Digitized by Google

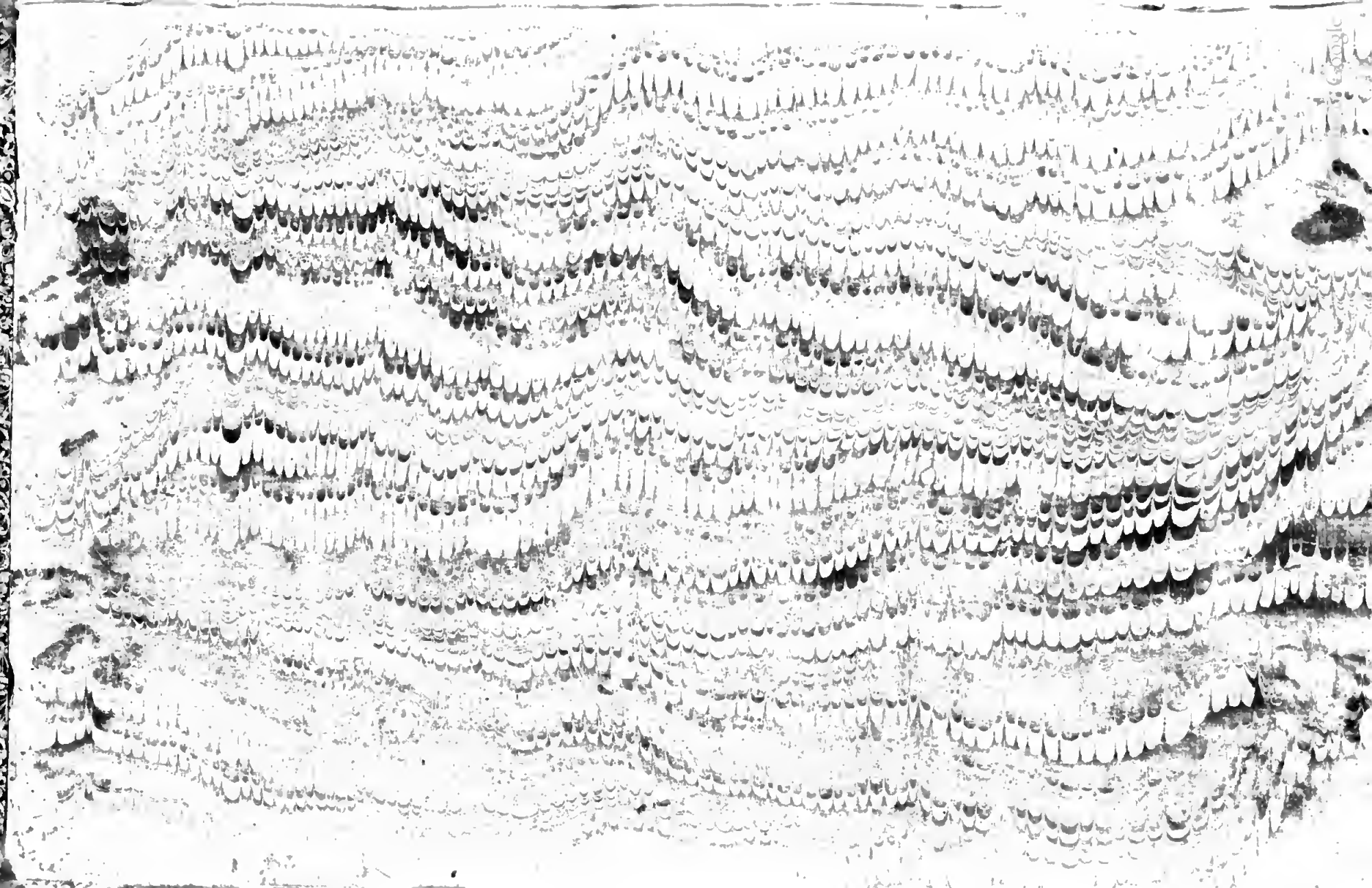

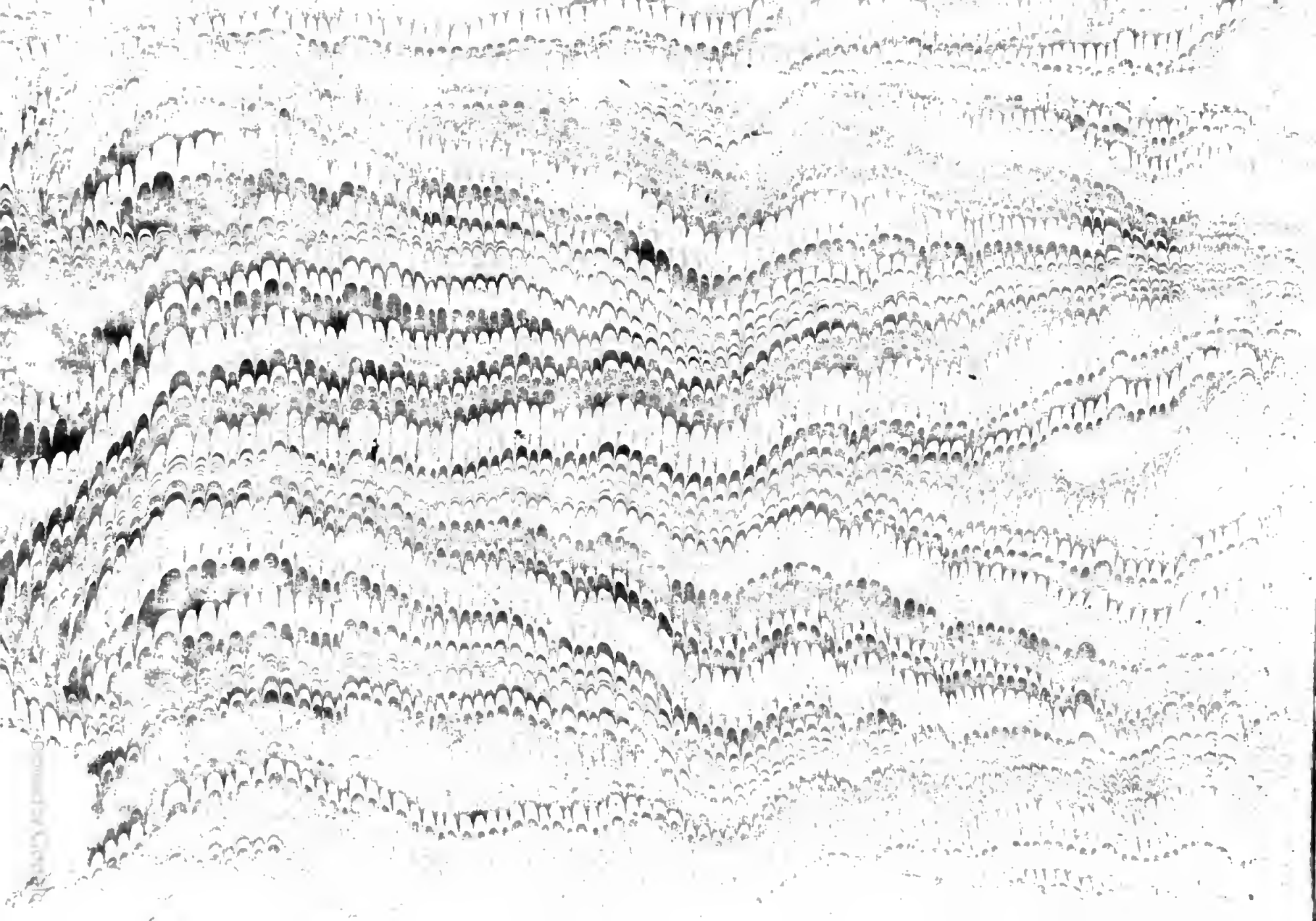

LVII
H
9

BIBLIOTECA NAZ
Vittorio Emanuele III
LVII
H
9
NAPOLI

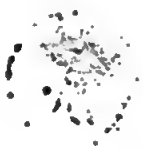

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

L'ETABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE

FRANÇOISE DANS LES GAULES.

DÉDIÉE AU ROY,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez DENIS MARIETTE, ruë saint Jacques, à S. Augustin.

M. DCCXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

LISTE
DES ROIS DE FRANCE

Qui ont été les Souches des Rois contenus dans ce troiſiéme Volume.

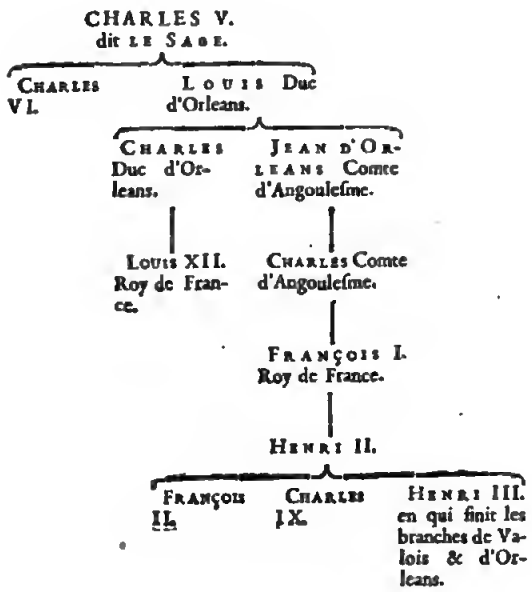

GENEALOGIE
DE HENRI DE BOURBON
Roy de France IV. du nom & de Navarre.

SAINT LOUIS.

ROBERT DE FRANCE Comte de Clermont, & Seigneur de Bourbon.

LOUIS Duc de Bourbon.

JACQUES DE BOURBON Comte de la Marche, Chef de la branche de Bourbon-Vendôme.

JEAN DE BOURBON Comte de la Marche.

LOUIS DE BOURBON Comte de Vendôme.

JEAN DE BOURBON Comte de Vendôme.

FRANÇOIS DE BOURBON Comte de Vendôme.

CHARLES DE BOURBON Duc de Vendôme.

ANTOINE DE BOURBON Duc de Vendôme, & Roy de Navarre.

HENRI DE BOURBON Roy de Navarre, & puis Roy de France, quatriéme du nom.

Digitized by Google

Bataille de Marignan.

HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS I.

An. 1515.

FRANÇOIS Comte d'Angoulême & Duc de Valois, premier de ſon nom Roy de France, deſcendoit du Roy Charles V. par Loüis de France, Duc d'Orleans, ſecond fils de ce Prince, & frere de Charles VI. Il eut pour aveul Jean d'Orleans, Comte d'Angoulême, troiſiéme fils de Loüis; & pour pere, Charles Comte d'Angoulême, couſin germain du Roy Loüis XII. Il nâquit à Cognac le douziéme de Septembre de l'an 1494, & étoit dans ſa vingt-uniéme année, quand il parvint à la Couronne, au mois de Janvier de l'an 1515. C'étoit un Prince plein de feu & de courage, extrêmement bien fait, liberal, prévenant, & par toutes ſes qualitez tres-agreable tant aux Courtiſans, qu'aux Gens de Guerre.

Journal de Louiſe de Savoye mere du Roy.

Il fut ſacré à Reims par l'Archevêque Robert de Lenoncourt, le vingt-cinquiéme de Janvier. Il confirma dans leurs employs tous les Officiers que ſon prédeceſſeur en avoit pourvûs, ou leur en donna d'autres. Les charges de Chancelier & de Connétable, toutes deux vacantes, furent données, la premiere à Antoine du Prat Premier Preſident au Parlement de Paris, la ſeconde à Charles Duc de Bourbon. Le Comte de Vendôme fut fait Gouverneur de l'Iſle de France, &

An. 1515.

Memoires du Bellay, Liv. I.

A Lautrec, de Guyenne. La Palice fut honoré du Bâton de Maréchal, & céda ſa charge de Grand-Maître à Goufier de Boiſi, qui avoit été Gouverneur du Roy. Ce Seigneur avec Fleurimond Robertet, Secretaire d'Etat ſous le précedent Regne, fut mis dans le Miniſtere. Anne de Montmorenci, & Philippe Chabot, deux jeunes Seigeurs, qui avoient été élevez avec le Roy, eurent dès lors grande part à la faveur.

Le Roy non content de la ceſſion que ſon prédeceſſeur luy avoit faite du Duché de Bretagne, s'en fit faire une nouvelle donation par la Reine Claude ſon épouſe. Il y eut cette même année deux differents actes de cette donation. Par le premier, daté du vingt-deuziéme d'Avril, elle luy donna la Bretagne à vie ſeulement; mais par le ſecond, elle la luy donna à titre d'heritage perpetuel, au cas qu'il luy ſurvécût ſans avoir enfans d'elle.

An. 1515.

Acte de donation de la Bretagne, daté du 28e de Juin 1515.

Du caractere dont étoit le nouveau Roy, il étoit fort vray-ſemblable, qu'il ne laiſſeroit pas inutiles les grands préparatifs déja faits par ſon prédeceſſeur, pour la conquête du Milanés. C'étoit en effet ſon intention; mais il la diſſimuloit avec ſoin, & ſi bien, que les Princes d'Italie perſuadez qu'au commencement d'un régne, il auroit beaucoup d'autres affaires importantes qui l'occuperoient, crurent qu'il n'entreprendroit rien de toute cette année-là.

Il ſembla d'abord ne penſer qu'à aſſurer ſon

Etat, en renouvellant les anciens Traitez avec les Alliez de la France, & en tâchant de regagner les Princes qu'elle avoit eus pour ennemis. Il donna avis au Roy d'Eſpagne de ſon avenement à la Couronne, & le traita de Pere dans la Lettre pleine de tendreſſe & de confiance, qu'il luy écrivit. Ferdinand y répondit dans le même ſtyle : mais ce Prince toûjours prudent, faiſoit peu de fond ſur ces complimens, & ſe défioit des autres autant qu'on avoit ſujet de ſe défier de luy-même : ainſi, comme il étoit bien informé que le Roy avoit ſur pied de nombreuſes troupes, il prit toutes ſes précautions.

Petrus de Angleria, epiſt. 143.

Tout mourant qu'il étoit, il envoya des renforts en Navarre, & ordonna aux Chefs de bien garder les avenuës des montagnes : car il n'ignoroit pas les fortes inſtances que le Roy & la Reine de Navarre faiſoient à la Cour de France, pour être rétablis dans leurs Etats ; & il avoit de trop bons eſpions, pour n'être pas inſtruit que le Roy, quelque temps aprés avoir reçu ſa réponſe, s'étoit engagé par un nouveau Traité, à prendre en main leurs intérêts. Ferdinand neanmoins, à qui ſa mauvaiſe ſanté faiſoit extrémement ſouhaiter le repos, n'auroit pas, ſelon toutes les apparences, refuſé de prolonger la tréve qui avoit été faite entre la France & l'Eſpagne ſur la fin du régne de Loüis XII. ſi l'on n'avoit exigé que cela de luy : mais le Roy demandoit qu'on retranchât un article du Traité, qui étoit que tandis que la tréve dureroit, le Milanés ne fût point attaqué. Ferdinand ne voulut point conſentir à ce changement, de peur de choquer les Suiſſes, qui s'étoient déclarez protecteurs du nouveau Duc de Milan, & de leur donner ſujet par là de ſe réconcilier avec la France. Il fit même en ce temps-là une démarche qu'il avoit differée juſqu'alors ; ce fut de déclarer le Royaume de Navarre uni à perpétuité à la Couronne de Caſtille.

Traité entre François I. & le Roy de Navarre, du 20 Mars 1515. ratifié le 26 de May.

Guiccïard. Lib. 12.

Le Roy négotia plus heureuſement avec l'Angleterre. Le Traité fait entre les deux Couronnes, ſur la fin du précedent régne, fut confirmé dans tous ſes articles : & on y en ajouta un touchant la Reine Marie veuve de Loüis XII. qui fut, que quoy qu'elle retournât en Angleterre, la France luy payeroit un doüaire de ſuixante mille écus. Cependant le Roy qui n'ignoroit pas l'inclination réciproque de la Reine Marie & du Duc de Suffolc, avertit ce Duc pen de temps aprés la mort du feu Roy, de prendre garde à ſa conduite à l'égard de cette Princeſſe, & de ne rien faire qui pût offenſer ou luy ou le Roy d'Angleterre. Le Duc répondit au Roy, en luy promettant avec ſerment de ne faire aucune démarche qui pût luy déplaire, ou au Roy ſon maître, ſous peine d'avoir la tête coupée. Malgré ſa promeſſe, quatre jours aprés il épouſa ſecretement la Reine. Le Roy en ayant été informé, appella le Duc, & aprés luy avoir reproché ſon inſolence & ſa mauvaiſe foy, il luy dit qu'il alloit écrire au Roy d'Angleterre, & qu'en attendant il le feroit obſerver de ſi prés, qu'il ne pourroit luy échaper, ny éviter le châtiment qu'il méritoit : mais le Roy fut fort ſurpris d'aprendre par une Lettre du Roy d'Angleterre, que ce Prince deſtinoit en effet la Reine doüairiere de France ſa ſœur pour épouſe au Duc de Suffolc. Sa joye fut encore plus grande que ſa ſurpriſe ; car il avoit fort appréhendé que le Roy d'Angleterre ne la mariât à Charles Prince d'Eſpagne, & il dit qu'il vouloit luy-même faire les frais des nopces. Le Duc étoit trop honoré par ce mariage, pour n'en pas ſouhaiter un prompt accompliſſement. La Princeſſe avoit eu pour luy beaucoup de penchant avant que d'épouſer Loüis XII. & n'avoit pas ſans quelque peine, ſacrifié ſon inclination à l'honneur d'être Reine de France. Le Roy ſe fit un merite auprés du Roy d'Angleterre, de la Princeſſe, & du favori, de ſeconder ſes intentions. Ils furent mariez avant leur départ, au grand étonnement de toute la Cour, qui vit une Reine de France, ſœur d'un Roy d'Angleterre, recherchée par le Prince d'Eſpagne, épouſer Charles Brandon Duc de Suffolc, homme dont la baſſe naiſſance, malgré le relief que lui donnoient ſa bonne mine, beaucoup d'eſprit, ſon titre de Duc, & la faveur de ſon Maître, étoit connuë de toute l'Angleterre. La Reine devenuë Ducheſſe, partit auſſitôt aprés, ayant été quatre-vingt jours ſur le thrône, environ autant veuve, & puis enfin dégradée juſqu'à la qualité de femme de celuy, qui ſelon le cours ordinaire de la fortune, ſe ſeroit tenu fort honoré d'être du nombre de ſes domeſtiques.

Petrus de Angleria epiſt. 144.

Journal de Louiſe de Savoye.

Le Roy ne ſe fit pas beaucoup prier par la République de Veniſe, pour confirmer le Traité qu'elle avoit paſſé avec ſon prédeceſſeur, par lequel ils s'étoient obligez reciproquement, la République, à le ſeconder dans la conquête du Milanés, & luy, à l'aider à faire celle de Breſſe, de Vérone, & des autres Places dont l'Empereur s'étoit rendu maître. Mais il ne put venir à bout des Suiſſes, qui perſévérant dans leur opiniâtreté & dans leur haine implacable contre la France, refuſerent de recevoir ſon Ambaſſadeur. C'étoit le plus grand obſtacle qu'il pût avoir dans l'entrepriſe qu'il méditoit : reſolu toutefois de le vaincre, il s'en ſervit utilement ; car les menaces que faiſoient les Suiſſes de fondre dans le Royaume par la Bourgogne & par le Dauphiné, furent le prétexte dont il couvrit le véritable deſſein du grand armement qu'il faiſoit, & pour confirmer les Princes d'Italie dans la penſée, qu'il ne ſe hazarderoit pas à paſſer ſi-tôt les Alpes.

Memoires du Bellai, Liv. 1.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Il pouvoit avoir encore de l'inquiétude du côté de Charles Prince d'Eſpagne ; car il étoit naturel qu'il prît parti pour l'Empereur & pour Ferdinand ſes deux grands-peres, d'autant plus que le deſſein de l'un & de l'autre, étoit d'ajouter le Milanés aux grands Etats qu'il devoit poſſeder un jour : mais le Seigneur de Chievres, qui quoy qu'il n'eût plus la qualité de Tuteur à ſon égard, parce que l'Empereur avoit fait depuis peu émanciper ce jeune Prince, avoit encore tout crédit ſur ſon eſprit, & il lui fit connoître que ſes véritables intérêts dans la conjoncture préſente, n'étoient pas de ſe broüiller ſi-tôt avec la France.

Harzeus Annal. Brabant.

Il luy repréſenta qu'en prenant parti contre le Roy, tandis que ce Prince ſeroit allié avec l'Angleterre, il s'expoſoit à perdre les Pays-Bas, & à

être tout d'un coup accablé par ces deux grandes Puiſſances ; Que les Flamans ne vouloient point de guerre contre ces deux Etats ; parce qu'elle cauſeroit la ruine entiere de leur commerce ; Que le Roy d'Eſpagne ne pouvant pas vivre encore long-temps, il devoit ſe tenir en état d'aller prendre poſſeſſion de ſes Royaumes d'Eſpagne ; Qu'il y avoit en ce pays-là un party pour le Prince Ferdinand ſon cadet ; Qu'on y diſoit qu'il étoit de l'avantage des Eſpagnols d'avoir un Roy qui demeurât chez eux, plutôt qu'un autre, qui auroit d'autres Etats, & qui étant en paſſe de parvenir à l'Empire, les gouverneroit de loin par des Miniſtres, dont l'avarice feroit ſa proye de l'Eſpagne, & qui n'auroient pas aſſez d'autorité pour maintenir l'Etat en paix, & les peuples dans la ſoumiſſion ; Que s'il étoit broüillé avec la France lorſque le Roy Ferdinand mourroit, il ne pourroit aller en Eſpagne ni par terre, ni par mer, & que ſon abſence le mettroit en danger de voir cette ſucceſſion luy échaper.

Le Prince Charles, qui bien qu'il n'eût encore alors que quinze ans, avoit déja l'eſprit meûr, & fait aux affaires par l'application que Chiévres avoit euë à l'y former dés ſa plus tendre enfance, comprit parfaitement la force de ces raiſons. Il envoya en Ambaſſade à la Cour de France Henry Comte de Naſſau, & Michel de Croy, pour faire, ſelon l'uſage, hommage au Roy de ſes Comtez de Flandre, & d'Artois, & des autres terres qu'il tenoit de la Couronne. On remit ſur le tapis le mariage de Madame Renée de France, fille cadette du feu Roy, avec ce jeune Prince. Le Comte de Vendôme accompagné d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & des Seigneurs de Genlis & d'Eſchency, fut envoyé aux Pays-Bas pour ce ſujet-là, & conclut le mariage à la Haye, où le Prince le reçut. Charles promit même d'engager Ferdinand à mettre en arbitrage le different touchant le Royaume de Navarre, & s'obligea, s'il refuſoit cette voye de juſtice, à ne luy point donner de ſecours, quand on jugeroit à propos en France de prendre les armes en faveur de Jean d'Albret.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Recueil de Traitez par Leonard, Tom. 2.

Le Prince d'Eſpagne parut auſſi content de cè Traité, que le Roy l'étoit en effet, & voulut en donner des marques au Comte de Naſſau, qui y avoit beaucoup travaillé. Il demanda pour luy au Roy, Claude de Chalon, ſœur du Prince d'Orange, qui étoit élevée à la Cour de France. Ce Prince la luy accorda avec plaiſir ; & ce fut là le commencement de la haute élevation de la branche de la Maiſon de Naſſau, que nous avons vû de nos jours placée ſur le Thrône d'Angleterre, en la perſonne de Guillaume Prince d'Orange, Stathouder des Etats Généraux.

Le Roy ſûr des Venitiens, du Prince d'Eſpagne, & du Roy d'Angleterre, agiſſoit auſſi fortement auprés du Pape, pour l'engager dans ſes intérêts, l'aſſurant qu'il n'avoit rien plus à cœur que la gloire du S. Siege, & la grandeur de la Maiſon de Medicis. C'étoit là un puiſſant motif pour le Pape, & fort capable de le déterminer à ſe ranger au parti du Roy ; mais il refuſa de ſe déclarer, attendant à prendre ſon parti, ſuivant que les affaires d'Italie tourneroient dans la ſuite, & diſant qu'en qualité de Pere commun, il n'y avoit que l'intérêt public qui l'obligeât à pancher d'un côté plutôt que d'un autre.

Guicciard. Lib. 12.

Il s'expliquoit à peu prés de la même maniere à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui le ſolicitoit d'entrer dans la Ligue faite entre les Suiſſes, l'Empereur & l'Eſpagne, & donnoit par là beaucoup d'inquiétude à Ferdinand. Cette inquiétude étoit augmentée par le mariage qui s'étoit fait entre Julien de Medicis frere du Pape, & Philberte ſœur de Charles Duc de Savoye, tante maternelle du Roy de France. Le Pape avoit tourné de ce côté-là, ſur les delais de Ferdinand, à qui il avoit demandé pour ſon frere, Iſabelle de Cardone, qui étoit du Sang Royal d'Arragon. La Cour d'Eſpagne ne doutoit pas que Julien de Medicis, par l'alliance qu'il avoit contractée, ne prît les inclinations de la Maiſon de Savoye, qui juſqu'alors avoit tenu pour la France, & dont les Ambaſſadeurs travailloient actuellement auprés des Suiſſes, pour les réconcilier avec cette Couronne. Il étoit de l'intérêt de Julien d'être appuyé de quelque grande Puiſſance, dans le deſſein que le Pape avoit de luy aſſurer un Etat conſidérable en Italie. On luy avoit déja donné Modene, Parme, Regio & Plaiſance ; quoy que le Roy d'Eſpagne & l'Empereur diſputaſſent au Pape le droit qu'il prétendoit ſur ces Etats. Il pouvoit beaucoup plus eſpérer d'être ſoutenu par la France & par la Savoye, que par l'Empereur, qui regardoit ces Places comme des Fiefs de l'Empire, ou par le Roy d'Eſpagne qui n'apprehendoit guéres moins l'aggrandiſſement du Pape que celuy du Roy de France.

Perrus de Angleria, Epiſt. 544.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

La ceſſion de ces Places au ſaint Siege étoit en effet le point de la difficulté. Le Pape s'en ouvrit à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & demanda qu'elles luy fuſſent cédées, comme étant des dépendances de l'ancien Exarcat de Ravennes. Ferdinand aprés bien des délibérations, conſentit que cette affaire fût traitée dans la Diéte des Cantons, où, vû les conjonctures qui faiſoient apprehender que le Pape ne ſe déclarât pour la France, il fut conclu qu'au moins Parme & Plaiſance luy ſeroient accordées. Il en fut mis en poſſeſſion ; & pour dédommager l'Empereur, les Eſpagnols luy céderent Bergame, qu'ils avoient priſe ſur les Vénitiens.

Perrus de Angleria, Epiſt. 544.

Cet accord déconcerta la négotiation du fameux Guillaume Budé, qui contre l'ordinaire des hommes d'une ſi profonde doctrine, n'étoit pas mal habile dans le maniement des affaires d'Etat. Le Roy l'avoit envoyé à Rome, pour demander au Pape la ceſſion de ces deux mêmes Places, qui étoient depuis long-temps membres du Duché de Milan. Le Pape l'amuſa, faiſant naître tous les jours de nouvelles difficultez, en attendant le ſuccés de la Diéte des Suiſſes touchant cette affaire ; & quand il la vit terminée à ſon avantage, il ne voulut plus l'écouter ſur cet article.

Quelque bonnes paroles qu'il eût juſqu'alors données au Roy, il étoit toujours demeuré dans

la réſolution d'empêcher les François de ſe remettre en poſſeſſion du Duché de Milan ; & ayant obtenu de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne ce qu'il en prétendoit, il ſigna la Ligue avec ces deux Princes & les Suiſſes, pour la défenſe du Milanés. Afin de convaincre les Confederez qu'il ne penſoit plus à ſe ménager avec la France, il fit citer dans la dixiéme Seſſion du Concile de Latran qui continuoit toujours, les Prélats François, pour répondre ſur l'article de la Pragmatique Sanction, dont on ne ſe départoit point dans le Royaume, & leur marqua, pour comparoître, & donner ſur cela pleine ſatisfaction au ſaint Siege, le premier jour d'Octobre. L'Ambaſſadeur de France eut beau proteſter contre ce decret, & repreſenter la briéveté du terme, & l'impoſſibilité où l'Egliſe Gallicane ſeroit d'envoyer des Députez de ſon Corps à Rome, ſi la guerre ſe rallumoit en Italie : on n'eut nul égard à ſes rémontrances, & l'on paſſa outre.

Tandis que le Pape amuſoit le Roy, en attendant la déciſion de la Diéte des Suiſſes, il fut luy-même la dupe d'Octavien Fregoſe, Doge de Génes, qu'il regardoit comme ſon meilleur ami, & qui luy avoit promis de ne point traiter avec la France ſans ſon conſentement. Le Pape étoit ſi convaincu de ſon attachement pour ſa perſonne, que Maximilien Sforce & les Suiſſes, ſur les bruits qui couroient des intrigues ſecretes de ce Doge avec la France, ayant réſolu de le prévenir, & de s'aſſurer de Génes, il les en empêcha, & envoya même à ſon ſecours Laurent de Medicis, ſon neveu, avec des troupes, pour le ſoutenir contre les Adornes & les Fieſques, qui animoient les Suiſſes contre luy, & vouloient faire ſoulever les Génois.

Fregoſe allarmé des grands préparatifs du Roy, & apprehendant les factions contraires à la ſienne, qui ſubſiſtoient roujours dans cette République, & luy devenoient de jour en jour plus redoutables, par l'appuy qu'elles attendoient des Suiſſes, trouva plus de ſureté pour ſa fortune à s'accommoder avec la France. Il traita fort ſecretement, par le moyen de quelques perſonnes de confiance, avec le Connétable de Bourbon, & ils convinrent enfin des articles ſuivans.

Que la Ville, Seigneurie, & Château de Génes rentreroient en l'obéiſſance du Roy ; que Fregoſe quitteroit le titre de Doge, & prendroit ſeulement celuy de Gouverneur perpetuel pour le Roy de France ; qu'il diſpoſeroit de toutes les charges de la Ville ; que le Roy le feroit Capitaine de cent hommes d'armes, luy donneroit l'Ordre de S. Michel, une penſion convenable, & à ſon frere Féderic Archevêque de Salerne, des revenus Eccleſiaſtiques ; qu'on ne rétabliroit point la Citadelle que les Génois avoient raſée, aprés l'avoir priſe ; qu'on leur rendroit tous les priviléges dans toute l'étenduë qu'ils avoient avant la priſe de la Ville par Loüis XII. & qu'enfin ſi Octavien étoit chaſſé de Génes, le Roy le dédommageroit par une Place qu'il luy donneroit en Provence.

Ces conditions ayant été acceptées & ratifiées par le Roy, Fregoſe prit ſi bien ſes meſures, & ſçut ſi habilement tourner l'eſprit des Génois, qu'ils arborerent les étendarts de France, & ſe déclarerent hautement pour elle envers tous & contre tous.

Cette déclaration des Génois ne laiſſa plus aucun doute aux Princes d'Italie, que le Roy n'eût réſolu de paſſer les Alpes dés cette année même, & qu'il ne méditât de plus grands deſſeins que de couvrir la Bourgogne & le Dauphiné contre l'iovaſioo des Suiſſes, ainſi qu'il affectoit de le publier. Cette nouvelle ayant été portée aux Cantons, ils laiſſerent tous leurs autres projets, pour ne plus penſer qu'à la ſeureté du Milanés. Les partiſans que le Roy avoit parmi eux, & que l'on appelloit *Galliſans*, c'eſt à dire, qui favoriſoient le Roy des Gaules, o'oſerent plus parler dans la Diéte en faveur de la France. Il fut réſolu que ſans délay on ſe ſaiſiroit des paſſages des Alpes, & que bien que l'on fût en paix avec le Duc de Savoye, & qu'on eût même fait avec luy un traité d'Alliance trois ans auparavant, on s'empareroit des Villes du Piémont, pour couper chemin à l'Armée de France. L'exécution roujours fort prompte parmi les Suiſſes dans les affaires de la guerre, ſuivit de prés la réſolution de la Diéte. Leur Armée entra en Piémont, & le Duc de Savoye trop foible, n'oſa leur réſiſter. Les Suiſſes vers la S. Jean ſe ſaiſirent de Briqueras, de Pignerol, de Suſe, & de Saluces, & attaquerent Coni ſans pouvoir le prendre. Ils étoient même en réſolution non ſeulement de garder ces Places, mais encore de ſe rendre maitres de tout le Piémont ; juſques-là que Proſper Colonne prit le titre de Comte de Carmagnole, qui devoit être ſon partage, le Cardinal de Sion ſe fit appeller Duc de Savoye, & ſon frere, Marquis de Saluces.

Cette bruſque invaſion des Suiſſes embaraſſa fort le Roy, qui prévoyoit de grandes difficultez à forcer les paſſages des Alpes. Il s'avança auſſi-tôt juſqu'à Lion, où il arriva au mois de Juiller avec la plus grande partie de ſon Armée, tandis que le reſte ſuivoit, qu'on tranſportoit les vivres & l'artillerie, & que le Chancelier du Prat uſoit de route ſou induſtrie, pour ne pas laiſſer manquer l'argent dans une entrepriſe qui devoit en conſumer beaucoup, & ne pouvoit réüſſir ſans de grands fonds. Ce fut alors que les charges de Judicature commencerent à devenir vénales en France. A la vérité Loüis XII. preſſé par les néceſſitez de l'Etat, avoit déja vendu quelques offices ; mais c'étoit dans le deſſein de remettre les choſes ſur l'ancien pied, dés qu'il auroit la Paix, & il avoit excepté de ce nombre les Magiſtratures de Juſtice. Le Chancelier, qui s'attira par là bien des maledictions, créa une Chambre entiere de vingt Conſeillers au Parlement de Paris, nonobſtant les remontrances de ceux qui compoſoient cet illuſtre Corps, & qui ne purent obtenir autre choſe, ſinon que cette Chambre ne ſeroit pas formée de tous ces Officiers de nouvelle création ; mais que dix ſeroient ajoutez à une des anciennes Chambres, & que dix des anciens compoſeroient la nouvelle avec dix nouveaux. Il ſe fit de pareilles créations à propor-

Petrus de Angleria Epiſt. 145.

Concil. Lateran. Seſſ. 10.

An. 1515.

Guicciard. Lib. 12.

Petrus de Angleria Epiſt. 545.

An. 1515.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

An. 1515.

An. 1515. Memoires du Bellay, Liv. 2. Journal de Loüiſe de Savoye.

Belcar. Lib. 15.

tion dans les autres Parlemens. Ces nouvelles charges, avec les impôts que l'on augmenta beaucoup, produiſirent de grandes ſommes, & mirent le Roy en état de bien ſoutenir la guerre.

Leonard, Recueil de Traitez, Tom. 2.

Etant à Lion, il déclara Régente du Royaume Loüiſe de Savoye, Ducheſſe d'Angoulême & d'Anjou ſa mere, & régla l'ordre de la marche de l'Armée. Elle étoit de deux mille cinq cens hommes d'armes, dont les Compagnies étoient tres-complétes, c'eſt à dire fournies de leurs Archers, & de toute la ſuite de chaque homme d'armes; ce qui faiſoit quatorze à quinze mille hommes de belle Cavalerie, ſans y comprendre les Gentilshommes de la Garde du Roy, les autres Officiers de ſa Maiſon, & un tres grand nombre de Volontaires qui ſervoient à leurs dépens. Il y avoit vingt-deux mille Fantaſſins Allemans, qu'on appelloit Lanſquenets. Quatorze mille autres Fantaſſins, dont ſix mille étoient partie Gaſcons, partie Baſques, & huit mille de troupes Françoiſes, trois mille Pionniers, & une nombreuſe artillerie.

Belcar. Lib. 15.

Le Connétable commandoit l'avantgarde, où étoient François de Bourbon ſon frere, fait nouvellement Duc de Chatelleraut, le Maréchal de la Palice, autrement dit le Maréchal de Chabanne; le Maréchal de Trivulce, le Prince de Talmond fils de Loüis de la Trimoüille; Bonnivet, Imbercourt, Teligni, le Baron de Bearq, le Comte de Sancerre, & quantité d'autre Nobleſſe. Pierre Navarre y commandoit les ſix mille Gaſcons & Baſques. C'étoit ce fameux Général Eſpagnol, qui fit paroître tant de bravoure & de conduite à la bataille de Ravenne, où il fut pris par les François. Ses ennemis l'ayant perdu dans l'eſprit du Roy d'Eſpagne, ce Prince l'avoit abandonné, & ne voulut contribuer de rien à ſa rançon. Indigné de cette dureté, & du mépris qu'on faiſoit de ſa perſonne, il écouta les propoſitions avantageuſes que le Roy luy fit; & aprés avoit envoyé au Roy d'Eſpagne un écrit par lequel il luy remettoit les terres qu'il avoit autrefois teçuës de luy dans le Royaume de Naples, il ſe donna à la France. Quatre mille fantaſſins François, diviſez en huit compagnies, étoient commandez par de Lorges, Maugiron, Richebourg, Lainet, d'Onarilleu, de l'Orteil, Hercules de Dauphiné, & Comarque. Dans cette avantgarde étoient encore neuf mille Lanſquenets, & la plûpart des Pionniers, qui furent fort utiles dans cette marche, pour rendre les chemins praticables.

Memoires du Bellay, Liv. 3.

Memorial de la Châbre des Cõptes de Paris, cotté H. fol. 47.

Le Roy ſe chargea de la conduite de la Bataille, accompagné d'Antoine Duc de Lorraine, de Charles Duc de Vendôme[a], du Comte de S. Pol, du Duc d'Albanie, du Bâtard de Savoye, d'Orval, de la Trimoüille, du Maréchal de Lautrec: [car il eſt nommé avec cette qualité dans l'acte, par lequel Loüiſe de Savoye fut déclarée Regente du Royaume;] du Chevalier Bayard, de Charles Duc de Gueldres, Capitaine general de tous les Lanſquenets, de Claude Comte de Guiſe, frere du Duc de Lorraine. L'arriere-garde étoit ſous les ordres de Charles Duc d'Alençon.

[a] Vendôme, qui n'étoit qu'un Comté, venoit d'être érigé en Duché, en faveur de Charles de Bourbon, qui fut ayeul de Henri IV. il fut érigé en 1514 & l'érection enregiſtrée en 1516.

Avec une ſi belle Armée, le Roy étoit en état de combattre celle des Alliez, quelque nombreuſe qu'elle fût: mais la difficulté étoit de paſſer les Alpes. Il n'y avoit alors que deux chemins, l'un par le mont Genievre, l'autre par le Mont Cenis. Charles VIII. qui le premier de tous les Rois de France avoit paſſé en Italie avec de l'artilletie, y étoit entré par le Mont Genievre; c'étoit la route la plus longue, à cauſe des détours, mais auſſi la moins difficile. On n'autoit pas héſité à prendre ce chemin: mais de même que celuy du Mont Cenis, il aboutiſſoit au Pas de Suſe, dont les Suiſſes s'étoient ſaiſis.

Belcar. Lib. 15.

On délibéta dans le Conſeil ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Quelques-uns furent d'avis de faire paſſer une partie de l'Armée par mer juſqu'à Savonne, & de conduire le reſte par le Comté de Tende, pour gagner le Montferrat. Cet avis fut rejetté, ſur ce que le détour étant tres long, on ne pourroit entrer dans le Milanés qu'en Automne: car on étoit déja au mois d'Août; Que les troupes y arrivant, ſeroient extrémement fatiguées; que les pluyes ſurvenant à l'ordinaire, les ſieges deviendroient tres difficiles & les chemins impratiquables, & qu'ainſi ce ſeroit s'expoſer à rendre l'Armée inutile & à la faire périr, ſans avoir rien exécuté. On revenoit donc au premier deſſein de marcher par le Mont Cenis, ou par le Mont Genievre: mais il paroiſſoit toujours témeraire, d'entreprendre de forcer les Suiſſes au Pas de Suſe. On connoiſſoit par expérience leur bravoure, devenuë férocité par leur animoſité contre la France; on ſçavoit qu'il n'y avoit point de troupes plus fermes pour défendre un terrain, & qu'avec l'avantage de celuy qu'ils occupoient, il ſeroit impoſſible d'en venir à bout.

Sur ces entrefaites, Charles de Soliers, Seigneur de Morete, arriva de la part du Duc de Savoye, à qui le Roy avoit demandé quelques perſonnes qui connuſſent parfaitement les toutes des montagnes. Ce Seigneur par le moyen d'un Payſan en avoit découvert une tres difficile; mais dont on pouvoit abſolument eſpérer de ſe tirer par le travail des Pionniers. Il avoit été la reconnoître luy-même, & il en fit au Roy un rapport exact. C'étoit par la Vallée de Barcelonnete, par Roque-Sparviere, par ſaint Pol, par l'Argentiere, d'où l'on gagnoit Saluces. Cette nouvelle fit grand plaiſir au Roy, qui pour s'aſſurer davantage, envoya ſur les lieux avec le Sieur de Morete, le Maréchal de Chabannes, le Maréchal de Trivulce, Lautrec, & Navarre. Ils en porterent le même jugement que le gentilhomme Savoyard, & il fut réſolu qu'on marcheroit par là.

On fit avancer quelque Cavalerie ſur les Monts Genievre & Cenis, pour amuſer les Suiſſes, & les tenir toujours dans la penſée qu'on vouloit aller à eux. On fit ſous les ordres d'Aymar de Prie, un détachement, de quatre cens Gendarmes, & de cinq mille Fantaſſins, à qui on fit prendre la route de Génes par la Provence, pour faire diverſion au delà du Po; & le

reſte de l'Armée laiſſant Briançon à gauche, ſe diſpoſa à entrer dans la Vallée de Barcellonnette.

An. 1515. Journal du Moine ſans froc.

Le Connétable partit d'Embrun le Mecredi huitiéme d'Août, avec l'avantgarde, pour aller à Guilleſtre, & continua ſa marche par ſaint Pol, le Col d'Argentiere, Peilapore, Démont & Roque-Sparviere. Ce fut avec des difficultez extrémes; il fallut rompre des avances de rochers, élargir des chemins, faire des ponts, enlever l'artillerie avec des machines ſur le haut des montagnes, la faire deſcendre de même. Talart, qui étoit chargé de la conduite de ces travaux, en vint à bout avec une activité, une adreſſe, une conduite, qui luy firent attribuer une grande partie de la gloire que les François acquirent dans la ſuite de cette expédition. La Bataille & l'arriere-garde ſuivirent par le même chemin.

Tout cela ſe fit avec tant de promptitude, que l'avantgarde arriva en cinq jours ſur la Sture dans une plaine, à deux lieuës de Coni, ſans que les Ennemis, qui ne penſoient pas qu'une Armée pût jamais paſſer par là, euſſent eu aucun avis de ſa marche; & c'eſt ce qui donna lieu à la premiere action importante de cette campagne.

Proſper Colonne étoit avec une partie de la Gendarmerie du Pape, & quelque Cavalerie Legere à Carmagnole. Le Chevalier Bayard, avant que l'Armée fût dans la plaine, propoſa de l'enlever; la choſe parut d'autant plus faiſable, que le Connétable avoit intelligence avec le Gouverneur du Château, qui s'étoit engagé à livrer ſa Place, dés que les François ſe préſenteroient.

Hiſt. du Chevalier Bayard, chap. 59.

Bayard eut ordre de s'avancer dans la plaine. Il n'y fut pas plutôt entré, que Colonne en eut avis, & il s'en mit fort peu en peine, étant toujours dans la perſuaſion, que ce Capitaine n'étoit pas ſuivi de l'Armée, & qu'il ne pouvoit avoir au plus que ſa Compagnie de Gendarmes. Bayard fut ſuivi de prés par le Maréchal de Chabannes, par Imbercourt, Aubigny, Buſſi-d'Amboiſe, Montmorenci, dont les troupes avec celles du Chevalier, faiſoient prés de quinze cens chevaux. Ils ſe rendirent à Savillan ſur le ſoir du onziéme d'Août, & de là ils partirent à deux heures aprés minuit, pour aller à Carmagnole.

An. 1515.

A leur arrivée, le Commandant du Château leur apprit que Colonne en venoit de partir, pour aller aſſiſter à un Conſeil de guerre qu'on devoit tenir à Pignerol, & qu'il s'arrêteroit à Ville-Franche, petite Ville ſur le Po, pour y repaître.

Aprés avoir quelque temps déliberé, il fut conclu qu'on le ſuivroit pour le charger à la campagne, ſi on pouvoit le joindre. Le Seigneur de Morete, qui ſçavoit parfaitement tous les gués & tous les paſſages, fut le guide de cette troupe: mais quelque diligence qu'on pût faire, on ne put atteindre Colonne, avant qu'il fût arrivé à Ville-franche. Les Commandans ne ſe rebuterent point; & comme cette petite Ville étoit tres foible, ils réſolurent de l'y attaquer.

Cependant des Coureurs du General Italien vinrent l'avertir, lors qu'il alloit à la Meſſe, qu'ils avoient vû un gros conſidérable de François ſur le chemin de Villefranche. Il répondit qu'il ſçavoit ce que c'étoit, & qu'il n'y avoit que la Compagnie du Chevalier Bayard. Comme il ſe mettoit à table, vinrent d'autres avis, que les François étoient proche, au nombre de plus de mille chevaux; ſur quoy il détacha vingt Cavaliers, pour les aller reconnoître, & donna ordre qu'on ſe tint prêt à partir pour Pignerol, dés qu'il auroit dîné.

Les vingt Cavaliers détachez n'eurent pas fait demie lieuë ſur le chemin de Savillan, qu'ils furent rencontrez par Imbercourt qui faiſoit l'avantgarde avec cent Archers. Ils tournerent bride du côté de Villefranche, & Imbercourt les ſuivit à toutes jambes. Ils voulurent en entrant fermer la porte; mais deux Gentilhommes nommez l'un Beauvais le Brave, Normand, & l'autre d'Hallancourt, Picard, donnerent de leur lance contre la porte ſi vigoureuſement, qu'ils empêcherent qu'on ne la fermât: d'Hallancourt, de l'effort qu'il fit, fut renverſé avec ſon cheval dans le foſſé: mais Beauvais ayant mis la lance entre les deux batans, donna le temps à Imbercourt & à ſes gens d'arriver. Ils forcerent la porte & entrerent dans la Ville, criant, Vive France. Bayard, qui ſuivoit avec ſes gens, fut bientôt à eux, & auſſi-tôt aprés Chabannes & Aubigny entrerent. Ils laiſſerent de leurs gens pour garder la porte, & en envoyerent quelques autres pour ſe ſaiſir de l'autre porte. Imbercourt fut d'abord bleſſé au viſage, mais il ne laiſſa pas de combattre.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Colonne ainſi ſurpris, fit ferme dans la Maiſon où il étoit avec une partie de ſa troupe, & le reſte ſe rangea en bataille dans la Place. Les Generaux François partagerent la leur en deux. Les Ennemis qui étoient dans la Place furent bien-tôt rompus: la réſiſtance fut plus grande au quartier du General; mais enfin ſçachant que ſes gens étoient défaits, & que les François étoient maîtres des deux portes de la Ville, il fut contraint de ſe rendre, moins chagrin de ſa priſe, que de la perte de ſa réputation; car il avoit paſſé juſqu'alors pour un des plus prudens & des plus vigilans Capitaines d'Italie. Le Comte de Policaſtre, & quelques autres Officiers conſidérables, furent pris avec luy. Le butin fut grand: on prit ſix à ſept cens chevaux, dont il y en avoit bien quatre cens d'Eſpagne de grand prix: Colonne pour ſa part y perdit plus de cent cinquante mille écus en vaiſſelle d'argent & d'or, & en argent monnoyé. De ptés de mille Cavaliers qui étoient avec Colonne, il n'échapa que deux Albanois qui forcerent la garde d'une des portes, & coururent avertir les Suiſſes qui étoient à Coni, de ce qui venoit d'arriver.

Les Vainqueurs demeurerent un jour à Villefranche, pour laiſſer repoſer leurs gens: & au moment qu'ils en ſortoient, les Suiſſes parurent en grand nombre; mais ils étoient à pied, & les

François à cheval. La retraite des François se fit en tres bon ordre vers Foſſan, où Lebutin & les priſonniers furent mis en ſeureté, en attendant l'arrivée de l'avantgarde.

Memoires de Fleuranges.

Ce premier ſuccés fit un grand effet. Les Suiſſes qui avoient leurs quartiers dans cette partie du Piémont, les abandonnerent, trainant eux-mêmes leur Artillerie à force de bras, faute de chevaux ; & ayant rejoint ceux qui étoient au Pas de Suze, ils ſe retirerent tous enſemble vers le Duché de Milan, conduits par le Cardinal de Sion : ainſi il n'en coûta gueres que des fatigues à l'Armée de France, pour ſe rendre dans la plaine de Quieras auprés de Coni. Le Roy pourſuivit ſa route par Carmagnole & Moncalier, où il paſſa le Po, & d'où il fut conduit à Turin par Charles Duc de Savoye, ſon oncle. De là il marcha vers le Milanés, les Suiſſes, à meſure qu'il avançoit, quittant tous les poſtes qu'ils avoient occupez. Il alla à Novare, dont les Bourgeois vinrent luy preſenter leurs clefs : le Château ſe rendit bien-tôt aprés, & il en fit Gouverneur le Maréchal de Chabannes. Il y trouva beaucoup d'artillerie, que ſes Prédeceſſeurs avoient perduë dans leurs expéditions d'Italie.

Memoires du Bellay, Lib. 1.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

La priſe de Proſper Colonne, & l'entrée de l'Armée Françoiſe en Italie, jetterent la conſternation parmi les Alliez, & étonnerent ſur-tout le Pape, qui avoit toujours cru le paſſage impoſſible, & avoit beaucoup compté ſur la prudence de Colonne. Il crut dans cette conjoncture devoir plus que jamais ſe ménager avec le Roy. Il envoya ordre à Laurent de Medicis ſon neveu, qui commandoit les troupes du ſaint Siege en Lombardie, de temporiſer, & de ne s'engager à aucune action importante ; & dépêcha tres ſecretement au Roy, un de ſes Domeſtiques nommé Cinthio, pour s'excuſer des liaiſons qu'il avoit euës avec les Ennemis de la France, ſur l'impuiſſance où il avoit été de faire autrement. Cinthio avoit ordre de ſa part de ménager ſon accommodement par la médiation du Duc de Savoye : mais il fut arrêté en chemin par les Eſpagnols, qui étoient campez dans le Veronois ; & le Viceroy de Naples Raymond de Cardone, ayant lû les Lettres dont il étoit porteur, vit bien que les ſoupçons qu'il avoit déja conçus de la conduite du Pape, n'étoient pas vains.

Guicciard. Lib. 12.

Jovius Lib. 3. Vitæ Leonis X.

La frayeur du Pape luy fit écouter le conſeil que luy donna le Cardinal Bibiena, de s'accommoder avec le Duc de Ferrare & les Bentivoglio, qui voyant l'Armée Françoiſe en Italie, commençoient à remuer ; c'étoit de rendre au premier Modene & Regio ; & Bologne aux ſeconds : mais le Cardinal Jules de Medicis, Legat de Boulogne, luy ayant repreſenté les conſéquences de cette réſolution, & pour l'honneur, & pour l'interêt du ſaint Siege, luy fit ſuſpendre cette réſolution.

Les Lettres interceptées firent encore un autre effet ; ce fut d'empêcher le Viceroy d'aller joindre les Suiſſes dans le Milanés, comme ils l'en ſollicitoient fort. Il s'excuſa de le faire ſur ce qu'il attendoit encore des troupes de l'Empereur, qui s'étoit avancé juſqu'à Inſpruck, & ſur ce qu'il ne pouvoit pas dégarnir Verone & Breſſe, de peur que les Venitiens n'en priſſent occaſion de venir attaquer ces deux Places : de ſorte que la défenſe du Milanés rouloit entierement ſur les Suiſſes.

Mais ceux-cy étoient eux-mêmes fort ébranlez, tant par la conduite que tenoient le Pape & les Eſpagnols, que parce qu'ils ne recevoient point l'argent qui leur avoit été promis par le Roy d'Eſpagne, & qu'Aymar de Prie avec les troupes qu'il avoit conduites à Gênes, & auſquelles quatre mille Génois s'étoient joints, avoit pris Alexandrie, Tortone, & quelques autres Places, qui le rendoient le maître de tout le pays en deça du Po.

En effet le Duc de Savoye ayant offert ſa médiation aux Suiſſes, ils l'accepterent ; & moyennant une tres-groſſe ſomme d'argent, une penſion, & quelques avantages pour Maximilien Sforce, qui bien qu'il eût un plus grand intérêt qu'aucun autre à cette guerre, n'étoit occupé que de ſes plaiſirs dans un Château où il s'étoit retiré, ils promirent de remettre le Duché de Milan entre les mains du Roy.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Ce Prince & ſon armée compterent ſi fort là-deſſus, que pour fournir l'argent promis aux Suiſſes, les gens de qualité, & toutes les perſonnes riches du Camp luy préterent preſque tout ce qu'ils en avoient. Le Duc de Gueldres voyant la paix concluë, prit congé du Roy, & ayant laiſſé le commandement des Lanſquenets au Comte de Guiſe ſon neveu, il ſe mit en chemin, pour retourner dans ſes Etats, ſur un avis qu'il avoit reçû, que l'Empereur ſuſcitoit ſes voiſins contre lui. Le Maréchal de Lautrec avec le Bâtard de Savoye étoient déja en marche avec quatre cens hommes d'armes pour ſe rendre à Bufalora, & y compter aux Suiſſes l'argent dont on étoit convenu. Le Roy marchoit luy-même vers Milan avec ſon Armée par le grand chemin, pour y arriver le lendemain, & ſe mettre en poſſeſſion de la Ville & du Château : mais il s'en falloit beaucoup qu'il en fût encore où il penſoit être.

Perrus de Angleria, epiſt. 550.

Le Cardinal de Sion, dont la haine & les intrigues contre la France avoient fait la fortune & l'élevation ſous le dernier Pontificat, & luy attiroient encore la grande conſidération où il étoit à la Cour d'Eſpagne, à celle de l'Empereur, & chez les Cantons, ne ſe découragea point. Dés qu'il ſçut que les Suiſſes prêtoient l'oreille à l'accommodement, il courut à leur Camp, & à toutes les Villes où ils étoient en garniſon, pour traverſer la Négotiation, & les animer contre la France. Il écrivit des Lettres tres-fortes aux Cantons, pour leur donner avis de ce qui ſe paſſoit, & leur repreſenter combien leur gloire étoit intéreſſée à continuer leur protection au Duc de Milan ; que s'ils l'abandonnoient en ſe raccommodant avec la France, ils redevenoient eſclaves de cette Couronne, d'arbitres qu'ils étoient des affaires d'Italie, qu'ils faiſoient depuis ſi long-temps tourner à leur

gré, ſelon qu'ils penchoient d'un côté ou d'un autre; qu'un peu de conſtance feroit échoüer l'entrepriſe des François, ruineroit la plus belle Armée qu'ils euſſent encore miſe ſur pied, & mettroit peut-être entre leurs mains un jeune Roy téméraire qui riſquoit tout; que le Royaume de France, qui n'avoit payé leurs ſervices que d'ingratitude & de mépris, étoit ſur le point d'être à leur diſcrétion; que de quelque maniere que les choſes tournaſſent, le Roy s'eſtimeroit heureux de ſe réconcilier avec eux, & que même aprés leur défaite, ſi elle arrivoit contre toutes les apparences, leur pis aller ſeroit d'accepter les offres qu'on leur faiſoit, avant qu'ils euſſent tiré l'épée.

Ces Lettres firent ſur les Cantons tout l'effet qu'il prétendoit; mais avant que les réponſes fuſſent venuës, le Traité étoit conclu; & le Capitaine Albert qui étoit fort François d'inclination, & commandoit dix mille hommes du Canton de Berne, s'étoit déja ſeparé des autres, pour reprendre la route de ſon pays. Les Habitans de Milan avoient envoyé au Roy faire leurs ſoumiſſions, l'aſſurant que dés qu'il auroit ou vaincu, ou écarté ſes ennemis, la Ville luy ouvriroit ſes portes; de ſorte que la marche de ce Prince n'étoit plus que comme un ſimple voyage qu'il faiſoit, pour aller prendre poſſeſſion du Duché de Milan.

Guicciard. Lib. 14.

Le Cardinal dans une conjoncture ſi preſſante, s'en alla à Pavie, pour s'en aſſurer avec trois mille Suiſſes qu'il avoit regagnez. De là il alla au Camp, où il employa toute ſon adreſſe & toute l'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur l'eſprit de cette Nation, pour la débaucher & luy faire rompre le Traité. Il trouva ceux qui étoient députez pour aller recevoir l'argent à Bufalora, prêts à partir; il obtint d'eux qu'ils retardaſſent leur départ, & fit comprendre aux Generaux la facilité qu'ils auroient à ſurprendre les François, qui ſe confiant ſur le Traité, ne ſeroient point ſur leurs gardes; qu'ils auroient en même temps la gloire de les défaire à plate couture, & l'avantage de profiter de l'argent qu'on avoit deſtiné à les corrompre; qu'en trompant les François, ils ne feroient que leur rendre la pareille, ayant été trompez eux-mêmes les premiers par le Traité de Dijon, qui n'avoit point été obſervé. Il parla ſi vivement & ſi efficacement, que les Suiſſes oubliant leur ancienne droiture, ſur l'aſſurance qu'il leur donna d'avoir par un combat & l'argent & la victoire, ſe laiſſerent gagner; & pour les encourager il leur fit payer les ſommes que les Eſpagnols leur avoient promiſes. Il fut reſolu ſur le champ de commencer par enlever le convoy d'argent, que le Maréchal de Lautrec conduiſoit à Bufalora, & d'aller de là ſurprendre l'Armée du Roy.

Ce coup devoit naturellement réuſſir, & il n'auroit pas manqué ſans la vigilance de Lautrec, qui fut auſſi-tôt informé de la reſolution des Suiſſes, par les Eſpions qu'il avoit dans leurs Troupes. Il étoit déja ſur la route de Bufalora, lorſqu'il reçut cet avis; il rebrouſſa chemin, ſe retira par des détours à Galeras, où le Traité s'étoit fait, & fit avertir le Roy de ſe tenir ſur ſes gardes.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Les Exprés de la part des Cantons, que le Cardinal attendoit, arriverent ſur ces entrefaites, portant défenſe aux Generaux d'écouter les propoſitions des François, & à tous de ſortir d'Italie, ſur peine de la vie & de la confiſcation de leurs biens. Ces Envoyez étoient ſuivis de prés par une nouvelle Armée de vingt mille hommes, ſous les ordres du Duc de Bari frere de Maximilien Sforce.

Petrus de Angleria epiſt. 550.

Un ſi puiſſant renfort auroit rendu les Confédérez infiniment plus forts que les François, s'ils avoient pû agir de concert, & joindre leurs Armées enſemble; mais la défiance continuoit entre le Viceroy de Naples & Laurent de Medicis General des Troupes du Pape. Les Eſpagnols ſur les fréquentes irréſolutions des Suiſſes n'avoient oſé ſe joindre à eux, & avoient donné le temps à l'Alvianne General des Venitiens, de ſe mettre en état d'empêcher leur communication, en ſe poſtant avec ſon Armée à Lodi ſitué ſur l'Adda, entre le Plaiſantin, où étoient les Eſpagnols, & Milan, aux environs duquel étoient les Suiſſes. Le Cardinal de Sion avoit tâché inutilement de remédier à ces inconveniens; mais la difficulté qu'il trouvoit à gouverner l'eſprit des Suiſſes, & la crainte qu'ils ne ſe laiſſaſſent regagner par le Roy, le firent reſoudre, quoy qu'il dût arriver, à agir avec leur Armée ſeule, d'ailleurs tres nombreuſe; car elle étoit de trente-cinq à trente-ſix mille hommes.

Memoires du Bellay, Liv. 1. Journal du Moine ſans froc.

Il les fit reſſouvenir de la Journée de Novare, où n'étant que neuf mille hommes, ils avoient taillé en pieces l'Armée Françoiſe, beaucoup plus forte; & mis en fuite la Gendarmerie, qui n'avoit jamais oſé entreprendre de forcer leurs Piquiers. Il leur repreſenta qu'ils auroient encore le même avantage du terrain commode à l'Infanterie pour combattre, & tres incommode à la Cavalerie, parce qu'il étoit fort coupé de foſſez, de hayes, & de canaux; qu'on ne les attendoit pas plus à Saint Julien & à Saint Donat, où étoit le Camp du Roy de France, que la Trimoüille ne les avoit attendus au Camp de Novare; que la ſurpriſe des François leur rendroit la victoire infaillible; & qu'enfin tant de Princes, de Seigneurs & de Nobleſſe ayant ſuivi le Roy avec les plus magnifiques équipages, elle ne leur ſeroit pas moins utile que glorieuſe.

Petrus de Angleria epiſt. 551. Hiſt. du Ch. Bayard, chap. 60. Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Les Suiſſes animez par ces motifs d'intéreſt & de gloire, ſe laiſſerent conduire par le Cardinal. Ils décampetent de Monza ſur le Lambro, & vinrent à Milan.

An. 1515.

Le Jeudy treiziéme de Septembre, veille de l'Exaltation de Sainte Croix, la Trimoüille & le Grand-Maître de Boiſi prirent avec eux quelques Eſcadrons, & s'avancerent juſqu'au Fauxbourg de Milan, pour reconnoître la contenance des Suiſſes: quelques Cavaliers entrerent même dans une des ruës du Fauxbourg, y tuerent neuf ou dix hommes, & ſe retirerent ſans être pourſuivis. Cela fit croire que les Suiſſes n'avoient pas grande envie de combattre: mais ils en uſoient ainſi, pour tenir les François dans cette

cette perſuaſion, & les ſurprendre. Le Connétable ne donna pas dans ce piége : Il envoya ordre à tous les Officiers de tenir leurs Soldats chacun dans leurs poſtes, & à la Gendarmerie d'eſtre prête à monter à cheval en cas d'allarme. Cette ſage précaution ne fut pas inutile : ſes coureurs vinrent l'avertir vers une heure aprés midy, que les Suiſſes ſortoient de Milan. Quelque temps aprés arriva Monſieur de Fleurange, qui commandoit ceux qu'on avoit envoyez à la découverte. Il aſſura le Roy que les Suiſſes venoient attaquer le Camp. Le Roy congédia ſur le champ Barthélemi Alviane Général de l'Armée Vénitienne, & le pria d'uſer de diligence, pour luy ameſter au plutoſt ſon Armée, campée alors à Lodi. Il fit venir le Chevalier Bayard, & voulut être fait Chevalier de ſa main. C'étoit un honneur que les Princes & les plus grands Seigneurs auroient envié, & qui peut ſuppléer dans l'eſprit de la poſterité à celui du Bâton de Maréchal de France, où ce Gentilhomme, faute d'empreſſement, ne parvint point. Sur cet avis de Monſieur de Fleuranges, on ſe mit en bataille dans le Camp du Roy.

Mémoires du M. de Fleuranges.

L'Avantgarde commandée par le Connétable étoit couverte d'un foſſé & de l'artillerie, qui étoit de ſoixante & douze groſſes piéces ; la Bataille étoit derriére, & le Roy au premier rang, ſoutenu de ſon Arriere-garde conduite par le Duc d'Alençon.

Les Suiſſes parurent à la vûë du Camp entre trois & quatre heures du ſoir ; ou plutôt on connut leur approche par la grande pouſſiére que le vent avoit élevée, & qui les déroboit aux yeux des François. Ils marchoient ſans tambours, & avoient ſeulement des eſpéces de cors, au ſon deſquels ils devoient ſe rallier. Ils avoient le même deſſein qui leur avoit ſi bien réuſſi à la Journée de Novare ; c'étoit de venir enfoncer l'Infanterie Allemande, & de s'emparer de l'artillerie qu'elle gardoit.

Dés qu'ils furent à portée, on fit ſur eux un terrible feu d'artillerie, qu'ils ſoutinrent avec beaucoup de fermeté, & qui ne leur fit pas grand mal. Le Connétable fit paſſer le foſſé à une partie des Lanſquenets, pour attaquer les premiers bataillons des Suiſſes. Ceux-ci s'arrêterent, laiſſerent avancer les Lanſquenets, & vinrent enſuite les charger avec tant de fuſie, qu'ils les rompirent au premier choc, & les mirent en fuite. Ceux qui rentrerent dans le Camp, dirent, apparemment pour s'excuſer d'avoir lâché le pied, qu'ils ne l'avoient fait, que parce qu'ils avoient cru qu'on les trahiſſoit ; qu'on vouloit les livrer aux Suiſſes, & que c'étoit un des articles du Traité fait avec cette Nation. Une ſi mauvaiſe excuſe ne répara pas leur honneur ; & leur fuite penſa cauſer la perte de l'Armée Françoiſe : car les Suiſſes enflez de ce premier ſuccès, paſſerent avec eux le foſſé ; & ayant fait reculer les autres Lanſquenets, & même une partie de la Gendarmerie qui les avoit chargez en flanc, ſe rendirent maîtres de quatre piéces d'artillerie des plus avancées, qu'ils auroient pû emmener ſans le foſſé.

Lettre du Roy à la Régente.

Cette déroute mit un grand déſordre dans l'Avant-garde. Dés que le Roy en fut averti, il laiſſa au Grand-Maître & au Seigneur de Châtillon la conduite de la Bataille, & s'en détacha avec ce qu'on appelloit les Bandes noires. C'étoient quatre ou cinq mille autres Lanſquenets, qui s'étoient acquis la réputation d'invincibles dans les guerres du précédent Régne, & étoient commandées par Robert de la Mark & par Fleurange ſon fils. Il trouva le Connétable faiſant en vain tous ſes efforts, pour arrêter les Lanſquenets de l'Avantgarde. La préſence du Prince les raſſura : ils ſe rallierent, tandis que luy à pied, une pique à la main, marcha aux Suiſſes avec une intrépidité, qui inſpira à ceux qui le ſuivoient la réſolution de vaincre ou de mourir. Il chargea les Suiſſes qui étoient en cet endroit au nombre de huit mille, les repouſſa ; & le Connétable étant venu en même temps ſur eux avec une partie de la Gendarmerie, ils furent obligez de repaſſer le foſſé, & d'abandonner les quatre piéces d'artillerie qu'ils avoient priſes.

Mais ils firent auſſi-tôt de nouveaux efforts pour reprendre leur premier avantage. Le combat devint plus furieux que jamais : on ſe mêla, & de telle maniere, qu'à cauſe de la grande pouſſiére, les deux partis avoient peine à diſcerner les ennemis d'avec leurs propres Soldats. Il falloit être tout proche l'un de l'autre pour ſe connoître ; les François portoient la croix blanche, & les Suiſſes auſſi, & on ne reconnoiſſoit ceux-ci qu'à des figures de clefs blanches qu'ils portoient ſur l'épaule & ſur l'eſtomach ; & que le Cardinal de Sion leur avoit fait prendre, en les flattant du titre de Protecteurs de l'Egliſe.

La mêlée dura juſqu'à la nuit, qui ſeule fit ceſſer le carnage. Le Roy reçut pluſieurs coups de piques & de halebardes dans ſes armes, dont la bonne trempe luy ſauva la vie. François de Bourbon Duc de Châtelleraut, frere du Connétable, le Comte de Sancerre, le Sieur d'Imbercourt, dont la bravoure empêcha l'entiére déroute de l'Avantgarde, y furent tuez ou bleſſez à mort. Le Chevalier Bayard y courut auſſi un tres grand riſque. Il avoit déja eu un cheval tué ſous luy : en ayant remonté un autre, & ſe trouvant au milieu d'un Bataillon Suiſſe, où ſa Gendarmerie avoit fait bréche, il fut aſſailli par pluſieurs Piquiers, & ne s'en démêla qu'aprés avoir reçû pluſieurs coups dans ſes armes, ſans avoir été deſarçonné ; mais la bride de ſon cheval ayant été coupée, il en fut emporté, au travers du Bataillon qui l'attaquoit, vers un autre, où il devoit périr. Par bonheur, le cheval s'engagea dans des vignes, où il quitta le galop ; Bayard deſcendit, & ſe jetta dans un foſſé. Il ſe gliſſa à la faveur des tenebres vers un endroit où il entendit crier *France*, & rencontra le Duc de Lorraine, qui ravi de le voir tiré d'un ſi grand péril, luy fit amener un cheval, dont le Chevalier luy avoit fait autrefois préſent.

Mémoires du M. de Fleuranges.

L'Avantgarde Françoiſe étoit ſi mêlée avec celle des Suiſſes, qu'il étoit également dange-

reux aux uns & aux autres de demeurer au lieu où ils ſe trouvoient, ou de s'en retirer, pouvant tomber à chaque pas entre les mains des ennemis en voulant s'en éloigner. Le Roy étoit luy-même dans ce danger, & tout épuiſé. Il ſe trouva par hazard auprés de luy un homme qui avoit un flacon de vin, dont il but quelques coups, & ſe mit ſur un affut de canon pour dormir. On s'apperçut le lendemain, quand le jour vint à paroître, qu'il n'étoit qu'à cinquante pas d'un Bataillon Suiſſe. La précaution que l'on garda pendant toute la nuit, fut de tenir en cet endroit un profond ſilence, pour ne pas donner aux ennemis le moindre ſoupçon que le Roy y fût; & on éteignit par ſon ordre un feu qu'on avoit allumé là proche. Dés le grand matin il fit ſonner ſa trompette, que les Officiers d'Armée diſtinguoient au ſon; & le Duc de Vendôme & Fleurange luy amenérent auſſi-tôt quatre mille Lanſquenets qu'ils avoient ralliez.

Cependant le Connétable paſſa la nuit à parcourir le reſte de ſon avantgarde, & à la remettre en ordre du mieux qu'il luy fut poſſible. Boiſi & Chatillon en firent un peu approcher la Bataille, & le Duc d'Alençon s'avança auſſi de quelque diſtance avec ſon arriere-garde. Il ſe donna pendant la nuit pluſieurs petits combats en divers endroits, où les ſoldats des deux partis ſe rencontroient: mais dés que le jour parut, chacun, comme de concert, ſans ſonger à ſe battre, ne penſa qu'à ſe retirer; les Suiſſes à leur camp, & les François à leur avantgarde, & on eut en celle-cy une extrême joye de revoir le Roy, que pluſieurs croyoient mort.

Les Suiſſes ne ſe furent pas plutôt remis en ordre, qu'ils vinrent avec leur intrépidité ordinaire affronter l'avantgarde Françoiſe. On garda dans l'attaque & dans la défenſe la même méthode que le jour précédent. Le canon admirablement ſervi par les ſoins de Galiot de Genouillac, emportoit les files entiéres des Suiſſes; & eux perſuadez que s'ils pouvoient une fois s'en rendre les maîtres, ils étoient ſûrs de la victoire, faiſoient tous leurs efforts pour pénétrer juſqu'aux batteries. Ils firent reculer les Lanſquenets plus de cent pas de ce côté-là; & un Suiſſe fut tué mettant la main ſur un canon pour l'encloüer. Peu s'en fallut que les Lanſquenets ſi vivement pouſſez, ne fuſſent encore mis en déroute; mais la Gendarmerie les ayant ſoutenus, & arrêté les Suiſſes par une vigoureuſe charge qu'elle fit ſur eux, les Lanſquenets reprirent cœur, & regagnérent le terrain qu'ils avoient perdu. On ſe battit de cette ſorte pendant pluſieurs heures avec une opiniâtreté extrême, les Suiſſes ne pouvant venir à bout des Lanſquenets, toujours ſecourus à propos par la Gendarmerie, & celle-cy, quelque effort qu'elle fiſt, ne pouvant rompre les Bataillons des Suiſſes, qu'elle trouvoit toujours ſerrez & hériſſez d'une multitude de longues piques, qui les rendoit impénétrables.

Sur les neuf heures du matin les Généraux Suiſſes déconcertez par cette longue réſiſtance des Troupes Françoiſes, détacherent un grand corps de la queüe de leur Armée, pour aller par un long circuit, à la faveur d'une vallée fort creuſe, attaquer le Camp du Roy où étoient tous les bagages, dans l'eſpérance que l'allarme qui ſe répandroit par cette attaque imprévuë, pourroit ébranler notre avantgarde: mais le Duc d'Alençon, qui commandoit l'arriéregarde, averti de ce ſtratagême, ou ayant apperçu les troupes ennemies avant qu'elles arrivaſſent au camp, alla au devant d'elles, & les tailla en piéces. Une grande partie ſe jetta dans un bois voiſin, où le Duc les fit forcer par Pierre Navarre avec ſes Gaſcons, & par les Arbaleſtriers à cheval de Coſſé, & de Maugiron.

La nouvelle de cette défaite fit perdre cœur aux Suiſſes. Ils commencerent à faire retraite du côté de Milan, hormis deux troupes, l'une de quinze cens, & l'autre d'environ trois mille, qui ſe trouvant trop avancées, & coupées par l'avantgarde Françoiſe, pourſuivirent leur chemin pour paſſer au travers du camp des François. La premiére ſe voyant preſſée & preſque inveſtie, ſe jetta dans des maiſons d'un village, où elle fut ſuivie, & refuſant de recevoir quartier, le feu fut mis aux maiſons. La plupart y furent brûlez; & les autres ſe jettant par les feneſtres, ou fuyant par les portes, furent tuez ſur la place.

L'autre bande marchoit fort ſerrée, & crioit *France*, *France*, afin de paſſer pour Lanſquenets; & peu s'en fallut que le Chancelier Antoine du Prat, & le Général ou Intendant des Finances de Normandie, les prenant pour des troupes de l'Armée, n'allaſſent ſe jetter dans leurs mains: mais un domeſtique de l'Intendant luy fit remarquer, à la maniére de leurs chauſſes, que c'étoient des Suiſſes. Ils ne laiſſerent pas de mettre en fuite quelques troupes Françoiſes, qui en fuyant rencontrerent l'Alviane Général des Vénitiens.

Ce Général étoit avec le Roy le ſoir de la premiere Bataille, lors que les Suiſſes vinrent attaquer le camp. Il en étoit parti pour aller à toutes jambes faire venir l'Armée Vénitienne campée à Lodi. Malgré la grande diligence qu'il fit, il ne put arriver que ſur la fin de la ſeconde Bataille, avec une partie de ſa Cavalerie, le reſte de l'Armée ſuivant à grands pas. Les fuyards François, dont je viens de parler, luy ayant dit que le Roy avoit perdu la Bataille, il répondit: Courage, enfans, revenez avec moy; ſi elle eſt perduë, je la regagneray; & vint en même temps donner bruſquement ſur ces trois mille Suiſſes. Ceux-cy qui ſe croyoient ſauvez, ſurpris de cette nouvelle attaque, ſe jetterent dans des marais, où ils furent pourſuivis. Une partie y fut taillée en pieces, le reſte paſſa la riviere de Lambro, à un pont où la Cavalerie Albanoiſe qui ſurvint, en tua beaucoup, & l'on compta juſqu'à cinq cens corps morts que la riviere charia par le pont de Marignan. Le fils du Comte de Pétiliane, de la Maiſon des Urſins, qui étoit de l'Armée Vénitienne, fut tué en cette occaſion.

Le Roy voyant la Victoire aſſurée, empêcha qu'on ne pourſuivît les Suiſſes qui ſe retiroient du côté de Milan, ſoit pour marquer à la Na-

tion qu'il conſervoit encore de la bonté pour elle, ſoit pour épargner ſes troupes qui ne pouvoient les attaquer ſans grand danger ; parce qu'ils ſe retiroient en bon ordre.

Ainſi finit la ſanglante Bataille, appellée de Marignan, parce qu'elle ſe donna aſſez prés de cette Ville. Il y périt, ſelon nos Hiſtoriens, quinze mille Suiſſes, & leurs meilleurs Capitaines : les autres n'en mettent que dix mille. Le nombre des morts du côté des François eſt auſſi marqué diverſement : les uns le font monter à ſix mille, d'autres à trois, d'autres à deux. Le Prince de Talmond, fils unique de Monſieur de la Trimoüille, les Sieurs de Buſſi-d'Amboiſe & de Roye, furent tuez dans cette ſeconde action. Le Comte de Guiſe fut tiré de deſſous un tas de morts & de bleſſez, par Adam ſon Ecuyer, Allemand de nation, & par le Capitaine James Ecoſſois, & porté hors du champ de Bataille, tout couvert de bleſſures, mais il en réchapa. Jean de Moüy, Seigneur de la Meilleraye, étant entré avec les Suiſſes, ſuivi de quelques-uns de ſes gens, dans les maiſons où ils ſe ſauverent ſur la fin de la Bataille, y périt avec eux, ou brulé ou tué. Garancy, le Baron de Chatellart, Azincourt, Haraucourt, Vatillien Enſeigne des Gentilshommes du Roy, la Mote, Jean Stuart neveu du Sieur d'Aubigny, & pluſieurs autres Gentilshommes furent tuez dans les deux combats. Le nombre des bleſſez fut tres grand. Le Maréchal de Trivulce, & les plus vieux Capitaines diſoient, que de toutes les actions où ils s'étoient trouvez, ils n'en avoient jamais vû une plus chaude, & où l'on ſe fût battu avec plus d'opiniâtreté & d'acharnement.

Quoy que l'Alviane, Général des Vénitiens, fût ſorti de cette occaſion ſans bleſſure, elle fut néanmoins cauſe de ſa mort. Il avoit une deſcente de boyau, qui par la grande fatigue qu'il ſouffrit en courant de Marignan à Lodi, & de Lodi à Marignan, pour arriver avant la fin de la Bataille, luy devint mortelle ; & quelque temps aprés ayant manqué de ſurprendre Breſſe, & étant en chemin pour faire une tentative ſur Vérone, il fut pris de la fiévre & d'un flux qui l'enleva en peu de jours. Il étoit grand homme de guerre, & il avoit beaucoup plus du feu & de l'activité de la Nation Françoiſe, que du flegme Italien.

Le Connétable de Bourbon fit paroître dans ces deux Journées toute la conduite d'un grand Capitaine & d'un brave Soldat. Ce fut luy qui avec ſon avantgarde ſoutint les plus grands efforts des Suiſſes. Les Ducs de Longueville & de Vendôme, les Comtes de Saint Pol & de Nevers, le Marquis de Saluſſes, le Maréchal de Chabannes, le Maréchal de Trivulce, Pierre Navarre, Galeaſſe de S. Severin Grand Ecuyer de France, la Trimoüille, de Citoin Grand Maréchal des Logis, S. Vallier, Aubigni, Cruſſol, Gabriel de Tournon, Teligni, le Vicomte Deſtoge, S. André, la Clayete, Lorge, Allinant, Fleurange, Jamets ſon frere, Duras, Crequi Seigneur de Pont de Remi, de Bueil, Gilbert de Levi de Ventadour, qui y fut dangereuſement bleſſé, le Comte de Salazar, & généralement parlant, tout ce qu'il y avoit là de Princes, de Seigneurs, de Gentilshommes, y ſoutinrent par leur bravoure la gloire de la Nation.

Le Roy âgé alors de vingt & un an, y parut en Héros : on luy donna ce titre juſques dans les Relations qui furent envoyées en Eſpagne par les Confédérez, & ils convenoient tous, que ſa ſeule intrépidité le premier jour de la Bataille, empêcha la déroute de ſon Armée. La qualité de l'Ennemi qu'il avoit eu à combattre, releva infiniment ſa gloire. Juſques-là les Suiſſes avoient paſſé pour invincibles, même à l'égard des François, & ils ſe donnoient hardiment les titres de protecteurs & de dompteurs des Princes. On prétend qu'ils avoient réſolu, ſuppoſé qu'ils fuſſent victorieux, de faire un Canton du Milanés, & un autre du Comté d'Aſt, de les joindre à leurs autres Cantons, & de ſe mettre en état par là de faire la loy à l'Italie, à l'Empire, à l'Eſpagne, & à la France.

Le Roy aprés la Bataille ayant rendu graces à Dieu pour une ſi importante victoire, fit vœu de bâtir une Chapelle au lieu où il l'avoit remportée, & il témoigna en toutes les maniéres poſſibles aux Princes, aux Seigneurs & à toute l'Armée, la ſatisfaction & la reconnoiſſance qu'il avoit de leur valeur.

Le Maréchal de Lautrec ne ſe trouva pas à la Bataille, ayant été obligé de ſe retirer à Galeras avec les quatre cens Gendarmes & le convoy d'argent, que les Suiſſes avoient voulu luy enlever. Il revint joindre l'Armée auſſi-tôt aprés la Victoire. Le Roy le loüa fort de ſa vigilance, & de la prudence avec laquelle il luy avoit ſauvé un threſor, dont il pourroit faire un bon uſage dans l'état où ſe trouvoient ſes affaires : il ne laiſſa pas de railler un peu de ſon abſence de la Bataille, dans la Relation qu'il en envoya à la Régente ſa mere. Le Duc de Gueldre, qui étoit parti de l'Armée en poſte, aprés la concluſion du Traité avec les Suiſſes, ayant appris la nouvelle de la Bataille à Lion, fut ſaiſi d'un ſi grand chagrin, qu'il en tomba malade, & en penſa mourir. La gloire que le Comte de Guiſe ſon neveu avoit acquiſe en cette occaſion, en faiſant la fonction de ſon Lieutenant à la tête des Lanſquenets, le conſola ; mais ſans luy ôter l'inquiétude, que luy donnoit le grand nombre de bleſſures que ce Prince avoit reçuës.

Le jeune Roy, quoy que tres ſenſible au zéle que ſes Officiers faiſoient paroître pour ſa gloire, s'occupoit beaucoup plus des moyens de profiter de ſon avantage ; & il étoit parfaitement informé de ce qui ſe paſſoit à Milan, où la plupart des Suiſſes s'étoient retirez aprés la Bataille.

Le Cardinal de Sion y étoit arrivé des premiers, & n'avoit pas jugé à propos d'y ſejourner : la perte de la Bataille avoit ruiné tout ſon crédit, & il prévoyoit qu'il n'y ſeroit pas en ſureté parmi des gens deſeſpérez de leur défaite, & qui l'accuſoient hautement de les avoir menez à la boucherie. Il ſe ſauva en Allemagne chez l'Empereur, promettant à Maximilien Sforce de luy ramener bien-tôt un grand ſecours. Il prit Guicciard. Lib. 12.

avec luy François Sforce Duc de Bari, frere de Maximilien, & il ne pouvoit mieux faire ſa cour à l'Empereur, qu'en luy mettant ce jeune Prince entre les mains. C'étoit un ennemi toujours prêt à être oppoſé au Roy de France; & au cas que Maximilien Sforce fût contraint de ſe rendre, comme il y en avoit beaucoup d'apparence, l'Empereur avoit en ſon frere de quoy ranimer l'ancienne inclination des Milanois pour la Maiſon de Sforce.

Les Suiſſes n'ayant plus avec eux le Cardinal de Sion, qui étoit comme le boutefeu & l'organe, dont les Confédérez ſe ſervoient pour les rendre irréconciliables avec la France, conſidérérent plus de ſang froid l'état préſent de leurs affaires. Il eſt vray que quelques-uns furent d'avis d'entreprendre la défenſe de Milan, & de périr plutôt que d'abandonner cette Capitale aux François; mais les autres, dont la plupart avoient été les auteurs du Traité de Galeras, & qui avoient porté fort impatiemment qu'on ne l'eût pas obſervé, repreſentérent que tout le pays étoit à la diſcrétion du Vainqueur; que toutes les Places étant ſans Garniſon, luy ouvriroient leurs portes; qu'il s'alloit rendre maître de tous les paſſages; qu'il les affameroit en tres peu de temps; qu'ils ne pouvoient eſpérer ni d'argent, ni de vivres d'aucun des Confédérez; qu'ils ſeroient contraints de ſe rendre honteuſement ſans coup-férir, & qu'il valoit mieux ſe retirer tandis qu'il leur étoit encore libre de le faire, pour revenir avec une nouvelle Armée au ſecours du Duc de Milan, qui pouvoit tenir long-temps dans le Château.

Cet avis, comme le plus ſage, fut ſuivi. Ils offrirent toutesfois à Maximilien Sforce de le défendre juſqu'à l'extrémité, s'il vouloit leur donner l'argent de leur ſolde de trois mois qu'il leur devoit. Ils ſçavoient bien qu'il n'avoit pas de quoy les ſatisfaire là-deſſus: & ils ſe ſervirent de ce prétexte pour luy juſtifier leur retraite. Ils luy laiſſérent ſeulement quatre mille hommes, pour ſoutenir le ſiége, que les François ſe diſpoſoient à mettre devant le Château; & luy ayant promis de le venir bien-tôt ſecourir, ils ſe retirérent en leur pays par Coſme, ſans être pourſuivis.

Paul Jove.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Dés que le Roy eut ſçu leur départ, il leva ſon camp, & s'approcha juſqu'à trois quarts de lieüe de Milan, dont les Habitans vinrent luy apporter les clefs. Il les reçut avec plus de bonté, qu'ils n'avoient oſé l'eſpérer, & les condamna ſeulement à luy payer trois cens mille écus. Il ne voulut point entrer dans Milan, tant à cauſe que le Château n'étoit pas encore tendu, que parce qu'il appréhenda de ne pouvoir pas contenir les Soldats, qui avoient beaucoup compté ſur le pillage de cette capitale. Il y envoya le Connétable, afin de donner les ordres néceſſaires pour la ſureté de la Ville, & pour le Siége du Château, dont l'attaque fut confiée à Pierre Navarre, & au Seneſchal d'Armagnac. Il prit la route de Pavie, où il fut reçu avec de grands honneurs, & il fit divers détachemens pour envoyer aux autres Places, qui ſe rendirent toutes, excepté le Château de Crémone, que Monſieur de Fleurange bloqua.

Navarre preſſa vivement le Siége, où il fut dangereuſement bleſſé, & contraignit, aprés avoir fait une bréche, la Garniſon à capituler. Si l'on en croit Paul Jove, Jean de Gonſague, gagné par le Connétable, & Jerôme Moroné Chancelier de Milan, outre la meſintelligence des Suiſſes avec la Garniſon Italienne du Château, contribuérent beaucoup à une ſi prompte reddition. Il n'en falloit pas tant à Maximilien Sforce, pour le déterminer à prendre cette réſolution. Ennuyé de ſe voir gourmandé par les Suiſſes, & embarraſſé de la Souveraineté, dont les ſoins ne s'accommodoient pas avec ſon inclination pour le plaiſir & pour le repos, qui étoit ſa paſſion dominante, il quitta ſans beaucoup de peine, un rang qui devoit être pour luy une ſource continuelle d'inquiétudes & de chagrins. Il ſe contenta d'une penſion de ſoixante mille ducats; & renonça à toutes ſes prétentions ſur le Duché de Milan. On luy donna le choix du lieu où il voudroit demeurer en France, & on l'aſſura qu'il y ſeroit toujours traité avec honneur. Pour les quatre mille Suiſſes, ils eurent la liberté de ſe retirer en leur pays, avec quelque argent qu'on leur donna. La Place fut renduë le quatriéme d'Octobre. Maximilien fut conduit au Roy à Pavie, & de là en France, accompagné de Meſſieurs de Mortemar, & de Mauleon frere de Monſieur de la Trimoüille. Ainſi, à la liberté prés, il eut une deſtinée aſſez ſemblable à celle de Ludovic ſon pere, pris à Novare ſous le Régne précedent; mais leurs génies tres diſſemblables leur firent ſouffrir leur malheur avec des ſentimens tres differens.

An. 1515. Journal du Moine ſans froc. Journal de Louiſe de Savoye.

Par un des articles de la capitulation du Château de Milan, celuy de Crémone fut auſſi tendu au Roy, qui en moins d'un mois, depuis la Victoire de Marignan, ſe trouva maître de tout le Milanés. Il fit ſon entrée dans la Capitale, le vingt-troiſiéme d'Octobre, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied, tant François qu'Allemans, de tous les Princes, & de tous les Seigneurs de ſa Cour & de ſon Armée: & aprés avoir reçu les ſermens accoutumez des Bourgeois & des Magiſtrats, donné tous ſes ordres pour la répatation & le ravitaillement du Château, il mena camper ſon Armée à Vigevano.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Ce fut là que la plûpart des Princes d'Italie, les uns en perſonne, & les autres par leurs Ambaſſadeurs, le félicitérent d'une conquête, dont pluſieurs d'entr'eux étoient fort chagrins. Les Ambaſſadeurs de Véniſe obtinrent de luy ſix cens Lances & ſept mille Lanſquenets, ſous la conduite du Bâtard de Savoye, & du Maréchal de Trivulce, pour les aider à reprendre les Places que l'Empereur & l'Eſpagne leur avoient enlevées. La conjoncture étoit d'autant plus favorable pour cette République, que le Viceroy Raymond de Cardone, aprés la Bataille de Marignan ne penſa plus qu'à ſauver ſes troupes, & à les conduire en ſureté au Royaume de Naples, pour lequel il commençoit à craindre. Les Vénitiens reprirent en effet quelques Places avec les

Troupes du Roy. Mais celuy qui paroiſſoit le plus embaraſſé de tous dans cette conjoncture, c'étoit le Pape.

La retraite des Suiſſes, & des Eſpagnols abandonnoit l'Etat Eccléſiaſtique à la merci des François; & quoy qu'il ſçût que les Cantons levoient actuellement une Armée de cinquante mille hommes, ainſi qu'il avoit été réſolu à la Diéte de Zuric, il ne croyoit pas qu'ils puſſent venir aſſez à temps pour le ſecourir. Il n'avoit point les fonds néceſſaires pour les ſoudoyer, & ſçavoit que le Roy n'épargnoit rien pour les gagner par l'entremiſe du Duc de Savoye. Guicciard. Lib. 12.

Il étoit impoſſible au Pape, apres la perte du Milanés, de ſe maintenir à Parme & à Plaiſance: mais ce qui ne l'inquiétoit pas moins que tout le reſte, c'étoit qu'il appréhendoit que les Florentins mécontens du gouvernement des Médicis, n'appellaſſent les François pour les en délivrer. Il vit bien qu'il falloit, bon gré mal gré, en venir à un accommodement avec le Roy. Il ſe ſervit du Duc de Savoye pour l'obtenir, & luy envoya pour ce ſujet Loüis de Canoſſe Evêque de Tricarico.

Le Duc de Savoye trouva le Roy fort diſpoſé à traiter avec le Pape. L'Evêque vint à Pavie avec la qualité de Nonce, confera avec le Chancelier du Prat, & on convint des articles ſuivans. Que le Pape & le Roy s'uniroient enſemble pour la défenſe & la liberté d'Italie; Que le Roy prendroit la protection de l'Egliſe, de l'Etat Eccléſiaſtique, de celuy de Florence, & de Julien & de Laurens de Médicis; Qu'il aſſigneroit une penſion à l'un & à l'autre, & donneroit à Laurens une Compagnie de cinquante Lances entretenuës; Qu'il ſeroit permis au Pape de donner paſſage ſur les terres de l'Egliſe, au Vicetoy & à ſon Armée, pour ſe retirer dans le Royaume de Naples; Qu'il retireroit les Troupes qu'il avoit à Vérone pour l'Empereur; Qu'il céderoit au Roy Parme & Plaiſance, & qu'en récompenſe le Roy feroit une Ordonnance, par laquelle il ſeroit défendu au Duché de Milan, d'uſer d'autre ſel que de celuy des Salines de Cervia; Que le Roy ne pourroit prendre la protection des Feudataires de l'Egliſe ſans le conſentement du Pape; Que Sa Sainteté ne prétendoit point par ce Traité révoquer ceux qu'elle avoit faits avec les autres Princes, & en particulier avec les Suiſſes, ſinon dans les articles incompatibles avec ceux du preſent Traité; Que le Duc de Savoye ſeroit l'arbitre des différends, que le Roy pourroit avoir avec les Florentins touchant l'exécution des anciens Traitez faits entre la France & cette République; Et qu'enfin pour la confirmation de ces articles & de quelques autres points importans, le Roy & le Pape s'aboucheroient en un lieu dont on conviendroit. Florence & Boulogne furent propoſées, & le Roy choiſit Boulogne, pour ne pas trop s'éloigner du Duché de Milan. Le Pape ratifia ce Traité à Viterbe le treiziéme d'Octobre. Les articles qui regardoient les avantages particuliers de Julien & de Laurens de Médicis, n'y furent point inſérez, & le Pape ſe contenta de la parole du Roy. Annales de France. Traité de Viterbe. An. 1515.

L'entrevûe de Boulogne fut différée juſqu'au mois de Décembre. Le Pape s'y rendit le huitiéme jour du mois. Le Roy s'avança juſqu'à Modéne & à Regio, à la tête de ſix mille Lanſquenets & de douze cens Gendarmes. Quatre Cardinaux vinrent le ſaluer à deux Journées de Boulogne, & vingt-deux à une lieuë de cette Ville, dont on luy porta les clefs, & dont on mit une porte en ſa puiſſance. Le Roy y entra ſans autre ſuite que ſa Maiſon, & ſa Garde ordinaire. Le Pape & luy affectérent de ſe donner les plus tendres marques d'amitié & de confiance; ils furent logez trois jours durant dans le même Palais, & mangérent preſque toujours enſemble. Le Roy fit de ſa propre bouche au Pape ſon compliment d'obédience filiale; & aprés cette cérémonie, le Chancelier du Prat s'occupa avec les Miniſtres de Sa Sainteté, à lever toutes les difficultez pour les articles dont on étoit convenu à Pavie. Memoires du Mareſchal de Thuranges. Hiſt. Mſ. du recouvrement de Milan.

Cependant le Roy charmé des maniéres cordiales du Pape, y répondoit avec la franchiſe qui luy étoit naturelle, ſans faire aſſez d'attention au caractére des eſprits du pays où il étoit. Il s'ouvrit au Pape ſur le deſſein qu'il avoit de reconquérir le Royaume de Naples; & le Pape, quoy que déja tres chagrin de le voir en poſſeſſion du Duché de Milan, ne laiſſa pas d'applaudir à ce deſſein, luy promit de l'y ſeconder de toutes ſes forces; & pour le mieux perſuader que c'étoit tout de bon qu'il parloit, il luy demanda ſeulement une condition, qui fut de différer ſon entrepriſe juſqu'aprés la mort de Ferdinand Roy d'Eſpagne. Le Roy y conſentit ſans peine, tant à cauſe qu'il n'avoit pas encore fait les préparatifs néceſſaires pour cette expédition, que parce qu'il ſçavoit l'état où étoit Ferdinand, à qui les Médecins ne donnoient pas encore deux mois de vie.

Il voulut profiter en faveur du Duc de Ferrare de cette apparente facilité du Pape. Il le pria de reſtituer à ce Prince Modéne & Regio, qui luy avoient été enlevées par les Confédérez. Il l'obtint, à condition que le Duc dédommageât le ſaint Siége de quarante mille ducats, que le Pape avoit donnez à l'Empereur, pour être mis en poſſeſſion de la premiere de ces deux Places. On vit bien néanmoins, quand ce vint à l'exécution de cet article, que le Pape en cette occaſion avoit promis beaucoup plus qu'il ne vouloit tenir: mais pour éloigner alors toute défiance de l'eſprit du Roy ſur cet article, il affecta de ne luy pas accorder une autre demande, qui fut le rétabliſſement de François-Marie de la Rovere Duc d'Urbin, dans ſes bonnes graces. Ce Duc étoit neveu de Jules II. Il avoit refuſé, quoy que Feudataire du ſaint Siége, de conduire ſes Troupes au camp du Pape avant la Bataille de Marignan, ne pouvant ſe réſoudre à ſervir ſous Julien de Médicis, luy qui avoit été autrefois Capitaine général des Troupes de l'Egliſe. Le Pape n'ignoroit pas les grandes liaiſons qu'il avoit avec la France, & que depuis la Victoire des François, il avoit fait ſolliciter fortement le Roy Guicciard. Liv. 12.

de faire la guerre au ſaint Siége : mais la véritable, ou du moins la principale raiſon de ce refus, étoit que le Pape vouloit faire tomber cette Principauté dans ſa Maiſon. Il conjura donc le Roy de luy abandonner ce Rebelle, qu'il ne pouvoit avec honneur s'empêcher de punir. Le Roy y conſentit, & luy promit même de l'aider à le ſoumettre ; & cela contre l'avis des plus éclairez de ſon Conſeil, qui luy rappellant l'exemple d'Alexandre VI. luy repreſentérent, qu'il n'étoit point de la bonne politique de tant favoriſer l'aggrandiſſement de la Maiſon des Papes. Leon voulant marquer au Roy ſa reconnoiſſance, luy accorda pour un an la levée de la Décime de tous les Bénéfices de ſon Royaume, & le Chapeau de Cardinal pour Adrien Goufier de Boiſi Evêque de Coutances, & frere du Grand Maître.

Toutes ces choſes étant réglées avec beaucoup d'agrément & de ſatisfaction des deux côtez, il reſtoit un point d'une extrême importance, qui depuis prés de cent ans avoit été la ſource de bien des querelles entre les Papes & les Rois de France, ſur lequel le Concile de Latran avoit déja fait des démarches fort deſagreables au Roy & à ſon Prédéceſſeur, & que les deux Puiſſances ſouhaitoient alors paſſionnément de terminer à l'amiable.

C'étoit la fameuſe Pragmatique Sanction, faite dans l'Aſſemblée du Clergé de France à Bourges, l'an 1438. ſous le Régne de Charles VII. conformément au projet que luy en avoit envoyé le Concile de Baſle. J'en ay rapporté dans l'Hiſtoire du Régne de ce Prince, les principaux articles, & ſur-tout ceux qui faiſoient le plus de peine à la Cour de Rome ; tels étoient ceux qui ordonnoient la convocation d'un Concile général tous les dix ans, qui marquoient, ou qui ſuppoſoient l'autorité du Concile au deſſus du Pape, qui aboliſſoient les Annates, les Réſerves, & les Expectatives des Bénéfices, qui rétabliſſoient la liberté entiére des Elections pour les Archevêchez, les Evêchez, les Abbayes, & les autres Bénéfices électifs, ſans que le Pape pût s'en attribuer la nomination. On a vû les efforts des Papes, pour faire annuller cet acte par les Rois de France : Que Loüis XI. dans la vûë de faire plaiſir au Pape Pie II. ayant entrepris d'en abolir l'uſage, les Parlemens s'y oppoſérent, & que ce Prince mécontent du Pape dans la ſuite, ne ſe mit pas fort en peine de ſoutenir ſon Ordonnance ſur ce ſujet ; Que Charles VIII. & Loüis XII. firent obſerver la Pragmatique ; Que Jules II. dans le Concile de Latran, lança les foudres de l'Egliſe contre ceux qui la ſoutiendroient & la ſuivroient dans la pratique ; & que Leon X. ſuivant les traces de ſon Prédéceſſeur, avoit fait de nouvelles inſtances ſur ce ſujet.

Pithou, Hiſt. de la Pragmatique Sanct. & des Concordats.

C'eſt l'état où ſe trouvoit cette affaire, lors que le Roy s'aboucha avec luy à Boulogne. Ce Prince le pria de faire ceſſer les pourſuites qui ſe faiſoient au Concile de Latran contre la Pragmatique, & de l'approuver, comme conforme à l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, & comme émanée d'un Concile général. Ce n'étoit pas là une matiére ſur laquelle le Pape crût pouvoir biaiſer, ou ſe relâcher : car l'autorité du S. Siége y étoit trop intéreſſée. Il déclara que luy & le Concile étoient réſolus de ne tien ménager là-deſſus, de caſſer & d'anathématiſer la Pragmatique, & d'employer les plus fortes Cenſures contre ceux qui entreprendroient de la ſoutenir ; mais que comme il ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion, que de vivre en parfaite intelligence avec Sa Majeſté, il étoit d'avis qu'on cherchât quelque tempérament, qui mît l'honneur du ſaint Siége & de la France à couvert, & conciliât les intérêts oppoſez.

Le Roy, qui pour la ſureté du Duché de Milan, & dans l'eſperance de la conquête du Royaume de Naples, vouloit, à quelque prix que ce fût, avoir le Pape de ſon côté, luy dit, qu'il ſeroit ravi qu'on trouvât une voye d'accommodement. Ils convinrent que les Cardinaux d'Ancone & de Santiquatro conferetoient là-deſſus avec le Chancelier du Prat. Aprés quoy ils ſe ſéparétent tres ſatisfaits l'un de l'autre. Le Pape ne pouvoit ſe laſſer de dire du bien de ce jeune Prince. Il en écrivit non ſeulement à Loüiſe de Savoye Régente de France, une Lettre pleine d'éloges, mais encore au Roy de Portugal, & à d'autres Princes, ſe conjoüiſſant avec eux d'avoir trouvé un Roy né pour la gloire & pour la défenſe de l'Egliſe, les exhortant à profiter des belles diſpoſitions où il l'avoit vû, d'employer toute ſa puiſſance pour abbattre celle des ennemis du nom Chrétien, leur faiſant entendre que le principal motif qu'il avoit eu de faire la paix avec luy, étoit l'eſpérance de chaſſer par ſon moyen les Turcs de l'Europe, & de délivrer tant de Princes Chrétiens du joug des Infidéles, ſous lequel ils gémiſſoient depuis ſi long-temps. Le Roy cependant s'en alla à Milan attendre le ſuccés de cette importante négotiation, qui dura moins qu'on n'avoit cru.

Apud Bemb. epiſt. 12. 17.

Le ſecret pour faire réüſſir ces ſortes d'affaires, eſt de trouver des expédiens également avantageux aux deux partis : & c'eſt à quoy les deux Cardinaux & le Chancelier s'étudiérent. Ils firent un projet de Traité, auquel on donna depuis le nom de Concordat, où entrérent pluſieurs articles de la Pragmatique, comme l'abolition des réſerves & des expectatives, mais aucun de ceux qui concernoient la diminution de l'autorité du Pape, & on n'y fit mention ni de l'obligation des Papes d'aſſembler le Concile général dans un temps déterminé, conformément aux Decrets des derniers Conciles, ni de la ſupériorité du Concile au deſſus du Pape.

Il y avoit dans ce projet deux points principaux. Le premier en faveur du Roy, auquel le Pape accordoit la nomination des Bénéfices de ſon Royaume ſous quelques clauſes, leſquelles étant obſervées, le Pape étoit obligé de donner les Bulles à ceux que le Roy auroit nommez. On exceptoit les Monaſtéres & les Evêchez qui pourroient avoir quelque privilége ſpécial du ſaint Siége, pour ſe maintenir dans le droit d'élection qu'on ôtoit à tous les autres. Le ſecond point étoit à l'avantage du Pape, en ce qu'on luy accordoit les Annates, ou le revenu d'une année de chaque

Bénéfice, à meſure que le Roy y nommeroit. On peut voir dans le Concile de Latran, & dans diverſes éditions du Concordat, les motifs de l'abolition des Elections ; les conditions que le Roy devoit obſervet dans les nominations ; les précautions que l'on prit pour ménager à cet égard les intérêts des Graduez dans les Univerſitez ; & divers autres détails qu'il ſeroit trop long de rapporter icy.

Tom. 14. Concil. Labbæi.

Le Roy ayant reçu ce Traité à Milan, envoya Roger de Barme, Avocat général, ou, comme on parloit encore communement alors, Avocat du Roy au Parlement de Paris, pour régler quelques difficultez qu'on faiſoit de part & d'autre. Elles furent levées; & un an aprés, le Concordat, par un Decret du Concile de Latran, fut confirmé, & la Pragmatique Sanction abolie dans l'onziéme Seſſion.

Durant cette négotiation le Roy en avoit entamé une autre, qui luy réuſſit pareillement, au moins en partie. Les Suiſſes, aprés s'être un peu calmez enſuite de leur défaite à Marignan, firent de ſériеuſes réflexions ſur les avantages qu'ils tiroient autrefois de leur alliance avec la France, qui les payoit beaucoup mieux que ceux auſquels ils s'étoient donnez depuis. Le parti François, juſqu'alors le plus foible dans les Diétes, reprit le deſſus, malgré le Cardinal de Sion, & les intrigues de Richard Pacé Envoyé d'Angleterre, qui employoit toutes ſortes d'artifices, pour empêcher les Cantons de renoüer avec la France.

Guicciard. Lib. 12.

Le Roy, qui par l'expérience de ſon Prédéceſſeur, & par la ſienne propre, connoiſſoit de quelle importance il étoit de regagner les Suiſſes, ne marchanda pas avec eux ; & leur fit, tout victorieux qu'il étoit, des offres qu'ils auroient à peine oſé eſpérer, s'ils l'avoient été eux-mêmes. Il leur accorda les ſix cens mille écus que Monſieur de la Trimoüille, pour les engager à ſe retirer du Duché de Bourgogne, leur avoit promis par le Traité de Dijon, que Loüis XII. n'avoit pas voulu ratifier, & leur en offrit trois cens mille autres, s'ils vouloient luy tendre les Vallées vuiſines du Duché de Milan, dont ils s'étoient emparez durant la guerre. Huit des Cantons acceptérent le Traité ; mais les cinq autres, qui étoient maîtres de ces Vallées, n'y voulurent point conſentir : de ſorte qu'on ne conclut l'Alliance qu'avec les huit premiers ; encore ne fut-ce qu'à cette condition, qu'ils ne combattroient ni contre l'Empire, ni contre l'Empereur, ni contre les cinq Cantons, s'ils prenoient parti contre la France. Ces reſtrictions étoient tres deſavantageuſes au Roy ; mais il eſpéroit venir à bout dans la ſuite des cinq autres Cantons, & il comptoit pour beaucoup, de voir le Duché de Milan à couvert contre les inondations des trente & quarante mille Suiſſes, qui y paroiſſoient en un moment ſous les armes.

▶ Aprés avoir terminé ces deux grandes affaires, le Roy ne ſéjourna pas long-temps à Milan. Il déclara ſon Lieutenant général, en ſon abſence, le Connétable de Bourbon, qui vint le rejoindre de Veniſe, où il étoit allé par ſon ordre avec le Comte de Vendôme, le Comte de Guiſe, & Loüis de Bourbon Evêque de Laon, & depuis Cardinal, pour aſſurer les Vénitiens de ſon ſecours contre l'Empereur & le Roy d'Eſpagne. Il fit Préſident & Vice-Chancelier du Milanés, Jean de Sylva, homme de mérite, & fort eſtimé dans le pays. Il laiſſa au Connétable ſept cens hommes d'armes, ſix mille Lanſquenets, & quatre mille hommes de pied, François : & étant parti au mois de Janvier de l'an 1516, il arriva à Lion au commencement de Février.

An. 1516.

Il auroit ſéjourné plus long-temps au Milanés, ſans la défiance qu'il conçut du Roy d'Angleterre, & l'appréhenſion qu'il eut d'une diverſion de la part du Roy d'Eſpagne du côté des Pyrénées. La mort de ce Prince, qu'il apprit à Lion, le raſſura de ce côté-là. Ferdinand mourut le vingt-troiſiéme de Janvier. C'étoit un Prince né avec de rares talens pour le Gouvernement ; & les Eſpagnols le regardent comme un des plus grands hommes qui ayent monté ſur le thrône d'Eſpagne. Un de leurs Hiſtoriens dit de luy, que jamais Prince ne ſçut mieux accorder la Loy de Dieu avec la raiſon d'Etat. Les Hiſtoriens des autres Nations ne conviennent pas de cet éloge ; & quand il n'y auroit que l'article de la Navarre, ſi injuſtement uſurpée ſur Jean d'Albret, & ſes tromperies à l'égard de Loüis XII. dont il ſe vantoit luy-même, il faudroit au moins y mettre quelque exception.

Antoine de Vera. Vie de Charles V.

Cette mort n'empêcha pas le Roy d'Angleterre de pourſuivre ſon premier deſſein, que luy avoit inſpiré Thomas Volſey ſon Miniſtre, un des plus vains, des plus ambitieux & des plus méchans hommes de ce temps-là, qui de fils d'un Boucher d'Ipſwick, dans le Comté de Suffolk, & de Profeſſeur de Grammaire dans l'Univerſité d'Oxford, étant devenu Chapellain, & puis Aumônier du Roy, fut élevé à l'Archevêché d'York, à la Charge de Grand Chancelier du Royaume, à la dignité de Cardinal, & ſe flatta de l'eſpérance du Pontificat par la faveur de Charles V. dont il fut néanmoins la dupe ſur ce point-là.

Volſey avoit l'Economat de l'Evêché de Tournay, qui depuis la guerre de Loüis XII. avec l'Angleterre, étoit demeuré ſous la domination Angloiſe. Non content du revenu de l'Evêque, il ſouhaitoit fort en avoir la dignité, & avoit ſouvent ſollicité le Roy de France de donner un autre Evêché à Pierre Guillart qui avoit celuy de Tournay, afin de luy laiſſer occuper cette place dés qu'elle ſeroit vacante. Le Roy, qui eſpéroit que Tournay pourroit un jour luy revenir, ſoit par la guerre, ſoit par quelque Traité, éludoit toujours les ſollicitations de Volſey, ſans pourtant luy ôter toute eſpérance. Cet homme ayant pénétré ſes intentions, & chagrin de ce refus, réſolut de s'en venger, & ſçut ſi bien tourner l'eſprit de ſon Maître, qu'il le diſpoſa inſenſiblement à faire la guerre à la France. Il ne manquoit pour cela ni de prétextes, ni même de raiſons. Car le Roy avoit envoyé en Ecoſſe Jacques Stuart Duc d'Albanie, qui à ſon arrivée s'étoit ſaiſi de l'adminiſtration du

Polydor. Vergil. l. 27.

Royaume & de la tutelle du jeune Roy ſon couſin germain, en ôtant l'une & l'autre à la Reine mere ſœur du Roy d'Angleterre. Il avoit aſſiégé cette Princeſſe dans la Forteresſe de Sterlin, l'avoit contrainte de ſortir d'Ecoſſe, & chaſſoit de ce Royaume tous ceux qu'il ſçavoit favoriſer le parti Anglois.

Le premier ſoupçon que le Roy eut de Henri, fut avant la conquête de Milan : car l'Ambaſſadeur d'Angleterre uſa de toute ſon éloquence pour le diſſuader de cette entrepriſe, & luy fit aſſez entendre, que s'il déclatoit la guerre au Pape, à l'Empereur, & au Roy d'Eſpagne, alliez de la Couronne d'Angleterre, le Roy ſon maître auroit peine à ſe diſpenſer de ſe joindre à eux.

Peu de temps avant la Bataille de Marignan, le Roy d'Angleterre avoit écrit aſſez fortement au Roy, ſur divers ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir de luy, & en particulier ſur l'entrepriſe du Duc d'Albanie. Mais ce qui devoit encore plus chagriner le Roy d'Angleterre, étoit que le Roy, un peu avant ſon retour en France, avoit fait un Traité de Ligue avec le Roy d'Ecoſſe, par le moyen du Duc d'Albanie, & s'étoit engagé à luy donner du ſecours contre l'Angleterre, au cas qu'on y penſât à l'inquiéter. Volſey ne perdit pas de ſi belles occaſions d'animer Henry contre la France ; mais quoy qu'il pût faire, les broüilleries que ſa trop grande faveur excita à la Cour d'Angleterre, & le plaiſir que ſes ennemis prenoient à le contredire dans le Conſeil, firent échoüer ſon deſſein.

Volſey cependant ne ſe rebuta pas, & il eſpéra parvenir à ſon but par une autre voye, à la verité plus longue, mais qui pouvoit aſſez naturellement l'y conduire. Il repréſenta au Roy d'Angleterre, que puis qu'il ne jugeoit pas à propos de ſe déclarer ouvertement contre le Roy de France, il étoit de la politique de donner au moins de l'occupation à un jeune Prince fier & ambitieux, dont la puiſſance ſeroit un jour tres dommageable à l'Angleterre, ſi l'on n'en empêchoit l'accroiſſement ; que s'il étoit une fois poſſeſſeur paiſible du Duché de Milan, ſon premier ſoin ſeroit d'enlever aux Anglois ce qui leur reſtoit en France ; qu'ainſi on devoit luy ſuſciter au delà des Alpes le plus d'affaires qu'il ſeroit poſſible ; que ſi l'on fourniſſoit de l'argent à l'Empereur, il pouvoit entrer avec une groſſe Armée en Italie, & fort embaraſſer les François, qui n'y avoient que peu de Troupes ; qu'il falloit que Richard Pacé, qu'on avoit envoyé en Suiſſe, allât en Allemagne, pour encourager ce Prince à ſoûtenir une guerre où il avoit tant d'intérêt, en l'aſſurant qu'on ne l'abandonneroit pas, & qu'il ſeroit bien ſecondé. Le deſſein de Volſey en cela étoit de prendre ſes meſures ſelon le ſuccés de l'expédition de l'Empereur, étant bien perſuadé que ſi les François avoient du deſſous, il détermineroit enfin le Roy d'Angleterre à profiter de l'occaſion.

Pacé reçut donc ſur cela ſes inſtructions. Il alla trouver l'Empereur, le preſſa d'entrer en Italie, l'aſſura que le Roy ſon maître ne luy manqueroit pas au beſoin ; qu'on luy donneroit de quoy ſoudoyer ſes Troupes, & que pour peu qu'on le vît bien commencer, il ſeroit tres fortement ſoutenu.

L'Empereur toujours auſſi ardent à entreprendre, qu'il étoit incapable de bien exécuter, prit aiſément feu ſur les inſtances de l'Envoyé d'Angleterre. L'eſpérance d'avoir de l'argent luy faiſoit paroître tout poſſible ; mais il luy falloit cet aiguillon pour l'animer, & ſans cela il ſembloit s'endormir ſur ſes intérêts les plus eſſentiels. Le Roy d'Eſpagne un peu avant ſa mort luy avoit fait toucher ſix vingts mille ducats, dont il s'étoit déja ſervi pour faire des levées de Soldats, à deſſein de venir au ſecours de Breſſe & de Vérone, menacées depuis longtemps par les François & les Vénitiens. Guicciard, Lib. 12.

Il fut de bonne heure en campagne contre ſon ordinaire ; & bien luy en prit : car Breſſe fort preſſée par le Bâtard de Savoye, & par Pierre Navarre, avoit capitulé & promis de ſe rendre dans vingt jours, ſi elle n'étoit ſecouruë avant ce terme. Le temps de la reddition approchoit, lors que les Généraux François apprirent que le Comte Guillaume de Roquendolf un des Commandans de l'Empereur, étoit entré en Italie avec une Armée bien plus forte que la leur, & qu'il marchoit à grandes journées à Breſſe, pour arriver avant le jour marqué. Cette nouvelle, l'inégalité des forces, les obligea à ſe retirer : & le Général Allemand mit la Ville en état de n'être pas forcée, en y faiſant entrer une Garniſon de ſix mille hommes : mais n'y ayant pas jetté des vivres à proportion de la Garniſon, le Connétable de Bourbon ne perdit pas toute eſpérance de s'en rendre maître par un blocus, & en luy coupant les vivres. Il chargea du ſoin du blocus le Maréchal de Lautrec, qui ſe ſaiſit de tous les paſſages, & mit cette Place dans un nouveau danger. Memoires du Bellay, Liv. 1.

L'Empereur s'étoit mis en marche quelque temps aprés le Comte Roquendolf, avec une Armée de trente mille hommes, où il y avoit dix mille Fantaſſins, partie Eſpagnols, partie Allemans, cinq mille Chevaux, & quinze mille Suiſſes, foumis par les cinq Cantons, qui n'avoient pas voulu ſigner le Traité avec la France. Le danger de Breſſe le fit hâter. Il arriva dans le Trentin, & s'avança avec grande diligence juſqu'à Vérone.

Les forces des François & des Vénitiens n'étoient nullement comparables à une ſi groſſe Armée. Le Roy n'avoit pas encore envoyé de renfort de France, & toute l'eſpérance du Connétable étoit dans ſeize mille Suiſſes, que les huit autres Cantons alliez de la France avoient levez pour le Roy. Ils étoient en chemin, mais encore fort éloignez. Ce fut une néceſſité de lever le blocus : & aprés bien des délibérations dans le Conſeil de guerre, il fut réſolu de ſe contenter de retarder la marche de l'Armée Impériale, en luy diſputant le paſſage des riviéres, juſqu'à ce qu'on pût être joint par les Suiſſes.

Dans ce deſſein, aprés avoir renforcé les Garniſons

Lettre originale de Henri VIII. à François I. tirée de la Bibliothéque de M. le Préſident de Lamoignon

Polydor. Vergil. loc. cit.

Petrus de Angleria, epiſt. 568.

Garniſons de Vicence & de Padoüe, l'Armée des Confédérez alla ſe poſter ſous Peſcaire, à l'entrée du Lac de Garde, pour empêcher le paſſage du Mincio aux Impériaux: mais à leur approche, on changea de deſſein. On ſe retira vers l'Oglio; & puis on paſſa cette riviére, pour ſe mettre ſous le canon de Crémone; apparemment pour être plus à portée de ſe joindre avec les Suiſſes qui approchoient.

Cette retraite fit grand tort à la réputation des Confédérez, & fit croître le courage aux Impériaux. L'avis des plus ſages Capitaines de l'Empereur étoit de continuer à pouſſer les François & les Vénitiens ſans s'arrêter, de les obliger à la Bataille, ou à reculer juſques dans le Milanés, où il y avoit eſpérance de voir une révolution auſſi ſubite, que celles qui s'étoient faites dans les guerres précédentes: mais l'Empereur s'obſtina au Siége d'Aſola ſur la Chieza, où François Contarini, avec une Garniſon de cent Lances & de quatre cens Fantaſſins, ſe défendit pluſieurs jours avec beaucoup de bravoure.

L'Empereur aprés la priſe de cette Place, paſſa l'Oglio à Orci Novi; Lautrec, & les Généraux Vénitiens, le voyant venir à eux, laiſſérent trois mille Fantaſſins & trois cens Lances dans Crémone, & ſe retirérent au delà de l'Adda. De ſorte que tout le pays d'entre cette riviére, & celles du Po & de l'Oglio, ſe rendit aux Impériaux, excepté Créme & Crémone. Ce fut là que quantité de méconrens & de bannis du Milanés, ſe joignirent à l'Empereur. Le Cardinal de Sion étoit auſſi dans ſon Armée; & ce qui ſurprit les François plus que tout le reſte, fut que le Pape, nonobſtant toutes les belles proteſtations qu'il avoit faites au Roy, y envoya deux cens hommes d'armes, ſoudoyez à ſes dépens, ſous la conduite de Marc-Antoine Colonne, & eut pendant ce temps-là auprés de l'Empereur en qualité de Légat, le Cardinal Bibiena, ennemi déclaré de la France.

Le deſſein de Lautrec étoit de diſputer aux Impériaux le paſſage de l'Adda. Il l'avoit ainſi écrit au Roy, s'aſſurant que les ſeize mille Suiſſes l'auroient joint avant que l'Empereur y fût arrivé: mais ils ne paroiſſoient point. C'eſt pourquoy, comme il ne ſe trouvoit pas en ſureté à Caſſano, où il s'étoit campé, il ſe retira à Milan, avec toutes ſes Troupes, le jour de Pâques.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

An. 1516.

L'Empereur n'ayant plus d'ennemis en campagne, paſſa la riviere à Rivolte, s'empara de Lodi ſans réſiſtance, & vint ſe camper à quelques milles de Milan. Dés qu'il y fut arrivé, enflé de tant de ſuccés, il envoya un Héraut ſommer la Ville de ſe rendre, menaçant les Bourgeois, que s'ils n'en avoient chaſſé les François dans trois jours, il les traiteroit plus impitoyablement, que n'avoit fait autrefois l'Empereur Fréderic Barberouſſe, qui aprés avoir ſaccagé & brûlé la Ville, y fit ſemer du ſel, pour marque de la téſolution où il étoit, de ne pas permettre qu'on la rétablit jamais.

Guicciard. Lib. 12.

Il ne tint pas vray-ſemblablement aux Milanois, toujours prêts à changer de maître, que ſes ordres ne fuſſent exécutez: mais les Troupes Françoiſes & Vénitiennes étoient en état de les contenir. Il ne ſe fit aucun mouvement dans la Ville, & les Habitans attendoient avec de grandes inquiétudes, le parti que les Généraux François prendtoient, ou de s'y défendre, ou de l'abandonner.

Les avis furent en effet fort partagez là-deſſus dans le Conſeil. Peu s'en fallut que le retardement des Suiſſes ne déterminât les François à la retraite. Le bruit même couroit, & il n'étoit pas ſans fondement, que les Cantons avoient envoyé ordre aux Suiſſes des deux partis de retourner dans leur pays: & il y avoit fort à craindre, que ceux qui n'étoient pas encore arrivez, n'y obéiſſent plus promptement, que ceux qui étoient dans l'Armée de l'Empereur. On s'en tint à l'avis des deux Provéditeurs Vénitiens André Gritti & André Tréviſan, qui fut de ne rien précipiter, avant que d'avoir eu des nouvelles plus certaines des Suiſſes qu'on attendoit.

Cependant le Connétable de Bourbon prit ſes précautions. Il fit ſortir de la Ville pluſieurs Bourgeois de la faction Gibeline, toujours portée à favoriſer les Empereurs. On donna des Gardes à quelques autres; & pour pouvoir défendre plus aiſément la Place, on mit le feu aux Fauxbourgs, nonobſtant le chagrin que ce remede violent devoit faire aux Bourgeois.

L'Empereur campé à Lambra, à trois quarts de lieües de Milan, fut témoin de ce triſte ſpectacle, qui luy faiſoit connoître la téſolution où étoient ſes ennemis de ne pas abandonner la partie; mais ſes eſpérances furent entiérement ruinées, lors qu'il vit arriver de l'autre côté de la Ville treize mille tant Suiſſes que Griſons, conduits par le Capitaine Albert Petre, dont la venüe cauſa une extrême joye aux Confédérez.

Un ſi puiſſant renfort fit prendre la réſolution au Connétable, d'aller ſans délay attaquer le Camp de l'Empereur: mais quand il l'eut communiquée aux Suiſſes, il ne les trouva pas diſpoſez à le ſuivre. Ils luy répondirent, qu'ils étoient prêts de défendre la Ville ſous ſes ordres, juſqu'à l'extrémité; qu'ils n'étoient obligez qu'à cela par le dernier Traité fait entre la France & les Cantons, & qu'il y étoit expreſſément ſtipulé, qu'ils ne ſe battroient point en campagne contre l'Armée de l'Empire, & beaucoup moins encore contre les gens de leur Nation, qui faiſoient la principale partie de cette Armée.

La choſe en effet étoit ainſi, & le Connétable ne pouvoit exiger d'eux rien davantage: mais il fut fort ſurpris, lors que le Capitaine Albert vint peu de jours aprés luy déclarer l'ordre qu'il avoit reçu des Cantons, de s'en retourner avec ſes Troupes. Les Suiſſes de l'Armée de l'Empereur en avoient reçu un pareil, & ce Prince ſe trouvoit encore plus embaraſſé que les Généraux François. Car outre que les Suiſſes faiſoient la moitié de ſon Armée, ils ſe comportoient à ſon égard tout autrement que leurs compatriotes ne faiſoient envers le Connétable. La différence de cette conduite venoit de ce qu'ils n'étoient pas payez, & que le Connétable avoit

commencé par donner trois mois de payc à ceux du Capitaine Albert. Jacques Stafier Général des Suiſſes de l'Armée Impériale, étoit venu trouver l'Empereur, luy avoit demandé de l'argent avec beaucoup d'arrogance, & même avec menaces. La peur ſaiſit ce Prince, & il rappella dans ſon eſprit l'accident de Ludovic Sforce, qui avoit été livré aux François par les Suiſſes à Novare, dans une conjoncture toute pareille. Ses ſoupçons furent extrémement augmentez par un artifice du Maréchal de Trivulce, qui écrivit aux Capitaines Suiſſes une Lettre, par laquelle il leur donnoit avis, que dans deux jours tout ſeroit prêt, pour exécuter la choſe dont ils étoient convenus. Cette Lettre fut interceptée par l'Empereur, ainſi que Trivulce l'avoit prétendu. Il ne douta plus qu'il n'y eût une conſpiration contre ſa propre perſonne. Il décampa bruſquement, & repaſſa l'Adda, ſans être ſuivi des Suiſſes, qui nonobſtant les promeſſes qu'il leur fit de les payer inceſſamment de l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, ſe payérent par leurs mains, aux dépens de Lodi. Ils pillérent la Ville, & celle de Sant Angelo, & enſuite prirent le chemin de leur pays par la Valteline, quoy que pût faire le Cardinal de Sion pour les retenir. Le Comte de S. Pol, Montmorenci, & Thomas de Foix Seigneur de Leſcut frere de Lautrec, donnérent ſur l'arriére-garde de l'Empereur, au moment qu'il décampoit, & luy déſirent quelques Troupes. Par bonheur pour luy, les Suiſſes de Milan ne furent pas moins obéiſſans aux ordres de leurs Supérieurs; & malgré les inſtances, les careſſes, les promeſſes du Connétable, ils s'en retournérent chez eux, excepté environ trois cens qui demeurérent avec le Capitaine Albert.

Cela n'empêcha pas l'Armée Françoiſe & Vénitienne de ſe mettre aux trouſſes de celle de l'Empereur. Ils paſſerent aprés luy la riviére d'Adda: la conſternation & la révolte ſe mit parmi ſes Troupes; & trois mille hommes de pied, partie Eſpagnols, partie Allemans, l'abandonnérent, pour ſe jetter dans le Camp des Confédérez.

Ce Prince déconcerté n'oſa plus tenir la campagne, & gagna au plus vîte le Trentain, abandonnant toutes ſes conquêtes, ſans autre fruit de ſon expédition, que d'avoir donné une nouvelle preuve de ſon peu d'habileté dans la conduite de ſes entrepriſes.

Cette retraite donna lieu aux Confédérez de faire le Siége de Breſſe, qui aprés une aſſez vigoureuſe réſiſtance, ſe rendit: & Lautrec qui commandoit non ſeulement l'Armée Françoiſe, mais encore dans tout le Milanés, parce que le Connétable étoit allé à la Cour, remit cette Place entre les mains des Vénitiens, conformément au Traité fait avec eux.

Aprés cette expédition, les Troupes furent miſes en quartier de rafraichiſſement. Elles en ſortirent quelque temps aprés, pour faire ſur Vérone une tentative qui ne réuſſit pas; parce que le Comte de Roquendolfe la ſecourut avec huit mille hommes, & que Lautrec n'agiſſoit que fort mollement, ſuivant les ordres de la Cour, qui attendoit le ſuccés d'un Traité entamé avec le nouveau Roy d'Eſpagne. La reddition de Vérone en fut une ſuite, ainſi que je le diray bien-tôt; & par là les Vénitiens furent remis en poſſeſſion de tout leur Etat de Terre ferme, dont la Ligue de Cambray les avoit dépoüillez. Il leur en coûta des ſommes immenſes; mais ils en furent redevables à la ſage conduite qu'ils tinrent dans les divers évenemens des guerres d'Italie, & parvinrent enfin à leur but.

Dés que le Pape ſçut la retraite de l'Empereur, il ſomma le Roy de luy fournir les Troupes qu'il luy avoit promiſes à Boulogne, pour l'aider à s'emparer du Duché d'Urbin, & en chaſſer François Marie de la Rovere. La Cour de France avoit de grandes raiſons de les luy refuſer. La conduite qu'il avoit tenuë à l'entrée de l'Empereur en Italie, les intrigues ſecretes qu'on le ſoupçonnoit, non ſans ſujet, d'entretenir avec ce Prince, avec les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & avec les Suiſſes, méritoient qu'on luy rendit la pareille: mais l'expérience du Régne précédent, qui faiſoit connoître la néceſſité de n'avoir point le Pape pour ennemi dans les guerres d'Italie, & l'eſpérance de le gagner par un ſervice auſſi ſignalé que celuy-là, qui établiſſoit ſi puiſſamment la Maiſon de Médicis en Italie, fit paſſer par deſſus toutes les autres conſidérations.

Lautrec eut ordre de faire tout ce que le Pape ſouhaiteroit de luy. Il joignit aux Troupes du ſaint Siége un grand corps de Cavalerie, ſous les ordres de l'Eſcut ſon frere, qui fit ſi bien ſon devoir, qu'en peu de temps le Duché d'Urbin, où il y avoit de tres fortes Places, fut conquis. Le Pape en inveſtit auſſi-tôt Laurens de Médicis ſon neveu; & afin que la choſe fût plus ſtable, il prit une précaution, à laquelle le feu Pape avoit manqué, en le donnant à la Rovere ſon neveu: ce fut de faire ſouſcrire les Cardinaux à la Bulle qu'il expédia ſur ce ſujet. Par malheur toutes ces meſures que les Papes prenoient pour l'aggrandiſſement de leurs familles, ſe trouvoient toujours trop courtes ſous le régne de leurs Succeſſeurs, quand ils ſe laiſſoient dominer par la même paſſion. Ils ne manquoient jamais de moyens & de prétextes de détruire des fortunes, que ceux qui les avoient précédez, avoient eu tant de peine à bâtir. Ce ſont là les principales choſes qui ſe paſſérent cette année en Italie. Je viens aux autres évenemens que la mort du Roy Ferdinand produiſit: car il joüoit un trop grand rôle dans l'Europe, pour que ſa mort y fût indifférente.

Celuy qui luy ſuccéda, parut dans la ſuite avec encore plus d'éclat ſur la ſcéne du monde. Ce fut Charles d'Autriche, qui avoit porté d'abord le titre de Duc de Luxembourg, enſuite celuy de Prince d'Eſpagne, & prit aprés la mort de Ferdinand, le titre de Roy d'Eſpagne. Il le prit par le conſeil de l'Empereur ſon grand-pere, contre l'avis des plus fidelles Serviteurs qu'il eût en ce Royaume-là, qui appréhendoient que les

Jovius, Lib. 16.

Guicciard. Lib. 12.

Memoires du Bellay. Liv. 1.

Memoires du Bellai, Liv. 1. Guicciard. Lib. 12.

An. 1516.

Petrus de Anglerius, epiſt. 567. 571.

Eſpagnols ne s'en offençaſſent ; parce que Jeanne ſa mere, du chef de laquelle il devoit ſuccéder au Royaume de Caſtille, étoit encore vivante. A la vérité elle étoit hors d'état de gouverner, par le renverſement de ſon eſprit ; mais la Couronne luy appartenoit, auſſi-bien que le titre de Reine, dont elle étoit en poſſeſſion.

Charles étoit un jeune Prince alors âgé de quinze à ſeize ans, d'une tres-grande eſpérance, à laquelle il répondit parfaitement, bien fait, éloigné des excés où la jeuneſſe a coutume de ſe laiſſer entraîner, naturellement ſage, grave, d'un eſprit meur & pénétrant, appliqué des lors aux affaires, paſſionné pour la gloire, impatient de ſe ſignaler dans les armes, ſçachant parler les principales Langues de l'Europe, à quoy il s'appliqua beaucoup plus qu'au Latin, qu'il ſe repentit depuis d'avoir négligé, honnête, careſſant ſans trop ſe familiariſer, adroit dans les exercices du corps, en un mot tel, qu'il faiſoit l'admiration de ceux qui l'approchoient, l'eſpérance des peuples qu'il devoit gouverner, & l'inquiétude des Princes qui l'alloient avoir pour voiſin dans les Etats dont il héritoit.

Cela regardoit la France plus qu'aucun autre Royaume ; parce qu'elle avoit pour frontiéres les domaines de Charles, tant du côté des Pyrenées, que du côté de l'Artois & de la Picardie, ſans parler de l'Italie, où s'il étoit une fois paiſible poſſeſſeur de l'Etat de Naples, il devenoit beaucoup plus redoutable au Milanés, qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs : car déſormais, en cas de guerre, c'étoit le même intérêt qui mettroit en mouvement contre la France, toutes les forces de l'Eſpagne, des Pays-Bas & du Royaume de Naples ; au lieu que juſqu'alors Ferdinand qui appréhendoit que Charles, tout ſon petit-fils qu'il étoit, ne luy enlevât avec le temps l'adminiſtration de la Caſtille, prenoit des précautions

Petrus de Anglerius, epiſt. 563.

contre luy : & nous voyons par une Lettre écrite de la Cour d'Eſpagne, un peu avant la mort de Ferdinand, que ſa jalouſie étoit venuë à un point, qu'Adrien Florent Précepteur de ce jeune Prince, & qui fut depuis Pape, y fit un voyage exprés, pour adoucir l'eſprit du grand-pere envers le petit-fils, & pour l'aſſurer que ce jeune Prince avoit, & auroit toujours pour ſes avis & pour ſes ordres, une entiére déference, & ne ſouhaitoit rien tant que de le ſatisfaire en tout ce qui dépendroit de luy.

Le Roy de France ne manqua pas de faire ces importantes réflexions : & quoy qu'il n'y eût gueres d'apparence, qu'il pût empêcher que la ſucceſſion d'Eſpagne n'échût à Charles d'Autriche, il fit tout ſon poſſible pour retarder le départ de ce Prince, dont la prompte arrivée en Eſpagne eût applani toutes les difficultez de la priſe de poſſeſſion, au lieu que le délay luy devoit faire naître des embarras. C'eſt de quoy Charles étoit averti par toutes les Lettres qu'il recevoit de Caſtille, où Dom Pedro Nugnez Grand Commandeur de Calatrava, Gouverneur du Prince Ferdinand frere cadet de Charles, & Dom Alvaro Oſorio Evêque d'Aſtorga ſon Précepteur, avoient formé un parti pour le faire élever ſur le thrône d'Arragon & de Caſtille, à l'excluſion de ſon frere ainé : mais ce parti fut toujours foible ; & la réputation de Charles, & les aſſurances qu'il donnoit ſans ceſſe de ſon départ des Pays-Bas pour l'Eſpagne, l'empêchérent de ſe fortifier.

Cependant les Gouverneurs François des Villes frontiéres des Pyrénées, arrêtoient par ordre de la Cour, tous les Couriers, que le Conſeil de Caſtille, dont le Cardinal Ximenés pendant l'abſence du nouveau Roy étoit le chef, envoyoit aux Pays-Bas. On ouvroit leurs dépêches, & on les contraignoit même, en les menaçant de les mettre à la queſtion, de dire ce qu'ils ſçavoient des ſecrets de l'Etat, & de la diſpoſition des peuples. Le Roy faiſoit de grandes levées de Troupes, & le Roy d'Eſpagne ne ſçavoit s'il les deſtinoit ou à la défenſe du Milanés, ou à attaquer les Pays-Bas, ou à reprendre la Navarre.

Ibid. Epiſt. 569.

Jean d'Albret, que Ferdinand avoit dépoüillé de ce Royaume, marchoit de ce côté-là ; & ce qui y reſtoit du parti des Grandmons, étoit en mouvement en ſa faveur. Ce Roy attaqua Saint Jean Pied de-port, prit la Ville, & aſſiégea la Citadelle : mais ayant eu avis de la défaite du Maréchal de Navarre Chef de la faction des Grandmons, qui fut ſurpris dans les défilez des montagnes, il leva le Siége, & perdit quelques Troupes dans ſa retraite, ayant été chargé en queuë par Avila Gouverneur du Château. Ce fut là le dernier effort qu'il fit pour reconquérir ſon Etat : car deux mois aprés, ce bon Prince mourut à Moncing en Bearn, & fut ſuivi bientôt aprés au tombeau par la Reine Catherine ſa femme, laiſſant pour héritier de ce qui leur reſtoit d'Etats, & de leurs légitimes droits ſur la Navarre, leur fils Henri, qui n'avoit que quatorze ans, & qui ne fut guéres plus heureux que ſon pere.

Sur ces entrefaites, Philippe de Cléves Seigneur de Raveſtein, arriva des Pays-Bas à la Cour de France, de la part du Roy d'Eſpagne, pour ſe plaindre du procédé qu'on tenoit à ſon égard, pour témoigner le deſir qu'il avoit de bien vivre avec le Roy, comme il avoit fait juſqu'alors, & pour propoſer de faire un nouveau Traité, afin de confirmer, ou de changer les précédens, ſuivant la ſituation préſente des affaires. C'étoit ce dernier point, où le Roy avoit prétendu l'amener, & il fut conclu que les deux Princes envoyeroient leurs Plénipotentiaires à Noyon. Les deux chefs de cette négotiation, furent, de Chiévres pour le Roy d'Eſpagne ; & pour le Roy, Artus Goufier de Boiſi Grand-Maître de France, qui avoit été Gouverneur de ce Prince, comme Chiévres l'avoit été du Roy d'Eſpagne. Tous deux avoient beaucoup de zéle pour les intérêts de leurs Maîtres : mais à en juger par le ſuccés de ce Traité, Chiévres en matiére de négotiation en ſçavoit beaucoup plus que Boiſi.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Les Conférences commencérent le premier jour d'Août, & finirent le treiziéme du même mois. Par un des principaux articles du Traité, il

An. 1516.

Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

fut réſolu que l'on feroit un changement au Traité de Paris de 1514, ſelon lequel Madame Renée de France, fille de Loüis XII. devoit épouſer le Prince Charles. Cet article fut annullé ſous le bon plaiſir du Pape, qui donna au Roy & à la Reine l'abſolution de leur ſerment; & il fut arrêté que ce ſeroit Loüiſe de France fille du Roy, qui épouſeroit le Prince Charles devenu Roy d'Eſpagne. Cette Princeſſe n'avoit encore qu'un an; & il eſt étrange que les Princes, depuis tres long-temps, miſſent pour fondement des Traitez de Paix ou d'Alliances ces ſortes de Contracts de mariage, vû que de vingt faits de la ſorte, à peine en trouvera-t-on deux, qui ayent eu leur effet.

Il fut arrêté en ſecond lieu, que le Roy, pour la dot de ſa fille, conſtitueroit au Roy Catholique tout le droit, raiſon, action, qu'il prétendoit luy compéter au Royaume de Naples, & que juſqu'à l'accompliſſement dudit mariage, le Roy Catholique payeroit au Roy Tres Chrétien cent mille écus d'or par an, & depuis l'accompliſſement cinquante mille, juſqu'à ce que la Princeſſe eût eu des enfans mâles, ou femelles.

Troiſiémement on convint, que ſi-tôt que le Roy Catholique ſeroit en poſſeſſion de ſes Etats d'Eſpagne, la Reine Catherine de Navarre & ſes enfans luy envoyeroient des Ambaſſadeurs, pour leur repréſenter leur droit ſur le Royaume de Navarre, & que le Roy d'Eſpagne les contenteroit. Que ſi cette Princeſſe & ſes enfans n'étoient pas contens des propoſitions que ce Prince leur feroit, le Roy Tres Chrétien ne ſe départiroit point de l'Alliance & des Traitez faits avec le feu Roy de Navarre & la Reine: c'eſt à dire, qu'il demeureroit en droit de les aider de ſes Troupes & de ſon argent, pour les remettre en poſſeſſion de leur Etat.

C'étoient là les principaux points du Traité de Noyon, que le Roy Catholique n'obſerva jamais, & où, par des articles qui ne contenoient que des promeſſes, il obtint ce qu'il prétendoit; c'eſt à dire, d'avoir le paſſage libre par la France pour les Couriers qu'il envoyeroit en Eſpagne, & la liberté de partir pour aller prendre poſſeſſion de cet Etat, quand & comme il le jugeroit à propos.

a Varillas, l. 4. de l'Education des Princes.

Un Auteur moderne a prétend qu'il y eut un autre Traité ſecret, par lequel le Roy d'Eſpagne promettoit abſolument la reſtitution des Royaumes de Navarre & de Naples uſurpez par Ferdinand. Je ne ſuis pas le premier à remarquer b que ce Traité ſecret eſt une production de l'imagination de l'Auteur, fort fécond en de pareils embelliſſemens de l'Hiſtoire. Bien des Curieux l'ont cherché ſans le trouver nulle part. Si un tel Traité étoit réel, comment n'en auroit-on fait aucune mention dans les Manifeſtes, dans les Proteſtations, & dans les autres Ecrits qui furent faits & publiez de la part de la France durant la priſon du Roy? Comment la Reine Mere ne l'eût-elle pas produit, pour repliquer aux Miniſtres de l'Empereur, qui lors que le Roy offroit pour ſa délivrance, de renoncer à ſes droits ſur le Royaume de Naples, répondoient que ce n'étoit rien offrir, parce qu'il n'y avoit aucun droit? Y auroit-il eu rien de plus convainquant pour prouver ce droit, que ce prétendu Traité, par lequel l'Empereur ſe reconnoiſſoit obligé de luy reſtituer le Royaume de Naples? Le premier Préſident de Selve, qui eut tant de part à la négotiation de Madrid, auroit-il pû oublier dans ſes Mémoires un point ſi important? Il paroit donc certain que ce Traité ne fut jamais qu'en idée.

b Voyez les Obſervations ſur les Traitez des Princes, par Mr. Amelot de la Houſſaye.

Il ne fut fait mention ni des Vénitiens, ni de l'Empereur dans le Traité de Noyon, ſinon qu'ils furent nommez, les Vénitiens par le Roy, & l'Empereur par le Roy d'Eſpagne, comme leurs Alliez, à qui il ſeroit libre pendant l'eſpace de huit mois, d'y être compris. Mais l'Empereur connoiſſant de quelle importance il étoit pour le Roy d'Eſpagne ſon petit-fils, que le Roy de France ne conçût aucun ſoupçon de ce jeune Prince, de peur qu'il ne s'oppoſât de nouveau à ſon voyage, & conſidérant qu'il ne pourroit luy ôter toute défiance là-deſſus, tandis que luy-même ſeroit ſon ennemi déclaré, il traita de la Paix avec la France. Elle fut concluë au mois de Decembre à Bruxelles, & confirmée par un autre Traité, qui ſe fit à Cambray le mois de Mars ſuivant. Ce fut en conſéquence de ce qui s'étoit paſſé à Bruxelles, & non pas à Noyon, ainſi que ſe l'eſt imaginé Guichardin, & enſuite de la révolte de la Garniſon de Vérone, que cette Place fut conſignée de la part de l'Empereur, le quinziéme de Janvier par l'Evêque de Trente, entre les mains du Maréchal de Lautrec; & ce Seigneur la remit aux Vénitiens, moyennant une groſſe ſomme d'argent qu'eux & le Roy payérent à l'Empereur. De cette ſorte la Paix fut rétablie au commencement de l'année 1517, entre les plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Traité de Cambray.

Guicciard. Lib. 12.

An. 1517.

L'Italie, qui avoit été depuis ſi long-temps le theâtre de la guerre, ſe flattoit de goûter le fruit d'une Paix beaucoup moins eſperée, qu'elle n'avoit été deſirée: mais elle vit naître de nouveaux troubles de ce qu'elle avoit regardé comme le ſceau de cette Paix; je veux dire de la reddition de Vérone, qui avoit terminé tous les differends de l'Empereur avec la République de Veniſe & avec le Roy de France: car la Garniſon de cette Place ayant été licentiée, & les Capitaines ſe trouvant ſans employ, ſe donnérent à François-Marie de la Rovére Duc d'Urbin, qui avoit été chaſſé de ſes Etats par le Pape, & n'attendoit qu'une occaſion favorable pour s'y rétablir.

Ce Prince petit de corps, mais plein de feu & de courage, bon Capitaine & brave Soldat, ſe crut heureux de trouver une telle reſſource. Il engagea dans ſon parti Federic de Gonſague Prince de Bozzolo ſon ami, mécontent du Pape & de la Maiſon de Médicis, parce que Laurens de Médicis ayant été fait Général de l'Armée du ſaint Siége, luy avoit ôté le commandement de l'Infanterie qu'il avoit eu auparavant ſous Julien de Médicis. C'étoit un des plus fameux

Petrus de Angleria, Epiſt. 583.

& des plus expérimentez Capitaines d'Italie, & dont le petit Etat pouvoit fournir quelques Troupes au Duc d'Urbin.

Petrus de Angleria, Epiſt. 584. Guicciard. Liv. 13.

La Garniſon de Vérone, qui ſe donna à ce Duc, étoit de quatre ou cinq mille Eſpagnols, parmi leſquels il y avoit trois ou quatre cens Gaſcons, & de ſept cens Allemans, tous gens aguerris, & dont le courage pouvoit ſuppléer au nombre. Ce qui inquiéta davantage le Pape, c'eſt qu'il crut que le Roy de France & les Venitiens luy avoient ſuſcité cet embarras. Il ſçavoit que le Roy n'avoit pas ſujet d'être content de la conduite qu'il avoit tenuë à ſon égard, pour pluſieurs raiſons que j'ay marquées en parlant de l'irruption de l'Empereur dans le Milanés, & pour quelques autres différends qu'ils avoient eus depuis enſemble. Il étoit confirmé dans ce ſoupçon par l'armement du Prince de Bozzolo, qui avoit toujours été dans les intérêts de la France; & il étoit perſuadé que Lautrec n'avoit pû ignorer toute cette intrigue, Vérone luy ayant été conſignée, avant qu'elle fût remiſe au pouvoir de la République.

Il n'ignoroit pas non plus la jalouſie des Vénitiens, à qui la trop grande puiſſance des Papes avoit toujours fait ombrage, & qui avoient d'autant plus de ſujet d'appréhender de nouveaux accroiſſemens de la ſienne, que la Maiſon de Médicis s'étoit renduë entiérement maîtreſſe de la République de Florence: choſe à quoy ſes deux prédeceſſeurs Alexandre VI. & Jules II. avoient toujours viſé en faveur de leurs familles, ſans pouvoir en venir à bout. Enfin il ne pouvoit s'imaginer que le Duc d'Urbin, ſans argent, ſans vivres, ſans autres préparatifs, ſe ſoulevât contre une Puiſſance auſſi grande que celle du ſaint Siége, s'il n'étoit aſſuré ſous-main d'être ſoutenu.

C'étoit néanmoins une terreur panique du Pape, au moins du côté de la France; & même le Roy dans la ſuite luy fournit un ſecours de quatre cens hommes d'armes contre le Duc d'Urbin. Ce ſecours n'empêcha pas que ce Prince avec ſa petite Armée, à laquelle pour ſuppléer à ſa ſolde, il abandonna le pillage du plat Pays, ne ſe rendit maître de la plûpart de ſes anciens Etats, ne fiſt la guerre au Pape pendant toute cette année, & ne l'obligeât enfin, par la médiation des Rois de France & d'Eſpagne, à racheter en quelque façon le Duché d'Urbin par une grande ſomme d'argent, qu'il paya aux Troupes qui avoient ſervi contre le ſaint Siége. Le Duc ſe retira à Mantoüe, ſans perdre ni l'envie ni l'eſpérance de trouver un temps plus favorable, pour relever un jour ſa fortune.

Petrus de Angleria, Epiſt. 585. Jovius, L. 4. Guicciard. Lib. 13.

An. 1517. Angleria, Epiſt. 595. Guicciard. Lib. 13.

Ce qui reſtoit à régler pour l'affermiſſement de la Paix entre la France, l'Empire, & l'Eſpagne, ayant été terminé par le Traité de Cambray du onziéme de Mars, le Roy qui prévoyoit bien qu'elle ne ſeroit pas de longue durée, penſa à ſe fortifier par de nouvelles Ligues avec les autres Princes. Deux mois aprés le Traité de Noyon, il en avoit conclu une tres importante à Fribourg avec les treize Cantons, les Ligues Griſes, & tous ceux qui ſont unis au Corps Helvétique. Par ce Traité on avoit ôté pluſieurs reſtrictions fort incommodes à la France, qui étoient dans le précédent; & les Suiſſes s'obligeoient à ne jamais ſervir aucun Etat contre le Royaume. On luy donna le nom de Traité de Paix perpétuelle. En effet depuis ce temps-là les Suiſſes ſont toujours demeurez fermes dans l'alliance avec nos Rois: mais il fallut que le Roy leur paſſât l'article de l'augmentation des penſions, dont le refus avoit fait perdre le Milanés à Loüis XII. & ce ne fut qu'à force d'argent, qu'on mit les choſes en ſi bon état de ce côté-là.

Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

An. 1517.

L'autre Traité que le Roy fit aprés celuy de Cambray, fut un renouvellement d'alliance avec la République de Véniſe; il fut conclu le huitiéme d'Octobre. On y confirmoit tous ceux qui avoient été faits depuis celuy de Blois de 1512, & on y ajouta un article pour maintenir la Paix de l'Italie. Par cet article, le Roy & les Vénitiens s'obligeoient réciproquement à tenir toujours ſur pied huit cens Hommes d'armes, avec leurs Ecuyers & leurs Archers; & au cas que l'un des deux Etats fût attaqué, l'autre devoit le ſecourir avec ſix mille Hommes de pied de vieilles Troupes, & un train d'Artillerie, à quoy les Vénitiens devoient ajouter cinq cens Hommes de Cavalerie Legere; parce que les huit cens Hommes d'armes, ſelon la maniére d'Italie, ne comprenoient pas autant de Cavalerie que les huit cens Hommes d'armes François.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Le Roy, pour attacher auſſi le Pape plus étroitement à ſes intérêts, fit épouſer à Laurens de Médicis Madeleine de Bologne ſa couſine, héritiere de la Maiſon de Bologne, & fille de la ſœur du Duc de Vendôme François de Bourbon. Laurens de Médicis, quelque temps auparavant, avoit tenu ſur les Fonts, au nom du Pape, François Dauphin de France, dont la naiſſance ne donna pas moins de joye à tout le Royaume, que le rétabliſſement de la Paix. Mais comme les François, quand ils n'ont plus de guerre chez eux, la vont chercher ailleurs, ils allérent la faire en un Pays, où l'on ne voit pas dans l'Hiſtoire, qu'il y eût jamais eu de Troupes de la Nation.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

La France avoit dés lors des liaiſons avec les Rois du Nort. Loüis XII. avoit déja fait un Traité d'Alliance avec Jean Roy de Dannemarc, pere de Chriſtierne II. Les Suédois avoient ſecoüé le joug de Chriſtierne, & ce Prince envoya demander du ſecours en France. Le Roy qui étoit en paix avec ſes voiſins, & qui pouvoit eſpérer d'être ſecondé dans l'occaſion par les Danois contre l'Angleterre, luy accorda deux mille Hommes de pied, ſous les ordres de Gaſton de Brezé Seigneur de Fouquarmont, à qui il donna, pour commander ſous luy, le Baron de Gondrin, & les Capitaines Saint Blimond, Piéfou, & la Lande, des meilleurs Officiers de ſes Troupes. Ils ſervirent utilement le Roy de Dannemarc dans une Bataille qu'il gagna contre les Suédois: mais dans un Combat qui ſe donna ſur une Riviére glacée, ils furent abandonnez par les Danois. Ils ſe retirérent en bon ordre dans

une Foreſt voiſine, où les ennemis les ſuivirent, & s'y défendirent avec beaucoup de bravoure. Mais comme l'embarras des broſſailles ne leur permettoit pas de pouvoir ſe ſervir de leurs piques, pour faire tête à la Cavalerie Suédoiſe, ils furent défaits. La moitié y périt avec Saint Blimont; les autres en tres mauvais équipage, ayant perdu leurs armes, & preſque tous nuds, par le peu de ſoin que le Roy de Dannemarc en prit, ſe réfugiérent en Ecoſſe ſur quelques barques qu'ils trouvérent, & de là repaſſérent en France.

Ce mauvais ſuccés n'empêcha pas le Roy, de faire l'année ſuivante un Traité de Ligue offenſive & défenſive avec le Roy de Dannemarc contre les Anglois, les Suédois, Lubec, & quelques autres Villes d'Allemagne, unies à celle-cy contre les Danois; mais il n'en tira jamais un grand ſecours.

Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

Durant le cours de ces négotiations, le Roy travailloit à une affaire qu'il avoit fort à cœur; & il vit bien d'abord qu'il trouveroit de grands obſtacles dans l'exécution. C'étoit à faire publier & obſerver le Concordat dans le Royaume, & à empêcher qu'on n'y ſuivit déſormais pour régle la Pragmatique Sanction, ainſi qu'il l'avoit promis au Pape dans la Conférence de Boulogne.

Le Concordat avoit été reçu & confirmé dans l'onziéme Seſſion du Concile de Larran; & ce Concile venoit de finir par la douziéme, le ſeiziéme de Mars, aprés avoir duré prés de cinq ans, ſous les Pontificats de Jule II. & de Leon X. L'abolition des élections, qui rendoit le Roy Maître de tous les Bénéfices conſidérables du Royaume, par le droit que le Concordat luy donnoit d'y nommer, & le gros argent que les nommez devoient payer à Rome pour les Annates, intéreſſoient beaucoup de gens, quelques précautions qu'on eût priſes pour ſauver les droits & les priviléges des Univerſitez. Une innovation ſi extraordinaire dans la Police Eccléſiaſtique du Royaume, déplaiſoit fort aux Parlemens: & la jalouſie que donnoit le grand crédit d'Antoine du Prat Chancelier de France, qui avoit été le principal négotiateur de cette affaire, & qu'on ſoupçonnoit d'y avoir eu plus en vûe ſes intérêts particuliers, que l'avantage de l'Egliſe, dans l'eſpérance d'avoir bonne part aux Bénéfices, étoit un puiſſant motif pour pluſieurs de s'y oppoſer. Les raiſons ou les prétextes étoient plauſibles. On prétendoit que dans les élections on avoit beaucoup plus d'égard au mérite & à la capacité des Sujets, qu'on n'en auroit dans la ſuite; que les Bénéfices ſe donneroient par la faveur de la Cour à des Sujets indignes; que l'eſpérance de parvenir par élection aux plus grands Bénéfices, animoit les Eccléſiaſtiques à l'étude, & les engageoit à la régularité; que ce motif ne ſubſiſtant plus, le Clergé alloit tomber dans l'ignorance & dans le déréglement. Tout cela étoit au moins ſpécieux, & l'on prétendoit que les brigues, les ſimonies, les procés, les appellations à Rome, inconvéniens ordinaires des élections, n'étoient pas comparables aux déſordres qu'on appréhendoit du Concordat.

An. 1517.

Cependant l'Evêque de Tricarico Nonce du Pape, & créé depuis peu Evêque de Bayeux, étant arrivé à Paris, preſenta au Roy deux Livres ſcellez en plomb, dont l'un contenoit le Concordat avec la ratification du Concile, & l'autre, la révocation de la Pragmatique Sanction; & luy demanda, conformément à la promeſſe que Sa Majeſté en avoit faite au Pape, de faire publier & enregiſtrer ces deux Actes dans les Parlemens de France.

Pithou, Hiſt. de la Pragmatique & des Concordats.

Il y étoit tres diſpoſé: mais comme par la ſeule teneur & par l'exécution du Concordat, la Pragmatique ſeroit ſuffiſamment abolie, il fit conſentir le Nonce, qu'on ne publieroit point la révocation de celle-cy, mais ſeulement le Concordat.

Le Roy alla pour ce ſujet au Parlement, où avec les Chambres aſſemblées, il fit auſſi venir pluſieurs Evêques, & des Députez du Chapitre de Notre-Dame de Paris & de l'Univerſité. Le Chancelier fit l'ouverture de cette Séance par un diſcours, dans lequel il expoſa la néceſſité où le Roy s'étoit trouvé de paſſer le Concordat; que la Pragmatique Sanction avoit été une ſource de brouilleries continuelles entre le Royaume & le ſaint Siége; que ç'avoit été un des principaux motifs de Jule II. pour faire tout le mal qu'il avoit fait à la France durant ſon Pontificat; qu'il avoit ligué tous les Princes contre elle, chaſſé Louis XII. du Duché de Milan, de la Seigneurie de Gênes, & du Comté d'Aſt; que Leon X. avoit d'abord ſuivi les mauvais deſſeins de ſon Prédéceſſeur; qu'il avoit engagé le Concile de Latran à faire des démarches tres-violentes contre la France, & même contre la perſonne du Roy; que Sa Majeſté en de telles conjonctures n'avoit eu que deux partis à prendre: le premier, de ſe ſoumettre au Concile, en abolliſſant la Pragmatique, & qu'en ce cas l'Etat Eccleſiaſtique de France ſeroit retombé dans les déſordres, où il étoit avant les Conciles de Conſtance & de Baſle, par les Réſerves, les Expectatives, & les autres inconvéniens, auſquels la Pragmatique avoit remédié. Le ſecond, de refuſer de ſe ſoumettre au Pape & au Concile, & qu'alors les Cenſures, les Interdits, & tous les foudres de Rome auroient été lancez contre luy & contre ſon Royaume; que les Ennemis de la France l'auroient fait regarder comme Schiſmatique; qu'elle auroit été expoſée à l'invaſion de tous ſes Voiſins, auſquels le Pape, ſelon les maximes de Rome, n'auroit pas manqué de la donner en proye; que la diviſion ſe ſeroit incontinent miſe dans l'Etat; que pluſieurs par ſcrupule, ou par d'autres motifs plus mauvais, y auroient formé un gros parti pour le Pape; que malgré les grands ſuccés que le Roy avoit eus en Italie par la Bataille de Marignan, le S. Siége ſe ſeroit bandé contre luy; que tous les Ennemis de la France ſe ſeroient réunis avec le Pape, & que la moindre perte qu'il eût pû faire, auroit été celle de tous ſes Etats d'au-delà des Alpes; que par ces raiſons Sa Majeſté avoit jugé ſagement devoir prendre un milieu, qui étoit celuy du Concordat, par lequel l'Etat Eccleſiaſtique

Preuves, Hiſt. de la Pragmatique & des Concordats.

de France étoit délivré des vexations, qu'il avoit ſouffertes avant le Concile de Baſle ; qu'on y avoit retranché les choſes qui choquoient le plus directement l'autorité du Pape, & qu'aux élections prés, on avoit eu ſoin de ménager les Priviléges des Univerſitez & du Clergé pour les Bénéfices. Il conclut, en diſant que le Roy vouloit & commandoit que le Concordat fût publié & enregiſtré.

Aprés la Harangue du Chancelier, le Parlement & le Corps des Eccléſiaſtiques ſe retirérent chacun dans une Chambre, pour délibérer ſéparément. Le Cardinal de Boiſi étant revenu à la tête des Eccléſiaſtiques, dit que la matiére dont il s'agiſſoit concernoit toute l'Egliſe Gallicane, & qu'on ne pouvoit ſans l'aſſembler, ratifier le Concordat. Et moy, reprit le Roy en colére, je vous le feray bien faire, ou je vous envoyeray à Rome conteſter avec le Pape. La réponſe du Parlement, par la bouche du Préſident Baillet, fut plus ſoumiſe ; mais il dit ſeulement en général, qu'il eſpéroit que la Cour ſe conduiroit de telle ſorte dans cette affaire, que Dieu & le Roy en ſeroient contens.

An. 1517. Cependant le Roy fit expédier le treiziéme de May ſes Lettres Patentes contenant le Concordat, par leſquelles il enjoignoit au Parlement & à tous les Juges de ſon Royaume de l'obſerver, de juger ſuivant ſa teneur, & de tenir la main à l'exécution. Le Connétable, Jean d'Albret Seigneur d'Orval, & le Chancelier allérent quelques jours aprés au Parlement, où ce Magiſtrat préſenta les Lettres Patentes, & déclara que la volonté du Roy étoit que le Concordat fût enregiſtré. Il n'eut point d'autre réponſe, ſinon que les Lettres Patentes ſeroient communiquées aux Gens du Roy.

Le cinquiéme de Juin, le Chancelier ayant preſenté à la Cour les deux Livres que le Nonce avoit apportez au Roy, en l'un deſquels étoit le Concordat, & dans l'autre la révocation de la Pragmatique, le Liévre Avocat Général, remontra les inconvéniens du Concordat, ſupplia la Cour de ne pas permettre que par cet acte, la liberté de l'Egliſe Gallicane fût violée, & le Royaume épuiſé d'argent par les Annates. Il demanda enſuite que l'on commit quelques-uns des Conſeillers pour l'examiner. André Verjus, Nicolas le Maitre, François de Loynes, & Pierre Preudhomme furent choiſis, & depuis on leur donna pour Adjoint le Préſident Roger de Barme, & trois autres Conſeillers, ſçavoir Nicolas d'Origny, Jacques Ménager, & Jean de Salve. Aprés cet examen, l'Avocat Général dit en plein Parlement, qu'il perſiſtoit dans ſon appel, & demanda que nonobſtant la révocation de la Pragmatique, la Cour eût à juger les procés ſelon les decrets qu'elle contenoit.

Le vingt-ſixiéme jour de Juin, le Bâtard de Savoye oncle du Roy vint au Parlement, preſenta les Lettres de Sa Majeſté, dit qu'Elle vouloit que l'on procedât inceſſamment à la publication du Concordat, témoigna le mécontentement que ces délais cauſoient au Roy, & qu'il l'envoyoit pour être préſent à leur délibération.

Sur quoy le Parlement députa Jean de la Haye Préſident aux Enquêtes, & Nicolas d'Origny Conſeiller, pour repreſenter à Sa Majeſté, qu'il étoit contre la liberté du Parlement, d'avoir pour témoin de ſes délibérations, un Prince qui n'étoit pas de ſon Corps, & qui ſembloit n'être venu que pour intimider les particuliers.

Cette remontrance fut tres mal reçuë. Le Roy dit aux Députez, qu'il ſçavoit que dans ſon Parlement il y avoit deux ſortes de gens ; des gens de bien, & des gens de cabale ; qu'il ſçauroit bien les diſtinguer ; qu'il écarteroit ſi loin ceux-cy, à l'exemple du feu Roy, à qui on donnoit le nom de Pere de la Juſtice, que luy-même mériteroit ce titre par ſa ſévérité, & qu'il vouloit abſolument que ſon oncle aſſiſtât à la délibération du Parlement.

Il fut obéi ; les Aſſemblées commencérent le treiziéme de Juillet, & furent continuées juſqu'au vingt-quatriéme ; & la concluſion fut que la Cour ne pouvoit, ni ne devoit faire publier, ni enregiſtrer le Concordat ; qu'elle étoit réſoluë d'obſerver la Pragmatique, comme auparavant, & de donner Audience à l'Univerſité, & aux autres Univerſitez du Royaume qui l'avoient demandée ; que l'on devoit appeller de la caſſation de la Pragmatique, & que ſi le Roy vouloit preſſer la publication du Concordat, il étoit néceſſaire d'aſſembler l'Egliſe Gallicane, comme avoit fait le Roy Charles VII, lors qu'on fit la Pragmatique.

Le Roy ayant reçu le Réſultat du Parlement par le Bâtard de Savoye, ordonna à la Cour de luy députer quelques-uns de ſon Corps, pour luy faire ſçavoir les motifs de ſon Arreſt. Les Conſeillers André Verjus, & François de Loynes furent chargez de la Députation, pour préſenter les Remontrances par écrit, ou les dire de vive voix.

Ils arrivérent le quatorziéme de Janvier de l'année 1518, à Amboiſe où le Roy étoit. Ils s'addreſſérent au Chancelier, qui les renvoya au Grand Maître [a]. Ce Seigneur leur dit que rien ne preſſoit, & qu'ils pourroient autant attendre, qu'ils avoient fait attendre le Roy. Il leur demanda toutefois leurs raiſons par écrit, parce que Sa Majeſté vouloit les communiquer aux autres Parlemens, & ils ne purent avoir Audience que le dernier jour de Février.

Elle ne fut pas fort agréable pour eux, & le Roy ne leur dit rien autre choſe, ſinon qu'il avoit vû leurs Remontrances, & les Réponſes que ſon Chancelier y avoit faites. Ils le ſuppliérent de vouloir bien leur communiquer ces Réponſes. Vous ne les aurez pas, repartit le Roy, il ne s'agit pas icy de faire un Procés verbal ; & puis il ajouta d'un ton plein d'indignation : Je ſuis Roy en France ; je ne prétends pas qu'il y ait un Sénat comme à Veniſe ; le Parlement ne doit ſe mêler que de rendre la Juſtice ; j'ay travaillé à donner la Paix à mon Royaume ; j'en ay pris les moyens ſûrs, & on ne défera pas en France ce que j'ay fait en Italie pour le bien de mon Etat. Il fit pluſieurs menaces aux Députez, & leur ordonna de partir de la Cour dés le lendemain de grand matin.

[a] Mr. Fichon ſe méprend quand il dit que ce Grand Maître étoit M. de Montmorenci, c'étoit encore Mr. de Boiſi, qui mourut au mois de May de l'an 1519. M. de Montmorenci ne fut Grand Maître qu'en 1526, aprés René Bâtard de Savoye.

Comme ils ne ſe diſpoſoient pas ſi promptement à leur départ, à cauſe du mauvais temps & des mauvais chemins, le Grand Maître leur ordonna de ſe retirer, s'ils ne vouloient être mis dans une baſſe fuſſe. Ils partirent, & firent leur rapport au Parlement. Trois jours aprés, Mr. de la Trimoüille vint apporter de nouveaux ordres de hâter la concluſion de cette affaire, & mêla les menaces aux raiſons. Il convint au Parlement de conſentir à la publication & à l'enregiſtrement; mais il ne le fit qu'à condition qu'on ajouteroit dans le regiſtre, que cela s'étoit fait par un commandement abſolu du Roy, réïteré pluſieurs fois: Et en même temps la Cour fit une B proteſtation pardevant l'Evêque de Langres, Duc & Pair de France, où elle diſoit qu'elle n'étoit point en liberté; que s'il ſe faiſoit une publication du Concordat, ce n'étoit point par ſon Ordonnance, mais par l'exprés commandement du Roy, & par force; qu'elle n'entendoit point approuver le Concordat, ni que la publication ſortît ſon effet, ni que dans la ſuite on jugeât les procés ſuivant le Concordat, mais ſuivant la Pragmatique Sanction.

Cependant le vingt & uniéme de Mars, le Recteur de l'Univerſité, accompagné d'onze Suppoſts & de ſon Conſeil, & le lendemain le Doyen C de l'Egliſe de Paris, avec pluſieurs Chanoines, vinrent au Parlement, pour faire leur oppoſition à la publication du Concordat. Elle fut reçuë: mais le même jour Mr. de la Trimoüille, ſur un nouvel ordre du Roy, fit faire la publication. La Cour ajouta à l'Arreſt, la formule dont j'ay parlé; & deux jours aprés elle renouvella ſes proteſtations en préſence de Greffiers, de Notaires & de Secretaires.

L'Univerſité ne ſe contenant pas de ces proteſtations, s'aſſembla, fit afficher un acte portant défenſe à tous Libraires-Jurez de l'Univerſité, d'imprimer le Concordat, ſous peine d'être D retranchez du Corps de l'Univerſité, & publia un Ecrit contre le Concordat, qu'elle finiſſoit par un appel du Pape mal conſeillé, au futur Concile légitime, tenu en un lieu où il fût libre & en ſureté.

Cet Ecrit fut preſenté au Doyen de Notre-Dame, qui y ſouſcrivit, & il fut affiché aux carrefours. Les Prédicateurs, qui de tout temps étoient tous, ou pour la plûpart, du Corps de l'Univerſité, parlérent dans leurs Sermons d'une maniére outrageuſe contre le Roy & le Chancelier. Le Recteur faiſoit de fréquentes aſſemblées, où Bochart, Diſone, le Loutier, Alli- E gret, & quelques autres fameux Avocats du Parlement aſſiſtoient.

Le Roy averti de ces Aſſemblées, des Ecrits, des Affiches, & des Diſcours ſéditieux qui ſe faiſoient, en écrivit au Premier Préſident Olivier, & à quelques Conſeillers de la Cour, leur ordonnant de réprimer l'audace du Recteur de l'Univerſité. Il envoya à Paris Adam Fumée Maître des Requêtes, & Monſieur de S. Gelais, pour commander de ſa part l'impreſſion du Concordat, & le châtiment des Membres de l'Univerſité les plus ſéditieux. Ils allérent tous A deux avec des Soldats faire arracher les affiches. Le Parlement fit appeller les Principaux des Colléges, les réprimenda, & les avertit qu'on les rendroit reſponſables de tous les déſordres qui pourroient arriver; & le Roy fit un Edit le vingt-cinquiéme d'Avril à Amboiſe, par lequel il étoit fait défenſe au Recteur & aux Suppoſts de l'Univerſité, de s'aſſembler à l'avenir ſur des affaires qui concernaſſent l'Etat, la Police, le Gouvernement du Royaume, les Edits & Decrets faits & approuvez par Sa Majeſté, ſous peine de privation de leurs privileges. Le Parlement différa d'enregiſtrer cet Edit; mais il fit B délivrer à Adam Fumée l'original du Concordat, pour le faire imprimer, & enfin on l'imprima.

Sur ces entrefaites, l'Archevêché de Sens vint à vaquer par la mort de Triſtan de Salaſar: l'Evêché d'Albi vaqua auſſi peu de temps aprés; & on étoit dans l'attente de ce qui arriveroit à cette occaſion pour l'exécution du Concordat. Le Roy envoya deux Conſeillers du Parlement faire défenſe aux Chanoines de Sens de procéder à l'élection d'un Archevêque. Ils répondirent qu'ils avoient droit de le faire, tant par le Droit commun, que par un privilége ſpécial du ſaint Siége: C mais le Roy ayant nommé Etienne Poncher Evêque de Paris, pour cet Archevêché, les Chanoines, afin de ne point préjudicier à leurs prétentions, élurent ce même Prélat; & la choſe en demeura là

Mais il n'en fut pas ainſi de l'Evêché d'Albi. Le Chapitre en élut un autre que celuy qui avoit été nommé par le Roy. Le procés fut intenté au Parlement de Toulouſe, & puis évoqué au Parlement de Paris. Le Roy appella le Premier Préſident & le Rapporteur, & leur commanda de juger ſuivant le Concordat; mais nonobſtant cet ordre, le Parlement ajugea l'Evêché à l'élu. D Le Roy en fut tres irrité. Mais Mr. Pithou ne nous dit point dans ſon Hiſtoire des Concordats, quelles furent les ſuites de ſon reſſentiment.

Ces conteſtations ſe renouvelloient tous les jours à l'occaſion des Bénéfices vacans. Les grandes guerres que le Roy eut à ſoutenir quelque temps aprés, & ſa priſe à la Journée de Pavie, l'empêchérent de maintenir auſſi fortement qu'il auroit fait, ſon autorité Royale ſur un point ſi important: & le Parlement ne manqua pas de profiter de la conjoncture, pour rétablir l'uſage de la Pragmatique. Il preſenta ſur ce ſujet en 1524 une Requête à Loüiſe de Savoye mere du E Roy, Régente du Royaume; & ſur ces entrefaites, le Chancelier du Prat s'étant fait nommer Archevêque de Sens, & Abbé de Saint Benoiſt ſur Loire, il y eut à ce ſujet un gros procés, la Reine voulant ſoutenir ſa nomination, & le Parlement s'y oppoſant: mais enfin on convint que la choſe demeureroit ſurciſe juſqu'à la délivrance du Roy. Ce Prince, aprés ſon retour, ôta au Parlement la connoiſſance des Procés touchant les Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez, & tout ce qui en dépendoit, & l'attribua au Grand Conſeil, & ſuſpendit de leurs Charges les Conſeillers Hennequin, Diſque, le

Coq,

Coq, & Roger, qui avoient paru les plus animez dans l'affaire de S. Benoît sur Loire.

Depuis ce temps-là, le Roy soutint son droit avec plus de force & de succés. Durant les guerres civiles, sous les Régnes de François II. de Charles IX. & de Henry III. le Parlement, le Clergé, & les Etats, firent de nouveaux efforts pour faire abolir le Concordat, & rétablir la Pragmatique. Ces Princes, dans les fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient, eurent de la condescendance pour les remontrances qu'on leur fit : mais enfin la puissance Royale & la puissance Pontificale étant d'accord sur ce point, & l'une & l'autre y trouvant son avantage, le Concordat a prévalu, & les choses sont demeurées en l'état où nous les voyons aujourd'huy. Aprés ce détail, que méritoit un aussi grand changement fait dans l'Etat, par rapport à l'Eglise Gallicane, je vais reprendre la suite des affaires qui se passérent en France, ou par rapport à la France, l'an 1517. durant les mouvemens que la publication du Concordat y excita.

L'unique chose importante qui me reste à toucher sous cette année, est le départ du Roy d'Espagne, qui faisoit travailler depuis long-temps aux préparatifs de la Flotte qu'il devoit monter, pour aller prendre possession de ses Etats de Castille & d'Arragon.

Il avoit autant d'envie d'y arriver, que les Espagnols luy témoignoient de passion de le voir : mais nonobstant le Traité de Noyon, qui luy assûroit la liberté du passage, il fut retardé par un accident, qui luy donna de grandes inquiétudes.

Ce corps fameux de Lansquenets nommez les Bandes noires, qui avoient si fort contribué au gain de la Bataille de Marignan, se voyant sans occupation, retournérent en Gueldre rejoindre le Duc Charles qui les avoit menez en Italie. Ce Duc toûjours ennemi déclaré de la Maison d'Autriche, leur proposa de faire une irruption en Hollande & en Frise, ce qu'ils acceptérent volontiers.

Hareus Annal. Brabant.

Cette expédition leur réussit au delà de tout ce qu'ils pouvoient espérer. Ils portérent le fer & le feu de toutes parts, prirent Alcmar, Medemblic, & plusieurs autres Places considérables, où sans faire quartier à personne, ils mirent tout à feu & à sang, & firent un butin inestimable ; mais le Comte de Nassau, & le Seigneur de Vassenar, ayant par ordre du Roy d'Espagne rassemblé un grand nombre de Troupes de toutes ses Provinces des Pays-Bas, les attaquérent, les battirent, les dissipérent, & en firent pendre & rouer un tres grand nombre.

On fut persuadé en Espagne, & à la Cour du Roy d'Espagne aux Pays-Bas, que c'étoit un nouvel embarras que la France luy avoit suscité, pour retarder son voyage, parce que le Duc de Gueldre étoit tout dévoüé à cette Couronne : mais ce ne fut qu'un pur soupçon, dont la vérité n'a jamais été éclaircie. Quoy qu'il en soit, tout se trouvant prest pour le départ du Roy d'Espagne, il s'excusa d'une entrevûe qu'il devoit avoir avec le Roy à Cambray, & partit de Middelbourg le septiéme de Septembre, aprés avoir fait une tréve pour un an avec le Duc de Gueldre. Il arriva en huit jours sur les Côtes des Asturies, & débarqua auprés de Villaviciosa. Il n'eut qu'un malheur dans une si heureuse navigation : le feu ayant pris à un des plus gros Vaisseaux qui portoit son écurie, ce Vaisseau sauta en l'air, sans qu'on pût sauver une seule personne de ceux qui le montoient. L'arrivée de ce Prince rétablit la tranquillité en Espagne, dissipa toutes les semences de division, & les complots qui avoient été faits en faveur du Prince Ferdinand son frere, & il fut couronné à Vailladolid le septiéme de Février de l'année suivante. An. 1518.

An. 1517.

Le Pape voyant la France, l'Espagne, l'Empire, & l'Italie tranquilles, le Duc d'Urbin dompté, & sa propre Maison si bien établie, travailla plus sérieusement que jamais à unir les Princes Chrétiens contre les Turcs. Ce dessein luy étoit inspiré non seulement par le zéle qu'il avoit pour la Religion, en qualité de Chef de l'Eglise, mais encore par la crainte du danger dont l'Italie, & en particulier l'Etat Ecclésiastique, étoient menacez de la part de ces Infideles.

Le Sultan Sélim, Prince guerrier, & qui ne pensoit qu'à étendre sa domination, gouvernoit alors l'Empire des Turcs. Fier de sa nouvelle conquête de l'Egypte & de la Syrie, & de la défaite des Mammelus, les plus redoutables Troupes de l'Orient, il formoit de grands projets contre les Etats des Chrétiens. Il faisoit de prodigieux magasins de vivres & de munitions de guerre à la Valloné Port de Mer de Macédoine, dans le Golfe de Venise, vis à vis d'Otrante, qui n'en est séparée que par l'endroit du Golfe le plus étroit. Il avoit des Troupes innombrables sur pied, & on ne doutoit point que suivant les vastes desseins de Mahomet II. un de ses derniers prédécesseurs, il n'eût résolu de se jetter sur l'Italie, & de profiter des divisions des Princes Chrétiens, dont il étoit parfaitement instruit.

Le Pape allarmé faisoit faire des Priéres publiques dans toutes les Eglises de Rome, & de fréquentes Processions, où il marchoit pieds nuds pour implorer le secours de Dieu. Aprés avoir été assûré par les Ambassadeurs des Princes de l'Europe, des bonnes intentions de leurs Maîtres pour la défense de l'Eglise, il assembla les Cardinaux dans la Minerve ; & du consentement des Ambassadeurs, il fit un Decret dans cette Assemblée, par lequel tous les Princes Chrétiens étoient obligez à une suspension d'armes entre eux pendant cinq ans, sous peine des plus rigoureuses Censures de l'Eglise. Il envoya aux principales Cours de l'Europe, des Cardinaux Légats, pour les engager à contribuer de toutes leurs forces à la guerre contre le Turc. Le Cardinal de saint Sixte fut envoyé à l'Empereur, le Cardinal Bibiena au Roy de France, le Cardinal Gile de Virerbe au Roy d'Espagne, & le Cardinal de Campége au Roy d'Angleterre ; tous gens habiles dans la négotiation,

Petrus de Angleria, epist. 593.

Belcarius, Lib. 16. Petrus de Angleria, epist. 617.

& les plus conſidérables du ſacré Collége.

Tous ces Princes conſentirent à la ſuſpenſion d'armes. Le Roy fut celuy de tous, qui parut le plus vif pour le ſecours de l'Égliſe. Il s'offrit à marcher luy-même à la tête d'une Armée de quarante mille hommes de pied, de trois mille hommes d'armes, & de ſix mille hommes de Cavalerie légére, d'un grand train d'artillerie, & à conduire cette Armée par-tout où le Pape jugeroit à propos. Les autres ne firent pas de ſi grandes avances, & ſe gardérent bien de faire des propoſitions ſi nettes & ſi avantageuſes à la Chrétienté. Le Pape même fut refuſé pour une contribution d'argent qu'il demandoit au Clergé d'Eſpagne. La révolte de Luther contre l'Egliſe, qui avoit commencé depuis un an, avoit déja diminué en Allemagne l'autorité du ſaint Siége, principalement ſur l'article des Indulgences, dont on ſe ſervoit, afin d'avoir de l'argent pour la Guerre ſainte. Le Cardinal de Campége qui en demandoit auſſi aux Anglois, ne réuſſit pas mieux; & enfin Sélim étant mort ſur ces entrefaites, chacun ſe perſuada volontiers que le danger étoit paſſé: mais on vit bien-tôt que Soliman ſon ſucceſſeur n'étoit pas moins à craindre que luy.

Annales de France.

Petrus de Angleria, Epiſt. 607.

Polydor. Vergilius, lib. 27.

Ce projet néanmoins ne fut pas tout à fait inutile pour affermir pendant quelque temps la Paix entre les Princes Chrétiens. Le Roy s'en ſervit pour obtenir de l'Empereur que la Tréve entre l'Empire & les Vénitiens fût confirmée pour cinq ans, à condition que ceux-cy payeroient tous les ans vingt mille ducats à l'Empereur; & s'ils avoient offert une ſomme plus conſidérable, la Paix auroit été entiérement concluë: mais le Roy qui vouloit d'une part tenir toûjours les Vénitiens en balance, & qui appréhendoit de l'autre, que l'Empereur ne ſe ſervît de ſon argent contre la France, régla la ſomme, en qualité de Médiateur, de la maniére que je viens de le dire. Il fit à la même occaſion un autre coup beaucoup plus important pour ſon Etat, par le nouveau Traité qu'il conclut avec le Roy d'Angleterre. Il luy étoit d'une extrême conſéquence de s'attacher ce Prince, dans la défiance qu'il avoit conçuë du Roy d'Eſpagne. On commençoit dés lors à s'appercevoir de la jalouſie mutuelle de ces deux jeunes Princes, comme on le voit par une Lettre du Cardinal Bibiena Légat en France, écrite au Cardinal de Médicis, où il conſeilloit au Pape de tellement ménager l'amitié des deux Rois, que ni l'un ni l'autre n'euſſent ſujet de ſe plaindre de luy, pour ne ſe point trouver engagé dans leurs différents, qui ne pouvoient être long-temps ſans éclater.

Annales de France.

Lettre du Cardinal Légat au Cardinal de Médicis.

Il falloit beaucoup d'adreſſe pour ménager l'affaire d'Angleterre. Henri VIII. avoit des raiſons de ſe plaindre du Roy, qui avoit fait relever les fortifications de Téroüane, contre la promeſſe que les Anglois prétendoient que Loüis XII. leur avoit faite au temps des Traitez de 1514, de la laiſſer dans l'état où elle étoit. Il n'avoit pas rappellé d'Ecoſſe le Duc d'Albanie, qui avoit contraint la Reine ſœur du Roy d'Angleterre d'en ſortir, & s'étoit ſaiſi de toute l'autorité. Le Roy faiſoit actuellement bâtir & fortifier une Ville au Havre de Grace; & par cette précaution, il marquoit qu'il ſe défioit des Anglois, & qu'il vouloit ſe mettre en état de porter la guerre dans leur pays, s'ils rompoient avec luy. Le Roy d'Eſpagne faiſoit toûjours ſous-main tout ſon poſſible pour aigrir le Roy d'Angleterre contre la France, & pour l'engager dans ſon parti. Enfin Thomas Volſey Archevêque d'York, qui fut fait vers ce même temps-là Cardinal, & dont le crédit étoit plus grand que jamais ſur l'eſprit de ſon Maître, n'avoit pû encore pardonner au Roy le refus qu'il luy avoit fait de donner un autre Evêché à l'Evêque de Tournay, pour luy en laiſſer le Siége libre: & c'étoit l'entêtement de ce Miniſtre, qui devoit être le plus grand obſtacle à la concluſion du Traité dont je parle.

Ce fut auſſi à regagner Volſey que le Roy s'appliqua d'abord. Volſey ne penſoit plus alors à l'Evêché de Tournay, ſon ambition ayant été ſatisfaite par un plus digne objet, je veux dire par l'Archevêché d'York, dont il avoit été pourvû. Le Roy connoiſſoit parfaitement l'extrême vanité & l'avarice de ce Prélat. Il eſpéra qu'en le flattant, qu'en s'adreſſant à luy immédiatement comme à l'Arbitre du Conſeil d'Angleterre, qu'en luy témoignant qu'il vouloit luy avoir à luy ſeul l'obligation du Traité qu'il ſouhaitoit conclure, & qu'en joignant les préſens à ſes careſſes, il en viendroit à bout, & il ne ſe trompa pas.

Polydor. Vergil. Lib. 27.

Il envoya en Angleterre Guillaume Goufier Seigneur de Bonniver, Amiral de France. Cet Ambaſſadeur uſa de toute ſon adreſſe, qui n'étoit pas médiocre, & gagna le Miniſtre par les appas dont il avoit ordre de ſe ſervir. Dés qu'il crut être entré dans ſon eſprit, il luy fit au nom du Roy diverſes confidences, luy demanda ſes avis ſur les meſures que ce Prince avoit à prendre dans la ſituation des affaires de l'Europe, & l'aſſûra de ſa part qu'il ne luy refuſeroit rien de tout ce qu'il pourroit ſouhaiter de luy pour ſa ſatisfaction, pour ſa fortune, pour ſon élévation, quelque haut qu'il pût porter ſes projets.

Volſey tout glorieux de ſe voir ainſi recherché & avec tant d'empreſſement par un Roy de France, ne fit pas ſeulement eſpérer à l'Amiral le ſuccés de ſa négotiation; mais il luy en répondit, tant il étoit ſeûr de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit du Roy ſon Maître. Il étoit tel en effet, qu'il ne pouvoit être plus grand: & ce qui étoit merveilleux, c'eſt que le Roy d'Angleterre en convenoit luy-même, & en faiſoit honneur à Volſey; de ſorte qu'ayant ſçu une partie de ce qui s'étoit paſſé entre luy & Bonnivet, il dit un jour que Volſey ne ſe contentoit pas de le gouverner, mais encore qu'il gouvernoit le Roy de France.

Bonnivet ayant entiérement gagné le Miniſtre, les affaires furent bientôt conclues, quoy qu'il y eût un article fort délicat, & qui devoit faire beaucoup de peine aux Anglois. Car il ne s'agiſſoit pas ſeulement de faire une alliance avec l'Angleterre contre les ennemis de la Fran-

ce, dont le fondement devoit être le mariage de Marie fille du Roy d'Angleterre, âgée de trois à quatre ans, avec le Dauphin, qui n'en avoit qu'un & demi ; mais encore il étoit queſtion de la reſtitution de Tournay, cédé par Loüis XII. dans le Traité de Londres. Les Anglois avoient fait de grandes dépenſes pour fortifier cette Place, & avoient bâti une Citadelle, qui tenoit en reſpect les frontiéres de France, & celles des Pays-Bas Eſpagnols, & qui, en cas de guerre entre les deux Rois, devoit être auſſi avantageuſe aux Anglois, qu'incommode aux François.

Cet article néanmoins paſſa. Volſey entreprit de faire voir au Roy, & à ſon Conſeil, que l'éloignement de Tournay rendoit cette Place inutile à l'Etat ; il exagéra les dépenſes qu'elle cauſoit au Royaume, par la néceſſité d'y entretenir toûjours une forte Garniſon, & la facilité que le Roy d'Eſpagne auroit à s'en ſaiſir quand il le jugeroit à propos ; que dans la conjoncture de la Ligue que le Cardinal de Campége propoſoit de faire entre les Princes Chrétiens, il falloit ôter autant qu'il ſeroit poſſible, tous les prétextes de l'empêcher, ou de la rompre, & que tandis qu'on retiendroit cette Place au Roy de France, on ne pouvoit compter ſur luy pour cette Ligue. Il fut donc arrêté qu'on la donneroit par avance, comme la dot de la Princeſſe Marie, avec les dépendances, qui étoient Mortagne & Saint Amand ; mais que le Roy de France payeroit, pour les frais de la Citadelle, ſix cens mille couronnes d'or, valant chacune dans la monnoye de France trente-cinq ſols Tournois, ainſi qu'on s'exprime dans le Traité ; que juſqu'à l'entier payement de cette ſomme, il donneroit huit ôtages, tous perſonnes de qualité, qui furent François de Montmorenci Seigneur de la Roche-pot, Charles de Moüy Seigneur de la Meilleraye, Antoine des Prés Seigneur de Montpeſat, Charles de Soliers Seigneur de Morete en Piémont, le fils aîné du Sieur de Hugueville, le cadet de Mortemar, & les Sieurs de Melun & de Grimaut ; qu'enfin le Roy rappelleroit d'Ecoſſe le Duc d'Albanie, & que le Roy d'Ecoſſe entreroit dans ce Traité. Il fut ſigné par l'Amiral de Bonnivet, par Etienne Poncher Evêque de Paris, par François de Rochechoüart Chevalier Seigneur de Champdenier Sénéchal & Gouverneur de Toulouſe, & par Nicolas de Neuville Chevalier Seigneur de Villeroy Secretaire d'Etat pour les Finances.

Polydor. Vergil. Lib. 25.

Dans le Traité de Londres, le 4. d'Octobre 1518.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Le Traité fut auſſi-tôt exécuté, les huit ôtages furent livrez, & la Ville de Tournay remiſe entre les mains de Gaſpard de Coligny Seigneur de Châtillon, Maréchal de France, qui en prit poſſeſſion avec deux cens hommes d'armes qu'il y conduiſit.

Le Roy ayant réuſſi dans cette affaire avec beaucoup plus de facilité qu'il n'avoit eſpéré d'abord, forma un plus grand deſſein ; ce fut de retirer Calais des mains des Anglois. Rien n'étoit impoſſible par l'entremiſe du Cardinal de Volſey, qui promit encore de ménager cet important article : mais comme il prévoyoit de grandes difficultez, non pas tant du côté de Henry, que de la part de la Nation, il ne ſe preſſa pas. Il ſe contentoit de ſonder le gué de temps en temps. Quelquefois dans les repas & dans les entretiens qu'il avoit avec les principaux Seigneurs, il faiſoit tomber le diſcours ſur les affaires étrangéres, & à ce ſujet ſe plaignoit des grandes ſommes d'argent qu'il coûtoit à l'Angleterre pour l'entretien de la groſſe Garniſon de Calais, & des autres poſtes des environs de cette Ville ; du danger de les perdre à l'occaſion des guerres civiles, qui étoient ſi fréquentes en Angleterre ; qu'il ſeroit peut-être du bien de l'Etat de les rendre à la France par un Traité qui pourroit être avantageux à la Nation, en exigeant des conditions qu'on feroit accepter au Roy de France, quelque dures qu'elles fuſſent.

Il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'on en fût venu à bout, ſi le Roy d'Eſpagne n'en eût pas eu le vent par quelques-uns de ſes émiſſaires, qui luy firent en même temps ſçavoir, qu'en vain il travailleroit à rompre ce coup, s'il ne ſe ſervoit des mêmes moyens que le Roy de France avoit employez, pour r'avoir Tournay, c'eſt à dire, s'il ne mettoit Volſey dans ſes intérêts. Il ſuivit ce conſeil, & fit ſi bien, que ce Cardinal qui étoit toûjours au plus offrant, ſe laiſſa corrompre : la différence qu'il y eut en ce changement, fut que le Roy d'Eſpagne ſçut le fixer, & s'en ſervir dans la ſuite avec tout l'avantage poſſible contre la France.

Mais ces deux Princes qui ſe craignoient également l'un l'autre, ſe trouvérent peu de temps aprés dans une concurrence, où celuy des deux qui l'emporteroit, devoit acquerir une grande ſupériorité. Ce fut par la mort de l'Empereur Maximilien, Prince qui par ſon peu de conduite avoit beaucoup contribué à l'accroiſſement de la puiſſance de nos Rois, & qui laiſſant la premiére place de l'Europe vacante, fournit un digne objet d'ambition à François Roy de France, & à Charles Roy d'Eſpagne : car ils étoient les ſeuls Rois en paſſe d'y prétendre : & le Roy d'Angleterre ayant voulu paroître auſſi ſur les rangs, n'eut pas une ſeule voix dans la Diéte où l'élection ſe fit.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

An. 1519.

Cette mort arriva à Lints le douziéme de Janvier ; & les deux Rois commencérent auſſi-tôt à former leur brigue, pour ſe faire élever ſur le thrône de l'Empire. Ils ne firent point myſtére de leur deſſein, & n'en parurent pas même moins bons amis : ils continuérent de garder entr'eux toutes les bienſéances ; & un jour le Roy s'entretenant ſur ce ſujet avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, luy dit qu'il n'étoit ni ſurpris ni offenſé que Charles fût ſon concurrent en cette rencontre, & ajouta agréablement, qu'ils faiſoient leur Cour à la même maîtreſſe ; que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit que l'autre s'en conſolât.

Belcar. Lib. 16. Guicciard. Lib. 13.

Cette modération fit beaucoup d'honneur à ces deux Princes, & d'autant plus que leur conduite ſembloit répondre parfaitement à leurs paroles : car comme par le Traité de Noyon Charles étoit obligé de donner ſatisfaction touchant le Royaume de Navarre à la Reine Ca-

therine, ſi tôt qu'il ſeroit arrivé en Eſpagne, il écouta volontiers la ſommation que le Roy luy en fit. Monſieur de Chiévres de ſa part, & le Grand-Maître de Boiſi de la part du Roy, ſe rendirent à Montpellier pour terminer cette affaiſe, & pour traiter du mariage de Charlote de France ſeconde fille du Roy avec le Roy d'Eſpagne, à la place de Loüiſe de France, qui luy avoit été accordée, & qui étoit morte depuis.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Ces deux Seigneurs tres bien intentionnez pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Rois, & qui en qualité d'anciens Gouverneurs, l'un du Roy d'Eſpagne, & l'autre du Roy de France, avoient tout crédit ſur leur eſprit, B euſſent infailliblement réuſſi : mais la choſe étant déja fort avancée, le Grand-Maître attaqué d'une fiévre continuë & de la pierre, mourut, ſans la pouvoir conſommer. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſe retirérent ; & la négociation ayant été differée, & miſe entre les mains de gens, qui n'avoient pas le même zéle pour la Paix, ces différents allumoient enfin la guerre entre les deux Couronnes : mais avant qu'on en vint aux armes, il ſe paſſa bien des choſes, qui diſpoſérent beaucoup les deux partis à une rupture ouverte.

La maniére dont ſe conclut la Diéte de Francfort pour l'élection d'un Empereur, ne pouvoit C manquer de produire cet effet ; car quelque franchiſe que les deux Concurrens fiſſent paroître, & quelques proteſtations qu'ils ſe fuſſent faites réciproquement, de ne point rompre enſemble pour ce ſujet, de quelque côté que la fortune tournât, jaloux comme ils étoient déja de la grandeur l'un de l'autre, ils ſe promettoient trop à eux-mêmes de leur modération, & la paſſion devoit être trop violemment remuée par l'événement, pour ne s'y pas laiſſer emporter.

L'Empereur Maximilien, quelque temps avant ſa mort, avoit fait pluſieurs démarches auprés des Electeurs pour conſerver l'Empire dans ſa D Maiſon. Sa premiére intention avoit été d'en faire le partage de Ferdinand ſon petit-fils frere cadet de Charles. Les Cardinaux de Gurk & de Sion l'avoient détourné de ce deſſein, en luy faiſant enviſager la puiſſance du Roy de France, qui devoit l'empêcher d'affoiblir celle de la Maiſon d'Autriche en la partageant. Ils luy dirent que l'exemple du feu Roy d'Eſpagne devoit luy ſervir de régle en cette occaſion ; que quelque inclination que ce Prince eût pour le jeune Ferdinand qui avoit été élevé auprés de luy, & quelque averſion qu'il eût conçuë contre Charles qu'il n'avoit jamais vû, & que bien E des gens luy avoient rendu ſuſpect, & même odieux ; nonobſtant le plaiſir qu'il eût fait aux Arragonnois de leur donner Ferdinand pour Roy, comme il luy eût été tres facile de le faire, il avoit forcé ſon penchant, par le ſeul motif de réunir en une ſeule perſonne toute la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, d'Arragon & de Caſtille, pour l'empêcher de ſuccomber ſous celle de France. Ils ajoutérent que la Chrétienté étant menacée tant du côté de la Hongrie, que du côté de l'Italie, par les redoutables forces des Turcs, un Empereur ne pouvoit être trop puiſſant, pour leur réſiſter, & qu'il avoit vû par ſa propre expérience, qu'avec ce titre & les ſeuls Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche, il n'avoit jamais pû faire que tres peu de choſe, ſoit contre la France, ſoit contre le Turc.

Maximilien s'étoit rendu à ces raiſons, & n'avoit plus agi auprés des Electeurs qu'en faveur de Charles, pour le faire nommer Roy des Romains ; mais il le fit inutilement, parce qu'on luy répondit qu'il ne pouvoit eſpérer ce titre pour ſon petit-fils, juſqu'à ce que luy-même eût reçu des mains du Pape la Couronne d'Empereur. Il auroit fallu pour cela qu'il eût été à Rome : les mêmes obſtacles, dont j'ay parlé ailleurs, l'empêchoient de faire ce voyage. Il fit tous ſes efforts auprés du Pape, pour l'engager à luy accorder la diſpenſe de cette formalité, & à luy envoyer la Couronne Impériale en Allemagne par les mains d'un Cardinal Légat ; mais cette innovation n'étoit pas du goût de la Cour de Rome. La France & les Véniciens avoient traverſé cette négotiation de toutes leurs forces, & auprés du Pape, & auprés des Electeurs, & Maximilien n'avoit pû obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Aprés tout, ſes fréquentes ſollicitations n'avoient pas laiſſé de mettre des diſpoſitions favorables pour Charles, dans l'eſprit de la plûpart des Electeurs : ce jeune Prince ne s'étoit pas oublié luy-même, & l'argent qu'il tiroit d'Eſpagne n'étoit pas ſeulement employé à enrichir ſes Miniſtres Flamans, ainſi que les Eſpagnols s'en plaignoient par-tout ; mais encore à gagner à ſon parti les Princes Allemans, auſquels des le vivant de Maximilien, il avoit diſtribué deux cens mille écus.

Belcarius, Lib. 16.

Ces Princes, eu égard à la liberté de l'Empire, dont ils étoient fort jaloux, avoient de grandes raiſons d'excluſion pour les deux Rois. L'un & l'autre avoient de puiſſans & riches Etats, qui pouvoient leur fournir des Soldats, de quoy les ſoudoyer indépendamment de l'Allemagne, & les luy rendre redoutables ; au lieu que Maximilien & ſes prédéceſſeurs n'avoient qu'une puiſſance dépendante des Membres de l'Empire, qui l'augmentoient, ou la modéroient ſelon les contributions & les Troupes qu'ils jugeoient à propos de leur accorder dans les Dietes. Par là les Empereurs étoient hors d'état de les opprimer, & ſe trouvoient obligez de les ménager beaucoup. Dés la moindre atteinte qu'ils euſſent voulu donner à leurs priviléges, l'argent leur auroit manqué ; & les Princes, & les autres Membres de l'Empire auroient auſſi-tôt rappellé leurs Troupes. Au contraire, un Empereur puiſſant par luy-même, en état de ſe paſſer d'eux, auroit beaucoup moins d'égards, & pourroit ſe ſervir de ſes propres forces pour les contraindre à ſuivre ſes volontez, pour leur donner la loy, & leur impoſer le joug.

Cette raiſon d'excluſion, commune pour les deux Rois, étoit ſoutenuë d'autres particuliéres pour chacun d'eux. Celle qui regardoit le Roy d'Eſpagne, étoit fondée ſur le danger qu'il y avoit que l'Empire ayant été déja ſi long-temps dans la Maiſon d'Autriche, n'y devînt héréditaire, &

qu'avec le temps l'élection ne ſe fiſt plus que pour la forme. L'expérience a montré que cette crainte n'étoit pas vaine.

A l'égard de François I. les Allemans avoient peine à voir rentrer la Couronne Impériale dans la Maiſon de France, où elle avoit toûjours été regardée comme un bien Patrimonial qui luy appartenoit, & qui luy avoit été injuſtement enlevé, & ils étoient perſuadez que ſi une fois elle en étoit remiſe en poſſeſſion, elle employeroit toutes ſortes de moyens, pour ne la pas laiſſer échaper. A cela on ajoutoit l'antipathie des deux Nations, dont les maniéres & le génie étoient tout oppoſez, outre la proximité des deux Etats, qui donneroit au Roy de France moyen d'attenter impunément ſur la liberté Germanique, en corrompant, ou en intimidant les Electeurs & les autres Etats d'Allemagne voiſins du Rhin.

Ces defiances qu'on avoit des deux Rois en Allemagne, y étoient augmentées par les Agens du Pape, qui exaggéroient ſans ceſſe la force des motifs que je viens de dire. Il les appréhendoit également l'un & l'autre. Un Empereur Roy d'Eſpagne & maître du Royaume de Naples, un Empereur Roy de France Duc de Milan & Seigneur de Gênes, luy paroiſſoient extrémement à craindre pour la liberté de l'Italie, dont pluſieurs Princes & Républiques étoient Feudataires de l'Empire; ſans parler des prétentions que les Empereurs avoient toûjours euës ſur le domaine du S. Siége & ſur Rome même.

Ainſi ſon avis étoit qu'on ne choiſît ni l'un ni l'autre; & ſa politique fut de paroître plus porté pour le Roy de France, dont il prévoyoit que la brigue ſeroit moins forte. Il eſpéroit que lors que ce Prince verroit l'impoſſibilité de réuſſir, il pourroit l'engager à faire déclarer ſon parti pour quelque autre Prince, qui par ce moyen l'emporteroit ſur le Roy d'Eſpagne. Quelques-uns même ont écrit que le Pape avoit en vûe de faire tomber la Couronne Impériale à Laurens de Médicis: mais la mort de ce Seigneur qui arriva vers ce temps-là, rompit ce deſſein, s'il l'eut jamais.

Les deux Concurrens prévoyoient toutes ces difficultez, mais ils eſpéroient, par les intérêts particuliers de ceux de qui l'élection dépendoit, ſurmonter l'obſtacle de l'intérêt commun, comme il arrive aſſez ordinairement en ces ſortes de négotiations; & ils employérent chacun de leur côté tous les moyens qu'ils eurent propres pour y réuſſir.

Le Roy envoya Jean de Langeac en Pologne, pour engager le Roy Sigiſmond à luy procurer le ſuffrage du jeune Loüis Roy de Hongrie & de Bohéme ſon neveu: mais ce Prince qui avoit de tres étroites liaiſons avec la Maiſon d'Autriche, s'excuſa avec franchiſe de ſervir le Roy de France, & dit à l'Envoyé, ſans rien déguiſer, que rien ne ſeroit plus avantageux pour ſon neveu, que de voir le Roy d'Eſpagne ſon beaufrere ſur le thrône de l'Empire; parce qu'il ne pouvoit eſpérer d'aucun autre Prince, un ſecours plus prompt & plus certain contre les Turcs prêts d'envahir tout ſon Royaume de Hongrie; qu'ainſi il ne ſeroit ni de la bienſéance, ni de ſa prudence de ſe déclarer contre ce Prince dans une telle conjoncture.

Celuy que le Roy envoya en Suiſſe pour ſolliciter les Cantons d'employer leur credit en ſa faveur auprés des Electeurs, ne réuſſit guéres mieux, nonobſtant les nouveaux Traitez d'Alliance faits entre les deux Etats. Les Suiſſes ne vouloient pour Empereur ni du Roy de France, ni du Roy d'Eſpagne. Ils n'appréhendoient pas moins la grandeur de ces Princes pour la liberté d'Allemagne & pour la leur propre, que le Pape ne l'appréhendoit pour celle de l'Italie; & dans la néceſſité d'avoir l'un ou l'autre, ils préféroient le Roy d'Eſpagne au Roy de France, les Etats du premier étant éloignez des leurs, & le ſecond étant à l'entrée de leurs montagnes, tant du côté de la France, que du côté du Milanés. Ils répondirent donc, que par le Traité fait avec la France, le Pape & l'Empire étoient exceptez du nombre de ceux contre leſquels ils pouvoient s'unir avec elle; qu'ils ne pouvoient, ſans violer cet article, rien faire qui pût ôter aux Electeurs la liberté qu'ils devoient avoir pour l'élection, & qu'ils étoient réſolus de la leur laiſſer toute entiére. Belcarius, Lib. 16.

Ils ne s'en tinrent pas là; & conformément aux principes ſur leſquels ils raiſonnoient, ils écrivirent fortement au Pape & aux Electeurs, pour leur perſuader qu'il étoit de la derniére importance pour la liberté Germanique, d'élire un Prince, qui ne fût point en pouvoir de l'opprimer; & que s'il falloit élire un des deux Rois, il étoit de l'intérêt public de préférer le Roy d'Eſpagne au Roy de France.

Le Roy d'Angleterre ſollicité par le Roy pour le même ſujet, donna de belles paroles. Il fit partir Richard Pacé pour Francfort: il luy donna ordre de ſe ménager de maniére pendant la Diéte, que les deux Rois n'euſſent pas raiſon d'être mécontens de luy, & de ſe conduire de telle ſorte dans la concluſion de l'affaire, que l'Angleterre eût l'honneur d'avoir eu beaucoup de part à l'élection. Petrus de Anglena, epiſt. 636. Polydor. Vergilius. Lib. 27.

Le Pape fit ſon perſonnage de la maniére qu'il l'avoit projetté. Il perſuada à l'Ambaſſadeur de France, qu'il étoit tout dévoüé au Roy: & pour le confirmer dans cette penſée, il envoya à la Diéte Robert des Urſins Evêque de Regio, de tout temps fort attaché à la France. Il luy ordonna d'avoir beaucoup de commerce avec les Agens du Roy, de faire paroître un grand zéle pour ſon ſervice, de faire en ſorte néanmoins qu'on donnât l'excluſion aux deux Rois; & quand il verroit le parti François hors d'eſpérance de réuſſir, de tâcher de le faire tourner en faveur de quelqu'un des Electeurs, ou de quelqu'autre Prince d'Allemagne.

Les Vénitiens agiſſoient plus ſincérement pour le Roy, non pas qu'ils n'euſſent mieux aimé voir l'Empire en d'autres mains, mais parce que prévoyant que l'élection tomberoit ſur l'un des deux Rois, ils appréhendoient extrémement le Roy d'Eſpagne, à cauſe des anciennes prétentions de la Maiſon d'Autriche ſur leur Etat de Terre ferme, qui avoient déja mis leur République en

Guicciard. Lib. 13.

Petrus de Angleria, epiſt. 638.

Le Feron.

un ſi grand danger, dont ils venoient de ſe tirer par le Traité fait avec le feu Empereur; mais ils ne croyoient pas que ce Traité pût être une barriére aſſez forte contre l'ambition d'un jeune Prince ſi puiſſant, & qui trouveroit aiſément des prétextes de tourner ſes armes contr'eux, quand ſa puiſſance ſeroit une fois bien affermie.

Durant que le Roy de France ſe donnoit tous ces mouvemens dans les Cours étrangéres, le Roy d'Eſpagne n'y agiſſoit pas avec moins de vivacité; & excepté le Roy de Bohéme, qui luy aſſûra ſon ſuffrage, on luy répondoit à peu prés de la même maniére qu'on répondoit au Roy; mais tous deux s'étudioient à avoir une extréme complaiſance pour le Pape. Il avoit fort preſſé le Roy d'Eſpagne de mettre en Mer la Flotte qu'il équipoit pour le Royaume de Naples, & de s'en ſervir pour donner la chaſſe aux Corſaires Mahométans qui infeſtoient la Méditerranée, & dont on craignoit les deſcentes en Italie. La mort de l'Empereur Maximilien arrêta les empreſſemens du Pape à cet égard; & dans la crainte que ſi le Roy d'Eſpagne étoit élu, il ne ſe ſervît de cette Flotte & des Troupes qui la montoient, pour inquiéter l'Italie, il luy fit entendre que rien ne preſſoit, & qu'il n'étoit pas même à propos que dans la conjoncture, il fiſt en ce pays-là une ſi grande montre de ſa puiſſance. Le Roy d'Eſpagne déféra à ſon avis; mais, pour faire connoître au Pape ſon zéle pour le bien de la Chrétienté, Dom Hugues de Moncade Viceroy de Sicile, ayant armé par ſon ordre les Galéres de ce Royaume, alla attaquer l'Iſle de Gerbes ſur les Côtes d'Afrique: c'étoit une retraite ordinaire des Corſaires Mahométans; il y fit une deſcente, les en chaſſa, & s'en rendit maître.

Petrus de Angleria, epiſt. 637.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charles V.

Le Roy quelque tems aprés, & par le même motif, fit équiper, pour envoyer dans la Méditerranée, une Flotte de vingt Galéres, & de quelques Vaiſſeaux, ſous les ordres de Pierre Navarre; mais elle ne put être prête avant l'élection. Elle donna depuis la chaſſe aux Corſaires, les contraignit de ſe ſauver dans leurs Ports; & le Roy, pour ne céder en rien au Roy d'Eſpagne, avoit donné ordre à Navarre, s'il en trouvoit l'occaſion favorable, de deſcendre en Afrique; ce qui fut cauſe que Moncade, qui appréhenda de ſe rencontrer ſur la route des François dont il ignoroit les deſſeins, fut auſſi prompt à la retraite que les Corſaires, & regagna la Sicile.

Les deux Princes n'avoient pas fait ſeulement ces armemens pour plaire au Pape, mais encore pour faire parler d'eux durant la Diéte; & les deux partis faiſoient à l'envi valoir chacun leur Héros, dans le deſſein de faire connoître ce qu'on en devoit attendre contre les Ennemis du nom Chrétien, s'il étoit élu Empereur: mais tout cela, & tous les reſſorts qu'on faiſoit joüer dans les Cours étrangéres, n'étoient que pour fortifier les intrigues de Francfort, où tout ſe préparoit pour l'ouverture de la Diéte.

L'Amiral de Bonnivet, avant que d'y paroître en qualité d'Ambaſſadeur de France, avoit parcouru ſecrettement & déguiſé, les Cours de la plûpart des Electeurs, où il avoit fait profuſion d'argent & de promeſſes; & la plûpart l'avoient aſſuré qu'ils ſeroient favorables au Roy. Il ſe rendit depuis à Coblens, & enſuite ſe cacha dans un Château fort proche de Francfort, tandis que le Cardinal Evêque de Gurk, ſi fameux par ſes négotiations ſous le défunt Empereur, & Frideric Comte Palatin, Caſimir Marquis de Brandebourg, & le Comte Henry de Naſſau, qui avoient un pareil caractére de la part du Roy d'Eſpagne, faiſoient leur ſéjour à Mayence: mais ce Prince, outre ces Agens d'Office, en avoit un autre, qui travailloit ſous-main avec plus de ſuccés que tout le reſte.

Memoires du Bellay, Lib. 1.

Georgii Sabini hiſt. de coronat. Carol. V.

C'étoit Erard de la Mark Evêque de Liége. Ce Prélat, & tous ceux de la maiſon, avoient été attachez à la Cour de France, à laquelle il étoit redevable de ſon Evêché. Un dépit l'avoit fait changer de parti. Le Roy avoit agi fortement en ſa faveur auprés du Pape pour le Chapeau de Cardinal. Loüiſe de Savoye mere du Roy demandoit la même grace pour l'Archevêque de Bourges frere de Boyer Threſorier de l'Epargne. Elle fit entendre au Pape, que quoy que le Roy luy écrivît, Sa Sainteté luy feroit plaiſir auſſi-bien qu'à elle, de préférer l'Archevêque, qui fut effectivement nommé Cardinal le premier d'Avril de l'an 1517. L'Evêque de Liége ayant eu connoiſſance de toute cette intrigue par un des Miniſtres du Pape, en fut ſi indigné, qu'il ſe livra au Roy d'Eſpagne, & entraîna avec luy Robert de la Mark Duc de Boüillon & Seigneur de Sedan ſon frere, que la Cour de France avoit auſſi chagriné quelque temps aprés, en caſſant ſa Compagnie de cent Hommes d'armes, à cauſe des déſordres qu'elle commettoit.

Beleatius, Lib. 16.

Clacconius,

Memoires du Bellay, Liv. 2.

L'Evêque de Liége étoit un homme de beaucoup d'eſprit, qui avoit de l'adreſſe & de l'éloquence: il fut ravi d'avoir une ſi belle occaſion de faire uſage de ces talens pour le ſervice du Roy d'Eſpagne, qui l'avoit tres bien reçu, & contre la Cour de France, qui l'avoit ſi peu ménagé. Ce fut celuy qui contribua le plus à rompre les meſures de l'Amiral de Bonnivet: & pour récompenſe de ſon zéle, il obtint du Pape deux ans aprés, par l'entremiſe du Roy d'Eſpagne, l'honneur de la Pourpre, que Loüiſe de Savoye luy avoit enlevé.

Le Roy, nonobſtant les paroles qu'on luy avoit données pour ſon argent, n'étoit proprement bien ſûr que de deux Electeurs, de Richard Archevêque de Tréves, & de Joachim Marquis de Brandebourg. Il croyoit l'être auſſi de Loüis Comte Palatin & Duc de Baviere, mais il ſe trompoit. Il ſe flattoit encore que par le moyen du Marquis de Brandebourg, il attireroit dans ſon parti le Cardinal Albert Archevêque de Mayence ſon frere; tandis que l'Evêque de Liége travailloit à luy débaucher le Marquis même, par les ſollicitations de Jean Prince de la même Maiſon, avec qui le Roy d'Eſpagne avoit conclu à cette condition le mariage de Germaine de Foix Reine Doüairiére d'Arragon, & veuve de Ferdinand ſon ayeul,

Memoires du M. de Fleuranges.

qui l'avoit épouſée en ſecondes nôces ; ce mariage ſe fit en effet ; & Germaine, de Reine qu'elle étoit, devint Marquiſe, & femme d'un cadet de la Maiſon d'un Electeur. On voit par cet exemple, auſſi-bien que par celuy de Marie d'Angleterre, que les Reines en ce temps-là ne ſe faiſoient pas une ſi grande affaire de ſe dégrader.

Petrus de Angleria, epiſt. 639.

Au contraire, le Roy d'Eſpagne étoit aſſûré non ſeulement du ſuffrage de Loüis Roy de Bohéme ſon beaufrere, qui envoya à la Diéte, pour tenir ſa place, Laſſa Seigneur de Sternberg ; mais encore de ceux de l'Electeur de Mayence, & de Frederic Electeur de Saxe, au moins en cas qu'on prît le parti d'élire un des deux Rois. Pour ce qui eſt d'Herman Comte de Vueda Archevêque de Cologne, il paroît qu'il fut aſſez neutre, & qu'il étoit réſolu de ne ſe déclarer que pour celuy qui auroit le plus de voix.

Le Pape, qui connoiſſoit mieux que le Roy la diſpoſition des eſprits, & qui voyoit bien que le parti Eſpagnol ſeroit le plus fort dans la Diéte, ſe ſervit de l'expédient qu'il avoit imaginé, & preſſa ce Prince de ſe déſiſter, & de tourner toute ſa brigue contre le Roy d'Eſpagne en faveur d'un Prince Allemand : mais Bonnivet qui ſe flattoit trop des vaines eſpérances qu'on luy donnoit de réuſſir, l'encourageant toûjours, le conjura de tenir bon, & l'empêcha de ſuivre le ſalutaire conſeil du Pape.

Les choſes étant en cet état, l'ouverture de la Diéte ſe fit le dix-ſeptiéme de Juin, avec les cérémonies ordinaires, enſuite deſquelles l'Electeur de Mayence fit un diſcours aux autres Electeurs pour les exhorter à n'avoir en vûe que le bien public, & à éviter l'eſprit de faction ; aprés quoy chacun ſe retira, ſans entrer encore en déliberation. Cependant les Ambaſſadeurs de Charles qui étoient toûjours à Mayence, firent pour luy leur demande par écrit à la Diéte. Les Ambaſſadeurs de France envoyérent auſſi la leur de Coblens pour le Roy de France, & on fit aux uns & aux autres des réponſes honnêtes, mais générales.

An. 1519. Georgius Sabinius. Hiſt. de Coronat. Caroli V.

Le jour marqué pour commencer les Conférences, l'Electeur de Mayence propoſa le ſujet de la délibération, & dit qu'il étoit uniquement queſtion de ſe déterminer, à choiſir le Roy de France, ou le Roy d'Eſpagne, ou un Prince Allemand. Il exclut d'abord le Roy de France, tant par les raiſons que j'ay déja marquées, que pour quelques autres qu'il ajoûta ; mais il appuya principalement ſur une Conſtitution de l'Empire, qui défendoit d'élire un Prince étranger. Il parut balancer davantage entre les deux autres partis qui reſtoient à prendre. Il propoſa les raiſons pour & contre, mais il exaggéra fort les inconvéniens qu'il y auroit à choiſir un Prince Allemand, dans la conjoncture préſente du péril dont la Chrétienté étoit menacée par les Turcs, des troubles que commençoient à exciter les erreurs de Luther, du peu d'union des Princes d'Allemagne entre eux, dont les uns paſſoient au ſervice de France, les autres à celuy d'Eſpagne ; & repreſenta qu'un Empereur qui avec ce titre n'auroit pas d'ailleurs une grande puiſſance, ne ſeroit pas capable de remédier à de ſi grands maux, ni de les prévenir. Il entra enſuite dans la diſcuſſion des motifs qu'on pouvoit oppoſer à l'élection du Roy d'Eſpagne ; il les toucha légérement, & les réfuta. Il montra que ce Prince ne devoit point paſſer pour étranger, quoy qu'il ne fût pas né en Allemagne ; que ſa Maiſon en étoit, qu'il y poſſédoit l'Autriche & d'autres domaines ; & enfin il conclut en diſant que tout bien conſidéré, il croyoit qu'il étoit du bien public, de l'avantage de l'Allemagne, & du ſalut de la Chrétienté, de luy déférer la Couronne Impériale.

Comme l'Electeur de Tréves s'étoit juſqu'alors encore plus ouvertement déclaré pour le Roy de France, que l'Electeur de Mayence n'avoit fait pour le Roy d'Eſpagne avant les conférences, tous les autres luy témoignérent qu'ils ſouhaitoient de l'entendre, pour voir ce qu'il avoit à oppoſer à un avis ſi contraire au ſien. Il parla avec éloquence, fit l'éloge du Roy ; il releva beaucoup ſa valeur & ſon expérience dans la guerre & dans le gouvernement ; il dit qu'on prenoit mal à propos des ombrages de ſa puiſſance & de ſa prétenduë ambition ; qu'on pourroit s'en faire de ſemblables de ſon Concurrent ; que le génie François étoit beaucoup plus conforme à l'humeur des Allemans que celuy des Eſpagnols naturellement fiers, diſſimulez, myſtérieux, artificieux, ſoupçonneux, jaloux, qui ne voudroient jamais faire les dépenſes néceſſaires pour la défenſe de l'Empire ; qu'ils ne pourroient ſe réſoudre à laiſſer aller leur Roy hors de chez eux ; que l'Allemagne ſous un Prince Eſpagnol ſeroit gouvernée par des Lieutenans, & qu'on n'avoit que trop d'expériences des funeſtes effets que produiſoit cette maniére de gouvernement, au préjudice de la tranquillité d'un Etat ; qu'au contraire un Roy de France, tel que celuy dont il étoit queſtion, ſeroit toûjours à leur tête ; que la Cavalerie Françoiſe jointe à l'Infanterie Allemande, compoſeroient des Armées invincibles ; qu'on verroit non ſeulement les Turcs bien-tôt arrêtez, mais repouſſez fort loin des frontiéres de Hongrie, qu'ils étoient prêts d'envahir ; que le Roy d'Eſpagne n'auroit pas plutôt le gouvernement de l'Empire, que ſous prétexte que le Duché de Milan en eſt un Fief, il tourneroit ſes armes de ce côté là, au lieu de penſer aux intérêts communs de la Chrétienté, & qu'on verroit s'allumer une cruelle guerre entre les Princes Chrétiens, dans le temps qu'ils devroient être le plus unis contre les Turcs ; que le Pape & les Vénitiens, dont on connoiſſoit la ſage politique, étoient d'avis que, ſuppoſé qu'on prît un Prince hors de l'Empire, le Roy de France convenoit mieux que le Roy d'Eſpagne ; que la qualité d'étranger étoit égale dans les deux Princes, ſi l'on regardoit la naiſſance ; que d'ailleurs les François étoient originaires de Germanie, & que ſi le Roy d'Eſpagne devoit être cenſé naturaliſé dans l'Empire, parce qu'il y poſſédoit des domaines, le Roy de France avoit le même avantage par le Duché de Milan qui en eſt un Fief, & qu'il étoit en

poſſeſſion des terres au delà du Rhoſne, qui ont toûjours été terres de l'Empire ; que ſi ce Prince n'étoit pas agréé par le Collége des Electeurs, il falloit s'en tenir à quelque Prince du pays ; qu'il y avoit encore des Maiſons aſſez puiſſantes pour ſoutenir la Majeſté de l'Empire, telles qu'étoient celles de Baviere, de Saxe, & de Brandebourg ; qu'en un mot, quelque eſtime qu'il eût pour les grandes qualitez du jeune Roy d'Eſpagne, ce n'étoit point ſon avis qu'on le préferât à tous les autres.

Il n'y eut rien dans ces deux diſcours que tous les Electeurs n'euſſent médité en particulier & à loiſir : & il n'y avoit pas d'apparence que le nouveau tour d'éloquence qu'on y donnoit, dût faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. Les Electeurs toutefois demeurérent quelques momens penſifs, ſans rien dire ; & puis tous, comme de concert, ſe tournérent vers l'Electeur de Saxe, qui étoit le plus âgé de l'Aſſemblée, & le priérent de parler.

Il dit qu'il n'avoit rien à ajoûter à tout ce qui avoit été dit de part & d'autre ; qu'il croyoit qu'il s'en falloit tenir à la Conſtitution de l'Empire, qui défendoit d'élire un étranger ; que l'interprétation donnée par l'Archevêque de Tréves à cette Conſtitution en faveur du Roy de France, luy paroiſſoit un peu trop ſubtile ; qu'au contraire le Roy d'Eſpagne, quoy que né hors d'Allemagne, ſortoit trop immédiatement d'une ſouche qui en étoit, pour n'en être pas comme originaire, & qu'il luy donnoit ſon ſuffrage.

Eraſme dans une de ſes Lettres raconte un fait touchant l'Electeur de Saxe, bien glorieux à ce Prince, mais qui n'eſt point rapporté dans l'Hiſtoire de cette Election, d'où j'ay tiré ce que je viens d'en dire ; & il aſſure qu'il l'avoit appris de l'Evêque de Liége, tres bien informé de tout ce qui ſe paſſa dans cette affaire. Il dit que les Electeurs tout d'une voix déferérent l'Empire à ce Duc ; qu'il le refuſa, perſiſtant dans ſon ſentiment pour le choix du Roy d'Eſpagne, & que pouſſant le deſintéreſſement auſſi loin qu'il pouvoit aller, il ne voulut jamais recevoir une ſomme conſidérable que les Ambaſſadeurs de ce Prince luy préſentérent par reconnoiſſance, ni permettre même qu'on en diſtribuât une partie à ſes domeſtiques.

Georgii Sabini Hiſt. de Elect. Car. V.

Une telle généroſité donnoit un grand poids à ſon ſuffrage. Le Député du Roy de Bohéme, & l'Electeur de Cologne, ſe joignirent à luy & à l'Electeur de Mayence. Louis Comte Palatin & Duc de Baviére, qui avoit reçu de l'argent de France plus qu'aucun, donna d'abord ſa voix au Roy. Mais on l'intimida par le voiſinage d'une Armée des Villes de Soüabe, qui venoit de chaſſer le Duc de Virtemberg de ſes Etats, & de ſe déclarer pour le Roy d'Eſpagne. Il appréhenda qu'elle ne ſe jettât ſur le Palatinat. Cette crainte le fit retracter, & luy fit donner ſon ſuffrage au Roy d'Eſpagne. Le Marquis de Brandebourg voyant qu'il s'oppoſeroit en vain au torrent, ſuivit la pluralité ; & enfin l'Electeur de Tréves ayant inutilement demandé que l'on continuât de déliberer, & qu'on ne ſe preſſât pas ſi fort de conclure, ajoûta en gémiſſant, qu'il prévoyoit que cette élection produiroit beaucoup de maux & de grands changemens en Allemagne ; mais que pour ne pas faire de ſchiſme dans l'Empire, il joignoit ſa voix à celles des autres. Ainſi l'élection fut faite, ou plutôt réſoluë : car cette Aſſemblée n'étoit pas publique. Le jour fut pris pour en faire une ſolemnelle en préſence de tous les Membres de la Diéte, & ce fut le vingt-huitiéme de Juin. An. 1519.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Chacun ayant pris ſa place dans la Sacriſtie de S. Barthélemi, le Duc de Saxe, le Comte Palatin, le Marquis de Brandebourg, le Député du Roy de Bohéme, les Archevêques de Cologne & de Tréves demandérent en corps à l'Archevêque de Mayence, qui il choiſiſſoit pour remplir le thrône de l'Empire vacant par la mort de Maximilien d'Autriche. Il répondit qu'il choiſiſſoit Charles Archiduc d'Autriche & Roy d'Eſpagne. Ce même Prélat fit enſuite la même demande à tous les Electeurs l'un aprés l'autre, qui joignirent leurs ſuffrages au ſien ; aprés quoy le Roy d'Eſpagne fut proclamé Empereur, Charles Cinquiéme du nom.

Si l'on en croit le Maréchal de Fleuranges, le Roy manqua ſon coup, pour n'avuir pas ſuivi un conſeil qu'il luy donna. C'étoit de prendre à ſa ſolde les Troupes de Soüabe dont j'ay parlé. Elles ne demandoient pas mieux, & elles en firent deux fois la propoſition à ce Seigneur, qui travailloit alors pour le Roy auprés des Princes d'Allemagne. Robert de la Mark ſon pere, Duc de Boüillon & de Sedan, qui chagrin contre le Roy pour les raiſons que j'ay dites, avoit embraſſé le parti du Roy d'Eſpagne, donna le même conſeil à ce Prince, & on l'écouta. De là vint, ainſi que je l'ay dit, la variation du Comte Palatin, qui en révoquant ſon ſuffrage qu'il avoit donné au Roy, départagea les Electeurs, & fit que la pluralité des voix fut pour le Roy d'Eſpagne.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

On comprend aiſément combien cette préférence faite à la vûe de toute l'Europe, fut ſenſible aux deux Rois ; combien l'un en eut de joye, & combien l'autre en conçut de chagrin ; quel changement ce grand évenement devoit faire dans le ſyſtême de politique des Princes d'Italie, & l'embarras où il jettoit le Pape & les Vénitiens. Ils regardoient la rupture entre ces deux Princes comme certaine, & voyoient l'Italie en danger d'être de nouveau le théatre de la guerre : car tôt ou tard les prétentions de l'Empereur ſur le Duché de Milan, & celles du Roy de France ſur le Royaume de Naples, ne pouvoient manquer de ramener les Armées de ces côtez-là.

Ils ſçavoient qu'outre ces prétextes, le Roy avoit un tres-juſte ſujet de déclarer la guerre à l'Empereur. Ce Prince n'avoit point obſervé du tout le Traité de Noyon. Il tergiverſoit toûjours ſur l'article principal, qui concernoit la reſtitution de la Navarre ; & les Eſpagnols diſoient que Jules II. avoit eu autant de droit de donner ce Royaume à l'Eſpagne, que le Pape Martin IV. en avoit eu d'abandonner à la France les Etats de

Ibid.

Petrus de Angleria, epiſt. 641.

de Pierre III. Roy d'Arragon, après l'avoir excommunié.

Cependant ces deux Princes ne eturent pas devoir faire éclater ſi-tôt leur jalouſie. Charles V. ſe trouvoit embarraſſé, étant preſſé d'un côté par les Allemands de venir au plutôt prendre poſſeſſion du Thrône Impérial, & de l'autre par les Eſpagnols de ne les point quitter ; & il avoit grand ſujet de délibérer là-deſſus. D'un côté il appréhendoit de choquer les Allemands, & de l'autre, de déplaire aux Eſpagnols, d'autant plus qu'il y avoit en Eſpagne des temuëmens, qui pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes. Il avoit beaucoup aliéné les eſprits par la trop grande confiance qu'il avoit toujours fait paroître pour Monſieur de Chiévres, qui le gouvernoit : ce crédit de Chiévres cauſoit du chagrin aux Seigneurs d'Eſpagne, qui étoient obligez de pliet ſous ce Miniſtre, & ne pouvoient rien obtenir que par ſon canal. Le partage des emplois honorables entre eux & les Flamans, les irritoit extrémement : & ils murmuroient hautement de l'inſatiable cupidité de ceux que l'Empereur avoit amenez des Pays-Bas, pour enlever, diſoient-ils, tout l'or d'Eſpagne & des Indes. Son Conſeil étoit fort partagé ſur ſon départ. Les Miniſtres Flamans vouloient qu'il paſſaſt la Mer ſans retardement ; & les Conſeillers Eſpagnols luy repréſentoient au contraire les mauvais effets que ſon abſence pourroit produire.

Varie epiſt. Petri de Angleria.

Il étoit encore inquiet ſur une autre choſe de tres grande importance pour luy. Il y avoit un article dans les Concordats faits avec Charles d'Anjou & ſes Succeſſeurs au Royaume de Naples, depuis que cet Etat avoit été enlevé à la Maiſon de Suaube, par lequel il étoit dit expreſſément, que le Royaume de Naples & l'Empire ſeroient incompatibles dans la même perſonne ; que ſi un Roy de Naples étoit élu Empereur, il ſeroit obligé d'opter : c'étoit une précaution priſe par les Papes, ſur l'expérience qu'ils avoient faite de la trop grande puiſſance de la Maiſon de Suaube, qui avoit poſſédé ces deux Etats. On n'avoit juſqu'alors donné aucune atteinte à cette clauſe, & tous les Rois de Naples l'avoient jurée en recevant l'inveſtiture. Charles V. ſe trouvoit dans le cas ; & il n'y avoit guéres lieu d'eſpérer que le ſaint Siége ſe relachât jamais là-deſſus. Il eut pourtant au regard de ce point meilleure compoſition du Pape qu'il n'eſpéroit ; car il en obtint depuis ſans beaucoup de peine, l'agrément qu'il demandoit pour accepter l'Empire, ſans préjudice de ſon Royaume de Naples. Des raiſons ſi puiſſantes luy ôtoient l'envie d'entrer ſi-tôt en guerre avec la France, & il prenoit des meſures pour en écarter toutes les occaſions, juſqu'à ce qu'il fût hors des embarras où il ſe trouvoit.

Guicciard. Lib. 13.

D'autre part François I. avant que de s'y engager, vouloit s'aſſûrer du Roy d'Angleterre & du Pape. Celuy-cy affectoit plus que jamais de ſe cacher, & de ne point laiſſer pénétrer ſes intentions, attentif à ne faire aucune démarche qui les fiſt découvrir, & attendant à ſe déterminer ſelon les conjonctures.

Pour ce qui eſt du Roy d'Angleterre, outre le dernier Traité que le Roy avoit fait avec luy ; il y avoit lieu de croire que l'aggrandiſſement de Charles luy feroit faire de ſerieuſes réflexions, & que tenant dés lors en quelque façon entre ſes mains la balance de l'Europe, il la feroit pencher du côté de la France, ſur laquelle la Maiſon d'Autriche commençoit à prendre ſi fort le deſſus.

Le Roy dans cette eſpérance le preſſa fortement de luy tenir la promeſſe qu'il luy avoit faite dans le temps du dernier Traité, de paſſer à Calais, pour avoir une entrevûe avec luy. Bonnivet alla en Angleterre, & traita ſur ce ſujet avec le Cardinal de Volſey. Il obtint ſans peine ce que ce Prélat ſouhaitoit fort luy-même qu'on luy demandât. C'étoit une des plus belles occaſions qu'il pût avoir de ſatisfaire ſa vanité, en étalant ſa magnificence, & faiſant parade de ſon crédit aux yeux de toute la Cour de France. Le Roy d'Angleterre étoit luy-même aſſez porté à ce voyage. Il n'étoit pas long ; il le regardoit comme une partie de divertiſſement, & il avoit beaucoup d'envie de voir le Roy de France. Ainſi la choſe fut réſolué, quelques efforts que fiſt l'Ambaſſadeur de l'Empereur pour l'empêcher.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Polyd. Vergil. Lib. 27.

Les grands Seigneurs de la Cour d'Angleterre eurent ordre de préparer leurs équipages, & Henry leur témoigna qu'ils luy feroient plaiſir de faire en cette rencontre, tout l'honneur qu'ils pourroient à la Nation. Ils obéirent, & pluſieurs d'entre eux aſſez peu volontiers, entre autres Edoüard Duc de Buquinkam homme fier, & qui n'aimoit pas la dépenſe. Il luy échapa à ce ſujet quelques paroles aigres contre le Cardinal, qui quelque temps aprés luy coûtérent la liberté & la vie.

Le Roy d'Angleterre arriva à Calais avec la Reine ſa femme le Mardi cinquiéme de Juin : & dés que le Roy de France en eût eu avis, il s'avança avec la Reine ſa mere & toute ſa Cour, ſur les frontiéres de Picardie. Ces deux Princes, ainſi qu'on en étoit convenu, ſe rencontrérent le ſeptiéme du mois entre Ardres & Guynes, à mi-chemin de ces deux Places. On n'avoit point vû depuis tres long-temps en France une ſi belle Aſſemblée. La grande quantité de Nobleſſe des deux Nations, le train, les équipages, la propreté des armes, la beauté des chevaux, la richeſſe des habits ſurpaſſoient tout ce qu'on en peut imaginer. Cette Aſſemblée, pour en marquer la magnificence, fut appellée alors, *Le Camp de drap d'or ; & la grande dépenſe ſuperflüe*, dit le Seigneur du Bellay dans ſes Memoires, *fut telle, que pluſieurs y portérent leurs moulins, leurs foreſts & leurs prés ſur leurs épaules.*

An. 1520. Memoires du Bellay, Liv. 1. Journal de Louiſe de Savoye.

Les deux Rois, qui étoient les Princes les mieux faits de l'Europe, montez chacun ſur un Geneſt d'Eſpagne, quittérent leur Troupe dés qu'ils s'apperçurent l'un l'autre, & s'avancérent au milieu du champ, le Roy de France n'ayant avec luy que l'Amiral de Bonnivet & le Chancelier du Prat, & le Roy d'Angleterre étant ſuivi

seulement du Cardinal de Volsey & des Ducs de Norfolc & de Suffolc.

Ils s'embrasserent à cheval avec de grands témoignages de tendresse. Ensuite ils mirent pied à terre, & entrérent dans une tente, qu'on avoit dressée exprés au milieu de la campagne. Ils s'y entretinrent assez long-temps de leurs affaires, & remirent le soin à leurs Ministres, d'en traiter entre eux plus en détail.

Durant ce séjour des deux Rois en Picardie, dont l'un, sçavoit le Roy de France, se retiroit tous les soirs à Ardres, & l'autre à Guisnes, il se passa deux ou trois choses dignes d'être remarquées. La premiére fut dans une entrevûe, où le Roy d'Angleterre lut le projet du Traité qu'on devoit conclure. Le Roy de France y étoit nommé le premier : mais quand se vint au nom du Roy d'Angleterre, il lut, *Je Henri Roy*. Il s'arrêta là, & dit au Roy : J'ay pensé dire, Je Henri Roy de France & d'Angleterre : *mais je ne les messtray point puisque vous êtes icy*, & il se donna seulement le titre de Roy d'Angleterre. Le Roy sourit, & luy marqua qu'il luy tenoit compte de cette honnêteté. Mais le Roy peu de jours aprés luy en fit une autre bien plus importante.

Memoires du M. de Fleuranges.

Ce Prince qui se piquoit beaucoup de franchise, jusqu'à nuire quelquefois à ses intérêts les plus essentiels, étoit choqué de la défiance qu'on faisoit paroître de part & d'autre, par les précautions que l'on prenoit, en comptant avec la derniere exactitude ceux qui devoient accompagner les deux Rois, le nombre de leurs Gardes, celuy de leurs pas, pour que l'un n'avançât pas plus que l'autre. Quand il étoit question de visiter les deux Reines, le Roy d'Angleterre entroit dans Ardres dans le même temps que le Roy de France entroit dans Guisnes. L'heure étoit précisément marquée pour en sortir, & se retirer chacun sur ses terres. Le Roy, pour se délivrer de toutes ces formalitez, prit deux Gentilshommes & un Page, & s'en alla à Guisnes. Il trouva le Gouverneur du Château sur le Pont, avec deux cens Archers de la Garde du Roy d'Angleterre, qui furent fort surpris de le voir. Il leur dit : Rendez-vous à moy, je vous faits mes prisonniers, & qu'on me conduise à l'appartement de mon frere le Roy d'Angleterre.

Le Gouverneur l'y conduisit. Le Roy d'Angleterre fut pour le moins aussi étonné que ses gens l'avoient été, & dit au Roy : » Mon Frere, » vous me faites le meilleur tour que jamais » homme fit à autre, & me montrez la gran- » de fiance que je dois avoir en vous ; & de » moy, je me rends votre prisonnier dés cette » heure, & vous bailleray ma foy. « En même temps il tira de son col un collier qui valoit bien quinze mille Angelots *a*, & le donna au Roy, en le priant de vouloir bien le porter tout ce jourlà pour l'amour de son prisonnier. Le Roy l'accepta, & en se le mettant au col : Je le porteray, reprit-il, à condition que vous porterez aussi ce que je vous présente. C'étoit un précieux bracelet qui valoit bien le double du collier. Ils furent quelques heures ensemble, & ensuite le Roy s'en retourna à Ardres. Le Roy d'Angleterre y vint le lendemain sans escorte & sans Gardes, & depuis ce temps-là ils ne penserent plus qu'à se divertir.

Ils ordonnérent qu'au même lieu où s'étoit fait la premiere entrevûe, on dresât des échafaux & des lices pour des Tournois & d'autres exercices militaires, qui durérent plusieurs jours ; & comme les deux Rois vouloient faire paroître en tout une confiance réciproque, c'étoient pendant ces divertissemens les Archers de la Garde du Roy d'Angleterre qui gardoient le Roy de France, & les Gardes du Roy de France qui gardoient le Roy d'Angleterre. Les plus renommez Chevaliers des deux Nations s'y signalérent. Les deux Rois y coururent diverses fois l'un contre l'autre ; & leur adresse, leur courage, leur force y reçurent de grands applaudissemens. Cette fête fut terminée par deux grands repas, dont l'un fut donné par le Roy d'Angleterre au Roy de France, & l'autre par le Roy de France au Roy d'Angleterre.

Le premier fut fait auprés de Guynes dans une maison de bois, que le Roy d'Angleterre avoit fait faire à Londres, & dont toutes les parties furent bien-tôt rassemblées. Elle étoit composée de quatre corps de logis assez vastes, & du haut en bas elle étoit couverte de toiles peintes, qui depuis le cordon paroissoient de véritables pierres de taille. Elle étoit ornée en dedans des plus riches tapisseries d'Angleterre, & sa structure en dehors étoit toute semblable à la maison des Marchands, ou de la Bourse de Calais.

Le Roy d'Angleterre fut invité pour le lendemain au festin qu'on luy préparoit auprés d'Ardres. Le Roy y avoit fait élever une tente de soixante pieds en quarré couverte de drap d'or, dont les cordages étoient de fil d'or & de soye bleüe. Elle étoit tapissée en dedans de velours bleu tout semé de fleurs de lis d'or en broderie : elle étoit flanquée de quatre grands pavillons de même parure ; mais il survint un si furieux ouragan, que tous les cables ayant été rompus, la tente & les pavillons furent renversez, & tout ce riche appareil entiérement gâté. On prépara promptement un autre lieu le plus proprement qu'il fut possible, où la fête se fit. Aprés quoy les deux Rois se séparérent, paroissans fort satisfaits l'un de l'autre ; quoy que leurs Plénipotentiaires n'eussent pas encore mis la derniere main au Traité ; qu'ils se fussent contentez de confirmer celuy de 1518 touchant la somme de cent mille livres, que le Roy devoit payer au Roy d'Angleterre, jusqu'à ce que le Dauphin & Marie d'Angleterre fussent mariez en face d'Eglise ; & que diverses difficultez qui restoient à régler, eussent été remises à l'arbitrage de Madame la Régente Mere du Roy d'une part, & du Cardinal de Volsey de l'autre, qui devoient tout terminer dans l'espace d'un an. Le Roy s'en alla à Boulogne, & Henry à Calais. Ce Prince n'y fut pas plutôt arrivé, qu'un Courier luy vint apprendre le débarquement de l'Empereur au Port de Douvres : ce qui l'obligea de

a Ces Anglois donnent une monnoye d'or que Henry VI. Roy d'Angleterre, étant maître de Paris du temps de Charles VII. fit faire. On les appelloit Angelots, à cause d'un Ange qui y étoit représenté, tenant les écussons de France & d'Angleterre.

Recueil de Traitez, par Leonard. Tom. 2.

Antoine de Vera, Hist. de Charl. V.

repaſſer promptement la Mer, pour aller le recevoir.

Les négotiations entre la France & l'Angleterre donnoient de grandes inquiétudes au nouvel Empereur. Il voyoit que ſi ces deux Princes s'uniſſoient contre luy, il ne pourroit pas paſſer en Allemagne, & que même il courroit riſque de perdre les Pays-Bas. Les Lettres d'honnêteté que le Roy d'Angleterre luy écrivoit, ne le raſſûroient point, & il réſolut de partir au plutôt, quoy qu'il dût arriver en Eſpagne, où tout étoit plein de mécontens.

Petrus de Angleria, Epiſt. 669.

Il nomma pour Adminiſtrateur de ſes Royaumes, le Cardinal Hadrien Evêque de Tortoſe, qui, ainſi que l'ay déja dit, avoit été ſon Précepteur, & étoit natif des Pays-Bas. Il fit ce choix, pour avoir un homme ſûr à la tête des affaires: mais la défiance qu'il fit paroître en cette occaſion de tous les Eſpagnols, les irrita furieuſement, & augmenta de beaucoup la haine qu'ils avoient conçuë contre les Flamans, depuis l'arrivée de Charles en Eſpagne.

Il mit à la voile le vingt-deuxiéme de May à la Corogne; & jamais Prince ne hazarda plus une riche Couronne qu'il tenoit déja, pour courir aprés une autre, qu'il auroit eu bien de la peine à ſoutenir avec dignité, ſi celle-cy luy avoit manqué.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Il débarqua en Angleterre, & Henri l'alla recevoir à Cantorbery, où il ne luy témoigna pas moins de cordialité qu'il avoit fait au Roy de France. L'Empereur y répondit parfaitement: mais comme il ſçavoit que tout conſiſtoit à gagner le Miniſtre, il fit en public & en particulier à Volſey tous les honneurs & toutes les amitiez poſſibles; & il ſçut ſi bien le flatter & le remplir des plus hautes eſpérances, qu'il l'enleva au Roy de France.

Polydor. Vergilius, lib. 27.

Le dévouëment de Volſey étoit le plus grand fruit qu'il pût remporter de ſon débarquement en Angleterre, & il en eut une aſſûrance avant ſon départ: car le Roy d'Angleterre, au lieu de s'en tenir préciſément à la parole qu'il venoit de donner au Roy de France, de ſe déclarer contre l'Empereur, au cas que ſous prétexte de ſe faire couronner à Milan, il attaquât le Milanés, où qu'il troublât autrement le repos de l'Italie, ou qu'il entreprît de faire quelque autre conquête, il promit à ce Prince de ſe faire arbitre de ſes différents avec le Roy, & de prendre les armes contre celuy des deux qui refuſeroit de ſe ſoumettre à ſon arbitrage. C'étoit-là ôter au Roy la liberté de demander à l'Empereur l'exécution du Traité de Noyon, & mettre un obſtacle au deſſein qu'il n'ignoroit pas que le Roy avoit, de forcer l'Empereur à reſtituer la Navarre à Henry fils du feu Roy Jean d'Albret.

Du Tillet Recueil de Traitez.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Le Roy ne put guéres douter du changement de Volſey, quand il vit juſqu'à quel excés le Roy d'Angleterre porta les amitiez qu'il fit à l'Empereur: car non content des grands honneurs qu'il luy rendit dans ſon Royaume, il repaſſa encore la Mer exprés, pour luy faire voir Calais & Gravelines, où ils ſe ſéparérent. De là l'Empereur ayant fait quelque ſéjour aux Pays-Bas, alla ſe faire couronner à Aix la Chapelle. Cette cérémonie ſe fit le vingt-troiſiéme d'Octobre avec les ſolemnitez accoutumées, malgré la peſte qui étoit alors aſſez violente dans cette Ville. L'Empereur s'occupa le reſte de l'année à régler les affaires de l'Empire; & la ſuivante donna commencement aux longues guerres qui déſolérent les plus belles parties de l'Europe, & dont la France reſſentit les plus funeſtes effets.

An. 15 o. Epiſt. Valdelitad Petr. de Angleria de Coronat. Caroli V.

On prétend que ſi le Pape avoit voulu prendre le caractére de Pere commun qui luy convenoit, il les auroit empêchez: mais ſuivant les projets ambitieux de ſon prédéceſſeur, d'aggrandir ſa puiſſance aux dépens des autres Princes, & de chaſſer les Eſpagnols & les François d'Italie, il ne fut pas fâché de les voir en armes les uns contre les autres, dans l'eſpérance qu'en les favoriſant alternativement, il leur feroit acheter ſa faveur, aux dépens de quelques parties de leurs Etats d'Italie.

C'eſt dans cette vûe qu'il ſe relâcha d'abord ſi aiſément, en conſidération de l'Empereur, ſur l'article important, dont j'ay parlé, touchant l'incompatibilité du Royaume de Naples avec l'Empire dans la perſonne du même Prince: mais cela n'empêcha pas, que peu de temps aprés il ne fiſt ſecrétement avec le Roy un Traité d'alliance, par lequel il promit de refuſer l'inveſtiture du Royaume de Naples à l'Empereur, & conſentit que le Roy attaquât ce Royaume, à trois conditions. La premiere, qu'il céderoit au S. Siége la Ville de Gayete, & tout le pays depuis-là juſqu'à la riviere du Garillan & aux confins de l'Etat Eccléſiaſtique. La ſeconde, que le reſte du Royaume de Naples ſeroit donné à Henry ſecond fils du Roy: mais qu'il ſeroit gouverné juſqu'à la majorité de ce jeune Prince par un Cardinal Légat qui réſideroit à Naples: la troiſiéme, que le Roy luy donneroit du ſecours, quand il en auroit beſoin contre les Feudataires rebelles de l'Egliſe. Cela regardoit principalement le Duc de Ferrare, contre lequel il fit en effet bien-tôt une tentative qui ne luy réuſſit pas.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Guicciard. Lib. 14.

Le Roy ſe croyant aſſûré de ce côté-là, ne différa pas plus long-temps l'entrepriſe qu'il méditoit ſur la Navarre, à quoy le Pape même l'incita, ainſi que ce Prince le diſoit publiquement depuis, en ſe plaignant de l'infidelité de la Cour Romaine.

La conjoncture étoit pour luy tres favorable. Le départ de Charles V. avoit mis en combuſtion preſque toute l'Eſpagne. La populace avoit pris les armes, & s'étoit révoltée à Madrid, à Tolède, à Ségovie, à Burgos, à Valence, à Vailladolid, à Salamanque, dans le Royaume de Galice, & dans pluſieurs autres Villes. Il n'y avoit preſque que l'Andalouſie que la Ducheſſe de Medina Sidonia avoit eu l'autorité de contenir dans le devoir. A la verité, la Nobleſſe, pour la plûpart, n'entroit pas dans la ſédition: mais les grands Seigneurs, ou n'oſoient s'y oppoſer, ou ne le vouloient pas. Ils étoient ſpectateurs de ces mouvemens, retirez dans leurs

Varia ep ſt. Petri de Angleria, Lib. 35. & 34. Antoine de Vera Vie de Charles V.

Recueil de Traitez de Paix, Tom. 2.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

terres, excepté quelques-uns qui avoient des charges ou des commandemens dans les Villes, dont les uns furent chaſſez, les autres maſſacrez, & d'autres fort maltraitez. Pluſieurs de ces Villes commençoient à ſe liguer les unes avec les autres. Il ſe fit des Aſſemblées où l'on alla juſqu'à propoſer de dépoſer le Roy d'Eſpagne; & elles députérent à la Reine Jeanne mere du Roy, à qui ſon égarement d'eſprit, bien que preſque continuel, laiſſoit quelques bons intervalles, pour luy repréſenter que ſon fils n'avoit nul droit au Thrône d'Eſpagne tandis qu'elle vivroit, & qu'il étoit à propos qu'elle prît le gouvernement de l'Etat. Le Cardinal Adminiſtrateur & le Conſeil Royal ne ſçavoient comment s'y prendre, pour remédier à un mal qui croiſſoit tous les jours, & ſe communiquoit à toutes les parties de l'Etat. Leurs ordres étoient mépriſez; ils n'avoient point la force en main, & la douceur ne gagnoit rien ſur des eſprits irritez à l'excès. Ils ne ſe trouvoient nulle part en ſûreté, & il n'y avoit plus nulle forme de gouvernement.

Dom Pedro Giron, qui avoit été maltraité de l'Empereur au ſujet des prétentions que ce Seigneur avoit ſur le Duché de Medina Sidonia, & l'Evêque de Segovie, homme d'un eſprit remuant & ſeditieux, qui ſe faiſoit honneur de ſon zéle pour la Patrie, qu'on alloit, diſoit-il, réduire en Province de l'Empire, épuiſer d'argent, & mettre ſous le joug des Flamans, étoient à la tête des Rebelles, & faiſoient avec eux des déſordres infinis. Il n'y avoit point, ou preſque point de Troupes dans le Royaume, le peuple s'étoit ſaiſi de l'artillerie & du peu de proviſions de guerre qui s'étoient trouvées en quelques endroits, & il avoit forcé les Gouverneurs de quelques Citadelles de les leur abandonner. Jamais on n'avoit vû en Eſpagne un tel renverſement & une ſi grande confuſion.

Le Roy de France ne pouvoit pas avoir une plus belle occaſion de s'emparer de la Navarre; il reçut même des Lettres des Bourgeois de Tolède, & de Donna Maria Pachieca ſœur du Marquis de Mondejar, qui s'étoit miſe à la tête des Révoltez de cette Ville, par leſquelles ils le conjuroient de ne pas laiſſer échaper une ſi heureuſe conjoncture, & de les prendre ſous ſa protection, quand il ſeroit maître de la Navarre. Il ſe rendit aiſément à des ſollicitations ſi convenables à ſes intérêts. Il fit lever cinq ou ſix mille Gaſcons ſous le nom du jeune Roy de Navarre, y joignit deux ou trois cens hommes des Compagnies d'Ordonnance, perſuadé qu'avec le ſecours de la faction des Grammons qui étoit prête à ſe ſoulever, ces Troupes ſuffiroient pour faire la conquête de cet Etat. André de Foix Seigneur de l'Eſparre, frere du Maréchal de Lautrec, fut fait Général de cette Armée, où ſe trouvérent entre autres perſonnes de qualité, Sainte Colombe, Antoine de Tournon, Termes, Monluc, d'Auſſun, d'Andoins, Benac, Navailles, Eſguaravach, Fontenilles. Les Gendarmes étoient commandez par Jacques d'Aillon Comte du Lude & Sénéchal de Poitou, & il avoit avec luy Breſſuire, Sanzai, Mortemer, Paulmi, la Chategneraye.

La marche de cette Armée fut fort ſubite & fort prompte. Elle enleva Saint Jean Pied de Port, qui étoit la clef du pays. Le Duc de Najare Vicerоy du Royaume n'avoit point de Troupes, parce que le Cardinal Adminiſtrateur les avoit fait venir toutes en Eſpagne, pour s'en ſervir contre les Rebelles. Ce Duc voyant les Bourgeois de Pampelune prêts à ſe révolter en faveur de leur Roy légitime, abandonna la Ville le dix-ſeptiéme de May, & alla luy-même à la Cour demander du ſecours. Son départ, & l'arrivée des François fit rendre la Ville. Dom Inygo, ou Ignace de Loyola jeune Capitaine Eſpagnol, d'une des plus conſidérables Maiſons de Guipuſcoa, s'enferma dans la Citadelle, pour la défendre le plus long-temps qu'il pourroit avec Dom Ferrera, qui en étoit Commandant, mais ils avoient tres peu de Soldats. Ibid. Et Maffejus in vita Ignatii Loyolæ.

Les François l'attaquérent avec tant de vigueur, que le Commandant demanda à capituler, malgré Dom Ignace, qui fut néanmoins un des Députez pour la capitulation. Les François propoſérent des conditions ſi dures, que Dom Ignace réſolu de périr plutôt que de ſigner un Traité ſi honteux, rompit la conférence, & rentra dans la Citadelle pour s'y défendre juſqu'à la derniére extrémité: mais Dieu, dont la Providence avoit des deſſeins particuliers ſur ce jeune Seigneur, permit que comme il étoit ſur la muraille, où l'artillerie des François avoit déja fait une grande bréche, un boulet de canon luy caſſât la jambe droite, & qu'un éclat de pierre luy fît en même temps une bleſſure à l'autre. Ce Capitaine, dont le ſeul courage ſoutenoit celuy de toute la Garniſon, étant mis hors de combat, elle perdit cœur: & Dom Ferrera, ſans attendre l'aſſaut, ſe rendit par capitulation aux François. Ceux-cy, pour marquer l'eſtime qu'ils faiſoient de la bravoure de Dom Ignace, le traitérent avec beaucoup d'honneur & d'égards, & le firent tranſporter dans une litiére au Château de Loyola.

Tout le reſte du Royaume ſuivit l'exemple de la Capitale, excepté la Forteresſe d'Amaia, que Pierre de Véra, & le Seigneur de Beaumont, défendirent avec beaucoup de valeur. Cette expédition ne dura qu'un mois. Si l'Eſparre en fût demeuré là, & qu'il ſe fût contenté de bien aſſûrer ſa conquête, en mettant les Places en état de défenſe, & les fourniſſant de bonnes Garniſons, la Navarre étoit perduë abſolument pour l'Empereur: mais enflé de ſes ſuccés, il pouſſa juſques dans la Caſtille, & alla mettre le Siége devant Logrogno. Petrus de Angleria, epiſt. 721.

A cette nouvelle, les Eſpagnols ſe réveillérent, & les choſes avoient depuis peu changé de face en Eſpagne. La Nobleſſe, aprés bien des négotiations, avoit pris les armes, & s'étoit unie avec le Cardinal Adminiſtrateur; les vieilles Troupes tirées de Navarre l'avoient jointe: & cette Nobleſſe même ſans Infanterie, étant venuë fondre ſur les Rebelles, les avoit tellement épouventez, qu'ils avoient mis ſur le champ les Ibid. epiſt. 720.

Petrus de Angleria, epiſt. 695. & 721. 728.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

An. 1521.

Annales de France.

armes bas : ainſi, quoy que tant de mouvemens qui s'étoient faits en tant de différents endroits du Royaume, ne fuſſent pas encore calmez partout, cependant l'approche des François avoit beaucoup diſpoſé les eſprits à ſe réünir pour la défenſe commune.

Dom Pedro Giron, qui étoit à la tête des ſéditieux, fut un des premiers prêts à marcher contre les François, pour effacer par cette démonſtration de zéle, le crime de ſa révolte. La vigoureuſe défenſe du Gouverneur de Logrogno, avec les Troupes que le Comte d'Ognates y avoit jettées, donna le temps au ſecours. La Nobleſſe avec les vieilles Troupes, dont le départ de Navarre avoit cauſé la perte du Royaume, s'avança vers Logrogno avec d'autres Milices, qu'on raſſembla de toutes parts. Les François ſe voyant beaucoup inférieurs en nombre, ſe retirérent promptement vers Pampelune, où les Eſpagnols arriverent bien-tôt par un chemin, que les François croyoient impratiquable à une Armée, & ſur-tout à l'artillerie.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Les deux Armées ſe trouvérent en préſence dans la campagne de Squiros, à une grande lieüe de Pampelune. Leſparre ne marchanda pas pour aller attaquer les Ennemis, ſans attendre ſix mille Navarrois qui devoient bien-tôt le joindre. La Gendarmerie Françoiſe fondant ſur les premiers Eſcadrons, les culbuta, tandis que l'artillerie beaucoup mieux poſtée que celle des Eſpagnols, en faiſoit un grand carnage.

Mais ce premier déſordre de l'Armée Eſpagnole fut rétabli par la valeur de l'Amirante de Caſtille, qui arrêta les François, & donna le temps aux Eſcadrons renverſez de ſe rallier. Il fut ſoutenu par le Connétable : les charges furent terribles de part & d'autre : mais l'Infanterie Françoiſe ne put ſoûtenir l'effort de l'Eſpagnole : elle fut miſe en déroute en trois endroits différens : & le Duc de Najare Général de l'Armée, voyant que l'artillerie Françoiſe faiſoit un grand maſſacre de ſes gens de pied, attaqua ſi furieuſement trois mille Gaſcons qui la gardoient, qu'il les enfonça, les diſſipa, & ſe rendit maître du canon. La Cavalerie Françoiſe aprés avoir rompu pluſieurs fois les Eſcadrons ennemis, ſe trouvant en déſordre & ſur le point d'être enveloppée, lâcha le pied. Si l'on en croit les Lettres de l'Amirante écrites en Eſpagne touchant cette Bataille, il y périt cinq mille François, & ſeulement cinquante Eſpagnols, au plus. Il eſt hors de doute qu'il faut diminuer du nombre des premiers, pour en augmenter celuy des ſeconds. Leſparre Général de l'Armée Françoiſe demeura priſonnier avec Tournon, Dom Pedro de Navarre, Dom Rodrigue ſon frere, & Grammont Seigneur François, différent des Grammons de Navarre. Du nombre des morts, furent Charles de Maulcon, le Capitaine Saint Martin, Charles de Navaſquez, Jean de Suraſa, de Rignac, de Durfort, & pluſieurs autres Gentilshommes, la plûpart Navarrois, ou Gaſcons.

Angleria, epiſt. 727.

Antoine de Vera, Vie de Charl. V.

Ibid.

Annales de France.

An. 1521.

Cette défaite arriva le trentiéme de Juin, & fut ſuivie de la perte de Pampelune, dont la Garniſon prit la fuite, & de toute la Navarre qui fut reconquiſe par les Eſpagnols en auſſi peu de jours que les François en avoient employé à la conquérir, excepté S. Jean Pied de port, que ceux-cy conſervérent encore quelque temps.

On trouva parmi les papiers de Leſparre aprés ſa priſe, des Lettres qui irritérent fort les Eſpagnols. Ils connurent par ces Lettres, que la protection que le Roy donnoit à Henry d'Albret, n'étoit qu'un prétexte pour commencer la guerre contre l'Empereur : qu'il approuvoit le deſſein de ce Général d'entrer en Caſtille, l'exhortoit à y pénétrer le plus avant qu'il pourroit, & l'aſſûroit d'un grand renfort de Troupes qu'il luy préparoit.

De Angleria, epiſt. 727.

Charles V. ſe ſervit utilement de ces Lettres, pour exhorter les Eſpagnols à ſe réunir, & pour animer le Pape & les autres Princes contre le Roy de France, dont l'ambition, diſoit-il, n'avoit point de bornes, & ne cherchoit que les occaſions d'envahir les Etats de ſes voiſins.

Les affaires & les eſprits étant dans cette ſituation, il ne falloit rien pour allumer une guerre générale dans tous les endroits de l'Europe, où ces deux Princes avoient des Etats. Elle commença en effet par une occaſion fort légére, & qui n'auroit pas eu tant de ſuite, ſi on n'avoit pas déja été ſi aigri de part & d'autre.

Il y avoit eu depuis quelques années entre un Seigneur nommé d'Aymeries, & le Prince de Chimay de la Maiſon de Croy, un procés touchant la petite Ville d'Hierge dans les Ardennes. Il avoit été terminé en faveur du Prince de Chimay par les Pairs du Duché de Boüillon, qui jugeoient en dernier reſſort & ſans appel : auſſi d'Aymeries n'en appella-t-il pas alors, ſe réſervant à un temps plus favorable.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Ce Seigneur avoit rendu un grand ſervice à l'Empereur, qui manquant d'argent au temps de la Diéte de Francfort, avoit eu recours à luy. Il luy avoit prêté une ſomme conſidérable ſous la caution du Marquis d'Arſcot. Depuis l'élection de l'Empereur, d'Aymeries preſſa le Marquis de le payer, ou de le faire payer : mais il luy fit entendre en même temps qu'il ne le preſſeroit point, pourvû qu'il obtint pour luy de l'Empereur, d'être reçu à appeller du Jugement rendu touchant la Ville d'Hierge.

Le Marquis d'Arſcot étoit fort puiſſant auprés du Prince ; parce qu'il étoit neveu de Monſieur de Chiévres. Il ménagea ſi bien la choſe, que la commiſſion fut délivrée par devant le Chancelier de Brabant, & ſommation fut faite aux enfans du Prince de Chimay de comparoître devant ce Tribunal.

Robert de la Mark prit feu là-deſſus pour deux raiſons : la premiére ; parce qu'il étoit Tuteur des enfans du Prince de Chimay, deſquels il avoit épouſé la tante : la ſeconde, qu'on donnoit atteinte à ſa Souveraineté de Boüillon qu'il prétendoit ne relever de perſonne. Il envoya à l'Empereur, pour luy expoſer ſon droit & celuy des mineurs ; mais il ne fut point écouté ; & de dépit ayant ménagé ſecrétement ſa réconciliation avec le Roy par le moyen de la Reine Mere, qui malgré ſa déſertion, dont j'ay parlé

auparavant, avoit toûjours conſervé de l'amitié pour ſa femme, & pour Madame de Fleuranges épouſe de ſon fils-aîné, il quitta le parti de l'Empereur pour ſe remettre ſous la protection de la France. Il vint à Rémorantin trouver le Roy, qui le reçut à bras ouverts, & à qui il fit offre de ſes ſervices & de toutes ſes Places.

L'Empereur fâché d'avoir perdu ce Prince, dont le petit Etat luy ſervoit comme de barriére contre la France, fit ce qu'il put pour le regagner par l'entremiſe de l'Evêque de Liége frere de Robert, & en l'aſſûrant qu'il luy rendroit juſtice: mais il étoit trop tard, & il ſe trouvoit trop engagé & trop irrité.

Se voyant ſoûtenu de la France, il réſolut de tirer luy-même raiſon de l'injuſtice qu'on luy avoit faite. Il leva des Troupes en France, malgré les défenſes expreſſes du Roy, qui les luy fit, comme alors on le crut aſſez vray-ſemblablement, ſeulement pour ſauver les apparences. Il alla avec trois mille hommes de pied, & quatre à cinq cens chevaux, faire le dégât dans le Luxembourg, aſſiégea la petite Ville de Vireton ſur les confins de Lorraine, d'où il fut repouſſé; & avant que de faire cet acte d'hoſtilité, il avoit envoyé à Vormes, où les mouvemens de Luther occupoient alors l'Empereur, luy déclarer la guerre dans les formes par un Héraut.

L'Empereur ſurpris de cette audace, qui ne pouvoit pas tomber dans la tête d'un petit Prince comme Robert de la Mark, ſans qu'il ſe crût bien appuyé, jugea que c'étoit un artifice du Roy pour engager la guerre. C'eſt pourquoy il fit partir ſur le champ deux Envoyez, l'un pour l'Angleterre, & l'autre pour la France.

Le premier eut ordre de repréſenter au Roy d'Angleterre l'inſulte qu'on venoit de faire à l'Empereur ſon maître; & qu'il étoit viſible que le Roy de France cherchoit querelle. Il le ſomma de l'exécution du Traité, par lequel il s'étoit engagé à être l'arbitre de tous les differents qui naîtroient entre les deux Couronnes, & d'exiger la réparation de l'injure qui venoit d'être faite, ou de la venger conjointement avec l'Empereur, ſi on refuſoit de le ſatisfaire. L'autre Envoyé étoit chargé de faire ſes plaintes au Roy ſur ce qui s'étoit paſſé, & de ſçavoir s'il avoüoit Robert de la Mark.

Le Roy d'Angleterre dépêcha auſſi-tôt vers le Roy. L'Envoyé le trouva à Sancerre; & ayant fait l'expoſition du ſujet de ſon voyage, & témoigné l'extréme deſir du Roy d'Angleterre pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Etats, il propoſa au Roy de faire, par l'entremiſe de ſon Maître, un nouveau Traité avec l'Empereur, où l'on téglât entre eux toutes choſes à l'amiable, pour ôter toutes les ſemences d'une guerre qui embraſeroit toute l'Europe, ſi on ne la prévenoit au plutôt.

Le Roy répondit que Robert de la Mark n'avoit point agi par ſes ordres; qu'il feroit de nouvelles défenſes à ſes Sujets de s'enrôler dans ſes Troupes; qu'il luy ordonneroit de vuider ſa querelle particuliére avec le Seigneur d'Aymeries, ſans attaquer les Terres de l'Empereur; que pour le reſte, il envoyeroit dans peu une perſonne au Roy d'Angleterre, pour concerter avec luy les moyens d'établir la Paix entre l'Empire & la France. Il luy envoya en effet Montpeſat, & cependant Robert de la Mark, ſur les ordres qu'il reçut du Roy, licentia ſes Troupes. Memoires du Bellay. Liv. 2.

Montpeſat dit au Roy d'Angleterre, que l'unique moyen d'établir la Paix étoit d'obliger l'Empereur à l'obſervation du Traité de Noyon; que dés qu'il y auroit ſatisfait, ſur-tout pour la reſtitution de la Navarre, le reſte ſeroit aiſé à régler; que pour ce qui étoit du nouveau Traité avec l'Empereur, dont ſon Envoyé luy avoit parlé, il ne pouvoit l'entamer, avant que d'avoir conſulté le Pape, avec qui il avoit commencé une négotiation pour l'avantage de l'Europe & de la Chrétienté.

Cette négotiation, ſur laquelle Montpeſat ne s'expliqua pas, étoit celle dont j'ay déja parlé, où il s'agiſſoit de chaſſer les Eſpagnols du Royaume de Naples. On ne ſçait ſi on doit en attribuer la rupture ou à la négligence du Roy trop occupé de ſes amours & de ſes divertiſſemens, ou à l'inconſtance & au peu de ſincérité du Pape. Il eſt au moins certain que le Roy luy donna occaſion de ſe diſculper là-deſſus: car le Pape luy ayant envoyé un état de guerre pour cette entrepriſe, ſur lequel il luy demandoit réponſe dans vingt-deux jours, plus de ſix ſemaines ſe paſſérent, ſans qu'on la luy fiſt. Il ſe plaignit encore de ce que le Roy ne luy avoit point tenu la parole qu'il luy avoit donnée, de faire entrer au plutôt les Vénitiens dans leur Ligue, & de ce qu'il le laiſſoit chargé ſeul de la ſolde de ſix mille Suiſſes, dont il devoit payer la moitié: de ſorte que le Pape entrant ſur cela en défiance du Roy, ou en faiſant le ſemblant, reçut la Haquenée blanche de la part de l'Empereur pour le Royaume de Naples; quoy qu'il eût promis de luy en refuſer l'inveſtiture, & donna retraite dans Rhégio au Seigneur Viſcomti, à Jerôme Moroné, & à quelques autres bannis du Duché de Milan, que le Roy l'avoit prié de ne point recevoir dans l'Etat Eccléſiaſtique.

Cependant l'Empereur ayant reçu aſſez froidement l'éclairciſſement du Roy & le deſaveu qu'il avoit fait de l'entrepriſe de Robert de la Mark, fit marcher ſon Armée pour châtier ce Prince: mais la ſuite montra que ce n'étoit pas là ſon unique deſſein. Henri Comte de Naſſau fut fait Général de cette Armée, devant laquelle les Places du Duché de Boüillon ne purent tenir. Il fit pendre Niſſelle Gentilhomme Commandant de Lognes, & il en fit autant à vingt Soldats de la Garniſon de Meſſancour, parce qu'ils étoient Sujets de l'Empereur. Il envoya priſonnier à Namur le Seigneur de Jamets ſecond fils de Robert de la Mark, qu'il prit dans Fleuranges, & il ſe rendit maître de Boüillon par intelligence. Il n'y eut que la Ville de Sedan & le Château de Jamets, qu'il n'oſa attaquer, ayant reconnu la bonne contenance du Seigneur de Fleuranges fils aîné de Robert, dans cette derniere Place. Lognes, Fleuranges, & Meſſancourt furent raſées; & Robert de la Mark ayant demandé quartier, eut beau-

Angleria, epiſt. 733.

coup de peine à obtenir une tréve de ſix ſemaines par l'entremiſe de François Sikinghe ſon amy, qui étoit un des Généraux de l'Empereur.

Cette tréve, & les nouvelles Troupes qui groſſiſſoient tous les jours l'Armée de l'Empereur, firent appréhender au Roy que ce Prince n'en demeurât pas au châtiment du Duc de Boüillon. Il manda ſes ſoupçons au Roy d'Angleterre, & le pria de ſe ſouvenir de la qualité qu'il avoit de Médiateur ou d'Arbitre. Il en reçut une réponſe qui ne fit qu'augmenter ſon inquiétude; ſçavoir, que ſi l'Empereur s'en tenoit à la vangeance qu'il venoit de prendre de Robert de la Mark, on n'avoit pas ſujet de ſe plaindre de luy, & que ſi le Roy vouloit la Paix, comme il le diſoit, il ne tiendroit qu'à luy d'écouter les propoſitions de ce Prince, qui luy paroiſſoient raiſonnables, & que tout ſe téglerоit dans la Conférence de Calais, dont on étoit déja convenu.

Ibid.

Henri ne pouvoit guéres mieux faire connoître ſa partialité, qu'il le faiſoit par cette réponſe. C'étoit vouloir que le Roy reçût la loy de l'Empereur, à quoy il n'étoit nullement diſpoſé; bien au contraire, ſon humeur martiale, ſa fierté & ſa jalouſie contre ce Prince luy donnoient de l'impatience de ſe meſurer avec luy, & de faire connoître à toute l'Europe l'injuſtice de la préférence qu'on avoit donnée à Charles pour l'Empire à ſon préjudice. Mais il ne ſe trouvoit pas encore aſſez preſt. Il craignoit l'Angleterre, & ſe défioit des Princes d'Italie.

L'Empereur ne luy permit pas de balancer davantage. De Liques Seigneur de la Province de Haynaut, s'empara de S. Amand & de Mottagne. On tâcha de pallier cette hoſtilité, en la faiſant paſſer pour une querelle particuliére de ce Seigneur avec le Cardinal de Bourbon touchant l'Abbaye de Saint Amand, & l'Empereur la deſavoüa.

D'autre part le Comte de Naſſau s'approcha de Mouſon: le territoire des environs de cette Place appartenoit en partie au Roy & en partie au Duc de Boüillon. Montmort Commandant de la Place, envoya demander au Comte, s'il avoit ordre de faire la guerre au Roy, & ſe plaignit de ce que pluſieurs de ſes Soldats paſſoient la Meuſe pour piller ſur les terres de France. Ce Général luy fit réponſe qu'il n'étoit point campé ſur les terres du Roy, mais ſur celles de Robert de la Mark, en attendant la fin de la Tréve que l'Empereur avoit accordée à ce Prince, & que s'il prenoit en faute quelques-uns de ſes Soldats au delà de la riviére, il pouvoit les faire pendre comme des voleurs, ſans que l'Empereur s'en offençât.

Mais bien-tôt il n'y eut plus de lieu à la diſſimulation: car le Comte de Naſſau paſſa la Meuſe; & d'autre part le Seigneur de Fiennes de la Maiſon de Luxembourg, un des Généraux de l'Empereur, vint ſe camper à une lieuë de Tournay avec un Corps de huit mille hommes de pied & de mille chevaux, de l'artillerie, & tout l'attirail d'un Siége, & commença à ſe ſaiſir des avenuës de la Place.

Dés que le Roy avoit vû l'Armée de l'Empereur marcher vers le Duché de Boüillon, il avoit, autant qu'il le put, mis ordre à la ſûreté de ſes frontiéres. Il partagea ſes Troupes en quatre corps. Un fut envoyé en Champagne ſous les ordres du Duc d'Alençon. Un autre ſous le Duc de Vendôme en Picardie. L'Amital de Bonnivet en conduiſit un troiſiéme en Guyenne: le quatriéme fut mené par le Maréchal de Lâutrec dans ſon Gouvernement du Milanés, où l'on avoit découvert quelques intrigues d'Hector Viſcomti, & de Jerôme Moroné contre la France.

La premiére entrepriſe de l'Empereur luy réuſſit. Le Comte de Naſſau ſe rendit maître de Mouſon en peu de jours, par la lâcheté de la Garniſon, qui, bien qu'aſſez nombreuſe, n'étoit compoſée que de Troupes nouvellement levées. Elles furent ſi épouventées du feu continuel de deux batteries qui foudroyoient la Place, qu'elles n'oſoient paroître ſur les remparts, & elles contraignirent Montmor à faire une capitulation honteuſe. Cette premiére conquête enfla autant le cœur aux Ennemis, qu'elle répandit de conſternation en Champagne & en Picardie, où elle leur donnoit entrée. Le Comte de Naſſau eſpéra profiter de cette terreur; & laiſſant Sedan à côté, parce qu'il croyoit cette Ville trop forte, il vint mettre le Siége devant Meziéres ſur la même riviére de Meuſe, avec une Armée de trente-cinq mille hommes.

Hiſt. du Ch. Bayard, chap. 63.

Le Roy s'étant douté du deſſein de l'Ennemi, avoit confié le commandement de cette Place au Chevalier Bayard. Anne de Montmorenci jeune Seigneur, qui dés lors promettoit beaucoup, s'y tenferma avec luy, auſſi-bien que l'Ecuyer, Boucat du Refuge & le Baron de Montmoreau, qui commandoient chacun mille hommes de pied, dont pluſieurs déſertérent dés le commencement du Siége. Outre cette Infanterie, Bayard avoit dans la Place la Compagnie de cent Hommes d'armes du Duc Antoine de Lorraine dont il étoit Lieutenant, & celle du Seigneur d'Otval Gouverneur de Champagne, de pareil nombre de Gendarmes.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Les fortifications de la Place étoient en aſſez mauvais état: Il n'y avoit guéres de munitions de guerre & de bouche; que ce qu'on y fit entrer à la hâte avant qu'elle fût inveſtie, & on comptoit plus pour la réſiſtance, ſur la bravoure, ſur l'autorité & ſur l'expérience du Commandant, que ſur tout le reſte.

La Ville eſt comme une preſqu'Iſle, que la Meuſe embraſſe, & rend inacceſſible, excepté du côté des Ardennes. Ce fut de ce côté-là que le Comte de Naſſau prit ſon quartier avec vingt mille hommes, vis-à-vis de la porte de Bourgogne, & laiſſa au delà de la riviére le Général Sikinghe qui en avoit quatorze, à quinze mille. L'un & l'autre dreſſérent chacun une batterie; & quoy que la véritable attaque fût celle du Comte de Naſſau; toutefois l'artillerie de Sikinghe incommodoit beaucoup plus les Aſſiégez

Digitized by Google

que l'autre ; parce qu'elle étoit ſur une éminence qui commandoit la Ville.

Bayard ſe comporta en ce Siége comme il avoit fait par-tout ailleurs ; c'eſt à dire avec un courage, une vigilance, une activité, qui tenoient les Ennemis toûjours en haleine, faiſant de continuelles ſorties, toûjours fort à propos, & avec avantage.

Le Roy étoit à Dijon ; & pendant que le Connétable & le Duc de Vendôme aſſembloient l'Armée, il avoit jetté quantité de Gendarmes dans les Places de la riviére d'Aiſne, tant pour couvrir le Pays, que pour fatiguer le Camp du Général Sikinghe ; & François de Silly Bailly de Caën, étant ſorti de Rétel à la tête d'une troupe de ces Gendarmes, tailla en piéces un gros parti des Ennemis, où il y avoit de la Cavalerie & de l'Infanterie, commandé par le Comte de Rifourket Allemand, qui y demeura priſonnier.

La plûpart de l'Armée Françoiſe étant aſſemblée, le Roy s'avança juſqu'à Troye, pour aller préſenter la Bataille aux Ennemis : & il étoit temps ; car il y avoit déja prés d'un mois que la Place étoit vivement battuë. La dyſſenterie faiſoit un grand ravage dans la Garniſon ; les vivres commençoient à manquer, & il y avoit de grandes bréches à la muraille du côté de la porte de Bourgogne : mais l'adreſſe du Chevalier Bayard fit ce que ſa bravoure auroit en vain tenté.

Il ſçavoit qu'il y avoit de la meſintelligence entre le Général Sikinghe & le Comte de Naſſau, & qu'il ne ſeroit pas difficile de les mettre en défiance l'un de l'autre. Il écrivit une Lettre à Robert de la Marck qui étoit à Sedan, où ſuppoſant que ce Prince luy avoit fait confidence du deſſein du Comte de Naſſau, de quitter le ſervice de l'Empereur, pour paſſer à celuy du Roy, il luy conſeilloit de preſſer le Comte de prendre au plutôt ſon parti, avant que de recevoir un affront. Il luy donnoit avis que le ſoir du jour qu'il luy écrivoit, douze mille Suiſſes arriveroient à trois lieües du Camp de Sikinghe avec huit cens Hommes d'armes ; qu'ils devoient l'attaquer ſans délay ; que luy dans le même temps feroit une ſortie à la tête de ſa Garniſon ſur le Camp du Comte de Naſſau, & que Sikinghe ſeroit un habile homme, s'il pouvoit éviter l'entiére défaite de ſon Armée.

Hiſt. de Ch. Bayard, chap. 63.

Il mit cette Lettre entre les mains d'un Payſan qui devoit la porter à Sedan, au travers du Camp de Sikinghe. Le Payſan fut ſurpris, comme Bayard l'avoit prévû. La Lettre fut lûë par ce Général, qui perſuadé que le Comte de Naſſau vouloit le perdre, prit ſur le champ la réſolution de paſſer la riviére avec ſon corps d'Armée, pour ſe poſter de l'autre côté où étoit le Camp du Comte de Naſſau. Le Comte voyant de loin tout en mouvement dans le Camp de Sikinghe, luy envoya un Gentilhomme pour ſçavoir ce que c'étoit. Sikinghe luy répondit en colére : Allez dire au Comte de Naſſau, qu'il n'aura pas le plaiſir de me voir périr avec mon Armée, que je vais me camper à côté de luy, & que nous verrons ce qui arrivera. Il commença auſſi-tôt à faire marcher ſon Armée en ordre, comme s'il avoit été à l'Ennemi, & cela obligea le Comte de Naſſau à mettre auſſi la ſienne en Bataille.

Cependant le Payſan envoyé par Bayard, ſe ſauva durant le tumulte, & vint luy raconter ce ce qui luy étoit arrivé. Le Chevalier ſe ſçut bon gré d'avoir ſi bien réuſſi ; & voyant les deux Armées en préſence, comme ſi elles avoient été prêtes à en venir aux mains : Donnons, dit-il, le ſignal de la Bataille ; & en même temps il fit faire une décharge d'artillerie, qui emporta quelques files des Troupes du Comte de Naſſau. Néanmoins les deux Généraux ſe raccommodérent, aprés un éclairciſſement : mais le Roy, à qui ſans doute Bayard avoit communiqué ſon ſtratagéme, ayant appris le décampement de Sikinghe, jetta par les quartiers abandonnez, un grand convoy & un ſecours d'hommes dans la Place, ſous la conduite de François de Montgommeri Seigneur de Lorges : & mit par ce renfort la Place en état de téniſter juſqu'à l'arrivée du grand ſecours.

Le Comte de Naſſau ne jugea pas à propos de l'attendre. Il fit embarquer ſon artillerie ſur la Meuſe, pour la tranſporter à Namur, & ſe retira. Le Chevalier Bayard aprés la levée du Siége, fut reçu du Roy avec toutes les marques d'eſtime qu'il méritoit, & honoré par ce Prince du Collier de l'Ordre de S. Michel, & d'une Compagnie de cent Hommes d'armes. On voit la joye que le Roy eut de cet événement, par la Lettre qu'il écrivit à Loüiſe de Savoye ſa Mere.

A MADAME.

MADAME. *Tout aſeteure ynſy que je me vouleys metre o lyt eſt aryvé Laval, lequel m'a aporté la ſeriencté dun levemant den Syege de Meſieres, & croy que nos Ancmys ſont an grant peue, ven la onteuſe retrete qu'yl ont fet : Pour tout le jour de demayn, je ſoré le chemyn qu'ys prandront. Et ſelon ſela il nous fodra gouverner. Et s'yl ont joué la paſyon, nous jourons la vanyanſe. Vous ſuplyant, Madame, vouloyr mander par-tout pour fere remerſyer Dyeu. Car ſans poynt de fote il a montré ſe coup qu'yl eſt bon Françoys. Et feſant fyn à ma Letre, remetant le tout ſeur le porteur, pry à Dyeu qu'yl vous doynt tre bonne vye & longue.*

Voſtre tres humble & tres obeyſant Fyls FRANÇOYS.

Copiée ſur l'original qui eſt à la Bibliotheque de Mr. l'Abbé Bauluze.

L'Armée du Comte de Naſſau toute délabrée, partie par les maladies, partie par les mauvais temps, ſe refit un peu par le pillage de la petite Ville d'Aubantoo en Picardie, & de tout le Plat-Pays, où elle exerça des violences & des cruautez inoüies. On la pourſuivit en vain, parce qu'elle avoit beaucoup d'avance : mais François de Bourbon Comte de S. Pol, reprit Mouſon, & le Duc de Vendôme s'empara de Bapaume & de Landreci, qu'il fit raſer.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Le Roy animé par ces ſuccés, entra plus avant dans le Pays-Bas avec toutes ſes forces qu'il avoit

avoir réünies, pour aller préſenter la Bataille à l'Empereur qui étoit à Valenciennes. Il fit paſſer le Comte de S. Pol au delà de l'Eſcaut, avec ſix mille Hommes, ſur un pont conſtruit au deſſous de Bouchain. L'Empereur ayant eu avis que les François ſe préparoient à paſſer l'Eſcaut, fit partir de Valenciennes douze mille Lanſquenets & quatre mille chevaux, ſous les ordres du Comte de Naſſau, pour s'oppoſer au paſſage: mais quand ils arrivérent, ils trouvérent le pont fait, le Comte de S. Pol bien retranché entre des marais, & le Roy qui paſſoit avec le reſte de l'Armée.

Angleria, quit. 748.

Cette promptitude déconcerta les Ennemis, & les fit penſer à la retraite, qui n'étoit pas aiſée. Ils avoient trois lieües de pleine campagne à paſſer: l'Avant-garde & la Bataille du Roy, compoſées de vingt-ſix mille Hommes de pied, de ſeize cens Gendarmes, & d'une partie de la Cavalerie legére, étoient en état de les ſuivre: mais ils échapérent, à la faveur d'un gros brouillard qui ſe leva. On délibéra nonobſtant cela, ſi on marcheroit aprés eux. Les avis furent partagez. Le Connétable, Monſieur de la Trimoüille, le Maréchal de Chabannes, & les Commandans des Suiſſes vouloient qu'on les pourſuivit: mais les autres Généraux, ou du moins le Maréchal de Châtillon, furent d'un ſentiment contraire. Il s'en falloit bien que ce Maréchal n'eût l'expérience & l'habileté du Connétable & des autres que j'ay nommez: mais il avoit la faveur de la Régente. Elle luy avoit recommandé d'empêcher que le Roy ne s'expoſât trop, & il faiſoit ſa Cour à cette Princeſſe en contrediſant le Connétable qu'elle haiſſoit beaucoup. Le Maréchal commandoit l'Avant-garde avec le Duc d'Alençon, contre le droit du Connétable, qui diſſimula ſon chagrin, & ne le fit que trop connoître quelque temps aprés. Le Roy s'en rapporta au Maréchal. Ce Prince, malgré l'envie qu'il avoit de donner, ſe piqua de prudence à contre-temps, dans une occaſion où il auroit peu hazarder, & ſe contenta de détacher quelque Cavalerie pour harceler l'Arriére-garde des Ennemis. Ce fut un effet du bonheur du jeune Empereur; qui fut ſi perſuadé du danger de ſon Armée, quand il ſçut le paſſage de celle de France, que dés la nuit il ſe retira dans le Comté de Flandre, ſuivi de cent chevaux ſeulement.

Belcarius, Lib. 16.

Le Roy envoya une partie de ſon Armée attaquer Bouchain, qui ſe rendit au Duc de Vendôme; & marcha avec le reſte au ſecours de Tournay, que le Sieur de Liques aſſiégeoit depuis trois ou quatre mois. Sur ces entrefaites Milord Chambellan arriva à l'Armée du Roy, & apporta un projet de Traité fait par les Plénipotentiaires d'Angleterre à Calais, où nonobſtant une guerre ſi déclarée, ils traitoient de Paix avec ceux du Roy & de l'Empereur. Mais avant que de parler de cette négotiation, je raconteray ce qui ſe paſſa durant cette année ſur les frontiéres d'Eſpagne & en Italie.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

L'Amiral de Bonnivet étoit allé en Guyenne avec ſix mille Lanſquenets, commandez par le Comte de Guiſe, quatre ou cinq cens Gendarmes, ſous les ordres de François de Tavanes & de Villiers, & il devoit être joint par un Corps de Gaſcons & de Baſques qu'on levoit dans le Pays.

Etant arrivé à S. Jean de Luz ſur la fin de Septembre, il fit divers mouvemens, qui tinrent les Eſpagnols dans l'incertitude s'il tourneroit vers Pampelune, ou vers Fontarabie. Aprés quelques marches & quelques contremarches, & la priſe de quelques Châteaux dans les montagnes, il fit paſſer la riviére d'Andaye aux Lanſquenets, par un endroit où elle étoit guéable, quand la Mer étoit deſcenduë. Le Comte de Guiſe entra à leur tête dans la riviére, quoy que bordée de l'autre côté d'un grand Corps de Troupes Eſpagnoles, qui effrayées de cette hardieſſe, lâchérent le pied: la plûpart ſe ſauvérent dans les montagnes, & quelques-unes dans Fontarabie; & cette Place aprés la priſe d'un Fort qui la couvroit, fut inveſtie. Sa ſituation ſur le bord de la Mer, à l'embouchure de la riviére d'Andaye, & dans un terrain auſſi avantageux pour la défenſe, qu'incommode pour l'attaque, la faiſoit paſſer pour imprenable, & les Eſpagnols avoient eu ſoin de la bien munir; parce qu'ils la regardoient comme une des clefs de l'Eſpagne: mais elle fut ſi vivement attaquée, qu'en peu de jours il y eut une bréche à la muraille. L'Amiral ne croyant pas cette bréche encore aſſez grande ni d'aſſez facile accés, accorda, contre ſon inclination, aux Gaſcons, aux Baſques & aux Navarrois la permiſſion qu'ils luy demandoient avec inſtance, de donner l'aſſaut. Ils s'y comportérent avec beaucoup de vigueur, & Saint Bonnet, Curton, & Duras s'y diſtinguérent. Les Eſpagnols le ſoûtinrent vaillamment, & l'Amiral fit ſonner la retraite, aprés une perte aſſez conſidérable. Cette tentative neanmoins ne fut pas inutile: car les Aſſiégez ayant fait épreuve de la bravoure des Aſſaillans, & voyant l'Amiral élever une batterie ſur une hauteur d'où le rempart étoit vû de revers, deſeſpérérent de pouvoir ſoûtenir un ſecond aſſaut, & capitulerent. Le Gouvernement de la Place fut donné à Jacques d'Aillon Seigneur du Lude, qui par la belle défenſe qu'il fit au Siége de cette Place quelque temps aprés, répondit parfaitement à l'eſtime qu'on avoit marquée pour ſa valeur, en la luy confiant. Mais les choſes n'alloient pas ſi bien à beaucoup prés au delà des Alpes, que du côté des Pyrénées.

An. 1521.

Annales de France.

Le Pape gagné par l'Empereur, fit une Ligue avec luy, & renonça à celle qu'il avoit faite avec le Roy fort peu auparavant. Les raiſons ou les prétextes ne luy manquoient pas pour juſtifier cette conduite. Il en trouva dans la négligence du Roy à exécuter divers articles du Traité, & dans le peu de ménagement que Lautrec & Ménalde de Martory Evêque de Tarbes * qui préſidoit de la part du Roy aux affaires Eccléſiaſtiques du Duché de Milan, avoient pour le ſaint Siége. Ils refuſoient de recevoir les Bulles, ou ne les mettoient en exécution pour la diſtribution des Bénéfices, que quand, & comme ils le jugeoient à propos, ſans s'abſtenir même de ter-

* Nous liſons Tarnes l'appellent Ménard, & le datent Evêque de Tarnes, quoy qu'il n'y ait pas marié ces Evêché pour celuy de Conſerans avec Gabriel de Gramont Gallia Chriſtiana.

mes de méptis, à l'occaſion des ordres & des remontrances qui leur venoient de ce côté-là. Mais le véritable motif, fut que l'Empereur promit au Pape de réunir au Domaine Eccléſiaſtique Parme & Plaiſance, qui depuis pluſieurs années avoient été cédées aux François.

Ce fut un des principaux articles du Traité, qu'on eut ſoin de tenir fort ſecret. Les autres étoient, que le Pape & l'Empereur uniroient leurs forces, pour chaſſer les François du Milanés, & y établir François Sforce fils du fameux Ludovic, & frere de Maximilien, qui avoit cédé ſes droits ſur ce Duché au Roy, l'an 1515; que l'Empereur donneroit une penſion de dix mille ducats au Cardinal Jules de Médicis fut l'Archevêché de Tolède, & aſſigneroit un pareil revenu à Alexandre de Médicis fils naturel du défunt Laurens de Médicis; que dans le Duché de Milan on ne ſe ſervitoit que du ſel de Cervia, dont les Salines appartenoient au Pape, & qu'enfin l'Empereur ſeroit obligé de le ſecourir contre tous les Feudataires du ſaint Siége, qui refuſeroient de s'y ſoumettre.

Annales de France. Guicciard. Lib. 14. Belcarius, Lib. 16.

La République de Florence, dont les Médicis étoient les maîtres, & Fédetic de Gonſague Marquis de Mantoüe, entrérent dans cette Ligue; & il fut réſolu d'attaquer les François en Italie par tant d'endroits, qu'il ne fût pas en leur pouvoir de réſiſter. L'Empereur & le Pape négotiérent pour détacher les Suiſſes de l'alliance de France, par le moyen du Cardinal de Sion; mais ils n'en purent venir à bout: ils obtinrent ſeulement la permiſſion de faire auſſi des levées de Troupes dans les Terres des Cantons, à condition qu'elles ne fuſſent point employées contre le Milanés. Cette Ligueſe fit à l'inſçu de Mr de Chiévres, qui avoit toûjours été pour maintenir la Paix entre la France & l'Empire. Le crédit de ce Seigneur avoit diminué; & Mercutin Gatinata Italien, Chancelier de l'Empereur, habile Politique & grand Courtiſan, commençoit à l'emporter ſur luy. Il le comprit, quand il vit qu'on luy avoit fait myſtére de cette Ligue; & l'on prétend que le chagrin qu'il en conçut, auſſi-bien que de la mort du Cardinal Guillaume de Croy ſon frere, Archevêque de Tolède, contribuérent beaucoup à la ſienne. Elle arriva dans la Diéte de Vormes, où l'Empereur ſe fit un grand mérite auprés du Pape de la proſcription de Luther.

La conjoncture étoit favorable aux deſſeins de ce Prince & du Pape. Les Habitans du Milanés étoient tres-mécontens du Gouvernement François, & une des grandes fautes que fit François I. à cet égard, fut de n'avoir pas aprés ſa conquête imité la conduite de Loüis XII. en ce pays-là. La mémoire de ce Prince y étoit encore en vénération. Ils ſe ſouvenoient avec admiration du pardon qu'il leur avoit accordé, du ſoin qu'il avoit toûjours eu d'y envoyer des Gouverneurs ſages & modérez, d'y faire obſerver une exacte diſcipline par ſes Troupes, de ne donner aucune atteinte aux priviléges, dont il leur avoit conſervé la joüiſſance. C'étoit tout le contraire depuis que les François avoient reconquis cet Etat. Le Connétable de Bourbon, aprés y avoit commandé quelque temps, laiſſa cet employ à Lautrec, homme brave & bon Capitaine, mais hautain & impérieux. On luy attribuoit la diſgrace du Maréchal de Trivulce, le plus illuſtre Seigneur du Pays, qui avoit rendu les plus ſignalez ſervices à la Couronne, & à qui le chagrin de la mauvaiſe réception que luy fit le Roy, lors qu'il arriva à la Cour, cauſa la mort. Ce fut Madame de Châteaubriand ſœur de Lautrec, de laquelle le Roy étoit fort amoureux, qui perdit Trivulce dans l'eſprit de ce Prince. Il s'apperçut de ſa diſgrace à Chartres, où la Cour étoit: car s'étant fait porter en chaiſe dans un endroit par où le Roy devoit paſſer, parce qu'il étoit boiteux, fort goutteux, âgé de quatre-vingts ans & tres caſſé; le Roy ne fit pas ſemblant de le voir. Trivulce outré de ce mépris, s'écria: *Sire, ah! Sire, au moins un mot d'audience.* Le Roy ſans rien répondre, tourna la tête de l'autre côté. Le chagrin le ſaiſit tellement, qu'il en fut frapé à mort, & s'alla mettre au lit. Le Roy l'ayant appris, en fut fâché, & l'envoya viſiter de ſa part; mais il répondit, qu'*il n'étoit plus temps. Le dédain duquel il a uſé envers moy*, dit-il, *& mon dépit ont déja fait leur opération en moy; je ſuis mort.*

Brantome dans l'Eloge de Jean Jacques Trivulce.

Aprés tout, le mauvais office que Madame de Château-briand avoit rendu à ce Maréchal, étoit fondé ſur ce qu'il s'étoit fait recevoir Bourgeois des Cantons Suiſſes. Cette démarche donna au Roy de la défiance, à cauſe du voiſinage de la Suiſſe & du Milanés: car Trivulce étoit un homme d'un eſprit extrémement remuant; d'où vient qu'on luy mit ſur ſon Tombeau pour Epitaphe; *Quieſcit qui numquam quievit*; c'eſt à dire: Icy repoſe celuy qui ne ſe donna jamais de repos.

Cette mort avoit beaucoup aliéné de Lautrec, l'eſprit des Milanois; & cette averſion, comme c'eſt l'ordinaire, retomboit ſur toute la Nation. Lautrec étant venu en France pour épouſer la fille de Monſieur d'Orval, on mit en ſa place par interim Téligny Sénéchal de Roüergue, qui n'y fut pas plutôt arrivé, que par ſes maniéres douces, engageantes, populaires, il regagna le cœur des gens du pays: mais on le rappella preſque auſſi-tôt, pour mettre en ſa place Leſcut, dit communément le Maréchal de Foix frere de Lautrec, qui avoit les mêmes défauts que luy, & tint la même conduite. On refuſa au Vicechancelier de Milan Jérôme Motoné, homme qui avoit beaucoup contribué à la conquête du Milanés, une Charge de Maître des Requêtes de l'Hôtel, qu'il avoit demandée avec beaucoup d'empreſſement. Ce refus, & la crainte qu'on ne l'arrêtât comme un mécontent, le firent retirer à Trente ſur les terres de l'Empereur, auprés de François Sforce. On ne voyoit que des empriſonnemens, des banniſſemens, des confiſcations de biens ſur les moindres ſoupçons. On étoit perſuadé que l'avarice des Commandans y avoit autant de part, que le motif de la ſûreté de l'Etat: & le nombre des bannis étoit ſi grand, qu'on diſoit qu'il y avoit autant de perſonnes chaſſées de Milan, qu'il y en étoit reſté. On exaggéroit

Memoires du Bellai, Liv. 1.

sans doute ; mais on devoit s'attendre que tant d'exilez ne manqueroient nulle occasion d'exciter des troubles ; & que ceux qui étoient demeurez dans le Pays, ayant des liaisons de famille & d'intérêt avec ceux qu'on avoit chassez, & appréhendant pour eux-mêmes un pareil traitement, seroient tres disposez à les seconder.

Ce fut en effet par ces Bannis que le desordre commença. Le Maréchal de Foix sçut qu'il y en avoit un assez grand nombre retirez à Busset petite ville appartenante à Christofle Palaviein, un des plus puissans Seigneurs du Parmesan. Il luy envoya un nommé Cardin de Crémone, pour luy ordonner de la part du Roy de ne les pas souffrir dans ses terres. On fit entendre à ce Seigneur, que Cardin venoit pour l'arrêter. Il s'en saisit, & le fit pendre ; mais en même temps il commanda aux Bannis de se retirer : ce qu'ils firent, & se réfugierent à Régio, ville qui appartenoit au Pape.

Le Maréchal sur cette nouvelle remettant à un autre temps la punition de Palaviein, s'approcha de Régio dans l'espérance d'y surprendre les Bannis, & entre autres Jérôme Moroné : mais ils en furent avertis, & sortirent de la Place, avant qu'il y fût arrivé : cependant François Guichardin Auteur de l'Histoire des Guerres d'Italie, qui étoit Gouverneur de Régio, aussi bien que de Modéne pour le Pape, prit ses sûretez contre la surprise. Guicciard. Lib. 14.

Le Maréchal s'étant avancé avec quatre cens Lances le matin du jour de S. Jean Baptiste, envoya le Capitaine Bonneval prier le Gouverneur de Régio de luy accorder un abbouchement. Le Gouverneur, après qu'on se fut donné des assurances réciproques, se rendit à l'entrée du Ravelin de la porte de Parme. On fit ses plaintes de part & d'autre : Le Maréchal, de ce que contre les Traitez faits avec la France, on recevoit les Exilez de Milan dans les Places du Pape ; & Guichardin, de ce que le Maréchal étoit entré à main armée sur les Terres de l'Eglise. An. 1521.

Durant l'entretien il arriva, que contre l'ordre du Gouverneur on ouvrit une autre porte de la Ville, pour y faire entrer une charette chargée de farine. Bonneval qui étoit avec quelques Troupes de ce côté-là, voulut se servir de l'occasion pour y entrer, & entreprit de forcer le passage : mais il fut repoussé, & la porte fut fermée par ceux qui la gardoient. A l'occasion de cette attaque de Bonneval, ceux qui étoient sur la muraille, vis à vis du Ravelin, tirérent sur les François de la suite du Maréchal. Alexandre Trivulce y reçut un coup de mousquet, dont il mourut deux jours aprés ; & la seule crainte de blesser ou de tuer le Gouverneur, empêcha qu'on ne tirât sur le Maréchal, qui fut contraint d'entrer dans le Ravelin, sûr la promesse que luy fit le Gouverneur de ne le pas retenir. Les autres s'enfuirent, & dirent au Prince de Bozzolo, qui étoit à quelque distance de là avec mille hommes d'Infanterie, qu'on avoit arrêté le Maréchal : mais l'arrivée du Maréchal tira le Prince d'inquiétude. Ce fait est raconté diversement dans quelques Mémoires : mais je m'en suis rapporté à Guichardin, qui ne pouvoit en ignorer aucune circonstance, & ne paroit pas avoir eu raison de rien déguiser.

Le Maréchal qui avoit fait cette expédition contre l'avis d'Alexandre Trivulce, appréhenda fort que le Roy ne l'en blamât, & envoya promptement la Motte-Groüin Enseigne de la Compagnie de Loüis d'Ast au Pape, pour l'assûrer que ce qu'il avoit fait n'étoit point à dessein de rien entreprendre sur l'Etat Ecclésiastique ; mais seulement pour donner la chasse aux Bannis de Milan, à qui sa Sainteté ne pouvoit pas, selon les Traitez, donner azyle sur ses Terres.

Le Pape reçut tres mal la Motte-groüin, & dit qu'il se ressentiroit d'un tel attentat. Il prononça sur le champ la Sentence d'excommunication contre le Maréchal, & assembla le Consistoire, où il invectiva fortement contre le Roy. Il s'étendit au contraire beaucoup sur les loüanges de l'Empereur, qui en proscrivant Luther à la Diéte de Vormes, s'étoit montré un digne Fils de l'Eglise, tandis que le Roy de France ne songeoit qu'à envahir les Etats du saint Siége. Il ajoûta qu'il étoit résolu de se précautionner contre l'ambition de ce Prince, & de se joindre à l'Empereur pour la défense de l'Eglise, & qu'il ne pouvoit douter que ce ne fût là la volonté de Dieu, aprés la terrible maniére dont il venoit de châtier l'insolence des François, le jour même de la Fête du Prince des Apôtres. An. 1521.

Il parloit d'un accident funeste arrivé ce jour-là à Milan. La foudre vers les six heures du soir tomba sur la Tour de la porte du Château, où étoit le principal Magasin des munitions de guerre. Il y avoit deux cens cinquante milliers de poudre, douze cens pots à feu, six cens lances à feu, & une provision de sel pour cinq ans. Ce fut un fracas épouventable. La Tour sauta en l'air, six toises de la courtine des deux côtez de la Tour s'éboulérent dans le fossé. Richebourg Capitaine du Château, trois cens hommes de la Garnison, & plusieurs autres qui se promenoient sur l'esplanade, y périrent. Presque toutes les maisons du Château, & celles de la Ville qui en étoient les plus voisines, furent renversées ; des pierres d'une énorme grosseur furent transportées à plus de cinq cens pas ; & si les Chefs de la faction Impériale, qui étoit déja fort grosse dans la Ville, avoient eu assez de résolution & de présence d'esprit, rien ne leur étoit plus aisé que de s'emparer du Château, dans la consternation où la Garnison se trouva. Mais ce qu'il y avoit de François, ou de Bourgeois affectionnez à la France, s'y rassemblérent promptement, & firent une garde exacte, jusqu'à ce que cent Hommes d'armes arrivérent de Novare ; & les bréches furent réparées avec toute la diligence possible.

Le Pape ayant déclaré ses intentions aux Cardinaux, appella Jean Manuel Ambassadeur de l'Empereur, avec qui il fit semblant de conclure un Traité contre la France, qui étoit signé il y avoit plus de deux mois, & qu'on avoit même déja commencé à exécuter. Guicciard. Lib. 14.

Le projet avoit été de surprendre en même

temps les François à Gênes, à Cosme, à Plaisance, & à Parme, où le Pape & l'Empereur avoient des intelligences. L'entreprise sur Gênes venoit d'être faite, & avoit manqué. Jérôme Adorne, exilé de Gênes, étoit venu sur les Galéres du Royaume de Naples & de l'Etat Ecclésiastique avec deux mille Fantassins Espagnols, auſquels se joignirent plusieurs Rebelles de la riviére de Gênes. Il s'étoit présenté devant le Port de cette Capitale, & avoit compté sur le soulévement que ses Partisans devoient faire en même temps dans la Ville: mais Frégose qui étoit Doge de Gênes & grand ennemi d'Adorne, ayant eu avis de son approche, mit si bon ordre à tout, qu'il ne se fit aucun mouvement; & il avoit si bien pourvû à la garde du Port, que les Ennemis n'oférent mettre pied à terre. Ils débarquérent pour la plûpart à quelques lieües de là, & demeurérent aux environs, en attendant ce que feroient les Bannis de Milan du côté de Parme & de Plaisance, dont le Maréchal de Foix dissipa auſſi les desseins pour quelque temps, dans le voyage dont j'ay parlé, qu'il fit à Régio.

La conspiration contre la Ville de Cosme ne réuſſit pas mieux. Le Capitaine Garrou Basque, homme brave & vigilant, en étoit Gouverneur. Il apprit par divers avis, que Mainfroy Palavicin approchoit avec un Corps assez nombreux de Lanſquenets & d'Italiens. Il fit auſſi-tôt fermer les portes, joignit au petit nombre de Soldats François qu'il avoit, plusieurs Habitans, dont il se défioit le moins, & donna ordre toutefois aux Officiers d'avoir l'œil sur eux.

Palavicin se voyant prévenu, ne laiſſa pas de camper auprés de la Ville, sur la promesse que luy fit un Bourgeois de Cosme, nommé Antoine Rusquo, de percer la muraille derriére sa maison qui en étoit voisine, & de l'introduire par là dans la Ville pendant la nuit. Mais Garrou le prévint; car ayant reconnu la situation du Camp ennemi, où il vit qu'on ne faiſoit pas fort bonne garde, il fit une sortie si à propos avec deux cens hommes, qu'il mit les Ennemis en déroute, en tua prés de quatre cens, & le reſte se sauva, partie dans des barques sur le Lac de Cosme, partie dans les montagnes.

Il n'en demeura pas là: ayant sçu que Palavicin, & la plûpart des Lanſquenets se retiroient par terre, il les suivit; & ayant pris le plus court par des chemins écartez qu'il connoiſſoit, il alla se mettre en embuscade à l'extrémité d'un défilé par où Palavicin ne pouvoit pas éviter de passer; il le chargea en cet endroit si brusquement, qu'il le défit, le prit avec plusieurs Lanſquenets, à qui il donna la liberté, & l'envoya prisonnier à Milan.

Cependant le Maréchal de Foix voyant la guerre déclarée, & qu'on l'attaquoit de toutes parts, envoya Courriers sur Courriers au Roy pour l'avertir du danger où étoit le Milanés. Lautrec eut ordre de partir pour s'y rendre: mais il représenta qu'il iroit inutilement; qu'il n'y auroit que de la honte à gagner pour luy, si on ne luy donnoit de quoy payer les Soldats, & qu'il luy falloit au moins trois cens mille écus. Il n'y avoit point d'argent au Thréſor Royal, qui avoit été épuiſé par des dépenses inutiles, en un temps où il ne pouvoit être trop abondant. Le Roy, Madame la Régente, Jacques de Beaune Baron de Semblançai Surintendant des Finances, promirent à Lautrec, même avec serment, qu'en arrivant à Milan, il y trouveroit les remiſes qu'il demandoit, & sur cette aſſûrance il partit. On ne luy tint point parole: la Régente qui le haïſſoit; parce qu'il ne daignoit pas luy faire sa Cour, & qu'il parloit trop librement de certaines galanteries dont on la soupçonnoit, détourna cet argent; & Lautrec, faute de ce secours, se trouva dans un embarras extréme. Thuanus, Lib. 2. Belcarius, Lib. 17.

A son arrivée à Milan, il crut devoir faire sur Palavicin, un exemple capable de donner de la terreur à tous ceux qui seroient tentez de se révolter contre la France. Il le fit écarteler, quoy que plusieurs des Juges euſſent refuſé de signer l'arrest de sa condamnation, & que les plus modérez luy conſeillaſſent de l'envoyer en France comme un ôtage qui répondroit de la fidélité de beaucoup de Gentilshommes du pays, ses parents ou ses alliez. Une telle sévérité exercée sur un homme de naiſſance sans doute à contretemps, fit un trés-méchant effet, & irrita bien plus la Nobleſſe du Milanés, qu'elle ne luy inspira de soûmiſſion dans une conjoncture, où les mouvemens du dehors pouvoient aiſément en faire naître au dedans de la Capitale même. Une circonstance rendit cette exécution plus odieuſe, ce fut que Lautrec confiſqua tous les biens de Palavicin au profit de son frere le Maréchal de Foix; cela fit croire que l'intérest particulier avoit plus de part dans ce châtiment, que le service du Roy & le bien public. Guicciardi Liv. 14.

Prosper Colonne, que le Pape avoit chargé de la principale conduite de la guerre, où il s'engageoit contre la France, étoit déja à la tête des Troupes de l'Egliſe; quoy que le titre de Capitaine général de ces Troupes fût destiné au Marquis de Mantoüe, qui renonçant à l'alliance de la France, renvoya au Roy le Collier de l'Ordre qu'il en avoit reçu quelques années auparavant.

L'Armée des Confédérez devoit être d'environ dixhuit mille hommes d'Infanterie, partie Italienne, partie Espagnole, partie Allemande, partie Suiſſe & Grisonne, & de douze cens Hommes d'armes, sans compter les Bannis de Milan, parmi lesquels étoient plusieurs Gentilshommes, qui avec leurs amis & leurs vaſſaux, pouvoient faire un Corps considérable. Le Vicechancelier Jérôme Moroné, quoy qu'il ne fût pas homme de guerre, faiſoit croître tous les jours cette Troupe par ses intrigues secretes, & débauchoit au Roy une infinité de gens du Pays.

Il s'en falloit beaucoup que Lautrec pût mettre en campagne une si nombreuſe Armée, étant obligé d'avoir des Garniſons dans quantité de Places que les Ennemis menaçoient. Il attendoit six mille hommes de France, & dix mille Suiſſes; car malgré les efforts du Cardinal de Sion, du Nonce du Pape, & de l'Envoyé de l'Empe-

Belcar. Lib. 26.

reur, les Cantons avoient conſenti qu'on les levât pour le ſervice du Roy. Les Vénitiens en vertu du nouveau Traité conclu avec la France, devoient mettre en campagne ſix cens Hommes d'armes & ſix mille Fantaſſins ; ils les promirent de bonne grace à Lautrec, & les firent en effet avancer ſur les confins du Véronnois & du Breſſan, & Alfonſe d'Eſt Duc de Ferrare l'aſſûra de tout le ſecours que ſon Pays ravagé depuis long-temps par les guerres, luy permettroit de luy donner.

Lautrec eſpéra avec cela ſe ſoutenir ſans faire de grandes pertes, réſolu de ne rien hazarder, de temporiſer, & de tenir ſeulement la campagne avec un Camp volant pour harceler les Ennemis. Il comptoit beaucoup ſur ce qu'il ſçavoit que le Pape, qui avoit fait de grandes dépenſes pour s'emparer du Duché d'Urbin, avoit peu d'argent ; que l'Empereur attaqué en Flandre & en Biſcaye, n'en auroit pas non plus beaucoup pour ſoûtenir la guerre d'Italie, & que pour peu que l'on tînt contre les premiers efforts, les Troupes de la Ligue ſe diſſiperoient d'elles-mêmes, faute de paye.

Cependant Proſper Colonne, qui étoit déja à Bologne avec les Troupes du Pape, & celles des Bannis, s'ennuyant d'attendre les Lanſquenets & Dom Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſcaire, qui amenoit les Eſpagnols du Royaume de Naples, entra en campagne, aprés avoir ſuffiſamment pourvû Imola, Ravenne, Modéne & Régio, contre les entrepriſes que le Duc de Ferrare pourroit faire, & vint ſe camper ſur la Lenza dans le Parmeſan, à cinq milles de Parme, à deſſein de faire une tentative ſur cette Place.

Guicciard. Lib. 14.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Lautrec ayant pénétré ſon intention, fit entrer dans Parme le Maréchal de Foix avec environ quatre cens Hommes d'armes, & la crut en ſûreté avec ce ſecours & deux mille Fantaſſins Italiens, que le Prince Frédéric de Bozzolo y commandoit.

En effet, Colonne ayant appris l'entrée d'un ſi grand renfort, & ſçu que l'Armée de Veniſe s'étoit avancée juſqu'à Pontévico ſur l'Oglio, & que le Duc de Ferrare faiſoit des levées de Troupes, n'oſa entreprendre l'attaque de Parme avant la jonction des Confédérez.

Antoine de Léve arriva bien-tôt avec quatre cens Gendarmes Eſpagnols, & le Marquis de Mantoüe à la tête d'un nombre conſidérable de ſes propres Troupes. Auſſi-tôt aprés leur arrivée, Colonne ſerra de plus prés la Place, & s'occupa à détourner ou à deſſecher quelques canaux qui en rendoient les approches plus difficiles, afin de commencer le Siége, dés que le Marquis de Peſcaire & les Lanſquenets auroient joint. Il avoit beaucoup d'inquiétude au ſujet de ces Lanſquenets. Ils étoient dans le Trentin au nombre de quatre mille, avec deux mille Griſons, & faiſoient difficulté de marcher, ſi on ne leur donnoit d'avance la paye de pluſieurs jours. On trouva le moyen de les ſatisfaire : mais il reſtoit encore un grand obſtacle ; c'étoit qu'il leur falloit traverſer le Pays des Vénitiens, qui à la priére de Lautrec ſe mettoient en devoir de s'y oppoſer, ou plutôt ils en faiſoient le ſemblant ; car ſuivant leur politique ordinaire, ils ne vouloient que ſauver les apparences ; & appréhendant que la guerre ne ſe fiſt dans leur Pays, ils laiſſérent paſſer les Allemans, aprés avoir fait mine en quelques occaſions de vouloir leur diſputer le paſſage. Les Lanſquenets arrivérent donc au Camp devant Parme, preſque en même temps que le Marquis de Peſcaire s'y rendit, avec deux mille Fantaſſins Eſpagnols & trois cens Gendarmes de la même Nation. L'Armée fut encore renforcée des trois mille hommes qui avoient été inutilement employez à la tentative de Génes, dont j'ay parlé ; & ainſi elle ſe trouva en état de faire le Siége de Parme. Mais quand ſe vint au point de l'exécution, on en enviſagea de plus prés les difficultez ; & Proſper Colonne, dont le flegme ne s'accommodoit pas des entrepriſes trop hazardeuſes, propoſa les raiſons qui le faiſoient balancer.

Il repréſenta que la lenteur des Troupes à venir au rendez-vous, avoit fort changé le ſyſtême ; que la Garniſon étant aſſez nombreuſe, & commandée par des Chefs tels que le Maréchal de Foix & le Prince de Bozzolo, la défenſe ſeroit opiniâtre ; que Lautrec s'approchoit ; qu'on l'attendoit de jour à autre à Crémone ; qu'il avoit déja reçu quelques Troupes de France ; que les Suiſſes étoient en marche pour le joindre ; qu'avec de ſi puiſſans renforts, & ceux qu'il pouvoit tirer de l'Armée Vénitienne, il ne laiſſeroit pas prendre la Place à ſa vûe ; que venant avec des Troupes nombreuſes & fraiches attaquer celles des Alliez, qui ſeroient fatiguées & diminuées pour peu que le Siége durât, la partie ne ſeroit pas égale, & que ce ſeroit fort mal débuter, que de commencer la guerre par ſe faire battre, ou par lever un Siége. Aprés cela, il ouvrit un autre avis, qui fut de détacher bruſquement une partie de l'Armée, & de l'envoyer à Plaiſance, où il n'y avoit qu'une tres petite Garniſon & tres peu de canon, & dont les Bourgeois n'avoient pas moins d'inclination à retourner ſous l'obéiſſance du ſaint Siége, que ceux de Parme ; il dit qu'il croyoit cette conquête immanquable. Il apporta diverſes raiſons pour en montrer l'importance, & conclut à y marcher.

L'autorité de ce Général eſtimé pour ſa valeur & pour ſon expérience, fit pencher le Conſeil de guerre de ce côté-là, malgré divers motifs qu'on fit valoir contre ſon avis : mais quand il fut queſtion de régler la marche de l'Armée, Proſper Colonne ayant deſtiné pour l'Avant-garde qu'il prétendoit conduire, une partie de l'Infanterie Eſpagnole, le Marquis de Peſcaire dont la jalouſie avoit déja paru contre luy en pluſieurs rencontres, s'y oppoſa, & dit qu'étant Capitaine général de l'Infanterie Eſpagnole, il ne ſouffriroit pas qu'elle marchât ſous d'autres que ſous luy.

Guicciard. Lib. 14.

Cette diſpute ſuſpendit quelques jours l'exécution de l'un & de l'autre projet, juſqu'à ce que François Guichardin Commiſſaire Apoſtolique dans cette Armée, prévoyant les incon-

véniens d'un plus long délay, les obligea de prendre leur party, & il fut réſolu que l'on commenceroit inceſſamment le Siége de Parme, ſelon le premier deſſein.

On fit les approches, & l'on dreſſa les batteries contre la porte de ſainte Croix, du côté de Plaiſance. Ce quartier de la Ville qu'on attaquoit, & qui s'appelloit Codiponté, étoit ſéparé du teſte par la riviére de Parme. Il étoit tres foible & de tres difficile défenſe. Le canon y fit en peu de temps une bréche large de cinquante pas. Les Aſſiégeans faiſoient de ce côté là un feu continuel: & ce fut en cette occaſion qu'on ſe ſervit pour la premiére fois, au moins en Italie[a], de ces groſſes arquebuſes, dont les Eſpagnols ont conſervé l'uſage juſqu'à nos temps, & dont la peſanteur empêchoit qu'on ne les mît en joüe ſans le ſecours d'une fourchette, ſur laquelle on les appuyoit par le bout.

[a] Je dis en Italie, & c'eſt ainſi qu'on doit entendre ce que dit M. du Bellay dans ſes Mémoires car le Maréchal de Fleurranges dans les ſiens parle pluſieurs fois de ces Arquebuſes à croc, dés le temps de Loüis XII.

Mémoires du Bellay, Liv. 2.

Les Aſſiégez voyant les Ennemis diſpoſez tout pour l'aſſaut, qu'il étoit impoſſible de ſoûtenir, abandonnérent ce poſte, & ſe retirérent la nuit, dans l'autre partie de la Ville, au dela de la riviére, ſans que les Aſſiégeans s'en apperçuſſent, que le lendemain matin. Le Maréchal de Foix fit avertir Lautrec, qu'il ne pourroit pas tenir encore trois jours, la plûpart de l'Infanterie ayant déſerté, & qu'il ſeroit contraint de capituler, s'il tardoit plus long tems à le ſecourir.

Lautrec avoit déja paſſé le Po avec cinq cens Lances, cinq mille Suiſſes & quatre mille Fantaſſins François. Il eût été bien-aiſe d'attendre encore ſix autres mille Suiſſes qui devoient bientôt arriver; mais preſſé par le Maréchal de Foix, il vint ſe camper ſur le Taro, à deux lieües & demie de Parme. Quelque ſemblant qu'il en fiſt, il ne vouloit point hazarder la Bataille; & ſon deſſein, en s'approchant ſi prés de Parme, étoit moins de combattre, que d'être à portée de favoriſer la retraite de la Garniſon, qui pouvoit, abſolument parlant, s'échaper par le côté de la Ville oppoſé à l'attaque. Il s'aſſûroit du moins que ſa préſence feroit accorder à ſon frere telle capitulation qu'il ſouhaiteroit. On avoit en effet déja commencé à traiter, & le Prince de Bozzolo qui avoit été bleſſé d'un coup de mouſquet à l'épaule, avoit fait porter quelque parole au Marquis de Peſcaire: mais il y eut un autre dénoüement, auquel on ne s'attendoit pas, & qu'on crut même n'avoir pas été concerté avec Lautrec.

Ce Général avoit donné au Duc de Ferrare pour garder ſa frontiére, cent Hommes d'armes, deux cens Hommes de Cavalerie légére, & deux mille Fantaſſins. Le Duc ſe mit en campagne avec ce petit Corps & douze piéces de canon; prit Final, & le Château de S. Felix, & s'approcha de Modéne.

Cette Place ſe trouvoit fort dégarnie. Les Généraux des Confédérez appréhendérent qu'il ne s'en emparât: ils convenoient que la perte de cette Place ne ſeroit pas aſſez récompenſée par la priſe de Parme, où même l'on ſeroit en danger de ſe voir couper les vivres, qu'on ne tiroit que du Boulonnois, Modéne étant entre deux.

De plus, il y avoit à craindre que ſi on prenoit d'aſſaut la partie de la Ville de Parme qui reſtoit aux François, les Soldats ne s'abandonnaſſent au pillage; que pendant ce temps-là Lautrec ne forçât le Camp; qu'il n'entrât par la bréche du Codiponté, & ne profitât du déſordre, pour défaire l'Armée aprés ſa victoire.

Proſper Colonne prévoyoit tous ces dangers, mais il ſe contentoit de les expoſer, ſans oſer conclure à lever un Siége ſi avancé: ſur quoy le Marquis de Peſcaire prenant la parole, dit: Je vois bien que nous ſommes tous d'un même avis; mais que perſonne ne veut en paroître l'auteur. Pour moy, ajoûta-t-il, qui n'ay en vûe que le bien commun, je conclus, ſur les raiſons déja alléguées, à lever le Siége. Dés qu'il eût fait cette ouverture, tous les autres Généraux parlérent de même. Il n'y eut qu'Antoine de Léve qui propoſa un autre expédient; ce fut qu'avant que d'abandonner entiérement cette entrepriſe, on allât attaquer Lautrec dans ſon Camp, & que ſi on le battoit, on reviendroit au Siége. Mais l'affaire parut trop hazardeuſe; & ce ſentiment ne fut ſuivi de perſonne.

Toutefois les deux Généraux avant que de prendre leur derniére réſolution, demandérent à Guichardin Commiſſaire Apoſtolique, comment il croyoit que le Pape recevroit cette nouvelle? Le Commiſſaire, ſans répondre d'abord, fit luy-même une autre queſtion, ſçavoir s'il étoit impoſſible de forcer ce jour-là même les François? On ne le peut faire, reprit le Marquis, ni aujourd'huy, ni demain, ni aprés demain. Cela ſuppoſé, dit le Commiſſaire, je puis vous aſſûrer que la levée de ce Siége chagrinera fort le Pape; mais que vû les inconvéniens que vous trouvez à le continuer, il ſeroit de votre avis s'il étoit icy. Guicciard, Lib. 14.

Aprés cette reponſe, on ſe diſpoſa à la retraite, qui ſe fit en grand déſordre, & l'on blâma beaucoup Lautrec d'avoir laiſſé aller les Ennemis, ſans les charger en une conjoncture ſi favorable; mais il ſe crut trop heureux d'avoir ſauvé Parme, & fait échoüer la premiére entrepriſe de la Ligue. Elle ne manqua que par la lenteur des Aſſiégeans, & par la meſintelligence des deux Généraux, qui retarda l'attaque de pluſieurs jours, & donna le temps aux François de les mettre dans l'embarras, où ils ſe trouvérent.

Les Confédérez paſſérent promptement la Lenza, & s'approchérent de Régio, réſolus de ſe retirer encore plus loin, ſi les François les ſuivoient; mais Lautrec ne penſant qu'à mettre Parme hors d'inſulte, s'y arrêta. Il ſe contenta de prendre quelques Châteaux aux environs de la Ville, afin d'en éloigner les Ennemis le plus qu'il pourroit, & repaſſa le Po à Crémone, pour aller couvrir le Milanés menacé d'un côté par l'Armée qui venoit de lever le Siége de Parme, & de l'autre par un Corps de ſix mille Italiens, qui devoient bien-tôt être joints par douze mille Suiſſes, que le Cardinal de Sion avoit obtenus des Cantons aprés bien des refus: car outre le Traité qu'ils avoient fait avec la France, ils

avoient une Loy parmi eux qui défendoit de donner par autorité publique des Troupes à un Parti, quand ils en avoient accordé à l'autre. Cette Loy s'interprétoit en ce ſens, qu'ils ne pourroient pas fournir en même temps aux deux Partis, des Soldats qui combattiſſent de part & d'autre ſous les Etendarts des Cantons ; mais les particuliers, à moins d'une défenſe tres-expreſſe, pouvoient s'enrôler ſous les drapeaux de quelque Etat que ce fût. Aprés bien des délibérations ils accordérent les douze mille hommes au Cardinal de Sion, à Ennio Evêque de Veruli, & à l'Envoyé de l'Empereur ; mais à une condition, qu'ils ne ſeroient point employez à attaquer le Milanés. Le Cardinal les reçut à cette condition, dans l'eſpérance, quand il les auroit une fois, de les engager à force d'argent, à faire ce qu'il voudroit, ou du moins à prendre Parme & Plaiſance, qui n'étoient point cenſées du Milanés ; mais qu'on pouvoit regarder comme des Places détachées du domaine de l'Egliſe.

Lautrec avoit auſſi reçu un renfort de dix à douze mille Suiſſes, & étoit campé avec eux au delà du Po, dans le Crémonois. Proſper Colonne avoit paſſé cette riviére avec ſon Armée à Berſelle le premier jour d'Octobre ; & on prétend que Lautrec manqua encore une belle occaſion d'en défaire l'Avant-garde, le reſte n'ayant pû paſſer ce jour-là pour la ſoûtenir : mais il eſt bien plus facile aux Hiſtoriens de marquer les fautes d'une campagne, qu'aux plus grands Capitaines de les éviter toutes ; & ſouvent on leur en attribüe, qui ne paroiſſent telles, que parce qu'on n'eſt pas aſſez inſtruit des circonſtances où ils ſe trouvent. Il faut avoüer cependant qu'on en reproche tant à Lautrec durant le cours de cette expédition, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en ait commis au moins quelques-unes ; & vû la ſituation où ſe trouvoient les affaires de France dans le Milanés, il n'en pouvoit commettre aucune qui ne dût avoir de grandes conſequences. Son opiniâtreté naturelle, ſa fierté, & la peine qu'il avoit à ſe ſoumettre aux lumiéres d'autruy, pour ne pas convenir que les autres voyoient quelquefois plus clair que luy, produiſoient ce méchant effet. Un pareil entêtement fut encore la cauſe qu'il manqua de défaire l'Armée des Confedérez à Rébec ſur l'Oglio, s'étant obſtiné à différer de les attaquer, contre l'avis des autres Généraux ; de ſorte qu'aprés que les Ennemis ſe furent tirez du mauvais pas où ils s'étoient engagez, & qu'ils ſe furent mis en ſûreté à Gabionetta, où ils ſe retranchérent ; les Capitaines Suiſſes de l'Armée Françoiſe dirent en raillant, qu'on leur devoit la ſolde extraordinaire qu'on avoit coutume de leur donner aprés une Victoire ; parce qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qu'il falloit pour la gagner, en preſſant le Général de ne pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion. Les Ennemis en convinrent eux-mêmes, & confeſſérent qu'ils étoient perdus, ſi on les eût attaquez.

Ils paſſerent l'Oglio à Gabionetta ; & pour s'éloigner encore de l'Armée Françoiſe, ils allérent ſe camper à Oſtiano. Ils ne faiſoient tous ces mouvemens, que pour donner le temps de les joindre, aux douze mille Suiſſes que le Cardinal de Sion leur amenoit. Ceux-cy, aprés bien des difficultez ſur la défenſe qu'ils avoient des Cantons d'entrer dans le Milanés, ſe laiſſérent enfin gagner par le Cardinal. Les quatre mille du Canton de Zuric tinrent plus ferme, mais un peu aprés, ils ſuivirent l'exemple des autres.

Les Cantons en ayant été avertis, & ne pouvant ſouffrir que douze mille Suiſſes d'une part, & autant de l'autre, fuſſent tous les jours ſur le point de s'égorger les uns les autres, leur envoyérent ordre de quitter les deux Armées, & de retourner dans leur Pays. La différence qu'il y eut pour l'éxécution de cet ordre, fut que le Cardinal de Sion en ayant été averti, trouva moyen d'arrêter & de corrompre le Courier, qui le portoit à l'Armée des Confedérez, & qu'il fut publié dans celle de France. Belcarius, Lib. 16.

Les Suiſſes ne l'eurent pas plutôt reçu, qu'ennuyez d'une ſi longue campagne, & de la fatigue du campement, (car on étoit alors au mois de Novembre, & les pluyes inondoient tout le pays) & ſur-tout chagrins de ce qu'on ne les payoit point, partirent ſur le champ, malgré les remontrances & les priéres du Général, qui ne put en retenir que trois ou quatre mille.

Ce départ le déconcerta entiérement. Tout ce qu'il put faire, fut de jetter quelques Troupes dans Crémone & dans Pizigithoné, & de s'aller camper à Caſſano avec le peu qui luy reſtoit, pour défendre le paſſage de l'Adda à l'entrée du Milanés : mais deux ou trois jours aprés il ſe laiſſa ſurprendre par Proſper Colonne, qui ayant ſecrétement aſſemblé quelques barques, fit paſſer de l'Infanterie vers Vauri à une lieüe & demie au deſſus de Caſſano, où il n'y avoit qu'une Garde de Cavalerie peu nombreuſe. Le Maréchal de Foix y accourut au bruit des Arquebuſades : il y eut une aſſez rude eſcarmouche ; mais les Troupes des Ennemis groſſiſſans à tous momens, il ne put ſoûtenir leur feu, & fut obligé de ſe retirer.

Pour comble de malheur, le Cardinal de Sion non ſeulement trouva moyen d'arrêter les Suiſſes de l'Armée des Alliez, malgré les ordres des Cantons ; mais encore il parla ſi fortement à ceux de l'Armée Françoiſe, qui ſe retiroient, qu'il les engagea preſque tous à le ſuivre : de ſorte que l'Armée des Ennemis groſſie des propres Troupes de Lautrec, luy devint infiniment ſupérieure. Ainſi ce Général étant hors d'état de tenir la campagne, ne penſa plus qu'à ſauver Milan, où il alla en grande hâte. Memoires du Bellay, Liv. 1.

Ce paſſage de l'Adda augmenta beaucoup la réputation que Proſper Colonne avoit déja de grand Capitaine. Il la ſoûtint dans la ſuite mieux que jamais ; & profitant de l'ardeur qu'il voyoit dans ſes Troupes, il ſuivit Lautrec, & vint ſe camper à Marignan, réſolu de faire une tentative ſur Milan ; ou s'il n'en trouvoit pas une occaſion favorable, de rabattre ſur Pavie, dont Lautrec avoit tiré la Garniſon pour la faire entrer dans Milan.

An. 1521.

Guicciard. Lib. 14.

Il demeura là trois jours en attendant ſon artillerie, qui n'avoit pû ſuivre à cauſe des mauvais chemins : & comme ſes Partis battoient la campagne aux environs, on luy amena le vingt-troiſiéme de Novembre, un Payſan qu'on avoit pris ſortant de Milan, qui luy dit que les Partiſans que l'Empereur y avoit, l'envoyoient vers le Vicechancelier Jerôme Moroné, dont j'ay déja ſouvent parlé, & qui étoit comme l'ame de la conſpiration contre la France, pour luy dire que ſi l'Armée s'approchoit ce jour-là de Milan, infailliblement le peuple livreroit la Place, tant la conſternation étoit grande parmi les Troupes Françoiſes ; mais que ſi on leur donnoit le temps de ſe reconnoître, elles étoient encore aſſez fortes, pour contenir les Bourgeois & ſe bien défendre.

An. 1521.

Proſper Colonne ne crut pas devoir mépriſer cet avis. Il fit partir le Marquis de Peſcaire avec ſes Bandes Eſpagnoles, qui ayant toûjours marché en Bataille, arriva au commencement de la nuit à la Porte du Fauxbourg, appellée la Porte Romaine. Il fit avancer quelques Mouſquetaires juſqu'au pied du Ravelin, où il y avoit un Corps de Garde de Vénitiens : & c'étoit plutôt pour voir quelle contenance ils feroient, que par l'eſperance de les chaſſer du Ravelin : mais la peur ſaiſit tellement la Sentinelle & les autres Soldats, que ſans tirer un ſeul coup de mouſquet, ils s'enfuirent. Les Eſpagnols ſautérent auſſi-tôt dans le Ravelin, & commencérent à courir aprés la Garde. Un autre Corps de Garde de Suiſſes, qui étoit proche, prit pareillement l'épouvente. Theodore Trivulce, qui étoit malade au lit dans une maiſon voiſine, ſe leva, & vint au bruit ſans cuiraſſe & ſans caſque ; il fut bleſſé d'abord, & en même temps enveloppé, & pris priſonnier, auſſi-bien que Jules de S. Severin, & le Marquis de Vigevano ; & peu s'en fallut, que le Provéditeur André Gritti ne fût auſſi enlevé.

Le Marquis de Peſcaire ne demeura pas en ſi beau chemin. Il ſoûtint les premiers Soldats par les Troupes qu'il détachoit les unes aprés les autres ; & ſe voyant maître du Fauxbourg par la fuite de tous les Soldats, il pouſſa juſqu'à la porte de la Ville, & la trouva occupée par des Partiſans de la faction Gibelline, qui l'y reçurent avec de grands cris de joye.

Il avoit dés le commencement de l'action envoyé avertir de ſon premier ſuccés le Général Colonne, qui le ſuivoit de prés, accompagné du Cardinal de Médicis & du Marquis de Manroüe. Ils entrérent avec la plûpart de l'Armée par la porte de Pavie, pouvant à peine comprendre, comment ils avoient oſé tenter une telle entrepriſe, & étant encore plus ſurpris de la facilité avec laquelle elle leur réuſſiſſoit.

Tout ce que Lautrec crut pouvoir faire de mieux dans cette ſurpriſe, & dans la défiance où il étoit des Bourgeois de Milan, fut de raſſembler ſes Soldats dans l'Eſplanade du Château. Il laiſſa dans cette Forteresſe pour y commander, un Seigneur Gaſcon nommé Maſcaron, avec autant de Troupes qu'on pouvoit y en nourrir pendant quelques mois ; & ſans attendre le jour, il prit le chemin de Coſme, ayant encore avec luy cinq cens Hommes d'armes, trois à quatre mille Suiſſes, & quelque peu d'autre Infanterie. Le Provéditeur André Gritti le ſuivit avec les Troupes Vénitiennes, au nombre de ſix mille Fantaſſins & de quatre cens Hommes d'armes.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Ils arrivérent à Coſme à la pointe du jour, où les Suiſſes ſans attendre de nouvel ordre, quittérent l'Armée pour retourner dans leur pays. Lautrec ainſi abandonné, laiſſa dans Coſme le Sieur de Vandeneſſe frere du Maréchal de Chabannes, avec cinq cens Fantaſſins & cinquante Hommes d'armes, & paſſa l'Adda à Lecco avec les Vénitiens, pour mettre ces cinq cens Hommes d'armes en quartier de rafraichiſſement ſur les Terres de la République.

Le Général Colonne profitant de la conſternation des François & de leurs Partiſans, fit divers détachemens pour ſe ſaiſir des autres Places du Milanés. Pavie, Lodi, Plaiſance & Parme ſe rendirent ſans réſiſtance. Crémone ſe révolra ; mais le Capitaine Janor d'Herbouville Commandant du Château en ayant donné avis à Lautrec, ce Général y conduiſit ſes cinq cens Hommes d'armes avec une extréme diligence. Il entra par le Château, remit les Bourgeois dans le devoir ; & les Troupes ennemies qui accouroient pour s'emparer de cette Place, furent obligées de retourner ſur leurs pas. Vandeneſſe ſe défendit quelque temps dans Coſme où le Marquis de Peſcaire l'aſſiégea ; mais n'ayant pas de quoy tenir plus long-temps, il fit ſa capitulation, qui ne fut pas obſervée.

Tant d'heureuſes nouvelles venoient au Pape les unes aprés les autres, & le mettoient au comble de ſa joye. Il avoit dit pluſieurs fois, qu'il mourroit content, pourvû qu'il vit Parme & Plaiſance enlevées aux François : ſans doute qu'il auroit ſouhaité goûter ce plaiſir plus long-temps qu'il ne fit : car quatre ou cinq jours aprés la priſe de Milan & de Plaiſance, il fut attaqué d'une fiévre, qui en trois jours le mit au tombeau le premier de Décembre, qui fut le jour même qu'il ſçut la réduction de Parme, à la fin de la quarante ſixiéme année de ſon âge, & dans la neuviéme de ſon Pontificat : exemple qui montre que ceux qu'on éleve de ſi bonne heure ſur le Thrône de S. Pierre, ne ſont pas toûjours ceux qui l'occupent le plus long-temps. Le bruit courut, ſur des conjectures générales, qu'on avoit avancé ſes jours par le poiſon ; & on ne manqua pas de faire tomber le ſoupçon ſur la France, avec laquelle il étoit en guerre. On arrêta pour ce ſujet Bernabo Malaſpina ſon Camérier : mais le Cardinal de Médicis étant arrivé à Rome, le fit luy-même mettre hors de priſon, trouvant cette calomnie ſans fondement, & appréhendant, s'il en eût uſé autrement, d'irriter contre luy le Roy de France.

An. 1521. Guicciard. Lib. 14.

Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie ſur la fin de l'an 1521. pendant laquelle nonobſtant que la guerre fût allumée de tous côtez, les Plénipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roy furent pluſieurs mois aſſemblez à Calais, pour travailler à la Paix entre ces deux Princes, par

An. 1521.

la

la médiation du Roy d'Angleterre & le miniſtére du Cardinal de Volſey.

Angleria, epiſt. 740. Memoires du Bellay, Liv. 1.

Le Chancelier du Prat, le Premier Préſident Jean de Selve, & le Maréchal de Chabannes, furent chargez par le Roy de cette négociation. Le Chancelier Gatinara y fut employé par l'Empereur. Jérôme Giuſtinio Evêque d'Aſcoli Nonce du Pape y aſſiſta, & le Cardinal de Volſey, repréſentant le Roy d'Angleterre, eut l'honneur d'être regardé comme le ſeul Arbitre de ces grands différents.

Il étoit difficile que la choſe tournât à l'avantage du Roy. A la vérité le Cardinal de Volſey ſouhaitoit l'accommodement qui pouvoit luy attirer de la conſidération à la Cour des deux Rois, au lieu que ſi la guerre continuoit, il perdoit les bonnes graces de l'un des deux, l'Angleterre ne pouvant guéres ſe diſpenſer de prendre parti pour l'un contre l'autre : mais le Nonce agiſſant conformément aux intentions du Pape, penſoit à fomenter la guerre, en affectant ſeulement les apparences de neutralité. Car dans le temps que cette Aſſemblée ſe tenoit, il ne s'étoit pas encore ouvertement déclaré pour l'Empereur. Pour ce qui eſt de Gatinara, il étoit dans les mêmes ſentimens que le Nonce, réſolu de ne conclure la Paix, qu'à des conditions qui luy pourroient faire un grand honneur & un grand mérite auprés de ſon Maître.

Polydor. Virgilius, lib. 27.

Angleria, epiſt. 740.

Le Cardinal de Volſey, nonobſtant le peu de diſpoſition qu'il voyoit à réuſſir, fit commencer les Conferences. Il s'adreſſa d'abord au Nonce, pour ſçavoir de luy les ordres qu'il avoit du Pape. Il répondit qu'il n'avoit point d'autre commiſſion, ſinon d'aſſûrer les deux Partis, que Sa Sainteté ſouſcriroit aux conditions du Traité, dés là qu'elles ſeroient raiſonnables. Les Chanceliers des deux Princes parlérent enſuite, & tous leurs diſcours ne furent que des plaintes réciproques. Gatinara s'appliqua ſur-tout à prouver que le Roy de France avoit été l'aggreſſeur, en portant la guerre en Eſpagne, & en faiſant agir ſous-main Robert de la Mark contre l'Empereur. Le Chancelier du Prat répondit que tout le tort étoit du côté de l'Empereur, qui avoit refuſé de donner ſatisfaction au Roy ſur l'article de la Navarre, à quoy il s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Il nia que le Roy eut eu aucune part à l'entrepriſe de Robert de la Mark, & tous deux conclurent que le Roy d'Angleterre devoit ſe déclarer pour leur Maître, ayant promis de le faire contre celuy qui romproit la Paix.

Cinq Conférences ſe paſſérent dans ces conteſtations ſur ce fait eſſentiel dont il étoit difficile de convenir, & l'on n'y parla d'aucuns moyens de Paix. Le Cardinal de Volſey ne laiſſa pas d'en propoſer quelques-uns, qui ne furent agréez ni de part ni d'autre. Gatinara montra ſon éloignement de la Paix, par les deux qu'il propoſa. Le premier, qu'on reſtituât à l'Empereur le Duché de Bourgogne, qui avoit été poſſedé par ſes Anceſtres : & le ſecond, qu'on le tînt quitte de l'hommage pour les Comtez d'Artois & de Flandre, n'étant pas convenable, diſoit-il, qu'un Empereur fiſt hommage à un Roy de France.

Le Cardinal du Prat rejetta hautement, comme il le devoit, de telles propoſitions. Ce qui n'empêcha pas le Cardinal de Volſey de faire un projet de Paix, qu'il envoya aux deux Princes par Milord Chambellan & par le Prieur de ſaint Jean. Selon ce projet, l'Empereur devoit retirer ſes Troupes du Milanés & de devant la Ville de Tournay, que le Général de Ligue aſſiégeoit depuis quatre ou cinq mois. Le Roy devoit rappeller auſſi les ſiennes des Pays-Bas & des environs des Pyrénées ; & s'il reſtoit quelque différent touchant les Places priſes de part & d'autre, le Roy d'Angleterre devoit en être l'Arbitre.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Le projet fut apporté au Roy dans le temps qu'il marchoit aux Ennemis, pour faire lever le Siége de Tournay. Il l'agréa ; & pour n'y point mettre de nouvel obſtacle, il ſuſpendit ſa marche, & s'arrêta entre l'Eſcaut & la Scarpe, faiſant en cela une faute qu'il ne luy fut pas poſſible de répater. Au contraire, l'Empereur par le conſeil du Chancelier Gatinara, & ſur les bonnes nouvelles qu'il recevoit d'Italie, ne voulut point accepter ce projet, à moins qu'avant toutes choſes, on ne luy rendît Fontarabie, dont il venoit de ſçavoir la priſe. On conteſta cinq ou ſix jours ſur cet article, pendant leſquels il ſurvint de ſi furieuſes pluyes, & les rivières ſe débordérent tellement, que le Roy ne crut pas pouvoir prudemment s'engager plus avant dans les Pays-Bas. Il retourna ſur ſes pas vers Doüay, & cette contremarche obligea Tournay à ſe rendre, aprés cinq ou ſix mois d'un Siége ſoûtenu avec beaucoup de réſolution.

Angleria, epiſt. 748.

Journal de Louiſe de Savoye.

On ſe dédommagea un peu de cette perte par la priſe de la Ville & du Château de Hedin, de Bapaume, de Bouchain, & de quelques autres petites Places des environs, qui ſe rendirent au Connétable. C'eſt ainſi que ſe termina la Campagne : & comme il n'y avoit plus d'eſpérance de Paix, les deux frontiéres furent déſolées pendant l'Hyver par les courſes continuelles des Partis.

La mort du Pape qui arriva ſur ces entrefaites, déconcerta un peu les Confédérez. Proſper Colonne & Jerôme Moroné qui prit la qualité d'Ambaſſadeur de François Sforce, qu'on devoit, ſelon le Traité fait par le feu Pape avec l'Empereur, rétablir dans le Duché de Milan, comme dans l'héritage de ſes peres, licentiérent les Suiſſes, les Griſons & l'Infanterie Italienne, que le S. Siége avoit ſoudoyez juſqu'alors. Ils mirent la Cavalerie en quartier dans le Plaiſantin & dans le Parmeſan : les Lanſquenets & l'Infanterie Eſpagnole furent diſtribuez en divers poſtes : on ne laiſſa dans Milan qu'autant de Soldats qu'il en falloit, pour défendre les retranchemens qu'on avoit faits devant le Château ; & Moroné ſe ſervit de tout ſon crédit & de toute ſon adreſſe pour faire contribuer le peuple aux dépenſes de la guerre. Il employa ſur-tout pour cet effet l'éloquence d'un Auguſtin nommé André de Ferrare, grand Prédicateur, qui réuſſit au delà de tout ce qu'il en

Memoires du Bellay, Liv. 2.

pouvoit eſpérer : car il peignit ſi vivement les divers accidens qui avoient cauſé une révolution ſi ineſperée, qu'il vint à bout de faire regarder les François comme des ennemis de Dieu, ſur leſquels il avoit appéſanti ſa main, pour les punir de leurs excés & de leurs cruautez ; de ſorte que les Bourgeois donnoient libéralement tout ce qu'on leur demandoit ; & pour me ſervir de l'expreſſion de notre Hiſtorien, tel qui n'avoit que deux écus vaillant, en portoit un volontiers, pour achever d'exterminer les François en Italie.

Du Bellay, Liv. 2.

Mais ce qui releva le plus les eſpérances de la Ligue contre la France, fut l'élection d'un Pape le plus favorable qu'elle eût pû ſouhaiter, & qu'elle n'auroit jamais oſé eſpérer. Ce fut le Cardinal Hadrien Adminiſtrateur du Royaume d'Eſpagne pendant l'abſence de Charles V.

Jamais élection ne ſurprit davantage Rome, & toute l'Europe. Il étoit abſent & étranger, & on ne l'avoit jamais vû en Italie. On ne fit pas ſeulement d'abord mention de luy durant le Conclave. Pluſieurs autres étoient ſur les rangs : le Cardinal Jules de Médicis avoit une groſſe faction : celles des Cardinaux de Carvajal & Colonne étoient auſſi fort puiſſantes. Mais le jour deſtiné au Scrutin, le Cardinal de Médicis n'ayant pas encore bien formé ſa brigue, & voulant ſeulement occuper le temps de l'Aſſemblée, pour empêcher qu'on ne conclût rien, propoſa, ou fit propoſer par quelqu'un de ſes amis le Cardinal Hadrien. Ce ſuffrage, contre ſon attente, fut appuyé de celuy du Cardinal Cajetan, qui s'étendit fort au long ſur les loüanges d'un tel Sujet, autrefois Précepteur de l'Empereur, & qui gouvernoit actuellement l'Eſpagne avec tant de prudence. Son diſcours fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, dont pluſieurs apparemment avoient été gagnez par Manuel Ambaſſadeur de l'Empereur, que preſque tous s'écriérent qu'il falloit s'en tenir là ; & il fut élu de la maniére qu'on appelle en ces ſortes d'occaſions, la voye d'inſpiration.

Angleria, epiſt. 750.

Guicciard. Lib. 14.

An. 1522.

L'élection ayant été publiée, le Peuple Romain en fut ſi indigné, que lors qu'un grand nombre de Cardinaux paſſoit ſur le Pont S. Ange au ſortir du Conclave, ils furent chargez de malédictions ; & on ajoute que le Cardinal de Gonſague, qui étoit de la Troupe, ſe tournant vers le Peuple, le remercia de ce qu'il ſe contentoit de punir par des injures, une action qui méritoit qu'on leur jettât des pierres.

Jovius, in Vita Colonn.

On ne vit jamais le Précepteur d'un Prince mieux récompenſé des ſervices qu'il avoit rendus à ſon diſciple, que le Cardinal Hadrien, qui parvint tout d'un coup & ſans y penſer, où toutes les intrigues de Louis XII. n'avoient pû porter le Cardinal George d'Amboiſe. Le Roy avoit fait partir en poſte les Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, pour aſſiſter au Conclave ; mais ils apprirent l'élection en chemin, & ne paſſérent pas outre. Une telle nouvelle conſterna ce Prince, car il ne pouvoit douter qu'un Pape qui tenoit par tant d'endroits à l'Empereur, ne luy fût encore beaucoup plus dévoüé, que n'avoit été ſon prédéceſſeur. C'eſt pourquoy il ſe hâta de pourvoir au plutôt aux affaires d'Italie.

Il envoya en Suiſſe le Bâtard de Savoye Grand Maître de France, le Maréchal de Chabannes, Galeas de S. Severin Grand Ecuyer, & Anne de Montmorenci, pour y lever ſeize mille hommes, & les conduire à Lautrec le plutôt qu'il ſeroit poſſible. Ces Seigneurs trouverent les Suiſſes fort diviſez entre eux, une partie des Cantons étant mécontente du Roy, parce qu'il ne les payoit pas aſſez exactement. Ils obtinrent neanmoins dix mille hommes, qui ſe mirent en marche ſous les ordres du Bâtard de Savoye & de Saint Severin.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Lautrec avoit grand beſoin de ce ſecours. A la vérité François-Marie de la Rovere ancien Duc d'Urbin ſe ſervant de l'occaſion de la vacance du Saint Siége, s'étoit rendu maître en peu de jours de preſque tout ce Duché ; les Baglioni s'étoient emparez de Pérouſe ; le Duc de Ferrare avoit repris pluſieurs de ſes places, & c'étoient-là autant de nouveaux ennemis ſoulevez contre le Pape ; mais Proſper Colonne étoit extrêmement alerte & attentif, ſoit à conſerver ce qu'il avoit pris dans le Duché de Milan, ſoit à pouſſer plus loin ſes conquêtes. Il avoit ſurpris Alexandrie & Aſt ; & le Prince de Bozzolo que Lautrec avoit envoyé pour attaquer Parme, en avoit été repouſſé par François Guichardin, qui ſuppléa par ſa réſolution & par ſa prudence au peu d'expérience qu'il avoit dans le métier de la guerre. Jérôme Adorne avoit levé ſix mille Allemans vers le Tirol, avec l'argent que le Roy d'Angleterre fourniſſoit à l'Empereur, quatre autres mille étoient ſoudoyez par les Bourgeois de Milan, & François Sforce ſe préparoit à venir en perſonne prendre poſſeſſion de cette capitale.

Guicciard. Lib. 14.

La prochaine arrivée de François Sforce n'étoit pas ce qui donnoit le moins d'inquiétude au Maréchal de Lautrec. C'étoit un jeune Prince, dont on diſoit beaucoup de bien, & dont la préſence jointe à l'ancienne affection que les Milanois conſervoient toujours pour ſa Maiſon, devoit beaucoup les animer : c'eſt pourquoy dés que ce Général eut reçû le ſecours qu'on luy amena de Suiſſe, il ſe mit en campagne avec les Troupes de Veniſe commandées par le Provéditeur André Gritti & par Théodore Trivulce, & vint de Crémone paſſer l'Adda le premier jour de Mars, pour marcher à Milan.

An. 1522.

Du ſort de cette Ville dans toutes les révolutions paſſées, avoit toujours dépendu celui de tout le Duché : & le Parti qui en étoit le maître, & qui l'étoit auſſi du Château, ne tardoit guéres à l'être du reſte du pays. La Ville, tantôt par l'inconſtance des Habitans, tantôt par la crainte qu'ils avoient d'être ſaccagez, ouvroit d'ordinaire ſes portes à celui qui aprés avoit remporté quelque grand avantage, devenoit le maître de la campagne. Le Château, au contraire, étoit la reſſource du plus foible, pour ſe remettre en poſſeſſion de la Ville dés qu'il auroit repris le deſſus. La choſe étoit encore arrivée de même dans la derniére campagne ; & toute l'application des Généraux des deux Par-

tis au commencement de celle-cy, fut d'une part, à tâcher de reprendre la Ville par le moyen du Château; & de l'autre, de ſe rendre maître du Château, en le ſerrant tant du côté de la Ville que du côté de la campagne, pour empêcher le ſecours & les vivres d'y entrer.

Memoires du Bellay, Liv. 2. Guicciard. Lib. 14. Galeac Capela, Lib. 2.

Proſper Colonne avoit fait pendant l'hyver non-ſeulement de tres forts retranchemens du côté de la Ville, mais encore au dehors aux environs du Château, & il avoit bordé ces retranchemens de beaucoup d'artillerie. Il avoit dans la Ville douze mille hommes d'Infanterie de Troupes reglées, outre les Compagnies des Bourgeois. La plupart de ſes Gendarmes & de ſa Cavalerie légére étoit cantonnée entre l'Adda & le Teſin. Il avoit pourvû à la ſureté de Novarre, en y envoyant le Comte Philippe Torniel avec une garniſon de deux mille hommes. Hector Viſcomti s'étoit chargé de la défenſe d'Alexandrie, où il avoit quinze cens Fantaſſins Italiens, & Antoine de Léve étoit ſur l'Adda avec un Camp-volant de trois mille hommes, pour en diſputer le paſſage à quelques Troupes qui venoient de France.

Lautrec étant arrivé à la vûë du Château de Milan, alla reconnoître avec le Maréchal de Chabannes les retranchemens des ennemis. Ils les trouvérent ſi forts, qu'ils jugérent que ce ſeroit une témérité d'entreprendre de les forcer; & ils aſſemblérent le Conſeil de guerre, pour délibérer ſur ce qu'il y auroit de meilleur à faire, dans l'impuiſſance où l'on ſe trouvoit de faire cette entrepriſe. Durant le Conſeil un bouler tiré d'une coulevrine placée ſur un cavalier du côté de la porte de Verceil, perça la maiſon où ils étoient aſſemblez, & y bleſſa à mort Marc-Antoine Colonne neveu du Général Proſper, qui, dit-on, avoit luy-même braqué la coulevrine, ne penſant pas qu'il en dût coûter la vie à ſon neveu. Camille Trivulce fils naturel du défunt Maréchal de ce nom, fut auſſi tué de ce même coup: l'un & l'autre furent fort regrettez dans l'Armée Françoiſe: le premier étoit un excellent & expérimenté Officier, & l'autre un jeune homme de grande eſpérance. Le parti que l'on prit, fut d'aller avec l'Armée ſe camper à Caſſano ſur l'Adda, pour en empêcher le paſſage à François Sforce, qui venoit du Trentin à Milan avec ſix mille Lanſquenets.

Memoires de Brantome, Tom. 1.

Lautrec, avant que de partir d'auprés de Milan, fit ruiner tous les moulins des environs, dans l'eſpérance d'affamer les Bourgeois, qui d'ailleurs pourroient s'ennuyer de ſoudoyer une garniſon de douze mille hommes, & rompre en les congédiant, les meſures de Colonne. Il fut joint au Camp de Caſſano par Jean de Médicis, qui luy amena trois mille Fantaſſins, & deux cens chevaux, aprés avoir long-temps balancé depuis la mort du feu Pape, ſur le parti qu'il devoit embraſſer: mais il s'étoit déterminé à prendre celui de France, dont il voyoit l'Armée ſe fortifier de jour en jour.

Colonne de ſon côté & Jerôme Moroné tres accrédité auprés des Bourgeois de Milan, n'omettoient rien, pour leur inſpirer de la conſtance, & les confirmer dans l'affection qu'ils avoient juſqu'alors fait paroître pour leur nouveau Duc. Ils firent faire quantité de moulins à bras, pour ſuppléer à ceux qui avoient été détruits hors de la Ville, & avoient ſoin de leur faire venir do fréquens convois du Parmeſan & du Plaiſantin.

Lautrec ayant ſçû qu'il y en avoit un conſidérable qui étoit en chemin, détacha Montmorenci, pour l'aller enlever. Ce Seigneur s'étant avancé à trois ou quatre lieuës du Camp, envoya le Capitaine Boucard du Refuge avec quelques coureurs, pour avoir des nouvelles des ennemis. Il les rencontra, & ſans en donner avis à Montmorenci, les chargea: il fut repouſſé & pourſuivi tres vivement.

Montmorenci voyant fuir cette troupe à toutes jambes, jetta dans les hayes ſur les côtez de ſon petit Corps la plupart de ſes Arquebuſiers, & s'ouvrit pour laiſſer paſſer les fuyards, de peur qu'ils ne le rompiſſent. Les ennemis s'étant engagez entre les hayes furent reçûs avec une ſalve d'arquebuſades qui les arrêta, & en tua un grand nombre; & Montmorenci ayant fondu ſur eux dans ce moment, les défit à plate couture, prit pluſieurs Hommes d'Armes de la Compagnie du Vicetoy de Naples, du nombre deſquels étoient le Lieutenant, l'Enſeigne & le Guidon, & emmena le convoi au Camp.

Quelques jours aprés le même Seigneur fut encore détaché avec trois mille Suiſſes, mille Fantaſſins Italiens, & deux cens Hommes d'Armes, pour aller faciliter le paſſage du Teſin au Maréchal de Foix, qui venoit avec quelques Troupes de France par Lommeline, pays dont les ennemis étoient maîtres, & où il couroit riſque d'être enlevé. Montmorenci ſe ſaiſit du Bac de Falconé, & paſſa le Teſin avec l'Infanterie & quelques piéces d'Artillerie.

Au retour, le Conducteur du Bac, au lieu d'aller à bord, pour embarquer les Gendarmes, ſe laiſſa emporter au courant de la riviere vers Pavie, afin de donner avis au Gouverneur, que l'Infanterie Françoiſe étoit du côté de Lommeline, ſéparée de la Gendarmerie. Le Duc Franciſque étoit déja arrivé à Pavie, quoy que pour éviter Lautrec il eût pris un chemin beaucoup plus long par le Véronnois & le Mantoüan, il avoit paſſé ſur un pont qu'il avoit fait dreſſer à Caſal Majore, & avoit amené avec luy ſix mille Lanſquenets & trois cens chevaux. Capella, Lib. 2.

Il ne manqua pas cette occaſion de ſe ſignaler, pour ſe rendre recommandable aux Milanois, & donna ordre à quatre mille Lanſquenets & à deux mille Italiens de ſe tenir prêts à marcher le lendemain matin, pour venir attaquer Montmorenci dans Lommeline. Memoires du Bellay, Lib. 2.

Ce Seigneur connoiſſant le grand péril où il étoit, vint ſe camper à Gambolo ſur le Teſin, & manda au Capitaine de Refuge, qui commandoit la Gendarmerie, de venir vis à-vis de cet endroit, où il pourroit trouver des bateaux pour paſſer.

Montmorenci eut avis dés le matin que l'A-

mée ennemie s'approchoit ; & ne ſe trouvant pas à Gambolo dans une ſituation aſſez avantageuſe, s'en écarta de quelque diſtance, & ſe poſta derriére un foſſé, ou canal, pour l'y attendre.

Dans cet intervalle, de Refuge paſſa avec des bateaux, & ayant fait trois Eſcadrons de ſa Gendarmerie, ſe mit en chemin pour joindre l'Infanterie. Il fut apperçû le premier par les ennemis, qui à cauſe d'une tres grande pouſſiere qu'il faiſoit alors, ne purent s'aſſurer du nombre de gens qu'il conduiſoit. Comme la Gendarmerie Françoiſe avoit été de tout temps tres redoutable, ils n'oſerent avancer plus loin, & aprés avoir délibéré quelque temps, ils rétournérent à Pavie.

Montmorenci n'ayant pas jugé à propos de les pourſuivre à cauſe de l'embarras des chemins, qui ſont fort coupez en ce pays-là, continua ſa route, & en attendant l'arrivée du Maréchal de Foix, rouma tout à coup à droite vers Novare, dans l'eſpérance de forcer la Ville, dont les François tenoient encore le Château.

Ce n'étoit pas une choſe facile, parce qu'on ne pouvoit pas être ſecondé par la garniſon du Château, contre lequel les ennemis avoient fait des retranchemens qui n'étoient pas acceſſibles. Toutefois Montmorenci ne ſe rebuta pas ; & ayant fait venir du Château par la porte du ſecours, deux groſſes piéces de batterie, il s'en ſervit avec quatre piéces de campagne qu'il avoit amenées, pour faire bréche à la muraille, qui étoit aſſez foible.

Quand la bréche parut aſſez grande, il propoſa aux Suiſſes de monter à l'aſſaut : mais ils répondirent que ce n'étoit pas la coûtume, & qu'ils ne devoient être employez que pour combattre à la campagne. Quelque bonnes & quelque utiles que fuſſent alors les troupes Suiſſes, la bizarrerie de leurs Commandans cauſoit toujours de grands embarras aux Généraux. Montmorenci fut obligé de prier la Gendarmerie de ſe mettre à pied & de ſe charger de l'aſſaut ; & rangea les Suiſſes, qui promirent de les ſoutenir.

Les Gendarmes donnérent avec leur bravoûre accoûtumée ; & le canon du Château, d'où l'on voyoit de revers l'endroit de la muraille qu'on attaquoit, contraignit par ſon feu continuel les Aſſiégez de l'abandonner ; mais quand les Aſſaillans furent ſur le haut de la bréche criant déja ville gagnée, ils furent bien ſurpris de trouver au delà un retranchement bien flanqué, où la garniſon s'étoit retirée, & d'où elle faiſoit un terrible feu ſur eux : mais dans la néceſſité où ils étoient de ſe retirer ou de forcer les ennemis, une partie ſe jetta l'épée à la main dans le retranchement, & une autre ayant coulé le long de la muraille, & s'étant emparée de quelques maiſons voiſines, ils enveloppérent les ennemis de telle maniére, qu'ils perdirent cœur, & commencérent à fuir. Les Suiſſes alors montérent par la bréche, & ſecondant les Gendarmes, paſſérent au fil de l'épée tout ce qui ſe préſenta à eux.

Montmorenci étant maître de la place, dont il abandonna le pillage au Soldat, accorda la vie au Comte Philippe Torniel, qui en étoit Gouverneur, & à quelques autres des principaux Officiers ; mais il fit pendre le reſte de la garniſon, & pluſieurs des Bourgeois. Ce qui luy fit uſer de cette ſévérité, fut la cruauté avec laquelle ils avoient traité les François qui étoient tombez entre leurs mains ; car pour témoigner aux Impériaux leur haine contre la France, ils avoient porté leur brutalité juſqu'à arracher le cœur à leurs priſonniers, & à le manger, à fendre le ventre à quelques-uns, & aprés l'avoir rempli d'avoine y faire manger leurs chevaux, dans le temps que ces malheureux reſpiroient encore.

Peu de jours aprés cette expédition, le Maréchal de Foix, le Chevalier Bayard & Pierre Navarre arrivérent avec des Troupes de France, & quelque argent pour la ſolde de l'Armée, & s'étant joints à Montmorenci, prirent la Ville & le Château de Vigevano.

Ces ſuccés des François commençoient à faire murmurer contre le Général Colonne, & l'obligérent à ſortir de Milan, pour s'approcher de Pavie, afin de faciliter à François Sforce la jonction de ſon Armée avec la ſienne. Lautrec ayant pénétré ſon deſſein, quitta ſon Camp de Caſſano, vint ſe poſter à Binaſque entre Milan & Pavie, & entre les deux Armées ennemies ; mais l'une & l'autre ayant marché fort ſecrettement la nuit, ſe joignirent à Landriano, d'où Colonne mena Sforce à Milan. Sforce y fut reçu avec les témoignages de la plus grande joye & de la plus tendre affection par les Habitans, qui étoient charmez de voir le fils de leur ancien Duc, d'être délivrez de la domination étrangére, & remis ſous celle de leur Prince naturel.

Angleria, epiſt. 760. Capella, Liv. 2.

Lautrec n'ayant pû empêcher cette jonction, & ſe trouvant à trois lieuës de Pavie avec une partie de l'Armée Vénitienne, vint bruſquement attaquer cette Place, où il étoit reſté peu de Soldats. Il y donna un aſſaut qui fut vaillamment ſoûtenu par le Marquis de Mantoüe. Riberac y fut tué, & Roche-poſay dangereuſement bleſſé à la jambe d'un coup d'arquebuſe. Colonne en état de tenir la campagne par le renfort qu'il avoit reçu, s'avança pour ſecourir la Place ; mais ne voulant pas hazarder une Bataille ſans une grande néceſſité, il penſa ſeulement d'abord à y jetter quelques Troupes pour renforcer la Garniſon. Il y fit marcher pendant la nuit quatre Compagnies d'Infanterie, deux d'Eſpagnols, & deux d'Italiens. Celuy qui les conduiſoit ayant rencontré un Corps de garde de François, parla Italien à l'Officier de garde, & fut pris pour un Capitaine Vénitien, qui alloit au quartier des Troupes de la République. Etant arrivé au quartier des Vénitiens, il parla François à celuy qui vint au *qui vive*, & dit qu'il alloit par ordre du Général occuper un poſte qu'il marqua. Il arriva ainſi juſques fort prés de la Place, & ne fut reconnu, que lors que ſes Troupes ſe débandérent pour ſe jetter dans les foſſez. Il fut auſſi-

Jovius, Lib. 2. vitæ Peſcaru.

tôt chargé, on luy tua quelques Soldats; mais la plus grande partie entra dans la Ville.

Lautrec averti de l'entrée de ce ſecours, & jugeant que l'Armée ennemie ne manqueroit pas d'attaquer ſon Camp dans le temps qu'il donneroit un nouvel aſſaut, n'oſa le hazarder. Il ſe tint dans ſon poſte, & ne décampa de devant la Place, qu'aprés qu'une groſſe pluye eût fait déborder le Teſin & les autres rivieres; ce qui rendoit tres difficile le tranſport des vivres qu'il tiroit de Lonvmelline. Il fit ſa retraite avec beaucoup d'ordre en preſence de l'Armée ennemie, qui tâcha en vain d'entamer ſon Arriére-garde. Il marcha à Marignan, & de là paſſant à la vûe de Milan, alla ſe poſter à la petite Ville de Monza.

Colonne le voyant ſi prés de Milan, s'en approcha luy-même, & vint ſe camper entre cette Capitale & Monza à la Bicoque. Ce lieu ſi fameux dans notre Hiſtoire par le ſanglant combat qui s'y donna, & qui eut tant de ſuites, n'étoit qu'un Château dans un Parc de tres grande étenduë, où les anciens Ducs de Milan prenoient le plaiſir de la chaſſe. Il étoit entouré de toutes parts de profonds & de larges foſſez. C'étoit un Camp tout fait, où l'Armée ennemie n'eut guéres que la peine de ſe loger, & tres avantageux par ſa ſituation & par le voiſinage de Milan, qui n'en étoit qu'à une bonne lieuë. Colonne ne laiſſa pas d'y ajoûter quelques ouvrages, de faire élever des cavaliers de diſtance en diſtance pour dominer la campagne avec ſon Artillerie, & de le flanquer en divers endroits. Auſſi Lautrec ne penſoit-il pas à l'y attaquer: mais il y fut contraint d'une maniére à ne pouvoir s'en défendre.

Galeacius Capella, Lib. 2.

Guicciard. Lib. 14.

Les Suiſſes n'avoient point reçu de paye depuis long-temps, & il leur deſtinoit quelque argent qu'on luy envoyoit de France, mais qui étoit demeuré à Arone ſur le Lac majeur au delà du Teſin. Jérôme Moroné en ayant eu avis, fit partir de Milan Anchiſe Viſcomti avec cinq cens Fantaſſins & quelque Cavalerie légére, qui ſe poſta à Buſto proche du Teſin, entre ce Fleuve & le Camp des François, à deſſein d'enlever le convoy qui conduiſoit cet argent, ou de l'obliger de reſter à Arone. Les Suiſſes dans l'eſpérance de le voir arriver bien-tôt, eurent patience pendant quelques jours; mais quand ils ſçurent qu'il étoit coupé, leurs Officiers allérent trouver Lautrec, & luy déclarérent qu'ils ne pouvoient plus attendre davantage.

Ce Général, le Bâtard de Savoye & le Maréchal de Chabannes uſerent de toutes ſortes de moyens pour les appaiſer, les conjurérent d'attendre encore quelque temps, qu'on trouveroit moyen de faire paſſer le convoy; qu'avec un peu de conſtance les Ennemis ſe déferoient d'eux-mêmes, vû la diſette de vivres & d'argent où ils ſe trouvoient; & que ce ſeroit un deshonneur éternel pour la Nation, d'avoir cauſé la perte du Milanés au Roy par une retraite précipitée, & ſi indigne de leur courage.

Les Suiſſes repartirent à Lautrec, qu'il ne tiendroit qu'à luy de leur donner occaſion de ſignaler leur zéle pour le Roy de France: qu'il n'avoit qu'à les mener aux Ennemis, & qu'ils marcheroient aux premiers rangs. Il leur repréſenta qu'il étoit contre toutes les régles de la guerre & de la prudence, d'attaquer un Camp auſſi inacceſſible que celuy des Confédérez; qu'ils ſeroient bien-tôt contraints de le quitter, & que dés qu'ils décamperoient, il les forceroit à la Bataille. Les Suiſſes pour derniére réponſe luy dirent en peu de mots: Monſieur, ou argent, ou congé, ou combat. Nous combattrons demain, ſi vous le voulez; mais nous partons le jour d'aprés, ſi vous ne le voulez pas, & ſe retirérent à leur quartier.

Les Généraux voyant cette opiniâtreté, & que ſi les Suiſſes, qui faiſoient la moitié de l'Armée, s'en alloient, on ne pourroit plus tenir la campagne, réſolurent l'attaque du Camp, quoy qu'il en dût arriver.

Créqui Seigneur de Pontdormi fut chargé de l'aller reconnoître, pour voir par quel endroit on pourroit y donner l'aſſaut avec moins de péril. Il prit avec luy quatre cens Gendarmes & un bon nombre de Suiſſes, fit le tour du Camp, & montra l'impoſſibilité de réuſſir aux Officiers Suiſſes qui l'accompagnoient; mais nonobſtant tout ce qu'il put leur dire, ils demeurérent fermes dans leur premiére réſolution. Ainſi on commença à tout diſpoſer pour faire l'attaque du Camp ennemi le lendemain, qui étoit le jour de Quaſimodo.

Memoires du Bellay, Lib. 2.

An. 1522.

Montmorenci ſe mit à pied à l'Avant-garde & au premier rang avec l'Artillerie à la tête de huit mille Suiſſes, pour forcer l'endroit qui leur fut marqué. Il étoit accompagné du Comte de Montfort fils aîné du Comte de Laval, de Granville frere du Vidame de Chartres, d'Antoine de Mailly Seigneur d'Auchi, de Launay Gentilhomme de la Chambre du Roy, de Miolans, & de quelques autres.

Lautrec, le Maréchal de Chabannes, & le Bâtard de Savoye étoient au corps de Bataille, compoſé de la plus grande partie de la Gendarmerie, de quelques Bataillons Suiſſes, & du reſte des gens de pied. Franciſque Marie de la Rovere Duc d'Urbin commandoit l'Arriére-garde où étoient les Troupes Vénitiennes. On leur avoit offert l'attaque d'un des quartiers du Camp; mais le grand danger leur fit refuſer cet honneur. Pondormi avoit un petit Corps de réſerve pour veiller ſur les ſorties, que les Ennemis pourroient faire par les quartiers de leur Camp les plus éloignez de l'attaque, & pour être à portée de couvrir les flancs & le derriére de l'Armée. Pierre Navarre fut chargé de conduire les Pionniers pour applanir les avenuës du Camp ennemi, & le Maréchal de Foix avec trois cens Hommes d'armes & quelques Bataillons François & Italiens, devoit, aprés avoir pris un grand tour par derriére l'Armée, venir ſe poſter ſur le chemin de Milan qui conduiſoit à la Bicoque, & s'avancer de là juſqu'à un pont de pierre, par où l'on entroit dans le Camp des Ennemis. Guichardin ajoute, que pour les ſurprendre, le Maréchal avoit fait prendre à ſes Soldats ſur leurs habits la Croix rouge, qui étoit la marque des Trou-

Guicciard. Lib. 14.

pes Impériales, au lieu de la Croix blanche, qui A étoit l'enſeigne de France, eſpérant que les Confedérez le voyant venir par le chemin de Milan, croiroient que ſes Troupes ſeroient un ſecours qu'on leur envoyoit de la Ville, qu'ils les laiſſeroient approcher du pont, ſans tirer ſur elles, & qu'elles pourroient s'en ſaiſir.

Le Géneral Colonne bien averti de tout par ſes Eſpions, donna ſes ordres pour bien recevoir les Aſſaillans, & mit au quartier que devoient attaquer les Suiſſes, Georges Frandſberg avec l'élite des Lanſquenets, que ce Seigneur Allemand commandoit.

L'Armée marcha dés le grand matin. Mont- B morenci arriva à un chemin creux fort prés des retranchemens où il étoit à couvert de l'Artillerie, & s'arrêta pour donner le temps à ſon canon, qui étoit demeuré un peu derriére, de le joindre, & attendre que le Maréchal de Foix fût proche du poſte qu'il devoit attaquer, afin de commencer les deux aſſauts en même temps : mais les Suiſſes le contraignirent de continuer ſa marche, quelques remontrances qu'il pût leur faire ſur la néceſſité qu'il y avoit de répondre par ſon canon, au feu de celuy des Ennemis, & de ruiner une partie de leurs défenſes, avant que d'en venir aux mains. Ils n'écoutérent rien, & il fallut mal- C gré luy, qu'il les menât, ſans différer d'un moment.

Dés qu'ils parurent à la portée du canon à découvert depuis les pieds juſqu'à la tête, on leur fit des ſalves ſi terribles, que plus de mille Suiſſes en furent emportez. Ils ſoûtinrent ce feu avec une intrépidité ſurprenante, & ſe jettérent à corps perdu dans le foſſé : mais regardant de tous côtez par où ils pourroient grimper ſur les retranchemens, ils les trouvérent par-tout ſi eſcarpez & ſi hauts, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques.

Ce fut là qu'il ſe fit un effroyable carnage par D le canon & par les arquebuſes des Ennemis, dont pas un coup n'étoit perdu dans cette multitude de Soldats en déſordre, qui quelques efforts qu'ils puſſent faire, ne pouvoient atteindre juſqu'à ceux qui les maſſacroient & les choiſiſſoient à plaiſir. Albert de la Pierre Commandant des Suiſſes, & vingt-deux autres de leurs Capitaines furent tuez ſur la place : le Comte de Monfort, Graville, Miolans, Launay, Roquelaure, Longa, la Guiche, & Tournon, y périrent. Montmorenci fut porté par terre d'un coup qui l'étourdit ſans le bleſſer autrement, & on le tira du foſſé, où il auroit été étouffé ſous les monceaux de corps E morts dont il étoit environné.

Il périt bien trois mille Suiſſes à cette attaque. Ceux qui reſtoient reconnoiſſant trop tard leur aveugle témérité, conſentirent que l'Avant-garde s'éloignât hors de la portée du canon, & cette retraite ſe fit ſans beaucoup de déſordre.

Durant ce temps-là le Maréchal de Foix attaqua le Pont de pierre, le força avec ſes Gendarmes, & ſe rendit maître de l'entrée du retranchement. Il y eut là encore bien du ſang répandu. Lautrec voyant ce ſuccés, envoya aux Suiſſes de l'Avantgarde pour en détacher quelques Bataillons, afin de ſoutenir le Maréchal, & de le ſuivre dans le Camp ennemi : mais rebutez de la perte qu'ils venoient de faire, & perdant cœur dans l'occaſion de la téparer, ils refuſérent de marcher. Cependant le Général Colonne envoyoit continuellement des Troupes fraîches à l'endroit qui avoit été forcé, & Antoine de Léve, Adorne, le Comte de Colivano & le Duc François Sforce y étant accourus, le Maréchal de Foix accable du nombre de tant de Troupes, qui groſſiſſoient à tous momens, fut repouſſé ; & preſque tous les Gendarmes furent taillez en piéces. Le Maréchal de Foix fit ferme à l'extrémité du Pont, malgré le grand feu des retranchemens ; & aprés avoir eu ſon cheval tué ſous luy, fit ſa retraite au petit pas, ſans que les Ennemis oſaſſent le ſuivre au delà du Pont.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Jovius in vita Pefcarii, Lib. 2.

Le Général Colonne durant ces aſſauts, ne manqua pas de faire faire des ſorties ſur les Aſſaillans. Un corps d'Eſpagnols vint pour prendre en flanc quelques Bataillons Suiſſes : mais avant qu'ils les puſſent joindre, Pontdormi leur coupa le chemin avec la Gendarmerie qu'il avoit dans ſon Corps de réſerve, & les obligea, aprés leur avoir tué quelques Soldats, à rentrer en déſordre dans leur Camp.

Cette action de Pontdormi empêcha l'entiére déroute de l'Armée : car les Suiſſes avoient le courage ſi abbatu, que pour peu qu'ils euſſent été pouſſez, ils ſe ſeroient infailliblement débandez. En effet, ils refuſérent de camper à la vûe de la Bicoque, comme Lautrec les en conjuroit, les aſſurant que le lendemain, s'il faiſoit recommencer l'attaque, il mettroit les Gendarmes à la tête : ils ne l'écoutérent point, & ſe retirérent avec tant de confuſion & de déſordre au Camp de Monza, que ſi la Gendarmerie ne ſe fût miſe à la queüe de l'Armée pour les couvrir, ils auroient été taillez en piéces.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Lautrec, pour leur donner le moyen de revenir de leur conſternation, jugea à propos de mettre entre eux & les Ennemis la riviére d'Adda. Il la paſſa à Trezzo le Lundy de Quaſimodo : mais quoy qu'il pût faire, les Suiſſes le jour d'aprés l'abandonnérent, & reprirent la route de leur pays. On peut s'imaginer quel fut l'embarras de ce Général, qui perdoit tout d'un coup plus de la moitié de ſon Armée, dans le temps que les Ennemis beaucoup ſupérieurs en nombre, & fiers de leur Victoire, étoient en état de tout entreprendre. Il ne penſa plus qu'à jetter dans les Places, la plûpart des Troupes qui luy reſtoient. Il mit une groſſe Garniſon dans Lodi ; parce qu'il ſçut que les Ennemis campez à Marignan paroiſſoient avoir quelque deſſein ſur cette Place : mais Bonneval, qui y commandoit, s'y laiſſa ſurprendre par le Marquis de Peſcaire, & le Pont de Bateaux qui étoit ſur l'Adda, pour la communication avec le Crémonois, ayant été rompu, prés de trois mille hommes d'Infanterie & trois cens Hommes d'armes demeurérent priſonniers.

Cette nouvelle perte acheva de déconcerter Lautrec. Les Confédérez par la priſe de Lodi, avoient libre entrée dans le Crémonois, & rien

ne les empêchoit plus d'aſſiéger Crémone. Pontdormi s'offrit de ſe jetter dans cette Place & de la défendre juſqu'à l'extrémité. Cette offre fit grand plaiſir au Général, qui comptoit beaucoup ſur le courage de ce Seigneur. Pontdormi prit avec luy ſa Compagnie de Gendarmes, & quelques autres, réſolu de forcer le paſſage, ou de périr, ſi les Ennemis s'y oppoſoient. Il fut aſſez heureux pour éviter leur rencontre, & entra dans Crémone, où ſa préſence ranima le courage des Soldats.

Pour comble de malheur, les Vénitiens voyant le parti de France ſuccomber en Italie, commençoient à penſer à leur ſûreté. Ils prié- B tent Lautrec de retirer des Terres de la Seigneurie, quelques Troupes qu'il y avoit encore, ſous prétexte qu'elles étoient fort à charge au peuple; mais c'étoit qu'en effet ils penſoient à faire au plutôt leur accommodement avec l'Empereur. Lautrec, pour compte ce coup, qui alloit achever de ruiner entiérement les affaires du Roy au delà des Alpes, envoya Montmorenci à Veniſe; & luy-même, aprés avoir conjuré les Gouverneurs du Château de Milan, de Novare, & de Piſighitoné, qui étoient les ſeules Places avec Crémone qui reſtoient à la France, de ſe ſouvenir que l'honneur & le ſalut de la Nation C étoient entre leurs mains, partit pour aller à la Cour tendre compte au Roy du déplorable état où il laiſſoit le Milanés.

Il ne pouvoit guéres s'attendre à en être bien reçu. Il avoit fait de belles actions, & de grandes fautes; & pour l'ordinaire en pareilles rencontres, le mauvais ſuccés fait ſouvenir de celles-cy, & oublier celles-là; comme le contraire arrive, quand la bonne fortune a ſuppléé à la prudence. Mais il eſpétoit au moins avoir une audience, que l'artifice de ſes ennemis, ou le chagrin du Prince luy fit refuſer d'abord. Il l'obtint enfin avec beaucoup de peine par le cré- D dit du Connétable.

Belcarius, Lib. 19.

Le Roy le reçut avec beaucoup de froideur, & Lautrec prit la liberté de débuter par luy en demander la taiſon. Puis-je, répondit le Roy, voit de bon œil un homme coupable de la perte de mon Duché de Milan? Sire, reprit Lautrec avec fermeté, j'oſe dire à Votre Majeſté, que c'eſt Elle qui en eſt la ſeule cauſe: votre Gendarmerie a ſervi dixhuit mois entiers, ſans recevoir un ſou de votre Epargne; les Suiſſes, dont vous connoiſſez le génie, n'ont point été payez: ma ſeule adreſſe les a retenus pluſieurs mois dans votre Armée. Il étoit naturel qu'ils E la quittaſſent, ſans avoir tiré l'épée; ils ne l'ont fait par la conſidération qu'ils avoient pour moy, qu'aprés un combat ſanglant; ils m'ont forcé à le donner; j'avois prévû qu'il ſeroit deſavantageux; mais la prudence m'obligeoit en une telle conjoncture à tout hazarder, quelque peu d'apparence que je viſſe à réuſſir. Voila tout mon crime.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Le Roy parut fort ſurpris: Hé quoy, luy dit-il, n'avez-vous pas touché quatre cens mille écus, que je donnay ordre de vous envoyer peu de temps aprés votre arrivée à Milan? J'en ay reçu A les Lettres de Votre Majeſté, repartit Lautrec, mais cet argent n'eſt jamais venu juſqu'à moy, & n'a pas paſſé les Alpes. A ces paroles le Roy tranſporté de colére, fit ſur le champ appeller le Surintendant Semblançay, & luy demanda compte des quatre cens mille écus. Il avoüa qu'il ne les avoit pas envoyez en Italie; & dit que Madame la Régente s'en étoit ſaiſie, aprés l'avoir aſſuré qu'elle pourvoyeroit à tout, & qu'il avoit ſa quittance.

Cette excuſe ne diſculpoit pas trop le Miniſtre; mais le Roy interrompant le diſcours, entra bruſquement dans la chambre de la Princeſſe, & ſe plaignit amérement à elle, de la perte irréparable qu'elle luy avoit cauſée par ſon infidélité & par ſon avarice.

La Régente ſans s'émouvoir répondit froidement, que tout ce que Semblançay diſoit étoit faux. On le fit venir ſur le champ: Elle lui ſoûtint que tout ce qu'elle avoit reçu d'argent de luy, étoit un dépoſt qu'elle luy avoit confié, conſiſtant dans les épargnes qu'elle avoit faites ſur ſes revenus, & que ce n'étoit pas celuy dont il s'agiſſoit.

Comme l'un & l'autre parloient avec une égale aſſurance, le Roy ne ſçachant à qui attribuer la faute, & voulant être inſtruit à fond du fait, fit arrêter Semblançay, réſolu de luy donner des Commiſſaires pour luy faire ſon procés.

Le Chancelier Antoine du Prat, le plus grand ennemi qu'eût Semblançay, parce qu'il étoit ſon concurrent dans la faveur du Prince, fut le premier nommé, & il prit dans divers Parlemens les autres Juges qui étoient tout à ſa dévotion. L'affaire traina pluſieurs années: il ne fut jugé que l'an 1527, le neuviéme jour d'Août. On le condamna à être pendu à Montfaucon pour crime de péculat, & l'Arrêt fut exécuté.

Dans le précis de cet Arrêt, rapporté dans les Annales d'Aquitaine, il ne paroît point qu'on y ait fait mention de l'article de l'argent deſtiné à la ſolde des Troupes du Milanés, pour lequel Semblançay avoit d'abord été mis à la Baſtille. Je n'ay point trouvé non plus dans les Auteurs contemporains, le petit conte que l'on fait au ſujet de la quittance que Semblançay avoit tirée de la Régente pour les quatre cens mille écus dont il s'agiſſoit d'abord; ſçavoir qu'elle avoit été priſe dans les papiers de ſon principal Commis nommé Gentil, par une Demoiſelle de la Reine, dont celuy-cy étoit éperduëment amoureux: ce qui ôta, dit-on, tout moyen de défenſe à Semblançay, & fit que la Régente ſoûtint hardiment la calomnie qu'elle avoit avancée contre luy, ſans crainte d'en être convaincuë par la quittance ſignée de ſa main. Quoy qu'il en ſoit, le Roy fut extrémement blâmable de s'être trop repoſé du ſoin des affaires du Milanés ſur ſon Miniſtre & ſur la Régente ſa Mere, dont il ne pouvoit ignorer la haine contre Lautrec, qu'elle entreprit de perdre aux dépens d'une des plus belles parties des Etats de ſon fils.

Le départ de Lautrec du Milanés, & la crainte qu'il n'y revînt bien-tôt avec de nouvelles forces, firent hâter Proſper Colonne d'en achever

Quatriéme Partie.

la conquête. Il vint aſſiéger Crémone, dont Monſieur de Pontdormi avoit été obligé de remettre le commandement au Maréchal de Foix, qui y étoit arrivé avec Jean de Médicis.

Celuy-cy, que le ſeul interêt avoit engagé au ſervice de France malgré le penchant qu'il eut toûjours pour le parti contraire, voyant la Place inveſtie, ſe ſaiſir d'une des portes avec quinze ou ſeize cens Italiens qu'il commandoit, & menaça de la livrer aux Ennemis, ſi on ne luy payoit & à ſes Troupes, l'argent qui leur étoit dû. Un contretemps ſi fâcheux mit le Maréchal dans une grande inquiétude ; & pour ſatisfaire Jean de Medicis, il emprunta de tous côtez de l'argent qu'il luy donna : mais n'oſant plus ſe fier à luy aprés une ſi lâche démarche, il capitula avec Proſper Colonne, & s'obligea de luy rendre la Ville, ſi dans trois mois le Roy n'avoit en Italie une Armée, qui paſſât au delà du Teſin pour la ſecourir. Colonne à cette condition luy accorda la capitulation la plus honorable qu'il pût ſouhaiter ; mais elle produiſit deux mauvais effets. Le premier, que les Vénitiens, qui à la perſuaſion de Montmorenci étoient ſur le point de ſigner un renouvellement de Ligue avec la France, refuſérent de le faire, ſur ce qu'il ſeroit impoſſible à l'Armée du Roy d'arriver aſſez à temps pour la délivrance de Crémone, & que cette Place étant renduë, le Breſſan & le Bergamaſque ſeroient en proye aux Ennemis. Le ſecond, fut que cette ſuſpenſion d'armes aux environs de Crémone, donna le moyen au Général Colonne d'exécuter un autre deſſein, qu'une vigoureuſe défenſe à Crémone autoit ſuſpendu ; c'étoit l'attaque de Génes, qui tandis qu'elle ſeroit entre les mains des François, auroit été une grande reſſource, pour rétablir leurs affaires dans le Milanés.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Il fit marcher de ce côté-là le Marquis de Peſcaire avec l'Infanterie Eſpagnole & des Troupes Italiennes. Ce Général, dés qu'il fut à la vûe des Génes, y envoya un Trompette pour la ſommer de ſe mettre ſous l'obéiſſance de l'Empereur. La faction des Adornes, ſur les nouvelles de la déroute des François, s'y étoit beaucoup fortifiée ; & quoy qu'eût pû faire le Doge (c'étoit Octave Frégoſe, homme peu entendu dans la guerre, & qui étoit actuellement malade) le peuple n'eût pas balancé à obéir à la ſommation, ſi dans le même temps que le Marquis de Peſcaire arrivoit à la vûe de Génes, Pierre Navarre ne fût entré dans le Port avec deux Galéres & environ deux cens François. Il empêcha qu'on ne reçût le Marquis de Peſcaire dans la Place ; mais il n'oſa s'oppoſer à la députation qui fut faite d'un Seigneur Génois nommé Bénédetto Vivaldi au Camp du Marquis, ſoit pour tâcher de ſuſpendre l'attaque de la Ville, ſoit pour obtenir un accommodement ou une tréve.

Mais durant qu'on parlementoit, quelques Soldats Eſpagnols remarquérent un endroit de la muraille qui s'étoit écroulé, & où les Génois ne faiſoient point de garde, ſe fiant ſur la parole que le Marquis de Peſcaire avoit donnée d'une ſuſpenſion d'armes durant tout le temps, que l'Envoyé de Génes ſeroit dans ſon Camp. Quelques Bataillons qui étoient vis à vis de cet endroit, ſoit de concert avec le Marquis, ſoit à ſon inſçu (car il proteſta depuis que la choſe s'étoit faite ſans ſes ordres) s'emparérent de la bréche, montérent ſur la muraille, criant Victoire. Ils furent bien-tôt ſuivis de tous les autres, & ſe rendirent maîtres de la Ville, qu'ils pillérent ; le Doge fut fait priſonnier, & Adorne fut mis à ſa place. Pierre Navarre ſe défendit long-temps dans la grande Place avec le peu de François qu'il avoit avec luy ; mais il fallut ſe rendre. Cependant pluſieurs Gendarmes de la Compagnie du Comte de S. Pol gagnérent le Château qui étoit tres peu fourni de vivres, réſolus de ſe défendre, tandis qu'ils auroient de quoy y ſubſiſter.

Le Roy fut au deſeſpoir, quand il apprit cette nouvelle perte, & blâma extrémement le Maréchal de Foix, qui y avoit donné occaſion par la capitulation de Crémone. Il avoit déja fait paſſer les Alpes à un Corps de ſix mille Fantaſſins & de quatre cens Hommes d'armes ſous les ordres de Claude Duc de Longueville, laiſſant à ſa prudence, quand il ſeroit ſur les lieux, ſelon la diſpoſition où il trouveroit les choſes, de marcher à Crémone, ou de tourner du côté de Génes. Le Duc apprit la perte de celle-cy en arrivant à Villeneuve d'Aſt : & il ſçut en même temps que Proſper venoit au devant de luy avec une Armée beaucoup plus forte que la ſienne.

Il s'arrêta-là, ne voulant pas s'engager plus avant ſans de nouveaux ordres de la Cour ; & le Roy ſur ſa Lettre luy ordonna de ramener ſes Troupes en France ; de ſorte que les trois mois étant paſſez, le Maréchal de Foix rendit la Ville de Crémone, laiſſant Janot d'Herbouville Seigneur de Bunou, pour défendre le Château.

La perte entiére du Milanés, où le Roy n'avoit plus que les Châteaux de Milan, de Crémone, & de Novare, n'étoit pas le ſeul malheur dont la France étoit menacée. Les Eſpagnols l'attaquoient du côté des Pyrénées, & la tempête qui ſe formoit en Angleterre contre la Picardie étoit encore plus à craindre.

La conſtance & la bravoure de Jacques d'Aillon Seigneur du Lude arrêtoit depuis prés d'un an les forces d'Eſpagne devant Fontarabie. Sa Garniſon avoit preſque toute péri, moins encore par le feu des Ennemis que par les maladies & par la diſette, qui y étoit extréme. On avoit en vain tâché diverſes fois de la rafraîchir & de la ravitailler. Les Armateurs du Pays croiſoient en grand nombre ſur la Côte, & empêchoient les Vaiſſeaux François d'en aborder ; ils en avoient pris, ou coulé pluſieurs à fond ; un convoy qu'on y avoit voulu faire entrer par terre, avoit été enlevé, & l'eſcorte taillée en piéces par Bertrand de la Cueva, qui avoit enſuite pillé Saint Jean de Luz.

Angleria, Epiſt. 776.

Vera. Hiſt. de Charl. V.

Le Roy, quoy qu'attaqué de toutes parts, fit un effort pour ſauver cette Place, & y envoya une Armée ſous la conduite du Maréchal de Châtillon ;

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Châtillon : mais on ne vit jamais tant de contre-temps fâcheux arriver en France. Ce Maréchal étant à Dax, fut attaqué d'une griéve maladie, dont il mourut. Cet accident retarda long-temps la marche de l'Armée. Le Maréchal de Chabannes fut envoyé pour prendre ſa place ſur la fin de cette année ; & Anne de Montmorenci, dont la ſœur avoit épouſé Châtillon ; & qui négotioit actuellement à Veniſe, fut honoré du Bâton de Maréchal, vaquant par la mort de ſon beau-frére.

An. 1512.

Chabannes ne ſe fut pas plutôt rendu à Dax, où l'Armée l'attendoit, qu'il marcha à Bayonne ; de là à S. Jean de Luz, & arriva à Andaye, à la vûe du Camp des Eſpagnols. La riviere étoit entre-deux, & il falloit la paſſer pour ſecourir Fontarabie. L'Artigue Vice-Amiral de Bretagne étoit attendu de jour à autre avec une Flotte, pour agir avec l'Armée de terre : mais il ne parut point, les vents contraires l'ayant toûjours empêché d'avancer. De ſorte que Chabannes au commencement de l'année ſuivante, voyant la Place à l'extrémité, réſolut de ne le pas attendre davantage, & de tenter le ſecours avec ſes ſeules Troupes.

Petrus de Angleria, epiſt. 780.

Il borda la riviére de ſon canon ; & quand la mer ſe fut retirée, il fit faire pluſieurs décharges contre l'Armée ennemie campée de l'autre côté. Il y avoit ſix mille Lanſqueniets ſous les ordres du Comte Guillaume de Furſtemberg avec les Troupes Eſpagnoles. Le feu les obligea de s'éloigner du bord de la riviére ; & en même temps Chabannes y étant entré à la tête de ſes Troupes, la paſſa avec tant de réſolution, que les Allemans & les Eſpagnols n'oſerent l'attendre, & ſe ſauvérent dans les montagnes. Cette retraite luy rendit libre l'entrée de la Ville. Il la ravitailla, en changea la Garniſon ; & Monſieur du Lude ſouhaitant de retourner à la Cour, le Capitaine Frauger Lieutenant de la Compagnie d'Hommes d'armes du feu Maréchal de Châtillon, fut mis pour commander en ſa place. L'Empereur qui étoit arrivé en Eſpagne depuis quelques mois, apprit avec bien du chagrin cette deſagréable nouvelle, d'autant plus que le ſuccés de la diverſion d'Angleterre, ſur laquelle il avoit beaucoup compté, n'avoit pas tout à fait répondu à ſes eſpérances.

Ce Prince ayant appris en Flandre le ſuccés du Combat de la Bicoque, & la déſertion des Suiſſes, qui mettoit les François hors d'état de réſiſter en Italie à ſes Troupes jointes à celles des Confédérez, aſſûré d'ailleurs du nouveau Pape tout dévoüé à ſes intérêts, & de la plûpart des Princes d'Allemagne, qui étoient dans de pareilles diſpoſitions à ſon égard, crut qu'il pouvoit, ſans beaucoup hazarder, paſſer en Eſpagne, pour achever d'y appaiſer quelques reſtes de troubles, & que ſa préſence les diſſiperoit bien-tôt, comme il arriva en effet.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Il avoit choiſi l'Archiduc Ferdinand ſon frére pour ſon Lieutenant général en Allemagne, & fait Madame Marguerite d'Autriche ſa tante, Gouvernante des Pays-Bas : mais avant que de s'éloigner, il avoit voulu affermir dans ſon parti le Roy d'Angleterre, & l'engager, ſuivant les projets qu'ils avoient faits enſemble, à entrer au plutôt en action contre la France.

Il s'embarqua à Calais, paſſa à Douvres le vingt-huitiéme de May, & de là à Londres. Il trouva l'Armement qu'on faiſoit en Angleterre fort avancé. Quelques jours aprés ſon arrivée, un Hérault d'Armes qui étoit paſſé en France, pour déclarer la Guerre au Roy dans les formes, de la part de Henry VIII. & qui le fit à Lion le vingt-neuviéme de May, revint aprés s'être acquitté de ſa commiſſion. L'Empereur ſéjourna en Angleterre juſqu'au huitiéme de Juillet, partit du Port de Hampton, & arriva en Biſcaye en dix jours de navigation.

An. 1512.

Journal de Louiſe de Savoye. Angleria, Epiſt. 765.

Polydor. Vergil. Lib. 27.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Le Roy d'Angleterre prit pour ſujet de déclarer la guerre à la France, non ſeulement le refus que le Roy avoit fait l'année précédente, de faire la Paix en rendant Fontarabie, comme il le luy avoit propoſé en qualité d'Arbitre des différents des deux Couronnes ; mais encore le retour du Duc d'Albanie en Ecoſſe, où il commençoit à exciter de grands mouvemens contre la Reine Doüairiere ſœur de ce Prince. Le Roy de France proteſtoit ſur ce ſecond article, que le Duc étoit paſſé en Ecoſſe ſans ſa participation : mais on ne le crut pas, parce que cette diverſion luy étoit trop avantageuſe. Ce qui eſt de certain, c'eſt qu'il l'en eût bien empêché, s'il n'eût pas été tres aſſûré des mauvaiſes intentions de Henri, qu'il avoit ſans cela trop d'intérêt de ménager dans les fâcheuſes conjonctures où il ſe trouvoit. La guerre commença par la ſaiſie des biens & des perſonnes de tous les Marchands des deux Nations, des Anglois en France, & des François en Angleterre. Thomas Havard Vice-roy d'Irlande fit une deſcente en Bretagne, où il pilla Morlaix, Ville alors fort riche, & où les Marchands Anglois avoient beaucoup d'effets, qui ne furent pas plus épargnez par les Soldats, que ceux des François. Mais quelque temps aprés ces premiéres hoſtilitez, la guerre s'alluma tout de bon entre les deux Nations par l'arrivée de l'Armée Angloiſe à Calais, ſous les ordres du Duc de Suffolc.

Cette Armée étant jointe à celle des Pays-Bas, que Marguerite d'Autriche envoya au Général Anglois ſous les ordres du Comte de Bure, étoit de dix-huit mille hommes. C'étoit peu de choſe, ſi le Roy n'avoit pas été obligé de partager ſes Troupes en tant de differents endroits ; mais vû les diverſions, c'étoit aſſez pour faire un grand mal à la France, s'il ſe fût laiſſé entamer de ce côté-là. C'eſt pourquoy il prit le parti dont on s'étoit toûjours bien trouvé en France depuis le régne du ſage Roy Charles cinquiéme, qui en donna l'exemple dans les guerres qu'il ſoûtint contre les Anglois ; ce fut de ne rien hazarder, de bien fournir les Places de vivres, de munitions & de fortes Garniſons, & de ſe contenter de harceler les Ennemis avec des Camps volans commandez par des Capitaines ſages & expérimentez.

Polydor. Vergilius, Lib. 27.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Le Roy amaſſa de l'argent par toutes les voyes que luy & ſes Miniſtres pûrent imaginer ; & ce

fut cette année, qu'on enleva au Tombeau de S. Martin de Tours la grille d'argent que Loüis XI. y avoit fait faire, & qui peſoit plus de ſix mille ſept cens ſoixante & ſeize marcs. Elle fut portée à la Monnoye : on en fit des teſtons, où d'un côté la figure du Treillis de S. Martin étoit repréſentée ; & il s'en trouve encore quelques-uns dans les Cabinets des Curieux.

Gervaiſe, Vie de ſaint Martin, p. 328. 331.

Les Pariſiens qui craignoient pour eux, ſi la frontiére étoit forcée, ſoudoyérent mille hommes à leurs dépens, pour les tenir en Garniſon à Dourlens, que les Ennemis avoient tâché deux fois inutilement de prendre pendant l'Hyver. Le Duc de Vendôme qui commandoit en ces quartiers-là, prit & raſa Bapaume, & quelques Forts aux environs d'Arras & de Béthune, d'où les Ennemis faiſoient des courſes en Picardie. On eut ſoin ſur-tout que rien ne manquât pour la défenſe de Boulogne, de Teroüenne, de Montreüil, de Hédin, qui étoient les Places les plus expoſées. Le Duc de Vendôme & Monſieur de la Trimoüille Gouverneur de Bourgogne ſe poſtérent à Abbeville avec un Corps où il y avoit deux milles Suiſſes, quelque Infanterie Françoiſe, & quelques Eſcadrons de Gendarmerie. Enfin le Comte de Guiſe ſe campa ſous Montreüil avec ſix mille hommes de pied : ces deux Camps étoient à portée de ſe joindre, de jetter du renfort, s'il en étoit beſoin, dans la Ville à laquelle les Ennemis s'attacheroient, & de couper leurs convois, ou de les ſuivre à la campagne, s'ils ſe contentoient de faire le dégât.

Ce plan de défenſe réuſſit au Roy. Les Anglois s'étant d'abord ſéparez en divers endroits pour la commodité de la ſubſiſtance, on leur enleva pluſieurs quartiers ; & le Duc de Vendôme, le Comte de Guiſe, le Comte de S. Pol toûjours alerte, tomboient à tous momens ſur eux. Ils furent contraints de ſe réunir, & ſe déterminérent au Siége de Hédin, qui étoit la moins bonne des Places de guerre de ce quartier-là. Il faut remarquer que le Hédin, dont je parle, n'eſt pas la forte Ville qui porte aujourd'huy ce nom ; mais une autre qu'on appelle encore maintenant le vieux Hédin, à une lieüe au deſſus du nouveau ſur la même riviére de Canche. Du Biez en étoit Gouverneur, & avoit pour la défendre trente Hommes d'armes, & dix-ſept cens Hommes de pied, commandez par le Sieur de Sercu & le Capitaine la Lande.

Les Ennemis la battirent pendant quinze jours, & y firent une bréche de trente à quarante toiſes. La bonne contenance des Aſſiégez, les allarmes continuelles que le Comte de Guiſe, & Pontdormy, les Gouverneurs de Montreüil, de Teroüenne & de Dourlens donnoient à leur Camp, les empêchérent, malgré la grandeur de la bréche, de donner l'aſſaut. Leurs Partis étoient dans preſque toutes les rencontres enlevez, ou battus. Les grandes pluyes qui ſurvinrent retardoient leurs travaux, & les Aſſiégez les ruinoient dans leurs fréquentes ſorties. Ils demeurérent ſix ſemaines ſans avancer plus qu'ils n'avoient fait les premiers quinze jours, & la diſſenterie s'étant miſe parmi les Troupes Angloiſes, y fit un tel ravage, que le Duc de Suffolc fut obligé de lever le Siége ſur la fin d'Octobre. An. 1522.

Toute l'application des Généraux François fut à leur empêcher de prendre des quartiers d'Hyver ſur les Terres de France. Le Comte de S. Pol, par ordre du Duc de Vendôme, fit démanteler Dourlens, qui n'ayant point encore alors de Château, & étant commandée par une montagne voiſine, n'étoit point de défenſe. Ce Duc, le Comte de Guiſe & Monſieur de la Trimoüille, avec leurs Camps volants côtoyérent toûjours les Ennemis le long de la Somme, qu'ils faiſoient mine de vouloir paſſer. Le Comte de Saint Pol & le Maréchal de Montmorenci nouvellement revenu d'Italie, ſe jettérent dans Corbie, que les Anglois avoient eſpéré de ſurprendre. Enfin le Duc de Suffolc & le Comte de Bure trouvarſt tous les paſſages bien gardez, ſe retirérent en Artois, aprés avoir brûlé Dourlens & les villages d'alentour. Les Comtes de Saint Pol & de Guiſe les ſuivirent, & attaquérent l'Arriére-garde des Anglois au village de Pas en Artois, & il en demeura cinq ou ſix cens ſur la place. C'eſt à quoy ſe termina toute l'expédition de l'Armée Angloiſe, qui ſe rembarqua pour repaſſer en Angleterre, diminuée de plus de la moitié, aprés avoir allarmé toute la France, & reçu beaucoup plus de dommage qu'elle n'en fit.

Le Roy d'Angleterre ayant ſi mal réuſſi, & craignant du côté d'Ecoſſe, où le Duc d'Albanie s'étoit rendu maître du Gouvernement, propoſa au Roy, de concert avec l'Empereur, une Tréve de trois ans, & d'y comprendre le Pape, le nouveau Duc de Milan, & la République de Florence, à condition que chacun demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit actuellement. Le Roy découvrit aiſément l'artifice, qui tendoit à donner le temps au Duc Sforce d'affermir ſa dominarion dans le Milanés, & à l'Empereur de pacifier entiérement l'Eſpagne, pour venir enſuite fondre ſur la France de tous côtez avec toutes ſes forces & celles d'Angleterre. Il rejetta cette propoſition, réſolu d'envoyer au Printemps une nouvelle Armée en Italie, ou le Château de Gênes, faute de vivres, venoit d'être obligé de ſe rendre.

Polydor. Vergil. Lib. 27.

Belcarius, Lib. 27.

Cependant on négotioit fortement à Veniſe, pour détacher cette République de la France. Les Vénitiens ſe trouvoient fort embaraſſez, & tenoient tous les partis en ſuſpens, craignant d'une part que le Roy ne fût pas en état de les ſoûtenir, & de l'autre ſe voyant menacez par l'Empereur, s'ils ne s'accommodoient avec luy.

Jérôme Adorne Envoyé de ce Prince, & Richard Paçay Ambaſſadeur d'Angleterre, employoient les promeſſes & les menaces, pour les déterminer à ſe déclarer en faveur des Confédérez, ou du moins à ne ſe pas oppoſer aux efforts qu'ils alloient faire, pour enlever aux François les Châteaux de Milan & de Crémone, les ſeules Places qui leur reſtoient. Les Vénitiens temporiſoient à leur ordinaire, autant qu'il leur étoit poſſible, & apportoient pour raiſon de leurs délays,

les différents qu'ils avoient avec Ferdinand Archiduc d'Autriche touchant pluſieurs Places de leur Seigneurie, que ce Prince prétendoit appartenir à ſa Maiſon.

D'ailleurs le Pape, qui étoit arrivé à Rome ſur la fin d'Août, travailloit de ſon côté à regagner le Duc de Ferrare, & à le détacher de la France, pour l'unir contre elle avec l'Empereur, ou pour luy faire au moins prendre le parti de la neutralité. Il en vint à bout. Il réconcilia auſſi le Duc d'Urbin avec le ſaint Siége, en luy laiſſant ce Duché, dont ce Duc s'étoit remis en poſſeſſion pendant la vacance : de ſorte que les amis que la France avoit en Italie luy furent preſque tous débauchez : & ce qu'il y eut de plus funeſte, fut que tandis que les plus grands Princes de l'Europe étoient ainſi acharnez les uns contre les autres, les Turcs en profitoient, & que Solyman enleva cette année-là même Belgrade au Roy de Hongrie, & l'Iſle de Rhodes aux Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem. On ſçavoit qu'il ſe préparoit à de nouvelles conquêtes ; mais on ne donnoit à ces malheurs de la Chrétienté, que de vains gémiſſemens, les Princes en rejettant la faute les uns ſur les autres. Il faut ajoûter à cela le progrés que le Luthéraniſme faiſoit en Allemagne, dont les ſuites ne furent pas moins pernicieuſes à l'Egliſe. L'Empereur vit trop tard combien il eût été de ſon intérêt de les prévenir : mais ſoit qu'il les prévît, ou qu'il ne les prévit pas, ſa haine contre le Roy de France les luy fit négliger, pour ne penſer qu'à abbatre la puiſſance de ce Prince, qui ſeul pouvoit s'oppoſer à ſon ambition démeſurée.

Telle étoit la ſituation des affaires de l'Europe au commencement de l'année 1523, dont la plus grande partie ſe paſſa plus en négotiations & en préparatifs de guerre, qu'en combats & en autres expéditions militaires, excepté du côté de Flandre, où le Roy, par trop d'envie de ſe ſignaler, manqua une belle occaſion de défaire l'Armée Impériale. Le Duc d'Arſcot avoit gagné un Soldat de la Garniſon de Guiſe, homme d'eſprit, nommé Livet, qui en avoit engagé pluſieurs autres dans le deſſein de livrer la Place aux Troupes de l'Empereur ; mais ce Soldat, ſoit qu'il n'eût pas agi ſincérement avec le Duc d'Arſcot, ſoit que le remords de conſcience l'eût fait repentir de l'engagement qu'il avoit pris avec luy, découvrit le ſecret à Nicolas de Boſſu Seigneur de Longueval Commandant de Guiſe, qui luy ordonna d'entretenir la négotiation, & prit ſes meſures, pour faire donner le Duc d'Arſcot dans le piége.

Le jour deſtiné à l'exécution de l'entrepriſe ſur la Place, Monſieur de Fleurange devoit venir des Ardennes avec quatre à cinq mille Hommes de pied, & trois cens Hommes d'armes ſe poſter entre Aveſnes & Guiſe, afin de couper ſa retraite aux Ennemis, tandis que le Duc de Vendôme, pour les enveloper, s'avanceroit de Peronne juſqu'à l'Abbaye de Bonhourie, à la tête d'un Corps de ſept mille Hommes de pied & cinq cens Hommes d'armes. La choſe auroit réuſſi immanquablement. Les Ennemis étoient perſuadez que leur deſſein étoit demeuré tres ſecret ; & pour le mieux cacher, de Fiennes Gouverneur de Flandre avoit inveſti Teroüenne avec une Armée de quinze mille Flamans, de cinq à ſix cens Anglois, & un aſſez grand nombre de Cavalerie : & c'étoit de là que ſe devoit faire le détachement pour ſurprendre Guiſe. Ils avoient entre leurs mains le Soldat auteur de la conſpiration, & pluſieurs des autres Soldats du complot avoient été ſecretement à Aveſnes s'aboucher avec le Duc d'Arſcot.

Le Roy à qui le Commandant de Guiſe avoit fait ſçavoir ce qui ſe preparoit pour ſurprendre les Impériaux, voulut être de la partie : & c'eſt ce qui gâta tout. Il étoit alors à Chambor, d'où il partit en poſte. Il arriva à minuit à Genlis, proche de Chauni, & de là à la Fere, le matin du jour que l'entrepriſe devoit s'exécuter ſur le ſoir. Il étoit difficile que ce voyage du Roy fût aſſez caché. Les Ennemis en furent avertis par leurs Eſpions, lors qu'ils étoient déja en marche vers Guiſe. Cette nouvelle leur fit ſoupçonner que leur deſſein étoit découvert. Le Soldat fut mis à la queſtion, & la ſouffrit avec conſtance, ſans rien confeſſer ; mais cela ne raſſura point de Fiennes, qui aprés avoir conſulté les autres Généraux, jugea comme eux, que l'arrivée ſubite du Roy rendoit l'affaire au moins tres douteuſe ; & il fut conclu qu'on retourneroit ſur ſes pas, pour continuer le Siége de Téroüenne.

Le Roy voyant ſon coup manqué, prit le parti de ſe ſervir des Troupes aſſemblées, pour jetter un grand convoy dans Téroüenne qui en avoit beſoin ; & l'on pouvoit eſpérer de l'y faire entrer ; parce que les Ennemis ne s'étoient pas encore emparez de tous les poſtes des environs. Le Duc de Vendôme partit de Peronne avec quatre mille Hommes de pied François, cinq cens Hommes d'armes, quatre cens Archers de la Garde du Roy, & quatre mille Allemans commandez par le Duc de Suffolc. Ce Duc n'étoit pas celuy de même nom, qui commandoit l'Armée Angloiſe en Artois l'année précédente, mais un Seigneur reſté de la Maiſon d'York, duquel j'ay parlé dans l'Hiſtoire du Regne précédent, grand ennemi du Roy d'Angleterre, & qui s'étant retiré en Allemagne, pour éviter la perſécution de la Maiſon de Lancaſtre, venoit au ſervice de France, toutes les fois qu'elle avoit guerre contre l'Angleterre.

Le Duc de Vendôme prit en chemin faiſant Bailleul-le Mont, Château fortifié entre Arras & Dourlens, & continuant ſa route, parut à la vûe de Téroüenne. Les Ennemis à ſon arrivée abandonnérent quelques-uns des poſtes dont ils s'étoient ſaiſis, & ſe raſſemblérent à Elfaut. Le Duc marcha droit à eux, comme pour les combattre, mais en effet pour couvrir la marche du convoy, qui ſous la conduite de Monſieur de Brion plus connu depuis ſous le nom de l'Amiral Chabot, entra tout entier dans la Place.

La réſolution avec laquelle les Flamans virent le Duc de Vendôme s'avancer vers eux, les étonna tellement, qu'ils commencérent à prendre la fuite. Il n'y eut que le Sieur de Dine Lieutenant

de Monſieur de Fiennes, qui ayant étendu ſa Ca- A valerie, fit ferme, & cacha par là au Duc de Vendôme le déſordre de l'Infanterie : mais l'unique raiſon qui empêcha le Duc de l'enfoncer luy-même, fut un ordre exprés qu'il avoit du Roy, de ne point s'engager à une Bataille. Il ſe contenta d'avoir éloigné les Ennemis de Téroüenne, & demeura huit ou dix jours au Camp qu'ils avoient abandonné. Pendant ce temps-là, il fit venir de Montreüil autant de vivres qu'il en vouloit mettre dans Téroüenne, qui étoit une des Villes les plus expoſées de la frontiére.

An. 1523. Depuis cette expédition qui ſe fit au mois d'Avril, il n'y eut guéres de ce côté-là pendant quelques mois, que de petits combats entre des B partis, & des courſes peu importantes, qui ſe faiſoient ſur la frontiére de part & d'autre ; parce que les Anglois, que les Flamans attendoient, n'étoient pas encore prêts ; que les Allemans qui devoient fondre dans la Bourgogne, ne ſe mirent pas ſi-tôt en campagne, & que le Roy vouloit faire ſes plus grands efforts en Italie, où le Château de Milan ſe rendit vers ce temps-là, faute de vivres : de ſorte qu'il ne reſtoit plus au Roy que celuy de Crémone.

Angleria, epiſt. 782. Nonobſtant cette nouvelle perte des François, les Vénitiens étoient toujours tres indéterminez ſur le parti qu'ils avoient à prendre. Sollicitez C continuellement par les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & par ceux du Roy, ils ne donnoient que des réponſes générales, & ne concluoient rien. La mort de Jérôme Adorne Ambaſſadeur de l'Empereur, ſuſpendit encore les choſes, juſqu'à l'arrivée de Marin Caraccioli, qui vint prendre ſa place.

Le Pape même, quoy que tout dévoüé à l'Empereur, contribuoit à cette irréſolution des Vénitiens par l'inclination qu'il témoignoit à la Paix, ou du moins à une Tréve entre les Princes Chrétiens, à cauſe des progrés du Turc. Mais D c'étoit un ouvrage au deſſus du génie de ce Pontife, plus homme de bien, qu'habile dans le maniement des eſprits & des affaires ; en qui le Roy ne pouvoit pas avoir de confiance, & qui malgré ſes bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être beaucoup partial. Il le fit paroître par la Angleria, epiſt. 781. Guicciard. Lib. 15. maniére dont il traita le Cardinal Sodérini Evêque de Volterra, dont on intercepta des Lettres qu'il écrivoit à l'Evêque de Xaintes ſon neveu, par leſquelles il le chargeoit d'avertir le Roy de ſe hâter d'entrer en Italie avec une Armée, de luy conſeiller de faire avec ſa Flotte une deſcente en Sicile, pour attirer de ce côté-là les forces de E l'Empereur, de l'aſſûrer que dés qu'il paroîtroit au delà des Alpes, il verroit qu'il y avoit encore plus d'amis qu'il ne penſoit : & que s'il différoit plus long-temps, les Vénitiens & le Parti qu'il avoit dans Florence, ſeroient contraints de l'abandonner.

Ces Lettres ayant été communiquées au Pape, il fit ſur le champ arrêter le Cardinal, l'envoya priſonnier au Château S. Ange ; & quelque temps aprés, une intelligence que ce Cardinal ménageoit en Sicile en faveur de la France, fut découverte.

Ce qui cauſoit les délais des Vénitiens, n'étoit pas ſeulement les ſollicitations des Ambaſſadeurs des deux Partis ; mais encore la diverſité des opinions de ceux qui compoſoient le Conſeil. André Gritti, qui depuis que la République s'étoit réunie avec la France, avoit toujours été à la tête de l'Armée Vénitienne, ſoûtenoit fortement qu'il étoit & de l'honneur & de l'intérêt de la Seigneurie, de ne pas ſe départir de cette alliance. Il repréſentoit ſur-tout combien ils avoient à craindre de l'exceſſive puiſſance de l'Empereur ; que ce Prince ne ſe ſervoit de François Sforce, que comme d'un perſonnage de théatre, dont il avoit pris la protection, uniquement parce qu'il avoit jugé, que c'étoit un moyen infaillible de faire B revolter les Milanois contre la France ; qu'il ne l'avoit rétabli ſur le thrône de Milan, que dans le deſſein de l'en chaſſer ; qu'on n'en pouvoit douter, vû qu'il avoit juſqu'alors refuſé de luy en accorder l'inveſtiture ; que ſi l'Empereur étoit une fois maître de ce Duché, c'en étoit fait de la République ; qu'elle ſe trouveroit inveſtie de tous côtez par le Milanés, par le Royaume de Naples, par l'Etat du Pape, qu'on ne ſepareroit jamais d'intérêts d'avec ce Prince ; que la Maiſon d'Autriche, aprés avoir abbatu la puiſſance de France, feroit revivre ſes prétentions ſur l'Etat de Terre-ferme de la République, qui ſuccomberoit infailliblement ; que quelque embaraſſé que fût le Roy de France & du côté des Pays-Bas, & du côté des Pyrénées, on ſçavoit que le recouvrement du Milanés étoit ce qu'il avoit le plus à cœur ; que tôt ou tard il envoyeroit une Armée en Italie ; que quelques menaces que fiſt l'Empereur, il étoit peu à craindre, tandis que le Roy de France ſeroit uni à la République, au lieu qu'elle ſeroit à ſa diſcrétion, ſi une fois il venoit à bout de rompre cette union.

Toutes ces raiſons jointes à l'autorité de celuy qui les expoſoit & à ſa qualité de Doge, où Angleria ; epiſt. 772. il venoit d'être élevé par la mort d'Antoine Grimani, faiſoient grande impreſſion ſur les eſprits : mais George Cornaro qui étoit auſſi en grande conſidération dans la République, avoit d'autres idées, ou des inclinations contraires à celles du Doge.

Il repréſenta dans la même Aſſemblée où cette affaire ſe traitoit, que le but unique que la Seigneurie devoit ſe propoſer, étoit de maintenir François Sforce dans la poſſeſſion du Milanés, & d'empêcher que l'Empereur, ou le Roy de France ne s'en emparaſſent ; que les raiſons apportées par le Doge montroient clairement ce qu'on avoit à craindre de l'Empereur ; mais que l'expérience avoit fait connoître, qu'il n'étoit pas moins dangereux d'avoir le Roy de France pour voiſin ; que dés que Loüis XII. ſe fut rendu maître du Milanés par le ſecours des Armes de la République, il ne put ſe contenir, & fit peu de temps aprés la Ligue de Cambray, ſi fatale à la République, & qui la mit en un danger, d'où elle ne s'étoit tirée que par un miracle, & par des dépenſes infinies qui l'avoient épuiſée d'hommes & d'argent ; que rien ne l'obligeoit à continuer ſon alliance avec la France, vû que par les Traitez elle Guicciard, Lib. 15.

n'étoit engagée qu'à contribuer à conſerver le Milanés à cette Couronne, & non pas à le reconquérir, quand elle l'auroit perdu ; que l'imprudence & la négligence des François leur avoient cauſé cette perte ; qu'ils n'étoient pas en état de la réparer, vû le grand nombre d'Ennemis qui les attaquoient de toutes parts, les troubles qui commençoient à éclater à la Cour par le mécontentement du Connétable de Bourbon, & enfin le peu d'application, que le Roy tout occupé de ſes plaiſirs & de ſes amours, avoit au gouvernement de ſon Etat ; que le danger de la République étoit préſent & inévitable ; que les François n'avoient plus en Italie que le ſeul Château de Crémone qui ne pourroit pas tenir encore long-temps ; qu'il étoit au moins fort incertain, ſi le Roy de France envoyeroit une nouvelle Armée en Italie ; que s'il ne le faiſoit pas, les forces de l'Empire, d'Eſpagne, du Pape, & de pluſieurs autres Princes, alloient fondre dans les Etats de la Seigneurie, & l'accabler ; qu'il falloit donc s'accommoder avec l'Empereur, prendre des meſures pour l'avenir ; afin d'aller au devant de ce qu'on pouvoit appréhender de ce Prince, chercher tous les moyens poſſibles pour maintenir François Sforce dans le Duché de Milan ; qu'il commençoit à y être ſûrement établi, étant maître de la Capitale & du Château, & de toutes les autres Villes ; que c'étoit l'ouvrage de l'Empereur, qu'il ne le déferoit pas ſi aiſément qu'on le prétendoit ; que le Roy d'Angleterre, dont il luy étoit tres important de ménager l'amitié, avoit auſſi-bien que luy pris en main les intérêts & la protection du Duc ; qu'il abandonneroit le parti de l'Empereur, s'il changeoit à cet égard ; que la plûpart des Princes d'Italie en feroient autant, dés qu'on luy verroit faire les moindres démarches contraires à la parole qu'il avoit donnée ſur cet article, & que c'étoit ſur ce plan qu'on devoit prendre ſa derniére réſolution.

Les raiſonnemens de ces deux hommes ſi ſages & ſi expérimentez en politique, ne firent qu'augmenter la perplexité des Sénateurs, d'autant plus que l'Ambaſſadeur de France les conjuroit de ſuſpendre encore leur réſolution, juſqu'à l'arrivée d'Anne de Montmorenci & de l'Evêque de Bayeux, qui étoient en chemin, pour venir faire de nouvelles propoſitions tres avantageuſes à la République. Mais Caraccioli Ambaſſadeur de l'Empereur, & l'açay Ambaſſadeur d'Angleterre, ennuyez de ce que rien n'avançoit, & appréhendant l'arrivée des nouveaux Ambaſſadeurs de France, ſe réſolurent à faire un dernier effort.

Ils demandérent une audience au Sénat, où s'étant rendus, ils expoſérent de nouveau les motifs qui devoient déterminer la République à traiter avec l'Empereur, & à renoncer à l'alliance de France, & conclurent en déclarant que ſi dans trois jours on ne leur donnoit une réponſe poſitive, ils ſortiroient de Veniſe, & qu'ils laiſſoient au Sénat à prévoir les ſuites de la rupture de cette négotiation.

La déclaration des deux Ambaſſadeurs n'eût peut-être pas eu tant d'effet, ſans les Lettres que la Seigneurie avoit reçûes de Jean Badoero ſon Ambaſſadeur à la Cour de France, qui luy mandoit que le Roy n'étoit nullement en état d'envoyer une Armée en Italie ; que tout ce qu'il pourroit faire, ſeroit de défendre les frontieres de ſon Royaume contre les Armées d'Angleterre, d'Eſpagne, & des Pays-Bas ; qu'il n'avoit point d'argent, & qu'on voyoit de grandes ſemences de broüilleries à la Cour à l'occaſion du Connétable. Cette Lettre porta le coup fatal. Le Traité fut fait le vingt-huitiéme de Juin entre la République & l'Empereur ; & les principaux articles furent, qu'il y auroit une Paix & une Alliance perpétuelle entre la République d'une part & l'Empereur, Ferdinand Archiduc d'Autriche & Sforce Duc de Milan de l'autre ; que les Vénitiens, quand il en ſeroit beſoin, fourniroient pour la défenſe du Milanés ſix cens Hommes d'armes, autant de Cavalerie legere, & ſix mille Fantaſſins ; qu'ils feroient le même pour le Royaume de Naples, & contre quiconque, excepté contre les Turcs, avec leſquels ils avoient trop d'interêt à ne ſe pas broüiller ; que l'Empereur ſeroit tenu d'aſſiſter la République d'un pareil ſecours, ſi ſes Etats étoient attaquez, & qu'on travailleroit à vuider à l'amiable les differends qu'ils avoient avec l'Archiduc d'Autriché pour ſes prétentions ſur une partie du domaine de la Seigneurie, & cela dans l'eſpace de huit ans. La Seigneurie, pour montrer qu'elle procédoit avec ſincérité dans cet accord, ôta ſur le champ à Theodore Trivulce qu'on ſçavoit être amy de la France, le commandement de ſes Troupes, & le donna à François Marie de la Rovere Duc d'Urbin.

Belcar. Lib. 17. Argenti ; epitt. 782.

Le Pape fut auſſi-tôt ſollicité d'entrer dans cette Ligue. On n'eut pas beaucoup de peine à l'y engager ; en luy faiſant accroire que le Roy de France étoit l'unique cauſe des malheurs de la Chrétienté, & que luy ſeul empêchoit que tous les Princes Chretiens ne s'uniſſent contre le Turc. Ce fut en effet le motif qu'il allégua de ſa conduite en cette occaſion. Son exemple fut ſuivi par les Républiques de Florence, de Gênes, de Luques, & de Sienne. Le Marquis de Mantoüe ne ſigna point la Ligue ; mais il accepta le commandement des Troupes de Florence & de l'Etat Eccléſiaſtique. On forma un Corps ſéparé de quelques detachemens des Troupes des Confédérez, deſtiné uniquement à s'oppoſer à quiconque attaqueroit quelqu'un d'eux en Italie ; on régla combien chacun devoit fournir d'argent pour la ſubſiſtance des Armées ; & Proſper Colonne fut fait Généraliſſime de la Ligue, malgré les intrigues du Cardinal de Médicis, qui étoit ſon ennemi, & qui vouloit que cet employ fût confié au Viceroy de Naples.

Guicciard. Lib. 15.

Memoires du Bellay ; Lib. 2.

Quand cette Ligue fut devenuë publique, on ne douta pas que le Roy, qui devoit d'ailleurs avoir aſſez d'occupation aux frontiéres de ſes Etats, ne renonçât à l'expédition d'Italie qu'il médiroit, & où il n'avoit plus que le ſeul Château de Crémone : mais la fermeté de ce Prince étoit à l'épreuve des plus grands dangers ; &

en donnant la liberté à un Gentilhomme Eſpagnol, qui le raconta depuis en Eſpagne, il luy dit : Tous les Princes conſpirent contre moy ; mais j'ay de quoy leur répondre à tous. Je ne m'embaraſſe guéres de l'Empereur, parce qu'il n'a point d'argent ; ni du Roy d'Angleterre, parce que ma frontiére de Picardie eſt bien fortifiée ; ny des Flamans, parce que ce ſont de mauvaiſes Troupes. Pour l'Italie, je m'en charge moy-même, j'iray à Milan, je le prendray, & je ne laiſſeray pas à mes Ennemis un pouce de terre de ce qu'ils m'ont enlevé.

Angleria, epiſt. 788.

Il s'en fallut bien qu'il ne tînt ſa parole. Aprés tout, il pouvoit ſe promettre beaucoup de ſa préſence en Italie, & des belles Troupes qu'il y devoit conduire ; mais il ne prévoyoit pas un fâcheux contretemps qui l'empêcha d'y commander en perſonne ; & il manqua dans le choix du Général qu'il deſtina à prendre ſa place ; & c'étoient là deux points eſſentiels pour le ſuccés de ſon entrepriſe.

Ce malheureux contretemps fut la révolte du Connétable de Bourbon, dont les ſuites funeſtes méritent bien qu'on en dévelope exactement les cauſes.

Ce Prince, un des grands hommes de guerre qui fuſſent en Europe, d'un génie rare & elevé, dont la modération avoit juſqu'alors égalé le courage, qui avoit rendu de tres ſignalez ſervices à ſa Patrie, ne fut pas maître de ſon chagrin, ni à l'épreuve du mauvais traitement qu'il avoit reçu de la Cour en diverſes occaſions.

Loüiſe de Savoye Mere du Roy, que l'on appelloit Madame la Régente ; parce qu'elle avoit eu cette qualité durant le voyage que le Roy fit en Italie la premiére année de ſon regne, n'avoit, pour le bien de la France, que trop d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon fils. Entre pluſieurs belles qualitez qui la rendoient recommandable, elle en avoit de tres mauvaiſes. Elle étoit fourbe, vindicative, violente, avare ; & nonobſtant ſon âge de quarante-cinq à quarante-ſix ans, & une longue viduité, elle étoit encore ſuſceptible d'amour ; & ſoit que les diſcours que le Connétable fit d'elle, aprés leur rupture, fuſſent vrais, ou faux, ils la firent paſſer, au moins à la Cour d'Eſpagne, pour n'être pas trop réguliére.

Angleria, epiſt. 781.

Memoires du Bellay, Liv. 1.

Il y avoit toujours eu une grande antipathie entre elle & la Reine Anne de Bretagne femme de Loüis XII. de ſorte que cette Reine, tant qu'elle vécut, empêcha que le mariage arrêté entre ſa fille Claude de France & François I. alors Comte d'Angoulême, ne ſe fiſt, & cela par la ſeule averſion qu'elle avoit contre Loüiſe Mere de ce Prince. Cette averſion mutuelle portoit l'une a haïr ceux que l'autre aimoit, & à aimer ceux que l'autre haiſſoit. La Reine affectionnoit & favoriſoit beaucoup la Maiſon de Bourbon. C'en fut aſſez à Louiſe de Savoye, aprés la mort de la Reine, & lorſqu'elle ſe vit en autorité, pour l'engager à perſécuter les Bourbons. Ce fut là la cauſe éloignée du funeſte événement que je vais raconter.

Sa haine cependant ne put empêcher le Roy ſon fils d'exécuter une des derniéres volontez de Loüis XII. & de rendre juſtice en l'accompliſſant, au grand mérite de Charles de Bourbon, par l'honneur qu'il luy fit, dés qu'il fut monté ſur le thrône, de luy donner l'épée de Connétable. Les grandes actions par leſquelles il ſe ſignala à la Bataille de Marignan, juſtifiérent l'eſtime que les deux Rois avoient conçuë de luy, & luy méritérent le commandement du Milanés, que le Roy luy confia aprés la conquête de ce Duché.

Hiſt. de Bourbon par Marillac Secretaire du Connétable.

Plus il s'acquit de réputation par ſa ſage conduite dans un gouvernement ſi difficile, plus la Régente eut de facilité à le rendre ſuſpect au Roy ſon fils, en luy faiſant comprendre les conſéquences de la trop grande élévation d'un Prince du Sang, fort proche de la Couronne, puiſſant en revenus, en vaſſaux & en terres, Connétable de France, aimé des Troupes, du Peuple & de la Nobleſſe, & à qui rien ne manquoit pour devenir redoutable à ſon Souverain, ſi jamais il pouvoit être tenté ſur le point de la fidélité. L'artifice luy réuſſit : il fut rappellé à la Cour, ſous prétexte que le Roy y avoit beſoin de ſes conſeils ; & Lautrec fut mis à ſa place dans le Gouvernement du Milanés.

Paquier Recherches de la France.

Le Connétable revint auprés du Roy, faiſant bonne contenance, & ſans faire ſemblant de ſentir le coup qu'on luy avoit porté. On ne s'appliqua pas à le luy adoucir. On luy fit un aſſez froid accueil ; & loin de le dédommager de l'exceſſive dépenſe qu'il avoit faite dans la guerre, on trouva dans les néceſſitez de l'Etat & dans l'epuiſement du Threſor Royal, des raiſons de luy retrancher ſes penſions. Ce retranchement renouvella l'aigreur entre Anne de France belle-mere du Connétable, & la Régente. Elles eurent ſur cela des éclairciſſemens un peu vifs. On les raccommoda cependant, par l'eſpérance qu'on donna à Anne de France, de payer à ſon gendre l'année ſuivante ſes penſions & ſes appointemens : mais ce furent des paroles ſans effet ; & la Régente, pour détourner le Roy de le faire, ſe ſervit d'une occaſion, que le Connétable même luy fournit, au ſujet de la naiſſance de ſon fils, qui vint au monde au mois de Juillet de l'an 1517.

Marillac Hiſt. de Bourbon.

Ce fut pour luy une joye extréme, d'autant plus que Suzanne de Bourbon ſa femme étant infirme & contrefaite, ne luy laiſſoit guéres d'eſpérance d'en avoir des enfans.

Il pria le Roy de vouloir bien luy faire l'honneur de tenir ſon fils ſur les Fonts, & Sa Majeſté fit exprés pour cela un voyage à Moulins. Le Connétable y fit une fête qui dura quinze jours avec une magnificence royale ; & entre autres choſes, cinq cens Gentilshommes de ſes terres y parurent tous habillez de velours, étoffe fort rare encore en ce temps-là, chacun avec une chaîne d'or, qui leur faiſoit trois tours autour du cou. Il s'y fit des tournois, des maſcarades, des feſtins ſomptueux, & on y voyoit une abondance extraordinaire de toutes ſortes de vivres qui venoient dans la Ville par convois comme pour une Armée. Cette profuſion alla juſqu'à donner de la jalouſie au Roy, qui dit avec une

Memoires de Brantome.

eſpéce de chagrin, qu'un Roy de France auroit de la peine à en faire autant. La Régente ajoûta, qu'il étoit évident, par la dépenſe que faiſoit le Connétable, qu'il n'avoit pas tant de beſoin de ſes penſions & de ſes appointemens qu'il le diſoit: & elle fut bien ſecondée en cette occaſion par l'Amiral de Bonnivet, qui n'aimoit pas ce Prince. Quatre ans ſe paſſérent, ſans qu'il touchât rien: mais on n'en demeura pas là; & Madame la Régente non contente de le chagriner par le retranchement de ſes penſions & de ſes appointemens, entreprit de donner atteinte aux prérogatives de ſa Charge de Connétable.

Ce fut en l'an 1521, lors que le Connétable étant en Flandre avec le Roy, la conduite de l'Avant-garde fut donnée au Duc d'Alençon, ainſi que je l'ay raconté en parlant de cette expédition: fonction qui étoit duë au Connétable, par un uſage immémorial, & qu'il exerçoit toutes fois & quantes qu'il ſe trouvoit à l'Armée. Les Hiſtoriens luy font honneur de ſa modération dans une occaſion ſi délicate; mais on voit par les piéces de ſon procés, que dés lors il penſa à ſe vanger des mauvais traitemens qu'il recevoit de la Cour, & que vers ce même temps-là il entretenoit un commerce ſecret avec l'Empereur.

Dépoſition du Sieur de Paray Chancelier du Bourbonnois, dans les Traitez de Mr. du Puy.

Au retour de Flandre, il ſe retira ſur ſes terres; & quelque temps aprés, la Ducheſſe Suzanne ſa femme mourut ſans laiſſer d'enfans, celuy dont la naiſſance avoit été célébrée avec tant d'appareil, n'ayant guéres vécu, non plus que deux autres encore qui étoient venus avant terme. Ce fut à l'occaſion de la mort de cette Princeſſe, que ſe fit le grand éclat.

La Régente, quoy qu'ennemie du nom de Bourbon, ſentit naître dans ſon cœur de l'inclination pour la perſonne du Connétable, dés qu'il eut perdu ſa femme. La fidélité qu'on doit obſerver dans l'Hiſtoire, ne me permet pas d'inférer icy certains autres épiſodes d'amour rapportez par un Moderne*, qui ne cite point ſes garants, & qui ne peut citer aucun, que je ſçache, de nos Hiſtoriens contemporains touchant les prétenduës intrigues de la Régente, laquelle, ſelon luy, avoit fait autrefois tous ſes efforts, pour empêcher le mariage du Connétable avec Suzanne de Bourbon, dans la vûe de l'épouſer elle-même. Quoy qu'il en puiſſe être, ſoit que ſa paſſion fût ancienne, ſoit qu'elle fût nouvelle, elle fit propoſer au Connétable de ſe marier avec luy.

Continuat. de l'Hiſt de Mariliac.

* Varillas Hiſt. de François I.

Ce Prince alors âgé de trente-deux ans, auroit ſans doute trouvé de grands avantages dans ce mariage. Devenu mary de la Mere du Roy, laquelle gouvernoit ſon fils & l'Etat, il eût vû fondre dans ſa Maiſon les honneurs & les biens en abondance; & participant à l'autorité de ſa femme, il auroit été à la tête de toutes les affaires. Mais ne pouvant ſurmonter l'averſion qu'il avoit conçûe contre elle, ni ſe réſoudre à épouſer une femme, qui avoit treize ans plus que luy, il rejetta cette propoſition. On le preſſa, & on luy fit entendre, qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement de laiſſer échaper l'occaſion de la plus haute fortune, où il pût jamais prétendre; mais encore de s'expoſer à de grands inconvéniens, qu'on ſe contenta de luy faire entrevoir; il ne répondit à toutes ces inſtances, que par des railleries tres offençantes pour la Regente, qui ſe voyant non ſeulement mépriſée, mais encore outragée, réſolut de pouſſer ſon reſſentiment auſſi loin qu'il pourroit aller.

Elle concerta les moyens de ſa vengeance avec le Chancelier du Prat, qui étant luy-même mécontent du Connétable, à cauſe du refus qu'il luy avoit fait de l'accommoder de quelques terres en Auvergne, ſe ſervit volontiers de l'occaſion, pour ſatisfaire ſon chagrin; & la voye qu'ils prirent, fut de luy ſuſciter un procés touchant les biens de ſa Maiſon de Bourbon, dont il étoit en poſſeſſion. Belcarius, Lib 17.

Pour mieux entendre le fond de cette affaire, il faut ſçavoir premiérement, que les biens de cette Maiſon étoient venus dans celle de France par Beatrix qui en étoit unique héritiére, lors qu'elle épouſa Robert de Clermont le cadet des fils de S. Loüis. Secondement, que même avant ce temps-là il y avoit dans cette Famille, auſſi-bien que dans quelques autres, une loy obſervée pour la ſucceſſion, ſçavoir que tandis qu'il reſtoit des mâles, quelque éloignez qu'ils fuſſent, ils ſuccédoient aux Terres, à l'excluſion des filles. C'étoit un uſage preſque ſemblable à celuy, qu'on a toûjours gardé pour la ſucceſſion à la Couronne de France. Troiſiémement, que l'an 1400. au mois de May, Loüis II. du nom Duc de Bourbon, maria ſon fils Jean avec Madame Marie de Berri fille de Jean Duc de Berri & d'Auvergne frére du Roy Charles cinquiéme; & à l'occaſion de ce mariage, il ſe fit un Traité, par lequel le Duc de Berri, d'une part, avec l'exprés conſentement du Roy, donnoit le Duché d'Auvergne & le Comté de Montpenſier au jeune Duc & à la jeune Ducheſſe, & à leurs enfans mâles & aux deſcendans des mâles, tant que la ligne maſculine dureroit; & d'autre part le Duc Loüis de Bourbon, en faiſoit autant de ſon Duché de Bourbonnois & de ſes Comtez de Clermont & de Forés: & de plus par un autre Traité, il voulut que la ligne maſculine venant à manquer, le Duché de Bourbonnois & le Comté de Clermont fuſſent unis à la Couronne de France; en ſorte qu'à cet égard nos Rois étoient ſubſtituez au défaut des enfans mâles de Bourbon. Quatriémement, Jean ayant été pris à la Bataille d'Azincourt ſous Charles VI. mourut en Angleterre, laiſſant deux fils de Marie de Berri, ſçavoir Charles Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont & de Forés; & Loüis Comte de Montpenſier, qui fut la ſouche de la branche de Bourbon-Montpenſier. Cinquiémement, Charles Duc de Bourbon eut quatre enfans, dont deux prirent le party de l'Egliſe. Les deux aînez furent Jean Duc de Bourbon II du nom, qui fut Connétable de France, & mourut ſans enfans, & Pierre Seigneur de Beaujeu & depuis Duc de Bourbon par la mort de ſon frére. Sixiémement, Pierre Duc de Bourbon épouſa Anne de France ſœur de Loüis XI. laquelle

Tiré des Plaidoyers de Montholon & des autres Avocats qui plaidérent cette Cauſe.

gouverna le Royaume pendant la minorité de Charles VIII. & il ne testa d'enfans de ce mariage qu'une fille nommée Suzanne.

Septiémement, en vertu de l'usage établi dans la famille de Bourbon, Suzanne fille du Duc Pierre & d'Anne de France, étoit exclue de la succession de son pere, & les biens devoient revenir à la branche de Montpensier, où il y avoit des mâles, dont Charles Comte de Montpensier, petit fils de Loüis, Souche de cette Branche, étoit alors l'aîné, & ce Charles étoit le Connétable dont il s'agit.

Huitiémement, Anne de France, qui étoit encore tres-puissante sous le Regne de Loüis XII. voulut contester cette succession à Charles, pour la conserver à sa fille Suzanne, qu'elle avoit destinée pour épouse au Duc d'Alençon. L'affaire fut exactement discutée. Loüis XII. fit entendre à Anne de France, que le droit de Charles étoit inconteſtable, & qu'il falloit pour tout accommoder, que Suzanne l'épousât. Anne de France y consentit; & par le contrat de mariage, Charles & Suzanne se cédant mutuellement leurs droits, il fut arrêté que celuy des deux qui survivroit, seroit héritier de l'autre.

Marillac, Hist. de Bourbon.

Neuviémement, Suzanne pour confirmer encore cette Transaction, fit un Testament, par lequel elle institua Charles Connétable de France son mari, héritier de tous ses biens & de tous les droits qu'elle pouvoit prétendre à la succession de la maison de Bourbon, & mourut quelque temps aprés. Anne de France aprés la mort de sa fille en fit un tout pareil en faveur du Connétable son gendre: & dans l'apprehension de ce qui arriva, on ne négligea aucunes précautions. Tel étoit le droit du Connétable, qu'il ne paroît pas qu'on luy pût contester, & sur lequel on ne laissa pas de luy intenter le procez dont il est question. La Régente le poussa vivement, dés qu'elle le vit obstiné au refus de l'épouser, & de faire en l'épousant, pour étouffer le different, une Transaction semblable à celle qu'il avoit faite avec Suzanne de Bourbon sa premiere femme.

Mais il falloit aprés tout donner une couleur à un si injuste procédé, & cela étoit fort difficile. On eut recours à des chicanes fondées sur quelques termes des Transactions, à des interprétations prises du Droit, & à d'autres artifices usitez dans le Palais pour soutenir de mauvaises causes.

Les biens de la maison de Bourbon étoient de deux sortes. Il y en avoit, qui par les Traitez dont j'ay parlé, devoient être unis à la Couronne de France, au défaut d'hoirs mâles. Il y en avoit d'autres qui n'étoient pas sujets à cette union; mais qui par la loy observée dans la famille, devoient toûjours écheoir aux mâles, tant qu'il y en auroit, & ne passer aux filles qu'à leur défaut.

Ce fut à l'égard des premiers qu'on fit intervenir le Roy pour leur union à la Couronne; & ce fut principalement touchant ces biens, qu'on glosa sur les termes des Transactions. On prétendit que Loüis Duc de Bourbon, dans le contrat de mariage de son fils Jean avec Marie de Berry, donnoit le Duché de Bourbonnois, & le Comte de Clermont au Roy, au défaut des hoirs mâles issus en ligne directe des aînez de la Maison, en sorte que les collatéraux nez des cadets, tel qu'étoit le Connétable, n'auroient au défaut de la branche aînée aucun droit à ces sortes de biens, qui seroient en ce cas réünis au Domaine du Roy. Il est vray que les termes donnoient quelque lieu de chicaner; mais en agissant de bonne foy, on voioit clairement quelle avoit été l'intention de Loüis de Bourbon dans ce contrat.

Pour ce qui est des autres biens, on n'alleguoit que la proximité du sang, pour les faire ajuger à Madame la Régente, qui par sa mere étoit cousine germaine de la defunte Suzanne femme du Connétable; & à la faveur de quelques textes du Code, on vouloit que ce titre prévalût à l'usage immémorial de la Maison, qui substituoit toûjours les biens aux mâles, même les plus éloignez.

Cette Cause où il s'agissoit de la perte de tous les biens du Connétable, fut plaidée par les deux plus fameux Avocats de ce temps-là. Celui du Connérable fut François de Montholon, depuis Président au Parlement de Paris, & Garde des Sceaux, qui faisoit autant d'honneur à sa famille dans la Robe, que ses ancêtres en avoient déja fait dans la profession des Armes.

L'Avocat de la Régente fut Guillaume Poyet, qui par son esprit & par sa capacité parvint dans la suite jusqu'à être Chancelier de France.

Montholon développa admirablement les raisons que j'ay touchées, & plusieurs autres, pour rendre inconteſtable le droit du Duc de Bourbon. Poyet employa toute son adresse à les éluder. On commença à plaider au Parlement le douziéme de Février. Plusieurs mois se passerent en repliques & en dupliques; & Montholon ayant encore parlé le sixiéme d'Août, pour empêcher le sequestre des biens que la Régente demandoit, le Parlement renvoya l'affaire aprés la Saint Martin: mais cette Princesse agit si fortement auprés des Juges, qu'elle obtint avant la fin du Parlement ce qu'elle demandoit.

An. 1523.

Ce sequestre qui ôtoit au Connérable la joüissance de ses biens, le mit au désespoir, & l'obligea de hâter sa retraite, qu'il avoit déja projettée avec l'Empereur.

La chose s'étoit traitée avec le dernier secret, & le Roy n'en avoit pas eu le moindre soupçon. Celui qui avoit lié le commerce, étoit Adrien de Croy Comte de Roeux aux Pays-Bas, qui se chargea volontiers de la commission que le Connétable son ami luy donna, de faire part de son chagrin à l'Empereur. Ce fut une agreable nouvelle pour ce Prince, parfaitement instruit du mérite de cet illustre Mécontent, du grand nombre de ses amis, & du crédit qu'il avoit parmi la Noblesse de France. Il le regarda comme un instrument tres-propre à susciter au Roy de grands embarras dans son Royaume, & dont on pourroit au moins se servir utilement à rompre les mesures qu'il avoit prises pour rétablir ses affaires en Italie.

Memoires du Bellay, Liv. 2.

Charles

Procés du Connétable de Bourbon.

Charles V. étoit trop habile pour laiſſer échaper une ſi belle occaſion. Il envoya Beaurain ſon Chambellan déguiſé, au Connétable, avec des Lettres de créance. Le rendez-vous fut à Montbriſon dans le Comté de Forez. Les propoſitions que fit l'Envoyé ne pouvoient être plus avantageuſes. Il propoſa au Connétable d'épouſer Eléonor d'Autriche veuve du Roy de Portugal, ſœur de l'Empereur, qui donneroit à cette Princeſſe une dot de deux cens mille écus, la déclareroit par ſon teſtament héritiére de tous les Etats de la maiſon d'Autriche, au cas que luy & l'Archiduc Ferdinand ſon frere mouruſſent ſans enfans, & s'engageroit à obtenir de l'Archiduc la ratification de ce Traité dans tous ſes articles. Beaurain luy offrit de le faire comprendre dans le Traité de Ligue que l'Empereur & l'Angleterre avoient faite enſemble contre la France; & il luy montra ce traité, ſelon lequel l'Empereur, dés que le Roy ſeroit en Italie, devoit entrer dans le Royaume du côté des Pyrénées avec dix-huit mille hommes de pied Eſpagnols, dix mille Lanſquenets, deux mille hommes d'Armes, quatre mille hommes de Cavalerie Légere, & une groſſe Artillerie, tandis que le Roy d'Angleterre deſcendroit en Picardie avec quinze mille hommes de pied, & cinq cens chevaux, qui ſeroient joints à leur arrivée par trois mille Lanſquenets, trois mille chevaux, & quatre mille ſoldats du Comté de Haynaut, que Madame Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-Bas fourniroit.

Soit que le Connétable ſe laiſſât ébloüir par de ſi magnifiques promeſſes, & que l'ardeur de ſa paſſion ne luy permit pas de conſidérer que plus elles étoient avantageuſes, & plus il devoit s'en défier; ſoit que ſe voyant pouſſé à bout, il fût réſolu à tout hazarder, il les accepta, & s'engagea à fournir trois cens Hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied de ſes terres, & promit de les tenir prêts à marcher; dix jours aprés que l'Empereur & le Roy d'Angleterre ſe ſeroient attachez au ſiége de quelque place du Royaume, & que les Comtes Felix & Guillaume de Fuſtemberg, Généraux de l'Empereur, qui devoient faire irruption en Bourgogne avec douze mille Allemans, y ſeroient entrez.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Il envoya la Mothe-des-Noyers Gentilhomme du Bourbonnois à ces deux Comtes, pour convenir avec eux de la route qu'ils tiendroient; & ſelon ſon projet, ce devoit être par Chaumont en Baſſigny, d'où ils traverſeroient la Bourgogne, pour le venir joindre dans le Bourbonnois, afin de porter de là la guerre dans le cœur du Royaume.

Ce Traité ne fut que verbal, ſoit que Beaurain n'eût pas eu ordre de l'Empereur de rien écrire, ſoit que le Connétable, quelque déterminé qu'il parût à ne plus rien ménager, ne fût pas encore bien affermi contre tous les remords de ſa conſcience, qui luy repréſentoit les maux effroyables, où il alloit précipiter ſa patrie.

Au Procés du Connétable.

En effet on voit par la dépoſition de Popillon Seigneur de Paray, faite devant le Chancelier, que ce Gentilhomme ayant repréſenté au Connétable les terribles ſuites de la démarche qu'il alloit faire, ce Prince ſe mit d'abord en colére contre luy, & fit ſerment que ſi l'Empereur luy tenoit ſa parole pour le mariage avec Eléonor d'Autriche, il ne reculeroit pas; mais qu'ayant fait depuis réfléxion ſur les remontrances qu'on luy avoit faites, il appella ſon Confeſſeur, & ſe fit abſoudre de ſon ſerment. Popillon ajoûta que le Confeſſeur l'avoit aſſûré, que le Connétable avoit abandonné ſon deſſein: mais dés lors il étoit beaucoup engagé, ayant déja envoyé Saint Bonnet de ſa part en Eſpagne avec Beaurain, pour conclure ſon Traité avec l'Empereur. En de pareilles conjonctures, il ne faut qu'un événement imprévû pour fixer l'irréſolution. Et c'eſt ce qui arriva par la connoiſſance que le Roy ſut ces entrefaites, eut de toute l'intrigue.

Ce Prince diſpoſoit tout pour ſon voyage d'Italie, aprés avoir mis ordre à ſes frontieres. Les troupes commençoient déja à filer vers Lyon, où elles devoient s'aſſembler. Le Duc de Suffolc avec les Lanſquenets qu'il commandoit, & deux autres mille hommes des troupes de Picardie étoient en chemin pour s'y rendre. L'Amiral Bonnivet avoit pris les devants avec de Lorges, & ſix mille hommes de pied, & s'étoit ſaiſi du Pas de Suze. Le Maréchal de Montmotenci avec douze mille Suiſſes avoit auſſi paſſé les Alpes, & s'étoit joint à l'Amiral auprés de Turin, pour y attendre le Roy & le teſte de l'armée, lors que ce Prince arrivant à S. Pierre-le-Moutier dans le Nivernois, apprit de Matignon & d'Argouges deux Gentilshommes de Normandie de la maiſon du Connétable, qu'il ſe tramoit ſous-main quelque choſe avec l'Empereur par le moyen du Comte de Roeux, ſans neanmoins qu'ils en ſçûſſent aucun détail.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Sur cet avis le Roy ſurſit ſa marche, pour attendre le Duc de Suffolk, qui arriva deux jours aprés avec les troupes qu'il conduiſoit, car le Roy ne vouloit pas entrer dans Moulins où étoit le Connétable, qu'il ne fût bien accompagné. Il fut reçû dans la ville où il fit entrer la meilleure partie de ſes troupes, & alla au Palais du Connétable, qui étoit au lit; ſcignant une maladie, pour ſe diſpenſer d'aller en Italie, où le Roy vouloit qu'il l'accompagnât.

Ce Prince l'aborda d'un viſage fort humain; & ayant fait retirer tout le monde, luy dit qu'il étoit averti de bonne part qu'il entretenoit commerce avec l'Empereur, qui ſe ſervoit du Comte de Roeux pour tâcher de le corrompre; qu'il ne doutoit pas que le procés qu'on luy avoit intenté ne le chagrinât beaucoup; & qu'il n'en étoit point ſurpris; mais qu'il pouvoit compter ſur ſa bonté, & qu'il l'aſſûroit que s'il perdoit ſa cauſe, il luy rendroit tous ſes biens.

Le Connétable, ſans paroître étonné, avoüa que le Comte de Roeux l'avoit ſollicité de la part de l'Empereur; mais que ſçachant ce qu'il devoit à ſon Roy & à ſa Patrie, il avoit rejetté bien loin les offres qu'on luy avoit faites; qu'il avoit toûjours été dans la réſolution de ne pas faire de cela un myſtére à Sa Majeſté; qu'il ne luy en avoit point fait parler, ne croyant pas

devoir confier la choſe à un tiers, non plus qu'à une lettre; & que ſçachant qu'il devoit paſſer par Moulins, il avoit differé juſqu'à ſon paſſage à luy en faire part; qu'au reſte, pour luy ôter tout ſoupçon, il le ſuivroit en Italie; & que ſes Medecins l'ayant aſſuré qu'en peu de jours il pourroit ſouffrir la litiere, il eſpéroit le joindre inceſſamment à Lyon.

Le Roy, qui jugeoit par ſa franchiſe de celle des autres, & qui en diverſes occaſions fit par là de grandes fautes, ſe tint content de cette réponſe; & malgré les avis des plus ſages de ſon Conſeil, qui vouloient qu'il fiſt arrêter le Connétable, il n'en voulut rien faire, contre la maxime avancée depuis & ſouvent pratiquée par un grand Politique, * que les ſoupçons en matiere d'Etat ne ſuffiſent pas pour faire couper la tête à un grand Seigneur; mais que c'en eſt aſſez pour s'aſſûrer toûjours de ſa perſonne par précaution, ſauf à s'éclaircir dans la ſuite de ſon crime, ou de ſon innocence. Il pourſuivit donc ſon chemin juſqu'à Lyon; & peu de jours aprés le Connétable partit de Moulins, tenant la même route. Le Roy avoit laiſſé auprés du Connétable Pierre de la Bretonniere Sieur de Warti, avec qui ce Prince peu de jours aprés prit auſſi le chemin de Lyon.

* Le Cardinal de Richelieu dans ſon Teſtament politique.

Etant arrivé à la Paliſſe, il fit partir Warti, & le chargea de dire au Roy de ſa part, qu'il alloit ſe rendre auprés de luy. Mais Warti ne fut pas plutôt en chemin, que le Connétable, ſous prétexte qu'il ſe trouvoit plus mal, s'en alla à ſon Château de Chantelles, place fortifiée, d'où il envoya Jacques Huraut Evêque d'Autun au Roy avec une lettre, par laquelle il l'aſſûroit de ſa fidélité: pourvû néanmoins, ajoûtoit-il, qu'il luy fiſt reſtituer les biens de la Maiſon de Bourbon.

Le Roy avant l'arrivée de l'Evêque d'Autun ayant été averti, que le Connétable avoit quitté le grand chemin de Lyon, vit bien qu'il le trompoit, & fit partir ſur le champ le Bâtard de Savoye Grand-Maître de ſa Maiſon, & le Maréchal de Chabannes avec de la Gendarmerie, pour aller aprés luy & l'arrêter. Il envoya encore d'autre Cavalerie en divers endroits pour luy couper le chemin, & donna des gardes à l'Evêque d'Autun, dés qu'il fut entré à Lyon.

Le Connétable eut avis de tous ces mouvemens, par les eſpions qu'il avoit à la Cour. Il ſortit de Chantelles dés la même nuit, pour aller à Arment en Auvergne, & de là il partit accompagné d'un ſeul Gentilhomme nommé de Pomperant, à deſſein de gagner le Rhône, de paſſer cette riviere, & de tirer vers la Savoye, pour ſe ſauver en Italie ſur les terres des ennemis de la France. Il ſe fit paſſer dans tout le chemin pour le valet de chambre de Pomperant. Il courut de grands riſques par la rencontre fréquente des troupes du Roy, qui étoient répanduës de toutes parts, & dont quelques-unes le cherchoient. Il luy arriva pluſieurs avantures embaraſſantes, dont il ſe tira heureuſement: & enfin aprés bien des détours, & avoir traverſé une partie de l'Allemagne, il arriva en ſix ſemaines à Trente. Il ſe rendit enſuite à Mantoüe, où le Marquis de Mantoüe ſon couſin germain le mit en équipage. De là il alla à Plaiſance, où le Comte de Lannoy Viceroy de Naples & devenu Général de l'armée de l'Empereur dans le Milanés par la maladie de Proſper Colonne, vint le trouver, pour luy communiquer les projets de la campagne d'Italie.

Belcar. lib. 17.

De Plaiſance il alla à Genes attendre les ordres de l'Empereur, à qui il avoit envoyé le Sieur de Lurci pour les luy demander. Il l'attendit pendant cinq ſemaines, au bout deſquelles Lurci arriva avec le Comte de Roeux, qui donna le choix au Connétable de la part de l'Empereur, ou de paſſer en Eſpagne, ou de demeurer au Duché de Milan avec la qualité de ſon Lieutenant General en Italie. Il choiſit de demeurer en Italie, & alla joindre l'armée Impériale au camp de Binaſque, à trois lieuës de Milan. Il s'étoit déja fait durant cet intervalle pluſieurs actions au delà des Monts entre les François & les Confédérez; je les raconteray aprés que j'auray touché les principales choſes qui ſe paſſerent à la Cour de France, à l'occaſion de la fuite du Connétable.

Le Roy devenu plus circonſpect par la faute irréparable qu'il avoit faite de ne pas faire arrêter ce Prince, prit toutes les précautions imaginables pour en empêcher les ſuites. Il ſe ſaiſit de toutes les places fortifiées du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Forés, du Beaujolois, & des autres domaines du Connétable. Il appella auprés de ſa perſonne le Duc de Vendôme, qui devoit commander en Picardie, dont il avoit le Gouvernement: car comme il étoit de la Maiſon de Bourbon, on appréhenda que reſſentant l'injure commune à toute la famille, il ne ſe fût laiſſé engager dans quelque complot. Cela produiſit du changement dans les poſtes des Officiers Généraux. Monſieur de la Trimoüille fut envoyé commander en Picardie à la place du Duc, & le Comte de Guiſe en Bourgogne au lieu de la Trimoüille. On arrêta un grand nombre de Gentilshommes & d'autres perſonnes qu'on ſçavoit attachez au Connétable: entr'autres Jean de Poitiers Seigneur de Saint Valier, Aymard de Prie, François d'Eſcars Seigneur de la Vauguion, Pierre Popillon Seigneur de Paray & Chancelier de Bourbonnois, Hector d'Angeray Seigneur de Saint Bonnet, Deſguiers, Brion, de Baudemanche, l'Evêque d'Autun, & Antoine de Chabannes Evêque du Puy.

Le Sieur de Brinon premier Préſident au Parlement de Normandie, & nommé Garde du petit Seeau du Roy pendant le voyage que ce Prince devoit faire en Italie, eut ordre de luy d'aller à Tarare en compagnie du Grand Maître, & du Maréchal de Chabannes, & de prendre un Adjoint du Corps des Maîtres des Requêtes, pour interroger les Evêques d'Autun & du Puy, Saint Valier, & Aymard de Prie. C'eſt la premiére procédure qui fut faite dans ce procés, que divers incidens firent durer fort long-temps. La plûpart des coupables en furent quittes pour l'exil, ou pour la priſon. L'Arrêt contre le Connétable,

ou plutôt contre ſa mémoire, car il fut tué dans cet intervalle, ne fut prononcé que quatre ans aprés, l'an 1527. & ce ne fut que l'an 1530, que l'article qui concernoit la ſucceſſion des biens de la Maiſon de Bourbon, fut terminé en conſéquence du Traité de Cambray.

Le plus grand effet que produiſit la révolte du Connetable au regard de la diſpoſition de la Campagne de cette année 1523, fut que le Roy ne paſſa point en perſonne en Italie, de peur que durant ſon abſence, il ne ſe fiſt quelque mouvement dans le Royaume par ceux qui étoient de l'intelligence : & bien luy en prit de n'être point ſorti de Lion le jour qu'il y arriva, avant que le Connétable ſe fût encore déclaré ; car on ſçut par la dépoſition de Brion, qu'on avoit diſpoſé une embuſcade aux environs, où il devoit être enlevé.

Le Roy demeurant en France, l'Amiral de Bonnivet fut chargé de l'expédition d'Italie. On avoit conçu une grande idée de ſa capacité depuis la priſe de Fontarabie, où il en avoit fait beaucoup paroître ; & pour prévenir la jalouſie du commandement, qui avoit pluſieurs fois ruiné les affaires de France au delà des Alpes, le Roy retint auprés de ſa perſonne le Maréchal de Chabannes, le Duc d'Alençon, & le Duc de Vendôme : mais il y avoit pour celuy-cy une autre raiſon particuliére, que j'ay déja marquée ; c'eſt qu'il étoit de la Maiſon de Bourbon, & que dans la conjoncture on jugeoit à propos de ne le pas éloigner de la Cour.

L'Amiral avoit une tres belle Armée aſſemblée auprés de Verceil, compoſée de ſix mille Fantaſſins François, ſous les ordres de François de Montgommery Seigneur de Lorges, de ſix mille Lanſquenets conduits par le Duc de Suffolk, de quatorze à quinze mille Suiſſes, & de quinze cens hommes d'armes, dont les Compagnies bien complétes & fournies de leurs Archers faiſoient une nombreuſe Cavaletie.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Dés qu'il eut reçu les ordres du Roy, il ſe mit en campagne, donna la conduite de l'Avantgarde au Maréchal de Montmorenci, & prit ſa marche vers la Ville de Milan, auprés de laquelle le Duc François Sforce quelques jours auparavant avoit échapé un grand danger. Car Boniface Viſcomti mécontent de ce Prince, qui avoit caſſé ſa Compagnie, & luy avoit refuſé un Gouvernement qu'il luy demandoit, s'étant approché de luy dans la campagne entre Monza & Milan, ſous prétexte de luy parler en particulier, luy porta un coup de poignard à la gorge ; mais le Duc reçut le coup au bras, l'ayant levé dans ce moment pour le parer. Viſcomti s'échapa par la viteſſe du cheval Turc ſur lequel il étoit monté ; & les Gardes du Duc, qui s'étoient éloignez de luy pour luy faire moins de pouſſiére en marchant, ne purent atteindre l'aſſaſſin.

Le Duc retourna ſur ſes pas à Monza, appréhendant qu'on n'eût formé contre luy une conjuration à Milan. Le bruit ſe répandit par-tout qu'il étoit mort. Galeas de Birague profita de cette fauſſe nouvelle ; & s'étant joint à quelques autres Bannis de Milan du parti de France, & à quelques Soldats François, alla à Valence & s'en empara : mais Antoine de Léve qui étoit à Aſt avec un Camp-volant d'Eſpagnols & de quelques Cavaliers, l'étant venu promptement aſſiéger, avant qu'il eût eu le temps de mettre en défenſe cette Place qui n'étoit pas bonne, la força, fit paſſer une partie de la Garniſon au fil de l'épée, & prit le reſte priſonnier avec Birague.

Cependant l'Armée Françoiſe n'eut pas plutôt paru à la vûe de Novare, que la Ville ſe rendit ſans coup férir. Le Gouverneur s'étant retiré dans la Citadelle, l'Amiral qui vouloit au plutôt en venir aux mains avec Proſper Colonne, ne jugea pas à propos de s'y arrêter. Il prit encore Vigévano, & ſe rendit maître ſans combat de de tout le pays d'en deça du Téſin.

Memoires du Bellay. Liv. 2. Belcarius. Lib. 17. Guicciard. Lib. 15.

Colonne, qui n'étoit pas encore parfaitement guéri, ayant appris ſon approche, s'étoit fait tranſporter en litiére ſur le bord de ce fleuve, en réſolution de luy en diſputer le paſſage avec quatre mille Fantaſſins Eſpagnols, autant de Lanſquenets, & toute la Cavalerie de l'Armée des Confédérez, en attendant qu'il pût être joint par le reſte de leurs Troupes. Mais l'Amiral ayant écarté à coups de canon les Allemans à un gué proche de Vigévano, força ce paſſage, & fit paſſer ſon Armée avec tant de promptitude, & en ſi bel ordre, que Colonne fut obligé d'abandonner la partie. Ce Général envoya promptement ſa groſſe Artilletie à Milan ; & l'ayant ſuivie de prés, il trouva la Ville dans une telle conſternation, qu'il n'oſa s'y arrêter. Il ſe retira à Lodi avec la plûpart de ſes Troupes, aprés avoir jetté trois mille Hommes de pied & cent Hommes d'armes dans Pavie, ſous les ordres d'Antoine de Léve.

Il n'y a aucun Hiſtorien, qui ne blâme en cette occaſion l'imprudence de l'Amiral, de n'avoir pas été droit à Milan, dont il n'étoit éloigné que de quatre lieües. Tous conviennent que la Ville, vû la fraycur & le mauvais état où elle étoit, luy eût ouvert ſes portes : mais il en fut détourné par Galeas Viſcomti, & par quelques autres Milanois, qui appréhendoient le ſaccagement de la Ville, & qui luy firent eſpérer d'en tirer un gros argent par une capitulation, pourvû qu'il leur permît d'y aller pour traiter avec les Bourgeois. La négociation dura trois jours, pendant leſquels ceux cy revenus de leur premiére crainte, travaillérent jour & nuit à faire des retranchemens ſur les murailles qui étoient ouvertes en pluſieurs endroits, animez ſur-tout par Jérôme Moroné, qui ſans tirer l'épée, fit le plus de mal aux François durant tout le cours de ces guerres, & leur fit ſentir la faute qu'ils avoient faite d'avoir négligé de retenir dans leur parti, un homme de ce caractére. Ainſi les Milanois ſe mirent hors du danger d'être inſultez, avec le ſecours d'une aſſez groſſe Garniſon qu'ils avoient, & en état d'attendre l'arrivée du ſecours, que Colonne leur promit de leur amener inceſſamment.

Capella. Lib. 3.

Sur cette aſſûrance ils ne voulurent rien conclure avec Viſcomti, & Boyer Général de Nor-

mandie, c'eſt-à-dire Intendant des Finances de cette Province, qui retournérent à l'Amiral, fort confus de s'être ainſi laiſſez amuſer.

Bonnivet reconnoiſſant trop tard la grande faute qu'il avoit faite, ne laiſſa pas de s'approcher de la Ville; mais il trouva que Colonne avoit augmenté la Garniſon juſqu'au nombre de dix mille hommes. Il quitta dés lors le deſſein non ſeulement de la forcer, mais encore de l'aſſiéger. Il ſe contenta d'un blocus. Il mit une forte Garniſon à Monza ſur le Lambro, & envoya à Lodi le Chevalier Bayard qui s'en empara, pour couper les vivres à Milan de ces côtez-là.

Dés que Bayard ſe fut aſſûré de Lodi, il reçut ordre du Général de marcher à Crémone, dont le brave Janot d'Herbouville Seigneur de Bunon, avoit conſervé le Château au Roy pendant prés de deux ans depuis la perte de la Ville. Il y étoit mort depuis peu, & il n'y reſtoit plus que huit Soldats, à qui il avoit inſpiré tant de bravoure, que jamais ils ne demandérent à ſe rendre, & ne voulurent accepter aucunes offres des Ennemis, qui ignorant leur petit nombre, n'oſérent entreprendre de les emporter par eſcalade. Ainſi ce n'eſt pas ſeulement de notre temps, que cette Place a été le théatre des prodiges de la bravoure Françoiſe.

Bayard y entra par la porte du ſecours, pour voir s'il pourroit attaquer la Ville du côté du Château: mais il en trouva les avenuës tellement fortifiées, qu'il crut la choſe impoſſible, & ſe détermina à la battre d'un autre côté. Il le fit dés qu'il eut été joint par Rance de Ceres Baron Romain, qui luy amena un renfort de quatre mille Italiens, levez dans le Ferrarois & aux environs.

Dés que le Général Colonne avoit vû Bayard marcher à Crémone, il y avoit fait entrer trois mille Soldats; & à ſa priére le Duc d'Urbin Général de l'Armée Vénitienne, & le Marquis de Mantoüe, chef des Troupes de l'Egliſe, s'étoient approchez de la Place juſqu'à Pontévico, pour inquiéter l'Armée Françoiſe, & l'empêcher de tenter l'aſſaut.

Bayard ne s'étonna pas fort de ce voiſinage: il ſe doutoit bien que les Vénitiens, qui n'étoient entrez que par force dans la Ligue avec l'Empereur, n'étoient pas d'humeur à hazarder un combat. Il ſçavoit de plus que la mort du Pape, dont on avoit depuis peu reçu la nouvelle, ralentiroit le feu du Duc d'Urbin, qui d'ailleurs n'étoit pas trop ennemi des François: ainſi il fit ſes approches, éleva ſes batteries; & aprés trois jours d'une vigoureuſe canonade, il y eut une bréche aſſez grande à la muraille. Il fit donner l'aſſaut; mais comme il le commençoit, il ſurvint une furieuſe pluye, qui rendit le terrain ſi gliſſant, qu'on ne pouvoit tenir pied ſur la bréche. C'eſt pourquoy il donna le ſignal de la retraite, pour recommencer l'attaque le jour d'aprés.

Les Ennemis profitérent de ce répit pour ſe retrancher ſur le rempart; & ce qui acheva d'ôter à Bayard toute eſpérance de reüſſir, fut que la pluye ſans ceſſer, dura quatre jours & quatre nuits.

Le Duc d'Urbin & le Marquis de Mantoüe incommodoient déja extrémement le Camp, par les gros partis qu'ils envoyoient en campagne, pour couper les vivres aux Aſſiégeans; & la pluye continuelle rendit les chemins ſi impraticables, que les convois ne pouvoient plus aller. De ſorte que Bayard, pour ne pas faire périr inutilement les Troupes, leva le Siége; & aprés avoir bien fourni le Château d'hommes & de munitions, ſe retira vers Milan au gros de l'Armée.

Le Corps que Bayard commandoit ſervit à l'Amiral à ſerrer Milan de plus prés. On commençoit à ſouffrir beaucoup dans la Ville: & plus de cent mille perſonnes y manquérent de pain pendant huit jours; non pas faute de bled, car il y en avoit en abondance, mais faute de moulins pour le moudre; à quoy l'on ſuppléa dans la ſuite par la grande quantité de moulins à bras, dont toutes les familles ſe pourvûrent. Capella. Lib. 3.

L'Amiral comptoit encore beaucoup ſur la vacance du ſaint Siége, & ſur les diſſentions des Cardinaux pour l'élection. Cela étoit cauſe que les Troupes de l'Egliſe n'étoient point payées, & le Duc d'Urbin avoit beaucoup de peine à les retenir. Les Florentins, les Génois, les Luquois, aprés avoir donné leur quote part pour trois mois de l'argent qu'ils devoient fournir à l'Armée, voyant que les autres Confédérez ne contribuoient plus, refuſoient auſſi de le faire. Colonne dans ce preſſant beſoin propoſa à Guy Rangoné Gouverneur de Modéne, de vendre cette Place au Duc de Ferrare pour payer les Troupes de l'argent qu'on feroit de cette vente. Mais François Guichardin Commiſſaire Apoſtolique s'y oppoſa, comme à une choſe trop préjudiciable au S. Siége. Garinara Miniſtre de l'Empereur, refuſa auſſi d'y donner ſon conſentement, ſoûtenant que ſon Maître n'approuveroit jamais, qu'on eût mis une Place de cette importance entre les mains du Duc de Ferrare, de tout temps tout dévoüé à la France, & dit qu'il falloit au moins attendre l'arrivée du Comte de Lannoy Viceroy de Naples, qui étoit en chemin avec des Troupes pour joindre l'Armée des Confédérez. Par là l'eſpérance de l'Amiral de voir cette Armée ſe diſſiper, augmentoit tous les jours.

Il apprit de plus que la maladie de Proſper Colonne devenoit tres dangereuſe, & que ne ſe trouvant plus en état d'agir, il avoit remis le commandement de l'Armée à Ferdinand Alarcon Général de l'Infanterie Eſpagnole, juſqu'à l'arrivée du Viceroy, à qui cet employ étoit deſtiné. Cette démiſſion de Proſper Colonne, dont l'autorité & la réputation avoient juſqu'alors ſoûtenu le courage des Milanois, étoit un fâcheux contretemps pour les Confédérez & un grand avantage pour les François.

Mais la nouvelle de l'élévation de Jules de Médicis ſur le Thrône de S. Pierre, ſous le nom de Clément VII. ranima la Ligue. On connoiſſoit l'habileté de ce Pontife, ſon activité, ſon incli-

nation, & même ſon talent pour la guerre, & ſur-tout ſon éloignement de la France. D'ailleurs, Alarcon, Jérôme Moroné, & les autres Chefs, ou Partiſans des Confedérez, repréſentoient à leurs Troupes, que l'Amiral ſouffroit beaucoup dans ſon Camp; que les pluyes & les neiges qui tomboient depuis quelque temps en abondance, luy faiſoient périr bien des Soldats; que la diſette de fourage avoit ruiné ſa Cavalerie; qu'il luy ſeroit impoſſible de tenir encore long-temps la campagne, & que celuy des deux Partis, qui auroit le plus de patience, ſeroit le vainqueur.

C'étoit en effet ce qui devoit décider du ſuccés de cette Campagne: mais un peu avant la créarion du Pape, les Confedérez formérent un deſſein qui déconcerta entiérement l'Amiral. Ce fut de s'emparer du Pont qu'il avoit ſur le Téſin vis à vis de Vigévano, par où luy venoient tous ſes vivres de Lommeline & du Novaréſe. Le Marquis de Mantoüe alla pour cette expédition avec cinq cens chevaux à Pavie, où il devoit être ſuivi d'autres Troupes, & ſe joindre à la Garniſon de cette Place, qui étoit déja tres-nombreuſe ſous le commandement d'Antoine de Léve.

L'Amiral vit bien de quoy il s'agiſſoit, & que s'il ne prévenoit le deſſein des Ennemis, il ſeroit bien-tôt affamé dans ſon Camp; c'eſt pourquoy il envoya ordre au Chevalier Bayard & à Rance Ceres de prendre les Troupes qu'ils avoient à Monza, & de marcher promptement à Vigévano. Ce mouvement ôtoit l'eſpérance aux Confédérez de forcer le Pont; mais ils l'avoient bien prévû, & rien ne pouvoit leur être plus avantageux. Car le poſte de Monza étant une fois abandonné, le paſſage étoit ouvert à Milan pour les vivres; & en effet ils y vinrent en abondance du Bergamaſque, du Breſſan & de tout l'Etat de Veniſe: de ſorte que les François ne pouvoient plus eſpérer d'avoir cette Capitale par famine.

L'Amiral ne demeura dans ſon Camp encore quelques jours, que pour attendre le ſuccés d'une intelligence qu'il avoit dans Milan, par laquelle il eſpéroit s'en rendre maître. C'étoit avec un Officier nommé Murgant, natif de Parme, du Régiment de Jean de Médicis, qui devoit luy livrer un Baſtion: mais un de ceux à qui on fut obligé de confier le ſecret de cette entrepriſe, le découvrit. Murgant fut arrêté & mis à mort avec ſes complices, qu'il nomma dans la queſtion.

L'Amiral au deſeſpoir de voir que nulle de ſes entrepriſes ne luy réuſſiſſoit, ne penſa plus qu'à ſauver le reſte de ſes Troupes, & à ſe retirer au delà du Téſin, pour les mettre en quartier dans le Novaréſe & dans Lommeline, & fit propoſer une Tréve de deux mois à Proſper Colonne, qui bien qu'il ne ſortît plus en campagne, étoit encore chargé de la conduite des affaires de la Ligue. Il ſe ſervit pour faire cette propoſition, de Galeas Viſconti, qui fit demander permiſſion à Proſper Colonne d'entrer dans Milan pour y rendre ſes civilitez, avant que de s'en éloigner, à Madonna Clara, une des belles Dames de ſon temps, dont il étoit aimé, & pour qui Proſper Colonne avoit beaucoup de conſidération. Guicciard. Lib. 17.

Aprés que Viſconti eut obtenu ce congé, & qu'il eut entretenu quelques momens cette Dame, il luy dit que l'Amiral de Bonnivet vouloit luy avoir une obligation, dont non ſeulement ce Général, mais encore tous les Habitans du Milanés luy tiendroient grand compte; qu'il s'agiſſoit d'obtenir de Proſper Colonne une ſuſpenſion d'armes pendant deux mois, afin de laiſſer reſpirer les Peuples & les Soldats; & que pendant ce temps-là on pourroit imaginer quelques expédiens, qui acheminerоient les choſes à une Paix entiére, ou à une longue Tréve, dont l'Europe Chrétienne avoit un extréme beſoin, pour réprimer la fureur des Turcs.

La Dame ſe chargea de la commiſſion, & alla trouver Colonne, qui étoit parfaitement inſtruit du mauvais état des Troupes de l'Amiral, & de la néceſſité où il étoit de décamper des environs de Milan; mais ne voulant pas refuſer abſolument cette Dame, il répondit, que la choſe ne dépendoit pas de luy ſeul; qu'il ne pouvoit rien faire en cela ſans avoir pris l'avis des autres Généraux de la Ligue; que cependant à ſa conſidération, il conſentiroit que des Députez des deux Partis s'aſſemblaſſent en un lieu d'égale diſtance de Milan & du Camp des François, pour propoſer enſuite aux Alliez ce qui auroit été projetté: mais le choix qu'il fit de Jérôme Moroné pour la Conférence, montra bien que ce n'étoit qu'une pure cérémonie.

En effet, celuy-cy parla avec tant de hauteur à Galeas Viſconti & à Boyer Threſorier de l'Armée, députez par l'Amiral pour cette négotiation, qu'ils virent bien qu'on ne pourroit convenir de rien avec luy. C'eſt pourquoy l'Amiral ne pouvant plus tenir la campagne à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, qui étoit extréme, & des fréquens murmures des Suiſſes, qui ſe plaignoient hautement des inutiles fatigues qu'on leur faiſoit endurer, s'éloigna de Milan, s'approcha du Téſin, & ſe campa à Biagraſſa. Il envoya de là en quartier d'Hyver l'Infanterie de Savoye qu'il avoit dans ſon Armée, & l'Infanterie Gaſconne; la premiére en Piémont, & l'autre en France. Il donna une paye aux Suiſſes, & leur promit de leur accorder leur congé, ſitôt que d'autres Troupes de leur Nation qui approchoient, ſeroient arrivées pour les relever. Mais en même temps il fit un détachement de ſept mille Fantaſſins Italiens avec de l'Artillerie, ſous les ordres de Rance de Ceres, du Sieur de Lorges & du Comte de S. Pol, à qui il fit paſſer le Téſin, pour aller aſſiéger Arona ſur le Lac Majeur. Cette entrepriſe n'eut pas un plus heureux ſuccés que les autres; car Colonne ayant pénétré le deſſein de l'Amiral, avoit jetté douze cens hommes dans la Place avant qu'on l'inveſtit. Le Siége dura vingt-cinq jours. Anchiſe Viſconti, à qui elle appartenoit, y ſoûtint trois aſſauts, & la mine qu'on y avoit faite n'ayant pas réuſſi, on fut obligé de lever le Siége. On y perdit bien du monde, & entre autres Pommereüil, qui commandoit l'Artillerie dans l'Armée d'Ita-

Guicciard. Lib. 15. Capella. Lib. 3.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Capella. Liv. 3.

lie, & Roncerolles jeune Gentilhomme de Normandie, fort brave, & fils du Sieur de Hugueville.

Sur ces entrefaites, Proſper Colonne mourut âgé de prés de quatre-vingts ans. Ce fut une perte conſidérable pour les Confedérez. Il paſſa pour un des grands Capitaines de ſon temps ; il faiſoit la guerre avec plus de ſageſſe que d'éclat & de brillant, ayant pour maxime de ne jamais rien abandonner à la fortune, qu'à la derniére extrémité. Il excelloit dans l'art de fortifier les Places & les Camps, ſelon la maniére de ce temps-là, & dans celuy de chicaner & de fatiguer l'Ennemi en campagne. Il avoit été d'abord dans le parti de France ; & malgré les grands bienfaits que luy & Fabrice ſon frere avoient reçus de Charles VIII. qui les préféra imprudemment à la Maiſon des Urſins, dont il étoit beaucoup plus ſûr, & dont il avoit toûjours été tres fidellement ſervi, il ſe jetta du côté des Ennemis, & fut une des principales cauſes de la perte du Royaume de Naples, & enfin du Duché de Milan pour la France. Ce fut vers ce même temps, c'eſt à dire ſur la fin de l'année 1523, que le Connétable de Bourbon ayant reçu à Génes les ordres de l'Empereur, ſe rendit à Milan auprés du Comte de Lannoy Viceroy de Naples, qui prit à la tête des Confedérez la place de Proſper Colonne. Son arrivée fut un ſurcroît de malheur pour les François, duquel je parleray ſous l'année ſuivante, aprés avoir raconté ce qui ſe paſſa ſur les diverſes frontiéres de France durant cette Campagne.

Memoires de Brantome. T. 1.

An. 1523.

L'opiniâtreté avec laquelle le Roy s'étoit aheurté à reconquérir le Milanés, dans le temps que luy-même étoit menacé de toutes parts, c'eſt à dire du côté de l'Eſpagne, de la Picardie & de la Bourgogne, expoſoit la France à une ruine entiére ; & elle ne l'évita que par la valeur & la ſageſſe des Capitaines qui commandoient ſur les frontiéres, & qui ſuppléérent par là au nombre des Troupes, dont ils avoient à peine de quoy fournir les Places les plus expoſées.

La Mothe-des-Noyers, que le Connétable de Bourbon avant que de ſortir de France, avoit envoyé en Allemagne, pour hâter la marche du Comte Guillaume de Fuſtemberg & du Comte Felix, leur ayant repréſenté de quelle importance il étoit pour l'intérêt de l'Empereur, qu'ils entraſſent promptement en Bourgogne, les y conduiſit au mois de Septembre par la Franche Comté. Coiffi petite Place du Baſſigni ſe rendit à la premiére ſommation. De là laiſſant Montigny-le-Roy à gauche, ils allérent paſſer la Meuſe vers ſa ſource, & rabatirent ſur le Château de Montéclair qui ſe rendit auſſi.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

An. 1523.

Le Comte de Guiſe qui commandoit en Bourgogne à la place de Monſieur de la Trimoüille, que le Roy avoit envoyé en Picardie, ayant appris la perte de ces deux Places, accourut pour ſe jetter dans Chaumont en Baſſigny avec trois cens Hommes d'armes ; & c'étoit tout ce qu'il pouvoit mettre en campagne contre une Armée de douze mille Lanſquenets. Il y fut joint par Monſieur d'Otval, qui y amena ſix cens autres Hommes d'armes ; & aprés avoir tenu Conſeil, ils réſolurent de jetter dans les Places les Arriére-bans qu'on avoit aſſemblez, & de tenir la campagne avec les Gendarmes, pour harceler les Ennemis qui n'avoient point de Cavalerie ; parce qu'ils avoient compté ſur les Hommes d'armes que le Connétable leur avoit promis, & qu'il n'avoit pû leur envoyer ; ſa conſpiration ayant été découverte avant qu'il les eût levez.

Ce fut là le ſalut de la Champagne & de la Bourgogne, d'autant que la Gendarmerie ſe partageant en Troupes, coupoit les vivres aux Allemans, qui faute d'eſcorte pour leurs Vivandiers, n'oſoient les envoyer bien loin. De cette maniére la famine les obligea à la retraite, & aprés avoir rodé un mois ou ſix ſemaines aux environs de Chaumont, ils abandonnérent les deux petites Places qu'ils avoient priſes : mais ſans un accident qui les ſauva pour la plûpart, ils n'en auroient pas été quittes à ſi bon marché.

Le Comte de Guiſe ayant ſçû qu'ils marchoient vers Neuchâtel en Lorraine, pour y repaſſer la Meuſe, fit deux Corps de ſa Gendarmerie. Il en donna un à Courville, pour leur aller diſputer le paſſage de la riviére, tandis qu'avec ce qui luy reſtoit de Gendarmes, il les chargeroit en queüe dans le moment qu'ils paſſeroient : mais Courville étant en chemin, prit querelle avec du Châtellet Gentilhomme Lorrain, Porte-Enſeigne du Comte de Guiſe, qui le bleſſa à mort. Cela retarda la marche de la Gendarmerie, & cependant les Allemans repaſſérent la Meuſe. Il leur en coûta une bonne partie de leur Arriére-garde, que le Comte de Guiſe attaqua durant le paſſage, & tailla en piéces : & ſi en même temps ils euſſent été attaquez de l'autre côté, ſelon le projet, leur Armée auroit été entiérement défaite. C'eſt à quoy ſe termina toute l'expédition des Allemans : mais le danger étoit beaucoup plus grand du côté de la Picardie.

Le Duc de Suffolk étoit paſſé à Calais avec quatorze à quinze mille Anglois, qui joints au Comte de Bure Général de l'Armée des Pays-Bas, faiſoient une Armée de vingt-cinq à trente mille Hommes de pied, & de cinq à ſix mille chevaux. Tout ce que put faire Monſieur de la Trimoüille, chargé de garder la Picardie, fut de bien pourvoir d'hommes & de munitions les Places de cette frontiére. A voir la conduite que tinrent les Ennemis, il parut que leur deſſein étoit moins de faire des Sieges, que de prendre des quartiers d'Hyver en France. Ils paſſérent aux environs de Téroüenne, de Hédin, & de Montreüil ſans les attaquer. Ils ſe préſentérent devant Dourlens, où Créqui-de Pontdormi avoit fait bâtir cette année-là par ordre du Duc de Vendôme, un Fort de terre aſſez vaſte ſur une hauteur qui commande la Ville. Ils paſſérent encore outre, voyant ceux qui le gardoient réſolus à le défendre, & prirent le chemin de Corbie, où la Trimoüille ſe jetta.

La préſence de ce Général leur ôta l'envie qu'ils ſembloient avoir de s'attacher à cette Place : & il eſt à remarquer qu'il avoit ſi peu de Troupes, qu'il étoit obligé de tirer les Garniſons

des Villes, d'où les Ennemis s'éloignoient, pour les mettre dans celles d'où ils approchoient. Ils marchérent enfin à Bray un peu au deſſous de Corbie, où il y a un Pont ſur la Somme, réſolus de la paſſer en cet endroit.

Quelque méchante que fût la Place, qui n'avoit qu'une ſimple muraille tres foible, & qui eſt commandée de tous côtez, Pontdormi y entra avec cent cinquante Hommes d'armes & douze à quinze cens Fantaſſins, non pas dans l'eſpérance de réſiſter, mais ſeulement pour retarder la marche des Ennemis; réſolu, quand il ſe verroit ſur le point d'être forcé, de rompre le Pont, & de ſe retirer par la chauſſée à Corbie. Mais il fut ſi vivement attaqué & pourſuivi de ſi prés dans ſa retraite, qu'il n'eut pas le loiſir de couper le Pont. Il fut pouſſé juſqu'au de là de la chauſſée, & toute ſon Infanterie auroit été taillée en piéces, ſi ayant rallié ſa Gendarmerie, il n'eût arrêté aſſez long-temps les Ennemis à la tête de la chauſſée, pour donner le loiſir aux gens de pied de gagner Corbie. Il les ſuivit luy-même marchant toûjours en bon ordre, & ſans qu'on pût jamais l'enfoncer. Il perdit en cette occaſion prés de cent Hommes d'armes & peu d'Infanterie: mais le Capitaine Adrien qui la commandoit, y fut tué.

L'Armée Angloiſe & Flamande ayant paſſé la Somme, le péril augmenta, n'y ayant plus de là juſqu'à Paris, de Places capables de l'arrêter. Monſieur de la Trimoüille étoit dans une étrange inquiétude. Montdidier auroit pû faire encore quelque réſiſtance, en attendant le ſecours que le Roy ſur ces fâcheuſes nouvelles, envoyoit de Lion ſous la conduite du Duc de Vendôme, dont il avoit reconnu la parfaite fidélité, & qui n'avoit eu en effet nulle part aux mauvais deſſeins du Connétable chef de ſa Maiſon: mais il n'y avoit perſonne dans cette Place pour la défendre; & il étoit tres-difficile d'y en envoyer, parce que l'Armée ennemie étoit entre elle & Corbie.

Le brave Créqui-de-Pondormi, nom illuſtré depuis pluſieurs ſiécles par la valeur de ceux qui l'ont porté, ſe chargea de cette périlleuſe commiſſion. Il partit la nuit de Corbie avec un petit Corps de Gendarmes & d'Infanterie; & ayant pris de bons Guides, il marcha ſi heureuſement par des chemins de traverſe, qu'il arriva à Montdidier. Il y laiſſa Roche-baron Gentilhomme Auvergnac avec ſa Compagnie de cinquante Hommes d'armes, & celle du Comte de Dammartin de pareil nombre; ſous Fleurac qui en étoit Lieutenant; & mille Archers commandez par le Capitaine de la Palleriere.

Il n'y avoit pas pour luy moins de péril dans le retour: mais Monſieur de la Trimoüille l'ayant prié de le rejoindre, s'il y avoit moyen, il partit pour ſe rendre à Corbie, dés qu'il eut mis Montdidier en état de défenſe. Il ne ramenoit qu'environ cent ſoixante Gendarmes, & il ne fut pas fort loin, qu'il découvrit un gros de cinq cens chevaux. Il alla à eux ſans délibérer, les enfonça & les diſſipa: mais il en vit auſſi-tôt patoître un de deux mille qui ſoûtenoit le premier. Ce fut une néceſſité de faire retraite. Il ſe mit à la queüe de ſa Troupe; ſoûtint pluſieurs charges des Eſcadrons qu'on détachoit ſur luy, dans l'une deſquelles ſon cheval ayant été tué, il reſta embaraſſé deſſous. Barnieules ſon frere & ſon Lieutenant, & Canaples ſon neveu & ſon Guidon accoururent; & l'ayant fait monter ſur un autre cheval, l'obligérent à prendre le chemin d'Amiens avec la plûpart de ſes Gendarmes, & n'en gardérent que vingt pour faire ferme à la tête d'un défilé: ils ſauvérent par ce moyen leur Général; mais accablez par le nombre, ils demeurérent tous deux priſonniers avec ſept Gendarmes.

Les Ennemis continuérent leur marche, & étant entrez dans Roye ſans réſiſtance, la brûlérent. Ils vinrent enſuite aſſiéger Montdidier, & le prirent par capitulation, aprés y avoir fait une grande bréche. Rochebaron & Fleurac furent blâmez de n'avoir pas attendu l'aſſaut: car les Ennemis manquant de vivres, euſſent apparemment levé le Siége, s'ils avoient été repouſſez, & la Palleriére ne voulut jamais ſigner la capitulation.

Les Anglois & les Flamands s'avancérent vers la riviére d'Oiſe, juſqu'à onze lieües de Paris, qui étoit dans une extréme conſternation; lors que Chabot Seigneur de Brion, & quelques jours aprés le Duc de Vendôme, arrivérent avec des Troupes, qui raſſurérent cette Capitale, & donnérent de l'inquiétude aux Anglois & aux Flamands: car ils appréhendérent que Monſieur de la Trimoüille, faiſant un Corps des Garniſons, ne leur coupât le chemin & les vivres, & ne les enfermât entre luy & le Duc de Vendôme. Ils retournérent ſur leurs pas, abandonnérent Montdidier, aprés y avoir mis le feu. Ils en firent autant à Neſle, qu'ils trouvérent ſans défenſe. Ils s'approchérent de Ham pour la piller; mais ils n'oſérent l'attaquer, parce que le Comte de Brenne s'y étoit jetté la nuit précédente avec cinquante Hommes d'armes & ſept cens Fantaſſins. Bohaim leur fut rendu par la lâcheté du Gouverneur. Ils y laiſſérent Garniſon, & ſe retirérent en Artois. On étoit alors au mois de Novembre, & les Ennemis deſeſperant, à cauſe de la ſaiſon trop avancée, de prendre des quartiers en France, ſeparérent leurs Armées. Les Flamands retournérent chez eux, & les Anglois repaſſérent la Mer. La Trimoüille reprit Bohaim quelques jours aprés, en donna le commandement à Monſieur d'Eſtrées, & eut la gloire d'avoir ſauvé cette frontiére; tout denué qu'il étoit de Troupes, ſans que les Ennemis y euſſent conſervé un pouce de terre.

Cette Campagne ne pouvoit pas être plus glorieuſe, à cela prés que le Pays fut tout ravagé. Lautrec acquit pas moins de gloire dans ſon Gouvernement de Guyenne, où il avoit encore moins de Troupes qu'il n'y en avoit en Picardie.

L'Empereur étoit venu en perſonne dans la Navarre, & y avoit fait des préparatifs extraordinaires, pour fondre de ce côté-là dans le Royaume. Il avoit fait ſolliciter Henry d'Albret Roy de Navarre, de quitter le parti de France, Angleria, epiſt. 788.

luy faiſant de magnifiques promeſſes, auſquelles ce Prince ne crut pas devoir ſe fier. Il fit aſſiéger de nouveau Fontarabie, où Lautrec avoit fait entrer des Troupes & des munitions autant qu'il en falloit, pour ſoûtenir un tres long Siége: mais ce n'étoit qu'un ſtratagéme des Eſpagnols, qui paſſérent les monts, vinrent camper à Saint Jean de Luz le ſeiziéme de Septembre, & le lendemain inveſtirent Bayonne, où il n'y avoit qu'une tres petite Garniſon. An. 1523.

Lautrec connoiſſant l'importance de cette Place, & ayant eu quelque ſoupçon du deſſein des Ennemis, y étoit entré peu de jours auparavant, réſolu de la défendre juſqu'à l'extrémité, nonobſtant le petit nombre de Soldats qu'il y avoit. Les Eſpagnols eſpétant l'emporter d'emblée, l'aſſaillirent par mer & par terre, & en même temps par la riviére d'Adour, & par une autre plus petite qui ſe jette dans l'Adour auprés de la Ville, & qui, lors que la mer étoit montée, recevoit les plus gros Vaiſſeaux de ce temps-là. Les Ennemis en avoient un grand nombre. Lautrec anima les Habitans par ſa préſence de telle ſorte, qu'il n'y eut pas juſqu'aux femmes & aux enfans, qui ne contribuaſſent à la défenſe. Les aſſauts furent continuels pendant quatre jours, & toûjours vigoureuſement repouſſez. Le vent étant devenu contraire, les Eſpagnols deſeſpérérent du ſuccés de cette entrepriſe; & aprés avoir ravagé les environs de la Place, retournérent en Eſpagne. Memoires du Bellay. Liv. 2. Angleria. epiſt. 791.

Tant d'efforts des ennemis de la France rendus inutiles, montroient aſſez, que ce n'étoit pas tout-à-fait ſans raiſon, que le Roy avoit prédit au commencement, que cette Ligue d'Anglois, d'Allemans, & d'Eſpagnols ne luy feroit pas grand mal; car pour l'Italie même, quoi que ſon Armée n'eût pas fait tout ce qu'il en attendoit, elle s'y étoit établie, avoit reconquis toute la partie du Milanés, qui eſt en deçà du Téſin, & avoit mis le Château de Crémone, par le ſecours qui y étoit entré, en état de tenir encore du temps. Mais l'année ſuivante commença & continua d'une maniere moins heureuſe; & la fortune ne ſembla ſur la fin devenir plus favorable à la France, que pour la précipiter bientôt dans de plus grands malheurs.

Les premieres nouvelles fâcheuſes vinrent au Roy du côté qu'il en attendoit le moins de pareilles. Ce furent celles de la priſe de Fontarabie. Cette place étoit ſi forte, ſi bien munie d'hommes, de vivres, d'artillerie, & des autres choſes néceſſaires à une vigoureuſe réſiſtance, & l'hyver étoit une ſaiſon qui en rendoit l'attaque ſi difficile, que l'Empereur fut longtemps à délibéter s'il entreptendroit de la faire. Il s'y réſolut enfin, contre l'avis de pluſieurs de ſon Conſeil, & en particulier contre celuy de Fredetic de Tolede Duc d'Albe, un de plus vieux & des plus expérimentez Capitaines d'Eſpagne. Ce Seigneur dit à cette occaſion, que l'Empereur juſqu'à préſent ſembloit s'être propoſé pour modele dans la guerre Ferdinand ſon ayeul maternel, le plus habile Prince de ſon temps, & que dans l'entrepriſe où il s'engageoit, il alloit reſſembler à ſon ayeul paternel Maximilien d'Autriche, que la difficulté n'épouventa jamais dans un projet, mais qui y ſuccomboit toûjours dans l'éxécution. Guicciard. Lib. 15.

La choſe en effet devoit arrivet ainſi: mais le bonheur de Charles V ſuppléoit quelquefois à ſa prudence. Il raſſembla au commencement de Janvier les troupes qu'il avoit miſes en quartier aprés l'inutile tentative de Bayonne. Le Connétable de Caſtille Général de l'armée, & le Prince d'Otange Général de l'Infanterie entrérent dans le Béarn, s'emparérent de Mauleon, de Saint Palais, & de Sauveterre, & rabatirent à gauche ſur Fontarabie, pour ſe rendre maîtres du bord de la tiviere d'Andaye du côté de France, afin d'empêcher la communication de cette Place avec Bayonne. Le gros canon & les gros bagages furent tranſportez par la Biſcaye au travers des montagnes, & ce fut avec des peines infinies. Angleria. epiſt. 793.

Les batteries ne purent être en état que le premier de Février. Le Connétable avant que de faire tirer ſon artillerie envoya un trompette ſur le bord du foſſé, qui demanda à parler au Capitaine Frauget Commandant de la Place, & à Dom Pédre fils du Maréchal de Navarre, mort depuis peu dans ſa priſon en Eſpagne. Il ſomma le premier de ſe rendre; & propoſa au ſecond de la part de l'Empereur le rétabliſſement dans ſes biens & dans les Charges poſſédées par ſon pére. Tous deux firent leur réponſe telle qu'on la devoit attendre de gens d'honneur & de réſolution: mais ſoit que Dom Pédre eût parlé au Trompette en particulier, & que par ce moyen, ou par quelqu'autre, il eût fait connoître au Connétable de Caſtille, qu'il n'étoit pas ſi éloigné de l'accommodement, qu'il paroiſſoit l'être par la réponſe qu'il avoit faite en préſence du Commandant, il eſt certain qu'il entretint pendant le ſiége un commerce ſecret avec le Général Eſpagnol, & que le vingt-ſeptiéme du même mois de Février, celuy-cy ayant fait une nouvelle ſommation au Commandant, Dom Pédre propoſa de ſe rendre. An. 1524. Angleria. epiſt. cit.

Son avis fut reçu tout autrement qu'il n'auroit oſé eſpérer; & ſoit que le Commandant appréhendât quelque trahiſon de ſa part, & qu'il ne ſoulevât contre luy ſes Navarrois, dont il y avoit un aſſez grand nombre dans la Place, ainſi qu'il le dit depuis pour ſe diſculper; ſoit qu'il deſeſpérât d'être ſecouru à temps, & d'obtenir une capitulation tolérable s'il réſiſtoit davantage, il conſentit à capituler.

Le Connétable de Caſtille, dont l'Armée ſouffroit les derniéres extrémitez par la diſette & par la rigueur de la ſaiſon, agréablement ſurpris de cette nouvelle, ne diſputa pas beaucoup ſur les conditions; & de cette maniére les Eſpagnols ſe rendirent maîtres, aprés un mois de ſiége, d'une Ville où rien ne manquoit pour la défendre, & qui étant preſque démuée de tout, en avoit ſoûtenu un d'un an ſous les ordres de Monſieur du Lude.

Une perte ſi importante & ſi peu attenduë irrita le Roy au delà de ce qu'on peut dire. Il avoit eſpéré que l'Armée d'Eſpagne périroit devant Fontarabie,

Fontarabie, & s'asseûroit que tandis que cette barriére ne seroit pas forcée, il n'avoit rien à craindre pour son Royaume de ce côté-là. Il envoya ordre au Maréchal de Lautrec d'arrêter le Commandant, & de le faire conduire à Lion, où ce Prince étoit toûjours. Il le mit au Conseil de guerre, & malgré tout ce que Frauget pût alléguer de la juste défiance qu'il avoit conçuë de Dom Pédre & des Soldats Navarrois, il fut condamné à être dégradé de Noblesse. La Sentence fut exécutée dans la place publique sur un échafaut, avec les cérémonies les plus infamantes pour ce malheureux Gentilhomme, qui ayant donné en plusieurs autres occasions de grandes preuves de valeur, en manqua en celle-cy; & fit voir ce qu'on a vû souvent par expérience, qu'un bon Officier subalterne, capable de bien exécuter les ordres qu'on luy donne, ne l'est pas toûjours de commander en chef, & qu'il faut pour cela d'autres qualitez avec le courage.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Le mauvais état de l'Armée d'Espagne l'empêcha de faire alors de plus grands progrés: mais les affaires commençoient à devenir plus pressantes en Italie, où néanmoins la conduite du Pape chagrinoit un peu l'Empereur.

Clement VII. avoit de grandes obligations à ce Prince, tant pour la protection qu'il luy avoit donnée aprés la mort de Leon X. son oncle, que pour son exaltation au Pontificat. Mais se voyant en une place, où il ne luy convenoit pas de se régler par des inclinations particuliéres, il ne parut pas disposé à se déclarer ouvertement contre la France, comme avoit fait son Prédécesseur. C'est ce qu'il fit connoître d'abord à Beaurain Envoyé de l'Empereur, & il reçut avec de grandes marques de bonté Saint Maixant, que le Roy avoit choisi, pour luy faire ses complimens sur son exaltation. L'Empereur luy en ayant fait faire des plaintes, il luy répondit qu'il l'aimoit tendrement; qu'il n'oublieroit jamais les bienfaits qu'il avoit reçus de luy; mais qu'il étoit devenu Pere commun, & que son devoir l'obligeoit à procurer par toutes sortes de moyens, la Paix entre les Princes Chrétiens:

Guicciard. Lib. 15.

Il luy envoya pour ce sujet Nicolas Archevêque de Capoüe, de l'Ordre de S. Dominique, qui devoit ensuite passer, & qui passa en effet en Angleterre, afin de disposer Henry VIII. à quelque accommodement. Toutefois le Pape ne retira pas ses Troupes du Milanés: & durant le voyage de son Nonce les choses changérent tellement de face en Italie, que ses négotiations devinrent inutiles.

Angleria. epist. 798. 799.

Les Généraux des Confédérez résolurent de se mettre en campagne dés le commencement de Mars. Le Connétable de Bourbon, le Comte de Lannoy Vicetoy de Naples, le Duc d'Urbin Général des Troupes de l'Eglise, Piétro Pésaro Provéditeur de l'Armée de Veniſe, aprés avoir tenu plusieurs Conseils, conclurent qu'étant beaucoup plus forts en Troupes que l'Amiral de Bonniver, il falloit sans délay marcher à luy, & que comme vray-semblablement il se tiendroit renfermé dans son Camp de Biagrassa, où il étoit tres bien retranché proche du Tésin du côté de Milan, en attendant du renfort de France, il falloit le contraindre à décamper, en luy ocupant les vivres.

Ce Général, qui avoit bien prévû qu'on l'attaqueroit par cet endroit, avoit fait de grands magasins pendant l'Hyver dans le Novaresé, dans l'Alexandrin, & dans l'Omeline, pays qui étoit derriére luy en deça du Tésin du côté de France; & il avoit encore de quoy subsister pendant deux mois. D'ailleurs, il faisoit grand fond sur ce qu'il sçavoit que les Confédérez manquoient d'argent, sans quoy ils ne pourroient tenir long-temps leurs Armées en campagne.

En effet, les Soldats refusoient de sortir de leurs quartiers, à moins qu'on ne les payât: mais la haine des Italiens contre les François leur fit faire de nouveaux efforts. Le Duc de Milan, par l'adresse de Morone, tira une grosse contribution des Bourgeois de sa Capitale. Les Florentins se cottiserent pareillement; & le Pape même intimidé ou forcé par l'importunité de l'Ambassadeur de l'Empereur, fit sous-main des remises d'argent, malgre les belles paroles qu'il donnoit à l'Envoyé de France.

Capella. Lib. 3.

Les Troupes ennemies ayant reçu leur paye, s'avancérent de tous côtez vers Milan, pour y former l'Armée. Jean de Médicis, qui depuis l'année précédente avoit quitté le parti de France, fut détaché, pour chasser de Marignan la Garnison Françoise que l'Amiral tenoit encore dans cette Place à trois lieües de Milan. Comme le Commandant sçavoit bien qu'il n'y avoit point de secours à attendre, il fit peu de résistance; & rendit la Ville & la Forteresse.

Guicciard. Lib. 15.

Aussi-tôt aprés cette premiére expédition, le Marquis de Pescaire qui étoit revenu à l'Armée depuis la mort de Prosper Colonne, avec qui il n'avoit jamais pû s'accorder, en fit une autre plus considérable.

Le Chevalier Bayard, par ordre de l'Amiral, étoit allé se poster au village de Rébec, à deux milles du quartier général de Biagrassa. Il avoit avec luy Méziéres, Sainte-Mesmes, & Lorges, deux cens Hommes d'Armes, & un assez bon nombre d'Infanterie que Lorges commandoit. Ce petit Camp, dans le dessein de l'Amiral, étoit pour couper les convois qui venoient du Lodésan, & de Pavie à Milan. Il étoit fort exposé à être enlevé, tant à cause de l'éloignement de Biagrassa, que de la situation du lieu peu propre à être retranché, la campagne étant assez ouverte de ce côté-là. Bayard pour ces raisons avoit eu peine à accepter cette commission, & ne pouvant mieux faire, avoit seulement fait fermer les avenuës du village avec des barriéres de palissades.

Memoires du Bellay. Liv. 2. Vie du Ch. Bayard. chap. 24.

Le Marquis de Pescaire bien informé du nombre des Troupes que Bayard avoit avec luy, résolut de luy donner une camisade. Il sortit la nuit de Milan avec six à sept mille Hommes de pied, & cinq cens Gendarmes, à qui il fit mettre une chemise par dessus leurs armes, afin que dans les ténébres, ils se reconnussent. C'est de cette

maniére de faire prendre aux Soldats des chemiſes par deſſus leurs habits en de telles occaſions, & qui étoit en ce temps-là aſſez à la mode, qu'eſt venu le nom de camiſade.

Bayard, par malheur, étoit fort incommodé depuis quelques jours : il avoit pris médecine ce jour-là même, & les autres Commandans moins alerte que luy, n'avoient mis que tres peu de Soldats à la Garde avancée. Les Ennemis arrivérent deux heures avant le jour : ils ne furent apperçus par la Garde que lors qu'ils étoient prêts de l'enveloper ; quatre ou cinq Archers à cheval s'enfuirent vers la barriére, criant aux armes ; & les premiéres Troupes des Ennemis y furent preſque auſſi-tôt qu'eux.

Bayard, dont la coutume étoit, quand il ſe trouvoit proche de l'Ennemi, de dormir tout habillé & à demi armé, fut dans l'inſtant à la barriére avec cinq ou ſix Gendarmes. De Lorges y accourut avec quelques gens de pied, & ils la défendirent pendant quelque temps : mais le Chevalier jugeant par le ſon des tambours qui ſonnoient de toutes parts, du grand nombre des Ennemis, & qu'ils inveſtiſſoient le village, dit à Monſieur de Lorges : Nous ne pouvons pas tenir icy, prenez votre Infanterie, & retirez-vous ſans tarder vers Biagraſſa. Je ſoûtiendray tant que je pourray avec la Gendarmerie, & j'eſpére que nous en ſerons quitte pour notre bagage. Lorges exécuta ſon ordre avec beaucoup de préſence d'eſprit ; & Bayard aprés quelque réſiſtance, ſe retira en Bataille, combatant toûjours, & trouva en chemin l'Amiral, qui venoit, mais trop tard, pour le ſoûtenir. On perdit tres peu d'hommes ; mais le Chevalier piqué au vif de l'affront qu'il venoit de recevoir, ne put s'empêcher d'en faire des reproches à l'Amiral, qui l'avoit, malgré ſes remontrances, ſi imprudemment engagé. Quelques Seigneurs qui ſe trouvérent là préſens, empêchérent que la choſe n'eût de plus fâcheuſes ſuites, en repréſentant à l'un & à l'autre, qu'ils étoient ſur le point d'avoir ſur les bras bien d'autres affaires, auſquelles il falloit penſer.

En effet, l'Armée des Confédérez s'étant avancée juſqu'à Binaſque, à deux ou trois lieuës de Biagraſſa ; & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de forcer l'Amiral dans ce Camp, prirent le parti de paſſer le Téſin, pour aller s'emparer de ſes derriéres, & luy couper les vivres. Ils traverſérent cette riviére ſur trois ponts à Pavie le ſecond jour de Mars, & vinrent camper à Gambolo ; & afin d'avoir une communication libre avec Pavie pour les convois, le Duc d'Urbin attaqua Garlaſco, entre Pavie & Gambolo, & le força au troiſiéme aſſaut.

Guicciard. Lib. 15.

An. 1524.

Aprés la priſe de cette Place, il étoit facile aux Confédérez d'entrer dans l'Omeline, d'où l'Amiral tiroit ſa principale ſubſiſtance. Il fut contraint, pour l'empêcher, de décamper de Biagraſſa, & vint ſe poſter à Vigévano en deça du Téſin. Ce fut là, que commençant à être extrémement reſſerré, il réſolut de tout hazarder ; & quoy qu'il fût de la moitié plus foible que les Ennemis, il leur préſenta trois fois la Bataille. Ils la refuſérent, à la perſuaſion des Généraux Vénitiens, qui jugérent de ſon embarras par cet empreſſement même qu'il montroit pour la Bataille, malgré l'inégalité de ſes forces.

Capella. Lib. 3. Memoires du Bellay. Liv. 2.

Son inquiétude augmenta par l'entrepriſe des Ennemis ſur Sartirana petite Ville au bord du Po, où le Comte Hugue de Pépoli Boulonnois, & Jean de Biragues étoient avec une Garniſon Françoiſe. Il vit bien que leur deſſein étoit de l'enveloper, & de luy couper le chemin de ſon retour en France. Il partit de Vigévano avec toute ſon Armée, pour venir au ſecours de cette Place ; mais il apprit à Mortare qu'elle avoit été emportée l'épée à la main ; que la Garniſon avoit été taillée en piéces, & les deux Commandans faits priſonniers.

Ce qui acheva de le déconcerter, fut que les Confédérez, aprés la priſe de Sartirana, ſurprirent Verceil par une intelligence qu'ils avoient avec la faction Gibelline, qui étoit la plus forte dans la Ville. Ils luy ôtoient par ce moyen, la communication avec le Piémont, & le renfermoient dans le Novaréſe, pays entiérement ruiné. Ses Troupes diminuoient tous les jours, & une partie de ſa Cavalerie étoit démontée. Il apprit en même temps la défaite de Montejan & de Boutiéres qui furent pris par Jean de Médicis, & qui perdirent dans cette déroute un nombre conſidérable d'Hommes d'armes : car le découragement où étoient les Troupes, faiſoit qu'elles étoient battues dans toutes les rencontres.

Il n'avoit plus que deux reſſources, l'une dans un renfort de ſix mille Suiſſes qui luy venoient du côté d'Yvrée, & devoient être joints par quatre cens Gendarmes, d'autant qu'ils n'euſſent oſé s'engager plus avant ſans Cavalerie. L'autre reſſource étoit ſix mille Griſons qui marchoient du côté du Bergamaſque, pour s'unir à Lodi au Prince Fédéric de Bozzolo, à deſſein de faire une diverſion ſur les Terres des Vénitiens, & aux environs de Milan, pour obliger les Ennemis à revenir de ce côté-là. Si ce ſecond moyen avoit réuſſi, l'Amiral auroit pû aiſément recevoir le ſecours des Suiſſes, & ſe redonner la communication du Piémont ; mais l'activité des Généraux des Confédérez rompit toutes ſes meſures.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Jean de Médicis fut envoyé par le Viceroy dans le Bergamaſque avec quatre mille Hommes de pied & trois cens chevaux au devant des Griſons ; & il les harcela tellement avec cette Cavalerie, qu'il les contraignit de retourner dans leurs montagnes, ſans avoir pû approcher du Lodéſan, où le Prince de Bozzolo les attendoit. Médicis ayant ſi bien conduit cette expédition, qui étoit de la derniére importance pour les Confédérez, en entreprit une autre ; ce fut d'emporter Biagraſſa, où l'Amiral avoit laiſſé en le quittant, mille Hommes tant de pied que de cheval. Ce poſte étoit fort avantageux & aiſé à défendre, à cauſe des eaux & des marécages dont il eſt entouré. Mais Médicis ayant fortifié ſes Troupes de ſix mille Bourgeois de Milan bien armez, le força, aprés y avoir perdu bien du monde en deux aſſauts. Cette Victoire coûta cher aux Milanois ;

car comme la peſte étoit dans Biagraſſa, le butin qu'ils y firent, infecta Milan, & quarante à cinquante mille perſonnes y moururent en peu de temps.

Cette déſolation de Milan par la maladie auroit pû produire quelque bon effet pour les François, ſi l'Armée de l'Amiral n'en avoit pas été attaquée elle-même. Car ſoit que quelques-uns de ceux qui ſe ſauvérent de Biagraſſa l'y euſſent portée, ſoit qu'elle y eût été cauſée par les fatigues continuelles des marches & par la diſette, elle y fit un grand ravage tant parmi les François, que parmi les Suiſſes; & le Maréchal de Montmorenci en penſa mourir.

Cependant le Vicetoy mettoit tout ſon ſoin à empêcher la jonction des Suiſſes avec l'Armée Françoiſe. Ils étoient déja à Yvrée, & n'avoient plus que ſix lieües à faire, pour arriver ſur la Seſſia, où l'Amiral devoit les recevoir. Il décampa d'auprés de Novare, & vint à Romagnano ſur le bord de cette riviére. Les Suiſſes arrivérent le lendemain matin de l'autre côté, & rien ne pouvoit plus empêcher la jonction.

Quoy que la plûpart des Hiſtoriens attribuent la perte du Milanés aux fautes de l'Amiral, & ſur-tout à celle qu'il fit, de n'avoir pas été droit à Milan dés qu'il eut paſſé le Téſin l'année précédente, il faut avoüer néanmoins que ſon malheur y eut autant de part pour le moins, que ſa mauvaiſe conduite. Ce que je vais dire en eſt une grande preuve.

Ceux qu'il envoya aux Commandans des Suiſſes, pour leur faire compliment de ſa part ſur leur arrivée, n'en eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'ils ne venoient pas pour ſe joindre à ſon Armée; mais ſeulement pour ramener en leur pays ceux de leur Nation, dont la plûpart avoient déja péri par les fatigues & par les maladies; que le Roy ne leur avoit pas tenu parole; qu'il leur avoit promis qu'en arrivant à Yvrée, ils trouveroient le Duc Claude de Longueville avec quatre cens Gendarmes pour les eſcorter; qu'on s'étoit moqué d'eux; qu'il ſembloit qu'on ne les avoit fait venir, que pour être expoſez en proye à la Cavalerie des Confédérez, & qu'enfin ils ne paſſeroient pas outre. Les Suiſſes de l'Armée ayant ſçu la diſpoſition de leurs compatriotes, ne tardérent pas à ſe débander; & on les vit paſſer en foule par tous les gués qu'ils purent trouver, pour gagner l'autre côté de la riviére.

L'Amiral au deſeſpoir de ſe voir perdu par l'endroit qui devoit faire ſon ſalut, n'eut point d'autre parti à prendre, que de paſſer la Seſſia ſur le Pont qu'il y avoit fait conſtruire, pour ſe ſauver en France avec les débris de ſon Armée par le Val d'Aoſt. Mais l'Armée ennemie l'avoit ſuivi de ſi prés, que cette retraite ne pouvoit ſe faire ſans un tres grand danger.

Bien que le Duc de Bourbon ne commandât pas en chef cette Armée, il eſt conſtant, par l'aveu même des Italiens, qu'il eut tres grande part dans les ſuccés extraordinaires des Confédérez pendant cette Campagne, & ſur-tout en cette occaſion. Le Vicetoy de Naples & le Duc d'Urbin en ſuivant l'Amiral, avoient été d'avis de camper le ſoir précédent pour faire repoſer leurs Soldats; & s'ils l'euſſent fait, l'Armée Françoiſe leur eût échapé; mais le Connétable s'y oppoſa, & leur perſuada de marcher une partie de la nuit, pour être prêts à attaquer le lendemain matin les François, avant qu'ils euſſent joints les Suiſſes. Ils ſuivirent ce conſeil; & ils avoient déja leurs Troupes en Baraille à la vûe de l'Armée Françoiſe, lors que l'Amiral ſe diſpoſoit à paſſer la Seſſia. Memoires du Bellay. Liv. 6.

Il fit défiler ſon Infanterie ſur le Pont, & ſe mit à l'Arriére-garde avec toute la Gendarmerie, pour ſoûtenir l'effort des Ennemis, qui l'attaquérent vivement. Il fut bleſſé d'un coup de mouſquet au bras dés la premiére charge. La grande quantité de ſang qu'il perdoit, l'obligea de ſe retirer & de ſe faire porter au delà du Pont, laiſſant la conduite de l'Arriére-garde au Comte de S. Pol, & au Chevalier Bayard. Ces deux braves hommes firent en cette occaſion des prodiges de valeur, & repouſſérent pluſieurs fois l'Ennemi. Vandeneſſe frere du Maréchal de Chabannes fut tué ſur la place, & Bayard preſque dans le même moment reçut un coup d'arquebuſe dans les reins, qui luy caſſa les vertébres; de ſorte qu'il ne pût ſe ſoûtenir que pendant quelques momens, en s'attachant avec les mains au pommeau de ſa ſelle. Sa fermeté & ſon courage ne l'abandonnérent point dans cette extrémité. Il ſe fit deſcendre de cheval par un jeune Gentilhomme ſon Maître d'Hôtel, qui ne l'abandonna jamais. Il s'aſſit à terre appuyé contre un arbre, le viſage tourné vers l'Ennemi; tenant la garde de ſon épée devant ſes yeux, faute de Crucifix, & priant Dieu en attendant la mort, qu'il ſentoit bien être fort prochaine.

Le Comte de S. Pol demeuré ſeul chargé de la retraite, continua de faire de grands exploits d'armes avec le peu de Gendarmerie qui luy reſtoit. Il ſe retira toûjours en combatant, accompagné du Sieur d'Annebaut, & du Vidame de Chartres, qui ſe diſtinguérent beaucoup par leur valeur en cette occaſion. De Lorges qui étoit reſté ſur le bord de la riviére avec un gros d'Infanterie, fit faire une décharge de mouſquéterie ſi furieuſe & ſi à propos ſur les Ennemis les plus avancez, qu'il les fit reculer, & ſans qu'ils oſaſſent plus l'approcher, il paſſa le Pont avec la Gendarmerie: mais on perdit encore dans une des derniéres charges, Beauvais Officier fort eſtimé, & ſurnommé le Brave, qui étoit Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Sainte Meſme. Memoires du Bellay. Liv. 6.

Quelque malheureuſe aprés tout qu'eût été cette retraite de Romagnano par la perte des Généraux, elle auroit paſſé dans d'autres conjonctures pour une des plus belles actions qu'on eût vû de long-temps à la guerre; car elle ſe fit en tres bel ordre: L'Artillerie fut ſauvée avec la plûpart des bagages, & il n'y eut pas beaucoup de monde tué.

La mort du Chevalier Bayard fit preſque oublier celle de tous les autres, tant il étoit aimé & eſtimé parmi les François & parmi les Ennemis. On faiſoit par-tout l'éloge de ſes vertus,

Capella. Lib. 3.

de ſa valeur, de ſa prudence, de ſa générosité, de ſon deſintéreſſement, de ſa droiture, de ſon honnêteté, de ſon habileté dans la guerre, & on demeuroit d'accord, que perſonne n'avoit jamais porté à plus juſte titre la qualité de Chevalier ſans peur & ſans reproche, qui étoit l'éloge qu'on donnoit alors aux plus grands hommes. Il étoit peu courtiſan & tout à fait incapable de diſſimulation, de flatterie, des baſſeſſes, & de tous les autres artifices de Cour, que les hommes du plus grand mérite ſont ſouvent obligez d'employer pour avancer dans les employs militaires. C'eſt le ſeul obſtacle qu'il mit à ſa fortune, & qui l'empêcha de parvenir au Commandement général & au Bâton de Maréchal de France : ainſi que je l'ay déja remarqué au ſujet de l'honneur que le Roy luy fit, de vouloir être fait Chevalier de ſa main avant la Bataille de Marignan : mais tout le monde luy fit la juſtice de dire que perſonne ne le mérita mieux que luy. Il avoit beaucoup de Religion, ne juroit jamais, grande loüange pour un Cavalier de ce temps-là, & faiſoit beaucoup d'aumônes ; mais il n'étoit pas exempt des foibleſſes trop communes aux Héros, bien qu'il fût éloigné du débordement, & modéré juſques dans le déréglement où il ſe laiſſoit aller quelquefois : comme il parut par ce qui luy arriva à Grenoble quelque temps aprés la Bataille de Ravenne, & qui m'a ſemblé digne d'être rapporté, comme un exemple ſingulier, où l'on voit en même temps le foible & la magnanimité de ce Héros ſi célébre dans notre Hiſtoire.

Hiſt. du Chevalier Bayard, chap. 55.

Son Valet de chambre conduiſit chez luy une fille de quinze ans, tres bien faite. Comme on la luy eût amenée de ſoir dans ſa chambre, elle ſe jetta à ſes pieds fondant en larmes. Il luy demanda ſi elle étoit venuë malgré elle : elle répondit qu'oüy, & que ſa mere preſſée par la pauvreté, l'avoit contrainte de condeſcendre à un crime qu'elle n'avoit jamais commis. Ho bien, reprit-il, ce ne ſera pas moy qui vous le feray commencer. Il fit prendre ſur le champ un flambeau à un de ſes gens, fit mettre un manteau ſur la tête de la fille, de peur qu'on ne la connût dans la ruë, & la conduiſit luy-même chez une Dame ſa voiſine. Le lendemain ayant appellé la mere, il luy fit une rude réprimande ; & ayant ſçû d'elle qu'un Bourgeois prendroit ſa fille en mariage, ſi elle avoit ſeulement deux cens écus à luy donner, il luy en mit trois cens entre les mains dans une bourſe, en luy diſant : Voila les deux cens écus pour le mariage de vôtre fille, & cent autres pour ſes habits & pour les frais de la cérémonie. C'eſt ainſi, dit l'Auteur de ſa vie, *que le bon Chevalier changea vice à vertu* ; & rien en effet ne montre mieux, que l'homme d'honneur & de probité a de grandes diſpoſitions aux actes les plus héroïques de l'homme véritablement Chrétien.

Pour revenir à la mort de ce généreux Chevalier : Comme il étoit ſous l'arbre où il s'étoit fait mettre aprés ſa bleſſure, le Connétable de Bourbon arriva, & luy marquant l'eſtime qu'il faiſoit de luy, il ajoûta, qu'il le voyoit avec beaucoup de compaſſion dans cet état. Ce brave homme ſoûtenant ſon caractére juſqu'au bout, luy repartit avec une noble fierté : Je ne ſuis point digne de votre compaſſion, Monſieur, parce que je meurs en homme de bien ; mais moy-même j'ay pitié de vous, en vous voyant ſervir contre votre Prince, votre Patrie, & votre ſerment.

Le Marquis de Peſcaire ayant ſçû le lieu où il étoit, y accourut auſſi ; & voyant que ſi on le tranſportoit, il mourroit en chemin, il luy fit apporter une tente, & le fit traiter avec tout le ſoin poſſible. Bayard demanda un Prêtre pour ſe confeſſer ; & comme il n'avoit pas cru vivre aſſez long-temps pour en avoir un, il s'étoit déja confeſſé à ſon Maître d'Hôtel, dit ſon Hiſtoire, penſant bonnement qu'au défaut d'un Prêtre, cette Confeſſion, quoy que faite à un Laïque, luy tiendroit lieu de quelque choſe devant Dieu. Il expira peu de temps aprés avoir reçu l'abſolution du Prêtre, en préſence des principaux Officiers de l'Armée des Confédérez, dont pluſieurs ne pouvoient retenir leurs larmes. Ainſi mourut comblé de gloire, à l'âge de quarante-huit ans, le vaillant Pierre du Terrail, dit communément le Chevalier Bayard, du nom d'une Terre de ſa Famille, aprés avoir rendu de tres grands ſervices à ſa Patrie ſous trois de nos Rois : digne imitateur juſqu'à ſa mort, du zéle & de la valeur de ſes Ancêtres, parmi leſquels on trouve dans l'Hiſtoire ſon triſayeul tué aux pieds du Roy Jean à la Journée de Poitiers ; ſon biſayeul à celle d'Azincourt ſous Charles VI ; ſon ayeul à celle de Montlhéri ſous Loüis XI, & ſon pere griévement bleſſé à celle de Guinegate.

Hiſt. du Bayard, ch. 65.

Paquier Liv. 5. des Recherches de la France.

Enſuite de la déroute, le Comte de S. Pol donna l'Artillerie à conduire aux Suiſſes, qui la laiſſerent à Sainte Agathe en deça d'Yvrée, où les Ennemis la prirent auſſi-tôt aprés ; & ſe voyant abandonné des Suiſſes, qui ſe retirérent chez eux par le Val d'Aoſt, il reprit la route de France. Il trouva entre Suze & Briançon le Duc de Longueville, avec les quatre cens Gendarmes promis aux Suiſſes, & dont le retardement avoit ſervi de prétexte à leur déſertion. Il étoit aſſez ordinaire en ce temps-là, que les ſecours arrivaſſent trop tard, ſoit par la négligence du Roy, ou de ſes Miniſtres, ſoit par la longueur & la difficulté des chemins. Le Duc de Longueville apprenant du Comte de S. Pol que tout étoit perdu ſans reſſource dans le Milanés, repaſſa les Alpes avec luy.

Memoires du Bellay. Liv. 2. Capella. Liv. 3.

Le Château de Crémone s'étoit déja rendu, faute de vivres, avant la Journée de Romagnano. Il ne reſtoit plus au Roy de Places de défenſe que Lodi, où étoit le Prince de Bozzolo, & Alexandrie, où commandoit Buſſy d'Amboiſe. Ils furent ſommez de ſe rendre ; ils demandérent du temps, pour ſçavoir les intentions du Roy ; on le leur accorda ; & ayant reçu pour toute réponſe, qu'il n'étoit pas en état de les ſecourir, ils ſortirent de leurs Places par une capitulation honorable, & furent conduits avec leur Garniſon juſqu'à Suze. Ainſi tout le Milanés demeura en la puiſſance des Ennemis, ſans

que les François y euſſent pû conſerver un ſeul Château.

De ſi grands avantages remportez ſur la France, tant en Eſpagne qu'en Italie, & l'eſpérance de les pouſſer encore plus loin, éloignérent plus que jamais l'Empereur de l'accommodement, que le Pape luy avoit fait propoſer par l'Archevêque de Capoüe. Le Roy d'Angleterre n'y auroit pas eu tant d'oppoſition, à cauſe de l'inquiétude que luy donnoit l'Ecoſſe, où le parti du Duc d'Albanie qui étoit le dominant dans cet Etat, luy faiſoit toûjours appréhender l'invaſion des Ecoſſois ſur les frontiéres d'Angleterre; ſans parler de quelques mouvemens d'Irlande, où Jacques Comte de d'Eſmond entretenoit ſoûsmain une faction capable de faire une révolution dans cette Iſle: & l'on voit même dans l'Hiſtoire d'Angleterre un Traité fait par ce Seigneur avec le Roy à de certaines conditions, une deſquelles étoit de livrer aux François les Ports de Quinſal, de Korc & de Drudal; mais la choſe fut ſans effet, le Roy n'ayant pas été en état de ſoûtenir cette Révolte, & il en fut à peu prés de même de la diverſion du côté de l'Ecoſſe.

Du Chêne, Hiſt. d'Angleterre. Liv. 10.

Cependant le Roy d'Angleterre répondit toûjours au Nonce du Pape, qu'étant auſſi uni d'intérêt & de parenté avec l'Empereur qu'il l'étoit, il ne prendroit aucune réſolution que de concert avec ce Prince; de ſorte que l'Archevêque de Capoüe retourna à Rome, ſans avoir rien fait. On prétend que ce qui l'empêcha de réuſſir en Angleterre, fut la ſeule vanité du Cardinal de Volſey, qui ne vouloit pas que le Pape ſe mêlât de cette Paix, prétendant s'en faire un mérite auprés du Roy de France, & un honneur dans toute l'Europe, comme de ſon ouvrage.

Guicciard. Lib. 15.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy d'Angleterre & l'Empereur réſolurent de continuer la guerre, malgré le ſentiment du Pape, des Vénitiens, & du Duc de Milan, qui vouloient qu'on ſe contentât d'avoir chaſſé les François d'Italie, & qu'on obligeât ſeulement le Roy à renoncer pour toûjours au Duché de Milan; condition qu'il pourroit accepter dans le mauvais état où ſe trouvoient ſes affaires.

Paul Jove.

Le deſir de vengeance dont le Connétable de Bourbon étoit animé, s'accordoit parfaitement avec les deſſeins ambitieux de l'Empereur; & ce fut luy qui luy perſuada de faire paſſer les Alpes à ſon Armée, pour entrer en France. Il luy fit eſpérer que la faction qu'il avoit formée dans le Royaume avant que d'en ſortir, & qui n'avoit oſé rien entreprendre à cauſe de ſon éloignement, ſe déclareroit dès qu'elle le verroit à la tête de l'Armée Impériale, & que la Nobleſſe Françoiſe, dont il avoit toûjours été fort aimé, accourroit en foule pour ſe ranger ſous ſes Etendarts.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Ce projet fut approuvé par le Roy d'Angleterre, qui fit un nouveau Traité avec l'Empereur, dont voicy les principaux articles: Que dés que le Connétable ſeroit entré en France avec la meilleure partie de l'Armée d'Italie, le Roy d'Angleterre luy fourniroit cent mille ducats pour le premier mois de la ſolde des Troupes; mais que pour les ſuivans il ſeroit au choix du même Roy, ou de continuer de payer la même ſomme, ou de paſſer en France dés le commencement de Juillet avec une puiſſante Armée, à laquelle ſe joindroient les Troupes des Pays-Bas, & de la tenir en campagne juſqu'à la fin de Décembre; que ſuppoſé que l'entrepriſe du Connétable réuſſit, on contraindroit le Roy à luy reſtituer tous ſes biens & ſes charges; qu'on le mettroit en poſſeſſion de la Provence en vertu de la ceſſion que le Duc de Lorraine, ſous le régne de Charles VIII. avoit faite de ſes prétentions ſur ce Comté à Anne Ducheſſe de Bourbon, morte depuis peu, & mere de Suzanne, dont le Connétable étoit veuf; que ce Prince poſſederoit la Provence avec le titre de Roy, à condition d'en faire hommage au Roy d'Angleterre, comme à celuy qu'il reconnoîtroit pour véritable Roy de France, ſans le conſentement duquel, non plus que ſans celuy de l'Empereur, il ne pourroit point traiter avec François ſoy diſant Roy de France; que l'Empereur entreroit en même temps dans le Royaume du côté d'Eſpagne, & que les Ambaſſadeurs tant de l'Empereur que du Roy d'Angleterre, feroient tout leur poſſible, pour obtenir des ſecours d'argent des Princes d'Italie, en leur repréſentant de quelle importance il étoit pour leur repos, de mettre les François entiérement hors d'état de repaſſer les Alpes:

Les deux Princes n'eurent pas trop ſujet d'être contens de leurs Alliez en cette occaſion. Le paſſage de l'Armée Impériale en France ne fut pas approuvé par les plus conſidérables de la Ligue. Le Pape toûjours porté à la Paix, refuſa de donner de l'argent, & le Connétable ne put jamais ſe réſoudre à reconnoître le Roy d'Angleterre comme Roy de France, ni à luy faire hommage de la Provence, quand il en ſeroit mis en poſſeſſion. Ces refus ne leur firent point changer de réſolution. Ils témoignérent au Pape qu'ils ne trouveroient point mauvais qu'il continuât ſes négotiations pour la Paix; mais cependant le Connétable reçut ordre d'entrer en France avec la meilleure partie de l'Armée Impériale d'Italie.

L'idée du Connétable étoit de marcher droit à Lion, à cauſe que ſes Domaines de Forés & de Beaujolois étoient aux environs, & que le Bourbonnois & l'Auvergne n'en étoient pas fort éloignez. Il s'aſſûroit que dés qu'il paroîtroit en ces quartiers-là avec ſon Armée, la plûpart des Gentilshommes ſes vaſſaux prendroient les armes en ſa faveur, & que de là il porteroit la guerre juſques dans le cœur du Royaume: mais l'Empereur aima mieux qu'il entrât en Provence, pour aſſiéger Marſeille par terre, randis que la Flotte qu'il avoit équipée à Gênes l'aſſiégeroit par mer ſous les ordres de Dom Hugues de Moncade. L'Armée de terre pouvoit encore par ce moyen avoir plus aiſément des vivres; & par deſſus tout cela, ſa principale raiſon étoit, qu'étant une fois maître d'un Port de cette importance, il ſeroit

Guicciard. Lib. 15.

en ſon pouvoir de faire débarquer en France autant de Troupes qu'il en voudroit envoyer d'Eſpagne.

Memoires du Bellay. Liv. 1. Guicciard. Lib. 11.

L'Armée paſſa les Alpes, forte de quinze mille Hommes de pied & de deux mille chevaux, avec dixhuit piéces de canon. Ils devoient être ſuivis de quelques autres Troupes : mais le Vicetoy de Naples, faute d'argent, ne put les envoyer. Selon les Mémoires de Martin du Belley, c'étoit le Connétable qui commandoit en chef cette Armée ; ſelon Guichardin, c'étoit le Marquis de Peſcaire, qui ne voulant pas ſe ſoumettre au Connétable, comme il n'avoit pas voulu obéir en Italie à Proſper Colonne, avoit la qualité de Capitaine général. Paul Jove dit la même choſe ; mais il ajoûte que Peſcaire, auſſi-bien que Moncade Général de la Flotte, avoit ordre de n'agir que ſuivant les avis du Connétable.

Paulus Jovius. Lib. 4. in vita Peſcarii.

Dés que le Roy avoit été informé du deſſein des Ennemis, il avoit envoyé à Marſeille Philippe Chabot Seigneur de Brion avec Rentio Cérez, qui nonobſtant la défaite de Romagnano, étoit demeuré au ſervice de France, & y commandoit cinq mille Fantaſſins Italiens. Ils conduiſirent dans la Place trois mille Hommes de pied & deux cens Hommes d'armes, qui joints aux Bourgeois, ſuffiſoient pour ſoûtenir le Siége en attendant le ſecours. Ils y firent faire diverſes réparations & fortifications par l'Ingénieur Miradel. On raſa les Fauxbourgs, & on ſe diſpoſa à faire une vigoureuſe défenſe.

Antoine de Ruh, Hiſt. de Marſeille. Liv. 7.

Le Connétable entra en Provence à la fin de Juillet. Pluſieurs Villes ſans défenſe ſe rendirent d'abord, comme Antibes, Fréjus & Graſſe. Brignoles fit quelque réſiſtance. Les Habitans d'Aix, qui avoient mis en ſûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ouvrirent leurs portes au Connétable, & Toulon fut pris par Moncade.

L'Armée ennemie ſouffrit beaucoup durant cette marche ; parce que le Roy avoit fait faire le dégât dans toute la route qu'elle devoit tenir. Le Connétable même courut un grand riſque au paſſage du Var, ayant eu ſon cheval tué ſous luy d'un coup de canon, tiré de la Flotte Françoiſe commandée par Monſieur de la Fayette & par André Doria Génois. Elle s'étoit avancée à l'embouchure de cette riviére, pendant que les Confedérez la paſſoient, & pluſieurs Ennemis furent emportez par les fréquentes décharges de l'Artillerie des Vaiſſeaux.

An. 1524.

Le Connétable commença le Siége de Marſeille le dix-neuviéme d'Août. Il prit ſon quartier derriére la Léproſerie. Le Marquis de Peſcaire prit le ſien dans ce même Hôpital, ayant devant luy les Lanſquenets à Portegale. Une partie des Italiens & des Eſpagnols ſe campérent ſur le chemin d'Aubagne : les autres, du côté de S. Victor ; mais le canon de la Tour S. Jean, qui eſt à l'embouchure du Port, les obligea de s'écarter, pour ſe rapprocher du chemin d'Aubagne.

Le canon fut en peu de jours en batterie, & commença à tirer le Mardy vingt-troiſiéme du mois. Celuy de la Ville, placé au deſſus du Clocher de l'Egliſe Major, ſur la Tour du grand Horloge, ſur l'éminence où étoient les Moulins, & en d'autres lieux qui commandoient la campagne, y répondit parfaitement, & démonta diverſes fois les batteries des Ennemis. L'Auteur de l'Hiſtoire de Marſeille dit qu'il y avoit dans la Ville un canon de cent livres de bale, & qu'il falloit ſoixante hommes pour le replacer, quand il avoit tiré. Cette Artillerie étoit commandée & bien ſervie par deux Habitans de Marſeille, l'un nommé Gabriel Vivaut, & l'autre Jean de Caux. Le nombre des Habitans armez étoit de neuf mille hommes ſous quatre Capitaines. On ne les employoit que pour la garde de la Ville, & on ſe ſervoit des Troupes réglées pour faire les ſorties, qui étoient fréquentes & vigoureuſes.

De Ruh, Liv. 7.

Le canon fit deux bréches à la muraille : mais les Commandans faiſoient travailler la nuit avec tant de diligence à les réparer, & firent derriére des retranchemens ſi forts, que jamais les Aſſiégéans n'oſérent hazarder l'aſſaut.

Le Connétable hors d'eſpérance de réuſſir par cette voye, & voyant ſes batteries tous les jours démontées, ceſſa de ſe ſervir de ſon canon, qui ne tira preſque point pendant trente jours, durant leſquels il conduiſit des tranchées pour attacher le Mineur à la muraille. La vigilance des Commandans & le zéle des Bourgeois rendirent pareillement ces travaux inutiles. Il n'y avoit pas juſqu'aux Dames les plus qualifiées, qui ne miſſent la main à l'œuvre ; & les contremines qui furent faites du côté de l'attaque, furent pour cette raiſon appellées la tranchée des Dames.

Les Aſſiégéans dans le deſeſpoir de venir à bout de tant de braves gens par la force ouverte, eurent recours à la ſurpriſe. Ils trouvérent moyen de faire entrer dans la Ville quelques Soldats du Camp déguiſez, qui devoient mettre le feu en divers quartiers, pour faire diverſion durant l'aſſaut qu'on donneroit en même temps à la bréche : mais les Boutefeux furent découverts & pendus à la vûe de l'Armée ; & pour éviter toute ſurpriſe, on donna ordre que déſormais pendant toute la nuit il y eût des feux allumez par toute la Ville, & des lumiéres à toutes les fenêtres, en ſorte qu'on voyoit auſſi clair qu'en plein jour.

La longueur du Siége faiſoit beaucoup murmurer contre le Connétable ; & le Marquis de Peſcaire, homme toûjours jaloux & envieux de la gloire de ceux auſquels il étoit obligé d'obéir, en faiſoit ſouvent des railleries Une fois entre autres, un boulet de canon ayant tué deux Gentilshommes dans ſa tente, & un Prêtre, qui y diſoit actuellement la Meſſe, le Duc de Bourbon qui étoit là proche, étant accouru au bruit que faiſoit cet accident, demanda ce que c'étoit. Peſcaire luy répondit : Ce ſont, Monſieur, les Conſuls de Marſeille qui vous en apportent les clefs. Il faiſoit alluſion à ce qu'avoit dit le Connétable avant le Siége, que trois coups de canon ſeulement étonneroient ſi fort ces bons Bourgeois, qu'ils viendroient la corde au cou luy apporter les clefs de leur Ville.

Digitized by Google

La diſette qu'on ſouffroit dans le Camp contribuoit beaucoup au murmure des Soldats ; & c'eſt ce qui détermina le Connétable à faire un détachement, pour aller attaquer le fort de Toulon. Cette Place tres forte pour ſon aſſiette, fut priſe en peu de jours par la trahiſon, ou par la lâcheté du Capitaine Moret qui y commandoit. La petite Ville de Caſſis ſe rendit auſſi ; & comme il y avoir dans ces deux Poſtes beaucoup de munitions de guerre & de bouche, cela appaiſa pour quelque temps les Soldats. Le Connetable les ranima encore par l'eſpérance qu'il leur donna d'abandonner Marſeille au pillage, quand ils l'auroient priſe.

Il recommença à faire tirer ſon Artillerie plus furieuſement que jamais, & fit une bréche de vingt-cinq toiſes de large en haut, & de ſept en bas : mais l'ayant fait reconnoître, on luy rapporta qu'il y avoit des retranchemens derriére tres bien flanquez & tres bien terraſſez. Le Connérable nonobſtant cela réſolut de donner l'aſſaut. Les Lanſquenets qu'il voulut mettre à la tête, le refuſérent, diſant, comme il arrivoit ſouvent aux Suiſſes, qu'ils n'étoient que pour combattre à la campagne. Les Eſpagnols & les Italiens ne ſe piquérent pas d'honneur, & ne furent pas plus obeiſſans, quoy qu'il promît à celuy qui monteroit le premier ſur la bréche, cinq cens écus, & le commandement de cinq cens hommes. De dépit il fit couper la tête à un des Capitaines qui avoient refuſé d'obéir ; & il ne laiſſa pas de continuer à faire battre la muraille encore ce jour-là & le ſuivant, pour augmenter la bréche : mais les avis qu'il reçut de l'approche du ſecours, luy firent penſer à mettre en ſureté le reſte de ſon Armée, aprés avoir encore propoſé au Marquis de Peſcaire de donner l'aſſaut.

Ce Marquis, quelque joye qu'il eût de voir échouer cette entrepriſe du Connétable, ne voulut pas qu'on luy reprochât d'avoir manqué de cœur ; mais il dit qu'avant que de s'engager à un coup ſi hazardeux, il étoit à propos de faire reconnoître de nouveau la bréche. La précaution étoit trop ſage, pour qu'on ne l'approuvât pas. On choiſit ſept Soldats des plus déterminez, pour ſe couler le long du foſſé & gravir contre la bréche, afin de voir ce qui étoit derriére.

Gonzala de Heſcar. 2. parte de la Hiſt. Pontifical.

Dés qu'ils y parurent, ils furent ſalüez d'une grêle d'arquebuſades, dont quatre furent tuez ; & les trois autres bleſſez. Ceux-cy revinrent au Marquis faire leur rapport, qui fut, qu'il y avoit là un fort retranchement bordé de canon ; qu'entre la bréche & le rempart du retranchement il y avoit un foſſé profond plein de feux d'artifice, & tout cela défendu par un grand nombre d'Arquebuſiers & de Piquiers. Sur quoy Peſcaire vint trouver le Connétable en préſence des principaux du Camp. Il leur dit, ſans adreſſer la parole à ce Prince, ce qu'il avoit appris, & ajoûta : Vous voyez, Meſſieurs, que les gens de Marſeille tiennent toute prête une table bien couverte, afin de recevoir comme il faut ceux qui voudront les aller viſiter. Si vous avez envie d'aller ſouper en Paradis, courez-y à la bonne-heure. Pour moy, je n'ay pas envie d'y aller ſi-tôt : croyez-moy, retournons en Italie ; nous avons laiſſé ce pays fort dépourvû de Soldats, & l'on pourroit bien y prévenir notre retour. Il ſe retira ſans rien dire davantage, laiſſant le Duc de Bourbon outré du traitement indigne qu'on luy faiſoit. Il commençoir à éprouver les deboires ordinaires aux gens de ſon rang, qui trahiſſant leur Patrie, ne ſont conſidérez dans le Parti ennemi, que par leur trahiſon ; titre qui les rend odieux, même à ceux qu'ils ſervent, & qui ſéparé de l'heureux ſuccés, les fait tomber dans le mépris, ſans mériter d'être plaints de perſonne.

Aprés tout, quelque malhonnêtes que fuſſent les maniéres du Marquis de Peſcaire, la prudence demandoit qu'on ſuivît ſon avis, & le Connétable fut obligé de s'y rendre. Le Roy étoit à Avignon, dont le Maréchal de Chabannes s'étoit ſaiſi avant l'arrivée du Connétable en Provence. On y avoir aſſemblé une groſſe Armée. Les Suiſſes avoient fourni quatorze mille hommes, malgré les preſſantes Lettres, que l'Empereur leur avoir écrites pour les en détourner. François de Lorraine Comte de Guiſe & le Duc de Suffolk y avoient amené ſix mille Lanſquenets. Il y avoir dix mille autres Fantaſſins, & quinze cens Hommes d'armes, qui avec leurs Archers faiſoient ſept à huit mille Hommes de Cavalerie.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Angleria. epiſt. 800.

Le Roy à la tête de cette Armée, qui étoit de trente-cinq à quarante mille hommes, vint camper à Salon de Craux entre Avignon & Marſeille, à moitié chemin de ces deux Villes, en réſolution d'attaquer les Ennemis. Comme ils n'étoient pas à beaucoup prés ſi forts que luy, ils ſe hâtérent, & décampérent aprés quarante jours de Siége, avant qu'il les pût joindre. Le Connétable fit mettre ſa groſſe Artillerie ſur la Flotte, & fit ſcier les piéces de campagne pour les emporter ſur des mulets ; parce que les charrois ne pouvoient que difficilement aller par le chemin, qu'il devoir prendre dans ſa retraite vers les Alpes.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Des Députez de Marſeille vinrent en apprendre la nouvelle au Roy à Aix, où il leur fit bien des careſſes & des remerciemens, & leur donna les loüanges qu'ils méritoient.

Les Ennemis avoient perdu beaucoup de monde au Siége. Il y eut peu de gens de marque de tuez parmi les Aſſiégez. Le Baron Rentio Cérez, qui avoir le principal commandement, y acquit beaucoup de réputarion. Philippe Chabot de Brion, Préjent de Bidoux Commandeur de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem ; autrefois Général des Galéres de France, & qui devoit avoir alors plus de quatre-vingts ans, Loüis de Graſſe Seigneur du Mas Lieutenant de Roy en Provence, Antoine de Glandéves Viguier de Marſeille, Laval, Barbeſieux de la Maiſon de la Rochefoucaud, qui commandoient les Gendarmes du feu Chevalier Bayard, y ſignalérent leur bravoure & leur zéle pour la Patrie ; & le Roy eut tout ſujet d'être extrémement content de tous ceux qui le ſervirent en une ſi importante occaſion.

Ruſi Hiſt. de Marſeille.

Cependant le Connétable ayant abandonné tous les poſtes dont il s'étoit emparé en Provence, hâtoit ſa marche : mais il ne put empêcher que les Maréchaux de Chabannes & de Montmorenci détachez aprés luy avec de la Cavalerie, ne luy tuaſſent bien des Soldars de ſon Arriére-garde, & ne luy enlevaſſent beaucoup de bagages. La Flotte Françoiſe commandée par le Vice-amiral de la Fayette & par André Doria Génois, s'étant auſſi miſe aux trouſſes de celle de Moncade, l'atteignit, luy coula à fond trois Galéres, & en auroit pris pluſieurs autres, ſi le Marquis de Peſcaire ne les eût fait promptement remorquer à Nice. Il en tira les équipages & les fit brûler luy-même, pour ne les pas laiſſer tomber entre les mains des François. Ceux-cy vers ce temps-là prirent encore deux Vaiſſeaux, dans l'un deſquels étoit le Prince d'Otange.

Annales de France. Le Feron.

Angleria. Epiſt. 511.

Si l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient exécuté le projet qu'ils avoient formé, de fondre en France, l'un du côté de l'Eſpagne, & l'autre du côté de Picardie, pendant que le Connétable entroit en Provence, il auroit fallu un nouveau miracle pareil à celuy de l'année précédente, pour ſauver ces deux frontiéres ; mais l'Empereur faute d'argent, & le Roy d'Angleterre par la crainte des Ecoſſois prêts à entrer dans le Royaume ſous les ordres du Duc d'Albanie, ne purent rien entreprendre ; & la Gouvernante des Pays-Bas, à qui le Duc de Gueldre donnoit toûjours de l'occupation au delà de l'Iſſel, n'avoit garde de faire aucune tentative du côté de France ſans le ſecours des Anglois.

Polydor. Vergilius. Lib. 27.

Le Roy en ſûreté de tous ces côtez-là, ſe voyant une ſi floriſſante Armée, ne put ſe réſoudre à la laiſſer inutile ; & comme le Duché de Milan luy tenoit toûjours fort au cœur, il penſa ſérieuſement à porter de nouveau la guerre au delà des Alpes.

Lors qu'il s'ouvrit là-deſſus à ſes Généraux, il ne les trouva pas tous de même ſentiment. Les Maréchaux de Chabannes & de Foix, la Trimoüille & Aubigny n'étoient point d'avis de cette expédition. Leurs raiſons étoient premiérement, qu'on étoit déja à la my-Octobre, & qu'à peine ſeroit-on en Italie, que les pluyes, les neiges, & les autres incommoditez de l'Hyver tres rude en Lombardie, ôteroient tout moyen de rien entreprendre. Secondement, que la force de l'Armée conſiſtant principalement dans les Troupes étrangéres de Suiſſes & de Lanſquenets, on dépendoit en tout de leur caprice ; qu'elles ſe rebutoient aiſément de la fatigue, & que dés qu'on manqueroit à leur payer exactement leur ſolde, on les verroit ſe retirer en leur pays, & laiſſer les François tous ſeuls ; qu'on n'avoit que de trop fréquentes & de trop funeſtes expériences de cette conduite des Suiſſes ; que ſi cela arrivoit, la perſonne du Roy même ſeroit expoſée à tomber entre les mains de ſes Ennemis ; & qu'il valoit mieux rompre l'Armée, la mettre en quartier dans les Pays voiſins des Alpes, & attendre à les paſſer au Printemps prochain.

Le Feron.

An. 1524.

A ce ſentiment des plus vieux Capitaines, l'Amiral de Bonnivet, Chabot, & quelques autres oppoſérent, qu'il falloit profiter de la conſternation des Impériaux ; qu'on étoit en état, ſi on ne s'arrêtoit pas tant à délibérer, de leur couper le retour ; que le Milanés étoit dénué de Troupes ; que le Siége de Marſeille avoit ruiné celles qui y retournoient ; qu'il en périroit encore beaucoup dans leur retraite précipitée ; que l'expérience de tant de révolutions arrivées dans le Milanés depuis les trois derniers Régnes, montroit que celuy qui y entroit le plus fort, s'en rendoit toûjours le maître ; que durant l'Hyver les Ennemis de la France s'empareroient des paſſages, prépareroient des diverſions, & que ſi on perdoit la belle occaſion qu'on avoit de les ſurprendre dans le temps qu'ils étoient entiérement déconcertez, on étoit en danger de voir un ſi bel Etat perdu ſans retour pour la Couronne de France.

Ces raiſons, qui ne laiſſoient pas d'avoir leur ſolidité, & qui s'accommodoient fort avec l'inclination du Roy, appuyées de l'autorité de l'Amiral, plus écouté par ce Prince qu'aucun des autres Généraux, l'emportérent, & le voyage fut réſolu.

Loüiſe de Savoye Mere du Roy y étoit fort oppoſée. Elle ſe mit en chemin pour l'en détourner ; elle luy manda qu'elle partoit pour traiter avec luy de choſes fort importantes, qu'elle ne pouvoit confier à une Lettre, & le conjura de ne point paſſer les Alpes, avant qu'elle l'eût entretenu. Mais le Roy qui ſe doutoit bien de quoy il s'agiſſoit, & qui avoit pris ſon parti, voulut s'épargner l'embarras de cette entrevûe. Il luy fit expédier des Lettres Patentes, par leſquelles il luy confioit la Régence du Royaume, & ſe mit en marche ſans l'attendre. Il rencontra ſur la route l'Archevêque de Capoüe Envoyé du Pape, qui venoit luy faire de nouvelles propoſitions pour la Paix, dont l'Empereur étoit moins éloigné depuis la levée du Siége de Marſeille, & à cauſe de quelques ſoupçons qu'il avoit conçûs du Roy d'Angleterre touchant ſa conſtance dans ſon parti. Le Roy ne voulut point entrer en matiére avec le Nonce du Pape, & luy dit d'aller à Avignon trouver la Régente, avec laquelle il pourroit traiter.

Ce Prince prit ſa route par le mont Cénis, tirant du côté de Turin, & l'Armée Impériale tourna vers le Montferrat. C'étoit à qui marcheroit le plus vîte, pour prendre les devants vers Milan. Le Roy eut l'avantage de la marche ; car il arriva à Verceil le jour même que l'Avant-garde des Impériaux, commandée par le Marquis de Peſcaire, campa à Albe dans le Montferrat. Mais ce Marquis faiſant le lendemain grande diligence, arriva à Voghera à quarante milles d'Albe, pour ſe rendre le jour d'aprés à Pavie avec le Vicetoy & Jérôme Moroné, & y délibérer enſemble touchant la défenſe du Milanés. Le Roy vint camper le même jour à Vigéve, proche du Téſin, au deſſus de Pavie : de ſorte que luy & les Ennemis ſe trouvoient à peu prés à même diſtance de Milan.

Guicciard. Lib. 13.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Le Vicetoy, qui s'étoit attendu que le Roy rabbattroit

rabbattroit ſur Alexandrie, où il y avoit deux mille hommes, pour l'arrêter quelque temps, fut fort étonné de le voir ſi près de luy & de Milan. Son premier deſſein fut d'abord de défendre cette Capitale, comme Proſper Colonne avoit fait contre l'Amiral de Bonnivet. Il mit dans Pavie une groſſe Garniſon ſous le commandement d'Antoine de Léve, envoya devant à Milan Moroné, pour voir la diſpoſition des Habitans, & le ſuivit avec le reſte de l'Armée.

Mais il s'en falloit beaucoup que les choſes n'y fuſſent dans le même état, qu'elles étoient durant la précédente Campagne. La peſte avoit rendu déſerte cette grande Ville, tant par la mort d'une infinité d'Habitans, que par la retraite de pluſieurs autres, qui pour fuir la contagion, s'étoient retirez à la campagne & dans les Villes voiſines. Les magaſins étoient peu fournis, les fortifications & les remparts en tres mauvais érat, & la conſternation étoit répanduë dans la Ville.

A peine le Viceroy y étoit-il entré, que Michel Antoine Marquis de Saluces, envoyé par le Roy avec deux cens Hommes d'armes & quatre mille Fantaſſins, parut du côté de la porte de Verceil. Il attaqua le Fauxbourg; il en chaſſa les Eſpagnols qui le défendoient, & en demeura le maître, malgré les ſorties qui furent faites de la Ville pour le reprendre. Le Viceroy ſe diſpoſoit à faire un dernier effort, pour ſe venger d'une telle inſulte, lors qu'il vit paroître Monſieur de la Trimoüille avec un Corps nombreux de Cavalerie & d'Infanterie, deſtiné à ſuſtenir le Marquis de Saluces. Il ne douta plus que toute l'Armée ne vint l'aſſiéger; & craignant d'être renfermé dans une Ville, où les vivres n'étoient pas en abondance, il prit ſur le champ le parti de la quitter en conſervant le Château, & ſortit avec le Connétable & le Marquis de Peſcaire par la porte Romaine, en même temps que les Troupes Françoiſes entroient par les portes du Téſin & de Vetecil, que les Bourgeois leur ouvrirent, quand ils virent que les Impériaux les abandonnoient.

Le Roy ne fit pas alors la faute qu'avoit faite l'Amiral de Bonnivet, de ne pas venir droit à Milan. Cette Ville étoit non ſeulement la Capitale, mais encore le centre du Milanés; & de tout temps dans les révolutions, elle avoit, pour ainſi dire, donné le branle à toutes les autres Villes. Mais il fit en cette occaſion, une autre faute qui n'eut pas moins de ſuite. Ce fut de ne pas pourſuivre l'Armée ennemie dans ſa retraite vers Lodi.

Cette retraite ſe faiſoit avec beaucoup de précipitation, & n'étoit guére différente d'une fuite. Les Soldats étoient épuiſez par les fatigues du Siége de Marſeille, & par les longues & pénibles marches qu'ils avoient faites depuis la levée du Siége juſqu'alors, preſque ſans ſe repoſer. La plûpart étoient mal armez; parce que pour marcher plus à l'aiſe dans les montagnes, ils avoient jetté par les chemins leurs cuiraſſes & leurs groſſes arquebuſes: au moins crut-on qu'ils auroient abandonné Lodi pour ſe retirer au delà de l'Adda, & peut-être Crémone, dont on leur eût pû couper la communication avec le reſte du Milanés; & cela ſuppoſé, on n'auroit plus eu d'autre choſe à faire, qu'à bloquer pendant l'Hyver Pavie & Alexandrie, qui étant derriére l'Armée Françoiſe, ſans eſpérance de ſecours, ſeroient tombées d'elles-mêmes. C'eſt ainſi qu'on raiſonna pour lors.

Quoy qu'il en ſoit, les Généraux François crurent devoir avant toutes choſes s'aſſûrer de Milan. C'eſt pourquoy ils y demeurérent, & laiſſérent aller les Ennemis. Le Roy s'approcha auſſi-tôt de la Ville avec l'Arriére-garde ſans y entrer. Il fit défenſe aux Soldats de moleſter les Habitans, & fit faire des retranchemens contre le Château, à deſſein de l'attaquer dans quelque temps.

Cela donna le loiſir au Marquis de Peſcaire de ſe fortifier dans Lodi. Il y demeura avec une Garniſon de deux mille Fantaſſins. Le Viceroy jetta des Troupes dans Coſme & dans Trezzo ſur l'Adda, & alla avec le Connétable, le Duc de Milan, & le reſte de ſes Troupes, ſe camper à Soncino ſur l'Oglio, pour régler ſes mouvemens ſur ceux que feroit l'Armée de France.

Son embarras étoit d'autant plus grand, qu'il manquoit d'argent; que l'Empereur étoit dans l'impuiſſance de luy en fournir, ſinon par l'aliénation de ſes Domaines du Royaume de Naples, qui n'étoient pas un grand fond, ni auſſi prêt, que la néceſſité des affaires le requéroit. Les Florentins ſollicitez d'en fournir, ne donnoient que des promeſſes ſans en venir à l'exécution. Le Pape ne faiſoit pas des réponſes plus favorables; & depuis la déroute de l'Amiral de Bonnivet, il étoit réſolu à garder une parfaite neutralité. Il n'avoit point voulu renouveller la Confédération que ſon Prédéceſſeur avoit faite avec l'Empereur; & quoy qu'il fiſt toûjours paroître à l'Ambaſſadeur de ce Prince, & à celuy d'Angleterre beaucoup d'attachement pour leur parti, il avoit donné ſa parole au Roy, de ne point s'oppoſer à la conquête du Milanés.

Les Vénitiens, quoy qu'ils ne refuſaſſent pas de donner les Troupes qu'ils étoient obligez de fournir par les Traitez pour la conſervation du Duché de Milan, affectoient des délais, qui faiſoient aſſez connoître qu'ils prendroient leur parti ſelon que les affaires tourneroient bien ou mal pour l'Empereur. L'ambition de ce Prince leur étoit devenuë ſuſpecte, auſſi-bien qu'aux autres Princes d'Italie, par le refus qu'il avoit fait juſqu'alors, de donner l'inveſtiture du Duché de Milan à François Sforce, faiſant aſſez connoître par là, que malgré toutes ſes promeſſes, il avoit deſſein de s'en emparer. L'unique reſſource du Viceroy étoient cinquante mille ducats que l'Empereur avoit envoyez à Gênes, pour être employez à l'expédition de Provence, qui avoit échoüé. Il ſe ſervit de cet argent pour la levée de ſix mille Lanſquenets, que le Connétable fort aimé de cette Nation, alla lever en Allemagne. Le Duc de Savoye, qui étoit ami particulier de ce Prince, luy prêta encore une ſomme conſidé-

Memoires du Bellay. Liv. 3. Guicciard. Lib. 15.

Le Feron. Memoires du Bellay. Liv. 2.

rable ; quoy que ce Duc eût été juſqu'alors tout à fait dans les intérêts de la France : mais apparemment il fut choqué de ce que le Roy avoit refuſé ſa médiation, qu'il luy avoit offerte par le Préſident Lambert ſon Envoyé ; ou bien il en uſa de la ſorte par chagrin contre la Régente, qui ſoûtenoit contre luy René de Savoye Comte de Villars, & avoit même ſollicité le Roy de luy faire la guerre, & de prendre la protection du Comte.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Le Roy cependant étoit fort indéterminé ſur les diverſes entrepriſes auſquelles il pouvoit employer ſes Troupes. On convint dans le Conſeil, qu'il falloit aſſiéger ou Coſme, ou Lodi, ou Pavie. La premiére de ces Places luy auroit été fort commode pour faire venir un nouveau renfort des Suiſſes. La priſe de Lodi éloignoit beaucoup les Ennemis de Milan. Celle de Pavie luy rendoit ſes derriéres libres, & luy ouvroit un grand Pays pour la ſubſiſtance de ſon Armée. La plûpart des vieux Capitaines étoient pour le Siége de Lodi ; entre autres Loüis d'Ars, ſi fameux dans les guerres de Naples ſous le régne de Charles VIII. & qui tout caſſé & tout goutteux qu'il étoit, avoit voulu être de cette expédition, où il ſe faiſoit porter en litiére, ne pouvant plus ſouffrir le cheval. On s'en tint là d'abord, & déja Monſieur de la Trimoüille avoit fait un détachement pour aller inveſtir la Place, ſous les ordres du Duc d'Albanie, que le Roy avoit rappellé d'Ecoſſe, ſur l'eſpérance que le Cardinal de Volſey luy avoit donnée, de regagner par ce moyen le Roy d'Angleterre. Le Marquis de Peſcaire, ainſi qu'on le ſçut depuis, avoit réſolu d'abandonner Lodi, ſi l'Armée y avoit marché, mais l'Amiral de Bonnivet fit changer le Roy ; le détachement fut rappellé, & on prit la route de Pavie, pour aſſiéger cette Place.

Le Viceroy ayant appris cette nouvelle, en fut ravi, prévoyant bien que Pavie arrêteroit long-temps l'Armée Françoiſe. La Place étoit forte ; il y avoit une Garniſon de trois cens Hommes d'armes & de cinq mille Lanſquenets ; & il comptoit beaucoup ſur la valeur & ſur la conduite du Gouverneur Antoine de Léve, un des plus expérimentez Capitaines des Armées de l'Empereur. On étoit déja à la my-Octobre, & le Viceroy ſe promettoit que ce Siége dureroit juſques bien avant dans l'Hyver, & que durant ce temps-là le Connétable luy ameneroit le ſecours d'Allemagne.

An. 1524.

Malgré toutes ces difficultez, qui devoient empêcher qu'on ne s'attachât à ce Siége, le Roy s'y étant déterminé, l'Armée marcha de ce côté-là, & elle y arriva le dixhuitiéme d'Octobre. Le Maréchal de Chabannes avec l'Avant-garde prit ſon quartier vis-à-vis du Château au bord du Teſin. Le Roy ſe logea à l'Abbaye de S. Lanfranc à un mille prés de la Ville. Le Maréchal de Montmorenci avec trois mille Lanſquenets, trois mille Italiens, & deux cens Hommes d'armes, paſſa la riviére, à deſſein de ſe loger au Fauxbourg S. Antoine, dans une Iſle qui avoit d'un côté communication avec la Ville, & de l'autre avec le pays d'en deça du Téſin par deux Ponts. Il fit ſommer une Tour qui gardoit le Pont d'en deça du Téſin ; & ſur le refus que la Garniſon fit de la rendre, il la força, & fit pendre ceux qui la défendoient, pour avoir oſé tenir en préſence d'une Armée Royale dans un ſi méchant poſte.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Les batteries ayant été dreſſées, firent une grande bréche à la Ville, vis à vis du quartier du Roy. L'aſſaut y fut donné, & la bréche emportée ; mais il ſe trouva derriére un ſi bon retranchement, que les Aſſaillans, aprés s'être long-temps inutilement obſtinez à ſe loger ſur le rempart, furent contraints de ſe retirer par le feu terrible des Ennemis. On y perdit Robert & Hutin de Mailly, le Capitaine Saint Julien Baſque, quelques autres Gentilshommes, & beaucoup de Soldats.

L'Infanterie paroiſſant rebutée, le Roy fit mettre pied à terre aux plus vigoureux de ſes Gendarmes, pour recommencer l'aſſaut. Il les partagea en deux Troupes, dont l'une devoit être conduite par le Maréchal de Foix : mais avant que d'expoſer tant de brave Nobleſſe, il fit reconnoître plus exactement la bréche ; & le retranchement fut trouvé ſi fort, qu'il ne crut pas pouvoir ſans témérité tenter un ſecond aſſaut, avant que d'avoir ruiné une partie des nouvelles défenſes des Aſſiégez.

Il étoit difficile de le faire, cet endroit n'étant vû d'aucun lieu voiſin, d'où l'on pût le battre avec le canon. C'eſt ce qui obligea le Roy à abandonner cette attaque, & à entreprendre un travail, qui demandoit beaucoup de temps & de dépenſe.

La Ville de Pavie eſt toute vers Milan, & le Téſin luy ſert de foſſé du côté de l'Oméline ; cette riviére eſt là tres-profonde. C'eſt pourquoy les Habitans n'ayant jamais apprehendé d'être forcez par cet endroit, n'y avoient qu'une muraille ſeche, & qui n'étoit point terraſſée. On perſuada au Roy de faire travailler à détourner la riviére, aprés quoy trois ou quatre cens volées de canon feroient aiſément à la Ville une bréche, pour faire entrer dix Bataillons de front.

Ce deſſein fut approuvé ; & Jacques de Silly Bailli de Caen, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc d'Alençon, fut chargé de la conduite de cet ouvrage. On travailla nuit & jour à élargir le bras du Téſin, appellé Gravaloné, qui ſe ſépare du gros canal de la riviére, & va le rejoindre à un mille au deſſous de la Place. On éleva des digues dans le grand lit de la riviére pour arrêter les eaux, & les détourner vers le petit bras. Cet ouvrage coûta pluſieurs jours, & il étoit déja fort avancé, lors qu'il ſurvint des pluyes en ſi grande abondance, que la riviére en étant extrémement groſſie, renverſa en tres peu de temps tous les travaux, & ôta toute eſpérance d'y réuſſir. Ce fut dans cet intervalle, que Charles Duc de Longueville, Prince qui ſoûtenoit dignement un ſi grand nom, fut tué d'un coup de mouſquet en ſortant de la tranchée, pour aller reconnoître un poſte qu'il vouloit

attaquer. La ruine des travaux contraignit le Roy d'en revenir à la premiére attaque, & de ſe ſervir de la ſape & des mines. Le Siége avoit déja duré plus de deux mois, & on étoit au mois
An. 1525. de Janvier. Antoine de Leve faiſoit de fréquentes & de vigoureuſes ſorties. La Cavalerie Françoiſe ſouffroit infiniment, faute de fourages, dans une ſaiſon qui n'en produit point. Les travaux avançoient lentement à cauſe des pluyes & des neiges : mais on ſçavoit que la Garniſon manquoit d'argent, & on conjecturoit que les munitions de guerre n'étoient pas abondantes ; parce que les Aſſiégez depuis quelque temps tiroient peu.

Cependant le Pape ne ſe rebutoit point du peu de ſuccés que ſes négotiations avoient eu juſqu'alors pour la Paix. L'Archevêque de Capoüe, aprés avoir traité à Avignon avec Madame la Régente qui entroit dans les vûes du Pape, étoit encore repaſſé en Eſpagne où l'Empereur étoit malade d'une fiévre quarte, pour le faire condeſcendre à un accommodement. Mais comme la choſe ne pouvoit ſe conclure par le moyen de l'Archevêque auſſi promptement que le Pape le ſouhaitoit, à cauſe de l'éloignement des lieux où les deux Princes ſe trouvoient, il fit partir Jean Mathieu Gibert Evêque de Véro-
C ne & Dataire de l'Egliſe Romaine, pour aller propoſer au Viceroy de Naples & au Roy, une Treve de cinq ans. Le projet du Traité étoit, que le Roy pendant ce temps-là demeureroit maître de toute la partie du Milanés qui eſt entre l'Adda & le Po, excepté de Lodi, & que Milan ſeroit mis en ſequeſtre entre les mains du Pape.

Liv. 15. Si nous en croyons Guichardin, le Viceroy rejetta fiérement cette propoſition : mais Martin Liv. 2. du Bellay dans ſes Mémoires nous aſſûre du contraire. Il dit que le Viceroy voyant le retardement du ſecours qu'il attendoit d'Allemagne,
D conſentit à ce que propoſoit le Pape ; mais que le Roy le refuſa, en étant détourné, à ce qu'on diſoit alors, par l'Amiral de Bonnivet, & par Saint Marſault, homme fort écouté de ce Prince, quoy que bien moins entendu dans les affaires de la guerre, que dans l'art de faire ſa Cour.

Le Pape, qui commençoit à redouter beaucoup plus l'ambition de l'Empereur, que la puiſſance du Roy de France, depuis le refus fait à François Sforcé de l'inveſtiture pour le Duché de Milan, avoit donné ordre à l'Evêque de Vérone, ſuppoſé qu'il ne pût obtenir la
E Tréve, de traiter de ſa part avec le Roy d'une Paix particuliére entre luy & le ſaint Siége. Ce Prince fut ravi d'une telle offre : & la choſe fut bien tôt concluë. Le Pape & les Florentins s'obligeoient par ce Traité à ne donner aucun ſecours à l'Empereur ; & le Roy à prendre le Pape & la République de Florence ſous ſa protection, & à conſerver à la Maiſon de Médicis, l'autorité qu'elle avoit dans cette République. L'Evêque luy propoſa par ordre du Pape un moyen qui luy paroiſſoit infaillible, pour conquérir le reſte du Duché de Milan, & pour con-

A traindre les Impériaux de l'abandonner. C'étoit de faire une diverſion du côté du Royaume de Naples, où il n'y avoit point de Troupes. Il luy offroit la liberté du paſſage ſur les Terres de l'Egliſe, & d'y fournir des vivres à ſes Troupes pendant leur marche. Antoine de Leve, Hiſt. de Chap. V.

Le Roy ébloüi d'une propoſition ſi avantageuſe, l'accepta contre l'avis de pluſieurs de ſon Conſeil, qui luy remontroient le danger qu'il y avoit à diviſer ſes forces ; qu'il n'étoit pas encore aſſûré de ſe rendre ſi-tôt maître de Pavie ; que ſi le ſecours d'Allemagne arrivoit au Viceroy, l'Armée Françoiſe ſe trouveroit inférieure,
B & qu'il s'expoſoit à recevoir un affront en levant le Siége, ou à donner une Bataille avec beaucoup de riſque.

De ſi fortes raiſons ne perſuadérent point ce Prince, qui donnoit un peu trop aiſément dans les projets ſpécieux. Il fit un détachement de quatre mille Hommes de pied, de ſix cens Hommes d'armes, & de quelque Cavalerie Légére, ſous la conduite du Duc d'Albanie, auquel il donna dix ou douze piéces d'Artillerie ; & ce Duc devoit être joint à Livourne par Renzio Cérez, qui y conduiſoit par Mer un aſſez grand nombre d'Infanterie. Memoires du Bellay. Liv. 2. Guicciard. Lib. 13.

C Ce détachement prit ſa marche par le Plaiſantin du côté du Ferrare. Le Viceroy & le Marquis de Peſcaire en étant avertis, partirent de Lodi, paſſérent le Po à Crémone, & vinrent ſe camper à Monticello, pour luy couper le chemin. Ils ne ſçavoient pas le deſſein du Roy, ni le nombre des Troupes du Duc d'Albanie, & ils crurent, ſelon le bruit qu'on en avoit fait courir exprés, qu'il alloit ſeulement pour recevoir un Convoy de munitions de guerre, que le Duc de Ferrare avoit préparé, & le conduire à l'Armée Françoiſe. Mais ils furent inſtruits de tout par deux Cavaliers qu'ils prirent, & ſçachant que
D ce Corps étoit ſi nombreux, ils ne s'expoſérent pas à le combattre.

Le Viceroy ſe trouva fort embaraſſé touchant le parti qu'il avoit à prendre. Sa premiére réſolution fut de ſuivre le Duc d'Albanie, pour arriver au Royaume de Naples auſſi-tôt que lui, y raſſûrer les peuples, & jetter des Troupes dans les Places qui en étoient entiérement dénuées ; mais le Marquis de Peſcaire, & le Chancelier Jérôme Moroné luy firent changer d'avis, en luy repréſentant, que ſi les Troupes Eſpagnoles s'éloignoient de Pavie, & que le Roy en continuât le Siége, cette Place ſe voyant ſans eſpé-
E rance de ſecours, ſe rendroit infailliblement ; que ſi le Roy quittoit ce Siége, pour faire prendre auſſi au reſte de ſon Armée le chemin du Royaume de Naples, en ce cas eux-mêmes ſe trouveroient enfermez entre luy & le Duc d'Albanie, avec un danger inévitable d'être défaits ; qu'il étoit donc plus à propos de courir le riſque de perdre quelques Places au Royaume de Naples, où aprés tout les François ne ſeroient guéres en état de rien entreprendre d'important, lors qu'ils y arriveroient aprés une ſi longue marche, par de tres mauvais chemins & dans une ſi rude ſaiſon ; qu'enfin ils ne pouvoient rien

faire de mieux que de demeurer dans le Milanés, entretenant toûjours les Aſſiégez de Pavie de l'eſpérance du ſecours, & de la gloire de faire périr devant cette Place l'Armée Françoiſe qui étoit déjà tres affoiblie, & que le Roy affoibliſſoit encore luy-même par le détachement qu'il avoit fait, en prenant le change mal à propos.

On reconnut bien-tôt la ſageſſe de ce conſeil, & en même temps l'imprudence du Roy: car la nouvelle étant venuë ſur ces entrefaites, du ſecours d'Allemagne qui approchoit, il fut obligé de rappeller le Duc d'Albanie cinq jours aprés qu'il eut paſſé le Po à Stellata dans le Duché de Ferrare. Mais ayant reçu preſque auſſitôt un renfort de Suiſſes & de Griſons, il contremanda le Duc, en luy ordonnant toutefois de marcher à tres petites journées. Il avoit enfin reconnu que l'entrepriſe de Naples étoit un deſſein chimérique: de ſorte que ſon but n'étoit plus que d'inquiéter les Eſpagnols par cette apparence de diverſion. Guicciard.

Cependant Antoine de Léve plus preſſé par la diſette d'argent, que par les attaques des François, avoit épuiſé toute ſon adreſſe pour contenir les Lanſquenets. Ils le menaçoient tous les jours de livrer la Place aux François, s'ils n'étoient payez. Ils étoient dix Allemans contre un Eſpagnol, & cette néceſſité ne ſouffroit point de retardement. Il la fit ſçavoir au Viceroy, qui y pourvût par un de ces petits ſtratagémes de guerre, d'où dépendent quelquefois les plus grands évenemens. Il envoya au Camp des François deux hommes de réſolution déguiſez en Vivandiers, conduiſant chacun un cheval chargé de deux barils pleins de vin, diſoient-ils, mais où il y avoit trois mille écus, pour les faire entrer dans Pavie. Le Gouverneur averti du lieu où ils devoient s'arrêter fort proche de la Ville, fit une ſortie ſur ce quartier-là, & tandis qu'il amuſoit ainſi les François, ceux qui avoient le ſecret allérent aux deux chevaux, défoncérent les barils, & emportérent l'argent dans la Place. Memoires du Bellay. Liv. 2.

Antoine de Léve fit extrémement valoir aux Lanſquenets, le ſoin que le Viceroy avoit d'eux, les aſſûra que leur paye étoit toute prête dans le Camp Impérial: mais qu'on n'avoit pas jugé qu'il fût de la prudence, d'expoſer tant d'argent à être pris par les Ennemis; qu'il les prioit de ſe contenter de ce qu'il leur alloit diſtribuer, en attendant les récompenſes duës aux grands ſervices qu'ils rendoient à l'Empereur; & que les Eſpagnols à ſa priére renonçoient à la part qu'ils avoient droit de prétendre à la ſomme qu'il avoit reçuë. Cette attention du Viceroy & du Gouverneur, & la déférence que les Eſpagnols avoient pour eux, les charmérent. Ils promirent d'attendre patiemment la fin du Siége, & ſe piquant d'honneur, ils voulurent que les Eſpagnols partageaſſent l'argent avec eux.

L'arrivée de ſix mille Allemans, & la marche de ſix mille autres que le Duc de Bourbon avoit levez de l'argent qu'il avoit emprunté du Duc de Savoye, n'inquiétoient pas moins le Roy devant Pavie, que le Traité de ce Prince avec le Pape chagrinoit l'Empereur en Eſpagne. Car Clement VII. ne faiſoit plus de myſtére de ſon accommodement avec le Roy. Il répétoit toûjours aux Agens Impériaux, que ſa qualité de Pere commun ne luy permettoit pas de tenir une autre conduite, & ceux-cy luy reprochoient le peu de reconnoiſſance qu'il avoit pour leur Maître, à qui il étoit redevable du ſouverain Pontificat. Les mêmes plaintes & les mêmes reproches ſe faiſoient en Eſpagne par l'Empereur à l'Archevêque de Capoüe, qui ſe défendoit par les mêmes excuſes. L'Empereur ne pouvoit ſouffrir qu'on luy parlât de paix: le Roy ne la vouloit qu'à condition qu'on luy reſtituât le Milanés & la Seigneurie de Gênes. Il fut impoſſible à l'Archevêque de Capoüe non ſeulement d'avancer, mais même de commencer la négotiation. Il falloit quelque dénoüement extraordinaire dans cette funeſte Scéne, & le Siége de Pavie le produiſit enfin. Guicciard. Lib. 15.

Le Connétable de Bourbon étoit arrivé le neuviéme de Février au Milanés avec le reſte des douze mille Allemans qu'il avoit levez. Un renfort ſi conſidérable mit les Impériaux en état de tenir la campagne d'autant plus hardiment, que le Roy n'avoit pas toutes ſes Troupes enſemble: car outre le détachement du Duc d'Albanie, dont j'ay parlé, il en avoit fait auparavant encore un autre de quatre ou cinq mille hommes, commandé par le Marquis de Saluces du côté de Savone, qui s'étoit renduë aux François. A la vérité le Marquis ſervit utilement de ce côté-là avec le ſecours d'André Doria & du Sieur de la Fayete qui commandoit la Flotte de France. Il défit quatre mille hommes de Hugue de Moncade, qui commandoit dans Gênes pour l'Empereur, & prit ce Commandant, tandis que les Galéres de France allérent brûler la Capitane de Gênes dans le Port même; & s'il avoit eu aſſez de Troupes, il ſe ſeroit rendu auſſi maître de la Ville, tant il y répandit de terreur: mais en matiére de guerre & de campagne, il y a toûjours quelque point capital, où il faut que tout le reſte ſe rapporte, que le Prince ou le Général doivent toûjours enviſager, & dont certains avantages, lors qu'ils ne ſont pas eſſentiels, ne peuvent pas le dédommager, quand il y manque. Il étoit de la prudence du Roy de ſe conſerver dans le Milanés la ſupériorité qu'il y avoit eüe d'abord, & d'y tenir pour cela toutes ſes forces unies: c'eſt ce qu'il ne fit pas, & dont il eut tout ſujet de ſe repentir. An. 1525. Angleria, epiſt. 280.

Le Duc de Bourbon, le Comte de Lannoy Viceroy de Naples, & le Marquis de Peſcaire ſe voyant une Armée auſſi forte que celle du Roy, réſolurent de ſecourir Pavie qui étoit aux abois par le défaut de vivres, de munitions de guerre & d'argent, & où le Gouverneur avoit fait depuis peu empoiſonner Azarne Capitaine Général des Lanſquenets, qu'il ſoupçonna trop légérement, à ce qu'on croit, d'intelligence avec les François: mais ce qui fit le plus hâter le ſecours, fut que les Généraux de l'Empereur Memoires du Bellay. Liv. 2. Guicciard. Liv. 15. Belcarius. Lib. 18.

appréhendoient que leurs Troupes ne ſe débandaſſent ; parce qu'ils n'avoient pas de quoy les payer.

Le Feron. Continuat. de l'Hiſt. de Paul Emile.

Annales de France.

Ils partirent de Lodi forts de dix-ſept mille Hommes de pied, de ſept cens Hommes d'armes, & de quelque Cavalerie Légére, & vinrent ſe loger à Marignan. Leur deſſein en prenant cette route, & en s'approchant ſi prés de Milan, étoit, ou d'empêcher que Monſieur de la Trimoüille, qui commandoit dans cette Capitale, n'allât avec ſa Garniſon renforcer l'Armée du Roy, ou s'il en ſortoit, & la dégarniſſoit, de tourner de ce côté-là, au hazard de perdre Pavie, dont ils ſeroient ſuffiſamment dédommagez par la priſe de Milan, que l'Armée du Roy ne ſeroit plus en état d'attaquer.

Comme la Trimoüille ne branla point, ils rabatirent à gauche ſur le Château S. Ange qui eſt dans le chemin de Lodi à Pavie, & où le Roy avoit mis une forte Garniſon ſous le commandement de Pyrrho de Gonſague frére du Prince de Bozzolo ; parce que ce poſte étoit fort commode pour couper les Convois de Lodi à Pavie & à l'Armée Ennemie, ſi elle s'avançoit pour la ſecourir. Mais le Vicerоy ayant fait attaquer ce Château, il ſe rendit à diſcrétion, aprés avoir ſoûtenu un aſſaut.

La perte de ce poſte importante, & l'approche des Ennemis, firent comprendre au Roy, qu'il ſeroit difficile d'éviter la Bataille. Comme les Impériaux s'étoient éloignez de Milan, il en fit venir la Trimoüille avec la plûpart des Troupes qu'il y avoit, & ce Seigneur laiſſa le commandement de la Place à Theodore Trivulce & à Chandiou avec deux mille Soldats. C'étoit autant qu'il en falloit pour garder les retranchemens qu'on avoit faits contre le Château, les Habitans incertains de ce qui pourroit arriver, ne paroiſſant pas diſpoſez à la révolte en faveur des Impériaux.

Le Roy avec ce ſecours étoit plus fort que les Ennemis, quoy que ſes Troupes fuſſent notablement diminuées tant par la longueur du Siége, & par les grands detachemens qu'il avoit faits, qu'à cauſe des Garniſons qu'il étoit obligé de tenir en divers poſtes : mais ſon Armée ſe trouva tout à coup fort affoiblie par trois accidens qui ſurvinrent dans cette conjoncture. Le plus fâcheux fut la ſurpriſe de Chiavennes Place appartenante aux Griſons ; dont Jean Jacques de Médicis Milanois Caſtelan de Muſſo, s'empara par ſtratagême : ce qui fit que les Griſons craignant que les Impériaux n'euſſent des intelligences dans les autres Forteresſes, envoyérent ordre à ſix mille hommes de leur pays, qui étoient dans l'Armée Françoiſe, d'en partir ſans tarder, pour venir au ſecours de leur Patrie. Cet ordre étoit ſi preſſant, que quelques inſtances que le Roy pût leur faire, ils quittérent l'Armée pour s'en retourner.

Le ſecond malheur fut la déroute de mille Italiens qui venoient la joindre, & qui ſe laiſſérent ſurprendre par le Gouverneur d'Alexandrie. Enfin le troiſiéme fut la défaite de Jacques Palavicin. Ce Seigneur s'étoit avancé juſqu'à Casal Maggiore, à la tête de deux mille Hommes de pied & de quatre cens chevaux, pour couper les Convois qui venoient aux Ennemis du côté de Crémone. Il fut battu & pris priſonnier par Alexandre Bentivoglio Capitaine du Duc de Milan, qu'il alla inconſidérément attaquer, au lieu de l'attendre dans ſes retranchemens de Caſal Maggiore, où il n'eût pû être forcé.

Cependant les Ennemis s'approchoient toûjours de Pavie, & le Roy déliberoit dans ſon Conſeil ſur le parti qu'il avoit à prendre. Monſieur de la Trimoüille, & les Maréchaux de Chabannes & de Foix, avec preſque tous les vieux Capitaines, étoient d'avis qu'on ſe retirât. Leurs raiſons étoient le mauvais état, où plus de quatre mois de Siége pendant la plus rigoureuſe ſaiſon de l'année, avoient réduit l'Armée Françoiſe, le danger de la perſonne du Roy & de tout le Royaume ; ſi le ſuccés du combat étoit malheureux ; qu'au contraire la plûpart des Troupes ennemies n'avoient pas beaucoup fatigué, & qu'on auroit à dos une Garniſon de quatre à cinq mille hommes des meilleures Troupes de l'Empereur, conduite par un de ſes plus expérimentez Capitaines : mais ils appuyoient principalement ſur l'aſſûrance que l'on avoit, que dés que Pavie ſeroit délivrée, toute l'Armée ennemie ſe diſſiperoit entiérement ; & qu'à peine le Vicerоy auroit de quoy y mettre, & y entretenir une Garniſon, tant il étoit dénué d'argent ; que la ſeule autorité du Duc de Bourbon avoit retenu les Allemans, par l'eſpérance d'une action déciſive & du pillage du Camp des François, aprés qu'ils les auroient vaincus ; que le Marquis de Peſcaire avoit eu toutes les peines du monde à engager la Gendarmerie à ſe mettre en campagne, à cauſe qu'on ne l'avoit point payée depuis pluſieurs mois ; que le Roy faiſant repoſer ſon Armée, recevant de nouveaux renforts de France & de Suiſſe, & levant des Soldats en Italie, ſeroit avant la fin du Printemps en état de conquérir, ſans preſque tirer l'épée, tout le reſte du Milanés ; que de ne vouloir jamais céder au danger dans la guerre, c'étoit un faux point d'honneur ; que la prudence encore plus que le courage devoit être la vertu d'un grand Roy ; & que la levée du Siége de Pavie ſeroit loüée de tout le monde, quand le temps & les ſuites en auroient fait connoître les motifs.

Albert Comte de Carpi Ambaſſadeur du Roy à Rome luy donnoit le même conſeil, & le conjuroit de la part du Pape de ne rien hazarder ; qu'on ſçavoit par les Lettres mêmes de quelques-uns des Généraux des Ennemis, qu'ils ne pouvoient plus ſoûtenir la partie ; que Milan n'étant plus entre leurs mains, & le Duc d'Albanie menaçant le Royaume de Naples, ils n'avoient plus de reſſource pour ſubſiſter, & qu'avant la fin du Printemps, le Milanés tomberoit de luy-même.

Un peu moins de feu & un peu plus de flegme que n'en avoit François I. luy auroient permis de faire de ſérieuſes réfléxions ſur ce qui luy étoit repreſenté par tant de perſonnes ſages. Mais

il croyoit ſon honneur tellement engagé dans cette entrepriſe, qu'il ne pouvoit goûter ces remontrances. Il avoit dit & écrit pluſieurs fois, qu'il viendroit à bout de Pavie, ou qu'il y périroit, & il y étoit reſolu. L'Amiral de Bonnivet qui avoit le malheur d'être l'auteur de tous les deſſeins qui réuſſiſſoient mal, le confirma dans celuy-cy, en luy promettant de ſi bien diſpoſer ſon Camp, que les Ennemis ne pourroient ni le forcer, ni jetter des vivres dans la Place: & c'eſt à quoy on travailla auſſi-tôt.

Il étendit ſon Armée depuis le chemin qui vient de Milan à Pavie, juſqu'au Parc de Mirabel, dans lequel il fit entrer le Duc d'Alençon avec l'Arriére-garde. Selon cette diſpoſition, il occupoit tout le terrain devant Pavie juſqu'au Téſin au deſſous de cette Place: de ſorte qu'il falloit que les Ennemis, pour pouvoir y faire entrer du ſecours & le Convoy qu'ils prétendoient y jetter, paſſaſſent le Téſin au delà vers ſon embouchure dans le Po; choſe qu'ils n'auroient oſé entreprendre en préſence de l'Armée, ou qu'ils forçaſſent quelqu'un des poſtes qu'elle occupoit. Le Roy avec la Bataille étoit à la gauche du Duc d'Alençon, aux environs des Monaſtéres de S. Paul & de S. Jacques fort prés de Pavie, ſur de petites éminences, d'où l'on voyoit aſſez loin dans la campagne. Il mit l'Avant-garde, où il avoit beaucoup d'Infanterie, à S. Lanfranc, quartier qu'il avoit occupé durant le Siége en tirant vers Milan.

Il prévoyoit bien que l'effort des Ennemis ſe feroit contre l'Arriére-garde, ou contre la Bataille; parce que depuis la priſe du Château S. Ange, ils s'étoient avancez de ce côté-là pour avoir leurs vivres du Lodéſan & du Crémonois. Le Viceroy s'étoit emparé de Bellejoyeuſe, & de Sainte Croix, & étendoit ſa gauche juſqu'au Po: & en s'approchant toûjours, il s'étoit poſté ſur le bord d'une petite riviére aſſez profonde, appellée le Vermicule, à la portée du canon du Camp.

Les Armées dans cette ſituation furent en préſence treize ou quatorze jours, ſe canonant ſans relâche. La Françoiſe en ſouffroit beaucoup plus, étant entre deux feux, c'eſt à dire entre celuy du Camp ennemi & celuy de la Ville. Il ſe faiſoit de fréquentes eſcarmouches entre les deux Camps & d'auſſi fréquentes ſorties de la Ville, dans l'une deſquelles Jean de Médicis fut bleſſé & mis hors de combat. Ce fut une perte conſidérable; c'étoit un des plus actifs Capitaines de l'Armée Françoiſe, & des plus propres pour une action pareille à celle qui devoit bien-tôt ſe paſſer. Il avoit changé pluſieurs fois de parti, ſe donnant au plus offrant, & étoit rentré depuis quelque temps dans celuy de France.

Les Ennemis ſecondez par les ſorties qu'Antoine de Léve faiſoit faire fort à propos, avoient d'ordinaire l'avantage dans les petits Combats qui ſe donnoient: mais c'étoit pour eux une néceſſité de forcer le Camp, à cauſe de l'impatience de leurs Troupes, qui les menaçoient tous les jours de les abandonner. C'eſt pourquoy ils ſe déterminérent enfin à faire une tentative le jour de S. Mathias, qu'ils regardoient comme un jour heureux, parce que c'étoit celuy de la naiſſance de l'Empereur. An. 1525.

Il n'y a jamais eu de Bataille ſur laquelle toutes les Relations ſe ſoient accordées; mais il n'y en a guéres, dont on en ait fait de ſi différentes que de celle-cy, au moins pour les particularitez, & que les Modernes à l'envi ayent tâché depuis d'orner de plus belles circonſtances, ſans doute pour préparer l'eſprit des Lecteurs à la grandeur & à l'importance du principal évenement. Voicy ce qui dans cette diverſité m'a paru de plus conſtant, & dont les Hiſtoriens de ce temps-là, qui doivent avoir été les mieux inſtruits, conviennent, je veux dire Guichardin, qui étoit dans le voiſinage, & avoit grande part aux affaires d'Italie, Martin du Bellay homme de guerre, & employé dans les négotiations par François I, & Pierre Martyr d'Anglerie, qui étoit du Conſeil d'Eſpagne, & qui rapporte dans une de ſes Lettres la Relation envoyée à l'Empereur par les Généraux de l'Armée d'Italie. Liv. 15. Memoires du Bellay. Liv. 2. epiſt. 815.

Le Connétable de Bourbon, le Viceroy, & le Marquis de Peſcaire n'avoient pas dans le fond trop d'envie d'en venir à la Bataille, ny d'entreprendre de forcer les retranchemens du Camp, qui étoient bons, principalement aux environs des Monaſtéres de S. Paul & de S. Jacques, où le Roy s'étoit logé avec le Corps de Bataille. Leur deſſein étoit de ſe ſaiſir du Château & du Parc de Mirabel; parce qu'étant maîtres de ce poſte, ils auroient une communication facile avec Pavie, où ils vouloient ſeulement jetter des vivres & des munitions, & changer la Garniſon, ſe tenant bien aſſûrez que quand la Place ſeroit une fois bien ravitaillée & fournie de Troupes fraîches, le Roy ne la forceroit jamais dans la ſaiſon où l'on étoit.

Ce fut donc du côté de Mirabel qu'ils ſe diſpoſérent à faire tout leur effort. Ils eſpéroient l'emporter, malgré l'Arriére-garde commandée de ce côté là par le Duc d'Alençon, ſuppoſé que le Roy ne ſortir pas de ſes retranchemens pour la ſoûtenir; que s'il en ſortoit, il perdoit l'avantage du terrain où il s'étoit fortifié; & en ce cas ils étoient réſolus de le combattre.

Ils s'avancérent juſqu'auprés du Parc la nuit de devant la Fête de S. Mathias, & firent travailler quantité de Pionniers à ſaper quarante ou cinquante toiſes de la muraille qui étoit tres épaiſſe. Ces Pionniers travaillérent ſans que le Duc d'Alençon s'en apperçût, d'autant que le bruit de l'arquebuſerie & du canon empêchoit qu'on n'entendit celuy des travailleurs: car les Ennemis firent en même temps deux fauſſes attaques, l'une du côté où le Corps de Bataille des François étoit retranché, & l'autre du côté où étoit leur Avant-garde.

Dés que la brêche fut faite à la muraille du Parc, le Marquis du Guaſt neveu du Marquis de Peſcaire, jeune Seigneur qui donna commencement par cette action à la grande réputation qu'il s'acquit depuis dans la guerre, y entra à la tête de trois mille Arquebuſiers Eſpagnols & de

quelque Cavalerie Légére, ſoutenu de quatre mille autres Arquebuſiers, partie Eſpagnols, partie Lanſquenets, que commandoit le Marquis de Peſcaire. Il y avoit ſur les ailes deux groſſes Troupes de Gendarmerie, l'une conduite par le Viceroy, & l'autre par le Duc de Bourbon.

Le Marquis du Guaſt mateha droit au Château de Mitabel, dont la Garniſon ſurpriſe, fut emportée en un moment l'épée à la main. Jaeques Galliot de Genoüillac Seigneur d'Acier, Grand Maître de l'Artillerie Françoiſe, avoit admirablement poſté ſon canon dans le Parc. Il commença à tirer ſur les Troupes Impériales, dont il emportoit les files toutes entiéres; & en même temps le Duc d'Alençon ayant détaché Chabot de Brion ſur quelques Troupes Eſpagnoles, qui prenoient à droite pour ſe jetter dans Pavie, les défit, & leur prit quatre ou cinq piéces de campagne.

Le Roy averti de ce qui ſe paſſoit à la droite de l'Armée, & ayant jugé que le deſſein des Ennemis étoit de forcer ce quartier, quitta ſes retranchemens, & vint avec ſa Bataille pour ſoûtenir le Duc d'Alençon. Il apprit en arrivant l'avantage que Chabot avoit remporté, & vit en même temps que l'Infanterie Eſpagnole ne pouvant ſoûtenir le feu de notre Artillerie, défiloit pour ſe mettre à couvert dans un chemin creux, & faiſoit ce mouvement avec peu d'ordre & beaucoup de précipitation; il ſe perſuada que c'étoit un commencement de déroute, & s'avança de ce côté-là, pour achever de la défaire: mais il ne fit pas réflexion qu'il ſe mettoit entre les Ennemis & ſon Artillerie, qui par là devint inutile; & ce fut là la principale cauſe de la perte de la Bataille. Car les Impériaux n'ayant plus rien à craindre du canon, ſe raſſurérent; & le Viceroy s'étant avancé avec ſa Gendarmerie, parmi laquelle il avoit mêlé deux ou trois mille Arquebuſiers à pied, vint fondre ſur le Corps de Bataille. Le Roy ſoûtint cette charge avec beaucoup de fermeté, & tua de ſa propre main Ferdinand Caſtriot Marquis de S. Ange, de la Maiſon des anciens Rois d'Albanie, qui conduiſoit le premier Eſcadron des Impériaux. Mais les Arquebuſiers, dont j'ay parlé, faiſoient de ſi terribles déeharges ſur la Gendarmerie Françoiſe, qu'elle commença à plier; & elle alloit être entiérement rompuë, ſi les Suiſſes qui étoient à la droite du Roy, & quelque Cavalerie Légére, ayant pris en flanc les Eſpagnols, ne les euſſent arrêtez, & obligez à quitter une partie du terrain qu'ils avoient déja gagné.

Le Viceroy voyant ſes gens ébranlez, envoya promptement demander quelques Bataillons de Lanſquenets au Marquis de Peſcaire, pour faire tête aux Suiſſes. Il les amena lui-même, & dés qu'ils parurent, les Suiſſes oubliant leur ancienne bravoure, ne tinrent pas un moment, & prirent la fuite malgré tout ce que put faire le Roy pour les arrêter.

Ce Prince par cette fuite ayant ſon flanc droit dégarni, fut dans un extréme danger. Il ſoûtint pourtant l'effort des Ennemis, juſqu'à ce que François de Lorraine frére du Duc de ce nom, & le Duc de Suffolk accoururent à ſon ſecours avec quelques Lanſquenets, pour remplacer les Suiſſes. Mais ces deux Princes ayant été tuez ſur la place dés les premiéres charges, leurs gens accablez par le grand nombre des Lanſquenets Impériaux, furent bien-tôt mis en déroute.

Ce fut dans ce moment, que le Roy inveſti de toutes parts n'avoit plus de reſſource que dans ſa propre valeur, & dans celle de quelque Gendarmerie qui étoit reſtée auprés de luy, & de pluſieurs Seigneurs, qui apprenant le danger où il étoit, s'étoient fait jour l'épée à la main au travers des Ennemis, pour venir à ſon ſecours. Il ſe fit là un grand carnage de part & d'autre, les uns animez par le deſeſpoir, & les autres par l'aſſûrance de la victoire, & par le deſir d'avoir part à la priſe du Roy. L'Amiral de Bonnivet y fut tué, & ne fut plaint de perſonne, tout le monde regardant ſa mort comme la punition des mauvais conſeils qu'il avoit donnez, & de l'abus qu'il avoit fait de ſon grand crédit ſur l'eſprit du Prince. Loüis de la Trimoüille âgé de ſoixante & quinze ans, Galéas de S. Severin Grand Ecuyer de France, un autre de même nom & de même famille, Grand Maître d'Hôtel, Marafin premier Ecuyer, y périrent pareillement en vendant leur vie bien cher. Le Maréchal de Foix, un des plus intrépides Seigneurs de ſon temps, ſervit en cette occaſion comme de boulevart au Roy contre tous les coups qu'on luy portoit, juſqu'à ce que tombant de défaillance, il fut pris avec le Bâtard de Savoye, l'un & l'autre tout couverts de bleſſures, & moururent peu de temps aprés. Le Comte de S. Pol renverſé par terre proche du Roy, perdant tout ſon ſang, & paroiſſant mort, dut ſa vie à un pur hazard. Un Eſpagnol ne pouvant luy tirer un anneau qu'il avoit au doigt, voulut le luy couper; la douleur le réveilla, & le fit crier; l'Eſpagnol le fit ſon priſonnier, & le conduiſit à Pavie, où il guérit contre l'eſpérance de tout le monde.

Commentaires de Monluc. Liv. 1.

Le Roy ayant eu ſon cheval tué ſous luy, & étant bleſſé à la jambe, ſe defendoit à pied preſque ſeul, au milieu d'un tas de morts tant François qu'Ennemis. Il tua ſept hommes de ſa main, cinq avant que d'être renverſé de ſon cheval, & deux aprés s'être relevé; & quoy qu'on luy criât de tous côtez de ſe rendre, il n'en vouloit rien faire, aimant mieux mourir en combatant, que de s'expoſer à la brutalité des Soldats, qu'il voyoit déja diſputer entre eux à qui il appartiendroit aprés ſa priſe. Dans ce moment Pompeian arriva: c'étoit celuy qui avoit ſuivi ſeul le Duc de Bourbon dans ſa fuite de France, & l'avoit conduit juſqu'en Italie au travers d'une infinité de dangers. Il eut aſſez d'autorité, pour ſe faire faire large au travers de la troupe qui s'acharnoit contre la perſonne du Roy; & ſe jettant aux pieds de ce Prince, le conjura de ne s'obſtiner pas davantage à ſa perte. Le Roy luy demanda où étoit le Viceroy: il luy répondit qu'il n'étoit pas loin, & l'envoya querir auſſi-tôt. A ſon arrivée, le Roy épuiſé des efforts qu'il avoit faits & du ſang qu'il avoit perdu, luy dit qu'il luy *bailloit ſa foy*,

Lettre de J. de Tournon écrite au Vicomte de Turenne dans les preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne, par Mr Baluze, p. 749.

& ſe rendit à luy.

Pendant que le Corps de Bataille ſuccomboit de la ſorte, l'Avant-garde n'eut pas un plus heureux ſort. Antoine de Léve étant ſorti avec la plûpart de ſes Soldats, la prit à dos, tandis qu'on l'attaquoit de front. Le Maréchal de Chabannes, qui la commandoit, y fut tué, & elle fut toute taillée en piéces. Le Duc d'Alençon voyant que tout étoit perdu, ſe retira avec quelques Troupes de l'Arriére-garde au delà du Téſin, par le Pont que les Ennemis n'avoient pas eu le temps, ou la précaution de rompre. Theodore Trivulce & Chandiou qui commandoient dans Milan, ayant appris la défaite entiére de l'Armée, ſortirent de la Ville avec les deux mille hommes qu'ils y avoient, & en s'éloignant le plus qu'il leur étoit poſſible de l'Ennemi, allérent paſſer le Téſin, & ſe mirent en ſûreté.

La Relation envoyée à l'Empereur en Eſpagne aſſûroit, que vingt-cinq mille hommes de l'Armée de France avoient été tuez ſur la Place, & qu'il n'y en eut pas plus de cinq cens du côté des Impériaux; entre leſquels le ſeul homme de marque fut le Matquis de Saint Ange. Mais les Généraux de l'Empereur par cette exaggération de la perte des vaincus, voulurent ſans doute donner un trop grand relief à leur victoire: car à peine l'Armée Françoiſe entiére montoit-elle juſqu'à ce nombre. Guichardin écrit qu'il y demeura ſept cens Impériaux, & huit ou neuf mille morts ſur la place ou noyez dans le Téſin du côté des François, parmi leſquels il y avoit une infinité de Nobleſſe, & entre autres, outre ceux que j'ay déja nommez, le Comte de Tonnetre, Chaumont fils du feu Grand Maître Charles d'Amboiſe, Buſſi d'Amboiſe, le Baron de Buſencez, Beaupreau, Fronrenay de la Maiſon de Rohan, François de Dutas, Hector de Bourbon Vicomte de Lavedan, Andoins, S. Gelais, Pierre le Voyer de Paulmi dont le pere étoit auſſi à la Bataille, Jacques Salazard, Jean & Loüis de Poix, Jean Joſſerand, Villemor, Adam Ravenel, Aubigni, le brave Loüis d'Ars: Claude de Clevant fut griévement bleſſé.

Il y eut auſſi parmi les priſonniers que les Ennemis firent en grand nombre, pluſieurs perſonnes de diſtinction, dont les plus conſidérables furent Loüis de Nevers, Fleutanges fils de Robert de la Marck, Philippe Chabot de Brion, de Lorges, de la Rochepot, de Montejan, d'Aumebaut, de la Roche-du Maine, de la Meilleraye, de Boiſy, de Curton, de Langey, de Bonneval, Jean de Monferrat, Barbeſieux, S. Marſaut, Loüis de Cléves, Charles Tiercelin, le Prince de Bozzolo, Bernabo Viſconti, Monchenu, Boutiéres, François de Bourbon, le Prince de Talmont, François frére du Marquis de Saluces, le Comte de Villars, de Rieux, de Congi, de la Tour-Landri, de Vaſſé, Villandri, Babou, de Longueval, le Maréchal Anne de Montmorenci, qui ayant quitté le poſte de S. Lazare, qu'il gardoit avec cent Hommes d'armes & deux mille Fantaſſins, fut coupé & envelopé par les Ennemis, lors qu'il alloit joindre le Roy. Jerôme Léandre Evêque de Brindes & Légat du Pape fut auſſi pris, & renvoyé libre ſur le champ par le Viceroy: mais un de ceux, dont l'Empereur apprit la priſon avec plus de joye, fut Henry d'Albret Roy de Navarre, tant parce qu'il luy étoit infiniment glorieux d'avoir pris deux Rois dans une même Bataille, que parce que c'étoit un moyen de ſe faire céder par ce Prince pour ſa rançon, les droits qu'il avoit ſur le Royaume de Navarre.

Pour revenir à ce qui regarde la perſonne du Roy, Charles de Lannoy Viceroy de Naples le traita avec tout le reſpect, que méritoit un ſi grand & ſi vaillant Prince, qui faiſoit paroître dans ſa diſgrace autant de fermeté & de conſtance, qu'il avoit montré de courage au milieu des plus extrêmes dangers: mais Lannoy jugeant qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, de peur qu'un Priſonnier de cette importance ne luy échapât; & appréhendant que les Lanſquenets qui n'étoient point payez de leur ſolde, ne penſaſſent à ſe ſaiſir de la perſonne de ce Prince pour profiter de ſa rançon, le fit dés le lendemain conduire au Château de Pizigithoné au delà de l'Adda, à quarre lieües de Crémone, & en confia la garde à Alarcon Général de l'Infanterie Eſpagnole.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charles V.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Quand il y fut arrivé, le Duc de Bourbon luy fit demander la permiſſion de luy aller rendre ſes reſpects. Il l'obtint contre ſon attente, & en fut reçu avec beaucoup plus de bonté, qu'il n'auroit oſé eſpérer. Le Roy fit apparemment réflexion ſur l'injuſte conduite qu'il avoit tenue envers ce Prince, par laquelle il avoit donné lieu à ſa révolte, & enſuite au malheur qui luy étoit arrivé à luy-même. Il fit beaucoup d'amitiez à Pomperan, qui accompagnoit le Duc. Il ſe croyoit redevable de la vie à ce Gentilhomme, qui l'avoit tiré des mains des Soldats, & dont l'engagement qu'il avoit pris avec le Duc de Bourbon, luy étoit plus pardonnable qu'à aucun autre: parce qu'étant alors diſgracié pour avoit tué le Sieur de Chiſſé, il s'étoit plûtôt laiſſé entrainer par ſa mauvaiſe fortune dans le parti du Duc, qu'il n'y avoit été porté de luy-même. Auſſi le Roy, aprés être ſorti de ſa priſon, luy rendit ſes bonnes graces, & l'honora de grands employs dans ſes Armées. Mais celuy à qui il fit le plus de careſſes, fut le Marquis de Peſcaire, qui dés qu'il eut été guéri de deux légéres bleſſûres qu'il avoit reçuës à la Bataille de Pavie, vint luy faire ſa Cour.

Le Feron

Il la fit d'une maniére qui plut extrémement au Roy: car au lieu de venir, comme avoient fait pluſieurs autres, avec des habits ſuperbes, où l'on remarqua même quelques dépoüilles des Seigneurs François, il affecta de paroître devant ce Prince vêtu d'un ſimple habit de drap noir, & comme en deüil, pour luy témoigner la douleur qu'il reſſentoit de ſes malheurs. Son compliment fut conforme à ſon équipage. Le Roy l'embraſſa pluſieurs fois, le fit aſſeoir, l'entretint ſur les belles actions qu'on luy avoit rapportées de luy, & particuliérement ſur celles qu'il

Memoires de Brantome. T. 1.

avoit

avoit faites à la derniére Bataille ; il luy donna toutes les marques poſſibles d'eſtime, & luy parla avec aſſez de confiance ſur les mauvais traitemens qu'il avoit à craindre de l'Empereur qui le tenoit en ſa puiſſance. A cela le Marquis répondit, qu'il connoiſſoit trop bien la généroſité de l'Empereur, pour le croire capable d'en mal uſer envers Sa Majeſté ; il luy apporta tous les motifs les plus capables de le raſſurer, & de le conſoler dans le chagrin que ſon état luy cauſoit : & il ajoûta, que ſi l'Empereur en uſoit autrement, il ſçauroit bien le luy dire luy-même, & d'une maniére efficace, faiſant entendre au Roy qu'il avoit aſſez de conſidération dans le parti Impérial pour ſe faire craindre, ſi l'on n'avoit pas d'égard à ſes temontrances dans une occaſion pareille à celle-là. Cette réponſe toucha ſi vivement le Roy, qu'il luy en fit de tres grands remerciemens, & l'aima toûjours tendrement depuis.

An. 1525. Mémoires du Bellay. Liv. 3.

Ce Prince demeura à Piſigithoné juſqu'aprés Pâques, en attendant le retour des Couriers qu'on avoit dépêchez en Eſpagne enſuite de la Bataille de Pavie, pour aller prendre les ordres de l'Empereur, deſquels je parleray, aprés avoir raconté ce qui ſe paſſa en Picardie au commencement de cette année 1525, & les divers mouvemens qui ſe firent dans quelques Cours de l'Europe au ſujet de la priſe du Roy.

Comme l'Empereur n'avoit point d'argent, & que le Roy n'avoir du côté des Pyrénées qu'autant de Soldats qu'il en falloit, pour empêcher les ſurpriſes des Villes les plus expoſées, tout étoit aſſez tranquille dans ces quartiers-là. La guerre n'étoit guéres plus échauffée ſur la frontiére de Picardie, où les Partis couroient ſeulement de part & d'autre. Il s'y paſſa toutefois deux actions aſſez vigoureuſes ſous les ordres d'Antoine de Créqui-de Pontdormi, dont la ſeconde ne fut qu'à demi exécutée, ce brave Seigneur en la commençant, ayant été mis hors de combat par un accident auſſi funeſte, qu'extraordinaire.

Mémoires du Bellay. Liv. 2.

La premiére fut au Neufoſſé ; Pontdormi, ſous prétexte de conduire un grand Convoy à Téroüenne, avoit projetté de forcer ce poſte, qui étoit une eſpéce de canal tiré depuis S. Omer juſqu'à Aire, fortifié de redoutes à la tête de tous les chemins par où l'on y peut aborder. Les Ennemis y avoient des Troupes & de l'Artillerie pour les garder, & pour défendre l'entrée du Val de Caſſel qui eſt au-delà, & dans lequel les Flamans de la frontiére faiſoient paître leurs beſtiaux, & les Payſans de pluſieurs bourgs & villages avoient retiré leurs biens, comme dans un lieu de ſûreté.

Aprés avoir fait entrer le Convoy dans Téroüenne, il fit ſemblant de retourner à Montreüil, d'où il étoit venu ; & ayant été joint ſur le ſoir par d'autres Troupes de Cavalerie & d'Infanterie à Foucamberge, où il leur avoit donné rendez-vous, il tourna tout court à droit ; marcha toute la nuit, arriva devant le jour au Neufoſſé, ſurprit les Ennemis, les força, entra dans le Val de Caſſel, y enleva une infinité de beſtiaux, & enrichit ſes Troupes par le grand butin qu'elles y firent.

Comme durant le pillage l'allarme ſe fut répanduë par-tout, Pontdormi fut averti par ſes Coureurs, que les Garniſons d'Aire, de Béthune & de Lilers étoient ſorties à deſſein de ſe joindre aux Payſans & aux Troupes de S. Omer, pour le couper à ſon retour. Il fit ſonner la retraite, durant laquelle il chargea un gros de Cavalerie ennemie qu'il défit, où Monſieur de Liques, qui avoit épouſé ce jour-là Mademoiſelle de Fouqueroles, fut pris par d'Eſtrées Guidon des Gendarmes de Vendôme, lequel avoit recherché en mariage la même Demoiſelle. Les deux Rivaux raillérent enſemble ſur cette avanture bizarre, & dés le lendemain d'Eſtrées Gentilhomme tres poli, ayant reçu un billet de la Demoiſelle, luy renvoya ſon époux avec beaucoup d'honnêteté.

Pontdormi repaſſa le Neufoſſé, & fit matcher devant tout ſon butin vers Fouquamberge, croyant cette affaire finie ; mais il ſe trouva de nouveau engagé par l'imprudence de quelques jeunes Gentilshommes volontaires d'un Corps de Cavalerie qu'il avoit envoyé à la découverte, & qui rencontra au village de Rond, à moitié chemin de Téroüenne & d'Aire, la Garniſon de cette Place & celle de Béthune, forte de huit à neuf cens Eſpagnols naturels, de cinq à ſix cens Valons, & de trois cens Cavaliers.

Ces Volontaires, ſans attendre d'ordre, allérent enfoncer avec la lance cette Cavalerie. Auſſitôt les Ennemis commencérent à étendre leurs Troupes, pour les envelopper. Le Commandant les voyant en ſi grand danger, fut contraint de s'avancer avec le reſte de ſa Troupe pour favoriſer leur retraite ; mais luy-même fut attaqué, & le Combat commença à devenir tres violent. Pontdormy, qui croyoit que c'étoit une ſimple eſcarmouche, & qui vouloit ſe retirer, envoya, pour la faire finir, le Comte de Dammartin ; mais cet Officier étant arrivé ſur une haureur, d'où il découvroit le champ de Bataille, vit qu'il n'étoit plus temps, & que toute la Troupe étoit aux mains avec les Ennemis. Il dépêcha promptement quelques Cavaliers au Général, pour luy dire qu'il s'avançât ſans tarder ; que ſi nos gens n'étoient ſoûtenus, ils alloient être accablez par le nombre, & qu'il le prioit de faire marcher inceſſamment au galop un gros de Cavalerie pour le venir joindre.

Pontdormi marcha ſur le champ en bataille, & ſe fit précéder par le gros que le Comte de Dammartin luy avoit demandé. Ce Comte demeura ſur l'éminence juſqu'à ce qu'il vit le reſte des Troupes à portée de le ſeconder, & alors marchant aux Ennemis, il fit une vigoureuſe charge ſur leur Cavalerie, la culbuta & la renverſa ſur l'Infanterie. Un moment aprés les Eſpagnols voyant Pontdormi venir à eux en Bataille, ſe mirent en fuite. Il en reſta ſix vingts ſur la place ; & huit à neuf cens, la plûpart Fantaſſins, furent faits priſonniers. On pourſuivit le reſte juſques dans la barriére d'Aire, où le Sieur d'Eſtanaye s'étant trop abandonné, fut pris

par les Eſpagnols. Pontdormi ſe retira à Téroüenne, & n'ayant pas de quoy nourrir ſes priſonniers, les renvoya à condition d'une rançon de cent ſous par tête, & retint ſeulement les Officiers pour caution de la ſomme.

L'autre action ſe fit quelque temps aprés, & environ quinze jours avant la Bataille de Pavie. Le Seigneur de Fiennes Gouverneur de Flandre voulut avoir ſa revanche de la ſurpriſe du Neufoſſé, & pratiqua une intelligence au Château de Hédin pour le ſurprendre, par le moyen d'un nommé Barard, qui avoit été pris dans un Parti, & à qui il donna la liberté, ſur la promeſſe qu'il luy fit, de faire réuſſir ſon deſſein. Celuy-cy étant délivré, avertit Monſieur de Pontdormi de la propoſition qu'on luy avoit faite, & qu'il avoit fait ſemblant d'accepter. Ce Général luy ordonna de continuer à entretenir ſon commerce avec Monſieur de Fiennes, & de le faire donner dans le piége qu'il luy prépareroit.

Barard, qui avoit beaucoup d'eſprit, de réſolution, de fermeté, & toutes les qualitez propres à bien conduire une trahiſon, vint à bout de diſſiper tous les ſoupçons qu'on avoit donnez de luy à Monſieur de Fiennes; & l'amena ſur la fin de la nuit avec le Duc d'Arſcot, & un aſſez grand nombre de Troupes juſqu'à la porte du Parc du Château, qui luy devoit être livrée.

Pontdormi s'y étoit rendu le ſoir précédent avec deux cens Hommes d'armes d'élite & bien montez. Il avoit ordonné à Sercu Gouverneur de Hédin, de faire faire une herſe au deſſus de la porte, pour la faire tomber quand une partie des Ennemis ſeroient entrez dans le Parc. Il y avoit devant la porte un ravelin de pierre, au milieu duquel il fit mettre à terre quantité de petits barils de poudre & divers feux d'artifice qu'il fit couvrir de paille, pour y mettre le feu, quand les Ennemis ſeroient dans le ravelin.

Tout étant ainſi diſpoſé, il les attendoit, & ſe plaça au deſſus de la porte auprés de la herſe. Ils s'approchérent vers la fin de la nuit, Barard étant au premier rang, lié entre quatre Soldats, qui avoient ordre de le poignarder, ſi le coup manquoit par ſa trahiſon. Il donna un coup de ſiffler, auquel il fut répondu. Il demanda s'il étoit temps; on luy repartit qu'il étoit temps: & alors les Soldats entrérent avec luy à la file par la porte qu'ils trouvérent ouverte.

Pontdormi ne voulant pas qu'il en entrât un plus grand nombre, commanda qu'on laiſsât tomber la herſe: mais ſoit que le bois ſe fût déjetté, ou autrement, elle demeura en chemin, & ne ferma point le paſſage: c'eſt pourquoy il ordonna à celuy qui avoit ordre de mettre le feu aux poudres du ravelin, de jetter les fuſées & les ſauciſſes.

Cet homme étoit dans une eſpéce d'entreſole un peu au deſſous de luy. Je ne ſçay comment il arriva qu'une des fuſées échapa de la main de l'Ingénieur, & fut portée à la fenêtre où étoit ce Seigneur; elle luy creva contre le viſage: & comme il parloit, ou reſpiroit dans le moment, le feu luy entra ſi avant par la bouche, qu'elle luy brûla tout l'intérieur du corps; il en tomba A pâmé, & mourut deux jours aprés, regretté de toute la France, qui perdoit en ſa perſonne un des plus grands Hommes de guerre, qu'elle eût alors. Le feu cependant fut mis aux feux d'artifice du ravelin, où il y eut environ quatre-vingts hommes des Ennemis de tuez.

Le Gouverneur de Flandre voyant qu'il étoit trahi, ſe retira en grande diligence, ne doutant pas qu'il ne dût être chargé dans ſa retraite; mais l'accident de Monſieur de Pontdormi empêcha qu'on ne le ſuivît; Canaples ſon neveu, à qui il appartenoit de conduire les Gendarmes, n'étant pas non plus en état de marcher, parce que la B même fuſée, qui cauſa la mort à ſon oncle, luy avoit tout brûlé le viſage, & l'avoit preſque aveuglé. Les autres Officiers, ſoit qu'ils fuſſent conſternez d'un malheur ſi ſurprenant, ſoit que le Général ne pût plus parler, pour leur donner ſes ordres, ne ſortirent point hors du Parc du Château, & ſe contentérent de prendre ceux qui y étoient entrez. Barard évita la mort, en promettant la vie aux quatre Soldats qui le gardoient, & qui ſe firent ſes priſonniers, tout garoté qu'il étoit.

C'eſt là tout ce qui ſe paſſa de conſidérable de ce côté-là; tout l'effort des armes ſe faiſoit en C Italie, où même, aprés la priſe du Roy, la guerre ceſſa, les Vainqueurs n'ayant plus d'Ennemis. Ils pourſuivirent ſeulement les François, pour les faire tous repaſſer les Alpes, & s'emparérent de Moncalier, de Raconis, de Carmagnole dans le Piémont, & de Saluces, dont le Marquis ſe ſauva en France.

Annales de France, Liv. 6.

Cependant la nouvelle de la Victoire remportée devant Pavie fut portée à l'Empereur qui étoit à Madrid, par le Commandeur de Pennaloſa, qui paſſa par la France, avec un ſauf-conduit du Roy. Ce Prince le chargea auſſi d'une Lettre pour Madame la Régente, qu'il trouva à Lion. D Cette Lettre ne contenoit que ce peu de mots, *Madame tout eſt perdu, hormis l'honneur.* La maniére dont Charles V. reçut une ſi heureuſe nouvelle, luy fit grand honneur parmi les Eſpagnols. Il n'en fit point paroître de joye, & plaignit le ſort du Roy. La Ville le ſuppliant de permettre qu'on fiſt des réjoüiſſances publiques pour une ſi grande Victoire, il la refuſa, & dit qu'elle en feroit quand il en auroit remporté une pareille ſur les Infidelles; mais qu'il ne convenoit point d'en faire pour celle qu'il avoit gagnée ſur un Roy Tres Chrétien; & qu'on ſe contentât ſeulement de chanter le *Te Deum*, ſans grand ap- E pareil, pour rendre graces à Dieu de la bénédiction qu'il avoit donnée à ſes armes. Il envoya même des ordres à ſes Commandans des Frontiéres d'Eſpagne & des Pays-Bas, de contenir leurs Troupes dans leurs Garniſons, & de ne point faire d'hoſtilitez ſur les Terres de France.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Ces beaux dehors impoſoient aux peuples; mais ne trompoient point les gens éclairez, qui n'ignoroient pas la vaſte ambition de ce Prince. Il dépêcha des Couriers au Viceroy de Naples, pour luy recommander ſur-tout, de tenir toûjours une ſûre garde auprés du Roy, & d'empêcher que l'Armée ne ſe diſſipât.

Le Vicetroy avoit déja pourvû à l'un & à l'autre ; & pour empêcher la séparation de l'Armée, qui étoit la plus difficile des deux choſes que l'Empereur luy recommandoit, il s'étoit ſervi de la conſternation du Pape ; car l'ayant envoyé ſommer de renoncer à l'alliance de France, & de donner les ſommes qu'il étoit obligé de fournir par le dernier Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, il obtint de luy tout ce qu'il voulut, & en particulier cent cinquante mille francs, qui avec quarante mille qu'il contraignit le Duc de Ferrare de luy prêter, luy ſervirent à payer ſes Soldats. Il demanda auſſi de l'argent aux Vénitiens, qui auroient conſenti à luy en donner, s'il ſe fût contenté de la même ſomme qu'il avoit exigée du Duc de Ferrare ; mais comme il les taxoit à une beaucoup plus grande, ils furent long-temps à diſputer ; & enfin, la ſituation des choſes ayant changé dans cet intervalle, ils ne payérent rien.

Memoires du Bellay. Liv. 3. Vera, Hiſt. de Charl. V.

Quelque grand que fût l'embarras des Princes d'Italie dans une conjoncture ſi dangereuſe, celuy de la Régente l'étoit encore plus. Le Royaume ſans Roy, le Threſor Royal épuiſé, les Frontiéres ſans Armée, le Roy d'Angleterre prêt de paſſer à Calais avec de nombreuſes Troupes, quatorze à quinze mille Payſans Allemans Fanatiques, ſuite funeſte de la révolte de Luther contre l'Egliſe, attroupez dans l'Alſace, & menaçant la France d'une invaſion prochaine, étoient pour cette Princeſſe de terribles ſujets d'inquiétude.

Elle en eut encore un autre qui ne dut pas luy cauſer moins d'appréhenſion ; parce qu'il la regardoit perſonnellement. Le Duc de Vendôme étant arrivé à Paris, quelques-uns des principaux de la Ville & du Parlement, ennemis du Chancelier du Prat, qui étoit plus puiſſant que jamais dans le Conſeil, luy propoſérent de ſe ſaiſir du Gouvernement, & luy firent offre pour cela de leurs ſervices. Ils luy repréſentoient pour l'y engager, que la Régence du Royaume pendant la minorité des Fils de France, appartenoit naturellement aux Princes du Sang ; que le Connétable de Bourbon, qui étoit le plus proche de la Couronne, étant dans la révolte, & le Duc d'Alençon, qui d'ailleurs ne paroiſſoit pas capable d'un ſi grand fardeau, n'étant pas encore en France, il ne devoit pas refuſer ſes ſoins & ſes travaux à ſa Patrie dans la circonſtance fâcheuſe où elle ſe trouvoit.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Mais ce Prince judicieux & modéré, enviſageant le repos de l'Etat beaucoup plus que ſa propre grandeur & étouffant les reſſentimens que l'enlévement des biens de la Maiſon de Bourbon devoit luy inſpirer contre la Régente, leur répondit, ſans leur expliquer trop ſes intentions, qu'il alloit à Lion trouver cette Princeſſe qui l'y appelloit, auſſi-bien que les autres Princes & les Gouverneurs des Provinces frontiéres, & que dans l'Aſſemblée qu'on y alloit tenir, on auroit ſoin d'y prendre les réſolutions les plus conformes au bien du Royaume, & les plus propres à procurer la ſûreté & la liberté du Roy. La Régente fut extrémement ſatisfaite de cette conduite du Duc de Vendôme ; & pour luy en marquer ſa reconnoiſſance, elle le fit Chef de ſon Conſeil.

Le Comte de Guiſe Lieutenant général pour le Roy en Bourgogne & en Champagne, & le Maréchal de Lautrec Gouverneur de Guyenne, s'étant auſſi rendus à Lion, aprés avoir pourvû à la ſeureté de ces frontiéres le mieux qu'il leur fut poſſible, on délibéra ſur ce qu'il y avoit à faire dans les préſentes conjonctures.

Il fut ordonné d'abord, qu'André Doria Général des Galéres, & le Vice-Amiral de la Fayette, qui étoient à Marſeille, mettroient inceſſamment à la voile, pour aller prendre à Civita-Vecchia le Duc d'Albanie, & les Troupes qu'il avoit conduites ſur les frontiéres du Royaume de Naples ; & ils eurent ordre de les ramener en France. La choſe fut exécutée quelque temps aprés ; mais ce fut un petit ſecours pour l'Etat, parce que de dix mille hommes que le Duc avoit menez avec luy, il n'en ramena que mille Lanſquenets, quelques centaines de Fantaſſins Italiens & quatre cens Cavaliers, le reſte ayant pour la plûpart déſerté depuis la journée de Pavie.

Guicciard. Lib. 16.

Il fut ordonné en ſecond lieu, que les Troupes revenuës du Milanés ſeroient inceſſamment payées, & les priſonniers faits à la Bataille rachetez ; ce qui fit beaucoup d'honneur à la Régente, & luy gagna l'amitié des Soldats & de la Nobleſſe. Enfin on jugea à propos que le Marquis de Saluces, à la tête des Soldats Italiens qu'il avoit ramenez de Savone, allât en Bourgogne avec le Comte Ludovic de Bellejoyeuſe, pour empêcher l'entrée des Ennemis en France par la Franche-Comté ; parce que le terme d'un Traité qui avoit été fait l'an 1522 pour trois ans par la médiation des Suiſſes, touchant la neutralité du Comté & du Duché de Bourgogne entre la France & la Gouvernante des Pays-Bas, étoit prêt d'expirer. On crut n'avoir pas beaucoup à craindre pour la Guyenne ; parce qu'on ſçavoit que l'Empereur ou ne pouvoit, ou ne vouloit rien entreprendre d'important de ce côté-là. La Picardie inquiétoit plus que tout le reſte, à cauſe des grands préparatifs du Roy d'Angleterre ; mais les Places de cette frontiére étoient aſſez bien munies ; & comme on n'étoit pas en état d'y envoyer ſi-tôt une Armée, on ſe prépara à détourner le péril par d'autres voyes.

Recueil de Traitez par Leonard, Tom. 2.

Le Roy d'Angleterre avoit fait paroître beaucoup de joye à la nouvelle de la Victoire des Impériaux en Italie, & avoit même à cette occaſion congédié un Envoyé que la Régente tenoit auprés de luy, nonobſtant la guerre. Cette Princeſſe ne ſe rebuta point : elle pria le Roy d'Angleterre d'agréer qu'elle fiſt paſſer à ſa Cour un Génois nommé Jean Joachim de Paſſano, pour luy faire quelques propoſitions ; & il y conſentit. Le Génois eut ordre de la Régente d'employer toute ſon adreſſe, pour fléchir ce Prince, & de luy faire de ſa part les priéres les plus ſoumiſes, croyant que rien ne devoit paroître indigne d'une mere affligée au point qu'elle l'étoit.

Du Tillet Recueil de Traitez, &c.

Memoires du Bellay. Lib. 3.

L'Envoyé s'apperçut bien-tôt de la diſpoſition

favorable du Roy d'Angleterre. Ce Prince avoit fait à loiſir les reflexions ſur la ſituation, où ſe trouvoit l'Europe, & ſe fit honneur de ſa généroſité dans le parti qu'il prit par politique & par chagrin contre l'Empereur. Il aſſura la Régente, que touché de ſon malheur, il ne vouloit pas l'accabler, comme il étoit en ſon pouvoir de le faire ; qu'il étoit content de traiter avec elle, & de l'aider même à procurer la liberté du Roy ſon fils ; que pour luy ôter toute inquiétude, il alloit licencier ſon Armée ; & que quelque dépenſe qu'il eût faite pour l'aſſembler, il n'en demanderoit à la France aucun dédommagement.

Deux raiſons le faiſoient agir de la ſorte. La première étoit qu'il commençoit à redouter la trop grande puiſſance de l'Empereur. La ſeconde, qu'il s'appercevoit déja que ce Prince devenu fier de ſes grands ſuccés, changeoit beaucoup ſes maniéres à ſon égard ; car avant ſa Victoire & la priſon du Roy de France, toutes les Lettres qu'il luy écrivoit, étoient de ſa main d'un bout à l'autre, avec cette ſouſcription, *Votre Fils & Couſin Charles* ; & depuis il ne ſignoit ſimplement que Charles, & toute la Lettre étoit de la main d'un de ſes Secretaires. Le Cardinal de Volſey remarqua auſſi un changement proportionné dans celles qui luy étoient adreſſées, & il en fut encore plus choqué que le Roy ſon Maître.

Guicciard. Lib. 16.

Il eſt étrange que les Princes ſe laiſſent tellement ébloüir par la proſpérité, qu'ils ne puiſſent ſe commander lûr de pareilles bagatelles, & qu'ils ne prévoyent pas que toutes bagatelles qu'elles ſont, elles peuvent avoir de tres grandes ſuites pour leurs intérêts les plus eſſentiels : ainſi qu'il arriva en l'occaſion dont je parle. Il faut joindre à tout cela la vanité ordinaire du Cardinal de Volſey, qui voyoit les choſes au point où il ſouhaitoit depuis long-temps qu'elles arrivaſſent, pour ſe faire regarder par toute l'Europe comme l'Arbitre du ſort des deux Couronnes.

Toutefois le Roy d'Angleterre ne voulut pas rompre ſi bruſquement avec l'Empereur, mais l'engager à ſe ſéparer luy-même de ſon alliance, en prenant occaſion de la priſon du Roy, pour luy faire des propoſitions qu'il n'accepteroit jamais. Ayant donc aſſûré la Régente qu'elle n'avoit rien à craindre de ſa part, il luy fit promettre que pour obtenir la liberté du Roy ſon fils, elle ne conſentiroit jamais au démembrement d'aucunes des Provinces de France : & cependant affectant de faire paroître un extrême empreſſement pour la ruine entiére de ce Royaume, il fit dire à l'Empereur, qu'il étoit prêt de l'envahir avec toutes ſes forces, à condition qu'il auroit pour ſa part, la Normandie, la Guyenne, & la Gaſcogne, & qu'il ſeroit reconnu par l'Empire comme Roy de France ; Titre, diſoit-il, qui appartenoit à ſes Prédéceſſeurs, auſſi-bien que le Royaume même, depuis Edoüard III. Il exigéoit encore de l'Empereur, qu'il entrât en perſonne dans la Guyenne avec une groſſe Armée, & qu'il partageât avec luy les frais de la guerre.

L'Empereur fort dénué d'argent, qui ne pouvoit pas eſperer de lever en Eſpagne une Armée telle que la luy demandoit le Roy d'Angleterre, & qui n'eut pas vû volontiers ce Prince au voiſinage des Pyrenées, maître de la Guyenne & de la Gaſcogne, ne put goûter de telles propoſitions : de plus, l'engagement qu'il avoit pris pour ſon mariage avec Marie d'Angleterre, qui n'avoit encore que neuf ans, ne l'accommodoit point ; & il avoit d'autant moins d'envie d'en venir à l'exécution, que les ſommes que l'Angleterre luy avoit fournies pour les guerres paſſées, devoient être defalquées de la dot de cette Princeſſe, & que par cette condition il n'en tireroit point d'argent, de quoy il avoit cependant beſoin par deſſus toutes choſes. D'ailleurs les Eſpagnols le preſſoient de ſe marier au plûtôt pour avoir un Succeſſeur, & luy propoſoient la ſœur de Jean Roy de Portugal, qui prodigueroit ſes threſors pour une alliance ſi avantageuſe, ſans parler des ſommes que les Peuples d'Eſpagne, qui aimoient mieux pour Reine une Portugaiſe qu'une Angloiſe, luy promettoient en cas qu'il agreât ce mariage. Toutes ces raiſons luy firent prendre la réſolution de ſe paſſer du Roy d'Angleterre, & de tâcher de tirer le plus grand avantage qu'il pourroit par un Traité avec la France pour la liberté du Roy. Voulant donc ſe faire honneur de ſa généroſité à cet égard, il conſentit à une Tréve de ſix mois ; que la Régente avoit demandée à Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas. Cette négotiation pour la liberté du Roy étant une fois réſoluë, donna le temps à la Régente de conclure avec le Roy d'Angleterre.

Une ſi importante affaire fut traitée par Jean de Brinon Chevalier Seigneur de Villaines & d'Auteuil, Premier Préſident du Parlement de Normandie, & Chef du Conſeil de la Régente, & par Joachim Paſſano, dont j'ay déja parlé. Ils ſignérent trois Traitez différens à Moore en Angleterre ; le premier daté du trentiéme d'Août de cette année 1525. contient une Ligue défenſive entre les deux Couronnes, & le Roy d'Angleterre s'y engage à procurer la liberté du Roy de France auprés de l'Empereur à des conditions raiſonnables, dont il ſera convenu avec Madame la Régente.

Recueil de Traitez de Leonard, Tom. 2.

An. 1525. Du Tillet, Recueil de Traitez, &c.

Par le ſecond, le Roy ſe conſtituoit debiteur envers le Roy d'Angleterre de dix-huit cens mille ſept cens trente ſix écus au Soleil, payables en certains termes, valans chacun trente-huit ſous tournois. Quelque répugnance qu'eût Madame la Régente à conſentir à cet article, à cauſe de la grandeur de la ſomme, qui jointe à celles qu'on prévoyoit qu'il faudroit payer à l'Empereur, ſeroit extrémement à charge au Royaume, il fallut le paſſer : mais l'Avocat Général & le Procureur Général du Parlement de Paris, firent au mois d'Octobre leurs proteſtations contre ce Traité, & elles furent inſerées dans le Regiſtre ſecret du Parlement, pour ſervir au Roy en temps & lieu.

Le troiſiéme Traité régloit le Commerce des deux Nations par Mer & par Terre ; & la Ré-

gente par une Lettre ſéparée s'obligeoit au nom du Roy, à faire payer au Roy d'Angleterre les arrérages dûs à Marie d'Angleterre ſœur de ce Prince, qui avoit épouſé en premières nopces le Roy Loüis XII. & depuis le Duc de Suffolk.

Durant que cela ſe paſſoit, les Payſans Allemans attroupez dans l'Alſace, deſquels j'ay déja fait mention, faiſoient trembler la Champagne & la Bourgogne. On ſçavoit qu'après avoir pillé l'Alſace, leur deſſein etoit de venir en faire autant en Lorraine, & enſuite dans ces deux Provinces, perſuadez que tant de Nobleſſe Françoiſe ayant péri à la Bataille de Pavie, & la Régente ayant tant d'affaires ſur les bras, ils les trouveroient entiérement dégarnies.

Petrus Gnodalius Hiſt. Tumultûs Ruſtic. in Germania. L. 2.

En effet, le Comte de Guiſe n'étoit de ce côté-là qu'avec un petit Camp-volant, où il avoit ſous luy le Comte de Vaudemont ſon frére & le Comte Ludovic de Bellejoyeuſe, qui commandoit deux mille Fantaſſins Italiens. Antoine Duc de Lorraine, ſur qui devoit tomber d'abord la furie de ces ſcélérats, pria le Comte de Guiſe de ſe venir joindre à luy, pour tâcher de diſſiper ces brigans. Mais ces deux Princes, après leur jonction n'avoient que ſix mille hommes. Nonobſtant l'inégalité des forces ils entrérent en Alſace, & s'avancérent juſqu'à Saverne, où étoit la plus grande partie des Allemans. Le Comte de Guiſe ayant ſçu qu'un autre Corps de ſix mille hommes tant Infanterie que Cavalerie accouroit à leur ſecours, alla au devant le dix-huitiéme de May pour les couper. Ils ſe jettérent dans le Bourg de Luffeſtein, & s'y retranchérent. Ils y furent attaquez & forcez, & preſque tous paſſez au fil de l'épée, ou brûlez dans les maiſons, où ils s'étoient refugiez.

An. 1525.

Le carnage qu'on avoit fait à Luffeſtein intimida ceux de Saverne; & ils ſe rendirent deux jours aprés ſans autre condition, que de la vie ſauve; mais comme ils défiloient ſans armes au milieu des Troupes Lorraines & Françoiſes pour aller repaſſer le Rhin, ils dirent, ou firent quelque choſe dont les Soldats offenſez, quoy que puſſent faire ces deux Princes pour les contenir, ſe jettérent ſur ces miſérables & les taillérent en piéces pour la plûpart.

La défaite de ces Fanatiques produiſit un bon effet, qui fut d'empêcher que d'autres Payſans en bien plus grand nombre, qui commettoient d'horribles déſordres au delà du Rhin, ne ſe hazardaſſent à paſſer en deça. Mais Madame la Régente & ſon Conſeil blâmérent fort le Comte de Guiſe d'avoir ainſi expoſé le peu de Troupes qu'il avoit, & qui étoit preſque tout ce qu'on pouvoit mettre enſemble dans le Royaume, tandis qu'on avoit tout ſujet de craindre, que les Impériaux d'Italie ne fiſſent une ſeconde invaſion dans la Provence. Mais c'étoit à quoy le Viceroy de Naples ne penſoit point du tout, n'ayant garde de faire paſſer les Alpes à ſon Armée, en un temps où il ſçavoit bien qu'il ſe faiſoit ſourdement divers complots en ces quartiers-là contre les intérêts de ſon Maître, & pouvoit tirer par force ou par adreſſe le Roy de France de ſes mains. Car quoy que le Pape, les Florentins, les Siennois, & le Duc de Ferrare ſe fuſſent accommodez avec l'Empereur, ce n'étoit que par la ſeule crainte d'être opprimez; & le Viceroy comptoit d'autant moins ſur leur conſtance dans l'alliance qu'ils avoient faite avec ce Prince, que les Vénitiens ſollicitez d'y entrer, temporiſoient toûjours, & perſiſtérent plus que jamais dans cette irréſolution apparente, quand ils ſçûrent que l'accommodement du Roy d'Angleterre avec la France étoit fort avancé.

Memoires du Bellay. Liv. 2.

Guicciard. Lib. 16.

Pendant que le Viceroy étoit occupé de ces négotiations en Italie, l'Empereur déliberoit en Eſpagne avec ſon Conſeil ſur la maniére dont il ſe comporteroit avec le Roy de France; & l'importance de cette affaire, ſelon qu'on l'enviſageoit par ſes diverſes faces, partageoit fort les avis des Miniſtres.

L'Evêque d'Oſme Confeſſeur de ce Prince, ouvrit le premier avis, & téduiſit le ſujet de la délibération à trois points, l'Empereur ne pouvant prendre qu'un de ces trois partis. Le premier, de retenir le Roy de France priſonnier, & de profiter du déſordre que cette Anarchie cauſeroit dans le Royaume, pour étendre ſa domination. Le ſecond, de le relâcher à condition qu'il céderoit certaines parties du Royaume de France, ſur leſquelles l'Empereur avoit des prétentions, & outre cela tous les droits que le Roy s'attribuoit ſur des domaines poſſédez actuellement par la Maiſon d'Autriche. Le troiſiéme, de luy faire acheter ſa liberté par des conditions moins rudes, & que ce Prince, pour ſe tirer de l'état où il étoit, acceptetoit ſans beaucoup de peine. Enſuite raiſonnant ſur le deſir que l'Empereur affectoit de faire toûjours paroître de rendre la Paix à l'Europe Chrétienne, afin de tourner ſes armes contre les Infidéles, il dit que le premier moyen avoit quelque choſe de ſi violent & de ſi odieux, qu'il ne croyoit pas qu'on dût ſeulement y penſer; que ce moyen, auſſibien que le ſecond ſeroit une ſource perpetuelle de guerre; que plus les conditions, auſquelles le Roy de France ſortiroit de ſa priſon, ſeroient dures, moins il ſe croiroit obligé de les obſerver; que la puiſſance de l'Empereur donnant de la jalouſie à tous les autres Souverains, on verroit de dangereuſes Ligues ſe former contre luy, & que l'effet de ces Ligues ſeroient de ſanglantes guerres, qui ne finiroient peut-être pas avec ſa vie. De tout cela il conclut pour le troiſiéme parti, qui étoit de traiter avec le Roy pour ſa liberté, à des conditions tolérables, & qui feroient loüer de tout le monde la modération & la génerosité de Sa Majeſté Impériale.

Ce Prince écouta cet avis ſans donner aucun ſigne qu'il l'approuvât, ou qu'il le deſaprouvât, & il ordonna à Fédéric de Tolède Duc d'Albe de dire le ſien. Il le fit conformément à ſon génie vain & altier; & aprés quelques invectives contre la France, le Pape, les Vénitiens, & les autres Princes d'Italie, ſur la jalouſie qu'ils avoient conçuë de la grandeur de la Maiſon d'Autriche, le fort de ſon diſcours roula ſur l'imprudence qu'il y auroit à ne pas tirer tout l'avantage poſſi-

ble de la favorable conjoncture où l'Empereur A ſe trouvoit ; que l'unique moyen sûr pour repouſſer les Infidelles & réprimer les Hérétiques, étoit la puiſſance d'un Prince redoutée de tous les Souverains, qui ſans cela traverſeroient toûjours ſes deſſeins; que tandis que celle de la France ne ſeroit pas entiérement abbatuë, & l'Italie parfaitement ſoûmiſe à Sa Majeſté Impériale, elle ne pourroit jamais réuſſir dans une ſi ſainte entrepriſe ; que Dieu ſembloit la conduire comme par la main à ce point de grandeur néceſſaire pour la défenſe de la Chrétienté ; qu'il ne falloit pas par une généroſité mal-entenduë interrompre le cours d'une ſi belle deſtinée ; qu'il fal- B loit avancer ou différer la délivrance du Roy de France, & luy preſcrire des conditions plus ou moins rudes, ſelon qu'il conviendroit à l'établiſſement inébranlable de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche en Italie, & de la ſupériorité qu'elle devoit prendre ſur la Maiſon de France en un tel degré, qu'il n'y eût plus déſormais de concurrence.

Ce ſentiment qu'on ſuppoſoit être fort du goût de l'Empereur, fut applaudi & univerſellement ſuivi de tous ceux du Conſeil, qui parlérent aprés le Duc d'Albe : & la conduite que tint Charles V. enſuite de cette délibération, où C l'on n'avoit encore propoſé les choſes qu'en général, montra bien que c'étoit le parti qu'il vouloit prendre. On ne paſſa pas outre, parce qu'on attendoit de jour à autre quelque Envoyé du Roy & de la Régente, pour traiter plus à fond d'une ſi importante affaire.

Memoires de Brantome, Tom. I.

Dés que le Roy eut été tranſporté à Piſigithoné, il avoit envoyé ordre à Madame la Régente de mettre en liberté Dom Hugues de Moncade, qu'on avoit pris dans le Combat qui ſe donna vers Savone avant la Bataille de Pavie. Il le délivra ſans rançon, pour faire plaiſir au Viceroy, dont Moncade étoit intime ami ; & l'ayant fait D venir à Piſigithoné, il le chargea d'aller en Eſpagne de ſa part, faire à l'Empereur des propoſitions touchant ſa liberté.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Ces propoſitions étoient de renoncer aux prétentions qu'il avoit ſur le Royaume de Naples, ſur le Duché de Milan, ſur la Seigneurie de Génes, & à l'hommage que l'Empereur luy devoit pour les Comtez d'Artois & de Flandres ; de l'aider à conquérir les Villes d'Italie, ſur leſquelles la Maiſon d'Autriche prétendoit des droits, & en particulier ſur le Domaine de Terre-ferme de la République de Veniſe ; & pour accommoder le différend tou- E chant le Duché de Bourgogne, que l'Empereur prétendoit avoir été uſurpé par Loüis XI. aprés la mort de Charles le Hardi, il s'offroit à épouſer la Reine Eleonore ſa ſœur, veuve du Roy de Portugal, (car le Roy étoit veuf luy-même par la mort de la Reine Claude, arrivée l'année précédente,) & propoſoit que la dot de cette Princeſſe fût le Duché de Bourgogne, & qu'il paſsât aux enfans qui naîtroient de ce mariage.

Ces offres, quelque avantageuſes qu'elles fuſſent à Charles V. dont elles aſsûroient la puiſſance en Italie, n'en furent pas agréées. Il dépêcha au Roy, pour luy répondre, Beaurain ſon Chambellan fils du Comte de Roeux. Ce Seigneur luy dit de la part de l'Empereur, que les renonciations qu'il offroit de faire touchant les Etats d'Italie, ne pouvoient entrer en ligne de compte pour ſa délivrance, parce qu'il n'avoit aucun bon titre pour les poſſéder, & que ces Etats ne luy appartenant ni de droit, ni de fait, c'étoit ne rien offrir ; qu'il ne pouvoit entendre au mariage qu'il luy propoſoit, ſans avoir auparavant conſulté le Duc de Bourbon, à qui il avoit promis la Reine Eleonor ; qu'enfin le Duché de Bourgogne appartenoit encore moins aux Rois de France, que le Royaume de Naples, le Duché de Milan, & la Seigneurie de Gênes, & que c'étoit une partie de ſon patrimoine, dont il ſçauroit bien ſe remettre en poſſeſſion, ſi on perſiſtoit à ne le luy pas reſtituer.

Beaurain étoit en même temps chargé de propoſer au Roy d'autres articles pour ſa délivrance : ſçavoir de reſtituer à l'Empereur le Duché de Bourgogne purement & ſimplement, de céder la Provence & le Dauphiné au Duc de Bourbon, pour les poſſéder avec ſes autres Etats en titre de Royaume, ſans obligation d'hommage, ni de reſſort à la Couronne de France ; de renoncer à toutes ſes prétentions ſur les Etats d'Italie, & de ſatisfaire le Roy d'Angleterre touchant les Provinces de France, qu'il ſoûtenoit luy appartenir.

Le Roy répondit à Beaurain avec fermeté, qu'il Memoires du Bellay. Liv. 3.
s'étoit inutilement fatigué à venir d'Eſpagne en poſte, pour luy propoſer des choſes ſi déraiſonnables ; qu'il conſentiroit à la vérité volontiers à rétablir le Duc de Bourbon dans ſes biens, & à y ajouter même quelque choſe ; & qu'il luy ſeroit épouſer, s'il le vouloit, la Ducheſſe d'Alençon ſa ſœur, veuve du Duc d'Alençon, dont il venoit d'apprendre la mort ; mais qu'il mandât à ſon Maître la réſolution où il étoit, de paſſer plutôt toute ſa vie en priſon, que de rien démembrer de ſes Etats ; & que quand il ſeroit aſſez lâche pour le faire, il étoit certain que ſes Sujets n'y conſentiroient jamais.

L'Empereur, qui s'étoit bien attendu à quelque réponſe ſemblable, avoit envoyé en même temps ordre au Viceroy de Naples, de tirer au plutôt le Roy de France du Milanés, où il ne le croyoit pas aſſez sûrement gardé. Le Viceroy avoit déja eu la penſée de le faire, ayant appris qu'il ſe faiſoit des complots dans quelques Cours d'Italie, pour chercher les moyens d'enlever ce Prince. Le ſoupçon étoit fondé ; car le Comte de Saint Pol, qui s'étoit ſauvé de ſa priſon, le Marquis de Saluces, & le Comte de Vaudemont travailloient ſecretement à l'évaſion du Roy, ou du moins à empêcher qu'on ne le tirât du Milanés ; & c'étoit le Comte Franciſque de Pontreſme, qui étoit leur Agent ſecret pour cette affaire. Ainſi le Viceroy prit ſecretement ſes meſures, pour faire conduire le Roy à Gênes, & le tranſporter de là par Mer au Royaume de Naples.

Il déclara les ordres de l'Empereur à ce Prin- Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.
ce, qui en fut tres chagrin, & qui luy fit une autre propoſition. C'étoit de le faire plutôt paſſer

en Eſpagne, dans l'eſpérance d'obtenir plus promptement ſa délivrance, en traitant immédiatement avec l'Empereur. Il avoit encore en vûe d'empêcher le mariage du Duc de Bourbon avec la Reine de Portugal, dont il appréhendoit beaucoup les ſuites ; car ce mariage rendant les intérêts du Duc communs avec ceux de l'Empereur, dont il deviendroit beaufrere, ce Prince contracteroit un étroit engagement à luy procurer les plus grands avantages, & à ne l'abandonner jamais. Outre que, quand même il ſe contenteroit de luy faire reſtituer ſes biens, le Duc, ſuppoſé ce mariage, ſeroit toûjours un ennemi dangereux dans le cœur du Royaume, où il ne manqueroit pas d'être fortement appuyé, quand il voudroit y cauſer des troubles.

Le Vicetoy ne rejetta pas cette propoſition ; & quoy qu'il n'eût point d'ordre de ſon Maître, il crut qu'il agitoit ſelon ſes intentions en l'acceptant : mais il dit au Roy qu'il ne pouvoit pas éloigner d'Italie la Flotte d'Eſpagne, & que s'il perſiſtoit à vouloir aller trouver l'Empereur, il falloit qu'il ſe ſervît des Galéres de France. Il y conſentit, & envoya le Maréchal de Montmorenci à Lion, afin que la Régente donnât ſes ordres pour les faire partir.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

La Régente & ſon Conſeil approuvérent fort la réſolution du Roy, pour les mêmes raiſons qui la luy avoient fait prendre. Le Maréchal par trop de précaution penſa tout gâter ; car n'ayant pas cru devoir mettre les Galeres de France entre les mains des Eſpagnols, ſans un ordre réïteré du Roy, il ſe contenta de les faire tenir armées à Toulon, & retourna à Piſigithoné luy dire qu'elles étoient toutes prêtes à partir au premier commandement. Ce delay fit faire de nouvelles réflexions au Viceroy. A la vérité, aprés le départ du Maréchal, qui reçut un nouvel ordre d'aller querir les Galéres, il conduiſit le Roy à Génes ; mais apprehendant que cette Flotte auſſi forte que celle qu'il avoit avec luy, ne l'attaquât en Mer, pour luy enlever ce Prince, ou qu'il ne ſe fiſt quelque mouvement à Génes en ſa faveur, il ſe raviſa ; & au lieu d'avancer toûjours ſon chemin vers les Côtes de France, ou d'attendre dans le Port de Génes, il rebrouſſa chemin, & fit faire force de rames & de voiles juſqu'à Porto-Venere, comme s'il eût repris ſon premier deſſein de conduire le Roy à Naples.

Il luy laiſſa digérer ſon chagrin, ſans luy dire la raiſon de ſa conduite ; & cependant Montmorenci arriva dans ce Port avec ſes Galéres, où le Viceroy y mit un équipage & des Commandans de ſes Troupes, & fit toute vers l'Eſpagne, ſans en avoir rien communiqué au Marquis de Peſcaire, ni au Duc de Bourbon, qui ne le luy pardonnérent jamais.

Ils paſſérent en chemin auprés des Iſles d'Hiéres, d'où le Roy vit en paſſant avec bien de la douleur les Côtes de ſon Royaume ; & aprés une aſſez heureuſe navigation, ils prirent terre à Barcelonne : de là on conduiſit le Roy à Tarragone, où les Soldats de l'eſcorte ſe ſoûlevérent contre le Viceroy, parce qu'on ne les payoit point, & tirérent ſur luy, non ſans un grand danger du Roy même, qui entendit le ſifflement des bales d'arquebuſe autour de ſa perſonne.

De Tartagone on le mena à Valence, d'où il dépêcha le Maréchal de Montmorenci à la Régente, pour convenir avec elle ſur les propoſitions qu'il devoit faire à l'Empereur, & pour ſçavoir la conduite que tenoit le Roy d'Angleterre. Le Roy continua ſa route juſqu'à Madrid, étant reçu par-tout avec de tres-grands honneurs. On le logea dans le Château, d'où il avoit permiſſion de ſortir pendant le jour bien accompagné, & monté ſeulement ſur une mule. Ce fut le quatorziéme d'Août qu'il y arriva.

An. 1525. Angleria, epiſt. 816.

L'Empereur, ſous prétexte qu'il tenoit les Etats à Tolède, ne ſe trouva pas à ſon arrivée, & refuſa long-temps de le voir, diſant, diſoit-il, cette entrevûe qui les embaraſſeroit tous deux, juſqu'à ce qu'on fût à peu prés convenu des conditions de l'accommodement. Le Roy ne put s'empêcher de témoigner beaucoup de chagrin de cette conduite de l'Empereur ; car le principal motif qui l'avoit déterminé à paſſer en Eſpagne, étoit, comme j'ay dit, l'eſpérance de traiter immédiatement avec ce Prince, & de trouver en ſa perſonne autant de franchiſe, qu'il en avoit luy-même.

Memoires Mſ. de Lambert Préſident de Savoye.

Le Maréchal de Montmorenci en arrivant à Lyon, y trouva Charles Duc de Savoye, qui s'offrit à la Régente d'aller luy-même en Eſpagne, ménager l'accommodement du Roy avec l'Empereur. Son offre fut d'abord acceptée, ce Prince ayant toûjours été fort attaché à la France, nonobſtant quelques chagrins qu'il avoit reçus de la Régente ſa ſœur, & de plus étant oncle du Roy & beaufrere de l'Empereur ; mais la choſe changea pour je ne ſçay quelles raiſons ; & il fut réſolu que Marguerite Ducheſſe d'Alençon, ſœur du Roy, ſeroit chargée de la négotiation, avec Jean de Selve Premier Préſident du Parlement de Paris, François de Tournon Archevêque d'Ambrun, Gabriël de Gramont Evêque de Tarbes (tous deux furent depuis Cardinaux) & Philippes Chabot de Brion, qui étoient déja à Madrid. Montmorenci précéda de quelques jours la Princeſſe, & porta au Roy la nouvelle de la Ligue conclue pour ſa délivrance entre la Régente & le Roy d'Angleterre. Cette nouvelle le réjoüit fort ; mais la joye qu'il en eut ne l'empêcha pas de tomber dans une violente maladie, cauſée apparemment par l'ennuy & le chagrin de la priſon, qui avoient ſuccedé aux extrêmes fatigues de ſa Campagne d'Italie. Cet accident ne donna guéres moins d'inquiétude en Eſpagne qu'en France ; & l'Empereur en fut preſque autant en peine que la Régente. Ce Prince, ſi le Roy fût mort de ſa maladie, perdoit tout le fruit de ſa victoire ; & l'interêt qu'il prenoit à ſa conſervation, autant que l'honnêteté & la bien-ſéance, l'engagérent enfin à l'aller voir.

Dés qu'il fut à la porte de la chambre, il ſe découvrit ; le Roy, comme il approchoit du lit, prenant la parole, luy dit, *Monſieur, vous venez voir votre priſonnier : Non*, reprit l'Empereur, *je viens voir mon frere & mon amy, que je veux mettre en liberté.* La converſation ſe paſſa en de

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

pareils complimens, ſans entrer autrement en matiére. L'Empereur en ſe retirant le conjura de ne penſer qu'a recouvrer ſa ſanté, & l'aſſura qu'il ſeroit le maître de retourner dans ſes Etats, quand il le voudroit.

An. 1525. Memoires du Bellay. Liv. 3. Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

Sur ces entrefaites, la Ducheſſe d'Alençon, qui s'étoit embarquée au mois de Septembre à Aigues-mortes ſous un ſaufconduit obtenu par le Roy d'Angleterre, & avoit pris terre à Barcelonne, arriva à Madrit. Le Roy commençoit à ſe porter mieux, & la préſence de cette Princeſſe qu'il aimoit tendrement, ne contribua pas peu au rétabliſſement de ſa ſanté.

Le Duc de Bourbon, qui avoit trop d'intérêt à la négotiation qu'on alloit commencer, pour qu'elle ſe fiſt en ſon abſence, ſe rendit auſſi à la Cour, où de concert avec le Marquis de Peſcaire, il ſe déchaîna fort contre la conduite du Viceroy, qui avoit tranſporté le Roy de France en Eſpagne, ſans leur en rien communiquer, & qui ayant eu ſi peu de part aux grands ſuccés des armes de l'Empereur, avoit voulu s'en attirer toute la gloire, en menant comme en triomphe le Roy de France à Madrit. Peſcaire en diſoit encore plus dans ſes Lettres, où il l'accuſoit d'avoir fait paroître une extréme lâcheté à la Journée de Pavie.

L'Empereur reçut obligeamment le Duc de Bourbon, & excuſa le Viceroy ſur ſes bonnes intentions. Il ajoûta qu'il étoit parfaitement informé des grands ſervices que le Duc & le Marquis de Peſcaire luy avoient rendus à la Bataille de Pavie, & qu'ils ne reſteroient pas ſans récompenſe.

Le Duc de Bourbon ne laiſſa pas de s'appercevoir, que quoy qu'on le regardât à la Cour de Madrit comme un grand Capitaine, on n'y en avoit pas moins d'horreur du crime, par lequel il avoit réduit ſon Roy dans l'état où il étoit. La choſe alla juſqu'à ce point, que l'Empereur ayant fait prier un grand Seigneur de ſa Cour de prêter ſon Palais à ce Prince, il répondit qu'il n'avoit garde de refuſer ce que Sa Majeſté ſouhaitoit de luy; mais que dés que Bourbon ſeroit parti, il feroit raſer ſa maiſon, où un honnête homme ne pourroit plus loger, aprés qu'elle auroit été la demeure d'un traître. Mais ce Prince éprouva encore par des effets plus réels, combien peu d'égard on avoit pour luy, quelques matques de conſidération qu'on affectât d'ailleurs de luy donner. Il fallut d'abord qu'il renonçât à ſon mariage avec la Reine Doüairiére de Portugal, pour la céder au Roy même; quoy que ce fût un des premiers articles du Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur en ſe révoltant; & entre les autres que le Conſeil d'Eſpagne exigeoit du Roy pour ſa délivrance, l'unique ſur lequel ou ſe relâcha d'abord, fut celuy par lequel on demandoit la ceſſion de la Provence & du Dauphiné avec le titre de Roy pour ce Duc. C'eſt le malheur aſſez ordinaire, & la juſte punition de ceux qui ſe livrent aux Ennemis de leur Souverain, d'être ſacrifiez & comptez pour rien dans ces ſortes d'occaſions.

Guicciard. Lib. 16.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

L'unique eſpérance de ce Prince, qu'on ne laiſſoit pas de plaindre, parce que c'étoit l'injuſtice de la Régente qui l'avoit jetté dans le précipice, étoit le peu d'apparence qu'il y avoit que le Traité dût ſe conclure, à cauſe de la difficulté touchant la ceſſion du Duché de Bourgogne. Cette difficulté paroiſſoit inſurmontable; car l'Empereur tenoit tres ferme ſur cet article, & le Roy s'obſtinoit à refuſer d'y conſentir. Il vouloit bien qu'on fiſt mention du Duché de Bourgogne dans ſon Traité de mariage avec la Reine Doüairiére de Portugal, comme de la dot de cette Princeſſe, & que ce Duché paſſât aux enfans qui en naîtroient; il offroit encore de s'en rapporter à des Arbitres aprés la diſcuſſion de ſes droits & de ceux de l'Empereur ſur cette Province; mais il déclaroit toûjours, que quoy qu'il luy pût arriver, il ne démembreroit jamais ſon Royaume pour acheter ſa liberté.

Ces difficultez devoient être augmentées, ou diminuées ſelon le tour que prendroient les affaires d'Italie, où les intrigues avoient ſuccedé à la guerre.

Le Pape appréhendant que l'Armée victorieuſe de l'Empereur ne vînt fondre ſur luy, & ne ſe vangeât des intelligences qu'il avoit eûes avec la France, dont on avoit trouvé dans la caſſette du Roy aprés ſa priſe, des preuves par écrit; avoit, ainſi que j'ay déja dit, traité avec le Viceroy, & l'avoit fait malgré les Vénitiens, qui l'avoient exhorté à ne pas perdre courage, à s'unir avec eux, avec le Duc de Ferrare, avec les Florentins, avec l'Armée du Duc d'Albanie, & de ſoudoyer inceſſamment dix mille Suiſſes, l'aſſurant que l'Armée Impériale ſe débanderoit faute de paye: mais ils ne purent ſurmonter ſa crainte; & en donnant en conſequence de ſon Traité, de l'argent aux Généraux de l'Empereur, il leur avoit fourni l'unique moyen qu'ils pouvoient avoir, pour retenir leurs Troupes.

Les Vénitiens au contraire, en marchandant avec le Viceroy ſur les ſommes qu'il leur demandoit, l'avoient toûjours tenu en ſuſpens, & laiſſé dans l'incertitude, s'ils entreroient auſſi dans le Traité. Ils avoient perſiſté dans cette irréſolution affectée, nonobſtant les ſollicitations du Pape; qui plus frapé du danger préſent que de la ſervitude, dont la puiſſance de l'Empereur menaçoit l'Italie, regardoit cet accommodement comme la fin de la guerre. Mais il ne fut pas long-temps ſans reconnoître ce que les Vénitiens luy avoient prédit, que ſa frayeur ne feroit qu'augmenter à ſon égard l'inſolence des Vainqueurs, & qu'à luy en faire reſſentir plutôt les effets.

Il l'expérimenta dés qu'il eut fait faire à Rome la publication du Traité, & que les Impériaux eurent touché ſon argent & celuy de la République de Florence. Ils en violérent ouvertement les principaux articles. Ils ne retirérent point leurs Troupes de deſſus les Terres de l'Egliſe, & les laiſſérent en quartier dans le Plaiſantin. Ils ſoûtinrent dans Sienne la faction ennemie du Pape contre celle qu'il protégeoit. Mais ce qui le chagrina le plus, fut qu'ayant tiré parole expreſſe, & même une promeſſe par écrit du Viceroy, qu'il luy

Guicciard. Lib. 16.

luy feroit rendre inceſſamment Régio & Rubiéra par le Duc de Ferrare, qui s'en étoit emparé durant la derniére vacance du S. Siége ; il ſçut qu'il traitoit avec ce Duc, & luy faiſoit eſperer de le maintenir dans la poſſeſſion de ces Places moyennant de l'argent. Le Pape envoya au Viceroy le Cardinal Salviati, pour ſe plaindre à luy de ſa part, de tant de contraventions : mais il n'en reçut que des honnêtetez, & des aſſurances générales de la diſpoſition où il étoit de ſatisfaire ſa Sainteté, & rien de plus.

Cette conduite du Viceroy faiſoit aſſez connoître au Pape qu'on le joüoit ; & il n'en douta plus, lors qu'on luy préſenta de la part de l'Empereur la ratification du Traité de Confédération, ſans y ajoûter quelques articles, qui avoient été mis dans un écrit ſeparé, & ſur leſquels le Viceroy avoit engagé ſa parole avec ſerment. De ce nombre étoit celuy qui concernoit la reſtitution de Régio & de Rubiéra par le Duc de Ferrare, la promeſſe d'obliger le Duc de Milan à ne tirer le ſel pour l'uſage de ſes Sujets, que des ſeules Salines de Cervia, qui appartenoient au S. Siége, & un troiſiéme article qui regardoit la diſpoſition des Bénéfices du Royaume de Naples.

Le Pape qui s'étoit fait honneur de ſon Traité, par les grands avantages qu'il en tiroit, fut bien ſurpris de ce qu'en ayant déja accompli les conditions onéreuſes, par le payement de l'argent qu'on luy avoit demandé, on n'avoit fait en le ratifiant aucune mention de celles qui étoient en ſa faveur ; & comme il preſſa le Duc de Seſſa Ambaſſadeur de l'Empereur, de luy faire raiſon là-deſſus, il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'à l'égard de la reſtitution des Villes tenües par le Duc de Ferrare, l'Empereur ne pouvoit préjudicier aux droits de l'Empire ; que le Duc prétendoit qu'ils en relevoient immédiatement ; que cela demandoit une diſcuſſion à laquelle l'Empereur ne s'oppoſeroit pas, & qu'il étoit prêt de terminer ce different par les voyes ordinaires de la Juſtice.

Quant à ce qui regardoit les Salines de Cervia, il répondit que le Viceroy n'avoit pû en traiter avec le Saint Siége ; parce que ce point concernoit le Duc de Milan, & nullement l'Empereur ; que le Duc de Milan même s'étoit mis hors d'etat de conſentir à cet article, parce qu'en récompenſe des ſecours qu'il avoit reçus de l'Archiduc Ferdinand, il luy avoit promis de prendre le Sel pour le Milanés dans les Salines de ſes Terres ; & qu'ainſi tout ce que pouvoit faire l'Empereur, étoit de prier l'Archiduc ſon frere & le Duc de Milan de s'accommoder là-deſſus avec ſa Sainteté, moyennant quelque dédommagement qu'elle leur accorderoit, & dont il eſperoit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de convenir.

L'Ambaſſadeur fit encore d'autres chicanes touchant l'article des Bénéfices du Royaume de Naples : ſur quoy le Pape refuſa de recevoir la ratification de l'Empereur & de donner la ſienne, & redemanda les cent mille ducats que les Florentins avoient donnez au Viceroy, qui étoit demeuré d'accord de les rendre, ſuppoſé que le Traité ne fût pas ratifié.

Comme on ne luy répondit pas plus ſérieuſement là-deſſus, que ſur tout le reſte, & que d'ailleurs il luy revenoit, que bien des gens conſeilloient à l'Empereur de l'obliger à rendre Modéne au Duc de Ferrare, de retablir les Bentivoglio dans Boulogne, de faire valoir ſes droits ſur Florence, Luques & Sienne, comme ſur des Fiefs de l'Empire, & que le Roy de France, qui étoit encore alors à Piſighitone, offroit à ce Prince, pour obtenir ſa liberté, de l'aider au recouvrement de ce qu'il prétendoit luy appartenir en Italie, tout cela le jettoit dans un étrange embarras.

Ce fut ſur ces entrefaites qu'on tranſporta le Roy en Eſpagne ; de quoy le Pape fut encore tres chagrin, auſſi-bien que les Venitiens, & la plûpart des Princes d'Italie ; parce qu'ils avoient eſpéré que tandis qu'il ſeroit dans le Milanés, il pourroit ſe préſenter quelque occaſion favorable de le tirer des mains des Eſpagnols, ou que du moins leur Armée, crainte de quelque accident, qui leur pourroit faire perdre une ſi belle proye, ne s'écarteroit pas du lieu où il ſeroit gardé, & que pendant ce temps-là, chacun auroit le loiſir de ſe précautionner ; au lieu qu'ils ſe trouvoient tout à coup ſurpris, deſunis entre eux, & iteſolus, le parti de la Paix leur paroiſſant auſſi dangereux, que celuy de la guerre.

L'Empereur bien informé de leur irréſolution, crut ne pouvoir ſuivre une plus ſage politique, que de les y entretenir, juſqu'à ce que luy-même ſe fût déterminé ſur la conduite qu'il tiendroit avec le Roy de France. Il envoya Hurtado Lopez en Italie, chargé de divers ordres, dont la plûpart étoient donnez exprés pour raſſurer un peu l'eſprit des Italiens. Ce Miniſtre devoit en arrivant faire ſçavoir, que ſon Maître ne viendroit pas ſi-tôt en Italie qu'on l'avoit cru, & qu'on l'appréhendoit en effet. C'eſt pour cela qu'il fit ceſſer l'armement de quatre Vaiſſeaux deſtinez à l'aller prendre en Eſpagne, & qu'il appliqua le fond qu'on avoit fait pour ce ſujet, au payement des Troupes. Il licentia les Lanſquenets & l'Infanterie Italienne, & ne retint ſur pied que les Fantaſſins Eſpagnols, à qui on aſſigna pour leurs quartiers, le Marquiſat de Saluces. Six cens Hommes d'armes furent envoyez au Royaume de Naples, & le reſte demeura dans le Duché de Milan. Hurtado apporta des inſtructions pour le Protonotaire Caraccioli, qui avoit déja été Agent de l'Empereur à Veniſe, & qui eut ordre d'y aller de nouveau pour exhorter la République à renouveller ſa Confédération avec ce Prince, & la bien perſuader que tout ſon deſir étoit de rétablir une ſolide Paix dans la Chrétienté.

Guicciard. Lib. 16.

Lopez étoit chargé de donner les mêmes aſſûrances au Pape, de le ſolliciter d'envoyer au plutôt le Cardinal Salviati Légat en Eſpagne, comme il l'avoit promis, & de prier ſa Sainteté d'accorder à l'Empereur la diſpenſe pour ſon mariage avec l'Infante de Portugal ſa couſine germaine. Le Marquis de Peſcaire reçut par la même voye les Patentes de Capitaine général de

l'Armée Impériale avec les plus grandes marques d'eſtime, de confiance, de reconnoiſſance pour ſes importans ſervices, & en des termes les plus capables de diſſiper le mécontentement qu'il avoit témoigné, au ſujet de la conduite du Viceroy à ſon égard.

Enfin ce que les Princes d'Italie ſouhaitoient le plus, ce que l'Empereur avoit différé de faire juſqu'alors, & dont le délay avoit donné tant de défiance de ſes deſſeins, fut exécuté. Lopez apporta l'acte d'inveſtiture du Duché de Milan pour François Sforce, afin de convaincre tous ces Princes, que dans la guerre qu'il venoit de finir par la priſe du Roy de France, il avoit eu le même but qu'eux tous, qui étoit de chaſſer les François d'Italie, & de rétablir le Duc ſur le thrône de ſes Ancêtres.

Mais quoy que pût faire l'Empereur, il luy fut impoſſible de guérir entiérement les Italiens de leurs ſoupçons. Il vendoit bien cher au Duc de Milan ſon inveſtiture: car outre cent mille ducats que ce Duc luy devoit donner en la recevant, il luy en demandoit cinq cens mille autres payables à certains termes. Ses meilleures Troupes reſtoient dans le Milanés, ſaiſies de pluſieurs fortes Places; & l'Infanterie Eſpagnole ayant ſes quartiers aſſignez au Marquiſat de Saluſſes, pouvoit au premier ordre & en peu de jours ſe rapprocher de Milan. Le Duc ſe reſſouvenoit de la maniére dont le Viceroy de Naples en avoit uſé à ſon égard. Il étoit perſuadé que les Capitaines Impériaux luy avoient tendu pluſieurs piéges, pour ſe rendre maîtres de ſa perſonne. Il les avoit toûjours évitez, en ne ſe rencontrant jamais avec eux qu'en lieu ſûr, & en éludant certains rendez-vous par des maladies feintes, ou ſous d'autres ſemblables prétextes. C'étoit par le conſeil de ſon Chancelier Jerôme Moroné, qu'il avoit uſé de ces précautions; & ce fut à ſa perſuaſion qu'il s'engagea dans une intrigue tres dangereuſe, mais qui donna de grandes inquiétudes à l'Empereur, lors qu'il en fut inſtruit.

Guicciard. Lib. 16. Capella. Lib. 5. &c.

Ce Chancelier homme tres habile, avoit beaucoup facilité à Loüis XII. la conquête entiére du Duché de Milan, & l'avoit fait perdre depuis à François I. pour un mécontentement qu'il en avoit reçu, ainſi que je l'ay raconté. Il s'étoit toûjours propoſé depuis d'aſſurer ce Duché à François Sforce, & de le délivrer de l'oppreſſion de l'Empereur & du Roy de France. Il avoit réuſſi à chaſſer les François d'Italie: il ne luy reſtoit plus qu'à ſecoüer entiérement le joug des Impériaux, & il en forma le projet de cette ſorte.

Il ſçavoit que le Roy d'Angleterre étoit ſur le point de ſe déclarer contre l'Empereur, & que ſon Traité avec la Régente de France étoit fort avancé; que cette Princeſſe ſollicitoit le Pape & les Vénitiens d'entrer dans une Ligue, leur promettant de grands ſecours d'argent & de Troupes; que les Vénitiens y étoient tres diſpoſez; qu'ils avoient fait de fortes inſtances auprés du Pape ſur ce ſujet, & que la ſeule crainte l'avoit fait traiter avec l'Empereur; qu'il étoit tres mécontent des conditions ſous leſquelles l'inveſtiture avoit été donnée au Duc de Milan, dont une étoit qu'il prendroit le Sel pour ſon Duché dans les Salines de l'Archiduc, & non point en celles de Cervia; choſe dont le Pape étoit fort chagrin, & qui étoit expreſſément contre le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur. Moroné étoit perſuadé que le Marquis de Peſcaire étoit toûjours mécontent, & qu'il ne regardoit pas la qualité de Général des Troupes de l'Empire en Italie, comme une réparation ſuffiſante de l'affront qu'il avoit reçu de la Cour Impériale, peu de temps aprés la Bataille de Pavie: lors que croyant que tout luy étoit dû, aprés un ſervice auſſi ſignalé que celuy qu'il avoit rendu à l'Empereur par la priſe du Roy de France, on luy avoit refuſé la poſſeſſion du domaine de Carpi qu'il demandoit avec empreſſement, & que s'en étant déja emparé, on l'avoit obligé d'en ſortir, pour le céder à Veſpaſien Colonne fils de Proſper, qui avoit été ſon plus grand ennemi. Le Chancelier connoiſſoit l'ambition de ce Seigneur, de qui dépendoit principalement l'exécution de ſon deſſein, & ne doutoit point qu'il ne donnât dans ſes vûes, eû égard aux conjonctures que je viens de dire, ſi favorables pour les faire réuſſir.

En effet la tentation ne pouvoit pas être plus grande pour le Marquis de Peſcaire; car Moroné ne ſe propoſoit rien de moins que de le faire Roy de Naples.

L'ouverture d'un projet de cette nature devoit être infiniment délicate, ſoit pour celuy qui la feroit, ſoit pour celuy à qui on la devoit faire: auſſi le Chancelier ne la fit-il qu'avec beaucoup de précautions, & qu'aprés avoir preſſenti, ſi le Marquis de Peſcaire en ſetoit capable. Il s'aſſûra dans divers entretiens qu'il eut avec luy, que ſon mécontentement continuoit; & un jour, aprés luy avoir fait une vive peinture des malheurs & de la ſervitude dont l'Italie étoit menacée, & de la diſpoſition où étoient tous les Etats qui la compoſent, de les prévenir, s'ils avoient un Chef qui pût les unir, & un but déterminé où ils puſſent tendre de concert, il lâcha enfin le mot, en luy exaggérant la gloire qu'il devoit s'en promettre, beaucoup plus grande encore que l'utilité qu'il en retireroit. Il ajoûta, qu'étant le plus puiſſant & le plus riche Seigneur du Royaume de Naples, ſes compatriotes ennuyez depuis ſi long-temps du Gouvernement étranger, concourreroient de tout leur pouvoir à luy mettre la Couronne ſur la tête; que le Pape, les Vénitiens & tous les autres Princes d'Italie ne pouvant concevoir de jalouſie de ſon élévation, parce que ſa puiſſance ne leur donneroit point les ombrages qu'ils prenoient de celle de l'Empereur & du Roy de France, le ſeconderoient de toutes leurs forces; que la France ne pouvoit manquer de le ſoutenir, & que le Roy d'Angleterre ſeroit ravi de voir la fierté de l'Empereur abbatuë, par la perte de la Couronne de Naples & du Duché de Milan; que luy-même étant le maître des Troupes d'Eſpagne, il ſeroit en ſon pouvoir de les ſéparer en tant d'endroits differens, qu'il ſeroit facile aux Peuples du Milanés paſſionnez pour leur Duc, de s'en défaire en un ſeul jour, & que la révolution de Naples & du Milanés ſeroit

encore plus prompte que tant d'autres, qui s'y étoient faites depuis un ſiécle.

Ce projet épouventa le Marquis de Peſcaire, qui demeura quelque temps penſif ſans rien dire, ſon eſprit flottant entre le brillant d'une Couronne, & les difficultez qu'il enviſageoit en une telle entrepriſe, les dangers qu'il y avoit à courir, & la fidélité qu'il devoit à ſon Souverain. Le Chancelier, pour le tirer de cette irréſolution, rechargea, & luy dit qu'il avoit déja fait des avances auprés du Pape & des Vénitiens; que ceux-cy avoient pris feu d'abord, l'avoient fort encouragé à engager cette affaire, & qu'ils ne croyoient rien riſquer, pourvû qu'ils euſſent à la tête de leur Ligue un homme de l'habileté & de l'expérience du Marquis de Peſcaire; que le Pape étoit plus qu'ébranlé, & qu'il n'attendoit que ſa réponſe pour donner les mains.

Le Marquis de Peſcaire, aprés avoit propoſé pluſieurs difficultez, auſquelles le Chancelier ſatisfit, s'arrêta ſur l'article de l'honneur & ſur la conſcience, diſant qu'il ne pouvoit, ſelon les régles ni de l'un ni de l'autre, manquer de fidélite à ſon Prince. Motoné commença à bien eſpérer, n'ayant plus que ces deux points à combattre. Il luy dit qu'à la vérité il étoit ſujet de l'Empereur; mais qu'il l'étoit encore plus du Pape, qui étoit le Seigneur Suzerain du Royaume de Naples; que le Pape même n'avoit pû légitimement donner à ce Prince l'inveſtiture du Royaume de Naples; qu'en la luy accordant, il avoit agi contre tous les Concordats paſſez autrefois par le ſaint Siége touchant ce Royaume, un deſquels conſtamment obſervé juſqu'à ce régne, défendoit de donner l'inveſtiture du Royaume de Naples à quiconque ſeroit Empereur; que les deux Couronnes étoient incompatibles, & que par ce droit juſqu'alors inviolable, tout Prince à qui elles écherroient, étoit obligé d'opter l'une des deux en renonçant à l'autre. Qu'au reſte, pour l'aſſûret du côté de la conſcience, on pourroit faire conſulter le cas ſous des noms empruntez & dans quelque eſpéce toute ſemblable, & qu'il ſe régleroit par le ſentiment des Theologiens & des Canoniſtes.

Le Marquis, ou ébloüi du tôle qu'on ſe préparoit à luy faire joüer dans le monde, ou faiſant ſemblant de l'être, accepta cet expédient; & Motoné étant retourné au Pape, & l'ayant enfin déterminé à ne pas perdre une ſi belle occaſion de ſauver la liberté de l'Italie, on conſulta les Theologiens & les Canoniſtes; les uns & les autres répondirent ſelon les intentions du Pape, & Motoné dépêcha au Marquis, ſon Secretaire nommé Mentebona, pour luy dire que ſelon les Docteurs conſultez, il pouvoit non ſeulement contribuer à un ſi grand ouvrage; mais même qu'il le devoit; & que le Pape le luy ordonnant, il ſe rendroit coupable d'un grand péché devant Dieu, s'il n'obéiſſoit pas.

Mémoires de Brantome. T. 1. dans l'éloge du Marquis de Peſcaire.

Dés que cette réſolution eut été priſe, on la communiqua à la Régente de France, qui promit de ne rien épargner de ce qui dépendroit d'elle, pour la faire réuſſir; & Moroné ne douta pas que tous les autres Etats d'Italie n'entraſſent de tout leur cœur dans cette intrigue, quand on leur ſeroit connoître que les Vénitiens, le Duc de Milan, & le Pape, c'eſt à dire, les trois plus grandes Puiſſances d'Italie, & la France, étoient unis enſemble pour en chaſſer les Impériaux.

Guicciard. Lib. 16.

Mais ſoit que le Marquis de Peſcaire eût fait depuis d'autres réflexions, qui le firent changer, ſoit que déterminé même d'abord à trahir les Confédérez, il eût fait ſeulement ſemblant d'accepter leurs offres & d'entrer dans leurs deſſeins, il eſt certain qu'il découvrit toute l'intrigue à l'Empereur; & pour mieux en ſçavoir tout le ſecret & tous les complices, il continua, du conſentement de ce Prince, ſon commerce avec le Pape, les Vénitiens & le Chancelier.

Toutefois ſa lenteur dans l'exécution, les précautions extraordinaires qu'il vouloit que l'on prit, les difficultez qu'il faiſoit ſur tout & en toutes rencontres, jettoient de grands ſoupçons dans l'eſprit timide du Pape, que le Chancelier avoit beaucoup de peine à raffermir, en luy repréſentant que quand même Peſcaire leur manqueroit, la partie étant une fois bien liée, on pourroit ſe paſſer de luy, & que ſur le moindre indice de trahiſon, rien ne ſeroit plus aiſé que de l'arrêter; parce qu'il alloit ſouvent au Château de Milan parler au Duc, qui étoit aſſûré de ſa Garniſon.

Pendant ce temps-là l'Empereur, les Vénitiens, & le Pape, agiſſoient entre eux avec une franchiſe apparente, qui promettoit une Paix certaine à l'Italie. Le Cardinal Salviati étoit paſſé en Eſpagne, & traitoit avec les Miniſtres de l'Empereur, pour obtenir l'exécution des articles du Traité fait avec le ſaint Siége. Les ordres furent envoyez d'Eſpagne à Peſcaire, de retirer les Troupes de deſſus les Terres de l'Egliſe, & cela fut executé. On donnoit eſpérance au Légat de la reſtitution de Régio & de Rubiéra, & d'abandonner le Duc de Ferrare. Caraccioli étoit tous les jours en conférence avec les Députez de la République de Veniſe, pour conclure le Traité propoſé par l'Empereur. Le Duc de Milan avoit déja payé cinquante mille ducats, de cent mille qu'on luy demandoit pour ſon inveſtiture. Le Pape accorda la diſpenſe pour le mariage de l'Empereur avec l'Infante de Portugal: mais tandis que les deux partis travailloient à ſe tromper ainſi l'un l'autre, l'Empereur, dont les Alliez étoient la dupe, délibéroit dans ſon Conſeil ſur le parti qu'il avoit à prendre dans ces délicates conjonctures.

Le Traité du Duc de Milan avec la France, le Pape & les Vénitiens, le rendoit coupable de felonie, & mettoit l'Empereur en droit de confiſquer ce Duché & de s'en ſaiſir. C'étoit à quoy il avoit viſé de tout temps, pour aſſervir l'Italie, qui n'oſeroit plus branler déſormais, bridée d'un côté par le Royaume de Naples, & de l'autre par le Milanés. Mais tandis que la France ſeroit liguée avec l'Italie, il ne pouvoit guéres eſpérer d'en venir à bout. On y verroit auſſitôt arriver une Armée Françoiſe, & il ſe feroit de grandes diverſions dans les Pays-Bas, avec d'autant plus de danger, que le Roy d'Angleterre

s'étoit réuni avec la France. Il n'y avoit donc qu'un moyen de parvenir à ce but, qui étoit de s'asſûrer du Roy de France, en traitant avec luy, à condition que ce Prince luy abandonneroit les Italiens. Madame d'Alençon luy proposoit elle-même cette condition; & la Régente, pour le convaincre de la sincérité avec laquelle elle prétendoit l'obſerver, luy avoit fait confidence du Traité du Marquis de Peſcaire avec le Pape, les Vénitiens & le Duc de Milan, ne ſçachant pas que le Marquis l'eût déja appris à l'Empereur. Mais d'ailleurs ce Prince vouloit abſolument avoir le Duché de Bourgogne pour une partie de la rançon du Roy, parce que ce Duché le mettoit au cœur de la France, & luy ouvroit un chemin libre juſqu'à Paris, ſi les François oſoient jamais s'oppoſer à ſes vaſtes deſſeins.

Memoires de Brantome. Tom. I.

Ses Miniſtres n'étoient pas ſur cela de même avis. Les uns vouloient qu'on traitât avec les Italiens, & qu'on leur accordât l'unique choſe qu'ils ſouhaitoient pour leur ſûreté, ſçavoir que François Sforce demeurât en pleine & libre poſſeſſion du Milanés. Ils prétendoient que dés que l'Empereur feroit connoître qu'il étoit inſtruit de leur conſpiration, qu'il pardonnoit avec généroſité au Duc de Milan, bien qu'il fût en pouvoit de le punir, & que pour leur ôter toute défiance, il retireroit ſes Troupes du Milanés, ils abandonneroient ſans héſiter le Roy de France; & que ce Prince n'ayant plus cette reſſource, ſeroit contraint de céder la Bourgogne, & d'en paſſer par tout ce que l'Empereur voudroit.

Guicciard. Liv. 16.

D'autres ſoûtenoient qu'il falloit commencer par s'emparer du Milanés, ayant une ſi belle occaſion de le faire avec juſtice: occaſion, qui ne ſe rettouveroit peut-être jamais avec une pareille circonſtance: que le Duché de Milan, par ſa grandeur, ſes richeſſes, ſa ſituation, étoit d'une toute autre importance pour l'Empereur, que la Bourgogne; que la conſpiration étant découverte ſans que les Conjurez le ſçûſſent, le Marquis de Peſcaire ayant autant de Troupes qu'il en avoit, pourroit ſe rendre maître de tout le Milanés, avant que celles de la Ligue puſſent ſe mettre en campagne; que ce coup mettroit les Confédérez dans l'impuiſſance de ſe prévaloir des liaiſons qu'ils pourroient avoir avec la France, pour peu qu'on eût ſoin de tenir le Milanés pourvû d'hommes & de munitions; qu'au contraire, ſi on le manquoit, le Roy ne ſeroit pas plutôt hors de priſon, qu'ils ſe réuniroient avec luy, & qu'à la premiére occaſion la guerre ſe rallumeroit plus vivement que jamais de ce côté-là; qu'on ne tenoit pas encore la Bourgogne; que le Roy de France ne la livreroit tout au plus qu'aprés ſa délivrance; qu'il ne ſeroit pas aſſez imprudent de le faire avant cela, de peur qu'aprés l'avoir livrée, on ne luy fiſt quelque chicane pour le retenir encore luy-même; qu'il faudroit ſe contenter d'ôtages pour ſûreté de ſa parole; que quels que fuſſent les ôtages, il étoit fort douteux s'il voudroit les racheter au prix d'une Province, qui ouvroit ſon Royaume juſqu'à ſa Capitale; qu'au contraire n'ayant plus rien dans le Milanés, & ne voyant plus guéres d'apparence à le reconquérir, ſon Royaume étant épuiſé d'hommes & d'argent, il ſe réſoudroit ſans beaucoup de peine à ne plus inquiéter l'Empereur de ce côté-là: qu'en un mot, en ne ſuivant pas cette voye, on étoit en danger de n'avoir ni le Milanés, ni la Bourgogne; qu'il falloit prendre toutes ſes ſûretez pour ne pas manquer cette Province; mais qu'il falloit toûjours par avance profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de s'emparer du Duché de Milan; traiter avec le Roy, & ne pas ſe laiſſer amuſer par les Italiens.

Le Viceroy appuya fortement cet avis contre le Chancelier Garinara, qui avoit ouvert l'autre. Le Comte de Naſſau & les Miniſtres Flamans, qui, ainſi que le bruit en courut, avoient été gagnez par l'argent de France, ſollicitérent fort l'Empereur de ne pas différer de conclure avec le Roy, pourvû qu'il conſentît à luy céder la Bourgogne, ancien domaine de leurs Princes, dont ils ſouhaitoient fort la réunion avec les Pays-Bas. Il s'y détermina, & ne laiſſa pas de prendre en même temps des meſures, pour ſe rendre maître du Milanés.

Guicciard. Liv. 16.

Jean Baptiſte Caſtalde, par qui le Marquis de Peſcaire avoit informé l'Empereur de la Conjutation d'Italie, luy fut renvoyé pour luy dire, qu'il étoit temps de faire connoître aux Liguez que la Cour Impériale étoit inſtruite de leurs complots. Il luy ordonna de commencer par faire arrêter, s'il étoit poſſible, le Chancelier Motoné, qui étoit tout le Conſeil du Duc de Milan; & il s'en rapporta à ſa prudence touchant les moyens qu'il falloit prendre pour la réduction du Milanés.

Le Marquis avoit uſé tous ſes artifices pour ſuſpendre l'exécution du deſſein formé par les Conſpirateurs contre les Eſpagnols du Milanés, qui devoient être tous égorgez en même temps par les Habitans des Villes, où il avoit promis de les diſperſer, & de les mettre en ſi petit nombre dans chacune, qu'ils n'auroient pû réſiſter nulle part. On devoit ſur-tout ne pas manquer Antoine de Léve, comme le ſeul homme capable de faire de la peine, s'il échapoit, & de ménager quelque reſſource à l'Empereur.

La dangereuſe maladie, où le Duc de Milan tomba en ce temps-là, fournit à Peſcaire un nouveau prétexte de délay; & il n'étoit pas encore hors de danger, lors que l'ordre arriva de ſe ſaiſir de Moroné, & de s'emparer du Milanés. Le Marquis reçut cet ordre à Novare où il étoit luy-même fort malade, & il écrivit auſſi-tôt à Motoné une Lettre, par laquelle il le prioit de le venir voir, afin de prendre enſemble les derniéres meſures pour la liberté du Milanés & de l'Italie.

Le Chancelier malgré les ſoupçons qu'il avoit conçus de la conduire du Marquis, aprés avoir balancé quelque temps, ſe détermina, contre l'avis de ſes amis, à l'aller trouver; & il parut fort ſurprenant, qu'un homme auſſi fin & auſſi expérimenté que luy, s'expoſât de la ſorte; d'autant plus que luy-même avoit dit pluſieurs fois à François Guichardin, qui rapporte tout ce

Guicciard. Liv. 16.

détail dans ſon Hiſtoire, qu'il ne connoiſſoit point en Italie d'homme plus méchant & plus fourbe, que le Marquis de Peſcaire. Mais il y a des momens où les hommes les plus prudens s'aveuglent, & tombent dans des fautes que les moins aviſez éviteroient.

Il arriva à Novare, & vint trouver Peſcaire dans la chambre où il étoit au lit malade, & où il avoit fait cacher Antoine de Léve derriére la tapiſſerie. Ils parlérent fort au long de l'affaire dont il s'agiſſoit, des moyens de ſe défaire des Eſpagnols, & en particulier d'Antoine de Léve, du jour qu'on prendroit pour l'exécution, & de ceux qu'on pourroit y employer. Aprés qu'ils furent convenus de la plûpart des choſes, le Chancelier ſe retira, & fut fort ſurpris, lors qu'Antoine de Léve vint luy dire au bas de l'eſcalier, qu'il avoit ordre de l'Empereur de l'arrêter priſonnier. Il n'y avoit pas moyen d'échaper; & dés le même jour il fut conduit avec une groſſe eſcorte au Château de Pavie. Peſcaire tout malade qu'il étoit, s'y fit tranſporter, & l'interrogea avec toutes les formalitez de la Juſtice. Comme ſon Juge étoit luy-même témoin de ce qui s'étoit paſſé, il avoüa tout, & on reçût ſes dépoſitions par écrit.

La priſon du Chancelier répandit la conſternation dans Rome & dans Veniſe; & le Duc de Milan vit bien qu'il étoit perdu ſans reſſource. En effet Peſcaire qui étoit maître de Lodi & de Pavie, par les fortes Garniſons qu'il y avoit, luy envoya demander, pour la ſûreté des Troupes de l'Empereur, les Châteaux de Trezzo, de Lecco, & de Piſighitoné, qui étoient les clefs du Milanés du coté des Venitiens ſur la riviére d'Adda; & le Duc n'oſa les luy refuſer. Dés que Peſcaire s'en fut rendu maître, il pria le Duc de luy permettre d'entrer dans Milan pour conférer avec luy. L'entrée de Milan luy fut encore permiſe: mais le Duc faiſant difficulté de le venir trouver dans la Ville, il reçut de ſa part, une nouvelle ſommation, de luy livrer le Château de Crémone, Angelo Riccio ſon Secretaire, & Politiano Secretaire de Moroné. Le Duc répondit, que ſes Troupes étoient au Château de Crémone par l'ordre de l'Empereur, de qui il avoit été toûjours tres fidelle Vaſſal; qu'elles n'en ſortiroient point, avant que d'avoir un ordre immédiatement de ce Prince, & qu'il demandoit un ſauf-conduit pour luy envoyer un homme de ſa part; qu'il ne pouvoit ſe défaire de ſon Secretaire, dont les conſeils luy étoient plus néceſſaires que jamais; & que pour celuy du Chancelier, il vouloit le garder, pour joſtifier par ſon témoignage, que ſi Moroné avoit fait quelque choſe contre le ſervice de Sa Majeſté Impériale, c'étoit à ſon inſçû.

Peſcaire, ſur cette réponſe, obligea les Habitans de Milan de prêter ſerment de fidélité à l'Empereur, & fit faire des lignes autour des Châteaux de Milan & de Crémone, qu'il bloqua de fort prés.

Cet incident rompit entiérement la négociation que Caraccioli avoit entamée à Veniſe, touchant l'accommodement de cette République avec l'Empereur, & mit en repos l'Evêque de Bayeux, que la Régente avoit envoyé à Veniſe pour le traverſer. Il ne ſe fit néanmoins aucunes hoſtilitez ni de part ni d'autre; parce que les Vénitiens n'étoient pas encore en état de commencer la guerre, & que le Marquis n'avoit point d'autre ordre ni d'autre but que d'aſſûrer le Milanés à l'Empereur: outre qu'il étoit toûjours malade, & avec danger.

Sa maladie faiſoit grand plaiſir aux Vénitiens & au Pape. L'Hyver où l'on étoit alors les raſſûroit encore contre les entrepriſes que les Impériaux euſſent pû faire ſur leurs Etats; & leur pis aller étoit de s'accommoder avec l'Empereur, en luy abandonnant le Milanés, dans l'eſpérance que l'avenir leur fourniroit peut-être quelqu'heureuſe conjoncture, pour délivrer l'Italie de la ſervitude où elle alloit tomber.

Cependant le Cardinal Salviati traitoit toûjours à Madrit avec les Miniſtres de l'Empereur pour l'accommodement du ſaint Siége avec ce Prince, & il ſe fit un projet de Traité, par lequel l'Empereur conſentoit à faire reſtituer Régio & Rubiéra au ſaint Siége: article que le Pape avoit principalement à cœur, & qu'on luy accordoit dans la vûe de l'empêcher de conclure la Ligue qui ſe projettoit entre le S. Siége, la République de Veniſe & la France; & par un autre article il étoit dit, qu'au cas que François Sforce qui étoit toujours fort malade, vînt à mourir, le Duc de Bourbon ſeroit ſubſtitué en ſa place au Duché de Milan.

Le Commandeur Errera apporta ce Traité en Italie, & l'envoya au Duc de Seſſe Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, pour le montrer au Pape, & le luy faire ratifier. Le Pape l'ayant lû, repréſenta à l'Ambaſſadeur, qu'il n'y étoit fait aucune mention du pardon de François Sforce pour le crime de fellonie qu'on luy imputoit; que ſi ce Prince revenoit en ſanté, l'Empereur en vertu de ce Traité ne pourroit être empêché de luy faire ſon procés, & que cependant la paix & la liberté d'Italie ne pouvoient avoir d'autre fondement, que la confirmation de ce Duc dans la poſſeſſion du Milanés.

L'Ambaſſadeur répondit, que l'article, où il étoit parlé du Duc, ſuppoſoit aſſez clairement, que l'Empereur avoit intention de luy faire grace; mais qu'il ſetoit aiſé d'y ajoûter un plus grand éclairciſſement; qu'il renvoyeroit le Traité à l'Empereur; que dans deux mois il en auroit réponſe; qu'il s'engageoit à l'avoir telle que ſa Sainteté la ſouhaitoit, pourvû qu'elle-même luy donnât aſſûrance de ne point entrer dans la Ligue, de laquelle il ſçavoit bien qu'elle traitoit avec les Vénitiens & avec la France. Le Pape y conſentit, contre l'avis de pluſieurs, qui voyoient bien que l'Empereur n'avoit point d'autre but que de ſuſpendre la concluſion de la Ligue, & nulle envie de ſe déſaiſir du Milanés.

Sur ces entrefaites, le Duc de Milan recouvra ſa ſanté, & le Marquis de Peſcaire mourut de ſa maladie, au mois de Décembre, non ſans ſoupçon de poiſon. Ce ſoupçon pouvoit également tomber ſur les Eſpagnols, qui n'étoient

An. 1525. Memoires de Bellomont. Tom. I.

pas tout-à-fait perſuadez, qu'il n'eût pas d'abord entré ſerieuſement dans la conſpiration, & ſur les Véniriens ou ſur les Romains, à qui le chagrin de ſa fourberie avoit été capable d'inſpirer une telle vengeance. Il n'étoit encore âgé que de trente-ſix ans, & s'étoit déja acquis la réputation d'un des plus grands Capitaines de l'Europe.

Guicciard. Lib. 16. La nouvelle de cette mort ayant été portée à Madrit, l'Empereur fit partir ſans délay le Duc de Bourbon, pour aller prendre le commandement de ſon Armée en Italie, & contre l'avis de ſon Chancelier & du Vicetoy de Naples, il perſiſta dans la réſolution de l'inveſtir du Duché de Milan. Le Duc à cette condition dégagea l'Empereur de la promeſſe qu'il luy avoit faite, de luy faire épouſer la Reine de Portugal ſa ſœur, & ſe rendit promptement à Barcelonne, pour y faire hâter l'armement des Galéres qui le devoient tranſporter.

Le départ du Duc de Bourbon, dont les intérêts étoient à couvert par le preſent que l'Empereur luy faiſoit du Duché de Milan, facilita la concluſion du Traité pour la délivrance du Roy, dans lequel juſqu'alors la Cour d'Eſpagne avoit procédé avec beaucoup de lenteur & tres peu de droiture.

La Ducheſſe d'Alençon avoit tenté en vain toutes ſortes de voyes, pour obliger l'Empereur à ſe relâcher ſur les propoſitions exorbitantes qu'il faiſoit, & à ſe contenter des renonciations du Roy à ſes droits ſur le Milanés & ſur le Royaume de Naples, à l'hommage des Comtez de Flandre & d'Artois, & d'une grande ſomme d'argent qu'on luy offroit, avec promeſſe que la France ne ſe mêleroit en aucune maniére des affaires d'Italie, & même qu'elle aideroit l'Empereur à y faire valoir ſes prétentions. Cette Princeſſe voyant qu'elle travailloit inutilement, convint avec le Roy, qu'elle retourneroit en France; & pour convaincre la Cour d'Eſpagne, que ce Prince étoit en réſolution de paſſer le reſte de ſes jours dans ſa priſon, plutôt que de rien faire de trop préjudiciable à ſon Etat, il donna à la Ducheſſe un acte ſigné de ſa main, par lequel il remettoit le Gouvernement du Royaume entre les mains de François Dauphin ſon fils-ainé, & luy permettoit de ſe faire couronner Roy de France.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Elle partit en effet, laiſſant ſeulement en Eſpagne l'Archevêque d'Ambrun & le Préſident de Selve, deux des Plénipotentiaires: car Chabot de Brion & Montmotenci eurent ordre de la ſuivre, pour aſſiſter Monſieur le Dauphin de leurs conſeils.

Cette démarche eut ſon effet: le Conſeil d'Eſpagne parut ſe radoucir; & ſur l'eſpérance qu'il donna de modérer ſes prétentions, Chabot & Montmotenci demeurérent par ordre du Roy. Mais pour faire voir que la retraite de la Ducheſſe d'Alençon n'étoit pas une feinte, elle partit.

Ce départ déplut beaucoup à l'Empereur, toûjours inquiet ſur les affaires d'Italie, dont il appréhenda que la Régente ne troublât le ſuccés; & quelques jours aprés il envoya ordre ſur les confins d'Eſpagne d'arrêter la Princeſſe, le jour que le terme du ſauf-conduit qu'il luy avoit donné pour venir en Eſpagne, & qu'il n'avoit pas voulu prolonger, ſeroit expiré. Il prévoyoit bien qu'elle ne pourroit pas être encore en France avant ce temps-là, & qu'ainſi il ſeroit en droit de la faire prendre ſur ſes Terres. Cette conduite étoit peu honnête à l'égard d'une Dame & d'une Sœur de Roy; mais Charles V. ne ſe piqua jamais de politeſſe au préjudice de ſes interêts.

La Princeſſe fut avertie à temps du deſſein de l'Empereur; & en approchant de la Frontiére, elle fit en un jour le chemin qu'elle avoit réſolu de ne faire qu'en quatre. Elle dépêcha en même temps un Courier à Clermont de Lodéve Lieutenant du Roy dans Narbonne, pour l'avertir de s'avancer juſqu'à Salſes avec une nombreuſe eſcorte. Elle s'y rendit, & luy auſſi, le dernier jour du ſauf-conduit; & ceux qui avoient commandement de ſe ſaiſir de ſa perſonne, la voyant ſi bien accompagnée, n'oſérent entreprendre de le faire.

Soit que l'Empereur eût voulu faire arrêter cette Princeſſe, pour la mettre auſſi à rançon; ſoit que ſon intention eût ſeulement été de l'empêcher de ſortir d'Eſpagne avant la concluſion du Traité, il eut le blâme de cette malhonnêteté ſans en tirer l'avantage qu'il prétendoit, & en même temps le chagrin d'apprendre que Henri Roy de Navarre s'étoit évadé de la priſon où l'on le tenoit depuis la Bataille de Pavie. Ce fut par l'adreſſe de Jean de Gaſſion, qui alla de Bearn juſqu'à Pavie, pour rendre ce ſignalé ſervice au Roy ſon Maître. Gaſſion avoit traité avec les Miniſtres de Charles V. pour trente & un mille écus de rançon. Mais ſur quelques chicanes qu'on luy fit, il employa une partie de cette ſomme à gagner les Gardes, & enleva le Prince.

Memoires du Bellay. Liv. 3. Préface de la Vie du Maréchal de Gaſſion. Généalogie de la Maiſon de Gaſſion.

Cette fuite fit faire réflexion à Charles V. que les Priſonniers les mieux gardez peuvent échaper, & qu'un Roy en cet état a bien des Serviteurs occupez à imaginer des inventions pour l'en tirer. Tout cela contribua encore beaucoup à le déterminer à conclure ſon Traité avec le Roy, pour n'être pas plus long-temps expoſé au danger de perdre entiérement le fruit de ſa victoire.

Le Roy s'étoit fait enfin la violence de conſentir à la ceſſion de la Bourgogne, & il paroît par un Acte que ce Prince fit avant la ſignature du Traité, que ce qui l'empêchoit de le ſigner tel que le Conſeil d'Eſpagne l'avoit dreſſé, c'étoit qu'il ne vouloit point abſolument que l'Empereur prît poſſeſſion de cette Province avant ſa délivrance. Le Chancelier Gatinara s'opiniâtroit là-deſſus, ſoûtenant que cette condition étoit eſſentielle, & prédiſant que ſi cela ne ſe faiſoit ainſi, le Roy pour ce ſeul article, dés qu'il ſeroit en France, refuſeroit de ratifier le Traité: mais l'Empereur, qui vouloit finir l'affaire, ſçachant que le Roy étoit inébranlable ſur ce point, crut aſſez pourvoir à un tel inconvénient, par un autre article: ſçavoit, que le Roy

Proteſtation du Roy François I. &c.

donnât pour ôtages de ſa promeſſe ſes deux fils, qui demeureroient en Eſpagne juſqu'à l'entiére exécution du Traité. Ainſi cet obſtacle étant levé, les Plénipotentiaires des deux Princes s'aſſemblérent pour tédiger le Traité par écrit; & voicy les principales choſes qu'il contenoit.

Traité de Madrit du 14 de Janvier 1526.

Que le Roy céderoit à l'Empereur le Duché de Bourgogne, le Comté de Charolois, les Seigneuries de Noyers & de Châtel-Chinon, dépendantes de ce Duché; la Vicomté d'Auſſone & S. Laurens, dépendant de la Franche-Comté, ſans réſerve de reſſort, d'hommage, de ſervices & en toute Souveraineté: & que ces Pays luy ſeroient livrez dans ſix ſemaines, à compter du jour de la délivrance du Roy, & dés qu'il ſeroit entré en France.

Que le Roy ſeroit reconduit dans le dixiéme du mois prochain en ſon Royaume du côté de Fontarabie, & que le même jour, heure & inſtant qu'il ſortiroit des Terres de l'Empereur, les ôtages dont on étoit convenu y entreroient. Il y avoit une alternative pour les ôtages, au choix de Madame la Régente. Elle devoit donner Monſieur François Dauphin, & Monſieur Henri Duc d'Orleans ſecond fils du Roy; ou bien, avec Monſieur le Dauphin, à la place du Duc d'Orleans, Meſſieurs de Vendôme, d'Albanie, de S. Pol, de Guiſe, de Lautrec, de Laval, de Rieux, de Brion, d'Aubigni, le Marquis de Saluſſes, Loüis de Brezé Grand Sénéchal de Normandie, & le Maréchal de Montmorenci.

Que ces ôtages demeureroient en la puiſſance de l'Empereur juſqu'à l'entier accompliſſement du Traité de la part du Roy; & que lors que Sa Majeſté Impériale les rendroit, on luy mettroit entre les mains Monſieur Charles Duc d'Angouleſme troiſiéme fils du Roy, pour être élevé à ſa Cour, en ſigne de l'étroite amitié des deux Princes, & comme un moyen sûr de l'entretenir.

Qu'en cas que dans ſix ſemaines la reſtitution de la Bourgogne ne fût pas faite, & que la ratification du Traité ne fût pas envoyée à l'Empereur dans l'eſpace de quatre mois, le Roy reviendroit dans ſa priſon, & y demeureroit, juſqu'à ce que toutes les conditions marquées fuſſent accomplies.

Que le Roy renonceroit en faveur de l'Empereur à toutes ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, le Duché de Milan, la Seigneurie de Gênes, le Comté d'Aſt, Arras, Tournay, Mortagne, Saint Amand, Liſle, Doüay, Orchies, Hédin, & pareillement à tout reſſort de Souveraineté qu'il pourroit prétendre ſur les Comtez de Flandre & d'Artois, & ſur quelques Domaines que ce fût, que l'Empereur poſſédoit actuellement.

Que l'Empereur de ſa part renonceroit à tous ſes droits & prétentions ſur les Villes & Châtellenies de Péronne, de Mondidier, de Roye, aux Comtez de Boulogne, de Guines, de Ponthieu, aux Citez, Villes & Seigneuries aſſiſes ſur la riviére de Somme, & généralement à tout ce que le Roy poſſédoit, & qui n'étoit point cédé par luy dans ce Traité, excepté les Comtez de Maconnois & d'Auxerrois, & la Seigneurie de Barſur-Seine, dont il ſeroit fait mention dans un autre article.

Qu'il y auroit entre les deux Princes Ligue offenſive & défenſive; offenſive contre les Ennemis communs; défenſive contre quiconque attaqueroit les Etats de l'un ou de l'autre, ou leur empêcheroit la poſſeſſion de ceux dont il étoit fait mention dans ce Traité. Cet article obligeoit le Roy à donner des Troupes à l'Empereur, pour achever la conquête du Duché de Milan; & ces Troupes dont on devoit ſe ſecourir réciproquement, étoient de cinq cens Hommes d'armes & de dix mille Fantaſſins, avec un équipage proportionné d'artillerie.

Que le Roy épouſeroit Madame Eleonor Sœur de l'Empereur, Reine Doüairiére de Portugal, & que le mariage ſe feroit dés que le Roy auroit obtenu la diſpenſe pour la parenté; qu'outre deux cens mille écus que l'Empereur donneroit pour la dot de la Princeſſe, il l'avantageroit des Comtez de Maconnois & d'Auxerrois, & de la Seigneurie de Bar ſur Seine, pour elle & ſes hoirs mâles ſeulement provenans dudit mariage; & cela à condition qu'elle renonceroit à tous les autres biens, auſquels elle pourroit prétendre tant du côté de la Maiſon d'Autriche, que de celles d'Artagon & de Caſtille, à moins que l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand ſon frere ne mouruſſent ſans hoirs procréez de leurs corps.

Que s'il venoit un fils du mariage du Roy & de la Reine Eleonor, il auroit pour apennage le Duché d'Alençon, outre les Comtez & Seigneuries de Macon, d'Auxerre, & de Bar-ſur-Seine, & que les autres enfans, s'il y en avoit, ſeroient avantagez à la maniére ordinaire des fils & filles de France, ſauf la prérogative duë à Monſeigneur le Dauphin, comme fils-ainé du Roy.

Que Monſieur le Dauphin épouſeroit Marie Infante de Portugal, fille du feu Roy Emanuel & de Madame Eleonor Reine Doüairiére future épouſe du Roy de France. Cette jeune Princeſſe n'étoit pas encore en âge nubile, & les Portugais s'oppoſerent depuis à ce mariage, ne voulant pas que les grands biens dont elle étoit héritiére, tombaſſent entre les mains d'un étranger.

Que le Roy feroit tout ſon poſſible, pour engager Henry d'Albret Roy de Navarre à renoncer à ſes prétentions ſur cet Etat, & à les céder à l'Empereur; & qu'au cas que le Roy ne pût obtenir de luy cette renonciation, il ne luy donneroit aucun ſecours.

Il y avoit un autre article à peu prés ſemblable, par lequel le Roy s'obligeoit à abandonner la protection de Charles Duc de Gueldres, du Duc Ulric de Wirtemberg & de la Maiſon de la Marck, au cas qu'ils ne vouluſſent pas s'accommoder avec l'Empereur à certaines conditions tres dures.

Que quand l'Empereur ſeroit prêt de paſſer en Italie, où ſa préſence étoit néceſſaire pour y établir la Paix, & où il vouloit aller ſe faire couronner, non ſeulement le Roy luy fourniroit pour

l'accompagner, des Troupes de terre, conformément à l'article de la Ligue défensive; mais qu'il luy prêteroit toute sa Flotte bien équipée d'artillerie, de munitions & de Matelots, aux dépeos de la France, & qu'elle ne seroit montée que par des Soldats de l'Empereur, qui feroit serment de la rendre après trois mois de service.

Qu'à l'égard des Troupes de terre, que le Roy devoit donner à l'Empereur pour l'accompagner en Italie pendant six mois, il y suppléeroit pour une partie par une somme de deux cens mille écus au Soleil, dont des Marchands riches & solvables seroient caution.

Que l'Empereur, en vertu de la Ligue qu'il avoit faite les années précédentes avec le Roy d'Angleterre contre la France, s'étant engagé à luy payer par an la somme de cent trente-trois mille trois cens cinq écus au Soleil, pour le dédommager des pensions que ce Prince & sa Sœur avoient coutume de recevoir de la France, & n'ayant encore pû rien payer de cet argent, le Roy se chargeroit de l'acquiter envers le Roy d'Angleterre, & luy donneroit entiére garantie à cet égard.

Que les deux Princes solliciteroient conjointement le Pape, de travailler à une Croisade contre les Infidelles & Herétiques; & qu'ils y contribueroient de tout leur pouvoir sur Mer & sur Terre; que s'il étoit besoin que les deux Princes y allassent en personne, le Roy y accompagneroit l'Empereur; & que supposé qu'il fût nécessaire d'avoir une Armée de Mer, le Général en seroit nommé par l'Empereur.

Que le Duc de Bourbon seroit rétabli dans tous ses biens meubles & immeubles, & dédommagé des revenus & autres pertes qu'il pourroit avoir faites depuis sa retraite de France; qu'il pourroit gouverner ses Domaines par Lieutenans & Procureurs, en quelque lieu qu'il fist sa réſidence, en percevoir tous les fruits & revenus sans empêchement; que sa vie durant, ni le Roy ni ses Successeurs, ni Madame la Régente ne pourroient l'inquiéter par procés, ou autrement, sur l'héritage de ses Ancestres; & que pour les prétentions que le Duc de Bourbon avoit sur la Provence, il pourroit, quand il voudroit, les poursuivre en justice réglée.

Que ceux qui avoient suivi le Duc de Bourbon, seroient rétablis dans leurs biens, sans qu'on pût inquiéter encore leurs Successeurs pour cette cause; qu'ils pourroient demeurer dans le Royaume, ou ailleurs, comme bon leur semble roit, & même au service de l'Empereur; que ceux qui étoient arrêtez, comme l'Evêque d'Autun & le Sieur de Saint Vallier, seroient relâchez & absous, & qu'il en seroit ainsi de tous les autres.

Que les Prisonniers faits en guerre, & en particulier Philbert de Châlons Prince d'Orange, seroient mis en liberté sans rançon; que ce Prince seroit rétabli dans sa Principauté d'Orange, & satisfait sur plusieurs autres prétentions.

Que les Etats de Castille, & quelques autres du Royaume d'Espagne, ayant souffert de grands dommages de la part des François tant sur la terre que sur la mer avant la derniére guerre, dommages qu'ils faisoient monter jusqu'à trois cens mille ducats, le Roy leur feroit justice, & ordonneroit qu'ils fussent dédommagez, aprés qu'on auroit examiné leurs griefs.

Par un autre article, le Roy étoit encore condamné envers Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-Bas, à la dédommager de la non-jouïssance du Comté de Charolois, & des autres terres & droits dont elle n'avoit point perçu les revenus.

Par un autre, Germaine de Foix Reine Doüairiéte d'Arragon, obtenoit l'exécution d'un Arrest du Parlement de Paris contre le Roy de Navarre, touchant diverses Terres qui luy avoient été ajugées, & dont ce Prince s'étoit emparé.

Le reste des articles étoit en faveur de divers particuliers, comme des Seigneurs de la Maison de Croy, du Comte de Nassau, des Seigneurs de Bure, du Vergi, & de quelques autres; & le tout devoit être ratifié par le Roy dans la premiéte Ville de son Royaume, où il logeroit au sortir d'Espagne.

Tel étoit le celébre Traité de Madrit, du Dimanche quatorziéme de Janviet de l'an 1526, où l'Empereur ne manqua aucun des avantages qu'il pouvoit prendre sur son Prisonnier, & crut avoit employé tous les moyens de tenir la France dans l'abaissement, & en état de n'oser jamais s'opposer aux projets ambitieux qu'il avoit formez de se rendre le Maitre & l'Arbitre de tous les Princes de l'Europe. Mais plus de modération luy auroit fait honneur, & luy eût peut-être facilité le chemin pour arriver au but où il prétendoit. Il s'en trouva fort éloigné dans le temps qu'il croyoit en être fort proche; & pour avoir voulu trop avoir, il n'eut rien de ce qu'il souhaitoit le plus. An. 1526.

En effet, le Roy voyant qu'on ne gardoit avec luy aucun ménagement, avoit pris son parti, de concert avec les principaux Seigneurs François, & les autres qui composoient son Conseil à Madrit, de tout promettre à l'Empereur pour sortir de ses mains; & quand il en seroit une fois tiré, de ne luy tenir de tout ce qu'il luy auroit promis, que ce qu'il ne pourroit luy refuser. Le scrupule de manquer à sa parole l'avoit fait balancer long-temps; mais la rigueur dont on usoit à son égard, le danger de passer le reste de ses jours en prison, mille malheurs dont son Etat étoit menacé, luy parurent devoir mettre son honneur à couvert. Pour ce qui est de la conscience, il sçavoit bien que les Docteurs Espagnols n'auroient pas décidé le cas en sa faveur; mais il étoit bien convaincu qu'en France on luy en donneroit l'absolution, supposé qu'il en eût besoin.

Il voulut toutefois garder certaines formalitez, afin de ne rien omettre de tout ce qui pourroit justifier sa conduite. C'est pourquoy le Président de Selve luy étant venu dire, que dans deux ou trois heures on viendroit de la part de l'Empereur luy faire signer le Traité, il fit sa protestation juridiquement en presence de témoins & de

Acte de proteſtation faite par le Roy François I.

& de Notaires, de la violence qu'on luy faiſoit, A de nullité de tous pactes, conventions, tranſactions, renonciations, quittances, dérogations & ſermens, qu'on pourroit luy faire faire contre ſon honneur & le bien de ſon Etat; ajoûtant au reſte, qu'aprés qu'il ſeroit délivré, il étoit réſolu de faire à l'égard de l'Empereur tout ce qu'un Roy fait priſonnier de bonne guerre, peut & doit raiſonnablement faire envers celuy qui l'a pris.

Cecy étant fait en préſence de gens fidelles, & de qui il avoit exigé le ſerment pour le ſecret, il ſigna le Traité dés qu'on le luy préſenta, & ordonna aux Notaires devant qui il avoit fait ſa B proteſtation, de tenir Regiſtre * des principales choſes qui ſe paſſeroient par rapport à luy, juſqu'à ſon arrivée en France, eſpérant trouver dans la conduite de l'Empereur, de quoy prouver que ce Prince avoit le premier violé le Traité, en ne le mettant pas en liberté aprés la ſignature: & effectivement il fut toûjours gardé à vûe, & auſſi étroitement qu'il l'avoit été auparavant, non ſeulement juſqu'à ſon départ de Madrit, mais encore durant tout le voyage, depuis là juſqu'en France. L'Empereur l'obligea même à luy accorder une penſion de vingt mille livres pour le Duc de Bourbon; luy propoſa de nouveau, mais C inutilement, de donner à ce Prince rebelle, la Souveraineté des Terres qu'il tenoit en France, & luy fit d'autres pareilles demandes fort deſagréables.

* Cette eſpéce de Regiſtre, ou de Journal, eſt à la fin de l'Acte de Proteſtation.

On le retint encore plus d'un mois à Madrit aprés la ſignature du Traité; & le lendemain d'un long accés de fiévre qu'il avoit eu, & qui l'obligeoit à garder le lit, le Viceroy de Naples entra dans ſa chambre en bottes & en habit de campagne, & luy dit, qu'il venoit de la part de l'Empereur, pour luy fiancer Madame Eleonor Reine Douairiére de Portugal, dont il étoit le Procureur à cet effet. Le Roy y conſentit, fort D choqué de ces maniéres malhonnêtes & myſtérieuſes, trouvant fort ridicule que cette Princeſſe étant auprés d'Illeſcas, à quatre ou cinq lieües de Madrit, on la luy fiſt fiancer par Procureur.

Le dix-ſeptiéme de Février, l'Empereur le mena voir ſa future épouſe, & le remit entre les mains d'Alarcon pour le reconduire au Château de Madrit, quelque répugnance qu'il eût témoignée à cet Officier de retourner dans cette deſagréable demeure. Enfin il partit le vingt & uniéme du même mois.

L'Empereur le conduiſit un peu au delà de E Madrit; & en s'entretenant avec luy, il le conjura de luy dire franchement, s'il étoit en réſolution d'exécuter tout ce qu'il avoit promis: & luy jura pluſieurs fois, foy de Gentilhomme, qu'en quelque diſpoſition qu'il fût là-deſſus, il luy donneroit la liberté. Le Roy répondit, qu'il vouloit être toûjours ſon ami & ſon frere, & accomplir ce qui avoit été arrêté. L'un parloit ſans doute auſſi peu ſincérement que l'autre. L'Empereur ajoûta, qu'il le croyoit ſur ſa parole; mais que s'il faiſoit le contraire, il publieroit par-tout qu'il n'en auroit pas uſé en homme d'honneur. Sur cela, ils ſe ſéparérent avec de grands témoignages d'une amitié réciproque, tres peu ſincéres de part & d'autre; & Alarcon & le Viceroy de Naples, avec une forte garde de Cavalerie & d'Infanterie, furent chargez de conduire le Roy à la Frontiére par le chemin de Fontarabie.

Antoine de Vera, Hiſt. de Charl. V.

Auſſi-tôt aprés la ſignature du Traité, le Maréchal de Montmorenci étoit parti en poſte, pour en aller porter la nouvelle à la Régente, afin qu'elle-même accompagnée de quelques Troupes, s'avançât juſqu'à Bayonne au devant du Roy, & y amenât les ôtages, pour en faire l'échange avec la perſonne de Sa Majeſté.

Comme par le Traité on laiſſoit la liberté à la Régente, ou de donner ſes deux fils aînez, ou ſeulement Monſieur le Dauphin, avec les douze Seigneurs que j'ay nommez, on délibéra ſur cette alternative.

Dans la néceſſité indiſpenſable de faire paſſer Monſieur le Dauphin en Eſpagne, il luy étoit bien rude d'y laiſſer auſſi aller Henry ſon ſecond fils Duc d'Orleans: mais d'ailleurs elle pénétroit la fineſſe de la politique de l'Empereur, qui dans le nombre des douze Seigneurs avoit renfermé tout ce qu'il y avoit de plus grands Hommes en France, ſoit pour le Conſeil, ſoit pour la conduite des Armées, afin de mettre le Roy hors d'état de recommencer la guerre. Cette raiſon la fit conſentir, par l'avis du Roy même, à donner pour ſecond ôtage Monſieur le Duc d'Orleans.

An. 1526. Belcarius Lib. 18.

Lautrec le dix-huitiéme jour de Mars mena les deux Princes ſur le bord de la riviére d'Andaye, qui ſépare les deux Royaumes. Il avoit une eſcorte de cinquante chevaux, & le Viceroy de Naples conduiſant le Roy avec un pareil nombre de Cavaliers parut à l'autre bord. Il y avoit une barque à l'ancre au milieu de la riviére, où il n'y avoit perſonne: c'étoit là que l'échange ſe devoit faire. Le Roy accompagné du Viceroy de Naples, d'Alarcon, & de huit hommes armez, s'en approcha dans un bateau. Lautrec avec les deux Princes, & pareil nombre de gens armez, y vint de l'autre côté.

Les deux bateaux s'étant accrochez à la barque où le Roy entra avec le Viceroy, les ſeize hommes armez y entrérent auſſi, Alarcon & Lautrec demeurant chacun dans leur bateau. Auſſi-tôt Lautrec prit Monſieur le Dauphin, qui n'avoit que huit ans, & le mit entre les mains du Viceroy, & celuy-cy en celles d'Alarcon, qui étoit demeuré dans ſon bateau. On livra de même le Duc d'Orleans; & auſſi-tôt le Roy n'ayant ni la permiſſion ni le loiſir de marquer ſa tendreſſe à ſes deux enfans, ſauta ſans tarder dans le bateau de Lautrec & gagna le rivage, où il trouva un cheval Turc fort vîte, ſur lequel il gagna S. Jean de Luz au galop. Aprés s'y être un peu repoſé, il alla à Bayonne, & y fut reçu par la Régente & par toute la Cour, avec une joye qui ne peut s'exprimer.

La premiére choſe qu'il y fit, fut d'écrire au Roy d'Angleterre, pour luy marquer l'obligation qu'il luy avoit, d'avoir beaucoup contribué

à ſa délivrance. Il l'aſſura que dans la ſuite il ne ſe gouverneroit à l'égard de l'Empereur que par ſes conſeils, & qu'il n'auroit jamais d'ami plus fidelle & plus dévoüé que luy.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

A peine le Roy étoit-il arrivé à Bayonne, qu'un Envoyé du Viceroy de Naples y entra; & ayant obtenu audience, ſomma ce Prince au nom de l'Empereur, de luy délivrer la ratification du Traité de Madrit. Le Roy luy dit que ce Traité ne concernoit pas ſa ſeule perſonne, mais encore tout ſon Etat, & en particulier ſes Sujets du Duché de Bourgogne; que par cette raiſon il ne pouvoit le ratifier, avant que d'avoir aſſemblé les Etats de ſon Royaume, & principalement ceux de ce Duché; qu'il le feroit inceſſamment, & que dés qu'il leur auroit communiqué une ſi importante affaire, il feroit réponſe à l'Empereur. Le Viceroy comprit bien où ce délay tendoit. Il dépêcha un Courier à ſon Maître pour luy en donner avis, & reprit la route de Madrit avec les deux petits Princes.

Le Roy alla de Bayonne à Montmarſan, & puis à Bourdeaux, où Anne de Piſſeleu depuis Comteſſe de Penthieure, & enfin Ducheſſe d'Etampes, entra fort avant en ſes bonnes graces. Il proteſta ſouvent qu'il n'étoit charmé que de ſon eſprit: mais la Cour & le Royaume qui connoiſſoient trop le foible de ce Prince, portérent de la faveur de cette Dame, un jugement moins avantageux.

Annales de France.

De Bourdeaux il vint à Cognac lieu de ſa naiſſance, où il penſa trouver la mort à la pourſuite d'un cerf, par la chûte de ſon cheval, dont il fut dangereuſement bleſſé. Ce fut là qu'il récompenſa les Seigneurs qui avoient prodigué leur vie pour luy à la Bataille de Pavie, en les honorant des Charges de ceux qui y avoient péri.

Le Maréchal de Montmorenci eut celle de Grand Maître, poſſédée par le Bâtard de Savoye, & de plus le Gouvernement de Languedoc, dont il n'étoit d'abord que Lieutenant ſous Monſieur le Dauphin, à qui le Roy l'avoit donné, aprés la retraite du Duc de Bourbon. Philippe Chabot de Brion ſuccéda à Bonnivet dans la dignité d'Amiral, & au Seigneur de la Trimoüille dans le Gouvernement de Bourgogne. Le Bâton de Maréchal fut donné à Theodore Trivulee & à Fleuranges, pour remplacer Chabannes & de Foix. Le Comte de S. Pol eut le Gouvernement de Dauphiné, autre dépoüille de Bonnivet. Jacques Galliot Grand-Maître de l'Artillerie, fut fait Grand Ecuyer à la place de Galéas de S. Severin. Loüis de Brezé Grand Sénéchal de Normandie, fut pourvû du Gouvernement de cette même Province, vacant par la mort du Duc d'Alençon. Les Compagnies d'Hommes d'armes, dont pluſieurs avoient perdu leurs Capitaines, furent diſtribuées à divers autres Seigneurs; & Pomperan, qui avoit tiré le Roy des mains des Soldats à la Bataille de Pavie, & à qui ce Prince avoit déja accordé ſa grace pour un ſi grand ſervice, eut part dans cette diſtribution.

Cependant toute l'Europe étoit en attente ſur le parti que prendroit le Roy touchant le Traité de Madrit. L'Empereur informé de la réponſe ambiguë qu'il avoit faite à l'Envoyé du Viceroy ſur l'article de la Bourgogne, ordonna à ce Seigneur de retourner ſur ſes pas avec le Capitaine Alarcon & le Duc de Trajéte, & d'aller luy-même à la Cour de France preſſer l'entiére exécution du Traité. Le Pape y avoit auſſi dépêché Paul Vittori Gentilhomme Florentin; & comme celuy-cy mourut en chemin, Cliappino de Mantoüe luy fut ſubſtitué; les Vénitiens y envoyérent pareillement André Roſſo Secretaire de la Seigneurie. Le prétexte de leur Ambaſſade étoit de faire au Roy leurs complimens ſur ſa délivrance, & de l'exhorter à contribuer de tout ſon poſſible à la Paix de l'Europe Chrétienne, pour s'oppoſer aux progrés des Turcs & des Hérétiques: mais leurs inſtructions ſecretes étoient de tâcher de découvrir ſes véritables intentions touchant l'obſervation du Traité de Madrit, & s'il étoit en diſpoſition d'entrer en Ligue avec les Princes d'au-delà des Alpes contre l'Empereur, pour la liberté de l'Italie & la défenſe du Duc de Milan: car le Pape s'étoit enfin déterminé à s'oppoſer aux vaſtes deſſeins de l'Empereur, ſur la réponſe que le Commandeur Erréra luy avoit rapportée de ſa part, au ſujet des difficultez que ſa Sainteté avoit faites de ſigner le Traité qu'on luy avoit propoſé, à cauſe que dans le projet qu'on luy en avoit envoyé, il n'étoit point fait mention du pardon du Duc de Milan.

Guicciard. Liv. 16. 17.

Cette réponſe étoit que François Sforce ſeroit compris dans l'accommodement, au cas qu'il ne fût pas convaincu du crime de felonie dont on l'accuſoit: mais que ſuppoſé qu'il le fût, Sa Majeſté Impériale donneroit au Duc de Bourbon l'inveſtiture du Duché de Milan. L'Empereur confirmoit en même temps l'article de la reſtitution de Régio & de Rubiéra au S. Siége; mais à de certaines conditions favorables au Duc de Ferrare, qui ne pouvoient agréer au Pape, qu'il ne ſatisfaiſoit pas non plus ſur l'article des Salines, ni ſur celuy des Bénéfices du Royaume de Naples.

Le Duc de Seſſe & le Commandeur Erréra luy préſentant cette réponſe de l'Empereur, luy déclarérent qu'ils n'avoient pas pouvoir d'y rien changer, & qu'on s'en tiendroit là. Ce fut ſur cette déclaration que le Pape & les Vénitiens, qui regardoient la confirmation de François Sforce dans la poſſeſſion du Duché de Milan, comme le fondement de la liberté d'Italie, conclurent à ſe liguer contre l'Empereur, ſuppoſé que le Roy de France ſe réſolût à s'unir avec eux. L'incertitude où ils étoient s'il le feroit, fit que le Pape demanda du temps à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, pour délibérer ſur ce qu'il avoit à faire, attendant avec impatience des nouvelles de ſon Envoyé à la Cour de France, & du Protonotaire Gambara, qu'il avoit dépêché en Angleterre pour le même ſujet, & ſous le même prétexte d'engager Henri VIII. à procurer de tout ſon pouvoir la Paix à l'Europe.

Les Envoyez du Pape & de Veniſe ayant ſondé le gué, trouvérent le Roy & la Régente tres diſpoſez à les écouter ſur l'article de la Ligue. Rien en effet ne pouvoit être plus avantageux

pour le Royaume: car la ſeule crainte de cette Ligue pouvoit obliger l'Empereur à ſe relâcher ſur l'article de la Bourgogne ; & s'il s'y opiniâtroit, il y avoit beaucoup d'apparence que faute d'argent, il ſuccomberoit, & ſeroit contraint avec le temps de s'accommoder avec la France. Ce qui pouvoit embaraſſer le Pape & les Vénitiens, & ce qui les embarraſſoit effectivement, étoit la crainte que le Roy ne les abandonnât, ſi l'Empereur pouvoit ſe réſoudre à ne plus inſiſter ſur la reſtitution de la Bourgogne: mais le péril preſſoit ; & ils n'en trouvoient pas moins dans la Paix telle que l'Empereur la propoſoit au Pape, que dans une guerre ouverte ; c'eſt à dire que la ſervitude leur paroiſſoit autant inévitable par cette Paix, que par le mauvais ſuccés de la guerre.

An. 1526. Ainſi les Envoyez des deux Puiſſances conclurent le vingt-deuxiéme de May la Ligue avec le Roy. Elle fut appellée la ſainte Ligue, parce que le Pape étoit à la tête ; en voicy les principaux Articles.

Traité de la ſainte Ligue faite à Cognac le 22 de May.

Que cette Ligue entre le Pape, les Vénitiens, & le Duc de Milan ne ſeroit que pour la ſûreté & la liberté de l'Italie.

Que l'Empereur, l'Archiduc Ferdinand, & le Roy d'Angleterre pourroient y entrer, s'ils le jugeoient à propos, & que le Roy d'Angleterre y ſeroit reçu non ſeulement comme contractant, mais encore, s'il l'agréoit, comme protecteur de la Confédération ; que l'Empereur n'y ſeroit admis, qu'à quatre conditions. La premiére, de rendre les deux fils de France, qu'on luy avoit donnez en ôtages, & de ſe contenter d'une ſomme d'argent convenable pour leur rançon ; la ſeconde, de laiſſer le Duc de Milan en poſſeſſion paiſible de ſon Etat, auſſi-bien que les autres Princes d'Italie : la troiſiéme, de ne venir en Italie pour ſe faire couronner, qu'avec une ſuite telle que le Pape, le Duc de Milan, & la Seigneurie de Veniſe croiroient convenir à la ſûreté du Pays, & à la dignité de Sa Majeſté Impériale : la quatriéme, de payer au Roy d'Angleterre les ſommes qu'il luy devoit par divers Traitez précédens.

Que les Confédérez léveroient à communs frais une Armée de trente mille Hommes de pied, de deux mille cinq cens Hommes d'armes, & de trois mille hommes de Cavalerie Légére, avec une artillerie proportionnée. Dans cet article étoit marqué ce que chacun devoit fournir pour ſon contingent ; & dans un autre, le nombre des Vaiſſeaux & Galéres que chacun devoit équiper ; & ces Armées devoient toûjours demeurer complétes, juſqu'à ce que les perturbateurs du repos d'Italie en fuſſent chaſſez, ou mis en état de ne la plus troubler.

Que le Roy feroit diverſion contre ceux-cy ſur les frontiéres de ſes Etats, par Mer & par Terre avec ſes Armées.

Que les Confédérez léveroient inceſſamment des Troupes chez les Suiſſes, & que le Roy les aideroit à cette levée, par le crédit qu'il avoit chez les Cantons.

Que les Confédérez envoyeroient inceſſamment leurs Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour obtenir de luy la délivrance des deux Princes de France.

Que le Roy n'inquiéteroit jamais le Duc de Milan pour ſon Etat, mais que le Duc, en dédommagement des droits ou prétentions de la France ſur ce Duché, conviendroit d'une ſomme, qui ne ſeroit pas au deſſous de cinquante mille écus d'or payables par luy tous les ans au Roy : & de plus qu'il ſe chargeroit de l'entretien de ſon frere Maximilien ; auquel depuis pluſieurs années le Roy faiſoit une groſſe penſion en France.

Que le Duc épouſeroit une Princeſſe du Sang de France au choix du Pape ; & que le Roy interpoſeroit ſon autorité auprés des Cantons Suiſſes, pour les engager à la défenſe du Duché de Milan, aux mêmes conditions qu'ils étoient obligez de le défendre, lors que Sa Majeſté le poſſedoit, & que pour cela elle les déchargeroit des obligations qu'ils avoient contractées avec elle à cet égard.

Que le Comté d'Aſt ſeroit reſtitué au Roy, comme un domaine qui avoit appartenu depuis un tres long-temps à ſes Anceſtres, ou que du moins le Gouvernement en ſeroit donné à ſon fils le Duc d'Orleans, & à quiconque il choiſiroit pour y commander, juſqu'à ce que ce Prince fut en âge de le gouverner luy-même.

Que la Souveraineté & le titre de Seigneur de Génes ſeroient reſtituez au Roy, en y conſervant pour Doge le Seigneur Antonio Adorne, s'il prenoit le party des Confédérez, & qu'on en réglerait le Gouvernement d'une maniere propre à conſerver la ſûreté de l'Italie.

Que ſi l'Empereur refuſoit d'accorder la liberté aux deux fils de France, la poſſeſſion du Milanés au Duc de Milan, & le reſte de ce qui eſt contenu dans le ſecond article, & que les armes des Confédérez chaſſaſſent ſes Troupes du Duché de Milan, en ſorte que la guerre parût finie à cet égard, on iroit au Royaume de Naples, pour l'attaquer ; & qu'en cas que l'on s'en rendit maître, il demeureroit à la diſpoſition du Pape : mais à cette condition, que celuy qui en ſeroit mis en poſſeſſion & ſes ſucceſſeurs, ſeroient obligez de payer tous les ans au Roy Tres Chrétien, à cauſe des prétentions qu'il y avoit, une ſomme d'argent, qui ne ſeroit pas moindre que ſoixante & quinze mille écus d'or au Soleil ; que ſi cela ne ſe faiſoit pas, ce Prince rentreroit dans tous ſes droits.

Que la Famille des Médicis ſeroit maintenuë à Florence avec tous ſes droits & prérogatives par les Confédérez ; & que pareillement la République de Florence ne feroit rien contre les interêts de la ſainte Ligue.

Que le Roy d'Angleterre défenſeur de la Foy, qui avoit exhorté les Confédérez à faire leur Confédération, en ſeroit le Protecteur, & en ſeroit regardé comme un des membres, & qu'en récompenſe & par reconnoiſſance, on luy donneroit pour luy, pour ſon fils, & leurs ſucceſſeurs, un domaine au Royaume de Naples avec le titre de Duché, ou de Principauté, du revenu de trente mille ducats, & au Cardinal Archevêque d'Yorc *, à qui la République Chrétienne avoit

* C'eſt le Cardinal de Volſey.

beaucoup d'obligation, un autre domaine de dix mille ducats de revenu pour luy & pour ſes ſucceſſeurs.

Ce furent là les principaux articles du Traité de Cognac, qui fut fait dans le temps que le Viceroy de Naples étoit à la Cour de France, & à ſon inſçu, n'ayant eu tout au plus que quelque ſoupçon en général, qu'il ſe paſſoit quelque choſe contre les intérêts de ſon Maître, à cauſe de la préſence des Envoyez du Pape & de Veniſe, & des fréquentes audiences qu'ils avoient des Miniſtres.

La choſe demeura ſecrette juſqu'au mois de Juin, que les Députez des Etats de Bourgogne arrivérent à Cognac, pour faire au Roy leurs remontrances contre l'article du Traité de Madrit, qui les regardoit.

An. 1526.

Il leur donna audience en préſence de tous les Princes, de tous les Prélats, & de tous les grands Seigneurs, qui étoient en grand nombre à la Cour. Le Viceroy, le Duc de Trajete, Alarcon, & Dom Hugues de Moncade, qui étoit arrivé depuis peu, pour voir l'état des choſes, avant que d'aller vers le Pape où l'Empereur l'envoyoit, y aſſiſtérent. Les Députez repreſentérent au Roy, que ſa qualité de Souverain non ſeulement n'avoit pû luy donner le pouvoir de faire une aliénation auſſi conſidérable de ſon domaine, qu'étoit celle du Duché de Bourgogne; mais même qu'elle luy impoſoit une obligation contraire, & que la choſe étoit contre les ſermens faits à ſon Sacre. Ils ajoûtérent pluſieurs autres raiſons, pour appuyer leur remontrance, & conclurent en diſant que ſi le Roy perſiſtoit à vouloir les mettre ſous une domination étrangére, ils en appelleroient aux Etats généraux du Royaume, à qui il appartenoit de juger de leur droit à cet égard.

Annales de France.

Le Roy les ayant écoutez, prit la parole, & aprés les avoir remerciez de l'attachement qu'ils faiſoient paroître pour ſa perſonne & pour ſa Couronne, il les pria aſſez foiblement d'avoir égard aux engagemens qu'il avoit pris avec l'Empereur, & à l'obligation d'honneur qu'un Prince avoit de tenir ſes promeſſes. Ils repartirent, que ſauf le reſpect qu'ils devoient à Sa Majeſté, ils ne luy obéiroient point en un point où il ne pouvoit leur commander, & où l'Etat étoit ſi fort intéreſſé; que s'il les abandonnoit aux Ennemis de la France, ils tâcheroient de ſe défendre eux-mêmes, & qu'ils périroient plûtôt tous, que de paſſer ſous une autre domination que la ſienne.

Le Viceroy qui voyoit bien qu'on le joüoit, dit en adreſſant la parole au Roy, que ſuppoſé le refus des Bourguignons, Sa Majeſté n'avoit plus qu'un parti à prendre, pour ne pas manquer à ſa parole Royale, c'étoit de retourner à ſa priſon d'Eſpagne; puis qu'il n'en étoit ſorti, que ſous une condition qu'il ne pouvoit pas obſerver, & que c'étoit ainſi qu'en avoit uſé le Roy Jean, qui retourna en Angleterre, pour réparer de moindres contraventions, que ſes Sujets avoient faites au Traité conclu avec le Roy Edoüard III.e A quoy le Roy repliqua, qu'il y avoit eu trop de différence entre le traitement qu'on luy avoit fait à Madrit, & celuy que fit Edoüard au Roy Jean; qu'Edoüard avoit traité ſon Priſonnier en Roy, & que luy on l'avoit traité en Eſpagne d'une maniére à peine ſupportable à un ſimple Gentilhomme; qu'il avoit pluſieurs fois proteſté en préſence des Miniſtres de l'Empereur, contre l'injuſtice des demandes qu'on luy faiſoit; qu'au reſte, pour marquer la diſpoſition où il étoit de ſatisfaire l'Empereur, ſelon ſon poſſible, il luy offroit pour le rachat des deux Princes ſes enfans, deux millions d'or, au lieu du Duché de Bourgogne.

Les Eſpagnols ſe retirérent ſans rien dire davantage, & furent fort ſurpris, lors que quelques jours aprés on publia en leur preſence la Ligue faite entre le Pape, le Roy de France, le Roy d'Angleterre, les Vénitiens, les Suiſſes & les Florentins, pour rendre la liberté à l'Italie, en chaſſer les Etrangers, & remettre François Sforce en poſſeſſion du Duché de Milan. Aprés avoir été Spectateurs de cette déſagréable ſcéne, ils prirent congé du Roy; & le Prince d'Orange qui s'étoit déja avancé ſur les frontiéres de Bourgogne dont l'Empereur luy avoit donné le Gouvernement, ſe retira en Franche-Comté.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Dés lors Michel Antoine Marquis de Saluces fut nommé Général des Troupes, que le Roy devoit fournir à la Ligue, & qui conſiſtoient en quatre cens Hommes d'armes, dix mille Suiſſes, & quelque Infanterie Françoiſe, dont la levée étoit déja commencée.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, les affaires du Duc de Milan, alloient toûjours de mal en pis.

Le Marquis de Peſcaire étant mort, le Commandement de l'Armée Impériale avoit été confié au Marquis du Guaſt, ou del-Vaſto ſon parent, & à Antoine de Léve. Comme ils étoient maîtres de la Ville de Milan, ils continuoient le Siége du Château, que Peſcaire avoit commencé. Le Duc de Milan, qui y étoit demeuré enfermé, ſans l'avoir ſuffiſamment fourni de munitions, n'avoit plus que tres peu de vivres. A la vérité les Impériaux, qui n'étoient point payez, & qui rançonnoient les Habitans de Milan, étoient tous les jours expoſez à les voir ſoulever contre eux; mais les Généraux toûjours ſur leurs gardes, mettoient ordre à tout. Ils avoient déja réprimé deux ſéditions avec ſuccés; & le peuple accablé, & ſans chef, ne pouvoit plus rien faire, que gémir, ſans oſer rien entreprendre. Le Duc de Milan n'en pouvant plus, faiſoit ſans ceſſe paſſer de ſes gens à Rome & à Veniſe, pour avertir le Pape & la Seigneurie, de ſon extrémité, & que s'il n'étoit au plutôt ſecouru, il ſeroit obligé de ſe rendre.

Guiccard. Lib. 3. Capella, &c

Comme on n'avoit pas encore nouvelle de la concluſion de la Ligue, le Pape & les Vénitiens connoiſſant de quelle importance il étoit que l'Empereur ne ſe rendit pas maître du Château de Milan, étoient fort embaraſſez. La réſolution qu'ils prirent, fut de préparer toûjours le ſecours, & de le tenir prêt à marcher, dés qu'ils auroient ſçû la derniére réſolution du Roy de France. Les Vénitiens firent avancer le Duc d'Urbin Général

de leurs Troupes, juſques ſur la riviére d'Adda avec ſix mille Fantaſſins & quelques Compagnies de Gendarmes. Le Pape donna auſſi ordre à Guy Rangoné de conduire un pareil nombre de Fantaſſins vers Plaiſance. On fit ſous-main quelques levées de Suiſſes, qui marchérent ſans les banniéres de la Nation, comme c'étoit leur coûtume, lors qu'ils n'étoient pas levez par l'autorité des Cantons. Le Duc d'Urbin ſurprit Lodi; & dans cet intervalle ſe fit la publication de la Ligue, nonobſtant les nouveaux efforts de Moncade auprés du Pape, dont il n'eut point d'autre réponſe ſinon, qu'il étoit trop engagé, pour pouvoir déſormais reculer. Comme le Marquis de Saluces avoit déja paſſé le Pas de Suze avec une partie des Troupes Françoiſes, les Confédérez eſpéroient pouvoir être à temps pour le ſecours de Milan; mais les Suiſſes qui devoient joindre le Marquis, & qui venoient par les Griſons, ayant fait leur marche fort lentement, & le Duc d'Urbin n'ayant oſé tenter le ſecours ſans eux, ni depuis même avec eux, parce qu'ils n'étoient que cinq mille, au lieu de dix qu'on avoit promis, le Duc de Milan fut contraint de capituler, & de rendre le Château le vingt-quatriéme de Juillet, au Duc de Bourbon. Ce Prince ne faiſoit que d'arriver d'Eſpagne, d'où faute de Vaiſſeaux, il n'étoit parti que pluſieurs mois aprés être ſorti de Madrit.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Le Duc de Milan, par la capitulation, devoit ſe retirer à Côme, où les Impériaux avoient conſenti qu'il demeurât, en attendant qu'il pût ſe diſculper auprés de l'Empereur: mais ayant appris en chemin qu'il couroit riſque d'être enlevé, il ſe retira à Lodi.

Le Duc de Bourbon ayant ſignalé ſon arrivée par un coup auſſi important que celuy-là pour l'Empereur, s'appliqua à gagner les Bourgeois de Milan. Il leur témoigna le chagrin qu'il avoit des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits, les aſſura que dans la ſuite il tiendroit les Soldats dans l'ordre, & ſçut ſi bien les careſſer, que nonobſtant l'épuiſement de leurs bourſes, il en tira encore trente mille écus, dont il avoit grand beſoin pour payer ſes Troupes.

La priſe du Château de Milan, où le Duc de Bourbon mit pour Gouverneur le Sieur de Tenſane vieux Gentilhomme du Bourbonnois, étonna beaucoup les Confédérez, & ſur tout le Pape, à qui il arriva encore un autre malheur le lendemain de cette priſe; ce fut qu'un Corps d'Armée avec lequel il faiſoit aſſiéger Sienne, pour en chaſſer le parti Impérial, s'étoit mis de luy-même en déroute par une terreur panique, & avoit perdu tous ſes bagages & dix-ſept piéces d'artillerie. Il avoit encore un autre ſujet d'inquiétude du côté des Colonnes, depuis long-temps Impérialiſtes, qui faiſoient des levées de Troupes aux environs de Rome, & commettoient de grands déſordres juſques dans Rome même, ſecondez par les Gibelins; car ces malheureuſes factions de Gibelins & de Guelphes duroient encore depuis tant de ſiécles, & conſervoient les mêmes animoſitez l'une contre l'autre.

Guicciard. Lib. 17.

Outre cela les ſecours promis par la France avançoient beaucoup plus lentement, qu'il n'auroit ſouhaité; parce que les Suiſſes avoient diſputé long-temps ſur les levées de Troupes que le Roy leur demandoit, & vouloient, avant que de les promettre, qu'il leur payât les arrérages des penſions qu'on leur devoit. Le Marquis de Saluces avoit auſſi refuſé durant pluſieurs jours de paſſer au delà du Piémont, avant que les Confédérez luy euſſent fourni une partie de la paye de ſes Troupes, ſelon le Traité de Cognac, & il n'avoit amené au Camp des Confédérez que quatre mille Fantaſſins, quatre cens Hommes d'armes, & deux cens Chevaux Légers, avec leſquels il avoit en chemin faiſant, fait lever le Siége de Valence, que Fabrice Maramaus battoit. Le Pape eût encore voulu que ſuivant le Traité, on eût fait diverſion du côté des Pays-Bas & des Pyrénées; mais le Roy n'avoit pas jugé à propos de le faire, juſqu'à ce qu'il eût reçu réponſe de l'Empereur, ſur la propoſition qu'il luy avoit faite des deux millions d'or au lieu du Duché de Bourgogne; & c'étoit le Roy d'Angleterre qui l'avoit prié d'uſer de ce ménagement, en conſéquence d'un Traité particulier fait à Hamptoncourt le huitiéme d'Août, par lequel les deux Rois ſe promettoient mutuellement de n'agir que de concert.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

An. 1526. Recueil de Traitez par Leonard, Tom. 2.

Cette lenteur du Roy faiſoit croire au Pape, qu'il avoit plus d'envie de prolonger la guerre que de la finir, pour s'épargner la dépenſe, & obliger l'Empereur en le fatiguant, à recevoir la rançon qu'il luy offroit pour ſes deux fils.

Les choſes ſembloient prendre un meilleur train ſur la Mer. Piette Navarre avec la Flotte de France étoit entré dans la Méditerranée, s'étoit tendu maître de Savone, & conjointement avec les Flottes du Pape & des Vénitiens, ruinoit tout le commerce de Gênes; & on ne douta point, que ſi on avoit agi contre cette Ville du côté de la Terre avec autant de vigueur, elle n'eût abandonné le parti de l'Empereur, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance du Roy. André Doria, qui avoit paſſé au ſervice du Pape, s'étoit emparé de Portohercolé & de Télamone, de la dépendance de Sienne; & Jean Paul fils de Rentio Cerés, avoit ſurpris Orbitelle.

Guicciard. Liv. 17.

Les Suiſſes enfin aprés bien des difficultez accordérent au Roy ce qu'il leur demandoit, & treize mille Soldats de cette Nation ſe rendirent au Camp des Confédérez. Ce renfort vint fort à propos pour le ſuccés d'une entrepriſe qu'ils avoient faite, & où ſans cela ils étoient en grand danger d'échoüer. C'étoit le Siége de la Ville de Crémone, dont le Château tenoit encore pour le Duc de Milan. Malateſta Baglioné qui aſſiégeoit cette Ville-là depuis pluſieurs jours, y perdoit beaucoup de monde, & y avançoit peu; mais dés que l'Armée des Confédérez eut été fortifiée par l'arrivée des Suiſſes, le Duc d'Urbin ſe chargea luy-même du Siége de Crémone; & enfin aprés des aſſauts redoublez, obligea la Garniſon Impériale à capituler & à ſe rendre. Le ſentiment commun fut que le Siége de cette Place, toute importante qu'elle étoit, empêcha la priſe de Milan, où les Troupes de l'Empereur, toûjours dans la même diſette d'argent, étoient

extrémement affoiblies par les maladies qui s'y A
mirent ; & on prétendoit qu'elles n'euſſent pas été en état de reſiſter, ſi les Confédérez euſſent réuni toutes leurs forces pour les attaquer.

Quoy qu'il en ſoit, l'Empereur informé de la néceſſité qu'il y avoit de pourvoir à ſes affaires d'Italie, & profitant du loiſir que luy en donnoit la négligence, ou le peu de concert des Alliez, fit mettre ſa Flotte en état pour le tranſport de ſix mille Fantaſſins, partie Lanſquenets, partie Eſpagnols naturels, fit tenir quelque argent pour le payement des Troupes, & ſollicita puiſſamment l'Archiduc ſon frére d'envoyer un renfort d'Allemans en Italie. Le Duc de Bourbon de B
ſon côté traita avec les Griſons, pour en avoir deux mille Fantaſſins ſous le Capitaine Tégane ; mais les Confédérez en ayant eu avis, rompirent ſes meſures par de l'argent comptant, qui faiſoit beaucoup plus ſur l'eſprit de cette Nation, que les promeſſes. Ils prirent à leur ſolde les deux mille Griſons ; & ceux-cy s'obligérent à empêcher le paſſage des Lanſquenets, que l'Archiduc envoyoit d'Allemagne, à condition
Guicciard. Lib. 17. que le Duc de Milan les exempteroit des impoſts que leurs bateaux payoient ſur le Lac de Côme, & qu'on ne les inquiéteroit point ſur l'article du Château de Chiavenne, qu'ils avoient pris & C
taſé quelque temps auparavant.

L'Empereur en attendant que le ſecours qu'il préparoit à ſon Armée, fût en état, ſuppléoit par ſes intrigues, dont une éclata dans ce temps-là d'une étrange maniére, & penſa perdre le Pape.

J'ay déja dit que les Colonnes avoient commencé à ſuſciter des troubles aux environs de Rome, & dans Rome même : mais comme le Pape, qui méditoit de faire faire une irruption dans le Royaume de Naples par une partie des Troupes des Confédérez, étoit bien-aiſe d'avoir la paix chez luy, il s'étoit rendu facile à accor-D
der la grace au Cardinal Colonne & aux Seigneurs de cette Maiſon, qui avoient trempé dans la révolte. Il ne fut pas même fâché que Dom Hugues de Moncade, qui nonobſtant la guerre, étoit demeuré à Rome, chargé des affaires de l'Empereur par la mort du Duc de Seſſa, ſe mêlât de cet accommodement, s'imaginant qu'il le faiſoit, pour luy faire ſa Cour, & dans la vûe de le rendre plus favorable à l'Empereur ſon Maître ; mais ce Miniſtre Eſpagnol en avoit de toutes differentes.

Le Pape donc conſentit que Veſpaſien Co- E
lonne, dont la probité ne luy étoit point ſuſpecte, vînt à Rome pour ce ſujet. Il ſe fit un Traité par lequel les Colonnes & leurs Partiſans promettoient de ſortir d'Anagnie, & de quelques Châteaux voiſins dont ils s'étoient emparez ; & les Troupes qu'ils avoient levées devoient ſe retirer de toutes les Terres de l'Egliſe, mais avec permiſſion d'aller ſervir l'Empereur au Royaume de Naples. A ces conditions le Pape pardonnoit le paſſé à ces Seigneurs, leur promettoit de les laiſſer joüir paiſiblement de leurs biens, & de ne pas permettre aux Urſins de les attaquer, ni de leur faire aucune inſulte.

Les Colonnes ayant exécuté les principaux articles du Traité, le Pape ne ſe défioit plus de rien, s'aſſûrant principalement ſur la parole de Veſpaſien Colonne, qui toutefois étoit convenu avec ſes parens, & avec Moncade, de le ſurprendre, lors qu'il y penſeroit le moins.

Un mois aprés l'accommodement ſigné, deux mille hommes venus par divers chemins, parurent tout à coup vers Anagnie, comme pour inſulter cette Place, ſous la conduite de Céſar Filletino grand Partiſan des Colonnes. Mais ce Capitaine tournant tout d'un coup vers Rome, & ſes Troupes groſſiſſant en chemin, il y arriva
la nuit du dix-neuviéme de Septembre avec huit An. 1526.
cens chevaux & trois mille Hommes de pied, & ſe rendit maître de trois portes.

Les Conjurez entrérent par celle de S. Jean de Latran, où ſe trouvérent Aſcagne Colonne, Hugues de Moncade, Veſpaſien Colonne, qui avoit fait le Traité avec le Pape, & enfin le Cardinal Pompée Colonne, qui plus furieux que tous les autres, en vouloit à la vie même du Pape, & ſelon que le bruit en courut, ne prétendoit rien moins que de monter par ce crime ſur le Thrône de S. Pierre, en contraignant les Cardinaux de l'y élever.

Tout ce que put faire le Pape dans cette ſurpriſe, fut de ſe ſauver au Château S. Ange, abandonnant ſon Palais au pillage. Au bout de trois heures que dura ce tumulte, on en vint à un pourparler. Moncade ayant obtenu pour ſûreté de ſa perſonne les Cardioaux Cibo & Rodolfe, l'un neveu & l'autre couſin du Pape, entra dans le Château S. Ange ; & ſe ſervant de la conſternation où il trouva Clement, il luy parla en Maître & en vainqueur, & l'obligea à ſigner une tréve avec l'Empereur pour quatre mois, où les Confédérez entreroient, s'ils le vouloient, dans l'eſpace de deux mois. Par cette tréve, non ſeulement la guerre devoit être ſuſpenduë dans l'Etat Eccléſiaſtique & dans le Royaume de Naples ; mais encore dans les Etats de Milan, de Génes, de Florence, de Sienne, de Ferrare. Le Pape étoit obligé de faire repaſſer le Po aux Troupes qu'il avoit aux environs de Milan, de faire rentrer ſes Galéres dans ſes Ports, de pardonner aux Colonnes & à tous leurs Partiſans, & de donner des ôtages pour ſûreté de ſa parole. A ces conditions les Colonnes promirent de retirer leurs Soldats de l'Etat Eccléſiaſtique, & de les envoyer au plutôt au Royaume de Naples.

Cette inſulte fut faite au Pape, un peu aprés qu'il eut reçû les triſtes nouvelles des progrés de Soliman en Hongrie, où le jeune Roy Loüis avoit été défait & tué dans une ſanglante Bataille avec la plûpart de la Nobleſſe du Royaume. Il avoit refuſé la Paix que ce Conquérant luy offroit, & c'étoit par le conſeil du Pape & des Vénitiens, qui plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux de ce Prince, appréhendoient que les forces des Turcs deſtinées contre luy, ne tombaſſent ſur l'Italie.

Ce qui cauſa le plus de chagrin au Pape, c'eſt que par cette Tréve, les affaires de la Ligue

furent entiérement déconcertées : car ne pouvant ſe diſpenſer de faire repaſſer le Po à ſes Troupes, qui ſe retirérent à Plaiſance le ſeptiéme d'Octobre, un projet qu'on avoit fait ſur Génes, & le deſſein qui avoit été pris de ſerrer Milan de fort prés avec deux Corps d'Armée, ne pûrent être exécutez.

An. 1516.

Quelque temps aprés, le Comte de Lannoy ayant évité la rencontre de la Flotte des Confederez, aborda au Royaume de Naples avec la ſienne, où il y avoit ſix mille Soldats : & Georges Frondberg, pour délivrer Gaſpard ſon fils, qui étoit en danger dans Milan, & marquer ſon zéle à l'Empereur, ayant levé à ſes propres dépens quatorze mille Lanſquenets, partit d'Allemagne, & arriva dans le Trentin avec ce Corps d'Armée, auquel l'Archiduc Ferdinand joignit quelque Cavalerie, & un train d'artillerie.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

La nouvelle de ce renfort qui approchoit, mit le Pape en d'étranges inquiétudes, & luy fit prendre la réſolution (au moins en fit-il le ſemblant) d'aller en perſonne trouver les Princes qui étoient en guerre, pour les engager à la Paix, & de commencer par l'Empereur, & de luy repréſenter l'état où la Hongrie étoit réduite ; l'intérêt qu'il avoit, pour la ſûreté de ſes propres Etats, à arrêter les progrés du Turc ; & à s'accommoder avec la France. Mais ni les Cardinaux, ni le Roy de France, ni le Roy d'Angleterre ne purent approuver ce deſſein, & luy firent comprendre le danger où il s'expoſoit, en quittant Rome en de telles conjonctures, & en ſe livrant entre les mains de l'Empereur. Le Roy refuſa même à Paul d'Arezzo Camérier & Envoyé du Pape, la permiſſion de paſſer de France en Eſpagne, n'eſpérant rien de bon pour ſes intérêts, de cette négociation. Il luy dit, que ſuppoſé qu'on eût à traiter de Paix, il étoit plus convenable que ce fût par la médiation du Roy d'Angleterre, qui s'étoit déclaré le Protecteur de la Ligue. Il ajoûta des plaintes ſur l'inconſtance du Pape, ſur les dures conditions qu'il mettoit à la permiſſion qu'on luy demandoit de lever une Décime ſur le Clergé de France, & ſur le refus qu'il luy faiſoit de donner le Chapeau de Cardinal au Chancelier du Prat, ſur quoy ſon Ambaſſadeur avoit fait déja en vain pluſieurs fois de fortes inſtances.

Guiéciard. Liv. 17.

Le Pape n'inſiſta pas davantage ſur l'exécution d'un deſſein, qu'apparemment il n'avoit propoſé, qu'afin d'engager le Roy à faire de plus grands efforts pour l'Italie ; il y gagna vingt-cinq mille écus, que le Roy d'Angleterre luy envoya, & reprit la réſolution d'agir par les armes plus vivement qu'il n'avoit fait juſqu'alors. En effet, pour ſe vanger de l'attentat des Colonnes, il rompit la Tréve qu'il avoit faite avec eux, apportant pour raiſon, qu'on l'avoit extorquée par une extréme violence, & que des Vaſſaux comme ils étoient à ſon égard, n'avoient pas eu droit de forcer leur Souverain à capituler avec eux.

Il commença par déclarer Pompée Colonne déchu de ſa dignité de Cardinal ; & faiſant en même temps marcher le Général Vitelli avec les Troupes qu'il avoit gardées à Rome pour la ſûreté de ſa perſonne, il prit diverſes Places du domaine des Colonnes, & en fit raſer les murailles. Quelques jours aprés, Rance de Cerés étant arrivé avec des Troupes, accompagné du Comte de Vaudemont frére du Duc de Lorraine, le Pape forma un Corps de huit à dix mille hommes, qu'il envoya ſur les Frontiéres du Royaume de Naples, & mit à leur tête le Comte de Vaudemont, qui étant de la Maiſon d'Anjou, toûjours aimée au Royaume de Naples, pourroit ranimer les teſtes de la faction Angevine de ce Royaume : car en Italie, l'amour des partis ſembloit paſſer, par ſucceſſion, des ancêtres aux deſcendans ; & comme les Guelfes & les Gibellins ſubſiſtoient toûjours par cette raiſon, de même le parti favorable à la Maiſon d'Anjou n'avoit jamais pû être entiérement détruit, malgré les efforts des Princes de celles d'Arragon & d'Autriche : mais le peu de ſuccés d'une négotiation que le Pape avoit commencé avec le Duc de Ferrare, qui aprés avoit long-tems balancé, ſe déclara à la fin pour l'Empereur, la marche des Allemans de Frondberg, qui étoient partis du Trentin pour entrer plus avant dans l'Italie, & un mouvement que le Duc de Bourbon fit du côté des Terres de l'Egliſe, ſuſpendirent la diverſion qu'on prétendoit faire dans le Royaume de Naples.

Le Duc de Bourbon ſe trouvoit toûjours dans l'embarras ordinaire à tous les Généraux de l'Armée Impériale, de manquer d'argent pour la ſubſiſtance de ſes Troupes. Il avoit été contraint, nonobſtant ſes promeſſes, & contre ſon génie naturellement doux & moderé, d'en venir à la violence, pour obliger les Habitans de Milan à y fournir : mais laſſé de ces extorſions, & des déſordres des Soldats dans cette Ville, qu'il ne pouvoit empêcher, les vivres d'ailleurs ne luy venant qu'avec beaucoup de peines & de dangers, à cauſe que les Confederez étoient maîtres de Lodi & de Crémone, il réſolut de ſortir de Milan avec la meilleure partie de ſes Troupes ; & de les mener vivre ſur les Terres du Pape.

Il manda au Général Frondberg, qui avoit tenu long-temps le Duc d'Urbin dans l'incertitude de la route qu'il vouloit prendre, de le venir joindre dans le Plaiſantin ; & aprés avoir confié la garde de Milan & des environs à Antoine de Léve, il marcha à grandes journées, à deſſein de ſurprendre Plaiſance. Mais le Marquis de Saluces s'en étant douté, le prévint, & ſe trouva à ſon arrivée campé ſous le canon de la Place.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

D'autre part le Duc d'Urbin côtoyoit Frondsberg, qui s'étoit déja avancé juſqu'à Caſtiglione de Stiveré dans le Mantoüan. Frondsberg avoit ſes quatorze mille Lanſquenets & de la Cavalerie Allemande, & le Duc d'Urbin n'avoit que neuf mille Hommes de pied, ſix cens Gendarmes, & quelque Cavalerie Légére. Son deſſein n'étoit pas de combattre l'Armée Allemande, mais ſeulement de la fatiguer & de la reſſerrer. C'eſt pourquoy voyant les Allemans prendre le chemin de Borgoforté, il entra dans le Seraglio,

cet endroit ſi fameux dans nos derniéres Campagnes d'Italie, entre le Po, le Mincio, la Foſſa Maeſtra, & Mantoüe.

Fronſberg ne fit pas long ſéjour à Borgoforté; & quoy que les deux Armées fuſſent toutes proches l'une de l'autre, il ne s'y paſſa rien de conſidérable, ſinon que Jean de Médicis ayant voulu enlever un quartier des Allemans, y fut bleſſé à mort d'un coup de fauconneau. Ce fut une grande perte pour les Confédérez, car ce Seigneur étoit un des plus braves Capitaines d'Italie, & des plus entendus dans la guerre. Les Troupes qui étoient à luy, pour marquer leur douleur de ſa mort, porterent long-temps des Etendarts noirs, ce qui leur fit donner le nom de Bandes noires.

Fronſberg ayant décampé de Borgoforté, alla paſſer le Po au Pont d'Oſtiglia le vingt-huitiéme de Novembre, ſans être ſuivi par le Duc d'Urbin, qui retourna à Mantoüe, pour attendre les ordres de la Seigneurie de Veniſe, n'ayant point encore celuy de paſſer le Po.

An. 1526.

Cela fit que les Allemans marchérent alors avec plus de liberté, & qu'ayant reçu quelque argent & quelque artillerie de campagne du Duc de Ferrare, ils paſſérent la Secchia en s'approchant du Milanés, & répandirent la terreur non ſeulement juſques dans Boulogne, mais encore juſques dans la Toſcane.

Tous ces différens Corps d'Armée ne faiſoient rien autre choſe, que de vivre aux dépens du Pays & de le ruiner; & ce fut alors qu'on vit pour la premiére fois en Italie les triſtes effets de l'Héréſie de Luther, dont Fronsberg & ſes Allemans étoient infectez. Ils ſignalérent leur impieté contre les Images des Saints, contre les Egliſes, & ſur tout ce qu'il y a de plus ſacré dans la Religion: Vers ce même temps-là, c'eſt à dire ſur la fin de Décembre, le Duc de Bourbon obligé de faire argent de tout pour ſoudoyer ſes Soldats, donna la vie & la liberté au Chancelier Moroné, au prix de vingt mille ducats; & ce vieux Magiſtrat, qui ſçavoit mettre à profit ſon eſprit, auſſi-bien que ſon argent, gagna ſi bien ce Prince, que de ſon priſonnier qu'il étoit, il devint bien-tôt tout ſon conſeil.

Guicciard. Liv. 17.

An. 1526.

Nonobſtant l'opiniâtreté des Troupes des deux partis à tenir la campagne au plus fort de l'Hyver, on négotioit dans toutes les Cours: le Roy, pour maintenir la Ligue; & l'Empereur, pour la rompre, & en détacher le Pape & les Venitiens. Ceux-cy plus en état de réſiſter, & enviſageant toûjours leur but principal, qui étoit leur ſûreté & la liberté d'Italie, ne pouvoient être ébranlez. Le Roy mettoit toute ſon application à retenir l'Angleterre dans ſes intérêts, & n'en donnoit pas aſſez à la guerre d'Italie, toûjours fort occupé de ſes plaiſirs, ou bien, ainſi que les autres Confédérez le ſoupçonnoient, ne penſant qu'à laſſer l'Empereur par la longueur de la guerre, pour l'amener avec le temps à un Traité plus raiſonnable que celuy de Madrit, & voulant épargner ſes finances.

Guicciard. Taregnota, Jovio, Juſtiniano, du Bellay, &c.

C'étoit auprés du Pape, que l'Empereur faiſoit de plus grands efforts; parce qu'il étoit le plus foible des Confédérez; que ſes Etats étoient les plus expoſez; qu'il paroiſſoit ennuyé de la guerre, & qu'il faiſoit connoître ſon irréſolution par les Lettres qu'il écrivoit d'un ſtyle tantôt ferme, tantôt tremblant & ſoumis. Le Roy & les Vénitiens tâchoient par toutes ſortes de moyens de le raffermir; mais ſon inconſtance les empêchoit d'agir auſſi efficacement qu'ils euſſent pû faire, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec le Viceroy, qui avoit toûjours des Agens à Rome, & qu'aprés qu'ils auroient dépenſé beaucoup d'argent, & expoſé leurs Troupes, il ne les abandonnât. C'eſt par cette raiſon que le Duc d'Urbin Général de la République, différoit de faire paſſer le Po à ſon Armée, comme le Pape l'en ſollicitoit continuellement, pour couvrir Boulogne & la Toſcane contre le Duc de Bourbon & le Général Fronſberg, qui avoient, faute de cela, plus de liberté d'étendre leurs quartiers, & de faire ſubſiſter leur Armée.

L'arrivée de Rabodange & de Guillaume de Langei de la part du Roy de France, & de Roucel Envoyé du Roy d'Angleterre avec quelques ſommes d'argent, ranima le Pape, & luy fit reprendre le deſſein de la diverſion dans le Royaume de Naples, dont il avoit ſuſpendu l'exécution.

Rance Cerés avec Vitelli & les autres Généraux du Pape, firent des courſes juſqu'aux portes de Naples, & firent lever le Siége de Fruſoloné que le Viceroy aſſiégéoit. Le Comte de Vaudemont avec les Galéres de l'Egliſe & celles des Vénitiens, s'étoit ſaiſi de Salerne, de Surrento; & Rance Cerés, de la Ville d'Aquila, & de pluſieurs autres Places: de ſorte que le Viceroy ſi vivement attaqué, ſépara ſon Armée, pour la mettre dans les Villes, envoya Moncade à Naples, & ſe jetta dans Gayette. Mais la Flotte de France qu'on attendoit avec de nouveaux ſecours ne paroiſſant point, & les Troupes n'étant point payées, on ne put faire de plus grands progrés, ni profiter des bonnes diſpoſitions qui commençoient à paroître dans l'eſprit des Peuples en faveur du Comte de Vaudemont.

Cela fut cauſe que le Pape, qui d'ailleurs apprenoit que le Duc de Bourbon avançoit toûjours vers la Toſcane, retomba dans ſes inquiétudes ordinaires. Le Viceroy ne laiſſa pas paſſer cette occaſion de le ſolliciter de nouveau à l'accommodement, & il y prêta l'oreille d'autant plus volontiers, qu'il crut que ce Miniſtre agiſſoit de tres bonne foy. Il fut confirmé dans cette opinion par une Lettre du Duc de Bourbon qu'il intercepta, où ce Prince conſeilloit au Viceroy, que s'il ne pouvoit faire rien de mieux, il conclût ſon accommodement avec le S. Siége; parce qu'il ne pouvoit plus être le maître de ſes Troupes.

Céſar Fiéramoſca Napolitain, Agent du Viceroy, trouvant le Pape diſpoſé de la ſorte, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir de luy ce qu'il ſouhaitoit. On convint d'une Tréve de huit mois; & les principaux articles du Traité furent, Que le Pape fourniroit ſoixante mille écus d'or pour la ſolde des Troupes Impériales; que toutes les

Places

Places qui avoient été prises sur le S. Siége, sur l'Empereur, sur les Colonnes, seroient tenduës à leurs anciens Maîtres; que le Cardinal Colonne seroit rétabli dans sa dignité, & absous des Censures publiées contre luy; que le Roy de France & les Vénitiens, s'ils le vouloient, seroient compris dans la Tréve; que s'ils l'acceptoient, les Allemans sortiroient d'Italie; que s'ils ne l'acceptoient pas, l'Empereur feroit seulement retirer ses Troupes de dessus les Terres du Pape & des Florentins; que le Viceroy viendroit à Rome, & qu'il feroit en sorte que le Duc de Bourbon ne poursuivît pas sa marche vers la Toscane, & qu'il menât son Armée ailleurs.

Dés que ce Traité eut été conclu, les Places furent réciptoquement évacuées, la Flotte du Pape fut rappellée, celle de Venise fut obligée de se retirer, & le Comte de Vaudemont contraint d'abandonner les Villes qu'il avoit conquises au Royaume de Naples.

Il le fit avec le dernier chagrin; car les Napolitains avoient paru fort affectionnez pour luy; & il se flattoit déja de l'espérance d'une Couronne, dont il étoit pourtant bien plus éloigné qu'il ne pensoit; car le Roy, au cas qu'on eût enlevé le Royaume de Naples à l'Empereur, prenoit déja des mesures pour le faire tomber à un de ses deux cadets.

La plus grande faute que fit le Pape en cette occasion, fut de désarmer trop tôt, dans la pensée que les Impériaux, aprés la Tréve concluë, iroient chercher à vivre sur les Terres des Vénitiens. Il congédia toutes ses Troupes, excepté deux cens Cavaliers & deux mille hommes des Bandes noires, que Jean de Médicis avoit commandées.

Il ne fut pas long-temps sans se repentir, d'avoir ajoûté trop de foy aux promesses du Viceroy de Naples touchant la retraite du Duc de Bourbon de dessus les Terres de l'Eglise & des Florentins; car soit qu'elles ne fussent pas sincéres, soit, comme il est plus vray-semblable, que le Duc de Bourbon ne voulût, ou n'osât pas changer la résolution qu'il avoit prise, la nouvelle qu'il reçut de la signature de la Tréve ne l'arrêta pas.

Les fréquentes émeutes de ses Soldats, faute de paye, avoient été jusqu'à piller ses équipages, & l'avoient mis plusieurs fois en danger de la vie; & il ne les contenoit que par l'espérance qu'il leur avoit donnée de les dédommager de leurs fatigues par un riche butin, sans s'expliquer davantage: mais ils comprenoient assez qu'il s'agissoit du pillage de quelque bonne Ville, qu'il leur abandonneroit.

Memoires de Brantome. Tom. I.

La vigilance du Marquis de Saluces l'avoit prévenu pour Plaisance: Boulogne luy avoit échapé par les précautions du Pape; & il pensoit à aller surprendre Florence; mais le Sieur de Langei en ayant donné avis au Marquis de Saluces, & luy ayant en même temps marqué un chemin par où il pourroit y arriver avant l'Armée Impériale, le Duc de Bourbon avoit encore manqué ce coup. C'est ce qui luy fit prendre la résolution de pousser jusqu'à Rome.

Cette résolution étoit des plus hardies, & ne fut justifiée que par le succés: car il étoit question de traverser une grande étenduë de pays, & de pays ennemi, avec une Armée qui n'avoit ni argent, ni munitions, ni magasins, qui fatiguoit sans cesse depuis un an, venoit de passer l'Apennin avec des peines incroyables, & pouvoit à tous momens avoir sur les bras l'Armée des Confédérez. Mais l'espérance du pillage de Rome, où les Soldats, dés qu'ils furent au delà de Florence, se doutoient bien qu'on les menoit, leur avoit inspité tant d'ardeur, qu'ils ne furent jamais plus joyeux. Les Espagnols durant la marche firent des chansons, où ils préfétoient leur Général à Annibal, à Jules César, à Scipion. Il y avoit un couplet où ils le faisoient parler en ces termes: *Je suis un pauvre Cavalier, je n'ay pas un sou, non plus que vous autres.* Il le chantoit avec eux, & il les avoit tellement gagnez par ses libéralitez & par ses maniéres populaires, qu'ils luy jurérent tous de ne jamais l'abandonner, *quelque part qu'il voulût aller*, dit l'Auteur qui rapporte ces particularitez, *fût-ce à tous les Diables.* Les Allemans ne luy étoient pas moins affectionnez, & furent plus souples à ses ordres, depuis que le Général Georges Fronsberg attaqué d'une apopléxie, avoit été obligé de luy en abandonner la conduite. La liberté qu'il leur donnoit de saccager toutes les petites Villes qui se rencontroient sur sa route, les accommodoit fort, & les mettoit en goût pour le pillage de Rome.

Brantome Loc. cit.

Le Viceroy à la priére du Pape luy envoyoit Couriers sur Couriers pour l'arrêter, & l'engager à garder la Tréve; mais inutilement; & quelques-uns coururent risque de la vie de la part des Soldats du Duc, qui sçavoient le sujet de leur venuë. Ce Prince, soit de concert avec le Viceroy, comme on le soupçonna, soit par la détermination où il étoit, de suivre toûjours sa pointe, refusoit, ou éludoit les offres qu'on luy faisoit; tantôt s'excusant sur ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de contenir ses Troupes, tantôt donnant quelque espérance, pour amuser le Pape, & empêcher qu'on ne l'attaquât aux passages des montagnes. Il artiva à Arezzo avec une extréme diligence, malgré les pluyes & les débordemens des riviéres; & en partit le vingt-sixiéme d'Avril, prenant le chemin de Rome, & ne faisant plus mystére de son dessein.

An. 1527.

Viterbe, qui se trouva sans défense, luy ouvrit ses portes; il continua toûjours de marcher avec une extréme promptitude, & vint camper le cinquiéme de May dans les prairies de Rome. Le Pape, qui avoit toûjours compté sur les promesses du Viceroy, n'avoit presque aucunes Troupes réglées: il avoit seulement fait rassembler par Rentio Cerés des Compagnies de Bourgeois, que ce Général posta de tous côtez sur les remparts, où il y avoit des bréches en quelques endroits, qu'on n'avoit pas eu soin de réparer.

Le Duc de Bourbon dés ce même jour envoya un Trompette pour demander passage dans Rome, afin de continuer, disoit-il, sa marche au

Royaume de Naples ; & fut le refus qu'on luy en fit, il préſenta dés le lendemain à la pointe du jour, l'eſcalade au Fauxbourg du Vatican du côté du Mont S. Eſprit.

C'étoit là & à ce moment que ſa mauvaiſe fortune l'attendoit : car dés le commencement de l'aſſaut, comme il appuyoit luy-même une échelle contre la muraille, il reçut un coup d'arquebuſe qui luy perça la cuiſſe. Etant tombé du coup, & ſe ſentant affoiblir, il ordonna à un Capitaine Gaſcon nommé Jonas, de le faire tranſporter au Camp, & de le couvrit d'un manteau, de peur que ſes gens effrayez de ſa mort n'abandonnaſſent l'aſſaut. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y expira à l'âge de trente-huit ans, ſans laiſſer de poſtérité. Ce fut un Prince dont le malheur fut égal à ſon mérite, & dont la mort auroit été moins funeſte & plus glorieuſe pour luy, ſi elle ne luy fût pas arrivée en combattant en même temps contre le S. Siége & contre ſon Roy.

Cependant le Prince d'Orange qui prit le commandement, fit continuer l'aſſaut, où les Soldats plus animez que découragez par la mort de leur Général, firent paroître une valeur, qui tenoit de la furie : enfin aprés deux heures de combat, ils forcérent la muraille. Ceux qui la défendoient ſe ſauvérent dans la Ville, où les Aſſaillans entrérent pêle-mêle avec eux, & s'en rendirent les maîtres. Le Pape, au lieu de ſortir de Rome & de ſe retirer en quelque Forteresſe de l'Etat Eccléſiaſtique, comme pluſieurs le luy conſeilloient, ſe ſauva dans le Château S. Ange, où il y avoit tres peu de munitions, & fut témoin des effroyables déſordres où les Vainqueurs s'abandonnérent. Ceux qui en ont fait le détail, les ont mis avec raiſon au deſſus de tous ceux que les Barbares avoient commis autrefois, lors que cette Capitale du Monde étoit venuë en leur puiſſance.

La vangeance de la mort du Prince & de ceux qui périrent à l'aſſaut au nombre de mille, parurent aux Soldats de juſtes motifs d'aſſouvir leur cruauté ; le récit des incendies, des violemens, de mille maniéres brutales dont ils ſe ſervirent pour découvrir l'argent caché par les Habitans, des profanations des choſes ſaintes, où les Allemans, Luthériens pour la plûpart, ſignaléreut leur impiété, & de tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux de la licence du Soldat que rien ne contenoit, ne peut qu'à peine exprimer l'effroyable déſolation de cette malheureuſe Ville. Il y eut quatre mille hommes de tuez dans la premiére fureur. Les Priſonniers de toutes conditions furent mis à des rançons exorbitantes, le butin fut immenſe ; rien de tout ce qu'il y avoit de précieux dans les Palais du Pape, des Cardinaux & de toutes les perſonnes de qualité, dans les Egliſes, dans les Monaſtéres, dans les maiſons des Banquiers & des riches Bourgeois, n'échapa à l'avarice de la Soldateſque ; & le pillage avec tous les crimes qui l'accompagnent dura deux mois entiers. Quelques-uns crurent que le deſſein du Duc de Bourbon mécontent de l'Empereur, qui ne luy avoit tenu preſque aucunes de ſes promeſſes, & aſſuré de l'affection de ſon Armée, étoit de ſe rendre Maître de Rome & du Royaume de Naples. Les Confédérez le voyant devenu ennemi de Charles V. ne s'y ſeroient peut-être pas oppoſez, au moins pour le Royaume de Naples ; mais ce furent là de pures conjectures, qui pourroient bien avec leur vray-ſemblance, n'avoit aucune vérité.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Le ſaccagement de Rome & le Siége du Château S. Ange, que le Prince d'Orange fit promtement inveſtir, de peur que le Pape ne luy échapât, mirent toute l'Italie & toute l'Europe en mouvement. Le Duc de Ferrare ne perdit pas cette occaſion de s'emparer de Modéne. Sigiſmond Malateſta ſe ſaiſit de Rimini ; les Venitiens de Ravenne, ſous le prétexte de la conſerver aux Confédérez. Les Florentins ſe révoltérent contre les Médicis, les chaſſérent de la Ville, leur ôtérent toute autorité, renverſérent les Statuës de Leon & de Clement, & rétablirent le gouvernement populaire.

Guicciard. Jovio, Tarcagnotta, du Bellay, Antoine de Vera, Belcarius, &c.

Charles V. ſur la nouvelle de l'état où le Pape étoit réduit, joüa la Comédie encore mieux qu'il n'avoit fait, en apprenant la priſon de François I. Il fit différer les rejoüiſſances qu'on préparoit pour la naiſſance de ſon fils Dom Philippe ; il prit le deüil, fit faire des Proceſſions pour implorer la miſéricorde de Dieu ſur les maux de l'Egliſe, & affecta toutes les marques de la plus ſenſible affliction.

Celles qu'en donnérent les Rois de France & d'Angleterre furent plus ſinceres ; & quoy qu'il leur fût bien plus difficile qu'à l'Empereur de remédier au malheur du Pape : car il n'avoit qu'à envoyer un ordre, pour le mettre en liberté, ils penſérent ſérieuſement à la luy procurer.

Ils avoient renouvellé leurs anciens Traitez, & en avoient conclu un nouveau à Weſtminſter le trentiéme d'Avril, peu de jours avant la priſe de Rome. Ce furent Gabriel de Grandmont Evêque de Tarbes, le Vicomte de Turenne, & le Préſident le Viſte, dont le Roy ſe ſervit dans cette négotiation. En exécution de ces Traitez, les deux Rois devoient envoyer chacun leur Ambaſſadeur à l'Empereur, afin de le ſommer de rendre les deux fils du Roy, en recevant pour leur tançon les deux millions d'or qu'on luy avoit déja offerts, & de payer au Roy d'Angleterre les grandes ſommes, dont il luy étoit redevable ; & en cas qu'il le refuſât, ils étoient réſolus à luy déclarer la guerre. On y avoit ajoûté l'article du mariage de Marie fille du Roy d'Angleterre, ou avec le Roy, ou avec Henry Duc d'Orleans ſon ſecond fils, réſervant la détermination de cette alternative à une entrevûe, que les deux Rois devoient avoir auprés de Calais.

An. 1527.

Relation mſ. du Sieur d'Odieu, de la négotiation de l'Evêque de Tarbes en Angleterre. Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2. Du Tiller, Recueil des Traitez avec l'Angleterre.

Dés qu'ils avoient ſçû la marche du Duc de Bourbon vers Rome, ils avoient fait un troiſiéme Traité, le vingt-neuviéme de May au même lieu de Weſtminſter, pour mettre au plutôt en exécution celuy de l'année précédente de la Ligue offenſive contre l'Empereur, s'il refuſoit la tançon offerte pour les deux Princes ; & ils étoient convenus que le Roy feroit ſans retardement

marcher en Italie une Armée de trente mille Hommes de pied & de mille Gendarmes, avec toute leur ſuite, tandis que le Roy d'Angleterre, qui devoit fournir une partie de l'argent néceſſaire pour l'entretien de cette Armée, feroit auſſi diverſion dans les Pays-Bas avec de nombreuſes Troupes. Mais quand ils eurent appris la nouvelle de la priſe de Rome, & du Siége du Château S. Ange, ils ſe hâtérent plus que jamais d'agir.

Le Cardinal de Volſey paſſa la Mer, & vint trouver le Roy à Amiens, où ſur l'avis qu'on avoit eu que l'Empereur exigeoit du Pape la convocation d'un Concile général, il fut arrêté le dix-huitiéme d'Août, que ſoit que l'Empereur entreptit de convoquer le Concile de ſa propre autorité, ſoit qu'il le fiſt ſous l'autorité du Pape dans le temps qu'il le tiendroit en ſa puiſſance, on n'en recevroit point les Decrets ni en France ni en Angleterre, à cauſe du défaut de liberté néceſſaire à un Concile légitime; & que les affaires Eccléſiaſtiques ſeroient réglées dans les deux Royaumes par les Aſſemblées du Clergé tant que ce Concile dureroit: que néanmoins, pour faciliter la Paix de l'Europe, les deux Rois ſe départiroient de deux articles des Traitez préeédens. Le premier touchant l'argent dû au Roy d'Angleterre par l'Empereur. Ils conſentoient à cet égard de l'en décharger, & agréoient qu'il fût payé par François Sforce Duc de Milan, quand il auroit été rétabli dans ſon Duché. Le ſecond touchant le mariage de Marie d'Angleterre avec le Roy de France, ou avec le Duc d'Orleans; car pour ôter tout ſoupçon à l'Empereur, que ces deux Princes ne vouluſſent s'unir ſi étroitement, qu'afin de le troubler dans la poſſeſſion de ſes Etats; ils retiroient les paroles qu'ils s'étoient mutuellement données touchant ce mariage: & celuy du Roy de France avec Eleonor Reine Douairiére de Portugal ſœur de l'Empereur, devoit être fait ſans oppoſition de la part du Roy d'Angleterre.

An. 1527. Enfin il ſe fit encore un autre Traité à Londres le dix-huitiéme de Septembre, où celuy de l'an 1525. fait par le Roy d'Angleterre avec la Régente durant la priſon du Roy, fut confirmé, auſſi-bien que ceux qui avoient été faits depuis pour la délivrance des deux Princes de France: & pour faire connoître la ferme réſolution des deux Rois d'entretenir une inviolable amitié entre eux, le grand différend qui duroit entre les deux Couronnes, depuis le Régne de Philippe de Valois; fut terminé par la renonciation que le Roy d'Angleterre fit à ſes prétentions ſur le Royaume de France, à condition d'une penſion perpétuelle que les Rois de France feroient aux Rois d'Angleterre de cinquante mille écus tous les ans, & de quelques autres avantages qui regardoient le commerce des Anglois; & afin que ce Traité fût ſtable, il fut ſtipulé qu'il ſeroit ratifié par les Parlemens & par tous les grands Seigneurs des deux Nations.

Memoires du Bellay. Liv. 3. Le Maréchal de Montmorenci fut envoyé le mois ſuivant en Angleterre, avec Jean du Bellay Evêque de Bayone, qui fut depuis Cardinal, le Sieur d'Humiéres, & le Premier Préſident de Brinon, pour la ratification. Ils furent accompagnez d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, qui faiſoient au Maréchal une ſuite de cinq à ſix cens chevaux. Ce Seigneur fut reçu avec tout l'apparil que demandoit une ſi célébre Ambaſſade; & on n'avoit point encore vû de plus grandes marques d'une parfaite réunion entre ces deux belliqueuſes Nations, ennemies déclarées l'une de l'autre depuis tant de ſiécles. Le Maréchal à ſon retour laiſſa l'Evêque de Bayone en Angleterre avec la qualité d'Ambaſſadeur, pour tenir la main à l'exécution des Traitez, & recevoir les ordres du Roy durant la guerre qui paroiſſoit inévitable avec l'Empereur.

Cependant en vertu des Traitez dont je viens de faire mention, les Ambaſſadeurs des deux Rois partirent pour aller en Eſpagne trouver l'Empereur, luy ſignifier les intentions de leurs Maîtres, & luy déclarer la guerre dans les formes, s'il refuſoit d'accepter les propoſitions qu'ils avoient ordre de luy faire de leur part. Mais avant que de parler du ſuccés de cette Ambaſſade, je vais reprendre la ſuite de ce qui ſe paſſoit à Rome & aux environs, depuis que le Siége fut formé devant le Château S. Ange.

L'Armée des Confédérez avoit ſuivi celle du Duc de Bourbon, dés qu'ils luy avoient vû prendre le chemin de Rome; mais il avoit quelques jours devant eux; & ſa diligence fut ſi grande, & l'attaque de Rome ſi bruſque, qu'ils ne purent être à temps pour en empêcher la priſe. Ils l'apprirent à Granaivolo le dixiéme de May, c'eſt à dire quatre jours aprés, & ils campérent l'onziéme à Orviéto. Guicciard. Lib. 18.

Le Marquis de Saluces qui avoit l'Avant-garde compoſée de François & de Suiſſes, detacha le Prince de Bozzolo, & Hugues de Peppoli avec la plûpart de ſa Cavalerie, que luy-même ſoûtenoit de prés, dans l'eſpérance que les Ennemis occupez au pillage de Rome, ne ſeroient pas ſur leurs gardes; & qu'on pourroit pendant la nuit pouſſer juſqu'au Château Saint Ange, pour en tirer le Pape & les Cardinaux qui l'y avoient ſuivi. Mais le Prince de Bozzolo ayant été fort bleſſé en approchant de Rome par la chûte de ſon cheval, Peppoli, ſoit faute de réſolution, ſoit, comme il le diſoit, qu'il n'eût pas pû arriver aſſez tôt avant le jour, revint ſur ſes pas ſans avoir rien fait.

Ce déſſein ayant manqué, il fallut attendre l'attivée de l'Armée Vénitienne commandée par le Duc d'Urbin, pour délibérer ſi on attaqueroit les Ennemis à force ouverte. Dés qu'il fut venu, la choſe fut examinée dans le Conſeil de guerre. Les Généraux François furent d'avis de hazarder l'attaque; mais le Duc affecta d'y trouver tant de difficultez, qu'il fit conclure le contraire; & l'Armée aprés s'être fait voir au Pape ſur les hauteurs, ſe retira le premier jour de Juin. Le Duc d'Urbin dans toute la ſuite de cette Campagne s'étoit comporté d'une maniére à

faire croire, qu'il ne cherchoit qu'à perdre le Pape, par la haine qu'il avoit contre les Médicis, à cauſe que Leon X. l'avoit dépoüillé de ſon Etat; & on en fut perſuadé plus que jamais en cette derniére occation.

Le Pape ſe voyant ainſi abandonné, & que la peſte qui faiſoit un horrible ravage dans Rome & dans le Camp Impérial, s'étoit communiquée au Château S. Ange, fut contraint de conclure le Traité qu'il avoit commencé avec les Impériaux, & attendit ſeulement l'arrivée du Viceroy, de qui il ſe défioit moins que des autres Chefs, & qu'il avoit pour ce ſujet fait prier de venir de Sienne, où il étoit. Ce Traité fut
An. 1527. fait le ſixiéme de Juin, à ces conditions:

Que le Pape payeroit à l'Armée quatre cens mille ducats, cent mille d'abord, & le reſte à certains termes; qu'il remettroit le Château S. Ange au pouvoir de l'Empereur, auſſi-bien que le Château d'Oſtia, Civita Vecchia, Caſtellana, Plaiſance, Parme, & Modéne; qu'il demeureroit priſonnier dans le Château S. Ange, avec les Cardinaux qui ſe trouvoient avec luy au nombre de treize, juſqu'à ce qu'il eût fourni la ſomme de cent cinquante mille ducats; qu'enſuite il ſeroit conduir avec les Cardinaux à Naples, ou à Gayete, juſqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres de l'Empereur; qu'il donneroit pour ôtages du teſte du payement les Archevêques de Siponto & de Piſe, les Evêques de Piſtoye & de Vérone, Jacques Salviati, Simon de Ricaſoli, & Lorenzo de Ridolfi frere du Cardinal de ce nom; qu'en quittant Rome, il y laiſſeroit un Légat & l'Auditoire de la Rote pour tendre la Juſtice, & qu'il abſoudroit les Colonnes des Cenſures qu'il avoit lancées contre eux.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Rentio Cetés & Langey, qui étoient entrez dans le Château avec le Pape, ne voulurent point ſouſcrire à cette capitulation; mais ils en firent une particuliére, par laquelle il leur fut permis & à leurs Soldats de ſortir avec armes & bagages, auſſi-bien qu'à Albert Pio, à Horace Baglioné, & à Caſalé Ambaſſadeur d'Angleterre.

Par ce Traité, le Pape d'aſſiégé qu'il etoit, devint Priſonnier de l'Empereur, toûjours expoſé à la peſte, dont quelques-uns de ſes gens étoient déja morts, & avec le ſeul avantage pour le préſent, d'avoir des vivres qui luy manquoient. Alarcon, qui avoit été chargé à Madrit de la garde du Roy, le fut auſſi de celle du Pape, & s'acquitta avec autant de dureté de l'une que de l'autre; mais il eut au moins aſſez d'honneur,
Tarcagnota. pour ne pas ſe tendre aux ſollicitations du Cardinal Colonne, lequel, dit un Hiſtorien, le preſſa diverſes fois de ſe défaire de ce Pontife.

Clément voyoit bien que ſa priſon ſeroit longue; car parmi les articles du Traité, il y en avoit un qu'il n'avoit ni la volonté, ni le pouvoir de faire exécuter; c'étoit celuy de la reddition des Places qu'on l'avoit obligé de céder à l'Empereur. Caſtellana étoit en la puiſſance des Confédérez: André Doria refuſa de livrer Civita Vecchia, juſqu'à ce qu'on luy eût payé quatorze mille ducats qu'on luy devoit pour ſes appointemens. Le Pape envoya commandement à ſes Gouverneurs de Parme & de Plaiſance d'évacuer ces Places, & d'y admettre les Troupes Eſpagnoles: mais outre que les Habitans ne pouvoient ſouffrir cette Nation, il avoit donné un ordre ſecret à ſes Envoyez de ne point exécuter celuy dont il les avoit chargez en préſence d'Alarcon. Pour ce qui eſt de Modéne, le Duc de Ferrare s'en étoit déja ſaiſi, & n'étoit pas d'humeur à la lâcheté aux Impériaux.

Ceux-cy aprés la jonction des Eſpagnols, que le Marquis du Guaſt amena du Royaume de Naples, faiſoient une Armée de vingt-quatre mille hommes d'Infanterie. Ils étoient redoutables à Guicciard. Liv. 18.
toute l'Italie par leurs exploits, par leur cruauté, & par l'avantage du nombre: car les Confédérez renforcez des Troupes des Florentins, qui peu de temps aprés leur révolte contre les Médicis, étoient rentrez dans la Ligue, n'avoient pas plus d'onze mille Fantaſſins, & leur Gendarmerie & leur Cavalerie Légere n'étoient pas fort nombreuſes. Mais il n'y avoit nul ordre, nulle diſcipline dans l'Armée des Impériaux. Le Prince d'Orange n'y avoit que le titre de Général ſans aucune autorité, & le Marquis du Guaſt & & le Viceroy ne s'y trouvant pas en aſſurance, s'en étoient retirez. La peſte continuoit d'y faire de grands ravages, ſur-tout parmi les Soldats, qui étoient en Garniſon dans Rome, & qui ennuyez de ſe voir toûjours expoſez à périr par la contagion, en ſortirent malgré leurs Capitaines, pour ſe cantonner dans les petites Places & dans les Bourgs des environs. De ſorte que l'Empereur n'étoit plus maître de Rome, que par la timidité des Romains, & par le déplorable état où la peſte & la miſére les avoient réduits. Les Soldats avant que d'en ſortir, voulant ſe faire payer les cent cinquante mille ducats que le Pape leur avoit promis d'abord par la capitulation, amenérent dans le Champ de Flore les Prélats & les Seigneurs qu'on leur avoit donnez en ôtages, pour les faire pendre à des potences qu'ils y avoient dreſſées, ou du moins pour leur en faire la peur, afin de contraindre ou le Pape ou eux-mêmes à leur donner cette ſomme; mais ayant perdu tous leurs biens au pillage de Rome, & le Pape demeurant toûjours priſonnier, il leur fut impoſſible de rien fournir.

Le Pape recevoit de temps en temps des avis de France & d'Angleterre touchant le ſecours qu'on luy préparoit, & que le Maréchal de Lautrec, qui avoit avec bien de la répugnance accepté la Charge de Capitaine Général de la Ligue, étoit en marche. Le Cardinal de Volſey ne manqua pas à cette occaſion de ſuivre les mouvemens de ſon ambition ordinaire. Il fit propoſer au Pape de luy donner pour tout le temps que ſa Sainteté demeureroit en priſon, la qualité de ſon Légat en Angleterre, en Allemagne & en France: mais le Roy de France ſous-main empêcha le Pape de le faire.

Les choſes étant en cet état, on demeuroit dans l'inaction aux environs de Rome; & c'étoit à peu prés la même choſe dans le Milanés, excepté quelques avantages peu conſi-

dérables, qu'Antoine de Lévo y remporta ſur les Confédérez.

Les Rois de France & d'Angleterre firent propoſer aux Cardinaux qui étoient hors de Rome, de venir à Avignon, pour déliberer avec leurs Envoyez des moyens de tirer le Pape des mains de l'Empereur; mais appréhendant de ſe mettre en la puiſſance de ces deux Princes, ils s'en excuſérent ſous divers prétextes. D'autre part, l'Empereur eût eu grande envie qu'on luy amenât le Pape en Eſpagne, dans la crainte qu'il n'échapât du Château S. Ange; mais aprés y avoir bien penſé, & voyant qu'on étoit ſcandaliſé même en Eſpagne de ce que luy, qui en qualité d'Empereur devoit être le Protecteur de l'Egliſe, tenoit en priſon le Vicaire de Jeſus-Chriſt, il quitta ce deſſein.

Sur ces entrefaites, Lautrec arriva le premier jour d'Août au Territoire d'Alexandrie avec une partie de l'Armée Françoiſe, & releva fort le courage des Confédérez. Il prit à diſcrétion dans la Forteresſe de Boſco, aprés dix jours de Siége, mille Fantaſſins tant Italiens qu'Allemans, qui s'entrôlérent dans ſes Troupes.

An. 1527.

Guicciard. Lib. 18.

Quand elles furent toutes aſſemblées, l'Armée ſe trouva forte de vingt ſix mille Hommes de pied. Il y avoit ſix mille Lanſquenets ſous les ordres du Comte de Vaudemont, ſix mille Gaſcons ſous le Comte Pierre Navarre, quatre mille autres François ſous le Sieur de Buries, & dix mille Suiſſes. Il y avoit prés de mille Hommes d'armes; quelque Cavalerie Légére commandée par le Capitaine Jermingheu Anglois; & l'Artillerie, qui étoit aſſez nombreuſe, marchoit ſous la conduite de Mondragon Gentilhomme de Gaſcogne.

Mémoires du Bellay. Liv. 3.

D'autre part, André Dotia qui étoit rentré au ſervice du Roy, étant ſorti du Port de Marſeille avec quatorze Galéres, croiſoit à la hauteur de Génes; & empêchoit que rien n'y entrât par Mer; & Lautrec ſçachant qu'il y avoit peu de vivres dans cette Ville, fit un detachement de ſon Armée ſous Céſar Frégoſe, qui ayant fait le dégât à cinq ou ſix lieües à la ronde, acheva de l'affamer. Le Comte Gabriel de Martinengue Capitaine général des Génois, étant ſorti ſur les Troupes Françoiſes, les pouſſa, & s'abandonnant trop au premier ſuccés, fut coupé par Frégoſe, défait & pris priſonnier. Ce malheur abbatit tout à fait le courage des Génois; qui ſe voyant ſans vivres & hors d'eſpérance d'en faire venir ni par mer, ni par terre, capitulérent avec Frégoſe pour ſe rendre. Lautrec ſur cette bonne nouvelle, alla luy-même à Génes, y mit pour Commandant au nom du Roy le Maréchal Théodore Trivulce. Le Doge Adorne ſe retira dans le Château, & fut contraint peu de jours aprés de le rendre.

Lautrec ne voulant pas laiſſer rallentir l'ardeur que ces avantages avoient inſpirée à ſes Troupes, vint aſſiéger Alexandrie; il y reçut de la part des Vénitiens un Convoy de canons, & des munitions de guerre; & cette Place, où le Comte Ludovic Lodroné commandoit, fut obligée de capituler faute de ſecours. La Garniſon par un des articles de la capitulation, s'obligea à ne ſervir de ſix mois ni contre le Roy de France, ni contre ſes Alliez; & Lautrec remit la Place entre les mains des Députez du Duc de Milan.

La priſe de Vigévano, de toute l'Omeline, & de Biagraſſa, ſuivit celle d'Alexandrie; & Lautrec ayant fait mine de marcher droit à Milan pour y aſſiéger Antoine de Léve, rabbatit tout à coup le vingt-huitiéme de Septembre ſur Pavie, où le Comte Ludovic de Beljoyeuſe, qui avoit quitté le parti du Roy, à l'occaſion d'une querelle qu'il eut avec le Prince de Bozzolo, s'étoit jetté avec deux mille cinq cens hommes. Il attaqua la Place du côté du Château; & l'Armée Vénitienne l'étant venuë joindre, prit ſes quartiers du côté de la Ville.

An. 1527.

On la batit quatre jours durant, & elle fut emportée d'aſſaut, & cruellement pillée par les François, que le ſouvenir de la funeſte Bataille perduë devant cette Place, mit en fureur.

Aprés ces promptes & importantes conquêtes, on mit en délibération ſi on employeroit l'Armée à l'attaque de Milan, ou ſi on la feroit marcher vers Rome pour la délivrance du Pape. Les divers intérêts partagérent les avis.

Les Vénitiens, que l'entiére conquête du Duché de Milan mettoit à couvert de l'Armée Impériale, opinoient fortement à l'achever; & pour en montrer la facilité, ils repréſentoient qu'Antoine de Léve n'avoit plus que tres peu de Troupes mal payées, & qui ne luy ſuffiroient pas pour ſe défendre & contenir en même temps les Bourgeois; que la Ville étoit déja à demi affamée, & que les fortifications étoient ſi mal en ordre, que quelque brave que fût le Commandant, il n'oſeroit jamais attendre un aſſaut. Ils ajoûtoient que Milan étant une fois pris, les Impériaux ne pourroient plus tenir ni dans Rome, ni au Royaume de Naples; parce qu'on pourroit aiſément leur couper le ſecours de l'Allemagne; & qu'au contraire ayant le paſſage ouvert, cette ſeule eſpérance les feroit opiniâtrer à ſe défendre; qu'enfin au cas qu'il arrivât dans la ſuite quelque malheur à l'Armée Françoiſe, elle auroit toûjours une retraite aſſurée dans le Milanés.

Le Duc de Milan, comme le plus intéreſſé en cette affaire, vint à Pavie trouver Lautrec pour le déterminer à ce parti; & outre toutes ces raiſons, il luy fit mille proteſtations qu'aprés l'obligation eſſentielle qu'il auroit au Roy de l'avoir rétabli dans ſon Etat, Sa Majeſté n'auroit jamais de Serviteur plus attaché à ſon ſervice, & plus dévoué que luy.

Lautrec connoiſſoit auſſi-bien que le Duc de Milan & les Vénitiens, qu'il luy étoit aiſé de venir à bout de cette entrepriſe; & il n'auroit pas balancé, s'il n'eût été queſtion que de l'exécuter: mais il appréhenda que ſi les Vénitiens ſe voyoient une fois entiérement délivrez de la crainte des Impériaux, ils n'agiſſent plus mollement pour la conquête du Royaume de Naples. Il conſidéroit qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Roy, que le Duc de Milan fût ſi-tôt

maître de tout ſon Duché ; qu'on traitoit actuellement en Eſpagne avec l'Empereur pour la délivrance des deux fils de France, & que le Duché de Milan ſur le point d'échaper à ce Prince, pourroit être un échange qu'il agréeroit peut-être pour la Duché de Bourgogne, qui étoit le grand obſtacle à la Paix : car en de ſemblables occaſions les petits Princes ſont toûjours expoſez à être ſacrifiez aux intérêts des plus puiſſans.

Du Bellay. Liv. 3. Guicciard. Lib. 18.

Le Cardinal Cibo étoit arrivé au Camp, & s'oppoſoit vivement à un plus long ſéjour de l'Armée dans le Milanés. Il ſommoit Lautrec de marcher inceſſamment à Rome, pour tirer le Pape de priſon, conformément au Traité fait entre les Rois de France & d'Angleterre ; la liberté du Pape étant le principal motif de la Ligue que les deux Rois avoient faite entre eux. Les Florentins faiſoient les mêmes inſtances, dans la crainte que les Impériaux, pour venir au ſecours du Milanés, ne quittaſſent Rome, & ne fiſſent en paſſant leurs ravages ordinaires ſur les Terres de leur République. Ils répondoient aux raiſons contraires, en diſant, que puis qu'il étoit ſi facile d'affamer Milan, l'Armée des Vénitiens avec les Troupes du Duc ſuffiſoient pour en venir à bout.

Ces raiſons du Cardinal & des Florentins, qui n'étoient pas celles de Lautrec, luy ſervirent pourtant de prétexte, pour ne pas aſſiéger Milan. Il dit aux Vénitiens & au Duc, qu'il ne pouvoit aller contre les intentions des deux Rois, & qu'en partant il n'avoit point reçu de plus preſſant commandement du Roy, que celuy de procurer la liberté au Pape expoſé aux duretez des Eſpagnols qui le gardoient, & aux dangers de la peſte qui étoit dans le Château S. Ange. Ainſi aprés les avoir exhortez à achever la réduction du Milanés qu'ils avoient ſi fort avancée avec luy, il décampa & paſſa le Po le dix-huitiéme d'Octobre, vis à vis du Château S. Jean, où il attendit l'arrivée du reſte des Lanſquenets, que le Comte de Vaudemont commandoit, & quelques autres Troupes de France.

An. 1527.

Il fut toutefois obligé de faire retourner vers le Milanés un gros détachement ſous Pierre de Navarre ; parce que dés qu'il eut paſſé le Po, Antoine de Léve étoit ſorti de Milan avec quatre mille hommes & de l'artillerie, avoit repris Biagraſſa, & étoit ſur le point de paſſer le Téſin, pour aller attaquer Vigévano & Novare, & reprendre l'Omeline. Mais ce Général ayant eu avis de l'approche de Navarre, abandonna Biagraſſa, que le Duc de Milan eut ſoin de mieux conſerver, & ſe retira à Milan.

Lautrec alla à Plaiſance, & y ſéjourna autant de temps qu'il luy en auroit fallu pour prendre Milan ; mais on crut qu'il avoit ordre de la Cour de marcher lentement vers Rome, juſqu'à ce qu'on eût vû le tour que prendroit la négotiation d'Eſpagne. Ce Général toutefois ne perdit pas ſon temps à Plaiſance : car dans le ſéjour qu'il y fit, il détacha du parti de l'Empereur le Duc de Ferrare, qui montra ſon habileté dans cette rencontre, où il obtint du Pape & des Confédérez beaucoup de choſes qu'on luy avoit refuſées depuis le commencement des guerres d'Italie : & ce fut par ce Traité que le mariage de Madame Renée de France fille du Roy Louis XII. fut conclu avec Hercule fils du Duc ; & elle l'épouſa quelque temps aprés. On l'avoit autrefois deſtinée à l'Empereur, & depuis à Joachim fils du Marquis de Brandebourg. Lautrec enleva encore le Marquis de Mantoüe à l'Empereur, & l'acquit au Roy ; & fit fort valoir ces avantages qu'il procuroit à la Ligue, pour excuſer ſon tardement.

Quelque lente que fût ſa marche, il eſt certain néanmoins qu'elle hâta la délivrance du Pape. Dés que l'Empereur avoit ſçu ce Général en Italie à la tête d'une Armée, il avoit fait partir d'Eſpagne le Général des Cordeliers, & Véti de Migliau, qui portoient ordre de ſa part au Viceroy & à Moncade de finir avec le Pape. Ces deux Envoyez trouvérent en arrivant le Viceroy mort, & déclarérent les intentions de l'Empereur à Moncade, que le Viceroy avoit en mourant ſubſtitué en ſa place juſqu'à nouvel ordre. L'Empereur réduiſoit à deux points ce qu'on devoit exiger du Pape pour ſa liberté. Le premier étoit de l'argent pour le payement de l'Armée Impériale. Le ſecond, qu'il renonçât à la Ligue faite contre luy ; mais il vouloit que pour ſûreté de ſes promeſſes, il donnât de bons ôtages & des Places. Cette condition parut plus rude au Pape, que les deux autres articles qu'on luy demandoit. Moncade, qui ne l'aimoit point, s'obſtinoit d'autant plus là-deſſus, que durant cet intervalle, les ôtages que le Pape avoit données pour le précédent Traité, trouvérent moyen de s'évader de Rome.

Le Général des Cordeliers, qui eſpéroit que la délivrance du Pape luy vaudroit le chapeau de Cardinal, facilitoit la négotiation autant qu'il pouvoit. Son Collégue faiſoit tout le contraire, ſçachant qu'il ne pouvoit mieux faire ſa cour à Moncade : mais il vint un ſecond ordre de la Cour d'Eſpagne de conclure avec le Pape, en le mécontentant le moins qu'il ſeroit poſſible. Clément avoit gagné Jérôme Moroné, qui avoit toûjours grand crédit dans le Conſeil, en luy promettant l'Evêché de Modéne pour ſon fils, & quelques autres graces. Il avoit piqué d'honneur le Cardinal Colonne, en luy faiſant entendre qu'il vouloit luy avoir l'obligation de ſa délivrance, & luy avoit fait eſpérer la Légation de la Marche d'Ancone. Aprés tout, la crainte de l'Armée Françoiſe, la néceſſité d'abandonner Rome pour ſauver le Royaume de Naples, s'il étoit attaqué, & le danger de perdre par cette retraite l'argent promis par le Pape dans la premiére capitulation pour la reddition du Château Saint Ange, fut ce qui fit la déciſion.

Les conditions furent aſſez ſemblables à celles de cette capitulation, excepté que le Pape ſortoit des mains des Impériaux, & devoit être conduit ou à Orviéto, ou à Spoléte, ou à Pérouſe, moyennant la promeſſe qu'il fit de ne ſe point déclarer contre l'Empereur en ce qui concernoit le Milanés & le Royaume de Naples, &

de luy accorder la levée des Décimes des revenus Eccléſiaſtiques dans ſes Royaumes. Il luy fallut, avant que de ſortir du Château S. Ange; trouver quatre-vingt quinze mille ducats comptans, & aprés ſa ſortie plus de trois fois autant. Quelques biens de l'Egliſe, pour faire cette ſomme, furent aliénez, & quelques chapeaux de Cardinal donnez, & cela pour ſoudoyer des Hérétiques aux dépens du Vicaire de Jeſus-Chriſt. Guicciard. Lib. 18.

Le jour de la délivrance du Pape fut fixé au neuviéme de Decembre: mais comme il craignoit toûjours que Moncade ne luy fit quelques chicanes, il ſortit la nuit précédente du Château Saint Ange, déguiſé en Marchand. Il trouva dans la prairie voiſine Ludovic de Gonſague, qui l'y attendoit avec une eſcorte d'Arquebuſiers, & fut conduit à Orviéte. Il écrivit de là au Maréchal de Lautrec un Bref de remerciement, pour la liberté qu'il luy avoit procurée, bien perſuadé que ſi les Impériaux n'avoient eu rien à craindre de l'Armée Françoiſe, ils ne l'auroient pas relâché. An. 1527.

Monſieur de Lautrec ayant eu avis de la délivrance du Pape, qui étoit un des principaux motifs de ſa venuë en Italie, ne crut pas devoir aller plus avant, ni engager ſon Armée, au milieu de l'Hyver, dans les rochers de l'Apennin. Il remit Parme & Plaiſance entre les mains des Officiers de l'Egliſe, s'en alla à Boulogne, & donna dans cette Place & aux environs, des quartiers à ſes Troupes, pour les faire repoſer quelques ſemaines, juſqu'a l'expédition de Naples qu'il méditoit.

Antoine de Léve penſa à étendre auſſi ſes quartiers, & reprit la Ville de Novare ſur le Duc de Milan, par le moyen du Château, dont les Impériaux étoient les maîtres. La Flotte des Confédérez fit voile vers l'Iſle de Sardaigne pour s'en emparer: la tempête la diſſipa, & luy fit manquer ſon coup, au moins en partie: car André Doria & Ceres ne laiſſérent pas de mettre deux mille hommes à terre, & battirent le Viceroy, qui étoit venu au devant d'eux avec cinq mille hommes. Ils prirent d'aſſaut Saſſari, où Jacquet du Bellay fut tué; mais n'étant pas en état de garder la Place contre toutes les forces de l'Iſle, ils furent obligez de l'abandonner & de ſe rembarquer. Du Bellay. Liv. 3.

Les négotiations qui ſe faiſoient durant ce temps-là en Eſpagne pour la Paix entre l'Empereur & la France, n'aboutirent à rien. Voicy ce que les Actes des Conferences qui ſe tinrent à Palence pour la plûpart, nous en apprennent de plus important.

Les Rois de France & d'Angleterre, en conſéquence des Traitez faits entre eux, envoyérent leurs Ambaſſadeurs en Eſpagne, pour demander à l'Empereur principalement trois choſes. La premiére étoit la liberté du Pape; la ſeconde, d'accepter la rançon de deux millions d'or qu'on luy offroit pour les deux fils de France; la troiſiéme, de payer au Roy d'Angleterre l'argent qu'il luy devoit par divers Traitez. Les Ambaſſadeurs de France étoient le Préſident de Bourdeaux & l'Evêque de Tarbes, qui avoit luy-même négotié en Angleterre pour le Traité de Ligue entre les deux Nations. Ils furent non ſeulement mal reçus, mais encore arrêtez, auſſi-bien que les Envoyez des Princes qui étoient entrez dans la Ligue. Cette détention ne dura pas; parce que le Roy en étant informé, fit mettre en arreſt Antoine Perenot Seigneur de Granvelle, Ambaſſadeur de l'Empereur. Ce Prince fut obligé de mieux obſerver le Droit des Gens; & la liberté ayant été renduë aux Ambaſſadeurs de part & d'autre, il luy fallut écouter les propoſitions que ceux de France & d'Angleterre venoient luy faire de la part de leurs Maîtres. Actes des Conférences de Palence. Du Bellay. Liv. 3.

Il eſt fort douteux ſi le Roy d'Angleterre vouloit ſincérement la Paix: car dés lors amoureux d'Anne de Boulain, il penſoit à faire divorce avec la Reine Catherine d'Arragon tante de l'Empereur: & de plus, le Cardinal de Volſey n'avoit pû pardonner à ce Prince, de ne luy avoir pas tenu la promeſſe dont il l'avoit amuſé, de le faire Pape dans le Conclave qui ſuivit la mort d'Hadrien VI.

Aprés pluſieurs aſſemblées tenuës entre les Miniſtres des trois Princes pendant les mois de Juillet & d'Août, on convint de traiter par écrit, pour modifier les articles du Traité de Madrit; ce qui ſe fit pendant le mois de Septembre. L'Empereur ſe relâcha beaucoup touchant l'article du Duché de Bourgogne, qui étoit le plus important; & conſentit que ſes droits & ceux du Roy ſur ce Duché fuſſent examinez par les voyes de la Juſtice: mais il tint ferme ſur deux autres: le premier, que conformément au Traité de Madrit, il fût déchargé de ſa dette à l'égard du Roy d'Angleterre, & que le Roy la payât pour luy: le ſecond, que les deux fils de France ne fuſſent point délivrés, qu'aprés que le Roy auroit rendu Gênes, qui fut priſe durant les Conférences, & qu'elle fut remiſe entre les mains du Doge Adorne qui en avoit été chaſſé. Il reſtoit encore divers autres articles à vuider; mais c'étoient là les principaux, & ceux qui faiſoient le plus de difficulté. On fit de part & d'autre pluſieurs Mémoires, des Repliques, des Dupliques, ſans pouvoir avancer. An. 1527.

L'Evêque de Tarbes avoit ordre dans ſes inſtructions, de fixer un temps pour la concluſion du Traité, & de rompre les Conférences, s'il s'appercevoit que l'Empereur tirât exprés les choſes en longueur, & qu'il ne procedât pas avec aſſez de ſincérité. C'eſt pourquoy comme aprés tant d'Ecritures, il vit qu'on n'avançoit point; que les difficultez de la part de l'Empereur ſe multiplioient tous les jours, & qu'il s'opiniâtroit à refuſer la délivrance des fils de France avant la reſtitution de Gênes, il luy fit dire qu'il n'avoit plus d'autres offres à faire, & qu'il ſupplioit Sa Majeſté Impériale de luy permettre & aux Ambaſſadeurs d'Angleterre de ſe retirer.

Comme l'Empereur de ſon côté avoit réſolu de ne pas conſentir à de nouveaux adouciſſemens du Traité de Madrit, & de ne pas paroître craindre la guerre, dont on le menaçoit, il

répondit que les Ambaſſadeurs pouvoient s'en retourner quand il leur plairoit.

Ils avoient parmi les gens de leur ſuite chacun un Héraut d'armes, qui juſqu'alors n'avoient pas été connus comme tels. L'un s'appelloit Guyenne, & l'autre Clarence, ſuivant une tres ancienne coûtume de ces ſortes d'Officiers, de prendre le nom de quelque Province du Royaume dont ils étoient. Ces deux Hérauts ayant déclaré leur commiſſion à Jean l'Allemand Seigneur de Bouclans, un des principaux Officiers de l'Empereur, le priérent de leur obtenir audience de Sa Majeſté Impériale : & elle leur fut accordée pour le vingt-deuxiéme de Janvier à Burgos.

An. 1528.

L'Empereur vers le midy entra dans la Salle d'audience, accompagné de tous les Grands de ſa Cour ; & s'étant placé ſur ſon thrône, les deux Hérauts, qui étoient au bout de la Salle, ayant leur cotte d'armes ſur le bras, eurent ordre d'approcher : & aprés avoir fait trois révérences le genoüil en terre, s'avancérent juſqu'au pied du thrône.

Procés verbal de l'intimation de la guerre, &c.

Clarence portant la parole, dit qu'ils avoient ordre de déclarer à Sa Majeſté Impériale certaines choſes de la part de leurs Maitres, & que ſuivant les Loix gardées inviolablement entre les Princes, il voulût bien leur donner ſûreté tant qu'ils ſeroient dans ſes Etats, & ſauf-conduit pour en ſortir. L'Empereur luy ayant accordé ce qu'il demandoit, il lut la Déclaration de guerre qu'il avoit par écrit, contenant les motifs qui obligeoient le Roy ſon Maitre à la faire. L'Empereur, aprés en avoit entendu la lecture, en fit ſur le champ une courte réfutation, & reçut le Mémoire de la main du Héraut, qui ſe revêtit en même temps de ſa cote d'armes.

Les mêmes formalitez furent obſervées par le Héraut François ; & cinq jours aprés on leur donna de la part de l'Empereur à chacun une eſpéce de Manifeſte, ou de Réponſe à leur Ecrit de la Déclaration de guerre. Ce Prince dans l'un & dans l'autre rejettoit tout le tort ſur les deux Rois, & les rendoit reſponſables des maux que la guerre alloit produire. Il remarquoit dans celuy qui fut mis entre les mains de Guyenne, qu'il luy paroiſſoit fort biſarre, que le Roy de France luy déclarât la guerre, vû qu'il la luy faiſoit déja depuis long-temps en Italie : & il l'accuſoit d'avoir manqué à ſa parole & aux engagemens qu'il avoit pris avec luy à Madrit.

Il ſe trouvoit pour le moins autant d'animoſité dans celuy qu'il fit donner à Clarence. Juſques-là dans toutes les Ecritures que les Miniſtres de l'Empereur avoient faites, on y faiſoit parler ce Prince non ſeulement avec toute la circonſpection poſſible du Roy d'Angleterre ; mais encore en termes pleins d'eſtime, d'amitié & de reſpect pour ſa perſonne, & le Cardinal de Volſey n'y étoit pas traité avec moins d'égards : mais cette Réponſe étoit d'un ſtile tout différent ; & entre autres choſes, l'Empereur n'y diſſimuloit point, qu'il ſçavoit les bruits qui couroient du deſſein du Roy d'Angleterre touchant ſon divorce avec la Reine Catherine d'Arragon ; & il ajoûtoit ces mots, que ſi ce Prince pouvoit ſe réſoudre à cauſer un ſi grand ſcandale, ce ne pouvoit être *que par la ſiniſtre & mauvaiſe intention du Cardinal d'Yorck*, lequel par ſon ambition & cupidité, & pour ce que Sa Majeſté n'a voulu employer ſon Armée d'Italie à faire ledit Cardinal Pape par force ; comme luy avoit fait requerir par Lettres du Roy ſon Maitre, & requis par Lettres de ſa main, ni ſatisfaire à ſon orgueil, ambition & convoitiſe, il s'eſt plusieurs fois vanté qu'il mettroit les affaires de Sa Majeſté en tel brouillis, qu'il ne fut telle brouillerie en cent ans, & le brouilleroit de ſorte qu'il s'en repentiroit, encore que le Royaume d'Angleterre ſe dût perdre.* Le Cardinal tint ſa parole pour le malheur de la Religion Catholique en Angleterre, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

* Volſey.

Les Ambaſſadeurs étant de retour en France, & les Hérauts d'armes avec eux, ceux-cy préſentérent au Roy les Réponſes faites par l'Empereur à la Déclaration de la guerre, & luy ajoutérent ce que ce Prince leur avoit ordonné de ſa propre bouche de luy dire ; ſçavoir qu'il avoit manqué à ſa parole, & procédé de mauvaiſe foy, & que quand il voudroit, *il le luy ſoûtiendroit ſeul à ſeul*, c'eſt à dire dans un combat ſingulier.

Du Bellay. Lib. 3. Arnoulx de Ver-ra, Hiſt. de Charl. V.

Sur cela, le Roy appella l'Ambaſſadeur de l'Empereur, qui avoit déja pris ſon audience de congé, luy fit de grandes plaintes de ſon Maître ſur l'inſulte atroce qu'il faiſoit à un Roy tel que luy, & luy preſenta un billet qu'il luy ordonna de lire ſur le champ, & qu'il le chargeât de préſenter à l'Empereur. L'Ambaſſadeur s'excuſa de l'un & de l'autre, ſur ce que ſon Ambaſſade étant finie, il n'avoit plus de caractére. Vous l'entendrez au moins, repeit le Roy, & il le luy fit lire par Robertet Secretaire d'Etat.

Cet Ecrit contenoit en peu de mots la défenſe du Roy ſur le reproche que l'Empereur luy avoit fait faire par le Héraut d'armes, & finiſſoit en ces termes. *Vous faiſons entendre que ſi vous nous avez voulu, ou voulez charger . . . . . que jamais nous ayons fait choſe qu'un Gentilhomme aimant ſon honneur ne doive faire, Nous diſons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez ; étant délibéré de défendre notre honneur juſqu'au dernier bout de notre vie. Pourquoy puiſque contre vérité vous nous avez voulu charger, déſormais ne nous écrivez aucune choſe ; mais nous aſſûrez le camp, & nous vous porterons les armes : proteſtans que ſi aprés cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui ſoient contre notre honneur, que la honte du delay du combat en ſera vôtre : vû que venans audit combat, c'eſt la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne Ville & Cité de Paris le vingt-huitiéme jour de Mars l'an 1527. * avant Pâques.* FRANÇOIS.

* C'eſt à dire en 1528. comme l'on compte aujourd'huy.

Ces défis mutuels furent ſans effet par la faute de François I. ſi l'on en croit les Eſpagnols, & par celle de Charles V. ſi l'on s'en rapporte aux François. Le préjugé eſt pour ceux-cy, à en juger

juger par le caractére des deux Princes. Charles avoit du cœur : mais un deſſein de cette nature étoit moins de ſon génie que de celuy de François I. Pour moy, il me ſemble que ceux qui prennent parti là-deſſus, jugeroient plus favorablement de ces Princes, ſi avoüant qu'ils avoient fait cette demarche pour s'en faire honneur, ils diſoient que ni l'un ni l'autre n'avoient voulu ſincérement en venir à l'exécution ; car toutes les régles de prudence la leur défendoient.

L'animoſité & les injures perſonnelles entrant dans ces différents, on devoit s'attendre à voir la guerre s'allumer plus que jamais non ſeulement en Italie ; mais encore du côté des Pays-Bas, de la Bourgogne, des Pyrénées, ſur l'Ocean & ſur la Méditerranée : & cela ſeroit arrivé ſans doute, ſi les deux Rois n'avoient été autant poſſédez de la paſſion du plaiſir ; que de celle de la gloire & de la vengeance, & que le Roy d'Angleterre n'eût prévû qu'en portant la guerre en Flandre, il ruineroit le commerce de ſes Sujets. D'autre part, les Finances de l'Empereur ne pouvoient fournir à tant d'efforts tout à la fois ; & Madame Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-Bas, employoit toute ſon adreſſe tant à la Cour de France qu'à la Cour d'Angleterre, pour détourner la tempête qui la menaçoit. Enfin, la grande eſpérance que le Roy conçut de la conquête du Royaume de Naples, & l'extréme danger où l'Empereur étoit de le perdre, attirérent de ce côté-là preſque toute l'attention de ces deux Princes.

En effet, la peſte avoit extrémement diminué l'Armée Impériale en Italie ; ſon indocilité cauſée par le défaut de paye, faiſoit que les Généraux ne pouvoient prendre aucunes meſures certaines pour prévenir les deſſeins de la Ligue ; & le Royaume de Naples étoit perdu pour l'Empereur, ſans les intérêts particuliers qui empêchoient les ennemis de ce Prince ; d'agir auſſi efficacement qu'ils auroient pû.

Guicciard. Lib. 18.

Le Pape paroiſſoit indéterminé, & délibéroit s'il rentreroit dans la Confédération, ou s'il n'y rentreroit pas. Il avoit ſur cela des engagemens oppoſez, par les promeſſes contraires qu'il avoit faites à l'Empereur & au Roy de France durant ſa priſon. Il ne vouloit point ratifier le Traité fait avec le Duc de Ferrare qui s'étoit détaché du parti Impérial ; & ne l'avoit fait que ſous cette condition. Le Pape demandoit que les Vénitiens avant toutes choſes retiraſſent de Ravenne les Troupes qu'ils y avoient miſes ; ſous prétexte de la garder pendant ſa priſon, contre les Impériaux au nom des Confedérez. La Seigneurie au contraire, qui de tout temps avoit eu des prétentions & des vûes ſur cette Place, comme étant tout à fait à ſa bien-ſéance, différoit toûjours de le ſatisfaire. De ſorte que le Roy pour la conquête du Royaume de Naples, ne pouvoit guéres compter que ſur ſon Armée, excepté que les Vénitiens & le Duc de Milan qui avoient intérêt à empêcher les progrés d'Antoine de Léve, ne devoient pas manquer à tenir au moins ce Général en échec.

Lautrec ne laiſſa pas long-temps repoſer ſes Troupes. Il décampa de Boulogne, & ſe mit en marche vers le Royaume de Naples. Son Armée étoit compoſée de huit mille Lanſquenets commandez par le Comte de Vaudemont, de trois mille Suiſſes ſous les ordres du Comte de Tende ; de trois mille hommes de pied François ſous le Sieur de Burie, de quatre mille Gaſcons ſous Pierre de Navarre & Monſieur de Candale, & de dix mille Italiens. Tout cela faiſoit une Infanterie de vingt-huit mille hommes la plûpart bien aguerrie, mais la Gendarmerie n'étoit pas à beaucoup prés ſi nombreuſe.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Il prit ſa marche du côté de la Mer, laiſſant l'Appennin à droite, alla par Rimini, Sénegallia, Ancone, & Récanati où il campa quelques jours, pour ne pas trop fatiguer ſon Armée. Il arriva vers la fin de Février ſur les frontiéres de l'Abbruzze, qui eſt de ce côté-là la premiére Province du Royaume de Naples, & un bon pays. Il la traverſa ſans rencontrer d'Ennemis ; tout ſe ſoûmit, & Aquila ville qui du temps de Charles VIII. avoit ſignalé ſon zéle pour la France, ne fut pas moins prompte en cette occaſion à embraſſer ſon parti. De là Lautrec paſſa dans la Capitanate, où il ſe fit livrer cent mille ducats ; que la Doüane de ce pays fournit tous les ans au Roy de Naples, pour les páturages & les paſſages des beſtiaux. Il s'y ſaiſit du Haras que l'Empereur y avoit, & s'en ſervit pour remonter une partie de ſes Cavaliers. Rien ne luy réſiſtoit, & il n'auroit eu que la peine de parcourir tout le Royaume pour le conquérir, ſi Philbert de Châlons Prince d'Orange n'eût enfin avec beaucoup de peine ; obligé l'Armée Impériale à ſortir de Rome pour venir au ſecours.

An. 1528.

Elle en partit le dix-ſeptiéme de Février, aprés y avoit aſſouvi ſon avarice & ſa cruauté. Elle étoit forte encore de quinze cens chevaux ; de quatre mille Hommes de pied Eſpagnols, de deux à trois mille Fantaſſins Italiens & de cinq mille Lanſquenets ; reſte d'une Armée beaucoup plus nombreuſe, dont la peſte avoit fait mourir plus de la moitié. Elle fut jointe par le Prince de Melphe qui y amena mille Allemans ; mais les Impériaux n'avoient plus alors dans la Capitanate, que Manfrédonia & Barlette villes maritimes, & Troja dans les terres.

An. 1528. Guicciard. Lib. 18.

Lautrec nonobſtant ſes conquêtes ſe trouvoit embaraſſé, faute d'argent, le Roy n'ayant pas aſſez de ſoin de luy en envoyer, & ayant même retranché une partie des fonds deſtinez à cette expédition, comme s'il eût oublié que c'étoit par une pareille négligence, qu'il avoit perdu autrefois le Milanés, malgré les ſoins, la bravoure & tous les efforts du même Général ; c'eſt pourquoy ce Seigneur, pour ne pas voir diſſiper ſon Armée ; ſe réſolut à engager les Ennemis à la Bataille.

Il marcha vers Troja, où ils étoient campez ; & comme les Troupes Impériales étoient dans la même diſette que celles de France, le Marquis du Guaſt fut d'avis d'accepter le combat. Mais le Général Alarcon perſuadé qu'en gagnant du temps, l'Armée Françoiſe ſe débandetoit encore

plutôt que la ſienne, n'y voulut point conſentir: & aprés de fréquentes eſcarmouches aſſez ſanglantes, les Impériaux décampérent, & abandonnérent Troja aux François qui y trouvérent quantité de vivres & de munitions, dont ils avoient grand beſoin.

Lautrec délibéra s'il ſuivroit les Ennemis qui ſe retiroient vers Naples. Pluſieurs en étoient d'avis; mais il s'en tint au conſeil de Pierre Navarre, qui propoſa d'aller à Melphe pour ne pas laiſſer cette Place derriére. Il l'attaqua, la prit d'aſſaut, prés de ſept mille hommes tant Soldats qu'Habitans, y furent paſſez au fil de l'épée, & le Prince de Melphe y demeura priſonnier avec ſa femme & ſes enfans. La priſe de cette Place fut ſuivie de la reddition de Trani, de Barlete, & des autres Villes des environs, d'où les Impériaux avoient retiré les Garniſons; & il ne leur reſta que Manfrédonia, où ils avoient laiſſé deux mille hommes.

Brantome dans l'éloge de Loüis d'Ars.

Vénoſe aprés quelque réſiſtance, ſe rendit pareillement avec ſa Citadelle. Cette Place étoit forte, & c'eſt celle où le brave Loüis d'Ars tint un an entier ſous le Régne de Charles VIII. aprés que les François eurent été tous chaſſez du Royaume de Naples, & qu'il ne remit aux Eſpagnols que par une glorieuſe capitulation, en vertu de laquelle il ramena ſes Troupes en France au travers de toute l'Italie, tambour battant & enſeignes déployées.

Les Vénitiens pendant ce temps-là ne s'oublioient pas eux-mêmes. Ils devoient par un Accord fait avec la France, avoir pour leur part les Places maritimes du Royaume de Naples, dont ils étoient en poſſeſſion avant la Victoire que Loüis XII. avoit remportée ſur eux à la Journée d'Aignadel. Leur Flote prit Monopoli; aprés quoy le Provéditeur Piſani alla joindre l'Armée Françoiſe avec deux mille hommes.

Les choſes n'alloient pas ſi-bien dans le Milanés, où Antoine de Léve reprit quelques poſtes, & eut d'autres avantages ſur les Vénitiens, & ſur le Duc de Milan. Il attendoit un ſecours d'Allemagne que luy amenoit Henri Duc de Brunſvic; & il étoit dans l'impatience de le recevoir avant l'arrivée du Comte de Saint Pol, qui devoit bien-tôt paſſer les Alpes avec cinq cens Hommes d'armes, cinq cens Hommes de Cavalerie Légére & neuf mille Fantaſſins, partie François, partie Suiſſes, partie Lanſquenets.

Guicciard. Paul Jove.

Monſieur de Lautrec ayant tout ſoûmis dans l'Abruzze & dans la Capitanate, horſmis Manfrédonia, prit la réſolution de marcher à Naples; il laiſſa ſeulement quelques Troupes Vénitiennes à la garde du Pays conquis, & ſe mit en marche le troiſiéme d'Avril.

An. 1528.

Moncade, qui avoit reçû les Patentes de Vicetoy de Naples, ne ſe trouvant pas en état de tenir la campagne & de pourvoir en même temps à la ſûreté des Places, ne penſa qu'à la défenſe de la Capitale & de Gayéte. Il entra dans la premiére avec le Prince d'Orange, & envoya Alarcon dans la ſeconde. Une partie de l'Infanterie Italienne fut congédiée, & Sciarra Colonna alla avec un détachement dans l'Abruzze pour faire diverſion. Dix mille Soldats partie Allemans, partie Eſpagnols entrérent avec le Viceroy dans Naples, d'où la plûpart des Habitans s'étoient retirez, pour ſe réfugier à Iſchia & dans les autres Iſles voiſines.

A l'arrivée de l'Armée Françoiſe, Capoüe, Noie, Acerra, Averſe, & les autres Villes luy ouvrirent leurs portes, & elle parut à la vûe de Naples le premier jour de May, ſelon les Mémoires de du Bellay, & le vingt-neuviéme d'Avril, ſelon Guichardin.

An. 1528. Memoires du Bellay. Liv. 3. Guicciard. Liv. 18. Paul Jove, &c.

La priſe de cette Capitale étoit le coup déciſif pour le Roy: Tandis qu'elle tiendroit, les ſecours que l'Empereur envoyoit étoient toûjours à craindre; & il ne falloit qu'un malheur pour faire changer les affaires de face, ainſi qu'il eroit arrivé tant de fois: mais ſi elle étoit une fois ſoumiſe, ces ſecours n'étoient pas aſſez forts pour la reprendre, & ils n'auroient oſé paroître en campagne devant l'Armée de France, jointe à celle des autres Confédérez.

Il n'y avoit guéres d'apparence de la pouvoir prendre par un Siége dans les formes, vû la nombreuſe Garniſon qui la défendoit: C'étoit l'élite de l'Armée Impériale, elle avoit le Viceroy à ſa tête; & la Place & ſur tout les Châteaux étoient bien fortifiez. Le moyen unique étoit de l'affamer, à quoy il y avoit un inconvénient: c'eſt que cette maniére d'attaque dureroit long-temps, & que les chaleurs ſurvenant, & les eaux des environs étant tres mauvaiſes, principalement en Eté, il y avoit danger que les maladies ne ſe miſſent dans l'Armée & ne la ruinaſſent. C'eſt pourquoy quelques-uns furent d'avis que les Troupes ſe cantonnaſſent dans les Villes des environs, juſqu'à la fin de Septembre: leur raiſon étoit, que pendant ce temps-là la Garniſon conſumeroit ſes vivres; que les gros Partis qu'on tiendroit en campagne, & les Galéres de France qui croiſeroient le long des Côtes, empêcheroient qu'il n'y entrât des Convois aſſez conſidérables pour ravitailler la Place; que la Garniſon s'affoibliroit; que les grandes chaleurs étant paſſées on la ſerreroit de prés, & qu'alors elle tomberoit d'elle-même.

Lautrec penchoit aſſez de ce côté-là: mais Pierre Navarre luy repreſenta qu'il étoit bien informé que dans la Place il n'y avoit pas de vivres pour plus de deux mois & demi, & qu'avant la my-Juillet le Viceroy ſeroit obligé de capituler, ſi l'Armée campée à la portée du canon de la Place, en fermoit toutes les avenües, & que la Flotte en bloquât le Port; qu'on ne recevoit guéres d'argent de France; qu'il y avoit à craindre que les Suiſſes & les Lanſquenets faute de paye ne ſe débandaſſent; qu'on ne pouvoit pas trop compter ſur la conſtance des Alliez; qu'une Armée d'Allemans étoit en marche pour le ſecours du Milanés; que dans l'eſpace de cinq ou ſix mois il pourroit arriver bien des accidens, qui traverſeroient cette entrepriſe, & qu'on n'avoit que trop d'expérience de l'inutilité & des mauvais ſuccés de ces délais. Ces raiſons qui étoient fortes l'emportérent, & l'Armée prit ſes quartiers autour de la Place. Philip-

pin Doria avec huit Galéres de ſon oncle André Doria, & deux Navires de guerre, eut ordre de prendre garde qu'aucun Vaiſſeau n'entrât dans le Port. On ſollicita les Vénitiens d'y faire venir leur Flotte; mais ils l'occupoient trop utilement pour eux à l'attaque de Pulignano, d'Otrente, de Brindes, & des autres Ports qui devoient leur demeurer aprés la conquête entiére du Royaume.

Quoy que l'Armée Françoiſe fût aſſez nombreuſe, la grande enceinte de Naples, & quelques poſtes du dehors où les Ennemis s'étoient fortifiez, obligérent Lautrec à donner un grand circuit à ſon Camp; & pour ne pas laiſſer les quartiers trop foibles contre la nombreuſe Garniſon qu'il aſſiégeoit, il luy fut impoſſible, quoy qu'il pût faire, de fermer tous les paſſages. Il fit élever divers Forts de diſtance en diſtance pour y ſuppléer, & repouſſer les ſorties des Aſſiégez, & pour couper les Convois qui pourroient leur venir par terre.

Cette diſpoſition du Camp donna lieu à une infinité de petits combats pendant plus de trois mois que dura le Siége; & dans la plûpart, excepté ſur la fin, les Impériaux furent battus: ce qui n'empêchoit pas que leurs Cavaliers, qui étoient en grand nombre, ſortant la nuit entre les Forts, ne rapportaſſent ſouvent ſur la croupe de leurs chevaux des ſacs de bled, de farine, d'avoine, que ceux de Gayéte leur préparoient en des endroits voiſins du Camp. Ces petits ſecours, avec ceux de quelques barques qui ſe couloient auſſi à la faveur des ténébres, leur furent d'une grande utilité; mais l'action la plus conſidérable ſe paſſa ſur la Mer dés le commencement du Siege.

Du Bellay, Guicciard, Paul Jove, Tarcagnota, &c.

Le Vicetoy n'ayant point d'ennemi plus à craindre que la diſette de vivres, & ne pouvant en eſpérer beaucoup que par la Mer, attendoit quelque occaſion favorable pour ſurprendre Philippin Doria, qui le déſoloit avec ſes huit Galéres Génoiſes. Il ſçut qu'il étoit à Salerne pour ſe radouber, & que ſes Soldats en ſortoient ſouvent pour aller ſe promener au Camp. Il fit équiper ſecretement ſix Galéres, quatre Fuſtes & deux Brigantins: il mit deſſus entre autres Troupes, mille Arquebuſiers Eſpagnols des plus braves de ſa Garniſon, & donna le commandement de cette Flotte à un vieux Capitaine de Vaiſſeau nommé Gobbo, dont il connoiſſoit l'habileté dans les Combats de Mer; luy-même s'embarqua ſur la Capitane, & le Marquis du Guaſt avec pluſieurs autres Seigneurs voulurent être de la partie. Il ſe fit ſuivre par quantité de barques de Peſcheurs, non pas pour s'en ſervir; mais ſeulement pour augmenter le nombre des voiles, & faire croire à l'Ennemi, quand il les verroit de loin, qu'on le venoit attaquer avec de grandes forces.

Par malheur pour le Vicetoy, le Maréchal de Lautrec fut averti par ſes eſpions, de ſon deſſein & du détail de ſon armement. Il en donna avis à Doria, & luy envoya quatre cens Arquebuſiers ſous la conduite du Capitaine du Croq Gaſcon, afin de renforcer ſon équipage, & Doria ſe tint preſt pour bien recevoir les Ennemis.

Le Vicetoy partant de Poſilippo, vint ſous l'Iſle de Capri, & fit voile vers le Golfe de Salerne. Il envoya devant deux Galéres avec ordre de de faire ſemblant de fuir, dés qu'elles verroient celles de Doria venir ſur elles, afin de l'attirer en haute mer.

Ce Commandant n'eut pas plutôt apperçu les deux Galéres, qu'il s'avança pour les attaquer avec ſes huit, dont trois par ſon ordre, s'écartérent, comme ſi elles avoient voulu éviter le combat; mais c'étoit dans le deſſein de gagner le vent ſur la Flote Eſpagnole. Il alla fiérement à l'Ennemi avec les cinq autres, & le premier coup qui fut tiré de ſon courſier, enfila quarante hommes de la Capitane Eſpagnole, & parmi ceux-là le Capitaine & quelques Officiers. La premiére décharge de l'artillerie de la Galére du Vicetoy tua auſſi le Capitaine de celle de Doria, bleſſa le Patron & quelques Soldats. On s'approcha à la portée des arquebuſes, qui firent encore un plus grand carnage.

Cependant les Eſpagnols ſupérieurs en nombre de Vaiſſeaux, ſe ſervoient bien de leur avantage, & trois de leurs Galéres s'étant attachées à deux des Génoiſes, les preſſoient fort; lors que les trois que Doria avoit détachées ayant pris le vent, vinrent à pleines voiles & à force de rames fondre ſur les Eſpagnols, attaquérent la Capitane, luy donnérent de l'éperon dans le flanc, & ceux qui les montoient ſe prépatérent à ſauter à l'abordage. Moncade reçut cet aſſaut avec beaucoup de bravoure, & eut le bras percé d'une arquebuſade dont il mourut avant la fin du combat. Deux autres à coups de canon coulérent à fond celle de Gobbo.

La bleſſure du Vicetoy & le naufrage du Commandant de la Flote donnérent la victoire aux Génois; les Fuſtes furent priſes avec trois Galéres, dont étoit celle que montoit le Marquis du Guaſt; elle étoit toute briſée & même en feu quand elle ſe rendit; deux ſeulement échapérent, une deſquelles vint aprés la détoute ſe rendre à Philippin Doria.

Dans ce Combat, qui ſe donna à la hauteur d'Amalfi, il y eut plus de mille Eſpagnols de tuez ou de noyez: & parmi les François & les Génois il y en eut peu qui n'euſſent quelque bleſſure. Outre le Marquis du Guaſt, Aſcagne Colonne, Camille Colonne, le Prince de Salerne, les Seigneurs de Vaudré, de Ris, de Sainte Croix, Serenon, & pluſieurs autres Capitaines & Seigneurs de la Flotte Eſpagnole demeurérent priſonniers. Il ne s'étoit depuis long-temps donné un Combat ſi ſanglant ſur la Mer; & Philippin Doria pour trophées de ſa victoire, envoya à Génes à ſon oncle André Doria une des Galéres qu'il avoit priſes, & les plus conſidérables des Priſonniers qu'il avoit faits.

Cette défaite répandit la conſternation dans Naples, où le Prince d'Orange eut beaucoup de peine à raſſurer les eſprits. C'étoit ſur luy par la mort du Vicetoy, que devoient touler deſormais les affaires de Naples: & ce fut la ſeconde

occasion d'acquérir de la gloire que la fortune A luy procura, en enlevant ceux qui avoient le premier commandement ; car luy-même aprés la mort du Duc Charles de Bourbon, se trouva chargé de l'assaut de Rome, qu'il emporta l'épée à la main.

Autant que ce malheur ôta de courage aux Assiégez, autant augmenta-t-il l'espérance des Assiégéans, sur tout aprés qu'ils se furent emparez de Pouzzole, qui étoit un des endroits par où il entroit de temps en temps quelques vivres dans Naples. Cette espérance fut beaucoup augmentée par la prise d'un Brigantin, où l'on trouva une Lettre écrite à l'Empereur par les principaux B Chefs de la Garnison, qui luy faisoient sçavoir qu'à moins d'un prompt secours de vivres & d'argent, ils ne pourroient plus tenir ; qu'il n'y avoit plus de bled que pour un mois & demi ; que la fleur de la Garnison avoit péri dans le Combat naval ; que les Allemans commençoient à se mutiner, & que la peste étoit parmi les Soldats.

Guicciard. Liv. 19.

Cependant le Prince d'Orange prenoit tous les moyens nécessaires pour remédier à tant d'inconvéniens : il mit dehors les bouches inutiles ; il faisoit en sorte que les Allemans souffrissent de la disette moins que les autres, pour les gagner par cette préférence : il supposoit des Lettres C où l'on l'assûroit de l'approche d'une nouvelle Armée pour faire lever le Siége, & imaginoit tous les jours quelque nouvel artifice, afin de relever l'espérance & le courage du Soldat. Tout cela cependant luy auroit été fort inutile, aussi-bien que les fréquentes & vigoureuses sorties qu'il faisoit sur le Camp des François, si ceux-cy n'avoient eu pour obstacle à leurs desseins, que son adresse & sa bravoure : mais à peine avoient-ils été un mois devant la Place, que les maladies se mirent dans leur armée, & y firent un ravage effroyable. Ces maladies se changérent en peste ; & l'on prétend qu'elle fut apporD tée dans le Camp par des gens de Naples, qui y furent envoyez exprés pour cet effet. Deforte qu'à la fin de Juillet, de vingt-cinq mille Fantassins, il n'y en avoit pas quatre mille en état de combattre, & de huit cens Hommes d'armes, il n'en restoit pas cent. Lautrec luy-même fut attaqué du mal contagieux, & mis hors d'état de pouvoir donner les ordres nécessaires non seulement pour presser le Siége, mais encore pour la sûreté du Camp.

Guicciard. Liv. 19.

Du Bellay. Liv. 3.

Le Prince d'Orange sçut bien se prévaloir de ce désordre. Il donnoit jour & nuit de continuelles allarmes au Camp, pour tenir toûjours E en haleine & sous les armes le peu de Soldats François qui étoient encore en état de se soûtenir. Les Convois passoient pour la plûpart impunément, on ne soûtenoit plus les sorties, & les Forts étoient sans cesse exposez aux insultes de la Garnison. Mais ce qui acheva de tout perdre, fut la perfidie d'André Doria, qui se jetta dans le parti de l'Empereur, & qui prit occasion de la Victoire navale pour le faire : de sorte que cette Victoire devant être la perte des Impériaux, fut la cause de leur salut.

J'ay dit que Philippin Doria, aprés l'avoir remportée, envoya le Marquis du Guast & quelques autres Prisonniers à son oncle, qui étoit à Gênes : mais l'intention du Maréchal de Lautrec étoit que de là ils passassent en Francе, & fussent conduits au Roy. Le Marquis du Guast, dans quelques conversations qu'il eut avec André Doria, s'apperçut que ce Seigneur n'étoit pas content du Roy de France, & le trouva assez chagrin sur cet article, pour pouvoir luy proposer de se donner à l'Empereur. Il eut plus de facilité à réussir dans cette négotiation qu'il n'auroit osé espérer. Il en donna avis à la Cour d'Espagne, qui ne laissa pas échaper une si belle occasion ; & c'étoit l'unique, mais infaillible moyen de sauver Naples. Le Marquis reçut aussi-tôt un ample pouvoir de traiter avec Doria, à qui l'on promit tout ce qu'il demanda.

Il est hors de doute qu'avant l'arrivée du Marquis du Guast, il avoit déja un commerce secret avec l'Empereur, & que les raisons qu'il allégua depuis pour justifier son changement, n'étoient pour la plûpart que des prétextes. Dés l'entrée de la campagne, on commença à se défier de luy, lors qu'on luy vit refuser d'aller commander en personne les Galéres de Gênes devant Naples avec la Flote qu'on préparoit à Marseille, s'excusant sur son âge avancé, qui ne luy permettoit plus, disoit-il, de soûtenir de si grandes fatigues.

Il se plaignoit de ce que le Roy avoit fait Monsieur de Barbesieux Amiral du Levant, & sa plainte étoit d'autant plus mal fondée, qu'on luy avoit offert cette charge, & qu'il l'avoit refusée : mais il disoit qu'il l'eût acceptée, si on la luy avoit offerte de nouveau, & qu'un homme tel que luy méritoit bien qu'on témoignât plus d'empressement pour l'employer ; que le Roy ne luy payoit point vingt mille écus qu'il luy devoit pour ses appointemens, & ne le dédommageoit point de la rançon du Prince d'Orange qu'il avoit pris à Porto Fino avant la Bataille de Pavie, & qui avoit été mis en liberté en conséquence du Traité de Madrit ; que dans un différend qu'il avoit eu avec le Baron Rentio Cerés dans l'expédition de Sardaigne, le Roy avoit écouté ce Seigneur plus que luy ; qu'on avoit délibéré dans le Conseil, si on ne l'arrêteroit pas pour luy faire couper la tête, comme à un homme dont on se défioit, & qui n'avoit pas une soûmission aveugle pour les ordres de la Cour ; qu'on l'avoit voulu contraindre à remettre entre les mains du Roy le Marquis du Guast & Ascanio Colonne, qui ayant été pris par son neveu dans la Bataille navale, luy appartenoient, & qu'on avoit refusé aux justes priéres des Génois de soumettre Savone à leur République, quoy qu'elle leur eût été de tout temps sujette.

Guicciard. Liv. 19. Memoires du Bellay. Liv. 3.

Mais la véritable cause étoit son ambition, qu'il coloroit du zele de sa patrie. Le Roy avoit résolu dans son Conseil non seulement de fortifier Savone, mais encore d'en rétablir le Port. Son dessein effectivement étoit d'y attirer une bonne partie du commerce de Gênes, & il y avoit déja établi celuy du Sel, qui produisoit auparavant un grand profit aux Génois, espérant

par cette voye les contenir dans le devoir ; & les rendre plus ſoûmis à ſes ordres. A cette occaſion quelques-uns des principaux Bourgeois de Gênes avoient remontré à Doria le grand tort que cela leur faiſoit ; qu'il étoit en ſon pouvoir de remédier à ce déſordre, ſoit en faiſant changer de réſolution au Roy, ſoit en rendant, comme il le pouvoit, l'ancienne liberté à ſa Patrie. Il avoit fort goûté cette propoſition, qui luy frayoit le chemin à la ſuprême autorité dans la Republique ; & ce fut dans cette vûe qu'il ſe rendit de jour en jour plus difficile à ce que la Cour de France ſouhaitoit de luy.

Monſieur de Langey avoit beaucoup d'amis à Gênes, & fut informé de cette intrigue : il en avertit le Maréchal de Lautrec, qui le fit partir ſur le champ, pour en donner avis au Roy. Il paſſa par Gênes, où Doria, qui le conſideroit beaucoup, le logea dans ſon Palais. En quelques entretiens qu'ils eurent enſemble, Langey le conjura de luy parler ſincérement, & de l'éclaircir ſur les ſujets de mécontentement qu'on diſoit qu'il avoit de la Cour.

Doria luy parla avec aſſez de franchiſe, & conclut en luy diſant qu'il ſeroit toûjours bon Serviteur du Roy, & luy répondroit de la fidélité de la République, pourvû qu'il rendît le trafic du Sel à Gênes, & qu'il le ſatisfiſt ſur l'article des Priſonniers ; qu'à ces conditions il promettoit au Roy, pour gage de la fidélité de ſes compatriotes & de la ſienne, d'équiper inceſſamment douze Galéres, où Sa Majeſté mettroit tels Capitaines & tels Soldats qu'elle jugeroit à propos, pour preſſer le Siége de Naples.

Langey luy ayant promis d'agir pour luy faire donner ſatisfaction ſur tous ces points, alla en poſte à Paris, où il expoſa dans le Conſeil ce que Doria luy avoit dit ; de quelle importance il étoit de ne pas chagriner cet homme dans la conjoncture préſente, & tout ce qu'il avoit ordre du Maréchal de Lautrec de dire là-deſſus.

On comprit fort bien la conſéquence de cette affaire pour la conſervation de Gênes & pour la priſe de Naples, & la néceſſité qu'il y avoit de prévenir les mauvais deſſeins de Doria, ou d'en empêcher l'effet. Il y eut ſur cela deux avis. Le premier de ſatisfaire Doria ; le ſecond, de le mettre hors d'état de nuire en s'aſſurant de ſa perſonne. Langey qui trouvoit de grandes difficultez & de grands riſques dans ce ſecond expédient, inſiſta fort pour qu'on s'en tînt au premier. Mais le Chancelier du Prat dont l'autorité entraînoit tout le Conſeil, dit qu'il étoit indigne qu'un particulier oſât ainſi faire la Loy à un Roy de France, & qu'après qu'on auroit accordé toutes ſes demandes, on n'en ſeroit pas plus aſſûré de la fidélité d'un homme auſſi inſolent & auſſi ambitieux que celuy-là. Ainſi il fut conclu qu'on prendroit des meſures pour s'aſſûrer de luy au plutôt.

On en donna la commiſſion à Monſieur de Barbeſieux, qui étant nommé Général de la Flotte du Levant, pouvoit aller à Gênes, ſans qu'il parût bien d'affecté dans ce voyage. Il eut ordre, quand il y ſeroit arrivé, de ſe ſaiſir non ſeulement des Galéres de France ; mais encore de celles de Gênes, de dépoſer Doria du Commandement, & de l'arrêter, ſi l'occaſion favorable s'en préſentoit.

Mais Doria averti par quelqu'un des amis qu'il avoit à la Cour, que le voyage de Barbeſieux pourroit bien cacher quelque deſſein ſur ſa perſonne, prit ſes ſûretez. Barbeſieux en arrivant apprit qu'il n'étoit pas dans la Ville, mais ſur les Galéres, & il alla l'y ſaluer. Doria ſans autre compliment, luy dit en l'abordant : Je ſçay, Monſieur, que vous avez ordre de m'arrêter & de vous ſaiſir des Galéres : Pour ma perſonne, elle eſt icy en aſſûtance ; quant aux Galéres, je vous remettray celles du Roy ; mais pour les miennes, vous trouverez bon que je les garde. Aprés une déclaration ſi nette, la converſation ne fut pas longue, & on ſe ſépara.

Le Marquis du Guaſt l'ayant appriſe, preſſa Doria de ſigner ſon Traité avec l'Empereur. Il le fit, & les conditions furent une amniſtie pour tout ce qu'il pourroit avoir fait au temps paſſé contre les Eſpagnols, la liberté de Gênes ſous la protection de Sa Majeſté Impériale, l'aſſujettiſſement de Savonne à Gênes, quand on auroit chaſſé les François de l'une & de l'autre, de ſervir l'Empereur ſur la Mer avec douze Galéres, à condition de ſoixante mille ducats par an pour les ſoudoyer, & de quelques autres avantages.

Il envoya auſſi-tôt ordre à ſon neveu Philippin Doria de laiſſer libre le Port de Naples, où depuis quelque temps il étoit fort peu utile aux François, par la nonchalance avec laquelle il s'acquitoit de ſa fonction. Enfin les Galéres de Veniſe ayant été obligées peu de jours aprés d'aller en Calabre, pour en amener une proviſion de biſcuit, il entra dans Naples grand nombre de Frégates qui y apportérent de toutes ſortes de munitions ; & André Doria y vint luy-même conduire un Convoy à la vûe de l'Armée de France, ne faiſant plus myſtére de ſa trahiſon.

Lautrec cependant ſoûtenoit toûjours ſes Soldats par l'eſperance d'un renfort qui approchoit. C'étoit celuy que luy amenoit le Prince de Navarre frére du Roy Henry de Navarre ; mais c'étoit ſi peu de choſe, ſoit que ſes Troupes euſſent déſerté en chemin, ſoit qu'en effet il n'en eût pas amené davantage de France, qu'étant arrivé à Nole, il fallut luy envoyer une eſcorte du Camp pour l'y conduire en ſûreté : & dans le temps qu'il y entroit, les Ennemis ayant fait une ſortie, Monſieur de Candale qui commandoit l'eſcorte y fut bleſſé à mort, & pris avec le Comte Hugue de Pepoli. Du Bellay. Liv. 3.

Les choſes alloient toûjours de mal en pis dans le Camp ; & la fatigue extraordinaire ayant fait retomber Lautrec dans ſa maladie, il mourut la nuit du quinziéme au ſeiziéme d'Août. C'étoit un des meilleurs Capitaines qu'il y eût en France ; mais il avoit une hauteur, une fierté & une préſomption qui le rendoient incapable d'écouter conſeil, & il auroit cru ſe rabaiſſer, s'il avoit ſuivi les lumiéres d'autruy. An. 1528.

Brantome dans l'Eloge de M de Lautrec.

Son corps fut mis dans une cave, & enſuite tranſporté dans une Egliſe de Naples : mais pluſieurs années aprés, un Seigneur Eſpagnol par une généroſité digne de n'être pas ignoree par la poſtérité, luy procura une Sepulture tres honorable. Ce fut Gonſalve Ferdinand de Cordouë petit fils du fameux Gonſalve dit le grand Capitaine. Il luy fit élever un Tombeau de marbre dans l'Egliſe de Sainte Marie la neuve, en la Chapelle du Duc de Seſſa, avec cette Epitaphe :

ODETO FUOXIO LAUTRECO CONSALVUS FERDINANDUS, LUDOVICI FILIUS CORDUBA, MAGNI CONSALVI NEPOS, CUM EJUS OSSA, QUAMVIS HOSTIS, IN AVITO SACELLO, UT BELLI FORTUNA TULERAT, SINE HÓNORE JACERE COMPERISSET, HUMANARUM MISERIARUM MEMOR, GALLO DUCI HISPANUS PRINCEPS POSUIT.

Il ſeroit difficile de rendre en François cette Epitaphe en luy conſervant ſa noble ſimplicité. Le ſens eſt que Gonſalve Ferdinand Prince Eſpagnol, a élevé ce Tombeau à un Général François, quoy qu'ennemi de ſa Nation.

Le Pape ayant appris ſa mort luy fit faire de magnifiques Obſéques, & le Roy luy fit le même honneur dans Notre-Dame de Patis.

Comme c'etoit ſa grande réputation & ſon habileté ſeules qui raffermiſſoient les Soldats au milieu de tant de dangers, de fatigues & de maladies ; le Marquis de Saluſſes qui prit le commandement aprés ſa mort, ne ſe crut ni aſſez d'autorité, ni aſſez de forces, pour s'opiniâtrer davantage à une entrepriſe qu'il voyoit deſeſpérée ; ainſi aprés avoir pris l'avis des autres Chefs, il ſe diſpoſa à lever le Siége.

La retraite ſe fit en bon ordre, quoy que ce fût la nuit ; mais elle ne ſe put faire ſi ſecretement qu'on ne s'en apperçût dans Naples. Le Prince d'Orange détacha une partie de ſes gens ſur l'Arriére-garde, qui les repouſſa ; mais Pierre Navarre qui la commandoit, y fut pris, & mourut quelque temps aprés dans Naples. On a écrit que par ordre de l'Empereur il avoit été étouſé entre deux matelats, ou étranglé en ſecret, en punition de ce que ſeize ans auparavant ayant été fait priſonnier à la Bataille de Ravenne, & ſe voyant oublié de la Cour d'Eſpagne, il avoit pris parti dans l'Armée de France. On l'avoit traité comme un autre priſonnier de guerre quelque temps auparavant, quand il avoit été pris à Gênes : mais c'eſt qu'alors la Cour d'Eſpagne ou n'auroit pû tenir ſa vengeance aſſez ſecrete, on ne l'auroit pû exercer avec impunité.

Brantome. T. 1.

Le Marquis de Saluſſes ſe retira dans Averſe avec le peu de Troupes qui luy reſtoient. Les Garniſons de Naples & des autres Places que les Impériaux avoient ou conſervées ou reprises, vinrent l'y inveſtir, & commencérent à battre la Place. Le Marquis de Saluſſes fut dangereuſement bleſſé d'un éclat de pierre, qui luy caſſa le genoüil. Cet accident acheva d'abbatre le courage des François, qui d'ailleurs ne voyoient aucun moyen d'échaper ; & il en fallut venir à une capitulation auſſi honteuſe, qu'elle étoit néceſſaire.

Le Marquis de Saluſſes envoya le Comte Guy Rangoné au Prince d'Orange, pour la luy demander, & on coovint le trentieme d'Août des articles ſuivans, rapportez par du Bellay dans ſes Mémoires : Que la Ville & Château d'Averſe ſeroient rendus au Prince d'Orange avec toute l'artillerie, munitions, vivres, & tout ce qui s'y trouveroit d'argent, ou dautres choſes ; que le Marquis de Saluſſes & le Comte Guy Rangoné demeureroient priſonniers ; que tous les Capitaines & Geos de guerre laiſſeroient dans la Place leurs enſeignes, guidons, banderolles, & toutes leurs armes ; que les Capitaines, Lieutenans, Guidons, Gendarmes, & Chevaux Légers pourroient amener chacun trois montures, & les Capitaines, Lieutenans, & Enſeignes de Gens de pied une ſeulement ; que les Gens de guerre Italiens ne ſervitoient de ſix mois contre l'Empereur ; que les François, Gaſcons, Suiſſes, & autres Soldats ſortiroient d'Italie, & s'en retourneroient chacun chez eux ; que le Marquis de Saluſſes feroit tout ſon poſſible, pour faire remettre aux Officiers de l'Empereur toutes les Places occupées dans le Royaume de Naples, ſoit par les François, ſoit par les Vénitiens, ſoit par leurs autres Alliez depuis l'arrivée de Monſieur de Lautrec dans ce Royaume, & aux mêmes conditions contenuës dans la préſente capitulation, & qu'enfin le Prince d'Orange feroit conduire les François avec eſcorte & ſûreté juſques ſur les limites du Royaume de France. An. 1528. Liv. 3.

Telle fut la fin du Siége de Naples, que Monſieur de Lautrec obſtina à continuer contre l'avis de la plûpart des Généraux, qui vouloient qu'on le levât, lors qu'ils virent que les maladies déſoloient l'Armée. Mais il s'étoit fait un point d'honneur de prendre la Place, ou d'y périr ; parce qu'il avoit pluſieurs fois répondu au Roy d'en venir à bout. Voila ce que coûte quelquefois l'entêtement d'un Général, qui préfére ſa gloire au bien de l'Etat & au ſalut de ſes Troupes.

Une infinité de gens de qualité périrent dans cette expédition, la plûpart durant le Siége, ou dans la retraite, parmi leſquels outre ceux dont j'ay déja fait mention, je trouve nommez le Comte de Vaudemont, le Prince de Navarre, deux Seigneurs de Tournon, Claude d'Etampes Seigneur de la Ferté Nabert, Laval de Dauphiné, Grammont, Gruffi, Moriac, Mondragon Général de l'Artillerie, du Croq, la Chataigneraye, Candale, Louppé, Cornillon, la Gruture, Maunouri, Buſancez, Jarnac, Bonniver, le Comte de Peppoli, le Baron de Conti, le Comte Volf, d'O, Nicolas du Bellay, Pomperan, & le Marquis de Saluſſes, qui mourut à Naples de la bleſſure qu'il avoit reçuë à Averſe.

Burie & le Baron de Grammont qui étoient reſtez dans quelques-uns des Forts du Siége de Naples, pour favoriſer la retraite de l'Armée,

étant ſommez d'accepter la capitulation d'Averſe, répondirent qu'ils ſe feroient plutôt hacher en pieces, que de ſigner l'article qui les obligeoit à laiſſer leurs armes, & s'épargnérent cette infamie par leur conſtance.

Pour ce qui eſt des Troupes Françoiſes, Vénitiennes, & des autres Confédérez, qui étoient dans l'Abruzze, la Capitanate, & la Calabre, ſous les ordres de Rentio Cerés, de quelques Seigneurs de la Maiſon des Urſins, & du Prince de Melphe, qui aprés avoit été pris par les François, ayant reçu quelque mécontentement de l'Empereur, avoit embraſſé le parti de France; elles ſe moquérent de la capitulation d'Averſe; & ſçachant que le Prince d'Otange, faute d'argent, avoit beaucoup de peine à contenir ſes Soldats, elles tinrent bon dans Barlette & dans quelques autres Villes maritimes, où les Vénitiens leur portoient des vivres & des munitions, & n'en ſortirent qu'aprés le Traité de Cambray, qui ſe fit l'année ſuivante.

La perte de Génes ſuivit la levée du Siége de Naples, ſans qu'il en coutât rien aux Impériaux. Du Bellay. Liv. 3. Monſieur de Barbeſieux ayant joint ſa Flotte à celle de Veniſe, fit voile vers Naples, pour attaquer celle de Doria, qu'il ſçavoit être de ce côté-là; mais ce Général ſe refugia dans l'Iſle d'Iſchia, & ſe mit à couvert ſous le canon du Château, où il ne pouvoit pas être attaqué. La Flotte Vénitienne ſe retira dans ſes Ports; & la Françoiſe continua ſon chemin vers Génes, qui n'avoit pas encore capitulé avec les Impériaux. Barbeſieux averti que Doria approchoit, ne ſe crut pas en ſûreté dans le Port de Génes; & gagna Savone: mais la Galére du Capitaine Jonas n'étant pas ſi bonne voiliére, ou n'ayant pas de ſi bons Rameurs que les autres, fut atteinte par celles de Doria, qui l'inveſtirent, & s'en renditent les maîtres.

De là Doria rebroûſſant vers Génes; & menant en triomphe la Galére Françoiſe, fit ſçavoir à ceux de ſa faction, qu'il étoit temps de ſecoüer le joug des François. Le peuple Génois toûjours prêt à la révolte, & qu'on avoit eu ſoin d'y préparer par les nouvelles de l'entiére déroute des François au Royaume de Naples; prirent les armes de toutes parts. Theodore Trivulce avec le peu de Soldats qu'il avoit, ſe retira dans le Château, & fut obligé de ſe rendre ſur la fin d'Octobre, faute de vivres. Le Commandeur de Morete Gouverneur de Savonne, fut auſſi aſſiégé par les Génois & ſe rendit lâchement ſans être fort preſſé, & devant être bientôt ſecouru par le Comte de S. Pol, qui entreprit en vain de ſurprendre Génes.

Durant ce temps-là, & pendant le Siége de Naples, la guerre ſe faiſoit dans le Milanés avec moins de Troupes, mais avec autant de vivacité. Antoine de Léve toûjours alerte, occupé à faire ſubſiſter ſes Troupes aux dépens des Bourgeois de Milan, qu'il ruinoit par ſes extorſions; & à s'ouvrir des paſſages, pour tirer quelques vivres de la campagne, tenoit continuellement en haleine les Troupes Vénitiennes, & celles du Duc de Milan par ſes courſes fréquentes. Il ſurprit Pavie, s'empara de Biagraſſa, & contraignit Arona de ſe déclarer pour l'Empereur. Il attendoit avec impatience le Duc de Brunſvic, qui arriva enfin au mois de May, & paſſa l'Adige avec dix mille Fantaſſins & ſix cens Cavaliers tous bien armez, parmi leſquels il y avoit beaucoup de Nobleſſe Allemande. Cette Armée prit Pelcaire à la tête du Lac de Garde, Rivolte, Lunata, & quelques autres petites Places, leva de grandes contributions, & brûla tous les Bourgs, Villages & petites Villes qui ne pouvoient ſe racheter de l'incendie par de l'argent: enſuite elle s'approcha de l'Adda, qu'Antoine de Léve paſſa avec ſix mille hommes & de l'artillerie, pour ſe joindre à elle. Ce Général ne voulant pas laiſſer un ſi gros renfort inutile, fit le Siége de Lodi, place qui luy étoit d'une extréme importance pour la conſervation de Milan & pour avoir des vivres. Ces progrés déconcertoient fort le Duc de Milan; que les Vénitiens ne ſecouroient point; le Duc d'Urbin ayant ordre de la République ſur toutes choſes de couvrir ſa Frontiére. Guicciard. Lib. 19.

Jean Paul Sforce frére bâtard du Duc, défendoit Lodi, où il avoit une Garniſon de prés de trois mille hommes, mais peu de vivres. Il ſoûtint un aſſaut de trois heures; où les Eſpagnols perdirent beaucoup de monde; ce qui les fit réſoudre à bloquer ſeulement la Place; dans l'eſpérance de la prendre par famine: mais la peſte qui étoit en pluſieurs Villes d'Italie, s'étant miſe parmi les Allemans, qui d'ailleurs n'étoient point payez; ils ſe débanderent. Le Duc de Brunſvic ne pouvant plus reſter avec honneur au Camp, ſe retira luy-même en Allemagne; & il ne reſta de toute ſon Armée que deux mille hommes avec Antoine de Léve, qui fut contraint d'abandonner l'entrepriſe de Lodi, pendant laquelle il s'étoit ſaiſi de Mortare.

L'arrivée du Duc de Brunſvic en Italie; hâta la marche du Comte de S. Pol, qui eut ordre de le ſuivre au Royaume de Naples, ſuppoſé qu'il marchât de ce côté-là. Comme il apprit la retraite de ce Duc, il crut qu'il étoit du ſervice du Roy d'agir dans le Milanes, dont il ſeroit venu à bout, s'il avoit amené autant de Troupes que la renommée l'avoit publié: mais il n'avoit que quatre cens Hommes d'armes, cinq cens Hommes de Cavalerie Légére, & quinze cens Lanſquenets, qui devoient être ſuivis de trois mille Hommes de pied François, & être joints par quelques Troupes Suiſſes. Antoine de Léve avoit encore pour Infanterie quatre mille Allemans, mille Eſpagnols, trois mille Italiens, & trois cens Cavaliers. Cependant le Comte de S. Pol aprés quelque temps ſe trouva plus fort que luy, par la jonction de l'Armée Vénitienne, qui étoit de ſix mille Fantaſſins, de trois cens Hommes d'armes, & de mille Hommes de Cavalerie Légére. Du Bellay. Guicciard. Paul Jove. Tarcagnota. Bugato.

En attendant cette jonction, il ſe rendit maître de toutes les petites Places ſur le bord du Téſin, & s'avança juſqu'à Pavie, qu'il aſſiégea avec le ſecours de l'Armée Vénitienne. Aprés pluſieurs jours de Siége, Antoine de Léve n'oſant s'expoſer au haſard d'une Bataille; la Place

fut emportée d'aſſaut par Monſieur de Lorges: Florimond de Chailly & Grancé y furent tuez à ſes côtez ; & deux jours aprés le Château fut pris par compoſition. C'étoit une légére conſolation de la déroute de l'Armée Françoiſe devant Naples, & de la perte de Génes, Biagraſſa, S. Georges, Monza, & Côme, d'où Antoine de Léve avoit tiré les Garniſons pour raſſembler toutes ſes Troupes dans Milan, ſe rendirent auſſi ; & ce Général ſe trouva plus reſſerré que jamais.

Il avoit fait de grandes proviſions dans Milan, où l'on avoit tranſporté tous les bleds de la campagne avant l'arrivée du Comte de S. Pol : & afin d'avoir de l'argent pour payer ſes Troupes, il obligea les Bourgeois à ne ſe fournir de bled & de farine, que chez un certain nombre de perſonnes qu'il avoit commis pour en faire la vente, & qui luy payoient trois ducats par chaque muid de bled qu'ils vendoient ; avec ce ſecours il eut pendant neuf mois aſſez d'argent pour la ſolde de ſa Garniſon. Les autres Soldats qu'il avoit à Novare & en quelques poſtes de l'Omelline, trouvérent moyen de ſubſiſter par le pillage des Habitans & de ceux des environs, où ils vivoient à diſcrétion, déſolant tout ce miſérable pays. Ainſi finit la campagne du Milanés. Les Troupes de part & d'autre y prirent des quartiers, excepté une partie de l'Infanterie & de la Gendarmerie Françoiſe, qui repaſſa les Alpes, pour en aller prendre en France.

Une guerre ſi funeſte, & dont les avantages & les deſavantages n'étoient ni de part ni d'autre aſſez grands, pour en aſſurer l'évenement, commençoit à laſſer les deux Princes, & à leur faire écouter plus volontiers les conſeils de paix, que Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pays-Bas d'une part inſpiroit à l'Empereur ſon neveu ; & Madame la Régente de l'autre au Roy ſon fils. Tous deux par leurs Envoyez firent connoître leurs intentions ſur cela au Pape, au commencement de l'année ſuivante. Le Roy d'Angleterre n'étoit pas non plus éloigné de la Paix ; & les deux Princeſſes de concert firent tout leur poſſible, pour qu'on entrât au plutôt en négotiation.

Du Bellay. Liv. 3. Guicciard. Liv. 19. Paul Jove. Liv. 26.

An. 1529.

Le Pape de ſon côté ne ſouhaitoit rien plus ardemment que la fin d'une guerre, qui luy avoit attiré tant de malheurs : mais il prétendoit en même temps réparer par un Traité de Paix toutes ſes pertes ; & même, s'il étoit poſſible, s'y procurer les avantages, dont l'eſpérance l'avoit engagé dans la guerre. Il ſouhaitoit ſur tout de rétablir à Florence les Médicis ſes parens dans l'autorité dont on les avoit dépoüillez, de ſoûmettre Pétouſe au S. Siége, & d'en chaſſer les Malateſta, de réduire le Duc de Ferrare, & il étoit bien réſolu à ne pas tenir le Traité, qui avoit été fait en ſon nom avec ce Duc pendant ſa priſon du Château S. Ange. Il eſpéroit encore rentrer en poſſeſſion de Rubiéra, de Régio, & des autres Places qu'il prétendoit être du domaine de l'Egliſe, & retirer Ravenne des mains des Vénitiens.

Le Duc de Ferrare ne pouvoit pas douter de ſa diſpoſition à ſon égard ; il en avoit deux preuves trop certaines : la premiére, que l'Evêché de Modéne étant venu à vaquer par la mort du Cardinal de Gonſague, le Pape, qui par le Traité le devoit donner à un des fils de ce Duc, en avoit pourvû le fils de Jerôme Moroné ; en vûe de s'attacher cet homme, qui avoit eu tant de part dans les affaires d'Italie, & qui étoit tout puiſſant dans le Conſeil de l'Empereur ; l'autre preuve fut le deſſein que le Pape avoit formé de ſurprendre Régio. Le Duc en fut inſtruit, & fit punir celuy qui étoit chargé de l'exécution.

Les Véniciens ſçavoient que le Pape avoit auſſi penſé à s'emparer de Ravenne : les Florentins & Malateſta n'avoient pas été moins éclairez ſur les piéges qu'il leur tendoit, & commençoient à prendre des meſures avec la Cour de France, pour n'être pas pris au dépourvû.

Le Pape cependant faiſoit mille proteſtations aux Confedérez de ſon attachement à leurs interêts, & les aſſûroit que ſi la Paix ne ſe faiſoit pas à des conditions avantageuſes pour tous les Membres de la Ligue, il y rentreroit au plutôt : mais qu'il devoit en attendant, en qualité de Pere commun, ne rien faire qui pût ruiner les grandes diſpoſitions qu'il voyoit à l'accommodement entre le Roy & l'Empereur. C'eſt pour cela qu'il fit publier une défenſe à tous ſes Feudataires & à tous ſes Sujets de prendre les armes ni pour les uns ni pour les autres. Mais nonobſtant toutes ces belles apparences, il traitoit ſecretement avec l'Empereur par le moyen de l'Evêque de Vaiſon, qui étoit à la Cour d'Eſpagne. Il ſçavoit combien ce Prince avoit d'envie de le détacher de la France, & que vû les grands avantages que les Impériaux avoient remportez dans la derniére Campagne, il étoit beaucoup plus en état que les François de ſeconder ſes deſſeins. Pour mieux gagner l'Empereur, il fit une choſe qui luy devoit être tres agréable ; ce fut d'évoquer à Rome le Procés du divorce du Roy Henri VIII. avec la Reine Catherine d'Arragon, qui avoit été juſqu'alors en Angleterre entre les mains des Commiſſaires nommez par le S. Siége. Comme je ſeray obligé en diverſes occaſions de faire mention de cette grande affaire, qui eut de ſi funeſtes ſuites, je dois au moins en développer le fond, ſans entrer toutefois dans le détail d'une infinité d'intrigues, qui n'ont point de rapport à mon Hiſtoire.

Catherine d'Arragon fille du Roy Ferdinand d'Arragon & d'Iſabelle Reine de Caſtille, fut d'abord mariée à Artur frére aîné de Henri VIII. Roy d'Angleterre. Artur mourut avant la conſommation du mariage ; & en ſuppoſant ce fait du mariage non conſommé, ainſi qu'on en convenoit alors communément en Angleterre, le Pape Jule II. donna la diſpenſe pour marier la Princeſſe avec Henri.

Ce Prince dix-huit ans aprés devint éperduément amoureux d'Anne de Boulen fille du Chevalier Thomas de Boulen Vicomte de Rocheford ; mais il ne put venir à bout de la corrompre. Elle luy dit toujours que s'il étoit jamais en

état

état de l'épouſer, ce ſeroit un grand honneur pour elle; mais qu'elle ne conſentiroit jamais au crime. Bien des gens crurent que l'ambition eut beaucoup plus de part à ſa réſiſtance, que la pudeur; & la choſe ſeroit conſtante, ſi ce que pluſieurs Hiſtoriens ont écrit de ſes déſordres, eſt véritable. Quoy qu'il en ſoit, la paſſion de Henry alla juſqu'à un tel excés, qu'afin de pouvoir l'épouſer, il prit tous les moyens de faire caſſer ſon premier mariage, & d'en montrer l'invalidité.

Ce fut le Cardinal de Volſey qui le premier luy fit naître des doutes ſur la validité de ce mariage, & qui l'engagea à la faire examiner. Henry écouta volontiers le ſcrupule qu'on luy donnoit là-deſſus; mais dans une vûe toute différente de celle de ſon Miniſtre, qui n'eût jamais cru que la paſſion du Prince pour Anne de Boulen le portât juſqu'à vouloir l'épouſer.

Ce que le Cardinal prétendoit, étoit premiérement de ſe venger de l'Empereur, qui n'avoit pas voulu le faire Pape, luy avoit refuſé l'Archevêché de Tolède, & ſembloit l'avoir négligé, depuis que la Bataille de Pavie luy avoit donné la ſupériorité ſur la France. En ſecond lieu, pour luy rendre plus ſenſible l'affront qu'il préparoit à ſa tante en la faiſant répudier, ſon deſſein étoit de faire épouſer Madame Marguerite veuve du Duc d'Alençon & ſœur du Roy de France à Henry, & de l'unir par un lien auſſi étroit que celuy-là avec le plus grand ennemi qu'eût l'Empereur. Henry fit ſemblant de donner dans ce projet, bien réſolu de ne le pas exécuter, quand il auroit une fois obtenu la caſſation de ſon premier mariage.

Les choſes en étoient là, lorſque l'Evêque de Tarbes Ambaſſadeur de France arriva en Angleterre. Le Cardinal s'ouvrit à luy ſur cet article, & luy fit comprendre qu'il étoit l'unique perſonne, ſans même en excepter le Roy d'Angleterre, à qui il en eût parlé. Il luy ajoûta toutefois, qu'il pourroit en faire la propoſition dans l'audience qu'on luy donneroit, & l'aſſûra qu'elle ne ſeroit pas mal reçuë.

L'Evêque de Tarbes perſuadé que le Miniſtre avoit de bonnes raiſons pour luy donner ce conſeil, & jugeant que c'étoit là un moyen de rendre le Roy d'Angleterre irréconciliable avec l'Empereur, ne manqua pas de s'en ſervir. Non ſeulement il propoſa le mariage de la Ducheſſe d'Alençon à Henry; mais encore il entreprit de prouver par pluſieurs raiſons, que celuy qu'il avoit contracté avec Catherine d'Arragon, étoit illégitime.

Henry ſe récria ſur ce diſcours, contrefit l'étonné, & en parut même choqué. Il dit pourtant que les raiſons ſpécieuſes que l'Ambaſſadeur avoit apportées, avoient jetté le trouble dans ſa conſcience, & qu'il ſeroit en ſorte qu'on y répondît pour ſe mettre en repos.

Ceux qu'il conſulta pour la plûpart, luy répondirent comme il le ſouhaitoit, c'eſt à dire que ſon premier mariage étoit nul. Il envoya en France le Cardinal de Volſey, pour traiter avec le Roy tant ſur ce ſujet que ſur la Ligue contre l'Empereur: mais s'étant raviſé, il luy écrivit à Calais, & luy ordonna de ne parler à la Cour de France que de la Ligue, & de n'entrer point en négotiation ſur l'article du mariage de Madame d'Alençon; ſoit que n'ayant pas deſſein de l'épouſer, il ne voulût point prendre d'engagement là-deſſus avec le Roy de France; ſoit qu'il penſât avant toutes choſes à preſſentir le Pape.

Ce changement fit pénétrer au Cardinal le véritable but de Henry; mais quoy qu'il portât fort impatiemment la réſolution où il voyoit bien qu'il étoit d'épouſer Anne de Boulen, il s'étoit déja trop avancé pour reculer; & luy-même étant l'Auteur du deſſein projetté du divorce, il ne crut pas pouvoir déſormais s'y oppoſer, ſans ſe perdre.

Il pourſuivit donc ſur les mêmes briſées; & Henry par ſon conſeil fit inſtance auprés du Pape, pour faire déclarer nul ſon mariage avec Catherine d'Arragon. Eſtienne Gardiner Juriſconſulte, & François Brian Conſeiller d'Etat, ſous couleur de félicier le Pape de ſa part ſur ſa délivrance, furent envoyez à Rome. Ces deux Envoyez aprés avoir diſpoſé le Pape à les écouter favorablement, par les offres les plus obligeantes qu'ils luy firent au nom de leur Maître, luy préſenterent leur requête ſur le principal ſujet de leur Ambaſſade, & l'appuyérent de pluſieurs raiſons; d'où ils conclurent premiérement, que le mariage étoit nul par luy-même; & ſecondement, que la diſpenſe accordée par Jules II. avoit des défauts eſſentiels. Ils ajoutérent qu'on ne trouveroit pas dans la Reine beaucoup d'oppoſition, & que de l'humeur dont elle étoit, elle ſe retireroit avec joye dans un Monaſtére pour le reſte de ſes jours.

Le Pape ſe trouva fort embaraſſé. Il avoit de grandes obligations au Roy d'Angleterre pour ſa délivrance, & il eſpéroit encore beaucoup de protection de luy. Ce Prince avoit fait paroître un zéle extraordinaire contre les erreurs de Luther, juſqu'à écrire, ou faire écrire en ſon nom un Livre pour combattre la nouvelle Secte; & ce Livre luy avoit mérité de la part du S. Siége le titre de Deffenſeur de la Foy, qu'il prenoit depuis dans tous les Actes publics, comme on le peut voir dans les Traitez qu'il faiſoit en ce temps-là avec la France. Mais d'autre part la matiére étoit infiniment délicate, fort odieuſe, & pouvoit avoir d'étranges ſuites.

Il répondit aux Ambaſſadeurs en général, qu'il ſeroit pour la ſatisfaction du Roy d'Angleterre tout ce que ſa conſcience luy pourroit permettre, & qu'il conſulteroit ſur un cas de cette importance, les plus ſages des Cardinaux & les plus habiles Docteurs.

Les déciſions des Cardinaux furent toutes contraires aux prétentions des Ambaſſadeurs, & il y eut du partage dans celles des Docteurs: enfin il fut réſolu que le Pape nommeroit des Juges, pour examiner la choſe ſur les lieux. Il nomma le Cardinal de Volſey & le Cardinal Laurent Campegge, qu'il envoya en Angleterre, avec défenſe de rien décider ſans luy en avoir écrit auparavant. Guichardin dit que le Pape

donna au Cardinal Campegge la Bulle du divorce toute dreſſée ; que ce Cardinal avec ſon conſentement la montra à Henry & à Volſey, leur promettant de la publier, ſi l'on voyoit que dans la ſuite des procédures, les choſes ne priſſent pas le tour qu'ils ſouhaitoient. Le Pape, ſelon ce même Hiſtorien, en avoit uſé ainſi, afin d'engager Henry à ſouffrir que l'affaire s'examinât dans toutes les formes de la Juſtice ; mais il ajoûte que le Cardinal Campegge avoit un ordre ſecret de tirer l'affaire en longueur, & de ne ſe point deſſaiſir de la Bulle, afin de laiſſer au Pape toute la liberté d'agir ſuivant les conjonctures, qui dans la ſituation des affaires pouvoient beaucoup varier.

Dés que la Reine & l'Empereur eurent nouvelles de cette délégation, & que le procés ſe devoit vuider en Angleterre, ils firent les plus preſſantes inſtances, pour la faire révoquer, perſuadez que Henry ſeroit le maître du Jugement, & que les Juges ne ſeroient pas à l'épreuve de ſes promeſſes & de ſes menaces ; & c'eſt effectivement ce qui arriva.

La Reine proteſta d'abord contre l'incompétence des Juges, diſant que n'étant pas Angloiſe, elle ne devoit point être jugée à un Tribunal d'Angleterre, d'autant plus qu'il n'étoit point libre ; & qu'il étoit entiérement dépendant des volontez de ſa Partie: Sur ces proteſtations, le Cardinal de Campegge ne voulut point paſſer outre : & ce fut dans cet intervalle, que le Pape ayant pris ſa réſolution de s'accommoder avec l'Empereur, ordonna que le procés fût examiné à Rome, & qu'il manda au Cardinal de brûler la Bulle qu'il luy avoit donnée.

Tandis que cela ſe paſſoit en Angleterre, Madame la Régente & Madame Marguerite d'Autriche, avec l'agrément de l'Empereur & du Roy, convinrent du temps & du lieu des Conférences propoſées pour travailler à un Traité de Paix. On choiſit la Ville de Cambray ; & il fut arrêté que vers la fin du mois de May on commenceroit la négotiation.

Mais nonobſtant les diſpoſitions qu'on vit à la Paix dés le commencement de l'année, la guerre continuoit toûjours en Italie dans le Royaume de Naples & dans le Milanés. Les François joints aux Vénitiens dans la Calabre, dans la Capitanate, & en divers autres endroits, ſe défendoient avec vigueur contre les Impériaux. Il ſe donna pluſieurs petits combats ; il ſe fit des Siéges, nonobſtant le peu de Troupes que les deux partis avoient dans ces quartiers-là, & cela avec différens ſuccés, qui ne décidoient rien. Il n'en fut pas de même dans le Milanés, où Antoine de Léve pouſſa les François à bout.

Guicciard. Lib. 19. Du Bellay. Liv. 3.

Le Comte de S. Pol étoit entré en campagne dés la fin de Mars: il avoit forcé la petite Ville de Serravallé au deſſus de Tortone, & obligé la Garniſon du Château à promettre de demeurer neutre. Son deſſein en s'emparant de ce poſte, étoit d'empêcher deux à trois mille Eſpagnols débarquez à Génes de paſſer dans le Milanez, où ils ne pouvoient aller qu'avec beaucoup de peine par un autre chemin. Mais outre que les Impériaux reprirent Serravallé, les Eſpagnols ne tinrent point cette route ; ils en prirent une bien plus longue par le Plaiſantin, où ils paſſérent le Po à Arena avec des bateaux qu'ils trouvérent à Plaiſance; & un Corps de Vénitiens, qui avoit été détaché pour s'oppoſer au paſſage, arriva trop tard. Ce paſſage donna aux Confederez de grands ſoupçons du Pape, n'étant guéres vray-ſemblable que les Eſpagnols euſſent oſé prendre cette route ſur les Terres de l'Etat Eccléſiaſtique, s'il n'en avoit été conſentant, & ſi eux-mêmes n'avoient été aſſurez d'y trouver des bateaux, pour traverſer le Po. Antoine de Léve vint au devant d'eux juſqu'à Landriano, & les conduiſit à Milan, où il avoit grand beſoin de ce renfort.

Cela n'empêcha pas que ſur la fin d'Avril le Comte de S. Pol n'aſſiégeât Mortare, & ne la prît quelque temps aprés : ce qui obligea le Comte Philippe Torniel d'abandonner Novare ; en laiſſant Garniſon dans le Château.

Sur cette nouvelle, l'Armée Vénitienne paſſa l'Adda, & vint ſe joindre au Comte de S. Pol à Matignan, où les Chefs des deux Nations délibérérent entre eux ſur les projets de la campagne. Comme ils ne ſe trouvérent pas aſſez forts pour aſſiéger Milan, à cauſe du ſecours qui y étoit entré, le ſentiment du Duc d'Urbin Général de l'Armée Vénitienne, fut qu'on bloquât de loin cette capitale ; que les Troupes Vénitiennes ſe poſtaſſent à Caſſano, celles du Duc de Milan à Pavie & à Vigéve, & les Françoiſes à Biagraſſa, aſſurant que les Eſpagnols ſeroient bientôt affamez, d'autant que les terres à dix milles aux environs n'avoient point été enſemencées.

Le Comte de Saint Pol convenoit qu'il n'y avoit rien de meilleur à faire dans la conjoncture préſente : mais il ſoutint que les Troupes du Duc de Milan & les Vénitiennes ſuffiſoient pour le blocus, & qu'il pourroit pendant ce temps-là faire un bon uſage des ſiennes. Il prétendoit aller à Génes, où il avoit des intelligences, & d'où André Doria étoit parti avec ſes Galéres, pour aller prendre l'Empereur en Eſpagne, & le paſſer en Italie. Il remontra qu'il ne devoit pas manquer l'occaſion de reprendre cette Place, afin que l'Empereur n'y pût pas débarquer, & qu'il fût obligé d'aller deffendre au Royaume de Naples ; que ce détour luy feroit perdre beaucoup de temps, & qu'on pouvoit eſpérer que Milan ſuccomberoit avant qu'il pût le ſecourir ; au lieu que s'il débarquoit à Génes, il ſeroit en peu de jours dans le Milanés. Le Comte de Saint Pol s'obſtinant à ce parti, les Vénitiens allérent ſe poſter à Caſſano, & le Duc de Milan à Pavie & à Vigéve.

An. 1529.

Le Comte partit de Marignan le vingt & uniéme de Juin, pour aller paſſer à Landriano la petite riviére qui coule le long des murailles de la Ville, marcher de là à Pavie, & puis traverſer le Po, pour continuer ſa route vers Génes. Il arriva pour ſon malheur qu'il fit la nuit une tres groſſe pluye, qui groſſit tellement la riviére de Landriano, que l'Artillerie ne put paſſer. Il fut obligé de ſéjourner là le lendemain ; &

Paul Jove. Liv. 26. Tarcagnota. vol. 4. Bugatto. Liv. 6. Du Bellay. Guiccard. &c.

Antoine de Léve ſçut profiter de ce retardement.

Il ſortit le ſoir de Milan à la tête de la plus grande partie de ſes Troupes, porté dans une chaiſe par quatre Hommes, à cauſe de la goute qu'il avoit actuellement, & arriva avant le jour tout proche du Camp des François, ſans que le Comte de S. Pol en eût été averti par le Comte Hugues de Nugolare & le Capitaine Piton, qu'il avoit envoyez battre la campagne pendant la nuit; ſoit que cela fût arrivé par la négligence de ces deux Officiers, ſoit qu'ils ſe fuſſent égarez, ſoit que quelque autre hazard les eût écartez de la route que tenoient les Impériaux.

Le Lundy dés la pointe du jour le Comte de S. Pol ſe mit en marche, aprés avoir fait ſonder la riviére, qui ſe trouva beaucoup baiſſée. Il fit paſſer ſon Avant-garde ſous la conduite du Comte Guy Rangoné, & puis ſon Artillerie, dont une groſſe piéce s'étant embourbée, il s'arrêta pour faire abbatre une maiſon & en tirer du bois, afin de s'en ſervir à tirer cette piéce de canon du trou où elle étoit enfoncée. Il attendoit le retour des deux Capitaines dont j'ay parlé, lors qu'il ſe vit tout à coup un gros Corps d'Arquebuſiers Eſpagnols ſur les bras, qui vinrent faire ſur luy une terrible décharge.

Il détacha contre eux quelque Gendarmerie Françoiſe qu'il avoit à ſon Arriére-garde; & elle les repouſſa juſqu'à un petit ruiſſeau qui étoit entre les deux Armées. Il les fit charger en même temps par un gros Bataillon de Lanſquenets, qui les chaſſérent juſqu'au delà du ruiſſeau: mais Antoine de Léve ayant dans le même temps fait avancer une autre Troupe d'Arquebuſiers ſur l'autre bord, ils firent un ſi grand feu ſur les Lanſquenets François, que ceux-cy furent obligez de reculer, aprés avoir perdu beaucoup de monde.

Cependant l'Avant-garde ne ſçachant pas ce qui ſe paſſoit, ni ce qui avoit arrêté le Comte de S. Pol, marchoit toûjours du côté de Pavie; & ſi elle n'eût pas été ſi éloignée, elle eût pû aiſément le ſecourir. Il ne laiſſa pas de tenir ferme quelque temps, malgré l'inégalité des forces. Mais deux Régimens Italiens ayant lâché le pied, & pris un autre chemin pour ſe ſauver vers Pavie, Antoine de Léve fit paſſer le ruiſſeau à une partie de ſa Cavalerie, dont une petite Troupe de Gendarmerie Françoiſe ſoûtint bravement l'effort; mais accablée par le nombre, & Jean de Cambray qui la commandoit ayant été pris avec quelques autres Gendarmes, elle fut rompuë. Alors la Cavalerie ennemie vint fondre ſur les Lanſquenets, qui bien que vivement preſſez, ſe retirérent en bon ordre avec le Comte de S. Pol dans une caſſine, & y firent ferme de nouveau.

Antoine de Léve, pour les forcer, fit avancer un gros Corps d'Allemans, qui les inveſtirent: de ſorte que ne pouvant plus ſoûtenir leur feu, ils mirent les armes bas, & demandérent quartier.

Le Comte de S. Pol abandonné de ſon Infanterie, rallia avec Monſieur d'Annebaut ce qui luy reſtoit de Gendarmerie, & ne penſa plus qu'à la retraite. Il la fit en bon ordre, tournant tête de temps en temps pour charger ceux qui le pourſuivoient; & cela juſqu'à un canal fangeux qu'Annebaut paſſa avec une partie de l'Eſcadron: mais le cheval du Comte de S. Pol, ou moins fort, ou plus fatigué, ne put gagner l'autre bord. Les Ennemis arrivant dans le moment, luy criérent de ſe rendre, & il fut obligé de le faire avec le Comte Claude Rangoné, Jean Jérôme Caſtelan, & pluſieurs Gendarmes. Ils furent conduits dans une caſſine qui étoit proche de là, & qu'Annebaut revenu ſur ſes pas par un chemin détourné attaqua, pour tâcher de délivrer le Comte de S. Pol; mais les Impériaux accourans de tous côtez, il fut obligé d'abandonner la partie pour gagner Pavie, où l'Avant-garde étoit arrivée. Elle n'y fut pas long-temps; car ſur le bruit de la défaite du Comte de S. Pol, la déſertion y fut ſi grande, qu'il n'en demeura que quelques Officiers; le reſte par Troupes retourna en France: & ce fut là la ſeconde Armée de François dans l'eſpace d'un an, qui diſparut en Italie.

La nouvelle de cette Victoire d'Antoine de Léve fut portée à l'Empereur ſur la fin de Juin à Barcelone, où ce Prince venoit de conclure un Traité avec le S. Siége, tel que le Pape n'en auroit oſé eſpérer un plus avantageux, ſi les Impériaux euſſent été battus par tout. Car entre autres articles, on le remettoit en poſſeſſion de Cervia, de Ravenne, de Modéne, de Régio, de Rubiéra; on luy abandonnoit le Duc de Ferrare, & on luy offroit du ſecours pour le ſoûmettre. On le rendoit maître du fort du Duc de Milan; Aléxandre de Médicis devoit être établi à Florence avec toutes les prérogatives de ſes Ancêtres, & épouſer Marguerite fille naturelle de l'Empereur. A ces conditions le Pape accordoit à l'Empereur l'inveſtiture du Royaume de Naples, & ne demandoit rien autre choſe, ſinon qu'on luy préſentât tous les ans de ſa part une Haquenée blanche pour redevance; il donnoit paſſage ſur les Terres de l'Egliſe à l'Armée Impériale du Royaume de Naples, accordoit l'abſolution à tous ceux qui avoient contribué à la priſe & au ſaccagement de Rome & des autres lieux de l'Etat Eccléſiaſtique, & conſentoit que l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand ſon frére employaſſent la quatriéme partie des revenus des Bénéfices de leurs Etats à la guerre contre les Infidelles.

An. 1529. Guicciard. Lib. 19.

On prétend que l'Empereur voyant le Pape hors d'eſpérance d'être ſecouru des François aprés la ruine de l'Armée du Comte de S. Pol, délibéra s'il ne feroit point quelque changement à ce Traité: mais apres y avoir bien penſé, il le ratifia ſolemnellement tel qu'il étoit, & avec ſerment, dans l'Egliſe Cathédrale de Barcelone. Il conſidéra les grandes utilitez qu'il pourroit tirer de ſa réunion avec le Pape, & voulut par cette généroſité luy faire oublier tous les mauvais traitemens qu'il luy avoit faits.

Lors que cette défaite arriva, on ſe diſpoſoit à Cambrai à tenir les Conférences pour la Paix

générale. Les Plénipotentiaires étoient, comme A je l'ay dit, Madame la Régente pour le Roy, & Madame Marguerite d'Autriche pour l'Empereur : & c'eſt pour cela que cette Paix fut appellée la Paix des Dames. Elles étoient d'autant plus capables de réuſſir dans cette importante négotiation, qu'outre qu'elles avoient beaucoup d'eſprit, de ſageſſe & d'expérience dans le maniement des affaires, elles étoient avec cela pleines d'eſtime & d'amitié l'une pour l'autre, & ſouhaitoient ſincérement de voir la Paix rétablie entre les deux Princes.

Elles s'étoient logées dans deux maiſons contiguës, où l'on avoit fait pratiquer une communication. Elles furent plus de trois ſemaines à B conférer enſemble tous les jours pendant pluſieurs heures, gardant un grand ſecret, & donnant par là de grandes inquietudes aux Ambaſſadeurs des Confédérez qui s'étoient rendus à Cambray, & qui uſoient en vain de toute ſorte d'artifices, pour pénétrer le myſtére du cabinet. Ils appréhendoient fort que le Roy, par le deſir qu'il avoit de retirer ſes enfans des mains de l'Empereur, ne s'embaraſsât pas beaucoup des intérêts de ſes Alliez. Leur crainte étoit bien fondée : car c'étoit ce ſeul motif qui le faiſoit réſoudre à finir la guerre d'Italie, aux dépens de l'extréme paſſion qu'il avoit toûjours euë de reconquérir le C Milanés. Il ne laiſſoit pas cependant de les aſsûrer qu'il ne les abandonneroit point ; & même il avoit envoyé l'Evêque de Tarbes en Italie pour avertir les Vénitiens, les Florentins, le Duc de Ferrare, & le Duc de Milan, de ne point compter ſur la Paix, & les exhorter à faire leurs préparatifs pour la Campagne prochaine, leur donnant ſa parole, que ſi l'Empereur paſſoit en Italie, il ne manqueroit pas d'y aller en perſonne avec une nombreuſe Armée. Le ſeul Roy d'Angleterre étoit un peu plus inſtruit des intentions ſecretes du Roy, & s'y conformoit, prévoyant D bien les terribles affaires, qu'il alloit avoir avec l'Empereur au ſujet de Catherine d'Arragon, où il auroit beſoin de l'appuy de la France.

Guicciard. Liv. 19.

La nouvelle de la défaite du Comte de S. Pol, & de l'accommodement du Pape avec la Cour d'Eſpagne, qui rendoient le party Impérial ſi ſupérieur en Italie, ne furent point des obſtacles à la concluſion de la Paix, comme on avoit tout ſujet de l'appréhender de la part de l'Empereur ; mais il y a beaucoup d'apparence que Marguerite d'Autriche, malgré ſa modération, s'en prévalut, pour exiger certains articles qu'on ne luy auroit pas paſſez ſans cela, & que la Régente E luy accorda, parce qu'ils n'étoient point eſſentiels.

An. 1529.

Traité de Cambray.

Tout fut conclu le troiſiéme d'Août ſur le plan du Traité de Madrit, mais en y faiſant des changemens ſur les points les plus importans, qui regardoient principalement le Duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Maconnois, Bar-ſur-Seine, & le Reſſort de Saint Laurent, ſur leſquels l'Empereur accorda ſon déſiſtement, ſans préjudice des droits qu'il pourroit y avoir, ſe réſervant à les ſoûtenir quand il le jugeroit à propos, ſeulement par les voyes de la Juſtice.

Pour ce déſiſtement le Roy s'obligeoit à payer à l'Empereur deux millions d'écus d'or au Soleil, comme la rançon des deux Princes ſes fils, dont douze cens mille devoient être livrez au plus tard le premier jour de Mars ſuivant ; & dans le même temps que les deux Princes ſeroient remis en liberté. Les autres huit cens mille étoient deſtinez à acquiter les dettes de l'Empereur envers le Roy d'Angleterre, dont le Roy ſe chargeoit. Ces dettes montoient à deux cens quatre-vingts dix mille écus d'or. Pour le reſte, le Roy s'obligeoit à en faire la rente ; & pour le rachat de cette rente, à faire céder à l'Empereur par la Ducheſſe doüairiére de Vendôme, & par ſes autres Sujets, les Terres qu'ils poſſédoient en Flandre, en Brabant, en Haynaut, & dans les autres Provinces des Pays-Bas.

De plus, le Roy promettoit de rappeller tous les Gens de guerre qu'il avoit encore en Italie, & d'éxécuter cet article avant la délivrance des Princes. Outre cela, conformément au Traité de Madrit, il devoit rendre la Ville & le Château de Hédin, comme dépendans du Comté d'Artois, renoncer à tous droits de Juriſdiction, de Reſſort, de Souveraineté ſur les Comtez de Flandre & d'Artois, à tous ſes droits ſur la Cité d'Arras, ſur Tournay, S. Amand, & Mortagne, & au rachapt des Villes & Châtellenies de l'Iſle, de Doüay & d'Orchies. Cet article de renonciation fut déduit fort au long & avec toutes les précautions poſſibles, du côté de l'Empereur, pour ôter au Roy tous les moyens de le luy diſputer jamais. On en excepta Téroüenne & ſes dépendances, les biens des Egliſes d'Artois ſituez en France, quelques villages d'Artois, ſur leſquels le Roy avoit un droit particulier, & quelques autres, qui avoient été unis en quelque façon au Comté de Boulonois.

L'Empereur de ſon côté renonçoit à tous les droits qu'il pourroit avoir ſur les Terres poſſédées par le Roy de France, & ſpécialement à ceux qu'il prétendoit avoir en vertu du Traité d'Arras ſous Charles VII. & des Traitez de Conflans & de Péronne ſous Loüis XI. ſur Montdidier, Roye, Péronne, ſur les Comtez de Boulonois, de Guines, de Ponthieu, & ſur les Villes & Seigneuries des environs de la riviére de Somme. Le Comté de Charolois devoit être poſſédé par Madame Marguerite d'Autriche, & enſuite par l'Empereur ſa vie durant, & aprés ſa mort retourner à la Couronne de France.

Le Traité de mariage de Madame Eléonor Reine Doüairiére de Portugal, & ſœur aînée de l'Empereur avec le Roy, fut confirmé, ſuivant la teneur du Traité de Madrit, à quelques changemens prés touchant les Comtez d'Auxerrois & de Maconnois, & de Bar-ſur-Seine ; & cette Princeſſe devoit paſſer en France en même temps que les deux fils du Roy y rentreroient.

Pour ce qui eſt de l'article du Traité de Madrit concernant les Vaiſſeaux & l'Armée de Terre, que le Roy devoit fournir à l'Empereur, lors que ce Prince paſſeroit en Italie, il fut confirmé au regard des Vaiſſeaux, & changé pour les Troupes de terre, au lieu deſquelles l'Em-

pereur ſe contentoit de la ſomme de cent mille écus d'or.

Il y eut un article particulier pour le rétabliſſement de la mémoire du feu Connétable de Bourbon, & la réintegrande de ſes héritiers dans les biens qu'il avoit poſſedez. On convint auſſi pour toutes les perſonnes qui l'avoient ſuivi lors qu'il paſſa au ſervice de l'Empereur, touchant leur ſûreté, & la reſtitution de leurs Terres, & des autres revenus dont ils auroient été dépoüillez.

Et pour obvier au ſcrupule que l'Empereur & le Roy pourroient avoir touchant les aliénations de leurs domaines, qu'ils faiſoient dans ce Traité, ſur ce qu'elles étoient contre les ſermens faits à leur Sacre, les deux Princes s'obligeoient à demander au Pape la diſpenſe de ces ſermens, & à la donner eux-mêmes aux Officiers de leurs Parlemens ou de leurs Conſeils, ſi ces Corps ſous ce prétexte refuſoient de vérifier le préſent Traité.

L'Empereur y eut grand ſoin des intérêts particuliers de Philbert de Châlons Prince d'Orange, qu'il avoit fait Viceroy de Naples, des Seigneurs de Croy, de Fiennes, & de quelques autres ſes Sujets & ſes Vaſſaux. Mais le Roy y oublia parfaitement ſes Alliez d'Italie, excepté le Pape, & la République de Florence, qui pour y avoir part, étoit obligée par un des articles, de s'accommoder avec l'Empereur dans l'eſpace de quatre mois, à compter depuis la ratification du Traité. Les Seigneurs de Naples n'y furent pas plus favorablement traitez, l'Empereur n'ayant jamais voulu conſentir qu'ils y fuſſent compris.

On n'y fit mention des Vénitiens; que dans l'article où le Roy s'engageoit à les ſommer de rendre à l'Empereur les Villes maritimes du Royaume de Naples, dont ils s'étoient ſaiſis: ce qui fit dire au Doge André Gritti, que la Ville de Cambray étoit le Purgatoire des Vénitiens, où les Empereurs & les Rois de France leur faiſoient expier les fautes qu'ils avoient faites en s'alliant avec eux. Il faiſoit alluſion non ſeulement à ce Traité, mais encore à celuy de la Ligue, qui fut faite au même lieu pour le renverſement de leur République entre l'Empereur Maximilien & le Roy Louis XII.

Le Roy effectivement ne pouvoit guéres diſconvenir de la juſtice de leurs plaintes & de celles des autres Confédérez d'Italie, qu'il abandonnoit à la vengeance de l'Empereur; auſſi évita-t-il tant qu'il put de donner audience à leurs Ambaſſadeurs: mais n'ayant pas pû toûjours s'en défendre, il s'excuſa ſur ce qu'il luy avoit été impoſſible d'obtenir autrement la délivrance de ſes deux enfans: & il leur promit d'envoyer Monſieur l'Amiral à l'Empereur, pour ménager leur accommodement avec luy. Il offrit aux Florentins de leur prêter quarante mille ducats pour les aider à ſe mettre en défenſe, ſuppoſé qu'on les attaquât; mais ils refuſérent cette offre & les autres qu'il leur fit. Paul Jove ajoûte qu'il rejetta toute la faute ſur les deux Princeſſes, qui ſelon le génie des femmes s'accommodoient beaucoup mieux de la paix que de la guerre, avoient conclu le Traité avec trop de précipitation & beaucoup plus promptement qu'il ne l'eût ſouhaité.

Guicciard. Lib. 19.

Paul Jove. Liv. 26.

Comme la délivrance des deux fils du Roy dépendoit principalement de l'argent qu'on étoit convenu de donner pour leur rançon, le premier ſoin de ce Prince fut de le trouver; & il le falloit chercher ailleurs que dans ſon épargne, épuiſée partie par les grandes dépenſes faites pour les guerres d'Italie, partie par celles qu'il faiſoit pour ſes plaiſirs. Il eut recours dans ce preſſant beſoin au Roy d'Angleterre, qui d'abord n'étant pas trop content de la Paix faite à Cambray, ne fit pas un fort bon accueil au Sieur de Langey, que le Roy luy envoya pour le prier de l'aider en une occaſion ſi importante. Mais l'Ambaſſadeur l'ayant pris par ſon foible, en luy promettant de le ſervir efficacement dans les Univerſitez de France, d'Italie & d'Allemagne, où il entretenoit commerce avec les Sçavans, & d'obtenir d'eux de favorables déciſions ſur l'article de ſon mariage, il le remit en bonne humeur; ſi bien que non ſeulement il prêta au Roy quatre cens mille écus, qu'on ne luy devoit rendre qu'en cinq ans; mais encore il le déchargea de cinq cens mille autres, que le Roy s'étoit chargé de payer par le Traité de Cambray, pour le dédit du Traité de mariage fait entre l'Empereur & Marie d'Angleterre, qui n'avoit point eu d'effet, ce Prince ayant épouſé depuis la Princeſſe de Portugal. De plus, il luy remit une autre ſomme de cinquante mille écus, dont par le même Traité il luy devoit encore tenir compte: car l'Empereur ménageoit tant qu'il pouvoit ſon épargne aux dépens de celle du Roy de France. C'étoit une vieille dette de Philippes Roy d'Eſpagne pere de l'Empereur, qui en paſſant des Pays-Bas en Caſtille, & ayant été jetté par la tempête en Angleterre, avoit emprunté cette ſomme à Henry VII. alors régnant, & luy avoit laiſſé en gage une Fleur de Lis d'or, enrichie de pierreries, où il y avoit du Bois de la vraye Croix enchâſſé. Le Roy d'Angleterre dit à Langey, qu'il donnoit cette ſomme au Duc d'Orleans ſon filleul, & luy faiſoit en même temps préſent de la Fleur de Lis; qu'il envoya auſſi-tôt aprés en France par Briand Gentilhomme de ſa Chambre, avec les quittances des ſommes dont j'ay parlé.

Memoires du Bellay. Liv. 3.

Le Roy charmé de la généroſité du Roy d'Angleterre, luy en fit de grands remerciemens. Il ordonna les préparatifs pour le voyage de ceux qui devoient ſe rendre au mois de Mars à Bayonne, & y recevoir les deux Princes, qu'il étoit dans une extréme impatience de revoir.

Cependant l'Empereur étoit arrivé à Génes dés le douziéme d'Août avec neuf mille Hommes de pied & mille chevaux; & ce fut là qu'il apprit par un Courier de Marguerite d'Autriche la concluſion du Traité de Cambray. Son arrivée mit les Confédérez en un grand déſordre. Quelques-uns d'entre eux, comme le Duc de Ferrare & les Florentins, luy envoyérent leurs Ambaſſadeurs. Il parla avec beaucoup de hau-

An 1529. Guicciard. Lib. 19.

teur à ceux du Duc, & refuſa audience à ceux de Florence. Il vit le Pape à Bologne, qui ſe fit le Médiateur de la Paix entre ce Prince & les Vénitiens & le Duc de Milan, pour n'avoir plus qu'à dompter les Florentins, qu'on ne pouvoit réſoudre à ſubir le joug des Médicis. Le reſte de l'Armée fut employé à ces négotiations, que l'Evêque de Tarbes tâchoit ſous-main de traverſer; mais depuis le Traité de Cambray ſa préſence devint auſſi inutile chez les Princes d'Italie, qu'elle leur étoit peu agréable. Le Duc de Ferrare traita avec l'Empereur à des conditions tolérables; & les Vénitiens furent contraints de le faire auſſi aux dépens de toutes les Places qu'ils avoient priſes dans le Royaume de Naples, & de quelques ſommes d'argent.

Le Duc de Milan fut redevable du pardon que luy accorda l'Empereur, aux mouvemens d'Allemagne cauſez par les Luthériens, & à la guerre que les Turcs faiſoient en Hongrie, où ils avoient pris Albe-Royale, Cinq-Egliſes, Gran, & Altembourg. Enſuite Solyman étoit venu mettre le Siége devant Vienne. Il fut obligé de le lever aprés la perte d'une grande partie de ſon Armée; mais en faiſant ſerment d'y revenir au commencement de la Campagne prochaine. L'Empereur, qui crut qu'il étoit de ſa réputation de régler les affaires d'Italie avant ſon départ, confirma l'inveſtiture du Duché de Milan à François Sforce, à condition que ce Prince luy donneroit quatre cens mille ducats dans l'an, cinq cens mille autres en dix ans, & luy laiſſeroit le Château de Milan & la Ville de Côme juſqu'au premier payement. Il ne fut plus queſtion que de ſoumettre les Florentins, pour les obliger à rétablir les Médicis. La lenteur du Prince d'Orange à s'approcher de Florence, fut cauſe qu'on n'en vint pas ſi-tôt à bout, & ce fut l'unique endroit, où la guerre continua en Italie.

Le Roy apprit avec joye ce zéle des Florentins pour la conſervation de leur liberté, & regarda cette étincelle comme capable de tallumer le feu de la guerre au delà des Alpes, & de fournir de l'occupation à l'Empereur, qui en avoit déja beaucoup en Allemagne & en Hongrie; & dans cette eſpérance il ſe comporta au regard du Traité de Cambray, comme il avoit fait au ſujet du Traité de Madrit. Il fit en ſecret une proteſtation ſur l'article du Duché de Milan & du Comté d'Aſt, comme appartenant par droit de ſucceſſion à ſes enfans, & dont il n'avoit eu ni droit ni pouvoir de les fruſtrer. Il proteſta auſſi contre l'article de la ceſſion de la Seigneurie de Gênes; & lors qu'il fut queſtion de faire enregiſtrer au Parlement le Traité de Cambray, le Procureur Général s'y oppoſa, & proteſta pareillement contre ce Traité le dix-neuviéme de Novembre; mais comme ces proteſtations demeurérent ſecretes, elles n'empêchérent point la délivrance des Princes.

Dans l'Acte de Proteſtation de François I. contre &c.

An. 1529. Dans l'Acte de Proteſtation du Procureur Général Franc. Roger. Du Bellay. Liv. 3.

Le Maréchal de Montmorenci, qui étoit alors dans la plus haute faveur, fut choiſi pour aller recevoir les deux Princes & la Reine Doüairiére de Portugal, qui venoit épouſer le Roy. Il ſe rendit à Bayonne au dixiéme de Mars, accompagné du Cardinal de Tournon Archevêque de Bourges, & de quantité de Nobleſſe, faiſant conduire avec luy les douze cens mille écus, que le Roy s'étoit obligé de payer comptant au même temps qu'on luy délivreroit ſes enfans. Dom Pedro Fernandés de Vélaſco Connétable de Caſtille s'étoit auſſi avancé avec eux juſqu'à Fontarabie. Il convint avec le Maréchal, de la maniére de leur échange avec l'argent: & enfin aprés quelques chicanes de la part des Eſpagnols, elle ſe fit ſur la fin du mois de Juin au même endroit, & avec encore plus de précautions de part & d'autre, qu'on n'en avoit obſervé quatre ans auparavant pour la délivrance du Roy.

An. 1530.

Dans les Articles accordez entre le Connétable de Caſtille & Anne de Montmorenci.

Le Sieur de Montpeſat fut dépêché en poſte, pour en porter la nouvelle à ce Prince qui étoit à Bourdeaux, & qui en partit pour aller au devant d'eux & de ſa nouvelle épouſe. Ils ſe rencontrérent en une Abbaye entre Roquehort de Marçan & Captieux. Ce fut de part & d'autre avec la joye qu'on peut imaginer. Dés le lendemain une heure avant le jour, le Roy épouſa la Reine Eleonor. Elle fit ſon entrée à Bourdeaux, d'où la Cour prit ſon chemin par Cognac, par Amboiſe & par Blois, pour ſe rendre à S. Germain en Laye. On y ſéjourna juſqu'à ce que tout fût préparé pour le Couronnement de cette Princeſſe à S. Denis, & pour ſon entrée dans Paris. Ces deux cérémonies ſe firent avec la magnificence ordinaire à François I. & avec la joye que méritoit la fin d'une guerre, qui avoit coûté tant de vaillants hommes, tant d'argent, & tant d'allarmes à tout le Royaume.

Cette année ſi glorieuſe à Charles V. qui malgré une ſi puiſſante Ligue, étoit venu à bout d'établir ſa puiſſance en Italie & de s'y faire couronner Empereur par les mains du Pape, fut funeſte à Marguerite d'Autriche, à Maximilien Sforce & à Philbert de Châlons Prince d'Orange. Marguerite mourut aux Pays-Bas dont elle étoit Gouvernante, & Maximilien en France, où depuis la ceſſion de ſon Duché de Milan qu'il avoit faite au Roy, il étoit toûjours demeuré. Pour le Prince d'Orange, il fut tué au Siége de Florence. Ce Siége dura onze mois, par la belle défenſe qu'y firent Malateſta, Baglioné, & Eſtienne Colonne. La priſe de cette Place mit fin à la liberté de cette République: car par la capitulation la forme de ſon gouvernement ayant été remiſe à la volonté de l'Empereur; & ce Prince ayant été plus d'un an à déclarer ſes intentions là-deſſus, il ordonna enfin qu'elle ſeroit gouvernée de la maniére qu'elle l'étoit avant que les Médicis en fuſſent chaſſez; qu'Aléxandre de Médicis, qui avoit épouſé ſa fille naturelle, & étoit neveu du Pape, ſeroit le chef du Gouvernement de la République, avec droit de ſucceſſion à cette dignité pour ſes enfans, ſes deſcendans, & ſes collatéraux; & c'eſt là l'origine de la grandeur & de la puiſſance, où nous voyons aujourd'huy les grands Ducs de Toſcane.

Guicciard. Liv. 20.

Le Roy ſe ſervit utilement de la Paix, pour remédier à divers déſordres qui s'étoient gliſſez dans ſon Etat, pendant les grandes guerres qu'il

avoit eu à ſoûtenir ; & par une choſe qu'il fit alors, il s'acquit un titre qui luy ſera toûjours honneur dans la poſtérité. C'eſt celuy de Reſtaurateur des Lettres en France. Ce Prince avoit reçu une tres belle éducation de ſa mere Loüiſe de Savoye : ſes Maîtres luy avoient donné du goût pour les Sciences ; & quoy qu'occupé des armes & du plaiſir plus que de tout le reſte, il aimoit beaucoup le commerce des hommes ſçavans. Le fameux Guillaume Budé, Jean du Bellay Evêque de Paris, & puis Cardinal, & Pierre du Châtel Gentilhomme originaire des Pays-Bas, qui fut ſon Lecteur, & enſuite Evêque de Maſcon, eurent par cet endroit beaucoup de part à ſes bonnes graces, & ſe ſervirent de leur crédit pour luy inſpirer le deſſein de remettre les Sciences en honneur. Il avoit déja commencé à former une Bibliothéque, où l'on raſſembloit de toutes parts des Manuſcrits curieux, par les ſoins de Jean Laſcaris auſſi célébre par ſa doctrine, que par la ſplendeur de ſa naiſſance, qui aprés que les Turcs ſe furent rendus maîtres de la Gréce ſa Patrie, s'étoit réfugié en France, & y avoit été tres bien reçû par le Roy.

Vita Petri Caſtellani.

Ce Prince par le conſeil des trois hommes que je viens de nommer, donna auſſi commencement à une Imprimerie Royale, & fonda dans l'Univerſité de Paris des Profeſſeurs en Langue Gréque & Hébraïque ; où il mit pour Profeſſeur le ſçavant François Vatable ; ou Guaſtebled, & Pierre Danés depuis Evêque de Lavaur, dont les Ecoles furent alors auſſi fréquentées, qu'elles ſont aujourd'huy déſertes. Il en ajoûta, peu de temps aprés, deux autres pour faire la même fonction ; & d'autres encore pour la Langue Latine, les Mathématiques, la Philoſophie & la Médecine. Les enfans de toutes conditions fréquentérent ces Claſſes, & ce ne fut plus, comme auparavant, une honte pour un Gentilhomme de ſçavoir le Latin & quelque autre choſe que de manier l'épée & un cheval. Il forma le deſſein de bâtir un magnifique Collége vis à vis du Louvre, où il prétendoit attacher un revenu de cent mille livres de rente pour l'entretien des Profeſſeurs & de ſix cens Ecoliers, qui devoient y être entretenus & inſtruits gratuitement en toutes ſortes de Sciences : mais il en fut détourné par le Chancelier du Prar, qui luy repréſenta qu'étant toûjours à la veille de rentrer en guerre avec un auſſi puiſſant ennemi qu'étoit l'Empereur, il devoit plutôt faire des fonds pour la ſoûtenir, que de telles dépenſes, qui n'étoient pas abſolument néceſſaires.

Ibid.

Comme la priſon de ce Prince, & les malheurs dont elle fut ſuivie, avoient donné lieu à la Nobleſſe, de beaucoup s'émanciper dans les Provinces, où pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes exerçoient de grandes violences, il compoſa une Chambre ambulante de Magiſtrats fermes & intégres, appellée *Les Grands Jours*, & les envoya dans les Provinces avec pouvoir de juger des crimes ſans appel. Ils tinrent d'abord leurs Séances à Poitiers, & puis en d'autres lieux, où ils rétablirent l'ordre & procurérent un grand ſoulagement aux peuples.

An. 1531.

Ce Prince perdit cette même année Loüiſe de Savoye ſa mere, dont la mort l'affligea beaucoup. Il avoit pour elle une extréme tendreſſe & un tres grand reſpect ; mais il eût été du bien du Royaume qu'en certaines occaſions il eut eu en cette Princeſſe moins de confiance, & moins de déférence pour ſes conſeils. Elle s'étoit acquis cette autorité ſur ſon eſprit par la grandeur de ſon génie, & par ſon habileté dans le maniement des affaires d'Etat. Le Royaume luy fut redevable de la Paix de Cambray, qui donna moyen aux Peuples de ſe remettre par le repos de quelques années ; mais elle ne remédia par ce Traité qu'au mal qu'elle avoit fait elle-même, ſans réparer la double perte du Duché de Milan, dont elle avoit été la cauſe par ſa haine contre le Maréchal de Lautrec & le Connétable de Bourbon. De ſorte que les grands Eloges que le ſçavant Hiſtorien de Savoye luy donne, ne rendront jamais ſa mémoire ni chére ni précieuſe au Royaume de France.

Guichenon Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

An. 1532.

L'année d'aprés la mort de cette Princeſſe, le Roy termina une affaire dont il avoit ſouvent conféré avec elle ; & qui étoit tres importante pour la tranquillité de l'Etat. C'étoit l'union du Duché de Bretagne à la Couronne.

A la vérité la Ducheſſe Anne par ſon Traité de mariage avec Charles VIII. luy avoit fait donation de ſon Duché pour luy & pour ſes Succeſſeurs. La donation avoit été confirmée par le Contrat de mariage de cette Princeſſe avec Loüis XII ; mais avec cette reſtriction, que s'il n'y avoit, ou s'il ne reſtoit point d'enfans de leur mariage, les plus prochains héritiers rentretoient dans leur droit de ſucceſſion à ce Duché. Cela regardoit la Maiſon du Vicomte de Rohan, qui avoit épouſé Marie de Bretagne ſeconde fille du Duc François I. De ſorte que les deſcendans d'Anne de Bretagne venant à manquer, le Duché devoit être de nouveau ſéparé de la Couronne de France. Outre cet inconvénient, la clauſe du premier Contract confirmée dans le ſecond, étoit contraire aux Coûtumes de Bretagne, qui défendent ces ſortes de donations entre la femme & le mary. De plus, le Roy ſe diſoit dans ſes titres uſufruitier du Pays & Duché de Bretagne, contre les mêmes Coûtumes, qui ne laiſſent point au mary l'uſufruit des biens maternels. Il pouvoit arriver telle conjoncture, où les collatéraux de la Maiſon de Bretagne prétendroient par ces raiſons trouver des nullitez dans le Contract, & appuyez des Princes ennemis de la France, ſuſciter de fâcheuſes guerres. Ainſi le Roy penſa ſérieuſement à prévenir ces difficultez. On propoſa pour cela pluſieurs expédiens dans le Conſeil ; & le Roy, pour les faire réuſſir, fit exprés un voyage en Bretagne.

Argentré Hiſt. de Bret. anc. Liv. XII. chap. 470.

Loüis des Deſerts Préſident du Parlement de cette Province, étant venu rendre viſite au Chancelier du Prar, ils eurent enſemble un long entretien ſur ce ſujet, & le Chancelier luy communiqua ce qui avoit été délibéré dans le Conſeil, les Mémoires qu'on avoit faits là-deſſus, & les

moyens qu'on avoit imaginez pour faire réuſſir les intentions du Roy.

Le Préſident ayant tout lû & tout entendu, dit au Chancelier qu'on ne s'y prenoit pas bien, & qu'il n'y avoit qu'une ſeule voye pour éviter tous les inconvéniens qu'on appréhendoit, qui étoit de faire demander au Roy par les Etats de Bretagne l'union perpétuelle du Duché à la Couronne de France, & que par là toutes les difficultez ſeroient levées.

Le Chancelier luy répondit qu'effectivement c'étoit là le chemin le plus court & le plus aſſuré: mais, ajoûta-t-il, pouvez-vous répondre du ſuccés, & croyez-vous qu'il ſoit poſſible d'engager les Etats à faire cette demande?

Le Préſident fort inſtruit de la maniére dont les Etats ſe gouvernoient, & du génie de ceux qui y dominoient, l'aſſûra qu'on en viendroit à bout, pour peu qu'on s'appliquât à gagner trois ou quatre des principaux Membres de la Nobleſſe, du Clergé & du tiers Etat, qu'il luy nomma; il luy en propoſa les moyens, & luy fit patoître la choſe ſi facile, qu'il s'en tint à ſon avis, & remit tous ſes Mémoires & tous les autres Ecrits dans ſa caſſette.

La choſe eut tout le ſuccés qu'on en pouvoit ſouhaiter; & le Roy s'étant aſſuré des ſuffrages des perſonnes dont on luy avoit parlé, convoqua les Etats à Vannes, où le Sieur de Montejan préſida au nom de Sa Majeſté. L'union du Duché à la Couronne fut propoſée; la plûpart de ceux qui n'avoient pas été prévenus par la Cour, s'y oppoſérent fortement, comme à une choſe préjudiciable au bien public de la Province, dont les priviléges, diſoient-ils, ſeroient bientôt oubliez, les peuples négligez, la Nobleſſe attirée hors de la Province pour ſervir dans les Troupes de France, les Bénéfices Eccléſiaſtiques donnez à des Etrangers, & toute la conſidération qu'on avoit eûe juſqu'alors pour les Bretons réduite au ménagement qu'on auroit pour quelques-uns des plus puiſſans Seigneurs, que la Cour voudroit s'attacher, pour diſpoſer du reſte à ſa fantaiſie.

Les perſonnes gagnées par la Cour laiſſérent jetter ce premier feu, s'étant bien attendus à ne pas trouver un conſentement unanime dans une affaire de cette importance: mais ils repréſentérent & en public & en particulier les avantages de l'union propoſée, dont l'eſſentiel ſeroit la Paix éternelle dans le Pays, bien dont ils n'avoient point joüi depuis pluſieurs ſiécles, & dont ils ne ſeroient jamais aſſurez, tandis que la Bretagne ne ſeroit point un membre inſéparable du corps de la France; que ſi la poſtérité d'Anne de Bretagne venoit à finir, ceux qui pourroient aſpirer à la poſſeſſion de ce Duché ne manqueroient pas de ſe mettre auſſi-tôt en mouvement; que la France de ſon côté ne laiſſeroit pas volontiers échaper une Province de ſi grande étenduë, & ſi néceſſaire à la ſûreté du reſte de l'Etat; qu'on verroit revenir en Bretagne les Armées Angloiſes pour y porter la déſolation ſous prétexte de ſecours; que la Nobleſſe ſe partageroit entre les deux partis, comme elle avoit fait de tout temps, & que les Peuples ſe trouveroient replongez dans les funeſtes calamitez, dont ils voyoient encore les triſtes reſtes dans leurs Villes & dans leurs campagnes; qu'au reſte on prendroit toutes les meſures poſſibles pour la conſervation des priviléges; & que quand même on courteroit le riſque de quelque dommage de ce côté-là, ce n'étoit rien en comparaiſon des grands maux qu'on n'éviteroit jamais que par le moyen de l'union. Ces remontrances eurent tout leur effet. Les eſprits furent ramenez peu à peu, & enfin la plûpart ſe déſiſtérent de leur oppoſition.

C'étoit là le point eſſentiel, & c'étoit beaucoup fait que de l'avoir emporté ſi aiſément: mais pluſieurs ſe rétiérent de nouveau ſur ce qu'il fut propoſé, que les Etats demandaſſent eux-mêmes l'union. Le Député de Nantes dit qu'il étoit étrange qu'on les obligeât à ſolliciter comme une grace, une choſe qu'ils devoient regarder comme une eſpéce de ſervitude. Il déclara que cela paſſoit ſes pouvoirs; qu'il n'étoit point autoriſé de ſa Communauté ſur cet article, & que ſans en recevoir un ordre exprés, il ne le paſſeroit point.

Monſieur de Montejan entendant ce diſcours, ne garda pas aſſez le caractére de modération qui luy convenoit dans la place qu'il occupoit en cette rencontre. Il s'emporta violemment contre le Député, & ſe leva même de ſon Siége pour l'outrager. On l'arrêta; mais ſon emportement excita une grande rumeur dans l'Aſſemblée. On ſe calma neanmoins de part & d'autre; on traita de nouveau ſéparément avec les Députez, & on leur fit comprendre que ce n'étoit qu'une cérémonie dont il s'agiſſoit; qu'elle n'étoit de nulle conſéquence pour les intérêts particuliers de la Bretagne; mais qu'elle n'étoit pas indifférente pour rendre l'union plus authentique, & que la demande que les Etats en feroient eux-mêmes, donneroit une nouvelle force à l'Acte, qui de cette maniére ne ſeroit pas regardé comme fait ſeulement avec le conſentement, mais encore à l'inſtance des Peuples. Le Député ſe rendit; & pluſieurs autres que ſa réſiſtance avoit tenus en ſuſpens, ſuivirent ſon exemple.

Le Roy en fit auſſi-tôt faire la Chartre, qui commençoit par ces termes: *François par la grace de Dieu Roy de France, Uſufruitier des Pays & Duché de Bretagne, Pere & légitime Adminiſtrateur des biens de notre tres cher & tres aimé Fils le Dauphin Duc & Seigneur Propriétaire deſdits Pays & Duché, ſçavoir faiſons, &c.*

Chartre de l'union de la Bretagne à la Couronne. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté gg. fol. 22. verſo.

Elle contenoit la requête de l'union, où l'on demandoit que Monſieur le Dauphin fit ſon entrée à Rennes comme Duc de Bretagne; elle caſſoit tous les Actes qui pourroient être contraites à cette union, défendoit à tous ceux qui portoient le nom de Bretagne, à cauſe qu'ils deſcendoient de la Maiſon de Bretagne par les femmes, de le porter déſormais, & de prendre les armes pleines de Bretagne & ſans difference, & ordonnoit ſpécialement aux deſcendans des Bâtards

Bâtards de la Maiſon de Bretagne, de briſer leurs armes par la barre, diſtinction ordinaire des fils naturels. La Requête fut preſentée le quatriéme d'Août, & la Chartre expédiée le vingt & uniéme de Septembre. Quelque avantageuſe que fût l'union du Duché de Bretagne à la Couronne, le Parlement de Paris fit une remontrance au Roy ſur une des principales clauſes de l'Acte d'union. C'étoit ſur le titre de Propriétaire du Duché de Bretagne qu'on donnoit à Monſieur le Dauphin, en laiſſant ſeulement au Roy celuy d'Uſufruitier. Il repreſentoit que cette clauſe étoit contre la Coutume & les Loix du Royaume, ſelon leſquelles le Domaine de la Couronne eſt inaliénable & ne peut être donné aux Enfans de France qu'en appennage, & nullement en avantement d'hoirie. Le Parlement même envoya au Roy une Formule toute dreſſée pour le changement qu'il prétendoit qu'on devoit faire dans l'Acte d'union ſur ce point; mais ce Prince ne crut pas qu'il fût à propos d'incidenter dans cette conjoncture: ainſi l'Acte ſubſiſta tel qu'il avoit été fait d'abord.

An. 1532.

Remontrance du Parlement.

Aprés l'heureuſe concluſion d'une ſi importante affaire, le Roy reprit le chemin de Paris; & comme dans le mouvement où ſe trouvoient l'Angleterre & l'Allemagne, il prévoyoit bien qu'il ne ſeroit pas long-temps ſans être obligé de prendre parti, il commença à tout diſpoſer pour l'exécution du projet qu'il avoit formé d'une nouvelle milice.

Juſqu'au Régne de Charles VII. la Gendarmerie avoit fait preſque toute la force des Armées de France. Ce Prince l'avoit diſtribuée en Compagnies d'Ordonnance, toutes compoſées de Gentilshommes à cheval, qui avoient leurs Capitaines, leurs Lieutenans, & leurs Guidons. Chaque Homme d'armes avoit cinq Cavaliers à ſa ſuite, dont quelques-uns portoient le nom d'Archer, & le portérent même depuis qu'on ne ſe ſervoit plus, ou qu'on ſe ſervoit rarement de l'arc: de ſorte qu'une Compagnie complétte de cent Hommes d'armes comprenoit, au moins dans ſa premiére inſtitution, ſix cens Cavaliers combattans; cela s'appelloit une Lance garnie; & j'ay eu ſoin d'avertir de temps en temps dans le cours de cette Hiſtoire, que c'eſt ſur ce pied qu'il falloit juger du nombre de ces Troupes; car on le déſignoit alors par celuy des Compagnies d'Hommes d'armes, comme on marque aujourd'huy la grandeur d'une Armée par le nombre des Baraillons & des Eſcadrons. On ſe ſervoit peu d'autre Cavalerie, & ce qu'il y en avoit quelquefois, s'appelloit Cavalerie Légére; parce qu'elle étoit armée plus légérement que la Gendarmerie, tous les Gendarmes étant armez de pied en cap, & ayant pour une de leurs armes offenſives la Lance qui leur fut long-temps propre: c'eſt pour cela que dans le ſtyle des Hiſtoriens de ce temps-là, Gendarme, Homme d'armes, Lance, Lancier, étoient la même choſe. L'Infanterie pendant long-temps n'étoit guéres compoſée que des Valets, des Goujats, & des autres gens ramaſſez qui ſuivoient l'Armée, mais qui ne laiſſoient pas de combattre dans les occaſions; & c'eſt, je croy par cette raiſon, que ces Fantaſſins ſont appellez par quelques Auteurs du nom de Laquais, de gros Varlets, de Bidaux, de Pitaux, & d'autres noms ſemblables. Le même Charles VII. forma l'Infanterie des francs Archers, pour laquelle chaque Paroiſſe devoit luy entretenir un homme: mais ce Corps ſe dérégla, & fut caſſé par ſon Succeſſeur.

La Gendarmerie ſuppléa long-temps au défaut de la méchante Infanterie qui étoit alors en France. Elle combattoit tantôt à pied, tantôt à cheval, & plus ſouvent à pied qu'à cheval; & cette coûtume dura ſous pluſieurs Régnes. Dans la ſuite on ne laiſſa pas d'avoir quelques Corps d'Infanterie plus réglée. Loüis XI. aprés les Alliances qu'il fit avec les Suiſſes, prenoit preſque toute ſon Infanterie chez les Cantons; Charles VIII. en fit autant, & eut même d'aſſez bonne Infanterie Françoiſe dans ſes guerres d'Italie. Quand Loüis XII. ſe fut broüillé avec les Suiſſes, il prit à leur place des Lanſquenets, qui ſeuls pouvoient réſiſter à l'Infanterie Suiſſe. Il augmenta l'Infanterie Françoiſe, & François I. encore plus que luy. Il ſe forma encore dés le temps de nos premiéres guerres d'Italie, des Compagnies de Fantaſſins appellez Aventuriers, qui, à à ce qu'il me paroit, n'avoient guéres d'autre ſolde que le pillage du Pays ennemi: mais accoûtumez qu'ils étoient au brigandage, ils faiſoient dans le Royaume même aprés leur retour, de grands déſordres, auſquels François I. eut beaucoup de peine à remédier, & nous avons des Ordonnances de ce Prince tres ſévéres contre ces Aventuriers: mais juſqu'à ſon temps l'Infanterie n'étoit point encore proprement ſéparée en Corps differens. On en donnoit à quelques Capitaines tantôt cinq cens, tantôt mille, tantôt deux mille à commander, & quelquefois un Corps plus nombreux à quelque Officier général. Ce fut durant la Paix faite par le Traité de Cambray, que François I. l'an 1533, en fit une nouvelle diſpoſition ſur l'idée des anciennes Légions Romaines.

An 1533. Annales de France. Liv. 6.

Il ordonna qu'on formât ſept Légions, chacune de ſix mille hommes, & déſigna les Provinces où elles ſeroient levées. Une devoit l'être en Normandie, une en Bretagne, une autre en Picardie, une en Bourgogne, une en Champagne & en Nivernois, la ſixiéme en Daupliné, en Provence, dans le Lionnois, & en Auvergne; & la ſeptiéme en Languedoc. Elles étoient deſtinées à ſervir principalement en campagne; il réſolut d'en faire encore une autre dans la Guyenne, pour ſervir à la garde des Places de cette Frontiére.

Ces Légions furent diviſées en ſix Compagnies de mille hommes, qui avoient chacune un Capitaine pour les commander, & ſous luy deux Lieutenans & deux Enſeignes. Les Capitaines furent chargez d'avoir le Rôle de tous ceux qui compoſoient leurs Compagnies, leur nom, leur ſurnom, leur demeure, afin qu'ils fuſſent toûjours prêts à marcher au premier ordre; & le Roy accorda à ces Soldats diverſes franchiſes & priviléges, comme Charles VII. avoit fait aux

Francs-Archers, qu'il établit de ſon temps ; de ſorte qu'en peu de jours il pouvoit avoir ſur pied dans le beſoin une Armée de quarante-deux mille hommes d'Infanterie. C'eſt de là que ſont venus ce qu'on appelle aujourd'huy les vieux Corps de Picardie, de Normandie, de Champagne, auſquels fut ajoûté celuy de Navarre, quand Henry IV. fut parvenu à la Couronne ; & enfin ceux de Piémont & de la Marine, qui ſont toûjours conſervez ſur pied, même en temps de Paix.

Ce furent là les principales choſes que François I. fit pour le réglement de ſon Etat, depuis la Paix juſqu'en l'an 1535 & 1536, où la guerre recommença. Mais comme les plus grands incendies n'artivent d'ordinaire qu'aprés que le feu a été quelque temps caché ; de même celuy de la guerre ne s'embraſe ſouvent que peu à peu & en ſecret. Les diſpoſitions où l'on ſçavoit que le Roy & l'Empereur étoient à l'égard l'un de l'autre, donnétent lieu à ceux qui avoient intérêt à les broüiller de nouveau, d'en faire la tentative peu de temps aprés la ſignature de la Paix de Cambray.

Pour mieux éclaircir ces intrigues, je ſuis obligé de faire un plan de la ſituation où ſe trouvoient les affaires d'Allemagne & d'Angleterre au regard de l'Empereur dans le temps du Traité de Cambray, & de toucher en peu de mots les embarras qu'elles cauſoient à ce Prince, qui étoit en même temps obligé de ne point perdre de vûe celles d'Italie & des Etats de l'Archiduc ſon frére, toûjours expoſez aux invaſions des Turcs.

Luther avoit levé l'étendart de la révolte contre l'Egliſe, & il avoit mépriſé tous les moyens qu'on luy préſenta d'y rentrer ; il s'étoit moqué de ſes foudres, & prévalu des Conférences qu'on luy avoit accordées avec les Docteurs Catholiques. Il n'en étoit devenu que plus inſolent : il s'étoit fait dans toute l'Allemagne & juſques dans la Suéde & le Dannemarc un nombre infini de Sectateurs ; & ſans ſe mettre fort en peine du Decret de Charles V. qui l'avoit mis au ban de l'Empire, il avoit ſemé la diviſion dans tout le Pays, depuis le Rhin juſqu'aux extrémitez du Nort. Seur qu'il étoit de la protection de Jean Duc de Saxe, & de Philippe Lantgrave de Heſſe, qu'il avoit pervertis, & ſe croyant déſormais à couvert des châtimens dûs à ſon impiété, il ne projettoit rien de moins, que de ruiner entiérement l'Egliſe Romaine, & de faire de ſa propre doctrine, la Religion de toute l'Europe Chrétienne.

L'erreur qui auroit pû dans ſon commencement être aiſément réprimée, avoit fait en peu d'années ces progrés ſurprenans, à la faveur de la guerre opiniâtre que l'Empereur & le Roy de France ſe faiſoient l'un à l'autre ; & ce qui ſur tout rend les Héréſies redoutables, elle étoit parvenuë à avoir des Patrons prêts à la ſoûtenir avec les armes, plutôt que de l'abandonner.

Jean Duc de Saxe, le plus puiſſant de ſes protecteurs, prévit bien qu'il auroit bien-tôt ſur les bras l'Empereur, les Electeurs & les autres Princes Catholiques d'Allemagne ; parce qu'il avoit refuſé de ſe ſoumettre au Decret de la Diéte d'Auſbourg, où la Profeſſion de Foy des Proteſtans, appellée communément la Confeſſion d'Auſbourg, avoit été rejettée. On y avoit pris des précautions pour la ſûreté de la Religion Catholique & contre le progrés de l'Héréſie, & fixé un terme aſſez court aux Luthériens, pour ſe réſoudre à renoncer à leur révolte contre l'Egliſe Romaine, en ſe conformant aux déciſions d'un Concile général, qu'on promettoit de convoquer.

Le Duc de Saxe s'attendoit d'autant plus à être bien-tôt attaqué, qu'enſuite du refus qu'il avoit fait de ſon conſentement au Décret dont je viens de parler, il s'étoit formé une nouvelle union des Princes Allemans Catholiques avec l'Empereur, & que ce Prince avoit porté un nouveau Decret, par lequel il défendoit dans tout l'Empire l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & de rien changer dans les pratiques & dans les uſages de l'Egliſe, juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par un Concile général.

Cela fit penſer l'Electeur de Saxe à implorer le ſecours des Rois de France & d'Angleterre, dont il n'ignoroit pas les diſpoſitions à l'égard de l'Empereur : mais comme ces Princes avoient toûjours paru fort zélez pour la Religion Catholique, & qu'en particulier le Roy de France avoit fait brûler tout vif à Paris un an auparavant un certain Berquin natif d'Arras, qu'on avoit convaincu d'avoir voulu répandre en quelques endroits la nouvelle doctrine, il ne crut pas les pouvoir engager dans ſon parti par le motif de la ſoûtenir en Allemagne : mais il prit un autre prétexte, que l'Empereur luy fournit, en faiſant élire Roy des Romains Ferdinand ſon frére.

Cette élection s'étoit faite peu de temps aprés la Diéte d'Auſbourg, le cinquiéme de Janvier de l'an 1531. L'Electeur de Saxe n'avoit pas voulu s'y trouver : il s'étoit contenté de proteſter contre cette élection par la bouche de Jean Frédéric ſon fils qui y aſſiſta de ſa part ; & tandis que la Diéte de Cologne ſe tenoit, il s'étoit tendu avec les Princes du parti Proteſtant à Smalcalde, Ville du Comté de Henneberg, dépendante du Lantgrave de Heſſe, où afin de ſe mettre en état de réſiſter à la Ligue que les Princes Catholiques avoient faite avec l'Empereur, ils en firent une entre eux & avec les Villes Luthériennes pour leur commune défenſe. C'eſt de là qu'ils députérent aux deux Rois pour les prier de les proteger.

Les raiſons dont leurs Envoyez ſe ſervirent auprés du Roy, étoient fondées ſur les anciens Traitez de la France avec l'Empire, en vertu deſquels ils prétendoient que nos Rois étoient obligez d'en maintenir les libertez & les priviléges. Ils ſoûtenoient que l'Empereur avoit violé ces libertez & ces priviléges en pluſieurs rencontres, & ſur tout que l'élection d'un Roy des Romains du vivant de l'Empereur, étoit contre la

Memoires du Bellay. Liv. 4.

Bullę d'or faite pour la sûreté & pour la liberté des Suffrages des Princes de l'Empire ; que la conduite de Charles V. tendoit manifestement à les opprimer tous, & à rendre l'Empire héréditaire dans sa Maison. Ils ajoutoient enfin que la justice de leur cause s'accordant parfaitement en cette rencontre avec les intérêts de Sa Majesté Tres Chrétienne, qui ne devoit pas laisser prendre de nouveaux accroissemens à la puissance de l'Empereur, ils espéroient qu'elle voudroit bien se joindre avec les Princes zélez pour la liberté de l'Empire, afin d'empêcher les suites de ces dangereuses entreprises.

C'étoit là prendre le Roy par son endroit sensible. Les protestations qu'il avoit faites contre le Traité de Cambray montroient assez le dessein qu'il avoit de s'en relever à la première occasion favorable qu'il auroit de le faire. Il avoit de nouveaux mécontentemens de l'Empereur ; premiérement, parce qu'il avoit fait contre la France une nouvelle Ligue défensive avec tous les Princes d'Italie, où les Vénitiens néanmoins ne voulurent entrer que pour la défense du Royaume de Naples & du Milanés, & non pour celle de la Seigneurie de Gênes & du Comté d'Ast. Secondement, parce que ce Prince politique voulant fermer entiérement l'entrée d'Italie aux François, avoit attiré dans son parti Charles Duc de Savoye, jusqu'alors tres attaché à la France, en luy vendant le Comté d'Ast. Troisiémement, parce qu'il négotioit fortement pour détacher les Suisses & les Grisons de l'alliance de France ; & cela par le moyen du même Duc de Savoye, qui avoit un tres grand crédit chez les Cantons. Cette conduite du Duc, & l'acceptation du Comté d'Ast, qui étoit depuis long-temps le patrimoine de la Maison d'Orleans, avoient extrémement irrité le Roy contre luy ; & il luy en coûta dans la suite. Quatriémement, l'Empereur ayant condamné aux Galéres, je ne sçay pour quel sujet, quelques-uns des domestiques de Monsieur le Dauphin & du Duc d'Orleans, lors qu'ils étoient en ôtage en Espagne, on ne les en avoit point encore retirez, nonobstant les paroles qu'on en avoit données au Roy durant le Traité de Cambray.

Guicciard. Liv. 20.

Memoires du Bellay. Liv. 4.

Tout cela devoit extrémement faciliter le succés de la négotiation des Princes Protestans d'Allemagne à la Cour de France, d'autant plus que bien des Seigneurs François, déja ennuyez de la Paix, ne cessoient point d'animer le Roy à la guerre, & le sollicitoient de ne pas laisser perdre la conjoncture des troubles d'Allemagne, & des préparatifs formidables de Soliman contre la Hongrie ; luy representant qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion de recouvrer le Duché de Milan, & de réunir à son parti ses anciens Confédérez ; qui n'avoient subi que malgré eux le joug de l'Empereur.

Mais les Princes les plus guerriers se guérissent quelquefois de la passion de la guerre par l'experience des malheurs, des chagrins, & des inquiétudes qu'elle leur cause ; & le Roy avoit passé par des épreuves assez facheuses & assez fréquentes, pour modérer sa vivacité à cet égard.

D'ailleurs la rançon des deux Princes ses fils ensuite des excessives dépenses qu'il luy avoit fallu faire pour ses armemens de Terre & de Mer ; l'avoient mis hors d'état d'en soûtenir si-tôt de nouvelles. Enfin la haine sincére qu'il avoit pour l'Hérésie, le tort que feroit à sa réputation la protection de ceux qui s'en déclaroient les chefs, & l'espérance qu'il avoit encore de faire modérer quelques-uns des articles du Traité de Cambray, le retenoient. Car l'Empereur luy présentoit cet appas, pour l'empêcher de s'unir au Duc de Saxe & au Lantgrave de Hesse, & de reprendre ses anciennes liaisons avec les Princes d'Italie.

Les négotiations sur cela étoient assez vives. La Reine de France sœur de l'Empereur s'étoit faite la Médiatrice entre ces deux Princes : elle avoit engagé le Roy à envoyer Rabodange à l'Empereur & au Roy des Romains, afin de faire au moins annuller pour une grosse somme d'argent, l'article de la cession du Ressort des Comtez de Flandres & d'Artois, que le Roy regardoit comme une des plus belles prérogatives de sa Couronne, & dont en effet ses Prédécesseurs avoient toûjours été infiniment jaloux. Le Sieur de Morette Ambassadeur ordinaire du Roy auprés de l'Empereur, avoit fait en sorte, à la sollicitation de la Reine, que Courbaron Gentilhomme de la Chambre de ce Prince, vint en France, sous prétexte de traiter de la liberté du commerce des Génois avec ce Royaume : mais en effet pour convenir d'une entrevûe des deux Princes. Il avoit obtenu pour ce sujet le consentement du Roy, qui envoya Messieurs de Tombes & de Silly l'un aprés l'autre en Allemagne, afin de convenir du temps & du lieu de cette entrevûe : mais tout cela n'étoit qu'un manége de l'Empereur, pour tenir toûjours les Princes d'Italie en défiance du Roy, & les détourner de traiter avec luy, ou pour être en état de s'accommoder avec la France, s'il se trouvoit trop pressé par les Protestans d'Allemagne, ou du côté du Turc.

Le Pape ne laissa pas d'être inquiet de ces fréquentes & mutuelles Ambassades. Il fit demander à l'Empereur, s'il se résoudroit jamais à abandonner le Duché de Milan au Roy de France ; & se plaignit en même temps au Roy de ce qu'il traitoit sans cesse avec l'Empereur, sans luy rien communiquer du sujet de ses négotiations.

L'Empereur répondit au Pape, qu'il pouvoit demeurer en repos, & qu'il ne feroit jamais la faute de r'ouvrir aux François la porte de l'Italie, d'où il avoit eu tant de peine à les chasser. Le Roy d'autre part luy fit dire, qu'il n'y avoit eu jusqu'alors que des propositions générales, & que jamais il ne concluroit rien d'important avec l'Empereur sans sa participation. En effet toutes ces allées & venuës des Envoyez de part & d'autre n'aboutirent à rien, & le Roy qui s'apperçut que l'Empereur n'agissoit pas fort sincérement avec luy, luy manda par Pommeraye, qu'il n'y avoit pas d'apparence que les affaires qu'ils avoient chacun de leur côté, leur permissent d'avoir si-tôt une entrevûe.

L'Empereur qui en avoit encore moins d'envie que luy, témoigna qu'il trouvoit bon qu'on la remît à un autre temps ; & chargea l'Envoyé de dire au Roy, qu'il ſe préparoit à aller avec une nombreuſe Armée en Hongrie contre le Turc, & qu'il eſpéroit que Sa Majeſté ne le troubleroit pas dans cette entrepriſe. Le Roy luy répondit, que non ſeulement il ne traverſeroit pas un ſi bon deſſein ; mais même que ſes volontiers il y auroit part, & que ſi les autres Princes Chrétiens vouloient ſe joindre, il y contribueroit de ſes Troupes & de ſon argent. Il fit en même temps propoſer au Pape par Monſieur de Tinteville Evêque d'Auxerre ſon Ambaſſadeur à Rome, une Ligue générale contre le Turc, & fit partir le Duc d'Albanie avec un plein pouvoir pour en traiter, & pour aſſurer le Pape que luy-même marcheroit en perſonne.

On ſe payoit ainſi de part & d'autre de belles paroles, & pendant ce temps-là le Roy n'en donnoit que de fort générales aux Envoyez des Princes d'Allemagne. Ils s'ennuyoient fort de ce qu'on ne leur faiſoit point de réponſe préciſe, & repréſentoient le grand danger où étoient expoſez les Princes d'Allemagne par la grande Armée que l'Empereur mettoit ſur pied ſous prétexte de marcher contre le Turc, & dont il pourroit bien ſe ſervir pour les accabler.

La raiſon des délais du Roy, outre celles que j'ay touchées, étoit qu'il ne vouloit point répondre aux Envoyez d'Allemagne, que de concert avec le Roy d'Angleterre, à qui il avoit communiqué leurs propoſitions, & qui étoit fort chagrin des irréſolutions de la Cour de Rome ſur ſon divorce avec la Reine Catherine d'Arragon.

La ſituation de cette Cour étoit alors fort changée par la diſgrace du Cardinal de Volſey. Ce Cardinal, qui n'avoit plus aucun doute ſur le deſſein que Henry avoit pris d'épouſer Anne de Boulen, non ſeulement ne travailloit pas efficacement à terminer l'affaire du divorce ; mais encore il faiſoit ſous-main tout ce qu'il falloit pour en retarder la concluſion, & même pour la faire entiérement échoüer ; car on prétend qu'il découvrit au Pape tout le myſtére, & qu'il l'avertit qu'Anne de Boulen étoit infectée des erreurs de Luther, & que ſon mariage avec le Roy pourroit être la cauſe de la ruine de la Religion Catholique en Angleterre. Sleidan. Liv. 9.

Soit que ce fait fût vray, ſoit qu'il fût faux, le Roy d'Angleterre en demeura perſuadé, & fit défenſe au Cardinal de paroître jamais en ſa préſence. Il le dépoüilla de ſa Charge de Chancelier d'Angleterre, & le relégua à ſon Archevêché d'York. Cette diſgrace, comme c'eſt l'ordinaire, réveilla tous ſes ennemis, qui étoient en grand nombre : on le chargea d'une infinité de crimes, qui n'étoient pas tous controuvez, & dont pluſieurs étoient aiſez à prouver. On le cita pour comparoître devant les Juges ; mais le chagrin prévint les Arrêts de la Juſtice : & comme on le conduiſoit d'York à Londres, il mourut en chemin de diſſenterie. Son ambition & ſon avarice inſatiables ne l'avoient pas empêché de rendre de tres grands & de tres utiles ſervices à ſon Maître ; & tout méchant homme qu'il étoit, il y a beaucoup d'apparence, que ſi ſon crédit eût toûjours duré, l'Angleterre ne ſeroit pas aujourd'huy ſéparée de l'Egliſe Romaine. Il avoit été l'auteur du mal, en faiſant naître à Henry le premier doute ſur la validité de ſon mariage : luy ſeul étoit capable par ſa grande habileté d'en prévenir les ſuites ; mais Dieu par ſes ſecrets jugemens ne luy donna pas le loiſir d'en trouver les moyens.

Henry, lors qu'on luy communiqua les propoſitions que les Princes d'Allemagne faiſoient à la Cour de France, étoit ſi animé contre l'Empereur & contre la Cour de Rome, que pour peu de diſpoſition que le Roy eût eu à rompre avec l'un ou avec l'autre, il auroit été parfaitement ſecondé par l'Angleterre. Monſieur du Bellay bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſa à cette occaſion, aſſure dans ſes Mémoires, que Henry porta fort impartiemment la difficulté que le Roy faiſoit de ſe liguer contre l'Empereur, & qu'il en fit de grandes plaintes à l'Ambaſſadeur de France, juſqu'à le menacer de renoncer à ſon alliance avec le Roy. Mais l'Ambaſſadeur l'appaiſa, en luy expoſant les raiſons importantes que ce Prince avoit de ne rien précipiter, & en l'aſſurant qu'il feroit au moins une Ligue défenſive avec les Princes d'Allemagne ; & celle qui étoit entre les deux Rois fut renouvellée. Liv. 4. Recueil de Traitez par Leonard, Tom. 2.

Dés que le Roy fut convenu de toutes ces choſes avec le Roy d'Angleterre, il envoya Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, aux Princes d'Allemagne, les aſſûra de ſon ſecours, au cas que l'Empereur les attaquât, ou violât les Conſtitutions de l'Empire ; & pour leur montrer que ce n'étoient point de vaines promeſſes qu'il leur faiſoit, il conſigna cent mille francs entre les mains des Princes de Baviére, qui s'étoient unis aux Proteſtans à l'occaſion de l'élection du Roy des Romains. Cet argent devoit être employé à la défenſe de l'Empire ; mais à condition qu'on ne s'en ſerviroit pas contre l'Empereur, à cauſe du Traité de Cambray, à moins qu'il ne fût le premier aggreſſeur. Belcarius. Lib. 20.

Sur ces entrefaites arrivérent deux Ambaſſadeurs à la Cour de France, Balanſon de la part de l'Empereur, & Jerôme de Laſco de la part de Jean Vayvode de Tranſilvanie, qui diſputoit le Royaume de Hongrie au Roy des Romains. Le premier venoit ſolliciter du ſecours pour l'Empereur contre le Turc ; & l'autre quelques ſommes d'argent, pour luy aider à rétablir ſes Etats déſolez par les guerres & par les paſſages des Turcs. Il étoit encore chargé de demander au Roy en mariage pour ſon Maître, une Princeſſe qui pût luy convenir.

Ses demandes furent mieux reçûës que celles de l'Ambaſſadeur de l'Empereur. On luy propoſa, mais ſans rien conclure, Madame Iſabeau ſœur du Roy de Navarre, & on luy accorda une aſſez groſſe ſomme d'argent, pourvû qu'elle ne fût point employée à faire la guerre aux Alliez du Roy. Cet article regardoit le Roy des Romains, qui avoit été compris dans le Traité de Cambray. On exigeoit encore une choſe

de luy ; c'étoit que, quoy qu'il arrivât, il ne ſe A ſervit point du ſecours du Turc contre les Princes Chrétiens.

Cette conduite du Roy montre aſſez la fauſſeté du bruit que les Impériaux faiſoient courir, Liv. 20. & que Guichardin a mal à propos inſéré dans ſon Hiſtoire, comme une choſe dont il ne paroit pas douter ; ſçavoir que le Roy avoit traité avec Soliman pour une diverſion contre l'Empereur dans la Hongrie. L'argent fut envoyé au Vayvode par Antoine Macaut Valet de Chambre du Roy ; mais il le rapporta, parce que le Vayvode ne s'accommoda pas des conditions auſquelles on le luy donnoit. B

Pour ce qui eſt de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, aprés avoir fait un grand détail de la puiſſante Armée que ſon Maître avoit levée pour le ſecours de la Hongrie, il pria le Roy de vouloir bien contribuer à une ſi ſainte expédition, en fourniſſant quelque argent à ſon Maître, en luy envoyant des Troupes, & en luy prêtant ſa Flote.

L'Ambaſſadeur fit ces propoſitions avec autant de confiance, que ſi l'Empereur avoit toûjours été le plus intime ami, & l'Allié le plus attaché qu'eût jamais eu le Roy : mais ce Prince avoit en cela ſes vûes, & s'attendant bien à un C refus, il vouloit au moins pouvoir s'en prévaloir à la premiére occaſion qui s'en preſenteroit.

Le Roy répondit à l'Ambaſſadeur ſur l'article de l'argent, qu'il ne prétendoit point ſecourir l'Empereur en Banquier, mais en Roy, & que ſi on avoit beſoin de luy, il vouloit partager avec ce Prince la gloire & les dangers ; que pour ſa Flote, il ne pouvoit l'éloigner de ſes Côtes de Provence & de Languedoc, ſans expoſer ces Provinces qui la ſoudoyoient, aux Pirates dont la Méditerranée étoit remplie ; qu'enfin pour ſes Troupes de terre, il ne pouvoit les envoyer ſi D loin ; & qu'avant qu'elles puſſent arriver en Autriche, elles ſeroient ruinées ; que vû la formidable Armée que l'Empereur avoit de ce côté-là, il n'y avoit rien à craindre ; mais que l'Italie étant auſſi expoſée aux invaſions du Turc que la Hongrie & l'Autriche, & étant plus proche de France, il s'offroit de l'aller défendre en perſonne à la tête de cinquante mille hommes, tandis que l'Empereur de ſon côté feroit tête aux Memoires du Bellay. Liv. 4. Infidelles ; & que ſe partageant de cette maniére avec toute leur puiſſance, les Etats des Princes Chrétiens ſeroient dans une parfaite ſeu- E reté.

L'Empereur n'avoit garde de s'accommoder d'une telle offre : mais ayant reçu la réponſe du Roy à Ratiſbonne, il la rapporta en pleine Diéte, & luy donna le tour le plus odieux, pour animer tous les Princes d'Allemagne contre luy, comme contre un Prince qui les abandonnoit à la merci des Infidelles, & qui ne ſouhaitoit que de voir l'Empire détruit, afin de mieux établir par cette deſtruction, ſa puiſſance dans l'Europe.

Langey fut témoin de ce diſcours ; & c'eſt ce qui le détermina à conclure avec les Princes Proteſtans la Ligue défenſive, dont on avoit déja dreſſé le projet à Cébeng dans le Duché de Saxe, & elle fut ſignée à Eſlinguen en Baviére, où tous les Agens des Princes Confédérez ſe trouvérent ; mais en même temps l'Ambaſſadeur les exhorta au nom du Roy à rentrer dans l'ancienne Religion, & à remettre au jugement du Concile, qu'on leur offroit d'aſſembler, tous leurs différends ſur cette matiére.

Langey étant de retour d'Allemagne, fut envoyé au Roy d'Angleterre, pour luy rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſa négotiation. Ce Prince en fut fort content, & paſſa quelque temps aprés à Boulogne, pour conférer en perſonne avec le Roy ſur leurs intérêts communs dans les conjonctures préſentes.

Il y aborda le vingtiéme d'Octobre de l'an 1532, & il y ſéjourna quelques jours, pendant leſquels il eut de fréquentes conférences avec le Roy, outre celles que les Miniſtres de ces deux Princes eurent les uns avec les autres.

La Harangue de l'Empereur dans la Diéte de Ratiſbonne ayant extrémement piqué les deux Rois, ils voulurent faire connoître à toute l'Europe le zéle qu'ils avoient pour le bien de la Chrétienté. Ils firent un Traité à Calais, où ils allérent de Boulogne, par lequel ils s'engageoient à mettre ſur pied quatre-vingts mille hommes, avec un gros équipage d'artillerie contre le Turc, & ils convinrent d'envoyer des Ambaſſadeurs à tous les Potentats d'Allemagne & d'Italie, afin de leur demander paſſage, & des vivres en payant, pour ce grand nombre de Troupes, ſelon la route qu'on leur feroit prendre. Traité de Calais du 28. d'Octobre 1532.

L'Empereur ne fut pas perſuadé qu'ils euſſent deſſein d'en venir à l'exécution ; & il appréhenda beaucoup plus que cette Armée, ſi on la mettoit ſur pied, ne fût employée contre luy, qu'il n'eſpéra d'en être ſecouru.

Une autre matiére de la Conférence des deux Rois, fut la conduite du Pape à leur égard. Le Memoires du Bellay. Liv. 4. Roy d'Angleterre fit de grandes plaintes, de ce qu'il avoit évoqué à Rome l'affaire de ſon divorce, au lieu de s'en tenir au parti qu'il avoit pris d'abord, de la terminer par des Commiſſaires ſur les lieux. Il preſſa fort le Roy de conſentir, qu'il obligeât le Pape à en remettre la déciſion à un Concile général, dont on parloit depuis long-temps à l'occaſion des Héréſies qui inondoient l'Allemagne, & le conjura d'envoyer conjointement avec luy des Ambaſſadeurs à Rome, pour luy ſignifier ſon appel. Mais le Roy l'exhorta à ne ſe point preſſer, luy promettant de ménager l'eſprit du Pape en ſa faveur, dans une entrevûe qu'ils devoient avoir bien-tôt enſemble à Nice, ou à Avignon : & afin de faire connoître au Roy d'Angleterre qu'il ne luy donnoit point ce conſeil par les égards qu'il avoit pour le Pape, luy-même ſe plaignit fort de la Cour de Rome touchant les excés des Annates, la multiplication des Officiers de cette Cour pour l'expédition des Bulles au ſujet des Bénéfices, comme ſi on eût été obligé en France de payer les ſalaires de ces Officiers, pour les dédommager de leurs Offices qu'ils avoient achetez du Pape. Il ajoûta

d'autres plaintes ſur les compoſitions arbitrai-
res pour les diſpenſes ; ſur les efforts que le Pape
avoit faits auprés des Cantons Suiſſes pour les
détacher de l'alliance de France, & ſur quelques
autres griefs, qui luy avoient été propoſez aux
derniers Etats de Bretagne.

Comme les deux Rois étoient encore enſem-
ble, ils apprirent que l'Empereur étoit arrivé à
Gênes ; & qu'avant que de retourner en Eſpa-
gne, il devoit conferer avec le Pape. Ce nouvel
incident les inquiéta, ſur tout le Roy d'Angle-
terre, qui commença à craindre plus que jamais
la perte de ſon procés. C'eſt ce qui engagea le
Roy à faire partir les Cardinaux de Tournon &
de Grammont, afin que s'il y avoit moyen, ils ſe
trouvaſſent à Rome, avant que l'Empereur vît
le Pape. Ils devoient, ſuivant leurs inſtructions,
employer les priéres & les menaces, pour em-
pécher le Pape de convenir de quoy que ce fût
avec l'Empereur contre les intérêts des deux
Couronnes ; luy repréſenter vivement à quoy il
s'expoſoit, s'il choquoit deux auſſi puiſſans Prin-
ces, dans le temps qu'une partie de l'Allema-
gne, une partie des Cantons Suiſſes, & les Rois
du Nort s'étoient ſouſtraits à l'autorité de l'E-
gliſe Romaine ; le ſommer de la parole qu'il avoit
donnée au Roy de ſe rendre en quelque Ville en
deça des Alpes, pour traiter avec luy ſur pluſieurs
affaires importantes. Ils avoient ordre de l'aſſu-
rer de ſa part, qu'il ne tiendroit qu'à luy, que le
Roy d'Angleterre ſe trouvât auſſi aux Confére-
ces, & de luy promettre que le Roy n'oublieroit
rien pour ramener l'eſprit de ce Prince, qu'il étoit
ſi important pour la Religion, de ne pas révolter
en de pareilles conjonctures.

En attendant le départ des Cardinaux, il dé-
pêcha un Courier à Monſieur de Tinteville Evê-
que d'Auxerre ſon Ambaſſadeur à Rome, pour
luy donner communication de leurs inſtructions,
afin qu'il agît conformément aux ordres dont ils
étoient chargez, au cas qu'ils ne puſſent pas ar-
river aſſez tôt ; & pour donner de l'inquiétude
au Pape, il fit une Aſſemblée de quelques Prê-
lats de ſon Royaume, qui ſans attendre le con-
ſentement du Saint Siége, comme c'étoit alors
la Coutume, luy accordérent des Décimes ſur
le Clergé.

Memoires du Bellay. Liv. 4.

Cependant les affaires d'Allemagne & de
Hongrie avoient tourné tout autrement que ces
deux Rois n'avoient eſpéré : Car l'Empereur
ayant ſçû la Ligue de la France avec les Princes
Proteſtans, ſe relâcha beaucoup de ſa premiè-
re fermeté. Il vit bien qu'avec ſes ſeules forces,
& le peu de ſecours qu'il tireroit des Etats Ca-
tholiques d'Allemagne, qui n'oſeroient ſe déſai-
re de toutes leurs Troupes par la crainte des
Proteſtans, il ne pourroit réſiſter à Soliman, lequel
venoit avec une Armée de prés de trois cens
mille chevaux, ſans compter l'Infanterie, pour
réparer l'affront qu'il avoit reçû trois ans aupa-
ravant devant Vienne. C'eſt pourquoy il s'ac-
commoda avec les Proteſtans ; & malgré le
Decret qu'il avoit fait ſur la fin de la Diéte
d'Auſbourg, par lequel il défendoit l'exercice
de toute autre Religion que de la Catholique
dans toute l'Allemagne, il accorda aux Luthé-
riens la liberté de conſcience juſqu'au Concile
général, qu'il s'engageoit de faire convoquer
dans ſix mois, pour le célébrer un an aprés la
convocation.

Les Proteſtans ayant obtenu ce qu'ils ſouhai-
toient, fournirent des Troupes à l'Empereur en
ſi grand nombre & ſi promptement, qu'il fut en
peu de temps ſur les Frontiéres de Hongrie avec
une Armée de prés de deux cens mille hommes,
où il y avoit trente mille chevaux.

Jamais Campagne ne menaça l'Europe d'une
plus grande effuſion de ſang, & jamais il n'y en
eut de moins ſanglante. On ſe craignit récipro-
quement de part & d'autre. Soliman n'oſa s'ap-
procher de l'Armée Chrétienne, ny l'Empereur
aller chercher celle des Turcs. Le premier, aprés
avoir ravagé une grande étenduë du plat-pays,
ſur les extrémitez de la Hongrie, reprit le che-
min de Conſtantinople ; & l'Empereur regar-
dant cette retraite comme une victoire, ſe re-
tira de ſon côté. Immédiatement aprés cette
expédition, il ſe hâta de revenir en Italie, avant
que de repaſſer en Eſpagne, où les Peuples qui
ne luy voyoient point encore de Succeſſeur, ſou-
haitoient avec empreſſement qu'il revînt au
plutôt.

Ce fut ce prompt retour, qui inquiéta les deux
Rois, à cauſe de l'entrevûe qu'il ſe propoſoit
d'avoir avec le Pape ; & il l'eut en effet à Bou-
logne ſur la fin de l'année 1532.

An. 1532. Guicciard. Liv. 20.

Il prétendoit y négocier principalement trois
choſes. La premiére étoit le renouvellement de
la Ligue des Princes d'Italie pour la ſûreté de
ce pays, contre quiconque entreprendroit de l'at-
taquer ; c'eſt à dire contre le Roy de France ;
& comme les Vénitiens n'y étoient entrez que
pour la défenſe du Duché de Milan & du
Royaume de Naples, & non pour celle de la
République de Gênes, dont le Roy n'avoit pas
fait une ceſſion expreſſe dans le Traité de Cam-
bray, il vouloit que cette exception fût ôtée,
repréſentant que tandis que cette porte ne ſeroit
pas entiérement fermée aux François, il ſeroit
impoſſible que la guerre ne ſe rallumât au delà
des Alpes. La ſeconde étoit le mariage de la
niéce du Pape, Catherine de Médicis qui portoit
le titre de Ducheſſe d'Urbin, avec François
Sforce Duc de Milan ; étant bien aſſûré que ſi
ce mariage ſe faiſoit, le Pape ſeroit engagé pour
toûjours dans ſes intérêts, par celuy qu'il au-
roit que le Roy de France ne s'emparât pas de ce
Duché. Ce qui obligeoit l'Empereur à inſiſter
plus fortement ſur cet article, étoit qu'il avoit
appris qu'on avoit déja fait des propoſitions
pour le mariage de Catherine avec Henry Duc
d'Orleans ſecond fils du Roy. La troiſiéme regar-
doit la convocation d'un Concile général, à quoy
il s'étoit obligé dans la Diéte de Nuremberg aux
Princes Proteſtans. Si l'Empereur eût obtenu les
deux premiers articles, le Pape auroit été entiére-
ment lié, & contraint de ſuivre toutes les vûes
de la Cour d'Eſpagne ; & l'affaire du divorce du
Roy d'Angleterre auroit infailliblement tourné
ſuivant les intentions de cette Cour.

Memoires du Bellay. Liv. 4.

Le Pape étoit fort embaraſſé de ces propoſitions de l'Empereur. Il ne ſouhaitoit rien plus que de le voir hors d'Italie & retourné en Eſpagne, & d'ailleurs il appréhendoit que les difficultez qu'il luy feroit là-deſſus ne retardaſſent ſon départ. De plus, la convocation d'un Concile général depuis quelques ſiécles n'étoit point du goût des Papes, à cauſe qu'on y commençoit toûjours par modérer l'autorité Pontificale, par examiner les abus qu'on prétendoit s'être gliſſez dans la Cour de Rome, & par travailler à la réforme de l'Egliſe non ſeulement dans les Membres, mais encore dans le Chef.

Clément avoit des raiſons particuliéres de craindre le Concile. Quelques gens faiſoient courir le bruit qu'il n'étoit pas né d'un légitime mariage; & c'étoit aſſez pour fonder au moins un ſcrupule dangereux pour la validité de ſon élection. D'autres répandoient ſourdement qu'il y avoit eu de la ſimonie entre luy & le Cardinal Colonne dans ſon élévation au Pontificat. Il avoit fait la guerre à Florence ſa Patrie, & l'avoit aſſervie à Alexandre de Médicis ſon neveu; & il y avoit danger que les Florentins n'euſſent recours au Concile, pour recouvrer leur liberté. Ces raiſons & quelques autres luy faiſoient appréhender le ſort de Jean XXIII. dans le Concile de Conſtance, & le péril qu'avoit couru Eugéne IV. de la part du Concile de Baſle. Il n'oſoit ſe raſſûrer ſur la parole de l'Empereur & ſur la protection qu'il luy promettoit; mais comme il ne pouvoit pas avec bienſéance rejetter une telle demande dans la conjoncture des Héréſies d'Allemagne, où les Proteſtans paroiſſoient empreſſez pour l'aſſemblée d'un Concile, quoy que réſolus à ne pas s'y ſoûmettre, il faiſoit ſemblant d'agréer cet expédient, comme propre à rendre la paix à l'Egliſe, & cherchoit en même temps tous les moyens poſſibles, pour en empêcher l'exécution.

Le mariage de Catherine de Médicis avec François Sforce l'auroit tenté, ſi la gloire de marier ſa niéce dans la Maiſon de France, & l'appuy de ſa famille, qui par là ſeroit alliée au plus puiſſant Roy de l'Europe, n'euſſent flatté davantage ſon ambition.

Enfin la Ligue de tous les Princes d'Italie contre les François y rendoit l'Empereur tout puiſſant & maître abſolu, & le mettoit en état de faire valoir toutes les prétentions des Empereurs ſes prédéceſſeurs contre le S. Siége.

Le Pape ayant reçu par écrit les propoſitions de l'Empereur, les fit examiner dans ſon Conſeil, & principalement celle qui concernoit la convocation du Concile, dont ce Prince apportoit trois motifs. Le premier étoit l'exrinction de l'Héréſie. Le ſecond, une Ligue générale contre le Turc; & le troiſiéme, de chercher les voyes d'aſſoupir les différends qui étoient entre les Princes Chrétiens. On convenoit aiſément de la force & de la ſainteté de ces motifs, tous dignes d'un Prince véritablement Chrétien: mais il étoit queſtion de prévoir les difficultez de l'exécution, & de les prévenir, ou de les lever; & il s'en préſentoit de tres grandes, & de tres propres à mettre à couvert la réputation du Pape à cet égard.

Aprés qu'elles eurent été propoſées devant le Pape, l'Archevêque de Cortone Légat de Boulogne les dit de bouche à l'Empereur; & enſuite le Cardinal Campége & le Nonce Gambara les luy domérent par écrit dans un Mémoire. Voicy les principales.

Premiérement, que de deux choſes l'une. Ou les Héréticques ſeroient reçus à diſputer dans le Concile, ou ils n'y ſeroient pas reçûs. Si on les y admettoit à la diſpute, ce ſeroit une choſe d'un tres grand ſcandale & d'une terrible conſéquence pour la Religion, qu'on remît en queſtion des points, dont la plûpart avoient déja été décidez par les Conciles précédens. Si au contraire on ne leur accordoit pas cet article qu'ils demandoient ſur toutes choſes, ils refuſeroient de ſe ſoumettre aux déciſions du Concile; ſous prétexte de n'y avoir point été entendus, & d'avoir été en cela moins favorablement traitez que les Ariens au Concile de Nicée; & ſous le ſpécieux prétexte de ce refus, ils animeroient plus que jamais contre l'Egliſe les Peuples & les Princes, qu'ils avoient déja infectez de leurs erreurs.

Secondement, que les Proteſtans tenant pour maxime, que les Conciles ne ſont pas infaillibles en matiére de Foy, ne reconnoiſſant point l'autorité des Péres, prétendant s'en tenir à la ſeule Ecriture, qu'ils interprétent ſelon leurs préjugez, il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'ils euſſent plus d'égard pour un Concile nouveau, que pour les anciens; & que ſerviroient alors les déciſions qui s'y ſeroient, ſi elles n'étoient pas capables de les ramener à la ſoumiſſion qu'ils doivent à l'Egliſe?

Troiſiémement, qu'il falloit beaucoup de temps pour convoquer le Concile, encore plus pour l'aſſembler, & pour régler la méthode qu'on y obſerveroit; que l'examen de tant de points conteſtez pourroit occuper les Péres du Concile pluſieurs années; que dans cet intervalle cent accidens imprévûs pourroient obliger à le diſſoudre ſans le terminer; que cependant le parti des Héréticques ſe fortifieroit de telle maniére, que Sa Majeſté Impériale ſe trouveroit peut-être hors d'état de les réduire par la force des armes.

En quatriéme lieu, que depuis le Concile de Conſtance, on avoit mis en queſtion, ſi le Pape étoit au deſſus du Concile, ou le Concile au deſſus du Pape; & qu'une infinité d'inconvéniens pourroient naître de cette controverſe, ainſi qu'on en pouvoit juger par ceux qu'elle avoit produits dés le temps qu'elle fut agitée.

En cinquiéme lieu, que les grands préparatifs des Turcs demandoient un prompt ſecours; que de vouloir qu'il fût réglé par le Concile, qui ne pouvoit être aſſemblé que de long-temps, ce n'étoit pas un moyen propre à remédier à un ſi grand danger; ou à le prévenir: que ſi les Héréticques ſe voyant condamnez par le Concile, s'aviſoient de traiter avec les Turcs, comme avoit déja fait le Vayvode de Tranſylvanie pour

ſoûtenir ſes prétentions ſur la Hongrie, à quelle extrémité la Chrétienté ſe trouveroit-elle réduite ?

Le Pape, aprés avoir allégué ces raiſons, s'en remettoit à l'avis de l'Empereur, & conſentoit que l'on convoquât le Concile à deux conditions. La premiére, qu'il fût tenu en Italie ; & la ſeconde, que les Proteſtans promiſſent de ſe ſoûmettre aux déciſions qui y ſeroient faites.

L'Empereur examina ce Mémoire, & enſuite l'envoya au Roy. Ce Prince fit des réfléxions fort judicieuſes ſur le Mémoire, & conclut à la convocation du Concile avec de certaines précautions. Sur quoy l'Empereur à ſon ordinaire parla aſſez peu obligeamment du Roy, qui luy écrivit de nouveau d'une maniére à le mettre entiérement dans ſon tort.

Tandis que le Pape & l'Empereur étoient occupez de cette grande affaire, les Cardinaux de Tournon & de Grammont arrivérent à Boulogne, & fort à propos pour fortifier le Pape contre les inſtances que l'Empereur luy faiſoit de marier Catherine de Médicis au Duc de Milan. Le mariage de cette Princeſſe avec le Duc d'Orleans avoit ſi peu de vray-ſemblance, que le Pape quelque temps auparavant ayant demandé à l'Empereur ſon avis là-deſſus, ce Prince l'avoit fort exhorté à accepter l'offre qu'on luy en faiſoit ; perſuadé qu'il étoit, que le Roy ne propoſoit ce mariage que pour amuſer le Pape, & que la rupture de ce projet ne ſerviroit qu'à le broüiller davantage avec la France.

Il étoit tellement dans cette perſuaſion, que le Pape, pour éluder le mariage de ſa niéce avec le Duc de Milan, luy repréſentant l'engagement qu'il avoit là-deſſus avec le Roy, & luy diſant qu'il ne l'avoit pris que par ſon conſeil, il luy répondit alors nettement, qu'il devoit avoir honte de ſe laiſſer ainſi prendre par un appaſt ſi groſſier ; que le Roy de France ſe moquoit de luy, & que pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à demander aux deux Cardinaux François, s'ils avoient pouvoir de traiter de ce mariage.

Il le fit, & ils répondirent qu'à la vérité ils n'avoient pas ce pouvoir en forme, mais ſeulement de la bouche du Roy & dans des Lettres qu'ils produiſirent ; qu'ils aſſûroient ſa Sainteté qu'on le leur envoyeroit dés qu'ils le demanderoient, & que par le Courier qu'ils alloient dépêcher à la Cour, il ſeroit apporté, ſigné & ſeellé. Le pouvoir dans les formes arriva effectivement, & déconcerta fort l'Empereur.

Ce Prince voyant la choſe ſi avancée, conjura le Pape de ne point conclure le Traité de mariage qu'avec beaucoup de précaution, & d'obliger le Roy, premiérement, à ne rien innover en Italie : ſecondement, à confirmer les Traitez de Madrit & de Cambray : troiſiémement, à conſentir à la convocation du Concile ; & en quatriéme lieu, à ne ſe point ingérer dans l'affaire du divorce du Roy d'Angleterre ; à quoy le Pape répondit ſur le champ, que le Roy de France luy faiſoit trop d'honneur, & à ſa Famille, de faire épouſer Catherine de Médicis à ſon ſecond fils, pour exiger de luy des conditions ; que s'il y en avoit quelques-unes à mettre, c'étoit au Roy, & non pas à luy à les impoſer : mais que d'ailleurs il auroit ſoin que ce Prince ne fiſt rien qui pût troubler le repos de l'Italie.

Le Pape dans le dernier article de cette réponſe penſoit tout autrement qu'il ne parloit, & l'Empereur auroit beaucoup plus appréhendé ce mariage, s'il avoit ſçu les promeſſes que le Pape avoit faites au Duc d'Albanie, qui fût le premier par qui le Roy luy en avoit fait parler.

Quand ce Duc en fit l'ouverture, le Pape fut ſi tranſporté de joye, qu'entre les autres biens dont il prétendoit doter ſa niéce, il s'engagea à luy donner en mariage Régio, Modéne, Rubiéra, Piſe, Livourne, Parme & Plaiſance, à unir ſes armes avec celles des François, pour la mettre en poſſeſſion du Duché d'Urbin enlevé à la Maiſon de Médicis, aprés la mort de Leon X : & enfin à aider le Roy de tout ſon poſſible à reconquérir le Duché de Milan, & à faire de tous ces domaines un puiſſant Etat au Duc d'Orleans & à Catherine de Médicis.

Memoires du Bellay, Liv. 4.

Memoires du Bellay, Liv. 4.

C'étoient là les articles ſecrets de ce mariage, regardé d'abord par l'Empereur comme une chimére, parce qu'il en ignoroit les conditions ; & il eſt hors de doute, qu'on auroit procédé à l'exécution du Traité ſelon tous ſes articles, ſi le Pape avoit vécu plus long-temps, tant il avoit de tendreſſe pour ſa niéce, & tant il ſe tenoit honoré d'une telle alliance.

Lors que les deux Cardinaux François arrivérent à Boulogne, l'Evêque d'Auxerre les avoit prévenus ſur les bonnes diſpoſitions où le Pape ſe trouvoit à l'égard de la France. C'eſt pourquoy de concert avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, à qui ils avoient ordre de tout communiquer, ils ne parlérent nullement au Pape du mécontentement des deux Rois, & ne firent ni les plaintes, ni les menaces qu'ils devoient luy faire ſelon leurs inſtructions. Ils ne penſérent qu'à empêcher l'extenſion de l'article de la Ligue des Etats d'Italie pour la défenſe de Génes, & à faire échoüer le projet que l'Empereur avoit propoſé de tenir toûjours une Armée prête à s'oppoſer aux entrepriſes que la France pourroit faire, ou du moins d'obliger tous les Princes à conſigner chaque mois une ſomme conſidérable d'argent, pour être en état, ſelon leur beſoin, de lever promptement des Troupes, & ne ſe pas laiſſer ſurprendre.

Ils repréſentérent au Pape que rien n'étoit plus contraire à la liberté de l'Italie, que tous ces moyens ſpécieux de la conſerver ; que le deſſein de l'Empereur étoit d'y entretenir une Armée aux dépens des autres Princes pour les opprimer, & pour s'en ſervir à envahir la France ; que le Roy en ce cas ſeroit obligé de prendre ſes précautions ; qu'il ne pourroit ſe diſpenſer d'avoir de ſon côté une Armée ſur-pied dans le Marquiſat de Saluces & dans le Dauphiné ; que vû la jalouſie que ces deux Princes avoient l'un de l'autre, le voiſinage des deux Armées ſeroit une diſpoſition prochaine à une rupture ouverte ; que ſa Sainteté, par le Traité de Cambray

bray, étant l'Arbitre des différends qui pourroient en naître, elle perdroit cette qualité, ſi elle conſentoit à l'extention dont il s'agiſſoit ; au lieu que s'en tenant au Traité, le Roy luy remettroit touchant l'article de Gênes, ſes intérêts entre les mains, pour l'interprétation de ce qu'il pouvoit y avoir d'ambigu à cet égard.

Ils traitérent en même temps ſur le même ſujet avec la Seigneurie de Veniſe, pour l'empêcher de conſentir à la propoſition de l'Empereur, qui de ſon côté agiſſoit auprés du Doge par l'entremiſe du Duc d'Urbin, à qui le mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orleans donnoit de grandes inquiétudes. Le Duc de Ferrare dans l'eſpérance de ravoir par le moyen de l'Empereur, Régio & Modéne, ſecondoit fort ſes intentions tant auprés du Pape, en luy offrant des dédommagemens pour ces deux Places, qu'auprés de la République de Veniſe.

Enfin aprés bien des négotiations, les Vénitiens qui dans le temps que la Ligue fût concluë, avoient toûjours refuſé d'y comprendre Gênes; tinrent ferme ; & le Pape pareillement s'excuſant ſur ſon titre d'Arbitre entre les deux Princes, qu'on luy avoit donné par le Traité de Cambray, l'Empereur fût obligé de ſe contenter du renouvellement de la Ligue en la même maniére qu'elle avoit été faite d'abord. On ne parla plus de conſignation d'argent; mais ſeulement on convint de ce que chaque Prince devroit fournir, au cas que la France attaquât le Duché de Milan ; ou le Royaume de Naples ; qu'Antoine de Léve demeureroit en Italie en qualité de Capitaine général de la Ligue ; & que Sa Majeſté Impériale retireroit ſon Armée de Lombardie, pour ne point donner d'ombrage au Roy de France, & ne le pas obliger à en tenir une au Marquiſat de Saluces.

L'Empereur, quoy que tres mécontent de cette concluſion, fut contraint de s'y conformer ; d'autant plus qu'il n'avoit pas de quoy entretenir une Armée à ſes frais. Il renvoya trois mille hommes en Eſpagne, autant au Royaume de Naples, & congédia le reſte. Aprés avoir donné ces ordres, il ſe prépara à ſon retour en Eſpagne, & mit à la voile le huitiéme d'Avril, menant avec luy le Sieur de Velli Ambaſſadeur de France.

Les Cardinaux François ayant ſi bien réuſſi dans leur négotiation ſur les points dont je viens de parler, obtinrent encore du délay ſur l'article du Procés du Roy d'Angleterre ; & l'Empereur le demanda luy-même, ne voyant pas la Cour de Rome dans une diſpoſition favorable à ſon égard. Enſuite les deux Cardinaux preſſérent le Pape, ſelon l'ordre qu'ils en avoient, de tenir ſa parole au Roy pour leur entrevûe en France. Ils l'aſſûrérent que tout s'y paſſeroit avec la ſatisfaction de ſa Sainteté, & qu'on y pourroit trouver des moyens d'accommoder le différend d'Angleterre. Le Pape, qui jugeoit que ſans cela le mariage de ſa niéce avec le Duc d'Orleans ne ſe concluroit point, leur confirma ſa promeſſe: mais il les pria de tenir la choſe tres ſecrete, juſqu'à ce que l'Empereur fût arrivé en Eſpagne.

En effet, dés qu'il eût nouvelle de ſon débarquement ; il fit ſes préparatifs pour le voyage de France. L'Empereur tâcha de l'empêcher par toutes ſortes de voyes, tantôt par les remontrances réïtérées de ſon Ambaſſadeur & des Cardinaux de ſon parti, auſquels ſe joignirent les Envoyez du Roy des Romains, du Duc de Milan, & du Duc de Savoye, & tantôt par divers artifices, & par des incidens qu'on faiſoit naître, pour retarder ſon départ juſqu'à la ſaiſon, où les tempêtes rendent la navigation dangereuſe dans la Méditerranée.

Rien de tout cela ne pouvant luy faire changer de réſolution, on eut recours à deux autres moyens qui furent également inutiles. Comme l'on étoit convenu de la Ville de Nice pour l'entrevûe, le Duc de Savoye ne voulut point y conſentir, qu'à des conditions, qui ne pouvoient agréer ni au Pape, ni au Roy. Le paſſage ſe devoit faire ſur les Galéres de Malthe, & l'Empereur les luy demanda pour porter des Troupes au ſecours de Coron dans la Morée aſſiégé par les Turcs ; afin que s'il les refuſoit, il le rendît reſponſable de la perte de cette Place ; mais le Pape ayant pénétré ſon deſſein, les luy accorda, & il paſſa ſur celles de France, réſervant à déterminer aprés ſon arrivée le lieu où le Roy & luy pourroient ſe voir. Il débarqua à Marſeille le quatriéme d'Octobre de l'an 1533 avec Catherine de Médicis ſa niéce, âgée de treize ans ; & le Duc d'Orleans qui luy étoit deſtiné pour époux, n'en avoit encore que quinze. An. 1533.

Le Roy accompagné de toute ſa Cour s'y étoit déja rendu avec ce jeune Prince, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire plaiſir au Pape dans la reception qu'il luy fit. On commença les Conferences par ce qui concernoit la ſûreté de la Religion en France, où les nouvelles doctrines commençoient déja à ſe gliſſer : & puis on conclut le mariage, qui étoit le principal motif de la venuë du Pape ; & dont il fit luy-même la cérémonie. Il demeura à Marſeille juſqu'au vingtiéme de Novembre, qu'il ſe rembarqua pour retourner à Rome. Avant que de partir, il donna le Chapeau de Cardinal à Jean le Veneur Evêque de Liſieux & grand Aumônier de France, à Oder de Châtillon de la Maiſon de Coligny, neveu du Maréchal de Montmorenci ; qui n'avoit encore qu'onze ans, à Claude de Givri oncle paternel de Madame l'Amirale Chabot de Brion, & à Philippe frére du Duc d'Albanie, dit depuis le Cardinal de Boulogne, à cauſe de ſon Evêché. Le Chancelier du Prat avoit déja été honoré de cette dignité dés le temps du Siége de Florence, pour engager ce Miniſtre à empêcher que le Roy ne protegeât cette République. On n'avoit point encore vû ſous ce Régne tant de Cardinaux François.

Le Roy en traitant avec le Pape, auroit bien voulu le mettre ſur l'affaire du divorce du Roy d'Angleterre : mais la paſſion de ce Prince avoit pouſſé les choſes juſqu'à un tel point, qu'il n'y avoit preſque plus rien à ménager.

Henry ayant appris par un Envoyé de France le détail de tout ce qui s'étoit paſſé à Boulogne,

Sanderus. L. 1. de Schiſm. Anglic. Belcarius. Liv. 20. Memoires du Bellay. Liv. 4.

dans la négotiation des deux Cardinaux François, avoit écrit au Roy, pour le prier de luy envoyer un homme de confiance, à qui il pût s'ouvrir ſur une affaire de la derniére conſéquence, qu'il ne pouvoit confier à une Lettre. On luy envoya Monſieur de Langey, à qui il déclara qu'ennuyé des longueurs de Rome, il avoit fait juger ſon Procés par l'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, & par les Juges que ce Prélat s'étoit aſſociez; que par la Sentence, la diſpenſe de Rome accordée pour ſon mariage avec Catherine d'Arragon avoit été déclarée nulle, comme donnée dans un cas, où ni le Pape, ni l'Egliſe ne pouvoient diſpenſer, parce que la choſe étoit contre le droit divin; & qu'enſuite de cette déclaration, il avoit épouſé Anne de Boulen en préſence du pere, de la mere, des fréres, & de l'oncle de cette Demoiſelle, qui portoit le titre de Duc de Nortfolc; que tout cela étoit encore parfaitement ſecret; qu'il ne le publieroit qu'aprés qu'il auroit ſçû le ſuccés des Conférences que le Roy devoit avoir avec le Pape; qu'au cas qu'on ne luy rendit pas juſtice, il étoit réſolu de ſecoüer l'inſupportable joug de la Tyrannie Romaine, & qu'il tenoit un Livre tout prêt pour rendre raiſon de ſa conduite au public; qu'il le prioit de dire au Roy ſon frére & ſon Allié, qu'il mettoit toute ſa confiance en luy; qu'il ſçavoit que le Pape & l'Empereur s'étoient vantez d'armer toute la Chrétienté contre l'Angleterre, ſuppoſé qu'il répudiât Catherine d'Arragon; mais que tandis qu'il auroit le Roy de France pour luy, il ne craignoit perſonne.

Toute cette affaire avoit été conduite par Thomas Crammer Archevêque de Cantorbery, Thomas Cromvel Chambellan & Garde du Sceau ſecret, & par Thomas Audlei devenu Chancelier d'Angleterre par la démiſſion de Thomas Morus, qui prévoyant ce qui devoit arriver, n'avoit pas cru pouvoir en conſcience contribuer de ſon autorité à une ſi ſcandaleuſe entrepriſe.

Monſieur de Langey, & enſuite le Roy, quand il luy en eût fait ſon rapport, en furent effrayez; mais quelque ſecret qu'on gardât là-deſſus en Angleterre & en France, les Emiſſaires de l'Empereur en eurent connoiſſance; & la choſe étant devenuë peu à peu publique, Henry leva le maſque, fit faire publiquement la cérémonie de ſon mariage au mois d'Avril, & couronner quelques ſemaines aprés Reine d'Angleterre Anne de Boulen, qui étoit déja groſſe, & qui accoucha au mois de Septembre d'une fille à qui on donna le nom d'Elizabeth.

An. 1533.

Ces nouvelles étant arrivées à Rome, le Pape, quelque temps avant ſon départ, prononça la Sentence d'excommunication contre Henry, non pas publiquement, mais dans un Conſiſtoire ſecret, dont on fut pourtant informé à la Cour de France. Sur quoy le Roy écrivit des Lettres tres fortes au Pape, pour luy repréſenter les conſéquences de cette démarche, & l'intérêt que luy-même prenoit aux affaires du Roy d'Angleterre.

Vers la my-Juillet le Duc de Nortfolc ſe rendit auprés du Roy pour le ſuivre à Marſeille. Ce Prince ne luy dit rien de ce qui s'étoit paſſé à Rome dans le Conſiſtoire, pour ne pas aigrir davantage l'eſprit du Roy d'Angleterre: & cependant il agiſſoit par ſon Ambaſſadeur auprés du Pape, afin de l'engager à ſuſpendre un coup qui faiſoit tout craindre pour l'Egliſe, & pour la Paix de l'Europe. Mais le Duc, qui ſoupçonnoit déja quelque choſe, fut inſtruit vers la my-Août de la vérité du fait; & le fit ſçavoir au Roy ſon Maître.

Ce Prince irriré au delà de tout ce qu'on peut imaginer, le rappella en Angleterre, & envoya un ordre ſemblable, à l'Ambaſſadeur qu'il avoit à Rome. Le Roy de France conjura le Duc de Nortfolc d'uſer de tout le pouvoir qu'il s'étoit acquis ſur l'eſprit du Roy d'Angleterre pour le contenir, & l'empêcher de porter les choſes aux derniéres extrémitez; luy promettant de mettre tout en œuvre, pour adoucir l'eſprit du Pape. Le Duc ſuivit ſon conſeil; & nonobſtant la réſolution où il trouva Henry de ne plus garder aucunes meſures, il fit ſi bien, que ce Prince envoya l'Evêque de Vinceſtre, & Briant Gentilhomme de ſa Chambre, parent d'Anne de Boulen, pour accompagner le Roy au voyage de Marſeille. Mais tout cela fut inutile. Les Envoyez d'Angleterre parlérent en cette occaſion avec ſi peu de retenuë & tant d'audace, que le Roy en fut indigné, & le Pape ſi offenſé, qu'il ne voulut plus rien entendre ſur cette affaire. Le Roy cependant obtint un délay pour la fulmination des Cenſures, juſqu'à ce qu'il eût fait encore une tentative ſur l'eſprit du Roy d'Angleterre, & fit partir pour cet effet Jean du Bellay Evêque de Paris, qui paſſa la mer au mois de Décembre.

Ce Prélat ſçut ſi bien manier l'eſprit du Roy d'Angleterre, que tout déterminé qu'il étoit déja à ſe ſouſtraire de l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine, il le fit conſentir à envoyer de nouveaux Députez au Pape; & l'Evêque s'étant offert à aller luy-même à Rome, pour empêcher qu'on ne paſsât outre, juſqu'à ce qu'on eût reçu de nouvelles réponſes d'Angleterre, il accepta ſon offre.

L'Evêque repaſſa en France, & en partit en poſte; il eut audience du Pape & des Cardinaux, & il obtint ce qu'il prétendoit; mais on luy fixa un terme, aprés lequel, ſi on n'avoit pas une réponſe préciſe du Roy d'Angleterre, on publieroit l'excommunication. Il dépêcha auſſi-tôt un Courier à ce Prince, & le conjura de ne point retarder ni ſa réponſe, ni le retour du Courier.

Henry ſuivit ſon conſeil; mais le Courier ne put faire aſſez de diligence, pour arriver dans le temps marqué. Dés le lendemain, on recommença les procédures. L'Evêque de Paris fit tous les efforts imaginables pour obtenir quelque ſurſéance, repréſentant que la rigueur de la ſaiſon & divers autres accidens pouvoient avoir retardé le porteur de la réponſe du Roy d'Angleterre, & qu'aprés avoir fait languir ſix ans

un ſi grand Prince, on pouvoit bien luy accorder un delay de ſix jours. Les plus modérez des Cardinaux approuvoient un conſeil ſi raiſonnable; mais ceux de la faction Impériale, ou qui croyoient qu'il n'étoit pas de la dignité du ſaint Siége, de ſe laiſſer plus long-temps abuſer par le Roy d'Angleterre, l'emportérent à la pluralité des voix. Une affaire de cette importance fut terminée dans un ſeul Conſiſtoire, & la Sentence d'excommunication fulminée avec toutes les cérémonies ordinaires en pareille rencontre le vingt-quatriéme de Mars de l'année 1534. On y déclaroit que Henry avoit encouru l'excommunication majeure, pour avoir répudié Catherine d'Arragon, & épouſé Anne de Boulen; tandis que le Procés étoit au Tribunal du Pape; que Catherine étoit rétablie dans tous ſes droits de Reine & d'épouſe; qu'on donnoit à ce Prince ſix mois pour venir à réſipiſcence, au bout deſquels la Sentence prononcée ſortiroit ſon effet.

Memoires du Bellay. Liv. 4.

An. 1534.

Deux jours aprés le Courier d'Angleterre arriva avec des propoſitions qui parurent dignes d'être écoutées; puis que le Collége des Cardinaux s'aſſembla diverſes fois, pour tâcher de trouver remède au mal que leur précipitation avoit cauſé. Mais ils n'en trouvérent point, & le parti des Cardinaux contraires au Roy d'Angleterre, fit conclure à ne rien changer, ne leur paroiſſant pas convenable qu'une Sentence publiée dans toutes les formes aprés tant de délais, fût révoquée.

Le bruit courut alors qu'une des choſes que le Roy d'Angleterre demandoit, étoit qu'on exclût du nombre de ſes Juges certains Cardinaux qui luy étoient ſuſpects, & qu'on fiſt à Cambray une aſſemblée de perſonnes neutres & déſintereſſées, pour décider le Procés. Si l'on eût pris cet expédient, les effroyables malheurs qu'on déplora depuis, ne ſeroient point arrivez: car quelques mois aprés Catherine d'Arragon Reine d'Angleterre mourut; & auroit pû par ſa mort mettre fin à ce différent dont les ſuites furent ſi funeſtes.

Le Roy d'Angleterre n'eût pas plûtôt appris ce qui s'étoit paſſé à Rome, & connu l'indignation de tout ſon Royaume contre le Pape, que dans une Aſſemblée de ſes Prélats, il renonça publiquement, en ſon nom, & au nom de toute l'Angleterre, à l'obéiſſance de Clément, le déclara déchu de toute Juriſdiction dans le Royaume, défendit de luy donner le nom de Pape, & de luy payer déſormais ni le denier de S. Pierre, ni les Annates, fit effacer ſon nom de tous les Actes publics, ſe conſtitua le Chef de l'Egliſe Anglicane, & ſous luy l'Archevêque de Cantorbery pour Primat de toutes les Egliſes: il fit défenſe d'appeller déſormais Catherine d'Arragon Reine d'Angleterre, dégrada Marie ſa fille âgée de dix-ſept ans, de ſa qualité de Princeſſe de Galles; & d'héritiére préſomptive de ſes Etats, quoy qu'il l'eût fait reconnoître comme telle par le Parlement d'Angleterre, & luy ſubſtitua Elizabeth fille d'Anne de Boulen.

Ce fut là l'étrange évenement que produiſit en Angleterre, avec la perte de la Religion, le contretemps du retardement d'un Courier: eſt quoy on doit apprendre à adorer l'abîme des Jugemens de Dieu, qui permet de ſi grands maux dans des deſſeins qu'il n'eſt pas permis aux hommes d'approfondir; & c'eſt ce qui montre encore avec combien de ſageſſe quelques-uns des Succeſſeurs de Clement VII. inſtruits par un ſi déplorable exemple, ont procédé avec plus de precaution dans les affaires qu'ils ont eües depuis à démêler avec les Princes Chrétiens, ſur tout dans celles où il s'agiſſoit de la Religion & du ſalut des peuples; la précipitation en ces ſortes d'occaſions étant toûjours beaucoup plus dangereuſe que la plus exceſſive lenteur.

Clément VII. mourut cette même année en la cinquante-ſixiéme de ſon âge & la dixiéme de ſon Pontificat, n'ayant plus rien à deſirer pour l'élevation de ſa famille, & voyant tout à craindre pour l'Egliſe de la part des Infidelles & des Hérétiques. Ce fut une tres-grande perte pour le Roy; dont les eſpérances étoient entiérement ruinées pour le recouvrement du Milanés & pour la conquête de pluſieurs autres domaines d'Italie, qui devoient y être unis en faveur du Duc d'Orleans, par le Traité de ſon mariage avec Catherine de Médicis: Car il étoit hors de doute que le Pape, ſouhaitant avec paſſion de voir ſa Maiſon dominante à Milan comme à Florence, n'auroit rien épargné pour ſeconder les deſſeins de la France.

Guicciard. Lib. 20. An. 1534.

Le Roy avoit déja une raiſon aſſez plauſible de déclarer la guerre à l'Empereur; au ſujet d'une affaire qui s'étoit paſſée à Milan & y avoit fait grand bruit. Il penſoit depuis la Paix à avoir un homme de confiance auprés du Duc, & le Duc le ſouhaitoit auſſi: mais ce Prince, par la crainte de donner de la défiance à l'Empereur, n'avoit oſé juſqu'alors conſentir d'avoir à ſa Cour un Ambaſſadeur de France. Il convint à la fin avec le Roy d'en recevoir un qui eût ce caractére; mais ſeulement en ſecret, & qui paſſât dans le public pour un ſimple particulier.

Memoires du Bellay. Liv. 4.

Ce fut Franciſque Taverne Chancelier de Milan; qui ſuggéra cet expédient au Roy, lors que revenant d'Allemagne, où il étoit allé en Ambaſſade, il paſſa par la France, & ſalua ce Prince à Fontainebleau. On jetta les yeux pour cela ſur un Gentilhomme du Milanés nommé Merveille, oncle du Chancelier Taverne. Ce Gentilhomme étoit venu en France avec Loüis XII, & par la faveur de ce Prince s'y étoit fait un établiſſement conſidérable. Il avoit été depuis quelque temps à la Cour du Duc de Milan avec un grand équipage, & s'étoit mis fort avant dans ſes bonnes graces. Il fut donc réſolu que Merveille retourneroit à Milan ſous prétexte de ſes affaires particuliéres; que le Roy luy donneroit des Lettres de recommandation pour ce Duc; & qu'en même temps il luy feroit expédier comme à ſon Miniſtre, des Lettres de créance, qu'il auroit ſoin de tenir tres ſecrettes, & de ne montrer qu'au Duc ſeul.

La choſe ſe fit ainſi. Mais ſoit que la vanité de Merveille & l'envie de ſe faire valoir auprés de ſes compatriotes, ne luy euſſent pas permis

d'être auſſi diſcret, qu'il le falloit être ſur un point ſi délicat, ſoit que l'Empereur eût ſoupçonné l'artifice, il fit paroître beaucoup de chagrin du ſéjour de ce Gentilhomme à Milan, & juſqu'à menacer le Duc de ne luy pas donner en mariage ſa niéce fille de Chriſtierne Roy de Dannemare, comme il le luy avoit promis. Le Duc de Milan fit tout ſon poſſible pour diſſiper ſes ombrages: il luy envoya même les Lettres que le Roy luy avoit écrites, où il luy marquoit que Merveille alloit à Milan pour ſes interêts particuliers, & pour des affaires domeſtiques; rien de tout cela ne put le ſatisfaire. C'eſt ce qui obligea le Duc, qui n'avoit garde de ſe broüiller avec ce Prince, de le contenter là-deſſus. Il le fit d'une maniére tres offençante pour le Roy, dans une occaſion que le hazard luy préſenta, ou qui plus vray-ſemblablement, à en juger par la ſuite, fut ménagée par ſes ordres.

Un Seigneur de la Maiſon de Caſtiglioné parla fort outrageuſement de Merveille en préſence des domeſtiques de ce Gentilhomme, qui le luy rapportérent. Il s'en plaignit, & on en vint aux éclairciſſemens. Le Duc leur envoya ordre d'aſſoupir la querelle, & défenſe de paſſer outre. Caſtiglioné ne laiſſa pas de continuer ſes diſcours offençans: & un jour paſſant devant l'Hôtel de Merveille avec des gens armez, il inſulta ſes domeſtiques. Ceux-cy prirent les armes: on en vint aux mains, & Caſtiglioné fut tué ſur la place.

Dés que le Magiſtrat de Milan eut été averti de la choſe, il ſe tranſporta avec main forte chez Merveille, fit les informations, & ſans nul égard, le conduiſit en priſon. Le procés fut expédié en peu de jours, & on en fit le rapport devant le Duc, qui ſans luy donner le temps de ſe défendre, ni d'envoyer à la Cour pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, luy fit couper la tête dans la priſon; & le corps parut le lendemain expoſé dans la place à la vûe de tout le peuple.

Dans les Lettres de François I. au Duc de Milan & à l'Empereur.

Un ſi étrange procedé irrita le Roy au point qu'on peut s'imaginer. Il en écrivit non ſeulement au Duc & à l'Empereur; mais encore à tous les Princes de l'Europe, de la maniére que le méritoit un tel attentat commis en la perſonne d'un Ambaſſadeur, où l'on avoit violé le droit des Gens, outragé à l'excés la dignité royale, & agi contre toutes les régles de la Juſtice, qu'on auroit dû obſerver à l'égard des moindres particuliers.

Monſieur de Velli Ambaſſadeur de France à la Cour de l'Empereur, préſenta la Lettre du Roy à ce Prince, qui l'ayant luë, répondit d'un air aſſez mépriſant, que Merveille n'étoit qu'un particulier ſujet du Duc, & qu'il avoit été traité comme il le méritoit. Velli ſoûtint que Merveille avoit le caractére d'Ambaſſadeur, & produiſit à l'Empereur la Lettre du Duc de Milan au Roy, par laquelle il le reconnoiſſoit en cette qualité: mais l'Empereur ravi de voir par là le Duc irréconciliable avec la Cour de France, repartit que cette affaire-là ne le regardoit point; & deux jours aprés il fit partir du Prat un de ſes Miniſtres, pour aller querir en Flandre la Princeſſe de Dannemare & la marier au Duc de Milan.

Le Duc de Milan fut la Lettre du Roy avoit envoyé vers luy ſon Chancelier, qui tout neveu qu'il étoit de Merveille, ſe chargea de cette mauvaiſe commiſſion. Il n'en rapporta qu'une extréme confuſion; car il fut convaincu en plein Conſeil, juſqu'à ne pouvoir repliquer, que non ſeulement le Duc, mais luy-même ſçavoit que ce Gentilhomme avoit le titre d'Ambaſſadeur de France à la Cour de Milan. Et on luy déclara que ſi on ne faiſoit au Roy une ſatisfaction proportionnée à un ſi horrible attentat, il ſçauroit bien luy-méme s'en faire juſtice.

Il y étoit effectivement réſolu: mais comme il ne doutoit point que l'Empereur ne dût bientôt être de la partie avec le Duc de Milan, il ne ſe preſſa point. Il voulut voir comment tournetoient les affaires de l'Empereur avec les Turcs, connoître par luy-même l'état des nouvelles Milices dont j'ay déja parlé, qu'il avoit formées en Picardie, en Champagne, & dans quelques autres Provinces, & s'aſſûrer du ſecours qu'il pourroit eſpérer de quelques Princes d'Allemagne mécontens de la Maiſon d'Autriche.

Il ne fut pas fâché d'apprendre que les Turcs avoient rompu la Tréve faite avec l'Empereur; & que le fameux Pirate Hariadin, ou Cheredin Roy d'Alger, plus connu ſous le nom de Barbetouſſe, étoit dans la Méditerranée avec cent Galéres; qu'il avoit répandu la terreur dans tout le Royaume de Naples, chaſſé les Eſpagnols d'une petite Iſle à la hauteur d'Alger, & que l'Empereur appréhendant pour ſes Etats maritimes d'Italie, penſoit ſérieuſement à armer contre luy, pour l'aller attaquer juſqu'en Afrique.

Une telle diverſion étoit tres-favorable aux deſſeins du Roy; & en ce qui regardoit les Princes d'Allemagne, il avoit mis dans ſes intérêts Philippe Lantgrave de Heſſe, par le bon office qu'il avoit rendu aux Ducs de Virtemberg pere & fils, dont le Lantgrave s'étoit fait le Protecteur. Mémoires du Bellay. Lib. 4.

Ces deux Princes avoient été dépoüillez de leurs Etats par l'Empereur & par le Roy des Romains. Ils en ſollicitérent long-temps en vain la reſtitution: mais le Sieur de Langey dans une Diéte aſſemblée ſur ce ſujet, ſçut ſi bien tourner en leur faveur les Princes d'Allemagne, qu'ils prirent parti pour eux; & l'Armée du Lantgrave ayant défait celle du Roy des Romains, ils furent rétablis dans leur Duché. Belcarius, Lib. 20.

Enſuite de cette victoire, le Roy ſe ſervant de l'animoſité du Lantgrave contre l'Empereur, luy propoſa un Traité d'alliance. Il fut conclu, & le Lantgrave promit que dés que la France ſeroit entrée en guerre, il ſe jetteroit ſur les Terres du Roy des Romains, & tâcheroit de s'y ouvrir un paſſage, pour entrer en Italie.

Durant cette négotiation le Roy alla à Roüen, à Amiens, & à Reims, pour faire la revûe des Légions de Normandie, de Picardie, & de Champagne, qui étoient chacune de ſix mille hommes d'Infanterie. Il trouva ces Troupes tres belles. Il ſe ſervit en chemin-faiſant de celles de Champa-

gne, pour mettre à la raiſon un petit Tyran qui avoit oſé refuſer à ſes Officiers l'entrée de ſon Château de Lumes auprés de Méziéres. Il s'appelloit le Seigneur de Buſancy de la Maiſon d'Aſpremont, qui prétendoit ne relever ni du Roy ni du Comte de Réthel, duquel il étoit en effet vaſſal. Il fallut amener du canon pour l'obliger à ſe rendre ; & une inſolence pareille luy auroit coûté la tête, ſi Robert de la Mark Seigneur de Sedan, n'eût intercédé pour luy auprés du Roy ; qui luy pardonna.

Ce Prince aſſûré par les Inſpecteurs, que la levée des Légions des autres Provinces plus éloignées ſe faiſoit avec aſſez de ſuccés, leur envoya ordre de ſe tenir prêtes à marcher, preſſa le Comte Guillaume de Furſtemberg de travailler à la levée de vingt Enſeignes de Lanſquenets, qu'il s'étoit chargé de faire en Allemagne, fit mettre en équipage ſa Gendarmerie, & diſpoſa tout pour aller châtier le Duc de Milan.

Il luy falloit avant toutes choſes obtenir paſſage de Charles Duc de Savoye ; & voyant beaucoup d'apparence au refus, il étoit réſolu à le forcer, s'il ne le luy accordoit pas de bonne grace. Il n'étoit pas même fâché d'avoir occaſion de faire ſentir à ce Prince les ſujets de mécontentement qu'il avoit de luy : & il prétendoit en avoir pluſieurs.

Il avoit toûjours ſur le cœur le ſecours d'argent que le Duc avoit fourni au Duc de Bourbon durant ſa révolte, par lequel il empêcha l'Armée Impériale d'Italie de ſe débander, les efforts qu'il avoit faits en diverſes Diétes des Cantons pour les détacher de l'Alliance de France, les Lettres de conjoüiſſance qu'il avoit écrites à l'Empereur ſur la Bataille de Pavie, l'achat du Comté d'Aſt ancien hétitage de la Maiſon d'Orleans ; & ſon dévoüement à l'Empereur : dévoüement qui avoit été juſqu'à luy donner le Prince de Piémont ſon fils aîné, pour être élevé en Eſpagne ; où il mourut peu de temps aprés.

Memoires de Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, qui font la ſuite de ceux de Martin du Bellay ſon frere. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

A ces ſujets de chagrin que le Roy avoit contre le Duc, étoient joints des intérêts qu'ils avoient à démêler enſemble ; ſçavoir les anciennes prétentions de la France ſur le Comté de Nice, des differents ſur quelques Places du Marquiſat de Saluces, ſur l'hommage du Faucigny, & ſur une partie de la ſucceſſion de Philippe Duc de Savoye pere de Loüiſe de Savoye mere du Roy.

C'en étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour broüiller ces deux Princes, déja ſi mal diſpoſez à l'égard l'un de l'autre ; mais la meſintelligence fut encore augmentée par quelques ſecours de Troupes, que le Roy, ſans paroître les autoriſer ; envoya à la Ville de Genéve, qui avoit pris les armes contre le Duc ; & s'étoit alliée avec le Canton de Berne ; ce qui joint à la crainte qu'eut ce Prince de s'attirer les Cantons ſur les bras, l'obligea à lever le Siége.

An. 1534.

Ce fut ſur ces entrefaites, que le Roy luy envoya le Préſident Poyet luy demander paſſage pour entrer dans le Milanés. Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, dans ſes Mémoires qui font la continuation de ceux de Martin du Bellay ſon frere, dit que le Duc le refuſa. Guichenon, qui n'eſt pas un Hiſtorien moins exact, dit le contraire dans ſon Hiſtoire de la Royale Maiſon de Savoye ; mais tous deux conviennent que ſoit en conſéquence du refus, ou autrement, le Préſident ſomma le Duc de faire raiſon au Roy touchant ſes prétentions ſur une partie de la ſucceſſion de Savoye ; & ſur les autres points dont j'ay parlé. Jean François Purpurat Préſident de Piémont, répondit à cette ſommation au nom du Duc, qui offrit au Roy de luy donner communication des titres ſur leſquels ſes droits étoient fondez. Mais comme le Duc vit bien par la maniére dont l'Ambaſſadeur luy parla, que la choſe ne ſe décideroit pas par la voye de la procédure, il réſolut de ſe jetter ſans retardement entre les bras de l'Empereur.

Memoires de Langey. Liv. 3.

Par malheur pour luy ; ce Prince étoit fort occupé de ſon expédition d'Afrique, où il avoit beſoin de toutes ſes Troupes, & il ne luy donna que l'eſpérance de le ſecourir, dés qu'il luy ſeroit poſſible de le faire.

Cependant le Roy faiſoit filer ſes Troupes vers Lyon, où il devoit ſe rendre luy-même au commencement de l'année ſuivante 1535. Mais avant que de partir de Paris, il voulut, pour attirer la bénédiction du Ciel ſur ſes armes, donner un exemple ſignalé de piété & de zéle contre l'erreur.

An 1535. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Les Hérétiques commençoient déja à s'émanciper dans le Royaume en quelques endroits. Il y en eut d'aſſez inſolens, pour afficher des Placards impies contre le S. Sacrément de l'Euchariſtie juſques dans Paris, & même aux murailles du Louvre. Le Roy fit faire une exacte perquiſition des Auteurs ; & on en découvrit ſix qu'on arrêta. Il commença par faire faire une réparation publique de l'outrage qui avoit été fait au ſaint Sacrement. Il fit intimer par l'Evêque Jean du Bellay une Proceſſion générale, & il vint exprés de Blois à Paris pour y aſſiſter luy-même. Elle ſe fit depuis l'Egliſe de S. Germain juſqu'à Notre-Dame. L'Evêque y portoit le ſaint Sacrement, qui fut accompagné des plus belles Reliques de la Sainte Chapelle. Le Roy y marcha un flambeau à la main ; Monſieur le Dauphin, les Ducs d'Orleans & d'Angoulême ſes fréres, & le Duc de Vendôme premier Prince du Sang, portoient le daix. Les Ambaſſadeurs des Princes, les Cardinaux & les Evêques qui étoient à Paris, & tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué à la Cour & à la Ville y aſſiſtérent. Le Roy en cette occaſion dit tout haut & publiquement ces belles paroles, que ſi ſon bras étoit infecté du venin de l'Héréſie Luthérienne, il le couperoit luy-même, & qu'il ne l'épargneroit pas dans ſes propres enfans.

Le ſoir du même jour les ſix coupables furent conduits à la place publique, où l'on avoit préparé des feux pour les brûler. Il y avoit au milieu de chaque bucher une eſpéce d'eſtrapade élevée, où on les attacha ; enſuite on alluma le feu au deſſous d'eux, & les bourreaux lâchant doucement la corde, laiſſoient couler juſqu'à la hauteur

du feu ces miſérables pour leur en faire ſentir la plus vive impreſſion ; puis on les guindoit de nouveau en haut ; & aprés leur avoir fait ſouffrir ce cruel tourment à diverſes repriſes, on les laiſſa tomber au milieu des flammes, où ils expirérent.

Le Roy quelque temps auparavant avoit évité un piége de la part des Hérétiques. Il en fut redevable à la ſageſſe & à la fermeté du Cardinal de Tournon, qui luy parla en cette occaſion d'une maniére digne de ſon caractére. Marguerite Reine de Navarre ſœur du Roy, Princeſſe de beaucoup d'eſprit, qui ſe piquoit de doctrine, & qui par là même étoit plus ſuſceptible des nouveautez en matiére de Religion, avoit à ſa Cour quelques gens de ce mauvais parti des plus habiles & des plus polis. Elle les écoutoit avec plaiſir diſcourir des divers points de Controverſes, qui s'agitoient entre les Catholiques & les nouveaux Docteurs. Elle pria le Roy, à leur perſuaſion, de faire venir auprés de luy Melanchthon, dont la réputation d'eſprit, de politeſſe, de capacité étoit grande dans la Secte. Le prétexte qu'elle prit, fut que c'étoit un homme tres modéré, qui condamnoit hautement les emportemens de Luther & du commun des autres Sectaires, capable de trouver des tempéramens pour ramener les eſprits, & qui dans les Conférences qu'il auroit avec les Docteurs de Paris, termineroit avec eux & à l'amiable la plûpart des queſtions.

Cette Princeſſe ſçut ſi bien manier l'eſprit du Roy là-deſſus, qu'il étoit ſur le point de faire écrire de ſa part à Melanchthon pour l'appeller à Paris, lors que le Cardinal de Tournon qui prévit bien les dangereuſes conſequences de la démarche qu'on faiſoit faire à ce Prince, vint le trouver, luy parla fortement, luy fit voir clairement l'artifice de la cabale hérétique caché ſous ces belles apparences; que c'étoit le véritable moyen d'introduire l'Héréſie à ſa Cour; que Melanchthon n'y ſeroit pas plutôt, qu'il y auroit des diſciples & ſe feroit des Sectateurs parmi les Docteurs mêmes de Paris ; que c'étoit par ces ſortes de voyes que les Chefs de ce Parti avoient corrompu les Cours de tant de Princes d'Allemagne & des Rois du Nort, & que Sa Majeſté ne pouvoit ſans bleſſer ſa conſcience avoir commerce avec ces ſortes de gens. Il luy repréſenta tout cela ſi vivement, qu'il le fit changer d'avis, & qu'il fut toûjours dans la ſuite fort en garde contre ces ſortes d'embûches.

Florimond de Remond. Liv. 7.

Les Princes Proteſtans d'Allemagne luy firent de grands reproches de ſon extréme rigueur dans la punition de ceux de leur Religion qu'on avoit executez à Paris, & de ce qu'il entretenoit correſpondance avec Solyman, dont il avoit actuellement un Envoyé à ſa Cour. Il leur répondit ſur le premier article, qu'il en avoit uſé ainſi, pour empêcher qu'on ne troublât le repos de ſon Royaume, & que parmi ceux qu'il avoit condamnez à la mort, il n'y avoit point d'Allemans, comme on le leur faiſoit accroire pour les animer contre luy. Il dit ſur le ſecond, qu'il étoit faux qu'il s'entendit avec Solyman ; qu'il avoit rejetté toutes les offres qu'il luy avoit faites, & que ceux qui l'accuſoient là-deſſus (il parloit du Roy des Romains) avoient beaucoup plus de choſes à ſe reprocher que luy à cet égard.

Litteræ Franc. I. apud Freher T. 3. Rer. Germ.

Immédiatement aprés la Proceſſion & l'exécution des ſix Hérétiques, il partit pour ſe rendre à Lion, d'où il envoya déclarer la guerre au Duc de Savoye. L'Amiral Chabot peu de temps aprés entra dans la Breſſe, où toutes les Villes faute de Garniſon ouvrirent leurs portes. Celles du Bugey en firent autant. De là le Général François entra en Savoye, prit Chamberry & Montmélian : Tout ce qui eſt en deça du Mont Cénis ne fit aucune réſiſtance, excepté la Tarentaiſe, où les Habitans prirent les armes, pour ſe défendre dans leurs Montagnes. An. 1535. Guichenon Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

Généve ne manqua pas cette occaſion de mettre le comble à ſa révolte contre l'Egliſe & contre ſon Prince. Comme les Habitans étoient déja pour la plûpart Luthériens, ils chaſſérent leur Evêque, tous les Prêtres & les Religieux, pillérent & ruinérent les Monaſtéres, & quelques-unes des Egliſes. C'eſt ainſi que l'ambition des Princes fourniſſoit tous les jours à l'Héréſie de nouveaux moyens de s'étendre, & de fouler aux pieds la véritable Religion. C'étoit contre leur intention ; mais il leur étoit aiſé de prévoir ces funeſtes ſuites de leurs diviſions.

Le Duc de Savoye ſe voyant ſi mal-mené ; redoubla ſes inſtances auprés de l'Empereur. Ses Ambaſſadeurs le trouvérent à Naples, où il étoit entré en triomphe au retour de ſon voyage d'Afrique, aprés la défaite de Barberouſſe. Il avoit pris la Goulète & Tunis, où il rétablit Muleaſſe, que Barberouſſe avoit déthrôné. Il garda la Goulète, Fort qui étoit à l'entrée de la Baye de Tunis, ruina Bonne, qui eſt l'ancienne Hippone, & contraignit Barberouſſe de s'enfuir à Conſtantinople. Celuy-cy toutefois ſaccagea en paſſant l'Iſle de Minorque.

Les Ambaſſadeurs de Savoye, pour engager l'Empereur à donner un plus prompt & un plus puiſſant ſecours à leur Maître, luy propoſérent l'échange de Nice & des autres domaines, que le Duc poſſédoit en deça des Alpes, contre d'autres, dont on pourroit l'accommoder au delà ; & cette offre n'inquiéta pas moins le Roy, qu'elle augmenta ſa colére contre le Duc de Savoye : car c'étoit ouvrir le Royaume à l'Empereur de ce côté-là, & le mettre en état d'envahir le Dauphiné & la Provence, & de pénétrer enſuite juſques dans le cœur de la France. Mais un nouvel incident empêcha l'Empereur de donner une réponſe préciſe ſur cet article, auſſi bien que ſur le ſecours qu'on luy demandoit. Memoires de Langey. Liv. 5.

Ce fut la mort de François Sforce Duc de Milan, qui arriva ſur la fin d'Octobre. Elle ôtoit au Roy le principal motif de ſon armement, qui avoit été de châtier ce Duc pour l'attentat commis contre l'Ambaſſadeur de France; mais comme il étoit mort ſans enfans, & que le Roy par le Traité de Cambray n'avoit fait la ceſſion du Milanés qu'à luy & à ſa poſtérité, il rentroit dans ſes droits ſur ce Duché ; & l'Empereur prévit bien qu'il luy feroit de nouvelles inſtances, pour en donner l'inveſtiture au Duc d'Or- An. 1535.

léans, à qui il appartenoit par droit de ſucceſ- A
ſion, & par les inveſtitures que l'Empereur Maximilien en avoit données au Roy Louis XII.

Cet accident inopiné pouvoit faire prendre de nouvelles meſures aux Potentats d'Italie, principalement aux Vénitiens & au Pape (c'étoit Paul III. de la Maiſon de Farneze, Succeſſeur de Clément VII.) Ils avoient tout ſujet de craindre que ce Duché ne fût uni à la Maiſon d'Autriche, à quoy les Princes d'Italie s'étoient toûjours fortement oppoſez : & c'étoit pour l'empêcher, qu'ils avoient tenu ferme ſur le point du rétabliſſement de François Sforce dans ce Duché, malgré le crime de fellonie; dont l'Empe- B
reur prétendoit l'avoir convaincu.

Ce Prince dans cet embarras commença ſelon ſon droit par mettre le Milanés en ſa main; comme en étant Seigneur Suſerain en qualité d'Empereur, réſolu cependant de ne pas d'abord trop rejetter les propoſitions que le Roy luy pourroit faire de le reſtituer au Duc d'Orléans. Il luy laiſſa même entrevoir quelque bonne volonté à cet égard; en ne ſe mêlant pas ſitôt des affaires de Savoye; & il en uſoit de la ſorte, pour ſe mettre en état de faire dans la ſuite ce qu'il jugeroit à propos ſur cet article.

En effet, Monſieur de Velly Ambaſſadeur de C
France à ſa Cour; étant entré en diſcours ſur cette matiére avec Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, ce Miniſtre l'aſſura que l'Empereur ſon Maître étoit dans le deſſein de ne point diſpoſer du Milanés; ſans avoir auparavant fait ſçavoir ſes intentions au Roy; & luy conſeilla de faire venir inceſſamment des ordres de la Cour de France, pour traiter de cette affaire.

L'Ambaſſadeur ayant eu audience de l'Empereur ſur quelques autres choſes moins importantes, prit occaſion de luy parler de celle-là. Ce Prince luy dit, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de voir une parfaite intelligence rétablie entre D
le Roy & luy, & qu'il ſeroit ravi de l'en convaincre dans cette occaſion-là même; mais à certaines conditions qui concernoient le repos de l'Italie, & pour leſquelles il le renvoya à Granvelle.

Dans la premiere Conférence que ces deux Miniſtres eurent enſemble; Granvelle ſembla parler avec aſſez de franchiſe. Il dit que l'Empereur ſe propoſoit deux choſes en traitant avec le Roy. La premiére étoit une Ligue, mais une Ligue ſolide & efficace contre le Turc & contre les Hérétiques, étant ſur-tout réſolu de ſoumettre ceux-cy à l'Egliſe Romaine, ſans en excepter même l'Angleterre. La ſeconde étoit la tranquili- E
té de l'Italie, qui ne pourroit durer ſi le Roy ne ſe déſiſtoit abſolument de ſes prétentions ſur la Seigneurie de Gênes & du Milanés pour le Duc d'Orléans : mais que pour ce dernier article on ne refuſeroit pas de l'écouter, ſi à la place du Duc d'Orléans, il propoſoit ſon troiſiéme fils le Duc d'Angoulême; & il fit aſſez entendre à l'Ambaſſadeur, que la cauſe de l'excluſion du Duc d'Orléans étoit, qu'on le voyoit trop proche de la Couronne, & qu'on vouloit empêcher que ce Duché ne tombât jamais entre les mains d'un Roy de France.

L'Ambaſſadeur ne répondit point autre choſe à Granvelle, ſinon qu'il envoyeroit ce projet au Roy. Granvelle luy recommanda un grand ſecret ſur cette affaire, n'étant pas à propos, diſoit-il, que le Pape en particulier en eût aucune connoiſſance, de peur qu'il ne la traverſât.

Ces précautions du Miniſtre Impérial, & la propoſition qu'il faiſoit de ſubſtituer le Duc d'Angoulême à la place du Duc d'Orléans, perſuadérent l'Ambaſſadeur, que l'Empereur agiſſoit ſincérement. Il écrivit au Roy, qu'il croyoit les choſes fort avancées, & qu'il luy conſeilloit d'envoyer Monſieur l'Amiral à l'Empereur, pour les terminer entiérement. Il luy fit porter ſa dépêche par le Sieur d'Eſpereieu, à laquelle il ajouta une demande & une plainte que l'Empereur luy avoit faites. La demande de l'Empereur étoit, que le Roy envoyât le Duc d'Orléans à la tête du ſecours qu'il eſpéroit de luy pour la conquête d'Alger, à laquelle il ſe préparoit; la plainte regardoit les Lanſquenets que le Roy faiſoit lever en Allemagne, comme s'il eût voulu ſe préparer à attaquer le Milanés.

Le Mémoire de l'Ambaſſadeur ayant été lû dans le Conſeil, on n'y fut pas ſi perſuadé que luy de la droiture de l'Empereur dans cette négotiation; parce qu'on avoit avis qu'il ſe faiſoit des préparatifs de guerre aux Pays Bas; que le Comte de Naſſau levoit beaucoup de Troupes en Allemagne; & que l'Empereur avoit fait venir de Sicile Ferdinand de Gonſague avec toutes les Troupes Eſpagnoles qu'il y commandoit. Tout cela donnoit lieu de ſoupçonner que l'Empereur, ſelon ſa coûtume, ne penſoit qu'à amuſer la France, juſqu'à ce qu'il ſe fût mis en état de n'en avoir rien à craindre. De plus, le Roy ne pouvoit goûter la propoſition faite en faveur du Duc d'Angoulême, au préjudice du Duc d'Orléans, qu'il aimoit beaucoup. Ainſi après que la choſe eut été entiérement diſcutée, on renvoya d'Eſpereieu, avec la réponſe du Roy, qui contenoit ce qui ſuit.

Que la Ligue entre l'Empereur & luy contre le Turc & contre les Hérétiques, étoit la choſe qu'il deſiroit le plus, & qu'il apporteroit de ſon côté toutes les facilitez, pour la rendre ſtable; & pour lever tous les obſtacles qui en pourroient embaraſſer l'exécution; que s'il voyoit que l'Empereur procédât de bonne foy, il contribueroit de tout ſon pouvoir à l'aggrandiſſement de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche en Allemagne; & ailleurs; qu'il renonceroit à la donation que le Duc de Gueldre luy avoit faite de ſes Etats; qu'il la remettroit entre les mains de ce Duc, pour diſpoſer de ſon Duché en faveur de qui il trouveroit bon, quand même ce ſeroit au profit de l'Empereur; qu'il ne pouvoit conſentir que le Duc d'Orléans allât conduire le ſecours qu'il étoit prêt de fournir pour la conquête d'Alger, & qu'il ſembloit que l'Empereur par cette propoſition, voulût avoir une ſeconde fois ce jeune Prince en ôtage: mais que s'il étoit vray, comme le bruit en couroit, qu'il eût deſſein d'aller par Mer attaquer Conſtantinople après la guerre d'Afrique, il s'offroit à l'accompagner luy-même

Dans la Réponſe du Roy au Mémoire de Mr. de Velly.

avec une nombreuſe Flotte & l'élite de la Nobleſſe Françoiſe ; qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à préférer le Duc d'Angoulême au Duc d'Orléans pour le Milanés, parce que cette préference produiroit entre les deux freres une animoſité, qui pourroit avoir de fâcheuſes ſuites pour ſa Maiſon. Mais que pour engager l'Empereur à donner l'inveſtiture du Milanes au Duc d'Orléans, il luy offroit de renoncer à toutes ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, & à faire renoncer le Duc d'Orleans à celles qu'il avoit ſur Florence & ſur le Duché d'Urbin ; & que pour plus grande ſûreté de ces renonciations, il conſentiroit que tous les Etats d'Italie fiſſent une Ligue entre eux pour la garentie du Traité, par laquelle ils s'obligeroient à unir leurs armes contre celuy des deux qui y donneroit la moindre atteinte ; que pourvû que l'inveſtiture fût accordée au Duc d'Orléans en bonne forme, comme elle l'avoit été à ſes prédéceſſeurs, il donneroit à l'Empereur quatre cens mille écus ; qu'au regard des Lanſquenets, il étoit vray qu'il en levoit ſix mille en Allemagne ; mais que ce n'étoit que pour obliger le Duc de Savoye à luy faire raiſon ſur la ſucceſſion de Loüiſe de Savoye ſa tres honorée mere, & qu'il eſpéroit auſſi que l'Empereur, aprés avoir conclu le Traité dont il s'agiſſoit, ne prendroit pas le party du Duc contre luy.

Je ne ſçay pourquoy dans cette réponſe du Roy, il n'eſt point fait mention de la Seigneurie de Gênes, qui étoit un article important : mais le Roy dit au Sieur de Leidekerke Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de France, qu'il conſentiroit à une ſurſéance ſur ce point-là, pour le faire vuider dans la ſuite par les voyes de la douceur.

Memoires de Langey. Liv. 5.

Il ordonnoit en même temps à ſon Ambaſſadeur de ne pas laiſſer traîner cette négotiation, & de dire à l'Empereur qu'il avoit ordre de la terminer avant la fin du mois de Janvier, où l'on étoit dés lors, de tirer dans ce terme une réponſe nette & préciſe, & que dés qu'on l'auroit reçuë en France, Monſieur l'Amiral partiroit pour aller trouver l'Empereur, & ſigner le Traité au nom du Roy.

An. 1536.

Mais l'intention de la Cour Impériale étoit toute contraire. On y vouloit négotier, & non pas conclure. Au lieu de répondre au Mémoire, on ſe plaignoit à l'Ambaſſadeur de France, de ce que le Roy tandis qu'il traitoit avec l'Empereur, avoit envoyé le Sieur de Beauvais à Veniſe, & Langey en Allemagne, & reçu l'Evêque de Vinceſtre qui étoit venu vers luy de la part du Roy d'Angleterre. A quoy l'Ambaſſadeur repliqua, que le Roy ſon Maître en traitant avec l'Empereur, ne prétendoit point ſe privet du droit d'entretenir ſon commerce ordinaire avec les Etats ſes amis ou ſes Alliez ; & que pour ce qui regardoit en particulier le Sieur de Langey, le ſujet de ſon Ambaſſade en Allemagne n'étoit point un myſtére ; qu'il avoit parlé publiquement dans les Diétes, & qu'il n'y avoit fait autre choſe, que d'exhorter les Princes d'Allemagne à s'accorder entre eux & avec l'Egliſe Romaine.

Le Roy néanmoins, pour ôter tout prétexte de rupture, rappella Beauvais de Veniſe, différa, du conſentement du Roy d'Angleterre, de conférer avec l'Evêque de Vinceſtre, & rendit compte à l'Empereur du ſujet du voyage de Langey en Allemagne, d'une maniére dont il parut être content. Granvelle pria l'Ambaſſadeur de France de faire retarder le départ du Courier, par lequel il mandoit au Roy qu'il n'avoit pû rien conclure ; & le lendemain, qui étoit le vingtiéme de Février, le même Miniſtre luy dit que l'Empereur conſentoit à donner l'inveſtiture au Duc d'Orléans, à deux conditions : la premiére, que le Roy contribuât de tout ſon pouvoir, à trouver un parti ſortable à la Ducheſſe veuve du Duc de Milan ; & niéce de Sa Majeſté Impériale ; & il luy fit entendre que le Roy d'Ecoſſe conviendroit fort à cette Princeſſe. La ſeconde, que l'Empereur demeurât en poſſeſſion de quelques domaines dans le Milanés, que le feu Duc luy avoit cedez.

Memoires de Langey. Liv. 5.

An. 1536.

L'Ambaſſadeur voyant les choſes ſi avancées, demanda en quels termes, & avec quelles clauſes on expédieroit l'Acte d'inveſtiture. Sur quoy Granvelle luy repartit, qu'il ne convenoit pas à un homme du caractére de Monſieur l'Amiral, qui devoit venir pour ſigner le Traité, de trouver la choſe tout à fait conſommée ; qu'il falloit au moins luy laiſſer encore quelque point à régler, & que puis qu'on étoit convenu des points eſſentiels, le reſte s'accommoderoit ſans beaucoup de difficulté. Ce qui avoit été arrêté fut mis par écrit entre les mains de l'Ambaſſadeur, & l'Empereur en envoya le double au ſien pour le lire au Roy. Il y ajoûta des plaintes de la conduite qu'on tenoit à l'égard du Duc de Savoye : mais il diſoit en même temps, que dans l'eſpérance qu'on trouveroit des moyens de faire l'accommodement de ce Prince avec le Roy, il ne prétendoit pas inſiſter là-deſſus.

Le Roy auroit reçu avec joye cette dépêche de l'Empereur, s'il avoit été plus convaincu de ſa ſincérité ; mais il apprenoit bien des choſes qui la luy rendoient ſuſpecte. Il ſçavoit que quoy qu'il eût affecté de recommander le ſecret à l'Ambaſſadeur de France, afin que ce Traité ne vînt pas à la connoiſſance du Pape, il luy en avoit fait ſçavoir tout le détail par André Doria ; qu'auſſi-tôt aprés que Beauvais avoit été rappellé de Veniſe, un Miniſtre de la Cour Impériale y étoit allé, afin de ſolliciter la Seigneurie de faire une nouvelle Ligue défenſive pour le Duché de Milan, en faveur de celuy que l'Empereur jugeroit à propos d'en inveſtir ; qu'il avoit envoyé du Prat en Allemagne, & de là en Flandres, où il avoit convoqué les Etats, & ordonné de grands préparatifs de guerre ; que cet Envoyé en paſſant par Milan, y avoit parlé des deſſeins de l'Empereur d'une maniére, qui n'étoit pas conforme aux articles dont on étoit convenu ; que Doria, ſous prétexte de l'expédition d'Alger, hâtoit avec un empreſſement extraordinaire l'armement de Mer, & que l'Empereur commençoit à rechercher l'amitié du Roy d'Angleterre, & à vouloir reprendre des liaiſons avec luy, nonobſtant

nonobſtant les ſujets d'une haine irréconciliable que ce Prince luy avoit donnez, par le divorce qu'il avoit fait avec Catherine d'Arragon ſa tante, morte depuis peu. C'eſt pourquoy tandis qu'on travailloit à la conſommation du Traité qu'on avoit projetté pour l'inveſtiture de Milan; le Roy ſe mit en état de commencer au plutôt une ſeconde campagne en Savoye.

Il avoit envoyé au Duc pendant l'Hyver le Préſident Poyet, pour luy propoſer des conditions de Paix. Ce Prince, vû le mauvais état de ſes affaires, auroit été de luy-même aſſez porté à s'accommoder; mais la Ducheſſe ſa femme, qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit, (c'étoit Beatrix de Portugal belle ſœur de l'Empereur) l'en détourna, le flatant toûjours du ſecours de ce Prince, à qui elle étoit toute dévoüée.

Memoires de Langey. Liv. 5.

L'Armée du Roy étoit de vingt-trois mille hommes d'Infanterie, dont douze mille tirez des Légions de Picardie, de Champagne, & des autres dont j'ay parlé, étoient ſous les ordres de Montejan: le reſte conſiſtoit en ſix mille Lanſquenets commandez par le Comte Guillaume de Fuſtemberg, trois mille Italiens, & deux mille tant Navarrois que François. Il y avoit huit cens Gendarmes, & mille Hommes de Cavalerie Légére, avec une belle artillerie.

Annebaut & Montejan partirent au commencement de Mars pour ſe ſaiſir du Pas de Suze, & prévinrent le Comte Philippe Torniel & Jean Jacques de Médicis, connu depuis ſous le nom de Châtelain de Muſſe & de Marquis de Marignan, qui venoient avec quatre mille hommes pour ſe ſaiſir de ce paſſage. Les François allérent droit à Turin, d'où le Duc étoit ſorti, pour ſe retirer à Verceil avec la Ducheſſe ſa femme & ſon fils qu'il envoya de là à Milan.

An. 1536. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Turin ouvrit ſes portes aux François le troiſiéme d'Avril. L'Amiral en donna le commandement à Proſper Colonne, & s'avança juſqu'à Chivas, qui ſe rendit auſſi. Il y ſéjourna pour attendre le reſte de l'Armée: mais preſſé par les Troupes où il voyoit une ardeur extréme, il paſſa la grande Doire, quoy que tres rapide & aſſez profonde, pouſſa le Marquis de Marignan qui en défendoit les bords, & l'auroit infailliblement défait dans ſa retraite vers Vercéil, s'il avoit eu aſſez de Cavalerie pour ſoûtenir ſes gens de pied. Antoine de Léve Commandant dans le Milanés, ſe mit en campagne ſur cette nouvelle, & s'approcha de Verceil, ſans pourtant ſe joindre au Duc; parce, diſoit-il, qu'il ne venoit là que comme Capitaine général de la Ligue d'Italie, pour maintenir la ſûreté des Confédérez.

Memoires de Langey. Liv. 5.

L'attaque des François, que le Duc avoit à ſoûtenir, n'étoit pas ſon unique embarras. Les Suiſſes du Canton de Berne luy déclarérent la guerre, quelques efforts que l'Empereur eût fait pour les en empêcher. Ils ſoûtinrent toûjours, que le Duc en attaquant Genéve avoit rompu le premier les Traitez. Ils entrérent dans le Pays de Vaud, s'emparérent de Lauſane, d'où ils chaſſérent l'Evêque, & ſe tenditent maîtres de tout ce territoire, auſſi-bien que de celuy de Gex, du Génévois & du Chablais, juſqu'à la riviére de Drance. Les Valéſans de leur côté ſe ſaiſirent du reſte du Chablais, & le Canton de Fribourg s'empara du Comté de Romont, ſous prétexte d'empêcher que ceux de Berne ne s'y jettaſſent.

Cependant le Préſident Lambert Ambaſſadeur du Duc de Savoye, remontroit ſans ceſſe à l'Empereur le beſoin que ſon Maître avoit de ſa protection, accablé qu'il étoit de toutes parts, & l'obligation qu'on avoit de le ſecourir; ne s'étant attiré l'indignation du Roy de France, que par le grand attachement qu'il avoit eu pour Sa Majeſté Impériale; mais on ne luy donnoit que des promeſſes & des eſpérances, parce que la négotiation pour le Duché de Milan continuoit toûjours, & que le Conſeil Impérial ne jugeoit pas qu'il fût encore temps de la rompre.

L'Ambaſſadeur de France qui avoit ſuivi l'Empereur à Naples, en preſſoit en vain la concluſion. Tantôt on la luy faiſoit eſpérer, tantôt on luy faiſoit entendre qu'il étoit impoſſible de rien conclure, tandis qu'on verroit l'Armée de France dans le Piémont: tantôt on téduiſoit la difficulté à un ſeul point, qui étoit, que le Roy, outre l'inveſtiture qu'il demandoit pour le Duc d'Orléans, vouloit avoir l'uſufruit du Duché de Milan pendant ſa vie, choſe à laquelle on diſoit que ni l'Empereur, ni ſes Alliez, ne pouvoient conſentir à cauſe des conſéquences pour la ſûreté de l'Italie. Ce Prince partit de Naples, laiſſant encore la choſe en ſuſpens; mais il promit à l'Ambaſſadeur, qu'à ſon arrivée à Gayéte, les Sieurs de Cannes & de Granvelle luy donneroient une derniére réponſe.

Memoires de Langey. Liv. 5.

A Gayéte on le remit juſqu'à l'arrivée de l'Empereur à Rome. Ce qui le chagrinoit le plus, c'étoit que tous les jours on luy propoſoit d'ajoûter au Traité de nouvelles conditions; & quoy qu'elles ne fuſſent pas toutes eſſentielles, il ne pouvoit les accepter ſans de nouveaux ordres du Roy, & ſans le conſentement des Alliez de ce Prince & de ceux de l'Empereur. Ce qui éloignoit fort la concluſion de l'affaire.

Cependant durant le voyage de Gayéte à Rome, l'Empereur fit dire à l'Ambaſſadeur de France, que le Roy pouvoit envoyer Monſieur l'Amiral, quand il voudroit, & qu'on ſigneroit le Traité à deux conditions; ſçavoir, que le Roy ſe déſiſtât de l'uſufruit du Duché de Milan, & qu'il retirât ſon Armée du Piémont. Eſpercieu fut auſſi-tôt dépêché de nouveau à la Cour, pour rendre compte au Roy de l'état des choſes, & luy propoſer ces deux articles.

Il n'auroit pas apparemment héſité à les accepter, s'il avoit cru pouvoir finir en les acceptant: mais il avoit eu connoiſſance d'une Lettre que l'Empereur avoit écrite au Duc de Savoye, où il l'exhortoit à ne ſe pas impatienter, & luy promettoit de luy faire rendre tout ce que le Roy de France avoit pris, & tout ce qu'il prendroit dans la ſuite. On avoit appris qu'un Cardinal bien informé des intentions de l'Empereur, avoit

asſûré le Pape, que ce Prince ne ſe déſaiſiroit point du Duché de Milan, & que s'il pouvoit ſe réſoudre à s'en déſaiſir, il ne le feroit jamais en faveur de la France. On étoit averti que l'Empereur faiſoit agir auprés des Vénitiens, du Pape, & des autres Etats d'Italie, afin qu'ils s'oppoſaſſent à l'inveſtiture du Duc d'Orléans; qu'il avoit engagé ſous-main le Roy de Portugal à demander le Milanés pour ſon frére, & que ces divers manéges ne ſe faiſoient que pour gagner du temps.

Tous ces avis empêchérent le Roy d'envoyer l'Amiral à l'Empereur, nonobſtant le conſeil de l'Ambaſſadeur, qui par la grande envie qu'il avoit de finir une affaire ſi importante, dont la concluſion luy auroit fait beaucoup d'honneur, ſe flatoit un peu trop de l'eſpérance du ſuccés. Au contraire, l'Amiral ayant juſqu'alors marché fort lentement, ſuivant ſes ordres, en reçut un nouveau par le Sieur de Rabodange, d'entrer en action, mais ſans toucher aux Terres de l'Empereur, de donner Bataille, s'il en trouvoit l'occaſion favorable, & de faire le Siége de Verceil dans cette vûe, afin d'y attirer les Ennemis.

L'Amiral pour cette entrepriſe avoit beſoin de ſix mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, que Caguino de Gonſague, Annibal de Gonſague Comte de Novellare, & Guy Rangoné, tous Penſionnaires du Roy, avoient levez pour ſon ſervice; mais Antoine de Léve étoit entre eux & le Camp des François avec douze mille hommes de pied & ſix cens chevaux, outre quatre ou cinq mille Savoyards, qui étoient à portée de le joindre.

L'Amiral luy envoya demander paſſage pour les Troupes de ces trois Seigneurs; à quoy le Général Eſpagnol répondit, qu'il leur accorderoit volontiers un ſauf conduit, pourvû qu'ils marchaſſent au nom de la Ligue d'Italie, dont il étoit le Capitaine général.

L'Amiral ſur une telle réponſe, ne jugea point à propos de faire venir les Troupes dont il s'agiſſoit. Il ne laiſſa pas de s'approcher à une lieüe de Verceil, & l'auroit attaquée, s'il eût voulu ſuivre l'ardeur de ſes Troupes. Mais la forte Garniſon de la Place, & le voiſinage de l'Armée Eſpagnolle rendoient l'entrepriſe trop hazardeuſe pour oſer la tenter. Ce fut ſur ces entrefaites, que l'Empereur arriva à Rome au commencement d'Avril, où il y eut une Scene, à laquelle l'Ambaſſadeur de France ne s'étoit pas attendu. An. 1536.

Ce Prince y fut reçu avec toute la magnificence poſſible. On avoit abbatu avant ſon arrivée pluſieurs maiſons, pour luy ouvrir un plus grand terrain aux environs de ſon Palais; & entre autres on avoit démoli les reſtes de l'ancien Temple de la Paix, bâti autrefois par les Romains; ce qui parut à pluſieurs un fâcheux pronoſtique de guerre.

Monſieur de Velly dés le lendemain de ſon arrivée, & l'Evêque de Mâcon, qui avoit ordre du Roy d'agir conjointement avec cet Ambaſſadeur, allérent trouver le Pape, pour le ſupplier de concourir à la Paix, dont on traitoit entre le Roy leur Maître & l'Empereur, & de déterminer ce Prince à donner l'inveſtiture du Milanés au Duc d'Orléans, d'autant que l'irréſolution qu'il affectoit depuis pluſieurs mois, produiroit infailliblement entre les deux Puiſſances une rupture tres funeſte à la Chrétienté.

Le Pape, qui avoit eu le jour précédent un entretien de ſix à ſept heures avec l'Empereur, répondit avec beaucoup de franchiſe, que ſon deſſein & ſon devoir étoient de garder la neutralité; mais que pour l'Empereur, autant qu'il avoit pû pénétrer ſon intention, il n'étoit nullement diſpoſé à donner le Duché de Milan au Duc d'Orléans.

Cette parole conſterna l'Ambaſſadeur, qui ne voulut pas toutefois entrer plus avant dans le détail des promeſſes que l'Empereur luy avoit faites, de peur de choquer ce Prince; mais il alla trouver Granvelle, à qui il dit, en ſe plaignant fort de l'Empereur, ce qu'il avoit appris du Pape. Ce Miniſtre luy répondit avec autant d'aſſûrance, que s'il eût dit vray, que l'Empereur n'avoit point changé de ſentiment ſur l'article de l'inveſtiture, & que l'obſtacle ne viendroit que du Pape, qui n'aimant pas la famille de Leon X, & de Clément VII. ne verroit pas volontiers Catherine de Médicis en poſſeſſion de Milan; & que ſi luy & l'Evêque de Mâcon pouvoient le gagner, & l'engager à donner ſon conſentement là-deſſus, la choſe ſeroit bien-tôt faite.

Dés le jour ſuivant, Velly & l'Evêque de Mâcon retournérent au Pape. Ils luy expoſérent fort au long tout ce qui s'étoit paſſé dans la négotiation avec l'Empereur touchant l'inveſtiture du Duché de Milan en faveur du Duc d'Orléans, & luy firent leur cour en luy diſant, que ce qui avoit empêché le Roy de la terminer, étoit qu'il ne l'avoit pas voulu faire ſans l'agréement de ſa Sainteté, & qu'ils la ſupplioient de vouloir les ſeconder dans cette importante affaire.

A cela le Pape répondit, que quoy qu'il vît de grands inconvéniens pour le repos de l'Italie à accorder l'inveſtiture au Duc d'Orléans, & que ſi l'Empereur l'avoit conſulté d'abord, il ne luy euſt pas conſeillé de la donner à ce Prince, toutefois, pour faire plaiſir au Roy, il y exhortetoit l'Empereur: mais, ajouta-t-il, pour vous parler avec ſincérité, je croy que l'Empereur vous amuſe, & que de la maniére dont m'a parlé Granvelle depuis la derniére conférence que vous avez eüe avec luy, on n'a nulle envie de vous accorder ce qu'on vous fait eſpérer. Sur quoy l'Evêque de Mâcon ayant reparti, que ſans cela le Roy n'entendroit à aucun accommodement avec l'Empereur: Cela ſuppoſé, reprit le Pape, vous n'avez qu'à vous attendre à une rupture; car l'Empereur ne veut point donner l'inveſtiture au Duc d'Orléans; & il ne le peut ſans le conſentement de certaines gens (il parloit des Vénitiens) qui certainement n'y conſentiront pas.

Une telle réponſe faiſoit aſſez comprendre à l'Ambaſſadeur, qu'il n'y avoit plus aucune eſpérance de réüſſir; mais comme il ne vouloit rien omettre ſur cet article, & que d'Eſpercieu

revenu de la Cour, luy avoit rapporté que Jean Cardinal de Lorraine avoit ordre d'aller trouver l'Empereur à la place de l'Amiral, qui ne pouvoit quitter l'Armée dans la conjoncture préſente, il fit demander une audience à ce Prince.

Ce fut là qu'il commença d'être parfaitement convaincu, que toute la conduite de l'Empereur dans cette négotiation, n'avoit été qu'un pur artifice. Ce Prince répondit aux plaintes qu'il luy fit, par d'autres plaintes, & principalement fut la guerre qu'on faiſoit au Duc de Savoye. Il luy déclara nettement, qu'il ne donneroit point l'inveſtiture au Duc d'Orléans; mais qu'il l'accorderoit à Monſieur le Duc d'Angoulême, pourvû qu'on prît en même temps toutes les sûretez pour la tranquillité de l'Italie; & l'Ambaſſadeur voulant repliquer, il luy impoſa ſilence.

L'Ambaſſadeur ne ſe rebuta point; & comme l'Evêque de Mâcon n'avoit point encore vû l'Empereur, il fut réſolu qu'il luy demanderoit dés le même jour la permiſſion de venir luy rendre ſes devoirs; & on la luy accorda pour le lendemain matin.

Monſieur de Velly l'y accompagna, pour le préſenter à l'Empereur, qui fit beaucoup d'amitiez à l'Evêque; & puis adreſſant la parole à Velly, il luy demanda, s'il avoit quelque choſe de nouveau à luy dire. Il répondit qu'il avoit envoyé un Courier à la Cour, pour ſçavoir les dernières intentions du Roy. Ho bien, reprit l'Empereur, je veux aujourd'huy vous éclaircir entiérement ſur les miennes; ſuivez-moy tous deux chez le Pape; & il fit dire en même temps aux Ambaſſadeurs de Veniſe, qui étoient dans l'antichambre, d'y venir auſſi.

Il entra dans la Chambre du Conſiſtoire, où la plûpart des Cardinaux étoient, & où le Pape averti de ſa venuë, deſcendit un moment aprés. Il dit au ſaint Pére, qu'il vouloit luy parler de choſes de grande conſéquence, en préſence du ſacré Collége; & le Pape ayant voulu donner ordre de faire retirer ceux qui étoient dans la Chambre: Non, dit l'Empereur; ce que j'ay à dire, je ſuis bien-aiſe de le dire publiquement.

Ils étoient tous deux appuyez contre un lit au bout de la Chambre; les Cardinaux s'approchérent, & firent un demi cercle autour d'eux; les Ambaſſadeurs de France ſe trouvérent dans le même rang, ceux de Veniſe derriére eux, & un peu au-delà pluſieurs autres Ambaſſadeurs, & quantité d'autres perſonnes de qualité de la Cour de l'Empereur & de celle du Pape.

Alors l'Empereur commença un long diſcours, qu'il prononça avec beaucoup de feu, & dont le contenu & le ſtile plein d'aigreur & de fierté, ſurprirent extrémement l'Aſſemblée. Il commença par remercier le Pape de la favorable diſpoſition qu'il faiſoit paroître pour l'aſſemblée d'un Concile général. Aprés ce premier point qui fut fort court, il en propoſa un ſecond, qui étoit de faire connoître à ſa Sainteté, combien il avoit ſouhaité de vivre en bonne amitié avec le Roy de France, & comment ce Prince toûjours déraiſonnable, n'avoit jamais voulu contribuer de ſa part à une union, qui auroit produit un ſi grand bien pour la Chrétienté, & empêché tant de maux. Il fit un narré artificieux de tout ce qui s'étoit paſſé depuis les Traitez entre l'Empereur Maximilien ſon ayeul & Louis XII. pour l'union des deux Maiſons par les mariages, juſqu'à la priſon du Roy à la Bataille de Pavie. Il exaggéra la mauvaiſe foy dont il prétendoit que ce Prince avoit uſé au regard du Traité de Madrit; & puis de celuy de Cambray. Il n'oublia pas d'inſérer parmi tout cela ſes grands avantages qu'il avoit remportez dans la guerre contre la France, la jalouſie que le Roy avoit conçuë de ſa grandeur, le refus qu'il avoit fait de s'unir avec luy contre les Turcs; ce qu'il dit d'un certain air & en des termes qui donnoient à entendre, que le Roy entretenoit des liaiſons avec ces Infidelles. Il paſſa enſuite au prétexte que le Roy avoit pris d'armer contre le Duc de Milan au ſujet de la mort de Merveille, ſur laquelle il juſtifia ce Duc. Il parla des intrigues que le Roy avoit faites en Allemagne contre luy, dans le temps qu'il ne penſoit qu'à conduire l'élite des Troupes de tant d'Etats que Dieu avoit ſoumis à ſon Empire, contre les Mahométans d'Afrique, où ſon adverſaire le voyoit avec plaiſir courir un ſi grand riſque, & prodiguer ſes threſors, le ſang de ſes ſujets, & ſa propre vie. Que la mort du Duc de Milan étant ſurvenuë, le Roy luy avoit fait demander le Duché de Milan pour luy ou pour un de ſes enfans; que nonobſtant qu'il eût renoncé à ce Duché par pluſieurs Traitez, on l'avoit écouté là-deſſus, par le deſir de rétablir une parfaite union entre les deux Puiſſances; qu'on luy avoit offert d'en inveſtir le Duc d'Angoulême ſon troiſiéme fils; que non content de voir rentrer ce Duché dans ſa Maiſon, il vouloit l'avoir pour le Duc d'Orléans, avec un danger éminent d'une nouvelle guerre en Italie, à cauſe des prétentions que ce jeune Prince avoit ſur les Duchez d'Urbin & de Florence du chef de ſa femme; qu'on n'offroit pour toute sûreté que de vaines renonciations aux droits prétendus ſur ces domaines, ſur leſquels on ne devoit pas faire plus de fond, que ſur celle qui avoit été faite au Duché de Bourgogne par le Traité de Madrit, de laquelle on s'étoit moqué en France; & que tandis qu'on avoit une telle condeſcendance pour cette Couronne, l'Armée Françoiſe avoit dépoüillé de la plûpart de ſes Etats, le Duc de Savoye Vaſſal de l'Empire.

Il ajoûta que nonobſtant ce peu de retour à ſon égard de la part de la France, il perſiſtoit à vouloir donner l'inveſtiture au Duc d'Angoulême; mais à condition que le Roy luy déclareroit nettement, quels ſecours on pouvoit attendre de luy pour la célébration du Concile général, pour la réforme de la République Chrétienne, pour l'extirpation des Héréſies, & pour la guerre contre les Infidelles; & que comme il étoit impoſſible de réuſſir en tout cela, ſans que les Princes Chrétiens fuſſent en paix les uns avec les autres, il falloit que le Roy de France commençât par retirer ſon Armée de deſſus les Terres du Duc de Savoye; & que s'il n'acceptoit

pas ce parti, c'étoit une néceſſité d'en venir aux armes.

Ce fut particuliérement en cet endroit que l'Empereur donna l'eſſort à ſon éloquence, pour ne pas dire à ſa vanité. Il dit que c'etoit malgré luy qu'il en viendroit là : mais que pour épargner le ſang & n'en plus tant répandre, comme on n'en avoit déja que trop répandu, il s'offroit de vuider ſa querelle avec le Roy dans un combat ſingulier, dans un Iſle, ſur un Pont, ou dans un bateau, l'épée ou le poignard à la main, & en cheniſe s'il le vouloit, pourvû qu'on mît en dépôt d'une part le Duché de Milan, & de l'autre le Duché de Bourgogne, au profit de celuy qui remporteroit la victoire, & que les Troupes des deux Couronnes s'uniſſent enſuite, pour rendre l'Egliſe Romaine maîtreſſe des Hérétiques, & la mettre en état de ne pas craindre le Ture ; que ſi malgré luy il falloit procéder par les voyes ordinaires de la guerre, il la pouſſeroit juſqu'à ce que luy, ou ſon adverſaire, fût devenu le plus pauvre Gentilhomme de ſon pays ; qu'il étoit aſſûré que ce malheur tomberoit ſur le Roy ; & cela pour deux raiſons. La premiere, parce que le tort étoit du côté de ce Prince : la ſeconde, parce qu'il en étoit attaqué fort imprudemment, & dans un temps où tout luy promettoit la victoire ; dans un temps où tous ſes Sujets, tant d'Eſpagne, que d'Italie & d'Allemagne, luy étoient parfaitement ſoumis, attachez, affectionnez, & prêts à le ſeconder de tout leur poſſible ; qu'il avoit les meilleurs Soldats & les plus habiles Capitaines du monde ; & qu'au contraire les Sujets, les Soldats & les Capitaines du Roy de France étoient tels, que ſi les ſiens leur étoient ſemblables, il ſe voudroit lier les mains, ſe mettre la corde au cou, & aller en cet équipage demander miſericorde à ſon ennemi.

Il conclut en diſant, qu'il étoit toûjours diſpoſé à recevoir toutes les propoſitions de Paix qu'on luy feroit, pourvû qu'avant toutes choſes, le Roy de France retirât ſon Armée du Piémont ; qu'il faiſoit ſa Sainteté Juge de tout, & qu'il la conjuroit, s'il avoit tort, de ſe déclarer contre luy ; mais que ſi la juſtice étoit de ſon côté, il eſpéroit d'en être ſecondé contre l'ennemi du repos de la Chrétienté.

Toute l'Aſſemblée étoit dans l'attente de ce que le ſaint Pere répondroit à un tel diſcours, & de la maniére dont ſe comporteroient en cette occaſion les Ambaſſadeurs de France, qui paroiſſoient un peu embarraſſez de leur contenance.

Le Pape répondit en peu de mots avec beaucoup de ſageſſe, loüant les bonnes intentions de l'Empereur pour la Paix, à laquelle le Roy de France luy paroiſſoit auſſi être fort porté. Il deſapprouva l'expédient du duel, à quoy il ne pouvoit penſer ſans frayeur, y voyant expoſée la vie de deux Princes qu'il regardoit comme les principaux appuis de l'Egliſe ; qu'il feroit tout ſon poſſible pour les ramener à la concorde ; que pour cela, quoy qu'il arrivât, il vouloit demeurer neutre, ſe réſervant néanmoins à uſer de l'autorité & de la puiſſance de l'Egliſe contre celuy des deux qui refuſeroit des conditions raiſonnables d'accommodement. L'Empereur parut fort ſatisfait de cette réponſe, & prit la main du Pape pour la baiſer.

L'Evêque de Mâcon s'approchant de l'Empereur, luy dit, que Sa Majeſté Impériale ayant parlé en Eſpagnol, & que ne l'entendant pas aſſez pour comprendre parfaitement tout ce qu'il avoit dit, il répondoit ſeulement ſur l'article de la Paix ; que le Roy ſon Maître y étoit tres diſpoſé, & qu'il ne ſouhaitoit rien davantage, pourvû qu'elle ſe fiſt à des conditions juſtes & raiſonnables, & qu'il laiſſoit à ſon Collégue de répondre au reſte du diſcours de Sa Majeſté Impériale.

Comme Monſieur de Velly commençoit à parler, l'Empereur l'interrompit bruſquement, luy diſant que ſur l'article de la Paix, il demandoit des effets & non des paroles ; qu'il luy donneroit communication de ſon diſcours, & ſe retira.

Quelques-uns ont écrit, que le Cardinal du Bellay qui étoit préſent, s'appliqua à retenir exactement toute la harangue de l'Empereur ; qu'il alla ſur le champ chez luy, où il la tranſcrivit mot à mot, & qu'il partit dés le même jour déguiſé, pour l'aller porter au Roy. Le Sieur de Langey qui fait un détail tres exact de tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, ne dit rien de cette circonſtance ; & il ſemble, que ſi elle étoit vraye, il n'auroit pas manqué d'en faire honneur au Cardinal ſon frére. Il fait même aſſez entendre dans la ſuite, que la connoiſſance la plus certaine que le Roy eut de la choſe, fut par les Lettres de ſes Ambaſſadeurs, & par la bouche de Leidekerke Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de France. Memoires de Langey, Liv. 3.

Quoy qu'il en ſoit, l'Evêque de Mâcon & Velly ne laiſſérent pas de continuer la négotiation. Le Commandeur de Cannes & Granvelle leur dirent au ſortir de là, qu'ils étoient tres chagrins de cet eſclandre, & qu'ils ne s'étoient pas attendus, que l'Empereur fût venu vers le Pape *pour faire un tel Sermon* ; ce furent leurs termes. Le Pape envoya querir dés le ſoir l'Evêque, luy témoigna qu'il étoit fort mécontent de ce qui s'étoit paſſé ; que s'il l'avoit prévû, il l'auroit empêché ; qu'il ſçavoit que quelques perſonnes avoient mal pris la réponſe qu'il avoit faite à l'Empereur ; que la ſurpriſe l'avoit peut-être empêché d'aſſez compaſſer ſes paroles ; & que quand il avoit dit, qu'il uſeroit de la puiſſance de l'Egliſe contre celuy des deux Princes qui s'oppoſeroit à la Paix, cela ne ſignifioit autre choſe, ſinon qu'il employeroit la voye du conſeil & de l'exhortation, ainſi qu'il luy convenoit ; qu'il le prioit de ne point écrire en France d'une maniére qui aigrit l'eſprit du Roy, & de donner le tout le plus doux qu'il ſeroit poſſible à ſa Relation.

L'Evêque & Monſieur de Velly le luy promitent, & le prièrent en même temps de faire en ſorte, que l'Empereur leur donnât quelques éclairciſſemens ſur certains points de ſa proteſtation, afin qu'ils puſſent en informer plus

certainement le Roy leur Maître.

Ils ſe trouvérent pour cela chez le Pape, lors que l'Empereur vint prendre congé de luy. Aprés que ce Prince eut entretenu quelque temps le Pape, on fit approcher les Ambaſſadeurs. La premiére choſe dont ils parlérent à l'Empereur, fut le combat ſinguliér qu'il avoit propoſé. Ils le ſuppliérent de leur dire, ſi c'étoit un défi qu'il eût fait au Roy? Que ſi c'en étoit un, ils étoient aſſez sûrs de la diſpoſition de ce Prince, pour luy répondre qu'il l'acceptoit. Ils luy demandérent en ſecond lieu, s'il avoit prétendu imputer au Roy d'avoir manqué de parole, ou fait quelque choſe contre ſon honneur? Et touchant l'article du Duché de Milan, dont on traiteroit depuis ſi long-temps, comme les choſes avoient été miſes par écrit, ils le priérent de vouloir bien communiquer les Mémoires au Pape, afin qu'il pût être Juge de la conduite qu'on y avoit tenuë de part & d'autre.

Ils étoient à l'écart avec le Pape & l'Empereur, en faiſant ces demandes. Ce Prince leur dit, qu'il alloit leur répondre; mais que comme il avoit fait ſon diſcours publiquement, il falloit auſſi que ſa réponſe fût publique: ainſi on fit avancer tous ceux qui étoient dans la Salle.

L'Empereur parla en Italien, & dit qu'il ſçavoit qu'on avoit mal pris, contre ſon intention, pluſieurs choſes qu'il avoit dites le jour précédent; qu'il n'avoit point prétendu blâmer ni accuſer le Roy, mais ſeulement s'excuſer luy-même; qu'il l'eſtimoit, & qu'il n'avoit aucun ſujet de parler mal de luy, quoy qu'il eût fait & dit pluſieurs choſes qui luy devoient être deſagréables; qu'en propoſant le Duel, il n'avoit point penſé à l'y défier, mais ſeulement à propoſer un moyen d'empêcher la mort d'une infinité d'hommes, qu'une guerre tres ſanglante feroit périr, étant réſolu de la faire à toute outrance, s'il la commençoit une fois; qu'il connoiſſoit la valeur, la force & l'adreſſe du Roy, & à quel danger il s'expoſeroit luy-même en une telle occaſion, & qu'en déterminant à vingt jours, comme il avoit fait, le temps de la réponſe qu'il en attendoit, ce n'étoit pas pour entrer en guerre; mais ſeulement parce qu'il prévoyoit, que dans ce terme les Armées ſeroient ſi proches, qu'il ſeroit difficile de ne pas s'engager de part & d'autre.

Le Pape témoigna beaucoup de joye de ces modifications, que l'Empereur avoit miſes à ce que la chaleur du diſcours luy avoit fait dire de trop fort, & exhorta de nouveau les Ambaſſadeurs à inſpirer au Roy des ſentimens de paix.

Monſieur de Velly trouvant l'Empereur beaucoup radouci, le ſupplia avec beaucoup de reſpect, de vouloir bien avoüer en préſence de ſa Sainteté, qu'il étoit convenu avec luy de donner l'inveſtiture à Monſieur le Duc d'Orléans.

L'Empereur fut embaraſſé de cette demande, & voulut éluder; mais l'Ambaſſadeur le preſſant ſur ce que cet aveu luy étoit néceſſaire, pour ſe diſculper auprés du Roy ſon Maître touchant ce qu'il luy avoit écrit pluſieurs fois là-deſſus, & qui étoit la pure vérité; il en demeura d'accord, & ajoûta même qu'il l'avoit fait dire au Roy par ſon Ambaſſadeur; mais que c'étoit à condition de maintenir la tranquillité de l'Italie, pour laquelle on ne propoſoit pas des conditions aſſez sûres; & puis, il revint aux plaintes ſur la guerre qu'on faiſoit au Duc de Savoye. Velly voulut repliquer; mais l'Empereur luy répondit qu'il étoit preſſé de partir; & ſe tournant vers le Pape, il luy dit d'un air moqueur: N'eſt-il pas beau, qu'il faille que je prie le Roy de France d'accepter le Duché de Milan pour un de ſes fils, & qu'on me veüille contraindre de le donner au choix d'autruy? Et ſans rien dire davantage, il fit la révérence au Pape, & ſe retira.

Cependant le Cardinal de Lorraine étoit en chemin avec de nouvelles inſtructions pour conclure le Traité, ſuppoſé qu'il y eût encore moyen de le faire. Il arriva le dix-huitiéme d'Avril au Camp de l'Amiral, & luy porta l'ordre de ne rien entreprendre ſur les Terres de l'Empereur; & même de ne pas paſſer outre contre le Duc de Savoye; mais ſeulement de ſe poſter en un lieu avantageux, & d'y demeurer, tandis qu'il reſteroit quelque eſpérance de conclure la Paix. L'Amiral obéiſſant contre ſes propres lumiéres, s'éloigna de Vercell. Il vint ſe camper à S. Germain, pour être à portée de ſecourir Turin, en cas qu'il en fût beſoin, & de s'aſſûrer d'Yvrée & du Val d'Aoſt, pour faire venir par là les ſecours de Suiſſe, ſuppoſé qu'on entrât en guerre avec l'Empereur, comme il n'en doutoit pas.

Mémoires du Bellay. Liv. 5. An. 1536.

Le Cardinal pourſuivit ſon voyage: il trouva l'Empereur à Sienne; & ayant appris de Monſieur de Velly, que ſuivant le conſeil du Pape, la négociation pour le Duché de Milan avoit été repriſe avec les Miniſtres de l'Empereur, il communiqua à ce Prince les nouvelles propoſitions, qu'il avoit ordre de luy faire de la part du Roy. La premiére étoit, que Sa Majeſté Impériale ayant demandé le Duc d'Orléans pour l'accompagner à l'expédition d'Alger, le Roy le luy envoyeroit avec un équipage & un ſecours tel que devoit avoir un Fils de France. La ſeconde, que pour faciliter la concluſion du Traité, le Roy renonceroit à l'uſufruit du Duché de Milan, qui étoit le point ſur lequel les Miniſtres Impériaux avoient le plus inſiſté.

L'Empereur luy répondit, qu'il ne s'agiſſoit plus de cela; qu'il étoit réſolu de ne point donner l'inveſtiture au Duc d'Orléans; qu'il étoit toûjours prêt de la donner au Duc d'Angoulême, pourvû qu'on prît les sûretez convenables pour le repos de l'Italie, & que ſes Confédérez y conſentiſſent. Le Cardinal vit bien par cette réponſe, que l'Empereur vouloit la guerre. Il luy dit qu'il feroit ſçavoir au Roy la réſolution de Sa Majeſté Impériale. Mais au ſortir de l'audience, il écrivit à la Cour, qu'il ne falloit plus compter ſur la Paix. Il en avertit auſſi l'Amiral, afin qu'il ſe tînt ſur ſes gardes; & ce Général dépêcha auſſi-tôt un Exprés au Roy, pour le prier de temporiſer, & luy dire, qu'il luy falloit encore un mois pour mettre Turin en défenſe, & s'aſſûrer de quelques Places de Pié-

mont, & qu'aprés ce temps-là il eſpéroit être en état d'arrêter les Ennemis.

Sur ces entrefaites, l'Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de France, reçut la harangue de ce Prince, & la lut au Roy, non pas telle qu'elle avoit été faite, mais avec les adouciſſemens dont j'ay parlé. Le Roy, ſur ce qu'il en avoit retenu, & ſur ce que ſes Ambaſſadeurs luy en avoient écrit, y fit une réponſe qu'il adreſſa au Pape & aux Cardinaux.

Elle étoit tres modérée, ſuivant le conſeil que le Cardinal de Lorraine luy avoit donné. Il répondoit à tous les articles de la proteſtation de l'Empereur, juſtifioit la guerre qu'il faiſoit au Duc de Savoye, montroit qu'elle n'étoit en aucune maniére contre les Traitez qu'il avoit faits avec l'Empereur, faiſoit voir clairement le peu de droiture de ce Prince dans la derniére négotiation pour le Milanés; qu'ayant promis l'inveſtiture au Duc d'Orléans, & réduit toute la difficulté à la renonciation pour l'uſufruit, à laquelle on avoit conſenti, il étoit viſible qu'il ne tenoit qu'à luy que la Paix ne fût rétablie dans l'Europe entre les Princes Chrétiens.

On prévoyoit bien que cette réponſe ſeroit aſſez inutile; & le Roy ne la fit, que pour s'en ſervir comme d'un manifeſte dans le public. On délibéta dés lors dans le Conſeil, ſi on préviendroit l'Empereur en portant la guerre chez luy, ou ſi l'on attendroit qu'il commençât les hoſtilitez.

Memoires de Langey. Liv. 6.

Pluſieurs étoient d'avis qu'on le prévint, étant viſible que ce Prince ne différoit, que parce qu'il n'étoit pas prêt, & n'avoit pas encore entiérement débauché les Allicz de la France, & ſur tout les Suiſſes. Mais le Roy, par une crainte hors de ſaiſon, de paſſer pour l'auteur d'une guerre qui alloit être tres ſanglante, s'obſtina à ne la pas commencer, avant que d'avoir fait toutes les démarches capables de le juſtifier devant toute l'Europe.

Comme on traitoit actuellement de cette affaire, il arriva un Courier de Monſieur de Velly, dont la dépêche portoit, que le Commandeur de Cannes, & Granvelle luy avoient demandé, ſi le Roy n'envoyeroit pas Monſieur l'Amiral à l'Empereur, ainſi qu'on l'avoit propoſé; & l'avis de l'Ambaſſadeur étoit, que pour avoir le temps de mieux fortifier Turin, il falloit commencer à traiter de l'inveſtiture pour le Duc d'Angoulême.

Le Roy perſiſtant toûjours dans ſa réſolution de ne point commencer la guerre, non ſeulement ordonna à l'Amiral de ſe tenir prêt à partir pour aller vers l'Empereur, dés que le Cardinal de Lorraine l'appelleroit; mais encore il luy ordonna de quitter la campagne, de mettre quatorze ou quinze mille hommes en Gamiſon dans Carmagnole, dans Foſſan, & dans Coni, & de faire repaſſer le reſte en France.

Quelques jours aprés il luy envoya un nouvel ordre, qui fut de n'exécuter le premier, qu'au cas que l'Armée d'Antoine de Léve ne fût pas devenuë trop nombreuſe, & que ce Général Eſpagnol n'entreprît pas de paſſer la Seſſia, contre la parole qu'il avoit donnée au Cardinal: car en ce cas il luy permettoit de donner la Bataille, aprés avoir fait ſes proteſtations contre cet acte d'hoſtilité.

L'Ambaſſadeur de France, ſur le premier ordre donné par le Roy, avoit été trouver l'Empereur, pour renoüer les Conférences, luy donner avis que l'Amiral partiroit dés que Sa Majeſté Impériale l'ordonneroit, & que ce Général mettoit déja ſes Troupes dans les Villes, & ſe diſpoſoit à renvoyer le reſte en France. Mais il fut bien ſurpris, lors que l'Empereur luy dit, qu'il n'écouteroit plus rien, avant que toutes les Troupes Françoiſes euſſent repaſſé les Alpes, & que le Duc de Savoye fût rétabli dans toutes les Places qu'on luy avoit enlevées. Cependant il ordonna à Antoine de Léve de paſſer la Seſſia; & il le fit le huitiéme de May, ſans que l'Amiral qui reçut trop tard le ſecond ordre, pût s'y oppoſer, ayant déja fait marcher la plûpart de ſes Troupes à leurs Garniſons. An. 1536.

Dés que le Cardinal de Lorraine eut reçu la nouvelle de ce paſſage, il alla trouver le Pape, luy fit de grandes plaintes de la conduite de l'Empereur, luy en repreſenta les funeſtes ſuites, & finit en luy diſant, que ſa réputation étoit engagée à les prévenir; parce qu'on diſoit aſſez publiquement dans Rome même, que l'Empereur en y arrivant étoit en de favorables diſpoſitions pour la Paix, & qu'il n'avoit changé que depuis qu'il avoit conféré avec ſa Sainteté.

Le Pape ſouhaitoit véritablement la Paix; mais auſſi il ne vouloit pas recevoir les François au Duché de Milan; & s'il eſt vray qu'il ne ſe fût pas oppoſé à l'inveſtiture, il eſt au moins certain qu'il avoit agi tres mollement pour le Roy. Il tâcha de ſe juſtifier du ſoupçon qu'on prenoit de luy, & fit partir auſſi-tôt aprés les Cardinaux de Carpi & Trivulce, pour aller de ſa part prier l'Empereur, d'envoyer ordre à Antoine de Léve de repaſſer la Seſſia. Le Cardinal Trivulce devoit, quand il auroit entretenu ce Prince, aller en France trouver le Roy, & de concert avec le Cardinal de Carpi, tâcher par toutes ſortes de moyens de ſuſpendre la guerre. Le Sieur Ardinghello Nonce en France agiſſoit vivement pour cet effet auprés du Roy; mais l'article du Milanés étoit un obſtacle inſurmontable.

Negotiato di lega & di pace di Monſignor Ardinghello. MS. de la Bibliothéque de Mr. l'Abbé d'Eſtrées.

L'Empereur, qui avoit pris ſon parti, & qui étoit ravi de voir le ſuccés des piéges qu'il avoit tendus au Roy, ne ſe rendit point aux remontrances des deux Cardinaux, non plus qu'à celles du Cardinal de Lorraine, qui l'étoit venu trouver à Petra Sancta, luy avoit parlé avec toute la force & la fermeté poſſibles, & avoit enſuite pris la poſte pour ſe rendre à la Cour de France. Il arriva le dixſeptiéme de May à ſaint Rambert dans le Pays de Forés, & donna avis au Roy, qu'il n'y avoit plus rien à ménager; que le deſſein de l'Empereur étoit d'entrer au plutôt dans le Royaume, & que l'on diſoit tout haut à ſa Cour, qu'il avoit mis ſi bon ordre à ſes affaires en Allemagne & en Suiſſe, ſoit chez les Cantons Catholiques, ſoit chez les Proteſtans, que la France n'en tireroit aucun ſecours. An. 1536.

Il ne fut donc plus queſtion dans le Conſeil du Roy, que de faire un plan de guerre pour la Campagne. On ne crut pas avoir beaucoup à craindre du côté de Picardie. Les Places de cette Frontiére étoient en bon état, bien fortifiées & bien munies. On étoit aſſûré du Roy d'Angleterre, qui avoit tout recemment donné une marque de ſa conſtance dans le parti du Roy, en communiquant à l'Evêque de Tarbes une Lettre de l'Empereur, par laquelle il le ſollicitoit de renouveller avec luy les anciens Traitez d'alliance, luy promettant d'oublier tout le paſſé, vû que la Providence de Dieu avoit tité de ce monde la Reine Catherine d'Arragon ſa tante, qui avoit fait tout le ſujet de leur querelle. A quoy le Roy d'Angleterre avoit répondu, qu'il ne luy convenoit guéres de luy faire une telle propoſition, aprés l'avoir ſi fort outragé dans ſon honneur, en publiant dans le monde qu'il avoit fait empoiſonner cette Princeſſe. De plus, on ſçavoit bien que l'Empereur, enſuite des grandes dépenſes qu'il avoit faites pour ſon expédition d'Afrique, n'étoit pas en état de faire la guerre en tant d'endroits dans le même temps; & cette même raiſon raſſûroit le Roy du côté des Pyrénées.

Il y avoit plus de ſujet d'appréhender du côté de la Champagne, ſur l'avis qu'on avoit reçu d'Allemagne, que le Roy des Romains y faiſoit de grandes levées, pour venir fondre dans cette Province. On donna les ordres pour une ſimple défenſive dans ces trois endroits-là; & on délibéra ſur la maniére dont on ſe conduiroit du côté des Alpes, où ſe devoit faire le grand effort.

Il n'y avoit que deux partis à prendre; l'un de faire paſſer les Alpes à toute l'Armée, pour aller dans le Piémont au devant de l'Empereur; l'autre, de faire repaſſer celle qui y étoit déja, & de conſerver ſeulement Turin & une ou deux autres Places, pour arrêter les Impériaux, qui ne voudroient pas les laiſſer derriére eux, & ſeroient au moins obligez de tenir aux environs un Corps de Troupes, pour empêcher les courſes des Garniſons Françoiſes. On s'arrêta à ce ſecond ſyſtême, tant à cauſe de l'expérience qu'on avoit de la ruine des Armées Françoiſes au delà des Monts, qu'à cauſe de la difficulté du tranſport des vivres, & de la facilité qu'on auroit pour cela en demeurant en deça; qu'au contraire les Impériaux trouveroient des inconvéniens ſemblables à ceux qu'on vouloit éviter, s'ils entreprenoient de paſſer les Alpes, & qu'on ruineroit leur Armée en les chicanant aux paſſages des montagnes, & en leur ôtant les moyens de ſubſiſter, quand ils les auroient paſſées.

Cette réſolution étant priſe, l'ordre fut envoyé à l'Amiral de ramener ſon Armée en France, & de congédier les ſix mille hommes que Caguino de Gonſague, & le Comte Guy Rangoné avoient levez pour le ſervice du Roy; mais on en conſerva les Capitaines, qui pourroient, ſelon les conjonctures, raſſembler aiſément leurs Soldats. Le Roy fit le Marquis de Saluces ſon Lieutenant général en Italie pour la conſervation de Turin, & des autres Places qu'on vouloit garder dans le Piémont, c'étoient Foſſan & Cony. Il donna à Monſieur d'Humiéres le commandement des Troupes dans le Dauphiné, ſous François Dauphin de France. Il choiſit pour commander à Marſeille, Antoine de la Rochefoucault Seigneur de Barbeſieux, & à Roqueſparviére dans les montagnes, Jean de Boulers. On mit en état de défenſe Château-dauphin, Exiles, Buſſiéres, Bellecombe, Avalon; & Langey partit pour l'Allemagne, afin de tâcher d'y ramener les eſprits, que les intrigues des Envoyez de l'Empereur y avoient extrémement envenimez contre la France.

Cette commiſſion dont on chargea Langey, ne fut pas la plus facile de toutes à exécuter. Il n'eſt pas croyable combien l'Empereur avoit employé d'artifices, pour ſoulever les Princes & les Peuples d'Allemagne contre le Roy. Langey découvrit ſur les lieux la raiſon pour laquelle l'Empereur avoit refuſé à Rome, de donner à l'Ambaſſadeur de France, un double de la harangue qu'il y avoit faite. On en avoit répandu en Allemagne une infinité d'exemplaires, la plûpart différens les uns des autres, ſelon les différentes perſonnes auſquelles ils avoient été adreſſez. Dans ceux qui avoient été envoyez aux Proteſtans, il ſembloit que l'Empereur avoit été leur Interceſſeur auprés du Pape. Il y avoit joint des Lettres, par leſquelles il les aſſûroit qu'il avoit diſpoſé le Pape, & pluſieurs Cardinaux, à leur paſſer certains artieles de leur croyance, & qu'il auroit à peu prés conclu leur accommodement avec l'Egliſe Romaine, s'il n'avoit été obligé de partir de Rome, ſur la nouvelle que l'Armée de France étoit ſur le point d'aſſiéger Verceil.

Mémoires de Langey. Liv. 6.

Il avoit écrit d'une toute autre maniére aux Catholiques, prenant garde toutefois à ne rien mettre dans ſes Lettres qui pût choquer les Proteſtans, au cas qu'elles vinſſent à leur connoiſſance.

Ses Envoyez avoient ſuppoſé des Lettres, par leſquelles on leur mandoit que le Roy avoit fait publier à ſon de trompe le banniſſement de tous les Allemans hors de ſes Etats; que tous ſes Sujets qui avoient eu quelque commerce en Allemagne, étoient arrêtez priſonniers; & ſous ce ſeul prétexte, condamnez à une cruelle mort, comme coupables de Luthéraniſme.

Il avoit fait publier par tout, comme un fait conſtant, que le Roy avoit traité avec le Ture, pour le faire entrer en Allemagne, tandis qu'il occuperoit les forces de l'Empire ſur ſes Frontiéres: & afin de rendre la choſe plus indubitable, les Emiſſaires Impériaux firent imprimer avec privilége de l'Empereur, des Lettres de défi, que ce Prince écrivoit au Roy, où l'on voyoit la datte, le nom du Héraut d'armes, le lieu où elles avoient éré préſentées, par leſquelles il luy déclaroit la guerre, pour l'infame & damnable conſpiration qu'il avoit faite avec le Ture contre les Chrétiens. Ces Lettres furent affichées en divers endroits, avec la figure du Héraut, qui préſentoit au Roy une épée rouge & flamboyante, & on y avoit ajoûté l'ex-

plication de ce ſymbole, qui ſignifioit qu'il luy déclaroit la guerre à feu & à ſang, comme à l'ennemi de la vraye Religion.

Des calomnies ſi circonſtanciées, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre tout à fait croyables, furent reçûes des Peuples comme des véritez inconteſtables, & on ne parloit du Roy en Allemagne qu'avec exécration : mais on n'en demeura pas là. Des gens apoſtez en divers endroits du pays mirent le feu en pluſieurs bourgs & villages pendant la nuit. On n'entendoit durant un certain temps parler que d'incendies tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. On recevoit tous les jours quelque nouvelle de cette nature, & on aſſûroit que ces Incendiaires étoient des François, qui par ordre de leur Roy s'étoient diſperſez dans toute l'Allemagne, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ces horribles artifices inſpirérent aux Allemans tant d'animoſité contre les François, que le Comte de Naſſau, qui faute d'argent, n'avoit pû juſques-là venir à bout de faire des levées de Lanſquenets pour l'Empereur, en trouva plus qu'il n'en voulut. Les Allemans s'enrôloient à l'envi, par l'eſpérance qu'il leur donnoit de les mener piller, brûler, ravager la France, & ne demandoient rien autre choſe pour leur ſolde.

Telle étoit la diſpoſition de l'Allemagne, lors que Langey y fut envoyé. Il n'oſa y paroître en public, de peur d'y être inſulté, ou même maſſacré. Il ſe logea chez un de ſes amis, à qui il ſe confioit, dans une des Villes les plus voiſines de France, qu'il ne nomme point dans ſes Mémoires : mais dans un Manuſcrit de la Maiſon du Bellay, il eſt dit que c'étoit à Andernac, dont le Gouverneur, à qui Langey avoit rendu un ſervice conſidérable en France, le cacha chez luy. Ce Seigneur donna avis de ſon arrivée à quelques perſonnes qu'il avoit attachées au Roy dans ſes précédentes Ambaſſades. Il concerta avec eux les moyens de deſabuſer les peuples ſur tant de fauſſetez, dont on les avoit prévenus. Il fit imprimer ſecrettement un Manifeſte en Allemand, en Latin, & en François, qu'il envoya par tout, avec les Lettres de pluſieurs Marchands Allemans, écrites de Lion tout récemment, qui contenoient les obligations qu'ils avoient au Roy, pour la bonté qu'il leur témoignoit en toutes rencontres : & ces mêmes Marchands étant preſque en même temps arrivez des Foires de Lion pour ſe trouver à celle de Straſbourg, rendirent témoignage de la fauſſeté de tous les bruits que les Impériaux avoient fait courir, touchant les mauvais traitemens qu'on leur faiſoit en France. Ils aſſurérent que rien n'étoit plus chimérique, que cette déclaration de guerre faite par l'Empereur au Roy, à l'occaſion de la prétenduë alliance de ce Prince avec le Turc, & parlérent de même ſur les autres articles qui avoient le plus animé les Allemans.

Le premier effet que ces témoignages produiſirent, fut que de treize mille Allemans que le Roy des Romains avoit levez pour entrer en Champagne, dix mille ſe débandérent ; & il en ſeroit arrivé autant à ceux du Comte de Naſſau, s'il ne les eût pas déja fait paſſer aux Pays-Bas.

Langey encouragé par ce ſuccés, écrivit à Loüis de Baviére Electeur & Comte Palatin, pour le prier d'aſſembler une Diéte, où le Roy vouloit faire les Princes d'Allemagne Juges du différent qu'il avoit avec l'Empereur touchant le Duché de Milan, comme étant un Fief de l'Empire : mais il n'en reçut point d'autre réponſe, ſinon qu'il communiqueroit ſa Lettre au Roy des Romains, nommé Vicaire de l'Empire. C'étoit-là luy ôter toute eſpérance de réüſſir : c'eſt pourquoy ne pouvant rien faire de mieux, il écrivit une autre Lettre, qu'il envoya à tous les Electeurs, & aux Princes de l'Empire, où marquant la demande qu'il avoit faite à l'Electeur Palatin, & l'offre du Roy de s'en rapporter à leur jugement ſur l'article du Milanés, il juſtifioit les droits que ce Prince avoit ſur ce Duché, & la néceſſité où l'Empereur le mettoit d'entrer en guerre avec luy pour ſa ſeule défenſe. Cette Lettre circulaire n'eut pas plus d'effet que la premiére, non plus que la Harangue qu'il fit aux Princes Proteſtans à l'Aſſemblée de Smalcalde, où il eut permiſſion d'aſſiſter. Ils le remerciérent, ſans parler d'autre choſe, des bonnes intentions que le Roy faiſoit paroître pour le bien & la tranquilité de l'Empire ; & le priérent d'aſſûrer ce Prince qu'il les trouveroit toûjours prêts à ſon ſervice contre tous ſes ennemis, excepté l'Empereur. D'autres Lettres qu'il leur écrivit, & d'autres Apologies qu'il leur envoya, furent auſſi inutiles. Le Marquis de Brandebourg, & quelques autres Princes, en uſérent à ſon égard en diverſes occaſions, non ſeulement avec peu d'honnêteté, mais encore d'une maniére indigne : mais Langey, nonobſtant tous ces obſtacles, obtint de quelques-uns qu'on levât des Troupes dans leurs Etats pour ſervir en France.

Sleidan Liv. 9.

Epiſtolæ & Apolog. Franciſci I. apud Freherum. T. 3.

Les Impérialiſtes mettoient en uſage d'autres ſtratagêmes en Italie, qu'en Allemagne. On y publioit des Prophéties ſans nombre, qui promettoient à l'Empereur la Couronne de France ; & elles ne faiſoient pas un petit effet dans un pays, où les Princes mêmes avoient eu de tout temps beaucoup de foy à l'Aſtrologie judiciaire. On y exaggéroit le nombre des Troupes de l'Empereur, tant de celles qu'il avoit en Italie, que des autres qu'il avoit aux Pays-Bas & en Allemagne. On ne parloit que des formidables Armées, avec leſquelles il alloit donner un aſſaut général à la France ; & on ſe ſervoit de tout cela, pour tâcher de débaucher au Roy tous les Amis & tous les Serviteurs qu'il avoit encore au delà des Monts.

On réüſſit par là auprés de François Marquis de Saluces, avec d'autant plus de danger pour la France, que le Roy l'avoit fait ſon Lieutenant général en Piémont pour la conſervation des Places, par leſquelles il vouloit arrêter la premiére impétuoſité des Eſpagnols.

La trahiſon du Marquis de Saluces étoit la plus lâche & la plus indigne qu'on eût vûe de long-temps. Il avoit été élevé avec le Roy, qui l'avoit toûjours tendrement aimé, & luy avoit accordé l'inveſtiture

l'inveſtiture de ce Marquiſat, comme d'un Fief A mouvant du Dauphiné : ou plutôt il le luy avoit donné : car ayant été ôté à ſon frére aîné Jean Loüis pour cauſe de rebellion, il avoit été ajugé au Roy par confiſcation. Ce Prince venoit encore tout recemment de luy accorder de tres grands domaines dans le Piémont ; & ne pouvoit luy donner une plus grande marque de diſtinction & de confiance, qu'en le faiſant ſon Lieutenant général en Piémont, dans une conjoncture, où c'étoit luy confier en quelque façon les clefs du Royaume de France.

Le prétexte qu'il prit de ſa perfidie, & dont il ſe ſervit quelque temps aprés dans un entre- B tien qu'il eut à Foſſan avec Martin du Bellay, fut que tout Marquiſat de la nature de celuy de Saluſſes étoit de droit relevant de l'Empire, auquel ſes prédéceſſeurs n'avoient pas eu droit de ſe ſouſtraire, pour ſe ſoumettre au Dauphin de Viennois ; & qu'il n'avoit rien fait autre choſe en quittant le parti de France, que de retourner à ſon légitime Seigneur : mais ſes véritables raiſons étoient, qu'il avoit des prétentions ſur le Marquiſat de Montferrat, dans leſquelles il eſpéroit que l'Empereur le favoriſeroit ; & qu'il appréhendoit d'être dépoüillé de ſon Etat par ce Prince. Outre qu'il étoit un de ceux, qui fol- C lement entêtez de l'Aſtrologie judiciaire, s'étoient laiſſez perſuader que les Aſtres promettoient à Charles V. la Couronne de France. Enfin aprés une longue conteſtation qu'il eut avec du Bellay touchant cette indigne démarche, il finit en luy demandant ; s'il vouloit qu'il allât en France faire le même perſonnage que le Prince de Melphe, qui apres avoir perdu ſa Principauté, pour s'être déclaré en faveur du Roy dans la derniére guerre de Naples, avoit été obligé de ſe réfugier en France, où quoy que le Roy luy donnât de grands appointemens, il ne vivoit pas avec autant de ſplendeur qu'il eût fait D dans ſon petit Etat.

Mais ce qui rendit ſa trahiſon plus infame, fut la maniére dont il l'exécuta ; c'eſt à dire en employant l'autorité même que le Roy luy avoit donnée, à ouvrir les paſſages de France aux Ennemis.

On avoit réſolu dans le Conſeil, ainſi que je l'ay déja dit, de garder au delà des Alpes Coni & Foſſan avec Turin, & de défendre ces Places contre les Impériaux, autant qu'il ſeroit poſſible, pour donner le temps au Roy d'aſſembler ſes Troupes en Provence & en Dauphiné. Le Marquis de Saluſſes, comme il en étoit conve- E nu avec Antoine de Léve, n'oublia rien pour empêcher, ou pour rendre inutile cette ſage précaution. Il aſſembla pluſieurs Conſeils de guerre là-deſſus, où il trouvoit toûjours moyen de ne rien conclure : ou bien, aprés avoir conclu un jour, il changeoit le lendemain d'avis. Tantôt il vouloit qu'on gardât Foſſan & Coni, tantôt qu'on ne gardât qu'une des deux : tantôt il envoyoit des Couriers au Roy, pour luy perſuader d'abandonner l'une & l'autre, & de n'entreprendre que la défenſe de Turin. Mais ſur les ordres réitérez de ce Prince, ou plutôt ſur les inſtantes priéres qu'il luy fit, & aux Seigneurs François de ſon Camp volant, de tenir ſeulement trois ſemaines dans ces deux Places, ou dans une des deux, il conſentit qu'une partie des Troupes s'y renfermât.

Mais ce ne fut qu'aprés avoir perdu bien du temps, qu'on auroit employé à les mettre en état de défenſe ; qu'aprés avoir conſumé la meilleure partie des vivres de Foſſan par un ſéjour inutile auprés de cette Place, contre l'avis de tous les principaux Officiers, & qu'aprés avoir fait ſous-main déſerter preſque tous les Pionniers qui avoient commencé à la réparer.

Nonobſtant le mauvais état de cette Place, Montpeſat en accepta le commandement ; & le Marquis de Saluſſes ſe chargea, ou plutôt fit ſemblant de ſe charger de la défenſe de Coni : car il leva enfin le maſque dés qu'il ſe fut éloigné de Foſſan, & alla ſe rendre auprés de l'Empereur. Cependant Antoine de Léve ayant laiſſé Jacques Foſzaro Seigneur de Scalenghe Gouverneur d'Aſt avec dix mille hommes pour faire le Siége de Turin, arriva à la vûe de Foſſan le Jeudy ſeptiéme de Juin. An. 1537.

Montpeſat avoit avec luy la Roche-dumaine, la Palice, Villebon, Vuartis, Saint Petre Corſe, le Baron de Caſtelpers, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, & une Garniſon aſſez nombreuſe, vû la petiteſſe de la Place, mais peu de munitions de guerre & de vivres, dont le Marquis de Saluſſes avoit donné l'état au Général Eſpagnol. Montpeſat reçut un nouveau Courier que le Roy luy avoit dépêché, aprés qu'il eut appris la déſertion du Marquis de Saluſſes, dont on avoit juſques-là voulu en vain luy rendre la fidélité ſuſpecte. Il le conjuroit, s'il y avoit moyen, d'arrêter l'Ennemi pendant un mois devant Foſſan, s'en rapportant toutefois à ſa prudence, parce qu'il ne vouloit pas le perdre ; non plus que tant de brave Nobleſſe qu'il avoit avec luy.

C'étoit luy demander l'impoſſible ; parce qu'il n'avoit pas pour vingt jours de vivres, & que pour toutes fortifications, il n'avoit que de méchantes levées de terre faites à la hâte, que le canon auroit bien-tôt réduites en poudre : mais c'eſt en de pareilles occaſions, où la réſolution, l'expérience, l'adreſſe, l'eſprit du Commandant ſuppléent quelquefois à tout le reſte : qualitez qui ne manquoient pas à Montpeſat.

Il jugea qu'il falloit commencer par faire paroître aux Eſpagnols la vigueur des gens à qui ils avoient affaire. Dés le ſoir de l'arrivée Memoires de Langey. Liv. 6. d'Antoine de Léve, avant que l'Armée fût entiérement logée, il fit une ſortie où il luy tua beaucoup de monde : la nuit finit le combat ; mais le Général Eſpagnol, à la faveur des ténébres, s'empara du Couvent de S. François, qu'on n'avoit pas eu le temps de démolir ; & par le moyen de ce poſte, fit un logement à une portée d'arquebuſe de la Ville. Le lendemain il pouſſa ſes tranchées, où il perdit bien des Soldats ; au troiſiéme jour, une batterie de deux canons fut en état de tirer, & eut bien-tôt ruiné toutes les défenſes des Aſſiégez, qui dés lors

n'eurent plus d'autre reſſource que leur courage, & quelques foibles retranchemens qu'ils avoient faits au dedans de la Place.

Sur le ſoir, ils firent une ſeconde ſortie, le Baron de Caſtelpers Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Montpeſat étant à la tête de la Cavalerie, & le Capitaine Vuartis Navartois avec les gens de pied. Celuy-cy, à la faveur d'un chemin creux, gagna la prairie, où il donna ſur le quartier des Lanſquenets dont la garde étoit foible, parce qu'ils étoient les plus éloignez de la Ville: il les ſurprit, tailla en piéces la Garde; & la Cavalerie de Caſtelpers ſurvenant, mit tout le quartier en déſordre.

L'allarme étant parvenuë juſqu'à Antoine de Léve, il fit marcher un gros d'Eſpagnols, pour couper les François; mais le Capitaine S. Petre avec Villebon, ayant en même temps forcé & nettoyé la tranchée, les Eſpagnols furent obligez de revenir ſur leurs pas pour le repouſſer. La Cavalerie Françoiſe ſuivit les Eſpagnols, & les chargea en queuë, tandis que Saint Petre faiſoit feu ſur eux de la tranchée, dont il s'étoit rendu le maître. Cette bruſque attaque mit un ſi grand déſordre dans le Camp, qu'Antoine de Léve voyant les aſſiégez marcher vers le Couvent de S. François, & qu'il n'avoit preſque perſonne avec luy, fut contraint de ſe ſauver, porté dans une chaiſe, ne pouvant monter à cheval à cauſe de ſa goutte. Ses porteurs ſe ſentant pourſuivis de pres, le jettérent dans un bled, & s'enfuirent. Il y demeura ſans être découvert juſqu'à la retraite des François. Ils la firent en tres bon ordre, & avec tant de bonheur, qu'ils n'eurent perſonne de tué; mais quelques-uns ſeulement furent bleſſez, & entre autres Vuartis & Saint Petre.

Le Général Eſpagnol porta fort impatiemment cet affront: mais il s'aſſûroit que les Aſſiégez, aprés avoir pendant quelques jours ſignalé leur courage, ne s'obſtineroient pas à défendre une ſi méchante Place, où ils avoient tres peu de vivres. Il en étoit ſi perſuadé, que ſuivant le conſeil qué luy avoit donné le Marquis de Saluſſes, il avoit laiſſé libre le quartier de la porte qui va à Coni, pour leur donner moyen de s'y retirer la nuit ſans être pourſuivis; mais ſon eſpérance fut trompée. Montpeſat ſe ſervit uniquement de cette commodité, pour fournir d'eau la Ville, où il n'y avoit que ſept puits, dont cinq étoient déja à ſec.

Cependant Antoine de Léve, pour hâter leur retraite, ou leur capitulation, dreſſa une nouvelle batterie, qui en peu d'heures fit une bréche, où trente hommes de front pouvoient monter à l'aſſaut, & aller de plein pied dans la Ville, le foſſé qui étoit fort étroit, étant entiérement comblé. Le canon ceſſa de tirer pendant deux heures, & les Aſſiégez ne doutérent pas que les Ennemis ne ſe diſpoſaſſent à l'aſſaut. Montpeſat ſe prépara à le ſoûtenir dans un retranchement qu'il avoit fait ſur le rempart, où il mit les Gendarmes à la tête, & l'Infanterie derriére.

Antoine de Léve eut en effet deſſein de faire l'attaque: mais ne voulant pas expoſer ſes vieilles Bandes Eſpagnoles en une occaſion ſi peu importante, il commanda les Troupes Italiennes, qui le refuſérent, ſous prétexte qu'on ne les payoit point. Les Lanſquenets en firent de même, diſant qu'ils méritoient autant que les Eſpagnols d'être ménagez.

Douze jours ſe paſſérent depuis la bréche faite, ſans qu'on fiſt autre choſe de part & d'autre, que tirer, le Général Eſpagnol attendant toûjours que la Ville ſe rendit faute de vivres. Effectivement le ſeiziéme jour du Siége le Commandant ayant viſité ſes magaſins, trouva qu'il n'y en avoit plus que pour quatre ou cinq jours, & qu'à peine luy reſtoit-il de poudre autant qu'il luy en faudroit pour ſoûtenir un aſſaut. Il reçut en même temps une Lettre du Roy, par laquelle il luy mandoit, qu'il luy falloit encore quinze jours pour le ſecourir, & que s'il ne pouvoit pas l'attendre, il fiſt ſa capitulation la plus honorable qu'il pourroit. Il délibéra là-deſſus avec les principaux Capitaines; & ils conclurent à ſe rendre; mais ils auroient été bien-aiſes, pour avoir de meilleures conditions, que la propoſition leur en eût été faite par les Aſſiégéans.

Lors qu'ils tenoient Conſeil, il arriva un Trompette de la part d'Antoine de Léve, pour demander un Capitaine qui avoit été fait priſonnier dans la derniére ſortie. Le Trompette étoit auſſi chargé de faire de ſa part ſes complimens au Sieur de la Rochedumaine, qui avoit éte ſon priſonnier aprés la Bataille de Pavie, & avec qui il avoit lié amitié.

Cela donna lieu à des civilitez réciproques. On ſe fit des préſens de part & d'autre. La Rochedumaine invité par Antoine de Léve à un repas, y alla. On luy offrit de laiſſer ſortir la Garniſon ſans armes & ſans bagage; il le refuſa. On ajoûta les armes, le bagage, & les enſeignes; mais à condition qu'elles ne ſeroient point déployées en ſortant de la Place; il rejetta encore cette propoſition. Enfin il obtint toutes les conditions les plus honorables, & trois autres encore qu'il n'eſpéroit pas. La premiére, de demeurer dans la Ville encore quinze jours; c'étoit le temps que le Roy leur avoit demandé pour arrêter les Ennemis. Il fut ajoûté à cet article, que ſi durant ce temps-là le ſecours venoit, la capitulation ſeroit nulle. La ſeconde, que les Aſſiégéans fourniroient aux Aſſiégez des vivres pendant ce temps-là pour de l'argent. La troiſiéme que l'argent que le Roy pourroit leur envoyer, paſſeroit dans la Ville.

Les choſes étant ainſi arrêtées, Montpeſat vint le lendemain à une Chapelle entre le Camp & la Ville avec d'Aſſier & la Palice fils unique du feu Maréchal de Chabanes, & ſigna la capitulation.

Huit jours aprés, l'Empereur arriva au Camp avec toute ſon Armée, accompagné des Ducs de Savoye & de Baviére, du Marquis du Guaſt, & d'une infinité de Nobleſſe. La Rochedumaine l'étant venu ſaluer, ce Prince l'embraſſa. Il fit devant luy la revûe de ſon Armée, & luy demanda ce qu'il en penſoit. Il répondit qu'il étoit fâché de la voir ſi belle; mais que s'il paſſoit les

Monts, il en verroit une autre encore plus leſte, A & que s'il avoit le bonheur de la défaire, il en trouveroit quinze jours aprés encore une autre plus nombreuſe. L'Empereur luy demanda où il croyoit qu'il allât? Il dit que c'étoit en Provence. Il eſt vray, repartit l'Empereur, & les Provençaux ſont mes Sujets. J'aſsûre votre Majeſté Impériale, reprit la Rochedumaine, qu'elle les trouvera tres déſobéiſſans. La converſation continua quelque temps d'une maniére également libre: mais l'Empereur y fit toûjours aſſez connoître, qu'il étoit perſuadé que le Roy n'étoit pas en état de luy réſiſter: cela parut ſur tout par la derniére queſtion qu'il fit à ce Seigneur. Il B luy demanda combien il y avoit de journées du lieu où ils étoient juſqu'à Paris? De journées, repartit du Maine? Si par journées vous entendez des Batailles, je vous aſsûre qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que dés la premiére les Aggreſſeurs ne ſoient bien battus. Cette repartie fit ſourire l'Empereur, qui le congédia, aprés luy avoir fait bien des amitiez.

Ce Prince ne fut guéres content de l'article de la capitulation, qui accordoit un ſi long délai pour l'évacuation de la Place; & il fit tout ce qu'il put par le Marquis de Saluſſes, pour perſuader à Montpeſat de partir avant le temps marqué: mais ce Commandant n'en voulut rien rab- C battre. Le jour étant arrivé, il ſortit enſeignes déployées, Martin du Bellay conduiſant la Cavalerie, & le Chevalier d'Ambres l'Infanterie. On leur fit bien des chicanes. Ils eurent beaucoup de peine à empêcher que dans le chemin les Payſans & les Allemans même de leur eſcorte ne pillaſſent leur bagage: ils en vinrent quelquefois aux mains avec les uns & les autres; & enfin ils arrivérent à Feneſtrelle juſqu'où l'on devoit les conduire. De là du Bellay fut dépêché au Roy par Montpeſat, pour luy rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé à Foſſan, dont la priſe n'auroit D pas mérité d'avoir place dans cette Hiſtoire, ſi la bravoure extraordinaire de ceux qui la défendirent, & le temps qu'elle donna au Roy de ſe préparer à recevoir les Ennemis, n'en euſſent pas fait un évenement tres conſidérable.

Il ne reſtoit plus au Roy que Turin dans le Piémont: car Cony, qu'on devoit défendre avec Foſſan, ſelon le projet envoyé de la Cour, fut abandonné enſuite de la trahiſon du Marquis de Saluſſes, qui dans le dernier Conſeil de guerre tenu avec les Capitaines François avant le Siége de Foſſan, s'étoit chargé luy-même d'y pourvoir. L'Empereur cependant faiſoit aſſiéger E Turin par le Marquis de Marignan & par le Général Scalengue ſeulement avec dix mille hommes. C'étoit trop peu de monde pour la prendre bien-tôt; car quoy que l'Amiral de Chabot, avant ſon départ d'Italie, n'eût pas eu le loiſir d'y faire tous les ouvrages qu'il Guichenon Hiſt. de Savoye. avoit projettez, elle étoit défenduë par deux braves Capitaines, ſçavoir par Annebaut & par Coucy Seigneur de Burie. Les magaſins étoient bien fournis, & la Garniſon forte & compoſée de bonnes Troupes.

Le Duc de Savoye, comme le plus intéreſſé, au-

roit fort ſouhaité que l'Empereur y eût employé toutes ſes Troupes, & en eût chaſſé les François, avant que d'entrer en Provence. Il l'en avoit ſouvent preſſé: il continuoit de le faire depuis la priſe de Foſſan; & ne déſeſpéroit pas de le luy perſuader; parce que parmi les Miniſtres Impériaux, il en voyoit pluſieurs qui n'étoient pas trop d'avis de ſon paſſage en France, ſûr tout en laiſſant Turin derriére luy. Antoine de Léve même parlant de cette expédition, au moins en public, ne paroiſſoit pas fort l'approuver. On crut pourtant toûjours qu'il en étoit le principal auteur, & que ce qu'il en diſoit en l'improuvant, n'étoit qu'afin que l'Empereur en eût tout l'honneur, ſi la choſe réuſſiſſoit, comme il n'en doutoit pas. Langey. Liv. 6.

Les raiſons qu'on apportoit à ce Prince, pour le détourner de ce deſſein, étoient les mêmes que celles qu'on avoit tant de fois employées, pour empêcher nos Rois de porter la guerre au delà des Alpes, l'éloignement de ſes Etats, la difficulté du tranſport des vivres, d'où ſuivoit celle de ſubſiſter dans un Pays ennemi, la facilité que le Roy auroit à ſe défendre dans ſon Royaume; & on ajoûtoit l'exemple de Foſſan, qui n'étant qu'une maſure, avoit tenu auſſi long-temps qu'une bonne Ville de guerre; parce qu'elle étoit défenduë par des gens tres braves, & auſquels le Roy de France en avoit une infinité de ſemblables.

Ce qui donna encore quelque eſpérance au Duc de Savoye, fut l'arrivée des Cardinaux Trivulce & de Carpi, chargez de la part du Pape d'engager les deux Princes à reprendre les négociations; à quoy il y avoit d'autant plus d'apparence, que Leidekerke Ambaſſadeur de l'Empereur, aprés avoir été congédié de la Cour de France, avoit écrit de Suze à Monſieur d'Humiéres, qu'il avoit un pouvoir de ſon Maître pour de nouvelles propoſitions de Paix, & qu'il traiteroit volontiers avec luy-même, ſi le Roy le jugeoit à propos. Ce Prince aprés avoir fait quelque difficulté, y avoit conſenti, & avoit même permis à Leidekerke de paſſer par la France pour aller aux Pays-Bas, où ſous prétexte de s'inſtruire de certains points qui pouvoient faciliter la Paix, il ſe rendit auprés de Marie Reine de Hongrie, qui en étoit Gouvernante.

Mais l'Empereur avoit pris ſon parti; les Cardinaux ne pûrent rien gagner, & l'on ſçut depuis, que ce nouvel artifice n'étoit que pour obtenir le paſſage de Leidekerke par le chemin le plus court, afin de prendre des meſures avec le Comte de Naſſau ſur les deſſeins de la Campagne, & que dans le même temps que l'Empereur entreroit en Provence, ce Comte pénétrât de ſon côté le plus avant qu'il pourroit en Picardie.

Il n'y avoit guéres lieu de douter que l'Empereur venant attaquer le Royaume, ne prît ſa route par la Provence; parce qu'il pouvoit s'avancer par là ſans réſiſtance juſqu'à Nice, qui appartenoit au Duc de Savoye, & qu'il n'avoit garde de s'éloigner de ſa Flotte, ſur laquelle il avoit chargé ſes vivres, ſes gros bagages, & ſa

groſſe artillerie. Toutefois le Roy, quoy qu'il portât ſa principale attention de ce côté-là, avoit auſſi pris ſes precautions du côté du Dauphiné. Monſieur d'Humiéres gardoit les paſſages, & avoit ſes Pionniers tous prêts dans les montagnes, pour rompre les chemins, & des Soldats dans les Forts & les défilez, pour diſputer le paſſage. On ne fut pas long-temps en ſuſpens; car vers la my-Juillet le Roy eut avis certain, que l'Avant-garde de l'Armée ennemie s'étoit miſe en marche le treiziéme du mois, tenant le chemin de Niece.

An. 1536.

Dés qu'il en fut aſſûré, on commença à exécuter le plan de défenſe qu'il avoit formé avec le Maréchal Anne de Montmorenci. Il fit ce Seigneur Généraliſſime de ſes Troupes, avec un plein pouvoir d'agir, ſelon que ſa prudence plutôt que ſon courage le luy dicteroit dans les diverſes occurrences. Ce plan conſiſtoit en trois choſes. Premiérement à faire le dégât, depuis les Alpes juſqu'à Marſeille, & depuis la Mer juſqu'au Dauphiné, non ſeulement dans le plat-pays, mais même dans les Bourgs & dans les Villes, & de ſe borner à la défenſe de Marſeille & d'Arles. Secondement, à tenir l'Armée campée ſous Avignon, couverte du Rhône & de la Durance. En troiſiéme lieu, à ne point hazarder de Bataille, & à ne s'engager en aucune action importante ſans une certitude morale du ſuccés.

Langey. Liv. 7. Belcarius. Liv. 21. Annales de France, &c.

Le Maréchal de Montmorenci alla ſe mettre à la tête des Troupes auprés d'Avignon, où il rendit ſon Camp inacceſſible par ſa ſituation, partie par les travaux qu'il y avoit fait faire, & par ceux qu'il y ajoûta: ayant d'ailleurs la commodité du Rhône par où les vivres luy venoient commodément de tout le pays qu'il avoit derriére luy.

Le Sieur de Bonneval fit avec une extréme promptitude le ravage qu'on luy avoit ordonné. On fit de grandes bréches aux murailles de toutes les Villes qu'on abandonnoit; on brûla tous les fourages & tous les grains que les particuliers avoient négligé de tranſporter dans des lieux sûrs; on détruiſit les fours, les moulins, on en briſa les meules, & on enleva tout le fer qui pouvoit ſervir à les rétablir; on mena au Camp d'Avignon tous les Artiſans, dont les Ennemis auroient pû s'aider; on défonça tous les tonneaux de vin, on jetta du blé dans les puits, & d'autres choſes qui pouvoient en gâter l'eau; mais on ne toucha point aux arbres, ni aux vignes dont les fruits étoient déja avancez, & dont l'abondance étoit propre à cauſer des maladies dans le Camp ennemi. Le Roy ſe poſta avec un autre Corps d'Armée à Valence, pour renforcer celuy d'Avignon quand il en ſeroit beſoin, & ſe ſervit de l'un & de l'autre, ſelon les diverſes entrepriſes que les Impériaux feroient.

On comptoit dans l'Armée de l'Empereur vingt deux mille Allemans, dix mille Eſpagnols, douze mille Italiens, deux mille cinq cens Hommes d'armes de diverſes Nations. Le Marquis du Guaſt y faiſoit la fonction de Général de l'Infanterie, Ferdinand de Gonſague celle de Général de la Cavalerie, & le Duc d'Albe commandoit la Gendarmerie. Toutes ces Troupes marchéront à Niece en divers Corps, & l'Empereur y arriva avec le dernier, le vingt-cinquiéme de Juillet. Antoine de Léve avoit ſous ce Prince la principale autorité, que ſes longs & importans ſervices, ſon expérience, & ſon habileté luy avoient méritée.

Langey. Liv. 7. An. 1536.

Cette grande Armée ſouffrit beaucoup dans le paſſage des montagnes, étant continuellement harcelée par les Montagnards, qui aprés avoir fait leurs décharges, ſe ſauvoient par des détours où les Impériaux n'oſoient les ſuivre. L'Empereur même y courut riſque de la vie; car cinquante Payſans s'étant retranchez dans une Tour, conjurérent de le tuer au paſſage, quoy qu'il leur en dût arriver; & en effet ayant apperçu un Seigneur de l'Armée en tres bel équipage, auquel tous ceux qui l'environnoient paroiſſoient rendre beaucoup de reſpect, ils le prirent pour ce Prince, & ayant fait ſur luy leur décharge, le tuérent * ſur la place. Sommez de ſe rendre, ils le refuſérent. Il fallut faire venir le canon; & ayant été forcez, on les fit tous pendre. Mais les Soldats animez de l'eſpérance du pillage & de la conquête du Royaume de France qu'on leur alloit donner en proye, & dont on faiſoit déja le partage à la Cour de l'Empereur, leur faiſoit ſupporter ſans peine ces premiéres fatigues, & eſſuyer tous ces dangers.

* Ce Seigneur s'appelloit Garillazzo de la Vega. Vie de S. François de Borgia, par le P. Verjus.

Ils ne doutérent plus de la victoire, quand étant deſcendus dans la plaine, ils ne virent point d'Armée en campagne pour leur réſiſter; mais ſeulement quelques Partis, qu'ils repouſſérent aiſément; parce que ceux qui commandoient ces Partis n'avoient ordre que de reconnoître la marche de l'Armée Impériale, pour en informer le Roy & le Maréchal de Montmorenci, ſans s'engager au combat. Il n'y eut que Montejan & Boiſy, qui ayant extorqué plutôt qu'obtenu la permiſſion de s'approcher de l'Avant-garde Impériale commandée par Ferdinand de Gonſague, y donnérent une chaude allarme dans le temps qu'il décampoit de Fréjus.

Il crut d'abord que c'étoit toute l'Avant-garde de l'Armée Françoiſe; mais ayant été informé qu'il n'y avoit que trois cens Hommes de pied avec cent quarante chevaux, partie Hommes d'Armes, partie Archers, il les ſuivit avec beaucoup de diligence, & les ayant atteint entre Brignole & le Luc, les défit entiérement aprés un Combat tres ſanglant, où il y eut preſque autant de morts du côté des vainqueurs, que du côté des vaincus: mais les deux chefs, ſçavoir Montejan & Boiſy, y demeurérent priſonniers avec Loüis de Silly Seigneur de la Roche-guyon jeune Gentilhomme qui faiſoit ſa premiére campagne, & qui s'aquit en cette rencontre une grande réputation.

L'Empereur qui mettoit tout à profit, ayant reçu la nouvelle de ce petit avantage, non ſeulement fit répandre le bruit dans ſon Armée, que l'Avant-garde Françoiſe avoit été taillée en piéces; mais encore il l'écrivit en Italie & en Allemagne, pour intimider en ces quartiers-là les Amis & les Alliez du Roy de France, & ceux

que l'incertitude du ſuccés de ſon entrepriſe tenoit encore en ſuſpens ſur le parti qu'ils devoient prendre. Il en parla dans ſes Lettres, comme d'un coup preſque déciſif, & qui avoit déja à demi abbatu le courage & les forces des François.

Quelque peu conſidérable que fut ce premier échec, il cauſa beaucoup de chagrin au Roy, d'autant plus qu'immédiatement avant que de l'apprendre, il avoit fait une perte qui l'avoit accablé de douleur : & il eut beſoin de toute ſa conſtance & d'un cœur auſſi ferme que le ſien, pour n'y pas ſuccomber. C'étoit la mort de ſon fils aîné François Dauphin, jeune Prince de dix-huit ans & demi, & dont les grandes qualitez faiſoient déja l'admiration de toute la France.

An. 1536. Il mourut à Tournon le douziéme d'Août, comme il venoit joindre l'Armée.

Cette mort fit un grand bruit dans l'Europe. On crut d'abord que la maladie qui l'emporta en quatre jours, n'étoit venuë que d'avoir bû de l'eau trop fraiche, aprés s'être extrémement échauffé à Lion en une partie de Paume : mais on eut ſoupçon par quelques indices, que l'eau avoit été empoiſonnée ; & on arrêta le Comte Sebaſtien de Montécuculi Italien Ferrarois ſon Echanſon, de qui on eut quelque défiance. On luy fit prêter l'interrogatoire ; & ſur les marques d'arſenic que les Médecins reconnurent à l'ouverture du corps, ſur ce que l'on trouva de ce poiſon & d'autres ſemblables dans la caſſette de ce Comte ; & enfin ſur l'aveu qu'il fit du crime à la queſtion, où il confeſſa de plus, qu'il avoit auſſi eu deſſein d'empoiſonner le Roy, il fut écartelé à Lion le ſeptiéme d'Octobre.

Il dit dans les tourmens des circonſtances tres fâcheuſes pour la réputation des Ennemis de la France : entr'autres il fit mention d'une audience qu'il avoit eu de l'Empereur étant en Italie, préſenté par Ferdinand de Gonſague & Antoine de Lève, où ce Prince luy demanda : *S'il ſçavoit bien l'ordre & façon que tenoit le Roy à ſon boire & à ſon manger.* On apprit auſſi que dans le temps de la mort du Dauphin, Dom Lopez de Soria Ambaſſadeur de l'Empereur à Veniſe, avoit en quelques occaſions fait cette queſtion ; ſçavoit qui ſeroit Roy en France, ſuppoſé que celuy qui y régnoit & ſes enfans mouruſſent, & contre qui en ce cas l'Empereur auroit à pourſuivre la guerre.

On ajoûtoit de plus que le Duc Guillaume de Baviére avoit dit au mois de Juin en Allemagne au Sieur de Langey, à l'occaſion de la trahiſon du Marquis de Saluſſes, qu'il ſçavoit de bonne part que ce Marquis n'étoit pas le ſeul qui eût comploté contre le Roy, & qu'il y en avoit d'autres en France, & pluſieurs qui ſe découvriroient en temps & lieu.

La haine qu'on avoit en France contre l'Empereur, y faiſoit paſſer parmi le peuple ces conjectures comme des preuves inconteſtables, qu'il avoit eu part à ce parricide. Il en fut au deſeſpoir quand il apprit ce qu'on y diſoit de luy. Il proteſta avec les plus grands ſermens, qu'il auroit mieux aimé perdre mille Empires, que de former un ſi déteſtable projet, ſi éloigné de ſon génie, & ſi indigne d'un Prince tel que luy. Gonſague & Antoine de Léve ne ſe récrierent pas avec moins d'indignation contre les choſes dont Montécuculi les avoit chargez, forcé par la rigueur de la queſtion ; & ils ſouhaitoient, diſoient-ils, qu'il eût été encore en vie, pour prouver contre luy leur innocence les armes à la main dans un duel. On ajoûta communément plus de foy aux proteſtations de l'Empereur, qu'à celles de ces deux Seigneurs ; & les horribles calomnies que les Miniſtres de ce Prince avoient publiées contre le Roy en Allemagne, faiſoient voir que l'honneur & la conſcience ne leur étoient pas fort en recommandation. Quoy qu'il en ſoit, ſi les Miniſtres ou les Généraux de l'Empereur furent les auteurs de ce crime, ils en furent bien punis par le mauvais ſuccés de ſon expédition de Provence.

L'Empereur n'avoit pas été plutôt dans la plaine, que voyant tout le Pays ravagé, ſes Villes abandonnées & démantelées, les Payſans tetirez dans les bois & dans les montagnes, l'Armée de France retranchée auprés d'Avignon, ſans eſpérance de la pouvoir attirer à une Bataille, le paſſage du Rhône qu'il eſpéroit forcer en prenant cette Place, devenu impoſſible, il comprit qu'il s'étoit fort mécompté ; qu'il luy ſeroit difficile de s'arrêter faute de ſubſiſtance, & trop dangereux de paſſer outre, de peur d'être coupé. Il ſe campa avant la my-Août ſous la Ville d'Aix, où les vivres commencérent à luy manquer, quoy qu'on eût découvert quelques amas de graius que des Bourgeois avoient cachez aux Officiers du Roy, dans l'eſpérance de les retrouver aprés la retraite de l'Ennemi : mais c'étoit peu de choſe ; & il ne ſe trouvoit point de moulins pour les moudre. C'étoit cependant une néceſſité à l'Empereur de prendre bien-tôt ſon parti.

On ne pouvoit délibérer que ſur trois, qui étoient d'aller attaquer le Camp d'Avignon, ou de faire le Siége d'Arles, ou celuy de Marſeille. En prenant Marſeille, il auroit pû avoir des vivres par Mer, & la priſe d'Arles luy auroit facilité le paſſage du Rhone, pour prendre des quartiers dans le Languedoc. L'attaque du Camp, ſi le ſuccés étoit heureux, devoit être un coup déciſif ; mais ceux qui avoient été reconnoître ce Camp, l'avoient trouvé ſi inacceſſible, qu'ils jugérent l'entrepriſe téméraire. L'Armée du Roy y étoit devenuë tres nombreuſe par l'arrivée de huit mille Suiſſes : il y en devoit arriver bien-tôt encore autant ; & malgré les intrigues des Impériaux en Allemagne, il en venoit tous les jours des troupes joindre l'Armée Françoiſe.

Les Siéges d'Arles & de Marſeille n'étoient pas impoſſibles, ſur-tout celuy d'Arles, à cauſe de la ſituation de la Place, qui eſt commandée ; mais pour peu que l'un ou l'autre Siége durât, l'Armée ſeroit affamée, n'y ayant ni fourages ni vivres aux environs. Les Garniſons en étoient fortes ; il y avoit quantité de Nobleſſe Françoiſe, & on avoit choiſi les meilleures Troupes, pour défendre ces deux clefs du Royaume.

An. 1536. Memoires de Langey. Liv. 7. Belcarius. Liv. 21. Le Feron. Annales de France.

Arreſt rapporté dans les Mélanges Hiſtoriques de Guill. de Taix Abbé de Balleſontaine, publié par Camulat.

Memoires de Langey. Liv. 6.

Le Feron.

L'Empereur dans cet embarras, plutôt pour dire qu'il ne s'étoit pas retiré ſans faire quelque tentative, que par l'eſpérance de réuſſir, réſolut de ſe preſenter au moins devant ces deux Villes.

Dans les plans qu'il en avoit vûs avant que de partir d'Italie, les Ingénieurs avoient remarqué en l'une & en l'autre un endroit tres foible, & qui pouvoit être inſulté, ſuppoſé que la négligence des François eût été aſſez grande pour n'y pas remédier. Il avoit tant de confiance dans la bravoure de ſes Troupes, que ſuppoſé qu'il y eût lieu à quelque attaque bruſque, il ſe promettoit que malgré le grand nombre des defenſeurs, elles ne refuſeroient pas de la faire.

Il fit partir dés le minuit du quinziéme d'Août trois mille Eſpagnols, quatre mille Italiens, cinq mille Lanſquenets, & l'élite de ſa Cavalerie, & ſuivit ce Corps d'Armée luy-même avant le jour, accompagné du Duc d'Albe, du Marquis du Guaſt, de Ferdinand de Gonſague, & du Comte de Horn Allemand, pour arriver à Marſeille vers le point du jour.

Il fit faire alte à quelque diſtance de la Ville dans un fond, proche de la Mer, où l'Armée ne pouvoit point être découverte de deſſus les murailles, & s'avança avec le Marquis du Guaſt par des chemins creux juſqu'à la portée du canon. Il s'arrêta là derriére une maiſon ruinée, & envoya le Marquis avec quelques Arquebuſiers pour reconnoître l'endroit de la Place, dont il étoit queſtion. Ce Seigneur le trouva tres bien réparé, & hors d'inſulte; & en même temps il vit des Troupes de la Ville qui ſortoient à la file pour luy couper le retour; car le hannîſſement des chevaux du Corps d'Armée avoit donné l'allarme, & on l'avoit apperçu luy-même.

Comme il ſe retiroit au lieu où il avoit laiſſé l'Empereur, on luy lâcha quelques volées de canon, qui ayant donné dans la maiſon ruinée, tuérent & bleſſérent pluſieurs perſonnes de l'eſcorte de ce Prince, & il fut contraint de s'éloigner pour ſe mettre à couvert. Alors il envoya ordre à l'Armée de s'approcher, la laiſſa ſous les ordres du Duc d'Albe & du Comte de Horn, comme s'il eût voulu faire le Siége. Il en détacha ſeulement douze cens chevaux avec ſix Enſeignes de Fantaſſins ſous le Marquis du Guaſt & le Capitaine Paul Saxon, pour aller reconnoître Arles, & s'en retourna avec quelques Eſcadrons en ſon Camp d'Aix.

Monſieur de Barbeſieux qui commandoit dans Marſeille, n'étant pas aſſez inſtruit du nombre des Troupes ennemies, ne voulut pas permettre à pluſieurs Officiers qui l'en preſſoient, de ſortir ſur elles, & rappella même ceux qu'il avoit envoyez à la découverte: mais il fit mettre ſur des barques de Pêcheurs un bon nombre de Soldats, qui eurent ordre d'aller deſcendre à un endroit, où l'on avoit apperçu quelques Gendarmes. Il les fit ſuivre par des Galéres, avec ordre aux Capitaines qui commandoient ces Troupes de deſcendre à terre, au lieu qu'il leur marqua, & d'attirer, s'ils pouvoient, l'Ennemi à une anſe où les Galéres ſeroient cachées.

La choſe fut tres bien exécutée. Dés qu'ils parurent, le Duc d'Albe déracha contre eux quelque Cavalerie Légére, ſur laquelle ils firent leur décharge; & le terrain étant aſſez coupé, ils entretinrent l'eſcarmouche juſqu'à ce qu'un autre gros de Cavalerie ennemie arriva. Alors ils ſe jettérent dans une eſpéce de verger voiſin, où ils ne pouvoient être forcez que par le côté de la Mer. Les Allemands ſe répandirent en grand nombre de ce côté-là, où ils ne furent pas plutôt, que les Galéres firent ſur eux un feu terrible, & les obligérent de retourner beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient venus. Ils eſſuyérent encore celuy des Arquebuſiers en repaſſant le long du verger. Il y en eut beaucoup de tuez, du nombre deſquels furent le Comte de Horn, & un autre Seigneur Alleman ſon parent, qui furent tres regrettez l'un & l'autre, comme étant deux des plus conſidérables & des meilleurs Officiers de l'Armée Impériale. Le Duc d'Albe ſe vengea de cet affront d'une maniére cruelle, mais conforme à ſon génie feroce, en faiſant tirer à quatre chevaux un Soldat de la Garniſon qui fut pris en cette rencontre, ſous prétexte que c'étoit un transfuge; parce que peu de temps auparavant il avoit été à la ſolde de l'Empereur.

Le Marquis du Guaſt ne trouva pas Arles moins en état de faire une longue défenſe, que Marſeille. Il en fit ſon rapport à l'Empereur, qui fut entiérement déconcerté. Il envoya ordre au Duc d'Albe de demeurer devant Marſeille, & de prendre ſes quartiers aux environs, comme s'il en eût voulu faire le Siége, & il fit en même temps courir le bruit, qu'il alloit venir attaquer le Camp d'Avignon avec l'Armée qu'il avoit ſous la Ville d'Aix.

Toutes ces manœuvres ſe faiſoient pour faire ſortir l'Armée Françoiſe en campagne, & l'engager à une Bataille. Il ſçavoit que pluſieurs des principaux Chefs & la plûpart de la Nobleſſe Françoiſe, pouſſée de ſon impatience naturelle, s'ennuyoient fort de l'inaction où on la tenoit dans le Camp. Il eſpéroit que le Maréchal de Montmorenci, qui ſe faiſoit luy-même une grande violence, condeſcendroit enfin à cette ardeur de combattre qu'il voyoit dans ſon Armée. En effet ce Maréchal eut beſoin de toute ſa réflexion, & des ordres réitérez du Roy, pour ſe contenir, & réſiſter aux preſſantes inſtances que les autres Généraux luy faiſoient, d'aller chaſſer les Troupes ennemies de devant Marſeille. On luy repréſentoit que l'Armée de France ayant reçu tous ſes renforts, étoit en état non ſeulement de réſiſter à celle de l'Empereur, mais encore de la battre; que c'étoit une choſe honteuſe de demeurer avec tant de forces caché dans des retranchemens; que l'Armée Impériale étoit affoiblie de plus d'un tiers par les maladies qui la déſoloient; que juſqu'alors ſa prudence luy avoit fait grand honneur; mais que les circonſtances étant maintenant changées, il falloit pour ſoûtenir ſa répuration, une action de vigueur.

Le Maréchal, aprés avoir fort loué le zéle & le courage tant des Officiers que des Soldats, leur remontra à ſon tour l'utilité de la conduite

qu'on avoit tenüe ; qu'en continuant de la ſuivre, on acheveroit de défaire l'Ennemi, ſans rien hazarder ; que le ſuccés d'une Bataille, avec quelque avantage qu'on la donnât, dépendoit beaucoup de la fortune ; que quand on la gagneroit, il en coûteroit toûjours beaucoup de ſang aux vainqueurs, ſans eſpérance de faire aucune conquête, & que ſi par malheur on la perdoit, tout l'Etat ſe trouveroit en un grand danger, & d'autant plus, que les Ennemis avoient déja fait des progrés aſſez conſidérables en Picardie ; qu'en un mot il avoit des ordres contraires du Roy.

Néanmoins afin de les ſatisfaire en partie, il commença à envoyer diverſes Troupes en campagne pour fatiguer les Ennemis, & les harceler dans leurs fourages & dans le tranſport des vivres ; & c'eſt ce qui acheva de les ruiner. Leurs Fourageurs étant obligez de s'écarter fort loin de leur Camp, trouvoient par tout des Partis nombreux, qui tomboient ſur eux à chaque pas ; & on les battoit preſque en toutes les rencontres.

Cependant Henri Duc d'Orléans devenu Dauphin & Duc de Bretagne par la mort de ſon frére aîné, étoit à Valence auprés du Roy ſon pére ; & ayant appris la nouvelle qui paſſoit pour conſtante, que l'Empereur devoit venir attaquer le Camp d'Avignon, brûloit d'envie de ſe ſignaler dans une occaſion ſi belle. Il s'adreſſa aux Miniſtres, & à ceux qui avoient le plus de crédit ſur l'eſprit du Roy, pour luy en obtenir la permiſſion. Il écrivit au Maréchal de Montmorenci, afin qu'il ſollicitât pour luy cette grace. Le Roy fut ravi de voir ce noble empreſſement dans ce jeune Prince ; & pour luy donner lieu de le faire mieux connoître à toute l'Armée, il fit quelque temps le difficile là-deſſus, & enfin il ſe rendit. Il luy dit en le congédiant : Je ſuis ravi, mon fils, de voir en vous tant de courage ; & une ſi belle ardeur pour la gloire vous convient parfaitement. Je vous ordonne ſeulement de ſuivre en tout les avis du Maréchal de Montmorenci, & de luy dire en arrivant, que vous ne venez pas pour commander, mais pour apprendre de luy à commander. Vous direz aux autres Généraux, que vous eſpérez faire avec eux un bon apprentiſſage du métier de la guerre. Rendez-vous humain, honnête, familier à l'égard de tout le monde, étudiez vos maniéres, & faites en ſorte de vous faire également aimer & eſtimer des Troupes.

Il luy donna pour l'accompagner quantité de jeune Nobleſſe, qui accepta cet honneur avec toute la joye poſſible. Le Maréchal vint au devant de luy juſqu'au Pont de Sorgue. Il voulut luy céder ſon logis ; mais le Prince ne voulut point qu'il délogeât, & y prit ſeulement un des appartemens.

L'Armée voyant le Dauphin à ſa tête, ſe crut invincible, & attendoit avec impatience l'arrivée de l'Empereur, qui entretenoit toûjours les François dans l'opinion qu'il iroit bien-tôt à eux. On en fut ſi perſuadé à la Cour, que le Roy partit luy-même de Valence, pour venir au Camp, contre l'avis des Généraux, qui luy firent en vain repreſenter par Langey, de quelle importance il étoit qu'il demeurât à Valence avec ſon Corps d'Armée, parce que ce ſeroit une reſſource, en cas qu'il arrivât quelque malheur. Non, répondit-il, il ne ſera pas dit que l'Empereur vienne à la tête de ſon Armée attaquer mon Camp, & que je ne ſois pas à la tête de la mienne, & que tandis qu'il aura les armes à la main, je me contente de faire à Valence la charge de Gommiſſaire des vivres pour les Convois. Peut-être, ajouta-t-il, trouverons-nous en cette occaſion le moyen de nous joindre luy & moy, & de mettre en exécution le cartel que nous nous ſommes envoyé deux fois pour un combat ſingulier ; & auſſi-tôt il ſe mit ſur le Rhône pour deſcendre au Camp d'Avignon.

Sur ces entrefaites, André Doria arriva aux Côtes de Provence avec ſa Flotte chargée de vivres, & apporta de l'argent à l'Empereur pour payer ſon Armée. Il en fut reçu avec beaucoup de joye, vû le beſoin que l'on y avoit de ces ſecours. L'Empereur avoit fait depuis peu de jours embarquer ſon Artillerie ſur des Vaiſſeaux, & on avoit cru qu'abandonnant le deſſein de l'attaque du Camp, il penſoit à aller faire une deſcente en Languedoc ; mais aprés la venüe de Doria, on ramena l'Artillerie au Camp, on fit la revûe de l'Armée, on luy donna des vivres pour dix jours, & on ne douta plus qu'il n'eût repris la réſolution de marcher à Avignon.

On ne fut pas long-temps dans cette erreur ; car dés le lendemain, Martin du Bellay qui avoit été envoyé du côté d'Aix, pour avoir des nouvelles de la marche prochaine des Impériaux, vint dire au Roy que l'Empereur avoit décampé, qu'il prenoit le chemin des Alpes le long de la Mer pour retourner en Italie, qu'il avoit laiſſé ſon Camp plein de morts & de malades, & que c'étoit dans tous les environs une infection inſupportable.

Cette nouvelle cauſa une grande ſurpriſe ; mais on en fut moins étonné, lors qu'on apprit que l'Empereur, le jour qu'il fit la revûe de ſon Armée, l'avoit trouvée diminuée de plus de vingt mille hommes, & que de cinquante mille qui avoient paſſé les Alpes, il ne luy en reſtoit pas vingt-cinq à trente milles, & qu'outre le Comte de Horn tué dans l'eſcarmouche de Marſeille, Baptiſte Caſtaldo, & pluſieurs autres Officiers Généraux étoient morts de maladie ; mais la plus grande perte de toutes, & qui plus que tout le reſte détermina l'Empereur à quitter la partie, fut la mort d'Antoine de Léve, celuy de tous ſes Généraux ſur lequel il avoit le plus compté, & qui étoit en effet un des plus grands Capitaines de l'Europe. On prétend qu'ayant fait tirer ſon horoſcope, on luy avoit prédit qu'il mourroit en France, & qu'il ſeroit enterré à S. Denis ; que ſur cette prédiction, & dans l'eſpérance de mourir à Paris comblé de gloire, aprés la conquête du Royaume de France, il avoit toûjours fortement exhorté l'Empereur à y porter la guerre. Mais ſi cette Prophétie ne fut pas faite aprés coup, comme c'eſt aſſez l'ordinaire, elle ſe vérifia tout autrement qu'il n'avoit eſpéré ; car

Langey. Liv. 8.

Memoires de Brantome, Tom. I.

étant mort en France, il fut effectivement enterré en l'Egliſe de S. Denis, non pas de S. Denis en France, mais de S. Denis de Milan. On croit que le chagrin de voir les choſes en ſi mauvais train, contribua autant à ſa mort que la goutte, dont il étoit tourmenté depuis pluſieurs années, ſans qu'elle l'empêchât d'agir avec ſa conduite & ſon activité ordinaire.

La retraite de l'Empereur, quelques précautions qu'il eût priſes, ne ſe put faire ſans qu'il luy en coutât encore beaucoup. Les Payſans s'attroupérent de toutes parts, & ſe vangérent bien des maux qu'ils avoient ſoufferts de ſes Troupes. Ils s'armérent la plûpart des armes qu'ils trouvérent dans le Camp & dans les chemins, où les malades les jettoient pour ſe décharger. Ils s'emparérent des défilez, & du haut des rochers, & coupérent les ponts des torrens qui s'étoient extrémement enflez par les pluyes. Les Impériaux trouvoient par tout des embuſcades; & aux détours des chemins, & dans les détroits des montagnes, ils eſſuyoient à toute heure des décharges ſubites d'arquebuſes, contre leſquelles ils ne pouvoient ſe précautionner. La marche étoit tres lente à cauſe des chemins & des ponts qu'il falloit raccommoder. Les malades marchoient, ou étoient portez dans le milieu de l'Armée; mais à tous momens il en mouroit, & d'autres épuiſez de fatigues, aimoient mieux abandonner leur vie à la diſcrétion des Payſans, qui ne firent quartier à aucun, que de languir plus long-temps ſans eſpérance d'arriver au terme.

Ce fut bien pis encore, quand le Roy aſſûré de leur retraite, eut déraché aprés eux la Cavalerie Légére, ſous les ordres du Comte de Tende, de Langey, de Bonneval, & de Jean Paul Cerés, qui en caracollant ſur les aîles, en harcellant l'Arriére-garde, tuoient tous ceux qui s'écartoient du gros, pour aller chercher des vivres ou des fourages: de ſorte que la faim ſeule fit périr un grand nombre d'hommes & de chevaux; & depuis Aix juſqu'à Fréjus les chemins & les champs étoient tout couverts de morts, de mourans, de harnois, d'armes, de bagages abandonnez. Langey qui nous fait la deſcription de cette fuite, comme témoin oculaire, dit qu'il n'avoit jamais rien vû qui luy repreſentât plus ſenſiblement la déſolation de Jéruſalem par les Romains, du temps de l'Empereur Veſpaſien; & il ajoute que dans ce ſeul eſpace, d'entre Aix & Fréjus, l'Empereur perdit prés de deux mille hommes. Pluſieurs conſeillérent à ce Prince, vû la grandeur du danger où il étoit expoſé, de s'embarquer ſur les Galéres de Doria, ſur leſquelles il avoit mis les Troupes Eſpagnoles: mais la crainte qu'il eut qu'en ſon abſence les Lanſquenets ne ſe rendiſſent aux François, le fit réſoudre à courir ce riſque, pour ne point perdre de ſi bonnes Troupes, qui faiſoient la meilleure partie de ſon Armée.

Liv. 7. de ſes Memoires.

Enfin aprés avoir encore perdu beaucoup de monde aux paſſages des Alpes, il arriva en Piémont, & paſſa à Gênes, faiſant une contenance toute différente de celle qu'on luy avoit vû faire avant ſon expédition, où il alloit comme à une Victoire aſſûrée; car il parloit alors avec autant de confiance, de fierté & de mépris de ſon ennemi, que s'il l'avoit déja eu à ſa diſcrétion & la corde au cou, ainſi qu'il s'exprima dans ſa Harangue de Rome, ſur laquelle on fit bien des railleries enſuite d'un tel ſuccés.

Le Royaume en cette occaſion fut redevable de ſon ſalut à la ſage conduite du Maréchal de Montmorenci; & le Roy vit par expérience combien la prudence & l'application qui luy avoient ſouvent manqué juſqu'alors, ſont dans un Prince des qualitez préférables à la valeur, en laquelle il mettoit toute ſa gloire; l'uſage de celles-là devant être continuel dans le gouvernement, & celles-cy ne devant paroître qu'en certaines rencontres beaucoup plus rares, où la néceſſité, une grande utilité, & le ſoin qu'il doit avoir de ſa réputation, la luy rendent indiſpenſable.

Aprés la retraite de l'Empereur, le Roy mit en délibération, s'il le ſuivroit au delà des Monts, pour profiter de ſon déſordre, & ſeconder les Troupes Françoiſes qui s'y étoient juſqu'alors maintenuës avec beaucoup de réſolution; mais il en fut empêché par les nouvelles qu'il reçut de Picardie. Je vais raconter ce qui s'y paſſa durant cette Campagne, & je reviendray enſuite aux choſes qui ſe firent en Piémont.

Dans le même temps que les Impériaux entroient en Provence, le Comte de Naſſau & Adrien de Croy Comte de Reux & Grand Maître de la Maiſon de l'Empereur, conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de ce Prince, ſe jettérent dans la Picardie avec une Armée de vingt mille Fantaſſins & de ſept mille chevaux. Ils s'emparérent de Bray méchante Place, mais qui eſt un paſſage de la riviére de Somme. Ils furent repouſſez avec perte de beaucoup de Soldats & de quelque Artillerie à ſaint Riquier, où les femmes combatirent mêlées avec les hommes, & emportérent deux étendarts.

Langey. Feron. Paradin. Belcarius. Annales de France.

Charles Duc de Vendôme Gouverneur de Picardie, n'avoit pour toutes Troupes que ſix mille Hommes de pied & trois cens Gendarmes, tirez des Garniſons des Villes frontiéres les plus éloignées de l'Ennemi. Avec ce Camp-volant, il avoit obligé le Comte de Naſſau à repaſſer la Somme; & en attendant le renfort que Claude Duc de Guiſe Gouverneur de Champagne luy amenoit de cette Province, il avoit abandonné diverſes Places, qui n'étoient pas de défenſe, & Guiſe même, s'étant contenté de laiſſer Garniſon dans le Château.

Comme les Habitans de cette derniére Place étoient occupez à déménager, le Comte de Naſſau les ſurprit, & paſſa au fil de l'épée pluſieurs Soldats qui ne purent gagner aſſez promptement le Château, où la frayeur ſe communiqua tellement, que les Commandans ſe rendirent aprés quelques volées de canon. Le Roy en reçut la nouvelle à Valence, le même jour qu'il avoit

avoit appris la défaite de Montejan & de Boiſy auprés de Brignole, & la mort de Monſieur le Dauphin. Il en conçut un extréme dépit, & châtia rigoureuſement depuis une lâcheté, qui pouvoit être ſi préjudiciable à l'Etat dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit pour lors. Quelques-uns des Soldats furent condamnez à la potence, & les Gentilshommes dégradez de Nobleſſe.

Le Comte de Naſſau au ſortir de Guiſe marcha vers S. Quentin pour l'aſſiéger. Mais ayant ſçû que le Seigneur de Fleuranges, dit alors le Maréchal de la Mark, s'y étoit jetté, il changea de deſſein & inveſtit Péronne. Cette Place étoit forte par ſa ſituation au milieu des marais, mais peu fortifiée, & n'avoit pas une Garniſon aſſez nombreuſe pour tenir long temps contre une ſi puiſſante Armée. Le Maréchal ſur l'avis qu'il en reçut, y courut auſſi-tôt, & trouva moyen d'y entrer avec quelques Gentilshommes. Sercus Capitaine général de la Légion de Picardie, y étoit arrivé le jour précédent; & avoit ſi bien couvert ſa marche, qu'il y étoit entré avec mille hommes. Je ne dois pas oublier icy le courage & le zéle d'un Gentilhomme d'auprés de Péronne nommé d'Eſtrumel; qui un peu avant le Siége voyant les Bourgeois prêts d'abandonner la Ville, vint exprés pour les raſſûrer, s'y logea avec ſa femme & ſes enfans, y fit tranſporter tous les grains qu'il avoit chez luy & tous ceux qu'il put obtenir de la Nobleſſe du voiſinage, y porta tout ſon argent, & tout celuy qu'il put tirer de la bourſe de ſes amis, afin de contribuer de ſon épée & de tout ce qu'il poſſédoit à la défenſe de ſa Patrie. Le Roy qui fut informé d'une action ſi généreuſe, l'en récompenſa depuis par diverſes Charges dont il l'honora.

Des ſecours venus ſi à propos encouragérent extrémement les Bourgeois, & donnérent beaucoup de joye aux Ducs de Vendôme & de Guiſe, qui ayant déja fait quelques nouvelles levées en Picardie & en Champagne, & attendant un Corps aſſez conſidérable de Lanſquenets, qui venoient les joindre ſous les ordres de Nicolas de Ruſticis dit communément le Boſſu, eſpéroient pouvoir être aſſez à temps pour ſecourir la Place: mais la ſage conduite des Commandans, la conſtance des Bourgeois, & la bravoure de la Garniſon leur en épargnérent la peine.

Outre le Maréchal de la Mark, Sercus, & Eſtrumel, que j'ay nommez, le Comte de Dampmartin, Philippe de Boulinvillier, Moyencourt, Saiſſeval, de Couldray, le Commandeur d'Eſtrepagny de la Maiſon d'Humiéres, le Capitaine Damiéte, & pluſieurs autres Gentilshommes la plûpart de Picardie, s'étoient jettez dans la Place; & toute la Garniſon, ſans compter les Bourgeois, conſiſtoit en deux mille Hommes de pied, & en cent cinquante Hommes d'armes.

Aucune Ville depuis long-temps n'avoit été ſi vivement attaquée. Le Comte de Naſſau la batit ſans relâche avec ſoixante & douze piéces de canon; & comme elle n'avoit aucuns dehors, il ne s'agiſſoit que de faire des brêches à la muraille pour y monter à l'aſſaut. Il y en eut en peu de jours trois fort grandes. Les Ennemis trouvérent moyen de deſſécher une partie des marais; & aprés avoit pouſſé leurs tranchées juſqu'au foſſé, ils ſe préparérent à donner l'aſſaut le vingtiéme d'Août, qui étoit le huitiéme jour du Siege. An. 1536.

Le Comte de Dampmartin ſe chargea de la défenſe de la brêche faite auprés de la porte de S. Nicolas, Saiſſeval de celle de la porte de Paris, & Sercus de celle d'audeſſous de S. Fourci.

Les attaques ne ſe firent qu'aux deux premiéres. Six mille Allemans ſoûtenus de quatre cens chevaux, qui avoient le Comte de Naſſau à leur tête, donnérent à la brêche de S. Nicolas: & deux mille Flamans ayant derriére eux trois cens Cavaliers, ſous les ordres du Comte de Reux, aſſaillirent celle de la porte de Paris. Les Ennemis furent repouſſez à toutes les deux attaques avec perte de quatre ou cinq cens hommes. Il y eut pluſieurs bleſſez du côté des Aſſiégez; mais il n'y eut aucune perſonne conſidérable de tué, que le Commandeur d'Eſtrepagny qui eut la tête emportée d'un coup de canon.

Le Comte de Naſſau aprés cette épreuve du courage de la Garniſon, & les réponſes du Maréchal de la Mark aux ſommations qu'il luy fit de ſe rendre, jugea bien qu'il tenteroit inutilement un ſecond aſſaut, avant que d'avoir mis les murailles en poudre. Il fit continuer la batterie pendant cinq jours en pluſieurs endroits, & la Ville fut ouverte de toutes parts: mais par le travail & la diligence des Bourgeois, malgré le canon pendant le jour, & le feu des arquebuſes pendant la nuit, de bons retranchemens furent faits ſur les murailles à toutes les brêches. Cela n'empêcha pas le Comte de Naſſau de faire donner un aſſaut général le jour de S. Loüis; & pour partager davantage les forces des Aſſiégez, il fit préſenter l'eſcalade aux endroits mêmes où la muraille n'avoit pas été endommagée, dans le même temps qu'il faiſoit attaquer par les brêches. Il ne réuſſit pas mieux que la premiére fois. L'aſſaut dura tres long-temps, les Ennemis montérent juſqu'à trois fois ſur les brêches, & furent toûjours repouſſez avec grande perte. Saiſſeval prit à la brêche de la porte de Paris trois Enſeignes, qui y avoient déja été arborées, & on tira dans la Ville vingt-ſix échelles, que les Aſſaillans abandonnérent en ſe retirant.

Cette opiniâtre défenſe étonna beaucoup le Comte de Naſſau; mais elle ne le rebuta pas. Il s'étoit apperçu que le feu de la groſſe Tour du Château luy avoit tué beaucoup de monde aux brêches de S. Nicolas & de S. Fourci qu'elle flanquoit: il la fit miner durant quelques jours, pendant leſquels le canon faiſoit un feu continuel. Il fit jetter dans la Ville quantité de feux d'artifice; car on avoit déja depuis long-temps l'uſage des pots à feu, & même parmi les munitions de guerre que le Roy fit conduire en Provence, je trouve qu'on y fait mention de grenades. Le feu prit en divers endroits de la

Memoires de Langey, Liv. 7.

Ville, & ſans une pluye extraordinaire qui tomba, & qui fut regardée comme un ſecours extraordinaire du Ciel, elle eût été réduite en cendres.

Le Maréchal de la Mark eut avis qu'on travailloit à une mine, mais il ne ſçavoit pas l'endroit; & pour s'en inſtruire, il envoya la nuit par une fauſſe porte du Château, le Capitaine Damiéte qui ſurprit les mineurs ſous la groſſe Tour, en tua pluſieurs, & en amena quelques-uns avec le Sieur de Noyelle qui préſidoit à ce travail. On ſçut des mineurs priſonniers en quel endroit on conduiſoit la mine, & en contreminant on ruina tout l'ouvrage.

Parmi tant de dangers & de fatigues, ce qui inquiétoit le plus le Maréchal de la Mark, étoit que la poudre commençoit à luy manquer, & qu'il en avoit à peine ſuffiſamment pour ſoûtenir un aſſaut. Il en donna avis aux Ducs de Guiſe & de Vendôme, qui aſſembloient leur Armée à Ham; & comme de là dépendoit le ſalut de la Place, ils réſolurent de tout hazarder, pour y apporter remède.

Le Duc de Guiſe ſe chargea de l'exécution. Il prit quatre cens Arquebuſiers d'élite, à qui il donna chacun un ſac de poudre de dix livres, & les eſcorta la nuit avec deux cens Gendarmes juſques ſur le bord des marais de Péronne, vers le quartier du Comte de Reux.

Dés qu'il y fut arrivé, il fit ſonner en divers endroits des environs un grand nombre de trompettes; ce qui fit croire aux Aſſiégeans que toute l'Armée des deux Ducs venoit les attaquer. Tout le Camp fut auſſi-tôt ſous les armes: chacun courut à ſon poſte, & pendant cette allarme, le Soldat qui étoit venu donner l'avis à Ham de l'état de la Place, & qui connoiſſoit parfaitement les chemins du marais, conduiſit les quatre cens Arquebuſiers juſqu'au foſſé, d'où on les tira dans la Ville, ſans que les Ennemis en euſſent eu connoiſſance qu'à la pointe du jour, qu'ils virent entrer les derniers.

Cependant malgré les précautions priſes contre les mines ſous la groſſe Tour du Château, les Aſſiégéans en avoient fait une nouvelle qui étoit toute prête à joüer; & le cinquiéme de Septembre, jour deſtiné à y mettre le feu, le Comte de Naſſau fit tenir ſes gens en état de donner l'aſſaut. La Tour ſauta, remplit le foſſé, & ouvrit un chemin tres large aux Aſſaillans. En même temps quatre Enſeignes d'Infanterie entrérent tête baiſſée dans le Château, où les Soldats épouventez de voir la Place toute ouverte, commencérent à plier: mais Moyencourt étant accouru du haut du Château avec quarante Hommes d'armes, chargea ſi furieuſement les Ennemis, qu'il les fit reculer; & l'Infanterie ayant repris cœur, fit de ſi grands efforts, que tout ce qui oſa paroître ſur la bréche, fut taillé en piéces, & le reſte mis en fuite. Le Sieur de Couldray fut retiré tout froiſſé du milieu des ruines, où le Comte de Dampmartin demeura enſéveli; parce qu'au moment que la mine joüa, il étoit au fond de la Tour, pour faire contreminer. C'étoit un excellent homme de guerre, & ſa mort fut regardée comme une perte conſidérable.

Enfin, le Comte de Naſſau ayant été encore repouſſé à un autre aſſaut le huitiéme du même mois, fit ſemblant d'en vouloir donner un nouveau deux ou trois jours aprés; mais il décampa la nuit, & ſe retira ſur les Terres d'Eſpagne, aprés avoir perdu la plûpart de ſes meilleures Troupes, & deſeſpérant de venir à bout de gens qui paroiſſoient diſpoſez à luy tenir la parole qu'ils luy avoient donnée à la premiére ſommation qu'il leur fit de ſe rendre, ſçavoit qu'il n'entreroit jamais dans Péronne, qu'en leur paſſant à tous ſur le ventre.

Une ſi heureuſe nouvelle fut auſſi-tôt portée au Roy, qui en fit rendre de publiques actions de graces à Dieu dans ſon Camp de Provence. Il en avoit déja fait partir la plus grande partie de ſa Gendarmerie avec dix mille Fantaſſins pour ſecourir la Place, s'ils pouvoient y arriver à temps, ou pour l'aſſiéger avant qu'elle fût réparée, s'ils arrivoient trop tard.

Paris eut la plus grande part à la joye que cauſa cet événement: car le Siége de Péronne y avoit répandu la conſternation, tien n'empêchant les Ennemis, s'ils l'avoient priſe, de faire des courſes juſqu'aux portes de cette Capitale. Le Cardinal du Bellay, qui en étoit Evêque & y avoit le commandement, avoit aſſemblé le Prevôt des Marchands & les Echevins, pour délibérer ſur les précautions qu'il falloit prendre en une ſi preſſante conjoncture. Ils s'offrirent à ſoudoyer dix mille hommes, tandis que ce danger dureroit, à payer cinquante mille Pionniers pour fortifier les Fauxbourgs, & à fournir à leurs dépens les munitions de guerre & un équipage d'artillerie. L'argent fut fourni ſur le champ pour la levée des dix mille hommes, dont on chargea Monſieur d'Etrées. On dreſſa l'état des vivres qui étoient dans la Ville; mais il s'en trouva tres peu. On en fit venir de toutes parts, & par les ſoins du Cardinal, il y en eut en peu de jours autant qu'il en falloit, pour nourrir un an les Habitans & trente mille Soldats. La levée du Siége de Péronne fit ceſſer cette inquiétude, & le travail des fortifications qu'on avoit déja commencées; & le Roy ne voyant plus rien à craindre pour la Picardie, demeura en Provence, pour aſſûrer cette Frontiére, au cas que l'Empereur penſât à y faire une nouvelle entrepriſe la Campagne prochaine.

Il alla à Marſeille & envoya Langey à Aix, où il trouva la plûpart des maiſons ou abbatuës, ou dégradées, & tous les déſordres que le Soldat étoit capable d'y faire, excepté que l'Empereur avoit empêché qu'on n'y mît le feu. Il n'y eut que le Palais où le Parlement ſe tenoit, & la Chambre des Comptes, que le Duc de Savoye fit brûler, dans l'eſpérance d'abolir par cet incendie tous les titres des prétentions du Roy ſur le Piémont, qui avoit relevé autrefois des Comtes de Provence: mais le Maréchal de Montmorenci avoit eu la précaution de faire enlever tous ces papiers, & de les faire tranſporter en lieu ſûr. Langey avec le Premier Préſident & quelques-uns des Conſeillers, fit faire par des

An. 1536.

Expetts l'eſtimation du dommage ; & en ayant envoyé l'information au Roy, ce Prince tira de ſon épargne l'argent néceſſaire pour le répater.

Tandis que le Roy donnoit ſes ordres pour les fortifications de divers poſtes avancez tant en Provence qu'en Languedoc, la guerre continuoit dans le Piémont, & je vais en reprendre la ſuite depuis le commencement de la Campagne.

Guichenon, Langey, Belcarius, &c.

Le Roy en rappellant les Troupes qu'il avoit en Italie, avoit laiſſé dans Turin Annebaut & Burie avec une forte Garniſon, pour y occuper au moins pendant quelque temps une partie des forces de l'Empereur, qui avant que de paſſer en France, avoit, comme je l'ay dit, fait commencer le Siége de cette Place par le Marquis de Marignan & le Général Scalengue avec dix mille hommes. C'étoit moins dans l'eſpérance de la forcer avec une ſi petite Armée, que pour empêcher les courſes de la Garniſon & l'affamer.

Mais le Roy d'autre part, dés qu'il ſçut l'Empereur en marche, avoit envoyé ordre au Comte Guy Rangoné & à Caguin de Gonſague, de raſſembler les Troupes qu'il leur avoit fait congédier exprés, pour convaincre toute l'Italie, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la Paix. Ils avoient néanmoins retenu les Capitaines, dont les principaux étoient Céſar Frégoſe, Palavicin, Viſcomti Milanois, & Pierre Strozzi Florentin. Rangoné que le Roy avoit fait ſon Lieutenant général en Italie, aſſembla en quinze jours par la diligence de ces Seigneurs & des autres Capitaines, une Armée de prés d'onze mille Hommes de pied & de ſix cens chevaux ; qu'il conduiſit à la Mirandole, dont le Seigneur nommé le Comte Galiot, étoit dans le parti de France.

Annebaut ſçachant cette Armée en campagne, dont il pouvoit être ſecouru dans le beſoin, ſe ménagea moins qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Il faiſoit de fréquentes ſorties, hazardoit des détachemens conſidérables de ſa Garniſon, qui alloient fort loin enlever les magaſins des Impériaux, & qui prirent Rivole & quelques autres petites Places aux environs de Turin.

Ces ſuccés l'enhardirent ; & ſçachant que l'Empereur avoit fait à Savillan un gros magaſin d'artillerie, de poudres, de boulets, & d'autres armes, il envoya pour l'enlever, Mate Antoine Cuſano, avec les deux mille Fantaſſins que ce Capitaine commandoit, & cinquante à ſoixante Cavaliers d'élite. Cette expédition auroit infailliblement réuſſi, ſi Cuſano n'avoit pas pris le change. Mais s'étant arrêté en chemin à l'attaque d'un Château, où il y avoit Garniſon Impériale, & qu'il força, les Ennemis eurent le temps de jetter du monde dans Savillan, qu'il ne trouva plus en état d'être inſulté.

Ce retardement le mit dans un grand danger ; car le Général Scalengue, ſur la nouvelle qu'il eut de ce détachement, partit de devant Turin pour luy couper le retour, menant avec luy deux mille hommes de Troupes réglées, auſquelles ſe joignirent environ autant de Payſans.

Cuſano averti que cette groſſe Troupe venoit tomber ſur luy, prit ſon parti ſur le champ. Il alla au devant de Scalengue, qui croyoit trouver les François occupez au pillage des environs de Savillan, le chargea avec tant de furie, qu'aprés une premiére réſiſtance aſſez vigoureuſe, il le renverſa, & détachant en même temps contre l'Infanterie qui étoit en déſordre, le peu de Cavalerie qu'il avoit, le mit entiérement en déroute, luy tua ou bleſſa plus de ſix cens hommes & enleva neuf Enſeignes.

Cette victoire ne le mit pas en ſûreté ; car le Marquis de Marignan avoit ſuivi Scalengue avec deux mille Lanſquenets, & Cuſano ſçavoit qu'il étoit fort proche. Il prit un autre chemin pour gagner Turin, faiſant marcher devant le butin qu'il avoit fait, afin de ſe joindre à un renfort de douze cens Fantaſſins & de deux cens chevaux qu'Annebaut luy envoyoit, commandez par d'Alégre. Celuy-cy arriva fort à propos ; car les Troupes Françoiſes extrémement fatiguées par une longue marche & par le précédent combat, ne ſe battoient que mollement en retraite devant le Marquis de Marignan qui les ſuivoit en queüe, & qui avoit déja étendu ſes Bataillons pour les enveloper.

D'Alégre averti du péril où ils étoient, accourut au galop avec ſa Cavalerie, contraignit le Marquis à reſſerrer ſon Infanterie, & enfin à ſe retirer. Le détachement François continua ſa retraite en bon ordre juſqu'à Turin ; mais Cuſano fut obligé de teſter à Pignerol, ayant été bleſſé d'une arquebuſade à la tête, dont il mourut peu de jours aprés.

L'Empereur ſurpris de la réſiſtance des François en Piémont, à quoy il ne s'étoit pas attendu, eut recours à ſes artifices ordinaires. Il envoya Aſcagne Colonne à tous les Princes d'Italie, pour leur repreſenter que la guerre qu'il faiſoit à la France n'étoit point pour ſes intérêts particuliers ; mais pour leur procurer une entiére ſûreté, en obligeant les François de repaſſer les Monts, & d'abandonner tout ce qu'ils tenoient au delà ; parce que tandis qu'ils y poſſéderoient quelque choſe, ce ſeroit une ſemence de guerre perpétuelle en Italie. Il leur fit répéter par ſon Envoyé tout ce qu'il leur avoit dit cent fois de ſes bonnes intentions, & des avances qu'il avoit faites pour la Paix, auſquelles le Roy de France n'avoit jamais voulu correſpondre, & les conjura de s'unir avec luy, pour mettre hors de Turin cette poignée de François, qui étoient le ſeul obſtacle à la tranquillité de leur Patrie.

Mais comme la déclaration du Pape en ſa faveur devoit porter plus de coup que tout le reſte, Colonne preſſa là-deſſus le S. Pere, tant par ce motif général & commun à tous, que par pluſieurs autres qui étoient les plus capables de l'ébranler. Il l'aſſûra que l'Empereur ſçavoit de tres bonne part, que les Turcs avoient formé le deſſein d'attaquer inceſſamment la Sicile, & de s'y établir en quelque Place, pour y faire leurs magaſins, & paſſer de là au Royaume de Naples ; que ſi cela arrivoit, tout le do-

Langey. Liv. 7.

maine de l'Egliſe, & Rome même, étoient perdus ſans reſſource ; que Barberouſſe étoit déja en Mer avec une puiſſante Flotte ; que ce n'étoit plus ſur des conjectures, mais ſur des connoiſſances tres certaines qu'on avertiſſoit ſa Sainteté, que le Roy de France avoit traité avec les Infidelles pour les faire venir en Italie ; que quoy que l'Empereur fuſt en droit de garder le Duché de Milan, néanmoins pour ôter tout ombrage aux Princes d'Italie, il étoit prêt d'en diſpoſer de la maniére qu'il plairoit au ſaint Siége, & avec la participation de la République de Veniſe ; qu'il prioit ſa Sainteté de l'accepter pour quelqu'un de ſes neveux ; qu'il luy promettoit de terminer à ſon contentement les différents que le ſaint Siége avoit avec le Duc de Ferrare & le Duc d'Urbin ; & qu'il luy demandoit ſeulement pour toute reconnoiſſance, qu'elle voulût bien entrer dans la Ligue d'Italie, afin d'en chaſſer entiérement les François, & de pouvoir enſuite tourner les armes Chrétiennes contre les Infidelles.

De ſi belles offres auroient tenté un Pape plus ambitieux & moins bien intentionné que ne l'étoit Paul III. & on ne les luy faiſoit ſi grandes, que parce que les Républiques de Génes, de Luques, de Florence, & de Sienne avoient répondu aux ſollicitations de l'Empereur, qu'elles ſe gouverneroient en cette occaſion uniquement par les avis de ſa Sainteté.

Mais comme le Pape connoiſſoit les ſoupleſſes de Charles V. il ne ſe laiſſa point ébloüir, & bien inſtruit des intentions des autres Potentats d'Italie, qui ſe repentoient fort d'avoir eux-mêmes forgé leurs chaines, en contribuant trop à l'affermiſſement de la puiſſance Impériale dans leur Pays, il répondit à l'Ambaſſadeur, qu'il loüoit fort le deſſein de l'Empereur d'éteindre la guerre en Italie ; mais qu'en la tranſportant comme il faiſoit dans un Royaume Chrétien, ce n'étoit pas procurer le bien commun de l'Egliſe ; qu'au contraire c'étoit ſeconder les deſſeins des Infidelles, & leur laiſſer libre l'entrée de l'Italie ; qu'il étoit bien informé par les Ambaſſadeurs que la République de Veniſe avoit à Conſtantinople, que le Grand Seigneur, avant que de rien entreprendre ſur la Sicile, ne penſoit qu'à reconquérir ce qu'il avoit perdu en Afrique ; & que c'étoit tout ce qu'il prétendoit faire cette Campagne ; qu'il falloit ſe ſervir de ce temps-là, pour réunir les Princes Chrétiens, afin d'être en état de s'oppoſer aux malheurs dont la Chrétienté étoit menacée ; que pour luy, il y contribueroit de tout ſon pouvoir ; que la Providence de Dieu en l'élevant ſur la Chaire de S. Pierre, luy avoit impoſé l'obligation de ne rien négliger pour cet effet ; que pour y réuſſir, il devoit demeurer parfaitement neutre dans les querelles des Princes Chrétiens ; qu'il ne ſe départiroit point de cette réſolution, & qu'on ne luy reprocheroit jamais d'avoir trahi ſon miniſtére par l'appas d'aucun interêt temporel.

L'Empereur reçut cette réponſe dans le temps qu'il ſe trouvoit le plus embaraſſé en Provence, & que les affaires de Lombardie luy donnoient beaucoup d'inquiétude : car le Comte Guy Rangoné avec l'Armée qu'il avoit aſſemblée à la Mirandole, fit une entrepriſe ſur Génes, à la faveur de la faction des Frégoſes, & l'ayant manquée par la trahiſon d'un déſerteur, qui avertit les Génois de l'approche des Troupes, il retourna ſur ſes pas vers Turin, & contraignit le Marquis de Marignan & le Général Scalengue à en lever le Siége. Enſuite Carignan, Moncalier, Quiers, Quieras, Saluſſes, & quelques autres Places s'étoient rendues aux François. Ceux-cy avoient encore eu un avantage dans un combat, où ils avoient taillé en piéces un aſſez grand Corps d'Impériaux, gagné quatre Enſeignes, & fait priſonniers les principaux Capitaines. Langey, Liv. 8.

Le Roy dans le même temps mit hors de priſon Jean Loüis Marquis de Saluſſes, luy pardonna ſa révolte pour punir la trahiſon de François ſon cadet, luy en donna de nouveau l'inveſtiture, & l'envoya en Italie pour l'oppoſer à ſon frére, & exciter dans ce Marquiſat, une guerre civile.

L'Empereur ayant repaſſé les Monts, trouva les choſes en ce mauvais état, & appréhendant de recevoir quelque nouvel affront, ſi le Roy y paſſoit avec ſon Armée, s'en alla à Génes, où il s'embarqua pour l'Eſpagne au mois de Novembre, laiſſant le commandement des armes au Marquis du Guaſt, avec la même autorité qu'avoit eüe Antoine de Lève. An. 1536. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Le Duc de Savoye fut au deſeſpoir de ce départ, tant à cauſe qu'il ſe trouvoit abandonné, que parce que l'Empereur, nonobſtant qu'il eût tout ſacrifié pour ſes intérêts, venoit de luy faire perdre un procés, qu'il avoit avec Ferdinand de Gonſague pour pluſieurs Places du Montferrat. Il ſe retira à Niee, laiſſant le Piémont en proye aux François & aux Impériaux. La guerre y continua entre les deux Partis le reſte de l'année avec divers ſuccés, mais aſſez peu conſidérables, chacun de part & d'autre tâchant ſeulement d'étendre ſes quartiers pour l'Hyver. Le Roy rappella en France Annebaut avec les Troupes qui avoient défendu Turin, y mit quatre mille hommes frais, dont il donna le commandement à Burie ; & cependant il fit entrer le Comte de S. Pol en Savoye, où ce Seigneur reprit Chamberry, que les Milices de Tarentaiſe avoient ſurpris durant l'éloignement des Troupes Françoiſes. Il défit ces Milices auprés de Briançon, ſoûmit tout le Pays, y fit le ravage, & il ne reſta plus au Duc de Savoye de ce côté là que le Val d'Aoſt, où la rigueur de la ſaiſon ne permit pas au Comte de Saint Pol de pénétrer.

Sur ces entrefaites, Jacques V. Roy d'Ecoſſe arriva en France. Ce Prince ſuivant l'exemple de ſes Ancêtres & ſes véritables intérêts, ſouhaitoit extrémement de renouveller les anciennes Alliances entre les deux Royaumes, & s'appuyer de la puiſſance du Roy contre celle d'Angleterre. Il ne pouvoit pas s'y prendre mieux qu'il fit, pour mériter cet appuy.

Dés qu'il eut appris que l'Empereur ſe préparoit à entrer en Provence, il leva, ſans en être

prié par le Roy, une Armée de ſeize mille hommes, équipa une Flotte pour la faire paſſer en France, & ſe mit luy-même à la tête. La tempête repouſſa deux fois la Flotte, & elle fut obligée de relâcher dans les Ports d'Ecoſſe ; mais ſon vaiſſeau en ayant été ſéparé, il aborda à Dieppe. Il fit donner avis au Roy de ſon arrivée, & luy fit ſçavoir, qu'ayant appris qu'il y auroit bien-tôt Bataille en Provence, il ſe mettoit toûjours en chemin pour l'aller joindre ; afin de ne manquer pas une ſi belle occaſion de luy rémoigner ſon zéle. Il rencontra le Roy au Mont Tarare à ſon retour de Lion aprés la retraite de l'Empereur, dont il n'y avoit plus rien à craindre ni pour la Provence, ni pour le Languedoc ; les Galéres d'Eſpagne qui avoient fait une deſcente dans cette derniére Province, ayant été vigoureuſement repouſſées. Il fut reçu avec tous les honneurs & toutes les marques de reconnoiſſance, que méritoit ſon empreſſement à ſecourir le Royaume dans une telle conjoncture : mais il fit une demande au Roy, qui l'embaraſſa ; c'étoit de luy donner en mariage Madeleine de France ſa fille.

Le Roy prévoyoit qu'il ne pourroit la luy accorder, ſans cauſer un tres grand chagrin au Roy d'Angleterre, à qui cette alliance ne manqueroit pas de donner des ombrages. Il auroit fort ſouhaité de ne point mécontenter ce Prince ; parce qu'il étoit toûjours dans une tres étroite liaiſon avec luy ; & ils agiſſoient depuis long-temps entre eux avec une confiance qui n'eſt guéres ordinaire entre les Princes.

D'autre part, le Roy ne pouvoit donner de trop grandes marques de ſa reconnoiſſance au Roy d'Ecoſſe, dont la généroſité à ſon égard n'avoit guéres d'exemples : & cette conſidération l'emporta dans ſon eſprit ; mais avant que de rien conclure, il jugea à propos de faire ſçavoir ſa réſolution au Roy d'Angleterre. Il luy envoya le Sieur de la Pommeraye, qui avoit ſouvent traité avec ce Prince, & en étoit aimé. Il eut ordre premiérement de le détromper ſur les fauſſes Relations, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre gagnez par l'Empereur, avoient envoyées à Londres, ſur l'expédition de Provence. Secondement de tâcher de luy faire agréer le mariage de Madeleine de France avec le Roy d'Ecoſſe ; & en troiſiéme lieu, de parler de celuy de Marie d'Angleterre avec le Duc d'Angoulême que l'on commençoit à appeller Duc d'Orléans, ſur quoy on avoit déja fait quelques démarches.

L'Ambaſſadeur fut écouté avec plaiſir ſur le détail des affaires de Provence ; mais dés qu'il eut ouvert la bouche ſur le mariage du Roy d'Ecoſſe, le Roy rompit l'entretien, & il n'y eut pas moyen de le ramener là-deſſus. Il n'en eût pas fallu davantage pour le reconcilier avec l'Empereur, & le faire déclarer contre la France, ſi dés lors il n'eût pas eu des liaiſons avec les Princes Proteſtans d'Allemagne contre le Parti Catholique, & s'il avoit vû ſon Royaume tranquille. Mais le changement qu'il avoit fait dans la Religion, ſa révolte contre l'Egliſe, la perſécution qu'il avoit commencée contre les Catholiques cauſoient de grands mouvemens, dont il appréhendoit les ſuites. Le Roy qui n'ignoroit pas les embarras où il étoit ; & qui ne luy avoit donné communication de cette affaire, que par une eſpéce de bienſéance, paſſa outre. Le Traité de mariage fut conclu à Blois le vingt-ſixiéme de Novembre entre le Roy d'Ecoſſe & Madeleine de France, & les nôces ſe firent à Paris au mois de Janvier ſuivant.

Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 1. An. 1537.

Cependant le Roy de retour à ſa Capitale, fit une procedure contre Charles V. à la verité fort inutile ; mais qui marquoit au moins à ce Prince, que la France ne le regardoit pas comme un ennemi tellement redoutable, qu'elle crût devoir ſe mettre beaucoup en peine de le ménager. On y prétendoit qu'ayant déclaré la guerre ſans ſujet, il avoit violé le Traité de Cambray ; que par conſéquent les ceſſions que la France avoit faites dans ce Traité étoient annullées, & entre autres celles de l'hommage & du reſſort des Comtez d'Artois & de Flandre, par leſquels il étoit comme ſes Prédeceſſeurs, Vaſſal de la Couronne.

Les Chambres du Parlement où ſe trouvérent les Princes du Sang, les Pairs du Royaume, & quantité de Prélats, étant aſſemblées, Cappel Avocat Général requit, que Charles d'Autriche Empereur, atteint notoirement de rebellion & de felonie, fût dépoüillé des Comtez d'Artois, de Flandre, de Charolois, & des autres Domaines qu'il poſſédoit, mouvans de la Couronne de France, & qu'en punition de ſa forfaiture, tous ces Domaines fuſſent confiſquez au profit du Roy.

Memoire de la Chambre des Cõptes de Paris, cotté hh fol. 2.

La Requête fut reçuë, les délibérations faites avec les formalitez ordinaires en pareil cas ; & il fut conclu qu'on envoyeroit ſur les Frontiéres dans des lieux où les Héraults pourroient être en ſûreté, citer à ſon de trompe *ledit Seigneur Empereur, à ce qu'il eût à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit bien inſtruits de ſa cauſe, pour alléguer ce que bon leur ſembleroit contre ladite demande des Avocat & Procureur du Roy : & cependant anſdits Avocat & Procureur ne ſeroient leurs fins & concluſions ajugées juſqu'à la réponſe dudit Empereur.* Langey. Liv. 8.

L'Arrêt fut exécuté par un Héraut d'armes ; & perſonne n'ayant paru pour répondre, la requête de l'Avocat & du Procureur du Roy fut entérinée ſelon ſa forme & teneur, & les Comtez d'Artois, de Flandre & de Charolois, & autres Domaines, furent déclarez réunis à la Couronne.

Cet Arrêt fut regardé par l'Empereur à peu prés comme on avoit regardé en France, les bravades qu'il fit luy-même dans ſa Harangue de Rome. La guerre continua de tous côtez, même pendant l'Hyver, excepté dans la Franche-Comté, pour laquelle les Suiſſes obtinrent du Roy la neutralité. Burie Commandant de Turin ſurprit Caſal ; mais n'ayant pas eu aſſez de temps pour ſe retrancher contre le Château, ni pour être ſecouru par le Comte Rangoné, il fut ſurpris luy-même par le Marquis du Guaſt, qui étant entré par la porte de ſecours, luy tailla

Recueil de Traitez par Leonard, Tom. 2.

en piéces douze cens hommes, & le fit priſonnier. Cette défaite fut cauſée par la mélintelligence qu'il y avoit entre Burie & Rangoné, & par la négligence du Comte de Biandras Gentilhomme du Montferrat. Burie ne voulut point communiquer ſon deſſein de la ſurpriſe de Caſal à Rangoné, qui auroit pû aiſément, s'il avoit été averti, ſe mettre entre cette Place & le Marquis du Guaſt; & Biandras n'exécuta point l'ordre qu'il avoit reçu de Burie, d'aſſembler des outils & des Pionniers, pour faire promptement les retranchemens entre la Ville & le Château.

Le Roy luy-même ſut la fin de Mars ſe mit en campagne, & entra avec vingt-cinq à vingt-ſix mille Hommes de pied, & quelque Cavalerie dans le Comté d'Artois, ſçachant que les Impériaux n'y pourroient pas ſi-tôt former une Armée. Il aſſiégéa & prit la Ville de Hédin; & enſuite le Château, Place importante ſur cette Frontiére. Il luy en coûta beaucoup de braves hommes, & entre autres Antoine de Mailli qui commandoit mille Fantaſſins, & Charles de Bueil Comte de Sancerre, jeune Seigneur de grande eſpérance. Saint Pol, Saint Venant, Lillers, & quelques autres Places moins conſidérables furent emportées à la vûe du Comte de Reux retranché à Marville avec quatre mille hommes ſeulement. Aprés quoy le Roy fit cantonner ſon Armée ſur toute cette Frontiére, & en fit marcher une partie en Piémont, où il avoit avis que les Troupes ennemies groſſiſſoient: mais ce détachement fut contremandé, ſur la nouvelle que Floris d'Egmond Comte de Bures Lieutenant général de l'Empereur avoit inveſti Saint Pol.

Mémoires de Martin du Bellay. Liv. 8.

Cette Place que le Roy avoit réſolu de conſerver; parce qu'elle pouvoit beaucoup incommoder tout le Pays d'Artois, n'étoit pas encore tout à fait en état de défenſe, quand les Impériaux y vinrent mettre le Siége le neuviéme de Juin. Mais comme il y avoit d'excellentes Troupes commandées par de tres bons Capitaines ſous les ordres de Jean d'Eſtouteville Seigneur de Villebon, elle fut vaillamment défenduë juſqu'au quinziéme du mois, qu'elle fut emportée d'aſſaut. L'Ennemi fit main-baſſe ſur la Garniſon & ſur les Bourgeois. Le brave Moyencourt qui avoit fait tant de belles actions à la défenſe de Péronne, y fut tué avec ſon frére, S. Aubin, la Salle; & pluſieurs autres Gentilshommes. Martin du Bellay tiré de deſſous un tas de corps morts, fut ſauvé par un Capitaine Alleman, & fait priſonnier auſſi-bien que Blérencourt & Villebon Gouverneur de la Place.

An. 1537.

Cette nouvelle fut portée à Monſieur le Dauphin & au Maréchal de Montmorenci, qui étoient en marche pour le ſecours, & qui ne laiſſérent pas d'avancer du côté des Ennemis, pour être à portée de ſecourir les autres Places de la Frontiére, ſi elles étoient attaquées. Le Comte de Bures deſeſpérant de conſerver Saint Pol, y fit mettre le feu & raſa le Château, pour faire quelque autre entrepriſe.

Il avoit une tres belle Armée compoſée de vingt-deux à vingt-trois mille Lanſquenets, de ſix mille Fantaſſins Wallons; & de huit mille chevaux. Il n'oſa attaquer Hédin qui pouvoit faire une vigoureuſe réſiſtance, & marcha à Montreüil, qui capitula aprés quelques jours de tranchée ouverte & une bréche faite par le canon des Aſſiégeans, n'y ayant qu'une foible Garniſon pour la grandeur de la Place, qui d'ailleurs étoit tres mal fortifiée. Langey. Liv. 8.

Enſuite il vint mettre le Siége devant Téroüenne, où l'on eût été en état de le bien recevoir, vû la force de la Place & le nombre des Troupes qu'on y avoit miſes pour la défendre: mais par la négligence des Munitionnaires, il n'y avoit que tres peu de poudres. L'importance de cette Place donna de grandes inquiétudes au Dauphin & au Maréchal de Montmorenci, qui aſſembloient leur Armée à Amiens; & il fut réſolu d'y jetter inceſſamment du ſecours.

Annebaut fut chargé de cette commiſſion. Il s'avança avec un Corps de Gendarmerie & de Cavalerie Légére, dont deux cens Cavaliers avec quatre cens Arquebuſiers chargez chacun d'un ſac de poudre, avoient ordre, quoy qu'il en dût coûter, de ſe jetter dans la Place; & dés qu'ils ſeroient entrez, de faire un ſignal, afin que la Cavalerie ſe retirât à temps.

Annebaut prit ſi bien ſes meſures, que le Convoy entra la nuit, à la faveur d'un déſordre qui arriva dans le Camp ennemi, où deux grands Corps de Cavalerie s'étant rencontrez dans l'obſcurité, en vinrent aux mains, l'un prenant l'autre pour des François, dont on avoit ſçû l'arrivée à Guinegate. Le ſignal dont on étoit convenu fut donné, & le Général François commençoit déja à faire ſa retraite, lors qu'il entendit tirer pluſieurs coups vers ſon Arriére-garde. C'étoit de jeunes Gentilshommes Volontaires, qui ſuivis de quelque Cavalerie Légére, avoient été ſans ordre, donner l'allarme au Camp Impérial.

Annebaut leur envoya auſſi-tôt commandement de ſe retirer au gros, & s'arrêta quelque temps pour les attendre: mais comme le jour commençoit à paroître, & que le Comte de Bures avoit tenu toute la nuit ſa Cavalerie alerte, il fut en état non ſeulement de charger ceux qui étoient demeurez derriére; mais encore de faire un gros détachement, pour aller couper le paſſage au teſte à un Pont, par où ſe devoit faire la retraite. Annebaut ſe vit tout d'un coup attaqué par un grand Corps de Cavalerie, dont il ſoûtint l'effort avec beaucoup de conduite & de valeur: mais les Eſcadrons ennemis ſe répandant de toutes parts, il fut envelopé, & ſon cheval s'étant abbatu ſous luy, il fut pris avec les Sieurs de Piennes, d'O, de Sanſac, le Comte de Villars, & pluſieurs autres gens de marque.

Ceux des Gendarmes François qui avoient paſſé le Pont avant le Combat, coururent à Hédin pour en amener du ſecours, avec lequel ayant pris des chevaux frais, ils tevinrent à toutes jambes. Le Capitaine d'Auſſun qui étoit à leur tête, trouvant les Ennemis en déſordre, les chargea; on en tua grand nombre, on fit plu-

sieurs prisonniers, & on délivra quelques-uns de ceux qui avoient été pris dans le premier Combat.

On eut de part & d'autre sujet de s'attribuer l'honneur de cette Journée. Le Convoy étoit entré dans la Ville, qui étoit le coup essentiel, & il y eut beaucoup plus d'Impériaux de tuez que de François. D'autre part les Ennemis étoient demeurez maîtres du champ de Bataille, avoient fait prisonniers grand nombre de gens de distinction, & entre autres le Commandant. Mais ce petit Combat n'auroit été qu'un prélude d'une action bien plus sanglante, sans un événement inespéré qui l'empêcha.

Comme le Comte de Bures poussoit vivement le Siége, nonobstant l'entrée du secours, Monsieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci s'avancérent vers Téroüenne, résolus de luy donner Bataille, s'il les attendoit. Leur Armée étoit de vingt-quatre à vingt-cinq mille Hommes de pied, partie François, partie Allemans, & deux mille hommes de Cavalerie Légére, & de quinze à seize cens Hommes d'armes : & on étoit à la veille d'en venir aux mains, lors qu'un Trompette envoyé par Marie Reine douairiére de Hongrie sœur de l'Empereur, Gouvernante des Pays-Bas, arriva au Camp de Monsieur le Dauphin, pour luy donner avis qu'elle avoit consenti à une Conférence propoſée pour une ſuſpenſion d'armes ſur cette Frontiére ; qu'on étoit convenu de s'aſſembler à Bomy, village d'Artois, & que durant ce temps-là le Comte de Bures diſcontinuëroit l'attaque de Téroüenne. Il y avoit déja quelque temps que cette Princeſſe & la Reine de France ſa ſœur travailloient à rapprocher les deux Princes, & à les engager à cette premiére démarche, pour les diſpoſer à un Traité de Paix.

Sur cet avis, Monſieur le Dauphin s'arrêta, & les Députez de part & d'autre allérent au lieu marqué. Jean d'Albon de Saint André Chevalier de l'Ordre, Guillaume Poyet troiſiéme Préſident du Parlement de Paris & premier Préſident de Bretagne, & Nicolas Bertereau Secretaire d'Etat, y furent envoyez au nom de Monſieur le Dauphin. Philippe de Lannoy Seigneur de Molembais fut député de la part de la Reine de Hongrie, & Jean Howard Seigneur de Leidequerque, avec Mathieu Stric Secretaire de l'Empereur, de la part du Comte de Bures.

Recuëil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

Aprés pluſieurs Conférences, la Tréve fut concluë pour dix mois au regard des Frontiéres de Picardie & des Pays-Bas, en attendant qu'on pût parvenir à une Paix finale & entiére, à condition que le Siége de Téroüenne ſeroit levé ; que le Roy rappelleroit ſon Armée des Pays-Bas, & qu'il ne fortifieroit aucune Place dans le Comté de Saint Pol, dont il auroit cependant la joüiſſance. Ce Traité fut conclu le trentiéme de Juillet. Le Siége fut levé, & l'Armée de France ſe retira en Picardie. Au reſte, le Roy fut ſi ſatisfait de la fidélité des Habirans de Téroüenne, & du zéle qu'ils avoient fait paroître pour ſon ſervice durant le Siége, que pour les en récompenſer, il les déchargea à perpétuité de toutes Tailles, Aydes & Subſides.

An. 1537.

Memoriall de la Chambre des Comptes de Paris, cotté II. fol. 5. & 6.

C'eſt ainſi que ſe termina la Campagne de ce côté-là, tandis que la guerre étoit plus allumée que jamais en Piémont. Les affaires du Roy y alloient aſſez mal, à cauſe des différents ſurvenus entre les Généraux Italiens de ſon parti, le Comte Guy Rangoné & Céſar Frégoſe s'étant extrémement broüillez avec Caguin de Gonſague. La choſe avoit été ſi loin, que Frégoſe avoit appellé Gonſague en duel ; de ſorte que leurs animoſitez particuliéres ne leur permettant pas d'agir de concert, le ſervice du Roy étoit tres négligé, & le Marquis du Guaſt qui avoit une bonne Armée profitoit de ces contretemps.

Le Roy averti de ce déſordre, avoit nommé Mr d'Humiéres pour le commandement général en Piémont, & Langey pour travailler à l'accommodement de ces fâcheuſes querelles. Langey n'y put réuſſir : & aprés avoir pourvû à la ſûreté du Marquiſat de Saluſſes, comme le Roy le luy avoit ordonné, il vint en poſte luy rendre compte de l'état des choſes. Il l'aſſura que ſi on n'y apportoit un prompt remède, & que ſi Monſieur d'Humiéres ne conduiſoit en Piémont au moins quatre ou cinq mille Suiſſes ou Lanſquenets, ſa préſence y ſeroit fort inutile, & qu'il auroit le chagrin de n'y être venu, que pour être le témoin de la perte de tout ce que la France y tenoit encore.

C'eſt ſur ce rapport que le Roy, aprés la priſe de Hédin & de Saint Pol, avoit fait pour le Piémont les détachemens dont j'ay parlé, & qu'il contremanda bien-tôt aprés, lors qu'il ſçut que le Comte de Bures venoit faire le Siége de cette derniére Place. Le Marquis du Guaſt tira avantage de cette diverſion, chaſſa les François du Marquiſat de Saluſſes, & pour en achever la conquête ; vint aſſiéger Carmagnole. Cette Place ſe rendit par capitulation ; mais François Marquis de Saluſſes y reçut la récompenſe de la trahiſon qu'il avoit faite au Roy, y ayant été tué ſur la place d'un coup de mouſquet au travers du corps.

L'arrivée de Monſieur d'Humiéres avec un Corps de Lanſquenets du Duc Chriſtophle de Virtemberg, arrêta les progrés du Marquis du Guaſt. On prit & on perdit des Places de part & d'autre. Le Marquis fit lever le Siége d'Aſt aſſiégé par d'Humiéres, que le peu d'obéïſſance des Lanſquenets empêcha de s'oppoſer au ſecours qui y entra ; mais il ſe dédommagea par la priſe d'Albe, aprés que Paul Cerés eut taillé en piéces huit cens Eſpagnols qui vouloient s'y jetter. Turin penſa être ſurpris par Céſar de Naples Gouverneur d'Ulpiano pour l'Empereur : mais la préſence d'eſprit & la réſolution de Boutiéres Commandant de la Place, la ſauva. Il alla aux Ennemis la halebarde à la main, ſuivi ſeulement de ſa garde Suiſſe & de quelques Gentilshommes, ſe rendit maître d'une fauſſe porte du foſſé qu'on leur avoit ouverte, & par où ils alloient entrer, & ſecondé du Capitaine Vuartis, qui arriva fort à propos à ſon ſecours, renverſa les échelles qui étoient plantées contre la mu-

raille, & les obligea à ſe retirer, aprés leur avoir A tué cent quarante hommes.

Monſieur d'Humiéres qui n'étoit pas aſſez fort pour tenir la campagne contre le Marquis du Guaſt, ne pouvant venir à bout de gouverner les Lanſquenets, & ſçachant que les Impériaux pratiquoient des intelligences dans diverſes Places, mit ſes Troupes dans les principales, & pria Langey de retourner vers le Roy, pour luy dire que s'il ne recevoit des ſecours conſidérables d'hommes & d'argent, tout ce qu'il pourroit faire, ſeroit de ſe maintenir juſqu'au commencement de Décembre.

Le Roy renvoya Langey ſur le champ avec B vingt-cinq mille écus & avec ordre d'aſſûrer Monſieur d'Humiéres, qu'il ſeroit à luy devant la fin d'Octobre avec une nombreuſe Armée, qui s'aſſembloit déja à Lion. En effet, il fit partir Monſieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci pour hâter la marche des Troupes, & recevoir à Lion quarorze à quinze mille Suiſſes qui devoient s'y rendre. Langey aprés avoir évité bien des embuſcades, arriva à Turin, où l'argent qu'il apporta & l'eſpérance du prompt ſecours, ranimérent le courage des Soldats.

Cependant le Marquis du Guaſt à la tête d'une C Armée de vingt-cinq mille Hommes de pied, de trois mille chevaux, & avec vingt-quatre piéces d'artillerie, aſſiégea & prit Quiers, Albe, & Quiéras, & vint inveſtir Pignerol: mais la Place étant bien fortifiée, & la Garniſon nombreuſe, il ſe contenta de ſe ſaiſir de toutes les avenuës pour l'affamer: & ſçachant que l'Armée aſſemblée à Lion alloit ſe mettre en marche, il envoya dix mille hommes au Pas de Suze, ſous la conduite de Céſar de Naples, où ils ſe retranchérent. Il fit faire le dégât aux environs, enlever tous les vivres & tous les fourages, perſuadé que s'il arrêtoit là l'Armée Françoiſe, Turin & D les autres Places du Piémont ſe rendroient ſans coup férir avant la fin de l'année.

Le Roy qui n'en étoit pas moins perſuadé que luy, étoit bien réſolu de ſon côté de forcer le Pas de Suze, quoy qu'il luy en dût coûter; & voulant marcher en perſonne à cette expédition, il déclara Charles Duc d'Orléans ſon ſecond fils ſon Lieutenant général en Picardie, en Normandie, dans l'Iſle de France, & à Paris; luy donna pour ſon conſeil le Cardinal du Bellay, chargea Claude Duc de Guiſe, de veiller à la ſûreté de la Bourgogne & de la Champagne, donna à Henry Roy de Navarre le commande- E ment des Provinces de Guyenne & de Languedoc, & à Châteaubriant celuy de Bretagne.

An. 1537. Le Roy arriva à Lion le ſixiéme d'Octobre, & en fit partir le dixiéme Monſieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci par le chemin de Grenoble & d'Embrun. Ils arrivérent à Oulx, entre Briançoo & Suze, à quatre lieües de ces deux Places, avec dix à douze mille hommes d'Infanterie, dont les huit mille Lanſquenets du Comte Guillaume de Fuſtemberg faiſoient les deux tiers, & quelque Cavalerie. Le reſte de l'Armée ſuivoit pour ſe rendre au même lieu avec le Roy.

Le Maréchal prit une partie de ce Corps d'Armée, & s'avança juſqu'à Exiles, pour aller de là reconnoître le Pas de Suze. Il trouva les Ennemis poſtez à prés d'une lieüe en deça de Suze, à un défilé de la montagne ſur le chemin de Chaumont, où ils avoient fait un grand retranchement dans le défilé, flanqué de deux autres ſur deux collines à droit & à gauche.

Montmorenci jugea qu'il étoit impoſſible de forcer ce retranchement, en l'attaquant de front; mais aprés avoir bien tout conſidéré, il trouva que les deux collines dont je viens de parler, étoient commandées par deux autres haureurs, & que ſi on pouvoit les gagner, on feroit de là un ſi grand feu ſur les Ennemis, qu'ils ne pourroient pas y réſiſter.

Ayant fait ſon plan d'attaque, il envoya avertir Monſieur le Dauphin de venir ſans tarder à Exiles, afin de le ſoutenir, parce qu'il en partiroit avant le jour, pour attaquer les Impériaux.

Il décampa d'Exiles & prit ſa route vers le village de Chaumont. Le Comte Guillaume de Fuſtemberg eut ordre d'aller ſe ſaiſir de la hauteur qui étoit à ſa main droite & à la gauche des Ennemis, & le Capitaine Artigue-dieu & le Capitaine Rat, marchérent vers l'autre hauteur, à la tête d'une partie de l'Infanterie Gaſcone & Françoiſe. Le Maréchal alloit entre-deux avec un autre Corps, compoſé de Lanſquenets & de François, ſans autre Cavalerie que quatre-vingt ou cent Chevaux Legers commandez par Briſſac, auquel ſe joignirent quelques Gentilshommes, qui ayant laiſſé leur bagage derriére, avoient pris les devants, pour être de l'action; & ce Corps étoit ſoûtenu par celuy que conduiſoit Monſieur le Dauphin.

L'Infanterie du Capitaine l'Artigue ſe débanda tout à coup, ſuivant l'ordre qu'elle en avoit, grimpa avec une extréme promptitude ſur la hauteur de la gauche, & s'étant là remiſe en bataille, commença à tirer ſans relâche ſur le retranchement de la colline qui étoit à la portée de l'arquebuſe & tout découvert de ce côté-là. Il ne fut pas poſſible aux Ennemis de tenir contre un ſi terrible feu: le retranchement fut abandonné, & dés que l'Artigue vit commencer la déroute, il fit deſcendre Gavarer ſon Lieutenant avec un gros Bataillon, qui tailla en piéces tout ce qui ſe trouva dans le retranchement de la colline, & il fut emporté avant que les Lanſquenets euſſent gagné l'autre haureur.

Ce poſte étant pris, il étoit impoſſible à Céſar de Naples de tenir dans les autres. Les Impériaux furent mis par tout en déroute. Le Maréchal les ſuivit de prés: ſes Troupes entrérent avec eux pêle-mêle dans Suze, où étoient leurs bagages & leurs magaſins; & s'il avoit eu ſeulement cinq cens chevaux, il ſeroit peu échapé des dix mille hommes qui gardoient le paſſage.

Le Château de Suze ſe rendit à diſcrétion. Celuy de Veillane, gardé par deux cens Eſpagnols, fut emporté d'emblée. Le Capitaine & l'Enſeigne furent faits priſonniers, & les Soldats pendus,

pendus, pour avoir oſé tenir contre une armée Royale dans une ſi méchante place.

Le Marquis du Guaſt ne ſçut pas plutôt le Pas de Suze forcé, qu'il leva le Blocus de Pignerol. Monſieur le Dauphin ſe mit à ſes trouſſes pour l'engager à la bataille; mais il paſſa promtement le Pô, & s'alla camper à Moncalier. Il partit avec tant de precipitation, qu'il abandonna aux François toutes ſes vivres, & grand nombre de ſoldats malades qui étoient à Rivoli, où l'armée ſéjourna deux jours; & delà s'avançant à Grouillan, elle s'empara de quantité de petits Forts aux environs du Turin, & profita des magaſins de bled que les ennemis avoient faits, prétendant aprés la priſe de Pignerol venir bloquer cette Place.

Cependant le Marquis du Guaſt ayant raſſuré ſes troupes, fit aſſez bonne contenance: il repaſſa le Pô, mais ſans trop s'en éloigner, & ſe retrancha à la tête de ſon pont. Monſieur le Dauphin ne le ſçut pas plutôt en deçà, qu'il marcha à luy. Le Marquis ne l'attendit pas; il retourna à ſon camp de Moncalier, & perdit quelques ſoldats de ſon arriere-garde, qui fut chargée comme elle achevoit de repaſſer la riviere.

Comme il vit les François s'opiniâtrer à le ſuivre, il s'éloigna de Moncalier: & ayant jetté quatre mille hommes dans Quiers ſous les ordres de Dom Antoine d'Arragon ſon beau-frere, il ſe retira ſous le Canon d'Aſt. Moncalier & pluſieurs autres petites Villes & Forts, auſſi-tôt aprés ſon départ, ſe rendirent à Monſieur le Dauphin. On y trouva de prodigieux amas de bleds qui ſervirent à la ſubſiſtance de l'armée; & il y en eut encore aſſez de reſte pour la proviſion de Turin pendant un an.

Le Roy n'avoit marché qu'à fort petites journées, & il n'étoit encore qu'à Briançon; il manda delà qu'on envoyât de fortes eſcortes ſur toute ſa route; parce que la garniſon de Vulpiano couroit tout le Val de Suze. Martin du Bellay fut chargé d'aller audevant du Roy avec de la cavalerie, & arriva fort à propos à Rivole, dans le moment qu'un party de Vulpiano enlevoit cinq ou ſix mulets chargez de l'argent pour l'armée. Il coupa heureuſement ce parti, & reprit les mulets, avant que les ennemis euſſent eu le loiſir d'en piller la charge. Monſieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci vinrent trouver le Roy à Carignan, où le ſiege de Quiers fut réſolu. Mais la nouvelle du ſuccés de la négociation qui ſe faiſoit actuellement en Eſpagne, empêcha l'exécution de ce deſſein.

Lorſque la Tréve fut concluë au mois de Juillet pour la Picardie & les Pays-bas, par l'entremiſe de la Reine de France & de la Reine doüairiere de Hongrie, ces deux Princeſſes travaillerent à la rendre générale, & les Ambaſſadeurs du Pape & de la République de Veniſe les ſeconderent. Le Roy accorda des ſauf-conduits à des Envoyez de la Reine de Hongrie, pour paſſer en Eſpagne par la France, & l'Empereur en fit délivrer un au Sieur de Vely, pour venir à Monçon en Arragon, où ce Prince devoit envoyer ſes Députez. Comme ces deux Princes commençoient à ſe laſſer d'une guerre qui les obligeoit à des dépenſes exceſſives, & qu'il n'étoit point encore queſtion d'entrer dans la diſcuſſion de leurs droits, la choſe fut bien-tôt terminée, & l'on conclut le ſeiziéme de Novembre une Tréve de trois mois ſeulement. Elle devoit commencer du jour de la publication, pour le Piémont, la Savoye, le Comté de Nice, le Dauphiné, la Provence, & l'Etat de Genes. Chacun demeura en poſſeſſion de ce qu'il tenoit actuellement dans tous ces pays, & l'on convint de retirer les armées de part & d'autre, en laiſſant ſeulement des garniſons dans les Places. Le Marquis du Guaſt & le Maréchal de Montmorenci furent chargez de prendre entre eux toutes les précautions neceſſaires pour l'exacte obſervation de ce Traité.

Recüeil de Traitez, par Leonard, T. 2.

Aa. 1537.

Le courier qui en fut le porteur, fit grande diligence; car dés le vingt-huitiéme du même mois de Novembre toutes choſes furent reglées à Carmagnole entre le Maréchal de Montmorenci & le Marquis du Guaſt. Le même jour on publia la Tréve, qui devoit durer juſqu'au vingt-deuxiéme de Février de l'année ſuivante, & dans cet intervalle, ainſi qu'on en étoit convenu à Monçon, l'Empereur & le Roy devoient envoyer leurs Plenipotentiaires à Leucares ſur les frontieres d'Eſpagne, pour travailler à la Paix.

Memoires de Langey, Liv. 8.

La Tréve rendant la préſence du Roy inutile en Piémont, il ſe diſpoſa à retourner en France. Il laiſſa Montejan pour ſon Lieutenant-General au-delà des Monts. Il mit Langey Gouverneur à Turin, à Pignerol le Comte Franciſque de Pontrême, à Savillan le Baron de Caſtelpers, Charles de Dros Piémontois, à Mondevi, & Ludovic de Birague à Vorling. Il licentia les Suiſſes; & dés qu'il fut arrivé à Lyon, il fit partir le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci pour Leucate, où l'Empereur avoit promis d'envoyer inceſſamment ſes Députez, pour traiter de la Paix.

La Tréve pour le Piémont cauſa un nouveau chagrin au Duc de Savoye, qui dépoüillé de ſes Etats, les voyoit partagez entre ſes Alliez & ſes ennemis, & également ruinez par les uns & par les autres. Mais ce fut là de tout temps le ſort des Princes, dont les Domaines ſe trouvent placez entre ceux de deux ennemis plus puiſſans qu'eux. Leur politique dans ces conjonctures ſeroit de ſe ménager avec l'un & avec l'autre: & ainſi fit le Duc de Lorraine qui ſe maintint dans la neutralité; & ſi le Duc de Savoye n'eût pas pris parti, il auroit évité tous les malheurs dont luy & ſes ſujets furent accablez juſqu'à ſa mort. Mais il ſe laiſſa ſéduire

Guichenon, Hiſt. de Savoye.

par les careſſes de l'Empereur, qui ne ſe mit en peine de ménager les interêts de ce Prince, qu'autant qu'ils s'accordoient avec les ſiens.

La Tréve luy étoit alors néceſſaire, principalement pour deux raiſons. La premiere, qu'il manquoit d'argent, pour ſubvenir à la ſubſiſtance de ſes armées. La ſeconde étoit la Ligue que le Roy avoit faite avec Soliman contre luy. Cette Ligue fit en ce temps-là grand bruit dans le monde. Juſques-là les Rois de France avoient été tres-ſcrupuleux ſur cet article. L'exemple que le Pape Alexandre VI. leur avoit donné, en ſollicitant Bajaſet contre Charles VIII. celuy de Ludovic Sforce, Duc de Milan, qui avoit fait la même choſe, & tout récemment celuy de Jean Vayvode de Tranſylvanie, qui diſputoit la Hongrie à Ferdinand Roy des Romains, ne leur avoient pas ſemblé ſuffiſans pour les autoriſer à faire une telle démarche, qui leur paroiſſoit indigne du glorieux Titre de Roy Tres-Chrétien: mais l'acharnement de l'Empereur contre la France, ſon ambition démeſurée, les calomnies que ſes Miniſtres avoient répanduës les années précedentes, principalement en Allemagne, ſur ce ſujet-là même; enfin le danger où le Roy avoit vû ſon Etat expoſé par l'irruption de l'armée Impériale dans la Provence, le firent paſſer par deſſus toute conſideration, & recevoir les offres avantageuſes que le Grand Seigneur luy faiſoit.

L'affaire fut négociée, & la Ligue concluë par Jean de la Foreſt Auvergnac, & Seraphin Gozio de Raguſe: & il fut convenu qu'à l'ouverture de la campagne, le Roy attaqueroit le Duché de Milan avec une puiſſante armée, tandis que Soliman avec une nombreuſe flote fondroit dans le Royaume de Naples, & redoubleroit ſes efforts en Hongrie contre le Roy des Romains.

Soliman tint ſa parole, & le Roy manqua à la ſienne par l'impuiſſance de la tenir. Barberouſſe fit une deſcente au Royaume de Naples, prit Caſtro auprés de Tarente, courut delà juſqu'à Brindes, mettant tout à fen & à ſang, y fit un tres-grand butin & des eſclaves ſans nombre. D'autre part l'armée des Turcs défit dans un ſanglant combat auprés d'Eſſek l'armée du Roy des Romains compoſée d'Allemans, de Hongrois, des troupes de Bohéme & d'Italie, & les meilleurs Capitaines de ces quatre nations y périrent: mais le Roy occupé du côté de la Picardie, ne put arriver au-delà des Alpes, que ſur la fin de l'Automne, ny être aſſez à temps pour ſeconder les efforts de Barberouſſe dans le Royaume de Naples. Ce fut un grand bonheur pour la Chrétienté, & préferable ſans doute aux progrés, que l'armée de France auroit pû faire du coté du Milanés. Le Roy tâcha inutilement de ſe diſculper auprés de Soliman, & les Manifeſtes qu'il envoya en Allemagne, pour juſtifier ſa conduite ſur l'alliance qu'il avoit faite avec ce Prince infidele, n'eurent pas un meilleur ſuccés. Ce furent-là les funeſtes effets que l'animoſité des deux Princes produiſit durant le cours de l'année 1537.

Apologia Francisci I. apud Freher. Tom. 3. rerum Germanic.

Le commencement de la ſuivante promit quelque choſe de plus beureux pour le bien de la Chrétienté, & pour le repos des peuples. Les Conférences pour la Paix avoient eté commencées à Leucate dés le mois de Décembre, entre le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci d'une part, & Dom François de los Cobos Grand Commandeur de Leon, & Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, de l'autre; les Comtes de Chalant & de Mazin y aſſiſterent de la part du Duc de Savoye.

Recüeil de Traitez, par Leonard, T. 2.

Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Les Plénipotentiaires Impériaux réduiſirent leurs prétentions aux propoſitions ſuivantes: que le Duc d'Orleans épousât la niéce de l'Empereur, fille aînée du Roy des Romains, en recevant le Duché de Milan pour ſa Dot, à condition que le Roy confirmeroit les Traitez de Madrid & de Cambrai ſans aucunes exceptions.

Que le Roy rendît tout ce qu'il avoit pris au Duc de Savoye tant en deçà qu'au delà des monts, & le dédommageât des pertes qu'il luy avoit cauſées par la guerre.

Qu'il rendît Hédin avec l'artillerie & les munitions qui s'y trouvoient.

Qu'il promît de ſeconder l'Empereur pour la convocation d'un Concile genéral, & de faire obſerver à ſes ſujets ce qui y ſeroit ordonné.

Qu'il s'engageât à contribuer à la guerre contre le Turc autant qu'il ſeroit jugé convenable.

Qu'il renonçât à toutes les Ligues qu'il pourroit avoir faites avec les Princes d'Allemagne, au préjudice de la Maiſon d'Autriche.

Qu'afin qu'on pût être aſſuré qu'il obſerveroit tous ces articles, il conſentît que le Duc d'Orleans, pendant trois ans aprés ſon mariage, demeurât à la Cour de l'Empereur, ou bien qu'il laiſsât l'Empereur Maître durant cet eſpace de temps des Forteresſes de l'Etat de Milan.

Ces articles furent envoyez au Roy, & voicy le précis de l'écrit qu'il envoya ſur ce ſujet. Que quoy qu'il eût des droits tres-légitimes ſur le Duché de Milan indépendemment du mariage de ſon fils avec la niéce de l'Empereur, il l'accepteroit toutefois volontiers pour la dot de cette Princeſſe.

Que pour les Traitez de Madrid & de Cambray, il les confirmeroit dans les points auſquels il croiroit être obligé; que pour ceux ſur leſquels il y auroit de la difficulté, il s'en remettroit au jugement du Pape.

Qu'il ſeroit content de rendre au Duc de Savoye ſes Etats, pourvû que l'Empereur quittât tout le Duché de Milan: mais que tandis qu'il en retiendroit les Forteresſes,

il ne ſeroit pas juſte que les troupes de France fortifiſent des Places du Duc de Savoye, & de Hedin.

Qu'etant du devoir d'un Prince Chrétien de ſe conformer aux Decrets d'un Concile general, & d'en procurer la convocation quand le bien de l'Egliſe le demandoit, il ne convenoit point d'en faire l'article d'un Traité.

Qu'il en étoit de même, & pour la même raiſon, du ſecours qu'on luy propoſoit contre le Turc, & qu'il regleroit cet article avec le Pape & les Venitiens.

Que pour les liaiſons qu'il pourroit avoir avec les Princes d'Allemagne, déſlà que l'Empereur auroit fait & obſerveroit la Paix avec luy, tout cela ceſſeroit, & qu'il n'etoit point neceſſaire d'en faire mention dans le Traité.

Ces deux plans ne s'accordoient guéres enſemble. L'Empereur prétendoit donner la loy, & le Roy ne paroiſſoit pas réſolu à la recevoir de luy. Tous deux pourtant ſouhaitoient la Paix, & vouloient qu'on le crût : c'eſt pourquoy leurs Plénipotentiaires bien inſtruits de leurs intentions, & voyant bien qu'il faudroit du temps, pour ſe rapprocher les uns des autres ſur deux ou trois des principaux articles propoſez, firent une prolongation de Tréve l'onziéme de Janvier, en un lieu nommé les Cabannes de Fiton, entre Perpignan & Narbonne, juſqu'au premier de Juin, à deſſein de continuer les negociations pour la Paix durant cet intervalle. Les deux Princes ratifierent ce Traité, & les Ambaſſadeurs ſe retirerent de part & d'autre, pour aller auprés de leurs Maîtres prendre de nouvelles inſtructions.

An. 1538.

Ce fut peu de temps aprés le retour du Maréchal de Montmorenci, que le Roy, pour le récompenſer des ſignalez ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, principalement dans la campagne de Provence contre l'Empereur, l'honora de l'Epée de Connetable, Charge qui n'avoit point été remplie, depuis que Charles Duc de Bourbon avoit merité par ſa revolte d'en être dépoüillé. Celle de Maréchal de France, que Montmorenci laiſſoit vacante, fut donnée au Sieur de Montejan, qui étoit actuellement General des troupes en Piémont ; & le Maréchal de la Mark étant mort peu de temps aprés la belle défenſe qu'il fit au ſiege de Peronne, ſon Bâton fut donné à Claude d'Annebaut.

Memoires de Langey, Liv. 8.

Cependant le Pape, qui ne vouloit point laiſſer rallentir l'ardeur que l'Empereur & le Roy faiſoient paroître pour la Paix, d'où dépendoient l'Aſſemblée du Concile general & la Ligue des Princes Chrétiens contre le Turc, qu'il méditoit depuis long-tems, réſolut d'y travailler par luy-même, & propoſa aux deux Princes de ſe trouver tous trois enſemble ſur les frontieres de Provence. Une telle offre d'un Pape, qui vouloit bien, quoique plus que ſeptuagenaire, s'expoſer aux fatigues d'un ſi long voyage pour l'avantage de la Chrétienté, ne put avec bienſéance être refuſée. L'un & l'autre l'accepterent ; mais le Roy peu de temps aprés fit quelque difficulté là-deſſus, ayant appris par les lettres du Cardinal de Mâcon & de Monſieur de Selve, ſon Ambaſſadeur à Rome, que le Pape prétendoit dans cette entrevûë ménager le mariage de ſon neveu Octave Farneſe avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur, & veuve d'Alexandre de Medicis, qui avoit été aſſaſſiné l'année précedente. Ces deux Miniſtres ayant laiſſé entrevoir au Pape que ce mariage déplaiſoit au Roy, il en parut fort irrité ; mais s'étant un peu radouci, il leur demanda, s'il étoit defendu à un Pape de faire de ces ſortes d'alliances avec les Souverains ? Il leur dit qu'il ne tiendroit qu'au Roy, quand il le voudroit, de faire le même honneur à la Maiſon de Farneſe, en l'alliant avec la ſienne : Et en effet il penſoit à marier ſa niéce avec Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme ; mais ce projet ne réüſſit pas. Il ajoûta qu'il avoit aſſez donné de preuves de ſon deſintereſſement, & de la droiture de ſes intentions pour la réconciliation des deux Princes ; & pour en mieux convaincre les Ambaſſadeurs, il les fit avertir de ſe précautionner contre certaines intrigues de l'Infant de Portugal, qui ſur quelque penſée que l'Empereur avoit euë, ou paru avoir de luy donner le Duché de Milan, lors qu'on en traitoit pour Henry, alors Duc d'Orleans, ſollicitoit fortement à la Cour Impériale, afin de faire penſer de nouveau à luy.

Lettres mſ. du Cardin. de Mâcon & du Sieur de Selve au Connétable, dans la Biblioth. de M. le Preſident de La Mongnon.

Cecy n'étoit pas ſans fondement ; car je trouve dans une lettre du Sieur de Caſtillon, Envoyé de France en Angleterre, écrite au Connêtable de Montmorenci, que l'Empereur, quelque ſemblant qu'il fiſt d'être toûjours mal avec Henry Roy d'Angleterre, luy propoſa dans ce temps-là un double mariage ; ſçavoir celuy de la veuve du feu Duc de Milan pour Henry même, qui en peu d'années épouſa quatre ou cinq femmes les unes aprés les autres, & celuy de Marie d'Angleterre ſa fille avec Dom Loüis Infant de Portugal, auquel l'inveſtiture du Milanés ſeroit donnée, à condition que le Roy d'Angleterre ſigneroit une Ligue deffenſive pour ce Duché, & fourniroit le tiers des frais neceſſaires pour cette deffenſe, & le Roy de Portugal un autre tiers. Le Pape ajoûta à ces avis qu'il donna aux Ambaſſadeurs de France, qu'il falloit ſe défier beaucoup des menées d'André Doria, homme ennemi de la Paix, & qui ſans s'embaraſſer aucunement du bien public, ne penſoit qu'à broüiller pour ſon intérêt particulier, & pour ſe conſerver la conſidération que la guerre luy attiroit.

Au même Recueil.

Nonobſtant ces confidences & cette franchiſe affectée du Pape, les Ambaſſadeurs de

Lettre de l'Evêque de Rodez, au même Recueil.

France n'étoient point d'avis de l'entrevûë ; & George d'Armagnac Evêque de Rhodez, qui étoit auſſi à Rome de la part du Roy, luy mandoit, qu'il s'appercevoit tous les jours de plus en plus de la partialité du Pape pour l'Empereur, & qu'il craignoit fort que cette entrevûë ne produiſiſt quelque monſtre (ce ſont ſes termes) c'eſt-à-dire quelque choſe de tres-fâcheux pour la France. Mais le Roy étoit trop engagé, & ne pouvoit reculer, ſans donner lieu de croire à toute l'Europe, qu'il s'eloignoit d'une Paix ſi neceſſaire au bien de l'Egliſe & au ſalut de la Chretienté. Il ne laiſſa pas, pour retirer ſa parole, de ſe ſervir d'un obſtacle, que le Duc de Savoye fit naître, & qui penſa tout arrêter.

Le Pape étoit convenu avec l'Empereur, que ce ſeroit à Nice qu'ils ſe trouveroient avec le Roy. Il envoya ſon Camérier au Duc de Savoye luy demander le Château pour ſon logement, & le prier de trouver bon, qu'il y mît garniſon pour tout le temps que les Conferences dureroient.

Le Duc avoit autrefois rejetté une propoſition toute ſemblable, que Clement VII. luy avoit faite, lorſque ce Pape vint en France trouver le Roy ; & elle luy étoit d'autant plus deſagréable dans la conjoncture préſente, qu'il n'avoit plus que cette place qui pût luy ſervir d'azile. Il envoya en Eſpagne Rubat, un de ſes Maîtres des Comptes, pour prier l'Empereur de ne point exiger de luy, qu'il livrât ſon Château au Pape, & dit au Camérier qu'il en attendroit la réponſe, avant que de donner la ſienne à Sa Sainteté.

Memoires de Lambert, Preſident de Savoye.

Sur ces entrefaites le Vicomte de Martigues, l'Evêque de Lauſanne, & le Baron de Menthon vinrent trouver le Duc de la part du Roy, pour le diſſuader de recevoir la garniſon du Pape. Ils luy dirent qu'ils étoient chargez par le Connétable de Montmorenci, de l'aſſurer que le Roy luy donneroit toute ſorte de ſatisfaction, s'il vouloit ſe remarier en France, & y marier auſſi le Prince de Piémont ſon fils aîné.

Ces offres augmenterent l'embarras du Duc, qui ſe fioit encore moins au Roy qu'au Pape & à l'Empereur ; & il n'y répondit point autre choſe, ſinon qu'il demeureroit obligé toute ſa vie à Sa Majeſté, ſi elle vouloit bien luy rendre ſes Etats ; mais que la Ducheſſe ſa femme n'étant morte que depuis quelques ſemaines, il ne penſoit pas à ſe remarier ſi-tôt, & que ſon fils n'étoit point encore en âge d'être marié.

La reponſe de l'Empereur ne tarda pas long-temps. Il écrivit au Duc, qu'il ne devoit point faire de difficulté de mettre le Château de Nice entre les mains du Pape, & que Sa Sainteté ſe donnant la peine de paſſer les Alpes pour luy procurer ſon rétabliſſement dans ſes Etats, c'étoit le moins qu'il pût faire, que de luy donner cette marque de ſa reconnoiſſance & de ſa confiance ; & peu de jours aprés arriva le Fourier du Pape pour marquer les logis dans le Château.

Mais d'autre part le Roy fit déclarer au Duc, que s'il ſe deſſaiſiſſoit de cette Place, il ne ſe rendroit point à la Conference. Sur quoy il prit le parti d'aller luy-même trouver l'Empereur qui étoit arrivé le neuviéme de May à Villefranche, où nonobſtant toutes ſes remontrances, l'Empereur luy dit nettement, qu'il n'étoit plus temps de déliberer ; qu'il avoit engagé ſa parole au Pape, enſuite de celle que luy-même luy avoit donnée, & que s'il ne prenoit ce parti, on ne ſe mêleroit plus de ſes affaires. An. 1538.

Le Duc ne pouvant plus s'en deffendre, alla trouver le Pape à Monaco, & luy dit qu'il étoit prêt à faire tout ce que Sa Sainteté ſouhaiteroit de luy, quelque mauvais gré que luy en dût ſçavoir le Roy de France. Auſſi-tôt le Pape ſe rendit à Nice : mais quand il fut queſtion d'en faire ſortir la garniſon Savoyarde, elle refuſa d'obéïr, prenant pour pretexte qu'on ſçavoit que l'Empereur vouloit ſe rendre maître de cette Place & du Prince de Piémont, & qu'elle ſe feroit plutôt hacher en pieces, que de faire une choſe ſi préjudiciable au Duc ſon Maître. Non ſeulement les ſoldats du Château s'opiniâtrerent à n'en pas ſortir ; mais la Ville même déclara qu'il étoit contre ſes Privileges de recevoir d'autres troupes que celles du Duc, & ferma ſes portes : de ſorte que le Pape fut obligé d'aller prendre ſon logement au Monaſtere de ſaint François hors de la Ville.

Nicole Tirpolo Relatione del convento di Nizza, mſſ. de la Biblioth. de Monſ. l'Abbé d'Eſtrées.

Le Pape & l'Empereur ne douterent pas que cette reſiſtance de la garniſon & des Bourgeois ne fût un jeu concerté avec le Duc, qui tâcha en vain de ſe diſculper là-deſſus. L'Empereur refuſa la viſite qu'il voulut luy rendre à Villefranche, & luy fit dire qu'il ne ſe donnât pas la peine de le venir trouver, à moins qu'il ne luy mît entre les mains Muſinens Gouverneur du Château, pour en faire juſtice, auſſi-bien que deux ou trois autres perſonnes de ſa Cour, qui étoient les auteurs des mauvais conſeils qu'on luy donnoit.

Cependant le Roy, quelque envie qu'il eût, ou qu'il fiſt paroître d'éviter l'abouchement avec le Pape & l'Empereur, prévit bien les fâcheuſes conſéquences de ſon refus, & appréhenda que le Pape irrité ne s'unît contre luy avec ſon ennemi. D'ailleurs il n'avoit plus de prétexte de ne pas venir au rendez-vous, puiſque Nice demeuroit en la puiſſance du Duc de Savoye. Ainſi il reſolut de partir, & envoya devant, le Cardinal de Lorraine & le Marechal de Montmorenci, pour aſſurer le Pape qu'il arriveroit au plutôt

Il arriva en effet peu de jours aprés à un quart de lieuë de Nice, où on luy avoit préparé un logis, & où le Duc vint le ſaluer

An. 1538. le troiſiéme de Juin. Le Roy le reçut avec beaucoup de bonté, & luy fit propoſer des conditions fort avantageuſes par le Connétable, ſuppoſé qu'il voulût ſincerement rentrer dans le parti de France. L'Empereur en fut averti par Chalant Maréchal de Savoye; & dans la crainte que l'accommodement ne ſe fiſt ſans ſa participation, il ſe radoucit beaucoup à l'égard du Duc. Il luy fit dire par le Maréchal qu'il ne ſe mît point en peine; qu'il auroit toûjours ſoin de ſes intérêts, & que les Conférences qu'on alloit commencer ſe termineroient d'une maniere dont il auroit tout ſujet d'être content.

Avant qu'on parlât d'affaires on ſe rendit des civilitez réciproques. La Reine de France, ſœur de l'Empereur, alla par mer luy rendre viſite à Villefranche, où il arriva un accident, qui d'abord fit trembler tout le monde pour l'un & pour l'autre: mais quand le danger fut paſſé, ils en firent des plaiſanteries. On avoit fait depuis l'endroit où la Galere de la Reine devoit jetter l'ancre, un pont de cinquante pas juſqu'au port. L'Empereur alla la recevuir au bout de ce pont au ſortir de ſa Galere; & en ce moment le pont s'étant rompu, tous deux tomberent dans la mer: on les en tira auſſi-tôt, & ils en furent quitte pour la peur & pour changer d'habits.

Quoique l'Empereur & le Roy fuſſent ſi prés l'un de l'autre, ils ne ſe virent point; ſoit que le cerémonial les embaraſsât, ſoit que l'un des deux, ou l'un & l'autre appréhendaſſent de ſe trop commettre; mais le Pape fut l'entremetteur, & fit diverſes propoſitions pour la Paix, tant de la part du Roy à l'Empereur, que de la part de l'Empereur au Roy, ſans rien avancer, l'article de la reſtitution du Milanez étant une difficulté inſurmontable. C'eſt pourquoy il ſe borna à negocier une longue Tréve, pendant laquelle, ſans crainte de diverſion, on pût mettre en execution le Traité de Ligue offenſive, qu'il avoit fait avec l'Empereur & les Venitiens contre le Turc.

Relatione del convento di Nizza.

Prévoyant les grandes difficultez qu'il trouveroit à la Paix, il avoit formé ce projet de Tréve avant que de partir de Rome, & il l'avoit communiqué aux Ambaſſadeurs de France, ou bien ils l'avoient ſçu d'ailleurs. Ils n'étoient nullement d'avis que le Roy l'acceptât: leur ſentiment étoit, qu'il falloit ou la Paix ou la Guerre; & l'Evêque de Rodez écrivit fort au long ſes penſées au Connétable ſur ce ſujet. Il luy repréſenta que cette Tréve acheveroit la rupture du Roy avec Solyman, qui étoit déja fort irrité de ce qu'on luy avoit manqué de parole l'année précedente; qu'il n'en falloit pas davantage, pour l'obliger à faire la Paix avec l'Empereur & avec la Republique de Veniſe; que ſi cela arrivoit, l'Empereur ſeroit moins traitable que jamais; que s'il réüſſiſſoit dans la guerre contre le Turc, ce ſeroit encore pis,

Lettre de l'Evêque Rodez, au Recueil de M. le Preſident de La Moignon.

& qu'on luy verroit reprendre ſes airs ordinaires de fierté & de hauteur; que quand le Roy ne voudroit pas pouſſer ſes conquêtes en Italie, pour épargner les frais d'une grande armée, il obligeroit toûjours ſon ennemi à y faire de grandes dépenſes, & à y entretenir de groſſes troupes; qu'on avoit actuellement des intelligences pour faire livrer au Roy les citadelles de Lodi & de Pavie dans le Milanés, & pour enlever au Roy des Romains Gradiſca & Goritia dans le Frioul; que ſi ces entrepriſes réüſſiſſoient, comme il y avoit lieu de l'eſperer, les ennemis ſe trouveroient fort embarraſſez, & peut-être cuntraints d'accepter la Paix aux conditions que la France leur offriroit.

Ces remontrances n'eurent point d'effet; & il y a beaucoup d'apparence que le Roy, de peur de chagriner le Pape, qui n'étoit déja que trop engagé avec l'Empereur par les avances faites pour le mariage de Marguerite d'Autriche avec Octave Farneſe, jugea à propos de le contenter. Ainſi la Tréve fut prolongée pour dix ans le dix-huitiéme de Juin au Convent de ſaint François auprés de Nice, aprés que les deux Princes eurent promis au Pape d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Rome, pour y traiter à loiſir d'une Paix finale.

An. 1538. Recueil de Traitez, par Leonard. T. 2.

Aprés la concluſion de ce Traité, par lequel ils demeuroient en poſſeſſion de ce qu'ils tenoient de part & d'autre, tant en deçà qu'au delà des Alpes, l'Empereur monta ſur mer pour faire voile vers Barcelone, le Pape reprit le chemin de Rome, & le Roy celuy de ſa capitale. Ce fut en cette occaſion que Paul III. ſur la demande que ce Prince luy en fit, accorda au Chancelier de France, aux Préſidens & aux Conſeillers du Parlement de Paris, le droit d'Indult pour la nomination de qui il leur plairoit à un Benefice vaquant dans la dépendance de l'Egliſe ou de l'Abbaye, dont ils auroient fait le choix, afin d'y appliquer leur privilege. Eugene IV. avoit déja fait cette conceſſion à Charles VII. ſans qu'on s'en fût ſervi juſqu'alors: mais ces Magiſtrats & quelques autres, auſquels ce droit fut communiqué, ont eu ſoin de ſe conſerver depuis dans cette poſſeſſion.

L'Empereur, quelques jours aprés ayant été obligé par le vent contraire, de relâcher à l'Iſle de ſainte Marguerite, envoya delà un Gentilhomme de ſa Cour au Roy, qui étoit alors à Avignon, pour le ſaluer, & luy témoigner ſon deſir de le voir & de l'entretenir, & que s'il le vouloit bien, il deſcendroit à terre à Aigues-mortes. Le Roy répondit à cette civilité, en faiſant paroître un égal empreſſement de l'embraſſer, & ſe rendit au lieu marqué Dés que l'Empereur l'y ſçut arrivé, il vint à terre. Il fut reçu avec tous les honneurs qui luy étoient dûs, & régalé d'un magnifique repas. Enſuite le Roy alla le viſiter dans ſa Galere, chacun affectant

de faire paroître toute la cordialité & toute la franchiſe poſſible. L'Auteur Eſpagnol de l'Hiſtoire de Charles V. ou mal informé, ou pour faire plaiſir à ſa nation, renverſe l'ordre de ces viſites mutuelles, & dit que le Roy alla le premier trouver l'Empereur; mais un témoin oculaire, & tres-éloigné de ces baſſes affectations, nous aſſure du contraire: il ajoûte que l'entretien des deux Princes dans la Galere de l'Empereur fut fort long, & qu'on ne ſçût point les choſes dont ils traiterent; mais qu'on vit par la ſuite, qu'il avoit été fort inutile.

Antoine de Vera, de Figueroa.

Langey, Liv. 8.

Le Duc de Savoye, qui avoit conçu de grandes eſpérances de la médiation du Pape pour ſon rétabliſſement dans ſes Etats, fut fort conſterné de la Tréve, qui l'en laiſſoit dépoüiller encore pour dix ans; & il ſe tint fort offenſé d'un des articles du Traité, par lequel il n'étoit compris dans la Tréve, qu'au cas qu'il la ratifiât dans un mois, à faute dequoy l'Empereur renonçoit à la protection qu'il luy avoit donnée juſques alors. Il fallut pourtant ſe réſoudre à donner la ratification. Il l'envoya à l'Empereur, & l'Empereur au Roy. Elle étoit conçuë d'une maniere qui n'agréa point à ce Prince: le Duc fut obligé de la réformer, & enfin il la donna le vingt-uniéme de Novembre telle qu'on la ſouhaitoit.

An. 1538.

Ce ne fut pas-là le dernier chagrin qu'on luy fit: car l'Empereur déclara au Maréchal de Chalant, & au Préſident Lambert, que le Roy étant maître de Turin, de Pignerol, & de pluſieurs autres Places du Piémont, où il avoit beaucoup de troupes, il étoit de ſon intérêt & de celuy du Duc leur Maître, d'avoir une garniſon Eſpagnole dans Aſt, Verceil, & Foſſan: & le Duc fut contraint d'y conſentir. D'autre part le Maréchal de Montejan, Lieutenant General pour le Roy en Piémont, ſe fit livrer par le Sieur de Cercenaſque la ville de Caours, pour le prix de dix mille écus, en exécution du Traité que Langey en avoit paſſé avec ce Seigneur; & le Connétable quelque temps aprés fit propoſer au Duc de la part du Roy, de faire l'échange du Comté de Nice pour d'autres terres ſituées en France, juſqu'à la concurrence de 20000. écus de rente. Il fut outré de cette propoſition, & la refuſa, proteſtant que quoi qu'il arrivât, il mourroit Comte de Nice. Ce fut apparemment vers ce tems-là, que pour faire connoître ſon dépit & ſa réſolution de tout hazarder pour ſe rétablir dans ſes Etats, il fit graver une Deviſe, dont quelques Compilateurs de ces ſortes de ſymboles héroïques n'ont pas fidelement rapporté le corps, & qu'ils ont attribuée à Emanuel ſon fils, qui l'avoit auſſi adoptée. C'étoit un bras nud, dont la main tenoit une épée, & pour ame ces mots, *SPOLIATIS ARMA SUPERSUNT*, qui ſignifioient, que tout dépoüillé qu'il étoit de ſes Etats, il avoit au moins encore des armes pour les reconquerir.

Memoires du Preſident Lambert.

Lettr. mſſ. de Langey au Connétable, au Recueil de Mr. le Preſident de la Moigon.

Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Les Compilateurs de Deviſes, à la place du bras nud ont ſubſtitué un ſym-

Comme il n'avoit jamais paſſé pour grand ſoldat, cette Deviſe fut trouvée plus ingénieuſe, qu'heureuſement appliquée à ſa perſonne, & le Roy luy pardonna aiſément ce petit effet de ſa vanité & de ſon chagrin; tandis que pour s'aſſurer la poſſeſſion de ce qu'il tenoit en Piémont, il faiſoit faire de nouvelles fortifications à Turin, à Savillan, & aux autres Places, & une citadelle à Pignerol, & à Montcalier.

La Tréve de Nice, l'entrevûë des deux Princes à Aigues-mortes, & leur union avec le Pape donnerent de grands ombrages au Roy d'Angleterre, qui depuis ſa révolte contre l'Egliſe, faiſoit aux Catholiques dans ſon Royaume une guerre auſſi ouverte, que les anciens perſécuteurs aux premiers Chrétiens. Il en fut d'autant plus allarmé, que depuis l'aſſemblée de Nice, les deux Princes ſouffroient à peine ſes Ambaſſadeurs à leur Cour, eux qui auparavant recherchoient avec empreſſement ſon amitié & ſon alliance. Cela luy fit changer le ton dont il parloit depuis quelque temps à l'Envoyé de France, & il le pria d'écrire au Roy, qu'il étoit tout-à-fait réſolu de rompre entierement la negociation touchant ſon mariage avec la Ducheſſe de Milan, & celuy de ſa fille avec l'Infant de Portugal, quoi qu'il mandât tout le contraire à l'Empereur, & fiſt tous ſes efforts pour le regagner. Mais il fut conſterné de la nouvelle d'un nouveau Traité de ces deux Princes, fait à Tolede le dixiéme de Janvier, par lequel Antoine de Caſtelnau, Evêque de Tarbes, qui ſçavoit tous les ſecrets de ſa Cour, où il avoit été Ambaſſadeur de France pendant pluſieurs années, étoit convenu au nom du Roy avec l'Empereur, qu'ils ne feroient deſormais aucun Traité ni d'alliance, ni de mariage, ni aucun autre avec l'Angleterre, ſans la participation & le conſentement reciproque de l'un & de l'autre. Il n'entendoit parler tous les jours que de nouvelles confédérations entre ces Princes, de projets de mariages entre les deux Maiſons, de Ligue deffenſive contre tous ceux qui attaqueroient leurs Etats, & du changement de la Tréve de dix ans en une Paix perpetuelle. Mais rien ne le convainquit plus fortement de leur parfaite reconciliation, & ne l'allarma davantage, que le paſſage de l'Empereur par la France à l'occaſion que je vais dire.

bole plus noble. C'eſt un de ces vieux chefs-mes dépoüillez de leurs feüilles, & conſacrez par les anciens, où les Heros pendoient leurs armes.

Du Tillet, Recueil de Traitez avec l'Angleterre.

Lettres du ſieur de Caſtillon au Connétable, au Recueil de M. le Preſident de la Moigon.

An. 1535.

Recueil de Traitez, par Leonard, T. 2.

Dés l'an 1536. Marie d'Autriche, Gouvernante des Pays-bas, avoit obtenu des Etats de Flandre un don de douze cens mille florins, pour luy aider à ſoûtenir la guerre contre la France: & dans la repartition qui s'en fit, la ville de Gand devoit en payer pour ſa part quatre cens mille. Les Gantois, nonobſtant le conſentement des autres membres des Etats, s'oppoſerent fortement à cette contribution, & la Gouvernante, pour les mettre à la raiſon, fit arrêter pluſieurs des plus conſidérables d'entre eux à

Haræus, Annal. Brabant.

Anvers, à Bruxelles, à Malines, & en quelques autres endroits des Pays-Bas, & déclara à leurs compatriotes, qu'elle ne relâcheroit point ces priſonniers, juſqu'à ce que la Ville eût fourni la ſomme. Les Gantois naturellement opiniâtres, & de tout temps infiniment jaloux de leurs privileges, furent moins touchez de la détention de leurs parens & de leurs amis, qu'irritez contre la Gouvernante, & ſe moquerent de ſes menaces.

Prés d'un an ſe paſſa en conteſtations ſur ce ſujet, & au mois d'Août de 1537. ils préſenterent une Requête à la Gouvernante, où ils produiſirent des privileges accordez par leurs anciens Souverains, en vertu deſquels on ne pouvoit les contraindre à payer de telles taxes. Elle répondit qu'elle feroit examiner ces privileges dans ſon Conſeil, ou au Parlement de Malines; mais qu'en attendant ils payaſſent.

Ils conçurent deſlors le deſſein de ſe révolter, & envoyerent ſecretement ſolliciter les Bourgeois d'Ypres, de Bruges, & des autres Villes de Flandre, de ſe confederer avec eux: mais ils ne purent engager dans leur complot que quelques petites Villes, dont ils ne pouvoient pas eſpérer beaucoup de ſecours. Ils ne laiſſerent pas de s'obſtiner dans le refus d'exécuter les ordres de la Gouvernante; & voyant que l'Empereur, ſans avoir nul égard à leurs remontrances, ne leur faiſoit point d'autre réponſe d'Eſpagne, ſinon que ſa volonté étoit qu'ils obeïſſent à cette Princeſſe, comme à ſa propre perſonne, s'ils ne vouloient qu'il les regardât comme des rebelles, ils éclaterent enfin, & ſe ſouleverent ouvertement cette année

An. 1539. 1539.

Les Bourgeois prirent les armes, chaſſerent de la Ville les Officiers de l'Empereur, & les Sieurs de Sempi & de Lidequerque: ils s'emparerent de quelques Châteaux fortifiez aux environs de Gand, députerent au Roy comme à leur Seigneur Souverain, pour ſe mettre ſous ſa protection, & luy promirent, s'il vouloit les ſoûtenir, de le rendre Maître de tous les Pays-bas.

On peut dire ſans jugement temeraire, que ſi l'Empereur avoit eu une pareille occaſion d'embaraſſer le Roy, il ne l'auroit pas manquée; & la conduite qu'il tint dans la ſuite en fut une preuve tres-certaine. Mais le Roy voulant le convaincre de la ſincérité de ſa réconciliation, loin d'écouter favorablement les Gantois, les blâma, rejetta leurs offres, & fit ſçavoir à Charles-Quint tous leurs mauvais deſſeins. Cela luy fit un grand plaiſir, mais ne le tira pas d'inquiétude.

Il voyoit bien que ſa préſence étoit néceſſaire aux Pays-bas, pour étouffer ces mouvemens, qui pouvoient aiſément ſe communiquer aux autres Villes, connoiſſant parfaitement le génie inquiet des Flamands: mais le voyage d'Eſpagne en Flandre luy paroiſſoit tres-dangereux. Il ne pouvoit le faire que par trois chemins: ſçavoir, par l'Italie, pour paſſer delà aux Pays-bas au travers de l'Allemagne, ou par l'Ocean, ou enfin par la France. Le premier chemin étoit fort long, & demandoit bien du temps; outre que paſſant par l'Allemagne, il auroit beſoin de groſſes troupes, pour marcher avec ſeureté ſur les terres des Princes Proteſtans. Prenant la voye de l'Ocean, il appréhendoit que quelque accident ne le jettât ſur les côtes d'Angleterre, avec danger de tomber entre les mains de Henry VIII. dont il avoit tout à craindre; & quand il éviteroit ce peril, il ſe pouvoit faire dans cet intervalle, que les Villes maritimes des Pays-bas entraſſent dans la révolte de Gand: & en ce cas, il ne ſçauroit où prendre terre. De ſorte, que quoy qu'il trouvât de grands inconveniens à prendre ſa route par la France, il s'y réſolut, comme étant le chemin le plus aiſé & le plus court. Belcarius, Langey, Annales de France.

La droiture qu'il avoit reconnuë dans le procédé du Roy au ſujet des Gantois, le raſſuroit; & il pria l'Evêque de Tarbes, alors Ambaſſadeur de France auprés de luy, d'en écrire au Connétable, afin que ce Seigneur luy ménageât pour cela l'agrément du Roy. Pour faciliter la choſe, il donna ſa parole à l'Ambaſſadeur de ſatisfaire ce Prince ſur l'article du Milanés, en accordant l'inveſtiture de ce Duché ou à luy-même, ou à quelqu'un de ſes fils, demandant ſeulement qu'on ne ſe prévalût pas de cette conjoncture, pour luy propoſer de faire d'autres Traitez. Il prenoit cette précaution, principalement pour empêcher qu'on ne luy parlât d'épouſer Marguerite de France, fille du Roy, qui étoit en âge d'être mariée; car peu de temps auparavant l'Impératrice étoit décedée à Tolede.

Il obtint tout ce qu'il ſouhaitoit, & non-ſeulement le Roy luy fit dire, qu'il luy feroit un extrême plaiſir de paſſer par ſon Royaume; mais qu'afin de luy ôter tout ſujet de défiance, on luy donneroit tels ôtages qu'il voudroit pour la ſeureté de ſa perſonne, & qu'il n'acceptoit l'offre qu'il luy faiſoit de l'inveſtiture du Milanez, que parce que c'étoit un moyen aſſuré de changer la Tréve en une Paix perpetuelle.

L'Empereur ne tarda pas à ſe mettre en chemin, & dés que le Roy l'y ſçut, il fit partir Monſieur le Dauphin & le Duc d'Orleans, pour aller le recevoir à Bayonne, ſe diſpoſant luy-même à aller au devant de luy, quoy qu'il ne fut pas encore entiérement rétabli d'une maladie, qui l'avoit mis en danger de mort à Compiegne.

Monſieur le Dauphin & le Duc d'Orleans accompagnez de quelques-uns des Princes du Sang, du Connétable, & de grand nombre de Nobleſſe, en tres-bel équipage, attendirent l'Empereur à Bayonne, où il arriva peu de jours aprés eux. Le Dauphin, aprés

les premiers complimens, s'offrit ſuivant l'ordre qu'il en avoit du Roy ſon pere, à demeurer en ôtage avec le Duc d'Orleans ſur les terres d'Eſpagne, juſqu'à ce que Sa Majeſté Impériale fût ſur ſes terres aux Pays-bas. Mais il refuſa cette offre, & dit que la parole du Roy ſon frere étoit l'unique ſeureté qu'il vouloit prendre. Il continua ſa route par Bourdeaux, par la Xaintonge, par Poitiers, & le Roy qui s'étoit rendu à Loches depuis quelques jours, alla au devant de luy juſqu'à Chaſtelraut.

Ils ſe donnerent des marques réciproques de la plus tendre amitié: on fit à l'Empereur dans le chemin tous les honneurs imaginables, & ſon entrée à Paris fut des plus magnifiques. Les priſons furent ouvertes, & les priſonniers délivrez au nom & de la part de Sa Majeſté Impériale, & dans un feſtin, où les Fils de France, les Princes du Sang, & les Cardinaux ſe trouverent, le Roy par honneur non ſeulement ne prit que la ſeconde place, mais encore il laiſſa un grand eſpace entre luy & ce Prince.

Nonobſtant tant d'honneurs & de divertiſſemens qu'on luy prodiguoit, il avoit un grand empreſſement d'arriver en Flandre, moins encore pour dompter les rebelles, que pour ſe tirer des mains du Roy; car il ne pouvoit pas douter qu'il n'y eût des gens à la Cour qui luy conſeillaſſent de profiter de la belle occaſion qu'il avoit, de réparer le dommage que luy avoit cauſé le Traité fait durant ſa priſon. Il eſt certain qu'entre autres la Comteſſe d'Etampes, qui avoit autant de crédit ſur l'eſprit du Roy, que de part à ſa tendreſſe, le luy conſeilloit fort. Il en fit part en plaiſantant à l'Empereur; & dans une converſation où elle ſe trouva: Voyez-vous, luy dit-il, mon frere, cette belle Dame, elle eſt d'avis que je ne vous laiſſe point ſortir de Paris, que vous n'ayez révoqué le Traité de Madrid. L'Empereur un peu étonné, répondit froidement: Si l'avis eſt bon, il faut le ſuivre. Mais dés le lendemain il fit à la Comteſſe une galanterie, qui montra aſſez qu'il avoit fait une ſérieuſe reflexion ſur la raillerie du Roy.

Comme il alloit ſe laver les mains pour ſonper, il tira de ſon doigt un anneau, où il y avoit un diamant de tres-grand prix, & le laiſſa tomber exprés à terre. La Comteſſe, qui tenoit la ſerviette pour la luy préſenter, le releva pour le luy rendre: Non, Madame, luy dit-il, il eſt en trop belle main pour le reprendre: je vous prie de le garder pour l'amour de moy; & quelque inſtance qu'elle luy pût faire, juſqu'à le luy renvoyer, il ne voulut jamais le recevoir.

Le Roy & la Comteſſe comprirent bien le motif de cette libéralité, & un tel artifice n'auroit pas garanti l'Empereur de ce qu'il appréhendoit, ſi le Roy n'avoit pas été trop ſcrupuleux ſur l'article de la ſincérité. Je dis trop ſcrupuleux: car quoy qu'il n'eût pas pû A ſelon les loix de l'honneur, aprés avoir donné ſa parole, ſuivre l'avis de la Comteſſe d'Etampes dans toute ſon étenduë, il étoit de ſa prudence de s'aſſurer mieux de celle que luy avoit donnée l'Empereur touchant la reſtitution du Duché de Milan, & d'en revenir à l'avis du Cardinal de Tournon, qui vouloit qu'au moins la promeſſe que ce Prince en avoit faite, fût miſe par écrit.

On ne fut pas long temps ſans ſe repentir de n'avoir pas pris cette précaution; car l'Empereur étant arrivé à Valenciennes, & B ayant été ſommé par Georges de Selve, Evêque de Lavaur, de ratifier cette promeſſe, comme il s'étoit engagé de le faire, dés qu'il ſeroit arrivé dans une des Villes de ſon Comté de Flandre, il répondit d'abord qu'il en parleroit à ſon Conſeil; & puis quand il eut en peu de jours mis les Gantois à la raiſon, il nia tout net qu'il eût jamais rien promis là-deſſus.

C'eſt-là ſans difficulté le plus vilain endroit de la vie de cet Empereur; & l'on peut dire qu'en cela, & en quelques autres choſes qui ſe paſſerent durant ce voyage, ces deux C Princes firent grand tort à leur réputation, chacun en leur maniere: Charles V. par ſes lâches & inexcuſables ſupercheries, & François par une crédulité qui ne peut ſe pardonner à un Prince, qui avoit déja regné vingt-quatre ans, & qui avoit connu par tant d'épreuves l'eſprit artificieux de celuy à qui il avoit affaire. Car Charles V. non-ſeulement ne garda pas, & n'avoit pas envie de garder la promeſſe qu'il avoit faite de luy-même, & ſans qu'on l'eût exigée de luy touchant le Duché de Milan; mais encore en abuſant de la généroſité du Roy, il paſſa D par la France à deſſein de le faire donnee dans des piéges, où il donna en effet avec la derniere imprudence.

Les Venitiens laſſez de la guerre avec les Turcs, qui ruinoit leur commerce, & ne leur produiſoit aucun avantage, traitoient actuellement avec le Grand Seigneur de leur paix particuliere, ce qui inquiétoit fort l'Empereur, à qui la diverſion des Venitiens étoit fort utile, auſſi-bien qu'au Roy des Romains, & qui ſe voyoit en danger d'avoir bien-tôt ſur les bras toutes les forces de l'Empire Ottoman. Il repréſenta au Roy de quelle E importance il étoit pour la Chrétienté, que cette paix ne ſe fiſt pas; qu'étant maintenant auſſi unis qu'ils étoient, rien n'empêchoit la Ligue generale de tous les Princes Chrétiens contre cet ennemi commun; qu'on etoit plus que jamais en état de l'accabler, & de l'aller attaquer juſques dans Conſtantinople; que de tout temps ils avoient aſpiré l'un & l'autre avec une égale ardeur, à la gloire d'un exploit auſſi digne que celuy-là de deux Princes les plus puiſſans de l'Europe Chrétienne, que la paix des Venitiens alloit ruiner un ſi glorieux projet; que ce qui engageoit

gageoit la Republique de Veniſe à faire une ſi honteuſe démarche, étoit la perſuaſion où le paſſé l'avoit miſe, qu'ils ne ſeroient jamais bien réconciliez entre eux ; que l'Europe commençoit à en être déſabuſée par les marques de la parfaite confiance qu'ils ſe donnoient l'un à l'autre ; mais que pour effacer entiérement cette idée dans l'eſprit des Venitiens, il falloit qu'ils agiſſent de concert auprés d'eux, pour les engager à continuer la guerre ; que le meilleur moyen pour cet effet, étoit qu'ils envoyaſſent chacun un Ambaſſadeur, afin de les aſſurer de leur parfaite intelligence, & de travailler conjointement à les détourner du deſſein qu'ils avoient pris.

Memoires de Langey, Liv. 8.

Le but de l'Empereur en faiſant une telle propoſition, étoit moins de ſuſpendre la réſolution des Venitiens, dequoy il n'eſpéroit gueres de venir à bout, que d'achever de broüiller entiérement le Roy avec Solyman ; car il avoit déja expérimenté combien leur alliance luy avoit été funeſte, par la deſcente de Barberouſſe au Royaume de Naples.

Le Roy ébloüi de ce beau projet, & par les feintes proteſtations d'une amitié inviolable, que luy faiſoit l'Empereur, donna dans le piége ; & ſans même attendre l'exécution de la promeſſe de ce Prince pour l'inveſtiture du Milanez, il envoya bruſquement ordre au Maréchal d'Annebaut, qui depuis la mort de Montejan commandoit en Piémont, d'aller de compagnie avec le Marquis du Guaſt à Veniſe, & d'y négotier de concert avec luy ſur l'affaire dont il s'agiſſoit.

Les Venitiens reçurent les Ambaſſadeurs avec tous les honneurs dûs à leur rang & à leur qualité ; mais comme ils connoiſſoient l'Empereur à fond, ils furent fort ſurpris de la conduite du Roy. Ils ne changerent pas d'avis : & aprés avoir fait une Tréve de quelques mois avec Solyman, ils conclurent leur Paix au mois de May de cette année 1540.

An. 1540.

Ce ne fut pas là la ſeule imprudence que le Roy fit en traitant avec l'Empereur. Il en commit une autre qui luy fut bien plus dommageable ; c'eſt que dans les entretiens qu'ils eurent touchant le Roy d'Angleterre, avec lequel l'Empereur feignit d'être irréconciliable, il luy fit confidence des particularitez les plus ſecretes des négotiations qu'ils avoient euës enſemble, & de toutes les offres que le Duc de Norfolk luy avoit faites de ſa part, pour l'obliger à ſe liguer avec luy contre la Maiſon d'Autriche. L'Empereur n'oublia rien de tout ce qu'il apprit dans ces converſations. Il s'en ſervit avantageuſement dans la ſuite, pour animer Henry VIII. contre le Roy : & ce fut le moyen le plus efficace par lequel il engagea ce Prince, quelque temps aprés, à déclarer conjointement avec luy la guerre à la France.

Du Tillet, Recueil de Traitez avec l'Angleterre.

Ces fautes énormes cauſerent au Roy un chagrin mortel, dés qu'il eut appris que l'Empereur au deſſus de ſes affaires dans les Pays-bas, ſe mocquoit de la promeſſe qu'il luy avoit faite de l'inveſtiture du Duché de Milan. Il fut au déſeſpoir de ſe voir la dupe de ce Prince, & prêt à devenir la fable des Cours de l'Europe. Il comprit les conſéquences des ouvertures indiſcretes qu'il luy avoit faites touchant les affaires d'Angleterre, & ſoit par un effet du dépit & de la mauvaiſe humeur, où ſa conduite imprudente l'avoit mis, ſoit plûtôt pour en faire retomber la honte ſur ſes Miniſtres, il diſgracia le Connétable. Et effectivement ce Seigneur flatté par les careſſes de l'Empereur, avoit voulu, contre l'avis du Cardinal de Tournon, qu'on ne prît point d'autre aſſurance ſur l'article du Milanez, que la parole de ce Prince. Mais comme l'Empereur tint longtemps les choſes en ſuſpens, la colere du Roy n'éclata pas ſi-tôt contre le Connétable, quoique pluſieurs placent cet incident immédiatement aprés le paſſage de l'Empereur par la France. La fauſſeté de cette époque paroît évidemment par les Lettres originales des Ambaſſadeurs de France qui réſidoient en diverſes Cours de l'Europe, & qui rendent compte au Connétable de ce qui s'y paſſoit juſqu'à la fin du mois de Mars de l'an 1541. comme au Miniſtre d'Etat, dont ils attendoient les ordres & les graces.

Recueil de M. le Préſident de Lamoignon.

La diſgrace du Favory fut ſans retour ; & aprés avoir gouverné preſque abſolument l'Etat, principalement depuis qu'il avoit été élevé à la Charge de Connétable, il paſſa le reſte du Regne en ſon Château de Chantilly, & en ſes autres Terres, ſans jamais revenir à la Cour, qu'aprés la mort du Roy. La durée de cette diſgrace ne ſurprit pas moins les Courtiſans, que la diſgrace même, car ce n'étoit point le caractere de François I. d'être dur & ſi conſtant dans ſes averſions : mais pluſieurs l'attribuerent aux grandes liaiſons que le Connétable avoit avec Monſieur le Dauphin, qui ne plaiſoient pas au Roy.

Memoires de Brantome, T. 2.

Lettre de Montpeſat au Connétable.

Cette chute avoit été immédiatement précédée de celle de l'Amiral Chabot, qui tenoit le ſecond rang dans la faveur. On n'en trouve point non plus d'autre cauſe que le chagrin du Roy, qui s'étant un jour fâché, à je ne ſçay quelle occaſion, contre ce Seigneur, dont les manieres étoient un peu trop hautes, le menaça de luy faire faire ſon procés. Il luy répondit avec fierté qu'il pouvoit le faire, & que ſa conduite étoit ſi nette & ſi irréprochable, qu'il n'avoit rien à craindre ni pour ſa vie, ni pour ſon honneur.

Il n'eſt jamais sûr de faire un tel défi à ſon Maître, & il eſt difficile qu'un homme, qui a été dans les grands Emplois, ne donne quelque priſe, quand on recherche ſa vie, & qu'on l'examine dans toute la rigueur des Loix, & de la plus ſévere Juſtice.

Le Roy, quoy qu'il aimât toûjours l'Amiral, & qu'il n'eût pas deſſein de le perdre, n'en voulut pas avoir le démenti. Il donna

Procés mſ. de l'Amiral, de la Bibliotth. de M. le Preſident de Lamoignon.

ordre au Chancelier Poyet de luy nommer A des Commiſſaires, qui furent tirez de divers Parlemens de France. Il fut arrêté, mis en priſon au Château de Melun, & interrogé pluſieurs fois par le Chancelier même, qui préſidoit à ce jugement contre la pratique ordinaire, ſelon laquelle les Chanceliers ne préſidoient point à ces ſortes de procez criminels, qu'à la tête du Parlement de Paris.

Poyet étoit fils d'un Avocat d'Angers. Il avoit commencé par exercer le même Employ au Parlement de Paris. Ce fut luy qui plaida la cauſe de Loüiſe de Savoye, mere du Roy, contre le Connétable de Bourbon. B Il eut pour ſa récompenſe, à la recommandation de cette Princeſſe, la Charge d'Avocat General, enſuite celle de Preſident au Mortier, & parvint par ſon eſprit & ſon habileté à la premiere Dignité de la Magiſtrature, aprés la mort d'Antoine du Bourg ſucceſſeur d'Antoine du Prat. Les moyens qu'il avoit trouvez de faire venir de l'argent dans les coffres du Roy durant les guerres, l'avoient fait entrer trés-avant dans les bonnes graces de ce Prince : ſa Charge & la diſgrace du Connétable & de l'Amiral le mettoient en paſſe de devenir le premier Mi- C niſtre. Il crut ne pouvoir mieux faire ſa cour, qu'en ſecondant les intentions du Roy, & que c'étoit là le dernier pas qu'il avoit à faire, pour parvenir où ſon ambition le faiſoit aſpirer. Les informations contre l'Amiral furent faites avec toute la ſévérité poſſible. Ce que quelques-uns ont avancé eſt faux, qu'un des ſujets de la condamnation & de la diſgrace de l'Amiral, fut de n'avoir pas pris Verceil, lors qu'il commandoit l'armée en Piémont avant l'expédition de l'Empereur en Provence. Il eſt conſtant par des

Memoires de Langey, Liv. 5.

Mémoires tres-sûrs, qu'il exécuta trés-exac- D tement les ordres de la Cour en cette occaſion, & qu'il n'agit qu'en ſuivant ceux que le Cardinal de Lorraine luy porta de la part du Roy ; & il n'eſt fait nulle mention de cet article dans ſon procés. Le plus grand crime dont on le chargea, fut d'avoir un peu trop étendu ſes droits d'Amiral, & d'avoir mis de ſa propre autorité en 1536. & 1537. une eſpece d'impôt peu conſiderable ſur les peſcheurs de harangs & de maquereaux.

Les Commiſſaires voyant ſi peu de charges opinoient pour la plûpart à l'abſolution, ou tout au plus à quelques peines légeres : mais ce n'étoit pas là l'intention du Chancelier, qui employa toutes ſortes d'artifices, & en vint juſqu'aux menaces, pour obliger les Juges à prononcer le plus ſévere Arreſt. La crainte l'emporta ſur pluſieurs contre la Juſtice. Il fut déclaré indigne des Charges & des bienfaits dont le Roy l'avoit comblé, & condamné au banniſſement. Un des Juges en ſignant l'Arreſt, ajoûta à ſon ſeing ce mot Latin, *vi*, en caracteres preſque imperceptibles, & qui ſignifioient que c'étoit par violence qu'il avoit ſigné.

Etienne Paſquier, Recherche de la France, Liv. 6. ch. 9.

Le Chancelier ayant porté cet Arreſt au Roy, ce Prince ſe mocqua des Juges, & ſur tout du Chancelier, qui luy avoit promis de trouver dans la conduite de l'Amiral dequoy le condamner à la mort. Il le ſouhaitoit ainſi, à deſſein de faire grace à ce Seigneur d'une maniere qui luy marquât plus de bonté. Il le fit venir ; & aprés luy avoir fait une bonne reprimande ſurſa fierté : Vous voyez, luy ajoûta-t-il, qu'il ne vous convenoit pas de me défier de vous faire faire vôtre procés. Il eſt vray, Sire, reprit l'Amiral avec ſa fermeté ordinaire : mais du moins on ne m'a convaincu d'aucune infidélité contre vôtre ſervice. Le Roy qui n'avoit pas lu les informations, voulut s'aſſurer de ce fait, & voyant que la choſe étoit ainſi, non-ſeulement il le rétablit dans ſes Charges & dans ſes Gouvernemens ; mais encore par un Arreſt du Parlement rendu par les Juges en Robe rouge, il le fit déclarer authentiquement déchargé de tout crime ; à quoy ne contribua pas peu la faveur de la Ducheſſe d'Etampes, & l'alliance qu'il avoit avec elle : mais la mort qu'il ne méritoit pas, luy fut avancée par le chagrin qu'il prit dans ſa priſon. Il mourut peu de temps aprés ſon rétabliſſement ; & cette mort précipitée l'empêcha de voir dés la même année ſon ennemi dans un embarras pareil au ſien ; car le Chancelier accuſé de beaucoup de malverſations, fut arrêté à ſon tour, tint priſon quatre ans entiers, & fut enfin dépoſé, & condamné à une amende de cent mille livres, & à demeurer en priſon pendant cinq autres années. La famille de l'Amiral fut une des principales parties du Chancelier ; & ſon malheur fut regardé de tout le monde comme un juſte châtiment de l'injuſtice, que ſon ambition & ſon animoſité luy avoient fait commettre contre ce Seigneur.

De cette maniere la Cour changea tout-à-fait de face en trés-peu de temps. Toute la faveur tourna du côté du Maréchal d'Annebaut, que le Roy appella auprés de ſa perſonne, pour y tenir la place du Connétable : Memoires de Langey, Liv. 8.
& il envoya Langey en Piémont, pour y prendre le commandement que le Maréchal y avoit eu juſqu'alors.

Le mauvais procédé de l'Empereur envers le Roy ne pouvoit guéres manquer de produire une rupture ouverte entre ces deux E Princes, dont l'ancienne antipathie ſe ranima plus que jamais. Mais avant que d'en venir juſques-là, chacun s'appliqua à fortifier ſon party, & à affoiblir celuy de ſon ennemy. L'Empereur employa ſes artifices ordinaires auprés des Princes d'Allemagne & d'Italie, & du Roy d'Angleterre, pour les broüiller avec le Roy. Ce Prince de ſon côté faiſoit des contre batteries, mais avec moins de ſuccés, au moins en Allemagne & en Angleterre. Il gagna Guillaume Duc de Cléves & de Juliers, dont il prétendoit ſe ſervir pour commencer la guerre contre l'Empe-

reur, en l'aſſurant de le ſoûtenir dans ſes droits ſur la Gueldre & ſur le Comté de Zutphen, que la Maiſon d'Autriche luy diſputoit. Il luy fit épouſer dans cette vûë à Châtelraut la fille du Roy de Navarre Jeanne d'Albret, qui n'étoit pas encore en âge nubile. Ce mariage qui n'avoit pas été conſommé, fut rompu quelques années aprés, d'autant plus aiſement, que le Roy & la Reine de Navarre n'y avoient conſenti lors qu'il ſe fit, que contre leur gré, & par pure complaiſance pour le Roy.

An. 1541.

Haræus, Annal. brabant.

Cette alliance chagrina extrémement l'Empereur, qui s'en plaignit à la Diéte de Ratiſbonne, où il obtint le conſentement des Princes d'Allemagne pour la pourſuite de ſon droit ſur la Gueldre & le Comté de Zutphen.

Leonard, Recueil de Traitez, T.II. T.I.

Le Roy fit encore un Traité de Ligue défenſive avec Chriſtierne III. Roy de Dannemark, & en commença un ſemblable avec Guſtave Roy de Suede, qui fut conclu l'année ſuivante, & où le Roy d'Ecoſſe entra auſſi. Guſtave & le Roy de Dannemark avoient d'autant plus d'interêt à cette alliance, que Chriſtierne II. en épouſant Eliſabeth ſœur de Charles V. avoit tranſporté tous ſes droits à ce Prince ſur le Dannemark, la Suede & la Gothie, au cas qu'il ne luy reſtât point d'enfans mâles. Il ne luy en reſtoit plus en effet; & il n'avoit pas d'eſpérance d'en avoir, parce que Chriſtierne III. fils de Fridéric Duc de Holſtein, qui avoit uſurpé le Royaume ſur luy, le tenoit dans une étroite priſon, d'où il ne ſortit que par la mort. De ſorte que Chriſtierne III. avoit tout à craindre de l'ambition de Charles V. dont il voyoit la puiſſance augmenter de jour en jour.

La même raiſon donnoit de l'inquiétude à Guſtave, qui avoit conquis la Suede à la pointe de l'épée ſur le même Chriſtierne II. & de plus il n'avoit de droit ſur cette Couronne, qu'en ce qu'il prétendoit deſcendre par les femmes, d'Eric Roy de Suede, qui y regnoit quatre cens ans auparavant. Il propoſa dans cette négotiation le mariage de ſes deux fils avec deux Princeſſes de France: mais la concluſion de cet article ayant été differée, il fut ſans effet; & on ne voit pas que les autres articles en ayent eu davantage; l'éloignement des lieux & la différence du Gouvernement & du génie des nations ayant juſqu'à ce temps-là rendu tous ces Traitez avec les Princes du Nord aſſez inutiles à la France.

Sur ces entrefaites il arriva une choſe qui pouſſa à bout la patience du Roy, & dont l'indignité luy auroit fait prendre les armes ſur le champ, ſi la prudence n'avoit modéré les premieres ſaillies de ſa colere.

L'Empereur non-ſeulement n'avoit pas été reconnoiſſant du refus que le Roy avoit fait de fomenter la révolte des Flamans, ni des moyens qu'il luy donna de l'éteindre, en luy accordant le paſſage par la France; non-ſeulement il l'avoit engagé ſous ombre d'une parfaite réconciliation a des démarches tres-contraires aux interêts de ſon Royaume; mais encore uſant des bienfaits mêmes de ce Prince pour le perdre, il avoit fait entendre ſous main par ſes Miniſtres à la Seigneurie de Veniſe, & à pluſieurs autres Princes de la Chrétienté, mille fauſſetez touchant ce qui s'étoit paſſé & dit entre eux deux dans ſon paſſage par la France; & ſur ce qui leur en avoit été rapporté, ils avoient compris que le Roy avoit contre eux de tres-mauvais deſſeins. Soliman par le moyen de pareils artifices avoit conçu de grands ſoupçons contre ce Prince, & ne doutoit preſque point, qu'il ne fût entré dans la Ligue de l'Empereur, du Pape & des Venitiens contre l'Empire Ottoman.

Le Roy averti de toutes ces ſupercheries penſa à déſabuſer ces Princes, & ſurtout les Venitiens & le Grand-Seigneur. Il envoya pour ce ſujet à Veniſe Ceſar Fregoſe & Antoine Rincon Gentilhomme Eſpagnol, qui s'étoit depuis long-temps attaché à la Cour de France. Ce Gentilhomme avoit été pendant quelques années Envoyé du Roy à la Porte; & il avoit ordre d'y paſſer de nouveau, aprés avoir conféré avec la Seigneurie de Veniſe.

Le Marquis du Guaſt informé du ſujet de cette Ambaſſade, & prévoyant le tort que feroient aux affaires de l'Empereur les éclairciſſemens que ces Envoyez étoient chargez de donner à ces deux Puiſſances, réſolut, nonobſtant la Tréve, de les enlever au paſſage. Langey Lieutenant General en Piémont, en ayant eu quelque ſoupçon, les avertit de ne pas paſſer Rivole, qu'il ne leur eût conduit luy-même une eſcorte; & il alla les y trouver le premier de Juillet.

Memoires de Langey, Liv. 9.

An. 1541.

Il fit tout ſon poſſible pour leur perſuader de continuer leur chemin par terre, ſe chargeant de leur rendre leur route ſûre juſques dans le Plaiſantin, d'où ils pourroient la continuer ſans danger juſqu'à Veniſe: mais Rincon, qui étoit fort replet, & que le cheval incommodoit, s'obſtina à vouloir deſcendre par le Pô; & tout ce que Langey put obtenir d'eux, fut qu'ils luy laiſſaſſent leurs inſtructions & leurs autres papiers les plus importans, pour les leur faire tenir à Veniſe.

La ſuite fit voir la ſageſſe de cette précaution: car en approchant de l'embouchûre du Teſin, ils furent attaquez par la garniſon de Pavie; & s'étant mis en défenſe, ils furent tous deux tuez, le Comte Camille de Seſſe qui étoit avec eux pris priſonnier, & envoyé dans la Roquete de Milan, & les batteliers qui les conduiſoient mis dans une baſſe foſſe à Pavie, pour les empêcher de rendre témoignage de la perfidie. Mais Loüis de Birague, qui accompagnoit les Ambaſſadeurs dans une autre barque, ſe ſanva avec ſes gens, & inſtruiſit Monſieur de Langey de tout ce qui

s'étoit paſſé. Ce Seigneur en donna auſſi-tôt avis au Roy, & envoya Monſieur de Termes au Marquis du Guaſt, faire ſes plaintes, & demander juſtice.

Le Marquis proteſta qu'il n'avoit nulle part à un ſi déteſtable aſſaſſinat, promit de faire les informations, & de punir les coupables avec toute la ſéverité qu'ils méritoient. Il dépêcha le Comte Franciſque de Landriane au Roy, pour luy faire les mêmes proteſtations ; & ayant ſçu que ce Prince avoit envoyé à l'Empereur, en Angleterre, à Veniſe & aux autres Cours de l'Europe, pour ſe plaindre d'un ſi noir attentat contre le droit des gens, & qu'on l'y accuſoit d'en être l'auteur, il fit pour ſa défenſe un manifeſte qu'il répandit par tout, & qu'il fit préſenter à la Diéte de Ratiſbonne, où les Princes de l'Empire étoient aſſemblez.

Langey avoit des preuves du fait ſi évidentes, qu'il n'en pouvoit douter ; & ayant trouvé moyen de faire ſauver les batteliers de la priſon de Pavie, ils l'aſſurerent que la choſe avoit été éxécutée par la garniſon de cette place. Il fit depuis paſſer à Veniſe le Capitaine Paulin avec les inſtructions des deux Ambaſſadeurs aſſaſſinez.

L'Empereur, quoique tres-bien informé des intentions & du reſſentiment du Roy, ſçavoit bien qu'il n'étoit pas encore en état de l'attaquer ſi-tôt: c'eſt pourquoy il exécuta la réſolution qu'il avoit priſe depuis long-temps, d'une nouvelle expedition en Afrique contre les Infideles. La premiere luy avoit fait grand honneur ; & il n'eſpéroit pas tirer moins de gloire & moins d'utilité de la ſeconde. Son deſſein étoit de prendre Alger ; & s'il y réüſſiſſoit, comme il avoit fait à Tunis, les Turcs ne pourroient plus que tres-difficilement tenir la Méditerranée, ni infeſter, comme ils faiſoient, les côtes d'Eſpagne & d'Italie. En attaquant les Mahométans de ce côté-là, il y attiroit une grande partie de leurs forces ; & cette diverſion devoit être infiniment avantageuſe au Roy des Romains ſon frere, qu'ils accabloient en Hongrie, & dont ils venoient de tailler en piéces l'armée devant Bude, où vingt mille Allemands avoient péri. Le glorieux titre de Défenſeur de la Chrétienté devoit luy donner un grand relief ; & ſi le Roy luy faiſoit la guerre l'année ſuivante, comme il n'en doutoit pas, il ne pouvoit avoir un meilleur moyen de rendre ce Prince odieux à toute l'Europe, d'animer contre luy le Pape & tous les Princes d'Italie & d'Allemagne, de le rendre reſponſable de tous les maux que les Mahometans feroient dans la ſuite à la Chrétienté, & de faire oublier par-là la mauvaiſe foy, dont luy-même en tant d'occaſions avoit uſé envers la France.

Pour n'être point inquiété du côté de l'Allemagne, il convint avec les Princes Proteſtans d'un de ces *interim*, dont il ſe ſervit diverſes fois ſelon le beſoin de ſes affaires : on donnoit ce nom à nne eſpece de traité, en vertu duquel chacun demeuroit dans l'exercice libre de ſa Religion juſqu'à la déciſion du Concile général, ſur quoy on avoit déja fait pluſieurs tentatives, ſans pouvoir réüſſir. Les Princes Proteſtans, qui s'accommodoient fort de ces ſortes de Traitez, pour affermir leur union, & étendre leur héréſie, s'obligerent dans la Diéte, auſſi bien que les Princes Catholiques, à prendre la défenſe du Duc de Savoye, comme d'un Prince de l'Empire, & à armer pour le rétablir dans ſes Etats.

Il y a beaucoup d'apparence que ſi un Prince, auſſi habile que Charles V. avoit employé ſon addreſſe, ſa politique, l'autorité qu'il s'étoit acquiſe en Allemagne, à y détruire le Luthéraniſme, au lieu de s'en ſervir contre la France, il en ſeroit venu à bout : mais il regardoit la puiſſance de cette Monarchie comme l'unique obſtacle qu'il avoit à vaincre, pour parvenir à ſon but principal, qui étoit de ſe rendre l'arbitre de toute l'Europe ; aprés quoy il s'aſſuroit de venir à bout des Hérétiques & des Turcs, & ſe flattoit que dans cette vûë tout étoit permis à ſon ambition.

Il repaſſa donc en Italie, où ſa flotte & ſon armée l'attendoient, bien réſolu, ſi l'occaſion favorable s'en préſentoit, de tenter en chemin faiſant, quelque enrepriſe ſur les places du Piémont de l'obéïſſance du Roy. Mais par les ſoins de Monſieur de Langey, il trouva tout en ſi bon état, qu'il n'oſa s'y hazarder.

Il vit à Lnques le Pape, qui tâcha en vain de le détourner de ſon expédition d'Afrique, en luy repréſentant qu'on étoit déja ſur la fin de l'Automne ; qu'il feroit beaucoup mieux, pour le bien de la Religion, de n'en point abandonner, comme il faiſoit, les interêts en Allemagne, ou qu'il ſeroit beaucoup plus à propos qu'il allât au ſecours de la Hongrie, que la grande victoire des Turcs alloit réduire ſous la puiſſance de Soliman. Il ne ſe laiſſa perſuader par aucune de ces raiſons ; & il en avoit une eſſentielle, qui l'empêcha de changer d'avis ; c'eſt qu'il appréhenda que s'il s'éloignoit trop de l'Italie, le Roy ne prît delà occaſion de fondre dans le Milanez, avant qu'il eût le temps de le ſecourir.

Il monta ſur mer avec une armée de vingt-deux mille hommes de pied de ſes meilleures troupes, & mille à douze cens chevaux. Il arriva vers la fin d'Octobre devant Alger, aprés avoir eſſuyé de tres-mauvais temps, & mit ſon armée à terre. Mais ſa fortune, ſur laquelle il comptoit beaucoup, l'abandonna : les pluyes furent ſi exceſſives, qu'il fut impoſſible d'avancer les travaux du Siege. Il fut contraint de ſe rembarquer, & gagna avec de grands périls les côtes d'Eſpagne, aprés avoir perdu par les tempêtes dont il fut accüeilli durant ſon voyage, devant Alger, An. 1541.

& à ſon retour, cent trente navires de diverſes grandeurs, quinze galeres, & la plûpart de ſes canons & de ſes bagages. Preſque toutes ſes troupes périrent, partie par le naufrage, partie par les maladies, partie par la faim. & ce fut pour l'Eſpagne un triſte & affreux ſpectacle, que les debris de cette armée, lors qu'elle aborda dans ſes ports.

On peut bien croire que le Roy n'apprit pas cette nouvelle avec chagrin, vû la réſolution qu'il avoit priſe de tirer raiſon de l'indigne aſſaſſinat de ſes Ambaſſadeurs, ſur quoy on ne luy faiſoit aucune ſatisfaction. Rien ne le faiſoit balancer que l'incertitude où il étoit de la diſpoſition du Roy d'Angleterre à ſon égard : mais d'ailleurs quelques Princes Proteſtans d'Allemagne l'animoient ſecrétement à ne pas laiſſer paſſer l'occaſion, & luy promettoient de le ſeconder dés que l'affaire ſéroit engagée.

Memoires de Langey, Liv. 9.

Il y avoit deux manieres de déclarer la guerre à l'Empereur. La premiere par voye de fait, en ſurprenant en Italie quelques places où Langey avoit des intelligences. La ſeconde, de le faire dans les formes ordinaires par un Hérault d'armes, avant que de rien entreprendre. Pluſieurs de ſon Conſeil étoient d'avis qu'il prît la premiere voye, ſur ce que la Tréve avoit été déja rompuë par le meurtre des Ambaſſadeurs, & ſur l'avantage qu'il tireroit ſans qu'il luy en coûtât beaucoup, en ſe ſaiſiſſant de pluſieurs poſtes importans : mais outre qu'il étoit plus porté à prendre les voyes d'honneur, qui donneroient moins de ſujet aux calomnies de ſes ennemis, il n'avoit pas envie de faire ſes plus grands efforts en Italie, pour épargner l'argent dont il n'étoit pas trop bien fourni. En faiſant la guerre aux Pays bas, il luy étoit plus facile d'avoir les troupes qu'il eſpéroit d'Allemagne, & de ſecourir le Duc de Cléves ſon allié, que l'Empereur menaçoit d'accabler. Il vouloit encore attaquer en même temps ce Prince du côté des Pyrénées, eſpérant par-là l'empêcher de rien entreprendre de conſidérable en Piémont.

Ce furent-là les raiſons qui le déterminérent à prendre ce parti. Il déclara la guerre à l'Empereur au mois de May de l'année 1542. & le Roy de Dannemark le fit auſſi. Le Roy, outre le motif de l'attentat commis contre ſes Ambaſſadeurs, en ajoûta deux autres dans ſon Manifeſte. Le premier étoit les prétentions qu'il avoit ſur le Luxembourg. Ces prétentions étoient fondées premierement ſur l'acquiſition qu'avoit faite autrefois d'une partie de ce Duché, Loüis Duc d'Orleans frere du Roy Charles VI. Secondement ſur la ceſſion que luy en avoient faite les Seigneurs de la Maiſon de Luxembourg, qui en avoient été dépoüillez par Philippe & par Charles Ducs de Bourgogne, & enfin ſur les droits que les Seigneurs de la Maiſon de la Mark y prétendoient, & qu'ils luy avoient pareillement cédez.

An. 1542. Hæreus in Annal. Brabant.

L'autre motif étoit de rentrer en poſſeſſion du Rouſſillon, que Charles VIII. avoit cédé à Ferdinand Roy d'Arragon, à des conditions que ce Roy n'avoit point du tout obſervées, ainſi que je l'ay fait voir dans l'Hiſtoire de ce tems-là.

Dés que la ſaiſon put fournir des fourages, le Roy mit deux armées en campagne : l'une ſous les ordres du Duc d'Orleans ſon ſecond fils, qui aprés la jonction des troupes du Duc de Cléves, de celles que les Comtes de Mansfeld & de Piguelin amenerent d'Allemagne, & de cinq cens Danois, ſe trouva d'environ trente-cinq mille fantaſſins & de trois mille chevaux. Elle étoit conduite par Claude de Lorraine Duc de Guiſe, Lieutenant General ſous le Duc d'Orleans. François de Bourbon, Comte d'Anguyen, frere d'Antoine Duc de Vendôme, François de Lorraine Comte d'Aumale, fils aîné du Duc de Guiſe, les Seigneurs de Jametz & de Sedan de la Maiſon de la Mark, la Roche du Maine, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes furent de cette expédition.

Memoires de Langey, Belcarius, Annales de France, Du Tillet, Hæreus, &c.

L'autre armée deſtinée pour le Rouſſillon étoit de trente-cinq à quarante mille hommes de pied, de deux mille hommes d'armes, & deux mille hommes de cavalerie légere. Monſieur le Dauphin étoit à la tête avec le Maréchal d'Annebaut : le Roy devoit la joindre, ſuppoſé que l'Empereur, qui étoit alors en Eſpagne, ſe préſentât pour la combattre, & dans ce deſſein il s'avança juſqu'à Montpellier.

Le Duc d'Orleans entra en action vers la my-Juin, & avec tant de ſuccès, qu'en tres-peu de temps il ne reſta à l'Empereur de tout le Duché de Luxembourg, que Thionville. On commença par la priſe de Damvillers. Yvoy, place tres forte, fit plus de réſiſtance, & ſe rendit par capitulation. Le Comte d'Anguyen prit Arlon, & enſuite toute l'armée ſe raſſembla pour faire le ſiege de Luxembourg, dont la garniſon, quoique nombreuſe, & nonobſtant la force de la place, capitula auſſi aprés quelques jours d'attaque. Vireton & Montmedy ne furent pas mieux défenduës ; & ſi le jeune Prince qui commandoit l'armée eût moins écouté l'ardeur de ſon courage, que les ſages conſeils du Duc de Guiſe, l'Empereur eût perdu en une ſeule campagne tout ce grand Duché, dont il croyoit que la conquête pouvoit occuper les François pluſieurs années. Peut-être même luy en eût-il coûté une grande partie du reſte des Pays-bas, tant la terreur y fut répanduë par le Duc de Cléves, dont les troupes ravagérent tout le Brabant, juſqu'à faire craindre à la Gouvernante la perte de Louvain & d'Anvers, tandis qu'Antoine de Bourbon. Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, ravageoit & ruinoit tous les forts qui couvroient S. Omer, Aire & Bethune. Mais le Duc d'Orleans, ſur le bruit qui courut qu'il y auroit bataille en Rouſſillon, ne voulut

An. 1542.

pas perdre cette occaſion de ſe ſignaler ; & ſans attendre les ordres du Roy ſon pere, partit pour s'y rendre avec une partie des troupes, & mit le reſte dans les garniſons. Ce fut là une faute capitale, & qui ne fût pas demeurée ſans punition, ſi le coupable n'êût pas été un Fils de France.

L'armée ne fut pas plûtôt ſéparée, & affoiblie par un autre détachement qu'on envoya en Piémont, que René de Naſſau, Prince d'Orange, ſe mit en campagne avec celle qu'il avoit formée des garniſons des villes les moins expoſées, & entra dans le Luxembourg, attaqua la capitale, qui fut tres-mal défenduë par les Comtes de Mansfeld & de Piguelin, & ſe rendit. Montmedy & les autres places conquiſes, excepté Yvoy, où le Duc de Guiſe s'enferma luy-même pour arrêter l'ennemi, furent repriſes ; & enſuite le Prince d'Orange étant entré dans le pays de Juliers, y vengea, en le déſolant, les ravages que le Duc de Cléves avoit faits dans le Brabant.

Le Roy fut fort ſurpris de voir arriver le Duc d'Orleans à Montpellier : & deux jours après ayant ſçu la perte de Luxembourg, il en fut fort en colere contre luy. La nouvelle de la repriſe de Montmedy par le Duc de Guiſe l'adoucit un peu ; mais le peu de ſuccès de l'armée du Rouſſillon le mit dans un extréme chagrin.

Il avoit eſpéré que le Dauphin emporteroit Perpignan en peu de jours, parce que cette place, quoique tres-forte deſlors, n'avoit qu'une foible garniſon. On luy avoit coupé la communication avec la mer, & on avoit détaché le ſieur de Termes, pour s'emparer des cols des montagnes, & fermer le paſſage au ſecours. Mais la diligence de Ferdinand de Tolede, Duc d'Albe, le prévint. Ce Duc entra dans la place avec les vieilles bandes Eſpagnolles, & fut d'autant plus en état de faire une longue & vigoureuſe défenſe, qu'il y trouva toute l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui étoient reſtées de l'expédition d'Alger.

Dès que les François en approchérent, il fit un feu épouvantable de canon, & des ſorties continuelles. Le terrain des environs étant tout ſablonneux, l'artillerie de la place mettoit en poudre tous les ouvrages qu'on élevoit pour faire les approches. Les aſſiégeans y perdoient tous les jours une infinité de monde, ſoit par le feu de la place, ſoit par les ſorties, dans une deſquelles les aſſiégez ſe ſaiſirent d'une des principales batteries ; & ils en auroient renverſé les canons dans leur foſſé, ſans Charles de Coſſé, Seignenr de Briſſac, qui étant accouru au ſecours, luy douziéme, les repouſſa. Il y fut bleſſé d'un coup de pique à la cuiſſe, & eut ſon gorgerain fauſſé d'une arquebuſade. Cette action parut ſi belle, que Monſieur le Dauphin, qui en fut témoin, dit que s'il n'eût pas été ce qu'il étoit, il eût voulu ce jour-là être Briſſac.

Dans l'avis au Lecteur des Memoires du ſieur Bouvin-du-Villars.

Le ſiége avoit déja duré prés de trois mois ſans qu'il fût encore fort avancé. Le Roy y envoya le Comte de Saint Pol & l'Amiral, pour être plus ſûrement inſtruit de l'état où il étoit. Leur rapport fut que la place ne pourroit être forcée de long temps, & que l'hyver étant proche, & le temps déja devenu tres-mauvais, il y avoit à craindre que les torrens qui tombent des montagnes dans cette ſaiſon, n'inondaſſent les environs du camp, & n'empêchaſſent la retraite de l'armée, ſi on s'opiniâtroit à y demeurer plus long-temps. Le Roy ſur ces avis, & ſur la nouvelle d'une révolte des Rochelois qu'il dompta à ſon retour, envoya ordre à Monſieur le Dauphin d'abandonner ce ſiege : & bien luy en prit : car trois jours après les pluyes groſſirent tellement les rivieres, que la campagne devint une mer, & pluſieurs ſoldats de l'arriére-garde y périrent. Montpeſat, Lieutenant de Roy du bas Languedoc, qui avoit été le principal anteur de cette entrepriſe, fut diſgracié, & le Roy & la Reine de Navarre ne contribuerent pas peu à ſa diſgrace ; parce qu'il s'étoit fortement oppoſé aux inſtances qu'ils avoient faites, pour engager le Roy à porter ſes armes au Royaume de Navarre plûtôt que dans le Rouſſillon. Ceux qui avoient été d'avis qu'on attaquât le Milanez avec une ſi belle armée, ne manquerent pas non plus de faire valoir leurs conſeils aux dépens de ce Seigneur ; tant il eſt dangereux d'être trop écouté des Princes, qui ſouvent meſurent plus par le ſuccès les ſervices qu'on leur rend, que par le zele qu'on a pour leur gloire. Brantome, Tom. 2.

Pour ce qui eſt du Piémont, quoique les Impériaux y fuſſent beaucoup plus forts que les François, Langey ſuppléa ſi-bien à ce défaut par ſon activité & par ſa prudence, que le Marquis du Guaſt ne pût faire aucun progrès d'importance, & que même les troupes Françoiſes eurent pour l'ordinaire de l'avantage ſur les ſiennes en pluſieurs petites rencontres. La campagne ſe paſſa à s'enlever les uns aux autres divers poſtes expoſez aux ſurpriſes, & dont toute l'utilité conſiſtoit à pouvoir étendre ſes quartiers, à faciliter les convois, ou à les couper à ſon ennemi. Le Maréchal d'Annebaut devenu Amiral de France par la mort de Monſieur de Chabot, arriva en Piémont avec un renfort de troupes ſur la fin de l'année, & n'y fit non plus rien de fort mémorable.

Monſieur de Langey, dont les fatigues avoient ruiné la ſanté, & qui étoit devenu paralytique, prit l'occaſion de ſon arrivée, pour demander au Roy d'être déchargé du commandement, & la permiſſion de retourner auprès de Sa Majeſté, afin de luy donner par luy-même pluſieurs lumieres importantes pour ſon ſervice touchant le Piémont. Mais il mourut en chemin le neuviéme de Janvier ſur la montagne de Tarare. Le Roy perdit à ſa mort un de ſes meilleurs ſerviteurs, éga- An. 1543.

lement habile dans le métier de la guerre, & dans la négotiation, zélé pour le ſervice de ſa patrie, fort ſçavant contre l'ordinaire des gens de qualité de ces temps-là, & dont les Mémoires tres-circonſtanciez ont été mes plus sûrs guides entre les Auteurs imprimez, pour la partie de l'Hiſtoire de François I. qu'il a traitée. Martin du Bellay ſon frere, alors Gouverneur de Turin, & puis de Normandie, qui ne luy fut guéres inférieur en mérite, les a inſerez dans les ſiens, qu'il a pouſſez juſqu'à la fin de ce Regne Il avoit pluſieurs autres freres, entre leſquels fut Jean Cardinal du Bellay, Evêque de Paris, Prélat qui ne fit pas moins d'honneur à cette noble famille, illuſtrée en même temps par ces trois grands hommes. Il en reſte encore des branches dans le Royaume : mais elle n'eſt plus dans le même éclat où elle étoit ſous le Regne de François I. étant tombée dans la diſgrace ſous celuy de Henry II.

Tels furent les ſuccès de la guerre entre les deux Couronnes durant l'année 1542 peu conſidérables de part & d'autre. Elle continua l'année ſuivante, & la campagne commença au mois de Mars par la ſanglante défaite de Philippe de Croy, Duc d'Arſcot, qui après avoir ravitaillé Henſberg, fut atteint au retour par Martin Roſſem, Général de l'armée du Duc de Cléves, auprès de Zittard, taillé en pieces avec perte de trois mille Impériaux tuez ſur la place, d'un beaucoup plus grand nombre de priſonniers, de tout ſon bagage, & de toute ſon artillerie.

Haræus, Annal. Brabant.

An. 1543.

Le Roy n'entra en action que deux mois après. Le Duc de Vendôme attaqua & prit Bapaume : d'Auchimont qui en étoit Gouverneur, ſe retira au château, où il n'eût pas pû tenir deux jours ; mais le Roy qui avoit un autre deſſein plus important, ordonna au Duc d'abandonner cette place, & de luy amener ſes troupes à Cambray. Ce fut là qu'il donna ordre à Martin du Bellay, qui depuis la mort de ſon frere avoit pris le nom de Langey, d'aller ſe poſter auprès de Landrecy, dont il vouloit ſe ſaiſir, parce que cette petite ville étoit comme la clef du Haynaut. Les habitans ſe voyant ſur le point d'être inveſtis, ſe ſauverent dans la foreſt de Mormanx avec ce qu'ils purent emporter de vivres, & brûlerent le reſte, & toutes les munitions de guerre. Ainſi on ſe rendit maître de la place, que le Roy fit fortifier par une partie de ſon armée, tandis qu'avec l'autre Monſieur le Dauphin alla prendre le fort château d'Aimerie, & Maubeuge, qui furent raſées ; mais il fut repouſſé de Binche qu'il eſpéroit ſurprendre.

Memoires de Langey. Livre 10. Belcarius, Annales de France, &c.

An. 1543.

Landrecy étant en état de défenſe ſur la fin de Juillet, le Roy y laiſſa une groſſe garniſon ſous les ordres du Capitaine La Lande, & de d'Eſſé Lieutenant de la Compagnie de cinquante hommes d'armes du Duc de Montpenſier, & marcha au Duché de Luxembourg, tant pour être plus à portée de ſecourir le Duc de Cléves, contre lequel l'Empereur marchoit avec une nombreuſe armée, que dans l'eſpérance d'attirer ce Prince à une bataille.

Sur ces entrefaites Monſieur de Briſſac, Général de la cavalerie legere, défit un gros détachement de l'armée Impériale, commandé par le ſieur de Liques. Trois cens Impériaux demeurérent ſur la place ; ſix cens furent faits priſonniers, quatre Enſeignes & deux Cornettes priſes : ce qui jetta tant de terreur dans le reſte de l'armée, qu'elle abandonna l'attaque de Bohain, où elle s'étoit attachée, & reprit avec grande précipitation le chemin du Queſnoy.

Le Duc d'Orleans, qui étoit entré dans le Luxembourg avec le Maréchal d'Annebaut, en fit la conquête avec autant de promptitude que l'année précedente. Arlon ſe rendit ſans attendre le canon. Vireton fut abandonné par les ennemis ; & comme on s'étoit déja rendu maître d'Yvoy & de Montmedy dans la derniere campagne, on marcha droit à Luxembourg, qui fit peu de reſiſtance. On n'y perdit que quelques ſoldats ; mais Monſieur d'Aumale y fut dangereuſement bleſſé d'une mouſquetade à la jambe.

Le Duc d'Orleans propoſa le ſiége de Thionville, à quoy le Roy ne jugea pas à propos de l'expoſer, la place étant tres forte. D'ailleurs il étoit preſſé d'aller au ſecours du Duc de Cléves, ſur lequel l'Empereur venoit fondre avec toutes ſes forces. Il détacha l'Amiral d'Annebaut avec dix mille fantaſſins & quatre cens hommes d'armes, pour marcher promptement de ce côté-là ; mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver aſſez à temps : & il apprit en chemin que le Duc avoit traité avec l'Empereur.

Les François avoient ordinairement en ce temps-là l'avantage d'être les premiers en campagne dans les Pays-bas, & de faire quelques exploits de guerre, avant que l'ennemi eût le moyen de s'y oppoſer : mais ils n'avoient pas toûjours la précaution de pourvoir à la facilité du tranſport des vivres, & durant cette expédition l'armée ſouffrit beaucoup par ce défaut. Au contraire l'Empereur ne ſe preſſoit point : il faiſoit ſes préparatifs à loiſir, & réparoit bien pour l'ordinaire à la fin de la campagne, les pertes qu'il avoit faites au commencement.

Il étoit pour luy de la derniére importance de venir à bout du Duc de Cléves, dont la diverſion du côté du Brabant luy étoit tout-à-fait incommode. C'eſt pourquoy abandonnant le Luxembourg aux François, & faiſant couvrir le Haynaut par un petit corps d'armée ſous les ordres du Prince d'Orange, il marcha contre le Duc, dans l'eſpérance, quand il l'auroit dompté, de reprendre ſans beaucoup de peine ce que les François luy auroient enlevé.

L'Empereur n'avoit pû partir d'Eſpagne avant le commencement de Juin, & n'avoit

Haræus, Annal. Brabant.

débarqué à Génes que ſur la fin du même mois. Il fut obligé de faire quelque ſejour en Italie, pour donner urdre à la ſeureté du Milanez, & ſollicita inutilement le Pape de ſe déclarer contre la France dans l'entrevûë qu'il eut avec luy à Bucet entre Plaiſance & Crémone : mais il avoit beaucoup mieux réüſſi par ſes Ambaſſadeurs auprès du Roy d'Angleterre.

Du Cheſne, Hiſt. d'Angleterre. Sleidan, &c. Lettr. miſſ dans la Biblior. de M. le Preſid. de Lamoignon,

Henry VIII. avoit été long-temps fort irréſolu ſur les preſſantes inſtances que l'Empereur & le Roy luy faiſoient pour l'engager à prendre leur party. Tantôt il paroiſſuit pancher d'un côté, & tantût de l'autre, comme on le voit par diverſes lettres du ſieur de Caſtillon, Envoyé de France auprès de ce Prince. Les ſujets de mécontentement que Henry avoit de l'Empereur étoient plus grands & plus eſſentiels, que ceux qu'il avoit du Roy de France : mais ceux-cy étoient plus récents. Les confidences indiſcrétes des négotiations du Duc de Norfolk, que le Roy avoit faites à l'Empereur dans ſon paſſage par la France, & dont ce Prince ſe prevalut, avoient extrémement irrité le Roy d'Angleterre. Il avoit été tres-chagrin du mariage de Jacques V. Roy d'Ecoſſe avec Magdelaine de France ; il l'avuit traverſé de tout ſon poſſible : & cette Princeſſe étant morte au bout de ſix mois, celuy de Marie de Lorraine, fille aînée du Duc de Guiſe, avec le même Roy, ne luy avoit pas moins déplû, parce qu'il regardoit ces alliances comme des appuys que le Roy d'Ecoſſe ſe ménageuit en France contre l'Angleterre En effet ce Prince étant mort ſur ces entrefaites, le Roy prit la protection de ſa fille unique Marie, qui n'avoit que huit jours, de concert avec l'Archevêque Cardinal de S. André, Adminiſtrateur du Royaume, auquel fut adjoint Jacques Hamilton, Comte d'Aran, couſin germain du feu Roy d'Ecoſſe. Le Roy y envoya des troupes ſous la conduite du Comte de Lénox, de la Maiſon de Stuart, neveu du feu Maréchal d'Aubigny, & il y fit encore paſſer depuis Monſieur de Lorges, Comte de Mongommery, homme qui entendoit tres-bien la guerre, & le ſieur de Broſſe, Gentilhomme Boulonois, pour aider de ſes conſeils la Reine doüairiére.

Tout cela produiſit de grands mouvemens en Ecoſſe. Il s'y forma deux partis, qui eurent chacun un des Régens du Royaume à leur tête. Hamilton favoriſoit la faction Angloiſe : & ſuivant les intentions de Henry VIII. il agit fortement pour faire conclure le mariage d'Edoüard Prince de Galles, avec l'heritiere d'Ecoſſe, afin de réünir les deux Royaumes ſous le même Souverain : mais le Cardinal de S. André, à la ſollicitation de la Cour de France, & ſecondé par les Comtes de Huntley, d'Argile, de Montroſe, de Bothuel, de Montbeit, & de Lénox, rompit ce coup. Ce fut ce qui acheva d'irriter le Roy d'Angleterre, & dont les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſçurent ſe prévaloir, pour faire conclure une ligue offenſive entre les deux Princes contre la France, le Roy d'Angleterre oubliant tout ce que l'Empereur avoit fait pour le perdre depuis ſon divorce avec Catherine d'Arragon, & l'Empereur ne ſe mettant pas en peine d'obſerver la promeſſe qu'il avoit faite au Pape Clement VII. de ne jamais faire d'alliance avec ce Prince, qui par un ſchiſme ſi ſcandaleux avoit ſéparé ſon Royaume de l'Egliſe Romaine, s'étoit fait Chef de l'Egliſe Anglicane, & avoit perſécuté les Catholiques avec une fureur égale à celle des Empereurs Payens, quand ils entreprirent de détruire le Chriſtianiſme. L'exécution du Traité ſuivit de près la concluſion ; & dix mille Anglois debarquérent peu de temps après aux Pays-bas.

L'Empereur étant paſſé d'Italie en Allemagne, s'arrêta quelques jours à Spire, où il donna audience aux Envoyez des Princes Proteſtans, qui ſe ſervant toûjours utilement des conjonctures de la guerre de France pour l'avantage de leur party, obtinrent de luy une bonne partie de ce qu'ils ſouhaitoient. Ce fut-là que l'Archevêque de Cologne, & le Duc de Saxe par ſon Ambaſſadeur, luy offrirent leur médiation pour les différents qu'il avoit avec le Duc de Cléves : mais il leur répondit, qu'il ne reſtoit au Duc qu'un ſeul moyen d'éviter ſa ruine prochaine, qui étoit de céder à la Maiſon d'Autriche la Gueldre & le Comté de Zutphen, qu'il luy détenoit injuſtement.

Il partit auſſi-tôt de Spire pour ſe rendre à Bonne, où ſon armée l'attendoit ; & dans la revûë qu'il en fit, elle ſe trouva de quarante-quatre mille hommes. Il y avoit trente-ſix mille fantaſſins, partie Italiens, partie Eſpagnols, partie Allemands, & huit mille cavaliers. Il en donna le commandement à Ferdinand de Gonſague Viceroy de Sicile, & en fit Maréchal de Camp Général Etienne Colomne.

Il alla avec toutes ces troupes mettre le ſiége devant Duren, la plus forte place du Duché de Juliers, que Gerard Ulattem Gentilhomme du pays défendit avec beaucoup de bravoure, & grande perte des Imperiaux : mais une maiſon où il étoit, ébranlée par l'artillerie, étant tombée tout-à-coup, & l'ayant accablé ſous ſes ruines, ce fâcheux accident avança la priſe de la ville, & malgré la réſiſtance de la garniſon & des bourgeois, elle fut emportée au cinquiéme aſſaut, le vingt-quatriéme jour d'Août. La plûpart des ſoldats & des bourgeois furent paſſez au fil de l'épée, & la place réduite en cendres.

Haræus ; Annal. brabant.

Ann. 1543.

La terreur ſe répandit dans les autres villes du Duché de Juliers & de la Gueldre. Venlo & Ruremonde, quuiqu'en état de ſe défendre par les fortes garniſons qui y étoient, portérent leurs clefs à l'Empereur ; & le Duc de Cléves ſe voyant dans l'impuiſſance de réſiſter davantage, alla ſur la parole de l'Archevêque de Cologne, le jetter aux pieds de ce Prince.

Prince. Il le reçut avec un viſage ſévere; & ſans rien répondre à l'humble diſcours qu'il luy fit, le renvoya au Prince d'Orange & à Granvelle, pour recevoir ſes ordres.

Les conditions qu'on luy preſcrivit pour ſa grace le cinquiéme de Septembre, furent de jurer à l'Empereur obeïſſance & fidélité, de renoncer à l'alliance de France & du Dannemark, à ſes droits ſur la Gueldre & ſur le Comté de Zutphen, & d'obliger Martin Roſſem, Général de ſes troupes, grand homme de guerre, à prendre party dans l'armée Impériale. On luy laiſſa ſon Duché de Juliers, excepté Henſberg & Zittard, qu'on promit de luy rendre, quand il auroit accompli les autres conditions, & fait preuve de ſa fidélité pour le ſervice de l'Empereur. On l'obligea de renvoyer en France Jeanne d'Albret qu'il devoit épouſer, & quelque temps après l'Empereur luy donna à la place de cette Princeſſe, Marie fille du Roy des Romains.

C'étoit-là l'état où ſa mauvaiſe fortune l'avoit réduit, dans le temps que l'Amiral d'Annebaut s'approchoit de ſa frontiére pour le ſecourir, avec ſon détachement de dix mille fantaſſins & de quatre cens hommes d'armes, & ce qui obligea ce Général à retourner ſur ſes pas.

L'Empereur tres-content d'avoir ſi heureuſement terminé une ſi importante affaire, ne demeura pas en ſi beau chemin; & ſon armée devant être inceſſamment renforcée des dix mille Anglois dont j'ai parlé; & de cinq mille chevaux, prit ſa route vers le Haynaut. La goute l'ayant obligé de ſe retirer au Queſnoy, il ſépara ſon armée en deux, & fit faire en même temps les ſiéges de Guiſe & de Landrecy

Celuy de cette derniére place avoit déja été commencé quelque temps auparavant, & peu avancé par le Comte de Rœux: mais l'arrivée de Ferdinand de Gonſague avec un grand nombre de troupes, luy donna moyen de le pouſſer plus vivement, tandis que Gonſague alloit luy-même preſſer celuy de Guiſe.

Le Roy apprit dans le Luxemhourg l'arrivée de l'Empereur au Queſnoy, & raſſembla toutes ſes troupes, réſolu de luy donner bataille, s'il l'attendoit devant Landrecy, ou devant Guiſe.

Monſieur de Briſſac prit les devants par ſon ordre, pour aller reconnoître l'état du ſiége de Guiſe, & tâcher d'enlever quelques quartiers de l'armee qui l'aſſiegeoit, mais l'Empereur ayant ſçu que l'armee Françoiſe approchoit, envoya ordre à Gonſague d'abandonner le ſiege de Guiſe, & de ramener ſes troupes au camp de Landrecy. Briſſac toutefois arriva encore aſſez-tôt à Guiſe, pour charger l'arriére garde dans ſa retraite. Il en defit une partie, & prit priſonnier Dom Franciſque d'Eſt, frere du Duc de Ferrare, & Général de la cavalerie Impériale. Memoires de Langey, Liv. 10.

Cependant Landrecy, dont les fortifications n'etoient pas encore tout-à-fait achevées, quand le ſiége y fut mis, étoit vivement attaqué, & une batterie de quarante-cinq piéces de canon y avoit fait une tres-grande breche. La Lande & d'Eſſe qui commandoient dans la place, y firent des prodiges; & la reſolution que la garniſon fit paroître dans les vigoureuſes ſorties qu'elle faiſoit, empêcha l'Empereur d'expoſer ſes troupes à un aſſaut. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour les aſſiégez, étoit qu'ils commençoient à manquer de vivres. Gonſague en étoit bien averti; & ce fut encore ce qui le détourna pendant trois ſemaines, d'entreprendre de forcer la place: eſpérant que le manque de vivre la feroit rendre avant l'arrivée du Roy.

Les Commandans ayant pénétré ſon deſſein, firent ſortir de la place le dix-huitiéme d'Octobre le Capitaine d'Yville, Gentilhomme Normand, qui paſſa heureuſement au travers du camp ennemi, pour aller donner avis au Roy de l'extrémité où ils étoient. Il le trouva à la Fére, où ſon armée s'aſſembloit, & luy fit comprendre la néceſſité qu'il y avoit de ſe hâter. Le Roy le renvoya avec aſſeurance, que dans peu de jours il iroit en perſonne au ſecours de la place, & qu'il hazarderoit tout, plûtôt que de laiſſer périr tant de braves gens. An. 1543.

En effet il ſe mit en marche auſſi-tôt après le départ d'Yville: il arriva au village de Saint Souplex, d'où il découvroit le camp des ennemis, & fit ſignal de ſon arrivée aux aſſiegez par une décharge de toute ſon artillerie. On delibéra dans le Conſeil de guerre de la maniére dont on s'y prendroit, ou pour jetter du monde & des vivres dans la place, ou pour obliger l'Empereur à la bataille.

Après divers moyens propoſés, il fut conclu qu'on ſe poſteroit vers Caſteau-Cambreſis, à la gauche de la Sambre, ſur laquelle eſt Landrecy, & où étoit la meilleure partie de l'armée Impériale. On étoit réſolu de l'attaquer, ſi le reſte demeuroit au-delà de la riviere; & ſi Ferdinand de Gonſague dégarniſſoit l'autre côté, on avoit pris des meſures pour faire entrer par-là le ſecours.

La choſe réüſſit. Gonſague ne doutant point que le Roy ne fût determiné à la bataille, fit repaſſer la Sambre à la plus grande partie des troupes qui étoient de ce coté-là, & affoiblit tellement les quartiers, que deux jours aprés l'Amiral & le Comte de S. Pol à la tête de quinze cens hommes, ayant pris leur chemin par Catillon, entrérent ſans réſiſtance dans la place, y laiſſérent ces troupes ſous les ordres du ſieur de Vervin, & en ramenérent la garniſon au camp.

C'étoit déja un coup important, que d'a-

voir jetté des troupes fraîches dans la place assiégée : mais le convoy ne s'étant pas trouvé prêt, on n'avoit pû la ravitailler : & il falloit courir un second risque pour y faire entrer des vivres.

Mémoires de Langey, Liv. 10.

Langey fut chargé de cette commission ; & tandis que le Roy amusoit les Impériaux par de grosses escarmouches, paroissant toûjours en resolution d'en venir à une action générale, quoy qu'il n'eût envie de le faire que dans la derniére nécessité, ce Capitaine assembla son convoy. Sur ces entrefaites l'Empereur vint du Quesnoy au camp avec un renfort de troupes le vingt-huitiéme d'Octobre, pour se trouver à la bataille.

Il n'y avoit entre les deux camps qu'une vallée, par où passe un ruisseau qui va de Cateau-Cambresis au village d'Hapre. Ce ruisseau est petit, mais difficile à passer à cause de la hauteur de ses rives. Celle des deux armées qui auroit entrepris de franchir ce passage en presence de l'autre, l'eût fait avec un desavantage d'autant plus grand, qu'après l'avoir traversé, il falloit aller en montant attaquer l'ennemi rangé en bataille sur une colline, & commencer par le pousser pour avoir du terrain. L'Empereur étoit bien résolu à ne pas perdre cet avantage, & le Roy à ne le luy pas donner, s'il pouvoit sauver la ville par quelque autre moyen ; mais ayant eu avis de l'approche du convoy, il fit semblant de vouloir tout hazarder.

Il mit son armée sous les armes, & fit commencer les escarmouches sur les bords du ruisseau, comme s'il eût voulu le passer. L'Empereur avoit rangé aussi-tôt la sienne de l'autre côté : on se canonna de part & d'autre ; & on vit ce jour-là, qui étoit la Fête de tous les Saints, tous les préludes d'une bataille.

An. 1543.

Langey, comme il en étoit convenu avec le Roy, prit ce temps pour s'avancer avec le convoy ; & au sortir d'un bois vit paroître dans la plaine un corps de mille à douze cens chevaux, que l'Empereur avoit détachez exprès pour le couper. Cela le fit délibérer, s'il hazarderoit le passage : mais le salut de la ville dépendant du convoy, il conclut à poursuivre son chemin. Il prit seulement un détour sur la droite, & par ce mouvement il mit entre luy & les ennemis un ruisseau, dont le passage devoit les retarder, & donner le tems au convoy d'entrer dans la place, mais avec le risque d'être toûjours chargé en queüe, ou attaqué à son retour. La chose réüssit parfaitement : non seulement le convoy entra ; mais encore Langey, après en avoir fait donner avis au Roy, fit sa retraite par Cartigny, & reconduisit ses troupes à la Cappelle, sans avoir reçu le moindre échec des Impériaux qui l'attendoient sur un autre chemin.

Le Roy étant venu à bout de son principal dessein, ne pensa plus à la bataille, & dès le lendemain décampa pour marcher du côté de Guise. Gonsague le suivit avec une partie de l'armée Impériale, dans l'espérance de charger l'arriére garde. Mais la retraite se fit avec tant d'ordre, qu'il fut toûjours repoussé avec perte, & obligé de retourner sur ses pas sans avoir rien fait.

Monsieur de Brissac se signala beaucoup en cette rencontre. Le Roy, pour gagner de l'avance dans sa retraite, l'avoit détaché avec un petit corps d'infanterie & de cavalerie, pour donner l'allarme au camp de l'Empereur. Il attaqua à la pointe du jour un quartier du camp. Comme il faisoit un gros broüillard, les ennemis ne pouvoient connoître le nombre de ses troupes, & ils se persuadérent que toute l'armée venoit leur tomber sur les bras. Ils se préparérent à la recevoir : mais le temps s'étant éclairci après quelques escarmouches, ils détacherent un gros de cavalerie pour envelopper Brissac. Ce Seigneur alors pensa à la retraite, & la fit en tournant souvent tête. Il fut pris deux fois, & deux fois délivré par ses gens : enfin il regagna l'armée, après la perte de quelque infanterie, & arriva sur la fin du souper du Roy, qui le reçut avec beaucoup de caresse, & luy fit donner à boire dans la coupe dont il venoit de se servir.

Dans l'avis au Lecteur des Mémoires du sieur Boivin-du Villars.

Quoique le convoy n'eût ravitaillé la ville que pour quinze jours, le Roy la crut sauvée : parce qu'on avoit bien rétabli les bréches ; que tout le pays étoit si ruiné aux environs, & que les pluyes l'avoient tellement gâté, qu'il étoit impossible aux Impériaux de pousser leurs travaux, & d'y subsister seulement une semaine.

En effet, l'Empereur voyant bien qu'il acheveroit de ruiner son armée, en s'opiniâtrant davantage, abandonna son entrepriſe, & eut la mortification d'échoüer devant cette petite place avec toutes les forces d'Allemagne, des Pays-bas & d'Angleterre, luy qui en partant du Duché de Juliers, avoit promis à ses troupes de les mener jusqu'à Paris après la prise de Landrecy.

Le Roy fut si satisfait du courage des Commandans & de la garnison, qui avoient défendu cette place, qu'il les récompensa tous. Il fit d'Essé Gentilhomme de sa chambre, de la Lande & la Chapelle-Biron Maîtres-d'Hôtel ordinaires, donna aux soldats les privileges de la Noblesse leur vie durant, & fit d'autres graces aux jeunes Gentils-hommes qui y avoient servi en qualité de volontaires.

Mémoires de Langey, Liv. 10.

Ce Prince après la levée du siége de Landrecy, mit son armée en quartier tout le long de cette frontiére, & posta seulement le Maréchal de Biez à S. Quentin, avec un camp volant de quatre mille hommes & de quatre cens gens-d'armes, pour veiller sur les démarches de l'Empereur, qui s'avança jusqu'à Cambray, ou par le moyen de l'Evêque qui étoit de la Maison de Croy, il persuada aux habitans que le Roy avoit dessein de se saisir de leur ville, & de leur ôter leur liberté qu'ils avoient conservée jusques alors, en

demeurant neutres: de ſorte qu'il les fit conſentir à bâtir une citadelle à leurs dépens, dont ils auroient eux-mêmes la garde. Mais quelque temps après il fit ſi-bien, qu'ils y reçurent garniſon Impériale: & depuis cette ville reſta ſous la domination de la Maiſon d'Autriche juſqu'à nos tems, qu'elle a paſſé à celle de France.

Ce fut-là pour l'Empereur un aſſez bon dédommagement de la perte qu'il avoit faite devant Landrecy, & de l'affront qu'il y avoit reçu. Ainſi finit la campagne aux Pays-bas, qui avoit été terminée plutôt en Provence, où les armes du Roy ne furent pas fort heureuſes.

Ce Prince avoit ſi mal réüſſi l'année précédente en Rouſſillon, qu'il ne penſa plus à y porter la guerre; & il eſpéra la faire plus utilement en Provence, en attaquant la ville de Nice, l'unique où le Duc de Savoye pouvoit demeurer en ſeureté.

La Tréve de dix ans faite auprès de cette place par le Pape, où le Duc avoit été compris, ayant été rompuë par l'Empereur, le Roy étoit en droit d'attaquer les Etats de Savoye. Il s'étoit fait diverſes négotiations pour réconcilier le Duc avec luy; mais elles n'avoient eu aucun effet, d'autant que ce Prince n'avoit pû ſe réſoudre à accepter la propoſition qui luy fut faite diverſes fois, de céder Nice pour de l'argent; à quoy le Roy prétendoit pouvoir l'obliger, parce que cette place avoit été autrefois engagée aux Princes de Savoye par les Comtes de Provence, dans les droits deſquels il étoit entré.

Diverſes Pieces du Recuëil de M. le Préſident de Lamoignon.

Le Duc avoit d'autant moins de ſujet de craindre d'être attaqué par la France, qu'il ſçavoit que l'Empereur alloit aux Pays-bas avec de tres-nombreuſes troupes, & qu'il ſeroit difficile au Roy de faire la guerre ailleurs; & il fut fort ſurpris d'apprendre que le Comte d'Anguyen venoit en Provence avec un corps d'armée. Il le fut encore bien plus, quand il ſçut qu'on équipoit une flote à Marſeille & à Toulon, & que le fameux Barberouſſe Roy d'Alger faiſoit voile avec la ſienne beaucoup plus forte vers les côtes de France.

C'étoit un effet des négotiations du Capitaine Polin à Conſtantinople. Ce Capitaine, ainſi que je l'ai dit, avoit été envoyé à Veniſe à la place des deux Ambaſſadeurs aſſaſſinez par le Marquis du Guaſt. Il étoit paſſé de là en Turquie, & y avoit négotié avec tant d'adreſſe auprès du Grand-Seigneur, que nonobſtant les ſujets de mécontentement que ce Prince avoit du Roy, il rétablit la bonne intelligence entre eux, & conclut un nouveau traité d'alliance, en vertu duquel Barberouſſe devoit venir attaquer Nice conjointement avec les armées Françoiſes de terre & de mer.

Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Le Comte d'Anguyen, en attendant le Général Turc qui s'étoit arrêté ſur les côtes de Calabre, où il fit un terrible dégaſt, tenta une entrepriſe ſur le château de Nice, Monſieur de Grignan, alors Gouverneur de Marſeille, avoit pratiqué une intelligence dans ce château, par le moyen de quatre ſoldats Savoyards, qui luy avoient promis de le luy livrer: mais cette promeſſe n'étoit qu'un piége pour ſurprendre le Comte d'Anguyen.

On étoit convenu avec les traîtres, que quatre galéres de France s'approcheroient la nuit du château du côté de la mer, où l'on ne faiſoit point de garde, & par où ils devoient faire entrer les ſoldats des galéres, pour ſe ſaiſir de la place. Le Prince de Piemont averti par les quatre Savoyards, donna avis de ce complot à André Doria, qui partit de Gênes avec vingt & une galéres pour ſe rendre à Nice le dix-ſeptieme du mois de Juin, jour marqué pour l'exécution. An. 1543.

Le Comte d'Anguyen fit faire voile aux quatre galéres ſous la conduite du ſieur Magdalon, pour ſe rendre devant le château de Nice, & attendre le ſignal des quatre ſoldats; mais pour plus grande ſeureté, il le ſuivit luy-même avec onze autres galéres, & ſe tint en pleine mer à la hauteur de Nice, pour être en état de ſecourir ſes gens en cas de trahiſon.

Magdalon ne fut pas plûtôt arrivé au pied du château, qu'André Doria qui étoit en embuſcade derriére le cap de Saint-Soupir, vint fondre ſur luy avec ſix galéres ſuivies de quinze autres ſous les ordres de Janetin Doria ſon neveu.

Magdalon vit bien qu'il étoit trahi, & fit force de rames pour ſe ſauver vers Antibe. Le Comte d'Anguyen ſe mit auſſi-tôt en devoir d'envelopper les ſix galéres ennemies: mais il apperçut à la faveur du clair de Lune les quinze de Janetin Doria qui venoient pour l'envelopper luy-même, & ne voulant pas hazarder toute la flote du Roy: il s'écarta, eſpérant que Magdalon s'échaperoit à la faveur de la nuit. Il ne put cependant le faire; il fut atteint par André Doria, il fallut en venir aux mains; & après un ſanglant combat, les quatre galéres Françoiſes furent priſes & menées à Gênes, où Magdalon mourut des bleſſures qu'il avoit reçûës.

Quinze ou vingt jours après cette défaite arriva Barberouſſe avec ſa flote compoſée de cent ſoixante & quatorze galeres, & de quelques autres vaiſſeaux, qui joignit celle de France à Marſeille. Il en partit le cinquiéme d'Août avec le Comte d'Anguyen, & vint faire le ſiége de Nice.

Il commença par l'attaque de la ville, où André de Montfort Gentilhomme Savoyard ſe défendit bravement depuis le dixiéme du mois que les batteries commencerent à tirer, juſqu'au vingt-deuxiéme, quoique la place fut tres-foible. Il ſoûtint un aſſaut, après lequel il demanda à capituler, & ſe ſervit habilement du tems qu'on employa à dreſſer les articles, pour retirer dans le château les vivres, les munitions, tout ce que les bour-

geois avoient de meilleur, & juſqu'aux clo- A ches des Egliſes.

La ville etant renduë, on fit l'attaque du château qui ne réüſſit pas. La ſituation de cette forteresſe ſur un rocher eſcarpé rendant les approches difficiles, & les mines preſque impoſſibles, les munitions de guerre commencerent à manquer au Duc d'Anguyen ; & cela arriva par le refus que la ville de Marſeille fit au Roy de luy en fournir dans une occaſion ſi preſſante. Le Comte d'Anguyen fut obligé d'emprunter des poudres de Barberouſſe, qui chagrin de voir ſon entrepriſe prête d'échoüer, traita les B François avec beaucoup de hauteur & de mépris. Enfin ſur des lettres interceptées, qui apprenoient la prochaine arrivée du ſecours de terre, conduit par le Duc en perſonne, & par le Marquis du Guaſt, & de celuy de mer ſous les ordres d'André Doria, le ſiége fut levé le huitiéme de Septembre. Cet Amiral en approchant de Villefranche fut battu d'une rude tempête, qui fit périr quatre de ſes galéres, & mit les autres en tres-mauvais état. Le Capitaine Polin, qui avoit ſuivi Barberouſſe, l'engagea à profiter de ce déſordre de la flote de Doria ; mais un vent C contraire l'empêcha de pouvoir le joindre, & il ſe retira à Toulon avec le Comte d'Anguyen.

Le Duc de Savoye ravi d'avoir ſauvé Nice, l'unique place où il pût encore agir en Souverain, voulut laiſſer à la poſterité des monumens de ſa victoire, & fit battre des monnoyes d'argent, ou d'un côté étoit la Croix de Savoye, & de l'autre cette inſcription fort odieuſe pour les François : NICEA A TURCIS ET GALLIS OBSESSA, *c'eſt à-dire, Nice aſſi gée par les Turcs & par les François*. Ce Prince prenoit plaiſir à ces ou- D vrages d'eſprit ; mais par ce moyen il informoit les ſiecles futurs beaucoup plus de ſes diſgraces, que de ſes hauts faits de guerre.

Le Duc de Savoye & le Marquis du Guaſt, après la delivrance de Nice, retournérent en Piemont, où avec une armée de ſeize mille hommes de pied & de trois mille chevaux, ils ſe rendirent maîtres de la campagne. Comme Boutieres, qui y commandoit pour le Roy, n'avoit pas des forces ſuffiſantes à leur oppoſer, ils aſſiégérent & prirent Montdevis. La capitulation en fut mal obſervée à l'egard de la garniſon Suiſſe, dont E les Eſpagnols maſſacrérent une partie, & pillérent les bagages ; dequoy les Suiſſes tirérent quelque temps après une terrible vengeance.

Le Marquis s'empara encore de Carignan, dont on avoit commencé à démolir les fortifications. Il les remit en état de défenſe, & par ce moyen coupa la communication de Turin avec Pignerol, le Marquiſat de Saluſſes & quelques autres places qui ne pouvoient plus être ſecouruës. Mais Boutiéres ayant reçu quelque temps après un renfort de neuf mille hommes, partie François, partie Griſons, & de trois cens hommes d'armes, s'ouvrit d'autres paſſages, prit Saint Germain, & aſſiegea Ivree vers les Fêtes de Noël, dont il leva le ſiége, ſoit qu'il déſeſperât de la prendre, ſoit par le chagrin de l'arrivée du Comte d'Anguyen, que le Roy envoya en Piémont pour y commander. Il ſe retira chez luy en Dauphiné, mécontent de la Cour, qui l'étoit auſſi de luy, tant pour avoir laiſſé prendre Carignan, que parce qu'il n'avoit pas ſçu ſe donner aſſez d'autorité ſur les troupes. An. 1543.

Le Roy avoit donné trop de priſe à l'Empereur, en attaquant Nice conjointement avec les Turcs, pour que ce Prince manquât une ſi favorable occaſion, d'animer contre luy toutes les Puiſſances de la Chrétienté. Il le fit à la Diéte de Spire, la plus célébre qui eût été tenuë depuis long-temps en Allemagne. Il s'y trouva en perſonne avec Ferdinand ſon frere Roy des Romains, tous les Electeurs, preſque tous les Princes de l'Empire, & François Sfondrate Evêque d'Amalphi, & depuis Cardinal, qui y fut envoyé de la part du Pape. Sleidan, Liv. 15.

Ce fut-là que l'Empereur le vingtiéme de Février harangua à ſon ordinaire avec beaucoup de violence contre le Roy, & que faiſant un artificieux parallele entre la conduite de ce Prince & la ſienne, il repréſenta à la Diéte, que tandis que le Roy des Romains ſon frere & luy ſervoient de bouclier à l'Egliſe contre le Turc, que tantôt par les victoires qu'ils remportoient, tantôt par les grandes pertes qu'ils faiſoient, ils ſignaloient leur zele pour le bien de la Chrétienté, le Roy de France de concert avec cet ennemi du nom Chretien rompoit toutes leurs meſures, s'allioit avec luy, luy donnoit aſyle dans ſes ports, joignoit ſes armées aux ſiennes, pour attaquer les Princes Chrétiens : d'où il conclut qu'étant impoſſible de détruire la puiſſance des Turcs, ſans avoir abbatu celle de France qui les appuyoit, il étoit néceſſaire de commencer par dompter les François. Il exhorta les Princes à s'unir tous enſemble pour un ſi glorieux & ſi utile deſſein, & à aller fondre ſur la France avec toutes les forces de l'Empire. An. 1544.

Les Ambaſſadeurs de Savoye de concert avec ce Prince, ne déclamérent pas moins vivement contre le Roy, & s'etendirent ſur le détail du ſiége de Nice, que ce Prince n'avoit point eu honte de faire à la vûë de toute l'Europe avec les troupes des Infidéles jointes aux ſiennes, pour établir la domination Ottomane juſques dans le cœur de la Chrétienté ; malheur qui ſeroit arrivé, ſi par une protection particuliére du Ciel, le Duc leur Maître, ſecondé des armes de Sa Majeſté Impériale, n'eût fait avorter un ſi déteſtable deſſein. Ils demandérent en même temps juſtice à la Chambre Impériale contre les Valéſans & les Cantons de Fri-

Florimond de Raymond, T. 2. l. 8. Mémoires de Montluc, Liv. 2.

Guichenon, Mémoires de Langey, Belcar, &c.

bourg & de Berne, qui s'étoient emparez des pays de Gex, & de Vaux, du Chablais, & du Comté de Romont; ſurquoy les Députez des deux Cantons & du Valais ayant été ouïs, ils furent condamnez à en faire la reſtitution, & à deux cens mille écus de dédommagement envers le Duc de Sayoye; & ils y acquieſcérent.

Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Le Roy qui avoit prévû ce qui devoit ſe paſſer à ſon égard dans la Diéte de Spire, y avoit envoyé des Ambaſſadeurs, pour ſe défendre contre ces accuſations. C'étoient le Cardinal du Bellay, François Olivier Préſident au Parlement de Paris, & depuis Chancelier de France, & Africain de Maillei*, Bailly de Dijon.

* Mallejus.

Ils étoient demeurez à Nancy, d'où ils avoient envoyé un Hérault pour demander des paſſeports à la Diéte, afin de pouvoir paſſer à Spire avec ſeureté: mais l'Empereur de ſa propre autorité le fit arrêter, le retint quatre jours en priſon, le ménaça de le faire pendre, le renvoya ſans paſſeport, & juſtifia dans l'aſſemblée des Princes ce qu'il avoit fait, ſur ce que le Roy étant l'ennemi déclaré de l'Empire, il n'avoit aucun droit d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Diéte.

Orat. Legatorum Regis ſcripta ad imperii ordines, apud Freher. T. 3.

• Le Hérault étant revenu à Nancy, les Ambaſſadeurs retournérent en France; & pour ſuppléer à ce qu'ils auroient eu à dire dans la Diéte, ils y envoyérent un écrit juſtificatif de la conduite du Roy, dans lequel ils expoſérent au long l'injuſtice de celle de l'Empereur à l'égard de ce Prince; comme il n'avoit tenu qu'à luy d'entretenir la paix avec la France, & de joindre ſes armes avec celles du Roy contre les Turcs, comme il avoit violé les promeſſes ſolemnelles, par leſquelles il s'étoit engagé, en paſſant par la France, à reſtituer au Roy le Duché de Milan; les offres que le Roy avoit faites tant de fois de ſe ſoumettre au jugement des Princes de l'Empire pour ce Duché qui en étoit un Fief, l'indigne aſſaſſinat des Ambaſſadeurs de France par le Marquis du Guaſt, l'attentat commis contre l'Ambaſſadeur Merveilles par le feu Duc de Milan, dont l'Empereur n'avoit jamais voulu faire aucune juſtice; que quand le Roy ſe ſeroit allié avec les Infidéles, il n'auroit rien fait d'indigne d'un Prince Chrétien, & qui ne fût autoriſé par les exemples d'Abraham, de David, des Machabées dans l'ancien Teſtament, & dans le nouveau par la conduite du grand Conſtantin, de Théodoſe, d'Honorius, & de pluſieurs autres Princes Chrétiens, qui en avoient uſé de même en des conjonctures pareilles à celles où il s'étoit trouvé: mais qu'il étoit faux qu'il eût paſſé d'autres Traitez avec le Grand-Seigneur, que celuy de commerce, tel qu'en faiſoient tous les jours les Vénitiens & les autres Etats de la Chrétienté; qu'il avoit été obligé de le ménager à cauſe des menaces qu'il luy avoit faites de ravager les côtes de France, tandis que l'Empereur par une guerre injuſte le mettoit hors d'état de les bien garder contre les redoutables forces des Turcs qui couroient la Méditerranée; qu'on luy faiſoit un crime mal-à-propos de ce que le Capitaine Polin étoit venu ſur la flote de Barberouſſe, puis qu'il ne s'étoit embarqué ſur cette flote, que pour repaſſer avec plus de ſeureté en France; que les Etats de l'Empire luy étoient témoins qu'il avoit luy-même travaillé à ménager une Tréve entre l'Empereur & les Turcs; que les ravages que Solyman avoit faits en Hongrie, & les pertes qu'en avoit ſouffert le Roy des Romains, étoient les ſuites de l'expédition de Tunis; que le Roy avoit empêché efficacement que Barberouſſe ne fit aucuns déſordres ſur d'autres côtes, que ſur celles de l'Empereur qui étoit ſon ennemi; que pour l'attaque de Nice, à laquelle on donnoit un tour ſi odieux, Barberouſſe étoit déterminé à l'attaquer & à la garder s'il la prenoit; mais qu'il avoit offert au Roy de la luy laiſſer, s'il vouloit l'aider à la prendre; que ce Prince ayant d'ailleurs des droits ſur cette place, il ne pouvoit mieux faire que d'accepter cette offre, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des Infidéles, qui auroient mis par cette priſe non-ſeulement toute la France, mais encore toute l'Italie en danger; & qu'enfin c'étoit la derniére des injuſtices d'avoir refuſé d'admettre ſes Ambaſſadeurs à la Diéte, vû qu'il étoit membre de l'Empire par le Duché de Milan, qui luy appartenoit comme l'héritage de ſes ancêtres.

L'Empereur étoit trop maître dans la Diéte, pour que cette Apologie produiſît un grand effet. Il fut reſolu à la pluralité des voix que la guerre ſeroit déclarée à la France au nom de l'Empire, & que les Princes fourniſſant leur contingent, donneroient à l'Empereur une armée de vingt-quatre mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux.

La Diéte étoit ſi ſoûmiſe aux volontez de l'Empereur, qu'il l'engagea ſans peine à écrire aux Suiſſes, pour les empêcher de fournir des troupes au Roy de France, & à agir auprès du Pape, pour qu'il déclarât la guerre à ce Prince comme à l'ennemi du nom Chrétien. Mais les mouvemens qu'on ſe donna pour cet effet, furent inutiles. Les Suiſſes aſſemblez à Bade répondirent qu'ils avoient interrogé quelques-uns de leurs Capitaines, pour ſçavoir s'il étoit vray qu'il y eût des Turcs dans l'armée de France, & que tous les avoient aſſurez que ce fait étoit faux; que le Roy s'étoit plaint avec juſtice aux Cantons, de ce qu'on avoit refuſé d'admettre ſes Ambaſſadeurs à la Diéte de Spire, où il s'offroit de ſe défendre des calomnies qu'on répandoit par tout contre luy, & qu'on n'avoit pas dû luy refuſer ce moyen de défenſe contre de telles accuſations; que d'ailleurs ils avoient parmi eux un ſi grand nom-

bre de gens de guerre attachez d'inclination au ſervice de la France, qu'il ſeroit impoſſible aux Cantons de les empêcher d'y prendre parti ; & qu'enfin ils étoient tres-bien informez qu'il n'avoit point tenu au Roy que la paix ne ſubſiſtât entre luy & l'Empereur ; qu'il étoit encore prêt de la faire, & ſuppoſé qu'elle ſe fit, de ſe joindre avec toute l'Allemagne contre les Infideles.

Le Pape ne répondit pas plus favorablement aux ſollicitations de l'Empereur, & perſiſtant dans la réſolution qu'il avoit priſe, dès qu'il ſe vit elevé ſur le Trône de Saint Pierre, de demeurer neutre, il ſe contenta d'offrir ſa médiation pour faire la paix entre les deux Princes. Cependant il apprit ce qui ſe paſſoit à la Diéte au détriment de la Religion ; que l'Empereur y traitoit des mariages des enfans du Roy des Romains avec ceux du Duc de Saxe chef du parti Proteſtant ; qu'il avoit promis à ce Duc de l'inveſtir des Etats du Duc de Cléves, Prince Catholique, s'il mouroit ſans enfans, quoy qu'avec quelques conditions en faveur de la Religion Catholique ; qu'il avoit conſenti que dans un certain temps parmi les Juges de la Chambre Imperiale de Spire, qui juſqu'alors avoient tous été Catholiques, on admettroit des Proteſtans ; qu'il continuoit l'*Interim* qui laiſſoit la liberté entiére aux Luthériens de faire exercice de leur Religion ; que pour détacher des intérêts de la France, Chriſtierne III. Roy de Dannemarc Prince Proteſtant, il avoit fait la paix avec luy, ſans nul égard pour Chriſtierne II. ſon beau frere, que ce Roy tenoit en priſon, & qu'enfin il avoit fait & confirmé la ligue avec le Roy d'Angleterre, nonobſtant toutes les paroles qu'il avoit données au feu Pape, de ne jamais s'allier avec ce Prince, tandis qu'il perſiſteroit dans ſon ſchiſme. Le Pape informé de tout cela, & extremement ſcandaliſé de cette conduite, luy envoya le Cardinal Alexandre Farnéſe, pour luy en repréſenter les conſequences, & l'exhorter, afin de les prévenir, à faire la paix avec la France. Mais l'Empereur qui faiſoit tant valoir les raiſons de conſcience contre le Roy au ſujet de ſon alliance avec le Turc, ne croyoit pas la ſienne chargée de tous ces ménagemens qu'il avoit pour les hérétiques, & de tous les maux qu'ils devoient immanquablement produire ; tant il étoit perſuadé que la ruine entiére de la France étoit la plus ſainte œuvre, à laquelle il pût conſacrer toute la puiſſance de ſon Etat, pour ſe rendre enſuite plus redoutable aux Turcs & aux hérétiques.

Ce n'étoit pas ſeulement en Allemagne, où le Roy avoit beſoin d'Apologie, pour juſtifier ſa conduite ſur les liaiſons avec les Turcs. Les Venitiens en avoient auſſi fait grand bruit, & le menaçoient de renoncer à ſon alliance, pour ſe liguer avec l'Empereur contre luy. Ils étoient trop politiques, & la grande puiſſance de Charles V. leur donnoit trop de jalouſie pour le faire : mais cette démonſtration de zele pour l'intérêt commun de la Chrétienté leur ſiéoit bien, & ne pouvoit manquer de leur attirer une Ambaſſade de la part du Roy, pour les appaiſer.

En effet Jean de Monluc Evêque de Valence, qui avoit deja donné des preuves de ſon habileté à Rome dans la fonction de Sécrétaire de l'Ambaſſade ſous Monſieur de Grignan, qui y étoit chargé des affaires de France, fut envoyé à Veniſe à cette occaſion. Il fit un diſcours en plein Sénat, qui contenoit à peu près les mêmes choſes que le Cardinal du Bellay avoit miſes dans celuy qu'il addreſſa à la Diéte de Spire, & qui ſe reduiſoit à ces trois articles ; premiérement, que le Roy ſans rien faire d'indigne de ſon Titre de Roy Tres-Chrétien, avoit pû, à l'exemple des autres Princes, accepter les ſecours que les Infidéles luy avoient offerts pour ſa défenſe. Secondement, que par les précautions qu'il avoit priſes en cette rencontre, il avoit empêché les ravages que la flotte Ottomane auroit faits indifféremment ſur toutes les cotes d'Italie, au lieu qu'elle n'avoit endommagé que les terres de l'Empereur, que le Baron de la Garde (c'étoit le même que le Capitaine Polin) avoit fait enſorte que les iſles dependantes de la République ne ſouffriſſent pas le moindre dommage, les Turcs n'y ayant rien pris qu'en payant, & n'ayant inſulté nul de ſes vaiſſeaux qu'ils avoient rencontrez dans leur route. En troiſiéme lieu, que les Impériaux prenoient fauſſement pour prétexte de la guerre qu'ils faiſoient au Roy, la liaiſon avec Solyman, vû qu'il ne s'étoit ſervi de ſon ſecours, qu'après s'être vû expoſé à leurs injuſtes invaſions.

Mémoires de Blaiſe de Monluc, Liv. 5.

Cette Harangue fut moins mal reçûë à Veniſe, que le Mémoire du Cardinal du Bellay à la Diéte de Spire, parce que l'Empereur n'avoit pas dans cette République la même autorité qu'il avoit en Allemagne, & que les eſprits n'y étoient pas dans la même diſpoſition. Mais ce qui arriva en Piémont ſur ces entrefaites, donna beaucoup à penſer à l'Empereur.

Dès que le Comte d'Anguyen y eut pris le commandement, il ſuivit les vûës du ſieur de Boutieres ſon predéceſſeur, qui étoient d'éloigner les Impériaux de Turin, & de rétablir la communication entre les places d'en-deçà & d'au-delà du Pô. Il reprit quelques petits poſtes, où il mit des garniſons : mais ſon principal deſſein étoit de chaſſer les ennemis de Carignan, qu'ils avoient fortifié de cinq baſtions, & où ils avoient logé quatre mille hommes, partie Eſpagnols, partie Allemands, des meilleures troupes de l'Empereur.

Une ſi nombreuſe garniſon, & la rigueur de l'hyver qui fut tres-rude cette année-là,

ne luy permettoient pas d'en faire le ſiége dans les formes : il fallut ſe contenter d'un blocus, pour avoir la place par famine. Il vint à bout, quoy qu'avec beaucoup de peine, de rompre le pont que les ennemis avoient ſur le Pô, par où ils pouvoient recevoir des vivres. Il s'empara de Carmagnole : il fit cantonner ſes troupes dans les bourgs & dans les villages des environs, & diſpoſa ſi bien toutes choſes, que le Marquis du Guaſt ne pouvoit ſecourir la place qu'avec une armée.

La conſervation ou la priſe de cette place étoit de ſi grande importance pour les uns & pour les autres, que les Généraux des deux partis étoient reſolus à tout tenter, l'un pour la prendre, & l'autre pour la délivrer : mais le Comte d'Anguyen n'avoit pas à beaucoup près autant de troupes que le Marquis du Guaſt, ni la permiſſion du Roy de hazarder une bataille, à cauſe du grand nombre d'ennemis qui menaçoient les frontiéres du Royaume de toutes parts. Il voyoit pourtant que ce ſeroit une néceſſité de le faire, ou d'abandonner l'entrepriſe, parce que le Marquis du Guaſt, ſur les preſſantes inſtances des aſſiégez, dont les magaſins diminuoient beaucoup, commençoit à aſſembler ſes troupes pour venir à leur ſecours. C'eſt pourquoy il dépêcha un Officier à la Cour, pour inſtruire le Roy de l'état des choſes, & ſçavoir ſes intentions ſur ce qu'il auroit à faire.

Ce fut Blaiſe de Monluc qu'il chargea de cette commiſſion. C'étoit un Gentilhomme de Gaſcogne, dont il ſera ſouvent fait mention dans la ſuite de cette Hiſtoire, aîné de ſix freres, avec qui il n'eut pour tout bien à partager que huit cens livres de rente. Il porta les armes dès l'âge de dix ſept ans en qualité de ſimple ſoldat, & parvint juſqu'au Bâton de Maréchal de France par mille belles actions, dont il nous rend un compte éxact dans ſes Mémoires. La vivacité, la naïveté, les réflexions judicieuſes qu'on y voit par tout furent uniquement les fruits de ſon génie heureux, qu'il n'avoit jamais cultivé par l'étude des lettres.

Mémoires de Monluc, Liv. 1.

Quoiqu'il fut deſlors âgé de quarante ans, il n'étoit pas encore dans les premiers poſtes ; mais il étoit fort connu & fort eſtimé des Généraux, qui luy confioient les expéditions les plus difficiles à conduire, où ſon feu, ſon courage, le deſir d'acquérir de la gloire, & de s'avancer, ſoûtenus de beaucoup de prudence & d'une grande préſence d'eſprit, le firent preſque toûjours réüſſir. Ses maniéres franches, une éloquence militaire & naturelle, beaucoup de gayeté & de vif dans ſes expreſſions, ne le rendoient pas moins propre à la négotiation ; & ce fut ce qui le fit choiſir par le Comte d'Anguyen, pour aller demander à la Cour la permiſſion de donner bataille, que ce Prince ſouhaitoit fort d'obtenir.

Le Roy ayant lû les lettres du Comte d'Anguyen, on aſſembla le Conſeil, où ſe trouverent entr'autres Mr. le Dauphin, le Comte de S. Pol, & l'Amiral ; & le Roy voulut que Monluc y aſſiſtât auſſi, pour entendre les raiſons de la réſolution qu'on y prendroit.

Le Roy propoſa l'affaire dont il étoit queſtion, & ordonna au Comte de S Pol de parler ſur ce ſujet. Ce Seigneur parla fortement contre le deſſein du Comte d'Anguyen. Il dit que le Roy d'Angleterre & l'Empereur devant dans cinq ou ſix ſemaines attaquer la Picardie & la Champagne, chacun avec une nombreuſe armée, il falloit non ſeulement ſe mettre en état de leur réſiſter, mais encore avoir une reſſource, au cas qu'il arrivât quelque malheur de ce côté-là ; qu'on n'en avoit point d'autre que les bandes de Piémont, qui étoient les meilleures troupes du Roy ; que de les expoſer dans une bataille où elles pourroient être défaites, c'étoit hazarder tout le Royaume ; qu'il valloit mieux abândonner l'entrepriſe de Carignan, & même tout le Piémont, que de mettre l'Etat en danger ; que de donner une bataille dans une telle conjoncture, c'étoit une témérité viſible ; qu'il n'étoit nullement d'avis qu'on accordât au Comte d'Anguyen la permiſſion qu'il demandoit, & qu'on ne devoit penſer en Piémont qu'à ſe tenir ſur la défenſive.

Le ſentiment du Comte de S. Pol fut ſuivi par l'Amiral, & enſuite par tous ceux qui etoient de ce Conſeil. Monluc, à qui une telle concluſion ne plaiſoit pas, eut toutes les peines du monde à ſe contenir : mais il n'oſoit prendre la liberté de parler. Le Roy qui apperçut ſur ſon viſage la violence qu'il ſe faiſoit, ne put s'empêcher d'en rire, & ſe tournant de ſon côté, luy dit : Monluc, comprenez-vous bien les raiſons qui m'obligent de refuſer au Comte d'Anguyen ce qu'il me demande. Ouy, Sire, répondit-il ; mais ſi Votre Majeſté vouloit bien me permettre de dire deux mots, peut-être ne les trouveroit-elle pas ſi fortes. Le Roy le luy ayant permis, il parla, & voicy en ſubſtance le diſcours qu'il fit.

Sire, j'ai l'honneur & l'avantage de parler devant un Roy ſoldat, qui ſçait ce que c'eſt que la guerre, qui s'eſt trouvé ſouvent à la tête de ſes armées, qui a donné pluſieurs batailles en perſonne, & qui ſçait juger de ce qu'on doit attendre de la qualité & de la diſpoſition de ſes troupes. Nous ſommes en Piémont cinq mille ſix cens Gaſcons, autant de Suiſſes, les plus braves ſoldats de l'Europe, & tous gens éprouvez. Quant aux Italiens & Provençaux qui ſont ſous les ordres de Monſieur du Cros, & des Griſons qui nous ont joint à Ivrée, je n'en puis pas parler avec tant d'aſſurance ; mais je ſuis perſuadé que l'exemple des autres leur fera faire leur devoir ; & comptez-vous pour rien, Sire, tant de jeune Nobleſſe de vôtre Cour,

qui me ſuivra en foule, ſi j'obtiens de vous ce que j'ai l'honneur de vous demander. Les Suiſſes à mon départ m'ont charge de dire à Vôtre Majeſté, que ſi quelqu'un d'eux ne faiſoit pas ſon devoir à la bataille, ils conſentoient à le voir dégrade avec infamie. Nous ſommes depuis ſix mois en poſſeſſion de battre par tout les ennemis, & excepté une ſeule occaſion, où Monſieur d'Auſſun s'engagea un peu trop près du camp Impérial, ils ont toûjours fui devant nous. Nous avons trois cens Gens-d'armes, qui n'ont jamais plié devant l'ennemi, & huit cens Chevaux legers ſous Meſſieurs d'Auſſun, de Termes, Bernardin, & Mauce, qui valent des Gens d'armes. Tous vous conjurent de leur permettre de combattre, ſi vous ne profitez de leur ardeur, & que vous les obligiez à quitter la campagne devant l'ennemi, elle ſe rallentira, & vous verrez vôtre armée en peu de temps ſe ruiner par la déſertion. Ces Meſſieurs qui nous parlé avant moy, diſent bien, que ſi nous perdons la bataille, nous perdons tout; mais ils n'ajoûtent pas, que ſi nous la gagnons, nous gagnons tout; que vous verrez le Roy d'Angleterre, & ſur tout l'Empereur, entiérement déconcertez, & celui-ci abandonner la Picardie, pour courir au ſecours de ſes Etats de delà les monts. Ficz vous en nous, Sire, & comptez qu'on ne défait point une armée qui eſt dans la diſpoſition où je vous aſſure qu'eſt la vôtre; nous vous conjurons tous de ne nous pas refuſer, & de nous donner cette marque de votre eſtime.

Monluc parloit avec d'autant plus d'aſſurance, que Monſieur le Dauphin, qui étoit derriére le fauteüil du Roy, l'animoit par les ſignes d'approbation qu'il donnoit à ſon diſcours. Le Roy en parut ébranlé, & ſe tournant vers l'Amiral, luy demanda ce qu'il en penſoit.

L'Amiral perſuadé qu'il feroit ſa cour à Monſieur le Dauphin en ne des-approuvant pas l'avis de Monluc, & qu'il la feroit même au Roy dont il croyoit voir allez la penſée, luy dit en riant: Sire, avouez la verité, vous conſentez à la bataille. Je ne puis vous répondre du ſuccès; mais ſeulement de la vaillance de vos troupes de Piémont; je les connois, & je ſuis ſur qu'elles combattront en gens de bien. Sire, ajoûta-t-il, priez Dieu qui eſt le diſpenſateur des victoires, & faites ce qu'il vous inſpirera.

Le Roy en effet fit ſur le champ, en ſe découvrant, une courte Priére à Dieu; & après avoir penſé un moment, il dit à Monluc: allez, combattez au nom de Dieu. On ſe leva, & le Comte de S. Pol dit en ſortant à Monluc, *Vous engagé que tu es, tu vas être cauſe du plus grand bien, ou du plus grand mal qui puiſſe arriver au Roy.* Monſieur répondit Monluc, ſoyez en repos, & aſſurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, *c'eſt que nous les aurons tous fricaſſez, & en mangerons ſi nous voulons.* Il en dit autant au Roy, qui luy donna ordre de témoigner à ſes troupes, qu'il n'avoit condeſcendu à leur deſir, que par la grande eſtime qu'il avoit d'elles.

Des qu'on eut rendu publique la réſolution du Conſeil, grand nombre de Nobleſſe partit de la Cour pour aller en Piémont. Les Seigneurs de Dampierre de la Maiſon de Clermont en Dauphiné, de Saint André, d'Aſſier, de Jarnac, de Chatillon, Chamans, François de Vendôme Vidame de Chartres, la Hunaudaye, fils unique de l'Amiral, Genlis, les trois Bonnivet freres, Deſcars, de Rochefort, de Vartis, de Laſſigny, & quantité d'autres prirent la poſte. Boutiéres, tout mécontent qu'il étoit, ayant appris cette nouvelle, partit de ſa maiſon de Dauphiné, & ſe rendit auprés du Comte d'Anguyen. Monſieur de Langey eut ordre du Roy d'y aller auſſi, & d'y porter quelque argent aux troupes, & Monluc les précéda tous, infiniment content d'avoir ſi-bien réuſſi. Il marqua aux Officiers & aux ſoldats la confiance que le Roy avoit en eux, & embellit fort le compliment qu'il avoit ordre de leur faire.

Mémoires de Langey, Liv. 10. Mémoires de Monluc, Liv. 1.

Le Comte d'Anguyen au comble de ſes vœux, ne penſa plus qu'à bien prendre ſes meſures; car le Marquis du Guaſt s'approchoit de Carignan avec une armée plus forte de dix mille hommes de pied que la ſienne. Le Marquis étoit parti d'Aſt le Vendredy-ſaint, & vint camper ſur la montagne proche de Carmagnolle, auprés de laquelle ſe poſta auſſi l'armée Françoiſe entre les ennemis & Carignan. Le dixiéme d'Avril jour de Pâques, le Marquis du Guaſt s'eloigna de Carmagnole, pour retourner vers Cérifoles & Sommerive: peu s'en fallut que la bataille ne ſe donnât des ce jour-là; & le Marquis du Guaſt avoüa depuis au ſieur de Termes, qui fut pris le lendemain, qu'il en avoit eu grande peur, parce qu'il n'avoit pas alors une bonne partie des Bandes Eſpagnoles, qu'il avoit envoyées pour retirer deux canons embourbez aſſez loin de là. Mais quelque ardeur que le Comte d'Anguyen vit dans ſes troupes pour en venir aux mains, il ne la ſuivit pas, tant parce qu'il les trouva fort fatiguées par la grande chaleur qu'il fit ce jour-là, & pour avoir été ſous les armes depuis minuit ſans repaître, que parce que quelques-uns des Officiers généraux luy repreſentant de nouveau les conſéquences de la perte de la bataille, le firent encore balancer. Il ſe contenta de quelques eſcarmouches aſſez fortes; & même il ne jugea pas à propos, comme quelques-uns le luy conſeilloient, de s'approcher trop des ennemis, en ſe ſatisfaiſant d'une hauteur avantageuſe pour le combat, ſuppoſé qu'il s'y réſolut; parce qu'il appréhenda qu'étant ſi près d'eux, ils ne vinſſent l'attaquer dans le temps du campement. Ceux qui vouloient la bataille, le blâmérent

An. 1544.

Feron.

blâmérent fort de ce délay, & prétendirent A qu'il l'auroit donnée avec beaucoup plus d'avantage que le lendemain. Luy-même ſe repentit de ne l'avoir pas fait ; il fit paroître du chagrin contre ceux qui l'en avoient détourné ; & quelques-uns étant encore venus luy faire de nouvelles remontrances, il temoigna que cela luy déplaiſoit, & diminuoit l'eſtime qu'il avoit d'eux. Ainſi on ſe diſpoſa à aller le lendemain matin attaquer le Marquis du Guaſt à Cériſoles.

On décampa dès une heure après minuit le Lundy de Pâques en cet ordre. Boutiéres B conduiſoit l'avant-garde compoſée de quatre mille hommes d'infanterie des vieilles bandes Françoiſes ſous les ordres du ſieur de Tais leur Colonel ; & la plûpart de la Nobleſſe nouvellement arrivée de la Cour ſe joignit à ce corps, & ſe mit à pied au premier rang. Quelques compagnies de Gendarmes & de cavalerie legere furent placées ſur les aîles.

Le commandement de l'arriére-garde fut donné à Monſieur de Dampierre : il y avoit trois mille Griſons & trois mille autres fantaſſins Italiens, dont deux mille avoient pour C Commandant le ſieur d'Eſcro, & les autres Charles de Dros, qui étoit Gouverneur de Mondevis, avant que le Marquis du Guaſt eût pris cette place ; ce corps n'avoit pour toute cavalerie que quelques eſcadrons d'Archers.

Le Comte d'Anguyen ſe mit au corps de bataille avec Langey, le Baron de Curſol, S. André, Chatillon, Jarnac, Bourdillon, Rochefort, d'Ecars, Luzarche, la Hunaudaye, Genlis, Laſſigny, Rochechoüart, le Vidame de Chartres, & pluſieurs autres jeunes volontaires de qualité, qui marchoient D ſous l'Enſeigne du Général, portée par Rubempré : la meilleure partie de la Gendarmerie y étoit avec quatre mille Suiſſes.

Comme la campagne eſt fort ouverte du côté de Cériſoles, l'armée eut toute liberté de s'étendre, & de faire un tres-grand front. Boutiéres avec ſon avant-garde marchoit à la droite, Dampierre avec l'arriere-garde à la gauche, & le Comte d'Anguyen au milieu. A la tête de tous furent mis ſept ou huit cens Arquebuſiers pour ſervir d'enfans perdus, ſous les ordres de Monluc, & des Capitaines Hevart & Caſquet. Caillac mar- E choit immédiatement devant le corps de bataille avec huit pieces d'artillerie, & Nicolas de Mailly devant l'arrieregarde avec pareil nombre de canon. Langey & Monneins furent choiſis par le Comte d'Anguyen pour faire la fonction d'Aides de camp généraux, & courir pendant le combat tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour donner les ordres néceſſaires ſelon les conjonctures.

On marchoit dans cet ordre, lorſque le Comte d'Anguyen eut avis que le Marquis du Guaſt venoit audevant de luy, & qu'il s'étoit ſaiſi de la hauteur dont j'ai déja parlé, qu'on prétendoit occuper. Le Prince de Salerne avoit la gauche oppoſée à la droite des François avec dix mille fantaſſins Italiens, & huit cens chevaux Florentins conduits par Rodolphe Baglioné. Alriſprand de Madruce frere du Cardinal de Trente commandoit le corps de bataille ſous le Marquis du Guaſt. Il étoit compoſé de dix mille Lanſquenets, & de huit cens cavaliers, à la tête deſquels le Marquis parut d'abord, & à ſa droite vis à vis de la gauche des François étoit Dom Raymond de Cardone, conduiſant ſix mille hommes de pied de vieilles troupes, partie Eſpagnolles, partie Allemandes, avec pareil nombre de cavalerie que les deux autres corps : & cette cavalerie étoit commandée par le Prince de Sulmone, fils du feu Comte Charles de Lannoy Viceroy de Naples.

Le Marquis du Guaſt avoit placé ſur la hauteur qu'il avoit occupée vingt pieces d'artillerie, en deux batteries chacune de dix canons, de telle ſorte que le Comte d'Anguyen ne pouvoit avancer, ſans être tres-incommode du feu de ce canon.

Les armées étant ainſi en préſence, le Marquis après avoir reconnu l'ordre de celle du Comte d'Anguyen, ſe plaça avec cinq ou ſix cavaliers ſeulement ſur une petite éminence, d'où il découvroit toute la campagne, & donna ordre, en ſe retirant, au Prince de Salerne qui commandoit la gauche, de ne point bouger du lieu où il étoit, ſans en avoir reçu de luy un commandement exprés.

Les deux armées étoient en cette ſituation quelque temps aprés le Soleil levé. Le Comte d'Anguyen ayant apperçû le canon des ennemis ſur la hauteur, fit faire un mouvement à la ſienne pour l'en éloigner ; & comme il vit qu'il ne pouvoit aller à eux ſans eſſuyer ce feu, il réſolut d'attendre qu'ils vinſſent à luy.

Cependant les eſcarmouches commencerent entre les enfans perdus des deux partis : elles continuerent juſqu'à onze heures, & groſſirent tellement par les détachemens qu'on faiſoit de part & d'autre, pour s'emparer de quelques caſſines, & de quelques autres petits poſtes avantageux, que près de cinq mille Arquebuſiers ſe battoient entre les deux armées, avant qu'elles s'ébranlaſſent, faiſant ſeulement quelques mouvemens pour ſe prendre l'une l'autre en flanc, ou pour ôter à l'ennemi le moyen de le faire. Langey qui en étoit bon juge, nous aſſure qu'il n'avoit jamais vû en aucune occaſion mettre mieux en uſage les chicanes & les ruſes de la guerre, que les Généraux le firent en celle-cy.

Enfin un peu avant midy les dix mille Lanſquenets du corps de bataille des Impériaux s'avancerent fiérement à petit pas, pour venir attaquer les quatre mille Suiſſes du Comte d'Anguyen qu'ils avoient en tête.

La précipitation du Colonel de Tais qui commandoit l'infanterie Françoiſe de la droite penſa tout perdre ; car dans l'impatience de charger les ennemis, dès qu'il vit les Lanſquenets venir contre la bataille, il marcha pour enfoncer les Italiens du Prince de Salerne, qui luy étoient oppoſez, & laiſſa un aſſez grand eſpace entre luy & les Suiſſes, leſquels n'étant que quatre mille, euſſent été aiſément enveloppez par les dix mille Lanſquenets qui venoient ſur eux. Par bonheur Monſieur de Langey ſe trouva proche delà, qui voyant l'importance de la choſe, luy envoya ordre de reprendre ſon poſte, pour ſoûtenir ce premier choc avec les Suiſſes : & en même temps il commanda au Capitaine Flory qui les conduiſoit, de faire la moitié du chemin audevant des Lanſquenets.

Il faiſoit par-là luy-même une autre faute : c'étoit qu'en faiſant avancer les Suiſſes, il les expoſoit au feu de l'artillerie, que le Marquis du Guaſt avoit placée ſur la hauteur dont il s'étoit emparé avant le combat. Le Capitaine la luy fit remarquer, & luy dit qu'il étoit plus à propos d'attendre les Lanſquenets, qui en approchant ſe mettroient entre l'artillerie & les Suiſſes, & la rendroient inutile. Langey ſe rendit à ce ſage conſeil : on laiſſa venir les Lanſquenets ; & Monſieur de Boutiéres dans le même temps ſe mit avec quatre-vingt Gendarmes entre les Suiſſes & les François du Colonel de Tais.

Aliſprand de Madruce qui conduiſoit les Lanſquenets voyant cette manœuvre, s'arrêta, & ſépara ſes Lanſquenets en deux corps, dont l'un chargea les Suiſſes, & l'autre le Colonel de Tais. Dans le même temps la cavalerie Florentine de la gauche des ennemis s'ébranla, pour venir prendre en flanc ce Colonel. Monſieur de Termes qui commandoit la cavalerie Françoiſe de la droite, alla avec tous ſes eſcadrons audevant des Florentins, les chargea avec tant de furie, qu'il les rompit, les renverſa ſur l'infanterie du Prince de Salerne, & enfonça un de ſes bataillons : mais ſon cheval ayant été tué ſous luy, il y demeura priſonnier.

Nonobſtant ſon malheur, tout le monde demeura d'accord, qu'il avoit ſauvé d'un grand danger l'aîle droite, car ſi la cavalerie Florentine n'eût pas par ſa déroute, empêché le paſſage de l'infanterie Italienne, & que cette infanterie au nombre de dix mille hommes eût chargé en même tems que les Lanſquenets, l'inégalité du nombre étoit ſi grande, que le choc auroit été tres-difficile à ſoûtenir.

Cependant le combat devint tres-ſanglant entre les Lanſquenets d'une part, & les Suiſſes & les François de l'autre. On ſe mêla, & on ſe battit ſans reculer ni d'un côté ni d'autre pendant un aſſez long-temps. Les Généraux des deux partis s'étoient avi-

ſez d'une choſe qui n'avoit pas encore été en uſage : c'étoit de mettre derriére le premier rang des bataillons, compoſé de piquiers, un ſecond qui du côté des François étoit d'Arquebuſiers, & du côté des Impériaux, de ſoldats armez de piſtolets. Chacun y trouvoit ſon avantage ; car les Arquebuſes atteignoient de plus loin, & étoient plus meurtriéres : mais les piſtolets embarraſſoient moins, & tiroient plus ſouvent. Le feu des François devint ſupérieur ; les Lanſquenets commencérent à reculer ; & Boutiéres étant entré avec ſes quatre-vingt Gendarmes dans leurs bataillons qui étoient fort éclaircis, leur paſſa ſur le ventre, & les mit entiérement en déroute avec un grand maſſacre.

On ne combattoit pas à l'aîle gauche de France avec le même avantage, qu'à la droite & au corps de bataille : car quoique Monſieur de Dampierre, à la tête des Archers à cheval, eût mis en fuite dès la premiere charge la cavalerie Impériale commandée par le Prince de Sulmone, les vieilles bandes Eſpagnoles & Allemandes de l'aîle droite ennemie, ne trouvérent point de réſiſtance dans les Griſons & dans les Italiens de la gauche de l'armée Françoiſe : ils s'enfuïrent à la premiére décharge, & abandonnérent leurs Capitaines.

Le Comte d'Anguyen qui ne ſe fioit pas autant à ces troupes qu'aux autres, avoit quitté le corps de bataille avec un gros de cavalerie pour venir de ce côté-là, dès qu'il ſçut que l'attaque y commençoit ; & en arrivant, avoit percé de part en part les bataillons des ennemis, non ſans grande perte ; car Monſalais, de Glaive Gouverneur de Cahors, Courville, le Baron d'Oyn, & pluſieurs autres y avoient été tuez, Fervaques & Rochechoüart bleſſez & demeurez parmi les morts, du milieu deſquels on les tira après la bataille ; ils guérirent de leurs bleſſures dans la ſuite. Ce Prince après avoir rallié ſes gens, ſe mit en devoir de faire une ſeconde charge : mais dans le moment il fut averti de la fuite des Griſons & des Italiens, & ſe vit inveſti de toutes parts de l'infanterie Eſpagnole & Allemande, qui luy tuérent encore plus de monde, qu'il n'en avoit péri quand il les chargea d'abord. Il crut dans ce moment tout perdu ; car il y avoit entre luy & le reſte de l'armée une petite colline qui l'empêchoit de voir ce qui ſe paſſoit au corps de bataille & à l'aîle droite ; & il ne penſoit plus qu'à mourir glorieuſement à la tête de cent cavaliers, ne pouvant ſurvivre au danger où il ſe reprochoit d'avoir mis l'Etat par ſa témérité, lorſque les Eſpagnols ayant eu l'avis de la déroute du reſte de l'armée Impériale, commencérent tout-à-coup à ſe débander de toutes parts. Il reçut en même temps par Saint Julien Colonel Suiſſe l'heureuſe nouvelle de ſa victoire ; & ayant été joint par quelques autres troupes de cavalerie & par

plusieurs Grisons revenus de leur terreur, se mit à la suite des fuyards, qui furent la plûpart pris ou taillez en piéces.

Mais ce jeune Prince se laissant emporter à l'ardeur de son courage, eût eu appatement, si on l'eut laissé faire, le même sort que Gaston de Foix après la bataille de Ravenne: car ayant vû Saint André suivi de quelques cavaliers se jetter l'épée à la main au milieu d'un bataillon des ennemis, il voulut en faire autant, quoy qu'il n'eût que six personnes avec luy: mais un vieux Capitaine l'arrêta, en luy représentant l'inutilité d'une telle bravoure: sur quoy le Comte d'Anguyen ne luy dit point autre chose, sinon qu'on fasse donc revenir Saint André, ce qui fut fait aussi-tôt.

Le grand carnage des ennemis se fit par les Suisses, qui ne donnérent quartier à aucun, & qui courant comme des furieux, les égorgeoient sans miséricorde, quelques efforts que l'on fit pour les contenir. Ils crioient à pleine tête, *Mondevis, Mondevis*; c'étoit en vengeance de ce que les Impériaux, après la prise de cette place, avoient violé la capitulation, & massacré cruellement plusieurs soldats de leur nation.

Le nombre des morts du côté des ennemis fut de dix à douze mille hommes: & ce qui paroît de plus surprenant, mais qui est attesté par des témoins oculaires, il n'y en eut pas plus de deux cens du côté des vainqueurs. De ce nombre furent Charles de Dros, cy-devant Gouverneur de Mondevis, le Sieur d'Escrô du Comté de Nice, & Colonel de six Enseignes Italiennes, le Colonel des Grisons, la Molle Provençal, les Capitaines Barberan, Moncaut, & Passin Dauphinois: mais il y en eut un bien plus grand nombre de blessez. D'Assier qui avoit toûjours combattu auprès du Comte d'Anguyen, mourut de ses blessures quelques jours après. Le Capitaine la Motbe-Daute fut retiré du milieu d'un tas de corps morts, & réchapa; mais il demeura aveugle d'une blessure qu'il avoit reçuë. Le Baron de Saxe Suisse, fut blessé d'un coup de pique à la gorge: quantité d'autres Capitaines, d'Officiers & de soldats furent pareillement blessez.

Le nombre des prisonniers faits sur les Impériaux fut de deux mille cinq cens vingt Allemands. Alisprand de Madruce qui commandoit les troupes de cette nation au corps de bataille, étoit le plus considérable. On le trouva dans le champ, couvert de plusieurs blessures, dont il guérit; & il fut échangé avec Monsieur de Termes. Il n'y eut que six cens Espagnols de pris, & entre autres Dom Raymond de Cardone & Mendose, & avec eux Dom Charles de Gonsague.

Le Marquis du Guast blessé d'une arquebusade à la cuisse, se sauva par la vîtesse de son cheval, & fut heureux d'échaper; car on n'auroit pas manqué en France de tirer vengeance sur sa personne de l'assassinat des Ambassadeurs Rincon & Fregose, dont il étoit convaincu. Voulant entrer à Ast, il en trouva les portes fermées, conformément aux ordres qu'il avoit donnez aux bourgeois, ausquels, se croyant assuré de la victoire, il avoit dit, que s'il ne revenoit pas vainqueur, il ne vouloit pas qu'ils le reçussent. Quelqués-uns ajoûtent, qu'il s'en tenoit si certain, qu'il avoit fait apporter dans son camp quarre mille chaînes & autant de cadenats pour enchaîner les prisonniers François, & les envoyer ensuite aux galéres. Du Tillet

Sa présomption fut confonduë; car on prétend qu'il perdit la tête durant la bataille, & qu'il ne se souvint pas de ce qu'il avoit dit auparavant au Prince de Salerne, de ne point quitter son poste sans un ordre exprès de sa part. Ce qui rendit inutiles dix mille Italiens que ce Prince commandoit, & qu'il ramena sans perte.

Les Suisses, les François, les Gendarmes, la cavalerie legere firent des prodiges dans cette occasion: mais le gain de la bataille fut principalement attribué à la conduite de Monsieur de Termes, qui chargea d'abord tres-à-propos, & defit la cavalerie Florentine, ainsi que je l'ai remarqué, & à la résolution que prit le Comte d'Anguyen de quitter le corps de bataille pour aller se joindre aux Grisons de l'aîle gauche; à la lâcheté desquels il suppléa par sa bravoure, & par celle d'une grosse troupe de Noblesse qui l'accompagnoit; sans quoy ce corps n'ayant fait aucune résistance, l'aîle droite des ennemis fut venuë infailliblement envelopper le corps de bataille des François, & l'eut entiérement défait. Tout cela montre que dans ces sortes de rencontres le bonheur n'a pas moins de part, que le courage des soldats & la conduite des Généraux, le succès de ces grandes actions dépendant souvent de certains incidens, qu'il est impossible de prévoir. Monluc s'étoit extraordinairement distingué dans celle cy, à la tête des enfans perdus; & le Comte d'Anguyen luy fit l'honneur de le faire Chevalier de sa main après la bataille.

Le butin fut tres-grand, parce que le Marquis du Guast avoit été suivi à cette journée par un grand nombre de Seigneurs d'Italie, & sur tout du Duché de Milan, qui y étoient venus en grand équipage. On prit quatorze ou quinze pieces d'artillerie, quantité de bateaux qu'on y avoit apportez pour faire des ponts sur le Pô, beaucoup de munitions de guerre & de bouche, qui devoient être conduites à Carignan, sept à huit mille cuirasses, de sorte qu'un harnois qui auroit coûté à Milan douze écus, se donnoit pour dix & vingt sols par les soldats.

Une si grande victoire devoit avoir de grandes suites, si on eût voulu s'en servir. Elle en eut d'abord par elle-même une tres-

Langey, Memoires, Liv. 10.

Memoires de Monluc, Liv. 2.

importante. Le Marquis du Guaſt après la délivrance de Carignan, ou après la bataille, s'il l'eût gagnée, devoit avec dix mille hommes deſcendre par le Val d'Aoſt, entrer en France, & ſe rendre Maître du pays d'entre la Saone & le Rhône, où il n'y avoit ni troupes, ni villes fortes, & ravager delà le Dauphiné & la Provence, choſe que ſa défaite le mit hors d'état d'entreprendre: mais elle pouvoit produire de bien plus grands effets. Pluſieurs petits Princes & Seigneurs Italiens, qui attendoient le ſuccés de cette journée pour prendre parti, embraſſérent celuy de France. Le Comte de la Mirandole, le Comte de Petiliane, Pierre Strozzi, & pluſieurs autres levérent des troupes ſur leurs terres, & offrirent au Comte d'Anguyen de marcher droit au Milanés, où tout étoit dans la conſternation, & la plûpart des villes ſans troupes.

Le Comte d'Anguyen en donna avis au Roy, & luy promit de conquérir en peu de jours ce Duché, s'il vouloit luy envoyer de l'argent, & ſix mille Griſons que l'on venoit de lever pour ſon ſervice.

Memoires de Langey, Liv. 10.

Le Roy agréa d'abord ce projet; & il y a beaucoup d'apparence que l'Empereur, en ce cas, eût abandonné le deſſein d'attaquer la Champagne, pour courir au ſecours du Milanés, & même du Royaume de Naples, où il y avoit alors des partialitez & des mouvemens, dont il pouvoit craindre de fâcheuſes ſuites: mais l'incertitude du party que ce Prince prendroit, & le danger de luy voir porter la guerre juſques dans le cœur de la France, firent conclure au Conſeil qu'il falloit plûtôt pourvoir à la ſeureté des frontiéres, que de faire de nouvelles conquêtes au-delà des Alpes.

Ainſi le Comte d'Anguyen eut ordre de ne penſer qu'à venir à bout de Carignan qui tint encore deux mois, & de faire repaſſer la meilleure partie de ſes troupes en France. Cela ne l'empêcha pas de ſe rendre Maître par un détachement ſous les ordres du Colonel de Tais, des villes de Moncalier, de Saint Damien, de Vigon, de Pont d'Eſture, & de la plus grande partie du Monferrat; & il auroit encore pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſans la défaite de Pierre de Strozzi, & de quelques autres Seigneurs Italiens, qui furent battus dans le Monſerrat par le Prince de Sulmone. Il y eut peu de gens tuez dans ce combat; mais les troupes ſe diſſiperent, & la plûpart déſertérent.

Memoires de Langey. Memoires de Monluc. Belcarius. Le Feron. Annales de France. Du Cheſne, Hiſt. d'Angleterre, &c.

Cependant l'Empereur délivré d'une partie de ſon inquiétude pour l'Italie, par la réſolution que le Roy avoit priſe d'en retirer douze mille hommes de ſes meilleurs ſoldats, aſſembloit ſon armée à Spire, compoſée des troupes des Princes d'Allemagne, tant Proteſtans que Catholiques, à qui il ſçut perſuader que la paix de l'Europe n'etoit empêchée que par le Roy de France, auſſi-bien que celle de l'Egliſe, à cauſe des obſtacles qu'il mettoit, diſoit-il, à la convocation du Concile general.

Le Roy d'Angleterre ſe diſpoſoit pareillement à paſſer en France avec trente mille hommes. Pluſieurs de ſon Conſeil étoient d'avis qu'il en envoyât un détachement de dix mille en Normandie, où l'on ne l'attendoit point, & où il n'y avoit pas un ſoldat. Cette diverſion auroit fort embarraſſé le Roy. Mais le Roy d'Angleterre étoit convenu avec l'Empereur de deſcendre à Calais avec toute ſon armée, où le Comte de Bures & le Comte de Rœux devoient le joindre, le premier avec dix mille Lanſquenets, & quatre mille Reitres, ou Cavaliers Allemans, & le ſecond avec les troupes des Pays-bas. Les armées des deux Princes unies enſemble faiſoient près de quatre-vingt mille hommes de pied, & environ vingt mille chevaux, & ils avoient la plus nombreuſe artillerie qu'on eût vuë juſqu'alors en Europe, avec des munitions de guerre à proportion. Leur deſſein etoit de ne pas s'arrêter à faire des ſiéges; mais laiſſant derriére eux toutes les villes capables de faire réſiſtance, de marcher droit à Paris par deux chemins differens, de joindre là leurs armées, & d'obliger le Roy à donner bataille, ou à voir de ſes propres yeux ravager ſon Royaume depuis l'Artois juſqu'à la Seine.

Le Roy d'Angleterre arriva le premier, & fut joint par les deux Comtes Flamands, Généraux de l'Empereur. Il trouva la Picardie tres-peu garnie de troupes; parce que le Roy avoit envoyé ſes principales forces en Champagne, pour y ſoutenir les premiers efforts de l'Empereur; & le Maréchal de Biez qui commandoit en Picardie, avoit à peine dequoy fournir les garniſons de Boulogne, d'Ardres, de Montreüil, de Térouenne, & de Hedin, qui étoient les ſeules places bien fortifiées ſur cette frontiére.

Comme les intérêts particuliers des Princes unis enſemble l'emportent toûjours ſur l'intérêt commun, le Roy d'Angleterre voyant tant de facilité à faire des conquêtes en Picardie, quitta le deſſein de marcher vers Paris, contre la convention qu'il avoit faite avec l'Empereur; & ſous prétexte qu'il étoit dangereux pour luy de laiſſer derriére tant de places fortes, il s'attacha aux ſiéges de Boulogne & de Montreüil. Il ſe chargea luy-même du premier, & fit faire l'autre par le Duc de Nortfolc & par les Comtes de Rœux & de Bures.

L'Empereur informé de cette réſolution du Roy d'Angleterre, voulut auſſi de ſon côté faire des conquêtes, & envoya le Comte Guillaume de Fuſtemberg avec une armée aſſieger Luxembourg. Ce Comte qui avoit été long-temps au ſervice du Roy, s'étoit laiſſé débaucher par l'Empereur, & fut ravi d'avoir cette occaſion de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant cette place, ſur laquelle il avoit fait l'hyver precedent une

tentative ſans ſuccés, ayant été contraint de lever le ſiége à l'arrivée du ſecours que Monſieur de Briſſac Général de la cavalerie legére de France, y conduiſit en réſolution de luy livrer bataille.

Soit par la négligence de ceux qui devoient pourvoir aux beſoins de cette place, choſe aſſez ordinaire ſous ce Regne, ſoit par le défaut d'argent, elle ſe trouva cette année-là tres-mal fournie de munitions de guerre & de bouche; de ſorte que le Vicomte d'Eſtaugé, qui en étoit Gouverneur, fut obligé de capituler au bout de quinze jours, & d'y abandonner aux ennemis beaucoup d'artillerie. C'étoit une perte conſidérable, vû le beſoin qu'on en avoit alors.

L'Empereur alla enſuite attaquer luy-même Commercy ſur la Meuſe. Cette place qui n'étoit pas capable de réſiſter à une armée Impériale, ne ſe rendit pourtant qu'après que le canon y eut fait une breche. Delà il vint aſſiéger Ligny en Barois, où le Comte de Brienne, qui en étoit Seigneur, s'étoit enfermé avec le Comte de Rouſſi ſon frere, les ſieurs d'Eſchenais & de Gouſoles, pluſieurs Capitaines, quinze cens hommes de pied, & cinquante Gendarmes. Cette place étant commandée par trois montagnes qui l'environnent, n'étoit guéres plus en état de ſe défendre que Commercy, excepté que la garniſon y étoit beaucoup plus forte. Elle fut rudement battuë par l'artillerie qui fit une grande breche au château, qu'on voyoit de revers d'une des montagnes. C'eſt pourquoy le Comte de Brienne prit le parti de capituler; mais il ſe tint ſi-peu ſur ſes gardes, que durant qu'on parlementoit, il laiſſa ſurprendre le château par la porte de ſecours. Les ſoldats voyant l'ennemi dans la place mirent les armes bas. On leur fit quartier, & eux & tous les Chefs demeurérent priſonniers.

La perte de ces troupes chagrina fort le Roy; car pour la place, il n'eſpéroit pas la ſauver. Il fit entrer au plus vîte le Duc de Nevers dans Chalons ſur Marne avec quatre cens Gendarmes & cinq à ſix mille hommes de pied, ne doutant pas que l'Empereur ne vint l'aſſiéger. C'étoit en effet le deſſein de ce Prince; mais il le quitta, quand il ſçut que la garniſon y étoit ſi nombreuſe, & alla mettre le ſiége devant S. Diſier ſur la même riviére de Marne.

Cette place étoit tres-mauvaiſe, le rempart en étoit tres-foible, & la muraille nullement flanquée: mais c'étoit un paſſage tres-important ſur la riviére, & on ne crut pas devoir l'abandonner. Loüis de Bueil, Comte de Sancerre, nonobſtant le riſque, s'étoit offert à la défendre, & s'y étoit jetté avec la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Orleans dont il étoit Lieutenant, & deux mille hommes de pied commandez par le Capitaine de La Lande & le Vicomte de la Riviere.

L'Empereur arriva devant la ville le huitiéme de Juillet; il y trouva d'un côté une inondation, que le Comte de Sancerre avoit fait par la coupure des digues de quelques étangs. Cette inondation pouvoit au moins durant quelque temps, empêcher qu'on n'attaquât la ville par cet endroit-là qui étoit le plus foible; & c'étoit effectivement par-là que l'Empereur avoit réſolu de faire ſa principale attaque. Il la fit du côté de la porte qui répond au grand chemin de Vitry en Parrhois, & y dreſſa ſes batteries. An. 1544.

Pendant ce temps-là l'armée de France groſſiſſoit de jour à autre ſous les ordres de Monſieur le Dauphin & du Duc d'Orleans, qui avoient pour Lieutenant Général le Maréchal d'Anebaut, moins agréable au Dauphin, que n'eût été le Connétable de Montmorency. Ce Prince prit l'occaſion du danger où étoit le Royaume, pour demander au Roy le retour de ce Seigneur, qui avoit par ſa ſage conduite ſauvé l'Etat, lorſque l'Empereur deſcendit en Provence. Mais ſa demande fut tres-mal reçûë; & ceux qui ſçavoient ou qui ſoupçonnoient que le trop grand attachement du Connétable pour luy avoit été une des cauſes de ſa diſgrace, ne furent pas ſurpris du refus.

Après la jonction de toutes les troupes, l'armée du Dauphin ſe trouva de quarante mille hommes de pied, dont il y avoit dix mille Suiſſes, ſix mille Griſons, ſix mille Lanſquenets, & dix-huit mille François, de deux mille hommes d'armes, & de deux mille hommes de cavalerie legere. Ce Prince la conduiſit vers la Marne, ſi tôt que l'Empereur ſe fut attaché à S. Diſier, & alla ſe camper à Jallon entre Epernay & Chalons en deçà de la riviere. Ayant reçu quelque temps après un détachement de douze mille hommes de l'armée de Piémont, il envoya Monſieur de Briſſac avec ſa cavalerie legere & deux mille fantaſſins loger à Vitry en Parthois, & commença à harceler l'armée Impériale, à luy enlever ſes fourageurs, à incommoder ſes convois, & à luy ôter la liberté de la campagne, qu'elle avoit euë juſques alors toute entiere.

C'étoit principalement le camp-volant de Briſſac qui luy cauſoit ces embarras. Ce Capitaine tres-actif rodoit ſans ceſſe autour de S. Diſier, & tomboit à tous momens ſur les partis Impériaux, pour peu qu'ils s'écartaſſent. C'eſt ce qui fit réſoudre l'Empereur à le chaſſer du poſte de Vitry; & pour le faire à coup ſûr, il détacha ſur luy huit à dix mille Lanſquenets ſous le Comte Guillaume de Fuſtemberg, la cavalerie legere que commandoit Franciſque d'Eſt frere du Duc de Ferrare & le Duc Maurice de Saxe avec douze cens cavaliers Allemands, & de l'artillerie. La partie étant ſi inégale, Briſſac abandonna Vitry qui n'étoit pas de défenſe, & ſe retira vers Châlons après une violente eſcarmouche, où il fut pris deux fois, & deux

fois délivré par ſes gens. Le Comte de Fuſtemberg ſe fortifia dans Vitry, & par la priſe de ce poſte facilita le fourage à l'armée Impériale. Mais elle trouva à S. Diſier beaucoup plus de réſiſtance qu'elle n'avoit cru, par la ſage conduite du Comte de Sancerre.

Ce Seigneur avoit ſi-bien animé les ſoldats & les bourgeois, qu'en peu de jours il eut des retranchemens dans la place, capables de ſuppléer à la foibleſſe des murailles, que les furieuſes batteries des aſſiégeans avoient réduites en poudre en pluſieurs endroits. Il fit une grande perte le dix-ſeptiéme jour de Juillet, & le neuviéme du ſiége par la mort du Capitaine de la Lande, qui eut la tête emportée d'une volée de canon; c'étoit un excellent Officier, en qui les ſoldats avoient beaucoup de confiance: mais le même jour l'Empereur n'eut pas une moindre affliction de la bleſſure de René de Naſſau Prince d'Orange, qui étant dans la tranchée, eut l'épaule caſſée d'un éclat de pierre, dont il mourut le lendemain. Il n'avoit point d'enfans, & déclara ſon héritier par ſon teſtament, à la priere de l'Empereur, Guillaume de Naſſau qui n'avoit encore que douze ans. Charles V. ne prévoyoit pas le mal que ce jeune Prince devoit faire à la Maiſon d'Autriche; car c'eſt celuy qui fit depuis révolter les Pays-bas contre le Roy d'Eſpagne, qui fut le fondateur de la République de Hollande, & dont la poſterité a fini de nos jours dans Guillaume Prince d'Orange, uſurpateur du Royaume d'Angleterre. Cette diſpoſition teſtamentaire produiſit dans la ſuite de grands procez entre ceux qui prétendoient à cette ſucceſſion, & ils ont été renouvellez dans le temps que j'écris cette Hiſtoire, après la mort de ce dernier Prince d'Orange.

An. 1544. Harœus, Annal. Baronat.

Au bout de quelques jours l'Empereur envoya reconnoître une grande bréche faite à la muraille, & y fit donner un furieux aſſaut, qui dura depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Ses meilleures troupes y furent employées: elles y vinrent à trois repriſes, & furent toûjours repouſſées avec perte. Il y perdit huit cens hommes ſans les bleſſez, qui étoient en plus grand nombre. Le Comte de Sancerre y perdit auſſi deux cens fantaſſins, quarante tant Gendarmes qu'Archers, & il fut bleſſé au viſage des éclats de ſon épée, qu'une volée de canon luy caſſa dans la main.

L'Empereur eſpérant que le Gouverneur, après avoir ſi-bien fait ſon devoir dans cet aſſaut, accepteroit volontiers une compoſition honorable, luy envoya un Trompette pour la luy offrir: mais il refuſa de l'écouter, & l'empêcha d'entrer dans la place. Il fit travailler toute la nuit à réparer la breche avec tant de ſuccés, que le lendemain elle étoit moins aiſée à inſulter que devant l'aſſaut. Il trouva même dans le foſſé quantité de barils de poudre, que les Impériaux y avoient laiſſez; ce qui luy fut d'un grand ſecours, parce que ſes munitions de guerre étoient beaucoup diminuées.

Les Généraux de l'Empereur voyant la bréche ſi-bien rétablie, ne furent pas d'avis de hazarder un ſecond aſſaut: & il fut conclu, qu'on pouſſeroit deux tranchées, l'une vers un boulevart appellé de la Victoire, & l'autre vers la bréche, pour attacher le mineur à ces deux endroits. Ce travail étant déja fort avancé, le Comte de Sancerre fit faire la nuit une ſortie commandée par le ſieur de Linieres Gentilhomme de Normandie, qui la conduiſit ſi-bien, qu'il nettoya les deux tranchées, y tua beaucoup de monde, & prit quelques pionniers, par leſquels on apprit le nouveau deſſein des aſſiégeans.

Cependant Monſieur d'Aumale fils aîné du Duc de Guiſe avec les troupes de la garniſon de Stenay où il commandoit, étoit ſans ceſſe en campagne, & incommodoit fort le camp Impérial par ſes courſes, enlevant ſouvent les convois qui y venoient du côté de Bar-le-Duc. Dix huit jours s'étoient déja paſſez depuis l'aſſaut, & les fréquentes ſorties des aſſiegez retardoient beaucoup les travaux du ſiége. Mais l'Empereur vint à bout par l'artifice de ce qui luy auroit beaucoup coûté, en n'employant que la force.

Le ſieur de Granvelle avoit intercepté un paquet, où étoit la clef du chifre dont le Duc de Guiſe ſe ſervoit, pour donner des avis au Gouverneur, & recevoir de ſes nouvelles. Il ſuppoſa une lettre du Duc, par laquelle on faiſoit ſçavoir au Comte de Sancerre, que le Roy étoit content de la belle défenſe qu'il avoit faite, & que prévoyant bien qu'il manqueroit bien-tôt de munitions de guerre & de bouche, il ne devoit plus penſer qu'à ſauver ſes troupes; parce qu'il n'y avoit pas d'apparence de hazarder une bataille pour le ſecourir. Cette lettre fut donnée par un inconnu contrefaiſant l'eſpion, à un Tambour François qui étoit venu au camp, pour s'informer de quelques Officiers pris ou à l'aſſaut, ou dans quelque ſortie.

Le Tambour ayant mis la lettre entre les mains du Comte de Sancerre qui reconnut le chifre, ce Seigneur ne douta point qu'elle ne vint du Duc de Guiſe; & comme en effet il commençoit à avoir diſette de vivres & de pluſieurs autres choſes, le ſiége ayant déja duré ſix ſemaines, il réſolut, par l'avis des principaux Officiers, d'envoyer demander un ſauf-conduit à l'Empereur pour luy députer quelqu'un, afin de capituler.

L'ayant obtenu, il luy envoya le ſieur de la Charegneraye ſon Lieutenant, à qui on propoſa des conditions ſi rudes, qu'il ſe retira ſans rien conclure: mais après pluſieurs allées & venuës, non ſeulement les aſſiégez obtinrent les articles les plus honorables; mais encore douze jours de Tréve, pendant leſquels ils envoyeroient au Roy, pour luy

faire agréer la capitulation ; & au cas qu'il ne l'approuvât pas, elle ſeroit nulle ; que s'il la ratifioit, & qu'ils ne fuſſent pas ſecourus dans cet eſpace de douze jours, ils rendroient la place.

Le Roy ayant reçu ce Traité par un Envoyé du Comte de Sancerre, qui l'inſtruiſit de l'état des choſes, y conſentit ſans peine, d'autant plus qu'il ne penſoit à rien moins, qu'à s'expoſer au hazard d'une bataille, dont la perte entraîneroit celle de ſon Royaume.

An. 1544. Les douze jours étant paſſez, la garniſon ſortit ſur la fin du mois d'Août avec armes & bagages, enſeignes déployées, tambour battant, & quatre pieces d'artillerie. Le Comte de Sancerre, qui étoit à la tête, reçut des ennemis mêmes l'honneur que méritoit une défenſe de ſept ſemaines dans une place, qui ne devoit pas tenir ſept jours, & dont la réſiſtance fit rabatre à l'Empereur beaucoup de ſa fierté : car il commença à craindre de s'être autant mécompté dans cette expédition, que dans celle de Provence. Son armée ſe trouvoit déja tres-fatiguée & tres affoiblie, & celle du Roy en état de luy couper le retour, s'il s'avançoit trop dans le Royaume.

Il comprit ſi-bien le danger où il expoſoit & ſa perſonne & ſa réputation, qu'il écouta volontiers Martin de Guſman Dominiquain ſon Confeſſeur, & le ſieur de Granvelle, qui luy propoſérent d'entendre à la paix avec le Roy, ainſi qu'ils en avoient été ſollicitez ſecretement par Eleonor Reine de France & ſœur de l'Empereur durant le ſiége de Saint Diſier. Ils y étoient déja tres-portez d'eux-mêmes par l'incertitude du ſuccés de cette expédition. Ils repréſenterent à l'Empereur que la conjoncture étoit favorable ; que la préſence du péril dont le Roy de France ne ſe croyoit pas encore entiérement ſorti, l'obligeroit à accorder beaucoup plus qu'il ne feroit, ſi l'armée Impériale étoit contrainte de retourner aux Pays bas & en Allemagne ; qu'il ne falloit pas compter de prendre des quartiers en France, à cauſe de la nombreuſe armée des François & de la foibleſſe des villes priſes ; que plus on iroit en avant, plus les forces Impériales diminueroient, & plus les Françoiſes augmenteroient ; qu'on ne devoit plus faire de fond ſur le Roy d'Angleterre, qui depuis près de trois mois ruinoit ſon armée devant Montreüil & devant Boulogne, ſans avoir pû en venir encore à bout ; que ſelon toutes les apparences, après avoir pris ces deux places, & les avoir bien fortifices, la ſaiſon avancée le feroit repaſſer la mer, & qu'à la fin de la campagne il ſe trouveroit, que les exceſſives dépenſes faites par l'Empire, dans l'eſpérance d'accabler les François, n'auroient été utiles qu'au ſeul Roy d'Angleterre.

Belcarius. Liv. 24.

L'Empereur s'étant rendu à ces raiſonnemens, penſa à ſe diſculper auprès du Roy d'Angleterre, & à le mettre dans ſon tort. Il l'envoya ſommer d'exécuter le Traité qu'ils avoient fait entre eux, qui étoit d'unir leurs armées, pour marcher droit à Paris. Il luy fit dire que dans cette vûë il avoit accordé une capitulation ſi honorable à la garniſon de S. Diſier qu'il auroit priſe à diſcretion, s'il avoit voulu attendre encore quinze jours ; mais qu'il en avoit uſé de la ſorte, pour mettre en exécution leur projet commun avant les pluyes de l'Automne, & qu'il le prioit de luy tenir parole.

Memoires de Langey. Liv. 10.

Le Roy d'Angleterre répondit qu'il l'iroit joindre ſi-tôt qu'il auroit pris Montreüil & Boulogne ; mais que de lever ces deux ſiéges ſeroit pour luy & pour la nation Angloiſe un trop grand affront.

Sur cette réponſe l'Empereur accepta l'offre que le Roy luy faiſoit de traiter de la paix ; mais ſans qu'il y eût pour cela de ſuſpenſion d'armes.

Les Députez des deux Partis s'aſſemblérent à la Chauſſée entre Chalons & Vitry, où l'Amiral & Monſieur de Chemans Garde des Sceaux de France, ſe rendirent de la part du Roy, & Ferdinand de Gonſague avec Granvelle pour l'Empereur. Le Roy envoya en même temps le Cardinal du Bellay & les ſieurs Remond Premier Préſident du Parlement de Normandie, & l'Aubepine Secretaire d'Etat au Roy d'Angleterre, pour luy propoſer d'envoyer auſſi des Deputez au lieu de l'Aſſemblée. Mais il refuſa de le faire, & ne laiſſa pas toutefois d'écouter les propoſitions du Cardinal.

Sur ces entrefaites l'Empereur s'avança juſques à Thin à deux lieuës de Chalons. Une partie de la garniſon de cette place ſortit ſur ſon arriére-garde, & il y eut bien des gens tuez de part & d'autre ; des Bordes & Genlis, de la Maiſon du Duc d'Orleans, furent de ce nombre. Le même jour, ou le ſuivant, le Comte de Fuſtemberg fut enlevé par un party François, & le Prince de la Roche-ſur-Yon par un party Impérial.

Cependant les Conférences de la Chauſſée n'aboutirent à rien, & les Plénipotentiaires ſe retirérent. Monſieur le Dauphin côtoyoit toûjours avec ſon armée celle de l'Empereur, qui ſouffroit beaucoup par la diſette : mais par la négligence ou par la trahiſon d'un Capitaine de fantaſſins, qui ne rompit pas le pont d'Epernay, quoy qu'il en eût eu un ordre exprès, les Impériaux ſurprirent cette place, & enſuite Château-Thierry avec de grands magaſins de vivres qui étoient dans ces deux places, & qui leur furent d'un grand ſecours. Un Hiſtorien de ce temps-là qui paroît bien inſtruit des intrigues de la Cour de François I. & à qui ſon caractére d'Evêque donne de l'autorité, nous a découvert le reſſort de cette trahiſon d'Epernay.

Il y avoit deux partis à la Cour fort oppoſez l'un à l'autre, celuy de Monſieur le Dauphin & celuy de Monſieur le Duc d'Orleans ſon frere. La jalouſie de deux Dames cauſoit ou entretenoit cette diviſion. L'une étoit

Belcarius, Liv. 24.

la Ducheſſe d'Etampes, depuis long temps Maîtreſſe de l'eſprit & du cœur du Roy, l'autre étoit Diane de Poitiers : celle-cy, quoique déja avancée en âge, avoit conſervé ſa beauté, dont les charmes auſſi-bien que ſon eſprit luy avoient fort attaché Monſieur le Dauphin. La Ducheſſe d'Etampes à qui le grand crédit de Diane auprès du jeune Prince commençoit à donner de l'ombrage, encore plus pour l'avenir que pour le temps préſent, ne pouvoit la ſouffrir, & c'en fut aſſez pour la déterminer à épouſer les interêts du Duc d'Orleans, que de voir celle qu'elle haiſſoit, ſi zelée pour ceux du Dauphin.

On avoit propoſé dans les conférences de la Chauſſée le mariage du Duc d'Orleans avec la fille aînée de l'Empereur, ou avec la ſeconde fille du Roy des Romains, & en conſéquence de ce mariage, l'Empereur devoit luy donner le Milanés ou les Pays-bas, avec les Comtez de Bourgogne & de Charolois à de certaines conditions, une deſquelles étoit, que le Roy renonceroit pour luy & ſes ſucceſſeurs à toutes ſes prétentions ſur le Milanés & ſur le Royaume de Naples, & au reſſort & à la mouvance des Comtez de Flandres & d'Artois. Le Dauphin regardoit cet article comme luy étant auſſi préjudiciable, qu'il étoit avantageux au Duc d'Orleans; & il eût été ravi par cette raiſon, que les conférences de la Chauſſée ſe rompiſſent; cependant la Ducheſſe d'Etampes qui s'étoit engagée au Duc d'Orleans à faire conclure la paix, en remontroit ſans ceſſe au Roy la néceſſité pour le ſalut de ſon état : mais voyant que la retraite de l'Empereur aux Pays-bas, à quoy la diſette de vivres l'alloit obliger, ôteroit toute eſpérance de négotiation, & délivreroit le Roy de l'inquietude qui l'avoit le plus diſpoſé à accepter les conférences, elle réſolut d'empêcher le décampement de l'Empereur, & même de luy donner moyen de s'approcher beaucoup plus près de Paris.

Elle offrit donc à ce Prince de luy faire ſurprendre les magaſins d'Epernay & ceux de Château-Thierry, où il trouveroit dequoy ravitailler ſon armée. Nicolas de Longueval Seigneur de Boſſu, qui étoit tout à elle, fut celuy dont elle ſe ſervit pour conduire cette intrigue. Il gagna le Capitaine qui avoit ordre du Dauphin de rompre le pont d'Epernay, ou trouva moyen de l'amuſer; de ſorte que l'armée Impériale arriva avant la rupture du pont, & ſe ſaiſit des magaſins, & enſuite de ceux de Château-Thierry. Cet accident obligea Monſieur le Dauphin de détacher le ſieur de Lorges avec ſept à huit mille hommes de pied & quatre cens Gendarmes, pour les faire entrer dans Paris, en cas que l'Empereur continuât ſa route de ce côté là, & il vint luy même ſe camper à la Ferté-ſous-Jouarre entre cette capitale & l'armée ennemie, après avoir jetté une groſſe garniſon dans Meaux.

Ce mouvement fit changer de route à l'Empereur. Il paſſa la Marne pour entrer dans le Soiſſonnois, où le pays n'étant pas encore ruiné, il pourroit plus aiſément trouver de quoy ſubſiſter plus long temps.

Le Roy cependant étoit fort inquiet de voir l'Empereur s'approcher ſi près de Paris. Le Maréchal de Biez qui défendoit Montreüil, luy mandoit qu'il étoit fort preſſé faute de vivres. Le Capitaine Philippe Corſe, homme de valeur & d'expérience, ſur lequel on comptoit beaucoup plus pour la défenſe de Boulogne, que ſur Vervin qui y commandoit, avoit été tué. Tout cela l'obligea à envoyer l'Amiral à l'Empereur pour reprendre la négotiation. Il le trouva dans l'Abbaye de S. Jean des Vignes, au fauxbourg de Soiſſons, plus diſpoſé à l'écouter qu'il n'avoit eſpéré, parce que nonobſtant les magaſins d'Epernay, & de Château-Thierry, il avoit toujours beaucoup de peine à faire ſubſiſter ſon armée, & à contenir les Allemands & les Eſpagnols, qui par jalouſie de nation avoient été une fois ſur le point s'en venir aux mains les uns contre les autres.

L'article capital ſur lequel on ne pouvoit s'accorder, étoit celuy du Duché de Milan, dont le Roy demandoit toujours la reſtitution, & à quoy l'Empereur ne pouvoit ſe reſoudre. Il y eut ſur cela & ſur quelques autres points de groſſes conteſtations, dans l'une deſquelles le Pere Gabriel de Guſman Dominiquain, de même ſurnom que le Confeſſeur de l'Empereur, s'étant échapé en quelques paroles indiſcretes, ou contre le Roy, ou contre les Plénipotentiaires François, Etienne de Neüilly Maître des Requêtes, qui en étoit un, luy donna un ſoufflet : mais il fut fort blâmé par ſes collegues de cet emportement, d'autant plus que ce Religieux étoit celuy dont le Roy s'étoit ſervi, pour faire propoſer la paix à l'Empereur par le Confeſſeur de ce Prince. Il luy en coûta depuis la dignité de Chancelier; car ayant été propoſé pour remplir cette place, vacante depuis quelque temps par la dépoſition du Chancelier Poyet, le Cardinal de Tournon en détourna le Roy, diſant qu'un homme ſi peu modéré n'étoit capable d'être ni Chancelier, ni Plénipotentiaire.

Ce qui hâta la concluſion fut la prochaine reddition de Boulogne, que le Roy ſçavoit être fort preſſée. C'eſt pourquoy il dépêcha un courier à l'Amiral, & luy envoya ordre de conclure le Traité à quelque prix que ce fût, de peur que l'Empereur eſperant après la priſe de cette place, d'être plus ſecondé par l'armée d'Angleterre, ne rompît les conférences. Après tout ce Prince, quoy qu'il arrivât, avoit pris ſon party; & Louis Alamanni Gentilhomme Florentin, qui étoit au ſervice de François I. en étoit ſi perſuadé, que dès l'ouverture des ſecondes conférences, il dit que la paix ne manqueroit pas de ſe faire entre l'Empereur & le Roy, parce que

Obſervations ſur les Traitez des Princes, au Recueil de Traitez par Leonard, T. 1.

que l'un en avoit grande envie, & l'autre grand beſoin.

An. 1544. L'affaire fut terminée à Creſpy en Laonnois le dix-huitiéme de Septembre, & les plus importans articles du Traité furent, premiérement celuy dont j'ay déja fait mention au ſujet des conférences de la Chauſſée; ſçavoir, que le Duc d'Orleans épouſeroit Marie d'Auſtriche fille aînée de l'Empereur, ou la ſeconde fille du Roy des Romains, & qu'il auroit par ce mariage le Milanés ou les Pays-bas, avec les Comtez de Bourgogne & de Charolois au choix de l'Empereur, qui au cas qu'il luy donnât le Milanés, retiendroit les châteaux de Milan & de Crémone, juſqu'à ce qu'il y eût un enfant mâle de ce mariage; que ſi ſa fille ou ſa niéce mouroit ſans enfans, ce Duché retourneroit à l'Empereur, ſauf les droits du Roy; que ſi l'Empereur ſe déterminoit à donner les Pays-bas, le Roy renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Royaume de Naples & ſur le Milanés pour luy & pour ſes ſucceſſeurs; ſecondement qu'il rendroit au Duc de Savoye ce qu'il tenoit de ſes Etats, dès que le Duc d'Orleans ſeroit en poſſeſſion du Milanés ou des Pays-bas, & Stenay au Duc de Lorraine, dont ce Duc avoit fait le tranſport au Roy, & qu'il ne pouvoit pas faire, ſelon que le prétendoit l'Empereur, qui ſoûtenoit que cette ville étoit un Fief mouvant du Duché de Luxembourg; mais qu'à l'égard des Etats de Savoye, le Roy retiendroit Pignerol & Montmelian, juſqu'à ce que l'Empereur ſe fût deſſaiſi entre les mains du Duc d'Orleans des châteaux de Milan & de Crémone, qu'il jugeoit à propos de garder encore quelque temps. Enfin tout ce qui avoit été pris par l'Empereur ſur le Roy, & par le Roy ſur l'Empereur depuis la Tréve de Nice, devoit être reſtitué de part & d'autre.

Recüeil de Traitez par Léonard, T. 2.

Par ce Traité le Roy promettoit encore, de ne point ſe mêler par la voye des armes du différend de Henry d'Albret avec l'Empereur touchant le Royaume de Navarre; mais de s'employer ſeulement à trouver des voyes d'accommodement entre ces deux Princes: & pour ce qui étoit des différents qu'il pouvoit avoir avec le Roy d'Angleterre, il s'en remettoit à l'arbitrage de l'Empereur. Mais le Roy d'Angleterre prévoyant bien que par l'accommodement il ſeroit obligé de rendre Boulogne qu'il venoit de prendre, ne voulut point être compris dans le Traité. Je vais maintenant raconter ce qui ſe paſſa au ſiége de cette place, & à celuy de Montreüil.

L'attention du Roy avoit été extrémement partagée par l'attaque de la Picardie & par celle de la Champagne, les pertes qu'il feroit dans l'une & dans l'autre Province luy devant être d'une extréme conſéquence.

Tandis que Monſieur le Dauphin couvroit avec une grande armée le pays d'entre la Marne & Paris, pour arrêter les progrés de l'Empereur, le Duc de Vendôme n'avoit qu'un petit camp volant dans le Boulonnois, avec lequel il ne pouvoit faire autre choſe, que de harceler les Anglois, les inquiéter dans leur camp, & leur enlever quelques convois.

Entre pluſieurs actions qui ſe paſſérent, il n'y en eut qu'une conſidérable. Le Duc de Vendôme ayant été informé qu'un grand convoy étoit parti d'Aire & de S. Omer pour le camp de Montreüil, ſe mit en devoir de l'attaquer en chemin. Ce convoy étoit eſcorté par douze cens Lanſquenets & huit cens chevaux, auſquels pour être plus en état de le défendre, on avoit donné quatre piéces d'artillerie.

Le Duc ſe mit en campagne avec un aſſez bon nombre de Gendarmes, pour attaquer cette eſcorte dans ſon paſſage par le Boulonnois. Il envoya devant avec une partie de ſes troupes, les ſieurs de Villebon, d'Eſtrées & d'Eſguilly, pour caracoler aux environs de l'ennemi, & retarder ſa marche en eſcarmouchant, juſqu'à ce que luy-même fût arrivé. Il prit pour commander ſous luy la Chataigneraye & Senerpont, & ſe fit ſoûtenir par Crequy & d'Heilly. Il choiſit ſi bien ſon poſte, & attaqua l'eſcorte avec tant de vigueur, qu'il la défit entiérement, & en tres-peu de temps: il prit quatre enſeignes des Lanſquenets, leur canon, huit cens priſonniers, & tout le convoy. Si Boulogne avoit été auſſi bien défenduë depuis la mort de Philippe Corſe, dont j'ay parlé, qu'elle l'avoit été juſqu'alors par ce Capitaine qui ſuppléoit au peu d'expérience de Vervin, elle n'auroit pas été priſe: & ce fut une grande imprudence au Maréchal de Biez, en quittant Boulogne pour ſe jetter dans Montreüil, d'avoir confié le commandement de cette importante place à ce jeune Gentilhomme: mais c'étoit ſon gendre, & il vouloit luy faire acquérir de la gloire.

Mémoires de Langey, Liv. 10.

Comme le Roy d'Angleterre battoit furieuſement la place, où il avoit fait une breche, & qu'un ſecours que Saint André avoit tâché d'y jetter par mer, avoit été repouſſé par les vents contraires, Vervin perdit cœur & la tête, & crut qu'ayant déja ſoûtenu un aſſaut où Philippe Corſe avoit été tué, il ne feroit rien contre ſon honneur en capitulant.

Il envoya pour cela au Roy d'Angleterre Saint Blimont & Frameſelles: & ils obtinrent la plûpart des conditions qu'ils demandérent. Vervin les propoſa aux bourgeois, qui beaucoup plus reſolus que luy refuſérent de les ſigner. Le Mayeur de la ville eut la hardieſſe de luy dire, que la breche étant tres-bien réparée, & la place fort bien fournie de vivres & de munitions de guerre, il s'offroit à la défendre avec les ſeuls bourgeois, & que ſi luy & la garniſon avoient peur, ils pouvoient ſe retirer. Cette réſolution luy fit

honte ; mais elle ne le fit pas changer.

Le lendemain il fit un ſi furieux orage, que tout le camp des Anglois fut inondé en pluſieurs endroits, toutes les tentes renverſées, une grande partie des travaux ruinez, & la terre étant fort graſſe aux environs, il eût été tres-difficile de les rétablir.

Comme les ôtages n'avoient point encore été livrez de part & d'autre, le Mayeur fit de nouvelles remontrances à Vervin, pour l'obliger à rompre la capitulation : mais il ne fit point d'autre réponſe, ſinon qu'il ne pouvoit pas avec honneur manquer à la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre; & il rendit la place.

Le Roy & le Dauphin qui s'approchoient pour le ſecourir, en furent au deſeſpoir : car s'il eût tenu encore deux jours, elle eût été ſauvée, les Anglois n'étant pas en état de s'oppoſer au ſecours. Auſſi cette lâcheté ne fut pas laiſſée ſans châtiment, & Vervin ayant été mis au Conſeil de guerre, eut quelque temps aprés la tête coupée.

Le Roy d'Angleterre crut ſon honneur à couvert par la priſe de Boulogne ; & voyant la vigoureuſe réſiſtance du Maréchal de Biez dans Montreüil, & que l'armée du Dauphin étoit déja à Hédin, pour venir attaquer ſon camp, il leva le ſiege, & ſe retira à Calais, & delà en Angleterre.

Ce Prince s'en étoit allé avec tant de précipitation, qu'il n'avoit mis nul ordre à la défenſe de Boulogne. La plûpart de ſon artillerie étoit reſtée dans la prairie, & tous ſes vivres, ſes munitions de bouche & de guerre dans la ville baſſe, où il y avoit des bréches en grand nombre ; de ſorte que dès le commencement du ſiége, elle avoit été abandonnée par les aſſiégez qui n'avoient pas crû la pouvoir défendre, & s'étoient retranchez dans la ville haute. Mémoires de Monluc, Liv. 2.

Monſieur le Dauphin ayant été averti de tout cela, réſolut de venir ſurprendre la baſſe ville, & d'aſſiéger enſuite la haute, où les Anglois n'avoient des vivres que pour peu de jours. Il l'envoya reconnoître par Monſieur de Tais & par Monluc, qui venoit d'être fait Meſtre de camp ; & ils trouvérent les choſes dans l'état que je viens de dire.

Sur le rapport du Colonel de Tais, on le détacha luy-même avec pluſieurs compagnies d'infanterie Françoiſe qu'il commandoit, pour aller la nuit ſuivante s'emparer de la ville baſſe. Les Officiers & les ſoldats prirent tous des chemiſes pardeſſus leurs armes, afin de pouvoir ſe reconnoître les uns les autres dans les ténebres, & Monſieur de Dampierre s'avança juſqu'à la Tour d'Ordre du côté de la mer, où il mit en bataille les Griſons dont il étoit Colonel.

On marcha droit à trois bréches qui étoient à la muraille de la baſſe ville, où il n'y avoit que quelques corps-de-garde fort foibles. On les emporta l'épée à la main ; mais par malheur le Colonel de Tais y fut bleſſé d'abord, & contraint de ſe retirer. Cet accident contribua beaucoup au mauvais ſuccés de l'entrepriſe ; car les ſoldats, qui étoient déja Maîtres de la ville baſſe, ſe trouvant ſans Chef, prirent l'épouvente, ſur un bruit qui courut que les Anglois étoient ſortis de la ville haute & s'étoient emparez des bréches pour leur couper le retour ; & ils ne penſérent plus qu'à ſe ſauver. Les ſieurs d'Andelot, de Noailles, deux Capitaines Italiens, & Monluc firent inutilement tous leurs efforts pour les raſſurer. La nuit augmentoit la frayeur, & empêchoit le rallicment. Les Seigneurs que j'ay nommez & Monluc ne laiſſérent pas de tuer quelques Anglois, qu'ils rencontrerent en petites troupes auſſi effrayez que les François : mais le jour commençant à poindre, ils virent deſcendre quatre cens Anglois de la ville haute, qui venoient les envelopper, & ne ſongérent plus qu'à la retraite. Monluc ſortit le dernier, & reçut trois fléches dans ſa rondelle, & une quatriéme dans la manche droite de ſa cotte de mailles. C'eſt, dit-il, tout le butin que je rapportay de Boulogne. Un moment après ils virent paroître les Lanſquenets que l'Amiral amenoit pour les ſoûtenir ; mais il étoit trop tard, & la grande faute que l'on fit, fut que toute l'armée n'avoit pas ſuivi le détachement : car elle ſe ſeroit emparée ſans difficulté de la ville baſſe.

Le mauvais tems, le terrain des environs rendu impraticable par les pluyes, tout le pays ruiné, l'impoſſibilité d'avoir des fourages & des vivres qu'il eût fallu aller chercher juſqu'à Abbeville, empêchérent Monſieur le Dauphin d'entreprendre le ſiége de la place, dont ſans ces obſtacles on ſeroit venu à bout en peu de jours ; & on ne penſa plus qu'à mettre les troupes en quartier.

La guerre fut moins vive en Piémont, parce que le Comte d'Anguyen manquoit d'argent & de troupes. Il ne laiſſa pas de ſurprendre Albe, d'où le Marquis du Guaſt avoit retiré la plûpart de la garniſon, pour s'oppoſer à la jonction de Pierre Strozzi avec les François ; après quoy les deux Généraux, du conſentement de l'Empereur & du Roy, firent une tréve de trois mois. Dans cet intervalle la paix ayant été concluë à Creſpy, dont un des articles portoit, qu'on rendroit de part & d'autre ce qui avoit été pris depuis la tréve de Nice, & l'Empereur en ſe retirant en Flandre, ayant déja rendu Saint Difier & les autres places de ces quartiers-là, on procéda auſſi à l'éxécution de cet article en Piémont. Le Marquis du Guaſt rendit au Comte d'Anguyen Mondevis, l'unique place qu'il avoit gardée depuis ce temps-là, & le Comte luy remit entre les mains Albe, Queras, Veruë, & quelques autres villes ou forts qui avoient été pris ſur l'Empereur avant & après la bataille de Cériſoles. Mémoires de Langey, Liv. 10.

Toute la France étoit dans la joye au

ſujee de la paix faite avec l'Empereur : mais pour les raiſons que j'ay dites, Monſieur le Dauphin ſouffrit tres-impatiemment ce Traité ; & comme un des articles portoit qu'il le ratifieroit, il ſe trouva dans un grand embarras, ne pouvant refuſer de le faire ſans beaucoup offenſer le Roy. Il délibéra là-deſſus avec Madame de Poitiers, le Duc de Vendôme, le Comte d'Anguyen, & François de Lorraine Duc d'Aumale, qui étoient dans ſon party ; & faute d'autre moyen, il fut réſolu qu'il feroit ſecrérement en préſence de Notaires une proteſtation contre le Traité de Creſpy, comme luy étant infiniment préjudiciable par les rénonciations qu'on y faiſoit au Duché de Milan, au Comté d'Aſt, au Royaume de Naples, qui étoient le patrimoine de ſes ancêtres, à la Souveraineté & au reſſort des Comtez de Flandre & d'Artois, droits inaliénables de la Couronne, & à pluſieurs places de Piémont qui étoient legitimement acquiſes par le droit de la guerre, & qui tenoient lieu des autres Domaines appartenans à la France, que le Duc de Savoye détenoit. C'eſt ce qui fut fait juridiquement à Fontainebleau le deuxiéme de Décembre, les trois Princes que j'ay nommez, ſouſcrivant comme témoins à l'Acte qui en fut paſſé.

An. 1544. Acte de proteſtation du Dauphin au Recuëil de Leonard, T. 2

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut à la ſecrete ſollicitation de Monſieur le Dauphin, que l'Avocat Général & le Procureur Général du Parlemene de Toulouſe firene une pareille proteſtation contre le même Traité, & par les mêmes motifs, le vingt-deuxiéme de Janvier ſuivane. Mais la more du Duc d'Orleans, laquelle arriva quelques mois après, fut le dénouement de toutes ces Intrigues, & rétablit Monſieur le Dauphin dans tous ſes droits. Il mourue le huitiéme de Septembre en l'Abbaye de Foreſt-Montier en Picardie d'une fiévre peſtilente. C'étoit un jeune Prince qui avoit beaucoup de valeur, mais fort déreglé ; le mauvais exemple du pere n'autoriſant que trop les déſordres des enfans.

Dans le même Recüeil, an. 1545.

Pluſieurs crurent que cette mort n'étoie pas fort deſavantageuſe à la France : car les deux freres ne s'aimoient pas l'un l'autre. Le Dauphin voyoit avec chagrin que le Roy en toutes occaſions faiſoit paroître beaucoup plus de tendreſſe pour ſon cadet que pour luy. On prévoyoit que ſi le Duc d'Orleans fût devenu par ſon mariage Maître des Pays-bas (car l'Empereur avoit plus de penchane à les luy céder que le Duché de Milan) la guerre ſe ſeroit bien tôt allumée entre les deux freres après la mort du Roy ; & la Maiſon d'Auſtriche n'auroit pas manqué, ſuivant ſa politique ordinaire, d'entretenir le feu de la diviſion.

On fue perſuadé que l'Empereur, quelque douleur qu'il fit paroître à la nouvelle de cette mort, en fut le moins fâché de eous : car on ne pouvoie s'imaginer qu'il fût bien réſolu à détacher de ſa Monarchie le Milanez ou les Pays-bas. Ce qui pouvoit l'y diſpoſer davántage, & ſervir à entretenir la paix, étoit ſa mauvaiſe ſanté. Il avoit des attaques fréquentes de goutes, & tres-douloureuſes. C'eſt ce qui luy fit dire à l'Amiral, lorſque ce Seigneur le vint trouver à Bruxelles pour la ratification du Traité de Creſpy ; *Voyez, Mr. l'Amiral, ſi je ne ſuis pas pour garder ces articles, puiſque celuy qui ne peut tenir une plume pourroit moins encore empoigner une lance.*

Antoine le Vera, Vie de Charles V.

Quoy qu'il en ſoit des intentions de ce Prince pour l'obſervation du Traité de Creſpy, il fue dégagé par la mort du Duc d'Orleans de la reſtitution du Milanez ; & le Roy étant encore en guerre avec les Anglois, ne ſe trouvoit pas en étae de l'inquiéter ſi-tôt ſur cet article.

En effet, réſolu quoy qu'il luy en coûtâe, de chaſſer les Anglois de leurs derniéres conquêtes, il arma puiſſamment par mer & par terre, & envoya un ſecours conſidérable ſous Monſieur de Lorges aux Ecoſſois qui étoient en guerre avec l'Angleterre.

Mémoires du Bellay, Liv. 10. Mémoires de Monluc, Liv. 2. Belcarius, Liv. 24. &c.

Il fit aſſembler ſa flote au Havre Elle étoit de cent cinquante gros vaiſſeaux ronds, c'eſt ainſi qu'on appelloit alors les vaiſſeaux de guerre, outre une ſoixantaine de moindre grandeur. Il fit venir vingt-cinq galéres de la Méditerranée commandées par le Baron de la Garde. C'étoit une choſe extraordinaire ſur l'Ocean, où ces ſortes de vaiſſeaux n'étoient point en uſage, comme le remarquent nos Hiſtoriens, & l'on n'y en avoit vû depuis tres-long-temps qu'une ſeule fois en 1512. ſous le Regne precédent, lorſque le Commandeur Prégent de Bidoux y en amena quatre qui ſervirent utilement contre les Anglois. Huit ou dix Caraques Génoiſes devoient auſſi joindre cette flote ; mais elles arrivérent trop tard, & il en périt pluſieurs à l'embouchure de la Seine, faute d'avoie pris des pilotes, qui fuſſent aſſez inſtruits de ce moüillage.

Bellay, Liv. 10. Du Bellay, Liv. 10.

Le Baron de la Garde amenant par terre du Piémont une grande partie des troupes qu'on devoit faire monter ſur la flote, fit en chemin-faiſant, de concert avec le Baron d'Oppéde, Premier Préſident du Parlement d'Aix, une étrange exécution. C'eſt celle qu'on appelle dans nôtre Hiſtoire l'exécution de Cabriéres & de Merindol.

Cabriéres étoit une petite ville du Comtat, & Merindol un gros bourg de Provence, voiſin du Comtat. Les habitans étoiene infectez des erreurs des Vaudois, dont les reſtes ont habité juſqu'à nos temps, les montagnes & les vallées des Alpes de ce côté-là.

Comme les Luthériens d'Allemagne renouvelloient pluſieurs héréſies de la Secte des Vaudois, ceux-cy entretenoient grande correſpondance avec eux, & animez par les Miniſtres que Luther leur envoya, ils commirent beaucoup d'inſolences contre les Catholiques, & commencérent à faire publi-

Hiſt. du Préſid de Thou. L. 2. Plaidoyé d'Aubery ſur l'exécution de Cabriéres & de Merindol.

quement l'exercice de leur Religion à Cabriéres & à Merindol, & dans quelques lieux voiſins dès l'an 1540.

Le fameux Juriſconſulte Chaſſanée, alors Premier Préſident de Provence, voyant parmy ces hérétiques des diſpoſitions à un prochain ſoulévement, proceda contre eux ; & leurs Chefs, après trois citations, ayant refuſé de comparoître, il prononça au mois de Novembre de cette même annee un terrible Arreſt, par lequel les peres de famille de Merindol étoient condamnez au feu, tous les biens des habitans confiſquez, toutes les maiſons du bourg devoient être raſees, & tous les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, & des forêts voiſines déracinez.

Cependant l'exécution de l'Arreſt fut ſuſpenduë ſur les remontrances de Guillaume de Langey, qui le jugea trop ſévere, & ſur quelques ſoûmiſſions que firent les habitans de Merindol ; & le Legat d'Avignon qui devoit marcher avec des troupes contre Cabriéres, dans le même temps que celles de Provence iroient châtier Merindol, fut auſſi obligé de ſurſeoir la punition.

Cinq ans après le Baron d'Oppéde, ſucceſſeur de Chaſſanee, & Commandant en Provence durant l'abſence de Monſieur de Grignan, que le Roy avoit envoye pour négotier en Allemagne, fit ſçavoir à la Cour les nouveaux déſordres que les Vaudois faiſoient, & l'aſſûra qu'il ſçavoit de bonne part, que ces rebelles avoient eu deſſein de ſurprendre Marſeille.

Le Roy à qui l'exemple des troubles d'Allemagne faiſoit extrémement appréhender une guerre de Religion dans ſon Etat, jugea qu'il falloit au plûtot remédier à ces commencemens de ſédition ; & par le conſeil du Cardinal de Tournon, envoya ordre au premier Préſident d'éxécuter l'Arreſt de l'an 1540.

Ce Magiſtrat tint cet ordre fort ſecret, juſqu'à ce qu'il eût pris toutes ſes meſures, pour ne pas manquer ſon coup. Les levées que l'on faiſoit alors en Provence pour la guerre contre l'Angleterre, empêchoient que les Vaudois ne ſe défiaſſent de rien : mais ſur un commandement qui fut publié à Aix, à Arles, à Marſeille, & dans les autres villes de Provence, que tous ceux qui étoient capables de porter les armes euſſent à ſe ranger ſous les enſeignes des Capitaines des quartiers, ils ne doutérent plus que cet armement ne ſe fît contre eux. Ils en avertirent les Princes Luthériens d'Allemagne & les Cantons Suiſſes Proteſtans, qui députérent au Roy, pour le prier non-ſeulement de ne pas exterminer ces pauvres gens, qui habitoient des montagnes, ou nuls autres qu'eux ne pouvoient ſubſiſter, mais encore de leur laiſſer la liberté de conſcience, répondant pour eux qu'ils ne cauſeroient aucun trouble dans l'Etat.

Le Roy reçut fort mal les Députez, & ne leur fit point d'autre réponſe, ſinon que, comme il ne ſe mêloit point des affaires de leurs Maîtres, il les prioit de ne ſe point mêler des ſiennes.

Le Baron d'Oppéde n'attendoit pour agir que l'arrivée des troupes du Baron de la Garde, & étoit convenu avec le Légat d'Avignun, que dès qu'elles ſeroient arrivées, celles du Comtat attaqueroient Cabriéres dans le même temps qu'on fondroit ſur les Merindolois.

Si-tot qu'on fut averti que le Baron de la Garde étoit au voiſinage, Oppéde aſſembla le douziéme d'Avril, jour de Quaſimodo, toutes les Chambres du Parlement, y fit lire l'ordre du Roy pour l'exécution de l'Arreſt ; & comme tout étoit prêt, les troupes au nombre de ſix mille hommes ſe mirent en marche vers Merindol. Tout ſe raſſembla à Cadenet, où le Baron d'Oppéde ſe rendit luy-même. Les villages de la Mote, de Martignac, de Villelaure, de Lurmarin, de Genſon, & quelques autres où les Vaudois & les Luthériens avoient tenu leurs Prêches, furent trouvez abandonnez, & on les réduiſit en cendres. An. 1545.

L'armée étant arrivée à Muſſy, elle ſe ſépara en deux corps, l'un pour donner la chaſſe aux fuyards, & l'autre pour attaquer Merindol, où les Heretiques s'étoient vantez qu'ils tiendroient ferme : mais voyant le feu de toutes parts à leur voiſinage, ils l'abandonnérent comme ils avoient fait le reſte, pour ſe ſauver dans les bois & dans les montagnes.

On mit le feu à Merindol, où l'on ne laiſſa pas une ſeule chaumine entiére, & delà les troupes ſe répandirent de tous côtez. On fit main baſſe ſur tout ce qu'on rencontra : hommes, femmes, enfans, ſans diſtinction, furent paſſez au fil de l'épée. Plus de trois mille perſonnes furent égorgées, le reſte périt de faim dans les forêts, excepté quelque peu qui ſe ſauverent en Suiſſe & à Genéve. Il ſe commit en cette occaſion de grandes eruautez, dont il y en a qui fone horreur à lire : car le ſoldat eſt toûjours ſoldat, & le motif de Religion ne luy ſert en ees ſortes de rencontres, qu'à porter ſa fureur aux plus effroïables excez.

De Merindol on alla à Cabriéres, où l'on ne trouva pas plus de réſiſtance, & les troupes ne s'y comportérent pas avec plus de modération & d'humanité. Ces deux cantons furent entiérement déſolez : il y eut juſqu'à vingt-deux bourgs ou villages ſaccagez & brûlez ; & quelques-uns de ces malheureux qui avoient évité la mort, furent envoyez aux galéres.

Un châtiment ſi rigoureux fut déſaprouvé de bien des gens ; & ſous le Regne ſuivant, où le Cardinal de Tournon n'etoit pas en faveur comme ſous celuy-cy, on en fit à la Cour une groſſe affaire au Parlement de Provence, & ſurtout au Préſident d'Oppéde, au Baron de la Garde, & à Guerin Avocat Gé-

néral. Ce fut à la requête des Merindolois & du Sieur & de la Dame de Cental, à qui pluſieurs des villages brûlez appartenoient. Oppéde, qui avoit conduit toute cette affaire, & préſidé à l'exécution de l'Arreſt, ſe tira d'intrigue par la faveur des amis qu'il trouva à la Cour, auſſi-bien que le Baron de la Garde; mais l'Avocat Général, qui n'avoit pas le même appuy, eut la tête coupée en conſéquence de l'Arreſt de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, rendu le treizéme de Février de l'an 1552.

Enſuite du ſaccagement de Merindol & de Cabriéres, le Baron de la Garde pourſuivit ſon voyage, & conduiſit ſes troupes au Havre, pour s'embarquer avec elles ſur la flote qui l'y attendoit.

L'armement de terre que le Roy faiſoit, n'étoit pas moins conſidérable que celuy de mer. Il fit de grandes levées de Lanſquenets & de Gaſcons, qui jointes aux troupes qu'il avoit deja ſur pied, compoſoient une armée de trente-quatre mille hommes d'infanterie, de mille à douze cens Gendarmes, & de ſept à huit cens hommes de cavalerie legére.

Son deſſein étoit que l'Amiral d'Annebaut & le Baron de la Garde combattiſſent la flote Angloiſe, s'ils la rencontroient, & qu'ils fiſſent deſcente en Angleterre; randis qu'il iroit en perſonne attaquer Guiſnes, ravager la terre d'Oye, & attaquer par ce moyen Boulogne, qui tiroit ſa ſubſiſtance de ce canton du coté de la terre. Pour empêcher que Boulogne ne fût ſecouruë par mer, il ordonna au Maréchal de Biez qui commandoit en ce quartier-là, de bâtir un fort qu'on appella le Fort d'Outr'eau, capable de contenir quatre ou cinq mille hommes, tout proche de la Tour d'Ordre & de l'embouchure du port de Boulogne, & dont le canon pût battre tous les vaiſſeaux qu'on entreprendroit d'y faire paſſer.

An. 1545. Au commencement de Juillet l'Amiral d'Annebaut ſe prépara à mettre à la voile; mais il arriva un accident, qui fut un mauvais préſage pour cette expédition: c'eſt que le feu prit au vaiſſeau Amiral nommé le Carraquon, qui étoit de cent groſſes piéces de canon de fonte, & ſur lequel étoit l'argent pour le payement des troupes. Le feu s'y mit dans le temps que le Ruy y faiſoit préparer un grand feſtin, pour regaler les Dames de la Cour avant le départ de la flote. Quelques efforts que l'on fit pour arrêter l'incendie, on n'en put venir à bout, & tout ce qu'on put faire, fut de ſauver l'argent & la plus grande partie des ſoldats & des matelots.

L'Amiral ne laiſſa pas de ſe mettre en mer, & arriva le dix-huit du même mois à la vûë de l'iſle de Vigth, où la flote Angloiſe s'étoit aſſemblée. Il détacha le Baron de la Garde avec quatre galéres pour aller reconnoître les ennemis; & elles s'avancérent juſqu'à la pointe de Sainte Heléne, par où l'on entre dans le canal qui ſépare l'iſle d'avec le continent, & ſur le bord duquel eſt la ville de Porſmout.

Le Baron compta dans la flote enneme juſqu'à ſoixante gros vaiſſeaux tres bien équipez, dont quatorze à la faveur du vent de terre s'avancérent vers luy. Il fit force de voiles & de rames pour ſe retirer. L'Amiral commanda le reſte des galéres pour aller audevant de l'eſcadre Angloiſe, & ſuivit avec le reſte de ſa flote, voyant que toute celle des ennemis ſortoit du canal. On ſe canonna long-temps de part & d'autre, & ſur le ſoir les Anglois ſe retirant peu à peu, pour attirer nos vaiſſeaux juſqu'à la portée du canon de quelques forts, & dans un endroit où il y a beaucoup de rochers qui leur étoient plus connus qu'aux François, l'Amiral s'arrêta, & le combat finit ſans grande perte de part & d'autre, excepté que le vaiſſeau nommé la Maîtreſſe, le plus grand après le Carraquon que l'on avoit perdu devant le Havre, ayant touché au ſortir de Honfleur plus rudement qu'on n'avoit crû, commença à faire eau de toutes parts. On le déchargea promptement, & on le renvoya au Havre pour être radoubé. Le lendemain on ſe remit en bataille; & comme les enemis ne voulurent point s'eloigner du canal, on ſe ſervit du calme pour les faire attaquer par les galéres.

Elles le firent avec ſuccès pendant une heure que le calme dura. La Marie-Roſe, un des plus gros vaiſſeaux de la flote Angloiſe, fut coulé à fond, & il ne s'en ſauva que trente-cinq hommes de cinq à ſix cens qui y étoient. Le grand Henry, Amiral d'Angleterre, fut auſſi ſi maltraité, qu'il auroit péri, s'il n'avoit été promptement remorqué. Un vent de terre s'étant élevé tout-à-coup, les galéres furent en grand danger à leur tour; car elles ne pouvoient canonner les vaiſſeaux ennemis en fuyant, ſans perdre l'avance qu'elles avoient pour leur retraite, & s'expoſer à être crevées par les ramberges qui les ſuivoient à toutes voiles. C'étoit une eſpece de vaiſſeau Anglois à voiles & à rames, plus long & plus étroit que les autres, & par conſéquent plus propre à fendre les flots, & dont la vîteſſe égaloit celle des galéres, lors même qu'elles étoient pouſſées en même temps par le vent & par les rames. Mémoires du Bellay, Liv. 10.

Néanmoins ceux qui conduiſoient les galéres firent ſi habilement leurs manœuvres, que hormis peu de ſoldats & de forçats qui furent emportez par quelques volées de canon, elles arrivérent ſans perte où l'Amiral les attendoit en bataille, pour combattre les Anglois, s'ils avançoient: mais ils ne s'éloignérent point de leurs bancs; & on vit bien par là que tout leur deſſein dans le combat du jour précédent & dans celuy-cy, avoit été d'y attirer la flote Françoiſe, dont ils auroient eu bon marché, ſi elle s'y fût engagée; car il n'y avoit paſſage que pour

tres-peu de vaiſſeaux ; & ils n'auroient pû former qu'une fort petite ligne.

L'Amiral pour attirer les ennemis hors de leur fort, fit faire en differents endroits trois deſcentes dans l'iſle de Vigth. L'une etoit commandée par Pierre Strozzi, une autre par le ſieur de Tais, & le Baron de la Garde; & la troiſiéme par les Capitaines Marſay & Pierrebon, ſans parler d'une quatriéme que quelques ſoldats firent ſans ordre.

Il ſe préſenta quelques milices que l'on pouſſa : on brûla des bourgs & des villages. Monneins eut la main droite percée d'un coup de fléche à l'attaque de Strozzi, & les Capitaines Marſay & Pierrebon furent auſſi bleſſez dans une eſcarmouche. La flote ennemie ſouffrit cette inſulte ſans branler de ſon poſte, l'Amiral déſeſpéra de pouvoir l'y attaquer ; & la propoſition qu'il fit de ſe fortifier dans l'iſle de Vigth, n'ayant pas eté approuvée dans le Conſeil de guerre, il remit à la voile pour retourner ſur les côtes de France ; mais comme il en approchoit, le vent le repouſſa vers l'Angleterre ; & ayant rencontré dans ſa route la flote Angloiſe, on ſe canonna encore de part & d'autre juſqu'à la nuit Il falloit qu'en ce temps-là l'artillerie des vaiſſeaux ne fût pas à beaucoup près ſi promptement ſervie qu'elle l'eſt aujourd'huy : car Monſieur de Langey, dans la rélation de ce combat, rapporte comme une choſe fort extraordinaire, qu'en moins de deux heures il y eut bien trois cens coups de canon tirez de chacune des deux flotes ; c'eſt-à-dire, que le feu de deux gros vaiſſeaux de nôtre temps qui ſe battroient l'un contre l'autre ſurpaſſeroit de beaucoup celuy de deux flotes toutes entiéres auſſi nombreuſes que celles dont je parle.

La campagne de mer finit par-là, & l'Amiral ayant ramené ſa flote au Havre, paſſa ſur une galére juſqu'à Dieppe, d'où il ſe rendit à Arques auprès du Roy le ſeiziéme d'Août.

An. 1545.

Les exploits de l'armée de terre ne furent guéres plus conſidérables. Le Roy pour aſſiéger Guiſnes, avoit attendu que le fort par lequel on pretendoit bloquer le port de Boulogne, fût achevé, & on luy avoit promis qu'il le ſeroit pour la my Aout. L'ignorance de l'Ingénieur dont le Maréchal de Biez ſe ſervit, fit conſumer inutilement à cet ouvrage beaucoup de temps & d'argent. Après deux mois de travail, comme il n'y avoit plus qu'à le gazonner, & les parapets à faire, Monſieur de Langey qui alla le viſiter par ordre du Roy, le trouva ſi mal conſtruit, qu'il ne pouvoit être d'aucun uſage. Pluſieurs, & le Roy même, ſoupçonnérent que le Maréchal, pour faire durer ſon commandement plus long-temps, ne vouloit point que la ville de Boulogne fut repriſe : & on luy fit ſur cela une groſſe affaire ſous le Regne ſuivant. Cependant tandis que les Anglois pouvoient y entrer par mer, il n'etoit pas sûr d'entreprendre le ſiége de Guiſnes, ſituée entre cette place & Calais. On fut obligé d'abandonner ce deſſein, & toute l'occupation de l'armée du Maréchal fut de ravager la terre d'Oye.

C'eſt une étenduë de pays d'environ quatre lieuës de long & de trois de large, entre Calais, Graveline, & Ardres, abondant en herbages. Les garniſons Angloiſes en tiroient tous leurs fourages, & quantité de beſtiaux pour leur ſubſiſtance ; & leurs armées s'y cantonnoient en attendant qu'elles ſe miſſent en campagne. C'eſt pourquoi les Anglois avoient fait des lignes tout à l'entour, & pluſieurs forts, pour empêcher les courſes des François, & actuellement ils y préparoient des quartiers pour dix mille Lanſquenets & quatre mille chevaux, que le Roy d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne.

Lorſque le Maréchal de Biez reçut l'ordre de forcer l'entrée de la terre d'Oye, il etoit campé avec l'armée Françoiſe ſur le Mont-Lambert, tout proche de Boulogne, où il n'entroit rien par terre, quoi qu'il ne l'aſſiégeât pas dans les formes. Il y avoit tous les jours de groſſes eſcarmouches entre le camp & la garniſon, & les autres partis Anglois, dans l'une deſquelles François de Lorraine Duc d'Aumale reçut au viſage un coup de lance, dont le fer luy entra fort avant entre l'œil & le nez, & demeura dans la playe. Malgré un ſi terrible coup il demeura ferme ſur ſes étriers : il en rechapa contre toute eſperance par une providence de Dieu toute particuliere pour l'Etat & pour la Religion, qu'il ſervit depuis ſi utilement & avec tant de gloire ſous le nom de Duc de Guiſe, après la mort de Claude ſon pere.

Les lignes de la terre d'Oye furent attaquées ſuivant les ordres du Roy. Un grand fort fut inſulte par les vieilles bandes Françoiſes ſous les ordres du Colonel de Tais, & emporté l'épée à la main. Monſieur de Briſſac s'avança dans le pays avec un gros de cavalerie, & etant tombé ſur un corps de deux mille Anglois, les defit à plate couture, & brûla une bonne partie des villages : mais les grandes pluyes qui ſurvinrent ayant inondé preſque tout ce pays marecageux, l'armée fut obligée d'en ſortir.

Les Anglois voulurent avoir leur revanche, & vinrent au nombre de huit mille hommes attaquer le fort dont j'ay parlé, qu'on avoit élevé auprès de Boulogne : ils y donnérent un aſſaut par un endroit qui n'etoit pas encore en defenſe, & où l'on pouvoit monter ſans échelles : mais Thibaut Rouhaut Seigneur de Riou qui y commandoit, & le Capitaine Villefranche ſon Lieutenant, le défendirent avec tant de bravoure, que les Anglois furent repouſſez après une tres-grande perte.

Cependant les troupes que le Roy d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne approchoient, & etoient déja au pays de Liége.

Le Roy poue couvrir ſa frontiére de ce côté-là, & leur empêcher le paſſage, fit trois détachemens de ſon armée, un ſous le Comte d'Anguyen, pour aller du coté de Guiſe, l'autre ſous Lnngueval, qu'il envoya en Champagne, & le troiſiéme ſous Langey, avec lequel ce Seigneur ſe jetta dans Meſiéres ſur la Meuſe.

Les Allemauds étoient déja à Fleurine, village du pays de Liége. L'Empereur, à qui ils demandérent paſſage par ſes terres, le leur refuſa; & ils n'oſérent prendre leur route par celles de France qu'ils trouvérent bien gardees. Ces obſtacles les retinrent trois ſemaines entiéres à Fleurine. Les ſoldats voyant leurs Chefs irréſolus ſur le chemin qu'ils devoient tenir, ſe mutinérent; & prenant le prétexte du défaut de payement, ils s'en retournérent en Allemagne. Ils emmenérent avec eux les Tréſoriers du Roy d'Angleterre, à qui ces levées avoient coûté de tres-grandes ſommes; & elles furent perduës pour luy, ſans en tirer aucun profit.

L'Empereur n'avoit refuſé le paſſage à ces troupes, que par la crainte des deſordres qu'elles auroient pû faire ſur les pays de ſon obéiſſance, & nullement pour faire plaiſir au Roy; car depuis la mort du Duc d'Orleans, done le mariage avec ſa fille, ou avec celle du Roy des Romains, étoit comme le fondement du Traité de Creſpy, la paix ne paroiſſoit pas fort aſſurée. L'Amiral s'en apperçut bien, lors qu'ayant été envoyé avec le Chancelier Olivier vers ce Prince au ſujet des changemens qu'il conviendroit de faire au Traite, à cauſe de l'accident qui étoit arrivé, il ne put l'engager à entrer en négotiation là-deſſus, & n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il n'étoit pas réſolu à recommencer la guerre, à moins qu'on ne luy en donnât occaſion.

Memoires de Langey, Liv. 10.

Sur quoy le Roy penſa ſérieuſement à foetifier ſes frontiéres, tant du côté de la Champagne que du côté des Alpes, & ſur toue en Piemont, où il envoya pour commandee le Prince de Melphe, qu'il avoit fait depuis peu Maréchal de France; car il étoie bien perſuadé que ſi l'Empereur venoit à bout des Princes Proteſtans d'Allemagne qui recommençoient à luy faire plus de peine que jamais, il le vereoit bien-tôt revenir fondre dans ſon Royaume avec toutes les forces de l'Empire.

Nonobſtant les défiances mutuelles de ces deux Princes, qui durérene toûjours, ils agiſſoient alors de eoncert dans une affaire qui étoit de la derniére importance, pour rendre la tranquillité à l'Egliſe, & la faire eriompher des erreurs qui avoient inondé les pays Septentrionaux, & dont le Roy avoit bien de la peine à preſerver ſes Etats. C'étoit poue la convocation d'un Concile général, done l'ouverture ſe fit enfin ceete année à Trente en Italie ſur les confins d'Allemagne.

L'aſſemblée d'un Concile étoit un expédient qu'on propoſoit depuis long-temps, pour remédier aux déſordres de la Chrétienté, cauſez par la corruption des mœurs, & par les progrès des Infidéles contre les Princes Chrétiens, & ſur-tout par les nouveautez introduites dans la Religion, qui avoient déja fait de funeſtes & de ſurprénans progrez. Voicy le precis de ce qui s'étoit paſſé à cet égard depuis le Pontificat de Leon X.

Luther, ſur le point d'être frapé d'anathéme par ce Pape, en avoie appellé à un Concile géneral, pour eſquiver le jugement du S. Siege, ſuivant l'exemple de la plûpart des Héreſiarques, qui en de pareilles conjonctures n'ont guéres manqué de prendre à partie leur Juge legitime. Il promit cependant de garder un ſilence reſpectueux ſur l'article des Indulgences, qui avoit eté l'origine de toutes ces broüilleries, pourvû que ſes adverſaires le gardaſſent auſſi de leur côté: promeſſe qu'il viola auſſi-tot par la publication de pluſieurs écrits qu'il fit paroître, les uns en Latin, les autres en Allemand. Cette conduite, & l'inutilité de pluſieurs autres moyens qui furent en vain employez pour le faire rentrer dans le devoir, luy attirérent malgré ſon appel au Goncile genéral, une Bulle du Pape, qui condamnoit quarante & une propoſitions erronées qu'il avoit avancées, & luy preſcrivoit un terme, après lequel, s'il ne ſe ſoûmettoit, on procéderoit contre luy, comme contre un herétique déclaré & incorrigible. Mais ſe ſentant deſlors appuyé de la faveue de Fridérie Duc de Saxe, & eſpérant l'être par Charles V. même, nouvellement élevé à l'Empire, & qui en étoit redevable à l'Electeur, il s'embarraſſa peu des foudres de Rome, & ne penſa qu'à fortifier ſon party.

Palavicin. Hiſt. Conc. Trid. Lib. 1. Cap. 22. & Cap. 14.

Le terme preſcrit par la Bulle pour ſa réſipiſcence étant expiré, le Pape en publia une autre, où non ſeulement ſes erreurs, mais encore ſa propre perſonne fut frapée d'anathéme. Elle ne ſervit qu'à irriter l'inſolence de cet eſprit violent. Il y répondit pae des livres pleins d'outrages eontre le S. Siege, & il renouvella ſon appel au Concile général.

Cap. 16.

L'Empereur agit d'abord aſſez vigoureuſement dans cette affaire, & en terminant la Diéte de Vormes, où Luther écoit venu ſous un ſauf eonduit, & où il fit paroître ſon opiniâtreté, il appuya la Bulle du Pape d'un Decret eres-fort contre cet Héréſiarque, contre ſes eomplices & ſes fauteurs, & contre eous ceux qui imprimeroiene, ou publieroient ſes livres, & commanda de l'arrêtee en quelque lieu qu'on le trouvât. Mais l'Electeur de Saxe avoit déja mis ordre à la ſeureté de Luther, & ce Decret fut beaueoup plus utile à Charles V. qu'à la Religion; car par le zele qu'il fie paroître en cette occaſion pour le S. Siége, il en obtint contre les anciens Concordats faits entre les Papes & les anciens Rois de Naples, de pouvoir poſſéder

ce Royaume avec l'Empire, & l'engagea à entrer dans la ligue qu'il formoit en Italie contre le Roy de France : d'où ſuivit la perte du Milanez pour les François.

L'Empereur ſur ces entrefaites ayant été obligé de paſſer en Eſpagne, où il y avoit de grands mouvemens par la jalouſie des Eſpagnols contre le Seigneur de Chiévres & les autres Miniſtres Flamands qui y gouvernoient, le Vicariat de l'Empire en Allemagne fut conféré au Duc de Saxe & au Comte Palatin, qui n'étoit guéres moins favorable à Luther que ce Duc. Ils ne tinrent nullement la main à l'obſervation du Decret de Vormes. Les écrits de Luther & de ſes partiſans coururent comme auparavant, & la ſecte groſſiſſoit tous les jours à vûë d'œil. La mort du Pape fut un autre contre-temps pour l'Empereur ; mais l'élection d'Adrien VI. le raſſura. Ce Pape avoit été autrefois ſon Précepteur, & étoit encore plus zelé pour les interêts de la Maiſon d'Auſtriche & de la Religion que ſon prédeceſſeur.

Il ſe tint alors une Diéte à Nuremberg, où préſida Ferdinand Archiduc d'Auſtriche, frere de l'Empereur. Ce fut là que l'on fit au nom de toute l'aſſemblée une Requête, pour être préſentée au Pape, dans laquelle, outre pluſieurs plaintes qu'on faiſoit contre le S. Siége, par rapport à l'Allemagne, on demanda pour la premiére fois par autorité publique, la convocation d'un Concile général dans quelque ville d'Allemagne, ou bien dans quelque autre du voiſinage, où il fût permis non ſeulement aux Eccléſiaſtiques, mais encore aux Laïques de propoſer ce qui ſeroit le plus convenable pour le bien de l'Egliſe ; & ſuppoſé que le Pape y conſentît, l'Electeur de Saxe s'obligeoit à empêcher Luther qui étoit retiré dans ſes Etats, de rien écrire contre l'Egliſe Romaine, & ſur les matiéres de Religion.

Palavicin. Liv. 1. Cap. 6. &c.

La propoſition d'admettre les Laïques au Concile, & quelques autres conditions qui étoient auſſi-bien que celle-là contre l'uſage conſtant de l'Egliſe, étoient des artifices de Luther & de ſes partiſans, qui vouloient mettre le Pape dans ſon tort, & ſe faire honneur de leur prétenduë ſoûmiſſion à l'Egliſe, quand elle ſeroit aſſemblée, pour les points de Religion dont on diſputoit. Elles furent rejettées par le Nonce Cheregari ; & les Luthériens ne manquérent pas de s'en prévaloir, pour animer les Princes & les peuples d'Allemagne contre la Cour de Rome.

La prompte mort d'Adrien fut un nouvel incident fort contraire aux vûës politiques de Charles V. & par un fâcheux contre-coup, tres-deſavantageux à la Religion même : car s'étant dans la ſuite broüillé avec Clement VII. ſucceſſeur d'Adrien, & la guerre s'étant furieuſement rallumée entre ce Prince & le Roy de France, le party des Luthériens ſe fortifia extraordinairement en Allemagne, & obligea l'Empereur à garder des ménagemens à leur égard, dont les ſuites furent tres-pernicieuſes à l'Egliſe. On parla alors plus que jamais de convoquer un Concile général, à quoy Clement VII. tant à canſe de la guerre, que pour quelques autres raiſons que j'ay touchées ailleurs, avoit peine à ſe réſoudre ; & ce ne fut que ſous le Pontificat de Paul III. ſon ſucceſſeur, qu'on y penſa fort ſérieuſement.

Palavicin. Hiſt. Conc. Trid. Lib. 4. Cap. 1. & ſeq.

Ce Pape en 1536. expédia la Bulle, par laquelle il convoquoit le Concile à Mantouë, & envoya ſur ce ſujet des Nonces à tous les Princes Chrétiens : mais ſur diverſes difficultez que fit le Duc de Mantouë, de recevoir dans ſa capitale tant de gens de différentes nations, dont pluſieurs étoient ennemies les unes des autres, & entre leſquelles il pourroit arriver des querelles, que ſa ſeule autorité ne pourroit ni empêcher ni aſſoupir, & pareillement ſur ce que le Roy avoit peine à agréer que le Concile ſe tint dans les Etats d'un Prince feudataire de l'Empereur, on fut obligé de prendre d'autres meſures, & le Pape obtint le conſentement des Venitiens pour la célebration du Concile à Vicence.

Il y envoya ſes Légats, afin de regler avec les Vénitiens toutes choſes pour la ſeureté, la commodité & la liberté du Concile, tandis que luy-même iroit à Nice pour travailler à la paix, ou à une longue treve entre l'Empereur & le Roy de France, à quoy il réüſſit.

C'étoit-là une grande diſpoſition à la prompte aſſemblée du Concile : mais les deux Princes repréſentérent au Pape que les Evêques de leurs Etats ne pourroient arriver à Vicence que ſur la fin de l'Automne ; que l'hyver étoit un temps incommode pour tenir une telle aſſemblée, & qu'il étoit à propos de la différer juſques à quelques mois. Le Roy des Romains écrivit auſſi au Pape, qu'il voyoit dans les eſprits des Proteſtans de la diſpoſition à la paix, & que ſi elle ſe pouvoit faire ſans un Concile, dont ils ne vouloient reconnoître l'autorité qu'à certaines conditions que l'Egliſe ne pouvoit pas admettre, ce ſeroit le mieux. Les Vénitiens mêmes qui négotioient actuellement une tréve avec Solyman, apprehendérent de l'irriter, ſi le Concile où l'on devoit traiter de la ligue des Princes Chrétiens contre luy, ſe tenoit dans une des villes de leur République ; & ſur cela ils retirérent la parole qu'ils avoient donnée au Pape ; mais il ne ſe rebuta pas. Onuphr. in Paulo III.

On parla encore de la convocation du Concile à diverſes repriſes pendant trois ou quatre ans. On propoſa de nouveau Mantouë, & puis Ferrare & Cambray. Enfin on ſe détermina à la ville de Trente : & l'an 1542. le Pape fit expédier une nouvelle Bulle, où il fit un grand éloge de la Religion, de la piété de l'Empereur, & du Roy de France & du zele qu'ils avoient pour le repos & le bien de la Chrétienté.

Cette

Cette Bulle choqua l'Empereur par les loüanges que le Pape y donnoit au Roy, & parce qu'il ſembloit le luy égaler dans l'attachement qu'il avoit au Siége, & dans ſon ardeur à procurer la tranquillité à l'Egliſe. Il luy en écrivit une longue lettre, remplie de plaintes, où il fit un parallelle de luy même avec le Roy d'un ſtile pareil à celuy de ſes harangues de Rome & des Diétes d'Allemagne. Le Roy, ſelon luy, étoit l'enfant prodigue, & luy l'enfant ſage, qui ne s'étoit jamais départi de ſon devoir. Il avoit, diſoit-il, contribué de tout ſon pouvoir à l'aſſemblée d'un Concile Général, pour y unir les Princes Chrétiens contre les Turcs: au lieu que le Roy de France avoit fait des alliances avec les Infidéles, les avoit ſuſcités contre les Princes Chrétiens, & n'avoit rien oublié, pour empêcher les Luthériens d'Allemagne de conſentir à la convocation du Concile. Il ſe répandoit enſuite dans des reproches les plus outrageans contre le Roy. Il l'accuſoit d'avoir délibéré de l'arrêter dans ſon paſſage par la France, & de luy avoir fait querelle mal à propos ſur la reſtitution du Duché de Milan: ſur quoy il prétendoit n'avoir donné aucune parole, qu'en ſuppoſant le rétabliſſement du Duc de Savoye dans ſes Etats avant toutes choſes. Il l'accuſoit encore d'avoir entretenu la diſſenſion ſur le fait de la Religion entre les Allemans, & ajoûtoit diverſes autres accuſations: d'où il concluoit que bien loin que le Pape dût regarder ce Prince comme un digne Fils de l'Egliſe, il devoit le déclarer ennemi du S. Siége, lancer contre luy ſes Anathêmes, & faire dans ſa perſonne un exemple, qui tint en reſpect tous les autres Rois de la Chrétienté.

Pallavic. lib. 3.

Une copie de cette lettre ayant été envoyée au Roy, il y fit faire une réponſe en forme d'Apologie par Pierre du Chatel, depuis Evêque de Mâcon, où toutes les accuſations de la lettre furent réfutées, la mauvaiſe conduite de l'Empereur dans la guerre contre les Turcs, où ſes armées tant de terre que de mer avoient preſque toûjours été battües, fort au long expoſée, & l'application de la Parabole de l'Enfant Prodigue parfaitement tournée en ridicule. Car on y diſuit par une ironie tres-piquante que le caractere de ce fils ſage de la Parabole, qui n'avoit jamais manqué de reſpect à ſon Pere, ne pouvoit pas être mieux exprimé, qu'il l'avoit été dans la perſonne de l'Empereur, lorſque l'an 1527. ſon armée tenant le Pape Clement VII. aſſiégé dans le Château S. Ange, au milieu d'une garniſon que la peſte ravageoit, pillant ſes threſors, éxigeant une groſſe rançon de luy pour ſa liberté, il luy marquoit une tendreſſe de fils en Eſpagne, en faiſant faire des Proceſſions & des prieres dans toutes les Egliſes, pour obtenir de Dieu ſa délivrance.

C'étoit par ces manieres outrageantes, mais aprés tout beaucoup plus pardonnables au Roy, puis qu'il ne faiſoit que repouſſer la calomnie, que ces deux Princes ranimoient leur haine, qui leur avoit déja fait reprendre les armes à l'occaſion de l'aſſaſſinat des Ambaſſadeurs de France: Mais cela n'empêcha pas le Pape de pourſuivre ſon deſſein pour l'aſſemblée du Concile à Trente, que les Princes Catholiques d'Allemagne avoient agréé dans la Diéte de Spire. Il nomma les Légats, qui devoient y préſider, & écrivit de nouveau à tous les Princes Chrétiens, pour les exhorter à y envoyer leurs Ambaſſadeurs & les Evêques de leurs Etats.

Les Légats ſe tranſporterent à Trente, pour en faire l'ouverture: mais la guerre plus vive que jamais entre les deux Princes empêchant la liberté & la ſeureté des chemins, peu d'Evêques s'y rendirent, & le Pape fut encore obligé de proroger le Concile juſqu'à un autre tems plus commode.

Enfin la paix ayant été faite par le Traité de Creſpi, le Pape de concert avec l'Empereur & le Roy, fixa l'ouverture du Concile au quinziéme de Mars de cette année 1545. Il nomma pour ſes Légats en cette Aſſemblée les Cardinaux Jean Marie de Monté, Marcel Cervin, & Renaud Pole, Anglois, qui tout parent qu'il étoit du Roy d'Angleterre, avoit été proſcrit par ce Prince, dont il avoit toûjours blâmé la conduite. Il n'y eut que les deux premiers, qui allerent à Trente, le Cardinal Pole étant reſté à Rome, ſur les avis qu'eut le Pape, que les Emiſſaires du Roy d'Angleterre avoient conſpiré d'enlever ce Cardinal dans le chemin.

Palavicin. hiſt. Concil. Trid. lib. 5. cap. 7. an. 1545.

Il ſe trouva ſi peu d'Evêques à Trente à l'arrivée des Legats, que l'ouverture du Concile fut remiſe au troiſiéme de May, & ſur de nouvelles difficultez, que les Ambaſſadeurs de l'Empereur faiſoient naître tous les jours, elle fut différée juſqu'au treiziéme de Décembre troiſiéme Dimanche de l'Avent.

Cependant trois Prélats de France étoient arrivés à Trente, ſçavoir Claude d'Odieu Evêque de Rennes, & non pas Archevêque de Reims, comme l'écrit par mépriſe Palavicin dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, Antoine Filholi de Ganac Archevêque d'Aix, & Claude de La Guiche Evêque d'Agde. Ces Prélats ennuyés de tous ces délais, qui leur étoient d'autant plus deſagréables, que les Agens de l'Empereur en étoient les auteurs, en écrivirent au Roy; & ſur leurs lettres il leur envoya ordre de revenir en France.

Cet ordre ayant été communiqué aux Légats, ils en furent tres-allarmés. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur en firent grand bruit, & Granvelle produiſit le Traité de Creſpi, prétendant que cette retraite étoit contre un des Articles, par lequel le Roy s'étoit obligé à procurer la convocation du Concile. Les Légats virent bien que cet empreſſement de Granvelle étoit plus un effet de ſon antipathie contre la nation Françoiſe, que de ſon zéle pour le bien de l'Egliſe, veu les chicanes, que luy & ſes Collégues avoient

faites juſqu'alors, pour éloigner l'ouverture du Concile. C'eſt pourquoy ils n'inſiſterent pas beaucoup ſur le motif qu'il apportoit: mais ils repreſenterent fortement aux Prelats François les fâcheuſes ſuites, qu'auroit leur départ, & que ſi le Roy ſçavoit la ſituation des choſes, il n'exigeroit pas d'eux l'éxécution du commandement qu'il leur faiſoit: de ſorte qu'aprés bien des conférences tenües ſur ce ſujet, il fut arrêté que l'Evêque de Rennes retourneroit ſeul en France, pour informer le Roy de ce qui ſe paſſoit à Trente, & que l'Archevêque d'Aix demeureroit. Pour ce qui eſt de l'Evêque d'Agde, il prit un milieu, qui fut de ſortir de Trente, pour obéir au Roy, & attendre un nouvel ordre.

Le procédé ambigu de l'Empereur embarraſſoit beaucoup plus le Pape que tout le reſte, & il ne comprenoit rien à ſa conduite. Car nonobſtant les empreſſemens qu'il avoit fait paroître pour la convocation du Concile, les Evêques de ſes Royaumes d'Eſpagne ne ſe mettoient point en chemin, ſes Miniſtres, qui étoient ſouvent en conférence avec le Cardinal Farneſe envoyé par le Pape en Allemagne, où étoit la Cour Impériale, parloient éternellement à ce Cardinal des inconvéniens, que le Concile pourroit produire, & luy faiſoient ſur tout appréhender que les Proteſtans, qui ne pouvoient en attendre qu'une condamnation certaine, ne priſſent ce prétexte, pour courir aux armes, & n'accablaſſent le parry Catholique, qui n'avoit encore pris aucunes meſures pour ſa défenſe. Ils luy propoſoient de tenir, avant que de paſſer plus outre, une Aſſemblée en Allemagne, où les Docteurs des deux partis traitaſſent des points controverſés entre eux; qu'on diſtinguât ceux ſur leſquels on convenoit, des autres ſur leſquels on conteſtoit, & qu'on s'approchât reciproquement ſur ceux-cy le plus qu'il ſeroit poſſible.

Le Cardinal Farneſe rendoit compte de tout ce manége au Pape & aux Légats du Concile, & leur marquoit en même tems ce qu'il ſoupçonnoit des deſſeins de l'Empereur, qui pouvoient bien être, ſelon luy, de ſe faire un mérite auprés des Luthériens d'avoir empêché le Concile, dont en effet ils ne s'accommodoient point, & de les engager par là à le ſeconder de toutes leurs forces contre la France, nonobſtant le Traité de Creſpi, & que le Roy négotiat actuellement par ſon Envoyé à la Porte, pour ménager une Tréve entre Solyman & l'Empire, & que Monſieur de Grignan ſon Ambaſſadeur en Allemagne parût preſque en tout agir de concert dans les Diétes avec les Miniſtres Impériaux.

Mais le Pape ne prit point le change, & fit faire l'ouverture du Concile au jour marqué, c'eſt à dire le treiziéme de Décembre, bien qu'il n'y eût alors encore à Trente que vingt-ſix tant Evêques, qu'Archevêques, & quelques Généraux d'Ordres Religieux.

An. 1545.

On avoit déja tenu cinq Seſſions, lorſque les Ambaſſadeurs de France arrivérent le vingt ſixieme de Juin. C'etoient Claude d'Urſé, Jacques de Liniéres Préſident de la troiſieme Chambre du Parlement de Paris, & Pierre Danés Evêque de Lavaur. Leur arrivée cauſa quelque embarras au Concile touchant la place qu'ils y devoient avoir. On fit une deliberation ſur ce ſujet le trentiéme de Juin. Les Légats furent d'avis qu'on ne remuât point la queſtion de la préſéance, parce qu'il n'y en avoit encore aucune néceſſité; que les ſeuls Ambaſſadeurs de l'Empereur aſſiſtoient au Concile, & que ceux de France ne leur diſputeroient point la premiére place.

An. 1546. Paſaric. lib. 8. c. 3.

Mais comme en ces ſortes de rencontres il y a toûjours des gens empreſſés à faire leur Cour aux Princes, ſans nul égard pour la tranquillité publique, il y eut quelques Prélats, qui pretendirent qu'on ne pouvoit accorder aux Ambaſſadeurs de France le rang immédiatement aprés ceux de l'Empereur, ſans prejudicier au droit du Roy des Romains. Ils dirent que dans le Concile de Latran les Ambaſſadeurs de Maximilien d'Autriche qui n'avoit que cette qualité, avoient precédé ceux du Roy de France; & que Ferdinand étant actuellement revêtu du même titre, devoit avoir les mêmes prérogatives.

L'Archevêque d'Armag repondit à cela, que ſans examiner la certitude de ce fait du Concile de Latran, il y avoit beaucoup de difference; qu'à la vérité Maximilien ne s'intituloit alors que Roy des Romains, parce qu'il n'avoit pas encore été couronné à Rome: mais qu'à cela prés, il avoit tous les droits d'Empereur; qu'il en éxerçoit toute la puiſſance dans l'Empire, au lieu que Ferdinand n'avoit par ce titre qu'un ſimple droit de ſucceſſion à l'Empire, & rien autre choſe, tandis que l'Empereur ſon frere en ſeroit en poſſeſſion. On repliqua à diverſes reprises de part & d'autre. La concluſion fut, qu'on s'en rapporteroit à la prudence des Légats, que l'on chargea de terminer au plûtôt cette affaire.

Mais les Ambaſſadeurs de France offenſés de ce qu'on avoit mis ce point en délibération, firent déclarer aux Légats par l'Evêque d'Agde, que ſi on héſitoit ſeulement là-deſſus, ils alloient partir, pour retourner en France.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'aviſérent de faire une autre difficulté: & s'ils y avoient inſiſté, il n'en falloit pas davantage, pour tout rompre. Ils dirent que l'Empereur aſſiſtant au Concile devoit y avoir une place ſéparée de celles des autres Princes, qui y aſſiſteroient avec luy, & qu'eux répréſentant ſa perſonne, ils devoient auſſi en avoir une hors du rang des autres Ambaſſadeurs, & que par conſéquent ceux de France ne devoient point être aſſis à côté d'eux. C'étoit là une de ces vaines prétentions, que les Miniſtres propoſent quelquefois, plûtot pour faire re-

marquer la prééminence de leur maître, qu'à dessein de les soûtenir. Les Légats n'eurent pas beaucoup de peine à les empêcher de faire cette nouvelle chicane; & ne les ayant pas non plus trouvés fort vifs sur l'article qui concernoit le Roy des Romains, la contestation finit au contentement des Ambassadeurs de France. Mendosa même Ambassadeur de l'Empereur se piqua d'honêteté en cette occasion; & quoyque depuis quelque tems il n'assistât pas au Concile, à cause d'une fiévre quarte, dont il étoit fort tourmenté, il voulut s'y trouver à la réception des Ambassadeurs de France. Il leur fit de grandes civilitez, & ils prirent leurs places à côté de luy.

Je n'entreray désormais dans le détail de ce qui se passa dans ce Concile, qu'autant que quelques événemens, qui eurent rapport à la France, m'y obligeront. Je reviens aux affaires de Picardie, où la guerre continuoit avec les Anglois. Il y eut au commencement de la campagne de 1546. deux actions importantes, & les Anglois y furent fort mal menés par les François.

An. 1546. Memoires de Langey, Liv. 10.

La peste, qui s'étoit mise dans la garnison du fort d'Outr'eau pendant l'hyver, y avoit fait un assez grand ravage: mais elle avoit cessé vers le printems. Comme ce fort étoit tres-proche de Boulogne, les Anglois, qui en étoient fort incommodés, mais qui n'osoient entreprendre de l'assiéger dans les formes, ne pensoient qu'à l'affamer. Ils étoient fort alerte, pour empêcher qu'il n'y entrât des vivres: & d'autre part toute l'application du Maréchal de Biez étoit de ne l'en pas laisser manquer.

Il fit partir de Montreüil le jour de Pâques un convoy sous les ordres de Senerpont son Lieutenant, à la tête d'une troupe de Gendarmes. Ce Commandant rencontra le lendemain au pont de Briques trois cens chevaux Anglois, qui s'y étoient postés, pour luy disputer le passage. Il les attaqua, les dissipa sans beaucoup de résistance, & conduisit son convoy au fort avec perte seulement de deux hommes d'armes & de trois Archers, qui furent pris.

Mais les Anglois l'attendirent au retour, après avoir été renforcés de quatre cens chevaux de la garnison de Boulogne, auxquels devoient encore se joindre quatre cens Arquebusiers. Senerpont nonobstant l'inégalité des forces, sçachant que le Maréchal de Biez approchoit, pour le soûtenir, sortit du fort, pour retourner à Montreüil. Il tomba sur cette cavalerie avant que les Arquebusiers fussent venus, la chargea; & secondé par le Colunel de Tais & le Comte Rein-grave, que le Maréchal avoit envoyé devant avec une petite troupe de Gentilshommes, mit l'ennemi en déroute après un assez rude combat. Le Maréchal de *Calais, qui commandoit les Anglois, fut tué sur la place avec environ six-vingt cavaliers, & il n'en demeura gueres moins du côté des François. Le Rein-grave y fut blessé: & Senerpont ayant forcé le passage, amena au Maréchal de Biez soixante & quinze prisonniers, tous vêtus de casaques de velours chamarrées d'or & d'argent.

* C'est ainsi que l'appelle Mr de Langey dans ses Memoires.

L'autre action se fit quelque tems après, & encore à l'occasion du ravitaillement du fort. Elle fut plus considérable que la précédente par le nombre des combattans de part & d'autre. Le Maréchal de Biez conduisoit le convoy luy même avec quatre mille Lansquenets, commandez par le Rein-grave leur Colonel, cinquante hommes d'armes, & deux cens Arquebusiers. Le Mylord Sorel, ou Surri, fils du Duc de Norfolc, vint au devant de luy à la tête de six mille hommes, & le rencontra sur le mont S. Etienne. On se battit avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté des deux côtez: mais enfin les Anglois plièrent, & se retirérent sous un petit fort, où ils furent encore attaqués & forcés. Sept ou huit cens demeurerent sur la place, & plus de six-vingt furent faits prisonniers.

Ces mauvais commencemens de la campagne étonnérent le Roy d'Angleterre, qui se voyoit abandonné de l'Empereur, & obligé à faire de grosses dépenses, pour soûtenir sa conquête. Il sçavoit que le Roy faisoit de grands préparatifs, pour venir assiéger Boulogne, & que si elle étoit une fois prise, il auroit peine à sauver Guisnes & les autres places des environs de Calais. C'est ce qui le détermina à penser à la paix: & le Roy toûjours persuadé des mauvaises intentions de l'Empereur, sur tout depuis la mort du Duc d'Orléans, accepta volontiers la proposition, que Henri luy fit, de mettre leurs differens en négotiation.

Les Conférences se tinrent entre Ardres & Guisnes. L'Amiral d'Annebaut, & le sieur Raymond Premier Président du Parlement de Roüen, furent nommés Plénipotentiaires par le Roy, & Mylord Dudeley Amiral d'Angleterre par Henri VIII. La paix fut conclüe le septiéme de Juin, & les conditions du Traité furent en substance; que le Roy dans l'espace de huit ans payeroit au Roy d'Angleterre huit cens mille écus, pour le dédommager des frais de la guerre, & en particulier des fortifications qu'il avoit faites à Boulogne, & en quelques autres places du Boulenois, & des pensions qu'on avoit cessé de luy payer, & qu'au bout de huit ans ce Prince rendroit au Roy Boulogne & tout le Boulenois.

Recüeil de Traitez par Leonard T. 2. an 1546.

Il y a une chose remarquable dans la teneur de ce Traité, c'est que Henry VIII. parmi ses titres en prend deux, dont l'union doit paroître fort bisarre, sçavoir celuy de défenseur de la foy, que le Pape Leon X. luy avoit donné, à cause d'un livre qu'il avoit fait, ou qu'il avoit publié sous son nom contre Luther; & celuy de Chef supréme de l'Eglise Anglicane & Irlandoise: titres, qui assûrément étoient fort incompatibles.

Ce fut là le dernier Traité qu'il fit avec la France, étant mort sept mois aprés, c'eſt à dire le vingt huitiéme de Janvier de l'année ſuivante, âgé de cinquante-ſept ans, & ſur la fin du trente-huitiéme d'un Regne infiniment funeſte à la Religion : Car ſon ſcandaleux ſchiſme ouvrit peu de tems aprés ſa mort la porte à l'héréſie, qui infecta toute l'Angleterre, & enſuite le Royaume d'Ecoſſe. Elle fut depuis ce tems-là la Religion dominante dans ces Royaumes, excepté durant quelques intervalles trop courts, pour remédier à un mal déja ſi enraciné, & toûjours ſi opiniâtré.

An. 1547.

Une paſſion infame en fut la premiére cauſe. Pluſieurs de ceux qui l'allumérent, ou qui la fomentérent, en portérent la peine, même du vivant de Henri. Un nombre infini de zélez Catholiques périrent dans les perſécutions qu'elle ſuſcita ; & l'humeur ſanguinaire de ce Prince n'a pas moins contribué que ſes exceſſives débauches, à rendre ſa mémoire odieuſe à la poſtérité. Il eut ſix femmes les unes aprés les autres. Il fit couper la tête à deux, & en répudia deux autres. Se ſentant prés de ſa fin, il fit appeller quelques Evêques, pour délibérer avec eux de ſa réconciliation avec l'Egliſe Romaine : mais ces Prélats appréhendant que ce ne fût un piége, qu'il leur tendoit, ainſi qu'il avoit fait à d'autres en quelques occaſions, n'oſérent ſe déclarer. Il n'y eut qu'Etienne Gardiner Evêque de Vincheſtre, qui luy conſeilla d'aſſembler ſon Parlement, pour délibérer ſuivant les régles de la conſcience ſur un ſujet ſi important, ou s'il n'avoit pas le tems de le faire, de donner au moins par écrit une marque ſincére de ſon repentir : Mais Henri en ayant parlé enſuite à quelques Seigneurs qui craignirent qu'on ne les obligeât de reſtituer les biens d'Egliſe qu'on leur avoit donnés, ils l'empêchérent de le faire.

Sanderus de Schiſm. Liv. 1.

Il laiſſa trois enfans, ſçavoir Marie de Catherine d'Arragon, Edoüard de Jeanne Seimer, & Elizabeth d'Anne de Boulen. Il ajugea la Couronne à Edoüard, luy ſubſtitua Marie, & à Marie Elizabeth, ordonnant que s'ils n'avoient pas de poſtérité, le Royaume retournât à ceux, à qui il appartiendroit par les Loix & les Coûtumes d'Angleterre.

Cette mort fut annoncée au Roy à Saint Germain en Laye ; & il en fut fort affligé, parce qu'il avoit ſujet d'eſpérer que ce Prince mécontent de l'Empereur, qui l'avoit abandonné, ſe lieroit plus étroitement que jamais avec la France. On remarqua que cette nouvelle avoit fait beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit. Ceux, qui l'approchoient de plus prés, s'apperçûrent que depuis ce moment-là il étoit fort penſif. Il étoit à peu prés de même âge & de même complexion que le Roy d'Angleterre. Il n'avoit été que trop ſujet aux mêmes foibleſſes, & ſa ſanté en étoit fort altérée. C'étoient ces réflexions chagrinantes, qui cauſoient ſa mélancholie : mais comme on ſe flatte toûjours en cette matiére, ſon inquiétude n'alloit pas juſqu'à luy perſuader qu'il fût auſſi proche du terme de ſa carriére qu'il l'étoit. Il ne ſurvécut effectivement que deux mois au Roy d'Angleterre.

Mémoires de Langey Liv. 10.

Au commencement de Février il fut pris d'une fiévre lente, qu'il eſpéra ſurmonter par l'éxercice de la chaſſe. Il s'en alla à la Muette, Maiſon de Plaiſance qu'il avoit bâtie au bout de la forêt de S. Germain. Il y ſéjourna ſept ou huit jours, & alla de-là à Limours, pour y paſſer le Carnaval : mais le chagrin le rendant inquiet, il paſſa à Rochefort, où tous les ſoirs au retour de la chaſſe il avoit des redoublemens : ce qui l'obligea de retourner à S. Germain. Il vint coucher à Ramboüillet, où ſa fiévre s'étant extraordinairement augmentée, il y mourut d'un ulcere entre l'anus & le ſcroton, cauſé par ſon incontinence, & qui l'avoit déja mis en danger de mort à Compiégne ſix ou ſept ans auparavant. Il reçût les Sacremens de l'Egliſe avec de grands ſentimens de pénitence, & fit à ſon fils avant que de mourir, de tres-belles leçons luy recommanda extrémement de ſoulager ſes ſujets par la diminution des impôts, & de ſe ſervir dans ſes Conſeils & dans la guerre, s'il étoit obligé de la faire, des avis de l'Amiral d'Annebaut, dont il connoiſſoit la prudence, la valeur, & le zéle deſintereſſé pour l'Etat.

Belcar Liv. 15.

Ce fut le dernier jour de Mars que la France fit cette perte ; car nonobſtant ce qui a été écrit par quelques Hiſtoriens au deſavantage de ce Prince, c'en fut une véritable pour la France. L'âge & l'expérience avoient meuri ſon eſprit un peu trop vif, trop entreprenant, & plus attaché pendant une grande partie de ſon Regne à ſes plaiſirs, qu'aux affaires de ſon Etat, & qu'à prendre ſes précautions dans les grands deſſeins qu'il formoit, & que ſa négligence ou ſa témérité rendirent funeſtes à ſa propre perſonne & à ſon Royaume. Les qualitez de l'ennemi qu'il eut en tête firent paroître ſes défauts bien plus qu'ils n'auroient paru en d'autres conjonctures. Ils avoient tous deux beaucoup d'eſprit, beaucoup de valeur, beaucoup d'ambition : mais tout cela étoit ſoûtenu dans Charles V. par beaucoup de prudence, d'applicarion, de fineſſe, de ruſe ; & étoit mis fort mal en œuvre par François I. ſouvent trop franc & trop ouvert, trop aiſé à ſéduire par les apparences d'une ſincérité affectée, qui le faiſoient donner dans les piéges, qu'on luy tendoit en toutes les négotiations, & principalement dans les entrevûës qu'il eut avec l'Empereur, dont il fut toûjours la dupe. Il étoit affable, familier avec ſes Courtiſans, libéral, mais mauvais ménager. Il avoit l'eſprit vif, pénétrant, aiſé, une mémoire heureuſe, s'exprimoit facilement, noblement, avec beaucoup de vivacité, & même d'éloquence, quand il en étoit beſoin. Il avoit beaucoup de goût pour les beaux arts, il aimoit la converſation

An. 1547.

Belcarius Liv. 16.

des perſonnes ſçavantes, & en avoit tellement profité, que quoy qu'il eût tres-peu étudié pendant ſa jeuneſſe, il parloit ſur toutes ſortes de ſujets avec autant de diſcernement & de juſteſſe, que ceux mêmes qui les avoient le plus approfondis. Il n'y avoit pas juſqu'aux arts les moins dignes de ſa connoiſſance, dont il ne ſçût les termes, & dont il ne connût les inſtrumens & leur uſage, prenant plaiſir quand l'occaſion s'en préſentoit, à s'inſtruire de tout ce détail.

Ce goût du Prince pour les ſciences les fit fleurir de ſon tems dans le Royaume, où avant luy elles étoient peu cultivées. Il fonda un grand nombre de Chaires dans l'Univerſité de Paris pour toutes ſortes de Facultez. La doctrine étoit pour les gens de qualité un moyen ſeur de parvenir à la faveur, quand ils avoient d'ailleurs ce qu'il falloit, pour ſoûtenir les grands emplois; & c'eſt par là que Jean Cardinal du Bellay, Guillaume & Martin de Langey ſes freres furent en ſi grande conſidération ſous ce Regne. On commença à revoir en France des Evêques & des Magiſtrats ſçavans. Pierre du Chatel dût à ce mérite ſon Evêché de Maſcon & ſa Charge de Grand Aumônier, Pierre Danés l'Evêché de Lavaur, Guillaume Pellicier celuy de Montpellier, François Olivier la dignité de Chancelier de France, Guillaume Budé & Laſare de Baif celle de Maîtres des Requêtes, ſans parler de Jean-Jacques de Meſme, qui s'éleva par la même voye dans la Robe, la délicateſſe de ſa ſanté ne luy ayant pas permis de tourner du côté de l'épée comme ſes ancêtres.

Ce Prince commença à Fontainebleau la Bibliotheque Royale, qui fut depuis apportée à Paris ſous le Regne de Henry le Grand, & la fournit de quantité de beaux livres & de Manuſcrits rares, qu'on alla chercher juſques dans le Levant, & en d'autres pays étrangers. Luy-même compoſa un ouvrage tres-bien écrit ſur la Diſcipline militaire, dont parle ſainte Marthe. Il écrivit cet ouvrage à l'occaſion de la nouvelle milice, qu'il créa, & qu'il partagea en Légions. Il avoit encore formé de nouveaux projets pour l'avancement des belles lettres dans le tems qu'il mourut: mais il en fit aſſez, pour mériter l'éloge qu'on luy donna, de Pere & de Reſtaurateur des ſciences.

Entre pluſieurs Ordonnances, qu'il fit pendant ſon Regne, il y en a une fort ample de 1539. dont l'article cent onziéme m'a paru digne d'être remarqué. Il y ordonne que *d'orenavant tous Arreſts ... ſoient prononcés, enregiſtrés, & délivrés aux parties en langage maternel François, & non autrement.* La raiſon qu'il apporte de cet article eſt qu'il naiſſoit ſouvent des difficultez ſur l'intelligence des mots Latins, qui donnoient lieu à de nouveaux procez.

Cela ſuppoſe viſiblement qu'autrefois les Arreſts de la Cour ſe mettoient en Latin. Ce n'eſt pas à dire que le Préſident les prononçât en cette langue. Il les prononçoit en François, le Greffier les couchoit de même ſur ſon plumitif: mais quand il étoit queſtion de leur donner leur forme, pour les délivrer aux parties, on les mettoit en Latin. Je ne croy pas non plus que cet uſage fut encore général, ou même fréquent du tems de François I. mais il n'étoit pas encore aboli: & il le fut par cette Ordonnance, qui ſtatua la même choſe pour les teſtamens, les contracts, & les autres actes juridiques. Cet article étoit auſſi relatif à une Ordonnance de Loüis XII. de l'an 1512. ſelon laquelle les requêtes & informations devoient ſe faire dans le langage du pays des parties: ce qui étoit encore ſujet à plus d'inconvéniens, que ſi ces actes euſſent été faits en Latin, parce que le langage qu'on parle en la plûpart des frontiéres de France n'eſt gueres connu dans les Tribunaux, où les affaires ſe jugent en dernier reſſort. C'eſt la réfléxion de M. Bourdin Procureur Général au Parlement de Paris dans une eſpéce de Commentaire qu'il a fait ſur l'Ordonnance de 1539. An. 49.

Nonobſtant la paſſion de l'amour, à laquelle ce Prince s'abandonna beaucoup, il conſerva toûjours un grand fond de Religion, & autant par une véritable piété, que par une ſage politique, il prit toutes les précautions poſſibles, pour empêcher que les nouveautez en matiere de Religion ne s'introduiſiſſent dans ſon Royaume. Il y donna la chaſſe à Calvin & à ſes diſciples, qui ne laiſſérent pas de s'y faire bien des partiſans ſecrets, & il fit de terribles exemples de ſévérité en cette matiére.

Il bâtit, ou rétablit pluſieurs maiſons Royales, comme Fontainebleau, S. Germain en Laye, Chambor, le Château de Madrit au bois de Boulogne, Folembray, Villers-Coterets, & commença le bâtiment du Louvre à Paris. Il érigea en Duchez & Pairies le Comté de Vendôme pour Charles de Bourbon, Montpenſier pour Loüis de Bourbon, Guiſe pour Claude de Lorraine, & Nevers pour François de Cléve.

Il prit pour ſon Symbole une Salamandre avec ces mots de ſon invention: *Nutriſco & extingno*: Je nourris & j'éreins, dont j'avoüe que j'ay peine à pénétrer le ſens & la fineſſe. Il vouloit apparemment faire comprendre, que comme cet animal, ainſi qu'on le dit, vit au milieu du feu, de même il étoit à l'épreuve des plus rudes revers de la fortune.

Paradin écrit que Charles Comte d'Angoulême, pere de François I. avoit pris avant luy le Symbole de la Salamandre, & que pour ce qui eſt de l'ame de cette deviſe, il avoit vû une médaille de bronze, où elle étoit en Italien de cette maniére: *Nudriſco il buono é Spengo il reo*, par où il marquoit ſa bonté & ſon équité, qui le rendoient libéral envers les gens de bien, & luy faiſoient punir les méchans. L'ame Latine fut appa-

Paradin Deviſes héroïques.

remment faite d'après l'Italienne, qui fut abregée par ce Prince même, ou par quelque autre, qui ne sçavoit pas mieux le Latin que luy; car le *nutrisco* n'est pas un mot Latin.

Il eut de Claude de France sa première femme trois fils, l'aîné François Dauphin, & le Duc d'Orléans le troisiéme, qui moururent de son vivant, & Henri, qui fut son successeur à la Couronne. Il eut aussi quatre filles: Loüise, qui par le Traité de Noyon étant encore au berceau, fut accordée en mariage à Charles V. mais elle mourut, n'ayant pas encore deux ans; Charlote, qui fut aussi destinée au même Prince, & mourut à l'âge de huit ans; Madeléne, qui épousa Jacques V. Roy d'Ecosse, & ne vécût que peu de tems après son mariage & son arrivée dans son Royaume; Marguerite de France, qui A sous le Regne du Roy son frere Henry II. épousa Emanuel Philbert Duc de Savoye l'an 1559.

François I. étoit d'une taille haute & assez bien proportionnée, excepté qu'il avoit les jambes un peu trop menues. Il avoit un front large, les yeux vifs, le nez long & un peu recourbé, la couleur blanche, & le poil noir, de la majesté & de la douceur sur le visage: mais avec cela les traits un peu grossiers, au moins si l'on en juge par deux portraits faits de son tems, dont j'en ay un, & l'autre est parmi les tableaux curieux de M. de Gagniéres. Dans le premier il a une barbe épaisse & les cheveux courts. Il mourut en la cinquante-troisiéme année de son âge, & en la trente-troisiéme de son Regne B

HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI II.

An. 1547.

HENRI II. du nom Roy de France monta sur le Thrône le trente & uniéme de Mars, qui étoit le jour même que vingt-neuf ans auparavant il étoit venu au monde. Il avoit déja donné des preuves de sa valeur à la tête des armées, & la modération, qu'il avoit toûjours fait paroître dans sa conduite, faisoit espérer à la France un Regne moins agité que celuy de son prédécesseur. Cette espérance toutefois ne fut pas remplie. Les guerres du vivant de ce Prince, quoyque moins funestes à l'Etat, ne furent ni guéres moins fréquentes, ni guéres moins sanglantes, qu'elles l'avoient été jusqu'alors: & dans le moment qu'il les terminoit d'une maniére, qui sembloit devoir rendre la paix durable, il fut enlevé à la France par un accident fâcheux, qui la plongea dans les plus extrêmes malheurs. B

Il marqua sa tendresse pour le feu Roy son pere par le dessein qu'il prit, & qui fut depuis exécuté, de luy élever un magnifique Mausolée à S. Denis. Les obséques se firent avec toute la splendeur & toute la magnificence possible; & ensuite on travailla aux préparatifs pour la cérémonie de son Sacre. C

An. 1548. Il se fit à Reims le vingt-sixiéme du mois de Juillet. * Henri d'Albret Roy de Navarre y représenta le Duc de Bourgogne, Antoine de Bourbon Duc de Vendôme celuy de Normandie, Claude de Lorraine Duc de Guise celuy de Guyenne, François de Cléves Duc de Nevers y tint la place du Comte de Flandre, Loüis de Bourbon Duc de Montpensier celle du Comte de Champagne, & François de Lorraine Duc d'Aumale fils de Claude Duc de Guise celle du Comte de Toulouse: & comme les Pairs sont de cette cérémonie en cette qualité le Duc de Guise eut par provision le pas sur le Duc de Montpensier, quoyque Prince du Sang, parce que le Comté de Guise avoit été érigé en Duché plusieurs années avant celuy de Montpensier: mais depuis la chose fut autrement reglée en faveur des Princes du Sang.

Quelques mouvemens que se donnent d'ordinaire les Courtisans, pour paroître avec éclat en ces sortes de cérémonies, ce n'étoit pas ce soin, qui les occupoit le plus alors. Ils attendoient avec impatience, & plusieurs avec inquiétude, sur qui le Soleil levant répandroit ses favorables influences: & ce que la plûpart avoient prévû arriva: ce changement de Maître fit entiérement changer de face à la Cour.

Le Maréchal d'Annebault, nonobstant la

* Il est fort pesant de voir combien les Historiens marquent diversement l'époque de ce Sacre. Le P. Labbe le met au 29. de Juillet, & dans son abregé au 5, & Marte au 18 & l'auteur des Faites des Rois de la Maison d'Autrans au 26. Cette derniere époque est la véritable suivant l'Ordonnance provisionelle, &c. tirée de la Bibliotheque de Mr Baluze.

Cérémonial de France.

Belcar, Liv. 25. M. de Thou L. 4.

recommandation du feu Roy, & l'éloge, que ce Prince en avoit fait à ſon fils en mourant, n'eut plus aucune part au gouvernement. Le Conneſtable de Montmorency rappellé de ſon exil de Chantilly, reprit la place, que ce Seigneur luy avoit enlevée : & ſon rétabliſſement fut ſi prompt, que dés le troiſiéme d'Avril, c'eſt à dire trois jours aprés la mort de François I. il exerçoit les fonctions de ſes charges à S. Germain en Laye : & ce fut luy qui y reçût les Députez de la ville de Paris, quand ils y vinrent, pour rendre leur obéiſſance au nouveau Roy. Le Cardinal de Tournon ſe vit avec un égal chagrin exclus du Conſeil, & ſupplanté par François de Lorraine Duc d'Aumale, qui avoit eté élevé auprés du Roy, & avoit eu toute ſa confiance, tandis qu'il étoit Daupbin,

Dans un Extrait des Regiſtres de la Maiſon de ville de Paris.

Gilbert Bayard & le ſieur de Villeroy Secrétaires d'Etat * cedérent leur employ à Jean du Thiert & à Coſme de Clauſſe de Marquemont. Quelque tems aprés Pierre Liſet, Premier Préſident du Parlement de Paris fut obligé de donner la démiſſion de ſa charge, qui fut remplie par Jean Bertrandi Préſident au Parlement de Toulouſe. Le Chancelier François Olivier fut éloigné de la Cour : & comme il refuſa de ſe démettre de cette haute dignité, fondé ſur l'Ordonnance de Louis XI. qui défendoit de priver les Magiſtrats de leurs charges, excepté le cas de forfaiture, on luy ota les Sceaux, qui furent donnés à Bertrandi. Le Roy à cette occaſion érigea la Garde des Sceaux en Charge, & y attribua les honneurs & l'autorité de Chancelier, en déclarant cependant qu'il ſupprimeroit cette nouvelle charge à la mort du Chancelier Olivier. Mais ce Magiſtrat revint à la Cour ſous François II. & les Sceaux luy furent rendus.

* Quoique nos Rois ayent toûjours eu des Sécretaires qui faiſoient les fonctions de Sécretaire d'Etat, cependant ils ne portoient pas ce titre; & ce ne fut qu'en cette année 1547 qu'il leur fut attribué, ainſi que je le dirai ſur la fin de ce Regne. J'ai pas laiſſé cependant de me ſervir de ce terme ſous les regnes précédens, pour me conformer à la maniere de parler de ces derniers tems. Le Roy en inſtitua quatre, ſçavoir, les Sieurs du Thiert, Clauſſe, Bochetel & Laubeſpine.

On fit auſſi le procés au Maréchal de Biez, accuſé de pluſieurs fautes commiſes dans le commandement des armées de Picardie dans le tems que les Anglois aſſiégeoient Boulogne. Il fut condamné à une priſon perpétuelle ; & Jacques de Coucy-de-Vervins ſon gendre, qui avoit rendu cette place, lorſque le ſecours approchoit, pour en faire lever le ſiége, eut la tête tranchée.

Memoire de la Chambre des Comptes de Paris, cotté Q. Q. fol. 96. v°. Edit d'Avril l'an 1551.

Ces changemens de fortune, qui arrivérent dans l'eſpace des deux ou trois premiéres années du nouveau Regne, furent pour la plûpart les ſuites de la diſgrace de la Ducheſſe d'Etampes, & de la faveur de Diane de Poitiers. La premiére avoit été toute-puiſſante ſous le Regne de François I. & la ſeconde l'étoit devenüe ſous celuy de Henry II. Leurs amis eurent part à leur fortune. Les uns ayant perdu leur appuy par la chûte de la Ducheſſe, tombérent avec elle, & les autres en ayant trouvé un tres-fort dans le grand crédit de Diane, occupérent les places des premiers.

Dans ces révolutions ſi ordinaires à la Cour, quand elle change de maître, Henri crût n'avoir rien à ſe reprocher, ayant remplacé le Cardinal & l'Amiral par deux auſſi grands hommes que l'étoient le Conneſtable & le Duc d'Aumale, tous deux tres-capables de l'aider dans ſon Conſeil, & à la tête de ſes armées contre le redoutable ennemy, qu'il devoit bien-tôt avoir ſur les bras, ſelon toutes les apparences : Car ce fut en cette année que Charles V. ſe vit au plus haut point de ſon bonheur, de ſa gloire, & de ſa puiſſance.

Il venoit de terminer tres-glorieuſement la guerre, qu'il avoit enfin déclarée aux Proteſtans d'Allemagne de la ligue de Smalcalde, & il en tenoit les deux Chefs priſonniers Frideric Duc de Saxe, qu'il avoit défait & pris à la bataille de Mulberg au paſſage de l'Elbe, & Philippe Landgrave de Heſſe, qu'il arrêta, ſi nous en croyons le ſieur d'Aubigné, par une de ces ſupercheries, que ce Prince ſe crût toûjours permiſes, quand il s'agiſſoit de ſon interêt. Une dangereuſe conjuration, qui alloit luy faire perdre l'Etat de Genes, avoit écloüé : elle avoit été tramée par Jean de Fieſque Comte de Lavagne, & ſi bien conduite, qu'il étoit déja maître de la ville, lorſque par le malheur le plus inopiné, & par un effet de cette bonne fortune de Charles V. laquelle ne contribua pas moins à ſa haute élevation, que ſa politique & ſon courage, ce Seigneur paſſant d'une galere à une autre, tomba dans la mer, & s'y noya. Sa mort déconcerta tous les conjurez, qui n'étoient guéres redoutables, que parce qu'ils avoient un Chef du caractere de Fieſque. C'étoit un des plus grands hommes de ſon tems par ſa valeur, par ſon activité, & par toutes les qualitez requiſes, pour réüſſir dans les plus hautes entrepriſes.

Hiſtoire d'Aubigné Liv. 2. c. 2.

Sigonius in vita Aurat. Follietta &c.

L'Empereur aprés ſa victoire d'Allemagne avoit toutes les troupes de l'Empire à ſa diſpoſition. Il ne pouvoit ignorer les ſecours d'argent, que le Duc de Saxe & le Landgrave avoient tirés de François I. durant cette guerre, & les efforts que ce Prince avoit faits, pour engager le Pape, les Vénitiens, & les Suiſſes dans une ligue avec la France contre la maiſon d'Autriche. D'ailleurs les troupes Impériales groſſiſſoient dans le Piedmont, & y faiſoient même de tems en tems quelques hoſtilitez. Tout cela donnoit lieu de craindre une rupture procbaine entre les deux Couronnes. L'Empereur y étoit plus porté que le Roy : mais la prudence l'empêcha de ſuivre ſon penchant. Il voulut affermir la tranquillité de l'Allemagne : & la crainte de quelques nouveaux ſoulevemens de la part des Proteſtans, tandis qu'il ſeroit occupé ailleurs, luy fit ſuſpendre ſes autres projets.

Diverſes Lettres originales au Recueil de M. de Lamoignon, T. 3.

Ce parti, que prit l'Empereur, donna moyen au Roy de rompre les meſures de la Cour d'Angleterre dans une affaire, qu'il regarda comme tres-importante pour ſon Etat.

Suivant la diſpoſition teſtamentaire de Henri VIII. Edoüard ſon fils âgé de neuf

ans avoit été reconnu pour Roy d'Angleterre. Entre ſeize tuteurs, qui luy furent donnés par ce Prince un peu avant ſa mort, Edouard Seymer Comte de Herford, & depuis Duc de Sommerſet, étoit le plus conſidérable, & les quinze autres luy avoient déferé la principale autorité avec le Titre de Protecteur du Roy & du Royaume.

Ce Seigneur extrémement entêté des erreurs de Luther, les inſpira à ſon Pupile, & ce fut par ſon moyen & ſous ſon autorité que l'Angleterre paſſa du ſchiſme à l'héreſie. A cela prés il procuroit avec application les avantages de l'Etat. Il regarda comme un des plus importans le mariage d'Edouard avec Marie Stuart héritiére de la Couronne d'Ecoſſe, plus jeune encore que ce Prince de trois ou quatre ans : & c'étoit ce que la Cour de France avoit réſolu d'empêcher, pour l'interêt qu'elle avoit, à ne pas ſouffrir l'union des deux Royaumes ſous un même Souverain.

Il s'étoit fait du vivant de Henri VIII. un Traité ſur ce ſujet entre les deux nations : & le mariage avoit été arrêté par le Comte d'Arran de la maiſon des Hamiltons, un des Adminiſtrateurs du Royaume d'Ecoſſe : mais ſur les remontrances du Cardinal de S. André, autre Adminiſtrateur, & fort attaché à la France, ce Traité n'avoit point eu d'effet. Ce changement produiſit la guerre, que Henri fit aux Ecoſſois, & que le Duc de Sommerſet pouſſa vivement aprés la mort de ce Prince. Il gagna ſur eux une grande bataille à Pinkinceluht, prit Leibourg & quelques autres places, & établit ſes quartiers aſſez avant dans l'Ecoſſe.

Dans les Lettres du Protecteur d'Angleterre aux Ecoſſois.

Il eſpéra aprés une ſi grande victoire trouver les Ecoſſois plus dociles, & leur envoya au mois de Fevrier un écrit en forme de lettre, où aprés leur avoir repréſenté les grands biens, que l'union des deux Royaumes produiroit à l'un & à l'autre, en retranchant tous les ſujets de guerre & tâché de répondre aux difficultez, qui pouvoient arrêter les Ecoſſois il leur avoit offert la paix, à condition du mariage de leur Princeſſe avec le Roy d'Angleterre : & pour montrer que l'intention des Anglois n'étoit point de faire du Royaume d'Ecoſſe une Province d'Angleterre ils ſe ſoûmettoient tout vainqueurs qu'ils étoient, à faire quitter à leur Roy aprés l'union de l'Ecoſſe le titre de Roy d'Angleterre, pour prendre celuy de Roy de la grande Bretagne.

An. 1548.

Le Conſeil d'Ecoſſe, qui s'étoit aſſûré du ſecours de France, n'avoit point été ébranlé par cet écrit, nonobſtant les deſavantages des années précédentes : & un des principaux motifs, pour n'y point avoir d'égard, ſur la ruine de la Religion Catholique en Angleterre, que le Protecteur y aboliſſoit par tout.

Les Ecoſſois étoient déja convenus avec le Roy de France, de marier la Princeſſe avec François Dauphin, qui étoit à peu prés de même âge qu'elle, & on préparoit en France une armée, pour la faire paſſer en Ecoſſe. Deux raiſons firent que rien ne manqua aux troupes deſtinées à cette expedition. Premierement l'importance de la choſe même, car rien ne pouvoit être plus avantageux à la France, que d'empêcher l'union des Ecoſſois avec les Anglois, & que de procurer une Couronne au Dauphin. Secondement la Reine Douairiére d'Ecoſſe étoit fille de Claude Duc de Guiſe, & ſœur du Duc d'Aumale, qui en qualité de favori faiſoit exécuter avec la derniere exactitude les Ordres du Roy pour l'armement de terre & de mer.

Les troupes au nombre de ſix mille hommes étoient conduites par des Chefs de réputation. Le Général étoit le Seigneur d'Eſſé, celuy qui ſous le Regne précédent avoit ſoutenu ſi glorieuſement le ſiége dans Landrecy, que l'empereur aſſiégoit en perſonne, & qu'il fut contraint de lever. Ceux qui commandoient l'armée d'Ecoſſe ſous d'Eſſé étoient le Rheingrave Colonel des Lanſquenets, Pierre Strozzi Général des troupes Italiennes en France, & d'Andelot frere de Gaſpard de Coligny neveu du Conneſtable. Leon Strozzi frere de Pierre Strozzi Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & Prieur de Capoüe, commandoit la Flotte. D'Eſtauges, la Rochefoucault, Montpezat, Curſol, Joyeuſe, Raymond de Gaſſion qui étant arrivé en Ecoſſe avec la qualité de ſimple Capitaine de chevaux legers, y fit dans la ſuite la fonction de Commandant Général de la cavalerie, & y fut tué : l'Iſle-Adam, Bourdillon, la Chapelle-Biron, & pluſieurs autres Seigneurs furent de cette expédition.

Annales de France, Belcar. Luy. 18. Du Chêſne, Hiſtoire d'Angleterre, &c.

An. 1548. Généalogie de la Maiſon de Gaſſion.

D'Eſſe s'étant embarqué à Breſt le premier jour de Juin, aborda heureuſement au port de Leet : & aprés avoir fait repoſer quelque tems ſes troupes aux environs d'Edimbourg, il alla aſſiéger Hadington. Les Anglois s'y défendirent avec valeur, & ſur la fin d'Août les troupes Ecoſſoiſes ayant achevé le temps de leur ſervice, ſe retirérent, laiſſant les François ſeuls, pour faire le ſiege.

Gray Général des Anglois avoit attendu cette retraite, pour ſecourir la place, & vint à la tête de cinq mille cavaliers choiſis attaquer l'armée Françoiſe au mois de Septembre. D'Eſſe alla au devant de luy, le battit, luy tua huit cens hommes, fit prés de deux mille priſonniers, entre leſquels ſe trouva le Général de la cavalerie Angloiſe, & continua le ſiege : mais il ne put le pouſſer que fort lentement, faute d'avoir aſſez d'artillerie.

Les Anglois s'étant mis en campagne quelque tems aprés au nombre de vingt mille hommes, pour ravitailler la place, d'Eſſé, qui n'avoit pas à beaucoup prés tant de troupes, leva le ſiége, & ſe retira ſous Edimbourg.

Le Général Anglois conduiſit des vivres dans Hadington, en changea la garniſon, y mit trois mille fantaſſins & mille chevaux de troupes fraîches, & vint chercher les François, comme pour les combattre : mais les voyant

voyant campés fort avantageuſement, & prêts à le bien recevoir, il ſe retira. Il y eut quelques jours aprés une tres-rude eſcarmouche, où cinq cens cavaliers Anglois ſortis d'Hadington furent taillés en piéces & culbutés dans les foſſez de la place. Peu s'en fallut que d'Andelot n'entrât dans la ville avec les fuyards; & il l'auroit emportée d'emblée, ſans les herſes, que les Anglois abattirent promptement, & qui l'arrêtérent.

Les ſoûlevemens, qui ſe firent alors en Angleterre à l'occaſion des changemens, qu'on faiſoit dans la Religion, empêchoient le Duc de Sommerſet d'employer toutes ſes forces contre les Ecoſſois. D'Eſſé profita de cette occaſion, pour faire des courſes ſur les frontiéres de ce Royaume. Il y ſurprit le fort de Humes, dont la priſe rendoit tres-difficile le ſecours d'Hadington, reprit en peu de tems la plûpart des places, dont les Anglois s'étoient rendus maîtres; &, ce qui étoit le point capital, il fit conduire par Villegagnon & de Broſſe la jeune Reine en France, où elle fut depuis élevée à la Cour juſqu'à ſon mariage avec Monſieur le Dauphin. Il reçût un peu aprés ordre de repaſſer la mer, le Roy ayant beſoin de luy ailleurs, & Monſieur de Termes luy ſuccéda au commandement de l'armée d'Ecoſſe, où il ne ſoûtint pas moins bien la gloire du nom François.

Cependant le Roy, qui prévoyoit que cette guerre qu'il faiſoit en Ecoſſe, quoyque ce ne fût qu'en vertu de l'alliance qu'il avoit avec cette nation, pourroit luy en attirer une autre de la part des Anglois, & enſuite, ſelon toutes les vrayſemblances, de la part de l'Empereur, penſoit ſérieuſement à mettre ſon Royaume en état de ſe défendre contre ces deux puiſſans & irréconciliables ennemis de la France.

Il commença dans cette vûë à prendre toutes les meſures poſſibles, pour affermir la tranquillité au dedans de l'Etat: & comme tout y paroiſſoit parfaitement ſoûmis, il n'avoit rien à craindre autre choſe de ce côté-là, que les troubles que pouvoient y ſuſciter les nouvelles erreurs: ſur quoy les funeſtes exemples de l'Allemagne le tenoient fort attentif. Il renouvella les ſévéres Edits du feu Roy contre les Novateurs en matiére de Religion. On en ſurprit quelques-uns qui dogmatiſoient: ils furent condamnés au feu ſans rémiſſion, & le Roy érigea exprés une Chambre au Parlement de Paris, pour connoître de ces cauſes. Les Evêques s'en formaliſérent, prétendant que le crime d'héréſie étoit du reſſort de la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & le Roy deux ans aprés eut égard à leurs remontrances: mais ne trouvant pas dans ces Tribunaux autant de rigueur & de ſévérité qu'il en ſouhaitoit en une affaire de cette importance, il en rendit la connoiſſance au Parlement, & même aux Préſidiaux, dont les Juges au nombre de dix jugeroient ſans appel de toutes ces ſortes de cauſes. Il ordonna ſeulement que quand les accuſez ſeroient Prêtres, ou dans les Ordres ſacrez, les Juges ſeculiers prendroient pour adjoints un certain nombre de Juges d'Egliſe.

Parmi les Ordonances d'Henri II.

Il ordonna de plus aux Juges d'informer rigoureuſement contre ceux qui vendroient ou retiendroient des livres d'hérétiques, & principalement des livres, qui venoient de Genéve, de faire arrêter comme coupables d'héreſie tous ceux qui les ſolliciteroient en faveur des hérétiques: & perſonne n'étoit reçû aux charges, non pas même aux moins conſidérables, que ſur des atteſtations en bonne forme de leur attachement à la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine.

Dans les diverſes Ordonances d'Henry II.

Il fit encore vers ce tems-là divers reglemens, qui regardoient les gens de guerre pour la levée, le logement, les marches des troupes, pour le temps du ſervice des Arriére-Bans, pour tenir la main à ce que les compagnies des Gendarmes fuſſent completes, pour déterminer le diſtrict & les bornes du commandement des Maréchaux de France en cas de guerre, & leur marquer la ſoûmiſſion, qu'ils devoient avoir à l'égard du Connétable.

Il voulut s'inſtruire par luy-même de l'état de ſes frontiéres. Il parcourut la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Savoye, & paſſa juſqu'en Piémont, donnant ſes ordres par tout pour la fortification des places, y mettant des garniſons ſuffiſantes, faiſant fournir d'armes les Arſénaux, & remplir les magaſins de munitions de guerre & de bouche. En paſſant par Moulins, il fit épouſer Jeanne d'Albret fille unique & héritiére de Henry Roy de Navarre, & de Marguerite de France ſa ſœur, à Antoine de Bourbon Duc de Vendôme: & ce fut de ce mariage que nâquit quelque tems aprés Henri depuis Roy de France, & quatriéme de ce nom.

Mais lors qu'il étoit au-delà des Monts, il apprit une nouvelle, qui troubla la joye qu'il recevoit des applaudiſſemens, que les peuples luy donnoient par tout où il paroiſſoit: c'étoit d'une ſédition arrivée en Angoumois, & qui par la contagion du mauvais exemple, en cauſa de pareilles dans la plûpart des Provinces voiſines. Elle fut excitée à l'occaſion de la Gabelle & des extorſions, que faiſoient ceux qui étoient commis, pour lever les deniers du ſel.

An. 1548.

Annales de France Belcar Liv. 25.

Le deſordre commença aux environs de Coignac & de Chaſteauneuf dans l'Angoumois. Quelques-uns des Commis étant allés dans les villages, pour faire payer les droits du Roy, furent inſultés par les payſans de Lorignac, qui les pourſuivirent juſqu'à Coignac, où ils ſe ſauvérent. La choſe ayant été ſçûë dans les villages voiſins, il n'en fallut pas davantage, pour les mutiner. Ils ſonnérent le tocſin; & s'étant mis en troupes, ils coururent de toutes parts chercher les Archers du ſel, pour les aſſommer. A meſure qu'ils ſe répandoient dans la campagne, leur

nombre groſſiſſoit. Ils mirent à leur tête un bourgeois de Blanſac, appellé Bois-menit, & ſurnommé Galaffre, à qui ils donnérent le titre de Culonel, & un Gentilhomme vaſſal de Monſieur de Barbezieux, appellé Puymoreau.

Ils envoyérent des billets par les bourgs & les villages, portant ordre aux habitans de ſe venir joindre à eux, pour exterminer les Gabeleurs, ſous peine en cas de refus d'être eux-mêmes pillés & ſaccagés. Ils furent obéis, & en peu de jours il ſe trouvérent au nombre de cinq à ſix mille hommes, quelques-uns armés d'épées, d'autres de fourches, d'autres de faulx, d'autres de fléaux, de bâtons, de broches, de maſſues, faute d'autres armes.

Le Roy de Navarre, qui commandoit en ces quartiers-là, en ayant été averti, raſſembla trois cens hommes d'armes, qu'il envoya contre cette canaille, pour la diſſiper; car pour la Nobleſſe elle n'oſoit prendre les armes contre les ſéditieux par la crainte de voir piller ſes Châteaux & ſes Terres.

D'abord que les hommes d'armes parurent en campagne, le tocſin ſonna de tous cotez: de ſorte qu'appréhendant d'être envelopés, ils jugérent à propos de ſe retirer.

Cette retraite augmenta l'audace des mutins: l'eſpérance du pillage les fit joindre par tout ce qu'il y avoit de voleurs & de ſcélérats dans le pays: les payſans des villages les plus éloignés y accouroient de toutes parts, & cette multitude crut juſqu'à faire prés de quarante mille hommes.

Aprés avoir pillé & ravagé tout le plat pays, ils oſérent s'attaquer aux villes, & marchérent à Xaintes, faiſant ſur le chemin les plus effroyables deſordres, & exerçant les plus horribles cruautez. Cette ville épouvantée leur ouvrit ſes portes: & il luy en coûta beaucoup moins qu'elle n'auroit oſé eſperer; car ils n'y déchargérent leur fureur, que ſur les Bureaux des Fermiers du Roy, & ſur les Officiers des Gabelles.

Ils allérent de-là à Taillebourg, qui ſe mit en défenſe, & qu'ils n'entreprirent pas de forcer: mais ayant ſçû qu'on avoit emmené à Angouleſme quelques-uns de leurs Capitaines, qui s'étoient écartez, & avoient été pris, ils allérent ſe camper autour de cette Capitale de la Province. Une volée de canon, qu'on tira de deſſus les remparts, les épouvanta tellement, que Galaffre & Puymoreau leurs Chefs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'ils ne ſe débandaſſent. Les Magiſtrats, qui appréhendoient que la ville ne fût affamée, ou que la populace ne ſe mutinât, leur offrirent de leur rendre leurs priſonniers. Ils acceptérent l'offre, & ſe retirérent.

Le bruit de cette révolte s'étant répandu dans le Périgord, dans l'Agénois, dans le Limouſin, dans la Gaſcogne, & dans le Poitou, les payſans commencérent à s'y attrouper, & les Magiſtrats des villes fort embarraſſez ne ſçavoient quelles meſures prendre, pour arrêter les progrez d'un ſi funeſte deſordre. Monſieur du Lude Gouverneur de Poitou fit monter la Nobleſſe à cheval, & en jetta la plûpart dans Poitiers, pour empêcher que les ſéditieux ne s'en rendiſſent les maîtres. Les Gouverneurs firent par tout des Compagnies des principaux Bourgeois, qui montoient la garde, & faiſoient la patrouille toutes les nuits avec autant d'exactitude, que ſi une armée d'ennemis eût été au cœur du Royaume.

Mais rien n'inquiéta plus la Cour, que le ſoûlevement de la ville de Bourdeaux, pour les dangereuſes ſuites qu'il pouvoit avoir, ſoit par le mauvais exemple qu'elle donnoit aux autres villes, ſoit par ſa ſituation au voiſinage de la mer, par où elle pouvoit aiſément recevoir les ſecours étrangers, ſi elle n'étoit promptement ſoûmiſe.

Les billets que les Chefs des Rébelles de la Campagne avoient fait répandre parmi les peuples, l'avoient déja miſe en mouvement; mais s'il y avoit eu aſſés d'intelligence entre le Sieur de Moenins Gouverneur des Châteaux, & les Officiers de la Maiſon de Ville & du Parlement, il auroit été aiſé d'appaiſer le tumulte dans ſon commencement. Ce Seigneur diſſimula contre l'avis du Préſident de Chaſſaigne, les maniéres inſolentes dont quelques Chefs des Mutins uſérent à ſon égard. Ils virent par-là qu'on les craignoit & en devinrent plus intraitables. Ils ſçurent que Moulane Gentilhomme du voiſinage de Bourdeaux levoit quelques Soldats dans ſes Terres, & virent bien que c'étoit pour mettre dans le Château Trompette & dans celuy du Ha, où il n'y en avoit preſque point, afin de tenir par ce moyen la ville en reſpect. Ils en avertirent la populace qui courut de toutes parts aux armes, pilla les Bureaux, maſſacra les Officiers, alla au Parlement, contraignit les Préſidens & les Conſeillers de s'armer eux-mêmes & de marcher à leur tête, & demanda inſolemment que le Gouverneur vint à la Mairie pour luy parler.

Le Préſident de Chaſſaigne alla le trouver au Château du Ha; & ſur l'eſpérance qu'il luy donna de pouvoir appaiſer la ſédition par ſa préſence, l'engagea à venir. En effet s'étant fait faire audience, il parla à ceux qui étoient aſſemblés devant la Mairie, d'une maniére qui ſembla les adoucir; mais un moment aprés arriverent trois ou quatre mille des plus furieux chargés du butin des Maiſons les plus riches de la ville qu'ils venoient de piller; & loin de l'écouter, ils commencérent par le charger d'injures, & s'animant les uns les autres à mettre le comble à leur crime, ils ſe jettérent ſur luy, & l'aſſommérent de mille coups.

Leur rage n'en demeura pas là, & joignant l'inſulte & les railleries à la cruauté, ils firent des ouvertures à ſon corps mort en pluſieurs endroits, les remplirent

de ſel, pour marquer que c'étoit en haine de la Gabelle qu'ils s'étoient révoltez, & laiſſerent le corps étendu ſur la place, pour recommencer leurs pillages.

Néanmoins après quelques jours le tumulte ceſſa de telle ſorte, que le Parlement appuyé des principaux Bourgeois ſe crût aſſez fort, pour arreſter quelques uns des plus coupables, & entre autres un Marchand nommé François de la Vergne, qui fut tiré à quatre chevaux devant l'Hôtel de Ville.

Sur ces entrefaites arriva Sainte-Foy frere du Sieur de Jarnac, apportant des lettres du Roy, dans leſquelles, après avoir témoigné la ſurpriſe où il étoit, d'apprendre que des Sujets qui luy avoient été juſqu'alors ſi fideles, ſe fuſſent laiſſés emporter à de ſi extrémes violences, il leur promettoit d'écoûter leurs plaintes, & d'y avoir égard s'il les trouvoit juſtes.

On ne vit jamais mieux qu'en cette occaſion, ce que c'eſt qu'une multitude ſans chef; un rien la détermine à paſſer d'une extrémité à l'autre. Ces lettres ne furent pas plûtôt renduës publiques, que non ſeulement à Bourdeaux, mais encore dans tout l'Angoumois où la ſédition avoit commencé, dans la Xaintonge & dans les autres Provinces mutinées chacun ſe retira chez ſoy. Tout fut tranquile comme auparavant, & à cela près qu'on continua à faire exactement la garde dans les villes, & que lon voyoit par tout les dommages que les ſéditieux avoient faits dans la Campagne, on ne s'appercevoit pas qu'il y eût eu la moindre emotion.

La Cour reçut avec joye une nouvelle ſi ineſperée, qui fut ſuivie d'une autre non moins importante; c'étoit que Deveſe Gentilhomme Gaſcon s'etant ſaiſi de la porte du Château Trompette avec cinquante ou ſoixante Soldats, en avoit chaſſé les Bourgeois, qui s'en étoient emparés après la mort de Monſieur de Moneins: car ſi ce Château étoit demeuré entre les mains des Bourdelois, on auroit eu beaucoup de peine à les ſoûmettre, ou du moins à les punir de la maniere qu'on l'avoit réſolu.

Cependant le Conneſtable & le Duc d'Aumale marchoient de ce côté là avec dix mille hommes de pied & mille chevaux en deux corps, & ſe firent joindre en chemin par beaucoup de Nobleſſe. Ils arriverent à Langon au deſſous de Bourdeaux tenant cette ville en ſuſpens, & dans l'incertitude de ce qu'on luy préparoit, ou grace ou châtiment: car les Députés des Bourgeois ayant été juſqu'à Toulouſe, au devant du Conneſtable pour luy rendre leurs reſpects, & luy répreſenter que ni le Parlement ni aucun des Bourgeois un peu conſidérables, n'avoient eu nulle part à la révolte, ils furent renvoyés ſans réponſe; ce qui leur donnoit beaucoup plus de crainte que d'eſpérance.

Dès que l'armée parut à la veüe de Bourdeaux, le Capitaine de la ville accompagné des principaux Habitans vint préſenter les clefs au Conneſtable, & le ſupplia de ne point faire entrer les Lanſquenets, qui pourroient cauſer du deſordre dans une ville parfaitement ſoûmiſe aux ordres de ſa Majeſté. Le Conneſtable reçût les clefs, & dit d'un ton ſévere au Capitaine, qu'il feroit pour le reſte ce qu'il jugeroit être le plus à propos pour le ſervice du Roy.

Quelques heures après il mit l'armée en bataille, & dix-huit piéces d'artillerie à la tête, & marcha vers la ville avec autant d'ordre, que s'il eût été queſtion d'y donner un aſſaut. Il fit occuper les portes par de gros corps de garde d'Infanterie. Quelques uns diſent qu'il fit abbatre pluſieurs toiſes du Rampart à côté de la porte, par où il entra. Mais Belleforeſt témoin oculaire, & de qui j'ay pris tout ce détail, ne dit rien de cette circonſtance. Annales de France Liv. 6.

Les Gendarmes entrerent en eſcadrons l'Armet en tête & la lance ſur la cuiſſe, l'Infanterie en bataillons, Enſeignes déployées, & allerent occuper les places, les murailles & les divers quartiers de la ville.

Ce ſpectacle martial qui dans une autre conjoncture auroit donné beaucoup de plaiſir aux Habitans, les jetta dans la conſternation, ſe voyant au moment d'être peut-être ſaccagés & taillés en piéces. Dès que les troupes eurent occupé leurs poſtes, le Conneſtable envoya ordre aux Bourgeois, d'apporter toutes leurs armes à l'Hôtel de Ville, & commença à faire faire le procés verbal de tous les deſordres qui avoient été commis pendant la ſédition. Pluſieurs Bourgeois furent mis en priſon, & interrogés dans toutes les formes juridiques. Quelques jours après le Conneſtable prononça la Sentence, par laquelle il fut ordonné que la Maiſon de Ville ſeroit raſée, & qu'on éleveroit à la même place une Chapelle fondée aux dépens des Bourgeois, où l'on diroit des Meſſes & des Priéres à perpétuité pour le repos de l'ame du feu Sieur de Moneins; que les Jurats avec ſix vingt hommes du Conſeil & de la Jurade de la Ville viendroient en habits de deüil, une torche allumée en la main devant le logis du Conneſtable faire amende honorable, pour demander pardon à Dieu, au Roy & à la Juſtice de leur rébellion, & en particulier pour le maſſacre de Monſieur de Moneins; que delà ils iroient aux Carmes où il avoit été enterré, pour en tranſporter le corps à la Cathédrale, où ils aſſiſteroient au ſervice; que la Ville ſeroit privée de tout droit de Communauté, de Juriſdiction, de Jurade, de Bourſe, de Conſeil de Ville; que toutes les cloches ſeroient dépenduës non ſeulement à Bourdeaux, mais dans toutes les autres Villes, & dans tous les Bourgs & Villages qui avoient eu quelque part à la ſédition;

qu'on enleveroit toute l'artillerie & toutes les armes qui s'y trouveroient; que tous les privileges de la Ville tant anciens que modernes ſeroient jettés au feu en préſence des principaux Bourgeois ; que les deux Châteaux ſeroient fortifiés, remplis de munitions de guerre & de bouche qui ſeroient renouvellées tous les ans, & tout cela aux dépens des Habitans ; que le Roy y mettroit telle garniſon & tels Gouverneurs qu'il trouveroit bon ; que la Ville armeroit & entretiendroit deux vaiſſeaux pour la garde du port ; qu'elle dédommageroit le Roy des frais qu'il avoit faits pour lever l'armée ; que le Parlement ſeroit interdit, juſqu'à ce qu'il plût à ſa Majeſté de le rétablir, & que cependant pour juger les procez, on aſſembleroit des Magiſtrats tirés des autres Parlemens du Royaume.

An. 1548. Cette Sentence fut prononcée le vingt ſixiéme d'Octobre, & exécutée, excepté l'article de la demolition de l'Hôtel de Ville dont on abbâtit ſeulement une partie du corps de logis, où étoit la cloche de la Jurade, qui avoit ſervi à ſonner le tocſin durant l'émeute. Enſuite on exécuta à mort ceux des Bourgeois & d'autres perſonnes arrêtées qui furent jugés les plus coupables. Monſieur du Lude fut établi Gouverneur, & on luy laiſſa le nombre de Gendarmerie & d'autres troupes qu'on jugea néceſſaire, pour contenir le peuple dans le devoir & la ſoûmiſſion.

Après le châtiment de Bourdeaux on envoya des Commiſſaires dans les Provinces, où les peuples s'étoient ſoûlevés, & on y fit diverſes exécutions. Puymoreau l'unique Gentilhomme qui avoit pris les armes avec les ſéditieux, eut la tête tranchée, Galaſre & un nommé Talmagne qui avoient été les deux chefs, & avoient pris le titre de Colonels des troupes révoltées, furent rompus vifs, après qu'on leur eut mis une couronne de fer toute rouge ſur la tête, pour les punir de s'être attribué le commandement ſur les Rebelles.

Tout étant pacifié le Conneſtable & le Duc d'Aumale retournerent à la Cour par le Poitou, où ils reçûrent les requeſtes qui leur furent préſentées par cette Province & par celles de Périgord, de Limoſin, de Xaintonge & d'Angoumois. Elles s'obligerent à payer tous les ans au Roy quatre-vingt mille livres, & à luy donner inceſſamment deux cens mille écus comptant. Dans la ſuite, le Roy ayant reçû les Bourdelois en ſes bonnes graces, la Guyenne fit avec les autres Provinces que j'ay nommées, le râchapt des impôts ſur le Sel pour la ſomme de douze cens mille livres. On m'a aſſûré qu'il y a encore à Bourdeaux une uſage qui perpetue le châtiment des Bourdelois pour la mort du Sieur de Moneins ; C'eſt que dès qu'un Jurat eſt élû, il eſt obligé d'aller prier Dieu ſur le tombeau de ce Seigneur pour le repos de ſon ame.

Le Roy dans ſon voyage ayant donné tous les ordres néceſſaires pour la ſûreté de ſes frontieres, & la révolte de Guyenne n'ayant ſervi qu'à affermir davantage ſon autorité, ſe crût en état non ſeulement de ne pas craindre la guerre dont les Anglois le menaçoient à cauſe de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe ; mais même de la leur déclarer, s'ils refuſoient de luy reſtituer Boulogne, qu'ils retenoient encore depuis la derniere paix.

Par le traité du Camp d'entre Guiſnes & Ardres, la France étoit en droit de différer juſqu'en 1554. le payément des ſommes dont on etoit convenu pour la reſtitution de cette place ; mais le feu Roy appréhendant que dans un ſi long intervalle il ne ſurvint quelque obſtacle à l'execution de ce traité, avoit auſſi-tôt aprés ſommé Henri VIII ; de recevoir le rembourſement. Ce Prince avoit toûjours éludé, eſpérant, que tandis qu'il auroit Boulogne en ſa puiſſance, le Roy n'oſeroit traverſer ſa négotiation avec les Ecoſſois touchant le Mariage d'Edoüard avec la jeune Reyne d'Ecoſſe. Ils moururent l'un & l'autre ſur ces entrefaites ; & Henri II. dès qu'il fut ſur le throſne, vint à bout ainſi que je l'ai raconté, d'empêcher le Mariage dont il étoit queſtion, & d'enlever la Reine d'Ecoſſe pour la faire épouſer au Dauphin. Du Tillet Recüeil et Traitez.

Le refus que Henri VIII. avoit fait de rendre Boulogne aux conditions marquées, mit le Roy en droit de recourir aux armes, pour ſe remettre en poſſeſſion de cette place ; & la ſituation des affaires d'Angleterre l'y détermina. La guerre civile y étoit fort allumée par la revolte de Thomas Seymer Amiral d'Angleterre, qui s'étoit ſoulevé contre le Duc de Sommerſet ſon frere. Les deux partis s'animerent tellement l'un contre l'autre, que l'Amiral ayant été pris, eut la tête coupée, & dans la ſuite le Duc luy-même fut mis en priſon. Monſieur de Termes dans le même tems pouſſoit vivement les Anglois en Ecoſſe, & la garniſon d'Hadington ravagée par la peſte fut obligée d'abandonder cette place ; ce qui ruina entierement leurs affaires en ce pays-là.

D'ailleurs le Roy étoit bien informé des nouveaux embarras où l'Empereur ſe trouvoit en Allemagne. Le Concile contre ſa volonté avoit été transféré à Bologne, à cauſe de la peſte qui étoit à Trente. Il en ſollicitoit toûjours le retour dans cette ville-là, où ſon Ambaſſadeur & les Evêques Impérialiſtes étoient demeurés ; & comme il vit que les choſes tiroient en longueur, il fit publier un de ces *Interim* dont il ſe ſervoit de tems en tems, pour ſuſpendre les diſputes des Proteſtans & des Catholiques, juſqu'à ce que le Concile Général eût réglé les affaires de la Religion : & ce nom d'*Interim* fut donné particuliérement à l'Edit qu'il publia pour lors à Auſbourg.

Entre vingt-ſix articles qu'il contenoit, il

y en avoit deux fort extraordinaires, l'un permettoit l'uſage de la coupe, c'eſt à dire de l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces, & l'autre le Mariage des Prêtres. Cela fut regardé comme une des plus inſoûtenables entrepriſes qui ſe puſſent faire ſur l'autorité de l'Egliſe, & comme infiniment injurieuſe au Concile & au Saint Siege. On diſoit que l'Empereur portoit la main à l'encenſoir, & l'on mettoit l'*Interim* dans le même rang que tous ces Edits * ſi déteſtés dans l'ancienne Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui furent publiés par les Empéreurs Zenon, Heraclius & Conſtans du tems des Eutychiens & des Monothélites. Mais ce qui chagrina le plus l'Empereur fut que, ni les Catholiques, ni les Proteſtans ne s'accommoderent point de cet *Interim*, que les uns & les autres le combatirent par des écrits, & que ce moyen ne ſervit qu'à augmenter les troubles ſur le fait de la Religion, au lieu de les aſſoûpir.

L'Enotique, L'eſthese le Type.

L'empriſonnement du Lantgrave de Heſſe, & l'infidélité dont on avoit uſé à ſon égard, avoient extrémement irrité les Princes mêmes du Party Imperial, & ſur tout le Duc Maurice de Saxe & Joachim Electeur de Brandebourg; parce que c'étoit ſur leur parole que le Lantgrave s'étoit livré entre les mains de l'Empereur; & ce Prince ſe voyoit par là en danger de ne pas tirer de ſa victoire les avantages, qu'il s'en étoit promis pour la tranquillité de l'Allemagne.

Ce fut donc dans ces favorables conjonctures, que le Roy reſolut de rompre avec les Anglois. Il avoit déja un aſſez grand nombre de troupes ſur pied, & il en fit encore lever quelques unes ſans bruit. De plus ſous prétexte de faire la cérémonie du Couronnement de la Reine, & de ſon entrée à Paris avec la magnificence qui convenoit, une grande partie de la Nobleſſe du Royaume eut ordre de s'y rendre, & y vint avec une nombreuſe ſuite de Gendarmes. Enfin aprés quelques jours paſſez en de fréquens tournois, en courſes de chevaux, & en autres divertiſſemens ordinaires en de pareilles occaſions, le Roy partit bruſquement de Paris avec ſa maiſon, pour ſe rendre à Abbeville au commencement d'Aouſt; & le Conneſtable & le Duc d'Aumale, qui avoient été faire la revûë des troupes ſur la frontiere, vinrent le joindre à Montreüil.

Belcar l. 25. de Thou l. 4. Annales de France, &c.

An. 1549.

Toute l'armée étant aſſemblée, on marcha à Boulogne. Il fallut attaquer pluſieurs forts, que les Anglois avoient élevés aux environs, pour défendre les approches de cette place. On commença par celuy de Sellacque, qui fut emporté l'epée à la main. Celuy de Blanconnet, celuy de Montlambert, ou Boulambert, & les autres furent partie abandonnés, partie aprés quelque reſiſtance rendus par compoſition. On y trouva beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche; & il ne reſta plus que la Tour d'Ordre, dont l'attaque étoit tres-difficile. Comme les pluyes de l'Automne, qui commençoient, en augmentoient la difficulté, on ſe contenta de la bloquer juſqu'au printemps, & d'empêcher par divers poſtes, qu'on occupa, que rien n'entrât dans Boulogne pendant l'hyver.

Avant la priſe de ces Forts Leon Strozzi, qui commandoit la flotte de France, avoit défait celle d'Angleterre. Il l'attaqua pendant une bonace; & les galeres de France coulerent à fond pluſieurs vaiſſeaux ennemis.

Tous ces deſavantages ſervirent de prétexte à Jean Dudley Comte de Varvick, pour ſoûlever une grande partie de la Nobleſſe contre le Protecteur, qui fut arrêté, & mis en priſon. On étoit réſolu de luy faire ſon procés: mais les amis communs réconcilierent enſemble ces deux Seigneurs. Le fils du Comte de Varvick épouſa la fille du Protecteur; & ce Comte eut pour récompenſe de ſa révolte, le Titre de Duc de Northumberland.

Cependant les eſprits avoient paru ſi aigris, qu'on doutoit fort de la durée de cette réconciliation, & la ſuite fit voir que ce n'etoit pas ſans ſujet. La crainte d'une nouvelle guerre civile, jointe au ſuccés des armes de Paule * de Termes en Ecoſſe, inſpira aux plus ſages du Conſeil d'Angleterre le deſſein de terminer leurs différens avec la France par un Traité de paix. Boulogne étoit ſerrée de ſi prés, qu'ils la regardoient comme perduë, & ils offrirent de la rendre au Roy aux conditions du Traité fait entre François I. & Henri VIII.

* Monſieur de Termes ne s'appelloit Paul, comme les Hiſtoriens l'appellent ordinairement, mais Paule, cela ſe voit par les lettres originales de ce Seigneur, qui ſont dans les Recueils de Mr le Préſident de Lamoignon. C'étoit apparemment à l'honneur de Saint François de Paule, qu'on luy avoit donné ce nom au Baptême.

Les Députez de part & d'autre s'aſſemblérent entre Boulogne & le Fort d'Outre-eau; & aprés bien des conférences la choſe fut conclüe le vingt-quatriéme du mois de Mars. Le Roy conſentit à donner quatre cens mille écus au Roy d'Angleterre en deux termes, dont le dernier ſeroit la my Aouſt, pour la reſtitution de Boulogne avec toute l'artillerie & toutes les munitions, qui s'y trouveroient. Le Royaume d'Ecoſſe fut compris dans le Traité, & il fut dit que le Roy d'Angleterre ne pourroit l'attaquer pour tous les anciens ſujets de querelles, & à moins que les Ecoſſois ne luy en donnaſſent de nouveaux.

An. 1550.

Du Tillet Recüeil de Traittez.

Leonard Recüeil de Traittez T. 2.

Ce Traité fut confirmé avec ſerment à Amiens par le Roy & par Mylord Coban, qui vint l'y trouver, & il fut exécuté. Boulogne fut renduë ſix ſemaines aprés. Le Roy y fit ſon entrée le quinziéme de May, & les deux Princes s'envoyérent l'un à l'autre le Collier de leur Ordre en ſigne d'une parfaite réconciliation.

Lettre du Roy au Maréchal de la Marck au Recüeil de Monſieur de Lamoignon T. 2.

Cette paix déplût fort à l'Empereur, qui malgré ſes grands Etats n'étoit principalement redoutable à la France, que par la diverſion des Anglois, ainſi qu'on l'a pû remarquer dans l'Hiſtoire du précédent Regne. Il avoit fait tout ſon poſſible durant les derniers troubles de Guyenne, pour engager le Conſeil d'Angleterre à ſoûtenir la révolte de

Bourdeaux, & à ſe ſervir d'une ſi belle occaſion, pour ſe remettre en poſſeſſion de cette Province. Il avoit envoyé pour ce ſujet en Angleterre le Comte de Bure: mais la promptitude, avec laquelle on pourvût à ce deſordre, rompit toutes ſes meſures, & il tâcha depuis de perſuader au Roy, que c'etoit pour d'autres affaires qu'il avoit envoyé le Comte à la Cour d'Angleterre. On ne le crût pas: mais on vit par ces eſpeces d'excuſes, qu'on ne luy demandoit point, qu'enſuite de cette paix il apprehendoit plus la guerre avec la France, qu'il ne la ſouhaitoit.

Thuanus l. 4

Le Roy étoit dans une diſpoſition toute contraire, par la connoiſſance certaine qu'il avoit de l'averſion de la plûpart des Princes d'Allemagne tant Proteſtans que Catholiques contre l'Empereur. Il ſçavoit qu'ils portoient fort impatiemment la maniére haute, dont il les gouvernoit: mais ce jeune Prince moins vif que ſon prédéceſſeur ne vouloit rien précipiter.

Il renouvella l'Alliance avec les Suiſſes, les Griſons, & les Valéſiens pour tout le temps de ſon Regne, & pour cinq ans aprés ſa mort: & il eſt à remarquer qu'au lieu que juſqu'alors la France ne concluoit ces ſortes de Traitez avec les Suiſſes, qu'à force d'argent, le Canton de Soleure prêta cette année au Roy cinquante mille écus: ce qui montre que dés ce temps-là les Suiſſes par les ſommes qu'ils avoient tirées de leurs Alliances avec nos Rois, étoient devenus aſſez pécunieux.

Recüeil de Traitez par Leonard T. 4.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté q. q. fol. 221. v°.

Il n'y eut que les Cantons de Berne & de Zurik, qui ne voulurent pas ſigner le Traité, tant parce que Zuingle leur ancien Apôtre leur avoit defendu de s'allier avec les Princes, qui ne ſuivoient pas leur Religion, que parce que le Roy uſoit dans ſon Royaume d'une grande ſéverité contre les nouveaux Séctaires. L'année d'aprés la paix de Boulogne, il fit un nouveau Traité avec le Roy d'Angleterre, par lequel le mariage de ce Prince fut arrêté avec Elizabeth de France fille du Roy, âgée de ſix ans: mais ce mariage ne fut point accompli, parce qu'Edoüard mourut avant que la Princeſſe fût en âge de l'épouſer.

Au même Recüeil T. 2.

Le Roy aſſûré de ces deux côtez examinoit toutes les démarches de l'Empereur, bien reſolu de ne luy rien paſſer ſur ces manieres impérieuſes, dont il uſoit quelquefois avec François I. Peu s'en fallut qu'on n'en vint à une rupture immédiatement aprés le Traité de Boulogne; car Marie Reine de Hongrie ſœur de l'Empereur Gouvernante des Pays-Bas, ayant ſçû que le Maréchal de S. André devoit paſſer de Calais en Angleterre, pour y porter la ratification du Traité, & preſenter à Edoüard le Collier de l'Ordre de S. Michel, elle envoya au Pas de Calais des vaiſſeaux, pour l'enlever: de quoy le Maréchal ayant été informé, il alla s'embarquer à Dieppe. Il y fit arrêter trois navires Flamands, pour luy ſervir d'ôtages, & laiſſa ordre de ne les point relâcher, qu'on n'eut nouvelle de ſon arrivée en Angleterre.

La Gouvernante informée de ce qui s'étoit paſſé à Dieppe, fit auſſi de ſon côté ſaiſir tous les vaiſſeaux des Marchands François dans les ports de Flandres, & porter les marchandiſes & les voiles à terre. On s'accorda depuis aprés quelques eclairciſſemens, chacun prétendant n'avoir pas commencé, & la choſe n'eut point de ſuite: mais dés l'année ſuivante on en vint aux armes à l'occaſion que je vais dire. An. 1551.

Pierre-Loüis Farneze Duc de Parme, fils du Pape avoit été maſſacré à Plaiſance en 1547. dans une ſedition. Le Pape étoit perſuadé que la choſe ne s'étoit pas faite à l'inſçu de l'Empereur, ou du moins ſans le conſentement de ſes Miniſtres, parce que ce Prince haïſſoit le Duc, dont il connoiſſoit l'inclination Françoiſe; & il croyoit qu'il avoit eu part à la derniére conſpiration de Génes. Il n'avoit jamais voulu approuver la donation que le Pape avoit faite de Parme & de Plaiſance au Duc Pierre & l'échange de ces places avec Camerin & Nèpi, quoy qu'aprés la mort de ce Duc, les Duchez de Parme & de Plaiſance duſſent revenir à Octavio Farneze ſon gendre; car Octavio avoit épouſé Marguerite d'Auſtriche fille naturelle de l'Empereur. Ce qui augmenta le ſoupçon du Pape fut qu'aprés l'aſſaſſinat de Pierre Farneze, Ferdinand de Gonzague Gouverneur de Milan s'étoit emparé de Plaiſance, & avoit auſſi tâché de ſe ſaiſir de Parme, prétendant que ces deux villes étoient des Fiefs de l'Empire & un demembrement du Milanés. Gonzague apporta pour prétexte de la priſe de Plaiſance, qu'il apprehendoit qu'elle ne ſe donnât aux François, & que la paix d'Italie n'en fut troublée. Tout cela joint à la publication de l'*Interim* en Allemagne, & aux continuelles chicanes que l'Empereur faiſoit à l'occaſion du Concile, avoit extrémement irrité le Pape contre luy.

La colére de Paul III. alla ſi loin, qu'il fit propoſer au Roy de s'unir avec luy contre l'Empereur. La propoſition fut bien reçûë: mais ayant été examinée dans le Conſeil, le grand âge du Pape, qui avoit quatre-vingt ans, fit qu'on alla bride en main, & qu'on ne ſe preſſa pas de conclure, pour ne pas s'embarquer mal à propos dans une affaire, qui ne pouvoit pas manquer d'avoir de grandes ſuites. On tira la choſe en longueur, d'autant plus qu'on ſçavoit que le Pape, nonobſtant les avances qu'il faiſoit auprés du Roy, négotioit ſans ceſſe avec l'Empereur pour la reſtitution de Plaiſance.

Palavicin Hiſt. Concil. Trid. l. 12.

Cependant Jerôme Dandino Evêque d'Imola arriva à la Cour de France, pour conclure le mariage d'Horace Farneze Duc de Caſtro frere cadet d'Octavio, avec Diane légitimée de France fille naturelle du Roy, dont on traitoit depuis quelque temps: mais le principal motif de ſon voyage étoit la conclu-

ſion de la ligue. L'article du mariage ne ſouffrit aucune difficulté: & afin qu'il ſervît à faciliter l'affaire de la ligue, le Nonce offrit de tranſporter le Domaine de Parme & de Plaiſance à Horace, en l'ôtant à Octavio.

Cette offre fit beaucoup de plaiſir au Roy, qui aimoit tendrement ſa fille: mais le Pape pour plus grande ſeureté vouloit que les Suiſſes entraſſent en cette ligue. Le Roy n'avoit pas encore renouvellé l'alliance avec eux, quoyque dés lors il prît ſes meſures pour cela: & la eboſe demandoit du temps. Cependant le Pape, qui aprés tout n'en vouloit venir à la guerre qu'à la derniére extrémité, cherchoit des expédiens, pour s'accommoder avec l'Empereur.

Aprés en avoir tenté pluſieurs, qui ne réuſſirent pas, il ſe détermina à celuy que Bétano ſon Nonce à la Cour Impériale luy ſuggéra, à l'occaſion d'un entretien qu'il avoit eu avec le Pere Soto Dominiquain Confeſſeur de l'Empereur. Ce Pere luy fit entendre que quand même Parme & Plaiſance ne ſeruient pas des Fiefs de l'Empire, il ne s'enſuivroit pas que l'Empereur dût trouver bon, que le Pape en eût diſpoſé en faveur de ſa famille, & que la ceſſion, qu'on prétendoit en avoir été faite au S. Siége par quelques Traitez, n'avoit lieu qu'autant que ces deux villes demeureroient unies à l'Erat Eccléſiaſtique.

Sur cette ouverture le Pape prit la réſolution d'annuller la tranſaction paſſée entre luy & Octavio Farneze ſon petit-fils, & de réunir Parme & Plaiſance au Domaine du S. Siége, en rendant le Duché de Camerin & Népi à Octavio, qui les avoit donnés en échange pour le Parmeſan & le Plaiſantin. Il n'en fit point de myſtére au Cardinal de Ferrare, chargé alors des affaires de France & de la négociation touchant la ligue, ſur laquelle le Pape continuoit d'être fort irréſolu.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roy au Recüeil de Mr de Lamorgnon vol. 7.

Mais Octavio au deſeſpoir de perdre un ſi bel état, & de voir le Pape ſon grand-pere & l'Empereur ſon beau-pere conſpirer ainſi l'un avec l'autre, pour le dégrader, s'emporta furieuſement contre l'injuſtice d'un tel projet, & partit de Rome ſans prendre congé du Pape, pour s'aſſûrer de Parme, & la défendre au péril de ſa vie. Mais Camille des Urſins, que le Pape y avoit mis, pour y commander, refuſa de luy remettre la place ſans un ordre exprés de Sa Sainteté: de ſorte qu'il fut obligé d'en ſortir: & s'abandonnant à ſon chagrin, non ſeulement il n'obéit point au commandement, que le Pape luy envoya par le Cardinal du Mont de revenir à Rome, mais encore il traita avec Ferdinand de Gonzague, pour être mis en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance, & les tenir non point comme Fiefs du S. Siége, mais comme Fiefs de l'Empire ſous la protection & dans la dépendance de l'Empereur.

Lettre du Baron de la Garde au Recüeil de Monſieur de Lamorgnon vol. 8.

Il écrivit au Cardinal Farneze ſon frere la réſolution où il étoit, & luy fit ſçavoir qu'il n'avoit pas encore conclu avec Gonzague: mais qu'il alloit ſans delay terminer ce Traité, ſi le Pape n'ordonnoit à Camille des Urſins de luy livrer la ville de Parme.

Cette lettre ayant été montrée au Pape par le Cardinal, il en fut ſi outré, qu'il tomba evanoüy dans le moment: & étant revenu à luy, il fut ſaiſi d'une fiévre, dont il mourut quelques jours aprés, le dixieme de Novembre de l'an 1549.

Cette mort fut regardée comme une punition de ſon exceſſive tendreſſe pour ſa famille, & de l'extréme paſſion qu'il avoit eüe, pour l'élever, étant d'ailleurs, à ce foible pres, un bon Pape & un grand homme. Ce fut l'unique ſcrupule qu'il eut à la mort; & il répeta pluſieurs fois en ces derniers momens ce verſet du Pſalmiſte: *Si mei non fuiſſent dominati, tunc immaculatus eſſem, & emundarer à delicto maximo:* C'eſt à dire, ſuivant l'application qu'il faiſoit de ces paroles à ſa conduite: Si je n'avois point fait mes parens Princes, je ſerois maintenant ſans reproche devant Dieu, & exemt d'un tres grand péché.

La mort du Pape mit fin à la négotiation de l'Evêque d'Imola à la Cour de France. L'affaire de Parme & de Plaiſance demeura ſuſpenduë, & les Princes appliquérent tous leurs ſoins à ménager l'élection d'un Pape tel que chacun d'eux le ſouhaitoit pour ſon interêt particulier.

De cinquante-quatre Cardinaux qu'il y avoit pour lors, il n'y en eut que quatre qui ne furent point de ce Conclave. Trois mois d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Paul III. & l'exaltation de ſon ſucceſſeur donnérent le loiſir aux cinquante autres de s'y rendre. Le Roy vû la vieilleſſe du Pape avoit eu la précaution d'envoyer à Rome ſous divers pretextes pluſieurs des Cardinaux François dés l'an 1547. & les autres s'y étant rendus ſur la nouvelle de la mort du Pape, ils s'y trouvérent douze de la Nation.

Onuph. de Rome. Pontif.

Belcar. l. 23.

Il y avoit trois factions dans le Conclave; celle de l'Empereur, celle du Roy de France, & celle des Farnezes, petits-fils du feu Pape. Ces deux derniéres s'étant réunies, l'emportérent ſur celle de l'Empereur: & ayant donné l'excluſion au Cardinal Poll Anglois, qui fut ſur le point d'être élû, elles choiſirent Jean Marie Cardinal du Mont Archevêque de Paleſtrine, & qui avoit été fait par le feu Pape Préſident du Concile de Trente. Les Farnezes tournérent de ce côté-là, parce que ce Cardinal avoit toûjours été fort attaché à leur famille, & les François le ſecondérent, parce qu'il n'avoit jamais paru contraire à la France, & qu'en quelques occaſions il n'avoit pas fort ménagé l'Empereur. Il prit le nom de Jules III. & auſſi-tôt aprés ſon Couronnement il ſe propoſa principalement deux choſes, l'une fut de continuer le Concile, & de le raſſembler à Trente, & l'autre de terminer l'affaire de Parme.

Il vint à bout de la premiére, & aprés quelques difficultez, qu'il trouva moyen de lever,

l'Empereur & le Roy y donnérent les mains: mais il n'en fut pas ainſi de la ſeconde, quoy qu'il tâchât par toutes ſortes de voyes d'en faciliter la concluſion: car il fit offrir à l'Empereur par Pighino ſon neveu, de le laiſſer en poſſeſſion de Plaiſance, à condition de quelque dédommagement pour Octavio au regard des revenus, & pourveu qu'il conſentît que ce Duc retint Parme comme feudataire de l'Egliſe Romaine, ſans entrer en diſcuſſion des droits de l'Empire & du S. Siége ſur ces Domaines: & pour diſpoſer l'Empereur à conſentir à ce qu'il luy propoſoit, il accorda à Mendoza Ambaſſadeur de ce Prince pluſieurs graces conſidérables, qu'il luy demandoit, & entre autres il rendit à Aſcagne Colonne toutes les places & toutes les dignitez, dont Paul III. l'avoit dépoüillé.

Dans les inſtructions données au Nonce Pighino 1. Juillet an 1550.

L'Empereur n'ayant point agréé cet expédient, il luy en fit propoſer un autre par le Nonce Beroné, qu'il luy envoya. Ce fut qu'Octavio tint Parme & Plaiſance conjointement du S. Siége & de l'Empire, & qu'il fit ſerment de fidélité au Pape & à Sa Majeſté Impériale; que l'Empereur gardât tant qu'il ſe jugeroit à propos la Citadelle de Plaiſance, qu'on ne choiſit pour Gouverneur de la ville qu'une perſonne qui luy fût agréable; & qu'Octavio n'y fit point ſa réſidence.

Lettre de Pierre Strozzi au Roy au Recuil de Monſieur de Lamoignon T. 4

Que ſi l'Empereur n'étoit point encore content de pareilles offres, le Nonce avoit ordre de conſentir qu'Octavio reçût l'Inveſtiture pour Plaiſance des mains de l'Empereur, ſans conſéquence néanmoins pour les droits du S. Siége, & même que l'Empereur gardât Plaiſance, mais comme une mouvance du S. Siége, pourveu qu'il cédât tous ſes droits ſur Parme à Octavio.

Le Nonce étoit chargé de dire à l'Empereur, que l'empreſſement du Pape pour finir ce différent, venoit de ce qu'il étoit bien informé que le Roy de France ſous main animoit Octavio & Horace ſon frere à tenir ferme, par les promeſſes qu'il leur faiſoit de les ſoûtenir; qu'il ne falloit point pouſſer à bout ces deux Seigneurs, qui étoient au deſeſpoir de ſe voir ſur le point d'être privés de leur Souveraineté; qu'il conjuroit ſa Majeſté Impériale de prévenir une cruelle guerre, dont l'Italie étoit menacée à cette occaſion; que la choſe ne ſouffroit plus de délay; & qu'il demandoit une réponſe prompte & déciſive là deſſus.

En effet le Pape ne raiſonnoit que trop juſte en cette rencontre. Le Nonce Betoné étant tombé malade en chemin, & ſa maladie ayant ſuſpendu la négotiation, Horace Farneze ſur le point de devenir gendre du Roy, & prévoyant que ſi Octavio étoit dépoüillé du Duché de Parme, il faudroit luy rendre le Duché de Caſtro, qu'Octavio ne luy avoit cédé qu'en ſuppoſant que Parme luy demeureroit, ſçût ſi bien tourner ſon eſprit & celuy des principaux de ſa famille, qu'ils reſolurent de ſe jetter entre les bras de la France, & d'implorer la protection du Roy.

Cette réſolution cauſa au Pape une extréme inquiétude; car comme il s'agiſſoit d'un Fief de l'Egliſe, il voyoit bien qu'il ſeroit dans la néceſſité de prendre parti, & de rompre avec le Roy de France, ou avec l'Empereur. Le Cardinal de Ferrare chargé des affaires de France d'une part, & Dom Diegue de Mendoze Ambaſſadeur de l'Empereur de l'autre, l'aſſiégeoient ſans ceſſe, & le preſſoient de ſe déterminer chacun ſuivant les intentions de ſon maître; & Mendoze tout contraire qu'il luy avoit été dans le Conclave, avoit pris un grand aſcendant ſur ſon eſprit.

Dans cet embarras il temporiſoit tant qu'il pouvoit. Il envoya aux Farnezes Pierre Camaiano ſon Camérier, qui tâcha en vain de les ramener. Il les menaça des cenſures de l'Egliſe, de les dépoüiller de tous leurs biens, de leur faire leur procés comme à des rebelles coupables de felonnie: mais rien de tout cela ne les ébranla.

Le Pape fit faire au Roy de grandes plaintes par ſon Nonce, de ce qu'en prenant la protection des Farnezes, il alloit allumer la guerre en Italie dans un tems, où la paix étoit plus néceſſaire que jamais à l'Egliſe, pour y rétablir la tranquillité par le moyen du Concile, & le conjura de luy abandonner les interêts d'une maiſon qui luy étoit treschere, & dont il prendroit ſoin comme des ſiens propres.

Palavicin Hiſt. Concil Trid. l. 11. c. 12.

Les remontrances du Nonce furent tres-mal reçûës. Le Roy luy dit qu'il étoit fort ſurpris que le Pape ſe plaignît de luy, au lieu de le remercier du zele qu'il avoit pour le S. Siége, dont il prenoit la cauſe en main; que l'Empereur s'étoit déja ſaiſi de Plaiſance Fief de l'Egliſe Romaine; qu'elle étoit à la veille de perdre encore le Duché de Parme, ſur lequel le Gouverneur de Milan avoit renté diverſes entrepriſes; qu'il voyoit bien que le Pape avoit oublié qu'il luy étoit redevable de ſon exaltation; que ſon Ambaſſadeur l'avoit informé de tout ce qui ſe paſſoit à Rome; que le Pape ne ſongeoit qu'à ſe menager les bonnes graces de l'Empereur: mais qu'il ne ſeroit peut-être pas long-temps ſans s'en repentir.

Il n'en demeura pas là: car peu de temps aprés il écrivit une lettre circulaire aux Evêques de ſon Royaume, pour leur donner ordre de ſe rendre au plûtot à leurs Egliſes, que leur abſence rendoit expoſée à la ſéduction des nouveaux héretiques, qui ſe gliſſoient par tout, & pour leur faire ſçavoir la réſolution qu'il avoit priſe de pourvoir à la ſeureté de la Religion dans ſon Etat par un Concile National, s'il en étoit beſoin. C'étoit aſſez faire entendre au Pape qu'il alloit empêcher la continuation du Concile de Trente, & qu'il n'étoit pas réſolu de garder de fort grandes meſures avec luy, s'il le voyoit trop pancher du coté de l'Empereur.

An. 1551.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendirent que la crainte de la diſſolution du Concile n'étoit pas un motif fort puiſſant, pour arrêter Jules III. & que non ſeulement il ne l'appréhendoit pas, mais même qu'il la ſouhaitoit ; car c'étoit un préjugé dont on avoit peine à ſe défaire alors dans le monde, que depuis le Concile de Conſtance les Papes ne s'accommodoient point des Conciles Généraux, parce qu'on y parloit toujours de la réformation de l'Egliſe, non ſeulement dans ſes membres, mais encore dans ſon chef. Quoyqu'il en ſoit de la vérité ou de la fauſſeté de ce ſoupçon ſur les intentions du Pape à cet égard, il eſt certain qu'il ne vouloit rompre avec le Roy qu'à la dernière extrêmité ; mais qu'il étoit reſolu de le faire plûtôt que de s'attirer l'Empereur ſur les bras.

Paleat. l. 25.

Le Pape ayant pris cette réſolution, envoya l'Evêque d'Imola à l'Empereur, & Aſcagne Corneio ſon neveu fils de ſa ſœur à la Cour de France, pour engager ces Princes à entrer dans ſes veues.

L'Evêque eut ordre de s'ouvrir uniquement à l'Empereur, auquel le Pape avoit déja communiqué ce que le Cardinal de Ferrare luy avoit dit en ſecret, touchant les lettres que le Cardinal de Tournon & Paule de Termes Nouvel Ambaſſadeur de France à Rome, & luy même avoient reçûës du Roy ; ſçavoir, que ce Prince trouvoit fort étrange, que le Pape l'empêchat de défendre contre les injuſtes pretentions de l'Empereur, une ville de l'Etat Eccleſiaſtique ; qu'il étoit de l'interêt du Saint Siége & de toute l'Italie de s'oppoſer à l'aggrandiſſement de la puiſſance de la Maiſon d'Auſtriche, qui n'étoit déja que trop formidable à toute l'Europe ; que la France ſeule étoit capable d'en arrêter les progrez, & qu'il ne pourroit pas refuſer aux Farnezes la protection qu'ils luy demandoient ; que le Cardinal de Ferrare luy avoit ajoûté, qu'il étoit convenu avec le Cardinal de Tournon & l'Ambaſſadeur de tenir ces Lettres ſecrettes juſqu'à l'arrivée d'Aſcagne Corneio à la Cour de France, pour attendre le ſuccés de ſa négotiation ; mais qu'il n'avoit pas crû rien faire contre la fidélité qu'il devoit au Roy, en prévenant Sa Sainteté ſur le contenu de ces lettres, qui pourroient luy ſervir à prendre des meſures plus juſtes & plus conformes à ſes bonnes intentions pour la paix ; qu'il luy avoit en même temps conſeillé de ne point pouſſer à bout les Farnezes, mais d'uſer de diſſimulation & de condeſcendance à leur égard, comme Jules II. & Clement VII. avoient fait à l'egard d'Alphonſe Duc de Ferrare, & Paul III. envers le Duc d'Urbin, qui étant feudataires du Saint Siége comme Octavio Farneze, s'étoient également écartés de leur devoir, & que c'étoit même la maniére dont l'Empereur en uſoit actuellement envers pluſieurs Princes d'Allemagne ſes vaſſaux.

Dans les inſtructions de Dandino Evêque d'Imola.

Le Pape après tant de marques de franchiſe qu'il donnoit à l'Empereur aux dépens du ſecret qu'on luy avoit confié, luy avoit propoſé le deſſein où il étoit de tirer les choſes en longueur, de fatiguer les Farnezes par le renouvellement des cenſures qu'il avoit déja lancées contre eux, de les obliger par la menace de leur déclarer la guerre, à s'épuiſer en frais & en préparatifs pour ſe défendre, & à leur rendre par là la protection de France ſi onéreuſe, qu'ils priſſent d'eux-mêmes le parti de ſe ſoûmettre au Saint Siége.

L'Empereur n'avoit point goûté cette réſolution à cauſe de l'incertitude de l'evenement, & dautantque les troupes Françoiſes étant une fois dans Parme, le tiendroient en de continuelles inquietudes pour le Duché de Milan. Ainſi il declara au Pape qu'il étoit réſolu de tout hazarder, plûtôt que de ſouffrir les François ſi proche du Milanes, ſoûtenus du voiſinage de Turin & des autres places qu'ils occupoient dans le Piemont.

Le Pape ſur cette réponſe de l'Empereur donna ordre à l'Evêque d'Imola, d'aſſurer ce Prince de la ſincérité avec laquelle il vouloit agir avec luy, de luy rendre un compte exact de tout ce qu'il avoit fait juſqu'à lors dans cette affaire, de l'indignation où il etoit contre le Duc de Parme & contre le Roy de France pour le mépris qu'ils avoient fait de ſes conſeils ; que deſeſperant de les ramener par les voyes de douceur, il étoit déterminé à ſe rapporter de tout à la prudence de ſa Majeſté Imperiale, & que ſi elle prenoit le parti de la guerre, il joindroit ſes armes aux ſiennes ; qu'au reſte l'Empereur avoit plus d'expérience que luy en cette matiére ; qu'il connoiſſoit mieux ſes forces & ſes reſſources ; qu'il le conjuroit avant que de s'engager & d'embarquer le Saint Siege dans une ſi dangereuſe guerre, de faire reflexion ſur les ſuites qu'elle pourroit avoir ; qu'il vît ſur tout s'il avoit aſſés d'argent pour la ſoûtenir ; qu'il ſçavoit que le Roy de France entretenoit toûjours des liaiſons avec les Turcs ; que d'Aramon ſon Ambaſſadeur à la Porte y étoit fort conſidéré ; qu'il y avoit à craindre une facheuſe diverſion de ce côté-là ; qu'il ne falloit plus penſer à continuer le Concile, ſi la guerre s'allumoit que l'Allemagne n'étant pas encore fort tranquille, il pourroit s'y faire une dangereuſe révolution, & qu'apparamment c'etoient ces raiſons qui rendoient le Roy de France ſi obſtiné à protéger les Farnezes.

Ce fut là le précis des inſtructions de l'Evêque d'Imola rapportées par Palavicin dans ſon hiſtoire du Concile de Trente, où il nous apprend auſſi le contenu de celles qui furent données au neveu du Pape pour la Cour de France. Liv. 11. C. 13.

Elles ſe réduiſoient à deux articles : l'un regarduit le Concile de Trente ; ſur quoi après avoir aſſûré le Roy de la tendreſſe du Pape

pour ſa perſonne Royale & de ſa bonne volonté pour la maiſon des Farnezes, il devoit le conjurer de ne point mettre d'obſtacles à la continuation du Concile, de declarer que par la lettre circulaire qu'il avoit écrite aux Evêques de ſon Royaume, il ne prétendoit point empêcher d'aller à Trente ceux que des raiſons importantes n'obligeroient pas à reſter en France, & de conſidérer que le plus grand péché que pouvoit faire un Prince Chrétien en de pareilles conjonctures, étoit d'ôter à l'Egliſe un remede ſi efficace & établi de Dieu pour guérir les grands maux dont elle étoit affligée.

Sur l'autre article qui regardoit le différent de Parme, le Nonce étoit chargé de repreſenter au Roy, que veu la grande liaiſon que le Pape avoit euë juſqu'alors avec ſa Majeſté, & la conduite paternelle qu'il avoit toûjours tenuë à l'égard des Farnezes, toute l'Europe ſeroit perſuadée que c'étoit de ſon conſentement que les François ſe ſeroient emparés de Parme; que cette perſuaſion rendroit Sa Sainteté odieuſe à toute l'Italie par les ſuites funeſtes que cette affaire pourroit avoir, & qu'il étoit de ſon interêt & de ſa réputation qu'on en fut deſabuſé; que la raiſon d'empêcher les Impériaux de ſe rendre maîtres de Parme, étoit ſans fondement, puiſque l'Empereur ne prétendoit pas ôter cette ville au Saint Siége; qu'elle demeureroit en la puiſſance du Pape, & que pour tout pacifier, Octave Farneze n'avoit qu'à accepter la Principauté de Camerin qu'on luy offroit en dédommagement du Duché de Parme; que l'appuy que ſa Majeſté luy donnoit étoit d'une tres-dangereuſe conſéquence pour le Saint Siége, que ſes autres feudataires pourroient quand il leur plairoit, s'autoriſer du mauvais exemple du Duc de Parme; que l'Empereur en avoit uſé d'une maniére toute contraire en pareil cas ſous le dernier Pontificat qu'Aſcagne Colonne ayant été dépoüillé de ſes Domaines par Paul III. ce Prince tout affectionné qu'il étoit à cette famille dont il avoit reçû de ſi importans ſervices, & quelque mécontent qu'il fut d'ailleurs du Pape, n'avoit point pris la défenſe de ce Seigneur par la voye des armes; que l'amitié du Pape ſeroit beaucoup plus utile à la France que la poſſeſſion de Parme & l'attachement du Duc; qu'on mettroit le Saint Siége dans la néceſſité indiſpenſable d'employer ſes forces & celles de ſes Alliez au recouvrement de cette place, & qu'enfin ſa Majeſté ne devoit pas trouver mauvais au cas qu'elle n'écoutât pas les remontrances du Pape, qu'il eût recours à l'aſſiſtance de l'Empereur, pour defendre un fief de l'Egliſe.

Le Nonce avoit ordre de ne faire cette derniere déclaration, que ſuppoſé que le Roy ne ſe rendit pas aux autres motifs qu'il luy auroit propoſés: mais le Pape luy avoit ordonné de preſſer la réponſe, parce qu'il ne vouloit pas laiſſer au Duc de Parme le loiſir de faire ſes préparatifs: & ſur tout il vouloit empêcher qu'il ne profitât de la récolte des bleds, pour en remplir ſes magaſins avant que les troupes ennemies fuſſent entrées ſur ſes Terres. Mais quoyque le Nonce pût dire, on ne luy fit que des réponſes générales & des plaintes de la conduite du Pape: & lors qu'il ſe préparoit à ſon départ, le Roy luy dit ſeulement qu'il feroit ſçavoir ſa réſolution à Sa Sainteté par un Envoyé qui partiroit bientôt.

Cet Envoyé fut Blaiſe de Monluc, qui en arrivant à Rome apprit que Ferdinand de Gonzague Gouverneur de Milan avoit paſſé le Po avec des troupes, qu'il s'étoit ſaiſi de Berſelle, & qu'il étoit prêt d'entrer dans le Parmeſan, pour obliger le Duc de Parme à prendre enfin ſon parti de maniére ou d'autre. Sur quoy Monluc étant preſſé par le Pape de luy déclarer les intentions du Roy, répondit qu'il n'avoit plus rien à luy dire, veu que l'Empereur avoit déja fait commencer les hoſtilitez contre le Duc de Parme, & qu'il étoit certain que le Roy aprés une telle démarche quitteroit toutes penſées de paix. La vérité étoit que Monluc avoit ordre de ne ſe point relâcher ſur la poſſeſſion de Parme, où l'on étoit réſolu de maintenir Octavio, & qu'il ne ſe ſervit du prétexte de la priſe de Berſelle, pour ne pas s'expliquer, qu'afin de tenir tant qu'il pourroit les choſes en ſuſpens.

Lettres des Cardinaux de Ferrare & de Tournon au Roy, au Recueil de M. de Lamorgnon Vol. I.

Le Pape cependant agiſſoit toûjours auprés du Duc, eſpérant que la vûë du danger, où l'approche des troupes de l'Empereur l'expoſoit, feroit quelque impreſſion ſur ſon eſprit. Il luy envoya une nouvelle défenſe en qualité de ſon Souverain d'admettre dans Parme des troupes étangeres, & luy fit entendre en même tems qu'il n'en uſoit ainſi, que pour luy donner un prétexte honête de ſe tirer de l'engagement qu'il avoit pris avec le Roy de France, l'aſſurant que pourveu qu'il voulut ſe reconnoître, luy-même le ſoûtiendroit contre le Gouverneur de Milan, s'il entreprenoit quelques choſes ſur ſes terres. Mais l'affaire tourna tout autrement que le Pape ne l'avoit eſpéré; car le Duc voyant qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, fit partir Horace ſon frere, qui porta la ratification du Traité conclu avec le Roy, & ſigné par eux, & par leurs deux autres freres les Cardinaux Alexandre & Ranuce.

Les principaux articles étoient, que le Duc feroit la guerre ſous les ordres du Roy contre quiconque, excepté contre le Saint Siége, & qu'il conſentiroit à recevoir des troupes Françoiſes dans toutes ſes places. Cette exception du S. Siége dans le premier article n'étoit que pour la forme, & pouvoir dire que c'étoit contre l'Empereur, & non pas contre le Pape, qu'il prenoit les armes.

Traité du Duc de Parme dans les Archives de la Maiſon de Borgheſe.

Le Roy de ſa part s'obligeoit à défendre Parme contre tous ceux qui l'attaqueroient, à y mettre une garniſon de quinze cens fantaſſins & de deux cens chevaux, à ſecourir la

place en cas de ſiége avec une armée, & à dédommager les Cardinaux Farnezes des revenus qu'ils poſſédoient dans les Domaines de l'Empereur, ſuppoſé que ce Prince les fit ſaiſir, & leur en ôtât la joüiſſance.

Cela n'empêcha pas le Duc de Parme d'écouter encore diverſes propoſitions qu'on luy fit faire, & d'entrer en négotiation avec les Envoyez du Pape ſur divers projets d'accommodement. Son deſſein étoit de gagner du temps, pour fournir ſes magaſins, & attendre l'arrivée des troupes de France: Mais le Pape & l'Empereur, qui avoient réſolu la guerre, ne ſe laiſſérent pas amuſer plus long-temps, & envoyérent ordre à Ferdinand de Gonzague de la commencer.

Suivant le Traité qu'ils avoient conclu enſemble, la guerre ſe devoit faire ſeulement au nom du Pape, & les troupes de l'Empereur ne devoient être qu'auxiliaires, ce Prince prétendant par là ſe mettre à couvert du reproche, d'avoir rompu la paix avec la France, & faire entendre à toute l'Europe qu'il n'avoit pris les armes, que pour la protection du S. Siége, qui avoit imploré ſon ſecours contre un de ſes Feudataires rebelles.

Thuanus l. 6.

Gonzague étoit tout prêt à Berſelle, pour entrer en action; & comme ennemi perſonnel des Farnezes, qui l'accuſoient d'avoir au moins conſenti à l'aſſaſſinat de leur pere, il ne tarda pas à exécuter un ordre, qu'il attendoit avec impatience, & même qu'il ſollicitoit, en promettant à l'Empereur de le rendre maître de Parme avant quatre mois. Il entra donc au mois de Juin dans le Parmeſan, y fit le dégât, & y prit quelques petites places.

Lettre d'Odet de Selves Ambaſſadeur à Veniſe. 1551.

Dés que la guerre fut déclarée, les troupes Françoiſes aſſemblées à la Mirandole, dont le Comte tenoit le parti de France, & qui étoient ſous les ordres d'Horace Farneze Duc de Caſtro, de Pierre Strozzi, & de Marſilly-Sipierre, s'avancérent dans le Parmeſan, pour repouſſer Gonzague. Elles firent des courſes dans le Plaiſantin & dans le Boulonois, & François de Clermont conduiſit à Parme la garniſon de Cavalerie & d'Infanterie, que le Roy avoit promis d'y mettre. Comme les troupes de part & d'autre n'étoient pas encore fort nombreuſes, il ne ſe paſſa rien de fort mémorable au commencement de cette guerre: mais ſeulement il ſe donna pluſieurs petits combats entre les partis qui couroient la campagne, où les François avoient preſque toûjours l'avantage: & ce fut à peu prés de même ſur les frontiéres de Picardie & de Champagne, où les hoſtilitez commencérent auſſi, le Roy regardant comme une infraction de la paix, celles que Gonzague avoit faites en Italie.

Charles de Coſſé de Briſſac, qu'on a déja vû dans cette Hiſtoire donner de grandes preuves de ſa valeur & de ſon habileté dans la guerre, venoit d'être fait Gouverneur du Piemont François. C'étoit un Seigneur d'un mérite au deſſus de l'ordinaire. Il étoit l'homme le mieux fait & des plus polis de la Cour, où on l'appelloit communément le beau Briſſac: mais c'étoit là la moindre de ſes bonnes qualitez. Il avoit toutes celles des plus grands Capitaines. Il étoit actif, vigilant, entreprenant, appliqué, heureux. Il penſoit beaucoup, exécutoit heureuſement: & par l'affection, par l'eſtime, que les ſoldats avoient pour ſa perſonne, par la connoiſſance exacte, qu'il prenoit des pays où il commandoit, il ſuppléoit à l'argent & aux autres ſecours, dont on le laiſſoit ſouvent manquer, & tiroit de ſes troupes tout ce qu'il étoit poſſible d'en tirer. Le bruit de la Cour fut en ce temps-là, que le Roy ſous prétexte de l'honorer d'un ſi important employ, l'avoit voulu éloigner par la jalouſie qu'il conçût de luy, en le voyant un peu trop avant dans les bonnes graces de la Ducheſſe de Valentinois: & ce Prince, ajoûte-t-on, eut encore la foibleſſe d'accorder aux priéres de cette Dame pour ce rival la dignité de Maréchal de France, vacante par la mort du Prince de Melphe, auquel il ſuccédoit dans le Gouvernement du Piémont. Ce qui eſt au moins certain, c'eſt qu'il fut redevable à la Ducheſſe de l'une & de l'autre dignité, & qu'elle obtint pour luy la Lieutenance générale en Piémont, malgré les inſtances, que fit le Connétable, pour la faire donner à Gaſpard de Chaſtillon-Coligni ſon neveu.

Mémoire du Baron de Villars dans l'Avis au Lecteur.

Thuanus l. 5.

Mémoires du Villars l. 1.

Briſſac répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit de luy. Il ſe mit en campagne ſur la fin d'Aouſt, prit Quiers, Saint Damien, & quelques autres forteresſes dans le Monferrat & dans le Piémont, & obligea Gonzague, qui craignit pour le Milanés, d'abandonner le blocus de Parme, pour ſe rapprocher des frontiéres de ce Duché, laiſſant ſeulement dans le Parmeſan une partie de ſes troupes à Jean Marquis de Marignan, qui les diſtribua dans Berſelles, Montich, Caſtelnovo, Colotno, & en quelques autres poſtes.

Lettres du Maréchal de Briſſac, du Seigneur de Vaſſé, du Cardinal de Ferrare au Roy, dans le Recueil de M. de Lamoignon, Vol. 11.

L'Empereur ayant appris l'expédition du Maréchal de Briſſac, & ſçû que M. de Termes s'étoit jetté dans Parme, & M. de Sanſac dans la Mirandole, pour les défendre, ne manqua pas, comme on s'y étoit bien attendu, de publier par tout que c'étoit le Roy qui avoit rompu la paix. Mais il fit encore beaucoup plus de bruit à l'occaſion de la guerre, que les Turcs luy déclarérent auſſi bien qu'au Roy des Romains, & de l'entrée de la Flotte Ottomanne dans la Méditerranée, où elle pilla la ville d'Agouſte en Sicile, fit une tentative ſur l'Iſle de Malte, ſaccagea celle de Gozo au voiſinage, & reprit Tripoli en Afrique, que les Eſpagnols avoient pris l'année précédente. C'étoit, diſoit l'Empereur dans les Manifeſtes qu'il répandit par-tout, c'étoit le Roy de France, qui ſuſcitoit les Infidéles contre les Princes Chrétiens, & ſuivoit en cela le mauvais exemple de ſon pere, au

grand ſcandale & à la ruine de la Chrétienté.

Cette accuſation, dont le Roy ſe défendit par des raiſons tres-fortes, avoit aprés tout beaucoup de vraytemblance. Le ſieur d'Aramon Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, s'y étoit acquis une grande conſidération ; & on voit par ſes lettres au Roy qu'il y traverſoit avec aſſez de ſuccez les négociations de l'Empereur & du Roy des Romains. De plus il étoit avec les Turcs au ſiége de Tripoli, & fut témoin de la barbarie, avec laquelle le Bacha traita les Chevaliers de Malte à la priſe de cette place.

Lettres originales au Recueil de M. de Lamoignon.

Mais d'ailleurs deux choſes étoient conſtantes. La premiére, que l'Empereur & le Roy des Romains avoient rompu la Tréve faite avec Soliman ; car le Roy des Romains le ſçachant occupé à la guerre contre les Perſes, avoit fait fortifier Zolnoc ſur les frontiéres de Hongrie, nonobſtant les repréſentations du Bacha de Bude, qui ſoûtenoit que cette place étoit ſur les terres cédées au Grand Seigneur par la Tréve, & outre cela il avoit fait entrer une armée dans la Tranſylvanie, qui étoit tributaire de la Porte.

Pour ce qui regarde l'Empereur, Jean de Vega Viceroy de Sicile s'étoit mis en mer avec une Flotte, & s'étoit emparé de Tripoli & de quelques autres poſtes ſur les côtes d'Afrique ; & Soliman ayant demandé qu'on luy en fit ſatisfaction, ne l'avoit pû obtenir. Le fameux Corſaire Dragut & Sinan Bachà Commandans de la Flotte Ottomanne, avant que de rien entreprendre, avoient jetté l'ancre devant Rhégio, & avoient fait propoſer au Gouverneur la reſtitution de Tripoli, promettant à cette condition de ſe retirer ſans faire aucun acte d'hoſtilité : & ce ne fut que ſur les délais, par leſquels on tâchoit de les amuſer, qu'ils firent les deſordres & les conquêtes, que je viens de dire.

Litteræ Solimani relatæ apud Bekar. l. 25.

En ſuppoſant la vérité de tous ces faits, dont l'Empereur ne pouvoit pas diſconvenir, il n'étoit pas néceſſaire qu'on animât un Prince auſſi fier que Soliman à la guerre contre luy & contre le Roy des Romains. Mais le Roy ne ſe contenta pas de cela, pour ſe diſculper dans le monde. Il expoſa dans ſon Manifeſte à quelle occaſion le ſieur d'Aramon s'étoit trouvé avec les Turcs au ſiége de Tripoli, & le fit ſur une lettre du Grand Maître de Malte, qui ne pouvoit être un témoin ſuſpect, & de laquelle on voit encore aujourd'huy l'original dans le précieux Recüeil de ſemblables monumens, qui eſt à la Bibliotheque de Monſieur le Préſident de Lamoignon.

Le Grand Maître en répondant à la lettre, que le Roy luy avoit envoyée par un Gentilhomme nommé Beloy, pour ſçavoir ſi effectivement d'Aramon avoit été la cauſe de la priſe de Tripoly, étant réſolu de l'en punir, ſi cela étoit vray, écrivit ce qui ſuit.

Que le ſieur d'Aramon étoit arrivé à Malte le premier jour d'Aouſt avec trois galeres, retournant par ordre de Sa Majeſté à Conſtantinople ; que luy-même avoit prié cet Ambaſſadeur d'aller trouver le Bacha devant Tripoli, & de ſe ſervir du crédit qu'il avoit auprés de luy, & de la conſidération que le Grand Seigneur avoit pour le Roy de France, afin de le détourner d'attaquer cette place, ou pour luy perſuader de lever le ſiége, s'il étoit commencé ; que l'Ambaſſadeur avoit accepté volontiers cette commiſſion, l'aſſûrant qu'il avoit un commandement exprés de ſon Maître de faire tous les plaiſirs qu'il pourroit à la Religion de Malte ; qu'il n'avoit rien oublié, pour réüſſir dans cette négotiation : mais que le Bacha luy avoit dit que les ordres, qu'il avoit du Grand Seigneur de reprendre cette place, étoient trop preſſans, pour qu'il pût déférer à ſa priére. Le Grand Maître ajoûtoit que conformément à la lettre, dont Sa Majeſté l'avoit honoré, il avoit fait les plus exactes informations de la conduite de l'Ambaſſadeur devant Tripoli, qu'il avoit examiné s'il étoit vray qu'il eût contribué à la priſe de la place, ou qu'il en eût preſſé la reddition, qu'il avoit trouvé que c'étoit une pure calomnie, & que tous les Chevaliers, qui en étoient revenus, l'avoient aſſûré qu'on ne peut pas faire paroître plus de zéle pour le bien & la gloire de l'Ordre, que l'Ambaſſadeur en avoit marque en cette occaſion.

Un témoignage de cette nature envoyé dans toutes les Cours de l'Europe, diſſipa les faux bruits, que les Impériaux y avoient répandus avec leur hardieſſe ordinaire, & en empêcha les mauvais effets, ſur tout en Allemagne & en Italie. Le Roy en même temps députa au Concile de Trente le célébre Jacques Amiot Abbé de Bellozane, & depuis Evêque d'Auxerre, pour s'excuſer d'y envoyer les Prélats de ſon Royaume dans la conjoncture de la guerre, & d'en recevoir les Decrets, auſquels l'Egliſe de France par l'abſence des Evêques François ne pouvoit avoir de part. Il ajoûta que, pour y ſuppléer, il prendroit les voyes, qu'il jugeroit conformes au bien de ſon Etat & de l'Egliſe : & ſur les menaces que luy fit le Pape de l'excommunier, & de mettre ſes Etats en interdit, il fit defenſe à tous ſes ſujets de faire paſſer aucun argent à Rome, & d'y avoir recours pour les Bénéfices, & il ordonna qu'on s'adreſſât aux Ordinaires pour toutes les affaires Eccléſiaſtiques.

Annales de France, Commentaires de Rabutin.

Cette Ordonnance étonna le Pape d'autant plus, que depuis quelques ſiecles les peuples ſur tout en France s'étoient inſenſiblement accoûtumés à avoir plus de ſoûmiſſion pour ces ſortes d'Edits de leurs Princes, que de crainte pour les menaces des Papes, lorſque des interêts temporels en étoient le motif.

Les affaires du Parmeſan depuis que la diverſion du Maréchal de Briſſac en avoit tiré Ferdinand de Gonzague, n'alloient pas

comme le Pape l'eût ſouhaité. Monſieur de Termes en quittant ſon Ambaſſade de Rome, y étoit venu prendre le commandement des troupes, & y battoit celles de l'Egliſe & des Impériaux en toutes rencontres. Le blocus de Parme étoit levé, le ſiege de la Mirandole qui avoit été aſſés heureuſement commencé, ne continuoit pas de même. Les François avoient pris pluſieurs petites places dans le Piémont. Montluc ſous les ordres du Maréchal de Briſſac donnoit beaucoup d'exercice aux Impériaux, & faiſoit échoüer la plûpart de leurs entrepriſes. Tous ces mauvais ſuccez inquiétoient fort le Pape: mais le manque d'argent l'embaraſſoit plus que tout le reſte. Les dépenſes qui en matiére de guerre croiſſent dans l'exécution bien au delà de la ſupputation qu'on en a faite avant que de s'y embarquer, avoient épuiſé ſes fonds. Il avoit déja été obligé d'engager juſqu'a ſes pierreries. Il s'en falloit beaucoup que l'Empereur luy fournît autant de troupes, & d'auſſi grands ſecours qu'il luy en avoit promis; & l'Ordonnance du Roy qui défendoit de tranſporter aucun argent à Rome, luy avoit coupé une des ſources qui luy en fourniſſoit le plus; tout cela luy inſpira des penſées de paix, & le fit réſoudre à prier le Roy de trouver bon qu'il luy envoyât un Légat.

Commentaires de Montluc l. 1.

Dans l'inſtruction donnée au Nonce Camaiano.

Le Roy répondit avec beaucoup d'honnêteté, que la guerre ne luy avoit fait rien perdre de ſon reſpect pour le Saint Siége; que le Légat ſeroit le tres bien venu, & qu'on le recevroit en France avec les honneurs dûs à ſon caractere.

Le Pape nomma pour cette Légation le Cardinal Veralli homme habile & d'une prudence éprouvée. Il arriva au mois de Décembre à Fontainebleau, où le Roy étoit; & après que le Parlement eut mis à ſes pouvoirs les bornes qui avoient été établies dès le temps que le Cardinal d'Amboiſe fut fait Légat perpetuel en France, & qu'on y en eut encore ajoûté quelques autres qu'on l'obligea de ſigner, il fit ſon entrée ſolemnelle à Paris avec les cérémonies ordinaires.

An. 1533. Lettres du Cardinal d'Oſſat au Roy au Recüil de Monſieur de Lamoignon T. 22.

Thuanus l. 6.

Le Pape avoit envoyé en même temps le Cardinal Carpi à l'Empereur avec la même qualité, & l'avoit fait précéder par le Nonce Camaiano, pour lever les ombrages que ce Prince pourroit prendre ſur la démarche qu'on venoit de faire à l'égard du Roy de France, & luy communiquer les ordres qu'il avoit donnés au Cardinal Veralli pour ſa négotiation. Il l'aſſura de ſa conſtance dans ſon parti; qu'il n'en uſoit de la ſorte que pour juſtifier ſa conduite auprès des Princes Chrétiens, & les perſuader de ſes bonnes intentions pour la paix; qu'il n'eſpéroit gueres que l'Ambaſſade du Cardinal Veralli réuſſît, parce que ce Cardinal devoit propoſer pour premiere condition au Roy de France, qu'Octavio Farneze renonçât à la poſſeſſion de Parme, & qu'il avoit ordre de ne ſe point relacher là deſſus.

Le Pape avoit encore en cela deux autres veües. La premiere de rendre plus ſupportables à ſes ſujets les nouveaux impôts dont il les chargeoit, en leur faiſant connoître qu'il ne tenoit pas à luy, que la guerre ne finît, & qu'il ne la faiſoit que par force. La ſeconde étoit d'obliger l'Empereur à faire de plus grands efforts pour le ſoûtenir: car quoyque ce Prince témoignât au Nonce qu'il prenoit en bonne part le voyage du Cardinal Veralli, le Pape avoit bien prévû qu'il en auroit de l'inquiétude, & qu'afin de ne pas laiſſer trop engager la négotiation, ce ſeroit pour luy un puiſſant motif d'agir plus efficacement, qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Mais ce traité que l'on commençoit ſans deſſein de rien conclure, réuſſit contre l'intention de l'un & de l'autre.

Le Roy ayant entendu le Légat, parut moins éloigné qu'on ne l'avoit eſpéré, de conſentir à ce qu'Octavio Farneze rendit Parme au Saint Siége; & il luy fit entendre qu'il ceſſeroit de s'y oppoſer à deux conditions; l'une qu'on donnât à ce Seigneur un équivalent qui le dédommageât, & l'autre que le Pape s'engageât ſous telle caution que le Roy agréeroit, à ne pas céder Parme à l'Empereur, & à demeurer au moins neutre dans les autres différens que la France pourroit avoir avec ce Prince.

Dans les ſecondes inſtructions du Nonce Camaiano.

Le Pape agreablement ſurpris de cette nouvelle qui luy fut mandée par le Légat, propoſa pour l'échange de Parme, la Principauté de Camerin & quelques autres avantages, qu'il feroit aux Farnezes; & pour l'aſſurance du ſecond article, il offroit d'en rendre caution tout le College des Cardinaux, & de tirer un écrit de l'Empereur ſigné de ſa main, par lequel il conſentiroit que Parme demeurât au Saint Siége, ſans préjudice néanmoins des prétentions de l'Empire ſur ce Fief. Il s'obligeoit à nommer un Seigneur agréable aux deux partis & indépendant de l'un & de l'autre pour Gouverneur de la place, & qui feroit ſerment de la défendre également contre les entrepriſes des Impériaux & des François. Enfin pour ce qui étoit de ne point favoriſer l'Empereur dans les différens qui pourroient naître entre les deux Princes, il promettoit d'obſerver cet article avec la derniere exactitude, & de procurer par toutes ſortes de moyens la paix entre les deux Couronnes.

Il renvoya auſſi-tôt le Nonce Camaiano à l'Empereur, pour l'informer de tout ce détail, & le prier, en cas que le Traité ne ſe conclût pas, de luy envoyer de prompts ſecours d'hommes & d'argent.

Le Cardinal de Tournon qui depuis la guerre s'étoit retiré à Veniſe, eut ordre du Roy d'aller trouver le Pape, afin de finir la choſe, & de faire cependant encore quelque tentative, pour conſerver Parme à Octavio Farneze.

Le Cardinal ſe conduiſit dans cette négo- An. 1534.

tiation avec beaucoup d'adreſſe. Il ſe ſervit fort avantageuſement du déſir extrême qu'il ſçavoit que le Pape avoit de la paix, & profita de la ſituation des affaires qui ne pouvoit être gueres plus facheuſes pour l'Empereur. Les Impériaux étoient mal menés par Monſieur de Termes aux environs de la Mirandole & de Parme, où quelques efforts que fit Ferdinand de Gonzaque pour empêcher les frequents convois qu'on y amenoit, il ne pouvoit en venir à bout. Ils venoient du Mantoüan pour la plûpart; & le Duc de Mantoüe quoyque Neveu de Ferdinand de Gonzague, non ſeulement ne s'y oppoſoit point; mais encore il les favoriſoit, parce qu'il en tiroit un gros argent.

D'ailleurs les Turcs étoient entrez en Hongrie, & la flote Ottomanne étoit prête à revenir ſur les côtes d'Italie. Le Maréchal de Briſſac s'étendoit toûjours dans le Piémont; & s'y étoit emparé tout récemment de pluſieurs poſtes. La République de Sienne fort mécontente du Gouvernement Eſpagnol, de la dureté du Gouverneur Mendoſe, & de la conſtruction d'une Citadelle qui lui annonçoit la perte procbaine de ſa liberté, n'attendoit que l'occaſion de ſecoüer le joug Impérial. L'Empereur étoit averti que quelques Siennois ſous divers prétextes alloient ſouvent à Parme, à Veniſe & en d'autres Villes d'Italie, & les ſoupçonnoit fort d'intelligence avec les François.

Monluc l. 2.

Thuanus l. 7.

En effet vers ce temps-là deux Sénateurs de Sienne furent ſurpris & convaincus d'avoir traitté avec Louis de Birague, pour luy livrer la Citadelle de Milan, après qu'ils auroient aſſaſſiné Pierre de Luna qui en étoit Gouverneur, & auprès duquel dans ce deſſein, ils avoient depuis long tems affecté d'être fort aſſidus, & de luy donner des marques du plus extrême attachement. On découvrit une autre conjuration contre Alexandre Vitelli & contre Jean Baptiſte du Mont Neveux du Pape, qui étoient tous deux à la tête de l'armée du Saint Siége. On devoit les enlever & les mettre entre les mains des François. La Nobleſſe du Royaume de Naples étoit fort broüillée avec le Viceroy Pierre de Tolede, ſur tout Ferdinand de Saint Sevérin qui en avoit été maltraitté, & avoit reçû depuis un coup de piſtolet de la main d'un de ſes propres vaſſaux. Il accuſoit hautement le Vice-roy d'être l'auteur de cet aſſaſſinat; & une telle mefintelligence pouvoit avoir de dangereuſes ſuites.

Outre cela la flote des Indes n'étant point arrivée cette année-là, l'Empereur n'avoit point d'argent. Les Génois luy avoient refuſé de ſuppléer à ce défaut, & il avoit été obligé d'emprunter des Marchands particuliers à gros interêts quelques ſommes, pour payer ſes troupes d'Italie preſtes ſans cela à ſe révolter ou à ſe débander. Enfin il ſe faiſoit actuellement une terrible diverſion du côté d'Allemagne, qui le mettoit en de grands embarras.

Le Cardinal de Tournon fit extrêmement valoir toutes ces raiſons pour intimider le Pape. Enſuite il luy fit entendre que quelque bonne envie que le Roy eût de luy faire rendre Parme, les Farnezes auroient beaucoup de peine à s'y réſoudre, & que le Roy en auroit encore plus à les y contraindre. Il luy repréſenta le peu de ſecours qu'il tiroit de l'Empereur, dequoy il convenoit luy-même, & que ſi la flote des Turcs recommençoit à faire des ravages ſur les côtes d'Italie, toute l'Europe l'en rendroit reſponſable, & luy reprocheroit de négliger les interêts communs de la Chrétienté pour une querelle particuliére; que le différent de Parme pourroit s'accommoder avec le temps, & bien plus aiſément durant une trêve, que pendant qu'on auroit des deux côtez les armes à la main; que veu les engagemens qu'il avoit avec l'Empereur, on n'exigeoit pas de luy qu'il ſe déſiſtât du deſſein de retirer le Parmeſan des mains des Farnezes; mais que le Roy ſe contenteroit d'une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle on travailleroit à terminer cette querelle à l'amiable.

Palavicin Liv. 23. C. 2.

Comme le Pape ne cherchoit qu'à ſe tirer d'intrigue par quelque tempérament, qui pût en quelque façon le diſculper auprès de l'Empereur, il parut aſſez goûter celuy-là: mais les Miniſtres Impériaux & Jean Baptiſte du Mont ſon neveu jeune homme plein de courage, & qui ne penſoit qu'à ſe ſignaler dans la guerre, le voyant dans cette diſpoſition, faiſoient tous leurs efforts pour rompre le coup; & ſon neveu alla juſqu'à luy déclarer, que s'il s'accommodoit avec les François, il le quitteroit pour paſſer au ſervice de l'Empereur, & leur feroit la guerre à toute outrance: mais il n'eut pas le temps d'en venir juſqu'à l'exécution de cette menace; car quelques jours après il fut tué dans une rencontre auprès de la Mirandole.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Conneſtable Recueil de Monſieur de Lamoignon vol. 11.

Cette mort qui affligea le Pape, acheva auſſi de le déterminer; & il convint avec le Cardinal de Tournon de la ſuſpenſion d'armes pour deux ans, à ces conditions. Qu'Octave Farneſe durant ce temps là garderoit Parme; mais qu'après les deux ans paſſés, il ſeroit libre de tout engagement avec la France, & qu'il luy ſeroit permis de traiter avec le Saint Siége de la maniére qu'il jugeroit à propos; que le Pape remettroit entre les mains des deux Cardinaux Farnezes la Principauté de Caſtro dont il s'étoit ſaiſi; mais qu'ils ne pourroient y avoir qu'autant de ſoldats qu'il en ſeroit néceſſaire pour la ſeureté des places; que ſi l'Empereur vouloit approuver ce traité, ni eux ni les François ne ſeroient plus aucune boſtilité ſur ſes Terres de ce côté-là, & que le Roy révoqueroit la défenſe qu'il avoit publiée du commerce de la France avec Rome pour les bénéfices & pour les autres affaires Eccléſiaſtiques.

Le Pape eut tant de joye de cet accommodement qu'avant même qu'il fût entiérement

An. 1532.

conclu, il le publia en plein Conſiſtoire, en faiſant l'éloge de la modération, de la prudence & de la piété du Roy.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roy vol. 17. Lettres du Cardinal de Tournon au Roy au Recüeil de M. de Lamoygnon vol. 34.

Cette nouvelle rejoüit autant ce Prince, qu'elle chagrina l'Empereur. Cependant preſſé par le danger qui le menaçoit du côté de l'Allemagne, il y voulut être compris; & il accepta la ſuſpenſion d'armes pour le Parmeſan, la Principauté de la Mirandole, le Plaiſantin & les environs.

Il falloit que ce danger fût bien preſſant, pour forcer l'Empereur à ſe laiſſer ainſi donner la loy; & il l'étoit effectivement: mais pour mieux faire connoître les cauſes d'un événement où la fortune commença à abandonner Charles V. il faut reprendre les choſes d'un peu plus haut.

Ce Prince après la bataille de Mulberg, où il fit priſonier Jean Frederic Electeur de Saxe, avoit pris à l'égard des Allemands des manieres tres hautes, & par le rétabliſſement de la Religion Catholique dans pluſieurs villes d'Allemagne, il avoit fort irrité les Proteſtans. Neanmoins il maintenoit toûjours dans ſes interêts Maurice Duc de Saxe couſin germain de l'Electeur, & Joachim Electeur de Brandebourg, quoyque tous deux ſuiviſſent les nouvelles opinions; mais il les offenſa extrêmement par la conduite qu'il tint à l'égard de Philippes Lantgrave de Heſſe. Ils avoient engagé ce Prince à implorer ſa clémence, & à ſe mettre entre ſes mains aprés la priſe de l'Electeur de Saxe, & luy avoient répondu que non ſeulement il n'y avoit rien à craindre pour ſa vie & pour ſa liberté; mais même qu'on luy laiſſeroit au moins une partie de ſes Etats.

L'Empereur nonobſtant ce qu'ils avoient promis au Lantgrave, le fit mettre en priſon. Ils eurent beau luy repréſenter que ce n'étoit que ſur leur parole, qu'il s'étoit rendu, & ſur l'aſſurance qu'ils luy avoient donnée de n'être point arrêté; que le Lantgrave avoit en main leur écrit; que leur honneur y étoit engagé, & qu'ils paſſeroient pour des traîtres & pour des perfides. Maurice ſur tout qui étoit gendre du Lantgrave, conjura l'Empereur par tous les ſervices qu'il luy avoit rendus, & par toute la conſidetation que ſa Majeſté Impériale avoit euë juſqu'alors pour luy, de ne luy point faire cet affront, & de ne pas être cauſe qu'on le regardât dans le monde comme un homme, qui avoit lâchement vendu ſon beau-pere. Ils ne purent rien obtenir; l'Empereur les renvoya toûjours aux articles du traité que le Lantgrave avoit ſignés. On prétend que les Miniſtres de l'Empereur y avoient fait une fauſſeté, en changeant deux lettres d'un mot allemand, dont le changement donnoit ce ſens à l'article ſigné par le Lantgrave, que l'Empereur ne le condamneroit point à une priſon perpétuelle; & par conſéquent il n'excluoit pas abſolument la priſon. D'autres diſculpent l'Empereur là-deſſus par le ſilence de Sleydan hiſtorien alors vivant, bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit, favorable au parti Proteſtant, & qui ne dit rien de cette circonſtance.

Quoyqu'il en ſoit les deux Electeurs ne pûrent pardonner à l'Empereur le refus qu'il leur fit de la délivrance du Lantgrave, & généralement tous les Allemands furent indignés, de ce qu'il mena avec luy aux Pays bas comme, en triomphe les deux Princes priſonniers, & encore plus de ce qu'après avoir enlevé plus de ſix cens piéces d'artillerie de leurs villes & de pluſieurs autres d'Allemagne qu'il avoit domptées, il en envoya au Château de Milan, à Naples, en Eſpagne & en Flandre, comme pour ériger dans tous les pays de ſa domination, des trophées à ſa gloire & à la honte de toute l'Allemagne ſubjuguée.

Maurice & l'Electeur de Brandebourg diſſimulérent toutefois leur chagrin, & l'Empereur crût avoir régagné le premier, en le révêtant de la dignité Electorale dont il avoit dépoüillé Jean Frederic, & en l'inveſtiſſant du Duché de Saxe; mais Maurice Prince également ambitieux & diſſimulé, loin de ſe laiſſer gagner par ce bienfait, réſolut de ſe ſervir de ſa nouvelle puiſſance, pour parvenir à la qualité de chef du parti proteſtant, & prit toutes ſes meſures, pour ſe mettre en état de le faire à la premiére occaſion favorable.

Il crut l'avoir trouvée dans la guerre allumée entre l'Empereur & le Roy de France à l'occaſion du different de Parme; & il ne la manqua pas.

Il aſſiégeoit depuis pluſieurs mois la ville de Magdebourg révoltée contre l'Empereur au ſujet de la Religion. Durant ce ſiége luy & l'Electeur de Brandebourg firent de nouvelles inſtances auprès de ce Prince pour la délivrance du Lantgrave de Heſſe; mais ils n'en eurent point d'autre réponſe, ſinon que les fils du Lantgrave ſe comportoient en Allemagne d'une maniére plus propre à augmenter ſon indignation contre luy, qu'à le porter à luy accorder ſa grace; qu'il prioit les deux Electeurs de ne le plus preſſer là deſſus, & que ſi on luy en parloit davantage, il feroit tranſporter le Lantgrave en Eſpagne, & l'y renfermeroit pour tout le reſte de ſa vie. Thuanus Liv. 5.

Le Lantgrave informé de cette réponſe trouva moyen d'écrire une lettre à ſes enfans, par laquelle il leur ordonnoit de ſommer dans les formes les deux Electeurs comme cautions de ſa liberté, de la luy procurer. L'ordre fut exécuté; mais les deux Electeurs n'y répondirent que par des lettres qu'ils écrivirent à ces jeunes Princes, pour les exhorter à avoir un peu de patience, leur témoignant que les conjonctures n'étoient point favorables, & que ce trop grand empreſſement ne faiſoit qu'irriter de plus en plus l'Empereur.

Ce Prince aprés tout ne laiſſoit pas d'être inquiet ſur le chagrin, que ſon refus devoit cauſer aux deux Electeurs: & quoy qu'étant maître comme il l'étoit dans les Diétes, il

l'Abrégé L. 1. C. 2.

vit bien que la requête du Lantgrave contre A ces deux Princes y ſeroit mépriſée, il appréhendoit cependant que ſi l'écrit, par lequel ils luy avoient promis ſeurete, étoit publié, le ſoin de leur réputation ne les obligeât à le reconnoître, & à le ſoûtenir. C'eſt pourquoy il fit tout ſon poſſible, pour le retirer des mains du Lantgrave: mais il y employa inutilement les promeſſes & les menaces: & voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il déclara en vertu de ſon autorité Impériale, les deux Electeurs exempts de tout engagement à cet égard.

La procédure parut fort extraordinaire. B Elle étoit peu propre à contenter les Electeurs, & moins encore à mettre leur honneur à couvert. Peu s'en fallut ſur ces entrefaites, que le Lantgrave ne s'échapât de ſa priſon: mais la choſe fut découverte, & il en coûta la vie à quelques-uns de ſes ſerviteurs, qui avoient fait la tentative pour ſon enlévement.

L'Empereur en fit de grandes plaintes aux deux Princes: & ceux-cy, pour le ſatisfaire, en firent des reproches à Guillaume fils du Lantgrave: mais l'Electeur de Saxe écrivit une lettre ſecrete à ce jeune Prince, par C laquelle il l'aſsûroit de la réſolution où il étoit de procurer la liberté à ſon pere à quelque prix que ce fût, & de perdre plûtôt la vie & tous ſes Etats, que de n'en pas venir à bout. Il l'exhorta en même temps à ne pas luy rendre la choſe impoſſible par la précipitation, & à luy donner le loiſir de prendre pour cela de juſtes meſures.

Il étoit toûjours occupé durant ce tems là au ſiége de Magdebourg, qui n'avançoit pas beaucoup; & la ſuite fit croire que la lenteur de ce ſiége venoit autant du deſſein, que l'Electeur avoit dés-lors formé contre l'Empe- D reur, que de la valeur des aſſiégez. La ville néanmoins ſe rendit par capitulation aprés un an de défenſe, & les habitans par ce Traité obtinrent la conſervation de leurs Privileges, & le libre exercice de la Religion Proteſtante.

Beſſelmicrus in obſid. Magd.

Il y a beaucoup d'apparence que Maurice dans les conférences qu'il eut avec les principaux Chefs de Magdebourg, s'ouvrit à eux ſur le deſſein qu'il avoit forme de prendre les armes contre l'Empereur, & qu'il ſongea moins à ſoûmettre la ville à ce Prince, qu'à la mettre dans ſon propre party; car outre E qu'elle l'embraſſa dés qu'il ſe fut déclaré chef de la faction Proteſtante, c'eſt que dés-lors il traitoit là-deſſus avec pluſieurs Princes d'Allemagne, & avec le Roy de France.

Au Recüeil de M. le Préſident de Lamoignon.

Il avoit alors à ſa Cour l'Evêque de Bayonne, nommé, non pas Jean du Freſne, ainſi qu'il eſt appellé dans les Hiſtoires imprimées, mais Jean de Freſſe comme on le voit dans les lettres originales de ce Prélat

Au Recüeil de Traitez par Leonard T. 2.

au Roy, & dans le Traité de Maurice avec la France, qui fut conclu le cinquiéme d'Octobre de l'an 1551. & ratifié par le Roy à Cham- bor le quinziéme de Janvier de l'année ſuivante en préſence d'Albert de Brandebourg parent de l'Electeur de ce nom. Ce fut l'Evêque de Bayonne, qui conduiſit toute cette intrigue.

L'Electeur de Saxe dans le Manifeſte, qu'il publia en ſe mettant en campagne, apporta trois motifs de la guerre qu'il entreprenoit contre l'Empereur. Le premier étoit la ſeureté de la Religion Proteſtante: & par là il mettoit dans ſes interêts les Princes & les villes libres, qui ſuivoient cette Religion. Le ſecond étoit la liberté des Princes & des villes de l'Empire, dont il accuſoit l'Empereur de violer à toute occaſion les franchiſes & les privileges, & de vouloir les réduire en ſervitude, & il le prouvoit par quantité de faits & d'entrepriſes notoires, qui le montroient trop clairement. Par cette raiſon commune à tout l'Empire, il invitoit tous les Princes tant Proteſtans que Catholiques à s'unir à luy. Le troiſiéme motif étoit la captivité de Philippe Lantgrave de Heſſe ſon beau-pere, détenu en priſon depuis cinq ans, contre la capitulation que ce Prince avoit faite avec l'Empereur, & dont luy & l'Electeur de Brandebourg s'étoient faits caution. Ce ſujet de guerre, quoy qu'il luy fût particulier, n'étoit ni moins ſpécieux, ni moins glorieux pour luy, que les autres.

Quand le Traité, que l'Evêque de Bayonne avoit conclu en Allemagne, fut apporté au Roy, il n'étoit ſigné que de Maurice Electeur de Saxe, de George Frederic de Brandebourg, de Jean Albert Duc de Meclebourg, & de Guillaume Lantgrave de Heſſe Comte de Catzenelebogen fils de Philippe priſonnier: ſoit que pour mieux garder le ſecret, on n'eût pas crû devoir le communiquer aux autres Princes, ſoit pour quelque autre raiſon: mais bien-tôt aprés Joachim Electeur de Brandebourg, Albert de Brandebourg, Frederic Comte Palatin, le Duc de Vittemberg, le Duc des deux Ponts, Henri de Meclebourg, & Erneſt Marquis de Bade, ſignérent la ligue.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté TT. fol. 426.

Sleidan. L. 23.

Par ce Traité l'Electeur de Saxe étoit déclaré Chef de cette ligue & Général de l'armée Allemande: & on devoit offrir aux enfans de Jean Frideric, ancien Electeur de Saxe, dépoſé & priſonnier de l'Empereur, de les y recevoir, & de procurer la liberté de leur pere, ſans préjudice du nouvel Electeur: & s'ils refuſoient d'y entrer, on devoit les traiter comme ennemis.

A l'égard du Roy, les conditions du Traité furent, que ce Prince prendroit en main la défenſe de la liberté Germanique, qui de tout temps avoit été tres-chere à ſes Ancêtres; que ni luy, ni les Confederez d'Allemagne ne traiteroient jamais avec l'Empereur que de concert.

Que le Roy pour les trois premiers mois de la guerre fourniroit deux cens quarante-mille écus, qui ſeroient délivrez à Baſle le vingt-cinquiéme

An. 1552. vingt-cinquiéme de Fevrier, & dans la ſuite ſoixante mille chaque mois.

Que l'armée de France & celle de l'Empire ſe joindroient enſemble, s'il en étoit beſoin.

Que le Roy envoyeroit une armée aux Pays-Bas, pour faire diverſion; & que s'il étoit queſtion d'élire un nouvel Empereur, on en choiſiroit un, qui fût ami de Sa Majeſté Tres-Chrétienne.

Que le Roy commenceroit par ſe rendre maître des quatre villes Impériales, qui ne ſont point de la langue Germanique, ſçavoir Cambray, Toul, Metz, & Verdun, pour les garder comme Vicaire du Saint Empire. Le Roy ne diſputa point ſur cette qualité, qu'il regardoit apparemment comme étant au deſſous de luy, & indépendemment de laquelle il prétendoit avoir des droits tres-anciens & bien fondez ſur ces Villes, principalement ſur la ville de Metz, ſauf après la priſe de poſſeſſion, à voir ſous quel titre il les retiendroit.

Dés que le Traité eut été ratifié par le Roy, l'Electeur de Saxe, qui avoit juſques-là tres-bien caché ſon jeu, diſſipé les ſoupçons, qu'on voulut donner à l'Empereur de ſa conduite, fortifié ſous main ſon party, gagné la plûpart des Officiers de l'armée, laquelle avoit aſſiégé Magdebourg, & s'étoit aſſûré par ce moyen de preſque toutes les troupes que l'Empereur avoit en Allemagne, leva enfin le maſque, & répandit par tout ſon Manifeſte. Albert Marquis de Brandebourg en publia un autre encore plus violent contre l'Empereur, & le Roy fit paroître auſſi le ſien.

Thuanus l. 7.

Il y proteſtoit que depuis qu'il étoit monté ſur le Thrône de France, il n'avoit eu en vûë que l'avantage de la Religion Catholique & le repos de l'Europe; qu'il avoit eu le bonheur de rétablir par ſes armes la tranquillité dans l'Ecoſſe, que des factions de ſéditieux troubloient ſous le Gouvernement d'une jeune Reine pupille; que Dieu avoit beni l'entrepriſe, qui l'avoit remis en poſſeſſion de Boulogne par la paix faite avec l'Angleterre; que durant qu'il travailloit ſi utilement pour le bien de ſon Royaume & pour celuy de la Religion, l'Empereur n'avoit point ceſſé de le traverſer par ſes intrigues ſecretes; que pour fomenter la ſédition de Bourdeaux & de la Guyenne, il avoit envoyé le Comte de Bure à la Cour d'Angleterre; qu'il avoit ſollicité Madame Chriſtine ſa niéce, veuve de François Duc de Lorraine, de refuſer à la Couronne de France l'hommage pour le Duché de Bar; qu'il avoit fait entrer ſon armée dans le Duché de Parme & dans la Principauté de la Mirandole, pour opprimer les Seigneurs de ces deux Etats, qui s'étoient mis ſous la protection de France; que de tout temps ſon but avoit été d'envahir ce Royaume; que la ſervitude, où il avoit réduit l'Allemagne, étoit le dernier moyen qu'il employoit, pour en venir à bout, & qui pourroit luy réüſſir, ſi on ne le prévenoit; que les Princes Allemands, quoy qu'un peu tard, avoient ouvert les yeux ſur un deſſein ſi funeſte aux deux nations; que déja Utrecht, Liége, Cambray, qui étoient des villes de l'Empire, avoient paſſé ſous la puiſſance de la maiſon d'Autriche; que Juliers, Cléves, Tréves, quelques Domaines de la Maiſon de Virtemberg étoient ſur le point de ſubir le même joug; que la déſolation du Lantgraviat de Heſſe, & des autres Terres de cette illuſtre Maiſon, étoit un ſpectacle qui tiroit les larmes des yeux; que la Chambre Impériale établie à Spire étoit un Tribunal, où l'on traînoit tous les jours les Princes d'Allemagne & les principaux habitans des villes libres, pour leur y faire reſſentir la tyrannie de la Maiſon d'Autriche; que tant & de ſi déplorables deſordres n'ayant pû être plus long-tems diſſimulés par les plus puiſſans Princes de la nation Germanique, ils avoient eu recours à la France, afin qu'elle les aidât à y apporter remede, & que veu les anciennes alliances des deux peuples & des Rois de France avec l'Empire, il n'avoit pu leur refuſer le ſecours, qu'ils luy demandoient.

A tout cela le Roy ajoûroit le cruel traitement fait à un Seigneur Allemand nommé Voleſperg, à qui les Miniſtres de l'Empereur avoient fait donner la queſtion, & qu'ils avoient enſuite condamné à la mort, pour la ſeule raiſon qu'il étoit au ſervice de France, qui n'étoit point alors en guerre avec l'Empire; la proſcription du Comte Rhingrave, & de quelques Gentilshommes du même pays, dont l'Empereur avoit mis la tête à prix pour le même ſujet; la captivité de Jean Frederic ancien Electeur de Saxe, & du Lantgrave de Heſſe. Il réfutoit la calomnie publiée par les Impériaux, qu'il vouloit détruire les Princes Catholiques d'Allemagne. Il aſſûroit que ſon inrention étoit toute contraire; qu'il auroit ſoin de leurs interêts, & d'empêcher qu'il ne leur fut fait aucun tort, pourveu qu'ils ne ſe déclaraſſent point contre luy dans une guerre ſi juſte, & où le zéle, qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour la liberté Germanique, les obligeoit à embraſſer ſon parti. Il finiſſoit en proteſtant que ſon unique but étoit le repos de l'Egliſe & la tranquillité publique, qu'on ne pouvoit rétablir, qu'en réprimant la vaſte ambition & l'inſatiable cupidité de ceux, qui troubloient l'un & l'autre depuis ſi long-temps.

Ce Manifeſte traduit en Allemand fut répandu dans tous les quartiers d'Allemagne. On avoit gravé à la tête la figure d'un chapeau entre deux poignards, ſymbole de la liberté dans les médailles antiques, & l'on faiſoit entendre par là aux Allemands, qu'il étoit temps de prendre les armes, pour ſe délivrer de la ſervitude, & ſe remettre en

Sleidan. l. 24.

poſſeſſion de la liberté Germanique.

Ces trois Manifeſtes, qui parurent tout à coup, & les mouvemens des troupes, qui venoient de toutes parts joindre l'Electeur de Saxe, étonnérent l'Empereur au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il étoit à Inſpruck, & n'avoit point d'armée en Allemagne, l'Electeur de Saxe luy ayant débauché la plus grande partie de celle qui avoit fait le ſiége de Magdebourg. Ce fut une néceſſité pour luy de tenter la voye de la négotiation, pour tâcher de ſuſpendre le premier effet de cette tempête imprévûë. Il envoya, non pas de ſa part, mais de celle de Ferdinand Roy des Romains ſon frere, Henri Burgrave de Miſnie, & Chancelier de Bohéme, à Guillaume de Heſſe, pour luy témoigner la diſpoſition où étoit le Roy ſon maître de ménager la délivrance du Lantgrave auprés de l'Empereur.

Guillaume écouta l'Envoyé à Schuinfurt en préſence de l'Evêque de Bayonne. Il répondit que luy & l'Electeur de Saxe ne ſouhaitoient rien davantage que la paix avec l'Empereur: & l'on convint que l'Electeur ſe rendroit dans quelque temps à Lintz, pour y traiter avec le Roy des Romains de la liberté du Lantgrave, & des interêts de tous ceux, qui étoient entrez dans la confédération. C'eſt tout ce qui ſe pût conclure alors, parce que le Burgrave n'étoit point chargé d'entrer plus avant en matiére.

Mais l'Electeur de Saxe, qui connoiſſoit le génie de l'Empereur, & qui n'étoit pas homme à ſe laiſſer amuſer par une eſpérance fort incertaine d'accommodement, qu'on ne luy donnoit que par la ſeule crainte qu'on avoit de luy, ne laiſſa pas de continuer ſa marche. Toutes les villes ſur ſon paſſage ſe ſoûmettoient à luy: il y changeoit les Magiſtrats établis par l'Empereur, en tiroit de l'artillerie & de l'argent, & s'avança avec ce ſuccés juſqu'à Donavert ſur le Danube, & puis à Rotembourg, où Albert Marquis de Brandebourg vint le joindre avec un nouveau corps d'armée.

Sleidan. l. 24. Thuanus l. 7. Chytræus. l. 17.

An. 1552.

Ils arrivérent devant Auſbourg le premier jour d'Avril. Il y avoit une garniſon Impériale peu forte, & un pan de muraille étoit tombé depuis peu. Elle ſe rendit comme les autres aprés quatre jours d'attaque. Ils écrivirent de là à Nuremberg, & aux autres villes de la haute Allemagne, pour leur ordonner de ſe joindre à eux, & d'envoyer leurs Députez à Auſbourg à la fin d'Avril. Ils envoyérent le même ordre à Ulm, & luy firent demander des munitions & des vivres; & ſur le refus le dégât fut fait aux environs.

Albert de Brandebourg prit la forteresſe de Holfeſtein, & mit garniſon dans Giſlingue à trois lieuës d'Ulm. Ce fut durant cette expédition, que le Roy leur fit faire à Stocar le payement, dont on étoit convenu, pour les trois premiers mois de la guerre, & que, ſuivant un des articles du Traité, Philippe un des fils du Lantgrave & le Duc Chriſtophle de Mechlebourg furent donnés aux Envoyez du Roy en qualité d'ôtages par les Allemands. Les Envoyez leur mirent entre les mains en la même qualité Monſieur de Jamets de la Marck: Monſieur de Nantoüillet devoit être le ſecond ôtage: mais il étoit mort en chemin.

C'étoit là l'état, où les choſes ſe trouvoient de ce côté là, lorſque l'Electeur de Saxe partit du Camp, pour ſe rendre à Lintz, & conférer avec le Roy des Romains, ſuivant ce qu'il avoit promis au Burgrave de Miſnie à Schuinfurt.

Cependant le Roy étoit auſſi entré en action avec une nombreuſe armée dés la mi-Mars du côté de Lorraine, & ne manqua pas d'exécuter l'article, qui l'obligeoit à ſe ſaiſir de Toul, de Verdun, & de Metz. Les deux premieres luy ouvrirent leurs portes; les habitans de Metz en firent difficulté: mais voyant le Connétable diſpoſer toue pour les attaquer, & le Cardinal de Lenoncour leur Evêque leur ayant fait enviſager le péril où ils s'expoſoient, ils reçûrent les troupes Françoiſes le dixiéme d'Avril.

La Reine Catherine avoit ſuivy le Roy juſqu'à Joinville, où elle penſa mourir d'une eſpéce d'eſquinancie. Il la fit retourner de là en France avec la qualité de Régente durant ſon abſence, & luy donna pour ſon Conſeil l'Amiral d'Annebaut, qui étoit rentré dans ſes bonnes graces. La Ducheſſe de Lorraine étoit venüe le ſalüer au même lieu: & aprés beaucoup d'honêtetez, dont il la combla, il luy avoit fait entendre que dans la guerre, qu'il entreprenoit, il vouloit avoir quelques ſeuretez de ſa part, dautant que la Lorraine étoit frontiére de ſon Etat, & qu'il craignoit que ſes ennemis ne s'en emparaſſent. Elle partit de Joinville avec un chagrin mortel, ſe trouvant dans l'impuiſſance de réſiſter aux volontez du Roy, quelles qu'elles fuſſent. Il fallut pourtant faire bonne contenance: & quand ce Prince prit ſa route par Nancy, pour la continuer vers l'Alſace, elle vint au devant de luy avec le Duc ſon fils, & le Comte Nicole de Vaudemont oncle de ce jeune Prince, & beaucoup de Nobleſſe.

An. 1552.

Thuanus l. 7.

Dès le lendemain de ſon arrivée dans cette Capitale du Duché de Lorraine, il expliqua nettement ſes intentions à la Ducheſſe ſur deux points. Premiérement, il la pria de trouver bon que le jeune Duc ſon fils paſsât en France, pour y être élevé à ſa Cour; & il luy dit qu'il avoit ſur ce jeune Prince des veuës qui luy ſeroient avantageuſes: ſecondement comme elle étoit Niéce de l'Empereur, & qu'il étoit naturel qu'elle eût plus de zele pour les interêts de ce Prince, que pour ceux de la France, il luy déclara qu'il ne pouvoit luy laiſſer l'adminiſtration de la Lorraine, & qu'il falloit qu'elle la confiât au Comte de Vaudemont, & qu'au reſte on luy

asseuretoit sa dot & tous ses revenus.

Cette déclaration consterna la Duchesse. Ses remontrances & les protestations qu'elle fit au Roy de son attachement pour luy furent inutiles; & il fallut en passer par là. Quelques jours après elle s'en alla à Strasbourg, & delà en Flandres avec ses deux filles. Eleonor, Reine Doüairiere de France s'y étoit déja retirée dès le commencement de ce Regne; & ce pays étoit depuis long temps la retraite ordinaire des Sœurs, des Niéces & des Tantes de l'Empereur. Le jeune Duc fut conduit à Reims par Monsieur de Bourdillon.

Thuanus Liv. 7. Belcar Liv. 16.

Le Roy alla de Nanci à Metz, où il mit pour Gouverneur Artut de Cossé Seigneur de Gonnor frere du Maréchal de Brissac, & après y avoir donné ses ordres pour faire de nouvelles fortifications à cette place; il marcha en Alsace avec son armée, & envoya le Connestable avec le Comte de Villars de la Maison de Savoye, & le Rhingrave à Ausbourg, pour convenir avec ses Alliez d'Allemagne sur le reste des projets de la Campagne.

L'armée Françoise arriva à Saverne le troisiéme de May; d'où le Roy envoya demander à Strasbourg des vivres pour son armée, & la permission pour ses soldats d'entrer dans la ville, afin de s'y fournir des choses dont ils auroient besoin, veu qu'il n'étoit venu de si loin que pour rétablir la liberté Germanique.

An. 1552.

Son dessein étoit de s'assurer de cette place, d'y passer le Rhin, & de pénétrer le plus loin qu'il pourroit dans l'Allemagne: mais les habitans qui craignoient pour leur liberté, avoient fait une levée de cinq mille hommes, rasé une partie de leurs Fauxbourgs, fait de nouvelles fortifications & mis des vivres & des munitions dans leur ville, résolus de se défendre jusqu'à l'extremité.

Ils députerent trois personnes au Roy dont un étoit Jean Sleidan homme fameux par son histoire de l'*état de la Religion & de la République*, sur laquelle les sentimens sont partagés au régard de l'exacte vérité. Ils firent conduire avec eux des vivres au Camp en assez petite quantité: ils s'excuserent sur ce qu'il n'y avoit de bled dans la ville, qu'autant qu'il en falloit pour la subsistance des Bourgeois & de la garnison, & suppliérent le Roy d'empêcher les ravages que ses soldats faisoient dans la campagne.

Sleidan Liv. 24.

Le Roy fut fort mécontent de cette réponse des Députez, & le leur ayant fait connoître, il y eut encore divers pour-parlers sur ce sujet. Les habitans de Strasbourg pour l'appaiser, envoyérent ordre à toutes les petites villes & aux Bourgs voisins de faire cuire la plus grande quantité de pain qu'il seroit possible, & de le porter au Camp.

Ce Prince ne voyant pas d'apparence à obtenir le passage par Strasbourg, s'éloigna du Rhin, après y avoir fait boire tous les chevaux de son armée, afin qu'on se souvint qu'il avoit pousse jusques-là ses conquêtes. Il la conduisit dans la Basse Alsace, & s'étendit depuis Haguenau jusqu'à Veissembourg. Ce mouvement fit craindre au Palatin, à l'Archevêque de Mayence, à celui de Treves & à quelques autres petits Princes, que cette armée ne se répandit sur leurs Terres. Il vint de leur part des Envoyez pour prier le Roy, que puisqu'il étoit en armes pour l'avantage de l'Allemagne, il voulût bien ne la pas ruiner & ne pas passer plus outre. Ils l'asseurerent qu'ils avoient déja député, & qu'ils députeroient encore à l'Empereur, pour l'obliger à un accommodement, dont sa Majesté tres Chrétienne & ses Alliez fussent contens, & qu'ils avoient tout lieu d'espérer qu'on les écouteroit.

Mémoires de Brantome T. 2.

Il arriva aussi une Ambassade de la part des Cantons Suisses, pour faire au Roy la même priére, principalement en faveur de Strasbourg & des dépendances de cette ville & du Suntgau qui les en avoient fortement sollicités. Ces Ambassadeurs le trouvérent aux Deux ponts, où il étoit venu de Veissembourg, & le suppliérent par la considération qu'il avoit toûjours eu pour leurs Maîtres, d'épargner des pays d'où ils tiroient leur subsistance, & avec lesquels ils avoient une alliance tres-étroite.

Le Roy qui voyoit le passage du Rhin impossible, ou du moins qui n'osoit s'exposer à le passer sans être Maître de Strasbourg, fut bien aise de se faire un mérite auprès des Suisses, d'une chose qu'il avoit déja résoluë. Il leur dit que pour leur marquer les grands égards qu'il avoit pour eux, il alloit faire repasser son armée en Lorraine; & il le fit peu de jours après.

Mais dans la vérité, outre les difficultez qu'il avoit à faire subsister ses troupes en ces quartiers-là, deux autres raisons le déterminérent à cette retraite pour se raprocher de ses frontiéres. La premiére étoit que Martin Rossem un des Généraux de l'armée Impériale aux Pays-bas faisoit de grands ravages dans la Champagne, où il s'étoit emparé de Stenay: la seconde que l'Electeur de Saxe luy avoit mandé le résultat des conférences qu'il avoit euës à Lintz avec le Roy des Romains, où il avoit paru de grandes dispositions à l'accommodement des Allemands avec l'Empereur. L'Electeur luy faisoit sçavoir que le Roy des Romains consentoit à la délivrance du Lantgrave, pourvû que les Confederez missent bas les armes; qu'il proposoit d'assembler une Diéte, pour y régler les différens touchant la Religion & le Gouvernement de l'Allemagne; qu'il avoit eu beaucoup de peine à accorder que le Roy de France fut compris dans le Traité; mais que comme on ne vouloit point passer outre sans cela, il avoit été contraint d'accepter aussi cet article, & de promettre qu'on écouteroit les propositions que sa Majesté voudroit faire, & qu'on auroit égard aux intérêts des Seigneurs ou Gentilshommes Allemands proscrits, pourvû qu'ils se soumissent aux conditions que l'Empereur exigeroit d'eux. L'Elec-

Sleidan loc. cit.

teur ajoûtoit qu'étant preſſé par le Roy des Romains de commencer à travailler à l'accommodement ſur ce projet général, il avoit répondu qu'il falloit avant toutes choſes avoir l'agrément de ſes Alliez : qu'ainſi il prioit le Roy de luy faire ſçavoir ſur cela ſes intentions, & que quand il les ſçauroit, il ſe rendroit à Paſſau, où l'on étoit convenu de ſe raſſembler le vingt-ſixiéme de May.

An. 1552. Sleidan Liv. 24.

Ces lettres de l'Electeur étoient arrivées à l'armée Françoiſe l'onziéme du même mois, & firent croire au Roy que ce Prince étoit dans une diſpoſition toute différente de celle où il étoit en effet, & qu'il penſoit à faire la paix ; mais il en fut bien-tôt détrompé : car l'Electeur ſçachant que l'Empereur aſſembloit des troupes vers Inſpruck en intention de ſe mettre en état de faire un traité plus avantageux, il réſolut par le conſeil de l'Evêque de Bayonne de le prévenir, & marcha dans l'eſpérance même de l'enlever.

Il s'approcha avec beaucoup de diligence le dix-ſeptiéme de May, de Fuſſen ville ſituée au pied des Alpes ſur la riviére de Lech, & envoya delà des eſpions, pour découvrir ſi les paſſages des montagnes étoient gardés. Ils luy rapportérent que les Impériaux s'en étoient ſaiſis, & qu'ils s'y étoient tellement retranchés, qu'il ſeroit difficile de les en chaſſer.

Il ne laiſſa pas d'avancer de ce côté-là, & ſe fit précéder par une troupe de ſoldats d'élite qui firent quelques priſonniers, dont il apprit l'état d'un Camp que les Impériaux avoient formé auprès de la ville de Reute.

Le lendemain il marcha avec toute ſon Infanterie & deux cens Cavaliers à Fuſſen, & donna avec tant de furie ſur huit cens Impériaux qui gardoient un défilé avec deux piéces de campagne, qu'il les força & les mit en déroute. La fuite de ceux-cy répandit la terreur au Camp de Reute. L'Electeur y arriva peu de temps après, le mit en deſordre, & mille des ennemis y furent tuez ou pris ou noyez dans le Lech.

Le jour ſuivant voulant profiter de la peur des Impériaux, il alla attaquer le Château d'Ernberg place tres-forte, où il y avoit une groſſe garniſon & un aſſez grand nombre de troupes aux environs. Il l'emporta l'épée à la main, fit prés de trois mille priſonniers ſans avoir perdu que tres-peu de ſoldats, & arriva en deux jours de marche à Zirlen à deux lieuës d'Inſpruck, ou il eſpéroit ſurprendre l'Empereur. Mais dès que ce Prince eut ſçû la priſe d'Ernberg, il ſortit ſans tarder d'Inſpruck tout malade qu'il étoit, & ne s'arrêta point, qu'il ne fut arrivé à Villac ſur la Drave dans la Carinthie, ſuivi du Roy des Romains & de toute ſa Cour, en un équipage tel qu'on peut ſe l'imaginer dans une fuite auſſi précipitée & auſſi peu preveûë que celle-là. La terreur ſe communiqua juſqu'à Trente, les Prélats & les Theologiens tant Allemands qu'Italiens en ſortirent : & le Pape fut obligé de ſuſpendre le Concile.

Lettre du Cardinal de Ferrare au Roy au Recueil de Mr de Lamoignon vol. 15.

L'Empereur peu de jours avant ſa fuite avoit donné la liberté à Jean Frederic ancien Electeur de Saxe, ſoit parce qu'il prévoyoit qu'il ſeroit contraint de la luy accorder par le traité qu'on projettoit de faire à Paſſau, & qu'il ne vouloit pas paroître avoir fait grace à l'Electeur par force, ſoit qu'il voulût intimider Maurice en mettant ce concurrent en état de luy diſputer l'Electorat, & de mériter d'y être rétabli par les ſervices qu'il pourroit rendre au parti Impérial, contre celuy à qui on avoit donné ſa place, & qui en étoit ſi peu reconnoiſſant. Frederic luy-même fit parfaitement ſa cour à l'Empereur, en témoignant comme il fit, qu'il aimoit mieux luy être redevable de ſa liberté qu'à Maurice ; & quoyqu'il eût permiſſion de ſe retirer où il jugeroit à propos, il le ſuivit dans ſa fuite juſqu'à Villac.

Maurice après avoir abandonné à ſes ſoldats tout ce qui ſe trouva à Inſpruck appartenir à l'Empereur, aux Eſpagnols & au Cardinal Archevêque d'Auſbourg, ſe rendit à Paſſau au jour marqué, qui étoit le vingt ſixiéme de May, & voulut que ſes troupes obſervaſſent la tréve, qui ſelon qu'on en étoit convenu, devoit commencer ce jour-là, & durer les quinze jours ſuivans, afin qu'on pût travailler à la paix avec plus de liberté. An. 1552.

Le Roy des Romains, Albert Duc de Baviere & les Evêques de Straſbourg, & d'Auſtet s'y trouverent de la part de l'Empereur, & les Electeurs & pluſieurs Princes de l'Empire y envoyérent auſſi leurs Députez.

La premiére aſſemblée ſe tint le premier jour de Juin. L'Electeur de Saxe y expoſa les motifs qui l'avoient obligé à prendre les armes, fit un grand détail des entrepriſes par leſquelles on avoit donné atteinte à la liberté Germanique, & demanda qu'on y apportât des remédes efficaces. An. 1552. Sleidan Liv. 24.

Les Interceſſeurs (c'eſt le nom qu'on donnoit à ceux qu'on avoit choiſis, pour être comme les Médiateurs entre l'Empereur & les confédérez) approuvérent fort le diſcours de l'Electeur ; mais ils ajoûtérent que tous ces griefs regardant tout le corps Germanique, il leur ſembloit convenable, que la choſe fut traitée dans une Diéte générale & réguliere de l'Empire ; que l'Empereur le ſouhaitoit ainſi ; qu'on devoit avoir pour luy cette déférence, & que c'étoit un moyen de l'engager à donner aux Confédérez une entiére ſatisfaction.

Deux jours aprés on donna audience dans une autre aſſemblée à l'Evêque de Bayonne, qui releva avec beaucoup d'éloquence le zéle du Roy ſon Maître pour la liberté de l'Allemagne, l'extrême deſir qu'il avoit de voir les anciennes alliances des deux nations bien rétablies pour l'avantage de l'une & de l'autre, & les grandes dépenſes qu'il avoit faites, en cette derniere occaſion, pour ſeconder le courage de ceux qui s'étoient enfin réſolus à tirer leur patrie de

l'oppreſſion. Il dit qu'à la vérité le Roy ſon Maître avoit été un peu ſurpris, qu'après l'avoir engagé dans une guerre d'auſſi grande conſéquence que celle-là, on eût ſi-tôt parlé de paix, & dans un temps où l'on pouvoit pouſſer l'ennemi avec tout l'avantage poſſible; mais que comme il ne l'avoit entrepriſe que pour l'avantage des Princes d'Allemagne, il ne s'oppoſeroit point à la paix, ſi elle aſſûroit leur liberté, & procuroit la délivrance de Monſieur le Lantgrave, & qu'il eſpéroit ſeulement d'eux qu'on y auroit quelque égard à ſes intérêts particuliers, & aux uſurpations que l'Empereur avoit faites ſur la France, pour l'obliger à lui en faire raiſon.

La réponſe que l'aſſemblée fit faire à l'Ambaſſadeur, contenoit de grands remercimens du zéle que le Roy Très-Chrétien avoit fait paroître pour le bien de l'Empire, de la bonté qu'il avoit de ne point s'oppoſer à la paix, qui devoit produire la liberté du Lantgrave & de grands avantages à toute l'Allemagne; qu'au regard des uſurpations que ſa Majeſté prétendoit avoir été faites par l'Empereur ſur la France, elle pourroit les marquer en particulier dans un mémoire, & que les Princes ſe feroient un plaiſir d'employer leurs bons offices auprès de l'Empereur pour ce ſujet.

De la maniere dont l'Ambaſſadeur de France voyoit les eſprits diſpoſés, il ne s'étoit pas promis une plus favorable réponſe. Il la fit ſçavoir au Roy, qui écrivit aux Princes confédérez, une lettre où il affectoit de paroître plus content d'eux qu'il ne l'étoit en effet, & qui ne contenoit guéres autre choſe que ce que l'Evêque de Bayonne avoit dit dans ſa harangue. Elle fut lué dans l'Aſſemblée, & donna lieu au Roy des Romains de faire une invective contre la France dans le ſtile ordinaire de la maiſon d'Auſtriche. Il l'appuya principalement ſur la conſpiration du Roy avec les Turcs contre les Princes Chrétiens, & ſe fit fort de montrer par des lettres interceptées d'Aramon Ambaſſadeur de France à la Porte, & par d'autres du Général des Turcs en Hongrie, que tous les ravages que ces Infideles avoient faits ſur mer & ſur terre les années précédentes, & ceux qui ſe préparoient encore à faire celle-cy, n'étoient que des effets des intrigues de la France, & de l'animoſité du Roy contre la Maiſon d'Auſtriche, qu'il s'étoit propoſé de détruire par les voyes les plus criminelles: mais l'Electeur de Saxe qui étoit réſolu de mettre fin aux longueurs affectées de l'Empereur, prit la parole & dit que ce n'étoit point de quoy il s'agiſſoit, que la Tréve étoit finie, & qu'il le prioit de déclarer la réſolution de l'Empereur ſur la liberté du Lantgrave, & ſur les autres points pour leſquels on étoit aſſemblé.

Le Roy des Romains repartit qu'il n'avoit point encore les derniers ordres de l'Empereur, & qu'il demandoit encore quelque temps pour les aller prendre luy-même & les rapporter à l'Aſſemblée. Il obtint avec peine la prolongation de la tréve juſqu'au treiziéme de Juillet, & dés que ce jour fut paſſé on recommença les hoſtilitez, juſqu'à ce qu'enfin le dernier jour de ce même mois la paix fut concluë à ces conditions: que les Confederez mettroient bas les armes avant le douziéme du mois d'Aouſt, que leurs troupes paſſeroient au ſervice du Roy des Romains s'il le ſouhaitoit; que le Lantgrave ſeroit mis en liberté & rétabli dans ſa ville de Rhinfeld, en promettant d'obſerver l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur, lorſqu'il fut arrêté; que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & Volfang Duc des deux Ponts ſeroient ſa caution; que l'Empereur dans ſix mois aſſembleroit une Diéte générale, pour ſatisfaire les Princes de l'Empire ſur leurs griefs & ſur l'article de la Religion; que cependant il y auroit liberté de conſcience; que ceux de la confeſſion d'Auſbourg auroient place dans la Chambre Impériale dont ils avoient été exclus; que pour ce qui concernoit le Roy de France, l'Electeur de Saxe ſe chargeroit de préſenter à l'Empereur le mémoire des demandes de ce Prince, & que le Marquis Albert de Brandebourg ſeroit auſſi compris dans le Traité, pourvû que dans le douziéme d'Août il déſarma, & que s'il ne le faiſoit pas, luy & tous les autres qui ſuivoient ſon parti ſeroient déclarés ennemis de l'Empire. Tel fut le Traité de Paſſau que les Luthériens ont toûjours regardé comme le fondement ſolide de leur ſûreté au regard de leur Religion, & de l'impunité avec laquelle les Princes & les villes d'Allemagne qui l'avoient embraſſée, la profeſſérent & l'établirent dans leurs états.

Dès que la paix fut ſignée, l'Evêque de Bayonne ſe retira, voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer en faveur de la France, de l'Electeur de Saxe, qui étant venu à bout des deux choſes qu'il prétendoit, ſçavoir de la délivrance du Lantgrave, & de ſe faire le Chef du Parti Proteſtant, ſe mettoit deſormais fort peu en peine des intérêts du Roy. Ce n'eſt pas qu'on n'eût pû faire encore quelque fond ſur le Marquis Albert de Brandebourg, qui s'étoit toûjours oppoſé au Traité de Paſſau, & n'avoit point voulu y être compris. Il faiſoit actuellement une rude guerre aux Princes & aux villes Catholiques, & portoit même dans ſes Etendarts les Armes de France. Mais ſoit qu'on ne le crût pas aſſez fort, pour tenir tête à l'Empereur, ou qu'on ſe défiât de ſa conſtance, ou que le prétexte de la captivité du Lantgrave & du Duc Frederic de Saxe, & de la protection de la liberté d'Allemagne, ne ſubſiſtant plus, on appréhendât que la ligue de la France avec les Princes Proteſtans, ne parût odieuſe, on ſe contenta d'entretenir des liaiſons ſecretes avec ce Prince.

Sleidan Liv. 21.

Belcar Liv. 26.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Allema-

gne, le Roy étoit rentré en France avec ſon armée. A la nouvelle de ſon approche les Impériaux ſortirent de la Champagne, & abandonnerent Stenay, pour couvrir le Luxembourg.

Les François firent dans cette Province ce que les ennemis avoient fait en Champagne, & ravagerent tout le pays. L'Amiral d'Annebault etant venu joindre le Roy avec un nouveau corps de troupes, on aſſiéga Damvilliers qui fut pris aprés quelque réſiſtance; & Rabodange en fut fait Gouverneur. Le Comte de Mansfeld ne tint guéres plus long temps dans Yvoy, quoyque cette place fût alors tres-bien fortifiée. Montmédi fut encore plus mal défendu, & ſe rendit. Le Maréchal de la Marck prit Boüillon, & le Roy le remit en poſſeſſion de cette place, qui trente ans auparavant avoit été enlevée par l'Empereur à Robert de la Marck pere de ce Maréchal. Trelon, Glayon, Chimay & quelques autres petites places ne pûrent tenir devant l'armée Françoiſe, qui aprés ces conqueſtes ſe trouvant extrêmement fatiguée par le voyage d'Alſace, par tant de ſiéges, & encore plus par les pluyes exceſſives qu'il fit alors, fut en partie miſe en quartier de rafraichiſſement, & en partie congédiée, pour épargner la dépenſe, quoyqu'on ne fut encore qu'au mois de Juillet.

An. 1552. Cependant l'Empereur raſſûré par le traité de Paſſau, & par les troupes qui luy venoient tant d'Italie que d'Eſpagne, par celles qu'il avoit fait lever dans le Tyrol & dans tous ſes autres Domaines, ne reſpiroit que la vengeance contre la France, bien qu'il la diſſimulât, & qu'il prit pour prétexte de ſon armement le ſecours de la Hongrie, où Mahomet Bacha aſſiégoit actuellement Agria. Thuanus L. 8. Pour mieux cacher ſon deſſein, une partie des Princes Proteſtans luy ayant laiſſé la diſpoſition de leurs troupes, il fit partir pour la Hongrie l'Electeur de Saxe avec un corps aſſez nombreux, & fit courir le bruit, que dans peu il le ſuivroit; mais dès que ſon armée fut aſſemblée, il marcha du côté du Rhin, non pas, à ce qu'il publioit, pour attaquer le Roy de France; mais le Marquis Albert de Brandebourg déclaré ennemi de l'Empire, & qui continuoit ſes ravages dans les Archevêchez de Tréves & de Mayence & aux environs de Spire.

Il prit ſon chemin par Auſbourg, par Ulm, par le Virtemberg, par Straſbourg, où il entra avec une partie de ſa Cour. Il y fit beaucoup de careſſes aux Bourgeois, les loüa fort de la conduite qu'ils avoient tenuë à l'égard du Roy de France, & fit paſſer le Rhin à ſon armée le vingtiéme Septembre. Il alla delà à Haguenau & puis à Landau, où il ſéjourna ſeize à dix-ſept jours, pour faire repoſer ſes troupes, attendre ſon gros canon & des munitions, & une partie de ſon armée qui n'avoit pas pû encore le joindre. Sleidan L. 24. An. 1552.

Albert de Brandebourg s'éloignoit à meſure qu'il voyoit avancer l'Empereur, & ayant paſſé la Moſelle, ſe jetta dans le Luxembourg, où il fit ſes ravages ordinaires, & repaſſa delà en Lorraine réſolu de s'accommoder ou avec ce Prince, ou avec le Roy de France, ſelon que l'un ou l'autre luy feroit de plus grands avantages.

Dès que le Roy avoit vû l'Empereur prendre ſa marche du côté du Rhin, il s'étoit bien douté que l'orage alloit fondre ſur ſon Royaume. Il ne douta plus que ce Prince n'en voulût à Toul, à Verdun & à Metz, dont la priſe l'avoit picqué juſqu'au vif, parce que ces places ſervant de boulevart à la Champagne, l'empêcheroient déſormais de pénétrer dans cette Province, qu'il regardoit comme l'endroit le plus foible de la France, & par où il l'avoit toûjours attaquée avec ſuccez: mais autant que l'Empereur étoit réſolu à faire les derniers efforts pour venir à bout de cette entrepriſe, autant le Roy l'étoit-il à ne rien oublier, pour l'empêcher d'y reüſſir.

Il envoya ſur cette frontiére dès le commencement du mois d'Août en qualité de ſon Lieutenant, François de Lorraine Duc de Guiſe, qui avoit pris ce titre après la mort de Claude ſon pere arrivée depuis quelque temps, & avoit cédé celuy de Duc d'Aumale à Claude ſon cadet. Le Duc de Guiſe étoit un Prince à qui il ne manquoit nulle des qualitez de corps, d'eſprit & de cœur requiſes pour former un héros. Il avoit deja donné en pluſieurs occaſions des preuves de ſa valeur & de ſa prudence, & avec un ſi grand mérite, il poſſédoit pour le faire valoir, la faveur de ſon Maître. Thuanus Liv 8. Belcar Liv. 16. Annales de France Liv. 8. &c.

Une ſi importante occaſion luy fournit un théatre digne de ſes grands talens, & un moyen de parvenir à ce haut point de gloire & de réputation dans la guerre, ou perſonne de ſon temps ne l'égala.

Dès qu'il fut arrivé en Lorraine, toute ſon application fut de mettre la ville de Metz en état de faire une vigoureuſe défenſe, prévoyant bien que l'Empereur s'attacheroit à cette place, dont le ſort ſeroit ſuivi de la perte ou du ſalut tant de Thoul que de Verdun: c'étoit-là effectivement le deſſein de l'Empereur qui éclata bien-tôt aprés. Ce que je vais racontet de ce fameux ſiége, je le tirerai pour la plûpart de la relation du Sieur de Salignac qui y étoit, & qui en a fait un détail exact & en homme tres-entendu. Relation du Siége de Metz par Salignac.

Metz qui avoit alors huit à neuf mille pas de tour, eſt ſitué au confluns de la Moſelle & de la Seille qui l'environnent de toutes parts, excepté entre le midi & l'occident. Elle n'avoit point de dehors, car on n'en faiſoit guéres encore en ce temps-là autour des places; & puis les Bourgeois l'avoient toûjours crué aſſez fortifiée par les riviéres; & du côté où elles ne l'entourrent point, ils s'étoient contentés de faire une eſpece de gros boulevart rond élevé devant la porte appellée Champeneſe,

qui depuis a été murée. Le corps de la place étoit tres-mal flanqué, les murailles ſans remparts, les foſſez tres étroits, comblés en quelques endroits, où il y avoit des chaumieres & des jardinages : en un mot elle étoit dans l'état où ſe trouvent ordinairement les villes aprés une longue paix, quand elles n'appréhendent point d'être attaquées.

Le Duc de Guiſe commença par faire raſer les Fauxbourgs : il fit faire avec beaucoup de diligence pluſieurs cavaliers au dehors, pour y mettre du canon ; on éleva & on fortifia d'un bon rampart la muraille en divers endroits, & l'on conſtruiſit derriére de forts & amples retranchemens, pour ſuppléer autant qu'il ſeroit poſſible au défaut du corps de la place par tout tres-mauvais. Le Duc mettoit luy-même la main à l'œuvre, & animoit par ſon exemple les Bourgeois, les Soldats, les Officiers, & il profita ſi bien du retardement de l'Empereur auprès de Landau, que les ouvrages pour la plûpart furent achevés à temps.

Il fit entrer dans la place des vivres & des munitions de guerre en abondance, mit l'artillerie en état de bien ſervir, diſtribua la défenſe des quartiers aux plus expérimentés Capitaines ; & ce qui eſt un point capital en ces ſortes de rencontres, il gagna tellement le cœur des Bourgeois & des gens de guerre, que tous luy promirent de périr plûtôt que de manquer à leur devoir.

La garniſon qui n'étoit d'abord que de douze Compagnies d'Infanterie, fut augmentée juſqu'au nombre de près de cinq mille hommes de pied, & d'environ ſept à huit cens chevaux, partie Cavalerie legere, partie Gendarmerie. Mais ce qui en fit la principale force, fut le grand nombre de Princes & de Seigneurs qui s'y rendirent pour ſervir la plûpart en qualité de volontaires ſous les ordres du Duc de Guiſe. Pluſieurs Princes de la Branche Royale de Bourbon ſe renfermérent dans la ville. Jean de Bourbon Comte d'Anguien étoit du nombre. Ce n'étoit pas ce Comte d'Anguien fameux par la bataille de Ceriſolles : il étoit mort un an aprés ſa glorieuſe victoire par un accident funeſte qui ravit à la France ce jeune héros à l'âge de vingt-huit ans : c'étoit ſon frere qui prit aprés ſa mort le titre de Comte d'Anguien. Il avoit avec luy ſon cadet Louis de Bourbon Prince de Condé, (l'un & l'autre étoient freres d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme) Charles de Bourbon Prince de la Roche-ſur-Yon, François de Lorraine Grand Prieur de France, René de Lorraine Marquis d'Elbeuf, tous deux freres du Duc de Guiſe, le Duc de Nemours, & Horace Farnéſe Duc de Caſtro petit fils du Pape Paul III. & qui devoit bien-tôt, comme j'ay déja dit, épouſer Diane fille naturelle du Roy.

Les Seigneurs & les Capitaines les plus diſtingués étoient le Comte de Martigues, & le Marquis de Baugé ſon frere, les Comtes de Benon, de Charny, de Nanteüil, de Créance, les Vicomtes d'Auchy & du Pont Nôtre Dame, les Vidames de Chartres & d'Amiens, Montmorency & Damville fils du Conneſtable & depuis Maréchaux de France, la Palice, Montpezat, Broſſe, de Crevecœur, Bonnivet, de Fienne, les deux Boiſdauphin freres, Canaples, Roqueſeüille, Lucé, la Chapelle des Urſins ; Ruffec, de Suze, Rochebaron, Clermont Iodeve, Soubiſe, Dampierre, du Paroy, Navailles, Silly, la Roüe, Rouville, les deux freres de Torcy, Bourdeilles d'Achon, Lorges, Duras, deux Mailly le pere & le fils, Verrigny, Bugnon ; la Meilleraye, Maligny, Caïlus, Joyeuſe, Mortemar, Chataigneraye, Gamache, Saint Sulpice, Levy ; Seſſac, Amanzey, d'Ambré, d'Eſtrées, Carrouge, Foſſeuſe, Eſtauge, Sombernon, Sandricourt, la Roche-Chalais, Charlus, Matignon, Riberac, Malicornes, Clermont-d'Amboiſe, Saint Séverin, Tinteville, Bellenave, d'Orbec, Senneterre, Mont-jay ; Murat, d'Auradé qui fut tué avant que le ſiége fût formé, Maignac, Fovion, la Curée, Nantoüillet, du Sault, Monſalez, la Roche-du Mayne, Saint Geniez, Saint Stephe, Argence, Tranchelion, Rotelin, Vitry, de Beüil, le Frete, Haraucourt, de Bule, Bourbonne, de Theors, d'Harbouville, Cubios, Marigny, Fontrailles, Gondrin, Lameſan, d'Arnay, Crenay, Grancey, la Rochefoucault & Rendan ſon frere, la Trimoüille, Ferrieres ; Oüarty, Haucourt, Cauſeres, Biques ; Peyrelongue ; Verdun, Abés, Babus, Soley, Saint Oüen, Gourdan, la Granche, Glenay, Chanqueuſe ; Saint Aubin, Maugeron, Saint André, Bethune, Nole, Favas, Salcede, Voguedemar, Canteloup, Cornay, d'Entrague, Saint Phale ; Saint Luc, Biron, Guron, Montteud, Pierre Strozzi, Lomont, du Châtelet, Paul Baptiſte Fregoſe, Paliez, du Lude, Sainte Gemme, Mobertin, la Faye, Touche-prez, Monpba, Fayolles, de Lanque & Gonnor Gouverneur de la place. Il y en avoit encore quelques autres dont ; je feray mention dans le detail du ſiége.

C'étoit avec toute cette brave Nobleſſe que le Duc de Guiſe attendoit Charles V. mais perſuadé que dans un ſiége auſſi bien que dans un Camp, la bravoure ſans diſcipline & ſans ſubordination peut produire de tres-méchans effets, il aſſembla tous les volontaires, & leur déclara qu'il falloit qu'ils ſe partageaſſent en compagnies, dont chacune auroit un Chef à leur choix : mais qu'aprés qu'ils l'auroient choiſi, il faudroit luy obéir, s'attacher au poſte qui leur ſeroit déſtiné, & que ceux, qui ne voudroient pas ſe ſoûmettre à ce reglement, il les prioit de ſe retirer. Perſonne n'oſa s'oppoſer à une propoſition ſi raiſonnable, & tout fut reglé & obſervé à cet égard. Bekek Liv. 24.

Aprés cela il mit dehors les bouches inutiles, fit brûler les moulins des environs, tous les bleds & tous les fourrages, qu'on ne pût Thuanus Liv. 8.

tranſporter dans la ville, regla le nombre des chevaux & des valets de chaque Seigneur, Gentilhomme, & Officier, donna ſes ordres pour les Hopitaux, afin que rien ne manquât aux bleſſez & aux malades, fit jetter hors de la ville toutes les boües & autres immondices; & rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la ſanté, à la commodité, à l'abondance de la garniſon, n'échapa à ſa vigilance.

Une choſe l'embarraſſoit plus que tout le reſte, c'étoit le voiſinage des troupes du Marquis Albert de Brandebourg, par l'incertitude, où ce Prince le tenoit, s'il ſe déclareroit pour le Roy, ou pour l'Empereur. Son armée étoit de quinze à vingt mille hommes, & ſa déclaration ne pouvoit être indifférente ni à l'un, ni à l'autre parti.

Le Roy, qui ſe défioit beaucoup du Marquis, avoit abandonné au Duc de Guiſe le ſoin de traiter avec luy, parce qu'il étoit à portée de le faire, & qu'il pouvoit mieux juger par ſes démarches de ſes véritables intentions.

Le Duc de Guiſe les eut bien tôt pénétrées. Il ne fut guéres ſans s'appercevoir que ſa conduite étoit non ſeulement pleine d'artifice, mais encore de perfidie, & qu'il ne penſoit qu'à mériter par quelque inſigne trahiſon ſa réconciliation avec l'Empereur. Tantôt il envoyoit demander au Duc des vivres pour ſon armée, tantôt il luy faiſoit propoſer une entrevûë; & ſon deſſein étoit de mettre la diſette dans la place, & d'arrêter le Duc, s'il eût été aſſez imprudent, pour l'aller trouver à ſon Camp.

Le Duc, qui ne vouloit pas luy fournir le prétexte qu'il cherchoit de rompre avec la France, pour pouvoir dire qu'il avoit été contraint de le faire, luy envoya deux convois de vivres l'un aprés l'autre: mais il s'excuſa la troiſiéme fois qu'il luy en demanda, ſur ce qu'étant preſt d'etre aſſiégé, il ne pouvoit dégarnir ſes magaſins: & pour ce qui eſt de l'entrevûë, il luy répondit que le Roy l'ayant chargé de la defenſe de la place, il ne luy étoit pas permis d'en ſortir; que s'il vouloit prendre la peine d'y venir luy-même, il y ſeroit reçû avec toute ſorte d'honneurs, & qu'on luy donneroit toute la ſatisfaction qu'il pourroit ſouhaiter. Mais comme on vit que prés de quarre cens de ſes ſoldats étoient entrés dans la ville, ſous prétexte d'y venir acheter les choſes dont ils avoient beſoin, on les pria d'en ſortir, en leur diſant, que ſi dans la ſuite ils vouloient ſe fournir de quelques denrées, on les leur porteroit hors de la ville.

Cependant l'Evêque de Bayonne étoit au Camp d'Albert, moins par l'eſpérance de le retenir dans le parti du Roy, que pour éclairer ſa conduite, ſur laquelle il donnoit de fréquens avis au Duc de Guiſe, qui l'obligeoient plus que jamais à prendre de grandes précautions contre les pieges, qu'on luy tendoit. Enfin on ne douta plus qu'il ne levât bien-tôt le maſque, lors qu'il redemanda ſon Attillerie, qu'il avoit prié le Duc de retirer dans Metz. On la luy rendit: & dans le même temps le Roy luy envoya auprés de Pont-à-Mouſſon, où il étoit campé, la Chapelle-Biron & Gaſpard de Coligny Colonel Général de l'Infanterie, pour tirer de luy une réponſe préciſe.

Il affecta en parlant à ces Seigneurs, de faire paroître plus d'irréſolution qu'il n'avoit fait encore. Il leur fit des difficultez ſur tout ce qu'ils luy propoſérent, & les renvoya avec des réponſes générales. Sur quoy le Connétable, qui aſſembloit un corps d'armée à Saint Michel en Lorraine, réſolut de regarder deſormais ce Prince comme ennemi, & envoya ordre à tous les Capitaines, qui étoient en campagne, de ſe tenir ſur leurs gardes.

Sur ces entrefaites une partie de l'armée Impériale arriva aux environs de Metz le dix neuviéme d'Octobre, ſous les ordres du Duc d'Albe & du Marquis de Marignan Colonel Général de l'Infanterie Italienne, qui étoient les deux Chefs principaux de cette armée. Ce corps étoit de quatorze mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, qui s'avancérent juſqu'à un grand quart de lieüe de la ville; & les deux Généraux eſcortez de quelques eſcadrons vinrent la reconnoître ſur la colline de la Belle Croix, vis à vis de la porte de ſainte Barbe, entre le Septentrion & l'Orient. An. 1552.

Le Duc de Guiſe fit faire diverſes petites ſorties, pour eſcarmoucher ſous les ordres des ſieurs de Broſſe, de Rendan, de Pierre Strozzi, & du Capitaine Favas, tandis que des batteries de canon, qu'il avoit élevées ſur les plates formes de quelques clochers de la ville, tiroient ſans diſcontinuer. Ce grand feu, qui leur tua beaucoup de monde, les obligea de s'éloigner. Ils perdirent prés de deux cens hommes dans ces eſcarmouches, & connurent dans cette petite occaſion par la réſolution des ſoldats, & par la conduite des Capitaines, qu'ils avoient affaire à des gens, dont ils devoient attendre une vigoureuſe défenſe: mais du côté de la garniſon le ſieur de Marigny Picard y fut tué, les Capitaines Saint Aubin & Soley & la Vavre ſon Enſeigne y furent bleſſez: celuy-cy, Monpha & Silly moururent de leurs bleſſures: Mey-Robert y fut pris, & il y eut cinq ſoldats tués, & dix ou douze bleſſés.

Le Duc de Guiſe, qui s'attendoit à être inveſti dés-ce jour-là, fut ſurpris d'apprendre que les ennemis s'étoient retirés à une lieüe & demie de la ville, & ſe ſervit de cette retraite, pour brûler la plûpart des villages des environs, & achever le dégât dans la campagne: & la nuit ſuivante Paul Baptiſte Frégoſe alla attaquer avec de la cavalerie un de leurs quartiers, où l'allarme fut ſi chaude, que toute l'armée ſe mit ſous les armes.

Mais dés le lendemain matin elle s'approcha

cha tous les tambours ſonnans ; & on les vit paroître à la pointe du jour ſur le Mont Chaſtillon, où ils placérent leur parc d'artillerie. Ils étendirent de ce coté-là les derniéres de leurs quartiers juſqu'à Grimont, & puis à gauche & à droite depuis la Moſelle juſques vis à vis la porte des Allemands.

Alors le Duc de Guiſe partagea entre les Princes & les principaux Officiers les divers quartiers de la ville, ſuivant le plan qu'il en avoit fait. Il chargea le Comte d'Anguien & le Prince de Condé de la défenſe du terrain depuis la porte Saint Thibaud juſqu'à la riviere de Seille, le Prince de la Roche-guyon de celuy du bas Pont des Barres juſqu'à la Tour des Charriers, le Duc de Némours ; de celuy qui s'étendoit depuis les grilles du Gravier juſqu'à un grand retranchement, qu'il avoit fait tirer du bord de la baſſe Seille juſqu'à la muraille, qui eſt arroſée de la Moſelle à l'extrémité de la ville entre le Septentrion & l'Orient, & où elle étoit tout à fait commandée par la montagne d'Eſirmont, dite autrement de la Belle Croix. Il poſta à ce retranchement Meſſieurs de Montmorency, Damville ; & de Gonnor, & depuis là juſqu'aux moulins de la Seille le Marquis d'Elbeuf & Pierre Strozzy. Horace Farneze prit ſon poſte entre les portes Champeneſe & de Saint Thibault, le Vidame de Chartres depuis la Tour des Charriers juſqu'à Ponriffroy, le Comte de la Rochefoucault à la plateforme de la porte Meſelle : Et le Comte de Rendan avec ſa Compagnie des Gendarmes & celle de Meſſieurs de Guiſe & de Lorraine, devoit être dans la place du Change toûjours preſt à porter du ſecours aux endroits, où il en ſeroit beſoin.

Les Impériaux demeurérent campés & occupés à ſe retrancher ſur le Mont Chaſtillon juſqu'au dernier d'Octobre, que le Duc de Holſtein & les Seigneurs d'Egmond & de Boſſu arrivérent avec l'armée, qu'ils amenoient des Pays-bas. Il y eut ſeulement quelques eſcarmouches de ce côté-là, & du côté de la porte Champeneſe entre l'Occident & le Midy. Ils commencérent la nuit ſuivante à établir une batterie ſur la montagne de la Belle Croix, & etendirent leurs quartiers à leur gauche depuis la Belle Croix juſqu'à la riviére de Seille.

Le Duc de Guiſe n'avoit pas douté que la principale attaque ne dût ſe faire du côté de la Belle Croix, parce que cet endroit étoit par luy-même le plus foible de la ville ; que les deux Généraux y avoient pris leur quartier, & fait élever une batterie ; & commencer une tranchée : mais ſoit qu'ils euſſent été informés du grand retranchement, dont j'ay parlé, qu'on avoit fait en cet endroit, ou qu'ils fuſſent extrémement incommodés de l'artillerie, qu'on avoit plantée ſur quelques plateformes, & qui battoit toute la deſcente de la colline de la Belle Croix, ils changérent de deſſein ; & le ſecond de Novembre le gros de l'armée décampa de-là ſans tambour, & faiſant un circuit ſur la gauche hors de la portée du canon, vint paſſer la Seille, & prendre ſon poſte vis à vis de la porte de Saint Thibault & de la porte Champeneſe entre le Midy & l'Occident.

Ce mouvement toutefois ne pût ſe faire ſi ſecretement, que le Duc de Guiſe ne s'en apperçût. Il fit ſortir une partie de ſa garniſon en pluſieurs tronpes ſous les ordres de Pierre Strozzi, d'Horace Farneze, du Prince de la Roche-Suryon, & du Duc de Nemours. Luy-même ſortit avec ſix cens chevaux, pour les ſoûtenir : & à la faveur des hayes & des foſſez, où l'on jetta des Arquebuſiers, on tua beaucoup de monde aux ennemis. Ils ne pûrent jamais couper aucune de ces troupes, dont il n'y eut que cinq ou ſix ſoldats tuez, & Maugeron & de Buëil bleſſez.

Il entra encore vers ce temps-là vingt ou trente Gentilshommes dans la place ; & ce fut le dernier renfort qu'elle reçût. Le Duc d'Albe ayant établi ſon Camp tout à l'entour, il ſe logea luy-même vis à vis de la porte Champeneſe, vers laquelle il fit ouvrir la tranchée : & le quartier de l'Empereur, qui étoit demeuré à Thionville fort incommodé de la goutte, fut marqué au Château de la Orgne entre la même porte & celle de Saint Thibault.

Sur ces entrefaites Albert de Brandebourg prit à la fin ſon parti. Le Duc d'Albe & l'Evêque de Bayonne traitoient en même temps avec luy, celuy-cy en perſonne, & l'autre par des Agens ſecrets. Ce qui le hâta de conclure avec l'Empereur, fut que le Connétable avoit déja ſon armée aſſemblée à Saint Michel. Elle étoit de trente mille fantaſſins & de huit mille chevaux : & le Marquis appréhenda que ce Seigneur ne vint fondre ſur la ſienne, dont les troupes faute de paye deſertoient en grand nombre.

Il écrivit au Roy qui étoit à Reims, qu'il voyoit bien que Sa Majeſté n'agréoit pas ſon ſervice ; que cela étant ainſi, il étoit reſolu de ſe retirer avec ſes troupes en Allemagne, pourveu qu'on ne voulût pas luy couper le paſſage.

Le Roy, qui appréhendoit beaucoup plus de luy qu'il n'en eſpéroit, fut ravi de cette propoſition. Il envoya là-deſſus ſes ordres à l'Evêque de Bayonne, & ordonna cependant au Duc d'Aumale de côtoyer l'armée du Marquis, pour empêcher les grands deſordres, que les Allemands faiſoient par tout où ils paſſoient.

Albert vint ſe camper auprés de Thonl, où il ſéjourna quinze jours, faiſant des ravages effroyables ; nonobſtant les lettres que le Duc d'Aumale luy écrivoit, pour le prier de les empêcher, & de ſe retirer au plûtot de deſſus les Terres de France, ſuivant ſa promeſſe. Il ne répondoit à cela que par des plaintes, de ce que les gens du pays aſſommoient ſes ſoldats par tout où ils les rencon-

troient, demandant qu'on luy en fit juſtice.

Sur cela le Duc écrivit au Roy, qu'il ſçavoit de bonne part qu'Albert agiſſoit de concert avec le Duc d'Albe; qu'il ne falloit plus ménager ce traître; & que ſi Sa Majeſté vouloit renforcer ſon Camp-volant de deux cens hommes d'armes, il luy en rendroit bon compte.

Le Roy les luy envoya ſous la conduite de Bourdillon: mais avant qu'ils l'euſſent pû joindre, Albert décampa: & comme il vit que le Duc d'Aumale ne le perdoit point de vûë, & qu'il le ſuivoit toûjours avec ſon petit Corps d'environ deux cens hommes d'armes & de cinq cens Cavaliers, il appréhenda qu'il ne le chargeât à quelque paſſage: c'eſt pourquoy il prit la réſolution de le prévenir, & l'attaqua auprés de Saint Nicolas.

Le Duc d'Aumale le reçût avec plus de valeur, qu'il n'avoit eu de précaution contre une telle ſurpriſe, dont il auroit dû ſe donner de garde: mais accablé par le grand nombre, il fut entiérement défait: & ſon cheval ayant été tué ſous luy, il fut pris bleſſé de trois coups de piſtolet. Nancey, de Vaux, la Motte, d'Uſſeau, Saint Forgeu, Conches, de Caſtres, & pluſieurs autres Gentilshommes au nombre de deux cens demeurérent ſur la place, aprés avoir vendu chérement leur vie. D'O & d'Eſguilly & le Baron des Guerres furent pris avec le Duc. René de Rohan le fut auſſi: & comme deux ſoldats, auſquels il s'étoit rendu, diſputoient l'un contre l'autre à qui l'auroit, un troiſiéme ſurvint, qui, pour vuider la querelle, le tua brutalement. Aprés quoy Albert de Brandebourg ayant quitté l'écharpe blanche, & pris la rouge, alla droit au Camp devant Metz, menant en triomphe le Duc d'Aumale. Il prit ſon quartier au Mont S. Quentin au delà de la Moſelle vis à vis de la porte aux Mores entre le Septentrion & l'Occident, & acheva d'enfermer entierement la ville, d'où l'on avoit encore quelque liberté de ſortir par ce côté-là.

Le Duc d'Albe envoya un Trompette au Duc de Guiſe, pour luy apprendre la défaite, la priſe, & les bleſſures du Duc d'Aumale, qui l'affligérent beaucoup: mais qui ne firent que l'animer à ſe mieux défendre: & il comptoit ſi fort ſur la bravoure de ceux, qui le ſecondoient dans ce ſiége, & ſur les bonnes meſures, qu'il avoit priſes, qu'il envoya au Roy, Thomas Delvéches, luy dire qu'il ne devoit point avoir d'inquiétude pour la ville de Metz; qu'il pouvoit tirer ſon armée de Lorraine, & l'employer ailleurs; & qu'il luy répondoit pour le moins de dix mois de défenſe.

Ce fut dans ce même temps qu'il découvrit une conſpiration, tramée par le bâtard de Fontanges, & par un nommé Clavieres avec les Impériaux. Celuy-cy mourut de maladie avant que ſon procés luy fût fait, & l'autre fut exécuté ſur la fin du ſiége.

Le Duc de Guiſe voyant les ennemis déterminés à faire la principale attaque à la porte Champeneſe, y fit faire de nouveaux retranchemens au dehors & au dedans, dont il chargea d'Entragues, qui en vint à bout avec une extréme diligence.

Les fréquentes & vigoureuſes ſorties retardoient beaucoup les attaques des ennemis, & donnoient le loiſir aux aſſiégez de ſe fortifier de tous côtez: de ſorte qu'avec le temps il y eut preſque par tout une nouvelle enceinte au dedans de la ville, & bien plus forte que le corps de la place même, qui ne valoit rien.

Ce ne fut qu'aprés bien du temps, bien de la peine, & une grande perte d'hommes, que les batteries des Impériaux furent en état de tirer. Ils en avoient une du côté de la Belle Croix, une autre au quartier d'Albert de Brandebourg: mais ce n'étoient là que de fauſſes attaques. Les groſſes piéces & les nombreuſes batteries étoient dreſſées contre le boulevart de la porte Champeneſe, & contre une longue courtine de la muraille, au devant de laquelle étoit le boulevart détaché entre la Tour d'Enfer qui étoit au delà de la gauche de l'attaque, & une autre Tour à l'angle oppoſé de la muraille. Les ennemis embraſſoient cette Tour dans leur attaque, & avoient pouſſé des boyaux à peu prés paralleles en avançant vers la porte Saint Thibaut.

Le canon avoit déja ruiné une grande partie des défenſes du boulevart de la porte Champeneſe & de la muraille qui étoit derriére; lorſque l'Empereur arriva de Thionville au Camp le vingtiéme de Novembre. Il en viſita les travaux: & aprés avoir tenu Conſeil de guerre, il fit étendre la gauche de l'attaque juſqu'à la Tour d'Enfer vers la plateforme de Sainte Marie. Comme cet endroit étoit le moins foible de la place, les aſſiégez n'y avoient point fait de retranchemens au dedans: & l'on crût que ce fut par le conſeil de quelques Bourgeois qu'on avoit mis dehors, & qui étoient au Camp, que cette réſolution avoit été priſe, & que deſormais le plus grand effort des ennemis fut de ce côté là.

Le Duc de Guiſe y fit travailler nuit & jour: & avant que les batteries du Camp fuſſent prêtes, il mit cet endroit autant en état de défenſe que les autres. Quelques jours aprés deux batteries, l'une de trente-ſix piéces, l'autre de quinze, foudroyérent les Tours de Ligniéres & de Saint Michel, endommagérent fort celle de Vaſſieux & la plateforme de Sainte Marie. Les gabions en furent pour la plûpart fracaſſés, & les canons démontés: de ſorte que le feu des aſſiégeans de ce côté-là devint fort ſupérieur à celuy des aſſiégez, & fit trois bréches à la muraille.

Le vingt-ſixiéme de Novembre l'Empereur, à qui ſa goutte donna quelque relâche, vint à la tranchée, pour encourager le

ſoldat, que le mauvais temps & la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégez commençoit à rebuter. Les tranchées furent pouſſées juſques ſur le bord du foſſé ; dont le Duc de Guiſe penſa à empêcher la deſcente : & cependant il faiſoit travailler à de nouveaux retranchemens dans la ville, & réparer autant qu'il étoit poſſible les brêches pendant la nuit.

Le vingt-huitiéme le canon continuant toûjours avec la même furie, un grand pan de muraille entre les Tours de Vaſſieux & de Ligniéres tomba tout a coup. Les ennemis à cette chûte jettérent de grands cris de joye: mais cette joye ne dura guéres ; car la pouſſiére s'etant diſſipée, ils furent fort ſurpris de découvrir au delà un gros rampart bien flanqué, tout bordé d'Arquebuſiers, & la bréche de la muraille ſi roide, qu'il étoit impoſſible d'y monter. De ce rampart on voyoit dans leurs tranchées ; & les Arquebuſiers y tuérent tant de monde, qu'ils furent obligés de faire un épaulement, pour ſe couvrir.

Le Duc de Gniſe ayant eu avis que les ennemis paroiſſoient avoir deſſein de donner un aſſaut à la Tour d'Enfer, fit conduire à la porte Cbampeneſe & au boulevart de devant, qui enfiloient cette Tour, pluſieurs piéces de canon, & eût ſoin que la bréche de la Tour fût toûjours non ſeulement bien garnie de ſoldats ; mais encore qu'elle ne fût jamais ſans quelqu'un des Princes, ou des principaux Seigneurs de la garniſon.

Ce fut dans ce tems-là que l'Empereur fit un détachement de deux mille cbevaux & de pluſieurs Enſeignes de gens de pied ſous le Comte d'Egmont, pour aller ſommer Toul de ſe rendre. Celuy, qui y commandoit, s'appelloit des Clavolles. Il répondit qu'aprés que l'Empereur auroit pris Metz, qu'enſuite ſa Majeſté Impériale lui auroit fait l'honneur de l'aſſiéger dans les formes, & que luy ſe ſeroit défendu auſſi long-temps que le Duc de Guiſe, on pourroit luy faire une telle ſommation, & que pour lors il verroit ce qu'il auroit à faire.

Aprés cette réponſe, qui fit comprendre à l'Empereur qu'en vain il avoit compté ſur la foibleſſe des places qu'il prétendoit prendre, le Comte d'Egmont retourna devant Metz, où l'armée Impériale ſouffroit infiniment par la rigueur de la ſaiſon. On étoit aux derniers jours de Novembre. La brave contenance des aſſiégez faiſoit ſuſpendre l'aſſaut, que l'Empereur vouloit faire donner à la Tour d'Enfer ; & les ſorties, qui ſe faiſoient à toute heure, l'obligeoient à multiplier les ouvrages pour la ſeureté des tranchées & de ſon Camp.

Il s'en fit une le premier de Décembre du coté du port d'Oliſi : c'étoit un de leurs quartiers au Septentrion de la ville ſur la Moſelle, où ils avoient fait un grand fort à la tête de leur pont : & c'étoit par là que les convois venoient au Camp. La ſortie étoit commandée par de Broſſe, Saint Luc, & le Capitaine Lanque. Les deux premiers à la tête de cent quarante Gendarmes, & le troiſiéme avec ſa Compagnie d'Arquebuſiers à cheval, attaquérent un grand convoy dans le temps qu'il entroit au quartier du Marquis Albert. Ils l'enlevérent, & l'envoyérent dans la ville, & pouſſérent juſques dans le Camp. On détacha ſur eux un Bataillon, dont le Commandant ayant tué d'un coup de pique le cheval du Capitaine Lanque, celuy-cy ſe releva promptement, & d'un coup d'épieu perça ce Commandant. Le Bataillon fut mis en déroute : mais auſſi-tôt quinze ou ſeize Enſeignes parurent en baraille, où Albert de Brandebourg étoit en perſonne.

De Broſſe fit arrêter ſa troupe, pour la rallier : & en même temps huit cens Arquebuſiers ou Piquiers des ennemis s'avancérent ſur la gauche, & une troupe de ſix cens chevaux ſur la droite, pour l'enveloper.

Ce mouvement ſe fit fort en deſordre, & de Broſſe en profita. Il ſépara ſes gens en deux troupes, dont il en donna une à Saint Luc, & luy commanda de charger l'Eſcadron de la droite, tandis qu'il fondroit luy-même ſur l'Infanterie de la gauche. Ils le firent avec tant de furie, & ſi à propos, que les ennemis ne pûrent tenir, & furent chaſſés juſqu'à leur gros. Quatre vingt furent tués, & dix faits priſonniers. Monſieur de Brabanſon, un des Généraux de l'Empereur, y fut bleſſé, & le Marquis Albert y penſa être tué d'un coup de lance, que luy porta le Baron de Torcy. Du Cbaſtelet ſe débarraſſa du milieu d'une troupe d'Allemands, qui l'avoient inveſti, & vint rejoindre de Broſſe, qui voyant croître à chaque moment le nombre des ennemis, ſe retira en combattant ſous le feu des Arquebuſiers du Capitaine Favas, que le Duc de Guiſe avoit fait avancer, pour le ſoûtenir.

Cette belle action ſe fit à la vûë des trois Camps, c'eſt à dire de celuy d'Albert de Brandebourg, de celuy de l'Empereur, & de celuy de la Belle Croix, d'où on découvroit les combattans. Roquefeuille, Fogeon, & de Tréves, qui étoient de la ſortie, y furent dangereuſement bleſſés, & moururent quelque temps aprés de leurs bleſſures. Clermont y reçut une arquebuſade à la main, & de Suſe un coup de pique, qui luy effleura le cou. Les Princes furent au deſeſpoir de n'avoir point été de cette partie : mais le Duc de Guiſe voulant leur épargner ce danger, fit faire la ſortie ſans leur en parler : & dés que de Broſſe fut dehors, il cacha les clefs de la porte.

Les trois jours ſuivans les ennemis étendirent encore leur attaque de la Tour d'Enfer plus à leur gauche vers la Moſelle, & continuérent de battre la Tour, où la bréche étoit de trois toiſes de large. Ils furent obligés la nuit du cinquiéme au ſixiéme de Décembre

de changer plusieurs de leurs canons, qui à force de tirer s'etoient fendus; & n'osant hazarder l'assaut à la brécbe deja faite, commencérent à travailler sous terre, pour venir à la muraille pardessous le fossé.

Les principaux Ingénieurs de la place étoient deux Gentilshommes, l'un nommé Camille Marin, qui le jour d'auparavant avoit été tué d'une arquebusade, & l'autre Saint Remy, qui par l'ordre du Duc de Guise fit faire de profondes traverses vers l'endroit, où l'on conjecturoit que les ennemis conduiroient leurs travaux.

Le septiéme du mois il se fit un grand mouvement dans le Camp, & l'on vit les tranchées toutes bérissees de piques, comme s'il eût été question de donner un assaut général. Toutes les troupes de la place allérent aussitôt prendre leurs postes sur les ramparts & sur le boulevart de la porte Champenese: mais ce ne fut qu'une fausse allarme, que l'Empereur donna exprés, pour voir la contenance des assiégez, & qui luy fit connoître la disposition où ils etoient de le bien recevoir.

Le huitiéme Delvéche, que le Duc de Guise avoit envoyé au Roy, trouva moyen de rentrer dans la ville, & luy dit que ce Prince sur l'asseurance qu'il luy avoit donnée d'une longue defense, alloit assiéger Hédin. Il luy apprit aussi la prise d'Albe en Piémont par le Maréchal de Brissac: & le Duc de Guise la fit sçavoir le lendemain à l'Empereur, en reconnoissance de la nouvelle, qu'on luy avoit envoyée au commencement du siége, de la prise de Hedin par les Impériaux.

Le douziéme ils recommencérent à battre le boulevart de la porte Champenese, & y firent une bréche de cinquante pas: mais où ils ne pouvoient monter qu'avec des écbelles: & ce lieu étoit si bien défendu par divers ouvrages, dont le Duc de Guise l'avoit fait flanquer, qu'il ne crût pas qu'ils osassent hazarder là un assaut. En effet ils cessérent de tirer sur le boulevart: mais ils achevérent de ruiner le quartier de la Tour de Vassieux, & y firent une autre bréche beaucoup plus grande & plus aisée: ce qui obligea le Duc de Guise à faire de nouveau travailler derriére.

Ces travaux fatiguoient beaucoup plus la garnison, que le feu des ennemis ne luy nuisoit: mais l'exemple du Duc de Guise, qui ne se donnoit aucun repos, la lenteur des ennemis, les incommoditez, qu'ils souffroient dans un Camp tout couvert de neiges, où l'on sçavoit qu'il en périssoit tous les jours un tres-grand nombre par les maladies, & le soin, que le Duc avoit que rien ne manquât aux soldats, les soûtenoit, & leur ardeur sembloit croître, au lieu de diminuer.

Biron & Navailles firent diverses sorties, mais sans s'écarter beaucoup: & dans la derniére on prit un Savoyard, qui dit au Duc de Guise que les mines des ennemis étoient déja fort avancées. Cet avis fut confirmé par un Gentilhomme Italien, qui se vint rendre le seiziéme de Décembre: & effectivement Saint Remy, qui faisoit travailler continuellement à contreminer, découvrit à peu prés l'endroit, où se faisoit la sappe, & entendit le bruit des instrumens des travailleurs.

Mais soit que les Ingénieurs Impériaux se fussent apperçûs eux-mêmes que les assiégez contreminoient, & que les entendant travailler si proche d'eux, ils desespérassent d'achever leur mine avant qu'elle fût éventée, soit que l'Empereur voyant la mortalité dans son Camp augmenter tous les jours, ne voulût pas s'exposer à perdre le reste de son armée sur l'espérance d'un succés fort incertain, il pensa à la retraite. Ce fut ensuite de deux grandes sorties, qui se firent par ceux de la ville, de l'une desquelles voulut être le Prince de Condé, déguisé en Chevau-leger, & où il se fit un assez grand carnage des assiégeans.

Mais comme l'Empereur sçavoit qu'il avoit affaire à un ennemi fort alerte, qui ne le laisseroit pas décamper impunément, s'il ne prenoit bien toutes ses précautions, il se donna tout le temps nécessaire pour cela, afin de sauver ses bagages & son artillerie, que les mauvais chemins devoient rendre tres-difficiles à conduire.

Le lendemain de Noël, qui étoit le soixante & cinquiéme jour depuis l'arrivée de l'armée devant la place, & le quarante cinquiéme depuis que l'artillerie avoit commencé à la battre, il fit repasser la Mosselle à quelques piéces de canon, sans cesser cependant de faire tirer des autres batteries, qui furent retirées les unes aprés les autres: & ce ne fut que le jour des Innocens que la tranchée fut abandonnée.

Le deuxiéme de Janvier l'Empereur ayant pris les devants, les troupes de la grande attaque de la porte Champenese, & celles du Camp de la Belle Croix se retirérent la nuit. Albert de Brandebourg resta encore quelques jours dans son Camp, jusqu'à ce qu'il eût eu avis que l'artillerie, dont il n'avoit gardé que quelques piéces de campagne, étoit arrivée à Thionville. Ces retraites ne se firent point sans une infinité d'escarmouches, les partis de la garnison tombant à tous momens sur les ennemis, jusques à ce qu'ils se fussent extrémement éloignés. An. 1553.

Dés que le siége fut levé, le Duc de Nevers, & le Maréchal de Saint André, qui chacun avec un grand Corps de Cavalerie avoient couvert les environs de Toul & de Verdun, & fort fatigué les ennemis, en leur enlevant souvent leurs convois, se rendirent à Metz. Ils y virent avec admiration les prodigieux travaux que le Duc de Guise y avoit fait faire, pour défendre cette place. Ils visitérent avec luy le Camp des Impériaux & les environs, où fort loin de tous côtez dans la campagne ils virent les terres, qui avoient été remuées, pour y enterrer leurs morts. Le

nombre, ſelon le rapport des priſonniers A fairs durant la retraite, montoit juſqu'à trente à trente-cinq mille, qui la plûpart avoient péri par les maladies & par la rigueur de la ſaiſon. Ce n'étoit, ſi nous en croyons quelques uns de nos Hiſtoriens, que la quatriéme partie de l'armée Impériale, qu'ils diſent avoir été de cent ou ſix vingt mille hommes.

P Saligna. L'Auteur *de la relation exacte de ce ſiége, d'où j'ay tiré ce que j'en ay raconté, ne paroît pas la faire monter ſi haut. Il dit qu'elle étoit de douze mille chevaux, & pour ce qui B eſt de l'Infanterie, il n'en marque le nombre que d'une maniére, qui étoit fort connüe de ſon temps, mais qui ne nous en donne pas une idée aſſez diſtincte. Il écrit qu'elle étoit de cent quarante-ſept Enſeignes de Lanſquenets, de vingt-ſept Enſeignes d'Eſpagnols, & & de ſeize d'Italiens, & de ſept mille piuniers, ſans comprendre en tout cela la ſuite nombreuſe de pluſieurs Princes & Seigneurs d'Italie, d'Eſpagne, & d'Allemagne, qui accompagnoient l'Empereur à ce ſiége. Quand C toutes les Enſeignes ou Compagnies auroient été de trois cens hommes, comme elles étoient en effet alors de deux ou de trois cens, il s'en faudroit beaucoup que ce dénombrement n'allât juſqu'à ſix-vingt mille hommes. L'Auteur ajoûte que cette armée étoit plus forte de quinze mille hommes, que toutes celles que l'Empereur eût jamais aſſemblées contre la France.

Il demeura dans ce Camp un tres-grand nombre de malades & de bleſſez, dont le Duc de Guiſe prit ſoin comme de ſes propres ſoldats. Ce ne fut pas ſeulement par là D qu'il ſignala ſa charité & ſa piété. Il fit faire une Proceſſion générale, pour rendre graces à Dieu des bénédictions, qu'il avoit données à une entrepriſe auſſi difficile que celle, dont il s'étoit chargé en prenant la défenſe de Metz; & comme il ſçût que dans pluſieurs maiſons de la Ville, il y avoit beaucoup de livres que les Hérétiques y avoient diſtribuez, il les fit tous raſſembler, & s'en ſervit pour allumer le feu de joye, qui ſe fit aprés la Proceſſion. Il fit faire des enquêtes des dommages que les Habitans avoient pû recevoir des Soldats, & les dé- E dommagea. Il donna enſuite ſes ordres pour combler les travaux des Ennemis, pour remplir la mine qu'on trouva avoir été pouſſée juſques ſous la Tour d'Enfer, pour réparer les breches, & faire de nouvelles fortifications à la Place.

Telle fut l'iſſuë du ſiége de Metz, que la valeur, la conduite, l'activité, la vigilance du Commandant, l'intrépidité, la confiance, l'obéiſſance de ceux qui ſervoient ſous ſes ordres, les ſtratagêmes & tout ce que l'art pouvoit alors imaginer de raffinemens pour la défenſe d'une Place, pour chicaner le terrain aux Ennemis, pour retarder leurs approches, les tenir toûjours alerte & en inquiétude, rendirent le plus mémorable ſiége qui ſe fût fait durant tout ce ſiécle. Pour ne rien omettre de ce qui mérite d'être tranſmis à la poſterité d'un évenement ſi important, je vais ajoûter la liſte des perſonnes les plus conſidérables qui moururent ou furent bleſſez à la défenſe de la Place, telle qu'elle eſt dans la Relation.

Liste des Morts et des Bleſſez à la défenſe de Metz.

MORTS.

De la Palice.	De la Roche Chalez.
De Paliez.	Le Baron de Treves.
De Oradé ou Auradé.	De Fovion.
De Marigny.	Le Capitaine Favas, Meſtre-de Camp.
De Monpba.	D'Harbouville.
De Coubiez.	De Cornay l'aîné.
Le Capitaine Vare.	Le Baron de Tinteville.
L'Enſeigne du Capitaine Gordan.	Le Capitaine Polidre, Italien.
L'Enſeigne du Capitaine Soley.	Quelques Hommes d'armes, Chevaux Legers & Arquebuſiers à cheval, & environ deux cens cinquante Soldats de toutes les Bandes.
Camille Marin.	
De Bois Herpin.	
De Eynerie.	
De Fayolles.	
De Fontrailles.	
De Roquefeüille.	
L'Enſeigne du Capitaine Glenay.	

BLESSEZ.

Le Comte de la Rochefoucault.	De Clermont.
Oüarti.	De Suſe.
Sainte Gemme.	Simon de Lec.
De Buguenon.	Bordeille.
	Pierre Longue.

Le Capitaine la Faye & le Sieur de Vitry, & quelques autres furent faits priſonniers dans les ſorties, & il eſt remarquable, qu'il ne s'en fit preſque aucune où le Sieur de Navaille ne ſe trouvât.

Le Roy apprit la délivrance de Metz & la ruine de l'armée de l'Empereur avec une joye égale à l'importance d'un tel ſuccés. On en fit de grandes réjoüiſſances par tout le Royaume; & on frappa diverſes médailles, pour en éterniſer la mémoire. J'en ai une de bronze doré, de la grandeur du grand bronze du haut Empire, & dont la légende & l'inſcription ſont dans le ſtile de ces médailles antiques; car on commençoit alors à avoir le bon goût dans ces ſortes de monumens. C'eſt un buſte du Roy en profil avec une couronne fermée & fleurdeliſée ſur la tête. La légende eſt:

HENRICO II. FRANCorum Regi CHRISTIANISSimo OPTIMO PRINCIPI.

L'Inſcription du revers eſt en ces termes:

MEDIOMatrici LIBERati OBSIDione CARolo V. IMPeratore ET GERMANIS OPPUGnantibus FRANCISCO A LOTHORingia DUCE GUISiæ FOELICISSimè PROPUGnante.

15 52.

Et dans l'eſpace d'entre ces chiffres, ſont les armoiries de Metz. La legende autour de la tête du Roy ſignifie, en François: *A l'honneur de Henry II. Roy des François Tres-Chrétien, tres-bon Prince.*

L'Inſcription peut être traduite ainſi: *Metz délivrée du ſiége de Charles V. Empereur des Allemands, défenduë tres-heureuſement par François de Lorraine Duc de Guiſe.*

Il ſe fit auſſi à cette occaſion des médailles ſatyriques contre Charles V. dont la plus ingenieuſe fut celle où l'on employa ſa deviſe. On ſçait que c'étoit les Colonnes d'Hercule avec ce mot Latin *ultra*, plus outre. Par où il faiſoit entendre qu'il avoit, en paſſant en Afrique, pouſſé ſes conquêtes plus loin que les Colomnes d'Hercule qui, ſelon la fable, avoient été élevées à Cadix, comme à l'extrêmité du monde. On ajoûta au corps de la deviſe un aigle enchaîné & attaché aux Colomnes d'Hercules avec ces mots Latins, *non ultra Metas.* L'équivoque de ce mot *Metas*, qui ſignifie Metz, & en même temps les deux Colomnes qui étoient les bornes des conquêtes d'Hercule, étoit fort picquante, en marquant que l'Empereur n'avoit pû paſſer au-de-là de Metz.

La guerre ne ſe faiſoit pas ailleurs plus heureuſement pour les Impériaux, que devant Metz. A la verité le Comte de Rœux avoit fait une irruption en Picardie, où il avoit mis tout à feu & à ſang; & s'étant emparé de diverſes Places qui n'étoient point de défenſe, comme de Noyon, de Neſle, de Chauny, de Roye, les avoit brûlées, auſſibien que Folembrai, Maiſon Royale que François I. avoit fait bâtir. L'unique conquête importante qu'il fit, fut celle de Hédin; mais le Duc de Vendôme la reprit avant la fin du ſiége de Metz. Annales de Belleforeſt, l. 6.

Les nouvelles d'Italie n'étoient pas moins chagrinantes pour l'Empereur. Le Maréchal de Briſſac ſuppléant par ſon activité au petit nombre de ſes troupes, avoit pris Verüe & Albe. Ferdinand de Gonzague avoit levé le ſiége de Beyne défenduë par Montluc; & la ville de Sienne s'étant révoltée contre les Eſpagnols, s'étoit donnée aux François. Les autres Places de cette République en avoient fait autant. C'étoit l'effet d'une intelligence avec les Siennois choquez des hauteurs de Jacques de Mendoſa leur Gouverneur, laquelle avoit été tres-ſecrétement & tres-adroitement ménagée depuis prés d'un an, par les Cardinaux de Ferrare & de Tournon, par Monſieur de Termes & par Monſieur de Saint Gelais-de Lanſac, comme on A le voit par pluſieurs lettres du Cardinal de Tournon au Roy. Epiſt. Senenſium ad Regem inter Literas Principum. Vol. 3. au Recüeil de M. de Lamoignon, T. 124

Lanſac avoit été depuis peu envoyé au Pape par le Roy, ſous prétexte de le raſſûrer contre les entrepriſes de la flotte Ottomane qui étoit entrée dans la Méditerranée; mais c'étoit en effet pour conclure le Traité avec les Siennois, & les aſſûrer de ſon ſecours & de ſa protection.

Cette flotte fut encore un autre ſujet d'allarme, qui n'inquiétoit pas moins l'Empereur, que la perte de Sienne. Elle étoit commandée par Dragut & Sinan Bacha, & avoit été envoyée contre le Royaume de Naples, à la ſollicitation d'Aramon Ambaſſadeur de France à la Porte, qui étoit ſur la flotte. Elle devoit être jointe par vingt-cinq galéres de Marſeille, ſous ſes ordres du Prince de Salerne, qui ayant été maltraité par Dom Pédre de Tolède Vice-Roy de Naples, s'étoit réfugié en France, & avoit formé contre les Eſpagnols avant que de s'évader, un parti dans cette Capitale, qui n'attendoit que ſon retour pour ſe ſoulever. Diverſes Lettres au Recüeil de M. de Lamoignon, Vol. 26.

André Doria qui commandoit quarante galéres pour l'Empereur, s'étoit laiſſé ſurprendre par la flotte des Turcs, beaucoup plus nombreuſe que la ſienne; & ayant été obligé de fuïr devant eux, il avoit perdu dans cette fuite ſept galéres & quelques frégates; & ſi le Prince de Salerne fût arrivé à temps, Naples vraiſemblablement eût été priſe. Il ne joignit les Turcs qu'aprés la déroute de Doria, & les preſſa de revenir à Naples avec lui, où ſa faction étoit toute prête à le ſeconder; mais la ſaiſon étant déja avancée, les Turcs ſe retirerent à Chio, promettant de revenir l'été ſuivant. Les Ambaſſadeurs de France agiſſoient en même temps fortement à Rome & à Veniſe, pour engager le Pape & la République à prendre les armes contre l'Empereur; & ils y etoient fort diſpoſez, dans l'eſpérance de ruiner en Italie la puiſſance de ce Prince, qui étoit battu par tout. Mais comme il y avoit fort peu de troupes Françoiſes au-de-là des Alpes, ils n'oſérent ſe déclarer. Lettre de M. d'Aramon au Roi au Recüeil de M. de Lamoignon. Vol. 17. Diverſes Lettres au Recüeil de M. de Lamoignon. Vol. 16.

C'eſt là ce qui ſe paſſa de plus conſiderable cette année, qui fut la plus malheureuſe de la vie de Charles V. & ce fut à cette occaſion qu'il dit, que la fortune étoit amie des jeunes gens, faiſant entendre par ces paroles, que ſon bonheur avoit paſſé au jeune Roy de France, qui prenoit par tout l'aſcendant ſur lui. An. 1552. Strada de bello Belgico. l. 1.

L'année ſuivante ne commença pas ſi heureuſement en Flandres pour les François, qui ſe laiſſérent prévenir par le prompt armement des Généraux de l'Empereur.

Le Comte de Rœux mit le ſiége devant Teroüanne ſur la fin d'Avril. Cette Place étoit forte, mais mal pourvûë de garniſon & de munitions de guerre. De Loſſes avoit ſuccédé dans ce gouvernement à Jean d'Etoute-ville de Villebon, à qui le Roy pour An. 1553. Bilcar. l. 16. Annales de France, &c.

lui procurer un honorable repos dans ſon grand âge, & en récompenſe de ſes longs ſervices, avoit donné celui de Normandie.

Comme le Roy avoit à cœur la conſervation de cette Place, il donna ordre à André de Montalambert de faire tout ſon poſſible pour s'y jetter. Ce Seigneur, plus connu dans le monde ſous le nom d'Eſſé, étoit un vieux Capitaine, qui avoit ſoûtenu avec beaucoup de gloire le ſiége de Landrecy contre l'Empereur ſous le dernier Regne, & conduit avec ſuccés la guerre d'Ecoſſe contre les Anglois. Il entra dans Teroüanne avec cinquante hommes d'armes, deux cens hommes de Cavalerie légére, & deux Compagnies d'Infanterie. Il avoit avec lui François de Montmorency, fils aîné du Conneſtable, Beaudiné, de Piene, la Roche-Poſay, Blandi, Ferrieres cadet de la Maiſon de Bordeilles, Oüarti, Martigues, Dampierre, Baillet, Beaudiment, Saint Romain. Le Capitaine Grille y entra auſſi un peu après avec cent Arquebuſiers

Le Comte de Rœux étant mort de maladie dès le commencement du ſiége, le commandement de l'armée Impériale fut donné à Céſar Ponce de Lalain, Seigneur de Benicour, qui après dix jours d'une furieuſe baterie, fit bréche à la muraille, & y donna l'aſſaut.

L'exemple du ſiége de Metz, & les autres ſuccès des armées Françoiſes, animoient la garniſon à en ſoûtenir la gloire. L'aſſaut fut bravement ſoûtenu pendant dix heures, & les Impériaux repouſſez avec grande perte. Celle des aſſiégez fut beaucoup moindre pour le nombre; mais c'en fut une irréparable, que celle du Sieur d'Eſſé qui y fut tué. Montmorency prit le commandement, que Loſſes, quoique Commandant par office, n'oſa lui diſputer, par la crainte d'offenſer le Conneſtable; & comme il vit ſes conſeils peu écoutez, il laiſſa faire ce jeune Capitaine, qui avoit beaucoup plus de valeur que d'expérience.

Le Conneſtable voyant ſon fils chargé d'une ſi importante affaire, envoya un nouveau ſecours ſous les ordres des Capitaines San Roman & de Breüil, qui nonobſtant les précautions de Lalain, entrérent dans la Place avec trois cens Fantaſſins.

Ce Général n'oſant tenter un ſecond aſſaut, pouſſa ſes tranchées juſqu'au foſſé, & attacha le mineur à la muraille. Veu la coûtume qui étoit alors plus qu'aujourd'hui, de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité, lors même qu'il n'y avoit point d'armée en campagne pour le ſecours, c'étoit à prendre ſes précaurions, à éventer les mines, à faire des retranchemens dans la Place, que conſiſtoit le devoir d'un Commandant: mais l'habileté requiſe pour cela ne s'acquiert gueres que par une longue expérience, que Montmorency n'avoit pas.

An. 1553. La mine joüa le vingtiéme de Juin, & fit une ouverture, par où l'on pouvoit entrer à cheval. Montmoreney ſurpris & hors de garde fit battre la chamade. Lalain écouta ſes propoſitions: mais dans le temps qu'on capituloit, les ſoldats Allemands & Flamands prirent les armes ſans ordre, forcérent la bréche, & firent paſſer par le fil de l'épée tout ce qui ſe preſenta à eux ſans diſtinction ni de ſexe, ni d'âge, juſques à ce que les Commandans Eſpagnols, qui ſe ſouvenoient de la bonté, avec laquelle le Duc de Guiſe en avoit uſé à leur égard aprés la levée du ſiége de Metz, étant ſurvenus, firent ceſſer le carnage. Montmorency demenra priſonnier avec la plûpart des Seigneurs & des Officiers de la garniſon. La ville par ordre de l'Empereur fut renverſée de fond en comble, ſans qu'elle ait été rétablie depuis. Le Siege Epiſcopal en fut ôté, & les débris de cet Evêché furent unis quelque temps aprés partie à celuy de Boulogne, partie à celuy d'Ypres, partie à celuy de Saint Omer.

La priſe de Teroüanne fut ſuivie de celle de Hédin. Le Roy avoit mis en déliberation dans ſon Conſeil ſi on raſeroit cette place, qui ayant été priſe & repriſe coup ſur coup, étoit en aſſez mauvais étar: mais la défenſe de la ville de Metz avoit fait croire que les plus méchantes places, ſoûtenües de la bravoure Françoiſe, pouvoient reſiſter aux plus puiſſantes armées: & cela pouvoir être vray, s'il y eût eu toûjours un Duc de Guiſe, pour les défendre. Le ſentiment de Diane de Poitiers l'avoir emporté au regard de Hédin ſur celuy des plus ſages Capitaines. Le Maréchal de la Marck ſon gendre y commandoit. Elle eſpéroit que ce ſeroit pour luy une belle occaſion de ſe ſignaler, & de ſe faire une auſſi grande réputation dans les armes, que celle que Robert de la Marck ſon ayeul y avoit acquiſe, auſſi bien que le Maréchal de Fleurange ſon pere dans la défenſe de Peronne: mais les qualitez des grands Capitaines ne paſſent pas toûjours des peres aux enfans avec le nom & les dignitez.

La réſolution ayant donc été priſe de défendre Hédin, où l'on ſe doutoit bien que l'armée Impériale s'attacheroit aprés la priſe de Teroüane, pluſieurs Seigneurs par complaiſance pour Madame de Poitiers ſe jetrérent dans la place, & entre autres Horace Farneze, qui venoit d'épouſer Diane, fille natutelle du Roy.

L'Empereur fit Général de ſon armée pour ce ſiége Emmanüel Philbert de Savoye, Prince de Piémont, à la place de Lalain, qui ne ſe donnoit pas aſſez d'autorité ſur les troupes. La place fut inveſtie ſur la fin de Juin, & le ſiége vivement pouſſé, parce que le Conétable aſſembloit l'armée à Amiens, pour la ſecourir. La nombreuſe artillerie, dont le Prince de Piémont la battoit, en eut bien-tôt ruïné toutes les défenſes. Horace Farneze, un de ceux qui étoient les plus capables de ſeconder le Maréchal de la Marck, y fut tué d'un coup de An. 1553.

canon. La place étant ouverte de toutes parts, il fallut capituler: & dans le temps qu'on parlementoit, la même chose arriva qu'à Teroüane. Les soldats, à qui on avoit promis le pillage de la ville, prévinrent la capitulation: un d'eux mit le feu à la mine, qui étoit toute prête. Le Sénéchal de Castres & plusieurs Gentilshommes & soldats furent ensevelis sous les ruines de la muraille. La ville fut forcée & pillée. Le Maréchal de la Marck, Cnlant, Vaulé, des Marests, Riou, la Lobe, Villars, de Prie, Guenan, furent faits prisonniers. Le Vicomte de Martigues, Magny, Moninville de la maison d'Amboise, Cusieux, Dampierre & le Capitaine Lusignan y périrent, les uns dans cette surprise, & les autres durant le siége. Hédin fut rasé comme Teroüane, & l'Empereur en conserva seulement le nom, en le donnant à une autre ville, qu'il fit construire l'année d'aprés: & c'est celle qui le porte aujourd'huy.

Ce fut là la premiére occasion, où le Prince de Piémont se signala dans le commandement général. Il donna par cette conquête commencement à la grande réputation, qu'il acquit depuis dans la guerre. Le Duc Charles son pere étant mort peu de temps aprés, il luy succéda dans ses Etats: mais il n'y fut rétabli qu'à la fin de ce Regne.

Ces deux pertes, & la mort ou la prison de tant de brave Noblesse, furent extrémement sensibles au Roy, tres-chagrin d'ailleurs de s'être laissé prendre au dépourvû; & il pensa à avoir sa revanche sur la fin de la campagne. Il projettoit de se rendre maître de Cambray, & attendoit pour cela que les Suisses & les Grisons eussent joint l'armée, qu'on assembloit auprés d'Amiens: mais ils n'arrivérent que sur la fin du mois d'Aoust.

Le Connétable quinze jours avant leur arrivée fit passer la Somme à quelques détachemens sous les ordres du Prince de Condé, du Duc de Nemours, du Maréchal de Saint André, & de Sansac: & luy-même les suivit de prés avec quatre mille chevaux. Un assez grand corps d'Impériaux commandé par le Duc d'Arscot s'étant avancé jusqu'à la riviére d'Authie proche de Dourlens, fut enveloppé par ces troupes, & défait. Six cens demeurérent sur la place, cinq cens furent faits prisonniers: le Duc d'Arscot fut de ce nombre, & le Prince d'Epinoy y fut tué. Les François y perdirent peu de monde: mais Crequy-Canaples & Silly-de la-Roche-guyon furent pris.

Thuanus. l. 19.

An. 1553.

Aprés cette victoire le Roy fit la revûe de son armée le premier de Septembre, & se mit en marche vers Cambray: mais il fit des pluyes si extraordinaires, & qui durérent si long temps, que les chemins devinrent impraticables pour l'artillerie; de sorte qu'aprés avoir ravagé le pays en vengeance du dégât, que les ennemis avoient fait dans la Champagne, & aprés quelques escarmouches entre les deux armées, on se sépara, & les troupes de part & d'autre furent mises en quartier d'hyver. On murmura fort en France à cette occasion contre la lenteur & la négligence du Connétable, qui aprés avoir laissé perdre deux places aussi importantes que Teroüane & Hédin, rendirent inutile une tres-belle armée assemblée avec de fort grandes dépenses.

Les armes de l'Empereur eurent moins de succez au delà des Monts. Ce Prince portant tres-impatiemment la perte de la ville de Sienne, ordonna à Dom Pedre de Tolede Viceroy de Naples, de faire tous ses efforts pour en chasser les François. Cosme de Medicis Duc de Florence, qui n'aimoit pas non plus leur voisinage, & qui d'ailleurs espéroit pouvoir unir quelque jour les Domaines de cette République à son Etat, joignit ses troupes à celles du Viceroy, aprés avoir quelque temps paru neutre, & proposé à la sollicitation du Pape, pour finir la guerre, que Sienne recouvrât son ancienne liberté, & ne fût ni à l'Empereur, ni au Roy de France.

Thuanus l. 9. Hadrianus l. 10. Natalis Comes. l. 6. & 7.

Monsieur de Termes Lieutenant Général pour le Roy dans tout le pays de Sienne se mit en état de se défendre contre les Impériaux & les Florentins. Il fut tres-bien secondé par les Seigneurs de la maison des Ursins. Ils luy amenérent un nombre considérable de troupes, qui jointes à celles que le Roy luy avoit envoyées, luy firent une armée de douze mille hommes de pied, & de cinq cens chevaux.

Celle des Impériaux grossissoit tous les jours, & devoit être beaucoup plus nombreuse. Le Viceroy étant mort à Florence peu de temps aprés son arrivée, Dom Garcie son fils prit le commandement des troupes au refus du Duc de Florence, à qui l'Empereur l'avoit déféré: & on luy donna, pour commander sous luy, Alexandre Vitelli Capitaine de réputation & d'expérience.

Monsieur de Termes pensant sur tout à conserver Sienne, abandonna plusieurs petites villes & châteaux, pour fortifier son armée des garnisons, qui y avoient passé l'hyver. Dom Garcie maître de la campagne par le grand nombre de ses troupes, qui étoient de plus de vingt-cinq mille hommes, s'empara de tous les postes, que les François avoient quittés, & voulant faire le siége de Montalcino, attaqua en chemin Monticello, qui l'auroit fort incommodé durant le siége qu'il méditoit. Il crût l'emporter en peu d'heures: mais Adrien Baglioné, qui s'étoit jetté dedans avec quatre cens hommes, s'y défendit pendant vingt & un jour, & ne capitula qu'aprés avoir soûtenu vaillamment deux rudes assauts.

Ce retardement fut tres-avantageux à M. de Termes; car Montalcino ayant été bravement défendu par Jourdain des Ursins, par Mario de Santafiore, & par Camille Martinengue, Dom Garcie fut obligé de le-

ver

lever le ſiége, pour aller à Naples, où le Cardinal Pietre Paceco nouveau Viceroy le rappella. C'étoit pour défendre la ville contre la Flotte Ottomanne jointe avec la Françoiſe, ſur laquelle étoit le Baron de la Garde avec le Prince de Salerne. La faction, que ce Prince avoit dans Naples faiſoit tout appréhender au Cardinal pour cette Capitale, & les Turcs avoient déja fait de grands ravages ſur les côtes de Calabre.

Aprés tout, cette Flotte ne produiſit point d'autre effet de ce côté-là, que d'obliger l'armée Impériale d'abandonner le territoire de Sienne : mais Monſieur de Termes s'en ſervit pour une autre expedition ; car aprés avoir pourvû à la ſeureté de cette ville & des poſtes, que les François occupoient dans ſes dépendances, il s'embarqua luy-même, & alla avec Dragut & le Prince de Salerne faire deſcente dans l'Iſle de Corſe, qui eſt du Domaine de la Republique de Genes.

Il prit la ville de Baſtie, & quelques jours apres la citadelle, où les habitans s'étoient réfugiés, ſe rendit par capitulation. Il s'empara de Fiorenzo & de San Pietro, qu'il fit fortifier. Il prit encore Adiazzo ville riche, & la mit au pillage. Dragut s'étant chargé du ſiége de Bonifacio la principale ville de l'Iſle, la ſerra de ſi prés, qu'elle fut auſſi obligée de capituler. Ce Général aprés l'avoir priſe, choqué de ce que Monſieur de Termes l'avoit empêché de la piller, ſe retira avec ſa Flotte, ſous prétexte que la ſaiſon étoit déja trop avancée, & qu'il étoit dangereux de demeurer plus long tems dans ces mers.

Cela n'empêcha pas Monſieur de Termes de faire inveſtir Calvi, l'unique place capable de réſiſter, qui reſtoit à prendre, & que le Baron de la Garde aſſiégea.

La retraite des Turcs donna moyen à André Doria de venir avec ſa Flotte au ſecours de l'Iſle. Il ſe fit précéder par Auguſtin Spinola, qui ayant débarqué les troupes qu'il conduiſoit ſur vingt-ſix galéres, contraignit le Baron de la Garde à lever le ſiége de Calvi, & M. de Termes à ſe retirer à San Pietro.

Doria étant arrivé, attaqua Baſtie, & la prit aprés une vigoureuſe reſiſtance. Il mit enſuite le ſiége devant Fiorenzo, & ne la pût prendre qu'aprés trois mois : de ſorte que M. de Termes demeura maître de la partie méridionale de l'Iſle, où il ſe retrancha pendant l'hyvêr.

Le Maréchal de Briſſac de ſon côté eut de grands avantages dans le Piémont ſur Ferdinand de Gonzague. Il ſurprit Verceil, la pilla, & n'ayant pas aſſez de canon, pour forcer la citadelle, il ſe retira. Monluc s'étant jetté dans Beyne, que Gonzague aſſiégea, la défendit contre toute eſpérance, & en fit lever le ſiége. On luy fut auſſi redevable de la priſe du château de Courteville, qui paſſoit pour imprenable. Le Maréchal prit encore Ceve, Sarneval, & quelques autres places, & déconcerta tous les deſſeins de Gonzague, qui perdit par là beaucoup de ſa réputation & de ſon ancien crédit aupres de l'Empereur.

Mémoires de Monluc l. 2.

Ces divers ſuccez des armées des deux Princes, dont les uns avoient été avantageux à l'Empereur dans les Pays-Bas, & les autres au Roy de France en Italie, donnérent au Pape quelque eſperance de les amener à un Traité de paix, & de terminer une guerre, qui epuiſoit leurs Etats, ſans produire ni à l'un, ni à l'autre, de fort grands avantages.

Il ſe ſervit pour cela du miniſtére du Cardinal Sermonetta, que le Roy conſideroit beaucoup, parce qu'il étoit fort attaché aux interêts de la France, & le chargea d'agir pour la paix aupres du Cardinal de Ferrare & de M. de Termes, ſur leſquels le Roy ſe repoſoit entiérement pour les affaires d'Italie.

Il envoya à Florence le Cardinal Corneio ſon neveu, dont le frere étoit dans l'armée Impériale, & luy ordonna de prier le Duc de s'employer auprés de l'Empereur, pour l'engager à une negotiation avec la France.

Le Cardinal de Ferrare & le Duc de Florence firent ſçavoir les intentions du Pape, l'un au Roy, & l'autre à l'Empereur. Le Roy répondit que veu l'inutilité de tant de projets de paix, qu'on avoit propoſés depuis tant d'années, il ne luy convenoit point de faire de nouvelles propoſitions à l'Empereur, mais qu'il écouteroit celles qu'on luy feroit de ſa part.

Dans les Lettres de Dandino Evêque d'Imola citées par Pavon dans l'hiſtoire du Concile de Trente l. 13. c. 6.

L'Empereur affecta d'avoir plus de condeſcendance pour les ſollicitations du Pape. Il fit en effet des propoſitions au Roy : mais il prévoyoit bien qu'elles ne ſeroient pas acceptées, tant elles étoient déraiſonnables. Il demanda que tout ce que la France avoit pris ſur l'Empire, ſur le Duc de Lorraine, & ſur le Duc de Savoye fût reſtitué ; que le Roy abandonnât le Duc de Parme, & que ce Duc s'en rapportât pour ſa Principauté à tout ce que le Pape en ordonneroit ; que les troupes de France ſortiſſent de Sienne & de tout le territoire de cette République ; qu'on le dédommageât de toutes les pertes, que les Flottes du Turc & de France luy avoient cauſées ſur la mer, juſqu'au temps que l'Ambaſſadeur de France avoit été rappellé de ſa Cour, & que la guerre luy avoit été déclarée dans les formes, & qu'on le ſatisfiſt pareillement ſur pluſieurs autres dommages, dont il ſe réſervoit à communiquer un détail, quand le Traité ſeroit entamé.

Le Roy ne daigna pas ſeulement répondre à de telles demandes : & le mépris, qu'il témoigna à cette occaſion, des hauteurs ordinaires de l'Empereur, ne ſervit qu'à aigrir les eſprits de plus en plus : mais ſur ces entrefaites on apprit la nouvelle d'un événement, qui produiſit de grands changemens par rapport à la politique, à la Religion, & aux interêts des deux Princes. Ce fut la maladie, & puis la mort d'Edoüard VI. Roy

d'Angleterre, dont le fameux Cardan avoit tiré l'horoſcope. Il y avoit marqué les principales avantures de la vie de ce Prince juſqu'au delà de cinquante années: mais cependant il mourut dans ſa ſeiziéme, le ſixiéme de Juillet.

An. 1553.

Le Regne de ce jeune Prince avoit preſque toûjours été agité par les factions des Grands, & principalement par celle de Jean Dudley Comte de Varvick, & depuis Duc de Northumberland; & par celle qui y étoit oppoſée, dont le Chef etoit Edoüard Seymer Duc de Sommerſet, Oncle & Tuteur du Roy, & qui portoit le titre de Protecteur du Royaume.

Le parti du Duc de Northumberland avoit tellement prévalu, qu'il étoit venu à bout de faire arrêter le Duc de Sommerſet, & de luy faire couper la tête, aprés quoy il s'empara de la Régence de l'Etat.

On prétend que ſon ambition n'en demeura pas là, & qu'il la porta juſqu'à vouloir faire paſſer la Couronne d'Angleterre dans ſa famille; que dans cette vûë il fit épouſer à Gilfort ſon quatriéme fils Jeanne fille aînée de Henri Duc de Suffolc, petite fille de Charles Duc de Suffolc, & de Marie ſœur puiſnée de Henri VIII. laquelle étant veuve de Louis XII. Roy de France, avoit épouſé ce Duc en ſecondes nôces; & que pour s'ôter tout obſtacle, il avoit conſpiré avec Suffolc contre la vie des trois enfans de Henri VIII. c'eſt à dire contre Edoüard actuellement regnant, contre Marie, & contre Elizabeth, auſquelles Henri par ſon teſtament avoit ſubſtitué la Couronne, en cas qu'Edoüard mourût ſans lignée.

Soit que ce déteſtable projet fût vray, ſoit qu'il fût faux, il eſt certain que les ennemis du Duc de Northumberland en firent courir le bruit par toute l'Angleterre, & qu'ils attribuérent la maladie d'Edoüard au poiſon, qu'on prétendit qu'il luy avoit fait donner dans un remede.

An. 1553.

Ce Prince étoit déja malade, lorſque le premier jour de May M. de Noailles, depuis Evêque de Dax, homme des plus célébres de ſon temps pour les Ambaſſades importantes, où il fut employé, arriva en Angleterre, ſous prétexte de témoigner à Edoüard la douleur, que le Roy avoit de ſa maladie. Mais la principale affaire, dont la Cour l'avoit chargé, étoit d'empêcher qu'au cas qu'Edoüard mourût, Marie fille aînée de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon ne montât ſur le Thrône, parce que l'Empereur avoit déja pris des meſures, pour faire épouſer cette Princeſſe à ſon fils Dom Philippe: moyen infaillible d'unir étroitement l'Angleterre avec la maiſon d'Auſtriche contre la France.

Du Chefne Hiſt. d'Angleterre, l. 10.

Monſieur de Noailles ayant ſalüé le Roy d'Angleterre à Grenwic, où il étoit malade, revint à Londres. Le Duc de Northumberland vint l'y trouver, & apprit de luy le ſujet de ſon Ambaſſade. Comme l'excluſion de Marie s'accommodoit fort avec le deſſein qu'il avoit de faire tomber la Couronne à Jeanne de Suffolc ſa bru, & de faire regner ſon fils, il luy promit de le ſervir efficacement de tout ſon crédit, & l'aſſûra qu'il ſeroit écouté favorablement là-deſſus dans le Conſeil d'Etat.

En effet l'Ambaſſadeur ayant expoſé la choſe dans le Conſeil, & dit que les Seignenrs de Courieres, de Toloſe, & d'Amour, Envoyez de l'Empereur, étoient en chemin, pour venir ſeconder le parti de Marie, ſi le Roy mouroit, les Miniſtres luy répondirent par la bouche du Duc de Northumberland, qu'ils étoient ſenſiblement obligés au Roy de France de l'avis qu'il leur donnoit, & de la bonté qu'il avoit de s'accommoder à leurs intentions; qu'on recevroit avec toute l'honnêteté poſſible les Envoyez de l'Empereur: mais qu'on les éclairciroit de ſi prés, qu'il leur ſeroit difficile de bien lier leurs intrigues.

La choſe étant ainſi réſolüe, le Duc de Northumberland & les autres Conſeillers d'Etat, qu'il avoit tous mis de ſa main, ne penſérent plus qu'à achemiuer les choſes au but où ils viſoient: & comme la maladie du Roy augmentoit tous les jours, ils luy repréſentérent avec de grandes démonſtrations d'une extréme douleur, que le bien de ſon Etat demandoit qu'il ſe nommât un ſucceſſeur, au cas que Dieu diſpoſât de luy: & ſur ce qu'il leur dit que la choſe avoit déja été reglée par le teſtament du feu Roy ſon pere, qui luy ſubſtituoit Marie & puis Elizabeth ſes ſœurs, ils repartirent que cette diſpoſition teſtamentaire du feu Roy ne pouvoit ſubſiſter, ſans précipiter l'Etat dans de grands troubles; que le mariage de Catherine d'Arragon mere de Marie, & celuy d'Anne de Boulen mere d'Elizabeth, ayant été declarés nuls, il y auroit toûjours au moins un grand doute, ſi ces Princeſſes étoient légitimes, & que cela ſeul ne manqueroit pas de produire une guerre civile; que Marie, pour appuyer ſon parti, chercheroit infailliblement un mary puiſſant au delà de la mer; autre inconvénient pour l'Angleterre, d'avoir un maître étranger; que par deſſus tout cela Marie paſſoit pour Catholique, & que ſi elle parvenoit à la Couronne, l'Angleterre retomberoit ſous la tyrannie Romaine, qui avoit tant coûté à ſecoüer au feu Roy; que d'ailleurs Sa Majeſté étoit en âge & en droit, ſelon les Loix, de teſter, & de déſigner la perſonne, qui devoit luy ſuccéder, & qu'ils le conjuroient par l'amour qu'il avoit pour ſes ſujets & pour ſa Religion, d'avoir égard à leurs humbles remontrances.

Edoüard touché de ces raiſons, & principalement du danger de la Religion Proteſtante, à laquelle il étoit fort attaché, & voyant le ſentiment unanime de ſon Conſeil, s'y rendit. Il déclara que faute d'hoirs légitimes dans la ligne directe de la maiſon Royale, il tranſportoit la Couronne à la collatera-

le, & qu'il nommoit, pour ſucceder à ſes Etats, Jeanne de Suffolc ſa couſine, & femme de Gilford fils du Duc de Northumberland. Tous les Conſeillers d'Etat, grand nombre de Seigneurs, le Maire de Londres, & enfin Thomas Cramner Archevêque de Cantorbery ſouſcrivirent a cette diſpoſition.

Ce Prince ayant expiré peu de temps apres, le Duc de Northumberland céla ſa mort pendant quatre jours: & ayant tout préparé, afin de ne pas manquer ſon coup, il envoya Mylord Clinton Amiral d'Angleterre à la Tour de Londres avec une grande ſuite de Gentilshommes & de Gardes, pour prêter ſerment de fidélité à Jeanne de Suffolc. Quatre jours aprés elle fut declarée Reine d'Angleterre & d'Irlande enſuite de la publication du teſtament d'Edoüard; & elle fit ſon entrée ſolennelle par eau dans la Tour. Elle y fut reçuë au bruit de toute l'artillerie, & avec les céremonies accoûtumées. Des le lendemain elle fit publier un Edit, par lequel defenſes étoient faites d'attribuer à Marie ou à Elizabeth aucun droit à la Couronne d'Angleterre, comme étant illégitimes, & dés là incapables d'y ſucceder. Mais ce Regne fut tres-court, à cauſe de la haine publique, que le Duc de Northumberland s'étoit attirée par ſes maniéres fiéres & impérieuſes, & du ſoupçon qu'on avoit conçû contre luy, d'avoir avancé la mort du Roy dans le deſſein de mettre la Couronne dans ſa Maiſon.

Marie n'avoit pas plûtôt appris la mort d'Edoüard, qu'elle s'étoit ſauvée dans le Comte de Norfolc au Château de Framinge, d'où, ſi le danger preſſoit, elle pourroit ſe mettre ſur la mer, pour aller chercher ſa ſûreté hors du Royaume. Elle écrivit de là à toutes les villes d'Angleterre, pour demander juſtice contre l'injuſte uſurpation de Jeanne de Suffolc. Quantité de nobleſſe & de peuple accourut à elle de toutes parts, & elle eut en tres-peu de jours de quoy former une armée conſidérable, indépendamment du ſecours qu'elle attendoit de l'Empereur.

Belcar. l. 16. Le Duc de Northumberland en ayant promptement aſſemblé une de ſon coté, marcha contre la Princeſſe, dans l'eſpérance de la ſurprendre; mais comme il étoit en chemin, les Conſeillers d'Etat qui étoient demeurez à Londres voyant le peuple ſe declarer pour elle, trahirent eux-mêmes le Duc, firent arrêter Jeanne de Suffolc, & proclamérent Marie Reine d'Angleterre.

Cette nouvelle ayant eté portée au Camp, tout déſerta pour paſſer dans celui de Marie, & les principaux Chefs, ſur les ordres qu'ils reçûrent de Londres, ſe ſaiſirent de la perſonne même du Duc de Northumberland à Cambrige, & l'emmenérent priſonnier à Londres le vingt cinquiéme de Juillet, c'eſt-à-dire, dix-neuf jours aprés la mort du Roy.

Un pareil changement auroit paru ailleurs plus extraordinaire qu'en Angleterre; mais l'hiſtoire de ce Royaume eſt féconde en ſemblables exemples. Le Duc de Northumberland en entrant dans Londres, fut chargé d'injures & de malédictions par le peuple, qui le traita de traître, de parricide & de bourreau de ſon Roy, & on le conduiſit de cette maniére en priſon.

Cependant la Reine Marie fit ſon entrée à Londres accompagnée de ſa ſœur Eliſabeth dés le troiſiéme d'Aouſt, fit faire le procés au Duc de Northumberland, à ſes fils & à quelques autres Seigneurs. On ne parla point dans le proces du poiſon donné au defunt Roy; & c'eſt un grand prejugé de l'innocence du Duc à cet egard. Il fut condamné á être traîné ſur la claye juſqu'au lieu du ſupplice, où aprés qu'on lui eut coupé la tête, ſon corps fut mis en quatre quartiers. Il eut le bonheur, auſſi bien que ſes fils, avant que de mourir, de rentrer dans la Religion Catholique; & dans la harangue qu'il fit etant ſur l'echaffaut, il dit qu'il étoit perſuadé que tous les maux dont l'Angleterre avoit été affligée depuis ta e d'années, n'étoient qu'un châtiment qu'elle s'étoit attiré de Dieu, pour s'être ſeparée de l'Egliſe Romaine.

Les premiers ſoins de la nouvelle Reine qui avoit toûjours fait profeſſion de la Religion Catholique, fut de la retablir en Angleterre. Elle tira de priſon Etienne Gardiner Evêque de Vincheſter, & Cutbert Tonſtal Evêque de Durham, qui avoient ſoufferr la perſecution pour conſerver leur foy: elle les remit dans leurs Egliſes, & fit faire les funérailles du feu Roy ſon frere avec les cérémonies de l'Egliſe Romaine. Elle fit mettre en priſon Thomas Cramner Archevêque de Cantorbery, Robert Holgar Archevêque d'Yorck, Nicolas Ridley Evêque de Londres, & quelques autres qui avoient été intrus durant le ſchiſme. Elle chaſſa d'Angleterre tous les Héretiques qui n'étoient point du Royaume, ou qui n'avoient point été naturaliſez, & il en ſortit près de trente mille de diverſes Sectes: mais elle ne fit aucune procédure pour la Religion contre ceux du Païs. Elle révoqua l'Arreſt d'exil rendu contre le Cardinal Poll; & immédiatement aprés ſon Couronnement, qui ſe fit le premier d'Octobre, elle aſſembla le Parlement, où la Sentence de divorce de Henri ſon pere avec Catherine d'Arragon ſa mere, fut caſſée. Sander l. 1. An. 1553.

Enfin après avoir eu quelques conférences avec Jean François Commendon Cameriee du Pape, & depuis Cardinal, il fut réſolu que le Cardinal Poll viendroit Légat en Angleterre, pour faire ſolemnellement la réconciliation de ce Royaume avec le ſaint Siége.

Tout cela s'éxécuta avec beaucoup plus de facilité & de tranquillité, qu'on n'auroit

oté l'eſpéter. Ce fut un tres-grand ſujet de joye pour le Pape ; & la Cour de France n'y auroit pas pris moins de part que les autres Cours Catholiques, ſi cet événement luy eût été auſſi avantageux pour ſes intéreſts politiques, qu'il l'étoit à la Religion. Mais l'Ambaſſadeur de France s'étoit trop ouvertement déclaré contre la nouvelle Reine ; & l'Empereur au contraire avoit été trop favorable à ſon parti, pour qu'elle fût inſenſible aux mauvais offices de l'un, & aux bienfaits de l'autre.

Cette démarche de la Cour de France ôtoit à l'Ambaſſadeur preſque tout moyen de traverſer les négotiations de la Maiſon d'Autriche avec cette Princeſſe, & d'empêcher ſon mariage avec le fils de l'Empereur. Il devoit être bien-tôt conclu, ſuppoſé qu'il ſe fiſt ; car une des premieres choſes à laquelle on penſa en Angleterre, fut de marier la Reine.

Marie avoit déja quarante ans ; & outre le reſſentiment qu'elle devoit avoir de ce qui s'étoit paſſé, il n'y avoit point en France de parti ſortable pour elle ; parce que le Dauphin étoit trop jeune, & qu'il étoit déja deſtiné à Marie Reine d'Ecoſſe. C'étoit donc une néceſſité qu'elle portât ſes vûës ailleurs. Le Roy s'en fût conſolé, pourvû qu'elle ne les eût pas tournées du côté de la Maiſon d'Autriche ; mais il ſçavoit les mouvemens que l'Empereur ſe donnoit pour cela.

La Reine ne délibéroit guéres que ſur trois perſonnes. L'un étoit Milord Courtenay ſon parent, pour qui elle avoit toûjours eu beaucoup d'amitié. Elle venoit de le tirer de la priſon, où il avoit été mis ſous le Regne précédent ; & en le délivrant, elle lui avoit donné le titre de Comte de Devonshire. Le ſecond étoit le Cardinal Poll qui étoit auſſi ſon parent, & encore plus proche que Milord Courtenay. Il n'étoit pas Prêtre, mais ſeulement Diacre. Le troiſiéme étoit Dom Philippe Prince d'Eſpagne. Nous apprenons par une lettre de l'Evêque d'Imola au Pape, que Charles V. tout caſſé & tout goûteux qu'il étoit, auroit été ravi de ſe voir ſur cette liſte ; & ce Prélat qui étoit Nonce à la Cour Impériale, aſſure que ce Prince avoit penſé fort ſérieuſement à faire pour lui-même la propoſition du mariage.

Lettre du Nonce Dandino citée par Palavicin. l. 23 c. 7. Hiſt. Concil. Trid.

La Princeſſe quelque inclination qu'elle eût pour Milord Courtenay ; ne crût pas la devoir ſuivre, ſoit qu'elle le connût d'humeur à oublier qu'il ne ſeroit Roy que par elle, & à s'emparer de toute l'autorité du Gouvernement, quand elle l'auroit une fois élevé ; ſoit qu'elle appréhendât la jalouſie des autres Milords, que cette préférence cauſeroit infailliblement.

Elle penſa beaucoup plus au Cardinal qu'elle connoiſſoit homme de bien & modéré. Elle s'en ouvrit à Jean Commendon, que l'Evêque d'Imola envoya de Bruxelles en Angleterre, & qui ſous prétexte de faire ce voyage pour des affaires particuliéres, eut pluſieurs conférences ſecretes avec cette Princeſſe. Dans un de ces entretiens elle lui demanda, s'il croyoit que le Pape dût avoir beaucoup de peine à donner la diſpenſe au Cardinal, ſuppoſé qu'elle voulut l'épouſer ; & elle lui ajoûta qu'on l'avoit aſſurée, qu'il y avoit pluſieurs exemples où le Saint Siége avoit permis à des Diacres de ſe marier. Mais des raiſons plus fortes que ce penchant lui firent encore abandonner ce deſſein, pour ne plus penſer qu'au Prince d'Eſpagne.

Elle ne voyoit pas ſon Thrône encore bien affermi. Elle avoit affaire à un peuple tres-difficile à gouverner. Il y avoit des factions & des partis dans ſon Royaume : celui des Héretiques étoit fort puiſſant & extrêmement animé contre elle, par tout ce qu'elle avoit fait ſans beaucoup de ménagement pour le rétabliſſement de la Religion Catholique. Elle avoit beſoin d'un fort appui pour ſe maintenir, & elle n'en pouvoit attendre un tel que de l'Empereur. Les Emiſſaires ſecrets de ce Prince lui faiſoient comprendre toute la force de cette raiſon, & en même temps ce qu'elle avoit à craindre du coté de la France, dont les intrigues l'avoient déja mise à deux doigts de ſa perte.

Elle commença donc à traiter pour ſon mariage avec le Prince d'Eſpagne, tandis qu'elle preſſoit le Pape de lui envoyer le Cardinal Poll avec la qualité de Légat, afin de retablir la Religion & l'autorité du Saint Siége en Angleterre.

L'Empereur averti que la Reine demandoit le Cardinal, s'oppoſa beaucoup à ce deſſein, & fit repreſenter au Pape par ſon Ambaſſadeur, qu'il ne convenoit pas d'aller ſi vîte dans une affaire de cette importance ; que les Anglois Proteſtans n'étoient déja que trop allarmez des grands changemens que la Reine avoit faits dans la Religion ; que l'arrivée d'un Cardinal Légat dans un Royaume où le Saint Siége étoit en éxécration, feroit un grand éclat, & ſeroit regardée par la plûpart de la Nation comme une inſulte qu'on lui faiſoit, auſſi-bien qu'à la mémoire des deux derniers Rois, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour cauſer une dangereuſe révolte.

Ces raiſons avoient leur ſolidité ; mais l'Empereur n'ajoûtoit pas les autres qui lui faiſoient donner ce conſeil au Pape C'étoit qu'il regardoit le Cardinal comme le rival de ſon fils, & qu'il appréhendoit au moins qu'il n'appuyât le ſentiment de pluſieurs Seigneurs Anglois, qui ne vouloient point qu'on leur donnât un Etranger pour Maître.

Nonobſtant cela le Cardinal partit revêtu de toute l'autorité néceſſaire, pour réconcilier le Royaume d'Angleterre à l'Egliſe, & avec des inſtructions pour travailler à la paix entre l'Empereur & la France.

Il dépêcha en partant l'Abbé de Saint Palavicin.

Hiſt. Concil. Trid. l. 13. c. 8.

Solutor au Roy, & un autre de ſa ſuite nommé Florida-Bello, à l'Empereur, pour leur donner avis de ſon départ, & les prier de vouloir bien accepter la médiation du Pape pour la paix, à laquelle Sa Sainteté l'avoit chargé de travailler. Le premier fut fort bien reçû à la Cour de France; & l'autre fort froidement à celle de l'Empereur, qui envoya Jean Mendoſe au Légat, pour luy dire qu'il deſaprouvoit fort ſon voyage, par les raiſons qu'il avoit écrites au Pape, & qu'il le prioit de ne point venir à Bruxelles, parce qu'il étoit contre ſa réputation qu'on crût dans l'Europe que c'étoit luy qui s'opiniâtroit à la guerre, & qu'on le croiroit, ſi on voyoit un Légat médiateur venir d'abord vers luy, comme vers celuy qu'il ſeroit le plus difficile d'amener à la paix. Le Légat ſur ce diſcours de Mendoſe, & ſur un ordre qu'il reçût un peu après du Pape de ne ſe point preſſer, s'arrêta à Dilingue, ville de l'Evêché d'Auſbourg, & aima mieux demeurer là, que d'aller à Liége, juſqu'où l'Empereur luy permettoit de s'avancer, pourvû qu'il ne paſsât pas outre.

Au contraire l'Abbé de Saint Solutor trouva la Cour de France tres-diſpoſée à bien recevoir le Légat, & retourna vers luy pour l'inviter de la part du Roy à y venir; mais dans ſa route qu'il prit par les Païs bas, on luy fit entendre que l'Empereur avoit changé d'avis; qu'il ne vouloit pas que le Légat vît le Roy avant que de l'avoir vû luy-même; & la raiſon de ce changement étoit, qu'il appréhenda que le Légat étant une fois en France, ne paſsât de là en Angleterre ſans avoir conféré avec luy, & que choqué de la conduite que la Cour Impériale avoit tenuë à ſon égard, il ne s'oppoſât très-fortement au mariage de Dom Philippe avec la Reine d'Angleterre.

Sur ces entrefaites l'Empereur reçût nouvelle de ſes Agens en Angleterre, que le mariage de la Reine avec Dom Philippe étoit conclu. Dès qu'il l'eut appriſe, il écrivit le vingt-deuxiéme de Décembre une

An. 1553. *lettre fort honnête au Légat; pour le prier de le venir trouver à Bruxelles, & envoya

Thuanus l. 9. en même temps en Angleterre le Comte Lamoral-d'Egmond, avec Charles de Lalain & Jean de Montmorency faire en cérémonie la demande de la Reine pour Dom Philippe ſon fils.

Ces Seigneurs arrivérent en Angleterre au commencement de Janvier, & ſignérent le

An. 1554. Traité de mariage, dont voicy les principales conditions: Que les enfans qui naîtroient de ce mariage, ſuccéderoient à la

Dans les Lettres de l'Evêque d'Imola. Couronne d'Angleterre & à tous les biens de leur mere, conformément aux Loix du Royaume; que Dom Carlos fils de Dom Philippe de ſon premier mariage, ſuccéderoit aux Etats de ſon pere, excepté que les Païs-bas & le Comté de Bourgogne ſeroient partagez entre les enfans des deux lits; qu'au défaut des mâles du ſecond lit, l'aînée des filles ſeroit admiſe à ce partage; mais à condition qu'elle ſe marieroit en Angleterre ou en Allemagne, & du conſentement de Dom Carlos; que ſi Dom Carlos mouroit ſans poſtérité, les enfans du ſecond lit ſuccéderoient à tous les enfans de Dom Philippe; que Dom Philippe devenu Roy d'Angleterre, n'y changeroit rien, ni aux Loix, ni aux Coûtumes; qu'il n'obligeroit point la Reine d'en ſortir contre ſon gré; qu'il n'en tranſporteroit point ailleurs, ni les joyaux, ni les tréſors; & que l'Angleterre ne ſe mêleroit ni directement, ni indirectement de la guerre qui étoit allumée entre l'Empereur & le Roy de France.

Ce Traité de mariage ayant été conclu dans le Conſeil d'Etat d'Angleterre, fut publié le quinziéme de Janvier, & fort mal reçû de la plûpart de la Nobleſſe & du peuple, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on les ſoûmît à un Prince Etranger. De là ſuivit une grande révolte. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur furent obligez de ſe ſauver d'Angleterre, & il y eut bien du ſang répandu; mais enfin le parti de la Reine prévalut. Il en coûta la tête à pluſieurs Seigneurs, & à Jeanne de Suffolc, qui avoit été Reine pendant quinze jours; & les choſes s'étant peu à peu calmées, Dom Philippe aborda au mois de Juillet en Angleterre, où les nôces ſe célébrérent. Le Cardinal Poll l'y ſuivit quelque temps après, donna l'abſolution aux Anglois de leur ſchiſme; les réconcilia avec le Saint Siége, & enſuite le Roy & la Reine envoyérent une célébre ambaſſade au Pape, pour le reconnoître au nom de l'Angleterre comme le Chef de toute l'Egliſe.

Quelque chagrin que ce mariage eût cauſé au Roy, & quelques fâcheuſes ſuites qu'il en prévît, il eut ſoin de ſauver les apparences; & Monſieur de Noailles qui étoit revenu en France, fut renvoyé en Angleterre, pour en faire les complimens de ſa part à la Reine. Cette Princeſſe répondit au Roy par une * lettre pleine de marques de ſa reconnoiſſance, & l'aſſura qu'elle employeroit tous ſes ſoins à maintenir la bonne correſpondance qui étoit depuis quelques années entre les deux Nations. On verra dans la ſuite qu'elle ne tint pas ſa parole, & on ne comptoit guéres là-deſſus en France: car il étoit bien difficile que cette Princeſſe, quelque envie qu'elle eût de demeurer neutre, pût tenir long-temps contre les ſollicitations de ſon mari & de l'Empereur ſon beau-pere, engagez dans une guerre, qui ſe faiſoit plus vivement que jamais entre eux & la France.

* Cette Lettre eſt rapportée par Du Chefne dans ſon Hiſt. d'Angleterre, l. 21.

Le Cardinal Poll étoit venu trouver le Roy avant que de paſſer en Angleterre, & luy avoit communiqué l'ordre qu'il avoit du Pape, de luy offrir la médiation du Saint Siége pour la paix avec l'Empereur. Il en fut reçû & écouté avec les plus grandes marques d'eſtime, & ce Prince luy témoigna

le regret qu'il avoit de s'être oppoſé à ſon exaltation ſur la Chaire de Saint Pierre dans le dernier Conclave: mais ſur l'article dont il eſtoit queſtion, le Cardinal ne pût tirer de luy que des propoſitions qu'il vit bien que l'Empereur n'écouteroit jamais. En effet quand il les luy porta, ce Prince luy répondit fort déſagréablement, que puiſqu'il n'avoit point autre choſe à luy propoſer, il auroit auſſi-bien fait de ne pas venir.

Lettre du Sieur de Saſſignac au Cardinal de Ferrare. Dans la Lettre du Cardinal Poll au Pape du 14. d'Avril 1554.

Ainſi les troupes de part & d'autre ſe mirent en campagne tant en Flandre qu'en Italie. L'armée deſtinée à entrer aux Pays-Bas ſe trouva toute aſſemblée le dix-neuviéme de Juin à Crecy en Laonnois ſous les ordres du Connétable: & comme le Roy avoit été prévenu de ce côté-là l'année précédente par les troupes de l'Empereur, il le prévint celle-cy, profitant de l'occupation, que les affaires d'Angleterre donnoient à ce Prince.

Thuanus l. 10. Belcar l. 26.

Un autre corps s'aſſembla à Saint Quentin ſous Charles de Bourbon Prince de la Roche-Sur-Yon Il étoit de vingt mille hommes de pied, de trois cens hommes d'armes, & de cinq cens hommes de Cavalerie Légere.

Annales de France, &c.

Le Connétable détacha une partie de ſon armée, pour aller ſe poſter auprés de Meſieres, & le commandement en fut donné à François de Cleves Duc de Nevers & Gouverneur de Champagne. Il y avoit vingt Enſeignes d'Infanterie Françoiſe, deux regimens de Lanſquenets, & huit cens hommes de Cavalerie Légere, à la tête deſquels étoit le Prince de Condé.

Ces trois armées marchérent en même temps. Le Prince de la Roche-ſur-Yon entra dans l'Artois, & ravagea tout le plat pays. Le Duc de Nevers ſe jetta dans les Ardennes: il y prit Orchimont, Villarzi, Hierge, & pluſieurs autres châteaux, d'où les ennemis couroient ordinairement les frontiéres de Champagne, & les raſa. Le Connétable s'avança vers Avenes, & ſe rendit maître de Chimay, de Glayon, de Trélon, & de quelques autres petites places.

Sa marche fit croire aux ennemis qu'il en vouloit à Avenes, où ils jettérent beaucoup de troupes: mais rabattant tout à coup ſur la droite, il fit inveſtir Mariembourg par le Maréchal de Saint André.

Cette ville n'étoit autrefois qu'un gros bourg, dont Marie Reine de Hongrie, ſœur de l'Empereur, & Gouvernante des Pays-Bas, avoit fait une place conſidérable, en la fortifiant, & luy avoit donné ſon nom. Les ennemis avoient tellement rompu les chemins par où l'on pouvoit y aborder, qu'ils la croyoient inacceſſible à une armée; mais le Maréchal y fit travailler un ſi grand nombre de pionniers, & avec tant de diligence, que l'armée & l'artillerie paſſérent avant qu'on eût pû jetter des troupes dans la place, & le ſiége en fut formé. Julien Romero Général Eſpagnol accourut, pour s'y jetter avec quelques troupes. Il fut repouſſé avec perte, & la place faute d'une aſſez nombreuſe garniſon ſe rendit ſix jours aprés l'arrivé de l'armée Françoiſe le vingt huitiéme de Juin. Le Gouverneur & les Capitaines demeurérent priſonniers de guerre, & les ſoldats eurent permiſſion de ſe retirer ſans armes. An. 1554.

Le Roy jugea cette conquête ſi importante & ſi glorieuſe, qu'il voulut donner ſon nom à la ville, & la fit appeller Henri-bourg: mais comme les Princes ne ſont pas autant maîtres de l'uſage dans la langue que de leurs Etats, ſon premier nom luy eſt demeuré. Ce Prince ſe rendit le dernier de Juin à Mariembourg, ordonna de nouvelles fortifications à la place, & y mit pour Gouverneur Monſieur de Gonnor avec une forte garniſon.

Les troupes du Roy s'étant jointes à celles du Duc de Nevers, cette armée ſe trouva compoſée de dix-ſept cens hommes d'armes, de deux mille ſept cens hommes de Cavalerie Légere, de ſept mille ſept cens Suiſſes, de huit mille Lanſquenetz, de quatorze à quinze mille Fantaſſins François, de douze cens chevaux de l'Arriére-Ban commandés par le Seigneur de la Jaille, de mille chevaux de la maiſon du Roy, d'un corps d'Allemands piſtoliers, ainſi appellés, parce qu'ils ſe ſervoient de piſtolets, de quelques Enſeignes d'Ecoſſois, & d'un grand nombre de pionniers, avec une belle artillerie.

Le Roy alla camper à Givets ſur la Meuſe le ſeptiéme de Juillet, & marcha à Bouvines, qui fut emportée d'aſſaut, & ſaccagée. On fit le ſiége de Dinaot, où Romero ſe défendit vaillamment dans le château pendant quelques jours; & aprés avoir ſoûtenu un aſſaut, où il y eut bien des François tués, fut contraint par ſa garniſon de ſe rendre, & demeura encore priſonnier de guerre. Le Roy fit raſer le château. An. 1554.

Après ce ſiége il tourna vers le Hainaut. Philbert Emmanuel devenu Duc de Savoye par la mort de Charles ſon pere, fit mine de vouloir diſputer à l'armée Françoiſe le paſſage de la Sambre: mais comme il vit que le Roy ſe mettoit en devoir de le forcer au hazard d'une bataille, il s'éloigna. L'armée ſe répandit dans le Hainaut, prit Bavay & Binche, où l'on mit le feu auſſi bien qu'à Mariemont maiſon de plaiſance de la Reine de Hongrie, & au Château de Rœux. On en uſa de la ſorte, pour venger les horribles dégâts, que le Comte de Rœux par les ordres de la Reine de Hongrie avoit faits en Picardie durant les derniéres campagnes, & ſur tout à Folembray maiſon Royale, où il avoit fait mettre le feu.

2. Lettres, de Sal Signac au Cardinal de Ferrare.

Cependant l'armée Impériale groſſiſſoit tous les jours, & le Duc de Savoye, qui la commandoit, côtoyoit la Françoiſe, cherchant l'occaſion de l'attaquer au milieu des places de l'Empereur, où elle s'étoit engagée. Il détacha ſix mille chevaux contre quinze cens de l'armée Françoiſe, qui fermoient l'arriére-garde, & avoient un ruſ-

Lettre du Sieur de Saſſignac au Cardinal de Ferrare.

ſeau à paſſer en leur préſence. Le Maréchal de Saint André & le Duc d'Aumale, qui les conduiſoient, firent ferme juſques à ce que le Connétable eût bordé le ruiſſeau d'Arquebuſiers, pour favoriſer leur paſſage, & la retraite ſe fit avec tant de conduite & de valeur, que les ennemis furent toûjours repouſſés, & ne pûrent les entamer.

Il y eut de fréquentes eſcarmouches juſques à ce que l'armée fût arrivée auprés du Queſnoy, où le Roy ſe mit en bataille prêt à recevoir l'ennemi, s'il eût eu deſſein de le combattre. De là il entra dans le Cambreſis le vingt-ſeptiéme de Juillet, où l'on fit le dégât. Le Prince de la Roche-ſur-Yon l'y vint joindre: aprés quoy toute l'armée traverſant l'Artois vint aſſiéger Renti, qui n'étoit qu'un château, mais tres-fort par ſa ſituation au milieu des marécages ſur les confins de cette Province à deux ou trois lieües en deçà de Téroüane.

Rabutin, commentaire des guerres, &c.

Cette petite place couvroit l'Artois de ce côté-là, & de l'autre incommodoit fort le Boulonois, qui y confine. Cette ſituation la rendoit importante aux deux partis: mais apres tout le principal deſſein du Roy en l'attaquant étoit d'engager l'Empereur à une bataille: & il eut tout ſujet de l'eſpérer, lors qu'il vit ce Prince venir en perſonne à la tête de ſon armee, pour la ſecourir.

Les deux Camps n'étoient ſeparés que par une vallee aſſez étroite. Celuy de l'Empereur etoit entre Marque & Fouquembert derriére le bois de Renti, dit le bois-Guillaume, dont il penſa à ſe ſaiſir, pour battre de la le Camp des François, qui avoient déja ruiné une partie des murailles de la place avec le canon. Le Duc de Guiſe, qui avoit ſon quartier de ce côté là, devinant le deſſein des ennemis, parce qu'en effet ils n'avoient rien de meilleur à faire, avoit caché dans le bois trois cens Arquebuſiers, & poſté quelques Piquiers armez de cuiraſſes en un endroit, d'où ils pouvoient être vûs des ennemis. Il donna ordre à ceux-cy de paroître ſur les hauteurs, & dés qu'ils verroient qu'on viendroit à eux, de ſe retirer au petit pas vers l'endroit où étoient les Arquebuſiers.

3. Lettre du Sieur de Salignac au Cardinal de Ferrare.

La choſe ne manqua pas d'arriver comme il l'avoit prévû. Dés le lendemain treiziéme d'Aouſt à la pointe du jour une troupe d'Arquebuſiers vint attaquer les Piquiers, qui les attirérent juſqu'à l'embuſcade, d'où une ſalve d'arquebuſe en jetta un grand nombre par terre, & mit le reſte en fuite.

Comme l'Empereur avoit réſolu de s'emparer du bois à quelque prix que ce fût, le Duc de Guiſe fut averti ſur le midi que quatre mille chevaux conduits par le Duc de Savoye, & autant d'Arquebuſiers précédés de quelques Piquiers, & commandés par Ferdinand de Gonzague, s'avançoient à côté du bois avec quatre piéces de canon, & qu'un gros de Lanſquenets ſous les ordres de Jean Comte de Naſſau & du Maréchal de Cleves avec deux mille Reîtres & mille hommes de Cavalerie Légere, auſſi precedés de quatre piéces de canon, marchoient vers l'autre côté du bois. Il en donna avis au Roy, l'aſſûra qu'il étoit impoſſible d'éviter la bataille, & qu'il alloit leur faire tête, en attendant qu'il vînt le ſoûtenir.

Le Connétable rangea auſſi-tôt les troupes en bataille, pour les faire marcher, & le Roy ſe mit à la tête des Suiſſes, afin de leur marquer la confiance qu'il avoit en leur bravoure & en leur fidélité. Le Duc d'Aumale & le ſieur de Tavanes conduiſoient la Cavalerie Légere, & les troupes commencérent à s'étendre entre le bois & Renti.

Cependant l'Empereur fit charger les trois cens Arquebuſiers, que le Duc de Guiſe avoit mis dans le bois. Ils ſe retirérent en combattant, & il y en eut pluſieurs de tuez: le reſte gagna une petite plaine d'environ cinq cens pas de long & de deux cens de large, où le Duc de Guiſe s'étoit mis en bataille, ayant avec luy le Maréchal de Saint André, le Duc de Nevers, Alphonſe d'Eſt, & Gaſpard de Coligny, dit l'Amiral de Chaſtillon, depuis qu'il avoit été élevé à cette dignité par la mort du Maréchal d'Annebaut.

Les ennemis, qui pourſuivoient les Arquebuſiers, voyant la bonne contenance du Duc de Guiſe, s'arrêterent, en attendant l'arrivée des autres troupes, qui venoient par les côtez du bois.

Les premiers, qui parurent, furent les Reiſtres. C'étoit la meilleure cavalerie de l'Empereur, & le Comte de Vulanfurt, qui la commandoit, s'étoit vanté que les cavaliers François ne tiendroient pas devant elle. D'abord que le Duc de Guiſe apperçût les Reiſtres, il fit marcher à eux une partie de la Cavalerie Légere, conduite par le Duc de Nemours, par Tavanes, & par le Vicomte d'Auchy. Les Reiſtres ſoûtinrent la charge avec beaucoup de réſolution, & firent plier les François. Le Baron de Curton & le ſieur de Forges, Guidon de la Compagnie des hommes d'armes de Tavanes, y furent tués, & le Vicomte d'Auchy, Rendan, & Amanzay ſon Lieutenant, & pluſieurs autres Gentilshommes bleſſés.

Sur quoy le Duc de Guiſe craignant les ſuites de ce commencement de déroute, ſe mit luy-même à la tête de quelques troupes de cavalerie avec le Duc d'Aumale ſon frere & Tavanes, qui rallia fort promptement ſes gens. Le Duc de Guiſe chargea de nouveau, & le fit avec tant de furie, que les Reiſtres furent enfoncés, & culbutés ſur les Lanſquenets Impériaux, qui les ſuivoient. Le Duc pouſſa ſa pointe, & ſans donner le temps à l'ennemi de ſe reconnoître, perça juſqu'aux Lanſquenets, qui étoient déja en deſordre, leur paſſa ſur le ventre, & mit en une entiére déroute cette partie de l'armée Impériale, tandis que le Duc de Nevers attaquoit de l'autre côté avec un pareil ſuccés

quelque cavalerie Eſpagnole, ſoûtenuë d'un gros d'Arquebuſiers.

Cependant l'infanterie du Camp du Roy arriva, & animée par un ſi heureux commencement attaqua l'infanterie Eſpagnole, & aprés une aſſez forte réſiſtance, là rompit. En même temps l'Amiral à pied ſuivy d'une partie de l'infanterie, dont il étoit Colonel Général, attaqua celle des Impériaux, qui s'étoit répanduë dans le bois, & en fit un grand carnage. On ne doute point que, ſi le Connétable eût fait marcher le reſte de l'armée avec autant de promptitude, qu'il convenoit de faire en une telle occaſion, toute celle de l'Empereur n'eût été entiérement défaite: mais ce Prince dés qu'il vit les choſes ſi mal tourner, fit retirer en bon ordre ſes troupes les moins avancées, & en occupa la plûpart à retrancher ſon Camp pendant la nuit, dans la crainte que les François ne vinſſent l'y attaquer le lendemain.

Il perdit prés de deux mille hommes dans ce combat. Le Duc de Savoye, Ferdinand de Gonzague, & Antoine de Granvelle Evêque d'Arras & Chancelier de l'Empereur penſerent y être pris. Ils quittérent leurs chevaux, pour ſe jetter dans le bois, d'où ils ſe ſauvérent au Camp à la faveur de la nuit, qui termina le combat. Il n'y demeura pas plus de deux cens hommes du côté des François. Dix-ſept Enſeignes, cinq Cornettes, & ſept piéces de canon, qu'ils prirent, furent des marques indubitables de leur victoire, & le Connétable avec l'avant-garde campa ſur le Champ de bataille. L'infanterie & la cavalerie firent également bien leur devoir en cette journée. Le Roy récompenſa pluſieurs des Officiers: Tavanes entre autres fut honoré du Collier de l'Ordre, & le Roy luy jetta ſur le cou celuy même qu'il portoit. Mémoires de Tavanes.

Nonobſtant cette victoire les aſſiégez continuérent à ſe défendre avec opiniâtreté, perſuadés que l'Empereur, puis qu'il demeuroit dans ſon Camp, étoit réſolu de les ſecourir, & que dés que les François entreprendroient de donner l'aſſaut à la place, l'armée Impériale le donneroit à leurs retranchemens.

Ils raiſonnoient fort juſte; & le Roy, qui voyoit auſſi bien qu'eux le danger, où il expoſoit ſes troupes, ſoit en donnant l'aſſaut en préſence de l'armée ennemie, ſoit en s'obſtinant à demeurer plus long temps dans ſon Camp, parce que les Impériaux luy coupoient les vivres & les fourrages, réſolut de lever le ſiége: mais pour ſauver en quelque façon ſon honneur, & ne pas perdre la gloire, qu'il avoit acquiſe à la précédente journée, il envoya dire à l'Empereur qu'il alloit décamper, à cauſe que ſa cavalerie commençoit à manquer de fourrages, qu'il luy offroit la bataille, & qu'il l'attendroit en deçà de Renti, s'il vouloit l'accepter.

L'Empereur ne répondit point autre choſe, ſinon qu'il verroit ce qu'il auroit à faire: & comme il avoit par la retraite du Roy ce qu'il prétendoit, qui étoit de ſauver Renti, il laiſſa aller l'armée Françoiſe, qui ſe retira en bon ordre, ſans être attaquée. Le Roy attendit l'Empereur quelque temps en bataille ſur le chemin: & voyant qu'il ne ſortoit point de ſon Camp, il continua ſa marche vers Ardres & Boulogne, où il mit de groſſes garniſons, & Vaſſé pour Gouverneur dans la premiére. Il s'en alla de-là à Compiégne, laiſſant au Connétable le ſoin de diſtribuer l'armée dans les autres places de la frontiére. 4. Lettres du Sieur de Saligna.

Cette retraite du Roy diminua beaucoup de la gloire, qu'il avoit acquiſe dans le combat. On en parla comme d'une fuite, & l'Empereur ſouffroit volontiers alors qu'on la fiſt paſſer pour telle: mais à la fin de ſa vie dans ſa ſolitude de Saint Juſte il rendit juſtice à ce Prince. Car Dom Loüis Davila Grand Commandeur d'Alcantara, & Gentilhommie de ſa Chambre, étant venu luy faire ſa Cour, & luy diſant qu'il faiſoit peindre une galerie dans ſon Hôtel, où il repréſentoit la journée de Renti, l'Empereur luy demanda comment il exprimoit le départ des François de devant cette place. Il répondit que leur armée y paroiſſoit prenant la fuite. Il faut, reprit l'Empereur, que vôtre Peintre corrige ſon ouvrage; car ce ne fut point une fuite, mais une retraite, qui ſe fit avec gloire & en tres-bel ordre. Antoine de Vera, Vie de Charles V.

L'Empereur, dés que le Roy fut parti, donna ſes ordres pour la réparation de Renti, & ſe retira à Saint Omer, & de-là à Bruxelles, toûjours fort incommodé de la goutte. Le Duc de Savoye demeura en Artois avec la plus grande partie de l'armée: & voyant que celle de France étoit ſéparée, il fit des courſes en Picardie, & déſola tous les bourgs & villages ſur les bords de la riviére d'Authie. Il employa le reſte de la campagne à fortifier le Bourg du Meſnil, qui eſt le nouveau Hédin: & le Roy de ſon côté fortifia auſſi Saint Eſprit de Rue entre Monſtreüil & la Somme, pour l'oppoſer à cette nouvelle forteresſe.

Auſſi tôt-aprés le combat de Renti, le Roy étant encore campé devant cette place, l'Empereur luy annonça par une décharge générale de ſon artillerie, & par de grands cris de joye que l'on fit dans ſon Camp, la défaite de l'armée Françoiſe en Toſcanne: & il ne fut pas long-temps ſans en recevoir luy-même les fâcheuſes particularitez. Annales de bellefores. l. 6.

Coſme de Medicis Duc de Florence voyoit toûjours avec beaucoup d'inquiétude les François maîtres de Sienne, & de pluſieurs châteaux & petites villes de cette République ſur la frontiére de ſon Etat. Il ſçavoit que la Cour de France étoit tres-mécontente de luy; car quoy qu'il ne ſe fût pas encore ouvertement déclaré pour l'Empereur, il avoit fourni quelques troupes aux Impériaux dans la derniére campagne, & tout Thuanus l. 10.

tout ce que ceux-cy avoient entrépris contre les François avoit été concerté avec luy, & dans Florence même. Il ne doura pas que s'ils prenoient tout-à-fait le deſſus dans ces quarriers-là, ils ne tombaſſent auſſi-tôt ſur luy, & n'étendiſſent leurs conquêtes à ſes dépens.

Mais d'ailleurs il ne ponvoit guéres eompter ſur les Impériaux, parce qu'il prévoyoit que les troupes de Naples, qui devoient revenir en Toſcane au commencemenr de la campagne, n'auroient pas plûtôt avis de l'approche de la Flotte Ottomanne & de la Françoiſe, qu'elles retourneroient pour la défenſe de ce Royaume. Celles du Piémont étoient toûjours fort occupées à défendre les places de l'Empereur contre le Maréchal de Briſſac. Ce Prince n'avoit pas trop du reſte de ſes autres troupes, pour réſiſter à la France dans les Pays-Bas; & celles qu'on pouvoit envoyer d'Eſpagne au Duc, ne pouvoient paſſer par mer qu'avec de grandes difficultez, tant à cauſe que les François étoient encore maîtres d'une partie de l'Iſle de Corſe, qu'à cauſe que les vaiſſeaux de Provence croiſoient ſans ceſſe ſur le paſſage.

Le Duc dans cet embarras jugea à propos de ſe mettre luy-même en état de ſe défendre, & crût qu'en faiſant ouvertement la guerre aux François, il ne courroit pas plus de riſque, qu'en ſecondant foiblement l'Empereur, comme il avoit fait juſqu'alors. Il étoit aſſez puiſſant, pour lever une armée auſſi forte que celle que les François pouvoient entretenir dans la Toſcane, tandis qu'ils ſeroient occupés par l'Empereur aux Pays-Bas: & il eſpéra même faire ſi bien ſa partie avec ce Prince, qu'il pourroit beaucoup gagner à cette guerre.

Dans cette vûë il prit des liaiſons tres-étroites avec le Pape par le mariage d'une de ſes filles avec le Seigneur Fabiano. Ce Seigneur étoit neveu du Pape, qui accepta l'offre du Duc préférablement à celle que Monſieur de Lanſac Ambaſſadeur du Roy, luy faiſoit de quelqu'une des Princeſſes du Sang de France pour ce neveu; & il répondit en riant à l'Ambaſſadeur, d'une maniére qui marquoit moins ſa modeſtie, que ſon antipathie contre la France, & le peu de reconnoiſſance des obligations qu'il avoit au Roy pour ſon exaltation, ſçavoir que ſon neveu n'étoit pas d'une aſſez haute naiſſance, pour épouſer une Princeſſe du Sang de France.

Le Duc de Florence fit encore une autre alliance qu'il rapportoit au même but, en faiſant épouſer une autre de ſes filles à Paul Jourdan, chef de la famille des Urſins. Il prétendoit par là les détacher des intérêts de la France, auſquels ils avoient toûjours été fort attachez. Pluſieurs Seigneurs de cette Maiſon étoient encore au ſervice du Roy, & avoient le plus contribué par les troupes qu'ils avoient levées pour ſon ſervice, à le rendre maître de Sienne.

Dès qu'il eut formé ſon projet de déclarer la guerre à la France, il envoya Barthelemi Concini à l'Empereur, pour le luy communiquer, & convint avec luy que ſa Majeſté Impériale luy fourniroit deux mille Allemands, autant d'Eſpagnols des troupes qu'il avoit au Royaume de Naples, trois cens hommes de Cavalerie légére, la ſolde de ces troupes pendant dix mois. & qu'on la prendroit ſur les revenus de ce Royaume: que pour luy il fourniroit au reſte de la dépenſe, à condition qu'il en ſeroit dédommagé après la guerre finie, & que juſqu'à temps qu'il le fût, il demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il prendroit ſur la Republique de Sienne. C'étoit où il viſoit particuliérement, ayant depuis long-temps grande envie d'unir cette République à ſes Etats.

Ce Traité ayant été conclu, il mit de fortes garniſons dans toutes ſes Places frontiéres du côté de la République de Sienne: mais quelque ſecret qu'il eût gardé là-deſſus, le Cardinal de Ferrare, qu'il tâcha en vain d'amuſer par des négotiations continuelles, en eut connoiſſance, ou du moins des ſoupçons, qu'il jugea très-bien fondez. Il en avertit le Roy, & lui écrivit qu'aſſurément le Duc alloit ſe déclarer ouvertement contre la France.

Sur cela le Roy nomma Général de ſes troupes dans le Païs Siennois, Pierre Strozzi, à la place de Monſieur de Termes, qui commandoit dans l'Iſle de Corſe, & le fit inceſſamment embarquer à Marſeille avec un renfort de troupes. Ce fut la Reine, dont il étoit proche parent, qui luy procura cet employ, qu'il ſollicitoit avec beaucoup d'empreſſement, dans l'eſpérance de ruiner le Duc de Toſcane, ennemi déclaré de ſa Famille, qu'il avoit chaſſée de Florence. Il ne ſe promettoit pas moins que de conquérir ce Duché, & il fit eſpérer à la Reine de l'en mettre en poſſeſſion par le moyen des liaiſons qu'il avoit avec quantité de bannis de Florence, qui ſeroient ravis d'y voir régner la branche des Médicis d'où elle ſortoit, pourvû qu'ils ſatisfiſſent leur vengeance contre le Duc.

Mémoires de Brantome T. 1.

Il n'avoit pû mieux s'y prendre, pour engager la Reine à agir efficacement en ſa faveur. Elle étoit peu conſidérée du Roy, tant à cauſe de l'attachement qu'il avoit toûjours pour la Ducheſſe de Valentinois, que parce que François I. qui la luy avoit fait épouſer malgré la diſproportion de la naiſſance, s'étoit vû privé des avantages qu'il eſpéroit de ce mariage, qui étoient de reconquérir Milan, & d'unir à ce Duché celuy d'Urbin & quelques autres Etats d'Italie, que Clément VII. oncle de cette Princeſſe luy avoit aſſignez pour ſa dot, & dont ſa mort trop prompte l'empêcha de la mettre en poſſeſſion. La conquête du Duché de Toſcane, ſi la choſe avoit réüſſi, eût ſuppléé à ce défaut, & l'auroit miſe en grande conſidération auprès du Roy.

D'ailleurs cet emploi n'étoit pas au-deſſus de la portée de Strozzi, qui étoit grand homme de guerre, quoique malheureux dans la plûpart de ſes entrepriſes; & ſa haine contre le Duc de Florence répondoit de l'application qu'il auroit à bien conduire celle-cy: mais ce choix produiſit deux mauvais effets.

Le premier, que le Grand Duc jugeant par la nomination de ce Général, que le Roy étoit réſolu de luy faire la guerre à toute outrance, ne ménagea plus rien à l'égard de la France, & ſe livra entiérement à l'Empereur. Le ſecond fut à l'égard du Cardinal de Ferrare.

Ce Cardinal qui avant l'arrivée de Strozzi avoit toute l'autorité dans le gouvernement de la République de Sienne, n'avoit pas prétendu que le Roy y envoyât un homme de l'importance de ce Seigneur. Il vit bien que déſormais il n'auroit pas la direction abſoluë des affaires, comme il l'avoit euë juſqu'alors, & il en conceut beaucoup de jalouſie. Strozzi s'en apperçût bien-tôt, & il eut tous les ménagemens poſſibles pour lui; mais cela n'empêcha pas que le ſervice du Roy n'en ſouffrît, & le Cardinal n'eut pas dans la ſuite toute l'application qu'il avoit euë auparavant, ſoit pour la fortification des Places, ſoit pour trouver de l'argent, ſoit pour fournir la ſubſiſtance aux troupes.

Strozzi dès qu'il fut arrivé, ſe fit rendre un compte exact de l'état de Sienne & des autres Places. Il donna ſes ordres pour leur ſeureté; mais il affecta, pour donner moins d'ombrage au Cardinal, de demeurer ordinairement hors de Sienne, & l'y laiſſa pour y commander avec Camille Bentivoglio ſous luy.

Le Duc de Florence choiſit pour Général de ſes troupes, Jean-Jacques de Médicis Marquis de Marignan, Capitaine dès lors de haute réputation. Il étoit des Médicis de Milan, & prétendoit ſortir de la même tige que les Médicis de Florence, de quoy on ne convenoit pas communément: mais le Grand Duc en vûë des ſervices qu'il eſperoit tirer de luy, & en reconnoiſſance de ceux qu'il en reçût en effet, luy fit l'honneur de le reconnoître pour ſon parent, & ſa Famille fut quelque temps après fort illuſtrée par l'exaltation au Pontificat de Jean Ange ſon frere, ſous le nom de Pie IV.

Il concerta avec le Duc diverſes entrepriſes ſur pluſieurs Places, par la ſurpriſe deſquelles ſe devoit faire la déclaration de la guerre. Le Marquis de Marignan ſe chargea luy-même de celle de Sienne; mais par la bravoure & la vigilance des Commandans, tous ces projets échoüérent, & le Marquis luy-même fut repouſſé avec perte dans la tentative qu'il fit ſur cette Capitale, devant laquelle cependant il ſe retrancha, pour en former le blocus.

La guerre ayant été déclarée de cette ſorte dès le mois de Janvier, elle continua le reſte de l'année par les courſes des partis, par les ſurpriſes ou par les attaques de diverſes petites Places, juſqu'à ce qu'on en vînt au mois d'Aouſt à une action plus importante; & ce fut celle dont Charles V. apprit le ſuccès dans ſon Camp proche de Renti.

Le Marquis de Marignan ſerroit plus ou moins la ville de Sienne, ſelon les divers mouvemens de Pierre Strozzi, qui tantôt en ſortoit pour faire des courſes, tantôt y rentroit pour y amener des vivres, perſuadé que l'unique moyen qui reſtoit aux Ennemis de la prendre étoit de l'affamer: mais comme le ſéjour qu'il faiſoit luy-même dans la Ville & au voiſinage en diminuoit beaucoup les magaſins, il reſolut de s'en éloigner au mois de Juillet, & d'aller attaquer quelques Places du Duc de Florence, pour attirer le Marquis de Marignan de ce côté-là, & l'obliger par cette diverſion à abandonner le blocus de Sienne. Il prit cette réſolution avec d'autant plus de confiance, qu'il ſe repoſoit pour la ſeureté de la Place ſur Montluc, qui étoit arrivé de France depuis quelques jours pour y commander, après que le Cardinal de Ferrare s'en fut retiré.

La choſe luy réüſſit, le Marquis de Marignan reçût ordre de le ſuivre, & ne laiſſa devant Sienne que peu de troupes dans un Fort qu'il avoit fait conſtruire fort près de la Porte Camiola.

Strozzi s'avança juſqu'à Arezzo, d'où il fut repouſſé, & ſes troupes ſe répandirent dans la vallée où paſſe la riviere d'Arne. Il y fit le dégât & un grand butin, prit Lutérina, Serra, Olivéto, & quelques autres petites Places, & mit le ſiége devant Civitella: mais l'approche du Marquis de Marignan lui fit abandonner cette entrepriſe.

Les deux armées ſe trouvérent alors ſeulement à trois milles l'une de l'autre, & il ſe fit pluſieurs eſcarmouches entre les deux Camps avec divers ſuccès.

Le Marquis ayant reſté quelques jours dans ſon Camp, en partit pour s'approcher d'Olivéto. Ce mouvement donna lieu à Strozzi d'attaquer Foyano, où Carlotto des Urſins commandoit pour le Duc de Florence. Il l'emporta avant l'arrivée du Marquis, qui avoit rebrouſſé chemin pour venir au ſecours, & qui pour réparer cette perte, forma le ſiége de Marciano, réſolu de livrer bataille, ſi Strozzi entreprenoit de ſecourir la place.

L'armée du Marquis de Marignan étoit de douze mille hommes de pié, de douze cens hommes de Cavalerie légére, & de trois cens hommes d'armes. Celle de Strozzi étoit de ſix mille Fantaſſins Italiens, de dix Enſeignes d'Allemands, d'autant de Griſons, & de quatorze de François, de deux mille Chevaux que commandoit le Comte de la Mirandole; & toutes ces troupes étoient inférieures pour le moins de deux ou trois mille hommes à celles des Ennemis.

Ceux qui défendoient Marciano abandonnérent la ville à l'arrivée du Marquis de

Marignan, pour ſe défendre dans le Château, etant avertis que Strozzi approchoit pour faire lever le ſiége.

En effet l'armée Françoiſe parut bien-tôt: elle ſe campa à la portée du canon de celle des Florentins, & il n'y avoit entre les uns & les autres, qu'une vallée qui ſéparoit les deux Camps.

Cette vallée fut un Champ de bataille, où il ſe donnoit tous les jours pluſieurs petits combats. Un jour entre autres il s'y fit une eſcarmouche qui dura huit heures, & qui ne finit qu'avec le jour, les deux Généraux détachant ſans ceſſe de petites troupes les unes après les autres pour ſoûtenir leurs gens, ſans pourtant vouloir engager une action générale: mais les François perdirent en celle-cy beaucoup plus que les Florentins, dont le canon etoit ou mieux ſervi, ou mieux poſté.

La préſence de l'armée Françoiſe empêcha l'aſſaut du Château de Marciano, dont la priſe ou la délivrance dépendoit de la retraite d'une des deux armées. L'une & l'autre paroiſſoient fort déterminées à ne pas abandonner la partie; mais l'eau manquant dans les deux Camps, c'étoit une néceſſité de décamper. Chacun des Généraux ſe faiſoit un point d'honneur de ne le pas faire le premier, & vouloit éviter le danger qu'il y avoit à ſe retirer en préſence de l'autre: mais enfin Strozzi voyant l'opiniâtreté du Marquis de Marignan à ne pas décamper, ſe réſolut à le faire luy-même, pour deux raiſons. La premiére qu'il apprehendoit le ſoûlévement des ſoldats Griſons de ſon armée, qui n'ayant point reçû leur ſolde depuis long-temps, en murmuroient hautement: & il n'y avoit pas moyen de les ſatisfaire ſi-tôt, parce que vingt-trois mille écus d'or qu'on luy envoyoit de Veniſe avoient été enlevez par les ennemis. La ſeconde que le Marquis de Marignan informé des diſpoſitions des Griſons, les faiſoit ſolliciter par ſes Emiſſaires de paſſer dans ſon Camp, en leur promettant une plus groſſe paye, que celle qu'ils recevoient du Roy de France.

Mais il y avoit encore à délibérer pour Strozzi, s'il feroit ſa retraite le jour, ou s'il la feroit la nuit. Le premier parti étoit plus glorieux, & le ſecond moins dangéreux. Montluc qu'il conſulta là-deſſus, luy écrivit de Sienne, qu'il luy conſeilloit de prendre le plus ſeur: mais ayant d'abord déféré à cet avis, il changea par le conſeil de Thomas d'Elbéne. Il ſe contenta de faire partir la nuit du ſecond jour d'Aouſt ſon artillerie & ſes gros bagages, & attendit le jour pour faire marcher l'armée.

Commentaires de Montluc, liv.

An. 1554.

Le Marquis de Marignan averti par ſes eſpions de ce qui ſe paſſoit, ſe prépara à le ſuivre en queuë; & dès qu'il le vit en marche, il détacha ſur ſon arriere-garde deux mille Fantaſſins Eſpagnols avec ſoixante Cavaliers pour le harceler, & le retarder à la deſcente des montagnes ſur le chemin de Foyano, juſqu'à ce qu'il pût le joindre avec toute l'armée.

Strozzi continua de marcher nonobſtant les continuelles eſcarmouches qui ſe faiſoient à ſon arriére-garde, & ne s'arrêta point, qu'il n'eût gagné la vallée qui eſt ſeparée en deux par des ravins qu'il mit entre luy & l'ennemi; & dès qu'il les eut paſſés, il tourna tête, & rangea ſon armée en bataille ſur le bord de ces ravins.

Il mit à la droite les Lanſquenets entre l'Infanterie Françoiſe & la Griſonne, à la gauche ſes ſix mille Fantaſſins Italiens, & ſur les aîles ſa Cavalerie, qui étoit beaucoup moins nombreuſe que celle des Impériaux.

Le Marquis de Marignan ayant pareillement rangé ſon armée ſur l'autre bord des ravins, reconnut les endroits par où l'on pouvoit les paſſer; & quelque dangereux que dût être ce paſſage, il réſolut de le tenter. Jean de Luna, & Marc-Antoine Colonne qui commandoient ſon arriere-garde, ſe mirent par ſon ordre à la tête de la plûpart de la Cavalerie, & marchérent avec beaucoup de réſolution contre la Françoiſe, qui étoit en cet endroit-là ſous les ordres du Comte de la Mirandole.

Biguéti Guidon du Comte, ſoit par lâcheté, ſoit par trahiſon, comme quelques-uns l'en ſoupçonnérent: tourna le dos à l'approche de l'Ennemi, & ſon exemple fut auſſitôt ſuivi de toute ſa troupe qui s'enfuit ſans avoir tiré l'epée.

Strozzi fit en vain tous ſes efforts pour les arrêter & pour les rallier. Il eut en cet endroit deux chevaux tuez ſous lui, & reçût un coup d'arquebuſe dans le corps.

Malgré ſa bleſſure, il courut à ſon Infanterie, & l'encouragea ſi bien par ſa réſolution & par ſon exemple, qu'elle ne s'ébranla point, & attendit l'ennemi de piéd ferme.

Le Marquis de Marignan voyant la brave contenance de cette Infanterie, ne ſe preſſa pas de la faire attaquer par la ſienne, & fit ſeulement avancer quatre piéces d'artillerie pour la rompre, tandis que ſa Cavalerie la prendroit en flanc.

Aprés pluſieurs décharges qui firent de tres-grandes eſcarres dans les bataillons François, leſquels malgré ce feu, ne branloient point & ſe ſerroient toûjours, il fit attaquer les Lanſquenets par les bataillons Eſpagnols qui furent repouſſez avec perte: mais enfin la Cavalerie Impériale aprés avoir pourſuivi & diſſipé toute celle du Comte de la Mirandole, vint prendre par le flanc l'Infanterie Françoiſe; elle fut enfin rompuë après une réſiſtance de deux heures, & miſe tout-à-fait en déroute.

Il y périt du côté des François quatre mille hommes, ſelon les relations des Impériaux, & deux mille ſelon nos Hiſtoriens. Valére Bentivoglio qui commandoit l'Infanterie Françoiſe, les deux Commandans des Lanſ-

Thuanus l. 10. Belleforeſt l. 6.

quenets & des Griſons, Meſſieurs de Clermont & de Montbaſon, & pluſieurs autres Gentilshommes y furent tuez ; Auréle Frégoſe y fut bleſſé : il y eut ſix cens priſonniers, du nombre deſquels fut Maſin d'Elbéne, le Sieur de Fouquevaux, Paul des Urſins, Octave Comte de Tiene, & un Bentivoglio.

La perte du côté des ennemis fut peu conſidérable, excepté qu'ils y perdirent trois de leurs Officiers Généraux, dont le plus conſidérable étoit Grégoire Mendez Eſpagnol qui commandoit les Arquebuſiers à cheval. Strozzi ne pouvant plus ſe ſoûtenir à cauſe de ſa bleſſûre, fut contraint ſur la fin du combat de ſe retirer à Lucignano, où les débris de l'armée ſe rendirent. Les Impériaux après la bataille gagnée ſe mirent à la ſuite de l'artillerie qui avoit pris les devants, & s'en rendirent maîtres.

Le Duc de Florence pour éterniſer le ſouvenir de cette victoire, inſtitua l'Ordre de Saint Etienne ; parce que ſon armée l'avoit remportée le jour de l'Invention du Corps de ce ſaint Martyr.

Marciano s'étant rendu après la défaite de l'armée Françoiſe, le Marquis de Marignan marcha droit à Lucignano ; d'où Strozzi étoit parti, après y avoir raſſemblé preſque toute ſa cavalerie & le reſte de ſon infanterie. Conti contre la promeſſe qu'il avoit faite au Général, d'y arrêter quelque temps les ennemis, abandonna la place à leur approche. L'excuſe quil apporta de l'impoſſibilité, où il s'étoit trouvé de contenir les habitans, n'empêcha pas que Strozzi ne luy fit couper la tête : & il fit pendre en même temps le Guidon du Comte de la Mirandole, qui avoit été la cauſe de la perte de la bataille.

C'en étoit fait de Sienne, ſi elle n'avoit eu un Commandant du caractére de Montluc. Ce Capitaine, tout malade qu'il étoit d'une fiévre continûe & d'une dyſſenterie, appella les plus conſidérables des habitans, & fit paroître tant de réſolution, leur repréſenta ſi bien la force de leur ville, la bonne garniſon qu'il y avoit, les grandes reſſources qui reſtoient au Général pour rétablir ſon armée, qu'il leur releva le courage, & leur inſpira la réſolution de ſe défendre juſqu'à la derniére extrémité.

Elle fut bien-tôt miſe à l'épreuve ; car le Marquis de Marignan arriva trois jours après devant la ville, & ſe mit en devoir de la preſſer tout d'une autre maniére qu'il n'avoit fait juſqu'alors, tandis que par quelques détachemens il ſe rendoit maître de pluſieurs petites places de cette République.

Commentaires de Montluc l. 3.

Strozzi s'étoit retiré à Mont-Alcin, d'où malgré ſa bleſſure, que l'on crût pendant treize jours être mortelle, il donna quantité d'ordres tres-à propos pour la défenſe de Sienne, & pour la ſeureté des places, que les Françoiſ tenoient encore, ſur tout du coté de la mer ; mais ce qui l'inquiétoit le plus étoit l'extrémité, où Montluc luy fit ſçavoir que la fiévre & la dyſſenterie l'avoient reduit ; car il luy manda qu'il ne croyoit pas être en vie dans peu de jours, & qu'il avoit remis le commandement entre les mains de Corneille Bentivoglio.

Quoyque Bentivoglio fût fort brave & fort entendu, Strozzi crût qu'il étoit du ſervice du Roy qu'un François commandât dans la place ; & il écrivit à M. de Lanſac, qui avoit pris le chemin de Rome, où il alloit en qualité d'Ambaſſadeur, pour le prier de retourner ſur ſes pas, & de ſe charger de la défenſe de Sienne. Ce Seigneur, vû l'importance de la choſe, ne fit nulle difficulté là-deſſus. Il vint trouver Strozzi à Mont-Alcin : & aprés avoir pris enſemble toutes les meſures, pour agir utilement & de concert au dehors & au dedans de la place, il partit, pour s'y jetter à la faveur de la nuit, n'ayant avec luy qu'un valet & déux guides : mais comme Sienne étoit inveſtie de troupes de toutes parts, il tomba entre les mains d'un parti, qu'il ne pût éviter, fut mené au Marquis de Marignan, qui l'envoya au Duc de Florence. Il fut mis en priſon, & y demeura juſqu'aprés la guerre.

Cette priſe & le bruit de la mort de Montluc, qui ſe trouva faux, mais qui étoit bien fondé, parce que les Médecins l'avoient abandonné, mirent Strozzi dans une grande inquiétude, & luy firent prendre la réſolution de ſe jetter luy-même dans Sienne, quoy qu'il pût encore à peine ſe ſoûtenir.

Il ſe fit mettre à cheval, & partit au commencement de la nuit avec ſix Enſeignes de gens de pied & deux Compagnies de cavalerie, pour aller à Sienne accompagné de l'Evêque de la ville.

Le Marquis de Marignan, qui avoit été inſtruit de ſon départ, fut alerte, pour luy empêcher le paſſage, & vint l'attendre à Fontebrandi, où il ſe doutoit qu'il paſſeroit pendant la nuit.

En effet Strozzi, qui ne croyoit pas que le Marquis ſçût rien de ſon voyage, donna dans une embuſcade, où il fut rudement chargé. Son infanterie prit la fuite, ſa cavalerie fut en partie diſſipée : & ayant été renverſé de deſſus ſon cheval par les fuyards, il ſe cacha avec l'Evêque dans de vieilles maſures ſur le bord du chemin.

La préſence d'eſprit d'un Capitaine de cavalerie Gaſcon le tira de danger. Ce Capitaine s'appelloit Serillac, & étoit neveu de Montluc. Il s'aviſa de faire ſonner tout à coup quatre trompettes en divers endroits, criant, Tüe, tüe, avec quelques cavaliers, qu'il avoit ralliés.

Ce bruit ſubit au milieu des ténébres épouventa les ennemis, qui ſe croyant inveſtis d'un grand corps de troupes, commencérent à fuyr de leur côté, comme les François fuyoient du leur. Le Marquis de Marignan n'oſa luy-même s'expoſer à demeurer au lieu

où il s'étoit avancé, & se rapprocha de ses quartiers. Serillac en rodant avec sa Compagnie de cavalerie, qui seule étoit demeurée, rencontra Monsieur de Strozzi, qui luy sçût bon gré de ce qu'il avoit fait, & se servant de l'épouvante des ennemis, continua son chemin vers Sienne, où il entra.

Il alla aussi-tôt au logis de Montluc, qui se portoit un peu moins mal : & aprés avoir passé douze jours dans Sienne, pendant lesquels il acheva de se guérir, & Montluc commença à reprendre un peu ses forces, il sortit sans en rien dire qu'à luy seul. Il évita deux ou trois embuscades, regagna Mont-Alcin, & pensa à rassembler le plus de troupes qu'il seroit possible, pour tâcher de secourir Sienne.

Montluc de son côté assembla les Officiers de sa garnison, où il y avoit dix-huit Enseignes, six de Lansquenets sous le Colonel Reineroc, six Italiennes sous Corneille Bentivoglio, & six Françoises sous le sieur de Combas. Il n'y avoit point de cavalerie, parce qu'on n'avoit pas de quoy nourrir les chevaux.

Il leur dit qu'il étoit bien informé que le Marquis de Marignan desespérant de les emporter de force, ne pensoit qu'à les avoir par famine ; que c'étoit une nécessité de ménager les vivres, qui étoient dans la ville, de diminuer le poids du pain de munition, & de vingt-quatre onces dont il étoit, de le réduire à vingt ; & que c'étoit à eux à employer toute l'autorité, qu'ils avoient sur leurs soldats, pour leur faire agréer ce retranchement.

Les Officiers l'asûrérent qu'ils exécuteroient ses ordres, & luy répondirent de l'obéissance de leurs soldats. Effectivement toute la soldatesque s'y soûmit sans peine, s'obligea par serment à défendre la place jusqu'à la derniére extrémité, & les Allemands entre autres, que Montluc croyoit trouver les plus difficiles, luy dirent qu'il verroit par expérience que non seulement ils sçavoient combattre, mais encore jeûner, quand le service du Roy le demandoit.

Ensuite il assembla les Magistrats, leur exposa ce qu'il venoit de régler au regard des soldats ; qu'il falloit qu'ils le secondassent, pour faire accepter un réglement semblable par les bourgeois ; qu'il étoit question de défendre leur liberté, leurs biens, & leur vie, & que comme ils ne devoient pas tant fatiguer que les soldats, & que d'ailleurs les Italiens étoient naturellement plus sobres que les Allemands, il falloit que le pain, qui seroit distribué par tête, ne fût desormais que de quinze onces pour chacun d'eux ; que tout consistoit à gagner du temps, pour donner le loisir au Roy de leur envoyer un puissant secours ; que quand Sa Majesté sçauroit la résolution des bourgeois & des soldats de tenir jusques à ce que leurs magasins fussent épuisés, il feroit tous ses efforts, pour les secourir, & qu'il alloit faire sçavoir aux Ministres de France à Rome l'état des choses ; qu'au reste il les prioit de se reposer sur luy de la défense de la place, & qu'il en rendroit bon compte au Roy & à eux.

Les Magistrats aprés être convenus avec luy du détail de la Police, qu'ils alloient établir pour le ménagement des vivres, parlérent au peuple, qu'ils trouvérent dans la résolution de tout souffrir plûtôt que de se rendre. Aprés quoy il envoya à Strozzi un Gentilhomme, nommé de Lescussan, pour l'instruire de la bonne disposition de la garnison & des habitans, afin qu'il en informât le Roy par le moyen des Cardinaux de Tournon & de Ferrare.

On étoit alors à la my-Octobré, & excepté quelques sorties, que Montluc faisoit faire de temps en temps, pour tenir toûjours ses gens en halaine, il ne se passa rien de fort mémorable jusqu'à la veille de Noël.

Ce jour-là le Marquis de Marignan envoya à Montluc un présent de la moitié d'un cerf, de six chapons, de six perdrix, de six pains blancs, & de six flaccons d'excellent vin, pour son dîner, disoit-il, de la Fête de Noël : mais il luy préparoit actuellement un bien autre régal ; car à une heure aprés minuit il fit présenter l'escalade à la citadelle & au fort de la porte Camiola.

La citadelle, que les Siennois avoient détruite, aprés en avoir chassé les Espagnols, n'avoit été réparée que fort à la hâte, & pouvoit être insultée. Plusieurs des ennemis y fautérent, & poussérent l'épée dans les reins quelques Allemands, qui y étoient de garde, & s'en fussent rendus maîtres, sans une compagnie de bourgeois, qui vint au secours avec quelques Officiers & soldats, que Montluc y fit entrer. Le fort de Camiola ne fut pas moins vivement attaqué : mais il fut mieux défendu par Corneille Bentivoglio & par le Comte Gayas. Cet assaut dura plusieurs heures à deux reprises, & le Marquis de Marignan dans la seconde attaque employa toutes ses troupes : mais inutilement ; car tous ceux de ses gens, qui étoient entrés dans la citadelle, y ayant été tués, ou pris, & Montluc y ayant fait venir force Arquebusiers & deux canons, qui tiroient sans cesse sur les Impériaux, qu'ils choisissoient à la faveur de cent cinquante torches, dont ils éclairoient leur assaut, le Marquis fut obligé de faire sonner la retraite, aprés avoir perdu six cens hommes. De ce nombre étoient deux Seigneurs de ses parens, dont l'un fut tué dans la citadelle, & l'autre blessé à mort. Du côté des assiégez il n'y eut que cinquante hommes tuez, ou blessez. C'est ainsi que se termina de ce côté-là l'année 1554.

Durant ce temps-là M. de Termes avec tres-peu de troupes se maintint dans les postes, qu'il avoit occupés dans l'Isle de Corse, d'où les Génois tâcherent en vain de le chasser. An. 1554.

Le Maréchal de Brissac ne donnoit pas moins d'occupation aux Espagnols dans le

Piémont. Ferdinand de Gonzague, qu'on avoit rendu ſuſpect à l'Empereur, comme s'il eût eu deſſein de ſe rendre maître du Duché de Milan, en avoit été retiré, pour aller commander aux Pays-Bas. On luy avoit donné pour ſucceſſeur au commandement des armées dans le Piémont Dom Gomez Suarez de Figueroa, homme plus habile dans le cabinet que dans la guerre.

Il ſe fit dans ces quartiers-là diverſes entrepriſes de part & d'autre peu importantes, excepté celle d'Yvrée, que le Maréchal aſſiégea, & prit ſur la fin de l'année: conquête d'autant plus conſidérable, qu'il pouvoit aiſément recevoir par-là les ſecours, qui luy viendroient de la Suiſſe, & que cette place luy ouvroit le pays, pour faire des courſes dans le Milanez.

Quoyque le fort de la guerre fût cette année en Italie & ſur les frontiéres des Pays-Bas, l'Empereur ne perdoit pas de vûë la Lorraine, & peu s'en fallut qu'il ne ſurprit la ville de Metz par un ſtratagéme aſſez nouveau.

Annales de Belleforeſt l. 6. Belcar Liv. 26. &c.

Les Cordeliers y avoient convoqué leur Chapitre Général, où il devoit venir quantité de Religieux de diverſes nations. Il falloit pour cela faire de groſſes proviſions dans le Couvent, & on y en tranſportoit tous les jours de la campagne.

Ceux qui étoient chargés de ce ſoin, & en particulier le Gardien du Couvent, avoient intelligence avec les Impériaux. Ils firent paſſer dans la ville quantité de tonneaux pleins d'armes parmi d'autres remplis de biére & de vin, & pluſieurs ſoldats de Thionville & des autres villes voiſines des ennemis y entrerent habillez en Cordeliers, & armez ſous leurs habits.

La garniſon de Thionville, qui étoit fort groſſe, devoit au jour marqué paroître à la vûë de Metz, & dans le temps que les François ſortiroient, comme ils ne manqueroient pas de faire, pour aller eſcarmoucher, les ſoldats déguiſez en Cordeliers avec pluſieurs des habitans, qui étoient de l'intelligence, étoient prêts à ſe jetter tout à coup ſur ce qui y ſeroit reſté, & à ſe ſaiſir des portes & des murailles: mais François de Scépeaux ſieur de Vieilleville, qui y commandoit, homme fort alerte, s'étant apperçû que pluſieurs de ces Religieux, qui n'étoient pas François, faiſoient de fréquens voyages à Thionville, en eut du ſonpçon. Il les obſerva de prés, & arrêta le Gardien, qui luy déclara tout le détail de la conſpiration. Il fit donner les ſignaux, dont on étoit convenu avec les ennemis, qui s'avançérent au nombre de quatre mille, & tombérent dans l'embuſcade, qu'il leur avoit dreſſée. Onze à douze cens demeurérent ſur la place, & quatre cens cinquante furent faits priſonniers. Les Cordeliers, qui n'étoient point du complot, ſe diſculpérent. Le Gouverneur ſe contenta de chaſſer les autres ſans les punir, & par ſa vigilance ſauva la place. Le Roy pour cette action luy donna le Collier de l'Ordre, & il fut depuis honoré du Bâton de Maréchal de France.

Vincent Carlois dans la vie du Maréchal de Vieilleville.

L'égalité des forces & les grandes dépenſes, qui avoient épuiſé les finances de l'Empereur & du Roy, furent cauſe que la guerre ſe fit l'année ſuivante en Flandre beaucoup plus mollement que les précédentes. Il ne s'y fit point de ſiége, ni d'expédition fort mémorables, & on ne penſa de part & d'autre qu'à fortifier & à aſſurer ſes frontiéres. L'Empereur fit travailler avec empreſſement à la conſtruction du nouveau Hédin. Le Maréchal de Saint André fut envoyé avec une armée en Artois, pour l'empêcher. Il ravagea le Comté de Saint Poll, d'où venoient la plûpart des vivres au Camp Eſpagnol, & ſe jetta dans le territoire de Cambray, où il détruiſit Cateau-Cambreſis.

An. 1553.

Annales de Belleforeſt. Thuanus. Belcarius. Haræus, &c.

D'autre part les Impériaux projettant d'aſſiéger Mariembourg ſur la fin de la campagne, ſe ſaiſiſſoient de tous les paſſages, pour empêcher que rien n'y entrât: mais le Duc de Nevers s'étant avancé avec un corps d'armée de ce côté-là, ils furent obligés de ſe retirer, & la place fut ravitaillée.

Comme cette place incommodoit fort le Haynaut & le Luxembourg, l'Empereur entreprit de couvrir ces deux Provinces par deux nouvelles forteresſes, l'une qu'il fit bâtir ſur une montagne, qui commande la Meuſe vis à vis de Givetz: c'eſt le Charlemont d'aujourd'huy, auquel l'Empereur donna ſon nom: l'autre tout proche de Mariembourg, à laquelle Philippe fils de Charles-Quint donna le ſien: & elle fut appellée Philippeville.

Durant ce temps-là le Cardinal Poll agiſſoit vivement auprés de l'Empereur & du Roy pour la paix, & obtint que les Plénipotentiaires des deux Princes s'aſſemblaſſent à Merc entre Ardres, Calais, & Gravelines. Le Cardinal de Lorraine & le Connétable s'y rendirent de la part du Roy, le Duc de Medina-Celi & Antoine de Granvelle Evêque d'Arras pour l'Empereur, & le Cardinal Poll avec les Mylords Arondel & Paget comme Médiateurs.

Les prétentions des deux Princes étoient ſi oppoſées, & il s'agiſſoit d'intérêts ſi conſidérables, qu'il étoit tres-difficile de les concilier: & l'on voit dans les Inſtructions dreſſées pour les Plénipotentiaires de France par le Chancelier Olivier qu'ils n'avoient permiſſion de ſe relâcher, que ſur les villes de Metz, Toul, & Verdun, pour ne pas irriter les Princes & les Villes de l'Empire, & ôter à l'Empereur ce moyen de les engager à armer contre la France. Pour le reſte ils avoient ordre d'inſiſter ſur la reſtitution du Milanez: & en ce qui concernoit celle du Piémont & des autres Etats de Savoye, dont le Roy étoit en poſſeſſion, ils devoient ſe régler ſur les propoſitions que l'Empereur fe-

Recüeil des Traitez par Leonard. T. 2.

roit faire par ſes Plénipotentiaires, & céder à proportion de ce que ce Prince céderoit luy-même ſur d'autres articles.

Mais l'Empereur tout caſſé & tout accablé qu'il étoit d'infirmitez continuelles, n'avoit pas changé de génie: & quoy qu'il eût déſlors réſolu de ſe démettre de ſes Etats entre les mains de Dom Philippe ſon fils, il n'étoit pas d'humeur à en ſouffrir la diminution.

Ses Ambaſſadeurs ne voulurent jamais écouter la demande de la reſtitution du Milanez. Ils propoſérent ſeulement à cet égard le mariage de Dom Carlos ſon petit-fils, avec Iſabelle de France fille aînée du Roy, auquel cas il en feroit la ceſſion à ce jeune Prince: mais à condition que le Roy y renonçât pour luy & pour ſes ſucceſſeurs.

Sur l'article de Teroüane & du vieux Hédin, qu'il avoit raſés, il offroit ſeulement de céder le Comté de Charolois & le nouveau Hédin: mais à condition que les fortifications, qu'il y avoit fait faire, fuſſent démolies. Il conſentoit de plus qu'une des trois villes, ſçavoir Yvoy, Damvilliers, & Montmédy, que le Roy luy avoit priſes dans le Luxembourg, fût auſſi démantelée, quand on luy auroit rendu les deux autres.

Les Ambaſſadeurs Impériaux demandoient la reſtitution du Duché de Bourgogne, & de ce qui avoit été pris ſur le Duc de Savoye. Les Ambaſſadeurs de France au contraire déclarérent, qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'on remît ſur le tapis l'article de la Bourgogne; & pour ce qui eſt des Etats de Savoye, ils dirent qu'on pouvoit ſatisfaire l'Empereur, pourvû que de ſon côté il rendît juſtice au Roy Henri d'Albret, en luy reſtituant la Navarre, & qu'il retirât ſes troupes du Duché de Parme, en laiſſant Octave Farnéſe en poſſeſſion paiſible de tout ce Duché. On parla dès lors du mariage de Madame Marguerite ſœur du Roy avec le Duc de Savoye qui l'épouſa quelques années après; mais ce ne fut qu'un ſimple projet.

Le Cardinal Poll voyant que les affaires n'avançoient point, & que dans ce Traité, comme dans tous les précédens, l'article du Milanez & du Duché de Bourgogne étoient des obſtacles inſurmontables pour la paix, il propoſa qu'on en remît la déciſion à l'arbitrage du Concile de Trente, quand le Pape l'auroit de nouveau aſſemblé. Le Roy y conſentit, & dit au Cardinal qu'il feroit inceſſamment ſçavoir au Conſeil d'Angleterre par Monſieur de Noailles, le déſir ſincére qu'il avoit de finir une guerre ſi funeſte à l'Europe, & l'obligation qu'il luy avoit à luy-même en particulier, du zéle avec lequel il avoit travaillé dans cette négotiation.

La crainte que ce Prince avoit que la Reine d'Angleterre à la ſollicitation de ſon mari, ne ſe déclarât contre la France, luy faiſoit avoir beaucoup de conſidération pour le Cardinal & pour les autres Miniſtres Anglois qui aſſiſtoient au Traité; & ce fut dans la même vûë, que quelque temps après les hoſtilitez ayant recommencé ſur les Frontiéres entre les Anglois & les Ecoſſois, & ceux-cy ayant pris ſur les Anglois quelques petites Villes qu'ils raſérent, il empêcha que cette rupture n'eut de plus grandes ſuites, & ſe ſervit de toute ſon autorité auprès de la Reine d'Ecoſſe, pour terminer ces nouveaux différens par les voyes de douceur.

Les Conférences de Merc étant finies ſans rien conclure, les troupes des deux partis continuérent leurs ravages ſur les frontiéres.

B Le Roy fit entrer à Mariembourg un nouveau convoy qui fut conduit par une armée entiére, ſous les ordres du Duc de Nevers & du Maréchal de Saint André, avec permiſſion de preſenter la bataille au Comte de Barlemont qui commandoit l'armée de l'Empereur auprés de Givetz, & faiſoit fortifier Charlemont; mais ils avoient défenſe de l'attaquer dans ſon Camp.

Dès qu'ils eurent fait entrer le convoy dans Mariembourg, ils vinrent ſe poſter à la vûë du Camp de Barlemont, qui ne jugea pas à propos d'en ſortir: il y eut ſeulement quelC ques eſcarmouches, où un corps de Reiſtres fut défait par les François. Ils s'approcherent de Philippeville qui commençoit à être en défenſe, & furent empêchez de l'aſſiéger, par la ſeule crainte que l'armée ennemie ne leur coupât les vivres. Ils paſſérent devant Chimai pour l'inſulter; mais ils y trouvérent une ſi forte garniſon, qu'ils n'oſérent le faire; & cependant le Prince d'Orange étant entré avec des troupes en Picardie, y ſurprit l'Arriére-ban de France, & le tailla en piéces. Il ſe fit un grand honneur de cette défaite, comme s'il eût battu les meilleures troupes du Roy toutes compoſées de Nobleſſe: D mais dans la vérité les Arriére-bans commençoient à être tels que nous les avons vûs de nos temps; c'eſt-à-dire que ce n'étoit guéres que quelques jeunes Gentilshommes ſans expérience qui y tenoient la place de leurs péres, & ſouvent il y avoit parmi eux des gens de néant que les Seigneurs des Bourgs & des Villages payoient pour s'exempter de la fatigue d'une campagne.

La peſte qui ſe mit au Camp de Givetz, & qui emporta le Général Roſſem bâtard de la Maiſon de Cléves, & Maréchal de ce E Duché, bon Capitaine, obligea l'Empereur à rompre promptement cette armée; & les troupes de part & d'autre furent envoyées en quartier d'hiver.

Avant la retraite des armées, il s'étoit donné au mois d'Aouſt un ſanglant combat ——— An. 1555.
ſur la mer à la hauteur de Douvres, entre vingt-ſix Armateurs de Diépe & vingt quatre vaiſſeaux Flamands, ſi on en croit les Annales de Brabant; car les François ne conviennent pas du nombre, & diſent que les Diépois n'avoient que dix-neuf vaiſſeaux, & les Flamands vingt-deux, & que ceux-cy, quoy-

Du Cheſne Hiſt d'Ang.

Horatius in Annal Brabant. Bilcar. Liv. 27.

que navires marchands, étoient armés en guerre, & beaucoup plus hauts de bord que les François, qui d'ailleurs étoient bien plus légers.

On se canonna d'abord, & puis on en vint à l'abordage. On se battit de part & d'autre avec une fureur, dont on n'avoit point vû d'exemples dans ces sortes de combats, les Flamands, sans se mettre en peine de leurs marchandises, ne pensant qu'à se secourir les uns les autres. La bataille dura depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures aprés midy, que le feu s'étant mis dans quelques vaisseaux, & ensuite communiqué à plusieurs autres, les deux flottes furent obligées de se séparer. Six navires Flamands & six François sautérent en l'air, & les deux Amiraux furent de ce nombre. Les François en prirent cinq, qu'ils amenérent à Diéppe. Le reste de la flotte Flamande toute délabrée gagna la Hollande, & il y eut des deux côtez un grand nombre de morts & de blessez.

Les affaires, qui durant ce temps-là se passoient au delà des Alpes, n'occupoient pas moins l'attention des deux Princes. Je vais en reprendre la suite, & je commence par celles de Sienne.

Depuis la nuit de Noël de l'an 1554. que les assiégeans avoient été repoussés, lors qu'ils entreprirent d'emporter la citadelle & le fort de la porte Camiola par escalade, le Marquis de Marignan ne pensa plus qu'à réduire la ville par la famine, & la serra de si prés, qu'il n'y pouvoit plus rien entrer.

La longueur du siége chagrinoit fort l'Empereur & le Duc de Florence. L'un & l'autre paroissoient fort mécontens du Marquis de Marignan, qu'on accusoit de faire durer exprés cette entreprise, pour prolonger la guerre, & joüir plus long-tems de l'honneur du commandement. Il reçût ordre d'employer l'artillerie, & de forcer la place, quoy qu'il en dût coûter. Il eut beau representer qu'il avoit affaire à un Gouverneur vigilant, expérimenté, brave, à une garnison tres-aguerrie, & à des habitans résolus à défendre leur liberté aux dépens de leur vie; qu'on s'exposoit, en voulant les emporter de force, à perdre toute l'armée sans asśurance de réüssir; qu'il n'y avoit plus que tres-peu de vivres dans la place, & qu'avec un peu de patience on en viendroit à bout. Nonobstant toutes ses remontrances, on luy ordonna de faire bréche à la ville, pour y donner l'assaut.

On luy envoya de Florence au mois de Janvier un renfort d'artillerie de vingt-six gros canons, & il commença à faire ses approches, pour les mettre en batterie.

Les bourgeois de Sienne informés de ces nouveaux préparatifs, eurent peur: & Montluc fut averti par Jerôme Espano Gentilhomme Siennois, un des huit de la guerre, (c'est ainsi qu'ils appelloient huit personnes, qui avoient été prépoſées par la Ville pour les affaires de la guerre durant le siége,) qu'il alloit se faire une assemblée à l'Hôtel de Ville, pour délibérer si on attendroit l'assaut, ou si on capituleroit avec le Marquis de Marignan. Montluc en fut fort inquiet; car il n'etoit pas en état de forcer les Siennois à suivre ses ordres, & ne maintenoit la grande autorité qu'il avoit sur eux, que par son adresse.

Résolu de rompre ce coup, il fit venir chez luy le Colonel Reineroc qui commandoit les Allemands, Corneille Bentivoglio qui commandoit les Italiens, & le Sieur de Combas qui commandoit les François, & leur ordonna de venir avec tous leurs Capitaines à l'assemblée des Bourgeois, où luy-même se rendit.

Il entra dans la Sale du Conseil, où deux des huit de la guerre avoient déja conclu pour la Capitulation. Il leur fit une harangue à sa maniére avec beaucoup de feu, malgré la foiblesse où l'avoit réduit sa maladie, dont il n'avoit pû encore bien revenir à cause de ses travaux continuels, & du peu de nourriture qu'il prenoit, pour donner exemple à la garnison & aux Bourgeois de souffrir la disette. Il leur représenta les conséquences terribles de leur résolution pour leur liberté, pour leurs biens, pour leurs vies, que dès qu'ils auroient proposé au Marquis de capituler, il ne les recevroit que la corde au cou, que la garnison feroit sa capitulation à part, qu'elle luy seroit accordée telle qu'elle voudroit; que le Duc de Florence ne luy refuseroit rien de ce qu'elle demanderoit, pourvû qu'il eût les habitans à discrétion; que luy d'ailleurs leur avoit déja donné assez de preuves de ce qu'il sçavoit faire dans la défense d'une Place, pour qu'ils s'en reposassent sur son habileté; qu'il étoit seur de la résolution & du courage de sa garnison; que le Marquis de Marignan se repentiroit bientôt de la témérité de son entreprise; que luy-même souffroit infiniment dans son Camp par la rigueur de la saison & par le défaut des vivres; que les fourages luy manquoient absolument; de sorte qu'il n'y avoit pas gardé soixante Cavaliers; & que si les neiges survenoient après la perte qu'il auroit faite à l'assaut, il seroit contraint d'abandonner la partie, & de lever le siége.

Montluc les voyant ébranlez par son discours fit avancer les trois Colonels & les Capitaines de la garnison, leur demanda s'ils n'étoient pas résolus à sacrifier leurs vies, & à donner jusqu'à la derniére goûte de leur sang pour sauver la liberté de Sienne. Tous ces Officiers, ainsi qu'ils en étoient convenus avec luy, dirent qu'ils étoient dans cette résolution, & en firent sur le champ un ferment en levant la main.

Après que cela fut fait, ceux du Conseil témoignérent à Montluc beaucoup de reconnoissance de son zéle pour le salut & la liberté de leur République, luy dirent que sa remontrance leur avoit paru pleine de réflexion

Commentaires de Montluc. Liv. 3.

xions ſolides ; qu'ils alloient délibérer là-deſſus, & qu'ils luy rendroient compte dans peu d'heures du parti qu'ils auroient pris.

Il les avoit tellement remuez par ſon éloquence militaire, que tous conclurent à ſoûtenir l'aſſaut ; & les deux des huit de la guerre qui avoient d'abord opiné pour la capitulation, ſupplierent l'aſſemblée que leurs avis fuſſent rayez dans le Regiſtre. Enſuite Ambroiſe Mitti un des principaux Magiſtrats étant paſſé de la Chambre du Conſeil dans la grande Sale qui étoit pleine de Nobleſſe & de peuple, leur fit le rapport de tout ce qui s'étoit propoſé dans le Conſeil, répéta & fit beaucoup valoir la harangue de Montluc : elle eut le même effet ſur leur eſprit, que ſur celuy des Magiſtrats ; & tous s'écrierent qu'ils étoient prêts de défendre leur liberté juſqu'aux plus cruelles extrêmitez, & juſqu'à la mort.

Ce ſuccès réjoüit Montluc au-de-là de tout ce qu'on peut dire, & mérite bien qu'on luy pardonne l'encens qu'il ſe donne à luy-même dans ſes Commentaires à cette occaſion. Il ne penſa plus qu'à prendre des meſures pour une vigoureuſe defenſe. Il partagea la Ville en huit quartiers, & en aſſigna un à chacun des huit de la guerre, avec ordre de faire un rôle de tous les hommes, femmes, filles & enfans capables, ou de porter les armes, ou de travailler aux retranchemens qu'il méditoit de faire. Perſonne n'en voulut être exempt ; & juſqu'aux Dames & aux Demoiſelles les plus qualifiées, tous généralement s'enrôllerent pour avoir chacun leur tâche.

Afin de ne point trop fatiguer des gens qui ſouffroient déja aſſez de la faim, il voulut avant que de faire travailler, s'aſſurer de l'endroit où les Ennemis dreſſeroient leur batterie, & fit tenir ſeulement tout prêts les pics, les bêches & les autres inſtrumens néceſſaires à remuer & à tranſporter la terre.

Dès l'entrée de la nuit il faiſoit entrer quelques Officiers dans les foſſez de la Ville, & & envoyoit à cinquante ou ſoixante pas au-de-là des payſans qui ſe mettoient le ventre à terre dans quelque foſſé ou dans quelque haye aux environs, afin de s'inſtruire des endroits où les Ennemis viendroient reconnoître le terrain pour placer leur canon. Ils y vinrent à diverſes repriſes ; & dès qu'ils s'étoient retirez, le païſan en avertiſſoit l'Officier dans le foſſé, & celuy-cy donnoit l'avis au Commandant du quartier. Auſſi-tôt on commençoit le travail aux flambeaux, dont Montluc avoit fait faire une grande quantité. Cette lumiére & le bruit des travailleurs faiſoient connoître aux ennemis qu'on ſe retranchoit de ce côté-là. Ce ſtratagême obligea pluſieurs fois le Marquis de Marignan à changer de deſſein, & luy fit croire qu'il y avoit dans ſon camp des traîtres qui par quelque ſignal avertiſſoient les aſſiégez de tout ce qui s'y paſſoit.

Il ſe détermina enfin à dreſſer ſa batterie ſur une petite hauteur entre la porte Ovile & la grande Obſervance. Ce parti que prit le Marquis embarraſſa fort Montluc ; parce qu'il étoit impoſſible de faire là des retranchemens ſans abbattre plus de cent maiſons, ce qui demandoit du temps, & devoit faire beaucoup de peine aux propriétaires : mais la generoſité des Siennois le tira de cet embarras. Ceux à qui les maiſons appartenoient s'offrirent à les abattre eux-mêmes, & le firent avec une promptitude & une joye qui le charma.

Le projet de défenſe que Montluc avoit fait, étoit de ne pas s'obſtiner à défendre long-temps la bréche ; mais après quelque réſiſtance de la laiſſer libre aux aſſaillans, & de les attendre dans ſon rétranchement bien flanqué, bordé de mouſqueterie & de pluſieurs canons chargez à cartouche. Il fit murer & terraſſer la porte Ovile, & laiſſa entre la muraille & le retranchement un eſpace d'environ quatre-vingt pas, qui devoit être le centre de tout ſon feu, ſi le Marquis s'y engageoit.

On fit tant de diligence dans la ville, que le retranchement fut en état avant que les batteries du Marquis fuſſent tout-à-fait dreſſées. Dès qu'elles le furent, elles commencérent à battre en bréche, & ſi furieuſement, qu'en peu de temps la muraille dans la longueur de quarre-vingt pas fut toute fracaſſée & prête à s'écrouler dans le foſſé.

Cependant Monſieur de Baſſompierre qui commandoit l'artillerie de la place, & en avoit très-peu, fit par ordre de Montluc pointer un canon contre ceux des aſſiégeans ſur le fort qui couvroit la porte de Camola. Un canonnier Siennois très-adroit s'en ſervit ſi bien, qu'il en démonta ſix de ceux des ennemis ; & il étoit ſi ſeur de ſon coup, que dès qu'il paroiſſoit en un endroit quelque Officier de l'armée, il ne le manquoit pas.

Le Marquis de Marignan n'étoit que médiocrement fâché du peu de ſuccès de cette attaque. Il voulut qu'un Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur que ce Prince luy avoit envoyé pour ſe plaindre de la longueur du ſiége, fuſt témoin oculaire de l'application qu'il y apportoit. Il fit venir en ſa preſence un Eſpion qu'il entretenoit dans la place, qui luy fit le rapport de ce qui s'y paſſoit, de la force du retranchement conſtruit derriére la muraille, du deſſein qu'on avoit pris de ne luy pas beaucoup diſputer la bréche, pour l'engager entre la muraille & le retranchement, où tout étoit diſpoſé à faire un horrible carnage de ſes troupes ; & ſur ce détail le Gentilhomme en revint au ſentiment du Marquis, de ne point hazarder l'aſſaut, & de s'en tenir au premier deſſein d'avoir la place par famine.

Dès le lendemain on commença à retirer

l'artillerie; & quand on s'en fut apperçu dans la place, les Siennois montérent ſur les murailles & firent de grandes huées, inſultant aux ennemis, & leur offrant d'abbattre eux-mêmes leurs murailles, pour leur ouvrir le chemin à l'aſſaut.

Dans ce moment le Canonnier Siennois entendant du bruit derriére une petite maiſon qui etoit tout proche de la batterie Impériale, y pointa ſon canon, & peu s'en fallut qu'il ne fiſt le plus beau coup qu'il eût fait de tout le ſiége. Le Marquis de Marignan étoit tout proche de cette maiſon dans une litiére, à cauſe de la goutte qu'il avoit actuellement, & s'entretenoit avec le Gentilhomme de l'Empereur. Le boulet perça la maiſon & renverſa un mur de brique ſur la litiére, dont l'un & l'autre penſerent être accablez. Le Marquis dit à Montluc après le ſiége, qu'il luy avoit une extrême obligation de ce coup de canon, parce que la peur qu'elle luy cauſa luy fit paſſer ſa goutte, & qu'il n'en avoit eu depuis aucun reſſentiment.

Le peuple voyant l'artillerie retirée, reconduiſit Montluc à ſon logis avec des acclamations & des applaudiſſemens qui luy auroient plû bien davantage, s'il n'avoit pas eu connoiſſance d'un autre danger qui le menaçoit.

Quelques ſermens qu'euſſent fait les Allemands de ſouffrir la faim juſqu'à la derniére extrémité, ils commencerent à murmurer de ce qu'on diminuoit tous les jours les rations.

Il crût ne pouvoir prendre de meilleur parti, que de ſe défaire d'eux; mais la difficulté etoit dans l'execution. Car de leur propoſer de ſortir de la place & de ſe faire paſſage au travers du camp ennemi, c'étoit une choſe infiniment hazardeuſe. La contrevallation des ennemis étoit très forte, & ils avoient au-de-là pluſieurs quartiers retranchez qu'il falloit forcer pour gagner la campagne. De plus une telle propoſition faiſoit affront aux Lanſquenets. C'etoit leur faire connoître qu'on ſe défioit d'eux; outre que cela devoit cauſer beaucoup d'allarme aux Siennois, qui ſe verroient abandonnez d'une partie de la garniſon.

C'étoit pourtant une néceſſité d'en venir là, parce que Montluc appréhendoit que les Allemands ne ſe rendiſſent d'eux-mêmes aux ennemis, ou ne le contraigniſſent de concert avec les Bourgeois à capituler.

Il s'aviſa d'un expédient qui remédioit à un de ces inconvéniens, ſauf à ſe tirer des autres comme il pourroit. Il fit faire deux ſorties par deux endroits, l'une commandée par le Capitaine Charri, & l'autre par le Comte Gayas; & durant l'allarme il fit paſſer le Capitaine Coſſeil qu'il chargea d'aller à Mont Alcin trouver le Général Strozzi, afin de luy faire ſçavoir l'embarras où il ſe trouvoit, & de le prier d'écrire au Colonel Reineroc, de faire tout ſon poſſible pour luy amener ſes Allemands, dont il avoit beſoin dans une expedition importante qu'il méditoit.

Strozzi qui comprit bien l'importance de la choſe, envoya à Sienne le Capitaine Flaminio avec une lettre pour le Colonel Reineroc conforme aux intentions de Montluc, où luy marquant l'eſtime qu'il faiſoit de luy & de ſes troupes, il le conjuroit de tout hazarder pour le venir aider dans une entrepriſe qu'il ne pourroit exécuter ſans luy.

Le Colonel eut peine à ſe payer de ces complimens, conſoiſſant toute la difficulté du paſſage, & il aſſembla ſes Capitaines pour deliberer là-deſſus avec eux; mais enfin après avoir tout examiné, un d'entre eux qui commandoit ſous le Colonel, luy dit qu'on pourroit tellement concerter la choſe avec Monſieur de Montluc, que quelque difficile qu'elle fuſt, il ne ſeroit pas impoſſible d'en venir à bout; que le pis qui leur pourroit arriver, ſeroit de mourir en braves gens les armes à la main, & que tout bien conſideré, cela valoit mieux que de périr de faim dans une place, ou de racheter leur vie par une capitulation honteuſe; a quoy on ſeroit contraint d'en venir dans peu de temps. La réſolution fut priſe & portée à Montluc.

Il promit au Colonel de prendre ſi bien ſes meſures, qu'il les mettroit en ſeureté hors du camp des ennemis, pour peu qu'ils vouluſſent le ſeconder eux-mêmes. Il le pria ſeulement de tenir la choſe ſecrete juſqu'à l'éxécution, de peur d'allarmer les Bourgeois.

On étoit alors à la fin de Janvier. Sur le ſoir du jour marqué Montluc fit faire la ronde par tout plus éxactement que jamais, pour empêcher que perſonne n'approchât des murailles, & que quelque eſpion ne donnât avis aux ennemis de ce qui alloit ſe faire. Les Allemands ſe rendirent à une des portes avec autant de bagages qu'ils en pouvoient porter eux mêmes; car il n'y avoit preſque plus de chevaux dans la ville; & dès qu'ils furent rangez de la maniére qu'ils devoient garder dans leur marche, Montluc fit faire trois ſorties ſous les Capitaines Charri & Blacon & le Comte Gayas, qui donnérent de tous côtez une ſi grande allarme au camp, que les Allemands s'échapérent par un vallon éloigné des endroits où ſe faiſoient les attaques, & paſſérent ſans perte au-de-là du camp. Ils n'arrivérent pas tous cependant à Mont Alcin; car marchant en deſordre, & là peur les ayant ſaiſis, ils furent la plûpart aſſommez par les garniſons de pluſieurs petites places, au travers deſquelles il falloit paſſer en chemin.

Pour ce qui eſt des trois ſorties, où l'on combattit pendant une heure entiere, pour donner le temps aux Allemands de s'éloigner du camp, elles ne ſe firent pas ſans quelque perte, les trois Commandans y furent bleſſez, & une quarantaine des meilleurs

Ann. 1555.

ſoldats y furent partie bleſſez, partie tuez.

Montluc étant venu à bout beaucoup plus heureuſement qu'il n'auroit oſé eſperer d'éxécuter un coup ſi hazardeux, penſa à raſſurer les Siennois, qui étoient fort conſternez du départ des Allemands. Il alla au Palais où le Magiſtrat s'étoit aſſemblé ſur cet incident dès ce ſoir-là même. Il leur expoſa les raiſons de ce qu'il avoit fait; que c'étoit pour ménager le peu de vivres qu'il y avoit dans la ville; que les Allemands en conſumoient ſeuls plus que les ſoldats François & Italiens enſemble; qu'il y avoit danger qu'ils ne paſſaſſent au camp ennemi; que leurs Officiers commençoient à n'en être plus les maîtres; que ces troupes luy étoient inutiles; qu'elles étoient tres-bonnes en campagne, & peu propres à la défenſe d'une place aſſiegée; qu'il n'oſoit leur confier une ſortie; que leur en ayant fait faire une à la priére de leur Colonel, c'étoit la ſeule qui avoit mal réüſſi; qu'il étoit redevable du ſuccès des autres à la bravoure des ſoldats Italiens & François & des Bourgeois; qu'ils n'avoient nul ſujet de s'allarmer de leur retraite; que quand il n'auroit ni les Enſeignes Italiennes ni les Françoiſes, il ne feroit nulle difficulté de défendre la place avec les ſeuls habitans, qui luy avoient donné juſqu'alors tant de preuves de leur courage; que s'il n'avoit pas communiqué au Sénat la réſolution qu'il avoit priſe là-deſſus de concert avec Monſieur Strozzi, c'étoit que l'affaire demandoit le dernier ſecret; qu'au reſte il y avoit encore une choſe à faire, qui toute violente qu'elle leur dût paroître, étoit abſolument néceſſaire pour la conſervation de leur liberté; que c'étoit de mettre dehors les bouches inutiles; qu'en le faiſant ils pourroient encore tenir trois mois, & que ſoûtenant ainſi juſqu'au Printemps, ils donneroient au Roy le loiſir de leur envoyer le ſecours qu'il leur deſtinoit.

Ce diſcours de Montluc eut le même effet que les précédens, & raſſura le Conſeil, qui le pria de s'aller repoſer chez luy le reſte de la nuit, & que le lendemain ils luy feroient ſçavoir le réſultat de leur délibération. Luy cependant fit répandre parmi le peuple ce qu'il avoit dit dans le Conſeil touchant la ſortie des Allemands; & les Bourgeois non ſeulement ſe calmérent; mais firent paroître plus de réſolution que jamais.

Cependant dans le Conſeil que les Magiſtrats tinrent, la propoſition de faire ſortir les bouches inutiles ſouffrit de grandes difficultez, chacun ayant peine à ſe réſoudre d'abandonner à la fureur des ennemis une infinité de gens qu'ils aimoient, ou qu'ils protégeoient, ou qui leur étoient utiles pour leur ſervice, ou attachez par les liaiſons du ſang & de la parenté. Dans cette irréſolution, ils firent une choſe bien glorieuſe à Montluc; ce fut de le charger de tout, de luy donner le pouvoir abſolu dans la ville, & de l'honorer du titre de Dictateur pour un mois, à l'exemple des anciens Romains, qui dans les extrêmitez preſſantes de l'Etat, en avoient pluſieurs fois uſé ainſi.

Le Conſeil luy députa dès le lendemain matin, pour luy déférer cet honneur & la puiſſance qui y étoit attachée. Il le reçût avec de grands témoignages de reconnoiſſance, & leur promit qu'il s'en ſerviroit d'une maniére qui ne leur donneroit pas lieu de s'en repentir.

Le premier uſage qu'il en fit fut de dreſſer une liſte des bouches inutiles: elle montoit juſqu'à plus de quatre mille quatre cens perſonnes. Il mit par tout des corps de garde pour empêcher le tumulte, & fit aſſembler dans la place tous ceux qui étoient ſur la liſte. Ce fut un ſpectacle des plus pitoyables par les cris, les pleurs & les gémiſſemens de ces pauvres gens, qui ſe voyoient expoſés à la mercy des ennemis; mais il fallut obéïr, & on les fit ſortir par diverſes portes que l'on ferma ſur eux.

D'abord qu'ils parurent le Marquis de Marignan qui vit la conſéquence de cette décharge de la ville pour la prolongation du ſiége, les fit repouſſer, dans l'eſpérance que la néceſſité où l'on les verroit de périr, cauſeroit quelque émeute dans la ville; mais il ne s'y fit aucun mouvement. Il en mourut la moitié en moins de huit jours, partie par le fer des ennemis, partie par la faim: le reſte échapa à la faveur des ténébres, & il en coûta l'honneur à pluſieurs femmes & à pluſieurs filles, pour ſe conſerver la vie.

Le Marquis déconcerté par tous ces expédiens que Montluc imaginoit pour faire durer le ſiége, voyoit avec un extrême chagrin que ſon armée dépériſſoit tous les jours par les fatigues & par la diſette des vivres; car il étoit obligé de les faire venir de Florence, éloignée de plus de trente milles de ſon camp; & à cauſe des mauvais chemins, ils ne pouvoient y être apportez que par des mulets & des ânes, dont la plûpart faute de fourage mouroient au retour. Dans cet embarras il s'aviſa d'un ſtratagéme pour mettre la diviſion dans la ville, & qui auroit pû luy réüſſir, s'il avoit eu affaire à un Gouverneur moins expérimenté ou moins alerte.

Il trouva moyen de corrompre un Bourgeois nommé Piétro, qui étoit de l'ordre du peuple, & convint avec luy qu'on luy envoyeroit pluſieurs blancs-ſignez de quelques Gentilshommes Siennois, qui étoient dans le camp au ſervice de l'Empereur; qu'il les rempliroit, & y feroit parler chacun de ces Gentilshommes à ceux à qui il jugeroit à propos d'adreſſer les lettres, en ces termes ou ſemblables: Qu'ils étoient fort ſurpris de ce qu'ils ſe laiſſoient ſi long-temps tromper par Monſieur de Montluc; qu'il n'y avoit nulle eſperance de ſecours; que pour s'en aſſurer ils pouvoient faire ſortir ſecrétement de la

ville quelque perſonne & l'envoyer juſqu'à Rome, afin de s'y informer ſi les Miniſtres du Roy ſe donnoient le moindre mouvement pour aſſembler des troupes; qu'ils pouvoient encore eſperer de l'Empereur une capitulation tolérable par le moyen du Marquis de Marignan: mais que s'ils attendoient juſqu'à l'entier épuiſement de leurs magaſins, on ne ſeroit quartier à perſonne, & que l'unique motif qui les portoit à leur écrire, étoit l'amitié qu'ils conſervoient pour leurs chers compatriotes, dont ils ne pouvoient prévoir la perte certaine, ſans la plus extrême douleur; qu'ils avoient dans la ville pluſieurs Gentilshommes de leur intelligence, & que la marque où ils les pourroient reconnoître pour conférer avec eux du ſalut de leur patrie, étoit une petite croix blanche qu'ils trouveroient marquée ſur le ſeüil de la porte de telles & telles maiſons, dans telles & telles ruës.

Piétro devoit adreſſer ces lettres à ceux des Gentilshommes dont Montluc étoit le plus aſſuré. Il ne doutoit point que quelqu'un d'eux ayant reçû la lettre, ne la portât au Magiſtrat; que l'on n'arrêtât, & que l'on ne fiſt mourir pluſieurs de ceux dont les maiſons étoient deſignées, & où l'on trouveroit la croix blanche; que l'artifice continuant toutes les nuits, & quelqu'un étant tous les jours immolé à la fureur du peuple, la nobleſſe ne voulût ſe précautionner & ſe ſaiſir d'un quartier de la ville pour s'y retrancher, & de là faire ſon traite avec le Marquis pour le luy livrer; qu'à tout le moins la nobleſſe & le peuple ſe brouilleroient enſemble, & que Montluc avec le peu de troupes qu'il avoit, ne pouvant appaiſer les tumultes, ſeroit obligé de penſer à ſe rendre.

Piétro ne tarda pas à executer cette trahiſon, & dès qu'il eut reçû les blancs-ſignez, il en remplit un & le fit couler ſous la porte d'un Gentilhomme, qui l'ayant trouvé le matin, l'alla porter au Magiſtrat. Auſſi-tôt l'ordre fut donné d'arrêter celuy des Gentilshommes qui y étoit nommé, comme étant de l'intelligence; car on crut l'avoir bien vérifiée, lorſqu'on trouva la petite croix blanche marquée ſur le ſeüil de ſa porte.

A cette nouvelle le peuple en furie voulut mettre le Gentilhomme en pièces; & il auroit été aſſommé, ſi Montluc ne s'y fuſt oppoſé fortement, repréſentant qu'il étoit à propos de convaincre le criminel; que ce pouvoit être un artifice des ennemis, & qu'on ne hazardoit rien en différant la punition de quelques jours.

La même choſe arriva trois ou quatre jours après, & un autre Gentilhomme fut arrêté. Cette nouvelle découverte augmenta la furie du peuple, & Montluc eut encore plus de peine à le contenir qu'auparavant. Il alla cependant voir la plûpart des Gentilshommes, les aſſura qu'il ne leur ſeroit fait aucun mal, luy en dût-il coûter la vie à luy-même, & qu'on ne précipitetoit rien. Il fit aiſément entendre raiſon aux Magiſtrats; mais voyant le peuple extrêmement émû, il le harangua. Il luy dit qu'il avoit déja quelques indices pour la vérification du fait; mais qu'il falloit faire des prieres publiques à Dieu, pour obtenir de luy des lumiéres ſur les pernicieux artifices des ennemis, qui ſe découvriroient devant qu'il fut peu de temps.

Il fit faire des Proceſſions générales, & amuſa ainſi le peuple pendant quelques jours, tandis qu'il envoyoit toutes les nuits des perſonnes sûres dans les ruës pour eſpier, & tâcher de reconnoître celuy ou ceux qui jettoient les lettres dans les maiſons. Piétro laiſſa paſſer deux nuits ſans en jetter, & la ſuivante il fut ſurpris par un Gentilhomme caché dans la ruë, & qui luy vit allonger le bras ſous une porte. Il le laiſſa aller quelques pas, puis courut ſur luy en criant, Qui vive: Piétro qui ne croyoit pas qu'il l'eut vu faire, ſe nomma, & dit qu'il alloit au corps de garde voiſin dont il étoit.

Le Gentilhomme luy laiſſa continuer ſon chemin, & alla frapet à la porte de la maiſon, où Piétro s'étoit arrêté. Il y trouva une nouvelle lettre, & la porta au Magiſtrat. Piétro fut mis à la torture, & confeſſa ſa trahiſon. Il fut condamné à être pendu aux fenêtres du Palais: mais Montluc voulant faire voir au peuple qu'il n'affectionnoit pas moins leur ordre, que celuy de la Nobleſſe, obtint ſa grace, & fit changer la peine de mort en un banniſſement perpetuel.

La tranquillité fut parfaitement rétablie dans la ville: & ſi les neiges fuſſent ſurvenües en abondance, comme c'étoit l'ordinaire durant l'hyver, le Marquis de Marignan auroit été obligé de quitter la partie: mais le temps beaucoup plus beau & plus doux que la ſaiſon ne le comportoit, luy épargna des incommoditez, qui auroient entierement ruïné ſon armée.

Montluc avoit gagné juſqu'au mois de Mars, en diminuant toûjours peu à peu le poids du pain, qu'on donnoit aux Bourgeois & à la garniſon: & ce fut dans ce temps qu'on luy donna de Rome quelque eſpérance, que le Maréchal de Briſſac viendroit du Piemont à ſon ſecours: mais cette eſpérance fut vaine, & la miſére augmentoit tous les jours. On avoit mangé tous les chevaux, excepté trois ou quatre, les aſnes, les chiens, les chats, les rats, toutes les herbes, qui ſe trouvoient ſur les murailles & dans les foſſez. Ces mauvaiſes nourritures & la faim faiſoient mourir tous les jours un grand nombre de perſonnes: & Montluc ne trouvant plus de réméde à une telle extrémité, vit bien luy-même qu'il n'y en avoit point d'autre que de ſe rendre.

Le huitiéme d'Avril la Seigneurie le pria de ne point trouver mauvais qu'on envoyât au Marquis, pour capituler: & il y conſentit. Le Marquis reçut les Députez beau- Ab. 1555.

coup mieux qu'ils n'avoient eſpéré. Il dépêcha un courier au Duc de Florence, qui en Prince habile, comme il l'étoit, & qui eſpéroit un jour ajoûter à ſes Etats la Republique de Sienne par la faveur qu'il avoit auprés de l'Empereur, ſe ſervit de cette occaſion, pour gagner l'affection des Siennois, en leur accordant des conditions tolérables, eu égard à l'état où ils ſe trouvoient réduits.

Le Marquis avant que la capitulation arrivât, fut informé de ce qu'elle contenoit par une lettre du Duc de Florence: ſur quoy il envoya un Trompette à Montluc, pour le prier de luy envoyer quelque perſonne, à qui il pût parler confidemment.

Montluc fit ſortir de la place Corneille Bentivoglio & le Capitaine Charri, à qui le Marquis dit qu'il ſçavoit que la capitulation ſe faiſoit au nom des habitans; qu'il ne convenoit point à Monſieur de Montluc qu'ils capitulaſſent pour luy, & que s'il vouloit faire un traité particulier tant pour luy que pour ſa garniſon, il obtiendroit tout ce qu'il pourroit ſouhaiter; qu'ils étoient l'un & l'autre deux pauvres Gentilshommes de leur eſtoc; qu'ils étoient parvenus par leur courage à une réputation & à des emplois dignes de l'envie des plus grands Seigneurs; & qu'il ſe feroit un plaiſir de luy marquer en tout l'eſtime & l'amitié qu'il avoit pour luy.

Montluc renvoya Bentivoglio & Charri au Marquis, luy dire, qu'il ſçavoit comment il ſe devoit conduire; qu'on ne verroit jamais le nom de Montluc ſouſcrit à une capitulation; & que ſi on luy faiſoit la moindre difficulté là-deſſus, il ſçauroit bien prendre ſon parti.

Le Marquis ſurpris de cette réponſe, dit à Bentivoglio: Que veut dire Monſieur de Montluc, je penſois luy faire plaiſir: je voy bien que cet homme-là eſt réſolu de périr en deſeſpéré. Cela eſt ainſi, reprit Bentivoglio, & comptés que ſi la capitulation n'eſt telle qu'il le ſouhaite, il ſortira de la place l'épée à la main, quoy qu'il en puiſſe arriver. Hé bien, reprit-il, dites-luy que je ſuis ſon ſerviteur, & que ſauf le ſervice de l'Empereur & celuy du Duc de Florence, je le contenteray en tout ce qui dépendra de moy.

La capitulation arriva de Florence dés le ſoir. Elle contenoit que l'Empereur prendroit Sienne ſous la protection du Saint Empire; qu'il maintiendroit la ville dans ſes anciennes franchiſes, les Magiſtrats dans leurs charges, & les habitans dans tous leurs biens; qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient porté les armes contre luy, à l'exception de ſes ſujets, de ceux du Roy d'Angleterre ſon fils, & de ceux du Duc de Florence; qu'il mettroit telle garniſon qu'il jugeroit à propos dans la place, mais ſans y rerablir la citadelle, ſinon du conſentement des bourgeois; que le Gouverneur & la garniſon ſortiroient avec armes, bagages, tambour battant, Enſeignes deployées, avec de l'artillerie; & que ceux des Bourgeois, qui voudroient ſe retirer ailleurs, pourroient le faire.

On n'auroit pû guéres obtenir des articles plus avantageux, quand on auroit capitulé dés le premier mois du ſiége: mais il y en avoit un, qui déplût fort à Montluc, c'étoit l'exception des ſujets de l'Empereur & du Duc de Florence, qui devoit courer la tête à une centaine de perſonnes renfermées dans la place. Montluc, qui vouloit les ſauver, prit un tour, qui luy réuſſit.

Il fit aſſembler le Conſeil, & luy remontra que cet article étoit plein d'artifice, qu'il ne regardoit pas ſeulement les Napolitains, les Milanois, & les Florentins, qui étoient dans la ville, mais les Siennois mêmes; que l'Empereur de tout temps avoit prétendu qu'ils étoient ſes ſujets; que bien qu'eux euſſent toûjours ſoûtenu le contraire, l'Empereur & le Duc de Florence ayant la force à la main, décideroient ſur ce point comme il leur plairoit; qu'en vertu de cette exception ils ſeroient à la mercy de ces deux Princes; & qu'il étoit réſolu à ne pas accepter la capitulation, que cette condition n'en fut ôtée; qu'en cela il ne parloit point pour ſes intérêts particuliers; que luy & ſa garniſon étoient en ſeureté; mais qu'il vouloit leur donner, en rejettant cet article, une derniére marque de la ſincére amitié, qu'il avoit toujours eûe pour leur République; que ſa garniſon jointe aux Bourgeois feroit une armée auſſi forte pour le moins que celle du Marquis; que ſes retranchemens ne ſeroient pas à l'épreuve de gens réſolus comme ils étoient, & determinez à périr en gens de cœur plûtôt que par la main d'un bourreau; qu'il s'offroit de marcher à leur tête; & que peut-être la Providence leur offroit ce dernier moyen, pour conſerver leur liberté, qu'ils alloient perdre.

Montluc s'étoit tellement mis en poſſeſſion de tourner les eſprits des Siennois comme il le vouloit, que ſans ſeulement faire attention au moyen facile qu'ils avoient de faire ajoûter une explication à l'article qui faiſoit la difficulté, ils ſe reſolurent à faire le dernier effort, qu'il leur propoſoit: & les Magiſtrats donnérent ordre à tous les Bourgeois de ſe ranger ſous leurs Enſeignes, & de mettre leurs armes en état. On diſtribua la poudre & le plomb, & on ſe prépara à ſortir ſur le Marquis de Marignan.

On luy envoya déclarer que ſi l'exception n'étoit ôtée, la capitulation ne ſeroit point acceptée. Les Députez luy firent entendre la réſolution du Gouverneur & des habitans, & luy remontrérent ce qu'il avoit à craindre du deſeſpoir de tant de braves gens, ſi on les pouſſoit à bout. Il le comprit, & envoya en poſte à Florence, pour en donner avis au Duc.

Ce Prince ayant délibéré là-deſſus avec Dom Juan Manriqués Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, & qui étoit depuis long-temps auprés de luy, il ſe réſolut à accorder ce qu'on luy demandoit, pour ne pas s'ex-

p ier à perdre une place, dont il ne tenoit qu'à luy de ſe rendre maître. Ainſi le courier fut dépêché, & arriva le lendemain Mercredy au Camp avec la capitulation telle que Montluc la ſouhaitoit. Le Marquis luy en donna avis, & le Dimanche matin vingt-deuxiéme d'Avril les portes de la ville furent livrées avec les precautions ordinaires au Marquis de Marignan, apres un ſiége de dix mois, ſoûtenu autant par la prudence de Montluc, que par ſa bravoure, & où les ennemis perdirent la moitié de leur armée.

An. 1555.

La capitulation fut exactement obſervée. Pluſieurs des habitans & la plupart des principaux ſe retirérent avec la garniſon. Le Marquis fit à Montluc toutes les amitiez & tous les honneurs poſſibles. Ils s'entretinrent enſemble; & comme le Marquis le remercia de l'avoir guéri de la goutte par la peur que luy fit le coup de canon, qui avoit abattu une muraille ſur ſa litiére, Montluc luy répondit qu'il ne luy avoit pas la même obligation, & que, quoy qu'il luy eut fait autant de peur dans l'aſſaut de la nuit de Noël, il ne l'avoit pas guéri de la fievre, qu'il avoit encore alors.

Des que l'eſcorte fut partie, Montluc prit la route de Mont-Alcin, où il arriva, aprés avoir perdu en chemin une cinquantaine de perſonnes, partie ſoldats, partie habitans, qui moururent de pure foibleſſe. Ils avoient tous des viſages de morts plûtot que d'hommes vivans, tant ils étoient mattés par la faim & par les fatigues. Strozzi & Montluc ſe tinrent long temps embraſſés, ſans pouvoir ſe parler, pour la joye qu'ils avoient de ſe revoir, apres tant de fâcheuſes avantures. Les ſoldats furent mis en quartier de rafraîchiſſement, & Montluc s'en alla à Rome, à deſſein de prendre la mer, pour retourner en France. Il trouva cette ville & la Cour Romaine dans un grand mouvement par la mort de Jules III. arrivée le vingt-troiſiéme de Mars, & par l'extrémité, où Marcel II. Succeſſeur de Jules ſe trouvoit. Ce Pape mourut en effet le lendemain de l'audience, qu'il donna à Montluc vingt jours apres ſon Exaltation.

Montluc s'embarqua à Civita Vecchia: & aprés avoir echapé un grand danger, ſa galére s'étant trouvée pendant un gros brouillard au milieu de la Flotte de Doria, il arriva à la Cour. Il reçût du Roy les careſſes, qu'il méritoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, gratifié de penſions & de penſions conſiderables, & ſe trouva en paſſe de parvenir aux plus hauts emplois de la guerre.

Thuanus l. 21.

Cependant les Siennois ſortis de la ville de Sienne, & retirés à Mont-Alcin, y établirent le Siége de leur République, y formérent un Sénat, créérent des Magiſtrats pour le Gouvernement, envoyérent leurs ordres dans les places, que le Duc de Florence n'avoit point encore conquiſes, & ſe conſervérent au moins une image de leur ancienne liberté ſous la protection du Roy de France: mais le Marquis de Marignan maître de la campagne, parce que Strozzi n'étoit que tres-foiblement ſecouru, leur eut bien-tot enlevé les principales forteresſes, qui leur reſtoient. La plus conſidérable étoit Porto-Hercole, où abordoient les ſecours, qui leur venoient de France par la mer. Cette place fut aſſez vigoureuſement défendue d'abord par Strozzi même, & enſuite par Chriſtophle des Urſins: mais celuy-cy fut à la fin contraint de ſe rendre. Le reſte de la campagne ſur les terres de la République de Sienne ſe paſſa en quantité de petits combats, & à attaquer divers châteaux. La flotte Ottomanne comme les années précédentes fit ſur les Terres de l'Empereur quelques deſcentes, qui ſe terminérent à des ravages. De là elle alla à l'Iſle de Corſe, où elle ſe joignit aux troupes Françoiſes: mais il ne s'y paſſa rien de fort mémorable.

Thuanus l. 21.

La priſe de Porto Hercole mit les François en grand danger de perdre Mont Alcin, & le peu d'autres poſtes, qui leur reſtoient dans ces quartiers là. Leur unique reſſource, ſur laquelle ils avoient fait fond pendant quelque temps, etoit le ſecours que le Maréchal de Briſſac pouvoit leur envoyer, ou leur amener du Piemont: mais le Duc d'Albe, qui y étoit arrivé, & s'y trouvoit à la tête d'une armée de vingt-cinq à trente mille hommes, l'empêcha d'affoiblir ſes troupes, qui toutes enſemble n'égaloient pas à beaucoup pres celles de ce Général Eſpagnol.

Le Duc d'Albe trouva en arrivant les affaires des Impériaux en aſſez mauvais état par le peu d'habileté de Figueroa ſon prédéceſſeur. Le Capitaine Salvoiſon Gouverneur de Verue avoit ſurpris dés le mois de Fevrier la ville de Caſal, & le Maréchal de Briſſac, qui le ſuivoit de pres, s'étoit rendu maître de la citadelle aprés une vigoureuſe attaque de quelques jours. Il avoit auſſi pris Valence ſur le Po & Saint Sauveur, & aſſiégeoit actuellement ſur la même riviére Ulpian, qui incommodoit extrémement Turin.

Annales de Bell-forest, Thuanus, Belcarius, &c.

Le Duc d'Albe marcha auſſi tôt au ſecours de cette place où le Maréchal, qui n'avoit que dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, ne jugea pas à propos de l'attendre. Il leva le ſiege, ſe retira ſous Caſal, pour conſerver cette importante conquête, & jetta une partie de ſes troupes dans les autres places, en attendant un renfort, qu'on luy envoyoit de France. Le Duc força la petite ville de Fraſſinet, dont, ſuivant ſon humeur ſanguinaire, il fit pendre le Gouverneur, ſous prétexte d'intimider les autres garniſons, les ſoldats Italiens furent paſſez au fil de l'épée, & les François envoyez aux galéres.

De là il alla mettre le ſiége devant Santya entre Yvree & Verceil, pour aſſûrer cette derniére place, qui étoit toûjours en danger tandis que les François ſeroient maîtres de Santya.

Bonnivet commandoit dans celle-cy, & avoit avec luy Birague & Vimercat à la tête d'une garniſon de deux mille fantaſſins François, de deux Enſeignes d'Allemands de Roquendolf, & de cent chevaux Albanois ſous le Capitaine Théodore Bedam. Il la battit furieuſement pendant vingt jours, & y fit bréche : mais jugeant par les vigoureuſes ſorties, qui ſe firent pendant ce temps-là, de la réſolution des gens, à qui il avoit affaire, il n'oſa hazarder l'aſſant : & cependant Claude de Lorraine Duc d'Aumale arriva de France avec dix mille hommes, ſuivy de quantité de Princes & de Seigneurs, la plûpart en qualité de volontaires. De ce nombre étoient le Comte d'Anguien, le Prince de Condé, les Ducs de Vendôme & de Nemours, le Vidame de Chartres, les ſieurs de Gonnor, d'Aubigny, de Ventadour, d'Urſé, de Lévi, du Lude, de la Roüe, de la Chaſtre, de Lauſun, de la Baſtie, de Vaſſé, de Prunel, de Malicorne, de la Chaſtaigneraye, de la Trimoüille, & pluſieurs autres jeunes Seigneurs.

Ces troupes s'étant jointes à celles du Maréchal de Briſſac, on ne délibéra pas pour marcher au Duc d'Albe, qui n'oſa attendre une ſi belle armée, & leva le ſiége, aprés y avoir perdu quinze cens hommes avec le Général de l'artillerie : & il le leva avec tant de précipitation, qu'il y laiſſa une grande partie de ſes bagages & de ſes tentes.

Il prit la route de Caſal, ſe ſaiſit en chemin faiſant de quelques châteaux, dont il fit démolir une partie. Il mit garniſon dans les autres, pour brider cette place, & ſe retira au pont de Sture, & s'y retrancha. Ce fut par le conſeil du Marquis de Marignan, qui bientôt rebuté des manieres impérieuſes de ce Duc, quitta l'armée, & ſe retira chez luy, où il mourut peu de temps aprés.

Thuanus l. 21.

Sur la nouvelle de la retraite du Duc d'Albe, le Duc d'Aumale aſſembla les Généraux, & délibéra s'il le ſuivroit, ou s'il s'attacheroit à quelque ſiége. On prit ce ſecond parti, & on ſe détermina à celuy d'Ulpian, dont le brave Céſar de Naples étoit Gouverneur depuis vingt ans, ſans qu'on eût oſé l'attaquer que dans cette campagne : & ſa vigilance & ſon activité pendant tout ce temps-là avoient donné beaucoup d'exercice aux François.

An. 1555.

Le ſiége fut commencé ſur la fin d'Aouſt : peu de jours aprés un ſecours de ſix cens chevaux, que le Duc d'Albe y envoyoit conduit par Manüel de Luna, fut défait par la Roche-Poſai, & le Commandant pris. Céſar de Naples ſe défendit avec beaucoup de valeur : mais au bout de vingt-quatre jours le mineur ayant été attaché en deux endroits, & les mines ayant joüé, celle qu'on avoit faite ſous un boulevart entre la citadelle & la ville, enſevelit ſous les ruïnes un grand nombre des aſſiegez. On monta en même temps à l'aſſaut, & preſque tout ce qui étoit reſté de ſoldats en cet endroit fut pris, ou tué. Sigiſmond de Gonſague & le Capitaine Lazare Lieutenant des Gardes du Duc d'Albe furent faits priſonniers, & Céſar de Tolede neveu de ce Général & Garcie Laſſo de Véga y perdirent la vie.

Du côté des François Bonnivet y fut dangereuſement bleſſé, & mourut depuis en France de cette bleſſure.

L'autre mine avoit moins bien réüſſi. On ne pouvoit monter à la bréche ſans échelle, & il falloit y aller par un foſſé plein d'eau, que les ſoldats ne pouvoient paſſer, ſans en avoir juſqu'au deſſus de la ceinture.

Les Princes de Condé & d'Anguien ne laiſſérent pas de monter à l'aſſaut à la tête de cette attaque, & grimpérent ſur les murailles : mais n'étant pas aſſez promptement ſoûtenus, ils furent repouſſez, & le Comte de Créance bleſſé mortellement à la tête.

On ſe logea ſur la premiére bréche, où l'on pointa du canon, qui fit abandonner l'autre aux aſſiegez. Céſar de Naples deſeſpérant de pouvoir tenir dans les retranchemens qu'il avoit faits, capitula, & un Capitaine Eſpagnol, qui commandoit dans la citadelle, ſe rendit le lendemain, aprés qu'on luy eut tiré une cinquantaine de coups de canon.

Le Maréchal de Briſſac n'étoit point à ce ſiége : &, ſi nous en croyons Brantome, il s'étoit retiré à Turin, ſous prétexte de la goutte : mais en effet parce que le Duc d'Aumale prétendoit commander en chef toute l'armée, fondé ſur ſa qualité de Lieutenant Général, que Madame Diane de Valentinois ſa belle-mere luy avoit fait donner par le Roy. Le Maréchal, qui vit bien que s'il entreprenoit de luy conteſter le commandement, la choſe pourroit avoir de fâcheuſes ſuites pour le ſervice du Roy, & que ſur cette conteſtation la faveur de la Dame luy donneroit infailliblement du deſſous à la Cour, il prit le parti de s'éloigner du Camp : mais il joüa au Duc d'Aumale un tour, auquel il ne s'attendoit point.

Mémoires de Brantome dans l'éloge de Céſar de Naples.

Il fit dire ſous main à Céſar de Naples que, quoyque le Duc d'Aumale commandât l'armée devant Ulpian, luy cependant étoit toûjours Lieutenant du Roy dans tout le Piémont ; qu'il l'en avertiſſoit, afin qu'il prît ſes précautions pour la capitulation ; que c'étoit à luy à l'accepter & à la ſigner, que, ſi on manquoit à cette formalité, il tiendroit le traité pour nul ; & que, quelque eſcorte qu'on donnât à la garniſon, il la feroit charger par tout où il la trouveroit.

Céſar de Naples ſur cet avis ne voulut capituler qu'à cette condition : de ſorte que le Duc d'Aumale fut obligé de prier le Maréchal de venir au Camp, où il ſe rendit en litiere, ſigna la capitulation, & maintint par cette adreſſe ſon droit de Commandant des armes dans le Piémont.

Il fut fort loüé de cette conduite par tous les gens du métier, non ſeulement pour avoir bien ſoûtenu ſon rang : mais encore pour l'a-

voir fait d'une maniére, qui ne porta aucun préjudice au ſervice du Roy.

C'eſt ainſi que Brantome parle de cet incident: mais le Baron du Villars, qui étoit ſur les lieux, & qui avoit toute la confiance du Maréchal, le rapporte tout autrement. Il dit que la maladie du Maréchal étoit réelle, &, ſelon luy, le Duc d'Aumale avoit ſi peu la qualité de Lieutenant Général, & le droit de commander, même en l'abſence du Maréchal, que ce fut le Maréchal, qui luy donna le commandement comme au Colonel Général de la cavalerie, & au plus âgé des Princes & Seigneurs qui étoient dans cette armée. Il ajoûte qu'il ne le luy donna que par proviſion, juſques à ce qu'il eût reçû les ordres du Roy, vers lequel il envoya le ſieur de Plancy, pour ſçavoir ſon intention; que ce fut le Maréchal, qui fit luy-même tout le plan du ſiége, qu'on devoit ſuivre, & qu'il fit une rude réprimande au Baron de Chepy, pour s'en être écarté dans une occaſion; que le Roy ſur la nouvelle de la maladie du Maréchal, & ſur les inſtances qu'il luy fit de donner un Général à l'armée, nomma Monſieur de Termes; que comme ce Seigneur n'avoit point encore la dignité de Maréchal de France, les Princes & les Seigneurs de l'armée déclarérent qu'ils ne luy obéiroient point, & que le Duc d'Anguien, le Prince de Condé, les Ducs de Nemours & d'Aumale, Meſſieurs de Gonnor, de Bonnivet, de Vaſſé, de Montluc priérent Sa Majeſté de leur permettre de retourner en France; qu'ils ſe chagrinérent fort contre le Maréchal, comme s'il eût été l'auteur de cette innovation, luy diſant qu'ils étoient venus en Piémont, pour apprendre la guerre ſous luy, & non pas pour ſervir ſous Monſieur de Termes; que le Maréchal les ayant aſſûrés qu'il n'avoit point propoſé ce Seigneur, & que c'etoit le Roy, qui en avoit fait le choix, ils luy en ſçûrent tres-bon gré. Le Baron du Villars ajoûte que ce fut luy-même, qui donna cet éclairciſſement aux Princes de la part du Maréchal, lequel ſur les lettres, qu'il reçût du Roy, ſe fit tranſporter au Camp tout malade qu'il étoit; qu'à la vérité Céſar de Naples ne voulut capituler qu'avec luy, & qu'il refuſa de le faire avec le Duc d'Aumale: mais que le Maréchal s'étant fait porter dans la tente du Duc d'Aumale, & ayant entendu les propoſitions du Gouverneur, il dit aux Députez que ce n'étoit point à luy qu'ils avoient dû adreſſer la parole, mais à ces Princes & à ces Seigneurs, qui les avoient obligés par leur bravoure à ſe rendre; qu'il n'étoit là, que pour être témoin du Traité: & que ſur cela ils ſignérent la capitulation.

Mémoires du Baron du Villars l. 6.

C'eſt ainſi que ce fait eſt raconté par un témoin oculaire, qui luy-même y eut part, & dont l'autorité auroit dû prevaloir ſur celle de tous les autres dans l'eſprit de nos Hiſtoriens modernes, s'ils l'avoient lû, ou s'ils n'euſſent pas préféré à la vérité le plaiſir d'inſérer là une intrigue de Cour, toute chimérique qu'elle étoit. Ulpian fut démoli, à cauſe de ſa proximité de Turin, & on marcha enſuite au pont de Sture, comme pour y attaquer le Duc d'Albe, qui s'y etoit retranché: mais tandis qu'on y amuſoit le Général Eſpagnol par de frequentes eſcarmouches, l'armée paſſa la riviére, & alla mettre le ſiége devant Mont-Calvo, forteresſe importante pour les quartiers d'hyver, & pour la ſeureté de Caſal. Elle ſe rendit par compoſition aprés ſept ou huit jours, le ſeptiéme d'Octobre. Le Duc d'Albe en fut tres-mortifié, & déchargea ſon chagrin ſur le Commandant, qu'il fit pendre. An. 1551.

Le Maréchal demeura aux environs de Mont-Calvo, pour la faire réparer, & y ajoûta de nouvelles fortifications. Il fit enſuite une tentative ſur quelques autres poſtes, où il ne réüſſit pas: aprés quoy les troupes de part & d'autre ſe ſéparérent, pour entrer en quartier d'hyver.

Le Duc d'Albe perdit dans cette campagne beaucoup de ſa réputation; car lors qu'on le vit entrer en Piémont avec une ſi floriſſante armée, on crût qu'il alloit accabler le Maréchal de Briſſac, qui luy étoit beaucoup inférieur en nombre de troupes. Le Duc de Savoye avoit conçû beaucoup d'eſpérance de ſe rétablir dans le Piémont par ſon moyen: mais outre le peu de ſuccés de l'armée Impériale, deux choſes déconcertérent fort les deſſeins de ce Prince, & luy firent juger que ſon rétabliſſement dans ſes Etats ne ſeroit pas ſi prompt, qu'il ſe l'étoit imaginé.

La premiére fut l'Exaltation de Jean-Pierre Caraffe ſur le Thrône Pontifical aprés la mort de Marcel II. où il prit le nom de Paul IV. Il étoit d'une famille illuſtre du Royaume de Naples, fils de Jean-Antoine Comte de Matalone. Il étoit âgé de ſoixante & dix neuf ans, mais encore plein de vigueur, tres-habile dans les ſciences & dans les langues ſçavantes. Jules II. l'avoit fait Evêque de Théate. Il fut le Fondateur des Clercs Réguliers, appellés Théatins: & je ne ſçay ou l'Evêque de Metz a pris ce qu'il écrit fauſſement dans ſon Hiſtoire de France, qu'il avoit été Dominiqnain, & depuis Fondateur de la Compagnie des Jéſuites. Paul III. l'avoit fait Cardinal, & Jules III. Evêque d'Oſtie. Il étoit Doyen des Cardinaux, lors qu'il fut élû Pape; & cette élection ſe fit malgré les efforts de la faction Impériale, ſur laquelle la Françoiſe & celle des Farneſes prévalurent; car quoyque ces deux factions n'euſſent pas d'abord les mêmes vûës, le Cardinal Alexandre Farnéſe portant fortement le Cardinal Poll, & les François le Cardinal de Ferrare, néanmoins ne pouvant l'emporter l'une ſans l'autre, elles s'accorderent pour l'élection du Cardinal Caraffe.

Bolcat l. 27.

Dans une lettre d'Alexandre Farneſe.

Ce Cardinal avoit toûjours vécu avec une grande

grande régularité, & même en réputation de ſaint. La ſévérité qui paroiſſoit dans ſa conduite, le rendoit redoutable aux Romains: mais pour leur ôter toute crainte, il commença par leur déclarer qu'il ne feroit aucune innovation dans le Gouvernement de Rome. Il affecta même une magnificence extraordinaire dans ſon Couronnement, fit de grandes largeſſes, accorda la grace à pluſieurs criminels: & ſon Majordome luy ayant demandé de quelle maniére il vouloit que la dépenſe de ſa maiſon & de celle de ſes neveux fût reglée: de la maniére, répondit-il, qu'il convient à des Princes: mais pour le reſte, il ſe mit au deſſus des murmures de ſa Cour. Il fit quantité de réformes dans la Daterie, dans la Pénitencerſe, dans les Offices de la Rote. Il abolit pluſieurs abus & deſordres de la Cour Romaine & de la Ville, pour prévenir les remontrances, qu'on pourroit luy faire ſur ce ſujet dans le Concile, qu'il penſoit à convoquer de nouveau à Trente.

Ce qui faiſoit regarder l'élection du Cardinal Caraffe par le Duc de Savoye, comme un fâcheux contre-temps pour ſon rétabliſſement dans ſes Etats, étoit qu'il ſçavoit que ce Pape haïſſoit la maiſon d'Autriche, qu'il y avoit par conſéquent ſujét d'appréhender qu'il ne s'unît contre elle avec la France, & que cette union, qui fortifieroit beaucoup le parti François en Italie, n'empêchât l'Empereur de pouſſer la guerre de Piémont avec autant de vigueur, qu'il paroiſſoit vouloir le faire. Ses conjectures n'étoient que trop bien fondées; car la ligue du Pape avec la France fut conclüe dés cette même année, quoy qu'elle ne devint publique que la ſuivante, ſous laquelle j'en rapporteray les particularitez.

An. 1555.

Mais l'autre choſe, qui n'inquiéta pas moins le Duc de Savoye, fut l'éxécution du deſſein que l'Empereur avoit formé, de quitter le Gouvernement de ſes Etats, & de les remettre entre les mains de Dom Philippe ſon fils. Cet événement devoit produire de grands changemens dans le ſyſteme de l'Europe, & obliger le Duc à avoir recours à ce nouveau Maître de la Monarchie d'Eſpagne, qu'il ne trouveroit peut être pas ſi diſpoſé à le ſoûtenir, que l'avoit toûjours été l'Empereur: au moins prévoyoit-il que ce Prince, quelque bien intentionné qu'il fut pour luy, ne ſeroit pas en état de le protéger ſi puiſſamment, tant parce que le commencement d'un Regne ne luy permettroit pas d'agir avec tant de vigueur dans un pays ſi éloigné d'Eſpagne, que parce que le démembrement de l'Empire, dont Ferdinand Roy des Romains alloit être mis en poſſeſſion, diminuoit de beaucoup ſa puiſſance. Mais il n'étoit pas au pouvoir du Duc de remédier ni à l'un, ni à l'autre de ces inconvéniens. L'unique parti qu'il eut à prendre, fut de faire parfaitement ſa Cour au nouveau Rny, & de meriter ſa protection par les grands ſervices, qu'il luy rendroit: & il y réüſſit, ainſi que je le diray dans la ſuite.

Le deſſein de cette retraite que Charles V. éxécuta alors, avoit été pris depuis longtemps par ce Prince: & il y penſoit dés l'an 1542. c'eſt à dire quatorze ans auparavant: Car Dom François de Borgia Duc de Gandie, qui préſidoit en ce temps-là aux Etats d'Eſpagne aſſemblés à Monçon, luy ayant déclaré la réſolution qu'il avoit faite de quitter la Cour & le monde, il luy dit alors en ſecret, qu'il étoit dans la même diſpoſition, & que dés qu'il verroit ſon fils Dom Philippe en état de gouverner par luy-même, il ſe déchargeroit ſur luy de la conduite de ſes Etats, pour ne penſer plus qu'à ſon ſalut dans quelque ſolitude.

Vie de Saint François de Borgia l. 1, & 2.

Il n'éxécuta pas cette réſolution auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé: mais ce que je viens de rapporter montre au moins qu'elle ne fut pas l'effet du chagrin, qu'il avoit conçû de la levée du ſiége de Metz, de ſa fuite devant le Duc Maurice de Saxe, de la défaite de Renti, & de quelques autres diſgraces de ſes derniéres campagnes, comme pluſieurs le crûrent & le publiérent alors. Il ſe peut faire néanmoins que tout cela, joint à ſes continuelles infirmitez, le détermina à ne pas différer davantage, de peur d'être prévenu de la mort, à laquelle il vouloit ſerieuſement ſe préparer.

Il fit repaſſer la mer à ſon fils, qui outre le titre de Roy d'Angleterre, portoit encore celuy de Roy de Naples, par la ceſſion, qui luy avoit été faitè de cet Etat dans le contract de ſon mariage avec la Reine Marie. Dés que ce Prince ſe fut rendu auprés de luy à Bruxelles, il convoqua les Etats des Pays Bas & les Chevaliers de la Toiſon d'or, & le vingt-cinquiéme d'Octobre, jour deſtiné pour une cérémonie, qui avoit peu d'exemples dans les ſiécles paſſez, tous ceux, qui devoient en être, ſe rendirent dans la Sale du Palais.

Godefroy in abdicat. Imp. à Carolo V. Strada l. 12 de bello Belgic. &c.

An. 1555.

Il s'y aſſit ſur ſon Thrône, ayant à ſa droite Philippe ſon fils, Maximilien Roy de Boheme ſon neveu, & Philbert Duc de Savoye, & à ſa gauche ſes ſœurs Eleonor Reine Doüairiére de France, Marie Reine de Hongrie Gouvernante des Pays-Bas, Marie Reine de Boheme, & Chreſtienne fille du Roy de Dannemarck & Ducheſſe de Lorraine.

Il commença par créer Dom Philippe Grand-Maître de l'Ordre de la Toiſon d'or; aprés quoy il fit ſigne à Philbert de Bruxelles Conſeiller d'Etat, de parler, & d'expoſer à l'Aſſemblée le ſujet pour lequel il l'avoit convoquée.

Ce Magiſtrat fit le détail des raiſons, qui avoient engagé l'Empereur à quitter le Gouvernement de ſes Etats. Les principales étoient premiérement ſon peu de ſanté, qui ne luy permettoit plus de vaquer aux affaires avec l'application requiſe à l'adminiſtration d'un ſi grand Empire. Secondement, la

vertu éprnuvée du Roy d'Angleterre son fils, que son âge & sa sagesse rendoient capable de soûtenir un aussi pesant fardeau, que celuy dont il se dechargeoit. Il dit que par ces motifs sa Majesté Imperiale delivroit ses peuples des Pays-Bas & de Bourgogne du serment de fidelité qu'ils luy avoient fait; qu'il en mettoit son fils en possession, & qu'il prioit Dieu que ce fût à l'avantage de ce Prince & de ses fideles sujets.

Le Conseiller d'Etat n'avoit pas encore fini son discours, que l'Empereur se leva: & s'appuyant sur Guillaume Prince d'Orange, il prit la parole, tenant à sa main un papier, pour aider sa mémoire. Il fit comme un précis fort simple de l'histoire de son Regne, & en rapporta les principaux événemens. Il dit entre autres choses qu'il avoit fait depuis l'âge de dix-sept ans neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique, & qu'il avoit traversé onze fois la mer. Il parla de guerres, des alliances, des traitez de paix, qu'il avoit faits, protesta que dans toutes ses expeditions & dans toutes les négotiations qui l'avoient occupé pendant son Gouvernement, il avoit toûjours eu en vûë le bien de la Religion & la défense de l'Etat; que son Regne avoit été assez heureux, pour ne donner du chagrin qu'aux ennemis de sa gloire & des peuples qu'il gouvernoit; qu'il aimoit trop ses sujets, pour préferer la passion de regner à leurs avantages, & qu'au lieu d'un vieillard infirme, qui ne devoit plus penser qu'à la mort, il leur donnoit un Prince vigoureux, & par les grandes qualitez qu'ils reconnoissoient dans sa personne, capable de les bien defendre; qu'il les prioit de tout son cœur de rendre à ce Prince l'obéissance, qu'ils luy devoient, & de demeurer bien unis & fermes dans la Religion Catholique. Enfin il les conjura de luy pardonner les fautes, que l'embarras d'un si grand Gouvernement pouvoit luy avoir fait commettre; que pour luy il n'oublieroit jamais leur fidélité, leur attachement, & leur tendresse, & qu'il s'en souviendroit dans ses prieres jusqu'à la mort.

Pûis se tournant vers son fils, il luy dit, que quand il ne luy auroit laissé que par sa mort de si beaux Etats, il auroit droit d'attendre de luy les sentimens de reconnoissance, qui ne pouvoient manquer de naître dans un cœur aussi bien fait que le sien: mais que le présent, qu'il luy en faisoit par une démission volontaire, devoit augmenter sa tendresse; que peu de Princes suivroient son exemple, comme il y en avoit tres-peu dans les temps passez, qui luy en eussent donné un pareil; que dans les divers jugemens, qu'on porteroit de sa conduite, on la loüeroit du moins par cet endroit qu'en renonçant à ses Etats, il les auroit remis entre les mains d'un Prince qui en étoit digne; que c'étoit à luy à la justifier sur ce point par la maniere noble & sage, dont il gouverneroit ses sujets, par le soin qu'il auroit de se conserver toûjours dans la crainte de Dieu, & par un grand zéle pour la Religion Catholique, qui sont les plus fermes appuis & les plus solides fondemens des Empires.

En finissant ce discours, il embrassa tendrement son fils. Ce Prince se jetta à ses genoux, & ils verserent l'un & l'autre des larmes, qui en tirerent des yeux de tous les assistans.

Dom Philippe en se relevant baisa la main de son pere: & aprés avoir fait une révérence à toute l'Assemblée, & s'être excusé de luy parler luy-même, sur ce qu'il ne sçavoit pas assez s'exprimer en François, il ordonna à Antoine de Granvelle Evêque d'Arras de le faire pour luy. Ce Prélat le fit avec beaucoup d'éloquence, & protesta au nom du Prince, qu'il avoit pour l'Empereur son pere toute la reconnoissance qu'il devoit, & qu'il étoit parfaitement disposé par ses avis & par son exemple, à procurer de tout son possible les avantages des Pays-Bas & de la Bourgogne.

Ensuite Jacques Masius fameux Jurisconsulte harangua au nom des Etats. Marie Reine de Hongrie, qui avoit gouverné les Pays-Bas pendant vingt-cinq ans, les remit entre les mains du Prince, & l'Assemblée fut congédiée.

Deux mois aprés il s'en fit une autre, où Charles V. transporta à Dom Philippe le reste de tous ses grands Etats: Et au mois de Septembre de l'année suivante, il envoya par Guillaume Prince d'Orange, à Ferdinand Roy des Romains son frere le Sceptre & la Couronne de l'Empire qu'il luy cedoit: aprés quoy il monta sur les vaisseaux, qu'il avoit fait équiper en Zelande, & arriva à Laredo en Biscaye avec Eleonor & Marie ses sœurs.

Il poursuivit sa route vers la Castille: & en entrant à Burgos, il s'apperçût bien par le petit nombre de Grands d'Espagne, qui vinrent luy faire leur Cour, qu'il n'étoit plus ni Empereur, ni Roy. Il fut même obligé d'y attendre quelque temps une partie de la pension de cent mille écus, qu'il s'étoit reservée. Tout Philosophe qu'il étoit, il ne pût s'empêcher d'en faire paroître du chagrin; & c'est ce qui donna lieu aux bruits, qui coururent, qu'il n'avoit pas été long-temps sans se reprocher à luy-même ce qu'il avoit fait. Plusieurs se confirmérent dans cette idée par une parole tres-indiscrete, qui échapa à Philippe II. Car quelques années aprés, le Cardinal de Granvelle ayant dit à ce Prince, que le jour qu'il luy parloit, étoit celuy auquel l'Empereur son pere avoit quitté, l'Empire il luy repliqua: C'est aussi le même jour qu'il commença à s'en repentir.

Quoy qu'il en soit, il soûtint parfaitement pendant deux ans qu'il vécut encore, la démarche qu'il avoit faite, ne s'étant plus mêlé depuis des affaires d'Etat dans sa retraite du Monastere de Saint Juste sur les frontié-

res de Caſtille & de Portugal, ne s'occupant que des exercices de pieté & de pénitence, autant que ſa mauvaiſe ſanté le luy permettoit, ne penſant qu'à ſon ſalut, & à mourir en parfait Chrétien, aprés avoit vécu en tres-grand Prince, & s'être acquis par ſes victoires, par ſa ſageſſe, & par toutes ſes autres qualitez Royales, la réputation du plus accompli Monarque, qui eût monté ſur le Thrône de l'Empire depuis Charlemagne.

Philippe II. Roy d'Eſpagne, Prince beaucoup plus propre pour le cabinet que pour la guerre, auroit fait volontiers la paix avec le Roy de France, qu'il voyoit aſſez fort, pour luy tenir tête du côté des Pays Bas, tres-ſupérieur dans le Piémont, & en érat de ſe ſoûtenir encore en Toſcane, nonobſtant la perte de Sienne. La Reine d'Angleterre ſon épouſe, dont l'autorité n'étoit pas encore bien âffermie, avoit les mêmes ſentimens & la même inclination, & penſoit à ménager au moins une longue Tréve entre les deux Princes, lorſque de nouvelles ſemences de guerre parurent du côté de Rome

J'ay déja remarqué que le Pape n'aimoit pas la maiſon d'Autriche, & Charles V. l'avoit toûjours regardé comme un ennemi ſecret, ſur tout depuis qu'il fut élevé au Cardinalat. Ils s'étoient rendus réciproquement de fort mauvais offices en diverſes occaſions; & ce Prince diſſimula plûtôt par politique, qu'il ne pardonna au Cardinal Santafioré, & aux autres de la faction Impériale, le chagrin, que luy avoit cauſé le conſentement qu'ils avoient donné à l'élection de ce Pape.

Palavicin. Hiſt Conc. Trid. l. 13. c. 14.

Cette averſion mutuelle s'étoit augmentée depuis par les lettres, que le Cardinal de Santafioré écrivoit à l'Empereur, pour s'excuſer ſur cette élection, & qui étant tombées entre les mains du Pape, luy firent connoître que le Cardinal avoit eu ordre de luy donner l'excluſion. Aprés tout le Pape n'étoit pas d'humeur à rompre du moins ſi-tôt avec l'Empereur, s'il n'y eût été pouſſé par Charles Caraffe ſon neveu, qu'il éleva au Cardinalat & à la Légation de Boulogne, dés qu'il fut Pape.

Ce Cardinal étoit le plus jeune des fils d'Alphonſe Comte de Montorio frere du Pape. Il avoit été d'abord Chevalier de Malte, s'étoit mis au ſervice de l'Empereur dans les armées, que commandoient le Marquis du Guaſt & Octave Farnéſe: mais s'étant apperçû que la défiance qu'on avoit de ſon oncle à la Cour Impériale, empêchoit ſon avancement, il avoit changé de parti, & s'étoit mis dans les troupes de France: il avoit ſervy ſous Octave Farnéſe dans la guerre de Parme, depuis que ce Duc s'étoit déclaré contre l'Empereur, & enfin ſous le Général Strozzi dans celle de Sienne.

Il étoit âgé d'environ trente-huit ans, lors qu'il reçût le Chapeau de Cardinal, & ſes belles qualitez luy avoient acquis beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon oncle. Il brilla dans le Collége des Cardinaux autant qu'il avoit fait à la guerre & à la Cour, par beaucoup d'eſprit, de politeſſe, d'éloquence, d'habileté dans les affaires, par ſes maniéres nobles & grandes, talens qu'un peu moins d'ambition auroit rendus plus utiles à l'Egliſe & à l'Etat, & moins funeſtes à ſa propre perſonne & à toute ſa famille.

Il ne pouvoit pas eſpérer que l'âge de ſon oncle, qui touchoit à ſa quatre-vingtiéme année, le dût laiſſer long-tems en poſſeſſion du titre & des avantages de Cardinal neveu. C'eſt pourquoy il penſa à chercher les moyens de ſe procurer au plûtôt quelque grand établiſſement. Les Papes de la Maiſon de Médicis avoient établi leurs parens dans la Toſcane, & Paul III. les ſiens dans le Duché de Parme. Il ne pouvoit pas eſpérer que ſon oncle osât faire de nouveaux démembremens du Domaine de l'Egliſe en ſa faveur. Il n'avoit rien à attendre, & avoit tout à craindre de la maiſon d'Autriche: & c'eſt ce qui le détermina à tourner ſes vûës du côté de la France. Dans la ſituation des affaires d'Italie, où le Roy faiſoit la guerre avec aſſez de ſuccés, il ne deſeſpéra pas de ranimer dans le cœur de ce Prince, la paſſion que ſes prédéceſſeurs avoient eûe pour la conquête du Royaume de Naples. Si ce projet réüſſiſſoit par ſon moyen, il ſe promettoit de grands établiſſemens dans un Royaume, où ſa famille tenoit un des prémiers rangs, & où il ſeroit de l'interêt du Roy de la rendre tres-puiſſante.

Comme il rouloit ce plan dans ſa tête, diverſes choſes arrivérent, qui luy facilitoient les moyens d'y faire entrer le Pape. Car dans ce temps-là le Roy des Romains fit à la Diéte d'Auſbourg un accommodement avec les Proteſtans, qui fut regardé à la Cour de Rome comme tres-préjudiciable à la Religion Catholique. Le Pape en fit paroître beaucoup de chagrin, & faiſoit continuellement la comparaiſon de la conduite trop foible de ce Prince avec le zéle du Roy de France, qui par de ſévéres Edits & des châtimens exemplaires, empêchoit efficacement le progrés des nouvelles erreurs dans ſon Royaume.

En ſecond lieu il ſurvint un différent, qui pouvoit avoir de grandes ſuites pour l'avancement des deſſeins du Cardinal Caraffe. Charles Sforce frere du Cardinal de Santafioré, avoit été long-temps au ſervice de la France avec trois galéres, & penſoit à le quitter, pour paſſer à celuy de l'Empereur, dont ſes autres freres ſuivoient le parti. Il avoit formé cette réſolution depuis la priſe de Sienne, à cauſe que les principales terres de la maiſon des Sforces étoient aux environs de cette place, & il n'attendoit que l'occaſion favorable de l'exécuter; mais il vouloit en même temps amener ſes galéres: choſe, qui ne luy étoit pas aiſée, parce que la Cour de France commençoit à avoir quelque ſoupçon de ſa fidelité.

Adrianus l. 13.

Il étoit en mer sur les côtes d'Italie avec Nicolo Alamanni Gentilhomme fort attaché au Roy, & qui étoit chargé de ramener les trois galéres dans les ports de France. Sforce ne pouvoit pas l'en empêcher: mais il luy persuada d'aller les radouber à Civita Vecchia avant que de continuer sa route. Alamanni y consentit, veu que ce port étoit du Domaine du Saint Siége, & qu'il y seroit en seureté. Mais il n'y fut pas plûtôt débarqué, que Mario & Alexandre Sforce freres de Charles, qui exprés ne s'y trouva pas, y arrivérent, & sous prétexte de saluër Alamanni, se saisirent de luy, & par le moyen des gens de leur suite, qui étoient armés sous leurs habits, se rendirent maîtres des galéres.

Dés qu'ils les eurent en leur puissance, ils mirent à la voile, pour les conduire au Royaume de Naples: à quoy le Gouverneur de Civita Vecchia s'opposa, sur ce qu'il seroit responsable au Pape d'une telle violence faite dans un de ses ports.

Le Cardinal de Santafioré en étant averti, s'adressa à Jean Comte de Montorio frere aîné du Cardinal Caraffe, autant ami des Espagnols, que son frere les haïssoit, & en obtint un ordre au Gouverneur, pour laisser aller les galéres. Elles furent conduites à Naples, & livrées à Bernardin de Mendosa Commandant des troupes du Royaume en l'absence du Duc d'Albe, qui étoit encore en Piémont.

Les Ministres du Roy à Rome, qu'Alamanni avoit informés de la trahison qu'on luy avoit faite, allérent trouver le Pape, & firent grand bruit d'un tel attentat. Le Pape déja irrité contre les Sforces pour plusieurs autres broüilleries, qu'ils avoient excitées dans l'Etat Ecclésiastique sous les précédens Pontificats & sous le sien, en fut fort offensé.

Le Comte de Montorio voyant les Ministres de France pousser la chose avec chaleur, appréhenda pour sa personne, obligea le Gouverneur de Civita Vecchia, qui tenoit sa fortune de luy, à luy renvoyer sa lettre, en substitua une autre ambigüe à la place, & chargea de toute cette méchante affaire Lothino Secrétaire du Cardinal Santafioré, qui fut mis en prison. Le Pape ordonna en même temps aux Sforces de faire restituer les galéres sous les plus grieves peines, dont il les menaça. Le Cardinal de Santafioré eut beau se défendre, en disant que ses freres avoient fait la chose à son insçû, & que les Espagnols étant maîtres des galéres, c'étoit luy demander une chose impossible, que de l'obliger à les rendre: le Pape luy déclara que si elles n'étoient renduës au plûtôt, sa tête en répondroit.

Le Cardinal fort embarrassé, crût ne pouvoir autrement se tirer d'intrigue, qu'en intimidant le Pape; & pour cela dés la même nuit il assembla dans son Palais les principaux Seigneurs de la faction Impériale, les Colonnes, les Césarini, & quelques autres, le Marquis de Saria Ambassadeur de l'Empereur, le Comte de Cincioné Ambassadeur de Philippe Roy d'Angleterre, pour conférer avec eux de ce qu'il avoit à faire dans la conjoncture où il se trouvoit. Il se tint là des discours fort séditieux contre le Pape: on proposa de prendre les armes contre luy, & il y en eut même qui dirent qu'on pouvoit trouver de quoy prouver que son élection n'étoit pas canonique.

Il estoit impossible que ce qui s'étoit passé dans une assemblée si nombreuse, fût tenu secret. Le Pape fut averti de tout ce qui s'y étoit dit, & le bruit courut qu'il en avoit sçû tout le détail par François Mendosa Cardinal de Burgos, qui tout Espagnol qu'il étoit, préféra en cette occasion son devoir de Cardinal aux interêts de sa Nation.

L'Ambassadeur de l'Empereur ayant demandé deux fois audience, pour connoître les dispositions du Pape, elle lui fut refusée; surquoy il dépêcha un Courrier à son Maître, pour l'informer de ce qui s'étoit passé, & du refus qui luy avoit été fait. Il écrivit cependant à Bernardin de Mendosa, pour luy conseiller de renvoyer les galéres, le priant de faire réflexion, que ce différend pourroit produire une rupture & causer de grands embarras à l'Empereur: mais les Sforces s'y opposérent, offrant cependant au Pape de travailler à la restitution des galéres, à condition qu'on relâchât le Secretaire Lothino.

Cet offre ne servit qu'à irriter de plus en plus le Pape, qui traita d'insolente la proposition que luy faisoient des gens qui étant ses sujets, vouloient, au lieu de luy obéïr, qu'il capitulât avec eux; & il donna sur le champ ordre au Cardinal Caraffe de s'assurer du Cardinal de Santafioré.

Caraffe ne pouvoit recevoir un commandement plus agréable, plus conforme à ses desseins, & plus propre à rendre l'Empereur irréconciliable avec le Pape. Il alla chez le Cardinal de Santafioré, sous prétexte de luy faire une visite; & l'ayant engagé à aller ensemble à la promenade, il le fit enlever par des soldats qu'il avoit apostez, & le conduisit luy-même au Château Saint Ange. On se saisit en même temps du jeune Paul Jourdan des Ursins, dont le Cardinal Santafioré étoit tuteur; on l'obligea à souscrire des ordres pour les Gouverneurs des fortereſſes qui luy appartenoient dans l'Etat Ecclésiastique, & l'on s'en empara. Les fréres du Cardinal ayant sçû qu'il étoit arrêté, s'enfuirent au plûtôt de Rome. Marc-Antoine Colonne s'échappa aussi; mais Camille Colonne qui avoit parlé le plus fortement contre le Pape dans l'assemblée nocturne dont j'ai fait mention, fut arrêté, & Ascagne Corneo neveu du Pape Jules III. & Julien Césarini eurent défense sous peine de la vie de sortir de Rome.

Le Cardinal Caraffe voyoit avec plaisir

Dans la Lettre du Cardinal Farnese au Marquis Tiburtio.

Dans une Lettre du Cardinal Ferrate au Connétable de Montmorency du dernier jour d'Août 1555

les choſes s'acheminer d'elles-mêmes, où il les vouloit conduire ; mais apprehendant qu'elles ne s'accommodaſſent, vû la diſpoſition où ſe trouvoit l'Ambaſſadeur de l'Empereur, il ne jugea pas à propos de s'ouvrir encore aux Miniſtres du Roy á Rome, qui n'avoient point d'ordre de traiter avec luy, & il eſpéra de mieux réüſſir en envoyant un homme de confiance à la Cour pour parler immédiatement au Roy.

Cet Envoyé fut Annibal Ruxellaio Florentin homme d'eſprit, d'autant plus propre à faire réüſſir cette intrigue, qu'il étoit ennemi du Grand Duc, qui avoit chaſſé ſa famille de Florence, & que les troubles d'Italie, à quoy l'on voyoit de ſi grandes diſpoſitions, étoient l'unique moyen par où il pût eſpérer de mettre ſa Patrie en liberté, en la délivrant de la domination des Médicis.

Il ent ordre de négotier de telle ſorte, que le Traité qu'il concluëroit fût indépendant de l'accommodement qui ſe pourroit faire touchant les galéres emmenées à Naples, & cette précaution fut tres-à-propos: car le Comte de Santafioré frere du Cardinal ayant été trouver le Duc d'Albe, & luy ayant repréſenté le danger de ſon frere, obtint de luy que les galéres fuſſent renduës; & le Pape content de cette ſatisfaction, fit ſortir de priſon le Cardinal, à la priére des autres Cardinaux, vingt jours après qu'il eut été arrêté.

Ruxellaio étant arrivé à la Cour, expoſa ſa commiſſion, exagéra au Roy le danger où ſe trouvoit le Pape par l'animoſité & les artifices de la faction Impériale, & le conjura de prendre ſa protection à l'exemple de ſes Ancêtres, qui avoient toûjours mis leur gloire à ſe déclarer les défenſeurs du Saint Siége & des Papes opprimez. Il luy repréſenta les grands avantages qu'il tireroit de la ligue avec le Pape; que c'étoit un moyen ſeur de rétablir la réputation des armes Françoiſes dans la Toſcane, & de ſe venger des inſultes du Duc de Florence; que ſi la choſe etoit bien conduite, & vivement ſoûtenuë, il y avoit lieu d'eſpérer qu'on verroit bien-tôt l'Italie délivrée de la ſervitude, où elle gémiſſoit depuis ſi long-temps ſous la domination de la Maiſon d'Autriche, & qu'enfin la France dans cette entrepriſe, pourroit eſpérer de ſe remettre en poſſeſſion du Royaume de Naples, & peut-être même du Milanez.

Le Roy agréablement flaté de ces ſpécieux projets, écoura tres-favorablement l'Envoyé: mais quand il les propoſa dans ſon Conſeil, le Connétable, que ſon grand âge & ſa longue expérience rendoient ennemi de ces entrepriſes hazardeuſes, & qui avoit vû échoüer tant de fois ſous le régne précédent les tentatives ſur le Milanez & ſur le Royaume de Naples, ne fut point d'avis qu'on s'embarquât dans celle-cy.

Thuanus l. 11.

Entre pluſieurs raiſons qu'il en apporta, il fit faire reflexion au Roy, premiérement qu'on avoit á faire à un Pape de quatre vingt ans, dont la mort qui naturellement ne devoit pas être fort éloignée, ruineroit tous les deſſeins appuyez ſur la ligue qu'on feroit avec luy, rendroit inutiles les exceſſives dépenſes qu'on auroit faites, changeroit les intérêts & les vûës des Princes d'Italie, & jetteroit ſa Majeſté dans des embarras d'où, à en juger par l'expérience du paſſé, elle ne ſe tireroit jamais avec honneur.

En ſecond lieu, que la Reine d'Angleterre propoſoit une treve entre la France & la Maiſon d'Autriche; qu'on avoit déja fait de grandes avances de part & d'autre pour cela; que le Royaume épuiſé par une ſi longue guerre, avoit beſoin de repos pour reſpirer au moins quelque temps; que ſi on refuſoit la tréve, l'Angleterre ſe déclareroit infailliblement contre la France; que ſi on la faiſoit, & qu'auſſi-tôt après on fiſt paſſer une armée juſqu'à Rome, ſous prétexte de ſecourir le Pape contre ſes ennemis, c'étoit détruire d'une main ce qu'on bâtiſſoit de l'autre, & ne pas agir conſéquemment; que la Maiſon d'Autriche pénétrant aiſément la fin de cette prétenduë protection du Pape, reprendroit incontinent les armes, & feroit voir à toute l'Europe, non ſeulement avec vray-ſemblance, mais avec raiſon, que c'étoit la France qui rompoit la tréve; ce qui feroit grand tort à la réputation du Roy, & ſerviroit à la Reine d'Angleterre pour animer les Anglois à en tirer vengeance; qu'ainſi ſon avis étoit qu'il falloit au moins attendre à prendre ſa détermination ſur la ligue propoſée avec le Pape, juſqu'à ce qu'on eût vû quel ſeroit le ſuccès de la négotiation pour la tréve.

De ſi fortes raiſons auroient infailliblement fait changer de penſée au Roy, ſi le Cardinal de Lorraine n'euſt appuié de toutes ſes force les propoſitions de Ruxellaio. Ce Cardinal & le Duc de Guiſe ſon frere balançoient extrêmement le crédit du Connétable, depuis qu'ils avoient mis dans leurs intéreſts Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, par le mariage du Duc d'Aumale leur frere avec la fille de cette Dame; car quoiqu'elle parût toûjours dans une parfaite intelligence avec le Connétable, il eſt certain que ſon inclination la faiſoit pancher beaucoup plus du côté de la Maiſon de Guiſe. Le Cardinal étoit comme aſſuré que ſi la ligue ſe faiſoit, le Duc ſon frere auroit le commandement de l'armée, qu'on deſtineroit à l'expédition de Naples; parce que Ruxellaio luy avoit fait vnir parmi les conditions que le Pape demandoit, un article par lequel il ſouhaitoit avoir un Général d'un caractére qui ne pouvoit guéres convenir qu'au Duc de Guiſe. L'ambition du Cardinal luy faiſoit enviſager dans la conquête de Naples de grands avantages pour ſa Maiſon, non ſeulement par le non-

veau relief qu'elle donneroit à ſon frere, ſi la choſe reüſſiſſoit, mais encore par les pretentions que la Maiſon de Lorraine avoit ſur ce Royaume, comme iſſus en droite ligne des Rois de Naples de la Maiſon d'Anjou ; & il s'aſſuroit qu'en dédommagement de ſes prétentions, le Roy ne refuſeroit pas au Duc de grands domaines dans cet Etat. Car ce que quelques-uns ont écrit qu'il vouloit ſe faire Pape, & le Duc de Guiſe Roy de Naples, n'a guéres de vray-ſemblance, & on ne luy a attribué un deſſein ſi chimérique, que ſur l'idée qu'on avoit de ſon génie ambitieux.

Ce fut donc dans ces vûës qu'il promit à Ruxellaio de ne rien oublier, pour ſeconder ſes intentions. Il fit extrémement valoir les motifs que cet Envoyé avoit déja expoſés au Roy. Il fit voir la facilité qu'il y auroit à entrer dans le Royaume de Naples par la proximité de l'Etat du Pape, qui y confine; que les reſtes de la faction Angevine, qui y ſubſiſtoit encore, ſe ranimeroient à la vûë de l'armée Françoiſe ; que la fierté des Eſpagnols avoit extremement aliené les eſprits de la nobleſſe & du peuple ; que l'expérience avoit fait voir avec quelle promptitude les révolutions ſe faiſoient dans cet Etat, & que pour peu que le Pape vécût, l'affaire ſeroit conſommée avant ſa mort ; qu'on prendroit de meilleures meſures pour s'y maintenir, qu'on n'avoit fait ſous les Régnes précédens; & que comme on étoit parfaitement inſtruit des cauſes, qui avoient fait perdre cette Couronne aux Rois de France, on ne manqueroit pas de moyens, pour y remedier ; que l'occaſion qui ſe préſentoit de remettre la France en poſſeſſion de ce Royaume, étoit la plus favorable qu'on pût jamais eſpérer ; que le Pape irrité comme il étoit contre la Maiſon d'Autriche, & la ſçachant ſi envenimée contre luy, ne s'y fiéroit jamais, & ne ſe réconcilieroit point avec elle, tandis qu'il ſe verroit ſoûtenu de la puiſſance de la France ; que le Roy avoit conduit juſqu'alors ſes entrepriſes avec tant de ſageſſe & de bonheur, que les diſgraces de ſes prédéceſſeurs au regard du Royaume de Naples ne devoient nullement le détourner de celle ci; que pour ce qui regardoit la Tréve, dont on traitoit avec la Maiſon d'Autriche, c'étoit une choſe tres-incertaine ; que le paſſé faiſoit connoître qu'elle tous ces Traitez, qu'elle entamoit avec les Rois de France, n'étoient que des artifices pour les amuſer, & qu'un bien procbain & certain devoit être preferé à l'avantage, qu'on pourroit ſe promettre d'une Tréve, qui n'étoit encore qu'en projet.

L'éloquence du Cardinal, qui s'accommodoit fort avec l'inclination du Roy, l'emporta ſur le prudent avis du Connétable. Il ne répliqua point. L'eſperance du mauvais ſuccés qu'il prévoyoit, & dont il s'aſſuroit de profiter au deſavantage de la Maiſon de Guiſe, le fit acquieſcer ; & la réſolution fut priſe de traiter avec le Pape.

Le Cardinal de Lorraine fut chargé de le faire luy-même : mais il eut ordre de prendre avec luy en paſſant à Lyon le Cardinal de Tournon, homme tres-inſtruit des intérêts des Princes d'Italie, & des manéres de la Cour Romaine, où il avoit long-tems demeuré, & eu ſoin des affaires de France. Le Cardinal de Lorraine le trouva tres-froid ſur celle-cy, & tres peu diſpoſé à le ſeconder ſans des ordres abſolus du Roy. Le voyage de Rome luy déplaiſoit fort, tant à cauſe du ſujet pour lequel on l'y envoyoit, & qui luy paroiſſoit contre toutes les régles de la prudence, que parce qu'il ſeroit obligé d'y ceder le pas au Cardinal du Bellay, qui bien que fait Cardinal aprés luy, étoit devenu Doyen du ſacré College en qualité d'Evêque d'Oſtie, & en vertu d'une Bulle du Pape, qui avoit attaché le Décanat à cet Evêché. Le Cardinal de Lorraine prit les devants, & ce ne fut qu'aprés des ordres réiterez du Roy ſur les fréquentes inſtances des Caraffes, que le Cardinal de Tournon partit pour Rome. Thuanus l. 12.

Cependant le Cardinal Caraffe averti par Ruxellaio du ſuccés de ſa négotiation, engageoit de plus en plus les choſes à Rome par toutes ſortes d'artifices.

Il voyoit que le Pape étoit fort adouci à l'égard de l'Empereur par la reſtitution des galéres, & qu'il ne prenoit pas feu auſſi promptement qu'il l'eût ſouhaité : mais deux choſes le ranimérent plus que jamais. La premiére fut l'avis qu'il reçût, qu'un Abbé nommé Nanni, avoit été corrompu par les Miniſtres de l'Empereur, pour faire au plûtôt empoiſonner le Cardinal Caraffe, & qu'on devoit employer à cette noire action un Calabrois appellé Céſar Spina. On fit arrêter l'un & l'autre : & aprés leur avoir fait ſubir l'interrogatoire, l'Abbé fut mis à la queſtion. Il n'y avoüa point autre choſe, ſinon qu'il avoit été envoyé de Naples vers l'Abbé Berſégni, qui étoit chargé à Rome des affaires du Duc d'Albe. Berſegni n'étoit plus à Rome : mais on fit tant de diligence pour le chercher, qu'il fut arrêté à Boulogne. On trouva dans ſa valiſe pluſieurs lettres en chiffre fort difficiles à déchiffrer : on y vit, ou l'on s'imagina voir, quantité de choſes, qu'on machinoit contre le Cardinal, & contre le Pape même.

Pluſieurs crûrent que l'article de l'empoiſonnement n'étoit qu'une invention du Cardinal Caraffe, pour irriter le Pape contre l'Empereur, n'etant pas vray-ſemblable que ce Prince, qui etoit ſur le point de ſe démettre de ſes Etats, fût capable d'un tel deſſein, dans le temps qu'il ne ſongeoit plus qu'à faire pénitence de ſes péchez paſſez. Quoy qu'il en ſoit, le Calabrois & l'Abbé Nanni furent exécutés, & la colére du Pape contre l'Empereur alla juſqu'à un tel point, que dans des Conſiſtoires ſecrets on travailla à faire le procés à ce Prince même, comme à

Palavicin. Hiſt. Concil. Trid. l. 13. cap. 15.

l'auteur du crime : mais toutes les procédures en furent depuis ſupprimées avec grand ſoin.

L'autre choſe, dont le Cardinal Caraffe ſe ſervit, pour augmenter l'indignation du Pape, furent les lettres du Nonce de Bruxelles, où il luy rendoit compte de la maniére, dont il avoit été traité par Antoine de Granvelle Evêque d'Arras, au ſujet de l'empriſonnement du Cardinal Santafioré, & du refus qu'on avoit fait de donner audience à l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Ce Miniſtre avoit parlé au Nonce non ſeulement avec une extréme hauteur, mais encore avec des termes pleins de mépris pour le Pape & pour ſes neveux : il s'étoit emporté juſqu'aux menaces, & ſans aucun égard pour le caractére de celuy à qui il parloit, luy avoit tenu les diſcours les plus outrageans. Ces nouvelles s'étant répanduës dans le Palais du Pape, on y ajoûtoit tous les jours de nouvelles circonſtances, qu'on diſoit avoir appriſes par des lettres particuliéres de la Cour de Bruxelles ; que Granvelle animoit ſans ceſſe l'Empereur contre le Pape ; qu'il le ſollicitoit de luy déclarer la guerre, & de le dépoüiller de tout ſon Domaine temporel, l'aſſûrant que ſans cela ſon Royaume de Naples ne ſeroit point en ſeureté, tandis qu'un tel Pape occuperoit la Chaire de S. Pierre.

Le Cardinal Caraffe avoit grand ſoin de faire venir tous ces bruits juſqu'aux oreilles du Pape, & l'intimida par là de telle maniére, qu'il le fit enfin réſoudre à ſe jetter entre les bras du Roy de France. Le Pape fit venir dans ſon Cabinet ceux des Cardinaux, qui n'avoient point de liaiſons particuliéres avec les Princes étrangers, ni avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Portugal, & de Veniſe, & leur ayant fait un narré de la conduite indigne, que l'Empereur avoit tenüe à ſon égard, il leur déclara qu'il étoit réſolu d'en tirer vengeance.

Dans les Lettres du Cardinal Farneſe au Marquis Tiburcio, du 9. d'Octobre 1553.

Au ſortir de-là il appella Monſieur d'Avanſon Ambaſſadeur de France, le Cardinal Farnéſe, & quelques autres des Cardinaux, qui luy étoient les plus affidez, & tous ceux de la faction Françoiſe : il leur répéta ce qu'il avoit dit à ceux dont je viens de parler, leur montra les lettres que ſon Nonce luy écrivoit de Bruxelles, & une partie des procédures ſecrétes, qu'il avoit faites contre l'Empereur : & aprés un diſcours fort véhément ſur la maniére dont ce Prince ſe comportoit avec luy, il conclut en leur diſant, qu'il mettoit toute ſa confiance dans le zéle que le Roy de France avoit pour le Saint Siége, & dans la tendre amitié qu'il avoit reconnüe en luy pour ſa propre perſonne.

L'Ambaſſadeur de France, à qui le Roy avoit deja donné quelques avis ſur ce qui ſe traitoit avec le Pape, luy répondit qu'il pouvoit compter ſur toute la puiſſance du Roy, qui n'épargneroit ni ſes ſoldats, ni ſes finances, ni ſa propre vie pour la défenſe du Saint Siége. Et moy, reprit le Pape, j'eſpére que le Roy vôtre Maître ſera content de ma reconnoiſſance, & qu'il verra un jour par mon moyen un de ſes fils ſur le Throne du Royaume de Naples, & un autre ſur celuy de Milan.

Le Cardinal de Lorraine en arrivant à Rome, fut ravi de trouver les choſes ſi avancées & en une ſi heureuſe diſpoſition. Il travailla inceſſamment à y mettre la derniére main : & dés que le Cardinal de Tournon l'eut joint, le Traité de Ligue fut conclu. En voici les principaux articles rapportez par le Préſident de Thou dans ſon Hiſtoire, ſur le Traité même qu'il avoit entre les mains.

Thuanus l. 11.

Que le Roy prendroit ſous ſa protection le Saint Siége, le Pape & tous ceux de ſa famille, pour les défendre contre tous leurs ennemis.

Que la Ligue ſeroit perpetuelle entre le Saint Siége & la France ; & qu'elle ſeroit défenſive & offenſive en Italie, excepté au regard du Duc de Savoye de la part du Pape.

Que devant la fin de Fevrier le Pape & le Roy conſigneroient en main ſeure cinq cens mille écus d'or pour le commencement de la guerre, le Roy trois cens cinquante mille pour ſa part, & le Pape les autres cent cinquante mille.

Que le Roy fourniroit dix mille hommes de pied, cinq cens Gendarmes, & autant de Cavalerie legere, commandez par un Général, qui auroit le titre de Prince : & par ce mot étoit deſigné le Duc de Guiſe.

Que le Pape joindroit à ces troupes quinze mille fantaſſins, & mille chevaux, de l'artillerie, & des vivres à proportion.

Que l'on commenceroit la guerre par le Royaume de Naples ou par la Toſcane, & qu'on la déclareroit au Duc de Florence, pour rétablir cette République dans ſon ancienne liberté

Qu'il ſeroit libre à la République de Veniſe, & aux autres Princes d'Italie d'entrer dans cette Ligue.

Qu'aprés la conquête de Naples, ce Royaume ſeroit donné à un des fils cadets du Roy, à la réſerve de Bénévent & de ſon territoire, & de tout ce qui eſt en deçà du Garillan, que l'on démembreroit de cet Etat, pour l'unir au Domaine du Saint Siége ; que celuy des fils de France qui auroit ce Royaume, ne pourroit prétendre à être Roy des Romains, ni Duc de Toſcane, ni Roy de France, & qu'au cas que par ſucceſſion, ou autrement ces Etats-là luy échûſſent, il ſeroit obligé de renoncer au Royaume de Naples.

Ce Traité contenoit quelques autres articles moins importans, & les avantages des neveux du Pape n'y étoient pas oubliés. Il fut ſigné par le Pape & par les deux Cardinaux au nom du Roy le quinziéme de Décembre, & la ſignature tenüe fort ſecrete : & pour tromper les Miniſtres Eſpagnols, à qui l'arrivée des deux Cardinaux avoit donné

An. 1551.

beaucoup d'inquiétude, le Cardinal de Lorraine affecta de paroître chagrin, & fit courir le bruit en partant de Rome, qu'il s'en alloit mécontent & ennuyé des longueurs du Pape sur les affaires qu'il étoit venu traiter avec luy.

Le Cardinal au sortir de Rome passa à Venise, où il négotia inutilement, pour engager la République à s'unir avec la France contre l'Empereur. De là il alla à Ferrare, dont le Duc toûjours dans les interêts du Roy avoit dés le mois d'Aoust precédent passé un Traité conditionnel avec luy, par lequel il s'obligeoit d'entrer dans la Ligue, supposé qu'on la pût conclure avec le Pape: & il y entra dés que le Cardinal luy en eut appris la conclusion.

Thuanus l. 11.

Avant que ce Cardinal partît de Rome, ayant déja eu son audience de congé, il avoit reçû une lettre de la Cour, qui luy causa beaucoup d'embarras & d'inquiétude. Elle contenoit que les Ministres du Roy & ceux de l'Empereur s'étant assemblés, pour traiter de l'echange des prisonniers faits de part & d'autre durant la guerre, les Députez de l'Empereur avoient demandé aux Députez François, s'ils n'avoient pas pouvoir du Roy de traiter d'une Tréve, & que ce Prince sur cette question avoit répondu qu'il ne refuseroit pas la Tréve, pourveu qu'elle se fit aux conditions, qu'il avoit proposées aux dernières Conférences de la Merc, sçavoir qu'on n'entrât point dans la discussion des différens des deux Couronnes, & que chacun demeurât en possession de ce qu'il tenoit. Le Roy ajoûtoit qu'il n'avoit pû avec bienséance ne pas répondre à une telle proposition, & sans paroître ennemi de la paix de l'Europe: mais qu'il étoit persuadé que l'Empereur & le nouveau Roy d'Espagne rejetteroient ces conditions, comme ils avoient déja fait, lors qu'elles leur avoient été proposées la premiére fois, parce qu'elles leur étoient trop desavantageuses: & il donnoit ordre au Cardinal de Lorraine de communiquer le contenu de sa lettre au Pape.

Palavicin. l. 13. c. 16.

La Tréve n'étoit nullement du goût de ce Cardinal, parce qu'il la regardoit comme un obstacle invincible à l'expedition de Naples, & aux avantages & à la gloire, qui en devoient revenir au Duc de Guise son frere. D'ailleurs il voyoit que cette nouvelle seroit fort desagréable au Pape: & voulant s'exemter de la porter luy-même, il mit la lettre entre les mains du Cardinal de Tournon, & partit, en luy laissant le soin d'en faire le rapport à Sa Sainteté.

Le Pape en effet en fut surpris, mais peu inquieté, convaincu qu'il étoit que l'Empereur & le Roy d'Espagne n'accepteroient jamais la Tréve, qui laisseroit les François en possession de la principale partie du Piémont, de ce qu'ils tenoient encore en Toscane, de ce qu'ils avoient pris dans l'Isle de Corse, de Marienbourg aux Pays-Bas, de Toul, de Verdun, & de Metz en Lorraine. Il répondit au Cardinal de Tournon qu'il ne s'y opposeroit point, & qu'il ne souhaitoit rien plus que de voir la tranquillité rétablie dans l'Europe, quoy qu'il ne l'espérât guéres aux conditions que le Roy proposoit: mais il en fut la dupe. L'Empereur crût la Tréve absolument nécessaire pour l'affermissement du nouveau Regne de son fils; & elle fut conclûe pour cinq ans en l'Abbaye de Vaucelles auprés de Cambray, le cinquiéme de Fevrier de la maniére que le Roy le proposoit.

An. 1556.

Recueil de Traitez par Léonard T. 2.

Cependant le Pape, qui ne comptoit nullement là-dessus, faisoit assez ouvertement ses préparatifs de guerre. Il avoit fait dés le mois de Novembre la revûë des milices de Rome, sous prétexte de la seureté de cette ville, & d'appaiser les troubles, que les Sforces y avoient causés par l'assemblée, dont j'ay parlé, qui s'étoit faite la nuit chez le Cardinal de Santafiore. Il avoit choisi pour sa garde cent Gentilshommes Romains, à qui il assigna des logemens dans le Vatican. Il avoit fait lever avec empressement dans l'Umbrie & dans la Marche d'Ancone jusqu'à six mille fantassins & trois cens chevaux, qui devoient être prêts à marcher à Rome dans le besoin sous les ordres du Duc d'Urbin. Il avoit nommé le Comte de Montorio son neveu pour Généraliſſime des troupes de l'Eglise, le premier de Janvier dans sa Chapelle avec toutes les ceremonies ordinaires, & mis des troupes dans les places, qu'il avoit enlevées aux Colones. Enfin il espéroit d'être en état de commencer la guerre au printemps dans le Royaume de Naples ou dans la Toscane, par la jonction des troupes que les François avoient dans ce Duché, dans le Patmesan, & dans la Mirandole, lors qu'il apprit par les lettres de son Nonce à la Cour de France la conclusion de la Tréve.

Palavicin. Hist. Concil. Trid. l. 14. cap. 16. Thuanus l. 11. Adrianus l. 13.

Cette nouvelle si peu attendûe jetta le Pape & ses neveux dans la consternation; car ils se voyoient par là non seulement déchûs de leurs hautes espérances, mais encore exposés au ressentiment du Roy d'Espagne, qui se vengeroit tôt ou tard. Ils firent des plaintes ameres à l'Ambassadeur de France & au Cardinal de Tournon, qui leur répondirent que sa Sainteté avoit consenti à la Treve aux conditions qu'elle s'étoit faite, & qu'aprés tout on avoit eu soin de l'y comprendre.

Cette réponse ne les satisfit point, prétendant qu'avant que de terminer une affaire de cette importance, & qui pouvoit avoir de fâcheuses suites pour eux & pour leur Maison, on avoit dû les en avertir. Le Cardinal Caraffe écrivit sur le champ une lettre tres-forte au Duc de Some, qu'il avoit envoyé à la Cour de France depuis la négotiation de Ruxellaio, le conjurant de ne rien oublier, pour rompre le Traité de Tréve avant qu'il fût ratifié. Il la lût au Roy, sur qui il remarqua

en

en la liſant qu'elle faiſoit grande impreſſion: mais le Connétable & les autres du Conſeil, qui avoient improuvé la Ligue, repréſentérent au Roy ſi vivement les avantages, qu'il tiroit de la Tréve de la maniére qu'elle avoit été faite, & le tort, qu'il feroit à ſa réputation, s'il la rompoit, qu'ils le confirmérent dans la réſolution de l'accepter.

Cependant comme le Pape doutoit beaucoup du ſuccés de cette tentative, il s'aviſa de faire en cette occaſion un perſonnage, qui ne répondoit guéres à ſes véritables intentions. Ce fut d'envoyer deux Cardinaux Légats, l'un à l'Empereur & au Roy d'Eſpagne, & l'autre au Roy de France, pour les féliciter ſur la Tréve, & les exhorter à entrer en négotiation pour une paix parfaite. Le Cardinal Scipion Robiba ſujet de l'Empereur fut envoyé vers ce Prince, & le Cardinal Caraffe à la Cour de France.

Palavicin. ex Actis Conſiſtorialibus.

Le deſſein du Pape étoit en ſe faiſant Médiateur entre ces Princes, qui dans le fond ſouhaitoient la paix, de ſe mettre par cette qualité à couvert de ce qu'il avoit à craindre des Eſpagnols: mais comme il avoit peu d'eſpérance que l'Empereur acceptât ſa médiation, le Cardinal Caraffe eut des inſtructions ſecretes, ſuivant leſquelles, au cas que ce premier moyen ne reuſſit pas, il devoit n'épargner ni promeſſes, ni ſollicitations, ni préſens à la Cour de France, pour faire renoncer le Roy à la Tréve, & l'engager à confirmer le Traité de Ligue fait par le Cardinal de Lorraine.

De ces deux différentes Inſtructions, celle qui étoit commune aux deux Légats pour la paix, fut miſe dans le Regiſtre du Pape, la ſecrete ne fut pas enregiſtrée: & ce fut dans la ſuite un des moyens, dont on ſe ſervit ſous le Pontificat ſuivant, pour perdre le Cardinal Caraffe; car on luy fit un crime capital, d'avoir contre les ordres du Pape qui paroiſſoient dans les Regiſtres, incité le Roy de France à porter la guerre en Italie: tant c'eſt une choſe délicate de manier les affaires des Princes, lors même qu'on les conduit ſelon leurs intentions.

Le Pape en ſuivant ſon génie impérieux, & pour ne pas faire paroître de crainte, avoit donné ordre au Cardinal Robiba de parler avec fermeté à l'Empereur & au Roy d'Eſpagne, & de leur déclarer que ſa Sainteté étoit réſolue de ſe ſervir de tous les moyens, que ſa puiſſance ſpirituelle luy mettoit en main, contre celuy des deux partis, qui refuſeroit d'entendre à la paix dans la conjoncture des preſſans dangers, où ſe trouvoit l'Europe Chrétienne par les armes des Infideles, & la Religion par l'audace des héretiques.

Les deux Légats ne partirent pas ſi-tôt, parce que le Cardinal Caraffe vouloit mener avec luy en France Pierre Strozzi, qui par ſes grands ſervices, & en qualité de proche parent de la Reine, avoit beaucoup de crédit à la Cour, & qui étant grand ennemi des Eſpagnols & du Duc de Florence, étoit capable de le bien ſeconder dans ſon deſſein. Ce Général à la priere du Pape étoit alors occupé à fortifier les ports de Civita Vecchia, Nettuno, & la forteresſe de Paliano, que ce Pontife avoit ôtée aux Colonnes, pour la donner à ſon neveu le Comte de Montorio. Le prétexte, qu'il prenoit, pour fortifier cette place, étoit de ſe mettre en ſeureté contre les entrepriſes des Colonnes; mais c'étoit en effet pour couvrir la frontiére de l'Etat Eccléſiaſtique contre le Royaume de Naples: & dés qu'elle fut en état de défenſe, le Cardinal Caraffe partit avec Strozzi. Le Cardinal Robiba ſe mit auſſi en chemin quelque temps aprés; mais il eut ordre de marcher fort lentement.

Le Cardinal Caraffe arriva à Marſeille eſcorté de huit galéres, partie de France, partie du Pape, commandées par Paul Jourdan des Urſins; & ſe rendit à la Cour avec un équipage magnifique. Il y fut reçû avec de grands honneurs, & propoſa d'abord au Roy la médiation du Pape pour la paix, & pour le rétabliſſement du Concile, non pas à Trente, mais à Rome dans le Palais de Latran. Le Roy accepta l'offre ſans héſiter, & promit de faire partir les Evêques de France, dés que le Concile ſeroit convoqué. Il faiſoit ces avances d'autant plus volontiers, qu'il ſe doutoit bien que l'Empereur ne voudroit pas du Pape pour Médiateur.

Dans les Lettres du Cardinal Farnete au Comte de Montorio Duc de Paliano ſon fréte, du 20. de Juin & du 17. de Juillet 1564.

Dés que le Cardinal eut tiré cette parole du Roy, il en parla à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & luy dit qu'il pouvoit mander à ſon Maître qu'il ne tiendroit qu'à luy que la paix ne fût parfaitement rétablie en Europe; que les deux Princes n'avoient plus qu'à expoſer leurs prétentions à ſa Sainteté, afin qu'elle en décidât, & qu'on s'en tint à ſon jugement. L'Ambaſſadeur répondit qu'il étoit aſſûré des bonnes intentions de ſon Maître pour la paix: & dit même que comme le Duché de Milan étoit la principale ſource de la guerre, l'Empereur conſentiroit à y renoncer pour luy & pour ſes ſucceſſeurs, pourveu que le Roy de France rendît au Duc de Savoye & aux autres Princes intéreſſez tout ce qu'il avoit pris ſur eux.

Le Pape n'eut pas plûtôt appris la réponſe du Roy, qu'il s'en fit grand honneur dans le Conſiſtoire. Il y fit lire les lettres du Légat, & luy écrivit, pour luy ordonner de travailler avec application à conſommer une ſi importante affaire: mais en même temps il luy manda les nouveaux ſujets de défiance qu'il avoit des Eſpagnols, & ce qu'il ſçavoit de leurs mauvais deſſeins contre ſa perſonne & contre le Saint Siége.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 27. de Juin.

En effet depuis le départ du Cardinal il s'étoit paſſé diverſes choſes, qui diſpoſoient beaucoup plus les eſprits à la guerre qu'à la paix.

Le Duc d'Albe étoit venu au Royaume de

Naples fort inquiet & fort chagrin des fortifications que le Pape faiſoit faire à Paliano & en d'autres lieux de la frontiére : & s'il avoit eu les vieilles bandes Eſpagnoles qui étoient en Toſcane & dans le Piémont, il s'y ſeroit oppoſé : mais ne ſe trouvant pas aſſez fort, il n'oſa l'entreprendre, & ſe contenta de faire de nouvelles levées à tout événement.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 27. de Juillet.

Ces préparatifs inquiétérent le Pape, qui de ſon côté n'étoit pas fort prêt, & n'avoit plus auprés de luy ni le Cardinal Caraffe, ni Strozzi, ſur leſquels il comptoit le plus pour la conduite de la guerre. Il fit de grandes plaintes du Duc d'Albe dans le Conſiſtoire. Il dit qu'on voyoit par toute la conduite de ce Duc qu'il vouloit prendre la protection des Colonnes juſtement excommuniez par le Saint Siége : & que pour luy il ne ſouhaitoit que la paix. Il déclara aux Ambaſſadeurs des Princes, qui étoient préſens, que quand on voudroit, il établiroit une Congrégation de Cardinaux, pour travailler de concert avec le Duc d'Albe à un accommodement : mais il arriva en même tems une choſe, qui aigrit les eſprits de part & d'autre plus que jamais.

Un meſſager à pied du Marquis de Saria Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome paſſant par Terracine pour aller à Naples, fut arrêté par le Gouverneur, & envoyé ſecrétement pendant la nuit ſous bonne garde au Comte de Montorio, qui depuis quelque temps avoit pris le titre de Duc de Paliano. Des lettres en chiffre, qu'on avoit enlevées au meſſager, furent dechiffrées, & il ſe trouva que Garcie Laſſo de Véga Agent du Roy d'Eſpagne, preſſoit dans ces lettres le Duc d'Albe d'entrer au plûtôt à main armée ſur les Terres du Pape, pendant qu'il n'avoit pas encore de troupes pour ſe défendre.

Sur cela on arrêta & on mit en priſon Jean Antoine de Taſſis Général des Poſtes de l'Empereur : & dans le temps que le Marquis de Saria étoit à l'audience du Pape, pour ſe plaindre de l'affront fait à ce Seigneur, & de l'enlevement du Meſſager, on ſe ſaiſit encore de Garcie Laſſo dans l'Antichambre du Pape, & on le conduiſit auſſi en priſon. L'Ambaſſadeur ayant appris en ſortant cette nouvelle inſulte, voulut retourner au Pape : mais on luy refuſa l'entrée du cabinet. Il ſe retira fort en colere, & s'emporta juſqu'aux plus terribles menaces.

Le Pape, qui vit bien qu'aprés des coups de ſi grand éclat, les Eſpagnols ne le ménageroient plus, en fit encore un autre, pour marquer qu'il ne les craignoit point, ou pour les faire craindre eux-mêmes. Il ſe fit préſenter dans un Conſiſtoire par Aléxandre Pallanrieri ſon Procureur Fiſcal une Requête, où il étoit expoſé, que les Miniſtres de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne & en particulier le Duc d'Albe, machinoient & faiſoient ouverrement des entrepriſes contre l'Etat Eccléſiaſtique, & contre Rome même;

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 27. Juillet 1556.

que non ſeulement ils recevoient & protégeoient les Colonnes, tout excommuniez, & tout coupables qu'ils étoient de crime de leze-Majeſté, & qu'ils leur fourniſſoient de l'argent & des Capitaines : mais encore qu'ils ſe préparoient à entrer à main armée ſur les Terres de l'Egliſe, que cette conduite duroit depuis ſi long temps, qu'on ne pouvoit douter qu'elle ne fût autoriſée par l'Empereur & par le Roy d'Eſpagne, & qu'on en avoit des preuves, qui ſeroient produites en temps & lieu ; que tout cela étoit directement contraire aux ſermens faits par ces Princes en recevant l'Inveſtiture du Royaume de Naples, dont le Pape étoit le Seigneur Suſerain. Sur quoy le Procureur Fiſcal requit que ſa Sainteté nommât des Cardinaux, pour examiner cette affaire, & que ſur les preuves, qu'il fourniroit, il fût déclaré que le Roy d'Eſpagne & l'Empereur & leurs Miniſtres avoient encouru l'excommunication ; que ces deux Princes étoient déchûs de la poſſeſſion du Royaume de Naples ; que les peuples étoient abſous du ſerment de fidelité qu'ils leur avoient fait, & que le Thrône de Naples étoit vacant. Le Pape reçût la Requête, & dit qu'il en délibéreroit.

Il n'en demeura pas là. Dans les lettres interceptées il étoit fait mention d'Aſcagne Corneo neveu du Pape Jules III. comme d'un de ceux avec qui le Duc d'Albe entretenoit intelligence. Il fut mandé par le Pape : mais ſur l'avis du Cardinal Corneo ſon frere, qui luy fit ſçavoir qu'il n'y avoit point de ſeureté pour luy à Rome, il s'échapa, & ſe ſauva au Royaume de Naples. Le Pape fâché de l'avoir manqué, s'en prit au Cardinal, & le fit mettre au Château Saint Ange, & confiſquer tous les biens de l'un & de l'autre.

Le Duc d'Albe, qui n'étoit pas encore en état d'attaquer le Pape, voulut ſe donner loiſir, pour le faire à coup ſeur : & ne ſçachant pas, ou faiſant ſemblant d'ignorer la Requête du Procureur Fiſcal, envoya à Rome Jules de Tolfa Comte de Saint Valentin, pour faire ſes plaintes au Pape ſur l'indigne traitement, qu'il avoit fait aux Miniſtres de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne, & pour tâcher d'obtenir au moins qu'on remît en liberté Garcie Laſſo : & dans le même temps le Marquis de Saria demanda ſon audience de congé, pour ſe retirer de Rome.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 2. d'Août.

Le Comte de Saint Valentin fut tres-mal reçû du Pape, qui même en luy parlant, s'emporta un peu plus qu'il ne convenoit à la modération d'un Souverain Pontife ; & il ne luy donna point d'autre réponſe, ſinon qu'il feroit au plûtôt ſçavoir ſes intentions au Duc d'Albe.

En effet aprés avoir communiqué aux Cardinaux ce que luy avoit dit le Comte de Saint Valentin, & ce qu'il avoit réſolu de répondre au Duc, il luy envoya Dominique Nério, & le chargea de réfuter avec fermeté tout ce qui luy avoit été dit par le Comte de

Dans le Conſiſtoire du 7 d'Août.

Saint Valentin, & en particulier ce qui concernoit la prison de Garcie Lasso, sçavoir qu'on n'avoit point violé le droit des gens en l'arrêtant, ainsi que le Duc le prétendoit, parce que Lasso luy-même l'avoit violé le premier, n'étant pas permis à un Agent d'un Prince étranger de cabaler contre celuy à qui il est envoyé, ainsi qu'il avoit fait.

Le Duc d'Albe écouta Nério avec plus de sang froid, que le Pape n'avoit entendu le Comte de Saint Valentin: mais ayant été informé sur ces entrefaites de la Requête présentée dans le Consistoire par le Procureur Fiscal contre l'Empereur & le Roy d'Espagne, & que le Pape l'avoit reçûë, il en fit un nouveau sujet de plaintes, & envoya Pirrho Loffredi Gentilhomme Napolitain, pour représenter au Pape qu'il poussoit à bout ces deux Princes par une conduite si violente, & pour en demander satisfaction à luy & au Sacré Collége, & il donna ordre à cet Envoyé, si on ne la luy accordoit pas dans quatre jours, de sortir de Rome.

Loffredi ayant exposé sa commission, le Pape luy répondit que le terme qu'il luy prescrivoit, étoit bien court, pour terminer une affaire de si grande importance; qu'il luy falloit quelque tems, pour y penser, & en délibérer avec les Cardinaux, & que luy-même, qui étoit chargé pour eux d'une lettre de la part du Duc d'Albe, auroit à peine dans l'espace de quatre jours le loisir de la leur communiquer.

Le Pape ne pensoit qu'à gagner du temps, & à suspendre les choses jusqu'à l'automne qui approchoit, & jusques à ce que les troupes, que le Cardinal Caraffe luy faisoit espérer de France, fussent en état de venir à son secours. Il fit si bien que Loffredi contre l'ordre exprés qu'il en avoit, se laissa persuader de demeurer à Rome bien au delà du terme marqué.

Dans les Actes Consistoriaux du 4. Septembre 1556.

Le Pape tint le Consistoire le quatriéme de Septembre, où furent lûës les lettres du Duc d'Albe aux Cardinaux, & l'on y délibéra sur divers moyens de pacifier les choses: mais on apprit le lendemain que le Duc d'Albe, sans s'embarrasser de la condescendance de son Envoyé, qui avoit passé ses pouvoirs, étoit sorti de Naples avec des troupes dés le premier jour du mois, s'étoit emparé de Ponte-corvo & de Frosinoné, & avoit fait enlever grand nombre de bestiaux sur les Terres de l'Eglise.

Dans ceux du 6. de Septembre.

Le Pape sur cette nouvelle assembla les Cardinaux, déclama fortement contre le Duc, fit venir Loffredi, luy reprocha que son maître, sous prétexte de traiter à l'amiable avec luy, luy avoit fait une trahison contre le droit des gens, menaça cet Envoyé de luy faire couper la tête, & le fit mener sur le champ au Château Saint Ange.

Le Pape en usoit avec cette hauteur sur les asûrances, qu'il recevoit du Cardinal Caraffe du succés de sa négotiation en France, où malgré l'opposition du Connétable & de l'Amiral de Coligni son neveu, la faction de la maison de Guise appuyée de la Duchesse de Valentinois & de la Reine, l'emporta, & fit enfin résoudre le Roy à soûtenir le Pape. Ce Prince fut bien aise que le Duc d'Albe eût commencé les hostilitez, parce que cela le mettoit en droit de dire, que les Espagnols ayant attaqué le Pape, ils avoient les premiers rompu le Traité de Tréve, où le Saint Siége étoit expressément compris. Thuanus l. 22. & alii.

Le Cardinal Robiba, qui étoit arrivé à Mastrick, eut ordre du Cardinal Caraffe de ne pas passer outre: & le prétexte de son rappel fut que le Pape appréhendoit qu'on ne l'arrêtât à Bruxelles par représailles, & pour l'obliger de rendre les Agens Espagnols, qu'on avoit empriſonnez à Rome. Ce Nonce reprit la route d'Italie; & le Cardinal Caraffe étant parti en même temps de France vers la fin d'Aoust, ils arrivérent tous deux ensemble à Rome au mois de Septembre.

L'arrivée du Cardinal Caraffe réjoüit fort le Pape, qui avoit grand besoin de luy pour se rasûrer. Il apporta une grosse somme d'argent, que le Roy luy avoit fait donner, & les bandes Gasconnes qui étoient dans l'Isle de Corse, eurent ordre de passer incessamment à Rome. En même temps arriva Monsieur de Strozzi qui avoit été fait Maréchal de France, & aprés luy Monsieur de Montluc à la tête d'une partie des troupes Françoises de Toscane, avec asûrance qu'il seroit bien-tôt suivy d'une armée sous les ordres du Duc de Guise. Commentaires de Montluc, l. 4.

La présence de ces deux Généraux étoit fort nécessaire à Rome, où tout étoit en confusion, parce qu'il ne s'y trouvoit personne, qui eût ou assez d'autorité, ou assez d'habileté, pour faire la distribution des quartiers & des milices. Ils donnérent pour cela tous les ordres nécessaires: mais ils n'étoient pas en état de tenir la campagne contre les Espagnols. Montluc alla retirer de Tivoli François des Ursins, qui y commandoit cinq Enseignes Italiennes, parce qu'on ne croyoit pas cette place en état de résister au Duc d'Albe, qui s'en saisit aussi-bien que de plusieurs autres postes aux environs de Rome. Anagnie fit quelque résistance: mais la garnison, aprés avoir soûtenu un assaut, sortit la la nuit, & passa heureusement & avec peu de perte au travers du Camp ennemi. Nettuno ville appartenante aux Colonnes se révolta contre la garnison, la tailla en piéces, & se rendit au Duc d'Albe. Ce Duc voyant que tout luy réüssissoit, alla mettre le siége devant Ostie, que le Marechal de Strozzi tâcha en vain de secourir. Elle fut prise au mois de Novembre aprés une vigoureuse defense; & un grand nombre d'Espagnols périrent au siége. Thuanus Liv. 22.

An. 1556.

Tant de pertes inquiétoient fort le Pape & les Romains: mais le peu de troupes qu'avoit le Maréchal Strozzi, & la timidité de

Camille des Urſins qui commandoit celles de l'Egliſe, & qui ne jugeoit pas qu'il fût à propos de les faire ſortir en campagne, empêchoient qu'on ne s'oppoſât aux progrez de l'ennemi. Cependant nonobſtant l'animoſité qui paroiſſoit de part & d'autre, on parla d'une négotiation. Le Pape y conſentit à deſſein de gagner du temps, & le Duc d'Albe à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, & pour mettre en défenſe les frontiéres du Royaume de Naples, ſur les avis qu'il recevoit de la marche de l'armée de France ſous les ordres du Duc de Guiſe: mais aprés divers pourparlers, où un parti tâchoit de tromper l'autre, tout ſe termina d'abord à une Tréve de dix jours par l'entremiſe du Cardinal Santafioré. Il s'en fit une autre de quarante jours aprés une conférence entre le Cardinal Caraffe & le Duc d'Albe: & dans cet intervale on envoya un projet de paix au Roy d'Eſpagne.

Commentaires de Montluc l. 4.

Durant ce temps-là la guerre ſe faiſoit auſſi dans la Toſcane, où Montluc, aprés avoir pris congé du Pape, étoit allé prendre le commandement, à la place de Monſieur de Soubiſe, que le Roy avoit rappellé.

L'activité de Montluc y donna beaucoup d'exercice aux Eſpagnols. Il fit diverſes actions de vigueur: mais nulle fort conſidérable, faute d'avoir aſſez de troupes. Il ménageoit beaucoup le Duc de Florence, & ne permettoit point à ſes ſoldats de courir ſur ſon Ducbé, pour ne pas contraindre ce Prince à augmenter ſes troupes, par le moyen deſquelles il auroit pû cauſer une diverſion incommode au Duc de Guiſe aprés ſon arrivée. Ainſi tous les petits combats ſe donnoient dans l'étenduë de l'Etat de Sienne.

Cependant le Roy d'Eſpagne travailloit ſecrétement à faire rentrer les Farnéſes dans ſon parti: & pour en venir à bout, il leur offroit de leur céder la ville de Plaiſance, qui avoit été le ſujet de la quérelle entre eux & Charles V. à condition toutefois qu'il garderoit la citadelle, au moins pendant quelque temps.

Les Farnéſes par le Traité conclu l'an 1552. pour la ſuſpenſion d'armes entre eux & le Roy d'une part, & le Pape Jules III. & l'Empereur de l'autre, devoient aprés deux ans être libres de tout engagement avec la France. Ce terme étoit paſſé il y avoit long-temps, & cependant tous les revenus, qu'ils avoient dans les terres de la maiſon d'Autriche demeuroient ſaiſis. D'ailleurs ils n'étoient pas contens du Pape, qui leur étant redevable de ſon Exaltation, n'avoit pas pour eux toute la conſidération qu'ils en attendoient: & c'étoit un effet de la jalouſie du Cardinal Caraffe & des autres neveux du Pape, auſquels le mérite du Cardinal Alexandre Farnéſe faiſoit ombrage.

Se trouvant dans cette diſpoſition, ils écoutérent les propoſitions du Roy d'Eſpagne, & ne trouvérent pas même ſur cela beaucoup d'oppoſition ni du côté de la France, ni du côté du Pape, parce qu'ils répréſentérent au Roy que, quoy qu'il arrivât, ils ne prétendoient pas ſe declarer contre luy, & que d'ailleurs cet accommodement luy rendroit les troupes, qu'il étoit obligé d'entretenir dans le Parmeſan, de peur que les Eſpagnols ne s'en ſaiſiſſent: & pour ce qui eſt du Pape, ce Traité ne devoit pas luy déplaire non plus, parce que Plaiſance étant rendüe aux Farnéſes, qui étoient Feudataires du Saint Siége, elle luy étoit en même temps reſtituée à luy-même, qui en étoit le Seigneur Suzerain. En effet ſi les Farnéſes ſe ſont étoient demeurés là, on n'auroit pas eu beaucoup de ſujet de ſe plaindre d'eux: mais aprés s'être détachés de la France, ils s'unirent ſi étroitement à l'Eſpagne, que nos Rois n'eurent point depuis d'ennemis plus déclarés.

Les Farnéſes ayant fait leur accommodement avec le Roy d'Eſpagne, le Pape & le Roy n'eurent plus dans leur parti aucun des Princes d'Italie un peu conſidérables, excepté le Duc de Ferrare; car pour ce qui eſt des Vénitiens, quelques inſtances que l'on fit aupres d'eux de la part de la France & du Saint Siége, ils ne voulurent jamais ſe départir de la neutralité.

Ce qui encouragea le Duc de Ferrare à demeurer uni avec la France, fut l'arrivée du Duc de Guiſe en Italie avec une aſſez puiſſante armée au commencement de l'année 1557.

An. 1557.

Dans la revûë qui s'en fit quelque temps aprés proche de Rimini en préſence du Cardinal Caraffe, elle ſe trouva de plus de vingt mille hommes. Il y avoit cinq cens hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie légere, cinq mille Suiſſes commandez par René Marquis d'Elbœuf, quatre mille Griſons, ſept mille fantaſſins François ſous les ordres de Jacques de Savoye Duc de Nemours, quelques Enſeignes Italiennes, & beaucoup de jeune Nobleſſe volontaire. Les principaux Commandans ſous le Duc de Guiſe, outre ceux que je viens de nommer, étoient les ſieurs de Cipierre, & de Tavanes, le Duc d'Aumale, Jacques de la Broſſe, François de Cléves, François de Vendôme Vidame de Chartres, & Joſeph Boniface ſieur de la Molle. Belcar l. 27.

Le Duc de Guiſe étoit arrivé dans le Piémont dés le mois de Janvier, & ſuivant les ordres, qu'il en avoit, il délibéra avec le Maréchal de Briſſac & les autres Généraux ſur ce qu'il y avoit à faire de meilleur dans la ſuite pour le ſervice du Roy.

Le Maréchal fut d'avis qu'on portât la guerre dans le Duché de Milan, & raiſonna fort juſte ſur ce ſujet. Il dit qu'il falloit enviſager la principale intention du Roy, qui étoit de ſecourir le Pape, & de délivrer les Terres de l'Egliſe de l'armée Eſpagnole; que l'attaque du Milanez produiroit infailliblement cet effet; que la ville de Milan, où les Eſpagnols n'avoient preſque point de troupes, ouvriroit ſes portes, comme elle avoit Commentaires du Baron du Villars. l. 2.

toûjours fait au parti le plus fort dans les guerres des précédens Regnes ; que la plûpart des autres villes, qui n'étoient pas mieux fournies, ſuivroient ſon exemple ; que Monſieur de Salvoiſon Gouverneur de Caſal avoit une intelligence toute prête à éclater dans Alexandrie, une des plus conſidérables villes du Milanez ; & il fit amener au Duc de Guiſe par le Sécrétaire de Salvoiſon un de ceux avec qui ce Seigneur avoit traité. Il ajoûta que, quelque fortifié que fût le Château de Milan, on avoit aſſez de troupes pour le forcer, quand on ſeroit maître de la ville, & que, de quelque maniére que cette entrepriſe réüſſît, on viendroit toûjours à bout de ce qu'on prétendoit, en obligeant le Duc d'Albe de venir au ſecours du Milanez, & de laiſſer le Pape en repos, qui reprendroit ſans coup férir tout ce que le Général Eſpagnol avoit pris ſur luy depuis quelques mois ; qu'il étoit moralement impoſſible de réüſſir dans le Royaume de Naples, ſans être maître du Milanez ; qu'on devoit en être tres-perſuadé par les funeſtes expériences, qu'en avoient faites Charles VIII. Loüis XII. & François I. que ſi l'entrepriſe de Milan réüſſiſſoit, Genes ſeroit un nouveau fruit de cette conquête ; que la famine y étoit actuellement ; que la Flotte de France n'en auroit pas plûtôt bloqué le port, que cette place ſeroit reduite à l'extrémité, & obligée de ſe rendre ; qu'on éviteroit, en prenant ce parti, les fatigues d'une longue marche, qui affoiblitoit beaucoup l'armée, ſans parler des ravages que les maladies, cauſées par les chaleurs exceſſives de la Campagne de Rome y feroient infailliblement, & qui peut-être la mettroient entiérement hors d'état de rien entreprendre : ſur quoy il conclut à l'employer contre le Milanez.

Le Duc de Guiſe voyant que la plus grande partie du Conſeil penchoit vers cet avis, demeura d'accord de la ſolidité de ces réfléxions, & n'eut que deux raiſons à y oppoſer. La premiére, l'ordre exprés qu'il avoit du Roy de marcher droit à Rome. La ſeconde, qu'il y avoit à craindre que le Pape déja fort ébranlé par les malheureux ſuccez du commencement de la guerre, ne fît ſa paix avec le Duc d'Albe, ſous prétexte qu'au lieu de venir à ſon ſecours ſuivant le Traité, on s'amuſoit à faire des conquêtes au profit de la France, & que ſi cela arrivoit, le Roy ſe trouveroit ſeul chargé du riſque & de la dépenſe d'une terrible guerre.

Sur ce partage des ſentimens il fut réſolu de commun accord qu'on envoyeroit au Roy le Baron du Villars avec les mémoires contenant ce qui avoit été propoſé de part & d'autre. Comme ce Baron étoit entiérement dans les ſentimens & dans les intérêts du Maréchal, il appuya fort ſon avis, & ébranla beaucoup le Roy. Le Connétable, en préſence duquel il fit le rapport, le ſoûtint : & peu s'en fallut qu'il ne fût dépêché ſur le champ, pour porter l'ordre au Duc de Guiſe d'attaquer de concert avec le Maréchal de Briſſac le Piémont Eſpagnol & le Milanez : mais le Cardinal de Lorraine, qui avoit été averti de tout par un courrier particulier du Duc, fit ſuſpendre le départ du Baron, parla au Roy en particulier au ſortir du Conſeil, & fit agir la Reine & la Ducheſſe de Valentinois. Elles agirent ſi bien, qu'elles le confirmérent dans ſon premier deſſein, & que le courriet du Duc de Guiſe luy fut renvoyé la nuit même, avec l'ordre de conduire l'armée à Rome. Mais comme elles appréhendoient que, ſi du Villars voyoit le Roy avant qu'il eût déclaré les ordres envoyez au Duc de Guiſe, il ne le fît de nouveau changer de ſentiment, elles firent en ſorte qu'il commandât au Connétable & aux autres Miniſtres de venir tenir le Conſeil dès le grand matin.

Tout ce manége ne pût être ſi ſecret, que le Maréchal de Saint André, qui étoit dans le parti du Connétable, n'en fût informé. Il envoya querir du Villars à neuf heures du ſoir, & luy découvrit toute l'intrigue. Dans le peu d'eſpérance qu'il y avoit à rompre ce coup, il luy conſeilla de ſe trouver dans l'appartement du Roy, avant le jour tout botté & tout prêt à monter à cheval, & de l'attendre au ſortir de ſa chambre, comme pour recevoir ſes derniers ordres, & de faire encore un effort ſur ſon eſprit avant qu'il entrât au Conſeil.

Le Roy fut fort ſurpris de le trouver là, & beaucoup plus encore, lors qu'il le vit inſtruit du départ du courier du Duc de Guiſe, & des ordres qu'il portoit. Le Baron luy parla de nouveau tres-fortement ſur le danger de la réſolution qu'on avoit priſe. Le Roy luy parut ébranlé ; mais ſans s'expliquer davantage, il luy dit qu'il le dépêcheroit auſſi-tôt aprés le Conſeil, & qu'il ſeroit content de luy.

Ce Prince étoit trop engagé, & avoit honte de tant de variations ſur cette affaire. Ainſi l'on s'en tint au parti, qu'on avoit pris : & pour adoucir le chagrin du Maréchal de Briſſac, on luy fit par les mains du Baron du Villars une remiſe de vingt mille écus, dont il avoit grand beſoin ; car par le moyen du Cardinal de Lorraine toutes les dépenſes tournoient du côté de l'armée du Duc de Guiſe, pour laquelle on n'épargnoit rien.

En attendant le retour des courriers, le Duc de Guiſe occupa ſes troupes, premiérement à une tentative ſur le pont de Sture, qui ne réüſſit point, & puis ſur Valence, qui fut emportée en trois jours, nonobſtant la force de la place & la nombreuſe garniſon, qui la défendoit. Vie du Duc d'Albe l. 5.

Le Cardinal Madruce Evêque de Trente, & Gouverneur du Milanez, luy en envoya auſſi-tôt demander la reſtitution au nom du Roy d'Eſpagne, ſe fondant ſur la Tréve, qui étoit entre les deux Rois : A quoy le Duc de Guiſe répondit que le Duc d'Albe l'avoit rompüe dès l'année précédente, en prenant

Mémoires du Baron du Villars l. 8.

les villes du Pape, qui étoit compris dans la Tréve.

Dés que le Duc de Guiſe eut reçû ſes derniers ordres par le courrier qu'il avoit envoyé, il ſe mit en marche vers la Romagne: & le Maréchal de Briſſac, pour luy rendre le chemin plus libre, paſſa le Pô à Valence avec dix mille hommes, comme s'il eût voulu marcher à Milan. Le Marquis de Peſcaire, qui s'étoit avancé vers le Plaiſantin, pour diſputer le paſſage au Duc de Guiſe, fut obligé de retourner ſur ſes pas, afin de couvrir le Milanez.

Le Maréchal ne laiſſa pas de faire encore de nouvelles inſtances, & propoſa d'envoyer un courrier au Roy; pour luy expoſer de nouveau les raiſons, dont le Duc luy-même reconnoiſſoit la force: mais il ne fut point écouté: & aprés que chacun eut dit ſon ſentiment ſur la route qu'on devoit faire tenir à l'armée, le Duc ſe mit en marche par Lomelline. Le Marquis de Peſcaire luy voyant prendre cette route, crût encore qu'il en vouloit à Milan. C'eſt pourquoy il ſe retira auſſi-tôt ſous cette Capitale: & le Duc tournant tout à coup à droite, continua ſa route vers le Plaiſantin & le Parmeſan.

Dans les Lettres du Duc de Parme à Marguerite ſa femme, du 6. & du 13. de Fevrier 1557.

Le Cardinal Madruce fit tout ce qu'il pût, pour engager le Duc de Parme à s'oppoſer au paſſage de l'armée Françoiſe: mais il luy repreſenta que ce ſeroit à luy une grande & fort inutile témérité, veu le peu de troupes qu'il avoit; que d'ailleurs le Milanez étant auſſi peu en défenſe qu'il l'étoit alors, ce qu'il y avoit le plus à ſouhaiter, etoit que cette armée s'en éloignât. Il eut peine à luy faire agréer ces raiſons: mais le Roy d'Eſpagne approuva depuis la conduite, que le Duc de Parme avoit tenüe en cette occaſion.

Ainſi les troupes Françoiſes ayant paſſé le Plaiſantin & le Parmeſan, arrivérent ſans oppoſition à Rhégio. Le Duc de Ferrare accompagné du Cardinal Caraffe y vint conférer avec le Duc de Guiſe, qui, ſuivant l'ordre qu'il en avoit du Roy, & conformément au Traité fait avec ce Prince, luy offrit le commandement de l'armée, qu'on ſçavoit bien qu'il n'accepteroit pas. On remit encore ſur le tapis l'attaque du Milanez. On propoſa de faire le ſiége de Pavie, ou celuy de Crémone: mais on s'en tint au premier deſſein d'aller à Rome. Le Duc de Ferrare demeura dans ſes Etats avec ſes troupes, à cauſe de la défiance qu'il avoit du Duc de Parme; & le Duc de Guiſe avec le Cardinal Caraffe continua ſon chemin vers Bologne.

Belcar. l. 27. Le Duc fut fort ſurpris de ne trouver aucunes troupes du Pape pour joindre aux ſiennes, ni aucuns préparatifs de guerre, & en fit de grandes plaintes au Cardinal. Il s'excuſa ſur ce que le Pape avoit beſoin de ſes troupes ſur les frontiéres du Royaume de Naples, & l'aſſûra qu'il y avoit actuellement un corps de dix mille hommes dans la Marche d'Ancone prêt à marcher, dés que l'armée Françoiſe ſeroit arrivée à Rome.

Le Duc, qui commençoit à ſe défier beaucoup du Cardinal & des autres neveux du Pape, fit ſemblant de ſe contenter de ces raiſons. Il continua ſon chemin par la Romagne, & arriva enfin à Rome le Mardy gras. On luy prodigua les honneurs, & ſon entrée à Rome fut une eſpéce de triomphe: mais il y trouva peu de troupes; & il s'en falloit beaucoup que le Pape eût exécuté à cet égard le Traité fait avec le Roy. An. 1557.

Sur le chagrin que le Duc en témoigna, le Pape luy apporta diverſes excuſes, & interpréta l'article par lequel il devoit fournir quinze mille hommes de pied & mille chevaux pour cette guerre. Il dit qu'il avoit compris dans ce nombre les garniſons des villes & des Fortereſſes de l'Etat Eccléſiaſtique, & qu'il n'avoit pas prétendu s'obliger à mettre tant de troupes en campagne; qu'il l'auroit fait néanmoins, ſi ſes finances avoient pû ſuffire à la levée & à l'entretien d'une ſi grande armée; que le Roy ne devoit pas exiger de luy une ſi exacte ponctualité, que luy-même avoit été un an à luy envoyer un ſecours, qui auroit dû arriver beaucoup plûtôt, pour empêcher les entrepriſes des Eſpagnols ſur les Terres de l'Etat Eccléſiaſtique; qu'au reſte la conquête du Royaume de Naples ſous les Regnes précédens n'avoit manqué que par les obſtacles que les Papes y avoient apportés; que le Roy n'avoit rien de ſemblable à craindre de ſa part, & que la puiſſance de la France étoit devenuë ſi grande, qu'elle pouvoit ſuppléer à tout le reſte.

Mais pour mieux perſuader le Duc de Guiſe de la ſincérité de ſes intentions, il répondit la Requête préſentée par ſon Procureur Fiſcal au mois de Juillet contre l'Empereur & le Roy d'Eſpagne, & nomma des Commiſſaires, pour proceder contre ces deux Princes. Pluſieurs ſe perſuadérent que cette démarche n'étoit pas trop ſincére, & qu'il ne la faiſoit que pour appaiſer le Duc de Guiſe: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle l'étoit de ſon côté, bien que ſes neveux, que le Duc d'Albe avoit déja commencé de ſéduire, ne la luy fiſſent faire, que pour mieux cacher leurs nouvelles intrigues. Pallavicin. Hiſt. Conc. Trid. l. 14. cap. 4.

Le Pape connoiſſant de quelle importance il luy étoit d'avoir le Duc de Florence dans ſes intérêts, ou du moins de l'engager à la neutralité, traitoit actuellement avec ce Prince du conſentement du Roy, pour le détacher du parti d'Eſpagne. On luy propoſoit pour ſon fils aîné le mariage d'Elizabeth de France fille aînée du Roy: & ce Prince avoit dépêché là-deſſus à Rome Charles de Marillac Archevêque de Vienne. Le Duc de Florence témoigna au Pape par Jean-Baptiſte Ricaſoli Evêque de Cortone, ſa reconnoiſſance pour un ſi grand honneur qu'il penſoit à luy procurer: mais il ajoûta en même temps que ſa ſéparation du parti d'Eſpagne étoit une choſe, qui ne ſe pouvoit pas

faire si brusquement; qu'elle devoit être ménagée peu à peu & à loisir, & qu'il y penseroit sérieusement. Cependant il laissa courir le bruit des offres, qu'on luy faisoit de la part du Pape & de la France: & le Pape, pour intimider le Roy d'Espagne, laissa répandre ce bruit dans Rome même, où l'on parla de ce mariage comme d'une chose conclüe.

La nouvelle en vint au Roy d'Espagne, qui en fut fort allarmé: & c'est ce que le Duc de Florence prétendoit. L'Ambassadeur d'Espagne eut ordre de rompre ce coup à quelque prix que ce fût: & s'il ne le pouvoit faire autrement, d'offrir au Duc la ville de Sienne, à condition d'en faire hommage à la Couronne d'Espagne. Il y avoit long-temps que le Duc un des plus habiles Princes de son siécle visoit à ce but: & il n'étoit entré dans la guerre de Toscane qu'autant qu'il falloit, pour venir à bout de ce dessein. Il accepta l'offre, & il ne fut plus parlé du mariage. Ainsi Sienne & Plaisance, pour lesquelles les Espagnols avoient allumé la guerre dans le cœur de l'Italie, furent sans retour perdües pour eux par le desir de se venger du Pape.

Le peu de préparatifs, que le Duc de Guise avoit trouvé à Rome, fut cause qu'il perdit un mois entier sans rien faire, au lieu que si tout eût été prêt, pour agir lors qu'il y arriva, il l'eut fait avec succez, parce que le Maréchal de Strozzi avec quelques troupes Françoises & celles du Pape avoit déja bien retabli les affaires de ce côté là; car aussi-tôt aprés la retraite du Duc d'Albe au Royaume de Naples, il avoit chassé les Espagnols de presque tous les postés, qu'ils occupoient aux environs de Rome, & avoit repris Tivoli, Ostie, & Nettuno: mais depuis l'arrivée du Duc de Guise, le Duc d'Albe avoit reçû des renforts considérables, & mis toutes les places de la frontiére en défense.

Cela n'empêcha pas toutefois le Duc de Guise de se mettre en campagne vers la my-Avril, & d'aller mettre le siége devant Civitella, place bien fortifiée sur les confins du Royaume de Naples du côté de la Marche d'Ancone.

Dés que le Duc d'Albe en eut reçu la nouvelle, il partit de Naples avec une armée de vingt-quatre mille hommes, & s'approcha de Civitella. Le Comte Santafiore & Charles Loffredi, qui y commandoient, se défendirent avec toute la vigueur possible, & obligérent le Duc de Guise à lever le siége au bout de trois semaines. Il tâcha un peu aprés de réparer en quelques façon cet affront, en se présentant en bataille devant l'armée du Duc d'Albe entre Fermo & Ascoli: mais le Général Espagnol, qui sçavoit que l'armée Françoise s'affoiblissoit tous les jours; que le Duc de Guise s'étoit fort broüillé durant le siége de Civitella avec le Marquis de Monte-bello un des neveux du Pape, & que le Cardinal Caraffe pensoit sérieusement à se réconcilier avec le Roy d'Espagne, ne voulut point exposer au hazard d'une bataille le succés d'une affaire dont il viendroit à bout, en temporisant. Ainsi les deux armées s'éloignérent, & le Duc de Guise fut encore obligé de diminuer la fienne par un détachement de deux mille Suisses & de mille Gascons, pour envoyer du secours au Duc de Ferrare, qui étoit aux prises avec les Seigneurs de Corrégio soûtenus du Gouverneur de Milan, & s'attendoit à avoir bientôt le Duc de Parme sur les bras.

Le Duc de Guise, tres-chagrin de ne pouvoir rien entreprendre digne de cette haute réputation où il étoit en France, & que tout se terminoit à de petits combats avec divers succez, & à prendre & à perdre de petites places, dont les noms étoient à peine connus hors du territoire de Rome, écrivit à la Cour, pour demander des renforts considérables, ou son rappel en France. On ne pouvoit luy accorder le premier, à cause de la grande diversion que les Espagnols faisoient sur les frontiéres des Pays-Bas, ni le second, parce que le Roy se faisoit un point d'honneur de ne pas abandonner le Pape. Il reçût ordre de demeurer en Italie, & de suppléer par son habileté à ce qui luy manquoit. Il fit revenir les Suisses & les Gascons, qu'il avoit envoyés au Duc de Ferrare, quelque besoin que ce Prince en eût alors: & tenant secrets les ordres, qu'il avoit reçûs du Roy, il menaça de se retirer, s'il n'étoit mieux secondé, qu'il n'avoit été jusqu'alors. Il demanda de nouvelles asûrances pour le Traité de Ligue fait avec la France, & réduisit ses demandes à cette alternative, sçavoir qu'on donnât en ôtage au Roy le fils du Duc de Paliano, ou bien qu'on luy livrât Perouse, Ancone, & Civita-Vecchia. Il demanda de plus que le Pape fit des Cardinaux à la nomination du Roy, veu que dans la derniére Promotion qui avoit été assez nombreuse, il n'y avoit eu de François que le seul Jean Bertrandi Garde des Sceaux.

Le Pape fut effrayé de cette menace, & le Cardinal Caraffe ne le fut pas moins; car n'ayant encore rien conclu avec le Duc d'Albe, il voyoit bien que, si le secours de France se retiroit, luy & toute sa famille seroient à la merci des Espagnols. C'est pourquoy, pour appaiser le Duc de Guise, il luy envoya de quoy payer ses troupes, les munitions furent plus exactement fournies, on fit quelques nouvelles levées de soldats, le Pape rappella de l'armée le Marquis de Monte-bello, avec qui le Duc ne pouvoit s'accorder, & il refusa le Tribut presenté de la part du Roy d'Espagne pour le Royaume de Naples. Pour ce qui est des demandes, que le Duc de Guise avoit faites, quelque rudes qu'elles dûssent paroître, on promit de le satisfaire, & aprés quelques délibérations on mit le jeune fils du Duc de Paliano entre les mains du Maréchal Strozzi, qui le conduisit à la Cour de France.

Thuanus l. 19.

Belcar. l. 17.

Dans la Relation de Navagéri.

Dans les Lettres du Cardinal Farnése à Ardinghello du 8. Juillet 1557.

Dans les Actes Consistoriaux du 19. Juin 1558.

Alors le Duc de Guiſe déclara au Pape qu'il avoit ordre de demeurer à ſon ſervice avec l'armé Françoiſe : mais comme elle étoit fort affoiblie par les maladies que les exceſſives chaleurs y cauſoient, il ſe trouva hors d'état de rien entreprendre ſur les frontiéres du Royaume de Naples, & fut contraint de ſe rapprocher de Rome, pour venir au ſecours de Ségni, que Marc Antoine Colonne aſſiégeoit à ſept ou huit lieües de là, & qui fut emporté d'aſſaut avant l'arrivée du Duc.

Paliano étoit auſſi bloqué, & ſerré de fort prés par Antoine Colonne. Le Duc d'Albe y marcha, pour le ſoûtenir, ſur l'avis que le Duc de Guiſe s'avançoit dans la Campagne de Rome : & ce fut ſur ces entrefaites qu'arriva une nouvelle, qui fit un grand changement dans les affaires. C'étoit celle de l'entiére defaite de l'armée Françoiſe auprés de Saint Quentin, comparable par le grand nombre de nobleſſe qui y périt, ou qui y fut priſe, aux plus funeſtes journées, dont il ſoit fait mention dans nôtre Hiſtoire, depuis que les Rois de la branche de Valois étoient ſur le Thrône ; car ce fut la deſtinée de la plûpart de ces Princes, de ſignaler leur Regne par de ſemblables malheurs.

La perte de cette bataille, qui mit le Royaume dans un extrême danger, obligea le Roy à rappeller le Duc de Guiſe avec ſon armée ; & il eut ordre de l'excuſer auprés du Pape, ſur la néceſſité indiſpenſable où il ſe trouvoit d'en uſer ainſi. Ces excuſes furent fort mal reçûës, & le Pape ſe trouva dans un extrême embarras ; mais ſa fermeté, & la modération de Philippe II. à qui l'impatience d'aller prendre poſſeſſion de ſes Etats d'Eſpagne faiſoit ſouhaiter la paix, l'en tirérent avec beaucoup plus d'honneur & d'avantage qu'il n'auroit oſé eſpérer.

Le Cardinal Santafioré fut le premier qui annonça au Duc d'Albe une ſi heureuſe nouvelle par ſon Secretaire Alexandre Placide, & il le pria en même temps de concert avec le Pape, d'accorder la paix au Saint Siége aux conditions qu'on avoit propoſées dès l'année précédente au commencement de la guerre : mais le Duc d'Albe rejetta hautement cette propoſition, & reprocha au Cardinal, qu'il s'oublioit de l'attachement qu'il avoit toûjours eu pour la Maiſon d'Autriche. Il luy manda qu'avant toutes choſes, il vouloit que le Pape fit un aveu public de la faute qu'il avoit faite, de s'être ligué avec les ennemis de l'Eſpagne, & de l'injuſtice avec laquelle il avoit traité ceux qui la favoriſoient, & que de plus, il remît en liberté tous ceux d'entre eux qu'il tenoit encore priſonniers, & les rétablît dans tous leurs biens & dans tous leurs honneurs.

Cette réponſe ayant été portée au Pape, il répliqua qu'il périroit plûtôt, que de ſe ſoûmettre à des conditions ſi indignes de la Majeſté Pontificale ; mais pour ne rien omettre de ce qui pouvoit ſuſpendre au moins la tempête qui le menaçoit, il chargea le Cardinal Trivulce qui étoit alors à Veniſe, d'engager cette République à interpoſer ſon autorité, pour luy procurer une paix honorable.

Il ne pouvoit prendre un meilleur moyen pour réüſſir ; car les Vénitiens s'étant fait depuis long-temps une maxime de politique qu'ils ont toûjours obſervée depuis, d'éloigner la guerre autant qu'ils le pourroient de l'Italie, & de la maintenir en paix, ne pouvoient manquer d'employer leurs bons offices en faveur du Pape, pour éteindre celle cy.

La choſe leur fut d'autant plus facile, que le Roy d'Eſpagne auſſi-tôt aprés ſa victoire, leur avoit envoyé François de Valence Commandeur de Malte, pour leur en faire part, & les aſſurer qu'il ne prétendoit point ſe ſervir d'un ſi favorable événement pour accroître ſes Etats en Italie ; qu'il étoit prêt à faire la paix avec le Pape, & de luy reſtituer tout ce qui avoit été pris ſur luy, dès qu'il ſeroit en diſpoſition d'accepter cet offre à des conditions raiſonnables. Sur quoy le Sénat députa au Duc d'Albe Franciſque Frumento, un des Secretaires de la République, pour l'engager à ſuſpendre les hoſtilitez. Dans la vie du Cardinal Commendon.

Le Duc de Florence qui regardoit auſſi la paix, comme un moyen néceſſaire pour affermir ſa nouvelle domination, n'agit pas moins fortement de ſon côté pour le Pape : mais le Duc d'Albe qui n'étoit pas encore aſſez inſtruit des véritables intentions du Roy ſon maître, paroiſſoit inflexible. Peu s'en fallut même qu'il ne ſurprit Rome dans ce temps-là ; & il ne manqua ſon coup, que par un excès de prudence, ſur quelques faux ſoupçons qu'il eut que ſon entrepriſe étoit découverte.

Cependant l'autorité des Médiateurs, & la crainte qu'il eut d'en faire des ennemis, le firent condeſcendre à une conférence avec le Cardinal Caraffe & les Cardinaux Santafioré & Vrſelli. Elle ſe tint le huitiéme de Septembre à Caves, place qui appartenoit aux Colonnes. An. 1557.

Comme le Duc d'Albe avoit reçû de nouveaux ordres du Roy d'Eſpagne, qui vouloit ſe faire honneur de ſa piété & de ſa générosité envers le Pape, un double Traité fut conclu ſans beaucoup de peine : l'un fut public, & l'autre demeura ſecret ; & le Pape dût être parfaitement content de tous les deux, mais ſur tout du premier. Palavicin. Hiſt. Conc. Trid. l. 14. cap. 14. Ex Archivis Borgheſianis.

Il y fut arrêté que le Duc d'Albe viendroit à Rome, pour rendre au Pape de la part du Roy ſon maître, les ſoûmiſſions & les reſpects que les Princes Chrétiens ont coûtume de rendre au Vicaire de Jeſus Chriſt ; que le Pape les recevroit avec la bonté & l'honnêteté que méritoit un ſi grand Roy ; qu'il renonceroit à la Ligue faite avec la France, & promettroit de reprendre la qualité de Pere commun ; que le Roy Catholique rendroit

droit au Saint Siége toutes les places qui luy avoient été enlevées, dont on raſeroit ſeulement les fortifications qui y avoient été faites de nouveau; qu'on pardonneroit de part & d'autre à ceux qui avoient pris parti, ſoit pour le Pape contre le Roy d'Eſpagne, ſoit pour le Roy d'Eſpagne contre le Pape: mais on excluoit de cette grace Antoine Colonne & Aſcagne Corneo qui demeureroient excommuniez tant qu'il plairoit au Pape; que la forteresſe de Paliano en l'état où elle étoit, ſeroit miſe en ſéqueſtre entre les mains d'un Commandant neutre, pour la garder aux conditions dont le Cardinal Caraffe & le Duc d'Albe conviendroient entre eux.

L'autre Traité ſecret n'étoit guéres différent de celuy-cy, que ſur l'article de la forteresſe de Paliano, dont le Roy d'Eſpagne ſe réſervoit le pouvoir de raſer les fortifications, à condition de dédommager dans l'eſpace de ſix mois le Comte de Montorio, qui portoit le titre de Duc de Paliano; que ſi le dédommagement ne s'en faiſoit point dans cet eſpace de temps, elle luy ſeroit renduë après qu'on en auroit raſé les fortifications; que s'il y avoit quelque difficulté ſur le dédommagement, la choſe ſeroit remiſe à l'arbitrage des Venitiens; qu'enſuite le Roy d'Eſpagne pourroit céder cette place à qui il voudroit, pourveu que ce ne fût point à un ennemi du Pape. Par où l'on donnoit l'excluſion ſur tout à Marc-Antoine Colonne.

Quand le Traité parut tout le monde en fut ſurpris, tant il étoit avantageux & honorable au Pape, veu la fâcheuſe ſituation où il ſe trouvoit. Peu de jours après le Duc d'Albe arriva à Rome, & fut reçû du Pape avec toute l'honnêteté poſſible. Il y répondit par des complimens de la part du Roy ſon maître également obligeans. Le lendemain le Pape tint Conſiſtoire, & il y fut réſolu entre autres choſes, qu'il envoyeroit inceſſamment deux Légats, l'un au Roy de France, & l'autre au Roy d'Eſpagne, pour travailler à faire la paix entre ces deux Princes. Le Cardinal Trivulce qui étoit Evêque de Toulon, fut deſtiné pour la France, & le Cardinal Caraffe pour les Pays-Bas, où il ſe flattoit fort vainement, d'obtenir du Roy d'Eſpagne, pour luy & pour ſa famille, les grands avantages qu'il avoit eſpéré du Roy de France.

Dans les Actes Conſiſtoriaux du 20. de Septembre 1557

Le matin du jour même que le Duc d'Albe arriva à Rome, le Duc de Guiſe en étoit parti; & après avoir mis ſa meilleure infanterie ſur les galéres de France à Civita Vecchia, envoyé quelques Compagnies au Duc de Ferrare, pour réſiſter au Duc de Parme & aux autres partiſans de la Maiſon d'Autriche, & donné le reſte de l'armée au Duc d'Aumale qui fut chargé de la conduire par terre en France, il partit en poſte pour ſe rendre à la Cour. Il la trouva dans une extrême conſternation, par la perte de la bataille de Saint Quentin. Je raconterai ce triſte évement, après avoir touché ce qui ſe paſſa durant cette campagne ſur les frontieres des Pays-Bas.

Dès que le Roy ſe fut réſolu à rompre avec l'Eſpagne, en envoyant une armée au Pape, il penſa à commencer la guerre aux Pays-Bas par la ſurpriſe de quelque place importante. L'Amiral de Coligni qui commandoit en Picardie, eut ordre de le faire. Il s'avança la veille des Rois la nuit fort ſécretement juſqu'aux murailles de Doüay, où l'on ne s'attendoit à rien moins; & ſon entrepriſe auroit infailliblement réüſſi, ſi une femme de la ville paſſant par hazard vers l'endroit où l'on alloit planter les échelles, n'eût donné l'allarme, & réveillé les ſoldats & les Bourgeois, qui n'avoient ſongé ce ſoir-là qu'à faire grande chére. Ils accoururent de toutes parts ſur les murailles: l'Amiral ſe voyant découvert ſe retira; mais ne voulant pas que ſa peine fût entiérement perduë, il rabatit ſur la petite ville de Lens, qu'il força, ſacagea & brûla; & après avoir fait encore quelques courſes dans l'Artois, il renvoya ſes troupes dans leurs quartiers.

Thuanus Belcarius. Billeforeſt, Haræus, &c.

Sur le grand bruit que le Roy d'Eſpagne qui étoit alors à Bruxelles, fit de cette entrepriſe, Charles de Marillac Archevêque de Vienne dreſſa par ordre du Roy un manifeſte, pour montrer qu'il n'en avoit uſé de la ſorte, que par repréſailles, & que les Eſpagnols avoient déja fait pluſieurs infractions au Traité de tréve. Il y marqua entre autres choſes, qu'en voulant ſurprendre Doüay, on ne l'avoit fait que ſur l'exemple du Comte de Mége Gouverneur de Luxembourg, qui avoit corrompu quelques ſoldats de la garniſon de Metz, pour luy livrer la place; que le Comte de Barlemont avoit formé un pareil deſſein ſur Bordeaux; que l'une & l'autre conſpiration avoient été avoüées par ceux qui étoient de l'intelligence, & qui en avoient été punis; & qu'on avoit découvert le deſſein des Eſpagnols, d'empoiſonner tous les puits de Mariembourg, pour en faire périr la garniſon. On s'y étendoit fort au long ſur leur indigne procédé au regard du Maréchal Charles de la Marck fait priſonnier à la priſe de Hédin. Tous les priſonniers par le Traité de Tréves devoient être relâchez de part & d'autre; mais ce Seigneur haï mortellement des Eſpagnols, parce que ſa famille étoit depuis tres-long temps fort attachée à la France, avoit été traité durant ſa priſon avec une extrême cruauté. On l'avoit mis au Château de l'Ecluſe dans une eſpéce de cage, ſans qu'il luy fût permis d'avoir ſeulement un de ſes domeſtiques pour le ſervir. Dès que la Tréve & l'article de l'échange des priſonniers avoient été conclus, la Ducheſſe de Boüillon ſa femme obtint un ſauf-conduit pour l'aller voir; mais étant arrivée à l'Ecluſe, elle ne pût parvenir à luy parler qu'elle n'eût fait auparavant ſerment, de

payer ſa rançon, au cas qu'avant le terme fixé pour le payement, il mourût de la maladie dont il étoit attaqué. Il mourut effectivement en arrivant à Guiſe ; & toutes ces précautions priſes par les Eſpagnols jointes au refus qu'ils firent de permettre que le Médecin de la Ducheſſe le ſervît, les firent ſoupçonner de l'avoir empoiſonné avant ſa délivrance.

Par toutes ces raiſons & par quelques autres, on prouvoit dans le Manifeſte que c'étoient les Eſpagnols qui avoient les premiers violé la Tréve, & que l'entrepriſe faite par l'Amiral ſur Doüay, n'étoit qu'une revanche du côté des François pour tant d'infractions. Quoy qu'il en ſoit, car les Princes ont toûjours dans ces occaſions des excuſes en réſerve pour ſe diſculper dans le public, la guerre ſe fit fort foiblement ſur la frontiére des Pays Bas pendant le printemps & au commencement de l'été, parce qu'on n'étoit pas encore prêt ni de part ni d'autre. Ce fut alors que le Roy fit fortifier Rocroy à l'entrée de la foreſt d'Ardennes, pour ſoûtenir ſon ancienne conquête de Mariembourg, ne doutant pas que les ennemis ne commençaſſent la guerre par le ſiége de cette place.

Cependant le Roy d'Eſpagne faiſoit venir des troupes de toutes parts aux Pays-Bas, & l'on fut aſſez étonné à la Cour, lorſqu'au commencement du mois de Juin on vit arriver à Reims où le Roy étoit, un Heraut d'Armes, pour luy déclarer la guerre de la part de Marie Reine d'Angleterre.

On reconnut alors la ſageſſe des conſeils du Connétable, & avec combien de raiſon il s'étoit oppoſé à la nouvelle guerre d'Italie, qui cauſoit une exceſſive dépenſe & une diverſion de troupes dont on auroit eu alors grand beſoin pour empêcher l'entrée des Eſpagnols en Picardie. On s'étoit perſuadé que l'Angleterre ne déclareroit point la guerre à la France, tant parce qu'une des conditions que les Anglois avoient miſes dans le Traité de mariage du Roy Philippe avec leur Reine, étoit qu'elle n'entreroit point dans les querelles de la Maiſon d'Autriche, que parce que l'autorité de cette Princeſſe n'étoit pas encore trop bien affermie dans ſon Etat ; qu'elle avoit à craindre une diverſion du côté de l'Ecoſſe, & que le Roy d'Eſpagne n'étoit nullement aimé des Anglois, qui en parloient avec mépris, & ne le nommoient jamais Roy d'Angleterre, mais ſeulement le mari de la Reine. Nonobſtant tout cela les intrigues d'Eſpagne prévalurent, & ranimérent l'ancienne averſion des Anglois contre la France.

Sur la fin de Juillet l'armée d'Eſpagne ſous les ordres d'Emmanuel Philbert Duc de Savoye, s'aſſembla à Givet vis-à-vis Charlemont ; & elle ſe trouva quelque temps après forte de cinquante mille hommes de pié & de treize mille chevaux, quand onze à douze mille Anglois l'eurent jointe.

Le Duc ayant paſſé la Meuſe, tint quelques jours le Roy & les Généraux François en ſuſpens par diverſes marches, paroiſſant tantôt menacer Mariembourg, & tantôt Rocroy. Il tourna enfin du côté de Guiſe ; il campa pendant trois jours devant cette ville, & on ne fit nul doute qu'il ne l'aſſiégeât ; mais ayant détaché ſubitement toute ſa cavalerie légére, il l'envoya inveſtir Saint Quentin, & la ſuivit auſſi-tôt après.

Cette ville aſſez forte pour ce temps-là étoit d'ailleurs fort peu fournie de troupes, parce qu'on avoit crû d'abord que l'ennemi entreroit en Champagne, & depuis on avoit penſé à la défenſe de Guiſe plus qu'à tout le reſte. De Breüil Gentilhomme Breton étoit Gouverneur de Saint Quentin. Il n'avoit d'Officiers conſidérables pour le ſeconder, que Charles de Téligni, qui commandoit la Compagnie des hommes d'armes de Monſieur le Dauphin, & les habitans effrayez ne luy paroiſſoient pas fort diſpoſez à ſe bien défendre.

L'Amiral de Coligny jugea le danger aſſez preſſant, pour ne ſe pas ménager en une telle rencontre, & crut qu'étant Gouverneur de la Province, il étoit de ſon honneur de tout hazarder pour ſauver cette place. Il partit de Pierrepont le ſecond jour d'Août accompagné des Sieurs de Jarnac, de Miraumont, de Tenelles, d'Achiſſon Ecoſſois, auſquels ſe joignirent en chemin les Capitaines Saint Andre & Ramboüillet, & marcha pour ſe jetter dans Saint Quentin avec ſa Compagnie de Gendarmes, celles du Comte d'Aran Ecoſſois, celle de la Fayette & celle de Jarnac, quelques Cornettes de cavalerie légére, & peu d'infanterie. Il força un quartier des ennemis, & paſſa avec environ le tiers des troupes qu'il menoit, le reſte ayant été coupé & obligé de ſe retirer.

An. 1557. Mémoires de l'Amiral de Coligni.

La preſence de l'Amiral raſſura un peu les eſprits ; & après qu'on luy eut rendu un compte exact de l'état de la place, il fit une ſortie pour reprendre le fauxbourg d'Ile au de-là de la riviére de Somme, ce qui luy réüſſit ; mais une ſeconde ſortie fut moins heureuſe, par la perte de Teligny qui demeura bleſſé à mort ſur la place. L'Amiral qui l'eſtimoit beaucoup alla luy même le chercher à la tête de quelques Gendarmes, & le ramena dans la ville, où il mourut une heure après. L'Amiral qui n'avoit pas repris le fauxbourg à deſſein de le garder long-temps ; mais ſeulement pour retarder quelques jours les Eſpagnols, voyant qu'ils penſoient à le reprendre, fit tenir tout prêt pour le brûler ; & dès qu'ils s'approchérent pour l'attaquer, il y fit mettre le feu.

Cette précaution ne laiſſa pas d'être cauſe d'un grand malheur ; car comme dans le même temps on vuidoit un magaſin de poudre voiſin du fauxbourg, quelques étincelles ayant été portées juſques-là par le vent, le

La Popelinière l. 4.

feu prit aux caques, qui en crevant tuérent quarante hommes, & firent une grande bréche à la muraille; mais l'incendie du fauxbourg, & le bruit qui ſe faiſoit alors cacha cet accident aux ennemis, & la bréche fut réparée avec une promptitude merveilleuſe, par les ſoins de Jean Varlet Sieur de Gibercourt Maire de la ville.

Thuanus l. 13.

Mémoires de Tavanes.

Le Connétable qui avoit aſſemblé ſon armée à Attigny s'étoit avancé juſqu'à la Féré; mais n'ayant pas plus de vingt deux mille hommes de pié & de ſix mille chevaux, il n'étoit pas en état de ſecourir la place par une attaque du camp ou par une bataille. C'eſt pourquoy toute ſon eſpérance étoit dans la réſiſtance de la garniſon, qu'il vouloit par cette raiſon rendre la plus nombreuſe qu'il luy ſeroit poſſible.

Il ſçût par ſes eſpions qu'un quartier du Camp qu'on deſtinoit aux Anglois qui étoient ſur le point d'arriver, n'étoit pas ſi garni que les autres: & il eſpéra pouvoir faire encore entrer par là quelque ſecours. Il donna deux mille Fantaſſins au Sieur d'Andelot frere de l'Amiral de Coligny, pour faire cette tentative; & afin de luy faciliter le paſſage, il répandit aux environs du camp pluſieurs eſcadrons de Gendarmerie & de Cavalerie legére, qui avoient ordre d'eſcarmoucher & de donner l'allarme en divers endroits. Dandelot ſe préſenta en même temps pour forcer le quartier; mais les ennemis ayant été avertis de ſa marche par quelques deſerteurs Anglois de l'armée de France, il trouva là un gros corps d'Infanterie qui le reçût avec beaucoup de bravoure, le repouſſa & l'obligea à faire retraite, après avoir laiſſé ſur la place une bonne partie de ſes ſoldats.

Les ennemis cependant avançoient leurs travaux, ſur tout vers la porte de Remicourt, d'autant plus aiſement, que l'Amiral ayant avec luy beaucoup de Gendarmerie, avoit tres-peu d'Arquebuſiers & peu d'arquebuſes, & que faute de cela, il ne pouvoit faire un grand feu. Les troupes Angloiſes arrivérent ſur ces entrefaites, & le camp dans peu de temps alloit être ſi bien fermé, qu'il ſeroit impoſſible que rien y entrât.

L'Amiral dans cette extrêmité imagina un expédient, qui fut de faire travailler à force par les Bourgeois & par la garniſon dans le peu de temps qu'il avoit, à dés ſaignées dans le matais qui eſt du côté du fauxbourg d'Ile, entre la Féré & la riviére de Somme, & à en combler pluſieurs foſſez les plus proches de la ville. Il reconnut quelques endroits par où l'on paſſoit en eſté au travers des marais, & envoya au Connetable une inſtruction exacte ſur tout cela, pour l'engager à tenter encore de faire paſſer par là quelque Infanterie dans la ville. Il y avoit un ruiſſeau ou ſaignée d'eau peu large, mais aſſez profond, qui couloit au milieu du marais. Il avertit le Connétable qu'il ſeroit tenir des batteaux prêts pour la faire paſſer aux troupes qu'il envoyeroit, & que l'ayant paſſée, elles pourroient gagner aiſément les foſſez de la ville; qu'au reſte les ennemis qui croyoient le marécage impratiquable, avoient de ce coté-là peu de troupes, & qu'il ne ſeroit pas impoſſible de les forcer.

Le Connétable ayant reçû cet avis, réſolut de le ſuivre pour peu qu'il y eût d'eſpérance de réüſſir. Il voulut s'inſtruire par lui-même de la ſituation des lieux; & le huitiéme d'Aouſt il vint juſqu'au village d'Eſſigni avec deux mille chevaux & quatre mille fantaſſins. De-là il s'avança avec le Prince de Condé, le Duc de Nevers, & quelques autres Officiers des plus expérimentez de l'armée, juſqu'à une petite éminence, du pié de laquelle le marécage s'étend vers la ville.

Aut. 1557.

Les ennemis, ainſi que je l'ai déja dit, croyoient le paſſage de ce coté-là ſi impoſſible, que le Connetable n'y trouva ni Corps de garde, ni ſentinelles; & luy & toute ſa troupe s'étant cachez derriére des hayes, il envoya le Baron de Fumet & quelques autres pour reconnoître la largeur du ruiſſeau & les ſentiers dont on luy avoit parlé. Il jugea ſur leur rapport que la choſe étoit faiſable. Il fit paſſer un de ſes gens dans la ville, & promit à l'Amiral que le dixiéme du mois jour de Saint Laurent, il ſe rendroit au lieu marqué à quatre heures du matin, & luy ordonna de tout préparer de ſon côté pour le paſſage du ſecours. Enſuite il retourna à la Féré, où le Maréchal de Saint André arriva de la Cour le lendémain.

Le Connétable propoſa ſon deſſein dans le Conſeil de Guerre, & la réſolution où il étoit de marcher avec toute l'armée vers Saint Quentin pour faire paſſer le ſecours, tandis qu'il donneroit l'allarme au camp des Eſpagnols.

Le Maréchal de Saint André ne fut pas d'avis qu'on y conduiſit toute l'armée. Il repréſenta que la retraite ſeroit tres-difficile en préſence des ennemis plus forts de deux tiers que les François, qu'elle ne ſe pourroit faire qu'avec beaucoup de lenteur, à cauſe de l'infanterie, de l'artillerie & des bagages; que le Duc de Savoye habile Capitaine comme il étoit, ayant l'avantage du nombre & de tres-bonnes troupes, n'oublieroit rien pour engager une bataille, dont la perte expoſeroit le Royaume à un extrême danger; que le coup eſſentiel etant de jetter au plûtôt de l'infanterie dans la place, il ne falloit y conduire que celle qu'on y vouloit faire entrer, & qu'il ſuffiroit de la faire eſcorter par un gros corps de cavalerie, qui ſe retireroit ſans péine dés que l'infanterie auroit gagné le marécage.

Le Connétable que ſa fierté naturelle rendoit incapable d'un bon conſeil, quand il avoit une fois pris ſon parti, reprit la parole avec hauteur, & dit au Maréchal d'un air dédaigneux, qu'il pouvoit ſe repoſer ſur luy de ce qu'il conviendroit de faire pour le bien de

l'Etat ; que c'étoit à luy de juger s'il étoit à propos ou de donner la bataille ou de ne la pas donner, & que s'il etoit queſtion de l'éviter, il devoit s'en rapporter à ſon expérience pour en trouver les moyens. Une telle réponſe ôta la liberté à tous les Généraux de parler ſelon leur ſentiment, & la politique leur fit approuver tout d'une voix celuy du Connétable.

Il ſe mit en marche de grand matin le jour de Saint Laurent, & au lieu d'arriver à quatre heures comme il l'avoit promis à l'Amiral, il ne parut qu'à neuf à la vûë de Saint Quentin. Aprés tout le Duc de Savoye étoit ſi mal ſervi en eſpions, qu'il fut ſurpris. Deux Compagnies d'Eſpagnols qui étoient poſtées dans un moulin à quelque diſtance de ſon quartier, furent enlevées, & le Connétable ayant fait venir quelques piéces de canon, commença à foudroyer le camp de telle violence, qu'il le mit en déſordre : la tente du Duc même fut abatuë, & luy contraint de ſe ſauver au quartier du Comte d'Egmont, ſans avoir eu ſeulement le temps de prendre ſes armes.

Durant ce déſordre du camp ennemi, Dandelot entra dans le marais avec l'infanterie qu'il devoit conduire dans la place. La choſe s'exécuta avec beaucoup de précipitation & peu d'ordre, parce que le canon du fauxbourg d'Ile dont les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres, tirant ſans ceſſe ſur le marécage, faiſoit que les ſoldats ſe preſſoient de traverſer la faignée d'eau : les batteaux trop chargez s'embourbérent, & ne pûrent aſſez promptement être remis à flot pour paſſer le reſte des ſoldats. Chacun tâchoit de gagner la ville par où il pouvoit : pluſieurs entonnérent dans le marais & s'y noyérent, de ſorte qu'il n'y en eut que cinq cens qui arrivérent à la place avec Dandelot, & les autres en plus grand nombre furent tuez par le canon, ou périrent dans les eaux.

Cependant le Duc de Savoye s'étant reconnu, & ayant aſſemblé ſa cavalerie, la mit en bataille pour venir attaquer le Connétable. Il avoit un grand circuit à faire à cauſe de l'étenduë du marécage, & il falloit paſſer un gué & quelques défilez au-de là. Le Connétable qui avoit prévû qu'il ne pourroit venir à luy que par là, avoit fait occuper ce paſſage par une Compagnie de cavalerie Allemande du Rhingrave, armée de piſtoliers. Des Fantaſſins auroient été plus propres à le garder avec l'arquebuſe ; mais c'etoit les expoſer à une entiére defaite, s'ils euſſent été une fois forcez, au lieu que de la cavalerie en ſe débandant pouvoit aiſément rejoindre le corps de l'armée. On le blâma dans la ſuite de n'y avoir pas mis des Arquebuſiers à cheval plus capables d'arrêter les ennemis, en tirant de plus loin, que des piſtoliers, ainſi qu'on appelloit alors les Cavaliers qui ſe ſervoient de piſtolets.

Commentaires de Rabutin.

Le Duc de Savoye fit marcher de ce côté là Lamoral Comte d'Egmond avec deux mille chevaux. Dés qu'on l'apperçût de loin, le Connétable envoya le Duc de Nevers avec ſa Compagnie de Gendarmes & celles de Curton d'Aubigni & de Vaſſé, pour ſoûtenir les Piſtoliers : mais il ne pût arriver aſſez tôt, le paſſage fut forcé au premier choc, & le Comte d'Egmond avoit déja mis une partie de ſa cavalerie en bataille, aprés avoir paſſé le défilé.

Le Duc de Nevers auroit été d'avis de charger le Comte d'Egmond, avant qu'il eût gagné plus de terrain, & que le reſte de ſes troupes euſſent paſſé : mais il avoit défenſe expreſſe de s'engager, le Connétable voulant éviter la bataille, & commençant à faire ſa retraite, qu'il n'avoit déja que trop retardée. Ce fut alors que s'adreſſant fort embarraſſé au Capitaine d'Oignon, vieux Officier & Lieutenant de ſa Compagnie d'hommes d'armes, il luy dit : *Bon homme, que faut-il faire ? Je n'en ſçay rien*, repartit l'Oignon : *mais il y a deux heures que je le ſçavois bien.* C'eſt que d'abord qu'ils furent arrivez à la vûë de Saint Quentin, il luy avoit conſeillé de faire dés lors défiler vers la Fere l'infanterie, le gros canon, & le bagage, luy prédiſant que, s'il différoit, il en ſeroit embarraſſé.

Daubigné l. 1. c. 10.

Le Duc de Nevers en ſuivant ſes ordres, évita le Comte d'Egmond, & alla ſe joindre au Prince de Coude, qui etoit avec la cavalerie legere au moulin, d'où on avoit d'abord chaſſé les Eſpagnols : & tous deux en bon ordre allérent ſe reünir au Connétable, qui reprenoit le chemin de la Fére avec l'infanterie & quelque cavalerie.

Cependant le Duc de Savoye ayant fait paſſer les défilez, dont j'ay parlé, à toute ſa cavalerie, l'avoit étendue à droite & à gauche, & ſuivoit le Connétable, qui ſe retiroit en bon ordre & au petit pas. Sa bonne contenance faiſoit déliberer les ennemis, s'ils l'attaqueroient, lorſque la peur ayant ſaiſi les vivandiers, les goujats, & d'autres ſemblables gens, qui ſuivent les armées, ils commencérent à fuir au travers des bataillons & des eſcadrons, parmi leſquels le bagage étoit encore mêlé, parce qu'on n'avoit pû juſques-là faire aſſez de diligence, pour luy faire gagner la tête des troupes, où il devoit avoir ſa place durant la retraite.

Montluc en raiſonnant ſur cette journée dans le troiſiéme livre de ſes Commentaires, remarque une faute du Connétable, qui fut de n'avoir pas laiſſé au Maréchal de Saint Andre qui etoit à l'arriére-garde, ſeulement quatre cens Arquebuſiers à pied, pour arrêter le Comte d'Egmond, qui n'avoit point encore d'infanterie : & il pretend qu'en expoſant cette troupe on auroit ſauvé le reſte de l'armée par le feu, que ces fantaſſins auroient fait ſur la cavalerie du Comte ; que ce feu l'auroit retardé, & empêché de s'appercevoir du déſordre des vivandiers & du bagage, & que le Connetable n'ayant pas en-

core une heure de chemin à faire, pour gagner une forêt, il y auroit jetté ſon infanterie, dont il auroit ſauvé la plûpart, & ſe ſeroit retiré en doublant le pas à la Fére avec toute ſa cavalerie. Ce fut effectivement ce deſordre des vivandiers & du bagage, qui détermina le Comte d'Egmond à charger; car ayant envoyé au Duc de Savoye, pour l'avertir que les François commençoient à changer leur retraite en fuite, il en reçût la permiſſion de profiter de l'occaſion favorable, & de commencer l'attaque.

Il donna avec ſes deux mille chevaux ſur une des aîles de l'armée Françoiſe, dans le même temps qu'Erneſt & Henri Ducs de Brunſvvick avec mille Arquebuſiers à cheval, ſoûtenus par mille Gendarmes ſous les ordres de Philippe de Montmorency Comte de Horne, chargérent l'autre aîle, & que le Prince Erneſt de Mansfeld avec les Comtes de d'Hocſtrat & de Lalain attaquérent l'arriére-Garde par le centre.

L'aſſaut fut ſi rude, que la cavalerie Françoiſe, qui compoſoit toute cette arriére-garde, plia de tous côtez. Le Duc de Nevers, qui avec quelques eſcadrons faiſoit l'aile gauche du corps de bataille, voulut s'avancer, pour ſoûtenir la partie de l'arriére-garde la plus proche de luy: mais en ſortant d'un vallon où il étoit, pour gagner la hauteur, il fut rencontré par les fuyards, qui rompirent toute ſa troupe, & le contraignirent à ſe ſauver luy-même avec tres peu de ſes cavaliers, aprés avoir fait d'inutiles efforts pour le ralliement, & reçû pluſieurs coups de feu ſur ſes armes.

Nonobſtant la défaite de l'arriére-garde, le Connétable continuoit ſon chemin en bataille avec l'infanterie, & faiſoit ſi bonne contenance, que la cavalerie ennemie n'oſa l'enfoncer, juſques à ce que le Duc de Savoye ayant fait venir du canon, la fit attaquer entre Eſſigny & Liſerolles en un lieu nommé Blancheface, où l'artillerie la mettant en piéces, elle ne pût plus tenir, & fut miſe en une entiére déroute.

Dans ce combat, qui à compter depuis les premiéres eſcarmouches dura quatre heures, & depuis la charge que fit le Comte d'Egmond, ſeulement demi heure, ainſi que le rapporte un fameux Capitaine *, qui y fut pris, deux mille cinq cens hommes de l'armée de France, & ſelon d'autres, quatre mille demeurerent ſur le champ de bataille. Preſque tout ce qui reſta en vie de l'infanterie fut pris, avec le bagage, les drapeaux, & le canon, dont ſeulement deux piéces furent ſauvées par la diligence du ſieur de Bourdillon. Les ennemis aprés que le Comte d'Egmond eut paſſé les défilez, pour attaquer l'arriére-garde, ne perdirent pas plus de quatre-vingt hommes, & entre autres le Comte de Pielberg, le Baron de Brederode, & le Comte de Valdec. Mais ce qu'il y eut de plus funeſte pour l'Etat dans cette défaite, fut la mort, ou la priſe d'une infinité de perſonnes de qualité & d'autre nobleſſe. Jean de Bourbon Duc d'Anguyen frere du Prince de Condé, ayant d'abord eu ſon cheval tué ſous luy, & étant remonté ſur un autre, fut bleſſé à mort d'un coup de piſtolet en retournant à la charge. Il fut pris, & conduit au Camp ennemi, où il expira en y arrivant. François de la Tour Vicomte de Turene, la Roche du Mayne le fils, Claude de Rochechoüart de Chandenier, Guron, de Gonlenes, Saint Gelais, de Pluvaux, de Pontdormi, Michel de Gaſſion, & Hugues ſon frere qui commandoit les Gendarmes du Connétable, & ſix cens autres Gentilshommes demeurérent ſur la place. Léonor Duc de Longueville. Loüis de Gonſague frere du Duc de Mantoüe, le Maréchal de Saint André, le Rhingrave, Vaſſé, Curton, de la Roche du Mayne le pere, François Comte de la Rochefoucault, Aubigni, Jean Gontaud de Biron, Rochefort, la Chapelle-Biron, du Bellay, Saint Eran, la Vernade, de Moüy, de Montreüil, Molinoux, de Touarſay, de Monſalez, de Reſay, de Fumet, Gabriel de Montbron fils du Connétable, la Noue, de Toüars, Marcey, Buſſay, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes au nombre de trois cens furent pris. Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier voyant enlever ſon Guidon aprés la mort de Chandenier, qui le portoit dans la bataille, ſe fit jour l'épée à la main au travers des ennemis, atteignit celuy qui l'enlevoit, le tua, & reprit le Guidon: mais inveſti de toutes parts, il fut contraint luy même de ſe rendre. Enfin le Connétable bleſſé à la hanche, combattant comme un lion, & ne cherchant qu'à périr, pour ne pas ſurvivre à ſa défaite, & au danger où il avoit mis le Royaume, fut ſaiſi & arrêté, & mit par ſa priſe le comble à la gloire du Duc de Savoye, dont la victoire ne pouvoit être plus complete.

Ce Prince ayant campé au Champ de bataille, ramena ſes troupes victorieuſes à ſon Camp devant Saint Quentin, où le Roy d'Eſpagne ſe rendit quelques jours aptés. Il y fut reçû avec les acclamations de joye, que meritoit une victoire, dont il etoit uniquement redevable à ſon bonheur & à la conduite de ſes Généraux; car ſe contentant de ſe rendre illuſtre entre les Princes de ſon temps par ſa ſageſſe, il ne prétendit jamais à l'éloge de la bravoure, ni à l'honneur de gagner des batailles. Le Duc de Savoye voulant luy prendre la main, pour la baiſer, le Roy la retira, en luy diſant: *C'eſt à moy à baiſer les vôtres, dont une ſi belle victoire eſt l'ouvrage*: Et pour luy faire connoître que c'étoit à luy qu'il ſe tenoit redevable d'un ſi grand avantage, il luy fit préſent des drapeaux, qui avoient été pris en grand nombre ſur les François: & le Duc les envoya depuis à l'Egliſe de Nôtre-Dame de Nice.

Le Duc avoit eſpéré aprés la défaite de

* La Noüe dans ſes Diſcours Politiques & Militaires.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

l'armée Françoiſe, que la ville capituleroit: mais l'Amiral ayant relevé le courage des ſoldats, qu'une ſi fâcheuſe nouvelle avoit conſternés d'abord, réſolut avec eux de s'enterrer ſous les ruïnes de la place, & fit paroître plus de fermeté que jamais. Il reçût encore un ſecours de ſix vingt hommes, que Saint Simon & Chaſtelus firent paſſer la nuit au travers du Camp ennemi aux dépens de ſix vingt autres, qui y furent taillés en piéces, durant que leurs compagnons ſe jettoient dans la place.

Le Duc ne fit pas grand feu de ſon canon pendant quelques jours, ſe contentant de pouſſer ſes tranchées, qu'il conduiſit juſqu'au foſſé, & il attacha le mineur en pluſieurs endroits. Saint Remi excellent Ingénieur, qui avoit ſi utilement ſervi au ſiége de Metz ſous les ordres du Duc de Guiſe, retardoit fort leurs travaux, faiſant par tout des contremines, réparant & retranchant les bréches avec tout l'art & toute l'adreſſe poſſible.

Mais auſſi-tôt aprés l'arrivée du Roy d'Eſpagne, les batteries ayant été bien établies ſur le bord du foſſé, on battit la place avec une extréme furie de toutes parts, & en peu de jours il y eut onze grandes bréches à la muraille.

La deſcente du foſſé ayant été faite en pluſieurs endroits, Saint Remi dit à l'Amiral qu'il étoit à bout, & qu'ils alloient être inceſſamment emportés, étant impoſſible de défendre tant de bréches avec huit cens hommes, qui luy reſtoient: mais l'Amiral s'opiniâtra à ſoûtenir l'aſſaut; quoy qu'il en dût arriver. Il partagea la défenſe entre ſes plus braves Officiers, & ſe chargea de celle de la plus grande bréche, où les ennemis pouvoient monter avec le plus de facilité. Ils firent joüer trois mines ſous le rempart, qui ne réüſſirent pas, & l'Amiral dés la nuit ſuivante fit aſſez bien réparer les ruïnes, qu'elles avoient faites.

Au. 1557. Enfin le vingt-ſeptiéme d'Aouſt les ennemis donnérent un aſſaut général à toutes les bréches. Il fut ſoûtenu avec toute la bravoure poſſible, & les ennemis y perdirent beaucoup de monde.

Durant qu'on ſe battoit, & que l'Amiral expoſé au plus grand feu donnoit ordre par tout avec une preſence d'eſprit merveilleuſe, il fut averti que les ennemis entroient ſur les remparts par les ruïnes d'une Tour, où l'on n'avoit pas crû qu'ils pûſſent entreprendre de monter. Trois Enſeignes d'Eſpagnols s'étoient coulées de ce côté-là, & les ſoldats avoient avec beaucoup de peine grimpé un à un ſur le haut de la Tour. Ils s'étoient jettés de là ſur le rempart, & s'en étoient rendus maîtres en cet endroit. Ce poſte, dés que les ennemis y parurent, avoit été lâchement abandonné par le Guidon des Gendarmes de Monſieur le Dauphin, qui étoit chargé de le garder. L'Amiral y courût auſſi-tôt accompagné ſeulement de trois Officiers & d'un Page, n'oſant dégarnir la bréche qu'il défendoit. Il n'y fut pas plutot arrivé, qu'il fut inveſti de toutes parts, & obligé de ſe rendre. Il fut conduit à Alonzo de Caſére Meſtre de Camp des vieilles bandes Eſpagnoles, qui le fit mener à ſa tente.

Mémoires de l'Amiral de Coligny.

Les Eſpagnols entrés par ce quartier commencérent à crier, Vive Eſpagne. Ce cri & la priſe de l'Amiral répandirent par tout la terreur: la plûpart des autres bréches furent emportées: il n'y eut que d'Andelot, la Fayette, & le Capitaine Soleil, qui defendirent celles où ils étoient, prés d'une heure aprés que les Eſpagnols eurent forcé les autres. On fit d'abord main-baſſe ſur tous ceux qui parurent ſur le rempart; mais dés que le Duc le fut vû maître de la place, il fit ceſſer le carnage. Dans cet aſſaut furent tués la Fayette le fils, les Capitaines Oger, Vignes, l'Eſtang, Gourdes, Sallevert, de Vic, la Barre, & quelques autres. Tout le reſte fut fait priſonnier; & de ce nombre furent les Capitaines de Breüil Gouverneur de la place, Ramboüillet, Saint André, Lignieres, Soleil, Saint Romain, de la Garde, Jarnac, Saint Remi, de Humes, Cuſieux, Moulins, & d'Andelot, qui trouva moyen de s'échaper de la tente où l'on le gardoit, & ayant paſſé au travers du marais, ſe ſauva à Ham.

Lettre de l'Amiral au Roy.

La ville fut abandonnée au pillage: & comme elle étoit tres-riche par le grand commerce des habitans, le ſoldat y fit un grand butin.

Telle fut la fin du ſiége de Saint Quentin, qui fit grand bruit par toute l'Europe, & dont la ſuite ne répondit pas aux eſpérances, que les ennemis de la France en avoient concuës. On raconte que Charles V. ayant entendu dans ſa retraite de Saint Juſte le détail de la bataille, que ſon fils avoit gagnée, demanda au courrier, ſi le Roy d'Eſpagne étoit à Paris, faiſant entendre par là que, s'il n'y étoit pas encore, il navoit pas ſçû profiter de ſa victoire: Et effectivement pluſieurs Capitaines de l'armée Eſpagnole aprés cette journée, furent d'avis que le Duc de Savoye, au lieu de retourner au ſiége, prît ſa marche vers cette Capitale, parce qu'il n'y avoit ſur le chemin aucune ville capable de tenir devant une armée auſſi puiſſante que la ſienne, & nulles troupes qui pûſſent l'arrêter, & qu'infailliblement dans la conſternation où cette nouvelle jetteroit les Pariſiens, il trouveroit Paris abandonné.

Mais aprés de ſérieuſes réfléxions que le Roy d'Eſpagne & luy firent ſur ce ſujet, ils ne jugérent pas à propos d'abandonner une conquête certaine & auſſi importante que Saint Quentin pour le pillage du plat pays, & ſur une eſpérance que bien des accidens pourroient rendre vaine. Il eſt fort vrayſemblable que Charles V. nonobſtant ce qu'il dît à cette occaſion, auroit pris le même parti, s'il avoit été à la tête de ſon armée: & un Hiſtorien Eſpagnol parlant de ce projet, dit Loüis Ca-

bréra l. 4. c. 8.

forr ſenſément, que ſi le Duc de Savoye avoit écoute le conſeil qu'on luy donnoit, il eût pû luy arriver ce qui artiva au Duc ſon pere, lors qu'il accompagna Charles V. dans ſon expédition de Provence, d'entrer en France en mangeant des Faiſans, & d'en ſortir en ne mangeant que des racines, perſuadé qu'il étoit qu'en de telles occaſions les Rois, & ſur tout les Rois de France ne manquent jamais de reſſources.

Le Pop-liniere l. 4.

En effet les Chefs qui avoient échapé de la défaite, ne ſe perdirent pas entiérement. Le Duc de Nevers ſe chargea de raſſembler promptement les débris de l'armée. Il envoya ordre dans tous les environs d'avertir les ſoldats diſperſez de ſe rendre ſous les murailles de Laon, avec promeſſe de leur faire toucher leur paye qu'ils n'avoient point eüe depuis huit mois. Le ſieur de Bourdillon demeura à la Fere, pour la défendre. Le Comte de Sancerre ſe jetta dans Guiſe, Solignac dans le Catelet, dont il étoit Gouverneur, Humiéres dans Pérone, Sepois à Ham, Jacques de Clermont d'Amboiſe à Montdidier, Jacques de Monrgommery-de-Lorges à Noyon, N ailles à Coucy, & d'autres Seigneurs en d'autres villes de la frontiére, la plûpart avec de la Gendarmerie & de la Cavalerie legere, dont il étoit beaucoup revenu de la bataille, & quelques Enſeignes d'Infanterie, qui n'y avoient pas été, ou qui s'en étoient échapées.

Commentaires de Rabutin.

Le Roy reçût une ſi funeſte nouvelle par le ſieur d'Eſcars, que le Duc de Nevers luy envoya à Compiegne. Ce Prince en fit auſſitôt part à la Reine, qui étoit à Paris, afin qu'elle aſſemblât ſans delay les principaux Magiſtrats & Bourgeois à la Maiſon de Ville; qu'elle les encourageât dans un ſi grand malheur, & les aſsûrât qu'il donneroit ordre à leur ſeureté.

Elle le fit avec l'adreſſe qui luy étoit naturelle. Elle engagea la Ville à fournir au Roy dans un ſi preſſant beſoin une groſſe ſomme d'argent, & à faire des Compagnies de Bourgeois, auſquels fut donné pour Commandant Général Charles de Bourbon Prince de la Roche-ſur-Yon.

Le Roy ayant partagé ſur la frontiére le peu de troupes qui luy reſtoient, revint à Paris. Sa preſence & la fermeté qu'il fit paroître, calma un peu les eſprits. Il fit travailler aux remparts & à quelques retranchemens du côte de Montmartre. Il dépêcha courriers ſur courriers au Duc de Guiſe, pour hâter le retour de l'armée qu'il commandoit en Italie. Il envoya en Ecoſſe, pour engager les Ecoſſois à faire une prompte diverſion. Il ſe ſervit de l'argent, que Paris & les autres villes de ſon Royaume luy fourniſſoient tous les jours, pour lever quatorze mille Suiſſes, & un grand corps d'Allemands. Les Bans & Arriéres-Bans furent convoqués, & l'ordre fut envoyé à tous les Gentilshommes en état de porter les armes, de ſe mettre en campagne, ſous peine d'être dégradés de nobleſſe. On fit des levées de ſoldats dans toutes les Provinces du Royaume. Les Capitaines devoient les conduire à Laon, & tous les Gentilshommes, qui voudroient ſervir en qualité de volontaires & à leur dépens, ſe rendre auprés du Roy. On manda auſſi d'Italie Monſieur de Termes comme un des plus habiles Généraux qu'il y eût alors en France, & qui avoit donné de grandes preuves de ſa ſage conduite dans la derniére guerre de Parme, dont le Roy l'avoit chargé.

Le Duc de Nevers fit à Laon la revûë d'une partie des debris de l'armée, qui s'y étoient rendus. On n'y compta de la Gendarmerie Françoiſe, de la Cavalerie legere, & des Arquebuſiers à cheval, qu'environ treize cens hommes: mais dans ce nombre n'étoient pas compris ceux que divers Seigneurs que j'ay nommés, avoient pris avec eux pour la défenſe des villes frontiéres. L'Infanterie Françoiſe étoit reduite au quart de ce qu'elle étoit avant cette funeſte journée. Pluſieurs étoient bleſſés & hors d'état de ſervir, & la plûpart ſans armes. La cavalerie Allemande aprés la priſe du Lantgrave qui la commandoit, étoit réduite à trois cens hommes, le reſte ayant été on tué, ou pris, ou diſſipé aprés la bataille. De douze mille Lanſquenets il n'en reſtoit pas quatre mille, que le Duc de Nevers eut beaucoup de peine à retenir, parce que la plûpart ayant été pris & renvoyés libres, à condition de ne point ſervir en France durant ſix mois, ils vouloient ſe retirer. Toutefois le Duc de Nevers ſçût ſi bien les gagner, qu'ils demeurérent pour la plûpart. Il fit venir de Mets quatre Enſeignes d'Infanterie, une partie de la Legion de Champagne, commandée par Monſieur d'Ivry dans cette Province: & de tout cela il forma un corps aſſez fort, pour harceler au moins les ennemis dans les entrepriſes qu'ils firent aprés le ſiége de Saint Quentin. C'eſt à quoy ſervit la réſiſtance de l'Amiral de Coligny pendant dix-ſept jours depuis la bataille: & l'on peut dire que ce Seigneur, qui fit dans la ſuite tant de mal à la France, quand il ſe fut mis à la tête des Huguenots, fut dans cette conjoncture la cauſe de ſon ſalut, en ſe ſacrifiant avec la nobleſſe qu'il avoit avec luy, pour donner le temps au Roy de ſe reconnoître.

Le Roy d'Eſpagne au comble de ſa joye par la priſe de Saint Quentin, qu'il regardoit comme un grand fruit de ſa victoire, parce qu'elle luy ouvroit un paſſage, pour faire des courſes juſqu'à la Capitale du Royaume, en fit rendre dans tous ſes Etats de ſolennelles actions de graces à Dieu: & ce fut à cette occaſion qu'il s'engagea par vœu à faire bâtir le célebre Monaſtere de l'Eſcurial, qu'il dedia ſous le nom de ſaint Laurent, parce que c'étoit le jour de la Fête de ce Saint qu'il avoit remporté une ſi belle victoire.

Son armée s'arrêta encore quelques jours aux environs de Saint Quentin, occupée à combler les travaux, & à réparer les bréches des murailles qui étoient toutes bouleverſées, & à remettre cette importante place en déſenſe. Voulant cependant profiter du deſordre des François, il détacha au commencement de Septembre le Comte d'Aremberg, qui vint mettre le ſiége devant le Catelet petite place, mais forte par ſa ſituation dans des marécages. Solignac y commandoit, & n'avoit pour toute garniſon que trois cens hommes.

Le Duc de Nevers ſur la réputation du Commandant, aſsûra le Roy qu'il tiendroit au moins vingt jours: mais il capitula au bout de cinq ou ſix. Il penſa luy en coûter la tête, & il fut mis en priſon au Châtelet à ſon retour à Paris, ſans qu'on voulût écouter ſes excuſes ſur le peu de garniſon qu'il avoit, & ſur le mauvais état où les fortifications ſe trouvoient. Ham fut pris en ſuite en auſſi peu de temps, & Noyon ſurpris. Les Eſpagnols s'emparérent auſſi de Chauni, qui n'étoit pas de déſenſe: mais qui leur étoit commode, pour aſsûrer leurs convois.

Le Roy d'Eſpagne n'en ſeroit pas demeuré là: mais ſes troupes étoient fatiguées, la ſaiſon commençoit à devenir fâcheuſe, la Nobleſſe du Royaume accouroit de tous cotez, on fourniſſoit les places de ſoldats & de munitions, toute la campagne étoit couverte de partis, & pleine d'embuſcades de toutes parts, les payſans aſſommoient tout ce qui s'écartoit du Camp. Par deſſus tout cela les Anglois, qui ne pouvoient s'accommoder de la fierté des Eſpagnols, demandoient de ſe retirer, ſous pretexte d'aller défendre leur pays contre les Eſcoſſois. Les Allemans, à qui on n'avoit point donné une paye extraordinaire, comme c'étoit la coûtume aprés une victoire & aprés la priſe d'une ville par aſſaut, commençoient à ſe mutiner: & la choſe alla ſi loin, qu'un grand nombre de gens de pied de cette nation paſſa du côté des François, & ſervit de recrües pour les Enſeignes Allemandes, qui étoient au ſervice du Roy.

Tous ces contre-temps obligérent le Roy d'Eſpagne à ſéparer ſon armée, & à congédier les Anglois. Ce Prince aprés avoir donné ſes ordres pour la ſeureté de Saint Quentin, de Ham, & du Catelet, reprit la route de Cambray, & s'en alla de là à Bruxelles, où peu de temps aprés mourut Ferdinand de Gonſague, un des fameux Capitaines & des plus habiles hommes de ſon temps pour le cabinet: mais que ſon avarice avoit rendu odieux par tout où il avoit commandé: & c'eſt pour cela que Charles V. en quittant ſes Etats, avoit recommandé à ſon fils de ſe ſervir par tout des conſeils de ce Général, mais de ne le point charger d'aucun gouvernement.

Tandis que le Roy occupoit toute ſon attention à la déſenſe de la Picardie, ſon Royaume étoit menacé d'un autre côté, où il ne croyoit pas avoir rien à craindre.

Le Baron Nicolas de Polvilliers ſujet du Duc de Savoye avoit pratiqué des intelligences dans Lyon, pour ſurprendre cette place; & s'étoit aſsûré de pluſieurs Gentilshommes & Seigneurs de la Breſſe & du Bugey, qui devoient le ſeconder. Il avoit été envoyé par le Roy d'Eſpagne en Boheme, où il avoit levé dix mille hommes de pied & douze cens chevaux. Il publioit que c'étoit, pour les conduire aux Pays-Bas: & étant arrivé à Ferette à quelques lieües de Baſle, il demanda paſſage aux Francontois, qui contre le Traité de neutralité fait pour la Franche-Comté entre les deux Couronnes, le luy accordérent: de ſorte qu'il paſſa ſans difficulté juſques dans la Breſſe, & apprit en chemin la victoire de Saint Quentin, événement tres-favorable à ſon deſſein. Guichenon Hiſt. de Savoye.

D'abord qu'il y fut arrivé, il répandit un Manifeſte du Duc de Savoye, par lequel ce Prince expoſoit aux habitans de la Breſſe & du Bugey, l'injuſtice avec laquelle le Roy de France luy détenoit ſes Etats. Il les exhortoit à prendre les armes, & à ſe ſervir de la conjoncture fâcheuſe où la France ſe trouvoit, pour rentrer dans l'obéiſſance de leur Prince legitime. Ceux de la nobleſſe, que Polvilliers avoit mis dans ſon parti, ſe joignirent à luy: & en attendant que les inrelligences qu'il avoit dans Lyon, fuſſent en état d'éclater, il s'approcha de Bourg en Breſſe.

Le Roy averti de cette irruption inopinée auroit été fort embarraſſé à y remédier, ſans la vigilance & l'activité de Gabriel de la Guiche, qui commandoit en ce pays-là, & qui ſe jetta avec quelques milices & quelques Gentilshommes dans la ville de Bourg, pour la défendre. Par un nouveau bonheur une partie de l'armée d'Italie s'approchoit ſous les ordres de Gaſpard de Saux Seigneur de Tavannes, qui averti du danger où ce pays ſe trouvoit, fit faire grande diligence au Capitaine d'Eſchenais de la maiſon de Tinreville. Ce Capitaine arriva à Bourg avec quelques Compagnies de la Legion de Champagne, & fut ſuivi de François de Vendôme Vidame de Chartres, qui y conduiſit deux mille autres ſoldats de vieilles troupes. Dans le même temps le Capitaine Verdet, un des principaux de l'intelligence de Lyon, fut arrêté ſur quelque ſoupçon qu'on eut de luy. Tout cela déconcerta Polvilliers, qui appréhendant que l'armée du Duc de Guiſe ne vint fondre ſur luy, reprit le chemin de la Franche Comté, ſans avoir rien executé de ce qui avoit fait le ſujet d'un ſi long & ſi pénible voyage. Mémoires de Tavannes.

La défaite de Saint Quentin & la ſortie du Duc de Guiſe d'Italie ne pouvoient guéres manquer de porter coup pour les affaires de la Toſcane & pour celles de Piémont. Celles-cy avoient toûjours été aſſez heureuſement conduites durant cette campagne par le Maréchal

Maréchal de Briſſac, malgré le peu de ſecours A qu'il recevoit de la Cour, & les intrigues de ceux, qui envieux de ſa gloire faiſoient tout leur poſſible, pour le perdre dans l'eſprit du Roy. Il prit Valſeniéres, poſte important, & Quiéras, & auroit emporté Coni d'aſſaut avant l'arrivée du ſecours conduit par le Marquis de Peſcaire, ſans la jalouſie du Vidame de Chartres contre le Baron de Chepi, à qui le Maréchal avoit donné la pointe de l'aſſaut, & que le Vidame ne ſoûtint pas, eſpérant aprés ſa défaite avoir toute la gloire de l'action,

Mémoires de du Villars l. 8.

Le Maréchal par tous ces avantages avoit B pris ſur les ennemis un tel aſcendant, qu'il les battoit par tout, lorſque de Lambres Valet de Chambre du Roy vint luy apprendre la perte de la bataille & la priſe du Connétable, & luy apporta l'ordre de faire partir ſans delay Monſieur de Termes avec cinq mille Suiſſes, quatre Compagnies de Gendarmerie, & autant de Cavalerie légere, de ſe tenir ſur la défenſive, & de ſuppléer par les nouvelles levées, qu'il pourroit faire dans le pays, au défaut de ces troupes, qui faiſoient toute la force de ſon armée.

Monſieur de Termes partit ſur le champ. C Le Maréchal le fit ſuivre par une partie des troupes qu'on luy demandoit, & envoya le Baron du Villars à la Cour, pour repréſenter que le Piémont étoit entiérement perdu, ſi on l'obligeoit à ſe défaire du reſte. Il ſuggéra en même temps au Roy certains moyens, dont on pourroit ſe ſervir utilement dans la conjoncture préſente, & luy fit entendre qu'il ſeroit au comble de ſes vœux, ſi ſa Majeſté vouloit luy donner un ſucceſſeur en Piémont, l'approcher de ſa perſonne, & agréer qu'il ſervit ſous luy.

Le Cardinal de Lorraine, qui depuis la pri- D ſon du Connétable étoit à la tête des affaires, appréhenda pour luy & pour le Duc de Guiſe ſon frere, la préſence d'un concurrent, tel que le Maréchal, pour qui le Roy avoit autant d'eſtime que d'amitié. Il rompit le coup, ſous prétexte de la néceſſité d'avoir un homme en Piémont, dont la réputation pourroit ſeule, au défaut du reſte, empêcher l'entiére ruïne des affaires du Roy en ce pays-là dans la ſituation préſente des choſes. Il ne pardonna jamais cette démarche au Maréchal, à qui il n'avoit pas été contraire juſqu'alors. Il luy rendit dans la ſuite de fort E mauvais offices, & ſur tout par le moyen du Vidame de Chartres, qu'il ſçavoit être broüillé avec ce Seigneur : mais il diſſimula pour lors, & conſentit qu'une partie des troupes, qu'on rappelloit du Piémont, fuſſent contremandées. Comme il en reſtoit fort peu au Maréchal, le parti qu'il prit fut de raſer quelques fortereſſes, qui luy étoient d'une grande utilité, pour couvrir les principales places, & faire des courſes ſur le pays ennemi : mais qu'il ne pouvoit conſerver, ſans trop dégarnir les poſtes les plus importans.

Pour ce qui eſt de la Toſcane ; il y avoit ſi peu de troupes, qu'on ne pût en retirer aucunes. On regardoit ce pays comme perdu, quoyque les Eſpagnols fuſſent eux-mêmes tres-foibles : mais on en rappella Montluc, qui laiſſa le commandement de Mont-Alcin & des autres poſtes, qu'il y occupoit, à Monſieur de Givri, en attendant que Dom Franciſque d'Eſt y vint ſe mettre à la tête des troupes. Montluc prit ſon chemin par Ferrare, & ſauva en paſſant Berſelle au Duc, les Eſpagnols n'ayant oſé en faire le ſiége, qu'ils méditoient, quand ils ſçûrent qu'il s'y étoit jetté, & qu'il avoit mis ordre à la défenſe de la place. Jamais Montluc ne reçût de nouvelle plus agréable que celle de ſon rappel, non ſeulement par l'honneur que le Roy luy faiſoit de le croire néceſſaire auprés de luy, aprés le malheur arrivé à ſon Royaume : mais encore parce qu'il ſçavoit que ce Prince étoit plein de bonne volonté à ſon égard, & qu'il eſpéroit, en ſervant ſous ſes yeux, faire plus promptement ſon chemin : & ſon eſpérance ne fut pas vaine.

Commentaires de Montluc l. 4.

Le Duc de Guiſe en arrivant à la Cour, y trouva les choſes par rapport à ſa maiſon à un point, où la conquête du Royaume de Naples, s'il en étoit venu à bout, n'auroit pû les conduire auſſi promptement, que l'avoit fait la perte de la bataille de Saint Quentin. La priſon du Connétable avoit laiſſé le Cardinal de Lorraine ſeul en poſſeſſion de toute la faveur, & de toute l'autorité dans le Miniſtére. Le Duc luy-même ſe voyoit appellé au commandement général des armes, que perſonne ne pouvoit luy diſputer. L'idée que toute la France avoit de ſa ſageſſe & de ſon habileté dans la guerre, qui le faiſoit regarder comme l'unique ſoûtien de l'Etat dans l'extrémité où il ſe trouvoit, le déchaînement de tout le Royaume contre la conduite du Connétable, qui l'avoit précipité dans de ſi grands malheurs, & enfin les liaiſons étroites, qu'il avoit avec la Ducheſſe de Valentinois, tout cela elevoit la maiſon de Guiſe au ſouverain degré de la puiſſance, ſans luy laiſſer aucuns concurrens qui pûſſent la balancer.

Les heureuſes préventions où l'on étoit en faveur du Duc de Guiſe, le firent recevoir par tout comme le futur reſtaurateur de l'Etat : & lors qu'on vit arriver ſes troupes encore fort nombreuſes & aſſez leſtes, aprés les fatigues d'un ſi long voyage & d'une ſi rude campagne, ce fut pour luy un nouveau ſujet d'éloge, par la comparaiſon que l'on faiſoit de ſa ſage conduite avec celle des plus grands Capitaines des Régnes précédens, qui aprés avoir paſſé les Alpes avec les plus belles armées, y avoient péri, ou en étoient revenus preſque ſeuls, & avoient confirmé de plus en plus ce qui ſe diſoit depuis long-temps en France, que l'Italie étoit le tombeau des François.

Le Roy commença par le déclarer Lieu- La Popelinière l. 4.

tenant Général dans tout ſon Royaume, & luy en fit expedier les Lettres Patentes, qui furent enregiſtrées dans tous les Parlemens. On ſubſtitua ce titre à la place de celuy de Viceroy, qu'on avoit penſé à luy donner d'abord, & qui parut peu convenable : mais ſa puiſſance n'en fut pas moindre, l'ordre ayant été envoyé par tout de luy obéir comme au Roy même. Le Roy s'eloigna en cela d'un avis, que François I. ſon pere luy avoit donné en mourant, de ne pas trop élever aucun des Seigneurs de ſa Cour, & en particulier ceux de la maiſon de Guiſe, dont la haute naiſſance, les grandes alliances, & les grands hommes qu'elle produiſoit, pourroient un jour cauſer des factions dans le Royaume: prédiction qui ne ſe trouva que trop véritable dans la ſuite. Le Roy crût que la néceſſité, où il ſe trouvoit, le devoit faire paſſer par deſſus un ſi ſage conſeil. Il ſe promettoit aprés le rétabliſſement de ſes affaires de modérer la puiſſance des Princes de la maiſon de Guiſe, & de la balancer par celle du Connétable, quand il ſeroit hors de priſon ; car il l'aimoit toûjours ; & même lors qu'il nomma le Duc de Guiſe Lieutenant Général du Royaume, il écrivit au Connétable qu'il ne s'en allarmât pas, & qu'il luy gardoit toûjours ſa place. Il luy donnoit dans ſes lettres la qualité de ſon compere comme auparavant, & luy communiquoit les principales affaires, & même quelques-unes, dont il faiſoit myſtere au Duc de Guiſe & au Cardinal de Lorraine.

Davila Hiſtoire des Guerres Civiles de France.

Le Duc commença, nonobſtant la rigueur de la ſaiſon, par faire dreſſer un Camp aux environs de Compiegne, où ſe rendirent toutes les troupes Françoiſes, les Arriére Bans, les quatorze mille Suiſſes, & les Allemands, dont les levées s'étoient faites avec beaucoup de promptitude. Cette armée ſe trouva ſi nombreuſe & ſi belle, que les Eſpagnols commencérent à craindre pour leurs frontiéres; & ne ſe raſſûroient que ſur l'impuiſſance, où ils croyoient que la France étoit de rien entreprendre de conſidérable pendant l'hyver. Ils prirent toutefois les précautions que la prudence demandoit. Ils firent venir ſur les frontiéres d'Artois & du Luxembourg grand nombre de troupes, qu'ils mirent dans toutes les places les plus expoſées de ces quartiers là, & dans celles de Picardie, dont ils s'étoient emparez, & principalement dans Saint Quentin, contre lequel on faiſoit courir le bruit, que le Duc de Guiſe faiſoit de ſi grands préparatifs. Mais ce n'étoit pas aux Eſpagnols qu'on en vouloit, c'étoit aux Anglois, & Calais étoit la place qu'on avoit réſolu d'attaquer.

La grandeur & la difficulté d'une telle entrepriſe empêchoient qu'on en eut le moindre ſoupçon : & c'étoit cela même qui rendoit la choſe moins impoſſible.

Mémoires de Brantome T. 5.

Les Anglois tenoient toûjours pendant l'été dans cette place une tres-groſſe garniſon: mais comme elle étoit preſque toute inondée pendant l'hyver, ils y laiſſoient peu de monde, pour épargner la dépenſe ; & le déſordre où ils voyoient la France aprés la bataille de Saint Quentin, les faiſoit tenir encore moins ſur leurs gardes.

L'Amiral de Coligni en qualité de Gouverneur de Picardie, avoit par ces raiſons, avant ſa priſon, formé luy-même ce deſſein d'attaquer Calais pendant l'hyver, & durant les Conférences qui ſe tinrent pour la Tréve à Merc au voiſinage de cette place, il l'avoit fait exactement réconnoître par Briquemaut, qui y étoit allé déguiſé. Il avoit même fait un plan du ſiége qu'on fit chercher, & qu'on trouva parmi ſes papiers. Senerpont, qui commandoit en Picardie ſous l'Amiral, étoit auſſi tres inſtruit des environs & de tout l'état de la place, & ayant été appellé au Conſeil, avoit fait voir une grande facilité à l'emporter en peu de jours.

Le Duc de Guiſe, ſoit pour donner plus de relief à cette conquête, quand il l'auroit faite, ſoit qu'il trouvât en effet l'entrepriſe dangereuſe, parut d'abord en être fort éloigné : mais y voyant le Roy determiné, il y conſentit, & luy promit de faire en ſorte qu'elle ne manquât pas par ſa faute. Il donna ordre à tous les Capitaines de vaiſſeaux & aux Armateurs, qui étoient dans les ports de Xaintonge, de Bretagne, de Normandie, de Picardie, de ſe mettre en mer, pour courir ſur les vaiſſeaux Anglois, & de ſe rendre dans la Manche au commencement de Janvier. Les Anglois les voyant arriver de toutes parts, n'en furent point autrement inquiets, & ne s'en allarmérent, que pour le danger de leurs navires marchands & l'interruption de leur commerce.

Dés que le Duc ſçût les vaiſſeaux à portée d'exécuter ſes ordres, il ſe mit en campagne, & partagea ſon armée en divers corps. Il en donna un au Duc de Nevers de cinq mille hommes d'armes, de vingt Enſeignes Suiſſes, d'autant de Lanſquenets, & de quinze Françoiſes. Ce corps marcha vers Luxembourg & Arlon, & on fit courir le bruit qu'on alloit faire le ſiége d'une de ces deux places. Auſſi tôt les troupes Eſpagnoles coururent de ce côté-là, & ſe répandirent ſur toute cette frontiére.

Paradin de moribus Galliæ Thuanus l. 14. &c.

Le Duc de Guiſe avec une autre partie des troupes s'avança entre Saint Quentin, Ham, & le Catelet, ſous prétexte d'empêcher les convois des ennemis d'entrer dans ces trois places. Il marcha enſuite vers Dourlens, comme pour ravitailler cette ville, qui depuis la priſe de Saint Quentin étoit une des plus expoſées aux ſurpriſes de l'ennemi. Ce fut dans ce temps-là que le Duc de Nevers fit paſſer avec beaucoup de promptitude ſon corps d'armée juſqu'à Amiens, pour le joindre à celuy du Duc de Guiſe, qui feignant encore de craindre pour Ardres & Boulogne ſur la marche de quelques troupes des ennemis de ce côté-

là, y accourut, répandit ſes troupes dans le Boulonois, & par toutes ces feintes ſe trouvant au voiſinage de Calais, arriva enfin à la vûë de la place le premier jour de Janvier. An. 1558.

Calais eſt ſitué dans une plaine ſur le bord de la mer, plus vers l'Occident que vers le Nord, toute entourée de marécages. On n'en peut aborder que par un pont, qui du côté de France eſt à la tête d'une digue au milieu des marais, & qui étoit défendu par le fort de Nieulai à un grand quart de lieüe de la place. Il y en avoit un autre moindre au village de ſainte Agathe, & la Tour du Riſban defendoit, comme aujourd'huy, l'entrée du port de la ville. Il y avoit un Château en tirant vers le midy, qu'on a ruïné depuis, lors qu'on fit entourer Calais de baſtions à la moderne. Le foſſé de la ville étoit large & profond, la riviére de Hames y paſſoit, & divers ruiſſeaux, qui ſortent des marécages, s'y déchargeoient.

Il falloit avant toutes choſes ſe rendre maître des deux forts & du Riſban, pour empêcher les ſecours tant du côté de la mer, que du côté de la terre: & ce fut auſſi par là que commença le Duc de Guiſe.

Il fit attaquer le fort de ſainte Agathe par trois mille Arquebuſiers choiſis, ſur leſquels les Anglois ſortirent d'abord avec beaucoup de réſolution: mais ayant été repouſſez, & le fort vivement aſſailli, ils l'abandonnérent, & ſe retirérent dans celuy de Nieulai. Le Duc de Guiſe ſans perdre de temps fit ouvrir la tranchée, pour l'attaquer: & on y travailla avec tant de diligence ſous les ordres de Jean d'Eſtrées Grand Maître de l'Artillerie, que le lendemain matin une batterie de pluſieurs canons fut en état de battre le fort en bréche.

Dés la même nuit on commença auſſi l'attaque du Riſban, dont Charles de la Rochefoucaud Seigneur de Rendan & Monſieur d'Alégre furent chargez, & y conduiſirent leurs troupes par les Dunes. La batterie y fut dreſſée, & dés la pointe du jour le canon & la mouſqueterie firent un grand feu tant à cette attaque qu'à celle de Nieulai.

Mylord Dumfort Gouverneur de la place n'ayant qu'une tres-petite garniſon, dont la meilleure partie étoit dans ces deux poſtes, appréhenda qu'elle ne fût coupée, & voulant la conſerver, pour ſe défendre dans la ville, envoya ordre au Commandant du fort de Nieulai de l'abandonner: ce qu'il fit, en le rendant par capitulation dés le premier jour de l'attaque. Les ſoldats du Riſban furent traitez moins favorablement, & contraints de ſe rendre priſonniers de guerre, une heure aprés que le fort de Nieulai eut capitulé. Beaucoup de canon & de munitions de guerre & de bouche, que l'on trouva dans l'un & l'autre fort, ne furent pas inutiles à l'armée Françoiſe: & on ſe crût fort avancé de s'être rendu maître de ces avenües dés le ſecond jour du ſiége. Les Capitaines des vaiſ-

A ſeaux, dont j'ay parlé, ne ſçûrent que quand la ville fut inveſtie, le deſſein, pour lequel on les avoit fait venir dans la Manche, & reçûrent ordre de ſe mettre ſous le canon du Riſban, pour empêcher qu'aucun navire Anglois ne forçât le paſſage à la faveur de la marée. Monſieur de Termes fut placé au delà de Nieulai ſur le chemin de Guines en tirant vers la mer, avec les Suiſſes & la plus grande partie de la cavalerie, pour couvrir le ſiége.

Le Duc de Guiſe s'étant ainſi aſſûré contre les ſecours tant du côté de la mer, que du côté de la terre, fit paſſer au reſte de ſes troupes la digue, qui va de Nieulai à la ville,
B & par le moyen de quantité de clayes poiſſées qu'on avoit apportées par mer, il fit faire un chemin à droit & à gauche dans le marécage; les ſoldats gagnérent par là les levées qui étoient entre le marécage & la ville, derriére leſquelles ſe logérent ſous les ordres du Prince de la Roche-ſur-Yon, vingt Compagnies d'Infanterie Françoiſe, avec les Lanſquenets du Rhingrave: & dans les endroits, où ces levées étoient fort hautes, & pouvoient ſervir d'épaulement, furent poſtez huit cens Reiſtres ou ca-
C valiers Allemands avec deux cens Gendarmes.

Le quatriéme jour du mois, le Duc fit mettre en batterie ſix gros canons & trois coulevrines, contre la porte appellée la porte d'eau, ou la porte à l'eau: ce qui perſuada aux aſſiégez que ſon deſſein étoit de prendre la ville par cet endroit: c'eſt pourquoy ils travaillérent avec empreſſement à s'y retrancher par derriére: mais ce n'étoit qu'une fauſſe attaque: tout ce que prétendoit le Duc étoit d'y ruïner quelques tours qui flanquoient un autre endroit, où il s'étoit propoſé
D de faire la véritable attaque: & c'étoit au Château, qui étoit, comme j'ay dit, au Midi un peu vers l'Occident.

La muraille de ce Château n'avoit point de terre-plain, parce qu'il étoit couvert d'un large & profond foſſé, où couloit la riviére de Hames, que la mer y entroit durant le flux, & que par cette raiſon on ne le croyoit pas acceſſible.

Dés le même jour quinze gros canons furent mis en batterie de ce côté-là, & y firent en peu d'heures une tres-grande bréche. Au commencement de la nuit Monſieur d'Andelot Colonel Général de l'Infanterie
E de France, alla avec douze cens tant Arquebuſiers que Piquiers & quelques volontaires, ſe loger vers le port entre les dunes & la ville, &, ſuivant les ordres du Duc de Guiſe, pouſſa une tranchée juſqu'au bord du foſſé, dont il ſe rendit maître: tandis que Monſieur de Grammont avec trois cens Arquebuſiers faiſoit un feu continuel ſur la bréche du Château, pour en écarter les ennemis, & les empêcher de la réparer.

D'Andelot avoit ordre, ſi-tôt qu'il ſeroit logé ſur le bord du foſſé, de travailler à le ſaigner, pour en faire écouler les eaux [illegible]

le port. Tout ce travail fut conduit avec tant de ſuccés & de promptitude, que la ſeignée fut achevée le matin : de ſorte que le Duc de Guiſe ayant fait ſonder le foſſé devant la bréche du Château, trouva qu'on y pourroit paſſer aprés la deſcente de la marée; & ſans perdre de temps diſpoſa tout, pour donner l'aſſaut.

Grammont avec ſes Arquebuſiers devoit marcher le premier, ſoûtenu par le Maréchal de Strozzi, qui étoit à la tête de trois cens ſoldats armez de cuiraſſes, ſuivis de deux cens autres.

Le Duc y vint luy-même, ſe mit au premier rang, & le ſignal ayant été donné, paſſa le foſſe ayant de l'eau juſqu'à la ceinture. L'attaque ſe fit avec tant de furie, que la bréche fut emportée en peu de temps. Tout ce qui s'y trouva d'ennemis fut paſſé au fil de l'épée, & on travailla aux logemens dans le Château. Le Duc y laiſſa, pour commander, ſes deux freres le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf, avec autant de troupes qu'il en falloit, pour s'y maintenir, leur ordonna d'être extremement ſur leurs gardes durant la nuit, & ſe retira en ſon Camp, avant que la mer fût montée.

Ces précautions étoient néceſſaires; car les Anglois ſe voyant perdus, s'ils ne chaſſoient cette nuit-là les François du Château, vinrent les y attaquer, dés que la marée eut rempli les foſſez, & rendu impoſſible le ſecours du côté du Camp : mais nonobſtant la fureur, avec laquelle ceux de cette nation ont coûtume d'agir dans ces ſortes d'occaſions, ils furent repouſſez, & avec grande perte.

Ce mauvais ſuccés ne les rebuta point : & ayant fait pointer ſur le bout d'un pont, qui ſeparoit le Château de la ville, trois piéces de canon, & quelques autres ſur une plateforme, qu'ils avoient élevée à la hâte dans une rüe de la ville, d'où ils commandoient le Château, ils commencérent à foudroyer le logement des François, & donnérent un ſecond aſſaut. Il fut ſoûtenu avec la même bravoure & le même bonheur. Trois cens des plus braves hommes des ennemis y furent ou tuez, ou bleſſez. Le Duc d'Aumale fit auſſi tôt terraſſer la porte du côté de la ville, par où les Anglois avoient eſpéré de forcer le Château : & avant le jour la place fut hors d'inſulte.

Mylord Dumfort ne voyant plus d'apparence de réſiſter, n'y ayant qu'un foſſé à paſſer du Château à la ville, hartit la chamade dés le matin, & envoya deux de ſes Officiers au Duc de Guiſe, pour capituler. Ils demandérent d'abord les conditions les plus avantageuſes, & les plus honorables : mais le Duc leur répondit que l'état, où ils étoient réduits, ne comportoit pas de telles propoſitions : qu'il étoit dans leurs murailles; que dés ce même jour il alloit faire donner l'aſſaut, que s'ils l'attendoient, on feroit main-baſſe ſans aucun quartier, & qu'il leur conſeilloit de s'en rapporter à la bonté, avec laquelle il leur preſcriroit luy-même les articles de la capitulation.

Le Mylord fut obligé d'en paſſer par là. Le Duc accorda la vie aux habitans, avec permiſſion de ſe retirer en Angleterre, ou en Flandres, ſans rien emporter; que les ſoldats ſeroient tranſportez en Angleterre, & que le Gouverneur avec cinquante hommes de ſa garniſon, qu'on luy marqueroit, demeureroit priſonnier.

Dés le même jour les portes & tous les principaux poſtes de la ville furent livrez aux François, & les habitans & la garniſon Angloiſe en ſortirent. On y trouva un prodigieux amas de canon, d'armes, de munitions de guerre & de bouche. On fit l'inventaire de l'or, de l'argent, des meubles, & de tout ce qui n'étoit point néceſſaire à la défenſe de la place, & le Duc en fit largeſſe aux Officiers & aux ſoldats. Preſque auſſi-tôt aprés la reddition de la place, la flotte Angloiſe parut; mais ayant vû de toutes parts les Enſeignes Françoiſes arborées ſur les murailles, elle ſe retira.

C'eſt ainſi que fut emportée en huit jours au milieu de l'hyver, une place qui avoit coûté onze mois de ſiége à Edoüard III. Roy d'Angleterre, aprés la funeſte bataille de Creſſi perdüe par Philippe de Valois. Les Anglois l'avoient gardée pendant deux cens dix ans, & la croyoient ſi imprenable, qu'ils avoient mis cette inſcription ſur une des portes, que les François reprendroient Calais, quand le plomb nageroit ſur l'eau comme le liege. Nul de nos Rois durant ce long eſpace de temps n'avoit oſé l'attaquer, & l'on ne manqua pas de faire une réflexion; que les François avoient perdu cette place ſous un Philippe, & que les Anglois l'avoient laiſſé reprendre ſous un de leurs Rois de même nom : à quoy le Pape Paul IV. ayant appris cette nouvelle, ajoûta, que la perte de Calais étoit tout le doüaire de la Reine d'Angleterre : & en effet c'eſt tout ce que luy valut ſon mariage avec Philippe II.

On ne peut exprimer la joye, que cette éclatante conquête cauſa par tout le Royaume, & la ſurpriſe, où elle mit toutes les Cours de l'Europe, prévenües de l'idée, que la France ne pourroit ſe relever de la défaite de Saint Quentin, la voyant cependant par un coup de cette force prendre une ſi grande ſuperiorité ſur ſes ennemis : mais parmi les applaudiſſemens, que tout le monde y donnoit, les partiſans du Connétable, quelque bonne contenance qu'ils fiſſent, en étoient conſternez, à cauſe des odieuſes comparaiſons qu'on faiſoit dans le public de ce Seigneur avec le Duc de Guiſe, & de la ſituation où ſe trouvoit l'Etat aprés la journée de Saint Quentin, avec celle où il ſe voyoit aprés la priſe de Calais. Ils n'enviſageoient qu'avec chagrin le relief, que ces ſuccez donnoient à la maiſon de Guiſe, l'impreſ-

sion qu'ils devoient faire sur l'esprit du Roy, dont ils retablissoient la gloire & la reputation, & ranimoient les espérances, l'effet qu'ils produsoient dans celuy des peuples, qui ne parloient du Duc qu'avec des transports d'admiration, comme d'un Heros donné de Dieu pour le salut de sa patrie, qu'il avoit sauvée deux fois : la premiere par la defense de Metz, & la seconde par la prise de Calais. Ce n'étoit par tout qu'eloges publics de ses hauts faits, les plus illustres Poëtes du temps celebroient à l'envi ce nouveau triomphe. Turnebe, Dorat, Joachim du Bellay, Michel de l'Hopital depuis Chancelier de France, remplirent Paris de leurs vers à sa louange, & tout retentissoit de la gloire de son nom. Il ne paroissoit de resource pour le Connetable, que l'ancien & constant attachement, que le Roy avoit toûjours eu pour luy, sur quoy ses amis allarmez ne comptoient guéres, le malheur d'un favori étant pour luy d'ordinaire une grande disposition à la disgrace.

Aut. Tom. de Scardius

Mais ce qui augmenta leurs inquiétudes & leurs frayeurs, fut la suite des victoires du Duc de Guise, qui profitant de l'ardeur des troupes animées par le grand butin qu'elles avoient fait à Calais, alla mettre le siege devant Guines. Il s'y détermina plûtôt qu'à celuy de Gravelines, que quelques-uns des Chefs luy proposerent, parce que Guines, quoyque plus difficile à prendre que l'autre, étoit necessaire pour la communication des autres places de France avec Calais.

An. 1558.

Il l'investit à la my Janvier. Mylord Gray qui y commandoit abandonna la ville, pour se defendre dans la citadelle, & eut d'abord un grand avantage sur les François, qui s'étant amusez à piller les maisons des Bourgeois, se laisserent surprendre. Le Mylord fit dans ce moment une sortie sur eux, en tua un assez grand nombre, & aprés avoir mis le feu en divers quartiers, rentra dans la citadelle.

Dés le troisiéme jour trente-cinq piéces de canon furent pointées sur le bord du fossé, & en deux jours & demi on fit breche à la muraille. Le Duc aprés l'avoir exactement fait reconnoître diverses fois, y fit donner l'assaut par d'Andelot avec un détachement de Lansquenets, qui aprés un combat fort opiniâtré fut repoussé par les Anglois : mais le Duc de Guise étant arrivé luy-même avec des troupes fraîches, la bréche fut emportée. Prés de quatre cens des ennemis, parmi lesquels il y avoit quatre-vingt Espagnols, furent passez au fil de l'épée : & le Gouverneur s'étant retiré avec le reste de sa garnison dans le vieux château, demanda dés le même jour à capituler. Le lendemain vingt-deuxiéme de Janvier il rendit la place, demeura prisonnier de guerre avec le sieur de Mondragon & tous les principaux Capitaines : le reste de la garnison sortit avec ses armes, mais sans drapeaux & sans canon, au nombre de mille soldats, partie Anglois, partie Bourguignons, partie Espagnols. La place fut rasée par ordre de la Cour, étant jugée desormais inutile. Ardres, qui en est voisine, & Calais couvrant assez la frontiere de ce coté-là.

Commentaires de Rabutin.

Il ne restoit plus aux Anglois que la forteresse de Hames au milieu des marécages, & de tres-difficile accés : mais la garnison ayant sçû qu'on venoit l'assieger, n'attendit pas l'armée, & se sauva par les marais : de sorte qu'en moins d'un mois les Anglois furent entiérement chassez hors de France, où ils n'ont plus mis le pied depuis, que par des descentes, & y étant appellez durant les guerres civiles des Regnes suivans : mais sans pouvoir s'y établir pour long-temps. On trouva dans toutes ces places & dans quelques Forts des environs, une tres-grande quantité de munitions, & entre autres choses trois cens canons de fonte, & autant de fer, perte tres-considérable pour les Anglois, & d'une grande utilité pour la France, qui n'étoit pas à beaucoup prés autant fournie alors d'artillerie, qu'elle l'a été depuis.

Durant ces conquêtes le Roy tenoit à Paris les Etats qu'il avoit convoquez, pour leur demander de prompts & d'extraordinaires secours d'argent dans les pressans besoins où il se trouvoit, aprés le malheur arrivé au Royaume dans la derniére campagne.

Les Etats furent alors partagez en quatre Ordres, au lieu qu'autrefois ils n'avoient été composez que de deux, sçavoir de l'Etat Ecclésiastique & de la Noblesse. Le Roy Jean y en ajoûta un troisieme, qu'on appella depuis le commun, le Tiers Etat, ou l'Ordre du peuple, que les Députez des villes représentoient. Les Parlemens & les autres Corps de Justice étoient compris dans cet Ordre. Le Roy Henry II. les en sépara à l'occasion dont je parle, & ils firent un Ordre à part, qui précédoit dans les séances celuy du peuple.

Le Cardinal de Lorraine étoit à la tête de l'Ordre Ecclésiastique, le Duc de Nevers de celuy de la Noblesse, André Guillart sieur du Mortier de celuy du Tiers Etat. Le Président de Saint André porta la parole pour l'Etat de la Justice, & le Cardinal Jean Bertrandi Archevêque de Sens, Garde des Sceaux, y fit l'Office de Chancelier de France, le Chancelier Olivier étant alors classé de la Cour. Les Etats consentirent à un emprunt de trois millions, & on en fit la répartition sur les Corps des Etats, dont l'Assemblée ne dura que sept ou huit jours.

Le Roy aprés l'avoir congédiée, fit le voyage de Picardie avec Monsieur le Dauphin, pour aller voir ses nouvelles conquêtes. Il entra à Calais comme en triomphe, en fit Monsieur de Termes Gouverneur, congédia une partie de son armée, & mit le reste en quartier d'hyver : mais le Duc de Nevers n'y entra avec les troupes, qu'il com-

An. 1548. Thuanus. Belcarius. &c.

mandoit, qu'aprés avoir assiégé & pris Herbemont au commencement de Février. Cette Forteresse étoit importante, tant par la force de la place, que par sa situation à l'entree de la forêt d'Ardennes sur la riviere de Semoy, par l'avantage qu'en tira la Champagne, qu'elle mettoit de ce coté-là à couvert des courses des ennemis, & par la nécessité où cette prise les mit, d'abandonner plusieurs autres Forts des environs, dont il s'empara.

Le Roy, tandis qu'il faisoit aux Anglois une si vive guerre en Picardie, & avec tant de succez, leur en avoit suscité une autre du côté de l'Ecosse.

Bucanan. H. R. Scot. l. 16.

Dés que la Reine d'Angleterre eut rompu ouvertement avec luy, il avoit sollicité Marie de Lorraine Reine Régente d'Ecosse d'exécuter les Traitez de Ligue faits avec la France, & de faire une diversion en sa faveur: mais la difficulté étoit d'y engager le Conseil d'Ecosse, sans le consentement duquel elle ne pouvoit agir, & dont quelques membres n'étoient pas si souples à ses volontez, qu'elle l'auroit souhaité.

Il se faisoit actuellement une négotiation en Angleterre pour l'accommodement de plusieurs differens entre les deux Nations, & les Envoyez d'Ecosse revinrent sur ces entrefaites sans avoir rien conclu. Elle prit cette occasion, pour animer les Ecossois, en leur représentant les insultes continuelles des Anglois; que leurs garnisons faisoient sans cesse des courses sur les frontiéres d'Ecosse; qu'ils les pilloient impunément, & qu'on en faisoit inutilement des plaintes, sans en obtenir aucune satisfaction; que la Reine d'Angleterre ayant déclaré la guerre au Roy de France, c'étoit un nouveau sujet de la luy faire à elle-même, & une occasion qu'il ne falloit pas manquer de montrer à ce Prince, dont l'amitié étoit si nécessaire à l'Ecosse, l'envie qu'on y avoit de la cultiver, par l'exécution du Traité de la Ligue defensive qu'on avoit fait avec luy.

Comme elle vit le Conseil peu sensible à ces motifs, & qu'il ne pouvoit se résoudre à commencer la guerre, à moins que les Anglois ne fissent quelque nouvelle entrepriſe, elle s'avisa d'un expédient, qu'elle crut infaillible, pour les faire venir aux mains les uns contre les autres.

Ce fut de faire construire un Fort à l'embouchoure de la riviére d'Aie, de quoy elle rendit des raisons fort plausibles, qui étoient que par le moyen de cette Forteresse, on seroit en état de s'opposer aux courses des Anglois; qu'on y feroit des magasins, pour y mettre de l'artillerie, afin d'épargner la dépense de la faire venir par terre, & par des chemins tres-difficiles des places plus avancées dans le Royaume, au cas que la guerre s'allumât entre les deux Etats.

C'étoient là les prétextes, dont elle coloroit son véritable dessein: car elle ne doutoit point que les Anglois ne s'opposassent à la construction de ce Fort, qui tiendroit Berwick en bride; qu'ils ne manqueroient pas à cette occasion de faire de nouvelles hostilitez, que les Ecossois ne pourroient dissimuler: & comme le Conseil témoignoit être disposé à faire la guerre, si les Anglois la commençoient, elle espéroit venir à bout de les y engager par ce moyen.

La chose réüssit comme elle l'avoit espéré. Les Anglois insultérent ceux qui travailloient au Fort. Les Ecossois les repoussérent: il y eut des escarmouches, on fit avancer des troupes des deux côtez, & les milices d'Ecosse eurent ordre de s'assembler à Edimbourg, où les Seigneurs du pays furent mandez, pour délibérer sur les moyens de faire & de soûtenir la guerre.

Mais la précipitation du sieur d'Oisel Ambassadeur de France pensa tout gâter; car sans attendre la délibération des Seigneurs, il se mit à la tête des troupes Françoises qui étoient en Ecosse, & de celles de quelques Capitaines du pays les plus affectionnez à la France, passa la riviere de Tuede avec du canon, & alla faire des courses sur les frontiéres des Anglois.

Les Seigneurs Ecossois extrémement choquez de ce qu'il avoit entrepris cette expédition de sa propre autorité, & sans les consulter, luy envoyérent ordre de revenir incessamment, & le menacérent de le traiter luy-même en ennemi, s'il n'obéissoit. La Reine l'y obligea, & adoucit par là les Ecossois, qui se mirent enfin en campagne. Il y eut pendant l'hyver plusieurs rencontres, dans lesquelles tantôt les Anglois, & tantôt les Ecossois eurent l'avantage, jusques à ce que les deux armées étant venues aux mains au pied du mont Teviote, ou Zeviote, le Duc de Nortfole défit les Ecossois: mais sa victoire ne luy coûta guéres moins de sang qu'aux vaincus, & ne luy produisit que la gloire d'être demeuré maître du Champ de bataille, & d'avoir pris André Cave Général des Ecossois.

Sur ces entrefaites arrivérent des Envoyez de la part du Roy, chargez de demander aux Ecossois la conclusion du mariage de la jeune Reine d'Ecosse avec Monsieur le Dauphin. Ce mariage, ainsi que je l'ay dit ailleurs, avoit été arrêté depuis plusieurs années. La Princesse avoit l'âge requis, & Monsieur le Dauphin devoit l'avoir aussi en peu de jours. Comme elle étoit à la Cour de France, & hors de la puissance des Ecossois, & qu'ils n'avoient aucun prétexte de differer l'exécution d'un Traité fait du consentement de toute la Nation, ils ne purent s'en dédire; & dans une Assemblée tenue à Edimbourg au mois de Décembre, ils nommérent des Députez des trois Ordres des Etats, pour assister à la cérémonie des Nôces. Ce furent Jacques Archevêque de Glasco, Robert Evêque des Orcades, David Evêque de

Traité du mariage de la Reine d'Ecosse avec le Dauphin dans le Mémorial

de la Chambre des Comptes de Paris, cotté Y Y.

Rosse, George Comte de Rothes, Gilbert Comte de Casseles, Jacques Prieur de S. André, Jacques Seigneur de Fleming, George Lord de Seton, & Jean Seigneur de Douun.

Ils débarquérent en France, aprés avoir essuyé une rude tempête, qui fit périr deux de leurs navires. Dés qu'ils furent arrivez à la Cour, on dressa le Traité de mariage, dont les principaux articles furent, que le Dauphin aprés le mariage prendroit le titre de Roy d'Ecosse, & en écarteleroit les Armes avec les siennes; que quand il seroit Roy de France, il joindroit les Armes des deux Royaumes sous une même Couronne; que s'il sortoit des mâles de ce mariage, l'aîné succéderoit aux deux Royaumes; & que s'il ne venoit que des filles, l'aînée auroit le Royaume d'Ecosse. La cerémonie du mariage se fit avec beaucoup de solemnité le vingt-quatriéme d'Avril: mais la joye en fut beaucoup diminuée par la conduite, que tinrent les Ambassadeurs Ecossois dans le Conseil du Roy, où on les appella.

Au même Mémorial.

An. 1558.

Le Garde des Sceaux aprés avoir fait un discours sur l'avantage, que les deux Nations tireroient de cette alliance, requit les Ambassadeurs de présenter la Couronne & les autres marques de la Royauté à Monsieur le Dauphin, & de le reconnoître dés-lors pour Roy d'Ecosse, comme le Roy d'Espagne avoit été reconnu Roy d'Angleterre, en épousant l'heritiere de cet Etat. Ils répondirent qu'ils n'avoient là-dessus aucun ordre du Conseil de la Régence d'Ecosse, & qu'ils passeroient leurs pouvoirs en faisant ce qu'on leur demandoit.

Ils demeurérent fermes dans ce refus, & reprirent le chemin d'Ecosse: mais avant que de sortir de France, quatre des principaux moururent. Bucanan Moine Apostat, toûjours déchaîné contre la France, & décrié par les faussetez & par les calomnies, dont il a rempli son Histoire contre la jeune Reine d'Ecosse, dit qu'il y eut grand sujet de soupçonner qu'on les avoit empoisonnez; & Monsieur de Thou, qui l'a transcrit sur cet article, ajoûte que ce soupçon tomba sur les Princes de la maison de Guise, dont la Reine d'Ecosse étoit la niéce par sa mere. Quoy qu'il en soit de ces bruits populaires, ausquels la malignité donne pour l'ordinaire plus de créance qu'ils n'en méritent, l'Ambassadeur de France & la Régenté d'Ecosse agirent si efficacement dans le Conseil, que la Couronne fut envoyée à Monsieur le Dauphin, qui prit le titre de Roy Dauphin.

L. 16.

L. 14.

Ce mariage fut un nouvel appuy pour les Seigneurs de Guise, non seulement parce que la Reine Dauphine étoit leur niéce, mais encore parce qu'elle avoit des qualitez, qui devoient un jour, lors qu'elle seroit Reine de France, luy attirer un grand crédit sur l'esprit du Dauphin son mari, & beaucoup de part dans le Gouvernement. C'etoit une des plus belles Princesses de son temps, & dont l'esprit, qui étoit au dessus de l'ordinaire, avoit été cultivé par une excellente éducation. Elle l'avoit solide, éloigné de la bagatelle, poli, sérieux, avec des inclinations nobles, & dignes d'un tout autre sort, que celuy qu'elle éprouva depuis.

Mémoires de Brantome dans les Dames illustres de France.

De plus cette alliance, que le Roy avoit extrémement souhaitée pour Monsieur le Dauphin, étoit l'ouvrage de la Régente d'Ecosse sœur de Messieurs de Guise, & eux-mêmes vingt jours avant le mariage, avoient engagé la jeune Princesse à passer un Acte secret, par lequel dérogeant à tous Actes contraires faits & à faire, elle faisoit une donation de son Royaume d'Ecosse à Monsieur le Dauphin, & aux Rois de France ses successeurs, suppose même qu'elle mourût sans enfans. Ils travaillérent alors plus que jamais à ruiner le parti du Connétable, le seul qui pouvoit entrer en concurrence avec le leurs & ils en eurent en ce temps-la une occasion favorable, qu'ils ne manquérent pas.

Recüeil de Traitez par Léonard T. 2.

Le Connétable & l'Amiral de Coligni étant prisonniers, il ne restoit plus à la Cour que Monsieur d'Andelot, neveu du premier & frere du second, qui pût entretenir la bienveillance du Roy pour leurs Maisons. Il etoit tres agréable à ce Prince: les dangers, où il s'etoit exposé, pour sauver Saint Quentin, & les belles actions qu'il avoit faites tout récemment au siége de Calais & de Guines, l'avoient mis en grande considération à la Cour: mais entêté qu'il étoit dés-lors des erreurs de Calvin, il fit une démarche, qui le perdit de la maniére que je vais dire.

Chrestienne Duchesse Doüairiére de Lorraine, & cousine germaine du Roy d'Espagne, obtint permission & un saufconduit du Roy, pour venir voir à Péronne le jeune Duc son fils, qui étoit toûjours demeuré à la Cour de France, depuis que le Roy l'y avoit fait conduire, lors qu'il se saisit des villes de Lorraine, & qu'il s'empara de Metz, de Toul, & de Verdun. Elle fut accompagnée dans le voyage de Péronne par Antoine de Granvelle Evêque d'Arras: & le Cardinal de Lorraine vint à cette entrevûë avec le jeune Duc.

Bel'car l. 18. Thuanus, l. 14. &c.

Ces deux Ministres des deux Rois eurent ensemble diverses conférences: & quelques-uns ont prétendu que ce fut-là que commencérent à se former les grandes liaisons, que la maison de Guise eut sous les Régnes suivans avec l'Espagne.

L'Evêque d'Arras dans un de ces entretiens, témoigna au Cardinal le chagrin extréme qu'il avoit de voir les deux Rois engagez dans une guerre si funeste à leurs Etats & à toute la Chrétienté, & dont le Turc profitoit: mais qu'il y avoit encore un autre mal plus pressant, qui pourroit avoir de terribles suites, si on ne le prévenoit; que c'étoit l'héresie, qui faisoit en cachette de grands progrez en France, & qui y causeroit avec le temps de dangereux troubles, qu'en parlant

de la ſorte, il péchoit peut-être contre les maximes de la politique, rien ne pouvant être plus avantageux à l'Eſpagne, qu'une guerre civile en France : mais qu'entre des Princes Chretiens l'interêt de la Religion devoit l'emporter ſur tout le reſte : outre que ſi la France étoit une fois gâtée par les erreurs, la contagion ſe pourroit aiſément communiquer aux Pays Bas, à cauſe du voiſinage ; qu'une bonne & ſincere paix entre les deux Rois ſeroit infiniment à ſouhaiter dans une telle conjoncture, afin qu'ils agiſſent de concert, pour préſerver leurs Etats des malheurs communs, qui les menaçoient. Pour ce qui eſt de moy, ajoûta l'Evêque, je feray dans ces vûës tout mon poſſible, pour inſpirer au Roy mon maître de l'inclination à la paix, & il me paroît que rien ne ſeroit plus digne de vous, que de travailler de vôtre côté à un ouvrage ſi neceſſaire au bien de la Chretienté, & au repos de vôtre patrie.

Granvelle s'apperçût bien par l'air, dont le Cardinal écouta ce diſcours, qu'il ne luy déplaiſoit pas. Il continua en diſant, que luy par ſes ſages conſeils, & le Duc de Guiſe ſon frere par ſes grandes actions, etoient parvenus à un ſi haut point de crédit à la Cour de France, qu'il ne tiendroit qu'à eux de venir à bout d'une entrepriſe, qui leur attireroit les bénédictions du ciel, l'applaudiſſement des peuples, & une gloire immortelle, que la priſon du Connétable & de l'Amiral de Coligni étoit un coup ménagé par la Providence, pour la faire reuſſir ; qu'on n'ignoroit pas à la Cour d'Eſpagne que le parti de ces Seigneurs étoit entiérement oppoſé à l'élévation de la maiſon de Guiſe : mais que ce qui méritoie le plus d'attention, étoit l'attachement que l'Amiral & d'Andelot ſon frere avoient aux erreurs de Calvin ; qu'on n'en accuſoit pas le Connétable : mais qu'il avoit un amour ſi aveugle pour ces deux Seigneurs ſes neveux, qu'il étoit capable de tout ſacrifier en leur faveur ; que d'Andelot gâtoit une infinité de perſonnes par ſon exemple & par ſes diſcours ; qu'il dogmatiſoit parmi les Officiers & les ſoldats, & qu'on avoit intercepté des lettres, qu'il écrivoit à l'Amiral, où il parloit de la Meſſe d'une maniére tout à fait ſcandaleuſe. Je vous fais, ajoûta-t-il au Cardinal, ces ouvertures du conſentement du Roy mon maître : c'eſt à vous de voir ſi vous croyez qu'il faille prendre des meſures là-deſſus : & ſuppoſé que vous en jugiez ainſi, la choſe demande du ſecret. Vous prendrez ſur cela conſeil de vôtre prudence & du zéle, que vous avez pour la Religion Catholique.

Le Cardinal témoigna à l'Evêque d'Arras qu'il recevoit ces avis avec bien de la reconnoiſſance, & qu'il feroit là deſſus de ſerieuſes réflexions. La Ducheſſe de Lorraine fit auſſi quelques propoſitions générales pour la paix entre les deux Couronnes : mais le peu de temps qu'elle avoit à demeurer à Péronne, fit qu'on n'entra pas aſſez avant en matiére, & l'on ſe ſépara.

Dés que le Cardinal fut arrivé à la Cour, qui étoit alors à Monceaux auprés de Meaux, il rendit compte au Roy des entretiens, qu'il avoit eus avec l'Evêque d'Arras. L'article, qui concernoit d'Andelot, le fâcha extrémement : & comme on luy avoit fait pluſieurs rapports, qui le luy avoient déja rendu ſuſpect à cet égard, il voulut s'en éclaircir. Le Cardinal le laiſſa faire, connoiſſant parfaitement l'humeur altiere & inflexible de d'Andelot, & prévoyant bien l'effet, que produiroit cet éclairciſſement.

Le Roy appella le Cardinal Odet de Châtillon frere de d'Andelot, & Montmorency ſon couſin germain. Il leur dit ce qu'il avoit appris ; qu'il vouloit que d'Andelot ſe diſculpât publiquement de cette accuſation ; qu'il l'aimoit ; mais qu'il ne l'obligeât pas par ſa conduite à prendre d'autres ſentimens pour luy ; qu'ils le prévinſſent, & le diſpoſaſſent à luy répondre d'une maniére qui le contentât, & detruiſît l'idée, que le public commençoit à prendre de luy.

D'Andelot s'étant trouvé au dîner du Roy : ce Prince luy fit beaucoup de careſſes, & puis prenant un ton tres-ſérieux, luy dit qu'il luy etoit revenu certains bruits, qui le chagrinoient ; qu'il avoit pour luy la bienveillance, que ſes ſervices méritoient ; mais qu'on luy avoit parlé de luy ſur l'article de la Religion d'une maniére fâcheuſe ; qu'il ſouhaitoit être détrompé là-deſſus par luy-même, & qu'il luy déclarât ſur le champ ce qu'il penſoit ſur la Meſſe.

D'Andelot ſans s'étonner, répondit qu'il étoit tres-ſenſible aux bontez, que ſa Majeſté vouloit bien luy témoigner, qu'il étoit prêt, comme il l'avoit toûjours été, à répandre ſon ſang pour ſon ſervice : mais qu'en matiére de Religion, il croyoit que la fidélité, qu'il devoit à Dieu, ne luy permettoit pas de diſſimuler ſes ſentimens ; qu'il répondroit avec toute la franchiſe, dont il avoit toûjours fait profeſſion, à la queſtion que ſa Majeſté luy faiſoit, & qu'il étoit perſuadé que la Meſſe étoit une impieté. Bleau. l. 18. Thuanus l. 14.

Le Roy, également ſurpris & irrité d'un tel blaſphéme, ſe leva de table, & prit une lance, comme pour le percer : mais s'étant contenu, & la voulant jetter à terre, il en bleſſa Monſieur le Dauphin, qui s'étoit avancé entre luy & d'Andelot. Ce Seigneur fut arrêté, & envoyé priſonnier au Château de Melun.

J'ay vû une lettre ſecrete de l'Evêque d'Angouléme au Connétable, où il luy mandoit de Rome, que le Pape avoit été fort ſcandaliſé de ce que Roy n'avoit pas ſur le champ condamné d'Andelot au feu, & de ce que le Cardinal de Lorraine, qu'il avoit nommé Inquiſiteur en France, n'avoit pas uſé en cette occaſion de tout ſon pouvoir : mais, ainſi que le Prélat luy répondit, on n'avoit pas coûtume d'aller ſi vîte en France. Dans la Bibliotheque de M. l'Abbé Baluze.

La

Commentaires de Montluc l. 4.

La charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, que d'Andelot poſſédoit depuis quelques années par la démiſſion de l'Amiral ſon frere, fut auſſi tôt aprés donnée à Montluc, qui eut peine à la recevoir, de peur de s'attirer l'indignation du Connétable: & il ne l'accepta qu'aprés pluſieurs commandemens réitérez. Ses longs ſervices & ſun habileté dans la guerre l'en avoient rendu tres-digne: mais ce qui le fit préférer par le Cardinal de Lorraine à beaucoup d'autres, qui pouvoient prétendre à une charge de cette importance, fut ſon attachement à la maiſon de Guiſe, dont il avoit toûjours fait profeſſion, ayant d'abord été Page du Duc de Lorraine. C'eſt ainſi que le Cardinal profitoit de l'abſence du Connétable, pour mettre ſes créatures dans les poſtes les plus conſidérables; tandis que le Duc ſon frere ſe diſpoſoit à ſe ſignaler encore par une nouvelle expédition. C'étoit le ſiége de Thionville, pour lequel il faiſoit ſes préparatifs à Metz, où Montluc eut ordre de ſe rendre auprés de luy.

Cette place du Duché de Luxemhourg étoit regardée comme une des plus fortes des Pays-Bas; & dans les conquêtes que les François avoient faites diverſes fois de ce Duché, & de la Capitale même, ils n'avoient jamais uſé l'attaquer. Elle eſt ſituée ſur la Moſelle au milieu des marécages, dans un pays plat & ouvert. Elle n'eſt commandée d'aucune éminence, & a du côté de la Lorraine la Moſelle pour foſſé. Les envieux du Duc de Guiſe furent ravis de le voir s'attacher à cette entrepriſe, dans l'eſpérance qu'il y échuëroit: & quand la nouvelle du ſiége fut portée à Paris, on afficha des Vers Satyriques à la porte du Palais, où l'on avertiſſoit ce Prince qu'il ne trouveroit pas à Thionville *des vilains* comme à Calais, mais des gens, qui luy feroient bien rabattre de ſa vanité. Jean de Quarible Gentilhomme de Brabant commandoit dans la place une garniſon de dix-huit cens hommes de pied, & de deux cens chevaux. L'armée du Roy étoit d'environ trente mille hommes, dont il y avoit quatorze mille Lanſquenets, cinq mille Reitres, qui luy avoient été amenez par un des fils du Lantgrave de Heſſe, & par quelques autres Princes d'Allemagne: le reſte étoient de vieilles troupes Françoiſes.

Montluc l. 4.

An. 1558.

Thionville fut inveſtie ſur la fin de May, & les quartiers pris aux environs dés le premier de Juin. Le Duc de Nevers & le Maréchal de Strozzi eurent les leurs au delà de la riviére vers la Lorraine, le Duc de Guiſe prit le ſien en deçà auprés de Florenge, & le Duc de Nemours avec Monſieur de Jamets, & la plûpart de la Gendarmerie & de la Cavalerie légére, ſe poſtérent ſur les chemins de Metz & de Luxemhourg, pour couvrir le ſiége.

Comme la Moſelle etoit alors fort haſſe, & qu'elle pouvoit ſe paſſer à gué, il fut réſolu de faire l'attaque de ce coté-là. Une batterie fut dreſſée ſur le bord de la riviére contre la Tour aux Puces, dont une partie à gauche du côté d'un ravelin qui la flanquoit, fut abattüe, auſſi bien qu'une Tourelle, qui étoit entre la Tour & le ravelin: mais tout ce quartier de la muraille avoit un ſi bon rempart & un ſi large terre-plein, qu'on deſeſpéra d'y faire une bréche, par où l'on pût donner l'aſſaut: outre que les aſſiégez firent un ſi terrible feu de canon, que celuy des aſſiégeans fut tout démonté, & leurs gabions preſque entiérement ruinez. C'eſt ce qui obligea le Duc de Guiſe à abandonnet cette attaque, & à en faire une autre de l'autre côté de la riviére vers la même Tour, pour y aller par tranchées, & l'attaquer par la mine.

On commença la tranchée entre un village & la ville à quatre ou cinq cens pas du foſſé: & en cette occaſion Montluc imagina, pour aſſûrer les tranchées contre les ſorties, un moyen qui a été pratiqué depuis, & beaucoup perfectionné de nôtre temps: ce fut de tirer quelques rameaux à droite & à gauche, pour y loger des ſoldats, qui en cas que la tête de la tranchée fût forcée, étoient en état de prendre les ennemis en flanc, & de les arrêter dans leur pourſuite. Cette précaution luy réüſſit admirablement dans une ſortie, que le Gouverneur fit en perſonne à la tête de trois cens fantaſſins & de ſoixante chevaux, qui commençant à nettoyer la tranchée, furent ſurpris des ſalves, qu'on leur fit de ces boyaux comme d'autant d'embuſcades, & obligez de faire retraite avec grande perte.

Les nuits étant fort courtes, & les ennemis faiſant un feu continuel & terrible ſur la tranchée, on fut huit jours à la pouſſer juſqu'à deux cens pas de la place. Elle fut enfin conduite juſqu'au pied de la Tour, & il ne fut plus queſtion que d'y attacher le mineur: mais la maſſonnerie en étoit ſi dure, que le pic n'y pouvoit trouver de priſe. On penſa à faire la mine à côté dans la muraille: mais les aſſiégez avoient pratiqué des caſemates au bas de la Tour, d'où ils faiſoient un grand feu, & rendoient le pied de la muraille inacceſſible.

On fut obligé d'élever dans le foſſé une eſpece d'épaulement entre la Tour & l'endroit de la muraille, où l'on vouloit miner: ce qui ne ſe pût faire, ſans perdre beaucoup de monde: mais on en vint à bout, & par le moyen d'un canon on commença les trous, où les mineurs devoient travailler.

Tandis qu'on pouſſuit ce travail, le Duc de Guiſe vint à la tranchée avec le Maréchal de Strozzi, pour délibérer où l'on placeroit une batterie de quatre coulevrines, afin de ruiner les caſemates, & quelques autres défenſes, qui pourroient incommoder pendant l'aſſaut, qu'on étoit réſolu de donner, dés que les mines auroient eu leur effet: & ce fut là que le Maréchal Strozzi s'entretenant avec le Duc, qui étoit appuyé ſur ſon épaule, reçût un coup de mouſquet tiré de plus

de cinq cens pas : mais qui eut encore assez A de force, pour le percer au dessous de la mammelle gauche, dont il expira sur le champ, en disant ces mots : Le Roy perd aujourd'huy un de ses meilleurs serviteurs. Il étoit tel en effet. C'étoit un des hommes de son tems le plus intrépide, comparable aux plus grands Capitaines qu'il y eut alors. Il s'étoit trouvé, & toûjours distingué dans les plus dangereuses occasions. Il avoit autant d'esprit, de sagesse, & même de doctrine, que de grandeur d'ame & de courage : mais avec tout cela il étoit pour l'ordinaire malheureux B dans ses entreprises. Il avoit eu une espéce de pressentiment de ce qui devoit luy arriver; car son quartier étant au delà de la riviére, & le Duc le priant de demeurer ce jour-là dans le sien, il ne l'avoit fait que par pure complaisance, disant qu'il ne pouvoit s'ôter de l'esprit que ce jour-là luy ameneroit quelque malheur. Il fut tres-regrété, & il avoit tant d'estime parmi les soldats, que le Duc de Guise, pour ne les point effrayer, fit celer sa mort le plus long-temps qu'il luy fut possible.

Commentaires de Montluc, l. 4.

Cependant Montluc chargé des travaux, C qui se faisoient dans le fossé, s'apperçût d'un coin de muraille resté des ruines de la Tour, d'où il crût qu'on pourroit sauter dans les casemates, qui étoient fort basses & couvertes seulement de planches. Il commanda au Capitaine Volumat de se couler jusqu'à cet endroit avec six Arquebusiers & deux Halebardiers, & d'insulter les casemates, luy promettant de le soûtenir.

Dés qu'il le vit arrivé, il fit partir un Capitaine François avec quelques soldats, pour marcher jusqu'au pied des ruines de la Tour avec pareil ordre de forcer les casemates. D Comme il falloit que celuy-cy marchât à découvert, il n'eut pas fait deux pas, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse dans la tête, & encore un autre aprés luy. Les soldats ne laissérent pas d'avancer, attaquérent les casemates en même temps que Volumat.

Ceux qui les défendoient, furent tellement surpris d'un assaut, auquel ils n'avoient vû nuls ptépatatifs, qu'ils s'enfuirent, pour gagnet le rempart. Aussi-tôt les Capitaines Montluc fils du Colonel Général, Cosseil, la Motte, Castet, Segrat, les Aussillions tous Gascons, armez de rondelles, qui étoient E des espéces de boucliers, dont on se servoit encore alors, & suivis de plusieurs soldats entrérent dans les casemates.

Les ennemis, qui étoient sur le rempart, accoururent promptement, pour les reprendre par une ouverture de six hommes de front: mais celuy qui les conduisoit ayant été tué d'un coup d'arquebuse, ils reculerent : & le poste fut d'autant plus aisément défendu, que ceux qui étoient sur la muraille ne pouvoient tirer sur les François, qu'en plongeant presque perpendiculairement, & par conséquent sans se découvrir tout le corps : ce que tres-peu firent, parce que l'Arquebuserie de la tranchée faisoit un feu continuel sur eux : de sorte que toute leur défense se réduisit à jetter dans les casemates quantité de pierres, qui ne faisoient pas grand mal.

Le Duc de Nevers & Monsieur de Bourdillon entrérent dans les casemates, firent faire un logement sur les ruines de la Tour avec beaucoup de promptitude, & si bon, que les Espagnols n'oférent l'attaquer. Le Duc de Guise, qui ne s'attendoit à rien moins, vit de l'autre côté de la riviére cet assaut, & les soldats qui se logeoient sur la Tour. Il accourut; & ayant quitté son cheval à la queüe de la tranchée, il prit avec luy cent Arquebusiers, qu'il conduisit à la Tour. Montluc luy dit : Monsieur c'est à cette heure que vous prendrez Thionville, j'en avois fort douté jusqu'à maintenant. A quoy le Duc répondit en l'embrassant : Montluc, le Proverbe est véritable, que jamais bon cheval ne devient rosse; luy voulant dire, qu'il le trouvoit aussi vigoureux à son âge déja assez avancé, qu'il l'avoit eté dans sa jeunesse.

Ce fut là en effet un coup decisif, & rien n'empêcha plus d'avancer les mines commencées sous le rempart. Dés le lendemain vingt-deuxiéme de Juin le Gouverneur capitula, & le jour d'apres la ville fut remise au Duc de Guise. Il accorda à la garnison une capitulation honorable, & nomma pour Gouverneur de la place Monsieur de Vieille Ville. An 1558.

Dans ce siége, qui ne dura pas trois semaines, il n'y eut que quatre cens hommes de tuez du côté des François. Il ne parut point d'armée d'Espagne pour le secours, parce que faute d'argent, ou par la lenteur des Allemands, qui en devoient faire la plus grande partie, elle ne pût être assez-tot assemblée. Il n'y eut que le Comte de Horne, qui ayant tenté de jetter quatre Enseignes d'infanterie dans la place, fut repoussé aussi bien qu'un autre Capitaine qui ne réussit pas mieux dans une pareille tentative, & jusques-là, tout ce que firent les Espagnols, fut de saccager la petite ville de Nesle. Commentaires de Rabutin.

Le Duc de Guise aprés la prise de Thionville marcha vers Arlon, que Montluc surprit, tandis que ce Prince épuisé de fatigues dormoit profondément dans sa tente; & il apprit avec bien de la joye à son réveil, qu'il étoit délivré de la peine d'en faire le siége. Commentaires de Montluc, l. 4.

Le feu s'étant mis par accident dans la place, il la consuma presque toute entiére : ce qui détermina le Duc à en faire raser les murailles. Il prit encore quelques petits postes aux environs : & sur l'avis qu'il eut que l'armée d'Espagne s'avançoit vers la Picardie, il résolut de marcher de ce côté là.

Les choses n'alloient pas mieux pour le Roy d'Espagne sur les côtes de la mer, que dans le Luxembourg. Monsieur de Termes Gouverneur de Calais, & honoré du Bâton de Maréchal de France depuis la mort de Monsieur de Strozzi, passa avec un corps de douze Hartius Annal. Belgic.

mille hommes de pied & de deux mille chevaux, la riviére d'Aa, défit les milices du pays, qui s'étoient oppoſées à ſon paſſage, & laiſſant Gravelines à gauche, attaqua Dunkerque, qu'il prit en quatre jours. Il l'abandonna au pillage, auſſi bien que Bergue-Saint-Vinok, & courut juſqu'à Nieuport : mais la ſuite de cette expédition ne fut pas ſi heureuſe, que le commencement.

Dans la Relation du Maréchal de Termes au Duc de Guiſe.

Le Comte d'Egmond Gouverneur du Comté de Flandres s'avança de ce côté-là avec une partie de l'armée d'Eſpagne, pour arrêter les progrez des François. Le Maréchal ſur l'avis qu'il en eut prit le parti de ſe rapprocher de Calais, & marcha vers la riviére d'Aa, pour la repaſſer. La goutte, dont il étoit alors extrémement tourmenté, & l'embarquement du grand butin, qu'on avoit fait à Dunkerque, luy firent perdre un jour d'avance qu'il avoit, pour éviter la bataille.

Il paſſa toutefois la riviére à la vûë du Comte, dés que la mer fut deſcenduë ; mais le Comte l'ayant auſſi paſſée au deſſous de Gravelines, ſe poſta de maniére, que le Maréchal, quoyque ſon armée fut beaucoup inférieure en nombre à celle d'Eſpagne, crût qu'il étoit beaucoup moins dangereux d'accepter la bataille, que de continuer ſa retraite, ayant toûjours l'ennemi à ſes trouſſes.

Il rangea ſes troupes avec beaucoup d'habileté. Il avoit ſa droite au bord de la riviére d'Aa, il couvrit ſa gauche des chariots de l'armée, & mit ſon artillerie devant le corps de bataille.

Le Comte d'Egmond, pour aller plus vite, avoit laiſſé tous ſes gros bagages, & n'avoit point de canon. C'étoit l'unique avantage, que le Maréchal avoit ſur luy.

On ne tarda pas à en venir aux mains. Le canon fit d'abord un grand ravage dans l'armée d'Eſpagne, & le Comte d'Egmond eut ſon cheval tué d'un boulet : mais aprés avoir eſſuyé la premiére décharge, il vint fondre avec une extréme réſolution ſur l'armée Françoiſe, & la fit charger de toutes parts. Il fut reçû avec une pareille bravoure. On ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de valeur : & la victoire étoit en ſuſpens, lors qu'un de ces accidens, qui ſont au deſſus de la prudence humaine, la fit tout à coup tourner du côté des Eſpagnols.

Dix ou douze navires Anglois ſe trouvérent par hazard ſur cette côte. Le bruit du canon & de la mouſqueterie les avertirent du combat. Ils entrérent dans la riviére à la faveur de la marée qui montoit ; & s'étant rangez dans le milieu, commencérent à foudroyer avec leur canon l'aîle droite de l'armée Françoiſe. Il luy fut impoſſible de ſoûtenir un ſi terrible feu. Le déſordre s'y mit : & quelques efforts que pût faire le Maréchal, elle lâcha le pied : la terreur ſe répandit dans le reſte de l'armée, & la déroute fut bientôt entiére. Il reſta du côté des François ſur le champ de bataille prés de deux mille hommes, beaucoup ſe noyérent dans la riviére, & un plus grand nombre fut aſſommé dans la fuite par les payſans, qui vengérent par des cruautez brutales le ravage de leur pays. Les Eſpagnols n'y perdirent que quatre ou cinq cens hommes.

Parmi les priſonniers, que les Eſpagnols firent en grand nombre, ſe trouvérent beaucoup de gens de qualité, & entre autres Meſſieurs de Villebon, d'Annebaut, de Chaulnc, de Senerpont, de Morvilliers, & le Maréchal même qui étoit dangereuſement bleſſé à la tête. Le Comte d'Egmond fit préſent de deux cens ſoldats aux Anglois, qui l'avoient ſi bien ſervi : & ils les conduiſirent en triomphe à la Reine d'Angleterre.

Commentaires de Rabutin.

Cette défaite arriva le treiziéme de Juillet, & tempera beaucoup la joye, que les conquêtes de cette campagne avoient cauſée dans le Royaume. Elle obligea le Duc de Guiſe à quitter le Luxembourg, & à venir ſe camper à Pierrepont ſur les frontiéres de Champagne & de Picardie, où il arriva le vingt huitiéme Juillet, pour couvrir ces deux Provinces contre l'armée d'Eſpagne, qui groſſiſſoit tous les jours vers Maubeuge.

An. 1558.

Tandis que le Duc ſe fortifioit à Pierrepont, le Roy reçût la nouvelle d'une deſcente des Anglois à l'extrémité de la baſſe Bretagne. Cent quarante navires parurent ſur cette côte, commandez par l'Amiral Clinton, qui mit ſept mille hommes à terre, & aprés quelques canonnades s'empara de la ville du Conquet. Aprés l'avoir pillée, ils ſe répandirent dans le plat pays : mais ſix mille hommes des milices du pays s'étant aſſemblez ſous les ordres d'un Gentilhomme nommé Kerſimon, vinrent charger ſi à propos les Anglois occupez au pillage, qu'ils les défirent, en tuérent ſix cens, firent cent priſonniers, & obligérent le reſte à regagner leurs navires.

Commentaires de Rabutin.

On ſçût par un Hollandois, qui fut fait priſonnier, que trente vaiſſeaux Flamans étoient déja à l'Iſle de Wight, pour ſe joindre à la flotte Angloiſe, & que leur deſſein étoit de venir aſſiéger Breſt.

Sur cet avis toutes les milices de Bretagne eurent ordre de ſe mettre ſous les armes. Les ſeuls Evêchez de Cotnoüailles & de Saint Pol de Leon fournirent trente mille hommes. Monſieur d'Etampes, qui commandoit dans la Province, fit entrer de groſſes garniſons à Breſt & à Saint Malo, & ſe trouva à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pied & de ſept mille chevaux en état de recevoir les ennemis.

La flotte parut en effet bien tôt du côté de Breſt : mais voyant tout le pays en armes, elle ſe retira, aprés avoir inutilement rodé quelque temps le long des côtes.

Cette retraite tira le Roy d'une grande inquiétude. Les affaires d'Italie luy en donnoient moins, les Eſpagnols non plus que luy n'étant pas en état d'y faire aucune entrepri-

se importante. François d'Est frere du Duc de Ferrare, qui commandoit pour la France en Toscane, y tenoit toûjours Montalcin & les autres postes, où Montluc avoit laissé des garnisons Françoises, quoyque le Duc de Florence fût venu à bout de faire accepter la neutralité au Duc de Ferrare, & l'eût réconcilié avec le Duc de Parme.

Mémoires du Baron du Villars.

Le Piémont étoit plus en danger par la conduite, qu'on tenoit à la Cour à l'égard du Maréchal de Brissac. Elle étoit capable de faire perdre tout ce pays à la France; car non seulement nonobstant toutes ses remontrances, on ne luy envoyoit aucun secours ni d'hommes, ni d'argent: mais encore il sembloit qu'on ne songeoit qu'à le chagriner. Ceux qui étoient jaloux de sa gloire n'oublioient rien, pour le perdre dans l'esprit du Roy. Le Vidame de Chartres, qui s'etoit broüillé avec luy en Piémont, luy rendoit les plus mauvais offices, & le Cardinal de Lorraine, à qui l'estime, où étoit le Maréchal, donnoit de l'ombrage, loin de le disculper, laissoit faire le Vidame. On alla jusqu'à l'accuser de détourner à son profit l'argent, qu'on luy envoyoit pour l'entretien des troupes, & jusqu'à reudre sa fidélité suspecte. La Duchesse de Valentinois, dont il étoit la créature, sembloit l'avoir entiérement abandonné, & ses amis luy firent entendre, qu'il n'y avoit que sa seule présence à la Cour, qui pût raccommoder ses affaires.

Il obtint avec bien de la peine permission de s'y rendre. Il y fut reçû tres-froidement du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise: mais sans s'étonner, & seur qu'il étoit de son innocence, il dit au Roy en présence de toute la Cour, qu'il venoit luy apporter sa tête, & qu'il le supplioit de luy faire faire son procés à une seule condition, que, s'il ne se trouvoit pas coupable, on luy rendît justice contre ses calomniateurs. Mais comme les Princes quittent quelquefois les soupçons aussi aisément, qu'ils les prennent, la premiére audience qu'il eut du Roy le rétablit entiérement dans son esprit. Ce Prince luy fit mille caresses, & blâma la conduite & l'animosité du Vidame: mais sur les instances que le Maréchal luy fit de faire examiner sa conduite, il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il n'en falloit plus parler, & qu'il continuât à le servir avec son zéle, sa prudence, & sa valeur ordinaires. On luy promit de luy envoyer des troupes, & de luy faire toucher à son retour de l'argent à Lyon: mais ces secours, que l'envie de ses ennemis avoit empêchez jusqu'alors, furent arrêtez par le grand besoin que le Roy en avoit aux Pays-Bas.

Mémoires de du Villars, l. 9.

Son départ toutefois, & le bruit qui couroit qu'on luy préparoit une armée, donnérent de grandes inquiétudes aux Espagnols. La flotte Ottomanne etoit sur les cotes d'Italie, les Turcs avoient pillé Rhégio, & fait une autre descente auprés de Salerne, mis tout à feu & à sang dans ce canton, & emmené en esclavage plus de quatre mille personnes. On disoit que cette flotte alloit assiéger Nice en Provence conjointement avec la flotte Françoise, & que le Maréchal s'avançoit à la tête d'une armée, pour attaquer en même temps cette place par terre.

Il est hors de doute que les Turcs n'étoient venus si avant, que pour quelque semblable dessein: mais ce qui etoit déja arrivé diverses fois arriva encore alors, que l'impuissance de fournir à tout empêcha les François de se prévaloir d'un secours, qui sans cela auroit pû leur être utile, & qui ne leur servit presque jamais, qu'à les rendre odieux aux Italiens & aux Allemands, & à donner lieu aux Espagnols de les décrier dans toutes les Cours de l'Europe, comme conspirant avec les Infidéles à la ruine des Princes Chrétiens.

Les Turcs ne se voyant point secondez par les François, s'élognérent des côtes, aprés avoir pris des vivres en Provence, & allérent faire descente dans l'Isle de Majorque, où ils furent assez maltraitez: & de là dés le commencement du mois d'Aoust ils firent voile vers l'Archipel.

Dans le même temps que la guerre se faisoit mollement en Italie, & que ce pays fut délivré de la frayeur, que la flotte des Turcs y avoit répandue, la Picardie d'une part, & les Pays-Bas de l'autre, se voyoient à la veille de leur ruine, selon que la victoire se declareroit ou pour un parti, ou pour l'autre: Car nonobstant la défaite du Maréchal de Termes, l'armée du Duc de Guise se trouvoit en état de faire tête à celle d'Espagne. Elle étoit de trente cinq à quarante mille hommes, composée de troupes lestes; & la réputation du Chef qui la commandoit, & qui paroissoit avoir la fortune à ses gages, la rendoit tres-redoutable aux ennemis.

Ceux-cy d'autre part ranimez par la victoire de Gravelines, & plus forts que les François, marchoient à eux avec une contenance de victorieux. Ils s'avancérent jusqu'auprés de Dourlens: & ce fut ce qui obligea le Duc de Guise de s'approcher d'Amiens. Les deux Rois se rendirent chacun à leur Camp, & on ne doutoit point que bien-tôt il ne le donnât une nouvelle & sanglante bataille, lorsque contre toute espérance on commença à parler sérieusement de paix: & les deux armées, sans avancer l'une contre l'autre, commencérent à se retrancher, l'Espagnole sur la riviére d'Authie, & la Françoise sur la Somme au dessous d'Amiens.

Commentaires de Rabutin.

Ce qui fit penser à finir cette guerre, dont les deux Rois commençoient à s'ennuyer, fut non seulement la vicissitude des bons & des mauvais succez, qui balançoient la puissance de l'un & de l'autre, mais encore l'opposition des partis formez dans la Cour de France; car quoyque la faction de la maison de Guise y eut pris entiérement le dessus, celle du

Thuanus l. 14. Belcar l. 18. &c.

Connétable s'y releva par la faute du Cardinal de Lorraine, qui ne ſçût pas aſſez ſe ménager dans ſa haute faveur.

Son crédit luy parut ſi bien établi, qu'il crût pouvoir deſormais ſe paſſer de la Ducheſſe de Valentinois, à qui il en étoit redevable. Non ſeulement il n'avoit plus les mêmes égards pour elle : mais même il luy échapa certaines paroles piquantes, qui furent rapportées à la Ducheſſe, & dont elle crût ne pouvoir mieux ſe venger, qu'en ſe réünifſant au Connétable contre la maiſon de Guiſe.

Cette Dame, quoy qu'âgée alors de ſoixante & dix ans, n'avoit rien perdu de l'aſcendant qu'elle avoit pris ſur l'eſprit du Roy. Elle n'eut pas de peine à luy inſpirer la réſolution de faire la paix, parce qu'il y étoit déja fort porté, & elle luy fit entendre que perſonne n'étoit plus capable de la ménager, que le Connétable, qui étant actuellement priſonnier en Flandres, pourroit avec ſa ſageſſe ordinaire, dont Sa Majeſté avoit tant de preuves, faire aiſément les premiéres avances auprés du Roy d'Eſpagne.

Le Roy ayant approuvé ce deſſein, elle le fit ſçavoir au Connetable, l'aſsûra en même temps des bonnes intentions, qu'elle avoit pour ſon rétabliſſement dans ſa premiére faveur : & pour luy en donner un gage certain, elle luy propoſa pour ſon fils Damville le mariage de Henriette de Boüillon ſa petite fille, qu'elle aimoit encore plus tendrement, que ſa propre fille, qui avoit épouſé le Duc d'Anmale frere du Cardinal, & avoit été le lien de ſon attachement à la maiſon de Guiſe.

Le Connétable reçût cette nouvelle avec une joye extréme, & commença par gagner le Duc de Savoye, en luy faiſant comprendre que la paix étoit pour luy l'unique moyen d'être rétabli dans ſes Etats, luy promit d'y contribuer de tout ſon pouvoir, & luy fit entendre que, pourveu qu'il voulût le ſeconder, il ſeroit bien-tôt en état de luy rendre ce bon ſervice.

C'étoit prendre le Duc de Savoye par l'endroit, qui luy étoit le plus ſenſible ; car au lieu que ſon pere s'étoit jetté aveuglément & avec beaucoup d'imprudence dans le parti d'Eſpagne, il n'y demeuroit luy-même que par neceſſité, & que parce qu'il ne pouvoit eſpérer, en prenant celuy de France, rien d'égal à ce qu'il trouvoit dans ſa diſgrace parmi les Eſpagnols, où il commandoit les armées avec gloire : ce qui étoit la plus belle reſſource, que pût avoir un Prince dépoüillé.

Mémoires de du Villars.

Il avoit effectivement tant d'indifférence pour les Eſpagnols, que les années précédentes il s'étoit offert ſecrettement diverſes fois à Monſieur de Briſſac par l'entremiſe du Comte de Chalant Maréchal de Savoye, à abandonner le parti d'Eſpagne, ſi le Roy vouloit faire avec luy un accommodement tolérable ; mais la Cour n'y avoit point voulu entendre.

Diverſes Lettres du Maréchal de Briſſac au Recueil de M. de Lamoignon

Il s'engagea donc tres-volontiers au Connétable à agir auprès du Roy d'Eſpagne ; & il le fit ſi efficacement, que ce Prince conſentit que le Connetable propoſât au Roy une conférence pour la paix, & qu'il fût même du nombre des Plenipotentiers. Il eut permiſſion du Roy d'Eſpagne d'aller trouver le Roy en ſon camp ſur la Somme ; & lorſqu'on ſçût qu'il y venoit, toute la Cour fut dans l'impatience de ſçavoir comment il y ſeroit reçû.

Il le fut d'une maniére qui ne dût pas plaire à la Maiſon de Guiſe. Le Roy alla au devant de luy, l'embraſſa, & affecta de luy faire toutes les amitiez poſſibles, juſqu'à le faire coucher avec luy. Le Connétable luy propoſa la conférence pour la paix, ſuivant ce qu'il avoit négotié avec le Roy d'Eſpagne par l'entremiſe du Duc de Savoye. Popelinière l. 5.

Le Roy dans la diſpoſition où j'ai dit qu'il étoit déja à cet égard, accépta la propoſition, ſans que le Cardinal & le Duc de Guiſe entrepriſſent de l'en detourner, prévoyant bien qu'ils n'y réüſſiroient pas.

Le lieu de l'aſſemblée dont on convint pour la my-Octobre, fut l'Abbaye de Cercamp en Comté de Saint Pol. Les Députez de la part du Roy furent outre le Connétable, Jacques d'Albon Maréchal de Saint André, qui étoit auſſi priſonnier des Eſpagnols, le Cardinal de Lorraine, Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & Claude de Laubeſpine Secretaire d'Etat. Belcar l. 18. Popelinière l. 5.

La Ducheſſe de Lorraine s'y rendit au nom du Roy d'Eſpagne avec le Duc d'Albe, Guillaume Prince d'Orange, le Comte Ruy-Gomez de Sylva, & Antoine de Granvelle Evêque d'Arras.

Recüeil de Traitez par Leonard, T. 2.

On commença par convenir d'une ſuſpenſion d'armes ſur cette frontiére juſqu'au vingt-huitieme d'Octobre. Elle fut depuis prolongée, & les armées de part & d'autre furent mis en quartier d'hyver. La premiere choſe que propoſérent les Plénipotentiaires d'Eſpagne, fut la reſtitution des Etats du Duc de Savoye, celle de Calais & de tout ce qu'on avoit enlevé aux Anglois au commencement de cette campagne, celle de quelques Châteaux du Duc de Florence, & de tout ce que les François avoient pris ſur les autres Alliez du Roy d'Eſpagne. Jacques de Meſme ſieur de Roiſſy, qui avec Nicolas Dangu Evêque de Mande, avoit été adjoint aux Plénipotentiaires de France, fut chargé par eux de répondre à cette propoſition.

Dans les remontrances du ſieur de Roiſſy au Recüeil des Traitez de Leonard T. 2.

Il dit qu'avant que le Roy d'Eſpagne demandât à la France de telles reſtitutions, il falloit que luy-même convînt de celle de la Navarre, dont l'uſurpation étoit beaucoup antérieure aux Conquêtes, que les Rois de France avoient faites ſur les Alliez d'Eſpagne. Comme ce Magiſtrat avoit été autrefois envoyé en Allemagne vers l'Empereur Charles V, ſur ce ſujet, il étoit parfaitement inſtruit

des droits de la Maiſon d'Albret ſur le Royaume de Navarre. Il en fit un expoſé fort net & fort méthodique, réfuta toutes les raiſons que la Maiſon d'Autriche avoit alléguées en diverſes rencontres, pour ſoûtenir ſes prétendus droits ſur cette Couronne, & conclut que c'étoit là le point qu'il falloit vuider le premier.

Comme le Roy d'Eſpagne n'étoit pas en diſpoſition de ſe relâcher ſur cet article, nonobſtant l'ordre que Charles V. ſon pere luy avoit laiſſé dans ſon Teſtament, de faire examiner ce point par les regles de la conſcience, & que d'ailleurs la ceſſion de Calais l'auroit extrêmement rendû odieux aux Anglois, ſes Miniſtres refuſérent de commencer par l'examen de ces deux points. Ceux de France tenant ferme là-deſſus, on ne paſſa pas plus outre, & chacun s'en retourna chez ſoy, ſans avoir rien arrêté.

Cependant le Piémont étoit comme abandonné par la France. Le Duc de Seſſe nouveau Général de l'Empereur, avec une armée de vingt-cinq mille hommes, obligea le Maréchal de Briſſac non ſeulement à quitter la campagne, mais encore à raſer pluſieurs Châteaux qu'il ne pouvoit garder faute de monde. Il prit Roquemont, Roqueſparviéres, Carail, Cental, & le poſte important de Montcalvo, qui luy donna moyen d'aſſieger Caſal, dont toutefois il fut contraint de lever le ſiége, par la valeur de la Motte Gondrin qui y commandoit. Les partiſans de la Maiſon de Guiſe, comme François de Beaucaire Evêque de Metz, parlant des pertes que la France fit en ce pays-là, en rejettent la faute ſur le Connétable, qui s'étant engagé au Duc de Savoye à luy faire rendre ſes Etats, & prévoyant que moins il reſteroit de places aux François dans le Piémont, moins le Roy auroit de difficulté à le reſtituer, empêchoit par le moyen de la Ducheſſe de Valentinois, que le Maréchal de Briſſac ne fut ſecouru. D'autres comme le Baron du Villars, qui fit pluſieurs voyages de Piémont à la Cour ſur ce ſujet, attribuënt, ainſi que je l'ai déja remarqué, cette conduite de la Cour à la jalouſie du Cardinal de Lorraine contre le Marechal de Briſſac; & il ſe pourroit bien faire que l'un & l'autre parti, chacun ſelon ſes vûës, auroient concouru au même effet.

Mémoires de du Villars.

Bellay l. 28.

Nonobſtant le peu de ſuccès des premieres conférences de l'Abbaye de Cercamp, on n'avoit pas perdu toute eſpérance de paix. La ſuſpenſion d'armes avoit encore été prolongée, & le Connétable tantôt étoit à la Cour, tantôt en Flandres, portant diverſes paroles de part & d'autre, pour renoüer la négotiation. Ses voyages à la Cour ne luy étoient pas inutiles; il s'y étoit parfaitement rétabli dans l'eſprit du Roy, & le Duc de Guiſe s'en apperçût particulierement dans une occaſion.

Un jour le Roy ayant eu dans ſon cabinet un long entretien avec le Connétable, le Duc de Guiſe appréhenda qu'il ne l'eût prévenu ſur une demande qu'il avoit envie de faire. C'étoit de la Charge de Grand Maître d'Hoſtel à laquelle il prétendoit, quand elle ſeroit vacante par la mort du Connetable qui la poſſédoit depuis long-temps.

Il voulut s'en éclaircir; & étant quelque temps après avec le Roy, il fit tourner la converſation ſur le chapitre du Connetable. Il en fit l'éloge, loüa beaucoup les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & le mérite de ſes fils. Il ajoûta qu'il ne doutoit pas que le Connétable ſe voyant aſſez vieux, & en danger de demeurer peut-être long-temps en priſon, ne les eût fort recommandez à la bonté de ſa Majeſté; qu'ils étoient dignes de ſes graces, mais qu'il prenoit la liberté de la ſupplier que la Charge de Grand Maître d'Hôtel ne fuſt point du nombre de celles qu'elle voudroit leur faire; qu'il y avoit une eſpece de droit, en ayant fait les fonctions à la cérémonie des nôces de Monſieur le Dauphin, & qu'elle voulût bien la luy promettre. Thuanus l. 24.

Le Roy luy répondit fort ſéchement là-deſſus, que le Connétable ne luy avoit nullement parlé de l'établiſſement de ſes enfans; mais que la France luy avoit des obligations qu'il ne pouvoit pas ne point reconnoître, & qu'il luy accorderoit tout ce qu'il luy demanderoit pour luy & pour les ſiens. Le Duc n'oſa inſiſter davantage, & vit bien qu'il s'étoit flaté en vain de n'avoir plus de concurrent dans la faveur.

Quoique le Connétable reconnût de quelle conſéquence il luy étoit de reſter le plus long-temps qu'il pourroit à la Cour, il partit pour la Flandre, en intention de déclarer au Roy d'Eſpagne, qu'ennuyé de tant d'allées & de venuës inutiles, il venoit ſe confiner en priſon pour le reſte de ſes jours; mais apparemment il ne s'attendoit pas à être pris au mot. En effet il ſçavoit que ce Prince depuis la mort de Charles V. ſon pere, arrivée le vingt-uniéme de Septembre dans ſa retraite de S. Juſte en ſa cinquante-neuviéme année, deſiroit extrêmement de retourner en Eſpagne, & de laiſſer avant que de partir ſes Etats des Pays-Bas & d'Italie tranquiles. La mort de ſon épouſe Marie Reine d'Angleterre, qui mourut le quinziéme de Novembre de la même année, & par laquelle il perdoit cette Couronne, luy en rendoit les intéreſts moins chers, & le diſpoſoit à ſe relâcher ſur l'article de Calais. Il témoigna au Connétable qu'il ſouhaitoit ſincerement la paix, & conſentit à luy rendre la liberté, afin qu'il y pût travailler. Sa rançon fut fixée à deux cens mille écus, & les Plénipotentiaires eurent ordre de part & d'autre de ſe rendre à Cateau-Cambreſis au commencement de l'année ſuivante. Le Connétable revint à la Cour qui étoit alors à S. Germain, obtint du Roy la grace de ſon neveu d'Andelot, & ce qui

An. 1558.

Hiſt. de la Pacification l. 1.

chagrina le plus les Princes de la Maiſon de Guiſe, les nôces de Henriette de la Marche, petite-fille de la Ducheſſe de Valentinois, avec Monſieur de Damville fils du Connétable, ſe firent par ordre du Roy avec beaucoup de magnificence.

Cependant l'incident de la mort de la Reine d'Angleterre donnoit beaucoup à penſer au Roy de France & au Roy d'Eſpagne, & les plus éclairez doutoient, ſi ce ſeroit un acheminement ou un obſtacle à la paix. La prompte réſolution que prirent les Anglois d'élever ſur le Thrône Eliſabeth fille de Henry VIII. & d'Anne de Boulen, en conſéquence du Teſtament de ce Prince, qui luy ſubſtituoit la Couronne au defaut d'Edoüard & de Marie, firent prendre diverſes meſures aux deux Rois.

Il fut réſolu dans le Conſeil de France, que Marie Reine d'Ecoſſe épouſe de Monſieur le Dauphin, prendroit le titre de Reine d'Angleterre: & elle porta dés-lors les Armes de ce Royaume jointes à celles de France & d'Ecoſſe. Elle fondoit ſon droit principalement ſur deux points. Le premier, qu'elle étoit fille unique & héritiére de Jacques V. Roy d'Ecoſſe petit fils de Henri VII. Roy d'Angleterre. Le ſecond, qu'Eliſabeth, qui vouloit s'emparer du Thrône, n'étoit pas légitime: que la ſubſtitution faite par Henri VIII. ne pouvoit avoir lieu, tant parce qu'elle n'avoit pû ſe faire en faveur d'une fille illégitime, que parce que le Parlement d'Angleterre ſous le Regne de Marie, ayant déclaré illicite le divorce de ce Prince fait avec Catherine d'Arragon, dés-là il avoit reconnu qu'Eliſabeth étoit bâtarde, & par conſéquent incapable de ſuccéder au Royaume.

Le Roy d'Eſpagne d'autre part, pour ſe conſerver la Couronne d'Angleterre, & pour empêcher que quelque jour elle ne fût unie à celle de France en vertu des prétentions de la Reine d'Ecoſſe ſi bien fondées, envoya ordre au Comte de Féria, qui ſe trouva en Angleterre à la mort de la Reine Marie, de féliciter Eliſabeth ſur ſon avénement à la Couronne, & de luy offrir de ſa part la place de Marie ſa ſœur ſur le Thrône d'Eſpagne, en l'épouſant. Le même Comte ſans perdre de temps, quoyqu'il n'eût reçû qu'une réponſe fort générale ſur ce ſujet, partit pour Rome, afin d'aller ſolliciter la diſpenſe pour le Roy ſon maître.

Camden 2. Part. Hiſtor. Eliſabeth Regin.

Sur quoy le Roy envoya auſſi à Rome Philbert de la Bourdaiſiére Evêque d'Angouleſme, pour empêcher que le Pape ne donnât la diſpenſe, le ſolliciter de déclarer Eliſabeth incapable de la Couronne en qualité d'illégitime, & luy repréſenter que cette Princeſſe étant hérétique dans l'ame, quoy qu'elle eût juſqu'alors diſſimulé ſa Religion, il y alloit de la ruine de la Foy Catholique en Angleterre, ſi une fois elle en étoit en paiſible poſſeſſion.

On agiſſoit de part & d'autre auprés des Anglois Catholiques, auſquels le Roy de France faiſoit enviſager les mêmes raiſons qu'on expoſoit au Pape, & le Roy d'Eſpagne remontroit que ſon mariage avec Eliſabeth étoit l'unique moyen de ſauver la Religion.

Mais Eliſabeth ayant pris ſecretement des meſures avec les principaux Seigneurs du parti Proteſtant, leva bientôt le maſque. Elle renouvella les Edits publiez par Henri VIII. & par Edoüard contre l'autorité du Pape, caſſa ceux de la Reine Marie, priva les Catholiques de leurs Charges, & empriſonna les Evêques partiſans de l'Egliſe Romaine. Elle ôta la conduite des Colléges & des Univerſitez aux Docteurs de cette Communion, ſe déclara Chef de l'Egliſe Anglicane, fit des Edits proviſionnels ſur certains Articles particuliers de la Religion, & remit au Parlement le ſoin de la regler dans toute ſon étenduë.

Elle s'excuſa au Roy d'Eſpagne, de ce qu'elle n'acceptoit pas l'honneur qu'il luy faiſoit de la rechercher en mariage, alléguant pour excuſe de ſon refus, qu'elle ne croyoit pas pouvoir en conſcience épouſer celuy qui avoit été le mari de ſa ſœur, ni qu'il y eût de Puiſſance ſur la terre, qui eût droit de luy donner diſpenſe là-deſſus: elle éluda encore la propoſition qu'il luy fit faire d'épouſer un des fils du Roy des Romains. Elle luy demanda ſon amitié, & l'aſſûra qu'elle vouloit entretenir fidélement les Traitez d'alliance, qui avoient été faits entre les deux nations.

Mais d'ailleurs comme elle voyoit l'Angleterre épuiſée d'hommes & d'argent par les guerres & par les grandes dettes, que Henri VIII. avoit contractées, & qu'elle prévoyoit les troubles, que ce nouveau changement de Religion alloit produire dans ſon Royaume, elle réſolut de faire la paix avec le Roy, & en même temps de ſe lier étroitement avec les Princes Proteſtans d'Allemagne, & avec les Seigneurs d'Ecoſſe & de France de la même Religion, dans le deſſein de broüiller ces deux Etats, au cas que la Reine d'Ecoſſe voulût ſe ſervir de leurs forces, pour luy diſputer la Couronne d'Angleterre.

Il eſt fort vray-ſemblable qu'elle prit dés-lors la réſolution de ne ſe point marier, ſoit pour ne point chagriner la nation, ſi elle épouſoit un Prince étranger, ſoit pour ne point cauſer de jalouſie aux Seigneurs Anglois par le choix qu'elle feroit de l'un d'eux, en ſe préférant à tous les autres, ſoit enfin pour ne point partager ſon autorité Royale avec un mari, & jouir d'une parfaite indépendance.

Elle fit aſſez paroître ſa diſpoſition à cet égard, à l'occaſion de la Requête, qui luy fut preſentée ſur ce ſujet de la part du Parlement. Elle y répondit, en luy marquant combien elle étoit ſenſible à la maniére, dont il l'avoit fait, c'eſt-à-dire ſans la gêner ſur le

choix d'un mari, & ſans luy propoſer perſonne en particulier. Elle dit que ſon inclination étoit de ne ſe point engager dans le mariage: mais que ſi le bien de l'Etat le demandoit, elle s'y reſoudroit; qu'au reſte elle avoit déja un époux, qui étoit le Royaume d'Angleterre; qu'elle l'avoit fiancé par l'Anneau que le Parlement luy avoit mis au doigt; qu'elle avoit autant d'enfans, qu'elle avoit d'Anglois pour ſujets; qu'aprés tout elle feroit attention à la remontrance qu'on luy avoit faite, & qu'elle enviſageroit uniquement dans le parti qu'elle prendroit, le bien de l'Etat & l'avantage des peuples, que la Providence de Dieu luy avoit confiez.

Ce furent là les premiéres démarches de cette habile Princeſſe, qui ſe ſervit depuis avec beaucoup d'avantage de cette indétermination, où elle affecta toûjours de paroître, & joüa pendant pluſieurs années divers Princes de l'Europe, qu'elle entretint dans ſes interêts par l'eſpérance qu'elle leur donnoit de les épouſer.

Les négotiations, qui ſe firent d'abord par le Roy d'Eſpagne touchant ſon mariage avec Elizabeth, & par la France, pour s'oppoſer à cette alliance, n'empêchoient pas celles qui ſe faiſoient à Cateau-Cambreſis pour la paix. On y réſolut d'abord une nouelle ſuſpenſion d'armes, qui devoit durer juſqu'au temps que les Aſſemblées finiroient, & encore ſix jours aprés, ſuppoſé que la paix n'y fût pas concluë: & nonobſtant la démarche qu'on avoit faite en France de reconnoître la Reine d'Ecoſſe pour Reine d'Angleterre, on y admit les Envoyez d'Elizabeth, dont le principal fut Guillaume Howard ſon premier Chambellan.

Recüeil de Traitez par Léonard, T. 2.

La difficulté de concilier tant d'interêts différens, fit qu'on propoſa l'expédient ordinaire de divers mariages, qui ſervent aux Princes en ces occaſions importantes de prétextes bonorables, pour ſe relâcher ſur leurs prétentions; & pour accorder en conſidération de ces alliances des choſes, que le point d'honneur les empêcheroit de céder.

Il ne fut plus queſtion du Royaume de Navarre, dont on ne fit pas même mention dans le Traité, la maniére dont les Eſpagnols s'étoient expliquez aux Conférences de Cercamp, ayant fait connoître au Connétable que la Cour d'Eſpagne étoit réſoluë à ne rien écouter ſur cet article. Les deux grandes difficultez, qui reſtoient à vuider, étoient la reſtitution de Calais aux Anglois, & celle du Piémont au Duc de Savoye.

On commença par l'article de Calais, que les Plénipotentiaires d'Eſpagne & d'Angleterre vouloient retirer des mains des François, & que le Roy étoit abſolument réſolu de retenir. Ce fut ſur cette conteſtation que les Ambaſſadeurs de France propoſérent une voye d'accommodement fort extraordinaire: ce fut d'arrêter le mariage de la premiére fille, qui naîtroit de Monſieur le Daupbin & de la Reine d'Ecoſſe, avec le premier fils, qui naîtroit du mariage de la Reine d'Angleterre, & que le Roy donnât en dot à ſa future petite fille la ville de Calais & ſes dépendances, & qu'avec cela la Reine d'Ecoſſe renonçât à ſes prétentions ſur le Royaume d'Angleterre: ou bien qu'on fît le mariage de la premiére fille, qui naîtroit de celuy de la Reine d'Angleterre, avec le premier fils, qui naîtroit de la Reine d'Ecoſſe & de Monſieur le Danphin, & qu'en vertu de ce mariage les Anglois renonceroient aux droits, qu'ils prétendoient avoir ſur le Royaume de France, & qu'en attendant les François garderoient Calais.

Peu s'en fallut que les Anglois & les Eſpagnols ne s'offenſaſſent d'une telle propoſition, qui ne leur parut pas ſérieuſe: mais ſur ces entrefaites le Roy d'Eſpagne reçût des nouvelles d'Angleterre, qui firent prendre un autre tour à la négotiation.

C'étoient celles du refus qu'Eliſabeth faiſoit de l'épouſer, & de la perſécution, qu'elle commençoit de ſuſciter contre les Catholiques. C'eſt ce qui le détermina à ne pluss'embarraſſer de la reſtitution de Calais, & à tâcher de conclure avec les François indépendamment des Anglois.

Le Cardinal de Lorraine voyant cette meſintelligence entre les Anglois & les Eſpagnols, ſe ſervit d'un des motifs qui la cauſoit, c'eſt à dire du zéle, que le Roy d'Eſpagne faiſoit paroître en faveur de la Religion Catholique, pour luy propoſer de ſoûtenir le droit manifeſte, que la Reine d'Ecoſſe avoit à la Couronne d'Angleterre: mais ce Prince appréhendoit autant l'accroiſſement de la puiſſance du Roy de France, que le renverſement de la Religion en Angleterre, & il méditoit un autre deſſein: c'étoit de faire enlever Catherine Grey arriére-niéce de Henri VIII. moins pour l'oppoſer à Elizabeth qu'à la Reine d'Ecoſſe, au cas qu'Elizabeth mourût. Il propoſa un autre expédient, qui fut que la France fît une Tréve avec l'Angleterre, veu la difficulté qu'il y avoit de conclure la paix entre ces deux Etats, & que Calais fût mis en ſequeſtre entre ſes mains, & que les Anglois & les François le conſtituaſſent arbitres de ce différent: mais ni les uns ni les autres n'y voulurent conſentir.

Elizabeth, qui avoit beſoin de la paix, pour affermir ſa puiſſance, prit enfin le parti de traiter avec le Roy de France indépendamment des Eſpagnols: & voici à quoy elle s'en tint.

Elle n'auroit pû, ſans offenſer les Anglois, faire une ceſſion abſoluë de Calais à la France. D'ailleurs elle voyoit le Roy déterminé à ne pas rendre cette place. On prit un milieu, qui étoit de laiſſer ce Prince en poſſeſſion de Calais pour huit ans, au bout deſquels il s'obligeoit de le rendre, ſous peine de payer cinq cens mille écus à l'Angleterre; que nonobſtant ce payement, qui ſe feroit

Camden p. 2.

roit pour le refus ou le delay de la reſtitution, les Anglois auroient droit d'employer les armes, pour reprendre Calais ; que le Roy donneroit à Elizabeth pour caution de cette ſomme huit Marchands, qui ne ſeroient point François, & cinq otages, juſques à ce que les cautions euſſent été nommées ; qu'on raſeroit les fortifications d'Aymout en Ecoſſe ; que ſi Elizabeth durant ces huit ans violoit le Traité de paix, ſoit avec la France, ſoit avec l'Ecoſſe, le Roy ſeroit quitte des cinq cens mille écus, & les cautions déchargées ; que ſi la rupture venoit ou de la Reine d'Ecoſſe, ou du Roy de France, il ſeroit tenu en vertu de ce Traité de rendre Calais à l'Angleterre avant les huit ans expirez.

Reſtitution de Calais. Leonard. T. 2.

Ces articles furent arrêtez & ſignez à Cateau-Cambreſis le deuxiéme d'Avril, & ceux qui concernoient la paix de l'Angleterre avec l'Ecoſſe, furent auſſi mis en état d'être bientot terminez. Les moins eclairez pénétrérent le myſtere de l'article de Calais, & l'on vit bien que c'etoit là en effet une veritable renonciation, qu'on vouloit pallier, pour mettre à couvert l'honneur d'Elizabeth, & impoſer aux peuples. Les Eſpagnols, qui avoient auſſi grande envie de conclure leur Traité avec les François, & qui même vrayſemblablement l'avoient deja conclu en ſecret, ne ſe mirent pas en peine de traverſer celuy-cy, où ils n'eroient plus intereſſez par les liaiſons qu'ils avoient eues auparavant avec l'Angleterre, & ſur lequel il ne leur reſtoit plus d'autre chagrin, que de voir par-là la frontiére de France aſſûrée contre les Anglois.

An. 1559.

J'ay dit que le Traité entre la France & l'Eſpagne étoit vray-ſemblablement conclu avant celuy d'entre la France & l'Angleterre, non ſeulement parce que dés le lendemain troiſiéme d'Avril il fut ſigné : mais encore parce que tout le monde fut perſuadé que dés que le Roy d'Eſpagne ſe vit refuſé par la Reine d'Angleterre, ſur l'article de ſon mariage, le Connétable étoit convenu de tout avec ce Prince : de ſorte que les difficultez & les chicanes, qui ſe firent encore de part & d'autre, ne furent qu'une comedie jouée de concert. Cette perſuaſion, où l'on étoit, fut cauſe que dans le public on murmura fort contre le Connétable, des grandes pertes, qu'on prétendit que la France avoit faites par ce Traité, & qu'on attribua à ſon impatience de ſe revoir à la Cour en état de ſoûtenir ſa maiſon contre celle de Guiſe, qui avoit entrepris de la ruiner. Voici les principaux Articles de ce fameux Traité.

Sleidan. l. 18.

Que les deux Rois s'efforceroient par toutes ſortes de moyens de rendre la paix à l'Egliſe troublée par tant d'erreurs & de nouveautez, & que pour cela ils procureroient l'Aſſemblée du Concile Général.

Qu'on rendroit les places, qui avoient été priſes de part & d'autre depuis la guerre tant en deçà qu'au delà des Alpes. Celles, que la France devoit reſtituer à l'Eſpagne, etoient Thionville, Mariembourg, Yvoy, Damvilliers, Montmidi, Valence dans Lomelline, Hedin, & le Comté de Charolois. Celles, que l'Eſpagne rendoit, étoient Saint Quentin, Ham, & le Catelet : & comme Terouane ſe trouvoit raſée, il etoit permis au Roy de démanteler Yvoy, avant que de le rendre.

On convint encore touchant la ville de Terouane, que ne pouvant plus être un Siége Epiſcopal, veu l'etat où elle etoit, les deux Rois régleroient entre eux le démembrement qui ſe feroit de cet Evêché : & ce fut en vertu de cet Article, que quelque temps apres les Evêchez de Saint Omer, d'Ypres, & de Boulogne, qui furent depuis érigez, profiterent des debris de celuy de Terouane.

Que Bovines & Bouillon ſeroient remis ſous la puiſſance de l'Evêque de Liege, ſauf les droits, que les Seigneurs de la Marck prétendoient ſur cette ſeconde place, & ſur leſquels on leur rendroit juſtice.

Que la Savoye, le Piemont, la Breſſe, & les autres Etats du Duc de Savoye ſeroient rendus à ce Prince, excepté Turin, Pignerole, Quiers, Chivas, & Villeneuve d'Aſt, que le Roy retiendroit, juſques à ce que les pretentions, qu'il avoit ſur les Etats de Savoye en vertu des droits de Loüiſe de Savoye mere de François I. euſſent été examinées ; que juſques à ce que le Roy eût evacué ces cinq places, le Roy d'Eſpagne pourroit entretenir garniſon à ſes depens dans Verceil & dans Aſt.

Que ce qui avoit été pris dans le Monferrat au Duc de Mantoüe, luy ſeroit reſtitué, & que les Genois rentreroient en poſſeſſion de ce que les François leur avoient enlevé dans l'Iſle de Corſe ; que pareillement Mont Alcin & tout ce que les François tenoient dans la Toſcane, & dans le pays de Siénne, ſeroit rendu à ceux, à qui les places appartenoient.

Outre ces Articles capitaux, il y en eut pluſieurs autres, qui concernoient divers particuliers, aux interêts deſquels les deux Rois voulurent qu'on eût égard.

Tant de reſtitutions de la part de la France ont fait beaucoup exaggérer par les Hiſtoriens les deſavantages de cette paix. Ils comptent juſqu'à prés de deux cens villes ou forteresſes rendues, d'autres les font monter juſqu'à trois cens ; & il y en eut qui dirent à cette occaſion, que Henri II. payoit plus cherement la liberté du Connétable ſon favori, qu'on n'avoit payé celle de François I. lorſqu'il ſortit de ſa priſon de Madrid. Mais aprés tout bormis les Etats de Savoye, que le Roy ne pouvoit pas ſe défendre de reſtituer tôt ou tard, & dont il ſe reſerva Turin Capitale du Piémont, & quatre autres places conſidérables, Calais qui luy demeuroit avec toutes ſes dépendances, & les villes de Picardie, qu'on luy rendoit, ne valoient guéres moins que

celles qu'il rendoit luy même. Les places, dont il s'étoit emparé dans l'Iſle de Corſe & dans la Toſcane, étoient peu de choſe, & l'auroient engagé à de tres-grandes depenſes, pour les conſerver. Ces centaines de forteresſes dont on parle, n'étoient pour la plûpart que de petits châteaux appartenans à des Seigneurs de bourgs & de villages, dont on ſe ſaiſiſſoit, pour courir le pays ennemi, où l'on mettoit une Compagnie de ſoldats en garniſon, deſquels on faiſoit le ſiége avec quatre ou cinq cens hommes, que l'on prenoit, & que l'on abandonnoit, ſelon qu'on étoit, ou que l'on ceſſoit d'être maître de la campagne, & tels que ceux, où nous avons vû dans les dernieres guerres d'Italie les Allemands ſe retrancher, pour chicaner le terrain, & qui n'entrent point en ligne de compte dans les Traitez.

Le ſeul avantage d'avoir renvoyé les Anglois au delà de la mer auroit dû être acheté plus chérement: mais je ne ſçay pourquoy on compte pour rien, que dans ce Traité on n'obligea point le Roy à rendre Metz, Toul, & Verdun avec leurs dépendances, qui étoient une augmentation conſidérable du Royaume, & qu'on luy laiſſa la liberté de s'y maintenir, comme il fit, en traitant avec l'Empereur & les Princes de l'Empire. Car dans le même temps qu'on travailloit à la paix entre les deux Rois à Cateau-Cambreſis, Ferdinand d'Autriche frere de Charles V. & devenu Empereur par la démiſſion de ce Prince, convoqua une Diéte à Auſbourg, pour s'y faire reconnoître en cette qualité.

Le Roy y envoya Monſieur de Bourdillon, qui fut depuis Maréchal de France, & Charles de Marillac Archevêque de Vienne, dont l'arrivée donna d'abord beaucoup d'inquiétude à Ferdinand. Il appréhenda que ces deux Ambaſſadeurs ne fuſſent venus, pour le traverſer, & empêcher qu'il ne fût reconnu Empereur, d'autant plus que le Pape n'avoit pas envoyé de Nonce à la Diete, & qu'il prétendoit que ce qu'elle feroit à cet égard, ſeroit nul, ſoûtenant que le titre d'Empereur ne devoit point être donné ſans le conſentement du Saint Siége: & effectivement dans la ſuite Ferdinand eut de groſſes affaires avec le Pape ſur ce ſujet.

Mais il ſe raſſûra un peu, lorſque les Ambaſſadeurs de France dans leur premier compliment, le felicitérent de la part du Roy leur maître ſur ſon avénement à l'Empire. Auſſi leur répondit il avec toute l'honêteté poſſible, & il les pria d'expoſer dans la Diete les autres affaires, pour leſquelles ils étoient venus.

La réponſe, qu'ils luy firent, ne laiſſa pas de luy donner une nouvelle inquiétude. Ils luy dirent qu'ils n'avoient ordre de s'expliquer, que lorſque toute la Diéte ſeroit aſſemblée, & que tous les Princes de l'Empire ſe ſeroient rendus à Auſbourg.

Il s'imagina que leur deſſein étoit de s'oppoſer à l'élection, qu'il devoit propoſer de Maximilien ſon fils pour Roy des Romains: & agiſſant ſuivant cette idée, il fit tous ſes efforts conjointement avec Monſieur de Barbançon Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, pour empêcher qu'ils ne fuſſent reçûs à la Diéte, ſous prétexte que le Roy de France étoit ennemi déclaré de l'Empire, parce qu'il s'étoit emparé des villes de Toul, Metz, & Verdun, qui en étoient des membres. Ce refus d'admettre les Envoyez de France dans les Diétes, étoit un moyen qui avoit ſouvent réüſſi à l'Empereur Charles V. car ne ſe trouvant perſonne dans ces ſortes d'Aſſemblées, pour défendre le Roy de France, il les tournoit à ſon gré, & à la faveur d'une infinité de fauſſetez, qui s'y débitoient contre la nation Françoiſe, il y faiſoit réſoudre tout ce qu'il jugeoit à propos pour ſes interêts particuliers.

Mais Ferdinand s'apperçût qu'il s'en falloit beaucoup, que ſon autorité ne fût auſſi bien établie en Allemagne que celle de ſon frere. Pluſieurs des Electeurs & des Princes furent de l'avis contraire, & dirent qu'il n'étoit pas temps de s'attirer la guerre de la part du Roy de France; que l'Allemagne étoit en combuſtion par les differens de Religion; qu'elle étoit plus dangereuſement menacée que jamais par les Turcs; que les Moſcovites s'étoient jettez dans la Livonie; que le Duc des deux Ponts & les autres Princes Allemands les plus voiſins de la France, n'étoient pas en réſolution de voir piller leur pays par les armées Françoiſes, & par celles de l'Empire, qu'on y feroit entrer, pour les défendre; & qu'enfin l'Antriche même couroit riſque de tomber ſous la domination des Turcs, ſi l'Empereur ſe brouilloit avec la France: qu'ainſi leur ſentiment étoit d'admettre les Ambaſſadeurs de cette Couronne à la Diéte, & de convenir amiablement avec eux ſur l'article de Metz, de Toul, & de Verdun.

Il fallut que le nouvel Empereur en paſſât par là, & les Ambaſſadeurs François eurent audience. L'Archevêque de Vienne harangua dans l'Aſſemblée, & dit que le Roy ſon maître étant ſur le point de faire la paix avec le Roy d'Eſpagne & avec l'Angleterre, il ſouhaitoit auſſi la renouveller avec l'Empire, pour lequel à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs il conſervoit beaucoup d'attachement.

L'Empereur répondit que luy & l'Empire recevoient avec reconoiſſance ces témoignages d'amitié du Roy de France, & qu'ils tâcheroient d'y correſpondre: mais que c'étoit à ce Prince à en faire connoître la ſincérité par les effets, & qu'il pouvoit en donner une preuve, en reſtituant à l'Empire les places qu'il luy avoit enlevées, c'eſt à dire Toul, Metz, & Verdun, & qu'il ſeroit difficile ſans cela, que l'union des deux Etats fût bien rétablie.

Les Ambaſſadeurs repliquérent qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus: mais qu'ils

B Iean. Lab. La Popliniére l. 5 &c.

communiqueroient au Roy ce que ſa Majeſté Impériale leur diſuit.

Après qu'ils furent ſortis de l'Aſſemblée, pluſieurs des Princes firent à l'Empereur les mêmes rémontrances, qu'ils luy avoient déja faites, ſur les inconveniens de la guerre avec la France, & que les Ambaſſadeurs leur avoient fait comprendre dans les entretiens qu'ils avoient eu avec eux : que le Roy de France étoit déterminé à ſoûtenir la guerre, plutôt que de rendre ces places, qu'etoient ſi neceſſaires pour la ſeurete de ſon Royaume de ce côté-là ; qu'au reſte l'Empire avoit conſenti au démembrement de Cambray & d'Utrecht en faveur de Charles V. parce qu'ils étoient enclavez dans ſes Etats, & que dans les conjonctures, où l'on ſe trouvoit, il étoit abſolument néceſſaire d'avoir la même condeſcendance pour le Roy de France. Sur quoy on fit entendre en particulier aux Ambaſſadeurs, que ce que l'Empereur & les autres avoient propoſé dans la Diéte ſur ce ſujet, etoit plutôt pour faire connoître le zéle, qu'ils avoient pour les intérêts communs de l'Empire, que pour aucun deſſein de rompre avec la France.

Les Ambaſſadeurs à leur retour ayant rendu compte au Roy de la diſpoſition où étoient les Allemands à cet égard, on traita avec le Cardinal d'Auſbourg, & Chriſtophle Duc de Virtemberg, Députez de la Diéte à la Cour de France : & il fut arrêté que le Roy garderoit les trois villes, dont il étoit queſtion : juſqu'à tant que l'Empire l'eût dédommagé des frais, qu'il avoit faits pour la défenſe de la liberté Germanique, lors qu'il ſe ſaiſit de ces places, à la priére des Princes de l'Empire, & indépendemment des droits, qu'il avoit en particulier ſur la ville de Metz. Comme ce dédommagement ne s'eſt point fait, elles ſont demeurées depuis ce temps-là à la France : & au Traité de Munſter il en fut fait une ceſſion irrévocable à la Couronne de France, du conſentement, conſeil, & volonté des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire.

La paix univerſelle ayant été ainſi concluë, on ne penſa plus qu'aux cérémonies des mariages, qui en devoient faire le nœud. C'étoient celuy du Roy d'Eſpagne avec Elizabeth de France fille aînée du Roy, qui avoit été deſtinée d'abord à Dom Carlos ſon fils, & celuy de Marguerite ſœur du Roy avec le Duc de Savoye. Le Duc d'Albe accompagné de Guillaume Prince d'Orange, de Lamoral Comte d'Egmont, & de pluſieurs autres Seigneurs, arrivérent au mois de Juin à Paris, pour épouſer la Princeſſe au nom du Roy d'Eſpagne. La cérémonie ſe fit avec beaucoup de magnificence : mais elle ſe termina d'une maniere bien lugubre.

An. 1559.

Parmi les divertiſſemens ordinaires en ces ſortes de Fêtes, on ne manquoit guéres ſurtout en France, d'y donner celuy des Tournois. Le Roy aimoit beaucoup cet exercice militaire, quelque dangereux qu'il fût, parce qu'il y étoit extrémement adroit. Il en fit publier un de l'eſpece de ceux, que l'on appelloit *Pas d'armes*, comme on le voit par le Cartel *. Il devoit durer trois jours, & le Roy y devoit être le Tenant, avec le Duc de Guiſe, le Duc de Nemours, & le Prince de Ferrare, dans les Lices de la rûe Saint Antoine.

* Il eſt imprimé dans la Differtation VII. de M. du Cange ſur la Vie de S. Loüis par Joinville.

Il ſoûtint pluſieurs aſſauts le premier jour avec beaucoup d'applaudiſſement, & il le fit de même le ſecond, qui étoit le trentieme de Juin, avec un pareil ſuccés. Sur le ſoir comme on étoit prêt de finir, il voulut rompre encore une lance avec le Comte de Montgommery Capitaine des Gardes Ecoſſois, fils de Monſieur de Lorges. La Reine, comme ſi elle eut eu un preſſentiment du malheur qui devoit arriver, le conjura deux fois de ne plus courir, & l'en fit encore prier par le Duc de Savoye : mais il s'obſtina, & envoya une lance au Comte.

Mémoires de Brantome T. 2.

Ils entrérent tous deux en lice, coururent l'un contre l'autre, & rompirent leurs lances, de l'une deſquelles un éclat paſſant au travers de la viſiére du caſque du Roy, luy entra fort avant dans l'œil droit. Ce coup le fit chanceler ; ſes Ecuyers accoururent promptement, pour le ſecourir ; Monſieur le Dauphin, le Duc de Savoye, le Cardinal de Bourbon, le Connétable, & toute la Cour fort allarmez, s'aſſemblérent autour de luy. Il leur dit que ce n'étoit rien, & qu'il pardonnoit à Montgommeri. Le ſang, qui ſortoit à gros boüillons par la bleſſure, leur en fit connoître le danger. On le tranſporta à ſon Palais des Tournelles. Le peuple paſſant tout à coup de la joye à la plus extreme conſternation, le ſuivit juſques-là : & chacun ſe retirant chez ſoy dans un morne ſilence, répandit cette triſte nouvelle dans tous les quartiers de la ville.

Aprés que le premier appareil eut été levé, la playe parut tres mauvaiſe, & en peu de jours on deſeſpéra de la vie de ce Prince. Un de ceux, que ce fâcheux contretemps inquiétoit le plus, étoit le Duc de Savoye, parce que la cérémonie de ſon mariage avec la ſœur du Roy avoit été differée juſques à ce que celle du mariage d'Elizabeth de France avec le Roy d'Eſpagne eût été faite : & il apprehendoit que le Roy venant à mourir, la Cour ne changeat de réſolution ſur ce mariage, & ſur la reſtitution de ſes Etats : à quoy pluſieurs du Conſeil, & ſur tout le Maréchal de Briſſac, s'étoient fortement oppoſez. Il vint fort inquiet trouver le Roy, & luy repréſenta de quelle conſéquence il étoit pour luy, que la choſe ſe conſommât au plûtôt. Ce Prince conſidérant la juſtice de ſa demande, ordonna qu'on les mariât dans ſa chambre le neuviéme de Juillet. Il expira le lendemain, qui étoit l'onziéme jour depuis ſa bleſſure, dans la quarante & uniéme année de ſon âge, & la treiziéme de ſon Regne.

An. 1559.

Jamais mort de Roy de France ne fut plus funeſte à ce Royaume, veu les malheurs, dont elle fut ſuivie. Pluſieurs la regardérent, eu égard à la maniére, dont elle luy arriva, comme un châtiment, dont Dieu punit un duel, qu'il avoit permis la premiére année de ſon Regne à Saint Germain en Laye, & dont il fut le ſpectateur avec toute la Cour. C'étoit entre les ſieurs de Jarnac & de Vivone pour une querelle particuliére, où Vivone contre l'eſpérance du Roy, qui l'aimoit, & qui le croyoit beaucoup plus vigoureux que Jarnac, fut bleſſé à mort. Ce Prince eut dés lors un extréme regret d'avoir donné ſon conſentement à ce combat, & repara ſa faute par une ſévére Ordonnance qu'il fit, pour defendre les duels. Mais je ne dois pas omettre ce que Brantome raconte à cette occaſion de la prédiction de la mort de Henry II. dans un combat ſingulier, parce qu'il en marque des circonſtances tres-particuliéres & tres-ſurprenantes, & telles qu'elles ne ſe trouvent guéres dans ces ſortes de prédictions, qui d'ordinaire ſont fort vaines & inventées après coup.

Brantome dans l'éloge de Henri II.

Le Roy, dit cet Hiſtorien, ayant fait tirer ſon horoſcope, on luy predit qu'il ſeroit tué en duel. Le Connétable qui étoit préſent, ſe mocqua de cette prédiction comme d'une folie; le Roy toutefois voulut que l'horoſcope fuſt gardée, & la mit entre les mains du ſieur de Laubeſpine Secretaire d'Etat. Mais il marqua par ſa conduite qu'il n'y ajoûtoit pas grande foi; car durant la guerre il chercha toutes les occaſions poſſibles de joindre Charles V. qu'il haïſſoit perſonnellement; & le ſujet de cette haine, etoit qu'étant en ôtage en Eſpagne pour le Roy François I. ſon pere, Charles V. en avoit mal uſé à ſon égard, & avoit fait paroître beaucoup plus d'amitié & de conſidération pour le Duc d'Orléans ſon cadet, que pour luy.

Dès que le Roy eût été tranſporté au Palais des Tournelles, le Connétable ſe fit apporter cette horoſope par Laubeſpine, & l'ayant relûë, il s'écria les larmes aux yeux, le Roy eſt mort; voilà le combat ſingulier où il devoit périr. On prétend que ce fut le même Aſtrologue judiciaire qui prédit au Duc de Guiſe, qu'il ſeroit tué d'un coup par derriére, & au Seigneur Deſcars l'accident dont il mourut, après s'être retiré chez luy en Limouſin. Mais il ſe pourroit bien faire que ces deux derniéres prédictions auroient paſſé pour réelles ſans l'être en effet; & cela à la faveur de la premiére.

Indépendemment des fâcheuſes conjonctures où Henri II. laiſſoit la France en mourant, des factions puiſſantes & animées qui partageoient la Cour, de la jeuneſſe de François Dauphin qui montoit ſur le Thrône ſans expérience, & avec une ſanté fuible, de ce qu'on devoit craindre du parti des Hérétiques qui ſe fortifioit tous les jours parmi le peuple & parmi les Grands, de la diſpoſition des Princes voiſins trop portez à profiter d'un tel malheur, la paix n'étant pas encore aſſez affermie, indépendemment de tout cela, dis-je, la mort de ce Prince auroit mérité les regrets de ſes peuples.

La France ſous ſon regne étoit devenuë plus puiſſante & plus reduutable, qu'elle n'avoit été depuis long temps. Charles V. perdit d'abord cette ſupériorité qu'il avoit priſe ſous le précédent, & ne put la reprendre, non plus que Philippe II. même après la bataille de Saint Quentin, dont le dommage fut bien-tôt réparé, au grand étonnement de toute l'Europe, qui ſçut la France victorieuſe & conquerante, preſqu'en même temps qu'on luy en annonçoit la décadence & la ruine entiere. Henri faiſoit les delices de ſes peuples, & ſur tuut de ſa Cour, qui étoit tres-polie. Sa bonne mine, ſes maniéres douces & affables attiroient le reſpect & luy gagnoient le cœur de tous ceux qui l'approchoient; & quelque temps après ſa mort, la Reine d'Angleterre dit à Monſieur de Damville, que ce Prince étoit l'humme du monde qu'elle avoit le plus ſouhaité de voir, ſur le caractére qu'on luy en avoit fait, & qu'enſuite de la paix de Cateau-Cambréſis, elle avoit réſolu de paſſer la mer exprès pour l'entretenir. Il étoit effectivement tres-bien fait, agile, adroit dans tous les exercices des armes, de la chaſſe, de la paume, du mail, du cheval; plein de politeſſe & d'agrémens, quoiqu'il eut le teint un peu brun. Il ne luy échappoit jamais un mot de raillerie offençante à l'égard de ſes Courtiſans; & quand il avoit appris une belle action de quelqu'un de ſes Officiers d'armée, il affectoit en toutes rencontres de la loüer, d'en marquer ſon cuntentement, & il n'en laiſſoit guéres ſans récompenſe: mais auſſi certaines fautes une fois faites, ne luy ſortoient jamais de la mémoire, & quelque bonne mine qu'il fiſt à ceux qui les avoient commiſes, il étoit tres-difficile de l'en faire revenir. Il étoit guerrier & commandoit d'ordinaire ſes armées en perſonne, & l'expérience qu'il avoit acquiſe dans le métier dès qu'il étoit Dauphin, & depuis qu'il fut Roy, l'avoit rendu habile dans le Commandement.

Brantome dans le portrait de ce Prince T. 2.

Commentaires de Montluc. l. 3.

Aidé des conſeils du Connétable, il prenoit d'ordinaire tres-bien ſes meſures dans ſes entrepriſes de guerre, & s'étoit fait la réputation d'un tres-grand politique, ſur tout dans l'eſprit du Sénat de Veniſe, qui en étoit bon Juge.

Diverſes Lettres d'Odet de Selve Ambaſſadeur de France à Veniſe, au Recueil de Monſieur de Lamoignon

On l'accuſe d'avoir laiſſé prendre trop d'autorité ſur ſon eſprit à ſes Miniſtres; mais il perdoit aiſément l'attachement qu'il avoit pour eux, quand il s'appercevoit qu'ils en abuſoient, ou qu'ils l'avoient engagé en quelque mauvaiſe affaire. Nonobſtant l'affection qu'il avoit toûjours euë pour le Connétable & pour le Maréchal de Saint André, la journée de Saint Quentin les ruina dans ſon eſprit. Il ne fit pas paroître un fort

Belcarius l. 25.

grand chagrin de leue priſe ; & le bruit fut, que s'ils n'etoient pas demeurez priſonniers, il leur eût fait un mauvais parti. Pour ce qui eſt des Princes de la Maiſon de Guiſe qui s'étoient emparez du miniſtere après la priſon du Connetable, on tint pour conſtant que s'il ne fuſt pas mort, ils auroient été congediez de la Cour.

Brantome T. 2. dans l'éloge de Henri II.

La ſeule Ducheſſe de Valentinois ſçût toûjours le poſſedee, & demeurer maîtreſſe de ſon eſprit. La politique dont cette Dame ſe ſervit pour maintenir ſon crédit dans ſa plus grande vieilleſſe, fut d'affecter une grande modération, d'être bien-faiſante autant que ſes intéreſts le comportoient, de faire paroître un grand zéle contre les Hérétiques, & un grand attachement pour la Religion, que ce Prince aimoit ſincérement, de le faire entrer adroitement dans ſes vûës, ſans qu'il s'apperçût qu'elle voulût le gouverner. Elle devint par ces voyes l'arbitre de la fortune des Grands de la Cour, & éleva & rabaiſſa quand elle voulut la Maiſon de Guiſe & celle du Connétable.

Quoique ce Prince n'eût ni l'élévation d'eſprit, ni l'habileté du Roy ſon pere dans les Sciences & dans les Arts, il aima beaucoup les gens de lettres. Fernel, Sylvius, fameux Médecins de ce temps-là, Turnébe, Muret, Dorat, Ramus, Danez, Amyot furent fort conſiderez de luy : mais il fut ſur tout libéral & bien-faiſant envers les Poëtes ; & du Bellay, Baif, Jodéle, Paſſerat, Denizot, du Bartas, Garnier, Ronſard, & quelques autres, reçûrent en diverſes occaſions des gratifications conſiderables pour leurs ouvrages.

Il étoit fort appliqué aux affaires. Il aſſiſtoit tous les matins deux ou trois heures au Conſeil, & ſouvent autant l'après-midy. Il fit de tres-belles Ordonnances, & pluſieurs pour la ſeureté de la Religion contre les nouvelles erreurs, dont il ponſſa vivement les ſectareurs. Il l'auroit fait encore avec plus de ſévérité, ſi le Parlement de Paris, où quelques-uns étoient déja fort gâtez, & d'autres par une compaſſion hors de ſaiſon, comme on le vit par la ſuite, ne ſe fuſſent oppoſez à la rigueur de ſes Edits.

Thuanus l. 10.

Il créa le Parlement de Bretagne, & rendit ſemeſtre celuy de Paris, nonobſtant les remontrances du Premier Préſident Giles le Maître. Mais cela ne dura pas trois ans. Parmi les Secretaires des Finances, il en choiſit quatre, qu'il inſtitua par ſa Déclaration du 14. de Septembre l'an 1547. pour expédiee les dépêches d'Etat, ſuivant les départemens des lieux & des Provinces qui leur furent aſſignez ; & ce n'eſt proprement que depuis cette attribution particuliére, qu'ils ont été appellez Secretaires d'Etat & des Commandemens. Il érigea en Duchez-Pairies la Vicomté de Beaumont au pays du Maine, poſſedee par Françoiſe d'Alençon Ducheſſe Douairiere de Vendôme, Aumale en Normandie, en faveur de Claude de Lorraine premier Duc de Guiſe, & Montmorency, en conſidération du Connetable.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris. Cote OO. fol. 72. v°

Sainte Marthe Hiſt. de la Maiſon de France.

Henri d'ailleurs fort religieux, ne fut pas exempt du foible trop commun aux Princes. Il eut d'une Dame Ecoſſoiſe de la Maiſon de Léviſton, Henri d'Angouleſme Grand Prieur de France, Amiral des Mers du Levant & Gouverneur de Provence ; & d'une autre Maîtreſſe, Diane légitimée de France. Ducheſſe de Caſtro, depuis Ducheſſe de Montmorency, & enfin Ducheſſe d'Angouleſme & Comteſſe de Ponthieu. La galanterie alla à l'excès dans ſa Cour, & cette Cour ne fut guéres moins déréglée que celle de ſon prédéceſſeur.

Ses amours d'ordinaire fort volages ne furent conſtans que pour la Ducheſſe de Valentinois, avec d'autant plus de ſcandale, qu'on prétendit que ſon Prédéceſſeur avoit eu pour elle plus que de l'amitie ; & c'eſt ce qui donna lieu à un écrit ſanglant qui fut jetté dans la chambre de ce Prince, où entre autres choſes on luy repreſentoit l'imprécation & la malédiction lancée par Jacob contre Ruben pour un pareil ſujet. Quelques-uns ont voulu diſculper cette Dame ſur ſon âge, & ſur ce qu'elle n'avoit point eu d'enfans du Roy ; & c'eſt ſans doute pour la défendre de ce reproche qu'il ordonna ou qu'il permit que l'on frappât une tres belle Medaille d'argent que j'ay, ou d'un côté eſt le buſte de Diane de Poitiers avec ſon nom & ſa qualité, DIANA DUX VALENTINORUM CLARISSIMA ; & au revers elle eſt repréſentée ſous la figure de Diane la plus chaſte des Déeſſes, habillée en chaſſeuſe, foulant aux pieds le Dieu de l'amour, avec cette inſcription, OMNIUM VICTOREM VICI, qui veut dire : *j'ay vaincu le Vainqueur de tous*, pour marquee que nonobſtant les calomnies qu'on publioit, elle n'avoit jamais franchi les bornes de l'honneur, & avoit ſçû ſe défendre contre tous les traits de l'amour : Mais dans le monde, & à la Cour moins qu'ailleurs, on ne ſe paye guéres d'apologies ſans preuves, contre les médiſances qui ne ſont pas ſans fondement ; & le malheur eſt que la poſtérité juge d'ordinaire des perſonnes en cette matiére, ſur les idées qu'on en a eu de leur temps. Toutefois il eſt de l'intéreſt de la vérité, d'avertir les Lecteurs de ne pas ajoûter trop de foy aux mémoires, ou plûtot aux ſatyres des Hérétiques de ce temps-là, qui enragez de la rigueur avec laquelle le Roy procédoit contre eux, & qu'ils attribuoient aux conſeils de la Ducheſſe de Valentinois, ſe ſont déchaînez dans leurs Ecrits contre l'un & contre l'autre, auſſi-bien que contre le Cardinal de Lorraine & le Connétable.

Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 1.

Henri outre deux filles & un fils morts en bas âge, laiſſa en mourant ſept enfans,

quatre fils & trois filles; ſçavoir François II. qui luy ſuccéda immédiatement; Charles, Henri, & François, Eliſabeth Reine d'Eſpagne, Claude Ducheſſe de Lorraine, & Marguerite, qui pluſieurs années après épouſa Henri le Grand; mais dont le mariage fut déclaré nul.

HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS II.

ON peut regarder le Régne de François II. comme le plus funeſte que la France ait encore vû, par la naiſſance des guérres civiles les plus ſanglantes & les plus opiniâtres, qui la deſolérent pendant près de ſoixante & dix ans preſque ſans interruption, qui y établirent l'héréſie ſur les ruines de la véritable Religion, & forcérent nos Rois à accorder des Temples, des ſeuretez, des priviléges aux ennemis les plus déclarez de l'Egliſe dans un Royaume, où depuis la converſion de la nation Françoiſe au Chriſtianiſme, durant l'eſpace d'onze à douze ſiécles, on n'avoit jamais toléré aucunes erreurs.

On n'a vû la fin de ces maux que ſous le régne de Louis le Grand, qui malgré les efforts des plus puiſſans Princes liguez contre luy, a ſçû donner à l'héréſie le dernier coup mortel, & trouver les moyens efficaces de réünir tous ſes Sujets dans le ſein de la véritable Egliſe.

Pour faire mieux comprendre les principes, les progrès & les ſuites de tant de déſordres, je dois tracer icy le plan de la Cour du jeune Roy dont je commence l'hiſtoire. On y verra les terribles effets que peuvent produire dans un Royaume, l'ambition & la jalouſie des Grands les uns contre les autres, quand ils n'ont pas au deſſus d'eux un Prince capable de les réprimer, & de les tenir dans le devoir: & on y remarquera ſur tout, de quelle importance il eſt pour les Souverains, de ne pas laiſſer prendre pied dans leurs Etats aux nouveautez en matiére de Religion, qui ainſi que l'expérience de pluſieurs ſiécles le confirme, après avoir été regardées d'abord comme un ſimple ſujet de diſputes entre des Théologiens, deviennent inſenſiblement des motifs ou des prétextes de guerre, & la ſource de la révolte des peuples contre leurs légitimes Maîtres, & du boulverſement entier d'un Etat.

Dès le régne précédent deux factions partageoient la Cour. Celle de la Maiſon de Guiſe & celle du Connétable de Montmorency. Les Princes du Sang n'étoient pas alors en état d'en former une troiſiéme, parce que depuis la révolte du Connétable Charles de Bourbon, & ſur tout depuis que François I. fut ſorti de ſa priſon de Madrid, on étoit en garde contre eux. On ſe faiſoit un point de politique de ne leur donner nulle part au gouvernement, & de ne leur confier le commandement d'aucune armée conſidérable. Ainſi quelque nombreuſe que fuſt alors la branche des Bourbons, que la Couronne regardoit au défaut de la branche des Valois, nul de ces Princes n'avoit aucun crédit à la Cour: Mais le changement ſubit qui y arriva par la mort du Roy, releva leurs eſpérances, & ils enviſagérent cet incident comme une voye que la fortune leur ouvroit, pour reprendre dans l'Etat une autorité proportionnée à leur rang & à leur naiſſance.

Les deux Chefs de cette Maiſon étoient Antoine de Bourbon, devenu Roy de Navarre par ſon mariage avec Jeanne d'Albret, & Louis de Condé ſon frere, deux Princes d'un génie fort different, & qui ne ſe reſſembloient guéres que par la valeur, dont ils avoient donné l'un & l'autre de grandes preuves ſous le Régne précedent, & par l'attachement qu'ils avoient aux nouvelles erreurs.

Le premier étoit un Prince doux, modéré, patient, maître de ſon chagrin, & dont le flegme luy faiſoit dévorer les plus ſenſibles

mortifications, & attendre en diſſimulant, des conjonctures plus heureuſes. C'eſt la conduite qu'on luy vit tenir, principalement lorſque fut le refus qu'il fit à Henri II. d'échanger ſes Etats de Bearn avec d'autres ſituez dans le milieu de la France, on luy ôta ſes Gouvernemens de Guyenne, de Languedoc & de Toulouſe, qui furent donnez au Connétable: il s'en démit ſans murmurer, & avec une ſoûmiſſion qui fit preſque repentir le Roy de les luy avoir ôtez.

Henri. D'Avila l. 1. des Guerres Civiles de France.

Au contraire le Prince de Condé étoit un eſprit vif, inquiet, ennemi de la diſſimulation, qui ne pouvoit ſe contraindre ni cacher ſon dépit contre la Maiſon de Guiſe, où il voyoit fondre tous les bonneurs & toutes les Charges, tandis qu'on le comptoit pour rien malgré ſes grands ſervices, & que ſans biens pour ſoûtenir ſon rang, il n'etoit diſtingué à la Cour, que par ſa ſeule qualité de Prince du Sang.

Deux Princes de ce caractére, dont l'un par ſon feu étoit capable d'animer l'indolence de l'autre, paroiſſoient extrêmement à craindre à la Maiſon de Guiſe dans la circonſtance préſente. Le Prince de Condé l'étoit d'autant plus, qu'il avoit épouſé Eléonore de Roye, niéce du Connétable, & qu'il entroit par là dans les intérêts de la Maiſon de Montmorency, pleine de jalouſie contre celle des Guiſes, & qu'il avoit eu de tout temps de grandes liaiſons avec l'Amiral & d'Andelot ſon frére, neveux du Connétable. Le premier de ces deux Seigneurs étoit par ſon ſang froid aſſez ſemblable à Antoine de Bourbon, mais d'ailleurs beaucoup plus habile & plus rafiné que luy. L'autre par ſa vivacité, par ſa fermeté, par ſon eſprit remuant & entreprenant, étoit tout propre à entrer dans les vûes du Prince de Condé, & à le ſeconder dans ſes vaſtes projets: Mais & les Bourbons, & les Guiſes, & les Montmorency, étoient également redoutables à une autre perſonne qui devoit auſſi joüer un grand rôlle dans cette nouvelle ſcéne de la Cour.

C'étoit la Reine Mere Catherine de Médicis, qui aprés avoir ſouffert pendant la vie du feu Roy avec une patience, une diſſimulation, & même une complaiſance dont il n'y a guéres qu'un eſprit Italien qui ſoit capable, la faveur & le crédit de la Ducheſſe de Valentinois, ſe voyoit au moment de parvenir au Gouvernement de l'Etat, & de ſe venger de ſa rivale, qui l'en avoit preſque entiérement excluë pendant tant d'années, & qui non contente de partager avec elle le cœur du Roy, luy en avoit auſſi enlevé la confiance.

Cette Princeſſe dont l'ambition & le déſir de gouverner étoient les paſſions dominantes qu'elle n'avoit pû juſqu'alors ſatisfaire, flottoit entre l'eſperance & la crainte ſur le tour que les affaires prendroient à ſon égard. Il n'étoit pas queſtion de la Régence, parce que le Roy étant dans ſa dix-ſeptiéme année, étoit majeur; mais vû ſon jeune âge, ſon peu de ſanté, & même la médiocrité de ſon eſprit, il luy falloit un Conſeil compoſé de perſonnes qui gouvernaſſent ſous ſon nom. La Reine Mere viſoit non ſeulement à en être, mais encore à y dominer, & à s'y donner une pleine autorité.

La choſe étoit difficile. Il auroit fallu pour cela former un nouveau Conſeil, compoſé de perſonnes, qui euſſent été ſes créatures, & en exclure ceux qui avoient été juſqu'alors à la tête des affaires, & dont elle ne pouvoit pas attendre toute la docilité qu'elle eût voulu, je veux dire les Princes de la Maiſon de Guiſe & le Connétable, & de plus les Princes du Sang, qui de tout temps avoient prétendu que juſques à ce que les Rois fuſſent en état de gouverner par eux-mêmes, ils avoient droit plus que les autres d'avoir part au Gouvernement.

Quelque habileté, & quelque mérite qu'elle ſe ſentît, car peu de Princeſſes l'égalérent en eſprit, en prudence, & en adreſſe, auſſi bien qu'en beauté & en majeſté, elle n'oſa toutefois ſe promettre de venir à bout d'abattre ſi-tôt ces trois puiſſantes factions, & jugea même que, ſi elle ne s'appuyoit d'une des trois, elle ſuccomberoit, étant étrangere & ſans ſoûtien, & ne pouvant faire grand fond ſur la ſeule tendreſſe que le Roy ſon fils avoit pour elle. C'eſt pourquoy elle délibéra ſur le choix du parti, qu'elle embraſſeroit.

Brantome Vie des Dames illuſtres de France.

Elle auroit fait immanquablement prévaloir celuy des Princes du Sang ſur les deux autres, ſi elle avoit tourné de ce côté-là; car la trop grande puiſſance des Princes de la maiſon de Guiſe ſous le précedent Regne, leur avoit fait beaucoup d'ennemis; au regard du Connétable, il étoit vieux, & il avoit perdu beaucoup de ſa réputation par la déroute de Saint Quentin, & par le dernier Traité de paix, où l'on diſoit puplíquement qu'il avoit ſacrifié les interêts de l'Etat aux ſiens particuliers: enfin les peuples de France étoient naturellement portez pour les Princes du Sang, dont ils regardent l'autorité, aprés celle de leur Roy comme la plus légitime à laquelle ils puiſſent ſe ſoûmettre, & la mieux fondée ſur les anciennes Coûtumes du Royaume: Mais la Reine appréhendoit qu'ils n'en priſſent une trop grande, pour ſe dédommager de l'abaiſſement, où ils étoient depuis long-temps, & que croyant qu'elle leur étoit dûë toute entiére par le droit de leur naiſſance, ils ne luy en fiſſent aucune patt.

Elle auroit mieux trouvé ſon compte à cet égard, en ſe rangeant du côté du Connétable; car il auroit eu autant de beſoin de ſon appuy qu'elle du ſien, à cauſe du pouvoir qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roy ſon fils, qui d'ailleurs paroiſſoit tres-indifférent pour ce Seigneur: mais elle ne jugeoit pas ce parti aſſez fort, ſur tout ſi les deux autres s'uniſſoient contre luy.

De plus elle haïſſoit perſonnellement le Connetable, quelque bonne mine qu'elle luy fit par politique; & parmi les raiſons de ſa haine & les ſujets de ſon mecontentement, il y en avoit deux de la nature de ceux, qui ne s'oublient jamais. Comme elle avoit été aſſez long-temps avec le Roy, ſans avoir d'enfans, le Connétable avoit propoſé à ce Prince de la répudier, & elle l'avoit ſçû: & depuis qu'elle en eut eu, & en grand nombre, ce Seigneur, tout ſage qu'il etoit, eut aſſez d'indiſcrétion, pour dire un jour en raillant en preſence de pluſieurs perſonnes, que de tous les enfans du Roy, Diane ſa fille naturelle, qui etoit deſtinée à François de Montmorency ſon fils, étoit la ſeule, qui reſſemblât à ſon pere, comme s'il eut révoqué en doute que les autres fuſſent de luy. La Reine avoit fait ſemblant d'ignorer ces choſes: mais cette diſſimulation n'avoit ſervi qu'à allumer dans ſon cœur de plus vifs reſſentimens de vengeance, & elle etoit bien réſolue à la premiere occaſion qu elle en trouveroit, de les faire éclater. Davila. l. 1.

Enfin elle ne trouvoit pas moins d'inconvéniens à s'unir au parti des Princes de la Maiſon de Guiſe. Leur nombre, leur grand mérite, leur ambition, l'eſtime qu'il s'etoient acquiſe dans le Royaume, la multitude de leurs amis & de leurs partiſans, le crédit qu'ils auroient auprés du Roy par la Reine Marie leur niéce, les connoiſſances que le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe avoient des ſecrets de l'Etat, ne les luy faiſoient guéres moins apprehender que les Princes du Sang: & elle craignoit qu'en les maintenant dans l'autorité du Gouvernement, ils ne miſſent des bornes trop étroites à la ſienne, & qu'elle n'eût pas en eux des Conſeillers ſoûmis, mais des Miniſtres dominans & impérieux.

C'etoit néanmoins une néceſſité pour elle de ſe déterminer au plutôt: & elle le fit au ſujet des avances que ces Princes firent à ſon égard; car tandis qu'elle délibéroit, le Duc de Guiſe, le Connetable, & les Princes du Sang penſoient auſſi à prendre leurs meſures.

Meſſieurs de Guiſe étoient plus à portée d'en prendre de plus juſtes que les autres; car le Roy de Navarre premier Prince du Sang, chagrin de ce que dans le Traité de Careau-Cambreſis, on n'avoit eu aucun égard à ſes interêts, de ce qu'on n'y avoit fait aucune mention de la reſtitution de la Navarre, contre ce qu'on luy avoit fait eſpérer, & que depuis la propoſition, qui en fut faite à la Conférence de Cercamp, on avoit eu la complaiſance pour les Eſpagnols de n'en plus parler, il s'étoit retiré de la Cour mécontent, & dans le temps de la bleſſure du Roy, il étoit dans ſes Domaines de Bearn.

Thuanus l. 16. Le Connétable luy avoit fait ſçavoir cette nouvelle par Deſmarais Gentilhomme de la Chambre, & l'avoit ſollicité de revenir promptement à la Cour, où il étoit de leurs communs interêts qu'il ſe trouvât à la mort du Roy, en cas qu'elle arrivât: mais ſon chagrin contre le Connétable au ſujet du Traité du Cateau-Cambreſis, luy fit mépriſer ſon conſeil. Il s'avança ſeulement à petites journées juſqu'à Vendôme, où il s'arrêta, & donna par ſa lenteur au parti contraire le temps de le ſupplanter.

Pour ce qui eſt du Connétable, les Seigneurs de Guiſe l'avoient adroitement fait charger du ſoin des obſéques du Roy, employ qui l'obligeoit à demeurer au Palais des Tournelles, parce que le corps du Prince y étoit expoſé, & l'empêchoit de venir au Louvre, où le nouveau Roy étoit avec la Cour. Davila. l.

Dans cet intervalle les Seigneurs de Guiſe offrirent leurs ſervices à la Reine Mere, qui aima mieux les accepter, que de s'abaiſſer juſqu'à implorer le ſecours des autres. Il fallut abſolument qu'ils luy paſſaſſent un article, qui étoit de luy abandonner la Ducheſſe de Valentinois. La condition étoit dure, parce qu'ils étoient redevable de leur élévation à cette Dame: mais ce n'eſt pas la mode à la Cour de ſacrifier ſes interêts à la généroſité & à la reconnoiſſance pour les bienfaits reçûs, quelques grands qu'ils puiſſent être. Le ſeul Duc d'Aumale gendre de la Ducheſſe ſe rendit difficile là deſſus, & le Cardinal de Lorraine eut beaucoup de peine à l'y faire réſoudre Il y conſentit à la fin, parce que la Reine Mere ſe relâcha beaucoup à cet egard, & ſe contenta que la Ducheſſe ſe retirât de la Cour, ſans éxiger, comme elle l'avoit d'abord prérendu, qu'on la dépoüillât de la plûpart de ſes biens.

Cette jonction de la Reine Mere avec les Seigneurs de Guiſe rendit leur parti dominant par l'autorité de cette Princeſſe, & par le credit de la jeune Reine leur niece ſur l'eſprit du Roy. On ne fut guéres long temps ſans s'en appercevoir; car ce Prince donna peu de jours aprés le commandement des armées dans le Royaume au Duc de Guiſe, & fit le Cardinal de Lorraine ſon premier Miniſtre d'Etat. C'eſt ce qu'il déclara publiquement aux Députez du Parlement de Paris, lors qu'ils vinrent luy faire les complimens ordinaires ſur ſon avénement à la Couronne. Ces Députez luy ayant demandé à qui il luy plaiſoit qu'ils s'adreſſaſſent deſormais, pour apprendre ſes volontez, & recevoir ſes commandemens, il leur répondit en préſence de toute l'Aſſemblée, que c'étoit au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guiſe ſes oncles, qu'il avoit chargez de la conduite de toutes les affaires: & c'eſt ainſi que l'un & l'autre ſous les ordres du Roy, & ſous l'autorité de la Reine Mere, eurent entre leurs mains avec plus de puiſſance que jamais, le Gouvernement de l'Etat. Mémoires de Castelnau l. 1. c. 2.

Le Connétable fut conſterné de cette union de la Reine avec Meſſieurs de Guiſe,

& vit

& vit bien que ſa diſgrace étoit prochaine. En effet ils commencérent dés-lors par travailler à le ruiner entiérement dans l'eſprit du Roy. On parloit à toute occaſion au jeune Prince de la fierté & des hauteurs de ce Seigneur, qui ſur le titre de ſes ſervices, de ſon expérience, de ſon grand âge, & ſur le pouvoir, que ſa charge luy donnoit dans toute la France, prétendoit être en droit de dominer ſes maîtres mêmes. Il avoit, diſoit-on, des liaiſons ſecretes & trop étroites avec les Princes du Sang, & étoit par là en état de fomenter des partis dangereux à la Cour & dans le Royaume.

Le jeune Roy, qui n'avoit perſonne auprés de luy, qui pût luy déco uvrir ces piéges, y donna aiſement, & réſolut d'éloigner le Connétable de la Cour. Quand ce Seigneur luy vint faire la révérence aprés les funerailles du feu Roy, il parut le recevoir avec beaucoup de bonté: mais aprés avoir fait ſon eloge, & fort relevé les grandes choſes, qu'il avoit faites pour le bien de l'Etat, il conclut en luy diſant que la plus grande marque de tendreſſe, qu'il luy pût donner, étoit de luy procurer du repos; que le poids des affaires & les fatigues de la guerre ne pouvoient deformais que contribuer beaucoup à abreger ſes jours; qu'il vouloit le reſerver pour certaines occurrences, où ſa prudence conſommée luy ſeroit toujours tres-utile; & que d'ailleurs n'étant pas convenable qu'il demeurât à la Cour ſans employ & ſans occupation, il luy conſeilloit de choiſir tel lieu qu'il jugeroit à propos, pour conſerver une ſanté auſſi precieuſe que la ſienne; qu'il pourroit toutefois venir à la Cour, quand il le voudroit, & qu'on luy continueroit ſes penſions & ſes appointemens.

Popeliniére l. 5.

Le Connétable peu ſurpris d'un tel compliment, auquel il s'étoit aſſez attendu, parce qu'il étoit inſtruit de tout ce qui avoit précédé, le reçut avec les apparences d'une reconnoiſſance auſſi peu ſincere, que la maniére avec laquelle on le luy faiſoit. Il en remercia le Roy, & aprés luy avoir demandé ſa protection pour ſes enfans & pour ſes neveux, ſe retira à Chantilly avec moins d'eſperance de retour, à cauſe de ſa vieilleſſe, qu'il n'en avoit eu dans ſa premiére diſgrace ſous le Regne de François I.

Mais ce qui le toucha le plus ſenſiblement dans ce ſubit & fâcheux revers, fut qu'on luy ôta ſa charge de Grand Maître de la Maiſon du Roy, pour la donner au Duc de Guiſe. Ce coup luy fut d'autant plus rude, que François de Montmorency ſon fils aîné avoit la ſurvivance de cette premiére charge de la Couronne. Tout ce qu'on fit, pour luy adoucir cette dure mortification, fut de donner à Montmorenci le Bâton de Maréchal de France par extraordinaire, parce qu'il n'y en avoit point de vacant; car alors on ne faiſoit des Maréchaux qu'à meſure qu'il en mouroit: mais ce dédomamgement n'étouffa dans le cœur ni du pere, ni du fils, le chagrin mortel de voir le plus grand ennemi de leur maiſon paré de leurs dépoüilles.

Mémoires de Caſtelnau. l. 2. c. 1. Popeliniére l. 5.

L'éloignement du Connétable étoit déja un grand obſtacle ôté à l'affermiſſement de la grandeur de la Maiſon de Guiſe: mais la preſence du Prince de Condé à la Cour en étoit un autre, qu'il falloit encore écarter; car il étoit autant à craindre par ſon humeur fougueuſe, que le Connétable par ſa prudence & par ſa modération.

On ne pouvoit pas ſe ſervir des mêmes voyes, ni l'obliger à quitter la Cour, en le dépoüillant de ſes charges, parce qu'il n'en avoit aucunes, ni en luy ôtant le maniment des affaires, où il n'avoit jamais eu nulle part. Le parti, que l'on prit, fut de l'éloigner au moins pour quelque temps, ſous prétexte de luy donner une grande marque de conſidération & de confiance, en l'envoyant en Flandre vers le Roy d'Eſpagne, pour ratifier le Traité de paix de Cateau-Cambreſis, & le Traité d'alliance qui avoit été fait depuis entre les deux Couronnes, & pour préſenter de la part du Roy le Collier de l'Ordre de Saint Michel à ce Prince, qui luy envoya depuis celuy de la Toiſon d'or. C'étoient des gages mutuels de l'etroite union, que ces deux Princes avoient reſolu d'entretenir l'un avec l'autre, & qui cauſoit aux Proteſtans de France & des Pays-Bas beaucoup d'inquietude. Le Prince de Condé accepta cette Ambaſſade, ſoit qu'en effet elle luy fit plaiſir, ſoit qu'il n'eût pas de raiſon apparente de la refuſer, ſoit qu'il appréhendât que ſon refus n'augmentât les ſoupçons de la Cour contre luy.

Ce fut durant ſon abſence, que la Reine Mere & Meſſieurs de Guiſe firent divers changemens dans les Gouvernemens des places frontiéres, où ils mirent des Gouverneurs de leur parti, en deſtituant ceux qui en avoient été pourvûs par le Connétable. On ôta les Sceaux au Cardinal Jean Bertrandi, qui ſe retira à Rome, & on rappella à la Cour le Chancelier François Olivier. Le Cardinal de Tournon, qui dans les dernières années du Regne de François I. étoit à la tête des affaires avec l'Amiral d'Annebaut, & que le Connétable avoit toûjours depuis tenu éloigné tantôt à Rome, tantôt à Veniſe, ſous prétexte du ſervice du Roy, fut mis dans le Conſeil d'Etat. Le Cardinal de Lorraine, qui ne l'aimoit pas, & qui luy avoit enlevé la charge de Chancelier de l'Ordre, s'y oppoſa d'abord: mais la Reine, qui luy avoit obligation de ſon mariage avec le feu Roy, tint ferme ſur cet article: & comme d'ailleurs Meſſieurs de Guiſe ſçavoient qu'il étoit ennemi du Connétable, ils y donnérent les mains.

Thuanus l. 16. Belcarius. l. 28.

* Le Maréchal de Saint André ne fut pas ſans inquietude au milieu de toutes ces révolutions de fortune. C'étoit un Seigneur de beaucoup d'eſprit, d'une grande réputation dans la guerre, qui à la vérité n'avoit pas été ſous le dernier Regne dans le

* Jacques d'Albon.

parti du Connétable, mais qui n'avoit pas non plus ſuivy celuy de la maiſon de Guiſe. Le feu Roy luy témoignoit tant de conſidération & d'amitié, qu'il avoit crû n'avoir pas beſoin de patron, & on l'avoit toûjours regardé à la Cour, comme un concurrent du Duc de Guiſe & du Connétable dans la faveur.

Cette indépendance, qu'il avoit toûjours affectée, & qu'il n'étoit plus en état de ſoûtenir, luy faiſoit appréhender les effets de l'ancienne jalouſie & de la fierté du Cardinal de Lorraine. Il en avoit d'autant plus de ſujet, qu'on pouvoit luy ſuſciter de tres-mauvaiſes affaires, pour quantité de violences & de voyes injuſtes, dont il s'étoit ſervi, en abuſant de ſa faveur, afin d'avoir de quoy fournir à ſes exceſſives dépenſes & à ſes débauches, qui l'avoient beaucoup décrié: & il falloit qu'elles allaſſent à de grands excez dans une Cour auſſi gâtée que celle de Henri II. pour y mériter la réputation de débauché. Il ne pût imaginer d'autre moyen de conjurer la tempête dont il étoit menacé, que de ſe dévoüer aux interêts du parti dominant: & afin d'y être admis, il offrit au Duc de Guiſe ſa fille unique pour celuy de ſes fils qu'il voudroit, & de luy céder par le contrat de mariage tous ſes biens & tous ceux de ſa femme, en s'en reſervant ſeulement l'uſufruit leur vie durant. L'offre fut acceptée: mais divers incidens, qui arrivérent dans la ſuite, en empêchérent l'exécution. Il ſe ſauva par là du naufrage, & fit depuis une grande figure dans cette faction.

Mais pour revenir au Prince de Condé, on luy porta un rude coup, tandis qu'il étoit en Flandre. L'Amiral de Coligni étoit en même temps Gouverneur de l'Iſle de France & de Picardie: ce n'étoit guéres alors la coûtume de poſſéder deux Gouvernemens de Province, & dés le vivant du feu Roy, l'Amiral pour ne pas faire murmurer contre luy & contre le Connétable ſon oncle, avoit réſolu de ſe défaire de celuy de Picardie en faveur du Prince de Condé. Le Roy, quand il mourut, l'avoit deſtiné à ce Prince, qui s'attendoit que le nouveau Roy ſuivroit les intentions de ſon pere. Mais le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine luy perſuadérent le contraire; & le Gouvernement fut donné au Maréchal de Briſſac, qui étoit encore alors en Piémont occupé à l'exécution du Traité de Cateau-Cambreſis, & au reglement des limites & des dépendances des cinq places, que la France y devoit retenir par ce Traité.

L'attention de la Reine Mere dans le choix qu'elle faiſoit des perſonnes, pour remplir les grandes places, n'étoit pas ſeulement à leur attachement pour elle & pour la Maiſon de Guiſe, mais encore à leur mérite & à leur réputation: de ſorte que ce choix étoit toûjours applaudi, ſoit à la Cour, ſoit dans tout le Royaume, hormis par ceux qui ſe trouvoient exclus des emplois, ou qui avoient quelque chagrin contre le Gouvernement & contre les perſonnes, que l'on employoit. Une telle conduite faiſoit grand honneur à cette Princeſſe & à Meſſieurs de Guiſe, & ôtoit aux eſprits broüillons le prétexte le plus ordinaire de leur deſobéiſſance, c'eſt à dire l'injuſtice de ceux qui gouvernent, & l'indignité de ceux qu'ils recompenſent.

Les grands & longs ſervices du Maréchal de Briſſac méritoient encore plus que ce qu'on luy donnoit: & quant à ſon attachement à la Maiſon de Guiſe, il étoit moindre alors, qu'il n'avoit été autrefois, parce que dans les dernières années de Henri II. le Cardinal de Lorraine en avoit aſſez mal uſé à ſon égard: mais un ſi beau préſent, & la démarche que le Duc de Guiſe fit de luy demander ſon amitié par une lettre qu'il luy écrivit, ne pouvoient pas manquer de ranimer ſon ancien zéle. Mémoires du Baron du Villars. l. 11.

La nouvelle du Gouvernement de Picardie donné au Maréchal mit le Prince de Condé en fureur: les autres Princes de cette Maiſon & l'Amiral n'en furent guéres moins vivement touchez, & ils réſolurent dés lors de prendre des précautions contre une Puiſſance, qui paroiſſoit vouloir les abattre entiérement, & les accabler. Ils convinrent de ſe rendre ſecrétement & ſous divers prétextes à Vendôme, où le Roy de Navarre s'étoit arrêté dans le temps qu'on croyoit qu'il ſe hâteroit de venir à la Cour.

Le Prince de Condé au retour de ſon Ambaſſade de Flandres, l'Amiral de Coligni, ſes deux freres d'Andelot, & le Cardinal de Châtillon, Charles Comte de la Rochefoucaud, François de Vendôme Vidame de Chartres, Antoine de Croy Comte de Porcien, ſe trouvérent à cette Aſſemblée avec pluſieurs autres Seigneurs attachez aux Maiſons de Bourbon & de Montmorenci. Dardres autrefois Secrétaire du Connétable y alla auſſi par ſon ordre; car ce vieillard ambitieux, ennemi d'un repos, dont il affectoit de paroître tres-content, allumoit ſous main le feu, & faiſoit joüer ces premiers reſſorts d'une Ligue contre la maiſon de Guiſe, dont les ſuites pourroient le rendre néceſſaire, & le faire rappeller auprés du Prince. Davila. l. 1.

Dans leurs Conférences ils convinrent tous du but où il falloit tendre, qui étoit de ſe précautionner contre les vaſtes deſſeins de la Maiſon de Guiſe, & de rendre aux Princes du Sang l'autorité dans l'Etat, à laquelle ils prétendoient que leur naiſſance leur donnoit droit, & dont ils ſe voyoient dépoüillez par des étrangers: mais pour les moyens chacun raiſonnoit ſelon ſon génie.

Le Prince de Condé toûjours impétueux dans ſes deſſeins, le Vidame de Chartres, d'Andelot, & quelques autres de même humeur conclüoient à prendre les armes ſans delay, & ſoûtenoient que de différer davantage, c'étoit donner le loiſir à leurs ennemis de ſe fortifier de plus en plus; qu'il n'y avoit

Davila. l. 1.

rien à eſpérer du côté du Roy Prince foible, qui ne voyoit que par les yeux des deux Reines, du Duc de Guiſe, & du Cardinal de Lorraine ; qu'on devoit s'aſsûrer que cette Aſſemblée même ne luy ſeroit annoncée que ſous les noms de ſédition, de revolte, de conjuration contre l'Etat ; qu'un éclat ſubit étonneroit la Cour, qui n'étoit point encore préparée, & que c'étoit le ſeul moyen de faire repentir le jeune Prince, de s'être ſi abſolument livré avec tout ſon Etat à des étrangers, au préjudice des Princes de ſa Maiſon, & de tant de Seigneurs, qui avoient ſi ſouvent prodigué leur ſang pour le ſalut de leur patrie.

Cet avis ne fut pas celuy du Roy de Navarre, ni de l'Amiral, ni du Prince de Porcien, ni du Secretaire du Connétable, qui parloit au nom de ſon maître. Ils dirent qu'une guerre civile étoit un remède ſi violent, qu'il ne falloit y avoir recours qu'à la derniére extrémité ; que, quoy qu'ils priſſent pour prétexte de leurs armes la liberté d'un jeune Prince retenu comme captif en des mains étrangéres, on leur donneroit toûjours l'infâme nom de Rebelles ; que le peuple de France avoit tant de reſpect pour la Majeſté Royale, que dés qu'on les verroit ſe ſoûlever, on les regarderoit par tout comme des ennemis de l'Etat ; que tout Princes du Sang, ou grands Seigneurs qu'ils étoient, ils ne laiſſoient pas d'être ſujets aux Loix, & qu'ils ne pouvoient avec juſtice contraindre le Roy à ſe laiſſer gouverner par eux ; que ce Prince ayant paſſé quatorze ans, il n'étoit plus en tutelle, mais en droit de ſe choiſir des Miniſtres ; qu'il y avoit d'autres voyes à tenter ; qu'il falloit penſer à quelques expédiens, pour regagner la Reine Mere, & la raſsûrer ſur les vaines frayeurs, qu'elle s'étoit faites au ſujet des Princes du Sang ; que c'étoit ce qui l'avoit fait tourner du côté des Seigneurs de Guiſe ; que ſi l'on pouvoit en venir à bout, ce ſeroit ſaper par le fondement la puiſſance de ces dangereux adverſaires ; qu'il falloit faire connoître ſon mécontentement, mais ſans paſſer certaines bornes de moderation ; que le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine par la crainte de voir tout l'Etat en feu, & d'être peut être enſuite ſacrifiez à la haine des peuples, qu'ils auroient précipitez en de ſi grands malheurs, prendroient le parti de l'accommodement, & auroient les égards qu'ils devoient pour les Princes du Sang ; qu'en un mot non ſeulement il n'étoit pas juſte de prendre les armes contre ſon Souverain ; mais qu'il ſeroit téméraire de le faire dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, ſans avoir pris aucunes meſures pour cela, ni au dedans du Royaume, ni avec les Princes étrangers ; que c'étoit ſe jetter aveuglément dans un péril, où il n'y alloit pas moins que de la perte de leurs perſonnes, & de celle de leurs familles ; que pour peu qu'on trouvât de condeſcendance du côté de la Cour, & qu'on voulût leur rendre juſtice, il falloit s'en contenter, & attendre du temps & des conjonctures une condition meilleure.

L'autorité du Roy de Navarre & de l'Amiral ; qui conclurent de cette ſorte, l'emporta ſur le ſentiment du Prince de Condé ; & il fut réſolu que le Roy de Navarre, pour qui on devoit avoir à la Cour plus de conſidération que pour aucun des autres, à cauſe de ſa qualité de premier Prince du Sang, s'y rendroit au plûtôt, pour faire ſes remontrances immédiatement au Roy, & détacher la Reine Mere d'avec Meſſieurs de Guiſe.

Il partit peu de jours aprés accompagné d'un aſſez grand nombre de nobleſſe, & arriva à Saint Germain en Laye, où la Cour étoit. La maniére dont il fut reçû le déconcerta. Perſonne ne vint au devant de luy ; & au lieu qu'on luy avoit fait eſpérer que le Roy pour luy faire honneur, le rencontreroit en chaſſant à quelque diſtance de Saint Germain, comme c'etoit la coûtume en pareilles occaſions, on mena ce jeune Prince chaſſer d'un autre côté. Les Fourriers du Roy de Navarre ne purent obtenir de logemens à Saint Germain pour les gens de ſa ſuite, & il trouva en arrivant ſes equipages dans les rûes & dans la cour du Château, où le Maréchal de Saint André luy prêta une partie de ſon appartement.

Dés qu'il eut mis pied à terre, il monta à la chambre de la Reine Mere, qui luy fit un aſſez bon accüeil. L'ayant ſaluée, il embraſſa le Cardinal de Lorraine, qui ſe trouva là. Aprés un entretien aſſez court, on le vint avertir que le Roy arrivoit de la chaſſe. Il luy fit la révérence à l'entrée du Château, & traita le Duc de Guiſe avec la même civilité qu'il avoit traité le Cardinal.

Les principaux de ſa ſuite furent indignez de ces baſſeſſes. D'autres les regardoient comme des ménagemens de pure politique, néceſſaires pour arriver au but qu'il ſe propoſoit. Il s'attendoit que le lendemain on l'inviteroit à aſſiſter au Conſeil : mais on n'en fit rien. Il vit le Roy pluſieurs fois, & ce fut toûjours en préſence du Cardinal ou du Duc de Guiſe. Le Roy luy parla à peu pres ſur le même ton qu'il avoit fait au Connétable, luy fit entendre que l'unique moyen de ſe conſerver dans ſes bonnes graces, étoit de bien vivre avec Meſſieurs de Guiſe, qu'il avoit choiſis pour gouverner ſous luy ; qu'au reſte il ſeroit bien aiſe de le voir à la Cour ; qu'on luy continueroit ſes penſions, & qu'on rendroit toûjours l'honneur qui étoit dû à ſa qualité de premier Prince du Sang.

La Reine Mere luy tint les mêmes diſcours : mais elle affecta de luy faire paroître plus de cordialité, le pria de ne point s'impatienter, l'aſsûra qu'avec le temps elle luy donneroit des marques de l'amitié ſincére, qu'elle avoit pour luy, l'exhorta à ne point écouter les mauvais conſeils de certains eſprits broüillons, qui l'engageroient à des démarches

dangereuſes, dont il pourroit ſe repentir dans la ſuite, & qui ne convenoient point au zéle, que ſa naiſſance devoit luy inſpirer pour le repos de l'Etat: & elle ſçût ſi bien le cageoller, qu'elle le mit dans une tres-grande irréſolution, qu'il ne cacha pas aſſez.

Cependant on tâchoit de luy débaucher ſecrétement par des promeſſes & par des menaces pluſieurs des Seigneurs, qui l'avoient ſuivi: & quelques-uns prenant pour prétexte ſon peu de fermeté, l'abandonnérent, pour ſe donner à la maiſon de Guiſe. Jarnac entre autres fut de ce nombre.

Le Roy de Navarre alla de S. Germain à S. Denis, où le Prince de Condé, ſe trouva comme pour rendre ſes derniers devoirs au feu Roy, & vint delà à Paris, pour ſonder quelques Préſidens & quelques Conſeillers du Parlement, & leur propoſer de demander une Aſſemblée des Etats à l'occaſion du nouveau Regne: mais il les trouva pour la plûpart tres-froids là-deſſus. On épioit & on examinoit attentivement ſes démarches, & le Cardinal de Lorraine étoit exactement informé de tout. On l'invita au Sacre du Roy, qui ſe fit à Reims le dix-huitiéme de Septembre par ce Cardinal, qui en étoit Archevêque. Quelques jours aprés on l'appella au Conſeil, moins pour délibérer ſur les affaires de l'Eſtat, dont on ne vouloit pas luy donner communication, que pour lire en ſa préſence une lettre, quon avoit reçûë du Roy d'Eſpagne, où ce Prince mandoit au Roy, qu'il avoit appris avec bien de la douleur que quelques Grands Seigneurs du Royaume de France ſembloient vouloir donner la loy à leur Souverain, & luy diſputer le droit qu'il avoit de ſe choiſir des Miniſtres, pour le ſeconder dans le Gouvernement; qu'il le prioit de maintenir ſon autorité comme il le devoit, & qu'au cas que quelqu'un osât remuer dans ſon Royaume, il luy offroit quarante mille hommes & toute ſa puiſſance, pour mettre les mutins à la raiſon.

An. 1559.

La Popeliniere l. 5.

Cette lettre conſterna le Roy de Navarre, & luy fit entiérement deſeſpérer de tirer aucun fruit de ſon voyage. La Reine Mere le ſçachant en cette diſpoſition, luy tendit un nouveau piége pour l'éloigner de la Cour, & le détacher de la faction, qui prétendoit le mettre à ſa tête. Elle luy propoſa de conduire juſqu'aux Pyrenées Elizabeth de France ſœur du Roy, mariée au Roy d'Eſpagne: & le principal motif, dont elle ſe ſervit, afin de l'y engager, fut que cette occaſion étoit favorable, pour négocier avec ce Prince touchant la reſtitution de ſon Royaume de Navarre, ou du moins touchant quelque échange à laquelle il pourroit conſentir: & elle luy promit de le ſeconder dans cette affaire de tout ſon crédit & de tout ſon pouvoir.

Davila. l. 1.

Ce leurre étoit le plus propre dont elle pût s'aviſer, pour tromper le Roy de Navarre, qui ne ſouhaitoit rien plus paſſionnément, que cette reſtitution des Etats de la Reine ſa femme. La Reine Mere avoit concerté cette affaire avec le Roy d'Eſpagne, qui appréhendoit encore plus qu'elle, que ce Prince n'eût part au Gouvernement, perſuadé que, s'il y avoit jamais quelque autorité, il l'employeroit toute entiére à faire tourner les armes de la France contre la Navarre. Il donna effectivement ordre au Duc d'Albe d'écouter les propoſitions du Roy de Navarre, quand il ſeroit arrivé ſur la frontiére d'Eſpagne: mais il luy défendit en même temps de s'engager à rien, ſans avoir de nouveaux ordres de ſa part.

Ce Prince accepta donc l'offre de la Reine, non ſeulement par le motif que je viens de dire: mais encore pour ſortir de la Cour par une belle porte, ne pouvant plus y demeurer avec honneur: & ce fut malgre le Prince de Condé qu'il prit ce parti. Il accompagna la Reine d'Eſpagne avec le Cardinal de Bourbon & le Prince de la Roche-ſur-Yon. On traita effectivement de la reſtitution de la Navarre, & ſur les belles eſpérances que luy donna le Duc d'Albe, il envoya des Ambaſſadeurs à la Cour d'Eſpagne. De plus pour ne point mettre d'obſtacles à la concluſion d'une affaire ſi importante, il ſe retira dans ſes Domaines de Bearn, réſolu d'abandonner entiérement les Mécontens.

La Reine Mere tres-ſatisfaite d'avoir réüſſi par ſon adreſſe à leur oter un Chef auſſi redoutable, que l'étoit un premier Prince du Sang, crût avoir rompu toutes leurs meſures, & que deſormais elle viendroit aiſement à bout du reſte: mais ſes eſpérances furent trompées. Le Prince de Condé prit la place de ſon frére avec d'autant plus de danger pour l'Etat, qu'il étoit d'humeur à pouſſer ſes reſſentimens ſans nul ménagement, à tout hazarder, & à périr plûtôt que d'abandonner ſon entrepriſe.

Il aſſembla les plus conſidérables de ſon parti ſur les confins de la Champagne en ſon Château de la Ferté, où il leur repéta ce qu'il avoit dit dans la Conférence de Vendôme. Il y ajoûta les mauvais traitemens, que luy & le Roy de Navarre ſon frere avoient depuis reçûs de la Cour, les démarches qu'ils avoient faites auſſi inutiles, qu'elles avoient dû leur paroître indignes de leur rang, & le peu d'eſpérance de ſe tirer de leur eſclavage par la voye de la modération & de la ſoûmiſſion. Il les anima tellement par ces motifs, & par une certaine éloquence de Prince & de ſoldat, qui luy étoit naturelle, & par laquelle il relevoit infiniment en parlant, ſa mine, qui étoit baſſe & petite, que tous conclurent à prendre les armes.

Mémoires de Brantome T. 3.

L'Amiral applaudit à cette réſolution: mais il ajoûta qu'elle devoit être conduite par la prudence; qu'aprés y avoir bien penſé, il jugeoit qu'ils ne pourroient réüſſir dans leur entrepriſe, que par un ſeul moyen: & il leur fit l'expoſition du plan général qu'il s'étoit formé là-deſſus.

Davila. l. 1. La France, leur dit-il, eſt remplie de gens, qui ont embraſſé la nouvelle Secte. Il y en a de tous les états & de toutes les conditions. Nonobſtant les exactes recherches qu'on en fait, & les terribles ſupplices qu'on a exercez ſur eux, pour les exterminer, ils ſe multiplient tous les jours, ſoit dans les Provinces, ſoit dans la Capitale même du Royaume. La rigueur, avec laquelle on les traite quand on les ſurprend, les a mis dans la rage & dans le deſeſpoir. Il y auroit déja long-temps qu'ils auroient fait des efforts, pour ſe delivrer de cette oppreſſion, s'ils avoient eu des Chefs capables de les gouverner, & de leur ſuggérer des moyens d'obtenir la liberté de conſcience. Si nous ſçavons profiter de leur diſpoſition, ils trouveront en nous l'appuy qui leur manque, & nous aurons dans eux de quoy nous faire un parti redoutable. Leurs adverſaires ſont les nôtres, & ils en ſont perſuadez. Ils attribuent les nouveaux Edits, qu'on a publiez contre eux, & les dernières punitions, qu'on a faites de quelques-uns de leur Secte, au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guiſe, & ils ſeront ravis de nous ſervir contre nos communs ennemis. L'apprehenſion où ils ſont de voir augmenter la perſécution, ſur tout depuis la paix faite avec l'Eſpagne, les engagera à n'épargner ni leurs biens, ni leur vie, pour nous ſeconder, ſi nous prenons une fois leur protection. Par ce moyen nous aurons des ſoldats & de l'argent: & quand nous nous ſerons une fois déclarez, nous pouvons compter ſur le ſecours de la Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui auront leurs interêts communs avec les Proteſtans de France. Les Allemans ſont tres-vifs & tres-zelez pour leur Religion, comme on l'a vû par expérience dans les guerres, qu'ils ont ſoutenues contre Charles V. aux depens de leurs propres Etats, que quelques-uns d'entre eux ont perdus pour cette ſeule cauſe. En un mot nous nous mettrons par là à couvert des reproches qu'on nous fait, de vouloir brouiller le Royaume par nôtre ambition, & par le deſir d'avoir part au Gouvernement & aux Charges de l'Etat. La guerre, que nous entreprendrons, aura pour motifs des raiſons & des interêts de conſcience, & ſera une guerre de Religion. C'eſt de cette maniére qu'il nous y faut prendre, ſi nous nous déterminons à faire la guerre.

Toutes ces choſes pour le malheur de la France & de l'Egliſe n'étoient que trop bien penſées: auſſi eurent-elles l'approbation générale de toute l'Aſſemblée, dont pluſieurs étoient déja infectez des nouvelles erreurs. Le ſecret fut fort recommandé, & on commença dés-lors à prendre des meſures pour l'exécution. Le Prince de Condé fut déclaré le Chef de l'entrepriſe, mais *le Chef muet*, ainſi que s'expriment les Hiſtoriens de ce temps-là, parce qu'il ne devoit point être nommé, ni paroître y avoir aucune part, juſques à ce que les affaires euſſent été amenées à un certain point. D'Andelot & le Vidame de Chartres furent chargez d'agir plus immédiatement, pour former la faction dans tout le Royaume: employ, à quoy ils étoient tres propres par leur eſprit intriguant & leur humeur broüillonne, pourveu qu'ils puſſent aſſez modérer l'un & l'autre.

Mais avant que de développer davantage cette funeſte intrigue, je dois faire ici un précis de l'Hiſtoire de l'Héréſie en France, pour mieux faire connoître les progrez qu'elle y avoit déja faits, lors qu'en cette même année 1559. elle ſe prépara à donner à l'Etat ces rudes ſecouſſes, qui le renverſérent de fond en comble. Je vais rapprocher certains incidens des Regnes paſſez, dont elle fut la cauſe, & que j'ay différé juſques ici de raconter pour la plûpart, parce qu'ils ne produiſirent alors aucun mouvement dans le Royaume, ni aucun événement fort conſidérable, & qu'ils auroient trop interrompu le fil du reſte de l'Hiſtoire, ſi je les avois rapportez ſelon l'ordre des temps qu'ils arrivérent. An. 1559.

L'Héréſie de Luther fut un monſtre, qui en produiſit une infinité d'autres differens: & telles ont été de tout temps les ſuites des héreſies, qui ont fait le plus d'éclat dans l'Egliſe. La choſe ne peut guéres être autrement; car quand une fois un Héréſiarque a ſecoüé le joug de l'obéiſſance, qu'il devoit à cette Mere des fidéles, il eſt naturel que ſes diſciples n'ayent pas plus d'égard pour luy, que luy-même en a eu pour elle, & qu'ils ne ſe faſſent pas plus de ſcrupule de changer, ou de corriger ſon ſyſtéme de Religion, qu'il ne s'en eſt fait d'en imaginer un nouveau

Pluſieurs Docteurs d'Allemagne en uſérent ainſi au regard de leur maître Luther, & Calvin crût avoir encore moins d'obligation qu'eux à ſe ſoûmettre aveuglément à ſes déciſions. Il en adopta quelques-unes, & s'embarraſſa peu des autres. Zuingle avoit déja contredit Luther ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, en niant expreſſément la réalité du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces Sacramentelles. Calvin prit un milieu, quoyque dans le fond il retombât dans le ſentiment de Zuingle, auquel la plûpart des Docteurs Calviniſtes ont adhéré depuis: mais avant que Calvin entreprit de dogmatiſer en France, les Luthériens avoient déja fait pluſieurs tentatives, pour y répandre leur doctrine.

Le bon accueil, que François I. faiſoit aux gens de lettres, attira en France pluſieurs étrangers, dont quelques-uns déja infatuez des nouvelles erreurs, en firent ſecrétement des leçons, & jettérent dans le Royaume par leurs Emiſſaires, les premiéres ſemences de l'hereſie.

Dés l'an 1523. un nommé Jean le Clerc Cardeur de laine à Meaux, eut l'impudence de traiter dans ſes diſcours le Pape d'Ante-

Chriſt : épithete que les Luthériens donnoient toujours aux Succeſſeurs de ſaint Pierre : mais convaincu de ce blaſphéme, il fut condamné au fouet : enſuite s'étant retiré à Metz, & y ayant pouſſé l'audace juſqu'à abattre les images d'une Chapelle, il y perit par le ſupplice du feu, & mérita à ce titre d'être mis par Théodore de Beze au nombre des Martyrs de la Secte Proteſtante, & de porter le titre de premier Fondateur de l'Egliſe Calviniſte de Meaux & de Metz.

Claud. Robert. in Gal. Chriſt. See Maſſon in Gall. Chriſt.

Guillaume Briçonnet Evêque de Meaux fut cité à cette occaſion par le Parlement, où il ſe juſtifia : & pour prévenir les ſuites du ſcandale, qui avoit été cauſé dans ſa ville Epiſcopale par ce ſcélérat, il défendit dans un Synode tenu la même année, la lecture des livres de Luther ſous peine d'excommunication, & fit pluſieurs autres Réglemens, pour empêcher que les erreurs de cet Hérciarque n'infectaſſent ſon Diocéſe. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce que le même Beze a écrit, que ce Prelat vers ce temps-là prêcha luy-même le Luthéraniſme, & le fit prêcher à Meaux par des Docteurs Luthériens, qu'il avoit fait venir exprés.

In elogio Jac. Pavane.

Le fondement de cette calomnie, ſi injurieuſe à la mémoire de cet Evêque, fut le commerce, qu'il eut avec le Docteur Jacques le Févre, natif d'Eſtaples en Picardie entre Boulogne & Montreuil, que la Faculté de Paris retrancha depuis de ſon Corps, à cauſe de ſes erreurs. Il l'avoit appellé auprés de luy avec Guillaume Farel Dauphinois, & Arnaud & Gerard Rouſſel Picards, comme des gens d'eſprit & habiles dans les belles lettres. Ils étoient dés-lors corrompus pour la doctrine, & ils en gâterent quelques autres dans ſon Diocéſe. Il les renvoya ſi-tôt qu'il les eut connus pour ce qu'ils étoient. Ce fut par la crainte de ſe faire des affaires à la Cour, ſi l'on en croit les hérétiques, & plus vrayſemblablement par un véritable zéle pour la Religion, ſi l'on en juge par la maniére dont il ſe comporta depuis. Mais cela ne répara pas le mal, qu'ils avoient fait dans le Diocéſe, & il paſſa pour conſtant que Meaux fut le premier endroit du Royaume, où l'héréſie avoit oſé ſe manifeſter : tant il eſt de conſéquence & du devoir & de l'honneur des Prélats de refuſer leur eſtime & leur protection à ceux qui ſont ſuſpects en matiére de foy, quelque mérite qu'ils puiſſent avoir d'ailleurs.

Beza ibid.

La priſe de François I. à la bataille de Pavie l'an 1525. qui mit le Royaume dans une étrange conſternation, enhardit ces Novateurs ; & quelques-uns ſe hazardérent à dogmatiſer en divers endroits de la France. Louiſe de Savoye mere du Roy & Régente du Royaume, nonobſtant les fâcheuſes affaires qu'elle avoit ſur les bras, ne négligea point celle cy. Le Parlement de Paris rendit des Arreſts fort ſévéres contre ceux qu'on ſurprendroit ſéduiſant les peuples, & le Pape Clément VII. en écrivit une lettre à cet illuſtre Corps, pour loüer & animer ſon zéle. Ce fut en vertu de ces Edits que Jacques Pavane faiſeur de draps, natif de Boulogne, fut brûlé vif à Paris ; car c'étoit de ces ſortes de gens, dont Luther & ſes diſciples ſe ſervoient, pour faire leurs tentatives en France, & on ne donne place dans l'Hiſtoire à ces mépriſables noms, que pour ne pas laiſſer ignorer la premiére origine de la funeſte contagion, qui ſe répandit peu à peu dans toutes les parties de ce grand Etat.

Regiſtres du Parlement.

L'an 1528. François I. fit de nouveaux Edits à la ſollicitation du Cardinal de Bourbon : & il y avoit lieu d'eſpérer que la Puiſſance Séculiére & la Puiſſance Eccléſiaſtique concourant ainſi à précautionner le Royaume contre les erreurs, qui avoient déja corrompu une grande partie de l'Allemagne & des pays du Nord, il en auroit été preſervé, ſi l'Enfer n'y avoit ſuſcité dans la perſonne de Jean Calvin, un eſprit auſſi dangereux & auſſi ſéditieux, que Luther l'avoit été en Allemagne.

Ce ne fut guéres qu'en 1534. qu'il commença à ſe faire connoître. Il avoit alors environ vingt-trois ans, étant né en 1509. Il étoit de Noyon fils de Gerard Chauvin Secrétaire de l'Evêque de cette ville-là. Comme il exprima ſon nom en Latin à la tête de ſes ouvrages par celuy de *Calvinus*, on l'a toûjours depuis appellé Calvin. Il ſe donna dans le titre de ſon Inſtitution imprimée à Straſbourg l'an 1539. celuy d'Alcüin, qui eſt l'anagramme de celuy de Calvin, ſe voulant faire honneur du nom de ce ſçavant homme, dont Charlemagne ſe ſervit ſi utilement, pour faire refleurir de ſon temps la doctrine & les belles lettres en France : Car c'étoit alors la coûtume parmi ceux qui ſe piquoient de doctrine, ſur tout parmi les Proteſtans, d'en faire paroître juſques dans leurs noms, ainſi qu'on le voit dans ceux d'Oecolampade, de Melancthon, de Capxion, d'Eraſme, & de pluſieurs autres, tous noms Grecs, qui exprimoient la ſignification de celuy, qu'ils portoient dans la langoe de leur Patrie.

Pipynus Maſſo & alii in vita Calvini.

Calvin avoit fait ſes études de Grammaire & de Philoſophie à Paris, ſon Droit à Orleans ſous Pierre l'Etoile, & à Bourges ſous Alciat, deux fameux Juriſconſultes de ce temps-là. Il apprit le Grec à Bourges de Melchior Volmar Allemand. Celuy-cy étoit Luthérien dans l'ame ; & la ſeule crainte du feu luy faiſoit contrefaire le Catholique. Il acheva de gâter ſon diſciple, qui avoit dés-lors beaucoup de penchant pour les nouvelles doctrines. Calvin s'adonna depuis à l'étude de l'Hébreu & du Chaldaïque, & prit quelque teinture de la Théologie à Paris. Ce doit être vers ce temps là, qu'il luy arriva une choſe, qu'on ne voit que dans un Ecrit *, que Monſieur le Préſident Charreton mit entre les mains de feu Monſieur de Turenne, dans le temps que ce grand homme ſe convertit à la Religion Catholique, & qui con-

* cet Ecrit eſt rapporté par M. Soulier au 1. l. de ſon Hiſt. de la naiſſance de

Calviniſme imprimé en 1686.

tient le motif, ou du moins un des motifs de l'Apoſtaſie de cet Héréſiarque.

On y raconte que Hugues Charreton Seigneur de la Terriére étant à Fontainebleau, où François I. étoit avec la Cour, Calvin s'y trouva, pour y pourſuivre un Prieuré, qui étoit à la nomination du Roy; que ce Gentilhomme, qui aimoit les gens de lettres, ayant fait connoiſſance avec luy, & ſçû le ſujet qui l'avoit amené, luy dit qu'il avoit un dangereux concurrent pour le Bénéfice, parce qu'il étoit demandé par un parent du Connétable de Montmorenci. Calvin reprit en diſant, que le Roy étoit aſſez équitable, pour accorder ce Bénéfice au mérite plûtôt qu'à la faveur; mais que, s'il manquoit ce coup, il trouveroit moyen de faire parler de luy pendant plus de cinq cens ans; que Monſieur de la Terriére l'ayant preſſé de s'expliquer là-deſſus, Calvin l'avoit mené à ſa chambre, & luy avoit fait lire le commencement de ſon livre de l'Inſtitution, & luy en avoit demandé ſon ſentiment: A quoy il répondit en ces termes, *que c'étoit un poiſon envelopé d'un beau ſucre*, & qu'il feroit bien de ne pas continuer un ouvrage, qui ne contenoit qu'une fauſſe interpretation tant de l'Ecriture, que des Ecrits des Saints Peres: Mais comme il vit qu'il demeuroit ferme dans la réſolution de l'achever, il en avertit le Connétable, qui ne luy repondit point autre choſe, ſinon que Calvin étoit un fou, & qu'on le mettroit bien à la raiſon. On ajoûte dans cet Ecrit, que deux jours aprés le Bénéfice ayant été donné au parent du Connétable, Calvin partit fort en colére, & qu'il commença auſſi-tôt aprés à dogmatiſer. Combien de maux épargnez à l'Egliſe & à la France, ſi la Providence eût permis de deux choſes l'une, ou que Calvin eût obtenu le Bénéfice, ou que le Connétable l'eût fait arrêter ſur les avis qu'on luy donnoit de ſes mauvais deſſeins? Mais la prudence humaine ne peut guéres prévoir, ni par conſéquent prévenir des effets, qui paroiſſent ſi peu proportionnez à leur cauſe. Quiconque auroit alors entendu Calvin parler de la maniére dont il parla, l'auroit traité de fou, comme fit le Connétable. Il n'y avoit que l'exemple de Luther & une certaine diſpoſition qu'on voyoit en ce temps-là dans l'eſprit des peuples, qui dûſſent luy faire faire plus de reflexion ſur une parole ſi inſolente: & il en auroit fait ſans doute davantage, s'il eût mieux connu celuy à qui elle avoit échapé; car tout homme de néant qu'il étoit, il n'y en eut jamais de plus propre que luy à devenir Chef de Secte, & plus capable d'exécuter le projet, qu'il avoit conçû dés-lors.

Il avoit beaucoup d'eſprit, & beaucoup d'acquis dans les ſciences qui ont du rapport à la Religion, c'eſt à-dire dans les Langues ſçavantes, dans l'Ecriture, dans les Peres, & dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il écrivoit poliment, agréablement, & avec force. Peu de Docteurs du nombre des Sectaires l'égalérent dans ces talens, qui luy acquirent parmi eux une tres-grande autorité. Il brilla principalement dans les Diétes de Vormes & de Ratiſbonne du temps de Charles V. où les Proteſtans de Straſbourg l'avoient député: & ce fut là que Philippe Melancthon & les autres Docteurs du parti luy donnérent le titre de Théologien par excellence. Malgré ſa petite ſanté, il étoit infatigable dans l'étude, dans la compoſition, & dans les travaux néceſſaires, pour étendre ſa Secte; car dans la ſuite pendant pluſieurs années, il précha preſque tous les jours à Genéve, & faiſoit trois fois la ſemaine des leçons de Théologie. Quoy qu'il n'eût pas bonne mine, il avoit une phyſionimie tres-ſpirituelle, beaucoup de modeſtie, & de ſimplicité apparente. Une grande frugalité, qu'il obſervoit par principe de ſanté, luy faiſoit beaucoup d'honneur, auſſi bien que le déſintéreſſement, qu'il affecta toûjours. Son adreſſe à gagner & à manier les eſprits étoit extraordinaire; & non ſeulement il corrompit par là pluſieurs Catholiques, mais il ramena pluſieurs Anabaptiſtes, dont le fanatiſme & les extravagances faiſoient beaucoup de deshonneur à la nouvelle Réforme. Il ſçavoit modérer ſon impétuoſité naturelle, & compaſſer ſes démarches. Il fit un plan de diſcipline Eccléſiaſtique, qui fut exactement ſuivi à Genéve. Il y rétablit l'uſage du Catechiſme pour le peuple; & par ce moyen il acheva de pervertir entiérement cette ville & les environs. Ses propres défants ne luy ſervirent qu'à affermir ſon autorité, en le rendant redoutable; car il étoit colere, jaloux en matiére de réputation, porté aux conſeils violens: mais il avoit ſoin de colorer tout cela du ſpécieux prétexte de zéle pour la pureté de l'Evangile. Il ſe fit grand honneur d'avoir fait brûler à Geneve Michel Servet, qui dogmatiſoit contre le myſtére de la Trinité: mais les autres Proteſtans luy en ſçûrent tres-mauvais gré, parce qu'il autoriſoit par là la rigueur, qu'on exerçoit en France contre ceux de leur parti. Il étoit aigre, mordant dans ſes Ecrits, aheurté à ſes ſentimens, chagrin, principalement ſur la fin de ſa vie: & c'eſt ce qui donna cours à une eſpéce de Proverbe, qui couroit à Geneve, qu'il vaudroit mieux être en Enfer avec Beze, qu'en Paradis avec Calvin.

Papyrius Maſſo in vita Calv.

Tel fut l'Autheur du renverſement de la Religion dans le Royaume de France, que le Connétable laiſſa malheureuſement échaper, & dont le fameux Eraſme connut parfaitement le caractere dés la premiére fois qu'il le vit; car aprés l'avoir entendu diſcuurir ſur la Religion en preſence du Docteur Bucer, il dit à celuy-cy au ſortir de la converſation, qu'il ſeroit fort trompé, ſi ce jeune homme n'étoit un jour la peſte & la ruine de l'Egliſe.

Pour commencer à exécuter ſon déteſta-

ble projet, il s'en alla à Paris; & il n'y fut pas long-temps, que le Lieutenant Criminel averti de ce qui étoit arrivé à Fontainebleau, ou ayant reçu quelque nouvelle plainte de sa conduite, envoya, pour le prendre au College du Cardinal le Moine: mais sur l'avis qu'il eut qu'on le cherchoit, il se servit de ses draps, pour descendre par la fenêtre de sa chambre & se sauva à Angoulesme.

Il y prit le nom de Heppeville, & de Deparçan. Il s'y érigea en Professeur de la Langue Grecque, & y acheva son livre de l'Institution. Il y pervertit Loüis du Tillet Chanoine d'Angoulesme, & Curé de Claix, & ils s'en allérent ensemble en Allemagne, pour y voir les Chefs du parti Protestant. Du Tillet à la persuasion de son frere Greffier en Chef du Parlement de Paris, qui alla luy-même le chercher en Allemagne, rentra dans la Communion de l'Eglise Romaine, & y demeura constant jusqu'à la mort.

Florimond de Remond l. 7.

Calvin quelque temps aprés revint en France, & fit quelques conquêtes à Poitiers, où il tenoit des Prêches dans les caves de saint Benoît & de Croutelles proche de la ville. De là par la crainte d'être arrêté il se retira à Nerac sous la protection de Marguerite Reine de Navarre sœur du Roy, qui s'étoit laissée seduire sur la Religion par Roussel & le Févre, dont j'ay deja parlé. Enfin il s'en alla à Basle, où il publia l'an 1535. son livre de l'Institution, qu'il eut l'insolence de dedier au Roy François I par une longue Preface farcie de toutes ses erreurs, & qui est presque un Traité entier de controverse.

Præfat. Institut. Calv.

Il y invectivoit sur tout contre les gens d'Eglise. Il s'y plaignoit de l'injustice qu'on luy faisoit & à ceux qui, comme luy, vouloient suivre le pur Evangile, de les condamner sans les entendre, de la persécution suscitée contre eux, & des cruels supplices qu'on employoit pour les exterminer. Ces plaintes faisoient allusion à deux choses, dont j'ay fait mention dans l'Histoire de François I. L'une étoit le refus que le Roy avoit fait de permettre à Melancthon de venir à Paris, pour conférer avec les Docteurs de Sorbonne, à quoy le Cardinal de Tournon s'opposa, quoyque ce Prince y eut consenti à la sollicitation de la Reine de Navarre. L'autre étoit le terrible exemple, qu'on avoit fait cette même année sur ceux qui avoient poussé leur audace, jusqu'à afficher aux portes du Louvre, des Placards blasphématoires contre le saint Sacrement de l'Eucharistie: impiété, qui fit renouveller les Edits, & redoubler la vigilance des Magistrats dans toutes les villes du Royaume.

Brantome Vie des Dames illustres.

Calvin aprés la publication de son livre passa en Italie à la Cour de Renée de France fille de Loüis XII. Duchesse de Ferrare, qui avoit encore donné plus éperdûment que la Reine de Navarre dans les nouveautez: mais l'Hérésiarque ne se trouvant pas là assez en seureté, nonobstant la protection de la Duchesse, parce que le Duc n'étoit pas dans les mêmes sentimens, il repassa les Alpes, & s'établit à Genéve, où il fut appellé par Guillaume Farel, qui avoit le plus contribué à y rendre la nouvelle Religion dominante. Mais ayant entrepris d'introduire dans la Céne quelques usages differens de ceux qui étoient prescrits par le Rituel du Canton de Berne, que les Genevois avoient reçû, il se fit une sedition contre eux, & ils furent l'un & l'autre contraints d'en sortir.

Calvin se retira à Strasbourg l'an 1538. & il y fut reçû à bras ouverts. Martin Bucer luy fit donner des Lettres de naturalité; & comme il y avoit dans cette ville un grand nombre de François, qui s'y étoient refugiez, pour évirer les supplices, dont ils étoient menacez, on en composa une Eglise particuliére, & on en confia la conduite à ce nouveau venu.

Il composa là de nouveaux ouvrages, & s'y acquit beaucoup de crédit & de reputation. Genéve le redemanda. Il y retourna l'an 1541. aprés s'être fait beaucoup prier, & y fit sa demeure ordinaire le reste de sa vie.

C'est de-là comme du Siege Pontifical de la nouvelle Secte, qu'il donna depuis mission à ses disciples; qu'il les dispersoit dans ce Royaume & en Flandre; qu'il envoyoit ses ordres à ses Emissaires dans les Cours de Navarre, de Ferrare, & de France: & qu'il tâchoit de fortifier sous main son parti, principalement en celle-cy.

Il y fit de grands maux par son livre de l'Institution, dont il parut bien-tôt de nouvelles Editions & des Traductions Françoises, qui se répandirent dans Paris & dans tout le reste du Royaume. Elles furent appuyées d'une infinité d'autres Ecrits, où l'on faisoit des portraits affreux de l'Eglise Romaine, des desordres de l'Etat Ecclésiastique tant Séculier que Régulier, des abus introduits dans la Religion, soit pour les dogmes, soit pour les mœurs. On n'y parloit que de reforme, que de la nécessité qu'il y avoit de l'etendre à tous les membres de l'Eglise, & l'on y gemissoit sur l'injustice des persecutions, qu'on suscitoit à ceux que leur zéle portoit à y travailler.

Ce qui autorisoit le plus ces Ecrits dangereux, étoit le fondement & l'occasion, que les Ecclesiastiques y donnoient par leur corruption & par leur ignorance, qui étoient alors extrémes. Les Luthériens avoient déja depuis long temps fait valoir tous ces prétextes, & le peuple en étoit fort susceptible: & pour ce qui regardoit les dogmes, rien n'étoit plus spécieux que ce que les Novateurs proposoient, de prendre l'Ecriture pour regle unique de la croyance des fidéles. Ils rebatoient sans cesse qu'on leur montrât dans l'Evangile le Purgatoire, le culte des Images & des Reliques, l'usage des Indulgences, les Vœux Monastiques, le Célibat des Prêtres, les

les divers Ordres de la Hiérarchie, & autres choſes ſemblables, tres bien fondees dans la Tradition, mais qu'il eſt difficile de demontrer ſi clairement par la ſeule Ecriture. Peu de gens même etoient capables en France de bien creuſer ces matiéres, & de prouver la Tradition ſur tous ces points, faute de les avoir encore bien examinez. Ces Ecrits étoient remplis de paſſages des Peres, & ſur tout de ceux de ſaint Auguſtin, dont les Auteurs abuſoient contre la doctrine de l'Egliſe ſur le libre arbitre, ſur la grace, ſur la prédeſtination, toutes matiéres difficiles à bien debroüiller. Ils donnoient par là grande idée de leur ſcience : & avant que les Docteurs Catholiques ſe fuſſent mis en devoir de les réfuter, ils prévinrent en leur faveur une infinité de gens, & des plus diſtinguez par leur eſprit & par leur doctrine.

Aprés tout tandis que François I. fut ſur le Thrône de France, peu de perſonnes oſérent ſe déclarer ouvertement pour eux. Le Parlement de Paris fit en 1542. des Edits tres-ſévéres contre les Libraires, qui debiteroient l'Inſtitution de Calvin, & d'autres ſemblables livres : mais alors, comme aujourd'huy, de telles défenſes ſembloient ne ſervir qu'à rendre ces ouvrages plus précieux & plus eſtimables ; & malgré toutes les précautions, qu'on pouvoit prendre, il en paſſoit beaucoup dans le Royaume.

Soulier Hiſt de la naiſſance du Calviniſme. l. 1.

Pendant l'Avent de la même année, il y eut des Prédicateurs qui firent couler dans leurs ſermons quelques propoſitions indirectement favorables à ces nouveautez. On les réprima auſſi-tôt. Ils furent obligez de s'expliquer publiquement ſur ces matiéres, & la Faculté de Paris fit un Ecrit, contenant vingt-cinq Articles, qui étoient comme un Formulaire de Foy ſur les principaux points controverſez. Ce Formulaire par ordre du Roy fut imprimé & publié à ſon de trompe. On ordonna de griéves peines contre ceux qui s'en écarteroient dans leurs diſcours, ou dans leurs écrits, & l'Edit pour la recherche des livres hérétiques fut renouvellé.

C'eſt ce qui donna occaſion à Calvin de faire un autre livre, & de préſenter au public un nouveau poiſon ſous le titre d'*Antidote*, où il traita les Docteurs de Paris avec un extréme mépris, & comme des gens, qui n'avoient pour toute ſcience que la Philoſophie d'Ariſtote, par les principes de laquelle ils décidoient des dogmes de la foy ; car ce fut toûjours la coûtume des Novateurs, de prendre le ton haut contre ceux qui s'oppoſent à eux, afin de s'accréditer, en les décréditant par le mépris qu'ils tâchent d'en inſpirer aux peuples.

Plus François I. voyoit croître leur inſolence, & plus il croyoit devoir agir contre eux avec ſévérité. Ils connurent qu'il n'étoit pas réſolu de les ménager, lors qu'il permit le maſſacre des habitans de Cabriéres & de Mérindol, en exécution de l'Arreſt rendu par le Parlement de Provence, & que malgré le grand interêt, qu'il avoit alors à ne pas choquer les Suiſſes, il rejetta les priéres, qu'ils luy firent pour les reſtes de ces miſerables, qui s'etoient réfugiez dans les Cantons & à Geneve.

Quelque grande que fût la fermeté de François I. elle ne pût empêcher le progrés ſecret de l'héréſie dans ſon Royaume, où Calvin avoit des Emiſſaires en divers endroits : & lorſque Henri II. monta ſur le Thrône en 1547. il y avoit déja bien des gens parmi le peuple, à la Cour, dans le Clergé, & dans le Parlement de Paris, prévenus en faveur des nouvelles opinions. D'autres, quoyque Catholiques, protégeoient des perſonnes ſuſpectes, ſoit qu'ils ne les connuſſent pas aſſez, ſoit qu'ils fuſſent plus touchez de leur mérite, que des interêts de la Religion. C'eſt ainſi que Pierre du Chaſtel Evêque de Maſcon & Grand Aumônier de France, prélat qui s'étoit acquis beaucoup de conſidération par ſon eſprit & par ſa capacité auprés de François I. s'obſtina à ſoûtenir le fameux Robert Eſtienne, lequel fut obligé depuis de s'enfuir à Geneve, où il emporta les Caractéres de l'Imprimerie Royale, dont il étoit Directeur, & qui aprés ſa fuite fut brûlé en effigie à Paris. Thuanus l. 3.

Marguerite Reine de Navarre fit encore un plus grand mal, en obtenant de ce même Prince ſon frere, l'Evêché d'Oleron pour Gerard Rouſſel, qui contribua le plus à pervertir les Etats du Roy de Navarre d'en deçà des Pyrenées, & preſque toute la Maiſon Royale : choſe, qui eut de tres funeſtes ſuites pour la France même : & ce fut un mal, qui ne pût être réparé par cette Princeſſe, laquelle pourtant mourut en 1549. dans la foy Catholique. Cenna Chronic. V. de Spondanus ad annum 1542.

Ce Rouſſel étoit un homme d'autant plus dangereux, qu'il étoit de mœurs fort réglées, & qu'il employoit les revenus de ſes Benefices à la nourriture des pauvres, & à entretenir d'une eſpéce de Séminaire, où il faiſoit élever pluſieurs jeunes enfans dans l'etude des lettres : car ſous ce prétexte il en fit une pépiniére de Calviniſtes. Il affectoit même à l'extérieur de condamner la doctrine de Luther, de Zuingle, & de Calvin, tandis que par des voyes cachées il donnoit vogue à leurs erreurs, & qu'il ſe ſervoit du crédit, qu'il avoit auprés de la Reine de Navarre, pour introduire à ſa Cour pluſieurs partiſans de ces Héréſiarques.

Cependant Calvin ayant appris la mort de François I. eſpéra voir ſous le nouveau Regne, diminuer la rigueur avec laquelle on traitoit ſes diſciples en France : mais ſon eſpérance fut trompée. Le nouveau Roy confirma les anciens Edits, & en fit même d'autres plus ſévéres, confiſqua les biens de tous ceux qui s'étoient retirez à Geneve, & non ſeulement il ordonna à tous les Tribunaux, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, de tenir Florimond de Rémond l. 8.

la main à l'éxécution : mais encore il fit veiller sur les Juges subalternes, afin qu'ils ne mollissent point.

Mais quand une fois l'héréſie a pris pied dans un Etat, il eſt preſque impoſſible de la déraciner. Elle ſe roidit contre les voyes de rigueur : & quand on en prend d'autres, elle abuſe de la patience des Princes & des Magiſtrats. Le Conſeil du Roy n'étoit pas toûjours d'accord là-deſſus avec le Parlement de Paris, qui ſe plaignoit qu'on donnoit trop d'autorité aux Juges Eccléſiaſtiques, au préjudice des droits de la Couronne & des Tribunaux Laïques. Il remontroit au Roy que, veu que les ſupplices avoient eu depuis tant d'années ſi peu d'effet, il étoit inutile de multiplier les Edits ; que le moyen le plus efficace, pour préſerver les peuples du poiſon de l'erreur, étoit que les Evêques & les autres Paſteurs des ames réſidaſſent dans leurs Egliſes plus qu'ils ne faiſoient, & que deſormais on fît un meilleur choix de ceux qu'on deſtineroit à remplir ces importantes places. Thuanus l. 18.

Ces remontrances avoient pour principe dans la plûpart de ceux qui compoſoient cet illuſtre Corps, la ſageſſe, la moderation, & le zéle pour le bien de l'Etat : mais elles étoient fort intereſſées au regard de quelques autres, que les livres de Calvin avoient déja mis dans ſes interêts, & qui quelques années aprés ſe déclarérent.

Il en étoit de même à la Cour, où l'Amiral de Coligni entre autres, & ſes freres d'Andelot & Odet Cardinal & Evêque de Beauvais s'étoient dés-lors livrez à ce malheureux parti.

L'Amiral donna l'an 1555 une grande preuve de ſon dévoüement à cette Secte, & du zéle qu'il avoit pour l'étendre, dans l'expédition qui ſe fit alors ſous ſon autorité par Nicolas Durand de Villegagnon. Ce Gentilhomme natif de Provins en Brie étoit Chevalier de Malte, & fort entêté des nouveautez du temps : c'étoit pour luy un grand mérite auprés de l'Amiral : mais ce n'étoit pas l'unique qu'il eût. Il étoit brave, entreprenant, homme de tête & de beaucoup d'eſprit, ſçavant non ſeulement dans les matiéres de la Religion, mais encore dans les belles lettres : & il eſt ſurprenant qu'un homme de ſon état, écrivît en Latin & ſur la Théologie auſſi bien qu'il a fait.

L'Amiral, ou de luy-même, ou ſur le projet que Villegagnon luy en traça, propoſa au Roy de faire un établiſſement dans l'Amérique à l'exemple des Eſpagnols & des Portugais, qui tiroient de grandes richeſſes de ceux qu'ils avoient faits dans ces pays-là, & dans l'Aſie. Henri II. l'agréa, & on donna trois vaiſſeaux à Villegagnon, qui partit du Havre avec un bon nombre d'Officiers & de ſoldats, la plûpart Calviniſtes. Il aborda au Breſil, & s'empara d'une petite Iſle preſque immédiatement ſous le Tropique du Capricorne, où il bâtit une Forteresſe, pour ſe défendre contre les Barbares, & encore plus contre les Portugais, qui s'étoient pluſieurs années auparavant rendus maîtres de cette contrée. Il donna à cette Forteresſe le nom de Coligni.

Il envoya auſſi tôt une relation du ſuccés de ſon voyage à l'Amiral, luy rendit compte des mœurs des habitans, de la ſituation & de la nature des lieux, des avantages, qu'on en pourroit tirer pour le commerce : & le navire qu'il fit repartir quelque temps aprés, arriva heureuſement chargé de diverſes marchandiſes du pays.

L'Amiral en fit non ſeulement ſon rapport au Roy, mais encore à Calvin, & l'exhorta à y envoyer des Miſſionaires choiſis de la main, pour y planter le pur Evangile, en attendant des temps plus favorables, pour l'annoncer en France.

Ce deſſein parut à Calvin digne de ſon zéle, & il jetta les yeux ſur Pierre Richer Apoſtat de l'Ordre des Carmes, & ſur un nommé Guillaume Cartier, auſquels quelques autres ſe joignirent. Ils ſe rendirent en Normandie, où ſe fit encore le nouvel embarquement : & étant arrivez au Breſil au mois de Mars de l'an 1557. on commença à établir dans l'habitation Françoiſe la Reforme de Geneve, & l'on y fit la Cene à la Calviniſte.

Villegagnon fut d'abord fort édifié de la conduite des nouveaux Prédicateurs : mais ils ſe relâchérent en peu de temps, & il connut bien-tôt que des Moines Apoſtats ne ſont guéres propres à devenir de bons Miſſionaires. La vie étoit dure dans ce nouvel établiſſement, & beaucoup moins commode qu'à Geneve. Le Chevalier trop habile, pour être aſſez docile ſur tous les nouveaux dogmes, eut ſouvent priſe dans la diſpute avec les Miniſtres. Richer en traitant des dogmes de ſa Secte, avança de nouvelles héreſies, qui firent horreur à Villegagnon. Ce Gentilhomme à force de diſputer & d'étudier à fond les ouvrages de Calvin, trouva dans la ſource même du poiſon, le réméde qu'il n'y cherchoit pas, & aprés bien des examens redevint bon Catholique Romain. Voyez Gregoire Eſp. a. Eccel. Chart.

Les Miniſtres s'en étant apperçûs, réſolurent de retourner en Europe, & obtinrent enfin un vaiſſeau. Dés qu'ils furent revenus à Genéve, ils déclamérent contre Villegagnon, le firent paſſer pour un impie, & pour un Athée, & le perdirent dans l'eſprit de l'Amiral, qui voyant qu'il avoit ſi mal répondu à ſes intentions, l'abandonna : de ſorte que ne recevant plus de ſecours d'Europe, il fut obligé de quitter ſon établiſſement, & de revenir en France.

Aprés ſon retour il écrivit une Lettre Apologetique, qu'il adreſſa à toute l'Egliſe Chrétienne, où il fit le portrait des Prédicans Calviniſtes, avec qui il avoit eu affaire. Il en écrivit une autre au Connétable, pour le prier de ne pas juger de ſa conduite ſur les

relations de telles gens, une troiſiéme à l'Egliſe de Geneve, pour défier ſes Miniſtres à la diſpute. Il fit des livres contre Richer, & compoſa quelques autres ouvrages contre le Calviniſme, dont il devint le plus grand ennemi, aprés en avoir été un zélé partiſan. Ce n'eſt pas l'unique exemple qu'on ait vû de gens convertis à la véritable Religion par la ſeule étude des œuvres de Calvin.

Lettre du Roy à M. de Selve du 23. Février 1557 au T. 2. des Mémoires de Ribier.

Il eſt hors de doute que le Roy Henri II. ignoroit le commerce, que l'Amiral entretenoit dés lors avec cet Héréſiarque, & qu'il n'auroit jamais conſenti à l'établiſſement de la Colonie dans le Breſil, s'il eût été inſtruit de ſes pernicieux deſſeins dans cet établiſſement.

Ce Prince avoit tellement à cœur la conſervation de la Religion Catholique parmi ſes ſujets, qu'il reſolut, ſuivant le conſeil que luy en donna le Cardinal Caraffe durant ſa Légation, d'établir l'Inquiſition en France. Mais ſes Miniſtres luy en ayant repréſenté les inconvéniens, il ordonna à ſon Ambaſſadeur de demander ſeulement au Pape, qu'il délégât quelque Prélat ou quelque Docteur dans le Royaume, qui ſous l'autorité du Saint Siége, auroit celle de juger du crime de l'héréſie, & de livrer les coupables au bras ſéculier: & effectivement on voit depuis ce temps-là dans nos Hiſtoires de ces ſortes de Juges avec le titre d'Inquiſiteur, comme du temps des Albigeois.

Sur ces entrefaites arriva la malheureuſe journée de Saint Quentin, qui jetta tout le Royaume, & ſur tout Paris, dans la conſternation. La priſe de Saint Quentin, dont Philippe II. ſe rendit maître quinze jours aprés la bataille, augmenta la terreur: & les héretiques crûrent la conjoncture favorable, pour ſe donner plus de liberté.

Juſques-là ils n'avoient oſé faire d'Aſſemblées dans Paris, ou du moins ils les avoient faites ſi ſecrétement, qu'on ne s'en étoit pas apperçû: mais huit ou dix jours aprés la priſe de Saint Quentin, ils en firent une tres-nombreuſe dans une maiſon de la rüe Saint Jacques vis-à-vis le College du Pleſſis. Ils y célebrérent la Céne, entendirent le Préche, & firent leurs priéres, ſelon les idées de la nouvelle Réforme. Ils furent découverts: & le peuple du quartier s'étant aſſemblé, ſe jetta ſur eux dans le temps qu'ils ſortoient de cette maiſon fort avant dans la nuit. Il y en eut un de tué, pluſieurs de bleſſez, & ſix vingt de pris, parmi leſquels il ſe trouva pluſieurs Dames de qualité, & même de la Maiſon de la Reine. On fit d'abord le procés à quelques-uns de l'un & de l'autre ſexe. Il y en eut de condamnez au feu, & d'autres à la potence. On les accuſa de commettre dans leurs Aſſemblées les plus horribles & les plus infames crimes: mais il y a beaucoup d'apparence, que ce n'étoient que des bruits populaires.

Calvin ayant été averti de ce malheur arrivé à ſes diſciples, écrivit aux Princes d'Allemagne & aux Suiſſes, pour les engager à demander au Roy la grace de ceux qui n'avoient pas encore été jugez. Othon Electeur Palatin, quelques autres Princes d'Allemagne, & les Cantons Proteſtans agirent en leur faveur: car ils avoient en ce temps-là leurs Envoyez à la Cour de France, pour obtenir la ſurſéance d'un Edit publié par Henri II. l'année précédente contre les Hérétiques des Vallées d'Angrogne & de Lucerne. Ce Prince, qui aprés la défaite de Saint Quentin avoit beſoin des Allemands & des Suiſſes, pour lever une nouvelle armée, eut égard à leurs interceſſions, tant pour ceux des Vallées, que pour ceux qui avoient été arrêtez à Paris. Pluſieurs de ceux-cy firent abjuration de l'héréſie, & on traita les autres coupables plus doucement.

Varia Calvini Epiſtolæ.

Mſſ de la Bibliothéque du Roy Mélanges T. 1.

Cette premiére tentative des Calviniſtes de Paris leur ayant ſi mal réüſſi, ils ſe tinrent en repos pendant neuf ou dix mois, & ne firent aucun éclat conſidérable: mais l'année ſuivante vers le mois d'Aouſt, cette Capitale vit une nouvelle Scene, qui donna plus d'inquiétude à la Cour, qu'elle n'en fit paroître.

Une grande multitude de peuple étant à la promenade ſur le ſoir, & occupée à divers jeux dans le Pré aux Clercs, quelques Calviniſtes ſe joignirent enſemble, & commencerent à entonner les Pſeaumes en Vers françois de la Verſification de Clement Marot, Poëte auſſi fameux par la délicateſſe & l'enjoüement de ſon eſprit, que par ſon libertinage.

Thuanus l. 14.

Cette nouveauté attira la curioſité & l'attention de tout le monde. On accourut de toutes parts pour les entendre. La mélodie parut agréable, & le chœur groſſit bien-tôt de quantité de voix, qui s'y joignirent. La plûpart n'y entendoient pas fineſſe: & aprés avoir bien chanté, chacun ſe retira chez ſoy. On recommença le lendemain, & encore quelques jours de ſuite: & ce qui déplût davantage à la Cour, fut que le Roy & la Reine de Navarre, déja fort ſuſpects ſur le chapitre de la Religion, s'étant allez promener où par hazard ou exprés de ce côté-là, parurent y prendre beaucoup de plaiſir.

Comme on vit que cela continuoit, on entra en ſoupçon de quelque complot. Les chants furent défendus de la part du Roy, ſous peine de la vie, & il fut obéy: mais Calvin fâché de ce que ce nouvel artifice n'avoit pas eu tout le ſuccés qu'il en eſperoit, s'emporta fort contre cette défenſe, & contre l'indigne lâcheté, ainſi qu'il l'appelloit, de ceux qui y avoient déferé.

Calvinus Epiſt. 181. & 182.

Aprés tout Henri II. & ſon Conſeil s'apperçûrent bien par tous ces divers mouvemens, que le mal croiſſoit inſenſiblement: & ce fut un des motifs, qui porterent ce Prince à paſſer pluſieurs articles dans le Traité de Cateau-Cambreſis, ſur leſquels ſans cela, il ne ſe ſeroit pas ſi aiſément relâché. Il avoit

besoin de la paix, pour rémédier efficacement à ces desordres: & dés qu'elle fut signée, il tourna de ce côté-là toute son attention.

L'audacieuse réponse, que luy fit d'Andelot touchant la Messe, & pour laquelle il fut mis en prison, ainsi que je l'ay raconté, & la conduite du Roy de Navarre & de la Reine Jeanne d'Albret, qui ne cachoient pas trop leur penchant pour le Calvinisme, le persuadoient que la Cour commençoit à se corrompre, & on l'informa que son Parlement de Paris n'étoit pas exempt de cette contagion.

Quoyque le Président de Thou dans son Histoire, toûjours un peu trop favorable aux Calvinistes, attribüe à la Ducheſſe de Valentinois & à Messieurs de Guise, des motifs fort interessez dans le Conseil qu'ils luy donnérent à cet égard, il est certain qu'il étoit tres-prudent & tres-salutaire.

Ils luy représentérent que l'hérésie s'enracinoit de plus en plus dans son Royaume; que l'insolence des Emissaires de Calvin & de ceux qu'ils avoient attirez à leur parti, croissoit tous les jours; qu'ils ne se ménageoient plus comme autrefois; que non contens de dogmatiser en cachette, ils parloient hardiment & sans se contraindre dans les conversations; qu'ils y tournoient en ridicule nos plus sacrez mystéres; qu'ils y traitoient de bagatelle & de superstition les usages les plus saints & les plus autorisez; qu'ils raillolent continuellement sur l'autorité du Pape & de l'Eglise; & que l'expérience des anciennes hérésies devoit luy faire comprendre que les peuples, aprés avoir franchi les bornes de la soûmission dûë aux Puissances Ecclesiastiques, passoient aisément au mépris de l'autorité Royale.

Dans le même temps le Premier Président Giles le Maistre, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation de la Ducheſſe de Valentinois & du Cardinal de Lorraine, vint avec les Présidens Jean de Saint André & Antoine Minard, & Giles Bourdin Procureur Général faire les mêmes remontrances au Roy. Il ajoûta que jusqu'alors on n'avoit rien gagné par les punitions, quelque sévéres qu'elles fussent, parce qu'on n'avoit fait exemple que sur des gens de néant; que des supplices si fréquens ne servoient aux mal-intentionnez que de prétexte, pour invectiver contre la cruauté de la Cour, & la rendre odieuse au peuple & aux Princes étrangers, qui s'étoient déclarez protecteurs des hérétiques; que plus on punissoit de coupables, plus le nombre en augmentoit, & qu'il étoit devenu si grand, qu'on ne viendroit jamais à bout de les exterminer; qu'il falloit des exemples plus signalez, pour les intimider; qu'en un mot s'ils n'avoient pas encore des Chefs, pour les commander, en cas qu'ils prissent les armes, ils avoient déja des protecteurs dans le Parlement, qui les rassûroient, & qui leur donnoient lieu d'espérer un jour l'impunité; que c'étoit ces prévaricateurs, ausquels il falloit que sa Majesté s'attaquât; que quelques-uns étoient infectez des nouvelles opinions; que quelques autres n'envisageant pas les suites funestes d'une faction qui menaçoit l'Etat, ou n'ayant pas la fermeté de résister à la recommandation de leurs amis, se comportoient fort mollement dans une affaire de cette importance; que les uns par interêt de parti, & les autres par foiblesse entretenoient le desordre; qu'il étoit à propos que Sa Majesté les connût, & qu'ils la supplioient d'aller jusqu'à la source du mal.

Le Roy tres-disposé, & même tres-déterminé à le faire, delibéra avec ces Magistrats & avec son Conseil, sur la maniére dont il s'y prendroit. Il fut résolu que dans quelque temps il iroit au Parlement, sans l'en avertir, lors qu'il seroit assemblé.

Il s'étoit fait sur la fin d'Avril de l'an 1559. une Mercuriale. Ces sortes d'Assemblées étoient de l'institution de Loüis XII. & le Procureur Général y exerçoit une autorité semblable à celle, que les Censeurs du temps de la République Romaine avoient dans le Sénat. On les appelloit Mercuriales, parce qu'elles se tenoient le Mercredi, & au moins une fois le mois. François I. se contenta qu'elles se fissent seulement tous les trois mois; & cette coûtume étoit exactement observée. Le Procureur Général avec l'Avocat Général y procédoient juridiquement contre ceux du Parlement, qu'on leur avoit déférez, comme coupables de négligence ou d'injustice dans l'exercice de leurs Charges, ou de quelque faute contre la bienséance & la gravité de leur état. Le châtiment suivoit l'accusation, quand elle étoit bien prouvée; & c'étoit ordinairement la suspension des fonctions de leur employ pour un temps, & quelquefois même la deposition. Belcar. Lib. Thuanus l. 15.

Dans la Mercuriale d'Avril dont il s'agit, on avoit fort délibéré sur l'exécution des Edits du Roy contre les hérétiques. Les uns avoient été d'avis qu'on les suivît à la rigueur, & qu'on se réglât principalement sur celuy, qui avoit été fait à Château-Briant, & qui étoit le plus sévére.

D'autres avoient opiné à demander au Roy, que l'on remît en vigueur les Decrets des Conciles de Basle & de Constance; que conformément à ces Decrets, on tint de temps en temps des Conciles Généraux, & qu'on en assemblât un au plûtôt, pour y régler les affaires de la Religion; que jusqu'à ce temps-là on cessât de punir de mort les hérétiques, & de répandre autant de sang, qu'on en avoit répandu depuis plusieurs années, & si inutilement pour la tranquillité publique.

Arnaud Ferrier Président des Enquêtes avoit ouvert cet avis. Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas du Val, Eustache de la Porte, & quelques autres l'avoient suivy. Le

Roy l'ayant ſçû, en fut tres-irrité contre eux: & aprés avoir concerté avec ſon Conſeil ce qu'il convenoit de faire là-deſſus, il alla le quinziéme de Juin au Parlement, qui ſe tenoit aux Auguſtins, parce que le Palais étoit occupé par les preparatifs qu'on y faiſoit dans les Sales, pour les Nôces d'Elizabeth de France avec le Roy d'Eſpagne.

A ſon arrivée le Parlement délibéroit ſur la même matiére, & le Roy prit de-là occaſion d'en parler luy-même. Il le fit avec aſſez de vébémence, & témoigna ſa douleur, de ce qu'ayant donné la paix à l'Europe par le Traité de Cateau-Cambreſis; il voyoit ſon Royaume en danger d'être troublé par les differens ſur la Religion. Il fit connoître la réſolution où il étoit d'y apporter un remede efficace, & ordonna par la bouche du Cardinal Bertrandi Garde des Sceaux, qu'on continuât la délibération commencée.

Pluſieurs n'ignoroient pas, que le deſſein de la venuë du Roy étoit de connoître par luy-même la diſpoſition d'eſprit des membres du Parlement à cet égard; car le Préſident Chriſtophle de Thou avoit veu un peu auparavant entre les mains de ce Prince, un memoire écrit de la main du Premier Préſident, où il luy marquoit ceux des Conſeillers, dont il devoit le plus ſe défier, comme de partiſans des heretiques.

Cela n'empêcha pas que quelques Conſeillers ne parlaſſent avec autant de liberté, qu'on avoit fait dans la Mercuriale. Claude Viole opina en préſence du Roy comme Arnaud Ferrier dans l'Aſſemblée précédente. Louis du Faur en fit de même, & ajoûta avec une audace qui ſurprit, qu'il étoit vray que les differéns de Religion cauſoient des troubles dans l'Etat: mais qu'il falloit examiner qui étoit l'auteur de ces troubles, & que, ſi on le faiſoit, on pourroit peut être répondre ce que le Prophete Elie en une ſemblable occaſion répondit au Roy Achab: Qui êtes-vous, vous qui jettez le trouble dans Iſraël?

Le Conſeiller Anne du Bourg parla aprés luy, & commença par une eſpece de ſermon ſur la providence de Dieu, à laquelle il prouva que tous les hommes devoient ſe ſoumettre: & puis venant au ſujet dont il étoit queſtion, il dit qu'il ſe commettoit tous les jours en France une infinité de pechez & de crimes ſévérement condamnez par les Loix, des blaſphémes, des parjures, des adultéres, qui n'étoient punis ni par le fer, ni par le feu, ni par la corde; que ces ſupplices étoient reſervez à ceux qui n'étoient coupables d'aucuns de ces deſordres, ni d'aucun autre. Car, continua-t-il en s'animant, de quel crime peut-on les accuſer? Eſt-ce du crime de Leze Majeſté? Eux qui ne parlent jamais du Souverain que dans les vœux & les priéres qu'ils font pour luy. Eſt-ce d'avoir violé les Loix, d'avoir ſollicité les villes ou les Provinces à la révolte? Mais quelques témoins qu'on ait apoſtez contre eux, on n'a jamais pû les convaincre de rien de ſemblable. Toute leur faute & tout leur malheur, c'eſt d'avoir dévoilé & mis au jour à la faveur du flambeau des Ecritures ſaintes, les vices honteux des Papes & de ceux qui ſont dévoüez à leur parti; c'eſt de ce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre par une juſte & néceſſaire réforme: voilà ſur quoy on les accuſe de ſédition: & aprés cela il conclut à la ſuſpenſion des Edits, juſqu'à ce qu'on eût aſſemblé le Concile Général.

Le Roy écouta avec autant de patience que d'indignation des diſcours ſi inſolens, & toutefois avec quelque joye de découvrir les véritables ſentimens de ces Factieux. Les autres parlérent avec beaucoup plus de modération & de reſpect pour les Edits du Roy, ſur tout les Préſidens de Harlay, Seguier, Baillet, Minard. Celuy cy conclut expreſſément à l'obſervation de ces Edits; & il luy en coûta la vie quelques jours aprés.

Le Premier Préſident le Maiſtre parla le dernier, & d'une grande force contre les Sectaires. Il montra que le Roy en les puniſſant de mort, ne faiſoit qu'imiter ſes Ancêtres dans leur zele pour la Religion Catholique, & en particulier Philippe Auguſte, qui avoit traité les Albigeois avec beaucoup plus de rigueur, qu'on ne traitoit les Calviniſtes.

Aprés qu'il eut achevé ſon diſcours, le Garde des Sceaux s'approcha du Roy: & & ayant parlé quelque temps avec luy, & avec ceux du Conſeil qui l'avoient ſuivy au Parlement, il ordonna au Greffier Saint Germain de luy apporter les Regiſtres, où étoient écrits les ſuffrages de ceux qui avoient opiné, & les preſenta au Roy. Ce Prince, aprés les avoir parcourus, parla une ſeconde fois, & dit qu'il étoit ſurpris que ſon Parlement eût délibéré ſans ſon ordre ſur une affaire d'une telle importance pour ſon Etat; qu'il étoit deja informé par les bruits qui en couroient, que dans le Parlement de Paris il y avoit des gens, quoy qu'en petit nombre, qui mépriſoient fort ſon autorité & celle du Pape: mais qu'il venoit d'en être convaincu par ſa propre expérience; qu'il exhortoit ſes autres à demeurer dans le devoir, & à ne pas ſe laiſſer corrompre par un ſi mauvais exemple. Puis ſe tournant vers le Connétable, il luy commanda de faire arrêter du Faur & du Bourg. L'ordre fut exécuté ſur le champ par Gabriel de Montgommery Capitaine des Gardes, qui les conduiſit à la Baſtille.

Ce coup d'éclat étonna tous ceux qui n'étoient pas du ſecret de la Cour, & pluſieurs murmurérent en ſecret de l'affront que faiſoit à tout le Corps, d'arrêter deux Conſeillers dans le Parlement même. On mit auſſi en arrêt dans leurs maiſons les Conſeillers de Foix, Fumée, & de la Porte. Ferrier, du Val, & Viole, à qui on en vouloit faire autant, s'évadérent.

Dés le lendemain les Chambres s'étant de

nouveau aſſemblées par ordre du Roy, elles reçûrent commandement de faire le procés à Jacques Spifame Evêque de Nevers, depuis long temps ſuſpect de Calviniſme, & qui aprés s'être marié en cachette, s'étoit ſauvé à Genéve. Il y reçût depuis le digne ſalaire de ſon Apoſtaſie; car ayant été ſoupçonné quelques annees aprés de vouloir rentrer dans l'Egliſe Catholique, on luy ſuſcita un procés, où l'on l'accuſa d'avoir fait un faux contrat, & contrefait des Sceaux: & pour un crime véritable, ou controuvé, il eut la tête tranchée par Arreſt du Senat de Genéve.

Thuanus l. 15.

Cette fermeté du Roy devoit, ce ſemble, atterrer le parti Calviniſte, & en obliger les Sectateurs à ſe ménager encore plus qu'ils n'avoient fait juſqu'alors: mais loin d'en devenir plus timides, on ſçût que quelques jours aprés ils avoient tenu une eſpéce de Synode dans le fauxbourg Saint Germain, qu'un Miniſtre, nommé François Morel, y avoit préſidé, & qu'on y avoit fait des Reglemens de diſcipline, comme ſi leur Egliſe eût déja été parfaitement établie.

Cependant Calvin veillant toûjours à la conſervation de ſon troupeau, engagea de nouveau pluſieurs Princes Proteſtans d'Allemagne à écrire au Roy en faveur d'un grand nombre de ſes Sectateurs, dont les priſons étoient remplies. On préſenta à ce Prince des lettres des Electeurs Frideric Comte Palatin, Auguſte Duc de Saxe, Joachim Marquis de Brandebourg, du Duc Chriſtophle de Wirtemberg, & de Volfang Comte de Veldens, qui le conjurérent d'épargner le ſang de tant de Chrétiens, de prendre les voyes de douceur, d'écouter les motifs & les raiſons que tant de gens de bien avoient de ſouhaiter la reforme de l'Egliſe, & le retranchement d'une infinité d'abus qui s'y étoient gliſſez, & de ne pas rejetter les priéres, qu'on luy faiſoit autant en vûë de procurer le repos à ſon Etat, que pour ſauver la vie à mille perſonnes innocentes.

Le Roy reçût les Deputez de ces Princes avec beaucoup de bonté, & leur promit d'en envoyer au plûtôt à leurs Maîtres, pour leur rendre compte de ſa conduite, & les ſatisfaire: mais à peine furent-ils partis, qu'on commença les procédures contre les Conſeillers arrêtez.

Le Préſident Jean de Saint André, Jean-Jacques de Meſme Maître des Requêtes, Euſtache du Bellay Evêque de Paris, le Docteur Antoine de Mouchi qui avoit pris le nom de Démocarés, Inquiſiteur de la foy, & quelques autres furent choiſis par le Roy pour Commiſſaires dans ce procés.

Anne du Bourg, comme le plus coupable, parce qu'il avoit fait hautement profeſſion de ſon héréſie en préſence du Roy, ſubit le premier l'interrogatoire. Il recuſa ce Tribunal, prétendant qu'en qualité de Conſeiller du Parlement, il devoit être jugé par les Chambres aſſemblées. On ne laiſſa pas de paſſer outre, & il fut contraint de répondre, aprés avoir fait ſa proteſtation contre le tort qu'on luy faiſoit, en ne le laiſſant pas joüir de ſon privilege.

Ayant été interrogé trois jours aprés ſur ſa Religion, il ne diſſimula point, & répondit conformément aux principes de Luther & de Zuingle touchant les articles, ſur leſquels ces deux Héréſiarques convenoient. Ses réponſes furent ſi nettes & ſi franches là-deſſus, que l'Evêque de Paris le declara convaincu d'héréſie, ordonna qu'il fût degradé (car il étoit Prêtre, ou du moins Diacre,) & livré au bras ſéculier, pour être jugé par la Juſtice Laïque. Il en appella à l'Archevêque de Sens Metropolitain de Paris: & ce fut durant ces procedures, que la funeſte mort de Henri II. arriva.

La nouvelle en fut reçûë avec autant de joye des Proteſtans, qu'elle cauſa de douleur à tous les Catholiques du Royaume; car les premiers faiſoient grand fond ſur la foibleſſe du nouveau Regne, ſur les factions qui partageroient la Cour, & ſur les puiſſans protecteurs qu'ils y avoient. Ils recommencérent leurs Aſſemblées ſur tout au fauxbourg Saint Germain, où la plûpart de ceux de la Secte logeoient. Ils adreſſerent des Requêtes à la Reine Mere, pour luy demander ſa protection contre leur ennemis. Les menaces dans quantité d'Ecrits, qu'on répandoit, ſuccedérent aux Requêtes, & les effets ſuivirent les menaces. Le Préſident Minard, un des plus zelez du Parlement contre les Calviniſtes, revenant du Palais ſur ſa mule, fut aſſaſſiné & tué d'un coup de piſtolet auprés de ſa maiſon dans la vieille rûe du Temple. On eut des avis certains qu'on avoit pareillement conſpiré contre la vie du premier Préſident le Maiſtre & du Préſident de Saint André, & tout ſembloit tendre à une ſedition. Mais Meſſieurs de Guiſe s'étant rendus maîtres des affaires, ne s'étonnérent point, & ſuivirent ſous le nouveau Regne les vûës qu'ils avoient inſpirées au feu Roy, de pouſſer les Calviniſtes à bout. On fit de nouveaux Edits & des recherches tres-exactes, non ſeulement dans Paris, mais dans tout le Royaume. On ne parloit en tous lieux que d'empriſonnemens, que de confiſcations de biens, que de ſupplices: & enfin on recommença les procedures contre les Conſeillers du Parlement priſonniers.

Popelinière l. 3.

On fit un nouveau crime à Anne du Bourg de la mort du Préſident Minard, ſur ce que l'ayant d'abord recuſé, il ajoûta que, s'il s'obſtinoit à être de ſes Juges, il en ſeroit empêché par quelque autre voye. Cela fit ſoupçonner qu'il avoit eu quelque connoiſſance de l'aſſaſinat, qui fut commis depuis: & ce fut une des raiſons qui hâterent ſa perte. Aprés avoir prolongé ſon procés par divers appels, & d'autres formalitez de Juſtice, qu'il employa, pour embarraſſer ſes Juges, il fut

condamné le vingt-uniéme de Decembre à être pendu & brulé. L'Arreſt fut exécuté dans la Gréve en préſence d'une foule innombrable de peuple. Il ſoutint ſa diſgrace juſqu'au bout avec cette funeſte fermeté, qui le fit paſſer parmi les hérétiques comme le plus glorieux Martyr de la Secte.

An. 1559.

Il étoit neveu d'Antoine du Bourg Chancelier de France ſous François I. La conſtance, qu'il fit paroître dans ſon ſupplice, jointe à la reputation d'integrité, qu'il s'étoit acquiſe dans les fonctions de ſa Charge, & ſes mœurs reglées firent un tres-mauvais effet ſur l'eſprit de ceux qui avoient déja embraſſé la nouvelle Religion, ou qui y avoient du penchant, l'héréſie ne faiſant jamais plus de maſque que par ceux, dont les mœurs, d'ailleurs regulières, & la piété, quoyque toûjours fauſſe, la mettent en crédit.

Pour ce qui eſt des autres Conſeillers arrêtez, comme ils n'avoient pas fait une profeſſion ouverte de l'héréſie, & que dans les interrogatoires ils avoient répondu avec plus de précaution ſur l'article de la Religion, on prit le parti de ne les pas pouſſer à l'extrémité. Les uns furent ſuſpendus de l'exercice de leurs Charges pour quelque temps, & les autres renvoyez abſous.

Ce fut parmi ces agitations, pronoſtiques de tant de malheurs qui devoient accabler la France, que finit l'an 1559. & que l'an 1560. commença. Le Prince de Condé & l'Amiral ne pouvoient ſouhaiter de plus favorables diſpoſitions pour l'exécution des deſſeins, qu'ils avoient formez dans leur Conſeil tenu à la Ferté. Je vay en raconter les ſuites & le ſuccés.

An. 1560.

D'Andelot & le Vidame de Chartres, qui, comme j'ay dit, étoient chargez de former la conſpiration, voulurent s'inſtruire pleinement par eux-mêmes de la diſpoſition des Calviniſtes, & reconnoître parmi eux, ceux dont ils pourroient le plus utilement & le plus ſeurement ſe ſervir.

Davila, l. 1.

Comme ils ſçavoient les lieux, où ils s'aſſembloient d'ordinaire, ils y allerent diverſes fois avant que de s'ouvrir à qui que ce fût. Ils ſe contenterent d'abord de les plaindre, de les conſoler, de les encourager, & de leur faire eſperer qu'avec le temps & le ſecours de pluſieurs perſonnes du premier rang qui les aimoient, l'injuſte perſecution qu'on leur faiſoit, pourroit finir.

Ils les trouvérent animez au delà de ce qu'ils avoient eſpéré. La vûë des ſupplices de ceux de leur Secte, qui expiroient tous les jours à leurs yeux dans le feu, ou au gibet, les nouvelles qu'ils recevoient de toutes les Provinces du Royaume, où les exécutions n'étoient pas moins fréquentes qu'à Paris, la crainte continuelle d'être ſurpris, & de ſubir le même ſort, tout cela les avoit jettez dans le deſeſpoir & dans la fureur. Ils n'enviſageoient rien de plus affreux que leur condition préſente, où ils étoient à tout moment en danger de perdre la liberté, leurs biens, leur vie, & leur honneur: & d'Andelot vit bien que ſur la moindre eſpérance qu'on leur donneroit de s'en delivrer, on pouvoit s'aſſûrer qu'ils en embraſſeroient tous les moyens, quelque dangereux qu'ils pûſſent être.

Il y avoit parmi eux un grand nombre de Gentilshommes, qui avoient ſervi dans les guerres paſſées, dont pluſieurs étoient gens de main & de réſolution, qui s'ennuyoient déja de la paix, & ſeroient ravis d'avoir occaſion de pouſſer leur fortune, & de ſe ſignaler dans leur parti: & ce fut ſur eux que d'Andelot & le Vidame crûrent qu'ils pouvoient faire le plus de fond.

Ils s'expliquérent de leur deſſein à quelques uns: mais ils admirent principalement dans leurs plus intimes ſecrets un d'entre eux, en qui ils reconnurent des qualitez propres à bien conduire une ſi hazardeuſe entrepriſe.

C'étoit un Gentilhomme Perigourdin, nommé Jean du Barri, Seigneur de la Renaudie, homme adroit & vaillant: mais de ces eſprits impétueux, qui donnent à tout, ſans s'embarraſſer ni de la conſcience, ni de leur reputation. Il avoit eu de méchantes affaires, & auroit eu la tête coupée à Dijon pour une fauſſeté qu'il avoit faite, ſans le Duc de Guiſe, qui le tira de ce mauvais pas: & il reconnut ce bon office, en ſe faiſant Chef d'une conſpiration, où l'on en vouloit ſur tout à la vie de ce Prince. Il s'étoit retiré depuis à Genéve, il avoit couru les pays étrangers, & étoit revenu dans le ſien, ayant changé de nom, & pris celuy de la Foreſt. Il acheva d'y diſſiper le peu de bien qui luy reſtoit, & fut obligé de le quitter encore pour quelques mauvaiſes actions. Comme il ne ſçavoit où donner de la tête, il ſe declara Calviniſte, & s'acquit beaucoup de crédit dans ce parti. Tel fut celuy que l'on choiſit, pour conduire la nouvelle Faction: mais en attendant qu'il la mît en état d'éclater, on jugea à propos de prendre encore d'autres meſures.

Le Laboureur, additions aux Mémoires de Caſtelnau

Mémoires de Brantome T. 3.

La Renaudie fut envoyé en Angleterre, pour engager la Réine Elizabeth à appuyer la revolte. Il étoit chargé de luy demander de l'argent, & de la ſolliciter de faire diverſion en Ecoſſe, afin d'obliger Meſſieurs de Guiſe à diminuer le peu de troupes qu'ils avoient ſur pied, ſuppoſé qu'ils y envoyaſſent du ſecours, ou à les rendre reſponſables de la perte de ce Royaume, s'il ſe perdoit pour le Roy, faute de l'avoir ſecouru.

Belcarius l. 28.

Enſuite, pour rendre ces Princes odieux aux peuples, on commença par répandre dans tout le Royaume divers libelles diffamatoires contre eux: & les auteurs de ces libelles tâchérent ſur tout de tirer grand avantage de certains livres, qui avoient été écrits à l'honneur de la Maiſon de Guiſe, où en faiſant leur Généalogie, on prétendoit qu'ils

deſcendoient de Charlemagne, & de Charles frere du Roy Lothaire, auquel aprés la mort de ce Roy, Hugues Capet enleva la Couronne. Par-là les Calviniſtes donnoient à entendre que ces Princes portoient leur ambition, juſqu'à vouloir s'emparer du Thrône de France, & que l'établiſſement du pouvoir exceſſif qu'ils y avoient déja, étoit un acheminement à l'exécution d'un ſi criminel deſſein.

La Renaudie ne fut que peu de jours en Angleterre. Il en rapporta de bonnes eſpérances: & ayant repaſſé la mer, il parcourut tout le Royaume, où il aſſigna aux Calviniſtes des Chefs dans chaque Province; ſçavoir en Gaſcogne le Baron de Caſtelnau-Chaloſſe, en Bearn le Capitaine Maſére, qui s'étoit fort diſtingué dans les guerres de Piémont ſous le Marechal de Briſſac, du Meſny en Limouſin, Mirabeau en Xaintonge, Coccaville en Picardie, Mouvans en Provence, Maligny en Brie & en Champagne, Sainte Marie en Normandie, Monte-Jan en Bretagne, la Cheſnaye en Anjou, & Bréſay en Poitou.

Mémoires de Caſtelnau. Mauviſſiére l. 1. c. 8 Davila l. 1. Popeliniére l. 6.

Ils étoient tous chargez de lever ſecrétement le plus de ſoldats Calviniſtes qu'il ſeroit poſſible, & puis ils devoient ſe trouver à Nantes ſous divers prétextes, pour convenir entre eux du temps & du lieu, où ils raſſembleroient leurs troupes, & de la maniére, dont ils feroient le premier éclat. Ils s'y rendirent au mois de Fevrier, & ſans ſe parler les uns aux autres, de peur de faire naître quelque ſoupçon, ils concertérent toute l'affaire par le moyen de la Garaye Gentilhomme Breton, & de la Bigne natif de Caën, Secrétaire de la Renaudie. Il fut conclu que tous avec leurs troupes ſe rendroient à la Fredonniére dans le Bléſois, chez le Seigneur de ce village le ſixiéme de Mars, pour enlever le Roy qui étoit alors à Blois avec la Cour, & maſſacrer Meſſieurs de Guiſe.

An. 1560. La Popelinière l. 6. Bell. to. 2 l. 6.

Toutes nos Hiſtoires marquent que ce fut à Nantes, où cette réſolution fut priſe d'abord. J'en ay toutefois trouvé une de ce temps-là, qui ne convient pas de ce fait: & quoy qu'elle ſoit aſſez mal écrite, l'Auteur aſſûre qu'elle avoit été revûë pour les faits qu'elle rapporte, par René de Voyer Vicomte de Paulmi, Bailly de Touraine, & Chevalier de l'Ordre, Gentilhomme employé alors avec diſtinction dans la guerre & dans les négotiations. Il dit donc que dix des principaux Chefs avoient déja fait le plan de cette conſpiration à Lyon, dans la maiſon d'un nommé Pierre Terraſſon dés le mois de Janvier, & que ce ne fut que pour tout diſpoſer à l'exécution, qu'ils s'aſſemblérent à Nantes avec tous les autres; que ce fut dans la conférence de Lyon que la Renaudie fut declaré Chef de l'entrepriſe; qu'on luy donna un Conſeil de ſix perſonnes; que toutes les Egliſes Proteſtantes du Royaume y furent cottiſées, pour foutnir des armes & de l'argent; que celle de Lyon donna pour ſa part vingt-cinq piſtoles & des armes, qui furent ſecretement conduites à Orleans; & que la marque, qui fut donnée aux Conjurez, étoit un eſteuf parti de blanc & de noir.

* Hiſtoire de Jean le Frére, Préface de l'Auteur.

Toutes les meſnres ayant été priſes de la ſorte, les Conjurez s'acheminérent vers Blois de toutes les parties du Royaume, tant à pied, qu'à cheval, les uns armez, les autres ſans armes, en petites troupes, & par divers chemins, & ne marchant guéres que la nuit.

Dés que les ſoldats ſeroient à portée de ſe joindre, une troupe nombreuſe de Calviniſtes devoit aller ſans armes à Blois préſenter une Requête au Roy, pour demander la liberté de conſcience, la permiſſion de faire leurs Prêches, & de bâtir des Temples: & comme on s'attendoit bien que la Requête ſeroit rejettée, & les requérans maltraitez, les ſoldats devoient les ſuivre de prés, paroître en armes aux environs de la ville, l'inſulter, tuer le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe, & enſuite contraindre le Roy de déclarer pour ſon Lieutenant Général le Prince de Condé, qui s'étoit rendu exprés auprés de ſa perſonne: & aprés que la choſe auroit été executée de la ſorte, le Prince devenu maître du Gouvernement devoit, ſous prétexte de rendre la tranquillité à l'Etat, accorder aux Calviniſtes tout ce qu'ils demanderoient. Davila l. 1.

Il étoit difficile qu'une entrepriſe de cette nature, où tant de gens avoient part, fut conduite avec tout le ſecret néceſſaire, pour la faire réüſſir. L'Amiral, qui en prévoyoit la difficulté, s'étoit retiré en ſa maiſon de Châtillon, & avoit fait courir le bruit qu'il alloit deſormais y vivre en homme particulier, & ne ſe plus mêler des affaires de la Cour.

Meſſieurs de Guiſe étoient trop ſur leurs gardes, ils avoient trop de créatures dans tout le Royaume, & trop de ſoin d'entretenir des eſpions dans les maiſons de ceux, dont ils avoient ſujet de ſe défier, pour n'être pas avertis de tant de mouvemens, qui ſe faiſoient par tout. Ils en avoient reçû divers avis, même d'Allemagne, de Suiſſe & d'Italie, & de Flandres par une lettre de l'Evêque d'Arras; mais celuy, dont on apprit un plus grand détail, fut Pierre Avenelles Avocat au Parlement de Paris, à qui la Renaudie, qui le connoiſſoit zelé Calviniſte, en avoit fait confidence. Mémoires de Caſtelnau. l. 1. c. 8.

Celuy-cy ayant horreur d'un tel attentat, ou appréhendant d'être embarraſſé dans cette affaire par la connoiſſance qu'on luy en avoit donnée, ſi la choſe ne réüſſiſſoit pas, ou eſpérant récompenſe de la fidélité qu'il feroit paroître pour le ſervice du Roy, en parla d'abord en général au Secretaire du Duc de Guiſe: & ne croyant pas avoir encore aſſez fait, pour ſe tirer de cette intrigue, il alla trouver la Reine, à qui il découvrit tout ce qu'il en ſçavoit.

La premiére choſe, que l'on fit en conſéquence

quenee de ce rapport, fut de quitter Blois, où il n'y avoit ni fortifications, ni munitions de guerre, & de conduire le Roy au Château d'Amboiſe, ſans faire toutefois paroître aucune défiance, & faiſant paſſer ce voyage pour une partie de plaiſir. Des que la Cour y fut arrivée, on tint Conſeil, pour chercher les moyens de prévenir, ou de detourner un ſi dangereux coup, dont on étoit menacé.

Le Cardinal de Lorraine fut d'avis d'envoyer ordre à toute la Nobleſſe de monter à cheval, pour ſe rendre auprés de la perſonne du Roy, & de faire main-baſſe ſur tous ceux qu'elle rencontreroit dans ſon chemin en armes & en troupes. Il vouloit de plus qu'on fit venir des ſoldats des plus prochaines frontiéres, pour en former un corps d'infanterie: & ſa vûë étoit, en faiſant connoître par là que la conſpiration étoit découverte, d'obliger les Conjurez à ſe ſéparer d'eux-mêmes par le deſeſpoir de réuſſir.

Le Duc de Guiſe, moins aiſé à effrayer que le Cardinal ſon frere, en jugea autrement, & dit que la Maiſon du Roy & la Nobleſſe, qui étoit à la Cour, ſuffiſoit pour diſſiper une multitude de gens ramaſſez & ſans diſcipline; & qu'il répondoit d'en venir à bout par les moyens qu'il prendroit: que de ſe ſervir de la voye propoſée par le Cardinal, cela ne ſerviroit qu'à éloigner le mal, & n'y apporteroit pas un remede efficace: que cette conſpiration, ſi les Chefs échapoient, ſe renouvelleroit tôt ou tard: que ſi on ne la laiſſoit pas éclater, les Calviniſtes la feroient paſſer dans tout le Royaume pour une chimere, & pour un artifice, dont on ſe ſeroit ſervy, à deſſein de faire périr beaucoup d'innocens: qu'au contraire un tel attentat mis en exécution, décrieroit dans l'eſprit des peuples la nouvelle Secte, animeroit tous les Catholiques & tous les bons ſujets du Roy contre ceux qui en auroient été les auteurs, & juſtifieroit la ſévérité; dont on avoit uſé juſqu'alors contre les hérétiques. Ces avis ayant été fort balancez, on s'en tint à celuy du Duc de Guiſe, nonobſtant la repugnance de la Reine Mere, qui trouvoit ce parti beaucoup moins ſeur que l'autre propoſé par le Cardinal.

Davila. l. 1 Quelques-uns de nos Hiſtoriens, qui ſe font honneur de pénétrer les intentions les plus ſecrétes des Grands, prétendent que la Reine & le Duc de Guiſe s'accordérent ſur ce point par des motifs bien différens: le Duc, pour ſe faire donner la qualité de Lieutenant Général du Royaume dans une occaſion auſſi délicate que celle-là, & où il devenoit ſi néceſſaire pour la conſervation de la perſonne du Roy: & la Reine, pour ſe décharger entiérement ſur le Duc du ſuccés de cette réſolution, s'il étoit mauvais, ou de la haine des Princes du Sang, s'il étoit heureux, parce qu'elle n'ignoroit pas, ou du moins elle ſe doutoit bien qu'ils étoient les principaux auteurs de cette entrepriſe. Ainſi elle ne s'oppoſa point à la réſolution que le Roy prit en effet de donner au Duc le titre de Lieutenant Général du Royaume: & le Duc dés qu'il en fut revêtu, quoyque les Patentes ne luy en fuſſent pas encore expediées, ne penſa qu'à s'en montrer digne, en ſauvant le Roy & l'Etat.

La prémiére précaution, qu'il prit, fut de faire murer la porte du Château d'Amboiſe du côté des jardins, & de ſe bien aſſûrer de l'autre par les Suiſſes & les Archers François de la Garde (c'étoient les Gardes du Corps d'aujourd'huy,) dont les Officiers eurent ordre de les tenir toûjours alertes.

Il envoya à la découverte avec quelque cavalerie legere le Comte de Sancerre, qui averti par ſes coureurs de l'approche des Conjurez, le luy fit promptement ſçavoir.

Ceux-cy étant arrivez à la Fredonniére, comme ils en étoient convenus entre eux, apprirent que la Cour s'étoit retirée à Amboiſe: ce qui fit croire à la Renaudie que ſon entrepriſe étoit découverte: mais déterminé nonobſtant cela, à la hazarder, il marcha de ce côté-là, & donna à ſes gens rendez-vous à la Carliére à trois lieuës de cette place.

Ce fut de là que le quinziéme de Mars il envoya, ſuivant le projet qu'on avoit fait à Nantes, une troupe de Calviniſtes ſans armes, qui en arrivant aux portes d'Amboiſe, demandérent à parler au Roy, pour luy préſenter une Requête: & ſur le refus qu'on leur fit de les admettre, ils s'en retournérent vers la Carliere, en attendant la Renaudie, qui les ſuivoit avec ſes ſoldats. An. 1560.

Cependant le Duc de Guiſe ſe préparant à ſoûtenir l'efforr des Conjurez, donna la garde de la porte du Château d'Amboiſe au Prince de Condé, & ſous luy à François de Lorraine Grand Prieur de France ſon frere. Il y mit les Seigneurs de la Cour, auſquels il ſe fioit le plus, avec ordre d'étudier la contenance & toutes les démarches du Prince, qui en recevant du Roy cette marque apparente de confiance, ſe trouva environné d'autant de Gardes, qu'il avoit d'Officiers & de ſoldats ſous ſes ordres. Mémoires de Caſtelnau. l. 2.

Le Duc ayant eu de nouvelles inſtructions touchant le nombre & les deſſeins des Conjurez par le Capitaine Ligneres qui les abandonna, pour ſe jetter dans Amboiſe, fit partir le Maréchal de Saint André & Jacques de Savoye Duc de Nemours avec quelques Compagnies de cavalerie & quelques Archers de la Garde du Roy, pour aller ſe mettre en embuſcade dans les bois voiſins, par où les ennemis devoient paſſer, avant que d'arriver à Amboiſe. Davila. l. 1.

Le Comte de Sancerre, qui étoit en campagne dés le jour précédent, tomba le premier ſur les troupes de Bearn conduites par Mazére & Raunay, & les chargea ſi bruſquement, qu'il les mit d'abord en déroute, & que ſans preſque rendre de combat, elles mirent les armes bas, & ſe laiſſérent prendre

pour la plûpart.

Le Duc de Nemours avec un pareil bonheur surprit le Baron de Castelnau, qui menoit les troupes de Gascogne plus nombreuses que celles de Bearn, dans le temps qu'il faisoit repaître ses chevaux au village de Nosay, & le fit prisonnier avec les principaux de ses Officiers & plusieurs soldats.

La Renaudie ayant pris des routes plus écartées dans les bois, avoit evité les embuscades: mais étant prêt d'en sortir, & fort proche d'Amboise, il fut rencontré par le sieur de Pardaillan, qui étoit son parent, & qui vint fondre sur luy avec un gros de cavalerie. La Renaudie, suivy de tout ce qu'il avoit de meilleurs soldats, le reçût avec toute la bravoure possible. On se mêla, & on se rallia à diverses repriſes, jusques à ce que les deux Chefs ayant couru l'un sur l'autre, & le pistolet de Pardaillan ayant manqué de faire feu, la Renaudie le perça de deux coups d'épée. Luy-même presque dans le moment fut blessé à mort d'un coup d'arquebuse, dont un Page de Pardaillan luy donna au travers du corps. Il eut cependant encore assez de force, pour tuer ce Page de sa main, avant que de mourir. Le combat ne cessa pas pour cela: mais les gens de la Renaudie, apres avoir encore fait beaucoup de résistance, furent enfin entiérement rompus, & la plus grande partie demeura sur la place.

Popeliniére l. 6.

Dans ces trois rencontres la plûpart des Gentilshommes du parti Calviniste furent ou tuez, ou pris, & les soldats dissipez, & il ne restoit plus des principaux Chefs que Coccaville, qui n'arriva que le soir avec les troupes, qu'il avoit levées en Picardie. C'étoit un homme des plus déterminez & des plus intrépides, & il le fit bien voir en cette occasion; car ayant appris la mort de la Renaudie, & la défaite des autres, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échaper, parce qu'on sonnoit par tout le tocsin sur les fuyards, que les paysans assommoient dans la campagne sans quartier, il fit entendre à ses gens que c'étoit une nécessité de vaincre, ou de périr: & aprés les avoir asſûrez qu'il avoit une intelligence dans le Château d'Amboise par le moyen du Prince de Condé, & du jeune Maligni, qui y avoit effectivement introduit quelques Gentilshommes de la faction, il les conduisit, pour donner l'assaut au fauxbourg du côté du Vendômois, & se saisir du pont: mais ayant été repoussé avec grande perte, il fut contraint de se jetter avec ce qui luy restoit de monde dans quelques maisons du fauxbourg, en résolution d'y vendre sa vie bien cher, & de prolonger, s'il pouvoit, le combat jusqu'à la nuit, pour s'échaper à la faveur des ténébres.

On ne luy en laissa pas le temps; car les troupes, qui étoient à la poursuite des fuyards, étant revenuës, on l'investit de toutes parts: & pour ne pas exposer la vie des soldats contre les désespérez, qu'on voyoit déterminez à mourir les armes à la main, on mit le feu aux maisons, & il y fut brûlé avec presque tous ceux qui l'y avoient suivy.

Telle fut la fin, & tel le succés de la fameuse Conjuration d'Amboise, où les Calvinistes donnerent le premier exemple de la fureur, que l'héresie inspire contre les Puissances légitimes.

Ce fut dans ce temps-là, selon la plûpart de nos Historiens, qu'on commença à leur donner le nom de Huguenots, au lieu de celuy de Lutheriens, ainsi qu'on les appelloit communément auparavant: mais il est étrange que convenant de cette époque, ils s'accordent si peu sur l'origine de ce nom né, pour ainsi dire, sous leurs yeux.

Les uns le font venir de Geneve, & disent qu'il est formé du mot Allemand *Eidgnossen*, qui signifie Alliez par serment; qu'il fut d'abord donné à la faction de cette ville, lors qu'elle fit alliance avec le Canton de Fribourg, & puis avec celuy de Berne, pour maintenir sa liberté contre Charles III. Duc de Savoye; que ceux de ce parti furent appellez *Eignots* par les Savoyards, qui prononçoient mal le mot *Eidgnossen*, & que dans la suite on le donna aux Calvinistes, qui se voyant poussez à bout en France, s'unirent entre eux contre les Catholiques.

D'autres disent que ce mot a été forgé à Tours, & qu'il vient du nom d'une Porte de la ville, appellée la Porte Hugon, vers laquelle les Calvinistes s'assembloient la nuit en cachette, & à l'heure qu'un Lutin, nommé Hugon ou Huguet, ainsi qu'on le faisoit accroire aux petits enfans, paroissoit dans ce quartier-là.

Le sieur de Castelnau-Mauvissiére dans ses Mémoires en tire l'origine d'un quolibet de quelques femmes de villages, qui voyant ceux des Calvinistes que la Renaudie envoya à Amboise, pour présenter leur Requête au Roy, fort mal équipez, dirent que ce n'étoient-là que des canailles, qui ne valoient pas des Huguenots, nom, qu'on donnoit, à ce qu'il prétend, à une petite monnoye du temps de Hugues Capet, de moindre valeur qu'une maille. L. 1. c. 7.

Il y en a qui le font venir du nom de Hugues Capet d'une maniére plus noble, & prétendent que les Calvinistes s'appellérent eux-mêmes Huguenots, sur ce qu'accusant les Princes de la Maison de Guise de vouloir envahir la Couronne de France, ils se déclaroient contre eux en faveur de la postérité de Hugues Capet.

On en voit encore quelques autres étymologies: mais qui sont visiblement fausses & inventées à plaisir. Celle qu'on tire de la Porte Hugon à Tours me paroît la plus vraysemblable: & c'est le sentiment des plus fameux Historiens Protestans de ce temps-là, qui s'accordent là-dessus avec plusieurs autres du parti Catholique. Quoy qu'il en soit, ce nom demeura aux Calvinistes de France,

Beze Hist. Ecc. T. 1. De la Place. Commentaires de l'Etat de la Religion l. 1.

comme celuy de Gueux aux Calvinistes des Pays-Bas, quand il leur eut été une fois donné, à l'occasion que je diray dans la suite de cette Histoire.

Quoyque la Conjuration d'Amboise eût été heureusement dissipée, la Cour ne fut pas tirée d'inquiétude; car on avoit parfaitement connu par-là la grandeur & l'étenduë du mal, & que toutes les parties du Royaume en étoient infectées. On fit d'abord pendre aux creneaux du Château, ou noyer dans la Loire un grand nombre des soldats, qu'on avoit faits prisonniers: mais la Reine Mere fit cesser ces exécutions, sur la protestation que ces malheureux faisoient, qu'ils avoient été engagez par les Ministres Huguenots, sans sçavoir où on les menoit, ni pour quel dessein on les avoit enrôlez: & même on publia une amnistie pour tous ceux qui mettroient bas les armes.

Mémoires de Castelnau, l. 1. c. 2.

L'indulgence néanmoins ne s'étendit pas aux Chefs, qui avoient été pris. On crût qu'il étoit important d'en faire un exemple, aprés qu'on auroit tiré d'eux les lumiéres, qu'on en espéroit, pour découvrir toute la trame de cette Conspiration.

La Bigne Secretaire de la Renaudie fut le premier interrogé, comme celuy qui pouvoit donner le plus de connoissances sur ce qu'on vouloit sçavoir. On luy promit la vie, supposé qu'il voulut tout révéler. Il le fit, & avoüa qu'on en vouloit sur tout à la vie du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, qui devoient être les premiers massacrez, si l'entreprise avoit réüssi. Il ajoûta qu'on n'auroit pas épargné le Roy même, & il le confirma depuis au sieur de Brantome & à l'Historien Belleforest, qui tous deux le rapportent: mais plusieurs crûrent que, pour éviter la mort, il en dit plus qu'il n'en sçavoit.

On le pressa sur l'article du Prince de Condé, que le Cardinal de Lorraine souhaitoit fort de trouver coupable: mais il dit seulement, qu'il avoit oüy dire que, si les Conjurez s'étoient rendus maîtres d'Amboise, le Prince se feroit mis à leur tête. Masére ayant été appliqué à la question, convint de la déposition de la Bigne, excepté en ce qui regardoit la personne du Roy, & ajoûta que c'étoit luy-même, qui devoit tuer le Duc de Guise. Raunay n'avoüa que le dessein de massacrer ce Prince & le Cardinal de Lorraine. Castelnau n'en confessa pas davantage. Ils furent exécutez tous trois avec quelques autres Gentilshommes, un desquels, nommé de Villemonge, frere du sieur de Briquemaut, ayant trempé ses mains dans le sang de ceux qu'on avoit décapitez avant luy, les leva vers le ciel, & demanda à Dieu qu'il voulût bien en tirer vengeance.

Thuanus l. 17.

La Reine Mere fit tout son possible, pour sauver la vie à quelques-uns de ces Gentilshommes, & sur tout à Castelnau, soit par un véritable sentiment de compassion, soit par politique, comme plusieurs l'interprétérent, & pour se concilier la bienveillance des Huguenots & des Princes du Sang: mais le Roy prévenu par le Cardinal de Lorraine & par le Duc de Guise, qui luy avoient représenté la nécessité de faire ces exemples, fut inflexible là-dessus.

Cependant le Prince de Condé étoit luy-même fort inquiet de sa destinée; car sur la déposition de la Bigne & de Masére il avoit reçû ordre de ne point sortir du Château d'Amboise, & il n'ignoroit pas qu'on l'observoit de fort prés. La fuite du jeune Maligni, qui s'étoit sauvé sur un des chevaux de l'écurie de ce Prince, étoit une nouvelle charge contre luy. La Trousse Prevôt de l'Hôtel vint par ordre du Roy, pour visiter son appartement, & chercher s'il n'y avoit point d'armes cachées, comme le bruit en couroit. Il arrêta son Ecuyer nommé de Vaux, parce que c'étoit luy qui avoit donné le cheval à Maligni, & dit au Prince que le Roy le mandoit.

La Populliere l. 6.

Il alla le trouver sur le champ, & ce jeune Prince d'un air fort émû luy dit, que les coupables l'avoient fort chargé dans leurs dépositions, & que si les accusations se trouvoient véritables, il luy feroit sentir ce que c'étoit que de s'attaquer à son Souverain.

Le Prince sans s'étonner, luy repartit, qu'il supplioit Sa Majesté d'assembler dans l'instant tout ce qu'il y avoit de Seigneurs à la Cour, & de luy faire son procés sans délai, s'il se trouvoit coupable. J'accepte vôtre offre, reprit le Roy, & dés ce soir j'écouteray ce que vous aurez à dire pour vôtre défense. Le Prince de Condé retournant à son appartement, y trouva le Prevôt de l'Hotel avec un Gentilhomme de la Chambre, qui vouloient se saisir de sa cassette & de celle du Secretaire du Roy de Navarre, malgré la résistance de ses gens qui refusoient de les livrer. Ce Prince, qui ne fit jamais un plus grand effort de modération qu'en cette rencontre, leur présenta luy-même la clef, & leur exposa ses papiers sur la table. Sa contenance assûrée, & le respect, que sa présence inspiroit au Prevôt, déconcertérent cet Officier, qui aprés avoir parcouru legérement quelques papiers, pour dire qu'il avoit exécuté ses ordres, se retira.

Davila, l. 1.

La Reine Mere, Messieurs de Guise, & leurs Confidens étoient fort incertains sur la conduite qu'ils devoient tenir dans une affaire si délicate. Ils étoient tous persuadez que les Princes du Sang & les Coligni étoient les auteurs secrets de la Conspiration; qu'ils avoient assez de preuves, pour faire périr le Prince de Condé, si on procédoit contre luy par la rigueur des Loix; & que si on le laissoit échaper dans le temps que les esprits étoient en mouvement de tous côtez, on le verroit bientôt à la tête des Factieux.

Mais d'ailleurs il étoit Prince du Sang. Cette qualité demandoit qu'on eût pour luy d'autres égards, que pour le reste des coupa-

bles : & Meſſieurs de Guiſe en particulier, dont on faiſoit courir le bruit parmi le peuple, qu'ils vouloient exterminer la Famille Royale, devoient ſe conduire en cette rencontre avec beaucoup de circonſpection. Ils conſidéroient encore, que de perdre le Prince de Condé, c'etoit aigrir le mal plûtot que d'y rémédier ; que le Roy de Navarre, le Connétable, & les Coligni, qu'on ne ſoupçonnoit guéres moins que luy d'avoir eu part à la Conſpiration, n'étoient pas en la puiſſance du Roy ; que la mort du Prince de Condé, & la crainte d'être traitez de même, s'ils ſe laiſſoient ſurprendre, ne leur permettroient plus de garder aucunes méſures ; qu'ils léveroient le maſque, & ſe mettroient à la tête du parti Calviniſte ; que tous les autres Princes du Sang ſe joindroient à eux, ſous le ſpécieux prétexte de ſauver la Maiſon Royale, & qu'on ſeroit en danger de voir un ſoulévement général dans toutes les Provinces du Royaume.

Ces conſidérations leur firent prendre le parti de diſſimuler, d'imaginer les moyens de calmer les eſprits, & ſuppoſé qu'on fut contraint d'avoir recours à des rémedes plus violens, d'attendre l'occaſion favorable d'engager dans quelque piége tous les Chefs enſemble, pour s'en aſſurer.

Sur ce plan, il fut réſolu de rendre la liberté au Prince de Condé, de faire ſemblant de n'avoir pas pénétré le ſecret de la conjuration, d'affecter de faire paroître de l'inquiétude ſur les ſuites de cette affaire, & de laiſſer entendre qu'on avoit envie de prendre les voyes de douceur, pour rendre la tranquillité à l'Etat.

On commença à faire ce perſonnage dans le Conſeil, où le Prince de Condé parut, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roy. Il y vint avec d'autant plus de confiance, & d'eſpérance de ſe tirer de ce mauvais pas, que quelques heures avant que d'y être appellé, on luy avoit ôté ſes Gardes.

Il y fit proteſtation de ſon innocence ſur tout ce qui avoit été publié de l'attentat projetté contre la perſonne du Roy & contre la Reine Mere : & aprés avoir parlé quelque temps ſur ce ſujet avec beaucoup de feu & d'éloquence, il ajoûta que, puiſque dans une affaire de cette nature on ne pouvoit avoir de conviction de la vérité, ou de la fauſſeté du fait, il ne luy reſtoit qu'un moyen de preuve, dont il étoit prêt de ſe ſervir, & que ſans avoir égard ni à ſa qualité de Prince du Sang, ni à celle de ſes adverſaires, il s'offroit à combattre l'épée à la main quiconque oſeroit le charger d'un crime ſi noir, & ſi éloigné de ſon caractére.

Ce défi regardoit principalement le Duc de Guiſe, qui n'en fit pas ſemblant ; & au contraire prenant la parole, il dit qu'il connoiſſoit ſi parfaitement la franchiſe & la généroſité du Prince de Condé, que, s'il étoit queſtion d'en venir à la preuve du duel, il luy offroit ſon épée, pour luy ſervir de ſecond.

Le Prince reçût cette offre avec beaucoup d'honêteté. Le Roy & la Reine applaudirent à cette marque de réconciliation, & chacun joüa ſi bien ſon rôle dans cette Comedie, que pluſieurs furent perſuadez de la ſincérité & des uns & des autres. Dés le lendemain le Prince, à qui les heures paroiſſoient des années dans l'incertitude de ſon ſort, partit, pour aller joindre le Roy de Navarre ſon frere en Bearn.

On uſoit de pareils artifices à l'égard du Connétable & de l'Amiral, & des Principaux de leur parti. On leur écrivoit les lettres les plus obligeantes : & afin de leur marquer qu'on n'avoit d'eux nulle défiance, on leur envoyoit des ordres qu'on les prioit de faire exécuter, pour retablir le repos & la ſeureté des Provinces.

On chargea le Connétable qui étoit toûjours à Chantilly, de porter au Parlement de Paris la relation de ce qui s'étoit paſſé à Amboiſe. Il y alla, y fit l'eloge de la prudence du Duc de Guiſe, & de la conduite qu'il avoit tenüe, pour diſſiper la Conjuration : mais il paſſa ſous ſilence ce qui étoit dans la relation, qu'on luy avoit envoyée, ſçavoir que les Auteurs en vouloient même à la perſonne du Roy : ce qui déplût fort aux Princes de la Maiſon de Guiſe, pour qui il étoit eſſentiel qu'on crût, que leurs interêts n'etoient point ſéparez de ceux du Roy, & qu'ils n'avoient pour ennemis, que ceux de l'Etat & de la perſonne du Souverain. Thuanus l. 17.

Le Parlement écrivit au Roy, pour le remercier de l'honneur qu'il luy avoit fait. Il écrivit pareillement au Duc de Guiſe, auquel il donna dans ſa lettre le titre de Conſervateur de la Patrie : & cela contre le ſentiment de pluſieurs, qui regardérent cet éloge comme une flatterie indigne de la dignité du Corps.

On envoya de ſemblables relations aux autres Parlemens & aux Gouverneurs des Villes & des Provinces, où, aprés avoir fait le détail de la Conſpiration tramée contre le Roy & ſes Miniſtres, on leur ordonnoit de tenir la main à ce qu'il ne ſe fit plus ni Prêches, ni Aſſemblées : on donnoit amniſtie à tous ceux qui ſe retireroient chez eux, en quittant les armes, ſans y comprendre toutefois les Auteurs du ſoulevement : on diſculpoit les Princes du Sang, & on promettoit une Aſſemblée des Evêques de France dans ſix mois, pour regler par leurs avis les affaires de la Religion. Ces lettres ſont rapportées par Popelinière l. 6.

Le Roy écrivit encore au Roy de Navarre ſur le même ſujet, & le remercia d'avoir diſſipé quelques troupes de ſéditieux dans la Guyenne. Il luy demandoit ſes conſeils, l'aſſûroit qu'il n'ajoûtoit nulle foy aux dépoſitions faites contre le Prince de Condé, le prioit de continuer à maintenir la tranquillité dans ſes Domaines, & de faire arrêter Bois-Normand & David deux Miniſtres Cal-

vinistes, qui avoient le plus contribué aux soûlévemens, qui s'étoient faits.

Effectivement ce Prince se comporta d'une maniére à ne laisser aucun soupçon de sa fidélité ; & on fut persuadé qu'il n'avoit eu nulle part à la conspiration d'Amboise : mais comme on connoissoit sa facilité, on appréhendoit toûjours qu'il ne se laissât corrompre.

Il s'en falloit bien qu'on eût la même idée du Connétable & de l'Amiral : car quoyqu'ils n'eussent point été chargez dans les dépositions des criminels, on sçavoit leurs liaisons avec le Prince de Conde, & qu'ils regardoient ces troubles de l'Etat, comme l'unique chemin qui pouvoit les ramener à la Cour, & leur y faire rendre au moins une partie de la considération & du crédit, qu'ils y avoient sous le précédent Regne.

La chose leur réussit en effet comme ils l'avoient espéré. Outre les lettres obligeantes, que le Roy écrivit au Connétable, lors qu'il le chargea d'aller de sa part au Parlement, il écrivit aussi à l'Amiral conjointement avec la Reine Mere, & le pria de venir à la Cour, pour l'aider de ses conseils dans la situation facheuse où il se trouvoit. Il y vint avec son frere d'Andelot, aprés que le Prince de Condé en fut parti ; car ils n'avoient garde de s'y trouver tous ensemble. Ils y furent tres-bien reçûs à la persuasion de la Reine, qui commençoit dés lors de suivre la politique, qu'elle suivit toûjours depuis, c'est à dire de se ménager avec les deux partis. Le Roy envoya l'Amiral en Normandie, pour contenir dans la soûmission les peuples de cette Province, où l'on voyoit dés-lors, aussi bien que dans les autres, des dispositions à quelque soûlévement. Elle le conjura, en parrant de prendre à cœur le bien de l'Etat & le service du Roy, & de luy écrire avec liberté ses pensées touchant la conduite, qu'elle devoit tenir dans le Gouvernement.

Mémoires de Castelnau l. 1. c. 10.

Belcar. l. 28.

Il exécuta avec beaucoup de franchise ce dernier article, & s'acquita fort mal de son devoir au regard des deux autres. Il écrivit à la Reine qu'aprés y avoir bien pensé, il trouvoit que la tranquillité de l'Etat dépendoit de deux choses : la premiére, de congédier de la Cour Messieurs de Guise : & la seconde, de faire cesser les poursuites contre les Calvinistes ; qu'il falloit qu'elle commençât par se rendre maîtresse unique des affaires, & qu'ensuite sa prudence luy feroit trouver les moyens de parvenir à rétablir le calme dans le Royaume.

Castelnau l. c. 11.

Il ne pouvoit pas mieux faire sa Cour à cette Princesse, qu'en luy conseillant de se saisir de toute l'autorité du Gouvernement. C'étoit à ce but qu'elle avoit toûjours visé, & la liberté de conscience n'auroit pas apparemment été une difficulté pour elle, si elle l'avoit crûë utile à ce dessein : mais elle voyoit bien qu'en détruisant les Princes de la Maison de Guise, chose qui ne luy étoit pas aisée, elle ne pourroit éviter d'avoir d'autres associez dans le Gouvernement, dont elle ne s'accommoderoit pas mieux, c'est à dire le Connetable & l'Amiral.

Messieurs de Guise, qui voyoient leur puissance si fortement attaquée, & qui se défioient de la Reine, prirent le parti de mollir : & le Roy étant à Remorentin en Sologne, ils luy laisserent faire un Edit,* par lequel il restraignoit beaucoup les precedens, & ne decernoit de peines que contre ceux des Calvinistes, qui seroient convaincus de violence, de sedition, & de conventicules.

* Il est rapporté par Popelin. éte l. 6.

La mort du Chancelier Olivier arrivée dans ce temps là, avoit encore mis dans le Conseil un autre homme fort porté aux ménagemens. C'étoit Michel de l'Hôpital, que son esprit, sa doctrine, la réputation de prudence & d'intégrité qu'il s'étoit acquise dans la Judicature, & la faveur de la Reine Mere, qui ne voulut point du sieur de Morvilliers trop dépendant de la Maison de Guise, elevérent à cette premiére dignité de la Robe. Il étoit fils du Medecin de Charles Connétable de Bourbon, comme il nous l'apprend luy même dans son Testament. Son pere avoit suivi ce Prince dans son exil, & avoit abandonné sa famille en France : de sorte que Michel fut le seul artisan de sa fortune.

Par le malheur du temps, & par l'entêtement trop commun alors parmi les personnes qui se piquoient de belles lettres, d'esprit, & de sévérité dans les mœurs, il s'étoit laissé fort prévenir en faveur des nouveaux Reformateurs : mais tout mauvais Catholique qu'il étoit dans l'ame, il sauvoit les apparences, pour ne pas ruiner son établissement, & alloit à la Messe : ce qui étoit en ce temps-là la marque exterieure la plus certaine de Catholicité.

Avec de telles dispositions d'esprit, il seconda parfaitement la Reine dans le Conseil, & l'aida à rompre certains desseins un peu trop violens, que le Cardinal de Lorraine formoit contre les Calvinistes. On prétendit que dans cette vûë, ce Magistrat avoit été l'auteur de l'Edit de Remorentin, qui étoit préjudiciable à l'autorité des Parlemens, en ce qu'il réservoit aux Evêques la connoissance du crime d'héréfie, & donnoit aux Juges subalternes le droit de condamner les coupables à la mort sans appel : mais qu'il ne prit ce parti, que pour empêcher qu'on établît en France le Tribunal de l'Inquisition, comme c'étoit l'intention du Cardinal. Enfin il fut arrêté qu'on ne prendroit aucune résolution importante sur l'état des affaires, jusqu'à une Assemblée, qu'on devoit tenir au plûtôt, & qui avoit été projettée dés le temps du Chancelier Olivier.

Thuanus l. 17.

Quelques-uns immédiatement aprés l'événement d'Amboise, avoient proposé dans le Conseil de convoquer les Etats, pour prendre de concert avec les Députez de toutes les Provinces, des précautions contre les

maux, dont la Religion & tout le Royaume étoient menacez : mais une telle Aſſemblee, qui s'attribue d'ordinaire toute l'autorité qu'elle peut ſe donner, ne parut point à propos dans des conjonctures, où celle du Roy étoit tres-affoiblie. C'eſt pourquoy on prit un milieu, qui fut d'aſſembler les Princes du Sang, les principaux Seigneurs, les Miniſtres, ceux qui compoſoient le Conſeil, & pluſieurs Evêques, pour deliberer des moyens de rendre le repos à l'Etat : & c'eſt cette Aſſemblée, qu'on appella l'Aſſemblee des Notables, & qui fut convoquee à Fontainebleau pour le mois d'Aouſt.

An. 1560.

Mais pendant qu'on ſe préparoit à la tenir, les Huguenots s'émancipérent beaucoup en diverſes Provinces. C'étoit une ſuite des ordres ſecrets, qu'ils avoient reçûs de la Renaudie, pour partager l'attention de la Cour, tandis qu'il iroit l'attaquer ſur la Loire, & pour empêcher que la Nobleſſe Catholique ne vint au ſecours du Roy, voyant le feu de la ſédition s'allumer dans tous les quartiers du Royaume.

Comme les meſures étoient déja priſes, & que les eſprits étoient échauffez, le mauvais ſuccès de la Conſpiration d'Amboiſe ne fut pas capable de les contenir.

Les premiéres ſéditions ſe firent en Dauphiné, dont le Duc de Guiſe étoit Gouverneur : Les Huguenots ſe ſaiſirent à Valence du Couvent & de l'Egliſe des Cordeliers, & les Miniſtres y firent publiquement leurs Prêches, eſcortez de la populace en armes & de pluſieurs Gentilshommes, qui avoient à leur tête Mirabel & Quintel. Le parti Calviniſte s'étoit extrémement accrû dans cette ville, par la connivence de l'Evêque Jean de Montluc, qui contrefaiſant le Catholique, pour ne pas perdre ſon Evêché, & la grande conſideration qu'il avoit à la Cour, étoit effectivement Huguenot.

Popeliniére l. 6.

L'inſolence des héretiques ne fut pas moindre à Romans & à Montelimart. Les Predicans montérent en Chaire dans la principale Egliſe de Romans, & un Moine, nommé Tempeſte qui prêchoit le Carême à Montelimart, s'y déclara Huguenot, & céda ſa Chaire à un Miniſtre, appellé François de Saint Paul. Quantité de Nobleſſe de la campagne y accourut bien armée, afin de les ſoûtenir contre les Catholiques, qui avoient pris les armes, pour les chaſſer.

Néanmoins Monſieur de Maugiron Lieutenant de Roy de la Province, ſecondé du ſieur de Vinay, de la Nobleſſe Catholique, & de ſeize Enſeignes de vieilles bandes Françoiſes, qu'il fit venir de Piémont, diſſipa par ſa prudence & par ſa réſolution cette dangereuſe émeute. Il ſe ſervit utilement de l'amniſtie, que le Roy avoit fait publier aprés la journee d'Amboiſe, & ayant tout appaiſé, ſe contenta de faire exemple ſur quelques-uns des plus mutins, qui étoient tombez entre ſes mains.

La Provence ne courut pas un moindre danger de la part des Calviniſtes. Mouvant s'en fit le Chef, tant parce qu'il étoit luy-même de la nouvelle Religion, que parce qu'il vouloit tirer vengeance de la mort de ſon frere aîné, que les Catholiques de Draguignan avoient maſſacré dans une emeute quelque temps auparavant.

Mouvant etoit un brave & habile Officier de guerre, & aimé dans le pays. Il s'étoit aſſûre de plus de deux mille hommes bien armez, dont il avoit un role ; & pluſieurs autres Gentils-hommes s'étoient engagez à le ſuivre. Il ſe mit en campagne ſeulement avec cinq cens ſoldats, & s'approcha de la ville d'Aix, dont quelques Bourgeois Huguenots luy avoient promis de luy livrer une porte : mais les Magiſtrats avertis prévinrent le coup, auſſi bien que ceux d'Arles & de Syſteron, où il avoit une pareille intelligence.

Le Comte de Tende, qui commandoit dans la Provence, ſur l'avis de cette revolte convoqua l'Arriere Ban. Il fit promptement un corps d'environ quatre mille hommes : & s'étant fait joindre par le Baron de la Garde, qui luy amena encore quelques troupes des environs de Marſeille, ils ſe mirent aux trouſſes de Mouvant. Celuy-cy voyant l'entrepriſe d'Aix & des deux autres villes manquee, ſe retira dans les montagnes, où ayant été pourſuivy, il fit ſi bonne contenance, que ni le Comte ni le Baron n'oſerent l'attaquer. On parlementa, & Mouvant conſentit à deſarmer, à condition qu'on luy feroit juſtice ſur la mort de ſon frere ; qu'il luy ſeroit permis de retenir un Miniſtre, qu'il avoit pris depuis quelque temps, pour prêcher dans ſa famille, & que ceux, qui l'avoient ſuivy, joüiroient du benefice de l'amniſtie : mais ne ſe croyant pas trop en ſeureté par cette paix, il ſe retira peu de temps apres à Geneve.

Le Duc de Guiſe, qui connoiſſoit ſon mérite, fit tout ce qu'il pût, pour le regagner mais il n'en eut jamais d'autre réponſe, ſinon que tant que les Lorrains tiendroient à la Cour le rang dû aux Princes du Sang, & qu'ils ſeroient déclarez contre ſa Religion, ils auroient toûjours un ennemi irréconciliable dans Mouvant, qui tout pauvre Gentilhomme qu'il étoit, avoit des amis, & ſeroit dans l'occaſion ſuivy de beaucoup d'autres Gentilshommes.

Une autre bande de Rebelles ſous la conduite de Montbrun fit auſſi quelques deſordres vers le Comtat : mais elle fut diſſipée au moins pour quelque temps.

Il ſe fit en Normandie de pareilles entrepriſes. Des Miniſtres Calviniſtes prêchérent publiquement à Saint Lo, à Caën, & à Dieppe. Il y en eut qui voulurent en faire autant à Roüen : mais quelques Preſidens & quelques Conſeillers du Parlement les en empêcherent, non pas par zéle pour le ſervice du Roy & pour la Religion Catholique, car parmi ceux-là mêmes il y en avoit qui étoient Hu-

Huguenots : mais parce qu'ils jugérent qu'il n'étoit pas encore temps de se déclarer. On vit dés-lors dans cette Capitale de la Province un exemple de fanatisme, semblable à ceux qu'on a vûs de nôtre temps dans les Cevennes. C'étoit un maître d'école, qui s'érigea en Prophéte, & par mille contorsions de corps & de visage persuadoit à la populace qu'il étoit inspiré. Les Calvinistes le desavouérent. Il fut pris, & brûlé vif ; & deux de ses parens qu'il avoit fatuez, & auſquels il avoit fait accroire qu'il étoit immortel, furent pendus, aprés s'être convaincus par la vûë de son supplice qu'il les avoit seduits. C'est ainsi qu'un feu caché jusqualors sous la cendre, produisit tout à coup un incendie par tout le Royaume, & que ceux des Catholiques, qui avoient si souvent blâmé la rigueur des Edits de François I. & de Henri II. apprirent par une funeste experience, qu'on ne peut prendre trop de précautions contre les nouveautez en matiére de Religion, & qu'indépendemment du zéle, que tout Catholique doit avoir pour la vraye foy, il suffit d'aimer l'Etat, pour ne rien negliger de ce qui peut contribuer à les étouffer dans leur naissance.

Outre ces troubles domestiques, la Cour étoit fort inquiete sur les affaires d'Ecosse, dont la Couronne unie à celle de France dans les personnes du Roy & de la jeune Reine, couroit grand risque de leur être enlevée par la faction des hérétiques qui s'y étoient rendus infiniment puissans, & par les intrigues d'Elizabeth Reine d'Angleterre.

J'ay dit qu'avant que la Conjuration d'Amboise éclatât, la Renaudie avoit été envoyé en Angleterre par l'Amiral, pour engager cette Princesse à faire diversion en Ecosse, tandis que le parti Calviniste se révolteroit en France : & elle connoissoit trop bien ses véritables interêts, pour négliger une si favorable occasion d'allumer, ou de fomenter la guerre civile dans ces deux Royaumes. Belcar. l. 28.

Quelque bonnes mesures qu'elle eût prises, pour contenir les Catholiques dans ses Etats, elle appréhendoit toûjours qu'ils ne formassent un parti contre elle en faveur de la Reine de France, qui se portoit pour héritiére de la Couronne d'Angleterre, & qui en avoit pris les armes avec celles d'Ecosse, lors qu'elle n'étoit encore que Reine Dauphine : & si la France & l'Ecosse fussent demeurées tranquilles, l'Angleterre étoit en danger d'être attaquée de ces deux côtez en même temps, & troublée au dedans par le grand nombre de ceux qui suivoient encore l'ancienne Religion.

Par ces raisons Elizabeth promit à l'Amiral de faire la diversion qu'il luy demandoit. Elle envoya des troupes en Ecosse, pour soûtenir les Protestans, qui depuis plusieurs années faisoient beaucoup de peine à la Reine Doüairiére Marie de Lorraine sœur du Duc de Guise : & peu de jours aprés l'entrepriſe d'Amboise, Elizabeth publia un Manifeste, qui sembloit avoir été composé en France, tant le stile en étoit semblable aux libelles séditieux, que les Huguenots y répandoient.

Elle y protestoit que son intention n'étoit point de rompre avec la Reine d'Ecosse, ni avec le Roy de France ; mais de contribuer de son côté autant qu'il luy seroit possible, à entretenir la paix établie entre la France & l'Angleterre par le Traité conclu sur la fin du Regne du feu Roy Henri II. Elle s'y plaignoit de ce que la Reine de France & d'Ecosse avoit ajoûté à son Ecusson les Armes d'Angleterre, & de ce que l'on envoyoit de France des troupes en Ecosse, pour entrer de là dans son Royaume, & l'envahir ; qu'elle n'attribuoit point l'injustice de cette conduite ni au Roy, ni à la Reine son épouse, mais aux Seigneurs de la Maison de Guise oncles de cette jeune Princesse, qui aprés avoir sous le Regne précédent fait entreprendre à la France tant de guerres injustes, & s'être emparez de la place dûë aux Princes du Sang dans le Gouvernement, y lâchoient la bride à leur ambition, & se proposoient parmi leurs vastes desseins, la conquête de l'Angleterre, pour y regner comme en Ecosse & en France sous le nom de Marie Stuart leur niéce ; que ce n'étoit que pour s'opposer à une si violente entrepriſe, qu'elle armoit par mer & par terre ; qu'elle seroit prête à desarmer, dés que la France retireroit ses troupes d'Ecosse ; qu'elle rappelleroit celles qu'elle y avoit envoyées, à mesure que le Roy de France en rappelleroit les siennes ; & qu'on cesseroit d'opprimer la liberté du Royaume d'Ecosse, & de le faire gémir sous un joug étranger ; qu'elle avoit deja fait plusieurs fois ces plaintes & ces offres, sans qu'on luy eût donné aucune réponse ; qu'elle ne feroit nulle hostilité contre la France, tandis qu'elle auroit lieu d'espérer quelque satisfaction sur ces justes demandes, & jusqu'à ce qu'elle sçût si le Roy, ou Messieurs de Guise étoient résolus de faire la guerre à l'Angleterre. Camden. t. part. de l'Hist. d'Elizabeth.

Le Roy ayant reçû ce Manifeste, envoya en Angleterre le sieur de Seure Chevalier de Malte, pour asûrer cette Princesse de la résolution où il étoit d'entretenir la paix entre les deux Couronnes, & luy dire, ce qu'il publia en même temps dans un écrit imprimé, qu'il n'avoit rien fait jusqu'à lors contre la teneur des Traitez ; que s'il avoit envoyé des troupes en Ecosse, ce n'étoit que pour reprimer quelques séditieux, qui se révoltoient contre la Reine leur Souveraine légitime ; que c'étoit l'Angleterre, qui avoit violé la paix ; que deux armées Angloises, une de Terre, & une de Mer, y avoient déja fait de grandes hostilitez, la premiére par des courses sur les frontiéres d'Ecosse, & l'autre en attaquant les vaisseaux, qui n'y étoient que pour la garde du port de Leit ; qu'à cette occasion il avoit résolu d'y envoyer de nou-

velles troupes, mais qu'il les avoit arrêtées à la conſideration de la Reine d'Angleterre; qu'il luy avoit envoyé l'Evêque de Valence, pour la prier de l'aider à pacifier les troubles de l'Ecoſſe, & de remettre à l'arbitrage du Roy d'Eſpagne les prétendus differens, qui pouvoient cauſer la rupture entre la France & l'Angleterre; qu'elle avoit refuſé ces offres, mais que, ſi elle les vouloit accepter, il luy promettoit de laiſſer ſi peu de troupes Françoiſes en Ecoſſe, qu'elles ne luy pourroient cauſer aucun ombrage.

Ces remontrances faites à la Reine d'Angleterre en plein Conſeil par le Chevalier de Seure furent inutiles, parce que l'Amiral l'avoit aſſûrée que le Roy avoit ſur les bras tant d'affaires dans ſon Royaume, qu'il ne pourroit envoyer d'armée en Ecoſſe: & ſur cette aſſûrance elle ſe perſuada, ou qu'elle feroit aiſément la conquête de l'Ecoſſe, ou qu'au moins par le moyen des partiſans qu'elle y avoit, c'eſt à dire par la faction Proteſtante, elle feroit exclure de cette Couronne la jeune Reine de France.

Elle répondit au Chevalier de Seure que le Roy de France s'y prenoit trop tard, & que ſes armées avoient inveſti depuis ſeize jours le port de Leit. Sur cette réponſe l'Envoyé de France ſe retira, aprés avoir pris à témoin l'Evêque d'Aquila Ambaſſadeur d'Eſpagne, que c'étoit la Reine d'Angleterre qui rompoit la paix.

Douze mille Ecoſſois rebelles la plûpart Proteſtans ſe joignirent aux armées d'Angleterre, pour faire le ſiége de Leit, & Jacques de Broſſe s'y jetta, pour la défendre avec les troupes Françoiſes qu'il commandoit. Il y fut joint par Sebaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues & par quelques Compagnies Ecoſſoiſes fidéles à la Reine.

La place fut défenduë avec beaucoup de bravoure, & grande perte du côté des Anglois. Cette vigoureuſe réſiſtance de la part des François, le peu d'eſpérance que de Broſſe avoit d'être ſecouru, & la mort de la Reine Doüairiére, qui arriva ſur ces entrefaites, firent qu'on en vint à un Traité. Il fut honteux pour la France: mais il étoit néceſſaire dans les conjonctures. Il fut conclu à Edimbourg le ſixiéme de Juillet par l'Evêque de Valence & Charles de la Rochefoucault Seigneur de Rendan, au nom du Roy.

An. 1560.

Camden. loc. cit. Belcar. l. 28. Recüeil de Traitez de Leonard. T. 2.

Les principaux Articles furent, qu'il y auroit liberté de conſcience en Ecoſſe pour les Proteſtans; que Marie Stuart Reine de France & d'Ecoſſe ne porteroit plus deſormais dans ſon Ecuſſon les Armes d'Angleterre; que la forteresſe de Leit ſeroit raſée; que la Reine d'Angleterre rappelleroit ſes armées, & que les ſoldats François retourneroient en France, excepté ceux de la garniſon de Dombar & de Yvelkerth. Enſuite il fut reglé qu'on aſſembleroit les Etats au mois de Janvier prochain, & que douze perſonnes, dont ſept ſeroient nommées par le Roy & par la Reine de France, & cinq autres par les Ecoſſois, auroient l'adminiſtration du Royaume.

Le Roy cependant ſe rendit à Fontainebleau ſuivy de ſa Garde ordinaire, & d'une nouvelle, qu'on avoit jugé à propos de creer pour plus grande ſeureté de ſa perſonne, & auſſi apparemment pour celle de Meſſieurs de Guiſe, compoſée de deux cens Arquebuſiers à cheval. Antoine du Pleſſis Richelieu appellé communément le Moine, parce qu'il avoit porté autrefois l'habit de Religieux, en fut fait Capitaine. C'étoit un des plus braves hommes de ſon temps, & un élève du Maréchal de Briſſac, dont les armées en Piémont furent une école, où ſe formérent pluſieurs grands Capitaines: mais ce qui fit donner cet employ à Richelieu, ce ne fut pas tant ſon mérite, que ſon dévouement à la Maiſon de Guiſe.

Thuanus l. 27.

Sous le même prétexte de la ſeureté du Roy, on fit loger à Fontainebleau & aux environs les Compagnies des Gendarmes des Ducs d'Orléans & d'Angouleſme ſes freres, commandées par des perſonnes dont la Cour étoit ſeure; celles des Ducs de Guiſe & d'Aumale, des Ducs de Lorraine & de Nevers, du Prince Loüis de Gonſague, de Dom François d'Eſt, du Maréchal de Briſſac, du Duc de Nemours, du Vicomte de Tavanes, de Cruſſol, de la Broſſe, & celles du Prince de Condé & du Connétable: & comme on ſe défioit de ces deux derniéres, on les poſta de telle ſorte, qu'en cas de beſoin elles fuſſent obligées de faire leur devoir comme les autres. On envoya des troupes dans les Provinces, où il s'étoit fait quelques mouvemens. Les Magiſtrats eurent ordre de tenir la main à ce que les Calviniſtes ne s'attroupaſſent point; & la plûpart firent leur devoir. Le Comte Rhingrave fut envoyé en Allemagne, pour lever des Lanſquenets & des Reitres, & tâcher d'engager les Princes dans les interêts du Roy, ou du moins de les empêcher de prendre parti pour les Calviniſtes: mais on étoit par tout dans l'attente de ce que produiroit l'Aſſemblée de Fontainebleau.

Davila l. 2.

Mémoires de Caſtelnau. l. 2. c. 9.

Les Seigneurs, les Prélats, & les Chevaliers de l'Ordre s'y rendoient de toutes parts, ſans qu'on eût reçû encore de réponſe préciſe du Roy de Navarre & du Prince de Condé, ſur l'ordre que le Roy leur avoit envoyé, ou plûtôt ſur la priére qu'il leur avoit faite de s'y rendre.

Popeliniére l. 6.

On ne s'attendoit guéres à y voir le Prince de Condé, à cauſe du péril qu'il avoit couru à Amboiſe, & d'autant que, dés qu'il ſe fut retiré en Bearn, il s'étoit déclaré ouvertement Huguenot, & avoit proteſté qu'il n'iroit jamais à la Meſſe. De plus il avoit fait dire au Roy & à la Reine par Genlis qui ſe trouva ſur ſa route, qu'il ſeroit toûjours fidéle à leurs Majeſtez: mais que ſur l'article de la Religion, il prétendoit conſerver ſa liberté.

Ces

Ces deux Princes étoient continuellement sollicitez par les Huguenots de se mettre à leur tête, & de se déterminer sur cela au plûtôt, pour ne point donner plus de loisir à leurs ennemis de se précautionner.

Le Prince de Condé s'y trouvoit tres-disposé: mais le Roy de Navarre étoit toûjours dans son irrésolution ordinaire. La Cour avoit des avis de tout ce qui se passoit à Nerac où les Princes demeuroient, tant par les espions secrets que le Cardinal de Lorraine y entretenoit, que par le Maréchal de Saint André qui y alla, sous prétexte de visiter les terres, qu'il avoit en ces quartiers-là. Il fut tres-mal reçû du Prince de Condé, à qui le véritable motif de ce voyage n'étoit pas inconnu.

Le Connétable étoit d'avis qu'au moins le Roy de Navarre vint à Fontainebleau. Il luy manda que, pourveu qu'il y fût bien accompagné, il n'auroit rien à craindre, parce que luy-même s'y rendroit avec une bonne escorte; qu'il falloit que, pour diminuer les soupçons de la Cour, il partît de Nerac sans grande suite, parce qu'il sçavoit qu'en chemin faisant sa troupe grossiroit; que, quand on les verroit si forts à Fontainebleau, leurs ennemis n'oseroient rien entreprendre contre eux; qu'au contraire, s'il n'y venoit pas, on prendroit ce prétexte, pour rejetter sur luy toute la cause des troubles, veu que cette Assemblée n'avoit été convoquée, que pour chercher les moyens d'y remédier.

En effet on prérendit que nonobstant l'empressement qu'on faisoit paroître, pour faire venir le Roy de Navarre, les Princes de Guise appréhendant de n'être pas les plus forts, si les serviteurs de ce Prince se trouvoient joints aux amis du Connétable & des Coligni, luy faisoient conseiller par quelques-uns de ses confidens qu'ils avoient gagnez, de ne pas se livrer à la discrétion de la Cour, & que ce fut par ces remontrances qu'il se détermina à demeurer en Guyenne.

Le Connétable en eut beaucoup de chagrin; mais cela ne l'empêcha pas de se rendre à Fontainebleau avec le Maréchal de Montmorenci & Damville ses fils, l'Amiral, d'Andelot, le Vidame de Chartres, le Prince de Porcien, & quantité d'autres Seigneurs de son parti, accompagné de huit cens chevaux, sur ce qu'en qualité de Connétable il devoit paroître avec dignité dans une si auguste Assemblée.

Fontainebleau & les environs étoient remplis de soldats, & ceux des différens partis s'y tenoient en garde, comme s'ils eussent été en guerre ouverte les uns contre les autres. Cela n'empêchoit pas les honêtetez & les caresses réciproques, & que chacun n'affectât de paroître tendre au même but, & avoir un zéle sincére pour le repos de l'Etat.

An. 1560. Papelniére Thuanus

L'ouverture de l'Assemblée se fit le vingt & uniéme d'Aoust aprés midi dans la chambre de la Reine Mere. Le Roy assis sur son Thrône avoit à ses côtez cette Princesse, la jeune Reine, & ses freres. Suivoient les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, & de Guise, les Ducs de Guise & d'Aumale, le Connétable, le Chancelier, les Maréchaux de Saint André & de Brissac, & l'Amiral. Charles de Marillac Archevêque de Vienne, Morvilliers Evêque d'Orléans, Montluc Evêque de Valence, André Guillard sieur du Mortier, & d'Avanson étoient aussi assis, comme étant du Conseil Privé. Les Chevaliers de l'Ordre, les Maîtres des Requêtes, les Secrétaires d'Etat, les Tréso riers de l'Epargne, les Tréso riers Généraux étoient debout.

Belcar. Davila. Memoires de Castelnau.

Le Roy déclara en peu de mots ses intentions, & dit en général que le dessein, pour lequel il avoit assemblé les plus considérables personnes de son Royaume, étoit de mettre fin aux troubles dont il se trouvoit agité, & de régler les choses, qu'on jugeroit y avoir besoin de réformation.

La Reine Mere & le Chancelier y parlérent plus au long sur le même sujet, & exhortérent tous ceux de l'Assemblée à dire librement & sans crainte leurs sentimens; qu'on ne les avoit assemblez que pour cela, & que Sa Majesté étoit résolûe de se rendre aux avis, qu'elle jugeroit les plus salutaires.

Ensuite le Duc de Guise rendit compte à l'Assemblée de l'état des troupes que le Roy avoit sur pied, & de tout ce qui concernoit la guerre. Le Cardinal de Lorraine en fit de même sur l'article des Finances. Ce furent là comme des préliminaires, avec lesquels la premiére Séance finit; & l'on distribua à tous ceux qui devoient opiner, un court mémoire des principaux articles, sur lesquels il falloit délibérer dans la prochaine deux jours aprés. Ces articles se reduisoient à trois. Le premier concernoit la Religion, le second les Finances, & le troisiéme le rétablissement de l'obéissance dûë au Souverain.

La seconde Séance ne fut pas d'abord si tranquille que la premiére. L'Amiral, qui étoit persuadé que toutes les voyes de se rendre considérable dans l'Etat luy étoient fermées, excepté celle de se faire craindre, & de se mettre à la tête du parti Huguenot, debuta par un coup des plus hardis.

Avant qu'on eût encore rien proposé, il se leva de sa place: & s'étant approché du Roy, il luy présenta un Ecrit, en luy disant d'une voix assez haute, pour être entendu de tout le monde, que c'étoit une Requête de ceux qui faisoient profession de la Religion Réformée, & qui sur l'asseurance des Edits de Sa Majesté, par lesquels il étoit permis à chacun d'exposer ses griefs, s'étoient adressez à luy, pour la présenter; & que bien qu'elle ne fût signée d'aucun, il se trouveroit dans la Normandie seule, de l'état de laquelle la Cour l'avoit chargé de luy rendre compte, au moins cinquante mille personnes qui la signeroient.

Tous ceux qui n'étoient pas de son com-

plot furent surpris de cette audace; mais le Roy que la Reine sa mere avoit deja bien instruite dans l'art de dissimuler, reçût la Requête favorablement, & loüa l'Amiral de la franchise avec laquelle il avoit parlé. Il ordonna à l'Aubespine Secrétaire d'Etat de lire le papier, dont le contenu se réduisoit à l'offre que les Huguenots faisoient, de prouver que leur doctrine étoit conforme à l'Ecriture & aux usages de la primitive Eglise, & à demander la liberté de conscience, avec la permission de bâtir des Temples, où ceux de leur Réforme pûssent s'assembler, & y faire & entendre les prêches suivant les régles de cette Réforme.

Le Roy après en avoir entendu la lecture, ordonna qu'on opinât sur ce sujet chacun en son rang: mais le Cardinal de Lorraine s'abandonnant à sa vivacité, & jugeant qu'il étoit indigne qu'en présence de quatre Cardinaux & de plusieurs Evêques, on écoutât seulement une telle proposition, prit brusquement la parole, invectiva contre la Requête, la traita de seditieuse, de téméraire, de scandaleuse, d'hérétique, & d'impudente, & ajoûta que puisque pour intimider le Roy, on se faisoit fort de la faire signer par cinquante mille factieux, il répondoit luy qu'il y avoit un million de gens de bien dans le Royaume tout prêt à repousser leur insolence, & à faire rendre à sa Majesté l'obéïssance qui luy étoit dûë.

L'Amiral voulut répliquer: mais le Roy voyant qu'on commençoit à s'échauffer beaucoup de part & d'autre, imposa silence à tous les deux, & commanda qu'on traitât des affaires selon l'ordre qui avoit été preserit.

Montluc Evêque de Valence, comme le plus jeune Conseiller d'Etat, opina le premier. Ce Prélat dont j'ai déja parlé en diverses occasions, & qui eut part plus que jamais dans la suite aux affaires d'Etat, étoit un de ces hommes qui, suivant les différentes scénes de la Cour, y accommodent leur personnage, sans s'embarrasser ni de leur conscience, ni de la Religion. Il étoit entré estant jeune dans l'Ordre de saint Dominique: Marguerite Reine de Navarre luy trouvant beaucoup d'esprit & de grands talens pour réüssir dans le monde, l'en tira: Elle le mena à la Cour de France, l'y fit connoître, & employa pour le pousser, tout son crédit qui étoit grand auprès du Roy François I. son frére. Il fut employé en diverses ambassades, dont il s'acquitta avec succès. Il fut pourvû des Evêchez de Valence & de Die, & mis dans le Conseil d'Etat. C'est ce qui luy donna droit de dire son avis dans l'Assemblée de Fontainebleau, où il soûtint parfaitement son caractére équivoque sur le sujet de la Religion. Il ne dit rien du réglement des finances, qui étoit un des trois points proposez, sur lesquels on devoit délibérer, & il ne toucha que ce qui regardoit la Religion & l'obéïssance dûë au Souverain.

Il fit d'abord l'éloge de Messieurs de Guise à l'occasion de la conjuration d'Amboise, qu'ils avoient si heureusement dissipée par leur prudence. Il s'étendit fort au long sur les mœurs corrompuës, l'avarice, l'ignorance, la négligence des Papes, des Evêques, des Curez & des autres Ecclésiastiques, à quoy il opposa la régularité, la modestie, la capacité, le désintéressement de plus de quatre cens Ministres de la nouvelle Réforme, & leur intrépidité à annoncer la parole de Dieu dans leurs livres & dans leurs discours au péril de leur vie. Il dit qu'il n'étoit pas surprenant que les peuples se fussent laissez gagner par de si belles apparences, & se fussent persuadez que la vérité étoit du côté de ceux, en qui ils voyoient tant de science & de vertu, & le mensonge dans le parti des autres, où ils ne trouvoient que de l'ignorance & des vices. Que le premier remède dont il falloit user pour guerir les maux de l'Etat, étoit la réformation des mœurs dans toutes ses parties; qu'il falloit rétablir l'usage frequent des Sermons à la Cour & dans le Royaume, & y prêcher & interpréter l'Ecriture dans sa pureté; qu'il étoit à propos que le Roy assemblât les plus gens de bien de toutes les Provinces, afin de prendre avec eux des mesures, pour en déraciner la corruption qui étoit générale: Et puis adressant son discours aux deux Reines, il les exhorta à défendre aux Dames & aux autres personnes qui avoient l'honneur de les approcher, tous ces airs lascifs dont leurs Palais retentissoient sans cesse, & à y substituer le chant des Pseaumes en langue vulgaire.

Le second remède qu'il suggéra, fut l'Assemblée d'un Concile général, remède usité de tout temps dans l'Eglise pour réprimer les héréses naissantes; & il proposa qu'en attendant qu'il fût assemblé, on en tint un National, où il seroit permis aux plus habiles de la nouvelle secte de proposer leurs difficultez, puisque telle avoit été la pratique des anciens Conciles.

Sur l'article de l'obéïssance des Sujets envers leur Souverain, il dit que c'étoit un devoir indispensable: qu'à cet égard il ne falloit pas regarder tous les Calvinistes de France sur le même pied; qu'il y en avoit qui pour défendre leur Religion, avoient pris les armes & s'étoient soulevez contre leur Prince légitime; que pour ceux-là ils méritoient d'être sévérement punis comme des rebelles; mais qu'il y en avoit d'autres, qui comme les premiers Chrétiens durant les persécutions suscitées contre eux par les Empereurs idolâtres, n'opposoient que la seule patience à ceux qui en vouloient à leurs biens, à leur liberté & à leur vie; que la maniére dont ils souffroient la mort montroit clairement leur droiture & leur sincérité, & qu'ils n'avoient pris leur parti sur la Religion, que par principe de conscience; que la résignation, la

conſtance, la piété qu'ils faiſoient paroître dans leurs ſupplices gagnoient une infinité de ſectateurs à la nouvelle Reforme; que la qualité d'Evêque qu'il portoit & qui luy inſpiroit de l'horreur pour l'effuſion de tant de ſang, l'autoriſoit à demander grace pour ces ſortes de perſonnes, & que ſon avis étoit qu'on leur laiſsât la liberté de profeſſer leur Religion; mais que d'ailleurs au regard des Edits du Roy qui défendoient les Aſſemblées, il falloit tenir la main à l'exécution, & punir ceux qui y contreviendroient, ſelon qu'ils ſeroient plus ou moins coupables.

Tel fut le ſentiment de Montluc Evêque de Valence, où il ne put tellement tenir le milieu, qu'il ne parût plus Huguenot que Catholique. Son diſcours fut reçû diverſement de l'Aſſemblée, ſelon le penchant que chacun avoit ou à maintenir l'ancienne Religion, ou à favoriſer la nouvelle Réforme.

D'autres parlérent enſuite, quelques-uns en faveur des Huguenots, quelques uns contre; mais celui qui fut écouté avec le plus d'applaudiſſement, fut Charles de Marillac Archevêque de Vienne, Prélat éloquent, ſçavant & d'une grande expérieuce dans les affaires d'Etat.

Il n'épargna pas dans ſa harangne la conduite des Papes, & conclut comme Montluc pour le Concile National, veu l'oppoſition qu'on avoit trouvée à Rome depuis pluſieurs ſiécles à la convocation d'un Concile général. Il propoſa d'aſſembler les Etats, pour chercher les moyens de ſuppléer aux finances du Roy épuiſées par les guerres du Régne précédent, & régler pluſieurs points de police pour la tranquillité du Royaume. Il demanda qu'on obligeât les Evêques & les autres Paſteurs à la réſidence dans leurs Egliſes, & les Gouverneurs des Provinces & des Villes à ſe rendre dans leurs Gouvernemens, pour faire obſerver les Edits contre les factieux, & contre tous ceux qui prendroient les armes ſans l'autorité du Prince.

An. 1560. Le lendemain vingt-quatriéme d'Aouſt fut tenuë la troiſiéme Séance, où l'Amiral parla avec autant de hardieſſe, que lorſqu'il préſenta la Requeſte des Huguenots. Il déclama avec beaucoup de véhémence contre la nouvelle Garde qu'on avoit donnée au Roy, comme ſi ce Prince avoit quelque choſe à craindre de ſes Sujets, dont il étoit aimé & honoré. Il dit que cette défiance qu'il en faiſoit paroître, étoit capable de produire de tres-mauvais effets; que par cette conduite on leur inſpiroit à eux-mêmes de la défiance de leur Prince, puiſqu'on l'armoit contre eux, & que de la défiance on paſſoit aiſément à la haine; qu'il répondoit que le Roy pouvoit aller ſeul dans tous les quartiers de ſon Royaume ſans avoir rien à craindre, & qu'il étoit prêt de donner ſa femme, ſes enfans, & luy-même en ôtage, & de ſe faire la caution de la tendreſſe de tous les François pour ſa perſonne ſacrée; que ſi, comme on le diſoit, ſes Miniſtres avoient fait cette innovation pour leur propre ſeureté, il ne tenoit qu'à eux d'ôter aux peuples les ſujets de mécontentement qu'on avoit de leur conduite, & que tout conſiſtoit à faire enſorte, que le Gouvernement fuſt réglé ſelon les Loix du Royaume.

Après cela il réduiſit ſon avis à trois Chefs. Le premier d'aſſembler les Etats généraux, afin que le Roy entendît de la propre bouche de ſes Sujets leurs remontrances & leurs griefs, le ſecond de caſſer la nouvelle garde, le troiſiéme de ſuſpendre les Edits contre ceux de la nouvelle Réforme juſqu'à la concluſion d'un Concile général ou Narional; & que cependant faiſant droit ſur la Requête préſentée, on permît les Aſſemblées des Réformez; qu'on leur accordât des Temples, où le Roy pourroit avoir des Commiſſaires en ſon nom, afin que rien ne s'y fiſt contre ſon autorité; & qu'avec cela il aſſûroit ſa Majeſté, qu'elle verroit bien tôt ſon Etat dans la plus grande paix où il eût jamais été.

De tous ceux qui compoſoient l'Aſſemblée, nul ne porta plus impatiemment ce diſcours ſi peu ménagé de l'Amiral, que le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, qui y étoient ouvertement déſignez. Lorſque le Duc parla en ſon rang, ce qu'il dit ne fut pas tant un avis ſur les affaires dont il étoit queſtion, qu'une réfutation de la harangue de l'Amiral, principalement ſur deux points. L'un étoit la création de la nouvelle Garde; ſur quoi il tourna en ridicule les vaines aſſûrances qu'on donnoit de la ſoûmiſſion & de la fidélité des Huguenots, dont, dit-il, la conjuration d'Amboiſe & les ſoûlévemens de Dauphiné & de Provence étoient de belles preuves.

L'autre point étoit ſur ce que l'Amiral avoit dit touchant les Miniſtres du Roy, que les plaintes des peuples ne tomboient que ſur eux. A cela le Duc répondit que c'étoit là un artifice uſé & ordinaire aux rebelles, pour colorer le crime de leur révolte; que le Roy ſecondé des conſeils de la Reine ſa mere, étoit déja d'un eſprit aſſez meur pour gouverner par luy-même; que ſes Miniſtres ne faiſoient qu'exécuter ſes ordres, & que de prendre les armes contre eux, c'étoit les prendre contre luy-même; que ni luy ni ſon frere le Cardinal de Lorraine n'avoient jamais fait de mal à aucun particulier pour leurs propres intérêts, & que toute leur conduite avoit été réglée ſur ceux de l'Etat. Il ajoûta ſur l'article de la Religion, qu'il n'étoit pas aſſez ſçavant en Théologie pour en décider, mais que nulle autorité ne luy feroit jamais abandonner l'ancienne, & que pour ce qui étoit de l'Aſſemblée des Etats, il s'en rapporteroit à la reſolution que le Roy voudroit prendre. La maniere dont le Duc & l'Amiral ſe pouſſerent l'un

l'autre en cette occaſion, fut une déclaration ouverte de leur haine mutuelle, dont on vit dans la ſuite de ſi funeſtes effets; & ils ne gardérent plus depuis aucunes meſures enſemble.

Le Cardinal de Lorraine qui n'avoit pas reſſenti moins vivement que ſon frere l'inſulte de l'Amiral, fut plus maître de ſon reſſentiment, & l'on peut dire qu'en cette occaſion les deux freres ſortirent de leur caractere; car le Duc étoit modéré, & le Cardinal naturellement haut & impérieux.

Il ne dit rien qui put choquer directement l'Amiral; mais il blâma ſeulement en général les Huguenots, dont les feintes proteſtations d'obéiſſance ne ſe faiſoient qu'à condition que le Roy ſuivroit leurs caprices. Il déclara ſur l'article des Temples, que le Roy ne pouvoit les écouter en conſcience, & ſans ſe rendre prévaricateur au regard du plus eſſentiel de ſes devoirs, qui étoit de maintenir la Religion Catholique; que le Concile ſoit général, ſoit National luy paroiſſoit une choſe fort inutile, veu que pour les dogmes ils étoient déja décidez, & que pour les réglemens de diſcipline, les Evêques les feroient chacun dans leur diocéſe, où les Officiers du Roy les ſeconderoient pour les faire obſerver; qu'il ſe mettoit peu en peine des libelles diffamatoires qu'on répandoit tous les jours contre luy; qu'il en avoit juſqu'à vingt-deux ſur ſa table, pour leſquels il avoit un ſouverain mépris; qu'ils ne ſerviroient qu'à ſa gloire, & que ce ſeroient des monumens qui convaincroient la poſtérité, du zéle qu'il avoit à maintenir la véritable Religion contre ceux qui vouloient la corrompre; que ſon avis étoit qu'on devoit continuer d'agir avec fermeté contre les ſéditieux, & principalement contre ceux qui auroient recours aux armes & à la violence; qu'il ne s'oppoſoit pas cependant à ce que les autres Calviniſtes qui ſe contiendroient dans le devoir de Sujets, fuſſent traitez avec plus de douceur qu'ils ne l'avoient été juſqu'à lors, & que pour l'Aſſemblée des Etats généraux, il jugeoit aſſez à propos de la faire, dans la vûë de convaincre tous les peuples de la droiture des intentions du Roy, & pour leur faire connoître les projets qu'il formoit pour le bonheur & la tranquillité de ſon Royaume.

Ainſi finit cette Séance, où le Connétable ſe contentant d'avoir laiſſé faire à l'Amiral de ſi hardies démarches, ne ſe déclara pour aucun parti.

An. 1560. Le lendemain vingt-cinquiéme d'Aouſt, les autres qui avoient droit de ſuffrage, opinérent ſans haranguer, & ſe rangerent tous à l'avis du Cardinal. Le Roy & la Reine remercierent l'Aſſemblée des bons avis & des lumiéres qu'elle leur avoit donnez. Le vingt-ſixiéme on déclara que les Etats ſeroient convoquez à Meaux pour le dixiéme du mois prochain, à moins que le Roy ne jugeât à propos de déſigner une autre Ville de ſon Royaume; que les Evêques s'aſſembleroient le dixiéme de Janvier; que de là on députeroit pour le Concile Général que le Pape, l'Empereur & les Princes Chrétiens paroiſſoient diſpoſez à faire aſſembler au plûtôt tout de nouveau à Trente; que cependant les Evêques iroient inceſſamment chacun dans leurs Diocéſes & les Gouverneurs, Senéchaux & Baillifs dans leurs Gouvernemens, Senéchauſſez & Bailliages, pour maintenir les peuples dans le devoir, ſans procéder neanmoins contre les Calviniſtes, excepté contre ceux qui prendroient les armes; & on expédia le dernier jour d'Août ſur toute cela, des Lettres circulaires par tout le Royaume.

On fut fort ſurpris de ce conſentement général touchant l'Aſſemblée des Etats. On ſçavoit bien que l'Amiral & ſes partiſans la ſouhaitoient, parce qu'ils pretendoient y lier ſi bien leur partie, qu'il ſe feroit du changement dans le Gouvernement. On étoit perſuadé que la Cour ne s'en accommodoit point, d'autant plus que d'abord elle avoit rejetté cette propoſition & fait l'Aſſemblée de Fontainebleau pour y ſuppléer. Elle changea toutefois de ſentiment, dans l'eſpérance d'y attirer & d'y arrêter le Prince de Condé, ou de le faire déclarer rebelle, s'il refuſoit de s'y rendre: & cette conſidération prévalut ſur toutes les autres: mais l'Aſſemblée ne fut pas plûtôt congédiée, qu'on découvrit bien d'autres myſteres.

Un nommé Jacques de la Sague Baſque Agent du Roy de Navarre, dépêché par le Prince de Condé, avoit vû en paſſant le Connétable à Chantilli, & le Vidame de Chartres à Paris, & étoit venu à Fontainebleau apporter des lettres du Prince à quelques-uns de ſes amis. Il y trouva Bonval qu'il avoit connu autrefois en Piémont, où celuy-cy ſervoit en qualité de Sergeant-Major. En divers entretiens qu'ils eurent enſemble, Bonval luy marqua le chagrin qu'il avoit contre Meſſieurs de Guiſe, auprés deſquels il ſollicitoit inutilement depuis long-temps quelque récompenſe de ſes ſervices, & s'emporta juſqu'à luy dire, que ſi on le laiſſoit languir plus long-temps, il s'en iroit à Conſtantinople ſe faire Turc, pour y avoir de l'employ. La Popliniere l. 6.

La Sague qui le connoiſſoit homme de main & de réſolution, luy conſeilla de ne ſe point impatienter, & luy dit que dans peu, s'il le vouloit, il auroit occaſion d'avancer ſa fortune; qu'il luy procureroit des patrons qui recevroient à bras ouverts un homme de ſon mérite; & après luy avoir fort recommandé le ſecret, il luy fit un grand détail des projets du Prince de Condé & de ſes partiſans.

Bonval luy en marqua beaucoup de reconnoiſſance, & le pria d'aſſurer le Prince de ſon entier dévoûément à ſon ſervice; mais il ne l'eut pas plûtôt quitté, qu'il alla tout

découvrir au Duc de Guiſe, qui l'en récompenſa du Gouvernement d'une petite place en Piémont, & luy ordonna de l'avertir quand la Sague partiroit.

Celuy-cy ayant conçû quelque défiance de Bonval, ſortit de Fontainebleau ſans le voir, & un jour plûtôt qu'il ne luy avoit marqué; mais quelque diligence qu'il fiſt, il fut arrêté à Eſtampes: on ſaiſit tous ſes papiers, & on le ramena ſecrétement à Fontainebleau.

On ouvrit les lettres dont il étoit chargé. Il y en avoit pluſieurs des amis du Prince de Condé, où il ne parut que des complimens & des civilitez qu'ils écrivoient à ce Prince; & la Sague qui en ſçavoit le contenu, nia fortement qu'on luy eût confié aucuns ſecrets: mais étant menacé de la queſtion, il avoüa que le deſſein du Prince de Condé, Davila. l. 2. où le Roy de Navarre avoit quelque part, étoit de partir bien-tôt de Bearn, & ſous prétexte de ſe rendre à la Cour, de ſe ſaiſir par les chemins de quelques-unes des principales Villes; d'engager le Connétable à ſe rendre maître de Paris, dont le Maréchal de Montmorency ſon fils étoit Gouverneur; de faire révolter la Picardie & la Bretagne; la premiére par le moyen de Senerpont & de Bouchavannes, & la ſeconde par l'entremiſe de Monſieur d'Eſtampes qui en avoit le Gouvernement; que dans le temps de tous ces ſoulevemens, il devoit arriver aux Etats ſuivi des troupes des Huguenots, y faire ôter le Gouvernement à la Reine Mere & à Meſſieurs de Guiſe, faire déclarer le Roy mineur, juſqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de vingt-deux ans, ſuivant les anciennes coûtumes du Royaume, en faiſant caſſer les Ordonnances plus récentes qui faiſoient le Roy majeur à quatorze, & ſe faire nommer Régent du Royaume avec le Roy de Navarre & le Connétable. Il ajoûta que ſi on faiſoit tremper dans de l'eau les lettres du Vidame de Chartres qu'on luy avoit priſes, il y paroîtroit de nouveaux caractéres, & qu'on y liroit tout ce qu'il venoit de dire. On le fit, & on y trouva effectivement toutes ces particularitez.

Cette confeſſion auſſi bien que la priſe de la Sague furent tenuës fort ſecrétes, & la Reine & Meſſieurs de Guiſe ſans faire ſemblant de rien, profitérent parfaitement de ces nouvelles lumiéres.

La premiére précaution qu'ils prirent, fut de tirer des Provinces ceux dont le Prince de Conde devoit ſe ſervir pour les ſoûlever. On fit venir de Bretagne Monſieur d'Eſtampes, en luy faiſant entendre qu'on l'avoit choiſi, pour aller commander en Ecoſſe les nouvelles troupes qu'on feignoit d'y vouloir envoyer. Senetpont Lieutenant de Roy de Picardie, fut mandé ſous prétexte de quelques nouveaux ordres qu'on avoit à luy donner pour le Gouvernement de cette Province; & quand il fut arrivé à la Cour, on trouva moyen de l'y amuſer long-temps.

On fit partir les Gouverneurs pour leurs Gouvernemens, & on y diſtribua les Compagnies d'Ordonnances ſous des Commandans dont on ſe tenoit aſſûré. Les Ducs de Monepenſier & de la Roche-ſur-Yon, qui bien que Princes de la Maiſon de Bourbon, n'entroient point dans les intrigues du Prince de Condé & du Roy de Navarre, ſe rendirent le premier à ſon Gouvernement de Touraine avec ſa Compagnie, celles de Gonor, de Vaſſé & des Ecoſſois; le ſecond à ſon Gouvernement d'Orleans avec la ſienne & celles des Ducs d'Orléans & d'Angouleſme freres du Roy, celles de la Trimouille & du Vidame de Chartres; le Duc de Nevers Gouverneur de Champagne & de Brie, fut envoyé à Troyes avec ſa Compagnie & celles du Prince de Condé, de Dom Franciſque d'Eſt, de la Roche-du-Mayne & de Beauvais; le Maréchal de Montmorency dans ſon Gouvernement de l'Iſle de France avec la ſienne & celle du Connérable; le Maréchal de Saint André Gouverneur du Bourbonnois & du Lyonnois, à Moulins avec ſa Compagnie, celles de Damville, de Bourdillon, de la Fayette, de Villars & de Montluc; le Maréchal de Briſſac à ſon Gouvernement de Picardie avec ſa Compagnie & celles de Senerpont, de Morvilliers, d'Humiéres, de Chaunis & de Genlis; le Maréchal de Termes à Loches avec ſa Compagnie, & celles de Henri Prince de Navarre, & de Sanſac; le Comte de la Rochefoucault de Rendan en Baſſe Normandie avec ſa Compagnie, & celles de Charni, du Lude, de la Vauguyon, de Villebon, d'Elbeuf, d'Annebaut & de la Meilleraye; le ſieur de Vieilleville à Roüen avec les Compagnies de l'Amiral & d'Eſtrées.

La Popeliniére l. 6.

Tous ces Commandans avoient ordre de veiller exactement ſur toutes les démarches des Huguenots, & de faire main baſſe ſur tous ceux de cette Secte qu'ils rencontreroient aſſemblez avec des armes.

Le Prince de Condé voyant tous ces mouvemens, & que la Sague ne revenoit point, ne douta plus qu'il ne fuſt arrêté, & qu'on n'eût eu par luy la connoiſſance au moins d'une partie de ſes deſſeins; mais ſans différer plus long temps, il entreprit d'exécutee le principal, qui eſtoit de ſe ſaiſir de Lyon.

Son intention étoit de ſe faire de cette ville une place d'armes. Il ne pouvoit en choiſir une plus commode. Elle étoit riche & peuplée, il y avoit grand nombre de Calviniſtes, & elle luy ouvroit un grand pays tant au delà, qu'au deçà du Rhône & de la Saone. Elle étoit proche de Genéve & des Suiſſes. Il y pouvoit aiſément recevoir du ſecours des Proteſtans d'Allemagne: & ſuppoſé que dans la ſuite il ſe trouvât trop vivement preſſé, il luy ſeroit aiſe de gagner en peu de temps l'extrêmité du Royaume, & d'en ſortir, pour ſe ſauver.

Il y avoit pratiqué des intelligences avec

Hiſt. de Jean le Frére. l. 5. Davila l. 2. &c.

quelques-uns des Principaux de la ville de concert avec Calvin, Beze, & Spifame Evêque de Nevers, réfugié à Genéve: mais comme il n'avoit pas jugé à propos de paroître dans la conjuration d'Amboiſe, il ne voulut pas non plus paſſer pour Chef de celle-ci. Tout ſe gouvernoit immédiatement par les deux Maligny freres, qui avoient toute ſa confidence, & étoient ſes parens. Ce fut le cadet, qui ſe chargea de l'exécution. Il y introduiſit le premier de Septembre les Capitaines Saint Cyr, la Riviére Bourguignon, Chaſteauneuf Provençal, Belime & Malcaut Auvergnacs, & les deux Perraut du Vivarez, pour les mettre à la tête de douze cens ſoldats, qui y entrérent ſéparément par diverſes portes & qui ſe faiſant connoître par un certain ſigne à quelques uns de la garde qui étoient du complot, furent conduits juſqu'au nombre de ſoixante & ſix dans des maiſons, qu'on leur avoit marquées: le reſte étoit logé dans les hotelleries comme des paſſans, dont on ne prenoit aucun ſoupçon. Cinq cens Bourgeois de la ville bien armez devoient ſe joindre á eux. Trois cens ſoldats levez ſecrétement à Genéve avoient ordre de ſe rendre proche de la ville au jour & à l'heure marquée, auſſi bien que quelques troupes de Provence, & quelque cavalerie, qui venoit du côté de France.

An. 1560.

Une choſe ſervoit à couvrir cette conjuration: c'étoit que dans ce même temps là la Mothe Gondrin qui commandoit en Dauphiné, avoit reçû ordre d'aſſembler la Nobleſſe de la Province, & ce qu'il pourroit de milices, pour diſſiper les rebelles qui s'étoient remis en campagne ſous les ordres de Montbrun: de ſorte qu'on ne s'étonnoit point de voir marcher dans le pays tant de gens armez, qui ſe diſoient ſoldats de la Mothe Gondrin, & faiſoient ſemblant de l'aller joindre.

Néanmoins les payſans des villages voiſins, en voyant un ſi grand nombre s'arrêter chez eux, en prirent l'allarme, & la donnérent à la ville. Le Maréchal de Saint André, qui en étoit Gouverneur, n'y étoit pas encore arrivé de la Cour, & l'Abbé d'Achon ſon neveu y commandoit à ſa place. Ce Commandant ſur l'avis donné par les payſans, & ſur ce qu'il apprit que la ville ſe rempliſſoit tous les jours d'étrangers, & que pluſieurs Bourgeois avoient quantité d'armes dans leurs maiſons, fit aſſembler le Conſulat & les principaux Magiſtrats, & leur ayant communiqué ſes ſoupçons, prit des meſures avec eux, pour ſe précautionner contre la ſurpriſe.

Il renforça les gardes des portes, fit publier à ſon de trompe que tous les étrangers euſſent à ſortir inceſſamment de la ville, & envoya le ſoir dans une maiſon, où il avoit été averti qu'il y avoit beaucoup d'armes, pour les ſaiſir. La réſiſtance, qu'on y trouva, le perſuada que ſa défiance n'étoit que trop bien fondée. Pluſieurs ſoldats, qui s'étoient aſſemblez dans cette maiſon, parurent en armes & avec la cuiraſſe, pour repouſſer ceux qui vouloient y entrer. Il y eut des gens tuez & bleſſez de part & d'autre, & ceux, que le Commandant avoit envoyez, furent obligez de ſe rerirer.

C'étoit en effet le lendemain matin cinquiéme de Septembre, que la choſe devoit être exécutée, ſelon le premier projet des Maligni; mais ſans cet incident elle ne l'auroit pas été, pour la raiſon que je vais dire.

An. 1560.

Le Roy de Navarre n'ayant été inſtruit de la choſe, que lorſque tout étoit à peu prés diſpoſé pour l'exécution, il fut dans une grande incertitude, s'il y donneroit, ou s'il y refuſeroit ſon conſentement: & aprés avoir beaucoup varié, il envoya une defenſe aux Maligni de paſſer outre. Ceux-cy delibérérent durant huit jours s'ils y déféreroient, ou s'ils ſuivroient les intentions du Prince de Condé. Ils conclurent enfin à abandonner l'entrepriſe: mais l'attaque de la maiſon, où l'on avoit amaſſé les armes, & la réſiſtance, qui s'y fit, ayant découvert leur deſſein, & fait armer tous les Catholiques, & eux n'ayant nulle eſpérance de pouvoir faire retraite en ſeureté, ils prirent le parti de hazarder, puis qu'ils ſe trouvoient ſi engagez, & de tenter la fortune, ſans avoir pris toutes les précautions qu'ils auroient pû prendre, ſi le contre-ordre ne leur fût pas venu. Un des Conjurez s'étoit ſaiſi des clefs d'une porte de la ville, & de celles de quelques tours, & les ſoldats du quartier, où étoit la maiſon dont j'ay parlé, s'emparérent de celles où ils étoient logez, ſous prétexte d'empêcher qu'on ne leur fit inſulte.

Popeliniére l. 6. Mémoires de Caſtelnau l. 2. c. 9.

Le Commandant de la ville voyant que le danger étoit preſſant, donna pendant la nuit tous les ordres néceſſaires, pour y remédier. Il commanda à Pro premier Capitaine des Bourgeois, de ſe rendre maître des ponts du Rhône & de la Saône avec trois cens Arquebuſiers, & d'occuper avec d'autres troupes la partie de la ville, qui eſt entre les deux riviéres, où il eut avis que les Conjurez devoient s'aſſembler.

Les deux Maligni ayant prévû le deſſein du Commandant, le prévinrent, & à l'entrée de la nuit ſe ſaiſirent du pont de la Saône, où ils firent mettre leurs ſoldats ventre à terre, avec ordre de charger les Bourgeois, dés qu'ils paroîtroient, & aprés les avoir diſſipez, de paſſer le pont, & de ſe rendre maîtres de la place de la ville, & des autres poſtes les plus importans.

Mais la réſolution des Bourgeois Catholiques, qui voyoient qu'il y alloit de leur vie & de leurs biens, déconcerta les Conjurez. Ils combattirent malgré la ſurpriſe, non pas en Bourgeois, mais en ſoldats les plus intrépides & les plus expérimentez: & ſoûtenus des ſecours, que le Commandant leur envoya durant le combat, ils chaſſérent les Hu-

guenots de deſſus le pont. Ce premier ſuccés empêcha les Bourgeois qui étoient de la conjuration, de ſortir de leurs maiſons, pour ſeconder les ſoldats Huguenots, comme ils en étoient convenus: de ſorte que ceux-cy ſe voyant pouſſez vivement par les Catholiques, & abandonnez des autres, ne penſérent qu'à fuir par la porte la plus voiſine, que le Commandant avoit exprés tenüe ouverte, de peur que dans le deſeſpoir de ſe ſauver, ils ne ſe retranchaſſent dans quelque quartier de la ville.

En effet les deux Maligni ſe retirérent par cette porte avec la plûpart de leurs gens, & laiſſerent le Champ de bataille aux Bourgeois. L'Abbé d'Achon la fit enſuite fermer, manda quelques troupes qui étoient dans les villes voiſines, ſe ſaiſit de pluſieurs Bourgeois, en fit pendre quelques-uns, & envoya les autres à la Cour ſous bonne garde: & l'on apprit d'eux bien des circonſtances de la conſpiration, tres fâcheuſes pour le Prince de Condé.

Cette nouvelle conſpiration ne ſervit qu'à affermir le crédit des Princes de la Maiſon de Guiſe, à leur attacher les Catholiques de France, & à rendre de plus en plus les Huguenots odieux; & quelque temps aprés la nouvelle étant venüe que la Mothe Gondrin avoit diſſipé le peu de troupes qui ſuivoient Montbrun; qu'il l'avoit obligé d'abandonner le Royaume, & de ſe ſauver chez les Suiſſes, & qu'il ne paroiſſoit plus nulle part de Calviniſtes en campagne, tout le monde applaudiſſoit à la ſage conduite de ces Princes. Le Roy, plus prevenu que jamais en leur faveur, ſuivoit aveuglément leurs conſeils: & la Reine Mere diſſimulant la jalouſie qu'elle en avoit conçüe, agiſſoit en toutes choſes de concert avec eux.

L'Aſſemblée des Etats & les réſolutions qui s'y prendroient, étoient le point critique, d'où dépendoit la ruine ou l'élévation d'un des deux partis qui diviſoient le Royaume, ſelon que l'un ou l'autre y prévaudroit. Meſſieurs de Guiſe avoient en cela un avantage ſur leurs adverſaires; c'eſt qu'ils agiſſoient par l'autorité du Roy, laquelle, quoyque beaucoup affoiblie par les factions, étoit encore reſpectée dans les Provinces, parce que leurs créatures y avoient pris le deſſus.

Mémoires de Caſtelnau, l. 2. c. 10.

Ils firent en ſorte par leur moyen, qu'on ne choiſît pour Députez aux Etats que de bons & ſincéres Catholiques: & à meſure que ceux-cy arrivoient à la Cour, on leur faiſoit entendre que la volonté du Roy & le bien de l'Etat & de l'Egliſe étoient, qu'on ne fit aucun changement dans la Religion.

Les conjurations d'Amboiſe & de Lyon ſervoient de prétextes ſpécieux, pour tenir de groſſes troupes auprés de la perſonne du Roy, & le Duc de Guiſe eut ſoin de leur donner des Chefs d'une fidélité éprouvée. Il ſe ſervit de la même raiſon, pour attribuer toute autorité aux Lieutenans des Gouverneurs de Provinces, auſquels on expédia des Patentes pour ce ſujet, & principalement aux ſieurs de Chavigni & de Sipierre, dont le premier étoit Lieutenant du Duc de Montpenſier en Touraine, & l'autre du Prince de la Roche-ſur-Yon dans l'Orléanois; car quoyque ces deux Princes juſqu'alors ne ſe fuſſent en aucune maniére écartez de leur devoir, cependant comme ils étoient de la Maiſon de Bourbon, on en avoit toûjours quelque défiance.

Les Seigneurs de Guiſe firent encore changer de réſolution au Roy touchant la ville aſſignée, pour tenir les Etats; & au lieu de Meaux, on choiſit Orléans; & cela pour pluſieurs raiſons. La premiére, parce que la ville de Meaux étoit pleine de Calviniſtes, & qu'on rompoit par là les meſures des Chefs du parti, ſuppoſé qu'ils en euſſent déja pris quelques-unes avec eux. La ſeconde, qu'Orléans étoit une place plus forte, & ſituée au centre du Royaume, d'où il ſeroit plus aiſé d'envoyer les ordres par tout. La troiſiéme, que l'on avoit eu quelque ſoupçon que Jérôme Groſlot Bailli de cette ville avoit eu deſſein de la livrer aux Huguenots, & qu'on devoit toûjours appréhender les ſuites d'une ſi dangereuſe intelligence.

Quand ce changement eût été réſolu, on en donna avis à toutes les Provinces, avec ordre de ſe hâter d'envoyer leurs Députez à Orléans, où le Roy ſe diſpoſoit à aller au plûtôt.

Pour animer davantage les Catholiques contre les Huguenots, on fit courir le bruit, que l'entrepriſe de Lyon étoit la cauſe du départ précipité de la Cour de Fontainebleau, où la perſonne du Roy ne ſe trouvoit pas en ſeureté: & pour intimider en même temps ceux cy, on jugea à propos de faire paſſer ce Prince par Paris avec toute ſa Garde, mille lances, qu'on y avoit ajoûtées durant les Aſſemblées de Fontainebleau, & deux Corps de vieilles troupes, qui étoient revenus de Piémont & d'Ecoſſe. Tout cela marcha dans la Capitale en tres-bel équipage & en bon ordre, & prit ſa route avec de l'artillerie vers Orléans. Le Roy fit ſon entrée dans cette ville le dix-huitiéme d'Octobre, & fut logé dans la maiſon du pere du Bailli Groſlot, à la place appellée l'Etape. An. 1560.

Popeliniére, l. 6. Davila. Caſtelnau.

Monſieur de Sipierre y étoit arrivé dés le commencement du mois avec des troupes. Il avoit deſarmé les habitans, & mis des ſoldats dans toutes les maiſons de ceux dont on pouvoit avoir quelque ſoupçon: de ſorte que les Compagnies des Bourgeois, qu'on envoya au devant du Roy, furent obligées d'aller à l'Hôtel de Ville pour s'armer. On ne leur donna que des épées, des hallebardes, des piques, & nulles armes à feu: & à leur retour ils furent de nouveau deſarmez.

Tous ces préparatifs, & toutes ces précautions, que l'on prenoit dans les principales villes des Provinces, déconcertoient fort le

Roy de Navarre, le Prince de Condé, le Connétable, & l'Amiral, qui virent bien qu'ils ne seroient pas les plus forts aux Etats, où cependant on les pressoit fort de venir, sur tout le Roy de Navarre & le Prince de Condé.

Lettres du Roy au Roy de Navarre.

Le Comte de Crussol, envoyé vers eux pour ce sujet, presenta au Roy de Navarre une lettre du Roy tres-pressante, par laquelle il luy ordonnoit de se rendre au plûtot à la Cour, & d'y amener le Prince de Condé; qu'il attendoit de luy cette nouvelle preuve de sa fidelité; que le Prince de Condé étoit fort chargé par les dépositions de plusieurs témoins; qu'il vouloit entendre sa justification de sa propre bouche; & qu'il seroit ravi de le trouver innocent des choses, dont on l'accusoit: mais que, s'il refusoit d'obéir, il luy feroit connoître qu'il étoit son Roy, & sçauroit bien le mettre à la raison.

Le stile de cette lettre étonna le Roy de Navarre. Il y répondit avec assez de soumission & de respect, & pria le Roy de ne se point laisser prévenir contre le Prince de Condé par les impostures & les calomnies des ennemis de leur Maison: & il faisoit assez sentir que par ce nom d'ennemis, il entendoit Messieurs de Guise. Le Prince de Condé écrivit aussi au Roy à peu près de la même maniere, & déclara qu'il étoit prêt de se défendre par les voyes de la plus rigoureuse justice, pourveu que ses accusateurs se déclarassent parties, & que ses ennemis fussent dépoüillez d'une autorité dont ils abusoient, pour opprimer son innocence: mais ni l'un ni l'autre ne répondoient rien sur l'ordre qu'on leur avoit intimé de se rendre à la Cour.

Davila. l. 1.

On vit bien par une telle réponse, qu'ils n'étoient guéres en disposition d'obéir, & que ce qui les en empêchoit, étoit la crainte d'être arrêtez. C'est pourquoy le Roy leur envoya le Maréchal de Saint André, pour les asûrer de sa part & sur sa parole Royale, qu'ils seroient en pleine liberté auprés de sa personne; qu'ils se retireroient quand ils le jugeroient à propos; qu'ils auroient leur rang & leur place au Conseil; qu'on ne gêneroit en aucune maniere le Prince de Condé sur la Religion: mais qu'il vouloit, comme il luy avoit mandé, entendre ses justifications de sa propre bouche, & qu'ayant convoqué les Etats, il ne prétendoit pas que les Princes de son Sang, qui devoient contribuer plus que les autres à la tranquillité du Royaume, s'en abstentassent.

Le Maréchal de Saint André étoit aussi porteur d'une lettre de la Reine Mere au Roy de Navarre, où elle luy faisoit les mêmes instances: mais cela ne faisoit qu'augmenter son embarras. Tantôt il se déterminoit à partir, tantôt il étoit arrêté par le danger, où il s'exposoit, tantôt une infinité de Gentilshommes luy offrant leurs services, & de l'escorter pour sa seureté, il acceptoit leur offre, & puis faisant réflexion qu'une si grande suite ne serviroit qu'à offenser le Roy, & donneroit occasion à ses ennemis de luy inspirer de nouveaux soupçons contre luy, il prenoit le parti de ne marcher qu'avec sa Maison.

Comme il étoit dans cette incertitude, le Cardinal de Bourbon son frere arriva, pour joindre ses sollicitations à celles du Maréchal de Saint André; & sur les nouvelles asûrances qu'il luy donna de la bonté que le Roy témoignoit pour luy, sur les remontrances qu'il luy fit, qu'il n'avoit ni soldats levez ni argent pour résister, si on envoyoit des troupes contre luy, ainsi qu'on se disposoit à le faire, & sur ce qu'il avoit à craindre de la part du Roy d'Espagne qui étoit d'intelligence avec la Cour de France, il le détermina à obéir aux ordres qu'il avoit reçûs: & le Prince de Condé luy même, quoy qu'avec plus de peine encore, se rendit aussi.

Il ne fut plus question que de la suite qu'ils prendroient pour aller aux Etats: & ils remirent à délibérer là-dessus quand ils seroient arrivez à Limoges.

Ce fut là, ou dans le chemin, que la Princesse de Condé vint en personne conjurer son mari, comme elle l'avoit deja fait par ses lettres, de ne pas passer outre, de ne point se fier à la parole d'un jeune Roy, qui ne seroit pas maître de la garder, & de prendre les armes à la main plûtôt que d'aller porter sa tête sur un échaffaut. La Noblesse Huguenote, qui se trouva là en grand nombre, pressa de nouveau le Roy de Navarre de se mettre à sa tête, luy répondant de sept mille hommes d'infanterie de Gascogne & du Poitou, qui n'attendoient que ses ordres pour entrer en campagne, de quatre mille de Provence & du Languedoc, d'autant, ou de plus, de Normandie, avec de la cavalerie à proportion? mais ce Prince naturellement ennemi des conseils violens, que les conjonctures avoient engagé comme malgré luy dans le parti Huguenot, & qui d'ailleurs voyoit peu de fond à faire sur de telles promesses, à cause des précautions que la Cour avoit prises pour empêcher les Rebelles de paroître en campagne, s'en tint à l'avis de plusieurs de ses Conseillers, dont quelques-uns étoient pensionnaires secrets de Messieurs de Guise, & résolut de marquer la confiance qu'il avoit dans la parole du Roy, en allant à la Cour accompagné de ses seuls domestiques.

Il remercia sept ou huit cens Gentilshommes, qui s'étoient rendus à Limoges auprés de luy, promit de représenter leurs griefs aux Etats, & si on vouloit procéder contre quelques-uns, de demander leur grace. Un d'eux relevant cette parole, Nôtre grace, dit-il, Monseigneur, vous serez bienheureux, si demandant la vôtre avec beaucoup d'humilité, vous l'obtenez.

Pop. Simler. l. 6.

Ils n'étoient pas fort éloignez de Limoges, lors qu'on les avertit que le Maréchal de Termes s'avançoit avec un nombre considérable

Davila. l. 1. rable de cavalerie & d'infanterie. En effet ce Maréchal vint vers eux, comme pour les accompagner par honneur: mais ils s'apperçûrent bien tôt que c'étoit pour les observer, & les empêcher de retourner en arriére; car à meſure qu'on avançoit, il avoit ſoin de faire ſaiſir tous les derriéres, par où ils auroient pû s'echaper, & il n'y manqua jamais dans tout le reſte du voyage.

Dés que la Cour ſe vit aſsûrée des deux Princes, elle commença d'agir avec moins de diſſimulation. On arrêta Groſlot Bailli d'Orléans, accuſé, comme j'ay déja dit, d'avoir voulu livrer la ville aux Huguenots: & en même temps le Vidame de Chartres, chargé plus qu'aucun autre par ſes propres lettres, qu'on avoit trouvées entre les mains de la Sague, fut ſaiſi à Paris, & conduit à la Baſtille: fâcheux préſage pour les deux Princes, qui jugérent par là que la Sague avoit révélé tous leurs ſecrets: mais il n'etoit plus en leur pouvoir de reculer: & ils arrivérent

An. 1560. enfin à Orléans le dernier jour d'Octobre.

Ils furent ſurpris de ne voir perſonne venir au devant d'eux, & de trouver les portes de la ville gardées comme celles d'une place de guerre. Les rûes étoient pleines de ſoldats, les remparts, les carrefours, les places occupez par de nombreux corps de garde, la maiſon, où logeoit le Roy, entouree de bataillons, comme la Tente d'un Général d'armée au milieu de ſon Camp, les portes fermées, qu'on refuſa de leur ouvrir; & il leur fallut deſcendre de cheval dans la rûe, & entrer par le guichet.

Ils ſe repentirent alors plus que jamais de s'être ſi imprudemment engagez: & quelque bonne contenance qu'ils fiſſent, ils avoient peine à diſſimuler leur inquiétude. On les conduiſit à l'appartement du Roy, qu'ils trouvérent avec le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe, & ſes Capitaines des Gardes. Ils en furent reçûs tres-froidement, & aprés un entretien fort court, il les conduiſit à la Davila. l. 2. chambre de la Reine Mere, où le Cardinal & le Duc ne les ſuivirent pas.

La Reine leur fit beaucoup d'honêtetez & de careſſes, affectant cependant un viſage triſte, & laiſſant même couler quelques larmes: mais le Roy les interrompant, s'adreſſa au Prince de Condé, & luy reprocha en termes aſſez durs, que n'ayant jamais reçû de luy aucun mauvais traitement, il avoit ſoûlevé ſes ſujets, allumé la guerre civile en divers endroits de ſon Royaume, voulu ſurprendre ſes principales villes, & même attenter ſur ſa perſonne, & ſur celle de ſes freres.

Le Prince ſans s'étonner, luy répondit d'un ton ferme, que c'étoient ſes ennemis, qui le chargeoient de toutes ces calomnies, & que ſeur de ſon innocence, il étoit venu luy-même, pour en convaincre Sa Majeſté. Hé bien, reprit le Roy, afin que la vérité ſoit mieux reconnûe, il la faut rechercher par les voyes ordinaires de la Juſtice. Puis ſortant de la chambre, ſans rien dire davantage, il ordonna à Chavigny un de ſes Capitaines des Gardes de l'arrêter: & ſur le champ il fut conduit dans une maiſon voiſine, dont on venoit de griller les fenêtres, & doubler les portes, & où l'on mit une groſſe Garde.

Le Roy de Navarre extrémement ſurpris, fit de grandes plaintes à la Reine ſur le traitement que l'on faiſoit à ſon frere, aprés les paroles qu'on luy avoit données touchant ſa ſeureté à la Cour. Il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon que cela ne ſe faiſoit point par ſon conſeil, & qu'elle en étoit tres-fâchée. Mais le Roy de Navarre fut encore bien plus étonné, lorſque quelques momens aprés, on luy vint apporter l'ordre à luy-même de ſuivre le Capitaine des Gardes dans une maiſon voiſine de celle du Roy, où à cela prés qu'il avoit liberté de parler à ceux qui l'y venoient ſalûer, il étoit véritablement priſonnier. Dans la ſuite il eut la permiſſion d'en ſortir: mais étant toûjours bien obſervé.

On arrêta Bouchard ſon Chancelier, & la Haye Gentil homme Picard, Intendant du Prince de Condé: & en même temps Monſieur de Carouges fut envoyé en Picardie, pour y faire enlever Madame de Roye belle-mere du Prince, & ſœur de l'Amiral. C'étoit auſſi bien que la Princeſſe de Condé ſa fille, la plus entêtée Huguenote qui fut en France. On l'enferma dans le Château de Saint Germain en Laye: & comme on ſçavoit qu'elle avoit eu communication de toutes les intrigues du parti, on eſpéra tirer de ſes papiers qu'on ſaiſit, de grandes lumiéres ſur tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors.

Le Connétable cependant ne ſe hâtoit Davila. l. 2. point de venir aux Etats. Il étoit parti de Chantilly, faiſant courir le bruit qu'il alloit à Orléans, même avant que les Princes y fuſſent arrivez: mais ayant été peu de jours à Paris, il retourna à Chantilly, ſous prétexte d'une attaque de goutte. Il ſe preſſa encore moins, ſçachant ce qui étoit arrivé aux Princes: & la Cour, qui appréhendoit plus ſa préſence aux Etats, qu'elle ne la ſouhaitoit, luy laiſſoit faire tous ces manéges, ſans faire ſemblant de s'en appercevoir, tandis qu'on faiſoit venir de toutes parts des témoins, ſur tout de Lyon, pour dépoſer contre le Prince de Conde, & qu'on raſſembloit toutes les piéces, qui pouvoient ſervir à luy faire ſon procés.

Meſſieurs de Guiſe étoient réſolus de le perdre: mais comme la mort d'un Prince du Sang ne pouvoit manquer d'être extrémement odieuſe, ſur tout par rapport à eux, que leurs ennemis dans mille libelles ſemez parmi le peuple, accuſoient de vouloir ſe frayer le chemin au Thrône de France par la déſtruction de la Maiſon Royale, ils tâchoient de leur côté de prévenir le public en leur faveur. Ils répandoient par le moyen de leurs Emiſſaires, les crimes dont le Prince étoit

accuſé, & dont il alloit être juridiquement convaincu, ſçavoir qu'il avoit été le Chef de la Conjuration d'Amboiſe, où le Roy & les Princes ſes freres devoient être ſacrifiez à la haine des Huguenots, pour faire paſſer la couronne dans la Branche de Bourbon; que les Maligni dans la Conſpiration de Lyon, n'avoient été que les exécuteurs de ſes ordres, qu'il avoit juré en préſence de Genlis & de pluſieurs autres, que jamais il n'iroit à la Meſſe: & pour confirmer les Catholiques dans la créance de cette derniére accuſation, ils firent en ſorte que le Roy luy envoyât un Prêtre dans ſa priſon, pour luy dire la Meſſe. Il ne manqua pas de le chaſſer; car le danger, où ce Prince ſe trouvoit, ne diminua jamais rien de ſa fierté, juſques-là qu'un jour quelques-uns de ſes amis ayant obtenu permiſſion de luy parler en preſence de ſes Gardes, & luy propoſant quelques moyens de réconciliation avec Meſſieurs de Guiſe, il les regarda d'un œil menaçant, & leur dit tout en colére, qu'il n'y en avoit point d'autre pour finir la querelle, que la pointe de l'épée.

Mémoires de Caſtelnau l. 2. c. 10.

Ces maniéres hautaines & farouches ne faiſoient qu'affermir le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe dans le deſſein de ſe délivrer d'un ſi dangereux & ſi irréconciliable ennemi. On nomma, pour luy faire ſon procés, trois Commiſſaires, ſçavoir le Préſident Chriſtophle de Thou, Barthelemi Faye, & Jacques Viole, Conſeillers au Parlement, avec Gilbert Bourdin Procureur Général, & le Greffier Jean du Tillet, pour y faire les fonctions de leurs Offices.

Ils allérent trouver le Prince dans ſa priſon, luy dirent l'ordre qu'ils avoient du Roy, & le ſommérent de ſubir l'interrogatoire. Il refuſa de répondre, juſques à ce qu'on luy eût accordé un Conſeil, & qu'il en eût communiqué avec ceux qui le compoſeroient.

On conſentit à cette demande, & il choiſit Claude Robert & François de Marillac Avocats au Parlement de Paris, par l'avis deſquels il continua à ne vouloir pas répondre aux Commiſſaires, & demanda d'être renvoyé pardevant les Pairs de France & le Parlement de Paris, Juges naturels des Princes du Sang.

Cet appel ayant été porté au Roy, il fut déclaré nul par ce Prince dans ſon Conſeil Privé: & on donna ordre aux Commiſſaires de paſſer outre, & de déclarer le Prince ſuffiſamment atteint & convaincu ſur les charges, qu'on produiſoit contre luy, s'il perſiſtoit à ne pas répondre. Il fut ainſi contraint de le faire: & le procés inſtruit ayant été porté au Conſeil du Roy, où l'on appella dix-huit Chevaliers de l'Ordre, quelques Pairs, quelques Préſidens, des Maîtres des Requêtes, & des Conſeillers du Parlement, il fut condamné à mort à la pluralité des voix. L'Arreſt fut ſigné de trois, excepté du Chancelier & du ſieur du Mortier, qui, ſans refuſer abſolument de le faire, demandérent quelque délay, & du Comte de Sancerre, qui ſeul refuſa nettement de le ſigner, dont le Roy luy ſçût tres-mauvais gré; car ce Prince avoit pris ſon parti là-deſſus: & quand la Princeſſe de Condé vint ſe jetter à ſes pieds fondant en larmes, pour luy demander la grace de ſon mari, elle n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il avoit voulu luy ôter la Couronne & la vie.

Popeliniére, l. 6.

Mémoires de Caſtelnau l. 2. c. 11.

On étoit déja aſſez avant dans le mois de Novembre, & l'Arreſt portoit que l'exécution ſe feroit à l'ouverture des Etats, qui étoient convoquez pour le dixiéme du mois ſuivant. On fut perſuadé que Meſſieurs de Guiſe ne la différoient, qu'afin d'enveloper le Roy de Navarre dans le même malheur, n'y ayant pas encore de preuves ſuffiſantes, pour le faire condamner, & qu'ils prétendoient auſſi attirer dans le piége le Connetable, qui n'étoit pas arrivé.

Davila. l. 2.

Ce fut en cette occaſion, où la Reine Mere fit paroître une extréme habileté, dont elle tira de grands avantages dans la ſuite; car quoy qu'elle appréhendât tout du génie indomptable du Prince de Condé, & qu'elle l'eût vû volontiers ſur l'échaffaut, elle vouloit que toute la haine en rerombât ſur les Seigneurs de Guiſe, qui d'ailleurs ſe voyant maîtres de leurs ennemis, ne ménageoient plus rien, & diſoient hautement *qu'il falloit en deux coups & tout d'un temps couper la tête à la rebellion & à l'héréſie.* C'eſt pourquoy elle les laiſſoit faire: mais en même temps elle affectoit là-deſſus une irréſolution, qu'elle attribuoit à la foibleſſe de ſon ſexe, lors qu'elle parloit à ces Seigneurs, & à un deſir ſincére de ſauver les Princes, quand elle entretenoit leurs amis. Tantôt elle faiſoit appeller l'Amiral, qui n'étoit pas ſans crainte pour luy-même, rantôt le Cardinal de Chaſtillon, & leur témoignoit le chagrin où elle étoit de la condamnation du Prince de Condé, & les conjuroit de luy fournir quelques expédiens, pour le ſauver. Elle s'entretenoit ſouvent avec Madame Jacqueline de Long-vic Ducheſſe de Montpenſier, confidente du Roy de Navarre, tres-bonne perſonne, & que la Cour n'avoit pas beaucoup rafinée, & luy diſoit mille choſes obligeantes pour ce Prince, dont il etoit auſſi-tôt informé. D'autre part le Roy de Navarre ravi de cette honte de la Reine, qu'il regardoit comme l'unique reſſource qui luy reſtât dans ſon malheur & dans celuy de ſon frere, y répondoit par de grands témoignages de reconnoiſſance, & par les plus vives proteſtations d'attachement, dont la Ducheſſe ſe faiſoit caution en les rapportant à la Reine. C'étoit ainſi que cette habile Princeſſe ſe ménageoit avec les deux partis, donnant ſecrétement & indirectement à celuy des Huguenots des marques de ſa douceur & de ſa modération, & ſe déclarant néanmoins toûjours publiquement pour les Catholiques.

Car ce fut dans ce temps-là, que par l'ordre de cette Princeſſe, de concert avec Meſſieurs de Guiſe, fut minuté un Formulaire de foy, qui étoit le même que la Sorbonne avoit fait en 1554. & qu'on devoit faire ſigner par tout le Royaume, ſans que perſonne pût s'exempter de donner cette preuve de ſa Religion, & cela ſous peine de la vie & de confiſcation de biens.

Pupilliére. l. 6.

*Le Roy devoit le préſenter ſigné de ſa main à tous les Chevaliers de l'Ordre, afin qu'ils y ſouſcriviſſent, à tous les Cardinaux qui étoient à la Cour, & en particulier au Cardinal de Châtillon, qu'on étoit réſolu d'arrêter, s'il refuſoit de ſouſcrire, à tous les Princes du Sang & à tous les Officiers de la Maiſon Royale. La Reine devoit auſſi elle-même exiger cette ſignature de toutes ſes Dames & Demoiſelles, & de tous ſes domeſtiques; le Chancelier, de tous les Maîtres des Requêtes, des Sécrétaires d'Etat, & de tous les Officiers de Juſtice qui ſuivoient la Cour. On devoit l'envoyer aux Premiers Préſidens des Parlemens, & à tous les Chefs des autres Tribunaux, pour avoir la ſouſcription des Magiſtrats qui les compoſoient, & à tous les Curez & aux autres Paſteurs ayant charge d'ames, avec ordre de le faire ſigner en préſence de Notaires à tous leurs Paroiſſiens, & à tous ceux qui étoient ſoûmis à leur Juriſdiction : mais la maladie qui ſurvint au Roy, empêcha l'exécution de ce projet.

Ce jeune Prince avoit depuis long-temps un mal d'oreille, qui faiſoit appréhender un abcès dans la tête. Un jour comme il ſe préparoit à aller à la chaſſe, & qu'il ſe faiſoit faire le poil, il en fut violemment attaqué. Il tomba en défaillance, & étant revenu à luy quelques momens aprés, il ſe trouva dans une ſi grande foibleſſe, & avec des ſymptomes ſi fâcheux, qu'on commença à deſeſpérer de ſa vie.*

Thuanus l. 18. Davila, &c.

Le Connétable qui avoit juſqu'à lors differé de ſe rendre à la Cour, ayant appris la nouvelle du danger extrême où le Roy ſe trouvoit, ſe mit en chemin pour y aller; mais toûjours à petites journées, recevant tous les jours des lettres de ſes amis ſur l'état de la Cour, & ſur les mouvemens qui s'y faiſoient.

Ils ne pouvoient être plus grands, veu les étranges changemens que la mort du Roy devoit y produire, ſi elle arrivoit, & que ſon extrémité y cauſoit déja par les eſpérances des uns & par la crainte des autres, ſur les ſuites qu'elle pouvoit avoir.

Les Seigneurs de Guiſe ſe voyant au moment d'être renverſez du haut rang qu'ils tenoient, & d'être peut-être abandonnez à la fureur de leurs ennemis, crûrent ne pouvoir parer un ſi dangereux coup, qu'en perdant les deux Princes avant la mort du Roy. Ils eſpéroient en ce cas être aſſez forts pour ſe maintenir contre le Connétable & l'Amiral, qui n'étoient que des particuliers, & dont les partiſans n'égaloient pas le nombre des leurs.

Ils allérent trouver la Reine Mere, & la preſſérent de profiter du temps, de faire exécuter l'Arreſt rendu contre le Prince de Condé, & de luy joindre le Roy de Navarre, dont le procès pouvoit être inſtruit du jour au lendemain. Ils luy repréſentérent que les forces qu'elle avoit en main luy devoient ôter toute crainte; que c'étoit l'unique moyen de conſerver la Couronne à ſes enfans pupilles, & à elle l'autorité du Gouvernement, qui luy ſeroit enlevée par les Princes, dès que le Roy auroit les yeux fermez; que les choſes ayant été conduites juſqu'au point où elles étoient, il ne falloit pas demeurer en chemin; qu'aux maux extrêmes il falloit apporter les remédes extrêmes, & que les malheurs dont elle, ſes plus fidéles ſerviteurs, le Royaume & la Religion étoient menacez, ne ſouffroient point de retardement.

La Reine ne répondit à ce diſcours que par ſes larmes, & leur demanda quelques heures pour delibérer.

Elle envoya querir le Chancelier de l'Hôpital qui étoit ſon plus ordinaire conſeil. Il la trouva avec quelques Dames toute éplorée; & ayant ſçû d'elle le ſujet pourquoy elle l'avoit appellé, il luy parla avec toute la force poſſible, pour la détourner de ſuivre les deſſeins violens des Seigneurs de Guiſe. Il luy en montra les terribles conſéquences: Il luy fit comprendre que de condamner à la mort le Roy de Navarre Premier Prince du Sang, ſans garder toutes les formes, c'étoit une injuſtice qui la rendroit l'objet de l'exécration de toute la France, & que d'autre part de faire mourir le Prince de Condé en laiſſant ſon frere aîné en vie, ce ſeroit mettre à celuy cy les armes à la main; dés qu'il pourroit les prendre; & il le pourra, luy dit-il, dès que le Roy aura expité, ayant à ſa dévotion, non ſeulement tous les Calviniſtes du Royaume, mais encore une infinité de Nobleſſe qui s'offrira à luy, pour le ſervir dans ſa vengeance; que les conjonctures où elle ſe trouvoit, luy devoient faire prendre un parti tout contraire, ſi elle vouloit avoir quelque égard à ſes intérêts eſſentiels; qu'après la mort du Roy, les Princes de la Maiſon de Guiſe en bute à une infinité d'ennemis, luy ſeroient ſoûmis par néceſſité, & les deux Princes par reconnoiſſance, ſçachant qu'ils luy auroient été redevables de la vie; que le ſalut de l'Etat dépendant abſolument de la réünion des eſprits, l'autorité qu'elle ſe ſeroit acquiſe ſur les uns & ſur les autres, luy en faciliteroit les moyens, & qu'il falloit s'en tenir là.

Thuan. l. 18.

Comme ces raiſons du Chancelier s'accordoient parfaitement avec ſes vûës, & avec les réflexions qu'elle avoit faites ſur la trop grande puiſſance de Meſſieurs de Guiſe, qui par la mort des deux Princes n'auroient plus de concurrens, & pouſſeroient peut-être trop

loin leurs ambitieux deſſeins, elle ne balança plus, & déclara nettement au Duc & au Cardinal, qu'il falloit ſurſeoir les procédures contre le Roy de Navarre, & l'exécution de l'Arreſt rendu contre le Prince de Condé; qu'au reſte elle auroit ſoin de leurs intérêts, & feroit enſorte pour le bien de l'Etat, & par l'amitié qu'elle avoit pour eux, qu'ils n'euſſent rien à craindre de leurs ennemis.

Ces promeſſes ne les tirérent pas d'inquiétude; mais comme dans les circonſtances ils ne pouvoient agir que ſous l'autorité de cette Princeſſe, ce fut pour eux une néceſſité de ſe ſoûmettre à ſes ordres.

Cependant elle envoya la Ducheſſe de Montpenſier, & le Prince Dauphin d'Auvergne fils de cette Princeſſe au Roy de Navarre, pour le raſſurer, & luy dire que pourvû qu'il voulût bien s'entendre avec elle, il n'appréhendât rien ni pour luy ni pour ſon frere.

Ce Prince trop heureux de ſe tirer à ce prix du danger où il ſe trouvoit, quoiqu'il ne ſe fiât que médiocrement aux paroles de la Reine, luy fit dire qu'il ſuivroit en tout ſes volontez, & n'oublieroit jamais les obligations que luy & ſon frere luy auroient pour la protection qu'elle leur donnoit.

Après cette réponſe, elle le fit appeller dans ſon cabinet; & comme il étoit prêt d'y entrer, une Dame de la Cour de la Reine vint au devant de luy, & luy dit en deux mots, qu'il ſe gardât bien de rien refuſer à la Reine; qu'il y alloit de ſa vie & de ſa fortune. Pepliniére t. 2.

Dés qu'il y fut entré, la Reine prenant cet air de majeſté & d'autorité, qui luy étoit naturel, & dont elle ſçavoit admirablement ſe ſervir dans les occaſions où il luy étoit néceſſaire, luy dit qu'elle avoit en main des preuves certaines des entrepriſes, que luy & ſon frere avoient faites contre l'Etat; qu'il ne tenoit qu'à elle de les perdre l'un & l'autre, & de faire connoître à tout le Royaume avec la derniére évidence la juſtice de leur condamnation; que c'étoit en vain qu'ils rejettoient ſur Meſſieurs de Guiſe la rigueur, dont on avoit uſé à leur égard; que le Roy ſeul en étoit l'auteur, ſur la conviction qu'il avoit de leurs pernicieux deſſeins; que par l'amitié, qu'elle avoit toûjours portée aux Princes du Sang, elle avoit tâché de ſuſpendre le coup qui devoit les accabler luy & ſon frere, & qu'elle avoit déja beaucoup adouci la colére du Roy dans le temps qu'il tomba malade.

Le Prince voulut l'interrompre, pour ſe défendre: mais elle luy impoſa ſilence, en luy diſant qu'il ne luy convenoit point en parlant à elle qui étoit inſtruite à fond de tout, d'avoir recours aux excuſes; qu'il devoit plûtôt reconnoître ſa faute, & mériter par un ſincére aveu, la bonté dont elle vouloit uſer à ſon égard; qu'elle exigeoit deux choſes de luy; qu'elle prévoyoit bien qu'après la mort du Roy qu'on n'eſpéroit plus de ſauver, quantité d'eſprits inquiets tâcheroient de luy perſuader qu'il avoit droit à la Regence du Royaume, à cauſe que le Duc d'Orléans ſucceſſeur de la Couronne étoit encore pupille, & qu'on l'animeroit à ſoûtenir cette prétention par l'eſpérance de ſe venger de Meſſieurs de Guiſe; qu'ainſi la premiére choſe qu'elle vouloit, étoit qu'il renonçât à la Régence; que ſon droit à elle pour la Régence étoit inconteſtable; qu'elle étoit Mere du Roy futur, comme la Reine Blanche l'étoit de Saint Loüis, & qu'elle n'étoit pas moins capable que cette Princeſſe, de gouverner l'Etat; que pour luy tant de fautes qu'il avoit commiſes, & tant de mauvais deſſeins qu'il avoit formez contre le Royaume, l'en rendoient incapable, & qu'il ne devoit penſer qu'à les expier par la ſoûmiſſion qu'il luy devoit, & en l'aidant par ſes bons conſeils, à rétablir la tranquillité dans toutes les Provinces.

Que pour y parvenir, la ſeconde choſe, qu'elle luy demandoit, étoit de ſe reconcilier ſincérement avec Meſſieurs de Guiſe, de s'ôter de l'eſprit tous les faux ſoupçons qu'il avoit eus contre eux; qu'elle luy donneroit le rang & la place, qu'il devoit par ſa naiſſance occuper dans le Conſeil, & que, pour luy montrer combien elle avoit à cœur de le ſatisfaire, elle le feroit déclarer Lieutenant Général du Royaume pour les armes.

Le Roy de Navarre n'avoit point de paſſion, qui contrebalançât la crainte où il étoit, d'être ſacrifié avec ſon frere. Ce n'étoit point l'ambition, qui l'avoit engagé dans le mauvais parti: & il ne s'y étoit laiſſé entraîner, que par les ſollicitations du Prince de Condé, du Connétable, & de l'Amiral. De l'humeur dont il étoit, le Gouvernement du Royaume auroit été pour luy une pure charge, & une ſource de beaucoup d'embarras, dont il étoit naturellement ennemi. Ainſi il ne balança point là-deſſus, & donna par écrit à la Reine ſa renonciation au droit qu'il pouvoit prétendre ſur la Régence.

La réconciliation avec Meſſieurs de Guiſe luy faiſoit plus de peine: mais en conſidération de la Reine il conſentit à en faire la cérémonie. Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe furent appellez ſur le champ, & on s'embraſſa mutuellement avec cette joye & cette cordialité apparente, dont on ſçait à la Cour couvrir les reſſentimens de la plus cruelle haine.

Au ſortir de là la Reine, pour affermir la réconciliation, mena le Prince dans la chambre du Roy, qui luy confirma que toutes les procédures qu'on avoit faites contre luy & contre le Prince de Condé, n'avoient été entrepriſes que par ſes ordres, & que Meſſieurs de Guiſe en avoient été les purs exécuteurs, & nullement les auteurs.

Depuis ce moment on eut grand ſoin de part & d'autre de ſauver les apparences. On

se salüoit, on se voyoit, on se caressoit, comme auroient fait les meilleurs amis. Il ne manquoit plus, pour couronner ce grand ouvrage, que la délivrance du Prince de Condé: mais la Reine avoit été avertie que depuis la maladie du Roy grand nombre de Huguenots s'étoient glissez dans Orléans, ne jugea pas à propos de se presser, & fit entendre raison là-dessus au Roy de Navarre. Elle l'asûra en même temps qu'elle auroit soin de le satisfaire sur la chose qu'il desiroit le plus passionnément, qui étoit l'abaissement de la Maison de Guise; que la prudence ne luy permettoit pas d'agir en cela avec trop d'éclat; qu'il ne s'impatientât pas, & qu'elle ne manqueroit pas d'acheminer peu à peu les affaires au point, où il les souhaitoit.

Les choses étoient en cet état, lorsque le
An. 1560. Roy mourut le cinquiéme de Decembre à cinq heures du soir âgé de dix-sept ans dix mois & quinze jours, aprés un an & demi de Regne. Tous les Historiens conviennent que la cause de sa mort fut un abcés dans la tête, qui creva, & se déchargea en partie par une fistule, qu'il avoit depuis long temps à l'oreille gauche. Mais comme on prend toûjours plaisir à imaginer du mystére dans la mort des Grands, sur tout quand elle est prématurée, qu'elle interesse des factions, & qu'elle produit de grands évenemens, comme il arriva à celle-cy, il y eut des gens, qui publiérent qu'elle n'étoit pas naturelle, & qu'elle avoit au moins été avancée par le poison: & on en fit tomber le soupçon sur un Chirurgien, nommé Ambroise, qui, selon quelques mémoires, étoit Ecossois, & secrétement Calviniste.

Les uns disoient que cet homme inquiet sur la Profession de Foy, qu'on devoit faire signer à tous les Officiers de la Cour, & dans tout le Royaume, empoisonna la coëffe du bonnet du Roy à l'endroit qui répondoit à son oreille malade, & que ce fut ce qui produisit l'abcés. D'autres, qu'en luy faisant le poil, il luy avoit fait couler subtilement du poison dans la fistule, & que les Médecins en trouvérent des marques évidentes: mais ce fait ne fut point bien avéré, & il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit faux.

Dans le peu de temps que ce Prince vécut, on remarqua en luy bien de la piété, de l'éloignement pour les debauches, & un beau naturel. Il passa communément pour n'avoir pas beaucoup d'esprit, & pour être plus propre à être gouverné qu'à gouverner luy-même: mais aprés tout sa mort fut tres-dommageable à la France. On avoit pris des mesures qui paroissoient devoir être efficaces pour retablir la paix dans l'Etat, & pour empêcher le progrés du Calvinisme, en se rendant maître des Chefs les plus capables, de donner le plus d'autorité & de vigueur au parti, de quelque maniére qu'on les dût traiter: Car nonobstant l'Arrest, qui condamnoit le Prince de Condé à la mort, on étoit encore fort indéterminé sur l'exécution: & apparemment on se fut contenté de le tenir prisonnier, aussi bien que le Roy de Navarre. Les Etats, composez pour la plûpart de Députez Catholiques, auroient infailliblement secondé les intentions de la Cour. On éclairoit de prés les Huguenots des Provinces, où l'on avoit envoyé des Commandans seurs, & gens d'expérience avec des troupes suffisantes, pour faire observer les Reglemens qui seroient autorisez par les Etats. Le Pape Pie IV. qui avoit succédé à Paul IV. pensoit sérieusement à faire recommencer le Concile Général à Trente, dont l'autorité jointe à celle du Roy auroit beaucoup contribué à terminer les différens de Religion: mais le fâcheux contre-temps de la mort du Prince renversa tout, & replongea la France dans des troubles plus dangereux encore, que ceux qui avoient precedé.

Comme aprés ce funeste accident, chacun pensoit à ses affaires particuliéres, on ne donna aucuns ordres pour les Obséques du Roy, & pour les Cérémonies qu'on devoit observer selon la coûtume, jusques à ce qu'on transportât son corps à Saint Denis. Il y fut conduit sans aucun appareil par les Sieurs de la Brosse & de Sansac, qui avoient été ses Gouverneurs. On ne manqua pas de tourner cette négligence d'une maniére tres-odieuse contre Messieurs de Guise, qui avoient reçû tant de bienfaits de ce Prince: & on trouva un billet attaché à son Tombeau, où on lisoit seulement ces mots: *Où est donc Tannegui du Chastel?* On faisoit allusion à ce que ce Seigneur Breton avoit fait autrefois apres la mort de Charles VII. Son Maistre, à qui tous les Courtisans, par la lâche crainte qu'ils avoient de son successeur Loüis XI. n'oserent donner la moindre marque de douleur & de reconnoissance, & dont du Châtel fit à ses dépens toute la pompe funébre avec une magnificence Royale.

Les Huguenots firent encore courir mille autres satyres contre les Princes de la Maison de Guise; car ne les ayant pas épargnez du vivant du Roy, & dans le temps de leur plus haute élévation, ils n'avoient garde de les ménager dans leur décadence. Ils ne purent contenir leur joye de la mort du Roy; ils publioient par tout dans leurs Prêches & dans leurs Ecrits, que cette mort & celle du Roy son pere, étoient des châtimens redoublez de la justice de Dieu contre les persécuteurs du pur Evangile. Cela seul faisoit connoître ce qu'on devoit attendre d'eux sous le nouveau Régne.

Diverses Poésies de ce temps-là.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES IX.

CHARLES Duc d'Orléans, appellé auſſi Maximilien, * du nom du Roy de Bohéme, depuis Empereur, dont il étoit filleul, monta ſur le Thrône à l'âge de dix ans & demi, & dans des circonſtances qui ne luy promettoient pas un Regne plus tranquille que celuy de ſon prédéceſſeur.

* On luy donne le nom de Maximilien dans le Traité de mariage de François II. avec Marie Stuart. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté YY.

An. 1560.

Les deux factions qui partageoient la Cour ne penſoient qu'à ſe fortifier l'une contre l'autre, & la Reine à les retenir ou à les balancer; & ſuppoſé qu'elle ne le pût pas, à ſe mettre à la tête de la plus puiſſante, pour accabler la plus foible.

Dès que le feu Roy eut eu les yeux fermez, elle envoya Monſieur de Lanſac au devant du Connétable, qui ſur les nouvelles de la mort prochaine de ce Prince, s'étoit avancé juſqu'à Etampes. Elle luy manda de ſe rendre ſans tarder auprès d'elle; qu'elle avoit beſoin de ſes conſeils dans la ſituation où elle ſe trouvoit, & qu'elle prétendoit qu'il rentrât dans l'exercice de ſa Charge de Connétable.

Ce fut par là en effet qu'il commença en arrivant à Orléans accompagné de ſept ou huit cens Gentilshommes: car ayant appellé les Commandans des corps de Gardes qui étoient à la porte, il leur demanda que faiſoient là tant de ſoldats, & ſi le Roy n'étoit pas en ſeureté parmi ſes Sujets dans une ville ſituée au milieu du Royaume? & leur commanda de ſe retirer; ce qu'ils firent ſur le champ. Il alla de là à la maiſon où logeoit le Roy, & luy rendit ſes premiers reſpects.

Il en fut reçû avec beaucoup d'honneur, auſſi-bien que de la Reine; mais chacun étoit en ſuſpens ſur l'effet que produiroit ſon arrivée.

Le Roy de Navarre & l'Amiral raſſurez par ſa préſence, & par le renfort qu'il leur avoit amené, commencérent à prendre une contenance plus fiére, & Meſſieurs de Guiſe à ſe tenir plus que jamais ſur leurs gardes: mais ſans s'étonner, & ſans penſer à quitter la partie. Les partiſans des deux factions ſe rangérent chacun ſous leurs Enſeignes: les membres des Etats pour la plûpart prenoient auſſi partis & la ville d'Orléans étoit à la veille de devenir un champ de bataille; mais les ſoins & l'adreſſe de la Reine prévinrent le déſordre. Toute ſon application étoit à ſe ménager tellement, qu'elle ne ſe rendît ſuſpecte de partialité ni aux uns ni aux autres, pour leur laiſſer à chacun lieu d'eſpérer qu'elle ſe rangeroit de leur côté. Elle entretint le Connetable en particulier, luy témoigna une confiance entiére, luy dit qu'il étoit l'unique perſonne ſur qui elle faiſoit fond pour la ſeureté de ſes enfans, pour la ſienne & celle du Royaume, & ſçût ſi bien le flatter, qu'elle l'engagea à approuver & à ſoûtenir le Traité qu'elle avoit fait avec le Roy de Navarre touchant la Régence, dont elle ne tarda pas long temps à ſe mettre en poſſeſſion.

Davila. l. 2

Elle accorda aux priéres de l'un & de l'autre la délivrance du Prince de Condé; mais à condition qu'il ſe retireroit à la Fére en Picardie avec des Gardes, qu'on luy donna ſeulement pour la forme, juſqu'à ce que par un Arreſt du Conſeil, & par un autre du Parlement, il eût été déclaré innocent des crimes dont on l'avoit chargé: & cela ſe fit peu de jours après. Elle aſſura en même temps Meſſieurs de Guiſe, qui firent en vain leurs efforts pour la broüiller avec le Roy de Navarre, qu'elle ne ſe ſépareroit point d'intérêts d'avec eux.

Thuanus l. 27. Mémoires de Caſtelnau Bleſar, &c.

Par ce moyen elle les fit tous conſentir à l'ouverture des Etats, qui ſe fit le treiziéme de Décembre. Le Cardinal de Lorraine eut la mortification de n'être pas nommé Orateur de l'Ordre Eccléſiaſtique, quoiqu'il eût fort ſouhaité de l'être. Ce fut Jean Quintin natif d'Autun, & Profeſſeur en Droit Canon dans l'Univerſité de Paris, à qui cet honneur fut déféré. Jacques de Silly Baron de Rochefort fut celuy de la Nobleſſe, & Jean de l'Ange Avocat au Parlement de Bourdeaux fut choiſi pour le Tiers-Etat.

An. 1560.

Belleforeſt Popelin. étoc l. 7.

Le Chancelier ouvrit la séance par une longue harangue remplie de doctrine la plûpart fort inutile ; mais qu'on admiroit en ce temps-là. Peu furent satisfaits de ce qu'il dit : les Huguenots en furent choquez, parce qu'ils prétendirent qu'il les avoit calomniez, en faisant entendre qu'ils étoient indociles, & même rebelles. D'autres se formalisérent de ce que parlant de l'obéïssance que tous & en particulier les Princes devoient au Roy, il avoit dit, loüant celle du Roy de Navarre, qu'il la devoit aussi à la Reine. Sa conclusion fut, que pour ce qui concernoit la Religion, il falloit s'en rapporter au Concile général, & pour le repos du Royaume, prendre des moyens efficaces de réünir les partis, & que les Gouverneurs & les Magistrats dans les Provinces punissent sévérement ceux qui contreviendroient aux Edits.

An. 1560. Cette séance ne fut que comme le préliminaire. Le lendemain quatorziéme de Décembre, les trois Etats s'assemblérent séparément, l'Etat Ecclésiastique aux Cordeliers, la Noblesse aux Jacobins, & le Tiers-Etat aux Carmes.

La Noblesse & le Tiers-Etat conclurent à représenter, que par la mort du Roy, la commission des Députez étoit finie, & qu'il falloit procéder dans les Provinces à une nouvelle élection. Ils exposérent par écrit cette difficulté au Roy de Navarre. Ce Prince en fit rapport au Conseil, qui n'y eut point d'égard ; & par un Arrêt du vingtiéme de Décembre, il fut dit que quoique le Roy mourût, l'autorité Royale ne mouroit point ; qu'ainsi les pouvoirs des Députez subsistoient, & qu'ils eussent sans delay à préparer leurs cayers & leurs remontrances.

L'Ange député du Tiers Etat harangua dans la séance suivante. Son discours ne fut qu'une invective continuelle contre la négligence, l'ignorance, le luxe, l'avarice des Ecclésiastiques, & il ne proposa pour remède aux désordres de l'Etat, que la réformation des gens d'Eglise sur tout ces points.

Le Baron de Rocheforr au nom de la Noblesse remercia le Roy, de ce qu'à l'exemple de Charles VIII. qui choisit Anne de France sa sœur pour gouverner sous son autorité, il avoit fait le même honneur à la Reine sa mere, & rétabli les Princes du Sang dans le Conseil. Il représenta deux abus fort préjudiciables à la Noblesse : L'un qui s'étoit glissé dans l'administration de la Justice, où la longueur des procédures ruinoit les Gentilshommes, qui après avoir employé la meilleure partie de leur bien au service de l'Etat, étoient obligez de consumer le reste en procès. L'autre, que les anciens Rois de France ayant comblé de biens les Eglises, de sorte que les Ecclésiastiques étoient en possession de la plus grande partie des Terres du Royaume au préjudice des deux autres Ordres, ils empiétoient encore tous les jours pour la Jurisdiction sur la Noblesse & sur les autres particuliers, & avoient beaucoup plus d'application à augmenter leur puissance & leurs richesses, qu'à maintenir dans la crainte de Dieu & dans la Religion les peuples qui leur étoient confiez. Il se plaignit que depuis que la France étoit agitée de tant de troubles, on n'avoit pris encore aucune résolution efficace pour y remédier, & présenta en finissant une Requête, par laquelle pour le bien de la paix, il demandoit qu'on accordât des Temples à la Noblesse qui suivoit la nouvelle Réforme.

La Harangue de Quintin Orateur pour l'Etat Ecclésiastique fut d'un tout autre stile que les précédentes. Il déclama hautement & sans nul égard contre les Novateurs en matiére de Religion. Il releva beaucoup le respect, qu'on devoit à l'Ordre Ecclésiastique : & ne pouvant disconvenir de la corruption qui y regnoit alors, il en rejetta la faute sur ce que la Police de cet Ordre avoit été changée ; que depuis que les Evêques & les autres Supérieurs Ecclesiastiques ne se faisoient plus par élection, on n'avoit dans le choix aucun egard au mérite ; que l'espérance d'arriver à ces dignitez par la science & par la vertu étant ôtée aux Ecclésiastiques, il ne falloit pas s'étonner si l'ignorance & le vice étoient devenus leur partage Il demanda que les choses fussent remises dans l'ancien état ; c'est à dire qu'on révoquât le Concordat, & qu'on rétablît la Pragmatique Sanction. Mais ce qui frapa les esprits plus fortement dans cette Harangue, fut la demande qu'il fit au Roy, que quiconque auroit prétenté, ou présenteroit dans la suite des Requêtes à Sa Majesté, pour obtenir des Temples aux hérétiques, fût luy-même regardé comme hérétique, & châtié comme tel. Chacun jetta aussi-tôt les yeux sur l'Amiral, qui ne pouvoit pas être plus clairement désigné. Ce Seigneur se contint, & attendit le lendemain, pour demander satisfaction de l'insulte, qu'on luy avoit faite. L'Orateur se défendit, en disant qu'il n'avoit fait son discours que conformément aux memoires, qui luy avoient été fournis par le Clergé, & qu'on ne devoit pas luy faire une affaire personnelle de ce qu'il avoit dit, étant avoüé de tout le Corps : mais que, pour satisfaire Monsieur l'Amiral, il témoigneroit dans la Harangue qu'il feroit à la clôture des Etats, qu'il ne l'avoit nullement eu en vûë dans cette occasion : de quoy l'Amiral fit semblant de se contenter.

Il se fit par quelques Députez diverses propositions, capables de fort embarrasser Messieurs de Guise, & entre autres sur l'exposé des grandes dettes dont le Roy se trouvoit chargé, lesquelles montoient à prés de quarante-trois millions, on proposa de faire rendre compte à ceux qui avoient administré les Finances. Cela regardoit le Cardinal de Lorraine plus que tout autre, parce que c'etoit luy qui en avoit eu l'entiere direction:

Memoires de Castelnau, Liv. 1.

mais la Reine & les partisans de la Maison de Guise rompirent ce coup, en remontrant qu'une telle recherche seroit une semence de nouveaux troubles, contre la fin principale qu'on devoit se proposer dans cette Assemblée: & on se contenta, pour diminuer la dépense de la Maison du Roy, d'y faire quelque reforme d'Officiers inutiles, & de retrancher une partie des gages de ceux qui seroient conservez: Et comme, pour acquiter les dettes du Roy, c'étoit le Tiers Etat qui devoit être le plus chargé, on fit une Ordonnance en sa faveur, par laquelle les Officiers du Royaume furent exemptez du rachat de leurs Charges: rachat, qui se faisoit au commencement des nouveaux Regens, depuis qu'elles étoient devenues vénales. La raison, dont on se servit, pour faire passer cette Ordonnance, fut qu'il n'y avoit pas encore deux ans, que ce rachat avoit été fait au temps de l'avénement de François II. à la Couronne.

Nonobstant la convention, où le Roy de Navarre avoit renoncé à ses prétentions sur la Régence, en la cédant à la Reine, il y eut quelques Députez, qui voulurent remettre cette affaire sur le tapis: mais le Prince tint sa parole: & comme le Connétable que cette Princesse avoit gagné, n'appuya point cette proposition, que le Chancelier, le Duc de Guise, Morvilliers Evêque d'Orléans, du Mortier, l'Evêque de Valence, & la plupart des autres Conseillers d'Etat, s'y opposérent, on n'insista pas beaucoup là-dessus. On confirma seulement la Lieutenance Générale du Royaume au Roy de Navarre. On régla les jours que se tiendroient le Conseil d'Etat & celuy des Finances, la maniére dont on s'y conduiroit, celle que le Roy y observeroit pour l'expédition des Ordres, l'autorité que le Roy de Navarre y auroit sous celle de la Reine: il fut déclaré que le Connétable seroit Généralissime des armées, & que le Cardinal de Lorraine auroit comme auparavant la Surintendance des Finances.

L'Amiral qui avoit été l'auteur secret de la proposition touchant la Régence pour le Roy de Navarre, vit bien par la maniére, dont elle fut reçûë, que son parti n'étoit pas le plus fort; & il en eut une autre marque encore plus convainquante: ce fut que nonobstant les instances que le Député de la Noblesse avoit faites, pour qu'on accordât des Temples aux Gentilshommes Calvinistes, on ne mit pas seulement la chose en délibération, & qu'on rejetta toutes les Requêtes, qui furent présentées là-dessus. Il fut seulement répondu sur cet article, qu'on en délibéreroit dans la nouvelle Assemblée des Etats, qui devoit se tenir à Pontoise le mois de May prochain. Le Roy cependant donna amnistie pour tout le passé, même à ceux qui avoient fourni de l'argent pour la conspiration d'Amboise, en exceptant toutefois ceux qui en auroient été les Chefs. On délivra les prisonniers: mais le Vidame de Chartres ne joüit point de cette grace, parce qu'il mourut de maladie sur ces entrefaites. Le Roy défendit de faire desormais aucunes poursuites au sujet de la Religion. Il suspendit l'exécution des Edits, & ordonna aux Evêques de se disposer à aller au Concile, que le Pape Pie IV. devoit convoquer de nouveau à Trente. Pepliniére l. 7.

Ensuite il fit dans son Conseil sur les Cayers présentez par les Etats, un grand nombre de Reglemens touchant les Ecclesiastiques, la Justice, la Noblesse, & le Commerce. Les premiers sont les plus remarquables, en ce que contre le Concordat, on y rétablissoit les elections des Evêques. C'est ainsi que finirent les Etats d'Orléans avec l'année 1560. Plusieurs se flattérent que ce seroit aussi la fin des troubles du Royaume; mais l'ambition, la haine, la jalousie ne sont pas des passions si aisées à calmer, quand elles sont une fois échauffées, sur tout quand elles peuvent être colorées du zéle & de l'interêt de la Religion: & si on n'en vint pas aux dernières extremitez dés l'année suivante, on y vit toutes les dispositions à la guerre civile la plus cruelle, qui s'alluma bien tôt aprés. Ordonnances d'Orléans.

Malgre la grande autorité que la Lieutenance Générale du Royaume donnoit au Roy de Navarre, & sur laquelle les Huguenots comptoient beaucoup, leurs affaires auroient tres-mal tourné, s'ils n'avoient eu que cet appuy; car quoyque ce Prince les favorisât depuis long-temps; qu'il fût extrémement prévenu pour la nouvelle Reforme; qu'il eut assisté publiquement à Nerac aux Prêches de Theodore de Beze, & que les Histoires des Protestans nous disent que dans un repas il eût assuré le Chevalier Gluc Ambassadeur de Dannemarck, qu'avant la fin de l'année il feroit prêcher le pur Evangile dans tout le Royaume, cependant il aimoit l'Etat, & bayssoit les troubles: & content du rang, qu'on luy avoit donné, sa principale intention étoit de procurer le repos au Royaume: Mais le Prince de Condé, l'Amiral de Coligni, & d'Andelot son frere, n'étoient pas dans les mêmes dispositions. Le dernier s'étoit trouvé en basse Bretagne dans le temps que le Vidame de Chartres fut mis en prison, & il étoit revenu à la Cour depuis la mort du Roy.

Le Prince de Condé plus animé que jamais contre les Seigneurs de Guise, auteurs de l'Arrest de mort rendu contre luy, ne respiroit que la vengeance. Les Coligni persuadez qu'ils en avoient aussi voulu à leur vie, n'étoient pas moins aigris, ni moins résolus à tout hazarder, pour les perdre. Jeanne d'Albret Reine de Navarre, fort opiniâtre dans le Calvinisme, où elle s'étoit engagée tant par la séduction des Ministres, que par sa haine contre le Saint Siége, qui avoit fait perdre la Couronne de Navarre à ses Ancêtres, ne s'accommodoit pas de la modération du Roy son mari. Ils le sollicitoient sans cesse de prendre Davila l.

Belleforest l. 6. c. 92.

prendre en main la cauſe des Huguenots, dont il avoit éprouvé le grand zéle pour ſon ſervice, & pour maintenir la dignité des Princes du Sang contre les entrepriſes de la Maiſon de Guiſe. Il recevoit tous les jours par leur moyen des Requêtes & des remontrances de la part des Huguenots, afin qu'il les lût dans le Conſeil: & ce Prince facile, & peu ferme dans ſes réſolutions, ſe laiſſoit quelquefois ébranler.

Il venoit de temps en temps trouver la Reine, & la ſommer de luy tenir la parole qu'elle luy avoit donnée, d'accorder plus de liberté aux Huguenots pour l'exercice de leur Religion. Mais comme elle le connoiſſoit parfaitement, elle s'embarraſſoit aſſez peu de ſes ſollicitations. Elle luy promettoit tout ce qu'il vouloit, le prioit de ne point s'impatienter, de luy donner le loiſir de ménager les choſes, pour les faire avec plus de douceur & plus efficacement. Elle rejettoit la faute de la rigueur qu'on exerçoit dans quelques Provinces contre les Huguenots, ſur leur précipitation & ſur leurs emportemens, par leſquels ils empêchoient l'effet des bonnes intentions qu'elle avoit, pour leur procurer du repos & de la ſeureté, & l'exhortoit à ſe ſervir de l'autorité qu'il avoit ſur eux, pour les modérer: & par ces adreſſes elle empêchoit l'effet des mauvais conſeils, que le Prince de Condé & les Coligni donnoient à ce Prince, quoy qu'ils fuſſent ſecrétement ſecondez par le Chancelier de l'Hoſpital, qui étoit tout dévoué aux Calviniſtes. Ainſi voyant qu'ils n'avançoient rien par cette voye, ils firent tous leurs efforts du côté du Connétable, pour l'engager dans leur parti.

Meſſieurs de Guiſe, qui en étoient informez, & qui voyoient de quelle conſéquence il étoit qu'il ne tournât pas de ce coté-là, n'oublioient rien pour l'en diſſuader. Les liaiſons de famille, qu'il avoit avec le Prince de Condé & avec les Coligni ſes neveux, auſquels le Maréchal de Montmorency ſon fils s'étoit joint, étoient pour luy un puiſſant motif d'entrer dans leurs interêts: mais ſon attachement à l'ancienne Religion, dont il s'étoit fait un point d'honneur & de conſcience de ne ſe départir jamais, & la haine qu'il avoit toûjours eüe pour les nouvelles héréſies, contre leſquelles il s'étoit hautement déclaré pendant tout le Regne de Henri II. prévalurent dans ſon eſprit. Le plaiſir de ſe voir recherché de part & d'autre, & de tenir la balance entre les deux parris le flattoit auſſi beaucoup: & il n'en trouvoit pas moins dans les empreſſemens du Roy de Navarre & du Duc de Guiſe, pour l'attirer chacun de leur côte dans les différens, qui malgré leur réconciliation naiſſoient quelquefois entr'eux.

Son inclination en ces occaſions le faiſoit d'ordinaire pencher du côté du Roy de Navarre: & cela parut principalement dans une rencontre, qui penſa cauſer une nouvelle diviſion à la Cour.

Le Roy étant allé d'Orléans à Fontainebleau au mois de Fevrier, le Roy de Navarre ſe plaignit à la Reine de ce qu'on portoit tous les ſoirs les clefs du Château au Duc de Guiſe, & prétendit que cela luy appartenoit en qualité de Lieutenant Général du Royaume. Elle luy répondit que c'étoit un droit attaché à la Charge de Grand Maître de la Maiſon du Roy, dont le Duc de Guiſe étoit revêtu, & que le Connétable, tandis qu'il l'avoit poſſedée, avoit toûjours joüy de ce droit. Le Roy de Navarre ſoûtint que le Duc de Montmorency avoit eu cet honneur, non point comme Grand Maître, mais comme Connétable, parce qu'en cette qualité il commandoit par tout où il ſe trouvoit, quand il n'y avoit point de Lieutenant Général du Royaume. An 1561. Pelliniére l. 7. Belcar. l. 29.

Cette prétention n'étoit nullement fondée mais la Reine, pour couper pied à cette conteſtation, ordonna que les clefs du Château luy fuſſent apportées à elle même dans ſon appartement.

L'expédient, quoyque tres-ſagement imaginé, ne ſatisfit point le Roy de Navarre, qui aprés s'être plaint du mépris qu'on faiſoit de ſa perſonne, & de la préference qu'on donnoit ſur luy au Duc de Guiſe, ſe prepara à quitter la Cour dés le lendemain, & engagea le Connétable à le ſuivre, auſſi bien que le Duc de Montpenſier & les autres Princes du Sang. Ce fut une extréme joye pour les Coligni, qui par cette rupture voyoient le Roy de Navarre rentrer dans leur parti avec le Connétable.

La Reine qui prévit les terribles conſéquences de cette retraite, & qu'elle alloit demeurer ſeule avec le Roy & Meſſieurs de Guiſe, tandis que tous les Chefs des factions ſe réuniroient contre la Cour, pour former une nouvelle conſpiration, & la plus dangereuſe qui ſe fût encore faite, n'imagina point d'autre moyen de prévenir ces malheurs, que de tâcher de ſéparer le Connétable des Factieux. Elle envoya le Cardinal de Tournon, pour luy ordonner de luy venir parler. Il la trouva avec le Roy & deux Secrétaires d'Etat la plume à la main, pour écrire ce que ce Prince alloit luy dire, & ce qu'il luy répondroit.

Le Roy ſans autre prélude luy fit commandement en vertu de toute ſon autorité Royale, de ne pas ſortir de Fontainebleau, & de demeurer auprés de ſa perſonne, pour y faire les fonctions de ſa Charge, & le défendre contre les mauvais deſſeins des Rebelles. Brantome dans l'éloge de la Reine Catherine de Médicis.

Le Connétable ſurpris, & peut-être bien aiſe d'avoir ce prétexte de ſe tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé, répondit au Roy qu'il exécuteroit ſes ordres, & qu'il trouveroit toûjours en ſa perſonne toute l'obéiſſance d'un fidéle ſujet.

Il tint parole malgré les inſtances réiterées, que le Roy de Navarre luy fit faire par le Maréchal de Montmorency: & ce

Prince déconcerté, qui étoit botté pour repartir, & dont les mulets avoient déja pris la route de Melun, jugea à propos de demeurer luy même, & de ne point s'embarquer de nouveau dans les méchantes affaires, dont il ne s'étoit tiré que comme par miracle.

La Reine bien ſatisfaite d'avoir rompu un ſi funeſte coup, ſe ſervit de ſon adreſſe ordinaire, pour adoucir les eſprits, & rétablir la bonne intelligence entre le Roy de Navarre, le Connerable, & le Duc de Guiſe, tandis que le Marechal de Montmorency étoit à Paris, pour y faire faire en qualité de Gouverneur de l'Iſle de France, le choix des Députez de cette Province, qui devoient aſſiſter aux Etats de Pontoiſe.

La conduite qu'il tint, & le peu de ſecret de ſes partiſans, avec qui il eut de fréquentes conferences, acheverent de ruiner les deſſeins du Prince de Conde, des Coligni, & les ſiens, & de rendre l'union du Connetable avec la Reine & le Duc de Guiſe plus étroite que jamais.

On ſçût qu'il avoit été réſolu dans ces Conférences, de faire propoſer de nouveau dans les Etats d'oter la Régence à la Reine, pour la donner au Roy de Navarre, de contraindre ceux qui auroient reçu des gratifications conſidérables des deux derniers Rois, à les rendre, pour ſubvenir aux neceſſitez de l'Etat; de demander que tandis qu'on informeroit là deſſus, les intereſſez dans cette affaire fuſſent exclus du Conſeil, & ſuſpendus des fonctions de leurs Charges, & que, s'il ſe trouvoit qu'ils euſſent abuſé de la bonté des Rois, pour s'attirer des récompenſes exceſſives, on pourroit les priver de leurs emplois.

Cela ſe faiſoit principalement contre Meſſieurs de Guiſe, le Marechal de Saint André, la Ducheſſe de Valentinois qui vivoit encore, & contre le Connétable même, s'il refuſoit de ſe ranger au nouveau parti.

Il s'en tint tres-offenté, & en fut fort irrité contre l'Amiral, qu'il ſçavoit être l'auteur de toutes ces intrigues. La Ducheſſe de Valentinois, intereſſée plus qu'aucun autre dans cette diſcution, & qui tout éloignée qu'elle étoit de la Cour y avoit toûjours un fréquent commerce par lettres avec ſes anciens amis, du ombre deſquels étoit le Connétable, le ſollicitoit ſans ceſſe de ſe déclarer hautement contre ces Factieux en faveur de l'ancienne Religion, qu'il s'étoit toûjours fait honneur de maintenir dans le Royaume. Magdelène de Savoye ſa femme, bonne Catholique, & qui vouloit ſubſtituer Honoré Marquis de Villars ſon frere à la place des Coligni dans la faveur de ſon mari, luy faiſoit ſans ceſſe les mêmes inſtances. Il étoit d'ailleurs tres-choqué du mépris, qu'on faiſoit ouvertement des Regles de l'Egliſe, de ce que durant le Carême, où l'on étoit, on vendoit publiquement de la chair à Fontainebleau, & de ce qu'on en ſervoit chez les Courtiſans dans preſque tous les repas. Il regardoit comme un ſcandale inſupportable que des Miniſtres Huguenots fiſſent leurs Prêches dans les appartemens du Roy de Navarre & du Prince de Condé, où l'on accouroit en foule, & que l'Evêque de Valence, dont la Religion étoit tres-ſuſpecte, prêchât actuellement à la Cour.

Belcarius. L. 29.

Toutes ces conſiderations le déterminérent à ſe reünir tout de bon avec le Duc de Guiſe contre les Huguenots. Le Duc de ſon côté ne trouvoit dans cette union trop d'avantage, pour n'y pas contribuer de tout ſon poſſible. Ils jurerent entre eux une amitié eternelle, ſe proteſterent mutuellement de ne jamais ſe ſeparer d'interêts l'un d'avec l'autre, d'oublier tout le paſſé, de ſoutenir l'ancienne Religion: & pour faire connoître leur réconciliation & leurs intentions à tout le monde, ils communierent le jour de Pâques à la même Table; & le Connetable dés le même ſoir donna à ſouper au Duc de Guiſe, à Henri Prince de Joinville fils aîné du Duc, & au Marechal de Saint André, qui avoit ménagé leur accord, & qui étoit entré avec eux dans cette eſpece de confédération, à laquelle on donna le nom de Triumvirat. Davila. L. 1.

Baronius dans la vie du Connétable.

Depuis ce temps-là le Connétable n'eut plus aucun ménagement pour les Huguenots. Etant venu à Paris, il en chaſſa les Miniſtres. Il alla luy même à Popincourt, où ils tenoient leurs Prêches, fit bruler en ſa preſence la Chaire du Predicant & tous les bancs, où les auditeurs s'aſſeioient: ce qui luy fit donner par les Huguenots le ſobriquet de Capitaine Brule-banc.

Addit. aux Memoires de Caſtelnau. L. 6. c. 6.

Mais ce qu'il fit étant retourné à Fontainebleau, ne marqua pas moins ſon autorité & ſon zele; car ayant ſçû que l'Evêque de Valence prêchoit dans la Sale du Château en preſence de pluſieurs Dames & de quelques autres perſonnes, en manteau court & en chapeau, à la façon des Prédicateurs Huguenots, il y alla, & après avoir regardé ce Prélat d'un air fier & menaçant, il dit en colere à ſes gens: Qu'on m'enleve de cette Chaire cet Evêque traveſti en Miniſtre. L'Evêque épouvanté ne les attendit pas, & appréhendant d'être jetté par les fenêtres, ſe ſauva.

Le Triumvirat fut un grand ſujet d'inquietude pour la Reine, parce qu'il la mettoit preſque dans la neceſſité de ſe déclarer pour le parti Catholique, ou pour le parti Huguenot, choſe toute contraire au plan de politique qu'elle s'étoit formé, qui étoit de ménager l'un & l'autre, au moins juſqu'à la majorité du Roy, & de conſerver ſon autorité ſur tous les deux, en les entretenant dans leur jalouſie mutuelle, & en modérant leurs emportemens. Elle ne s'en écarta pas neanmoins pour cela; & tandis qu'elle faiſoit ſemblant d'approuver le zele du Connétable pour la Religion Catholique, elle fit eſpérer

au Roy de Navarre un Edit favorable aux Huguenots.

Cependant tout étant prêt pour le Sacre du Roy, elle le conduiſit à Reims, où il fut ſacré avec les cérémonies ordinaires par le Cardinal de Lorraine qui en étoit Archevêque, le quinziéme de May jour de l'Aſcenſion. Le Duc de Guiſe y prit place au deſſus du Duc de Montpenſier, comme il avoit fait au Sacre de François II. conformément à l'Arreſt proviſionnel, qui avoit donné à Claude Duc de Guiſe au Sacre de Henri II. le rang au deſſus des Princes du Sang, dont les Duchez-Pairies avoient été érigées depuis la ſienne: mais la choſe, comme je l'ay déja remarqué, fut décidée dans la ſuite en faveur des Princes du Sang, vers le temps des premiers Etats de Blois ſous Henri III.

An. 1561.

Godefroy dans le Cérémonial de France.

Popelinière l. 7. Davila, l. 2.

La Cérémonie du Sacre qui n'avoit pû ſe faire plûtôt, fut un prétexte de différer les Etats qu'on avoit convoquez à Pontoiſe pour le même mois de May. Le Cardinal de Lorraine avant que la Cour partit de Reims, repréſenta dans le Conſeil avec beaucoup de véhémence les déſordres cauſez dans la plûpart des Provinces, par le peu de ſoin que les Magiſtrats avoient de faire obſerver les Edits; que le nombre des Huguenots ſe multiplioit d'une maniére à faire tout appréhender pour la ruine de la véritable Religion; que les Prêtres ne pouvoient plus dire la Meſſe, ni les Prédicateurs Catholiques monter en chaire ſans danger d'être inſultez, & qu'on n'entendoit parler de tous côtez que de tumultes & de maſſacres.

Cela n'étoit que trop vray; & il s'étoit déja fait des ſéditions à Paris, à Pontoiſe, à Beauvais, à Amiens, & en quelques autres villes de Picardie & de l'Iſle de France, où le Maréchal de Montmorency étant accouru avec des troupes, avoit eu beaucoup de peine à réprimer ces émotions populaires. Le Cardinal de Châtillon, quoique fort aimé de ſes Diocéſains, avoit couru riſque de la vie dans l'émeute de Beauvais, parce qu'au lieu de faire l'Office dans ſa Cathédrale le jour de Pâques, on ſçût qu'il avoit fait la Céne dans ſon Palais Epiſcopal à la maniére Calviniſte avec pluſieurs Huguenots; ce qui irrita tellement les Catholiques, qu'ils vinrent en armes inveſtir l'Evêché, mais s'étant préſenté à la fenêtre en habit de Cardinal, il les appaiſa.

Thuanus, l. 28.

Le Reine Mere, le Roy de Navarre & le Chancelier furent fort choquez du diſcours du Cardinal de Lorraine, parce que le blâme de la négligence des Magiſtrats retomboit ſur eux. La Reine en qualité de Régente, le Roy de Navarre comme Lieutenant Général du Royaume, & le Chancelier par le devoir de ſa Charge devant tenir la main à l'exécution des Edits. Toutefois ils diſſimulérent; on délibéra ſur les moyens qu'on pourroit prendre, pour remédier à tant de déſordres, & ſur la réponſe qu'on feroit en même temps à une Requête que les Huguenots avoient fait préſenter au Roy.

Cette Requête étoit une ſuite de la nouvelle ſituation de la Cour à l'occaſion du Triumvirat. L'Amiral toûjours attentif à profiter des conjonctures, avoit ſçû que depuis ce nouveau parti formé entre le Duc de Guiſe, le Connétable & le Maréchal de Saint André, la Reine s'étoit unie plus étroitement que jamais avec le Roy de Navarre, par l'eſpérance qu'elle luy avoit donnée de faire en ſorte qu'on ne pouſsât pas ſi violemment les Huguenots.

Mémoires de Castelnau, l. 3. c. 3.

Il crut donc ce temps favorable, & de concert avec le Prince de Condé, il engagea le Roy de Navarre à préſenter la Requête au Roy, qui la renvoya à ſon Conſeil. Il y fut réſolu qu'on aſſembleroit le Parlement; que les Princes du Sang, les Pairs du Royaume, & tous ceux qui avoient droit d'aſſiſter à ces ſortes d'Aſſemblées, s'y trouveroient, & qu'en préſence du Roy on délibéreroit ſi l'on rejetteroit la Requête, ou ſi l'on y répondroit, & ſuppoſé qu'on y répondît, de quelle maniére on le feroit.

Pluſieurs crûrent que cet expédient avoit été imaginé par le Cardinal de Lorraine, pour empêcher par les réglemens que l'on feroit dans cette Aſſemblée, celle d'un Concile National: & cela pour faire plaiſir au Pape, qui en appréhendoit de mauvaiſes ſuites, & qui ne vouloit point qu'on traitât des affaires de la Religion hors du Concile général, qu'il venoit de nouveau & tout récemment de convoquer à Trente.

Thuanus l. 28.

L'ordre ayant été porté au Parlement de s'aſſembler le jour qu'on avoit pris, ceux de ce Corps qui favoriſoient les Huguenots, ſe trouvérent fort embarraſſez, & appréhendérent que ce ne fût un piége qu'on leur tendît, comme on avoit fait ſur la fin du Régne de Henri II. L'exemple du Conſeiller Anne du Bourg les faiſoit trembler. L'attachement qu'ils avoient aux nouvelles opinions n'alloit pas juſqu'à vouloir en être les martyrs, comme ce Magiſtrat l'avoit été; & d'ailleurs ils ſe faiſoient un point d'honneur & de conſcience de ne pas diſſimuler leurs ſentimens; mais on les raſſûra, en leur promettant toute liberté d'opiner ſans conſéquence, ni pour leur vie, ni pour leurs biens, ni pour leurs Charges.

Dans la Lettre de Jacques Bourdin Secrétaire d'Etat à l'Evêque de Rennes Ambaſſadeur en Allemagne.

Le Roy, la Reine, les Princes du Sang, ſans en excepter le Prince de Condé, & ceux des Pairs qui étoient alors à la Cour, ſe rendirent au Parlement. Le Chancelier de l'Hôpital parla ſur le ſujet de cette Aſſemblée, & recommanda la briéveté dans les ſuffrages, qu'il ſeroit aiſé d'obſerver, puiſqu'il n'étoit pas queſtion de parler des matiéres de Foy qu'on réſervoit au Concile National, mais ſeulement des moyens dont on pourroit ſe ſervir, pour remedier aux troubles qui croiſſoient tous les jours dans le Royaume, à l'occaſion de la diverſité

Thuanus l. 28.

des ſentimens ſur la Religion.

Enſuite de ce diſcours on opina. Les avis ſe réduiſirent à trois. Le premier qu'il falloit ſuſpendre l'exécution des Edits contre les Calviniſtes, juſqu'à ce que le Concile eût prononcé ſur les articles de Foy qui faiſoient le ſujet des conteſtations. Le ſecond tout contraire, fut qu'on obligeât les Magiſtrats à agir dans toute la rigueur des Loix & des Ordonnances contre les Hérétiques. Le troiſiéme que la connoiſſance des crimes en matiére de Religion, fût renvoyée aux Tribunaux Eccléſiaſtiques; qu'on defendit ſous peine de la vie toutes les Aſſemblées, même celles qui ſe faiſoient ſans armes, & qu'on fit défenſe de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens autrement, que ſelon la maniére uſitée juſqu'à ce temps là dans l'Egliſe Romaine.

Cet avis l'emporta à la pluralité des voix, & fut enregiſtré, quoique pluſieurs ſe récriaſſent contre, & qu'ils accuſaſſent le Greffier Jean du Tillet de n'avoir pas compté fidélement les ſuffrages, & d'en avoir groſſi le nombre, en y ajoûtant les noms de quelques-uns des Juges, qui n'avoient pas aſſiſté au commencement des delibérations.

Ce fut ſur ce plan, mais avec divers tempéramens, que quelques jours après on dreſſa à Saint Germain en Laye le fameux Edit de Juillet, par lequel il fut ordonné aux Catholiques & aux Calviniſtes de ne ſe moleſter en aucune maniére les uns les autres, & de s'abſtenir des noms & des ſobriquets odieux qu'ils ſe donnoient mutuellement. Toutes Aſſemblées furent défenduës aux Calviniſtes, toutes levées de gens de guerre, & tout ce qui pouvoit avoir apparence de ligue ou de révolte. Il fut enjoint aux Predicateurs ſur peine de la vie, de ne mêler dans leurs Sermons aucuns traits ſéditieux. Il fut reglé que les Tribunaux ſubalternes jugeroient en dernier reſſort de tout ce qui ſe feroit de contraire à cet Edit en matiére de ſédition; que les Sacremens ſeroient adminiſtrez uniquement ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine; que le crime d'héréſie ſeroit réſervé aux Juges Eccléſiaſtiques; mais que les coupables étant livrez au bras ſeculier, ne pourroient être punis que de la peine de l'exil, juſqu'à la déciſion du Concile général, ou de l'Aſſemblée des Prélats du Royaume.

On y ajoûta, pour ne pas trop effaroucher les Huguenots, une amniſtie pour tous ceux qui avoient contrevenu aux Edits, ou qui ſe trouveroient coupables de révolte depuis la mort de Henri II. & que les délateurs convaincus de faux ſur toutes ces matiéres, ſeroient griévement punis par les Juges.

Nonobſtant ces clauſes qui adouciſſoient beaucoup les réſolutions priſes au Parlement contre les Calviniſtes, l'Edit de Juillet les conſterna, & les irrita furieuſement; & l'Amiral qui voyoit que ſa Requête avoit produit un effet tout contraire à celuy qu'il en avoit eſpéré, outré de ce mauvais ſuccès, réſolut de s'en venger contre la Reine, en faiſant mettre de nouveau en delibération dans les Etats l'article de la Régence.

Cette Princeſſe en fut avertie; & comme ſon but principal étoit la conſervation de ſa puiſſance, elle n'oublia rien pour ramener l'Amiral. Elle luy fit entendre que ce n'étoit pas elle, mais le Parlement, qui étoit l'auteur de tout ce qui s'étoit paſſé à cet egard; qu'il devoit au contraire luy tenir compte des adouciſſemens qu'elle avoit fait inſerer dans l'Edit, & que pour luy marquer l'envie qu'elle avoit de le ſatisfaire, elle feroit propoſer dans le Conſeil une choſe qu'il avoit toûjours ardemment ſouhaitée, & qu'elle l'appuyeroit de toute ſon autorité. C'étoit une Conférence publique des Miniſtres Proteſtans avec les Prélats & les Docteurs Catholiques. Cette propoſition agréa tellement à l'Amiral, qu'il luy promit tout ce qu'elle voulut, ſuppoſé que la choſe reuſſît. Il en prévoyoit les ſuites en faveur de ſon parti, & rien ne luy pouvoit faire plus d'honneur ni un plus grand mérite aupres des Huguenots, dont les Docteurs avoient fait juſques là tant d'inutiles efforts, pour avoir une pareille occaſion de paroître à la Cour de France, d'y faire montre de leur doctrine, & d'y juſtifier leur prétenduë Réforme, en préſence du Roy, de la Reine, des Princes & des Grands du Royaume.

La couleur que l'on donna à cette propoſition dans le Conſeil, fut que premiérement les deux partis en conferant enſemble, & ayant moyen de s'entendre l'un l'autre, pourroient convenir au moins de pluſieurs articles, & réduire à peu les ſujets de controverſes. En ſecond lieu que ce qui ſe feroit ſur la doctrine dans ces Conférences, ſerviroit de préparatif & de mémoires aux Evêques pour le Concile de Trente. En troiſieme lieu, que le Pape s'étant oppoſé au Concile National qu'on avoit toûjours crû néceſſaire en France, ces Conférences pourroient y ſuppléer. Enfin qu'il ne falloit rien négliger de tout ce qui pouvoit ſervir à ramener les eſprits, pour peu d'eſpérance qu'il y eût d'en venir à bout; & que les Calviniſtes en donnoient beaucoup, pourvû qu'on leur accordât d'être entendus.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes Ambaſſadeur auprés de l'Empereur.

Pluſieurs du Conſeil s'oppoſérent fortement à ce deſſein, & entre autres le Cardinal de Tournon. Il le fit par les mêmes raiſons, par leſquelles il avoit autrefois détourné François I. d'appeller Mélanchton à la Cour, pour conférer avec les Docteurs de Paris, quoique ce Prince à la perſuaſion de Marguerite Reine de Navarre ſa ſœur, eût déja fait quelques démarches pour cela. Le Cardinal repréſenta donc à la Reine Mere, que non ſeulement il étoit inutile, mais encore tres-pernicieux de permettre une diſpute publique ſur les matiéres de la Religion, à des gens qu'on ſçavoit être des opiniâtres, &

Davila, l. 2.

déterminez à ne se relâcher sur aucun des dogmes qu'ils s'étoient fait honneur d'établir par tout; que la plûpart des esprits, même à la Cour, étoient si mal disposez, que le commerce qu'ils auroient avec les Docteurs Protestans, acheveroit de les corrompre; que le Pape trouveroit fort mauvais & avec raison un procédé si irrégulier, & qu'on traitât avec les Hérétiques des matières de Foy dans une Assemblée, qui n'étoit point un Concile, & qui seroit composée pour la plûpart de Laïques, tandis qu'à la priére du Roy, & du consentement de tous les Princes Catholiques, il assembloit de nouveau le Concile général à Trente, & que c'étoit là où les Ministres Huguenots devoient aller, pour y proposer leurs difficultez, veu qu'on leur offroit des sauf-conduits pour leur seureté.

Ce projet auroit échoüé sans doute, si le Cardinal de Lorraine s'étoit joint au Cardinal de Tournon: mais on fut fort surpris de le voir d'une opinion contraire, & l'appuyer si fortement, qu'il entraîna à son avis la plûpart de ceux du Conseil.

On raisonna beaucoup sur cette conduite du Cardinal de Lorraine. Il y avoit peu de gens parmi les Catholiques qui l'approuvassent, & la plûpart la condamnoient. Les premiers le défendoient sur ce qu'il espéroit convaincre si évidemment dans les Conférences les Docteurs Calvinistes de la fausseté de leur Religion, qu'il les ramèneroit à l'Eglise, ou que du moins en les confondant en présence de la Cour, tous les Grands qu'ils avoient séduits reviendroient d'eux-mêmes de leur égarement. Les autres crûrent & publiérent qu'il n'agissoit en cela que par un motif de vanité, & qu'il étoit ravi de faire montre en une occasion si célebre, de son esprit, de son éloquence, & de sa doctrine. Quoiqu'il en soit, le fameux Colloque de Poissi fut résolu dans ce Conseil, & on expédia peu de jours après des sauf-conduits pour un certain nombre de Ministres de la nouvelle Réforme, que le parti Huguenot jugeroit à propos d'y députer.

An. 1561. Thuanus. l. 28.

Cependant les Etats s'étant rassemblez au mois d'Aoust à Pontoise, la Régence y fut confirmée à la Reine, nonobstant l'opposition de plusieurs des membres; & la proposition que firent les ennemis du Cardinal de Lorraine, de faire rendre compte de l'administration des Finances, fut rejettée. Le Roy ayant fait venir les Etats à S. Germain, pour luy présenter leurs cayers & le résultat de l'Assemblée, l'Orateur du Tiers-Etat & celuy de la Noblesse y recommencérent leurs invectives contre l'ordre Ecclesiastique, & firent diverses propositions qui tendoient à luy enlever au profit du Roy & de l'Etat, une partie des grands revenus qu'il possédoit; & cet Ordre pour conjurer la tempête qui le menaçoit, s'obligea à payer pendant six ans au Trésor Royal quatre décimes des biens de l'Eglise.

Mémoires de Castelnau. l. 3. c. 4.

Le vingt-quatriéme du même mois, se fit par le commandement du Roy, la réconciliation du Prince de Condé avec le Duc de Guise en présence du Roy de Navarre, du Prince de la Roche-sur-Yon, des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armagnac & de Châtillon, des Ducs de Montpensier, de Nemours, de Nevers, de Longueville, d'Etampes, du Connétable, du Chancelier, de l'Amiral, des Maréchaux de Saint André & de Brissac, & de plusieurs autres personnes de la Cour. Le Roy qui avoit tiré parole de l'un & de l'autre pour cette paix, témoigna en présence de tous les assistans, l'empressement qu'il avoit pour la voir bien rétablie, dans l'espérance qu'elle contribuëroit beaucoup à la tranquillité de son Royaume.

Lettre de M. de Lubespine à M. l'Evêque de Rennes.

Le Duc de Guise, ainsi qu'on en étoit convenu, protesta au Prince de Condé qu'il n'avoit point été l'auteur de la prison. Le Prince répondit que quiconque l'avoit été, étoit un méchant homme & un scélérat; à quoy le Duc répondit qu'il le croyoit ainsi; mais que cela ne le regardoit point. On n'entra pas dans un plus grand éclaircissement. Le Roy les fit embrasser l'un l'autre, & promettre mutuellement qu'ils seroient toûjours amis. On fit paroître beaucoup de joye à la Cour de cet accommodement; & la Reine Mere pour marquer la sienne, donna un magnifique repas aux Princes & aux principaux Seigneurs.

Quand cela se fit, le Duc de Guise ne faisoit que d'arriver de Calais, où il venoit de voir embarquer la jeune Reine d'Ecosse, pour retourner en son Royaume. Ce fut un triste voyage pour cette Princesse, qui eut de tout son cœur préféré le séjour de France avec sa qualité de Reine douairiére, au Trône d'Ecosse, si la chose avoit été à son choix: mais la Reine Mere ne la pouvoit souffrir, & elle-même ne pouvoit avec bienséance renoncer à ses Etats, ni manquer de les perdre, si elle restoit en France.

Brantome dans l'éloge de Marie Stuart.

Ce fut par ces considérations que Messieurs de Guise ses oncles luy persuadérent de partir. Elle fit demander par Trocmorton Ambassadeur d'Angleterre en France, un passeport à Elisabeth. On le luy offroit, à condition qu'elle ratifieroit le Traité d'Edimbourg de l'année précédente; ce que ni elle ni la Cour de France ne voulurent point faire, parce que les conditions leur en étoient trop desavantageuses. Elle ne laissa pas de partir, & ayant heureusement évité les vaisseaux Anglois qui étoient en mer pour la prendre, elle arriva le vingt & unième d'Aoust en Ecosse, où la Providence luy préparoit une grande suite de chagrins & de malheurs.

Buchanan. l. 17. Camden. part. 1. Histor. Elisab.

An. 1561.

La résolution prise pour les Conférences ou le Colloque de Poissi, (car c'est ainsi qu'on les appella depuis) tenoit alors tous les esprits en suspens, & dans l'impatience d'en voir le succès.

La Reine qui prévoyoit bien que cette Aſſemblée déplairoit fort à Rome, empêcha qu'on n'y en apprît trop tôt la nouvelle, en faiſant enlever à Turin les lettres de deux Couriers de France; & elle crut devoir elle-même prévenir le Pape Pie IV. ſur cet article.

L. 18. Le Préſident de Thou dans ſon Hiſtoire rapporte la lettre de cette Princeſſe, qu'il doit avoir vûë, puiſqu'il en marque la date, ſçavoir

An. 1561. le quatriéme d'Aouſt. Fra Paolo l'a tranſcrite dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, & Palavicin en fait auſſi mention dans la ſienne.

A en juger par le contenu, la Reine avoit déja l'eſprit bien gâté ſur la Religion; car aprés avoir repréſenté au Pape la néceſſité où elle étoit, pour prévenir de plus grands maux, d'uſer de condeſcendance à l'égard des Calviniſtes, dont le nombre étoit infini dans le Royaume, elle l'exhortoit à ne point tenir pour retranchez de l'Egliſe Romaine, ceux qui croyant les dogmes capitaux de la Religion, ont des ſcrupules ſur quelques autres points qui n'étoient pas ſi importans. Les points qu'elle mettoit de ce nombre étoient le culte des Images, qui ſelon elle, eſt défendu par la Loy de Dieu dans l'Ecriture, & avoit été improuvé par ſaint Grégoire, & qu'on ne devoit pas par conſéquent faire difficulté de retrancher. Les Exorciſmes & les autres Cérémonies du Bâtéme, où il falloit ſeulement retenir la matiére & la forme préſcrite par Jeſus Chriſt. Elle demandoit le rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpeces: en quoy, diſoit elle, on devoit avoir plus d'egard au précepte contenu dans l'Evangile, qu'à l'autorité du Concile de Conſtance; qu'on retranchât la Fête du Saint Sacrement, & les Proceſſions, qui ſe faiſoient dans cette célebrité; que le Service divin ſe fît en langue vulgaire; qu'on abolît l'uſage des Meſſes, où le Prêtre communioit ſeul: mais que chaque Evêque aſſemblât le premier Dimanche du mois tous les fidéles qui voudroient communier, & qu'on leur donnât la Communion ſous les deux eſpéces, aprés leur avoir lû en François les endroits des Evangéliſtes & de l'Epître de Saint Paul, où il eſt fait mention de l'Inſtitution de l'Euchariſtie; qu'au reſte on auroit ſoin que l'autorité du Saint Siége ſubſiſtât dans le Royaume, & qu'en aboliſſant les abus qu'on reprochoit aux Miniſtres de l'Autel, on conſerveroit le Sacerdoce; que ces moyens luy paroiſſoient non ſeulement infaillibles pour la réünion des eſprits en France, mais encore que c'étoit un acheminement, pour faire revenir l'Egliſe Grecque à la ſoûmiſſion, qu'elle doit à l'Egliſe Romaine.

Cette lettre, qui fut vrayſemblablement l'ouvrage de l'Evêque de Valence, ſcandaliſa étrangement le Pape: mais il diſſimula, & ne répondit point autre choſe, ſinon qu'on alloit tenir le Concile de Trente, où tous ces points pourroient être diſcutez: & le ſieur du Mortier Ambaſſadeur de France à Rome fit ſi bien, qu'il l'adoucit là-deſſus.

Lettre de cet Ambaſſadeur à l'Evêque de Rennes.

L'Empereur averti par le Nonce du Pape en France, & par Chantonay Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés du Roy, de tout ce qui ſe paſſoit, n'en fut pas moins ſurpris que le Pape, & le fit témoigner à la Reine, qui tâcha de luy juſtifier ſa conduite: mais ſans s'embarraſſer de tout ce qu'on en pourroit dire dans les Cours étrangeres, elle ordonna qu'on diſpoſât tout pour le Colloque de Poiſſi.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes.

En attendant que les Docteurs Proteſtans fuſſent arrivez, la Reine avoit fait aſſembler quelques Evêques des la fin de Juillet, pour delibérer ſur les matiéres dont on traiteroit à Poiſſi, & ſur la maniére qu'on tiendroit dans les Conferences. Quelques-uns furent d'avis qu'on n'y parlât que de la réformation des mœurs, ſans toucher les matiéres de foy: mais ce n'étoit pas là l'intention du Roy de Navarre, ni de l'Amiral que la Reine avoit reſolu de ſatisfaire: & nonobſtant les dangers qu'on en prévoyoit, il fut conclu que les Docteurs Proteſtans, ainſi qu'ils l'avoient demandé, pourroient y lire leur Confeſſion de Foy, & propoſer leurs difficultez.

Lettre du ſieur du Mortier au même.

Dés que ceux-cy eurent reçû leurs ſaufconduits, il ſe rendirent en grand nombre à la Cour. Calvin ne jugea pas à propos d'y venir luy même: mais tout ce qu'il y avoit de plus habile & de plus éloquent dans le Parti fut choiſi, pour en ſoûtenir l'honneur dans une occaſion ſi célébre.

Théodore de Beze fut mis à la tête de cette troupe. Il étoit natif de Vézelai en Bourgogne, d'une honête famille du pays. C'étoit un homme bien fait, de beaucoup d'eſprit, qui parloit bien, & avoit les maniéres tres agréables, & fort propres à s'inſinuer dans l'eſprit des Grands & des Dames. Il étoit le favory de Calvin, qui le déſtinoit dés lors pour ſon ſucceſſeur dans la Chaire de Genéve, & pour être le Chef de la Secte aprés ſa mort, nonobſtant le décri où il étoit par la corruption de ſes mœurs, & par ſes infames & ſcandaleuſes Poëſies, qu'on ne peut lire ſans horreur, & ſans concevoir de l'indignation contre l'impudence du Poëte à publier ſes plus abominables débauches.

Beze avoit pour ſes ſeconds Auguſtin Marlorat Lorrain, Jean de l'Eſpine François, Pierre Martyr Florentin, le premier étoit Apoſtat de l'Ordre des Auguſtins, le ſecond de l'Ordre des Dominicains, & le troiſiéme de celuy des Chanoines Réguliers, Jean Malo Prêtre autrefois Habitué de l'Egliſe de Saint André des Arcs à Paris, & quelques autres, tous hérétiques Sacramentaires, partie Zuinghiens, partie Calviniſtes. Cinq Miniſtres Luthériens, dont deux furent envoyez par le Comte Friderle Palatin, & trois par le Duc Chriſtophle de Virtemberg, n'arrivérent qu'aprés le Colloque: & il y a beaucoup d'apparence que ces troupes auxiliaires n'auroient pas beaucoup fortifié le parti; car les Luthériens n'avoient jamais pû s'accorder

jusqu'alors avec les Sacramentaires.

Le Cardinal de Lorraine avec Claude d'Eſpenſe, Claude de Xaintes Chanoine Régulier, & quelques autres Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, devoient être les Tenans pour le parti Catholique, non pas qu'on prétendît faire une diſpute reglée, car il n'étoit ni de la dignité du Cardinal de Lorraine, ni convenable à un homme de ſa naiſſance de ſe commettre avec des gens tels que ces Miniſtres Proteſtans: mais il devoit y parler ſeulement, pour leur donner des éclairciſſemens ſur leurs difficultez, & comme pour les inſtruire: & c'eſt ſans doute par cette raiſon qu'on donna à ces Conferences le nom de Colloque.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes.

La Reine par cette même raiſon fit dire aux Docteurs Calviniſtes, qu'ils euſſent grand ſoin d'obſerver les bienſeances en cette occaſion; qu'ils ſe gardaſſent bien de laiſſer échaper aucune parole injurieuſe à l'ancienne Religion, à la dignité des Prélats, & des autres perſonnes conſtituées en dignité, & que leurs remontrances demeuraſſent toûjours dans les bornes du reſpect dû à l'illuſtre Aſſemblée, devant laquelle ils auroient à parler.

Le Poplelniere l. 7.

Aprés quelques conférences particuliéres entre le Cardinal & Théodore de Beze, & quelques remontrances que la Sorbonne fit inutilement à la Reine, pour empêcher qu'on ne traitât en public des controverſes ſur la Religion, l'ouverture du Colloque ſe fit le

An. 1561. Mardi neuviéme de Septembre dans le grand Réfectoire de l'Abbaye de Poiſſi.

Le Roy y fut préſent avec la Reine, le Duc d'Orléans, Marguerite de France ſa ſœur, le Roy de Navarre, le Prince de Condé, les autres Princes du Sang, & quantité de Seigneurs de la Cour, les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon, d'Armagnac, & de Guiſe, & environ quarante tant Archevêques qu'Evêques.

Le Roy ayant témoigné en peu de mots le grand deſir qu'il avoit de voir les eſprits réünis ſur le fait de la Religion, afin que tous enſuite concouruſſent à la tranquillité de ſon Etat, le Chancelier parla plus au long ſur le ſujet de l'Aſſemblée, & d'une maniére, qui ne fit que confirmer la mauvaiſe idée, qu'on avoit déja de luy touchant ſa créance. Il fit entre autres choſes fort valoir la prétenduë juſtice de la demande des Calviniſtes, que ſur les points controverſez on s'en rapportât à la ſeule Ecriture.

Quand il eut fini, le Cardinal de Tournon, comme Primat des Gaules par ſon Archevêché de Lyon, prit la parole: & aprés avoir parlé avec beaucoup de moderation ſur la harangue du Chancelier, il demanda qu'elle luy fût communiquée & aux Evêques par écrit. Le Chancelier le refuſa, parce qu'il appréhendoit qu'un jour on ne luy en fit une affaire; & il dit pour s'en défendre, que tout le monde l'avoit entenduë & ſuffiſamment compriſe. On paſſa outre, & le Duc de Guiſe & Monſieur de la Ferté Capitaine des Gardes ſortirent, pour aller prendre les Miniſtres Proteſtans qui étoient au nombre de douze, & les introduire dans l'Aſſemblée.

Ils s'avancérent, pour s'aſſeoir au premier rang à côté des Evêques: mais on les arrêta, & on les fit placer derriére, le long d'une eſpéce de barriére, où on leur ordonna de demeurer de bout & tête découverte. Claude de Xaintes in Apolog contra Bezam.

De Beze, qui devoit porter la parole, commença par ſe mettre à genoux avec tous ſes Confréres; & fit une priere à Dieu, pour demander ſes lumiéres dans une occaſion ſi importante. S'etant relevé, il remercia le Roy de l'honneur qu'il leur faiſoit de vouloir bien les entendre. Il fit une courte Apologie de ceux de ſon parti ſur le crime de revolte & ſur les autres qu'on leur impoſoit: & aprés avoir dit qu'il y avoit pluſieurs points dont il convenoit avec les Evêques de France, mais qu'il y en avoit quelques autres, ſur leſquels il ne pouvoit s'accorder avec eux, il récita ſa Profeſſion de Foy conformément au Symbole des Apôtres, & en expliqua quelques articles ſelon la doctrine de Calvin. Il ajoûta qu'on en avoit introduit pluſieurs dans la Religion, qui n'étoient point dans le Symbole, ni dans l'Ecriture; qu'avant que d'en convenir, il falloit montrer que les Peres de l'Egliſe & les Conciles d'où on les avoit tirez, ne s'étoient pas éloignez de l'Ecriture. Il parcourut les divers dogmes ſur les Sacremens, ſur le mérite des bonnes œuvres, ſur la ſatisfaction pour les pechez: & étant venu à l'article de la réalité du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, il lâcha cette parole, que le Corps du Sauveur étoit autant éloigné du pain & du vin, que le haut du ciel l'eſt de la terre.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes. Poplelniére l. 7. Thuanus l. 28.

Ces paroles excitérent un grand murmure parmi les aſſiſtans, qui juſques-là l'avoient écouté, les uns avec plaiſir, les autres avec patience, parce qu'il parloit de fort bonne grace.

Le Cardinal de Tournon eut beaucoup de peine à s'empêcher de l'interrompre: mais des que le Miniſtre eut achevé ſon diſcours, ce Cardinal parla avec beaucoup de zéle contre le blaſphéme qu'il venoit d'entendre. Il dit qu'on voyoit bien que ce n'étoit pas ſans raiſon, que luy & pluſieurs Evêques s'etoient oppoſez à ces Conférences publiques ſur la Religion avec des hérétiques, dont les dogmes avoient déja été tant de fois condamnez. Il pria le Roy de ne ſe pas laiſſer impoſer par ces nouveaux Docteurs, & qu'il ſe chargeoit de luy rendre ſi bon compte de la vérité de ce que l'Egliſe Romaine croyoit, que ſi à l'occaſion de ce qu'il venoit d'entendre, il s'etoit élevé quelque doute dans ſon eſprit ſur nos ſaints myſteres, il le luy ôteroit parfaitement. Il ajoûta que ſans le reſpect qu'il avoit eu pour Sa Majeſté, il ſe ſeroit

levé ſur le champ, pour ſortir de l'Aſſemblée, & qu'il auroit été ſuivy de tous les Cardinaux, de tous les Evêques, & de tout ce qu'il y avoit là de Catholiques.

La Reine, qui s'apperçût bien que le Cardinal par ſon diſcours vouloit la rendre reſponſable de ce ſcandale, prit la parole, & dit que pour elle, elle n'avoit rien à ſe reprocher là deſſus, qu'on n'avoit rien fait que ſuivant l'avis du Conſeil & du Parlement de Paris, & qu'au reſte ſon deſſein n'avoit jamais été, qu'on innovât rien en matiére de Religion, mais ſeulement de donner lieu à l'inſtruction de ceux, qui s'étoient malheureuſement égarez, & à la reünion des eſprits.

Hiſt des Egliſes Réformées. l. 4. Beze ſe repentit luy même d'avoir ſi clairement expoſé ſon héréſie, & dés le lendemain il préſenta à la Reine une explication de ſa propoſition, de laquelle, dit-il, il ne s'enſuit pas *que nous voulions forclore Jeſus-Chriſt de la ſainte Céne : ce qui ſeroit une impiété toute manifeſte ; car*, ajoûta-t il, *nous croyons, ſuivant ſa parole, qu'encore que le Corps de Jeſus-Chriſt ſoit maintenant au ciel, & non ailleurs, ce nonobſtant nous ſommes faits participans de ſon Corps & de ſon Sang par une maniére ſpirituelle, & moyennant la foy, auſſi véritablement que nous voyons les Sacremens à l'œil, les touchons à la main, & les mettons à nôtre bouche.*

La Séance finit par là, & on en tint une autre le ſeiziéme de Septembre, où le Cardinal de Lorraine ayant touché la plûpart des articles, dont Beze avoit fait mention dans la premiére, inſiſta particuliérement ſur deux points. Le premier fut l'autorité de l'Egliſe, des Peres, & des Conciles. Il montra fort ſolidement que de recuſer leur autorité, comme faiſoient les Calviniſtes, c'étoit ne point vouloir reconnoître de Juge ſur les différens de la Religion ; que l'Ecriture pouvant recevoir diverſes interprétations, devoit être regardée comme une Loy, qui ne s'interprete pas elle-même ; qu'il falloit par conſéquent avoir recours à un Interprére vivant, pour en déterminer le véritable ſens, dont on diſputoit ; que cette qualité ne pouvoit convenir qu'à l'Egliſe, & non point aux particuliers, & que ſans cela il étoit impoſſible de décider aucune controverſe.

L'autre point fut celuy de l'Euchariſtie, ſur lequel il montra les contradictions du Syſtéme des Calviniſtes, qui n'oſant nier que le Corps de Jeſus Chriſt y ſuit, comme Beze l'avoit marqué dans l'explication qu'il avoit donnée à la Reine, y ajoûtoient néanmoins qu'il étoit préſentement au ciel, *& non ailleurs*. Il apporta encore pluſieurs autres preuves de la préſence réelle : & adreſſant la parole au Roy, il proteſta que luy & les autres Prélats étoient réſolus de plûtôt mourir, que de jamais abandonner cette doctrine, qui avoit toûjours été celle de l'Egliſe ; que ſi les Docteurs Proteſtans vouloient demeurer d'accord de ces deux points ſi bien établis, on les écouteroit ſur les autres ; que s'ils ne le vouloient pas, il conjuroit Sa Majeſté de ne les pas entendre davantage, & de les faire au plûtôt ſortir du Royaume, où leur preſence ne ſerviroit qu'a le corrompre de plus en plus.

Sur cela les Prélats ſe levérent. Beze preſſa le Roy de luy permettre de repliquer au diſcours du Cardinal : & ne pouvant l'obtenir, parce que la Séance avoit déja duré longtemps, il demanda qu'au moins il luy fut permis & à ſes Collegues, d'avoir encore quelques conférences particulieres avec les Docteurs Catholiques : ce qui luy fut accordé, pour ne luy pas donner lieu de publier qu'on avoit apprehendé ſa replique.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre ces Aſſemblées publiques & les particulieres qui ſe firent aprés, Hippolite d'Eſt Cardinal de Ferrare Legat du Pape arriva à la Cour, & amena avec luy Jacques Laynez Theologien Eſpagnol, & General des Jeſuites, qui s'étoit beaucoup diſtingué par ſa doctrine & par ſon éloquence au Concile de Trente ſous le Pontificat de Jules III.

Ce Cardinal tres-inſtruit des affaires de France, prévoyant qu'il ne pourroit empêcher le Colloque de Poiſſi, & jugeant d'ailleurs qu'il luy ſeroit peu honorable de laiſſer faire ſans oppoſition une choſe ſi contraire aux intentions du Saint Siége, s'étoit avancé à petites journées, afin de ne pas arriver avant que ce Colloque fût commencé ; & il fut bien aiſe de le trouver fini pour les Aſſemblées publiques.

Les particuliéres ſe tinrent le vingt-quatriéme & le vingt-ſixiéme du mois dans l'appartement de la Prieure, entre les Docteurs Catholiques & les douze Miniſtres Calviniſtes en préſence de cinq des Cardinaux, car le Cardinal de Tournon ne voulut point en être. Le Roy, la Reine, le Roy de Navarre, le Prince de Condé, le Chancelier, & quelques autres aſſiſtérent à la premiére : mais le Roy s'abſenta de la ſeconde.

Hiſt Soc. Jeſ. T. 2. l. 5. Fra Paolo Hiſt. Conc. Trid. l. 5. Le Général des Jeſuites par ordre du Légat s'y trouva auſſi. Il ne parla point dans la premiére : mais dans l'autre il le fit avec beaucoup de liberté en Langue Italienne : & choqué de la hardieſſe, avec laquelle Beze & Pierre Martyr s'exprimérent ſur le ſujet des Evêques, & ſur l'article de l'Euchariſtie, il les réfuta principalement & avec beaucoup de ſolidité ſur le ſecond point, leur appliqua les paſſages de l'Ecriture, où il eſt parlé des loups qui ſe déguiſent en brebis, & des renards qui ravagent la vigne du Seigneur : mais ce qui piqua plus vivement Pierre Martyr, fut l'épithete de Frere, qu'il luy donna en le nommant, parce que ce nom étoit un reproche de ſon Apoſtaſie de l'Ordre des Chanoines Réguliers.

Durant ſon diſcours il adreſſa diverſes fois la parole à la Reine, & il conclut en luy diſant,

ſant, que perſuadé qu'il étoit de ſes bonnes intentions pour la Religion, & pour l'inſtruction de ceux qui s'étoient égarez, il jugeoit qu'il n'y avoit que deux voyes légitimes à prendre pour cette fin : l'une, qui etoit l'unique bonne : & l'autre, qui pouvoit ſe tolérer : la premiére, de renvoyer les Docteurs Proteſtans au Concile de Trente qu'on ſe préparoit à aſſembler, & pour lequel on leur offroit des ſaufconduits ; que c'étoit dans ces ſortes d'Aſſemblées, ſelon l'uſage conſtant de l'Egliſe, que les queſtions ſur la foy pouvoient être agitées, & devoient être décidées ; qu'elles n'étoient point de la compétence des Princes, qui tout éclairez qu'ils étoient pour le Gouvernement des Etats, n'avoient pas la ſcience, ni les lumiéres requiſes, pour bien juger de ces ſortes de matieres ; que l'autre voye, qui en de certaines circonſtances pouvoit être permiſe, étoient des Conférences avec les Docteurs Catholiques : mais non pas en la préſence de ceux, ſur qui les objections des hérétiques pouvoient faire de tres-mauvaiſes impreſſions pour leur Religion, & dont le moins méchant effet étoit de les ennuyer ; qu'en prenant ces moyens, Dieu ne refuſeroit pas ſon ſecours à leurs Majeſtez : au lieu que, ſi on en prenoit de moins légitimes, on devoit tout appréhender de la vengeance divine.

Ces maniéres libres du Jeſuite Eſpagnol déplûrent à la Reine : mais elle n'en fit pas ſemblant par les égards qu'elle eut pour le Légat : & cela n'empêcha pas que le Decret de l'Aſſemblée de Poiſſi, par lequel la Compagnie des Jeſuites avoit été reçûë en France immédiatement avant l'arrivée du Général, ſur les inſtances des Cardinaux de Lorraine & de Tournon, ne ſubſiſtât. Les ſincéres Catholiques, le Légat & le Pape donnérent de grands éloges à la conduite du Pere Laynez en cette occaſion. Bezé entreprit de luy repliquer, & voulut railler ſur les avis, que ce Pere avoit donnez à la Reine, & ſur quelques autres endroits de ſon diſcours : mais on vit par la ſuite qui des deux avoit le mieux réüſſi ; car la Reine ne voulut plus qu'on fit de conférences en préſence du Roy & des gens de la Cour : & conformément à ce qui luy avoit été repréſenté, elle ordonna ſeulement que deſormais quelques Théologiens des deux partis confére roient enſemble, pour eſſayer de s'accorder ſur l'article de l'Euchariſtie, qu'on regardoit comme le plus eſſentiel.

Popelin éte l. 7.

Elle avoit tant d'envie de voir au moins ce fruit du Colloque de Poiſſi, qu'elle nomma pour ces Conférences particuliéres les deux Evêques, qui de notorieté publique avoient le plus de penchant pour le Calviniſme, ſçavoir Jean de Montluc Evêque de Valence, & Pierre du Val Evêque de Séez, auſquels elle joignit Loüis Boutiller, Jean de Saligñac, & Claude d'Eſpence. Celuy-cy, ſi on en croit les Hiſtoriens Calviniſtes, étoit à la vérité fort convaincu de la préſence réelle dans l'Euchariſtie : mais il étoit aſſez indéterminé ſur l'article de la Tranſubſtantiation.

Les Proteſtans choiſirent de leur côté Beze, Martyr, Marlorat, des Gallardes, & de l'Eſpine. On s'aſſembla dans une maiſon particuliére à Saint Germain. On convint que, ſans s'amuſer à diſputer davantage, on tâcheroit de faire une Formule de Foy ſur l'article de l'Euchariſtie, dont les deux partis ſe contenteroient, & on préſenta quelques jours aprés celle cy à la Reine.

Nous confeſſons que Jeſus-Chriſt en ſa ſainte Céne nous préſente, donne, & exhibe véritablement la ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang par l'opération de ſon Saint Eſprit, & que nous recevons & mangeons ſacramentalement, ſpirituellement & par foy ce propre Corps qui eſt mort pour nous, pour être os de ſes os, & chair de ſa chair, afin d'en être vivifiez, & en percevoir tout ce qui eſt néceſſaire à nôtre ſalut ; & pource que la foy appartée ſur la parole de Dieu nous fait & rend préſentes les choſes promiſes, & que par cette foy nous prenons vrayement & de fait le vray & naturel Corps & Sang de nôtre Seigneur par la vertu du S. Eſprit, à cet égard nous confeſſons la préſence du Corps & du Sang d'iceluy nôtre Sauveur à la ſainte Céne.

Il eſt certain que les Miniſtres dans cette expoſition de Foy n'abandonnoient point leur erreur ſur la préſence réelle, quoyque pluſieurs perſonnes s'en fuſſent d'abord laiſſé ebloüir : & l'on voit par cet exemple combien il eſt dangereux de capituler avec les Novateurs en matiére de Religion, & de ſe relâcher même ſur l'expreſſion, ſous pretexte de les rapprocher du dogme Catholique par cette condeſcendance. C'eſt leur fournir des moyens, non pas de revenir de leur égarement, mais de ſéduire les fidéles, en déguiſant leur pernicieuſe doctrine, qu'ils retiennent toûjours, & qu'ils inſpirent avec d'autant plus de facilité, que les termes ſpécieux & équivoques, dont ils l'envelopent, la font plus reſſembler à la doctrine Catholique. Il eſt ſurprenant que le Docteur d'Eſpence & ſes Collegues euſſent donné dans ce piége : mais ce fut apparemment l'autorité des deux Evêques, qui les y entraîna.

On étoit convenu de part & d'autre que cette Formule demeureroit ſecrete, juſques à ce qu'elle eût été communiquée aux Prélats & aux autres Théologiens, qui étoient à Poiſſi : mais il en courut pluſieurs copies à la Cour. On y en eut une grande joye, & la plûpart furent perſuadez que l'accord étant fait ſur cet article principal, on s'accommoderoit aiſément ſur le reſte. La Reine témoigna à Beze en préſence de l'Evêque de Valence la ſatisfaction qu'elle avoit de ſa conduite, & on prétendit même que le Cardinal de Lorraine ayant lû la Formule, l'avoit approuvée : mais lors qu'on la communiqua

Popelinière. l. 7.

An. 1561. le quatriéme d'Octobre aux Prélats & aux Docteurs, ils en jugérent tout autrement; & le neuviéme du même mois la Faculté de Théologie la déclara insuffisante, captieuse, hérétique, & remplie de plusieurs erreurs contre le mystére du saint Sacrement de l'Autel. Il leur fut aisé de montrer la vérité de leur Censure, & que la présence de Jesus-Christ par la foy n'est point cette présence réelle sous les especes du pain & du vin, que l'Eglise a toûjours crûë dans l'Eucharistie.

L'Assemblée de Poissi approuva la Censure des Docteurs, & représenta au Roy par la bouche du Cardinal de Tournon, qu'on perdoit le temps, & qu'on voyoit bien qu'il n'y avoit rien à gagner dans toutes ces Conférences avec les Docteurs Calvinistes; qu'il falloit qu'ils signassent l'article de l'autorité de l'Eglise, des Conciles, & des Peres, que le Cardinal de Lorraine avoit si clairement demontrée dans le discours qu'il avoit fait en une des prémiéres Assemblées, & que pour celuy de l'Eucharistie, il falloit les obliger pareillement à soufcrire à cette Formule de l'Eglise Catholique, qui étoit nette, précise, & sans équivoque: *Nous croyons & confessons qu'au saint Sacrement de l'Autel le vray Corps & Sang de Jesus-Christ est réellement & transubstantiellement sous les especes du pain & du vin, par la vertu & puissance de la divine parole prononcée par le Prêtre seul Ministre ordonné à cet effet, selon l'institution & commandement de nôtre Seigneur Jesus-Christ.* Que si les Ministres refusoient de s'en tenir là, il ne falloit plus les écouter, & qu'on supplioit Sa Majesté de les faire au plutôt sortir de la Cour & du Royaume, où ils gâtoient une infinité de personnes.

Ce fut effectivement le parti que l'on prit, nonobstant les instances de Theodore de Beze pour de nouvelles Conférences: & c'est ainsi que finit le Colloque de Poissi, dont les Docteurs Calvinistes envoyérent par tout des relations à leur avantage, & où ils disoient entre autres choses qu'on n'avoit congédié cette Assemblée, que parce qu'on voyoit qu'à toute occasion ils poussoient à bout les Docteurs Catholiques. C'étoit à quoy on devoit bien s'attendre; car en pareilles rencontres les deux partis ne manquent jamais de s'attribuer la victoire. Le Cardinal de Lorraine y fit paroître beaucoup de doctrine & d'éloquence, l'Evêque de Valence beaucoup de politique & d'adresse, & Theodore de Beze n'y acquit pas moins de réputation. Il ne s'y fit aucuns Decrets sur la Religion, & il fut conclu qu'on s'en rapporteroit aux Décisions du Concile de Trente.

Lettre du Roy à son Ambassadeur à Rome.

Dés que le Colloque eût été terminé, le Roy écrivit à Monsieur de l'Isle son Ambassadeur à Rome, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, afin qu'il en rendît compte au Pape, & qu'il l'assûrât de ses bonnes intentions pour la Religion. Il luy ordonnoit en même temps dans la lettre, de ne pas soufA frir qu'on innovât rien pour le rang, quand il se trouveroit avec les autres Ambassadeurs; car le Roy d'Espagne depuis la mort de l'Empereur Charles V. avoit déja fait là-dessus quelques tentatives, dont je parleray dans la suite à l'occasion du Concile de Trente, où cette contestation fit grand bruit.

Le meilleur effet, que produisit le Colloque de Poissi, fut que le Roy de Navarre commença à revenir beaucoup de ses préventions pour la nouvelle Réforme; soit que la solide harangue du Cardinal de Lorraine l'eût ébranlé, soit qu'il eût remarqué que les Ministres Protestans ne s'accordoient pas entre eux, les uns paroissant vouloir s'en tenir exactement aux opinions de Calvin, les autres penchant du coté de celles de Luther, les uns inclinant á la Confession d'Ausbourg, & les autres ne pouvant la souffrir: & en effet depuis ce temps-là ce Prince rentra dans la Religion Catholique, dans laquelle il mourut. Mais comme les raisons de conscience & de Religion n'ont pas toujours tout leur effet, principalement sur l'esprit des Princes, il fallut que celuy de l'interêt secondât la bonne disposition, où l'avoit mis le Colloque de Poissi. Davila l. 4.

La restitution de la Navarre étoit l'endroit, par où il pouvoit être le plus agréablement flatté: & c'est l'appas, que le Légat luy présenta, pour le détacher entiérement du parti des Huguenots, & le réünir au Triumvirat, c'est à dire au Duc de Guise, au Connétable, & au Maréchal de Saint André hautement déclarez pour le parti Catholique, & contre la licence que la Reine donnoit aux Calvinistes.

Le Légat qui connoissoit l'importance de leur ôter un tel Chef, dont la qualité de premier Prince du Sang & de Lieutenant Général du Royaume donnoit un grand relief à leur Faction, avoit pendant quelque temps travaillé inutilement, pour faire agréer au Pape & au Roy d'Espagne cet expedient, à cause de la défiance qu'ils avoient de la sincérité des intentions de ce Prince, & que d'ailleurs le Roy d'Espagne n'avoit pas trop d'envie de rétablir la tranquillité dans le Royaume de France, sur tout à ses dépens.

Le Nonce Gualtéri homme trop vif, & qu'on soupçonnoit à la Cour de France d'être l'espion des Espagnols, traversoit le dessein du Légat, en mandant au Pape que la Religion étoit perduë dans ce Royaume, qu'il n'étoit plus question de ménagemens, & qu'il falloit avoir recours aux plus violens remédes. Il avoit décrié la conduite du Légat à l'occasion de la complaisance qu'il avoit eu pour la Reine de Navarre, d'assister au sermon d'un Ministre Huguenot. Le Légat eut besoin de faire de fortes Apologies là-dessus: mais enfin il vint à bout de ce qu'il souhaitoit du Pape & du Roy d'Espagne, & obtint même le rappel du Nonce. Des qu'il eut Palavicin. Hist. Concil. Trid. l. 14. c. 14. ex Literis Nuncii.

reçû ſes ordres pour agir, il commença la A negotiation de concert avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le ſieur d'Eſcars Chevalier de l'Ordre, qui étoit tout le conſeil du Roy de Navarre, & qu'ils trouvérent moyen de gagner. Quelques Hiſtoriens ont écrit qu'on luy propoſa d'abord de le dédommager du Royaume de Navarre par celuy d'Ecoſſe, dont on luy feroit épouſer la jeune Reine niece du Duc de Guiſe, ſuppoſé qu'il voulût ſe déclarer contre les Huguenots; qu'on luy Davila l. 2. offrit de faire caſſer à Rome ſon mariage avec Jeanne d'Albret, à cauſe de l'opiniâtreté B de cette Princeſſe dans l'héreſie, & qu'il ne donna point dans cette propoſition, en étant détourné par la tendreſſe qu'il avoit L. 3. Dec. 1. pour ſes enfans. Mais Famiano Strada dans ſa belle Hiſtoire de la Guerre des Pays-Bas traite ce fait de chimére, & aſſûre qu'ayant eu entre les mains, & lû exactement toutes les lettres écrites ſur ce ſujet par Antoine de Granvelle & par Chantonnai Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & frere de ce Prélat, il n'y avoit pas trouvé un ſeul mot là-deſſus: & puis il eſt manifeſte que l'héreſie ne pouC voit être un motif ſuffiſant de divorce. Ainſi tout roula ſur la promeſſe de la reſtitution de la Navarre, ou du moins ſur l'offre d'un équivalent, qui devoit être le Royaume de Sardaigne: mais on appuya beaucoup plus ſur le dernier, en repreſentant à ce Prince, que le Roy d'Eſpagne auroit beaucoup de peine à laiſſer échaper le Royaume de Navarre, qui étoit ſi fort à ſa bienſéance.

Pour luy faire agréer cette propoſition, qu'on luy avoit déja faite autrefois, lorsqu'il alla conduire Iſabelle de France ſur les frontiéres d'Eſpagne, & qu'il n'avoit pas rejetD tée, on ſe ſervit de la jalouſie, qu'il avoit conçûë contre le Prince de Condé ſon frere, dont les Huguenots faiſoient en tous lieux l'éloge, comme du plus grand homme qui fût en France, & comme de leur protecteur déclaré, en qui ils avoient toute leur confiance, & trouvoient une reſſource aſſûrée pour leur parti: au lieu qu'à toute occaſion ils ſe plaignoient du Roy de Navarre, blâmoient ſon humeur lente & ſes irréſolutions, & n'en parloient qu'avec beaucoup de mépris dans les comparaiſons odieuſes qu'ils faiſoient de luy avec ſon frere.

On repréſenta encore à ce Prince, que le E Roy & ſes freres étant en ſi bas âge, il n'étoit pas impoſſible que la Branche des Valois finît en eux; qu'en ce cas la Couronne de France le regardoit; que s'il perſévéroit dans le Calviniſme, pluſieurs, & ſur tout le Pape, feroient valoir cet obſtacle, pour l'empêcher de monter ſur le Thrône, & que le parti Catholique étant encore le plus nombreux dans le Royaume, il courroit riſque de s'en voir exclus. De ſi fortes raiſons, & quelques autres, qui luy furent vivement repréſentées, le determinérent enfin à s'unir avec le Triumvirat.

Bien tôt cette réſolution ne fut plus un myſtere. On le voyoit ſans ceſſe en conférence avec le Duc de Guiſe, le Connétable, & le Maréchal de Saint André. Il défendit les Prêches dans tous les appartemens du Louvre: & la Reine de Navarre ſa femme voulant entendre le ſermon d'un Miniſtre dans une maiſon de Saint Germain, où les domeſtiques du Prince de Condé logeoient, & la litiére l'attendant déja dans la Cour du Château, il luy fit défenſe d'y aller, & réſolut d'empêcher qu'il ne s'en fît aucun dans Saint Germain.

Lettre de l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Philippe II.

Ce coup imprévû étonna la Reine Mere, qui tandis qu'elle avoit eu le Roy de Navarre dans ſon parti, avoit mépriſé le Triumvirat: mais par ce changement du Prince, il luy devenoit tres-redoutable. Elle s'unit plus étroitement que jamais avec le Prince de Condé & les Coligni, par le conſeil du Chan- Davila l. 2. celier de l'Hôpital & de l'Evêque de Valence, & ſe ſçût bon gré de s'être ménagé cette reſſource, pour maintenir ſon autorité, dont elle avoit ſujet d'apprehender la ruine, principalement de la part du Connétable & de Meſſieurs de Guiſe.

Le Prince de Condé & les Coligni s'applaudiſſoient auſſi beaucoup de l'avoir de leur côté, & de ſe voir avec elle dans des interêts communs, qui devenoient les interêts de l'Etat par ſa qualité de Régente: & de ce que par ce moyen leur parti paroîtroit déſormais être celuy du Roy. Ils étoient perſuadez du penchant de cette Princeſſe pour la nouvelle Religion, quoyque dans la vérité la ſeule politique & le deſir de ſe conſerver l'autorité du Gouvernement luy fiſſent faire tout ce qu'elle faiſoit en faveur des Huguenots. Ils regardoient le Colloque de Poiſſi, Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes. qu'elle leur avoit accordé, la ſuſpenſion de l'Edit de Juillet qu'elle avoit ordonnée, ſous prétexte de l'eſpérance d'un accommodement dans ce Colloque, & les careſſes qu'elle avoit faites à Theodore de Beze & aux autres Miniſtres Proteſtans, comme autant de preuves de ſon inclination pour ce parti: mais elle leur en donna une encore plus forte que tout cela, par la promeſſe qu'elle leur fit, & qu'elle leur tint, de révoquer l'Edit de Juillet qui défendoit aux Huguenots leurs Aſſemblées, & d'en faire un nouveau, qui leur accorderoit des Prêches, & par conſéquent la liberté de conſcience.

Ces nouvelles répandües par toute la France enhardirent les Calviniſtes, qui ſans attendre l'Edit qu'on leur faiſoit eſpérer, firent publiquement leur Céne & leurs Prêches.

Les Catholiques indignez de cette hardieſſe, s'y oppoſérent: & il ſe fit à cette occaſion de grands deſordres en divers endroits du Royaume, comme à Cahors, à Amiens, Mémoires de Caſtelnau l. 2. de Thuanus l. 20. à Abbeville, à Troye, à Dijon, à Tours, à Toulouſe, à Marſeille, en Guyenne, & à Paris même au fauxbourg Saint Marceau. Il y eut dans tous ces tumultes, du ſang répandu

de part & d'autre. Les Gouverneurs & les Magiſtrats eurent beaucoup de peine à les reprimer, & pluſieurs d'entre eux favoriſoient ſous-main les Huguenots.

Cependant le Triumvirat d'une part ſollicitoit ſans ceſſe la Reine de s'oppoſer à ces nouvelles entrepriſes des Calviniſtes, & de l'autre l'Amiral la preſſoit de tenir ſa parole pour le nouvel Edit qu'elle luy avoit promis: & comme il la voyoit fort irréſolue, il luy dit qu'il luy demandoit cette grace au nom de deux mille cent cinquante Egliſes réformées repanduës dans toute la France; qu'elle pouvoit agir ſans crainte du Triumvirat: qu'elle ne manqueroit ni d'argent, ni de troupes, pour ſoûtenir ſon autorité, ſi on entreprenoit d'y donner atteinte: & tout ſin qu'il étoit, il ſe tenoit ſi fort aſſûré de cette Princeſſe par la conduite qu'il luy voyoit tenir, que ſans rien déguiſer, il luy fit un détail de toutes les reſſources, qu'il avoit dans la Faction Huguenote. Davila, l. 2.

Elle apprit avec plaiſir tous ces ſecrets, bien réſolûe de mettre ces connoiſſances à profit ſelon les conjonctures: & en faiſant ſemblant de ſe raſſûrer par tout ce qu'il luy expoſoit, elle luy confirma ſa promeſſe, & prit de concert avec luy les meſures néceſſaires pour le nouvel Edit.

Comme elle ne ſe tenoit pas fort aſſûrée du Conſeil, où le Triumvirat étoit trop puiſſant, elle convoqua à Saint Germain pour le mois de Janvier une nouvelle Aſſemblée des Notables, c'eſt à dire des Magiſtrats Députez de tous les Parlemens & de toutes les Cours Supérieures du Royaume, ſous prétexte de remédier par leurs avis aux deſordres, qui s'augmentoient de plus en plus dans l'Etat. Popelinière l. 7. Thuanus l. 26.

An. 1562.

Le Connétable qui prévoyoit ce qui devoit arriver, refuſa de ſe trouver à cette Aſſemblée, & le Duc de Guiſe, apparemment pour la même raiſon, s'abſenta auſſi de Saint Germain.

Le Roy parla en peu de mots ſur le ſujet, dont il étoit queſtion de délibérer, & ordonna au Chancelier de l'expoſer plus au long. Ce Magiſtrat le fit d'une maniére à faire entendre que l'intention de la Cour étoit, que pour la tranquillité du Royaume, on modifiât l'Edit de Juillet.

Soit qu'on eût eu ſoin de choiſir des Députez favorables à la nouvelle Religion, ſoit que le diſcours du Chancelier eût perſuadé l'Aſſemblée, ſoit par complaiſance pour la Reine, la pluralité des ſuffrages fut pour la révocation de l'Edit de Juillet, & pour en faire un autre plus favorable aux Calviniſtes.

On le dreſſa ſans délay; & les principaux articles de ce fameux Edit, appellé communément l'Edit de Janvier, furent, que les Huguenots rendroient aux Catholiques les Egliſes, dont ils s'étoient ſaiſis dans les villes: mais qu'ils pourroient tenir leurs Aſſemblées dans les fauxbourgs & ailleurs, & y faire tous les exercices de leur Religion, juſques à ce que le Concile Général eut décidé ſur les points conteſtez; & cela avec certaines conditions, qui regardoient la Police.

Le Parlement de Paris, où le parti Catholique dominoit encore, & à qui tant de variations ne paroiſſoient convenables ni à la dignité du Souverain, ni au bien de l'Etat, fit inutilement ſes remontrances par le Préſident Chriſtophle de Thou & le Conſeiller Guillaume Viole. Il fut obligé d'enregiſtrer l'Edit au commencement de Mars aprés trois juſſions: mais il y ajoûta ces trois clauſes, qu'il le faiſoit, pour obéir à la volonté abſolûe du Roy, qui jugeoit la choſe néceſſaire dans la ſituation facheuſe, où le Royaume ſe trouvoit; que le Parlement ne prétendoit point par là approuver la nouvelle Religion, & que cet Edit ne ſubſiſteroit, que juſques à ce que Sa Majeſté en eût autrement ordonné. Les autres Parlemens firent les mêmes difficultez pour la publication de l'Edit, & celuy de Dijon refuſa toûjours de la faire.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Légat extrémement chagrins du grand avantage, que cet Edit donnoit à la Faction Huguenote, ſollicitoient ſans ceſſe le Roy de Navarre de faire ſortir de la Cour les Coligni, auteurs de ces pernicieuſes réſolutions de la Régente, & luy déclarérent, que juſques à ce que cela fût fait, ſon Traité avec le Roy d'Eſpagne ne pourroit ſe conclure.

Le Roy de Navarre en preſſoit fort la Reine, mais elle refuſa d'y conſentir, à moins qu'en même temps le Cardinal de Lorraine, le Duc de Guiſe & le Maréchal de Saint André ne s'éloignaſſent auſſi bien qu'eux. La propoſition, qu'elle ſçût que le Duc de Nemours avoit faite à Monſieur Henry Duc d'Orléans, de ſe laiſſer enlever & conduire en Lotraine, ſous prétexte de ſe mettre en ſeureté contre les attentats des Calviniſtes qui en vouloient à toute la Maiſon Royale, la confirma dans cette réſolution. Elle tint ferme là deſſus: & en conſentant à l'eloignement des Coligni, elle obtint la condition qu'elle demandoit. Le Duc de Guiſe s'en alla à Joinville, le Cardinal de Lorraine à Reims, le Prince de Condé à Paris, & elle avec le Roy quitta Saint Germain, pour aller à la Maiſon Royale de Monceaux auprés de Meaux.

Lettre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Philippe II. Popelinière. l. 7. Thuanus l. 28. 2. Déclaration ou Manifeſte du Prince de Condé.

Les uns & les autres crûrent pouvoir faire cette démarche, ſans nuire à leurs interêts, & eſpérérent même en prendre occaſion de fortifier chacun leur parti. Meſſieurs de Guiſe laiſſoient à la Cour le Roy de Navarre, toûjours fort vif ſur le Traité commencé avec le Roy d'Eſpagne, & ils étoient aſſûrez que le Légat & le ſieur d'Eſcars auroient ſoin en leur abſence, de l'entretenir dans la bonne diſpoſition où ils l'avoient mis. Les Coligni comptoient ſur celle de la Reine à leur égard, & ſur la crainte qu'elle avoit du Triumvirat. Le but du Prince de Condé, en ſe retirant à

Paris, étoit d'y augmenter ſa faction. D'ailleurs Meſſieurs de Guiſe ſe propoſoient dans leur ſéjour en Champagne, de traverſer les négotiations ſecrétes, qu'ils ſçavoient que le Prince de Condé commençoit à faire en Allemagne, ſur les frontiéres de laquelle le Duc Chriſtophle de Virtemberg leur avoit promis de s'aboucher avec eux.

Thuanus loc. cit. — An. 1561.

Ils prirent effectivement de concert des prétextes, pour ſe rencontrer à Saverne, où ils conférérent vers la my-Fevrier avec ce Prince, auquel le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe, dit le Préſident de Thou, firent eſpérer de faire recevoir en France la Confeſſion d'Auſbourg, & de travailler ſérieuſement à la réforme de l'Egliſe.

Les Princes d'Allemagne, ſoit Proteſtans, ſoit Catholiques, paroiſſoient alors agir avec plus de droiture en faveur de leur Religion, que les Chefs des Partis en France, où communément, ſur tout ceux du Parti Huguenot, étoient beaucoup plus animez par leur ambition, que par leur zéle pour la doctrine qu'ils avoient embraſſée. Les Princes Allemands par cette raiſon n'étoient guéres plus ennemis du Pape & des Catholiques, qu'ils l'étoient des Zuingliens, qui nioient la preſence réelle dans l'Euchariſtie: & l'on en vit une preuve deux ou trois mois aprés la Conférence de Saverne, lorſque les Bourgeois de Francfort, dont la plus grande partie ſuivoit la Confeſſion d'Auſbourg, ſe mutipérent contre les François Calviniſtes qui y tenoient leurs Prêches à part, ſe jettérent ſur eux, les maltraitérent, & obligérent les Magiſtats à les chaſſer de leur ville.

Mémoires de Caſtelnau, l. 3. c. 10.

Ce fut par cet endroit que le Cardinal & le Duc de Guiſe s'efforcérent de gagner le Duc de Virtemberg, & par ſon moyen les autres Princes & Seigneurs d'Allemagne, en luy faiſant entendre, ce qui étoit vray, que la plûpart des Calviniſtes de France tenoient ſur l'article de l'Euchariſtie, la doctrine Zuinglienne, & que, ſi cette Secte prévaloit dans le Royaume, elle ſe repandroit bien-tôt en Allemagne, au préjudice de la Confeſſion d'Auſbourg, & de la tranquillité qui commençoit à s'y rétablir.

Jean Brentzen, plus connu ſous le nom de Brentius fameux Miniſtre Lutherien, accompagnoit le Duc de Virtemberg dans cette entrevûë. Il étoit un de ſes Conſeillers ordinaires, & des plus échauffez contre le Zuinglianiſme, & il appuya fort les raiſons du Cardinal de Lorraine ſur ce ſujet. Il n'y eut toûtefois rien de conclu, & tout ſe paſſa en civilitez de part & d'autre. Au reſte le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe, en faiſant ſemblant d'approuver la Confeſſion d'Auſbourg, prétendoient ſeulement rendre les Allemands moins vifs à ſoûtenir le Prince de Condé & les Calviniſtes de France, ſuppoſé qu'on en vînt à une guerre civile, à quoy il y avoit déja beaucoup d'apparence.

Cependant l'Edit de Janvier, tout favorable qu'il étoit aux Huguenots, avoit extrémement irrité ceux des villes du Royaume, où par violence ils s'étoient rendus maîtres de quelques Egliſes. Ils ſe plaignoient hautement de ce qu'on les chaſſoit des Temples, dont ils étoient en poſſeſſion, pour les réléguer aux fauxbourgs & à la campagne. Il fallut que les principaux des Miniſtres leur écriviſſent, pour les adoucir, en leur repréſentant combien ils gagnoient par cet Edit, qui leur accordoit la libérté de conſcience, & que c'étoit une diſpoſition à obtenir de la Cour avec le temps d'autres conditions plus avantageuſes.

Popeliniére, l. 7.

D'autre part les Catholiques prévoyant les funeſtes ſuites de cet Edit, le regardérent avec la derniére exécration, & comme la ruine de la Religion Catholique. En effet dés que la liberté de conſcience fut annoncée, on vit paroître par tout, même avant l'enregiſtrement de l'Edit, une tres grande multitude de Calviniſtes, dont la plûpart juſqu'alors n'avoient point été connus pour tels, parce qu'ils n'avoient oſé ſe faire connoître. Les lieux où les Prêches ſe tenoient, ne furent nulle part aſſez grands, pour contenir la foule prodigieuſe de ceux qui y venoient. Les Catholiques mêmes y alloient par curioſité, & pluſieurs s'y laiſſoient pervertir. Des Religieux & des Religieuſes ennuyez de leur état, apoſtaſioient publiquement, prétendant comme les autres joüir du bénéfice de l'Edit, beaucoup de Clercs & de Prêtres en faiſoient autant, & s'alloient marier au Prêche. Pierre Ramus ou de la Ramée Principal du College de Preſle, homme de beaucoup d'eſprit, & d'une grande capacité, mais qui donnoit aveuglément dans toutes les nouveautez, ſignala la témérité, en faiſant abattre toutes les images, qui ſe trouvérent dans la Chapelle de ſon Collége. Le Parlement en étant averti, fit informer contre luy, & par un Arreſt qui fut rendu quelque temps aprés, ordonna que tous les Profeſſeurs, Principaux, & Supports de l'Univerſité ſigneroient le Formulaire de Foy, que la Faculté de Paris avoit dreſſé en vingt-cinq articles dés l'an 1554. Quelques-uns ne voulurent pas s'y ſoûmettre, & le Recteur ſe vit contraint de préſenter une Requête à la Cour de la part des quatre Facultez, pour qu'on punît ces réfractaires comme des rebelles à Dieu & au Roy.

Hiſt. de l'Univerſité, T. 6.

La licence des Huguenots croiſſoit de jour en jour à Paris par la préſence du Prince de Condé; & ſous prétexte de l'exécution de l'Edit, ils faiſoient tous les jours de nouvelles entrepriſes. Le Roy de Navarre qui vit les conſequences de ce mauvais exemple de la Capitale, prit la réſolution d'obliger le Prince de Condé à en ſortir. L'autorité que luy donnoit ſa qualité de Lieutenant Général du Royaume, & l'aſſurance qu'il avoit de l'attachement de la plûpart des Pariſiens à l'ancienne Religion, luy faiſoient eſpérer

Davila l. 3.

qu'il y ſeroit le maître, quand il y paroîtroit: mais ne voulant pas ſe commettre, ſans être tout-à-fait ſeur de réuſſir, il pria le Duc de Guiſe & le Connétable de s'y rendre avant luy, l'un & l'autre bien accompagnez.

La Reine en étant avertie, fut dans de grandes inquiétudes, & commença à ſe repentir de ſa fauſſe politique. Elle ſçavoit que les Catholiques étoient tres-animez contre elle au ſujet de l'Edit de Janvier, & elle n'étoit guéres plus aſſûrée des Huguenots, qui étant entrez en défiance de ſes intentions, ſur ce qu'elle avoit obligé le Prince de Condé & les Coligni à ſortir de la Cour, l'accuſoient de les trahir, & ſemoient parmi eux quantité de libelles, où ils ſe déchainoient contre elle avec beaucoup d'inſolence. Elle appréhenda que Paris ne devînt un champ de bataille, quand les Chefs des deux partis s'y rencontreroient, & qu'elle ne fut enſuite à la diſcrétion du plus fort. Elle écrivit au Duc de Guiſe à la ſollicitation du Prince de Conde, pour le prier de ne point aller à Paris, mais de venir droit à la Cour & ſans troupes, puiſqu'il n'y avoit rien à craindre pour luy, & que tout y étoit en paix.

Dans la déclaration du Prince de Condé du 8. Avril 562.

Le Duc eut plus d'égard à la lettre du Roy de Navarre qu'à celle de la Reine. Il partit de Joinville pour venir à Paris avec le Cardinal ſon frere, accompagné d'un grand nombre de Nobleſſe & de deux Compagnies de Cavalerie: mais il luy arriva en chemin un accident, qui fut la ſource funeſte de la guerre civile, ou pour mieux dire l'occaſion de la commencer plûtôt; car indépendamment de cette rencontre, tout s'y diſpoſoit des deux côtez.

Le Duc de Guiſe ayant couché à Dampmartin le dernier jour de Février, arriva le lendemain vers le midi proche de Vaſſi petite ville de Champagne, où il ſe fit dire la Meſſe. Les Huguenots tenoient actuellement leur Prêche dans une grange voiſine de l'Egliſe, au nombre de ſix à ſept cens, gens ramaſſez, hommes, femmes & enfans, qui commencérent à entonner leurs Pſeaumes dans le même temps que le Prêtre montoit à l'Autel. Le Duc de Guiſe les envoya prier de ceſſer de chanter juſqu'après la Meſſe; mais ils n'en voulurent rien faire.

Quelques-uns de ſes gens s'étant approchez de la grange par pure curioſité, ceux qui gardoient la porte crûrent qu'on venoit leur faire inſulte. Il ſe dit quelques injures de part & d'autre, des injures on en vint aux coups de pierres, & puis aux coups de poing & de bâton. Deux Pages Allemands étant ſurvenus, tirérent quelques coups d'arquebuſe & de piſtolet, dont ils tuérent ou bleſſérent des Huguenots. Le Duc entendant le bruit, quitta la Meſſe, & accourut pour appaiſer le tumulte. Luy même fut bleſſé d'un coup de pierre au viſage, & obligé de ſe retirer, parce qu'il perdoit beaucoup de ſang. Ses gens le voyant bleſſé, ne purent plus ſe contenir, & chargeant de toutes parts les Huguenots, en tuerent plus de ſoixante, bleſſerent dangereuſement le Miniſtre, & mirent le reſte en fuite.

Le Duc ayant envoyé querir le Juge du lieu, luy fit une rude réprimande à l'occaſion de cette inſolence des Huguenots: Il répondit qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir de l'empêcher, & que l'Edit de Janvier leur donnoit la liberté de s'aſſembler hors des Villes: ſur quoy l'on pretend que le Duc en colére lâcha cette parole, en portant la main à la garde de ſon epée: *J'oſtà*, dit-il, *celle qui fera la reception de cet deteſtable Edit.* Ce mot ne tomba pas à terre; les Huguenots ſçûrent bien le faire valoir; & quoy qu'on pût leur reprocher une infinité d'autres violences beaucoup plus conſiderables que celles-là, ils en firent un tres-grand bruit de tous côtez dans les pays etrangers, auſſi bien que dans le Royaume. La nouvelle du maſſacre de Vaſſi, ainſi qu'ils l'appellérent, fut repandu par tout avec des exaggérations & des circonſtances les plus odieuſes. Les Miniſtres dans leurs Prêches en firent le ſujet de leurs plus violentes invectives; le Prince de Condé, l'Amiral, le Chancelier de l'Hôpital en demandérent juſtice à la Reine. On le traitoit d'énorme attentat contre l'autorité du Souverain, de violement de la foy publique, & d'une déclaration de guerre; & ce fut ſur ce fondement, comme ſur un titre authentique, que les Huguenots accuſérent toûjours le Duc de Guiſe d'avoir eté l'auteur des guerres civiles.

D'autre part, les Catholiques par l'horreur qu'ils avoient de l'Edit de Janvier, applaudiſſoient au Duc: les Prédicateurs dans leurs Sermons en faiſoient publiquement l'éloge, comme du zélé défenſeur de l'ancienne Religion, le comparoient à Moyſe & à Jehu, qui en répandant le ſang des impies, avoient conſacré leurs mains, & vengé la querelle du Seigneur. Il fut témoin luy-même à ſon entrée dans Paris, de cette eſtime & de cette affection publique, qui le flatérent beaucoup. Les Principaux de la Ville allérent au devant de luy: les ruës étoient remplies d'une foule de peuple qui luy donnoit mille bénédictions, plus il avançoit, plus les acclamations de *Vive Guiſe* redoubloient, & les tranſports des Pariſiens alloient quelquefois à tel excès, qu'il fut ſouvent obligé de leur faire ſigne de la main pour les moderer, & leur faire connoître qu'ils les portoient plus loin qu'il ne convenoit.

Rien ne pouvoit être plus déſagréable au Prince de Condé, que cette réception du Duc de Guiſe, ni de plus mauvais augure pour les Huguenots, qui avoient tout à craindre des Catholiques, dont le nombre ſurpaſſoit infiniment le leur.

Le Prevoſt des Marchands de concert avec le Duc de Guiſe, prit ce prétexte pour aller à Monceaux, prier le Roy de Navarre de venir

Mémoires de Caſtelnau. l. 3. c. 7.

Popeliniére l. 8.

An 1562. La Popeliniére l. 7. Mémoires de Caſtelnau l. 3. c. 7. Mémoires de Brantome Davila. l. 3. &c.

à Paris, afin de prévenir le désordre, & empêcher que les deux partis n'en vinſſent aux mains. Il s'y rendit auſſi-tôt comme il en étoit convenu avec le Duc; & dès qu'il y fut arrivé, il pria le Prince de Condé de s'en éloigner, parce que ſa préſence ne faiſoit qu'allarmer le peuple, & enhardir les mutins de la faction Huguenote avec danger de quelque tumulte; mais il refuſa de le faire, jugeant que cette retraite étoit contre ſon honneur, & contre la ſeureté de ſon parti.

Mémoires de Caſtelnau. l. 3. c. 9.

Le Roy de Navarre en écrivit à la Reine, & luy repréſenta les conſéquences de ce refus, afin qu'elle luy envoyât un commandement abſolu de ſortir de Paris. Elle le fit, quoique bien malgré elle, dans la crainte de quelque ſédition. Elle envoya cet ordre par le Cardinal de Bourbon même, frere du Prince, qui enfin obéït, mais bien réſolu de ſe venger de cet affront, & déterminé dès lors à ſe déclarer au plûtôt avec éclat, dès qu'il ſe verroit aſſez fort pour le faire.

Les deux partis tendoient au même but, c'eſt à dire à mettre chacun le Roy de ſon côté, pour pouvoir donner à l'autre la qualité de rebelle. Il étoit queſtion pour cela, non pas de le gagner, ni la Reine; car cette Princeſſe ſuivant toûjours ſes vûës, ne vouloit s'engager ni à l'un, ni à l'autre: mais de ſe rendre maître de leurs perſonnes.

Le Duc de Guiſe mit en mouvement là-deſſus le Roy de Navarre & le Connétable, en leur faiſant comprendre que c'etoit le coup de partie, & la néceſſité où ils étoient de le faire au plûtôt. La grande ſuite, qu'ils avoient avec eux dans Paris, ſuffiſoit pour l'exécution de ce deſſein: & pourveu qu'ils uſaſſent de diligence, ils étoient en état de prévenir le Prince de Condé, dont les partiſans, qui luy venoient de tous les quartiers du Royaume, ne pouvoient pas être ſi tôt aſſemblez.

Ils partirent donc de Paris, dont ils étoient aſſûrez tant par l'affection du peuple, que par une forte garniſon, qu'ils y laiſſérent, & allérent la Semaine Sainte à Fontainebleau, où la Reine avec le Roy & la Cour qui étoit peu nombreuſe, avoit paſſé depuis peu de Monceaux.

Le Roy de Navarre déclara à la Reine en arrivant, le ſujet de ſon voyage, qu'il ſçavoit que les Huguenots aſſembloient des troupes, pour enlever le Roy; qu'il n'étoit pas en ſeureté à Fontainebleau; que luy en qualité de Lieutenant Général du Royaume devoit répondre de la perſonne de ce jeune Prince, & qu'il falloit que ſans différer, il conſentît qu'on le menât à Paris, où il ſeroit en aſſûrance.

Davila l. 3.

Mémoires de Caſtelnau. &c.

La Reine conſternée de cette déclaration, & de ſe voir dans la néceſſité qu'elle avoit juſqu'alors ſi habilement évitée, de tomber avec le Roy ſous la puiſſance de la Maiſon de Guiſe, fit tout ſon poſſible, pour détourner le Roy de Navarre de ſa réſolution, en luy repréſentant le tort qu'il feroit à ſa réputation par cette violence, qu'on vouloit faire au Roy; que c'étoit fournir au Prince de Condé de quoy juſtifier la guerre civile, où les Huguenots tâchoient depuis long temps de l'engager; qu'on rompoit toutes les meſures qu'elle avoit priſes, pour ramener les eſprits par la douceur, & pour tenir les choſes en ſuſpens juſqu'à la majorité du Roy, dont l'autorité pourroit alors prévenir par des remédes efficaces les malheurs, dont l'Etat & la Religion étoient menacez; & elle luy parla avec tant de force, qu'elle l'ébranla.

Mais le Duc de Guiſe beaucoup plus habile que luy, & moins aiſé à éblouir par tous ces ſpécieux raiſonnemens, luy en découvrit l'artifice, & luy fit comprendre que ces ſortes de démarches ne ſe devoient pas faire à demy; qu'il n'ignoroit pas que le Prince de Condé avoit le même deſſein qu'eux; que ſes troupes groſſiſſoient tous les jours; qu'ils ne ſeroient pas plûtôt ſortis de Fontainebleau, qu'il y arriveroit, pour ſe ſaiſir de la perſonne du Roy; qu'ils ſeroient la fable de l'Europe, s'ils ſe laiſſoient ainſi duper par les artifices d'une femme; qu'en un mot c'étoit le bien de l'Etat, de la Religion, & du Roy même, & qu'il falloit en une occaſion ſi eſſentielle le contraindre à ſuivre ſes véritables interêts, qu'une Reine étrangere ſacrifioit depuis ſi long-temps à ſon ambition, & à ſa paſſion de gouverner.

Le Connétable ayant fortement appuyé ces raiſons du Duc de Guiſe, le Roy de Navarre retourna à la Reine, luy dit en préſence du Roy que c'étoit une affaire concluë, & qu'il falloit partir, parce que le moindre délay alloit mettre la perſonne de Sa Majeſté entre les mains des Huguenots.

Ils ne répondirent d'abord l'un & l'autre que par des larmes: & puis la Reine ajoûta qu'on luy faiſoit tort de la ſoupçonner d'intelligence avec les Huguenots; que ſon inclination, ſa conſcience, ſon interêt, ſon honneur & ſa réputation la tiendroient toûjours attachée au parti Catholique, & qu'elle ne pouvoit en donner une plus grande preuve, qu'en ſoûmettant en cette occaſion ſes lumieres aux ſentimens d'autruy, quoy qu'elle prévît les malheurs qui devoient en arriver.

Elle donna auſſi-tôt les ordres pour partir. Le Roy fut conduit dés ce jour-là à Melun, le lendemain à Vincennes, & le jour ſuivant à Paris. Cependant elle dépêcha des couriers ſecrets les uns ſur les autres au Prince de Condé, qui luy portérent juſqu'à ſept de ſes lettres, où elle l'exhortoit à ne pas abandonner le Roy, ni elle, dans une ſi fâcheuſe conjoncture, & à continuer d'agir efficacement pour ſon ſervice. Quatre de ces lettres furent depuis rendües publiques, & produites en une occaſion, dont je parleray bien-tôt: & quoy qu'elles ne fuſſent guéres

Davila. l. 3. Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX. Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 3.

concûës qu'en termes généraux, elle ſe trouva fort embarraſſée à en donner l'explication, lorſque les Chefs du parti Catholique luy en voulurent faire un crime.

Popelinière. l. 8.

Sur ces entrefaites le Prince de Condé, après avoir fait la Céne à Meaux le jour de Pâques dix-neuviéme de Mars, ſe rapprocha de Paris avec aſſez de troupes, pour faire peur aux Pariſiens. On redoubla les gardes aux portes & ſur les murailles, on tendit les chaînes dans les rûes, & le Cardinal de Bourbon envoya Monſieur d'Alégre au Prince, pour le prier de ne point donner commencement à une guerre, dont il pouvoit prévoir les funeſtes ſuites pour la ruine de l'Etat, qui devoit être plus cher que tout le reſte à un Prince du Sang.

Le Prince, qui avoit un tout autre deſſein que l'attaque de Paris, répondit qu'on jugeoit mal de ſes intentions; qu'il n'avoit garde d'inſulter une ville, où le Roy ſe trouvoit, quoy qu'il y fût comme priſonnier, & qu'il étoit prêt de s'en éloigner, pourveu qu'on luy laiſsât libre le paſſage ſur le pont de Saint Clou. On le luy accorda, & il marcha avec ſon armée du côté de Mont-lhery.

C'étoit pour ſe rendre à Orléans, dont il avoit projetté depuis long temps de faire ſa place d'armes, en cas de guerre. Il avoit donné charge à d'Andelot frere de l'Amiral d'y entrer ſecrétement, de s'aſsûrer des Huguenots, qui y étoient en grand nombre & de convenir avec eux du jour & des moyens de ſurprendre la ville. Ils luy promirent de le ſeconder dés qu'il auroit commencé. D'Andelot revint auſſi-tôt trouver le Prince, & luy rendit compte de l'état des choſes & de la bonne diſpoſition où il avoit laiſſé les conjurez. Ce Seigneur, qui n'avoit pas ſon pareil en France pour les entrepriſes bruſques, repartit ſur le champ, & prit les devants avec quelques gens de réſolution, à deſſein de s'emparer d'une des portes.

Davila. l. 3.

Le Prince à quelques lieûes de la ville s'arrêta tout à coup, effrayé des ſuites terribles de la guerre, où il alloit s'engager: & l'Amiral étant ſurvenu là-deſſus, il luy marqua ſon inquiétude. L'Amiral luy dit qu'il n'étoit plus temps de délibérer, & que, ſelon toutes les apparences, d'Andelot étoit déja aux mains avec le parti Catholique. *Je le voy bien*, reprit le Prince en jettant un grand ſoûpir, *nous ſommes ſi fort enfoncez dans l'eau, qu'il en faut boire, ou ſe noyer*, & continua ſa marche avec une grande diligence.

Elle étoit néceſſaire; car d'Andelot ſe trouvoit en grand danger. Il étoit tombé bruſquement ſur la garde, & s'étoit emparé de la porte de Saint Jean: mais Montereau Lieutenant de Roy averti de la ſurpriſe, y étoit accouru avec une partie des gens-d'armes de la Compagnie de Sipierre, & l'avoit arrêté à l'entrée de la rûe, tandis que les Bourgeois Catholiques ayant couru aux armes, faiſoient tête aux Huguenots. Le bruit des armes à feu, & des cloches de la ville, où le tocſin ſonnoit de toutes parts, fit connoître au Prince de Condé la réſiſtance, qu'on faiſoit à ſes gens. Il ſe mit auſſi-tôt à la tête de deux mille chevaux, & courut à bride abattûe vers la porte, où le combat ſe donnoit.

Diſcours politiques & militaires du ſieur de la Noüe.

Quand le Prince arriva, d'Andelot accablé par la multitude, & n'en pouvant plus, étoit ſur le point d'abandonner la partie. Un ſi puiſſant renfort finit l'affaire, & le Commandant fut obligé de ſe rendre. Cette entrepriſe s'éxécuta le deuxiéme d'Avril. Le Prince eut aſſez d'autorité, pour empêcher le pillage des maiſons: mais il ne put, ou ne voulut pas garantir les Egliſes de la violence des ſoldats & des Bourgeois Huguenots. Toutes les richeſſes en furent pillées les images abattues, les Autels briſez & renverſez, & il ne ſe commit jamais tant & de plus horribles ſacriléges.

La Popelinière l. 8.

An. 1562.

Un coup de ſi grand éclat fut regardé comme la déclaration de la guerre: & en attendant qu'on en pût tirer une plus rigoureuſe vengeance, le Connetable donna la chaſſe aux Miniſtres Calviniſtes, qui étoient à Paris & aux fauxbourgs, fit raſer le Prêche de Popincourt, & brûler les bancs & la Chaire d'un autre, qui étoit ſur les foſſez de la porte Saint Jacques. Il aſſiſta luy même à ces deux exécutions, ne jugeant pas cela, diſoit il, indigne de luy, puis qu'il s'agiſſoit du bien de la Religion. Il fut parfaitement ſecondé par le peuple de Paris, qu'on eut bien de la peine à contenir, pour l'empêcher de faire main-baſſe ſur tous les Huguenots.

Ce ne peut être que vers ce temps-là, qu'il ſe fit une conſpiration contre la Reine par le Triumvirat. Il en eſt fait mention dans les Mémoires du Duc de Nevers au Traité *des cauſes & des raiſons de la priſe des armes*, écrit, comme on le croit, par ce Prince même.

Il eſt certain que cette Faction vouloit ôter toute autorité à la Reine, & que dans les Aſſemblées ſecrétes que les Chefs faiſoient entre eux, il s'y propoſoit des deſſeins tres-violens contre elle. Elle en fut un jour témoin elle-même; car ayant fait percer le planchet d'au deſſus de l'appartement du Roy de Navarre, chez qui on devoit tenir une de ces Aſſemblées, & ayant fait couler une ſarbacane derriére la tapiſſerie, elle entendit tout ce qui s'y dit, & en particulier ce que propoſa le Maréchal de Saint André, de ſe défaire d'elle, n'y ayant pas d'eſpérance, diſoit-il, de venir à bout de leurs deſſeins contre les Huguenots, tandis qu'elle ſeroit auprés du Roy: mais le Duc de Gniſe ayant horreur d'une telle propoſition, la rejetta.

Brantome dans l'éloge de la Reine Catherine.

Ce deſſein néanmoins ne fut pas tout-à-fait abandonné, & quelque temps aprés il fut réſolu qu'on enléveroit cette Princeſſe: mais comme ce coup devoit faire grand bruit, & qu'on appréhenda que le Pape, dont le Triumvirat vouloit s'appuyer, ne le trouvât mauvais,

mauvais, on en fit part au Légat, qui ſans l'approuver, ni le deſapprouver, avertir ſecretement la Reine par un billet le ſoir de devant l'exécution : & dés le lendemain matin à la pointe du jour elle partit avec le Roy, pour aller au Château de Vincennes, ſous prétexte de donner à ce jeune Prince le plaiſir d'une chaſſe du Dain : & aprés y avoir ſejourné quelques jours, elle le conduiſit à Monceaux.

Les Conjurez voyant leur coup manqué, ne ſe rebutérent point ; & Montpeſat Sénéchal de Poitou ſe chargea de la prendre vive ou morte, pourveu que le Roy de Navarre le ſecondât. Ce Prince, qui n'étoit ni aſſez ferme, pour s'oppoſer ouvertement à de tels deſſeins, ni aſſez méchant, pour contribuer à leur exécution, fit ſemblant d'y conſentir, & s'en alla à Monceaux, comme pour y diſpoſer les choſes : mais en effet pour y aller voir une des Filles de la Reine nommée Roüet, dont il étoit fort amoureux.

La Reine ayant eu quelque ſoupçon ſur ce voyage, engagea cette Demoiſelle à en tirer le myſtere du Roy de Navarre. Elle le fit, & il luy dit, ſans beaucoup ſe faire prier, tout ce qui ſe tramoit ; & à ſa priére il alla dès le ſoir même l'apprendre à cette Princeſſe, qui de concert avec luy, mena le Roy à Meaux ; & ſans faire aucun éclat, ſe contenta de laiſſer entrevoir aux Conjurez par ce voyage précipité, que la mine étoit éventée. Elle revint à Paris, ſe tint fort ſur ſes gardes, & depuis ce temps-là le Conſeil du Triumvirat prit la réſolution de ne plus confier ſi aiſément ſes ſecrets au Roy de Navarre ; mais de ſe ſervir ſeulement de ſon nom & de ſon autorité, pour donner du crédit à leur parti.

Lettre du Prince de Condé du 7. Avril 1562. Lettre du 20. Avril, du 20. Avril.

Cependant le Prince de Condé engagé à la guerre, écrivit d'Orléans à toutes les Egliſes Réformées de France, pour en avoir des ſecours d'hommes & d'argent, dans une affaire où elles avoient tant d'intérêt. Il écrivit pareillement pour le même ſujet à Wolfang Comte Palatin, & aux autres Princes Proteſtans d'Allemagne, & puis à l'Empereur Ferdinand, pour juſtifier ſa conduite, & l'aſſûrer que ce n'étoit pas luy, mais le Duc de Guiſe, le Connétable & le Maréchal de Saint André qui étoient la cauſe de la guerre, par l'enlévement de la perſonne du Roy, malgré la réſiſtance de ce jeune Prince & de la Reine Régente, & que c'étoit conformément aux intentions de l'un & de l'autre, qu'il avoit pris les armes pour les délivrer de captivité.

* daté d'Orléans le 8. d'Avril.

Il publia une Déclaration ou Manifeſte *, où aprés avoir exaggéré le maſſacre de Vaſſy, le violement de l'Edit de Janvier, les maniéres peu reſpectueuſes dont le Connétable & le Maréchal de Saint André en avoient uſé en diverſes occaſions avec le Roy & la Reine, la violence faite à l'un & à l'autre à Fontainebleau, celle qu'on continuoit de leur faire, en les retenant comme priſonniers à Paris, l'abus que le Roy de Navarre faiſoit de ſon autorité de Lieutenant Général du Royaume par le Conſeil du Triumvirat, & au préjudice de celle de la Reine Régente, qui luy avoit été conférée par les Etats du Royaume, les ambitieux deſſeins de la Maiſon de Guiſe, il proteſtoit qu'il n'avoit recours aux armes, que pour n'être pas opprimé, & que pour procurer au Roy & à la Reine la liberté qu'on leur avoit ôtée, & pour l'obſervation de l'Edit de Janvier ; que ſi la Reine vouloit ou pouvoit ſe tranſporter dans quelque Ville où elle fût parfaitement libre, & de là luy envoyer ordre, auſſi-bien qu'au Duc de Guiſe, au Connétable & au Maréchal de Saint André, de déſarmer & de s'éloigner de la perſonne du Roy, pour luy laiſſer libre l'uſage de ſa puiſſance ſouveraine, il étoit prêt d'obéir, & qu'après une telle proteſtation, ſi on n'y avoit pas d'égard, il prétendoit n'être nullement reſponſable de tous les malheurs où le Royaume alloit être précipité, ni tenu d'obéir aux ordres qu'il s'attendoit bien qu'on luy envoyeroit de la Cour, parce que ce ne ſeroient ni les ordres du Roi ni de la Reine, mais ceux de ſes ennemis & des ennemis de l'Etat.

En attendant l'effet de ce Manifeſte, il ſigna une Aſſociation * avec les Seigneurs, Gentilshommes & Capitaines qui l'étoient venu joindre, dans laquelle ils luy juroient obéiſſance juſqu'à la majorité du Roy, & de le ſervir pour le bien du Royaume, du Roy & de la Reine, aux dépens de tous leurs biens & de leur propre vie.

* datée du 11. d'Avril 1562.

Quatorze jours après il publia un ſecond Manifeſte *, où reprenant les choſes de plus loin, & dès le Régne de François I. il entreprenoit de convaincre le public par le témoignage même de ce Prince, que la France avoit toûjours dû être en défiance du trop grand pouvoir qu'on y donnoit aux Seigneurs de la Maiſon de Guiſe. Il y marquoit les maux provenus de leur ambition ſous le Régne de Henri II. & ſous les deux autres ſuivans, & réfutoit les accuſations que ſes ennemis faiſoient de ſa conduite. Il envoya l'un & l'autre au Parlement de Paris. Ces Ecrits furent encore ſuivis de celuy qu'il adreſſa à la Reine, intitulé * *Les moyens de pacifier le trouble qui eſt en ce Royaume*, & qu'il rendit public. Le principal expédient qu'il y propoſoit, étoit que luy & le Triumvirat ſe retiraſſent de la Cour, pour laiſſer le Roy & la Reine en pleine liberté.

* datée du 21. d'Avril 1562. * datée du 22. de May 1562.

Ces Ecrits ne furent pas ſans réponſes, ni les réponſes ſans repliques ; & à meſure qu'ils ſe multiplioient, on voyoit croître l'animoſité, & diminuer les ménagemens.

Le Prince de Condé n'eut pas ſujet d'être content de la Réponſe * que le Parlement fit à ſa Lettre ; car en luy parlant avec le reſpect dû à ſon rang, il luy montra la fauſſeté des deux prétextes qu'il prenoit pour commencer la guerre, ſçavoir la captivité

* datée du 21. d'Avril 1562.

du Roy, & l'exécution de l'Edit de Janvier. Il l'aſſeuroit au regard du premier, que le Roy étoit en pleine liberté; que le Parlement en étoit témoin; que s'il n'en avoit pas été tout à fait convaincu, il n'auroit pas reçû la déclaration que le Roy luy même en venoit de faire, & que ce jeune Prince ne s'étoit retiré à Paris, que pour ſa propre ſeureté; que les conſeils s'y tenoient à l'ordinaire, ſous l'autorité légitime de la Reine Régente & du Roy de Navarre Lieutenant Général du Royaume; que le Cardinal de Bourbon ſon frére qui y aſſiſtoit, pouvoit luy rendre le même temoignage; que pour ce qui étoit de l'Edit de Janvier, il n'etoit que proviſionnel, & n'avoit été enregiſtré par le Parlement qu'avec cette clauſe, ſçavoir qu'il n'auroit de vigueur que juſqu'à tant que le Roy en eût autrement ordonné; que ſi le Roy avoit réformé l'Edit de Juillet par l'Edit de Janvier, il étoit en ſon pouvoir d'en faire autant pour celuy-cy; qu'il l'avoit néanmoins confirmé dans ſa derniére Déclaration du quatorziéme d'Avril, excepté pour la Capitale du Royaume, & que cette exception avoit été faite pour de tres-bonnes raiſons. Le Parlement à la fin de la lettre, exhortoit le Prince de Condé à ſe ſouvenir de ſa qualité de Prince du Sang, qui l'obligeoit plus que tout autre à procurer la tranquillité de l'Etat, & qu'il eſpéroit, que puiſqu'il luy avoit fait l'honneur de s'adreſſer à luy pour luy porter ſes plaintes, il voudroit bien auſſi écouter ſes conſeils & ſes remontrances.

Davila. l. 3. Le Duc de Guiſe & le Connétable publiérent auſſi leur Manifeſte, par lequel ils déclaroient qu'ils étoient contens non ſeulement de ſe retirer de la Cour, mais même de ſe bannir du Royaume, pourvû que ceux du parti contraire le fiſſent auſſi, qu'ils miſſent bas les armes, qu'ils rendiſſent les places dont ils s'étoient emparez, rétabliſſent les Egliſes démolies, laiſſaſſent les Catholiques en paix, & qu'ils ſe ſoûmiſſent à leur Prince legitime, & à l'autorité de la Reine ſa mere & du Roy de Navarre.

La Reine eût été ravie, que les choſes ſe fuſſent terminées à cette condition que les Chefs des deux partis propoſoient. Un tel accord l'eût remiſe dans ſon premier état: mais le Triumvirat n'avoit garde d'en venir là, quelque ſemblant qu'il fit du contraire; & le Prince de Condé jugeant par ce qu'il auroit fait luy-même, s'il avoit eu l'avantage d'avoir le Roy en ſa puiſſance, ne s'y attendoit pas; de ſorte que toutes ces eſpéces de procedures ne ſe faiſoient de part & d'autre, que pour amuſer les peuples, & pour les animer tandis que des deux côtez on penſoit à ſe precautionner contre ſes ennemis, à les prévenir, & à fortifier ſon parti.

Diſcours politiques & militaires de M. de la Noue. Un des plus fameux & des plus ſenſez partiſans de la faction Huguenote, a fait un diſcours exprés, pour faire remarquer à la poſtérité que l'accident de Vaſſi qui donna commencement à la guerre civile, fut le ſalut des Huguenots de France; que ſans cet eclat, ſe repoſant ſur l'Edit de Janvier, ils auroient donné le temps à leurs ennemis de prendre leurs meſures à loiſir pour les accabler; & il ajoûte une choſe fort remarquable, que ce quelques Hiſtoriens ont écrit eſt une pure idée; ſçavoir que le Prince de Conde & l'Amiral avant ce temps-là, avoient envoyé des ordres à la Nobleſſe dans les Provinces de les venir joindre en Brie. Il dit que les Chefs de cette Nobleſſe & l'Amiral luy-même l'aſſurerent depuis du contraire, & que ce fut par une eſpéce d'inſpiration, ainſi qu'il l'interprére, que tant de Gentilshommes parturent des Provinces, ſans avoir rien concerté enſemble, & ſur la ſeule penſée que le Prince & l'Amiral pourroient avoir beſoin d'eux dans une telle conjoncture; & que, ſi ces deux Chefs ne les avoient pas vûs ainſi arriver de toutes parts, pour leur faire un petit corps d'armée, ils alloient prendre un tres-mauvais parti, c'eſt à dire apparemment celuy de ſortir du Royaume, ou de ſe mettre à la diſcrétion de la Cour: reſſorts impénétrables de la Providence & de la juſtice de Dieu, qui avoit réſolu de châtier ſi terriblement ce Royaume.

Dés que la nouvelle de l'affaire de Vaſſi, & celle de la ſurpriſe d'Orléans par le Prince de Condé, eut été répanduë dans le Royaume, les Huguenots irritez par l'un, & devenus fiers par l'autre, ne gardérent plus de meſures. Ils coururent aux armes dans toutes les Provinces. Quelques Gentilshommes de cette Religion, qui avoient ſervy dans les armées, ſe mirent à leur tête, partie de concert avec le Prince de Condé, partie ſans attendre ſes ordres, étant bien certains qu'ils en ſeroient avoüez, & s'emparérent de pluſieurs villes dans l'eſpace de quelques ſemaines, ſçavoir de Blois, de Tours, de Poitiers, d'Angers; du Pont de Cé, de Baugenci, de Chalons ſur Saône, de Maſcon, de la Rochelle, de Roüen, de Ponteaudemer, de Dieppe, du Havre de Grace, de Bourges, de Montauban, de Caſtres, de Montpellier, de Niſmes, de Caſtelnaudari, de Pezenas, de Beziers, d'Agen, de la Forteresſe de Maguelonne, d'Aigues-mortes, d'Orange, de Pierre lare, de Mornas, de Lyon, de Grenoble, de Montelimar, de Romans, de Syſteron, de Gap, de Tournon, de Valence, où la Mothe-Gondrin qui en étoit Gouverneur, fut tué. Ils dépoüillérent les Egliſes en preſque toutes ces villes, & briſerent les Images. Les Cevennes, le Vivarez, & preſque tout le Comté de Venaiſſin aux environs d'Avignon ſe révoltérent, & ſans le ſecours, que Montluc donna aux Catholiques de Toulouſe, ils y auroient ſuccombé, comme dans les autres villes, aprés des combats redoublez durant trois ou quatre jours, qu'ils furent preſque toûjours aux mains avec les Huguenots:

Mémoires de Caſtelnau. l. 3. c. 9.

Commentaires de Montluc l. 1.

mais ce tumulte de Toulouſe fut précédé du A ſoulévement de la plûpart des autres places, que j'ay nommées.

Ce n'etoit pas ſeulement la populace Huguenote & les ſimples Gentilshommes, qui ſe déclaroient ainſi en divers endroits pour le Prince de Condé, mais encore pluſieurs Seigneurs des plus conſidérables de la Cour, & qui avoient eu commandement dans les armées.

Antoine de Croy Prince de Porcien, qui avoit épouſé Catherine de Cléves niéce du Prince de Conde, François Comte de la Rochefoucault, beau-frere de la Princeſſe de B Condé, dont il avoit épouſé la ſœur en ſecondes nôces, René Vicomte de Rohan, couſin germain de la Reine de Navarre, qui luy avoit inſpiré l'attachement qu'il eut toûjours pour la nouvelle Religion, & ſa haine contre les Papes, Antoine Comte de Grammont & de Guiche, riche & puiſſant Seigneur de Bearn, & allié par ſa femme au Prince de Condé, Gabriel de Lorges Comte de Montgommery, que le malheur qu'il avoit eu de bleſſer Henri II. dans le funeſte Tournoy de l'an 1559. obligeoit de ſe tenir éloigné de la Cour & des emplois de la guerre, où il s'étoit fort diſtingué durant ſa jeuneſſe, Jean C l'Archevêque Seigneur de Soubiſe, de la Maiſon de Parthenai en Poitou, & beaupere de René Vicomte de Rohan, Loüis de Vaudray Seigneur de Moüy, Saint Phale, Antoine Raguier Seigneur d'Eſternay, François de Hangeſt Seigneur de Genlis, d'une illuſtre & ancienne Maiſon de Picardie, & quelques autres Seigneurs, partie par engagement de famille, partie par haine contre la Maiſon de Guiſe, & par attachement au Calviniſme, ſe dévoüérent au Prince de Condé: Ils firent par leur réputation, par leur courage, & par leur habileté dans la guerre, la principale D force de ſes troupes, & engagerent dans ſon parti beaucoup de Nobleſſe & de vaſſaux de leurs Terres.

Quoyque le Prince avec de ſi puiſſans renforts ſe vit en état de tenir la campagne, il crût toutefois devoir encore ſe fortifier de troupes étangéres, & dans un Conſeil qu'il tint à Orléans, il propoſa d'en demander aux Princes Proteſtans d'Allemagne: mais l'Amiral s'y oppoſa, & proteſta qu'il mourroit Popeliniére, l. 8. plûtôt, que de permettre que ceux de ſa Religion fuſſent les premiers à faire entrer les E Allemands en France. Il fut donc ſeulement réſolu, qu'on envoyeroit deux Gentilshommes en Allemagne, pour prier les Princes Proteſtans de contribuer au rétabliſſement de la tranquillité dans le Royaume par leurs Ambaſſadeurs auprés du Roy & de la Reine; que ces deux Agens demeureroient en Allemagne: afin de veiller à ce qu'il ne ſe fît rien au prejudice de leur parti, & que, ſelon que les choſes tourneroient, on leur envoyeroit des ordres, pour agir ſuivant les conjonctures.

Encore que le Prince de Condé dans ſes Manifeſtes condamnat fort les violences exercées par les Calviniſtes contre les Egliſes, toutefois il ſe ſervit ſans ſcrupule du pillage & du butin, qu'on y avoit fait; & par Davila. l. 3. un nouvel attentat contre le Souverain, il fit battre monnoye, & changer en eſpéces courantes l'or & l'argent des Châſſes, des Vaſes ſacrez, & des autres ornemens des Autels, pour ſoudoyer ſes ſoldats. Le ſeul pillage de Croyſe vie de Saint Martin. p. 343. l'Egliſe de S. Martin de Tours luy produiſit en or & en argent plus de douze cens mille livres, ſans y comprendre les pierres précieuſes, dont les Châſſes & d'autres ornemens etoient enrichis.

Il fit venir à Orléans la plûpart du canon, qu'il avoit trouvé à Tours & en quelques autres des villes ſurpriſes. Il établit dans cette place ſes magaſins, & y aſſigna le rendez-vous aux troupes, qui devoient l'y venir joindre de tous les quartiers du Royaume. Le Memoires de Brantome. Comte de Grammont luy amena pour ſa part ſix mille Gaſcons tous vieux ſoldats, qui s'étoient retirez chez eux depuis la paix de Cateau Cambreſis.

Les ſoûlévemens qui ſuivirent en tant d'endroits, la priſe d'Orléans, & dont les C nouvelles arrivoient coup ſur coup, étonnérent la Cour, & l'obligérent à prendre promptement des meſures, pour remédier à de ſi grands deſordres.

On ſe moqua dans le Conſeil de l'avis du Davila. l. 3. Chancelier de l'Hoſpital, qui, ſuivant les ordres ſecrets de la Reine, propoſa que le Duc de Guiſe, le Connétable & le Maréchal de Saint André s'éloignaſſent de la Cour, puiſque le Prince de Condé ne demandoit que cette condition, pour mettre bas les armes. La pluralité des voix n'étoit plus pour la Reine, depuis qu'on avoit admis au Conſeil Claude Marquis de Boiſſi, Honoré Marquis de Villars, Philippe de Lénoncour Evêque d'Auxerre, Deſcars, Maugiron, & de la Broſſe, tous gens dévoüez au Duc de Guiſe & au Connétable; & on repondit au Chancelier, que devant que d'en venir à cette voye d'accommodement, il falloit que le Prince de Condé remît ſous la puiſſance du Roy Orléans & les autres villes ſoûlevées; qu'avant cela le Roy ne pouvoit ſans un danger évident de tomber entre les mains des Huguenots, éloigner de ſa perſonne ſun Connétable & les principaux Officiers de ſa Couronne, qui étoient ſes plus fidéles ſerviteurs, & que leur devoir obligeoit à pourvoir à ſa ſeureté. Ce que le Chancelier gagna à cette partialité, qu'il fit paroître pour la Reine, fut que deſormais ſous prétexte qu'il étoit homme de Robe, il fut exclus des Conſeils de guerre.

Mais comme il falloit ſur tout mettre Paris en aſſûrance, pendant qu'on iroit chercher les Rebelles, à quoy on étoit réſolu, on en confia le Gouvernement au Maréchal de Briſſac; & le Cardinal de Bourbon, qui ne ſe

ſentoit pas les qualitez néceſſaires, pour ſoûtenir cet employ dans un temps ſi tumultueux, & à qui on ne l'avoit donné, que pour en exclure le Maréchal de Montmorency, trop étroitement lié avec l'Amiral, s'en demit volontairement.

Le Duc d'Aumale fut envoyé en Normandie avec quelques troupes, pour y fortifier le parti Catholique, le Duc de Montpenſier en Touraine, Monluc en Guyenne & en Gaſcogne, & Curſol en Languedoc, qui étoient les Provinces, où il y avoit le plus à craindre. Cependant l'armée deſtinée contre le Prince de Condé s'aſſembloit aux environs de Paris. Elle ſe trouva compoſée de quatre mille Cavaliers tres-leſtes, la plûpart Gentilshommes, & de ſix mille hommes de pied, tous gens aguerris, outre quelques Régimens Suiſſes, qui devoient les joindre, & attendoient leurs ordres ſur les confins de Bourgogne.

Commentaires de Monluc. l. 3.

* Davila. l. 3.

Le Roy de Navarre laiſſant le Roy au Château de Vincennes & Monſieur de Vieilleville auprés de luy, ſe mit à la tête de cette armée avec un bon équipage d'artillerie, ayant ſous ſes ordres le Connetable & le Duc de Guiſe, & marcha à Orléans.

Lettre de M. de Vieilleville à l'Evêque de Rennes.

Le Prince de Condé & l'Amiral, plus pour ſoutenir leur réputation, que dans le deſſein de combattre, quoyque l'Amiral eût opiné à la bataille, ſe mirent auſſi en campagne avec trois mille chevaux & ſept mille hommes d'infanterie, s'avancérent vers l'Armée Royale à quatre lieües d'Orléans, & ſe poſterent ſi bien, qu'ayant leurs derriéres libres, pour recevoir leurs convois, il étoit difficile au Roy de Navarre de paſſer outre, ſans forcer leurs retranchemens.

Popeliniére l. 8.

Quoyque les Chefs de l'Armée Royale en partant de Paris fuſſent déterminez à attaquer les Huguenots, cependant le parti que le Prince de Condé avoit pris, leur cauſoit de l'embarras; car l'attaque d'un Camp bien retranché leur paroiſſoit dangereuſe, & le ſuccés en étoit fort incertain. La Reine ſe ſervit habilement de cette conjoncture, pour leur faire reprendre la voye de la negotiation; & avec leur conſentement, elle envoya l'Evêque de Valence au Prince de Condé, pour luy demander de ſa part une entrevûë, qu'il accepta: elle ſe fit entre Angerville & Touri.

Lettre de Monſieur de Vieilleville à l'Evêque de Rennes du 18. Juin 1562.

Davila. l. 3.

La Reine s'y rendit accompagnée du Roy de Navarre & de Monſieur de Damville fils du Connétable. Le Prince de Condé y viot avec l'Amiral & le Cardinal de Châtillon ſon frere, qui s'étant déclaré ouvertement Huguenot, ne portoit plus le titre, ni l'habit de Cardinal, mais ſe faiſoit appeller Comte de Beauvais, du nom de la ville, dont il avoit été Evêque.

La Reine & le Roy de Navarre d'une part, & le Prince de Condé & l'Amiral de l'autre, laiſſérent leur troupe, & s'avancérent au milieu de la campagne, où ils s'entretinrent aſſez long-temps. Ce qui s'y paſſa ne fut point rendu public: mais ce qu'on remarqua fut qu'ils ſe ſeparérent fort bruſquement, & retournérent vers leurs gens, chacun piquant ſon cheval.

L'Hiſtorien Davila toûjours favorable à Catherine de Medicis, prend cette occaſion de la juſtifier, ſur l'idée qu'on avoit non ſeulement en France, mais encore à Rome & dans les autres Cours de l'Europe, de ſon attachement pour les Calviniſtes: & il ſe ſert de cette raiſon: C'eſt, dit il, qu'en cette rencontre il ne tenoit qu'à elle de quitter l'Armée Catholique, & de ſe réfugier avec le Prince de Condé dans le Camp des Huguenots. Mais on voit par cet exemple que les Hiſtoriens, qui raiſonnent le plus ſur les actions des Princes, comme c'eſt fort la maniére de Davila, ne raiſonnent pas toûjours le plus juſte. Certainement un tel deſſein, s'il avoit pû entrer dans l'eſprit de cette Princeſſe, ne s'accorderoit guéres avec cette profonde politique, dont il luy fait ſi ſouvent honneur; car quand elle auroit eu mille fois plus de penchant pour la Religion & pour la faction des Huguenots, qu'on ne luy en attribuoit, toutes ſortes de conſidérations luy defendoient de faire une pareille démarche. Elle ſe fut ruinée de réputation chez tous les Princes Catholiques, elle ſe ſeroit livrée à la diſcrétion du Prince de Condé & de l'Amiral, dont elle n'appréhendoit guéres moins les deſſeins & les caprices, que l'ambition des Seigneurs de la Maiſon de Guiſe, elle n'auroit trouvé dans ce parti qu'un phantôme d'autorité, le Prince & l'Amiral n'étant pas d'humeur de ſe déſaiſir de celle qu'ils y avoient acquiſe, & de laiſſer gouverner une femme de ſon caractére, & dont ils avoient tant de ſujets de ſe défier; elle auroit riſqué de ſe faire dégrader de ſa qualité de Régente; car le parti Catholique étoit aprés tout le dominant en France, & le Parlement de Paris auſſi bien que ceux des Provinces étoient de ce côté-là. Enfin ce qui conſervoit à cette Princeſſe la conſidération, qu'on avoit pour elle dans l'Etat, c'eſt qu'elle avoit avec elle la perſonne du Roy & celle du Roy de Navarre Lieutenant Général du Royaume: & dés qu'elle en auroit été ſeparée, on l'auroit comptée pour rien. Cela eſt ſi vray, que lors qu'on fit partir le Roy de Fontainebleau, pour l'amener à Paris, on luy dit à elle-même ſur la réſiſtance qu'elle fit là-deſſus, qu'on luy laiſſoit la liberté de ne pas ſuivre, & de demeurer, ou de ſe retirer où elle voudroit. *

* Davila le dit luy-même. l. 3.

Elle ſe ſeroit donc bien donné de garde de ſuivre le Prince de Condé, quelque inclination qu'elle eût eüe pour les Huguenots: mais quoy qu'il en ſoit de ce raiſonnement politique, le Prince de Condé aprés cette Conférence fit des propoſitions ſi étranges, que le jeune Roy en ayant entendu le recit, ſe mit en colére, & dit qu'il falloit le pouſſer à bout.

Davila. l. 2. Le Prince demandoit que Meſſieurs de Guiſe & le Connétable ſortiſſent du Royaume, pour n'y rentrer que quand le Roy auroit vingt-deux ans, & que pendant ce temps-là ils ne fiſſent aucune levée de gens de guerre ; qu'il fût permis aux Huguenots de faire leurs Aſſemblées & l'exercice de leur Religion, non ſeulement dans les fauxbourgs & à la campagne, conformément à l'Edit de Janvier, mais encore dans les villes & dans les Egliſes mêmes ; qu'on annullât tous les Edits, qui avoient été faits en cette matiére depuis le retour du Duc de Guiſe à la Cour, qu'il fût permis aux Huguenots de garder juſqu'à la majorité du Roy, les places dont ils s'étoient ſaiſis ; qu'on fit ſortir de France le Légat du Pape ; que les Calviniſtes fuſſent admis à toutes les charges & à tous les emplois, & que l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, la Reine d'Angleterre, la République de Veniſe, & les Cantons fuſſent garans du premier article, qui concernoit le Duc de Guiſe & le Connétable.

La Cour, pour ne pas paroître intimidée de cette hardieſſe, réſolut de faire un coup d'éclat, qu'elle avoit différé juſqu'alors. Elle envoya de Freſne Secrétaire d'Etat à Etampes, ville à my chemin de Paris à Orléans, pour faire citer à ſon de trompe le Prince, l'Amiral, M. d'Andelot, & tous ceux de leur parti, & leur commander de mettre bas les armes dans dix jours, de rendre les places priſes, & de ſe retirer chacun à leurs maiſons. Suppoſé qu'ils obéiſſent, on leur donnoit amniſtie pour tout le paſſé ; s'ils déſobéiſſoient, on les déclaroit criminels de lézé-Majeſté rebelles, perturbateurs du repos public, & privez de toutes leurs Charges & dignitez.

Tout l'effet, que ces ordres & cette déclaration produiſirent, fut que les Huguenots s'obligérent par un nouveau ſerment à obſerver l'Aſſociation, quils avoient jurée quelque temps auparavant, & qu'en préſence de toute l'armée, ils reconnurent le Prince de Condé pour leur Chef, dans le ſeul deſſein, diſoient ils, de délivrer le Roy & la Reine de leur captivité, & eux & l'Etat de leurs perſécuteurs, & de procurer l'obſervation des Edits.

Malgré ces démarches ſi violentes, qui ſe faiſoient de part & d'autre, la Reine & le Roy de Navarre agiſſoient toûjours ſans ſe rebuter, pour adoucir les eſprits, & le Roy de Navarre obtint aſſez aiſément du Prince de Condé, qu'il ſe déſistât de ſes énormes propoſitions, que l'on voyoit bien qu'il avoit faites, plûtôt pour faire connoître qu'il ne craignoit rien, que dans le deſſein de s'y opiniâtrer. En effet il fit entendre que, pourveu que le Duc de Guiſe & le Connétable ſortiſſent les premiers de la Cour il pourroit ſe réſoudre à ſe retirer & à s'éloigner luy-même, & à deſarmer.

Le Roy de Navarre ayant conféré là-deſſus avec la Reine, elle employa toute ſon adreſſe & toute ſon éloquence à perſuader au Duc de Guiſe & au Connétable de faire la premiére démarche, pour prévenir une guerre civile, qui alloit mettre tout le Royaume en combuſtion. Elle les aſſûra que leur éloignement ne leur ſeroit d'aucun préjudice ; qu'elle & le Roy de Navarre ne concluroient rien d'important dans le Conſeil, ſans prendre leurs avis ; que cette marque, qu'ils donneroient de leur zele pour le bien de l'Etat, leur ſeroit plus d'honneur, que s'ils gagnoient des batailles ; que rien ne prouveroit mieux leur deſintéreſſement, la ſincerité de leur conduite, & la droiture de leurs intentions, & qu'au reſte elle les rappelleroit ſitôt que les Huguenots ſeroient en la moindre entrepriſe.

Le Duc de Guiſe & le Connétable répondirent à la Reine, qu'un point d'honneur & leurs interêts particuliers ne les feroient pas balancer un moment, dés qu'il s'agiroit de les ſacrifier au bien de l'Etat. Enſuite ayant déliberé avec le Maréchal de S. André, ils réſolurent d'avoir pour la Reine la complaiſance qu'elle ſouhaitoit d'eux, & de ſe retirer les premiers. Ils prévoyoient bien ſur la connoiſſance qu'ils avoient du caractére des Huguenots, & de celuy de leurs Chefs, qu'ils ne concluroient pas, ou n'obſerveroient pas le Traité ; qu'en ce cas ayant été mis entiérement dans leur tort, l'injuſtice de leurs armes ſeroit connûe de toute l'Europe, & les rendroit infiniment odieux ; qu'aprés cela, la guerre qu'on leur feroit à la tête des Catholiques, ſeroit pleinement juſtifiée & autoriſée par le motif de la défenſe de l'Etat & de l'ancienne Religion ; que ſi les Huguenots ſe contenoient dans les bornes préſcrites par les Edits, & ſi le Prince de Condé demeuroit éloigné de la Cour, le Roy de Navarre trop hautement déclaré en faveur des Catholiques, pour prendre de nouvelles liaiſons avec les Chefs de la Secte, & affermi par l'eſpérance de conſommer ſon Traité avec le Roy d'Eſpagne, ſe tiendroit étroitement uni avec le Triumvirat, ne ſe gouverneroit que par ſes avis, s'oppoſeroit aux intrigues de la Reine, & qu'eux ayant rempli le Conſeil de leurs creatures, ils feroient toûjours quoy qu'abſens, maîtres des délibérations, & y feroient prendre des meſures, pour ruiner peu à peu la Faction Calviniſte, & diſpoſer le Roy à les rappeller, dés qu'il ſeroit parvenu à la majorité ; qu'en tout cas, s'ils voyoient que les choſes priſſent un autre tour, ils ne manqueroient ni de prétextes, ni de moyens de revenir à la Cour, pour y reprendre leurs anciens poſtes.

La Reine ayant donc tiré d'eux la promeſſe de quitter les premiers la Cour & l'armée, tint la choſe fort ſecréte, & envoya l'Evêque de Valence & Robertet Secrétaire d'Etat au Prince de Condé qui avoit changé de Camp, & s'étoit allé poſter vers Baugenci. Ces En-

voyez luy dirent que le Duc de Guiſe & le Connétable avoient donné leur parole à la Reine pour leur retraite, & qu'il ne tenoit plus qu'à luy de rétablir la paix dans le Royaume. Il en fut ſurpris: mais ne pouvant croire qu'ils en vinſſent juſqu'à l'exécution, il ne fit point de difficulté de s'engager de ſon côté à mettre bas les armes, & à ſortir même du Royaume, ſuppoſé que ces trois Seigneurs quittaſſent l'armée les premiers.

L'Evêque & le Secretaire d'Etat loüérent fort une ſi généreuſe réſolution, luy apportérent tous les motifs de gloire & d'interêt capables de l'y affermir, & le priérent de leur donner ſa réponſe par écrit: ce qu'il fit auſſi-tôt.

Dés que la Reine l'eut reçûë, elle la communiqua au Duc de Guiſe & au Connétable, qui partirent peu d'heures aprés, ſuivis ſeulement des gens de leur maiſon; & Robertet fut dépêché de nouveau, pour porter la nouvelle au Prince que ces deux Seigneurs s'en alloient à Chaſteaudun, en réſolution de ſe retirer de là chez eux, ou dans leurs Gouvernemens, ſi-tôt qu'ils le verroient congédier ſes troupes, & ſe ſoûmettre au Roy: & en même tems il propoſa au Prince d'avoir une entrevûë avec la Reine, pour conſommer l'affaire.

Cette nouvelle, à laquelle les Chefs de la Faction Huguenote ne s'étoient pas attendus, les déconcerta entiérement, & le Prince ſe repentit fort de s'être tant avancé. L'éxil, auquel il ſe condamnoit luy-même par ſon écrit, le goût qu'il avoit pris au Commandement, & le plaiſir de ſe voir à la tête d'un gros parti, les grands projets qu'il avoit fondez là-deſſus, la difficulté de raſſembler tant de troupes, ſi la conduite de ſes ennemis l'obligeoit à reprendre les armes, le mécontentement de tant de Seigneurs & de Gentilshommes qui s'étoient devoüez à ſon ſervice, ſur l'eſperance d'établir ſolidement leur Religion & leur fortune par une révolution de l'Etat, toutes ces conſidérations le jettérent dans un grand embarras.

Les Miniſtres Huguenots, & entre autres Théodore de Béze l'augmentérent par leurs remontrances, où ils luy apportoient des motifs de conſcience, & le menaçoient de la colere de Dieu, qui l'avoit choiſi pour détruire l'Idolatrie des Papiſtes, réformer l'Egliſe, & rétablir la pureté de l'Evangile.

Quoyque ces raiſons ne fuſſent pas apparemment celles, qui faiſoient le plus d'impreſſion ſur l'eſprit du Prince, il devoit au moins faire ſemblant d'en être touché. Ce qui le frappoit le plus ſur cet article, étoient les grands ſervices que les Miniſtres luy avoient rendus, en animant les peuples, & en les engageant à luy fournir des hommes & de l'argent. C'étoit encore le beſoin, qu'il pouvoit avoir d'eux dans la ſuite, la grande autorité, qu'ils s'étoient acquiſe dans pluſieurs Provinces, celle qu'ils avoient ſur l'eſprit des ſoldats, la crainte de les irriter, & de n'en être pas ſecondé avec tant de vivacité, s'il arrivoit que la guerre recommençât.

A tout cela cependant il ne pouvoit oppoſer que la parole qu'il avoit donnée, & le décri, où luy & tout ſon parti alloient tomber, s'il refuſoit la paix aux conditions qu'il avoit luy-même propoſées. Il diſoit que juſques là les Calviniſtes avoient eu droit de ſe défendre de l'infame qualité de rebelles, par les deux raiſons qui juſtifioient leurs armes, ſçavoir la captivité du Roy & le violement de l'Edit de Janvier: mais que deſormais ils ne pourroient plus s'en ſervir, & que ce ſeroit au Roy, & non plus au Triumvirat, qu'ils déclareroient la guerre.

Sur quoy l'Amiral prenant la parole, repartit au Prince, qu'en une affaire de cette nature il ne falloit pas ſe conduire par ces vaines apparences; que, c'étoient les bons ſuccez & la victoire, qui juſtifioient les armes, & qu'on trouveroit aſſez d'autres raiſons, pour donner couleur à leurs entrepriſes, ſi elles réüſſiſſoient; que la Reine aprés avoir uſé tant de fois de mauvais artifices à leur égard, & manqué de parole en tant d'occaſions, ne devoit pas être ſurpriſe, s'ils en uſoient de même en celle-cy; que ce qu'un Prince tel que luy devoit conſidérer, étoit s'il luy conviendroit de vivre hors de ſa patrie en vagabond, & de donner à des Cours étrangéres le ſpectacle de ſa miſérable fortune, s'il pouvoit avec honneur expoſer à une ruine certaine celle de tant de braves gens, qui s'étoient donnez à luy, & voir detruire peu à peu par les artifices de la Cour, une Religion qu'ils avoient embraſſée, & qui leur devoit être plus chere que la vie.

Il ajoûta que ſon avis étoit, que ſans délibérer davantage, on levât le Camp, pour aller ſurprendre l'armée du Roy, qui ne s'attendoit à rien moins; qu'il ſe chargeoit du ſuccés de cette entrepriſe avec ſon frere d'Andelot; que ſi elle réüſſiſſoit, elle les mettroit en état de donner la loy à leurs ennemis; & que ſi elle ne réüſſiſſoit pas, leur condition ne ſeroit pas pire, que celle qu'on leur propoſoit de ſubir, ſans avoir tiré l'épée.

Ce conſeil, qui fut approuvé de pluſieurs, ne le fut point du Prince, que ſon ambition toute vive qu'elle étoit, ne rendoit pas capable d'une telle trahiſon, & que le ſcrupule de violer ſa parole tenoit toûjours dans l'irreſolution. Enfin aprés bien des expédiens propoſez, pour le tirer de ce pas fâcheux en ſauvant ſon honneur, on s'arrêta à celuy-cy; qu'il accepteroit l'entrevûë, que la Reine luy demandoit; que durant la conférence les principaux Officiers, qui l'auroient accompagné, feroient ſemblant de ſe ſoûlever; que dans le tumulte ils l'inveſtiroient, & l'enleveroient malgré luy, pour le ramener au Camp, & que par cette apparente violence qu'on luy feroit, ſon honneur étant mis à couvert, il proteſteroit à la Reine qu'il n'étoit plus le

maître d'accomplir ce qu'il luy avoit promis.

Il alla trouver la Reine à Baugency, où cette comédie se joua en effet de la maniere qu'elle avoit été concertée. La conférence fut rompuë: & nonobstant les instances que luy firent l'Evêque de Valence, les sieurs de Lansac, & Robertet qui le suivirent, & luy offrirent de la part de la Reine de retrancher du Traité la condition de sa sortie du Royaume, il continua son chemin vers son Camp.

Il y fut reçû avec les plus grandes marques de joye: & pour profiter de l'ardeur, qu'il voyoit dans ses troupes, il résolut d'attaquer l'Armée Royale campée à Talsi.

Discours du Sieur de la Noue. Pap. Imérée. l. 8. Davila. l. 5. &c.

D'autres raisons le déterminoient encore à cette entrepriſe. L'absence du Connétable & du Duc de Guise de l'Armée Royale, les détachemens, qu'on en avoit faits sous le Maréchal de Saint André, pour aller en Poitou, & sous le Duc de Montpensier pour la Touraine, la difficulté, que le Roy de Navarre auroit à rassembler assez promptement sa cavalerie, dont les quartiers étoient eloignez les uns des autres pour la commodité des fourrages, & enfin la nouvelle de la jonction prochaine des Suisses avec ce Prince, qui l'alloit rendre maître de la Campagne.

Le Prince de Condé se mit en marche le soir du deuxiéme de Juillet. Il fit prendre les devants à son infanterie commandée par d'Andelot, & augmentée jusqu'au nombre de dix mille cinq cens hommes. Il la suivit avec sa cavalerie legére, & une partie de sa Gendarmerie qu'il conduisoit luy-même: l'Amiral marchoit à la tête de tout avec huit huit cens lances.

An. 1562.

Selon toutes les apparences, la chose auroit réussi sans la faute des guides qui les égarérent: de sorte qu'aprés avoir marché toute la nuit, ils ne se trouvérent à la pointe du jour qu'à une lieuë de leur Camp, & en avoient encore prés de deux à faire, pour arriver à celuy du Roy de Navarre: mais ils ne laissérent pas de passer outre en résolution de donner bataille.

Cependant Monsieur de Damville fils du Connétable, dont le quartier étoit à la tête du Camp, fut averti par ses Coureurs de l'approche de l'ennemi. Il donna le signal à toutes les troupes par deux coups de canon, de se mettre sous les armes, & s'avança sur le grand chemin avec tout ce qu'il avoit de cavalerie, pour arrêter le Prince, & donner le temps au Roy de Navarre d'assembler toute l'armée, & de la mettre en bataille. Il se posta de telle sorte, qu'il fut impossible au Prince de Condé de découvrir ce qui se passoit derriére ce corps de cavalerie, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa jamais l'enfoncer. Tout se passa en des escarmouches qu'il entretint jusqu'à midi, que toute l'Armée Catholique fut en état de bien recevoir les ennemis.

Il n'y a point de pays en France plus propre à se battre en bataille rangée, que la Beausse, à cause de ses vastes campagnes. Il n'y avoit entre les deux armées qu'un petit espace de plaine, sans ruisseau, sans bois, & sans buissons; & il ne tenoit qu'aux Généraux d'en venir aux mains: mais ils avoient chacun leurs raisons, pour ne le pas faire.

Le Prince de Condé, excepté les six mille Gascons, que le Compte de Grammont luy avoit amenez, n'avoit que des troupes nouvellement levées, & peu aguerries, & il n'avoit gueres compté pour le succés de son dessein, que sur la surprise: au lieu que l'armée Catholique étoit composée la plûpart des vieilles bandes & des troupes de la Maison du Roy. Quant au Roy de Navarre, il prevoioit que les troupes du Prince de Conde, qui étoient mal payées, & tres-mal equipées, ne seroient pas long temps sans se debander, & de plus il attendoit le puissant renfort des Suisses, qui luy donneroit bien-tôt une supériorité entiére sur les ennemis. C'est pourquoy il crut qu'il étoit de la prudence de temporiser, & de ne pas exposer le salut du Royaume au hazard d'une bataille, quelque avantage qu'il eut actuellement sur l'armee Huguenote.

Les armées furent ainsi en présence pendant trois heures, sans faire autre chose, que quelques legeres escarmouches, & se canonner. Aprés quoy le Prince de Conde, content d'avoir fait paroître par sa contenance qu'il n'appréhendoit pas la bataille, fit retraite en tres-bon ordre, & alla se camper à Lorges à une lieuë de là, sans être poursuivy; & puis trois jours aprés il alla reprendre Baugenci qu'il avoit abandonné. Il s'en saisit aisement, la place n'étant pas en état de resister, & la donna au pillage à ses soldats, pour leur tenir lieu de leur solde.

Cependant le Duc de Guise & le Connétable ayant appris la rupture du Traité, revinrent à l'armée. Elle fut jointe un peu aprés par six mille Suisses sous les ordres du Colonel Freulich, & par dix Cornettes de cavalerie Allemande sous le Comte Rhingrave.

Dés que le Prince de Condé eut appris cette nouvelle, il fit promptement demanteler Baugenci; & faute d'argent, pour soudoyer ses troupes, il en jetta une partie dans quelques villes de la Loire & des environs, se retira avec le reste à Orléans, & abandonna la campagne à l'Armée Catholique, jusqu'à ce qu'il put être secouru par les Princes Protestans d'Allemagne & par la Reine d'Angleterre, avec lesquels il avoit déja commencé à traiter.

D'Andelot fut envoyé en Allemagne, & Briquemaut avec le nouveau Vidame de Chartres en Angleterre, pour hâter les secours, Soubise à Lyon, la Rochefoucault en Xaintonge, Duras en Guyenne, Montgommery en Normandie, le Prince de Porcien en Champagne, d'autres dans les autres Provinces, pour y raſsûrer le parti par leur pré-

sence & par leur autorité, & Genlis, Bouchavanes & l'Amiral se renfermérent dans Orléans avec le Prince de Condé, pour la défendre.

Les Chefs de l'Armée Catholique aprés cette retraite du Prince & la séparation de son armée, qui leur tenoient lieu d'une grande victoire, prirent tous les moyens possibles, pour achever de ruiner ce parti, qui paroissoit déja fort ébranlé; car à cette occasion grand nombre de soldats avoient déserté, & plusieurs Gentilshommes s'étoient retirez, les uns étant déja ennuyez de la guerre, les autres par chagrin de n'être pas assez considérez des Généraux, les autres faute d'argent, d'autres pour sauver leurs Terres, dont ils appréhendoient le pillage, & plusieurs gagnez secrétement par la Cour, ou bien aise de joüir du privilége de l'amnistie, que l'on fit publier par tout en faveur de ceux qui mettroient bas les armes.

Popelinière l. 9.

On fit agir le Parlement de Paris, où depuis le dernier jour de Juin & pendant tout le mois de Juillet on rendit divers Arrests, tendant tous au même but, qui étoit d'affoiblir la Faction Huguenote. Par le premier * on proscrivit tous ceux qui se trouvérent convaincus d'avoir brisé les Images, & leurs biens furent abandonnez au pillage. Cet Arrest causa de grands desordres à Paris, & la mort de plus de quatre-vingt personnes. Par le second * tous les Bénéfices de ceux qui suivoient le Prince de Condé, furent déclarez vacans & impetrables. Cela regardoit principalement le Cardinal de Chatillon; nommé alors, comme j'ay déja dit, Comte de Beauvais. Par le troisiéme * les Commissaires des quartiers de Paris eurent ordre de faire recherche de tous les biens de ceux, qui étoient absens de leurs maisons sans un sujet légitime. Par le quatriéme * il fut ordonné à tous les Juges & Officiers du Roy de donner dans la quinzaine leur signature au Formulaire fait par la Sorbonne sous le Regne de Henri II. Par le cinquiéme * il fut permis à toutes les Communautez des villes & des villages de prendre les armes contre tous ceux qui molesteroient les Prêtres, ou feroient des Assemblées publiques, ou secrétes, & ordonné de se saisir de tous les Ministres, Surveillans, & autres Officiers des Prêches de la nouvelle Religion, avec défense de les recevoir, ou cacher, sous les peines statuées contre les criminels de leze-Majesté.

An. 1562.

* du dernier Juin.

* du 8. de Juillet.

* du 11. de Juillet.

* du 13. de Juillet.

* du même jour.

Outre cela le Parlement délibera sur la maniére de procéder contre la ville d'Orleans, & contre les autres villes, qui s'étoient déclarées pour le Prince de Condé. Sur quoy ce Prince publia ses motifs de récusation, * principalement contre le Premier Président le Maître, les Présidens de Saint André, de Thou, Seguier, de Harlay, Dormi, contre les Conseillers Guyant, Boüette, Anjorrant, Legrieu, Chambon, des Dormans, Faye Brulart, Longueuil, Theroüenne, contre tous les Conseillers Clercs, les Procureurs & Avocats Généraux, & quelques autres. Cet Acte étoit signé du Prince, de l'Amiral, de Genlis, & des principaux Seigneurs; qui s'étoient renfermez dans Orleans: Ce qui n'empêcha pas que par Arrest du vingt-septiéme de Juillet, tous ceux qui avoient pris les armes à Roüen, à Lyon, à Orléans, & ailleurs en faveur des Huguenots, ne fussent déclarez rebelles, ennemis de Dieu & du Roy, & tous leurs biens confisquez, s'ils ne rentroient dans leur devoir. On ne comprit point dans l'Arrest le Prince de Condé, parce qu'on vouloit bien supposer, en conséquence de ce qui s'étoit passé à la Conférence de Baugenci qu'il n'étoit pas libre, mais detenu comme prisonnier par les Rebelles. Il ne laissa pas d'opposer à cet Arrest un nouveau Manifeste *, où, comme il avoit fait dans les autres, il prétendoit justifier sa conduite à tous les bons François & aux Princes étrangers.

* daté du 28. Juillet.

* daté du 8. d'Août 1562.

Toutes ces procédures contre les Calvinistes eurent beaucoup d'effet, parce qu'elles furent en même temps soûtenües par la vigueur des Chefs de l'Armee Catholique, qui se mirent en campagne, pour remettre sous l'obéissance du Roy les places revoltées.

Comme Orléans étoit la plus importante de toutes par sa situation au centre du Royaume, par le voisinage de Paris, par son pont sur la riviére de Loire, qui fait la communication d'une moitié de la France avec l'autre, & qui facilitoit les correspondances des Calvinistes de la partie du Royaume qui est en deçà de cette riviére, avec ceux d'au-delà, le principal dessein qu'on se proposoit, étoit de réduire cette place: mais la présence du Prince qui s'y étoit jetté pour la défendre, les bonnes & nombreuses troupes qu'il y avoit, les magasins remplis de munitions de guerre & de bouche, dont il avoit eu soin de la pourvoir, les fortifications qu'il y avoit faites, l'attachement de la plûpart des Bourgeois à la nouvelle Religion, tout cela en rendoit l'attaque infiniment difficile. Il y avoit sujet d'appréhender que l'Armé Royale ne s'y ruinât entiérement, & que la longueur du siége ne donnât le temps aux troupes étrangéres de venir au secours des assiégez, ou de s'établir dans les autres places prises par les Huguenots.

C'est pourquoy le Roy de Navarre par l'avis du Connétable & du Duc de Guise, se détermina à des entreprises plus aisées & plus seures, & qui étoient en même temps des acheminemens à la réduction d'Orléans. Ce fut de reprendre les autres villes, principalement celles de la Loire & des environs, qui serviroient à bloquer Orléans de loin, pour revenir ensuite sur cette place, quand elle auroit consumé la plûpart de ses vivres.

Ils décampérent donc l'onziéme de Juillet: & faisant courir le bruit qu'ils alloient mettre le siége devant Orléans, ils tombérent tout à coup sur Blois, dont la garnison épouventée

An. 1562.

Davila l. 5.

épouventée ſe ſauva par le pont : & en même temps le Duc de Guiſe ayant fait donner l'aſſaut par une petite brêche, que quelques volées de canon avoient faite à la muraille qui ne valoit rien, la ville fut emportée, & abandonnée au pillage.

Cet exemple intimida la ville de Tours beaucoup plus forte & plus conſidérable. A peine eut-on ouvert la tranchée, & dreſſé une batterie, que les Bourgeois appréhendant le ſort de ceux de Blois, ſe ſoûlevérent contre la garniſon, la chaſſérent, & ſe rendirent par capitulation.

Le Maréchal de Saint André, qui avoit été détaché avec l'arriére-garde, pour aller ſoûmettre Poitiers, crut d'abord qu'il y trouveroit beaucoup de réſiſtance. Il fit battre la muraille pendant deux jours, & puis donner un aſſaut, plûtôt pour tâter les ennemis, que dans l'eſpérance de l'emporter: mais il fut agréablement ſurpris de voir ceux qui gardoient la muraille, ſe diſperſer en déſordre à la premiére décharge qu'il fit faire ſur eux, & ſes gens s'emparer du rempart preſque ſans coup férir.

Popelinière l. 2. Il fut bien-tôt informé de la cauſe de ce ſuccés ſi ineſpéré. Un nommé Pineau, Receveur des deniers du Roy en ce pays-là, avoit conſervé le Château, où il s'étoit retiré, quand les Huguenots ſe ſaiſirent de la ville: & quelques inſtances qu'ils luy fiſſent de le leur rendre, il faiſoit tirer ſur quiconque s'en approchoit de trop prés, leur diſant cependant qu'il ne prétendoit point ſe déclarer contre ceux de leur parti : mais ſeulement conſerver au Roy quelque argent, dont il étoit reſponſable, & qu'il avoit mis dans le Château.

Celuy-cy donc voyant qu'on donnoit l'aſſaut, fit pointer quelques canons qu'il avoit au Château, & tirer contre les ſoldats Huguenots, qui défendoient la brêche. Ceux-cy ſe trouvant ainſi entre deux feux, l'abandonnérent: d'où ſuivit la perte de la ville: elle ne fut pas plus épargnée par les ſoldats du Maréchal, que Blois l'avoit été par ceux du Roy de Navarre.

Mémoires de Caſtelnau l. 3. c. 11. La ville d'Angers fut auſſi ſurpriſe par le Château, qui tenoit pour le Roy : & ce fut Puy-Gaillard, que le Duc de Montpenſier avoit chargé de cette entrepriſe, qui s'en rendit maître.

L'Armée de Tours & celle de Poitiers s'étant réünies, marchérent droit à Bourges, Davila l. 3. pour en faire le ſiége : & le Roy de Navarre, pour animer les ſoldats, voulut que le Roy y commandât en perſonne. Il alla luy même le prendre au Bois de Vincennes, où il étoit demeuré juſqu'alors, & avec un grand Corps de cavalerie le conduiſit au Camp.

Ce fut la premiére ville, qui arrêta la rapidité des conquêtes de l'Armée Catholique.

D'Yvoy frere cadet de Genlis, excellent homme de guerre, y commandoit une garniſon de deux mille hommes de pied & de quatre Compagnies de cavalerie ; & il fut bien ſecondé par les Bourgeois Huguenots, qui y étoient alors en grand nombre.

L'Armée Royale étant arrivée devant la place le dixiéme d'Aouſt, on commença l'attaque peu de jours aprés. Elle fut bravement ſoûtenüe : & d'Yvoy tenoit ſans ceſſe en haleine les aſſiégeans, par les vigoureuſes & continuelles ſorties qu'il faiſoit jour & nuit. Dans une de ces ſorties cinq Capitaines des troupes du Roy furent tuez ; & Charles de la Rochefoucauld Comte de Rendan Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, Charge dont le Roy avoit dépoüillé d'Andelot, reçût une arquebuſade à la tête, de laquelle il réchapa toutefois, quoy qu'en diſe Davila, qui s'eſt mépris ſur le temps de la perte que le Roy fit de ce brave Seigneur : mais enfin d'Yvoy n'eſpérant aucun ſecours, demanda à capituler ſur la fin du mois d'Aouſt, & obtint une compoſition honorable. Le Prince de Condé luy en fit de ſi cruels reproches, qu'il fut obligé de ſe retirer chez luy, ne pouvant plus demeurer avec honneur dans les troupes Huguenotes.

An. 1568.

Il eſt fort vray-ſemblable qu'il eût tenu davantage, s'il avoit prévû le malheur qui arriva à quelques troupes du Roy, preſque dans le même temps qu'il capituloit.

Comme la longueur du ſiége avoit beaucoup conſumé de poudre, & qu'on vouloit augmenter les batteries, on fit venir de Paris un convoy de ſix piéces d'artillerie, & de trente-ſix charettes chargées de barils de poudre, & d'autres de boulets, & eſcorté des quatre Compagnies de Gens-d'armes de Gonnor, de Sipierre, d'Elheuf, & de Vaudemont, & de deux Enſeignes d'Infanterie. Le Prince de Condé en ayant été averti, fit ſortir ſur les huit heures du ſoir le dernier jour d'Aouſt, l'Amiral avec huit tens chevaux, qui ayant marché toute la nuit, tomba le lendemain vers le midi ſur l'eſcorte. Elle fut chargée ſi vivement par Genlis & par Mouy, qu'elle fut en un moment diſſipée, l'infanterie taillée en piéces, & le convoy pris. Trocmarton Ambaſſadeur d'Angleterre, qui alloit de Paris au Camp avec ce convoy, fut du nombre des priſonniers ; & on le conduiſit à Orléans, où le Prince eut grand ſoin de le traiter avec beaucoup de civilité. La joye fut grande dans la ville: mais elle fut courte, à cauſe de la priſe de Bourges, qu'on apprit preſque en même temps, & de l'inquiétude, où l'on y fut, ſur la nouvelle expédition, dont on ſçût qu'on délibéroit dans le Camp du Roy.

Popelinière l. 6.

Tout ce qu'on avoit fait juſques-là n'étoient que des préludes, pour en venir au ſiége d'Orléans. C'etoit le premier deſſein, qu'on avoit eu ; & le Duc de Guiſe & le Connétable étoient encore d'avis de faire ce ſiége pour deux raiſons. La premiére, que cette ville étant iſolée par la priſe de toutes

les autres, dont elle pouvoit avoir des ſecours de vivres & d'hommes, il falloit qu'elle ſuccombât, ſi elle étoit vivement attaquée. La ſeconde, que les principaux Chefs de la Faction Huguenote y étant renfermez, ils ne pourroient échaper, & que leur priſe finiroit la guerre. Mais la Reine fut d'un ſentiment contraire, & fit réſoudre le ſiege de Roüen par la raiſon que je vais dire.

Briquemaut avoit conclu le Traité du Prince de Conde avec la Reine d'Angleterre, & n'ayant pû faire autrement, y avoit laiſſé mettre des conditions tres-fâcheuſes pour le Royaume.

Cette Princeſſe, qui ne cédoit en habileté à aucun des Souverains qui regnoient alors en Europe, avoit déja bien affermi ſon autorité dans ſes Etats, & par les ſages & utiles réglemens, qu'elle y avoit faits pour le Commerce, & pour rendre la Nation redoutable, s'étoit attiré l'amour & l'eſtime des peuples. Elle ne penſoit qu'à augmenter l'un & l'autre, & le plus ſeur moyen qu'elle put choiſir dans cette vûë, étoit d'ouvrir une porte aux Anglois, pour rentrer dans le Royaume de France, d'où ils avoient été ſi honteuſement chaſſez au commencement de ſon Regne, aprés y avoir inſulté à la Nation Françoiſe pendant plus de deux ſiécles & demi.

Elle avoit une haine particuliére contre le Duc de Guiſe, non ſeulement parce que c'étoit luy qui avoit enlevé Calais aux Anglois, & tout ce qu'ils poſſédoient aux environs: mais encore pour la jalouſie que luy cauſoit la Reine d'Ecoſſe niéce de ce Duc, laquelle ne ſe pouvoit ſoûtenir contre elle, que par la puiſſance que la Maiſon de Guiſe avoit à la Cour & dans le Royaume.

Elle avoit conçû un nouveau chagrin contre cette Maiſon, à cauſe des efforts, qu'elle ſçavoit que le Duc de Guiſe avoit faits à Rome auprés du Pape Pie IV. pour la faire excommunier, & déclarer incapable de ſuccéder à la Couronne d'Angleterre, & ranimer le parti Catholique de ce Royaume en faveur de la jeune Reine d'Ecoſſe. Ainſi par ſon inclination, & par le motif de ſes interêts particuliers, & de ceux de ſa Nation, elle ne pouvoit être dans une diſpoſition plus favorable pour les Calviniſtes de France, & pour les deſſeins du Prince de Condé.

Camden. Hiſtor. Elizab. part. 1.

Elle étoit même en état de luy fournir des ſecours tres-prompts, parce que depuis quelques années elle avoit employé tous ſes revenus à bâtir quantité de vaiſſeaux, pour ſe rendre indépendante des Républiques de Veniſe, de Génes, de Lubeck, de Hambourg, de Dantzic; qui en fourniſſoient à Henri VIII. ſon pere. Elle avoit fait fondre quantité de canons, acheté des armes, fait des magaſins de munitions de vivres & de guerre, augmenté ſes garniſons, & fortifié ſes places du côté de l'Ecoſſe: & depuis l'année précédente voyant croître les troubles de France, elle avoit armé ſur terre & ſur mer, pour ne pas manquer les occaſions d'en profiter.

Elle écouta tres-favorablement Briquemaut & le Vidame de Chartres Envoyez du Prince de Condé, & leur promit de le ſoûtenir de tout ſon pouvoir. Il n'étoit plus queſtion que de la maniére, dont elle le feroit.

Ces deux Seigneurs luy demandoient des ſoldats & de l'argent, & elle y conſentoit: mais elle leur déclara qu'elle ne leur en donneroit pas, qu'on ne luy accordât quelques places pour la ſeureté de ſes troupes, & qu'ils ne luy promiſſent que, ſuppoſé qu'ils fuſſent un jour maîtres de Calais, ils le rendroient à la Couronne d'Angleterre.

Davila. l. 3.

Ces propoſitions ayant été envoyées au Prince de Condé, & propoſées dans le Conſeil, révoltérent pluſieurs de ceux qui y aſſiſtoient. Ils dirent qu'il valoit mieux prendre toute autre réſolution, que de livrer des places aux ennemis mortels de la France; que ce ſeroit couvrir leur parti d'une infamie éternelle, & que par-là ils ſeroient à jamais en exécration à tout le Royaume, & à toute l'Europe: mais les Miniſtres Huguenots, qui avoient grande autorité dans les délibérations, n'etoient pas ſuſceptibles de ces ſortes de ſcrupules, & abuſant des plus ſaintes maximes, pour autoriſer les attentats les plus horribles, ils repartirent qu'il s'agiſſoit de la cauſe de Dieu, & que des reſpects humains & des interêts périſſables ne devoient pas entrer en concurrence avec un tel motif. Ils parloient ainſi d'autant plus hardiment, qu'ils ſçavoient ſur cela les intentions du Prince de Condé & de l'Amiral, qui dans le preſſant danger de tomber entre les mains de leurs ennemis, ſe crûrent diſpenſez de rien ménager, & en droit d'avoir recours aux moyens les plus extrémes. Ils envoyérent la carte blanche à la Reine d'Angleterre, avec laquelle le Traité fut ſigné en ſeur nom aux conditions ſuivantes.

Traité de Hampton-court du 20. Septembre 1562. Dans le Recuëil de Léonard, T. 2.

Que le Havre de Grace ſeroit mis en la puiſſance de la Reine d'Angleterre, qu'elle y tiendroit une garniſon de trois mille hommes, & que nul ſoldat François n'y pourroit demeurer ſans le conſentement de celuy, qu'elle y auroit mis pour Commandant,

Qu'elle remettroit cette place entre les mains du Roy, lors qu'aprés la guerre, par la médiation du Prince de Condé, Calais ſeroit reſtitué à la Couronne d'Angleterre; qu'elle envoyeroit trois autres mille hommes, pour aider le Prince à la défenſe de Roüen & de Dieppe.

Qu'elle luy fourniroit cent mille écus d'or, ſoixante & dix mille dés que le Havre ſeroit livré, & trente mille un mois aprés, & quarante mille pour les garniſons qu'elle mettroit à Roüen & à Dieppe.

Que ni elle ni le Prince de Condé ne traiteroient point avec le parti contraire ſans le conſentement de l'un & de l'autre.

Ce furent là les principaux articles de ce

Traité, fait, diſoit-on, contre la faction de la Maiſon de Guiſe, en faveur de ceux qui en étoient opprimez, pour avoir embraſſé le pur Evangile. Cette Princeſſe publia quelque temps aprés un Manifeſte, pour juſtifier ſa conduite, où elle attribuoit de nouveau la guerre civile de France à l'ambition du Duc de Guiſe, qui tenoit le Roy & la Reine Mere en captivité, & ne leur permettoit pas de remédier aux deſordres de l'Etat, proteſtant que ce n'étoit nullement à eux qu'elle en vouloit, mais qu'elle prenoit ſeulement des meſures pour la ſeureté de ſon propre Etat, pour la defenſe de la nouvelle Réforme, & pour le bien du Royaume de France.

Dans la Proteſtation de la Reine d'Angle. cette.

Ce Traité ranima le parti Huguenot, qui avoit été fort conſterné des ſuccez de l'Armée Royale : mais il eut un effet tout contraire ſur l'eſprit de pluſieurs Gentilshommes, en qui leur attachement pour le Prince de Condé ne put l'emporter ſur l'amour, qu'ils avoient pour leur patrie. Entre autres les ſieurs de Piennes & de Morvilliers l'abandonnérent. Le premier ſe rendit auprés du Roy, pour ſervir dans ſes troupes, & le ſecond, qui commandoit à Roüen, ſçachant qu'on luy envoyoit une garniſon Angloiſe, ſe démit de ſon employ, & ſe retira dans une de ſes Terres en Picardie.

Davila. l. 3.

Ce fut la connoiſſance, que la Reine eut de cette négotiation du Prince avec Elizabeth, & des conditions qu'on exigeoit de luy, qui la fit réſoudre au ſiege de Roüen, & beaucoup changer à l'égard du Prince de Condé & à l'égard des Huguenots. Elle & le Roy de Navarre firent comprendre au Duc de Guiſe & au Connétable, de quelle importance il étoit, que les Anglois ne ſe rendiſſent pas maîtres de cette Capitale de la Province de Normandie ; que s'ils y étoient une fois établis, Paris même ſeroit en danger ; que le ſiége d'Orléans dureroit long-temps, que pendant ce temps-là la Reine d'Angleterre feroit paſſer autant de troupes qu'elle voudroit en Normandie, & qu'à la faveur des Huguenots François, dont cette Province étoit remplie, elle s'en empareroit ; que le Duc d'Aumale y ayant tres-peu de troupes, ne ſeroit pas en état de s'oppoſer à ſes entrepriſes, & que c'étoit une neceſſité abſolüe de les prévenir.

Le ſiége de Roüen fut donc réſolu, & l'armée marcha de ce côté là. Le Roy de Navarre en chemin faiſant jetta des troupes dans Chaſteaudun, Baugenci, Bonneval, Pluviers, Etampes, Chartres, Janville, pour ſerrer Orléans de plus prés, empêcher les vivres d'y entrer, & arreter les courſes de la garniſon.

Popeliniére l. 8.

L'armée campa à la vûë de Roüen au bourg de Dernetal le vingt-cinquiéme de Septembre, & les quartiers furent auſſi-tôt diſtribuez.

An. 1562.

Cette ville, une des plus grandes & des plus riches du Royaume, eſt ſituée ſur le bord de la riviére de Seine, qui coule le long des murailles du côté du midi, & qui étant en cet endroit fort large & tres-profonde, la rend inacceſſible de ce côté-là. Elle eſt entourée depuis l'Orient juſqu'au couchant d'une chaîne de montagnes qui la commandent ; & par cette raiſon, la perfection où l'art des ſiéges a été porté depuis, luy a fait perdre la réputation qu'elle avoit alors d'être aſſez forte, à cauſe de ſon large & profond foſſé, & de la bonté de ſes murailles, qui d'ailleurs n'étoient flanquées que de Tours.

Sa principale force conſiſtoit dans un tres-bon Fort, dont on voit encore aujourd'huy quelques ruines, appellé le Fort de Sainte Catherine. Il étoit ſitué ſur la montagne la plus haute de même nom du côté de l'Orient. Le Duc d'Aumale avoit déja fait une tentative inutile, pour s'en rendre maître, & avoit été repouſſé par Morvilliers, qui commandoit encore alors dans la ville : mais ce Duc avoit mieux réüſſi à Ponteaudemer & à Honfleur, qu'il avoit pris avant l'arrivée de l'Armée Royale, & étoit demeuré campé proche de Roüen, pour l'y attendre.

Des que le Comte de Montgommery, qui étoit à la tête des troupes Huguenotes en baſſe Normandie, & qui avoit contraint Monſieur de Matignon Lieutenant de Roy dans cette partie de la Province, à ſe renfermer dans Cherbourg, avoit ſçû que l'Armée Royale s'approchoit de Roüen, il étoit venu promptement s'y jetter, pour la défendre : & ſon départ avoit donné lieu à Matignon, ſecondé du Duc d'Etampes & de Sebaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues qui luy amenérent quelques troupes de Bretagne, de reprendre Vire, S. Lo, & quelques autres places de ces quartiers-là : enſuite de cette expédition, le Vicomte vint joindre l'armée devant Roüen, avec une partie du petit corps qu'il commandoit.

Mémoires de Caſtelnau l. 3. c. 22.

Quelque diligence que l'Armée Royale eût faite, elle ne pût prévenir les Anglois, qui avoient déja débarqué au Havre & à Dieppe ſous les ordres du Comte de Montgommeri & de François de Briqueville Baron de Colombiéres Gentilhomme de baſſe Normandie. Deux mille ſoldats de la flotte Angloiſe étoient déja entrez dans Roüen. La garniſon par leur arrivée ſe trouva nombreuſe. L'Infanterie Françoiſe au nombre de douze cens hommes étoit l'élite des troupes du Prince de Condé. Grand nombre de Bourgeois Huguenots bien armez s'y joignirent ; & il y avoit outre cela quatre Eſcadrons de cavalerie, & plus de cent Gentilshommes volontaires.

Davila. l. 3.

Mémoires de Brantome. Torré des Colonels.

On commença le ſiége par l'attaque du Fort de Sainte Catherine, & on ſe ſervit de l'avantage que donnoit un chemin creux qui va de Roüen à Paris, pour ouvrir la tranchée aſſez prés du Fort.

Le Comte de Montgommery avoit ajoûté aux anciennes fortifications une eſpéce de

demi-lune fort ample, capable d'arrêter long-temps les aſſiégeans, qui d'ailleurs étoient fort incommodez des pluyes tres frequentes pendant l'automne en ce pays-là. Le Capitaine Monneins, qui défendoit le Fort, les fatiguoit extrémement par ſes fréquentes ſorties, qu'il commandoit d'ordinaire luy-même. On le reconnoiſſoit à ſa grande taille, à ſa rondache, ou bouclier couvert de velours verd, & à ſon morion ou caſque de même parure. * Il en fit une entre autres au commencement d'Octobre, où il y eut bien du ſang répandu. Elle fut bravement ſoûtenuë par le jeune Sarlabous qui commandoit les Arquebuſiers de la tranchée. Le Rhingrave y accourut avec cent de ſes Reitres, c'eſt ainſi qu'on nommoit la Cavalerie Allemande, Monneins fut repouſſé juſques dans les foſſez du Furt, & Jarzai jeune & brave Gentilhumme de l'armée du Roy y fut tué.

Mémoires de Brantome T. des Colonels.

* On voit par cet exemple, & par quelques autres, qu'on ſe ſervoit encore alors de boucliers en France.

Si la vigilance de Monneins avoit répondu à ſa bravoure, il auroit tenu long-temps les aſſiégeans devant ſa place; mais il ſe laiſſa ſurprendre d'une maniére qui fit grand tort à ſa réputation. Jean d'Hemeri Seigneur de Villers, qui épouſa depuis la ſœur de Henri Davila Auteur de l'Hiſtoire des guerres civiles de France, & auquel il raconta depuis le détail de cet évenement, étuit de jour à la tranchée le huitiéme d'Octobre. Il s'apperçût qu'il paroiſſoit tres-peu de monde ſur les remparts & ſur la demi-lune, & il en demanda la raiſon au Capitaine Louis qui avoit été pris depuis deux jours dans une ſurtie.

Davila, l. 3.

Celuy-cy ſans trop réfléchir ſur ce qu'il devoit répondre, luy dit que durant le jour les Officiers alloient ſe repoſer & ſe divertir dans la ville, & que la plûpart des ſoldats en faiſoient autant.

Villers crut ne devoit pas négliger cette connoiſſance; il parla là deſſus au Duc de Guiſe & au Connétable, qui jugérent comme luy, qu'il falluit profiter de l'occaſion. Ils firent préparer ſécrétement quantité d'échelles; & ayant donné les ordres pour l'aſſaut, toutes les troupes de la tranchée ſortirent au ſignal d'un coup de canon, & vinrent à découvert préſenter l'eſcalade à la demi-lune & au fort.

Une attaque ſi bruſque & ſi peu attenduë en plein jour, & avant qu'il y eût de bréche ſuffiſante pour donner un aſſaut, ſurprit étrangement Monneins. Il paya parfaitement de ſa perſonne; mais ne pouvant être par tout, & n'ayant pas de monde pour réſiſter en tant d'endroits, il fut forcé, & la place emportée l'epée à la main. Il fut obligé de l'abandonner & de ſe ſauver à la ville.

Villers qui y fut bleſſé d'un coup de pique au viſage & d'une arquebuſade au côté gauche, & le Vicomte de Martigues entrérent des premiers dans le fort, & Sainte Colombe Meſtre de Camp, dans la demi-lune. Les Aſſaillans y perdirent peu de monde, & nulle perſonne de qualité, excepté le Comte de Rendan, qui n'étant pas encore bien guéri de la bleſſure qu'il avoit reçûë au ſiége de Bourges, avoit voulu commander cet aſſaut. Ce Seigneur ayant été renverſé par terre, une grenade luy creva entre les jambes, & la gangréne s'étant miſe à la bleſſure qu'elle luy fit, il en mourut peu de jours après.

Brantome loc. cit. Mémoires de Caſtelnau l. 5. c. 13. Ces deux Ecrivains étoient au ſiége.

C'étoit un des plus accomplis Seigneurs du Royaume, cadet du Prince de Marſillac, qui étoit dans le parti du Prince de Condé, & pere de François de la Rochefoucaud depuis Cardinal, auſſi illuſtre dans ſon état par ſa piété & par ſes autres grandes qualitez, que les autres Seigneurs de ſa Maiſon le furent dans la guerre.

La priſe du fort rendit certaine celle de la ville; mais comme le Roy & ſon Conſeil vouloient en empêcher le pillage, on ne ſe preſſa pas de la forcer, dans l'eſperance qu'elle demanderoit à capituler; & Caſtelnau qui étoit préſent au ſiége, dit que ſans cette conſidération on l'auroit pû prendre beaucoup plûtôt qu'on ne la prit.

En effet, comme la montagne de Sainte Catherine domine entiérement la ville, une batterie que l'on dreſſa à my-côte, enfiloit pluſieurs ruës, renverſoit tous les retranchemens que les aſſiégez y faiſoient, & tuoit une infinité de monde.

Cependant Montgummeri qui voyoit ſa garniſon diminuer de jour en jour, ſollicitoit les Anglois du Havre & de Dieppe de luy envoyer du ſecours; & ils en prirent tous les moyens qu'ils pûrent imaginer.

Le Capitaine Covillan partit de Dieppe avec quatre cens Arquebuſiers, & arriva ſur le ſoir dans un bois proche de Roüen, pour s'y jetter à la faveur de la nuit: mais il fut decouvert par Monſieur de Damville, qui luy tua une partie de ſes gens, & diſſipa le reſte.

Davila, l. 3.

Ceux du Havre furent plus heureux; car ayant pris le temps de la marée, trois Ramberges chargées de munitions avec de l'argent & ſept cens hommes ayant eſſuyé le canon de Harfleur & de Quillebeuf, & forcé une eſtacade que Barthélemi Campi Ingénieur Italien avoit faite à Caudebec, arrivérent au Purt de Roüen, & y firent entrer ce ſecours.

Popeliniére l. 8.

L'opiniâtreté de cette défenſe fit que les aſſiégeans redoublérent leurs efforts. Ils embraſſérent dans leur attaque la porte de Martinville qui eſt au pied de la montagne de Sainte Catherine, & celle de Saint Hilaire qui eſt à côté en tirant vers le Nord. Le canon réduiſit en poudre tous les ouvrages que les aſſiegez avoient faits dans les deux fauxbourgs, & ils furent obligez de les abandonner, après avoir mis le feu aux maiſons qui y étoient reſtées. La tranchée fut pouſſée juſqu'à la contreſcarpe, & une grande bréche faite à la muraille.

Un triſte accident fit différer l'aſſaut qu'on étoit prêt d'y donner: Ce fut la bleſſure du

Roy de Navarre, lequel viſitant la tranchée, & ſe diſpoſant à attaquer la bréche en perſonne, reçût une arquebuſade qui luy fracaſſa l'épaule. La playe fut jugée mortelle par les Chirurgiens; & en effet après le ſiége, s'étant fait mettre ſur la riviére pour être tranſporté à Saint Maur auprès de Paris, on fut obligé de le remettre à terre à Andely à quelques lieuës de Roüen; & la fiévre ayant viulemment redoublé, il y mourut dans ſa quarante-cinquiéme année. C'étoit un Prince dont le courage & l'humeur martiale héréditaire à tous ceux du Sang de Bourbon, répondoient au rang où ſa naiſſance l'avoit élevé. Le malheur des temps & l'ambition de ſes proches, plûtôt que la ſienne propre qui ne fut jamais fort vive, l'avoient engagé dabord en de fâcheuſes intrigues. La maniére dont il s'y comporta, fit aſſez voir qu'il y avoit été entraîné malgré luy: & ce fut un bonheur pour l'Etat & pour la Religion, qu'il ne joignît pas à ſa valeur une fermeté & une certaine conſtance néceſſaires pour faire réüſſir les entrepriſes hazardeuſes; car il étoit auſſi facile à ſe laiſſer embarquer par ceux qui s'etoient emparez de ſon eſprit, qu'à être ramené à ſon devoir, quand on luy repréſentoit qu'il s'en étoit écarté. La bonté de ſon naturel ennemi des projets violens, les fréquentes irréſolutions qui rompoient les meſures de ceux qui avoient compté ſur luy, le firent beaucoup mépriſer dans le parti Huguenot, comme un homme incapable de ſuivre un deſſein, & qui donoit dans tous les piéges que ſes ennemis connoiſſant ſon foible, luy rendoient. Le motif du bien de l'Etat qu'il aimoit, les grandes eſpérances dont on l'amuſa, là jalouſie qu'il avoit conçûë contre le Prince de Condé, le fixérent enfin dans le parti Catholique, malgré les ſollicitations & les reproches de la Reine de Navarre ſa femme, qui par le chagrin de le voir tourner du côté des Catholiques, & peut-être auſſi par celuy qu'elle conceut de ſon attachement pour une Demoiſelle de la Cour nommée Roüet, ſe retira avec ſon fils Henri dans ſes Etats de Béarn. Pour ce qui eſt de la Religion de ce Prince, chacun en jugea & en parla ſelon ſes idées. Il eſt conſtant qu'ayant été perverti par les Prêches du Miniſtre David & de Théodore de Beze, il fut au moins quelque temps Huguenot. Ce qui ſe paſſa au Colloque de Poiſſi, les différens des Miniſtres entre eux, & l'oppoſition qu'il voyoit entre les Proteſtans d'Allemagne & ceux de France, l'ébranlérent; & après s'être réüni avec le Duc de Guiſe & le Connétable, il alloit à la Meſſe. Le bruit courut que le Prince de Condé ſur la nouvelle qu'il apprit de ſa bleſſure, luy ayant envoyé Oſquerque ſon Maître d'Hôtel pour s'informer de l'état de ſa ſanté, ce Prince avoit ordonné à celuy cy en le renvoyant, de dire à ſon frére, qu'il mourroit dans la Religion Proteſtante: mais d'ailleurs par une lettre que le Cardinal Borromée neveu du Pape Pie IV. écrivit à la Reine, il eſt certain que cette Princeſſe avoit mandé à Rome qu'il étoit mort bon Catholique: & ce témoignage doit prévaloir aux bruits populaires rapportez par Brantome, & à ce que les Huguenots en publiérent.

Epiſt. Card. Borromei apud Fuzo, in Gallia purpurata, in Car. II. Vindocin.

Pour revenir au ſiége de Roüen, la bleſſure du Roy de Navarre ayant fait différer l'aſſaut, le canon tira plus furieuſement que jamais, & élargit encore la bréche: mais Montgommeri avoit ſi bien pris ſes meſures, & fait derriére de ſi bons retranchemens, qu'il ſoûtint l'aſſaut depuis midi juſqu'au ſoir, & bien des gens y périrent de part & d'autre.

Enfin le vingt-ſixéme d'Octobre une mine ayant joüé ſous le rempart proche de la porte de Saint Hilaire, la ville fut emportée en un ſecond aſſaut, où du côté du Roy fut bleſſé à mort le brave Sainte Colombe frére du Meſtre de Camp dont j'ay parlé; le Duc de Guiſe avoit donné à ce Gentilhomme la pointe de l'attaque: Caſtelpers jeune Gentilhomme de grande eſpérance, & le Sieur d'Andoüins, furent tuez, & François de Cléves Duc de Nevers, bleſſé. On fit un horrible carnage des aſſiégez, tant ſur la bréche, que dans la ville, quoique le Duc de Guiſe eût recommandé de faire bon quartier, même aux ſoldats, excepté aux Anglois. An. 1562. Mémoires de Caſtelnau. l. 3. c. 230.

Ses ordres ne furent pas mieux obſervez au regard des habitans. Quelques efforts qu'il fit, il ne pût être maître du ſoldat pour empêcher le pillage. On fit un nouveau commandement le lendemain matin à tous les ſoldats de ſortir de la ville: mais il n'y eut que les Suiſſes qui obéïrent. Le reſte continua de piller, les Officiers ſubalternes ne ſe mettant pas fort en peine d'exécuter l'ordre, & profitant eux-mêmes de l'occaſion de ſe dédommager des dépenſes qu'ils avoient faites depuis le commencement de la guerre: ils eurent moyen de le faire dans une ville ſi riche.

Le Comte de Montgommeri voyant la bréche forcée, ſe jetta dans une galére qu'il tenoit prête au port. Quelques autres des principaux Officiers de la garniſon ſe ſauverent dans des barques au travers de pluſieurs volées de canon qu'on leur tira des bords de la riviére, & ayant franchi l'eſtacade de Caudebec, ſe réfugiérent au Havre.

Mémoires de Beaugenc.

Au bout de trois jours les ſoldats ayant aſſouvi leur fureur & leur avarice, & s'étant tous raſſemblez ſous leurs Enſeignes, le Roy & la Reine entrérent dans Roüen par la bréche avec le Parlement, qui s'étoit retiré à Louviers depuis le ſoûlévement des Huguenots. On délibera ſur la maniere dont on devoit traiter les Habitans. On jugea que le pillage les avoit ſuffiſamment punis, & on ſe contenta de faire exemple ſur quelques-

uns des plus coupables des Magiſtrats, des Bourgeois, & de ceux de la garniſon qui avoient été pris.

Jean du Boſc Sieur d'Emandreville, Second Préſident de la Cour des Aides, homme de mérite, d'une Famille tres-ancienne, & même illuſtrée par des emplois conſidérables dont les ancêtres avoient été honorez, mais que ſon attachement au Calviniſme avoit malheureuſement engagé dans la révolte, fut la principale victime ſacrifiée au juſte reſſentiment du Souverain. Il fut condamné & exécuté à mort le premier de Novembre, cinq jours après la priſe de la ville.

An. 1562.

Le Laboureur additions aux Memoires de Caſtelnau.

Vincent de Grouchie Sieur de Socquence, eut le même ſort pour le même ſujet. Sa mémoire fut rétablie ſous le Régne ſuivant, par la conſidération que le Roy Henri III. eut pour Charles de Socquence Conſeiller au Parlement de Roüen, fils du defunt, après qu'il fut rentré dans l'Egliſe par l'abjuration du Calviniſme. Jean Cotton Sieur de Berrauville fut le compagnon de ſon ſupplice; & quelques jours après, deux Bourgeois nommez Jean Quidel & Jean Bigot, furent pareillement executez, auſſi-bien que le Miniſtre Marlorat.

Les Huguenots furent ſi irritez du ſupplice de Marlorat & de celuy du Préſident, qu'ils ne ceſſerent point d'importuner le Prince de Condé, juſqu'à ce qu'il en eût tiré vengeance. Il les ſatisfit, en faiſant pendre à Orléans Jean-Baptiſte Sapin Conſeiller Clere au Parlement de Paris, qui avoit été pris par un de leurs partis ſur le chemin de Tours. Jean de Troye Abbé de Gaſtine Religieux de l'Ordre de Saint Auguſtin ſubit le même ſupplice. Les Huguenots donnérent à ces exécutions le nom de repréſailles, quoiqu'il fût viſible que le cas étoit tout-à-fait different.

Mémoires de Brantome T. des Colonels.

Quant aux Officiers de la garniſon de Roüen faits priſonniers à la priſe de la ville, le Duc de Guiſe obtint la grace de la plûpart, & en particulier celle de Monneins, bleſſé d'une arquebuſade à la cuiſſe: mais il ne put ſauver le Capitaine Jean de Croſe, tout le Conſeil s'y étant oppoſé, parce que c'étoit luy qui avoit livré le Havre aux Anglois; & il fut écartelé pour ce crime.

Après ces jugemens rendus & exécutez, & les ordres donnez pour la réparation des bréches du fort de Sainte Catherine & de la ville, on fit un détachement de trois mille Lanſquenets ou piétons Allemands, & de quatre Cornettes de Reitres qui faiſoient douze cens chevaux, pour aller ſous les ordres du Rhingrave ſe camper proche du Havre. Ce detachement fut ſuivi d'un autre commandé par le Sieur de Caſtelnau-Mauviſſiere, & compoſé de ſix Compagnies d'infanterie Françoiſe, chacune de deux cens hommes, avec cent Cavaliers.

Mémoires de Caſtelnau l. 3. c. 13.

Si peu de troupes n'étoient pas ſuffiſantes, pour aſſiéger cette place: mais en attendant qu'on le pût faire, elles étoient deſtinées à empêcher les courſes de la garniſon Angloiſe dans le pays de Caux, & à luy couper les vivres qu'elle en tiroit. Les Anglois à l'arrivée de ces détachemens ſortirent ſur eux au nombre de ſix mille hommes, au moment que le Rhingrave ſe campoit au village de Graville. Il y eut un rude choc, que les Allemands & les François Catholiques ſoûtinrent avec beaucoup de bravoure; & Chriſtophle de Baſſompierre Lieutenant Colonel des Lanſquenets y fut bleſſé: mais malgré tous les efforts de la garniſon Angloiſe, & les fréquentes ſorties qu'elle continua de faire, ils conſervérent ce poſte, s'y retranchérent, & bloquérent la place.

Ce fut l'unique place conſiderable qui reſta aux Huguenots en Normandie, parce que durant & après le ſiege de Roüen, ceux qui commandoient pour le Roy en divers endroits de cette Province, forcérent Dieppe, Caën, Falaiſe, & quelques autres villes moins importantes, à ſe ſoûmettre, & à recevoir garniſon Royale. Cependant le Roy, la Reine, toute la Cour, & le reſte de l'armée reprirent la route de Paris: & l'on mit en des quartiers de rafraîchiſſement la plûpart des troupes, qui étoient fort fatiguées par de ſi longues marches & par tant de ſiéges, & ſur tout par celuy de Roüen, où Villebon fut laiſſé, pour commander.

Davila. l. 3.

La mort du Roy de Navarre pouvoit cauſer de grands changemens, & broüiller aiſément les chefs du parti Catholique. La Lieutenance Générale du Royaume vacante par la mort de ce Prince, étoit un objet digne de l'ambition du Duc de Guiſe, qui l'avoit déja poſſedée ſous le Regne de François II. après la conjuration d'Amboiſe, & de celle du Connétable, du Duc de Montpenſier, & des autres Princes du Sang, qui étoient dans le parti du Roy. Le Prince de Condé prétendoit de ſon côté que cette Charge luy étoit dévolüe par la mort de ſon frere, parce qu'il étoit le premier Prince du Sang après ſon neveu Henri Roy de Navarre, que ſon jeune âge rendoit incapable de la poſſéder. Mais le Duc de Guiſe & le Connétable, que des interêts eſſentiels obligeoient à demeurer parfaitement unis, ne firent alors aucune démarche pour cela. Les Princes du Sang du parti Catholique n'y penſérent point, ne ſe trouvant pas avoir aſſez d'autorité pour un ſi haut employ, & pour commander au Connétable & au Duc de Guiſe. Enfin le Prince de Condé ſe piqua auſſi de modération à cet égard, & la fit extrémement valoir dans une Conférence qu'il eut quelque temps après avec la Reine auprés de Paris: mais dans la vérité ce qui l'empêcha de s'attribuer ce titre, fut le mauvais état où ſon parti étoit réduit par tant de pertes, dont il n'eût pû ſe relever, ſans les nouveaux ſecours qui luy vinrent d'Allemagne, & qui luy donnérent moyen de ſe ſoûtenir, nonobſtant les

Dans la Note ſur le premier article de la Conférence du Moulin.

grands avantages temportez par le parti Catholique.

C'étoit pour ſe procurer ces ſecours, qu'il avoit envoyé d'Andelot aux Princes Proteſtans d'Allemagne, dés le temps que le Vidame de Chartres & Briquemaut en étoient allez demander à la Reine d'Angleterre. La Cour, pour traverſer cette négotiation de d'Andelot, avoit auſſi envoyé vers les Princes d'Allemagne le ſieur d'Oiſel, homme également verſé dans les affaires du cabinet & dans la guerre, comme il l'avoit fait voir dans ſon Ambaſſade d'Ecoſſe ſous le dernier Regne, & comme il le montra encore depuis ſous celuy-cy en diverſes occaſions importantes. Il ne put toutefois réüſſir auprés du Comte Palatin & de quelques autres Princes, que leur attachement à la Religion Proteſtante & leur averſion, pour la Catholique, rendirent trop favorables au Prince de Condé: mais il fit au moins en ſorte, que le parti Catholique tirât auſſi des troupes d'Allemagne: & par là le Royaume fut donné en proye aux Allemands des deux partis.

La Pop-Heroïne l. 8.

Diverſes Lettres de la Reine à l'Evêque de Rennes rapportées dans les Additions aux Mémoires de Caſtelnau.

Bernardin Bocherel Evêque de Rennes étoit toûjours pour le même ſujet à la Cour de l'Empereur Ferdinand, afin d'empêcher que ce Prince n'autoriſât les levées qui ſe faiſoient en Allemagne pour les Huguenots, & ne s'oppoſât à celles qu'on faiſoit pour les Catholiques. Les deux partis luy écrivirent, chacun pour juſtifier ſes armes, & pour le mettre de ſon côté. Ce fut particuliérement dans la Diéte de Francfort, où Maximilien d'Autriche fils de Ferdinand fut élû Roy des Romains, qu'on fit les plus grands efforts de part & d'autre.

Jacques Spifame autrefois Evêque de Nevers, & qui depuis ſon Apoſtaſie ſe faiſoit nommer Monſieur de Paſſi, du nom d'une Terre de ſa famille, étoit l'Agent du Prince de Condé dans cette Diéte. Il y fit une harangue * tres-bien tournée & fort artificieuſe, tant pour la juſtification du Prince de Condé & des Huguenots, que pour rendre odieuſe la Maiſon de Guiſe, & engager l'Empereur à prendre le parti des Religionnaires, ſur le prétexte de délivrer le Roy & la Reine de la tyrannie du Triumvirat. Il luy propoſa entre autres choſes de commander au Comte Rhingrave & au Colonel Roquendolf, ſous les peines ſtatuées par les Réglemens de l'Empire, de ſe retirer de l'Armée Catholique avec les troupes qu'ils commandoient. La Reine apprit avec un extréme chagrin, qu'on avoit produit dans la Diéte les lettres écrites de ſa main, à l'occaſion de l'enlévement du Roy à Fontainebleau, par leſquelles elle paroiſſoit approuver l'armement du Prince de Condé, & l'exhorter à la tirer elle & le Roy ſon fils des mains du Duc de Guiſe. C'étoient les plus fortes piéces que Spifame pût produire pour la juſtification du Prince de Condé, & qui faiſoient connoître à toute l'Aſſemblée les intrigues de cette Princeſſe, qu'elle avoit eu le plus de ſoin de tenir ſecrétes. Il y avoit une de ces lettres, où elle recommandoit au Prince de Condé de la brûler, dés qu'il l'auroit lûë: & rien ne marquoit mieux que cette précaution, le myſtére de ſa conduite & de ſon commerce avec ce Prince.

* Imprimé dans les mêmes Additions.

La découverte de ce ſecret la rendit irréconciliable avec luy & avec les Huguenots: Elle écrivit à la Ducheſſe de Lorraine, pour ſe juſtifier, & fit des apoſtilles aux lettres dont il s'agiſſoit, pour y donner une interprétation favorable, & elles furent rendues publiques avec ces apoſtilles.

Lettre de la Reine à la Ducheſſe, du 3. de Décembre 1562.

L'Empereur qui avoit intention de profiter des troubles de France, ainſi que je le diray bien tôt, écoura les deux partis ſans ſe déclarer, & leur laiſſa par cette maniére d'agir, la liberté à l'un & à l'autre de tirer des troupes d'Allemagne.

D'Andelot y avoit déja fait un corps de ſept mille hommes, ſçavoir trois mille trois cens Reitres en neuf Cornettes, & prés de quatre mille Lanſquenets en douze Enſeignes. Ces troupes avoient à leur tête le Maréchal de Heſſe, choiſi de la main du vieux Lantgrave Philippe, le plus zélé des Princes Proteſtans pour ſa Religion. C'eſt ce Prince que Charles V. avoit tenu cinq ans en priſon pour ce ſujet & pour ſa révolte, & qui avoit le plus intrigué en Allemagne en faveur du Prince de Condé.

Popeliniére l. 9. Davila l. 3.

Cette armée paſſa le Rhin à Srtaſbourg, juſqu'où le Prince de Porcien avoit été au devant d'elle avec deux cens cavaliers tous Gentilshommes François; & on en fit la revûë à Bacara, château dans l'Evêché de Metz appartenant au Cardinal de Lorraine.

D'Andelot eut beſoin de toute ſon habileté & de toute ſon expérience, pour la conduire juſqu'à Orléans. Il y avoit ſujet de craindre qu'elle ne ſe débandât en chemin faute de paye, & il vouloit éviter d'en venir aux mains avec les troupes du Roy qui occupoient les paſſages; car le Maréchal de Saint André avec treize Compagnies d'hommes d'armes & deux Régimens d'infanterie, & le Duc de Nevers Gouverneur de Champagne avec toutes les troupes de ſon Gouvernement, l'attendoient dans cette Province, pour la combattre, dés qu'elle y entreroit au ſortir de la Lotraine. Mais d'Andelot, aprés avoir pris d'abord cette route, décampa la nuit, leur déroba ſa matche, & fit une telle diligence par des chemins écartez & tres-difficiles au travers de la Bourgogne, qu'ils ne pûrent le joindre; & il arriva à Orléans le ſixieme de Novembre à la tête de neuf mille hommes, ſes troupes s'étant augmentées dans le chemin de deux mille ſoldats levez par quelques Gentilshommes Huguenots, auſquels d'Andelot avoit fait ſçavoir la route qu'il devoit tenir.

An. 1562. Popeliniére l. 8.

Le Baron de Duras ne fut pas ſi heureux. Il amenoit de Guyenne un corps de ſix mille hommes au Prince de Condé, & devoit

être joint en chemin par le Comte de la Rochefoucauld : mais Montluc & Burie Lieutenans de Roy de Guyenne, étant tombez ſur luy à Ver dans le Perigord, il fut entiérement défait, & deux mille de ſes ſoldats reſtérent ſur la place, ſans compter un grand nombre d'autres, que les payſans aſſommérent. Dix-neuf Enſeignes & cinq Cornettes furent priſes avec ſon artillerie, le reſte ſe ſauva en Xaintonge : & cette victoire rendit maître de la Guyenne le Duc de Montpenſier, que la Cour y envoyoit pour commander, & qui en arrivant apprit cette heureuſe nouvelle.

Commentaires de Montluc, l. 1.

Ce grand échec déconcerta fort le Prince de Condé : mais il falloit pour la réputation de ſon parti, & pour faire ſubſiſter les Allemands qu'il ne pouvoit ſoudoyer, ſe réſoudre à quelque entrepriſe, quoy qu'il en dût arriver. L'Amiral & d'Andelot étoient d'avis d'attaquer les places voiſines d'Orléans, qui ne pourroient être ſecourües de l'Armée Royale, à cauſe de l'éluignement, & dont le pillage tiendroit lieu de paye au ſoldat ; mais le Prince à la ſollicitation des Miniſtres Huguenots, dont la haine étoit extréme contre les Pariſiens, voulut marcher droit à Paris, dans l'eſpérance de s'en rendre maître, à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit.

Davila. l. 3.

Il ſe mit en campagne, laiſſant d'Andelot à Orléans. Il prit en chemin faiſant Pluviers, la Ferté-Alais, Etampes, Montlheri, Dourdan, & quelques autres petites places de peu de défenſe. Corbeil, qui ne valoit gueres mieux, défendu par Coſſeins Meſtre de Camp, ſoûtint le ſiége, & attendit le ſecours que le Maréchal de Saint André luy amena, & évita la fureur des Allemands, qui déſoloient tout à la campagne, & dans les villes où ils entroient. Le Prince arriva le vingt-quatriéme de Novembre à Villejuif, & fit paroître le lendemain ſon armée en bataille à la vûe de Paris.

Mémoires de Caſtelnau, l. 4. c. 3.

An. 1562.

L'approche de l'armée Huguenote avoit d'abord extrémement allarmé cette Capitale : mais la préſence du Duc de Guiſe, du Connétable, du Roy & de la Reine, la raſſûra, & on mit ſi bon ordre à tout, qu'il n'y eut pas le moindre tumulte dans la ville, & que nul des partiſans du Prince de Condé n'oſa branler.

Ce Prince vit dés-lors que ſa complaiſance pour les Miniſtres Huguenots l'avoit engagé à une entrepriſe, d'où il ne ſortiroit pas à ſon honneur : mais il ne voulut pas l'abandonner, ſans faire au moins quelque exploit, dont on parlât dans le Royaume : & deſeſpérant de ſe rendre maître de la ville, à quoy il n'y avoit nulle apparence de réüſſir, il réſolut d'attaquer quelqu'un des Fauxbourgs.

Davila. l. 3.

Il marcha en bataille vers celuy de S. Victor, où d'abord la fortune parut lui être favorable : car il culbuta ſix cens cavaliers, qui étoient ſortis pour eſcarmoucher, & qui, ſoit par lâcheté, ſoit par trahiſon, comme on le ſoupçonna, fuïrent à toutes jambes juſques dans le fauxbourg, & y répandirent tellement l'allarme, que la plûpart des ſoldats abandonnérent les retranchemens, pour ſe ſauver dans la ville. Les Bourgeois en furent ſi effrayez, qu'on crioit par tout en tumulte, qu'il falloit fermer promptement les portes, & abandonner les fauxbourgs : mais la réſolution du Colonel Philippe Strozzi, qui fit ferme à un moulin, où il s'étoit poſté avec douze cens fantaſſins, & où il ſoûtint pluſieurs aſſauts, arrêta la furie de l'armée Huguenote : Le Duc de Guiſe étant accouru au fauxbourg, & ayant chargé à la tête de cinquante Gentilshommes, Genlis qui conduiſoit les troupes du Prince, le fit reculer, & empêcha les ſuites de ce deſordre par ſa préſence & par ſon autorité. Le Prince fut repouſſé à toutes les attaques qu'il fit en divers endroits, & obligé de s'eloigner par les terribles eſcarres, que l'artillerie faiſoit dans ſes bataillons.

Mémoires de Brantome.

Enſuite il fit mine de vouloir bloquer Paris : & ayant partagé ſon armée en quatre corps, de Mouy & le Prince de Porcien allérent ſe camper à Gentilli, le Prince & l'Amiral à Arcueil, le troiſiéme corps à Cacham, & le quatriéme ſous les ordres de Genlis à Montereau. Peu de jours aprés il raſſembla ſes troupes, & les rangea dans la campagne à la vûe de Paris, pour défier l'Armée Catholique à la bataille : mais la Reine réſolüe à ne rien hazarder, & dont le but principal étoit de délivrer le Royaume des troupes étrangéres, empêcha le Duc de Guiſe & le Connétable d'accepter le défi. Au contraire elle les fit conſentir à une Conférence avec le Prince de Condé ; & ce furent Meſſieurs de Gonnor, & de Rambouïllet, & l'Evêque de Valence, qui allérent le trouver ſur ce ſujet de la part du Roy.

Davila. l. 3.

Il accepta l'offre, & vint juſqu'au bord de la Seine, pour paſſer au port à l'Anglois à demie lieuë de Paris, où la Reine ſe rendit : mais étant prêt de paſſer la riviére, il ſe trouva mal ; & ſoit par cette raiſon, ſoit parce qu'il appréhenda de trop expoſer ſa perſonne, il demeura là, & envoya l'Amiral à ſa place.

Dans le Diſcours intitulé des choſes faites par M. le Prince de Condé, &c.

La déclaration nette que la Reine fit à ce Seigneur, de la réſolution où l'on étoit de ne ſouffrir dans le Royaume aucun Miniſtre Calviniſte, rendit inutile cette premiére entrevûë. Les hoſtilitez recommencérent, & le Prince vint eſcarmoucher juſques ſous les retranchemens des fauxbourgs.

On reprit toutefois les Conférences le deuxiéme de Decembre, & on les tint juſqu'au ſeptiéme dans un moulin à quatre ou cinq cens pas du fauxbourg Saint Marceau. La Reine y vint accompagnée du Prince de la Roche-ſur-Yon, du Connétable, de Monſieur de Gonnor, & du Maréchal de Montmorency, qui étoit rentré en l'obéiſſance du Roy, dés qu'il eût vû le parti Huguenot réſolu à la guerre : & elle y trouva le Prince avec

An. 1562.

avec l'Amiral, Genlis, Grammont, & Eſternay.

Le Prince de Condé y fit diverſes propoſitions, qui ſe réduiſoient à la liberté de conſcience, à l'exercice public de la Religion pour les Calviniſtes, à l'Aſſemblée d'un Concile Général libre, c'eſt à dire où ni le Pape, ni ſes Legats ne préſidaſſent point (car ce fut l'explication qu'il donna de cet article quelques jours aprés.) Il demanda que ce Concile s'aſſemblât dans l'eſpace de ſix mois; que ſi cela ne s'exécutoit point, on convoquât un Concile National, où ſeroient reçûs tous ceux qui voudroient s'y trouver, & qu'on donnât pour cet effet toutes les ſeuretez requiſes. Il dit que, ſuppoſé qu'on voulût accorder ces conditions, il congédieroie les Anglois & les autres troupes étrangéres, & feroit remettre en l'obéiſſance du Roy les villes qui s'en étoient ſouſtraites.

La Reine demanda que ces propoſitions luy fuſſent données par écrit, pour en délibérer avec ceux de ſon Conſeil. Le Prince y conſentit: mais dans un écrit qu'il publia depuis, il déclara qu'il n'entendoit point qu'à ce Conſeil aſſiſtaſſent ceux qui étoient notoirement ſes parties, c'eſt à dire le Connétable, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de Saint André.

Quand cette exception auroit été dés-lors exprimée dans l'article, on n'y auroit pas eu apparemment grand égard, & il n'auroit pas été au pouvoir de la Reine de la faire obſerver. Le reſultat du Conſeil fut porté dés le lendemain à Arcüeil au Prince de Condé par Gonnor & par l'Aubeſpine Secrétaire d'Etat.

Le Roy y conſentoit à la convocation d'un Concile Général, ou National, & que chacun rentrât dans ſes biens: mais ſur l'article de la liberté de conſcience, il déclaroit qu'il ne vouloit point ſouffrir de Prêches pour les villes frontiéres, ni pour Lyon, ni pour celles, où il y avoit des Parlemens, ni pour les autres où l'Edit de Janvier n'avoit point encore été mis en execution.

Le Prince de Condé ayant pris l'avis des principaux Seigneurs de ſon armée, renvoya les articles avec quelques changemens, tels cependant, qu'il y avoit lieu d'eſpérer que l'on pourroit s'accorder. Il demanda qu'on luy fît réponſe avant huit heures du ſoir, & envoya avec le Secrétaire d'Etat & Monſieur de Gonnor, Bouchavannes & Eſternai, pour la luy rapporter. La Reine obtint d'eux, que le Prince ſe rendroit le lendemain avec elle au lieu où ils s'étoient déja vûs, afin de terminer quelques points, ſur leſquels on n'étoit pas encore tout-à-fait convenu.

On relût dans la Conférence les écrits qu'on avoit envoyez de part & d'autre; & aprés quelques conteſtations on ſe rapprocha, & l'affaire fut concluë.

Mais ſoit que le Prince ne voulût pas ſincerement la paix, ſoit que les Miniſtres Huguenots ne viſſent pas dans ce qui avoit été arrêté, tous les avantages qu'ils eſpéroient pour leur Secte, ſoit que dans des articles auſſi généraux, & en auſſi petit nombre que ceux où l'on réduiſit le Traité, le Prince ne trouvât pas aſſez de ſeureté pour ceux qui s'étoient engagez dans ſon parti, il dreſſa un nouvel écrit, où par maniére d'éclairciſſement il fit pluſieurs demandes importantes au nombre de vingt ſept, tant ſur ce qui concernoit l'exercice de la Religion Huguenote, que ſur le licenciement des troupes étrangeres, & ſur quelques autres points

Il paroît par le détail de cette négotiation que la Reine en ce genre étoit beaucoup plus habile que le Prince; car le Traité étoit conçû en des termes, qui laiſſoient à la Cour la liberté d'en interpréter les articles comme elle le jugeroit à propos ſelon les conjonctures; & en particulier celuy où il étoit parlé des troupes étrangéres, n'exprimoit point que le Roy fût obligé de congédier celles qu'il avoit dans ſon armée: & ce fut ſur quoy on fit faire principalement attention au Prince de Condé.

Ce fut auſſi ſur cela qu'il inſiſta le plus fortement, & demanda que le Roy renvoyâe hors du Royaume tout ce qu'il avoit dans ſes troupes d'Allemands, d'Italiens, & d'Eſpagnols: mais on luy refuſa nettement ce point, comme injurieux à l'autorité du Souverain, à qui il appartient de juger ce qui eſt convenable ou nuiſible au bien de ſon Etat.

Le refus de cette demande & de quelques autres, ſur leſquelles il auroit été plus aiſé de s'accorder, fut la cauſe de la rupture de cette négotiation. Le Prince de Condé, pour juſtifier ſa conduite là-deſſus, publia les articles du Traité avec des notes, ſes nouvelles demandes, & les reponſes qu'on y avoit faites, & prit dans le titre de cet écrit * la qualité de Lieutenant Général du Roy dans tout le Royaume, prétendant qu'elle luy appartenoit depuis la mort du Roy de Navarre ſon frere. Par là toute eſpérance de paix fut perduë, & la guerre ſe fit plus vivement que jamais. Deux aſſauts qu'il projettoit de donner, l'un au fauxbourg Saint Marceau, & l'autre au fauxbourg Saint Germain, furent prévenus & empêchez par la vigilance du Duc de Guiſe: & ſes troupes ne pouvant plus ſubſiſter autour de Paris, il fut obligé de les remener en Beauſſe: mais avant ſon decampement, il eut le chagrin de ſe voir abandonné par Genlis, un de ſes meilleurs Capitaines, qui avec pluſieurs Gentilshommes de ſes amis vint à Paris ſe rendre au Roy. Il étoit mécontent des Huguenots à l'occaſion d'Yvoy ſon frere, contre lequel les Miniſtres & le Prince de Condé ſe déchaînoient ſans ceſſe, parce qu'il avoit rendu Bourges par capitulation, ſans la défendre juſqu'à la derniére extrémité, & luy attribuoient la perte de la ville de Roüen, pour le ſecours de laquelle ils auroient reçû à

* daté d'Arcüeil du 9. Décembre 1562.

Davila. l. 3.

temps les troupes d'Allemagne, s'il avoit occupé plus long-temps l'Armée Royale devant Bourges.

Ce mauvais exemple, & la connoiſſance que Genlis avoit des ſecrets du parti, car il etoit du Conſeil, fâcha fort le Prince, & ce fut ce qui l'empêcha de donner l'aſſaut au faubourg Saint Marceau, parce qu'il ne douta pas que Genlis n'eût découvert ſon deſſein, & que ſur cet avis on ne fût bien préparé à le recevoir.

An 1562. Il decampa le dixiéme de Decembre, ſon armée étant encore de neuf mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Dés qu'on le ſçût en marche, le Connétable & le Duc de Guiſe le ſuivirent à la tête de l'Armée Catholique. Elle avoit été renforcée de quelque infanterie, dont une partie étoit venue de la haute Normandie, conduite par Monſieur de Sanſac: une autre partie avoit été envoyée de Gaſcogne, où l'on en avoit moins de beſoin depuis la defaite du Baron de Duras, outre trois mille fantaſſins Eſpagnols accordez de nouveau au Roy par le Roy d'Eſpagne; car ce Prince nonobſtant le deſſein & l'eſperance qu'il avoit de profiter des troubles de France, ne vouloit pas que les Huguenots y prevaluſſent, de peur qu'ils n'appuyaſſent ceux de cette Secte, qui commençoient à faire de grands deſordres dans ſes Etats des Pays Bas.

Mémoires de Caſtelnau. l. 4. c. 4.

Davila. l. 3. Le Prince de Condé alla camper à Palaiſeau, de-là à Limours, & puis au Château de Saint Arnoul, qu'il laiſſa piller par ſes ſoldats.

D'autre part l'Armée Royale s'approcha d'Etampes, comme pour l'aſſieger: mais c'étoit en effet pour attirer les ennemis à la bataille, avant qu'ils puſſent joindre les Anglois en Normandie, & recevoir l'argent qu'on leur envoyoit d'Angleterre; car le Connétable & le Duc de Guiſe étoient perſuadez qu'ils prendroient ce parti, comme le plus ſage qu'ils puſſent prendre.

C'étoit effectivement leur deſſein: mais le Prince voyant l'armée du Roy éloignée de Paris, propoſa de rebrouſſer chemin, & d'aller fondre ſur cette Capitale, dans l'eſperance de la ſurprendre, parce qu'on ne l'y attendroit pas. Il n'y eut guéres que luy qui fut de cet avis. L'Amiral repréſenta qu'une telle entrepriſe ne pourroit réuſſir, que par le plus grand de tous les hazards; qu'à moins que la ville ne fût emportée au premier aſſaut, l'Armée Royale s'y rendroit en trespen de jours, pour la défendre; que le Maréchal de Briſſac, qui y commandoit, n'étoit pas un homme à ſe laiſſer ſuprendre; que les ennemis pourroient leur couper toute communication avec Orléans, & les affamer, en les mettant entre eux & Paris, & qu'enfin les Allemands demandoient de l'argent; qu'on ne les avoit contenus juſqu'alors, que par la promeſſe de celuy qu'on tenoit prêt au Havre, & que tres-infailliblement ils ſe mutineroient, s'ils ſe voyoient privez de cette eſperance. Sur ces raiſons on conclut à marcher en Normandie, & à ſe ſaiſir de Dreux, que Baubigni avoit promis de ſurpreudre par le moyen des intelligences qu'il y avoit: mais elles ne reüſſirent point, & firent perdre un jour ou deux d'avance, que l'armée Huguenote avoit ſur la Catholique.

Le ſeiziéme de Decembre le Prince de Condé alla camper à Ablie, de là à Galardon, qu'il força & pilla, & puis au village d'Ormoy, toûjours ſuivy de l'armée Catholique, qui ſe trouva en ce quartier-là fort proche de luy.

Le Connétable, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de Saint André étoient déterminez à ne pas laiſſer marcher plus long temps le Prince de Condé devant eux, ſans en venir aux mains avec luy: mais ne voulant pas être reſponſables du ſuccés d'une bataille, ils jugérent à propos de ne la pas donner, ſans en avoir un ordre exprés de la Reine. C'eſt pourquoy ils luy envoyerent le ſieur de Caſtelnau-Mauviſſiere auteur des Mémoires, qui me fourniſſent beaucoup de particularitez importantes, pour luy dire l'état des choſes, & ſçavoir ſa volonté. L. 4. c. 4.

Ce Seigneur ayant marché toute la nuit, arriva le lendemain au lever de la Reine, & luy expoſa ſa commiſſion; qu'il étoit au pouvoir des Généraux de donner bataille; que l'armée Huguenote alloit s'engager dans les plaines de Dreux, & enſuite dans celles de Neubourg, où ils auroient moyen de la forcer au combat: mais qu'étant ſi prés de la Cour, ils avoient crû devoir attendre les ordres de leurs Majeſtez dans une affaire, qui devoit avoir de grandes ſuites pour l'Etat, ſelon le ſuccés heureux, ou malheureux, qu'elle auroit.

La Reine, qui enviſagea d'abord ces ſuites, & qui ne vouloit pas non plus s'en charger, ne fut pas maîtreſſe de ſon chagrin & de ſon inquiétude: & ſe tournant vers la nourrice du Roy, Nourrice, luy dit-elle d'un ton railleur mêlé d'indignation, voila des Généraux d'armée, qui conſultent une femme & un enfant, pour ſçavoir s'ils donneront bataille, qu'en penſez vous? Et puis entrant dans la chambre du Roy, elle ordonna à Caſtelnau de répéter ce qu'il venoit de luy dire. Il le fit en préſence du Prince de la Roche-ſur-Yon, du Chancelier, & des Sieurs de Sipierre, de Vieilleville, & de Carnavalet. Dans le temps qu'ils déliberoient, de Loſſe qui fut depuis Capitaine des Gardes, arriva de l'armée pour le même ſujet, & pour preſſer la réponſe, qui fut qu'on ſe rapportoit de tout à la prudence des Généraux, ſans leur rien préſcrire.

Sur cette réponſe le Connétable, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de Saint André conclurent à la bataille, & paſſerent dés le commencement de la nuit ſuivante la riviére d'Eure aſſez prés de Dreux, ſans que le

Prince de Condé & l'Amiral, dont on blâma fort la negligence en cette occaſion, s'en apperçûſſent : & ce fut l'effet d'une fauſſe perſuaſion de l'Amiral, qui ſe tenoit aſſuré que le Connétable & le Duc ne vouloient point la bataille, parce que depuis quelques jours, qu'ils ſuivoient de prés l'armée Huguenote, ils avoient laiſſé paſſer pluſieurs occaſions de la charger.

Mémoires de Castelnau. l. 4. c. 5. Brantome. Popelinière l. 8. &c.

An. 1562.

Le lendemain dix neuviéme de Décembre, le Prince s'étant mis en marche, pour continuer ſa route, fut averti par ſes coureurs, que l'Armée Catholique rangée en bataille l'attendoit ſur le grand chemin, par où il devoit paſſer. Cette nouvelle le ſurprit, & luy fit ſuſpendre ſa marche : mais il n'étoit plus temps de déliberer ; & les ennemis étaot ſi proche, & tout prêts à donner, la retraite étoit une choſe bien plus dangereuſe pour luy, que le combat même ; & d'ailleurs il n'avoit pas envie de l'éviter.

L'Armée Royale étoit de treize à quatorze mille hommes de pied, & de deux mille chevaux. Celle du Prince beaucoup inferieure pour l'infanterie, qui n'étoit que de ſept à huit mille hommes, la ſurpaſſoit en cavalerie, ſoit pour le nombre, qui étoit de quatre mule chevaux, ſoit pour la bonté des troupes, dont elle etoit compoſée.

Cette ſupériorité de cavalerie étoit un grand avantage pour le Prince, eu égard au Champ de bataille, qui étoit une vaſte campagne, tres-propre à etendre ſes eſcadrons : & on regarda comme une faute des Chefs de l'Armée Royale, de n'avoir pas laiſſé faire encore une marche aux ennemis, & de n'avoir pas attendu à l'attaquer au paſſage du Bourg de Treon, où il y a des chemins étroits & creux, & des vergers pleins d'arbres au delà. La grande quantité de chariots & de bagages, que les Reitres & les Lanſquenets menoient avec eux, les auroient fort embarraſſez dans ce terrain, & l'infanterie Catholique y auroit combattu avec beaucoup moins de péril & plus de facilité.

Le Connétable n'avoit pour Lieutenant que le Maréchal de Saint André ; car le Duc de Guiſe, qui n'avoit point de titre pour commander, dans une armée où étoient le Connétable & un Maréchal de France, avoit déclaré qu'il ne vouloit combattre que comme Capitaine de ſa Compagnie de Gendarmes : mais il fut obligé de prendre la conduite de l'arriére-garde à la priére du Connétable.

Ce Général ayant laiſſé ſes gros bagages au bourg de Nuiſement, ſe poſta, & rangea ſes troupes ſuivant la diſpoſition qu'en avoit faite le Maréchal de Saint André. Il s'avança avec la bataille entre les villages d'Epinay & de Blainville, dont ſes flancs étoient couverts, & faiſoit un front de quatorze à quinze cens pas. Il y avoit dans ce corps dix-ſept Compagnies d'hommes d'armes, trois de cavalerie legére, vingt-deux Enſeignes de Suiſſes, dix-ſept autres d'Infanterie Françoiſe, & huit piéces de canon. Toute cette infanterie, tant Françoiſe que Suiſſe, étoit partagée en cinq gros Bataillons, & entre les eſpaces étoit rangée la cavalerie.

Le ſecond corps, commandé par le Maréchal de Saint André, étoit à droite au delà du village d'Epinay, compoſé de dix-neuf Compagnies de Gendarmes, de treize Enſeignes d'Eſpagnols, d'autant de François, & de douze d'Allemands, avec quatre piéces d'artillerie.

Le troiſiéme corps ſous les ordres du Duc de Guiſe, beaucoup moins fort que les deux autres pour le nombre, mais de troupes choiſies, n'étoit que comme un corps de réſerve, & étoit poſté au delà de Blainville à la gauche du Connétable. Ces deux aîles, à en juger par les relations du combat, étoient à une grande diſtance du corps de bataille, ſans doute à cauſe de la diſpoſition du terrain, & elles étoient tellement couvertes par les villages, que les ennemis n'en purent d'abord reconnoître ni l'arrangement, ni l'etendue.

L'Armée Catholique étoit dans cette ſituation, lorſque le Prince & l'Amiral à la tête de la leur partagée en deux corps, la rencontrérent contre leur attente.

Diſcours politiques & militaires ſur la Notte.

On fut en préſence plus de deux heures, pendant leſquelles il ne ſe fit pas la moindre eſcarmouche, ni aucun détachement d'Enfans perdus, contre la coûtume de ces temps-là, & enſuite les deux armées en vinrent aux mains ſans aucun prélude.

Le Connétable s'ébranla, & fit faire une decharge de ſon artillerie ſi à propos, que les premiers eſcadrons des Reitres en furent mis en déſordre, & ſe jettérent dans un vallon pour ſe mettre à couvert.

Le Prince de Condé ſoit pour remédier à ce déſordre, ſoit pour attirer le Connétable plus avant dans la campagne, s'écarta un peu ſur la gauche, comme s'il eut voulu marcher vers Tréon, & ſe trouva par ce mouvement vis à vis du Maréchal de Saint André, quoique fort éloigné de luy, & l'Amiral vis à vis du Connétable, qui fit avancer les Suiſſes avec quelques eſcadrons pour ſuivre le Prince, & ne le pas laiſſer échapper : & c'eſt ce qui cauſa le malheur du Connétable, & enſuite celuy du Prince de Condé même.

Car ce Prince voyant les Suiſſes en pleine campagne éloignez du village qui les couvroit, tourna ſur eux, les fit charger en flanc par Motty & d'Avaret avec une partie de ſa cavalerie, & ſuivit luy-même preſque avec tout le reſte ces deux Capitaines, ſans ſe mettre en peine de ce qui pourroit arriver à ſon infanterie qu'il laiſſoit derriére.

Ce premier choc fut tres-ſanglant. Les Suiſſes reçûrent la cavalerie du Prince avec toute la réſolution poſſible ; & s'étant fait une haye de leurs piques, tuérent & bleſſérent un grand nombre d'hommes & de che-

vaux : mais enfin ils furent enfoncez, les eſcadrons traverſérent les bataillons d'un bout à l'autre, foulant aux pieds & aſſommant à droit & à gauche tout ce qui ſe rencontroit à la portée de leurs ſabres.

Monſieur de Damville qui commandoit la cavalerie légere du Connetable ſon pere, vint avec quelques eſcadrons de cavalerie légére & trois Compagnies de Gendarmes, pour arrêter cette premiére furie ; mais il fut embarraſſé par les fuyards & rompu par les Reitres, qui n'étant entrez dans le bataillon Suiſſe, qu'aprés que la bréche y eût été faite par le Prince de Condé, avoient conſervé leurs rangs. Il y perdit Gabriel de Montmorency Baron de Montberon ſon frére, quatrieme fils du Connétable. Ce Seigneur fut tué d'un coup de piſtolet à la tête par un Ecuyer du Prince de Condé, avec qui il avoit eu querelle auprès de Paris ; & qui l'avoit menacé de ne le pas manquer à la premiére occaſion qu'il en auroit.

Tandis que le Prince chargeoit les Suiſſes à la droite de la bataille du Connétable, l'Amiral avec le Prince de Porcien la vint attaquer ſur la gauche ; & aprés avoir eſſuyé une décharge de l'artillerie, qui ne luy fit pas grand mal, il fondit avec tant d'impétuoſité ſur ſept ou huit Compagnies de Gendarmes qui la couvroient, qu'il les renverſa en un moment, & paſſa enſuite ſur le ventre à l'infanterie Françoiſe Ce fut dans cette charge où le Connetable eut d'abord un cheval tué ſous luy, puis ayant été remonté par le Baron d'Oraiſon Lieutenant de ſes Gendarmes, qui luy donna le ſien, il fut bleſſé d'un coup de piſtolet au viſage, & enfin fait priſonnier par le Sieur de Buſſi. Ce Gentilhomme n'auroit pû le ſauver de la fureur des Reitres, qui vouloient le luy enlever, & dont quelques-uns pour finir le différent, furent ſur le point de caſſer la tête au Connétable, ſi le Prince de Porcien ne fut ſurvenu & ne l'eût tiré de leurs mains, tout ſon ennemi perſonnel qu'il étoit. Il fut fort loüé d'avoir en cette occaſion moins écouté ſes reſſentimens particuliers, que les mouvemens de ſa généroſité, & du reſpect qu'il devoit à ce premier Officier de la Couronne.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 23. Décembre 1562.

La défaite du corps de bataille fut entiére, excepté que les Suiſſes ſe rallièrent toûjours, & combattirent avec une valeur dont l'Hiſtoire fournit peu d'exemples. Ils repouſſérent le Comte de la Rocheſoucauld, qui entreprit inutilement de les rompre de nouveau. Ils mirent enſuite un gros de Lanſquenets, par leſquels ils furent attaquez avec cette animoſité qui duroit encore entre les deux Nations, depuis le temps qu'on avoit commencé à faire de l'une & de l'autre le fort de l'infanterie des armées. Ils firent même un effort pour reprendre huit pieces d'artillerie dont les ennemis s'étoient emparez, & peu s'en falut qu'ils n'en vinſſent à bout. Mais aſſaillis de nouveau par pluſieurs eſcadrons de Reitres & de cavalerie Françoiſe, ils penſerent enfin à faire retraite. Ils la firent par petits pelotons toûjours en ordre & en combattant, tournant tête de temps en temps ; & au défaut de leurs piques, dont la plûpart étoient briſées, préſentant les uns l'épée, & les autres jettant des pierres contre ceux qui les approchoient. Ils ſe retirérent de cette ſorte, avec l'admiration des deux armées, juſqu'à l'aîle droite commandée par le Maréchal de Saint André. Tandis que tout cela ſe paſſoit au corps de bataille, le Maréchal, auſſi bien que le Duc de Guiſe, trop éloignez pour avoir pû ſecourir d'abord le Connétable contre la cavalerie du Prince de Condé, & dans la ſuite apprehendant que les fuyards ne miſſent le déſordre dans leurs troupes, ne s'avançoient qu'au petit pas, & recueilloient ceux qui ſe retiroient vers eux.

Ce fut en cette occaſion que l'un & l'autre parurent grands Capitaines ; car ſans ſe précipiter pour remédier à un malheur où il n'étoit plus temps d'apporter remède, ils ne penſérent qu'à reparer cette premiére perte, en profitant de la faute que le Prince de Condé avoit faite, de charger avec preſque toute ſa cavalerie, ſans en laiſſer que tres-peu pour la défenſe de ſon infanterie.

Le Duc de Guiſe marcha le premier, & s'avança à la tête de quelques troupes de Gendarmerie & de Cavalerie legére pour attaquer cette infanterie. Il avoit à ſa droite un gros d'Arquebuſiers, & ſe faiſoit ſuivre par quelques bataillons Eſpagnols, & préceder par quatre piéces d'artillerie de campagne. On dit que d'Andelot qui n'avoit pû être de l'action, à cauſe d'une fiévre quarte dont il étoit actuellement tourmenté, & qui s'étoit placé ſur une hauteur d'où il découvroit tout le champ de bataille, voyant avancer le Duc en tres-bel ordre, dit ces paroles, *voici une queuë que nous aurons bien de la peine à écorcher.* En effet le Duc de Guiſe ayant marché au pas juſqu'à la portée de l'Arquebuſe, & fait tirer ſes quatre volées de cannn au travers du peu d'eſcadrons ennemis qui étoient reſtez avec l'infanterie, partit de la main, & les chargea ſi rudement, qu'il les diſſipa en un inſtant. La terreur s'étant auſſi-tôt communiquée à l'infanterie à la vûë de ce commencement de déroute, & à l'approche des bataillons Catholiques qui ſe developpoient à droit & à gauche, elle ne fit preſque aucune réſiſtance ; & jettant ſes armes, ſe rompit d'elle-même, & ſe mit à fuïr de toutes parts. Davila. l. 3.

Popelinière l. 3.

En même temps le Maréchal de Saint André ayant tout à coup tourné à gauche, ſe mit entre la cavalerie du Prince de Condé, occupé à la pourſuite des fuyards du corps de bataille, & ſon infanterie qu'on tailloit en piéces, ſans qu'il pût la ſecourir. Le Maréchal chargea quelques eſcadrons de Reitres

& un bataillon de Lanſquenets qui faiſoient encore ferme, & les défit, ſans permettre cependant aux ſiens de ſe débander après eux.

D'Andelot quoique ſans armes, & ſeulement vêtu en malade d'une robe fourée, courut aux Reitres, qui n'étoient pourſuivis que de loin, pour les rallier; mais il ne luy fut jamais poſſible de le faire. Il fut contrainr de ſe ſauver luy même vers Tréon, & ne rejoignit l'Amiral ſon frere que le lendemain.

Le Prince de Condé qui s'étoit crû aſſûré de la victoire par la défaite entiére du Connétable, fut fort ſurpris d'apprendre que le Maréchal venoit en bataille fondre ſur luy. A peine pût il raſſembler deux cens chevaux au tour de ſa perſonne, le reſte étoit répandu dans la campagne à la pourſuite des fuyards, & occupé à faire des priſonniers & à les garder. Il vit arriver les Reitres fuyant à toutes jambes, & qui n'écouterenr pas plus ſes ordres ni ſes priéres, qu'ils n'avoient écouté celles de d'Andelot; de ſorte qu'il fut obligé luy-même de prendre le parti de la retraite: mais il n'eût pas fait trois cens pas, qne ſon cheval bleſſé d'une arquebuſade à la jambe s'arrêta tout court ſans pouvoir avancer; & dans l'inſtant qu'on luy en amenoit un autre, Damville arriva avec un Gros de Gendarmes, & l'enveloppa; & avançant ſur luy l'épée haute, luy cria de ſe rendre. Le Prince abandonné des ſiens, & qu'une bleſſure qu'il avoit à la main empêchoit de ſe défendre, luy remit ſon épée & ſe fit ſon priſonnier. Rien ne fut plus heureux & en même temps plus glorieux pour ce Seigneur que cette priſe, qui le dédommageoit de celle du Connétable ſon pere, & l'aſſûroit d'nne échange pour ſa liberté.

Le Maréchal pourſuivit ſon chemin & fut bien-tôt joint par le Duc de Guiſe, qui ayant laiſſé une partie de ſes troupes à la pourſuite des débris de l'infanterie Huguenote, accourut pour diſſiper le reſte de la cavalerie; mais ils n'en eurent pas ſi bon marché qu'ils eſpéroient: Car l'Amiral à la faveur d'un bois taillis qui ôtoit aux Généraux Catholiques la vûë de ce qui ſe paſſoit derriére, rallia une partie de la cavalerie, & forma un corps de douze à treize cens chevaux, où il y avoit trois cens François & mille Reitres.

Popeliniére l. 9. Il ſe mit à la rête des François avec le Prince de Porcien & le Comte de la Rochefoucauld, & flanqua ce petit corps, de cinq cens Reitres à la droite, & dautant à la gauche. Il marcha avec ces troupes au village de Blainville, où s'étoit donne le premier combat.

Le Duc de Guiſe le voyant faire ſi bonne contenance, s'arrêta auprés du Moulin de Maumontel, & fit venir promptement quelques bataillons de vieilles bandes Françoiſes commandez par le jeune comte de Briſſac, & quelques bataillons Eſpagnols conduits par le Vicomte de Martigues Colonel Général de l'infanterie depuis la morr du Comte de Rendan. Cette infanterie étoit de deux mille Arquebuſiers, ſans les Piquiers; & le Duc les rangea de telle ſorte, que l'Amiral ne pouvoit venir à luy ſans eſſuyer leur feu.

Mais nonobſtant cela, l'Amiral réſolu de périr, vint au grand trot fondre ſur le Duc de Guiſe, qui ſoûtint bravement le choc, de telle ſorte néanmoins qu'une partie de ſa cavalerie fut obligée de reculer, & de s'approcher des bataillons, pour ſe rallier à la faveur de leur feu.

Ce fut au commencement de ce nouvel aſſaut, que le cheval du Maréchal de Saint André s'étant abattu ſous luy, un Gentilhomme nommé d'Aubigni ſon ennemi mortel, & des biens duquel on dit qu'il avoit obtenu du Roy la confiſcation, luy caſſa la rête d'un coup de piſtolet. Ce fut une grande perte; car c'étoit un des Seigneurs des plus accomplis de la Cour pour l'eſprit, pour la politeſſe, pour le courage, pour ſon habileté dans la guerre, mais d'ailleurs haï, parce qu'il étoit intéreſſé, avide, qu'il abuſoit de ſon crédit pour s'enrichir des dépoüilles d'autrui, & de plus fort décrié pour ſon luxe, qui fut d'un tres-pernicieux exemple à la Cour de France. Mémoires de Castelnau.

Cependant l'Amiral tres-mal-mené par les continnelles décharges des Arquebuſiers, fut obligé d'abandonner la partie. Il ſe retira en bon ordre, & roûjours en combattant. La nuit qui ſurvint empêcha le Duc de Guiſe de le pourſuivre; & il ſe retira à la Neuville, à deux lieuës du champ de bataille, ſauvant avec luy une partie des bagages & de l'artillerie à la faveur des tenebres.

Telle fut l'iſſuë de la bataille de Dreux, qui dura plus de cinq heures, & qui prit ſon nom de celuy de cette ville, parce que c'étoit la plus proche de l'endroit où elle ſe donna. On auroit dû la nommer plûtôt la bataille de Blainville, parce que ce fut en ce lieu & aux environs, que ſe paſſa ce qui s'y fit de plus mémorable.

On ne put conteſter à l'armée Catholique l'honneur de la victoire, puiſqu'elle demeura maîtreſſe du champ de bataille, d'une partie du bagage & de l'artillerie de l'armée Huguenote, & qu'elle fit quatorze cens priſonniers de la ſeule nation Allemande, la plûpart Lanſquenets. Pour ce qui eſt des morts, le Duc de Guiſe dit en préſence du Sieur de Caſtelnau, qui le rapporte dans ſes memoires, qu'il alloit bien à huit ou neuf mille de parr & d'autre. La Reine dans une Lettre * écrite à ſon Ambaſſadeur auprés de l'Empereur, en met ſix à ſept mille. La perte fut à peu près égale des deux cotez, avec cette difference, que du côté des Huguenots il n'y eut preſque que de l'infanterie qui périt, & que du côté des Catholiques, la cavalerie ſouffrit preſque autant que l'infanterie; les Popeliniére l. 9. L. 4. c. 6. * datée du 21. Decembre 1562.

Ibid. Suiſſes firent la plus grande perte, & ils eurent onze Capitaines tuez ſur la place.

Les Catholiques y perdirent auſſi beaucoup plus de perſonnes de diſtinction, que les Calviniſtes; car outre Montberon fils du Connétable, & le Maréchal de Saint André, de ce nombre furent le Sieur de la Broſſe Chevalier de l'Ordre, autrefois Gouverneur avec Monſieur de Sanſac, du feu Roy François II. Il avoit dès lors les appointemens de Maréchal de France; & il eut eu le bâton du Maréchal de Saint André, s'il luy eût ſurvécu. C'etoit un vieillard de quatre vingt ans, un des plus honnêtes hommes de la Cour & des plus habiles Capitaines du Royaume, & que le Duc de Guiſe conſultoit toûjours dans les affaires importantes de la guerre. Gaſton de la Broſſe ſon fils aîné, bleſſé dangéreuſement, mourut peu de jours après luy. Nicolas de Brichanteau Seigneur de Beauvais-Nangis, auſſi Chevalier de l'Ordre, René d'Anglure Sieur de Givri ſon frére uterin, & François & Roux de Billi ſes deux neveux, des Bordes neveu du Maréchal de Bourdillon, & quantité d'autres Gentilshommes demeurérent ſur le champ de bataille. François de Cléves Duc de Nevers Comte d'Eu & de Rétel, y fut bleſſé à mort par un accident, le piſtolet de l'Enſeigne du Duc de Guiſe s'étant debandé, & luy ayant donné dans la cuiſſe. Sa playe ne l'empêcha pas de combatre avec les autres: mais s'etant enflammée par le mouvement qu'il ſe donna, elle devint incurable.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Vieilleville.

In orat. ad Patres Concil. Trid. de victoria Dionis.

Jean d'Annebault fils de Claude d'Annebault Amiral & Maréchal de France, & de Françoiſe Tournemine, mourut pareillement des bleſſures qu'il reçût à cette bataille. Il étoit regardé comme un des plus braves Seigneurs de France; il s'étoit beaucoup diſtingué à la journée de Cériſoles, & dans toute la ſuite des guérres de Piémont, comme on le voit par quantité de lettres du Maréchal de Briſſac.

Dans le Recueil des Lettres Originales de la Bibliotheque de M. le Préſident de Lamoignon.

D'Auſſun Gentilhomme Gaſcon, un des Marechaux de Camp, échappa de cette bataille; mais elle ne laiſſa pas de luy coûter la vie. C'étoit un vieux Officier auſſi tres-fameux dans les guérres de Piémont, dont l'intrépidité avoit paſſé en Proverbe; de ſorte que quand on vouloit faire l'éloge de quelqu'un pour la bravoure, on diſoit qu'il étoit hardi comme d'Auſſun. Néanmoins après la défaite du Connétable, il fut un de ceux qui crûrent qu'il n'y avoit plus de reſſource, & ſe ſauva au grand galop juſqu'à Chartres, au lieu d'aller joindre le Duc de Guiſe ou le Maréchal de Saint André. La honte & le chagrin qu'il conçût de cette fuite, luy cauſérent une fiévre, & la mort peu de jours après. Tant il eſt vray que les plus courageux ne peuvent pas ſe répondre pour toûjours à eux-mêmes de leur propre valeur.

Brantome dans l'éloge de Monſieur d'Auſſun.

D'Oraiſon, Rochefort Damoiſeau, de Commetci, d'Eſclavole, & pluſieurs autres Gentilshommes qui combattnient auprès du Connétable, furent faits priſonniers avec luy.

Du côté des Huguenots on nomme parmi les morts le Baron d'Arpajou, Chandieu, Liancourt, Ligneries, la Fredonniére, la Carliére, de Saux, Rougnac, Maſeilles, Saint Germier: ces Gentilshommes combattirent preſque tous ſous la Cornette de Mouy, qui fut fait priſonnier. Popelinière, l. 3.

Quoy que le Maréchal de Saint André eût beaucoup contribue à la victoire, toutefois comme il étoit mort, qu'il n'étoit pas aimé, que le Duc de Guiſe au contraire etoit adoré du parti Catholique, & que par la priſe du Connétable il n'avoit plus de concurrent pour le credit à la Cour, on donna au Duc tout l'honneur de cette grande action, à laquelle effectivement on ne pouvoit pas diſconvenir, qu'il n'eût eu la plus grande part: mais cela n'empêcha pas la malignité des réflexions, que quelques-uns firent ſur ſa conduite en cette rencontre: Car ils pretendoient qu'au lieu de ſecourir le Connetable, il l'avoit laiſſé battre exprés, & avoit été ravi de le voir défait & pris, pour joüir ſeul de la gloire d'un ſi important évenement: mais les connoiſſeurs deſintereſſez, & l'Amiral même le juſtifiérent ſur ce reproche par l'exemple de Monſieur de Damville, qui n'ayant pû être empéché de courir au ſecours du Connétable ſon pere, fut mis en deſordre par les fuyards, rompu d'abord par les Reitres, & obligé de ſe rendre à l'avis du Duc de Guiſe, qui étoit de ne rien précipiter, de peur de tout perdre. Ainſi tout tournoit à la gloire de ce Héros, également heureux, courageux, & ſage.

Brantome dans l'éloge du Duc de Guiſe.

Mais rien ne luy fit plus d'honneur, que la maniére noble & généreuſe, dont il en uſa envers le Prince de Conde le plus grand ennemi qu'il eût au monde. Le malheur du vaincu fit oublier au vainqueur tout le paſſé. Il rendit au Prince tous les honneurs dûs à ſa naiſſance, plaignit ſon infortune, le conſola, & luy demanda ſon amitié. Ils mangérent à la même table: & comme dans l'embarras, où l'on étoit après une telle journée, il ne ſe trouva qu'un lit dans le logis du Duc, ils couchérent cette nuit-là enſemble.

Cependant la nouvelle de la victoire fut portee à la Cour par le ſieur de Loſſe, & cauſa d'autant plus de joye, que ceux, qui s'étoient enfuïs après la défaite & la priſe du Connétable, avoient rapporté que tout étoit perdu, & que le Prince de Condé avoit remporté une victoire complete. On étoit dans la conſternation, ce bruit s'étoit déja répandu dans les Provinces, & pouvoit y produire de tres mauvais effets. C'eſt pourquoy on dépêcha promptement des courriers de toutes parts, pour deſabuſer les peuples, & pour ordonner de faire par tout des feux de joye, & des priéres publiques en action de graces de la victoire: & on prit auſſi tôt des meſu-

res, pour en tirer tous les avantages poſſibles.

L'Amiral s'étant, comme j'ay dit, retiré à la Neuville à deux ou trois lieües du Champ de bataille, où les débris de l'armée vaincüe ſe raſſemblérent pendant la nuit & tout le lendemain, il ſe trouva encore aſſez fort, pour faire au moins ſemblant de vouloir tenter un ſecond combat. Il ſe mit en bataille à quelque diſtance de la Neuville, & s'y tint pendant une heure: mais content d'avoir un peu raſſûré ſes troupes par cette bravade, il tourna du côté de Dangeau, où tous les Capitaines le reconnurent pour Général de l'armée Huguenote, & prit la route d'Orléans.

La Popeliniére l. 9.

Il s'étoit fait précéder par un détachement de cavalerie, qui conduiſoit le Connétable, que l'on mit à Orléans entre les mains de la Princeſſe de Condé ſa niece. Un ôtage de cette importance la conſola beaucoup de la priſon du Prince ſon mari.

D'autre part le Duc de Guiſe ayant fait enterrer les morts, tranſporter la plûpart des bleſſez à Dreux, & envoyé à Paris les Enſeignes & les Cornettes priſes à la bataille, ſe mit en état d'exécuter les ordres de la Cour, qui vint à Ramboüillet, où l'on le manda.

Mémoires de Caſtelnau. l. 3 c. 16.

Il y rendit compte au Roy & à la Reine en préſence de toute la Cour de tout le détail de la bataille. Il s'étendit fort au long ſur les loüanges du Connétable, dont le malheur ne devoit rien diminuer de la gloire, fit de grands éloges des Suiſſes, du Maréchal de Saint André, de Meſſieurs de Damville, de Martigues, de Biron, depuis Maréchal de France, du Duc d'Anmale qui avoit été bleſſé & du Grand Prieur ſes freres, & de pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes. Il ne parla pas moins obligeamment du Prince de Condé & de l'Amiral, loüant beaucoup la valeur du premier, & la prudence de l'autre. Il parla fort modeſtement de luy-même, comme d'un Officier, qui n'avoit point eu le commandement général, & qui n'avoit eu part à la victoire, que comme quantité d'autres Seigneurs, dont il avoit ſuivi l'exemple.

Brantome dans l'éloge du Duc de Guiſe.

Le Roy & la Reine ſuppléerent aux loüanges qu'il ne ſe donnoit pas, par celles dont ils le comblérent, par les remercîmens qu'ils luy firent, & en l'honorant du Commandement de l'armée en l'abſence du Connétable. Il s'en défendit, & pria le Roy de le donner à quelqu'un des Princes du Sang, ou au Maréchal de Briſſac, dont il parla comme de celuy qui étoit le plus propre à bien remplacer le Connétable: mais le Roy l'obligea à accepter l'honneur qu'on luy déféroit, & il diſpoſa tout, pour ſuivre au plûtôt l'Amiral. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la ſuite, je vais toucher ce qui ſe paſſa durant le cours de cette année en diverſes Provinces de France, & des deſſeins que les Princes étrangers formérent, de profiter des troubles, où le Royaume étoit plongé.

Outre la Normandie, où j'ay déja dit ce qui ſe fit avant & aprés le ſiége de Roüen, la Bourgogne, le Languedoc, la Xaintonge, le Poitou, la Guyenne, le Dauphiné & la Provence étoient les Provinces les plus déſolées par les deux partis; car quoyque les armées n'y fuſſent pas ſi groſſes qu'au voiſinage de Paris, il s'y commettoit encore plus de déſordres.

Les Huguenots de Sens revenant du Prêche, furent attaquez par les Catholiques qui en maſſacrérent pluſieurs: & comme Loüis de Lorraine Cardinal de Guiſe étoit alors Archevêque de cette ville, ce grief joint à ce qui s'étoit paſſé à Vaſſi, fut un de ceux dont le Prince de Condé ſe prévalut davantage auprés des Princes Proteſtans d'Allemagne & des Huguenots de France, pour animer les uns & les autres contre la Maiſon de Guiſe, & à le ſeconder dans la guerre. Les villes de Châlons & de Maſcon, dont les Huguenots s'étoient ſaiſis, & où ils avoient fait venir Montbrun & Ponſenac, pour y commander, furent repriſes par Monſieur de Tavanes, depuis Maréchal de France, & la Faction Calviniſte fut fort abattüe de ce côté là.

Mémoires de Caſtelnau. l. 3. c. 9.

L. 4. c. 2.

Elle eut encore du deſſous en Provence, où les Catholiques firent main-baſſe ſur les Huguenots en divers lieux, lors qu'ils s'y trouvérent les plus forts: & c'eſt un des endroits du Royaume, où la nouvelle Réforme fit dans la ſuite de moindres progrez, par l'attachement des Provençaux à l'ancienne Religion. Le Baron de Curſol Chevalier d'honneur de la Reine, & depuis Duc d'Uſez, qui favoriſoit les Calviniſtes, réprima ces violences: mais pendant un voyage qu'il fit à la Cour, les Catholiques reprirent les armes, ayant à leur tête Monſieur de Sommerive. Ce Seigneur ſe mit en campagne contre le Comte de Tende ſon pere Gouverneur de Provence, qui tenoit pour le parti Huguenot, effet funeſte des guerres civiles, & ſur tout des guerres de Religion, où tout juſqu'aux plus étroites liaiſons du ſang céde aux interêts des partis oppoſez.

La guerre s'échauffa tellement dans ces quartiers-là, qu'on en vint juſqu'à faire des ſiéges de part & d'autre. Mouvans revint de ſon exil, où il s'étoit condamné luy-même ſous le dernier Regne aprés ſa revolte, & ſe rendit maître d'Orange & de Syſteron.

Sommerive vint attaquer la premiére de ces deux villes à la ſollicitation du Vice-Légat d'Avignon, qui vouloit éloigner les Huguenots de ſon Gouvernement. La place fut emportée de force, & on y excéda dans le mauvais traitement qu'on fit aux habitans, pour ſe venger des cruautez exercées ailleurs par ceux de leur Religion. Le Comte de Suze s'étant joint à Sommerive, reprit Pierrelate & Mornas: mais il fut obligé de quitter

Hiſt. du Frere de Laval. l. 5.

le ſiége de Vaureas avec quelque perte par l'arrivée du Baron des Adrets, qui ſe ſignala dans cette guerre plus encore par ſa fureur, que par ſa bravoure.

Le Laboureur Addit. à ſes Mémoires de Caſtelnau. T. 2.

C'étoit un Gentilhomme Dauphinois de l'illuſtre Maiſon de Beaumont, eteinte depuis ce temps là. Il avoit ſervi en Piémont avec réputation ſous le Maréchal de Briſſac, & depuis s'étoit retiré chez luy, où il vivoit dans une fortune aſſez mediocre, faute de Patrons à la Cour, pour s'avancer.

Les hommes du genie vif & boüillant, dont il étoit, ne s'accommodent guéres d'une vie tranquille, aprés s'être accoûtumez au tumulte & aux mouvemens de celle qu'on méne à la guerre. Le bruit des armes, qui ſe faiſoit entendre de tous côtez aux environs de ſes Terres, ranima ſon humeur Martiale: & ayant moins d'égard à l'injuſtice du parti, où il s'engageoit, qu'à l'eſpérance d'y avancer ſa fortune, & à ſa haine contre le Duc de Guiſe, qui luy avoit rendu un mauvais office en faveur de Monſieur de Pecquigny, il ſe livra aux Huguenots.

Il y trouva ce qu'il chercheit; car s'y étant bien tôt diſtingué par ſon activité, par ſa vigilance, par ſon intrépidité, par les ſuccez qu'il avoit dans les entrepriſes bruſques, il devint le Chef de la Faction Huguenote en Daupbiné, juſques-là que Mouvans, Montbrun, & les autres principaux Capitaines des Calviniſtes luy cedoient par tout le commandement. La terreur de ſon nom ſe répandit non ſeulement dans ſa Province, dans le Lyonnois, dans le Forés, le Vivarais, l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, mais même juſqu'à Rome, fut un bruit qui courut, qu'il alloit armer ſur la mer. C'étoit, diſoit-on, le Montluc des Huguenots: & la Reine dit un jour, que s'il avoit fait pour le parti du Roy ce qu'il fit contre, elle luy auroit donné le Bâton de Maréchal comme à Montluc.

Brantome dans l'éloge de Montluc.

L'endroit, par où ces deux Capitaines furent les plus ſemblables, étoit la haine que l'un avoit contre les Catholiques, & l'autre contre les Huguenots: mais avec cette différence, que dans la coûtume qu'ils avoient de ne point faire de quartier, on ne voyoit point dans la ſévérité de Montluc comme dans celle du Baron des Adrets, certaines actions de brutalité & de perfidie, qui ſont défenduës mêmes entre les ennemis les plus acharnez les uns contre les autres.

Une des premiéres occaſions, où le Baron des Adrets ſe ſignala, fut la ſurpriſe de Valence. La Motthe Gondrin Lieutenant de Roy y fut lâchement maſſacré contre la foy qu'on luy avoit donnée, & ſon corps aprés ſa mort traité avec les derniéres indignitez. Il ſe rendit auſſi maître de Lyon par intelligence. Il en fut fait Gouverneur, & de-là portant le fer & le feu par tout, il ravagea les Terres des Catholiques, brûla les Egliſes, & l'on dit qu'il pouſſa ſa férocité, juſqu'à faire baigner ſes deux fils dans une cuve pleine du ſang de pluſieurs Catholiques égorgez, pour leur inſpirer ſa fureur par cette horrible cérémonie.

Brantome au même endroit.

Il entra dans le Comté de Venaiſſin, où il reprit les places conquiſes par le Comte de Suze, & entre autres Mornas, dont le Château luy fut rendu par compoſition: mais nonobſtant la capitulation, il fit jetter du haut des murailles deux cens Catholiques, que ſes ſoldats recevoient en tombant ſur la pointe de leurs piques, & achevoient ceux que la chûte n'avoit pas tout-à-fait écraſez. Il ſe donna encore ce divertiſſement ſanguinaire à Montbriſon en Forés, où il contraignit avec une cruauté & une perfidie egale, cinquante ſoldats de ceux qui s'étoient rendus à condition d'avoir la vie ſauve, à ſe précipiter eux-mêmes du haut du rocher.

Mémoires de Caſtelnau. l. 4 c. 2.

Il fit diverſes autres expéditions avec la même furie, quelquefois battu, & pour l'ordinaire vainqueur: mais le Prince de Condé ayant horreur d'une conduite ſi barbare, luy en fit des réprimendes, & envoya Monſieur de Soubiſe, pour commander à ſa place dans le Lyonnois. Cet affront l'irrita au dernier point: diſſimulant toutefois ſon chagrin, il accepta le commandement des troupes Huguenotes en Provence contre Maugiron, Sommerive, Suze, & Catees, qui continuoient à réduire ce pays ſous l'obeïſſance du Roy: mais comme il traitoit ſecrétement pour quitter ce parti, & paſſer dans l'armée Catholique, il fut découvert & arrêté par Mouvans: & il luy en auroit coûté la vie, ſans la paix qui ſe fit quelque temps aprés.

Popeliniére l. 9. Abrégé vie du Baron des Adrets.

La même animoſité mettoit tous les jours aux mains les Catholiques contre les Huguenots dans le Languedoc, où la ville de Limoux fut repriſe & ſaccagée par les Catholiques: & il ſe donna pluſieurs petits combats dans cette Province.

Le Poitou depuis la priſe de Poitiers par le Maréchal de Saint André, la Guyenne depuis la défaite de Dutas à Vet, dont j'ay parlé, & la Xaintonge par la retraite du Comte de la Rochefoucauld de devant Saint Jean-d'Angéli, pour aller joindre le Prince de Condé à Orléans, étoient un peu plus tranquilles: mais ce n'étoient pas les ſeuls François, qui avoient conjuré la ruine de leur patrie: les Alliez de la France, & ceux de ſes voiſins, qui affectoient de paroître les plus zélez pour ſa conſervation, ne penſoient qu'à profiter de ſes débris.

Le Duc de Savoye étoit fort alerte, pour ravoir Turin, Quiers, Pignerol, Chivas, & Villeneuve d'Aſt, que la France retenoit, ſuivant le Traité de paix de Cateau-Cambreſis, juſques à ce que les prétentions, que le Roy avoit ſur quelques Etats de Savoye, du chef de Loüiſe de Savoye mere du Roy François I. euſſent été liquidées: & cette liquidation ſe devoit faire dans l'eſpace de trois ans, qui étoient déja écoulez.

Le

Le Duc Prince habile, & qui ſçût toûjours admirablement ſe prévaloir des conjonctures, en trouvoit dans les troubles de la France une trop favorable, pour la manquer. Il engagea l'Empereur & le Roy d'Eſpagne à agir pour luy: & ces Princes, qui ne ſouhaitoient rien tant, que de voir les François hors d'Italie, le ſecondoient volontiers.

Popelinière l. 7. Il s'étoit apperçû dés le temps de François II. qu'on le craignoit; car dans la révolte, que les Vaudois des Alpes ſes ſujets firent contre luy pour la Religion, s'étant plaint que Mouvans & quelques autres Capitaines Calviniſtes avoient donné du ſecours aux Rebelles, la Cour de France ne tarda pas à les deſavoüer; & même Maugiron fut envoyé avec des troupes de ce côté-là, pour ſe ſaiſir de la vallée de Pragelas, & empêcher que les Calviniſtes de France n'allaſſent joindre les Vaudois.

Mais on appréhenda beaucoup plus encore de le fâcher, depuis que la guerre civile fut allumée en France, & on luy promettoit toûjours de le ſatisfaire touchant les places du Piémont, quoy qu'on ne ſe preſsât pas fort d'en venir à l'execution.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Bourdillon. Les avis étoient partagez dans le Conſeil, & pluſieurs inclinoient au refus, ou du moins au delay, juſques à ce que le Roy fût majeur. Monſieur de Bourdillon, qui commandoit en Piémont, & vouloit ſe conſerver ce commandement qui luy faiſoit grand honneur & un gros revenu, s'y oppoſoit de toutes ſes forces, & faiſoit entendre que, quelque ordre qu'on luy envoyât, il n'y defereroit pas; parce qu'ayant été chargé de ces places par un Roy majeur, il en ſeroit reſponſable, & que, s'il les rendoit durant une minorité, on luy feroit ſon procés.

Mais le Duc de Savoye avoit eu ſoin de mettre dans ſes interêts le Roy de Navarre qui vivoit encore, en luy promettant de travailler efficacement en ſa faveur avec la Ducheſſe ſa femme à la Cour d'Eſpagne, afin d'y faire conclure le Traité, dont on amuſoit toûjours ce Prince pour le dédommagement du Royaume de Navarre par celuy de Sardaigne: & il luy inſinuoit en même temps que la reſtitution des places de Piémont étoit une condition, ſans laquelle le Roy d'Eſpagne n'écouteroit rien ſur l'article de l'échange.

Par ces motifs le Roy de Navarre entreprit fort chaudement cette affaire. Il fit réſoudre dans le Conſeil aprés le ſiége de Bourges, que Florimond Robertet Secrétaire d'Etat ſeroit envoyé en Piémont, pour traiter là-deſſus avec le Duc de Savoye. Il le conjura de terminer cette négotiation au contentement du Duc, & luy promit en récompenſe de luy ménager le mariage de Mademoiſelle de Pienne, pour qui Robertet étoit fort paſſionné, & qu'il épouſa en effet depuis. Ce Miniſtre le ſervit parfaitement ſelon ſes intentions, & commença par rendre Bourdillon plus docile par l'eſpérance du Bâton de Maréchal, auſſi bien que René de Birague beau-pere de Bourdillon, en l'aſsûrant qu'on le dédommageroit en France de ſa Charge de Prémier Préſident de Turin. Il leur tint parole; car Bourdillon quelque temps aprés fut fait Maréchal de France, & Birague dans la ſuite Chancelier & Cardinal. Le Duc n'épargna ni amitiez, ni prieres, ni largeſſes, pour les gagner tous trois. Il en vint à bout, & nonobſtant la mort du Roy de Navarre, qui arriva ſur ces entrefaites, les choſes s'acheminérent au but où il pretendoit.

La Reine qui avoit beſoin des troupes occupées aux garniſons de ces places, & qui ne vouloit pas ſe faire un ennemi du Duc de Savoye dans la ſituation embarraſſante où elle ſe trouvoit, conſentit à terminer ce différent. Elle ordonna à Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, qu'elle envoyoit au Concile de Trente, de conférer avec Bourdillon, & de conclure avec le Duc de Savoye. Ainſi le ſuccés de cette negotiation fut un effet d'une intrigue d'amour de la part du Secrétaire d'Etat, de l'ambition & de l'interêt de la part du Roy de Navarre & des Miniſtres qui y furent employez, & de la néceſſité & des fâcheuſes conjonctures du temps au regard de la Reine.

Lettre de l'Evêque d'Orléans à l'Evêque de Rennes datée de Turin le 6. Nov. 1562.

Il fallut cependant que le Duc de Savoye ſe relâchât ſur Pignerol, que la France retint avec Savillan & la Perouſe. Aimé de Valpergue Comte de Mazin au nom du Duc de Savoye, prit poſſeſſion de Turin & des autres places aprés pluſieurs juſſions réïterées de la part de la Cour à Bourdillon, qui ſoûtint juſqu'au bout le perſonnage qu'il avoit d'abord fait ſerieuſement: ce qui n'empêcha pas qu'étant arrivé à la Cour, il n'eſſuyât bien des railleries ſur la puiſſance de l'or & de l'argent du Duc de Savoye, qui avoient diſſipé le charme de ces grandes raiſons d'Etat & d'honneur, qu'il avoit toûjours propoſées comme inſurmontables.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Brantome loc. cit.

Le Traité ayant été ſigné au mois de Décembre, le Duc de Savoye qui étoit dans l'impatience d'en voir l'exécution, avança tout l'argent néceſſaire pour la paye des garniſons Françoiſes qui devoient ſortir de ſes places, pour les frais du charroy des bagages & de l'artillerie, & prêta encore cent mille écus au Roy, quelque beſoin d'argent qu'il eût luy-même pour le rétabliſſement de ſon Etat, qui avoit pendant une ſi longue ſuite d'années été en proye aux François, aux Eſpagnols & aux Allemands: mais il ſe tenoit trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché. Il auroit acheté encore bien plus cher cet avantage, s'il l'avoit fallu, & n'avoit garde, quoiqu'il luy en dût coûter, de laiſſer échapper une occaſion ſi favorable, qu'il n'auroit peut-être jamais retrouvée.

Guichenon loc. cit.

L'Empereur à l'exemple du Duc de Savoye, fit quelque temps aprés une pareille demande pour la reſtitution de Metz, de Toul & de

Le Laboureur Additions aux Mémoires

de Caſtelnau l. 3. Lettr. de la Reine à l'Evêque de Rennes datée du 17. Mars 1563.

Verdun, & voulut y intéreſſer tous les membres de l'Empire. La Reine qui depuis quelques années s'entretenoit avec ſoin dans l'amitié de ce Prince, en vûë de l'empêcher de ſoûtenir en France le parti oppoſé à celuy qu'elle embraſſeroit, tâcha de parer, ou du moins d'eloigner ce coup, & elle donna ordre à Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France à la Cour Impériale, de mettre ſur le tapis le mariage du Roy avec Eliſabeth de Bohéme fille de Maximilien Roy des Romains, & petite fille de l'Empereur. Ce moyen réüſſit; & quoique ce mariage ne pût s'accomplir que pluſieurs années après, l'Empereur en goûta fort la propoſition, quand il vit par la maniére dont l'Ambaſſadeur la fit, que ce n'étoit plus un ſimple projet; car on en avoit déja fait auparavant quelque mention, & il ceſſa d'inquieter la France ſur ces trois places.

Mais le Roy d'Eſpagne étoit celuy de tous les Princes étrangers, dont on avoit le plus de défiance. C'étoit un Prince dont l'ambition n'étoit pas moins inſatiable que celle de l'Empereur Charles V. ſon pere, quoiqu'elle fut moins eclatante & plus cachée. On ne le voyoit point à la tête de ſes armées executer en perſonne les projets qu'il avoit formez contre ſes voiſins, ni ſans ceſſe en mouvement, paſſant tantôt en Italie, tantôt en Eſpagne, tantôt aux Pays-bas, tantôt en Afrique, comme faiſoit ſon prédeceſſeur; mais renfermé dans ſon cabinet, il etudioit la ſituation de toutes les Cours de l'Europe, ſur les mémoires de ſes Ambaſſadeurs, tous gens choiſis, tres-habiles, d'un eſprit pénétrant & rafiné, dont l'employ n'etoit pas ſeulement de ménager ſes intérêts auprés des Princes, mais de ſuſciter ou de fomenter des diviſions dans leurs Etats, de négotier ſans ceſſe, & pour l'ordinaire ſans deſſein de rien conclure, afin de ſuſpendre leurs réſolutions, & faiſant entrer dans tout, le motif de la Réligion, quand il pouvoit ſervir ou ne pas nuire à l'exécution de ſes entrepriſes.

Il mettoit cette politique en œuvre, principalement à la Cour de France, où Chantonay ſon Ambaſſadeur, qui n'avoit guéres moins de ſoupleſſe que le Cardinal de Granvelle ſon frere, en faiſoit un grand uſage. L'appas de l'echange de la Sardaigne luy réüſſit parfaitement au regard du Roy de Navarre; & fortifiant par ce moyen le Triumvirat, il eut le plaiſir d'en voir naître la guerre civile. Dans l'appréhenſion qu'elle ne finit aprés la bataille de Dreux, il employa mille artifices pour empêcher la paix. Il écrivit au Pape, à l'Empereur, & aux autres Princes Catholiques, que la Religion étoit perduë en France; que tout s'y gouvernoit par les conſeils des Huguenots, & que la Reine travailloit à faire recevoir en France la Confeſſion d'Auſbourg. Il mandoit au contraire aux Princes Proteſtans, que la Reine, le Cardinal de Bourbon & le Connétable luy avoient promis d'exterminer en France la nouvelle Religion, dés qu'on auroit un peu rétabli l'autorité du Roy, & ſoûmis les villes rebelles.

Autre Lettre de la Reine ſans date au même Ambaſſadeur.

D'autre part le Roy d'Eſpagne, pour rompre la bonne intelligence qui etoit entre l'Empereur & la Reine, & empêcher le mariage du Roy avec Eliſabeth de Bohéme, faiſoit eſpérer à l'Empereur de la marier au Prince Dom Carlos ſon fils, & le tenoir en ſuſpens par l'irréſolution où il faiſoit ſemblant d'être ſur le choix de cette Princeſſe ou de ſa ſœur; & cependant il négotioit le mariage de la Reine d'Ecoſſe & celuy de la veuve du Prince de Portugal pour ce jeune Prince.

Autre Lettre de la Reine datée du 15. Septembre 1563.

La Reine etoit avertie en général de toutes ces menées par le Roy des Romains même, qui avoit eté de tout temps tres-affectionné à la France, & qui ſouhaitoit paſſionnément le mariage de ſa fille avec le Roy: mais les liaiſons ſecretes dont elle ſoupçonnoit Meſſieurs de Guiſe avec le Roy d'Eſpagne, ne luy donnoient pas moins d'inquietude que toutes ces autres intrigues. Quelque utiles que luy euſſent été juſqu'alors les ſecours de ce Prince, dont les troupes faiſoient tres-bien leur devoir, elle ne les voyoit pas volontiers dans le Royaume, & nonobſtant les grands avantages remportez ſur les Huguenots, ſon inclination étoit toûjours à la paix, ſuivant le conſeil que le Roy des Romains luy donnoit, & dont elle ordonna à l'Evêque de Rennes de luy faire de grands remerciemens.

Dans la même Lettre.

Mais elle n'étoit pas la maîtreſſe. Le Duc de Guiſe depuis la bataille de Dreux avoit pris une telle autorité, que tout ſe décidoit dans le Conſeil par ſes avis. Il vouloit qu'on profitât de la victoire, pour pouſſer à bout les Rebelles; & malgre la rigueur de la ſaiſon, il fit conclure au ſiége d'Orleans, dont la priſe luy paroiſſoit le coup déciſif, qui entraîneroit la ruine du parti Calviniſte.

Mémoires de Caſtelnau. l. 4. c. 61.

Tandis qu'il faiſoit ſes préparatifs pour une ſi grande entrepriſe, l'Amiral avec ſa cavalerie qui avoit peu ſouffert à la bataille, continua ſa route vers la Beauſſe, prit la petite ville de Puiſet, paſſa la Loire à Baugenci, ſe rendit maître de Selle en Berri, de S. Agnan, & de Montrichard, places ſans défenſe, etendit ſes quartiers dans la Sologne; & cependant donna ſes ordres pour la défenſe d'Orléans.

Davila l. 3. Popeliniére, l. 9.

D'Andelot ſon frere s'en chargea avec Saint Cyr Gouverneur de la place, Davaret, Duras & Bouchavannes. Ils avoient une garniſon de trente-quatre Compagnies d'infanterie, partie Allemande, partie Gaſcone, & de cinq Cornettes de Cavalerie Françoiſe compoſée pour la plûpart de vieux Gendarmes tres-aguerris. Les Bourgeois bien armez furent partagez en quatre bandes; & comme ils étoient la plûpart Calviniſtes, on pouvoit compter ſur eux pour une vigoureuſe defenſe.

Le deſſein de l'Amiral, dès qu'il verroit le Duc de Guiſe marcher à Orléans, étoit de s'en aller avec le reſte de ſon armée en Normandie, pour y faire ſubſiſter ſes troupes, & y recevoir les ſecours d'hommes & d'argent que la Reine d'Angleterre tenoit tout prêts au Havre. Ce fut par cette eſpérance & par celle du pillage de cette riche Province, qu'il releva le courage de ſes Reitres, que la défaite de Dreux avoit abattu; ſe promettant d'ailleurs d'arriver encore aſſez à temps au ſecours d'Orléans, quand il le ſçauroit preſſé.

Dés que le Duc de Guiſe eût tout diſpoſé pour le ſiége de cette place, il alla joindre ſon armée compoſée preſque toute d'infanterie, parce que la campagne ne pouvant fournir de fourrages, il avoit mis ſa cavalerie en quartier de rafraîchiſſement. Le Roy & la Reine s'avancérent juſqu'à Blois, où le Prince de Condé fut conduit, & d'où il fut envoyé au Château d'Onzain proche d'Amboiſe.

Le Duc de Guiſe en chemin faiſant, reprit Etampes & quelques autres petites places. Il paſſa la Loire à Baugenci, parut à la vûë d'Orléans le cinquiéme de Février, & ſe campa entre Olivet & Saint Aubin, du côté de la Sologne. Peu de temps aprés Caſtelnau-Mauviſſiere arriva de Normandie au Camp. Il avoit vû à Blois le Roy & la Reine, & leur avoit apporté des nouvelles tres-fâcheuſes; ſçavoir que l'Amiral s'étoit arrêté dans la baſſe Normandie; qu'il s'étoit rendu maître du Pont l'Evêque; qu'il ſe diſpoſoit à attaquer Caën, & à faire divers détachemens, à deſſein de s'emparer des autres villes de ces quartiers-là, où il n'y avoit guéres pour les défendre que des Bourgeois, qui pour la plûpart n'avoient ni armes ni munitions. On ſçavoit déja que Dieppe avoit été ſurpriſe par Montgommeri.

An. 1563. Mémoires de Caſtelnau. l. 4. c. 7.

Mais ce que Caſtelnau, outre tant de mauvaiſes nouvelles, avoit ordre de dire à la Reine de la part du Maréchal de Briſſac, devoit cauſer à cette Princeſſe de grands embarras. Le Marechal de Vieilleville qui commandoit en Normandie, en avoit été rappellé, pour avoir fort maltraité Villehon Gouverneur de Roüen, au ſujet de quelque différent. Dans la crainte des fâcheuſes ſuites de leur meſintelligence, le Maréchal de Briſſac avoit été envoyé à la place de Vieilleville: mais il n'oſoit ſortir de Roüen faute de troupes, parce qu'il n'avoit que celles du Rhingrave qui bloquoient le Havre, & étoient là pour empêcher que ſix mille Anglois qui en compoſoient la garniſon, ne deſolaſſent cette partie du pays de Caux. Ces troupes mêmes qui faiſoient le blocus, pouvoient à peine ſubſiſter, & étoient obligées d'aller au fourage à ſept ou huit lieuës loin, expoſées par tout aux embuſcades de la garniſon de Dieppe. Toute la campagne étoit deſerte, parce que les payſans pillez par les deux partis, s'étoient retirez dans des carriéres avec ce qu'il leur reſtoit de meubles, de proviſions & de beſtiaux. Ils s'y étoient retranchez, & tuoient également tout ce qu'ils rencontroient de ſoldats à l'écart, ſoit du parti Catholique, ſoit du parti Calviniſte.

Le Maréchal de Briſſac étoit tres chagrin de ſe voir ainſi renfermé dans Roüen, & hors d'état de rien faire digne de ſon ancienne réputation. Il avoit envoyé Caſtelnau à la Reine, pour luy repréſenter toutes ces choſes, le danger où étoit la Normandie de tomber entre les mains des Anglois, que les ſeuls vents contraires avoient empêché juſqu'alors d'y faire paſſer une armée entiére, & de quelle conſéquence il étoit que le Duc de Guiſe accourût au plûtôt au ſecours de la Province, où il ſeroit facile d'opprimer l'Amiral, & en le défaiſant, mettre fin à la guerre civile; mais ſuppoſé qu'on ne ſuivit pas ſon conſeil, il demandoit ſon rappel; & c'étoit là un des points qui inquiétoit le plus la Reine.

Caſtelnau étant arrivé à Blois, expoſa tout cela au Conſeil. Il fut fortement appuyé par Gonnor Surintendant des Finances, frere du Maréchal de Briſſac: la Reine entra fort dans toutes ſes raiſons, & dit qu'ayant bien prévû ce qui étoit arrivé, c'étoit contre ſon ſentiment que le Duc de Guiſe s'étoit opiniâtré à faire le ſiége d'Orléans. Il n'y eut pas deux ſentimens dans le Conſeil là deſſus, & Caſtelnau fut envoyé au Duc de Guiſe, afin de luy faire les mêmes remontrances, & luy dire que le Roy ſouhaitoit qu'il quittât le ſiege, pour aller au ſecours de la Normandie.

Caſtelnau étant arrivé au Camp comme le Duc de Guiſe alloit ſe mettre à table, il luy dit en peu de mots ſa commiſſion. Le Duc luy répondit qu'il l'entendroit là deſſus plus à loiſir, & qu'il vouloit qu'auparavant il fut témoin de ce qu'il alloit faire dans quelques heures.

Aprés le dîner il luy fit donner un cheval de ſon écurie, & le pria de le ſuivre. Il avoit tout diſpoſé pour faire ce jour-là l'attaque du fauxbourg du Portereau, qui eſt au-de là du pont d'Orléans vers la Sologne.

Dés qu'il fut arrivé à la tranchée, où toute étoit prêt pour l'aſſaut, il ſe mit à la tête de quinze cens tant François qu'Eſpagnols, & de douze cens cuiraſſiers, qui aprés le ſignal de quatre coups de canon, donnérent dans les retranchemens du fauxbourg en un endroit défendu par les Lanſquenets, & l'emportérent ſans reſiſtance. Quatre Compagnies de Gaſcons commandez par Duras, ſe défendirent mieux d'un autre côté; mais ayant été enveloppées par ceux qui avoient chaſſé les Lanſquenets, elles furent auſſi forcées, preſque toutes taillées en piéces, & Duras y fut tué. On pourſuivit les fuyards l'épée dans les reins, malgré le feu des deux Tourelles qui défendoient la tête du pont;

Lettre du Duc de Guiſe à M de Gonnor, datée du 7. de Février.

Davila l. 3.

& ſi d'Andelot, tout malade qu'il étoit, ne fut accouru, & n'eût fait promptement bauſſer le pont levis des Tourelles du pont, & fermer la porte de la ville, elle eût été infailliblement emportée.

Des que les retranchemens eurent été forcez, le Duc de Guiſe fit ſonner la retraite; & ſe tournant vers Caſtelnau, luy dit, je voudrois que le Maréchal de Briſſac fut icy, & ſeurement s'il avoit été témoin de ce que vous venez de voir, il ne nous conſeilleroit pas de lever le ſiége. Il luy fit en même remps reconnoître le grand avantage que luy donnoit la prise du fauxbourg, dont il alloit faire terraſſer une partie des maiſons, & d'où il voyoit de haut en bas les iſles de la riviére que les ennemis avoient fortifiées, la facilité qu'il auroit à les prendre, auſſi-bien que les Tourelles du pont, le grand nombre de bateaux qu'il avoit tout prêts pour faire l'attaque des uns & des autres; qu'il ne reſtoit aprés cela à la ville pour ſe défendre, qu'une muraille ſéche ſans terre plein, & nullement flanquée, & que ce n'etoit là qu'une affaire de peu de jours.

Il fit toutefois aſſembler le lendemain de grand marin les principaux Seigneurs & Capitaines de ſon armee, en preſence deſquels il pria Caſtelnau de faire ſon rapport de ce qu'il avoit charge de dire tant de la part du Maréchal, que de la part du Roy. Caſtelnau le fit d'une maniere ſi forte, que la plûpart furent pour la levée du ſiége, & pour aller au ſecours de la Normandie, comme étant l'affaire la plus preſſante.

Mémoires de Caſtelnau. l.4c 9

Le Duc de Guiſe les ayant entendus, parla à ſon tour, loua fort la prudence du Maréchal de Briſſac, qu'il regardoit, diſoit-il, comme le plus grand Capitaine qui fut en France apres Monſieur le Connetable. Il dit que l'autorité d'un homme ſi expérimenté jointe à l'ordre du Roy, devoit être d'un grand poids; mais qu'il les prioit de conſiderer que le temps que demanderoient les preparatifs de la marche des troupes vers la Normandie, ſuffiroit pour prendre la ville; qu'il falloit faire un grand amas de vivres, habiller & chauſſer les ſoldats, qui la plûpart manquoient de ſouliers; qu'il n'avoit que de l'infanterie avec laquelle il luy faudroit traverſer les campagnes de Beauſſe, de Dreux, & du Neubourg; que l'Amiral étoit trop habile, pour ne pas venir à ſa rencontre dans ces grandes plaines, où il ſeroit impoſſible à l'infanterie de tenir devant ſa cavalerie; que quand il ne voudroit pas en venir aux mains, rien ne luy ſeroit plus aiſé en côtoyant l'armée, que de luy couper les vivres de tous côtez; qu'il pourroit retourner vers Paris, & y faire le ravage aux environs, ou bien revenir à Orléans, s'emparer des villes voiſines, rendre inutiles toutes les meſures qu'on avoit priſes pour ſoûmettre au Roy cette importante place, & rallumer dans le cœur du Royaume une guerre qui y alloit finir dans dix jours; que c'étoit une chimere de croire que quelque diligence que l'on fit, on pût ſurprendre l'Amiral, & l'acculer en Normandie en quelque lieu deſavantageux; qu'on connoiſſoit ſa vigilance & ſon activité, qu'il avoit à la Cour des gens qui luy donnoient avis de tout, & que dans vingt-quatre heures il ſeroit averti de la levée du ſiege d'Orléans, ſi on prenoit ce parti.

Il ajoûta qu'il vouloit bien leur faire part des deſſeins qu'il avoit. Qu'il étoit réſolu d'aller en Normandie immediatement aprés la priſe d'Orléans, mais qu'il le vouloit faire avec toutes les précautions qui luy aſſûreroient la victoire; qu'il ſeroit en ſorte que dans cet intervale on fit venir la cavalerie qui etoit en quartier d'hyver, le Ban & l'Arriére-Ban du Royaume, les troupes que Meſſieurs de Montpenſier, de Nemours & de Montluc commandoient aux extrêmitez du Royaume, en abandonnant pour quelque temps le ſoin de ces quartiers éloignez, pour ſecourir le centre de l'Etat; qu'avec cela le Roy luy même à la tête de ſon armée, accableroit infailliblement l'Amiral, & que ce Seigneur étant le ſeul qui pût ſoûtenir le parti, il ſeroit aiſé de remédier aprés à tout le reſte.

Ce diſcours du Duc de Guiſe ſoûtenu de ſon autorité & de la haute idée qu'on avoit de luy, fit revenir tout le monde à ſon ſentiment. Caſtelnau fut ſur le champ renvoyé pour rendre compte au Roy de ce qui avoit eté dit dans ce conſeil, & de l'etat du ſiége. La Reine ayant meurement peſé toutes ces raiſons en preſence du Roy avec le Prince de la Roche-ſur-Yon, le Cardinal de Bourbon & les Miniſtres, envoya Monſieur de Roſtaing au Duc, pour luy dire qu'on ſe rapportoit de tout a ſa prudence. Caſtelnau eut ordre de prier le Maréchal de Briſſac de ne ſe point impatienter, & que vû le train que prenoit le ſiege d'Orleans, on ne ſeroit pas long temps ſans aller à ſon ſecours.

Mais de ſi beaux projets qui promettoient avec beaucoup d'apparence la fin heureuſe des guerres civiles, furent renverſez par un triſte accident, dont Caſtelnau ne faiſant que d'arriver à Roüen, apprit la nouvelle par un Courrier depêché au Maréchal de Briſſac. C'etoit l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, qui ſe fit par la main d'un traître, de la maniere que je vais dire.

Mémoires de Caſtelnau. l.4. c. 10

Le Duc de Guiſe quatre jours après la priſe du fauxbourg, s'empara par ſurpriſe des Tourelles du pont le neuviéme de Février, & ſe prépara à l'attaque des iſles & des retranchemens du pont faits par les ſoins de Feuquiéres, homme tres-entendu daos ces ſortes de travaux pour la defenſe des places. Le Duc rerournoit à ſon quartierſur le ſoir du dix huitiéme du mois peu accompagné, aprés avoir donné ſes ordres pour cette attaque, qui ſe devoit faire la nuit ſuivante;

Popeliniére, l. 9.

An. 1563.

Brantome. Caſtelnau, &c.

Lettre de la Reine au

Cardinal de Guiſe mort le 19. de Fevrier.

lorſque Jean de Merey, plus connu ſous le nom de Poltrot, jeune Gentilhomme d'Angoumois, qui epioit depuis pluſieurs jours l'occaſion de le tuer, luy tira de derriere une haye & de ſix à ſept pas, un coup de piſtolet chargé de trois balles, dont il luy caſſa l'épaule droite, & s'enfuit auſſi-tot. Monſieur de Roſtaing qui étoit avec le Duc de Guiſe, courut apres l'aſſaſſin, ſans pouvoir l'atteindre: mais ce malheureux effrayé de l'image de ſon crime, après avoir couru toute la nuit, ſe croyant fort éloigné du Camp, entra dans une grange qui en étoit tout proche, pour ſe repoſer, & y fut ſurpris par le Seurre Secretaire du Duc de Guiſe, qui l'arrêta ſur un ſimple ſoupçon, & à qui, ayant l'eſprit tout troublé, il avoua le fait.

La bleſſure du Duc ne fut pas d'abord jugée mortelle par les Chirurgiens: mais les balles, qui étoient empoiſonnées, la rendirent incurable, & luy cauſerent la mort au bout de ſept jours le vingt quatriéme du même mois de Fevrier.

Caſtelnau l. 4. c. 10.

Il ſoûtint juſqu'à ce moment cette grandeur d'ame, qui jointe à toutes ſes autres qualitez héroïques, à ſon humeur bienfaiſante, à ſes maniéres honnêtes avec tout le monde, à ſa douceur, à ſa modération, à ſa prudence, au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ſes entrepriſes, à ſa bonne mine, à ſon air grand, noble, & en même temps populaire, en avoit fait l'objet de l'admiration de toute l'Europe, de l'amour & du reſpect de la Nobleſſe Françoiſe, des ſoldats & des peuples. Il n'y avoit que les Huguenots, qui convenant eux-mêmes de ſes vertus militaires & politiques, le haïſſoient à mort, parce qu'il en faiſoit uſage pour la deſtruction de leur Secte, & pour la défenſe de la Religion Catholique & de l'Etat.

La proteſtation qu'il fit avant que de mourir, que de tout ſon cœur il pardonnoit à ſon aſſaſſin, ne fut qu'un effet de cette généroſité Chrétienne, dont il avoit déja donné une preuve bien authentique au ſiége de Roüen: Car un Gentilhomme Manſeau, qui étoit venu à l'Armée Royale avec un deſſein pareil à celuy de Poltrot, ayant été découvert, mené devant luy, & confeſſant ſon crime, le Duc luy demanda pour quelle raiſon il en vouloit à ſa vie, & s'il avoit reçû de luy quelque mauvais office. Non, Monſieur, luy répondit-il, c'eſt le ſeul zéle de ma Religion, dont vous etes l'ennemi mortel, qui m'a fait prendre la réſolution de vous faire périr. Hé bien, reprit le Duc, ſi vôtre Religion vous apprend à tuer celuy qui ne vous a jamais offenſé, la mienne, ſuivant l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner: allez, je vous renvoye en liberté, & jugez par là laquelle des deux Religions eſt la meilleure. Ce fut le ſouvenir de ce peril, qu'il avoit évité, qui luy fit dire au moment qu'il fut bleſſé: Il y a long-temps qu'on me gardoit ce coup.

Les ordres qu'il donna en mourant à Henri Prince de Joinville ſon fils aîné, d'être toûjours inviolablement fidéle au Roy, à l'Etat, & à la Religion, & la maniére pathétique, dont il luy parla, ne furent pas une moindre marque de la vertu de ce Héros véritablement Chrétien, & le refus qu'il fit d'un remède, par lequel un Seigneur de la Cour l'aſſûroit de le guerir, & qu'il ne voulut point prendre, parce qu'on ſe ſervoit dans la preparation de paroles ſuperſtitieuſes, acheva de convaincre juſqu'aux Courtiſans mêmes les plus malins de ſa ſolide piété: car, ainſi que le remarque Brantome, ſi elle n'eût pas été telle, l'amour de la vie, & la haute fortune, où il ſe trouvoit élevé à la vigueur de ſon âge, l'euſſent fait aiſément paſſer par deſſus un tel ſcrupule. L'indignité de ſa mort augmenta la vénération que les peuples avoient pour luy, & elle alla juſqu'à luy donner le nom de Martyr, parce qu'effectivement il avoit été tué en haine de la Religion.

Brantome dans l'éloge du Duc de Guiſe.

On ne l'accuſa que d'ambition: mais il ſçût au moins la moderer juſqu'au point de ne ſe ſervir, pour accroître, ou pour conſerver ſa puiſſance, ni de trahiſons, ni de perfidies, ni d'autres pareils moyens indignes d'un grand cœur, & qui ne ſont que trop ordinaires à ceux que cette paſſion poſſéde: mais ce reproche d'ambition qui, ſuivant l'idée commune, n'eſt pas conſidérée comme une tache dans la vie des Héros, n'a point empêché qu'on ne l'ait toûjours regardé comme un Prince accompli & ſans défauts.

Sur cette fâcheuſe nouvelle, le Roy & la Reine étant venus promptement au Camp, luy donnerent des marques de leur douleur beaucoup plus ſinceres, qu'elles n'auroient été quelque temps auparavant, lorſque la Reine apprehendoit plus la grande puiſſance de ce Seigneur, qu'elle ne redoutoit les Huguenots. Il luy dit ſes penſées ſur la ſituation des affaires, & luy conſeilla de travailler à la paix, pour mettre les étrangers hors du Royaume.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 26. Mars 1563.

On donna par toute la France des marques publiques de l'affliction qu'on y reſſentoit pour une telle perte: & cependant on faiſoit le procés à l'aſſaſſin, dont on étoit bien réſolu de tirer une vengeance ſignalée.

Comme il avoit avoué ſon crime, il n'étoit pas beſoin de beaucoup de procédures: mais on vouloit en ſçavoir les complices, ou ceux qui l'avoient engagé à cet horrible attentat.

On fit pour cela comparoître Poltrot le vingt & unième de Fevrier, qui étoit le troiſiéme jour depuis la bleſſure du Duc de Guiſe, en preſence de la Reine, du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Etampes, du Prince de Mantoüe, du Comte de Gruyeres, des Sieurs de Martigues, de Sanſac, de Sipierre, de Loſſe, & de l'Evêque de Limoges, qui etoient tous du Conſeil du Roy. Il chargea beaucoup

Dans l'interrogatoire de Poltrot, du 21 de Fevrier 1563.

l'Amiral, le Miniſtre Théodore de Beze, Feuquiéres, & de Brion. Il déclara que c'étoit à leur ſollicitation qu'il avoit fait cet aſſaſſinat, & déchargea au contraire Monſieur de Soubiſe, qu'on ſoupçonnoit à la Cour d'être entré dans ce complot. Il rapporta quelques foibles conjectures, pour y mêler le Comte de la Rochefoucauld, & aſsûra que d'Andelot ne luy avoit jamais parlé de rien là-deſſus.

Dans la Lettre imprimée à la tête de la réponſe de l'Amiral.

Des copies de cet interrogatoire ayant été envoyées à l'armee Huguenote par la Valette Meſtre de Camp de la cavalerie legere ſous le Duc de Guiſe, l'Amiral s'en tint infiniment offenſé, & fit imprimer une répunſe à chacun des articles de la dépoſition de Poltrot, pour les refuter, ſignée de luy, du Comte de la Rochefoucauld, & de Béze, & l'envoya par un Trompette à la Reine avec une lettre *, où il la conjuroit de faire garder ſeurement Poltrot, afin qu'en temps & lieu il luy fût confronté, pour le convaincre de la fauſſeté de ſes dépoſitions: mais ſans avoir égard à tuutes ces juſtifications, où il n'y avoit rien de plus fort que la proteſtation qu'il faiſoit ſur ſon honneur, de n'avoir eu aucune part à ce crime, on envoya Poltrot à Paris, où il fut tiré à quatre chevaux.

* datée du 12. Mars.

Chacun raiſonna ſur ce fait ſuivant ſes préjugez. Quoyque pût faire l'Amiral, il ne vint point à bout de détruire des ſoupçons ſi deſavantageux à ſa réputation, & ſur tout il ne pût jamais les ôter de l'eſprit de Henri Prince de Joinville fils aîné du Duc de Guiſe, qui faiſoit ſes premiéres armes au ſiége d'Orléans, & qui depuis rechercha toutes les occaſions de venger la mort de ſon pere. Sa valeur, la Charge de Grand Maître de la Maiſon du Roy, le Gouvernement de Champagne, pluſieurs autres graces, dont le Roy le combla, le grand crédit qu'il s'acquit depuis dans le parti Catholique, le mirent en état d'exécuter ſes deſſeins aux dépens de la France, dont il ſacrifia dans la ſuite tous les interêts à ſon reſſentiment & à ſon ambition.

Cependant la Reine, conformément au conſeil que luy avoit donné le Duc de Guiſe en mourant, ne penſoit qu'à faire au plûtôt une paix tolerable.

Diverſes Lettres de la Reine à M. de Gonnor. Popeliniére. l. 9.

On en avoit déja jetté quelques ſemences, même avant le ſiége d'Orléans, & Sebaſtien de Laubeſpine Evêque de Limoges & le ſieur d'Oyſel avoient été deux fois dans cette ville, pour entamer la négotiation. L'ennuy de la priſon rendoit le Prince de Condé plus traitable, & la Princeſſe ſa femme aſſiégée dans Orléans, & ſur le point de ſe voit enlever le Connétable, commençoit à craindre pour la vie de ſon mari en perdant un tel ôtage: de ſorte que, bien qu'elle eût contribué plus qu'aucun autre à l'engager dans la guerre civile, perſonne dans cette conjoncture ne ſouhaitoit avec plus d'ardeur de le tirer par un accommodement du peril où il étoit: mais la mort du Duc de Guiſe facilita la choſe plus que tout le reſte.

La Reine par cette mort devenüe maîtreſſe des affaires, étoit tout-à-fait portée à la paix, confirmément à ſes anciennes vûës. Elle y étoit plus déterminée que jamais par la crainte que la Normandie ne tombât ſous la puiſſance des Anglois, & par les avis qu'elle recevoit d'Allemagne, que les Princes de l'Empire penſoient ſerieuſement à retirer des mains du Roy Metz, Toul, & Verdun. D'autre part le Prince de Condé étoit délivré de la crainte de ſe voir dans la ſuite contraint de plier ſous la puiſſance de la Maiſon de Guiſe, & les Huguenots ſe flattoient de l'eſpérance d'avoir plus de liberté & une plus grande ſeureté. On étoit de part & d'autre laſſé de la guerre, & même parmi les Huguenots il y avoit pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui voyoient avec beaucoup de peine les Anglois ſur le point de s'emparer de la Normandie: malheur qu'on ne pouvoit guéres prévenir que par la paix.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, du 26. Mars.

Les diſpoſitions, qui s'y trouvoient de part & d'autre, firent que l'un convint aiſément d'une Tréve: ce qui n'empêcha pas la Reine de prendre toutes ſes meſures, pour pouſſer le ſiege d'Orléans, en cas que le Traité ne ſe conclût pas. Elle renvoya le Maréchal de Vielleville en Normandie, pour y commander, fit venir le Maréchal de Briſſac, pour prendre la conduite de l'armée à la place du Duc de Guiſe, ordonna qu'on amenât de Paris au Camp pluſieurs piéces de canon, & quantité de munitions de guerre; qu'on aſsûrât les logemens qu'on avoit faits à la tête du pont d'Orléans, & chargea Monſieur de Gonnor Sur Intendant des Finances de luy trouver de l'argent, dont elle avoit toûjours grand beſoin, quelque choſe qui arrivât, ſoit pour continuer la guerre, ſoit pour payer les Allemands de l'Armée Royale en les congédiant, ſi la paix ſe faiſoit, ſoit pour payer même ceux du parti Huguenot, au cas qu'on exigeât cela d'elle, afin de les renvoyer au plûtot hors du Royaume.

Mémoires de Caſtelnau l. 4. c. 12.

Lettre de la Reine à Monſieur de Gonnor.

Dés que la Tréve fut publiée, la Princeſſe de Condé vint d'Orléans trouver la Reine à Saint Meſmin, & elles convinrent d'une Conférence dans l'Iſle aux Bœufs proche de la ville, où le Prince de Condé & le Connétable ſeroient amenez.

La Princeſſe de Condé n'entra pas dans l'Iſle; mais elle demeura au bord dans un batteau, juſques à ce que la Reine eût fini un entretien particulier qu'elle eut avec le Prince de Condé.

Le principal article, que le Prince demanda, fut l'exécution de l'Edit de Janvier, qui accordoit la liberté de conſcience aux Calviniſtes, & le libre exercice de leur Religion dans les fauxbourgs des villes. Le Connétable fit beaucoup de difficulté de le paſſer: mais aprés quelques conteſtations il fut reglé, qu'on accorderoit aux Huguenots un

Lettre de la Reine à Monſieur de Gonnor, du 24. Mars.

Prêche dans chaque Bailliage, dont le Roy marqueroit le lieu hors des villes, & un ou deux dans les villes, dont ils étoient maîtres : mais qu'ils ne ſe ſerviroient pas des Egliſes pour faire leurs priéres & leurs Aſſemblées.

Que tous les Gentilshommes Huguenots ayant Haute Juſtice, ou Fiefs de Haubert, pourroient faire exercice de leur Religion en leurs maiſons avec leurs vaſſaux.

Mémoires de Caſtelnau l. 4. c. 12.

Qu'il ne ſe feroit aucun exercice de la Religion prétendüe Réformée ni dans la ville de Paris, ni dans la Prevôté. C'eſt là ce qui fut conclu ſur l'article de la Religion. Les autres articles du Traité furent, que tous les ſoldats étrangers ſortiroient de France au plûtôt, & que les villes priſes par les Huguenots ſeroient remiſes en l'obéïſſance du Roy ; que tous les Arreſts rendus depuis la mort du feu Roy contre ceux qui avoient pris les armes, ſeroient annullez, & que le Roy donneroit une amniſtie générale.

Edit du Roy daté d'Amboiſe le 19. Mars 1563. & enregiſtré au Parlement de Paris le 27.

Que les priſonniers ſeroient délivrez de part & d'autre ſans rançon.

Que les Chefs du parti Huguenot ne pourroient ſous peine de la vie, faire deſormais aucun Traité avec les étrangers, ni lever aucun argent ſur les ſujets du Roy.

Qu'enfin l'Edit qui ſeroit fait pour l'obſervation du Traité, ſeroit publié & enregiſtré dans tous les Parlemens du Royaume. Cet Edit fut fait à Amboiſe le dix-neuviéme de Mars.

An. 1563.

Il n'y avoit que deux choſes qui pouvoient arrêter la concluſion de cette grande affaire; L'une étoit qu'on appréhendoit l'oppoſition des Parlemens à l'enregiſtrement de l'Edit: & l'autre, que l'Amiral, qui s'étoit emparé de pluſieurs places en Normandie, & même de Caën la plus conſidérable de cette Province aprés Roüen, ne refusât de ſouſcrire à cet accommodement.

Les Parlemens, dont on craignoit le plus la réſiſtance, étoient ceux de Paris, de Roüen, de Toulouſe, d'Aix, & de Bourdeaux, & ils en firent en effet beaucoup : mais Monſieur de Gonnor, chargé de la part de la Reine de traiter de cette affaire avec le Premier Préſident de Thou, en vint à bout au regard du Parlement de Paris, & les autres ſuivirent.

Pour ce qui eſt de l'Amiral, il fit tous ſes efforts, pour rompre ce coup, qui le dégradoit du haut rang, où il ſe trouvoit élevé dans ſon parti: mais le Prince de Condé ayant déclaré nettement que, ſi les Huguenots refuſoient l'accommodement, il les abandonneroit, & ayant repréſenté à l'Amiral les moyens que ſa qualité de Prince de Sang luy donneroit de protéger les Huguenots, quand il ſeroit dans le Conſeil du Roy, où il avoit parole d'être rétabli à la place du feu Roy de Navarre ſon frere, ce fut pour ce Seigneur une néceſſité de ſe rendre.

Dés que le Traité eut été ſigné, le Connétable & le Prince de Condé furent mis en liberté, & ce Prince, quand l'Amiral fut arrivé, le préſenta luy-même à la Reine. Chacun de part & d'autre dans cet entretien s'efforça de faire paroître ſon zéle pour le bien & pour la tranquillité de l'Etat, & on conféra diverſes fois là-deſſus avec autant de franchiſe, au moins en apparence, que ſi les deux partis n'avoient eu actuellement, & n'euſſent jamais eu d'autre but. Orléans fut remis en l'obéïſſance du Roy, & il parut que le Prince de Condé agiſſoit auſſi de bonne foi pour la reſtitution des autres places revoltées, & pour mettre les Allemands hors de France.

Mémoires de Caſtelnau l. 4. c. 12.

La Reine eut ſoin de juſtifier ſa conduite dans la concluſion de ce Traité auprés du Pape & des Princes Catholiques, & principalement auprés de l'Empereur & du Roy des Romains. Elle continuoit de ménager beaucoup ces deux Princes, tant à cauſe qu'elle appréhendoit qu'ils n'écoutaſſent quelques-uns de ceux de l'Empire ſur les inſtances qu'ils faiſoient, pour qu'on redemandât à la France la reſtitution de Metz, de Toul, & de Verdun, qu'à cauſe qu'elle eſpéroit empêcher par leur moyen les nouvelles liaiſons, que les Chefs du parti Huguenot pourroient faire avec les Proteſtans d'Allemagne.

D'vers Lettres de la Reine & du Cardinal de Lorraine à l'Evêque de Rennes.

Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambaſſadeur de France en Allemagne, négotioit roûjonrs pour le mariage du Roy & d'une des filles du Roy des Romains, auſſi bien que pour celuy de l'Archiduc Charles un des fils de l'Empereur avec la Reine d'Ecoſſe. Le Cardinal de Lorraine, qui étoit alors au Concile de Trente, & qui avoit beaucoup de crédit auprés de cette Reine ſa niéce, agiſſoit auſſi tres-vivement ſur ce ſecond article, & plus vivement que jamais depuis la mort du Duc de Guiſe ſon frere, & du Grand Prieur de France Général des Galéres ſon autre frere, qui mourut preſque en même temps. Son but étoit de ſoûtenir par l'appuy de la Maiſon d'Autriche, la puiſſance de ſa Famille fort affoiblie depuis la perte de ſes deux freres: mais la vûë de la Reine en faiſant ce mariage, étoit de ſuſciter à Elizabeth Reine d'Angleterre de nouveaux ennemis, qui prendroient contre elle le parti de la Reine d'Ecoſſe, & l'occuperoient, tandis qu'on tâcheroit de chaſſer les Anglois du Havre & des autres places, dont ils s'étoient ſaiſis en Normandie.

Mais dans la réſolution, où l'on étoit de commencer la guerre au plûtôt, & cela de concert avec le Prince de Condé, la Reine avoit de l'inquiétude au regard du Connétable.

Auſſi-tôt aprés que la paix d'Orléans fut concluë, l'Amiral & ſes freres s'étoient retirez dans leurs Terres, & le Connétable dans les ſiennes. Pour les premiers, on ne s'embarraſſoit guéres de ne les point voir à la Cour: mais pour le Connétable, on en étoit fâché,

parce qu'on ſçavoit que c'étoit par mécontentement qu'il s'en étoit eloigné, & qu'on luy avoit donné un aſſez juſte ſujet de chagrin.

Lettre du Cardinal de Lorraine à l'Evêque de Rennes datée de Trente le 4. May 1563.

Il étoit naturel qu'aprés la mort du Duc de Guiſe, on le remît en poſſeſſion de la Charge de Grand Maître de la Maiſon du Roy, dont on l'avoit dépoüillé au commencement du Regne précédent. Les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat au peril de ſa vie, & avec la perte de ſa liberté & d'un de ſes fils, étoient pour luy un nouveau droit d'y prétendre. Cependant on l'avoit donnée au jeune Duc de Guiſe : & quoy qu'il eût ſur cela gardé le ſilence en prenant congé du Roy, on avoit aiſément pénétré que c'étoit là le veritable ſujet de ſa retraite.

Dans la ſituation où étoient les choſes, & le calme ne pouvant pas être ſi-tôt parfaitement rétabli dans l'Etat, un mécontent de cette importance étoit à appréhender, ſur tout à cauſe des Coligni ſes neveux, avec qui on ne l'auroit pas vû volontiers par faitement réüni. C'eſt ce qui obligea la Reine à tout faire, pour l'adoucir. Elle en vint à bout, en conſentant à ce qu'il demanda, que ſon Gouvernement de Languedoc fût donné à Monſieur de Damville : & de cette ſorte il fut bien dédommagé de ſa Charge de Grand Maître, qui d'abord avoit valu à ſon fils aîné le Bâton de Maréchal, quand il la céda au feu Duc de Guiſe, & cette ſeconde fois un des plus beaux Gouvernemens de France à ſon ſecond fils.

La publication de l'Edit d'Amboiſe ayant été faite, & le Prince de Condé ayant envoyé ſes ordres à toutes ſes troupes, pour deſarmer, ſur tout dans le Lyonnois & dans la baſſe Normandie, où les Huguenots avoient fait de plus grands progrez, le feu de la guerre civile s'éteignit tout à coup.

Popeliniére. l. 9.

Montgommeri, qui commandoit en baſſe Normandie, remit entre les mains de Batreſſe Lieutenant des Gendarmes de Damville envoyé par le Roy, le Château & la ville de Caën, & les autres villes, qui toutes, excepté trois, ſçavoir Cherbourg, Granville, & Saint Michel, avoient été conquiſes par l'Amiral, & dont la plûpart avoient expérimenté les plus funeſtes effets de la fureur du ſoldat Huguenot. Le pillage des Egliſes, & le maſſacre des Prêtres, des Religieux, & des autres Eccléſiaſtiques ſuivoient d'ordinaire la priſe des villes, ou emportées d'aſſaut, ou ſurpriſes, & on ne faiſoit aucun quartier aux gens de cet état.

Soubiſe, quoyque tout-à-fait maître dans Lyon par les ſecours qu'il avoit reçûs des Suiſſes Proteſtans, céda pareillement la place à de Gordes, qui y porta le Traité de paix, & l'y fit publier. La ſévérité de Montluc en Guyenne & en Gaſcogne tant à l'égard des Huguenots, qu'à l'égard des Catholiques qui s'émancipoient aprés la publication de l'Edit, rétablit la tranquillité dans ces Provinces. Il en fut à peu prés de même des autres : & la guerre civile étant ainſi appaiſée par tout, les Allemands du Prince de Condé ayant été mis, quoy qu'avec beaucoup de peine, hors du Royaume, on ne ſongea plus qu'à en chaſſer les Anglois par l'attaque du Havre, dont aſſûrément ils ne s'étoient pas emparez, pour le garder au Roy, quoy qu'en eût dit la Reine d'Angleterre dans ſes Manifeſtes.

Commentaires de Montluc. l. 1.

Cette Princeſſe, qui par ſon habileté s'étoit rendüe parfaitement maîtreſſe dans ſon Royaume, malgré toutes les oppoſitions qu'elle y trouva d'abord, ſuivoit toujours ſa politique, qui étoit d'entretenir la diviſion chez ſes voiſins, pour les empêcher de ſe mêler des différens qu'elle avoit pour ſa Couronne avec la Reine d'Ecoſſe.

Elle ſoſcitoit à cette Princeſſe à toute occaſion de fâcheux embarras dans l'Ecoſſe par le moyen du parti Proteſtant, qui étoit tout à elle. Elle prenoit dés-lors des meſures, pour broüiller les Pays-Bas, où nonobſtant les ſoins du Roy d'Eſpagne, le Calviniſme ſe répandoit à vûë d'œil ; mais ſa principale attention étoit à fomenter les troubles de France, d'où la Reine d'Ecoſſe par les haiſons qu'elle y avoit, par le grand crédit de la Maiſon de Guiſe, dont elle étoit, & par les interêts communs des deux Royaumes, pouvoit eſperer une plus forte protection.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes datée du 13. de Décembre 1563.

Elizabeth avoit depuis quelques années pour Ambaſſadeur à la Cour de France Nicolas Trocmarton, homme de beaucoup d'eſprit & tres intriguant, & qui la ſervoit parfaitement ſelon ſes intentions. Il étoit d'intelligence avec le Prince de Condé & l'Amiral de Coligni. Il agiſſoit auprés de ces Chefs des Proteſtans, poor entretenir les broüilleries, ſous prétexte de maintenir la nouvelle Réforme, & le faiſoit auſſi vivement que Chantonai Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés des Chefs des Catholiques, par le ſpécieux motif de zéle pour la conſervation de l'ancienne Religion.

Cayet. Hiſt. Ecclaſt. part. 4.

Il étoit à la bataille de Dreux dans l'Armée Royale, & ſe laiſſa prendre exprés par les Huguenots, pour pouvoir negocier avec l'Amiral, & l'encourager dans ſon malheur : & ce fut luy qui luy fit toucher en Normandie l'argent d'Angleterre, dont il avoit ſi grand beſoin, pour conſerver ſes troupes. Il repaſſa enſuite en Angleterre, ſoit qu'il n'oſât plus retourner à la Cour de France, où l'on avoit eu connoiſſance de ſes intrigues, ſoit pour prendre de nouvelles inſtructions de la Reine ſa maîtreſſe.

La paix d'Orléans déconcerta tous les projets de cette Princeſſe, & luy fit perdre l'eſpérance de s'emparer alors de la Normandie, comme c'étoit ſon deſſein. Elle ſe plaignit fort du Prince de Condé, de ce qu'il avoit conclu la paix ſans elle, contre un des articles du Traité fait avec luy, & dans le temps

que

que Henry Cnolles & Chriſtophle Monty ſes Envoyez en Allemagne agiſſoient auprés des Princes Proteſtans, pour les engager à le ſoûtenir, & à relever ſon parti abattu par la défaite de Dreux.

Quant à la demande que le Roy luy fit, de luy remettre le Havre entre les mains, puis qu'elle-même avoit déclaré par un écrit public, qu'elle ne s'en étoit ſaiſie que pour le luy conſerver, elle ne répondit point autre choſe, ſinon qu'on n'avoit pas ſatisfait au Traité de Cateau-Cambreſis touchant la reſtitution de Calais, & le dédommagement qu'on avoit promis pour cette place, en cas qu'on ne la reſtituât pas, & qu'elle retiendroit le Havre juſques à ce qu'on luy eût fait juſtice là-deſſus.

Briquemaut agiſſoit cependant auprés d'elle de la part du Prince de Condé, pour l'engager à retirer les Anglois du Havre: mais il le fit inutilement: de ſorte qu'on en vint à la guerre ouverte. Paul de Foix Ambaſſadeur de France en Angleterre y fut arrêté, on s'y ſaiſit de tous les navires François, & les Armateurs Anglois eurent ordre de prendre indifféremment les vaiſſeaux des Marchands de France ſans diſtinction, ſoit ceux des Calviniſtes, ſoit ceux des Catholiques.

Cependant la Reine Catherine de Médicis par tant de divers évenemens, ſe trouvoit heureuſement parvenuë au point, où ſa politique avoit toujours viſé, de n'avoir plus de competiteurs dans l'autorité du Gouvernement. La ligue du Triumvirat étoit détruite par la mort du Roy de Navarre, du Duc de Guiſe, & du Maréchal de Saint André. Le Connetable demeuré ſeul ne luy étoit plus guéres redoutable, le Prince de Condé n'avoit point, comme le feu Roy de Navarre ſon frere, la qualité de premier Prince du Sang, en vertu de laquelle il pût prétendre à celle de Chef du Conſeil, ou de Lieutenant Général du Royaume, quoy qu'il en eût grande envie, & Henri Roy de Navarre ſon neveu, éloigné de la Cour dans le Bearn avec la Reine Jeanne ſa mere, n'étoit qu'un enfant de neuf à dix ans, incapable encore d'être à la tête d'un parti: enfin le temps de la majorité du Roy approchoit, & devoit mettre fin à toutes les concurrences.

Cette Princeſſe, pour ſignaler la fin de ſa Régence, & pour donner de l'occupation aux eſprits inquiets des deux partis, crut qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux, que d'entreprendre de chaſſer les Anglois de Normandie: & voyant le Prince de Condé en volonté de réparer la faute qu'il avoit faite de les y appeller, elle reſolut avec luy de faire le ſiége du Havre. Ainſi malgré la diſette d'argent & les dettes du Roy qui montoient à cinquante millions, choſe juſqu'alors inouïe, on s'y prépara.

Mémoires de Caſtelnau, l. 4. c. 18.

Le Comte Rhingrave depuis la priſe de Roüen, bloquoit le Havre du coté de la terre avec ſes troupes Allemandes, & s'étant retranché dans le voiſinage, couvroit le pays de Caux contre les courſes de la garniſon Angloiſe. Dés qu'on eut pris les meſures néceſſaires pour le ſiége, les autres troupes, ſoit Catholiques, ſoit Huguenotes, filérent de ce côté là, & avec tant de concert, qu'elles ſembloient avoir quitté toute leur averſion mutuelle, pour ne plus penſer qu'au bien commun de la patrie. Les Maréchaux de Briſſac & de Montmorenci, & le Connétable, qui devoit commander l'armée, s'y rendirent, & y furent joints peu de jours aprés par le Prince de Condé. La Reine voulut que le Roy fût luy même de cette expédition: & elle l'y mena avec Henri Duc d'Anjou ſon ſecond fils, tant pour animer les troupes par la préſence de leur Souverain, que pour faire connoître à tous les Princes de l'Europe, & ſur tout à ceux qui penſoient à profiter des diviſions de la France, que la reconciliation des partis étoit parfaite. Il n'y eut que l'Amiral & d'Andelot, qui ne s'y trouvérent point, prévoyant apparemment qu'ils pourroient un jour avoir encore affaire des Anglois. L. 5. c. 2.

Le ſiége fut commencé le vingtiéme de Juillet. Le ſuccés en paroiſſoit douteux pour deux ou trois raiſons. La premiére étoit la force de la garniſon Angloiſe, augmentée juſqu'au nombre de ſix mille hommes; car les Anglois ayant quitté tous les autres poſtes, ne penſoient qu'à défendre celuy-là. La ſeconde, que la garniſon pouvoit être continuellement rafraîchie, les Anglois étant les maîtres de la mer, parce que le Roy n'avoit ni flotte, ni preſque aucuns Armateurs. Enfin le Comte de Warwick, qui étoit Gouverneur de la place, dés qu'il s'étoit vû menacé du ſiége, en avoit fait ſortir tous les François tant Catholiques que proteſtans, pour prévenir toutes les intelligences. An. 1563. Popelinière, l. 10.

D'ailleurs la place étoit forte pour ce temps-là. C'étoit François I. qui l'avoit fortifiée; car avant luy ce n'étoit qu'une retraite de peſcheurs. Elle eſt ſituée à la pointe du pays de Caux à l'embouchure de la riviére de Seine, & eſt de forme quarrée, en n'y comprenant pas cette partie qui eſt ſéparée du reſte par un lieu creux & profond, qu'on appelle le Baſſin, où les vaiſſeaux ſont à flot par le moyen des Ecluſes, même aprés que la marée eſt deſcendüe. On y avoir fait faire quatre baſtions, qui ſubſiſtent encore, celuy de Saint André le plus proche du port, celuy de Saint Adreſſe en tournant vers le couchant, celuy de la Muſique du coté du Nord, & le quartiéme vers l'Orient, qui ſe nomme aujourd'huy le Baſtion des Capucins. Ces baſtions défendent leurs courtines: mais la ligne de défenſe eſt beaucoup trop longue. On y a depuis fait des dehors, qui ſuppléent à ce défaut, & une citadelle tetragone dans la mer, qui rend la place beaucoup plus forte. A coté du baſtion de Saint André vers le midi étoit, & eſt encore

une groſſe Tour, qui commande le Port, pour en empêcher l'entrée. Il y avoit dés-lors pluſieurs rangs de pilotis, qui, à ce que je croy, étoient au moins une partie de ce qu'on appelle à préſent la Jettée du Nord-Eſt, oppoſée à celle qu'on y a faite depuis, nommée la Jettée du Sud-Eſt, qui ſe termine vis à vis de la groſſe Tour, & qui forme avec cette Tour l'entrée du Port. D'ailleurs la place n'eſt point commandée, ſinon un peu de la montagne d'Ingoville à la portée du canon; mais d'où on ne peut la battre en bréche.

Il y avoit une autre incommodité pour les aſſiégeans: c'étoit la difficulté de faire des tranchées, à cauſe qu'on ne peut guéres creuſer la terre aux environs à la profondeur de trois pieds, qu'on ne trouve l'eau.

Les aſſiégez auroient été beaucoup plus en état de profiter de tous ces avantages, ſans les maladies, qui ravageoient la garniſon depuis quelque temps, & qui dés que la ville fut plus ſerrée, ſe changérent en peſte par le défaut d'eau douce; car ſoit par la ſéchereſſe de la ſaiſon, ſoit par le peu de ſoin du Gouverneur, les citernes furent bien-tôt à ſec: & le Connétable s'étant d'abord ſaiſi de Vitenval, d'où l'eau douce vient à la ville, il les réduiſit à une grande extrémité: de ſorte que les ſoldats étoient contraints de faire cuire leurs viandes dans l'eau de mer, dont les mauvaiſes qualitez augmentérent la corruption des humeurs. Cela, joint à la mal-propreté & à la negligence des Anglois, qui ne ſe donnoient pas la peine d'enterrer les corps morts, ni de les jetter dans la mer, empeſta l'air plus que jamais.

Le Connétable fit d'abord ſommer le Comte de Warwick de ſe rendre, moins dans l'eſperance de l'y engager, que pour faire reconnoître de plus prés la place par quelques Officiers, qu'il envoya au pourparler, que le Comte avoit accepté. Sur le refus il fit ouvrir la tranchée du côté de l'Occident entre la mer & la ville. Il embraſſa dans ſon attaque le Baſtion de Saint Adreſſe, & tout cet eſpace de murailles, qui eſt depuis là juſqu'à la Tour du Port.

La nature du terrain qui n'étoit que du ſable, ſe trouvoit tres-peu propre aux travaux d'une tranchée; on y ſuppléa par des gabions & des ſacs à laine; & malgré l'incommodité qu'on recevoit de la mer qui y entroit quelquefois durant la marée, on la pouſſa juſqu'à un retranchement paliſſadé, d'où il falloit chaſſer les Anglois, avant que d'arriver au corps de la place.

Comme on ſe diſpoſoit à inſulter ce retranchement par la ruine des défenſes de la Tour du Port, les Anglois déſeſpérant de le pouvoir défendre, l'abandonnérent; & auſſitôt le Capitaine Poyet Lieutenant de la Colonelle de d'Andelot, François du Pleſſis-Richelieu Meſtre de Camp & Chevalier de l'Ordre, que quelques-uns ont pris fauſſement pour Antoine ſon frere ſurnommé le Moine, les Meſtres de Camp Charri Gentilhomme Gaſcon, & Sarlabous l'aîné Languedochien, s'y jettérent, & nonobſtant l'horrible feu que l'on faiſoit ſur eux des remparts, s'y logérent: Mais Richelieu y fut bleſſé d'une arquebuſade à l'épaule, dont il mourut quelques jours aprés fort regreté. C'étoit un des plus braves Officiers de l'armée, & c'eſt luy qui commença avec ſon frere Antoine, à redonner à l'ancienne famille dont il deſcendoit, le luſtre qu'elle avoit perdu faute de bien pour le ſoûtenir.

Le Connétable vit bien que la priſe de la paliſſade avanceroit fort celle de la ville. Il en fit auſſi-tôt porter la nouvelle au Roy & à la Reine par Monſieur de Méru ſon troiſiéme fils, & leur manda qu'il croyoit pouvoir maintenant répondre du ſuccès du ſiege.

Il chargea le Maréchal de Montmorenci, de faire dreſſer en cet endroit une batterie pour faire bréche à la muraille. L'ordre fut exécuté par Monſieur d'Eſtrées Général de l'artillerie, le plus habile homme en ce genre, qui jamais eût paru en France, & les Anglois commencérent dés lors à déſeſpérer du ſalut de la place.

Le Comte de Warwick ſur le ſoir dépêcha une barque vers une galére Angloiſe, qui étoit à la rade avec quelques troupes, pour les faire entrer dans la ville: mais une batterie qu'on avoit placée ſur le bord de la mer, empêcha la ſortie de la barque. On ſurprit en même temps une lettre écrite au Gouverneur, par laquelle on luy donnoit aſſurance d'un prompt ſecours, & on en ſubſtitua une contrefaite qu'on luy envoya, par laquelle on luy ôtoit toute eſpérance d'être ſecouru.

Soit que le Gouverneur y eût été trompé, ſoit que les maladies qui augmentoient tous les jours euſſent fait perdre cœur à la garniſon, il ne penſa plus qu'à ſe rendre, & demanda permiſſion d'envoyer un de ſes Officiers nommé Pelhan au Rhingrave qui aprés l'avoir entretenu, le mena au Connétable. Pendant ce temps-là les Anglois firent une ſortie ſur le quartier de Charri & de Sarlabous, où le Maréchal de Briſſac étoit actuellement. L'eſcarmouche fut tres-chaude, & il y eut du monde de tué de part & d'autre; mais les Anglois furent repouſſez.

Le Connétable déclara d'abord à l'Anglois, que ſi la ville ne ſe rendoit ce jour-là même, il n'y auroit plus de capitulation à attendre: néanmoins il accorda un délai juſqu'au lendemain, à condition qu'il y auroit ſuſpenſion d'armes, & que cependant les aſſiégez pourroient continuer leurs travaux.

Dès le matin vingt-huitiéme de Juillet, Pollet & Horſay Officiers Anglois, vinrent au Camp; & aprés quelques conteſtations, la capitulation fut dreſſée à ces conditions. An. 1563.

Que le Comte de Warwick remettroit la place entre les mains du Connétable, toute

Le Laboureur Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l.5.c.1.

l'artillerie que les Anglois y avoient trouvée quand ils s'en emparérent, toutes les munitions, & tous les navires qui étoient dans le baſſin de la ville avec tout leur attirail; que pour la ſeureté du Traité, le Comte de Varwick donneroit quatre ôtages, qui furent Olivier Manère frere du Comte de Rutland, Pelhan, Horſay & Leton; que dès ce jourlà une garniſon Françoiſe ſeroit miſe dans la groſſe Tour, ſans pouvoir toutefois y arborer l'étendart de France, & que le Comte de Varwik ne pourroit non plus tenir arboré ſur les portes de la ville celuy d'Angleterre.

Que le Fort dont il eſt parlé dans la capitulation, mais dont il n'eſt point fait mention dans les relations du ſiége que j'ay vûës, ſeroit rendu le lendemain. Ce Fort étoit apparemment dans l'eſpace qui eſt entre la porte du Perray & la Tour, & le baſtion de Saint André; car cet eſpace avec la Tour porte encore aujourd'huy le nom de Fort, & il y a un Gouverneur particulier diſtingué de celuy de la ville.

Que les priſonniers de part & d'autre ſeroient rendus ſans rançon, & qu'on donneroit ſix jours aux Anglois, pour s'embarquer eux & leurs bagages ſur leurs vaiſſeaux.

Dés que la capitulation fut ſignée, le Maréchal de Montmorency l'alla porter au Roy & à la Reine à Criquetot, où ils étoient logez. Ils en partirent auſſi tôt pour s'approcher du Camp. Le Connétable alla au devant d'eux, & en fut reçû comme il le méritoit pour un ſi important ſervice.

Camden. Hiſt. Elizabeth. part. 1.

Deux ou trois jours aprés parut à la rade une flotte de ſoixante vaiſſeaux Anglois pour ſecourir la place, circonſtance dont les Hiſtoriens Anglois ne conviennent pas. Quoyqu'il en ſoit, le reſte des ſix mille hommes qui compoſoient la garniſon, dont prés de la moitié avoit péri, étant repaſſé en Angleterre, y porta la peſte, qui en la ſeule ville de Londres dans l'eſpace d'un an, emporta juſqu'à vingt & un mille cinq cens trente perſonnes.

Le Roy & la Reine eurent une joye extrême de voir l'ardeur avec laquelle les Huguenots mêmes s'étoient comportez durant le ſiége, & principalement le Prince de Condé, qui depuis qu'il y fut arrivé, ne ſortoit preſque point de la tranchée, nonobſtant le grand & continuel danger qu'il y avoit, par les raiſons que j'ai dites. La place fut entiérement évacuée le trente & uniéme de Juillet.

An. 1563.

Le Meſtre de Camp Sarlabous en fut fait Gouverneur, emploi qui étoit deſtiné à Richelieu, s'il ne fût pas mort de ſa bleſſure. Le Cardinal de Richelieu petit neveu de celuy dont je parle, fit depuis bâtir la citadelle du Hâvre, & donna ſon nom à un des quatre baſtions, autant apparemment pour conſerver la mémoire de ce brave Seigneur, que pour éterniſer la ſienne.

La conquête du Havre, ou plûtôt l'opiniâtreté de la Reine d'Angleterre à le retenir, nonobſtant les belles proteſtations qu'elle avoit faites dans ſes manifeſtes de le conſerver pour le Roy, lorſqu'elle envoya du ſecours aux Huguenots, produiſit un nouvel avantage à la France: car cette Princeſſe en vertu d'une ſi injuſte détention qu'elle ne put colorer d'aucun prétexte raiſonnable, depuis que le Prince de Condé ſe fut reconcilié avec le Ruy, étant notoirement convaincuë d'avoir violé le Traité de paix de Cateau Cambreſis, perdit tout le droit qui luy reſtoit ſur Calais. Cette place devoit luy être reſtituée au bout de huit ans; mais par cette infraction, le Traité n'avoit plus de lieu, & la poſſeſſion de Calais, & le droit de la retenir, demeurérent inconteſtablement à la Couronne de France. C'eſt ainſi qu'on en jugea dans les autres Cours de l'Europe, au moins à Rume & en Allemagne, & que le Pape s'en expliqua au Cardinal de la Bourdaiſiere, & Maximilien Roy des Romains, à Bernardin Bochetel Envoyé du Roy à Vienne. Quelques efforts qu'Eliſabeth pût faire depuis pour obliger la France à luy reſtituer cette place, on y tint toûjours ferme ſur cette réponſe.

Lettre du Cardinal de la Bourdaiſiére du 19. Aouſt.

Lettre de l'Evêque de Rennes, du 31. d'Aouſt.

Au retour du ſiége du Havre, le Roy entrant dans ſa quarorziéme année, la Reine le fit déclarer majeur au Parlement de Roüen avec les céremonies ordinaires: choſe qui déplut fort à celui de Paris, où ces ſortes d'Actes ſolemnels qui concernoient la perſonne des Rois, avoient coûtume d'être paſſez: mais la Reine regardoit cette affaire comme tres preſſante, & n'y ayant d'ailleurs aucune loy qui donnât ce droit à un Parlement plûtôt qu'à un autre, elle paſſa par deſſus les remontrances que luy firent les Députez du Parlement de Paris. Ils furent aſſez mal reçûs, & le Roy inſtruit par la Reine ſa mere & par le Chevalier de l'Hôpital, leur parla en cette rencontre d'un ton qui leur fit comprendre la réſolution où il étoit, de moderer la grande autorité que ce Parlement s'attribuoit depuis les troubles, & de la reſſerrer dans les anciennes bornes, c'eſt-à-dire de le réduire à rendre la juſtice, & à ne ſe pas mêler des affaires de la Cour & de l'Etat plus qu'il ne luy convenoit.

Mémoires de Caſtelnau. l. 5. c. 4.

Thuanus l. 35.

Il ſe paſſa dans la Cérémonie de la majorité du Roy, une choſe tres-ſcandaleuſe. Le Cardinal Odet de Châtillon s'étant déclaré ouvertement Huguenot, avoit quitté l'habit Clérical, & ſe faiſoit appeller le Comte de Beauvais, du nom de ſon Evêché, ainſi que je l'ai déja remarqué. Le Pape en ayant été informé, l'avoit excommunié dans un Conſiſtoire, dépoſé du Cardinalat & de la dignité Epiſcopale. Dés que ce Seigneur eut appris qu'on avoit prononcé cette Sentence contre luy à Rome, il affecta par mepris pour le Pape de reprendre l'habit de Cardinal. Il porta même la choſe juſqu'à cet excés, qu'il épouſa Iſabelle de Loré revêtu de la ſotane

rouge; & enfin dans cette célébre assemblée des Princes du Sang & de toute la Cour, où le Roy fut declare majeur, il parut avec toutes les marques du Cardinalat, sans que le Roy & la Reine, qui ne vouloient choquer en rien les Chefs des Huguenots, osassent l'en empêcher.

On pensoit cependant à trouver des voyes de faire la paix avec l'Angleterre, afin que le Roy devenu majeur, pût sans embarras rétablir la tranquillité dans son Etat. Mais pour parvenir plus aisément à cette paix, on affecta de ne pas paroître la désirer, & d'agir même avec Elisabeth d'une manière à luy faire comprendre qu'on ne la craignoit pas.

Elle en fut convaincuë par la conduite que l'on tint envers ses deux Ambassadeurs Trocmarton & Smit, qu'elle avoit envoyez en France, dés qu'elle eut appris le siege du Havre. Comme elle prévoyoit la perte de cette place, si elle n'etoit fortement secouruë, son dessein étoit d'amuser le Roy par quelque négotiation, pour empêcher que le siege n'allât si vîte, ou pour traiter de la reddition de la ville, à condition qu'on la remettroit en possession de Calais: mais avant que les Ambassadeurs fussent arrivez, le Havre fut pris.

Comme ces Ambassadeurs étoient entrez en France sans passeport, on etoit en droit de les arrêter, & la Reine étoit ravie d'avoir cette occasion de se venger des intrigues que Trocmarton dans sa premiere Ambassade avoit entretenuës avec les Princes Protestans, des divisions qu'il avoit semées parmi les Grands du Royaume, & de la guerre à laquelle il avoit engagé la Reine sa maîtresse: car cette Princesse protesta depuis au Sieur de Castelnau-Mauvillier, qu'elle ne s'y étoit laissée entraîner que par force, & à la persuasion de cet Ambassadeur.

Mémoires de Castelnau. l. 5. c. 1.

La résolution d'arrêter ces deux Ambassadeurs étant prise, le même Sieur de Castelnau fut choisi pour l'executer. Il envoya Trocmarton prisonnier au Château de Saint Germain; & pour Smit, il se contenta de saisir ses papiers, & de luy donner des gardes; plûtot, luy disoit il, pour sa seureté, à cause de la haine du peuple contre les Anglois, que pour d'autre raison. Il luy fit en même temps comprendre qu'il n'avoit nul sujet de se plaindre, veu que le Sieur de Foix Envoyé de France à Londres, avoit été mis en prison par la Reine d'Angleterre, & que ce qu'on faisoit à son égard, n'étoit que par représailles.

Smit qui haïssoit fort son collégue, fut presque aussi réjoüi de la distinction dont on usoit à son égard, que chagrin de se voir arrêté, & laissa entrevoir à Castelnau, qu'il étoit chargé de faire des propositions de paix.

Celuy-cy en donna aussi-tôt avis à la Cour, d'où il reçût ordre de tâcher de pénétrer le dessein de cette Ambassade, & selon les réponses que luy feroit l'Ambassadeur, de luy proposer une tréve. Smit rejetta cette proposition; mais il fit entendre que la Reine d'Angleterre ne refuseroit pas la négotiation pour la paix: sur quoy après diverses conférences qu'ils eurent entre eux, le Roy ordonna à Castelnau de rendre à Smit les papiers qu'on luy avoit enlevez, & qui avoient été scellez, de luy laisser liberté entiére, en le faisant cependant veiller pour qu'il ne s'enfuït pas, & de l'amener à Paris.

Trocmarton ayant été averti de tout cela, en fut fort irrité. Il menaça Smit de luy faire couper la tête en Angleterre, pour avoir osé traiter seul d'une affaire si importante, dont ils étoient conjointement chargez, disant qu'il sçavoit mieux que luy les intentions de la Reine leur maîtresse. Mais Smit qui avoit eu permission d'informer cette Princesse de ce qui se passoit, & qui en avoit reçû de nouvelles instructions, passa outre, & entra tout de bon en negotiation.

Il la commença avec Castelnau, & la continua avec Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, & Jacques Bourdin Secrétaire d'Etat, & enfin le Roy consentit que Trocmarton y eût aussi part. Les Conférences se tinrent à Troyes. La difficulté sur l'article de Calais, & diverses autres affaires qui survinrent à la Cour, firent traîner la chose jusqu'au onziéme du mois d'Avril, auquel enfin la paix fut concluë, sans qu'on y fit aucune mention de la restitution de Calais. Il y fut seulement dit en général, que les droits & prétentions que le Roy de France & la Reine d'Angleterre pouvoient avoir respectivement, demeureroient en leur entier.

Castelnau, l. 5. c. 7.

Recüeil de Traitez par Léonard T. 2.

Castelnau fut envoyé Ambassadeur en Anglererre, afin de terminer quelques difficultez qui restoient, & principalement celle qui concernoit ses ôtages donnez pour l'article du Traité de Cateau-Cambresis, ensuite de la restitution de Calais, ou du payement de cinq cens mille écus au défaut de cette restitution. Ces ôtages étoient les Sieurs de Motty, de Nantouillet, de Palaiseau, & de la Ferté. Elisabeth se rendit fort difficile là-dessus, & affecta de paroître tres-mécontente de ses Ambassadeurs, qui, à ce qu'elle disoit, avoient passé leurs pouvoirs dans ce Traité: mais enfin elle se radoucit; les ôtages furent mis en liberté pour la somme de six vingt mille écus; la paix fut publiée en Angleterre comme elle l'avoit déja été en France, & Castelnau à son retour pria le Roy de la part de la Reine d'Angleterre, de vouloir bien accepter l'Ordre de la Jarretiére. Il reçût cet offre avec plaisir, comme un gage de la parfaite reconciliation de cette Princesse avec luy; & quelque temps aprés elle luy fit présenter le Collier de cette Ordre par Milord Honsdon son parent.

Mais quelque joye & quelque satisfaction que la Reine Mere fit paroître de la réünion des deux partis, dont ils avoient donné une

ſi forte preuve dans l'entrepriſe du Havre, elle ſçavoit bien que les eſprits des Chefs etoient toûjours les mêmes, excepté peut être le Prince de Condé, que la conſidération qu'on avoit pour luy à la Cour, le Gouvernement de Picardie qu'on luy avoit donné, & d'autres bienfaits qu'on luy faiſoit eſpérer, tenoient au moins en ſuſpens, & pouvoient empêcher de s'engager de nouveau dans des broüilleries qui luy avoient penſé coûter la vie, & d'où il ne s'étoit tiré que par des conjonctures auſſi heureuſes, qu'ineſpérées.

Comme la politique profite de tout, la Reine ne fut pas trop fâchée qu'une de ſes Demoiſelles des plus belles de la Cour nommée de Limeville, eût donné de l'amour à ce Prince, parce qu'elle eſpéroit par l'adreſſe de cette Demoiſelle, l'empêcher de reprendre ſes anciennes liaiſons avec l'Amiral. Elle luy préſenta encore un autre appas à l'occaſion de la mort d'Eléonore de Roye ſa femme, en perſuadant à Marguerite de Luſtrac veuve du Maréchal de Saint André, de tâcher de s'inſinuer dans ſes bonnes graces, pour luy faire naître la penſée de l'épouſer. Cette Dame avoit beaucoup de mérite; & ſon pere & ſon mari l'ayant laiſſée fort riche, ce mariage auroit été fort avantageux au Prince de Condé, qui avoit tres peu de bien, & des dettes infinies. Si la choſe ſe fût faite, & que la Dame qui étoit toute dévoüée à la Reine, eût pû prendre autant d'aſcendant ſur l'eſprit du Prince, que ſa premiére femme en avoit eu, ç'eût été un moyen infaillible de le contenir: mais ſon inclination ne ſe tourna point de ce côté-là, & d'ailleurs ſa fierté naturelle ne luy permettoit pas de ſacrifier à la Reine l'amitié qu'il avoit pour les Coligni, ni d'interrompre ſon commerce ordinaire avec eux, quoiqu'ils ſe fuſſent éloignez de la Cour à cauſe de la défiance qu'ils en avoient.

Davila. l. 3.

Le parti Catholique ne cauſoit ni moins d'embarras, ni moins d'inquiétude à la Reine, & la Cour de France étoit alors un théatre, où ſe paſſoit réellement tous les jours quelque choſe de ſemblable à ce que l'imagination des Poëtes tragiques invente d'ordinaire pour varier leur ſcéne, & tenir les ſpectateurs en ſuſpens ſur les événemens.

La mort du Duc de Guiſe n'avoit fait qu'augmenter l'attachement & l'affection du peuple Catholique pour ſa Maiſon: & quoiqu'elle n'eût actuellement perſonne qui pût comme luy en ſoûtenir la puiſſance, le Duc d'Aumale & le Cardinal de Lorraine comptoient beaucoup ſur le jeune Duc Henri leur neveu, Prince de grande eſpérance, & qui avoit déja donné au ſiége d'Orléans de grandes preuves de ſa valeur. Toute leur attention étoit à faire toûjours paroître un grand zele pour l'ancienne Religion, à maintenir dans leurs intérêts ceux de la Nobleſſe qui haïſſoient les Calviniſtes, à s'attacher tous les amis du feu Duc, & principalement à entretenir ſecrétement des liaiſons tres-étroites avec le Saint Siége & le Roy d'Eſpagne.

Pour ne pas laiſſer refroidir l'affection du peuple, & ſur tout du peuple de Paris, ils s'aviſérent de luy donner un ſpectacle tres-propre à l'animer en leur faveur.

Quelque temps aprés que la Cour fut revenue du ſiége du Havre à Paris, Anne d'Eſt ſœur d'Alphonſe Duc de Ferrare veuve du Duc de Guiſe, & ſes trois enfans Henri l'aîné, Loüis, qui fut depuis Cardinal, & Charles Marquis, & enſuite Duc de Mayenne, allérent trouver le Roy au Louvre, ſuivis d'un grand nombre d'amis & de ſerviteurs de la Maiſon de Guiſe tous en deüil: & ayant été introduits, ils ſe jettérent aux pieds du Prince, luy demandérent juſtice contre les autheurs de l'aſſaſſinat du Duc, apportérent les motifs les plus touchans, pour l'obtenir, & exaggérérent principalement la circonſtance, où cette conſpiration avoit été tramée, ſçavoir dans le temps que ce Prince expoſoit ſa vie pour le ſervice de Dieu & de la Couronne. Ils furent ſecondez par les cris des Pariſiens accourus en foule à ce ſpectacle, & qui demandoient auſſi vengeance de la mort du zélé Protecteur de la Religion.

Davila. l. 3.

Le Roy dans la ſurpriſe, & au milieu d'un tumulte qui approchoit fort de la ſédition, répondit en général, que c'étoit bien ſon intention de ne pas laiſſer un ſi grand crime impuni, & qu'en temps & lieu il leur feroit juſtice.

Cette réponſe, toute générale qu'elle étoit, ne pouvoit manquer d'allarmer l'Amiral & ſes amis, tant à cauſe qu'on avoit cru d'abord qu'il avoit ſuborné Poltrot, & que quelques Apologies qu'il eût faites là-deſſus, il n'avoit pû diſſiper entiérement ce ſoupçon dans l'eſprit du public, qu'à cauſe que la Ducheſſe de Guiſe & ſes enfans dans leur Requête au Roy l'avoient clairement déſigné.

En effet l'Amiral ne crut pas devoir diſſimuler qu'il s'appercevoit bien que c'étoit à luy qu'on en vouloit: & comme la Ducheſſe preſſoit pour qu'on nommât des Juges, il déclara qu'il étoit prêt de ſubir le jugement. La difficulté étoit de choiſir un Tribunal, qui fut agréé des deux partis.

L'Amiral recuſoit tous les Parlemens, comme s'étant trop hautement déclarez contre ceux de la nouvelle Religion. La Ducheſſe ne vouloit point du Grand Conſeil, je ne ſçay par quelle raiſon: & pour ce qui eſt du Conſeil du Roy, l'Amiral prétendoit exclure de ce jugement une partie de ceux qui le compoſoient, & la Ducheſſe une autre: il n'y avoit que trois ou quatre des Conſeillers d'Etat, contre leſquels on ne produiſoit point de ſujets de récuſation.

Lettre de J. de Morvilliers Evêque d'Orléans, à l'Evêque de Rennes, datée du 29. Nov. 1563.

Cette difficulté donna moyen au Roy de ſuſpendre une affaire, dont la déciſion alloit replonger le Royaume dans ſes anciens troubles. Il dit qu'il s'en reſervoit la connoiſſance; qu'il vouloit l'examiner à loiſir; que le

temps qu'il prendroit, pour le faire, ne nuiroit point au droit des parties, & qu'il avoit pour lors des choſes beaucoup plus preſſantes à terminer pour le bien & le repos de l'Etat. On voit par une lettre de la Reine Mere à l'Evêque de Rennes, qui faiſoit toûjours les fonctions d'Envoyé auprés de l'Empereur, qu'un de ceux qui contribuoit le plus à allumer ce nouveau feu, étoit Chantonay Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes, datée du 12. Janvier 1564.

Le Cardinal de Lorraine étoit alors au Concile de Trente, non moins occupé des interêts de ſa Maiſon, ſur tout depuis la mort du Duc de Guiſe, que de ceux de la Religion, pour laquelle il faiſoit paroître tout le zele imaginable. Le Concile de Trente finit au mois de Décembre de cette année 1563. Diverſes choſes, qui précéderent le rétabliſſement de ce Concile, d'autres, qui s'y paſſerent, ou qui le ſuivirent, & qui concernoient la France, ne doivent pas être omiſes dans cette Hiſtoire. Je vay les reprendre, & les expoſer en peu de mots.

Dés que le Pape Pie IV. fut monté ſur la Chaire de Saint Pierre, un de ſes premiers ſoins fut de raſſembler le Concile, ſi longtemps ſuſpendu par la guerre allumée entre les Couronnes de France & d'Eſpagne; car, quoy qu'en diſent les Hiſtoriens hérétiques, où ceux qui affectent de ſuivre leurs idées, il convient beaucoup plus de juger des intentions de ce Pape par les évenemens & par ſa propre conduite, que par de certains principes vagues, ſur leſquels on rafine trop quelquefois, & par le préjugé qu'on a que les Papes ne s'accommodent point des Conciles Généraux.

Ferdinand Roy des Romains ne fut pas plûtôt reconnu pour Empereur par ce Pape, qu'il donna ordre à François Turrien ſon Ambaſſadeur, de demander l'Aſſemblée du Concile, en vûe d'arrêter le progrés des erreurs, qui avoient corrompu preſque toute l'Allemagne. La Cour de France par une ſemblable raiſon le ſouhaitoit auſſi beaucoup, & le fit témoigner au Pape par Philbert de la Bourdaiſiére Evêque d'Angouleſme Ambaſſadeur de France à Rome, & par l'Abbé de Mane, que la Reine Mere envoya exprés au Pape pour ce ſujet.

Lettre du Nonce d'Eſpagne du 12 May 1560.

Dans la réponſe du Roy François II. à Antoine de Toléde Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Philippe II. Roy d'Eſpagne affectoit de ne pas faire paroître moins d'empreſſement pour le Concile, & ſes Ambaſſadeurs en parloient ſans ceſſe à la Reine & aux Miniſtres du Roy: mais la conduite de Chantonai Ambaſſadeur ordinaire, dont toute l'application étoit à broüiller les Chefs des partis à la Cour de France, faiſoit aſſez connoître que l'Aſſemblée du Concile étoit un des moindres ſoins du Roy ſon Maître: il donnoit au contraire lieu de croire, ou du moins de ſoupçonner, que le but principal de ce Prince, étoit d'entretenir le feu de la guerre civile en France, plûtôt que de l'éteindre, afin d'affoiblir par là de plus en plus un Royaume, qui ſeul pouvoit luy être redoutable, ſi la tranquillité y eût été rétablie.

Le Roy étoit celuy qui preſſoit là-deſſus le plus fortement le Pape: & quoy qu'il ne fût guéres content que le Concile ſe tint à Trente, cependant il déclara qu'il s'en rapporteroit ſur cet article à ce que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne trouveroient bon: & aprés bien des conteſtations on convint de nouveau que, ſi le Concile s'aſſembloit, ce ſeroit dans cette même ville.

Dans la réponſe du Roy à Antoine de Toléde.

Il y avoit une autre difficulté ſur la maniére de convoquer le Concile. L'intention du Pape étoit d'appeller cette convocation du nom de continuation du Concile tenu à Trente. L'Empereur & le Roy luy repréſentoient ſur cela, que les Proteſtans prendroient ce prétexte de n'y point aller, & de refuſer de s'y ſoûmettre, parce que pluſieurs articles avoient déja été décidez contre leurs erreurs dans les ſeize premiéres Seſſions du Concile de Trente, qu'ils ne vouloient point reconnoître pour Concile Oecumenique: mais d'ailleurs le Pape apprehendoit que le Concile de Trente n'ayant pas été terminé, mais ſeulement ſuſpendu, on ne prétendit n'avoir nul égard à ſes déciſions, & qu'on ne prît de là occaſion de demander qu'on examinât de nouveau ce qui y avoit déja été conclu, ſi on ne déclaroit pas que c'étoit le même Concile que l'on continuoit, & qu'on n'en convoquoit pas un nouveau. Le Roy d'Eſpagne étoit de même avis que luy là-deſſus.

Lettre de l'Evêque d'Angouleſme au Roy, datée du 15. Nov. 1560.

C'étoit là le point, qui empêchoit que le Pape, l'Empereur & le Roy ne concouruſſent avec autant d'ardeur qu'ils auroient fait, à la prompte Aſſemblée du Concile: mais une réſolution, que l'on prit à la Cour de France, détermina Rome à imaginer quelque biais, pour lever cet obſtacle.

Cette réſolution fut d'aſſembler un Concile National, non point pour y décider des articles de foy, ainſi que l'Abbé de Mane en aſſûra le Pape: mais ſeulement pour y traiter des abus qui s'étoient gliſſez dans l'Egliſe de France, & des moyens d'y remédier, afin d'oter aux hérétiques ce ſpécieux prétexte, qu'ils faiſoient fort valoir, pour autoriſer leur ſéparation, & l'établiſſement de leurs Egliſes particuliéres.

Dans la réponſe du Roy à Dom Antoine de Toléde.

Il y avoit déja du temps qu'on délibéroit à la Cour de France ſur cet expédient: mais la choſe fut reſoluë dans l'Aſſemblée de Fontainebleau, qui ſe tint huit ou neuf mois aprés la conjuration d'Amboiſe.

Ce deſſein allarma le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Eſpagne. On appréhenda deux choſes à Rome: la premiére, que parmi les abus qu'on prétendroit réformer dans l'Egliſe de France, on ne mêlât des choſes qui intereſſaſſent la Religion même en certains points, par exemple en ce qui regardoit la Communion ſous les deux eſpéces que les hérétiques demandoient, le culte des Images & des Reliques, les Indulgences, & d'autres choſes ſemblables, ſur leſquelles les Catho-

liques mêmes s'étoient laiſſé ébranler par les diſcours & par les livres des Huguenors: La ſeconde, que ſous couleur d'aſsûrer les libertez de l'Egliſe Gallicane, on ne fît dans le Concile National des Réglemens préjudiciables aux prétentions & aux droits des Papes.

L'Empereur craignoit de ſon côté, que, ſi le Concile National de France avoit le ſuccés que le Roy en eſpéroit, il ne ſe mît plus en peine du Concile Général, qu'il croyoit neceſſaire, pour pacifier ſes Etats d'Allemagne ſur l'article de la Religion.

Dans la Lettre de J. de Morvilliers Evêque d'Orléans, à l'Evêque de Rennes, datée du premier Nov. 1560.

Enfin le Roy d'Eſpagne n'en fut pas moins inquiet, dans la crainte que ſes ſujets des Pays-Bas, où l'héréſie cauſoit déja bien des mouvemens, ne luy demandaſſent quelque choſe de ſemblable, & qu'il ne pourroit ni leur refuſer, ni leur accorder, ſans danger d'augmenter les troubles.

Ce fut à cette occaſion que ce Prince fit partir Dom Antoine de Tolède pour la Cour de France en qualité d'Envoyé extraordinaire, afin de detourner le Roy de ce deſſein, & que l'Ambaſſadeur Chantonai déeria par tout & principalement à Rome, la Reine Mere comme une Princeſſe qui avoit déja changé de Religion dans le cœur. L'Empereur en fit auſſi de grandes plaintes: & comme on avoit interêt à ménager ce Prince, on luy envoya Bernardin Bocherel nommé Evêque de Rennes, pour l'engager à hâter le Concile Général, & luy juſtifier en même temps la conduite du Roy ſur le Concile National. Il réüſſit ſi bien ſur ce ſecond article, que le Pape en étant irrité, & plus animé encore par quelques faux rapports qu'on luy fit de l'Evêque, refuſa pendant quelque temps de luy accorder ſes Bulles.

Addit. aux Mémoires de Caſtelnau dans l'inſtruction de l'Evêque de Rennes.

Ce fut auſſi pour rendre raiſon au Pape du parti qu'on avoit pris là-deſſus en France, qu'on luy envoya l'Abbé de Mane, & pour luy faire entendre la néceſſité de ce remède, veu le retardement du Concile Général. C'eſt ce qui fit hâter le Pape de faire la publication de la Bulle pour la convocation de ce Concile: en quoy il ſe trouva fort embarraſſé touchant la difficulté qui ſubſiſtoit toûjours, ſçavoir ſi l'on donneroit à cette convocation, le nom de continuation du Concile de Trente, ou ſi on le convoqueroit comme un nouveau Concile.

L'expédient, qu'il prit, fut de donner pour titre à la Bulle, non point celuy de *Bulle pour la continuation*, mais *pour la célébration du Concile*, & d'inſérer dans le texte, *qu'il ordonnoit qu'il fût célébré à Trente, en étant toute ſuſpenſion.* Le Pape prévoyoit bien que les Proteſtans d'Allemagne prendroient occaſion de chicaner ſur le terme de ſuſpenſion, qui ſuppoſoit que le Concile n'étoit qu'une continuation du précédent: mais il ſçavoit bien auſſi que de quelque maniére qu'il en uſât, ils ne viendroient jamais au Concile, ou du moins qu'ils ne pourroient jamais ſe réſoudre à s'y ſoûmettre.

Les Ambaſſadeurs du Roy & de l'Empereur d'une part, & celuy d'Eſpagne de l'autre, ne laiſſérent pas de faire leurs remonrrances, les premiers ſur le mot de ſuſpenſion, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur ce que celuy de continuation n'etoit point dans l'inſcriptiou de la Bulle: mais il leur fit plus aiſément entendre raiſon là deſſus, que ſur deux autres points plus importans.

Palavicin. Hiſt Conc. Trid. l. 15. c. 1. & 2.

L'un regardoit le Roy d'Eſpagne: e'étoit que quinze jours aprés la publication de la Bulle, le Pape avoit reçû le compliment d'obédience d'Antoine Roy de Navarre, & ſembloit par là révoquer en doute le droit que Philippe II. prétendoit avoir ſur la Navarre, dont il étoit en poſſeſſion. L'autre regardoit le Roy de France: & e'étoit que le Pape dans la Bulle, n'avoit nommé de tous les Princes de l'Europe, que le ſeul Empereur. Il l'avoit fait exprés, pour éviter de nommer le Roy de France devant le Roy d'Eſpagne; car Philippe II. depuis la mort de l'Empereur Charles V. ſon pere avoit entrepris de diſputer la preſeance aux Rois de France. Cela même fut le ſujet d'un grand differenr dans le Concile de Trente, & j'en parleray dans la ſuite. Il fallut négotier quelque temps ſur la précaurion que le Pape avoit priſe de ne poinr nommer les deux Rois dans la Bulle. Enfin les deux Ambaſſadeurs ſur les ordres qu'ils reçûrent de leurs Maîtres, de ne point trop incidenter, de peur qu'on ne leur attribuât le retardement du Concile, firent ſemblant de ſe contenter des raiſons, ou excuſes, qu'on leur apporta: & les choſes à cet égard en demeurérent là.

Cependant le Pape, qui appréhendoit toûjours qu'on ne perſiſtât en France dans la réſolution d'aſſembler le Concile National, fit partir promptement de Rome le Cardinal de Tournon, afin qu'il l'empêchât par ſon erédit & par ſon autorité; car ce Cardinal en avoit alors beaucoup à la Cour de France. Il nomma auſſi quelque temps aprés dans le même deſſein, Hippolite d'Eſt Cardinal de Ferrare, pour y aller en qualité de Légat. Ce Prince étoit tres-agréable à la France parce qu'il y avoit toûjours été tres attaché, & qu'il avoit rendu de tres ſignalez ſervices au Royaume ſous le précédent Regne dans les guerres d'Italie.

Lettre de l'Evêque d'Orléans à l'Evêque de Rennes, du 1. Novemb. 1560.

Cette précaution du Pape ne fut pas inutile; car effectivement le Cardinal de Tournon agit fortement ſelon ſes inrentions: mais la mort du Roy François II. penſa renverſer tout ce projet: & ſi la Bulle n'eût pas été dés-lors publiée, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire du Concile Général eût échoüé, à cauſe des nouveaux mouvemens que cette mort produiſit.

Palavicin. Hiſt Concil. Trid. l. 15. c. 11.

Cependant le Pape aprés la publication de la Bulle jugea qu'il étoit à propos de commencer au plutot le Concile, ſans même

attendre qu'elle eût été reçûë des Princes, perſuadé que les mieux intentionnez d'entre eux luy voyant faire cette demarche, le ſeconderoient, & feroient partir les Evêques de leurs Etats. Il envoya ſes Légats à Trente avec tous les Officiers du Concile, engagea pluſieurs Evêques d'Italie à s'y rendre, & il apprit avec beaucoup de joye, que le ſaint Archevêque de Bragues en Portugal, Dom Barthélemy des Martyrs étoit en chemin, auſſi bien que Thomas Goduel Evêque de Saint Aſaph en Angleterre, qui, ſans ſe mettre trop en peine de l'indignation de la Reine Elizabeth, crut qu'il étoit de ſon devoir d'être des premiers à une Aſſemblée ſi néceſſaire pour le bien commun de l'Egliſe. Le nombre des Prélats erût avec le temps, & pluſieurs Evêques Eſpagnols y arrivérent.

Le Colloque de Poiſſi fit retarder les Evêques de France : mais il n'empêcha pas que l'ouverture du Concile ne ſe fît au mois de Janvier de l'an 1562. Quatre mois aprés, le dix-huitiéme de May M. de Lanſac Ambaſſadeur de France au Concile y arriva. On luy donna pour Adjoints Arnaud Ferrier Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, & Guy du Faur de Pibrac Juge Maire de Toulouſe.

L. 16. c. 10. Ces Ambaſſadeurs avoient ordre d'agir en tout de concert avec ceux de l'Empereur, & de faire en ſorte que le Concile ſe relâchât autant qu'il ſeroit poſſible ſur divers points en faveur des Proteſtans, afin de les ramener par la douceur, ou de les mettre dans leur tort, s'ils s'opiniâtroient à ne ſe pas ſoûmettre.

Aprés que les Ambaſſadeurs de France eurent rendu viſite aux Légats, & conféré avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur, le Sieur de Pibrac harangua dans le Concile, & inſéra dans ſa harangue certains traits, dont le Pape, quand il le ſçût, & pluſieurs des Peres du Concile ſe tinrent tres-offenſez, juſques là qu'un Evêque Eſpagnol, lors qu'on délibéra ſur la réponſe que l'on feroit à l'Orateur, opina à ne pas admettre les Ambaſſadeurs de France à la prochaine Seſſion : mais les Légats jugérent plus à propos de diſſimuler, & de ne pas s'engager à des démarches, dont la diſſolution du Concile pourroit être une ſuite.

Les Ambaſſadeurs agiſſant toûjours ſur la même idée qu'on avoit eu en France, touchant la maniére de la convocation du Concile, allérent trouver les Légats, & demandérent qu'on déclarât que le Concile étoit un nouveau Concile, & non point la continuation de l'autre, diſant que ſans cela les Proteſtans de France ne voudroient point le reconnoître. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur firent les mêmes inſtances, & en apportérent une pareille raiſon, priſe d'un ſemblable entêtement des Proteſtans d'Allemagne. A quoy ils ajoûtoient que même les Princes Catholiques d'Allemagne, de peur de ſe A broüiller avec les Princes Proteſtans, ne s'accommoderoient point de cette continuation.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne au contraire vouloient qu'on déclarât expreſſément, que le Concile qui s'aſſembloit n'étoit que la continuation du précédent, & affectoient de ſe conformer en cela au ſentiment du Pape. Ceux de France demandoient de plus, qu'on différât la prochaine Seſſion juſqu'à l'arrivée des Evêques du Royaume. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur vouloient encore que l'on commençât par traiter de la diſcipline & de B la réformation, & qu'on ne touchât point aux dogmes, juſques à ce que les Proteſtans d'Allemagne euſſent refuſé d'envoyer leurs Députez au Concile.

Tout cela cauſoit beaucoup d'embarras aux Légats, & chagrinoit fort le Pape, à qui on faiſoit ſçavoir tout ce que les Ambaſſadeurs de France, & ceux qui les accompagnoient, diſoient dans leurs entretiens particuliers, ſur l'autorité du Concile au deſſus du Pape, contre les Annates, & ſur divers autres points.

On n'oublia pas ce que Monſieur de Lanſac avoit écrit le lendemain de ſon arrivée C au Sieur de l'Iſle Ambaſſadeur de France à Rome, qu'il falloit que le Concile fût tres-hbre, *& que le Pape n'envoyât pas de Rome le Saint Eſprit dans la male du Courrier.* Palavicin rapporte que cette expreſſion un peu libertine, ſe trouvoit dans la lettre de Monſieur de Lanſac, datée de Trente du dix neuviéme de May de l'an 1562. & on en faiſoit le premier auteur l'Evêque de Cinq Egliſes en Hongrie. On ajoûtoit ſouvent à tout cela beaucoup de fauſſetez, pour irriter le Pape D contre les Ambaſſadeurs de France. Monſieur de Lanſac s'en diſculpa dans les lettres qu'il luy écrivit & à l'Ambaſſadeur de France à Rome : mais d'une maniére fort vive & aſſez aigre. Hiſt. Conc. Trid. l. 16. cap. 10.

La conteſtation touchant le terme de continuation & de convocation du Concile fut terminée à cette condition, que dans les Actes du Concile on ne feroit mention ni de l'une, ni de l'autre : & pour le délay de la Seſſion juſqu'à l'arrivée des Evêques François, les Légats firent entendre aux Ambaſſadeurs de France, que les Prélats des autres E Nations s'y oppoſeroient avec raiſon ; qu'il n'étoit pas juſte que la publication ayant été faite depuis pluſieurs mois, ceux qui avoient été les plus prompts à obéir aux ordres du Saint Siége ſouffriſſent de la négligence, ou du retardement des autres ; qu'ils n'étoient point commodément à Trente ; que leur ſéjour leur cauſoit beaucoup de dépenſe, à quoy pluſieurs d'entre eux n'étoient pas en état de fournir ; & que l'éloignement de leurs Egliſes dans un temps, où les hérétiques ſe répandoient par tout, pouvoit y produire de grands deſordres. Ainſi la vingtiéme Seſſion, qui étoit la quatriéme que l'on tint ſous

le

le Pontificat de Pie IV. fut ouverte le quatriéme de Juin, & la cinquiéme le ſeiziéme de Juillet, où l'on traita principalement de la Communion ſous les deux eſpéces.

Lettres de M. de Lanſac du 19 & 24. de Juillet 1562.

Monſieur de Lanſac voyant que nonobſtant ſes remontrances, on paſſoit outre, & que le Concile pourroit bien ſe terminer, ſans attendre les Evéques François, envoya courriers ſur courriers à la Cour, pour en informer la Reine; & même le Sieur de Pibrac un des Ambaſſadeurs fit un voyage en France à ce ſujet, où, comme il n'étoit pas fort bon Catholique, il donna une aſſez mauvaiſe idée du Concile.

La Reine ſur les lettres de Monſieur de Lanſac, preſſa le départ du Cardinal de Lorraine, des Evêques, & des Docteurs qui devoient l'accompagner, & manda à l'Ambaſſadeur que les Prélats ſeroient à Trente avant la fin de Septembre. Elle luy donna ordre de faire inſtance, pour qu'on prorogeât la Seſſion juſqu'à ce temps-là: mais il ne pût l'obtenir pour les mêmes raiſons marquées auparavant.

Palavicin. l. 17. c. 14

Comme cependant tant dans le Concile, que dans les entretiens particuliers, il ſe tenoit des diſcours entre les Prélats & les Théologiens de deçà les monts, peu favorables à l'autorité du Pape, il en fut fort inquiet, & commença autant à craindre l'arrivée des Prélats de France, qu'il l'avoit ſouhaitée juſqu'alors.

.8. c. 7.

Dans une Lettre de Viſconti au Cardinal Borromée du 17. Sept. 1562.

On mandoit de France & de Flandres, que le Cardinal de Lorraine étoit chargé de demander qu'on rétablît l'uſage de la Communion ſous les deux eſpéces, & qu'on abolît le culte des Images. On appréhendoit à Rome que ce Cardinal, dont on connoiſſoit l'eſprit altier, entreprenant, & avide de gloire, ne voulût ſe ſignaler par des choſes extraordinaires dans le Concile, & qu'il ne ſe joignît avec les autres Evêques d'en deçà des Alpes, pour donner atteinte à l'autorité du Saint Siége. Certaines lettres, qu'il avoit écrites au Duc de Virtemberg, & qui étoient venües juſqu'au Pape, où il ſe faiſoit fort d'accommoder tous les différens dés qu'il ſeroit arrivé à Trente, augmentoient cette crainte: de ſorte que le Cardinal Sériband un des Légats, écrivit au Cardinal Borromée, que ſon avis étoit qu'on mît fin au Concile, avant l'arrivée des Evêques de France, ou qu'on le transférât en un lieu, où le Pape pût ſe trouver en perſonne, pour y tenir les François dans le reſpect, ou qu'on luy donnât permiſſion à luy-même de ſe retirer.

Lettre de Sériband du 6. Septemb. 1562.

D'ailleurs il y avoit à craindre que, ſi on refuſoit la demande de l'Ambaſſadeur de France, qui avoit agi juſques-là dans le Concile avec aſſez de modération, il ne regardât ce refus comme un mépris du Roy ſon Maître, & ne ſe retirât du Concile, avec danger d'un ſchiſme de la part de la France. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'étoient joints avec Monſieur de Lanſac, pour faire

A la même demande touchant le delay de la Seſſion: & ils l'avoient fait, non ſeulement parce que les Miniſtres des deux Princes avoient ordre d'agir de concert: mais encore par une autre raiſon, qui regardoit les interêts de l'Empereur en particulier: c'eſt que ce Prince appréhendoit que, ſi le Concile décidoit ſur l'article du Sacrifice de la Meſſe, qui devoit être la matiére de la prochaine Seſſion, & étoit le point le plus important des controverſes, les Electeurs de l'Empire ne le trouvaſſent mauvais, & ne rompiſſent la Diéte aſſemblée exprés à Francfort, pour B engager les Proteſtans à députer au Concile, & dans laquelle l'Empereur penſoit à faire élire ſon fils Roy des Romains.

Tout cela embarraſſoit fort le Pape & les Légats, & ceux-cy recevoient tous les jours de nouveaux ordres, dont les derniers étoient ſouvent contraires aux premiers: mais aprés avoir bien balancé tous les inconvéniens qui ſe trouvoient de part & d'autre, il fut conclu qu'il n'étoit pas de la dignité du Concile, de s'aſſujettir ainſi aux fantaiſies d'une Nation particuliére; que la Reine n'avoit C pas tenu la parole qu'elle avoit donnée pour l'arrivée des Prélats de France à Trente à la fin de Septembre; que ce mois étoit fort avancé, ſans qu'on ſçût qu'ils euſſent encore mis le pied en Italie, & qu'il falloit avoir autant d'egard aux autres qui étoient depuis long-temps à Trente, qu'à ceux qui ſe faiſoient tant attendre. On fit ſçavoir cette réſolution à Monſieur de Lanſac, qui employa inutilement divers moyens, pour retarder la Seſſion: & elle fut tenüe le dix-ſeptiéme de Septembre ſur le Sacrifice de la Meſſe. On An. 1562. ajoûta à l'Ambaſſadeur que les Evêques François pourroient encore arriver avant la D fin du Concile, puiſque ſelon les derniéres lettres qu'il avoit reçûës de la Cour, ils devoient être à Trente avant la fin d'Octobre, & que la vingt troiſiéme Seſſion ſur les Sacremens de l'Ordre & du Mariage, ne ſe tiendroit pas avant le douziéme de Novembre.

Cependant le Cardinal de Lorraine ſe mit en chemin avec pluſieurs Prélats & Docteurs, la plûpart de la Faculté de Paris: & la nouvelle en ayant été portée au Pape, qui avoit toûjours douté de leur départ, augmenta ſes inquiétudes.

On étoit depuis long-temps fort partagé E dans le Concile ſur deux points, ſçavoir ſur la réſidence des Evêques, les uns ſoûtenant qu'elle étoit de droit divin, & les autres qu'elle n'étoit que de droit Eccléſiaſtiques, & ſur Palavicin. l. 18. c. 13. l'article de la Communion ſous les deux eſpéces, ſur laquelle on avoit deja décidé qu'elle n'étoit point néceſſaire pour le ſalut, ni commandée aux Laïques par Jeſus-Chriſt dans l'inſtitution de l'Euchariſtie: mais l'Empereur & le Roy demandoient qu'on en rétablît l'uſage, l'un pour l'Allemagne, & l'autre pour la France, afin que l'Egliſe, dont il dépend de l'accorder, fît connoître aux Pro-

teſtans par cette condeſcendance qu'elle n'avoit rien plus à cœur, que leur ſincére retour.

Mais ce n'étoit nullement l'avis du Pape, qu'on décidât le premier point, pour pluſieurs raiſons rapportées dans l'Hiſtoire du Concile : & pour le ſecond, il jugeoit tres-ſagement que cette condeſcendance ſeroit inutile, pour ramener les Proteſtans toûjours opiniâtres ſur une infinité d'autres articles eſſentiels, & qui tireroient à conſéquence contre l'infaillibilité de l'Egliſe, quoyque tres-mal à propos, ce changement de diſcipline, ſi on le leur accordoit.

Sur cela le Pape appréhendoit que les Prélats François trouvant le Concile partagé, ne ſe joignifſent à un des deux partis pour la déciſion touchant le premier article de la réſidence, qu'il vouloit laiſſer indécis, projettant de ſtatuer ſeulement de groſſes peines contre les Paſteurs, qui manqueroient à un point ſi eſſentiel de leur devoir : & il craignoit auſſi qu'ils ne fiſſent conclure à l'uſage de la Coupe pour les deux Nations, conformément aux intentions de l'Empereur, & aux lettres que la Reine de France luy avoit écrites ſur ce ſujet.

L'Evêque George Draſcowitz un des Ambaſſadeurs de l'Empereur, luy ſuſciroit encore un autre embarras par une choſe qu'il propoſoit, ſçavoir que dans les délibérations les ſuffrages ne fuſſent point comptez par tête, mais par Nations, c'eſt à dire qu'on choiſît des Evêques de chaque Nation, comme on avoit fait au Concile de Conſtance, & qu'après qu'ils auroient délibéré entre eux ſur les dogmes & ſur la diſcipline, on décidât ſuivant la pluralité des voix des Députez, qui repréſenteroient chaque Nation. Les Légats s'y oppoſoient fortement, diſant que cela étoit contre l'uſage de tous les Conciles Généraux depuis le Concile de Nicée, & que l'exemple du ſeul Concile de Conſtance ne devoit point ſervir de regle en cette matiére, vû qu'il y avoit eu des raiſons particuliéres, à cauſe du ſchiſme, d'en uſer ainſi dans ce Concile, où il s'agiſſoit de décider du droit de trois Papes, qui prenoient tous cette qualité, & avoient chacun leur obédience. Il étoit fort vrayſemblable que les François appuyeroient cette propoſition de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, afin que les Evêques d'Italie, qui faiſoient le plus grand nombre, & étoient tous à la dévotion du Pape, ne fuſſent pas les maîtres des Reglemens, qui ſe feroient dans le Concile.

Les ſoupçons des Légats du Pape contre le Cardinal de Lorraine s'augmentoient de plus en plus depuis ſon départ de France. On leur mandoit qu'entre les autres ordres, dont il étoit chargé, il devoit propoſer qu'au cas que le Pape qui étoit fort vieux, vint à mourir pendant le Concile, l'élection de ſon Succeſſeur fût réſervée aux Prélats aſſemblez, & non point au Collége des Cardinaux : & on prévoyoit que, comme le Cardinal de Lorraine négotioit actuellement pour le mariage de la Reine d'Ecoſſe ſa niéce avec l'Archiduc Ferdinand, il auroit infailliblement ſur ce point-là dans ſon parti tous les Evêques attachez à l'Empereur, & qu'il domineroit dans le Concile.

C'étoit là le ſujet des grandes inquiétudes de la Cour de Rome, qui furent un peu calmées par l'arrivée de l'Abbé de Mane. Cet Abbé préſenta au Pape une lettre de la part du Cardinal, où il l'aſſûroit de ſes bonnes intentions, de ſon reſpect & de ſon attachement pour le Saint Siege ; qu'il démentiroit par ſa conduite les faux bruits qu'on avoit fait courir contre luy : & qu'il ne propoſeroit rien dans le Concile qui pût chagriner ſa Sainteté. L'Abbé luy confirma de bouche la même choſe, & deſcendit dans des détails qui luy plûrent fort.

Cet entretien de l'Abbé de Mane avec le Pape, la condeſcendance avec laquelle Monſieur de Lanſac ſe conforma depuis à l'intention des Légats ſur l'article de la réſidence des Evêques, les ordres que les Ambaſſadeurs de l'Empereur reçûrent en même temps, de ne point trop inſiſter ſur le point de la Communion ſous les deux eſpéces, firent qu'on accorda aiſément juſqu'à l'arrivée prochaine des Prélats François, la prorogation de la Seſſion qui ſe devoit tenir le douziéme de Novembre. Paſquier. l. 18. c. 17.

L'Ambaſſadeur de France recommanda ſur tout aux Légats, que dans les articles de la réformation, on eût à inſérer ſans reſtriction, celuy par lequel on devoit défendre la pluralité des bénefices à charge d'ames : Et comme le Sieur de l'Iſle Ambaſſadeur de France à Rome faiſoit les mêmes inſtances, le Pape luy répondit qu'on y ſeroit attention ; & puis il ajoûta en riant : *On ne pouvoit choiſir en France pour appuyer cette demande, une perſonne plus propre que le Cardinal de Lorraine, qui eſt en même temps Archevêque de Reims, Evêque de Metz, Abbé de Feſcamp & de Cluny, & poſſeſſeur de pluſieurs autres Bénéfices qui luy font un revenu de trois cens mille écus. Pour moy je ne ſuis point interreſſé dans cette affaire : car je ne poſſede qu'un ſeul bénéfice dont je ſuis content.* Lettre de l'Ambaſſadeur à la Reine du 11. d'Octobre 1562.

Enfin le Cardinal de Lorraine ſuivi des Evêques & des Docteurs de France, arriva à Trente le treiziéme de Novembre. Il y fut reçû avec des honneurs extraordinaires, & dix jours aprés il expoſa ſes ordres dans le Concile par une harangue, où ſon eſprit, ſa capacité, ſon éloquence parurent avec tout leur éclat, & luy attirérent l'admiration de toute l'Aſſemblée. An. 1562.

Il y avoit lieu de croire que les choſes étant déja ſi avancées, la plûpart des dogmes examinez & décidez, les points de la réformation en grande partie arrêtez, la venuë des Evêques François avanceroit la fin du Concile : mais le contraire arriva, &

par diverſes prorogations, la vingt troiſiéme Seſſion qui avoit d'abord été fixée au douziéme de Novembre, ne fut tenuë que le quinziéme de Juillet de l'année ſuivante, & les deux derniéres au mois de Novembre & de Décembre.

Ces retardemens furent cauſez par pluſieurs difficultez qui ſurvinrent, leſquelles ne regardent point mon ſujet, & que l'on peut voir dans les Ecrivains de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou de l'Hiſtoire particuliére du Concile. Je ne toucherai ici que la principale, qui fut une conteſtation, où les anciens droits de la Couronne de France étoient fort intereſſez. Elle avoit déja commencé pluſieurs années auparavant, & n'a été parfaitement terminée que de nos jours. C'étoit touchant la preſſéance de l'Ambaſſadeur de France ſur celuy d'Eſpagne,

La France étoit en poſſeſſion de ce droit de temps immémorial, & dans toutes les Cours de l'Europe. Les preuves produites dans divers Traitez faits ſur ce ſujet à l'occaſion des entrepriſes des derniers Rois d'Eſpagne, ſont ſi convaincantes, qu'il faut vouloir s'aveugler pour ne s'y pas rendre; & les ſeuls exemples tirez des Conciles de Conſtance & de Baſle, où les Ambaſſadeurs de Charles VI. & de Charles VII. eurent leurs places au deſſus des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſuffiſoient pour régler le Cérémonial à cet égard dans celuy de Trente.

Surita. l. 20. La choſe étoit ſi conſtante du temps de Ferdinand & d'Iſabelle Roy & Reine de Caſtille, de Léon, d'Arragon & de Sicile, Mariana. l. 25. c. 24. que l'an 1486. ils donnérent à leurs Ambaſſadeurs les inſtructions ſuivantes, pour une occaſion où ils devoient ſe trouver dans la Chapelle du Pape avec les Ambaſſadeurs de France & de Maximilien Roy des Romains, Fridéric Empereur étant encore vivant. Ces Inſtructions des Ambaſſadeurs de Caſtille portoient, que ſi les Ambaſſadeurs de France cédoient aux Ambaſſadeurs du Roy des Romains, ils leur cédaſſent auſſi: mais que ſi les Ambaſſadeurs de France refuſoient de le faire, ils ſe gardaſſent bien eux-mêmes de prendre la troiſiéme place, & de ſouffrir que les Ambaſſadeurs du Roy des Romains s'aſſiſſent entre les Ambaſſadeurs de France & eux.

Charles V. même tandis qu'il ne fut que Roy d'Eſpagne, ne prétendit jamais la preſſéance ſur François I. Et Léon X. qui fut Pape durant une partie du Régne de ces deux Princes, nomma toûjours ſoit dans ſes Bulles, ſoit dans ſes Lettres aux Souverains, François I. avant Charles, ſans que ce Prince s'en fut jamais formalité.

Depuis que Charles V. fut monté ſur le Thrône de l'Empire, ſes Ambaſſadeurs précédérent toûjours ceux de France, non pas en qualité d'Ambaſſadeurs d'Eſpagne; mais comme Ambaſſadeurs de l'Empereur.

Après que Charles V. eut renoncé à ſes Etats, Philippe II. ſon fils excita la querelle, pretendant que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne précédât celuy de France, ainſi qu'il avoit fait du temps de ſon pere: mais comme il n'étoit pas Empereur, & que ce n'étuit que par cette raiſon que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne avoient eu cet avantage ſur ceux de France, on luy déclara qu'on s'en tiendroit à l'ancien uſage, & qu'on étoit réſolu de hazarder plûtot tout le Royaume, que de ſe relâcher ſur cette prérogative.

Les conteſtations commencérent à Veniſe, Maurocenus Hiſt. Venet. l. 8. où Charles V. avant ſon départ de Flandres pour aller à ſa retraite d'Eſpagne, renvoya François Vargas, qui y avoit été depuis quelque temps ſon Ambaſſadeur. Il mandoit à la République que Vargas y retournoit de ſa part & de celle de ſon fils Philippe Roy d'Eſpagne, & ce n'étoit pas apparemment ſans deſſein qu'il en uſoit ainſi: mais Dominique du Gabre Evêque de Lodéve Ambaſſadeur de France, découvrit aiſément l'artifice, & ſe mit en état de tenir ſon rang dans une cérémonie publique qui ſe devoit faire le jour de l'Aſcenſion

Le Sénat en avertit Vargas, qui dit qu'on ne pouvoit pas luy diſputer la preſſéance, vû qu'il étoit Ambaſſadeur de l'Empereur en même temps qu'il faiſoit la même fonction pour le Roy d'Eſpagne, & que de plus la puiſſance du Roy ſon maître étoit ſi fort au deſſus de celle des autres Rois, qu'il ne pouvoit céder à aucun.

L'Ambaſſadeur de France ayant eu avis de ce diſcours de Vargas, alla au Sénat, où il remontra que de tout temps les Rois de France avoient eu la preſſéance ſur les Rois d'Eſpagne; que Charles n'étoit plus Empereur; que par conſequent Vargas n'étoit plus le Miniſtre d'un Empereur, & qu'il étoit déchû du droit qu'il avoit eu auparavant en cette qualité; & il réfuta aiſément la raiſon frivole de ce Miniſtre priſe de la puiſſance du Roy d'Eſpagne.

Le Sénat pour ſe tirer d'embarras, pria les deux Ambaſſadeurs de s'abſenter de la Cérémonie, & ils y conſentirent.

Mais l'année ſuivante, qui étoit l'an 1558. l'Empereur Ferdinand ayant envoyé un Ambaſſadeur à Veniſe, & le ſeul titre d'Ambaſſadeur d'Eſpagne étant reſté à Vargas, François de Noailles Evêque d'Acqs qui avoit ſuccédé à l'Evêque de Lodéve, réſolut de ſe remettre en poſſeſſion de l'ancien droit de la Couronne de France. Il rejetta l'expédient dont on s'étoit ſervi l'année précédente, & ſe mocqua des menaces de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ſe vantoit de ſoûtenir ſa prétention par la force.

Sur cela le Sénat aprés avoir délibéré, décida en faveur de l'Ambaſſadeur de France, & ne répondit point autre choſe aux plaintes que celuy d'Eſpagne en fit, ſinon qu'on n'avoit rien ſtatué de nouveau, & qu'on s'en étoit tenu aux anciens uſages.

Dans la Relation de Suriano de l'an 1559.

Cette nouvelle ayant été portée à la Cour d'Eſpagne, Michel Suriano Ambaſſadeur de la République y juſtifia la conduite de la Seigneurie auprés du Roy Philippe, qui n'en parut pas fort offenſé; & même pluſieurs blâmérent la conduite de Vargas, d'avoir mal à propos tenté une entrepriſe qu'il n'avoit pu ſoûtenir.

Nonobſtant cela, comme c'eſt aſſez l'ordinaire des Souverains d'empiéter autant qu'ils le peuvent les uns ſur les autres, ſans avoir toûjours égard à la juſtice de leurs prétentions, Philippe II. ne ſe déſiſta point des ſiennes ſur cet article: mais il tâcha par adreſſe, & ſans faire d'éclat, de gagner au moins tout ce qu'il pourroit dans cette affaire, & de ſe ſervir des conjonctures qui luy étoient fort favorables.

Sa grande puiſſance, l'étenduë de ſes Etats, la tranquillité qu'il y avoit établie le faiſoient fort conſidérer à Rome, & on l'y regardoit comme l'unique Prince qui pût défendre la Religion Catholique dans la ſituation où l'Europe ſe trouvoit alors. La France par les raiſons contraires, n'étoit pas ſur le même pied dans l'eſprit des Ultramontains; & Chantonay Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, étoit venu à bout de la rendre odieuſe en Italie, par les invectives continuelles dont ſes lettres étoient pleines, contre les ménagemens que la Reine Régente avoit pour les Hérétiques. De là venoit qu'à Rome tout ce que le Roy d'Eſpagne demandoit étoit accordé, & qu'au contraire tout étoit refuſé au Roy de France, parce qu'il n'y étoit ni eſtimé ni craint. Tout recemment l'érection des nouveaux Evêchez & Archevêchez des Pays-bas avoit été concluë, malgré l'oppoſition du Roy qui y avoit grand intérêt, principalement à cauſe du préjudice que cette érection cauſoit à l'Archevêque de Reims, de tout temps Métropolitain de la Gaule Belgique, & à la juriſdiction duquel on ſouſtraïoit Cambray, en y établiſſant un Archevêque.

C'étoient ces avantages que le Roy d'Eſpagne avoit ſur le Roy de France qui luy faiſoient tout entreprendre. D'ailleurs il voyoit que la France avoit beſoin de luy; & effectivement le ſecours qu'il luy avoit donné dans le commencement des guerres civiles, luy avoit été fort utile. Ce Prince eſpéroit donc que pour un ſimple point d'honneur, on ne voudroit pas ſe broüiller avec luy, & qu'on pourroit au moins ſe relâcher en quelque choſe ſur l'article de la preſéance, & ce motif l'engagea à faire là-deſſus de nouvelles tentatives.

Lettre de M. de la Bourdaiſiére 17. Janv. 1560. dans la Bibliotheque de M. Baluze.

Vargas ayant paſſé de l'Ambaſſade de Veniſe à celle de Rome, y renovella la conteſtation, & prétendit avoir la place au-deſſus de l'Ambaſſadeur de France, dans le feſtin que le Pape Pie IV. fit pour la cerémonie de ſon Couronnement au mois de Janvier de l'an 1560. Philbert Babou de la Bourdaiſiére Evêque d'Angouleſme étoit alors Ambaſſadeur du Roy à la Cour de Rome. Ce Prélat aprés avoir conféré avec les Cardinaux de Ferrare, de Guiſe & de Tournon, repréſenta fortement le droit du Roy ſon maître au Pape, qui ſelon la maniére de cette Cour, luy propoſa divers tempéramens qu'il refuſa. Il l'emporta enfin, & Vargas fut obligé de s'abſenter du feſtin: mais ſans ſe rebuter, il fit encore depuis d'autres tentatives & auſſi inutilement.

Le Concile de Trente que ce Pape convoqua quelque temps aprés, fut une nouvelle occaſion à Philippe II. de réveiller le différent: mais comme la maxime de ce Prince étoit de ne rien précipiter, dés qu'il ſçût que Monſieur de Lanſac alloit au Concile de Trente, il envoya un ordre ſecret à Dom Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſcaire ſon Ambaſſadeur, de s'éloigner de Trente avant l'arrivée de l'Ambadeur de France; ce qu'il fit ſous prétexte que quelques affaires preſſantes le rappelloient au Duché de Milan, dont il étoit Gouverneur.

Lettre de M de Lanſac au Roy du 7. Juin 1562.

Cette retraite qui ôtoit tout ſujet de conteſtation, fit grand plaiſir aux Légats: mais quelque temps aprés ils reçûrent avis de Rome, que Dom Claude Quignonés Comte de Luna, venoit au Concile avec la qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſeulement, quoyque d'abord on eût cru ſur ce qu'il en diſoit luy-même, qu'il auroit auſſi celle de d'Ambaſſadeur de l'Empereur. Si ce fut là le premier deſſein, la trop grande union des Ambaſſadeurs Impériaux avec ceux de France fit changer le Roy d'Eſpagne, dont les intérêts particuliers ne s'accordoient pas toûjours avec ceux de l'Empereur.

Pallavicin. Hiſt. Concil. Trid. l. 19. c. 4.

Cependant le Comte de Luna avoit un ordre ſecret d'agir avec beaucoup de modération, de gagner ce qu'il pourroit ſur l'article de la preſéance, ou de l'égalité avec l'Ambaſſadeur de France; mais de ne rien faire qui pût broüiller le Roy d'Eſpagne, ou avec le Pape, ou avec le Concile, ou avec le Roy.

Il fit d'abord notifier ſa prochaine arrivée au Concile & au Pape, & demanda qu'on prit ſi bien ſes meſures pour la place qu'on luy aſſigneroit, que l'honneur & le reſpect dûs au Roy ſon maître fuſſent conſervez: ſur quoy le Pape envoya des ordres généraux aux Légats, d'imaginer tous les expédiens qu'ils pourroient, pour régler une affaire ſi délicate.

Ils entrérent là-deſſus en conférence avec les Ambaſſadeurs de France, & aprés leur avoir repréſenté de quelle importance il étoit de ne point cauſer de trouble dans le Concile, dont le ſuccés devoit être ſi avantageux à la France même, ils leur propoſérent deux tempéramens. Le premier, qu'eux gardant leurs places qu'ils avoient euës juſqu'à lors immédiatement aprés les Ambaſſadeurs Laïques de l'Empereur, celuy d'Eſpagne s'aſſît d'un autre côté immédiatement

aprés les Ambaſſadeurs Eccléſiaſtiqoes du même Prince. Le ſecond, qu'on luy donnât une place ſéparée dans le milieu de la ſale vis à vis des Légats, comme on avoit fait dans le Concile ſous Jules III. à l'Ambaſſadeur de Portugal, ponr accommoder un ſemblable different qu'il avoit avec celuy du Roy de Hongrie.

A cela les Ambaſſadeurs répondirent ſans délibérer, qu'il n'etoit point queſtion de rien innover; qu'il s'en falloit tenir aux anciens uſages, & que ſi on entreprenoit de les changer, ils avoient ordre du Roy leur maître de quitter le Concile avec tous les Evêques François.

Aprés une réponſe ſi ferme & ſi préciſe, le Cardinal de Mantouë leur demanda, ſi au cas que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour finir la querelle, choiſît ſa place au deſſous de tous les Ambaſſadeurs, ils le voudroient contraindre à en prendre une plus honorable. Cette queſtion imprévûë ſurprit les Ambaſſadeurs de France: ils répondirent qu'ils y penſeroient, & ce fut ainſi que ſe termina cette conférence.

Comme les Légats ſçavoient que le Cardinal de Lorraine avoit un grand penchant à faire plaiſir au Roy d'Eſpagne, pour les liaiſons, que le Duc de Guiſe avoit priſes déslors avec ce Prince, afin de ſe ſoûtenir contre le parti Huguenot, ils l'engagérent à employer toute ſon autorité, pour amener les Ambaſſadeurs à quelque temperament: Mais Monſieur de Lanſac tint toûjours ferme ſur ſa premiére réponſe, qu'il avoit des ordres precis de ne ſouffrir aucune innovation, & qu'il ne s'en départiroit point. Il fit entendre les mêmes choſes à Monſieur de Lile Ambaſſadeur à Rome, qui le déclara auſſi fort nettement au Pape.

Le Cardinal de Lorraine, qui étoit fort d'avis du temperament, fit exprés un voyage juſqu'à Inſpruck, où l'Empereur étoit avec le Comte de Luna: & aprés les avoir entretenus l'un & l'autre là-deſſus, il dépêcha un courrier en France: mais cela fut inutile: on avoit fort approuvé à la Cour la conduite de Monſieur de Lanſac, & on y jugea qu'il devoit continuer comme il avoit commencé.

Palavicin. l. 19. c. 12. Cependant le Pape reçût une lettre du Roy d'Eſpagne, par laquelle il luy marquoit qu'il étoit réſolu de ne plus chicaner avec les François ſur une affaire de cette nature, qui pourroit avoir de fâcheuſes ſuites au grand dommage de l'Egliſe, & que même il étoit réſolu d'envoyer un Ambaſſadeur à Veniſe, où il n'en avoit point eu depuis le rappel de Vargas, à l'occaſion du jugement rendu en faveur de l'Ambaſſadeur de France, dont j'ay parlé auparavant.

Sur cette lettre le Pape envoya Scipion Lancelotti Avocat du Concile au Comte de Luna, pour le preſſer de venir à Trente: mais cet Envoyé fut fort ſurpris de la réponſe du Comte. Il dit qu'il ne partiroit point, qu'on ne l'aſsûrât de la place qu'il devoit tenir au Concile, & que cette place, qu'il prétendoit, étoit celle qui étoit immédiatement aprés les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ou Eccléſiaſtiques, ou Laïques: ſur quoy l'Envoyé luy repréſéntant ce que le Roy d'Eſpagne avoit écrit au Pape, il repartit qu'il n'avoit reçû aocun nouvel ordre là-deſſus, qui l'obligeât à changer de conduite.

Cette réponſe rejetta le Pape & les Légats dans leur premier embarras. On recommença à négotier avec les Ambaſſadeurs de France, on leur propoſa de nouveau de conſentir que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'aſsît aprés les Ambaſſadeurs Eccleſiaſtiques de l'Empereur. Ils rejettérent encore cette propoſition; & Monſieur de Lanſac ajoûta que cet expédient ſeroit inutile, parce qu'on penſoit à la Cour de France à le rappeller, & à envoyer à ſa place Monſieur de Morvilliers Evêque d'Orléans; & qu'en ce cas il y auroit des Ambaſſadeues François Eccléſiaſtiques & Laïques, qui occuperoient dans les deux Ordres, la place qui leur étoit dûë apres les Ambaſſadeurs de l'Empereur. ep. 15.

Le Cardinal de Lorraine tevint à propoſer de donner à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne une place hors de rang, & dit aux Ambaſſadeurs de France qu'ayant la place qu'ils prétendoient, il paroiſſoit indifférent que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eût celle que l'on propoſoit: mas il ne put les faire changer de ſentiment.

Alors les Légats traitant d'opiniâtreté cette réſiſtance de Monſieur de Lanſac, crûrent devoir parler à leur tour plus ferme, qu'ils n'avoient encore fait. Ils dirent qu'on pouſſoit leur patience à bout, en rejettant depuis ſi long-temps toutes les voyes d'accommodemeot, & que, quoy qu'il en pût arriver, on donneroit au Comte de Luna la place dont il s'agiſſoit, hors du rang des autres Ambaſſadeurs.

Monſieur de Lanſac, qui n'avoit pû encore ſe défaire du préjugé, dont on étoit imbû en France, que le Pape n'avoit convoqué le Concile que malgré luy, & qu'il ſeroit ravi de le voir diſſoudre, crût que le diſcours des Légats tendoit à ce but, & il ne penſa plus qu'à faire en ſorte, que la faute n'en fût pas rejettée ſur luy & ſur ſes Collégues, mais ſur les Légats, afin de ne pas broüiller avec la France le Roy d'Eſpagne, qui paroiſſoit avoir fort à cœur l'heureuſe concluſion du Concile.

Il fit tenir un courrier prêt à partir, pour rendre compte à la Reine de ce qui venoit de ſe paſſer, & luy faire entendre, comme il l'avoit compris, qu'on vouloit accorder à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne la place ſéparée dont il étoit queſtion, non ſeulement dans le Concile, mais encore dans les autres rencontres, en quelques unes deſquelles elle paſſeroit pour plus honorable que celle des Ambaſſadeurs de l'Empereur même.

Le Cardinal de Lorraine en avertit les Légats, qui voulurent auſſi-tôt avoir un éclairciſſement là-deſſus avec Monſieur de Lanſac, & luy proteſtérent que ce qu'ils avoient propoſé ne regardoit que les Seſſions du Concile. Cette proteſtation le radoucit, & le contriet ne partit point: mais la choſe demeuroit toûjours en ſuſpens, nul ne voulant ſe relâcher ni de part, ni d'autre, quelques moyens que prit le Cardinal de Lorraine, pour ramener les eſprits, qui s'aigriſſoient de plus en plus. Il fit cependant entendre aux Légats que, ſi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vouloit prendre place aprés tous les Ambaſſadeurs, expédient qu'ils avoient déja propoſé eux-mêmes, on pourroit ne le pas rejetter.

Sur ces entrefaites le Comte de Luna arriva à Trente: & comme ce Seigneur auſſi bien que Monſieur de Lanſac étoient fort galans hommes, le grand différent qu'ils avoient entre eux, n'empêchoit point que dans toutes les rencontres ils n'en uſaſſent enſemble avec toute la civilité & l'honêteté poſſible.

Palavicin. l. 21. c. 11.

Dans la premiére conférence que les Légats eurent avec ce Comte, ils luy dirent qu'ils étoient à bout, & qu'à moins que ſa prudence ne luy ſuggérât quelque nouvelle voye, qu'ils n'avoient pû imaginer eux mêmes, l'accommodement étoit deſeſpéré.

Le Comte, dont l'intention, ainſi que je l'ay déja remarqué, étoit, conformément à celle du Roy ſon Maître, de ſortir de cette affaire avec le plus d'avantage qu'il pourroit, pourveu que la diſſolution du Concile n'en fût pas une ſuite, affectoit toûjours de demander beaucoup plus qu'il n'eſpéroit d'obtenir: & même le Roy d'Eſpagne, ſoit qu'il eût changé d'avis, ſoit qu'il en fît ſeulement ſemblant, avoit écrit une nouvelle lettre au Pape, bien différente de celle dont j'ay parlé, & où il ne témoignoit pas la même indifférence, qu'il avoit fait paroître dans la premiére pour ce point d'honneur.

cap. 12.

L'Ambaſſadeur déclara que, s'il ne pouvoit obtenir la place au deſſus des Ambaſſadeurs de France, il étoit au moins réſolu à n'en accepter aucune d'un rang inférieur, & que, ſuppoſé qu'on luy en aſſignât une qui ne marquât aucune inégalité, il prétendoit encore proteſter, que c'étoit ſans préjudice des droits du Roy d'Eſpagne pour ſa preſſéance.

Cependant il falloit qu'il parût au plûtôt au Concile, pour notifier ſon arrivée, & les ordres qu'il avoit de ſon Maître. Sa premiére penſée là-deſſus avoit été d'entrer dans l'Aſſemblée entre les Ambaſſadeurs de l'Empereur, d'y demeurer debout vis à vis des Légats, tandis qu'on liroit ſes Lettres de créance, & enſuite de ſe retirer: mais ceux qu'il appella au Conſeil ſur ce ſujet, jugérent que cette maniére n'étoit pas de ſa dignité. Enſuite on propoſa aux Ambaſſadeurs de France de ne point ſe trouver ce jour-là au Concile: propoſition qu'ils rejettérent avec dédain. Cependant le Cardinal de Lorraine, qui autant pour ſes interêts particuliers, que pour ceux de la France, appréhendoit une rupture entre les deux Rois, & ambitionnoit fort l'honneur de terminer par ſa médiation un différent de cette conſéquence, ne ceſſoit point de ſolliciter les Ambaſſadeurs de France de ſe relâcher, en leur repréſentant qu'ayant leur place aprés ceux de l'Empereur, il n'importoit guéres pour l'honneur du Roy, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en occupât une autre; que le Roy avoit & auroit beſoin dans la ſuite du Roy d'Eſpagne contre les Rebelles de France, & qu'il étoit eſſentiel pour le bien du Royaume de ne point aigrir ce Prince; que ſi cette conteſtation ne finiſſoit point, ce ſeroit une néceſſité d'en venir à la diſſolution du Concile; que tout ce qu'il y auroit d'odieux & de funeſte en cela, ſeroit rejetté ſur la France dans toutes les Cours de l'Europe, & donneroit lieu à renouveller toutes les anciennes calomnies, qu'on avoit publiées contre les intentions & la Religion de la Reine. Enfin il leur parla ſi fortement, qu'ils conſentirent à ce qu'on donnât la place ſéparée à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à condition que cela ſeroit ſans conſéquence pour les Chapelles, & pour les autres Aſſemblées, où les Ambaſſadeurs ont coûtume d'aſſiſter.

Cet accommodement attira de grands applaudiſſemens au Cardinal de Lorraine, & donna beaucoup de joye aux Légats. Le Comte de Luna ne différa point ſon entrée au Concile. Il y parut d'abord debout entre les Ambaſſadeurs de l'Empereur, préſenta la Lettre du Roy d'Eſpagne, & la fit lire. Il fit enſuite ſa proteſtation ſur l'article de la préſéance, afin que la place qu'il alloit prendre, ne portât aucun préjudice au Roy ſon Maître, & puis il alla ſe placer ſur un ſiége vis à vis des Légats à côté de la table du Secrétaire du Concile.

cap. 17.

Le Sieur du Ferrier un des Ambaſſadeurs de France fit auſſi ſa proteſtation contre cette nouveauté, à laquelle on ne conſentoit que pour le bien de l'Egliſe, & pour ne pas troubler la bonne intelligence des deux Rois. Les deux Ambaſſadeurs parlérent en cette occaſion avec beaucoup de circonſpection, & en des termes reſpectueux l'un de l'autre; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, afin d'éviter l'embarras pour la main à la ſortie de la ſéance, ſe retira avant qu'elle fût finie.

Palavicin. l. 21. c. 2.

Deux ou trois jours avant que l'acommodement fût conclu, les Légats avoient reçû du Pape des lettres en chiffre, où aprés les avoir exhortez à tâcher par toutes ſortes de moyens d'accommoder cette affaire, il concluoit que, ſi les Ambaſſadeurs de France ne vouloient pas accepter le tempérament de la place ſeparée pour l'Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, ils la luy aſſignaſſent de leur propre autorité, les François dûſſent-ils quitter le Concile.

Ce qui obligeoit le Pape à prendre ce parti, étoient les nouvelles plaintes qu'il avoit reçûës du Roy d'Eſpagne, de ce que luy étant le ſeul Prince en état & en volonté de tout faire, pour ſauver la Religion dans l'Europe, on n'avoit nul égard à ſa gloire & à ſes interêts. Le Pape ajoûtoit dans ſes lettres aux Légats, que voyant la France déja à demi-perduë pour le Saint Siége, il n'étoit pas réſolu de priver l'Egliſe du ſeul appuy qu'elle avoit, en irritant l'Eſpagne.

Ces lettres ne furent déchiffrées, qu'aprés que la choſe eut été terminée de la maniére que j'ay dit, parce que le Cardinal Morone qui avoit le chiffre, ſe trouva abſent: mais Monſieur de Lanſac eut je ne ſçay comment, connoiſſance de ces lettres & d'une partie de ce qui y étoit contenu. Le rapport qu'on luy en fit n'étoit pas tout à-fait fidéle, parce qu'on luy avoit fait entendre, que le Pape ordonnoit aux Légats de donner place à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne aprés les Ambaſſadeurs Eccléſiaſtiques de l'Empereur, & on l'éclaircit depuis ſur ce point: mais il avoit été bien informé de la concluſion de la lettre touchant la réſolution du Pape, de ne ſe pas mettre fort en peine du mécontentement des François & de leur retraite du Concile: choſe tres-choquante pour la France, & qu'on n'y pardonna jamais au Pape. On eut bientôt une autre marque tres-aſſûrée de ſa partialité ſur le même ſujet, & qui fit un tres-grand éclat.

Les Ambaſſadeurs de France n'avoient conſenti à la place ſéparée de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne dans le Concile, qu'à condition que la choſe ſeroit ſans conſéquence pour les Chapelles, & pour les autres cérémonies, où les Miniſtres des Princes avoient coûtume d'aſſiſter: mais le danger de ces ſortes de paiſedroits, que les François avoient bien prévû, eſt que ceux, à qui on les accorde, en abuſent d'ordinaire, & les regardent comme un acheminement à obtenir quelque choſe de plus, qu'on ne leur a cédé d'abord.

C'eſt ce qui ne manqua pas d'arriver en cette rencontre. Le Comte de Luna fit de fortes inſtances auprés du Pape & des Légats, pour obtenir que dans les autres Aſſemblées tout ſe fit de telle maniére, qu'il ne parût au moins aucune inégalité entre luy & les Ambaſſadeurs de France.

Palavicin. l. 22. c. 8. Les Légats écrivirent au Pape, pour recevoir ſes ordres là deſſus; & ſes ordres furent, que ne pouvant refuſer au Roy d'Eſpagne ce qu'il luy demandoit ſi inſtamment, dans un temps où la prudence luy defendoit de le choquer, ils accordaſſent au Comte ce qu'il ſouhaitoit.

An. 1563. C'étoit le jour de Saint Pierre que la choſe devoit s'exécuter à la Meſſe. Il s'agiſſoit de la cérémonie de l'encens & de la paix, qui, ſelon l'ancienne coûtume, devoient être préſentez aux Ambaſſadeurs de France, avant qu'on les préſentât à celuy d'Eſpagne: & A l'expédient que le Pape avoit imaginé, étoit qu'on les préſentât en même temps aux Ambaſſadeurs des deux Couronnes.

La choſe fut tenûë fort ſecréte, pour ſurprendre les Ambaſſadeurs de France. Toutefois George Draſcowitz un des Ambaſſadeurs de l'Empereur fut chargé de ſonder là-deſſus le Cardinal de Lorraine, ſans luy dire que la réſolution fût priſe pour l'exécution, quoy qu'il en pût arriver. Le Cardinal répondit qu'il ne conſentiroit point à cela, & que, quand il l'approuveroit, les Ambaſſadeurs ne le ſouffriroient jamais. Mais B il propoſa deux autres moyens: l'un, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne vint à l'Egliſe que tard, & aprés le temps que ces cerémonies ſe faiſoient: l'autre, qu'on ne luy préſentât l'encens & la paix qu'aprés tous les autres Ambaſſadeurs.

Le Comte de Luna ne s'accommoda ni de l'un, ni de l'autre expédient: & comme il étoit parfaitement informé de la volonté abſoluë du Pape ſur ce ſujet, il dit qu'il s'en tiendroit là: & les Légats ayant leurs ordres, ne pûrent le contredire.

Il fut donc réſolu qu'outre les Officiers C ordinaires, on feroit venir quelques autres Prêtres dans la Sacriſtie, qui en ſortiroient en même temps que ceux-cy, & compaſſeroient tellement leur marche, que l'encens & la paix fuſſent dans le même moment préſentez aux Ambaſſadeurs de France & à ceux d'Eſpagne.

Comme les François ſçavoient que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne devoit aſſiſter à la Meſſe, ils étoient fort alertes ſur ce qui ſe paſſoit. Ils apperçûrent qu'on préparoit une place hors du rang des Ambaſſadeurs, au deſſous des ſiéges des Cardinaux. Ils firent D venir le Maître des Cérémonies, & luy demandérent à qui on deſtinoit cette place. Il répondit que c'étoit pour le Comte de Luna. Ils le queſtionnérent encore ſur l'encens & ſur la paix: & il leur avoüa ce qui alloit ſe faire.

Sur ces réponſes il s'éleva un ſi grand murmure, que l'Evêque d'Aoſte qui étoit le Célébrant, fut obligé d'interrompre la Meſſe. Les Ambaſſadeurs François envoyérent le Maître des Cérémonies aux Légats, pour ſe plaindre d'une telle entrepriſe, faite ſans qu'on leur en eût donné le moindre avis. Le E Cardinal de Lorraine, qui étoit proche des Légats, prenant la parole, leur déclara fort émû, que les Ambaſſadeurs de France avoient un ordre exprés, au cas que choſe pareille arrivât, d'en appeller au Concile, & de proteſter contre le Pape, comme contre un Pape intrus par ſimonie; qu'on avoit à la Cour de France, pour l'en convaincre, des lettres écrites de ſa propre main; que, quand il ſeroit Pape légitime, il ceſſeroit de l'être par une telle injuſtice faite à un Roy pupille, ſans l'avoir entendu; que ce Prince alloit ſe ſéparer de la Communion du Saint Siége,

jusques à ce qu'un autre Pape l'eût rétabli dans ſes anciens droits ; que tous les Prélats François quitteroient le Concile , & qu'on ne ſeroit pas embarraſſé en France à mettre ordre aux affaires de l'Egliſe, ſoit par un Concile National, ſoit par d'autres voyes, que la prudence du Conſeil du Roy ſçauroit bien trouver.

Un diſcours de cette force de la bouche d'un Cardinal, qu'on ſçavoit avoir tant d'interêt à ménager le Pape & le Roy d'Eſpagne, & qui effectivement l'avoit fait juſqu'alors, étonna les Légats. On en vint au pourparler dans la Sacriſtie. Le premier feu de la contestation s'étant un peu rallenti, on chercha de nouveaux expédiens, pour faire ceſſer le ſcandale : & les uns & les autres appréhendant de pouſſer les choſes trop loin, on prit le parti que propoſa le Cardinal Madruce, qui fut que ce jour-là on ne préſenteroit ni l'encens, ni la paix à perſonne, non pas même aux Légats. On acheva la Meſſe : & elle étoit à peine finie, que le Comte de Luna ſortit avant tous les autres, comme il avoit fait au Concile, pour éviter une nouvelle querelle.

Mais ce réméde, tout utile qu'il fut alors, ne guériſſoit point le mal. Le Comte de Luna ſollicitoit toûjours les Légats d'exécuter les ordres du Pape, & à la premiére occaſion ſemblable qui n'étoit pas éloignée, on ſe ſeroit trouvé dans le même embarras, avec danger de voir de part & d'autre employer des voyes plus violentes.

Les Légats en écrivirent au Pape, & luy marquérent que bien des gens dans le Concile, & même des Eſpagnols, blâmoient l'injuſtice qu'on faiſoit au Roy de France, & étoient fort ſurpris qu'on s'expoſât par une telle conduite, à faire naître un funeſte ſchiſme dans l'Egliſe.

Le Cardinal de Lorraine luy fit auſſi ſes plaintes, ſur le ſecret qu'on avoit tenu à ſon égard, dans une affaire dont perſonne ne devoit avoir été plus inſtruit que luy, parce qu'il étoit le ſeul, qui auroit été en état de prévenir tant de fâcheux inconvéniens.

Le Pape ſçût tres-bon gré aux Légats du moyen qu'ils avoient trouvé, d'appaiſer le bruit qui s'étoit fait le jour de ſaint Pierre, & d'avoir ſuſpendu l'exécution des ordres qu'il leur avoit envoyez. Il leur ordonna de tenir encore les choſes en ſuſpens le plus long-temps qu'ils pourroient, ſans pourtant faire connoître à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ce qu'il leur mandoit ; que s'ils étoient obligez de le luy communiquer, ils luy fiſſent entendre que la crainte du ſchiſme l'obligeoit à changer de conduite, & qu'il devoit d'ailleurs être tres-perſuadé de ſes bonnes intentions pour le Roy ſon Maître, par tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors : mais avant que cette réponſe arrivât à Trente, le Cardinal de Lorraine & l'Archevêque de Ségovie avoient ſi heureuſement négotié, l'un auprés des Ambaſſadeurs de France, & l'autre auprés de celuy d'Eſpagne, qu'ils étoient venus à bout de les accommoder. Les François conſentirent de nouveau que le Comte de Luna eût une place ſéparée hors du rang des Ambaſſadeurs, & que pour les Aſſemblées, où il s'agiroit de l'encens & de la paix, ils prendroient de concert leurs meſures, pour qu'ils ne s'y trouvaſſent point enſemble ; que cependant eux & les Légats écriroient aux deux Rois, pour les faire convenir entre eux d'un Réglement fixe & durable ſur ce ſujet.

Le Pape fut ravi de ſe voir par ce moyen tiré d'affaire. Le Concile continua à l'ordinaire. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne y eut ſa place comme la premiére fois qu'il y étoit venu, & Monſieur de Lanſac rappellé à la Cour, laiſſa à Trente les Sieurs du Ferrier & de Pibrac, pour y demeurer juſqu'à la fin.

On voit par cette relation que les Ambaſſadeurs François demeurérent en poſſeſſion de la preſéance, puis qu'ils furent toûjours aſſis immédiatement aprés les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & qu'ils empêchérent la Cerémonie de l'encens & de la paix, qui pouvoit être tirée à conſequence pour l'égalité : néanmoins l'expédient imaginé par le Cardinal de Lorraine, d'accorder à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne une place hors de rang dans le Concile, ne fut pas fort approuvé en France. Le Cardinal de la Bourdaiſiére en fit au nom du Roy de groſſes plaintes au Pape, dont il n'eut point d'autre réponſe, ſinon que cela ne le regardoit point, & qu'il falloit s'en prendre aux Ambaſſadeurs de France, qui avoient ſouffert cette innovation. C'étoit là en effet ſe moquer de la France aprés la conduite qu'il avoit tentie luy-même : mais il s'étoit tiré d'intrigue, & ne s'embarraſſoit pas fort du reſte.

Mémoires du Cardinal de la Bourdaiſiére donnés au Sieur du Terre allant en France.

Toutefois l'affaire n'en demeura pas là, & le Roy d'Eſpagne, quoyque vrayſemblablement il fut fâché d'avoir fait des démarches ſi éclatantes, voulut les ſoûtenir par la ſeule raiſon qu'il les avoit faites.

Ce qui avoit été réglé pour le Concile ne pouvoit avoir lieu à Rome dans les autres Cérémonies publiques, & le Pape recevoit ſans ceſſe des lettres, tantôt de la Cour de France, tantôt de celle d'Eſpagne, & il tâchoit toûjours de gagner du temps,

Dans la cérémonie du Jeudy Saint, où le Pape donna la Bénédiction au peuple de la Loge du Vatican, il avoit fait tellement diſpoſer les places des Ambaſſadeurs, qu'on ne pouvoit diſcerner laquelle étoit la premiére, ou la ſeconde, ou la derniére, diſant qu'en cette occaſion on n'avoit point coûtume de diſtinguer les rangs. Sur cela Monſieur d'Oiſel alors Ambaſſadeur de France, luy demanda ſon audience de congé, pour ſe retirer : mais le Pape la luy refuſa, & luy promit qu'à la Pentecôte il luy donneroit pleine ſatisfaction. Il ſe flattoit que dans cet intervalle il pourroit faire entendre raiſon au Roy d'Eſpagne ;

An. 1564. Palaviciné l. 24. c. 11.

d'Eſpagne : mais ſon eſpérance fut trompée; & on luy manda de la part de ce Prince, qu'il étoit réſolu, les choſes étant auſſi engagées qu'elles l'étoient, de ne pas reculer.

D'autre part la Reine de France ayant appris ce qui s'étoit fait le Jeudy Saint, parla au Nonce avec beaucoup de chaleur. Elle luy dit qu'elle approuvoit fort la conduite de ſon Ambaſſadeur, d'avoir demandé ſon congé au Pape ; mais qu'elle luy ſçavoit tres-mauvais gré de ce qu'il en étoit demeuré là, & de ce qu'il n'étoit pas ſorti de Rome ſur le champ ; qu'elle luy ordonnoit auſſi-bien qu'au Cardinal de la Bourdaiſiere, de revenir inceſſamment en France, ſuppoſé que le Pape manquât à la promeſſe qu'il luy avoit faite, de luy donner une ſatisfaction entiére à la Pentecôte; que le Roy étoit tellement irrité de la conduite de la Cour de Rome ſur ce point, qu'il étoit réſolu d'en venir aux derniéres extrêmitez puur en avoir raiſon ; & elle envoya le ſieur de Villeroy à Rome exprés pour aſsûrer le Pape, que quoiqu'il pût en arriver, on tiendroit ferme là deſſus.

Le Pape ayant été informé par ſon Nonce de l'entretien qu'il avoit eu avec la Reine, offrit aux deux Ambaſſadeurs de remettre la déciſion du différent au jugement des Cardinaux ou du Tribunal de la Rote ; & voyant qu'ils ne s'accommodoient pas de cette propoſition, & ne pouvant d'ailleurs diſconvenir de la juſtice des prétentions du Roy de France, il prononça en ſa faveur, & déclara qu'on s'en tiendroit à l'ancien uſage, & à ce qui avoit été pratiqué même durant le Régne de Charles V. avant qu'il fût Empereur, ſans préjudice cependant du droit des parties ; & tout ſe paſſa le jour de la Pentecôte au contentement de l'Ambaſſadeur de France.

Loüis Requeſens Commandeur de Caſtillle Ambaſſadeur d'Eſpagne fit inutilement des plaintes & des menaces, & peu de temps aprés il ſortit de Rome par ordre de ſon Maître. Il demeura depuis, tantôt à Lucques, tantôt à Génes, & ne retourna à Rome qu'aprés la mort de Pie IV.

Les autres Cours ſuivirent en cela l'exemple de celle de Rome & de la République de Veniſe, toutes les fois que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne y voulurent faire de nouvelles tentatives à cet égard.

La premiére ſe fit chez les Griſons à la Diéte de Coire cette même année 1564 par le Comte d'Angulola Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui voulut prendre la droite ſur Monſieur de Bellièvre à la Proceſſion du Saint Sacrement, & s'en empara en effet ; mais Monſieur de Bellièvre le repouſſa ſi rudement, qu'il le jetta fort loin hors du rang de la Proceſſion Tous deux mirent l'épée à la main dans l'Egliſe ; & ſans qu'on ſe mit entre deux pour les ſéparer, on alloit voir un terrible ſcandale, & l'on fut obligé de remettre la Proceſſion.

Dans les Ambaſſades mif. de M. de Bellièvre.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, aprés cette vaine démarche, inſtruit des ſentimens des Griſons qui n'étoient pas pour luy, ſe retira dés la nuit ſuivante, & ne revint plus à la Diéte.

En 1573. dans la Diéte qui ſe tint en Pologne pour l'élection d'un Roy, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne quoiqu'appuyé de ceux de l'Empereur, ne réüſſit pas mieux, & fut obligé d'abandonner la partie.

Graziani in vita Cardinal. Commendoni. l. 4. c. 9

L'an 1588. le Comte d'Olivarez à l'occaſion de la canonization de ſaint Didaque à Rome, voulut encore diſputer le pas au Marquis de Piſani Ambaſſadeur de France, ſous prétexte que le Saint qu'on alloit canonizer, étoit Eſpagnol, & qu'il avoit des fonctions particuliéres à faire dans cette Cérémonie. Peu s'en fallut qu'on n'en vint aux armes ; mais il convint au Comte de céder, & de faire faire ſa fonction par le Cardinal Dézas.

En 1598. au Traité de Paix de Vervins, Monſieur de Belliévre accompagné de Monſieur de Sillery, ne ſoûtint pas moins bien ſon rang, qu'il avoit fait à Coire, & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ayant uſé en vain de divers artifices pour ſauver au moins les apparences, tout fut réglé ſelon que les Ambaſſadeurs de France l'avoient ſouhaité.

Dans la Relation l'alienne du Traité de Vervins.

En 1601. M. de Sillery à la Cérémonie de la canonization de ſaint Raymond de Penñafort Eſpagnol, l'emporta pareillement ſur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui aſſiſta à la Cérémonie cachè derriere une tapiſſerie. M. de Bréves eut le même avantage dans l'Egliſe des Jeſuites de Rome, à la premiére Commémoration de ſaint Ignace Fondateur de la Compagnie de Jeſus ; & M. d'Avaux en Dannemarck, l'an 1634.

Cardinal d'Oſſat, l. 161.

En 1657. Monſieur de Thou Ambaſſadeur de France à la Haye, ſe conduiſit avec une fermeté & une prudence égale dans la rencontre qu'il fit de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Woor-hout, qui eſt un eſpéce de cours. Celuy-cy beaucoup mieux accompagné que luy, ordonna à ſon cocher de ſe ſerrer contre les barriéres qui ſéparent le lieu où l'on ſe promene à pied, de celuy où les caroſſes paſſent. Ils demeurérent là aſſez long temps pour ſe diſputer la main, & cependant pluſieurs des principaux des Etats accoururent, afin d'empêcher le déſordre. Monſieur de Thou mit volontiers l'affaire en négotiation, pour donner le loiſir aux gens de ſa ſuite & aux François qui étoient à la Haye, de le venir joindre. Quand il ſe vit bien eſcorté, il déclara qu'il n'y avoit point d'accommodement dans une affaire déja réglée par l'ancien uſage, & par l'exemple de toutes les Cours de l'Europe. Les Etats pour terminer cette querelle, qui ne pouvoit guéres finir que par une grande effuſion de ſang, ne trouvérent point d'autre expédient, que de faire faire une bréche aux barriéres, & d'ouvrir par là un paſſage à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à quoy Monſieur de Thou ne s'oppoſa point.

Enfin en 1661. à l'entrée publique de l'Ambaſſadeur de Suede à Londres, le Baron de Batteville Ambaſſadeur d'Eſpagne accompagne de deux mille hommes qu'il avoit ſecretement levez, ayant inſulté le Comte d'Eſtrades Ambaſſadeur de France, & fait tuer une partie des Cochers & des chevaux de ce Seigneur, le Roy aujourd'huy régnant commanda au Comte de Fuenſaldagne Ambaſſadeur d'Eſpagne, de ſortir du Royaume, & d'écrire au Marquis de la Fuenté qui y venoit en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, de n'y point entrer; le Marquis de Caracenne Commandant des armées Eſpagnoles aux Pays bas qui avoit obtenu un paſſe-port pour retourner en Eſpagne par la France, receut un pareil ordre.

Le Roy ordonna encore aux Commiſſaires députez ſur les frontiéres de France pour l'exécution du Traité des Pirenées, de rompre les Conférences, & envoya le ſieur de Vouldy un de ſes Gentilshommes ordinaires, à Monſieur d'Aubuſſon Archevêque d'Ambrun ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, luy ordonner de demander une réparation digne de l'attentat commis en Angleterre, un châtiment exemplaire & perſonnel du Baron de Batteville, & un Acte authentique, en vertu duquel les Miniſtres d'Eſpagne n'oſaſſent plus faire déſormais de ſemblables entrepriſes.

Le Roy d'Eſpagne enviſageant les ſuites de cet événement, & jugeant par la maniére dont le Roy de France prenoit cet affaire, qu'il en faudroit venir à une rupture, & recommencer une guerre qui luy coûteroit infailliblement la perte des Pays-bas Eſpagnols, réſolut de donner une entiére ſatisfaction à ce Prince.

Il conſentit à rappeller le Baron de Batteville de ſon Ambaſſade d'Angleterre, d'envoyer ordre à ſes Ambaſſadeurs dans toutes les Cours de n'aſſiſter à aucune Cérémonie où ceux de France ſe rencontreroient, & chargea le Marquis de la Fuenté ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, qui aprés que les choſes furent réglées, eut permiſſion de pourſuivre ſon voyage en France, de faire ſur tout cela ſa déclaration au Roy dans la premiére Audience qu'il auroit.

Il la fit le vingt-quatriéme de Mars de l'an 1662. en preſence de tous les Miniſtres Etrangers, des Princes du Sang, des Officiers de la Couronne & de toute la Cour.

Le Roy y répondit en ces termes: *Je ſuis bien aiſe d'avoir entendu la déclaration que vous m'avez faite de la part du Roy vôtre Maître, dautant qu'elle m'obligera de continuer à bien vivre avec luy.*

Enſuite le Marquis de la Fuenté s'étant retiré, le Roy adreſſa la parole au Nonce du Pape & à tous les Miniſtres des Cours étrangéres, & leur dit: *Vous avez oüi la déclaration que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite. Je vous prie de l'écrire à vos Maîtres, afin qu'ils ſçachent que le Roy Catholique a donné ordre à tous ſes Ambaſſadeurs de céder le rang aux miens en toutes occaſions.*

Ainſi fut terminée cette grande affaire, qui duroit depuis plus d'un ſiecle, & afin de mieux conſerver la mémoire d'un Acte ſi authentique & ſi important, on fit battre depuis une tres-belle Médaille où cette Audience eſt repréſentée. Le Roy y eſt debout devant ſon fauteüil, écoutant la déclaration de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en préſence de toute cette illuſtre Aſſemblée; on lit au haut de la Médaille ces mots Latins: JUS PRÆCEDENDI GALLO ASSERTUM. C'eſt-à-dire, *Le droit de preſéance aſſûré à la France.* Et dans l'exergue: HISPANORUM EXCUSATIO CORAM XXX. LEG. PR. M. DC. LXII. ce qui ſignifie: *Satisfaction des Eſpagnols en préſence de trente Miniſtres de divers Princes, l'an mil ſix cens ſoixante & deux.*

Depuis ce temps-là il n'y a plus eu de diſpute ſur la preſéance entre les Miniſtres des deux Couronnes: & ſept ans aprés l'an 1669 le même Marquis de la Fuenté étant Ambaſſadeur à Veniſe, & s'étant trouvé le jour de ſaint François Xavier dans l'Egliſe des Jeſuites avec Monſieur de Saint André Ambaſſadeur de France, prit ſans difficulté ſa place au deſſous de luy dans le même banc.

Amelot dans les Notes ſur les Lettres du Cardinal d'Oſſat. Lettre du 19. de Mars 1597.

Comme ces conteſtations m'auroient obligé à remettre ſouvent le même objet ſous les yeux du Lecteur, j'ay crû qu'il étoit mieux de les raſſembler toutes icy, & d'en faire voir tout d'un coup l'origine, la ſuite & la fin, qui en a été ſi glorieuſe à la France ſous le Régne de Loüis le Grand.

Je reviens au Concile de Trente, où le Comte de Luna Ambaſſadeur d'Eſpagne continua d'avoir ſa place ſéparée, & ceux de France de conſerver celle qu'ils avoient priſe immédiatement aprés les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ainſi qu'on en étoit convenu.

Aprés l'accommodement de ce grand différent, il y avoit tout lieu d'eſpérer une prompte & heureuſe fin du Concile, le Saint Siége & les plus puiſſans Princes de la Chrétienté paroiſſant tous concourir & tendre à ce but, lorſque le Pape & les Légats entreprirent de faire trois choſes qui penſerent en cauſer la diſſolution.

Premierement parmi les matiéres que l'on préparoit pour la vingt-quatriéme Seſſion, un des principaux articles regardoit les immunitez des Eccléſiaſtiques dans tous les Etats des Princes Chrétiens. Ce point de réformation, ſuivant le projet des Légats, tendoit à donner par tout une grande étenduë à l'autorité du Pape, & à mettre des bornes tres-étroites à celle des Souverains ſur tous les gens d'Egliſe.

Dés que les Légats eurent communiqué ce projet aux Ambaſſadeurs, la plûpart s'y oppoſérent fortement, comme à une entrepriſe tres-préjudiciable aux droits des Souve-

rains. Les Ambaſſadeurs de France y réſiſtérent encore plus vivement que les autres, & l'on dépêcha des couriers aux Princes, pour les avertir de ce qui ſe paſſoit.

Les réponſes de l'Empereur & de la Cour de France furent telles que les Ambaſſadeurs les attendoient : ſçavoir qu'ils euſſent à tenir ferme contre cette innovation ; & qu'ils en repreſentaſſent les conſéquences aux Légats dans les conjonctures préſentes, où les Proteſtans ſeroient ravis d'avoir de nouveaux prétextes de rendre l'Egliſe Romaine odieuſe. Ceux de France en particulier eurent ordre de faire leurs remontrances avec beaucoup de modération ; mais de proteſter en même temps contre tout ce que le Concile pourroit faire ſur ce ſujet au préjudice de l'Egliſe Gallicane ; & au cas que les Légats perſiſtaſſent à mettre ce point en déliberation, de ſe retirer à Veniſe ; de laiſſer cependant les Evêques François au Concile, pour continuer de travailler aux affaires de la Religion : mais en leur ordonnant de la part du Roy, de ne ſouſcrire à rien qui préjudiciât à ſes droits & à ſes prérogatives, & que s'ils prévoyoient que quelque choſe de ſemblable dût ſe faire malgré leur oppoſition, ils quittaſſent eux-mêmes le Concile avant la déciſion.

Tout cela ayant été notifié aux Légats, & par eux au Pape, il fut reſolu qu'afin d'avoir plus de temps pour délibérer ſur une choſe ſi importante, la Seſſion qui ſe devoit tenir le ſeiziéme de Septembre, ſeroit prorogée juſqu'au onziéme de Novembre, & que dans cet intervalle le Pape traiteroit luy-même avec le Cardinal de Lorraine, qu'il invitoit depuis quelque temps avec beaucoup d'empreſſement à le venir voir à Rome.

Mais à peine fut-il parti pour ce voyage, que dans une Congrégation qui ſe tint à Trente le vingt-deuxiéme de Septembre, un des Evêques du Concile parla fort au long ſur cet article odieux, & conclut, que puiſque la matiére étoit déja toute préparée, il étoit temps de la propoſer, & d'y travailler. Sur quoy le ſieur du Ferrier Ambaſſadeur de France ayant pris la parole, fit un diſcours qu'il avoit préparé à tout événement, où aprés avoir juſtifié les uſages & les libertez de l'Egliſe Gallicane, il dit qu'il étoit ſurprenant, que le Concile étant principalement aſſemblé pour la réforme de la Diſcipline Eccléſiaſtique, on eût à peine touché à cet article, & qu'au lieu de penſer à régler les déſordres infinis dont toute l'Europe gémiſſoit, on ne ſongeât qu'à réformer les Souverains, auſquels S. Paul ordonnoit d'obéïr, lors même qu'ils étoient déréglez. Il déclama contre les Annates, les Penſions, les Réſerves, les Expectatives, l'abus de poſſéder pluſieurs Evêchez, & finit, en diſant qu'il avoit ordre de demander qu'on ne réſolut rien dans le Concile qui pût intéreſſer les libertez de l'Egliſe Gallicane ; & ſi on l'entreprenoit, de proteſter contre cette entrepriſe, ainſi qu'il le faiſoit en préſence de toute l'Aſſemblée, qu'il en prenoit à témoin.

Palavicin. l. 23. c. 1.

Lorſqu'il eut achevé ce diſcours, le Légat Préſident le pria de le retirer, afin qu'on délibérât, ſelon la coûtume, ſur la réponſe qu'on luy feroit. Il dit en ſortant qu'on la luy donneroit telle qu'on jugeroit à propos, & qu'il ne s'en mettoit guéres en peine. En effet il ne parut plus depuis aux Aſſemblées, & quelque temps aprés il s'en alla à Veniſe, où le ſieur de Pibrac ſon Collégue s'étoit déja retiré.

L'effet de cette harangue, & de la retraite de l'Ambaſſadeur de France, fut que les Légats allérent plus bride en main ſur une matiére ſi délicate ; & entre autres réfléxions que l'on peût faire là-deſſus, on voit par le vingtiéme Chapitre de la derniére Seſſion, que le Concile ſe contenta d'exhorter les Princes par les plus preſſans motifs, à procurer l'obſervation des Canons & des Decrets qui y avoient été faits ; & cette exhortation fut miſe au lieu de l'anathême & de l'excommunication, ſous leſquels on avoit projetté de leur défendre de rien attenter contre l'immunité de la Juriſdiction Eccléſiaſtique, ſelon le plan que les Légats en avoient fait, & qui ne s'accordoit pas avec les prétentions de pluſieurs Souverains, & en particulier avec les droits dont le Roy de France étoit en poſſeſſion. Palavicin. l. 23. c. 4.

Les deux autres choſes qui firent encore un grand éclat, & que pluſieurs attribuérent au reſſentiment du Pape contre l'Ambaſſadeur de France, furent premierement, la condamnation de quelques Evêques François, qu'on regardoit à Rome comme fauteurs des nouvelles héréſies, & comme auteurs de la conduite de l'Ambaſſadeur, qui ne paſſoit pas non plus dans le Concile pour un fort bon Catholique ; & en ſecond lieu, la citation de Jeanne Reine de Navarre qui profeſſoit ouvertement l'héréſie. On donnoit à cette Princeſſe le terme de ſix mois pour comparoître devant le Saint Siége, & y rendre compte de ſa Religion, & des crimes dont on la chargeoit : que ſi elle refuſoit de ſe préſenter, on la tenoit pour convaincuë, & on la déclaroit déchûë de ſes Etats, & ſujette à toutes les peines ordonnées par les Canons contre les Hérétiques.

Les Prélats dont il s'agiſſoit, outre le Cardinal de Châtillon, étoient Jean de Saint Chamond Archevêque d'Aix, Jean de Saint Gelais Evêque d'Uſez, Jean de Montluc Evêque de Valence, Claude Régin Evêque d'Oleron, Loüis d'Albret Evêque de l'Eſcar, Charles Guillart Evêque de Chartres, Antoine Carracciolo Evêque de Troye, fils du feu Jean Prince de Melphes Maréchal de France. On avoit deſſein d'y joindre François de Noailles Evêque de Dax : mais on ſçût qu'il étoit en chemin pour l'Italie, & on crut qu'il étoit juſte de luy

Lettre du Cardinal de la Bourdaiſiere datée de Rome le 23. d'Octobre 1563.

laiſſer le moyen de ſe diſculper luy-même, ſuppoſe qu'il voulut le faire.

Autre Letre. datée du 25 Nov.

Ces Prelats avoient été citez dés le mois d'Avril; & le vingtieme d'Octobre le Pape prononça la Sentence de depoſition contre quelques-uns d'eux, & de ſuſpenſion contre les autres.

Quant à ce qui regarde la Reine de Navarre, on publia ſur la fin de Septembre l'Acte par lequel on la citoit devant le Saint Siege, & on l'afficha aux portes de l'Egliſe de ſaint Pierre, & du ſaint Office, nonobſtant les remontrances des Cardinaux de Lorraine & de la Bourdaiſiére. L'intention du Pape étoit qu'on prononçât la Sentence contre elle dans le Concile même: mais les Légats l'en détournerent, luy en faiſant enviſager les conſéquences, & ſur tout que la Reine d'Angleterre & les Princes Proteſtans d'Allemagne ſe trouvant dans le même cas que la Reine de Navarre, ſe ſoûléveroient & ſe ligueroient infailliblement pour faire une ſanglante guerre à l'Egliſe.

Palavicin. l. 23. c. 6.

Ces nouvelles ayant été portées à la Cour de France, le Roy fit partir Monſieur d'Oiſel Chevalier de l'Ordre, pour ſe plaindre au Pape de ces violentes procedures, & luy repreſenter que ce qu'il avoit fait au regard des Prelats François, étoit contre le Concordat, ſelon lequel les Evêques de France ne devoient point être jugez à Rome; mais en France par des Commiſſaires au nom du Saint Siége; & qu'à l'égard de la Reine de Navarre, on avoit violé en ſa perſonne les droits les plus ſacrez des Souverains, qui tiennent leur puiſſance immédiatement de Dieu, outre l'injure particuliére qu'on avoit faite au Roy, en ce qu'on diſpoſoit des Etats de cette Princeſſe, qui relevoient pour la plûpart de la Couronne de France.

Lettre de la Reine à l'Evêque de Rennes datée du 13. de Décembre 1563.

Le Roy d'Eſpagne même fit témoigner au Pape, qu'il n'approuvoit point une telle entrepriſe, & la Reine de Navarre luy écrivit pour l'en remercier: mais au même temps on avoit des avis à la Cour de France, qu'il travailloit ſous main à debaucher les ſujets de cette Princeſſe: car la conduite de Philippe II. fut toûjours également artificieuſe & impénetrable.

Variæ Epiſtolæ ad Spondanum ad annum 1563.

Quoyqu'il en ſoit, on ne paſſa pas outre à Rome ſur ces deux articles, & le Pape ſe contenta d'excommunier la Reine de Navarre, de quoy elle ne ſe mettoit pas fort en peine. Le Cardinal de Lorraine à ſon retour à Trente, paſſa par Veniſe, où il fit en vain tout ce qu'il put, pour engager les Ambaſſadeurs de France à retourner au Concile: mais nonobſtant leur refus, il travailla à le terminer, comme il l'avoit promis au Pape.

Le Concile finit en effet avec aſſez de tranquillité le 4. de Décembre de cette année 1563. aprés quelques oppoſitions de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; ayant commencé en 1545. & été continué dans cet intervalle à diverſes repriſes. Il ne fut plus queſtion que de le faire recevoir dans tous les Etats de la Chreſtiente.

An. 1563

Le Roy de Portugal & la République de Veniſe furent des premiers à ſatisfaire le Pape ſur cet article: mais il n'en fut pas ainſi de l'Empereur & des Rois de France & d'Eſpagne. L'Empereur étoit mécontent de ce que le Concile luy avoit refuſé deux choſes, qu'il croyoit devoir être tres-utiles pour la reünion des eſprits en Allemagne, ſçavoir la Communion ſous les deux eſpeces, & le mariage des Prêtres. Le Roy d'Eſpagne ſe plaignoit de ce qu'on avoit terminé le Concile nonobſtant les oppoſitions de ſon Ambaſſadeur: il ſe rendit neanmoins quelque temps aprés, & le fit publier dans tous ſes Etats. Pour ce qui eſt du Roy de France, outre qu'il avoit fait les mêmes demandes que l'Empereur, les Decrets de reformation, quoy qu'adoucis, contenoient encore beaucoup de choſes contraires aux uſages & aux libertez de l'Egliſe Gallicane; & puis il prevoyoit que la publication du Concile allarmeroit beaucoup les Huguenots, & qu'ils la regarderoient comme la caſſation de l'Edit de pacification, qui avoit été le fondement de la paix d'Orléans, & qu'il étoit reſolu d'entretenir.

Palavicin. l. 24. c. 9. & 11.

Le Preſident du Ferrier qui étoit toûjours à Veniſe depuis ſa retraite de Trente, écrivoit ſans ceſſe à la Cour contre le Concile.

Il ſe faiſoit un point d'honneur, en empêchant qu'on ne le reçût dans le Royaume, d'y faire autoriſer la conduite qu'il avoit tenuë durant le cours de ſon Ambaſſade, & ſes lettres étoient pleines du détail des motifs qui devoient obliger le Roy à ne le pas recevoir. Il agiſſoit en cela autant par inclination, que par zéle pour les droits du Royaume: car il ſe fit Huguenot quelques années aprés; mais avec cerraines précautions, que le ſieur du Pleſſis-Mornay qui le pervertit, n'approuva pas. De plus le Conſeil étoit compoſé de perſonnes la plûpart indifférentes ou mal-intentionnées pour les intérêts de l'Egliſe. Le Chancelier de l'Hôpital y dominoit; il paſſoit depuis long temps pour être beaucoup plus favorable à la nouvelle Religion qu'à la Catholique, ou peut-être n'etoit-il pas plus attaché à l'une qu'à l'autre. La Reine n'avoit en vûe que de maintenir la paix dans le Royaume, réſoluë d'y tout ſacrifier, & de ne donner aucun ſujet aux Huguenots de remuer, au moins juſqu'à tant qu'elle ſe vît en état de les pouvoir dompter ſans rien hazarder.

Lettres du Préſident du Ferrier datées du 6. Décembre 1563.

Lettre du ſieur de Mornay du 22. Décembre 1582. Note ſur cette lettre, &c.

Lettre du premier Fév. 1583.

Le Pape parfaitement inſtruit de cette diſpoſition de la Cour de France, n'oublia rien pour la faire changer. Il fit partir le Nonce Sainte Croix, qui avoit déja été en cette qualité auprès du Roy, & qui promit de la part du Pape à la Reine, ſi elle vouloit faire publier le Concile en France, de luy procurer l'entrevûe que le Cardinal de Lorraine luy avoit propoſée à Rome, &

Diverſes Lettres du Nonce citées par Palavin. l. 24. c. 11.

qu'elle ſouhaitoit paſſionnément d'avoir avec le Roy d'Eſpagne & avec l'Empereur, ou avec le Roy des Romains.

Cette Princeſſe diſſimulant ſes véritables intentions, dit au Nonce que ce n'étoit pas à elle à commencer; que le Roy d'Eſpagne n'avoit pas encore reçû le Concile, & que le Pape même ne l'avoit pas encore confirmé.

Auſſi tôt aprés que le Pape en eût publié la confirmation, & que le Roy d'Eſpagne l'eût reçû, le Nonce renouvella ſes inſtances auprés de la Reine. Elle luy répondit qu'elle avoit plus de meſures à garder que le Roy d'Eſpagne, & que les différens de Religion qui partageoient le Royaume, ne luy permettoient pas d'aller ſi vîte: & ſur ce qu'il luy demanda la permiſſion de préſenter aux Prélats du Royaume des exemplaires imprimez du Concile de la part du Pape, elle le luy défendit, diſant que cela n'étoit pas néceſſaire, parce qu'ils en avoient eu d'ailleurs.

L'arrivée du Cardinal de Lorraine en France, ſur lequel le Pape avoit beaucoup comté, pour venir à bout de cette affaire, n'eut pas plus d'effet. On luy fit enviſager de pres le danger d'une révolte, ſi on donnoit la moindre atteinte à l'Edit de pacification: qu'en publiant le Concile, on ſe mettroit dans l'obligation de le faire obſerver, & que cette obſervation étoit incompatible avec l'Edit. On aſſembla les Preſidens du Parlement & les Gens du Roy, pour avoir leur avis là-deſſus. Le Procureur Général déclara que ſur ce qui regardoit les dogmes, il falloit s'en tenir aux Déciſions du Concile: mais que dans les Decrets de la réformation, il y avoit tant de choſes contraires aux libertez Gallicanes, que de les recevoir, ce ſeroit renverſer la Police du Royaume.

Lettre de Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans à l'Evêque de Rennes datée du 3 de Mars. 1564.

Le Cardinal voyant des obſtacles ſi inſurmontables, ſe déſiſta de ſon deſſein, & proteſta au Roy & à la Reine qu'il n'y avoit perſonne dans le Royaume plus zélé que luy, pour y maintenir la tranquillité, & plus oppoſé à tout ce qui pourroit y produire quelque trouble. Ainſi les choſes en demeurérent là: & comme les mêmes raiſons priſes des libertez de l'Egliſe Gallicane ont toûjours ſubſiſté, jamais le S. Siege n'a pû obtenir depuis qu'on changeât en France à cet égard. Aprés tout, à la reſerve de ce qui étoit tout-à-fait contraire aux uſages de l'Egliſe Gallicane, les Decrets du Concile touchant la diſcipline, ſont pour la plûpart obſervez dans le Royaume, non pas comme émanez de ce Concile, mais comme autoriſez par les Etats, qui furent quelques années aprés tenus à Blois, ainſi que je le diray.

An. 1564.

Toutes ces choſes ſe traitérent durant une bonne partie de l'année 1564. & en divers lieux, pendant le voyage que le Roy & la Reine firent avec la Cour dans pluſieurs Provinces de ce Royaume.

Le motif principal que la Reine ſe propoſa dans ce voyage, étoit de connoître par elle-même l'état des Provinces, & de s'y ſervir du reſpect, que la préſence du Prince inſpireroit aux peuples, pour remédier du moins aux déſordres les plus eſſentiels, & pour prendre des précautions contre les mouvemens, les tumultes, les ſéditions, que l'animoſité des Catholiques & des Huguenots les uns contre les autres rendoient preſque inévitables: mais les Huguenots luy attribuoient encore d'autres vûës, & en étoient en de grandes inquietudes.

Ils s'imaginoient qu'elle méditoit une Ligue avec le Roy d'Eſpagne & avec les autres Princes Catholiques, pour exterminer par leurs ſecours le Calviniſme dans le Royaume; & leurs ſoupçons n'étoient pas ſans fondement.

Le bruit couroit que durant le voyage, la Reine devoit s'aboucher avec l'Empereur ſur les frontiéres de Lorraine, avec le Roy d'Eſpagne quand elle ſeroit en Guyenne, & avec le Duc de Savoye dans le Lyonnois. On ſçavoit que le Cardinal de Lorraine avoit eu à Rome pluſieurs conférences ſecrétes avec le Pape, & il étoit vray qu'on y avoit projetté ces entrevûës. On étoit tres-convaincu de la haine du Cardinal contre les Huguenots, de la réſolution où il étoit, de venger la mort de ſon frere, & de mettre le Duc ſon neveu à la tête du parti Catholique, à quoy il ne pouvoit guéres parvenir, que par le ſecours des Princes étrangers. On voyoit arriver tous les jours à la Cour des courriers tantôt de Rome, tantôt d'Eſpagne, tantôt de Savoye, tantôt de l'Empereur, & les Miniſtres de tous ces Princes ſe donner de grands mouvemens. Ils paroiſſoient agir avec beaucoup de concert: ils avoient en effet le même but, & étoient tous chargez de la part de leurs Maîtres, d'engager la Reine à faire avec eux la Ligue contre les Proteſtans de France.

La conſervation de la Religion Catholique dans le Royaume étoit le motif commun, dont tous ſe ſervoient pour cet effet. C'étoit véritablement celuy qui faiſoit agir le Pape. On luy avoit perſuadé que, pour peu que l'on tardât à prevenir le mal, on verroit la France ſecoüer l'obéiſſance du Saint Siége, comme l'Angleterre avoit fait. La difficulté qu'on faiſoit de recevoir le Concile, la conduite que les Ambaſſadeurs de France avoient tenuë a Trente, les ſoupçons bien fondez qu'on avoit ſur la Religion de pluſieurs Evêques, & de quelques-uns des principaux du Conſeil, & de la Reine même, le confirmoient dans cette penſée.

Au regard des autres Princes, que j'ay nommez, l'interêt particulier avoit plus de part que celuy de la Religion, dans le deſſein qu'ils avoient de porter le Roy à réduire les Huguenots par les armes.

Le Roy d'Eſpagne appréhendoit que, ſi on les laiſſoit en repos, ils n'appuyaſſent ceux des Pays-Bas, qui commençoient à ſe ſoûle-

Lettres de la Reine à l'Evêque de Rennes datées du 2. Fev. 1563.

ver en divers endroits. L'Empereur Ferdinand, qui ſuivoit beaucoup plus les impreſſions du Conſeil d'Eſpagne, que ne faiſoit Maximilien ſon fils Roy des Romains, juſqu'alors tres-favorable à la France, n'avoit pas encore perdu l'envie de retirer Metz, Toul, & Verdun, ſur quoy il avoit fait depuis peu de nouvelles inſtances: & il ne pouvoit guéres eſpérer d'en venir à bout, ſi la France demeuroit en paix. Le Duc de Savoye n'étoit pas moins intereſſé à ſuſciter de nouvelles broüilleries en France, par l'eſpérance d'obtenir dans quelque conjoncture favorable l'évacuation des places, que les François occupoient encore dans ſes Etats, comme il avoit profité de la derniére guerre civile, pour retirer ſa Capitale de leurs mains.

C'étoient là les véritables raiſons de l'empreſſement de ces Princes pour la Ligue, que leurs Miniſtres devoient propoſer à la Reine, & qu'ils coloroient du prétexte de la Religion. Tous ces projets relevoient autant les eſpérances du Cardinal de Lorraine pour le rétabliſſement de la puiſſance de ſa Maiſon, qu'ils donnoient d'inquiétude aux Huguenots.

Mais la Reine trop éclairée pour donner dans ces piéges, avoit pris ſon parti, & avoit mis pour le point fixe de ſa conduite, de ne point rentrer en guerre, au moins ſi tôt, & juſques à ce qu'elle ſe vît en état d'opprimer ſans peine & ſans le ſecours étranger, le parti Huguenot, qui étoit encore alors trop fort & trop puiſſant, pour être ſi aiſément abattu.

An. 1564.

Le Roy étant parti au commencement de l'année, pour aller à Fonrainebleau, ce fut là qu'il donna audience au Nonce du Pape & aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roy d'Eſpagne, & du Duc de Savoye. Tous le conjurérent de la part de leurs Maîtres de demeurer ferme dans la Religion Catholique, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, & de faire publier les Canons & les Decrets du Concile de Trente dans ſon Royaume, d'y empêcher le progrés de l'héréſie, de punir ſévérement ceux qui avoient ruiné & ſaccagé les Egliſes, qui avoient pris les armes contre luy, qui avoient introduit des troupes étrangéres dans ſes Etats, & ceux qui avoient eu part à l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe; de faire ceſſer l'alienation des biens de l'Egliſe; & ſur cet article les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Savoye luy déclarérent que, s'il prétendoit payer de l'argent provenu d'un tel fond les ſommes dûës pour la dot de ſa ſœur au Roy d'Eſpagne & de ſa tante au Duc de Savoye, ces Princes le refuſeroient, par la crainte d'attirer ſur eux la malediction de Dieu. Enfin pour l'enhardir à caſſer l'Edit de Pacification, publié en conſéquence de la paix d'Orléans, ils luy offrirent tous les ſecours qu'il pourroit ſouhaiter, & qui joints à une armée compoſée de ſes ſujets Catholiques, auroient bien-tôt, diſoient-ils, entiérement exterminé l'héréſie de ſon Royaume.

Mémoires de Caſtelnau l. 4. c. 5.

Popelin. ére. l. 10.

Le Roy bien inſtruit par la Reine ſa Mere qui avoit pénétré tout le deſſein de ces Ambaſſades, répondit à de ſi belles offres par des remercîmens, & par de grandes marques de reconnoiſſance. Il aſſûra les Ambaſſadeurs de ſon attachement à la Religion Catholique, & de ſes bonnes intentions, pour en procurer les avantages & le rétabliſſement dans tout ſon Royaume: mais il ajoûta qu'il falloit y procéder avec beaucoup de précaution; qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à voir de nouveau répandre le ſang de ſes ſujets, dont un ſi grand nombre avoit déja malheureuſement péri par la guerre civile, qu'il ne luy convenoit pas de violer ſa parole Royale, & un Traité ſi ſolennellement juré; que le temps avec le ſecours de Dieu fourniroit des moyens plus doux, pour ramener les eſprits de ceux qui s'étoient égarez; qu'il rémédieroit peu à peu aux deſordres cauſez par les différens de Religion; que c'étoit le but qu'il ſe propoſoit dans le voyage qu'il alloit faire par tout ſon Royaume; qu'au reſte il feroit de ſérieuſes réflexions ſur tout ce qu'ils luy avoient repréſenté, & qu'il en délibéreroit avec ſon Conſeil.

On fit encore quelque ſéjour à Fontainebleau, où la Cour pendant pluſieurs jours parut plus occupée de divertiſſemens, que d'affaires: & puis on ſe mit en chemin pour le grand voyage.

Le Roy fit ſon entrée à Sens, & de-là il alla à Troyes, où il laiſſa ſes ordres pour la concluſion de la paix avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, de laquelle j'ay déja raconté le détail.

An. 1564. Caſtelnau l. 5. c. 9.

Il ſe rendit à Nancy ſur la fin de Mars; où il apprit la mort du Maréchal de Briſſac, qui fut une des plus grandes pertes que la France pût faire alors. Son Bâton fut donné à Monſieur de Bourdillon, qui ne fut revêtu qu'en ce temps-là de cette dignité, quoyque nos Hiſtoriens par anticipation luy donnent le titre de Maréchal de France dés le temps du ſiége du Havre.

Diverſes Lettres de la Reine à l'Evêque de Rennes rapportées par le Laboureur.

Ce voyage de Nancy avoit pour prétexte la Cérémonie du Bâtême de Henri fils du Duc de Lorraine, & de Claude de France ſœur du Roy, auquel ce Prince & la Reine étoient invitez: mais le véritable motif étoit l'eſpérance de l'entrevûë, que la Reine avoit demandée au Roy des Romains pour pluſieurs ſujets importans. Le premier étoit pour engager ce Prince, avec qui la Reine avoit toûjours entretenu des liaiſons tres-étroites, à empêcher que deſormais les Princes Proteſtans d'Allemagne ne ſe mêlaſſent des affaires des Huguenots de France. Le ſecond étoient deux mariages qu'elle luy avoit déja propoſez, l'un d'une des filles de ce Prince avec le Roy, & l'autre de Marguerite de France avec ſon fils aîné. Le troiſiéme étoit de traiter avec luy des moyens d'obtenir du Pape pour la France & pour l'Allemagne, la Communion ſous les deux eſpéces

& le mariage des Prêtres, qu'ils regardoient A l'un & l'autre comme des expédiens tres-propres à faciliter le retour des Proteſtans à l'Egliſe Romaine: mais le Roy d'Eſpagne, à qui trop de correſpondance de la Cour de France avec le Roy des Romains donnoit de la jalouſie, ſuſpendit tant qu'il put, & empêcha enfin cette entrevûë: & l'Empereur Ferdinand étant mort vers le milieu de cette même année, Maximilien monté ſur le Thrône de l'Empire, ſe trouva trop occupé d'ailleurs, pour renoüer cette partie, & perdit même dans la ſuite beaucoup de ſon inclination pour la France.

Caſtelnau l. 5. c. 9.

Les Ambaſſadeurs des Princes ſoupçonnant quelque myſtére dans ce voyage, ſuivirent le Roy à Nancy, où le Nonce du Pape & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne redoublérent leurs inſtances auprés de la Reine pour la Ligue: mais ils le firent auſſi inutilement qu'à Fontainebleau. Comme tout ce qui ſe paſſoit dans ces audiences étoit tenu fort ſecret, cela ne ſervoit qu'à augmenter l'inquietude des Huguenots, & la Reine la voyoit volontiers croître, dans l'eſpérance que la crainte de la Ligue les rendroit plus dociles. Elle tenta en vain, étant en Lor- C raine, le Duc de Wirtemberg, le Comte Palatin du Rhin, & Wolfang Duc des deux Ponts, par l'offre qu'elle leur fit de groſſes penſions. Ils les refuſérent, & promirent ſeulement qu'ils n'aſſiſteroient point les Proteſtans de France, pourveu qu'on leur laiſsât la liberté de conſcience promiſe par les Edits. Elle réüſſit mieux auprés de Charles Marquis de Bade, & de Jean Guillaume Prince de la Maiſon de Saxe, qui acceptérent les penſions, & s'engagérent à luy fournir un certain nombre de troupes dans le beſoin.

De Nancy le Roy alla à Dijon. Les peuples témoignérent une joye extrême de le voir, & le Duc d'Aumale & Monſieur de Tavanes, l'un Gouverneur, & l'autre Lieutenant de Roy de la Province, luy firent une reception magnifique. Il écouta favorablement les Requêtes des Etats, excepté ſur un poinr qu'ils luy avoient déja fait demander avant ſon voyage, ſçavoir que l'Edit n'eût point de lieu dans la Bourgogne en faveur des Calviniſtes pour l'exercice de leur Religion.

Mais il ne fut pas plûtôt ſorti de Bourgo- E gne, qu'il trouva de tout autres diſpoſitions dans les peuples à cet égard. Le Lyonnois, le Dauphiné, le Languedoc, où les Huguenots avoient le plus dominé durant la guerre civile, étoient pervertis en grande partie. La Meſſe avoit été abolie en pluſieurs endroits, & la plûpart des Prêtres & des Religieux maſſacrez.

L'animoſité y étoit extrême entre les Catholiques & les Huguenots. Ils préſentoient tous les jours au Roy des Requêtes les uns contre les autres, & il y avoit toute apparence que, ſi les deſordres recommençoient jamais, ce ſeroit là que le premier feu s'allumeroit.

C'eſt ce qui détermina la Cour à faire un plus long ſéjour à Lyon, où le Roy ordonna qu'on bâtît une Citadelle, pour contenir dans l'obéiſſance cette grande & riche ville, qui eſt de ce côté-là une des Clefs du Royaume. Le Roy nonobſtant la peſte qui y étoit, n'en partit point que les travaux ne fuſſent fort avancez. Il ordonna cependant qu'on démantelât quelques-unes des villes qui avoient été les plus ſéditieuſes, comme Montauban. Il donna le même ordre pour Meaux & pour B Orléans: mais ſuit qu'il ne donnât cet ordre, que pour marquer ſeulement ſon indignation à ces villes, ſoit que ceux qui furent chargez de l'exécution fuſſent peu fidéles, ou trop amis du parti Calviniſte, on ne fit ſeulement à la plûpart que quelques bréches, qui pouvoient être réparées en huit jours. On regla, ſelon l'Edit de Pacification, les lieux où il y auroit des Prêches. On recommanda aux Magiſtrats de contenir les deux partis dans le devoir, & d'éviter la partialité dans l'adminiſtration de la juſtice.

Cependant les Ambaſſadeurs, qui étoient Mémoires de Caſtelnau, l. 5. c. 10. C toûjuurs à la ſuite de la Cour, ne ſe rebutoient point, & continuoient à preſſer la Reine, de penſer ſérieuſement à conclure une Ligue pour la deſtruction du Calviniſme en France: & même les François Catholiques, ſoit qu'ils fuſſent animez par les Emiſſaires d'Eſpagne & de la Maiſon de Lorraine, ſoit par la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, menaçoient en quelques endroits de ſe ſoûlever, ſi l'on ne revoquoit l'Edit de Pacification.

La Reine en parut ébranlée: mais perſiſtant dans ſa premiére réſolution, dont elle D crût qu'il n'étoit pas encore temps de ſe départir, elle ſe contenta, pour donner quelque ſatisfaction au parti Catholique, d'interpréter divers articles de l'Edit d'une maniére qui modéroit beaucoup la liberté des Huguenots: & dés que la Cour fut arrivée à Rouſſillon Maiſon des Comtes de Tournon dans le Dauphiné, le Roy fit au commencement du mois d'Aouſt un nouvel Edit en interprétation de celuy, dont il étoit queſtion. An. 1564.

Sur l'article qui permettoit aux Gentilshommes Calviniſtes d'avoir un Prêche dans leur Fief, il fut déclaré que ce n'étoit préciſément que pour leurs familles & leurs vaſſaux, & il leur fut défendu, ſous peine de forfaiture, d'y en admettre d'autres. Edit de Rouſſillon.

Les Prêches furent défendus à dix lieües à la ronde de l'endroit, où la Cour ſe trouveroit, & même dans les villes, où il étoit permis d'en avoir par l'Edit de Pacification.

On défendit aux Huguenots d'aſſembler des Synodes, ſans y appeller les Officiers du Roy, & de faire des cueilletes, ſous peine de punition corporelle.

Enfin les Religieux & Religieuſes, qui durant les troubles avoient quitté leurs Mona-

ſteres, & s'étoient mariez, furent condamnez à reprendre leur ancienne Profeſſion, ou à ſortir inceſſamment du Royaume.

Ce nouvel Edit chagrina furieuſement les Calviniſtes. Le Prince de Condé écrivit au Roy, pour s'en plaindre: mais il n'eut point de luy d'autre réponſe, ſinon qu'il avoit de tres grandes raiſons d'en uſer ainſi; que luy-même les approuveroit, quand il en auroit été informé, & qu'au reſte il ne falloit pas qu'il s'attendît à être conſulté ſur tout ce qu'on jugeroit à propos de faire pour le bien du Royaume. Le Prince peu ſatisfait de cette réponſe diſſimula: mais il ne l'oublia jamais.

Article 39. de l'Ordonnance de Rouſſillon.

Le Roy fit au même lieu un autre Edit tres-remarquable, par lequel il fixa au premier de Janvier le commencement de l'année, qui de temps immémorial avoit commencé à Pâques: choſe fort incommode, à cauſe de la mobilité de cette Fête: & c'eſt là l'Epoque du Stile qu'on a ſuivy depuis en France, quoyque cet article n'ait jamais été enregiſtré au Parlement.

Annotations de Néron ſur les Ordonnances, &c.

Le Duc & la Ducheſſe de Savoye tante du Roy luy rendirent viſite en ce lieu là: & les conférences qu'ils y eurent avec la Reine, furent de nouveaux ſujets de ſoupçon pour le parti Calviniſte, quoyque le principal but du Duc de Savoy fut d'obtenir la reſtitution des places, qu'on luy retenoit encore.

Le Roy reçût là de nouvelles plaintes des Huguenots contre les Catholiques, & des Catholiques contre les Huguenots. Il luy en venoit de pareilles du Mayne, de l'Anjou, de la Touraine, de la Bourgogne, de la Guyenne. On apprenoit tous les jours les inſultes qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres en divers endroits, & qui étoient de fâcheux préſages du renouvellement des troubles. On tâchoit d'y remédier par les ordres, qu'on envoyoit aux Magiſtrats pour l'obſervation de l'Edit. On accordoit quelque choſe, tantôt aux uns, tantôt aux autres, avec cette différence néanmoins, que l'on connivoit ſur beaucoup de points en faveur des Catholiques, & au deſavantage des Huguenots.

Le Roy, aprés avoir viſité la Provence, arriva en Languedoc au commencement de l'hyver, qui fut tres-rude cette année-là, & qui le contraignit de faire un long ſejour à Carcaſſonne, où il fut comme aſſiegé par les neiges au mois de Janvier de l'an 1565.

An. 1565.

Etant arrivé en Gaſcogne, il reçût une nouvelle de Paris qui l'inquiéta beaucoup, & dont le ſujet partagea la Cour. Le Cardinal de Lorraine étant venu à Saint Denis avec une grande ſuite de ſes gens & de ſes amis tous bien armez, voulut de-là venir à Paris avec le même équipage. Le Maréchal de Montmorency Gouverneur de l'Iſle de France le fit prier de n'en rien faire, tant à cauſe des Edits du Roy, qui défendoient, excepté certains cas & certaines perſonnes, de porter des armes à feu, qu'à cauſe qu'il y avoit beaucoup de ſemences de diviſion entre les Pariſiens, où l'eſprit de faction regnoit autant qu'ailleurs.

Popeliniére l. 10.

Castelnau l. 6. c. 1.

Le Cardinal offenſé de cette priére répondit qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein; qu'il ne ſe faiſoit ainſi accompagner que pour ſa ſeureté, & que le Maréchal n'étoit pas en droit de l'empêcher d'entrer avec cette eſcorte dans Paris en un temps de paix. Il y vint: mais il fut extrémement ſurpris, lors qu'entrant dans la rüe Saint Denis, il apperçût le Maréchal & le Prince de Porcien à la tête d'une groſſe troupe de ſoldats, qui ordonnérent à tous ſes gens de leur remettre leurs armes. Comme la partie n'étoit pas égale, il fallut ſouffrir cet affront, & un des domeſtiques du Cardinal, à qui on vouloit prendre les piſtolets, ayant fait réſiſtance, fut tué ſur la place. Le Cardinal, qui le vit tuer, crût qu'on en vouloit à luy même, & ſe ſauva dans la boutique d'un Marchand. Perſonne ne l'y pourſuivit: mais auſſi il ne vit dans le peuple nulle marque qu'aucun penſât à prendre ſon parti: ce qui le ſurprit fort; car il avoit compté en cette occaſion ſur l'ancienne affection des Pariſiens pour ſa Maiſon. Le Maréchal & luy envoyérent auſſi tot en Cour, l'un pour ſe plaindre, & l'autre pour juſtifier ſa conduite. La plûpart y prirent le parti du Cardinal, & le Prince de Condé même: mais le Maréchal fit ſi bien valoir ſes raiſons, qui étoient effectivement tres-plauſibles, que le Roy ne le condamna point, & ſe contenta de dire qu'il examineroit la choſe: & pour en empêcher les ſuites, comme il ſçût que Meſſieurs d'Aumale & d'Elbœuf freres du Cardinal aſſembloient leurs amis, & que d'autre part l'Amiral avec les ſiens étoit venu à Paris offrir ſon ſervice au Maréchal de Montmorency, il envoya couriers ſur couriers, pour ordonner aux uns & aux autres de quitter les armes, de renvoyer leurs gens, & de ne pas ſe trouver armez dans Paris. Tous obéirent, chacun craignant qu'on ne luy imputât le mal qui pourroit arriver de cette querelle, & ſe firent auprés du Roy un grand mérite de leur prompte obéiſſance.

Popeliniére l. 10.

Ce Prince par tout fatigué de Placets & de Requêtes, en avoit remis la réponſe juſqu'à ſon arrivée à Toulouſe. Les plus groſſes plaintes ſe faiſoient contre Monſieur de Montluc Lieutenant de Roy dans une partie de la Guyenne. Les Huguenots étoient animez contre luy au delà de tout ce qu'on peut dire, à cauſe de la ſévére juſtice qu'il faiſoit de ceux de leur parti, quand il les trouvoit en faute. Mais lors qu'ils le virent arriver à la Cour, perſonne de ceux qui étoient venus pour l'accuſer, n'oſa ſe déclarer ſa partie: & c'eſt un bel éloge pour ce Seigneur, que le témoignage qui luy eſt rendu par un Proteſtant * même, que c'étoit ſa vertu plûtôt que ſes fautes, qui luy avoit ſuſcité tant d'accuſateurs.

* Popeliniére l. 10.

Le

Le Roy fit ſon entrée à Bourdeaux le neuvieme d'Avril, & de-là continua ſa route à
1565. Bayonne, où ce qui ſe paſſa donna plus que tout le reſte, beaucoup à penſer aux Calviniſtes. On étoit convenu avec le Roy d'Eſpagne, que la Reine Elizabeth ſa femme ſe tranſporteroit ſur la frontiére, pour s'aboucher avec le Roy de France ſon frere & la Reine ſa mere: & c'étoit à cette entrevûë qu'avoient été réduits tous ces grands projets de Conférences, qu'on avoit propoſées dix huit mois auparavant entre le Pape, le Roy d'Eſpagne, l'Empereur, le Roy des Romains, & la Reine de France, pour la défenſe de la Religion Catholique, & le rétabliſſement de la paix de l'Europe.

Le Duc d'Albe y accompagna la Reine d'Eſpagne, & parmi les divertiſſemens des deux Cours, qui étoient l'une & l'autre fort leſtes, il ſe tint diverſes Conférences, dont quelques Seigneurs Huguenots, qui étoient en fort petit nombre à la Cour de France, tâchérent inutilement de pénétrer le myſtére: & l'on n'a jamais ſçû en détail ce qui s'y paſſa.

L. 4. Strada dans ſon Hiſtoire écrit, qu'il avoit eu entre les mains une lettre de Philippe II, à Marguerite de Parme Gouvernante des Pays-Bas, où ce Prince parlant de cette entrevûë, luy dit que la Reine d'Eſpagne avoit fort exhorté le Roy de France ſon frere & la Reine ſa mere, à ne plus ménager les Huguenots, & à ſe déclarer hautement pour le parti Catholique; quelle les avoit trouvez fort diſpoſez à cela; qu'on y avoit parlé de quelques mariages: & c'étoit vrayſemblablement de celuy du Roy avec quelqu'une des filles du nouvel Empereur, & de celuy de Marguerite de France avec l'Archiduc, pour leſquels l'Evêque de Rennes négotioit depuis long-temps à la Cour Impériale, & dont le Roy d'Eſpagne ſuſpendoit toûjours la concluſion; que la Reine d'Eſpagne & le Duc d'Albe n'avoient répondu ſur cet article, qu'en termes généraux & ambigus, conformément à leurs inſtructions. Il y a beaucoup d'apparence qu'on n'arrêta rien de particulier dans ces Conférences, & que la Reine de France ne répondit que par une franchiſe apparente à la myſtérieuſe maniere d'agir des Eſpagnols. Mais ce qui eſt certain, c'eſt que les défiances, que les Huguenots en conçûrent, hâtérent leur ſoûlévement en Flandre, & déterminérent ceux de France à renoüer leurs anciennes liaiſons avec la Reine d'Angleterre, & avec les Princes Proteſtans d'Allemagne, & leur en firent prendre de nouvelles avec les Chefs du parti Calviniſte des Pays-Bas, pour ſe précautionner contre les dangers, dont ils ſe croyoient menacez par le concert des deux Couronnes.

Caſtelnau, l. 6. c. 1.

Le Roy ayant que de ſortir de Bayonne fit dreſſer une eſpéce de nouveau ſerment de fidélité, qu'il fit ſigner à quelques Seigneurs Calviniſtes, & qu'il envoya à diverſes villes, où le parti Huguenot étoit fort puiſſant: choſe aſſez inutile pour des gens, que les anciens ſermens n'étoient pas capables de contenir dans le devoir. Il paſſa à ſon retour par Nerac, où la Reine de Navarre avoit entiérement aboli l'ancienne Religion. Il y fit rétablir les Egliſes, reſtituer les biens aux Catholiques: & pour ne pas trop chagriner les Huguenots, il conſentit que les Magiſtrats & Officiers de la ville fuſſent mi-partis, les uns Catholiques, & les autres Calviniſtes. Il fit la même choſe dans les autres villes, où les Huguenots étoient les plus forts, & recommanda à Montluc de tenir la main dans la Guyenne à l'exécution de tous ſes ordres, de quoy ce Commandant s'acquita parfaitement.

Popeliniére l. 10.

La Cour ayant pourſuivy ſon voyage par l'Angoumois, la Xaintonge, le Pays d'Aunix, le Poitou, arriva à Angers au mois de Décembre, & aprés avoir traverſé le Bléſois, ſe rendit à Moulins en Bourhonnois au commencement de l'année ſuivante. Les Députez des Parlemens, & des autres Cours Supérieures de France avoient reçû ordre de s'y aſſembler pour le rétahliſſement de la juſtice, auquel le Roy voulut auſſi travailler, comme il avoit tâché de faire par tout pour celuy de la Religion.

An. 1565.

An. 1566.

Le Roy ayant entendu les avis de tous ces Magiſtrats, & fait une Ordonance pour la bonne adminiſtration de la Juſtice, penſa à une autre affaire de la derniére importance pour la tranquillité de l'Etat.

Monſieur de Sypierre autrefois Gouverneur du Roy, en prenant congé de luy durant le voyage, pour aller prendre les eaux dans le pays de Liége, où il mourut fort regreté de ce Prince & de toute la Cour, l'avoit entretenu ſur l'animoſité qui augmentoit tous les jours entre la Maiſon de Guiſe & celle de l'Amiral. Il luy avoit fait comprendre que c'étoit un point capital de les réconcilier; qu'une telle diviſion étoit ſeule capable d'en produire de tres-funeſtes dans le Royaume, & que cette étincelle avec le temps, ſi on ne l'eteignoit, pouvoit rallumer le feu de la guerre civile.

Popeliniére l. 10.

Le Roy ſuivant ce ſage conſeil, avoit fait venir l'Amiral à Moulins, où ſe trouvoit le jeune Duc de Guiſe, qui avoit toûjours accompagné ce Prince durant le voyage. Le Cardinal de Lorraine & le Marechal de Montmorency reçûrent le même ordre, & quantité de Seigneurs des deux partis y vinrent groſſir la Cour. On parla auſſi-tot de l'accommodement dont il étoit queſtion. On convint que l'Amiral aſſûreroit avec ſerment, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort du Duc de Guiſe, & que les Princes de la Maiſon de Guiſe ſe contenteroient de cette ſatisfaction. La choſe s'exécuta ainſi; mais les Hiſtoriens ne s'accordent guéres ſur les circonſtances de cet accommodement. Les uns diſent que dans cette occaſion la Ducheſſe Doüairiére de

Manuſcrit de Jarnac cité dans l'Hiſtoire du progrés du Calviniſme l. 2.

Guiſe & le Cardinal de Lorraine paroiſſant faire aſſez franchement ce que le Roy ſouhaitoit d'eux, le jeune Duc de Guiſe ne dit jamais aucun mot qui marquât qu'il conſentoit à ce Traité. D'autres diſent que ni luy ni ſes freres n'y étoient pas même préſens : d'autres ajoûtent que le Duc d'Aumale étant arrivé ſur ces entrefaites, refuſa d'y prendre part, & que même ſous un autre prétexte, il voulut ſe battre en duel contre l'Amiral. Quoyqu'il en ſoit, de la vérité de toutes ces particularitez, on ne vit que trop par la ſuite, que ce n'étoit là qu'une réconciliation feinte ; & l'on ne douta guéres moins de la ſincérité de celle à laquelle le Roy obligea en même temps le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorency, pour ce qui s'étoit paſſé à Paris.

Pasquier. l. 10.
Caſtelnau. l. 6. c 2.
Davila. l. 3.

Le fruit du grand voyage que le Roy & la Reine avoient fait par tout le Royaume, fut une connoiſſance plus certaine & plus diſtincte de l'état des Provinces, que celle qu'ils avoient euë juſqu'alors : mais ce fut auſſi une augmentation d'inquiétude, pour les grandes difficultez qui ſe trouvoient, à remedier à tant de deſordres, dont ils étoient les témoins oculaires. Des Citadelles bâties pour contenir les villes les plus ſéditieuſes, le changement des Magiſtrats dans quelques autres, le choix des Commandans qu'on croyoit devoir être fidéles, le ménagement ou la ſévérité employez en divers endroits, ſelon les occurences, étoient toutes les précautions que le Roy & la Reine avoient pû prendre : mais vû le mouvement où ils avoient trouvé les eſprits, principalement dans le Languedoc & dans quelques autres Provinces les plus éloignées de la Capitale, il s'en falloit beaucoup qu'ils fuſſent autant raſſûrez, qu'ils affectoient de le paroître.

La Reine aprés ſon retour, s'appliqua ſur tout à régler les finances, pour acquitter les dettes qui étoient immenſes, & fournir le Tréſor Royal, afin de n'être pas priſe au dépourvû, au cas qu'il arrivât quelque nouveau ſoûlévement. Elle fit quantité de réformes, & caſſa, contre l'avis de pluſieurs du Conſeil, une bonne partie des troupes que le Roy avoit ſur pied : mais elle le faiſoit pour ôter toute défiance au parti Hugueuot, tandis que d'autre part elle s'efforçoit de perſuader les Catholiques de ſon attachement à l'ancienne Religion, aſſiſtant ſouvent avec le Roy & ſes autres enfans aux Proceſſions générales, & aux autres dévotions publiques, & en contenant avec exactitude les Miniſtres Calviniſtes dans les bornes de l'Edit.

Caſtelnau l. 6. c 2.

Elle avoit fait la fin de 1564. renouvellé l'alliance avec les Suiſſes, auſquels elle envoya pour ce ſujet le Maréchal de Vieilleville, Sebaſtien de l'Aubeſpine Evêque de Limoges, & Nicolas de la Croix Abbé d'Orbais ; & ce Traité fut conclu malgré les intrigues du Roy d'Eſpagne, qu'elle trouvoit par tout en ſon chemin, nonobſtant les belles proteſtations qu'il luy faiſoit ſans ceſſe par ſon Ambaſſadeur, de ſon affection pour le Royaume de France. Elle diſſimuloit les défiances qu'elle avoit de luy, & ſe prévaloit des démonſtrations extérieures qu'il luy donnoit de ſon amitié, pour tenir les Huguenots dans la crainte que leur cauſoit cette union apparente. Elle n'oublioit rien pour maintenir dans ſes intérêts le nouvel Empereur Maximilien d'Auſtriche ; & l'Evêque de Rennes Ambaſſadeur de France auprés de ce Prince, avoit ordre de le tenir toûjours en haleine, ſur les mariages projettez depuis ſi long-temps, & dont le ſeul Roy d'Eſpagne ſuſpendoit l'exécution.

Dans le Traité daté du 7. Décemb. 1564.

Elle entretenoit pareillement commerce avec la Reine d'Angleterre, à qui elle envoya le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiére durant le voyage dont j'ay parlé, pour luy propoſer de ſe marier avec le Roy. Il y a beaucoup d'apparence qu'en faiſant cette propoſition, elle eſpéroit ſeulement découvrir ſi cette Princeſſe penſoit à quelque autre mariage, & qu'elle ne s'attendoit guéres à réüſſir dans cette négotiation, tant il y avoit de raiſons qui rendoient la choſe impoſſible. Auſſi la Reine d'Angleterre apres avoir écouté l'Ambaſſadeur avec beaucoup d'honnêteté & de grandes marques de reconnoiſſance, pour une offre ſi honorable & ſi avantageuſe, luy répondit en riant, que le Roy étoit pour elle trop grand & trop petit. En diſant qu'il étoit trop grand, elle faiſoit entendre qu'il poſſédoit un tres-beau Royaume, pour vouloir le quitter & venir demeurer en Angleterre, où il ſeroit obligé de faire ſon ſejour, les Anglois voulant toûjours voir leur Roy chez eux ; & en diſant qu'il étoit trop petit, elle vouloit dire qu'il ne convenoit point à un Prince de ſeize à dix-ſept ans, de prendre une épouſe qui en avoit déja trente.

Mémoires de Caſtelnau. l. 5. c. 11

Caſtelnau paſſa d'Angleterre en Ecoſſe, pour propoſer à la Reine le mariage de Henri Duc d'Anjou frere du Roy avec elle. Les choſes y étoient alors en aſſez bon état, & cette Princeſſe étoit venuë à bout avec beaucoup de patience & d'adreſſe, de gagner le cœur de ſes Sujets. Elle parla à Caſtelnau avec toute la franchiſe poſſible : elle ne luy fit point myſtére des divers partis qu'on luy propoſoit, qui étoient l'Archiduc Charles, & divers Princes d'Allemagne : elle luy avoüa que quelques-uns de ſon Conſeil l'avoient preſſée de penſer au Prince de Condé depuis qu'il étoit veuf ; que ſon inclination ſeroit pour le Duc d'Anjou ; mais que ſon intérêt & ſon ambition la faiſoient pancher du côté de Dom Carlos fils du Roy d'Eſpagne, héritier préſomptif de ce Prince, le plus puiſſant qu'il y eût alors en Europe parmi les Chrétiens, & en qui elle trouveroit un fort appuy dont elle avoit beſoin ; qu'aprés tout, elle n'étoit déterminée à aucun

parti, & qu'elle ne concluëroit rien là-deſſus, ſans avoir conſulté le Roy & la Reine de France, dont elle connoiſſoit l'amitié & la tendreſſe pour ſa perſonne.

Caſtelnau. L. 5. c. 12.

Mais elle fut la dupe des artifices de la Reine d'Angleterre, qui appréhendant également qu'elle ne s'alliât avec un Prince de la Maiſon de France, & avec le fils du Roy d'Eſpagne, gagna le Comte de Mourrai frere bâtard de cette Reine, & Lédinton ſon Secretaire d'Etat, & les engagea à luy perſuader d'épouſer Henri Stuart Milord d'Arlai, du Sang Royal d'Angleterre par ſa mere, & né Sujet d'Eliſabeth.

L'inclination qu'elle prit pour ce jeune Seigneur, qui étoit bien fait de ſa perſonne, acheva de la ſéduire. Elle pria Caſtelnau de faire agreer ce mariage au Roy & à la Reine, auſquels elle en fit expoſer les motifs, que ſon panchant luy faiſoit trouver beaucoup plus forts qu'ils n'étoient en effet. La Reine de France en fut ſurpriſe, & y donna cependant les mains, par la crainte du mariage du Prince d'Eſpagne avec cette Princeſſe. Caſtelnau par ordre de la Cour appuya la pourſuite du Milord, & le mariage ſe fit. Il n'y eut que la Reine d'Angleterre, qui bien qu'elle eût fait elle-même joüer tous ces reſſorts, affecta d'en paroître tres-mécontente, & juſqu'à faire ſemblant de vouloir faire la guerre à la Reine d'Ecoſſe, pour avoir épouſé un de ſes Sujets ſans ſon exprés conſentement.

La Reine d'Ecoſſe ſe ſentant enceinte peu de temps aprés ſon mariage, prit avec la Reine d'Angleterre des airs de hauteur, qui penſérent faire paſſer cette Princeſſe d'un mécontentement feint, à une veritable colére. Il fallut que Caſtelnau s'entremit pour les réconcilier, & il en reçût ordre de la Cour, qui ne vouloit point ſe broüiller avec la Reine d'Angleterre, & n'étoit pas en état de ſecourir l'Ecoſſe. La bonne intelligence ne fut pas de longue durée: le Comte de Mourrai tout dévoüé à la Reine d'Angleterre, ſoûleva non ſeulement les Ecoſſois contre leur Reine; mais encore il la mit mal dans l'eſprit de ſon mari, par des ſoupçons les plus injurieux à cette Princeſſe. Ces diſcordes eurent des ſuites tres-funeſtes qui ne ſont pas de mon Hiſtoire, & aboutirent enfin à la perte de la Reine d'Ecoſſe quelques années aprés.

Je reviens à la ſuite des affaires qui ſe paſſoient en France, où le feu ſe ralluma plus violemment que jamais, aprés qu'il eut commencé à embraſer les Pays-bas.

Il étoit difficile que ces Provinces ſituées entre la France & l'Allemagne, fuſſent longtemps préſervées d'un mal auſſi contagieux que l'héréſie, dont ſes frontieres étoient infectées de toutes parts, ſans parler du grand commerce que les Flamands avoient avec les Royaumes du Nord & avec l'Angleterre, d'où ils rapportoient ſouvent avec leurs marchandiſes de tres-fâcheuſes impreſſions contre l'ancienne Religion, & des diſpoſitions trop favorables à la nouvelle.

La corruption ſe gliſſant ainſi inſenſiblement parmi le peuple, quelques Miniſtres Huguenots de France, ou d'eux-mêmes, ou ſollicitez, allérent ſecrétement aux Pays-bas, pour y reconnoître la diſpoſition des eſprits. Deux plus hardis que les autres s'étant coulez dans Tournay & dans Valenciennes au mois d'Octobre de l'an 1561. eurent l'inſolence d'y prêcher publiquement le nouvel Evangile, & d'entonner à la tête d'une nombreuſe populace, les Pſeaumes en François à la maniére des Calviniſtes. De là ſuivit la ſedition, qui fut plus aiſément appaiſée à Tournay qu'à Valenciennes. Ce mauvais exemple fut imité en quelques autres endroits: mais le déſordre auroit été aiſément réprimé, ſi le peule ſeul en eût été coupable, & s'il n'avoit été fomenté d'abord par la négligence affectée des Grands, & enſuite par leur ambition, & par leur animoſité contre les Miniſtres d'Eſpagne.

Strada l. 5. de bello Belgic. &c.

Philippe II. n'avoit pas ces maniéres populaires dont l'Empereur Charles V. ſon pere s'étoit ſi habilement ſervi, pour gagner & pour contenir les Flamands, peuple juſqu'à ce temps là fort indocile, & que ſes prédéceſſeurs avoient toûjours trouvé tres difficile à gouverner. Philippe au contraire les avoit rebutez par une certaine gravité partie naturelle, partie affectée, bonne pour l'Eſpagne, & propre à attirer le reſpect des Eſpagnols, mais qui n'a pas le même effet ſur l'eſprit de la Nobleſſe des autres Nations. Il avoit quitté trop tôt les Pays-bas, & dans des conjonctures où ſa préſence y étoit néceſſaire, vû les deſſeins qu'il méditoit, & les uſages qu'il y prétendoit introduire.

Il penſoit à y établir l'Inquiſition, & à y ériger un grand nombre de nouveaux Evêchez, l'un & l'autre dans la vûë d'y fermer la porte à l'héréſie. Le ſeul nom d'Inquiſition fit frémir les Flamands, par l'idée qu'ils avoient de la maniére dont ce Tribunal exerçoit ſa juriſdiction en Eſpagne. Ils la regardérent comme un joug qui alloit opprimer leur liberté, & expoſer les particuliers à mille avanies, ſuivant les caprices & les paſſions des Miniſtres & des Officiers Eſpagnols, contre leſquels perſonne n'auroit plus déſormais de ſeureté.

L'érection des Evêchez ne cauſoit pas moins de tumulte. Il falloit pour cela démembrer des anciens de quoy faire de nouveaux Diocéſes, au préjudice de la juriſdiction & des revenus des Evêques qui en étoient en poſſeſſion. C'étoit aux depens de Religieux qu'on devoit fonder ces nouvelles Chaires Epiſcopales, en y attribuant le revenu des Abbayes, à meſure que les Abbez mourroient. On privoit ces Ordres Religieux du droit qu'ils avoient d'élire leur Abbé, & tous les particuliers de prétendre

à cette place. Il étoit contre les Priviléges, sur tout de la Province de Brabant, de mettre les Abbayes en Commande; & Philippe quand il fut reconnu pour Duc de Brabant, avoit juré en particulier cet article. La Nobleſſe s'y trouvoit lézée, parce que dans les Aſſemblées des Etats, les Evêques ſubſtituez aux Abbez y tiendroient un rang, & y prendroient une autorité beaucoup plus grande, & encore parce que les Evêques attachez par de plus grands intérêts à la Cour d'Eſpagne & à la Cour de Rome, ſeroient des inſtrumens dont l'une & l'autre pourroient ſe ſervir, pour ruiner inſenſiblement les Priviléges du Pays.

Enfin on avoit formé ces deux projets ſans aſſembler les Etats, quoyqu'il s'y agît d'un point ſi eſſentiel & commun à toute la Nation; & les Flamands prétendoient qu'on ne pouvoit donner une plus dangéreuſe atteinte à leurs Priviléges.

La préſence du Prince auroit peut-être ſurmonté de ſi grands obſtacles: mais Philippe, ſoit que ſes affaires d'Eſpagne l'obligeaſſent à y retourner au plûtot, ſoit qu'il apprehendât d'échoüer dans cette entrepriſe, comme il arriva effectivement ſur l'article de l'Inquiſition, laiſſa le ſoin de l'exécution à Marguerite d'Autriche Ducheſſe de Parme ſa ſœur, & fille naturelle de Charles V. Gouvernante des Pays bas, & luy donna pour la ſeconder le Cardinal de Granvelle, homme d'une fidélité & d'une adreſſe éprouvées dans le maniement des plus difficiles affaires.

Il ne pouvoit pas faire un choix de deux meilleurs ſujets pour les ſiennes; mais la plus grande habileté ſuccombe quelquefois ſous le poids des difficultez. Dés que ce Prince fut embarqué, le mécontentement du peuple commença à ſe faire ſentir, & on s'apperçut bien tôt que les Grands Seigneurs contribuoient beaucoup à l'aigrir.

Lamoral Comte d'Egmont & Guillaume de Naſſau Prince d'Orange ne trouvoient rien au-deſſus de leur naiſſance & de leurs ſervices. L'un & l'autre s'étoient flattez de l'eſpérance du Gouvernement général des Pays-bas, & s'en voyant exclus par le choix que le Roy fit de ſa ſœur, ils avoient au moins eſperé avoir beaucoup de part aux affaires ſous les ordres de cette Princeſſe. Mais il en arriva autrement: tout ſe gouvernoit par les avis du Cardinal, les ſecrets de l'Etat n'étoient confiez qu'à ce Miniſtre; les Conſeils où ces Seigneurs ſe trouvoient, ne ſe tenoient que pour la forme, & pour y réſoudre ce qui avoit été déja réſolu dans le cabinet. La jalouſie ne put long-temps ſe diſſimuler. Les Seigneurs que j'ay nommez, & pluſieurs autres qui etoient entrez dans leurs intérêts par des ſujets de chagrin particuliers, murmuroient ſans beaucoup de ménagement; les délibérations les plus ſérieuſes ſe paſſoient en contradictions & en chicanes, & c'étoit aſſez que le Cardinal ouvrît un avis, pour que la plûpart des autres fuſſent d'un ſentiment contraire.

Strada, l. 1.

De là vint la nonchalance avec laquelle s'exécutérent les ordres du Roy d'Eſpagne pour l'obſervation du Concile de Trente, la négligence à empêcher les progrés que l'héreſie faiſoit ſecretement dans la plûpart des Provinces, le peu de fermeté de ces Seigneurs à s'oppoſer aux factions qui commençoient à ſe former dans leurs Gouvernemens. Ils vouloient perdre le Cardinal dans l'eſprit du Roy, ou ſuſciter tant d'embarras à la Gouvernante, qu'elle fut obligée d'avoir recours à eux. C'étoient là des vuës communes à tous; mais on ne doute point que le Prince d'Orange n'en eût dés lors de plus grandes, & qui alloient beaucoup plus loin que celles des autres.

C'etoit un homme qui ne s'étoit laiſſé connoître à Charles V. & à Philippe II. que par des endroits qui l'en firent beaucoup eſtimer, c'eſt-à-dire par un grand zéle pour leur ſervice, par une grande ponctualité dans ſes emplois, ſoit à la guerre, ſoit dans les négotiations dont ils le chargérent, par ſon courage toûjours accompagné de ſageſſe, par ſa modération, par une franchiſe apparente, par une grande application à faire ſa cour, ſans empreſſement neanmoins & ſans baſſeſſe, par ſa magnificence qui faiſoit honneur au Prince qu'il ſervoit; & Charles V. outre l'eſtime, avoit pour luy une veritable tendreſſe. Mais le Prince d'Orange eut ſur tout grand ſoin de ſe déguiſer ſur l'article de la Religion, de cacher le panchant qu'il avoit pour la Proteſtante, ſi toutefois il en affectionna jamais aucune, excepté quand ſon intérêt l'y attachoit, de diſſimuler par une feinte modeſtie, ſon ambition qui étoit pourtant ſa paſſion dominante, déguiſement d'autant plus trompeur, qu'il luy étoit plus naturel, & que c'etoit moins l'effet de la reflexion, que du caractére de ſon eſprit, diſcret & artificieux au poſſible, & toûjours impénétrable, même à ſes plus intimes confidens.

Tant de grandes qualitez ne l'avoient pas fait moins aimer & eſtimer du peuple & de la Nobleſſe, que de ſes maîtres, & ce fut la confiance qu'il eut dans cette amitié & dans cette eſtime des Flamands, qui fit concevoir à ſon ambition ces vaſtes projets qu'il pouſſa ſi loin, malgre la redoutable puiſſance d'une Monarchie telle qu'étoit alors celle d'Eſpagne.

Il vint à bout ſeconde du Comte d'Egmond & des autres Seigneurs de ſa faction, premiérement de faire ſortir des Pays Bas toutes les troupes Eſpagnoles, comme inutiles, & à charge aux peuples depuis la paix concluë avec la France; & cela nonobſtant l'oppoſition de la Gouvernante, qui prévoyoit le beſoin qu'elle en auroit, pour contenir les

factieux & les hérétiques: & secondement de faire rappeller d'auprés de cette Princesse le Cardinal de Granvelle. Il sçût se prévaloir de la rigueur avec laquelle le Roy d'Espagne ordonna à la Gouvernante de faire executer ses Edits, & ceux de l'Empereur son pere, contre les personnes qui se trouvoient convaincües du crime d'hérésie: & sans paroître entrer dans une infinité de complots, qui se faisoient contre l'Etat & contre la Religion, c'étoit luy qui sous main donnoit le mouvement à tout. Enfin dans les grands soûlévemens, qui commencérent en cette année 1566. il se comporta tellement, que la Gouvernante malgré les défiances qu'elle avoit de luy, fut obligée de s'en servir comme de pacificateur, pour moderer au moins les furieux excez où la populace s'abandonnoit. An. 1566.

Ces excez furent encore plus violens, plus prompts, & plus étendus, que ceux des Huguenots de France. Les Gueux (c'est le nom qui fut donné aux Protestans des Pays-Bas) se soûlevérent presque par tout, & tout à coup, à Anvers, à Valenciennes, à Ypres, à Bolduc, à Maestric, en diverses villes de Hollande, & dans la plûpart des dix-sept Provinces. S'étant attroupez en quelques endroits jusqu'au nombre de douze & de quinze mille, ils abattirent les Autels, brûlérent les Images, pillérent les Thresors des Eglises, y firent leurs Prêches, & profanérent ce qu'il y avoit de plus saint dans la Religion. Ces desordres durerent avec fureur plusieurs mois, & jusqu'au temps que le Roy d'Espagne fit courir le bruit de son passage en Flandres, & assembla en Italie une armée sous la conduite du Duc d'Albe. Alors les choses se calmérent un peu, & le Prince d'Orange plus prévoyant que ne le furent le Comte d'Egmont, le Comte de Horn, & quelques autres Seigneurs des Pays-Bas, à qui il en coûta la tête, se retira en Allemagne, pour y travailler à fortifier son parti. Ce furent ces mouvemens des Pays-Bas, & l'approche de l'armée du Duc d'Albe, qui donnérent occasion à la nouvelle guerre civile, qu'on vit s'allumer en France de la maniére que je vais dire.

Le Prince de Condé & l'Amiral ne pouvoient s'ôter de l'esprit, qu'à la Conférence de Bayonne on avoit formé le projet de la ruine des Huguenots. L'application de la Reine à s'attirer la confiance des Catholiques, soit par son assiduité extraordinaire aux exercices & aux pratiques publiques de la Religion, soit en les favorisant en toutes rencontres dans les différens qui survenoient entre les deux partis, l'averſion que le Connétable continuoit de faire paroître pour la nouvelle Réforme, le crédit du Cardinal de Lorraine, qui augmentoit tous les jours à la Cour, les fréquentes insultes, que les Catholiques faisoient aux Huguenots dans la plûpart des Provinces, & qu'ils n'auroient osé faire, s'ils ne se fussent crûs assûrez d'être soûtenus, étoient de fortes raisons, pour confirmer le Prince & l'Amiral dans leurs défiances: & il y a beaucoup d'apparence que le Prince d'Orange qui entretenoit un commerce secret avec eux, leur découvrit alors ce qu'il publia depuis dans son Manifeste contre Philippe II. sçavoir qu'étant à la Cour de France comme ôtage de la paix aprés le Traité de Cateau-Cambresis, & s'entretenant durant une chasse avec Henri II. il tira adroitement de ce Prince un article secret du Traité, qui étoit que par l'entremise du Duc d'Albe, les deux Rois étoient convenus de travailler de concert & par toutes sortes de moyens, l'un en France, & l'autre dans les Pays-Bas, à exterminer les nouvelles hérésies: de sorte que, bien que les Huguenots n'eussent nulle connoissance du secret de la Conférence de Bayonne, ils ne doutoient point qu'on n'y eût resolu de suivre ce premier plan; que le Duc d'Albe en ayant été l'auteur, n'eût été choisi exprés, pour en être l'exécuteur; qu'on ne le fit passer dans ce dessein avec une armée dans les Pays-Bas; & que tandis qu'il y agiroit contre les Gueux, les Catholiques surprendroient les Huguenots en France, & que les deux Rois se prêteroient la main l'un à l'autre selon le besoin.

C'est ce qui détermina le Prince de Condé & l'Amiral à prendre fort secrétement de nouvelles liaisons avec les Princes Protestans d'Allemagne & avec la Reine d'Angleterre, aussi bien qu'avec le Prince d'Orange & les autres mécontens des Pays-Bas. Ils étoient avertis par Genéve du détail des préparatifs, que faisoit le Duc d'Albe dans le Milanez & sur les confins de ce Duché. Théodore de Béze présidoit alors à toutes les déliberations, qui se tenoient dans cette Metropole des Eglises Calvinistes depuis la mort de Calvin, arrivée au mois de May de l'an 1564. dans sa cinquante-cinquiéme année. Popelinière l. 21.

Les Bourgeois de Genéve leur demandoient en même temps du secours, & sur tout des Officiers, pour commander dans la place, au cas que le Roy d'Espagne eût donné ordre au Duc d'Albe de l'attaquer à la sollicitation du Duc de Savoye, qui avoit depuis long-temps grande envie de la réünir à son Etat. Montbrun par l'ordre secret du Prince de Condé s'y jetta avec plusieurs Gentilshommes la plupart Bourguignons, & quantité de soldats du Dauphine, du Lyonnois, & des autres Provinces voisines. Il la pourvût de munitions de guerre & de bouche, en fit réparer les fortifications, y en ajoûta de nouvelles, & la mit en état de faire une défense vigoureuse & assez longue, pour attendre les secours de Berne, de Zuric, & des autres Cantons Protestans, qui avoient promis aux Génevois de prendre leur protection, & de ne leur pas manquer au besoin. Castelnau. l. 6. c. 2.

Caſtelnau l. 6. c. 2.

Cependant le Prince de Condé & l'Amiral allerent trouver le Roy, pour luy repréſenter de quelle importance il étoit de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par les Eſpagnols; que l'experience du paſſé devoit avoir appris à ſe défier de leurs artifices; que leur coûtume étoit de cacher leurs plus mauvais deſſeins ſous les plus ſpécieux prétextes; qu'il étoit contre toutes les regles de la politique de ne pas avoir une armée ſur pied, tandis que celle d'un Prince voiſin s'avançoit vers les frontiéres. A quoy le Prince ajoûta qu'il offroit à Sa Majeſté non ſeulement ſon ſervice, mais encore celuy de tous ceux de ſa Religion, qui ſeroient prêts au premier ordre à marcher, & même à s'oppoſer au paſſage du Duc d'Albe, & à l'attaquer, ſi on le jugeoit à propos.

Davila. l. 4

Ces derniéres paroles, par leſquelles le Prince de Condé ſembloit affecter de faire paroître le grand crédit, qu'il avoit parmi ceux de ſa Religion, déplûrent fort au Roy, auſſi bien que quelques plaintes, qu'il mêla dans ſon diſcours touchant l'inobſervation des Edits: & le Roy étoit d'autant plus diſpoſé à prendre en mauvaiſe part ce qu'on luy diſoit là-deſſus, que peu de jours auparavant il avoit reçû une Ambaſſade de la part du Comte Palatin, du Duc de Wirtemberg, du Duc des deux Ponts, du Duc de Saxe, & de quelques autres Princes Proteſtans d'Allemagne, qui le prioient de traiter avec bonté ſes ſujets de la nouvelle Religion, & avoient même oſé luy demander, qu'il fût permis aux Huguenots d'avoir un Prêche & des Miniſtres à Paris.

Le Roy s'étoit tenu fort offenſé, de ce qu'avant leur audience ils avoient eu des entretiens avec le Prince & l'Amiral. C'eſt pourquoy il les reçût aſſez froidement. Il leur répondit qu'il ſeroit toûjours tres-porté à cultiver l'amitié des Princes leurs Maîtres, pourveu qu'ils ceſſaſſent de ſe mêler des affaires de ſon Royaume, & qu'il leur accorderoit ce qu'ils luy demandoient, pourveu qu'eux-mêmes à ſa recommandation, laiſſaſſent prêcher les Catholiques dans leurs Etats, & permiſſent aux Prêtres d'y dire la Meſſe.

Il arriva encore une autre choſe, qui chagrina beaucoup le Roy contre le Prince de Condé. Le Connétable avoit demandé à ſe demettre de ſa Charge entre les mains du Maréchal de Montmorency ſon fils, & n'avoit pû l'obtenir, parce que la Reine ſçavoit que ce Maréchal étoit fort affectionné au parti Huguenot. Sur quoy le Prince de Condé ſollicita le Connétable d'agréer qu'il la demandât pour luy-même. Ce Seigneur, chagrin du refus qu'on luy avoit fait, y conſentit, & le Prince fit auſſi-tôt de grandes inſtances au Roy ſur cela.

Ce fut un nouvel embarras pour le Roy & pour la Reine ſa mere, qui, pour s'en tirer, firent demander par le Duc d'Anjou la Lieutenance Générale du Royaume, au cas que la vieilleſſe du Connétable l'obligeât à ſe retirer de la Cour.

Ce jeune Prince, qui n'avoit que quinze à ſeize ans, mais qui avoit dés lors l'eſprit tres-formé, & ſçavoit tres-bien tenir ſon rang, fit admirablement ſon perſonnage en cette occaſion, & Brantome raconte de luy à ce ſujet une choſe, dont il fut témoin.

Tome III. dans l'éloge du Prince de Condé.

La Reine ſoupant à Saint Germain des Prez, le Prince de Condé s'y trouva. Le Duc d'Anjou le tira à quartier, & le laiſſant découvert, luy parla aſſez long-temps d'une maniére fort animée, & avec beaucoup de hauteur, ſur la hardieſſe qu'il avoit de prétendre à un employ, qui luy étoit dû à luy-même, & que perſonne ne devoit préſumer de luy diſputer, & le ménaça enfin que, s'il luy arrivoit jamais d'y penſer, il l'en feroit repentir, *& le rendroit auſſi petit compagnon, comme il vouloit faire du grand.*

Brantome ajoûte que le Prince de Condé parut fort deconcerté dans cet entretien, qu'on n'entendoit pas, & qu'on ne ſçût qu'aprés que le Duc d'Anjou l'eut raconté à la Reine: & il prétend que le chagrin, que le Prince de Condé en conçût, fut ce qui le précipita dans la révolte, qui ſuivit bien-tôt aprés.

Quoy qu'il en ſoit, la Reine toûjours habile à diſſimuler, approuva fort le conſeil, que le Prince & l'Amiral donnoient au Roy, d'armer inceſſamment, à cauſe de l'approche de l'armée d'Eſpagne. Les ordres furent envoyez, pour lever promptement ſix mille Suiſſes, & pour faire d'autres levées dans le Lyonnois & dans les autres Provinces voiſines des Alpes: & l'on fit courir le bruit, que c'etoit à deſſein de les envoyer au Marquiſat de Saluce, pour le défendre contre les entrepriſes, que le Duc d'Albe y pourroit faire.

La Reine affectoit de faire paroître de grandes défiances des deſſeins de ce Duc, & en parloit ſouvent & conformément aux idées du Prince de Condé & de l'Amiral. Elle tint un Conſeil, où elle fit aſſiſter exprés pluſieurs Seigneurs du parti Huguenot. On y delibera non ſeulement ſur les meſures qu'on devoit prendre pour la ſeureté des frontiéres: mais encore ſi on déclareroit la guerre aus Eſpagnols, au cas que l'on découvrît que le but de leur armement fût de tenter quelque choſe au préjudice du Royaume. On envoya le Secrétaire d'Etat Laubeſpine le jeune en Eſpagne, pour détourner Philippe II. du voyage de Flandre, auquel il ſe préparoit, ou plûtôt il faiſoit ſemblant de ſe préparer, pour tenir les Flamans dans la crainte, & on luy donna ordre de ſe ſervir de toute ſon induſtrie, pour découvrir le fin de ce voyage: mais dans des inſtructions ſecrétes, on le chargea de travailler à rendre l'union des deux Rois plus éſroite, qu'elle n'avoit encore été juſqu'alors. On fit entrer le Roy d'Eſpagne dans ce jeu. La Reine luy envoya le Pe-

Davila. l. 4.

re Hugues Cordelier, pour le prévenir ſur tout ce qui ſe paſſoit, & en conſéquence de ces avis ſecrets, il reçût aſſez mal Laubeſpine, différa de luy donner audience, & ſous prétexte des mécontentemens qu'il avoit du Roy, il le traita fort froidement.

Cette Comédie fut ſi bien joüée, que le Pape Pie V. Succeſſeur de Pie IV. appréhenda fort une rupture entre les deux Couronnes, & envoya ordre à ſon Nonce en France de ne rien oublier, pour ôter à la Reine les ſoupçons qu'elle avoit conçûs du Roy d'Eſpagne, à quoy elle répondit d'une B maniére, qui fit comprendre au Nonce qu'il ne l'avoit pas perſuadée.

Peu s'en fallut que le Prince de Condé ne ſe laiſsât ſurprendre à ces trompeuſes apparences, & que l'eſpérance de la rupture entre les deux Couronnes ne luy fit ſuſpendre la guerre civile, où il hazardoit beaucoup, & où il couroit riſque de s'attirer les deux Rois ſur les bras, au lieu qu'en commettant l'un avec l'autre, il détournoit les tempêtes, qui menaçoient ſon parti & les Proteſtans des Pays Bas, il devenoit néceſſaire, & la ſeule crainte que les Huguenots ne remuaſ- C ſent dans l'intérieur du Royaume, tandis qu'on ſeroit occupé avec l'ennemi au dehors, leur auroit obtenu de la Cour toute la liberté & tous les avantages qu'ils auroient pû ſouhaiter. Mais l'Amiral plus défiant que luy, réveilla ſes ſoupçons, en luy communiquant les ſiens. D'Andelot irrité de quelques atteintes, qu'il prétendoit qu'on avoit données aux prérogatives de ſa Charge de Colonel Général de l'Infanterie, par un Arreſt du Conſeil rendu contre luy en faveur des Colonels de Briſſac & Strozzy, qui avoient D refuſé de luy obéir, ralluma la colere de ce Prince ſur le refus qu'on luy avoit fait de l'épée de Connétable, & ſur la maniére, dont le Duc d'Anjou l'avoit traité, & ils le ranimérent à la révolte.

Strada. l. 6. Cependant le Duc d'Albe ayant fait auprés d'Aſt la revûë de ſon armée, plus conſidérable par l'élite des troupes & des Officiers qui la compoſoient, que par le nombre, qui n'étoit pas de plus de dix mille hommes, ſe mit en marche par le Mont Cénis, la Savoye, le Comté de Bourgogne, la Lorraine, & arriva aux Pays-Bas au com- E

An. 1567. mencement du mois d'Aouſt de l'an 1567.

Dés qu'elle eut paru dans la Franche Comté, Monſieur de Tavanes Lieutenant de Roy au Duché de Bourgogne ſe mit en campagne ſur la frontiére à la tête d'un Camp volant de quatre mille hommes de pied, & de quelques Compagnies de cavalerie, avec lequel il côtoya toûjours l'armée Eſpagnole, & d'Andelot ſe ſervit de cette occaſion, pour tâcher de ſurprendre

Popeliniére l. 12. Metz. Il contrefit pour cela un ordre du Roy au Maréchal de Vieilleville, de faire ſortir les troupes qui y étoient en garniſon, pour aller joindre le Camp volant, & de recevoir en leur place celles qu'on feignoit venir de Piémont: & c'étoient celles que Montbrun avoit aſſemblées à Genéve. Une partie de ces troupes étoient déja entrées dans la ville, lorſque le Maréchal ſçût par un ſoldat qu'elles venoient de Genéve: ſur quoy il fit rentrer promptement les ſoldats de ſa garniſon, & en chaſſa aiſément les Conjurez, qui ſe voyant découverts, ſe debanderent, pour ſe ſauver.

Cette entrepriſe n'étonna pas beaucoup la Cour, qui crût apparemment que Montbrun homme ſéditieux l'avoit faite de ſon chef; car il luy étoit arrivé avant la premiére guerre civile d'en faire de ſemblables dans le Dauphiné. On ſe contentoit de veiller de prés ſur la conduite du Prince de Condé & de l'Amiral. On étoit fort attentif ſur le train que prendroient les affaires de Flandre: & ce fut pour cela qu'on y envoya le Sieur de Caſtelnau, ſous prétexte de complimenter le Duc d'Albe & la Gouvernante. Mémoires de Caſtelnau. l. 6. c. 4.

Il y trouva les Flamans dans la conſternation par la priſon du Comte d'Egmond & du Comte de Horn, que le Duc d'Albe avoit fait arrêter, & auſquels il fit quelque temps aprés trancher la tête. Le Prince d'Orange auroit eu aſſurément le même ſort, s'il fût demeuré aux Pays Bas, & on n'auroit pas tant blâmé la politique d'Eſpagne en cette occaſion, qu'on le fit depuis, ſi ce Prince avoit pû être engagé dans le même piége. Ces trois têtes étant à bas, perſonne n'auroit plus oſé branler dans le pays, & le Duc d'Albe à la tête de ſon armée, qui croiſſoit tous les jours par des troupes qu'il faiſoit venir d'Allemagne, & par celles qu'il levoit de nouveau en Flandre ſous les ordres des Seigneurs fidéles, s'y ſeroit rendu abſolu. Mais ne pouvant ôter aux Flamans la reſſource qu'ils avoient dans le Prince d'Orange, il devoit épargner & regagner les deux autres. Ce fut le ſentiment du Cardinal de Granvelle; car lors qu'il apprit à Rome la priſe du Comte d'Egmond & du Comte de Horn, il demanda auſſi-tôt ſi le Duc d'Albe avoit auſſi arrêté *le Taciturne*, c'eſt le nom qu'il donnoit au Prince d'Orange: & comme Strada. l. 6. on luy répondit que non: S'il ne le tient pas, repartit il, il ne tient rien.

Cette conduite du Duc d'Albe ne donnoit guéres moins d'inquiétude aux Chefs du parti Huguenot en France, qu'elle jetta de terreur parmi les Flamans. Ils tirérent pour eux-mêmes cet exemple à conſequence, & le regardérent comme le commencement de l'execution des projets de la Conference de Bayonne.

Leur crainte fut augmentée par l'avis qu'ils eurent, que les ſix mille Suiſſes arrivez ſous le Colonel Fiffer, au lieu de demeurer ſur les frontiéres, avoient reçû ordre de s'avancer vers l'Iſle de France: & ils ne furent pas à ſe repentir d'avoir eux-mêmes été les auteurs de la levée de ces troupes.

Ils conclurent qu'ils n'avoient plus rien à ménager, & qu'il falloit inceſſamment prévenir le coup qui les menaçoit. Aprés diverſes déliberations ſur les precautions qu'ils avoient à prendre, le ſentiment de l'Amiral prévalut: ſçavoir qu'il falloit tâcher de ſurprendre & d'enlever le Roy, comme avoit fait le feu Duc de Guiſe à Fontainebleau; que, s'ils étoient une fois maîtres de ſa perſonne, ſon autorité ſeroit auſſi entre leurs mains; que tout ce qu'ils entreprendroient dans la ſuite ſeroit autoriſé par ſes ordres, & que le nom de Rebelles, qu'on leur avoit donné dans la précedente guerre, deviendroit bien tôt celuy du parti contraire; qu'il étoit à Monceaux Maiſon de Plaiſance en Brie, aſſez mal gardé & ſans défiance; que les Suiſſes à la verité n'étoient pas loin: mais que leurs quartiers étant fort ſéparez, un corps de cavalerie qu'il ſe chargeoit d'aſſembler promptement & ſecrétement, auroit mené bien loin ce jeune Prince, avant qu'ils ſe fuſſent mis en état de le ſecourir, & qu'il falloit cependant donner avis à leurs partiſans dans toutes les Provinces, de ſe tenir prêts à ſe ſoûlever dans les principales villes ſeulement, dés qu'ils en recevroient l'ordre.

Davila l. 4

Il eſt certain que le deſſein général de cette conſpiration, étoit de relever le parti Huguenot, & de le mettre en état de donner la loy aux Cathuliques; mais on parla fort diverſement des vûës particuliéres des Chefs qui la tramérent, ainſi qu'il étoit arrivé à l'occaſion de celle d'Amboiſe.

Quelques-uns ont écrit que la réſolution étoit priſe, non ſeulement de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy: mais encore de ſe défaire de luy & de ſes deux freres, pour mettre la Couronne ſur la tête du Prince de Condé, quoyque le jeune Henri Roy de Navarre, en ce cas y eût été appellé par le droit de ſa naiſſance, étant fils d'Antoine de Bourbon frere aîné du Prince de Condé. Ce n'étoit pas la premiére fois que les Huguenots avoient formé cet exécrable deſſein. On en voit diverſes preuves dans les Mémoires du Duc de Nevers: Et ce qui ſervit à autoriſer ces ſoupçons, fut un livre, qui parut vers ce temps-là, & qu'on attribuë à la Roſiére Miniſtre de Tiérache, où entre autres damnables erreurs, il avoit avancé qu'il étoit permis de mettre à mort un Roy & une Reine, qui s'oppoſent à la réformation de l'Egliſe.

2. D ſeours d'Etat. T. 2.

On ajoûte à tout cela que la Reine allant un jour à la Meſſe, trouva au ſortir de ſa chambre une longue lettre ſans nom, où on la menaçoit *qu'on luy feroit le même tour qu'au Guiſard, ſi elle ne changeoit de ſtile, & ne permettoit à ceux de la Religion une pleine liberté de conſcience.*

Tome III. dans l'éloge du Prince de Condé.

Mais ſi ce que Brantome rapporte étoit vray, on ne pourroit guéres douter que le Prince de Condé n'eût au moins conçû le deſſein de s'emparer de la Couronne. Il dit, mais ſans l'aſsûrer néanmoins comme une choſe indubitable, que ce Prince fit battre une monnoye d'argent avec cette inſcription: *Loüis* XIII. *Roy de France*, & que le Connétable la produiſit au Louvre en plein Conſeil le ſeptieme d'Octobre 1567.

On a trouvé de nos temps une preuve de ce fait, laquelle paroît inconteſtable. L'Auteur du *Traité Hiſtorique des Monnoyes de France* * aſsûre qu'étant à Londres, il vit entre les mains d'un Orfévre un Ecu d'or, qui avoit d'un côté la Tête du Prince de Condé, & de l'autre l'Ecu de France avec cette inſcription: LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS. ce Prince voulant ſans doute marquer par ce Titre qu'il ſe donnoit de *premier Roy Chrétien*, qu'il étoit le premier des Rois François, qui eût fait profeſſion du pur Evangile, & du Chriſtianiſme purifié des ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine: mais apparemment on jugea à propos à la Cour de faire ſemblant d'ignorer un tel attentat; car il eſt certain que dans les Manifeſtes ou Ecrits faits par ordre du Roy, on n'en fit point mention, au moins d'une maniére diſtincte, & qui fit comprendre que le Prince de Condé eut porté les choſes juſqu'à cet excés.

* M. le Blanc. p. 335

Quoy qu'il en ſoit, la propoſition de l'Amiral touchant l'enlevement du Roy fut approuvée par les autres Chefs du parti: & ce Seigneur commença à prendre des meſures, pour mettre la choſe en exécution.

Le ſecret eſt auſſi néceſſaire que rare dans ces ſortes d'entrepriſes, qu'on eſt obligé de confier à tant de gens. Montluc écrivit de Guyenne à la Reine que les Huguenots tramoient quelque entrepriſe; qu'il l'avoit avertie depuis long temps, & inutilement ſur ce qu'il voyoit dans les pays de ſon commandement, qu'il y avoit quelque deſſein caché: mais qu'il la conjuroit de prendre garde à elle-même & au Roy, & de l'empêcher d'aller ſi ſouvent à la chaſſe & à certaines aſſemblées, où il ne prenoit pas aſſez de précaution pour la ſeureté de ſa perſonne.

Commentaires de Montluc, l. 6.

La Reine, toute bien ſervie qu'elle penſoit être par ſes eſpions, l'étoit en effet tres-mal: & elle répondit fort ſéchement à Monſieur de Monteſpan porteur de la lettre, que Montluc luy rompoit la tête par ſes faux avis; qu'elle étoit mieux inſtruite que luy; qu'elle ſçavoit que les Huguenots ſe tenoient trop heureux de ce qu'on les laiſſoit en paix, & que luy même devoit s'appliquer à les entretenir dans cette diſpoſition.

Quelque temps aprés le ſieur de Caſtelnau en revenant de Bruxelles, où, comme j'ay dit, le Roy l'avoit envoyé, pour ſaluer le Duc d'Albe, rencontra une troupe de François, dont quelques-uns avoient autrefois ſervi ſous luy. Ils le priérent de vouloir bien qu'ils ſe joigniſſent à ſa ſuite, pour retourner en France. C'étoit une partie de ceux que les Chefs des Huguenots avoient envoyez

Mémoires de Caſtelnau. l. 6. c. 4.

voyez en Flandres, afin de perſuader aux Flamans de prendre les armes, pour empêcher que le Duc d'Albe n'y entrât. Il en fit cauſer quelques-uns : & ſoit qu'il les eût fait un peu boire, ſoit que quelque remords de conſcience les fit parler, ils luy découvrirent le deſſein qu'on avoit formé d'enlever le Roy à Monceaux.

Prévenu qu'il étoit luy-même des idées qu'on avoit à la Cour, il regarda la choſe comme une fable, & ne laiſſa pas, quand il fut arrivé, de la raconter à la Reine & au Roy. On appella ſur le champ le Connétable, le Chancelier, les Ducs de Guiſe & de Nemours, & quelques autres ; & le Roy fit répéter par Caſtelnau en leur préſence ce qu'il avoit dit. Sur quoy le Connétable ſe mit en colere contre Caſtelnau, de ce qu'il donnoit ainſi de fauſſes allarmes par de telles chimeres, diſant qu'il étoit bien averti de tout ce qui ſe paſſoit ; qu'une armée de Huguenots ne tomberoit pas tout à coup des nües, & qu'il ne pouvoit paroître cent hommes enſemble dans quelque quartier que ce fût du Royaume, qu'on ne luy en donnât avis. Le Chancelier parla à peu prés de même, & à peine voulut-on entendre les excuſes de Caſtelnau, qui ſe défendoit ſur ce que ſon devoir l'obligeoit de dire au Roy tout ce qu'il avoit appris, principalement dans une matiére de cette conſéquence, ſans prétendre en cautionner la vérité.

Le lendemain arrivérent des courriers du Lyonnois, par leſquels la Reine fut avertie qu'il y avoit quelque nouveau remuëment parmi les Huguenots ; qu'on voyoit aller par des chemins écarrez quantité de gens, qui couroient la poſte, & qu'on ſçavoit que pluſieurs alloient à Chatillon ſur Loin Terre des Coligni, où actuellement l'Amiral étoit avec ſes freres.

La Reine commença à être ébranlée. Elle fit venir Caſtelnau dans ſon cabinet, où il n'y avoit que Morvilliers & Lauheſpine, luy fit redire ce qu'il avoit entendu dans ſon voyage, & le pria d'envoyer ſon frere à une Terre qu'il avoit vers Chatillon, pour tâcher de découvrir ce qui s'y paſſoit.

* Veſpaſien de Caſtelnau.

Ce Seigneur rencontra entre Paris & Juviſi le Comte de Saux en chaiſe, accompagné de ſept ou huit hommes tous armez de cuiraſſes ſous le manteau, qui alloit à Chatillon. Il les fit ſuivre par un de ſes gens : & celuy-cy ſe mêlant dans la foule des domeſtiques d'un grand nombre de Gentilhommes qui étoient chez l'Amiral, en rapporta la liſte à ſon maître, lequel revint auſſi-tôt trouver la Reine.

Ce nouvel avis & d'autres, qui venoient de toutes parts, réveillérent enfin la Cour du profond aſſoupiſſement, où elle ſembloit être. On envoya de nouveau à la découverte, & un autre * frere du ſieur Caſtelnau vint à toutes jambes avertir qu'il étoit temps de prendre ſes ſeuretez ; qu'il avoit vû à Lagni le Prince de Condé, l'Amiral, & quantité de Seigneurs & de Gentilshommes avec un aſſez grand corps de cavalerie pied à terre, pour repaître, & qui devoient ſans tarder remonter à cheval, pour venir inveſtir la Cour à Monceaux.

* Tite de Caſtelnau.

Le Connétable fit partir ſur le champ des courriers, pour aller porter ordre aux Suiſſes qui étoient à Château-Thierry, de marcher en toute diligence à Meaux, où le Roy & la Reine ſe retirérent avec beaucoup de précipitation, les Courtiſans les ſuivant à la file & fort en déſordre.

La Reine, qui voyoit que toute ſa reſſource étoit dans la diligence des Suiſſes, & dans leur arrivée à Meaux avant celle des Rebelles, envoya le Maréchal de Montmorency au Prince de Condé, pour luy demander de ſa part quelle étoit ſon intention, & le ſujet de ſa venüe avec une ſi grande ſuite, dans un temps que tout étoit en paix, & le chargea de l'amuſer le plus qu'il pourroit, pour gagner du temps. Quelque porté que ce Maréchal fût pour les Huguenots, le reſpect qu'il avoit pour le Connétable ſon pere, l'honneur, l'occaſion de rendre un ſervice ſignalé au Roy, & quelque méconrentement qu'il avoit eu du Prince & de l'Amiral, firent qu'il s'acquita parfaitement de ſa commiſſion. L'entretien qu'il eut avec ces deux Chefs retarda leur marche, & quand ils arrivérent à Meaux, ils ſe trouvérent prévenus par les Suiſſes. Davila. l. 4.

Mais aprés tout le peril n'étoit pas encore évité. Il n'y avoit que deux partis à prendre, ſçavoir de tâcher de gagner Paris, ou de demeurer dans Meaux : & l'un & l'autre étoient également dangereux.

En continuant la marche, il falloit faire dix lieües de chemin ſans avoir de cavalerie, qu'on pût oppoſer à celle des ennemis ; car les Seigneurs de la Cour n'avoient que leur équipage ordinaire, ils n'avoient pour armes que l'épée, & tout au plus des piſtolets. Ils ne s'étoient pourvûs d'aucunes des armes défenſives qui étoient alors en uſage, & qu'on regardoit comme néceſſaires dans une mêlée : la plûpart n'avoient que de petits chevaux, & manquoient de poudre & de plomb. Au contraire les ennemis étoient fournis de toutes les choſes, dont on a beſoin pour un combat. Il falloit paſſer de grandes campagnes, où la cavalerie a tout l'avantage poſſible ſur l'infanterie, dans laquelle une bréche étant une fois faite, on luy paſſe par tout ſur le ventre.

D'autre part Meaux étoit ſans fortifications, il y avoit des bréches de tous côtez aux murailles, on s'y trouvoit ſans munitions de guerre & ſans vivres, & la cavalerie Huguenote en courant la campagne, & ſe ſaiſiſſant des paſſages, auroit affamé la ville en deux jours. Les troupes des Rebelles groſſiſſoient à vûë d'œil : de ſorte que le Roy étoit en danger de ſe voir bien-tôt envelopé, &

obligé de ſe livrer.

C'étoit pourtant l'avis du Connétable qu'on s'y arrêtât, & qu'on n'en ſortît qu'à la derniére extrémité, tant il voyoit de peril à faire le chemin depuis Meaux juſqu'à Paris avec la ſeule infanterie. Le Duc de Nemours pour les raiſons que j'ay dites, & pour l'honneur du Roy même, ſoûtenoit au contraire qu'il falloit hazarder la marche, & que plus on retarderoit, plus le peril deviendroit grand.

Mais enfin celuy qui détermina la Cour dans cette etrange incertitude, fut le Colonel Fiffer; car ayant ſçû ce qu'on mettoit en déliberation dans le Conſeil, il demanda à y être introduit. Il y parla avec tant de bon ſens, tant de force, tant de zéle pour la perſonne du Roy, le conjurant de s'abandonner à la valeur & à la fidélité de ceux de ſa nation dont il répondoit, que tout le Conſeil, qui connoiſſoit d'ailleurs la réſolution, la prudence, l'expérience de ce brave Commandant, donna les mains, & conclut à hazarder la retraite.

La Reine alla aux autres Officiers Suiſſes, qui attendoient à la porte, leur fit de grandes carreſſes, les remercia de leur zéle, les pria d'aller prendre quelque repos, & leur dit qu'elle leur donneroit le lendemain la plus grande de toutes les marques d'eſtime, dont elle pouvoit honorer leur vertu, en remettant entre leurs mains la Majeſté Royale, la vie de ſon fils, & le ſalut de toute la France. Cette réſolution ayant été portée aux ſoldats, ils firent éclater leur joye par des cris cent fois redoublez de Vive le Roy: on eût dit à les voir qu'ils célébroient une victoire, & non pas qu'ils ſe diſpoſaſſent à eſſuyer un des plus grands périls, où ils puſſent s'expoſer.

An. 1567. Toute la nuit, qui étoit celle du vingt-ſeptiéme au vingt-huitieme de Septembre, fut occupée à ſe préparer au depart. Les Suiſſes ſe rangérent en bataille à un quart de lieuë de la ville, & le Roy les alla joindre avant la pointe du jour.

Ils le reçûrent au milieu de leurs bataillons accompagné de la Reine, des Dames de la Cour, des Ambaſſadeurs, & de tous ceux qui n'etoient pas propres pour le combat. Le Duc de Nemours étoit à l'avant-garde avec les Chevaux Legers du Roy & quelques Archers à cheval; & le Connétable à la tête des Gentilshommes de la ſuite de la Cour, & de quelques Seigneurs, & de tous ceux qui etoient capables de porter les armes, faiſoit comme l'arriére-garde.

Ils n'avoient pas fait quatre lieuës, que divers pelotons de cavalerie Huguenote parurent de tous côtez. Six cens chevaux conduits par le Prince de Condé & par l'Amiral s'approchérent, faiſant mine de vouloir enfoncer les Suiſſes. Ceux-cy s'arrêtérent pour les recevoir; & ayant haiſé la terre ſelon leur coûtume, quand ils ſe diſpoſent au combat, ils firent ſi bonne contenance, que cette troupe aprés avoir caracollé quelque temps, s'éloigna: mais le Comte de la Rochefoucauld ſuivi de trois cens maîtres, & d'Andelot avec deux cens, s'étant avancez au trot d'un autre côté, vinrent juſqu'à la portée du piſtolet, & firent leur décharge ſur les premiers rangs du bataillon qu'ils avoient en tête. Le Roy avec pluſieurs Seigneurs y accourut; & la fermeté que ce jeune Prince fit paroître en cette occaſion, luy fit beaucoup d'honneur. Les Suiſſes eſſuyérent la décharge ſans s'ebranler, & ſans faire grande perte, & les Arquebuſiers ayant contraint ces eſcadrons à s'ecarter, on continua la marche. Elle ſe fit toûjours en tres-bon ordre, nonobſtant les fréquentes allarmes & les divers aſſauts de la Cavalerie Huguenote, qui harcela continuellement les troupes dans l'eſpace de trois autres lieuës qu'elle fit ce jour-là, outre les quatre qu'elle avoit faites d'abord plus en repos.

Le Prince de Condé voyant les chevaux tres-fatiguez, & qu'il y avoit peu d'eſpérance de rompre les Suiſſes, ceſſa de les pourſuivre. Cependant le Duc d'Aumale, le Maréchal de Vieilleville, les Barons de Surgére & de Biron, & quelques autres Seigneurs, ſur l'avis de ce qui ſe paſſoit, étoient partis de Paris avec trois cens cavaliers bien armez, pour venir au devant & au ſecours de la Cour, & ils la rencontrérent auprés du Bourget. Le Roy, la Reine & leur ſuite prirent les devants avec cette eſcorte, & arrivérent prés de Paris ſur les quatre heures du ſoir. Le Roy s'arrêta dans une maiſon hors de la ville, où on luy avoit préparé à dîner. Il vit avec plaiſir la joye que les Pariſiens firent paroître à ſon arrivée, & l'horreur qu'ils témoignoient de l'attentat des Calviniſtes contre ſa perſonne Royale.

Les Suiſſes entrérent le lendemain dans Paris parmi les acclamations du peuple. Le Roy alla luy-même les recevoir à la porte Saint Martin, où aprés bien des loüanges & des carreſſes, il leur fit donner une paye extraordinaire, comme on avoit accoûtumé de faire alors aprés le gain d'une bataille. Enſuite on leur diſtribua des quartiers dans les fauxbourgs, dont on leur confia la garde, ſur l'avis qu'on reçut que les Rébelles s'approchoient de Paris.

En effet les Chefs s'étant tous réünis à Claye, où ils demeurérent cinq jours à déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire, ſe déterminérent à bloquer Paris, en attendant les troupes qu'ils avoient mandées de toutes les Provinces de France, & celles qu'ils eſpéroient des Princes Proteſtans d'Allemagne; car ils étoient perſuadez qu'ils auroient bien-tôt affamé cette grande ville, & qu'au moins le danger où ſe trouveroit le Roy ainſi inveſti de toutes parts, leur feroit accorder la plûpart des choſes qu'ils exigeroient de luy.

Ils ſe ſaiſirent ſans beaucoup de réſiſtance de Montereau, de Lagny, de Saint Denis, & vinrent le cinquiéme d'Octobre brûler les moulins d'entre le Temple & la porte Saint Honoré. Par la priſe de ces poſtes & de quelques autres, ils coupoient les vivres que Paris eût pû recevoir par la Marne, & même par la Seine, & les partis qu'ils envoyoient à la guerre ſur les chemins de Picardie & de Normandie, ruinoient tout le commerce de ces Provinces avec la Capitale. An. 1567.

La Reine dans cette extrêmité fit paroître beaucoup de prudence & de préſence d'eſprit, & mit en œuvre tous les moyens que ſa longue expérience dans le Gouvernement pouvoit luy ſuggérer. Dés qu'elle eût vû les Calviniſtes lever l'étendart de la révolte, elle avoit dépêché des courriers à tous les Gouverneurs de Province, pour faire monter la Nobleſſe Catholique à cheval, & en tirer le plus de troupes qu'il ſeroit poſſible. Elle engagea tous les Ambaſſadeurs des Princes alliez de la Couronne, à écrire à leurs Maîtres, pour en obtenir des ſecours d'argent. Elle toucha de la bourſe des principaux de Paris quatre cens mille livres, & deux cens mille écus des Evêques aſſemblez pour les affaires du Clergé, & elle fit ſaiſir une autre ſomme aſſez conſidérable, que quelques Marchands envoyoient en Flandres, aprés s'être défendus de prêter de l'argent au Roy, diſant n'en avoir point. Davila. l. 4.

Elle crut que la voye de la négotiation qui luy avoit aſſez bien reüſſi dans la premiére guerre, luy pourroit encore ſervir en cette occaſion, à rallentir au moins la premiére fureur des Rebelles. Elle envoya au Prince de Condé Monſieur de Saint Sulpice, homme conſideré dans les deux partis, qui le trouva moins difficile qu'il n'avoit eſperé. Il conſentit à s'aboucher avec le Chancelier, le Maréchal de Vieilleville, & le Sieur de Morvilliers.

Cette premiére conférence ſe paſſa en plaintes que le Chancelier fit de la part du Roy au Prince de Condé, & que le Prince fit réciproquement ſur les mauvais deſſeins que la Cour avoit formez contre les Calviniſtes, & ſur le violement de l'Edit de pacification. On ſe ſépara ſans entrer encore en matiére, & le Prince pria ſeulement le Chancelier de préſenter au Roy une Requête qu'il luy mit entre les mains. Popelinière. l. 12.

C'étoit plûtôt une invective contre la Maiſon de Guiſe, qu'une Requête, excepté que que le Prince y demandoit juſtice contre le Cardinal de Lorraine, & contre les freres & les neveux de ce Cardinal, pour toutes les calomnies dont ils avoient noirci la réputation des Princes du Sang, & pour la hardieſſe qu'ils avoient eu de faire publier une généalogie, où ils prétendoient deſcendre des anciens Rois de France, & où il étoit fait mention de leurs droits ſur l'Anjou & ſur la Provence. Par là le Prince faiſoit entendre, que leur but étoit de détruire la Maiſon Royale, pour ſe frayer à eux-mêmes le chemin au Thrône.

Une ſeconde Conférence ſe tint le troiſiéme d'Octobre à Saint Denis, où l'on ne deſcendit encore dans aucun détail. Le Chancelier y exhorta le Prince à mettre bas les armes, & à accepter pour luy & pour ſon parti l'abolition du paſſé, que le Roy étoit prêt de leur accorder. An. 1567.

A ce mot d'abolition, le Prince ſe récria, & dit que ce terme n'étoit que pour des criminels; qu'il ne prétendoit pas l'être, & que ſans perdre de temps, il le prioit de luy dire ce que le Roy luy avoit donné ordre de répondre à la Requête dont il s'étoit chargé. Le Chancelier repartit que la Requête étoit ſi vague, qu'on n'avoit rien de particulier à y répondre, & que s'il ſouhaitoit obtenir quelque choſe de Sa Majeſté, il le luy donnât par écrit & plus en détail.

Le Prince le fit, & dreſſa un mémoire, qui ſe réduiſoit à cinq ou ſix chefs. Prémiérement, il demandoit une ſatisfaction que luy & d'autres Seigneurs prétendoient leur être dûë par la Maiſon de Guiſe, pour les bruits injurieux qu'elle avoit ſemez contre leur honneur. Secondement, qu'on retranchât toutes les modifications & interprétations qu'on avoit miſes à l'Edit de pacification par celuy de Rouſſillon. Troiſiémement, que les Calviniſtes, pour la ſeule raiſon de la Religion qu'ils avoient embraſſée, ne fuſſent exclus ni des Charges de la Cour, ni des autres emplois dans le Royaume. Quatriémement, qu'on retranchât une infinité d'impôts introduits par les Italiens, qui imaginoient tous les jours de nouveaux moyens de ruiner le peuple & la Nobleſſe, s'enrichiſſoient en appauvriſſant l'Etat, & faiſoient leur cour & leur fortune aux dépens d'une infinité de particuliers qu'ils réduiſoient à la mendicité. Cinquiémement, que l'on congédiât les troupes étrangéres, & qu'on ſurſît les levées extraordinaires de ſoldats qu'on faiſoit dans le Royaume, afin que les Princes & les Seigneurs puſſent ſans crainte venir faire leurs tres-humbles remontrances & leurs juſtes plaintes au Roy; & enfin qu'on aſſemblât les Etats pour remédier à tant de déſordres, qui étoient ſur le point de cauſer la ruine entiére de la France.

Ce Mémoire offença extrêmement le Roy & la Reine, principalement par deux des articles, où l'on exigeoit par l'un, que le Roy congédiât ſes troupes, & ſe mît par là à la diſcrétion des Huguenots; & par l'autre, où il étoit parlé des Italiens, on vouloit rendre le Gouvernement de la Reine odieux, en rejettant la cauſe des miſéres du peuple ſur les gens de ſa nation, dont elle ſe ſervoit. On jugea à propos de n'y répondre que d'une maniére qui fit connoître que le Roy étoit en réſolution, & qu'il ſeroit bien tôt en pou-

voir de punir une telle audace.

C'eſt pourquoy quelques jours aprés il envoya un Héraut d'armes à Saint Denis, ſommer le Prince de Condé & tous ſes adhérans, de mettre bas les armes, & de venir ſans délay recevoir les ordres de Sa Majeſté.

Dés que le Prince vit approcher le Héraut revêtu de ſa cotte d'armes, & tenant un papier en main, il comprit de quoy il s'agiſſoit, & luy dit que s'il luy échappoit quelque choſe qui offensât ſon honneur, il le feroit pendre ſur le champ. Le Héraut Davila. l. 4. ſans s'étonner, luy répondit : Celuy qui m'envoye eſt vôtre Roy & le mien, & perſonne ne m'empêchera d'exécuter ſes ordres; en même temps il luy préſenta une copie de la Sommation, dans laquelle outre le Prince de Condé, étoient nommez l'Amiral, d'Andelot, le Cardinal de Châtillon, Sommation datée du Louvre du 7. Oct. 1567 le Comte de la Rochefoucauld, le Comte de Montgommeri, Bouchavane, Boucart, de Saux, Genlis, Clermont-d'Amboiſe, Péquigny, Liſi, Mouy & le Vidame de Chartres.

Le Prince l'ayant lûë, dit qu'il y feroit réponſe dans trois jours. Non pas, Monſieur, répriſt le Héraut, il faut la faire dans vingt-quatre heures; ce qu'on luy promit.

Etant retourné le lendemain, on la luy donna. Elle étoit beaucoup plus modérée & plus ſoûmiſe, que n'avoit été la Requête; car on n'y demandoit que la liberté de conſcience ſans exception de lieux & de perſonnes, le retranchement des interprétations Dans la réponſe du Prince de Condé. données à l'Edit de pacification, & pour ce qui eſt de l'article des impôts, on proteſta qu'on n'avoit prétendu en parler dans la Requête, que par maniére de remontrance.

La Popelinière l. 12. Ils en uſerent ainſi pour ne pas ſe décrier dans l'eſprit des Etrangers, & ils envoyérent cette réponſe aux Princes Proteſtans d'Allemagne, pour prévenir le mauvais effet que leur Requête pourroit produire en ces quartiers là. Effectivement les Envoyez du Roy s'en ſervirent, principalement pour diſſuader les Princes d'Allemagne de donner du ſecours à des gens, que ce ſeul écrit convainquoit d'une rébellion manifeſte.

La modération de la derniére réponſe fit eſpérer qu'on pourroit renoüer la négotiation, & pluſieurs des deux partis y parurent aſſez portez, ſoit par les horribles ſuites d'une nouvelle guerre, ſoit pour attendre les renforts que les uns & les autres faiſoient venir des Provinces. Ainſi le lendemain le Connétable accompagné des Maréchaux de Montmorency & de Coſſé, & de l'Aubeſpine Secretaire d'Etat, ſe rendit à mi-chemin de Saint Denis. Le Prince de Condé vint au même lieu avec l'Amiral, le Cardinal de Châtillon, d'Andelot & le Comte de la Rochefoucauld: mais cette Conférence fut auſſi inutile que les autres. Le Prince inſiſtoit principalement ſur l'obſervation, & même ſur l'étenduë de l'Edit de pacification.

A Le Connétable bien loin de ſe relâcher là-deſſus, luy déclara que non ſeulement on s'en tiendroit aux interprétations qu'on y avoit données, mais encore que le Roy prétendoit que cet Edit n'étoit que proviſionnel, & non Davila. l. 4. pas perpétuel. Sur quoy l'on s'échauffa des deux côtez; & le Cardinal de Châtillon s'étant pris de paroles avec le Connétable, on ſe ſepara, les eſprits etant plus animez que jamais les uns contre les autres.

On ne penſa plus qu'à pouſſer la guerre Belleforeſt. l. 6. c. 205. avec toute la violence poſſible. Les Capitaines Corboſon & Saint Jean freres du Comte de Montgommeri, attaquérent S. Cloud, B & contraignirent le Capitaine Guincourt de l'abandonner: mais ils ne pûrent ſe rendre maître du Pont, où ce Capitaine ſe retrancha, en ayant fait rompre les arches du côté de S. Cloud.

Clermont d'Amboiſe ſe ſaiſit de celuy de Charenton, par la lâcheté du Commandant que le Roy fit pendre. D'Andelot & le Comte de Montgommeri manquérent Poiſſi & Pontoiſe, où ils furent prévenus par le Colonel Strozzi, qui étant arrivé des premiers à Paris avec les troupes qu'il avoit aſſemblées en Picardie, fut recompenſé de la Charge de C Colonel Général de l'Infanterie. Cette Charge avoit été ôtée à Martigues, & renduë à d'Andelot par la paix: mais le Roy la partagea entre Strozzi & Briſſac, tous deux fils des Maréchaux de mêmes noms.

Les quartiers du Prince de Condé fort éloignez les uns des autres, ne pouvoient empêcher les troupes Catholiques d'entrer dans Paris, où elles arrivoient de toutes parts. Plus elles groſſiſſoient des deux côtez, plus les eſcarmouches devenoient fréquentes, ſoit à la campagne, lorſque les partis ſe rencontroient, ſoit à l'attaque de certains poſtes dont chacun tâchoit de ſe ſaiſir, les uns pour fermer D les paſſages à la ville, & les autres pour les tenir libres. Mais la diſette tant des vivres que du fourrage, commençant à beaucoup incommoder Paris, c'étoit une néceſſité pour le Roy d'en faire lever le blocus; & il n'y avoit guéres d'autre moyen d'en venir à bout, qu'une bataille.

Le Connétable pouvoit depuis quelques jours la donner avec avantage, ayant de bonnes troupes bien armées, & notablement ſupérieures en nombre à celles des ennemis; E c'eſt pourquoy pluſieurs dans Paris murmuroient de ce qu'il ne le faiſoit pas, & attribuoient ces délais à la peine qu'il avoit d'en venir aux mains avec les Coligni ſes neveux: mais ce n'étoit pas ce qui l'arrêtoit, & d'ailleurs il s'embarraſſoit fort peu de tous ces diſcours populaires. Thuanus l. 42.

La véritable raiſon étoit, qu'on avoit envoyé Caſtelnau au Duc d'Albe, pour concerter avec luy un deſſein qui auroit fini la Caſtelnau l. 6. c. 6. guerre, en étouffant la révolte dans ſa naiſſance, ſi ce Général Eſpagnol plus politique que bien intentionné pour la Religion

& pour la France, avoit voulu le ſeconder comme il le pouvoit.

Caſtelnau luy propoſa de prêter au Roy trois ou quatre Régimens Eſpagnols & Italiens, & deux mille chevaux de ces deux Nations qui étoient à Bruxelles & aux environs en état de marcher promptement. Il luy dit qu'il avoit donné les ordres pour les étapes ſur leur route; qu'il les conduiroit juſqu'à Senlis, où ils ſeroient joints par une partie des troupes du Roy; que de là on les feroit marcher vers Saint Denis; que par ce moyen les Rébelles ſe trouvéroient enfermez entre cette armée & celle que le Connétable avoit à Paris, & qu'il leur ſeroit impoſſible d'échapper.

Le Duc d'Albe qui voyoit alors les Pays-bas ſoûmis, & qui ſuivant les vûës du Roy d'Eſpagne, n'avoit été inquiet de la révolte des Calviniſtes François, que par la crainte qu'elle ne ſervit à entretenir celle des Gueux de Flandres, ne s'embarraſſoit pas fort du danger où ſe trouvoit le Roy; car à en juger par la conduite que le Conſeil d'Eſpagne avoit tenuë juſques-là, & par celle qu'il tint dans la ſuite, on y étoit bien-aiſe de voir la guerre allumée en France, pourvû que ce feu ne ſe communiquât pas aux Etats d'Eſpagne; conduite dont Philippe II. eut grand ſujet de ſe repentir depuis, & qui luy coûta cher.

Le Duc ſur ce plan, aprés bien des complimens, & de fermes aſſurances des bonnes intentions du Roy ſon Maître pour la France, répondit à Monſieur de Caſtelnau, qu'il ne pouvoit alors ſe defaire des troupes qu'il luy demandoit; mais qu'il s'offroit à aller luy-même dans quelque temps à la tête de toute ſon armée au ſecours du Roy, & qu'il ſeroit dans ſept ſemaines en état de marcher.

Caſtelnau qui vit bien que c'étoit là une défaite, & tout au plus une promeſſe ſur laquelle on ne pouvoit guéres compter, & que d'ailleurs l'entrée d'une armée entiére d'Eſpagnols ſous les ordres d'un homme tel que le Duc d'Albe, ſeroit tres dangéreuſe pour l'Etat, répondit que le beſoin du ſecours preſſoit, & qu'il n'avoit point d'ordre d'accepter une offre auſſi importante que celle qu'il luy faiſoit: mais qu'il le conjuroit pour la réputation même du Roy d'Eſpagne, & pour le bien de ſes Etats voiſins de la France, de ne luy pas refuſer ce qu'il luy demandoit.

Le Duc l'amuſa encore quelques jours par d'autres propoſitions qu'il n'accepta pas; & aprés bien du temps perdu, il luy accorda enfin, non pas les Régimens Eſpagnols, quoy qu'en diſe Strada mal informé là-deſſus, mais ſeulement environ deux mille chevaux ſous la conduite de Jean de Barbanſon Comte d'Aremberg. Strada. l. 6.

De plus au lieu de ſuivre le projet du Connétable, il défendit à ce Comte de prendre ſon chemin par Senlis, & luy ordonna de marcher par Beauvais, & de ſe rendre à Paris, en évitant la rencontre du Prince de Condé. Caſtelnau donna avis de tout cela au Roy, & c'eſt ce qui détermina le Connétable à ne plus retarder l'exécution du deſſein qu'il avoit pris de chaſſer le Prince de Saint Denis. Il prit pour cela en grand Capitaine une conjoncture tres-favorable, & ſurprit les Huguenots, nonobſtant les avis qu'ils avoient de ce qui ſe paſſoit à la Cour, ſur tout par les femmes amies de leur ſecte. Mémoires de Tavanes.

Il ſçut le dixiéme de Novembre, que d'Andelot & le Comte de Montgommeri étoient allez du côté de Poiſſi avec une bonne partie des troupes Calviniſtes, pour empêcher le paſſage de la Seine au Comte d'Aremberg, le croyant beaucoup plus proche qu'il n'étoit. Le Connétable profitant de cet éloignement, ſortit avec toute ſon armée, accompagné de ſes deux fils Montmorency & Damville, tous deux Maréchaux de France. Le prémier effet de cette ſortie, fut que le Prince de Condé rappella au quartier général qui étoit à Saint Denis, une partie des troupes qu'il avoit en divers poſtes aux environs de Paris, & laiſſa l'entrée libre aux vivres par le haut de la Seine. An. 1567. Davila. Caſtelnau. Popelinicre. Thuanus. &c.

Il eſt fort vray ſemblable que l'inégalité de ſes forces luy auroit auſſi fait abandonner Saint Denis, pour aller ſe rejoindre à d'Andelot, ſi luy & l'Amiral n'avoient jugé que la retraite dans un pays auſſi ouvert que celuy où ils ſe trouvoient, étoit autant dangéreux pour eux, que le combat. Cette raiſon, l'importance de ſoûtenir la réputation de leur parti dans le commencement d'une guerre, & l'eſpérance de pouvoir ſe défendre juſqu'à la nuit, qui leur permettroit de ſe retirer ſans être pourſuivis, les déterminérent à accepter la bataille ſans eſpérance de vaincre.

Le Connétable avoit douze mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cens chevaux, & quatorze piéces de canon. Le Prince n'avoit pour oppoſer à cette armée que douze cens chevaux & dix-huit cens fantaſſins, beaucoup moins bien équipez que ceux de l'ennemi, & pas une piéce d'artillerie. L'armée ſortit ſi tard de Paris, & le Connétable employa tant de temps à la mettre en bataille, qu'elle ne fut en état de donner que vers les trois ou quatre heures du ſoir. Mémoires de Tavanes.

Il poſta en un lieu appellé la Chapelle ſur le chemin de Paris à Saint Denis, un gros corps d'arquebuſiers, & étendit du côté de la Villette la droite de ſon armée, où étoient les ſix mille Suiſſes qui avoient conduit le Roy à Paris, & au-de-là des Suiſſes, une autre troupe d'Arquebuſiers François avec ſon artillerie à l'oppoſite d'Aubervilliers, bourg occupé par une partie des troupes ennemies, & plus loin encore les Regimens de Strozzi & de Briſſac, qui avoient devant eux un gros de cavaliers commandez par Monſieur de Coſſé Général de la Cavalerie, & par Armand Gontaut de Biron Maréchal de Camp.

L'aîle gauche s'étendoit vers la Seine. Elle étoit compoſée des Compagnies de Gendarmerie de Nemours, de Longueville, de Retz, de Chavigny, de Saint Gelais, de Thoré, un des fils du Connétable. Il y avoit devant ces Compagnies quelques bataillons d'Arquebuſiers, & derriére vers la Chapelle un gros bataillon formé des ſoldats nouvellement levez à Paris, la plûpart Bourgeois, gens bien faits avec de belles armes, & c'étoit de tous les Régimens de l'armée celuy qui avoit la plus belle apparence.

Entre ces deux corps le Connétable paroiſſoit à la tête de la bataille, où il avoit l'élite de la cavalerie, & devant luy un autre corps de cavaliers commandez par le Maréchal de Montmorency. Enfin le Maréchal de Damville autre fils du Connétable, conjointement avec le Duc d'Aumale, commandoit le corps de reſerve, poſté derriére la Villette du côté de Paris.

Telle étoit la diſpoſition de l'armée Catholique, qui s'étendoit dans la grande plaine de Saint Denis entre la riviere de Seine & le village de la Villette, & au-de-là.

Le Connétable, qui n'avoit pas crû que le Prince de Condé osât l'attendre, fut ſurpris de le voir demeurer ferme dans les poſtes qu'il avoit occupez de ce côté-là, & ranger ſa petite armée, pour le recevoir.

Ce Prince plaça ſa droite à Saint Oüen ſur le bord de la Seine, qui le mettoit hors du péril d'être envelopé de ce côté là. Elle étoit commandée par l'Amiral & par George de Clermont d'Amboiſe Marquis de Galerande. Il n'y avoit que ſix Cornettes de cavalerie, qui avoient derriére elles quatre cens Arquebuſiers à pied, commandez par Dominique Provana Seigneur de Valfeniére.

La gauche étoit à Aubervilliers ſous les ordres de François de Hangeſt Seigneur de Genlis, de Charles de Beaumanoir Lavardin, de Vardes, de Breſſaut, & de Bayencourt, pareillement avec ſix Cornettes de cavalerie, ſoûtenües de trois cens Arquebuſiers à pied. Ils avoient devant eux un aſſez large foſſe, qu'ils avoient eu la précaution de faire, & qui ne leur fut pas inutile. Ils l'avoient pouſſé juſqu'à un moulin ſitué entre Aubervilliers & la Villette, & ils mirent dans ce moulin, auſſi bien que dans le foſſé leurs plus braves Arquebuſiers, pour les défendre, & arrêter les ennemis.

Le Prince de Condé occupoit le terrain d'entre ces deux corps accompagné du Cardinal de Châtillon, de Sechelles Commandant de la Compagnie du Duc d'Anguien, des Vidames de Chartres & d'Amiens, des Comtes de Saux & de Suſe, d'Eſternai, de Bouchavannes, de Robert Stuart Ecoſſois, avec ſix Cornettes de cavalerie & quatre cens Arquebuſiers qui étoient derriére.

La bataille commença par la décharge de l'artillerie du Connétable, qui tira à quatre repriſes, tandis que les eſcarmouches entre quelques Arquebuſiers détachez de part & d'autre groſſiſſoient peu à peu. Alors Genlis, que l'artillerie incommodoit le plus, & de Vardes s'ébranlérent à la tête de quelques Cornettes, & vinrent au devant des prémiéres troupes des Catholiques, qui s'avançoient vers eux. Il ſe fit là un terrible aſſaut avec les lances, & enſuite on ſe mêla le piſtolet & le ſabre à la main.

De Vardes ſe voyant preſſé par les troupes de cavalerie, que Coſſé & Biron détachoient ſur luy les unes aprés les autres, ſe retira en combattant vers le foſſé dont j'ay parlé, pour rallier ſes gens : & ce fut là que les Catholiques qui le ſuivoient de prés, furent arrêtez par une terrible décharge, que les Arquebuſiers couverts du foſſe firent ſur eux, & qui en abattirent un grand nombre. Genlis en même temps fit ouvrir ſa ligne, ou plûtôt ſa haye de cavalerie : je me ſers de ces termes, parce que dans les Mémoires du Maréchal de Tavannes, où cette bataille eſt décrite, il eſt remarqué que les eſcadrons maſſifs, ainſi qu'on s'y exprime, c'eſt à dire de pluſieurs files, n'étoient pas encore fort à la mode en France. Il fit avancer par cette ouverture ſes Arquebuſiers, qui par une ſecunde ſalve éclaircirent beaucoup la file des cavaliers Catholiques : ce qui luy donna le moyen, auſſi bien qu'à de Vardes, de remettre leur cavalerie en ordre dans le même endroit d'où ils étoient partis : mais ils voyoient auſſi du même lieu avec beaucoup d'inquiétude, les Royaliſtes s'avancer à petits pas aux environs d'Aubervilliers, pour les enveloper.

Mémoires de Tavanes

Dés que l'Amiral vit l'affaire engagée au quartier d'Aubervilliers, il envoya dire au Prince de Condé qu'il alloit charger de ſon côté. Il ſe fit précéder par tout ce qu'il avoit d'Arquebuſiers, qui, aprés avoir fait leur décharge tres-à-propos, ſe retirérent auſſi tôt en bon ordre derriére ſa cavalerie : & luy dans le moment fondant ſur celle qu'il avoit en tête, & que ce feu avoit ébranlée, la culbuta, & la pouſſa preſque juſqu'à la Chapelle : où en s'enfuyant, elle paſſa ſur le ventre au bataillon Pariſien, dont la plûpart prirent la fuite vers Paris. Alors les Huguenots commencérent en cet endroit à crier, Victoire.

Mais cet avantage de l'Amiral penſa luy coûter la vie, ou la liberté ; car ne pouvant plus gouverner ſon cheval, dont la bride avoit été rompuë d'un coup de feu, il en fut emporté au milieu des fuyards. Par bonheur pour luy il n'en fut pas reconnu : & ayant trouvé moyen de tourner ſon cheval, il piqua vers ſes gens, qu'il rejoignit.

Dans le temps que l'Amiral achevoit la déroute de l'aîle gauche de l'armée Catholique, le Prince de Condé s'avança de ce côté-là avec ſa ſeule cavalerie, pour prendre en flanc la bataille, qui étoit découverte par cette déroute. Le Maréchal de Montmorency, qui, comme j'ay dit, couvroit le Connétable, pénétrant le deſſein du Prince,

tourna vers luy, pour le prendre luy-même en flanc.

Le Prince l'ayant apperçû, détacha une partie de ſa troupe, pour luy faire tête, & ſans s'arrêter pourſuivit ſon chemin avec le reſte. Le deſordre de l'aîle gauche avoit déja répandu la terreur dans le corps de bataille, & le Prince y donna de telle furie, qu'avec une poignée de gens il le diſſipa en un moment, quelques efforts que fit le Connétable, pour arrêter les fuyards.

Ce Seigneur étoit tout en ſang par pluſieurs bleſſures, qu'il avoit reçûës au viſage & à la tête, & inveſti qu'il étoit de toutes parts, il ſe défendoit avec une vigueur ſurprenante pour ſon grand âge, lorſque Robert Stuart ſe jettant ſur luy, luy porta le piſtolet à la gorge, & luy cria de ſe rendre.

Le Connérable ſe tournant, luy dit: Tu ne me connois pas. C'eſt parce que je te connois, luy repartit Stuart, que je te porte celuy là, & luy lâcha dans l'inſtant le piſtolet dans les reins: ce qui n'empêcha pas le Connétable de luy donner de la poignée de ſon epée rompuë un ſi grand coup dans le viſage, qu'il luy caſſa trois dents: & tous deux tombérent en même temps de deſſus leur cheval.

Poeliniére. l. 22. Un de nos Hiſtoriens qui paroît avoir été aſſez fidélement inſtruit du détail de cette bataille, & que le Preſident de Thou a copié, mais aſſez peu exactement, dit que ce ne fut pas Stuart qui fit le coup, mais un autre Ecoſſois, qui voyant tomber ſon Commandant, le vengea par le coup de piſtolet, dont il renverſa le Connétable. On crût cependant toûjours fort conſtamment que le coup de piſtolet étoit parti de la main de Stuart, & cette perſuaſion luy coûta depuis la vie aprés la bataille de Jarnac.

Ce nouvel accident du Général jetta la conſternation dans le reſte de l'armée Cathulique: & les Suiſſes ſe voyant abandonnez de la cavalerie de l'aîle gauche & de la bataille, furent ſur le point de ſe débander: mais le Duc d'Aumale & le Maréchal de Damville étant allez à eux, les conjurérent de ſe ſouvenir de leur ancienne valeur, les aſsûrérent que l'aîle droite étoit encore toute entiére & en bon ordre; que le Maréchal de Montmorency avoit taillé en piéces une partie de la cavalerie du Prince, & que Chavigny pouſſoit vivement Clermont d'Amboiſe. Tout cela étoit vray, & l'Amiral ne penſoit plus qu'à rallier ſes gens, pour faire retraite vers Saint Denis à la faveur de la nuit qui approchoit.

Le Prince de Condé luy même ayant perdu beaucoup des plus braves cavaliers de ſa petite troupe, étoit ſur le point d'être enveloppé par le Maréchal de Montmorency. C'eſt pourquoy ayant quitté ſon cheval bleſſé de pluſieurs coups, & étant monté ſur un autre, il tourna bride auſſi vers Saint Denis, ſans être pourſuivy, parce que le Maréchal de Montmorency ſongeoit plus à ſauver ſon pere, qu'à profiter de ſon avantage: & ainſi finit le combat, qui ne dura que trois quarts d'heure.

Discours politiques & militaires de M. de la Noue.

Comme la réputation d'avoir vaincu n'étoit de guéres moindre importance pour les deux partis, que la victoire même, chacun s'efforça de s'attribuer l'honneur & l'avantage de cette journée, & de répandre le bruit au dedans & au dehors du Royaume qu'il avoit eu l'avantage.

Il y avoit de part & d'autre de quoy amuſer les eſprits diſpoſez à croire ce qu'on leur diſoit en faveur de ceux qu'ils affectionnoient. Le Champ de bataille étoit demeuré aux Catholiques, qui le gardérent juſqu'à minuit: mais le Prince entreprit de leur diſputer, ou du moins de diminuer cet honneur, en y faiſant marcher dés le lendemain d'Andelot & le Comte de Montgommery, avec toutes les troupes augmentées de celles qu'ils avoient ramenées de Poiſſi, & qui n'avoient pû arriver aſſez-tôt pour le combat. Elles ſe rangérent dans les mêmes poſtes que le jour d'auparavant, pour défier de nouveau l'ennemi: & comme il ne paroiſſoit point, ils vinrent brûler la Chapelle, & quelques partis s'avancérent juſqu'aux barrieres du fauxbourg de Paris.

D'ailleurs ils firent beaucoup valoir les bleſſures du Connétable, la déroute du corps qu'il commandoit, le danger qu'il avoit couru d'être pris, & la maniere fiére, avec laquelle ils avoient fait leur retraite à Saint Denis, ſans qu'on osât les ſuivre.

Dans la vérité le Prince de Condé & l'Amiral acquirent beaucoup de gloire dans cette action. Ils ſuppléérent par leur valeur & par leur conduite au petit nombre de leurs gens, qui à peine égaloit la ſixiéme partie de l'armée Catholique, & ils furent parfaitement ſecondez par leurs Officiers & par leurs ſoldats. Rien de plus hardi que la réſolution qu'ils prirent d'accepter la bataille avec tant de deſavantage; & elle auroit été téméraire dans toute autre conjoncture, que celle où ils ſe trouvoient. Rien de mieux ſoûtenu que cette réſolution, rien de mieux concerté & de mieux exécuté que leur retraite.

Aprés tout, le malheur du Connétable mis à part, la perte des Calviniſtes fut beaucoup plus conſidérable que celle des Catholiques, non pas pour le nombre, qui fut à peu prés égal, & d'un peu plus de trois cens hommes de chaque côté, la plûpart cavaliers, mais par les perſonnes de marque qu'ils y perdirent. Les plus conſidérables furent Loüis d'Ailly Seigneur de Pequigni Vidame d'Amiens, & ſon fils, le Comte de la Suſe, le Comte de Saux & de Saint André ſon frere, & prés de cinquante autres Gentilshommes, que leur valeur & leurs emplois dans les guerres avoient rendus recommandables: au lieu que les Catholiques ne per-

dirent que deux perſonnes de diſtinction, tous deux jeunes, ſçavoir François d'Oignies Comte de Chaulnes, & Claude de Batarnai Comte du Bouchage : il ne reſtoit plus que luy de cette Maiſon, qui fut éteinte par la mort.

L'inaction de l'armée Catholique aprés cette bataille, ſervit encore au Prince de Condé à faire valoir ſa prétendüe victoire. Cette inaction fut cauſée partie par la crainte de quelque ſédition dans Paris, où il y avoit pluſieurs Calviniſtes & quantité de voleurs, partie par l'incertitude de l'événement d'un nouveau combat, que la Reine ne jugeoit pas à propos de hazarder : mais ſur tout par l'état ou ſe trouvoit le Connétable,

An. 1567. qui mourut de ſes bleſſures le troiſiéme jour d'aprés la bataille, c'eſt à dire le douziéme de Novembre âgé, non pas d'environ quatre vingt ans, comme le diſent la plûpart de nos Hiſtoriens, mais ſeulement de ſoixante & quatorze, ainſi qu'il eſt expreſſément marqué dans ſon Epitaphe gravée ſur une plaque de cuivre, qui fut d'abord attachée à ſon tombeau dans l'Egliſe de Montmorenci, & qui a été depuis tranſportée dans la Sacriſtie de cette même Egliſe.

Ce fut une perte égale pour l'Etat & pour la Religion ; car il aimoit ſincérement l'un & l'autre, & pouvoit encore les ſervir, quoyque plus utilement par ſes conſeils & par l'autorité qu'il s'étoit acquiſe, que dans le commandement des armées, où il n'étoit pas heureux, un peu trop de lenteur l'empêchant de donner aux troupes une certaine vivacité néceſſaire pour vaincre. Il s'étoit trouvé à huit batailles, & avoit commandé en Chef dans trois, ſçavoir en celles de Saint Quentin, de Dreux, & de Saint Denis. Il avoit été fait priſonnier à Saint Quentin & à Dreux, & fut ſur le point de l'être à Saint Denis.

* Ravennes. Marignan. la Bicoque. Pavie. Renti. S. Quentin. Dreux. S. Denis.

Défait dans toutes ces trois batailles, il n'eut point de part à l'honneur de la victoire: que ſon armée remporta dans les deux derniéres. Il ne ſçût pas en celle de Saint Denis ſe prévaloir des grands avantages qu'il avoit, avec leſquels il devoit non ſeulement défaire, mais accabler l'ennemi : de ſorte que cette derniére bataille ne luy fut glorieuſe, que parce qu'elle luy coûta la vie, en luy faiſant finir dans le lit d'honneur une ſi belle & ſi longue carriére, que ſon grand âge eût bientôt terminée. Il avoit ſervi ſous cinq Rois, & eu grande part au Gouvernement de l'Etat ſous François I. & ſous Henri II. Il l'avoit ſauvé par ſa ſage conduite, lorſque Charles V. deſcendit en Provence. C'eſt le plus bel endroit de ſa vie en matiére de guerre.

Brantome dans l'éloge du Connétable.

* Loüis XII. François I. Henri II. François II. Charles IX.

La Reine, qui l'avoit toujours redouté, long-temps hay, & jamais aimé, le regardoit alors comme un appuy néceſſaire, & comme l'unique entre tous les grands Seigneurs de l'Etat, ſur la fidélité & ſur la prudence duquel elle pût ſe repoſer pour la conduite de la guerre, où elle ſe voyoit engagée. Tous les autres luy étoient ſuſpects, ou n'avoient pas l'autorité requiſe, pour ſe faire obéir par les troupes. Elle ne pouvoit faire le choix de perſonne pour le commandement général des armes, ſans offenſer tous les concurrens, & ſans en faire peut-être autant d'ennemis & de nouveaux partiſans du Prince de Condé : & ce n'eſt que par là que les larmes, qu'elle répandit auprés du lit du Connétable, furent tres-ſinceres.

Elle luy fit rendre aprés ſa mort qui fut tout-à-fait Chrétienne, les plus grands honneurs. Elle l'auroit fait enterrer à Saint Denis avec les Rois & les Princes du Sang, ſi dans ſon teſtament il n'eût pas ordonné ſa ſépulture dans ſon Egliſe de Montmorency: mais elle voulut que, conformément à ce qu'en avoit ordonné le Roy Henri II. ſon cœur fût mis auprés de celuy de ce Prince aux Céleſtins dans la Chapelle d'Orléans.

Du Chefne dans la relation des funérailles du Connétable, &c.

Cependant le Prince de Condé commençant à manquer de vivres & de fourrages aux environs de Paris, & quelque mine qu'il eût fait le lendemain de la bataille, ne voulant pas s'expoſer avec ſi peu de forces au hazard d'une ſeconde, décampa le quinziéme

An. 1567. de Novembre : & aprés avoir envoyé quelques troupes à Orléans, que François de la Noüe, Gentilhomme Breton, ſurnommé Bras de fer, & depuis tres-fameux durant les guerres civiles, avoit ſurpris dans le temps du blocus de Paris, il prit la route de Lorraine, pour aller joindre un corps nombreux d'Allemands, qui venoient à ſon ſecours.

Ce Prince, qui à une grande vivacité dans les expéditions militaires, joignoit beaucoup de prudence, excepté lorſque la colére, comme il arrivoit quelquefois, prévenoit ſes réflexions, ne s'étoit pas témérairement embarqué dans l'entrepriſe de Monceaux, ni déclaré avec un ſi grand éclat, ſans s'être aſſûré des reſſources, en cas que la choſe ne réüſſît pas.

Dés qu'il vit qu'on faiſoit la levée des ſix mille Suiſſes, dont il avoit pourtant été l'autheur avec l'Amiral, il appréhenda qu'on ne s'en ſervît contre les Calviniſtes, au lieu de les deſtiner contre les Eſpagnols, ou à la garde des frontiéres. C'eſt pourquoy il avoit Davila. l. 4. envoyé ſecrétement Francourt & Châtelier à Jean Caſimir ſecond fils de Frideric III. Comte Palatin du Rhin, pour le prier de faire quelques levées d'Allemands, & d'obtenir la permiſſion de l'Electeur ſon pere de les conduire en France à ſon ſecours. Ce jeune Prince avoit été élevé à la Cour de Henri II. y avoit connu le Prince de Condé & l'Amiral, & étoit ravy d'avoir une ſi belle occaſion de ſe ſignaler. Il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit, l'Electeur, qui le prémier de tous les Princes Proteſtans introduiſit le Calviniſme en Allemagne, étant fort zélé pour ſa Religion, & tres-diſpoſé à ſeconder ceux qui la profeſſoient, non ſeulement en France, mais encore

Mémoires de Caſtelnau. l. 6. c. 8.

core dans les Pays-Bas, où depuis il envoya un autre de ſes fils renforcer l'armée des Gueux.

L'eſpérance du butin luy fit trouver des ſoldats ſans peine. Le Prince de Condé luy envoya quelque argent, & luy promit qu'à ſon entrée dans le Royaume on luy compteroit cent mille écus. Caſimire leva en peu de temps une armée de ſept mille Reitres, ou Cavaliers Allemands, & de quatre mille Lanſquenets: & ce fut pour aller joindre ce puiſſant renfort, que le Prince ſe preſſa de quitter les environs de Paris:

La Reine de ſon côté fortifioit l'armée, qu'elle avoit à Paris, de quantité de troupes, qui luy venoient des Provinces, & reçût quelques jours aprés la bataille, le ſecours de Flandres, conduit par le Comte d'Aremberg. Elle renvoya en Allemagne Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, qui avoit été pluſieurs années Ambaſſadeur de France à la Cour de l'Empereur. Il ne pût rien gagner ſur le Comte Palatin: mais il engagea Jean-Guillaume Duc de Saxe un des cadets de cette Maiſon, qui avoit ſervy ſous Henri II, à lever cinq mille Reitres, que Caſtelnau alla prendre peu de temps aprés: de ſorte que la France ſe trouva de nouveau expoſée, comme dans la premiére guerre civile, au pillage des Allemands des deux partis.

Il n'étoit plus queſtion que de donner un Chef aux troupes, en faiſant un nouveau Connétable, pour les commander contre les Rebelles: mais on ne jugea pas à propos de remplir cette grande place, qui rendoit celuy qui la poſſedoit trop puiſſant: & afin d'ôter toute prétention au commandement de l'armée, Henri Duc d'Anjou, qui à peine avoit dix-ſept ans, mais qui dés-lors étoit un Prince de grande eſpérance, fut fait Lieutenant Général par le Roy ſon frere, & mis à la tête des troupes.

Ce n'étoit pas ſeulement par cette raiſon, mais encore par la tendreſſe particuliére que la Reine avoit pour ce jeune Prince, qu'elle le fit revêtir de cet employ, qui devoit luy donner une ſi grande authorité dans l'Etat. Le Roy n'y conſentit que malgré luy, tant à cauſe de cette prédilection de la Reine pour ſon frere, de laquelle il ne s'appercevoit que trop, qu'à cauſe qu'il avoit une tres-grande envie de commander luy-même ſon armée; car jamais Prince n'eut l'inclination plus guerriére que luy. Il ne fut jamais plus content, que lorſque dans la premiére guerre civile, la Reine le mena aux ſiéges de Bourges & de Roüen. Elle eut beaucoup de peine à l'empêcher de marcher à la tête de l'armée le jour de la bataille de Saint Denis: & comme aprés la mort du Connétable, un Seigneur de la Cour luy faiſoit entendre qu'il rempliroit volontiers cette Charge, il luy répondit qu'il étoit aſſez fort, pour porter luy-même ſon épée, faiſant alluſion à la fonction des Connétables, qui étoit de porter l'Epée Royale dans les Cérémonies. Il ſe plaignoit ſans ceſſe de la Reine, qui ſembloit, diſoit-il, vouloir le garder dans un coffre comme les joyaux de la Couronne. Il ajoûtoit que, s'il luy arrivoit quelque accident, le Royaume de France ne manqueroit point de ſucceſſeurs, & qu'il avoit deux freres capables de bien remplir ſa place ſur le Thrône: & comme aprés les victoires de Jarnac & de Moncontour on s'empreſſoit à luy faire des complimens, & à luy préſenter des Poëmes à ſa loüange, il répondit à quelques-uns d'un air qui marquoit aſſez ſon dépit & ſa jalouſie, que tout ce qu'on luy diſoit n'étoient que des flatteries & des menſonges par rapport à luy; & que c'étoit au Duc d'Anjou, que les Poëtes devoient porter leurs vers, & les autres leurs complimens.

Mais comme il honoroit & craignoit beaucoup la Reine, il condeſcendit à ſa volonté dans l'occaſion dont je parle, & fit ſemblant de ſe rendre à la raiſon qu'elle luy apportoit, qu'il ne luy convenoit pas, & que c'étoit faire trop d'honneur à des ſujets rebelles, que d'aller luy-même les combattre à la tête de ſes armées.

On donna au Duc d'Anjou, pour commander ſous luy, le Duc d'Aumale & le Maréchal de Coſſé, qu'on appelloit auſſi le Maréchal de Gonnor, frere du feu Maréchal de Briſſac. Il fut accompagné dans cette expédition par les Ducs de Montpenſier, de Nemours, de Longueville, par Sebaſtien de Luxembourg Seigneur de Martigues Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, par Armand de Biron, dés-lors Maréchal de Camp, & par Monſieur de Carnavalet, qui étoit auſſi en grande faveur: & depuis, quand le Duc fut entré en Bourgogne, il fit venir à ſon armée Gaſpard Vicomte de Tavannes, dont la Reine luy recommanda fort d'écouter les conſeils. Elle avoit, & avec raiſon, une grande idée de ce Seigneur, qui fut dans la ſuite Maréchal de France, toûjours grand ennemi des nouveautez en matiére de Religion, & une des meilleures têtes de ſon temps.

Mémoires de Caſtelnau. l. 6. c. 8.

L'armée Catholique ſe mit aux trouſſes du Prince de Condé, qui abandonna Montereau, Bray, Nogent ſur Seine, & les autres paſſages de cette riviére, qu'il eût pû défendre: mais il ne s'y arrêta pas, pour aller joindre au plûtôt les Allemands ſur les confins de Lorraine, & rompit une négotiation, qu'on avoit entamée, & qui ne ſe faiſoit effectivement que pour l'amuſer.

Brantome T. 1 V. dans l'éloge de Charles IX.

Popeliniére. l. 13.

Il paroiſſoit que le deſſein des Généraux de l'armée Catholique, étoit de combattre le Prince avant ſa jonction avec les Allemands: & on en eut la plus belle occaſion qu'on eût pû ſouhaiter auprés de Châlons ſur Marne. Les troupes du Prince étoient dans le plus déplorable état du monde. Les chevaux étoient déferrez, les fantaſſins la plûpart ſans

Caſtelnau l. 2.

ſouliers, preſque tous nuds, & fatiguez par les violentes marches, qu'on leur avoit fait faire. Ils ſe trouvoient dans une vaſte campagne, inveſtis de tous côtez de villes ennemies, & ſans eſpérance de retraite, s'ils étoient défaits. Ils marchoient ſouvent en deſordre, pour aller plus vîte, & d'une maniére, qui reſſembloit plus à une fuite qu'à une retraite.

An. 1568. On les joignit au mois de Janvier en un lieu nommé Nôtre-Dame de l'Epine. Le Comte de Briſſac chargea même quelques Compagnies dans un village, & les defit. Pluſieurs Officiers repréſentérent au Maréchal de Coſſé que c'étoient des gens perdus, s'il vouloit envoyer ſa cavalerie aprés eux: mais il n'en voulut rien faire; & le Duc d'Anjou, qui avoit ordre de la Reine de ſuivre les avis du Maréchal, n'oſa en cette occaſion ſe ſervir de ſon autorité. Ce retardement leur donna le loiſir de gagner Saint Mihel, & d'y paſſer la Meuſe. Il ne leur en coûta que quelques ſoldats d'un petit corps que commandoit de Moüy, qui fut chargé, & qui ayant ſoûtenu vigoureuſement l'attaque, ſuivit les autres au petit pas, & en bon ordre.

Poſelinière l. 13.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Coſſé. Une ſi belle occaſion de ruiner l'armée Huguenote manquée, fit beaucoup murmurer contre le Maréchal. On crût qu'il avoit eu ordre de la Reine de n'engager aucune action, par la crainte d'expoſer M. le Duc d'Anjou. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'en fut pas moins bien venu à la Cour au retour de la Campagne, & qu'il ne ſe mit pas en peine de ſe juſtifier là-deſſus.

La nouvelle de la jonction du Prince de Condé avec les Allemands, qui ſe fit vers Pont-à-Mouſſon, cauſa de grandes inquiétudes au Roy & à la Reine, d'autant plus que la guerre civile s'allumoit de jour en jour plus violemment dans la plûpart des Provinces, & ſe faiſoit avec divers ſuccez, ſelon que les uns ou les autres étoient ou plus forts, ou plus heureux, ou plus entreprenans.

Le Comte de Tende à la tête des Huguenots en Provence étoit continuellement aux mains avec les Catholiques, qui avoient Sommerive ſon fils pour leur Chef. Syſteron fut pris par les Huguenots, & repris par les Catholiques. Maſcon en Bourgogne eut le même ſort: & ces miſérables villes e prouvoient ainſi tour à tour la fureur des uns & des autres. Les Huguenots du Dauphiné, où de Gordes & Maugiron commandoient pour le Roy, prirent les armes, ſoûlevez par Montbrun. Ceux du Languedoc en firent autant ſous la conduite de Daſſier frere du Duc d'Uſez, & ſe ſaiſirent de Niſmes & de Montpellier, qui ne pûrent être aſſez tot ſecourus par Monſieur de Joyeuſe Lieutenant du Maréchal de Damville en cette Province. Le Comte du Lude, qui étoit ſur ſes gardes en Poitou, prévint les Huguenots dans une entrepriſe, qu'ils tentérent ſur Poitiers: mais ils ſe ſaiſirent de Luſignan.

Les Vicomtes de Bourniquet, & de Monclar, Paulin, Caumont, Sérignan, Rapin, Montagut, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes déclarez pour le Prince de Condé, aſſemblérent plus de ſept mille hommes des Pays de Roüergue, de Quercy, de Foix, de l'Albigeois, de Lauraguez, & ſe rendirent maîtres de la campagne, où les Catholiques n'oſoient paroître, s'emparérent de pluſieurs petites places, forcérent le pont Saint Eſprit, contraignirent Maugiron & Gurdes de ſe retirer à Grenoble, & vinrent prendre des quartiers dans Valence, dans Romans, & dans quelques autres villes où ceux de leur parti étoient les plus forts. Mais les Catholiques eurent leur revanche en Auvergne, où Terride, Monſalais, & le jeune Tilladet Meſtre de Camp du Régiment de Gaſcogne défirent à plate couture Ponſenac Gentilhomme du Bourbonnois, qui faiſoit trembler tout le pays avec cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux qu'il commandoit pour le Prince de Condé

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Coſſé.

Montluc par ſa vigilance & ſon activité ordinaire, maintenoit toûjours la ſupériorité des Catholiques ſur le parti Huguenot en Guyenne & en Gaſcogne; & ayant fait équiper quelques vaiſſeaux à Bourdeaux, vint en Xaintonge, où il fit quelques expéditions aſſez heureuſes. La principale fut la priſe de l'Iſle de Ré. Il ne tint pas à luy qu'il ne fit le ſiége de la Rochelle, qui bien que non encore déclarée pour les Rébelles, étoit toute Huguenote, ne vouloit point recevoir de garniſon, faiſoit comme une eſpéce de République, & ſe contentant de rendre à Monſieur de Jarnac ſon Gouverneur toutes ſortes d'honneurs, ne luy laiſſoit qu'une ombre d'autorité.

Il ſe donnoit tous les jours dans les Provinces une infinité de petits combats, ſoit à l'occaſion des poſtes que les uns attaquoient, & que les autres vouloient ſecourir, ſoit entre les partis qui ſe rencontroient à la campagne, ſoit entre les troupes qui alloient joindre le Prince de Condé, & celles qui marchoient pour renforcer l'armée du Duc d'Anjou.

La guerre qui ſe faiſoit avec tant d'acharnement dans toutes ces Provinces, étoit une diverſion qui empêchoit que les deux principales armées ne groſſiſſent autant que les Chefs des deux partis l'auroient ſouhaité. Toutefois Terride & Monſalais aprés la défaite de Ponſenac, joignirent le Duc d'Anjou avec huit mille hommes de pied & douze cens chevaux; & d'autre part Mouvans, Bourniquet & quelques autres des principaux Chefs du parti Huguenot, ſur les ordres réïtérés du Prince de Condé, vinrent ſe jetter dans Orléans, où la garniſon étoit tres-foible, quoy qu'inveſtie des poſtes que le Comte Sciarra Martinengue, la Valette Colonel de la Cavalerie légére, & d'autres Capitaines des troupes Catholiques tenoient aux environs.

Popeliniére. l. 23. Mouvans amena aſſez de troupes pour aſſiéger Richelieu dans Blois, où il ſe défendit avec beaucoup de valeur, & ne ſe rendit à compoſition qu'aprés que deux grandes bréches eurent été faites à la muraille de la ville. Mais les avantages & les pertes ainſi balancées les unes par les autres dans tous ces quartiers-là, ne décidoient rien, & la principale attention étoit ſur ce qui arriveroit dans les deux armées campées ſur les frontiéres de Champagne & de Bourgogne. Elles y ſouffroient des incommoditez que la ſeule rage inſpirée par une guerre civile pouvoit ſoutenir dans une ſaiſon tres rude, & qu'on ne pouvoit ſoulager que par la ruine entiére du pays, où les Allemands ſur tout firent les plus effroyables déſordres.

Aprés la jonction des Réitres avec les Huguenots, l'armée Royale augmentée des troupes venuës des Provinces, de celles du Comte d'Aremberg, & de quelques Régimens Italiens envoyez par le Pape & conduits par Loüis de Gonzague Duc de Nevers, ſe campa proche de Troye ſur le bord de la Seine. Le Prince de Condé avec la ſienne paſſa par la Bourgogne dans la Beauce, & il paroiſſoit que ni les uns ni les autres n'avoient pas d'envie d'en venir ſi-tôt aux mains.

Mémoires de Tavanes.

Dés que l'on ſçût le Prince de Condé arrivé dans la Beauce, on vit bien que ſon deſſein étoit de retourner aux environs de Paris. C'eſt pourquoy la Reine fit revenir l'armée pour couvrir cette Capitale, & eſpérant beaucoup de l'impuiſſance où le Prince étoit de ſoudoyer les Allemands, elle réſolut de ne rien hazarder, de temporiſer, de ruiner à la longue les troupes du Prince, & de les obliger à ſe diſſiper d'elles-mêmes: & cependant elle envoya Monſieur de Caſtelnau en Allemagne prendre celles que Henri Guillaume de Saxe avoit levées pour le ſervice du Roy.

Caſtelnau l. 6. c. 9.

Le Prince de Condé comprit aiſément le fin de cette conduite, & vit bien que c'étoit la plus ſeure voye qu'on pût prendre pour la ruine entiére de ſon parti. C'eſt pourquoy afin de tenir les Allemands en haleine, ne les pas laiſſer languir dans l'inaction, & les ſoûtenir par l'eſpérance du butin, il ſe détermina à faire le ſiége de Chartres, dont il leur promit le pillage, ou une bataille, ſi les Catholiques venoient pour la ſecourir.

An. 1568.

Il ſe rendit aux environs de cette place avec ſes troupes ſur la fin de Février, & Ligniéres Chevalier de l'Ordre & Capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, envoyé par le Roy pour y commander avec une garniſon de quatre mille hommes, ſe mit en état de la bien défendre.

Popeliniére l. 23.

Quelques efforts que fit le Prince de Condé, le ſiége n'avança que fort lentement; & c'étoit moins par la bonté de la place, qui n'étoit point forte, que par la ſage conduite du Gouverneur, par la bravoure de la garniſon, par le mauvais temps, & par le peu d'artillerie des aſſiégeans.

La batterie fut d'abord dreſſée contre la porte Droüaiſe, & puis tranſportée plus bas vers une Tour qui étoit entre cette porte & la porte Guillaume. Les défenſes de la Tour furent ruinées, & une bréche de ſeize pas faite à la muraille. Ligniéres qui avoit fait derriére de bons retranchemens, ne craignoit point l'aſſaut, tandis qu'il conſervoit le ravelin de la porte Droüaiſe, d'où la bréche étoit commandée. Bordet Gentilhomme Xaintongeois fut commandé pour l'attaquer; il l'emporta, mais il y fut tué. Dés le ſoir le Capitaine Flocat le reprit, & tailla en piéces tout ce qui s'y trouva d'ennemis.

Une ſi vigoureuſe défenſe obligea le Prince à changer encore d'attaque, & à entreprendre un autre grand travail. Ce fut de détourner la riviére d'Eure, qui paſſe dans les foſſez d'un côté de la ville. Il en vint à bout, & luy fit prendre ſon cours dans un ancien canal, où elle coulloit autrefois. S'il eût commencé par là, la ville auroit couru grand riſque, tant parce que les murailles étoient tres-foibles en cet endroit, que parce qu'il eût ôté aux Bourgeois la commodité des moulins, dont ils ſe ſervoient pour moudre le bled.

Ligniéres tâcha de ſuppléer à la foibleſſe de la muraille par les travaux qu'il fit faire derriére avec beaucoup de promptitude, & par ſes fréquentes & vigoureuſes ſorties ſur les aſſiégeans, que la longueur du ſiége qui duroit depuis prés de trois ſemaines, commençoit à rebuter.

L'incertitude de l'événement, qui ſelon qu'il ſeroit heureux ou malheureux, devoit avoir de grandes ſuites pour l'un ou pour l'autre parti, donna lieu à une nouvelle négotiation.

La Reine enviſageoit les conſéquences de la priſe d'une ville qui étoit ſi proche de Paris, qui ôteroit à cette Capitale la plus grande partie de ſa ſubſiſtance qu'elle tire de la Beauce, & dont les Rebelles ſeroient leur place d'armes. D'ailleurs elle étoit réſoluë à ne pas hazarder une bataille, dont la perte ſeroit ſuivie de la ruine du Royaume, & mettroit en danger la propre perſonne du Roy & toute la Maiſon Royale. Le Conſeil ſe laiſſa ébranler par de telles réflexions, & entre autres le Duc de Montpenſier qu'on trouvoit toûjours oppoſé à ces ſortes d'accommodemens, qui ne ſervoient, diſoit-il, qu'à faire reprendre haleine aux Huguenots, pour ſuſciter de nouveaux troubles à la premiére occaſion favorable qu'ils en auroient. De ſorte que la Reine paſſant ſur toute autre conſidération, & en particulier ſur l'indignité de la démarche que feroit le Roy en demandant la paix à des Rebelles, elle envoya au Prince de Condé les ſieurs de Lanſac, Combaut & de Meſme Seigneur de Malaſſiſe, pour luy pro-

Caſtelnau l. 6. c. 10.

Davila. l. 4.

poſer de traitet de la paix.

Le Prince fort inquiet ſur le ſuccés du ſiége qu'il avoit entrepris, & fort embarraſſé de ſes Allemands toûjours mécontens, & toûjours inſatiables, ne parut pas fort éloigné d'entrer en negotiation, malgré l'oppoſition de l'Amiral, qui luy repréſentoit que c'étoit là un des artifices ordinaires de la Reine, par où à la fin elle réüſſiroit à les perdre: au lieu qu'un peu de conſtance les rendroit ſi ſupérieurs, qu'ils pourroient prendre telles meſures qu'il leur plairoit pour leur parfaite ſeureté; que le ſiége ne pouvoit pas durer long-temps, & qu'il étoit aſſûré que la Cour n'avoit nulle intention de tenter le ſecours; qu'aprés la priſe de Chartres, le Roy n'oſeroit demeurer dans Paris; que ſa fuite leur en faciliteroit la conquête, & qu'alors ils pourroient traiter d'une maniere à obtenir tout ce qu'ils voudroient.

La ſuite montra la vérité des raiſonnemens de l'Amiral; mais le Prince en fut d'autant moins ébranlé, que le ſeul bruit & la ſeule eſpérance de la paix répandirent la joye dans tout le camp. Les ſoldats épuiſez de fatigues, & preſque tout nuds en plein hyver, ne reſpiroient qu'aprés la fin de leurs miſéres. La Nobleſſe Huguenote dont les terres & les maiſons étoient ou ruinées ou ſaiſies dans les Provinces, & qui n'etoit guéres mieux équipée que les ſimples ſoldats, s'ennuyoit depuis long temps de ne ſubſiſter que par le pillage. Caſimire & ſes Allemands s'aſſeuroient que le Roy leur payeroit chérement leur ſortie du Royaume; & le Tréſor Royal étoit pour eux un fond beaucoup plus ſeur, que les promeſſes du Prince de Condé & de l'Amiral: ainſi les deux partis conſpirant dans le même deſſein, la paix fut bien-tôt concluë à Lonjumeau, où ſe tinrent les conférences. Les trois conditions principales furent la reſtitution des places dont les Huguenots s'étoient ſaiſis, la ſortie des Etrangers du Royaume, & la confirmation de l'Edit de pacification de l'an 1562. avec le retranchement de toutes les interprétations & modifications qu'on y avoit faites par celuy de Rouſſillon.

Edit du Roy du 23. de Mars 1568.

Le Roy fut obligé de payer de ſes propres deniers les ſoldes dûes aux Allemands du Prince Caſimire, avec leſquels il fallut long-temps marchander, pour obtenir quelque délay d'une partie du payement. On eut recours pour les ſatisfaire à la République de Veniſe, qui à la priére du ſieur de Foix Ambaſſadeur de France auprés de la Seigneurie, prêta au Roy cent mille écus d'or, & on en emprunta auſſi quatre-vingt mille du Duc de Florence.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté H H H. fol. 509 fol. 512.

Ce fut un autre difficulté, de contremander ceux que Jean Guillaume de Saxe amenoit au Roy; qui étoient déja ſur la frontiére. Monſieur de Caſtelnau vint à bout avec beaucoup de peine de ſatisfaire les uns & les autres; & il en fut récompenſé par le Gouvernement de Saint Diſier, Orléans & quelques autres places furent remiſes entre les mains du Roy; & le Prince & l'Amiral aprés avoir congédié leurs troupes, ne croyant pas pouvoir être en ſeureté à la Cour, ſe retirérent l'un à ſa Terre de Châtillon ſur Loin, & l'autre à Noyers dans l'Auxerrois, d'où ils eurent grand ſoin d'entretenir ſous main leur commerce avec leurs partiſans, non ſeulement en France, mais encore dans les pays étrangers, au cas que l'occaſion ou la néceſſité ſe préſentaſſent de nouveau de reprendre les armes.

Caſtelnau, l. 6 c. 21. & 22.

Il ſe paſſa dans ce temps là une choſe aſſez ſinguliére par toutes ſes circonſtances, principalement par le motif qui la fit entreprendre: & l'on verra peu d'exemples ſemblables d'un pareil zele pour la gloire de la Nation Françoiſe. Ce fut une expédition conduite avec toute la réſolution & toute la prudence poſſible, par Dominique de Gourgues Gentilhomme Gaſcon, qui avoit déja ſervi avec diſtinction dans les troupes en France, en Ecoſſe, en Italie, tant ſur mer que ſur terre, & dont la famille a été illuſtrée depuis par les dignitez qu'elle a poſſedées dans la Robe & dans l'Egliſe.

Les François en 1562. avoient établi une petite Colonie dans la Floride ſur la riviére de May aſſez prés de ſon embouchûre. Ils y avoient bâti un Fort qu'ils appellérent le Fort Carolin du nom du Roy actuellement régnant, & ils y vivoient en bonne intelligence avec les habitans du pays, que les Eſpagnols avoient extrêmement maltraitez.

Ceux-cy voyoient avec chagrin & inquiétude les François dans leur voiſinage, & réſolurent de les en chaſſer. Comme ils craignoient de n'y pas réüſſir par la force ouverte, ils employérent la trahiſon. Une flotte d'Eſpagne aborda à l'embouchûre de la riviére au mois de Septembre de l'an 1564. Ceux qui la montoient ſurprirent les François; & nonobſtant la paix qui étoit entre les deux Couronnes, ils les taillérent tous en piéces, ſans diſtinction ni d'âge ni de ſexe, & en réſervérent ſeulement quelques uns, qu'ils pendirent enſuite à des arbres.

Relation mſſ. de l'expédition de Dominique de Gourgues à la Bibliothéque du Roy.

Cette inhumanité loin d'être châtiée par les ordres de la Cour d'Eſpagne ſur les plaintes qu'on en fit, y fut louée, & ceux qui l'avoient faite, récompenſez. La ſituation fâcheuſe des affaires du Royaume par les guerres civiles, empêcha le Roy d'en pourſuivre la vengeance, & trois ans ſe paſſérent, ſans que la Cour penſât à en avoir raiſon.

Le Capitaine Gourgues, homme qui cherchoit à ſe ſignaler, & qui ſuivant le génie de ſon pays, aimoit la gloire plus que tout autre choſe, réſolut de venger l'affront fait à la Nation Françoiſe; & ſans pouvoir eſpérer d'autre récompenſe, que l'honneur du ſuccés, & de faire parler de luy, & même avec danger & toute apparence d'être déſavoüé de la Cour, ſe chargea de l'expé-

7. c. 2.

dition à ſes propres frais.

Pour cet effet il vendit ſon bien, & emprunta de l'argent de pluſieurs de ſes amis, & avec permiſſion de Monſieur de Montluc Lieutetenant pour le Roy en Guyenne, il équipa deux eſpéces de petits navires appellez Remberges, & une Patache, qui alloient à la voile & à la rame. Il leva cent Arquebuſiers, dont pluſieurs etoient Gentilhommes, & quatre-vingt matelots, tous gens de reſolution. Soit qu'il eût confié ſon ſecret à Monſieur de Montluc, ſoit qu'il le luy eût caché, la commiſſion qu'il prit de ce Seigneur n'étoit point pour la Floride, mais ſeulement pour la côte de Benin en Afrique, & il y étoit énoncé qu'il alloit ſur cette cote enlever des Négres.

Il s'embarqua à Bourdeaux le ſecond jour d'Août de l'an 1567. & aprés bien des tempêtes & d'autres dangers qu'il courut, il arriva au Cap de Saint Antoine au bout de l'Iſle de Cuba, poſſédée par les Eſpagnols, environ à deux cens lieües de la Floride.

Il avoit juſqu'alors caché ſon deſſein à ſes gens, les amuſant par divers prétextes ſur la route qu'il tenoit. Ce fut là que les ayant tous aſſemblez il leur déclara le véritable but de ſon voyage. Ils en furent d'abord ſurpris & fort mécontens: mais comme il avoit autant d'eſprit que de valeur, il leur fit une harangue militaire ſi pathétique, leur repréſenta ſi vivement les cruautez, que les Eſpagnols avoient exercées contre les François dans la Floride, l'affront qui avoit été fait à la Nation Françoiſe, l'honneur qui leur reviendroit d'en avoir tiré une vengeance ſignalée, celuy qu'il leur faiſoit, en ſe les aſſociant pour une ſi glorieuſe expédition, par la toute aſſurance qu'il avoit de leur vertu & de leur paſſion pour la gloire, qu'enfin ils ſe conformerent tous à ſon ſentiment, & luy promirent de ne le jamais abandonner, & de mourir avec luy.

Gourgues voyant tout ſon monde en ſi bonne diſpoſition, fit voile vers la Floride, & apres quelques jours de navigation parut à la vûë d'un des Forts des Eſpagnols, qui le prenant pour un Capitaine de leur nation, le ſaluerent de deux coups de canon. Luy, pour les entretenir dans cette erreur, leur rendit le ſalut d'autant de coups, & faiſant ſemblant de paſſer outre, s'éloigna de la côte juſqu'à la nuit, à la faveur de laquelle il rabattit, & vint à l'emboucheure d'une riviére nommée Tacatacourou. C'étoit auſſi le nom du Roy des habitans de ce Canton, à quinze lieües du Fort des Eſpagnols, dont je viens de parler.

Le jour étant venu, il vit toute la rive bordée de gens du pays tous en armes, pour l'empêcher de deſcendre, parce qu'ils le prenoient pour un Eſpagnol. Il leur fit connoître par ſignes qu'il ne l'étoit point, & qu'il venoit chez eux comme ami.

Il avoit eu la précaution de prendre avec luy un homme, qui avoit été à l'établiſſement de la Colonie, & qui ſçavoit la langue des habitans de ce Canton, Dés qu'il leur eut parlé, ils firent paroître une joye extréme, & la témoignérent ſelon leur coûtume en danſant. Ils ſe plaignirent à luy de ce que les François avoient été ſi long-temps à revenir, pour ſe venger des Eſpagnols, & les venger eux-mêmes des mauvais traitemens qu'ils en recevoient encore tous les jours. On ſe fit des préſens les uns aux autres: & le Capitaine Gourgues étant deſcendu à terre avec la meilleure partie de ſes gens, on convint de ſe joindre enſemble, pour attaquer les Eſpagnols.

Un des petits Rois de ce pays, qui étoit de l'aſſemblée, préſenta au Capitaine Gourgues un jeune François, nommé Pierre de Bray natif du Havre, lequel s'étoit ſauvé du maſſacre fait par les Eſpagnols en 1564. & que ce Roy avoit fait élever chez luy, à deſſein de le faire repaſſer en France à la premiére occaſion. Ce jeune homme âgé de ſeize ans, qui avoit de l'eſprit, donna des connoiſſances de l'etat des Eſpagnols. Il dit entre autres choſes qu'ils pouvoient bien être au nombre de quatre cens dans ce quartier-là partagez en trois Forts, dont l'un s'appelloit le Grand Fort, qui étoit le même que les François avoient conſtruit ſur la riviére de May. Les deux autres étoient auſſi ſur la même riviére.

Les Rois, ou Chefs, ayant promis à Gourgues le ſecret, & d'empêcher que les Eſpagnols n'euſſent aucunes nouvelles de ſon arrivée, ſe retirérent, pour revenir dans trois jours avec les meilleurs hommes de leur nation. L'un d'eux luy laiſſa en ôtage ſa femme & ſon fils, & luy donna ſon neveu, nommé Clotoraca, pour ſervir de guide au ſieur d'Etampes Gentilhomme Commingeois, qui fut envoyé, pour reconnoître les Forts des Eſpagnols.

Les Indiens tinrent leur parole, & arrivérent au lieu & au jour marqué, dans le même temps que le ſieur d'Etampes vint faire ſon rapport, touchant celuy des trois Forts, qu'on devoit attaquer le premier.

J'ay dit que la deſcente s'étoit faite à quinze lieües au delà des Forts, à l'emboucheure de la riviére de Tacatacoura. Il y avoit entre cette riviére & les Forts d'autres riviéres, des marais, des bois, qui rendoient le chemin tres-difficile, & on ne le fit qu'avec d'extrémes fatigues. Les Indiens au nombre de trois cens, commandez par trois de leurs Rois, marcherent par un autre chemin que les François, & les rejoignirent, ainſi qu'on en étoit convenu, ſur la riviére de Sarabay. Il y avoit de-là encore deux heures de chemin juſqu'au Fort des Eſpagnols, & l'on ne pût arriver qu'à la pointe du jour à la vûë du Fort.

C'étoit le vray temps de l'attaquer, les Eſpagnols étant encore vrayſemblablement endormis: mais une petite riviére qu'il fallo it paſſer tout proche du Fort, ne ſe trouva

pas guéable, & il fallut attendre que la marée fût deſcendüe, pour la paſſer. Cependant le Capitaine Gourgues à la faveur d'un bois qui le couvroit, reconnut luy-même le Fort à loiſir, & vit un endroit, où le foſſé n'étoit que commencé, & par où il luy parut aſſez aiſé de le forcer.

Dés que la marée fut deſcendüe, il fit paſſer ſes troupes, qui étoient cachées par le bois, & les mit en ordre. Il donna une partie de ſes François à un Lieutenant, pour marcher droit à la porte du Fort, & la brûler avec des feux d'artifices que les ſoldats portoient, & luy avec le reſte des François tourna du côté du foſſé dont j'ay parlé, pour y donner l'aſſaut.

C'étoit un peu aprés midy: les Eſpagnols faiſoient la méridienne, aucun ne paroiſſoit ni au dehors, ni ſur les remparts, & il n'y eut qu'un Canonnier, qui étant monté par hazard ſur une plate-forme à l'endroit où Gourgues avoit réſolu de faire ſon attaque, découvrit les François, lorſqu'ils étoient déja à deux cens pas du Fort. Il donna auſſi-tôt l'allarme, & tira ſur la troupe qu'il découvroit, une coulevrine qui étoit ſur la plate-forme. Il la chargea, & tira une ſeconde fois, & la chargeoit pour la troiſiéme, lorſque l'Indien Clotoraca ſe détacha de la troupe du Capitaine Gourgues, & ayant grimpé ſur la plate forme, tua le Canonnier d'un coup de Pique.

Les Eſpagnols ayant pris les armes au cri du Canonnier, ſortirent du Fort, pour aller au devant des François, & s'avancerent vers la troupe du Lieutenant. Il les attendit de pied ferme, & leur fit de ſort prés une ſalve d'arquebuſades, qui les effraya tellement, qu'ils ſe mirent en fuite. Le Lieutenant envoya dire à Gourgues qui étoit déja dans le foſſé, que les Eſpagnols fuyoient. Sur cet avis Gourgues quittant le Fort, marcha vers ſon Lieutenant, & trouva en chemin les fuyards, qu'il envelopa au nombre de ſoixante: la plûpart furent tuez, & le reſte pris.

Gourgues entra enſuite dans le Fort ſans réſiſtance, y trouva trois canons, outre la couleuvrine, qui étoit marquée du nom de Henri II. & étoit une de celles que les Eſpagnols avoient priſes dans le Fort Carolin en 1564. Cependant le ſecond Fort, qui étoit vis à vis du premier ſur l'autre bord de la riviére de May, tiroit ſur les François: & Gourgues, pour répondre à ce feu, fit pointer les quatre piéces d'artillerie, & ayant donné ſes ordres, pour les faire ſervir, paſſa de l'autre côté avec la plûpart de ſes ſoldats dans une barque, qu'on luy avoit amenée.

Les Indiens n'eurent pas la patience d'attendre le retour de la barque, & paſſerent la riviére à la nage. Les Eſpagnols effrayez abandonnérent le Fort aprés quelques décharges, pour ſe ſauver dans les bois, & gagner le grand Fort, qui étoit à une lieüe de-là.

Gourgues, qui avoit prévû qu'ils prendroient cette route, les avoit prévenus, & s'étoit déja poſté de ce côté-là. La premiére décharge, qu'il fit ſur eux, en abattit la plûpart, le reſte au nombre de quinze furent faits priſonniers. Ces deux Forts furent pris la veille de Quaſimodo.

Il n'étoit plus queſtion que de prendre le grand Fort. Parmi les priſonniers il ſe trouva un Sergent, que Gourgues obligea, en le menaçant de le faire pendre, de l'inſtruire de la ſituation & de l'etat du Fort, & de luy dire l'endroit, par où il ſeroit le plus aiſé de l'attaquer. An. 1568.

Il demeura au ſecond Fort le Dimanche & le Lundi, & fit faire des échelles & tous les préparatifs néceſſaires pour l'attaque. Durant ce temps-là les Indiens avertis du ſuccés des François vinrent en grand nombre, & inveſtirent le grand Fort: de ſorte que perſonne n'en pouvoit ſortir, pour ſçavoir le nombre des troupes Françoiſes. Néanmoins le Commandant du Fort fit déguiſer un ſoldat en Indien, pour aller à la découverte: mais il fut reconnu, & amené au Capitaine Gourgues.

Etant interrogé, il dit que les Eſpagnols étoient au nombre de deux cens dans le Fort, & qu'ils étoient perſoadez que les François étoient au moins deux mille; que la conſternation étoit extréme parmi la garniſon, & que le Commandant ſembloit avoir perdu la tête.

Gourgues fort content de ces connoiſſances, partit le lendemain, & diſpoſa les Indiens dans les bois voiſins du Fort en diverſes embuſcades. Dés que les Eſpagnols eurent découvert ſa troupe, ils tirérent deſſus avec deux doubles coulevrines, qui ne luy firent pas grand mal, parce qu'il ſe couvrit auſſi tôt d'un bois, qui étoit ſur une colline au pied de laquelle étoit le Fort, & d'où il le contempla à loiſir. Il avoit avec loy le ſergent & l'eſpion liez l'un à l'autre, & qui l'inſtruiſirent plus en détail ſur le lieu de tout ce qu'il vouloit ſçavoir du Fort.

Il avoit réſolu de ne faire l'attaque que le lendemain par l'eſcalade, à un endroit qui n'étoit point flanqué, & avoit déja poſté une partie de ſes Arquebuſiers en un lieu couvert, pour tirer ſur tous ceux qui paroîtroient à la defenſe du rempart durant l'aſſaut, lorſque les Eſpagnols firent une ſortie de ſoixante Arquebuſiers, à deſſein ſeulement de s'aſſûrer à peu prés du nombre des François.

Gourgues les vit ſortir, & à la faveur du bois fit marcher ſon Lieutenant à la tête de vingt Arquebuſiers, avec ordre de ne point paroître, que les Arquebuſiers ne fuſſent aſſez avancez, pour être coupez. Luy-même marcha avec le reſte de ſes Arquebuſiers juſqu'au pied de la colline, vers laquelle les Eſpagnols venoient, & ordonna à ſes ſoldats de ne tirer qu'à bout portant, & aprés la décharge de ne ſe ſervir que du ſabre.

L'ordre fut exactement ſuivi: il n'y eut gué-

res de coups perdus, & en même temps il A chargea ſi rerriblement les Eſpagnols, qu'il les mit en fuite. Comme ils voulpient regagner le Fort, ils furent attaquez par le Lieutenant; qui s'etoit avancé entre deux. Tous furent tuez, ou pris, & pas un ſeul ne retourna au Fort.

Le Commandant aprés la perte de ſes meilleurs hommes, & toûjours perſuadé du grand nombre des François, dont il ne pouvoit eſpéret aucun quartier, prit le parti d'abandonner le Fort, & de ſe ſauver dans les bois: mais les Indiens, qui y étoient en embuſcade, ſortirent de tous coтez, & à coups B de fléches tuérent beaucoup de ces fuyards. Ceux qui reſtérent voulurent prendre une autre route: mais ils furent rencontrez par la troupe de Gourgues, qui acheva de les tailler en piéces, a la réſerve de quelques-uns qu'il prit.

Il trouva dans le Fort beaucoup de canons, d'armes, & de munitions: mais le lendemain le feu ayant pris aux poudres par l'indiſcrétion d'un Indien, ſe communiqua à toutes les maiſons du Fort, où tout ce qui y étoit fut brûlé: de ſorte qu'il ne reſta que l'artillerie, que Gourgues fit tranſporter dans ſes vaiſ- C ſeaux à l'emboucheure de la riviére de Tacatacarou.

Gourgues n'ayant plus rien à craindre des ennemis, fit aſſembler les priſonniers, leur reprocha leur trahiſon, & la barbarie, dont ils avoient uſé envers les François quatre ans auparavant, lorſque les deux Couronnes étoient en paix l'une avec l'autre. Il leur déclara qu'il ne leur avoit conſervé la vie, que pour leur faire ſubir le châtiment dû à leur infame perfidie, & les fit tous pendre ſur le champ aux mêmes arbres, où ils avoient pendu les François. D

Pierre Malendés Commandant des Eſpagnols, lors qu'ils avoient maſſacré les François, avoit fait écrire ſur une pierre le recit de cette brutale action, & avoit ajoûté en langage Eſpagnol: *Je ne fais ceci comme à des François, mais comme à des Luthériens.* Gourgues à la place de cette pierre fit élever une groſſe planche de ſapin, où il fit graver avec un fer chaud ces mots: *Je ne fais ceci comme à Eſpagnols, ni comme à Maranes, mais comme à traîtres, voleurs, & meurtriers.*

Le peu de ſoldats qu'il avoit ne luy permettant pas de garder les Forts, il prit le parti de E les detruire: & les Sauvages l'y ſeconderent ſi volontiers, que s'étant aſſemblez en tres-grand nombre, le grand Fort fut raſé en un ſeul jour. Il en fit autant des deux autres, & puis ſe rembarqua, promettant aux Indiens de revenir en peu de temps, pour les défendre contre les Eſpagnols, & les délivrer entiérement de leur joug. Il leur fit de nouveaux préſens, & les laiſſa tres ſatisfaits de luy. Ils s'en retournerent tous en danſant, & luy dirent qu'ils alloient auſſi faire danſer toutes leurs femmes.

Le vent fut ſi favorable pour le retour, que Gourgues arriva en trente-quatre jours à la Rochelle le ſixiéme de Juin jour de la Pentecôte; & il y fut reçû avec des honneurs & des applaudiſſemens proportionnez à la haine que les Rochelois avoient contre les Eſpagnols. Il n'eut qu'un ſeul malheur, qui fut que la Patache de ſa petite Eſcadre perit avec huit hommes qui etoient dedans. Il perdit peu de ſoldats dans les attaques & quelques Gentilshommes. Ceux, dont la Relation a marqué les noms, ſont Lantonie, Limoſni, Biere, Carou, & Gachie, tous Gaſcons, & Pons de Xaintonge. Je trouve auſſi nommé dans cette expédition un de Meſmes, qui apparemment en revint. An. 1568.

Cette action, qu'on peut compter parmi les plus mémorables, qui ſe ſoient jamais faites en ce genre, effaça l'affront reçû par la Nation Françoiſe, & luy fit beaucoup d'honneur, cent hommes ſans artillerie étant venus à bout de quatre cens retranchez derriére des remparts, à qui rien ne manquoit pour une vigoureuſe défenſe, & qui par une réſiſtance médiocre, s'ils ne s'étoient pas perdus d'abord, auroient fait échoüer une entrepriſe auſſi hardie, pour ne pas dire auſſi téméraire, que celle-là.

Gourgues, aprés s'être repoſé quelques jours à la Rochelle, ſe remit en mer, pour aller à Bourdeaux. Il y rendit compte de ſon expédition à Monſieur de Montluc, qui le combla de louanges & de carreſſes: mais il n'en fut pas de même à la Cour, où Montluc l'envoya, & où, au lieu de la récompenſe qu'il avoit ſujet d'eſpérer, il penſa luy en coûter la tête; car le Roy d'Eſpagne, qu'on y ménageoit fort alors, parce qu'on en attendoit du ſecours contre les Rebelles, avant fait porter ſes plaintes au Roy par ſon Ambaſſadeur, on fit un crime à Gourgues d'avoir entrepris cette expédition ſans ordre. La Reine Mere & la Faction Lorraine ſe déclarérent contre luy, & l'on propoſa de luy faire ſon procés. Ses amis luy conſeillérent de ſe retirer, & il ſe tint caché pendant quelque temps à Roüen chez le Préſident de Marigny. Toutefois comme dans le fond on ne deſapprouvoit point ſon action, qui avoit été aſſez juſtifiée par le ſuccés & par ſon zéle, on ne le pourſuivit point. Thuanus l. 44.

La récompenſe, qu'on luy refuſa dans ſa patrie, luy fut offerte par les étrangers; car quelques années aprés, la Reine d'Angleterre voulut l'avoir à ſon ſervice, & il devoit commander la Flotte qu'elle envoyoit en Portugal, pour mettre ſur le Thrône de ce Royaume Dom Antoine aprés la mort du Roy Sebaſtien: mais comme il ſe diſpoſoit à partir, pour en aller prendre le commandement, il mourut à Tours l'an 1583. Popeliniére des trois Mondes, l. 2.

Cependant la guerre ne tarda guéres à ſe rallumer en France. Les deux partis en rejettoient la faute l'un ſur l'autre, & chacun produiſoit de quoy juſtifier ſa conduite.

Le Roy d'une part avoit ſujet de ſe plaindre des Huguenots, pour leurs contraventions manifeſtes au Traité de Chartres dans des articles eſſentiels. Montauban, Sancerre, & pluſieurs autres places, ſur tout du Querci, du Vivarais, du Dauphiné, & du Languedoc, refuſoient de rentrer dans ſon obéiſſance. La Rochelle ferma ſes portes à la garniſon, que Monſieur de Jarnac ſon Gouverneur y voulut conduire, s'oppoſa au rétabliſſement des Catholiques de la ville dans leurs biens, rejetta les demandes qu'on luy fit de la part du Roy de quelques contributions d'argent, les Bourgeois continuérent contre ſes ordres à augmenter les fortifications de la place, & à armer des vaiſſeaux, quantité de ſoldats, & pluſieurs Capitaines Huguenots, nonobſtant les plus ſévéres défenſes, paſſoient au ſervice du Prince d'Orange contre le Duc d'Albe, & le Capitaine Coquaville s'étant ſaiſi de Saint Valeri, avoit aſſemblé en Picardie, pour aller aux Pays-Bas, un corps conſidérable, qui fut défait par le Maréchal de Coſſé: Coquaville, qui fut pris, paya de ſa tête la peine dûë à ſa déſobeiſſance. Dans ces mêmes quartiers là tout autant d'Eccléſiaſtiques, qui tomboient entre les mains des Huguenots, étoient dévaliſez, maltraitez, & ſouvent maſſacrez. Enfin on étoit informé du commerce que les Chefs continuoient d'entretenir avec le Prince d'Orange & avec les Proteſtans d'Allemagne.

Popeliniére. L. 14.

D'autre part les Huguenots alléguoient pour leur défenſe, que l'Edit de Pacification n'étoit point obſervé dans les points où il leur étoit favorable; que dans quelques villes on ne vouloit point recevoir les gens de leur Religion, ni leur reſtituer leurs biens qu'on avoit ſaiſis; que par des ordres particuliers de la Cour, on remettoit en uſage les reſtrictions & les interprétations de l'Edit de Rouſſillon, nonobſtant ce qui avoit été ſpécifié là-deſſus dans le Traité de Chartres; que contre un autre article du même Traité, le Roy retenoit en France les troupes étrangéres, tant Suiſſes qu'Italiennes, quoy qu'en exécution du Traité, le Prince de Condé eût congédié les Allemands; que les villes de l'Orléanois, de la Toutaine, de la Picardie, étoient remplies de garniſons; qu'on négocioit à Rome, pour obtenir la permiſſion d'une aliénation de cent cinquante mille livres de rente des revenus du Clergé, choſe qui ne paroiſſoit nullement néceſſaire, ſuppoſé qu'on ne voulut point rompre la paix; qu'en quantité d'endroits du Royaume les plus grandes violences exercées contre les Proteſtans demeuroient impunies; qu'on ne pouvoit douter ſur la conduite que la Cour tenoit, & ſur les meſures qu'elle prenoit, que la réſolution ne fût priſe de fondre ſur les gens de la Religion réformée, lors qu'ils y penſeroient le moins, & de les ſurprendre, pour les exterminer entiérement.

Ce fut là le ſujet & le contenu des Manifeſtes, qu'on publia des deux côtez auſſi-tôt aprés que la guerre eut recommencé. Cependant ce feu mal éteint ne ſe fût pas rallumé ſi promptement, ſans une entrepriſe, qui eût abſolument déconcerté le parti Huguenot, ſuppoſé qu'elle eût réüſſi; mais qui ayant échoüé, avança la ruine du Royaume, & fournit un prétexte ſpécieux aux Calviniſtes, de publier par tout qu'on les avoit forcez malgré qu'ils en euſſent, à reprendre les armes.

Outre le Conſeil ordinaire compoſé des Miniſtres, des Princes du Sang, & de pluſieurs autres perſonnes, la Reine en forma un, qu'on appella le Cooſeil du Cabinet, où elle n'admettoit que ſes plus confidens, qui étoient le Duc d'Anjou, le Chancelier de l'Hopital, Louis de Lanſac, Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, Sebaſtien de l'Aubeſpine Evêque de Limoges, Henri de Meſme, le Préſident de Birague, & Villeroy Secrétaire d'Etat. On y délibéroit tous les jours, pour trouver quelques moyens efficaces de finir des troubles, qui juſqu'alors n'avoient de temps en temps été calmez, que pour renaître avec plus de fureur, comme ſi les deux partis n'euſſent poſé les armes, que pour prendre quelque relâche, & revenir l'un ſur l'autre avec plus d'acharnement. Davila, L. 4

Aprés avoir tout bien balancé, on conclut ce qu'on avoit penſé & projetté bien des fois, que l'unique voye étoit de ſe ſaiſir des Chefs du parti, c'eſt à dire du Prince de Condé & de l'Amiral, parce que, ſi on pouvoit une fois s'aſsûrer de leurs perſonnes, le reſte ſe diſſiperoit de ſoy-même, vuideroit le Royaume, ou ſeroit aiſément dompté. La difficulté étoit dans l'exécution; car & le Prince & l'Amiral étoient alerte & ſur leurs gardes, attentifs à toutes les démarches de la Cour, & avoient leurs eſpions de tous côtez.

On diſpoſa ſous divers prétextes les troupes de maniére, qu'il étoit difficile qu'ils échapaſſent. Le Duc de Montpenſier & Martigues étoient ſur la Loire maîtres des ponts d'Orléans, de Blois, & de Baugenci, le jeune Duc de Guiſe ſur les frontiéres de Champagne, le Maréchal de Coſſé en Picardie avec un corps conſidérable, pour reprendre Saint Valeri, dont Coquaville s'étoit emparé. Martinengues avec quelques Compagnies de gens de pied s'avançoit vers Auxerre, en apparence pour changer quelques garniſons: mais à deſſein d'exécuter l'Ordre de la Cour. Tavanes Commandant en Bourgogne étoit le plus proche de Noyers, & c'étoit de luy principalement, que le ſuccés de cette importante entrepriſe dépendoit.

La conjoncture qu'on attendoit depuis quelque temps, étoit arrivée. L'Amiral qui avoit toûjours évité de ſe rencontrer en un même lieu avec le Prince, l'étoit venu voir à Noyers, apparemment

apparemment ſans ſe douter de rien ; & il étoit bien plus aiſé de les enlever tous deux en un même endroit, que de les inveſtir en même temps, s'ils euſſent eté ſeparez.

Mais les mouvemens des troupes voiſines en conſéquence des ordres de la Cour, ayant fait ſoupçonner quelque choſe à leurs partiſans, ils en furent auſſi-tôt avertis. La choſe étoit ſi importante, que le ſeul ſoupçon les détermina à prendre leur parti. Ils firent tenir deux cens chevaux prêts, & ſans en rien communiquer même à leurs domeſtiques, ils partirent la nuit du vingt-cinquieme d'Aouſt. Ils prirent la route de la Rochelle, & laiſſerent le Capitaine du Bois derriere eux avec quelques chevaux, pour retarder autant qu'il le pourroit, ceux qui ſe mettroient en devoir de les pourſuivre.

Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 1.

An. 1568.

La difficulté étoit de paſſer la riviére de Loire ; mais comme elle ſe trouva fort baſſe, l'eſté ayant été fort ſec cette année-là, ils furent aſſez heureux pour trouver un gué, & gagnérent la Rochelle ſans être pourſuivis. Le Capitaine du Bois n'eut pas le même bonheur : il fut attaqué & defait par Martinengue, qui le fit priſonnier, & l'envoya à la Cour.

La nouvelle de cette évaſion fut la plus chagrinante qu'on y pût recevoir. La Reine déchargea ſa colére contre le Chancelier de l'Hôpital, qu'elle ſoupçonna d'avoir révélé le ſecret du Conſeil, luy ôta les Sceaux, qu'elle donna à Monſieur de Morvilliers Evêque d'Orléans, & l'eloigna de la Cuur. On ſe déchaîna fort dans le Royaume contre ceux que l'on crut les auteurs de cette levée de bouclier, dont on prévoyoit les plus terribles conſéquences. On en accuſa principalement Monſieur de Tavannes : mais le fils de ce Maréchal dans les Mémoires qu'il a publiez de la vie de ſon pere, en parle d'une maniére toute oppoſée.

Brantome dans l'éloge de Monſieur de Tavanes.

Il dit que Gonthéri Sécrétaire du Préſident de Birague, ayant apporté à Monſieur de Tavanes l'ordre d'inveſtir le Prince dans Noyers, il refuſa d'y déférer, ſur ce qu'un ordre de cette importance devoit luy venir par un homme de guerre, & non point par le Sécrétaire d'un particulier ; que cet ordre luy ayant été renouvellé par la bouche du ſieur du Paſquier, il répondit que la Reine agiſſoit en cette affaire plus par paſſion que par raiſon ; que l'entrepriſe étoit trop hazardeuſe & propoſée par des gens paſſionnez & ſans expérience ; (il déſignoit, comme on le remarque dans la ſuite, le Cardinal de Lorraine & Birague,) que quelque diligence qu'on apportât, il ſeroit toûjours aiſé au Prince & à l'Amiral de s'échapper ; que pour luy, il n'étoit point propre à agir par ſurpriſe ; mais que ſi on vouloit déclarer la guerre, il feroit voir à ſa Majeſté qu'il ſçavoit faire ſon devoir.

Mémoires de Tavanes.

Il n'en demeura pas là ; car pour s'exempter de la peine de réſiſter à de nouveaux ordres, il écrivit des lettres à quelques uns de ſes amis, où il mit ces paroles : *Le cerf eſt dans les toiles, la chaſſe eſt préparée*, & fit exprés paſſer le courier auprés de Noyers, qui fut arrêté comme il l'avoit bien prévû ; & ce fut ſur ces lettres, que le Prince de Condé & l'Amiral ſe ſauvérent, & allérent paſſer la Loire auprés de Sancerre.

C'étoit pouſſer l'burreur de la trabiſon un peu loin, & il ſemble que content de ne pas obeïr, choſe qui n'etoit pas fort extraordinaire en ce remps là, il devoit au moins garder le ſecrer à ſon Souverain : mais c'étoit alors une coûtume aſſez commune parmi les Grands, de ſuivre un parti & de ménaget l'aurre.

Le Cardinal de Châtillon qui étoit en Picardie ayant appris l'entrepriſe de Noyers, ne ſe crut pas en ſeureté, & ſe jetta promptement deguiſé en Matelot dans une barque qui le porta en Angleterre, où il ne fut pas inutile à ſon parti. La Nobleſſe Huguenote diſperſée dans les Provinces, prit pareillement l'allarme, & la plûpart allérent joindre le Prince & l'Amiral à la Rochelle, où ils avoient été reçûs à bras ouverts par les Bourgeois le dix-neuviéme de Septembre. Cette ville fut depuis le boulevart de la faction.

Poclinière. l. 3.

An. 1568.

La Reine aprés s'être crûë à la veille de la voir entiérement abbatuë, par la priſe des deux Chefs qui y donnoient tout le mouvemenr, ſe trouva avec beaucoup d'inquiétude embarquée dans une nouvelle guerre ; & elle prévoyoit qu'elle ſeroit d'autant plus opiniâtre, que les embûches tenduës au Prince & à l'Amiral ne laiſſoient plus de lieu aux Traitez, qui étoient ſa reſſource ordinaire.

Jacqueline de Roban Marquiſe de Rotelin belle-mere du Prince, enſuite Monſieur de Teligni parent de l'Amiral, & qui fut depuis ſon gendre, étoient arrivez à la Cour envoyez par le Prince de Condé, pour faire des plaintes de ſa part, & rendre compte de ſa fuite, & des raiſons qu'il avoit eu de ſe mettre en ſeurete. La Reine ſe défendit du mieux qu'elle pût, & traita de terreur panique & de prérexte pour renouveller la guerre, la prérenduë allarme du Prince : mais il n'étoit plus queſtion d'éclairciſſemens, & chacun des deux côtez ne penſoit plus qu'à ſe mettre en état d'attaquer & de ſe défendre.

Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 2.

On envoya dans toutes les Provinces faire de nouvelles levées, pour joindre aux autres troupes Françoiſes, Suiſſes & Italiennes que le Roy avoit déja ſur pied, tandis que celles du Prince groſſiſſoient tous les jours aux environs de la Rochelle.

La Nobleſſe Huguenote du haut Poitou conduite par le jeune Vérac, & celle du bas Poitou ſous les ordres de Soubiſe, de Languillier, de Saint Cyre, de Puviaut, accoururent au ſecours de la cauſe commune.

Poclinière l. 14

La Reine Jeanne de Navarre ſuivie du jeune Henri ſon fils, ſe rendit auprés du Prince, quelques efforts que puſſent faire Montluc & Deſcars Gouverneur de Périgord, pour luy couper le chemin. Elle partit de
An. 1568. Nérac le ſixiéme de Septembre avec une eſcorte de quelques Cornettes de cavalerie, & de quelques Compagnies d'infanterie qu'elle raſſembla promptement, par les ſoins de Fontrailles ſon Senéchal d'Armagnac. Elle gagna Bergerac, où le Capitaine Piles à la tête des Huguenots de Perigord, du Querci & de l'Auvergne, vint au devant d'elle. Sa troupe fut encore fortifiée à Mucidan par quelques ſoldats que Briquemaut luy amena; & le Prince de Conde qui venoit en chemin faiſant de ſe rendre maître de Coignac, la reçut à Archiac. Il la reçut avec d'autant plus de joye, qu'il la vit mieux accompagnée: car toutes les troupes qu'elle avoit raſſemblées dans ſa route ayant été partagées en pluſieurs corps, faiſoient trois Régimens d'infanterie, d'onr l'un étoit de vingt-ſix Enſeignes ſous les ordres de Piles, un autre de dix ſous le Vicomte de Montamar frere de Fontrailles, & le troiſiéme de neuf ſous Saint Meſgrin, outre huit Cornettes de cavalerie légere.

Durant ſon voyage, elle avoit envoyé à la Cour la Motte-Fénelon avec des lettres pour le Roy, pour la Reine, pour Monſieur frere du Roy, & pour le Cardinal de Bourbon, où elle leur donnoit avis de la réſolution qu'elle avoit priſe, d'aller trouver avec ſes enfans, le Prince de Condé, & des raiſons qu'elle avoit euës de le faire. La principale étoit le zéle & l'intérêt qu'elle avoit à maintenir la Religion réformee qu'on vouloit exterminer en France, en faiſant périr tous ceux qui la profeſſoient.

Comme le Prince étoit convenu avec l'Amiral & les autres principaux Chefs de la faction Huguenote, de ne point s'amuſer à faire la guerre ſéparément les uns des autres dans les diverſes Provinces du Royaume, mais de ſe réunir tous en un ſeul corps pour agir plus de concert, & être en état de faire de plus grandes enrrepriſes, la Rochelle & le Poitou etoient le rendez-vous général: mais il n'étoit pas ſi aiſé de pénétrer juſques-là aux Huguenots qui étoient en deça de la Loire, dont les troupes du Roy occupoient toutes les villes & tous les ponts.

D'Andelot ſe chargea de la périlleuſe commiſſion de leur faire paſſer cette riviére, quoyqu'il dût avoir bien-tôt ſur les bras les troupes du Duc de Montpenſier, de Chavigni & de Marrigues, qui avoient ordre de la Cour de tout faire, pour empêcher ce paſſage.

An. 1568. Il ſe rendit le quatorziéme de Septembre à Beaufort en Valée, petite ville d'Anjou, avec quatre Cornettes de cavalerie, une d'Arquebuſiers à cheval, & quatre Enſeignes de fantaſſins, pour y raſſembler tous les ſoldats Huguenots des Provinces de Bretagne, de Normandie, d'Anjou & du Maine, qui ſur l'avis qu'il leur donna de l'enrrepriſe de Noyers, & de la fuite du Prince & de l'Amiral, s'étoient mis en campagne. Il y fut joint dés le même jour par le Vidame de Chartres, par Chaumont, par Barbeſieux ſuivis de pluſieurs autres Gentilshommes & ſoldats. Lavardin avec quatre Cornettes & deux Enſeignes d'Arquebuſiers, le Comte de Monrgommeri & Colombiers avec trois Cornettes & cinq Enſeignes, la Noüe avec quatre Cornettes & cinq cens hommes de pied, Montéjan, Broſſai, Cognée, S. Gravé, le Coudray-Rambouiller, Rabodenges, Sey, Breilaut, & pluſieurs autres Gentilshommes qui avoient ſervi dans les guerres paſſées, y arrivérent avec leur ſuite, & tous enſemble faiſoient bien deux mille hommes de pied & huit cens chevaux. Caſtelnau l. 7. c. 1.

Il n'y avoit que deux moyens de paſſer la Loire, l'un de trouver un gué, ce qui n'étoit pas abſolument impoſſible dans la ſaiſon où l'on étoit alors: mais comme cette riviere par ſa rapidité tranſporte le ſable de ſon lit tantôt d'un côté & tantot d'un autre, & qu'un jour elle eſt guéable en un endroit & que le lendemain elle ne l'eſt plus, il falloit prendre ſon temps bien juſte, pour ne pas manquer l'occaſion. L'autre moyen étoit de ſe rendre maître de quelque pont; mais ils étoient tous deſendus par des villes ou par des châteaux, où le Roy avoit eu la précaution de mettre de bonnes garniſons.

Ces difficultez firent propoſer à quelques-uns de demeurer en deça de la Loire, pour y faire la guetre en Breragne, en Normandie, dans le Maine & dans l'Anjou: mais comme cela étoit contre le projet donr les Généraux de la ligue étoient convenus, d'Andelot n'y voulut pas conſentir.

Il falloit cependant ſe hâter; car Martigues qui commandoit en Bretagne n'ayant pû empêcher la jonction des troupes qui etoient venuës trouver d'Andelot, étoit en marche, afin de ſe joindre à Saumur avec le Duc de Montpenſier, pour empêcher aux Huguenots le paſſage de la Loire.

En effet d'Andelot ayant fait cantonner ſes troupes tout le long de la levée entre Angers & Saumur, tandis que la Noüe & quelques autres faiſoient ſonder la riviére en divers endroits, Martigues tomba ſur luy au village de Saint Mathurin, & tous deux faute d'eſpions ne ſe croyant pas ſi proches l'un de l'autre, furent fort ſurpris de ſe rencontrer. Les eſcarmouches commencérent, dans l'une deſquelles peu s'en fallut que d'Andelot ne fut pris: mais la ſurpriſe mutuelle fut cauſe qu'on eut de part & d'autre beaucoup plus de peur que de mal, & les Chefs penſérent plus à remedier au péril où ils étoient, qu'à attaquer l'ennemi. Martigues beaucoup inférieur en troupes, appréhendant

d'être investi par les Huguenots, s'ils avoient le temps de se reconnoître, prit son parti avec beaucoup de résolution. Il continua son chemin vers Saumur; & ayant passé sur le ventre à quelque infanterie, de la Noüe qu'il trouva dans sa route, & sur laquelle il prit un drapeau, arriva au camp du Duc de Montpensier. Cette action fut extrêmement loüée par les gens du métier; & le sieur de la Noue, dont les troupes furent battuës en cette occasion, en fait un grand eloge dans ses *Discours politiques & militaires.*

Cependant comme d'Andelot désespérant du passage, songeoit à décamper, pour se retirer en Bretagne, le Comte de Montgommeri vint à toutes jambes luy annoncer qu'il avoit trouvé un gué assez commode; mais qu'il falloit se hâter, parce que le Duc de Montpensier se préparoit à les venir attaquer au premier jour.

D'Andelot fit aussi-tôt marcher ses troupes de ce côté là, & ayant fait passer d'abord un parti de quarante soldats, pour aller à la découverte de l'autre côté, où ils ne trouvérent personne, il posta la Noüe sur les avenuës en deça avec trois cens chevaux, pour faire tête au cas qu'on le vint charger durant le passage, fit défiler ses troupes, dont les fantassins avoient de l'eau jusqu'aux aisselles, & la Noüe passa ensuite, sans que l'ennemi eût paru pour l'attaquer.

Le Duc de Montpensier fut aussi chagrin que surpris de ce passage, qu'un peu plus de diligence eût infailliblement empêché. D'Andelot qui par cette expédition acquit beaucoup de gloire, poursuivit sa route vers le Poitou, où Madame de la Trimoüille le reçût dans Thouars. Au sortir de là il prit Parthenai, & alla joindre le Prince, qui luy donna tous les témoignages d'estime & d'amitié que sa valeur & sa conduite luy avoient mérités.

La lenteur de la Cour à envoyer une armée au-de-là de la Loire, donna le temps aux Calvinistes de s'y fortifier: car n'ayant en tête aucunes troupes capables de leur résister, ils étendirent leurs conquêtes dans le Poitou, dans le Pays d'Aunix, & dans les Provinces voisines. L'Amiral assiégea Niort, & le prit par composition, & Maille à discrétion. Puviaut se rendit maître de Fontenaile-Comte, & surprit Saint Maixant, qu'il rançonna. Lusignan couroit le même risque, si le Maréchal de Vieilleville qui étoit à Poitiers, n'y eût jetté promptement quatre Enseignes. Les Huguenots prirent aussi Angoulême, Saint Jean d'Angely, Pons & Blaye. Taillebourg fortifia encore leur parti, parce qu'il avoit été surpris par un Huguenot nommé Romegout avant la déclaration de la guerre: mais le siége de Pons, qui par la bravoure du Seigneur de cette place, arrêta les Huguenots plus long temps qu'ils n'avoient crû, fut cause d'un echec considérable que leur parti reçût.

Les Protestans du Dauphiné & de Provence s'étoient assemblez, pour venir joindre le Prince de Condé en Poitou, conduits par des Gentilshommes la plûpart bons Capitaines, & qui avoient long temps servi avec distinction. Les principaux étoient d'Acier, Mouvans & Montbrun, dont j'ay deja parlé dans l'histoire des guerres civiles précedentes. Le premier qui avoit le commandement général, comptoit dans sa seule Compagnie plus de deux cens Gentilshommes. Sa Cornette étoit de taffetas verd, & il s'étoit fait peindre sous la figure d'Hercule, qui assommoit avec sa massuë un hydre, dont les têtes étoient coëffées en Cardinaux, en Evêques, en Moines. L'inscription étoit, *qui cassò crudeles*, mots qui contenoient l'anagrame de son nom, Jacques de Crussol. Pepliniére, l. 15. Addit. aux Memoires de Castelnau. l. 7.

Ils passérent le Rhône pour la plûpart à Saint Pyraut, & quelques uns dans des bateaux à Bais sur Bais, à la faveur d'un fort que Mouvans avoit fait construire avec grande diligence; ce que Monsieur de Gordes qui n'avoit pas assez de troupes pour attaquer le fort, ne put empêcher. Ils se joignirent tous ensemble à Alais ville des Cévennes, où la revûë étant faite, ils se trouvérent douze mille hommes de pied, & quelque cavalerie. Ils prirent leur route par le Roüergue pour aller à Angoulême, dont le Prince faisoit le siége. Cette armée en arrivant dans le Quercy, avoit crû jusqu'au nombre de dix-huit mille fantassins & de sept cens chevaux. Brantome dans l'éloge de Mouvans.

Montluc qui sur de faux avis reçûs de Provence & de Dauphiné, croyoit que ce n'étoit qu'une troupe de gens ramassez, & où il n'y avoit pas six mille hommes, s'étoit avancé avec trois mille, pour s'opposer à leur passage. Il apprit par un Marechal de Camp qui fut fait prisonnier à Gramat, à trois ou quatre lieuës de la Dordogne, que la moitié de cette armée étoit de tres-bonnes troupes bien armées. Il n'eut que le temps de faire retraite, & alla promptement à Bourdeaux, étant averti que les Huguenots y avoient une intelligence. Il sauva par sa promptitude cette ville & la Guyenne, qui étoit toute perduë, si le Prince de Condé s'étoit rendu maître de la Capitale. Cette retraite laissa le passage de la Dordogne libre à d'Acier, qui la traversa à Soüillac. Commentaires de Montluc, l. 6.

Cependant le Duc de Montpensier qui avoit reçû quelques renforts; avoit quitté Saumur, & s'étoit avancé pour faire lever le siége d'Angoulême, devant être bien-tôt suivi par l'armée du Duc d'Anjou. Popeliniére, l. 15.

Il marcha le long de la Vienne, tirant vers le Limousin. Son avant-garde etoit commandée par le jeune Duc de Guise, par Martigues & par le Comte de Brissac. Ce dernier surprit à Confolens quelques troupes Huguenotes qu'il tailla en pièces: mais Martigues s'étant avancé sur le chemin d'Angoulême avec douze cens chevaux, apprit

que le Marquis de Méſiéres déſeſpérant du A ſecours, avoit rendu la place trois jours auparavant.

Sur cette nouvelle on mit en délibération, ſi on retourneroit ſur ſes pas, pour attendre l'armée du Duc d'Anjou, ou ſi on continuëroit ſa route vers Limoges, pour empêcher la jonction de d'Acier avec le Prince.

On prit ce ſecond parti, quoyqu'il fut tres-hazardeux. L'avant-garde ſe campa à Auradour, & la bataille à Jumieu petite ville ſur la Vienne, où le Duc de Montpenſier apprit que le Prince de Condé s'éloignoit de luy, à deſſein de faire le ſiége de B Pons. Sur quoy il prit à droite vers le Périgord, pour aller chercher d'Acier, qu'il rencontra aſſez prés de Périgueux.

Il y eut une vigoureuſe eſcarmouche à Saint Chatiet ſur la riviére d'Iſle, que d'Acier avoit deſſein de paſſer en cet endroit; mais ce n'étoit là qu'une fauſſe attaque des Catholiques, dont le deſſein étoit de tomber ſur Mouvans & ſur le Capitaine Pierre Gourde poſtez à Menſignac, & ſéparez du reſte de l'armée avec quatre mille Arquebuſiers, que le Duc de Montpenſier eſpéroit enlever.

Le Comte de Briſſac fut chargé de cette C expédition, & s'en acquitta avec beaucoup de conduite: car aprés avoir fait tâter les ennemis, & trouvé qu'il étoit trop dangéreux de les attaquer dans ce poſte qu'ils avoient bien retranché, il fit ſemblant de retourner vers Périgueux par derriére une montagne, qui déroboit ſa marche aux ennemis.

Il avoit prévû que dés qu'il ſe ſeroit retiré, Mouvans & Pierre-Gourde matcheroient pour aller joindre le gros de leur armée, veu le danger où ils étoient d'être coupez dans ce village par toute l'armée Catholique.

Il ne ſe trompa pas. Ces deux Capitaines D avertis par des payſans, que Briſſac continuoit ſon chemin vers Périgueux, décampérent, & marchérent à grands pas, afin de gagner un bois, à la faveur duquel, s'ils avoient été attaquez, d'Acier auroit eu le temps de venir de Ruberac pour les dégager: mais Briſſac ne les eut pas plûtôt ſçû dans la plaine, que tournant tête avec toute ſa cavalerie, il vint fondre ſur Mouvans. Ce Capitaine le reçût avec beaucoup de valeur Pierre-Gourde qui ſuivoit, vint le ſoûtenir, & il y eut là un ſanglant combat: mais Briſſac les E ayant fait charger en tête & en queuë, ils ne pûrent ſoûtenir long temps l'effort de la cavalerie. Ces deux Chefs furent tuez ſur la place avec plus de deux mille, tant ſoldats qu'Officiers, & pluſieurs autres furent aſſommez par les payſans. La nuit qui approchoit empêcha Briſſac de profiter autant qu'il auroit pû de ſa victoire. Il rentra dans Périgueux avec dix ſept Enſeignes qu'il avoit priſes, n'ayant perdu qu'environ cent hommes dans le combat, & entre autres le jeune de la Châtre cadet de Claude de la Châtre, qui fut depuis Maréchal de France, & le ſieur d'Eſſe fils de ce grand Capitaine, dont j'ai parlé ſous le régne de François I. & de Henri II. Brantome dans l'éloge de Mouvans.

D'Acier ayant appris ce déſaſtre par les fuyards qui echapérent au nombre d'environ mille, décampa dés la nuit même, pour gagner Auberterre, dont les Huguenots étoient les maîtres. Il paſſa la Drome le vingt-ſixiéme d'Octobre, & alla joindre le Prince de Condé, qui aprés avoir pris la ville de Pons, étoit venu au devant de luy avec la plûpart de ſa cavalerie. Le Duc de Montpenſier avoit delibéré s'il ne ſe mettroit pas aux trouſſes de d'Acier; mais les chevaux étoient ſi fatiguez par les marches forcées des jours précedens, & par le travail de la derniére journée, qu'il reſolut de retourner vers le Poitou, pour y attendre le Duc d'Anjou. An. 1568.

Le Prince de Condé l'y ſuivit, & de ſi prés, qu'il campoit le ſoir au lieu d'où le Duc etoit décampé le matin, juſqu'à ce que celuy-cy étant arrivé à Châtellerault, & s'étant poſté ſous le canon de la ville dans de bons rtranchemens, les Huguenots ſe retirérent au bas Poitou, aprés avoir brûlé le Château de Chauvigny, qui leur empêchoit le paſſage de la riviére de Vienne en cet endroit-là. Bien-tôt aprés, le Duc d'Anjou arriva avec l'armée, quantité de Nobleſſe Catholique, pluſieurs Régimens Suiſſes, & un bon train d'artillerie, & joignit le Duc de Montpenſier.

L'armée des Huguenots étoit la plus nombreuſe, que ce parti eût jamais eüe depuis la naiſſance des guerres civiles. Elle etoit de deux cens quarante Enſeignes, qui faiſoient vingt mille fantaſſins, & de dix mille hommes de cavalerie en quatre-vingt-quatorze Cornettes. Celle du Duc d'Anjou n'etoit pas moins forte, mais en beaucoup meilleur équipage. Une partie des deux armées etoit dans les garniſons, & ce qu'il y avoit en campagne montoit à peu pres à dix-huit ou dix-neuf mille hommes de chaque côte. L'animoſité des deux partis augmentoit le courage naturel à la nation, & l'on previt dés-lors qu'il en coûteroit bien du ſang à la France. Les armées ne furent pas long temps ſans s'approcher l'une de l'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains, au ſujet d'un Camp, que les Chefs des deux partis avoient réſolu d'établir à Pamperou à huit ou neuf lieuës de Poitiers. Les Maréchaux de Camp des Catholiques & ceux des Huguenots y arrivérent en même temps, & furent fort ſurpris de ſe rencontrer les uns les autres: mais comme ils ne vouloient ni fuir, ni combattre ſans ordre des Généraux, chacun ſe retira de ſon côté à un quart de lieuë du Bourg. Sur ces entrefaites l'Amiral & d'Andelot arrivérent avec cinq Cornettes de cavalerie ſeulement, & de l'autre côté parurent ſept ou huit cens Gendarmes du Duc d'Anjou. Popeliniére l. 25. Diſcours politiques & militaires du ſieur de la Noue.

L'Amiral fit avancer environ cinq cens pas un Capitaine d'Arquebuſiers, & luy donna

ordre de ſe tenir à couvert d'une haye, pour reconnoître le nombre des ennemis. Quelques uns de cette troupe, contre l'ordre du Général, ſe détachérent pour eſcarmoucher: ce qui fit croire aux Gendarmes Catholiques que les ennemis vouloient les attaquer: & ils ſe rangérent auſſi-tôt en trois ou quatre troupes, pour les recevoir. Ce mouvement fit pareillement juger à l'Amiral qu'on vouloit le charger luy-même. Ayant délibéré un moment avec ſon frere d'Andelot, ils ne furent pas de même avis, & opinérent l'un & l'autre d'une maniere fort contraire à leur génie. D'Andelot, qui d'ordinaire ne marchandoit guéres en ces ſortes de rencontres, fut d'avis de ſe retirer, veu que les ennemis étoient beaucoup plus forts: & l'Amiral, dont la maxime étoit toûjours de ne hazarder que dans la neceſſité, conclut au combat. Il rangea ſes ſoldats ſur une éminence, pour laiſſer croire aux ennemis qu'il avoit derriére luy beaucoup de troupes dans le valon: il envoya prier le Prince de Condé, qui étoit à une lieüe de-là, de marcher promptement à luy, & luy manda qu'il alloit commencer le combat.

Martigues, qui commandoit l'avant garde Catholique, & qui avoit ſuivi de prés les Maréchaux de Camp, ſe trouva dans le même embarras que les deux Chefs des Huguenots, & ſe détermina à ne les pas attaquer, perſuadé par leur contenance, que toute l'armée étoit derriére la cavalerie qu'il découvroit: & il dit depuis à la Noüe que ſans ce faux prejugé il auroit tout hazardé, pour avoir l'Amiral & d'Andelot morts ou vifs: mais l'arrivée du Prince de Condé avec le reſte de ſon armée le jetta dans une bien plus grande inquiétude. Il fit ſi bien toutefois, qu'en eſcarmouchant juſqu'à la nuit, il évita le combat.

Il n'étoit pas pour cela hors de danger; car n'ayant avec luy que l'avant-garde contre toute l'armée Huguenote, & le Duc d'Anjou étant fort éloigné, il pouvoit s'aſſûrer d'être attaqué dés le grand matin.

Pour ſe tirer de ce pas dangereux, il eut recours au ſtratagéme, & prit ſes meſures dés le temps que commencérent les eſcarmouches. Il donna ordre que perſonne ne ſortît du Camp, & qu'on ſe contentât de tirer contre ceux qui approcheroient, de peur que, ſi quelqu'un étoit pris, il ne découvrît aux ennemis le petit nombre de ſes troupes. Il fit ſonner la marche Suiſſe à une partie des tambours François, pour faire croire que les ſoldats de cette nation étoient dans le Camp. Il fit faire des feux dans une grande étendue de terrain: & aprés avoir fait repaître, il décampa à petit bruit, pour ſe retirer à Jaſeneüil, où le Duc d'Anjou étoit campé avec le gros de l'armée. Le reſte étoit au bourg de Sanſay, qui en eſt éloigné d'une lieüe.

Le Prince de Condé ne fut averti du décampement de Martigues, qu'à trois heures aprés minuit, & partit à cinq, pour le ſuivre. Il ne pût le joindre: mais aprés s'être arrêté quelque temps, pour faire reprendre haleine à ſes troupes, il continua ſa mache, réſolu d'attaquer le Duc d'Anjou dans ſon Camp de Jaſeneüil.

On ne vit jamais plus de contre-temps & de hazards, qu'il y en eut pendant ces deux jours, & qui empêchérent la défaite tantôt des uns, & tantot des autres. Si le Prince de Condé fût tombé avec toute ſon armee ſur le Duc d'Anjou, il l'eût battu, ſelon le ſentiment des plus habiles des deux partis, ce Duc étant poſté dans un lieu fort étroit, où il n'eût pû étendre ſes troupes, & où les ennemis jettant de l'infanterie ſur les côtez, qui étoient pleins de hayes, l'auroient attaqué par les flancs, & en même temps par le front de ſon Camp: mais un gros brouillard s'etant élevé durant la marche; le Prince de Condé s'égara, & ſe trouva à la tête du Camp ennemi ſans ſon avant-garde. Il fit bonne contenance, & le Duc d'Anjou, qui erût que toute l'armée étoit là, ne ſe mit point en devoir de l'attaquer: il y eut ſeulement de groſſes eſcarmouches. Pour l'Amiral, il prit le chemin, dont on étoit convenu, & ſurprit ſur les huit heures du matin au bourg de Sanſay cinq ou ſix cens chevaux, qui s'enfuirent, & luy abandonnérent tous leurs bagages: mais ne ſe voyant point ſuivi du gros de l'armée, il n'oſa paſſer outre, juſques à ce que le bruit des canonnades le fit marcher vers Monſieur le Prince. Quand il arriva, la nuit approchoit, & les deux armées demeurérent campées tout proche l'une de l'autre

Il en coûta beaucoup plus aux Huguenots qu'aux Catholiques, ſur tout dans une charge que la Valette fit fort à propos ſur quelques troupes Huguenotes, qui s'étoient trop avancées: mais la plûpart des Catholiques, qui furent bleſſez en cette rencontre, moururent de leurs bleſſures: & cela fit ſoupçonner que les Huguenots ſe ſervoient de bales empoiſonnées. Suppoſé que la choſe fut ainſi, c'étoit porter la fureur au delà de toutes les bornes, & vérifier ce qui a été dit bien des fois, que, ſi les armes autoriſent tant de crimes, les plus atroces ſont en quelque façon conſacrez par les guerres de Religion.

Le jour ſuivant l'armée Royale decampa la prémiére, & marcha à Poitiers. L'Amiral la pourſuivit avec une partie de ſon avant-garde, & fit paſſer par le fil de l'épée une centaine de ſoldats, qui s'étoient écartez du gros.

Les Huguenots firent beaucoup valoir ces petits avantages, & ſur tout la retraite de l'armée Catholique: mais le Prince de Condé & l'Amiral, qui avoient eſpéré la bataille, étoient fort chagrins d'en avoir manqué l'occaſion. Ils la ſouhaitoient fort, parce qu'ils appréhendoient que leurs troupes, qui étoient en tres-mauvais équipage, &

qui ne ſubſiſtoient que du pillage du pays, ne ſe debandaſſent pendant l'hyver. Ils conjecturoient par la conduite des Chefs de l'armee Catholique qu'ils avoient cette vûë, & que les ordres de la Cour etoient de tirer les choſes en longueur. C'eſt pourquoy ils mirent de nouveau tout en œuvre, pour les attirer en campagne.

Dans ce deſſein ils prirent leur route vers la Loire, eſperant, ſi le Duc d'Anjou ne les ſuivoit pas, ſe ſaiſir de quelque paſſage ſur cette riviere, pour avoir enſuite la liberté de ſubſiſter dans les Provinces d'au delà, & de faire venir ſans peril ceux de leur parti, qui n'avoient pû juſqu'alors les joindre, ou qui n'avoient pas voulu s'expoſer à paſſer avec d'Andelot.

Le Duc d'Anjou les laiſſa aller, ſçachant bien qu'on avoit donné de bons ordres pour la garde de la Loire, dont on avoit fait rompre la plûpart des ponts ; que celuy de Saumur etoit hors d'inſulte ; qu'on avoit fait des retranchemens à tous les guez, & que les milices étoient commandées, pour s'aſſembler au premier coup de tocſin, dés que les ennemis paroîtroient de l'autre cote.

Cependant pour ne pas laiſſer ſes troupes inutiles, & embarraſſer l'ennemi, il ſe remit en campagne, & envoya ſommer Loudun, où le Prince de Condé avoit laiſſé d'Acier avec un Regiment d'infanterie & quelque cavalerie. Ce Commandant ayant repondu fort fierement à la ſommation, le Duc d'Anjou s'achemina vers cette place avec ſon armee, qui venoit d'être renforcee par quelques troupes, que le Comte de Joyeuſe luy avoit amenées de Languedoc. Il prit d'aſſaut en chemin faiſant la ville de Mirebeau, & puis le Château par compoſition, tandis que les Huguenots de leur cote ſe ſaiſirent de l'Abbaye de Saint Floreut vers Saumur. Il en couroit ordinairement la vie à ceux qui ſe laiſſoient prendre ; car on n'obſervoit alors ni de part, ni d'autre, aucune capitulation, ſous prétexte de repreſailles, les Huguenots accuſant les Catholiques, & les Catholiques accuſant les Huguenots d'avoir manqué les premiers à leur parole : & de-là venoit que d'ordinaire on ſe défendoit à toute outrance.

La marche du Duc d'Anjou vers Loudun fit revenir le Prince de Condé ſur ſes pas, tant pour ne pas laiſſer perdre cette place, que dans l'eſperance de donner bataille : & effectivement les deux armees ſe trouvérent ſi proches l'une de l'autre à une lieuë de la ville, qu'on ne douta pas qu'elles n'en vinſſent aux mains. Néanmoins chacun voulant conſerver l'avantage de ſon poſte, & le verglas qu'il faiſoit permettant à peine aux fantaſſins, & encore moins aux chevaux, de ſe tenir ſur pied, tout ſe paſſa comme à Jaſeneüil, en de fréquentes & de vives eſcarmouches pendant pluſieurs jours, & durant un froid horrible, qui fit périr une infinité de

A ſoldats, principalement du côté des Huguenots. Le Duc d'Anjou decampa pourtant encore le premier, & ſe retira à Chinon, où il mit la riviere de Vienne entre luy & le Prince de Condé. Enfin la rigueur de la ſaiſon obligea ce Prince à ſeparer ſon armee, & il la mit en quartier d'hyver à Loudun, à Thouars, à Niort, & dans les autres villes du Poitou & des Provinces voiſines.

Son principal ſoin étoit de trouver les moyens de faire ſubſiſter ſes troupes juſqu'au printemps, & il tint pour cet effet un Conſeil à Niort, où la Reine de Navarre ſe B trouva. Ils n'imaginérent point d'expédient plus prompt, que de vendre les biens des Eccleſiaſtiques de tout le pays, dont ils s'étoient rendus les maîtres. Ils en firent la publication, & la Reine de Navarre, le Prince de Condé, l'Amiral, d'Andelot, le Comte de la Rochefoucault obligerent tous leurs revenus pour la garantie de ceux qui voudroient acheter les biens d'Egliſe. Ils tirérent de-là de groſſes ſommes. Les Rochelois firent au Prince de Condé un préſent de ſoixante mille écus : leurs Armateurs, qui couroient les mers, & pilloient tous les marchands Catholiques, de quelque nation qu'ils C fuſſent, ſous les ordres de la Tour puiſne de la Maiſon de Chatelier-Portaut, contribuérent de leurs pirateries à fournir les magaſins, que l'Amiral eut grand ſoin d'établir en divers endroits. C'eſt à quoy il ne manquoit jamais, quand il le pouvoit faire, ſuivant ce qu'il diſoit quelquefois, *que l'armée eſt un monſtre, qui commence à ſe former par le ventre* : Et de tout cela le Prince fit un fond conſidérable, pour entretenir la guerre.

Mais pour la mieux ſoûtenir, il eut comme dans les guerres précédentes recours aux Puiſſances etrangéres, & ſur tout il faiſoit D grand fond ſur la Reine d'Angleterre, dont il pouvoit être plus aiſement & plus promptement ſecondé que jamais, parce qu'il étoit maître de la Rochelle, où les Anglois pourroient aborder ſans oppoſition & ſans riſque.

Elizabet, ſuivant le plan qu'elle s'etoit formé d'abord, continuoit d'affermir ſa domination par la douceur, avec laquelle elle gouvernoit les Anglois, par l'application qu'elle avoit à faire fleurir le commerce dans ſon Royaume, à ſe rendre toute puiſſante ſur la mer par le grand nombre de E vaiſſeaux qu'elle faiſoit bâtir dans tous ſes ports : & elle n'oublioit pas l'autre point fixe de ſa politique, qui étoit de ſuſciter & d'entretenir par ſes intrigues, des broüilleries chez ſes voiſins, pour les empêcher de tourner leurs armes contre elle.

Le ſuccés de ſes artifices avoit ſurpaſſé ſes eſperances en Ecoſſe. Marie Stuart aprés les plus étranges & les plus funeſtes aventures s'étant ſauvée de la priſon, où ſes propres ſujets l'avoient miſe, étoit venüe ſe jetter entre ſes bras, & chercher un aſyle en Angleterre, où ſa malheureuſe deſtinée luy prepa-

roit la plus indigne mort.

Elizabet ne voyoit pas avec moins de plaiſir les nouveaux troubles des Pays-Bas, qui la rendoient redoutable au Roy d'Eſpagne. Le Prince d'Orange y étoit venu d'Allemagne à la tête d'une armée: & quoyque le Duc d'Albe, en luy oppoſant la ſienne, eut rendu cette entrepriſe inutile, les eſprits y étoient ſi fort en mouvement, qu'il étoit difficile que la guerre civile ne s'y allumât bientot.

Quantité de Flamands ſe réfugioient en Angleterre, où cette Princeſſe les recevoit tres-favorablement: & on voyoit bien qu'elle n'attendoit que l'occaſion de prendre part à la querelle, tant elle étoit ſoigneuſe de relever tous les ſujets de plaintes qu'elle pouvoit avoir du Roy d'Eſpagne, ſans en venir cependant juſqu'à la rupture.

Camden. Vie d'Elizabet. ad an. 1568.

Elle en uſuit de même à l'égard de la Cour de France. Quelque temps avant les nouveaux troubles du Royaume, dés que le terme de huit ans depuis le Traité de Cateau-Cambreſis fut expiré, elle avuit fait demander la réſtitution de Calais: & cette demande ſe fit avec éclat; car elle envoya Guillaume Winter Grand Maître de l'Artillerie Navale d'Angleterre, ſommer par un Trumpette les habitans de Calais de ſe remettre ſous ſon obeïſſance: & ſur le refus qu'ils en firent, Norris ſon Ambaſſadeur à la Cour de France fit au Roy la même ſommation, ſoûtenant, ce qui étoit vray, que dans le Traité de Troyes, poſterieur à celuy de Cateau-Cambreſis les deux Couronnes étoient en droit de pourſuivre les prétentions qu'elles avoient l'une ſur l'autre: mais la Reine d'Angleterre ſe contenta de cette cérémonie, ſans pouſſer les choſes plus loin. Il luy ſuffiſoit d'avoir en cela un prétexte de ſecourir les Huguenots de France, quand l'occaſion s'en preſenteroit: & lorſqu'elle le fit, elle ajoûta à cette raiſon, le violement de la paix faite avec ceux de ce parti, à laquelle elle diſoit qu'elle avoit beaucoup travaillé elle-même par ſon Ambaſſadeur Norris, & qu'elle ne s'intereſſoit dans cette querelle, que pour empêcher qu'on n'exterminât en France ceux de ſa Religion, dont la perte avoit été réſoluë avec le Duc d'Albe à la Conférence de Bayonne.

Etant dans cette diſpoſition, le Cardinal de Châtillon qui étoit à ſa Cour, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir les ſecours qu'il luy demandoit. Elle fit compter à la Rochelle au Prince de Condé cent mille Angelots d'or, & y envoya des canons & des munitions de guerre. C'étoient les choſes, dont il avoit le plus de beſoin; car pour des troupes, il en avoit aſſez: ce qui luy manquoit, étoit de quoy les ſoudoyer & de l'artillerie.

Camden. loc. cit.

Le ſecours d'Angleterre n'étoit pas l'unique reſſource du Prince de Condé. Il n'en attendoit pas moins de l'Allemagne: & dés qu'il eût repris les armes, il envoya, comme dans les deux derniéres guerres, demander des troupes aux Princes Proteſtans.

Il tira grand avantage d'une démarche, que le Roy avoit faite d'abord que la guerre fut déclarée. Il avoit publié un Edit, par lequel il revoquoit tous ceux qui avoient été faits juſqu'alors en faveur des Huguenots, defendoit dans ſon Royaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, Apoſtolique, & Romaine, & commandoit à tous les Miniſtres du nouvel Evangile de ſortir dans quinze jours du Royaume: & quinze jours aprés il en fit publier un autre dans Paris, par lequel il ſuſpendoit de leurs charges tous les Officiers, qui faiſoient profeſſion de la Religion Calviniſte.

Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 2.

Ces Edits ne pouvoient manquer de revolter les Huguenots: mais la Reine voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de les contenir, vouloit par ce moyen gagner les Catholiques, & les animer par le motif de la Religion, à tout ſacrifier pour la defenſe de leur Souverain, dont les interêts étoient ſi étroitement liez avec ceux de l'Egliſe, & rétablir en même temps ſa réputation dans les Cours des Princes Catholiques de l'Europe, où les ménagemens qu'elle avoit eus juſqu'alors pour les Calviniſtes, l'avoient fort decriée.

Le Prince de Conde ſe ſervit utilement de ces Edits, pour obtenir des Proteſtans d'Allemagne le ſecours qu'il leur demandoit, en leur faiſant voir qu'enfin le Conſeil du Roy s'étoit démaſqué, & qu'il étoit notoire que tout ce qui s'étoit fait juſqu'à ce temps-là, n'avoit été qu'en vûë d'opprimer les Sectateurs de la nouvelle Réforme. Dés lors Volfang Guillaume de Baviére Duc des deux Ponts, un des plus zélez Proteſtans qu'il y eût en Allemagne, ſe prépara à faire une levée de gens de guerre: mais il ne ſe mit en marche que l'année ſuivante.

Les Huguenots eſpéroient un plus prompt ſecours du Prince d'Orange, auquel Genlis, nonobſtant les defenſes du Roy, avoit mené aux Pays-Bas trois mille hommes de pied, & quelques Cornettes de Cavalerie Françoiſe. L'entrepriſe du Prince d'Orange ayant échoüé par les précautions du Duc d'Albe, il fut obligé de faire retraite. Le Prince de Condé le ſollicita alors d'entrer en Picardie ou en Champagne avec ſon armée. Il y conſentit, & vint juſqu'à Soiſſons, où il s'arrêta. Genlis fit tout ce qu'il pût, pour luy perſuader d'entrer plus avant, cette diverſion devant rendre le Prince de Condé maître de toutes les Provinces d'au delà de la Loire: mais ſoit que le Prince d'Orange appréhendât que le Duc d'Albe ne le ſuivit, & ne l'enfermât entre luy & le Maréchal de Coſſé qui étoit ſur la frontiére avec un petit corps d'armée, ſoit qu'il ne ſe ſentît pas aſſez d'autorité ſur ſes troupes Allemandes, dont l'indocilité luy avoit déja fait beaucoup de peine, & craignant la perte d'une bataille à Loüis de Naſſau ſon frere dans la Frize, ſoit qu'il eut des vûës

Strada. l. 7.

Hiſt. des Princes d'Orange.

pour la ſuite plus conformes à ſes interêts particuliers, il ſe rendit aſſez aiſément aux priéres, que Gaſpard de Schomberg alla luy faire de la part du Roy, de ne point paſſer outre, & il ſe retira en Allemagne, ſur la promeſſe qu'on luy fit, de luy donner de quoy payer ſes troupes : promeſſe, qu'on ne luy tint pas, ſous prétexte que c'étoit malgré luy, & à cauſe que ſes troupes s'étoient mutinées, qu'il étoit ſorti du Royaume.

Hiſt. des Princes d'Orange.

C'eſt là où en étoient les affaires de France ſur la fin de l'an 1568. quand la Reine, qui voyoit que les choſes tournoient tout autrement qu'elle ne l'avoit eſpéré, lors qu'elle rompit la paix, ſe réſolut à tenter, ſelon ſa coûtume, la voye de la négotiation.

An. 1568.

Elle tira de la Conciergerie de Paris un Financier nommé Berenger Portal, homme d'eſprit, qu'elle envoya ſecrétement au Prince de Condé, à qui elle crût qu'il ne ſeroit pas deſagréable, parce qu'il paſſoit pour être Calviniſte. Il étoit chargé de luy faire entendre que, s'il vouloit faire quelque ouverture de paix, on l'écouteroit volontiers, & que la Reine étoit fort mécontente de certaines gens, dont elle avoit regret d'avoir trop ſuivi les conſeils : mais l'entrepriſe de Noyers avoit jetté le Prince & l'Amiral en de ſi grandes défiances, qu'ils ne pouvoient plus compter ſur rien pour leur ſeureté : & ils ſoupçonnoient même par la qualité de cet Envoyé, qui étoit un homme décrié par de mauvaiſes affaires, qu'il n'étoit venu que pour épier ce qui ſe paſſoit parmi eux, & pour tâcher de découvrir leurs deſſeins, plûtôt que pour les diſpoſer à un accommodement.

La Popeliniére l. 15.

C'eſt pourquoy ils ne luy donnérent que des reponſes générales, & le renvoyérent avec une lettre pour la Reine, où ſe plaignant aigrement de ceux, dont elle faiſoit elle-même ſemblant de ſe plaindre, ils luy diſoient que, quoy qu'ils fuſſent en état plus qu'ils n'avoient jamais été, de ſoûtenir la juſtice de leur cauſe, ils ſeroient toûjours prêts à faire paroître leur ſoûmiſſion au Roy, & leur zéle pour ſon ſervice, pourveu qu'ils puſſent eſpérer une paix ſtable & ſincére, & que ceux de la nouvelle Réforme euſſent la liberté de profeſſer leur Religion, & de faire leurs Prêches dans tout le Royaume.

On en demeura là : & tandis qu'on formoit les projets pour la campagne prochaine, chacun tâchoit de ſe ſaiſir de divers petits poſtes, pour incommoder l'ennemi, & mettre à couvert les plus importantes places de ſon parti.

Martinengue Gouverneur de Gien, d'Entragues Gouverneur d'Orléans, & la Chaſtre Bailli de Berri convinrent enſemble de ſe ſaiſir de Sancerre petite ville à l'extrémité de cette Province, peu éloignée de la Loire, dont la ſeule ſituation ſur la croupe d'une aſſez haute montagne faiſoit toute la force. Les habitans preſque tous Calviniſtes s'étoient revoltez dés le commencement de la guerre : & quoy qu'abandonnez par les Chefs du parti, qui ne daignérent pas ſeulement leur donner une Compagnie d'infanterie pour les défendre, ils ſoûtenoient opiniâtrément leur revolte au milieu des villes Catholiques.

Ces trois Gouverneurs ayant mis enſemble trois mille fantaſſins & quelque cavalerie, allérent les attaquer avec cinq piéces de canon, dans la penſée que cette bicoque ſe rendroit à la ſeule vûë de l'artillerie : mais la guerre civile & l'entêtement de l'hereſie ſemblent inſpirer de la fureur, & rendre les plus lâches capables de la plus extréme témérité.

Au défaut d'Officiers de guerre & de Gentilshommes, dont les habitans manquoient pour mettre à leur tête, un Avocat nommé Joanneau & deux autres appellez la Fleur & Laurent entreprirent la défenſe de la place, n'ayant que trois cens hommes capables de les ſeconder, partie Bourgeois, partie Réfugiez des villes Catholiques & de la campagne, aſſez mal armez : & ils ſe comportérent avec tant de bravoure & de conduite, qu'aprés avoir ſoûtenu deux aſſauts, tué cinq cens hommes aux aſſiegeans, du nombre deſquels fut le fils du Baron de Neubourg, ils les obligerent de lever le ſiége le premier jour de Fevrier, aprés une défenſe de plus de cinq ſemaines : action digne d'une immortelle loüange, ſi elle n'avoit pas été faite par des Rebelles.

Poſſeliniére. l. 15. Caſtelnau l. 7. Davila. l. 4.

An. 1569.

Dans le même temps le zéle pour l'ancienne Religion fit faire aux Moines de l'Abbaye de Saint Michel en Ler aupres de Luçon dans le Poitou une reſiſtance, qui ne fut guéres moins vigoureuſe que celle des Huguenots de Sancerre : mais elle fut moins opiniâtrée par la faute du Capitaine Vaquai, qu'on leur avoit envoyé avec trente ſoldats. La frayeur fit perdre la tête à ce Commandant, qui durant un aſſaut deſcendit avec une corde dans le foſſé, pour ſe ſauver. Cette fuite découragea les ſoldats : & quelques efforts que fit Chaſteau-pers Gentilhomme Moine de l'Abbaye, qui s'étoit chargé de la défendre, elle fut emportée. Plus de quatre cens perſonnes, qui s'y étoient réfugiées avec leurs biens, y furent égorgées. Les Calviniſtes y firent un tres grand butin, & raſérent l'Abbaye, qui avoit tenu en allarme juſqu'alors tous leurs quartiers des environs.

Ces petites entrepriſes, qui ſervent pendant les quartiers d'hyver à tenir les ſoldats en haleine, étoient des diſpoſitions à de plus grands événemens, & dés le mois de Fevrier les Chefs des deux partis preſſérent les renforts, qui devoient joindre leur principale armée.

An. 1569.

Le Prince de Condé envoya ordre aux Vicomtes de Bourniquet, de Monclar, Paulin, & Gourdon, qui avoient ſept mille Arquebuſiers & quelque cavalerie du côté de Montauban,

Montauban, de s'approcher de luy : mais ils refuſérent de le faire, ſur ce qu'ils ne pouvoient s'éloigner de cette place, ſans l'expoſer avec tout le pays aux entrepriſes de Montluc & des autres Capitaines Catholiques, qui y étoient aſſez forts : & il n'y eut que le Capitaine Piles, qui ayant aſſemblé douze cens Arquebuſiers & deux cens chevaux dans le Quercy, le Perigord, & l'Agenois, s'achemina vers l'armée par la Xainronge.

Popelliniére l. 15.

D'autre part il venoit au Duc d'Anjou deux mille Reitres conduits par le Comte Rhingrave & par Baſſompierre, quelques troupes de Provence commandées par Honorat de Savoye Comte de Sommerive, & alors appellé le Comte de Tende depuis la mort de ſon pere, qui s'étoit donné au parti Huguenot, & dix-ſept Enſeignes du Dauphiné ſous les ordres du Baron des Adrets, qui, comme j'ay dit, s'étoit rangé au parti Catholique : mais il fut envoyé en Champagne fortifier le corps d'armée du Duc d'Aumale & de Nemours deſtiné contre les Allemans, que le Duc des Deux Ponts conduiſoit au Prince de Condé.

Le Duc d'Anjou fortifié de ces troupes, ſortit de ſes quartiers du Limouſin, ſe mit en campagne, pour combattre le Prince de Conde & l'Amiral, avant qu'ils puſſent être joints par les Allemans, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçûs, & par le conſeil de Monſieur de Tavanes, qui avoit alors le ſecret de la Cour pour la conduite de cette armée, & à qui la Reine avoit donné ordre d'être toûjours auprés du jeune Prince dans les occaſions importantes.

Mémoires de Tavanes

On a diverſes relations de ce temps là touchant le commencement de cette campagne, dont l'ouverture ſe fit par une bataille. Elles ne s'accordent pas toûjours ſur pluſieurs faits. Je tirerai ce que j'en vais dire des Mémoires de Guillaume de Tavanes fils de celuy que je viens de nommer, de ceux du ſieur de Caſtelnau, & des diſcours politiques & militaires du ſieur de la Noüe, qui y étoient tous trois, & d'un Hiſtorien * Huguenot, dont le récit qu'il en fait, eſt tout-à-fait conforme à ce qu'en racontent ces trois Seigneurs.

* Popeliniére.

Le deſſein du Prince de Condé & de l'Amiral étoit d'éviter la rencontre du Duc d'Anjou, d'aller joindre les Vicomtes de Bourniquet, de Montclar & les autres de ſon parti qui étoient reſtez en Languedoc, & de s'acheminer de là vers la Loire, pour aller au devant du Duc des Deux Ponts.

Le Duc d'Anjou pour les prévenir, s'avança dans l'Angoumois, ſe ſaiſit en chemin faiſant de Sivrai, de Verteüil, de la Rochefoucauld, & d'autres petites places, & marchant le long de la Charente, & laiſſant Angoulême à droite, vint à Châteauneuf ſitué ſur cette riviére. Il fit ſommer le Commandant de ſe rendre : c'étoit un Capitaine Ecoſſois, qui n'ayant que cinquante à ſoixante hommes, n'oſa pas tenir devant une armée Royale.

La diligence que le Duc avoit faite pour s'y rendre, luy étoit néceſſaire ; car une partie de l'armée ennemie étoit déja à Barbeſieux pour gagner le Périgord : mais le Prince de Condé ne pouvant pas la ſuivre aſſez promptement avec le reſte, & la voyant en danger d'être coupée, fut contraint de la faire revenir à Coignac ſur la même riviére de Charente, où étoit ſon quartier général.

Le Duc d'Anjou marcha vers cette place avec ſon armée, dans le deſſein d'attirer le Prince de Condé à la bataille. Le Comte de Briſſac, Tavanes le fils & Loſſes s'avancérent en eſcarmouchant juſqu'à la barriére ; mais l'ennemi ne ſortit point de ce côté là, & le Prince de Condé ſe contenta de paroître en bataille de l'autre côté de la riviére. C'eſt ce qui détermina le Duc d'Anjou à reprendre le chemin de Châteauneuf. Les ennemis le cotoyérent toûjours la riviére entre deux juſqu'à Jarnac, où le Prince de Condé s'arrêta.

Châteauneuf eſt du côté de la Xaintonge. Les Calviniſtes lorſqu'ils en étoient les maîtres, avoient rompu une arche du pont, & il étoit de la derniére conſéquence au Duc d'Anjou de faire rétablir promptement ce paſſage, dautant que les ennemis pouvoient de Coignac couper par un chemin fort droit, gagner Montignac où la Charente eſt gueable, paſſer la riviére de Vienne aux gués, entrer de-là dans le Berri, & avoir pluſieurs journées d'avance ſur l'armée Royale, pour arriver à la riviére de Loire vers la Charité, où ils avoient donné le rendez-vous au Duc des Deux-Ponts : au lieu que le Duc d'Anjou en ne paſſant pas à Châteauneuf, auroit été obligé de côtoyer la Charente qui ſerpente beaucoup, & faire des marches tres-forcées, s'il avoit voulu ſuivre le Prince de Condé.

On crut d'abord que les ennemis prenoient ce parti de marcher vers la Loire, parce qu'on leur vit faire à Jarnac un grand détachement de leur armée, qui s'avança derriére la montagne entre Jarnac & Châteauneuf, au-de-là de la riviére.

Tandis que le Duc d'Anjou étoit allé à Coignac, les ſieurs de Tavanes & de Biron firent travailler au rétabliſſement de l'arche du pont, & tirer de l'eau pluſieurs batteaux qui y avoient été enfoncez, pour s'en ſervir à faire un autre pont : mais comme il n'y en avoit pas aſſez pour la largeur de la riviére, ils y firent planter des pilotis de diſtance en diſtance entre les batteaux, & firent la communication des uns aux autres par des planches.

Les ennemis n'enrent point de connoiſſance de ce ſecond pont, parce qu'on eut grand ſoin de leur cacher le bois qu'on aſſembloit pour le conſtruire, & que pendant tout le jour on ſe contenta de tenir prêts tous les matériaux, pour le faire la nuit ſuivante, outre que le bord de la Charente étoit un pays aſſez couvert de ce côté-là.

Les ennemis s'approchérent ce jour-là de Château-neuf. On détacha ſur eux les Compagnies de Strozzi & de Briſſac avec mille ou douze cens Arquebuſiers. L'eſcarmouche ne fut pas longue, parce qu'au bout d'une demie-heure, le Prince de Condé fit retirer ſes troupes le long de la riviere vers Jarnac & vers le village de Baſſac.

Mais le Duc d'Anjou étoit fort inquiet de la route que le détachement dont j'ay parlé, avoit priſe, & on envoya le Capitaine la Riviére avec une troupe de cavalerie à la decouverte, pour en avoir des nouvelles. Il trouva qu'il s'étoit arrêté à une lieuë de là; en vint rendre compte au Duc d'Anjou qui étoit au lit, & qui en eut beaucoup de joye, par l'eſpérance d'engager les ennemis à une bataille.

Le Prince de Condé & l'Amiral étoient fort tranquiles ſur le paſſage de l'armee Royale, jugeant impoſſible qu'elle defilât en une nuit ſur le pont de pierre. Pour plus grande ſeureté cependant, ils laiſſérent deux Regimens d'Infanterie & huit cens chevaux à un quart de lieuë du pont, avec ordre aux Commandans d'envoyer pendant la nuit quelques troupes de cavalerie de temps en temps, pour voir ſi les ennemis ſongeoient à paſſer, & puis ils ſe retirérent, l'Amiral à ſon quartier de Baſſac à une lieuë de là, & Monſieur le Prince à Jarnac encore plus éloigné: mais leurs ordres fut mal exécutez. Les deux Regimens & la cavalerie ſe trouvérent là logez avec beaucoup d'incommodité, s'écarterent dans les villages, & il n'en demeura que tres-peu dans des maiſons à une demie lieuë de la riviére. Les deux Chefs furent fort blâmez de s'en être rapportez à d'autres qu'à eux mêmes, dans une conjoncture ſi importante; & il leur en coûta cher.

Le Duc d'Anjou pour les mieux tromper uſa d'un ſtratagême. Il fit camper ſur un grand front tout le bagage, avec quelques Enſeignes d'infanterie au haut d'une montagne derriére Châteauneuf. Les feux qu'on y alluma toute la nuit en grand nombre, achevérent de perſuader aux ennemis, que l'armée demeuroit dans ce camp. Mais dés le commencement de la nuit, on travailla au pont de bateaux avec tant de diligence, que deux heures avant le jour les troupes qu'on avoit diſpoſées avec grand ordre, commencérent à paſſer, la cavalerie ſur le pont de pierre, & l'infanterie ſur le pont de bateaux. Ce fut la nuit du douziéme au treiziéme de Mars.

An. 1569

Comme le bagage ne ſuivoit point, l'armée paſſa aiſément & ſans embarras, excepté que le pont de bois rompit en un endroit; mais il fut auſſi-tôt raccommodé.

Les coureurs de l'Amiral étant venus aux environs dés le grand matin, trouvérent l'armée preſque toute paſſée, & luy en allérent porter la nouvelle, qui le ſurprit fort. Il envoya ordre auſſi-tôt à toutes les troupes dont les quartiers étoient fort éloignez les uns des autres, de le venir joindre à Baſſac; & ſon deſſein étoit de ſe retirer, comme il auroit pû faire, ſi elles l'avoient joint aſſez tôt: mais il ne pût les avoir raſſemblées, que trois heures aprés; & durant ce temps-là, le Duc d'Anjou s'approcha de Baſſac avec preſque toute ſon armée; de ſorte que l'Amiral vit bien que la bataille étoit inevitable. Il détacha quelques troupes, pour aller ſe ſaiſir du haut de la montagne d'entre Jarnac & Châteauneuf: mais elles en furent repouſſées par la Valette, qui les prévint ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçû du Duc de Montpenſier conducteur de l'avantgarde. L'Amiral ne ſongeant plus qu'à profiter de l'avantage du terrein, mit ſon armée en bataille à un quart de lieuë de la montagne proche du village de Baſſac, ayant devant luy un petit ruiſſeau, que l'on ne pouvoit guéres paſſer ſans defiler.

Le Duc d'Anjou arriva avec toute l'armee ſur le haut de la montagne, & reconnut de là la ſituation de celle des ennemis. Il deſcendit en bon ordre dans la plaine, où Martigues, Malicorne, Fervaque, Lanſac, Pompadour, Fontaine commencerent l'eſcarmouche ſur la droite, en chargeant le Régiment de cavalerie de Puviaut qui ſortoit de Vibrac, pour joindre l'armée Huguenote. Ils le rompirent, en tuérent pluſieurs cavaliers, & l'auroient entiérement taillé en pieces, ſi les Capitaines la Noüe & la Loüe qui ſe trouvérent à portée de le ſecourir, ne s'étoient preſentez pour les arrêter: aprés quoy ils ſe retirérent eux mêmes au gros, à la faveur de mille Arquebuſiers que l'Amiral avoit fait avancer pour les ſoûtenir.

Durant cette eſcarmouche le Duc d'Anjou envoya Coſſins & Caſtelnau, pour recognoître le ruiſſeau qu'il falloit franchir, avant que d'arriver à l'armée ennemie. Ils rapportérent que la choſe étoit difficile, tant à cauſe des bords qui étoient fort hauts en pluſieurs endroits, que parce que l'Amiral l'avoit fait border de mille Arquebuſiers: mais que néanmoins cet obſtacle n'étoit pas inſurmontable, ſi l'attaque ſe faiſoit avec beaucoup de vigueur.

Le Duc d'Anjou en chargea le Comte de Briſſac avec ſon Régiment, qu'il fit ſoutenir par quelques autres. Ce Seigneur digne du nom qu'il portoit, & heritier de la valeur du feu Maréchal ſon pere, ſe mit en devoir de répondre à l'honneur que le Prince luy faiſoit. Il matcha tête baiſſée au ruiſſeau, où le combat fut tres-rude, la Noüe, d'Andelot & la Loüe étant accourus pour défendre ce poſte, d'où dependoit le ſalut de leur armée; mais quelques efforts qu'ils fiſſeot, Briſſac les enfonça, & les mit en deroute, & la Noüe & la Loüe y furent faits priſonniers.

L'Amiral aprés que les Catholiques eurent forcé le paſſage du ruiſſeau, s'avança avec un gros de cavalerie, non pas pour

combattre, parce qu'il voyoit Briſſac trop bien ſoûtenu, mais ſeulement pour donner le temps à ſes Arquebuſiers de faire retraite, & de gagner un autre ruiſſeau & le bord d'un étang qu'il avoit derriére luy, & où étoit le reſte de l'avant garde qu'il commandoit, penſant moins à vaincre, qu'à ſouffrir le moins de perte qu'il ſeroit poſſible.

Le Duc de Montpenſier ayant fait paſſer le ruiſſeau à ſon avant-garde, Briſſac auquel le Duc de Guiſe s'etoit joint, pouſſa ſa pointe, & gagna le village de Baſſac. On détacha deux cens fantaſſins, pour aller plus avant: mais ils furent rencontrez par l'Amiral & d'Andelot, qui les chargerent & les diſſipérent. La défaite de ce détachement fut ſuivie de la déroute des autres ſoldats qui s'étoient emparez de Baſſac; & le Duc de Guiſe & Briſſac euſſent couru grand riſque, ſans qu'au ſortir de ce village, ils furent ſoûtenus de douze cens Arquebuſiers qui ne les avoient d'abord ſuivis que de loin, & par les Reitres du Rhingrave, que Monſieur de Tavanes ayant apperçû ce déſordre, avoit fait avancer fort à propos.

Mais il étoit principalement queſtion de paſſer le ſecond ruiſſeau, pour achever la défaite de l'Amiral. On ne pouvoit aller à luy que par là ou par la chauſſée de l'étang, à la tête de laquelle Monſieur de Tavanes poſta le Rhingrave avec ſes Reitres, en attendant des nouvelles des ſieurs de Loſſe & de la Vauguion, qu'il avoit envoyez pour reconnoître le ruiſſeau.

Il ſçut par eux que cet endroit étoit trés-peu garni, & qu'en ſe réſolvant à eſſuyer le feu de quelques Arquebuſiers qui étoient poſtez derriére des hayes, le ruiſſeau étoit aiſé à paſſer. Sur cela il envoya dire au Duc d'Anjou, qu'il étoit temps de faire avancer le Duc de Montpenſier avec l'avant-garde ſur la droite, pour venir au ruiſſeau, & qu'il y fît conduire quelques piéces d'artillerie, afin d'en écarter les ennemis.

Il avoit bien prévû que dés que l'Amiral auroit vû ce mouvement, il s'avanceroit luy-même pour empêcher le paſſage. C'eſt pourquoy il fit reſter le Rhingrave à ſon poſte, afin que dés que les ennemis viendroient faire tête au Duc de Monrpenſier, il tâchât de ſe rendre maître de la levée, pour les enveloper par derriére, ou pour leur donner en flanc, comme il fit dans la ſuite.

Ce qu'il avoit prévû arriva. L'Amiral marcha pour défendre le paſſage du ruiſſeau, avec d'autant plus de confiance, qu'il ſe voyoit ſur le point d'être ſoûtenu par le Prince de Condé. Ce Prince, quand le combat commença, étoit déja à demie lieuë au-de-là de Baſſac, faiſant retraite, & ſuppoſant que l'Amiral, ainſi qu'ils en étoient convenus, le ſuivroit: mais celuy-cy s'y étant pris trop tard, pour ne pas perdre quelques troupes, aux dépens deſquelles il eût conſervé l'armée, & ſe trouvant forcé à combattre, le Prince fut obligé de revenir ſur ſes pas pour le ſecourir.

Il ſçût que le grand effort ſe faiſoit à la droite de l'armée Royale, & il y accourut avec la cavalerie de ſa bataille. Il avoit avec luy les Comtes de Montgommeri & de la Rochefoucauld, le Baron de Montendre, Roſni, Chandénier, Renti, Monteſan, Châtelier. Il donna avec furie ſur les eſcadrons du Duc de Guiſe, de Martigues, de la Valette, les renverſa, & fondit ſur le Duc de Montpenſier & ſur le Dauphin d'Auvergne fils de ce Duc, qui firent ferme, & donnérent le temps au Duc d'Anjou d'arriver, pour accabler le Prince de Condé par le nombre, & achever la déroute. Les Relations de Caſtelnau & de Tavanes ne s'accordent pas icy ſur une circonſtance aſſez conſidérable, tant il eſt vray qu'il eſt difficile de ſçavoir exactement tout le détail de ce qui ſe paſſe dans ces ſortes d'occaſions, même ſur le rapport de ceux qui y ſont préſens. Car ſelon Caſtelnau, l'Amiral & d'Andelot reçûrent avec beaucoup de réſolution le Duc de Montpenſier, qui accompagné de Monſalais, de Clermont-Talard, du Baron Senecé, de Praſlin, & de beaucoup d'autre Nobleſſe, les chargea vivement, & ne les rompit entiérement que par une ſeconde charge, aprés qu'ils ſe furent ralliez.

Au contraire ſelon les mémoires de Tavanes, l'Amiral & d'Andelot agirent fort mollement en cette occaſion; & étant venus à la longueur des lances, tournérent à gauche, & laiſſérent tomber tout le poids du combat ſur le Prince de Condé.

Ce fut là que périt ce vaillant & malheureux Prince. Il fut renverſé de ſon cheval, & ne pût ſe relever, parce qu'avant le combat, il avoit été fort bleſſé à la jambe d'un coup de pied que luy donna le cheval du Comte de la Rochefoucauld. Un Gentilhomme de Monſieur de la Vauguion nommé Roſier, vint à luy pour le faire ſon priſonnier; mais le Prince ayant apperçû le ſieur d'Argence, l'appella & ſe rendit à luy. Le Baron de Monteſquiou Capitaine des Gardes Suiſſes du Duc d'Anjou, arrivant un moment aprés, & voyant pluſieurs perſonnes aſſemblées en cet endroit, demanda ce que c'étoit; on luy dit que c'étoit Monſieur le Prince qui étoit bleſſé & pris: Tuez, tuez, s'écria-t-il en jurant, & luy-même luy caſſa la tête d'un coup de piſtolet.

Brantôme dans l'éloge du Prince de Condé.

Cette action fut regardée comme une horrible brutalité par toute l'armée: mais Brantome aſſûre que pluſieurs de ceux qui approchoient le plus du Duc d'Anjou, avoient ordre de ne pas manquer le Prince dans la bataille, ſi l'occaſion s'en préſentoit; & c'étoit un effet de la haine qu'il avoit conçuë contre luy, tant au ſujet de l'entrepriſe de Monceaux, que des démarches qu'il avoit faites, pour emporter ſur luy la Lieutenance générale du Royaume.

Ainſi mourut Loüis de Bourbon Prince de Condé, n'ayant pas encore trente-neuf ans. La nature dans un petit corps & aſſez mal fait, luy avoit donné un eſprit vif, pénétrant, poli, enjoüé, gagnant, des maniéres agréables dont il abuſa un peu trop pour la galanterie, de l'éloquence, de la force & de l'adreſſe dans les exercices militaires, beaucoup de valeur, une préſence d'eſprit & une intrépidité à l'épreuve des plus grands dangers, & toutes les qualitez qui forment les Héros. L'ambition & le dépit de ſe voir contraint de plier ſous l'autorité de la Maiſon de Guiſe, plûtôt que le motif de la Religion, le précipitérent dans la révolte, & le livrérent au parti Huguenot.

Brantome loc cit. La défiance qu'il conçut de la Reine & de ſes ennemis toûjours puiſſans, l'y maintint: il y eut enfin le malheur de mourir les armes à la main contre ſon Roy, aprés mille belles actions qu'il avoit faites durant ces funeſtes troubles, & tant d'autres par leſquelles il s'étoit plus glorieuſement ſignalé en ſervant l'Etat dans le Piémont, à la bataille de Saint Quentin, & dans les événemens qui la ſuivirent, aux Siéges de Calais & de Thionville, à celuy du Havre, à la defenſe de Metz contre l'Empereur Charles V. où toute la peine du Duc de Guiſe qui y commandoit, étoit de le contenir & de modérer ſon ardeur martiale Mais pour achever en deux mots ſon caractére, & en donner à ceux qui liront cette Hiſtoire, une idée qui le leur faſſe parfaitement connoître, il me paroît que perſonne ne reſſembla mieux que luy à un de ſes deſcendans; je veux dire Loüis Prince de Condé le Héros de nôtre ſiécle; & cela non ſeulement par les vertus, mais encore par les avantures & par les défauts. Heureux ſi pour une reſſemblance parfaite, une mort précipitée ne luy eût pas ôté les moyens de ſe reconnoître, de rentrer dans ſon devoir, de réparer par de nouveaux exploits contre les ennemis de l'Etat, les maux qu'il avoit cauſez à ſa patrie, & de finir ſa courſe comme celuy avec qui je le compare, en Prince véritablement Chrétien & Catholique.

Le Duc d'Anjou pourſuivit les fuyards dans l'eſpace de deux lieües, & les Reitres du Rhingrave, qu'il debanda aprés eux, les ſuivirent encore une lieüe plus loin. Il rabatit à Jarnac, où il ſçût que d'Acier accourant au ſecours des Huguenots, venoit d'arriver avec trois mille Arquebuſiers: mais ce Capitaine ne l'attendit pas, & abandonnant la place, aprés en avoir rompu le pont, ſe ſauva à Coignac avec quelque perte de ſes gens durant ſa retraite.

Il eſt ſurprenant que dans un combat auſſi opiniâtré, qui dura depuis onze heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir, il n'y périt, ſelon les Hiſtoriens qui paroiſſent les mieux inſtruits, que quatre cens hommes du côté des Huguenots, & environ deux cens du côté des Catholiques. C'eſt apparemment ſans y comprendre ceux des Huguenots, qui furent tuez dans la fuite: mais de ce petit nombre furent plus de cent Gentilshommes du parti Huguenot, & entre autres Monte-Jan de la Maiſon d'Acigné en Bretagne, & neveu par ſa mere de René de Monte-Jan Maréchal de France, Chriſtophle de Rochechoüart Seigneur de Chandenier, Geoffroy d'Aidie Seigneur de Guttiniéres, petit neveu d'Odet d'Aidie Seigneur de Leſcun, ſi fameux ſous le Regne de Loüis XI qui le fit Comte de Comminges, de la Tour, autrement dit Chatelier-Portaut, Jacques de Goulaines Chevalier de Malte avant qu'il ſe fit Huguenot, d'une des plus illuſtres familles de Bretagne, les deux Mambrez Gentilshommes du pays du Mayne, Renti, Janiſſac, Buſſiéres, Chaumont, Preaux, Bilernac, Vines, les deux Vandeuvres, Beaumont, Saint Brice, la Meſanchere, la Paillere, Beſſon, la Tabariére, Barette, la Meſleraye, la Moriniére, Cantel, & Corneille Ecoſſois.

Il y en eut auſſi beaucoup de priſonniers, du nombre deſquels furent Spondillan Capitaine des Gardes du Prince de Condé, de la Maiſon de Caylar en Languedoc, François de Bethune Baron de Roſni, le Comte de Choiſi, l'Evêque de Comminges fils naturel du feu Roy de Navarre, Fontrailles, Corboſon frere du Comte de Montgommeri, Laloue, Soubiſe, Languillier, de Pont, la Noue, Creſſonniére, Sainte Meſme, le jeune Chaumont, Belleville, Coignée, Bigny, Guerchy, Liniéres, le fils aîné de Monſieur de Clermont, d'Amboiſe, Beaujeu Cornette de l'Amiral, & Jacques Stuart. C'eſt celuy qui avoit bleſſé à mort le Connétable à la bataille de Saint Denis, & qui alors en porta la peine; car Honoré de Savoye Marquis de Villars ayant vû ce Gentilhomme, qu'on amena dans la tente du Duc d'Anjou avec quelques autres des principaux priſonniers, la colére le ſaiſit, & il s'écria: Voila le malheureux qui a tué mon beau-frere. Il conjura le Duc par tous les ſervices qu'il luy avoit rendus, de luy permettre de venger cette mort. Le Prince d'abord le refuſa: mais ſur les nouvelles inſtances que luy fit le Marquis, il s'y rendit, faiſant aſſez connoître que cela luy déplaiſoit fort. Sur le champ le Marquis le fit tirer de la tente, & maſſacrer par ſes gens. Stuart avoit été ſoupçonné de l'aſſaſſinat du Préſident Minard, dont j'ay parlé ſous le Regne de François II. C'étoit un déterminé capable d'un tel coup, & que le Cardinal de Lorraine redoutoit luy-même: mais s'il méritoit une telle mort, la maniére fut bien indigne de celuy qui la lui fit ſouffrir.

Brantome dans l'éloge d'Anne de Montmorenci.

Du côté des Catholiques les perſonnes les plus diſtinguées, qui périrent en cette bataille, fut Guy du Parc Baron d'Ingrande, Claude de Billy Seigneur de Prunay Chevalier de l'Ordre, Monſalais, que d'Andelot tua de ſa propre main d'un coup de piſtolet, le jeune Marcins, Noſtravre, Mangotiére, le Capitaine Gardouch, Ligniéres qui avoit ſoûtenu

le ſiége de Chartres, & le jeune Montcavrel.

Baſſompierre, Clermont-Talard, Ferry de Choiſeul Seigneur de Praſlin, Nicolas de Beaufremont Baron de Senecé, qui fut retiré de deſſous un tas de corps morts, le Comte de la Mirande, la Riviére Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, Auſſun, Yve, Vince, le jeune Lanſac fils de celuy qui étoit Ambaſſadeur au Concile de Trente, le Chevalier de Chemeraut, le Vicomte de Paulmi, Mutio Frangipani, & quelques autres Gentilshommes & Seigneurs, furent bleſſez. Praſlin mourut peu de temps aprés de ſes bleſſures. Il étoit Capitaine de cinquante hommes d'armes ſans autre titre : & je remarqueray en paſſant à cette occaſion que les dignitez militaires de Lieutenant Géuéral & de Maréchal de Camp n'étoient pas multipliées alors, comme elles l'ont été depuis. Il n'y avoit que celuy qui commandoit l'armée, qui y portât le titre de Lieutenant Général. Il n'y avoit pas non plus beaucoup de Maréchaux de Camp. La dignité de Brigadier n'étoit pas encore en uſage dans ce temps-là, & n'eſt que de l'inſtitution de Loüis le Grand. Le Colonel Général de l'Infanterie la commandoit dans les armées ſous le Lieutenant Général. Il y avoit auſſi dés-lors un Colonel de la cavalerie legére en titre d'Office. Le Lieutenant Général dans une bataille, dans une matche, dans une campagne donnoit à certains Capitaines la conduite de pluſieurs Bandes, ou Régimens : & même ce nom de Régiment ne commença à être en uſage que ſous ce Regne. On avoit égard pour l'ordinaire à ne pas mettre ſous ces Capitaines d'autres Capitaines, qui les euſſent commandez auparavant. Le titre de Capitaine étoit alors tres-honorable, on le donnoit à ceux mêmes qui avoient commandé dans des corps conſidérables. Montluc par exemple fut long-temps appellé le Capitaine Montluc, quoy qu'il eût fait en diverſes occaſions les fonctions de ceux qu'on appelle aujourd'huy Brigadiers, c'eſt à dire qu'il eût commandé pluſieurs Régimens en diverſes rencontres. Il fait luy même cette remarque dans ſes Commentaires : & Monſieur de Lanques ayeul maternel du Seigneur de Praſlin, qui m'a donné lieu de faire cette digreſſion, eſt toûjours appellé dans nos Hiſtoires le Capitaine Lanques, aprés avoir été Gouverneur de Langres & d'Arras, & Lieutenant Général en Italie. Les perſonnes de la plus haute qualité n'avoient pas ſouvent d'autre commandement en titre de Charge, que celuy de leur Compagnie de cinquante ou de cent hommes d'armes. Leurs Lieutenans & leurs Guidons étoient gens de diſtinction, les hommes d'armes étoient Gentilshommes pour la plûpart : mais dans les occaſions un Capitaine d'hommes d'armes commandoit avec ſa Compagnie pluſieurs détachemens des autres Compagnies d'hommes-d'armes : Et ce n'eſt proprement que ſous le Regne de Loüis XIII. que les titres de Lieutenant Général & de Maréchal de Camp ont été communiquez à tant de perſonnes. L'uſage eſt tel aujourd'huy plus que jamais, les derniers Rois ayant jugé à propos pour de bonnes raiſons d'en uſer ainſi.

Commentaires de Montluc.

Le Laboureur additions aux Memoires de Caſtelnau. l. 7.

Je reviens à la bataille de Jarnac, ou de Baſſac ; car on luy donne ces deux noms. Le Prince de Condé & l'Amiral firent en cette rencontre la même faute qu'ils avoient faite à Dreux & à Saint Denis, c'eſt à dire que, pour ne pas prendre aſſez bien leurs meſures de loin, ils furent forcez par les Généraux du parti Catholique à accepter la bataille, qu'ils vouloient éviter, à cauſe de l'inégalité de leurs forces : mais en quoy ils furent le plus blâmables en cette derniére, fut d'avoir ſi peu dépenſé en bons eſpions, que le pont ſur la Charente ſe trouva fait avant qu'ils en euſſent eu la moindre connoiſſance, & que l'armée Catholique étoit preſque toute paſſée, dans le temps qu'ils la croyoient encore toute entiére au delà de la riviére.

La perte du Prince de Condé devoit être un coup mortel pour le parti Calviniſte, qui ſembloit ne s'être ſoûtenu juſqu'alors, que parce qu'il avoit un Prince du Sang à ſa tête, & un Prince du caractére de celuy qu'il venoit de perdre : mais l'Amiral avoit le talent des reſſources, & ſon ambition luy fourniſſoit un nouveau motif de maintenir cette Faction, où deſormais il dominéroit ſeul, & où il travailleroit pour ſa propre gloire, & qui luy ſeroit uniquement redevable de ſa conſervation, ſi aprés le malheur de cette déroute, il pouvoit empêcher qu'elle ne ſe diſſipât.

Il s'étoit ſauvé avec d'Andelot ſon frere & quelques Gentilshommes juſqu'à Saint Jean d'Angeli. D'Acier avec la plûpart de l'infanterie qu'il avoit raſſemblée, étoit à Coignac, & la cavalerie avoit gagné Xaintes, où étoient le jeune Henri Prince de Bearn & Henri fils aîné du Prince de Condé. L'Amiral vint les y trouver, & ne les y croyant pas aſſez en ſeureté, les emmena à Saint Jean d'Angeli.

Popeliniére. l. 15.

Il fortifia les garniſons de Xaintes & des autres places les plus expoſées aux entrepriſes de l'armée victorieuſe. Le Capitaine Piles fut envoyé commander à Xaintes, d'Aciet demeura à Coignac, le Comte de Montgommery fut chargé de la défenſe d'Angouleſme comme la plus expoſée, parce que l'armée Royale étoit entre cette place & le débris de l'armée Huguenote.

L'Amiral, aprés avoir donné ces ordres, aſſembla les principaux Chefs de ſon parti à Tonnay-Charente. Il y fit conduire les deux jeunes Princes, & la Reine de Navarre s'y rendit auſſi. Ils y délibérérent ſur le parti qu'on avoit à prendre dans la fâcheuſe ſituation où ils ſe trouvoient. La Reine de Navarre y harangua, non point en femme étonnée du danger, mais en Héroïne. Elle

Davila. l. 4.

repréſenta que l'état préſent des affaires n'étoit pas à beaucoup prés auſſi périlleux, que pluſieurs trop conſternez du malheur qui venoit d'arriver, ſe le figuroient, en s'abandonnant au deſeſpoir ; qu'on avoit fait une perte peu conſidérable de troupes ; que ſept où huit cens hommes morts, ou pris, n'étoient point la ruine d'une armée ; que la plûpart des troupes diſſipées ſe raſſembloient ſous leurs drapeaux ; que Monſieur d'Acier étoit à Coignac avec la meilleure partie de l'infanterie, qui n'avoit preſque rien ſouffert ; que la cavalerie qui avoit été plus maltraitée, étoit encore nombreuſe ; qu'au cas que l'on ne pût pas tenir la campagne, on avoit pluſieurs villes, ſous leſquelles on pouvoit ſe mettre à couvert ; que M. l'Amiral avoit pourvû à la ſeureté des principales ; qu'elles étoient toutes hors d'inſulte ; que ſi les ennemis s'attachoient à un ſiége, qui étoit l'unique choſe qu'on pouvoit craindre, il en coûteroit tout au plus une place ; mais qu'on ſe ſerviroit de l'occaſion, pour ſe remettre en état de leur faire tête, & de tenir la campagne ; qu'on avoit un gros corps de troupes en Languedoc ; que la Reine d'Angleterre hâteroit les ſecours qu'elle devoit envoyer à la Rochelle ; que le Duc des Deux Ponts s'avançoit, & que ; s'il pouvoit une fois joindre l'armée, elle ſeroit au moins auſſi forte que celle des Royaliſtes ; qu'à la vérité la perte du Prince de Condé étoit irréparable : mais qu'aprés tout elle avoit deux Princes du Sang à mettre à leur tête, ſon fils le Prince de Bearn, & Henri Prince de Condé : qu'ils étoient en âge de ſupporter les fatigues de la guerre ; que ſon fils avoit ſeize ans, & le Prince de Condé dix ſept ; que tous deux étoient d'un caractére à remplacer dans peu de temps le Prince de Condé, & qu'en attendant, l'armée ſous leurs ordres ſeroit commandée par Monſieur l'Amiral, dont on connoiſſoit la valeur, la prudence, & l'expérience, qui le faiſoient regarder comme un des plus grands Capitaines de l'Europe.

Ce diſcours prononcé avec beaucoup de majeſté ranima le courage de pluſieurs, qui penſoient déja à la retraite, ou à recevoir les conditions de paix telles que le Prince victorieux voudroit les impoſer. On fit la revûë de la cavalerie, qui ſe trouva encore de quatre mille chevaux. On lût à la tête de chaque Régiment l'Acte, par lequel le Prince de Béarn ſe déclaroit Chef de la Ligue, & tous firent ſerment de ne point l'abandonner, juſques à ce qu'on eût obtenu une paix ſeure & honorable. La Reine de Navarre, pour marquer ſa réſolution & celle de ſon fils, fit fraper dans ce temps-là une Médaille d'or, où l'on voyoit d'un côté ſa figure, & de l'autre celle de Henri ſon fils, avec cette inſcription : PAX CERTA, VICTORIA INTEGRA, MORS HONESTA : *Paix aſſûrée, Victoire entiére, Mort glorieuſe.*

D'Andelot fut envoyé dans les villes, où il fit la revûë de l'infanterie. De-là il alla en Poitou raſſembler les ſoldats diſperſez, & faire de nouvelles levées : & l'Amiral auteur de ce nouveau plan de guerre ſe vit au comble de ſes vœux, malgré ſes ennemis & un grand nombre d'envieux, qui l'avoient voulu rendre reſponſable de la perte de la bataille, & de la mort du Prince de Condé.

Cependant le Duc d'Anjou, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans la bataille, où il s'étoit fort expoſé, & avoit eu un cheval tué ſous luy, penſoit à profiter de ſa victoire : mais le retardement de la groſſe artillerie, qu'on luy envoyoit de l'Arſenal de Paris, le mettoit hors d'état d'attaquer aucune ville forte. Il fut repouſſé de devant Coignac, où il étoit alle, pour voir ſi la frayeur ne luy feroit point rendre cette place, qu'il ne pouvoit eſpérer de forcer, ſuppoſé que les ennemis priſſent la réſolution de ſe défendre. Ainſi il ne ſongeoit qu'à les joindre de nouveau en campagne, pour les combattre. Davila. l. 4. Mémoires de Tavanes.

Il s'avança juſqu'à Dompierre ſur le chemin de Saint Jean d'Angeli : mais ayant eu avis qu'ils prenoient la route de Pons ; que leur deſſein étoit d'aller joindre le Vicomte de Bourniquet en Languedoc ; qu'ils devoient être renforcez ſur le chemin par le Capitaine Pilles qui étoit à Bergerac, il repaſſa promptement la Charente à Jarnac, pour les ſuivre, dans l'eſpéranee de les charger au paſſage de la Garonne.

Martigues fut détaché avec deux mille chevaux, pour prendre les devants : mais il apprit ſur la route que l'Amiral avoit changé de deſſein. Il ne rencontra que huit Cornettes, que le Comte de Moutgommeri conduiſoit à Pons. Il l'attaqua, & tailla en piéces quatre de ces huit Cornettes, prit deux drapeaux, fit le Capitaine Chaumont priſonnier avec quelques ſoldats, & revint à Jarnac, où il rencontra l'armee qui s'y arrêta, pour ſe regler ſelon les mouvemens des ennemis.

Pour ne pas toutefois tenir les troupes tout-à-fait oiſives, le Duc d'Anjou envoya le Conte de Briſſac avec quelques piéces de campagne attaquer Mucidan petite ville de Perigord. Elle fut priſe : mais il en coûta la vie à ce brave Comte, qui y fut tué avec le Vicomte de Pompadour, tous deux d'un coup de mouſquet dans la tête : & cette priſe n'auroit pas dédommagé le parti du Roy de la perte de ces deux Seigneurs, ſi d'ailleurs elle n'avoit rompu le deſſein que le Vicomte de Bourniquet avoit pris, de faire une partie du chemin, pour ſe joindre à l'Amiral.

Tandis qu'on ſe tenoit ainſi en échec de part & d'autre en Xaintonge & en Périgord, le Duc des Deux Ponts s'avançoit à la tête de ſix mille Reitres & de cinq mille Lanſquenets On avoit regardé à la Cour, & avec raiſon, comme une affaire des plus impor-

tantes, d'empêcher ſon entrée dans le Royaume. C'eſt pourquoy dés qu'on le ſçut en marche, on avoit envoyé ſur les frontiéres de Champagne & de Bourgogne le Duc d'Aumale avec tout ce qu'il put tirer de troupes de ces deux Provinces. Il fut renforcé peu de temps aprés par ſix mille Suiſſes nouvellement levez, & par le Baron des Adrets, qui luy amena dix-ſept Enſeignes, qu'il avoit faites en Dauphiné.

Belleforeſt. l. 5. Le Roy, pour donner de plus prés ſes ordres à cette armée, alla à Metz avec la Reine: & ce fut là qu'il apprit avec beaucoup de joye la victoire de Jarnac. On ſçut que du côté de Saverne & de Straſbourg un aſſez grand nombre de ſoldats François Proteſtans, venus la plupart de Geneve, s'aſſembloient ſous un Capitaine nommé la Coche, pour attendre le Duc des Deux Ponts. Le Duc d'Aumale marcha de ce côté-là, les chargea par tout où il les rencontra, & les tailla en piéces pour la plûpart. Les payſans en aſſommérent beaucoup, & le reſte ſe diſſipa. Mais l'Empereur Maximilien fit faire de Davila. l. 4. grandes plaintes au Roy, de ce que ſon armée étoit entrée ſur les terres de l'Empire: & on fut obligé, pour ne pas s'attirer un nouvel ennemi ſur les bras, de laiſſer le paſſage libre par l'Alſace au Duc des Deux Ponts.

Ce Prince prit ſa route par Montbelgard & par la Franche-Comté. Le Prince d'Orange l'avoit joint avec ſon armée, qu'il avoit ramenée des Pays Bas, & indigné de ce que le Roy ne luy avoit pas tenu parole touchant l'argent qu'il luy avoit promis, & de plus de ce que le ſieur de la Mole s'étoit ſaiſi de la Hiſt. des Princes d'Orange. Principauté d'Orange par ordre de la Cour, il avoit pris la reſolution, pour s'en venger, de rentrer dans le Royaume: mais n'ayant pas de quoy ſoudoyer ſes troupes, il vendit ſon canon & une partie de ſes bagages, pour les payer, & ne retint que douze cens chevaux. Le reſte fut enrôlé, partie par le Duc des Deux Ponts, partie par le Marquis de Bade, qui levoit des troupes pour le Roy. Le Prince d'Orange ſuivit le Duc des deux Ponts à la tête de celles qu'il retenoit, & mena avec luy ſes deux freres Loüis & Henri de Naſſau. Ils trouvérent en chemin Mouy, le Marquis de Revel, Morvilliers, d'Autricourt, Briquemaut, Feuquieres, & pluſieurs autres Gentilshommes François Calviniſtes, qui ne leur furent pas d'un petit ſecours, ſoit par le renfort de deux mille hommes qu'ils leur amenoient, ſoit pour conduire cette armée par les routes les plus commodes dans le Royaume.

Le Duc d'Aumale, aprés l'avoir côtoyé quelque temps dans la Franche-Comté, revint ſur les frontieres de Bourgogne, pour couvrir ce Duché. On luy avoit depuis quelque temps aſſocié pour le Commandement de l'armée, le Duc de Nemours, qui rouloit avec luy, & l'on eut ſujet de s'en repentir, à cauſe de la jalouſie qui ſe mit entre eux: choſe preſque inévitable entre deux Généraux, qui ont pareille autorité, ſur tout dans un temps comme celuy-là, où les ordres du Souverain n'étoient pas autant reſpectez qu'ils le devoient être.

A peine le Duc de Nemours fut-il arrivé à l'armée, qu'il ſe broüilla avec le Duc d'Aumale. Les Officiers ſubalternes prirent parti, les uns pour le premier, & les autres pour le ſecond. Rien ne ſe fit plus de concert: les meſures priſes par le Duc d'Aumale le jour qu'il commandoit, n'étoient point ſuivies le lendemain par le Duc de Nemours. On perdit par là pluſieurs occaſions favorables de battre les ennemis. Pour remédier à ce deſordre, on propoſa au Roy de donner la conduite de l'armée de Xaintonge au Duc de Montpenſier, & de mettre le Duc d'Anjou à la tête de celle de Bourgogne: mais le Cardinal de Lorraine, qui ſe fit un point d'honneur de conſerver le Commandement au Duc d'Aumale ſon frere, empêcha qu'on ne prît cet expédient: & cela fit cauſe que le Duc des Deux Ponts paſſa la Saone preſque ſans coup férir à Montreüil & à Pont ſur Saone. Il y eut une chaude eſcarmouche au paſſage d'une petite riviére, qui coule à Nuits à deux ou trois lieües de Beaune, & l'on crût qu'on en viendroit là à une bataille: mais ſoit que les Généraux François euſſent défenſe de la hazarder, ſoit que ce fut encore un effet de leur meſintelligence, les ennemis paſſerent aux dépens d'une centaine de ſoldats, en ayant tué preſque autant aux François. Popeliniére. l. 16.

La nouvelle du paſſage de la Saone & de la riviére de Nuits mit le Roy dans une extréme colere: & à cette occaſion il ne pût s'empêcher de temoigner ſon chagrin contre la Reine, qui malgré les inſtances qu'il luy avoit faites de le laiſſer aller commander cette armée, n'avoit jamais voulu le luy permettre. Il en fit de grandes plaintes en préſence de pluſieurs Courtiſans, & dit que, s'il y avoit eté, il auroit plûtot crevé (c'eſt le terme, dont il ſe ſervit,) que de laiſſer entrer les Allemands en France: mais le mal étoit ſans remede, & l'on ne s'en conſola que par l'eſpérance d'empêcher le Duc des Deux Ponts de paſſer la riviére de Loire, qui étoit effectivement la plus grande difficulté qu'il eut à vaincre, pour ſe joindre à l'Amiral.

B anteme de la loüange de Charles IX.

Il traverſa la Bourgogne par l'Auxerrois, toûjours côtoyé & harcelé par l'armée Françoiſe, & prit à gauche vers la Charité. Ce fut alors que le Duc d'Aumale qui commandoit ſeul, parce que le Duc de Nemours étoit tombé malade, ceſſa de les pourſuivre, & marcha à grandes journées, pour traverſer la Loire à Gien, & aller au devant du Duc d'Anjou, qui s'approchoit. Il comptoit que les paſſages de cette riviére étant bien gardez, les Allemands ne pourroient la paſſer, à moins que de forcer quelque ville, & que n'ayant guéres que des piéces de campa- Popeliniére. l. 16.

gne, pour peu que les Commandans des places euſſent de réſolution, ils donneroient le temps au Prince & à luy de les ſecourir; qu'alors le paſſage deviendroit abſolument impoſſible, & que l'armée ennemie fatiguée des longues marches qu'elle avoit faites, & ne pouvant plus ſubſiſter dans des pays qu'elle avoit déja deſolez, ſe diſſiperoit d'elle même, ou ſeroit obligée de retourner ſur ſes pas; qu'on la ſuivroit, & qu'on la feroit périr, avant qu'elle pût regagner l'Allemagne.

Ces raiſonnemens étoient aſſez juſtes: mais en matiére de guerre, un accident déconcerte quelquefois des projets les plus prudemment formez: & il en arriva un, que le Duc d'Aumale ne devoit pas prévoir.

Guercbi avoit été fait priſonnier à la bataille de Jarnac, & relâché par le Duc d'Anjou pour le malheur du parti Catholique, à la priere d'un des parents de ce Gentilhomme. Il avoit ſes Terres aux environs de la Charité, & connoiſſoit parfaitement tous les lieux des environs. L'Amiral le crût propre à donner des lumiéres au Duc des Deux Ponts dans l'embarras où il ſe trouvoit, & le luy envoya.

Le Duc apprit de luy qu'il y avoit un gué à Pouilli à deux lieues de la Charité, & en même temps que la garniſon de cette place étoit tres foible. Le gué ayant été ſondé, il ſe trouva aſſez aiſé, pour faire paſſer au moins quelque cavalerie. Sur quoy le Duc réſolut de faire une tentative ſur la Charité. De Mouy paſſa au gué avec ſix cens chevaux, ſe campa au delà de la riviere, & trouva moyen d'y faire tranſporter deux canons. Le Duc des Deux Ponts arriva le dixiéme de May devant la place, & commença à la battre vers la porte de Nevers avec trois coulevrines. Les remparts ne valoient rien: mais les foſſez étoient tres-profonds, & les ruines de la muraille n'auroient pas été capables de les combler d'une maniére à faire un chemin aux aſſiégeans, pour monter à l'aſſaut: de ſorte que le Gouverneur eût pû ſans beaucoup de riſque donner le loiſir au Duc d'Anjou, ou au Duc d'Aumale, de venir le délivrer: mais ſoit lâcheté, ſoit infidélité dans ce Gouverneur, dont je ne trouve point le nom marqué dans l'Hiſtoire, il abandonna luy-même ſa place, ſous prétexte d'aller hâter le ſecours.

Ce mauvais exemple fut ſuivi par les ſoldats, qui commencérent à déſerter les uns aprés les autres: & les habitans appréhendant le pillage de leur ville, demandérent à capituler le vingtiéme de May: mais ils n'évitérent pas pour cela le mal qu'ils appréhendoient; car durant qu'on parlementoit, quelques Bourgeois Huguenots y introduiſirent pluſieurs ſoldats François, qui montérent un à un ſur la muraille par le moyen d'une corde: & quand ils s'en furent rendus maîtres, ils y furent ſuivis par les Allemands, qui ſeuls par l'ordre des Chefs profitérent du pillage de la ville, pour les encourager & les récompenſer des fatigues qu'ils avoient eſſuyées juſqu'alors. On arrêta ſeulement le carnage qu'ils commençoient à faire des habitans, dont il n'y en eut pas plus de cent de tuez dans la premiére fureur du ſoldat.

La priſe de la Charité, qui ouvroit aux Allemands les pays d'au delà de la Loire, changea étrangement la ſituation des affaires. Tout étoit à craindre pour le Duc d'Anjou. L'armée des Huguenots ſe renforçoit tous les jours, au lieu que la ſienne diminuoit à vûë d'œil, tant par les maladies que par les déſertions. Son infanterie étoit reduite à la moitié, & ſa cavalerie au tiers, & ce qui reſtoit pouvoit être à peine contenu dans les bornes de la diſcipline militaire, parce qu'il y avoit plus de trois mois, que les ſoldats n'avoient reçû aucun argent.

Caſtelnau-Mauviſſiere que le Roy y avoit envoyé, pour en connoître l'état, en inſtruiſit la Cour: & c'eſt ce qui obligea la Reine de ſe tranſporter elle-même à Limoges, où le Duc ſe retira dés qu'il ſçût le paſſage des Allemands, de peur de ſe trouver renfermé entre leur armée & celle de l'Amiral. Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 9.

La Reine étant arrivée à Limoges, donna plus de belles paroles que d'argent aux Officiers & aux troupes: mais ſa préſence ne ſervit pas peu à les tenir dans le devoir. Elle leur promit que dans peu elles ſeroient contentes & renforcées des grands ſecours, qui leur venoient de trois endroits, ſçavoir d'Allemagne, de Flandres, & d'Italie.

En effet le Pape, qui ſans avoir égard aux embarras où le Roy ſe trouvoit, ne faiſoit attention qu'aux avantages que les Hérétiques pouvoient tirer de la derniére paix, en avoit été tres-mécontent, & il fut ravi d'apprendre qu'elle étoit rompuë. Il promit de faire de grands efforts pour ſeconder le parti Catholique en France, & engagea Coſme de Médicis Duc de Florence à en faire auſſi de ſon côté pour la même fin.

Ils mirent ſur pied quatre mille hommes d'infanterie & douze cens chevaux de tres-bonnes troupes. Ils en confiérent la conduite à Aſcagne Sforce Comte de Santafioré, le plus fameux Capitaine d'Italie, qui du temps de Henri II. avoit vaillamment défendu Civitella contre le Duc de Guiſe, & étoit Général de l'infanterie dans l'armée du Marquis de Marignan à la déroute du Maréchal de Strozzi durant les guerres de Toſcane.

Caſtelnau envoyé par le Roy, pour preſſer la marche de Philbert Marquis de Bade, l'avoit amené en France. L'armée de ce Prince étoit de cinq mille Reitres & de quatre mille Lanſquenets. Le Duc d'Albe, qui avoit vû par expérience ce qu'il avoit à craindre des Huguenots de France, qui avoient fourni au Prince d'Orange plus de trois mille hommes, lors qu'il étoit entré dans les Pays-Bas l'année précédente, accorda de bonne grace au même Caſtelnau deux mille fantaſſins & Caſtelnau l. 7. c. 11.

Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 9. Popelinière l. 26.

An. 1569.

& deux mille cinq cens Reitres, ſous les ordres du Comte Erneſt de Mansfeld Gouverneur du Luxembourg. Les Italiens arrivérent les prémiers au Duc d'Anjou, & fort à propos, pour le mettre en état de tenir la campagne devant les ennemis.

Cependant le Duc des Deux Ponts ayant laiſſé pour Gouverneur à la Charité le ſieur de Guerchy, qui méritoit bien cette récompenſe pour le grand ſervice qu'il luy avoit rendu, s'avançoit vers la riviere de Vienne, pour ſe joindre à l'Amiral. Celuy-cy fit luy-même une partie du chemin, & arriva à Eſcars ſur cette riviére l'onziéme de Juin: An. 1569. mais en y arrivant, il y apprit la mort du Duc des Deux Ponts, qui venoit d'expirer d'une fiévre quarte, d'autres diſent d'avoir trop bu. Il fut extrêmement regreté de toutes ſes troupes, qu'il avoit conduites au travers de la France dans l'eſpace de prés de quatre-vingt lieues, malgré les obſtacles des riviéres & des villes toutes ennemies, d'une armée auſſi forte que la ſienne, qui le ſuivit durant toute ſa marche, & l'embarras des gros bagages, qu'il conduiſoit avec luy, ſelon la coûtume des Allemands, &, ce qui n'eſt pas moins remarquable, les ennemis ſçachant ſon deſſein, & que ſon unique but étoit de gagner la riviére de Loire. Cette expédition fut en effet regardée comme un prodige de prudence militaire: mais dont ceux, qui connoiſſoient ce Duc, luy attribuérent moins la gloire, qu'au Prince d'Orange, au Comte Louis de Naſſau, au Comte Volrad de Mansfeld, & aux Capitaines François que j'ay nommez. La diviſion des Chefs Catholiques fut un grand bonheur pour les Allemands; & l'Amiral avoüa depuis que juſqu'à l'événement, il avoit crû leur jonction avec luy impoſſible, & leur perte comme aſſûrée.

Diſcours politique & militaires de M. de la Noüe.

Le Duc des Deux Ponts aſſembla ſes Officiers avant que de mourir, leur recommanda de pourſuivre avec conſtance leur entrepriſe, & de faire paroître, en ſervant fidélement le jeune Prince de Bearn, le zéle qu'ils avoient pour leur Religion, qui les avoit fait s'expoſer juſqu'alors à de ſi grands dangers. Le Comte Volrad de Mansfeld prit le Commandement de ſon armée. L'Amiral vint le trouver, & luy fit & à chacun des principaux Capitaines préſent d'une chaîne d'or, où étoit la Medaille de la Reine de Navarre, dont j'ay parlé. Le vingt-troiſiéme du même mois de Juin la revûë des troupes Allemandes fut faite à Saint Yrier en préſence de l'Amiral, qui leur diſtribua leur ſolde pour un mois; & ce fut là que les deux armées s'unirent.

La mort du Duc des Deux Ponts ne fut pas l'unique perte, que fit le parti Proteſtant. An. 1569. Popeliniére. D'Andelot étoit mort le vingt-ſeptiéme de May à Xaintes d'une fiévre maligne. C'étoit le Seigneur de toute la Faction, qui étoit le plus ſincérement Calviniſte. La diſgrace, qu'il s'attira par la libre profeſſion qu'il fit de ſa Religion en préſence de Henri II. qui l'aimoit beaucoup, en fut une grande preuve. Jamais homme ne haït plus les Catholiques qu'il les haïſſoit, & cette haine alla quelquefois juſqu'à la fureur & à la brutalité, ſur tout contre les Prêtres. Sa valeur, ſon activité, ſon eſprit remuant & entreprenant le faiſoient regarder comme le plus dangereux ennemi qu'eût alors l'Etat: & c'eſt ainſi que le feu Duc de Guiſe en parloit dés le temps de la premiére guerre civile, ſur ce qu'il luy avoit vû faire au ſiége de Calais, & dans pluſieurs autres occaſions, où ſoit qu'il fût pour ou contre le Roy, il étoit toûjours à la tête des entrepriſes les plus hazardeuſes.

Brantome dans l'éloge de d'Andelot.

Feuquieres l'homme de ce temps-là qui entendoit le mieux les fortifications, les campemens, l'attaque & la défenſe des villes, étoit mort pareillement de maladie au ſiége de la Charité, fort regreté de l'Amiral, comme tres difficile à remplacer, & il ne fut guéres moins touché de la mort de Genlis. Ce Seigneur mourut à Straſbourg de chagrin de ce qu'on luy avoit préféré Morvilliers pour le commandement des troupes Françoiſes, qui ſe joignirent en Alſace au Duc des Deux Ponts; mais ſon concurrent ne luy ſurvécut guéres; car il mourut auſſi quelque temps aprés d'une fiévre chaude à Angouleſme. D'Acier profita de la dépoüille de d'Andelot, & fut fait Colonel Général de l'infanterie Françoiſe dans le parti Huguenot, comme Strozzi par la mort du Comte de Briſſac tué au ſiége de Mucidan poſſéda ſeul cette Charge, que Briſſac partageoit avec luy; & il la poſſeda à plus juſte titre que d'Acier, la tenant de la libéralité du Roy, à qui ſeul il appartenoit de conférer cette dignité & l'autorité qui y étoit attachée.

Avant que de parler de ce que firent les deux principales armées, aprés qu'elles eurent reçû chacune leurs renforts dans le Limouſin, je toucheray en peu de mots ce qui ſe paſſa en divers autres endroits du Royaume.

Cateville Gentilhomme de Normandie de la faction Huguenote, avoit tramé une entrepriſe ſur Dieppe: mais un Caporal à qui il s'étoit adreſſé pour la faire réüſſir, en ayant averti Cicogne Gouverneur de la place, & celuy-cy en ayant donné avis à Monſieur de Meilleraye Lieutenant du Roy dans la Province, Cateville fut arrêté, & eut la tête tranchée par Arrêt du Parlement de Roüen, auſſi-bien que Lyndebœuf, qui n'étoit pourtant coupable que d'avoir gardé le ſecret à ſon ami, & avoit même tâché de le diſſuader de cette entrepriſe.

La vigilance de Sarlabous Gouverneur du Havre, fit manquer un pareil deſſein ſur cette place, où pluſieurs Gentilshommes Huguenots du pays de Caux avoient intelligence pour s'en ſaiſir.

Le Château d'Exiles ſur les confins du Dauphiné & du Piémont, où Gaye Provençal

commandoit pour le Roy, fut surpris par le Capitaine Colombel natif de Grenoble, & repris par les Capitaines du Rousset & la Cazette. On prenoit ainsi & on reprenoit divers petits postes sur les frontieres de Bretagne & du bas Poitou, & presque dans toutes les Provinces du Royaume, où les Gentilshommes des divers partis, avec ce qu'ils pouvoient assembler de gens de leur Religion & de leurs amis, couroient les uns sur les autres, & désoloient le Royaume par le carnage & par les incendies, avec l'impunité ordinaire dans les guerres civiles: mais enfin le fort de la guerre tomba sur le haut Poitou.

L'Amiral avant que d'entrer en action, crut qu'il étoit de sa politique de faire quelque demarche, qui pût donner une couleur à l'opiniatreté de sa révolte.

Les deux jeunes Princes par son conseil dresserent une Requête au Roy au nom de tous les Huguenots de France, où aprés avoir fait les plaintes ordinaires de ce qu'on forçoit leurs consciences sur la Religion, ils protestoient qu'ils étoient prêts de désarmer, pourvû qu'on leur accordât toute liberté sur ce point là, sans restrictions & sans modifications. Ils s'offroient même à renoncer à leur croyance, pourvû qu'on leur montrât par les Ecritures qu'ils étoient dans l'erreur, & à se soûmettre à un Concile général qui fut parfaitement libre.

On eut sans doute accepté leur offre, si on l'avoit crûë sincére, & même la Reine en venant à Limoges, avoit eu quelque dessein d'engager l'Amiral à un Traité; mais on vit bien par les propositions ambiguës & générales, qu'il faisoit dans les lettres qu'il écrivit sur ce sujet au Maréchal de Montmorenci, que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'étant à la tête d'une armée nombreuse, on ne pourroit rien conclure avec luy qu'à des conditions trop avantageuses aux Huguenots, que l'on n'étoit pas resolu de leur accorder. C'est pourquoy le Roy par l'avis de son Conseil, ne répondit point autre chose, sinon qu'avant que l'on traitât, il vouloit voir ses sujets rebelles rentrez dans leur devoir; & qu'aprés qu'ils auroient mis bas les armes, ils éprouveroient sa bonté & sa clémence. Ainsi on ne pensa plus de part & d'autre, qu'à décider par les armes du sort de la France & de la Religion dans ce Royaume.

L'Amiral beaucoup plus fort alors que le Duc d'Anjou, s'approcha de son camp pour l'attaquer, ou pour l'attirer à la bataille. Ce Prince étoit campé en un lieu appellé la Roche-la Belle dans le Limousin à une lieuë de Saint Yrier, bien retranché, excepté du côté de ce bourg, par où il étoit difficile de l'attaquer, à cause que la plaine finissoit là un vallon profond, & qu'en deçà du vallon du côté de l'armée Catholique il y avoit une montagne, sur laquelle on avoit placé l'artillerie sous la garde des Suisses & de quelques Arquebusiers François; & de plus au pied de cette montagne jusqu'au vallon, il y avoit des marécages.

Si toute l'armée Catholique avoit été au dedans du camp, c'est-à dire en deçà des marécages, elle auroit été inaccessible: mais comme l'obéïssance n'étoit pas dans cette armée, telle qu'il convenoit, les Capitaines la Barthe & Goas qui commandoient deux Régimens d'infanterie les meilleurs de l'armée, & à la tête desquels le feu Comte de Brissac avoit coûtume de combattre, s'opiniâtrérent à camper au-de-là du marais, où ils se retranchérent: ce lieu d'ailleurs étoit fort avantageux pour l'infanterie, parce qu'il étoit fort couvert de hayes, & plante de châtaigniers, dont ce pays est rempli. Mémoires de l'avancy. Pasquier, l. 16. Mémoires de Castelnau. l. 7.

L'Amiral parut inopinément à la vûë du camp. Son armée étoit divisée en deux. Il commandoit l'avant garde, où étoient les Régimens de cavalerie de Beauvais-la-Nocle, de Briquemaut, de Soubise, de la Noüe, de Téligny, de Moüi, & un gros de Reitres conduits par Loüis de Nassau. Les Régimens d'infanterie de Beaudiné & de Piles faisoient l'aîlé droite, & ceux de Rouvrai & de Pouillé la gauche. Un gros de Lansquenets suivoit avec huit piéces de campagne.

Les deux jeunes Princes étoient à l'autre corps, accompagnez du Prince d'Orange & du Comte Volrad de Mansfeld. Il étoit beaucoup plus nombreux & plus étendu que l'avant garde, & c'étoit le Comte de la Rochefoucauld qui le conduisoit.

L'Amiral aprés avoir considéré le camp, vit qu'il n'étoit pas accessible; mais il ne balança pas à faire attaquer les deux Regimens qui étoient en deçà du marais, & à la tête desquels Strozzi Colonel général de l'infanterie s'étoit venu mettre.

Le Capitaine Piles qui menoit les enfans perdus, poussa d'abord une garde avancée, & vint en essuyant un grand feu des hayes, droit au retranchement.

Il y fut vigoureusement reçû, & non seulement il fut repoussé; mais encore Strozzi fit sortir sur luy un bataillon qui le poussa fort loin & l'enveloppa; de sorte que si l'Amiral n'avoit promptement détaché un grand nombre d'Arquebusiers pour le dégager, il couroit grand risque d'y demeurer mort ou pris.

Le combat fut là fort sanglant; car le bataillon se tenant fort serré, fit ferme tres-long-temps, jusqu'à ce que voyant plusieurs pelotons venir sur luy, il fit retraite en combattant, pour se mettre sous le feu des palissades.

Ce fut là que quelques Capitaines & soldats de l'armée Catholique dirent assez haut: Nous aurions icy grand besoin de Brissac. Cette parole que Strozzi entendit, le piqua vivement: Brissac est mort, reprit-il, mais suivez-moy seulement, & je vous conduirai en lieu aussi chaud qu'il vous ait jamais mené. Brantome dans l'éloge de Strozzi.

Il tint parole: car étant ſorti ſur le champ avec pluſieurs Compagnies dont il appella les Capitaines, il donna dans un gros bataillon des ennemis qu'il enfonça, & ſecondé de quelques eſcadrons Italiens que le Duc d'Anjou avoit fait paſſer pour le ſoûtenir, il mit en fuite tout ce qui préſenta devant luy.

L'Amiral ſurpris de ſe voir attaqué par des gens qu'il croyoit devoir ſeulement ſe tenir ſur la défenſive, envoya de ce côté-là Mouï avec un gros corps de cavalerie, qui fit plier les cavaliers Italiens, dont la déroute découvrit le flanc du bataillon de Strozzi. Pour comble de malheur, il faiſoit une groſſe pluye qui éteignit les méches de ſes Mouſquetaires; de ſorte qu'ils ne pouvoient plus ſe ſervir que de l'épée; & en même temps le Capitaine la Roviére qui ſervoit de Sergent Major dans le corps que Piles commandoit, ayant pris plus luin à droite, s'avança vers les retranchemens pour y donner un aſſaut. Ce mouvement obligea Strozzi à faire retraite vers ſes paliſſades, toûjours en combattant; mais il fut coupé par Mouï, & obligé de ſe rendre, ayant vû tuer au tour de luy vingt-deux Officiers, tant Capitaines que Lieutenans & Enſeignes, du nombre deſquels furent le Capitaine Roquelaure Lieutenant Colonel, le Capitaine Vallon Provençal, que le Duc d'Anjou aimoit & eſtimoit beaucoup, le Capitaine Mignard & le Capitaine Saint Loup, qui ſe mit au devant d'un coup qu'on portoit à Strozzi, à qui il ſauva la vie par ſa mort.

Le reſte s'étant jetté pêle-mêle dans les retranchemens, gagna la montagne fuyant en déſordre, & pourſuivi l'épée dans les reins: mais l'Amiral donna dans le moment le ſignal de la retraite, tant à cauſe du mauvais temps, qu'à cauſe de la difficulté qu'il trouvoit à gagner la montagne, & ſur tout parce que l'artillerie du Duc d'Anjou luy abattuit grand nombre de ſes gens.

Les Catholiques perdirent dans ce combat qui ſe donna le vingt-cinquiéme du mois de Juin, plus de quatre cens hommes, & plus de cinquante Officiers. La perte ne fut guéres moindre du côté des Calviniſtes, ſoit pour le nombre, ſoit pour la qualité. Ceux-cy dans la pourſuite ne firent quartier preſque à perſonne, & les Catholiques s'en ſouvinrent bien quelque temps aprés. Il y eut le lendemain encore quelques eſcarmouches, aprés leſquelles l'Amiral s'éloigna du camp du Duc d'Anjou, & tourna vers le Périgord. L'armée Royale l'y ſuivit; & comme il trouva ce pays en défenſe, il prit à droite du côté de la Vienne vers Chabanois & Confolans.

An. 1569.

Cette marche fit croire au Duc d'Anjou, qu'il vouloit tourner du côté de la Loire: c'eſt pourquoy il alla promptement paſſer la Vienne à Limoges pour le prévenir; & comme ſes troupes Françoiſes qui étoient en campagne depuis prés d'un an, ſe trouvoient extrêmement fatiguées; que la plûpart des Gendarmes partie avec ſon congé, partie ſans le demander, avoient quitté l'armée, & qu'il luy étoit impoſſible ſans eux de donner bataille, il rompit ſon armée, la diſtribua dans les places les plus expoſées, & ſe retira à Tours. Il y trouva le Roy & la Reine, dont la préſence n'étoit pas inutile, le Conſeil du cabinet par ſon éloignement, embarraſſant ſouvent le Conſeil de guerre ſur les meſures qu'il devoit prendre. L'Amiral durant ſa marche s'empara de quelques petites places dans le Périgord & dans l'Angoumois; & ſe voyant maître de la campagne, ne méditoit rien de moins, que la conquête entiére du Poitou.

Gui d'Aillon Comte du Lude, Seigneur qui s'étoit ſignalé en toutes les belles occaſions ſous les régnes de Henri II. de François II & de Charles IX. étoit Gouverneur de cette Province, qui avoit été depuis la derniére révolte du Prince de Condé, le théâtre de la guerre, & qui l'alloit être encore le reſte de cette campagne. Il y faiſoit la guerre aux Proteſtans avec les troupes que le Duc d'Anjou luy avoit laiſſées; & profitant de l'abſence de l'armée Calviniſte qui étoit allée chercher le Duc d'Anjou dans le Limouſin, il avoit fait le ſiége de Niort. Puviant qui s'y jetta, la réſolution des Bourgeois, le retardement des poudres qui manquérent quelques jours dans l'armée, & enfin l'approche de Téligni que l'Amiral détacha pour le ſecours de la place enſuite de la journée de Roche-la-Belle, l'obligérent à lever le ſiége, aprés des aſſauts redoublez, où les ſoldats ne ſecondérent pas la réſolution des Officiers, qui y périrent en aſſez grand nombre.

Popeliniére, l. 17.

Le bon ordre & la diligence avec laquelle il fit ſa retraite, raſſûra la Province. Il jetta des troupes en chemin faiſant dans Saint Maixent, dans Luſignan, & dans quelques autres petits poſtes, & accourut avec le reſte à Poitiers.

C'étoit effectivement ſur cette Capitale de la Province, que l'Amiral à la ſollicitation de la Nobleſſe Poitevine, avoit contre ſon propre avis, formé ſon principal deſſein; & pour en faire le ſiége avec plus de commodité & de ſeureté, il penſa à ſe rendre maître des places voiſines. Le Capitaine la Loüe s'empara de Châtelraut par intelligence, la ville de Luſignan, & puis le Château, quoiqu'il paſsât pour imprenable, furent pris en ſept ou huit jours, Guron qui en étoit Gouverneur ayant été obligé de capituler faute de munitions de guerre. L'Amiral deux jours aprés, c'eſt-à-dire le vingt deuxiéme de Juillet, ſe mit en marche pour aller à Poitiers, & commença à prendre ſes quartiers le vingt-quatriéme du même mois aux environs de la ville.

Diſcours politique & militaires du ſieur de la Noüe.

An. 1569.

Puitiers eſt une des plus grandes villes de France pour le circuit de ſes murailles, mais tres-peu peuplée à proportion de ſon étenduë.

Elle eſt ſituée ſur la riviére de Clin, qui venant du Nord, a ſon cours vers le midi, & ſe courbe le long de ſes murailles du coté de l'Orient & du midi. La place eſt ſur un penchant entourée de montagnes qui la commandent, excepté du coté de la porte qu'on appelle de la Trenchée, où il y a une plaine. Ses murailles étoient peu épaiſſes, mais bien cimentées, flanquées de quelques Tours, & qui réſiſtérent plus au canon qu'on ne l'avoit eſpéré. Elle avoit vers le Nord un Château triangulaire, chaque angle aboutiſſant à une Tour, & dont les foſſez par leur profondeur, valoient beaucoup mieux que les murailles qui étoient tres-foibles. Ce ne ſeroit pas dans le temps où nous ſummes une place de defenſe, & même alors elle n'auroit pû réſiſter long-temps, ſi la valeur, la vigilance & l'autorité de ceux qui y commandoient, n'avoient ſupplé au deſavantage d'une ſi mauvaiſe ſituation.

Pontimére, l. 6.

Le Comte du Lude y avoit avec luy Châteliers, Sautré, Briançon ſes trois freres, Philippe de Volvire Marquis de Ruffec ſon beau-frére, Guillaume de Hautemer ſieur de Fervaque, les Capitaines la Riviere, Boiſſequin, d'Argences, du Rouet, & quelques autres Seigneurs Chevaliers de l'Ordre, avec une partie de leurs Compagnies de Gendarmes. Pour ce qui eſt de l'infanterie, il y avoit pluſieurs Compagnies, mais qui n'etoient pas completes, dont les Capitaines étoient Paſſac, la Prade, la Vacherie, d'Arſac, le Lis, Boiſverd, Bonneau, Boiſlande, Jarrie & quelques autres, outre ſix Compagnies de Bourgeois commandez par la Vacherie Procureur du Roy, la Baſcle Maire de la ville, Saint Martin, Freſſinet, Noſiéres & la Haye qui étoit à la tête. Toute cette infanterie jointe aux Compagnies de troupes, réglées, ne faiſoit pas plus de trois mille hommes.

Mais ils reçûrent un renfort conſidérable par l'arrivée du Duc de Guiſe, qui entra dans la place le vingt-deuxiéme de Juillet, deux jours avant l'arrivée de l'Amiral. Il menoit avec luy douze cens chevaux, dont il y avoit une Cornette de Reitres & quatre cens Italiens commandez par Paul Sforce frére du Comte de Santafiore. Le Marquis de Mayenne frére du Duc de Guiſe, Montpeſat Sénechal de Poitou, René de Rochechoüart Baron de Mortemar, Rene de Villequier Baron de Clairvaux, Philippe de Châteaubriant Seigneur des Rocheſbaritaut, accompagnoient le Duc, qui rendit ce grand ſervice à ſa patrie & à la Religion preſque malgré la Cour: Car ce jeune Prince qui ne cherchoit que les occaſions de ſe ſignaler, ayant obtenu du Duc d'Anjou avec beaucoup de peine la permiſſion d'aller faire une courſe vers le camp des ennemis, & ſçû en chemin qu'ils prenoient leur marche vers Poitiers, alla ſans attendre d'autre ordre, ſe jetter dans la place.

Mémoires de Tavanes.

Le Comte du Lude qui ne l'attendoit pas, & qui même avoit mandé au Duc d'Anjou qu'il avoit ſuffiſamment de troupes pour ſe defendre, fut un peu ſurpris de la venuë du Duc de Guiſe. Il luy offrit cependant le Commandement; mais le Duc le refuſa, diſant qu'il étoit trop jeune pour commander où ſe trouvoit un Capitaine ſi expérimenté, & qu'il n'étoit venu que pour partager avec luy le danger du ſiége.

Le Laboureur Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 7.

Sa preſence encouragea beaucoup les Bourgeois; car ils ſe ſouvenoient de la belle defence que le Duc ſon pere avoit faite au ſiége de Metz contre la formidable armée de l'Empereur Charles V. où il la fit périr; & ils n'avoient pas non plus oublié celle de Jacques d'Aillon Comte du Lude ayeul de leur Gouverneur, qui ſous François I. ſoûtint le ſiége de Fontarabie pendant treize mois, & obligea les Eſpagnols à le lever. Ils regardoient comme un heureux préſage d'avoir à leur tête ces deux Chefs, qui avoient paru juſqu'alors ſuivre avec tant de gloire les traces de leurs peres, & reſolurent de les bien ſeconder.

Ces deux Seigneurs agirent dans tout ce ſiege avec beaucoup de concert; & dans l'incertitude où les ennemis feroient leur attaque, ils ajoûtérent de nouveaux retranchemens à ceux qoe l'on y avoit déja faits. Ils donnérent ordre à tous les Bourgeois Proteſtans de ſe rendre au Cloître des Cordeliers, ce qui leur fit grand peur; mais on ſe contenta de prendre leurs noms & leurs demeures par écrit, & de les bien avertir de ſe donner de garde d'avoir la moindre correſpondance avec les ennemis. On partagea les divers quartiers de la ville aux troupes & aux Commandans; on fit des rôles exacts des vivres qui ſe trouvoient dans les magaſins & dans les maiſons des particuliers; on en fit autant au regard des munitions de guerre, & on donna tous les ordres néceſſaires pour prévenir les accidens qui peuvent arriver dans la defenſe d'une place.

L'Amiral demeura pluſieurs jours à la vûë de la ville, ſans rien entreprendre, parce qu'il attendoit le gros canon qu'on luy envoyoit de la Rochelle ſous la conduite d'Ivoy, qu'on appelloit Genlis depuis la mort de ſon frére. Le vingt-quatriéme de Juillet il fit attaquer par le Capitaine Piles, le fauxbourg Saint Ladre à l'extrêmité de la ville du coté de Châtelraut. Les aſſiégez furent pouſſez de maiſon en maiſon, juſqu'à ce que Ruffee qui commandoit dans ce quartier, ſurvenant avec une troupe d'Arquebuſiers, repouſſa Piles, & l'obligea à ſe retrancher dans les maiſons de l'extrêmité du fauxbourg; aprés quoy il fit mettre le feu au reſte, précaution qu'on devoit avoir priſe plûtôt, & que les priéres des habitans avoient empêché le Comte du Lude de prendre. On en fit autant aux autres fauxbourgs, dont quelques jours aprés l'Amiral ſe rendit maître, ex-

An. 1569.

cepté de celuy de Rochereüil ; & il eut dans la ſuite grand ſujet de ſe repentir d'avoir négligé de s'en aſſûrer. Quelques maiſons les plus proches des murailles que les aſſiégez avoient terraſſées & remplies d'Arquebuſiers, furent conſervées encore quelques jours, & puis abandonnées.

Le prémier jour d'Aouſt les aſſiégeans élevérent une batterie de quatorze groſſes piéces contre la porte du pont-à-Joubert, & quelques autres ſur des hauteurs d'où l'on découvroit juſqu'au cœur de la ville.

Le Comte du Lude voyant les ennemis determinez à l'attaque du pont-à-Joubert, fit placer ſon artillerie ſur diverſes plates formes qu'il avoit préparées. Il répondit vigoureuſement à celle des ennemis, & il les embarraſſa fort en inondant la prairie qui eſt devant le pont-à-Joubert, par le moyen d'une digue de pieux qu'il fit faire à la hâte au pont du fauxbourg de Rochereüil.

Les ſorties & les eſcarmouches n'étoient pas moins fréquentes, que le feu de part & d'autre étoit violent. Le Duc de Guiſe ſe mit diverſes fois à la tête des ſorties, encourageant les ſoldats par ſon exemple & par ſes libéralitez, ſuivant parfaitement durant ce ſiége la methode que le feu Duc ſon pere avoit tenuë dans celuy de Metz ; & l'Amiral commença à juger par l'expérience de ces préludes, que tant de braves Seigneurs enfermez dans la place la luy feroient acheter bien cher.

Un nouveau ſecours qu'ils reçûrent augmenta ſon inquiétude. Il fut amené par le Capitaine Onoux, que le Comte du Lude aprés la levée du ſiege de Niort avoit laiſſé à Saint Maixent, & qui ſur l'ordre qu'il en reçut, ayant abandonné cette place, mis ſon artillerie en ſeureté, & choiſi ce qu'il avoit de meilleure cavalerie, fit dix lieuës en quatre heures & demie au travers des poſtes que les ennemis occupoient, traverſa le camp de l'Amiral, & entra dans la ville ſur les deux heures de nuit avec ſes ſoldats, & les Capitaines Bourg, Calvérac, Prunai, & pluſieurs autres Officiers du brave Régiment du feu Comte de Briſſac. Si l'Amiral avoit fait faire une circonvallation, ce ſecours ne ſeroit point entré ; c'étoit une précaution que les Généraux négligeoient alors de prendre quelque fois, pour s'épargner le temps & la peine de faire des lignes, ou parce qu'ils n'avoient pas aſſez de troupes pour les remplir ; & ils ſe contentoient de mettre de groſſes gardes aux avenuës.

L'Amiral trouvant de grandes difficultez à réüſſir dans l'attaque du pont-à-Joubert, où les aſſiegez s'étoient parfaitement retranchez, en fit une autre au deſſous de la muraille du pré-à-l'Abbeſſe qui eſt renfermé dans l'enceinte de la ville Si la place avoit été bien reconnuë, c'étoit par là que l'Amiral s'y fut pris d'abord ; car le rampart étoit vû à revers des hauteurs que les Calviniſtes occupoient ; de ſorte que perſonne n'oſoit y paroître pendant le jour. Les Tours qui flanquoient cet endroit furent bien-tôt renverſées, auſſi-bien qu'un moulin qui étoit d'une grande utilité aux aſſiégez ; & ils ne purent ſe maintenir dans cet endroit, que dans une Tour à demi ruinée, où le Capitaine Calvérac fut tué. Le Capitaine Lis qui prit ſa place y fit ſi bien ſon devoir, que le Duc de Guiſe pour récompenſer ſa bravoure, le fit par l'accolade Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Cela ſuppoſe que le Roy autoriſoit ces ſortes de créations faites par d'autres que par luy même ; & c'eſt apparemment ce qui ne contribua pas peu à avilir cet Ordre par la multiplication des Chevaliers, dont le nombre étoit dés lors fort grand.

Le canon qui tiroit ſans relâche de pluſieurs batteries, eut bien-tôt fait deux aſſez grandes bréches ; mais il falloit paſſer la riviére qui eſt profonde, quoyque peu large ; & pour cet effet l'Amiral avoit fait faire un pont de tonneaux liez avec des cables, pour paſſer l'infanterie & donner l'aſſaut le lendemain jour de Saint Laurent à deux heures aprés midi, aprés que le canon auroit durant la matinée acheve de ruiner toutes les défenſes.

Les aſſiégez comprirent tellement le danger où ils étoient d'être emportez, que quelques uns conſeillérent au Duc de Guiſe de prendre une partie de la garniſon, & de tâcher de ſe faire un paſſage au travers du Camp ennemi, pour mettre en ſeureté ſa perſonne & celle du jeune Marquis de Mayenne ſon frere, de peur de tomber entre les mains de l'Amiral le grand ennemi de leur Maiſon : mais il rejetta ce conſeil avec indignation, & dit que, s'il falloit mourir, il ne le pouvoit faire plus glorieuſement qu'en la compagnie de tant de braves Capitaines.

On travailloit cependant à des coupûres dans le pré, pour arrêter les ennemis, & leur diſputer le terrain pied à pied juſqu'à des retranchemens faits ſur le penchant de la hauteur, où le pré aboutiſſoit, à la faveur deſquels & d'un petit Fort que le Capitaine Lis avoit élevé dans le pré, on eſpéroit être encore en etat de capituler aprés la priſe de la muraille.

La fortune ſeconda le courage des aſſiégez. Le pont flottant, qu'on avoit fait faire, ne pût ſoûtenir autant d'infanterie qu'il en falloit, pour monter à l'aſſaut, & ils furent agréablement ſurpris, lorſque les troupes marchant déja Enſeignes déployées de tous côtez vers la riviére, ils les virent s'arrêter, & puis retourner ſur leurs pas.

Ils ſe ſervirent de la nuit, pour réparer les bréches autant qu'il leur fut poſſible, & perfectionner leurs retranchemens. Ils firent beaucoup plus encore ; car ayant donné une fauſſe allarme par une ſortie dans un endroit éloigné, ils en firent une autre du côté où

etoit le pont, & plusieurs soldats François & Italiens s'étant jettez dans la riviére, coupérent les cables du pont, & une partie de ceux qui lioient les tonneaux, dont la plûpart furent emportez vers le bas de la riviére.

Deux jours aprés ils firent une sortie de trois cens chevaux par la porte appellée de la Tranchée sous les ordres de Selfac, de Boisjourdan, de Guttiniére, & de Jean des Ursins. Ils passerent au fil de l'epée quelques Reitres qu'ils surprirent, & donnérent une telle allarme au Camp, que toute la cavalerie accourut, pour les repousser: mais ils eurent le temps de faire retraite en bon ordre, à la faveur de quelques Arquebusiers, que le Comte du Lude avoit mis sur le chemin; & dés le lendemain l'Amiral, pour se tirer d'inquiétude, fit creuser un grand fossé parallelle à cette porte, qui empêcha les sorties, que l'on faisoit ordinairement par ce côté-là.

L'Amiral fit sans discontinuer battre la muraille jusqu'au dix-neuviéme d'Aoust, & durant ce temps-là on amena du haut & du bas de la riviére tout ce qu'on put trouver de bateaux, pour construire un nouveau pont: mais les assiégez se servirent utilement du loisir qu'on leur donna, pour achever un travail, qui sauva la ville.

J'ay déja dit que par le moyen d'une digue de pieux, qu'on enfonça sous le pont du fauxbourg de Rochereuil, les assiégez avoient fait une inondation, qui obligea l'Amiral d'abandonner sa premiére attaque. Un pareil expédient rendit aussi cette seconde inutile.

Un petit ruisseau couloit au travers du pré-à-l'Abbesse, & aprés avoir servi à des tanneries & à la teinture, tomboit dans la riviére de Clin sous une arche du pont de Rochereüil. Il y avoit là des restes d'une ancienne écluse. Le Comte fit aussi enfoncer en cet endroit des pieux fort serrez les uns contre les autres, qui arrêtant l'eau, là firent dégorger dans le pré-à-l'Abbesse, & produisirent une nouvelle inondation entre les murailles & les retranchemens, qu'on avoit construits sur le penchant de la ville au bord du pré.

La chose paroissant devoir réüssir; rassûra beaucoup les assiégez, qui sans se mettre trop en peine de défendre à coups de main la muraille, où ils ne pouvoient paroître sans un grand danger, se contentérent de fortifier leurs batteries, & de remplir leurs retranchemens d'Arquebusiers, pour faire un grand feu, si les ennemis entreprenoient de se loger sur la bréche. Ils laissérent néanmoins un gros corps de garde au pied de la muraille en dedans, jusqu'à tant que l'eau fût devenüe assez haute, pour arrêter les assiégeans.

L'Amiral ayant assemblé des bateaux & quantité de fascines, fit passer le vingt-troisiéme d'Aoust un détachement d'infanterie sous les ordres du Capitaine la Nouë, qui aprés quelque résistance se rendit maître de la bréche. Il y fit un si bon logement, que le Capitaine Onoux qui l'y vint attaquer sur le soir, fut repoussé, & blessé d'une arquebusade, dont il mourut quelques jours aprés.

Le lendemain matin la Nouë, Téligny, les Capitaines Monneins, Minguetiére, Clermont-d'Amboise l'aîné parurent tout à coup à découvert avec quelques Arquebusiers sur la bréche, & malgré le feu du canon & de la mousquetterie des retranchemens, firent une décharge sur le corps de garde qui étoit derriére la muraille, y sautérent l'epée à la main, taillérent en piéces une partie des soldats qui le défendoient, & mirent le reste en fuite; mais ils furent arrêtez par l'inondation; car quoyque le ruisseau, qui la faisoit, fut trespetit, elle étoit déja fort cruë & fort étenduë. On entreprit de la saigner par des ouvertures, que l'on fit au pied de la muraille, mais inutilement, parce que le terrain du dehors se trouva trop haut en cet endroit.

L'Amiral au desespoir d'avoir perdu tant de peines & tant d'hommes, vit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen de réüssir, que de rompre la digue du pont de Rochereuil: & ce fut alors qu'il reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir négligé la prise de ce fauxbourg, qu'il auroit pû emporter d'abord aussi facilement que les autres. Il fit donc conduire du canon sur les hauteurs, qui commandent ce pont, & dresser une batterie contre la digue.

Le Comte du Lude & le Duc de Guise ayant eu connoissance de ce dessein, prirent leurs précautions, en faisant pendant la nuit avec une promptitude merveilleuse fermer d'une grosse muraille l'arche du pont, à l'entrée de laquelle du côté de la ville étoit la digue de pieux. Ils couvrirent cette muraille de matelats suspendus & de balles de laine, pour amortir les boulets, & firent massonner le lendemain toute l'épaisseur de l'arche: de sorte que cet endroit se trouva à l'épreuve du canon, qui n'y tiroit que d'assez loin.

Depuis ce temps-là l'Amiral changea diverses fois d'attaques, toûjours avec peu de succés, & s'attacha enfin à celle, par laquelle il auroit dû commencer, en tournant tous ses efforts contre le fauxbourg de Rochereüil.

Ce fauxbourg situé au-de là de la riviére, n'est qu'une ruë étroite serrée par des rochers & par des côteaux, sur laquelle domine le Château, qui n'en est pas éloigné d'une juste portée d'arquebuse.

Dés que le Comte du Lude vit que tout l'effort de l'ennemi alloit se faire de ce côté-là, il remplit d'Arquebusiers les éminences d'en deçà de la riviére, & en fit passer même au delà en des retranchemens faits dans des vignes, pour défend retant qu'ils pourroient les approches de la muraille & de la porte du fauxbourg. Il avoit des batteries

toutes prêtes au Château & ſur quelques plates formes à côté, pointées contre le penchant de la montagne oppoſée, par où il falloit que les ennemis deſcendiſſent au fauxbourg. Eux de leur côté en avoient auſſi elevé deſſus leurs hauteurs, pour ruiner toutes les défenſes du fauxbourg, & favoriſer leur deſcente.

An. 1569. Ils commencérent le premier jour de Septembre par foudroyer le pont de Rochereuil, pour empêcher la communication de la ville & du Château avec le fauxbourg. Ils abattirent la plus grande partie de la Tour du pont, & durant ce feu ils firent attaquer les retranchemens des vignes, qu'ils emporterent. Ils dominoient de là toute la ruë du fauxbourg, où perſonne n'oſoit paroître; & les ſoldats demeurérent ſerrez contre la muraille & contre la porte du fauxbourg, pour ſe mettre à couvert.

L'Amiral fit dreſſer une batterie contre la muraille, qui étoit aſſez bonne, mais qui ne pouvoit pas durer long temps. Les aſſiégez durant la nuit firent avec un prodigieux travail une galerie ſur le pont & dans la ruë du fauxbourg, pour aller à couvert des mouſquetades juſqu'à la muraille, qui devoit être attaquée. La bréche y fut bien-tôt faite, & le troiſiéme de Septembre on vit les troupes ennemies ſe diſpoſer à y donner l'aſſaut, tandis que de part & d'autre l'artillerie faiſoit grand feu, celle des ennemis contre le Château, les plates formes, & le pont, & celle de la ville contre le penchant de la montagne & dans les vignes. Le Capitaine Piles avoit la pointe de l'aſſaut avec des ſoldats d'élite. Il étoit ſuivi de Saint André frere cadet de Briquemaut, & l'un & l'autre étoient ſoûtenus par un gros de Lanſquenets.

Piles marcha juſqu'au pied de la breche au travers d'une infinité de mouſquetades, qui firent reculer la plûpart de ſa troupe: mais ce qui les effraya le plus, fut le coup d'un gros canon chargé à cartouches, qu'ils n'avoient pas découvert, & qui, tiré de fort prés, tua & bleſſa un tres-grand nombre de ſoldats. Piles ne ſe voyant pas ſuivi, fut obligé de s'éloigner: mais il eut dans l'inſtant la cuiſſe percée d'un coup de mouſquet, qui le jetta par terre: & ceux, qui l'avoient ſuivi, prirent volontiers le prétexte de le tranſporter au Camp, pour quitter un endroit, où il faiſoit ſi chaud.

Saint André ne laiſſa pas d'avancer avec le Capitaine Perrier, Saint Audens, & un Gentilhomme du Vivarais, qui portoit l'Enſeigne, & la planta ſur la bréche. Ils furent reçûs avec de pareilles ſalves: les deux Capitaines y furent bleſſez à mort, & l'Enſeigne voyant pas qu'il y eût moyen de ſe loger ſur la bréche, où ils étoient enfilez de toutes parts, reprit ſon drapeau, & ſe ſauva avec les autres. Les Lanſquenets n'avoient nulle envie de prendre leur place: animez cependant par leurs Capitaines, ils commencérent à y marcher: mais l'Amiral deſeſpérant d'y réüſſir, fit ſonner la retraite.

Les plus habiles dans le métier s'étonnérent qu'il eut entrepris cette attaque, avant que d'avoir ruiné à coups de canon la plûpart des défenſes des aſſiegez; car quand même ſes gens euſſent forcé la bréche, ils n'auroient pû tenir dans le fauxbourg, où ils auroient été vûs du Château & des haureurs depuis les pieds juſqu'à la tête. Il s'en diſculpa depuis luy-même, diſant que ſon deſſein n'étoit pas de donner l'aſſaut, mais ſeulement de faire reconnoître la bréche & la contenance des ennemis. Tout ſe fit cependant, comme s'il avoit voulu ce jour la emporter le fauxbourg.

Ce mauvais ſuccés rebuta étrangement les ſoldats; & l'Amiral, pour les menager, ne penſoit plus guéres à prendre la place que par famine, bien inſtruit par les eſpions Proteſtans qu'il y avoit, & qui le ſervoient bien, nonobſtant les précautions du Comte du Lude; que les vivres commençoient depuis quelque temps à manquer aux aſſiégez.

En effet ils étoient tres-preſſez par cet endroit: & les nourritures ordinaires etant d'une cherté exceſſive, on avoit déja commencé à manger les chevaux. Le Gouverneur ayant voulu mettre dehors les bouches inutiles, les aſſiegeans avoient obligé ceux qui ſe préſentérent pour ſortir, à rentrer dans la ville. Il n'y avoit plus de fourrages, & les feüilles des vignes & des arbres, dont on s'étoit ſervi, pour y ſuppléer, étoient conſumées.

Le Comte du Lude avoit fait ſçavoir au Duc d'Anjou l'extrémité, où il ſe trouvoit; & il ne ſoûtenoit le courage de la garniſon, qu'en luy faiſant eſpérer un prompt ſecours, que ce Prince luy promettoit de temps en temps par un eſpion Allemand, qui durant le ſiege paſſa & repaſſa diverſes fois au travers du Camp ennemi, ſans être reconnu. Le Duc d'Anjou tint ſa parole; car ayant raſſemblé neuf mille hommes de pied & trois mille chevaux, en attendant que le reſte des troupes qu'il avoit miſes en quartier de rafraîchiſſement, ſe rendiſſent auprés de luy, il ſe mit en campagne au commencement de Septembre, & s'avança vers Poitiers. Mémoires de Caſtelnau, l. 7. c. 74.

An. 1569. L'armée de l'Amiral étoit beaucoup diminuée tant par les pertes, qu'il avoit faites dans les aſſauts & dans les fréquentes ſorties des aſſiégez, que par les maladies. Le Comte de la Rochefoucauld, d'Acier, Beauvais-la-Nocle & ſon frere, & Bedeuil ſon fils, Briquemaut, & un grand nombre de Capitaines étant tombez malades, avoient été obligez de quitter l'armée. L'Amiral luy-même penſa mourir d'une violente dyſſenterie: & quoy qu'il fût encore plus fort pour le nombre, que le Duc d'Anjou, il enviſageoit le péril qu'il y avoit à luy donner bataille avec des troupes auſſi fatiguées & auſſi épuiſées que les ſiennes. Il étoit perſuadé

que ce Prince n'en viendroit là qu'à la derniere extrémité : mais il appréhendoit que, s'il prenoit le parti de s'approcher de ſon Camp, & de ſe retrancher dans quelque poſte avantageux, pour luy couper les vivres & les convois, ſon armée, & ſur tout les Allemands ne ſe mutinaſſent à leur ordinaire, ſe voyaot enfermez entre la ville & l'ennemi.

Il réſolut toutefois de l'attendre: mais le Duc prit un autre parti, qui fut d'aller mettre le ſiége devant Chaſtelraut. Cette ville, bien que peu forte, étoit d'une grande conſéquence pour les Calviniſtes, à cauſe du voiſinage de Poitiers, & parce que Briquemaut & pluſieurs autres Officiers malades s'y etoient retirez.

Il commença ce ſiége avec beaucoup de vigueur, & en deux ou trois jours il fit une brêche aſſez grande à la muraille, pour y donner l'aſſaut. L'Amiral détacha la Nouë le ſixiéme de Septembre avec deux mille chevaux, pour aller de ce côté-là, & apprendre des nouvelles de l'état des choſes. Il luy rapporta que la brêche étoit déja fort grande, & que, s'il ne vouloit perdre la place, il falloit ſans delay la ſecourir.

Quelque preſſe que fut Poitiers, il vit bien qu'il n'en viendroit pas à bout avant la priſe de Chaſtelraut, & que le Duc d'Anjou étant maître de cette place, & ſes troupes groſſiſſant tous les jours, il l'auroit inceſſamment ſur les bras. Il aima mieux abandonner la premiére, que de perdre la ſeconde, & l'on pretendit qu'il n'etoit pas trop fâché d'avoir ce prétexte de lever le ſiege, dont le ſuccés luy paroiſſoit encore tres-douteux. Il décampa dés le lendemain ſeptiéme de Septembre, aprés avoir brûlé une partie de ſes gros bagages, qui pouvoient retarder ſa marche.

Diſcours politiques & militaires du Sieur de la Noue.

Le Duc d'Anjou, qui n'avoit aſſiége Chaſtelraut, que pour obliger l'Amiral à quitter Poitiers, leva luy meme le ſiége enſuite d'un aſſaut, où les Italiens, qui s'obſtinérent à en avoir l'honneur au préjudice des François, perdirent beaucoup de leurs meilleurs Officiers, & entre autres Fabien de Monté, Octavien de Montalto, Malateſta Colonel, les Capitaines Carloüe & Galéace, qui furent ou tuez ſur la place, ou moururent de leurs bleſſures Le Duc, pour éviter la bataille, qu'il n'eût pû accepter ſans riſquer beaucoup, repaſſa la Vienne, & alla ſe camper à Selle au delà de cette riviére. Sa retraite, qui ſe fit le huitiéme de Septembre, fut regardée comme une des plus belles qu'on eût vûës depuis long-temps. Le Duc d'Anjou ne deſempara point, qu'il ne ſçût l'Amiral fort proche, & aſſez éloigné de Poitiers, pour ne pas craindre qu'il y retournât, ni avant qu'il eût eu nouvelle que le Comte de Sanzai pouvoit y entrer ſans péril avec dix Enſeignes & deux cens chevaux, qu'il y conduiſit par un chemin de traverſe, pour éviter la rencontre de l'armée ennemie. Durant l'aſſaut de Chaſtelraut, Biron avoit fait retirer l'artillerie, pour la tranſporter au delà de la riviére. Toute l'armée la paſſa la nuit, & arriva à cinq lieues de là au port de Piles ſur la Creuſe, où le Duc d'Anjou laiſſa deux mille hommes de pied & quelques Cornettes, pour arrêter les ennemis, s'ils le pourſuivoient.

Popeliniére l. 19.

Cette précaution fut tres-utile: car l'Amiral ne fut pas plûtôt averti du décampement du Duc, qu'il fit marcher l'avant garde toute la nuit aprés luy. Briquemaut, Beauvais-la-Nocle, Soubiſe arrivérent le matin au port de Piles, & le firent attaquer: mais ils furent repouſſez avec perte. L'Amiral paſſa la Creuſe par un autre endroit au deſſus de la petite ville de la Haye, & ſuivit de prés le détachement, qui avoit défendu le port de Piles, & qui ſe retiroit au gros de l'armée déja campée à Selle, où il ſe rendit ſans grande perte.

L'Amiral y arriva peu de temps aprés, & changea ſon armee à la vûë de celle du Duc d'Anjou; mais voyant que le Camp du Prince tout bordé de marais etoit inacceſſible, il ſe retira apres quelques eſcarmouches faute de vivres, repaſſa la Creuſe & la Vienne, & vint camper à Faye-la-Vineuſe. Ce fut là que le Prince d'Orange le quitta, pour retourner en Allemagne, & pour exécuter les deſſeins qu'il avoit formez ſur les Pays Bas: mais il laiſſa à l'Amiral Louis & Henri de Naſſau ſes freres, & ayant traverſé la France déguiſé en payſan luy quatriéme, gagna Montbeliard, & de-là le Comté de Naſſau.

Hiſt. des Princes d'Orange.

Dés que Poitiers fut délivré, & que Sanzai y fut entré, le Duc de Guiſe en partit avec ſon frere, & vint à Tours trouver le Roy, qui l'y reçût avec toutes les marques de bienveillance & d'eſtime qu'il méritoit, pour le grand ſervice qu'il avoit rendu à l'Etat; car ſans le grand ſecours qu'il y mena, la ville n'auroit pû tenir ſi long-temps, & auroit été infailliblement priſe. La principale récompenſe fut une place dans le Conſeil ſecret, où il n'avuit pas encore été admis. Le Cardinal de Lorraine ſon oncle eut toute la joye qu'on peut s'imaginer, de le voir de retour aprés un exploit ſi glorieux: & dés lors luy & tous les Partiſans de ſa Maiſon le regardérent comme un homme capable de marcher ſur les traces du feu Duc ſon pere, & d'être mis un jour à la tête du parti Catholique : préſage trop véritable pour le bien de la France, & qui eût été plus heureux pour elle, ſi ce jeune Prince ſe fût moins abandonné à ſon ambition, & qu'il eût hérité de la modération de ſon pere auſſi bien que de ſes autres vertus.

Davila l. 5.

Le ſiége de Poitiers coûta à l'Amiral deux mille hommes qui y perirent, & autant qui déſertérent à la levée du ſiege. Il y perdit les Capitaines Rouvray le jeune, Saiot Audens, Sémur, Frampas, Pompe, Perrier, Mandolf Lieutenant Colonel d'un Régiment de Reitres, Noroux, Bedeüil fils de Beauvais-la-Nocle:

La Popeliniére l. 19.

Nocle : ces deux derniers moururent de maladie, comme pluſieurs autres, que les Hiſtoriens ne nomment point.

Parmi ceux qui moururent à la défenſe de la ville, je trouve le Capitaine Onoux, qui avoit amené le ſecours de Saint Maixent, la Vacherie Gentilhomme Picard, Calverac, Antoine Seraſone Ingénieur Romain de nation, fort eſtimé dans ſon employ, Prunat de la Maiſon de Billi, qui a fourni de braves defenſeurs à l'Etat & des hommes illuſtres dans les ſciences ; Brianſon frere du Comte du Lude, qui eut la tête emportée d'un coup de canon, Saint James Conſeiller de Poitiers, le Chevalier de Gaſcourt, Montel, Paſſac, Bourg ; & la Renaudie, qui effaça en mourant au ſervice de ſon Prince & de la Religion, l'infamie attachée à ce nom par le Chef de la deteſtable conjuration d'Amboiſe : mais je ne ſçay s'il étoit de la même famille.

Ceux qui ſuivent, ou y furent bleſſez, ou s'y diſtinguerent par leurs belles actions, ſçavoir Seſſac Lieutenant du Duc de Guiſe, Bonjourdan, Saint Jailes Meſtre de Camp, le Capitaine Lis, la Rouſſiere Guidon de la Compagnie du Comte du Lude, Boiſſeguin, Roches, Baritaut, Bonneau, Arlach, Sainte Soulme : & leur valeur ſeconda admirablement en toutes occaſions celle du Comte du Lude & du Duc de Guiſe.

Durant le ſiége de Poitiers Monſieur de Sanſac par ordre de la Cour fit celuy de la Chatire avec ſept mille hommes de pied & quelques cavalerie, qu'il tira d'Orleans, de Bourges, de Nevers, de Gien, & d'autres lieux des environs de la Loire. La priſe de cette place pour l'importance du paſſage ſur cette riviere auroit dedommagé le Roy de toute autre perte : mais Guerchi, que le Duc des Deux Ponts y avoit établi pour Gouverneur, ſecondé du Baron de Renti, s'y defendit à merveilles : & ſur le bruit qu'il fit adroitement courir dans le Camp de Sanſac, que l'Amiral avoit quitté Poitiers, pour venir à ſon ſecours, ce Capitaine leva le ſiége, aprés avoir eté repouſſé à un aſſaut. Il en fut tres-chagrin, quand il ſçût qu'il n'y avoit point d'autres troupes en campagne, pour venir contre luy, que ſix cens chevaux, deux cens ſous le Capitaine Bloſſet, & quatre cens ſous le Capitaine Bois, qui avec ſi peu de troupes n'auroient pas été aſſez forts, pour luy faire lever le ſiege : mais qui étant entrez dans la place, l'etoient aſſez pour l'empêcher de le recommencer. Il eut encore la mortification de voir aprés qu'il eut licentié ſes troupes, ces deux Capitaines avec la garniſon de la Charité, s'emparer de Donzi, de Pouilli, d'Antrain, de Saint Léonard, & de quelques autres petites places des environs de la Charité, qui la couvroient, & facilitoient à la garniſon les moyens de ſe fournir de vivres, & de faire des courſes dans une grande étenduë de pays. Les Calviniſtes ſurprirent encore vers ce temps-là Aurillac en Auvergne : mais ils firent une autre expédition, qui ne fut pas moins importante pour les ſuites que celle la.

La Popelinière l. 18.

Le Roy, pour faire diverſion, avoit envoyé vers les Pyrenées Antoine de Lomagne, plus connu ſous le nom de la Terride, Gouverneur de Quercy, d'une ancienne Maiſon du Languedoc, fondue depuis dans celle de Levi. Ce Capitaine, quoy qu'il n'eût que d'aſſez mauvaiſes troupes, reduiſit en peu de temps à l'obeïſſance du Roy tout le Bearn & les autres Domaines de la Reine de Navarre, excepté Navarrins. Le Capitaine Baſſiſſou & Jean de Gaſſion, alors Procureur Général au Conſeil Souverain de Bearn, & fils de celuy de même nom, qui avoit enlevé de la priſon de Pavie le feu Roy de Navarre, arrêterent la Terride devant cette place, où il fut obligé de les aſſieger dans les formes.

Généalogie de la Maiſon de Gaſſion.

La Reine de Navarre & le Prince de Bearn obligérent l'Amiral d'y envoyer du ſecours. Ce fut le Comte de Montgommeri, qui en eut la conduite. Il devoit être joint en chemin par les troupes des Vicomtes de Bourniquet, de Monclar, & des autres, qui étoient reſtez du côté de Montauban.

Dés qu'il les eut raſſemblées avec quelque Nobleſſe Huguenote des pays de la Reine de Navarre, qui luy avoit donné le titre de ſon Lieutenant Général, il ſe trouva avoir un corps de quatre mille Arquebuſiers & de cinq cens chevaux, bonnes troupes qui s'augmentérent encore en chemin : & il fit tant de diligence, que malgré le Maréchal de Damville qui étoit alors dans ſon Gouvernement de Languedoc, malgré la vigilance de Montluc, malgré les obſtacles de quantité de rivieres qu'il luy fallut paſſer, il arriva dans le Bearn.

Commentaires de Montluc, l. 7.

Montluc avoüe de bonne foy que le Maréchal & luy ſe laiſſerent ſurprendre, & que dans la penſée que Montgommeri venoit dans le Languedoc, pour y ſoûtenir ceux de ſon parti, ils reconnurent trop tard ſon véritable deſſein. Montluc, pour réparer cette faute, fit avertir promptement Terride, qu'il alloit avoir Montgommeri ſur les bras, luy conſeilla de lever le ſiége, de ſe retirer à Orthés, & que, s'il n'avoit pas le loiſir d'y conduire ſon artillerie, de la jetter dans la riviere. Il propoſa en même temps au Maréchal de s'avancer dans le Bearn, l'aſſurant que s'il vouloit ſe joindre à luy, ils accableroient Montgommeri qui n'avoit pas beaucoup de troupes : mais ni l'un ni l'autre ne l'écoutérent : le premier, parce qu'il eſperoit prendre avant l'arrivée du Comte la ville qu'il aſſiegeoit depuis deux mois ; & le ſecond, parce qu'il vouloit employer ſes troupes à reprendre ſur les Huguenots quelques places, dont ils s'étoient ſaiſis dans ſon Gouvernement de Languedoc.

Cependant Montgommeri continuant ſa

marche avec beaucoup de diligence, fut bien-tôt à une journée de Navarrins. Son approche determina Terride à lever le siége, & à se retirer à Orthés ville à quatre ou cinq lieües de Navarrins, sur la riviere appellée le Gave-Bearnois. Montgommeri l'y suivit, se mit en bataille devant la ville, & fit attaquer les fauxbourgs par son infanterie, qui fut repoussée & poursuivie assez loin: mais Montgommeri l'ayant ralliée, & étant retourné à la charge avec elle & avec sa cavalerie, força le fauxbourg, entra dans la ville avec les fuyards, & s'en rendit maître. Terride se sauva dans le Château avec les troupes qui pûrent l'y suivre, & y auroit été en état d'attendre le secours du Maréchal de Damville & de Montluc, s'il avoit eu des vivres: mais faute d'y avoir pourvû, il fut contraint de capituler.

Il se rendit, à condition que les principaux Officiers auroient la permission de se retirer où ils voudroient, & d'emmener leurs bagages: le reste sortit le bâton blanc à la main. Pour luy, il devoit demeurer prisonnier, jusques à ce qu'on l'échangeât avec le frere de Montgommeri, qui avoit été pris en Poitou. Un Historien Huguenot avoüe que c'étoient là deux des articles de la capitulation: mais le Comte ne l'observa point à l'égard de Sainte Colombe, des Capitaines Favas & Gohas, du Baron de Pordiac, & de quelques autres, qui furent massacrez, sous prétexte qu'ils étoient sujets rebelles de la Reine de Navarre. Ce manque de parole du Comte de Montgommeri fut fort blâmé. Il mérita par là d'éprouver quelque temps aprés une pareille infidelité, & de périr par la main d'un bourreau.

Popelinière l. 18.

Montluc l. 7.

La déroute de Terride jetta une si grande terreur dans le pays, que toutes les villes, sans excepter même celle de Pau, se rendirent à Montgommeri. Cette expédition fut une des plus vives & des plus belles, dont on eût entendu parler depuis long-temps, si le Chef n'eût point terni l'éclat de sa victoire par l'infidélité que je viens de dire: chose d'ailleurs qui étoit fort ordinaire dans cette guerre, où les François des deux partis se traitoient reciproquement d'une maniére, dont ils auroient eu honte d'user envers des ennemis étrangers.

Aprés tout Montgommeri n'auroit pû tenir long-temps dans le Bearn, si le Maréchal de Damville & Montluc avoient agi de concert en ce pays là. Il leur étoit aisé de l'accabler, tant ils étoient supérieurs en troupes, lors qu'ils se furent réünis, ou de le réduire par la famine, s'il s'étoit renfermé dans Navarrins, où il n'y avoit point de vivres. La prise de Montmarsan, que Montluc emporta d'emblée, & où il fit presque tout passer par le fil de l'épée, étoit un achemi nement à la ruine de l'armée Protestante dans le Bearn: mais la mesintelligence se mit entre ces deux Chefs.

Si l'on s'en rapporte à ce que Montluc en raconte dans ses Commentaires, on en doit attribuer toute la faute au Maréchal de Damville, qui n'oublia rien, pour le perdre à la Cour, & l'abandonna, pour aller prendre quelques petites places en Languedoc. Montgommeri avoüa luy même qu'il auroit succombé sans la retraite du Marechal. Elle luy donna le moyen, en conservant tout le Bearn, de s'étendre & de se fortifier de troupes dans le Condomois & de se rendre maître de Condom, où les Calvinistes étoient les plus forts. Ce fut là le salut de tout le parti Protestant, & la ressource, dont ils profitérent, aprés le malheur qui leur arriva en ce temps-la dans le Poitou de la maniére que je vais dire.

Comme on desespéroit à la Cour de voir la fin de la guerre civile par aucun accommodement, veu les grandes forces du parti Huguenot, on s'y détermina à hazarder une bataille à la premiére occasion, supposé qu'un autre expédient ne réüssit pas. Cet expédient étoit de se défaire de l'Amiral, comme de celuy qui étoit l'ame & le soûtien de toute la faction.

C'est pour cela que vers le commencement de Septembre, & sur la fin du siége de Poitiers, le Parlement à la Requête de Giles Bourdin Procureur Général, le condamna à la mort par un Arrest, comme félon, rebelle, criminel de Leze Majesté, & promit de la part du Roy la somme de cinquante-cinq mille écus d'or, à quiconque le prendroit vif, & quelque temps aprés par un autre Arrest la même somme fut promise à celuy qui le tuëroit. On comprit dans le même Arrest, le Vidame de Chartres & le Comte de Montgommeri, celuy-cy pour ce qui venoit de se passer en Béarn, & l'autre parce qu'on sçavoit qu'il sollicitoit actuellement la Cour d'Angleterre d'envoyer du secours à ceux de son parti. Le Roy déclara la Charge d'Amiral de France & de Breragne vacante par forfaicture, & la donna au Marquis de Villars. L'effigie de ces trois Seigneurs fut exposée à la place de Greve, l'Arrest publié dans tout le Royaume, & ensuite par les soins de la Maison de Guise, il fut traduit en Latin, en Allemand, en Italien, & en Anglois, pour être envoyé de tous corez.

Thuanus l. 45.

Dans l'Arrest contre l'Amiral.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté G G G, fol. 232. v°.

L'Amiral ne parut point s'en embarrasser beaucoup: néanmoins dans le même mois il courut un grand danger, en conséquence de l'Arrêt qui mettoit sa tête à prix. Il fit arrêter sur quelque soupçon un de ses Valets de Chambre nommé Dominique d'Albe, qui fut convaincu d'avoir voulu l'empoisonner, & ensuite pendu. Il se tint depuis plus que jamais sur ses gardes; & ce coup manqué, ne servit qu'à irriter de plus en plus les Protestans, tant François qu'Etrangers.

Cependant le Duc d'Anjou aprés avoir resté cinq ou six jours dans son camp de Selle, s'en alla à Chinon, en attendant que toutes

ſes troupes auſquelles il avoit donné congé jusqu'à la fin de Septembre, fuſſent raſſemblées.

Dés qu'il les ſçût toutes arrivées, il retourna à ſon armée. Il en fit la revüe, & la trouva compoſée de ſept mille chevaux, & de dix-huit mille hommes de pied en tres-bon état. Il paſſa la riviére de Vienne, pour aller chercher l'Amiral qui étoit beaucoup moins fort que luy, parce que depuis la levée du ſiége de Poitiers, pluſieurs Gentilshommes s'étoient retirez chez eux avec leurs vaſſaux, & il n'avoit en tout que ſix mille chevaux & douze mille hommes d'infanterie.

Pop. Hiſt. l. 19.

Les Généraux des deux armées conſpiroient dans le deſſein d'en venir à une bataille; car aprés que chacun de ſon côté eût bien balancé les inconvéniens & les avantages qu'ils trouvoient à la donner, ils avoient conclu à le faire.

Les Allemands des deux armées ſe ſouhaitoient, ennuyez de la longueur de la campagne, les Italiens du Duc d'Anjou l'en preſſoient par le même motif, & le terme marqué pour leur ſervice approchoit. La Nobleſſe des deux partis ſe laſſoit pareillement: les fatigues & les maladies enlevoient beaucoup de monde, & elles en avoient déja fait périr un plus grand nombre, qu'il n'en ſeroit demeuré dans un combat général. Ainſi quoyque les Chefs viſſent bien qu'ils hazardoient le ſalut de leur parti, en s'expoſant au ſort d'une bataille, la crainte de ſe voir abandonnez par les Etrangers, & même par la Nobleſſe Françoiſe qui avoit beaucoup de peine à ſubſiſter, leur inſpira cette réſolution. Toute leur application étoit à prendre leurs précautions, pour l'exécuter avec le plus d'avantage qu'il leur ſeroit poſſible.

Le Duc d'Anjou étant parti de Chinon, marcha par le Loudunois, à deſſein de ſe ſaiſir de la petite ville de Montcontour, pour couper le chemin aux Calviniſtes vers le bas Poitou, où étant maîtres de pluſieurs villes, ils pourroient aiſément, en cas de défaite, s'y réfugier, s'y défendre, & raſſembler leurs débris, comme ils avoient fait aprés la bataille de Jarnac dans les villes de l'Angoumois & de la Xaintonge.

Dans la relation de la bataille de Montcontour imprimée en 1569.

L'Amiral ayant pénétré ſon intention, ſe mit en devoir de le prévenir, en s'emparant le premier de Montcontour. Il fit une ſi grande diligence, qu'il gagna les devans, & arriva à deux lieuës de là le matin du dernier jour de Septembre dans la plaine de Saint Cler avec ſon avant-garde. Le reſte des troupes commandé par le Comte Loüis de Naſſau, l'y joignit bien-tôt aprés, & l'armée fut rangée dans cette plaine.

An. 1569.

Il envoya de là Moüyavec trois cens chevaux & deux cens Arquebuſiers à pied, pour avoir des nouvelles des ennemis. Ce Capitaine rapporta qu'ils ne paroiſſoient point; qu'il y avoit ſeulement dans les villages d'un vallon aſſez proche, quelques Arquebuſiers qui s'y étoient retranchez, & quelques petits pelotons de cavalerie qui couroient la campagne ſur les côtez des villages, apparemment en intention d'entretenir l'eſcarmouche le reſte de la journée, juſqu'à l'arrivée du Duc d'Anjou; mais ce Capitaine contre ſon ordinaire n'ayant pas été aſſez avant, ſe trompa dans ſa conjecture; car l'avant-garde Catholique conduite par le Duc de Montpenſier, étoit fort proche dans un pays couvert qui cachoit ſa marche.

Sur ce rapport l'Amiral fit avancer ſa bataille avec l'artillerie vers Montcoutour, dont les Capitaines la Noüe & la Loüe avec ſept Cornettes, & les Arquebuſiers du Capitaine Normand s'étoient déja ſaiſis; luy même ſur les trois heures d'aprés midi y marcha avec l'avant garde, & envoya ordre à Moüy de finir l'eſcarmouche, & de le ſuivre avec ſon détachement.

Sur ces entrefaites l'avant-garde Catholique commença à ſe découvrir, & en entrant dans la plaine apperçût celle de l'Amiral qui ſe retiroit.

Le Duc de Montpenſier ne balança pas à faire charger Moüy, qui ſurpris de voir l'ennemi ſi prés, commença à doubler le pas aprés avoir ſoûtenu une décharge: mais dans le peu de temps que dura cette premiére eſcarmouche, le Duc de Montpenſier ayant fait venir quatre piéces de campagne, fit faire une décharge au travers des eſcadrons de Moüy, dont pluſieurs cavaliers furent emportez.

Ce Capitaine ſe voyant preſſé, fit avancer deux cens Arquebuſiers à cheval du Capitaine Mont-Arnaut, pour faire feu ſur les ennemis, & les arrêta par ce moyen: mais Biron ſurvenant à la tête de mille lances, mit tout ce corps en déroute. Les Arquebuſiers à pied furent taillez en piéces, environ cinquante cavaliers furent tuez, & le reſte prit la fuite. Dodancourt Gentilhomme Picard, Lieutenant de Moüy, Montévrin, Entrichaut Cornette de Saint Auban, & quelques autres Officiers y périrent.

L'Amiral ayant appris cette déroute par les fuyards, fit hâter la marche de ſon avant-garde qui avançoit toûjours vers Montcontour, & il ne s'arrêta point, qu'elle n'eût paſſé un petit ruiſſeau, où il ſe crût en ſeureté contre la cavalerie, à cauſe des marais qui le bordoient en divers endroits.

Il fit là volte-face; & ayant raffermi ſes ſoldats par l'aſſûrance qu'il leur donna, que l'armée ennemie n'étoit pas là toute entiére, & que ce n'étoit qu'un détachement peu nombreux, il borda tout le ruiſſeau d'Arquebuſiers, réſolu de ſoûtenir le choc, ſi on l'y attaquoit. Le Comte Loüis de Naſſau & le Comte Volrad de Mansfeld Général des Allemands, y accoururent du corps de bataille avec pluſieurs autres Seigneurs, & leur préſence ne ſervit pas peu à raſſûrer les troupes.

En effet pluſieurs de la troupe de Mouy, honteux d'avoir fui, voulurent réparer leur honneur ; & contre les ordres des Généraux, engagérent quelques autres eſcadrons à repaſſer le ruiſſeau avec eux, pour charger à leur tour ceux qui les avoient ſi vivement pouſſez.

Ils paſſerent à la file, le terrain ne leur permettant pas d'eſcadroner, & ils alloient infailliblement ſe faire tailler en piéces, ſi les Comtes de Naſſau & Volrad de Mansfeld ne voulant pas les laiſſer périr, n'euſſent eux-mêmes paſſé par un autre endroit avec plus d'ordre, pour les ſoûtenir. Ils donnérent en même temps les uns & les autres ſur le détachement de la Cavalerie Catholique, qui s'étoit debandé à la pourſuite de Mouy, tuérent pluſieurs cavaliers, prirent deux Cornettes, & obligerent les autres à fuir vers le gros de l'avant-garde qui s'etoit arrête dans la plaine.

Le Duc de Montpenſier voyant de loin cette défaite, fit marcher l'armee, & envoya devant mille ou douze cens cavaliers qui arrêtérent les ennemis, & les répouſſerent juſqu'à leur infanterie. Pluſieurs de ceux cy prirent à côté, & ſe ſauvérent à Montcontour, d'autres juſqu'à Parthenai, & y jetterent la terreur, en diſant que toute l'avant-garde Huguenote étoit defaite.

L'Amiral faiſoit cependant toûjours bonne contenance, & s'étant apperçû que le Duc de Montpenſier envoyoit des cavaliers de toutes parts pour reconnoître le ruiſſeau, il renforçoit d'Arquebuſiers tous les paſſages. Mais durant ce temps-là, Biron ayant fait avec beaucoup de promptitude conduire l'artillerie ſur une colline, d'où l'on decouvroit toute la campagne, il commença à foudroyer d'une terrible maniére l'avant-garde Proteſtante ; qui n'avoit pas une ſeule piéce pour y repondre, parce que l'Amiral qui ne s'etoit pas attendu à une telle rencontre, avoit envoyé ſon canon avec ſa bataille à Montcontour.

Ce Général qui attendoit la nuit avec impatience, pour ſe retirer à la faveur des ténébres, fit approcher ſes ſantaſſins du pied de la colline, & par ce moyen les mit à couvert des boulets, qui leur paſſoient par deſſus la tête : mais les Lanſquenets y demeurérent expoſez, & furent contraints de ſe jetter contre terre, ſans quitter néanmoins leurs rangs.

Pluſieurs dirent que ſi le Duc de Montpenſier avoit entrepris dans ce moment de forcer le ruiſſeau, l'Amiral étoit perdu, tant la frayeur étoit grande parmi ſes troupes : mais ſoit qu'il eût ordre de ne pas s'engager plus avant, ſoit qu'il attendît que les Calviniſtes quittaſſent ce poſte, pour les attaquer avec plus d'avantage dans leur retraite, il ſe contenta de faire tranſporter ſes batteries dans la plaine à droite & à gauche, où il fit recommencer la cannonade, ſur tout contre la cavelerie, tant Allemande que Françoiſe ; & les Allemands en ſouffrirent beaucoup.

Le Comte Volrad de Mansfeld, dont le Lieutenant appellé le Comte Carles, fut tué au commencement de ce nouveau feu, courut à l'Amiral, & le pria de conſentir que ſes Reitres s'écartaſſent vers un lieu qu'il luy marqua, afin de ſe mettre à couvert de l'artillerie, ce mouvement ſe pouvant faire ſans deſordre. Mais dans le moment le Duc de Montpenſier fit avancer ſon infanterie vers le ruiſſeau, pour forcer celle de l'Amiral à l'abandonner. Celle cy eſſuya bravement le feu des Arquebuſiers Catholiques, & y répondit par le ſien aſſez long temps, & ce fut ce qui ſauva l'avant-garde Proteſtante ; car la nuit etant ſurvenuë, le Duc de Montpenſier fit retirer ſes Arquebuſiers, & ceſſer le feu du canon.

La fermeté des troupes Calviniſtes, & ſur tout des Reitres, fut extraordinaire à ſoûtenir le feu ſans ſe rompre ; & l'Amiral aprés cette journée embraſſant le Comte Volrad de Mansfeld, luy donna la gloire d'avoir empêché par ſon intrépidité la déroute entiere de ſon avant-garde.

Il décampa dés le commencement de la nuit ſans faire ſonner ni tambour ni trompette, & en fort grand deſordre. Il s'arrêta à une lieuë de là entre deux rivicres, pour faire repoſer ſes troupes, & deux heures avant le jour, c'etoit le premier d'Octobre, il continua ſa route vers Montcontour. An. 1569.

Son armée campa dans la plaine qui eſt devant cette place, & dans les villages voiſins, couverte de la riviére de Dive, quinze Cornettes de cavalerie ſurent logées dans la ville, & la Compagnie de Rouvrai au Château. Le Duc d'Anjou informé de ſa marche, partit de la plaine de Saint Cler, où l'action du jour précedent s'étoit paſſee : & ce ne fut que le prelude d'une autre beaucoup plus importante qui ſe fit trois jours aprés. Il s'avança juſqu'à la riviére de Dive qui paſſe à Montcontour, & qu'il fit traverſer à ſon armée vers la Grimaudiére, fort prés de ſa ſource, en s'écartant de l'Amiral ſur la gauche.

Il prit ce détour pour deux raiſons. La prémiére, afin de paſſer la riviére ſans reſiſtance, & la ſeconde pour ſe mettre entre l'Amiral & le bas Poitou, vers lequel il appréhendoit toûjours qu'il ne s'échappât ; & ſans doute il auroit tâché de tourner de ce côté là, malgré les meſures du Duc d'Anjou, s'il avoit été le maître abſolu de ſon armée ; car la voyant inferieure en nombre à la Catholique, & étonnée de l'échec de Saint Cler, ce ne fut que malgré luy qu'il s'arrêta à Montcontour, & forcé par les Allemands, qui demandoient avec menaces ou leur congé ou une bataille.

Etant donc contraint de céder à leurs inſtances, il ne ſongea plus qu'à prendre ſes précautions & ſes avantages contre le Duc

Mémoires de Caſtelnau, l. 7. Popelinière l. 19. Davila, l. 5. &c.

d'Anjou, qui s'avançoit pour luy livrer bataille.

Il envoya ſes gros bagages & ſes malades à Ervaux ſur la riviére de Toüe, d'où la ville de Thoüars a pris ſon nom : il s'éloigna de Montcontour d'une bonne demie lieuë, s'avança vers l'ennemi, & ſe poſta entre la Thoüe & la Dive, couvrant ſa droite de la prémiére, & ſa gauche de la ſeconde. Son armée étoit partagée en deux corps. Il donna au Comte de Naſſau le Commandement de celuy qui faiſoit la droite en tirant vers Ervaux, & luy laiſſa quatre pieces d'artillerie : Il ſe mit à la tête de l'autre à la gauche, étant un peu plus reculé vers Montcontour. Il avoit pareillement quatre piéces d'artillerie, & deux de ces gros mouſquets qu'on appuyoit ſur des fourchettes pour les tirer, à cauſe de leur peſanteur & de la groſſeur de leur calibre.

Il avoit avec luy les Capitaines Puygreffier, & la Noüe, Teligny, d'Acier, & le Comte Volrad de Mansfeld. Il obſerva la maniere qu'il gardoit ordinairement dans les combats de campagne, de mettre à coté des eſcadrons quelques Arquebuſiers fantaſſins des plus braves, pour tirer avec leurs longues arquebuſes contre les eſcadrons ennemis qui venoient à la charge, en avant remarqué par expérience de tres bons effets.

Les eſcadrons Allemands avoient chacun à coté un eſcadron François, à cauſe de leur diverſe maniére de combattre : car celle des Allemands étoit, qu'à l'approche de l'ennemi, le premier rang faiſoit une décharge de piſtolet, aprés quoy ſe ſéparant à droit & à gauche, il s'alloit mettre à la queuë pour recharger, tandis que le ſecond faiſoit la décharge, apres laquelle il faiſoit la même évolution que l'autre, & ainſi faiſoit le troiſieme rang : mais dans ces mouvemens il arrivoit aſſez ſouvent, que l'eſcadron Francois donnant l'épée à la main dans l'eſcadron Allemand, le rompoit & le mettoit en déroute ; & c'étoit pour obvier à cet inconvénient, que l'Amiral épauloit les eſcadrons Allemands d'un eſcadron François, qui etoit prêt à prendre en flanc l'eſcadron aſſaillant, s'il s'engageoit dans l'eſcadron Allemand.

Les Lanſquenets au nombre de deux mille conduits par Gréſelée, étoient au milieu, & avoient à leurs cótez les Régimens d'infanterie Françoiſe de Piles, de Rouvray, d'Ambres, de Briquemaut le jeune, & du Chellar : la cavalerie étoit ſur les aîles. Au reſte dans cette infanterie il n'y avoit point de piquiers, apparemment faute de piques, armes alors qui paſſoient pour tres utiles contre la cavalerie, & à quoy on ne ſuppléoit point encore comme aujourd'huy, par la bayonnette au bout de fuſil. L'autre corps commandé par le Comte de Naſſau, etoit à-peu-prés rangé dans la même diſpoſition que celuy de l'Amiral. Les Princes de Béarn & de Condé étoient arrivez de Parthenay à l'armée le ſoir du jour qui précéda la bataille. L'Amiral qui ne vouloit pas les trop expoſer, ne leur permit pas, quelque empreſſement qu'ils en euſſent, de demeurer aux premiers rangs, mais il les plaça à la queuë, pour leur faire faire retraite ſans danger en cas de malheur.

Le Duc d'Anjou venoit en bataille par la plaine d'Aſſay, & parfaitement inſtruit de l'arrangement de l'armée ennemie, qu'il avoit fait reconnoître de deſſus les hauteurs. Il rangea la ſienne par le conſeil du Maréchal de Coſſe & de Monſieur de Tavanes, de la maniére que je vais dire.

Il la partagea auſſi en deux corps. Celuy qu'il oppoſa à l'Amiral étoit ſous les ordres du Duc de Montpenſier, compoſé de cinq Régimens d'infanterie Françoiſe, des fantaſſins Italiens ſéparez en deux bataillons, entre leſquels il y avoit neuf piéces d'artillerie, d'un autre gros bataillon de Suiſſes commandé par Cleri. La Cavalerie Françoiſe étoit conduite par le Duc de Guiſe & par Martigues, & les Reitres au nombre de douze Cornettes par le Landtgrave de Heſſe, le Comte Rhingrave, Baſſompierre, Schomberg, & Veſtebourg. Dans ce même corps étoient auſſi le Prince Dauphin d'Auvergne fils du Duc de Montpenſier, le Comte de Santafiore Général des troupes Italiennes, Paul Sforce, Chavigni, la Vallette, & pluſieurs autres Seigneurs.

Dans l'autre corps avec le Duc d'Anjou, étoient le Duc de Longueville, Méru & Thoré, tous deux fils du feu Connetable, le Marquis de Villars, la Fayette, Carnavalet, Villequier, Mailly, la Vauguyon, le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade. Il y avoit ſix Régimens François, ſçavoir Gohas, Coſſins, celuy de Montluc le fils, Rance, & les deux de l'Iſle, un bataillon de Suiſſes ſous le Colonel Phiffer & ſous Meru leur Colonel Général.

La cavalerie étoit de plus de trois mille chevaux en trois gros corps, l'un de François, & les deux autres de Reitres commandez par le Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg. Il y a avoit outre cela une eſpéce de corps de réſerve ſous les ordres de Biron & des autres Maréchaux de camp.

Ces deux armées étoient diſpoſées de telle ſorte, que toutes les troupes pouvoient combattre en même temps, comme il arriva en effet ; & cette action fut une bataille rangée dans toutes les formes.

On ſe canonna pendant prés de quatre heures ſans en venir aux mains, juſqu'à deux heures d'aprés midi, que le Duc de Montpenſier ſur l'ordre qu'il en reçût du Duc d'Anjou, fit avancer ſes enfans perdus ſoûtenus de quelques eſcadrons de cavalerie. Ces eſcadrons étoient menez par le Duc de Guiſe & par Martigues, qui chargérent ſi furieuſement ceux de Mouy & de la Loue, qu'ils

Mémoires de Caſtelnau l. 7. c. 9.

les rompirent. Dans ce moment le Marquis de Rénel & d Autricourt vinrent fondre ſur Marrigues. Ce Seigneur ſoûtint le choc avec beaucoup de fermeté, & ſecondé par le Comte de Santafiore à la tête de quelques eſcadrons Italiens appuyez de deux mille Arquebuſiers que les Capitaines la Barthe & Sarlabous conduiſoient, les repouſſa, les mit en deſordre, & d'Autricourt y fut tué ſur la place.

L'Amiral voyant un ſi fâcheux commencement, & que ſix Cornettes de Reîtres vers le même endroit pouſſoient tres-vivement les troupes commandées par Dacier, fit promptement avancer trois Régimens d'Arquebuſiers François, auſquels il commanda de ne tirer que contre les chevaux, & ſe mêla luy-même ſi avant avec Téligni & la Noüe, que ſi le Comte Volrad de Mansfeld ne ſe fût hâté pour le ſoûtenir, & arrêter la fougue des Reîtres du parti Catholique qui commençoient déja à l'envelopper, il couroit grand riſque d'y demeurer; & il ne ſe dégagea, qu'aprés avoir été bleſſé d'un coup de piſtolet à la joüe gauche proche du nez.

La furie avec laquelle le Comte Volrad de Mansfeld tomba ſur les Reîtres du Duc de Montpenſier, arrêta la déroute de la gauche de l'Amiral, laquelle commençoit à plier. Ce Comte diſſipa tellement les Reîtres, qu'il leur fut impoſſible de ſe rallier, & pouſſant la pointe, il mettoit en fuite tout ce qui ſe préſentoit devant luy.

Le Duc d'Anjou, qui n'avoit point encore combattu, & que l'artillerie de la bataille Huguenote incommodoit fort, détacha le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade contre Mansfeld, qui ſoûtint leur attaque. Le Marquis de Bade y fut tué, ſon Eſcadron defait, & celuy du Duc d'Aumale fort endommagé.

Le Duc d'Anjou voyant que Mansfeld s'étoit arrêté, pour remettre ſes cavaliers en ordre, & qu'il ſe préparoit à une nouvelle charge, tourna luy-même vers luy avec tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, & dans le même moment le Comte de Naſſau qui commandoit la droite des Huguenots, ſe mit auſſi en marche de ce coté-là, pour couper le chemin au Duc d'Anjou.

Ces deux troupes ſe choquérent d'une maniére furieuſe. Le Duc d'Anjou eſſuya d'abord de fort prés la décharge de cent Arquebuſiers à cheval, de laquelle pluſieurs de ceux, qui étoient autour de ſa perſonne, furent abattus; & dans le même moment le Comte de Naſſau fondant ſur luy avec ſes Eſcadrons François, pénétra juſqu'a la Cornette, rompit l'Eſcadron: & le Duc d'Anjou ayant eu ſon cheval tué ſous luy, y ſeroit demeuré mort, ou pris, ſi le Marquis de Villars ne l'eût promptement relevé & remonté ſur un autre cheval. Le combat devint là encore plus ſanglant qu'il n'avoit été d'abord, le Comte de Naſſau maintenant ſon avantage, & la Nobleſſe Françoiſe ſerrant toûjours ſes rangs, & s'attroupant autour du Prince, pour le ſauver du danger.

Dés que le Duc d'Anjou avoit commencé à s'ebranler, Tavanes avoit couru au Maréchal de Coſſé, pour le faire avancer avec le Bataillon Suiſſe de Phiffer, dont il couvroit le flanc avec ſes Gendarmes.

Ce Maréchal avoit marché lentement, parce qu'il avoit en tête les Lanſquenets Calviniſtes, qui faiſoient bonne contenance, & qu'il ne vouloit les attaquer qu'en bon ordre: mais averti du danger du Duc, il doubla le pas: & ayant oppoſé les Suiſſes aux Lanſquenets, pour les empêcher de tourner au Duc d'Anjou, il accourut au ſecours de ce Prince à la tête de ſes Gendarmes.

Le Comte de Naſſau tourna tête vers luy, & vint à ſa rencontre: mais il ne pût tenir contre les lances des Gendarmes & contre la force des grands chevaux qu'ils montoient, leſquels en un moment culbutérent ſa cavalerie legere, & le rompirent entiérement. Biron ſurvenant avec un détachement du corps de réſerve, empêcha qu'il ne pût ſe rallier, & acheva la déroute de la cavalerie Huguenote. Ce Seigneur alla enſuite ſe mettre à côté des Suiſſes, & leur commanda de charger les Lanſquenets. Ils le firent avec leur bravoure ordinaire: & ceux cy, aprés avoir ſoûtenu le choc quelque temps, ſe voyant abandonnez de la cavalerie, prêts d'être enfoncez par Biron & par le Duc d'Anjou, qu'ils virent auſſi marcher à eux, ne rendirent plus de combat. Ce fut là que ſe fit le grand carnage; car de quatre mille Lanſquenets qu'ils etoient, il n'en reſta pas cinq cens. Les Suiſſes de tout temps leurs ennemis mortels, ne firent aucun quartier, criant avec les François: *Roche la belle.* C'étoit le combat, dont j'ay parlé, où le Colonel Strozzi fut fait priſonnier, & où les Huguenots tuérent ſans miſericorde preſque tous les ſoldats Catholiques, qui tombérent entre leurs mains.

Brantome dans l'éloge de Strozzi

Aprés la défaite du corps que commandoit le Comte de Naſſau, l'Amiral & le Comte Volrad de Mansfeld firent inutilement tous leurs efforts, pour rétablir le combat, & furent eux mêmes contraints de ſe ſauver. Ils ſe retirérent à Parthenay: mais ne s'y croyant pas en ſeureté, ils en ſortirent dés la nuit même, & gagnérent la ville de Niort.

Le Duc d'Aumale, Biron, & Toré pourſuivirent les fuyards juſqu'à la nuit, & en auroient tué ou pris un beaucoup plus grand nombre, ſi le Comte de Naſſau, qui ſe retiroit en bon ordre avec trois mille chevaux qu'il avoit raſſemblez, ne les eût arrêtez, en tournant tête de temps en temps, juſques à ce qu'il eût gagné Ervaux, où il paſſa la riviére de Thoüe. Le Capitaine Allard avoit été envoyé par le Duc d'Anjou avant la bataille, pour ſe ſaiſir de ce poſte: mais il avoit

été prévenu par Lauboviniére, que l'Amiral A faire tous paſſer au fil de l'épée. Les cinq y avoit fait marcher pour le même deſſein, ſans quoy les Princes de Bearn & de Condé, l'Amiral, & le reſte des troupes euſſent été coupez, & renfermez entre la Loire & l'armée victorieuſe.

Les Généraux eurent beaucoup de peine à retenir le Duc d'Anjou, qui vouloit à toûte force aller à la pourſuite des fuyards : mais ils luy repréſentérent que cela ne convenoit ni à un Prince comme luy, ni à un Général; qu'il devoit ſe contenter de l'honneur d'une ſi belle victoire; qu'il s'expoſeroit ſans néceſſité à de nouveaux dangers, & qu'il devoit abandonner à ſes Officiers le peu qui reſtoit à faire.

Davila. l. 5. Cette victoire fut des plus completes. Tout le bagage des Allemands, une partie de celuy des François, neuf cens charettes de vivres, onze piéces d'artillerie, & plus de deux cens drapeaux furent pris. On en donna vingt-ſix aux Italiens, qui firent tres-bien leur devoir en cette journée, & le Comte de Santafioré les envoya à Rome, où ils furent portez en triomphe, & placez dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran.

Quelques Hiſtoriens ont fait monter la perte des Calviniſtes dans cette bataille juſqu'au nombre de dix ſept mille hommes, en y comprenant les valets & les goujats, qui ſuivoient l'armée, & celuy des ſoldats à dix
L. 7. c. 9. mille: mais le ſieur de Caſtelnau, qui y étoit, n'en met qu'un peu plus de cinq mille cinq cens, & Popelinière ſur les rôles des Allemands qui étoient avec l'Amiral, & des ſoldats tant François qu'étrangers, qui ſe rendirent
L. 29. aprés de ce Général aprés la bataille, n'en compte pas davantage: outre que le combat ne dura pas une heure entiére, com-
La Noüe dans ſes diſcours politiques & militaires. me le rapporte le ſieur de la Noüe, qui y étoit auſſi.

D'Autricourt, Puygreſſier, Saint Bonnet, Biron frere du Maréchal de Camp des troupes Catholiques, Saint Cyr âgé de quatre-vingt ans, furent les plus conſidérables des François de l'armée Huguenote, qui périrent dans le Champ de bataille, avec ſoixante & dix Capitaines d'infanterie. Les Allemands perdirent deux Colonels & vingt-ſept Capitaines de Lanſquenets de vingt-huit qu'ils étoient, & deux Colonels de Reitres des quatre qui commandoient cette cavalerie.

Du nombre des Officiers priſonniers furent d'Acier Colonel Général de l'infanterie dans l'armée Huguenote, Blacons Colonel des Arquebuſiers, & la Noüe, dont il ſemble que la deſtinée étoit d'être pris dans toutes les
La Noüe dans ſes diſcours politiques & militaires. rencontres, & qui dans le recit de cette bataille, ſe reconnoît redevable de la vie à la généroſité du Duc d'Anjou. Trois mille François ſe trouvant envelopez, ſe rendirent à l'arrivée de ce Prince; & il fut fort loüé d'avoir arrêté en cette occaſion la fureur de ſes ſoldats, qui ſe mettoient en devoir de les

cens Lanſquenets, qui échapérent aux Suiſſes, luy eurent la même obligation : mais ce fut à condition qu'ils prendroient parti dans l'armée du Roy, à quoy ils conſentirent ſans peine, l'ordinaire de leur nation étant de ſervir indifféremment ceux qui les payoient le mieux.

Pour ce qui regarde les Princes de Bearn & de Condé, l'Amiral dés le commencement de la bataille doutant beaucoup du ſuccés, leur avoit fait paſſer la riviére, & reprendre le chemin de Parthenai. Pluſieurs ſous prétexte de les eſcorter, quittérent la bataille, & cette retraite fit un tres-mavais effet dans le reſte de l'armée : mais l'Amiral avoit des raiſons tres-eſſentielles de veiller à la conſervation de ces Princes, parce que ce n'étoit qu'à l'ombre de leur, nom qu'il pouvoit ſoûtenir ſon parti.

Le nombre des morts du parti Catholique fut de plus de cinq cens hommes de cavalerie : mais on n'y perdit que tres peu de gens de pied. Outre Philbert Marquis de Bade, dont j'ay déja parlé, Clermont un des plus diſtinguez Gentilshommes du Dauphine y C mourut, auſſi bien que Scipion Picolomini Italien, Blaru Enſeigne du Comte de Rochefort, & le Comte Rhingrave, qui de tout temps avoit été au ſervice de France, & que l'Empereur Charles V. avoit mis pour cela au Ban de l'Empire. Ce Seigneur ayant dans la mêlée rencontré l'Amiral, ils firent l'un contre l'autre le coup de piſtolet. Le Rhingrave bleſſa l'Amiral : mais celuy-cy le tua ſur la place. Schomberg, Erneſt de Manſfeld, Baſſompierre, le Comte François Saſſetelle Italien, & pluſieurs autres Seigneurs furent bleſſez. Le Duc de Guiſe le fut auſſi à la jambe. La liſte ajoûtée à la relation qui D fut imprimée auſſi-tôt aprés la bataille, met encore au nombre des bleſſez Mailly Gouverneur de Montreüil, Talmey Bourguignon Capitaine de Gendarmes, Racan Guidon du Duc de Montpenſier, Larchan Guidon du Baron de Neubourg, Mailli-Benchart Lieutenant de Ligneroles, le Baron de Seneçay Guidon de Monſieur de Guiſe, Bourbonne, Vatan, Urſigni, Murat, Charon, le Baron de Cauſe, le Capitaine Régis. Le Prince Dauphin eut deux arquebuſades dans ſes Armes.

La nouvelle de cette grande victoire rem- E portée le troiſiéme d'Octobre, fut annoncée An. 1569. au Roy à Tours par Albert de Gondi Comte de Retz Florentin, qui étoit fort en faveur auprés de la Reine. On en fit de grandes réjoüiſſances par tout le Royaume. On dépêcha des couriers, pour l'apprendre à tous les Princes étrangers. La réputation du Duc d'Anjou, déja celébre par le gain de la bataille de Jarnac, s'accrut infiniment dans toute l'Europe par cette ſeconde victoire, & par toutes les particularitez qu'on y raconta, des preuves qu'il avoit données de ſa valeur, &

de ſon intrépidité dans les dangers qu'il y avoit courus. On fit ſon éloge dans tous les pays Catholiques comme du deſtructeur du Calviniſme en France, perſuadé qu'on étoit que ce parti ne pourroit jamais ſe relever d'un ſi terrible coup : mais on ſe trompa. L'Amiral aprés tant de pertes arrivées les unes ſur les autres ne ſuccomba point, & je ne ſçay ſi quatre victoires luy auroient fait plus d'honneur, que ſa fermeté, ſa réſolution, & la prudence avec laquelle il ſe ſoûtint aprés quatre défaites, * juſqu'à devenir, en ramaſſant ſes débris, auſſi redoutable que jamais au parti victorieux.

* celle de Dreux, de S. Denis, de Jarnac, & de Montcontour.

Etant arrivé à Niort avec les deux Princes & les principaux Officiers de l'armée, on delibéra ſur les meſures qu'on avoit à prendre dans une ſi facheuſe conjoncture. Pluſieurs vivement frapez du grand malheur, qui venoit de leur arriver, ſe trouvant ſans argent, ſans bagages, ſans moyens d'en recouvrer, & ſur le point d'avoir à leurs trouſſes une armée victorieuſe, inclinoient à ſe ſoûmettre au Roy aux conditions les plus tolérables qu'il ſeroit poſſible : & ils eſpéroient en obtenir d'avantageuſes, perſuadez que la Reine ſouhaitoit la paix.

Davila. l. 5.

En cela ils ne ſe trompoient pas ; car effectivement cette Princeſſe immédiatemene aprés la bataille de Montcontour envoya Caſtelnau à la Reine de Navarre qui étoit à la Rochelle, pour luy dire qu'elle ne vouloit ſe prévaloir de la victoire, que pour rendre le repos à l'Etat, & qu'elle porteroit le Roy à luy accorder & à tous ceux de ſon parti une compoſition honnête, pourveu qu'elle & l'Amiral fuſſent diſpoſez à rentrer ſincérement dans leurs devoir.

Mémoires de Caſtelnau. l 7. c.10

L'Amiral, qui avoit bien prévû ce découragement des troupes, fit toutefois ſemblant d'en être ſurpris, & nonobſtant ſa bleſſure qui luy avoit fait ſauter quatre dents de la bouche, employa toute ſon éloquence & toute ſon adreſſe, pour raſſûrer les eſprits. Il leur remontra qu'il ne falloit pas ſi aiſément s'abandonner au deſeſpoir ; que ce n'étoit pas là la premiére bataille qu'ils avoient perduë ; que toutes les fois que ce malheur leur étoit arrivé, ce n'avoit été ni faute de conduite de ſa part, ni faute de valeur de la part des ſoldats, mais par la ſeule inégalité des forces & par la trop grande ardeur de ſes propres troupes, qui l'avoient obligé de combattre contre ſon avis ; qu'aprés tout ils avoient vû par expérience qu'il n'avoit jamais manqué de reſſources ; qu'il en avoit plus actuellement, qu'aprés les batailles de Dreux & de Saint Denis ; qu'ils étoient maîtres de pluſieurs bonnes places, où il y avoit de braves Commandans & des garniſons ſuffiſantes, pour les défendre ; que le Comte de Montgommeri vainqueur dans le Bearn & maître de ce pays depuis la défaite de la Terride, leur avoit préparé un refuge, & que l'armée de ce Comte beaucoup accrûë depuis ſa victoire, pourroit ſeule remplacer la perte faite à Montcontour ; que l'Allemagne & l'Angleterre augmenteroient leurs ſecours, à proportion des beſoins de ceux qu'elles avoient pris ſous leur protection ; que la Rochelle donnoit une entrée aiſée à celuy d'Angleterre, & la priſe de la Charité à celuy d'Allemagne ; que l'hyver approchoit ; que l'unique perte dont ils étoient menacez, étoit celle de quelques villes, où le Duc d'Anjou devoit s'attendre à trouver une vigoureuſe reſiſtance ; que le temps, qu'il employeroit à les forcer, donneroit le loiſir aux troupes diſſipées de ſe raſſembler, & de former par les nouvelles levées que l'on feroit de tous côtez, une armée auſſi puiſſante que celle qui venoit d'être défaite ; qu'il ne s'oppoſoit pas à ce qu'on penſât à la paix, mais ſeulement à l'empreſſement que quelques-uns faiſoient paroître, pour la demander ; que c'étoit le moyen de tout gâter, & ſe livrer la corde au col à leurs plus mortels ennemis ; qu'enfin il falloit ſe mettre en état d'obtenir une paix, dont on n'eût pas ſujet de pleurer les facheuſes ſuites des qu'elle ſeroit faite, aſſûrer, en la faiſant, ſa vie & la Religion, pour laquelle on avoit tant combattu ; & qu'on ne pourroit l'avoir de cette maniére, qu'en montrant à la Cour ; qu'on avoit les moyens & la reſolution de la faire repentir du refus des conditions qu'on luy propoſeroit.

Ce diſcours fut appuyé de l'avis du Prince de Bearn, à qui les belles qualitez dignes de ſon Sang, qui commençoient à paroître dans ſa perſonne, donnoient déja un grand credit parmi les troupes. Le plaiſir qu'il reſſentoit de ſe voir à la tête d'une armée, plus encore que l'ordre qu'il avoit de la Reine de Navarre ſa mere, de ſuivre en tout la conduite de l'Amiral, le firent parler conformément à ce que ce Seigneur avoit dit. Il le regardoit comme ſon pere, & il n'étoit mécontent de luy, que parce qu'il le ménageoit trop dans les occaſions, & l'empêchoit de s'expoſer aux plus grands périls. Henri de Condé, qui reſſembloit fort à ce Prince ſon couſin germain, les Comtes Louis de Naſſau & Volrad de Mansfeld, qui n'avoient rien à perdre dans cette guerre, & les autres principaux Chefs conclurent de la même maniére, & perſonne n'oſa plus parler de paix.

La Reine de Navarre de ſon côté, qui attendoit la réſolution de ce Conſeil, ne donna à Caſtelnau que des réponſes générales, ſçavoir, qu'elle recevoit avec reconnoiſſance les honnêtetez de la Reine ; qu'elle délibéreroit avec les Principaux de ceux, dont les interêts étoient inſeparables des ſiens ; qu'elle ſeroit ravie qu'on trouvât des moyens de reünir les eſprits, & de rendre la tranquillité au Royaume ; que d'ailleurs elle ſçavoit que bien des gens du Conſeil du Roy étoient fort éloignez de la paix ; qu'elle étoit bien informée qu'on avoit envoyé

Mémoires de Caſtelnau l. 7 c.10

Fourquevaux

Fourquevaux en Eſpagne avec des Inſtructions, qui ne s'accordoient guéres avec ce que la Reine luy propoſoit; qu'on vouloit brouiller l'Angleterre, pour empêcher la Reine Elizabeth de ſecourir ceux de la nouvelle Réforme en France; qu'on avoit intercepté des lettres du Cardinal de Lorraine au Duc d'Albe, qui donnoient de nouvelles défiances des deſſeins que l'on rramoit contre les Calviniſtes; que néanmoins dés qu'elle auroit ſçû les ſentimens de ceux de ſon parti, elle envoyeroit au Roy une Requête, qui ne contiendroit que de juſtes demandes pour la ſeureté de la vie & de la Religion des ſujets de ſa Majeſté & des ſiens.

L'Amiral ayant pris la réſolution que j'ay dite, délibéra ſur les moyens qu'il falloit employer, pour ſe ſoûtenir: & il fut arrêté qu'on abandonneroit toutes les places du Poitou; qu'on ne conſerveroit que la Rochelle, Saint Jean d'Angeli, Angouleſme, & la Charité, qui étoient capables de faire une longue reſiſtance; qu'on ſe retireroit dans les montagnes d'Auvergne, de Vivarais, de Languedoc, & de Gaſcogne; qu'on tâcheroit de joindre le Comte de Montgommeri, que la Providence ſembloit avoir deſtiné au rétabliſſement du parti, & que ſans faire deſormais aucune entrepriſe trop hazardeuſe, on entretiendroit la guerre dans tous ces endroits, pour donner le loiſir aux nouveaux ſecours d'Allemagne & d'Angleterre d'arriver.

Popeliniére. l. 20. Des qu'il fut à Parthenai, il dépêcha des courriers à la Reine Elizabeth, aux Princes Proteſtans d'Allemagne, & aux Cantons Suiſſes de la même Religion, pour leur rendre compte de la journée de Montcontour. Il diminua beaucoup dans ſes lettres l'avantage remporté par les Catholiques en cette occaſion, aſſura tous ces Princes que, pour peu qu'il fût ſoûtenu, il étoit encore en état de maintenir ſon parti, & que devant la fin de l'hyver, il auroit une armée auſſi forte que l'année precédente. Il écrivit la même choſe aux plus conſidérables de la Nobleſſe Huguenote en divers endroits du Royaume, & les conjura de ne point perdre courage.

Davila. l. 5. Il faiſoit encore grand fond ſur la diſpoſition, où il croyoit le Maréchal de Damville, moins à cauſe de leur parenté, que par la connoiſſance qu'il avoit de ſa haine & de ſa jalouſie ſecréte contre la Maiſon de Guiſe, dont la puiſſance qui croiſſoit tous les jours, alloit achever d'anéantir celle de la Maiſon de Montmorenci. Il ſçavoit que ce Seigneur avoit porté fort impatiemment, que le Roy n'eût point voulu donner la Charge de Connétable ni à luy ni au Maréchal de Montmorenci ſon frere aîné; & il ne doutoit point du tout que la faute qu'il avoit faite de laiſſer paſſer le Comte de Montgommeri dans le Béarn, & de ne le pas accabler comme il auroit pû, s'il y étoit entré aprés luy, ne fut une choſe méditée, pour ne pas abattre entiérement le parti Huguenot, & ſe rendre plus néceſſaire dans ſon Gouvernement de Languedoc, en Dauphiné, en Provence & en Guyenne, où ſes Patentes luy donnoient le Commandement général. Montlu. T. 2. l. 7.

Quoyqu'il en ſoit de cette idée que l'Amiral parut avoir du Maréchal de Damville, (car ce Maréchal a eu des Accuſateurs & des Apologiſtes ſur ce ſujet) il compta là-deſſus, ou du moins il en fit ſemblant; & il luy ſuffiſoit qu'on le crût dans le Conſeil de Niort, pour en tirer tout l'avantage qu'il prétendoit, c'eſt-à dire pour ranimer le courage de ſes partiſans, par l'eſpérance d'avoir ce nouvel appuy.

Il partit donc de Niort avec les Princes: il laiſſa dans cette place Mouÿ pour y commander, & arrêter quelque temps le Duc d'Anjou, & s'achemina le neuviéme d'Octobre par le Quercy vers Montauban & la Gaſcogne.

Cependant le Duc d'Anjou aprés la bataille s'étant campé à Saint Génerou ſur la Thoüe, tint Conſeil ſur les moyens de profiter de ſa victoire; & nonobſtant l'avis de quelques-uns des Généraux qui opinoient à pourſuivre les ennémis pour achever de le diſſiper, il fut réſolu d'attaquer les villes de Poitou & de la Xaintonge, tandis que la ſaiſon permettoit encore de le faire, pour ne les point laiſſer derriére, & ne pas donner aux Huguenots le loiſir de s'y fortifier de plus en plus pendant l'hyver. Popeliniére. l. 20.

On ſe ſaiſit d'abord de Parthenai, d'où l'Amiral avoit tiré toute la garniſon, & Luſignan fut rendu par le Baron de Mirebeau au jeune Lanſac ſon couſin, moyennant une capitulation honorable.

Niort ayant refuſé de ſe rendre, le Duc d'Anjou marcha pour l'aſſiéger. Mouÿ qui y commandoit avec deux Regimens d'Arquebuſiers & ſa Compagnie de Gendarmes, fit une ſortie ſur les troupes Catholiques qui s'étoient le plus avancées. Au retour comme il étoit ſur la queuë de ſa troupe, Maurevel qui s'étoit venu rendre aupres de luy en quittant le camp des Catholiques, ſoit qu'il fut venu exprés pour le tuer, ſoit qu'il voulût en le tuant expier le crime de ſa déſertion, le bleſſa dangéreuſement d'un coup de piſtolet qu'il luy tira par derriére, & s'enfuit à Chandenier, où étoit le Duc d'Anjou. Ce Prince par la maniére dont il le reçût, luy fit aſſez connoître le jugement qu'il faiſoit d'une telle trahiſon.

La bleſſure de Mouÿ qui le mettoit hors d'état d'agir auſſi vigoureuſement qu'il eût été beſoin, pour ſe défendre contre une armée victorieuſe, & la conſternation où il vit les habitans & ſes ſoldats, l'obligérent à capituler. Il ſe retira à la Rochelle avec ſa garniſon & la plûpart des Bourgeois Proteſtans. Il y mourut quelque temps aprés de ſa bleſſure, tres-regreté de l'Amiral, comme un des plus braves Officiers qu'il eût dans ſon parti.

Puviaut déſeſpérant de défendre Fontenai, en ſortit & ſe retira à Marans, place que ſa ſituation rendoit plus aiſée à défendre, & qui étoit de la derniere conſéquence pour couvrir la Rochelle, où le Duc d'Anjou faiſoit courir le bruit qu'il alloit mettre le ſiége, pour cacher un autre deſſein qu'il avoit, & & qu'il exécuta quelques jours aprés.

Lornai Gouverneur de Châtelraut ſe voyant coupé de toutes parts, & ſans eſpérance de ſecours, l'abandonna. Il avoit dans cette place trois cens fantaſſins & deux cens chevaux, & s'étant fait joindre par les garniſons de Chavigni ſur Vienne, de Rochepoſai, d'Angle, de Preuilli, & de quelques autres petits poſtes qui ne pouvoient pas tenir contre une armée, il s'expoſa à traverſer le Berri, pour gagner la Charité. Briquemaut qui avoit ſon quartier dans cette Province à la petite ville de Bourg Dieu, renforça en chemin ce petit corps de quelques troupes Ils furent ſouvent harcelez par la Châtre Gouverneur de Berri, & par les payſans qui leur dreſſoient de continuelles embuſcades, juſqu'à ce que Guerchi Gouverneur de la Charité etant venu au devant d'eux avec la meilleure partie de ſa garniſon, les tira du danger où ils étoient d'une entiere defaite.

De cette ſorte tout le Poitou fut remis ſous l'obéïſſance du Roy, & le Berri delivré des garniſons Huguenotes, à la réſerve de Sancerre & de quelques autres petites places qui pouvoient ſe ſoûtenir à la faveur du voiſinage de la Charité.

Montbrun, Mirabel, & Verbelet frere de l'Evêque du Puy, avoient eu ordre des Princes & de l'Amiral, de gagner l'Auvergne & le Vivarais, où ils pourroient aiſement à la faveur des montagnes dont ces pays ſont pleins, entretenir la guerre avec peu de troupes, & le ſecours de la Nobleſſe & des payſans de ces Provinces fort peuplées de Proteſtans : mais l'inondation des rivieres, les détroits des montagnes qu'il falloit paſſer, le tocſin qu'on ſonnoit par tout ſur eux, leur rendit ce voyage tres difficile. La plupart de leurs troupes y périrent. Mirabel fut contraint de ſe retirer au Château d'Arpajou, d'où il paſſa au mois de Novembre dans le Vivarais, & y mit ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement à Privas & à Aubenas villes Calviniſtes. Verbelet ſe jetta dans Aurilhac en la haute Auvergne, où Saint Eran Gouverneur de cette Province, le Grand Prieur d'Auvergne, Rochebonne Gouverneur du Puy ſe mirent en devoir de l'aſſiéger : mais la crainte que l'Amiral au ſortir de la Xaintonge, ne rabattit ſur la Limagne, le plus fertile pays de l'Auvergne, & où il auroit eu de bons quartiers, les fit changer de deſſein, pour couvrir ce canton.

Le Duc d'Anjou aprés la réduction du Poitou, entreprit celle de la Xaintonge, & ayant fait courir le bruit, ainſi que je l'ay dit, qu'il en vouloit à la Rochelle, où le Comte de la Rochefoucauld & la Noüe qui s'étoit ſauvé de ſa priſon, ſe mettoient en état de faire une vigoureuſe defenſe, il tourna tout à coup du côté de S. Jean d'Angeli, & l'inveſtit. Le Roy & la Reine pour encourager le ſoldat, ſe rendirent au camp devant cette place le vingt ſixiéme d'Octobre, dix jours aprés que le Duc d'Anjou y fut arrivé avec ſon armée. Au 15 9.

Ce voyage du Roy & de la Reine fut un effet de la politique du Duc d'Anjou, comme le remarque dans ſes memoires Marguerite de France ſa ſœur, parce que ce jeune Prince apprehendoit qu'une trop longue abſence de la Cour, ne refroidit la tendreſſe que la Reine avoit pour luy, & que le Roy par les complaiſances extrêmes qu'il avoit pour elle, n'obtint de commander ſes armées en perſonne, comme il le ſouhaitoit fort : mais la Reine avoit autant d'envie de voir le Duc d'Anjou, qu'il en avoit d'être auprés d'elle, & la partie fut bien tot concluë. Mémoires de la Reine Marguerite l. 2.

Saint Jean d'Angeli la plus conſidérable ville de la Xaintonge apres Xaintes capitale de cette Province, eſt ſituce dans un fond ſur la riviére de Boutonne, qui remplit les deux tiers des foſſez. Les murailles en étoient bonnes ; & vû les travaux qu'on y avoit faits au dehors & au dedans, on s'attendoit bien qu'elle ne ſe rendroit pas ſans ſe défendre.

Mais ſa principale force conſiſtoit dans la haine que ſes habitans la plûpart Calviniſtes, avoient pour les Catholiques, dans la valeur de la garniſon, qui bien que peu nombreuſe, avoit de braves Officiers, & ſur tout dans l'intrepidité & dans l'expérience du Commandant. C'étoit le Capitaine Piles qui s'y étoit retiré, pour ſe faire penſer de la bleſſure qu'il avoit reçûë à Poitiers à l'attaque du fauxbourg de Rochereuil. Il avoit avec luy les Capitaines la Perſonne, la Motte, Puſols, les deux Paraſol, d'Arial, la Ramiére, les Eſſars, la Garde, Montaut & un des Paluelles, dit le Capitaine Fraro-Serido.

Biron, quand l'armée fut à la vûë de la ville, ſomma inutilement le Commandant de ſe rendre ; & on vit bien par les fréquentes ſorties qu'il fit faire dés le commencement du ſiége, qu'il en coûteroit du temps & du monde pour la réduire.

Dés que le Roy fut arrivé au camp, on fit au Gouverneur une nouvelle ſommation, qui n'eut pas plus d'effet que la premiére ; & alors on commença à faire joüer les batteries qu'on avoit dreſſées contre la porte de Niort, contre le ravelin de la porte d'Onis, & contre la muraille d'entre deux ; car l'attaque embraſſoit tout ce terrein.

La batterie fut ſi furieuſe & ſi continuelle pendant tout le vingt-ſeptiéme d'Octobre, que les défenſes d'une Tour qui flanquoit la muraille d'entre les deux portes, furent entiérement ruinées, & la bréche qui fut faite à la courtine, ſe trouva aſſez grande pour monter à l'aſſaut, mais elle fut réparée la

nuit avec une extrême diligence par les ſoins A du Capitaine la Motte, & les retraochemens que l'on avoit derriére, achevez & bien flanquez. La Ramiére durant la batterie eut le bras caſſé, & mourut quatre jours aprés, pour s'être obſtiné à demeurer ſur la breche, nonobſtant ſa bleſſure, afin d'encourager les ſoldats.

Comme on vit le lendemain la bréche bien rétablie; qu'on ſe doura bien que les aſſiégeans avoient des retranchemens derriere, & que d'ailleurs le ravelin de la porte d'Onis la voyoit de revers, on entreprit d'en faire un autre à cote. La muraille fut en B peu de jours tellement ruinée en cet endroit, qu'on eût pû y monter à cheval: mais la précipitation de quelques volontaires qui y donnerent l'aſſaut ſans ordre, & avant qu'on pût être en etat de les ſoûtenir, fit differer celuy que l'on préparoit. Le combat fut ſanglant. Arial y fut tué: mais la perte des Catholiques y fut beaucoup plus grande, par la mort de quantité de jeunes Gentilshommes qui y perirent. Gutiniére y fut bleſſé, auſſi-bien que Monteſquiou, qui mourut de ſa bleſſure quelques jours aprés. C'etoit celuy qui avoit tué le Prince de Condé à C Jarnac.

Piles s'attendoit ſi bien à être emporté dans cet aſſaut, qu'il faiſoit ouvrir la muraille à l'oppoſite, pour ſe ſauver au travers du camp avec ſa garniſon, & ceux des Bourgeois qui le voudroient ſuivre, tandis que les ennemis ſeroient occupez au pillage de la ville; car jamais l'opiniatreté des Commandans à ne ſe pas rendre, ne fut portée plus loin, que dans ces guerres: mais l'attaque qu'on méditoit ayant été differée, ce delay luy donna le temps de faire en cet endroit de nouveaux travaux, où les ſoldats, les Officiers, les D Bourgeois & les femmes mêmes, malgré le feu continuel des arquebuſades, portoient des faſcines, remuoient la terre, & ne ménageoient ni leur vie ni leur peine, de ſorte que le lendemain cet endroit ſe trouva hors d'inſulte.

On étoit déja au commencement du mois de Novembre, & les aſſiegeans commençoient à ſouffrir beaucoup de la rigueur de la ſaiſon. Cependant les Généraux étoient bien reſolus quoiqu'il arrivât, de ne pas ſouffrir E que le Roy eut l'affront de lever le ſiége par la réſiſtance d'une poignée de Rebelles. Ils ſçavoient que les aſſiegez manquoient de beaucoup de choſes, & que leurs munitions de guerre étoient fort diminuées: mais pour épargner les hommes on étoit réſolu de donner à Piles telle capitulation qu'il demanderoit.

Biron luy envoya un Trompette avec une lettre, par laquelle il l'exhortoit à ne pas s'opiniâtrer davantage à la défenſe d'une ville qu'il ne pouvoit plus guéres défendre. Il l'avertiſſoit qu'il n'avoit nul lieu d'eſpérer d'être ſecouru; que l'Amiral avoit déja paſſé la Dordogne pour ſe retirer en Gaſcogne; que Luſignan & pluſieurs autres places du Poitou s'étoient renduës; que le Roy venoit de recevoir nouvelle de la fuite de la garniſon & de la plûpart des Bourgeois de Xaintes; que Cognac bloqué étoit aux abois; qu'on vouloit bien luy accorder une compoſition honorable; mais que s'il tardoit à ſe rendre, il n'y auroit plus de quartier ni pour luy ni pour ſa garniſon ni pour la ville.

La réponſe de Piles fut moins fiére que celle qu'il avoit faite d'abord aux deux prémieres ſommations. C'eſt pourquoy aprés diverſes démarches de part & d'autre, on luy envoya la Taillée Gentilhomme Poitevin qu'on avoit fait priſonnier, pour luy dire qu'il pouvoit faire paſſer au camp quelqu'un de ſes Officiers, & qu'on luy en envoyeroit un de l'armée. Guttiniére luy fut envoyé par les Généraux Catholiques, & le Capitaine la Perſonne vint au camp de ſa part. On convint de dix jours de tréve, pendant leſquels le Capitaine la Perſonne iroit trouver l'Amiral & les Princes; que ſi durant ces dix jours il n'entroit aucun ſecours dans la place, elle ſe rendroit, & que la garniſon ſortiroit avec armes & bagages, & ſans qu'on pût faire aucune peine aux Officiers & aux ſoldats pour leur Religion.

Ce Traité fut conclu le ſixiéme de Novembre au ſoir. Piles ſouhaita & obtint que ce jour ne ſeroit point compté dans les dix; circonſtance que je remarque, parce qu'elle eut des ſuites. An. 1569.

Le Capitaine la Perſonne eut ordre exprés de Piles, de paſſer par Angoulême, & de prier Saint Meſme Gouverneur de la ville, de trouver moyen de luy faire paſſer quelque ſecours, & on le luy promit.

Le dixhuitieme de Novembre Biron s'approcha de la muraille avec un Héraut & un Trompette du Roy, & ſomma Piles de rendre la place; mais il luy répondit qu'il avoit reçû un ſecours; que par là il etoit dégagé de ſa parole, & qu'il étoit réſolu de ſe défendre. Ce ſecours avoit été amené par Saint Surin, qui la nuit précédente avoit paſſé avec quarante chevaux au travers du camp, & étoit entré dans la place.

Les batteries recommencérent plus violemment qu'auparavant, & ce délay fit perdre au Roy un des plus braves Seigneurs de France, ſçavoir Sébaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues, qui fut tué le dix-neuviéme de Novembre d'un coup d'arquebuſe dans la tête. Il étoit Gouverneur de Bretagne, & ce Gouvernement fut donné au Duc de Montpenſier.

Auſſi-tôt apres la Motte & Saint Surin firent une ſortie ſi bruſquement & ſi à propos, qu'ils nettoyérent la tranchée, & encloüérent quelques canons. La Motte pouſſa juſqu'au parc de l'artillerie, où ayant mis en fuite les Suiſſes qui le gardoient, il auroit brûlé les poudres, s'il avoit pû demeurer là

quelques momens: mais les corps de garde A les plus proches étant accourus, la Motte fut contraint de faire retraite.

Enfin le Capitaine Piles voyant le ravelin de la porte d'Onis ruiné, la ville ouverte en divers endroits, le peu de munitions de guerre qui luy restoient, & que si l'armée Catholique en venoit à un assaut général, il luy seroit absolument impossible de le soûtenir, consentit à capituler. Il obtint la même capitulation qu'on luy avoit offerte quinze jours auparavant, excepté que le Roy y ajoûta, que le Gouverneur & la garnison ne pourroient de quatre mois porter les armes contre luy, article que Piles ne tint point, s'en croyant dispensé par l'insulte qui fut faite à ses soldats au sortir de la ville. Cette place fut renduë le second de Décembre, & Piles eut la satisfaction d'avoir fait périr au siége plus de dix mille hommes, dont il en mourut plus par les incommoditez de la saison, qui y causerent beaucoup de maladies, que par les armes.

An. 1586.

Le Roy durant ce siege donna de grandes preuves de son courage. Il alloit tres-souvent à la trenchée & aux endroits les plus dangereux, malgré l'opposition de la Reine; & ce fut à cette occasion qu'il dit, que volontiers il s'accorderoit avec le Duc d'Anjou son frere, pour commander alternativement l'armée, & gouverner le Royaume, & qu'à cette condition il luy verroit avec plaisir porter la Couronne pendant six mois de l'année.

B Journ. des Pl. des de Ch. IX.

Ce Prince voyant son armée en si mauvais état, & que les Italiens vouloient retourner en leur pays, ne pensa plus à d'autres entrepriſes. Il donna le Gouvernement de Saint Jean d'Angeli à Guttiniere, qui avoit été blessé au siege, & aprés avoir distribué ses troupes dans les places du Poitou, de la Xaintonge & du Berry, il alla celebrer la Feste de Noël à Colonges, & de là il vint à Angers, où il s'arrêta.

Durant le siége de Saint Jean d'Angeli, la Châtre prit en Berri Ménetou sur les Protestans, Châteauneuf & Baugi, & fut repoussé de Lignéres par le Capitaine Blon: mais cette place peu de temps aprés fut prise par Sanzai & par Gohas.

Le Comte du Lude secondé de Puy-Gaillard Commandant de Fontenay, força le poste de Marans, que Puviaut avoit crû inaccessible à cause des marais, & des retranchemens qu'il y avoit faits, & par cette prise incommoda fort la Rochelle, qui n'est éloignée de-là que de quatre lieuës. Puy-Gaillard peu de jours auparavant avoit pris dans le bas Poitou Beauvoir sur mer, défendu par Pontivi cadet de la Maison de Rohan, qui aprés quelque résistance, fut contraint de se rendre par capitulation.

Sansac fut moins heureux du côté de la Bourgogne & du Nivernois. Il assiégea deux fois Vézelai, & perdit trois mille hommes dans ces deux siéges, sans pouvoir le prendre: mais ce qui chagrina le plus la Cour, fut la perte de Nismes, que les Huguenots surprirent au mois de Novembre. Le Capitaine Assoul s'étant jetté dans le Château, s'y défendit pendant trois mois, & n'espérant plus de secours, se rendit par capitulation.

Il se fit encore pendant tout l'hyver diverses entrepriſes de part & d'autre. Briquemaut manqua celle de Bourges qu'il espéroit surprendre par le moyen d'une intelligence qu'il avoit dans la place. La Châtre qui en étoit Gouverneur ayant été averti de l'intelligence par le Capitaine Marin Commandant de la grosse Tour, se prepara à bien recevoir les ennemis. Il prit ses mesures si justes, que douze ou quinze Officiers Calvinistes qui descendirent dans les fossez, y périrent, & entre autres les Capitaines Fornice, le Bois & l'Espine. Le Baron de Renti, les Capitaines l'Elpau, Fontaine, des Essars, la Roche, Treſſian y furent faits prisonniers; & Briquemaut qui s'étoit approché avec mille ou douze cens chevaux & deux mille fantassins, se voyant foudroyé par le canon de la ville, dont plusieurs de ses gens furent tuez, fit sa retraite vers Sancerre d'où il étoit venu.

Popelinière l. 21.

Mémoires de Castelnau. l. 2. c. 11.

Le Comte du Lude avec Puy-Gaillard, & la Riviére-Puy-Taillé, força Marennes. Les Lansquenets dont la garnison étoit presque toute composée, voulant se retirer à Brouage, les Catholiques les suivirent de si prés, qu'ils y entrérent avec eux, les taillérent en piéces pour la plûpart, & le reste se noya dans les marais: de sorte que de plusieurs milliers de fantassins de cette nation qui étoient venus au secours des Huguenots, il ne leur en demeura pas plus de trois cens, les autres ayant péri à la bataille de Montcontour, & en diverses rencontres particuliéres, ou ayant pris parti dans l'armée du Roy.

Les Isles de Xaintonge faute de troupes assez nombreuses pour les défendre, ou tout-à fait abandonnées par les Protestans, excepté l'Isle de Ré, tombérent sous la puissance des Catholiques; & la Rochelle fut alors comme bloquée de toutes parts.

Il se tramoit un autre dessein plus important par le sieur de la Riviére-Puy Taillé, pour surprendre la Rochelle même: mais il fut découvert; & ayant été averti assez à temps que celuy avec qui il avoit intelligence, le trahissoit, il rebrousſa chemin, & abandonna l'entrepriſe, qui devoit s'exécuter au commencement de Janvier.

An. 1570.

La Rochelle étant aussi ferrée qu'elle l'étoit par terre, il fut résolu de la bloquer aussi par mer. Le Capitaine Landereau, qui pour les grands services qu'il avoit rendus dans cette guerre, en tenant en allarme par ses courses tout le bas Poitou & les postes que les Huguenots occupoient en Bretagne de ce côté-là, avoit été récompensé de la Charge de Vice Amiral de Poitou, arma deux assez gros navires & quelques autres moindres, pour croiser à la hauteur de la

Rochelle. Le vieux Baron de la Garde, dont j'ay fait diverſes fois mention ſous les Regnes précédens, paſſa de Marſeille avec quelques galéres pour le même ſujet: & tous deux enſemble deſoloient les Rochelois, en prenant tous les vaiſſeaux qui paroiſſoient, pour aborder à la Rochelle: mais quelque temps aprés le Capitaine Sore fameux Pirate de Dieppe, qui commandoit pluſieurs vaiſſeaux au ſervice des Proteſtans de France, étant ſurvenu, la Gard fut obligée de ſe retirer à l'embouchûre de la Charente proche de Soubiſe, où n'ayant rien autre choſe à faire, il entreprit de s'emparer de Tonnai-Charente, éloigné de l'embouchûre de cette riviére de quatre ou cinq lieues.

Il y auroit réüſſi, ſi la Noüe qui avoit le commandement en Guyenne & dans tous les quartiers-là au nom du Prince de Navarre, ne ſe fut rencontré dans le même temps proche de Tonnai-Charente, allant pour ſurprendre la garniſon de Broüage.

Ce Général ayant été averti de l'approche des galéres, mit toutes ſes troupes en embuſcade le long du bord de la riviére, avec défenſe de ſe découvrir, ni de tirer un ſeul coup, juſqu'au ſignal qu'il leur donneroit: Son deſſein étoit de laiſſer monter les galéres juſques fort prés de Tonnai-Charente, où la riviére n'eſt pas fort large, perſuadé qu'elles ne luy échaperoient pas, dans l'impuiſſance où elles ſeroient de faire leurs manœuvres dans un lieu ſi étroit, pour regagner l'embouchûre de la riviére.

Mais ſes ordres ne furent point exécutez. Dés que la galére du Capitaine Beaulieu, qui étoit à la tête de toutes les autres, fut à la portée de l'arquebuſe, les ſoldats ſortirent de l'embuſcade. Le Lieutenant de la galére fut tué à la prémiére décharge, & les forçats refuſant de ramer, ſur ce que les Calviniſtes leur crioient, Liberté, elle fut priſe. Le Baron de la Garde, pour ſauver les autres, fit auſſi-tôt revirer, & regagna l'embouchûre de la Charente.

La Noüe, dont la rencontre ineſpérée des galéres avoit rompu les meſures priſes pour ſurprendre Broüage, tint une autre route, & ayant forcé le château de Noaillé, s'avança juſqu'à Marans, dont il ſurprit la garniſon, & ſe rendit maître de la place.

Il paſſa outre, prit Luçon, le Gué, Langon, la Gréve, Mateüil, & vint fondre ſur les ſables d'Olonne, que le Vice-Amiral Landereau avoit tres-bien fortifiez. Le Pirate Sore, comme il en étoit convenu avec la Noüe, s'y rendit auſſi par mer. Les ſoldats Calviniſtes animez par l'eſpérance du grand butin, qu'ils eſpéroient faire dans le Château, où les habitans du pays avoient retiré tout ce qu'ils avoient de plus précieux, donnérent l'aſſaut avec tant de furie, que tous les retranchemens furent emportez. Quatre cens hommes de la garniſon furent paſſez au fil de l'épée, & le reſte pris. Quatre navires équipez en guerre, que Landereau tenoit dans ce Havre, tombérent entre les mains des vainqueurs. Luy-même y fut pris, & conduit à la Rochelle. Il fut ſur le point d'être mis à mort par la haine que les Calviniſtes, à qui il avoit toûjours fait une vive guerre, avoient contre luy: & il n'auroit pas echapé, ſi le Roy n'avoit déclaré aux Rochelois, qu'il traiteroit le Baron de Renti pris à l'expédition de Bourges dont j'ay parlé, comme ils traiteroient Landereau. Le Maréchal de Montmorency & quelques autres Seigneurs; qui aimoient ce brave Officier, employérent auſſi leurs bons offices en ſa faveur. Ainſi on luy accorda la vie.

Comme les ſables d'Olonne étoient trop éloignez de la Rochelle & des autres places des Proteſtans, la Noüe raſa le Château & les retranchemens, & abandonna ce poſte.

Cependant Puygaillard ayant raſſemblé environ quatre mille hommes, & s'étant mis en campagne, pour arrêter les progrez de la Noüe, reprit Luçon & la plûpart des autres poſtes que les Proteſtans avoient pris. Il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre, tant aux attaques de ces petites places, que dans les rencontres fréquentes des partis. Sforce, un des principaux Officiers du peu de troupes Italiennes qui étoient demeurées en France, y fut tué, auſſi bien que Guttiniére Gouverneur de Saint Jean d'Angeli. Plus le printemps approchoit, plus les forces croiſſoient de part & d'autre, & les pillages & le carnage augmentoient dans le Poitou & dans la Xaintonge.

Le Baron de la Garde fit une nouvelle tentative, pour prendre Tonnai-Charente, tandis que la Riviére-Puy-taillé le cadet, dont l'aîné étoit mort un peu auparavant, l'attaqueroit par terre: mais la Noüe étant venu au ſecours, les obligea à ſe retirer, & alla enſuite aſſiéger un Fort, qu'on avoit bâti depuis peu devant Luçon, pour empêcher les Huguenots de pénétrer de ce côté-là dans le Poitou.

C'étoit Puygaillard, qui l'avoit fait conſtruire, aprés qu'il eût repris cette place. Il eſpéra donner là une camiſade à la Noüe, dés qu'il le vit s'engager à cette entrepriſe. En effet il avoit pris en habile homme toutes les meſures les plus juſtes, pour réuſſir dans ſon deſſein. Il avoit des troupes beaucoup meilleures & plus nombreuſes que la Noüe. Il s'étoit ſaiſi des paſſages, par où il auroit pû luy échaper. Il avoit marché avec une extréme diligence, pour tomber ſur luy: mais penſant le ſurprendre, il fut luy-même ſurpris.

La Noüe averti qu'il approchoit fit une partie du chemin vers le village de Gemmes. Il parut en bataille avant que Puygaillard eût eu le loiſir de ranger toutes ſes troupes, & le fit charger bruſquement par Saint Eſtienne & par Puviaut. Pour peu que la cavalerie Catholique eût tenu ferme, cette prémiére

Pontlinière l. 23.

troupe, qui n'étoit pas groſſe, eût été arrêtée: mais les Officiers, dont pluſieurs jaloux de l'élevation de Puygaillard ſimple Gentilhomme, luy obéiſſoient mal volontiers, ne firent nullement leur devoir. Loin de raſſûrer leurs ſoldats que cette premiére charge avoit étonnez, ils fuirent avec eux, & abandonnérent l'infanterie, ſur laquelle la cavalerie Huguenote fondit tout à coup, aprés avoir eſſuyé les arquebuſades, qui leur furent tirées de derriére quelques hayes, que Puygaillard avoit bordées de fantaſſins.

Elle fut miſe en déroute dans un inſtant. Il y eut cinq cens hommes de ruez ſur la place, & ſans la Nouë & Soubiſe, qui empêchérent le carnage, le reſte auroit été taillé en piéces. Huit cens furent faits priſonniers, & le reſte s'enfuit. Vingt deux Enſeignes furent priſes, & portées devant le Fort de Luçon, qui ſe rendit enſuite. La Nouë attaqua, & prit Fontenay, où il eut le bras caſſé d'une arquebuſade; & il le luy fallut couper.

La bleſſure de ce brave Général affligea beaucoup les Proteſtans: mais elle ne les déconcerta point. Le Comte de la Rochefoucauld prit ſa place pour le commandement des troupes dans le Poitou & au Pays d'Aunix: & la Reine de Navarre fit choiſir pour Général d'un corps d'armée aſſez nombreux, qu'on aſſembla dans ces quartiers-là, René de Rohan ſon couſin germain, & qu'elle avoit fait Lieutenant Général dans les Domaines de ſon fils pendant ſa minorité.

Le ſuccés montra que cette Princeſſe ne s'étoit pas trompée dans ce choix. Le parti Proteſtant fit des conquêtes conſidérables ſous les ordres de ce Seigneur. Marennes fut ſurpriſe, l'Iſle d'Oleron emportée, Broüage, que Puy-taillé qui en étoit Gouverneur, avoit beaucoup fortifié, ayant été aſſiegé par mer & par terre, fut forcé, & ce Gentilhomme voulant ſe jetter dans la place durant le ſiége, fut tué. Puy-gaillard, qui avoit ſurpris le bourg de Marans, fut obligé d'abandonner le ſiége du Château, & de ſe retirer. Xaintes fut priſe par capitulation, aprés avoir ſoûtenu un aſſaut; perte conſidérable pour les Catholiques: mais dont ils ſe ſe ſeroient conſolez, ſi Puy-gaillard eût réuſſi dans le deſſein qu'il forma d'enlever la Reine de Navarre. Il ne la manqua que par un pur hazard dans une promenade, qu'elle étoit allé faire à demie lieue de la Rochelle.

Telles furent les ſuites de la victoire de Loçon, qui rétablit entiérement les affaires des Proteſtans dans la Xaintonge, dans le pays d'Aunix, & dans le bas Poitou, & delivra la Rochelle du Blocus, dont elle commençoit à ſouffrir beaucoup.

Je reviens à l'armée des Princes de Navarre & de Condé, qui ayant traverſé avec des fatigues & des incommoditez extrémes l'Angoumois, le Perigord, & le Quercy, arrivérent enfin à Montauban, où ils s'arrêtérent. Leurs troupes étoient dans un état pitoyable, leurs chevaux, dont plus de quatre cens avoient crevé dans la route, étoient la plûpart déferrez, & hors d'état de ſervir: & ſi la meſintelligence n'eût pas continué entre le Maréchal de Damville & Montluc, rien n'eut été plus aiſé que de défaire ces troupes avant leur jonction avec le Comte de Mongommeri. Montluc. l. 7.

Cette jonction étoit le but principal d'une ſi longue & ſi pénible marche, à laquelle les Chefs ſe déterminérent encore par la neceſſité où ils étoient, ainſi que l'Amiral l'avoua depuis au ſieur de Caſtelnau, de trouver un pays, dont le pillage pût ſuppléer à la ſolde des Reitres, qu'on ne pouvoit leur donner, & qui ſans cette eſpérance ſeroient venus ſe rendre au Roy. Caſtelnau, l. 2. c. 12.

Ils ſe dédommagérent effectivement de leurs travaux paſſez par les ravages horribles qu'ils firent dans ces quartiers là tout le long de la Garonne, & principalement aux environs de Toulouſe. Ils s'emparerent d'Aiguillon, place forte par ſa ſituation: & afin d'avoir communication avec le Comte de Mongommeri qui etoit déja arrivé à Condom, & de pouvoir faire des courſes dans le Bourdelois & juſqu'en Gaſcogne, ils firent un pont ſur la Garonne au port de Sainte Marie au deſſous d'Agen.

Montluc ſe jetta dans cette place, & raſſûra les habitans, qui commençoient à en retirer tout ce qu'ils avoient de meilleur. La préſence de ce Capitaine empêcha l'Amiral d'attaquer la place, comme il avoit réſolu de le faire: mais le plus grand mal que Montluc leur fit, fut la rupture de leur pont ſur la Garonne par le moyen d'un moulin, qu'il détacha, & qui emporté par le courant de la riviére donna avec une ſi grande impétuoſité contre les batteaux du pont, qu'il le rompit. Les débris furent emportez juſqu'à Bordeaux, & la joye, qu'on en eut dans cette ville là, ne fut pas moins grande, que ſi on eût gagné une bataille auſſi importante que celle de Montcontour, dautant que cette rupture empêchoit l'entrée des Huguenots dans le Bourdelois: & Montluc dit luy-même que de tous les ſervices, qu'il avoit rendus au Roy durant ſa vie, celuy-là étoit le plus conſiderable. Montluc, l. 7.

Cet accident obligea l'Amiral à remonter vers Toulouſe, aprés avoir fait paſſer de ſon côté le Comte de Mongommeri avec quelque peu de batteaux, dont il s'étoit ſaiſi: & ce paſſage ne ſe pût faire que dans l'eſpace de ſix jours.

Cependant Montluc eut ordre de la Cour de paſſer dans le Bearn, & d'en chaſſer les garniſons Huguenotes: mais en luy envoyant cet ordre, on ne luy donnoit ni argent, ni munitions de guerre, pour l'exécuter. Il ſe ſervit de ſon crédit pour y ſuppléer. L'Evêque de Valence ſon frere emprunta quatorze mille francs, qu'il luy envoya. La Nobleſſe, dont Montluc étoit fort aimé, le ſuivit. Il

assiegea Rabastens, la plus forte place du pays. Il y donna un assaut, où d'abord Fabien de Montluc son fils fut blessé d'une arquebusade au menton, & les deux premières troupes qu'il avoit commandées reculérent. Il vit bien que, s'il n'y alloit luy-même, il manqueroit son coup, parce que le secours étoit proche. Il pria les Principaux de l'armée de le suivre: & s'étant mis à la tête de tous ces Gentilshommes, il marcha droit à la bréche.

Dés le commencement de l'attaque il reçût une arquebusade, qui luy perça les deux joües. Cet accident pensa tout déconcerter. Le sieur de Gohas, qui étoit auprés de luy, voyant que le sang luy sortoit à gros bouillons par le nez & par la bouche, volut le faire emporter. Non, reprit Montluc, ne pensez qu'à venger ma mort, & ne faites quartier à personne. Ses ordres furent parfaitement exécutez; car la bréche ayant été forcée, tout fut passé au fil de l'épée.

Montluc envoya à la Cour le sieur de Montaut, pour prier le Roy de luy donner un successeur, ne croyant plus être en état de servir, quand même il téchapperoit: mais ce Seigneur trouva en arrivant que la Cour, prevenüe par les mauvais services qu'on y avoit rendus à Montluc, avoit deja nommé le Marquis de Villars, pour commander à sa place dans la Guyenne. Ce fut là la triste récompense qu'il reçut quelques jours aprés, & qui luy donna lieu de faire dans ses Commentaires une grande Morale sur la Cour, & de conclure dans son chagrin, qu'il auroit beaucoup mieux réüssi, en se livrant aux Ministres, qu'en s'attachant au Roy & à la Reine: mais il eut sujet de se dédire, lorsque peu d'années aprés, ses services furent dignement récompensez par le Bâton de Maréchal de France.

La blessure de Montluc empêcha la conquête du Bearn; car le defaut de paye fit débander son infanterie, & la jalousie du commandement fut cause que la Noblesse se retira chez soy.

L'Amiral voyant ses mesures rompües par Montluc, & le dessein qu'il avoit de se cantonner aux environs de Bourdeaux, & de se saisir de cette Capitale, échoüé, n'avoit plus que son ordinaire ressource, qui étoit le secours d'Allemagne, que le Comte Palatin du Rhin & le Prince d'Orange luy faisoient espérer: mais la difficulté étoit de s'approcher de la frontiére, pour le recevoir. Il falloit pour cela traverser toute la France avec des troupes coutes délabrées, sans argent, sans artillerie, & s'exposer aux rencontres des Catholiques, dont plusieurs petits corps étoient répandus dans les Provinces, & aux courses des garnisons d'une infinité de villes ennemies, qui se trouvoient sur la route.

Ce fut cependant une nécessité pour luy de prendre ce parti, parce que le pays, où il s'étoit arrêté, étant entiérement ruiné, ne pouvoit plus luy fournir de quoy subsister long-temps. Il prit la route de Nismes, où son armée se reposa quelques jours: & laissant le Rhône à droite, il entra dans le Vivarais, dont les principales villes étoient de sa faction. Montbrun & quelques autres Capitaines passerent le Rhone, nonobstant les précautions de Gordes, qui commandoit dans le Dauphiné. Ils le prévinrent par leur diligence, & firent malgré luy quelques levées de gens de pied, pour remplacer ceux qui avoient péri, ou déserté en chemin.

L'Amiral fut ces entrefaites étant tombé dangereusement malade, l'armée Protestante fut dans une extréme consternation, ayant besoin plus que jamais de la prudence d'un homme tel que luy, pour ne pas périr au milieu de tant de dangers; car dans la route il se donnoit une infinité de petits combats. On attaquoit de part & d'autre divers petits postes, nécessaires aux uns, pour assûrer leur marche, & aux autres, pour la traverser: mais l'Amiral guérit en peu de jours: & ayant été joint par les recrues que Montbrun avoit faites en Dauphiné, composées pour la plûpart de François réfugiez à Genéve, il traversa le Forez & le Beaujolois: & étant entré en Bourgogne, il se saisit d'Arnai le Duc, où il fut joint par Briquemaut, qui luy amena un renfort de la Charité.

Cependant le Roy, qui avoit dessein d'empêcher que l'armée des Princes ne s'approchât ni de l'Allemagne, ni des Provinces les plus voisines de Paris, avoit envoyé en Bourgogne, pour leur couper le chemin, le Maréchal de Cossé avec une armée, au defaut du Duc d'Anjou, qui étoit tombé malade. Sur quoy Davila, qui me paroît souvent homme d'une politique trop profonde, blâme fort le choix que l'on fit de ce Général, tant à cause de sa lenteur, qu'à cause que, selon luy, il favorisoit secretement les Protestans. Il ajoûte qu'on disoit que c'étoit le Duc d'Anjou, qui avoit été l'autheur de ce choix, en donnant l'exclusion à d'autres, qui, vû la supériorité de l'armée Royale, auroient infailliblement fini l'affaire; que ce Prince ne vouloit point voir terminer la guerre, dont la fin auroit été celle de son commandement & de son employ de Lieutenant Général, où il avoit acquis tant de gloire & tant d'autorité, & que par cette raison il avoit fait donner le commandement de l'armée au Maréchal de Cossé, comme à un homme, qui ménageroit beaucoup les Huguenots. l. 5.

La plûpart de ces réflexions politiques de nos Historiens sont fondées sur les événemens: & je n'y ajoûte beaucoup de foy, que lorsque j'ay des preuves qu'ils ont été bien informez des secrets du Cabinet: chose tres-rare au regard de ces Ecrivains, qui n'ont été ni du conseil, ni des négotiations, ni dans les armées de ces temps-là.

Ce qui peut donner de la vraye semblance au raisonnement de Davila, c'est premierement que quelques années auparavant, le Maréchal de Cossé commandant l'armée en

Champagne, & tous les Généraux le preſſant d'attaquer les Huguenots à Nôtre-Dame de l'Epine, où il eût pû aiſément les défaire, il ne le fit point : mais, comme je l'ay remarqué en parlant de cette rencontre, Brantome l'en diſculpe ſur la defenſe qu'il avoit de la Reine de hazarder le combat, pour ne point trop expoſer le Duc d'Anjou. En ſecond lieu ce qui donna fondement aux bruits deſavantageux, qui coururent de ce Maréchal fut ce qui arriva à Arnay-le Duc durant la campagne, & dans l'occaſion dont je parle maintenant.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Coſſé.

Le Maréchal de Coſſé vint juſques-là au devant des Proteſtans. Il avoit une armée de dix à douze mille hommes de pied, partie Suiſſes, partie François, & de trois ou quatre mille chevaux, avec un train d'artillerie de douze canons. Celle de l'Amiral n'étoit que de deux mille cinq cens Arquebuſiers, & de deux mille chevaux, & ſans canon, pour être moins embarraſſé dans ſa marche.

Les Proteſtans, ſurpris d'avoir en tête une armée ſi forte, ne ſongérent qu'à ſuppléer à leur nombre par l'aſſiette avantageuſe de leur Camp : & le Maréchal, pour vouloir prendre trop de précautions avant que de les attaquer, leur en laiſſa le temps.

L'Amiral ſe poſta ſur une colline, ayant derriére luy la petite ville d'Arnay le Duc. Il rangea ſon armée ſur le penchant de cette colline, qui étoit coupé de chemins creux, où les ſoldats étoient pour la plûpart à l'abri du canon.

Elle aboutiſſoit à une vallée, où il y avoit deux étangs, dont l'eau en s'écoulant faiſoit un ruiſſeau. Le Capitaine Saint Jean fut placé derriére la digue de l'étang le plus prochain, pour la défendre avec quatre cens Arquebuſiers, & Rouvrai avec un pareil nombre à un moulin plus voiſin de la ville.

La cavalerie Françoiſe de l'Amiral étoit partagée en ſix Eſcadrons de pluſieurs files; car, comme je l'ay déja remarqué ailleurs, on commençoit à trouver cette diſpoſition de la cavalerie plus avantageuſe pour les batailles, que celle dont on s'étoit preſque toûjours ſervi juſqu'alors en France, qui étoit de faire de longs rangs de cavalerie ſans profondeur. Le Prince de Navarre étoit à la tête de l'Eſcadron le plus avancé avec le Comte de Naſſau. Le Prince de Condé en commandoit un autre, ayant ſous luy le Marquis de Renel, l'Amiral, le Comte de Montgommeri, Jenlis & Briquemaut avoient chacun le leur : le Comte Volrad de Mansfeld avoit partagé ſes Reitres en un pareil nombre d'Eſcadrons.

Le Maréchal de Coſſé jugeant que les Huguenots ſe garderoient bien de venir l'attaquer, en perdant l'avantage d'un terrein ſi commode, réſolu neanmoins de combattre, fit commencer l'eſcarmouche, & paſſer le ruiſſeau à ſes enfans perdus, qui furent vivement repouſſez. La Vallette attaqua la chauſſée de l'étang, défendüe par le Capitaine Saint Jean, & ne réüſſit pas mieux. On fit ſur luy un feu terrible de derriere la chauſſée : & Mongommeri & le Capitaine Piles l'étant venu charger à la tête de leurs Eſcadrons, l'obligerent à repaſſer le ruiſſeau en deſordre.

Rouvray dans le poſte du moulin ſoûtint auſſi bravement l'aſſaut, que Strozzi & la Chaſtre luy donnérent : & l'Amiral voyant que le combat étoit opiniâtré de ce côté-là, y fit marcher le Marquis de Renel. Les Catholiques furent encore obligez de reculer. Mongommeri & Briquemaut, ſoûtenus par Monneins avec quelques Bataillons, les pourſuivirent juſqu'au delà du ruiſſeau : & l'action alloit devenir générale, ſi l'Amiral ayant moins d'égard au courage de ſes ſoldats qu'à leur petit nombre, ne leur eût envoyé ordre de s'arrêter, & de repaſſer le ruiſſeau, pour ſe conſerver l'avantage de ſon poſte.

La retraite ſe fit en combattant : & Saint Jean s'étant avancé avec quelques Arquebuſiers, pour arrêter les Catholiques qui revenoient à la charge, le ruiſſeau fut repaſſé en aſſez bon ordre.

Ce combat, ou plûtôt ces eſcarmouches durérent ſept heures, & il y eut bien du monde de tué de part & d'autre. Clermont du côté des Proteſtans fut dangereuſement bleſſé, Monneins s'étant trop avancé au delà du ruiſſeau, fut coupé par un Eſcadron d'Italiens, & l'infanterie, qu'il conduiſoit, tres-mal traitée par l'artillerie du Maréchal de Coſſé, qui foudroyoit ce paſſage. Bellegarde & la Baſtide y furent tuez du côté des Catholiques.

Le lendemain matin les deux armées parurent encore rangées dans les mêmes poſtes : mais le Maréchal deſeſpérant de forcer les Princes dans le leur, ſe retira, aprés leur avoir envoyé quelques volées de canon. L'Amiral de ſon côté, trop heureux de n'avoir pas été défait, hâta ſa marche, & prenant par Autun, arriva à la Charité. La Vallette le ſuivit quelque temps : mais comme les Proteſtans n'avoient ni artillerie, ni gros bagages, ils eurent bien tôt tant d'avance, qu'il ceſſa de les pourſuivre : & le Maréchal de Coſſé appréhendant qu'ils ne s'avançaſſent vers Paris, ſe rapprocha de ce côté-là, pour les en empêcher.

Nonobſtant la fureur, avec laquelle on faiſoit la guerre en Poitou, en Xaintonge, en Gaſcogne, & en Bourgogne, on étoit en négotiation depuis la bataille de Montcontour.

J'ay dit qu'immédiatement aprés cette journée, la Reine avoit envoyé Caſtelnau à la Reine de Navarre, pour luy offrir la paix, que cette Princeſſe avoit reçû cette offre avec aſſez de fierté ; en promettant toutefois qu'elle en confére roit avec l'Amiral & avec les autres Chefs de ſon parti. On luy envoya depuis le Maréchal de Coſſé, qui ne pût rien conclure,

Caſtelnau l. 7. c. 10.

conclure, à cauſe des défiances, que la rupture de la dernière paix, & les embûches, qu'on avoit tendues au feu Prince de Condé, donnoient de la ſincerité de la Reine.

C. 12. Neanmoins des le mois de Janvier Teligni gendre de l'Amiral, & Beauvais la Nocle, allérent trouver le Roy à Angers, & luy témoignerent au nom de la Reine de Navarre, des Princes, & de l'Amiral, qu'ils etoient diſpoſez à accepter la paix, pourveu qu'on voulût bien accorder aux Huguenots le libre exercice de leur Religion dans toutes les villes du Royaume, les rétablir dans tous leurs biens, Charges, & honneurs, caſſer tous les Arreſts & toutes les procedures faites contre eux, & leur laiſſer quelques places pour l'aſsûrance de la paix, & pour leur propre ſeureté.

A cela le Roy répondit qu'il conſentiroit volontiers à leur accorder la liberté de conſcience: mais que pour l'exercice public de leur Religion, il ne pouvoit s'y réſoudre, ne voulant point qu'il y en eût d'autre dans tout ſon Royaume, que celuy de la Religion Romaine; qu'il pourroit leur donner deux villes de ſeureté, mais à condition qu'il y auroit un Gouverneur nommé par luy, auquel ils obéiroient, que pourveu qu'il les vît ſoûmis, qu'ils congediaſſent toutes les troupes etrangeres; qu'ils n'entretinſſent plus de factions dans l'Etat, ni d'intelligences au dehors, il les retabliroit dans leurs biens, Charges, & honneurs, & que dés qu'il les ſçauroit rentrez ſincérement dans leur devoir, il leur donneroit dans les occaſions des marques de ſa bonté: dont ils auroient ſujet d'être contens.

Ces conditions furent rejettées par les Huguenots, qui, diſoient ils, n'y trouvoient point de ſeureté ni pour leur Religion, ni pour leurs perſonnes. Le Nonce du Pape & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne traverſoient ce Traité de toute leur force, & celuy-cy offroit au nom de ſon Maître trois mille chevaux & ſix mille hommes de pied, pour achever d'exterminer les Huguenots, ſoûtenant qu'avec les troupes que le Roy avoit ſur pied, & celles qu'il pourroit encore lever, on ſeroit en etat d'accabler l'armée Huguenote reduite preſque à rien. Mais la Reine, qui ne ſe fioit pas aux Eſpagnols, qui ne voyoit pas volontiers les troupes etrangeres entrer dans le Royaume, & qui penſoit dés lors à d'autres moyens de ſe défaire des Huguenots, éludoit les inſtances de ces deux Miniſtres ſans ſe déclarer, bien réſoluë, quoy qu'il en dût arriver, de conclure la paix. Le Cardinal de Lorraine dans les mêmes vûës que la Reine Mere, & dans l'eſpérance que le temps pourroit fournir une occaſion favorable de s'aſsûrer des Chefs du parti, ne s'y oppoſoit point.

D'autre part l'Amiral ſe voyoit tres foible, & n'eſpéroit qu'un médiocre ſecours d'Allemagne, parce qu'il ſçavoit que le Prince d'Orange, qui formoit de nouveaux deſſeins ſur les Pays-Bas, luy enléveroit une grande partie des troupes que le Comte Palatin levoit. Le Comte Volrad de Mansfeld & ſes Reitres, qui juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez à la riviére de Loire, avoient paru fort zélez pour la cauſe commune, ſe voyant plus pres de leur pays, commençoient à murmurer de ce qu'on ne les payoit point, & menaçoient de quitter l'armée.

Toutes ces conſidérations rendoient l'Amiral plus facile à un accommodement, & firent ceder ſon ambition & le plaiſir du commandement à la néceſſité. Il ne penſa plus qu'à la gluire de faire un Traité avantageux pour ſon parti. Biron & le ſieur de Meſmes-de Malaiſiſe partirent de Chaſteaubriant en Bretagne, où le Roy étoit alors, & avancérent fort les choſes à Saint Eſtienne de Forez avec Téligni & Beauvais la Nocle, quelque temps avant le combat d'Arnai-le-Duc.

Depuis ces quatre mêmes Députez conclurent le Traité à Saint Germain en Laye le huitiéme d'Aouſt. Les Articles au nombre de quarante ſix ſont rapportez dans l'Edit de Pacification daté de Saint Germain au mois d'Aouſt de l'an 1570. An. 1570.

Outre les Articles communs aux précédens Edits de Pacification, on ſpécifioit dans celuy-cy les lieux, où il ſeroit permis aux Huguenots d'avoir des Prêches. On retranchoit les modifications miſes aux Edits par celuy de Roaſſillon: mais le plus conſidérable de tous les points accordez, fut celuy des quatre villes de ſeureté, qu'on devoit livrer aux Princes de Condé & de Navarre, & qu'ils avoient permiſſion de retenir pendant deux ans. C'étoient la Rochelle, la Charité, Montauban, & Cognac; toutes quatre importantes pour leur ſituation. La premiére laiſſoit aux Huguenots la mer libre, pour recevoir les ſecours d'Angleterre, en cas d'une nouvelle révolte. La ſeconde étoit un paſſage ſur la Loire, qui faiſoit la communication de ceux de la faction d'en deçà de cette riviére avec ceux d'au delà. La troiſiéme étoit ſur les frontiéres du Languedoc & du Quercy: & la quatriéme dans l'Angoumois, Province, où le nombre de ceux de la nouvelle Reforme ſurpaſſoit infiniment celuy des Catholiques.

On y declaroit les Huguenots capables de toutes les charges, emplois, & dignitez, & on leur permettoit dans les procez qu'ils auroient avec les Catholiques, de récuſer, ſans en apporter de raiſon, un certain nombre de Juges.

On n'y faiſoit point de mention particuliére de l'Amiral: mais on y comprenoit nommément la Reine de Navarre, le Prince ſon fils, le Prince de Condé, le Duc des Deux Ponts, le Comte Volrad de Mansfeld, le Prince d'Orange, & le Comte Loüis de Naſſau ſon frere, & on y reſtituoit à ces deux derniers la Principauté d'Orange, dont le Roy s'étoit ſaiſi durant la guerre.

Quand les Huguenots auroient eu ſur les Catholiques tous les avantages que ceux-cy avoient ſur eux, ils n'auroient guéres oſé eſpérer des conditions plus favorables pour leur parti. L'Amiral s'en fit grand honneur en Allemagne & en Angleterre : mais plus on luy avoit accordé, & plus il avoit de defiance des deſeins cachez de la Reine. Les plus éclairez des Catholiques penſoient comme luy, & ne croyoient point que cette paix put être durable : d'où vint le quolibet de la paix *boiteuſe* & *malaiſe*. On l'appelloit ainſi, parce qu'elle avoit eté conclûe au nom du Roy par les ſieurs de Biron & de Meſmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de ſa Seigneurie de Malaiſſe.

Il parnît certain que la Reine ne l'avoit faite, que dans l'eſpérance de faire tomber un jour les Chefs de la faction dans les piéges qu'elle leur preparoit ; & elle ne ceſſa point depuis ce temps là d'employer tous les artifices imaginables, pour les y engager. On n'épargna ni les témoignages de l'amitie la plus cordiale envers la Reine de Navarre, les deux Princes, & l'Amiral, ni la condeſcendance dans les demandes qu'ils faiſoient à la Cour, ni la ſéverité contre les Catholiques pour les inſultes qu'ils faiſoient quelquefois aux Huguenots, ſur tout en Dauphiné, en Provence, & en Normandie. Davila. l. 5.

Les Chefs du parti de leur côté étoient bien réſolus de ſe tenir ſur leurs gardes : & dés qu'ils eurent licencié les Reitres, ils ſe rendirent tous à la Rochelle, pour déliberer ſur la conduite qu'ils devoient tenir, & ſur les moyens de ne ſe point laiſſer ſurprendre. Le Roy y envoya le Maréchal de Coſſe, pour régler en détail ce qui regardoit l'evacuation des places qu'ils devoient rendre, & tout ce qui concernoit l'exécution de l'Edit.

L'Amiral trouva tant de franchiſe dans la maniére dont on traitoit avec luy, qu'il attribua ce changement de conduite au génie du Roy, qui ayant alors plus de vingt ans, & laſſé, comme on le diſoit, de ſe laiſſer mener par la Reine Mere, commençoit à ſe mettre en poſſeſſion de gouverner par luy-même, & vouloit deſormais regner en repos. Ce Prince en effet appelloit ce Traité de Saint Germain, *ſa Paix*, faiſant entendre qu'il l'avoit faite malgré les oppoſitions de ſon Conſeil, de la Reine, & de la Maiſon de Guiſe. Mémoires de Sully. t. 1. c. 3.

Mais la Reine de Navarre & l'Amiral, pour s'aſſûret davantage de la diſpoſition de la Cour, y envoyérent Téligni, Briquemaut, & Arnaut de Cavagne Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & confident intime de l'Amiral. Ces envoyez ayant remercié le Roy de la part de la Reine de Navarre, des Princes, & de l'Amiral, des bontez qu'il faiſoit paroître pour eux, luy dirent que cette Princeſſe auſſi bien que ſon fils, le Prince de Condé & l'Amiral étoient dans l'impatience de le venir aſſûrer eux mêmes de leur ſoûmiſſion, ainſi qu'il le ſouhaitoit ; mais que tandis que leurs ennemis mortels ſeroient auprés de ſa perſonne avec tout le crédit qu'ils y avoient, la prudence leur défendoit de s'en approcher. Ils déſignoient par là ſur tout le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe, & ils luy firent aſſez entendre qu'ils ne s'y expoſeroient point, tandis que ces Seigneurs demeureroient à la Cour.

Ils témoignérent encore que leur défiance diminuëroit, s'ils voyoient le Chancelier de l'Hopital, homme toûjours ennemi des conſeils violens, retabli dans l'exercice de ſa Charge, & remis dans le Conſeil. Ils demandérent que le Marquis de Villars qui avoit ſuccedé à Montluc dans la Lieutenance Générale de Guyenne, en fut retiré, parce qu'il n'étoit point agreable au Prince de Navarre, à qui ce Gouvernement avoit eté rendu par la paix. Ils firent diverſes autres demandes, moins dans l'eſpérance de les obtenir, que dans le deſſein de découvrir quelque choſe des intentions ſecrétes du Roy & de la Reine, par les reponſes qu'on leur feroit.

Comme la Reine devina le véritable motif de cette Ambaſſade, elle oppoſa la ruſe à la ruſe ; & le Roy inſtruit par elle menagea tellement ſes réponſes, qu'il laiſſa entrevoir à la Reine de Navarre & à l'Amiral de l'inclination à les faire ſur la plûpart des choſes qu'ils ſouhaitoient, beaucoup de deſir d'entretenir la paix, & un grand éloignement de tout ce qui pourroit la troubler. Il parla cependant de telle maniere, qu'il ſembla vouloir ne pas faire connoître qu'il eût ces ſentimens, ou qu'il apprehendât beaucoup de mecontenter la Reine de Navarre. C'eſt pourquoy il forma des difficultez ſur toutes les demandes qu'on luy faiſoit, & parut n'accorder qu'avec peine la demande que la Reine de Navarre luy faiſoit, de luy laiſſer entierement libre l'adminiſtration de ſon Comté d'Armagnac, & de ne pas dépouiller le Bâtard de Navarre de l'Evêché de Cominges. Il parut condeſcendre plus volontiers à la reſtitution du Château de Valeri, que luy demandoit le Prince de Condé, quoyqu'il eût eté confiſqué en faveur du ſieur d'Achon. Quant à l'article de la Lieutenance Générale de Guienne donnée au Marquis de Villars, il répondit qu'il en traiteroit avec le Prince de Navarre, & cependant il fit retarder le voyage du Marquis, qui étoit prêt de partir pour en aller prendre poſſeſſion. Il ſe défendit de rappeller au Conſeil le Chancelier de l'Hôpital ſur le grand âge de ce Magiſtrat, & ſur ſes infirmitez, qui ne luy permettoient plus de vaquer aux affaires ; & pour ce qui regardoit l'éloignement du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, il leur dit que ce n'etoit pas une choſe qui pût & dût ſe faire ſi bruſquement ; que dans les conjonctures preſentes, il ne luy convenoit pas de diſgracier des perſonnes de ce rang qui l'avoient bien ſervi ; qu'il ſernit même dangéreux pour la tranquillité de ſon Royaume, de faire ſi-tôt un coup de ſi grand

eclat; qu'il verroit avec le temps ce qu'il auroit à faire là-dessus; qu'au reste il n'étoit plus enfant ni mineur; qu'il étoit en âge, en resolution & en pouvoir de mettre des bornes à l'autorité & à la puissance de ses sujets, & de tous ceux qu'il admettroit dans ses conseils; qu'il sçauroit bien les contenir dans les bornes; que déformais ni eux ni aucune personne de la Cour ne s'ingereroient impunement dans les affaires au de-là de la part qu'il jugeroit à propos de leur y donner, & qu'ainsi les Princes de la Maison de Bourbon n'auroient rien à craindre de ce côté-là.

Teligni & ses Collégues retournérent à la Rochelle fort contens de leur negotiation. La Reine de Navarre & les Princes sur leur rapport ne le furent pas moins; mais l'Amiral moins crédule, ne comptoit encore que médiocrement sur la sincérité de la reconciliation.

Ces Deputez de la Reine de Navarre & des Princes se trouverent à la Cour durant la solemnité du mariage du Roy avec Elisabet d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien. C'étoit une affaire qui avoit été negotiée pendant neuf ans, & toûjours tenuë en suspens par les intrigues de la Cour d'Espagne, qui ne vouloit pas que la branche Allemande de la Maison d'Autriche prît de si etroites liaisons avec la France, & qui faisoit même tous ses efforts pour les brouiller ensemble à l'occasion de Metz, de Toul & de Verdun.

Dans diverses Lettres de la Reine Mére à Bertrandin de Brochetel Evêque de Rennes, & de cet Evêque à la Reine.

Philippe II. tira la chose en longueur, par l'espérance qu'il donnoit à Maximilien de faire épouser une des deux filles de ce Prince à Dom Carlos son fils, quoyqu'il n'en eût nulle envie, à cause des défiances qu'il avoit conçûës du naturel hautain & féroce de Dom Carlos, à qui par cette raison, il ne vouloit pas donner un appui tel qu'il auroit eu dans un beau-pere aussi puissant que l'Empereur.

Ce jeune Prince ayant été depuis arrêté, & étant mort dans sa prison en 1568. d'une maniére qui a toûjours été un mystére dont le public n'a jamais été exactement informé, on pressa de nouveau l'Empereur Maximilien de conclure le mariage d'une de ses filles avec le Roy.

Philippe II. en suspendit encore l'exécution tant qu'il put; & cependant Elisabeth de France sa troisiéme femme mourut: autre evénement sur lequel il se fit dans toute l'Europe bien des raisonnemens desavantageux à la réputation de ce Prince, mais qui étoient faux, au moins à en juger par les lettres de M. de Fourquevaux alors Ambassadeur de France en Espagne, & par les Instructions du Cardinal de Guise envoyé à cette Cour, pour faire de la part du Roy & de la Reine les complimens de condoléance. Philippe demanda pour luy-même Anne d'Autriche fille aînée de l'Empereur, & l'épousa enfin en quatriéme nôces, deux fois rival de Dom Carlos son fils, car ce jeune Prince avoit aussi espéré d'épouser Elisabeth de France. Aprés ce mariage il n'eut plus de raison apparente pour empêcher la conclusion de celuy d'Elisabeth cadette d'Anne avec le Roy de France; & le Sieur de Fourquevaux termina cette affaire avec le Seigneur de Diectristein Ambassadeur de l'Empereur à la même Cour d'Espagne.

Lettres de M. de Fourquevaux au Roy & à la Reine datées du 2. Octob 1568.

Instructions du Cardinal de Guise datées du 20. Novembre 1568.

La Princesse vint en France conduite par l'Archevêque de Tréves, l'Evêque de Strasbourg & le Marquis de Bade. Le Roy alla au mois de Novembre la recevoir à Mézières, où le mariage fut célebré le vingt-sixiéme du même mois par le Cardinal de Bourbon, & au mois de Mars suivant, la Cérémonie du Couronnement de la Reine & son entrée à Paris, se firent avec beaucoup de magnificence.

An. 1570.

Dans la Relation manuscrite de cette Cérémonie parmi les negotiations du sieur de Fourquevaux à la Bibliothéque de M. de M. R. usé au Auditeur des Comptes.

On commençoit à respirer en France aprés tant de miséres, & à quelques émeutes prés qui se faisoient de temps en temps, par la haine que les Catholiques & les Huguenots avoient les uns contre les autres, tout y étoit assez tranquille.

Ce fut alors qu'on mit la derniére main à la grande Ligue entre le Pape, le Roy d'Espagne, la République de Venise & quelques autres Princes Chrétiens contre les Turcs, pour le secours de l'Isle de Chypre. Jean d'Autriche fils naturel de Charles V. fut fait Général de l'armée, & gagna la fameuse bataille de Lépante, dont le succés par la mesintelligence des Confederez, n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre pour l'abaissement de la Puissance Ottomane.

Le Cardinal Alexandrin aprés sa Légation de Portugal, vint en France avec François de Borgia autrefois Duc de Gandie, & alors Général des Jésuites, pour faire entrer le Roy dans la Ligue: mais ce Prince luy représenta que les affaires de son Royaume ne luy permettoient pas de contribuer à un si saint projet, comme il l'auroit fort souhaité. Le Legat se plaignit de ce que dans le temps que les Princes Chrétiens s'unissoient contre les Turcs, il envoyoit un Ambassadeur à Constantinople, & qu'il chargeoit de cette Ambassade François de Noailles Evêque de Dacqs, homme, à ce qu'il disoit, tres-suspect sur l'article de la Religion, & qui avoit été sur le point d'être deposé par le saint Siége pour ce sujet; à quoy le Roy répondit, qu'il avoit des raisons particuliéres pour avoir un Ambassadeur à la Porte; que le Pape devoit être en repos là-dessus, & qu'il prioit Dieu de l'ahîmer, s'il avoit quelque dessein de rien faire, qui pût prejudicier aux intérêts communs de la Chretienté, & au succés de la Ligue des Princes Chrétiens.

Le Roy n'avoit garde de prendre de tels engagemens avec le Légat, dans le dessein qu'il avoit & qu'il suivoit toûjours, d'attirer les Chefs des Huguenots à la Cour. Il con-

duiſoit cette affaire avec toute la diſſimulation & toute l'adreſſe poſſible.

Hiſt. de Mathieu. l. 6. La Reine de Navarre & les Princes ayant fait quelques plaintes touchant l'inobſervation de l'Edit de Pacification en certains points, il envoya ſous ce prétexte le Maréchal de Coſſé & Philippe Gorry Maître des Requêtes, à la Rochelle ; mais c'étoit en effet pour propoſer à la Reine de Navarre le mariage de ſon fils Henri avec Madame Marguerite de France ſa ſœur.

Dans les Mſs. du Roy. Pourquoi on envoya Ambaſſadeur en Eſpagne. Cette jeune Princeſſe avoit d'abord été deſtinée à Dom Sébaſtien Roy de Portugal, alors âgé de dix-ſept ans ; & c'étoit une des conditions auſquelles le Roy d'Eſpagne avoit conſenti au mariage d'Eliſabeth d'Autriche avec le Roy. Le Pape le ſouhaitoit fort, & le Cardinal Alexandrin avoit été chargé de le faire conclure à la Cour de Portugal. Il avoit réuſſi : & même Dom Sébaſtien avoit envoyé à la Cour de France un Ambaſſadeur exprés, pour en faire la demande. Le Duc d'Anjou qui nonobſtant les démonſtrations extraordinaires de la plus tendre amitié qu'il donnoit tous les jours au Duc de Guiſe, le haïſſoit pour les ombrages qu'il avoit pris de la Maiſon de Lorraine, appuyoit ſous main ce mariage, afin d'empêcher celuy de Marguerite avec ce Duc, qui y prétendoit, & qui étoit sûr de l'inclination de la Princeſſe.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 1.

Le Duc d'Anjou cachoit admirablement ſon jeu ; & dans le temps qu'il rendoit là-deſſus les plus mauvais offices au Duc de Guiſe auprés de la Reine, il luy parloit ſans ceſſe de ſon mariage avec Madame Marguerite, & luy diſoit quelquefois en l'embraſſant ; que j'ay d'impatience de te voir mon beau frere ! Mais ſoit que le Duc de Guiſe naturellement tres diſcret, prit garde de ne pas trop s'avancer, ſoit que Marguerite qui ſçavoit toute l'intrigue luy en eut laiſſé entrevoir quelque choſe, il recevoit ce que le Duc d'Anjou luy diſoit là-deſſus avec plus d'honnêteté, qu'il ne montroit d'empreſſement ; & cependant il faiſoit naître tous les jours de nouveaux incidens, pour retarder ſon mariage avec Catherine de Cléves veuve du Prince de Porcien, dont on traitoit depuis long-temps.

Marguerite qui aimoit le Duc de Guiſe, & qui appréhendoit qu'on ne le perdît à cette occaſion ; étoit alerte pour découvrir tout ce qui ſe paſſoit. Elle ſçût que le Cardinal de Lorraine ayant dit à l'Ambaſſadeur de Portugal, pour luy faire ceſſer ſes pourſuites, qu'il luy ſeroit inutile de ſe donner tant de mouvemens, parce que cette Princeſſe étoit deſtinée au Duc de Guiſe, cette parole avoit été rapportée au Roy ; & que ce Prince naturellement violent, s'étoit fort emporté là-deſſus, juſques-là, ajoûte-t-on, qu'ayant appellé ſur le champ Henri d'Angouleſme fils naturel de Henri II. il luy avoit parlé en ces termes dans la chaleur de ſon emportement : *Tiens, voilà deux épées, il y en a une pour te tuer, ſi demain que j'iray à la chaſſe, tu ne tue le Duc de Guiſe de l'autre.* Il n'eſt pas trop certain ſi cet emportement fut véritable ou affecté, pour perſuader d'autant plus aux Huguenots qu'il haïſſoit le Duc de Guiſe. Quoyqu'il en ſoit, Madame Marguerite ſur cet incident écrivit à la Ducheſſe de Lorraine ſa ſœur, luy révéla tout le myſtére, & la conjura de venir inceſſamment à la Cour, pour faire conclure le mariage du Duc de Guiſe avec la Princeſſe de Porcien, & rompre par ce moyen tous les mauvais deſſeins des ennemis de ce Duc, dont il avoit tout à craindre. La Ducheſſe vint effectivement à la Cour, & détermina le Duc de Guiſe à épouſer la Princeſſe de Porcien.

Hiſt. de Mathieu. l. 6.

Cependant le Roy d'Eſpagne ayant fait d'autres réflexions, empêcha luy-même le mariage qu'il avoit propoſé du Roy de Portugal avec Madame Marguerite, & l'Ambaſſadeur de ce Prince fort mortifié, partit pour luy en porter la nouvelle.

Le Cardinal Alexandrin qui étoit alors à la Cour de France, & qui comme j'ay dit, avoit ordre du Pape de négotier ce mariage, n'en fut pas moins chagrin ; & ayant eu avis de celuy qu'on traitoit avec la Reine de Navarre pour le Prince Henri ſon fils, il en témoigna ſa ſurpriſe au Roy. Ce Prince luy répondit qu'il ne faiſoit rien en cela, que par l'avis des plus ſages de ſon Conſeil ; qu'il eſpéroit par cette alliance ramener ce jeune Prince à la Religion Catholique, & que le Pape un jour approuveroit le motif qui le faiſoit agir dans cette affaire. Le Pape Clément VIII. qui étoit alors Auditeur du Cardinal Alexandrin, dit long-temps aprés au Cardinal d'Oſſat, que le Roy avoit aſſez fait comprendre au Légat dans cette Audience, ce qu'il projettoit. Toutefois Pie V. ne voulut jamais accorder la Diſpenſe qu'on luy demanda pour ce mariage ; mais étant mort ſur ces entrefaites, Gregoire XIII. ſon ſucceſſeur la donna.

Lettre 195. du Cardinal d'Oſſat ſous l'an 1599.

La propoſition du mariage de Marguerite de France avec le Prince de Navarre acheva de convaincre les Chefs du parti Huguenot, que le Roy vouloit ſincérement entretenir la paix ; & ils ne doutérent preſque plus, que ſi la choſe s'executoit, il n'eût intention de ſe réconcilier parfaitement avec eux : mais ce qui les confirma dans cette idée, & les flata beaucoup, ce fut que les deux Envoyez leur firent entendre, que le Roy pour occuper les eſprits remüans des deux partis, penſoit à faire la guerre au Roy d'Eſpagne, pour laquelle il ne manquetoit pas de prétexte ; que la nouvelle révolte des Gueux de Flandres qui venoit d'éclater par le ſoûlévement de pluſieurs villes en faveur du Prince d'Orange, étoit une occaſion favorable, & qu'on étoit aſſez diſpoſé à en profiter.

Hiſt. de Mathieu. l. 6.

C'étoit là la marque la moins équivoque que le Roy pût donner aux Huguenots de

la ſincérité de ſes intentions, parce qu'en rompant avec l'Eſpagne, il ſe defaiſoit du plus fort appui qu'il pût avoir contre eux. Il leur faiſoit connoître par là qu'il n'agiſſoit plus par les conſeils de la Maiſon de Lorraine, & rien n'étoit plus capable de ruiner la puiſſance de cette Maiſon, qui n'étoit redoutable an Roy & aux Huguenots, que par les étroites liaiſons qu'elle entretenoit avec la Cour d'Eſpagne. Enfin ils eſpéroient que par ce moyen, le Prince d'Orange & le parti Huguenot s'établiroient puiſſamment aux Pays-bas, & s'y mettroient en état de ſoûtenir dans la ſuite les Calviniſtes de France, au cas qu'il y arrivât de nouveaux mouvemens ſur le fait de la Religion.

La Reine de Navarre écrivit au Roy, qu'elle ſe tenoit tres-honorée & tres-redevable à ſa Majeſté, de l'offre qu'elle luy faiſoit du mariage de Madame Marguerite ſa ſœur avec le Prince de Bearn ſon fils; qu'elle luy demandoit un peu de temps pour ſonger à la maniére dont une choſe ſi avantageuſe à ſa famille pourroit s'exécuter, & qu'elle ne tarderoit pas à luy envoyer ſa derniére réponſe. Elle délibera ſur cela avec l'Amiral & les principaux du parti, & fit peu de jours apres ſçavoir au Roy, qu'elle acceptoit de tout ſon cœur l'offre qu'il avoit bien voulu luy faire: ſur quoy Biron élevé depuis peu à la Charge de Grand Maître de l'Artillerie, luy fut envoyé, pour la prier de venir à la Cour, afin de conclure inceſſamment cette affaire.

L'importance de la choſe la fit conſentir à ce voyage, nonobſtant ſes defiances, dont elle ne pouvoit entiérement ſe defaire. Le Roy pour luy faire plus d'honneur alla au-devant d'elle juſqu'à Blois avec toute la Cour. Il luy donna toutes les marques de la plus tendre amitié, & de la plus cordiale confiance, & ſe ſçût ſi bon gré de la bonne contenance qu'il avoit faite dans cette premiere entrevûë, qu'il demanda à la Reine en s'applaudiſſant, *s'il n'avoit pas bien joué ſon rolet*, & comme elle luy eut repondu qu'*oüy! mais que ce n'eſt rien faire de commencer, ſi on n'achéve*, il répliqua en jurant Dieu, choſe qui luy étoit fort ordinaire, *qu'il les mettroit tous dans les filets*.

Les articles du Traité de Mariage furent bien tot arrêtez, & le Roy propoſa à la Reine de Navarre de venir à Paris, afin d'y faire tout préparer pour la Cerémonie des Nôces. Elle eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, à cauſe de la haine des Pariſiens contre les Huguenots, & du credit que la Maiſon de Guiſe y avoit ſur le peuple: mais enfin elle paſſa encore ſur cette conſidération, & ſuivit la Cour.

C'étoit quelque choſe pour le Roy d'avoir cette Princeſſe en ſa puiſſance; mais l'eſſentiel étoit d'attirer l'Amiral dans le piége. On ne ſçavoit comment s'y prendre, & il falloit bien ſe donner de garde de faire paroître trop d'empreſſement pour cela: mais tandis qu'on déliberoit là deſſus, il fournit luy-même une occaſion aſſez naturelle de le preſſer de venir à la Cour.

Il avoit fort à cœur la guerre contre l'Eſpagne, depuis l'ouverture que le Maréchal de Coſſé luy avoit faite ſur cet article à la Rochelle. Il envoya au Roy le Comte Loüis de Naſſau, pour l'en ſolliciter, non pas tant en ſon nom, qu'au nom du Prince d'Orange, vû la favorable conjoncture où ſe trouvoient actuellement les affaires des Pays-Bas.

Le Duc d'Albe croyoit avoir parfaitement dompté & ſoûmis les Flamands, par la terreur qu'il avoit répanduë dans tout le pays, en faiſant couper la tête aux Comtes d'Egmond & de Hornes, & à quelques autres Seigneurs; par les victoires qu'il avoit remportées ſur les rebelles; par les garniſons qu'il avoit miſes dans les principales villes, & par la vigilance avec laquelle il faiſoit épier la conduite de ceux de la Nobleſſe qui luy étoient ſuſpects. Mais dés que l'eſprit de révolte anime un peuple, & ſur tout un peuple du caractére dont étoient les Flamands, c'eſt un feu qui paroît quelquefois s'éteindre tout à coup, mais qui s'entretient ſourdement longtemps, & qui ſe rallume avec d'autant plus de facilité & d'impétuoſité, qu'il a été plus renfermé & plus contraint. Le Duc d'Albe irrita de nouveau les Flamands dans les dix-ſept Provinces; & un pur hazard donna lieu à un terrible éclat.

On diſtinguoit les Gueux ou Huguenots de Flandres, comme en trois eſpéces. Les Gueux de ville, c'eſt-à-dire les Huguenots qui demeuroient dans les villes; les Gueux Sauvages, c'étoient ceux de la campagne; & les Gueux Aquatiques qui couroient la mer. Les Gueux de ville & les Gueux Sauvages n'oſoient branler par la crainte des ſupplices, mais les Aquatiques piratoient impunément, & s'emparoient de tous les vaiſſeaux des Catholiques qu'ils pouvoient ſurprendre, ſur tout quand il y avoit quelque choſe qui appartenoit aux Eſpagnols. Strada. l. 7

Ils avoient à leur tête Guillaume Seigneur de Lumes, & quelques autres Gentilshommes. La tempête les ayaot contraint de relâcher à l'Iſle de Worn en Hollande, le Dimanche des Rameaux de l'an 1570. ils contrefirent les Marchands; & etant entrez dans la Brille ville de cette Iſle, ils la ſurprirent & la fortifiérent avec tant de promptitude, que le Comte de Boſſu Gouverneur de Hollande étant venu pour les en chaſſer, en fut repouſſé.

Cette nouvelle réveilla les Gueux Sauvages & ceux des villes. Pluſieurs coururent en troupe, pour ſe joindre aux Aquatiques dans la Brille. Ceux de Dordrecht fermerent leurs portes au Comte de Boſſu, qui vouloit s'y retirer aprés l'effort inutile qu'il venoit de faire, pour reprendre la Brille. Le Curé de Fleſſingue quoyque Catholique, mais en-

ragé contre le Duc d'Albe, anima le peuple contre la garniſon par une harangue qu'il luy fit au lieu de Prone ſur les nouveaux impôts. Les ſoldats furent ſurpris & chaſſez, & Alvarés Paccéo parent dn Duc d'Albe fut arrêté, & pendu en haine du Duc. Enchuſe, Horn, Alcmar, Goude, Owdewater, Leyde, Gorcum, & une grande partie de la Zelande ſe ſoûlevérent; & dans la Hollande il n'y eut preſque qu'Amſterdam qui demeurât fidéle. Toutes ces villes ſe confédérérent, & proclamérent le Prince d'Orange Lieutenant Général du Roy d'Eſpagne,

Guillaume Comte de Bergues parent du Prince d'Orange, fit revolter pen de jours aprés la plûpart des villes du Comté de Zutfen, de l'Oweriſſel, de la Gueldre, & de la Friſe: & ces ſoûlevemens ſe firent avec autant de promptitude, que s'il y avoit eu dn concert, & qu'ils n'euſſent pas été l'effet d'un accident inopiné.

Le Duc d'Albe extrémement ſurpris d'une ſi ſubite révolution, ne ſçavoit comment s'y prendre, pour y apporter rémede, ni par où il devoit commencer. Il ſe défioit preſque également de toutes les Provinces, parce qu'il étoit également hay par tout: & comme il étoit informé du bruit qui couroit qu'on penſoit en France à luy déclarer la guerre. il apprehendoit que tandis qu'il marcheroit avec ſes troupes contre les révoltez de Zelande, de Hollande & de Friſe, les François ne ſe jettaſſent dans le Comté de Flandres, dans l'Artois, dans le Haynaut & dans le Luxembourg, Provinces limitrophes de ce Royaume.

C'etoit là l'état fâcheux, où ſe trouvoient les Pays Bas, lorſque le Comte Loüis de Naſſau envoyé de la Rochelle par l'Amiral, vint déguiſé trouver le Roy en Brie, où il prenoit le divertiſſement de la chaſſe. Mathieu l. 6.

Il luy repréſenta la facilité qu'il auroit à ſe rendre maître des dix-ſept Provinces dans une telle conjoncture, où la haine des peuples contre le Duc d'Albe luy feroit ouvrir les portes de toutes les villes; qu'il n'y en avoit preſque pas une ſeule, où le Prince d'Orange n'eût des partiſans; que le Royaume de France n'avoit jamais eu plus de troupes aguerries qu'il en avoit alors; qu'elles voleroient à cette expédition au premier ordre qu'il en donneroit, & que les Eſpagnols attaquez de toutes parts ſeroient accablez dans une ſeule campagne.

Le Roy parut entendre tout cela avec plaiſir, & luy ſçavoir tres-bon gré du zéle qu'il avoit pour ſon ſervice & pour ſa gloire. Il luy dit qu'il y penſeroit ſérieuſement: que l'entrepriſe étant d'une extréme importance, & que la rupture avec le Roy d'Eſpagne, Prince puiſſant & ſage, pouvant avoir de tres-grandes ſuites, il ne s'y reſoudroit qu'aprés y avoir bien réflechi; qu'il auroit ſûr tout beſoin des lumiéres de Monſieur l'Amiral, qu'il regardoit comme le plus grand Capitaine de ſon Royaume, comme celuy qui le pouvoit le mieux conſeiller là-deſſus, & même que, ſuppoſé qu'il déclarât la guerre aux Eſpagnols, il ne s'en rapporteroit qu'à luy, pour la conduire; que pluſieurs des autres, qu'il pourroit y employer, luy étoient ſuſpects, pour leurs liaiſons avec la Cour d'Eſpagne, dont il étoit bien informé, & qu'enfin il falloit que l'Amiral ſe rendît inceſſamment auprés de luy, pour délibérer enſemble touchant les meſures, qu'il y avoit à prendre ſur un projet de cette importance.

Le Comte de Naſſau infiniment ſatisfait d'une réponſe ſi agréable, partit ſur le champ pour la Rochelle, en rendit compte à l'Amiral, le conjura de profiter d'une ſi heureuſe diſpoſition, luy dit que la maniére dont le Roy luy avoit parlé, les marques de ſon averſion pour la Maiſon de Lorraine qu'il avoit données en pluſieurs occaſions, en un mot toute la conduite qu'il avoit tenue depuis la paix, devoient le raſsûrer, luy oter toutes ſes défiances, & qu'il ne pouvoit, ſans faire tort à ſa réputation, manquer une ſi favorable conjoncture, & une occaſion de parvenir au plus haut point de crédit & de puiſſance, où il pût aſpirer pour l'avantage de ſes amis, de ſes Alliez, & de ſa Religion.

Les Maréchaux de Montmorency & de Coſſe, auſquels le Comte de Naſſau s'étoit ouvert ſur cette affaire, écrivirent à l'Amiral des lettres tres-preſſantes, & toutes conformes à ce que le Comte luy diſoit de bouche: de ſorte qu'aprés avoir encore un peu balancé, il ſe détermina enfin à venir à la Cour.

Jamais nouvelle ne donna au Roy plus de joye, que celle de l'arrivée de l'Amiral. Il regarda comme un chef-d'œuvre de ſa politique, d'avoir attiré dans le piége le plus habile, le plus éclairé, & le plus denaot homme de ſon Royaume, & qui diſoit ſouvent, lors qu'on le ſollicitoit de venir à la Cour, qu'on le prenoit pour un autre, & qu'il n'etoir pas le Comte d'Egmond.

Le Roy faiſant toûjours parfaitement ſon perſonnage, reçût l'Amiral d'une maniére, dont la vanité de ee Seigneur eut tout ſujet d'être ſatisfaite. Il l'aſsûra qu'il oublioit ſans peine tout le paſſé, moins encore pour conſerver la tranquillité dans ſon Etat, que parce qu'il le jugeoit homme néceſſaire, pour en augmenter la gloire & les Domaines; qu'il étoit tres-fâché qu'on eût abuſé de ſa jeuneſſe, pour perſecuter une perſonne de ſon mérite, & dont il eût pû tirer de grands ſervices; qu'il l'en dédommageroit aux dépens de ſes perſécuteurs, & luy feroit connoître la confiance qu'il avoit dans ſa fidélité & dans ſa prudence. Il luy accorda cinquante Gentilshommes à ſon choix pour ſa garde, il luy rendit ſes Charges, luy donna place dans ſon Conſeil, luy fit un préſent de cent mille livres pour la cérémonie de ſon mariage avec la Comteſſe d'Entremont, luy donna pour un an le revenu des Bénéfices du Cardinal

de Châtillon ſon frere, qui un peu auparavant étoit mort en Angleterre empoiſonné par un de ſes domeſtiques, le combla de beaucoup d'autres graces, & voulut qu'il ſe reconciliât en ſa préſence avec Meſſieurs de Guiſe. Il fit auſſi beaucoup d'amitiez à Téligni, au Comte de la Rochefoucauld, & à la Noüe, que l'Amiral avoit amenez avec luy; & il n'y avoit perſonne à la Cour, avec qui il parût s'entretenir plus à cœur ouvert qu'avec ces trois Seigneurs.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

Pour mieux jouër toute cette comédie, & perſuader plus fortement tout le monde de l'intention que le Roy avoit de protéger les Huguenots, & de les laiſſer vivre en paix, on envoya Schomberg aux Princes Proteſtans d'Allemagne, pour faire un Traité d'alliance avec eux, & on entama exprés une négotiation en Angleterre, ou plûtôt on continua plus vivement que jamais celle qu'on avoit déja commencée pour le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine Elizabeth.

Davila. l. 5.

Cavalcanti Florentin, qui avoit aſſiſté à cette cérémonie, étant à la ſuite de Thomas Sackvil Ambaſſadeur d'Angleterre, avoit été chargé de la part du Roy d'en faire de nouveau la propoſition à la Reine Elizabeth, & durant toute l'année 1571. Caſtelnau-Mauviſſiére Ambaſſadeur ordinaire de France en Angleterre, les ſieurs de la Motte-Fénelon, Larchant, de Foix, avoient été employez à cette négotiation. Elizabeth l'entretenoit volontiers, tirant grand avantage des bruits qui ſe répandoient de cette alliance, qu'on publioit qu'elle alloit faire avec la France; car c'étoit dans le temps que les Eſpagnols & les partiſans de la Reine d'Ecoſſe qu'elle tenoit priſonniére, uſoient de toutes ſortes de moyens, pour broüiller l'Angleterre, enſuite de la Bulle de Pie V. qui excommunioit Elizabeth, & diſpenſoit les Anglois de leur ſerment de fidélité: & cette Bulle avoit fait ſoûlever en divers endroits du Royaume la plûpart des Anglois Catholiques.

Camden. part 2. Hiſt. Elizabet.

La Reine d'Angleterre agit avec tant d'artifice dans cette affaire, qu'elle impoſa même à ſes Agens, comme on le voit par les lettres de Valſinghan ſon Ambaſſadeur en France, & par celles du Comte de Leiceſtre & de Milord Burleig ſes Miniſtres d'Etat: & ce ne fut qu'avec le temps, & qu'aprés bien des réflexions, qu'ils conçûrent quelque ſoupçon, qu'elle n'agiſſoit pas en cela avec toute la franchiſe qu'elle faiſoit paroître.

Comme elle traitoit de ce mariage ſans envie de le conclure, & ſeulement pour impoſer au public, le prétexte de la diverſité des Religions fut ſuffiſant, pour rompre le Traité: mais peu de temps aprés le Maréchal de Montmorency, René de Biragues Garde des Sceaux, Sebaſtien de l'Aubeſpine Evêque de Limoges, & Paul de Foix Conſeiller d'Etat, en firent un autre avec le Chevalier Thomas Smit & François de Valſinghan Ambaſſadeur en France, Plenipotentiaires de la Reine Elizabeth. Ce fut au mois d'Avril de l'an 1572. que cette Princeſſe & le Roy ſignérent une Ligue défenſive contre tous ceux qui les attaqueroient. Il y étoit ſpécifié en particulier que, ſi les vaiſſeaux Anglois étoient jamais ſaiſis ou arrêtez dans les ports des Pays-Bas, ou dans les autres Domaines d'Eſpagne, le Roy ſeroit obligé d'en ſolliciter la reſtitution, & en cas de refus, de faire dans ſes Etats repréſailles ſur les marchands ſujets du Roy d'Eſpagne en faveur de la Reine d'Angleterre, qui s'obligeoit dans un pareil cas, à en faire autant de ſon côté en faveur du Roy de France.

An. 1572.

Recuëil de Traitez par Léonard T. 2.

Cette clauſe faiſoit paroître la diſpoſition du Roy à rompre avec l'Eſpagne, qui depuis quelque temps avoit eu pluſieurs différens de cette nature avec l'Angleterre touchant diverſes entrepriſes faites de part & d'autre ſur la mer & dans les ports. Elle plût extrémement à l'Amiral & aux autres Chefs du parti Huguenot. Le Roy venoit d'avoir encore pour eux la complaiſance, de faire ôter une Croix, qui avoit été plantée à la place de la maiſon d'un Marchand de la rüe Saint Denis, qu'on avoit raſée trois ans auparavant, à cauſe qu'on y avoit celébré la Cene à la Huguenote. Ce Marchand, avoit été pendu pour cela, & ſa Sentence avoit été gravée ſur la Croix, qu'on avoit miſe à la place de ſa maiſon. On effaça l'inſcription, & la Croix fut tranſportée de nuit au Cimetiére des Saints Innocens.

A l'occaſion de ce tranſport quelques Catholiques de la populace ayant excité une ſédition, on en arrêta quelques-uns, & un des plus coupables fut envoyé à la potence.

Mais ce qui achevoit de raſſûrer l'Amiral, & de luy perſuader que le Roy étoit déterminé à déclarer la guerre à l'Eſpagne, c'eſt qu'il fermoit les yeux aux levées, que le Comte Loüis de Naſſau faiſoit de quantité de ſoldats Huguenots, pour les conduire en Flandre. La choſe eut des ſuites. Le Comte de Naſſau avec ces troupes ſurprit la ville de Mons. Le Duc d'Albe la fit aſſiéger auſſi tôt par Frideric ſon fils. Genlis par les ordres ſecrets de l'Amiral, & avec le conſentement du Roy, entra dans le Haynault à la tête de ſix à ſept mille Huguenots François, pour ſecourir la place. Le Comte Louis de Naſſau luy avoit conſeillé de ne rien entreprendre, avant que d'avoir joint le Prince d'Orange: mais voulant avoir tout ſeul l'honneur de la délivrance de Mons, il s'avança juſqu'à Saint Guilain. Frideric & le Marquis Vitelli vinrent l'y attaquer, & il fut défait à plate couture. Le Prince d'Orange ſe dédommagea de cette perte, en rançonnant Louvain, en prenant Malines, Nivelle, Dieſt, Sichem, Tillemont, Denremonde, Oudenarde, &

Mémoires de Sully. l. 1. c. 1. Strada. l. 8.

pluſieurs autres petites villes & châteaux, dont la priſe incommodoit fort Bruxelles.

Dans ce temps-là l'Ambaſſadeur d'Eſpagne quitta la Cour de France, tant à cauſe de ces hoſtilitez, qu'on laiſſoit faire ſur les Terres du Roy d'Eſpagne par les ſoldats Huguenots, qu'à cauſe que nonobſtant ſes remontrances, Philippe Strozzi fut envoyé à la Rochelle, afin d'y faire un armement de mer. Il ne reſtoit preſque plus que les formalitez ordinaires pour la déclaration de la guerre entre les deux Couronnes, & les Chefs du parti Huguénot ſe voyoient au comble de leurs vœux.

Mémoires de Tavanes.

Cependant on préparoit tout à Paris pour la cérémonie du mariage du Prince de Navarre avec Madame Marguerite, lors qu'un accident tres-fâcheux troubla la joye des Huguenots.

La Reine de Navarre tomba malade au commencement de Juin, & fut emportée aprés ſix jours de maladie le dixiéme du même mois. Ce fut d'un abcés au côté, comme on le vit à l'ouverture du corps, qui fut faite par les ordres du Roy. Ce qui le fit deux mois aprés contre les Huguenots, & les idées, dont on ſe prévient aiſement ſur la mort des Grands, quand elle arrive en certaines conjonctures, donnérent lieu au bruit qui courut, qu'elle avoit été empoiſonnée, & on répandit parmi le peuple qu'elle l'avoit été par une paire de gands parfumez, dont un marchand de Milan luy avoit fait préſent. Mais outre que l'abcés, qu'on luy trouva, étoit mortel par luy-même, & qu'on n'eut jamais de preuves de l'empoiſonnement, il ne paroît pas que ni l'Amiral, ni les Princes de Navarre & de Condé euſſent fait grand fond ſur ce ſoupçon: & en effet une entrepriſe de cette nature auroit été un coup de précipitation capable ſeul de ruiner tous les deſſeins de la Cour.

An. 1572.

Cette Princeſſe n'avoit que quarante-quatre ans; & ſa mort fut une tres-grande perte pour le parti Huguenot, qu'elle avoit maintenu juſqu'alors, non ſeulement par ſon courage à l'épreuve des plus extrémes dangers, & par la force de ſon eſprit capable des plus grandes affaires, mais encore aux dépens de tous ſes biens, que ſon attachement à ſa Religion luy faiſoit prodiguer, pour la ſoûtenir. Elle faiſoit honneur à ce parti par ſa régularité, par ſa modeſtie, par ſon aſſiduité & ſon application dans les Prêches, & ne cédoit à perſonne de ſon ſexe pour la politeſſe, & pour la connoiſſance des belles lettres, alors fort à la mode parmi les Princeſſes de ce temps-là, à qui les Docteurs de la nouvelle Réforme en avoient donné le goût. Ils s'étoient inſinuez par là dans leurs bonnes graces, & avoient corrompu leur eſprit, en faiſant ſemblant de n'avoir autre intention, que de le cultiver & de le polir.

Elle fit ſon teſtament deux jours avant ſa mort, où elle confirma les conventions du Traité de mariage du Prince ſon fils avec Madame Marguerite, & nomma pour Exécuteurs Teſtamentaires le Cardinal de Bourbon & l'Amiral de Coligni.

Le Prince de Navarre étoit en chemin pour la Cour, quand il reçût la nouvelle de la mort de la Reine ſa mere, & ne laiſſa pas de continuer ſon voyage. Il prit dés-lors le titre de Roy de Navarre, & je le nommeray ainſi dans la ſuite. Les honneurs qui ſont attachez à cette qualité, luy furent déferez, & cet accident ne changea rien de ce qui regardoit ſon mariage avec Madame, ſinon que, pour laiſſer porter le deüil quelque temps à la Cour, & faire venir la diſpenſe de Rome que Gregoire XIII. accorda, quoyque ſon Prédéceſſeur l'eut refuſée, les nopces furent differées juſqu'au mois d'Aouſt.

Durant cet intervalle, ſur les bruits répandus dans les Provinces touchant la mort prématurée de la Reine de Navarre, l'Amiral reçût de divers endroits pluſieurs lettres de la part de ſes amis, & ſur tout de la Rochelle & de Genéve, où on luy conſeilloit de ſe donner de garde des embûches de la Cour. Pluſieurs perſonnes de ſa maiſon & de ſa ſuite luy parloient quelquefois de la même maniére. Teligni ſon gendre, homme d'un eſprit tres-penetrant, appuyoit ces ſortes d'avis; & un Capitaine Huguenot, nommé Langoiran, étant venu dire un jour à l'Amiral qu'il s'en alloit dans ſa Province, & ce Seigneur luy ayant demandé pourquoy il quittoit Paris, C'eſt, répondit il, qu'on nous y fait trop de careſſes, & j'aime mieux me ſauver avec les fous, que de périr avec ceux qui ſe croyent trop ſages.

Davila. l. 7. Mathieu. l. 6.

Mais l'Amiral ſe moquoit de tous ceux qui luy parloient de la ſorte, & railloit de leurs terreurs paniques. Tout occupé qu'il étoit de la guerre d'Eſpagne, dont il devoit avoir la conduite, & ebloüi de la faveur, il n'étoit plus ſuſceptible de défiance, ou, s'il en étoit tenté quelquefois, il ne croyoit pas que le danger dont on vouloit luy faire peur, quand même il n'eût pas été tout à fait imaginaire, dût luy faire abandonner la partie, & hazarder la perte d'une auſſi brillante fortune, que celle où il ſe voyoit parvenu.

Les fiançailles du Roy de Navarre & de Madame Marguerite ſe firent le dix-ſeptiéme d'Aouſt par le Cardinal de Bourbon, & il fut reſolu que le lendemain on feroit la cérémonie du mariage.

An. 1572.

Cette Princeſſe y avoit beaucoup de répugnance: &, ſi nous l'en croyons elle même, cette répugnance étoit fondée ſur ce que le Prince de Navarre étoit Calviniſte. C'eſt la raiſon qu'elle en apporta à la Reine Mere, lors qu'elle luy parla de ce mariage; car quoy qu'elle fût naturellement d'une humeur un peu galante, elle étoit tres-Catholique, & elle en étoit redevable à Madame de Curton ſa Gouvernante, qui eut grand ſoin

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 1.

ſoin de l'inſtruire & de l'élever dans la véritable Religion, de la prémunir contre les mauvais diſcours qu'on luy faiſoit ſouvent là deſſus, contre les livres dangereux qu'on luy mettoit entre les mains, & de la faire de temps en temps entretenir par le Cardinal de Tournon, qui luy découvroit les artifices des héretiques, & luy apprenoit à s'en défendre. Quelques-uns attribuérent cette averſion à l'inclination qu'elle conſervoit pour le Duc de Guiſe: mais cette raiſon ne ſubſiſtoit plus, puiſque ce Prince étoit marié depuis peu avec la Princeſſe de Porcien.

Quoy qu'il en ſoit, elle ne put ſe réſoudre à conſentir à ce mariage: & n'oſant pas reſiſter ouvertement à la volonté du Roy & de la Reine, qui luy faiſoient lur cela les plus terribles menaces, elle ſe comporta dans tout le reſte d'une maniére à faire connoître, que c'étoit malgré elle qu'on l'y engageoit.

Mathieu. l. 6. En effet elle ne voulut jamais ſigner le contract de mariage: mais nonobſtant ce refus le lendemain des fiançailles, qui étoit le dix-huitiéme d'Aouſt, elle fut conduite à l'Egliſe de Nôtre-Dame, pour y attendre le Roy de Navarre avec les autres Princes & Seigneurs Huguenots, qui s'étoient retirez à l'Evêché, afin de ne pas aſſiſter à la Meſſe.

An. 1572.

Dés qu'elle fut dite, le Maréchal de Damville alla querir le Roy de Navarre. Le Cardinal de Bourbon, qui faiſoit la cérémonie, demanda à la Princeſſe, ſuivant la formule ordinaire, ſi elle n'acceptoit pas ce Prince pour époux. Elle ne dit mot: mais le Roy qui étoit auprés d'elle, luy pouſſant la tête par derriére avec la main, ce ſigne forcé paſſa pour un conſentement, & ſur cela on la maria.

Davila. l. 3

Ce jour-là, qui étoit un Lundi, & les deux jours ſuivans ſe paſſérent en feſtins, en bals, en Tournois, en ſpectacles, & en toutes ſortes de divertiſſemens, où les Princes & les Seigneurs Huguenots ſe trouvérent mêlez avec les Princes & les Seigneurs Catholiques: & tous parurent avoir entiérement oublié leurs anciennes averſions.

Mathieu. l. 6. Ce fut dans ce temps-là qu'arriva une choſe fort extraordinaire, & qu'on auroit peine à croire, ſi celuy qui la rapporte ne proteſtoit qu'il l'avoit apprîſe de la propre bouche du Roy de Navarre, devenu Roy de France, lors qu'il la luy raconta. C'eſt que ce Prince jouant aux dez avec le Duc d'Alençon frere du Roy & avec le Duc de Guiſe, il parut des gouttes de ſang ſur la table, & que les ayant fait eſſuyer, elles parurent de nouveau: ce qui ſurprit tellement le Roy de Navarre, qu'il quitta le jeu, regardant cela comme un prognoſtique funeſte.

On commença à en voir l'accompliſſement le Vendredi ſuivant vingt deuxiéme d'Aouſt. Le Roy étant allé jouer à la paulme, l'Amiral, qui l'y avoit accompagné, aprés avoir vû jouer durant quelque temps, ſe retira. Comme il retournoit chez luy ſur les onze heures du matin, & marchoit fort lentement, parce qu'il liſoit une Requête qu'on luy avoit preſentée, on luy tira d'une fenêtre un coup d'arquebuſe, dont une balle luy emporta le ſecond doigt de la main droite, & l'autre le bleſſa proche du coude au bras gauche.

S'étant arrêté, & ayant regardé d'où luy venoit le coup, il dit: Voila le fruit de ma réconciliation avec le Duc de Guiſe. En même temps ceux de ſa ſuite coururent à la maiſon, d'où le coup étoit parti, & enfoncérent les portes. Mais Maurevel executeur de cet aſſaſſinat (c'eſt le même, dont j'ay parlé en une autre occaſion, qui avoit bleſſé à mort & en trahiſon le ſieur de Mouy) étoit déja monté ſur un cheval qu'on luy tenoit tout prêt, & avoit gagné à toutes jambes la porte Saint Antoine, par où il s'enfuit hors de Paris.

Brantome dans l'éloge de l'Amiral de Châtillon.

La choſe ayant été rapportée au Roy qui jouoit encore, il en entra dans une extréme colere. Il jetta la raquette par terre, en jurant Dieu qu'il puniroit l'auteur d'un tel attentat. Il ſe retira au Louvre, & donna ordre d'arrêter le Duc de Guiſe, qui fut contraint de ſe cacher. Le Roy aprés ſon dîner alla viſiter l'Amiral, luy exprima avec les termes les plus forts la colére, où il étoit, & luy promit de tirer des coupables une vengeance ſi ſignalée, qu'il en ſeroit content.

Mémoires de la Reine Marguerite.

L'Amiral perſuadé de la franchiſe du Roy ne voulut point qu'on le tranſportât au fauxbourg Saint Germain, comme pluſieurs de ſon parti le luy conſeilloient, & ſe contenta de la permiſſion que ce Prince luy donna, de faire loger autour de ſon Hôtel tous les Gentilshommes Huguenots; & de la defenſe qui fut faite à tous les Catholiques, de paſſer de nuit dans ce quartier-là.

Mathieu. l. 6.

Cette confiance de l'Amiral déplaiſoit fort à ſes amis & à ſes ſerviteurs, dont pluſieurs s'emportérent en de grandes menaces. Pardaillan entre autres aſſiſtant au ſouper de la Reine, parla avec beaucoup de hardieſſe, & fit comprendre qu'on pourroit bien ne pas attendre, que le Roy fît luy-même juſtice d'une telle traiſon.

Mémoires de la Reine Marguerite.

Ces emportemens des Chefs des Huguenots, leurs Aſſemblées qu'ils faiſoient & en public & en particulier, & le tumulte que cet événement cauſoit dans tout Paris, déterminérent la Reine à n'en pas demeurer là. Elle alla trouver le Roy, aprés l'avoir fait prévenir par le Comte de Retz qu'il écoutoit beaucoup, & luy dit qu'il n'étoit plus temps de délibérer; qu'il s'agiſſoit de ſa Couronne & de ſa vie, & du ſalut de toute la Maiſon Royale; que les Huguenots ſe préparoient à ſe venger ſur le Duc de Guiſe; qu'on alloit voir Paris devenir un champ de bataille; que le peuple ne manqueroit pas de prendre parti; qu'il y avoit huit mille Huguenots dans la ville; que s'il arrivoit qu'animez par leur deſeſpoir, ils prévaluſſent, il

en ſeroit luy-même la victime, & qu'il falloit les prevenir dés la nuit ſuivante ; c'étoit celle d'entre la veille & le jour de ſaint Barthelemy.

Elle épouventa tellement ce jeune Prince, qu'il aſſembla ſur le champ un Conſeil compoſé des plus grands ennemis des Calviniſtes, ſçavoir du Duc d'Anjou, du Duc de Nevers, du Grand Prieur de France, de Tavanes & de Retz. La réſolution fut priſe de ſe défaire de l'Amiral & des principaux Chefs des Huguenots. On mit en déliberation, ſi on envelopperoit dans ce maſſacre le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & les Maréchaux de Montmorency & de Damville. Tavanes s'y oppoſa fortement, auſſi bien que le Duc de Nevers, & tous conclurent à les ſauver.

Hiſt de Mathieu. l. 6.

Mémoires de Tavanes.

Comme on ne vouloit pas manquer ſon coup, on en confia la conduite au Duc de Guiſe ennemi mortel de l'Amiral, & qui ne reſpiroit que la vengeance de la mort du Duc ſon pere, dont il fut toûjours perſuadé que ce Seigneur avoit été l'auteur.

Le Duc de Guiſe ne reçut jamais d'ordre qui luy fut plus agréable. Il informa des intentions du Roy, le Preſident Charon Prevôt des Marchands, luy ordonna d'avertir les Capitaines des quartiers de mettre les Bourgeois ſous les armes, de leur faire prendre à tous pour ſe reconnoître, une manche blanche au bras, & une Croix de même couleur au chapeau ; qu'au ſon du toeſin que l'on ſonneroit à la Cloche de l'Horloge du Palais, on allumât des flambeaux aux fenêtres, & qu'auſſi tôt on allât enfoncer les maiſons des Seigneurs, des Gentilshommes & des ſoldats Huguenots, & de tous ceux qui étoient à la ſuite de l'Amiral, & qu'on fit main baſſe ſur eux ſans quartier. Les Ducs de Montpenſier & de Nevers, avec pluſieurs autres Seigneurs & Capitaines dont on étoit ſeur, demeurérent en armes auprés du Roy, & les Gardes furent rangez dans la Cour du Louvre & devant la porte. Tout cela fut exécuté avec une promptitude & un ſecret, que la haine extrême des Pariſiens Catholiques contre les Huguenots pouvoit ſeule faire obſerver.

Davila. l. 5

Un peu avant minuit le Duc de Guiſe accompagné du Duc d'Aumale & de Monſieur d'Angouleſme Grand Prieur de France, de Capitaines & de ſoldats d'élite au nombre de trois cens, marcha vers l'Hôtel de l'Amiral, où la Compagnie de Coſſeins avoit été miſe dés le ſoir par l'ordre du Roy, comme pour la ſeureté de l'Amiral.

Le Duc de Guiſe fit enfoncer la porte de la baſſe-cour ; & aprés quelque réſiſtance des ſoldats que l'Amiral y avoit pour ſa garde, & qui furent tous aſſommez, la Beſme Alleman, domeſtique du Duc de Guiſe, Achille Petrucci Siennois, Sarlabous Meſtre de Camp, ſuivis de quelques autres, monterent à l'appartement de l'Amiral.

Le bruit qui s'étoit fait à l'aſſaut de la baſſe-cour, & Cornaſſon Gentilhomme de ſa ſuite qui s'étoit ſauvé auprés de ce Seigneur, luy avoient deja annoncé ſa mort prochaine ; & dés que la Beſme qui entra le premier un large épieu à la main, parut à la porte, l'Amiral luy cria de ſon lit : *Jeune homme, tu devrois reſpecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras, tu ne m'abrégeras la vie que de fort peu de jours.*

La Beſme ne répondit à ces paroles, que par le coup qu'il luy porta dans la poitrine : en même temps ceux qui le ſuivoient, percérent l'Amiral de pluſieurs coups de poignard, & l'ayant achevé, le jetterent par les fenêtres. Le Duc de Guiſe le voyant mort à ſes pieds, ſçut ſe contenir, pour ne pas laiſſer paroître ſur ſon viſage ni dans ſes paroles, le plaiſir qu'il eut de voir dans cet état celuy qu'il avoit toûjours regardé comme le meurtrier de ſon pere, & continua de donner ſes ordres, pour faire maſſacrer tous les Huguenots qui ſe trouverent dans la même maiſon & aux environs. Téligni gendre de l'Amiral, Guerchi Lieutenant de ſa Compagnie de Gendarmes qui avoit pris la Charité, & en avoit été fait Gouverneur, Rouvrai, le Marquis de Renel, la Force, Soubiſe, la Châtaigneraye, Piles, Pontbreton, Pluviaut, Lavardin, Beaudiné, Pardaillan, Francour, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes furent ou arquebuſez, ou ſabrez, ou poignardez, ſans que pas un échapât.

Le Roy qui aimoit & eſtimoit beaucoup le Comte de la Rochefoucauld, avoit envoyé ordre qu'on le ſauvât ; mais il avoit déja été tué par un Ecoſſois qui le trouva dans un grenier, où il s'étoit caché.

Mathieu. l. 6.

Un pareil carnage ſe fit dans le Louvre, où une douzaine de Gentilshommes du Roy de Navarre furent paſſez au fil de l'épée. On voyoit des corps morts étendus ſur le carreau de toutes parts dans les eſcaliers & dans les galeries ; on pourſuivoit ces malheureux juſques dans les appartemens des Princes & des Princeſſes. Un d'entre eux nommé Téjan ayant le bras percé de deux coups, ſe ſauva dans la chambre de la Reine de Navarre pourſuivi par quatre Archers : il ſauta ſur le lit de cette Princeſſe, luy criant de luy ſauver la vie. Elle qui ne ſçavoit rien de ce qui ſe paſſoit, ſortit du lit toute effrayée, & ſe jetta dans la ruelle, où Téjan ſe jetta auſſi. Nancey Capitaine des Gardes arriva dans l'inſtant, & chaſſa les Archers. Il accorda la vie à Téjan, aſſûra la Reine que ſon mari étoit chez le Roy hors de tout danger ; & luy ayant fait prendre une robbe de chambre, la conduiſit toute enſanglantée à l'appartement de Madame la Ducheſſe de Lorraine.

Mémoires de la Reine Marguerite.

Dans le chemin un autre Gentilhomme Huguenot nommé Bourſe, pourſuivi par des ſoldats, fut percé d'un coup de hallebarde, & tomba mort aux pieds de cette Princeſſe. Ce nouveau ſpectacle la fit évanouïr. Nancey

la ſoûtint, & l'ayant fait revenir à elle, à peine l'eût-il conduite dans la chambre de la Ducheſſe de Lorraine, que Mioſſans & Arnagnac, l'un prémier Gentilhomme du Roy de Navarre, & l'autre ſon premier Valet de Chambre, vinrent ſe jetter à ſes pieds, la conjurant de leur obtenir leur grace. Elle courut ſur le champ dans le triſte équipage où elle étoit, la demander au Roy & à la Reine Mere, qui la luy accordérent.

Tandis que tout cela ſe paſſoit à l'Hôtel de l'Amiral & au Louvre, le ſignal ayant été donné à l'Horloge du Palais & au Clocher de Saint Germain-l'Auxerrois, les Bourgeois armez & les ſoldats dont on avoit rempli tous les quartiers de Paris, faiſoient par tout de terribles exécutions.

Le Duc de Nevers & Monſieur de Tavanes ſuivis des troupes qu'ils avoient aſſemblées, couroient dans toutes les ruës, criant que les Huguenots avoient conſpiré contre le Roy & ſes freres, contre la Reine, & même contre le Roy de Navarre, & qu'il falloit les exterminer.

Les Catholiques n'avoient pas beſoin d'être animez par ces nouveaux motifs. Il n'y avoit qu'à laiſſer agir leur haine implacable contre les Huguenots. Par tout où ils ſçavoient qu'il y en avoit, ils alloient les aſſommer & les maſſacrer, ſans diſtinction d'âge, de ſexe & de condition, Bourgeois, Magiſtrats, Gentilshommes, Artiſans. La fureur ſe répandit juſques dans les Colléges de l'Univerſité, où entre autres Pierre Ramus, homme fameux par ſa doctrine & par ſes ouvrages, fut jetté par les fenêtres. Pluſieurs ſe ſervirent de l'occaſion, pour venger leurs querelles particuliéres, & il en coûta la vie à pluſieurs Catholiques, à qui l'on faiſoit accroire qu'ils étoient Huguenots, ou qu'ils les favoriſoient.

Les ennemis que Biron avoit à la Cour, ſuſcitérent les Bourgeois contre luy, comme contre un homme qui trahiſſoit les Catholiques en faveur des Huguenots. Une troupe alla pour forcer l'Arſenal, où il demeuroit en qualité de Grand Maître de l'Artillerie; mais ayant été averti par Monſieur de Tavanes, il fit fermer les portes, amener des canons aux avenuës, mettre ſes gens ſous les armes: & ayant menacé de tirer ſur quiconque avanceroit, la populace ſe retira.

Brantome dans l'éloge de Biron.

Il y eut bien deux mille perſonnes égorgées durant cette nuit-là & le jour de Saint Barthelemi, ſans y comprendre ceux qui furent encore tuez le lendemain en aſſez grand nombre. Le Comte de Mongommeri & le Vidame de Chartres, qui par bonheur pour eux s'étoient logez au fauxbourg ſaint Germain, ſe ſauverent & s'enfuirent en Angleterre. Le Duc de Guiſe les pourſuivit avec de la cavalerie, & fit main baſſe ſur la plûpart de ceux qui les accompagnoient. Briquemant & Cavagne ayant été arrêtez, furent depuis pendus à la Gréve par Arreſt du Parlement.

Mémoires de Tavanes.

On vit le matin la riviére toute couverte de corps morts. Une infinité de gens fuyoient au-de-là; & le Roy oubliant ce qu'il étoit, tiroit ſur eux luy-même avec de longues arquebuſes qu'on luy chargeoit les unes aprés les autres, & crioit de toute ſa force, tuez, tuez. Il fit encore une choſe plus indigne: car aprés que la populace eût traîné par les ruës le corps de l'Amiral, & qu'enſuite elle l'eût pendu au gibet de Montfaucon, il alla l'y voir luy-même; & comme quelques-uns de ſa ſuite ſe bouchoient le nez à cauſe de la mauvaiſe odeur du cadavre, il ſe mocqua d'eux, & leur dit en raillant, que l'odeur d'un ennemi mort étoit toûjours tres-agréable.

Brantom dans l'éloge de Charles IX.

Dés que la fureur de ce maſſacre fut paſſée, le Roy fit venir dans ſon cabinet le Roy de Navarre & le Prince de Condé, & leur parla en ces termes d'un ton plein de colére: Je me venge aujourd'hny de mes ennemis; j'aurois pû vous mettre du nombre, puiſque c'eſt ſous vôtre autorité qu'ils m'ont fait la guerre. La tendreſſe que j'ay pour les Princes de mon Sang l'emporte ſur ma juſtice. Je vous pardonne le paſſé; mais j'entends que vous repreniez la Religion des Rois nos ancêtres, & que vous renonciez à une héreſie, dont la fureur a mis tout mon Royaume en combuſtion. Sans cela il me ſera impoſſible de vous ſauver de la furie du peuple, qui ſera luy-même une juſtice, que je ne puis me réſoudre de faire.

Mathieu. l. 6.

Le Roy de Navarre répondit avec ſoûmiſſion, que ſa Majeſté le trouveroit toûjours dans la diſpoſition de luy obeïr: mais le Prince de Condé ne pouvant pas ſe défaire de ſa fierté au milieu des grands dangers où il ſe trouvoit, répondit en ſe plaignant, qu'on avoit violé les paroles qu'on luy avoit données, & que la crainte de la mort ne l'obligeroit jamais à trahir ſa Religion: Sur quoy le Roy s'emporta furieuſement, le traita d'opiniâtre, de ſéditieux, de téméraire, de fils de Rebelle, & le chaſſa de ſa préſence, en le menaçant, que ſi dans trois jours il ne changeoit de Religion & de conduite, il le feroit mourir.

Aprés qu'on eût mis en délibération dans le Conſeil, ſi le Roy avoüeroit cette ſanglante exécution, ou ſi on l'attribuëroit au reſſentiment de la Maiſon de Guiſe qui avoit voulu venger la mort du feu Duc de Guiſe aſſaſſiné par Poltrot, il fut réſolu que le Roy déclareroit qu'elle s'étoit faite par ſon ordre; car Meſſieurs de Guiſe ne purent conſentir à ſe charger d'un fait ſi odieux; c'eſt pourquoy le Mardi ſuivant le Roy accompagné du Duc d'Anjou, des Princes, d'un grand nombre de Seigneurs, alla au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice, & y mena le Roy de Navarre. Il y expoſa les motifs qui l'avoient contraint à prendre des voyes ſi violentes, auſquelles il dit qu'il s'étoit enfin dé-

terminé malgré luy, aprés avoir été informé d'une nouvelle conjuration contre toute la Maiſon Royale, & même contre le Roy de Navarre; que le deſſein des ennemis étoit de mettre la Couronne ſur la tête du Prince de Condé, pour faire régner l'héréſie dans le Royaume, en y exterminant la Religion Catholique; que nonobſtant des attentats ſi enormes, ſon intention étoit de ne gêner la conſcience de perſonne, & de faire obſerver les Edits de Pacification, à la réſerve de la profeſſion publique du Calviniſme, qu'il avoit réſolu de ne pas ſouffrir.

Thuanus l. 52. Chriſtophle de Thou Prémier Préſident, fit à cette occaſion un grand éloge de la prudence du Roy, qui dans une rencontre ſi importante, avoit mis tres-utilement en pratique la maxime de Loüis XI. un de ſes prédéceſſeurs; que pour ſçavoir regner, il falloit ſçavoir diſſimuler; & il ajoûta que c'étoit l'unique moyen que le Roy eût pu prendre, pour prévenir la dangéreuſe conjuration formée contre toute la Maiſon Royale.

Guy de Pibrac Avocat Général, requit qu'on informât de la conjuration & des autres attentats de l'Amiral & de ſes complices, pour leur faire leur procés. On y travailla ſans delai; & ſur les nouvelles informations, le Parlement prononça un Arreſt, par lequel l'Amiral fut déclaré criminel de léze-Majeſté, perturbateur du repos public, Chef de la conſpiration contre le Roy & l'Etat; & il fut ordonné que ſon corps ou ſon effigie ſeroient traînez ſur la claye par le bourreau, attachez à une potence à la place de Gréve, & de là portez à Montfaucon, ſa mémoire condamnée, ſa Maiſon de Châtillon ſur Loin raſée, & que tous les ans on feroit une Proceſſion générale dans Paris, pour remercier Dieu de la découverte de cette conſpiration.

L'Arreſt fut exécuté ſur une effigie de paille, à la bouche de laquelle on affecta de mettre un curedent, parce que l'Amiral y en avoit preſque toûjours un, d'où vint une eſpéce de Proverbe en France. Dieu nous garde du curedent de l'Amiral, & de la patenotre du Connétable, parce que le premier en ſe curant les dents, & l'autre en diſant ſon Chappellet, donnoient quelquefois des ordres tres-ſévéres durant la marche des armées.

Mathieu. l. 6. Cet Arreſt fut envoyé à tous les Ambaſſadeurs de France dans les Cours étrangéres, à Schomberg en Angleterre, en Pologne à Montluc Evêque de Valence, à Pompone de Belliévre en Suiſſe, & Pibrac le porta luy-même quelque temps aprés en Allemagne. Cela ſe fit pour diſculper le Roy dans toutes ces Cours, où la journée de S. Barthélemi ne pouvoit produire que de tres-mauvais effets.

Les Hiſtoriens ont beaucoup raiſonné ſur la maniére dont le Roy ſe laiſſa engager à ordonner ce ſanglant maſſacre, & encore plus ſur le temps qu'il fut projetté. Il y en a qui prétendent que la choſe fut réſoluë ſept ans auparavant à Bayonne, dans l'entrevûë de la Reine Mere & du Roy avec Eliſabeth de France Reine d'Eſpagne, & le Duc d'Albe, aprés la paix d'Orleans, qui finit la ſeconde guerre civile. D'autres avec plus de vrai-ſemblance, diſent que cette réſolution fut priſe au temps du dernier Traité de Saint Germain en Laye, & que c'étoit dans cette vûë qu'on y accorda une paix ſi favorable aux Huguenots, qui etoient alors tres-mal dans leurs affaires.

Pour moy je croy ſur d'aſſez bonnes raiſons, ce me ſemble, que tout ce qu'on réſolut à cet égard dans ces deux rencontres, fut uniquement de ſe ſaiſir des Chefs du parti, comme on tâcha de le faire à Noyers, lorſqu'on y voulut ſurprendre le Prince de Condé & l'Amiral. Je ſuis même dans la penſée, que lorſque ce dernier fut attiré à la Cour ſous le pretexte des noces du Roy de Navarre & de la guerre de Flandre, on n'avoit point d'autre but que de ſe défaire de luy uniquement, & de s'aſſûrer du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & nullement de faire main-baſſe ſur les autres Huguenots. C'eſt ainſi qu'il en eſt parlé dans les Mémoires du Maréchal de Tavanes, qui entroit alors dans les ſecrets de la Cour plus qu'aucun autre. C'eſt ce que penſoit encore Brantome en écrivant l'éloge de Catherine de Médicis, où il dit qu'il ſçavoit de gens bien inſtruits, que ce fut l'imprudence des Huguenots, & les menaces qu'ils firent apres la bleſſure de l'Amiral, qui leur attirérent ce terrible malheur; & il ſe mocque à cette occaſion des raffinemens de certains prétendus politiques, qui prennent plaiſir à ſe perſuader & à faire croire aux autres, que les deſſeins des Princes ſont toûjours conduits de longue main, & toûjours préméditez, quoyqu'ils ſoient ſouvent les effets ſubits d'une conjoncture tout à fait imprévûë.

Je ſçai que bien des gens ont eru le contraire de ce que je dis, ſur la maniére dont Davila raconte la mort de Ligneroles favori & confident du Duc d'Anjou. Il dit l. 1 que le Duc luy ayant fait confidence de ce qui ſe minutoit contre les Huguenots, il fit connoître indiſcrétement au Roy qu'il ſçavoit tout le myſtére; que le Roy chagrin de cela, & apprehendant que le ſecret ne s'éventât, avoit donné ordre au Vicomte de la Guerche de le défaire de Ligneroles durant une partie de chaſſe que ce Prince fit exprés ce jour-là, & que la Guerche ayant fait inſulte à Ligneroles, & l'ayant obligé de mettre l'epée à la main, il le tua. Mais un autre Hiſtorien tres-inſtruit des affaires Mathieu. de ce temps-là, par la bonté que Henri IV. l. 6. avoit de les luy racontet luy-même, écrit

que Monſieur de Villeroy, qui étoit du Conſeil ſecret de la reine Catherine de Médicis, avoit dit deux choſes à pluſieurs perſonnes ſur cet article. Premiérement en général, que la ſaint Barthélemi n'étoit point une affaire preméditée; & en ſecond lieu, que le bruit qui avoit couru de la cauſe de la mort de Ligneroles étoit ſans fondement, & qu'elle luy fut cauſée par la haine d'une Dame que le Duc d'Anjou aimoit, & dont Ligneroles avoit eu la hardieſſe d'ouvrir une lettre qu'elle écrivoit à ce Prince; à quoy l'on peut ajoûter ce qu'on trouve écrit dans la dépoſition * du Duc d'Alençon, qui fut arrêté par ordre de la Cour quelque temps aprés la ſaint Barthélemi, que Ligneroles s'étant plaint à ce Duc de ce que la Guerche vouloit le perdre dans l'eſprit du Duc d'Anjou alors Roy de Pologne, la Guerche l'ayant ſçu, alla le chercher pour ſe battre avec luy, & le tua; ce qui detruit entierement la relation de Davila.

* rapportée par le Laboureur dans les additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 5.

Par tous ces témoignages il me paroît certain, que la réſolution de faire main-baſſe ſur les Huguenots, ne fut que la ſuite de la bleſſure de l'Amiral, & de ce que l'on craignoit d'eux, à cauſe des menaces qu'ils faiſoient hautement de s'en venger: mais pour ce qui eſt de la diſpoſition du Roy à cet égard, immédiatement aprés que Maurevel eut bleſſé l'Amiral, & de ſçavoir même ſi cet aſſaſſinat ſe fit de ſon conſentement, c'eſt ce qui eſt difficile à démêler, tant eſt grande la diverſité des monumens Hiſtoriques de ce temps-là ſur ce ſujet, & tant étoit profonde la diſſimulation, dont ce Prince & la Reine ſa mere uſoient envers les Chefs du parti Huguenot.

Il eſt conſtant que l'un & l'autre agiſſoient d'abord de concert, pour les attirer à la Cour, & les avoir en leur puiſſance: mais ſi l'on en croit le Maréchal de Tavanes, & il ſemble qu'on l'en doit croire, tant à cauſe qu'il avoit alors grande part aux affaires, qu'à cauſe des particularitez qu'il raconte de cette intrigue, le Roy ſe laiſſa ſéduire par l'Amiral, qui luy fit un ſi beau plan de ſes projets pour la conquête des Pays Bas, que ce Prince qui aimoit la guerre & la gloire, en fut charmé, & oublia ceux qu'il avoit faits contre les Huguenots, & ſur tout contre l'Amiral même.

Mémoires de Tavanes.

Ce Seigneur voyant que le Roy prenoit plaiſir à l'entendre parler ſur ce ſujet, s'avança juſqu'à luy dire que, pour réüſſir dans cette importante affaire, il falloit qu'il agît en maître, & qu'il n'écoutât plus tant la Reine ſa mere, qui l'avoit juſqu'alors gouverné comme un enfant; qu'il ne ſouffrît plus que le Duc d'Anjou luy enlevât toute la gloire de ce qu'il y avoit à faire de grand, comme il avoit fait juſques là; qu'il étoit honteux que malgré luy ce jeune Prince commandât ſes armées, & que la tendreſſe de la Reine pour le Duc d'Anjou au préjudice de celle qu'elle devoit au Roy, ne luy étoit pas pardonnable; que c'étoit un effet de ſon ambition; que gouvernant tout dans le Conſeil par l'autorité qu'elle s'y étoit donnée, elle vouloit auſſi tout gouverner au dehors, en mettant à la tête des armées un jeune Prince, qui dépendoit abſolument de ſes volontez; que Sa Majeſté avoit une belle occaſion de ſe delivrer du Duc d'Anjou, en luy procurant la Couronne de Pologne vacante par la mort du Roy Sigiſmond, dont on venoit d'apprendre la nouvelle; qu'avec un peu de fermeté il ſe mettroit en poſſeſſion de l'autorité qui luy appartenoit, & qu'il devoit commencer à le faire, en déclarant la guerre à l'Eſpagne, malgré les oppoſitions que la Reine y apporteroit infailliblement.

C'étoit là prendre le Roy par l'endroit le plus ſenſible. Sa jalouſie étoit extréme contre le Duc d'Anjou. Il aimoit la Reine beaucoup moins qu'il ne la craignoit. Il ſentoit l'aſcendant & l'empire qu'elle avoit pris ſur ſon eſprit, & c'étoit luy faire plaiſir, que de l'encourager à ſecoüer ce joug. Mais quelque réſolution qu'il prît là-deſſus, il n'avoit point, & n'eut jamais la force de le faire.

Cependant la Reine Mere fut avertie de ce qui ſe paſſoit. Tous ceux qui approchoient le Roy, & qui avoient ſa confiance, étoient autant d'eſpions que cette Princeſſe avoit auprés de luy. Le Comte de Retz & le ſieur de Sauve Secrétaire d'Etat luy découvrirent toutes les menées de l'Amiral, & dés ce moment elle reſolut de le perdre, quoy qu'il en pût arriver.

Elle alla trouver le Roy accompagnée de Sauve. Les larmes, qu'elle avoit à commandement, luy ſervirent d'exorde. « Je n'euſſe jamais crû, luy dit-elle, qu'aprés vous avoir élevé comme j'ay fait, & vous avoir conſervé vôtre Couronne, que les Huguenots & les Catholiques vouloient chacun de leur côté vous enlever, qu'aprés m'être expoſée aux plus terribles dangers, pour affermir vôtre Thrône, je dûſſe attendre de vous la récompenſe que vous m'en donnez. Vous vous cachez d'une mere, qui vous a donné tant de marques de ſa tendreſſe & de ſa fidélité, pour prendre conſeil de vos plus mortels ennemis, & vous m'abandonnez, pour vous chercher un appuy parmi des gens, qui ont tant de fois conjuré contre vôtre propre perſonne. Je ſçay tout, & je ſuis parfaitement informée des entretiens ſecrets que vous avez eus avec l'Amiral. Il vous a mis en tête la guerre contre l'Eſpagne, & vous ne voyez pas que c'eſt pour donner vôtre Royaume en proye aux ennemis étrangers, & vous livrer en même temps aux Huguenots, que tant de funeſtes expériences vous doivent rendre plus redoutables que les Eſpagnols, les Allemands, & les Anglois unis enſemble. Le Duc d'Anjou vôtre frere eſt bien malheureux, ſi aprés avoir expoſé tant de fois ſa vie

» pour vous & pour vôtre Royaume, on vient
» à bout de vous le faire regarder comme vô-
» tre plus grand ennemi. Si cela eſt, mon fils,
» donnez-moy au moins le loiſir de me retirer
» dans mon pays, pour me ſouſtraire à la fu-
» reur de ceux qui en veulent à ma vie, & n'ê-
» tre pas obligée à être témoin du renverſe-
» ment de vôtre Etat & de la Religion Catho-
» lique, & de votre propre perte.

Ce diſcours fait avec toute l'éloquence & tout l'artifice, dont cette Princeſſe étoit capable, étonna & épouventa le Roy, qui ſurpris de la voir ſi bien inſtruite, luy avoüa tout, reconnut ſa faute; luy demanda pardon, & luy promit d'avoir dans la ſuite pour ſes conſeils la même déférence qu'il avoit toûjours eüe,

De Sauve, qui avoit auſſi bien préparé ſon rôle, le joüa parfaitement. Il ſe jetta aux pieds du Roy, luy confeſſa que c'étoit luy qui avoit tout découvert à la Reine: mais qu'il ne l'avoit fait que par un zéle ſincére pour Sa Majeſté, & pour l'empêcher de tomber dans les plus effroyables malheurs, où il voyoit qu'il s'alloit précipiter.

La Reine fort ſatisfaite d'avoir ébranlé l'eſprit de ſon fils, & d'y avoir jetté l'embarras, l'augmenta par la déclaration qu'elle luy fit, de vouloir ſe retirer de la Cour, & quitter le ſoin des affaires: & en même temps elle s'en alla à Monceaux. Le Roy tout conſterné l'y ſuivit. L'empreſſement qu'il marqua, pour ſe reconcilier entiérement avec elle, donna lieu à cette Princeſſe de luy faire connoître plus clairement & plus en détail les ſuites terribles des engagemens, qu'il avoit commencé de prendre avec l'Amiral, auſſi bien que de la guerre d'Eſpagne, & elle le fit ſur tout reſſouvenir de la conjuration de Monceaux, dont il avoit juré tant de fois de ſe venger tôt ou tard.

Le voyant entiérement revenu, elle ne balança plus ſur la perte de l'Amiral, & ce fut de Monceaux qu'elle écrivit pour l'exécution au Duc d'Aumale, lequel engagea Maurevel à l'aſſaſſinat, qui ſe fit quelque temps aprés que la Cour fut retournée à Paris.

La choſe fut arrêtée ſans la participation du Roy, & c'eſt ce qui cauſa la colere, où il ſe laiſſa aller à cette occaſion. Cette colere ne fut nullement une feinte, comme ſe le ſont imaginez pluſieurs de ceux qui en ont écrit, & qui n'avoient pas les lumiéres, que Monſieur de Tavanes donna depuis là-deſſus, en publiant les Memoires du Maréchal ſon pere. Ils n'avoient pas eu non plus connoiſſance de l'entretien du Duc d'Anjou avec Miron * ſon premier Médecin, à qui il raconta toute l'hiſtoire de la Saint Barthélemi peu de jours aprés ſon arrivée en Pologne, d'une maniére aſſez conforme à ce que l'on vient de voir ici. C'eſt là ce que je trouve qu'on peut dire de plus vray-ſemblable ſur la conduite de la Cour au regard de la journée de S. Barthélemi & de la mort de l'Amiral.

* rapporté par Matthieu l. 6.

Paris ne fut pas le ſeul théatre d'une ſi funeſte Tragédie; car le jour qui précéda le maſſacre de Paris, on avoit dépêche par tout des couriers, portant ordre aux Gouverneurs de faire prendre les armes aux Catholiques, & de courir ſus aux Huguenots: & ce fut le Roy, toûjours extrême en tout, qui fut luy-même l'auteur de ce carnage général, Davila. l. 5.

Dans l'entretien du Duc d'Anjou avec Miron.

Les Catholiques, que l'on avoit eu juſques-là bien de la peine à contenir par la rigueur des Edits, ſe voyant autoriſez par l'ordre du Prince, ſe jettérent ſur les Huguenots, & animez par le ſouvenir & par la vûë des Egliſes ruinées, des Autels renverſez, des Prêtres maſſacrez, ſe regardérent comme les exécuteurs de la juſtice de Dieu, pour venger tant de ſacrileges ſur ceux qui en avoient été les auteurs: & il s'en fit dans preſque toutes les Provinces un maſſacre épouventable.

Meaux, Orléans, Troye, Bourges, Angers, Toulouſe, Roüen & Lyon ſe ſignalérent entre toutes les autres, & ſe conformérent à l'exemple, que leur avoit donné la Capitale du Royaume. Mais en divers autres endroits les Gouverneurs agirent plus mollement, les uns par compaſſion, ne pouvant ſe réſoudre à répandre tant de ſang, les autres par politique, pour ne pas s'attirer la haine des Huguenots, & de pluſieurs grands Seigneurs, qu'ils ſçavoient leur être favorables, d'autres ne ſe trouvant pas aſſez forts dans leurs places, à cauſe du grand nombre des Calviniſtes qui y étoient, ſe ſervirent volontiers de cette raiſon, pour ſe diſpenſer d'obeir.

Les villes des Gouvernemens des Maréchaux de Montmorency & de Damville, qui ne ſouhaitoient pas l'entiere deſtruction du parti Huguenot, par la crainte qu'ils avoient de la trop grande puiſſance de la Maiſon de Guiſe, furent preſervées de ce malheur général. Monſieur de Chabot Gouverneur de Bourgogne fit ſes remontrances à la Cour ſur l'ordre qu'on luy avoit envoyé. Le Comte de Tende Gouverneur de Provence en uſa de même, & étant mort ſur ces entrefaites, le Comte de Carces Lieutenant Général de cette Province fit en ſorte par les délais qu'il apporta ſous divers prétextes d'obtenir du Roy un ordre contraire à celuy, qui luy avoit été porté par le ſieur de la Mole.

Enfin quelques jours aprés, de nouveaux couriers furent dépêchez dans toutes les Provinces, pour mettre fin à cette boucherie, laquelle, lors qu'on la conſidéra depuis de ſang froid, fut blâmée & déteſtée de tout le monde. L'Amiral fut celuy de tous ceux qui avoient péri, que l'on plaignit le moins, parce qu'on le regardoit comme le principal auteur de tous les deſordres, & que ſans luy aprés la mort du Prince de Condé, tout le Royaume ſeroit rentré dans l'obeïſſance: & les Huguenots domptez ſe

ſeroient épargné à eux-mêmes les maux qui leur arriverent.

Ce fut un grand malheur que ce Seigneur, un des hommes des plus accomplis & des plus grands Capitaines de ſon temps, eût abuſé de ſes belles qualitez pour la ruine de ſa patrie : mais l'ambition dans le cœur des grands eſt un poiſon, qui corrompt toutes les vertus, & une paſſion, qui ſacrifie d'ordinaire les devoirs les plus ſacrez au plaiſir de commander.

Il périt le dernier de tous les Chefs des divers partis, qui avoient allumé les guerres; car ce fut une reflexion que l'on fit alors, que tous avoient péri de mort violente. Le Duc de Guiſe au ſiége d'Orléans, le Connétable à la bataille de Saint Denis, le Prince de Condé à celle de Jarnac, Antoine de Bourbon Roy de Navarre au ſiége de Roüen, le Maréchal de Saint André à la journée de Dreux, & enfin l'Amiral au maſſacre de la Saint Barthélemi. Heureuſe la France, ſi la colere de Dieu irrité contre elle avoit été pleinement ſatisfaite par la mort de ces illuſtres victimes: mais l'impiété, l'irreligion, la débauche, & les plus effroyables deſordres, qui regnoient à la Cour & dans tout le Royaume, méritoient de nouveaux fléaux. Les eſpérances conçûës du remède violent qu'on avoit employé, pour détruire la faction Calviniſte en France, furent trompées, & l'Etat ſe trouva replongé peu de temps apres dans les plus horribles malheurs.

On regarda à la Cour la converſion du Roy de Navarre & du Prince de Condé comme une affaire capitale, pour ôter aux Huguenots toute eſpérance de ſe relever du furieux coup qui les avoit abattus, & on y travailla avec toute l'application poſſible.

Davila. l. 5. Le Cardinal de Bourbon leur oncle, n'oublia rien pour y réüſſir. Il les faiſoit ſouvent entretenir par le Pere Maldonat Jéſuite & par quelques autres Docteurs, qu'il croyoit les plus propres à les gagner & à les inſtruire. Le Roy de Navarre paroiſſoit toûjours beaucoup plus docile que le Prince de Condé. Le Roy chagrin de ſon opiniâtreté l'envoya querir un jour, & ne luy dit que ces trois mots d'un ton menaçant : *Meſſe*, *mort*, ou *Baſtille* : & luy tourna le dos.

Ce jeune Prince ayant fait ſes réfléxions, ſe laiſſa épouventer de cette menace, & il ne cherchoit plus que quelque prétexte ſpécieux, pour ne pas perdre tout à fait l'honneur de la fermeté, qu'il avoit fait paroître juſqu'alors. Il s'en préſenta un fort plauſible. Du Roſier fameux Miniſtre d'Orléans ſe convertit. Le Roy l'ayant fait venir à la Cour, le fit parler des motifs de ſa converſion en ſa préſence, & en préſence de la Reine, du Duc d'Anjou, du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & de quantité de Seigneurs. Il déclara qu'aprés avoir tout bien examiné, il s'étoit parfaitement convaincu, que l'Egliſe Romaine étoit la vraye Egliſe ; qu'elle en avoit toutes les marques, & que pour l'intelligence de l'Ecriture, il falloit s'en rapporter à la Tradition contenüe dans les Ecrits des Peres. Il parla aſſez-fortement ſur ce ſujet, pour donner lieu aux deux Princes de dire qu'ils étoient pleinement ſatisfaits ſur leurs doutes.

Ils firent leur abjuration auſſi bien que François de Bourbon Prince de Conti, & Charles Comte de Soiſſons, cadets du Prince de Condé. Ils en écrivirent au Pape Gregoire XIII. qui en eut une joye extréme. On fit à cette occaſion divers Panegyriques du Roy à Rome, & l'on y releva fort le zele, qu'il avoit fait paroître pour la Religion Catholique, tant dans la converſion de ces Princes, que dans la terrible punition qu'il avoit faite des hérétiques.

La Cour réſolüe de profiter de la conſternation, où ſe trouvoient les Huguenots, penſoit ſur tout à reprendre les villes de ſeureté, qui leur avoient été accordées. La Charité avoit déja été ſurpriſe dans le temps du maſſacre de Paris, par le Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Nevers. Le Vicomte de Joyeuſe & Strozzi qui avoient formé un pareil deſſein, l'un ſur Montauban, & l'autre ſur la Rochelle, ne réüſſirent pas.

Cette derniére place étoit celle qui inquiétoit le plus, à cauſe des ſecours étrangers, qu'elle pouvoit recevoir par mer. Strozzi eut inutilement pluſieurs conférences avec les Bourgeois, pour leur perſuader de ſe ſoûmettre au Roy. Ils luy répondirent toûjours qu'aprés la trahiſon faite à l'Amiral & à tant de Seigneurs & de Gentilshommes, qui s'étoient rendus auprés du Roy ſur l'aſſûrance du Traité de paix, ils ne pouvoient plus ſe fier à la Cour, & qu'ils aimoient mieux périr, en défendant leur liberté & leur Religion, que par la main d'un bourreau.

On crût que Biron pourroit mieux réüſſir dans cette négotiation que Strozzi, parce qu'il paſſoit pour être aſſez favorable au parti Huguenot, Il étoit dés-lors Gouverneur de Xaintonge & du Pays d'Aunis, dont la Rochelle fait partie. Il fit dire aux Rochelois que le Roy l'envoyoit, pour être leur Gouverneur, & qu'ils pouvoient s'aſſûrer du zele, qu'il auroit non ſeulement pour procurer leur ſeureté, mais encore pour leur conſerver tous leurs Priviléges.

Davila écrit que ce Seigneur appréhendant la fin de la guerre, où il étoit parvenu à l'employ de premier Maréchal de Camp, à un Gouvernement de Province, & à la Charge de Grand Maître de l'Artillerie, avec l'eſpérance d'avoir bien-tôt le Bâton de Maréchal, trahit la Cour en cette rencontre, & qu'il fit dire ſecrétement aux Rochelois qu'ils ſe gardaſſent bien de le recevoir pour Gouverneur, ni aucun autre, & qu'on ne cherchoit qu'à les ſurprendre, pour les châ-

l. 5.

tier de leur révolte, quand ils se seroient soûmis. Brantome dit le contraire, & que les bruits, qui coururent des intrigues de Biron avec les Rochelois, étoient faux & semez exprés par ses ennemis, ou des soupçons chimériques de gens, qui raisonnoient sans fondement sur la conduite de ceux, qui étoient alors à la tête des affaires.

Dans l'éloge de Biron.

Quoy qu'il en soit, les Rochelois refusérent de recevoir Biron. Sur ce refus il eut ordre de bloquer la ville, & de tout disposer, pour en faire le siége, tandis que Strozzi avec les vaisseaux qu'il avoit armez, & le Baron de la Garde avec ses galeres, empêcheroient les secours, qui pourroient venir d'Angleterre.

Comme on prévoyoit de grandes difficultez dans le siége de cette place, on fit une nouvelle tentative, pour la réduire par la douceur.

La Noue, aprés avoir avec le Comte Loüis de Nassau, soûtenu le siége dans Mons contre le Duc d'Albe, avoit rendu la place. Lors qu'il eut appris la mort de l'Amiral, & sur la parole du Duc de Longueville, il étoit venu à la Cour. Ce Duc l'ayant présenté au Roy, il en fut tres-bien reçû, parce qu'on y avoit autant d'estime de sa probité que de son courage, & que dans le temps que la guerre civile étoit le plus échauffée, il avoit toûjours fait paroître de la modération, de l'éloignement des conseils violens, & même beaucoup de desir de voir finir les troubles du Royaume.

Mathieu. l. 6.

Sur cette idée qu'on avoit de luy, le Roy le chargea de traiter avec les Rochelois, & l'y fit accompagner par l'Abbé de Gadagne Florentin, qui eut un ordre secret de veiller sur sa conduite. On fut surpris de ce choix, & la Cour eut bien-tôt sujet de s'en repentir; car la Noüe, aprés avoir exposé aux Bourgeois le sujet de sa commission, se laissa gagner par eux, & accepta l'offre qu'ils luy firent du commandement des armes dans leur ville. Ils avoient par-là l'unique chose qui leur manquoit, pour se bien défendre, c'est à dire un Capitaine expérimenté, & un des plus capables qu'il y eût en France de bien soûtenir un siége.

Il renvoya l'Abbé de Gadagne, le prier d'assûrer le Roy que ce qu'il avoit fait n'étoit que pour son service, & pour empêcher que les Rochelois ne se livrassent à quelque Puissance étrangére, & qu'il espéroit avec le temps les ramener à l'obéissance qu'ils devoient au Roy. Sa conduite ne répondit pas à ses promesses, & on jugea en effet à la Cour qu'il ne falloit pas compter là-dessus. C'est pourquoy Biron eut un nouvel ordre de serrer la place. Il l'investit au mois de Novembre, en forma le siége le mois suivant, & le Duc d'Anjou y arriva avec de nombreuses troupes au mois de Fevrier.

An. 1573.

D'autre part la Chastre mit le siége devant Sancerre. Le Marquis de Villars, fait Amiral de France depuis la mort de Coligni, reprit en Guyenne presque toutes les places que les Huguenots y avoient, & les resserra dans Montauban. Le Maréchal de Damville attaqua & prit Sommiéres dans son Gouvernement de Languedoc, où il perdit beaucoup plus de temps & de monde, qu'il n'en devoit perdre devant une si méchante place: aprés quoy il ne fit plus rien, chagrin, comme on le crut, de ce qu'on l'avoit mis fort mal dans l'esprit du Roy, & de ce qu'on avoit délibéré dans le Conseil si on l'envelopperoit dans le massacre de la Saint Barthelemi. Sa conduite autorisa depuis ces sortes de soupçons: mais l'attention principale de la Cour étoit au siége de la Rochelle, d'où dépendoit la destinée des Huguenots. Ce siege mémorable par l'opiniâtre défense des assiégez, par les suites qu'il eut, & par l'événement singulier qui le termina, mérite d'être raconté avec quelque détail. Je tireray ce que j'en vais rapporter pour la plûpart d'une relation, ou journal, qu'en a fait le plus exact Historien que nous ayons de ces temps-là.

Pepelinière, l. 32. &c.

La Rochelle, qui du temps de Charles V. Roy de France s'étoit signalée contre les Anglois par son attachement & par sa fidélité pour son Souverain, avoit obtenu des franchises & des Priviléges tres-considérables de ce Prince: mais s'étant laissée corrompre par l'héresie toûjours ennemie de la soûmission, elle s'étoit servie de ces mêmes Priviléges, pour s'ériger en une espéce de République; & l'on peut dire que sans sa révolte la guerre civile n'eût point recommencé aprés la paix de Chartres, & qu'elle eût fini aprés la bataille de Montcontour, & encore plus aprés la Saint Barthelemi.

Cette place étoit forte par sa situation sur un terrein un peu élevé du côté du Nord, d'où elle s'étend vers le Sud jusqu'à la mer, qui y entre par un canal fait exprés, pour conduire les vaisseaux jusques dans ses murailles. Ce canal à l'entrée de la ville étoit flanqué de deux Tours, l'une appellée la Tour de Saint Nicolas, & l'autre la Tour de la Chaîne, ainsi nommée, parceque de cette Tour jusqu'à celle de Saint Nicolas, on tendoit une grosse chaîne qui fermoit l'entrée du Port.

En tirant vers la pleine mer à droite & à gauche sont, deux langues de terre, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. La prémiére, appellée la Pointe de Coreilles, & l'autre le Port-neuf. Au delà de la Pointe de Coreilles au Sud-Oüest, étoit une espéce de rade à l'abri d'une autre pointe, appellée Chef de Baye, où les navires qui avoient été chargez dans le Havre, alloient attendre le vent, pour faire voile.

La ville par tout entourée de tres-bons fossez, est défendüe par des marécages à l'Orient & à l'Occident, & il n'y a que du côté du Poitou; qu'on y aborde par un chemin aisé.

Dés

Dés que les Rochelois se préparérent à la révolte, ils ajoûtérent plusieurs fortifications aux murailles de leur ville, sur tout depuis que le Prince de Condé & l'Amiral s'y furent retirez aprés leur fuite de Noyers. Scipion Vergano Ingenieur Vénitien y construisit un boulevart ou bastion sur la Gréve, appellé le Gabus, entre la porte de Saint Nicolas & la Tour de même nom, pour flanquer la muraille du côté de la mer, & defendre l'entrée du port: & à la droite au Sud Est étoit encore un grand boulevart, appellé de l'Evangile, & quelques autres semblables ouvrages attachez à la muraille en divers endroits. Il n'y avoit point de dehors; car, comme je l'ay déja observé en diverses rencontres, on faisoit peu de ces ouvrages extérieurs dans les villes de guerre; & ce n'est que depuis que l'art de la fortification se fût beaucoup perfectionné, qu'on reconnut l'utilité de ces sortes de dehors, pour éloigner l'ennemi de la place, qu'on s'en servit, & qu'on les multiplia si fort. Je remarquerai dans la suite, que ce fut le Prince Maurice en Hollande, qui imagina ce qu'on appelle le chemin couvert, où il enferma des demi-lunes & d'autres pareils ouvrages. On se contentoit encore alors communément de couvrir d'un ravelin les portes des villes contre les surprises.

Par le loisir & par le besoin que l'on avoit eu de faire des magasins, les munitions de bouche & de guerre étoient en abondance dans la place. Outre les Bourgeois qui étoient en grand nombre, la plûpart aguerris, gens de resolution, & animez par leur attachement à la Religion Huguenote, quantité de soldats & de Gentilshommes s'y étoient réfugiez depuis la journée de saint Barthélemi: car sur les nouvelles que les Huguenots en apprirent dans les Provinces, ils penserent au plûtôt à se mettre en seureté. Ceux de Bourgogne, de Champagne, & du Lyonnois se sauvérent en Allemagne, à Genéve, & chez les Suisses; ceux de Normandie & de Bretagne en Angleterre, ceux de Poitou, d'Anjou, de Xaintonge & des autres pays voisins de la Rochelle y accoururent, & cinquante-cinq Ministres qui s'y retirérent, ne contribuérent pas peu à l'opiniâtre défense de cette place.

Le Duc d'Anjou s'étant rendu au camp au mois de Février, l'armée s'y trouva une des plus nombreuses qu'on eût encore vûë en France. François Duc d'Alençon son frere, l'y accompagna, & la Reine qui se défioit dés lors de l'esprit remüant de ce jeune Prince, voulut qu'il n'eût point d'autre tente ni d'autre table que celle du Duc d'Anjou son frere. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé furent obligez, malgré la repugnance qu'ils y avoient, d'être de cette expédition, & de contribuer à la ruine de l'unique ressource d'un parti qu'ils affectionnoient. Le Duc d'Aumale, le Duc de Guise, & le Marquis de Maynne son frere, par une raison contraire, n'entreprirent jamais de campagne avec plus de joye, que celle-là. Le Duc de Montpensier & le Prince Dauphin son fils, les Ducs de Nevers, de Longueville, & de Bouillon, & tout ce qu'il y avoit de meilleurs Capitaines en France s'y trouvérent, excepte le Maréchal de Tavanes, qui mourut en chemin à Châtres sous Montlhéri; & on ne douta point que s'il se fut trouvé au siége, son expérience, sa haine contre les Huguenots, la grande autorité qu'il s'étoit acquise sur les tropes & dans les Conseils, & la promesse qu'il avoit faite à la Reine de venir à bout de cette entreprise, ne la luy eussent fait pousser tout autrement qu'elle ne le fut, & qu'il n'eût empêché les mauvais effets de la jalousie que tant de Princes & de Seigneurs conçûrent contre Biron, qui fut chargé de la conduite du siége sous le Duc d'Anjou, & à qui ils avoient beaucoup de peine à obéir.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Tavanes.

Mathieu, l. 6.

Comme on n'appréhendoit guéres que la place fût secouruë autrement que par la mer, & qu'on sçavoit que le Comte de Montgommeri assembloit une flotte en Angleterre, on commença par prendre des mesures pour assûrer le siége de ce côté-là.

Biron avant l'arrivée du Duc d'Anjou avoit fait enfoncer plusieurs vaisseaux chargez de pierres à l'entrée du port, & l'avoit bouché presque entiérement, n'y laissant que le passage d'un seul vaisseau, ce qui n'empêcha pas, que par le peu de vigilance du Baron de la Garde qui commandoit l'armement de mer, quatre vaisseaux ennemis ne passassent pour porter des munitions à la Rochelle. Il en fut puni par le Duc d'Anjou, qui à son arrivée au camp, le fit mettre en prison. On avoit élevé des forts aux pointes de Correilles, & du Port-neuf, & au Chef de Baye, & une petite flotte de neuf vaisseaux & de six galéres sous le canon des forts, rendoit la place presque inaccessible au secours.

Pendant que tout se préparoit ainsi pour le siége, les Rochelois faisoient de fréquentes sorties avec divers succés, & où il y eut beaucoup de monde tué, principalement du côté des assiégeans. On ne laissoit pas de négocier pour la reddition de la place; mais les Ministres s'opposérent toûjours à la conclusion des Traitez.

Le Duc d'Anjou dés qu'il fut au camp, fit inutilement de nouvelles propositions aux Rochelois, & on ne pensa plus qu'à pousser le siége.

On le fit d'abord avec plus d'impétuosité que de prudence. Le Colonel Stroxzi étoit d'avis, vû la force & la résolution des assiégez, qu'on y procédât avec toute la régularité & toute la précaution possible; qu'on gagnât le terrein pied à pied; qu'on se servît de la sappe & des mines, & qu'on ne hazardât point d'assaut, qu'aprés avoir parfaitement ruiné les défenses, & mis les postes qu'on attaqueroit, en état de pouvoir être

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Biron.

An. 1573.

aiſément emportez: Mais le Duc d'Anjou que l'on flattoit des lors de l'eſpérance de la Couronne de Pologne, vouloit ſe hâter d'ajoûter la gloire d'une ſi fameuſe conquête, à celle de ſes précédens exploits; & il vit par expérience, que ce n'eſt pas toûjours en ſe preſſant qu'on avance le plus.

La principale attaque ſe fit au boulevart de l'Evangile, & on l'étendit juſqu'à une Tour de la ville appellée la Tour d'Aix Le canun commença à tirer en cet endroit le dernier jour de Fevrier; & le troiſiéme jour de Mars le Duc d'Aumale fut emporté d'un coup de canun tiré du boulevard. An. 1573.

Le lendemain & deux jours aprés, il y eut encore quelques Conférences entre les Députez du Duc d'Anjou & ceux de la ville; mais les artifices des Miniſtres Huguenots les rendirent auſſi inutiles que les précédentes. Le quatorziéme de Mars un homme envoyé par le Comte de Montgommeri, trouva moyen d'entrer dans la ville, & preſenta une lettre aux Magiſtrats, par laquelle ce Comte leur promettoit de venir bien-tôt à leur ſecours, avec une flotte de ſuixante navires, partie armez en guerre, partie chargez de toutes ſortes de munitions.

Cette nouvelle cauſa une grande joye parmi les Bourgeois: mais elle produiſit un effet auquel ils ne s'attendoient pas. Ce fut que la Noüe l'ayant appriſe, prit la réſolution de les quitter. Ils étoient ennemis le Comte de Montgommeri & luy. Le Comte avoit quantité d'amis dans la place parmi les Bourgeois, les Miniſtres & la garniſon, & il y avoit ſujet de croire, que s'il pouvoit entrer dans la ville, on luy déféreroit le Commandement des armes. La Noüe ne pouvoit ſe réſoudre à ſervir ſous luy, & il appréhendoit même que le Comte devenu maître dans la place, ne voulût luy ſuſciter de mauvaiſes affaires, ſur l'empreſſement qu'il avoit témoigné, pour faire rentrer les Rochelois ſous l'obéïſſance du Roy. Outre ces raiſons, la conduite des Miniſtres Huguenots luy étoit devenuë inſupportable. Leur inſolence alla juſqu'à ce point, que dans un Conſeil où la Noüe opina pour la paix, un d'eux ſe laiſſa emporter juſqu'à lever la main pour luy donner un ſoufflet.

Ayant donc pris ſa réſolution, il fit une ſortie, & s'étant écarté de la troupe qu'il conduiſoit, il piqua vers le camp, & vint ſe rendre au Duc d'Anjou. Il luy rendit compte de la conduite qu'il avoit tenuë, l'aſſûra qu'il n'étoit demeuré dans la place, ainſi qu'il l'avoit d'abord écrit au Roy, que dans l'eſpérance de ramener les Rochelois à leur devoir: mais que voyant qu'il ne pouvoit rien gagner ſur ces deſeſperez, dont les Miniſtres Calviniſtes tournoient l'eſprit comme ils vouloient, il avoit reſolu de juſtifier ſa fidélité à ſa Majeſté, en les abandonnant, & en ſe retirant à ſon camp.

Le Duc d'Anjou voulut bien le croire ſur ſa parole, ou du moins il en fit le ſemblant.

C'étoit un grand avantage qu'un homme de la valeur & de l'expérience de la Noüe ne fut plus à la tête des Rebelles, & on pouvoit beaucoup profiter des lumiéres qu'il donneroit pour le ſuccés du ſiége; ainſi le Duc le reçut fort agréablement, & luy promit de le diſculper aupres du Roy.

La retraite de la Noüe fut un exemple pour quelques autres Gentilshommes de la garniſon, qui vinrent ſe rendre au Duc d'Anjou. De ce nombre furent les Capitaines du Chaillou & des Eſſars: mais quoyque ces déſertions allarmaſſent les Rochelois, elles ne les découragérent point, & ils continuérent leurs ſorties & leurs travaux avec la même vigueur qu'auparavant.

Les allarmes continuelles qu'ils donnoient aux travailleurs, firent que la tranchée ne pût être pouſſée juſqu'à la contreſcarpe du boulevart de l'Evangile avant le ſeiziéme de Mars. Alors on commença à battre en bréche, tant le boulevart que tout le reſte de la muraille renfermée dans l'attaque juſqu'à la Tour d'Aix. Les aſſiegez reparoient la nuit ce que le canon avoit ruiné le jour, & faiſoient des retranchemens derriére la muraille, à meſure que les ruines combloient le foſſé; mais enfin le ſeptiéme d'Avril la bréche parut ſi large & ſi aiſée, qu'on réſolut d'y donner l'aſſaut. An. 1573.

Il fut ſoûtenu avec toute la bravoure poſſible. Les aſſiégeans y perdirent beaucoup de monde, ſans pouvoir ſe loger ſur la bréche. Les Ducs de Mayenne & de Nevers, & les ſieurs de Clermont & du Gaſt y furent bleſſez. Un ſecond aſſaut qui y fut donné le lendemain, ne réüſſit pas mieux. On en tenta un troiſiéme; & pour partager l'attention des aſſiégez, on préſenta l'eſcalade en divers endroits de la muraille. On fut repouſſé par tout, & ces mauvais ſuccés arrivérent principalement faute d'avoir ruiné une caſemate qui voyoit de revers la bréche du boulevart.

Le Comte du Lude fit le jour d'apres tous ſes efforts à la tête d'un Régiment entier d'Infanterie, pour s'emparer de la caſemate, & ne put en venir à bout. On fut contraint d'en revenir à l'avis de Strozzi, qui avoit été de ne point entreprendre d'emporter le boulevart, qu'aprés en avoir fait ſauter une partie par la mine.

Elle fut pouſſée ſous la pointe du boulevart; & quelque ſoin qu'euſſent pris les aſſiégez pour l'éventer, elle juüa. On monta de nouveau à l'aſſaut: mais aprés trois heures de combat, le Duc d'Anjou voyant que les ſoldats commençoient à ſe rebuter, fit donner le ſignal de la retraite.

On en étoit là, lorſqu'une corvette qu'on avoit envoyé croiſer ſur les côtes d'Angleterre, arriva, & le Capitaine avertit le Duc que la flotte de Montgommeri approchoit. Elle parut en effet le lendemain dix-neuviéme d'Avril à la vûë de la Rochelle, d'où le Capitaine Mirant fut envoyé la nuit An. 1573.

pour la reconnoître. C'étoit luy qui étoit passé à la Rochelle le quinzieme de Fevrier, au travers de la flotte des assiégeans. Il fut assez habile pour repasser encore à celle du Comte de Montgommeri dans une barque; & dés qu'il y fut arrivé, il donna le signal aux Bourgeois pour les avertir du secours.

Le Duc d'Anjou à l'approche de cette flotte, fut dans de grandes inquiétudes, parce que la sienne étoit tres-foible, & qu'il n'y avoit dessus ni Matelots, ni Pilotes fort habiles, d'autant que la plûpart de ceux qui entendoient le mieux la mer étant Huguenots, avoient déserté, dés qu'ils virent qu'on les voulut employer contre la Rochelle.

Il avoit espéré en commençant le siége, que la Reine d'Angleterre ne souffriroit pas qu'il se fît dans ses Ports d'armement contre la France, vû le dernier Traité qu'elle avoit fait avec le Roy. En effet la bonne intelligence sembloit si bien rétablie entre les deux Couronnes, que cette Princesse au mois d'Octobre précedent avoit fait tenir en son nom sur les Fonts de Baptême par Sommerset Comte de Vincester, Elisabeth de France fille du Roy; & sur sa parole, le sieur de la Motte-Fenelon Ambassadeur de France en Angleterre, avoit assuré le Duc d'Anjou qu'il n'y avoit rien à craindre de ce coté-là: mais ce Seigneur s'apperçut bien-tôt qu'on le trompoit, quand il apprit que quantité de vaisseaux venus de divers Ports d'Angleterre s'assembloient à Plimouth & à Falmouth sous les ordres de Montgommeri. Il en fit ses plaintes à Elisabeth, qui luy répondit qu'elle ne donneroit aucun secours aux Huguenots; mais qu'elle ne prétendoit point empêcher ses sujets de mettre des vaisseaux en mer à leurs dépens, ni leur ôter la liberté d'aller où ils voudroient pour leur commerce; que s'ils entreprenoient quelque chose contre la France, on pourroit y traiter comme Pirates ceux qui seroient pris, & les faire pendre, sans qu'elle le trouvât mauvais.

Cette collusion n'étoit guéres moins fâcheuse pour la France, qu'une rupture ouverte; mais on n'étoit pas en état d'en tirer raison. C'étoit au Duc d'Anjou à se précautionner. Il le fit autant qu'il luy fut possible, par les Forts dont j'ai parlé bâtis sur des pointes qui avançoient dans la mer, dés qu'il fut averti des préparatifs qui se faisoient à Plimouth & à Falmouth; & bien luy en prit de n'avoir rien négligé à cet égard.

Montgommeri avoit quarante vaisseaux armez en guerre, dont les plus forts n'étoient que de trois à quatre cens tonneaux: quinze ou vingt autres le suivoient, destinez à jetter des soldats & des munitions dans la place, & il avoit arboré au sien le pavillon d'Angleterre. Le Duc d'Anjou n'avoit que ses neuf vaisseaux, dont le plus gros étoit le Charles de quatre à cinq cens tonneaux, & ses six galéres. C'étoit le Vicomte d'Usez qui commandoit cette flotte à la place du Baron de la Garde, que le Duc d'Anjou avoit mis en arrest, ainsi que je l'ai dit.

La partie n'auroit pas été égale, soit pour le nombre, soit pour l'adresse dans les combats de mer, en quoy les Anglois surpassoient alors infiniment les François: mais cette inégalité étoit compensée, en ce que les vaisseaux François étoient sous le feu des Forts bâtis sur le bord de la mer, & que les Anglois ne pouvoient les venir attaquer, qu'en essuyant un grand nombre de canonades, ni approcher sans un pareil danger, trop prés de l'estacade qu'on avoit faite à l'entrée du port, parcequ'on avoit fait échoüer tout proche un gros navire de huit cens tonneaux, où on avoit mis du plus gros canon en batterie, & quantité d'Arquebusiers. Le Duc d'Anjou avoit aussi armé beaucoup de chaloupes & de barques, & bordé de troupes la mer depuis le Chef de Baye jusqu'à la pointe de Coreilles, & depuis le Port-neuf jusqu'à Nieul, où étoit son quartier, pour empêcher les descentes, & que rien n'entrât par terre dans la Rochelle.

Montgommeri voyant les Catholiques si bien préparez à le recevoir, assembla son Conseil pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Tous ceux qui en étoient convinrent du grand danger qu'il y auroit, soit à forcer l'estacade, soit à attaquer la flotte Françoise sous le canon des Forts, soit à tenter une descente.

Les uns proposérent de jetter l'ancre hors la portée du canon des Forts, & d'attendre un vent d'Oüest, qui pour peu qu'il fût fort & secondé de la marée, porteroit les vaisseaux contre l'estacade avec tant de violence, qu'elle n'y pourroit résister.

D'autres furent d'avis, vû la difficulté de l'entreprise, de ne la pas hazarder, d'aller faire ailleurs quelque diversion, & de se contenter de faire couler, si on le pouvoit, quelques barques à la faveur de la nuit, pour porter des poudres aux assiégez, parce que c'étoit la chose dont ils avoient le plus de besoin. Cet avis fut suivi; & Montgommeri aprés avoir demeuré deux jours à la hauteur du Chef de Baye, sans avoir fait autre chose que de se montrer aux Rochelois, mit à la voile, prenant la route des côtes de Bretagne, où il alla piller Belle-Isle.

Il envoya de-là le sieur Languiller prier la Reine d'Angleterre de luy donner un renfort d'hommes & de vaisseaux; mais elle le reçut tres-mal, luy ordonna de dire à Montgommeri, qu'elle trouvoit fort mauvais qu'il eût arboré le pavillon d'Angleterre devant la Rochelle; & elle se fit beaucoup prier, pour permettre à ce Seigneur de se retirer à l'Isle de Wigth.

La retraite de la flotte donna lieu à de nouvelles négociations, mais toûjours en vain. On recommença la batterie contre le boulevart de l'Evangile, où les Rochelois ayant

découvert une mine déja chargée en partie, y étouffèrent les mineurs le vingt-quatriéme d'Avril.

Le lendemain une autre joüa & fit peu d'effet. Les Catholiques n'ayant pas laissé de courir à l'assaut, furent repoussez. Le Comte du Lude dans le même temps emporta la contrescarpe de la porte de Saint Nicolas, & plusieurs de ses soldats sautérent dans le fossé; les Rochelois firent aussi-tot une sortie, & reprirent l'un & l'autre.

Quelques jours aprés le boulevart fut emporté d'assaut, aprés qu'une nouvelle mine eût joüé, & les assiégeans s'y logerent. Ils n'y furent pas long-temps sans y être attaquez; le logement fut brulé & détruit; & comme ce poste n'estoit plus qu'un amas de pierres & de terres, les uns & les autres l'abandonnérent.

La ruine de ce boulevart qui avoit coûté tant de sang, auroit beaucoup avancé le siége, si les Rochelois durant le temps qu'ils arrêtérent en cet endroit les assiégeans, n'avoient fait au dedans de leur ville de prodigieux retranchemens, qui rendoient inaccessibles les bréches qu'on avoit faites en divers endroits au corps de la place.

Aprés tout, le peuple commençoit à souffrir de la cherté des vivres, & il auroit fallu capituler faute de poudre, si sur la fin du mois de May le Capitaine Arnaut contrefaisant le pêcheur, & conformément au projet de Montgommeri avant sa retraite, s'étant avancé fort proche de l'estacade, n'eût forcé le passage à la faveur d'un gros vent, & ne fût entré dans le port en essuyant un tres-grand feu. La barque étoit pleine de bled & d'une assez grande quantité de poudre, qui fut aussi-tôt débarquée.

Les Rochelois pour faire valoir ce secours, jettérent de grands cris de joye, firent une salve de tout leur canon & de leur mousqueterie, & affectérent de faire marcher dans la ville des charettes de tous côtez pendant le reste du jour, pour faire entendre aux assiégeans, qu'ils rempliſſoient leurs magasins de ce qu'on leur avoit apporté. Le Vicomte d'Uſez fut traité fort rudement par le Duc d'Anjou, pour avoir laissé passer ce vaisseau; il en conçut tant de chagrin, que la fiévre le prit, & il en mourut.

Le lendemain les Rochelois firent une sortie de quatre cens hommes qui nettoyérent la tranchée, encloüérent plusieurs canons, remportérent quantité d'armes & de butin dans la ville; & ils y seroient rentrez presque sans perte, si les soldats peu obéissans aux Commandans, ne se fussent trop long-temps occupez au pillage, & n'eussent donné par là le temps à quelques troupes du camp, de venir fondre sur eux. Ils furent vivement chargez, & il en demeura plusieurs sur la place.

Cependant on travailloit à miner la muraille en deux endroits, & les deux mines ayant assez bien réüssi, le Colonel du Gast monta à l'assaut, suivi de son Régiment & d'un grand nombre de Gentilshommes. Le combat fut long & rude, les filles & les femmes de la ville mêlées parmi les soldats, y combattirent comme des Amazonnes. Le feu terrible qui se faisoit des retranchemens, obligea encore les Catholiques à quitter la partie; quatre ou cinq cens y furent tuez, du nombre desquels fut le Capitaine Gohas. Le Colonel du Gast & le Capitaine Pouliac y furent blessez.

Dans le même temps le Comte du Lude présenta l'escalade au boulevart nommé le Gabus, & l'emporta: mais il ne put s'y maintenir, n'ayant pas été assez promptement secondé, pour y faire un logement.

L'attaque & la défense de la Rochelle se continuoient avec une pareille ardeur, lorsqu'une nouvelle qui arriva au camp & qui passa bien-tôt dans la ville, fit espérer un dénouëment, par le moyen duquel le Roy pourroit se tirer d'embarras, dans une entrepriſe où il étoit réſolu à ne pas recevoir un affront, & dont l'opiniâtreté des Rebelles rendoit le succés fort douteux.

C'étoit la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou pour le Thrône de Pologne, qui luy fut apportée par un Courier que luy dépêcha Jean de Montluc Evêque de Valence. Ce Prélat avec son habileté ordinaire dans les négociations, secondé par Giles de Noailles Abbé de Lile, frere de François de Noailles Evêque de Dacq, & par Guy de Saint Gelais fils du sieur de Lansac, autrefois Ambassadeur de France au Concile de Trente, surmonta de grands obstacles, & l'emporta sur la faction de l'Empereur Maximilien, qui demandoit cette Couronne pour Erneſt d'Autriche son fils; sur celle de Jean Roy de Suéde, qui prétendoit l'avoir aussi pour Sigismond son fils; sur celles de Jean Basilidés Duc de Moscovie, & de Frideric Duc de Pruſſe, & d'un Piaste ou Seigneur Polonois, qui la briguoient pour eux-mêmes. Je ne puis entrer icy dans le sentiment d'un de nos Historiens * d'ailleurs homme tres-judicieux, sçavoir que cette négociation réüssit contre les véritables intentions de la Reine, qui vouloit à ce qu'il prétend, retenir le Duc d'Anjou en France. Est il vray-semblable que cette Princesse gouvernant absolument toutes les affaires, les Ministres n'eussent pas conduit toute celle-cy par sa direction? & que si elle eût voulu la faire échoüer en sauvant les apparences, elle n'en eût pas trouvé le moyen dans une infinité de difficultez qui pouvoient en empêcher le succés? En effet on tint si grand compte à l'Evêque de Valence de ses services en cette occasion, qu'on l'en récompensa par une gratification de cent mille livres.

Quoyqu'il en soit, cet événement obligeoit le Duc d'Anjou à terminer le siége de la Rochelle de quelque maniére que ce fût,

* Le Laboureur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté N N N. fol. 312.

& il en reçut des ordres exprés du Roy. Une nouvelle raiſon l'engageoit à faire aux Huguenots les conditions les plus avantageuſes qu'il ſeroit poſſible. Les Seigneurs Proteſtans de Pologne, ſoit de leur propre mouvement, ſoit ſollicitez par les Calviniſtes de France, avoient exigé cela de l'Evêque de Valence, qui leur en avoit donné une aſſurance par écrit, promettant de faire ratifier cet article par le Roy; & l'attachement que ce Prélat avoit au parti Huguenot, ne le fit pas beaucoup héſiter à conſentir à leur demande.

Ainſi aprés bien des attaques & des ſorties qui ſe firent depuis la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou, & où il y eut encore bien du ſang repandu, ſans que les aſſiégeans euſſent beaucoup avancé, on convint d'une nouvelle Conférence.

An. 1573. Le Duc d'Anjou envoya un paſſe-port le treiziéme de Juin pour les Deputez de la ville; mais parce qu'il y traitoit les Rochelois de Rebelles, ils ne voulurent point le recevoir. Cette difficulté ſuſpendit la Conférence, & il en penſa coûter la vie à ce Prince le lendemain; car étant allé viſiter une mine qui étoit prête à joüer, comme il s'en retournoit par un endroit qu'on voyoit de la place, un ſoldat le coucha en joüe. Le ſieur de Vins ſon Ecuyer s'en étant apperçu au moment que le ſoldat approchoit la méche de l'amorce, il ſe mit entre le Prince & le coup, & le reçut au travers du corps. Il eut le bonheur d'en réchapper, & de joüir pendant pluſieurs années de la gloire d'une ſi généreuſe action. Comme le mouſquet outre la groſſe bale, étoit encore chargé de pluſieurs petites, il y en eut une qui perça la fraiſe du Duc, & une autre qui luy effleura le poignet.

Le jour ſuivant il envoya un autre paſſeport; on fit une tréve, & l'on conféra deux ou trois jours: mais comme on ne put convenir ſur certains points, on recommença à tirer de part & d'autre, & cependant on fit dans l'armée les réjoüiſſances pour l'élection du Prince.

Le vingt & uniéme du mois on mit encore le feu à une mine, qui ne réüſſit point. Enfin le vingt-quatriéme les articles de la capitulation furent arrêtez, & envoyez au Roy, dont le Duc d'Anjou alla attendre la réponſe dans l'Iſle d'Oleron.

Dans l'Edit du mois de Juillet 1573. Les Articles les plus remarquables étoient que l'exercice de la Religion Romaine ſeroit rétabli à la Rochelle comme dans tout le Royaume, & tous les Eccléſiaſtiques remis en poſſeſſion de leurs biens.

Qu'il ſeroit permis aux Calviniſtes de la Rochelle, de Montauban, & de Niſmes, de demeurer dans leur Religion, & d'en faire l'exercice dans leurs maiſons, mais non dans les places & autres lieux publics.

Que les Gentilshommes & autres ayant haute Juſtice auroient le même Privilége chez eux; qu'ils y pourroient faire célébrer les batêmes & les mariages: mais qu'outre les parrains & les marraines, ils ne pourroient y aſſembler pour ces cérémonies plus de dix perſonnes.

Que le Roy mettroit des Gouverneurs à la Rochelle, à Niſmes, & à Montauban, mais non des garniſons; que ces villes & leurs châteaux ſeroient gardez par les Bourgeois, & qu'on n'y pourroit faire bâtir de citadelles ſans leur conſentement.

Que les Fêtes ſeroient gardées, & qu'aux jours maigres les boucheries ſeroient fermées.

Que dans toutes les Provinces on mettroit bas les armes.

Que les trois villes nommées donneroient au Roy quatre de leurs principaux Bourgeois pour orages de leur fidélité.

Il fut fait mention dans ce Traité des villes de Niſmes & de Montauban, parce qu'il y avoit une eſpéce de confédération entre elles & la Rochelle, par laquelle elles s'étoient obligées à ne point traiter les unes ſans les autres. Sancerre en étoit auſſi: mais on ne voulut point qu'elle fût compriſe dans le Traité; & les Rochelois, quoy qu'avec beaucoup de peine, y conſentirent.

Cette capitulation ſervoit plûtôt à mettre à couvert l'honneur du Roy & du Duc d'Anjou, qu'à ſoûmettre veritablement les Rochelois, qui demeuroient maîtres abſolus de leur ville: & ils firent bien voir dans la ſuite qu'ils l'étoient en effet. L'empreſſement de la Reine Mere, pour voir ſon ſecond fils ſur le Thrône de Pologne, & l'impatience que ce jeune Prince avoit d'entrer en poſſeſſion de cet honneur, bien plus que l'avantage de l'Etat, firent hâter la ſignature de ce Traité.

Biron s'y oppoſa de toutes ſes forces. Il en écrivit au Roy & à la Reine, leur promettant ſur ſa tête d'obliger les Rochelois à venir dans un mois ou cinq ſemaines demander leur grace la corde au cou, & cela ſans expoſer les troupes, & en gardant ſeulement les paſſages, afin d'empêcher que rien n'entrât dans la ville. Comme il vit qu'ils ne l'écoutoient point, il s'adreſſa au Cardinal de Lorraine, & à quelques-uns des principaux du Conſeil, pour ſuſpendre la ratification du Traité.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Biron.

Le Cardinal, qui étoit de même avis que luy, & qui regardoit la ruine des Rochelois comme le coup mortel du parti Huguenot, preſſa vivement le Roy & la Reine là-deſſus, tant par luy-même, que par les partiſans de la Maiſon de Guiſe, dont il y en avoit pluſieurs dans le Conſeil.

La Reine embarraſſée de ces remontrances, auſquelles elle avoit peine à ſatisfaire par de bonnes raiſons, envoya l'Abbé de Gadagne au Duc d'Anjou, pour l'inſtruire des intrigues de Biron & du Cardinal. Sur quoy ce Prince ayant aſſemblé ſon Conſeil ſous quelque autre prétexte, il y traita Biron avec

la dernière hauteur, luy reprocha qu'aprés l'avoir engagé contre ſon gré à une entrepriſe auſſi hazardeuſe que celle-là, & avoir expoſé un Prince comme luy à recevir un affront devant cette place, il avoit encore l'inſolence de vouloir luy ravir la gloire de la ſoûmettre. Peu s'en faut, ajoûta-t-il, que je ne vous paſſe mon epée au travers du corps, ou que je ne vous faſſe donner des Commiſſaires, à qui je fournirois aiſément de quoy vous faire couper la tête.

Il écrivit des lettres foudroyantes au Cardinal de Lorraine, & à tous ceux qui s'oppoſoient dans le Conſeil à la capitulation de la Rochelle. Aprés cela perſonne n'oſa plus conteſter ſur ce ſujet. La ratification arriva à l'armée au commencement de Juillet, & tous les Articles furent inſérez dans l'Edit de Pacification, qui fut publié & enregiſtré quelques jours aprés.

C'eſt ainſi que cette affaire ſe termina, & que la précipitation & un point d'honneur rendirent inutile la perte que l'on fit de prés de vingt-quatre mille hommes, qui périrent en neuf aſſauts & par les maladies, que la longueur du ſiége cauſa dans le Camp, & dont le ſeul fruit fut une paix plâtrée, de laquelle le Duc d'Anjou luy-même, quand il fut parvenu à la Couronne de France, eut tout lieu de ſe repentir.

Mat'eu. l. 6. Dés que la paix eût été publiée dans la Rochelle, le Duc d'Anjou revint à Paris, pour y attendre les Ambaſſadeurs de la Republique de Pologne. Ils arriverent le huitiéme d'Août à Metz, où Charles d'Eſcars Evêque de Langres alla les recevoir: mais avant que de parler de la reception qui leur fut faite à la Cour, & des autres choſes qui concernoient le nouveau Roy de Pologne, je vais toucher le reſte des affaires, qui ſe paſſérent cette année au regard des Huguenots.

An. 1573.

Vers le même temps que la Rochelle avoit été aſſiégée par Biron, Sancerre l'avoit auſſi été par la Châtre Gouverneur de Berri. Quoique cette petite ville ne fut ni de l'importance, ni de la force de la Rochelle, le ſiége n'en fut pas moins fameux par l'obſtination, ou plûtôt par la fureur, avec laquelle elle fut défenduë.

Popelinière l. 33. &c. Les Catholiques y furent repouſſez & pluſieurs aſſauts ſoûtenus avec la derniére vigueur, non point par un Gouverneur homme de guerre, ni par des ſoldats; car il n'y en avoit point qu'en tres petit nombre: mais par des Bourgeois, la plûpart gens de métier, & par des vignerons, qui s'y étoient réfugiez, & à qui l'entêtement de l'héréſie & l'eſprit de rébellion fournirent un courage & une conſtance à l'épreuve des plus grands dangers, & des plus extrémes miſéres.

Reſſerrez dans leurs murailles, le bled & les autres nourritures ordinaires venant à leur manquer, ils mangérent les chevaux, les aſnes, les chiens, les chats, les rats, les ſouris, & toutes ſortes d'inſectes: & aprés avoir conſumé tout cela & toutes les herbes & toutes les racines, juſqu'à la cigue, dont pluſieurs s'empoiſonnérent, pour prolonger de quelques jours leur miſerable vie, ceux qui reſtoient ſe firent un aliment des os des morts, des cuirs, des vieux parchemins, & de tout ce qui pouvoit avoir quelque ſuc, & ils renouvellérent l'abomination, dont il eſt parlé dans l'hiſtoire du ſiége de Jeruſalem du temps de Veſpaſien & de Tite; car il y eut des peres & des meres, qui mangérent leurs propres enfans.

Tout épuiſez qu'ils étoient par une ſi longue & ſi horrible famine, ils trouvérent encore aſſez de forces, pour ſoûtenir une attaque, que la Châtre fit donner à la bréche ſur la fin de Juillet, dans l'eſpérance de les ſurprendre.

Enfin avertis que le Roy avoit refuſé de les comprendre dans la capitulation de la Rochelle, ils ſe rendirent le dix-neuviéme d'Août à des conditions tolérables, que les Ambaſſadeurs de Pologne leur obtinrent. On leur accorda la liberté de conſcience, conformément au dernier Edit du mois de Juillet, les murailles de la ville furent raſées, & ils rachetérent le pillage de leurs maiſons par de l'argent. Leur Maire Joanneau, qui avoit ſoûtenu le ſiege avec toute la bravoure & toute la prudence des plus grands Capitaines, fut aſſommé par les ſoldats comme il ſortoit de la ville; & le Capitaine la Fleur, qui l'avoit admirablement ſeconde, & qui ayant paſſé au travers du Camp quelques jours auparavant, pour aller chercher du ſecours, avoit été pris, fut pendu à Bourges. Pluſieurs autres moururent des maladies contractées par les mauvaiſes nourritures, & par l'avidité, avec laquelle ils prirent celles qu'on leur fournit aprés la reddition de la place. La Châtre perdit treize cens hommes à ce ſiége. Il fut d'ailleurs beaucoup loüé de la conduite qu'il y avoit tenüe, & de la vigilance avec laquelle il empêcha que nul ſecours n'y entrât: & on fut perſuadé que, ſi l'on s'étoit comporté de la même maniére à la Rochelle, le ſuccés en auroit été beaucoup plus avantageux a l'Etat.

An. 1573.

Durant les ſiéges de ces deux places le Marquis de Villars Lieutenant Général de Guyenne avec une armée de dix mille hommes avoit enlevé aux Huguenots toutes les villes & tous les autres poſtes, dont ils s'étoient emparez dans la Gaſcogne, & ſe trouvoit en état d'aſſiéger, ou de bloquer Montauban: mais l'ordre qu'il reçut du Duc d'Anjou de luy envoyer ſes meilleures troupes, pour renforcer ſon Camp de la Rochelle, luy en ôta le moyen; & les Huguenots reprenant courage en ces quartiers-là, recommencérent à ſe faire craindre. C'eſt ce qui obligea le Duc d'Anjou de comprendre Montauban dans la capitulation de la Rochelle de la maniére que je l'ay dit.

Popeliniére l. 32.

En Vivarez les Huguenots, qui y étoient

l. 31. maîtres de Privas & d'Aubenas, & vouloient se faire une communication avec Nîmes, surprirent Villeneuve par la negligence de Logiéres, qui en étoit Gouverneur, & convinrent avec ceux des Sevennes de faire venir de Genéve Saint Romain, qui s'y étoit réfugié depuis le massacre de la Saint Barthelemi, & de le mettre à leur tête: mais le Maréchal de Damville, aprés avoir pris Sommieres, fut en état de les empêcher de rien entreprendre.

Montbrun, qui s'étoit tenu quelque temps en repos, se remit en campagne dans le Dauphiné. L'Esdigueres, de Morges & Champulli firent aussi des courses de ce côté-là. De Gordes Gouverneur de Dauphiné y faisoit parfaitement son devoir, & tomboit de temps en temps avec avantage sur ces Rebelles: mais il ne put les empêcher de se saisir de quelques Châteaux dans les montagnes, & demanda au Roy des troupes, pour arrêter ces nouveaux mouvemens dans leur naissance.

Mais on n'en craignoit pas les suites autant qu'on les devoit craindre; & la Cour étoit toute occupée des préparatifs qu'on y faisoit pour la reception des Ambassadeurs de Pologne, & pour le départ du Duc d'Anjou, que le Roy & la Reine pressoient fort par des motifs bien differens: la Reine par impatience de voir son cher fils sur le Thrône: & le Roy, pour être au plûtôt delivré de ce Prince, qu'il n'aimoit point, qui partageoit trop sa puissance, & dont la gloire luy avoit toûjours donné une furieuse jalousie.

Les Ambassadeurs Polonois firent leur entrée à Paris le dix-huitiéme d'Aoust avec un
An. 1573. équipage tres-magnifique. Le Chef de l'Ambassade étoit Adam Konauski Evêque de Posnanie. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, les Ducs de Guise & d'Aumale, les Marquis de Mayenne & d'Elbeuf allérent au devant d'eux accompagnez de quatre cens Gentilshommes: & ils furent complimentez hors des portes par tous les Corps de la Ville.

Ils furent fort surpris de ne trouver parmi tant de Noblesse, que deux Gentilshommes, qui pussent les entretenir en Latin, sçavoir le Baron de Millau & Castelnau-Mauvissiere, qu'on avoit fait venir exprés à la Cour, pour soûtenir en ce point l'honneur de la Noblesse Françoise, qui étoit alors dans une extréme ignorance. Le lendemain ils salüérent le Roy, & luy baisérent la main. Le jour d'aprés ils virent la Reine, & puis le Duc d'Anjou leur Ruy, dont la bonne mine & les maniéres leur agréérent fort.

Les jours suivans se passérent en fêtes & en festins, & tout se termina par les sermens de fidélité, que les Ambassadeurs firent sur l'Autel de l'Eglise Cathedrale à leur nouveau Roy au nom de tout le Royaume de Pologne, & par ceux que ce Prince fit de conserver tous les Privileges de la Nation, & tous les Articles, dont l'Evêque de Valence étoit convenu à la Diéte, où l'élection s'étoit faite.

On avoit déliberé sur la route que prendroit le Roy de Pologne, pour aller dans ses Etats. La plus commode & la plus courte étoit par mer: mais on se défioit de la Reine Elizabeth, irritée contre la France pour une sédition, qui s'étoit faite depuis peu en Angleterre, & où elle prétendoit que le Maréchal de Retz alors Ambassadeur de France auprés d'elle avoit eu quelque part. C'est ce qui determina le Roy de Pologne à prendre son chemin par l'Allemagne.

Il observa avant que de partir une formalité, dont nos Histoires ne font point de mention: mais qui est marquée dans les Registres du Parlement. Il prit des Lettres de Naturalité, afin que la qualité de Prince étranger, qu'il alloit avoir à l'égard de la France en montant sur le Thrône de Pologne, ne luy fût d'aucun préjudice pour les successions, qui pourroient luy écheoir dans sa patrie, & sur tout pour celle de la Couronne. Soit que ce fût la Loy qui exclut les étrangers des successions dans le Royaume, soit que ce fussent les troubles & les factions, qu'il voyoit dans l'Etat qui luy fissent prendre cette précaution, il est certain qu'il la prit; que depuis luy François Duc d'Alençon son frere allant aux Pays Bas se mettre en possession du Duché de Brabant & du Comté de Flandre, en fit autant, & que de nos jours le Prince de Conti étant un des Prétendans à la Couronne de Pologne, & Philippe V. aujourd'huy Roy d'Espagne, en ont usé de même avant que de sortir de France.

Henri partit de Paris la veille de Saint An. 1573.
Michel accompagné du Roy, de la Reine Mere, du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, & de quantité de Seigneurs & d'Officiers de la Cour.

Le dessein du Roy étoit d'aller jusqu'à la frontiére: mais étant tombé malade à Vitri, il ne passa pas outre. Il fut là attaqué d'une maniére, qui fit craindre que sa maladie n'eût des suites. Elle n'étoit pas telle néanmoins, que l'on pût croire sa mort si prochaine. C'est pourquoy le Roy de Pologne continua son voyage, aprés avoir long-temps conféré avec la Reine Mere sur ce qui pourroit arriver à cette occasion. Il la conjura sur tout, Mathieu, l. 6.
au cas que le Roy vînt à manquer, de ne point confier la Lieutenance Générale du Royaume au Duc d'Alençon, mais au Duc de Lorraine, &, s'il étoit nécessaire de faire un Connétable, de donner cette Charge au Duc de Guise, non qu'il aimât ce Duc, mais parce qu'il craignoit les intrigues des Huguenots, & qu'il le croyoit seul capable de les arrêter dans une conjoncture aussi dangereuse, que celle de son absence à la mort du Roy, si elle arrivoit. Il continua sa route par Nanci, Saverne, Spire, Worms, & arriva à Landau, où l'Electeur Palatin l'envoya saluer, & luy faire excuse de ce qu'il n'y ve-

noit pas luy-même, en étant empêché par une indiſpoſition.

Cet Electeur étoit Frideric III. grand protecteur des Calviniſtes, & le plus paſſionné de tous les Princes pour ſa Religion, comme il le fit bien voir en cette rencontre. Il offrit au Roy de Pologne la liberté du paſſage par tous ſes Etats, & l'invita à venir à Heydelberg ſa Capitale, où il étoit: mais à condition qu'il n'y entreroit qu'avec les Princes qui l'accompagnoient & vingt Gentilshommes.

Cette reſtriction fit délibérer le Roy de Pologne s'il iroit à Heydelberg: mais comme il falloit traverſer tout le Palatinat, & que, s'il témoignoit de la défiance de l'Electeur, il pourroit s'en choquer, & prendre cette occaſion, pour luy faire de la peine dans ſa route, il réſolut d'en uſer à ſon égard avec toute la franchiſe poſſible, & d'aller le ſalüer à Heydelberg.

Il eut bien-tôt grand ſujet de s'en repentir; car approchant de la place, il ſe vit inveſti de deux mille cavaliers, qui s'étant répandus à droite & à gauche, le mirent au milieu d'eux avec ſa petite troupe.

Entrant dans la ville, il trouva à la porte & dans les rües de nombreux corps de gardes, dont les Commandans & les ſoldats, au lieu de le ſalüer, le regardoient d'un air fier & irrité. Perſonne ne vint au devant de luy à la porte du Château: & étant entré dans la cour, il n'y trouva non plus que des gens de guerre, qui ne luy faiſoient pas meilleure mine, que ceux qu'il avoit rencontrez dans la ville. Le Rhingrave vint le recevoir au milieu de l'eſcalier, en luy faiſant excuſe de ce que l'indiſpoſition de l'Electeur l'empêchoit de deſcendre: & ce qui choqua & étonna le plus le Roy de Pologne, fut que ce Seigneur avoit à ſes côtez deux Gentilshommes François de ceux qui s'étoient ſauvez de la Saint Barthélemi.

L'Electeur parut à la porte de ſon appartement, s'appuyant ſur un Gentilhomme, comme s'il eût eu beaucoup de peine à ſe ſoûtenir, & reçut le Roy de Pologne aſſez froidement. La premiére choſe qui ſe préſenta dans la chambre à la vûë de ce Prince, fut un grand tableau, où étoit repréſenté le maſſacre de la Saint Barthélemi, & où l'Amiral & quelques autres des Seigneurs, qui y furent tuez, étoient peints au naturel. L'Electeur luy demanda aſſez bruſquement, s'il reconnoiſſoit ces perſonnages. *Oüy dà*, dit le Roy de Pologne avec fermeté, *je les reconnois. Ceux qui les ont fait mourir*, reprit l'Electeur en jettant un ſoûpir, & d'un viſage enflammé de colere, *ſont bien malheureux: ces Seigneurs étoient gens de bien & grands Capitaines. Il eſt vray*, repartit le Roy de Pologne, *& ils étoient capables de bien faire, s'ils l'avoient voulu.*

Aprés quelques entretiens fort deſagréables ſur cette matiére, à laquelle l'Electeur revenoit toûjours, on ſervit le ſouper, où ce Prince continuant ſes maniéres malhonnêtes, ne fit ſervir le Roy de Pologne que par des Gentilshommes François refugiez. Durant le repas les Ducs de Nevers & de Nemours, qui ſçavoient un peu d'Allemand, entendoient les Courtiſans de l'Electeur parler ſans ceſſe des bouchers Lorrains & des traîtres Italiens, dénotant par là Meſſieurs de Guiſe & la Reine Mere.

Le lendemain l'Electeur ſe promena tres-long-temps dans une galerie avec le Roy de Pologne d'un pas ferme & vigoureux, affectant de luy faire connoître par là, que ſa prétenduë indiſpoſition étoit le commencement de cette choquante Comédie qu'il luy avoit préparée.

L'adieu, qu'il luy fit à ſon départ, fut plus honnête. Il le fit accompagner juſqu'à la frontiére du Palatinat par les deux Princes Caſimir & Chriſtophle ſes fils, qui le traitérent par tout fort ſplendidement. L'Electeur ſçut depuis que le Dimanche treiziéme de Décembre, jour que le Roy de Pologne partit, il avoit fait dire la Meſſe dans ſa chambre. Il en fut en une extréme colére, & dit en jurant, que, s'il en avoit été averti, il eût fait mettre le feu au Château. Ce fut l'unique vengeance que le Roy de Pologne put tirer de la malhonnêteté de ſon hôte; & il fut bien aiſe d'apprendre qu'il l'avoit reſſentie. An. 1573.

Il traverſa l'Allemagne ſur les terres du Duc de Saxe, du Marquis de Brandebourg, & de pluſieurs autres Princes, où il fut reçû par la plûpart avec beaucoup d'honneur, principalement dans les pays de l'obéiſſance de l'Empereur. L'Evêque de Breſlaw, accompagné de pluſieurs Palatins & Seigneurs de Pologne, vint au devant de luy à l'entrée du Royaume. Il trouva plus loin dans une grande plaine trente mille chevaux rangez en bataille, dont un Seigneur s'étant detaché, luy fit un compliment, qui le ſurprit par l'action, dont il l'accompagna. Elle reſſentoit un peu le génie des anciens Sarmates: mais d'ailleurs elle dut luy plaire. En s'approchant du Roy, il tira ſon ſabre, s'en piqua le bras, & recevant ſon ſang dans ſa main, il luy dit: Seigneur, malheur à celuy de nous, qui n'eſt pas prêt à verſer tout ce qu'il a dans les veines pour vôtre ſervice: c'eſt pour cela que je ne veux rien perdre du mien, & en même temps il le but. Une partie de cette armée l'eſcorta juſqu'à Cracovie, où le Couronnement ſe fit le Dimanche gras. Tout s'y paſſa à la ſatisfaction réciproque des ſujets & de leur nouveau Prince, qui fit néanmoins paroître beaucoup plus de joye qu'il n'en avoit. Car le danger de la maladie du Roy, dont il étoit informé, l'eſpérance de la Couronne de France, & le riſque qu'il couroit de la perdre par ſon éloignement & par les factions qui déchiroient le Royaume, le tenoient dans de continuelles inquiétudes, & augmentoient le deſagrément qu'il trouvoit dans les maniéres

Guillelmus Soſſius de vitâ Henrici III. l. 2.

maniéres Polonoiſes, alors toutes différentes de celles de France.

Durant le voyage que le Roy fit vers la frontiére, pour conduire le Roy de Pologne, l'audace des Huguenots, tout diſperſez qu'ils étoient, épouventa la Cour, & fit ſoupçonner qu'ils avoient des reſſources inconnües, & des Chefs qui ne paroiſſoient point encore, dont ils ſe tenoient aſſûrez.

Ceux du Quercy, du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, de la Xaintonge, ſe déclarérent hautement contre l'Edit de Pacification, & contre la Capitulation de la Rochelle, ſur ce qu'on y retranchoit l'exercice public de leur Religion. Ils prétendoient y trouver pluſieurs Articles captieux; ils diſoient qu'on ne cherchoit qu'à les amuſer, pour faire une nouvelle Saint Barthélemi, & qu'ils ne pouvoient être en ſeureté ni pour leurs biens, ni pour leur vie, tandis que le Roy auroit auprés de luy leurs plus cruels ennemis.

On avoit eu la condeſcendance de leur permettre, ou de tolérer des Aſſemblées de leurs Miniſtres & de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes de leur parti: & ils les avoient demandées ſous ombre de prendre quelques meſures, pour vivre en paix avec les Catholiques dans les Provinces, où ils étoient mêlez les uns avec les autres: mais leur véritable intention étoit de ſe précautionner, au cas qu'on en revint à la guerre. Pouſſiniére. l. 36.

Ils partagérent le Languedoc comme en deux Gouvernemens, dont Niſmes & Montauban devoient être comme les Capitales. Le Vivarez & les Sévennes étoient de celuy de Niſmes, & à celuy de Montauban étoient attribuez les pays circonvoiſins. Le Vicomte de Paulin fut choiſi pour le Chef du Conſeil de Montauban, & Saint Romain de celuy de Niſmes. Ils établirent auſſi des Conſeils ſecrets dans les Provinces les plus éloignées: mais avec obligation de rendre compte de leurs délibérations à ces deux Chefs.

Les particuliers avoient défenſe de faire aucune violence; mais dans les endroits, où ils étoient les plus forts, il y eut ordre de ne ſe point deſſaiſir des biens d'Egliſe, qu'ils avoient achetez au commencement de la derniére guerre, lorſque la Reine de Navarre, le Prince de Condé & l'Amiral firent la publication de ces biens; de continuer dans les mêmes lieux les levées d'argent, qu'on avoit faites pendant la guerre, & d'y contraindre les Catholiques à en payer leur part.

Ils remplirent de ſoldats la Rochelle & les autres places, dont ils étoient les maîtres. Ils en enrolérent grand nombre en ſecret, ſans les aſſembler: de ſorte que les deux Gouverneurs, quand il en ſeroit beſoin, pouvoient compter ſur vingt mille hommes.

Ils compoſérent à Niſmes une Requête, par laquelle diſant qu'ils ne ſe trouvoient point en ſeureté aprés la trahiſon de la Saint Barthélemi, ils demandoient au Roy qu'il leur fût permis d'avoir des garniſons dans les villes qu'ils tenoient, & que ces garniſons fuſſent entretenües aux dépens de Sa Majeſté; qu'on leur en donnât encore deux dans chaque Province, qui ſeroient auſſi gardées par des ſoldats de leur Religion aux frais de la Cour; que l'exercice de la Religion Calviniſte fût public, & généralement permis à tous; que pour l'adminiſtration de la Juſtice, on créât des Chambres dans chaque Province compoſées de Juges de leur Religion; qu'on n'obligeât point les Calviniſtes à payer les Dixmes aux Curez & aux autres Eccléſiaſtiques, dautant qu'ils les deſtinoient à l'entretien de leurs Miniſtres; & enfin que les auteurs des maſſacres qui s'étoient faits, fuſſent punis comme homicides & perturbateurs du repos public. A ces conditions ils promettoient de demeurer dans la fidélité qu'ils devoient à Sa Majeſté. Cette Requête fut portée à la Cour par Yolet, Philippi, & Chavagne, de la part de l'Aſſemblée de Niſmes.

Ceux de Montauban en dreſſérent une encore plus longue & beaucoup plus inſolente, où entre autres choſes ils eurent la hardieſſe de demander au Roy, que les Princes Proteſtans d'Allemagne, les Suiſſes, & la Reine d'Angleterre fuſſent garans du nouvel Edit que le Roy feroit ſur leur Requête, & que ces Princes & ces Républiques puſſent en cas d'infraction, en pourſuivre la ſatisfaction par les armes.

Les Calviniſtes de Provence & de Dauphiné firent auſſi leurs Requêtes particuliéres, & les Députez de ces diverſes Provinces ſe trouvérent tous enſemble vers la my-Octobre à Villers-Coterez, où le Roy étoit. Un d'eux parla au nom de tous, & enchérit encore pardeſſus le contenu des Requêtes, principalement en parlant des impôts, dont le peuple étoit chargé, & ſe mêla de donner des avis au Roy ſur ce ſujet. An. 1573.

Tout le Conſeil fut ſurpris de cette audace, & la Reine conſternée, au lieu de faire arrêter des gens qui s'étoient chargez d'une telle commiſſion, comme ils le méritoient, leur dit aſſez doucement qu'il ne leur convenoit guéres dans l'état où ils étoient, de préſenter de telles Requêtes, & que le Prince de Condé, s'il vivoit encore, & qu'il eût cinquante mille hommes de pied & vingt mille chevaux en campagne, n'oſetoit demander la moitié de ce qu'ils prétendoient.

Le Roy leur répondit de bouche, & enſuite par écrit, que c'étoit à eux à luy donner par des effets des marques de leur ſoûmiſſion, & qu'alors ils éprouveroient ſa clémence; qu'il envoyeroit ordre au Maréchal de Damville, Gouverneur de Languedoc, où il étoit actuellement, d'écouter leurs griefs, & de ne faire aucun acte d'hoſtilité contre eux, pourveu qu'eux-mêmes de leur part demeuraſſent dans les bornes de leur devoir. Il écrivit en Réponſe du Roy datée de Villers-Coterez le 18 Octobre 1573. Lettre du

Roy datée du 10 Nov. 1573. tirée de la Bibliotheque de M. d'Eſcorbiac Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Elle eſt actuellement dans celle de M. Foucaut Conſeiller d'Etat.

particulier aux Conſuls de Montauban qu'il feroit partir au plûtot le Duc d'Uſez & le ſieur de Caylus, pour conférer avec leurs Députez touchant les moyens d'entretenir la paix, & qu'il donneroit des ordres aux Généraux de ſes Finances de Languedoc de ſurſeoir la levée des impôts dont ils ſe plaignoient.

Le peu de fermeté que les Calviniſtes trouvérent à la Cour, les enhardit. Ils continuérent leurs Conventicules, & ſe fortifioient tous les jours de plus en plus dans le Languedoc, le Vivarez, le Givaudan, le Bearn, le Quercy, le Rouergue, le Dauphiné, tous pays de montagnes. Il leur etoit aiſé de s'y défendre, & tres-difficile aux Catholiques de les attaquer: & c'étoit là qu'ils avoient deſſein d'etablir leur eſpéce de République. Ils firent une nouvelle conféderation ou aſſociation de toutes les Egliſes Reformées de France, où tout ce qui regardoit la guerre, les Finances, la Police Civile & Eccléſiaſtique fut réglé. L'Acte en fut dreſſé à Millaud en Rouergue le ſeiziéme de Décembre, & envoyé par toute la France. Un Député des François réfugiez en Allemagne fut ouy dans cette Aſſemblée, & fit eſperer que les Princes Proteſtans de l'Empire, ne les abandonneroient pas, quoique d'abord prévenus par les lettres de la Cour ſur la Saint Barthelemi ils n'euſſent pas fort bien reçû ceux qui ſe retiroient ſur leurs Terres.

An. 1573. Popelinière l. 16.

Cependant les deux partis étoient ſans ceſſe aux mains dans ces deux Provinces ſans nul égard pour les ordres du Roy. On ſe battoit en campagne dans toutes les rencontres, on attaquoit & on ſurprenoit des Châteaux & des Villes de part & d'autre; & on vit bien à la Cour que la Saint Barthélemi & la Capitulation de la Rochelle avoient été des remédes fort inefficaces, pour terminer les troubles du Royaume: mais on ne connoiſſoit pas encore la véritable ſource du mal, qui venoit autant des Catholiques, que des Proteſtans.

Dans un temps tel que celuy dont je parle, & dans des Cours auſſi brouillées que le furent celles de François II. & de Charles IX. une faction n'etoit pas plûtôt éteinte ou abattue, qu'il s'en élevoit une autre. Si cela ne fût pas arrivé ainſi, l'autorité du Roy, malgré les mouvemens que ſe donnoient quelques Seigneurs du parti Huguenot, auroit été bien tôt entiérement retablie par tout, & l'héréſie, nonobſtant tous ſes nouveaux efforts, auroit ſuccombé: mais ſa deſtruction auroit trop élevé la Maiſon de Lorraine, & les Montmorenci regardoient la trop grande elevation de cette Maiſon comme l'abaiſſement & la ruine entiére de la leur.

Le Maréchal Duc de Montmorenci l'aîné de quatre freres qui reſtoient pour la ſoûtenir, étoit l'ennemi perſonnel du Cardinal de Lorraine, & malgré leur feinte réconciliation aprés le différent qu'ils eurent enſemble, lorſque le Maréchal empêcha le Cardinal d'entrer avec ſa ſuite dans Paris au commencement de ce Regne, ils avoient toûjours été contrepointez, & n'avoient en quelques occaſions diſſimulé leur haine, que par pure politique.

Le Cardinal & le Duc de Guiſe depuis la Saint Barthélemi étoient plus puiſſans à la Cour, qu'ils n'avoient jamais été, & la Reine Mere s'étoit étroitement liée d'interêts avec eux, pour le beſoin qu'elle avoit de leur appuy, ſuppoſé que le Roy mourût de ſa maladie. Elle agiſſoit en cela tant pour ſa propre ſeurete, que pour conſerver la Couronne au Roy de Pologne. Le grand crédit que le Duc de Guiſe s'etoit acquis dans le parti Catholique, l'eſtime qu'il avoit parmi le peuple, & le grand nombre de Nobleſſe, qui s'etoit attachée à luy, étoient une reſſource aſſûrée pour elle contre les mauvais deſſeins des Rebelles & des autres mécontens.

C'étoit cette union dont les Montmorenci avoient tout ſujet de craindre les ſuites, qui les inquiétoit, & qui les engagea à former un tiers parti, dont celuy des Huguenots profita beaucoup.

On l'appella le parti des *Malcontens*, parce qu'il etoit compoſé de ceux qui prétendoient avoir été maltraitez de la Cour On l'appella auſſi le parti des *Politiques*, parce qu'il n'avoit pas la Religion pour prétexte de ſon ſoûlevement comme les Huguenots, mais la reformation de l'Etat, dont il exaggéroit les deſordres, ſoit dans les Finances, ſoit au regard des peuples opprimez par les impôts exceſſifs, par la licence des gens de guerre, par la cruauté de ceux qui gouvernoient, qui ne maintenoient, diſoient-ils, leur autorité que par des maſſacres, enlevoient aux Princes de la Maiſon Royale le rang qu'ils devoient tenir dans le Conſeil du Roy, & entretenoient par leur mauvaiſe conduite, l'Etat dans le trouble & dans la confuſion.

Dés que ce parti fut formé, les Chefs, pour animer les Huguenots à la révolte, leur donnérent l'allarme. J'ay vû une Lettre datée de la Cour, *écrite aux Conſuls de Montauban par deux Catholiques, & ſignée *Hans ſantechalf* & *Remp ſolpheles*; (c'étoient des noms feints & déguiſez,) par laquelle on les avertiſſoit qu'on leur préparoit à la Cour un nouveau maſſacre en Guyenne pareil à celuy de la ſaint Barthelemi; qu'on étoit réſolu à la Cour de ſe venger d'eux *ſans guerre ou juſtice, mais à l'Italienne*; que la choſe s'exécuteroit le huitiéme de Septembre en Guyenne, & enſuite dans toute la France; qu'ils en avertiſſent leurs voiſins, & qu'on en avoit déja donné avis à la Rochelle, à Niſmes, & en d'autres endroits.

* datée du 12. Octob. 1573. Elle eſt dans la Bibliothéque de M. Foucaut Conſeiller d'Etat.

Le parti des mécontens avoit un Chef tout diſpoſé & tout prêt à ſe mettre à ſa tête.

C'étoit François Duc d'Alençon frere du Roy, Prince d'un eſprit tres-inquiét, enclin aux factions, aigri du refus qu'on luy avoit fait de la Lieutenance-Générale du Royaume, par la contrainte où l'on l'avoit tenu juſqu'alors, & par la jalouſie qu'il avoit toûjours euë contre ſon frere le Roy de Pologne, d'ailleurs d'un petit génie, de peu de conduite, & plus propre à ſervir d'inſtrument au paſſions d'autrui, que capable de ſuivre ſes véritables intérêts.

Quoyque ce parti parût faire bande à part, & ne pas entrer dans les vûës de celuy des Huguenots, ils devoient cependant agir de concert contre les Princes de la Maiſon de Guiſe leurs ennemis communs, & s'appuyer l'un l'autre; & les nouveaux ſoûlévemens des Huguenots étoient une diverſion ménagée, pour partager l'attention de la Cour, & un moyen dont les *Politiques* ou *Malcontens* ſe ſervoient pour parvenir à leurs fins.

La Haye Lieutenant Général de Poitiers, & Chef des Malcontens en ce pays-là, s'étoit trouvé à l'aſſemblée de Millaud, & ſollicitoit les Rochelois à entrer dans la Confédération que les villes de Montauban, de Niſmes, & quelques autres avoient ſignée: mais les Huguenots ſe défioient de luy, & le regardoient comme un eſpion de la Cour, qui ne cherchoit qu'à entrer dans leurs ſecrets pour les trahir. C'eſt pourquoy on ſe ſervit de la Noüe pour ranimer les Rochelois, & les engager dans une nouvelle révolte.

An. 1574. Il ſe rendit à la Rochelle le troiſiéme de Janvier, ſous prétexte d'une Céne qui s'y devoit faire. Il y trouva les Bourgeois fort ébranlez par la découverte qu'ils prétendoient avoir faite d'une entrepriſe tramée par le Comte du Lude ſur leur ville, & dont ils firent de grandes plaintes au Roy.

La Noüe fit ſi bien, qu'il les engagea dans la Confédération, malgré la réſiſtance de pluſieurs, qui ennuyez des malheurs de la guerre civile, s'y oppoſoient, étant contens d'avoir obtenu par la capitulation de Juillet, ce qu'ils prétendoient, c'eſt à dire l'exercice de la Religion Calviniſte dans leur ville, la conſervation de tous leurs priviléges, exemption de garniſon, & tout ce qu'ils pouvoient ſouhaiter de plus avantageux.

Dés que la choſe fut concluë, ils commencérent à travailler à la réparation de leurs murailles, & à combler les travaux du dernier ſiége, ce qu'ils avoient négligé de faire juſqu'alors. Ils remplirent leurs magaſins de munitions de bouche & de guerre, & la Noüe fut déclaré Commandant des armes dans la place, dans le Poitou, dans la Xaintonge, & dans l'Angoumois, du conſentement de toute la Nobleſſe Huguenote de ces Provinces.

Le Roy avérti de ce qui ſe paſſoit, envoya Saint Sulpice aux Rochelois, pour s'en plaindre, & les aſſûrer de nouveau de ſa protection, & de la bienveillance qu'il avoit pour eux. Ils répondirent qu'ils ſeroient toûjours bons & fidéles ſerviteurs de ſa Majeſté, tandis qu'ils ſe croiroient en aſſûrance: mais que la conſpiration découverte contre leur ville, les obligeoit à prendre leurs précautions, pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, & qu'en réparant leurs murailles & leurs fortifications, ils ne faiſoient rien contre la capitulation, & qu'il ne leur fut permis par leurs priviléges.

Saint Sulpice retourna à la Cour ſans avoir rien fait, & plus perſuadé que jamais, par la diſpoſition où il avoit trouvé les Rochelois, qu'ils ſe préparoient à une nouvelle révolte.

Ils propoſérent dans leurs Aſſemblées de faire venir le Comte de Montgommeri; mais la Noüe qui ne pouvoit s'accommoder de luy, les en détourna, & leur fit comprendre que ce Comte ſerviroit plus utilement la cauſe commune, en faiſant une diverſion en baſſe Normandie, où beaucoup de Nobleſſe étoit prête à ſe déclarer; qu'il étoit au voiſinage à l'Iſle de Gerſei, où la Reine d'Angleterre luy avoit permis de demeurer; qu'il avoit avec luy beaucoup de Réfugiez François, & qu'il trouveroit aiſément autant de vaiſſeaux qu'il en auroit beſoin, pour faire deſcente dans cette Province. On fit ſçavoir au Comte de Montgommeri ce qui avoit été réſolu, & il l'agréa.

Toutes les meſures étant priſes entre les Huguenots & les Politiques, on en fit part au Duc d'Alençon; & de concert avec luy, il fut réſolu qu'un corps de cavalerie ſe rendroit le jour du Mardi-gras aux environs du lieu où ſeroit la Cour, & qu'on le viendroit enlever, pour le mettre à la tête du parti des Catholiques Malcontens.

La retraite du Duc d'Alençon, ou ſon enlévement de la Cour, étoit un projet qui avoit déja manqué deux fois. La prémiére au ſiége de la Rochelle, d'où il avoit été ſur le point de ſe ſauver à l'Iſle de Greneſey, & la ſeconde en Champagne, au retour du voyage que le Roy avoit fait pour accompagner le Roy de Pologne juſqu'à la frontiere. La choſe avoit été découverte la ſeconde fois par la Reine de Navarre, qui l'avoit appriſe de Mioſſens; elle en avoit donné avis au Roy & à la Reine Mere, après avoir tiré parole d'eux, que ni le Duc d'Alençon ni le Roy de Navarre qu'on devoit auſſi enlever alors, n'en ſeroient pas plus maltraitez. On luy tint la promeſſe qu'on luy avoit donnée, & la Reine Mere ſans faire ſemblant de rien ſçavoir, avoit fait veiller de ſi prés ces deux Princes, qu'il leur fut impoſſible de s'échaper. D'ailleurs le Duc d'Alençon ſçut ſi bien diſſimuler, que même à la priere du Roy ſon frere, il écrivit aux Conſuls de Montauban, pour les exciter à demeurer en paix, en les aſſûrant qu'à la Cour on deſavoüoit l'entrepriſe machinée contre la Rochelle.

Mathieu. l. 6.

Mémoires de la Reine Marguerite.

Lettre du Duc d'Alençon, du 1. Juv. 1574. dans la Bibliot. Roy. de M. Fu-

Mais le troiſiéme complot dont il s'agit

cent Conſeiller d'Etat. Poſſeliniere. l. 7.

maintenant, fut découvert par le Duc d'Alençon même, ſuivant le conſeil que luy en donna Joſeph de Boniface ſieur de la Mole Gentilhomme originaire de Provence, vieux Officier, & un de ſes plus intimes confidens, qui ſoit pour empêcher ſon Maître de ſe précipiter dans un ſi mauvais parti, quoyque luy-même l'y eût engagé, ſoit plûtôt pour faire ſa cour, en quoy il étoit tres-habile, luy perſuada de révéler tout le myſtére à la Reine ſur le point de l'exécution.

Dans la Déclaration du Duc d'Alençon rapportée par le Laboureur dans les Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 5.

La troupe de cavalerie Huguenote deſtinée à enlever le Duc d'Alençon, devoit arriver le lendemain jour du Mardi-gras aux portes de Saint Germain, où le Roy étoit. C'eſt pourquoy la Reine qui n'avoit été avertie de l'entrepriſe que vers la minuit, fit mettre deux heures après le Roy dans une litiére, parce que ſa maladie ne luy permettoit pas d'aller à cheval, & obligea le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre d'entrer dans ſon carroſſe, dans lequel elle les fit conduire avec le Roy au Bois de Vincennes.

Quand ils y furent arrivez, on leur déclara qu'ils n'etoient pas priſonniers; mais que cependant on ne leur permettroit pas de ſortir du Château, & qu'on avoit de bonnes raiſons pour en uſer de la ſorte. Ils en furent tres-chagrins, & le Duc d'Alençon ſe repentit fort de la confidence qu'il avoit faite à la Reine.

Il ſe fit une nouvelle tentative la Semaine Sainte, pour enlever les deux Princes de Vincennes. Elle fut découverte par un jeune Gentilhomme nommé Yves de Brinon, & le délai qui donna lieu à la découverte, fut cauſé, partie par la lenteur du Maréchal de Montmorenci, partie par les Princes, qui je ne ſçai pour quelle raiſon, s'obſtinérent à ne pas partir avant le jour de Pâques.

Dans les dépoſitions de Brinon & des autres.

L'affaire étoit ſi importante, qu'on réſolut de s'aſſûrer de tous ceux qu'on ſoupçonnoit d'y avoir part. Le Roy manda les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, ſous ombre que dans ſa conjoncture de l'entrepriſe découverte, on avoit beſoin de leur préſence & de leurs conſeils. Ils délibérérent s'ils obéïroient, & enfin ils s'y réſolurent; mais ils ne furent pas plûtôt arrivez, qu'on les arrêta: on ſe ſaiſit auſſi de la Mole & du Comte de Coconnats Gentilhomme Piémontois, qui n'étoit pas moins que la Mole dans la confidence du Duc d'Alençon, Pierre de Grantrye Maiſtre d'Hôtel du Roy & Conſeiller d'Etat, & quelques autres furent pareillement mis en priſon. On commença par faire le Procés à la Mole & à Coconnats.

An. 1574.

Le prémier dans l'interrogatoire du onziéme d'Avril n'avoüa rien. Dans un autre quelques jours aprés, lorſqu'il fut appliqué à la queſtion, on luy demanda s'il n'avoit pas uſé d'enchantement, pour rendre le Roy malade, & le faire mourir? & en particulier il ne s'étoit pas ſervi de certaines figures de cire en uſage parmi les Magiciens? Il avoüa qu'un Italien nommé Coſme Rogiéri luy en avoit fait une; qu'on la trouvéroit chez cet homme; que c'etoit la figure d'une femme; que cette figure étoit percée de deux coups dans le cœur; qu'elle n'avoit été faite, qu'afin d'inſpirer de l'amour à une Maîtreſſe qui étoit de ſon pays, & qu'il vouloit épouſer; & il proteſta toûjours que jamais il n'avoit mis en uſage ces ſortes de malefices contre la perſonne du Roy.

Dans l'interrog. toire de Coconnats.

Mais Coconnats chargea beaucoup de gens, entre autres tous les Montmorenci, excepté Monſieur de Méru, dont il ne parla point. Il chargea auſſi la Mole, le Duc de Boüillon, Thévale Gouverneur de Metz, & le Maréchal de Coſſé; mais ces deux derniers ſeulement, ſur ce qu'il avoit oüi de Jean Bodin, (c'eſt le fameux Juriſconſulte) Grand Maître des Eaux & Forêts de l'Appanage du Duc d'Alençon, qui luy avoit dit que ceux de ce parti avoient promeſſe d'être ſecourus des Anglois & des Allemands; que le Duc d'Alençon devoit trouver une grande armée toute prête en Languedoc; qu'une tréve qui avoit été faite un peu auparavant en ce pays-là entre les Huguenots & les Catholiques, n'avoit point eu d'autre motif que la Confédération de cette Province avec la Xaintonge & le Poitou; que les Confédérez eſperoient que le Maréchal de Coſſé ſeroit mis à la tête de l'armée qu'on envoyeroit contre eux, & qu'ils prétendoient engager ce Maréchal à trahir le Roy.

Cette dépoſition ayant été communiquée au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre, comme une piéce dont on penſoit à ſe ſervir pour leur faire à eux-mêmes leur procés, & leur qualité les diſpenſant des formes ordinaires, ils donnérent par écrit aux Préſidens de Thou & Hennequin leur Déclaration ſur ce ſujet le troiſiéme d'Avril.

An. 1574.

La Reine de Navarre nous apprend qu'elle dreſſa elle-même celle du Duc d'Alençon ſon frere, où pour obtenir ſa grace, il confeſſa tout, ſans avoir égard au danger de ceux dont il avoit ſuivi les conſeils, choſe aſſez ordinaire aux Princes, qui en de pareilles rencontres ſe ſauvent aux dépens de leurs ſerviteurs. Il confeſſa que Monſieur de Thoré frere des Maréchaux de Montmorenci & de Damville, qui s'étoit ſauvé avec Méru ſon autre frere, quand il ſçut le Maréchal de Montmorenci arrêté, avoit été celuy qui luy avoit fait prendre des liaiſons fort étroites avec l'Amiral de Coligni; que dés le temps du ſiége de la Rochelle, la Noüe l'avoit exhorté à ſe retirer de la Cour; que depuis ce temps-là Thoré l'avoit toûjours ſollicité de ſe déclarer le Chef du parti des Malcontens; que dans un Conſeil qu'il tint à Chantilly avec les trois Montmorenci, le Maréchal l'avoit diſſuadé de préſenter une Requeſte dreſſée au nom des Malcontens, ſur ce que s'il la préſentoit luy même, elle n'auroit point d'autre effet, que d'aigrir le Roy & la Reine

Mémoires de la Reine Marguerite.

contre luy ; qu'enfin ſa retraite de la Cour qui ſe devoit faire la Semaine Sainte, luy avoit été principalement conſeillée par le Vicomte de Turennes & par la Mole ; qu'il n'avoit point voulu la faire avant Pâques ; que ce délai en avoit empêché l'exécution ; qu'il devoit ſe ſauver à Moret Maiſon du Prince de Condé, où ce Prince devoit l'attendre, réſolu, s'il manquoit de s'y rendre au temps marqué, de ſe mettre luy-même en ſeureté en ſortant du Royaume.

Dans la Déclaration du Roy de Navarre du 11 Avril 1574.

Le Roy de Navarre donna auſſi ſa Déclaration, où après un détail de tout ce qui luy étoit arrivé depuis la mort du feu Roy de Navarre ſon pere, & de la conduite qu'il avoit tenuë depuis qu'il étoit revenu à la Cour de France, des mauvais traitemens qu'il y avoit reçûs, ſur tout depuis la Saint Barthélemi & le ſiége de la Rochelle, des marques qu'il y avoit données de ſa fidélité, nonobſtant là maniére dont on le traitoit, des ſujets bien fondez qu'il avoit eu de craindre pour ſa propre vie, il confeſſa qu'il avoit pris deux fois des meſures pour s'échapper de la Cour ; & l'on vit par cette Déclaration que c'étoit Thoré qui ſe mêloit le plus de cette intrigue.

Brinon étoit le plus inſtruit de tous les témoins, parce que Grantrye qui étoit ſon ami, & qui avoit tout le ſecret, ne luy cachoit rien. Car quoyque Brinon eût fait d'abord quelque difficulté de s'engager dans cette affaire, néanmoins il s'y étoit réſolu dans le deſſein d'en informer le Roy ; & il fit ſi bien ſon perſonnage, que pas des Conſpirateurs ne le cachoit de luy.

Il fut confronté à Grantrye & à un nommé Tourtai fils d'un Capitaine, qui ſe défendirent mal. On reçut auſſi la dépoſition d'Antoine de Saint Paul Maître des Requeſtes, qui avoit appris quelque choſe de la conſpiration par Laurent du Bois Sieur de Saint Martin des Pierres ſon neveu, qu'on avoit mis à la Conciergerie : & avec lequel on le confronta ; mais il ne dit que des choſes générales. Ce fut principalement ſur la dépoſition de Brinon, ſur les déclarations du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre, ſur ce que Coconnats confeſſa de luy-même étant appliqué à la queſtion, que luy & la Mole furent convaincus d'avoir eu part au deſſein de l'enlévemént des deux Princes, & condamnez à avoir la tête tranchée, & du Tourtai à être pendu, quoyqu'il prétendît être Gentilhomme. Ces exécutions ſe firent le trentiéme d'Avril : mais on ne ſe preſſa pas tant de travailler au procés des autres priſonniers, & en particulier à celuy de Grantrye, quoyqu'il fut beaucoup chargé, apparemment parce qu'il étoit couſin germain du ſieur de Laubeſpine Sécrétaire d'Etat. Pour ce qui regarde le Maréchal de Coſſé, il n'y avoit preſque rien contre luy. Ce qu'on avoit dépoſé contre le Maréchal de Montmorenci ne conſiſtoit guéres que dans des oüy-dire ; & il falloit de plus fortes preuves pour le condamner. Il y avoit des charges beaucoup plus fortes contre Thoré frere du Maréchal de Montmorenci, contre le Vicomte de Turenne, le Duc de Boüillon, & quelques autres ; mais on ne pouvoit pas les arrêter.

On trouve dans les divers actes de ces procez pluſieurs particularitez touchant les intrigues de la Cour de France de ce temps-là ; mais qui me paroiſſent pour la plûpart fort douteuſes ; car ou elles n'étoient fondées que ſur des bruits, ou ſur des conjectures peu ſolides, ou elles n'avoient point d'autres garants que ceux qui les avançoient, pour ſe défendre & juſtifier leur conduite.

Le Roy de Navarre dans ſa Déclaration diſoit qu'il avoit eu pluſieurs avis qu'on vouloit faire une ſeconde Saint Barthélemi, où luy & le Duc d'Alençon devoient être enveloppez ; que le Vicomte de Turenne l'avoit aſſuré que la choſe étoit réſoluë, & que le ſieur de Villeroy avoit déja fait la dépêche pour l'exécution ; qu'il y avoit eu une conſpiration contre la vie du Roy, contre luy-même, & contre le Duc d'Alençon dans le temps du départ du Roy de Pologne, pour empêcher ce Prince de partir, & le mettre ſur le Thrône de France, parce que le Duc d'Alençon pendant ſon abſence auroit pû le luy enlever.

Dans les dépoſitions de Brinon & de Tourtai, il eſt dit que l'on avoit intercepté une lettre du Pape, que le Roy avoit fait conſulter, pour ſçavoir s'il ne pouvoit pas en conſcience faire mourir le Duc d'Alençon, à cauſe des liaiſons qu'il avoit avec les Hérétiques, & que la déciſion étoit qu'il le pouvoit. C'étoit tres-vrayſemblablement une choſe controuvée ſur le modéle de la conduite que Philippe II. Roy d'Eſpagne avoit tenuë au regard de ſon fils Dom Carlos, & un artifice des Huguenots, pour engager le Duc d'Alençon à les ſoûtenir, & juſtifier la révolte, où ils vouloient l'engager ; que les Huguenots & les Malcontens devoient après la mort du Roy, ſi elle arrivoit, faire tous leurs efforts, pour mettre le Duc d'Alençon ſur le Thrône ; que, ſelon le projet qu'ils avoient fait, les villes dont les uns & les autres s'étoient emparez, leur demeureroient ; que Grantrye ſeroit Grand Maître de la Maiſon du nouveau Roy, la Nocle qui étoit un des plus employez dans cette intrigue, Grand Chambellan, la Mole Maître de la Garderobbe, & le Maréchal de Montmorency Lieutenant Général du Royaume.

Ce dernier article eſt ce qui paroît en tout cela de plus vray-ſemblable, auſſi bien que l'aſſûrance que quelques-uns des priſonniers dirent avoir été données par l'Ambaſſadeur d'Angleterre, d'un ſecours pour les Huguenots & les Malcontens, & la réſolution que ces deux factions avoient priſes de s'aſſembler ſur les frontiéres à la faveur de Sedan & de Jamets Domaines du Duc de Boüillon, pour recevoir plus aiſément les troupes des Pro-

Avr. 1574.

teſtans d'Allemagne.

Je mets parmi les autres articles chimériques, ou du moins tres-incertains, ce que celuy qui a fait imprimer les piéces de ce procés, dit avoir lû dans des mémoires manuſcrits, ſçavoir que le Roy de Navarre ſe voyant tous les jours en danger d'être ſacrifié à l'averſion que la Reine Mere avoit pour luy, réſolut de la prévenir; que pour le faire, le Duc d'Alençon contrefit le malade; qu'ils étoient convenus enſemble que la Reine le venant voir, ils feroient retirer tout le monde, ſous prétexte de vouloir luy dire quelque choſe en ſecret, & que la tenant ſeule, ils l'étrangleroient: mais que dans le moment de l'execution l'horreur de ce parricide les empécha de le faire; que le Roy de Navarre ayant eu l'indiſcrétion de parler depuis de ce deſſein, la Reine l'avoit ſçû; que c'étoit ce qui l'avoit rendûe irréconciliable à ſon égard, & l'avoit engagée à conſpirer contre ſon propre fils Henri III. lors qu'elle le vit ſans enfans, pour empêcher que le Roy de Navarre ne luy ſuccedât, & mettre en ſa place Henri fils du Duc de Lorraine ſon petit-fils.

* Le Laboureur dans les Additions aux Memoires de Caſtelnau.

Je croirois trop abuſer de la crédulité de mes lecteurs, ſi à l'exemple de quelques Hiſtoriens je faiſois fond ſur des faits de cette nature ſi peu avérez, ſi peu autoriſez, ſi dénuez de vray ſemblance: & je ne les rapporte, que pour faire connoître l'agitation de cette malheureuſe Cour, où l'animoſité, qui la déchiroit, les défiances, les ſoupçons, & ſouvent la malice de pluſieurs mechans eſprits formoient toutes ces chimeres, pour perdre les perſonnes qui étoient dans des interêts contraires à ceux auſquels ils s'étoient dévoüez.

Cependant la démarche que la Cour avoit faite, en mettant en priſon les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, luy faiſoit appréhender avec grande raiſon le reſſentiment du Maréchal de Damville, qui avoit une armée dans le Languedoc, & qu'on ſoupçonnoit dés-lors d'entrer dans la faction des Politiques, & même d'en être le Chef ſecret. C'eſt pourquoy la réſolution fut priſe de s'aſſûrer auſſi de luy.

Quelques jours avant la priſon des deux Maréchaux, on luy avoit envoyé les ſieurs de Saint Sulpice Sur-Intendant de la Maiſon du Duc d'Alençon, & Villeroy Secrétaire d'Etat, pour concerter avec luy les moyens de pacifier les troubles du Languedoc. Ces deux Miniſtres furent fort ſurpris de la nouvelle qu'on leur manda de la Cour, que les deux Maréchaux étoient priſonniers, & encore plus de l'ordre qu'ils reçûrent d'arrêter le Maréchal de Damville, qu'on ſuppoſoit être d'intelligence avec ſon frére: mais il avoit trop de ſujet de ſe défier, & trop d'avis de la part de ſes partiſans, pour ne pas ſe tenir ſur ſes gardes. Il avoit refuſé de ſe rendre à Avignon, ſur ce que ſa préſence étoit trop néceſſaire en Languedoc, à cauſe des mouvemens continuels des Huguenots: de ſorte que ces deux Envoyez deſeſpérant d'exécuter leur commiſſion, s'en retournérent à la Cour.

Mathieu l. 6.

Mémoires de Villeroy T. 1.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, les Huguenots bien aſſûrez d'être ſecondez par le Tiers parti, reprirent les armes en divers endroits. Ils ſurprirent Fontenai-le-Comte, & Luſignan en Poitou. Broüage ſe donna aux Rochelois, & Pons, Tonnai-Charente, Talmond, & quelques autres petites places ſe révoltérent.

Popeliniére l. 7.

Colombieres ſurprit Saint Lo en baſſe Normandie. Le Comte de Montgommeri s'avança avec des troupes, pour le ſoûtenir, & ſe ſaiſit de Carentan aprés trois jours de ſiége. Pour ce qui eſt du Languedoc, du Vivarez, & des Provinces voiſines, il y avoit déja depuis quelques mois guerre ouverte entre les Catholiques & les Huguenots.

Le Roy ayant en vain tâché de regagner la Noüe & les Rochelois par l'entremiſe du Colonel Strozzi, vit bien qu'il en falloit revenir aux armes. Il envoya le Duc de Montpenſier en Poitou & en Xaintonge contre la Noüe, le Prince Dauphin fils de ce Duc en Dauphiné contre Montbrun & contre les autres Chefs des Huguenots de ces quartiers-là. Jacques d'Acier Baron de Cruſſol, & depuis Duc d'Uſez qui étoit rentré dans le parti Catholique, fut deſtiné contre les Rebelles de Languedoc, & le ſieur de Matignon Lieutenant Général en Normandie dont le Duc de Boüillon étoit Gouverneur, contre le Comte de Montgommeri.

Les Corps d'armée commandez par ces Princes & par ces Seigneurs n'étoient pas fort nombreux: mais ils ſuffiſoient, pour arrêter au moins les progrez des Huguenots, en attendant les nouvelles levées de troupes, que le Roy faiſoit faire. Talmond inveſti par Puy-Gaillard & Landereau ſe rendit au Duc de Montpenſier, faute de munitions de guerre: mais Fontenai-le-Comte fut ſi bien défendu par le Capitaine Saint Eſtienne, que le Duc aprés un aſſaut qui ne luy réüſſit pas, en leva le ſiége, pour ſe rendre à la Cour, où la Reine le rappella, à cauſe de la maladie du Roy, qui devenoit de jour en jour plus dangereuſe.

Les Huguenots furent pouſſez plus vivement en Normandie par Matignon, qui ayant appris que le Comte de Montgommeri étoit dans S. Lo, alla l'y inveſtir le dix ſeptiéme d'Avril. Celuy-cy, qui n'avoit pas de fourrage pour la cavalerie, avec laquelle il ſe trouvoit enfermé dans la place, fit une ſortie le cinquiéme jour du ſiége, & ſe fit jour l'épée à la main au travers du Camp ennemi, aprés avoir chargé Colombieres de la défenſe de la place, avec aſſûrance de le ſecourir, dés qu'il auroit aſſemblé la Nobleſſe Huguenote, qui luy amenoit des troupes de tous les quartiers de la Province, auſſi bien que de la Bre-

Davila l. 5. An. 1574.

ragne & de l'Anjou. Il ravitailla Carentan, où il laiſſa le Capitaine Lorges ſon fils & Gallardon ſon gendre, & vint à Domfront, pour aller de-là au devant de quelque cavalerie, qu'on luy amenoit de la haute Normandie.

Matignon, dont l'activité, la vigilance, & la fidélité pour le Roy ſon Maître parurent en cette occaſion, regarda comme un coup de partie de ne pas laiſſer échaper le Comte de Montgommeri, qui ſeul pouvoit par ſon autorité & par ſa grande expérience ſoûtenir la guerre en ce pays là.

Il laiſſa devant Saint Lo une partie de ſa petite armée, & marcha avec tant de diligence vers Domfront, qu'il y arriva avant que Montgommeri eut eu le moindre avis de ſa marche.

En attendant l'arrivée de ſon infanterie, il ſe ſaiſir avec la cavalerie qu'il avoit amenée, de toutes les avenües de la place. Montgommeri n'y avoit pour toute garniſon que quatre-vingt dix Arquebuſiers & quelques Gentilshommes. Les Bourgeois Calviniſtes s'en étoient retirez pour la plûpart: la ville ne valoit rien, & le Château étoit commandé d'une montagne à la portée de l'arquebuſe.

Matignon ne ſe preſſoit point de faire ſes approches, ſe contentant de faire bonne garde, pour empêcher que Montgommeri ne luy échapât; & il recevoit tous les jours des renforts, qui luy compoſérent une armée de ſix mille fantaſſins & de douze cens chevaux.

Montgommeri faiſoit de fréquentes ſorties, qui diminuoient toûjours ſa petite garniſon. Quelques-uns même déſertérent: & lorſque la batterie commença contre le Château le vingt-troiſiéme de May, il avoit déja perdu pres du tiers de ſes gens. Il ne laiſſa pas de ſoûtenir vigoureuſement un aſſaut qui fut donné au Château, & de repouſſer les aſſaillans aprés cinq heures de combat. Les Catholiques y perdirent pluſieurs Officiers, du nombre deſquels furent Sainte Colombe & d'Oilli. Plus de cent y furent bleſſez, & entre autres Fervaques & Lavardin. Il y en eut moins du côté des aſſiégez: mais leur perte étoit incomparablement plus grande à proportion de leur petit nombre. Montgommeri y reçût deux legéres bleſſures au viſage, & une groſſe contuſion au bras droit proche de l'épaule.

Il ne luy reſta outre les bleſſez, que quinze à ſeize hommes, dont il pût s'aider. Nonobſtant cela, étant ſommé de ſe rendre, il le refuſa, réſolu de périr en combattant, dans la perſuaſion que, s'il étoit pris, il ne pourroit éviter une mort honteuſe par la main du bourreau, tant à cauſe de tout ce qu'il avoit fait contre le Roy dans les guerres civiles, qu'à cauſe que la Reine conſervoit une haine mortelle contre luy pour la mort de Henri II. dont il avoit été l'autheur, quoique par un accident qu'il ne pouvoit prévoir.

Mais il ne trouva pas la même réſolution dans le peu de gens qui luy reſtuient: de ſorte qu'il fut contraint de capituler, & de ſe rendre priſonnier, avec aſſurance de la vie.

Matignon aprés la priſe de Domfront retourna au ſiége de Saint Lo, que Colombiéres défendit juſqu'à l'extrémité. Il ſoûtint deux aſſauts, & avec tant de valeur, que Matignon jugea à propos, pour épargner ſes troupes, d'employer la voye de la négociation. Il engagea le Comte de Montgommeri, qu'il tenoit priſonnier dans ſon Camp, à avoir un pourparler avec Colombiéres, & luy promit que, s'il pouvoit déterminer ce Commandant à rendre la place, ſans attendre qu'on le forçât, il feroit valoir ce ſervice auprés de la Reine.

Montgommeri qui craignoit toûjours beaucoup la haine, que cette Princeſſe avoit conçûë contre luy depuis la mort de Henri II. ſon mari, y conſentit, & un Trompette fut envoyé de ſa part à Colombiéres, pour le prier de luy venir parler. Il y vint, & Montgommeri luy ayant repréſenté le danger tres-prochain, où il ſe trouvoit d'être emporté, luy conſeilla de ſe rendre par une capitulation honorable.

Colombiéres l'écouta tranquillement: mais il ne luy répondit que par des reproches ſur ſa lâcheté, de n'avoir pas péri à Domfront à la tête de ſa garniſon pour la défenſe de ſon parti & de ſa Religion, & de s'être expoſé en ſe rendant, à mourir par la main d'un bourreau. Je n'imiterai pas vôtre exemple, ajoûta-t-il, & je vous en donnerai un, que vous ne ſerez jamais en état de ſuivre. Aprés cette reponſe inſultante il ſe retira.

Matignon fit donner un troiſiéme aſſaut, où Colombiéres, en combattant avec la même valeur qu'il avoit fait paroître dans les deux autres, fut tué d'une arquebuſade dans la tête. Sa mort donna la victoire aux aſſaillans; la place fut emportée, & plus de quatre cens hommes taillez en piéces.

Ce fut une perte conſidérable pour les Huguenots: c'étoit un des Officiers de leurs troupes les plus diſtinguez, & des plus zélez pour la nouvelle Réforme, & il eſt fait ſouvent mention de luy dans nos Hiſtoires de ces temps-là. Il laiſſa deux fils qui, bien que tout jeunes, combattoient à ſes côtez aux aſſauts de Saint Lo. Ils quirrérent depuis le parti Huguenot. Gabriel de Briqueville Seigneur de la Luſerne qui étoit le cadet, eut des emplois conſidérables dans les armées; & du temps de Henri IV. il fut fait Chevalier de l'Ordre. *

Carentan ne tint guéres aprés la priſe de Saint Lo. Le Capitaine Lorges fils du Comte de Montgommeri fut fait priſonnier de guerre: mais un des Principaux de l'armée Catholique par la compaſſion qu'il eut de ce jeune Seigneur, le laiſſa évader.

Tandis que cela ſe paſſoit en Normandie, la Cour étoit en d'étranges allarmes au ſujet de la maladie du Roy, qui étoit à l'extrémité. Il en mourut le trentiéme de May jour

Popeliniére. l. 37.

Le Laboureur Addit. aux Mémoires de Caſtelnau.

* C'eſt le Bi'ayeul de M. le Marquis de la Luzerne, aujourd'huy Marechal de Camp & prémier Enſeigne de la prémiére Compagnie des Mouſquetaires.

An. 1574.

de la Pentecôte au Bois de Vincennes, dans le milieu de la quatorziéme année de ſon Regne, & ſur la fin de la vingt-quatriéme année de ſon âge. Depuis qu'il avoit été attaqué au mois d'Octobre d'un mal de poitrine, en conduiſant le Roy de Pologne, il ne fit plus que languir, la fiévre étant tantôt continüe, & tantôt quarte, juſqu'au jour qui précéda celuy de ſa mort, qu'il parut ſe mieux porter.

On ouvrit ſon corps en préſence de pluſieurs perſonnes & on n'y trouva aucunes marques de poiſon: ce qui diſſipa les ſoupçons qu'on avoit fauſſement conçûs du Duc d'Alençon. On crût qu'il s'étoit alteré le poumon à force de ſonner du Cor, comme il faiſoit ſans ceſſe à la chaſſe, où il alloit tres-ſouvent: à quoy quelques uns ajoûtent une viſite, qu'il rendit à une maîtreſſe pendant ſa maladie.

Brantome dans l'Eloge de Charles IX.

Le matin du jour qu'il mourut, il fit venir le Chancelier de Birague & le Sieur de Sauve Secrétaire d'Etat: & en preſence du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, de Charles Cardinal de Bourbon, & de pluſieurs Seigneurs de la Cour, il déclara pour ſon Succeſſeur à la Couronne Henri ſon frere Roy de Pologne, conformement aux Loix du Royaume, & à l'Acte qu'il luy avoit délivré avant ſon départ de France, & qui avoit été enregiſtré au Parlement. Il ordonna que la Reine ſa mere gouverneroit l'Etat en qualité de Régente juſqu'au retour de ce Prince. Il obligea par ſerment tous les Princes & Seigneurs qui ſe trouvérent préſens, à être fidéles au Roy de Pologne, exhorta fortement le Duc d'Alençon à ſe contenir dans les bornes de ſon devoir, & envoya un Acte Teſtamentaire au Parlement de Paris, où il fut lû & vérifié peu de jours aprés avec les formalitez ordinaires.

Dans les Regiſtres du Parlement.

Papyrius Maſſo in vita Caroli IX.

Ce Prince avoit de bonnes qualitez, du bon ſens, & de l'eſprit. Amyot ſon Précepteur, qu'il fit Evêque d'Auxerre & Grand Aumônier, luy avoit donné du goût pour les belles lettres: & quoyque les troubles de ſon Regne ne luy euſſent pas permis d'y faire de grands progrez, il aimoit ceux qui les cultivoient, & principalement les Poëtes, parmi leſquels Daurat, Ronſard, & Jean-Antoine Baïf eurent grande part à ſes bonnes graces. Il prenoit plaiſir à leur entendre réciter leurs pieces, il leur faiſoit du bien de temps en temps, mais modérément, de peur que, s'ils étoient trop à leur aiſe, ils ne ceſſaſſent de travailler: & il diſoit aſſez plaiſamment que les Poëtes étoient comme les bons chevaux, qu'il faut bien nourrir, mais qu'il ne faut pas trop engraiſſer. Il faiſoit luy-même des vers, & n'y réüſſiſſoit pas mal. Il aimoit la muſique, & chantoit bien. Il étoit libéral, ſobre, dormoit peu, ne craignoit point la fatigue. Il manioit un cheval avec grace & avec adreſſe: & les Eſpagnols l'admirérent beaucoup par cet endroit dans le temps de la Conférence de Bayonne. Il faiſoit des armes en perfection, & étoit des plus vigoureux de ſa Cour dans cet exercice.

Il avoit un extréme deſir de ſe ſignaler dans la guerre. Ce fut par cet endroit que l'Amiral avant les nôces du Roy de Navarre le gagna, ſur l'eſpérance qu'il luy donna de la conquête des Pays-Bas: & il avoit toûjours ſouffert avec grande impatience la contrainte, où la Reine ſa mere le tenoit, en l'empêchant de commander ſes armées en perſonne.

Il fit paroître ſon intrépidité dans ſa retraite de Meaux à Paris, où tout jeune qu'il étoit il ſe mit à la tête des Suiſſes, pour repouſſer le Prince de Condé & l'Amiral: & comme on le prioit de ne pas tant s'expoſer, il répondit qu'il aimoit mieux mourir Roy, que de vivre captif. Il en donna encore une preuve dans ce qui arriva peu de temps avant ſon mariage. Il chaſſoit dans la forêt de Lions en Normandie proche d'un lieu, où il jetta les fondemens d'une belle Maiſon de Plaiſance, à qui il donna ſon nom, en l'appellant Charles-Val. Un ſpectre de feu, ou plûtot une exhalaiſon enflammée de la hauteur d'une pique, ayant paru devant luy dans la forêt, tous ceux de ſa ſuite s'enfuirent. Il demeura ſeul: & ayant tiré ſon épée, il piqua droit au prétendu ſpectre, que la ſeule agitation de l'air fit fuir & bien-tôt diſparoître. Il avoüa que dans le moment qu'il diſparut, il eut quelque frayeur, & qu'il fit alors, pour ſe raſſurer, cette courte priére, que ſon Précepteur luy avoit appriſe: *Deus adjutor meus, ſis in Deum adjutorem meum.* S'il eût vécu, il étoit réſolu d'aller à la tête de ſes troupes contre les Huguenots, & de les exterminer au péril de ſa propre vie.

Il n'eut jamais d'emportement exceſſif pour la débauche; & la ſeule corruption de la Cour, les piéges qu'on luy tendoit là deſſus, & le vain & criminel honneur que chacun ſe faiſoit alors d'avoir une maîtreſſe, plûtôt que la paſſion & ſon penchant, l'engagérent dans quelques déſordres.

Il avoit de la Religion, vertu rare à la Cour de ce temps-là, & un grand zele pour la deſtruction de l'héréſie dans ſon Royaume. Il aimoit ſes ſujets, & il dit en mourant, qu'il étoit bien aiſe de ne point laiſſer de fils, & d'avoir le Roy de Pologne ſon frere pour ſon Succeſſeur, veu les malheurs, dont il ſçavoit par expérience, que les minoritez des Princes étoient cauſes dans un Etat.

Il étoit naturellement éloquent, ferme, vif, & judicieux dans ſes diſcours, & les Ambaſſadeurs des Princes étrangers avoüerent ſouvent qu'on ne pouvoit mieux répondre ſur le champ, qu'il le faiſoit dans ſes Audiences.

La paſſion qu'il eut pour la chaſſe, & qui luy cauſa la mort, alloit à l'excés. Il s'emportoit ſouvent dans les forêts avec danger de ſa perſonne, ſonnoit du cor, & faiſoit luy-même

même la fonction de piqueur & la curée de ſes propres mains ; & cet exercice l'occupoit autant que la conduite de ſon Etat. Il compoſa un Livre de la Vénerie, dont Brantome fait un grand éloge. Cet ouvrage n'a pas été imprimé, que je ſçache, & je doute même qu'il ait été conſervé en manuſcrit.

Mais ſon principal défaut fut la colére, & une eſpéce de férocité qui paroiſſoit dans ſes yeux tout jaunes de bile, & où il y avoit quelque choſe de farouche. Pluſieurs Courtiſans prétendirent avoir remarqué que cet air féroce luy étoit plus ordinaire depuis le maſſacre de la ſaint Barthélemi, où comme je l'ai obſervé en parlant de cette journée, il laiſſa échaper des traits d'inhumanité tout à fait indignes d'un Roy. Il juroit le Nom de Dieu à tout propos, & Brantome dit qu'il avoit contracté cette habitude dés ſa plus tendre enfance, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec le Maréchal de Retz ſon favori, qui étoit fort ſujet à ce vice.

Il étoit d'une haute taille, un peu courbé, d'un viſage pâle, il avoit le nez aquilin, la tête ordinairement un peu panchée de côté, & un port aſſez majeſtueux.

Entre pluſieurs Ordonnances qu'il fit de ſon temps, deux ſont particuliérement remarquables. L'une par laquelle il fixa au prémier de Janvier le prémier jour de l'année, qui avoit juſques-là commencé en France au jour de Pâques. L'autre qui exclut les meres de la ſucceſſion de leurs enfans, leur laiſſant ſeulement l'uſufruit des biens ; & il fit cette Ordonnance à deſſein de conſerver les Terres dans les familles illuſtres.

Au Recüeil des Edits & Ordonnances.

Juſqu'au temps de François I. & de Henri II. l'érection des Terres en Duché ne ſe faiſoit guéres qu'en faveur des Princes du Sang ; mais il s'en fit pluſieurs pour d'autres ſous ce Régne. Charles érigea en Duché le Marquiſat de Mayenne au pays du Maine pour Charles de Lorraine frere du Duc de Guiſe, le Comté de Penthiévre en Bretagne pour Sébaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues, la Vicomté d'Uſez en Languedoc pour Antoine de Cruſſol, la Vicomté de Thoüars en Poitou pour Loüis de la Trimoüille, & la Seigneurie de Rohannez pour Claude Gouffier Marquis de Boiſi.

Sainte Marthe Hiſt. de la Maiſon de France. T. 1. l. 10.

Mais afin de modérer l'empreſſement des Seigneurs pour ces ſortes d'honneurs & de titres, il ordonna par un Edit particulier, que ces érections de Terres en titres de Duchez, de Marquiſats, de Comtez, ne ſe feroient qu'à condition que ceux qui les poſſéderoient venant à mourir ſans hoirs mâles, elles ſeroient unies au Domaine de la Couronne.

L'animoſité des factions faiſoit tout appréhender à la Reine pour la perſonne du Roy même. C'eſt pourquoy elle augmenta ſa garde ; & ce fut à cette occaſion que le Régiment des Gardes fut formé. Mathieu l. 6.

Le Chancelier de l'Hôpital avoit fait pour ce Prince une deviſe que l'on voit dans diverſes médailles frappées à ſon honneur. C'étoient deux colomnes entre leſquelles étoient les armes de France entourées du Colier de l'Ordre de Saint Michel, & ſurmontées d'une Couronne fermée, avec cette inſcription, *Pietate & juſtitiâ*, pour marquer que ces deux vertus étoient les fondemens ſolides de ſa puiſſance Royale.

Il fit fraper une médaille à l'occaſion de la Saint Barthélemi, où l'on voit la date du jour & de l'année avec cette inſcription, *Pietas juſtitiam excitavit* : ce qui ſignifioit que c'étoit uniquement ſa piété qui avoit armé ſa juſtice. Au revers il étoit repréſenté dans ſon Trône tenant à la main droite une épée, & à la gauche une main de juſtice, foulant aux pieds les Rebelles, & au tour ſe liſoient ces paroles, *Virtus in Rebelles*. On luy donna dans d'autres le titre de Roy tres-pieux, *Carolo nono Regi piiſſimo*. C'étoit particuliérement pour faire connoître à toute l'Europe ſon attachement à la véritable Religion, & l'averſion qu'il avoit des impiétez commiſes par les Hérétiques dans la deſtruction des Egliſes, & dans la prophanation des choſes les plus ſacrées.

Son Oraiſon funébre fut prononcée à Rome par le fameux Marc-Antoine Muret, en préſence du Pape & des Cardinaux, & en France par Antoine Sorbin grand Prédicateur, depuis Evêque de Niſmes, qui l'aſſiſta à la mort, & imprima dans la ſuite une courte Hiſtoire de la vie de ce Prince.

Il n'eut de ſon mariage avec Eliſabeth d'Autriche, qu'une ſeule fille nommée Marie Eliſabeth, qui mourut à l'âge de cinq ans & demi, & un fils d'une Maîtreſſe nommée Marie Touchet, fille non pas d'un Apoticaire d'Orléans, comme pluſieurs l'ont écrit, mais du Lieutenant particulier au Préſidial de cette même ville. Ce fils fut Charles de Valois Duc d'Angouleſme Comte d'Auvergne & de Ponthieu, & Colonel Général de la Cavalerie Légére, qui épouſa en prémiéres nôces Charlote de Montmorenci, & en ſecondes nôces Françoiſe de Nargonne fille du Baron de Marvel. Cette Dame vit encore en l'an 1704. que j'écris ceci, & je croy en 1711. qu'on l'imprime, c'eſt à dire plus cent trente ans aprés la mort de Charles IX. ſon beau-pere.

Le Laboureur Additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 7.

HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI III.

LE Prince dont je vais commencer l'hiſtoire, fut nommé Edoüard Alexandre dans la cérémonie de ſon Baptême. Ces noms luy furent donnez par Edoüard VI. Roy d'Angleterre, & par Antoine de Bourbon depuis Roy de Navarre, ſes parains; * Mais la Reine ſa mere les luy fit quitter, & prendre celuy de Henri, en mémoire de Henri II. ſon mari. Il étoit né, non pas le jour de la Pentecôte, comme quelques-uns l'ont écrit, mais le dix-neuviéme de Septembre de l'an 1551. Ainſi il étoit dans ſa vingt-quatriéme année, lorſqu'il parvint par droit de ſucceſſion à la Couronne de France, dont l'ordre de la naiſſance ſembloit l'avoir fort reculé: car il n'étoit que le quatriéme fils de Henri II. ayant devant luy outre François II. l'aîné de tous, & Charles IX. qui étoit le troiſiéme, Loüis Duc d'Orléans qui mourut tout jeune.

* On luy donne ces deux noms dans le Traité de Mariage de François II. avec Marie Stuart. Au Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, coté YY 5.

C'étoit un fâcheux contre-temps pour ce Prince de ſe trouver alors ſi éloigné de la France; & cela principalement pour deux raiſons. La premiére qu'il trouvéroit de grands obſtacles pour ſortir de Pologne, à quoy il prévoyoit bien que les Polonois s'oppoſeroient. La ſeconde qu'il étoit fort haï en France, non ſeulement par les Huguenots, qui le regardoient comme un des principaux auteurs du maſſacre de la ſaint Barthélemi, mais encore par la nombreuſe faction des Malcontens, qui le croyoient entiérement livré à la Maiſon de Guiſe. Cette idée que les Malcontens avoient de luy, étoit fondée ſur ce qu'en partant de France, il avoit prié la Reine Mere, en cas que le Roy mourût, & qu'elle fût obligée de faire un Lieutenant Général du Royaume & un Connétable, de donner la premiére de ces Charges au Duc de Lorraine, & la ſeconde au Duc de Guiſe.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 6.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit le deſſein des factieux qu'on avoit découvert dans l'inſtruction du procés des ſieurs de la Mole & de Coconnats, d'empêcher ſon retour en France, & de mettre la Couronne ſur la tête du Duc d'Alençon, deſſein réel & concerté: mais par bonheur pour luy ce jeune Prince étoit en la puiſſance de la Reine Mere, dont la vigilance penſa néanmoins être ſurpriſe par la Reine de Navarre, qui aimoit tendrement le Duc d'Alençon, & haïſſoit le Roy de Pologne, de quoy elle rapporte pluſieurs raiſons dans ſes Mémoires.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 1.

Elle avoit liberté de voir quand elle le vouloit, le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre qui étoient renfermez au Château de Vincennes, & l'un la recondu ſoit ordinairement ſans que les Gardes s'y oppoſaſſent, pourvû que l'autre demeurât dans l'appartement. Elle leur offrit d'enlever dans ſon carroſſe l'un des deux déguiſé en femme & maſqué, comme l'étoient d'ordinaire les Dames de ſa ſuite: mais quand il fut queſtion de s'accorder entre eux ſur cet article, l'un ne voulut point s'expoſer au grand riſque qu'il courroit en demeurant pour ſauver l'autre; ainſi n'étant pas au pouvoir de la Reine de Navarre de les faire évader tous deux, ni l'un ni l'autre ne profita du bon office qu'elle étoit diſpoſée à leur rendre, en s'expoſant beaucoup elle même.

La Reine Mere qui voyoit de quelle importance il étoit pour ſon fils de ſe rendre au plûtôt en France, luy dépêcha quelques heures aprés la mort du Roy, le ſieur de Chémerault; & de crainte qu'il n'arrivât à ce Gentilhomme quelque accident dans ſa courſe, elle le fit ſuivre par le ſieur de Neuvi.

Pureliniére l. 37.

Le prémier arriva en tres-peu de jours à Cracovie, informa de tout le Roy de Pologne, & ſuivant un des principaux articles de ſes inſtructions, luy conſeilla d'envoyer au plûtôt à la Reine des Lettres patentes confirmatives de ſa Régence.

Cependant cette Princeſſe employa toute ſa prudence à empêcher au moins l'accroiſſement des troubles: Elle fit de grandes carreſſes au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre, leur promit de leur rendre toutes ſortes de bons offices; & ſur ce qu'ils luy de-

mandoient leur liberté, elle leur fit comprendre qu'il ne convenoit pas pour leur honneur, qu'elle la leur rendît de sa propre autorité; qu'on attribueroit leur délivrance à la rendresse d'une mere pour un fils & pour un gendre, & que le Roy le faisant luy-même, leur conduite en feroit beaucoup plus authentiquement justifiée. Elle les engagea à écrire conjointement avec elle aux Gouverneurs des Provinces, pour faire connoître à tout le Royaume leur bonne intelligence, & tenir au moins par là les esprits des Huguenots en suspens, sur les espérances qu'ils avoient conçuës d'avoir ces deux Princes à leur tête.

Elle envoya à la Rochelle l'Abbé de Gadagne, qui y menagea, ou plûtôt acheta une tréve de deux mois pour la Xaintonge, le pays d'Aunis & l'Angoumois, par l'argent dont on convint pour l'entretien des garnisons Huguenotes aux dépens du Roy durant la tréve. Elle envoya Saint Sulpice vers le Maréchal de Damville, pour rompre les liaisons qu'elle sçavoit qu'il prenoit avec les Huguenots, en luy faisant espérer qu'il seroit confirmé dans son Gouvernement de Languedoc, & qu'on tireroit de prison le Maréchal de Montmorenci son frere.

Dav. l. 6.

Mais cette Princesse qui ne pouvoit pas trop compter sur ces négociations, prenoit en même temps d'autres précautions, pour mettre le Roy en état de se faire obéir par les Rebelles, quand il seroit arrivé en France. Elle envoya Gaspard Comte de Schomberg faire une levée de six mille Suisses, & de quelques Cornettes de cavalerie Allemande. Le Duc de Montpensier qui étoit revenu à la Cour sur la nouvelle de l'extrêmité du Roy, fut renvoyé en Poitou à son armée, que l'on fortifia des troupes de Matignon, dés que ce Maréchal eût dissipé les Huguenots de Normandie. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier eut ordre de contenir avec les siennes, les Huguenots du Dauphiné & des Provinces voisines, qui sous les ordres de Montbrun, homme des plus inquiets du parti Huguenot, firent diverses entrepriſes, dont la plûpart leur réüssirent mal.

Le Maréchal de Damville étoit celuy dont la conduite donnoit le plus d'inquiétude à la Reine: car nonobstant les lettres pleines de respect & de soûmission qu'il avoit écrites un peu avant la mort du Roy, & où il disoit même qu'il ne s'opposoit pas à la punition du Maréchal de Montmorenci son frere, supposé qu'il fût coupable, on sçavoit qu'il continuoit de traiter avec les Huguenots. Mais il garda encore moins de mesures, depuis qu'il fut informé de certaines lettres qu'on avoit écrites de la Cour au Baron d'Acier devenu Duc d'Usez par la mort d'Antoine son frere aîné, soupçonnant qu'on avoit dessein de luy opposer ce Seigneur, déja tres-puissant dans le Languedoc par ses Terres, & & par le nombre de ses vassaux.

Lettre du Maréchal de Damville du 18. May 1574.

Il commença par conclure une tréve avec les Calvinistes, & par faire une entrepriſe, ou pour parler plus juste, un tres-criminel attentat contre l'autorité Royale, en convoquant de sa propre autorité les Etats de la Province à Montpellier. Le Parlement de Toulouse qui depuis le commencement des guerres civiles s'étoit toûjours signalé par sa fidélité envers nos Rois, en donna une preuve bien authentique en cette occasion. Il déclara la tréve & la convocation des Etats, nulles; & par un Arrest du dix-neuviéme de Juin, il fit défense aux peuples & aux Commandans des places de recevoir la tréve, & aux trois Ordres de la Province, de s'assembler à Monrpellier.

Le Maréchal aprés ces démarches, ne cacha plus ses desseins. Il travailla à l'union des Huguenots avec les Malcontens, & écrivit sur ce sujet aux députez des villes confédérées assemblées à Millaud en Roüergue. L'inscription de sa lettre étoit: *A Messieurs de l'Assemblée de France à Millaud.*

Dans la Lettre de M. de Damville du premier d'Août 1574.

D'autre part le Prince de Condé, qui lorsqu'il vit les deux Princes & les deux Maréchaux arrêtez au Château de Vincennes, s'étoit retiré dans son Gouvernement de Picardie, & de là s'étoit sauvé en Allemagne avec Thoré frére des Maréchaux de Damville & de Montmorenci & quelques autres Seigneurs, agissoit fortement auprés des Princes Protestans d'Allemagne, pour en obtenir du secours. Il écrivit aux Eglises Protestantes de Languedoc des lettres fort pressantes, où il les exhortoit à ne se point décourager, & les asûroit qu'ils trouveroient dans sa personne autant de zéle à les protéger, que le feu Prince son pere en avoit eu. Peu de temps aprés il publia un Manifeste, * où rendant raison de sa retraite en Allemagne, il protestoit qu'il n'avoit point d'autre vûë que le service du Roy, la tranquillité de l'Etat, & la seureté de ceux de sa Religion, contre lesquels on avoit depuis quelque temps exercé de si horribles cruautez.

Lettre du Prince de Condé de Heidelberg 1. Juillet 1574.

* daté d'Erenbourg 12. Juillet 1574.

La journée de Saint Barthélemi représentée dans toutes ses circonstances, la puissance des Princes de la Maison de Guise & de quelques autres du Conseil qu'on sçavoit être ennemis mortels des Huguenots, donnoient beaucoup de couleur & de poids à ces sortes d'écrits: car vû tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, on se persuadoit assez aisément qu'il n'y avoit point de seureté pour eux en France; & les Chefs des Factieux se servoient avec avantage d'un si spécieux prétexte, pour couvrir leur ambition & les animositez particuliéres qui les faisoient agir.

Les Députez des villes confédérées reçurent à Millaud avec beaucoup de joye, les lettres du Maréchal de Damville & celles du Prince de Condé; & au regard du Maréchal, nonobstant l'opposition de quelques uns qui se défioient de luy, il fut déclaré que ceux de la Religion le reconnoîtroient pour

Popeliniére, l. 38.

Gouverneur du Languedoc ſous le nom & l'autorité de Henri III. Roy de France & de Pologne ſucceſſeur légitime de Charles IX. & qu'ils ne s'aſſocioient avec ce Seigneur, que pour la conſervation de la Couronne de France & des anciennes Loix, & la ſeureté des fideles ſujets & ſerviteurs du Roy.

Dans les articles de l'Aſſemblée de Millaud.

Pour ce qui eſt du Prince de Condé, il fut reconnu pour Chef, Gouverneur Général & Protecteur de la Confédération au nom, lieu, & autorité du Roy de France & de Pologne: mais à pluſieurs conditions qui bornoient beaucoup ſon autorité, & ſur un plan de Gouvernement tout-à-fait Républiquain, tant pour l'adminiſtration de la Guerre, que des Finances & de la Juſtice, Gouvernement dont les Hérétiques des trois derniers ſiécles ont toûjours paru s'accommoder beaucoup mieux que du Monarchique. Ils déclaroient que le but de leur Confedération, outre la ſeureté de leurs perſonnes & de leur Religion, étoit la délivrance du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, & des Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, d'exclure du Conſeil les Etrangers, par où ils déſignoient les Princes de la Maiſon de Guiſe, de faire donner au Duc d'Alençon la Régence du Royaume, tandis que le Roy ſeroit abſent de France, & de procurer l'Aſſemblée des Etats généraux, pour remédier aux troubles & aux déſordres qui cauſoient depuis long temps tant de malheurs à l'Etat.

Cet Acte fut envoyé au Prince de Condé à Baſle avec une ſomme d'argent, pour l'aider à la levée des troupes qu'il devoit mettre ſur pied; & dans le même temps pluſieurs Malcontens Catholiques ſe rendirent auprés de luy, ſoit pour le ſervir, ſoit, comme quelques-uns le penſérent, pour le trahir, & de concert avec la Reine Mere.

Ce Prince écrivit au Roy, pour luy rendre compte de ſa conduite, & luy propoſer les moyens de pacifier le Royaume; & comme on étoit incertain de la route que le Roy prendroit pour revenir de Pologne en France, il luy dépêcha diverſes perſonnes par différens chemins, & entre autres le ſieur de Thoré frére des Maréchaux de Montmorenci & de Damville, tandis qu'il envoyoit Méru leur autre frére au Prince d'Orange en Hollande, & de-là à la Cour d'Angleterre.

Cependant la Reine qui ne tâchoit qu'à gagner du temps en attendant le retour du Roy, entretenoit toûjours les négociations avec le Maréchal de Damville & les Rochelois; mais ceux-cy rompirent la tréve, irritez de la mort du Comte de Montgommeri qui venoit d'avoir la tête coupée dans la place de Greve, & ſollicitez par l'Aſſemblée de Millaud. Au ſortir de cette Aſſemblée, le Baron de Terride ſecondé par Fontrailles, Verglas & quelques autres Capitaines Huguenots, ſurprit Caſtres, & s'en rendit maître, malgre la vigoureuſe réſiſtance de Saint Félis qui en étoit Gouverneur, & qui avec ſa garniſon de trois cens Italiens ſe retirant de poſte en poſte, ſoûtint long temps un violent combat.

Popeliniére. l. 28.

Les Rochelois ayant recommencé les hoſtilitez dans la Xaintonge ſous les ordres de la Noüe, qui avoit le Commandement général en tout ces pays-là, le Duc de Montpenſier raſſembla ſes troupes. Il ſe mit en campagne avec une armée de dix mille hommes, & fit pluſieurs conquêtes en Poitou & en Xaintonge. Il prit Moſſe, Foreſt ſur Sevre, Chevrain, Aunai, & obligea les Rochelois d'abandonner Soubiſe, Noaillé, Tonnai-Charente, & Marans. Il mit une forte garniſon dans cette derniére place, dont la Rochelle qui n'en eſt qu'à quatre lieuës, fut fort incommodée dans la ſuite.

La Reine Mere offrit de nouveau la paix aux Rochelois, qui refuſérent de l'accepter aux conditions qu'elle la leur propoſoit. Le Duc de Montpenſier fit une entrepriſe ſur Luſignan, à la faveur d'une intelligence qu'il y avoit: mais ayant été trahi, il la manqua, & y perdit deux cens hommes. Il s'en vengea ſur Fontenai-le-Comte, qu'il prit d'aſſaut. Enſuite il aſſiegea Luſignan, dont le ſiege l'occupa long temps.

Les Catholiques & les Huguenots ſe battoient auſſi en Dauphiné & en Auvergne; mais le reſte des Provinces demeuroit aſſez tranquile.

Durant ces mouvemens la Reine reçut du Roy les Lettres patentes confirmatives de ſa Régence, & aſsurance de ſa part qu'il partiroit bien tôt, pour venir prendre poſſeſſion de ſes Etats de France; mais il luy marquoit en même temps la grande difficulté qu'il auroit à s'évader, pour ſe tirer des mains des Polonois, qui étoient réſolus de le retenir chez eux.

J'ay déja dit dans l'Hiſtoire du Régne précedent, que ce Prince n'eut pas plutot la Couronne de Pologne ſur la tête, qu'il en reſſentit le poids & les deſagrémens. Les maniéres du pays beaucoup moins polies en ce temps-là, qu'elles ne le ſont aujourd'huy, luy parurent ſi éloignées des maniéres Françoiſes, qu'il deſeſpéroit de s'y faire jamais. Les Polonois murmuroient dés qu'ils luy voyoient faire à un Seigneur quelques careſſes qui marquaſſent qu'il avoit pour luy de l'affection; & rien n'étoit plus capable de chagriner ce Prince, qui ne pût jamais ſe paſſer de favoris. Ils étoient jaloux de tous les François qu'il avoit amenez avec luy, & luy diſoient quelquefois aſſez bruſquement, qu'on ne prétendoit pas que les délibérations ſecrétes qui concernoient l'Etat, fuſſent communiquées à aucuns Etrangers. Ils ne pouvoient ſouffrir leur politeſſe, leurs complimens, leurs civilitez, & certaines honnêtetez dont ils uſoient en leur parlant ou en les recevant. Ils traitoient tout cela ou d'affectation, ou de legereté, ou de molleſſe,

Mathieu. 7.

plus convenables à des femmes qu'à des hommes : de sorte que ce Prince se trouvoit comme en un nouveau monde, où tout le choquoit, luy sembloit bizare, insupportable ; & il disoit souvent à ses confidens, qu'il aimeroit mieux vivre prisonnier en France, que Maître en Pologne.

Le chagrin le dévoroit ; & aprés son Couronnement, il contrefit le malade, pour s'exempter de paroître en publie, & s'épargner le dégoût que luy causoit la présence de ceux qui en venant faire leur Cour, ne luy paroissoient rien moins que Courtisans.

Les Polonois de leur côté s'appercevant de cette antipathie, s'en tenoient infiniment offensez. Ils s'en plaignoient, en murmuroient entre eux, & ces mécontentemens mutuels auroient pû avoir de fâcheuses suites, si le Prince faisant céder son chagrin à la raison, n'avoit pris d'autres manières. On le vit changer tout à coup. Les Seigneurs Polonois eurent à toute heure un libre accés auprés de sa personne. Il entroit dans tous leurs divertissemens : il faisoit avec eux de fréquentes parties de chasse, & des festins où les plus réservez des Seigneurs François commencérent à boire à la Polonoise ; & par cette conduite, le Roy dont ils avoient d'ailleurs une tres grande idée, & à qui il n'avoit manqué jusqu'alors qu'un peu de complaisance, fit leurs delices.

Cependant il arrivoit de fréquens courriers de France, pour luy dire des nouvelles de la santé du Roy, & Berni luy annonça le douziéme de Juin l'extrémité où ce Prince étoit. Le quatorziéme dans le temps qu'il donnoit le bal à la Princesse fille du feu Roy de Pologne, l'Ambassadeur de l'Empereur reçût de la part de son Maître la nouvelle de la mort du Roy, & le bruit s'en répandit. A l'occasion de ce bruit, le Sénat de Pologne appréhendant que le Roy ne les quittât, luy proposa un voyage sur les frontiéres de Lithuanie, où ils disoient que sa presence étoit nécessaire, pour mettre la derniére main au Traité de paix avec les Moscovites. Il fit semblant de consentir à ce voyage, & témoigna qu'il en avoit autant d'envie qu'eux.

Le lendemain l'Ambassadeur de l'Empereur luy fit part de la nouvelle qu'il avoit reçûë. Chémeraut arriva une heure aprés, & luy dit à l'oreille, comme il se mettoit à table, que le Roy son frere étoit mort. Il se contraignit, & ne fit semblant de rien : & aprés avoir fort peu soupé, il se retira, feignant qu'il étoit fatigué des violens exercices qu'il avoit faits ce jour-là. Il dit cependant comme en confidence au Comte Tanchin Grand Chambellan du Royaume la triste nouvelle qu'il venoit de recevoir.

Dés qu'il fut au lit, & que le Chambellan se fut retiré il fit venir Villequier, Souvrai, Pibrac, & Bellievre Ambassadeur de France en Pologne, pour délibérer avec eux sur le parti qu'il devoit prendre. Il étoit tout résolu à repasser en France, & le sujet de la délibération ne rouloit que sur la maniére, dont il quitteroit la Pologne, s'il s'échaperoit sans en rien communiquer aux Sénateurs, ou s'il leur demanderoit leur agrément. Il y avoit de grandes raisons pour & contre : mais enfin sur la connoissance qu'ils avoient du génie Polonois, ils prévirent bien qu'ils s'opposeroient à son départ : & sur ce que l'on sçût que d'Etrées & Miossans venoient en Pologne, sous ombre de faire au Roy des complimens de la part du Roy de Navarre & du Duc d'Alençon, mais en effet afin d'empêcher qu'il ne revint en France, & de le faire arrêter par les Princes Protestans d'Allemagne, il fut conclu qu'on prendroit des mesures, pour le faire évader secrétement : & voici comme l'on s'y prit.

On convint que Monsieur de Bellievre demanderoit au premier jour son audience de congé, sur ce que le Roy étant mort, il n'avoit plus de caractére, & que la Reine le pressoit de partir, ayant besoin de son ministére dans des affaires où elle vouloit l'employer ; qu'il partiroit sans délai, & laisseroit des relais en chemin ; que Neuvi, qui étoit arrivé un peu aprés Chemeraut, iroit incessamment demander des passeports à l'Empereur pour le passage du Roy sur ses Terres ; que, pour ne point trop se charger, on porteroit peu d'argent, & que, pour y suppléer en cas de besoin, on emporteroit les joyaux de la Couronne, que l'on confia à Ardier d'Issoire.

Deux jours aprés l'arrivée de Chémeraut le Roy assembla les Sénateurs, & leur fit part de la nouvelle qu'il avoit reçûë. Il leur dit qu'un des motifs des plus consolans pour luy dans son affliction, étoit l'augmentation de la puissance des Polonois par l'union de deux Couronnes sur la tête de leur Roy ; qu'avant que d'aller prendre possession de celle, à laquelle il parvenoit par le droit de succession, il vouloit mettre ordre aux affaires de Pologne, qu'il avoit une mere, dont la tendresse & la prudence consommée luy permettoient de différer son retour en France, & que toutefois il les prioit d'avancer le temps de la Diéte qu'ils avoient résolu avec luy de tenir sur les frontiéres de Pologne & de Lithuanie.

Un des Seigneurs luy répondit au nom de toute l'Assemblée, luy marqua la part que tout le Royaume prenoit à la perte qu'il venoit de faire, & luy demanda permission de conférer entre eux sur les moyens d'assembler au plûtôt la Diéte.

Mais ce ne fut pas là le sujet de leur délibération. Ils ne parlérent que des moyens qu'il falloit prendre, pour ne pas laisser aller leur Roy. Quelques uns proposérent de se servir des voyes les plus violentes, comme de faire sortir incessamment tous les François du

Royaume, afin qu'il ne pût pas concerter ſa fuite avec eux ; d'autres vouloient qu'on les arrêtât, afin de ſervir d'ôtages, & qu'aprés s'en être aſſûré, on leur déclarât qu'on les feroit tous mourir, ſi le Roy quittoit la Pologne. Les autres furent d'avis de mettre des corps de garde autour de la ville, & de fermer tous les paſſages. Enfin il y en eut, dont le ſentiment fut, qu'il falloit ſolliciter ſous main les Moſcovites & les Tartares de faire des courſes ſur les frontiéres, afin d'obliger le Roy de monter à cheval, pour les repouſſer, & de le retenir par ce moyen à l'extrémité du Royaume. L'avis le plus modéré prévalut, qui fut de prier le Roy d'épouſer au plûtôt la fille du feu Roy de Pologne, pour laquelle il paroiſſoit avoir de l'inclination, & de convoquer ſans delai la Diéte ſur la frontiére de Lithuanie, où il s'étoit engagé luy-même à ſe trouver.

L'Archevêque de Gneſne luy vint rapporter le reſultat de l'Aſſemblée, le pria en même temps de ne point prendre ſi-tôt le titre de Roy de France, & de differer d'envoyer à la Reine Mere les Lettres confirmatives de la Régence, qu'il avoit déja fait expedier, parce que c'étoit en France un Acte de la puiſſance Royale, dont on eſpéroit qu'il voudroit bien en leur conſidération ſuſpendre pour un temps l'exercice.

Le Roy, pour mieux cacher ſon deſſein, conſentit à tout, & demanda ſeulement avec inſtance qu'on avançât la Diéte, dont on étoit convenu pour le mois d'Aouſt.

Sa fuite étoit arrêtée pour la nuit du dix-huitiéme de Juin, qui étoit le lendemain. Les Polonois en eurent quelque ſoupçon, fondé ſur ce que Villequier qui ne vouloit pas perdre tout ſon bagage, en avoit fait mettre une partie à la ſuite de Monſieur de Belliévre, de quoy le Roy fut fort en colere contre ce Seigneur.

Durant ſon ſouper Alamanni Italien naturaliſé en Pologne, & le Comte Tancbin Grand Chambellan, vinrent luy dire que le bruit étoit dans la ville qu'il s'en alloit. Le Roy ſe mit à rire, & à les railler de leur crédulité pour des imaginations populaires. Le Comte étant ſorti, revint peu de temps aprés luy redire la même choſe, & que l'on poſoit des corps de garde par tout. Monſieur le Comte, luy repartit le Roy ſans s'émouvoir, j'ay plus d'envie de dormir que de monter à cheval, allons nous coucher. Il s'y en alla en effet : & aprés avoir cauſé quelque temps, comme il parut s'aſſoupir, le Chambellan tira les rideaux, & ſortit avec tous ceux qui étoient dans la chambre.

Dés que le Chambellan ſe fut retiré, Souvrai, Larchant Capitaine des Gardes, & du Halde valet de Chambre rentrérent, habillérent promptement le Roy, & deſcendirent avec luy, pour ſortir par la porte du Palais qui donnoit dans le fauxbourg, que Miron ſon premier Médecin avoit laiſſé ouverte : mais dans ces ſortes d'occaſions il ne manque jamais d'arriver des contre-temps, qu'on ne peut prévoir, auſquels le bonheur & beaucoup de préſence d'eſprit peuvent ſeuls rémédier.

Alamanni qui ſe défioit toûjours de quelque choſe, avoit fermé la porte dans le temps que Miron alla dire au Roy qu'elle étoit ouverte, & Souvrai trouva cet Italien au bas de l'eſcalier, qui luy demanda aſſez bruſquement où il alloit ? Souvrai ſans ſe perdre, luy dit en confidence, qu'il avoit un rendez-vous chez une maîtreſſe dans le fauxbourg, & qu'il le conjuroit de luy donner la clef de la porte, pour rentrer avant le jour. Il la luy donna ; & s'étant retiré dans ſon appartement, le Roy paſſa.

Il fit un quart de lieue à pied juſqu'à une Chapelle, où Carqueret l'attendoit avec des chevaux. En y arrivant, ils eurent une chaude allarme par le bruit de quelques chevaux, qu'ils entendirent courir au galop aprés eux, & crûrent être découverts. Souvrai, Miron, Larchant & du Halde allérent au devant l'épée à la main : mais ils furent raſſûrez par la voix d'Ermanville, qui ſe jetta aux pieds du Roy, pour le ſupplier de luy permettre de le ſuivre. Il n'étoit point du ſecret : mais ſoupant chez Souvrai avec ceux à qui on l'avoit confié, il s'étoit douté de quelque choſe, & étoit ſorti de la ville avec d'autres François, pour s'echaper, & ne pas demeurer expoſez à la colére des Polonois.

A quelque diſtance de-là le Roy trouva quelques Gentilshommes, qui devoient faire une partie de ſon eſcorte. Il leur demanda où étoient Villequier & Pibrac. Ils dirent qu'ils ne les avoient point vûs. Ce fut un nouvel embarras ; car ils avoient avec eux les guides, & ceux qui ſçavoient parler Polonois. Ceux-cy s'étoient egarez dans les ténébres, & avoient pris un autre chemin que celuy dont on étoit convenu. Cependant il ne falloit pas s'arrêter, & on marcha au bazard. Ils traverſérent un marais de deux cens pas, au bout duquel ils trouvérent un grand chemin, qu'ils ſuivirent juſqu'à une forêt de ſapins, où un grand abattis de bois boucboit le paſſage : & le Roy fut obligé de demeurer là, tandis que Larchant & Souvrai allérent chercher quelque route.

Ils trouvérent la maiſon d'un charbonnier, qu'ils forcérent, parce qu'il ne vouloit pas l'ouvrir : & l'ayant fait monter en croupe ſur le cheval d'Ermanville, il les conduiſit juſqu'à Satura, où ils arrivérent à la pointe du jour, ayant fait cette nuit-là l'eſpace de prés de vingt lieües de France. Ils ne s'y arrêtérent point, & gagnérent une autre ville à trois grandes lieues de-là. Ils y trouvérent Villequier, Pibrac, Quélus, Beauvais-Nangis, Liancour, Chaſteauvieux, & Renri, qui les attendoient. On rompit un pont de planches ſur la riviére qui paſſe par cet endroit, & ce fut là le ſalut du Roy ; car le Comte

An. 1574.

Tanchin ayant été de grand matin dans la chambre de ce Prince, & ne l'y ayant point trouvé, s'étoit mis à la tête de cinq cens chevaux, pour courir aprés, & ayant trouvé le pont rompu, fut obligé de prendre un détour d'une grande lieüe: ce qui donna le loisir au Roy de gagner Peisna prémiére ville des Etats de l'Empereur, accompagné seulement de Larchant & de du Halde, avec qui il avoit pris les devans. Monsieur de Bellievre l'y reçût comme un simple Gentilhomme, qui retournoit avec luy en France, & à qui il donnoit le nom de Capitaine la Motbe. Il étoit temps qu'il arrivât; car son cheval outré d'une si longue course, tomba mort dés qu'il en fut descendu. Le reste de la troupe se vit serrée de fort prés par les Polonois: & Pibrac sentant son cheval manquer sous luy, le quitta, & se jetta à côté dans un marais, où il s'enfonça jusqu'au cou.

Le Roy n'étoit pas encore autant en seureté qu'il pensoit; car le Gouverneur de Peisna le reconnut: mais comme par bonheur c'étoit un fort galand homme, il dit à ce Prince en secret qu'il avoit reçû des lettres du Sénat de Pologne, pour se saisir de sa personne, & qu'il le prioit, afin de ne luy point faire d'affaires; ni à l'Empereur son Maître, de passer outre sans s'arrêter: ce qu'il fit aussi-tôt.

Le Comte Tanchin le suivit toûjours: mais soit pour faire plus de diligence, soit de peur d'offenser l'Empereur, en entrant sur ses Terres avec des troupes, il ne se fit accompagner que de quatre ou cinq Tartares armez d'arcs & de fléches. Comme on les vit s'approcher à toutes jambes, Bellievre donna un de ses pistolets à Souvrai, & l'autre à Larchant, ne gardant que son épée, & ils allérent à leur rencontre.

Ils demandérent au Comte s'il venoit comme ami, ou comme ennemi. Il répondit qu'il venoit comme serviteur du Roy. Faites donc quitter l'arc & les fléches à vos gens, reprit Souvrai, ou je commence par vous casser la tête. Le Comte obéit, & pria Souvrai de le faire parler au Roy, qui n'etoit qu'à cent pas de-là. Il l'y conduisit: & dés que le Comte fut à la vûë de ce Prince, il voulut descendre de cheval, pour luy parler à genoux: mais le Roy luy ayant defendu de descendre, il luy fit son compliment, qui fut de luy témoigner le regret que les Polonois avoient de son départ, & des mécontentemens qu'ils pouvoient luy avoir donnez, & de l'asûrer que, s'il vouloit bien revenir, il trouveroit dans eux toute la soûmission & toute l'obéissance, qu'il pouvoit attendre des sujets les plus dévoüez à leur Souverain.

Le Roy luy répondit que l'état des affaires de France ne luy permettoit pas d'en être plus long-temps absent; que, quand il les auroit reglées, il retourneroit en Pologne, & qu'il se sentoit la tête assez forte, pour porter deux Couronnes, & gouverner deux Royaumes. Il luy fit présent d'un diamant de douze cens écus, le pria de pourvoir à la seureté des François qui étoient restez en Pologne: & apprehendant que cette entrevûë ne fût que pour l'amuser, il tourna bride, & piqua avec sa troupe, pour avancer toûjours dans le pays de l'Empereur.

Neuvi vint au devant de luy à une journée de Vienne avec des passeports de ce Prince, qui luy envoya son Grand Ecuyer, & un équipage pour l'amener, le fit défrayer dans le reste de sa route, & recevoir à deux lieües de Vienne par les Archiducs Albert & Marhias. Luy-même suivi de plusieurs carrosses vint au devant de luy à demi-lieüe de la ville, où l'entrée se fit au bruit de toute l'artillerie, & avec tous les honneurs qu'on luy pût rendre. Au souper l'Empereur voulut luy donner la prémiere place: mais il ne l'accepta point. Ils s'entretinrent sur les affaires de France, sur lesquelles l'Empereur luy conseilla de prendre le parti de la moderation plûtot que celuy des armes & de la violence, en luy proposant l'exemple des Empereurs son oncle & son pere, qui n'avoient pas réussi contre les Heretiques d'Allemagne par la guerre, & le sien propre dans les affaires de Bohéme. Il luy fit voir l'Impératrice & sa fille Elizabeth, pour qui il eût bien voulu luy inspirer de l'inclination, afin de la luy faire épouser.

Le Roy se reposa cinq ou six jours à Vienne: & en étant parti, il rencontra à quelques lieües de-là Rodolphe Roy de Bohéme & l'Archiduc Maximilien autres fils de l'Empereur, que ce Prince avoit mandez, & qui n'avoient pû arriver avant le depart du Roy. Ce Prince, aprés leur avoir témoigné beaucoup de reconnoissance de l'honneur qu'ils luy faisoient, continua sa route vers Gratz, qui appartenoit à l'Archiduc Charles frere de l'Empereur: & pour éviter les desagrémens qu'il avoit essuyez dans les Etats des Princes Protestans d'Allemagne en allant en Pologne, il prit son chemin par les Etats de Venise. La République ne manqua à rien de ce qu'elle devoit à un Roy de France, & à un Prince, dont la réputation étoit si grande dans toute l'Europe. Il rencontra à Treviſe les Ducs de Mayenne & de Nevers & le Marquis d'Elbeuf, & alla avec eux à Venise, où le Sénat mit tout en œuvre, pour le régaler & le divertir.

Avant que de raconter le reste de son voyage, je toucheray ce qui se passa en Pologne depuis son départ. Le Sénat avoit commencé par faire arrêter tous les François; sur quoy Charles de Dansy Ambassadeur de France en Dannemarck qui se trouva alors à Cracovie, & avoit été chargé de rendre compte à la République de la conduite que le Roy avoit tenüe, demanda audience. Il y exposa la nécessité où ce Prince s'étoit trouvé de partir si brusquement, sur les nouvelles qu'il avoit reçûës de la Reine sa mere, qui

luy avoit fait ſçavoir que ſon Royaume étoit menacé d'un renverſement univerſel, & que ſa ſeule préſence pouvoit prévenir le mal. Il dit qu'il avoit ordre de ſa part de faire ſes excuſes au Sénat ſur la maniére dont il étoit parti; qu'il avoit prévû que l'attachement des Polonois pour ſa perſonne les auroit empêchez d'avoir égard à la néceſſité que la France avoit de ſa préſence ; qu'on auroit au moins retardé ſon voyage de pluſieurs mois; que le moindre delay auroit été infiniment préjudiciable à ſes Etats, & qu'il les conjuroit de prendre en bonne part ce qu'il avoit fait, parce qu'il s'étoit crû dans une obligation indiſpenſable de le faire.

Ces remontrances furent reçûës aſſez froidement par les Polonois, qui néanmoins ſuſpendirent les effets de leur colére contre les François. Ils convoquérent une Diéte, pour délibérer ſur la queſtion, que l'Archevêque de Gneſne propoſa, ſçavoir ſi le Royaume étoit vacant. Le reſultat fut qu'il ne l'étoit point, & qu'ils reconnoiſſoient encore Henri de Valois pour leur Roy: mais que, s'il ne revenoit en Pologne au mois de May prochain au plus tard, alors on publieroit l'Interregne, & on procéderoit à une nouvelle election. C'eſt effectivement le parti que les Polonois prirent; & quelques mois aprés le terme marqué pour le retour du Roy, ils élevérent ſur le Thrône de Pologne Eſtienne Bartori Prince de Tranſylvanie, nonobſtant les oppoſitions de l'Ambaſſadeur de France : ce qui n'empêcha pas le Roy de prendre toûjours le titre de Roy de Pologne avec celuy de Roy de France.

Je reprens la ſuite du voyage de ce Prince, qui charmé des reſpects & des plaiſirs qu'on luy prodiguoit à Veniſe, y demeura pluſieurs jours. Il y reçût les complimens de tous les Princes d'Italie qui l'envoyérent ſaluër, & dont quelques-uns, comme Alphonſe Duc de Ferrare & Emmanuël Philbert Duc de Savoye y allérent eux-mêmes. Le Duc de Savoye refuſa les honneurs, qu'on luy vouloit faire à ſon arrivée, diſant qu'il n'étoit pas venu pour en recevoir: mais pour rendre au Roy tous ceux qui dépendroient de luy. Il le fit en toutes maniéres, & par ſon aſſiduité auprés de ſa perſonne, l'accompagnant dans toutes les cerémonies, & dans tous ſes divertiſſemens. Il le conjura de luy faire l'honneur de paſſer par ſes Etats : & l'y ayant conduit luy-même, il luy donna dans la receprion, qu'il luy fit, les marques du plus profond reſpect, de la plus grande ſoûmiſſion, dû plus parfait attachement, & du plus ſincére dévoüement à ſon ſervice & à ſa perſonne,

En faiſant ſi bien ſa Cour au Roy, ſes vûës n'étoient pas tout à fait deſintereſſées. Ce Prince, comme je l'ay raconté ailleurs, avoit porté long-temps le titre de Duc de Savoye, ſans avoir la poſſeſſion de ſes Etats, dont Charles le Bon ſon pere avoit été dépoüillé par François I. Ils luy avoient été rendus par le Traité de Cateau-Cambreſis, à la réſerve de Turin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas, & de Villeneuve d'Aſt. Depuis profitant en 1562. des broüilleries de la France, qui avoit beſoin des troupes occupées à garder ce qu'on retenoit encore en Piemont, il avoit par un accord retiré ſa Capitale, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Aſt. Pignerol etoit reſté au Roy, & le Duc luy avoit cédé Savillan avec la Pérouſe, & leurs finages, roûjours dans l'eſpérance de trouver avec le temps quelque occaſion favorable de s'en remettre en poſſeſſion.

Guichenon Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

Il n'avoit penſé depuis ce temps-là qu'à rétablir l'ordre dans ſes Etats, à les fortifier, & à ſe mettre ſur le pied de n'être pas compté pour rien dans les différens, qui pourroient ſurvenir entre les plus puiſſans Princes de l'Europe. Outre les citadelles, qu'il fit bâtir à Verceil & à Mondovi, il en commença une à Turin. Il retira des Valeſans une partie du Chablais, dont ils s'éroient emparez dés l'an 1535. Il forma des Légions d'infanterie ſur le modéle de ce que François I. avoit fait en France, pour avoir dans les événemens ſubits des troupes prêtes à marcher en campagne. Il y ajouta quelques Compagnies de Gendarmes & de cavalerie legére, & fit un fonds, pour entretenir des galéres en mer pour la même fin. Par là ce Prince étoit venu à bout de ce qu'il prétendoit, qui étoit de ſe rendre auſſi conſidérable par ſa puiſſance, qu'il l'étoit par la réputation, que la victoire de Saint Quentin, la priſe de quantité de places lors qu'il commandoit les troupes d'Eſpagne, & pluſieurs autres exploits de guerre luy avoient faire d'un des plus grands Capitaines de l'Europe.

Il ne luy reſtoit plus, pour mettre le comble à ſa gloire, & pour achever la réünion de tous ſes Etats, qu'à retirer des mains du Roy de France Savillan, Pignerol, & la Perouſe, & de celles du Roy d'Eſpagne les villes d'Aſt & de Santya. Il avoit parole pour ces deux derniéres, que les Eſpagnols ne vouloient retenir qu'autant de temps que la France ſeroit en poſſeſſion des autres : & c'eſt ce qui le fit penſer à profiter du paſſage du Roy par le Piemont, pour obtenir de luy cette grace.

Il crût l'y avoir diſpoſé par tous les honneurs qu'il luy rendit, & la Ducheſſe Marguerite de France ſa femme & tante du Roy fut chargée de luy en faire la propoſition. Cette Princeſſe aprés luy avoir témoigné ſa reconnoiſſance pour toutes les marques de bonté dont il la combloit, luy dit qu'elle n'en avoit plus qu'une à attendre en faveur de Charles Emmanuël ſon fils, qui portoit le titre de Prince de Piémont, mais qu'il le portoit en vain, tandis que Sa Majeſté ne le mettroit point en poſſeſſion d'une partie conſidérable de cette Principauté ; qu'elle le conjuroit de ne point rejetter la requête qu'elle prenoit la liberté de luy faire là-deſſus

Mathieu, l. 7.

ſus dans le temps qu'elle avoit le bonheur de le poſſéder, & de le revoir aprés tant de périls qu'il avoit courus depuis qu'elle étoit ſortie du Royaume, & que ce préſent ſeroit le nœud de l'inviolable attachement, que la Maiſon de Savoye auroit toûjours pour les interêts de la France.

Soit que le Roy n'enviſageât pas aſſez l'importance de cette ceſſion, dont le ſieur de Bellegarde gagné de longue main par le Duc de Savoye luy déguiſoit les conſéquences, ſoit qu'enchanté de l'agréable acüeil & des honneurs qu'on luy faiſoit à la Cour de Savuye, il n'eut pas la fermeté de refuſer une tante qu'il aimoit beaucoup, il luy promit de la ſatisfaire : mais lorſqu'il parla de cette affaire dans ſon Conſeil, il y trouva beaucoup d'oppoſition.

Mémoires du Duc de Nevers, T. I.

Loüis de Gonzague Duc de Nevers Gouverneur du Marquiſat de Saluces, & dont le Commandement s'étendoit ſur Savillan & Pignerol, luy fit ſur cela de fortes remontrances, tant de vive voix que par écrit. Les principales raiſons qu'il employoit pour le détourner de cette ceſſion, étoient ; qu'il n'étoit nullement convenable de commencer ſon Régne par un démembrement de ſon Etat ; qu'en rendant Pignerol, il ſe fermoit pour toûjours l'entrée de l'Italie ; qu'il contraignoit les Princes & les Républiques de delà les Monts à renoncer à ſon alliance, & le deſeſpoir d'être ſecourus de la France contre les entrepriſes des Eſpagnols, dont ils ſubiroient le joug de gre ou de force ; qu'il n'avoit nulle obligation de céder ces places, quand même il y ſeroit engagé par des Traitez, vû que le Duc de Savoye luy détenoit les Comtez d'Aſt & de Nice ; que ce Prince ayant de beaucoup plus grandes obligations au Roy d'Eſpagne qui l'avoit rétabli dans ſes Etats, ne ſe laiſſeroit point gagner par ce preſent ; qu'il ſeroit toûjours dans les intérêts d'Eſpagne, & que maiſtre de Pignerol qui étoit une clef du Royaume, il y entreroit par là, ſi jamais les deux Couronnes en venoient à une rupture ; que la facilité avec laquelle on luy rendoit ces places, ſerviroit de motif à l'Empereur, pour redemander Metz, Toul & Verdun ; que l'on n'auroit pas plus de raiſon de les luy refuſer ; qu'il ſeroit impoſſible de garder le Marquiſat de Saluces, quand on n'auroit plus Pignerol, Savillan & la Pérouſe ; que le Roy Henri II. qui entendoit bien ſes intérêts, étant ſollicité de rendre ces places au Duc de Savoye, avoit répondu qu'on luy arracheroit plûtôt les deux yeux de la tête ; que ſi ſa Majeſté avoit déja pris quelque engagement à cet égard, elle avoit un moyen aiſé de dégager ſa parole, c'étoit d'attendre le conſentement de ſon Parlement, qui avoit droit de repréſentation ſur l'aliénation des Domaines de la Couronne, & qu'aſſûrément il ne le donneroit pas. Enfin le Duc finiſſoit ſon Mémoire, en priant le Roy de luy ôter ſon Gouvernement de Saluces, pour ne le pas obliger à exécurer luy-même un Traité, qu'il jugeoit infiniment préjudiciable au Royaume.

Tout l'effet que produiſit la remontrance du Duc de Nevers, fut qu'on luy accorda ce dernier article, par lequel il demandoit de ſe démettre de ſon Gouvernement. Peu de temps aprés que le Roy fut arrivé à Lyon, l'ordre fut expédié pour remettre les places entre les mains du Duc de Savoye, & la choſe fut exécutée ſur la fin de cette année. Le Chancelier de Birague ne voulut point ſceller les Lettres patentes de cette reſtitution ; & comme il perſiſta dans ce refus, le Roy commanda qu'on apportât les Sceaux, & fit ſceller les Lettres en ſa preſence.

Obſervations ſur les Traitez des Princes.

Cette ceſſion ne fut pas l'unique affaire qui ſe traita en Piémont durant le ſéjour que le Roy y fit. Le Maréchal de Damville qui n'avoit pas compté que le retour de ce Prince dût être ſi prompt, ſçachant qu'il s'étoit tiré des mains des Polonois, commença à penſer à ſes propres affaires, & engagea le Duc de Savoye à le juſtifier auprés du Roy, ſur la conduite qu'il avoit tenuë depuis la mort du prédeceſſeur de ce Prince. Il ſe rendit à Turin ſur la parole du Duc, & avec la permiſſion du Roy ; mais il le trouva tout à fait prévenu contre luy par les lettres de la Reine, & par les inſtructions dont elle avoit chargé le Duc de Guiſe & les ſieurs de Villeruy & de Sauve Secrétaires d'Etat, qu'elle luy envoya à Turin.

Guicheron Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

Ils luy firent un plan de l'état des affaires de France, l'avertirent de ne ſe pas trop fier à Bellegarde & à Pibrac, celuy-cy étant fort favorable aux Huguenots, & l'autre dans les intérêts de Damville. Ils luy conſeillérent de s'aſſûrer de ce Maréchal : ils luy repréſentérent que c'étoit une choſe de la derniere conſéquence pour le repos de ſon Etat ; que les Rebelles avoient dans ce Seigneur toute leur reſſource ; que la Reine ſa mére avoit en ſa puiſſance le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſe ; que le Prince de Condé n'avançoit guéres dans ſes négociations d'Allemagne, tant à cauſe de ſa jeuneſſe, que parce qu'il n'avoit point d'argent pour ſoudoyer les Allemands, & que ſi on pouvoit ôter à la Nobleſſe de France qui ſeule étoit à craindre, un Chef tel que le Maréchal, tous les mauvais deſſeins des Rebelles ſeroient déconcertez.

Mathieu l. 7.

Apparemment le Roy n'eût pas balancé à prendre ce parti ; mais Damville averti par ſes amis de ce qui ſe tramoit contre luy, & une lettre qui fut trouvée dans le lit du Roy, & remiſe entre les mains de la Ducheſſe de Savoye, ayant découvert tout le myſtére, il ſortit de Turin au plus vîte, ſous une eſcorte que le Duc de Savoye luy donna. Ce Prince ſe juſtifia là deſſus auprés du Roy, ſur ce que le Maréchal n'étant venu qu'à la faveur de la parole qu'il luy avoit donnée pour ſa ſureté, il ne pouvoit pas luy refuſer la permiſ-

ſion qu'il luy demandoit de ſe retirer. L'eſcorte le conduiſit juſqu'à Nice, d'où il paſſa en Languedoc par mer, & jura que de ſa vie il ne verroit le Roy qu'en peinture.

La ceſſion des places du Piémont, & l'irréſolution du Roy, qui donna le temps au Maréchal de Damville de s'évader, furent des fautes qu'on ne pût luy pardonner, & dont il ſe repentit beaucoup depuis. Il devoit au moins réparer la prémiére, en ne commettant point la ſeconde; & la choſe eût été facile: car le Duc de Savoye avoit tant d'envie de retirer les villes de Pignerol & de Savillan, que ſi le Roy les luy eût refuſées, à moins qu'il ne luy livrât ce Seigneur, il auroit certainement paſſé ſur ſon ſcrupule. On commença dés lors à douter beaucoup, ſi Henri devenu Roy ſoûtiendroit la réputation qu'il s'étoit acquiſe étant Duc d'Anjou, & s'il gouverneroit un Etat auſſi heureuſement, qu'il conduiſoit une armée.

Il partit de Turin ſur la fin d'Août, eſcorté de ſix mille hommes de pied & de mille chevaux des troupes du Duc de Savoye, qui l'accompagna luy-même juſqu'à Lyon. Une ſi groſſe eſcorte étoit autant pour la ſeureté du Roy, que pour luy faire honneur, parce qu'il devoit paſſer au travers du Dauphiné, où il avoit à craindre les embuſcades des Huguenots, qui tenoient pluſieurs poſtes dans cette Province, & couroient la campagne ſous les ordres de Montbrun.

La Reine Mere qui étoit venuë à Lyon avec toute la Cour, alla au devant du Roy juſqu'au pont de Beauvoiſin ſur les frontiéres de Savoye. Elle revit avec toute la joye imaginable un fils qu'elle avoit chéri plus que tous ſes autres enfans. Il répondit à ſes careſſes dans cette premiere entrevûë par des marques de la plus grande tendreſſe, l'aſſura qu'il n'oublieroit jamais les grandes obligations qu'il luy avoit, & que la puiſſance Royale dont il étoit revêtu, ne diminuëroit en rien la déférence qu'il avoit toûjours eu pour ſes conſeils. C'étoit la flater par l'endroit qui luy étoit le plus ſenſible; car elle n'avoit point de paſſion plus violente que celle de gouverner.

Mathieu. l. 7. Elle luy préſenta le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, en luy diſant: Voici deux priſonniers que je vous remets, vous avez été pleinement inſtruit de toute leur conduite, c'eſt à vous d'en faire tout ce qu'il vous plaira. Il les embraſſa; mais d'un air un peu froid. Il écouta aſſez favorablement leurs excuſes; ils avoüérent une partie des choſes dont on les avoit accuſez, & s'excuſérent ſur la maniére dont le feu Roy les avoit toûjours traitez: ils proteſtérent que depuis ſa mort, ils avoient pris la réſolution de ſe tenir dans leur devoir, & qu'ils ne ſouhaitoient rien plus ardemment, que de voir ſa Majeſté entiérement perſuadée de leur attachement pour ſa perſonne, de leur fidélité, & de leur ſoûmiſſion: Sur quoy il leur répondit: Je vous mets en liberté; je vais donner mes ordres pour vous ôter vos Gardes; je ne vous demande autre choſe, ſinon que vous m'aimiez, & que vous vous aimiez vous-mêmes, en vous précautionnant contre les mauvais conſeils que l'on pourroit vous donner au préjudice de mon ſervice, & qui ne pourroient vous être que tres-dommageables.

Le Roy étant à Lyon, commença à prendre des meſures pour régler ſa Maiſon & ſon Etat. Il ne fit point de changement dans le Conſeil. Celuy qu'on appelloit Conſeil ſecret ou du Cabinet, & qui avoit été inſtitué par le feu Roy, fut compoſé de la Reine Mere, du Chancelier René de Birague, d'Albert de Gondi Comte de Retz, de Philippe Huraut Vicomte de Chiverni, de Pomponne de Belliévre, de Sebaſtien de l'Aubeſpine Evêque de Limoges, de René de Villequier, de Pinart, & de Villeroy, tous deux Secrétaires d'Etat.

Le Roy fit Blaiſe de Montluc Maréchal de France, plus pour reconnoître ſes grands & longs ſervices, que dans l'eſpérance d'en tirer de nouveaux: ſon grand âge, ſes bleſſures, & ſes autres infirmitez l'ayant rendu incapable de ſoûtenir la fatigue des grandes entrepriſes. Il fit le même honneur à Roger de Saint Larry Seigneur de Bellegarde. Ce fut pas ſans doute à la recommandation de la Reine, qui avoit voulu le luy rendre ſuſpect, par les liaiſons qu'il avoit avec le Maréchal de Damville. Elle eut ſujet encore de n'être pas contente, par le refus que le Roy luy fit de la Charge de Grand Maître de la Garderobbe pour Villequier Vicomte de la Guierche, auquel il préféra Souvrai. Commentaires de Montluc, l. 7.

Si le Prince avoit toûjours répandu ſes faveurs ſur de tels ſujets, ſes affaires auroient été beaucoup mieux. On ne trouva à redire dans l'honneur qu'il fit à Montluc, ſinon qu'on le luy avoit fait trop tard. Souvrai étoit un des plus honnêtes hommes qu'il y eût en France, & qui au milieu d'une Cour auſſi corrompuë par les débauches, qu'elle étoit pleine de trahiſons & de perfidies, avoit toûjours conſervé le caractére & la reputation d'homme d'honneur. Le Roy même qui n'enviſageoit pas toûjours la vertu dans le choix qu'il faiſoit de ſes favoris, étoit ſi charmé de la droiture, de la ſageſſe, & du grand mérite de ce Seigneur, qu'il diſoit quelquefois, que s'il n'étoit ni Roy ni Prince, il voudroit être Souvrai: auſſi tout aimé qu'il fut de cet Prince, on ne le mettoit point au nombre de ceux qu'on appelloit ordinairement ſes Mignons. Mathieu. l. 7.

Le Roy fit des Réglemens pour les fonctions de ſes Officiers, pour les jours & les heures de ſes Audiences, pour les Conſeils, pour ſon lever, pour ſa table, nomma ceux par les mains de qui devoient paſſer les Placets. Cet article mortifia pluſieurs Prin-

ces & Seigneurs qui étoient en poſſeſſion de de ſe charger des Requêtes des particuliers, prévoyant bien que cela diminuëroit leur cour & le nombre de leurs ſerviteurs. Monſieur de Villeroy dans ſes Mémoires prétend T. 1. que ce changement fut une des principales cauſes du renouvellement des troubles du Royaume, par le chagrin qu'il cauſa aux Grands de la Cour, & qu'il étoit de la politique de ce Prince de ne rien changer alors ſur un point ſi délicat.

Il fit d'autres Réglemens pour les finances, mais qui furent très-mal exécutez, quoyque cet article fût eſſentiel. Il délibéra enfin ſur celuy qui étoit le capital, ſçavoir ſi à l'égard des Rebelles il prendroit les voyes de douceur ou celles des armes.

L'Empereur Maximilien, les Vénitiens, & quelques autres Princes d'Italie qu'il avoit entretenus ſur ce ſujet pendant ſon voyage, luy avoient fort conſeillé de commencer par pacifier à quelque prix que ce fût les troubles de ſon Royaume, afin de ſe mettre en état de le régler à loiſir & ſans embarras, & d'attendre que le temps luy fournît les moyens de diſſiper peu à peu les partis, pour n'être pas obligé de ſe livrer d'abord à un des deux.

Mais ſoit que voyant les choſes de plus prés, il eût de luy-même changé de penſée, ſoit que la Reine Mere, le Cardinal de Lorraine, le Chancelier de Birague, & quelques autres perſonnes de ſon Conſeil, ennemis du parti Calviniſte & du Maréchal de Damville, l'euſſent fait entrer dans leurs reſſentimens & dans leurs vûës particuliéres, ou qu'il eût été irrité de l'inſolence des Huguenots, dont une troupe luy avoit enlevé une partie de ſon bagage dans ſon paſſage par le Dauphiné, il ſe détermina à les pouſſer à toute outrance, & congédia l'Envoyé de l'Electeur Palatin, qui étoit venu pour luy offrir les bons offices de ce Prince, & l'engager à ménager les eſprits, plûtôt que de les irriter par la rigueur.

Il crut que les Rebelles ſeroient bien-tôt diſſipez, ſi on les attaquoit vivement de toutes parts; c'eſt pourquoy ſans délibérer davantage, il envoya le Duc d'Uſez en Languedoc contre le Maréchal de Damville, Bellegarde en Dauphiné contre Montbrun, & le Duc de Montpenſier eut ordre d'agir avec ſon armée en Poitou, & de preſſer le ſiége de Luſignan qu'il avoit commencé. Montluc refuſa le Commandement des armes dans la Guyenne, tant à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, que parce qu'il deſeſpéroit d'y rien faire pour ſa gloire & pour le ſervice du Roy, n'y ayant preſque point de troupes réglées, & la Nobleſſe y étant très-difficile à gouverner. De plus, il avoit déja connu par expérience l'indocilité des Lieutenans de Roy, & des Commandans particuliers, qui vouloient tout faire à leur tête. Néanmoins comme il ſe retiroit chez luy, le Roy luy A recommanda cette Province, & il ne laiſſa pas de l'y ſervir.

Les efforts que le deſeſpoir fit faire aux Huguenots qui ſe voyoient à la veille d'être accablez, & les bons ordres que leurs Chefs avoient donnez par tout, rompirent les meſures du Roy. Il ſe fit peu d'entrepriſes contre eux, & celles qui ſe firent furent ou inutiles, ou peu importantes, excepté celle de Luſignan, qui ſe rendit au Duc de Montpenſier aprés trois mois de ſiége. Il fit démanteler la place, & on raſa la forte Tour de Meluſine, ſi fameuſe dans les Romans.

Cependant le Maréchal de Damville leva B entierement le maſque; & ayant fait au mois de Novembre à Montpellier une Aſſemblée à laquelle il donna le nom d'Etats du Languedoc, il publia un Manifeſte, * par lequel il ſe déclaroit Chef d'une Aſſociation pour le rétabliſſement de la paix & du bon ordre dans le Royaume, & exhortoit tous les bons François à ſe joindre à luy, pour obtenir une Aſſemblée des Etats généraux.

An. 1574.

* rapporté dans les additions aux Mémoires de Caſtelnau. T. 2. l. 4

Il y faiſoit un détail de tous les déſordres C arrivez depuis la mort de Henri II. & les attribuoit aux Etrangers, c'eſt-à-dire à Meſſieurs de Guiſe, au Maréchal de Retz, & au Chancelier de Birague, tous deux Italiens, qui s'étoient, diſoit-il, emparez du Gouvernement. Il nommoit ces deux derniers dans ſon Manifeſte. Il y déteſtoit le maſſacre de la ſaint Barthelemi, y maltraitoit fort le Duc d'Uſez, invectivoit contre le traitement qu'on avoit fait au Roy de Navarre, au Duc d'Alençon, & aux Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, ſe plaignoit que la Cour l'avoit voulu faire aſſaſſiner luy-même, & diſoit qu'en D qualité d'Officier de la Couronne, de zélé François, & de deſcendant du premier Baron Chrétien, il étoit réſolu de verſer juſqu'à la derniére goutte de ſon ſang pour le bien de ſa patrie, le ſalut de l'Etat, & le ſervice de ſon Prince.

Aprés cela fortifié des propres troupes du Roy qu'il commandoit, & qu'il avoit gagnées à ſon parti, ſecondé de Méru & de Thoré ſes fréres, du Vicomte de Turenne ſon neveu, du Comte de Vantadour ſon beau-frére, de beaucoup de Nobleſſe attachée à ſa Maiſon, aidé ſous main de l'argent du E Roy d'Eſpagne & du Duc de Savoye, il ſe rendit ſi redoutable, que l'armée du Duc d'Uſez n'oſa l'attaquer. Il ſurprit Aigues-Mortes, & quelques autres petites places aux environs. Les autres Confédérez ſe rendirent auſſi maîtres de Beaucaire, & la Cour vit bien que dans un temps où les peuples n'étoient que trop accoûtumez à la déſobéiſſance, un Chef de ce caractére dont elle connoiſſoit l'habileté, la valeur & l'expérience, n'étoit gueres moins à craindre qu'un Prince du Sang, & qu'uni étroitement comme il étoit au parti Huguenot, il ſeroit bien-tôt en état de rallumer plus vivement que ja-

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

mais, le feu de la guerre civile dans le Royaume.

Le Roy par l'embarras que luy cauſoit cette union, étoit entiérement déconcerté, & ſe trouvoit dans l'impuiſſance de travailler au projet général qu'il avoit forme, d'abattre en même temps & le parti Huguenot, & le parti de la Maiſon de Guiſe. Les Malcontens qui s'étoient rangez à la faction Huguenote, le contraignoient malgré qu'il en eût de rendre ſes interêts communs avec ceux de cette Maiſon, ſur leſquels ſeuls il pouvoit deſormais compter. C'eſt ce qui luy fit regarder comme un accident fâcheux la mort du Cardinal de Lorraine, qui arriva en ce temps-là, au lieu que ſi les choſes avoient tourné autrement, il l'eût enviſagée comme un avantage, pour acheminer les choſes au but où il tendoit.

Ce Cardinal aſſiſtant à Avignon avec le Roy & toute la Cour à une Proceſſion d'une Confrérie de Pénitens, il luy prit un violent mal de tête, qui l'obligea de ſe retirer avant la fin de la Cérémonie; & une groſſe fiévre l'ayant ſaiſi, il en fut emporté en peu de jours le vingt ſixiéme de Decembre, dans ſa cinquantiéme année. An 1574.

Un homme de cette importance, qui avoit tant d'ennemis & tant de jaloux, ne pouvoit mourir dans la vigueur de ſon âge, ſans que l'on ſoupçonnât qu'on avoit avancé ſa mort. Les uns l'attribuérent à la fumée d'un flambeau empoiſonné qu'on avoit porté devant luy; les autres à une bourſe auſſi empoiſonnée, dont on luy avoit fait preſent, & dont l'odeur en l'ouvrant luy avoit ſaiſi le cerveau: bruits populaires, ſur leſquels on ne peut faire un grand fonds ſans temérité.

Peu d'hommes de ſon état & de ſon rang ont eu une vie plus éclatante que la ſienne; toûjours à la tête des plus grandes affaires, ſoit de l'Etat, ſoit de l'Egliſe, toûjours Chef d'une faction puiſſante, & toûjours en bute à une autre qui ne l'étoit gueres moins, ſur laquelle il eut preſque toûjours le deſſus, dans les fréquentes & étranges révolutions qui arrivérent, & qui ne le déconcertérent jamais. Il fut ſecondé d'un grand nombre de fréres, tous gens dont la valeur & les grandes qualitez répondoient à la ſplendeur de leur naiſſance, & il l'étoit encore lorſqu'il mourut, par des neveux qui ne cédoient guéres en mérite à leurs peres. Un eſprit beaucoup au-deſſus du commun, une éloquence, une capacité qui le rendoient maître dans les Conſeils & dans les Aſſemblées où il parloit; une habileté dans le manége de la Cour & dans les négociations, où nul homme ne le ſurpaſſoit; tous ces avantages que la nature, la naiſſance, la fortune avoient raſſemblez dans ſa perſonne, le maintinrent toute ſa vie dans un haut crédit, dont on prétend cependant qu'il étoit menacé de décheoir, ſi Henri II. avoit vécu, & qui auroit vrai-ſemblablement ſouffert de la diminution, ſi Henri III. en arrivant en France avoit trouvé les choſes dans une autre ſituation.

Tous tant Calviniſtes que Catholiques, convenoient de ces grandes qualitez du Cardinal Charles de Lorraine; mais ils ne s'accordoient pas ſur l'uſage qu'il en faiſoit, ni ſur les motifs de ſa conduite. Selon les uns, ſon zéle pour la Religion Catholique étoit le prémier mobile de toutes ſes entrepriſes; ſelon les autres, ce n'étoit qu'un voile dont il couvroit une inſatiable ambition, & une extrême paſſion d'élever ſa Maiſon au plus haut point de puiſſance & de grandeur. La propoſition qu'il fit au Duc de Virtemberg en 1562. de faire recevoir en France la Confeſſion d'Auſbourg, donna quelque attemte à ſa répuration ſur l'article de la Religion: mais il eſt tres-vrai-ſemblable qu'il ne la fit pas à deſſein d'en venir à l'exécution, & que ce fut uniquement dans la vûë d'empêcher les Princes Proteſtans d'Allemagne de donner du ſecours aux Calviniſtes, qui étoient preſque auſſi oppoſez à cette Confeſſion, que les Catholiques mêmes. Ce qu'on peut dire en général là-deſſus, c'eſt qu'il ne s'en faut pas rapporter aux Huguenots ſur le caractére de ce Cardinal, qu'ils déchiroient en tous lieux par leurs calomnies, par leurs invectives continuelles, & par des libelles diffamatoires ſans nombre qu'ils publiérent contre luy, où l'emportement & la fureur qui y paroiſſent, ſuffiſent pour leur ôter toute créance.

D'ailleurs en faire un Saint, comme ont fait pluſieurs Ecrivains Catholiques, c'eſt pouſſer trop loin ſon eloge. C'étoit un tres-grand homme, qui travailla beaucoup pour la Religion, & à qui elle eſt redevable de beaucoup de précautions, que nos Rois prirent pour la maintenir dans leurs Etats: mais je ſuis perſuadé que la conſervation de ſa propre grandeur, & les avantages de la Maiſon de Guiſe, ſervoient beaucoup à animer ſon zéle, & que tout bien conſidéré, l'ambition étoit ſa paſſion dominante.

Il mourut dans de grands ſentimens de piété. Le Roy étant preſent lorſqu'il reçut le Viatique, il adreſſa la parole à ce Prince, & luy dit: *Sire, je proteſte devant le Dieu vivant que j'adore, & qui en peu d'heures ſera mon Juge, que je n'ay jamais eu de deſſein contraire au bien de vôtre Etat. Je laiſſe deux neveux qui n'ont & ne peuvent avoir autre intention, que celle que mon frére leur recommanda en mourant, & les deſavoue s'ils ont d'autre penſée. Je ſupplie vôtre Majeſté de les tenir pour ſes bons ſerviteurs, tant qu'ils aimeront ſon ſervice.*

Mathieu, l. 7.

A quoy le Roy répondit: *Je n'ay jamais douté de vôtre affection. Mon Etat vous regrettera; j'avois beſoin de vôtre aſſiſtance en mes affaires, & ſi Dieu vous appelle, mon ſervice en patira. Pour vos neveux, je les aime comme mes parens, & ſerai pour eux, n'en doutez nullement.*

Il y a beaucoup d'apparence que dans la circonſtance, où le Cardinal ſe trouvoit, il parla plus ſincérement que le Roy; car ce Prince dans le fonds hayſſoit le Duc de Guiſe. Toutefois ſa conduite extérieure répondit aſſez long-temps à ſa promeſſe, parce que dans la ſituation, où étoient ſes affaires, il avoit beſoin du Duc, qui de ſon coté ſçût bien ſe prévaloir de cette faveur, toute forcée qu'elle étoit, ſans pourtant s'y fier beaucoup.

Le Roy cependant commença dés-lors à tenir une conduite, qu'il crût propre à cacher les deſſeins qu'il avoit formez pour l'abaiſſement de tous les Chefs des diverſes factions: mais le ſuccés montra que la politique la plus rafinée n'eſt pas toûjours la plus ſeure & la plus heureuſe.

Il avoit pris grand goût aux livres de Machiavel, dont un Gentilhomme nommé du Guât qui tenoit un des premiers rangs parmi ſes favoris, l'avoit fort entêté, & ſur leſquels ce Prince avoit commencé à ſe faire un ſyſtéme de politique, même avant que d'aller prendre poſſeſſion de la Couronne de Pologne. Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

Une profonde & conſtante diſſimulation, & la maxime d'aller à ſes fins par les voyes qui paroiſſent s'en écarter davantage, ſont deux grands principes du Machiaveliſme. L'uſage renferme dans de certaines bornes, pourroit n'en être pas criminel; tout dépend de l'application qu'on en fait, & de la qualité des moyens que les Princes employent pour cacher leurs vûës à leurs ennemis.

Le choix de ceux dont ce Prince ſe ſervit, ſemble tout-à-fait extraordinaire. On prétend que, pour tromper & endormir les Chefs des partis, il affecta de paroître donner tres-peu d'application aux affaires de ſon Etat, & ne s'occuper que de dévotions & de plaiſirs. Sçavoir ſi c'étoit là ſa vûë, ou ſi peut-être agiſſant par le ſeul penchant qu'il avoit à la débauche, & qu'il vouloit couvrir d'un extérieur de piété, il ſuivit cette méthode, qui le rendit, & qui ne pouvoit manquer de le rendre mépriſable à ſa Cour, à ſes ſujets, & à toute l'Europe, c'eſt ſur quoy l'on devine: mais il eſt certain que dés qu'il fut arrivé en France, on luy vit faire ce mélange bizarre d'exercices de pénitence & de débauches, & qu'il ſemhla peu s'inquiéter du Gouvernement. Etant à Avignon, il alloit aux Proceſſions des Pénitens revêtu d'un ſac comme eux. Les Seigneurs de la Cour les plus libertins le faiſoient à ſon exemple, & il continua toûjours depuis dans ces ſortes de pratiques. Aprés ſon dîner il examinoit aſſez légérement, & expédioit avec plus de marques d'impatience que d'application, quelques affaires, & auſſi-tôt ſe renfermoit dans ſon cabinet, non avec ſes Conſeillers d'Etat, mais avec de jeunes gens, qui étoient de tous ſes plaiſirs, qu'il combloit tous les jours de nouvelles faveurs, auſquels il prodiguoit ſa confiance & ſes finances, au préjudice de ceux que leurs ſervices & leur mérite avoient rendus les plus dignes de ſa conſidération. On ne s'y entretenoit que d'intrigues d'amour, & ces jeunes débauchez luy faiſoient leur cour, en luy rendant compte de ce qu'ils appelloient leurs bonnes & leurs mauvaiſes aventures. Les ſecrets les plus importans pour la réputation des Dames étoient trahis: & de-là prenoient naiſſance les haines, les jalouſies, les aſſaſſinats, & le déchaînement contre luy-même des perſonnes intereſſées, & ſur tout des femmes, qui révélérent à leur tour pour ſe venger, les myſtéres de ſa conduite, exaggérérent ſes déſordres, dévoilérent ſon hypocriſie, & le rendirent infiniment odieux. La conduite de ce Prince donnoit un chagrin mortel à la Reine Mere, qui ne le reconnoiſſoit plus, & dont les remontrances n'avoient aucun effet: mais les tempêtes, qu'il s'attira par de tels déportemens qui cauſérent le renverſement de l'Etat & ſa propre perte, ne ſe formérent qu'avec le temps. Mémoires de Caſtelnau.

Cependant la Reine ſongeoit à le marier, & luy-même le ſouhaitoit, pour avoir un ſucceſſeur à la Couronne. On penſa d'abord à luy faire prendre alliance dans une des deux familles des Rois du Nord: mais en paſſant par la Lorraine, il avoit pris de l'amour pour Loüiſe de Vaudemont fille du Comte de Vaudemont: & ſuivant ſon inclination plûtôt que ſes véritables interêts, il ſe détermina à cette Princeſſe. Le Duc de Guiſe en eut une extréme joye; car par un tel mariage il acqueroit un appuy à la Cour, & eſperoit que cette nouvelle alliance de ſa Maiſon avec la Maiſon Royale, répareroit en partie la perte qu'il avoit faite à la mort du Cardinal de Lorraine ſon oncle. Mathieu. l. 7.

On envoya d'abord le ſieur de Chiverni à Nancy, pour traiter de ce mariage. Il fut bien-tôt conclu: & enſuite du Guât alla de la part du Roy inviter le Duc & la Ducheſſe de Lorraine à ſon Sacre, & les prier d'y amener le Comte de Vaudemont avec la Princeſſe ſa future épouſe.

La Cour étant partie de Lyon, & ayant pris ſa route par la Bourgogne & le Baſſigni, pour aller à Reims, le Roy à ſon arrivée à Chaumont apprit l'étrange nouvelle d'une conſpiration contre ſa vie. Elle fut découverte par Guillaume de Hantemer ſieur de Fervaques fort attaché au Duc d'Alençon, & à qui ceux qui avoient tramé un ſi déteſtable deſſein, pour mettre ce jeune Prince ſur le Thrône, crûrent par cette raiſon devoir le communiquer.

Fervaques en fut effrayé: mais ſans ſe déconcerter, il parut entrer de tout ſon cœur dans le projet. Cependant s'étant déguiſé en payſan, il arriva à la Cour ſur le minuit, & alla trouver Monſieur de Souvrai, à qui il dit, qu'il le prioit de le conduire inceſſamment chez le Roy, pour une affaire où il ne s'agiſſoit de rien moins que de la vie de ce Prince. Mathieu. l. 7. Cet Hiſtorien dit q'il ſçavoit tout ce détail de la propre bouche de Henri IV. de Souvrai, & de Barat.

Fervaques en abordant le Roy, ſe jetta à

Darila. l. 6.

Mathieu. l. 7.

Thuanus l. 59.

Le Laboureur dans la continuation des

ſes pieds, le ſupplia de luy accorder la vie pour le malheur qu'il avoit eu de ſe trouver dans un lieu & dans un conſeil, où l'on avoit conjuré contre celle de Sa Majeſté. Le Roy l'ayant écouté, ordonna à Souvrai de le mener chez la Reine, qui ayant fait paroître peu de créance à ſon rapport, le chagrina beaucoup. Cependant aprés qu'elle eut conféré avec le Roy, la choſe leur parut de telle importance, que, pour s'en aſſurer, ils acceptérent l'offre que Fervaques leur fit, de conduire un homme de confiance au lieu, où les conjurez devoient encore s'aſſembler, pour délibérer ſur l'exécution.

Le Roy fit venir un de ſes valets de chambre, nommé Barat, homme d'eſprit & de réſolution, en qui il ſe fioit beaucoup; & aprés l'avoir inſtruit de tout ce qu'il avoit à faire, il luy ordonna de ſuivre Fervaques.

Celuy-cy le mena auprés de Langres, & écrivit aux conjurez que le Duc d'Alençon leur envoyoit dans un village au delà de cette ville un de ſes plus zélez ſerviteurs & confidens, pour prendre avec eux les derniéres meſures, & que ce Prince attendoit leur réponſe avec impatience.

Barat ne fut pas plutôt arrivé au lieu marqué, qu'il vit venir à luy une troupe de douze à quinze cavaliers, équipez de la maniére dont Fervaques les luy avoit dépeints. Il s'avança vers eux: & aprés les avoir ſalüez, il leur dit que Monſieur l'envoyoit, pour ſçavoir où en étoient les affaires, *quand & comment ils vouloient mettre la plume au vent.* Un d'eux luy demanda s'il avoit une lettre de créance. Il répondit qu'il n'en avoit point; que ces ſortes d'affaires ne ſe traitoient point par écrit, & qu'il auroit refuſé la commiſſion, ſi on l'avoit voulu obliger à ſe charger d'une lettre, à cauſe du riſque qu'il y avoit à ſe trouver ſaiſi de pareils papiers.

La fermeté avec laquelle il leur parla, & le détail qu'il leur fit de certaines choſes, dont il leur parut bien inſtruit, ne leur laiſſérent aucun doute. Ils s'ouvrirent à luy de tout, & luy dirent qu'il y avoit deux cens Gentilshommes des plus déterminez du Royaume, qui étoient de ce complot, & que le deſſein étoit pris d'attaquer le Roy ſur la route de Reims dans ſon carroſſe.

Sur quoy Barat, pour mieux couvrir ſon jeu, leur propoſa les difficultez qu'il trouvoit dans l'exécution, que le carroſſe du Roy étoit durant tout le chemin environné de ſes Gardes, & ſuivi des Suiſſes, que la Reine Mere y étoit avec le Roy, auſſi bien que le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, & la Marquiſe de Nermoutier. Il leur demanda s'ils avoient choiſi un lieu avantageux & commode pour cette entrepriſe, & s'ils en avoient un pour leur retraite, au cas que la choſe n'eût pas le ſuccés qu'ils eſpéroient.

Ils répondirent qu'ils avoient pris toutes les précautions néceſſaires; qu'ils n'ignoroient rien de tout ce qu'il leur diſoit, & que pluſieurs perſonnes qu'ils ne vouloient pas nommer, ſe trouveroient auprés de Monſieur dans le temps de l'action.

En ce moment Fervaques arriva, & dit en jurant Dieu, qu'á ce coup il ſeroit Maréchal de France: & pour engager les conjurez à parler plus librement, il recommanda à Barat de bien marquer à Monſieur le zéle de tant de bons ſerviteurs. Quelques uns ſe plaignirent de ce que ce jeune Prince ne paroiſſoit pas aſſez vif ſur ſes interêts, & dirent qu'il y avoit quinze jours qu'on luy avoit envoyé un Gentilhomme, qui n'étoit point encore revenu.

Aprés que Barat leur eut promis de rendre au Duc d'Alençon un compte exact de tout ce qu'ils luy avoient confié, il ſe retira: & un d'eux luy dit en le quittant, qu'il le prioit de dire à Monſieur *que ſans faillir la Peau de loup attaqueroit le carreſſe, & donneroit échec & mat.*

Barat ſe rendit auſſi-tôt à la Cour, où il raconta au Roy & à la Reine Mere ce qu'il avoit vû & entendu, & leur dit que parmi la troupe il avoit reconnu Beauvais-la Nocle, Laſin, & la Vergne-Beaujeu, autrefois Enſeigne de l'Amiral de Coligni.

Leur plus grand embarras n'étoit pas d'empêcher l'effet de la conjuration, contre laquelle, aprés la découverte il leur étoit aiſé de ſe précautionner: mais ce qui les inquiétoit le plus, étoit la maniére dont ils ſe comporteroient à l'égard de Monſieur, la punition & le pardon d'un tel crime leur paroiſſant également dangereux.

Ils ſe déterminérent enfin au parti de la clémence. Le Roy fit venir Monſieur en préſence de la Reine, luy dit d'un ton menaçant, qu'il avoit conſpiré contre la vie de ſon Roy & de ſon frere; qu'on en étoit bien informé, & qu'il méritoit la mort.

Ce jeune Prince effrayé ſe jetta aux pieds du Roy, confeſſa qu'on luy avoit propoſé cet exécrable attentat: mais qu'il n'y avoit jamais donné ſon conſentement; qu'il croyoit que ceux qui luy en avoient parlé, n'y penſoient plus, parce qu'il ne leur avoit fait aucune réponſe là-deſſus, & qu'il conjuroit Sa Majeſté de luy pardonner. Le Roy, aprés luy avoit reproché ſa mauvaiſe conduite, luy dit qu'il luy pardonnoit: mais que ce ſeroit pour la derniére fois, & le fit retirer. On ne penſa point à faire arrêter les conjurez, & on crût qu'il étoit plus à propos de les laiſſer ſe retirer d'eux-mêmes hors du Royaume, comme ils firent, dés qu'ils ſçûrent que la conſpiration étoit découverte: & le Roy continua ſon voyage juſqu'à Reims. La Cérémonie du Sacre s'y fit le treiziéme de Février par Loüis Cardinal de Güiſe Evêque de Metz, frere du feu Cardinal de Lorraine, le Siége de Reims n'ayant pas encore été rempli depuis la mort de ce Cardinal: & le mariage du Roy fut célébré deux jours aprés. An. 1571

Cependant l'idée de la conſpiration découverte ne pouvoit s'effacer de l'eſprit du Roy. De tels crimes ne ſe pardonnent guéres, ſur tout par les Princes : & quand même d'autres motifs que ceux de la pure politique entreroient contre l'ordinaire dans ces ſortes de réconciliations, il reſte toûjours dans le cœur certaines diſpoſitions, qui y rallument aiſément la haine, & à la moindre occaſion y réveillent les ombrages, la défiance, & les ſoupçons.

Mat. Ser. l. 7. Quelque temps aprés que le Roy fut de retour à Paris, il fut attaqué d'un violent mal d'oreille, que les Médecins jugérent tres-dangereux. Il ſe ſouvint auſſi tôt que le Roy François II. ſon frere aîné étoit mort d'un mal pareil, que quelques-uns avoient attribué au poiſon. Il ne luy en fallut pas davantage, pour ſoupçonner le Duc d'Alençon d'un nouvel attentat contre ſa perſonne. Du ſoupçon il paſſa à la créance, ſur ce que peu de jours auparavant on luy avoit donné un avis, apparemment peu fondé, puis qu'on ne jugea pas à propos de l'approfondir, qu'un de ſes valets de chambre avoit été ſollicité de l'égratigner avec une épingle empoiſſonnée, en luy mettant ſa fraiſe : & cela, diſoit-on, de la part du Duc d'Alençon.

Ces penſées le mirent dans une ſi furieuſe colere contre ce Prince, qu'ayant appellé le Roy de Navarre, & luy ayant déchargé ſon cœur ſur le regret qu'il avoit de laiſſer ſa Couronne à un tel ſucceſſeur, ſuppoſé qu'il mourût, il le conjura de s'en défaire au plûtôt, & luy apporta, pour l'y engager, les motifs les plus preſſans.

Mais le Roy de Navarre luy témoigna l'horreur, que luy faiſoit une telle propoſition : & quelque avantage qu'il ſe repréſentât dans la mort du Duc d'Alençon, par laquelle, en cas que le Roy vint à mourir, il devoit monter ſur le Trône de France, il luy déclara qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à faire ce qu'il luy propoſoit.

La gueriſon qui ſuivit bien-tôt, ôta au Roy ces noires penſées : mais elle ne diſſipa point le chagrin, que luy cauſoit le peu de ſuccés de ſes armes contre les Rebelles.

Il n'avoit pas été long-temps ſans ſe repentir de n'avoir pas écouté les avis de l'Empereur & des Venitiens, & de la plus ſaine partie de ſon Conſeil, qui luy avoient conſeillé de commencer ſon Regne par un Edit de pacification, pour faire mettre bas les armes à tous les partis. Les Huguenots & les Malcontens l'auroient infailliblement accepté, pour peu qu'il leur eût été favorable. L'eſtime qu'ils avoient conçûë de la valeur de ce Prince & de ſon habileté dans la guerre, par les grandes actions qu'ils luy avoient vû faire avant qu'il allât en Pologne, les troupes qu'il avoit ſur pied, l'eſpérance du changement de Gouvernement dans un nouveau Regne, la dangereuſe ſituation où les Huguenots ſe trouvoient faute d'avoir un Chef, la défiance qu'ils avoient du Maréchal de Damville, & la crainte où ils étoient qu'il ne fiſt ſon accommodement avec la Cour, les euſſent déterminez à la paix, & à profiter de la condeſcendance qu'on auroit eûë pour eux.

Le Roy voulut en revenir là : mais il n'étoit plus temps. L'expérience leur avoit fait connoître leurs forces, ce Prince avoit ceſſé de leur être redoutable par le mepris où il étoit tombé, ils étoient ſeurs du Maréchal de Damville par les démarches qu'il avoit faites, & qui l'avoient rendu irréconciliable avec la Cour, le nombre des Mécontens y augmentoit tous les jours, les négociations du Prince de Condé pour la levée des troupes en Allemagne commençoient à réüſſir : de ſorte que les avances que le Roy fit pour la paix, ne ſervirent qu'à les rendre plus fiers.

Sur la permiſſion qu'il leur donna de luy préſenter une Requête, où ils pourroient luy propoſer leurs griefs, ils envoyérent des Députez à Baſle au nom des Egliſes Calviniſtes de France & du Maréchal de Damville, pour conférer avec le Prince de Condé, & convenir avec luy des demandes qu'ils feroient au Roy. Ce fut là que la Requête fut dreſſée. Elle commençoit ainſi. Popeliniére l. 39.

Sire, le Prince de Condé, Seigneurs, Gentilshommes, & autres de la Religion Reformée de vôtre Royaume, le Maréchal de Damville, Seigneurs, Gentilshommes, & autres Catholiques à eux unis & aſſociez vos tres-humbles & obéiſſans ſujets & ſerviteurs, pour parvenir à une entiére, ſeure, & perdurable pacification des troubles, remontrent en toute humilité, &c.

Elle contenoit quatre-vingt-onze articles précédez d'un exorde, ſur la néceſſité où ils s'étoient trouvez été de prendre les armes pour leur défenſe, vû le violement des Traitez des Edits de Pacification, & le maſſacre de la Saint Barthélemi.

Ils demandoient la liberté entiére de conſcience, & l'exercice public de la Religion Calviniſte en tous lieux, en tous temps, au regard de toutes ſortes de perſonnes, ſans nulles modifications ni reſtrictions, des Temples, des villes de ſeureté, des Chambres mi-parties compoſées de Calviniſtes & de Catholiques dans les Parlemens & dans les autres Juriſdictions, juſtice des auteurs de la Saint Barthélemi, le rétabliſſement de la mémoire de ceux à qui on avoit fait le procés pour la Religion, & en particulier de celle du Comte de Montgommery, de l'Amiral de Coligni, de Briquemaut, de Cavagnes, la reſtitution de leurs biens à leurs enfans, ou héritiers, le retour de tous ceux qui s'étoient ſauvez hors du Royaume pour la Religion, deux cens mille écus qu'on tireroit du Treſor Royal pour l'acquit des dettes contractées par l'Amiral, la reſtitution de la Principauté d'Orange au Prince d'Orange, les bons offices du Roy auprés du Duc de Savoye pour la liberté de conſcience dans tous ſes Etats en

faveur des ſujets Calviniſtes de ce Prince, & auprés du Pape au regard de ceux de la même Religion, qui avoient des biens dans le Comtat; que le Prince de Condé, le Maréchal de Damville, les ſieurs de Thoré & de Meru ſes freres, & tous tant Seigneurs que Gentilshommes, & autres, qui s'étoient aſſociez avec eux, fuſſent déclarez bons & fidéles ſerviteurs du Roy, & qu'on reconnût qu'ils avoient pris les armes à bonne & juſte cauſe, pour leur défenſe, & pour la conſervation de l'Etat. Ils demandoient encore la délivrance des Maréchaux de Coſſé & de Montmorency, & de quelques autres qu'on avoit arrêtez à leur occaſion, l'Aſſemblée des Etats Généraux, la reduction des impôts ſur le pied qu'ils étoient en France du temps du Roy Loüis XII. & que le Maréchal de Retz & le Chancelier de Birague fuſſent exclus des Conſeils, où il s'agiroit des affaires de ceux de la Religion Réformée.

C'eſt là le précis de la Requête dreſſée à Baſle, qui fut portée à la Cour par Beauvais-la-Nocle accompagné de quelques autres Députez. Il la préſenta au Roy ſeant dans ſon Conſeil, avec des lettres du Prince de Condé & du Maréchal de Damville: & d'Arennes Député du Prince de Condé y fit une longue harangue ſur les motifs de la Requête, dont il demanda l'entérinement.

Le Roy leur répondit en peu de mots, qu'il étoit parti de Pologne dans le deſſein de traiter tous ſes ſujets en pere, & de pardonner à tous ceux qui ſe ſeroient écartez de leur devoir; qu'ils devoient s'être conduits d'abord d'une maniére, qui pût mériter ſa clémence; qu'il étoit diſpoſé à les recevoir, s'ils y avoient ſincérement recours; qu'il alloit ſe faire lire leur Requête, & qu'il les rappelleroit, quand il l'auroit entenduë.

La lecture de cet écrit indigna ce Prince & tout le Conſeil. Toutefois on ne jugea pas à propos de rompre la négotiation: Beauvais-la-Nocle & d'Arennes demeurérent à la Cour, & les autres Députez eurent permiſſion de revenir, ſuppoſé que ceux qui les avoient envoyez, euſſent des propoſitions plus raiſonnables à faire. Mais ce qui empêcha principalement la rupture, fut l'arrivée des Ambaſſadeurs des Cantons tant Catholiques que Proteſtans, & de ceux du Duc de Savoye, qui offrirent la médiation de leurs Maîtres, & auſquels ſe joignit l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui avoit reçû des ordres exprez de la Reine Elizabeth ſur le même ſujet. Tous enſemble conjurérent le Roy de ne rien précipiter, & l'aſſûrérent qu'ils travailleroient à la paix d'une maniére, dont il ſeroit ſatisfait.

Le Roy s'étant laiſſé fléchir, envoya à la Rochelle René Tournemine Baron de la Hunaudaye, depuis Lieutenant Général en Bretagne, & Chevalier des deux Ordres. Les eſprits étoient fort partagez dans cette ville, les uns ſouhaitant la paix, & les autres gagnez par la Noüe voulant la guerre, à moins que la Cour ne ſe déterminât à accorder toutes les demandes des Confedérez. Tournemine avoit ordre de faire comprendre aux Rochelois, qu'ayant obtenu du Roy par la capitulation de l'an 1573. tout ce qu'ils ſouhaitoient pour leur avantage particulier, c'eſt à dire liberté entiére de conſcience & le libre exercice de leur Religion, ils ne pouvoient rien gagner de plus à cette guerre que leur pays étoit déſolé, & qu'il le ſeroit encore bien davantage dans la ſuite, s'ils continuoient dans leur révolte; qu'ils ſe flattoient en vain de leur confedération avec le Maréchal de Damville, qui ne s'étoit uni avec eux que pour ſon propre interêt & celuy de ſa famille, & que des que la Cour luy feroit des conditions avantageuſes, il les abandonneroit. Le parti ſéditieux prévalut. Ils repondirent qu'ils ne pouvoient traiter ſans le Maréchal, & qu'ils en confére roient avec luy.

Le Roy avoit en même temps envoyé Rogier un de ſes valets de chambre au Maréchal de Damville, & luy avoit donné ordre de n'agir avec ce Seigneur, que ſuivant les avis du Duc d'Uſez & du ſieur de Gordes. Le Maréchal aprés pluſieurs entretiens qu'il eut avec Rogier, propoſa une ſuſpenſion d'armes de trois mois pour le Languedoc & le Dauphiné: mais le Roy la refuſa, à moins qu'elle ne fut générale; & qu'avant toutes choſes on ne luy rendît les villes de Beaucaire & d'Aigues Mortes, qui avoient été priſes depuis ſon retour en France.

Durant ces négotiations les hoſtilitez continuoient auſſi vivement que jamais. Les troupes que le Duc de Montpenſier avoit laiſſé en Xaintonge, ravagérent tout le pays: d'autre part la Noüe prit Bénon & le Château de Saint-Jean d'Angle, qui empêchoit la communication de la Rochelle avec la ville de Pons, & manqua de ſurprendre Niort. Popeliniére s'empara de Tonnay-Bourronne. C'eſt ce Gentilhomme même, dont nous avons une ample Hiſtoire de ce temps-là fort mal écrite pour le ſtyle, mais remplie d'un grand nombre d'excellens Mémoires, où il parle en homme d'Etat & en homme de guerre, & comme ayant eu bonne part aux negociations & à l'exécution. La modération & le détail avec lequel il écrit, me le fait regarder comme l'Hiſtorien le plus digne de foy de tous ceux du parti Huguenot, qui nous ont rendu compte de ces guerres civiles.

Le Baron de Langoirant à la tête de quelques troupes de Calviniſtes ſe rendit maître de Périgueux. Du Touchet Gentilhomme proche de Domfront en Normandie s'empara par adreſſe du Mont Saint Michel. C'étoit une des plus grandes pertes que le Roy pût faire alors: mais la diligence de Matignon, qui par bonheur ſe trouva dans le voiſinage, pourvût à ce malheur; car quelques jours aprés avant que les Huguenots euſſent eu le temps de ſe reconnoître, & d'y faire entrer

trer assez de troupes, pour se maintenir dans la place, il y accourut, & ayant fait avancer de Vic son Enseigne avec quelques Gentilshommes, reprit la basse ville, & contraignit les Huguenots, qui étoient en tres-petit nombre dans le haut du Mont, à se rendre par capitulation.

D'autre part Landereau, un des plus actifs Capitaines qui fut dans les troupes Catholiques, entra dans l'Isle de Ré, lorsque les Huguenots y penſoient le moins, & s'en saisit, apres ayoir forcé le Bourg de Saint Martin, le plus considérable poſte de l'Isle: mais par malheur Popelinière, choisi par les Rochelois pour Gouverneur de cette Isle, étoit tout prêt à y passer avec des troupes, & l'arrivée de quelques-uns des habitans qui s'enfuirent dans des barques, le déterminérent à partir sur le champ. Il débarqua à la pointe de Semblenceaux, & sans s'y arrêter marcha juſqu'au Bourg de Saint Martin, où les Catholiques, aprés s'être défendus avec beaucoup de vigueur, furent enfin forcez, & la plûpart taillez en piéces: quelques-uns se noyérent, en voulant gagner les barques: Landereau & peu d'autres échapérent, & se sauvérent dans le bas Poitou.

Il se faisoit de pareilles entrepriſes par les uns & par les autres en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne, en Poitou. Les Huguenots de Guyenne avoient à leur tête Henri de la Tour Vicomte de Turenne, & ceux de Poitou étoient commandez par la Haye Lieutenant Général du Préſidial de Poitiers, de qui les deux partis se défioient également. En effet cet homme fourbe traitoit sous main avec la Cour & avec les Rochelois, tenant toûjours une conduite fort équivoque, & attendant l'occaſion de se tourner du côté de ceux qui luy feroient un plus grand avantage. Ses artifices aboutirent enfin à se faire maſſacrer par les Huguenots dans sa maiſon de campagne, où ils le surprirent.

Mathieu. l. 7. Les exploits les plus considérables se firent en Dauphiné, où de Gordes, qui y commandoit pour le Roy, fit lever à Montbrun le siége de Chatillon. Celuy-cy eut sa revanche deux jours aprés; car ayant chargé de Gordes dans sa retraite, il défit son arriére-garde, & luy tua cinq ou six cens Suisses. Animé par cette victoire, il l'attaqua de nouveau, donna sur une partie de l'armée Catholique, qui marchoit vers Die, & réuſſit d'abord: mais l'Eſtang s'étant avancé avec une groſſe troupe, l'empêcha de paſſer outre. Le choc fut rude en cet endroit, & Montbrun bleſſé d'un coup de piſtolet à la cuiſſe, voulant sauter un foſſé, pour se retirer de la mêlée, tomba dedans avec son cheval, sans pouvoir se relever, & fut fait priſonnier.

La priſe de ce Gentilhomme cauſa autant de joye au Roy, que le gain d'une bataille. C'étoit un de ceux qui s'étoit le plus obſtiné dans la revolte, où il s'étoit jetté dés la prémiére guerre civile: mais le Roy le haïſſoit particuliérement pour deux raiſons: la prémiére, que luy, ou ſes gens avoient pillé une partie du bagage de ce Prince, lors qu'à ſon retour en France il paſſoit de Piémont à Lyon par le Dauphiné: la ſeconde, que ce Prince luy ayant écrit, pour ravoir quelques priſonniers, & luy parlant dans ſa lettre en termes d'autorité & de maître, il eut l'inſolence, ayant lû la lettre, de s'en moquer, & de dire tout haut en préſence de pluſieurs perſonnes ces paroles: Comment, le Roy m'écrit comme Roy, & comme ſi je devois le reconnoître: je veux qu'il ſçache que cela ſeroit bon en temps de paix, & lorſque je le reconnoîtray pour tel: mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé & le cul ſur la ſelle, tout le monde eſt compagnon. La choſe ayant été rapportée au Roy, il entra en une furieuſe colére, & jura que Montbrun tôt ou tard s'en repentiroit. En effet lorſqu'on vint luy apporter la nouvelle de ſa priſe, *Je l'avois bien dit*, repartit le Roy, *qu'il s'en repentiroit: il en mourra, & il verra s'il eſt mon compagnon.* Il luy fit faire ſans délay ſon procés au Parlement de Grenoble, & il eut la tête coupée. Par ſa priſe François de Bonne Seigneur de Leſdiguiéres devint le Chef du parti Huguenot en Dauphiné: & ce fut le commencement de cette haute fortune, où ſon bonheur & ſes grandes qualitez l'élevérent depuis.

Brantome

L'exécution de Montbrun fut un nouvel obſtacle à la paix; car les Confédérez du Languedoc en étant fort irritez, refuſérent de traiter avec les Députez que le Roy y avoit envoyez. Mais la fuite du Duc d'Alençon, qui s'échapa de la Cour, lors qu'on y penſoit le moins, fut un nouveau & un étrange ſujet d'inquiétude pour le Roy & la Reine Mére.

Dans la Lettre de M. de Vélcroy au Sieur de Caſtelnau Ambaſſadeur en Angleterre, datée du 3. de Septembre 1571.

Ce Prince depuis la découverte de la conſpiration dont j'ay parlé, ſembloit ne plus penſer qu'à mériter par ſa conduite les bonnes graces du Roy ſon frere. Son petit génie & ſon peu de prudence faiſoient qu'on le craignoit peu, tandis qu'on ſeroit aſſuré qu'il n'agiroit pas de concert avec le Roy de Navarre. C'eſt pourquoy l'application du Roy & de la Reine Mére étoit à les broüiller enſemble, & ils ſe ſervoient pour cela de du Guaſt, qui y réüſſiſſoit. Tous deux étoient fort amoureux de Madame de Sauve, une des plus belles femmes de la Cour, & luy rendoient de grandes aſſiduitez. Du Guaſt, qui faiſoit auſſi la cour à cette Dame, & qui en étoit aimé, la fit entrer dans ſes deſſeins, pour contribuer à entretenir la jalouſie entre ces deux Princes.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 1.
Mémoires de Sully. T. 1. c. 15.
Hiſt. de Mathieu. l. 7.

Il n'étoit pas difficile de rendre des rivaux jaloux. La Dame en diverſes occaſions faiſoit entrevoir tantôt à l'un, tantôt à l'autre, qu'elle agréoit moins ſes ſervices, que ceux de ſon concurrent. Cet artifice eut bien-tôt ſon effet, & les aigrit extrémement l'un contre l'autre. Ils en vinrent juſqu'à ſe faire ré-

ciproquement de petites pièces indignes de personnes de leur rang. Un jour entre autres le Roy de Navarre fit en sorte, je ne sçay comment, que le Duc d'Alençon, qu'il trouva assis auprés de Madame de Sauve, heurta, en se levant de son siége, contre quelque chose si rudement, qu'il en eut l'œil tout meurri.

L'ayant rencontré le lendemain, il s'écria comme fort surpris : *Hé, Monsieur ! qu'est-ce que cela d'qu'avez-vous à l'œil ?* A quoy le Duc répondit fort sechement : *Ce n'est rien, peu de chose vous étonne : mais quiconque dira que je l'ay pris où vous pensez, je le feray mentir.* Cette parole offensa extrémement le Roy de Navarre, qui au sortir de la Messe ayant tiré le Duc à une embrasure de fenêtre, luy demanda un éclaircissement. On s'échauffa de part & d'autre, & Souvrai & du Guast, qui étoient proches, en entendirent assez, pour comprendre qu'il ne s'agissoit pas moins entre eux, que de se voir l'épée à la main. Du Guast suivant ses vûës, fut d'avis de les laisser faire : mais Souvrai s'avançant, leur dit, qu'il voyoit bien de quoy il étoit question, & qu'il les prioit de trouver bon qu'il en avertit le Roy. Ce Prince les appella, & les accommoda.

Il arriva encore depuis divers autres incidens, qui tendoient non seulement à entretenir la mesintelligence entre les deux Princes, mais encore à les broüiller l'un & l'autre avec la Reine de Navarre, dont on se défioit beaucoup, parce que le Duc d'Alençon son frére avoit toûjours eu grande confiance en elle, qu'elle aimoit beaucoup alors le Roy son mari, & qu'elle poussoit sa complaisance pour luy, jusqu'à recevoir sans paroître s'en chagriner, la confidence qu'il luy faisoit de ses amours.

Mémoires de la Reine Marguerite. I. 2.

Mais on eut beau faire, l'antipathie & la jalousie réciproque des deux Princes cédérent au dépit qu'ils avoient de n'estre en aucune considération à la Cour, où d'ailleurs ils se trouvoient assiégez d'espions, & voyoient tous leurs amis & serviteurs maltraitez. En effet c'étoit assez qu'un homme de la Cour fit paroître de l'attachement à leur service, pour qu'on luy suscitât aussi-tôt quelque mauvaise affaire. Le Duc d'Alençon ne pouvoit venir à bout d'obtenir le Duché d'Anjou, appanage qui devoit naturellement luy être donné aprés l'avénement du Roy son frére à la Couronne. Il n'avoit que des pensions, qu'il ne touchoit que par les mains du du Guast, pour qui il avoit une haine mortelle, & que néanmoins il étoit obligé de ménager. Le Roy de Navarre ne joüissoit point de son Gouvernement de Guyenne, & on luy avoit plusieurs fois refusé la permission d'y aller, aussi-bien que dans ses Domaines de Béarn ; & il avoit beaucoup de peine à dissimuler sa colére là-dessus.

La Reine de Navarre à qui l'un & l'autre faisoient part de leurs chagrins, leur fit connoître l'intérêt qu'ils avoient à se réconcilier ensemble, & à renoncer à leurs amourettes, pour penser à leur seureté & à leur établissement. Le Maréchal de Damville donnoit par des gens affidez les mêmes conseils au Duc d'Alençon. Ils suivirent ces avis, & confiérent à la Princesse la resolution où ils étoient de quitter la Cour. Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Comme elle y étoit elle-même tres-peu considérée, & que d'autre part elle étoit furieusement irritée contre du Guast, qui avoit depuis peu osé donner atteinte à sa réputation, à l'occasion des bontez qu'elle témoignoit * Loüis de Clermont de Bussi, elle ne détourna point les Princes de ce dessein, & leur garda le secret. Ils convinrent de laisser encore passer quelque temps, & il fut résolu que le Duc d'Alençon partiroit le prémier.

En effet dans le temps qu'on s'en défioit le moins, le 15. de Septembre, ce Prince sur le soir sortit du Louvre avec un seul de ses domestiques, l'un & l'autre le visage enveloppé dans leur manteau. Il alla à pied jusqu'à la Porte de Saint Honoré, où Simic luy tenoit un carrosse prêt, qui le conduisit à un quart de lieuë de la ville. Il y trouva des chevaux qui l'y attendoient, & il piqua pendant une lieuë, jusqu'à ce qu'il rencontra trois cens Cavaliers qui s'étoient là rendus fort secrétement de divers endroits, & qui l'escortérent jusqu'à Dreux, une des villes de son appanage. Mémoires de Sul. y. T. 1. c. 6. Mémoires de la Reine Marguerite, I. 2.

On n'eut aucun soupçon de son départ jusqu'à neuf heures du soir, qu'on le fit chercher par tout dans le Louvre, & chez les Dames où il avoit coûtume d'aller. Comme on ne l'y trouva point, on ne douta plus qu'il ne se fût évadé. On envoya inutilement aprés luy de tous côtez ; & ceux qui apprirent qu'il avoit pris la route de Dreux avec une grosse escorte, ne jugérent pas à propos d'aller trop loin de ce coté-là, de peur de n'en pas revenir.

Il envoya de-là un Manifeste * à la Cour & par toute la France, écrit du style ordinaire aux Rébelles, qui jamais ne manquent de spécieux motifs pour colorer leur révolte. Une infinité de Mécontens allérent aussitôt le joindre, & les séditieux tant Huguenots que Catholiques accourant de toutes parts, luy eurent bien-tôt formé un corps de troupes assez considérable. On prévit aisément les suites que devoit avoir la révolte de ce Prince frére du Roy, & héritier présomptif de la Couronne. Mathieu. l. 7. * datée du 17. Sept. 1575.

Un des plus fâcheux effets, qu'elle produisit, fut qu'elle détermina les Allemands à venir en France au secours des Rebelles. Jusques-là le Comte Palatin du Rhin & quelques autres Princes d'Allemagne, avoient été fort irrésolus sur cette expédition, ne trouvant pas assez d'autorité dans le Prince de Condé pour la conduire : mais dés qu'ils sçûrent que le Duc d'Alençon s'étoit déclaré, ils ne balancérent plus.

Mathieu. l. 7.

Ils promirent au Prince de Condé huit mille Reitres, & deux mille Lanſquenets, avec un équipage d'artillerie, de luy faire fournir par les Cantons Proteſtans ſix mille Suiſſes, & trois mille Flamands Huguenots par le Prince d'Orange, qui avoit ſoûlevé preſque tout les Pays-Bas.

Le Prince de Condé fit promptement ſçavoir cette nouvelle au Duc d'Alençon, & l'avertit que Thoré prendroit inceſſamment les devans, pour l'aller joindre avec deux mille Reitres.

Peu de jours aprés arriva à la Cour un Envoyé de Jean Caſimire, fils de l'Electeur Palatin, pour déclarer au Roy, que ſon Maître alloit entrer en France au ſecours de ceux de ſa Religion, & des autres François Confedérez pour le bien de l'Etat. Cet Envoyé ajoûta au deſagréable ſujet de ſon Ambaſſade, des maniéres de parler ſi inſolentes, que le Roy luy impoſa ſilence, luy dit que s'il continuoit, il l'alloit faire jetter par les fenêtres, & luy ordonna de ſortir ſans tarder, de ſon Royaume.

Mais le malheur du Roy étoit de n'être guéres prêt, pour réſiſter à cette tempête imprévûë. Il envoya promptement en Suiſſe & en Allemagne, pour faire quelques Régimens, & ordonna de nouvelles levées dans ſon Royaume, choſes tres-difficiles faute d'argent: car ce Prince prodigue avoit épuiſé ſon épargne par les dons continuels qu'il faiſoit à ſes favoris. On fit venir des troupes de tous les quartiers de la France où il y en avoit, & où l'on pouvoit abſolument s'en paſſer, & l'on aſſembla une armée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux ſur les frontiéres de Champagne. On en donna le Commandement au Duc de Guiſe, tant à cauſe qu'elle devoit agir dans ſon Gouvernement, qu'à cauſe qu'on s'aſſûroit qu'il n'épargneroit rien, pour s'oppoſer à l'entrée des Etrangers dans le Royaume, où ils ſe préparoient à fondre, autant par leur haine particuliére contre la Maiſon de Guiſe, que par le zéle de leur Religion, & l'eſpérance du butin. Mais pour empêcher qu'il n'abuſât de ſon pouvoir, & qu'il n'agît trop indépendemment des ordres de la Cour, on luy donna pour Lieutenant Armand de Biron, homme ſage & ferme, qui ne haïſſoit pas les Huguenots, & capable de tempérer l'ardeur du Duc. C'eſt ainſi au moins qu'en parlent quelques-uns de nos Hiſtoriens: mais Brantome qui étoit alors à la Cour, & qui devoit être mieux inſtruit qu'eux, dit que ce fut le Duc de Guiſe qui ſouhaita d'avoir Biron & Strozzi pour ſes Lieutenans, & qu'il promit au Roy qu'avec ces deux Capitaines, il luy rendroit bon compte des Reitres.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Biron.

Il eſt vray néanmoins que la Reine dans ces commencemens, ne vouloit pas qu'on s'engageât trop avant, de peur qu'on ne fermât toutes les voyes à la paix: car aprés avoir tout bien balancé, elle avoit fait conclure dans le Conſeil, qu'il falloit ſe ſervir de toutes ſortes de moyens, pour ôter le Duc d'Alençon aux Rebelles, & acheter ſon retour par tous les avantages qu'il pourroit demander. Elle même avoit réſolu de l'aller trouver, & d'uſer de toute ſon autorité & de route ſon adreſſe pour le ramener: mais avant que de faire cette démarche, elle en fit faire au Roy une autre, qu'elle crût devoir être utile au ſuccés de ſon deſſein.

Les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſe étoient toûjours priſonniers. Le prémier étoit fort étroitement gardé à la Baſtille, & le ſecond à cauſe d'une dangéreuſe maladie qui luy étoit ſurvenüe, avoit eu permiſſion de ſe faire tranſporter proche de-là dans une maiſon qui luy appartenoit, où il avoit des Gardes. La Reine qui ſçavoit les grandes liaiſons que ces deux Seigneurs avoient avec le Duc d'Alençon, prévoyoit bien qu'une des prémiéres conditions que ce Prince demanderoit, quand il ſeroit queſtion de la paix, ſeroit leur délivrance, & qu'on ſeroit contraint de la luy accorder. Elle conſeilla au Roy de leur faire de luy-même cette grace, afin de les gagner, & de ſe ſervir enſuite du crédit qu'ils avoient ſur l'eſprit du Duc d'Alençon, pour le faire rentrer dans ſon devoir.

Le Roy ſuivit ſon conſeil, quoy qu'avec beaucoup de répugnance, ſur tout au regard du Maréchal de Montmorenci, qu'il haïſſoit extrêmement, juſques-là qu'il commanda un jour à Souvrai de le faire étrangler dans la priſon, aprés qu'on auroit répandu dans la ville qu'il étoit malade à l'extrêmité, pour faire croire au peuple qu'il étoit mort de maladie: mais Souvrai ayant horreur d'une telle cruauté, temporiſa ſur divers prétexres, & fit enſorte que le Roy changeât enfin de ſentiment. Thuanus l. 61.

Non ſeulement les deux Maréchaux furent délivrez, mais encore quelque temps aprés on les déclara innocens en plein Parlement, ſur tous les chefs dont ils avoient été chargez. Le Roy leur fit beaucoup d'amitiez, auſquelles ils répondirent par de grandes proteſtations de fidélité & d'obéïſſance; & effectivement il eut tout ſujet, par la conduite qu'ils tinrent dans la négociation avec le Duc d'Alençon, de ne ſe pas repentir du pardon qu'il leur avoit accordé.

La Reine partit avec eux pour aller en Touraine, où le Duc étoit alors attendant Thoré, qui s'étoit mis en marche pour paſſer la Loire à la Charité avec cinq cens Arquebuſiers à pied François, & deux mille Reitres que le Prince de Condé avoit détachez du reſte de ſon armée, avec laquelle il devoit bien-tôt les ſuivre: mais une entrepriſe ſi hardie réüſſit mal à ce Seigneur.

Ayant paſſé le Rhin & traverſé une partie de la Lorraine, il entra en Champagne, &

Thuanus l. 61. vint à Artigny sur la riviére d'Aisne, où ses Reitres se mutinérent, parce qu'on ne leur fournissoit pas l'argent qu'on leur avoit promis. Cet accident retarda sa marche, & donna le temps au Duc de Guise de se mettre en état de le couper. Il l'enveloppa de telle sorte auprés de Château-Thierry sur la Marne, que ce fut une nécessité pour luy ou de se rendre en mettant les armes bas, ou d'en venir aux mains avec une armee six fois plus forte que la sienne. L'honneur l'obligea à prendre ce dernier parti.

Mathieu. l. 7. Il se mit à la tête des François; & aprés quelques escarmouches, le combat commença. Le Duc de Mayenne fundit sur luy de telle furie, qu'il le rumpit au prémier choc. Les Reitres chargez par le Duc de Guise, firent plus de résistance; mais accablez par le nombre, ils plierent enfin, & furent mis en déroute. Haffcen leur Cummandant, aussi-bien que son Lieutenant y périrent; & le carnage auroit été beaucoup plus grand qu'il ne fut, sans l'accident qui arriva au Duc de Guise.

Un Reitre qu'il poursuivoit l'épée dans les reins, le bleſſa d'un coup de pistolet à la joue gauche au dessous de l'œil, & peu s'en fallût qu'il ne tombat du coup. Cette bleſſure du Général arrêta la poursuite: on le porta à son quartier, & cependant Thoré avec Antoine de Silly sieur de Rochepot, & quelques autres, échapa; & ayant essuyé bien des dangers en traversant une si grande étenduë de pays, se rendit auprés du Duc d'Alençon.

Aprés cette défaite, la plûpart de ses Reitres prirent parti dans l'armée du Roy. La bleſſure du Duc de Guise se trouva moins dangereuse qu'on ne l'avoit crûë d'abord, & en luy gâtant un peu le visage, augmenta beaucoup sa réputation & l'affection des Catholiques pour sa personne. La balafre ou cicatrice qui luy en resta, luy fit donner le surnom de Balafré, dont il ne s'offensoit pas. On se ressouvint du tumulte de Vassi, où le Duc François son pere avoit aussi été bleſſé au visage par les Huguenots; & l'on disoit par tout que la destinée des Princes de cette Maison étoit d'être non seulement les Protecteurs, mais encore les Martyrs de la véritable Religion, pour laquelle ils prodiguoient leur sang en toutes rencontres.

Cette disposition favorable des peuples à l'égard du Duc de Guise, produisit bien des malheurs qu'on ne prévoyoit pas encore; mais dont la tréve, & puis la paix que la Reine Mére ménagea avec le Duc d'Alençon, furent les occasions, & comme les prémiéres semences.

Thuanus l. 61. Elle se rendit à Champigni sur Véde, maison du Duc de Montpensier aux confins de la Touraine & du Poitou, où elle conféra avec le Duc d'Alençon pendant tout le mois d'Octobre & une grande partie de Novembre, sans pouvoir parvenir jusqu'à un Traité de paix, quoyque bien secondée par le Maréchal de Montmorency, qui fit paroître beaucoup de druiture dans cette negociation. C'est pourquoy on se contenta d'une tréve de six mois à des conditions tres-dures pour le Roy. Les principales furent, qu'il payeroit cent soixante mille écus aux Allemands levez par le Prince de Condé, pourvû que ce Prince les empêchât de passer le Rhin; qu'on donneroit aux Calvinistes & aux Malcontens six villes de seureté qu'ils rendroient à la fin de la tréve, soit qu'il y eut paix, soit qu'il y eût guerre; sçavoir Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité & Mesiéres; que cette derniere place seroit consignée au Prince de Condé; que le Roy y entretiendroit deux mille hommes de garnison choisis par le Duc d'Alençun; qu'il accorderoit à ce Prince pour la garde de sa personne, cent Gentilshommes, une Compagnie de cent Gendarmes, cinquante Suisses, & cent Arquebusiers; que le Roy congédieroit toutes ses troupes, excepté les Suisses & les Ecossois de sa Garde; qu'on reprendroit les Traitez commencez pour la paix avec les Rochelois & les autres Confédérez; & que par provision jusqu'à la paix, les Huguenots auroient le libre exercice de leur Religion dans les villes qu'ils tenoient, & dans les autres lieux où les anciens Edits de Pacification le permettoient.

Dans le Traité de Champigny daté du 22. Nov. 1575.

Cette tréve toute concluë qu'elle étoit, ne pût être si-tôt publiée, à cause des difficultez qui se trouvoient dans l'exécution des articles. Rufec Gouverneur d'Angoulême refusoit de livrer sa place au Duc d'Alençon, à moins qu'il ne luy en laissât le Gouvernement. François de Montigny Gouverneur de Buurges, ne vouloit point non plus sortir de la sienne. Celuy qui commandoit à Mésiéres, refusoit aussi de la remettre au Prince de Condé. Les Confédérez soupçonnoient ces Commandans de collusion avec la Cour, d'autant plus que le Comte Charles de Mansfeld, Gaspard Schomberg, & Christophle de Bassompierre continuoient en Allemagne la levée de huit mille Reitres pour le Roy, qui faisoit aussi lever six mille Suisses. Cependant aprés bien des pour-parlers, le Duc d'Alençon se contenta de Saint Jean d'Angéli & de Coignac, qui luy furent données au lieu de Bourges & & d'Angoulesme. On ne parla plus de Mésiéres, parce que le Prince de Condé n'étoit pas encore revenu en France; & la tréve fut publiée le vingt-troisiéme de Décembre. An. 1575.

La disette d'argent contribua beaucoup à cet accord. Le Duc d'Alençon ne pût tirer que dix mille livres des Rochelois; & les Parisiens au lieu d'en accorder au Roy deux cens mille qu'il leur demandoit, luy firent un grand discours sur les désordres du Royaume, & sur le mauvais employ qui s'étoit

fait des ſommes immenſes, que la ville de Paris fourniſſoit depuis pluſieurs années. Il ſouffrit avec plus de patience que ſes Courtiſans, la Harangue du Député de la Maiſon de Ville, dans l'eſpérance d'obtenir au moins une partie de ce qu'il ſouhaitoit. Mais on ne peut aſſez loüer à cette occaſion la généroſité du Duc de Nevers & de Charles de Halüin de Piennes, qui vendirent exprés une partie conſidérable de leur patrimoine, & prêterent au Roy les grandes ſommes qu'ils en retirérent, pour fournir au preſſant beſoin où il ſe trouvoit en de ſi fâcheuſes conjonctures.

Auſſi-tôt aprés la publication de la tréve, la Reine revint à la Cour afin de travailler à la paix, ayant laiſſé le Maréchal de Montmorenci & le Duc de Montpenſier auprés du Duc d'Alençon, pour l'entretenir dans les bonnes diſpoſitions où il paroiſſoit être à cet égard. Le Duc de Montpenſier étoit encore un médiateur fort agréable au Duc d'Alençon, parce qu'il avoit refuſé le Commandement de l'armée qu'on deſtinoit contre luy aprés ſa fuite, quoyqu'il l'eût fait moins par conſidération pour ce Prince, que parce qu'il avoit été tres-choqué de ce que dans la Cérémonie du Sacre du Roy, la preſéance avoit été adjugée au Duc de Guiſe, ſur ce que l'érection du Duché de Guiſe étoit plus ancienne que celle du Duché de Montpenſier.

Les choſes parurent prendre un aſſez bon train durant le mois de Janvier : mais au commencement du mois ſuivant un nouvel incident cauſa à la Cour d'etranges allarmes, parce qu'elle le regarda comme un tres-grand obſtacle à l'accommodement que l'on ménageoit, & qu'elle ſoupçonna que la choſe étoit concertée avec les Rebelles exprés, pour tout rompre.

A 1576.

Le Roy de Navarre, qui depuis la fuite du Duc d'Alençon s'étoit comporté avec beaucoup de circonſpection, ayant fait une partie de chaſſe & couru le cerf dans la forêt de Senlis, alla aprés la chaſſe ſe repoſer à Chantilli chez Monſieur de la Trimoüille: & dés le même ſoir prit la route de Normandie, accompagné de Fervaques, de Roquelaure, de d'Eſpernon, de Frontenac, & de quelques autres, gagna Alençon, la Fléche, & enfin Saumur, où ſe croyant en ſeureté, il déclara que la profeſſion qu'il avoit faite de la Religion Catholique depuis la journée de Saint Barthelemi, n'étoit qu'un effet de la contrainte & de la violence qu'on luy fit alors, & qu'il rentroit dans la Religion, qu'il avoit appriſe de la Reine Jeanne ſa mére. De-là il paſſa en Guyenne: & comme il en étoit Gouverneur, ce fut un prétexte à pluſieurs Commandans des places de cette Province de les luy livrer, avant qu'ils euſſent été avertis de la Cour qu'il en étoit parti à l'inſçû du Roy.

Mathieu l. 7.

Son évaſion fut moins une ſuite des projets qu'il eût formez avec le Duc d'Alençon, que l'effet des nouveaux mécontentemens qu'il avoit reçûs à la Cour, & ſur tout du refus du Commandement de la ville de Saint Denis, qu'il avoit demandé, pour la défendre, au cas que l'armée des Rebelles s'approchât de Paris. Le concours des Mécontens fut encore plus grand auprés de ce Prince, qu'il n'avoit été auprés du Duc d'Alençon, tant parce qu'on avoit beaucoup plus d'eſtime pour luy que pour le Duc, que parce que les Huguenots ne s'en défioient pas comme du Duc, dont pluſieurs même crûrent d'abord que la fuite n'étoit qu'un artifice concerté entre luy & la Reine Mére, pour découvrir les intrigues du parti, & qu'il ne ſe mettoit à leur tête, que pour les trahir.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Comme dans les maux, où il n'y a point de remède, on tâche toûjours de ſe conſoler par quelque endroit, le Roy ſe flatta que cette fuite pourroit luy être utile en un point, ſçavoir que la jalouſie & l'antipathie ayant toûjours paru extrémes entre le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, ils ne pourroient jamais s'accorder enſemble; que par-là la diviſion ſe mettroit dans leur parti, & que ce ſeroit un moyen de faire revenir le Duc d'Alençon à la Cour. Cependant pour empêcher autant qu'il ſeroit poſſible que ni l'un ni l'autre n'y euſſent des intelligences, & ne fuſſent inſtruits des réſolutions qu'on y prendroit, il fut réſolu d'avoir grand ſoin que la Reine de Navarre n'eût aucune communication des ſecrets du Conſeil; & même on luy donna des Gardes, qui eurent ordre d'obſerver toutes ſes démarches, & de rendre compte de tous ceux qui luy parleroient.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

On affecta de paroître ne pas fort s'inquiéter de l'évaſion du Roy de Navarre, & on ne laiſſa pas de continuer les négociations pour la paix avec d'autant plus de vivacité du côté de la Cour, que le Prince de Condé, qui n'avoit point conſenti à la tréve, & le Prince Caſimire, qui ne voyoit point arriver l'argent qu'on luy avoit promis, pour l'obliger à ne point paſſer le Rhin, avoient traverſé cette riviére, & s'avançoient avec leur armée dans la Bourgogne.

Ils continuérent leur marche juſques dans le Bourbonnois, toûjours côtoyez par le Duc de Mayenne, qui commandoit l'armée à la place du Duc de Guiſe ſon frere, dont la bleſſure n'étoit pas encore guerie. Tout jeune qu'il étoit, il fit paroître beaucoup de conduite dans cette importante occaſion, obligeant les ennemis à marcher toûjours ſerrez, les empêchant de ſe ſaiſir d'aucune place fermée, évitant le combat, qu'il ne pouvoit donner qu'avec un tres-grand déſavantage contre une armée plus forte du double que la ſienne, & accoûtumant par ſa fermeté ſes ſoldats à une exacte obéiſſance, quoyque depuis les guerres civiles les Généraux ſe fuſſent fort relâchez ſur ce point.

Davila. l. 6.

Le Duc d'Alençon vint au commencement de Mars avec ſes troupes joindre le Prince de Conde & les Allemands proche de Vichi, où ils s'étoient arrêtez ; & aprés cette jonction leur armée ſe trouva de trente-cinq mille hommes. Le Prince de Condé à l'arrivée du Duc d'Alençon, luy céda le Commandement, qui fut pour luy un grand embarras, non ſeulement à cauſe de ſon incapacité & de ſon peu d'expérience, mais encore par la difficulté qu'il y avoit à gouverner les Allemands, qui luy demandoient ſans ceſſe de l'argent, dont il étoit fort dénué.

Cet embarras, qui devoit croître à meſure qu'ils avanceroient en France, eut l'effet qu'il avoit déja eu diverſes fois dans les guerres paſſées, de faire penſer les Chefs à la paix, & à ſe ſervir de la terreur de leurs armes, pour l'obtenir à des conditions tres-avantageuſes, plûtôt que de voir périr leurs troupes, en deſolant le Royaume. Les Allemands, qui n'y entroient que pour avoir de l'argent, étoient de cet avis auſſi bien que les François, ſeurs qu'ils étoient par les expériences paſſées, qu'on leur feroit toûjours un pont d'or, pour les faire ſortir de France. Mais le Duc d'Alençon ſur tout, qui avec ſa qualité de Généraliſſime, ſentoit aſſez le peu d'eſtime qu'on faiſoit de luy, & que le Roy de Navarre, s'il venoit à l'armée, ne luy laiſſeroit plus qu'une ombre d'autorité, étoit plus diſpoſé que jamais à l'accommodement. Il diſoit ſouvent depuis, ſelon le témoignage même d'un Hiſtorien Calviniſte, qu'il ne falloit que connoître les Huguenots, pour les haïr, & qu'il n'avoit trouvé parmi eux qu'un ſeul homme de bien, qui étoit le ſieur de la Noüe.

Daubigné. l. 3. c. 4.

La Reine, bien informée de cette diſpoſition du jeune Prince, faiſoit agir le Maréchal de Montmorenci, qui ſçavoit bien dans ſes lettres luy faire valoir tous les motifs d'interêt, d'honneur, d'amour de la patrie, & tout ce qui étoit capable de l'engager à prendre ce parti. Ainſi aprés bien des conſeils tenus là-deſſus, le Duc d'Alençon réſolut d'envoyer à la Cour des Députez, pour y porter ſes griefs & ſes demandes, tant pour luy, que pour les autres Confédérez, & pour les Allemands.

Beauvais, la Fin & d'Arennes les apportérent au Roy. Leurs propoſitions, quelque dures & inſupportables qu'elles paruſſent, furent pour la plûpart acceptées pour deux raiſons. La prémiére étoit l'envie de voir au plûtôt les troupes étrangéres hors du Royaume. La ſeconde, que dans l'Aſſemblée des Etats, que les Rebelles demandoient eux-mêmes, il y avoit lieu d'eſpérer que pluſieurs de ces Articles ſeroient modifiez.

Mémoires de la Reine Marguerite.

La Reine Mére partit de la Cour avec le Maréchal de Montmorency, pour aller trouver le Duc d'Alençon, qui ne voulut rien écouter, qu'on ne luy amenât ſa ſœur la Reine de Navarre : & le Roy fut contraint de la luy envoyer. Les Conférences, où l'affaire fut terminée, ſe tinrent dans la maiſon d'un Gentilhomme à une lieüe de Sens. Les Articles du Traité au nombre de ſoixante & trois furent amplement déduits dans l'Edit * de Pacification. La liberté entiére de conſcience y fut accordée aux Huguenots avec l'exercice public de la Religion Prétenduë Réformée (car par un Article exprés de cet Edit, ce nom de Religion Prétenduë Reformée fut donné au Calviniſme) L'exercice public étoit ſans bornes, & ſans modifications, excepté qu'ils ne le pourroient faire à deux lieües des endroits où ſe trouveroit la Cour, & à deux lieües de Paris. On en marqua expreſſément les limites, qui furent Saint Denis, Saint Maur des Foſſez, le Pont de Charenton, le Bourg-la-Reine, & le Port de Neüilli. On inſtitua par cet Edit les Tribunaux, ou Chambres my-parties de Conſeillers & de Preſidens, dont une moitié ſeroient Catholiques, & l'autre de gens de la Religion. La mémoire de l'Amiral de Coligni, de Montgommeri, des ſieurs de la Mole & de Coconnats, & de tous les autres condamnez pour les mêmes cauſes, fut rétablie, & huit places de ſeureté accordées tant aux Huguenots, qu'à ceux de la faction des Malcontens: ſçavoir Aigues-mortes & Beaucaire, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, Nions & Serres ville & Château en Dauphiné, Yſſoire en Auvergne, & Seme-la grand-Tour, & tout ſon circuit en Provence.

* donné à Paris au mois de May 1576

Quant à ce qui concernoit les interêts des particuliers, le Prince d'Orange fut retabli dans ſa Principauté de ce nom, le Maréchal de Damville en ſes Gouvernemens, Charges, & Etats, auſſi bien que tous ceux qui avoient pris les armes avec luy. Les femmes, méres, & enfans des Gentilshommes, qui avoient péri dans le maſſacre de la Saint Barthélemi, exemptez de fournir à l'Arriére-Ban, & les roturiers déchargez de Tailles & de ſubſides pendant ſix ans. Le Duc d'Alençon, le Prince de Condé, le Maréchal de Damville, le Roy de Navarre, & autres reconnus pour bons & fidéles ſujets, & pour n'avoir eu que de bonnes intentions & avantageuſes à l'Etat en tout ce qu'ils avoient fait, & l'Electeur Palatin & le Duc Jean Caſimire ſon fils réputez par le Roy pour bons parens, bons voiſins & amis.

Pour ce qui eſt du Roy de Navarre, il ne paroît pas qu'il eût été compris dans ce Traité au regard de pluſieurs demandes qu'il fit, parce qu'il s'y étoit pris trop tard ; que les Confédérez avoient commencé à traiter avant qu'il ſe fût joint à eux, & que le Duc d'Alençon, qui ne s'étoit reconcilié avec luy qu'en apparence, ne s'en mit pas fort en peine. Mais on ne laiſſa pas de luy faire de grandes promeſſes, dont il ne vit l'effet que long-temps aprés.

Thuanus l. 63.

L'Edit de Pacification fut publié au Parle-

ment de Paris le quatorziéme de May, & les Lettres Patentes furent expediées pour l'Assemblée des Etats au quinziéme de Novembre à Blois. Cette ville fut exprés démantelée, pour ôter tout sujet de défiance à ceux qui devoient y assister.

Outre cela par des Articles particuliers le Gouvernement de Picardie fut rendu au Prince de Condé, l'apanage du Duc d'Alençon augmenté des Duchez d'Anjou, de Touraine, de Berri, & du Comté du Mayne; & depuis ce temps-là il porta le titre de Duc d'Anjou. La Reine, pour gagner le Duc Jean Casimire, & l'engager à ne point s'opposer à l'exécution du Traité de paix, loy fit offrir une Compagnie d'Ordonnance de cent hommes d'armes, chose tres-considérable en ce temps-là, l'entretien de quatre mille de ses Reitres au service du Roy, le Duché d'Etampes, quatorze mille écus de pension, de luy faire toucher six cens mille écus dans quelque temps, & pour seurete de toutes ces promesses de luy donner cinq Gentilshommes en ôtage, & le Duc de Lorraine pour caution. C'est ainsi que la France, qui jusqu'aux guerres civiles s'etoit de tout temps si glorieusement soûtenuë, étoit alors contrainte de se racheter du pillage des étrangers.

Le Duc Casimire ne refusa point de si belles offres. Il vint en remercier le Roy, qui le reçût & le traita magnifiquement à Long-jumeau, Ou y bût à l'Allemande: Monsieur de Strozzi, & plusieurs Seigneurs François y eurent du dessous, & trouvérent qu'il étoit plus difficile de tenir tête aux Allemands à table, qu'en raze campagne. Mais le Prince Allemand s'étant retiré à son armée vers Langres, ne repondit à toutes ces honnêtetez du Roy, que par des maniéres les plus offensantes. Mathieu. l. 7.

Le Roy de Navarre & le Prince de Condé luy ayant écrit de Nerac, pour le prier de ne point se retirer si tot en Allemagne, sous pretexte de quelque mauvais traitement, qu'ils prétendoient qu'on avoit fait à des Huguenots, il fit dire au Roy qu'il ne partiroit point, qu'auparavant il n'eût vû l'exécution du Traité. Les sieurs de Belliévre, d'Escars & de Harlay qu'on luy avoit envoyez, furent insultez dans son Camp, & quelque temps aprés conduits comme prisonniers à Heidelberg. Enfin il partit, aprés avoir fait bien des desordres sur sa route. Le Duc d'Anjou revint à la Cour comme en triomphe: & le Roy dissimulant son chagrin & la haine extréme, qu'il avoit pour luy, luy fit mille caresses.

L'Edit de Pacification, tout préjodiciable qu'il étoit à la Religion Catholique, auroit pû produire au moins quelque calme dans l'Etat, sans les défiances réciproques des partis opposez, & s'il avoit été autant au pouvoir de la Cour de les lever, que de déclarer par tant d'Edits l'intention qu'elle avoit de le faire. Mais le souvenir des Traitez tant de fois violez, tantôt par les uns, & tantôt par les autres, ne leur permettoit jamais de quitter les armes qu'à demi, pour être toûjours en état de les reprendre au prémier sujet de crainte qu'ils auroient d'être prévenus par leurs ennemis.

Les esprits aprés la publication de l'Edit étoient dans cette situation. Mais ce qui y confirma les Huguenots, fut le bruit d'une confédération des Catholiques à l'occasion decet Edit même, contre lequel ils se déchainoient hautement par tout, & que les auteurs de ce nouveau projet faisoient regarder au peuple comme la ruine entiére de l'ancienne Religion dans le Royaume.

Ce fut cette Confédération, qu'on appella dés lors la sainte Ligue, & depuis simplement la Ligue, dont le motif dans l'intention de plusieurs qu'on y engagea, fut à la vérité saint, puisque leur but étoit d'empêcher que la Religion Catholique ne succombât sous les efforts de l'héresie: mais par l'ambition & par les vûës criminelles des Chefs, il produisit les plus funestes malheurs, alluma un embrasement universel dans tout le Royaume, & fut la cause de l'exécrable attentat, qui fit périr le Souverain même.

On a, ce me semble, comme en plusieurs autres choses de cette nature, trop raffiné dans la recherche de la premiére origine de cette malheureuse Ligue. Plusieurs ont prétendu que le Cardinal de Lorraine, dés le temps qu'il alla au Concile de Trente, en avoit fait le plan de concert avec le Pape Pie IV. & le Roy d'Espagne; que son dessein dés-lors étoit de mettre le Duc François son frere à la tête du parti Catholique; que la mort de ce Prince ayant fait échoüer ce projet, il le reprit en faveur de Henri son neveu, si-tôt qu'il le vit en âge, & pourvû des qualitez nécessaires, pour soûtenir dignement un si grand rôle, & que la chose manqua une seconde fois par la mort du Cardinal même. L'Auteur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

A la vérité il y a beaucoup d'apparence que ce Cardinal, passionné comme il étoit pour l'élévation de sa famille, & y trouvant de si dignes sujets pour en établir la puissance, forma dés-lors de grands projets dans cette vûë, à la faveur d'un pretexte aussi spécieux que celuy de conserver la Religion dans le Royaume, & même qu'il se ménagea l'appuy du Saint Siége & de la Cour d'Espagne, pour y réüssir: mais ce n'est pas de quoy il s'agit ici.

On ne doute point que tous les Princes de sa Maison s'étant une fois hautement déclarez contre les Huguenots, dont les Chefs étoient leurs concurrens à la Cour, il n'eût toûjours ardemment souhaité de les voir à la tête des armées Catholiques, & dominer dans les Conseils, & que cette passion n'ait été le premier mobile de toutes ses démarches politiques: mais il n'y a nul solide fondement de croire qu'il eut jamais conçû le dessein de former une Ligue de la nature de

celle qui se fit sous le Regne de Henri III. A c'est à dire un complot secret, sans aveu de la part du Souverain, où l'on se créât un Chef indépendemment de luy, où l'on fit des reglemens de Police, où l'on établit un Conseil, des correspondances mutuelles dans les Provinces & avec les Puissances étrangéres, & des espions à la Cour, pour en pénétrer les secrets.

Bien moins encore a-t-on sujet de penser que le Cardinal de Lorraine eût jamais songé à détrôner un Roy, & à mettre le Duc François son frere, ou le Duc Henri son neveu sur le Trône de France à la place du B Souverain légitime. Il n'est même guéres croyable que ce Duc, en se faisant Chef de la Ligue, poussât d'abord jusques là ses desseins ambitieux: & sans doute, s'il en eut jamais de tels, ce ne fut que le bonheur & le succés de ses entrepriſes qui les luy inspirérent, & le déterminérent à suivre le chemin, que les conjonctures favorables luy ouvrirent & luy facilitérent au delà de toute espérance. Ce ne fut donc proprement qu'aprés la publication de l'Edit de Pacification, que cette Ligue se forma, & de concert avec le Duc de Guise, quoy qu'il se gardât bien C d'y paroître encore alors.

Quelque grand que soit le déchaînement des Ecrivains Huguenots contre cette Confédération, il est certain qu'ils en avoient eux-mêmes auparavant donné l'exemple en plusieurs rencontres, & sur tout à l'Assemblée de Millaud & en quelques autres, dont j'ay parlé: & l'on peut aisément s'en convaincre, en comparant ces Formules d'Association tant d'un parti que de l'autre, rapportées par un * Popeliniére. Historien * Huguenot dans l'Histoire de ces temps-là: de sorte qu'on ne peut douter que les Ligues des Huguenots, qui avoient pré- D cédé celle-cy, n'eussent servi de modéle, pour la faire. Il parut diverses copies de l'Ecrit, qui contenoit le serment & la maniére de la nouvelle Association; & elles ne sont pas semblables entre elles.

Par la teneur de celle que l'on voit dans l'Histoire de la Popeliniére, & de quelques autres Historiens, il est visible que l'autorité du Souverain, non seulement devoit être contre-balancée par celle du Chef de la Ligue, qu'on ne nommoit point encore, mais aussi entiérement anéantie. Il est dit dans un Article, que pour la défense des Associez, on E procédera contre quiconque, *soit par la voye de justice, ou des armes, sans nulle acception de personnes.* Par cet Article, la rebellion contre le Roy, au cas qu'il s'opposât à la Ligue, étoit déclarée permise, authorisée, & commandée, & par quelques autres on ne devoit plus avoir nulle part aucune obéissance pour ses ordres, soit pour la Police, soit pour la guerre, que dépendemment du Chef de la Ligue: mais ensuite des Etats de Blois, qui se tinrent à la fin de cette année, & au commencement de l'autre, il paroît que l'on s'en tint à la Formule, qui en fut dressée à Peronne, & dont un Historien * moderne rapporte une copie, tirée sur l'original. La voici. * Maimbourg, dans son Histoire de la Ligue.

Association faite entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & autres, tant de l'Etat Ecclésiastique, que de la Noblesse & Tiers-Estat, Subgets & Habitans du Pays de Picardie.

Au nom de la sainte Trinité & de la communication du précieux Corps de Jesus-Christ. Avons promis & juré sur les saintes Evangiles & sur nos vies, honneurs, & biens, d'ensuivre & garder inviolablement les choses ici accordées, & par nous sous-signées, sur peine d'être à jamais déclarez parjures, infames, & tenus pour gens indignes de toute noblesse & honneur.

Premiérement, étant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la saincte Eglise Catholique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des subgets d'icelui, que par estrangers, & que les longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibli nos Roys & iceulx réduits à telle nécessité, qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soubstiennent la despense convenable & expédiente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir soubs leur protection en seureté de nos personnes, familles, & biens, ausquels par cy-devant nous avons reçû tant de pertes & dommages.

Avons estimé estre tres-nécessaire & à propos de rendre premiérement l'honneur que nous devons à Dieu, à la manutention de nostre Religion Catholique, & mesme nous monstrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne sont à l'advancement d'une nouvelle & fausse opinion.

Et à cet effet jurons & promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre & maintenir l'exercice de nostredicte Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, en laquelle nous & nos prédécesseurs avons esté nourris, & voulons vivre & mourir.

Et jurons & promettons aussi toute obéissance, honneur, & tres-humble service au Roy Henri à présent regnant, que Dieu nous a donné pour nôtre Souverain Roy & Seigneur, légitimement appellé par la Loy du Royaulme à la succession de ses Predécesseurs, & aprés luy à toute la postérité de la Maison de Valois, & autres, qui aprés ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance & service que nous sommes renus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henri à présent regnant, promettons encores d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution

» cution des commandemens, qui par luy & ſes Lieutenants Généraulx, ou autres ayant de par luy pouvoir nous ſeront faits, tant pour maintenir le ſeul exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en France, que pour renger à raiſon & en ſa pleine obeïſſance ſes ſubgets Rebelles, ſans reconnoiſtre autre quiconque ſoit que luy: & ceulx-là qui de par luy nous ſera commandé.

» Et daultant que par la bonté & prudence de noſtredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleu tant faire de bien à tous ſes ſubgets de ſon Royaulme, que de les convoquer à une Aſſemblée générale de tous Ordres & de tous Etats d'iceluy, pour entendre les plaintes & doléances de ſeſdits ſubgets, & faire une bonne & ſainte réformation des abus & deſordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, eſpérant que Dieu nous en donnera quelque bonne réſolution par une ſi bonne & grande Aſſemblée, Promettons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'enriére exécution de la réſolution priſe par leſdits Etats, en ce qui dépendra notamment de la manutention de noſtre Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, conſervation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de noſtre patrie, le tout néaultmoings ſans préjudice de nos libertez & franchiſes anciennes, auſquelles entendons être toûjours pleinement & enriérement mainrenus & conſervez.

» Et à l'effet encore que deſſus, Nous tous ſoubſignez prometrons de nous tenir prêts, bien armez, montez, & accompagnez ſelon nos qualirez, pour incontinent que nous ſerons advertis, exécutet ce qui nous ſera commandé par le Roy noſtredit Souverain Seigneur, par ſes Lieutenants Généraulx, ou autres ayant de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conſervation de noſtre Province, que pour aller ailleurs, s'il eſt beſoing pour la conſervation de noſtre dite Religion & ſervice de ſa dite Majeſté.

» Sans qu'il ſoit loiſible ni permis aux Gentilshommes de prendre parti ni charge ſoubz autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages auſquels ils ſeront reſceans, ſi ce n'eſt avec permiſſion & congé du Roy ou de ſon Lieutenant, ou bien du Chef eſleu à ladite Aſſociation, qui eſt Monſieur de Hamiéres, auquel promettons rendre tout honneur & obeïſſance.

» Au Conſeil duquel ſeront appellez & employez ſix des principaulx Gentilshommes de la Province, & autres de qualité & fidélité requiſe, pour avec leurs advis pourveoir à l'exécution des choſes ſoſdires, à la dépenſe, entrerénement, & autres frais convenables & néceſſaires à tel effect, ſelon que ledit pays en pourra porter & fournir.

» Pour lequel pays nous offrons à cet effect » juſques au nombre de quatre Cornettes, gens » de cheval bien montez & armez, & onze » Enſeignes de gens de pied, tant pour la » conſervation de ladite Province, que pour » employer ailleurs où il ſera beſoing, ſans » nollement y comprendre ceulx des Ordonnances, arrendu qu'ils ſont obligez de ſervir » ailleurs; & ſi pour chacune Compagnie, ſoit » de gens de cheval ou de gens de pied, ſeront nommez trois Gentilshommes du pays » de valeur & expérience, au Lieurenant du » Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de ſa » Majeſté, pour faire choix & eſlection de » l'un d'iceulx.

» Et parce que telles levées ne ſe peuvent » faire ſans grands frais & dépenſes, & qu'il » eſt tres juſte à tel expédient & néceſſité d'employer tous les muyens que chacun peult » avoir, ſera levé & prins ſur le pays les ſommes de deniers à ce convenables & néceſſaires par l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de ſa Majeſté, dont elle » ſera aprés ſuppliée de les vouloir auctoriſer » & valider, arrendu que c'eſt pour occaſion » ſi ſainte & ſi expreſſe, que le ſervice même » de Dieu & celuy de ſadire Majeſté, en laquelle levée de deniers néaultmoings ne ſera » aulcunement compriſe la Nobleſſe, arrendu » qu'elle fera ſervice perſonnel, ou bien fournira gens, chevaulx & armes, ſelon qu'il leur » ſera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy dépurez.

» Et pour tant plus facile exécution des dits » frais, ſeront en chacun Bailliage ou Sénéchauſſée dudit pays, députez ung ou deux » Gentilshommes, ou autre de ſuffiſance & » fidélité requiſe, pour informer des moyens, » & entendre particuliérement ſur les lieux, » ce qui ſera ſur ce meſtier & de beſoing, » pour aprés les rapporter, & en inſtruire ceulx » qui en ſeront chargez par le Gouverneur ou » Lieurenant pour le Roy audit pays, ou autre » ayant de luy pouvoir.

» Et ſi aucons des dits Catholiques de ladire » Province, aprés avoir eſté requis d'enrrer en » la préſente Aſſociation, faiſoient difficulté, » ou uſaſſent de longueur, attendu que ce n'eſt » que pour l'honneur de Dieu, le ſervice du » Roy, bien & repos de la patrie, ſera eſtimé » en tout le pays, ennemi de Dieu, & deſerteur » de ſa Religion, rebelle à ſon Roy, trahiſtre » & proditeur de ſa patrie, & du commun accord & conſentement de tous les gens de » bien, habandonné de tous, & délaiſſé & » expoſé à toutes injures & oppreſſions qui » luy pourroient ſurvenir, ſans qu'il ſoit jamais receu en compagnie, amitié & alliance » des ſuſdits Aſſociez & Confédérez, qui tous » ont promis amitié & intelligence entre eulx » pour la manutenrion de leur Religion, ſervice du Roy & conſervation de ſa patrie, de » leurs perſonnes, biens & familles.

» Promettons en outre nous conſerver les ungs » les autres ſoubs l'obeïſſance & autorité de ſa » Majeſté en roure ſeureté & repos, & nous » préſerver & défendre de toute oppreſſion »

» d'aultruy ; & s'il survient quelque differend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant General du Roy, & ceulx qui par luy seront appellez, qui sera executer sous le bon plaisir & auctorite de ladite Majesté, ce qui sera advisé de juste & raisonnable pour nostre reconciliation.

» Et s'il est advisé pour le service du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres Provinces circonvoisines, nous promettons les secourir & aider de toutes nos puissances & moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de sa Majesté.

» Et aussi promettons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens, pour conserver & garder l'Etat Ecclésiastique de toute oppression & injure : Et si par voye de fait ou autrement, aulcun entreprend leur porter dommaige, soit en leurs personnes ou leurs biens, nous y opposer, & les en défendre, comme estans unis & associez avec eulx pour la défense & conservation de l'honneur de Dieu & de nostre Religion.

» Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion, qui vouldront se contenir, sans entreprendre aulcune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien & repos de ses subgets, promettons les conserver sans qu'ils soient aulcunement recherchez en leurs consciences, ni molestez en leurs personnes, biens, honneurs & familles, pourveu qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui sera par sa Majesté ordonné après la conclusion des Etats généraulx, ni à chose quelconque de ladite Religion Catholique.

» Et daultant que cette cause doit estre commune indifferemment à toutes personnes qui font profession de vivre en la Religion Catholique, nous soubsignez admettons & receepvons en la présente union toutes personnes appellées en auctorité & estat de Judicature & de Justice, Corps de Villes & Communautez d'icelles, & généralement tous autres du Tiers-Estat vivant Catholiquement, comme dit est, promettant par semblable les maintenir, conserver & garder de toute violence & oppression, soit en leurs personnes ou en leurs biens, chacun en son estat & vacation.

» Nous avons promis & juré de tenir les Articles susdits & les observer de poinct en poinct, sans jamais y contrevenir, & sans avoir égard à aulcune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quelque personne de quelque qualité & Religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux Commandemens & Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme, & semblablement de tenir secrette la présente Association, sans aulcunement la communiquer ni faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la présente Association : ce que nous jurons & affermerons encores sur nos consciences & honneurs, & sous les peines ci-dessus mentionnees, le tout soubs l'auctorité du Roy, renonçans à toutes autres Associations, si aucunes en avoient esté ci devant faites.

Ce jourd'huy treiziéme jour de Février l'an mil cinq cens soixante & dix-sept, Nous soubsignez estans congrégez & assemblez en l'Hotel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de Haut & Puissant Seigneur Messire Jacques de Humières Chevalier de l'Ordre du Roy nostre Sire, Conseiller en son Conseil Privé, son Chambellan Ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté de Péronne, Montdidier & Roye, & Chef de la sainte Ligue & Association Catholique en Picardie, avons audit Seigneur presté le serment, & juré sur les sainctes Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles ci-devant escriptes de ladite Association & sainte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle ville, représentant iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville, le jour & an dessus dits, & si avons tous signé.

On prépara par divers artifices les esprits des peuples à concourir à cet attentat. Le plus dangéreux de ces artifices, & qui parut le moins affecté, fut le déchaînement où quelques personnes déja gagnées, & qui avoient le secret, s'emportoient en toutes rencontres dans les lieux publics, dans les assemblées & dans les compagnies contre l'Edit de Pacification. Ils le faisoient avec d'autant plus de succés, qu'effectivement l'Edit ne pouvoit être plus desavantageux à la Religion Catholique, & que ceux qui avoient un véritable zéle pour l'Eglise, & ne pénétroient pas les desseins cachez de ceux qui travailloient à les engager dans leur faction, ne pouvoient enviſager les suites de cet Edit qu'avec frayeur.

Pierre Bruére & Mathias son fils Assesseur du Prevôt de Paris, furent ceux qui commencérent à lier la partie dans cette Capitale. Ils donnoient à entendre à ceux qui faisoient difficulté de signer l'Association, qu'on avoit sur cela un consentement tacite du Roy, & qu'il étoit résolu à ne pas observer long temps une paix si funeste à la Religion, & qu'il n'avoit faite que par contrainte. L'autorité du Gouvernement étoit alors si foible, que le Prémier Président de Thou ayant été informé de ces conventicules, se contenta de dire à ceux qui luy en parloient, qu'assûrément le Roy ne les approuvoit pas, & de leur conseiller de ne s'y point engager. Thuanus l. 63.

Mais l'endroit du Royaume où la conspiration fit d'abord le plus de progrés, comme

on le voit par l'Acte que je viens de rapporter, fut la Picardie, où les intrigues de Jacques d'Humiéres Gouverneur de Péronne, de Montdidier & de Roye, Seigneur puiſſant en ce pays-là par ſes grandes Terres, & par l'autorité qu'il s'y étoit acquiſe ſur la Nobleſſe, attirérent dans cette faction une infinité gens de toutes ſortes d'états.

Deux motifs l'avoient déterminé à ſeconder les deſſeins du Duc de Guiſe, & à ſe faire le Chef de la Ligue dans cette Province. Le prémier étoit la haine qu'il avoit contre la Maiſon de Montmorenci, dont il étoit allié, & particuliérement contre le ſieur de Thoré, au ſujet d'un grand procés, où il avoit été obligé par le crédit de ce Seigneur & de ſes freres, d'accepter un accommodement qu'il prétendoit luy être tres-deſavantageux. Depuis ce temps-là il s'étoit livré à la Maiſon Guiſe, & étoit ravi de la ſervir en cette occaſion contre les Montmorenci, qui tous étoient dans le parti des Huguenots ou des Malcontens, excepté le Maréchal de ce nom, qui étoit demeuré à la Cour depuis ſon élargiſſement.

L'autre raiſon qui ne touchoit pas moins le ſieur d'Humiéres, étoit qu'outre le rétabliſſement du Prince de Condé dans le Gouvernement de Picardie, on avoit accordé à ce Prince par un article ſecret, la ville de Peronne pour ſa ſeureté particuliére, & pour ſa demeure ordinaire. C'étoit ôter à d'Humiéres cet important Gouvernement, dont il n'auroit deſormais au plus que les appointemens, ſans nulle autorité. Ce furent donc ces motifs qui le rendirent ſi vif & ſi appliqué à groſſir la Ligue, & à luy faire des partiſans dans ces quartiers là.

Loüis de la Trimoüille Duc de Thoüars, le plus puiſſant Seigneur du Poitou, irrité contre les Huguenots pour les ravages qu'ils avoient faits ſur ſes Terres en toutes rencontres, & qui de plus étoit fort mal avec le Comte du Lude Gouverneur de la Province, ſe laiſſa auſſi gagner par le Duc de Guiſe, & engagea dans le même parti quantité de Nobleſſe de Poitou & de Touraine. Les amis & les créatures du Duc de Guiſe en firent autant dans pluſieurs autres Provinces. La choſe ayant été communiquée à tant de gens & en tant d'endroits, ne fut plus un myſtére, & il n'en fallut pas davantage pour mettre le peuple Catholique en mouvement de tous côtez.

On inſulta les Huguenots à Lyon, à Orléans, au Havre, & à Roüen, où le Cardinal de Bourbon Archevêque de cette ville, accompagné de Claude de Saintes Evêque d'Evreux, & de pluſieurs Conſeillers du Parlement, alla avec main-forte au Prêche, chaſſa le Miniſtre de ſa Chaire, y monta luy-même, & mêlant dans ſon Diſcours les menaces aux exhortations, ordonna à l'Aſſemblée de le reconnoître pour ſon unique Paſteur, & enſuite la diſſipa.

Une action de cet éclat fit croire aux Huguenots, qu'elle n'avoit été faite par un des plus conſidérables Archevêques du Royaume, par un Cardinal, par un Prince du Sang, que pour donner exemple aux autres Evêques, & pour les encourager à l'imiter, & ils furent perſuadez que l'on n'agiſſoit point de la ſorte ſans le conſentement de la Cour. Ils furent confirmez dans cette penſée, lorſqu'ils apprirent que la plûpart de ceux de leur Religion qui s'étoient préſentez pour remplir les Charges des Chambres my-parties, avoient été refuſez par le Chancelier de Birague comme incapables, ou comme indignes de les remplir; que l'on différoit de jour en jour de recevoir au Parlement de Paris le ſieur d'Arennes, à qui le Roy avoit promis une Charge de Préſident, lorſqu'il étoit venu de la part des Huguenots negocier la paix, & qu'enfin on augmentoit les garniſons dans les villes de Normandie, où les Huguenots étoient en grand nombre, comme a Dieppe, au Havre, à Montivilliers, à Ponteau-de-Mer, à Quilleboeuf, à Bayeux, à Caën, & en quelques autres.

Il eſt hors de doute que le Roy & la Reine Mere fermoient au moins les yeux à tout cela, & l'on ne comprenoit rien à leur politique. Toutes ces choſes ſe faiſoient immédiatement apres la publication de la paix, qu'ils avoient recherchée avec tant d'empreſſement, & qu'il paroiſſoit d'autant plus dangereux de rompre, que le Duc Caſimire & ſes Allemands n'étoient pas encore hors de France. Cette conduite fit croire qu'ils n'avoient fait cette paix préciſément que pour ôter le Duc d'Anjou aux Rebelles, & pour ſuſpendre quelque temps les plus grands deſordres de la guerre, ou que voyant la Ligue ſe former, la crainte de ce nouveau parti les empêchoit d'exécuter le Traité, qui en étoit le prétexte.

Cette derniére raiſon fut en effet celle qu'ils inſinuérent à l'Envoyé du Duc Caſimire, qui vint de Bourgogne à la Cour faire de ſa part des plaintes de tant de contraventions à l'Edit de Pacification. On luy dit que les eſprits étoient ſi échauffez, qu'on étoit obligé [illegible] bride en main, pour ne pas trop les effaroucher, & qu'avec le temps tout ſe feroit à la ſatisfaction du Prince ſon Maître; & comme on luy donna depuis des aſſûrances pour l'argent qu'on luy avoit promis, choſe dont il ſe mettoit beaucoup plus en peine que des affaires de France, il ſe contenta de cette réponſe générale, & s'en retourna en Allemagne.

On répondit à peu-prés de même au Prince de Condé ſur l'article de Péronne, au lieu de laquelle on luy fit agréer Coignac & Saint Jean d'Angéli. Ce Prince de ſon côté ſe fit livrer Brouage par le ſieur de Mirebeau, & prétendit ſur ce que ce Seigneur en étoit propriétaire, & par conſéquent maître d'en diſpoſer comme d'un bien qui luy appartte

Preuves liv. 41.

noit, n'avoir rien fait contre le Traité de paix en ſe ſaiſiſſant de cette place, ou que s'il y donnoit par là quelque atteinte, c'étoit par repréſailles, pour les violences dont on uſoit envers ceux de ſa Religion.

La Ligne auroit été bien moins redoutable aux Calviniſtes, ſi elle n'avoit été qu'entre les Catholiques de France : mais le Duc de Guiſe, qui comme je l'ai déja fait remarquer, ſembloit avoir pris ſon plan ſur celles que les Huguenots avoient formées avant luy, les imita encore en un point, qui fut d'y faire entrer les Puiſſances étrangéres ; & comme il n'y en avoit point de plus capables de l'appuyer que le Roy d'Eſpagne, il tourna principalement ſes vûës de ce coté-là, & trouva ce Prince tres-diſpoſé à le ſeconder.

Les conjonctures ne pouvoient pas être plus favorables. Rien n'étoit plus à craindre pour Philippe II. que la fin des guerres civiles de France, & l'obſervation du Traité fait avec les Huguenots Ceux-ci à la faveur de la paix, n'auroient pas manqué de voler auſſi tôt au ſecours des Gueux des Pays-Bas, & du Prince d'Orange, dont les intrigues & les progres inquiétoient plus que jamais la Cour d'Eſpagne.

Strada l. 8. de bello Belgic. Loüis de Réquéſens Gouverneur de ces Provinces, étoit mort ; & n'ayant pas eu le temps de ſigner avant que de mourir, les Patentes par leſquelles, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit eu du Roy ſon Maître, il avoit nommé pour ſon ſucceſſeur au Gouvernement Pierre Seigneur de Barlemont, & Erneſt Comte de Mansfeldt pour Général des armes, l'adminiſtration du Pays par *interim*, avoit été dévoluë au Conſeil d'Etat.

Ce fut là un fâcheux contre-temps pour les affaires d'Eſpagne. La diviſion ſe mit dans le Conſeil : les troupes Eſpagnoles faute de paye, ſe révoltérent, & commirent de grands deſordres. Les ravages qu'elles firent, réveillérent l'ancienne haine des Flamands contre ceux de cette nation. On courut aux armes de toutes parts, on ſe battit en campagne, on ſaccagea des villes, & la guerre civile s'alluma entre ceux du parti même, qui juſqu'alors avoit fidellement combattu pour ſon Roy contre les Rebelles.

Le Prince d'Orange profita de ces diviſions, & agit ſi bien ſous main auprés des principaux Seigneurs Catholiques & des Magiſtrats des meilleures villes des Pays-Bas fidelles, qu'il les fit réſoudre à aſſembler de leur propre autorité les Etats de toutes les Provinces. Ils ſe tinrent à Bruxelles ; & entre autres réſolutions qu'on y prit, il fut arrêté, qu'au plûtôt les troupes Eſpagnoles & les autres étrangéres ſeroient miſes hors des Pays Bas ; que les Députez des Provinces de Hollande & de Zélande, toutes révoltées qu'elles étoient contre le Roy, ſeroient reçûës à l'Aſſemblée ; qu'en récompenſe de l'offre que le Prince d'Orange faiſoit de contribuer à mettre la Citadelle de Gand au pouvoir des Etats, on luy livreroit la ville de Nieuport, & qu'on envoyeroit au plûtôt en France & en Angleterre pour demander des troupes. Ce fut là l'origine du Gouvernement Républiquain des Etats des Pays-Bas, qui s'eſt depuis conſervé dans les Provinces, dont la République de Hollande eſt aujourd'huy compoſée ; ouvrage de Guillaume Prince d'Orange, qui a rendu ce Prince ſi fameux, mais auquel il ne put luy-même donner toute la forme avant ſa mort.

La lenteur du Roy d'Eſpagne qui luy fit retarder le départ de Jean d'Autriche ſon frére & fils naturel de Charles V. qu'il avoit deſtiné pour Gouverneur aux Pays-Bas, réduiſit ſes affaires à une grande extrêmité ; & quand ce jeune Prince arriva, il étoit tres-difficile d'y apporter de bons remédes. Mais les grands deſſeins qu'il avoit formez ſur luy, les ordres importans qu'il avoit à luy donner, & la trop grande confiance qu'il eût dans la fidélité & dans la prudence de ceux qui compoſoient le Conſeil d'Etat des Pays-bas, furent cauſe de ce pernicieux retardement.

Strada Ibid. Il ne prétendoit pas moins que de faire Jean d'Autriche Roy d'Angleterre. Ce Prince dont la réputation étoit tres-grande dans l'Europe par la fameuſe victoire de Lépante, devoit d'abord, ſelon le projet de Philippe, pacifier les Pays-Bas, enſuite équiper une flotte contre l'Angleterre, non pas ſous la banniére d'Eſpagne, mais ſous celle du Pape Grégoire XIII. pour deſcendre dans ce Royaume à la faveur du parti Catholique, délivrer de priſon Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, & puis l'épouſer ; & en vertu du droit légitime qu'elle avoit au Trône d'Angleterre, l'en faire couronner Reine & luy Roy. C'étoit de quoy Philippe II. étoit convenu avec le Nonce Ormanetto, & ce qui étoit beaucoup plus aiſé à projetter, qu'à exécuter.

Mais pour venir à ce qui concerne la France, par où Jean d'Autriche paſſa déguiſé en allant aux Pays-Bas, il avoit ordre dans ſes inſtructions, de s'aboucher avec le Duc de Guiſe à Paris, de le confirmer dans la réſolution où il étoit de ſe mettre à la tête de la Ligue, & de l'aſſûrer que le Roy d'Eſpagne n'épargneroit rien pour le ſoûtenir. On prétend qu'aprés la mort de Jean d'Autriche & celle de Jean Eſcovédo ſon Secrétaire, on trouva un Traité fait à Joinville entre ce Prince & le Duc de Guiſe, par lequel ils s'obligeoient à ſe ſecourir réciproquement pour l'exécution de leurs projets ; & ſelon ce prétendu Traité, Jean d'Autriche avoit bien d'autres vûës que celles que le Roy d'Eſpagne ſon frére avoit ſur luy : car le Duc de Guiſe devoit aider Jean d'Autriche à ſe rendre maître des Pays-Bas, & à ſe ſouſtraire de la domination d'Eſpagne ; & Jean d'Autriche devoit pareillement ſeconder le Duc de Guiſe dans l'exécution de ſes entrepriſes ;

Mathieu, l. 7.

Le Laboureur commentation des Mémoires de Caſtelnau.

ce que l'on interprétoit du deſſein d'envahir le Trone de France.

Quoy qu'il en ſoit de la vérité de ce fait & de toutes ſes circonſtances, car l'Hiſtoire de ces temps-là fournit de bonnes raiſons pour en douter, le Duc de Guiſe n'en tira aucun avantage, parce que Jean d'Autriche mourut deux ans aprés, c'eſt à dire long-temps avant que ce Duc fût en état d'exécuter les deſſeins qu'on luy attribuoit.

*On les voit au 1. T. des Mémoires de la Ligue.

Certains Mémoires *, qui furent alors interceptez par les Huguenots, étoient bien plus capables de donner au peuple ces idées des ambitieux projets du Duc de Guiſe, que ne l'étoit ſon entrevûë avec Jean d'Autriche, de laquelle on ſoupçonnoit tout au plus le myſtére, ſans le connoître aſſez diſtinctement. Ces Mémoires avoient été portez à Rome par un Avocat du Parlement de Paris nommé David, qui mourut en chemin revenant en France.

Ils contenoient en ſubſtance, que les bénédictions données par le Saint Siége à la race de Charlemagne n'avoient pas paſſé à celle de Hugues-Capet uſurpateur du Thrône; que ſes ſucceſſeurs depuis ſi long-temps rebelles aux Papes, en défendant des erreurs abominables ſous le nom de libertez de l'Egliſe Gallicane, avoient au contraire attiré ſur eux les malédictions du ciel; qu'il falloit ſe ſervir de l'occaſion que Dieu preſentoit par le malheureux Edit de Pacification, pour remettre ſur le Thrône les véritables deſcendans de Charlemagne (il déſignoit par-là les Princes de la Maiſon de Lorraine;) que dans ce deſſein ceux qui étoient entrez dans la ſainte Ligue, étoient convenus entre eux de ſe ſervir des Prédicateurs dans les villes, pour ſoûlever les Catholiques, & les engager à demander la caſſation de l'Edit. Il faiſoit enſuite le détail des moyens, dont les Ligueurs ſe ſerviroient, pour ôter toute autorité au Roy, & mettre toute la puiſſance & toutes les forces du parti Catholique entre les mains du Duc de Guiſe. Il ajoûtoit que, quand on en ſeroit venu là, on obligeroit le Roy à faire le procés au Duc d'Anjou, pour s'être mis dans ſa révolte à la tête des héretiques, & avoir extorqué l'Edit de Pacification, qui ruinoit la Religion Catholique, & qu'aprés qu'on en auroit fait juſtice, ainſi que le Roy d'Eſpagne avoit fait de ſon propre fils, on renfermeroit le Roy même dans un Monaſtere, comme Pépin y renferma autrefois Childéric dernier Roy de la premiére Race.

Ces Mémoires avoient été portez au Cardinal Nicolas de Pellevé, qui fut toûjours un des plus zelez Ligueurs, & les Calviniſtes les firent beaucoup valoir. Ils furent depuis communiquez á Philippe II. & une copie en fut envoyée au Roy par Jean de Vivonne alors Ambaſſadeur en Eſpagne: Mais on n'en fit pas grand cas: on vit bien par les extravagances que cet Ecrit contenoit, que ni le Duc de Guiſe ni aucun homme de bon ſens n'en étoient les auteurs, & que c'étoit apparemment des viſions de l'Avocat même, homme de petit eſprit, & enragé contre les Huguenots, dont il avoit été maltraité.

Les choſes étoient en France dans la ſituation que je viens de dire, & elle donnoit beaucoup plus de ſujet d'appréhender la guerre, que d'eſpérer la paix, lorſque le temps fixé pour l'Aſſemblée des Etats à Blois arriva.

Cette Aſſemblée avoit été demandée avec empreſſement par les Calviniſtes dans toutes les Requêtes, qu'ils avoient préſentées durant les négociations qui ſe firent pour la paix. Le Roy l'avoit volontiers accordée, dans l'eſpérance d'y faire modifier l'Edit de Pacification, & de regagner le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal de Damville, par les grands avantages qu'il leur feroit. Mais la Ligue des Catholiques, qui s'étoit formée depuis, pour contraindre le Roy à la révocation de l'Edit, rompit ſes meſures; car au lieu qu'il n'avoit auparavant qu'un parti à ſatisfaire, pour rétablir la tranquillité dans l'Etat, il en eut deux à ménager, dont les vûës & les demandes étoient toutes contraires. Il appréhenda de ſe trouver ſeul entre les deux factions, & ne penſa qu'à ſe précautionner contre l'une & contre l'autre, voyant que leurs démarches tendoient * également à anéantir l'autorité Royale.

Il n'étoit plus queſtion de balancer l'une par l'autre: politique que la Reine Mere avoit ſuivie par divers motifs durant la minorité des deux Rois précedens. Les conjonctures n'étoient pas ſemblables, & une neutralité même apparente eût mis le Roy en butte aux deux partis. C'eſt pourquoy tout bien conſidéré, il réſolut, ſur tout par l'avis de Jean de Morvilliers autrefois Evêque d'Orléans, & une des meilleures têtes de ſon Conſeil, de ſe déclarer en faveur de la Ligue.

La principale raiſon qui l'y détermina, fut que ne pouvant ni avec ſeureté ni avec bienſéance ſe jetter de l'autre côté, il ôtoit en même temps à la Ligue ce qu'elle avoit de plus dangereux par rapport à luy; car en ſe portant pour Chef de cette Confédération, il l'empêchoit d'en choiſir un autre, & déconcertoit par cette voye les intrigues du Duc de Guiſe, qui, ſelon le projet, le devoit être: & le Roy eût infailliblement réüſſi par-là dans ce point eſſentiel, s'il avoit eu dans la ſuite ou aſſez de précaution, ou aſſez de fermeté, pour ne pas laiſſer revenir avec le temps le Duc de Guiſe par des voyes détournées, où il prétendoit arriver d'abord tout d'un coup.

Cette réſolution étant priſe, on fit en ſorte que les Députez des Provinces & des villes fuſſent tous ou la plûpart Catholiques, & même déja engagez dans la Ligue.

An 1576.

La Reine Mére ſe rendit à Blois dés le dix-ſeptieme de Novembre. Le Roy y fit le lendemain ſon entrée, & prevint exprés l'arrivée de la plûpart des Deputez pour la raiſon que je vais dire.

Bodin Journal des Etats de Blois.

Dans le Journal des Etats de Blois par le Duc de Nevers.

Quoy qu'il eut tout à fait réſolu de ſe joindre à la Ligue, dont le but étoit la caſſation de l'Edit de Pacification, il ne voulut pas que l'on crût qu'elle luy faiſoit la loy, ou qu'il agît par ſes impreſſions. C'eſt pourquoy il fit d'abord répandre le bruit, que ſon intention étoit qu'il n'y eût deſormais dans ſon Royaume d'exercice public d'aucune autre Religion, que de la Catholique: & depuis quand les Etats furent tout à fait aſſemblez, il fit entendre aux Principaux de chaque ordre, qu'il ſouhaitoit que cet Article fût mis comme le capital dans les Requêtes qui luy ſeroient préſentées.

Il fit l'ouverture des Etats le ſixiéme de Décembre par une courte harangue, qu'il récita avec beaucoup de grace & de majeſté; car, comme dit un Hiſtorien de ce temps là, *Si jamais Prince a été recommandé au monde, pour bien faire, celuy cy l'a été, pour bien dire.* Le Chancelier de Birague parla enſuite: il expliqua plus au long les intentions du Roy, & aſſura les Etats qu'elles tendoient toutes au repos de l'Etat, & à l'avantage de la véritable Religion.

Mathieu. L. 7.

Chaque Ordre élut ſes Orateurs, pour porter les paroles. L'Ordre Eccleſiaſtique choiſit Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon, la Nobleſſe Nicolas de Beaufremont Baron de Seneçay, & le Tiers Etat Pierre Verſoris fameux Avocat du Parlement de Paris.

Ils firent chacun leur harangue, pour remercier le Roy des bonnes intentions qu'il avoit fait paroître pour ſes ſujets dans la ſienne. L'Orateur du Clergé commença ſon diſcours à genoux ſur une eſpéce de prié-Dieu, & aprés la prémiére période un Héraut luy ordonna de la part du Roy de ſe lever. Enſuite le Baron de Seneçay parla, & puis Verſoris, qui harangua une heure & demie, & à genoux pendant la prémiére demi-heure, le Tiers Etat étant debout & découvert. Ils repréſentérent les miſéres du peuple, les deſordres du Royaume, & ſupplièrent le Roy d'y apporter un prompt remède.

Journal de Bodin.

Les jours ſuivans furent employez à diverſes Aſſemblées particuliéres de chaque Ordre. Le quinziéme on mit en déliberation dans le Tiers Etat l'article qui concernoit la défenſe de l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique. La Nobleſſe avoit déja réſolu qu'on en feroit la demande au Roy. Verſoris avertit l'Aſſemblée que c'étoit l'intention de Sa Majeſté, & qu'il la luy avoit déclarée. Jean Bodin Député de Vermandois, Province qui a ſéance aux Etats immédiatement aprés l'Iſle de France, s'y oppoſa, diſant que de révoquer l'Edit de Pacification, c'étoit précipiter l'Etat dans une nouvelle guerre. La liberté, avec laquelle il parla ſur ce ſujet, le mit fort mal à la Cour, & il fut le lendemain deſavoüé au nom des villes de Reims & de Châlons.

Le vingt ſixieme cet Article fut arrêté à la pluralité des veix de cette maniére. Que le Roy ſeroit ſupplié de réünir tous ſes ſujets à la Religion Catholique & Romaine par les meilleures & plus ſaintes voyes que faire ſe pourroit; d'ordonner que l'exercice de la Religion prétendüe-Réformée fût défendu tant en public qu'en particulier; que les Miniſtres, Diacres, Surveillans ſortiſſent du Royaume dans le temps que le Roy marqueroit, nonobſtant tous Edits faits au contraire, & d'avoir la bonté de prendre ſous ſa Royale protection tous les autres particuliers, en attendant qu'ils ſe reüniſſent à la Religion Catholique.

Cependant Sangenis & Popeliniére Députez, le premier par le Roy de Navarre, & l'autre par le Prince de Condé, étoient arrivez avec quelques Miniſtres Calviniſtes, pour faire leurs remontrances aux Etats: mais par le conſeil du ſieur de Mirebeau Député de la Nobleſſe de Xaintonge, ils ne le firent point, parce qu'ils auroient par cette démarche reconnu au nom des deux Princes les Etats pour legitimement aſſemblez. Ils prirent le parti de proteſter contre cette Aſſemblée, comme contre un Conventicule illégitime, dont la convocation n'avoit pas été faite dans les formes, & ſuivant les Loix du Royaume. Ils firent cette proteſtation par des écrits qu'ils rendirent publics, aprés s'être retirez de Blois.

Thuanus L. 63.

Comme on étoit réſolu de mettre le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal de Damville dans leur tort, & les rendre reſponſables de la guerre, s'ils y contraignoient le Roy, on convint que les trois Ordres leur envoyeroient chacun leurs Députez, pour les inviter à venir aux Etats, à conſentir à l'Article principal de la défenſe de l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & pour exhorter les deux Princes à donner l'exemple à ceux de leur parti, en rentrant eux-mêmes dans le ſein de l'Egliſe. On nomma, pour aller vers le Roy de Navarre, Pierre de Villars Archevêque de Vienne, le ſieur André de Rubempré, & Ménager, qui étoit Genéral des Finances de Touraine. On envoya au Prince de Condé Charles d'Allibouſt Evêque d'Autun, le ſieur de Montmorin, & Pierre Rat Préſident de Poitiers, & au Maréchal de Damville Antoine de Sénetere Evêque du Puy, & les ſieurs René de Rochefort & de Tholle.

Journal de Bodin.

Cette Députation n'étoit qu'une formalité, dont on n'attendoit rien, parce que le Prince de Condé voyant bien par la conduite que l'on tenoit aux Etats, qu'on alloit rentrer en guerre, avoit recommencé les hoſtilitez, & les Huguenots s'étoient ſaiſis de

la Charité & de plusieurs autres places en Poitou & en Xaintonge, dont Landereau un des Commandans du parti Catholique en reprit aussi-tôt quelques unes. En effet le Prince de Conde refusa de donner audience aux Députez, sur ce qu'il ne reconnoissoit point les Etats de Blois pour une Assemblée légitime.

Le Roy de Navarre en usa avec plus de modération. Il ecouta sur tout l'Archevêque de Vienne, dont le discours le toucha jusqu'à luy tirer les larmes des yeux: mais il luy dit qu'il ne pouvoit se dégager avec seureté qu'on ne pouvoit pas prendre un plus mauvais parti, que de recommencer une guerre, qui alloit achever la désolation du Royaume; que sur l'article de la Religion il n'étoit point opiniâtre; qu'il étoit toujours résolu, quoy qu'il luy en dût coûter, de suivre la véritable: mais que jusqu'à présent il avoit crû que celle où il avoit été élevé, étoit la meilleure.

Le Maréchal de Damville reçût pareillement avec beaucoup d'honêteté les Députez. Il remercia le Roy & les Etats de l'honneur qu'ils luy avoient fait de les luy envoyer: mais il ajoûta qu'il ne pouvoit se séparer de ceux, qu'il sçavoit être en résolution de vivre en paix à la faveur des Edits de Sa Majesté.

Durant cette inutile négociation, & tandis que les Etats étoient plus occupez du projet de la Ligue, que des moyens de fournir aux frais de la guerre qu'elle alloit produire, le Roy & la Reine Mere faisoient de cette grande affaire, la matiére de presque tous les Conseils qu'ils tenoient. Leur conduite étoit là-dessus toute mystérieuse, même à l'égard de ceux qui avoient le plus de part à leur confiance. Tantôt la Reine Mére concluoit à défendre l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique dans le Royaume: tantôt elle étoit de l'avis contraire, & s'emportoit même contre ceux qui avoient inspiré cette pensée au Roy. Ce Prince luy-même ne paroissoit pas moins varier que la Reine sur cet article, & quelquefois quand elle parloit d'une façon, il opinoit d'une autre, jusques là qu'une fois ils furent sur le point de se prendre de paroles.

Journal du Duc de Nevers.

Les Ministres & la plûpart des autres Conseillers d'Etat ayant été d'avis de la révocation de l'Edit de Pacification, & quelques-uns ayant opiné là-dessus moins par leurs propres lumiéres, que par déférence pour le sentiment du Roy & de la Reine, étoient fort surpris de ces irrésolutions. Le Duc d'Anjou, qui agissoit sur le même préjugé que les autres du Conseil, se déclaroit à toutes occasions contre l'Edit de Pacification, & proposa même que l'on commençât la guerre par le siége de la Charité. On ne faisoit nul mystere de ce que ce Prince disoit sur tout cela dans le Conseil; & la Reine parlant le douziéme de Janvier au sieur de Mirebeau, qui luy représentoit les conséquences de la résolution qu'on semblioit vouloir prendre, d'annuller l'Edit de Pacification, luy dit nettement que c'étoit sa volonté, celle du Roy, & de Monsieur, qu'il n'y eut plus qu'une Religion en France. Sur quoy le Duc de Nevers dans son Journal assure que tout ce manége se faisoit, pour engager de plus en plus ce jeune Prince à se déclarer contre les Huguenots, afin de le rendre irreconciliable avec eux, & que c'etoit une des principales fins, qu'on s'étoit proposées dans l'Assemblée des Etats. Le Duc d'Anjou s'apperçût un peu trop tard de cet artifice, & en fut tres-chagrin.

Le Roy non content d'avoir entendu tant de fois agiter cette affaire dans son Conseil, voulut avoir par écrit les avis des principaux Conseillers, c'est à dire de la Reine Mére, de Monsieur, du Cardinal de Bourbon, du Duc de Montpensier, du Prince Dauphin fils de ce Duc, du Cardinal de Guise, des Ducs de Guise & de Mayenne, du Maréchal de Cossé, de Biron, du Chancelier, des sieurs de Morvilliers, de Lénoncourt, de Chiverni, de Bellièvre, & de l'Evêque de Limoges. Ils sont tous rapportez dans les Memoires du Duc de Nevers. T. 1. La plupart conclurent à la cassation de l'Edit de Pacification, & ne laisserent pas de proposer les difficultez qu'il y auroit à faire la guerre, dont elle seroit infailliblement suivie. Ils appuyérent principalement sur la disette d'argent, où le Roy se trouvoit. L'Ecrit du Duc de Guise fut tres-court & fort enveloppé. Il s'excusoit de dire son sentiment, sur ce qu'ayant beaucoup moins d'experience que tant de vieux Capitaines & tant de sages Conseillers que le Roy consultoit, il ne luy convenoit pas de s'exposer à prendre un mauvais parti, Il en usoit ainsi, de peur qu'avec le temps son Ecrit ne devint public; comme il arriva, & qu'il ne fût communiqué aux Huguenots.

Le Duc de Montpensier & le sieur de Biron furent de nouveau envoyez au Roy de Navarre, & le firent consentir à modifier l'Edit de Pacification. Le Duc à son retour ayant fait part aux Etats de sa négociation, le Tiers Etat présenta une Requête au Roy, pour le supplier de faire de nouvelles réflexions là-dessus. Mais enfin aprés bien des délibérations & des soupleſſes on s'en tint à la premiére Requête des Etats, qui avoient d'abord demandé qu'on ne souffrit l'exercice d'aucune Religion en France différente de la Catholique: & l'on n'eut nul égard à la clause, que plusieurs avoient voulu qu'on y insérât, sçavoir qu'il falloit que la chose fut ainsi, pourveu qu'elle se pût faire, sans qu'on en vint à la guerre. La Ligue fut autorisée, aprés qu'elle eut été signée par le Roy même, par Monsieur, par la plûpart des Princes & Seigneurs Catholiques, qui s'étoient rendus aux Etats: & cela contre l'avis du Duc de Montpensier, du Maréchal de Cossé, de Biron, &

Journal de Bodin.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

An. 1577.

de quelques autres. La Formule en fut envoyée dans les Provinces aux Gouverneurs & aux villes, dont quelques-unes, & Amiens entre autres, s'excuſérent d'entrer dans la Ligue.

Ainſi finirent les Etats au commencement de Mars, ſans autre effet que la ſignature de la Ligue; car on n'y conclut rien de particulier pour la réformation de l'Etat, & même on n'y fournit rien au Roy pour l'entretien de la guerre qu'il alloit entreprendre. Il eut recours au Clergé, qui luy donna quelque ſecours. Il tira encore de l'argent de la création de quelques nouvelles Charges, & ſe prépara à commencer au plûtôt la guerre.

An. 1577.

Mathieu. l. 7.

Sur ces entrefaites arriva le Docteur Butri Envoyé du Duc Caſimire, qui fit grand bruit de la rupture du Traité de paix. Il déclara au Roy que ſon Maître ſe tenoit quitte des engagemens qu'il avoit pris avec luy, & qu'il renonçoit à tous les bienfaits, dont il l'avoit gratifié, c'eſt-à dire au Duché d'Eſtampes, à la Compagnie de cent hommes d'armes, à la Charge de Colonel de quatre mille Reitres, & à ſes penſions. Aprés quoy l'Envoyé demanda des paſſe-ports pour le retour de ſes deux Collégues en Allemagne, & la permiſſion pour luy de paſſer en Angleterre. Tous ces manéges, & ſur tout le voyage d'Angleterre, n'étoient que pour intimider le Roy, qui ne laiſſa pas d'aller ſon chemin.

Ce Prince toutefois fit partir le ſieur de Biron, pour aller encore trouver le Roy de Navarre; & le ſommer de nouveau de rentrer dans ſon devoir & dans le ſein de l'Egliſe. Il envoya Villequier à Loüis nouveau Comte Palatin du Rhin, pour luy faire ſes complimens de condoléance ſur la mort du Comte Frideric ſon pere. Il eut ordre de voir à cette occaſion le Duc Caſimire, & de luy rendre compte des raiſons, pour leſquelles on avoit réſolu de révoquer l'Edit de Pacification, & de ne plus ſouffrir l'exercice public d'aucune autre Religion que de la Catholique. Ces raiſons, contenuës dans les Inſtructions de Villequier, étoient, que les Etats du Royaume avoient ſupplié le Roy d'en uſer ainſi, qu'il avoit connu par expérience que la diverſité des Religions étoit la ſource de tous les déſordres; que les Prêches & les Aſſemblées des Calviniſtes ne ſe tenoient que dans le deſſein de conſpirer contre l'autorité Royale, de ſurprendre des villes, & de faire des complots pour la deſtruction de l'ancienne Religion; que les Catholiques voyant le danger, où l'obſervation de l'Edit de Pacification expoſoit leurs perſonnes, leurs biens, & leur Religion, s'y étoient unanimement oppoſez; que pour leur ſeureté ils avoient fait des Ligues avec des Princes étrangers; qu'au reſte il ne ſuivoit en cela que l'exemple de la Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui ne permettoient dans leurs Etats, que l'exercice d'une ſeule Religion; qu'ayant promis dans ſes derniers Edits la convocation des Etats Généraux, afin de chercher des remédes aux maux dont la France étoit affligée, il avoit ſatisfait à ſa parole; qu'on ne pouvoit le blâmer de la révocation de l'Edit, puis qu'elle ne s'étoit faite qu'à la Requête des mêmes Etats; & que néanmoins il étoit réſolu de donner ſa protection à tous les Calviniſtes de France, pourveu qu'ils ne fiſſent qu'en ſecret l'exercice de leur Religion, & que dans le reſte ils luy demeuraſſent fidéles.

A

Ces raiſons n'ayant pas ſatisfait le Duc Caſimire, on ne luy en parla pas davantage: & avant qu'il eût le temps de ſe mettre en état de rentrer en France, on poulſa vivement la guerre.

B

Le Duc d'Anjou à la tête d'une armée alla aſſiéger la Charité, & la prit par compoſition. De là il alla mettre le ſiége devant Yſſoire en Auvergne. Le Duc de Guiſe monta à l'aſſaut ſuivi de quantité de Nobleſſe, & fut repouſſé. Clermont, la Mothe & Montmorin y furent tuez, Yve d'Alégre, Jean de Thévale & Jacques de Harlay de Chanvallon dangereuſement bleſſez: mais auſſi tôt aprés la garniſon deſeſpérant de ſoûtenir un ſecond aſſaut, ſe rendit à diſcrétion.

C

Le Duc de Mayenne d'autre part fit lever le ſiége de Xaintes au Prince de Condé, aſſiégea & prit Tonnay-Charente & Marans, & ſerra de fort prés la Rochelle. Il entreprit le ſiége de Broüage, qui aprés une vigoureuſe réſiſtance ſe rendit le vingt-huitiéme d'Aouſt, faute de ſecours; celuy de terre ayant été empêché par la mésintelligence, qui ſe mit entre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, & celuy de mer par la vigilance de Lanſac, qui garda ſi bien toutes les avenües, qu'il fut impoſſible aux Calviniſtes de les forcer.

An. 1577.

Mémoires de Sully. T. 1.

D

Le Prince de Condé & le Roy de Navarre n'étoient pas en état de s'oppoſer à ces progrez, & pouvoient moins encore faire de ſemblables entrepriſes, parce que le Maréchal de Damville qui avoit une armée, ne vouloit point ſortir de ſon Gouvernement de Languedoc, & ne penſoit qu'à s'y maintenir. Ainſi toute leur application étoit à ſe ménager des intelligences par le moyen des Huguenots, pour ſurprendre quelques places. Le Roy de Navarre réuſſit à la Réole, il manqua Marmande, & le Prince de Condé Niort. Un Gentilhomme Breton nommé la Vigne ſurprit Concarneau en baſſe Bretagne: mais comme il ne fut point ſecouru, la ville fut peu de temps aprés repriſe par la Nobleſſe Catholique de la Province.

Popeliniére l. 4.

E

Aprés tout, quoyque le Roy n'eût pû déclarer avec plus d'éclat qu'il avoit fait dans les Etats, la réſolution où il étoit de pouſſer les Huguenots, & de ne plus ſouffrir déſormais dans ſon Royaume l'exercice de la Religion Calviniſte, on vit bien-tôt ſon ardeur ſe rallentir à cet égard: & ſoit que les ſuccez, bien qu'aſſez heureux, ne répondiſſent pas à ſes eſpérances,

eſpérances, ſoit qu'il vît les Huguenots, A tout peu préparez qu'ils étoient, l'être aſſez, pour pouvoir tirer les choſes en longueur, & attendre les ſecours des étrangers, en vertu d'une Ligue dont ils traitoient avec la Reine d'Angleterre, les Princes Proteſtans d'Allemagne, & même avec les Rois du Nord, ſoit que la guerre ne s'accommodât pas avec ſes plaiſirs, ſoit que l'argent luy manquât, ſoit qu'il eût plus ſérieuſement refléchi ſur les ſuites de la Ligue Catholique au préjudice de l'autorité Royale, que le Prémier Préſident de Thou qu'il avoit conſulté en ſecret, B lui avoit vivement repréſentées, ſoit que dans la ſituation des affaires des Pays-Bas il ſe flattât de l'eſpérance d'y procurer aux dépens des Eſpagnols un établiſſement au Duc d'Anjou, dont il avoit grande envie de ſe défaire, ſoit qu'il ſe défiât de l'empreſſement, que ce Prince faiſoit paroître, pour aller attaquer le Roy de Navarre en Guyenne, où aprés l'avoir ruiné, il ſeroit peut-être tenté de ſe mettre luy-même à la tête des Rebelles, ſoit enfin que toutes ces raiſons enſemble concouruſſent à le faire changer de ſentiment, il écouta plus favorablement les avis du Duc de C Montpenſier & de quelques autres du Conſeil qui le portoient à la paix, & luy faiſoient envisager la ruine entiére de ſon Royaume dans la continuation de la guerre.

Thuanus l. 63.

Ce Duc négocioit toûjours avec le Roy de Navarre, & étoit ſecondé des ſieurs de Biron & de Villeroy, qui trouvoient ce Prince toûjours fort diſpoſé à la paix, mais ferme & inébranlable ſur l'article de l'exercice public de la Religion Proteſtante dans le Royaume, quoy qu'il ne refuſât pas d'admettre quelque tempérament dans l'Edit de Pacifi- D cation.

D'autre part le Prince de Condé, aprés la priſe de Broüage par le Duc de Mayenne, voyoit tous les jours ſes troupes ſe débander. Il étoit mal ſatisfait des Rochelois, qui ne s'accordoient point entre eux, les uns ſouhaitant la paix, & les autres s'y oppoſant, & tous, ou la plûpart refuſant de luy accorder l'autorité qu'il ſouhaitoit prendre dans leur ville, & qu'il ſe croyoit néceſſaire, pour bien conduire la guerre. Ainſi l'on ſe rapprocha inſenſiblement: on convint d'une Tréve au-

An. 1577. commencement de Septembre: elle fut ſui E vie de la paix, que le Roy ſigna à Poitiers, & le Roy de Navarre à Bergerac, & puis d'un nouvel Edit de Pacification différent du dernier, ſeulement en ce qu'il donnoit un peu moins d'étenduë à l'exercice public du Calviniſme, & que les places de ſeureté n'étoient pas tout à fait les mêmes, que celles que le Roy avoit accordées aux Calviniſtes par le précédent Edit; car on leur donna Montpellier au lieu de Beaucaire; & Yſſoire, qui avoit été priſe, ne leur fut pas rendüe.

Mathieu l. 7. Le Roy de Navarre conclut cette paix, ſans conſulter le Duc Caſimire, qui s'en tint fort offenſé, & auquel il s'excuſa, en luy diſant qu'il prévoyoit qu'elle ne dureroit pas. Pour ce qui eſt du Prince de Condé, il en eut tant de joye, que le courier, qui luy en vint apporter la nouvelle à la Rochelle (d'autres diſent à Saint Jean d'Angeli) étant arrivé la nuit, il la fit publier ſur le champ aux flambeaux. Les Calviniſtes du Languedoc toûjours en défiance de la Cour, eurent plus de peine à la recevoir: mais Jean de Montluc Evêque de Valence, y ayant été envoyé par le Roy quelque temps aprés, ramena les eſprits. Le Maréchal de Damville, que la Cour avoit commencé de regagner par la Maréchale ſa femme, accepta auſſi la paix, & la fit accepter dans les endroits où il étoit le maître.

Ce qui l'y détermina le plus, fut la maniére dont les Huguenots en uſoient à ſon égard. Elle luy fit connoître le genie de cette Secte, & toucher au doigt que dés-lors leur deſſein étoit de former une eſpece de République dans le bas Languedoc, comme ils avoient déja fait à la Rochelle & à Montauban. Pour y parvenir, il falloit ſecouer le reſte de l'autorité que ce Maréchal avoit encore conſerve ſur eux dans ſon Gouvernement de Languedoc, ſe rendre maîtres des principales villes, & ſur tout de Montpellier. Ils en vinrent à bout, & voici comme ils s'y prirent.

Ils firent ſuſciter une ſédition à Beziers par les gens de leur Religion. Le Maréchal partit auſſi tôt de Montpellier, pour l'aller appaiſer. C'étoit ce qu'ils prétendoient: & dés qu'il en fut dehors, les Huguenots s'emparerent de la place, où ils étoient les plus forts, arrêtérent la Maréchale & ſes enfans, établirent pour Gouverneur Châtillon fils du feu Amiral de Coligni, pillérent les Egliſes, les abattirent, maltraiterent les Catholiques, & ayant donné avis du ſuccés de leur entrepriſe aux Huguenots d'Aigues mortes, d'Alais, de Lunel, de Sommieres, d'Aimargues & de Maſſillargues, ils les exhortérent à en faire autant. Leur conſeil fut ſuivi & exécuté, & Saint Romain fut établi Gouverneur d'Aigues-mortes.

Enſuite ils firent une Aſſemblée à Lunel, d'où ils envoyérent des Députez au Maréchal. Ces Députez, loin de faire excuſe ſur ce qui s'étoit paſſé à Montpellier & ailleurs, luy déclarérent que l'Aſſemblée l'approuvoit comme une choſe, qui étoit néceſſaire pour le bien des Egliſes; qu'ils ne prétendoient point pour cela ſe ſéparer de la Confederation, pourveu qu'il voulût bien exclure de ſon Conſeil tous les Catholiques, & admettre diverſes autres conditions, qui luy ôtant preſque toute ſon autorité, le rendoient dépendant du caprice des Adjoints, qu'on devoit luy aſſigner dans le Gouvernement.

Dans les inſtructions de Clauſonne & des autres Députez, datées du 27. Février 1577.

Les Inſtructions de ces Députez furent depuis publiées par les Huguenots mêmes, & le Maréchal en y répondant par un écrit, * fit également voir l'ingratitude des Hugue-

* rapporté dans l'hiſtoire du pro-

Progrez du Calvinisme.

nots à ſon égard, & le grand mal qu'il avoit fait à la Religion Catholique par ſa révolte & par ſon union avec eux : car depuis ce temps-là le Calviniſme ſe répandit, & s'enracina tellement en ce pays-là, que ce fut de toutes les Provinces la plus gâtée.

C'eſt ainſi que ſe rompit l'union des Huguenots & des Malcontens, & c'eſt ce qui diſpoſa le plus le Maréchal à écouter l'Evêque de Valence, & à recevoir le Traité de paix qui luy fut apporté par ce Prélat, dans le temps qu'il aſſiegeoit Montpellier. Il ſerroit la place de ſi prés, que ſi la guerre n'eût pas fini, elle auroit été obligée de ſe rendre ; & les Huguenots euſſent infailliblement éprouvé la rigueur de la vengeance qu'il leur préparoit.

Aprés tout, comme l'Hiſtoire doit rendre juſtice à tout le monde, je ne dois pas diſſimuler qu'un Hiſtorien * Huguenot juſtifie les Calviniſtes du Languedoc ſur la conduite qu'ils tinrent à l'egard du Maréchal de Damville. Il dit qu'ils n'en uſérent ainſi, qu'en conſequence des avis qu'ils eurent, que le Maréchal traitoit avec la Cour ; & ce Gentilhomme qui etoit aſſez dans la confidence du Roy de Navarre, ajoûte, qu'il ne parle point là-deſſus ſans connoiſſance, parce que ce fut luy-même qui decouvrit ce myſtére, & qui en ayant donné avis à ceux de ſon parti, fut la cauſe qu'ils prirent la réſolution de ſe ſaiſir de Montpellier & des autres places, dont le Marechal vouloit, en les livrant au Roy, acheter ſa grace & la faveur de la Cour.

* d'Aubigné l. 3. c. 9.

Quoy qu'il en ſoit, ce ne fut pas là le ſervice le moins important que Jean de Montluc rendit à l'Etat : mais ce fut le dernier. Il mourut l'année ſuivante à Toulouſe entre les mains d'un Confeſſeur Jeſuite. Sur quoy Monſieur de Sponde dans ſes Annales Eccléſiaſtiques, fait une réflexion, que cette circonſtance de la mort de ce Prélat luy ſervit beaucoup à convaincre le public, qu'au moins il mouroit Catholique ; car il étoit fort décrié ſur l'article de la Religion ; & il ne l'etoit pas ſans fondement, comme on l'a vû en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire.

Ad annum 1579.

Il laiſſa un fils naturel, qui par un acte authentique, & ce me ſemble, un peu ſcandaleux, fut reconnu pour ſon héritier, & parvint depuis à une haute fortune. Le brave Maréchal de Montluc frere de l'Evêque, étoit mort quelque temps auparavant, & ſon Bâton fut donné à Arnaud de Biron, qui céda pour cela ſa Charge de Grand Maître de l'Artillerie à Philbert de la Guiche, dés lors Gouverneur de Lyon, du Lyonnois, du Forez, & du Beaujolois.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté 4 B. fol. 38 ; Thuanus. l. 64.

Nonobſtant l'acceptation de la paix par les principaux Chefs des partis, il y avoit tant d'animoſité entre les Catholiques & les Huguenots, & ſi peu d'autorité dans le Souverain pour les contenir, que la guerre civile pouvoit renaître à tous momens. Pluſieurs Seigneurs dans les Provinces qui s'etoient rendus conſidérables durant les troubles, en regardoient la fin comme celle de leur autorité & de leur conſidération, & ne penſoient qu'à rallumer le feu qu'on venoit d'éteindre.

Leſdiguiéres à qui le Roy de Navarre & le Prince de Condé avoient donné le Commandement des armes en Dauphiné, étoit le plus dangereux, par le grand credit qu'il s'étoit acquis dans la faction Huguenote.

Videl Hiſt. du Connétable de Leſdiguiéres. l. 1

On avoit deja eu avis à la Cour des liaiſons qu'il entretenoit avec le Duc de Savoye & avec le Maréchal de Bellegarde, qui commandoit dans le Marquiſat de Saluces, dont Charles de Birague étoit Gouverneur en chef.

Le Duc de Savoye partie à la ſollicitation du Roy d'Eſpagne, qui ſçavoit que le Duc d'Anjou avoit deſſein de conduire du ſecours aux Mécontens des Pays Bas, partie de ſon propre mouvement, dans l'eſpérance de profiter des débris de la Couronne de France, ne penſoit qu'à ſuſciter de nouveaux embarras au Roy ; & ſur la connoiſſance qu'il eut de la haine de Bellegarde contre Birague, il luy fit propoſer d'entreprendre de ſe rendre maître du Gouvernement du Marquiſat de Saluces, luy promit de le ſeconder, & de le faire appuyer par Leſdiguiéres & par le Roy de Navarre.

Le Maréchal qui trouvoit dans ce projet de quoy ſatisfaire en même temps & ſon reſſentiment & ſon ambition, ne balança pas à accepter l'offre. L'exemple du Maréchal de Damville, & l'indépendance où les Gouverneurs des Provinces étoient alors, luy perſuadérent que le meilleur titre qu'ils euſſent de ſe maintenir dans leurs Gouvernemens, étoit la poſſeſſion ; que ſi une fois il s'établiſſoit dans celuy de Saluces, le Roy n'oſeroit entreprendre de l'en chaſſer, de peur qu'il ne livrât ce Marquiſat au Duc de Savoye, & qu'on s'eſtimeroit encore trop heureux à la Cour de le luy laiſſer, à condition de le conſerver à la Couronne. Tandis que cette intrigue ſe tramoit, la Reine Mére entreprit le voyage de Guyenne, pour tâcher de gagner le Roy de Navarre, & luy perſuader de revenir à la Cour, ou du moins pour régler diverſes difficultez touchant l'Edit de Pacification, qui pouvoient donner lieu à de nouveaux troubles.

Elle prit pour prétexte de ſon voyage, de luy mener la Reine Marguerite ſa femme, qui juſques là avoit en vain ſollicité la permiſſion d'aller le rejoindre. Le Roy qui en avoit toûjours fort mal uſé avec elle, luy fit beaucoup de careſſes avant ſon départ, luy aſſigna ſa dot ſur diverſes Terres, & outre la penſion qu'il luy donnoit en qualité de Fille de France, il luy en aſſûra une nouvelle. Il luy fit aſſez entendre, qu'il n'en uſoit ſi bien avec elle, que pour l'engager à maintenir le

Lettre du Roy de Navarre aux Egliſes Reformées, datée de Nérac le 20 d'Octobre 1578. dans la Bibliothéque de M. Foucault Conſeiller d'Etat.

Mémoires de la Reine Marguerite l. 3.

Roy de Navarre dans l'obéïſſance qu'il luy devoit comme à ſon Souverain, & la rendre moins vive ſur les intérêts du Duc d'Anjou, auquel il ſçavoit qu'elle étoit toute dévouée. Elle luy promit de faire tout ce qui dépendroit d'elle ſur le prémier article, & s'excuſa ſur le ſecond, diſant qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à rompre avec un frére, dont elle avoit toûjours été tendrement aimée. Elle conjura le Roy de prendre pour ce Prince d'autres ſentimens que ceux qu'il faiſoit paroître, & luy répondit de la réſolution où il étoit de ne ſe jamais écarter de ſon devoir.

Les deux Reines partirent de la Cour, & firent à petites journées le voyage de Guyenne. Le Roy de Navarre vint au devant d'elles
Davila. l. 6. juſqu'à la Réole, où il les reçut avec toutes ſortes de marques de reſpect pour la Reine Mére, & d'amitié pour la Reine ſa femme. Il les faiſoit cependant obſerver de prés par le Vicomte de Turenne, pour tâcher
Mathieu. l. 7. de découvrir ſi ce voyage ne cachoit point quelque myſtére,

Les deux Reines s'étant repoſées pendant quelques jours qu'on leur fit paſſer en divertiſſemens, & à recevoir les complimens des villes & de la Nobleſſe qui venoit leur faire
Lettre du Roy de Navarre citée cy-deſſus. ſa cour, la Reine Mére avoüa au Roy de Navarre, que le principal motif de ſon voyage étoit de conférer avec luy ſur les moyens de rétablir la tranquillité dans le Royaume, d'éteindre l'animoſité des deux partis, de faire obſerver l'Edit, & de contenir les peuples dans l'obéïſſance dûë au Souverain.

Le Roy de Navarre à ſon ordinaire faiſoit paroître beaucoup d'envie de ſatisfaire le Roy & la Reine Mére : mais on avançoit peu, dautant que les entrepriſes que les Huguenots faiſoient de temps en temps, principalement en Languedoc & en Dauphiné, produiſoient
Ibid. de nouvelles difficultez, & que le Roy de Navarre ne vouloit rien conclure ſans en communiquer avec le Prince de Condé & avec les autres Chefs du parti aſſemblez alors à Montauban, dont il falloit attendre les réſolutions. La Reine Mére attribua encore ces délais à une autre cauſe ; ſçavoir
Mémoires de la Reine Marguerite. que le Roy de Navarre devenu amoureux des Demoiſelles d'Agelle & de Foſſeuſe, & le Vicomte de Turenne de la Demoiſelle de la Vergne, qui étoient toutes trois à la ſuite de cette Princeſſe, tiroient les choſes en
Daubigné. l. 4. c. 3. longueur exprés, pour retarder le départ de leurs Maîtreſſes. D'autres ajoûtent que la Reine profitoit de tout ce commerce de galanterie, pour apprendre bien des ſecrets, pour mettre la diviſion dans la Cour du Roy de Navarre, & luy debaucher quelques-uns de ſes ſerviteurs. Quoy qu'il en ſoit, elle demeura dans ces quartiers-là juſqu'aprés le mois de Fevrier de l'an 1579. que ſe tinrent les Conférences de Nérac, où le Cardinal de Bourbon oncle du Roy de Navarre, le Duc de Montpenſier, le Prince Dauphin ſon fils, qui étoient venus joindre la Reine, ſe trouvérent, auſſi bien que le Maréchal de Biron, le ſieur de la Mothe-Fénelon, les Députez du Prince de Condé & de quelques villes Calviniſtes, & divers autres Seigneurs des deux partis.

Ces Conférences finirent le dernier jour An. 1579. du mois de Février. On y fit de nouvelles interprétations des articles du dernier Edit de Pacification, preſque toutes en faveur des Calviniſtes. On accorda encore au Roy de Navarre trois places en Guyenne pour l'aſſûrance de l'exécution de cet Edit, ſçavoir Figeac, Puymirol & Bazas, qu'il devoit rendre au mois d'Août ſuivant, & onze aux Calviniſtes de Languedoc, à condition de s'en déſſaiſir au mois d'Octobre ; les principales étoient Alais, Sommiéres & Lunel. On ne les leur accorda que ſur la parole qu'ils donnérent, qu'on n'y feroit nulle nouvelle fortification ; qu'on y conſerveroit les Egliſes, & qu'on n'y maltraiteroit point les Catholiques. Mais quand ils en furent une fois les maîtres, ils en chaſſérent les Prêtres, & firent tomber tous les impôts ſur les Catholiques, pour en décharger ceux de leur Religion.

C'eſt auſſi que les Calviniſtes profitoient de l'envie que l'on avoit à la Cour d'entretenir la paix, tandis que ſous main ils prenoient entre eux de nouvelles liaiſons pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, au cas qu'il fallût en revenir à la guerre, ou qu'ils trouvaſſent l'occaſion favorable de la recommencer eux-mêmes.

Ils s'aſſuroient d'avoir un nouvel appuy dans le Maréchal de Bellegarde, qui étoit venu à bout de dépoſſeder Birague du Gouvernement du Marquiſat de Saluces, ayant été aidé dans cette hardie entrepriſe par Leſ-
Guichenon Hiſt. de la Maiſon de Savoye. diguiéres, qui luy avoit fourni deux mille fantaſſins, trois cens chevaux-légers, & autant d'Arquebuſiers à cheval conduits par Gouverner Gentilhomme du Dauphiné.

Ce nouvel incident obligea la Reine de paſſer de Guyenne en Languedoc, & de là en Dauphiné, pour empêcher les ſuites de la révolte du Maréchal, tâcher de pénétrer ſes intentions, & de découvrir ſi outre les liaiſons qu'il avoit priſes avec les Huguenots, de quoy le ſecours que luy avoit donné Leſdiguiéres ne permettoit pas de douter, il n'en avoit point pris encore d'autres avec le Duc de Savoye beaucoup plus préjudiciables à l'Etat.

Elle luy envoya le Marquis de Curton, pour le prier de la venir trouver en deçà des Monts. Il s'en défendit ſur ce qu'il n'y avoit pas de ſeureté pour luy dans cette entrevûë. La Reine conſidérant l'importance de l'affaire, ne ſe rebuta point. Elle eut recours à la médiation du Duc de Savoye, quelque défiance qu'elle eût de luy, & le pria de trouver bon qu'elle l'allât trouver dans ſes Etats.

Le Duc pour luy épargner cette peine, ſe rendit à Grenoble, mais ſans amener Belle-

garde avec luy. Ce Seigneur n'avoit pas voulu le suivre, qu'il ne luy engageât la parole pour la seureté de sa personne, & le Duc n'avoit point jugé à propos de le faire pour Grenoble, qui n'étoit point de ses Etats.

La Reine qui vouloit absolument voir le Maréchal, accepta l'offre que le Duc luy fit de le luy amener à Monluel en Bresse. Elle s'y rendit au mois d'Octobre, y entendit les justifications de Bellegarde; & faisant semblant de les approuver, elle le confirma dans le Gouvernement qu'elle ne pouvoit luy ôter. Mais il n'en joüit pas long temps; car six jours aprés qu'il fut retourné à Salluces, il y mourut, les uns disent de la gravelle, & d'autres de poison.

An. 1579.

Entrepriſe du Maréchal de Bellegarde.

De quelque maniére que cette mort fût arrivée, c'étoit un heureux dénoüement pour la Cour: car non seulement il s'étoit lié avec Lesdiguiéres, avec le Roy de Navarre, & avec le Duc de Savoye, comme on n'en doutoit pas, quelque éloge que l'Historien de Savoye fasse à cette occasion du desintéressement de son Prince; mais encore on sçavoit qu'il traitoit sous-main avec le Comte d'Ayamont Gouverneur de Milan. On laissa le Gouvernement à son fils âgé de vingt ans; mais sous prétexte de sa jeunesse, on nomma pour commander en son nom, Jean-Loüis de Nogaret de la Valette Seigneur de Caumont, depuis Duc d'Epernon son parent, qui joüera aussi dans la suite un grand rôle dans les troubles du Royaume.

La Reine aprés une si longue absence, étant de retour auprés du Roy son fils, trouva plus de changement dans la Cour de ce Prince, que dans sa conduite, par laquelle il continuoit de se rendre de plus en plus odieux & mépriſable.

Journal de Henri III.

Quélus, Maugiron, & Saint Mesgrin, trois de ces jeunes Seigneurs qu'on appelloit les Mignons du Roy, avoient miserablement péri, les deux prémiers dans un duel, pour une querelle que Quélus avoit euë avec d'Entragues favori de la Maison de Guise. Ils ne se contentérent pas de prendre chacun un second, selon la coûtume de ces detestables combats, mais ils prirent encore un troisiéme. Quélus fut servi par Maugiron & Livarot: d'Entragues par Riberac, & le jeune Schomberg. Ils se battirent à cinq heures du matin au Marché aux chevaux proche de la Bastille. Maugiron & Schomberg demeurérent morts sur la place, Riberac & Quélus moururent depuis de leurs blessures. Livarot aussi dangereusement blessé, en réchappa. Il n'y eut que d'Entragues qui en fut quitte pour une playe fort legére. Pour Saint Mesgrin, il fut assassiné la nuit, trois mois aprés, au retour du Louvre par une troupe de gens inconnus, qui le laissérent sur la place blessé de plus de trente coups de pistolet & d'épée, dont il mourut le lendemain.

Peu de personnes plaignirent le malheur de ces jeunes Seigneurs, tous fort débauchez, qui abusoient de la bonté & de la confiance du Prince, l'entretenoient dans ses desordres, & s'enrichissoient de ses prodigalitez, dans un temps où l'argent étoit si rare & si nécessaire pour les pressans besoins de l'Etat. Mais les maniéres indignes dont le Roy marqua aprés leur mort la tendresse qu'il avoit pour eux, ne firent guéres moins de tort à sa réputation, que les profusions. Il voulut voir les corps de Quélus & de Saint Mesgrin, & les baisa; & leur ayant fait couper leurs beaux cheveux, il les garda comme un precieux trésor, aussi bien que les pendans d'oreilles de Quélus, qu'il luy avoit attachez un peu auparavant de sa propre main.

Quelques mois aprés il fit une chose plus digne de luy, & qui fut en même temps l'effet d'une saine & sage politique. Ce fut l'Institution de l'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit, à quoy il fut porté principalement par deux raisons. La prémiére étoit que l'Ordre Royal de Chevalerie de Saint Michel, se trouvoit extrêmement avili, par le grand nombre de ceux à qui on l'avoit donné, sans égard ni au rang, ni aux services, ni à la naissance, jusques là que par une espéce de Proverbe, on appelloit le Collier de l'Ordre de Saint Michel, *le Collier à toutes Bêtes*: & son dessein étoit de faire de celuy du Saint Esprit, une marque de la plus haute distinction. La seconde fin qu'il se proposa, fut de retirer du parti Calviniste, par l'espérance de cet honneur, les Grands Seigneurs qui y étoient engagez: parce qu'un des Statuts de cet Ordre, portoit, que personne n'en seroit honoré, qu'il ne fit profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Il me paroît aussi fort vrai-semblable, qu'il avoit pareillement en vûë dans cette Institution, de donner atteinte à la Ligue, dautant que par un autre Statut, le Chevalier doit faire vœu & serment *de ne prendre gages, pensions, ni estat d'autre Prince quelconque, ni de s'obliger à autre personne du monde que ce soit, sans l'expresse permission du Roy*: or c'étoit principalement en cela que consistoit ce qu'il y avoit dans la Ligue de plus dangereux pour l'autorité Royale.

Cette Chevalerie n'étoit pas proprement de l'invention du Roy; mais il en avoit pris l'idée dans le plan qu'un autre Prince de l'auguste Maison de France avoit fait d'un Ordre semblable sous le même titre du Saint Esprit. C'étoit Loüis d'Anjou dit de Tarente, Roy de Jerusalem & de Sicile, qui l'institua à Naples dans le Château de l'Oeuf l'an 1352. le jour de la Pentecôte, dautant qu'en pareil jour il avoit été couronné Roy de Jérusalem & de Sicile; & il semble que ce fut cette circonstance qui frappa le Roy Henri III. parce qu'effectivement il parvint luy-même à la Couronne de Pologne, & puis à celle de France en cette même fête: à quoy quelques-uns ont ajoûté, mais fausse-

ment, qu'il étoit auſſi né ce même jour. Les Vénitiens à ſon paſſage par leur Ville, lorſqu'il venoit de Pologne, luy firent préſent de l'Acte original de l'érection de cet ancien Ordre du Saint Eſprit. Il le tint fort caché, & aprés en avoir fait tirer par le ſieur de Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour ſon nouvel Ordre, il luy ordonna de le brûler: commandemeur auquel ce grand Magiſtrat ne ſe crût pas obligé de deférer. Il garda ce précieux monument, qui de la Bibliothéque de Philippe Huraut Evêque de Chartres ſon fils, a paſſé depuis à celle de feu Monſieur le Preſident de Maiſons.

Le Laboureur dans la continuation des Mémoires de Caſtelnau.

Le nombre des Chevaliers ſelon les Statuts, ne devoit pas être de plus de cent, ſans y comprendre le Roy; & ils devoient faire preuve de Nobleſſe au moins de trois races paternelles. Le grand Collier de cet Ordre du poids de trois cens écus d'or, étoit compoſé de fleur de lys d'or cantonnées de flammes d'or emaillées de rouge entrelaſſées de trois chiffres ou monogrammes pareillement d'or émaillez de blanc; le prémier chiffre eſt d'un H, & d'un Lamhda lettre Grecque: c'étoient les prémiéres lettres du nom du Roy & de celuy de la Reine ſon épouſe Louiſe de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient les noms de quelques perſonnes que le Roy laiſſa à deviner, & qu'on ſoupçonna malignement deſigner quelques Maîtreſſes: & c'eſt apparemment pour cela qu'on les a changées depuis en d'autres ſymboles plus conformes à la valeur & à la Religion de nos Rois.

La Croix pendante au Collier par devant, eſt de la figure de celle des Chevaliers de Malte, mais d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail, ayant dans chaque angle une fleur de lys, & dans le centre une Colombe figure du Saint Eſprit, & au revers, ceux qui étoient déja Chevaliers de Saint Michel, y portoient la figure de cet Archange, ainſi que l'ont à préſent tous les Chevaliers, parce que le Roy ne prétendoit pas ſupprimer la Chevalerie de Saint Michel; & c'eſt pour cela qu'aujourd'huy tous ceux qui ont cette marque d'honneur, ne ſe diſent pas Chevaliers de l'Ordre, mais Chevaliers des Ordres du Roy.

Tous les Chevaliers hors des Cérémonies, devoient porter ſur l'eſtomach cette Croix attachée à un cordon bleu, comme la portent encore aujourd'huy les Magiſtrats Officiers de l'Ordre, les Evêques & les Cardinaux; mais depuis il a été ordonné que les Chevaliers porteroient le Cordon bleu en baudrier, où la Croix eſt attachée, & pend au côté gauche.

La Cérémonie fut faite aux Auguſtins de Paris le dernier jour de l'année 1578. & les deux prémiers de l'an 1579. Aprés que le Roy eut reçû le Manteau & le grand Collier de la main du Cardinal de Bourbon, la prémiére promotion ſe fit par ce Prince. Ceux qui reçûrent alors cet honneur, furent Charles Cardinal de Bourbon, Loüis de Lorraine Cardinal de Guiſe, le Cardinal René de Birague Chancelier de France, Philippe de Lenoncourt Evêque & Comte de Châlons & depuis Cardinal, Pierre de Gondi Evêque de Paris & depuis Cardinal, Charles d'Eſcars Evêque & Duc de Langres, René de Daillon Abbé de Châtelier & depuis Evêque de Bayeux, Jacques Amyot Evêque d'Auxerre, Grand Aumonier de France; & ce fut ſans doute en la faveur que ſe fit le dixiéme Statut de l'Ordre, par lequel il eſt dit que le Grand Aumônier & ſes ſucceſſeurs ſont incorporez audit Ordre en titre de Commandeurs, ſans être obligez de faire preuve de Nobleſſe.

An. 1579.

Les Chevaliers ou Commandeurs Laïques furent Loüis Duc de Nevers, Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, Jacques de Cruſſol Duc d'Uſez, Charles de Lorraine Duc d'Aumale, Honorat de Savoye Marquis de Villars Amiral de France, Artus de Coſſé Seigneur de Gonnor Maréchal de France & Grand Pannetier, François Gouffier Seigneur de Crévecœur, François d'Eſcars Conſeiller d'Etat & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Charles d'Halüin Seigneur de Piennes Gouverneur de Metz, Charles de la Rochefoucauld Gouverneur de Champagne & de Brie, Jean d'Eſcars Seigneur de la Vauguyon, Chriſtophle des Urſins, François le Roy Comte de Chinchamp, Scipion de Fieſque Comte de Lavagne, Antoine Sire de Pons, Jacques Sire d'Humieres Marquis d'Ancre Gouverneur de Peronne, Jean Sire d'Aumont Maréchal de France, Jean de Chourſes Seigneur de Malicorne, depuis Gouverneur de Poitou, Albert de Gondy Comte & depuis Duc de Retz prémier Gentilhomme de la Chambre, Maréchal de France & Général des Galéres, René de Villequier premier Gentilhomme de la Chambre. Jean de Bloſſet Baron de Torcy, Claude de Villequier Vicomte de la Guierche, & Antoine d'Eſtrees depuis Grand Maître de l'Artillerie, & Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, Charles de la Marck Comte de Maulévrier Capitaine des Cent-Suiſſes de la Garde du Roy, François de Balſac Seigneur d'Entragues Gouverneur d'Orléans, Philbert de la Guiche Gouverneur du Bourbonnois & Grand Maître de l'Artillerie, Philippe Strozzi Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe.

Le Chancelier des deux Ordres fut Philippe Huraut Comte de Chiverni, depuis Garde des Sceaux & Chancelier de France, le Prevôt Guillaume Pot Seigneur de Rhodes, Grand Maître des Cérémonies, le grand Tréſorier Nicolas de Neuville Seigneur de Villeroy Sécrétaire d'Etat, le Greffier Guillaume de l'Anbeſpine, le Héraut & Roy d'armes Mathurin Morin Seigneur de la Planchette

en Brie, & le Huiſſier Philippe de Nambu.

Mathieu. l. 7. Le Roy ne remplit pas dans cette premiére promotion la moitié des cent places de l'Ordre, pour laiſſer l'eſpérance à pluſieurs Seigneurs de participer à cet honneur, & pour attirer par cet appas à la Religion Catholique, quelques-uns des principaux Gentilshommes du parti Calviniſte, qui pouvoient s'aſſûrer que tandis qu'ils feroient profeſſion de la nouvelle Réforme, ils ne ſeroient jamais avancez; & le Roy ſur cet article agit toûjours conſequemment durant tout ſon Régne: car non ſeulement il n'admit jamais dans ſes Ordres áucuns Seigneurs Huguenots, mais encore l'herèſie fut toûjours une raiſon d'excluſion de toutes les Charges de la Couronne, du Bâton de Maréchal, des Gouvernemens de Province, des emplois de ſa Maiſon juſques aux moindres; & il ne diſtingua en cela que le fameux Architecte du Cerceau, dont il ſe ſervit dans pluſieurs Ouvrages publics, quoyqu'il fut Huguenot.

Mais le malheur de ce Prince étoit, qu'on ne luy tenoit aucun compte de ce qu'il faiſoit en faveur de la Religion: & cela venoit en partie du mépris, où il étoit tombé par la conduite dans l'eſprit du peuple Catholique, & en partie des ſecrétes menées des Chefs des Ligueurs, qui empoiſonnoient toutes ſes intentions, & luy faiſoient des crimes de toutes les condeſcendances, qu'il étoit obligé d'avoir pour les Huguenots, de peur de les trop effaroucher, & de rallumer la guerre civile. C'eſt ainſi qu'ils parloient en tous lieux de ce qui s'étoit paſſé aux Conferences de Nerac, où l'on avoit accordé pour quelques mois de nouvelles villes de ſeurete au Roy de Navarre & aux Calviniſtes du Languedoc, & qu'ils ſe dechaînerent contre la protection, que le Roy donna en ce temps là à la ville de Genéve, ſur laquelle le Duc de Savoye formoit de nouveaux deſſeins. On exaggera l'indignité de cette damnable politique, ainſi qu'on l'appelloit, de ſoutenir une ville, qui étoit le boulevard de l'hereſie: & on ſe gardoit bien de faire faire attention aux raiſons eſſentielles d'Etat que ce Prince avoit d'en uſer de la ſorte, & à la conſidération qu'il devoit avoir pour les Suiſſes, qui avoient exigé cela de luy.

Dans le Traité de 1579. au Recueil de Leonard. T. 4

D'autre part il étoit l'objet de la haine irréconciliable des Huguenots, qui l'avoient toûjours regardé comme un des principaux auteurs de la Saint Barthélemi. & il ne pouvoit les guérir de leur defiance depuis la rupture du Traité qu'il avoit fait avec eux avant les Etats de Blois. Ainſi fort haï des uns, & mépriſé des autres, il ſe trouvoit dans une étrange ſituation, & étoit réduit à diſſimuler, & à attendre du temps & des conjonctures les moyens de ſortir de ces embarras.

Il ne penſoit dans cette vûë qu'à faire durer la paix le plus qu'il luy ſeroit poſſible: mais les Huguenots ne purent long temps ſe contenir. Le Maréchal de Damville, que j'appelleray deſormais du nom de Montmorency parce qu'il avoit ſuccédé au nom & aux grands biens de François Maréchal de Montmorency ſon frere aîné, mort au mois de May de cette année 1579. ſans poſtérité, alla trouver au mois de Novembre le Roy de Navarre à Maſeres dans le Comte de Foix, pour luy demander au nom du Roy & comme Gouverneur du Languedoc la reſtitution des places de ſeureté, qu'on avoit laiſſées par le Traité de Nerac aux Huguenots, les unes, ſçavoir celles de Guyenne juſqu'au mois d'Aouſt, & les autres, ſçavoir celles du Languedoc juſqu'au mois d'Octobre, & en même temps la reſtitution de quelques autres places, dont les Huguenots, nonobſtant la paix, s'étoient ſaiſis depuis les Conferences de Nerac.

An. 1579. Hiſt. du progrés du Calviniſme. l. 5.

Comme les Huguenots ne ſe tenoient pas alors plus en aſſûrance, que lors qu'on leur avoit livré les places, ils ne jugérent pas à propos de s'en deſſaiſir; & le Roy de Navarre ne manquoit point de prétextes, pour s'en defendre.

Il étoit Gouverneur de Guyenne: mais on luy avoit toûjours donné des Lieutenans de Roy, qui avoient toute l'autorité dans la Province, étoient maîtres des troupes & des Villes, & ne luy laiſſoient guéres que le titre de Gouverneur & les appointemens. L'Amiral de Villars, qui avoit cette Lieutenance lorſque la Reine Mere vint en Guyenne, exécutoit les ordres de la Cour à cet égard avec beaucoup d'exactitude, & étoit depuis long-temps fort incommode à ce Prince. La Reine accorda au Roy de Navarre que le Maréchal de Biron fût mis à la place de l'Amiral: mais il ne s'en accommoda pas mieux. Le Maréchal mettoit des troupes Catholiques par tout. Duſſat Gouverneur du Château de la Réole, que le Roy de Navarre avoit ſurpris un peu auparavant, quitta le parti de ce Prince, pour un chagrin d'amourettes, & reçût garniſon Royale peu de temps aprés l'arrivée de la Reine en Guyenne. Biron en mit une nombreuſe dans Agen, qui étoit le ſéjour ordinaire du Roy de Navarre, & il fut obligé d'aller tenir ſa Cour à Laictoure. Le Maréchal de Montmorenci chaſſa Châtillon de Beaucaire, & ne voulut point permettre que pluſieurs ſoldats Huguenots natifs de Beſiers, de Pézenas, de Caſtelnaudari, & de quelques autres villes, rentraſſent dans leurs maiſons, nonobſtant la permiſſion que le dernier Edit leur en donnoit.

Mémoires de la Reine de Navarre. l. 3.

D'Aubigné l. 4. c. 2.

C'étoit ſur ces raiſons que le Roy de Navarre de concert avec les Huguenots du Languedoc s'excuſoit de rendre les villes de ſeureté. La Reine ſa femme, à ce qu'elle dit dans ſes Mémoires, faiſoit tout ſon poſſible, pour étouffer ces nouvelles ſemences de guerre: mais d'Aubigné, qui étoit à cette Cour, aſſûre le contraire, & prétend que cette Princeſſe par la haine qu'elle portoit au Roy ſon frere, uſoit de mille artifices, pour broüil

l. 3.

l. 4. c. 5.

ler le Roy ſon mari avec luy. Le Miniſtre Amiraut dans la vie du ſieur de la Noüe rapporte ſur cet article une circonſtance particuliére. Il dit que le Roy, perſuadé que la Reine de Navarre étoit celle qui entretenoit les broüilleries, écrivit une lettre au Roy de Navarre, dont il chargea Strozzi, par laquelle il l'avertiſſoit des privautez de la Reine de Navarre avec le Vicomte de Turenne; que ce Prince ne regarda cet avis, que comme un artifice du Roy, qui vouloit le broüiller avec ſa femme; qu'il montra la lettre au Vicomte de Turenne, en l'aſsûrant qu'il ne croyoit rien de ce qu'on luy mandoit; & que la Reine de Navarre, outrée de cette injure, s'en vengea, en mettant tout en œuvre, pour rallumer la guerre.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy de Navarre, qui avoit prévû les inconvéniens de la reſtitution des places, avoit pris ſes meſures de loin en tout cas, pour être en état de recommencer la guerre avec avantage. Il avoit principalement traité avec Leſdiguiéres. Ils étoient convenus de ménager des intelligences en quantité de villes, afin que, ſuppoſé qu'on en revînt à la guerre, on pût en ſurprendre tout d'un coup un bon nombre, & qu'un ſoûlevement ſubit en tant d'endroits déconcertât la Cour: & de peur que par les fréquentes allées & venües des couriers on ne s'apperçût qu'ils s'entendoient enſemble, le Roy de Navarre avoit envoyé la moitié d'un ecu d'or rompu à Leſdiguiéres, dont l'autre moitié, qu'il luy envoyeroit quand il en ſeroit temps, devoit être le ſignal, pour courir par tout aux armes.

Matthieu l. 3.

L'entrevûë du Maréchal de Montmorenci avec le Roy de Navarre à Mazéres touchant la reſtitution des places ayant été ſans effet, ce Prince vit bien qu'on alloit employer la force, pour les reprendre, & avertit les Huguenots du Languedoc de ſe tenir ſur leurs gardes. Ceux-cy s'aſſemblérent auſſi tôt à Anduſe dans les Cévennes. Ils y firent entre eux une nouvelle Confédération, où préſidérent les ſieurs de Montvaillant & de Saint Coſme, & dont ils envoyérent l'Acte aux Egliſes de Languedoc, de Danphiné, de Roüergue, de Quercy, de la Rochelle, & par tout le Royaume: & ce fut auſſi vers-ce temps-là que le Roy de Navarre envoya à Leſdiguiéres l'autre moitié de l'écu d'or, dont jay parlé.

Cet Ecrit eſt daté du 26. Nov. 1579.

Le Roy de Navarre, le Prince de Condé, Leſdiguiéres, & les autres Chefs des Huguenots avoient pratiqué des intelligeuces dans plus de ſoixante places: mais il s'en ſallut beaucoup que toutes réüſſiſſent.

La prémiére place qui fut ſurpriſe fut la Fére en Picardie, par le Prince de Condé même, qui ayant paſſé déguiſé de Xaintonge juſques-là, ſans avoir été découvert, raſſembla promptement un aſſez grand nombre de Nobleſſe, qui devoit le ſervir dans cette entrepriſe. Il l'exécuta heureuſement le dernier jour de Novembre. Il laiſſa pour commander dans la Fére, le Capitaine la Perſonne, & s'en alla de-là en Allemagne, pour y faire une levée de ſoldats, & rentrer en France avec une armée d'Allemands, comme il avoit déja fait une fois. An. 1579.

Mande en Gévaudan fut enlevée par eſcalade la veille de Noël par le Capitaine Merle, & vers le même temps Montagu dans le bas Poitou, par Pommiers Capitaine Gaſcon. C'eſt tout ce que pûrent faire les Huguenots, leurs autres intelligences leur ayant manqué, ou ayant été découvertes.

Mais le Roy de Navarre quelques mois aprés exécuta une autre entrepriſe mémorable par ſes circonſtances, & ce fut ſur Cahors. L'invention du petard, pour rompre la porte d'une ville, étoit encore toute nouvelle, & tres-peu connüe. Cette occaſion eſt la prémiére que j'aye remarquée dans nôtre Hiſtoire, où l'on s'en ſoit ſervi, pour ſurprendre une place; car un de nos Hiſtoriens dit qu'on en avoit fait ſeulement l'eſſai un peu auparavant en un petit Château de Roüergue, qu'il ne nomme point. Ainſi Strada dans ſon Hiſtoire des Pays-Bas s'eſt trompé, lors qu'il a écrit que le prémier uſage, qu'on ait fait de cette machine, fut à la ſurpriſe de Bonne par le fameux Martin Skenk en 1588. puis qu'on s'en ſervit dans celle dont je vais parler, dés l'an 1580. D'Aubigné l. 4. c. 7.

Le Roy de Navarre chagrin de voir échoüées tant d'entrepriſes, ſur leſquelles il avoit compté, & de ce que par cette raiſon les deux tiers de ſon parti n'approuvoient point qu'il ſe fût déclaré ſi-tôt, réſolut de faire quelque coup ſignalé, pour les ranimer, & forma le deſſein de ſe rendre maître de la Capitale du Quercy.

Cette ville eſt ſituée ſur la riviére de Lot, qui en embraſſe la plus grande partie, & luy ſert de foſſé, excepté du côté du Nord. Elle avoit trois ponts, pour paſſer de la ville à la campagne. Un des trois, appellé le Pont-neuf, fut celuy par où ce Prince entreprit de la ſurprendre. Il n'y avoit point de pont-levis aux extrémitez, mais ſeulement une porte du côté de la campagne, & une autre à l'autre bout, qui étoit celle de la ville.

Quand ce Prince aſſembla ſur ce ſujet ſon Conſeil de guerre, où il appella pluſieurs Capitaines expérimentez, ils trouvérent l'entrepriſe fort hazardeuſe. Il étoit queſtion de petarder deux portes l'une aprés l'autre. Il y avoit dans la ville quinze cens ſoldats, & un Commandant, nommé Verins, connu pour homme de valeur & d'expérience, & outre cela un aſſez grand nombre d'habitans: mais quoy qu'ils puſſent luy repréſenter, ſon parti étoit pris; & il ne fit point d'autre réponſe aux difficultez qu'ils luy propoſérent, ſinon que tout luy ſeroit poſſible avec des gens auſſi braves, qu'il les connoiſſoit tous.

Il partit pour cette expédition le cinquiéme de May, à deſſein d'arriver la nuit; & An. 1580.

ayant mis pied à terre à un quart de lieüe de la ville, il diſpoſa ſes troupes pour l'attaque de cette maniére.

Ceux qui devoient appliquer le petard à la porte du pont, étoient accompagnez de ſix ſoldats. Le Baron de Salignac & le Capitaine Saint Martin les ſuivoient à la diſtance de trente pas avec dix-huit ſoldats choiſis. Roquelaure avec une plus groſſe troupe, compoſée la plûpart des gens de la Maiſon du Roy de Navarre, les ſoûtenoit, & il étoit luy-même ſoûtenu par mille Arquebuſiers ſous les ordres de Terride & du Vicomte de Gourdon. Le Prince avec le reſte des troupes faiſoit l'arriére-garde.

Un furieux orage, qui ſurvint, les incommoda fort: mais dans la ſuite de l'action il contribua à leur victoire.

Le petard ayant joüé, ne fit qu'un trou à la porte, ſans la faire ſauter, & ſans en rompre les pentures: mais quelques coups de levier achevérent de la renverſer. Le Baron de Salignac à la tête de ſa troupe fondit ſur deux corps de garde, qui étoient au milieu du pont, & les tailla en piéces en un moment. Le tonnerre, qui grondoit continuellement & la pluye qui tomboit à verſe empêchérent ceux de la ville de diſtinguer aſſez le bruit du petard & de l'attaque. Un ſecond petard fut appliqué à la porte de la ville par le Capitaine Jean Robert, & il réüſſit ſi bien, qu'elle fut renverſée par terre.

Dans les quartiers les plus éloignez de la ville on prit encore le bruit du petard pour un coup de tonnerre: mais le Gouverneur plus alerte, & averti qu'à la faveur des éclairs on découvroit du monde ſur le pont, avoit ramaſſé quarante Gentilshommes & trois cens Arquebuſiers, que Salignac eut en tête vers le milieu de la rüe.

Roquelaure le joignit avec ſa troupe; & apres les arquebuſades tirées de part & d'autre à bout portant, on en vint à la hallebarde & à l'épée. Le Gouverneur fut d'abord bleſſé, & cet accident ébranla ſa troupe: mais il leur cria que ce n'étoit rien, & fit une nouvelle charge, où Roquelaure, Salignac & Saint Martin furent bleſſez à leur tour.

Tantôt les uns étoient pouſſez, & tantôt les autres. Un renfort vint au Gouverneur, & dans le même temps le Vicomte de Gourdon & la Terride amenérent de nouvelles troupes à Salignac. Le combat par ces renforts devint plus furieux que jamais. Le Vicomte de Gourdon fut vivement attaqué, & ſes gens mis en déroute, dont plus de cinq cens ſortirent de la ville en deſordre.

Quelques Officiers, qui étoient demeurez dehors avec le Roy de Navarre, le preſſérent de monter à cheval, pour ſe retirer, & de donner le ſignal de la retraite: mais il n'en voulut rien faire, & commanda le Capitaine Chouppes, pour aller au ſecours de ceux qui combattoient encore dans la ville. Il marcha avec cinquante Gentilshommes & trois cens Arquebuſiers, qui ne faiſoient que d'arriver de la Vicomté de Turenne, fort haraſſez d'une marche de quatorze grandes lieües.

Sa plus grande peine fut à ne ſe point laiſſer rompre par les fuyards, dont pluſieurs luy crioient qu'il alloit à la boucherie, & que tout étoit perdu. Il pénétra dans la ville avec beaucoup de difficulté, & trouva dans une rüe ſix cens Arquebuſiers qui ſe barricadoient. Il s'arrêta, pour remettre ſes gens en ordre, & marcha fiérement aux ennemis, eſſuya leur décharge, & donna l'epee à la main au milieu d'eux. Il les pourſuivit juſqu'à la Maiſon de Ville, dont il s'empara, & où il trouva trois canons & une coulevrine.

Le Roy de Navarre, qu'on preſſoit toûjours de remonter à cheval pour faire retraite, de peur que les ennemis, apres avoir taillé en pieces les troupes qu'il avoit dans la ville, ne l'enveloppaſſent, dit en colére qu'on ne luy en parlât plus; qu'il étoit réſolu de périr ce jour là, ou de ſortir à ſon honneur de cette affaire. En même temps ſe mettant à la tête de ce qui reſtoit de troupes auprés de luy, marcha en avant, & reçut avis du Capitaine Chouppes qui étoit demeuré à la Maiſon de Ville, que les ennemis ſe retranchoient au nombre de plus de deux mille dans le quartier du College. Le Prince y courut: mais tout ce qu'il put faire fut de ſe loger, en ſe barricadant luy-même à quelque diſtance du College, & d'en faire enſuite le ſiége dans les formes.

Le Gouverneur Verins ſe défendit là, & dans les divers quartiers de la ville pendant cinq jours, au bout deſquels il fut enfin forcé d'abandonner la partie, & de ſe ſauver avec les Bourgeois & les ſoldats qui luy étoient reſtez aprés une infinité d'aſſauts, qu'il ſoûtint avec une valeur & une conduite ſans exemple.

On peut dire que la priſe de la ville ne fut pas le plus grand avantage, que le Roy de Navarre tira de cette expédition. L'idée, qu'il y donna de ſa perſonne à ceux de ſon parti, fut quelque choſe de plus important pour luy dans la ſuite. Il y fit admirer ſon intrépidité, ſon activité, ſa préſence d'eſprit à pourvoir à tout, à rallier ſes gens, à empêcher que les ſoldats ne ſe débandaſſent, pour s'abandonner au pillage, à prévenir mille accidens durant une ſi longue attaque, à rémédier à une infinité d'inconvéniens imprévûs, qui pouvoient luy arracher la victoire des mains, & cauſer ſa perte. Il fut toûjours au milieu du plus grand feu & des plus grands périls. Ce fut luy, qui à la tête de ſes Gardes ſans armes défenſives emporta la derniére & la plus forte barricade, & dont la priſe mit fin à la défenſe des aſſiégez. Il eſt ſurprenant que dans de ſi longs & de ſi fréquens combats il n'eut que ſoixante & dix hommes tuez ſur la place, dont le plus regreté fut la Motte-Brégion Capitaine Poitevin;

vin ; mais il en eut un plus grand nombre de bleſſez. Il y a beaucoup d'apparence, vû une ſi petite perte du côté des aſſaillans, que le Gouverneur de Cahors n'etoit pas fort pourvû de poudre & de bales, & que les barricades qu'il fit dans les ruës, où il diſputa le terrein pied à pied, n'étoient guéres défenduës que par la pique, la halebarde & l'épée, & que les aſſiegez écartez par le feu des Arquebuſiers du Roy de Navarre, furent pouſſez de barriére en barriére l'épée à la main.

D'Aubigné l. 4. c. 8. p. 11. Aprés ce beau fait d'armes, le Roy de Navarre vint en Guyenne, où le Maréchal de Biron beaucoup plus fort que luy, l'empêcha de faire aucuns progrez. Peu s'en fallut toutefois que d'Aubigne ne ſurprit Blaye : la vigilance & la réſolution des ſeuls Bourgeois la ſauvérent, malgré une partie de la garniſon qui les trahiſſoit.

Mémoires de la Reine de Navarre. l. 3. La Reine de Navarre avoit obtenu de la Cour la neutralité pour la ville de Nérac, où elle faiſoit ſon ſéjour : mais ce n'étoit qu'à condition que le Roy de Navarre ne s'y trouvât pas. Ce Prince qui y avoit pluſieurs Maîtreſſes parmi les filles de la Reine ſa femme, ne pouvoit s'empêcher d'y venir de temps en temps ; & le Maréchal de Biron ayant ſçû qu'il y étoit, y marcha avec ſon armée.

Dans le temps qu'il parut d'un côté, le Roi en ſortit d'un autre. Ce Prince fortifié d'un renfort que le Comte de la Rochefoucauld luy avoit amené, s'arrêta, & ſe prépara au combat, ou du moins à quelques eſcarmouches : il jetta pour cet effet des troupes dans des vignes entre la ville & l'armée du Maréchal ; mais il faiſoit une ſi groſſe pluye, que les Arquebuſiers de part & d'autre ne pouvoient ſe ſervir de leurs armes. Ainſi Biron s'éloigna, aprés avoir fait tirer ſept ou huit coups de canon, dont un donna dans le Château où étoit la Reine de Navarre. Il en fit depuis excuſe à cette Princeſſe, ſur ce que ſuivant les Ordres du Roy, il n'y avoit point de neutralité pour Nérac, quand le Roy de Navarre y ſeroit.

Le peu de monde que ce Prince avoit en Guyenne, l'obligeoit à abandonner la campagne au Maréchal, dont les troupes tomboient ſur celles des Huguenots dés qu'elles oſoient paroître ; mais il ne fit d'ailleurs aucune entrepriſe conſidérable.

D'Aubigné l. 4. c. 11. La guerre ne ſe faiſoit pas plus vivement en Languedoc, où il y avoit peu de troupes, & où les Huguenots étoient diviſez entre eux, les uns approuvant, & les autres déſapprouvant que le Roy de Navarre eût ſi-tôt recommencé les hoſtilitez.

Les choſes étant en cette Province & en Guyenne dans l'état que je viens de dire, & le Roy ſe repoſant pour la défenſe de ce pays ſur l'habileté des Maréchaux de Biron & de Montmorenci, il réſolut de faire un effort pour reprendre la Fere en Picardie, & chaſſer les Huguenots d'un poſte tel que celuy-là, d'où ils couroient juſqu'à Paris.

Le Maréchal de Matignon fut choiſi pour conduire cette entrepriſe, à la tête d'une armée fort leſte. Il alla avec quarante piéces de canon mettre le ſiege devant la Fere. Toute la jeune Nobleſſe de la Cour en voulut eſtre. Comme rien n'y manquoit, & que la ſaiſon fut tres-belle, les aſſiegeans n'y ſouffrirent pas beaucoup d'incommoditez ; choſe qui n'étoit pas fort ordinaire en ces temps-là ; & ce fut par cette raiſon, que ce ſiége fut appellé *le Siége de velours*. D'Aubigné l. 4. c. 13.

On ne luy donna ce nom que par cet endroit : car d'ailleurs les aſſiégez s'y défendirent avec toute la valeur poſſible, depuis le vingtiéme de Juin juſqu'au dernier jour d'Août. La ſituation de la place au milieu des marécages leur etoit tres-favorable, & le Maréchal de Matignon aprés l'avoir reconnuë, dit que ſi les aſſiégez avoient autant d'artillerie qu'il en falloit, *ce ſeroit une dure beſogne*. An. 1580.

L'attaque ſe fit au fauxbourg de S. Quentin, qui fut emporté aprés quelque reſiſtance ; & les troupes s'y logérent. Les tranchées furent pouſſées vers un vieux ravelin qui couvroit la porte de S. Quentin, & les batteries dreſſées contre le baſtion de Vendôme que les aſſiégez retrancherent dés le commencement du ſiege.

La Valette depuis Duc d'Eſpernon, qui commandoit alors le Régiment de Champagne, avoit ſon quartier vers la porte de Laon. Il fit élever de ce côté-là un cavalier d'une prodigieuſe hauteur, d'où il découvroit le derriére du baſtion de Vendôme, & foudroyoit avec quelques coulevrines pardeſſus la ville ceux qui défendoient le baſtion. Nonobſtant le carnage que les boulets y faiſoient, Jumelles, la Mothe, Saint Mars & Vignelles le défendirent, juſqu'à ce qu'ayant été réduit en poudre, & le foſſé ayant été comblé de faſcines, il fut emporté d'aſſaut.

Si les aſſiegeans dans ce moment euſſent ſuivi leur pointe, ils ſe ſeroient rendus maîtres de la ville : mais ce qui les en empêcha, fut que le canon du cavalier de la porte de Laon, dont j'ay parlé, tirant toûjours, faute d'eſtre convenu d'un ſignal pour le faire ceſſer, tua pluſieurs de ceux qui étoient montez les premiers. De ſorte qu'on ſe contenta de ſe loger à l'endroit de la bréche où le canon ne donnoit point. Cette faute des aſſiégeans donna le temps au Capitaine la Perſonne Gouverneur de la place, de mettre en défenſe les retranchemens qu'il avoit derriére ; & il eut par là le moyen de capituler.

C'étoit une néceſſité de le faire ; car Moüy qui commandoit dans la place avec le Gouverneur, ayant fait la revûë de ce qui luy reſtoit de gens, ne trouva plus en état de combattre que trois cens trente ſoldats, & environ quarante Gentilshommes ou Volontaires ; & de plus, il n'y avoit nulle eſpérance de ſecours.

Le Gouverneur fit des le lendemain battre la chamade. On luy accorda & à toute sa garnison de sortir avec leurs bagages & leurs Enseignes, mais la mesche éteinte & sans tambour battant. Ceux qui voulurent se retirer vers le Prince de Condé, furent escortez jusqu'à Sedan; les autres eurent permission de s'en aller chez eux, & de joüir du bénéfice des Edits.

Trente Gentilshommes & huit cens soldats furent tuez dans la place, & de ce nombre furent les Capitaines Saint Mars, la Mothe, & du Bordage. Les assiégeans y perdirent deux mille hommes, tant dans les tranchées qu'aux assauts & dans les sorties, outre un pareil nombre que les maladies causées par les chaleurs & par le mauvais air des marais, emportérent. Philbert Comte de Gramnont, & François de Mailli Seigneur d'Haucour, y furent tuez, & parmi les blessez, l'Histoire marque Henri d'Argues depuis Duc de Joyeuse, qui eut les dents cassées d'une mousquetade.

l. 4. c. 13. D'Aubigné dans la relation de ce siége, remarque deux choses particuliéres. La premiére qui n'eût pas dû paroître extraordinaire, mais que la rage des guerres civiles tendoit telle. C'est que la capitulation fut assez exactement gardée par les soins de Puy-Gaillard Marechal de Camp, & des autres Generaux, qui voyant leurs soldats dévaliser ceux de la garnison, les en empêcherent à grands coups d'épée.

La seconde, qu'on se servit du canon, pour jetter fort loin des feux d'artifices dans les ouvrages des assiégeans. Je croy que c'étoient des boulets rouges, dont je trouve l'usage marqué dans l'ouvrage d'un Ingenieur de ce temps là.

Ufano de l'Artillerie troisiéme Traité.

La prise & la repriſe de la Fére, & la surprise de Cahors par le Roy de Navarre, furent les plus mémorables expéditions de cette Campagne. La guerre finit cette année 1580. par la mediation du Duc d'Anjou, d'autant plus facilement, qu'à la Cour on souhaitoit la terminer; que les Huguenots dont un grand nombre, & sur tout ceux de la Rochelle, par l'avis du sieur de la Noüe, n'avoient pas approuvé le soûlévement du Roy de Navarre, y étoient aussi fort portez, & que le Duc d'Anjou avoit un interêt particulier à rétablir la paix dans le Royaume, pour les raisons que je vais dire, en reprenant d'un peu plus haut l'histoire de la conduite de ce Prince depuis la derniére paix, & de ses aventures, dont la plûpart arrivérent avant le voyage des deux Reines en Guyenne.

An. 1580.

Vie du sieur de la Noüe.

J'ay dit qu'aprés la mort de Réquesens Gouverneur des Pays-Bas, le Roy d'Espagne en avoit laissé le Gouvernement au Conseil d'Etat, en attendant que Jean d'Autriche qui devoit succéder à Réquesens, fut arrivé; que dans cet intervale les divisions que le Prince d'Orange y excitoit ou fomentoit par ses partisans, avoient tout bouleversé; qu'il s'étoit fait une Assemblée des Etats sans ordre du Souverain, où les Députez de Hollande & de Zelande, & de plusieurs villes revoltées avoient été admis, & où la résolution avoit été prise de faire sortir du pays toutes les troupes étrangéres, & sur tout les Espagnols, de sorte que tout y tendoit à la révolte.

Les auteurs de cette résolution virent bien qu'il falloit la soûtenir, ou s'exposer à la vengeance du Roy d'Espagne, qui éclateroit tôt ou tard. L'exemple du Comte d'Egmond & de tant d'autres Seigneurs immolez à ses ressentimens, dans un temps où une conduite plus douce auroit pû retablir la tranquillité dans le pays, leur étoit une leçon trop importante, & encore trop récente pour l'avoir oubliée; & ainsi pour se mettre à couvert du danger qui les menaçoit, ils ne balancérent pas long temps pour se déterminer à chercher de l'appui chez les Puissances étrangéres. Non seulement ils demandérent des troupes au Prince d'Orange qui leur en envoya de Hollande: mais encore ils envoyérent en France & en Angleterre, pour en implorer le secours. Strada. l. 8.

La Reine Elisabeth qui ne vouloit pas s'engager legérement en une guerre avec l'Espagne, tandis que le parti Catholique étoit encore fort nombreux en Angleterre, reçût assez froidement leur Requête. Elle leur offrit seulement sa médiation: elle leur envoya même Guillaume d'Avison, pour les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain; & de plus, sçachant qu'ils agissoient aussi à la Cour de France, elle agit elle-même aupres du Roy, pour le détourner de se mêler des affaires des Pays-Bas, luy représentant que dans l'état où se trouvoit son Royaume, il ne luy convenoit nullement de se brouiller avec le Roy d'Espagne: mais le véritable motif d'un conseil fondé sur un prétexte si spécieux, étoit qu'elle appréhendoit que les François ne se rendissent maîtres d'une partie des Pays-Bas, parce qu'elle voyoit les Flamands fort disposez à se donner à eux, & à secoüer le joug Espagnol. Elle fit plus encore; car elle assûra Jean d'Autriche, que si les François prenoient la protection des Etats, elle le secoureroit de tout son pouvoir. Camden. part. 2. H. Elisabet.

Le Roy quoyque fort persuadé du peu de sincérité de cette Princesse, affecta de beaucoup déférer à ses avis, & répondit aux Députez des Etats des Pays-Bas, que les troubles de son Royaume ne luy permettoient pas de les aider comme il l'auroit souhaité, ni de s'engager en une guerre avec l'Espagne dans des conjonctures si fâcheuses.

Cette réponse ne chagrina pas moins le Duc d'Anjou, que les Etats des Pays-Bas, parce que si la France eût pris leur protection, il auroit espéré d'être mis à la tête du secours, & s'étoit flatté que dans cette révolution, il eût pu s'y procurer un éta-

bliſſement conſidérable, qui l'eût délivré des dégoûts qu'il eſſuyoit tous les jours à la Cour: mais il ne ſe rebuta pas pour cela; & dans le même temps que le Roy refuſoit le ſecours demandé par les Etats, il leur offrit luy-même ſecretement ſon ſervice.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

Un de ceux qui contribua le plus à déterminer le Duc à cette démarche, fut le ſieur de Mondoucet, qui avoit fait quelque temps la fonction d'Envoyé de France auprés du Gouverneur des Pays-Bas, & qui parfaitement inſtruit de tout ce qui s'y paſſoit, avoit à ſon retour fort preſſé le Roy, de prendre une occaſion ſi favorable d'enlever ces belles Provinces à la Monarchie d'Eſpagne. Voyant qu'il n'etoit point écouté, il avoit propoſé la choſe au Duc d'Anjou, l'avoit aſſuré qu'il ſeroit reçû à bras ouverts par les Etats; que dés qu'on le ſçanroit réſolu à cette expédition, la Nobleſſe Catholique & Calviniſte de France, & les ſoldats des deux Religions que la paix laiſſoit ſans occupation, viendroient en foule ſe ranger auprés de luy; qu'il n'y avoit point même de remede plus propre pour appaiſer les troubles du Royaume, que d'en tirer par une guerre étrangére tous les eſprits remuans, qui ne pouvoient être autrement contenus, comme une longue expérience ne l'avoit que trop fait voir; qu'enfin rien ne pouvoit non ſeulement luy acquérir plus de gloire, mais encore qu'il ne trouveroit jamais de conjoncture qui luy fournît de plus belles eſpérances, & que le moindre avantage qu'il en pourroit tirer, ſeroit la poſſeſſion de quelqu'une des meilleures Provinces.

Il n'en falloit pas tant pour remuer le Duc d'Anjou toûjours auſſi vif à entreprendre, qu'il étoit peu capable de bien executer & de ſuivre une entrepriſe. Il donna de tout ſon cœur dans ce projet; mais comme il n'y avoit encore rien de concerté avec les Flamands, on delibéra des moyens de nouer la partie.

La Reine de Navarre étoit toûjours la grande confidente du Duc d'Anjou ſon frere; & ce fut elle dont non ſeulement il prit conſeil; mais encore dont il ſe ſervit pour commencer ſes intrigues aux Pays-Bas.

Cette Princeſſe qui n'avoit pû encore obtenir la permiſſion qu'elle avoit long-temps ſollicitée, d'aller joindre le Roy de Navarre ſon mari, & qu'elle obtint depuis à l'occaſion dont j'ay parlé, cherchoit quelque prétexte de s'éloigner de la Cour, où elle ſe trouvoit fort deſagréablement, étant trés-mal avec le Roy ſon frere.

Mondoucet en imagina un fort naturel, à l'occaſion d'un voyage que la Princeſſe de la Roche-ſur-Yon devoit faire aux eaux de Spa au païs de Liége: Ce fut que la Reine de Navarre étant ſujette à une ereſipelle au bras, ſe fit dire par ſon Médecin, que ces eaux luy ſeroient bonnes; ſur quoy elle prieroit le Roy de luy permettre de faire auſſi ce voyage. Elle en obtint la permiſſion ſans beaucoup de peine; & Mondoucet s'étant offert à Madame de la Roche ſur-Yon de l'accompagner, fut auſſi de la partie.

On dépêcha auſſi-tôt un Courriet, pour obtenir un Paſſe-port de Dom Jean d'Auſtriche, qui étoit depuis quelques mois Gouverneur des Pays-Bas avec trés-peu d'autorité: parce que les Flamands n'avoient jamais voulu le reconnoître, qu'il n'en eût fait ſortir tous les ſoldats Eſpagnols; & il avoit été contraint de le faire. Ainſi il étoit à la mercy des gens du pays & des Seigneurs Flamands, dont pluſieurs étoient dans les interêts du Prince d'Orange, qui cantonné dans les mareſcages & dans ſes Iſles de Zelande & de Hollande, n'avoit point voulu être compris dans le Traité que les Etats avoient fait avec Jean d'Auſtriche.

Dés que le Paſſe-port fut arrivé, les Princeſſes partirent avec un trés-bel équipage; & la Reine de Navarre commença des Cambray à travailler pour le Duc d'Anjou ſon frere. Il n'y avoit point de Dame à la Cour de France qui eût plus d'eſprit que cette Princeſſe, plus d'adreſſe & plus de talent pour s'emparer des perſonnes qu'elle vouloit gagner. Elle mit tout cela en œuvre, pour s'attacher un Gentilhomme Flamand nommé Baudoüin de Gaure, Baron d'Inſi, Gouverneur de la Citadelle de Cambray; & elle y réuſſit. Charmé de ſes manieres & des careſſes qu'elle lui fit, il ſe dévoüa tout à elle; de ſorte que dans la route de Cambray à Namur, juſqu'où il l'accompagna, elle crût pouvoir s'ouvrir à lui ſur les projets du Duc d'Anjou. Il luy promit de le ſervir de tout ſon pouvoir, & l'aſſeura que dés que les choſes ſeroient diſpoſées, il ſeroit le prémier à ſe déclarer pour luy.

Les eſprits étoient alors ſi partagez aux Pays Bas par les factions, & la haine des Eſpagnols ſi enracinée dans le cœur des Flamands, que la plûpart ne déliberoient plus pour ſecoüer le joug de l'Eſpagne, mais ſeulement ſur le parti qu'ils prendroient dans la revolution qu'on regardoit comme trés-prochaine; & il ne doit point paroître fort ſurprenant que d'Inſi, tout galand homme que nous le repréſente la Reine Marguerite dans ſes Memoires, ſe fût livré ſi aiſement au Duc d'Anjou. Car outre qu'il commandoit dans la Citadelle de Cambray au nom des Etats, & non pas au nom du Roy d'Eſpagne, c'eſt qu'en ce temps là Cambray n'étoit pas encore proprement ſous la domination d'Eſpagne, mais ſeulement ſous la protection de cette Couronne; & c'étoit l'Archevêque qui en étoit Seigneur ſpirituel & temporel.

La Reine de Navarre continua ſa route par Valenciennes, où le Comte de Lalain Gouverneur de Haynaut vint la recevoir à la tête de trois cens Gentilshommes, la conduiſit avec cette eſcorte juſqu'à Mons, & l'y retint huit jours entiers, qui ſe paſſerent en bals, en

festins, & en toutes sortes de divertissemens.

Ce fut là qu'elle avança beaucoup les affaires du Duc d'Anjou; car ayant lié une étroite amitié avec Marguerite de Ligni Comtesse de Lalain Dame de beaucoup d'esprit & d'un grand courage, elles se parlerent à cœur ouvert sur l'état où se trouvoient alors les Pays-Bas.

La Comtesse la mit elle-même sur les voyes, en luy faisant connoître la haine qu'elle & toute sa famille avoient contre les Espagnols, depuis la mort des Comtes d'Egmond & de Horn & du Seigneur de Montigni, qui étoient leurs parens. Elle lui temoigna que pour peu que le Roy de France voulut profiter de la disposition où étoient les Flamands, ils se jetteroient de tout leur cœur entre ses bras, pour se délivrer de la tyrannie Espagnole, & que le Comte son mary seroit des premiers à le faire, s'il étoit asseuré d'être soutenu.

La Reine de Navarre ravie d'avoir une si belle ouverture, luy répondit que le Roy avoit de trop grands embarras dans son Royaume, pour rompre ouvertement avec l'Espagne, & qu'on le presseroit inutilement là-dessus: mais, ajoûta-t'elle, le Duc d'Anjou mon frere est en état de suppléer au défaut du Roy. C'est un jeune Prince plein de courage, qui aime la gloire, qui a de l'experience dans la guerre, qui commande actuellement l'armée de France, & vient de prendre la forte ville d'Yssoire & quelques autres. C'est un Prince du meilleur cœur qui ait jamais été, & vous, votre mary & toute votre famille pourriez compter sur sa reconnoissance, si par votre moyen il pouvoit s'établir dans les Pays-Bas d'une maniere digne de luy. Tous les François voleroient apres ce Prince à une conquête, par laquelle il remettroit dans la Maison de France des pays, qui luy ont été autrefois soûmis. J'ay des nouvelles que la paix va se faire avec les Huguenots; après quoy rien ne l'empêchera de seconder vos bonnes intentions.

Madame de Lalain promit de rendre compte à son mary de l'entretien qu'elles venoient d'avoir, & le lendemain l'un & l'autre étant venus voir la Reine de Navarre, ils rentrerent en matiére.

Le Comte luy parut encore plus vif sur ce sujet que sa femme, & plus animé contre les Espagnols. En effet, quoyqu'il eût refusé d'entrer en liaison avec le Prince d'Orange, il n'avoit jamais voulu voir Dom Jean d'Austriche, ny recevoir un seul Espagnol dans son Gouvernement, où il étoit tout-à-fait le maître. Il confirma à la Reine de Navarre tout ce que la Comtesse luy avoit dit le jour précédent, & qu'il avoit une extrême passion de voir les Pays Bas délivrez des Espagnols, & remis sous la domination de France. Mais il luy dit qu'il faudroit avant qu'il se déclarât, que le Duc d'Anjou trouvât moyen de se rendre maître de Cambray, afin d'avoir une communication libre entre la France & le Haynault, & qu'il étoit besoin pour cela de gagner le Sieur d'Insi Gouverneur de la Citadelle de Cambray.

La Reine de Navarre qui étoit déja asseurée de la bonne volonté de ce Gentilhomme, n'en fit pas neanmoins semblant: mais elle exhorta le Comte à s'employer, pour attirer ce Gentilhomme dans son parti, & luy dit qu'elle ne croyoit pas que la chose fût impossible, ayant reconnu dans les entretiens qu'elle avoit eu avec luy, qu'il avoit le cœur assez François.

Le Comte luy promit de sonder d'Insi, de disposer l'esprit des principaux Seigneurs du pays, & ajoûta qu'il ne falloit rien précipiter. Ils arrêterent seulement qu'à son retour du voyage de Spa, Emmanuel Baron de Montigni, (c'étoit le frere du Comte de Lalain,) sous couleur de luy tenir compagnie, iroit avec elle jusqu'à la Fére, où le Duc d'Anjou se trouveroit, pour prendre ensemble des mesures certaines, & entrer en action quand il seroit temps.

Le Comte suivi de quantité de noblesse, conduisit la Reine de Navarre deux lieuës au-delà de son Gouvernement de Haynault, jusqu'à ce qu'il apperçut de loin les gens de Jean d'Austriche, qui venoit audevant d'elle, & avec lequel il ne vouloit point se rencontrer. Ce Prince descendit de cheval, & vint saluër la Reine à sa litiére. Il la conduisit à Namur, où ils n'arrivérent qu'à la nuit fermée: mais les illuminations dont toutes les ruës étoient éclairées, suppléerent au jour; elle y passa le lendemain, & s'embarqua sur la Meuse pour descendre vers Liége.

Jean d'Austriche la conduisit jusqu'au bateau à la tête d'une grosse troupe de gens de sa maison & de soldats, qui luy servirent aussi-tot aprés à autre chose, qu'à faire honneur à la Princesse; car l'ayant quittée, & feignant d'aller à la chasse, il s'approcha du château, où il y avoit un Gouverneur au nom des Estats: il le surprit par l'intelligence qu'il y avoit, & rompit ainsi le traité qu'il avoit fait un peu auparavant avec les Estats. Quand il se vit le maître de Namur, il dit qu'il commençoit de ce moment à être Gouverneur des Pays-Bas, & qu'au reste en se saisissant de cette place, il n'avoit point envahi le bien d'autruy, mais repris pour le Roy son maître, le bien qui lui appartenoit. Strada l. 4.

Cette surprise fit un grand changement dans les esprits & dans les affaires des Pays-Bas, où les trois partis, c'est-à-dire celuy des Estats Catholiques, celuy du Roy d'Espagne, & celuy du Prince d'Orange, se mirent en mouvement plus que jamais. Un tel incident causa un grand embarras pour le retour de la Reine de Navarre. Elle eut avis que Dom Jean d'Austriche, qui avoit commencé de soupçonner du mystére dans son voyage, vouloit de concert avec la Cour de France la faire arrêter. Elle évita bien des embuscades, & gagna le Haynault, où par les ordres du Mémoires de la Reine Marguerite l. 2.

Comte de Lalain qui étoit alors au Camp des Eſtats auprés d'Anvers, on lui donna une groſſe eſcorte: elle fut conduite juſques dans le Cambreſis ; & delà aprés avoir évité de nouveaux dangers, elle ſe rendit à la Fére.

Le Duc d'Anjou l'y vint auſſi-tôt trouver, plus mécontent que jamais de la Cour & des Mignons, dont luy & ceux qui lui étoient affectionnez, recevoient tous les jours de nouvelles inſultes. Il y demeura prés de deux mois, & dans cet intervalle arriva le Baron de Montigni, qui l'aſſeura de la part du Comte de Lalain, que dés qu'il paroîtroit ſur les frontiéres des Pays-Bas, il feroit déclarer en ſa faveur l'Artois & le Haynault. Il luy mit auſſi entre les mains une lettre du Baron d'Inſi, qui luy promettoit de luy livrer la citadelle de Cambray.

Mais il reſtoit une grande difficulté pour l'exécution de cette importante entrepriſe. C'étoit d'avoir l'agrément, ou du moins le conſentement tacite du Roy, ſans quoy il étoit difficile au Duc d'Anjou de prendre tous les moyens néceſſaires pour reüſſir. Il fallut pour cet effet retourner à la Cour, & ſe reſoudre à dévorer encore pendant quelque temps les deſagrémens qu'il y trouvoit.

Il propoſa la choſe au Roy & à la Reyne Mére. Il repréſenta les avantages que l'Etat en retireroit, l'affoibliſſement de la puiſſance d'Eſpagne par la perte des Pays-Bas, & ſurtout de quelle importance il étoit, pour maintenir la paix & la tranquillité dans le Royaume, que tant d'eſprits inquiéts ſoit du parti Catholique, ſoit du parti Calviniſte ſortiſſent du Royaume, & fuſſent occupez à une guerre étrangere.

Ce motif étoit le plus capable de faire impreſſion ſur l'eſprit du Roy. L'éloignement même du Duc d'Anjou, dont il ne pouvoit ſupporter la préſence à la Cour, y donnoit beaucoup de force : & la Reyne mere qui connoiſſoit par une longue expérience, combien les humeurs de ſes deux fils étoient incompatibles, auroit été ravie de les voir ſéparez l'un de l'autre. C'eſt pour cette raiſon que dans la derniére élection du Roy de Pologne, elle avoit fait ſes efforts pour faire tomber la Couronne au Duc d'Anjou, quelque peu d'apparence qu'elle vît à y reüſſir : & dans la même vûë elle faiſoit actuellement propoſer à la Reyne d'Angleterre d'épouſer ce Prince : mais la haine que le Roy avoit pour luy, l'empêchoit de luy faire aucun bien, fût-il joint avec ſes interêts propres : & ſes favoris, qu'il écoutoit beaucoup plus que ſon conſeil, l'en détournoient, perſuadez qu'ils faiſoient par là leur Cour.

Mais outre cela la crainte de s'attirer la guerre de la part de la Maiſon d'Autriche, le retenoit ; & comme dans ſon Conſeil il avoit beaucoup de Ligueurs, & par conſéquent beaucoup de partiſans du Roy d'Eſpagne, on luy faiſoit extrêmement valoir cette raiſon, pour le diſſuader de favoriſer le deſſein du Duc d'Anjou.

On n'otoit pas neanmoins toute eſpérance à ce jeune Prince, à qui l'envie d'obtenir ce qu'il ſouhaittoit, fit ſouffrir patiemment pendant cinq ou ſix mois mille indignitez de la part des favoris, juſqu'à ce que pouſſé à bout par les inſultes qu'il reçût à un bal, qui ſe faiſoit pour les nopces du ſieur de Saint Luc, il reſolut de quitter la Cour, & de ſe rétirer pour quelque temps à la campagne. Il pria la Reine Mére de luy en obtenir la permiſſion du Roy : il la luy accorda d'abord ; mais il ſe raviſa dés le même jour ; & ſur les ſoupçons que les jeunes favoris luy donnérent de cette retraite, comme d'une choſe qui cachoit quelque mauvais deſſein, il prit la reſolution de le faire arrêter. Il alla luy-même la nuit à la Chambre du Duc d'Anjou avec la Reine Mére, qui voulut l'accompagner, de peur qu'il n'arrivât quelque choſe de plus fâcheux. Le Roy mit le Duc entre les mains de Loſſe Capitaine des Gardes. Buſſi, la Chaſtre & quelques autres ſerviteurs du Prince furent auſſi mis à la Baſtille : mais ſur les remontrances de pluſieurs des plus ſages Seigneurs de la Cour, qui murmuroient hautement de la maniére indigne dont on traitoit un Fils de France ſur les plus legers ſoupçons, la Reine Mére adoucit le Roy, & s'étant fait la mediatrice entre les deux Princes, raccommoda toutes choſes.

Le Roy fit une eſpéce d'exeuſe au Duc d'Anjou, ſur ce que l'interêt de ſon état l'obligeoit à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit en aſſeurer la tranquillité, & qu'en certaines occaſions les Roys étoient dans la néceſſité d'uſer de dureté contre leur inclination, envers ceux qu'ils aimoient le plus.

Le Duc d'Anjou prévenu par la Reine répondit avec beaucoup de ſoûmiſſion, qu'il reſpecteroit toûjours les ordres de ſa Majeſté, quelque fâcheux qu'ils pûſſent être pour luy, & qu'il luy ſuffiſoit de la voir convaincuë de ſon innocence. La Reine les fit embraſſer en préſence de toute la Cour ; & comme on avoit ſoupçonné que tout ce fracas s'étoit fait à l'occaſion d'une querelle, que Quélus & Buſſi avoient enſemble, & pour laquelle ils cherchoient depuis quelque temps l'occaſion de ſe battre, le Roy & la Reine voulurent qu'ils ſe reconciliaſſent, & qu'ils s'embraſſaſſent auſſi l'un l'autre.

Mais nonobſtant toutes ces réconciliations plaſtrées, on prévit bien que le Prince n'oublieroit pas aiſément de tels affronts, & la violence qu'on luy avoit faite ; & la Reine Mére dans un entretien qu'elle eut avec la Reine de Navarre ſa fille & le Chevalier de Seure, ayant demandé à ce Gentilhomme ce qu'il penſoit de ce jeu : c'eſt trop Madame, lui répondit-il, ſi c'eſt un jeu, & pas aſſez ſi la choſe a été ſérieuſe. Puis ſe tournant vers la Reine de Navarre, il luy dit tout bas, ie doute fort que nous en ſoyons encore au dernier Acte.

En effet, le Roy qui penſoit là-deſſus de la même manière, donna ordre à Loſſe Capitaine des Gardes de quartier, de veiller exactement le Duc d'Anjou, d'empêcher qu'il ne s'échappât du Louvre, & d'en faire ſortir à l'entrée de la nuit tous les gens de ce Prince, excepté ceux qui couchoient dans ſa chambre & dans ſa garderobbe.

Ces precautions, dont le Prince s'apperçût bien-tôt, ne ſervirent qu'à augmenter l'envie qu'il avoit de ſe ſauver de la Cour, où il ſe voyoit comme en priſon, & hors d'état d'avancer ſes projets de Flandres, au lieu qu'étant en liberté, il étoit aſſeuré de voir bien-tôt à ſa ſuite une infinité de Nobleſſe, dont la plus grande partie s'ennuyoit déja de la paix.

Aprés avoir long-temps rêvé & délibéré avec la Reine de Navarre ſa Sœur, ſur les moyens qu'il pourroit prendre de s'évader, ils n'en pûrent imaginer d'autre, que de le deſcendre la nuit par la fenêtre de l'appartement de cette Princeſſe dans les foſſez du Louvre; & pour cet effet elle trouva moyen de ſe pourvoir d'un cable fort long; car elle étoit logée au ſecond étage. Le Duc ſe rendit chez elle la nuit, durant le temps qu'on étoit dans la plus grande défiance, ſur un avis que le ſieur de Matignon avoit donné à la Reine Mére. Le Duc, la Reine de Navarre, trois de ſes femmes de chambre, Simier & Cangé valet de Chambre du Duc, & le garçon de la chambre qui avoit fait paſſer le cable, mirent tous la main à l'œuvre pour le bien attacher. Le Duc avec Simier & Cangé deſcendirent l'un aprés l'autre dans le foſſé, & allérent delà à l'Abbaye de Sainte Géneviéve, où Buſſi l'attendoit avec des chevaux, & où il avoit fait faire du conſentement de l'Abbé, un trou à la muraille de la Ville. Ils prirent le chemin d'Angers, & s'y rendirent à grandes journées.

L'Abbe de Sainte Géneviéve laiſſa paſſer quelques heures, afin que le Duc d'Anjou avançât chemin: aprés quoy pour ſe mettre à couvert dans une affaire auſſi délicate que celle là, il vint faiſant fort l'empreſſé, avertir le Roy, que le Duc s'étoit ſauvé par ſon Abbaye, mais qu'il n'en avoit pû donner plûtôt avis, parce qu'on l'avoit lié, tandis qu'on faiſoit le trou à la muraille de la Ville.

Il étoit encore nuit, lorſqu'il apporta cette nouvelle. Loſſe fut auſſi-tôt envoyé à la chambre de la Reine de Navarre, pour la faire venir chez le Roy, qui luy fit de grands reproches & de terribles menaces; à quoy elle ne répondit point autre choſe, ſinon que le Duc l'avoit trompée elle même; mais qu'elle répondoit ſur ſa tête, qu'il n'en arriveroit aucun mal à l'Etat, & que le Duc d'Anjou ne s'étoit mis en liberté, que pour travailler à ſon expédition de Flandres. Peu de temps aprés le Parlement reçut une lettre * du Duc d'Anjou, par laquelle il donnoit de pareilles aſſûrances, & en des termes qui marquoient non ſeulement qu'il ne penſoit point à prendre de liaiſons avec les Huguenots de France, mais même qu'il avoit toujours une extrême averſion pour cette Secte. Cette lettre diminua un peu l'inquiétude du Roy, qui pour empêcher le Duc de faire pis, luy fit ſçavoir qu'il ne s'oppoſeroit point à ſon entrepriſe de Flandres, & qu'au contraire il l'y aideroit.

* Arrêt d'Angers.

Le Duc d'Anjou fort content de cette réponſe du Roy, fit auſſi-tôt offrir de ſon ſervice aux Etats des Pays-Bas par Antoine de Silly Sieur de Rochepot, & par Roc de Sorbiéres Sieur des Pruneaux, & avertit la Nobleſſe de France du deſſein qu'il avoit de conduire une armée en Flandres. Les Etats pour le remercier, & pour traiter avec luy, luy députérent le Baron d'Aubigni & le ſieur Manſart: mais voulant s'inſtruire par luy-même de l'état des choſes, il alla ſuivi de ſa Maiſon ſeulement, & de quelques Gentilshommes juſqu'à Mons, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence, par le Comte de Lalain & par les Députez des Etats.

Vie de François de la Noüe.

Harrent Annal. Brabant.

Il trouva ce pays dans une grande confuſion. La ſurpriſe de Namur par Jean d'Autriche avoit rallumé la guerre entre luy & les Etats, & le Duché de Brabant avoit elû le Prince d'Orange pour ſon Ruûart: c'étoit une eſpéce de Magiſtrature, dont on trouve quelques exemples dans les anciennes Hiſtoires de cette Province, & qui reſſembloit beaucoup à la Dictature des Romains.

Le Prince d'Orange profitant de l'autorité que cette Charge luy donnoit, employoit toute ſon adreſſe à ſe maintenir dans l'amitié des Brabançons, & fortifioit les places de ce Duché, qu'il regardoit comme un rempart de la Hollande & de la Zelande, où il avoit établi ſa domination; & celle d'Eſpagne étoit à la veille de ſa ruine dans les dix-ſept Provinces, ſans la jalouſie de quelques Seigneurs, & en particulier du Duc d'Arſcot, qui ne purent ſouffrir la grande puiſſance où ils voyoient que le Prince d'Orange s'élevoit.

Ce fut alors que le Duc d'Arſcot & ceux de ſon parti, ſous prétexte de fortifier celuy des Etats par les ſecours étrangers, mais en effet pour modérer l'autorité du Prince d'Orange, propoſérent d'élire un nouveau Gouverneur des Pays-Bas, & de s'adreſſer pour ce ſujet ou à la Reine d'Angleterre ou au Roy de France, ou à l'Empereur Rodolphe d'Autriche, qui avoit depuis peu ſuccédé à Maximilien. Strada. l. 9.

Les Etats écoutérent favorablement cette propoſition; mais ils exclurent la Reine d'Angleterre, ſur ce qu'elle ne pouvoit les gouverner par elle-même, & qu'elle ne leur envoyeroit que des Lieutenans, qui n'auroient pas aſſez d'autorité. Ils réſolurent ſeulement de luy demander quelque ſecours, qu'elle

leur refuſa, comme je l'ay déja dit, pour ne ſe pas broüiller avec la Couronne d'Eſpagne.

Au regard de la France, quelques-uns propoſerent de demander au Roy le Duc d'Anjou, ſans qu'on ſçût encore rien de la négociation de la Reine de Navarre avec le Comte de Lalain. La plûpart s'y oppoſérent, ſur l'antipathie qui avoit été de tout temps entre les Flamands & les François; & le Prince n'ayant point encore alors de partiſans dans les Etats, fut exclus. Ainſi les ſuffrages furent pour prendre un Gouverneur dans la Maiſon Impériale: mais comme on n'eſpéroit pas que l'Empereur voulût en donner un, de peur de choquer ouvertement la Cour d'Eſpagne, il fut conclu que ſans en rien communiquer à ce Prince, on s'addreſſeroit immédiatement à l'Archiduc Mathias ſon frere, qui ayant reçû ſecrétement les Députez, ne balança pas, & ſe rendit en poſte aux Pays-Bas.

Il fut reconnu quelque temps aprés pour Gouverneur, mais à des conditions, qui luy ôtoient toute autorité, & le mettoient dans une dépendance entiere des Etats. Les Seigneurs Flamans oppoſez au Prince d'Orange ne ſe trouvérent guéres mieux de ce nouveau Gouvernement; car comme l'Archiduc n'avoit que vingt ans, & qu'il étoit ſans experience pour la guerre & pour les affaires d'Eſtat, il fut queſtion de luy donner un Lieutenant General, & le Prince d'Orange vint à bout par ſes Partiſans, de ſe faire choiſir.

Ce Prince prit un aſcendant extrême dans les Etats, favoriſa dans pluſieurs Villes l'établiſſement de la Religion Proteſtante, & ayant découvert à la Reine Elizabeth le deſſein dont j'ay parlé, concerté entre Jean d'Auſtriche & le Nonce Ormanette pour le ſoûlévement de l'Angleterre, il obtint des ſecours de cette Princeſſe. Il tira encore promeſſe du Duc Caſimire frére du Comte Palatin, pour une Armée d'Allemands qui ne tarda pas à venir, ce Prince ayant le même deſſein que le Duc d'Anjou, de s'établir dans les Pays-Bas.

Jean d'Auſtriche qui n'avoit alors que le Luxembourg & le Comté de Namur auroit été accablé, ſi aprés la rupture, il n'avoit fait promptement revenir les troupes Eſpagnoles qu'il avoit congédiées, & qui étoient déja dans la Seigneurie de Génes. Leur retour & le rappel de quelques autres de la même nation qui étoient au ſervice de la France, le mirent en état de réſiſter & de profiter des nouvelles broüilleries qui ſurvinrent entre les Seigneurs Flamands & le Prince d'Orange. Elles le déterminérent à préſenter la bataille à l'armée des Etats auprés de Gemblours, où ſecondé par Alexandre Farnéſe Duc de Parme, il remporta une trés-grande victoire, laquelle ayant été ſuivie de pluſieurs conquêtes, le mit fort au large. Tout cela ſe paſſa depuis le voyage de la Reine de Navarre aux eaux de Spa, & pendant le long ſéjour que le Duc d'Anjou fut obligé de faire à la Cour.

Les choſes étoient donc en cet état, lorſque ce Prince arriva à Mons au mois de Juillet de l'an 1578. La défaite de Gembloux avoit diſpoſé les Eſtats à recevoir trés-agréablement la promeſſe qu'il leur fit, de leur amener une armée de François. Ils traitérent avec luy, & les principales conditions du Traité, qui contenoit vingt-trois Articles, furent celles-cy. Hainaut Annales Brabant.

Que le Duc entretiendroit pendant trois mois à ſes dépens dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, & que ſi aprés cet eſpace de temps la guerre ne finiſſoit pas, il ne ſeroit obligé de fournir que trois mille fantaſſins, & cinq cens cavaliers; que les Etats luy donneroient le titre de défenſeur de la liberté Belgique; qu'au cas qu'ils fuſſent obligez de ſe choiſir un nouveau Maître, le Duc ſeroit préféré à tous les autres; que pour la ſeurete de ſes troupes, on tâcheroit de le mettre en poſſeſſion du Queſnoy, de Landrecy & de Bavai, & que s'il pouvoit enlever aux ennemis Philippeville, Mariembourg, ou Binch, on luy donneroit une de ces trois places au lieu de Bavai; qu'enfin toutes ſes troupes ſeroient employées à la défenſe des Etats, ſelon le beſoin, & ſuivant que le Duc & eux conviendroient enſemble.

L'article par lequel les Etats promettoient de faire le Duc d'Anjou Prince des Pays-Bas, ſuppoſé qu'ils ſecoüaſſent le joug de l'Eſpagne, étoit un inſigne affront qu'ils faiſoient à l'Archiduc Mathias: mais ce jeune Prince qui s'étoit engagé avec eux ſans précautions, & ſans avoir de troupes qui dépendiſſent de luy, n'étoit depuis ſon arrivée qu'un perſonnage de montre dans cette ſcéne, & on n'y avoit nulle conſidération pour ſa perſonne.

Comme le deſſein des Etats étoit d'établir un Gouvernement Républiquain tel à peu-prés que nous le voyons aujourd'huy en Hollande, & que le Prince d'Orange viſoit à s'en faire le Chef, le Duc d'Anjou couroit riſque de ſe voir avec le temps ſur le même pied que l'Archiduc; mais comme il devoit avoir avec luy des troupes Françoiſes, il eſpéruit par leur moyen profiter au moins de quelque démembrement des Pays-Bas, & comptoit beaucoup ſur les promeſſes du Comte de Lalain, & ſur le crédit de ce Seigneur, pour obtenir la Souveraineté de l'Artois & du Haynaut, qui s'étoient ſéparez des Etats avec la Flandre Gallicane.

Le Duc d'Anjon ayant conclu ſon Traité avec les Etats, retourna en France, pour ſe mettre à la tête de ſes troupes. Elles s'aſſembloient en Champagne, en Bourgogne & en Picardie, & faiſoient déja des courſes ſur les territoires des Pays Bas ſoûmis aux Eſpagnols, & en Franche-Comté. Il entra dans cette Province juſqu'à trois mille hommes qui en furent chaſſez par le Colonel Altemps: le Duc de Mayenne eut ordre de marcher de Strada. T. 2. l. 1.

ce côté-là au ſecours des Eſpagnols: mais il le fit ſi lentement, qu'on crût à la Cour d'Eſpagne, que ce n'étoit qu'une feinte pour ſauver ſeulement les apparences. Le Duc d'Anjou fit prendre les devant au ſieur de la Nouë, qui luy avoit beaucoup ſervi à faire ſes levées de gens de guerre, & qui fut fait Maréchal de Camp Général de l'Armée des Eſtats. Ce Prince auſſi tôt aprés s'étant mis en campagne avec huit mille hommes de pied & mille chevaux, auſquels ſe joignirent quelques autres troupes Françoiſes qui étoient au ſervice des Eſpagnols, fit le ſiege de Binch en Haynault. Il prit cette Ville à diſcrétion aprés deux aſſauts & treize ou quatorze jours de ſiége le ſeptiéme d'Octobre de l'an 1578. Maubeuge ſe rendit auſſi à luy; mais le Queſnoy & Landrecy, qui étoient les autres places que les Etats luy avoient promiſes, refuſérent de le recevoir, & les habitans de Mons appréhendant qu'il ne s'emparât de leur Ville, prirent leurs précautions pour l'en empêcher.

Vie du ſieur de la Noue.

Thuanus l. 66.

Harræus Annales Brabant.

De ſi petites Conquêtes ne répondoient pas aux eſpérances que le Comte de Lalain avoit données à la Reine de Navarre: mais les choſes étoient changées par les diviſions ſurvenuës dans les Etats à l'occaſion que j'ay dite, de la jalouſie des Seigneurs Flamands contre le Prince d'Orange, & des violences que les Proteſtans ſoûtenus de l'autorité de ce Prince avoient exercées dans pluſieurs Villes, d'où ils avoient chaſſé les Religieux, les Prêtres & pluſieurs des Bourgeois Catholiques. Cette mauvaiſe intelligence avoit produit un nouveau parti, qui fut nommé le parti des *Malcontens*. Ceux cy agiſſoient de concert avec le reſte des Etats contre les Eſpagnols, & étoient unis entr'eux contre les Eſtats mêmes, pour la conſervation de la Religion Catholique, tant les guérres civiles des Pays Bas étoient ſemblables à celles de France, non ſeulement pour les évenemens, & pour les deſordres qu'elles cauſoient, ſoit par rapport à l'Etat, ſoit par rapport à la Religion, mais encore pour les noms même des factions.

Ces nouvelles intrigues empêchoient le Comte de Lalain de tenir ſa parole au Duc d'Anjou, d'autant plus que pluſieurs Seigneurs Catholiques auſſi bien que les peuples ne vouloient point des François, & ne les haïſſoient gueres moins que les Eſpagnols.

Sur ces entrefaites il arriva encore une autre incident, qui tint les eſprits en ſuſpens. Ce fut la mort de Jean d'Auſtriche qui expira le premier d'Octobre, aprés avoir langui aſſez long temps. Les uns l'attribuérent au chagrin des defiances que le Roy d'Eſpagne avoit priſes de ſa conduite, & du danger où il ſe voyoit expoſé de perdre ſa réputation, par le peu de ſecours que ce Prince luy envoyoit. D'autres y font entrer le poiſon, dont on prétend qu'il parut quelques marques ſur ſon corps aprés ſa mort. Quelques-uns en accuſérent les Eſtats, & d'autres, le Roy d'Eſpagne même, à cauſe des ſoupçons dont on luy avoit rempli l'eſprit contre Jean d'Auſtriche, comme ſi ce Prince eût eu deſſein de ſe rendre maître des Pays-Bas.

Strad. l. 10.

Quoy qu'il en ſoit, Jean d'Auſtriche chargea avant ſa mort Alexandre de Parme du Gouvernement du Pays & du commandement des Armes. Il fut confirmé peu de temps aprés dans ces Employs par le Roy d'Eſpagne, qui eut ſujet dans la ſuite de s'applaudir d'un ſi bon choix: car ce jeune Prince fut un des plus grands hommes de guerre de ſon temps, qui luy ſauva la meilleure partie des Pays-Bas, & luy auroit ſelon toutes les apparences aſſujetti le reſte, s'il avoit voulu ſuivre les conſeils qu'il luy donnoit, d'y pouſſer la guerre avec toutes ſes forces, au lieu de prendre le change comme il fit, ſéduit par l'eſpérance de ſe rendre maître du Royaume de France. Ce projet ne luy réüſſit pas, & luy fit perdre les Provinces qui compoſent aujourd'huy la République de Hollande.

Cependant le Duc d'Anjou avançoit peu dans ſes deſſeins. Trop d'interêts différens ſe trouvoient en concurrence avec les ſiens. Le Prince d'Orange, le Duc Caſimire, l'Archiduc, les Etats, la faction des Malcontens avoient chacun leurs vûës particuliéres, & la plûpart fort oppoſées à la fin qu'il ſe propoſoit, de s'établir dans les Pays-Bas.

Il fut fort tenté ſuivant ſon inconſtance ordinaire, d'abandonner entiérement la partie: mais ſon honneur y étant trop engagé, & n'ayant d'ailleurs qu'une retraite fort deſagréable pour luy à la Cour de France, il réſolut ſeulement de s'éloigner pour quelque temps, ſous prétexte qu'il n'avoit rien à faire aux Pays-Bas, à cauſe de la meſintelligence des Chefs.

Il ſe plaignit aux Etats de ce qu'on n'éxécutoit point le traité fait avec luy; qu'on ne fourniſſoit ny vivres ny fourrages à ſes troupes; que les gens du pays les chargeoient par tout où ils les rencontroient; que Binch qu'il avoit pris, manquoit de tout pour ſa deffenſe, s'il étoit attaqué, qu'il ne ſçavoit ou mettre ſes bleſſez & ſes malades. Il ajoûta qu'il ſçavoit que les Eſtats traitoient de paix avec le Roy d'Eſpagne, & que pour luy, loin de s'y oppoſer, il leur offroit ſa médiation; qu'au reſte il ſeroit toûjours à leur ſervice; qu'à la premiére occaſion qui ſe préſenteroit d'agir & de faire quelque choſe digne d'un homme de ſon rang, il ne tarderoit pas un moment à leur marquer ſon zéle, & qu'il leur laiſſoit le Sieur des Pruneaux, pour être inſtruit par ſon moyen de leurs deſſeins & de leurs intentions dans la ſuite.

Thuan. l. 66.

Aprés ces plaintes & ces complimens, il mit une partie de ſes troupes dans Binch, dans Maubeuge & dans quelques autres petites places dont il s'étoit emparé: il en ramena une autre partie ſur la frontiére; le reſte fut congédié, & la plûpart, de ſon conſentement, prirent parti dans l'Armée des *Malcontens*,

Malcontens, qui étoit ſous les ordres du Baron de Montigni ; car ce Seigneur & le Comte de Lalain ſon frere entretenoient toûjours avec luy des correſpondances ſecretes.

Les Etats répondirent à ſes civilitez par de grands remercimens ; ils alleguérent diverſes raiſons pour s'excuſer au ſujet de ſes plaintes, & lui en firent eux mêmes, ſur ce que ſes troupes avoient paſſé dans le Camp du Baron de Montigni ; à quoy il repartit que ce n'étoit pas par ſon ordre, & que les ayant congédiées, il n'en étoit plus le maître.

Alexandre de Parme profita habilement de cette retraite, auſſi bien que de celle du Duc Caſimire, qui paſſa en ce temps-là en Angleterre, & de la diviſion des Etats, pour ſolliciter les Malcontens de rentrer dans l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne Quelque temps apres il aſſiégea Maſtrick, & s'en rendit maître.

Le Duc d'Anjou rouloit alors un deſſein dans ſon eſprit, & cela de concert avec le Roy & la Reine Mére, qui ne ſe flattoient pas à beaucoup prés autant que luy, de l'eſpérance du ſuccés. C'étoit ſon mariage avec la Reine d'Angleterre.

Il les trouva trés diſpoſez à le ſeconder dans cette négociation, parce que c'étoit un moyen de l'éloigner de France & de la Cour, où il ſeroit toûjours pour eux un grand ſujet d'inquiétude. Les prémiéres propoſitions en furent faites de la part du Roy par Martel Sieur de Bacqueville, qui alla trouver Eliſabeth au Comte de Suffolck, & l'Ambaſſadeur de France eut ordre d'agir auſſi pour cet effet. Le Roy y envoya encore depuis Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouïllet ; & cette Princeſſe ayant agréé que l'affaire fut remiſe ſur le tapis, le Baron de Simier y alla de la part du Duc d'Anjou, pour y travailler & appuyer les ſollicitations de ceux que le Roy en avoit chargez.

Thuanus l. 66.

Dans l'inſtruction donnée au Sieur d'Inteville envoyé au Duc d'Anjou.

La Reine Elizabeth recommença la même comédie, qu'elle avoit joüée autrefois ſur le projet de ſon mariage avec le Roy, lorſqu'il n'étoit que Duc d'Anjou. Simier fut reçû de la maniere du munde la plus agréable, & parut avancer ſi fort dans le traité, que le Comte de Leiceſtre ſavory de la Reine, qui ne prétendoit pas moins que de l'épouſer, en fut au deſeſpoir, ſur tout quand on lui eut rapporté une parole que la Reine avoit dite à la Dame d'Aſtlei, qui luy faiſoit entendre, que le Comte n'avoit pas deſeſperé de parvenir à l'honneur de ſon alliance. *Hé quoy*, luy répondit cette Princeſſe, *Penſez-vous donc que je n'oublie tellement de ce que je ſuis, & de ce que je dois à ma réputation, que je puiſſe me reſoudre à préférer un petit compagnon que j'ay élevé, à tant de Princes qui me recherchent?*

Camden. part. 2. Hiſt. Eliſab.

Cette parole piqua juſqu'au vif le Comte de Leiceſtre : mais ce fut bien pis, lorſque Simier un des plus adroits hommes de ſon temps, voulant écarter ce rival, déterra, & apprit à la Reine, que dans le temps que le Comte oſoit porter ſes vœux juſqu'à elle, il étoit marié ſecrétement avec la veuve du feu Comte d'Eſſex. On prétend que le Comte de Leiceſtre pouſſé à bout par la révélation de ce myſtére, ſuborna un ſoldat aux gardes pour aſſaſſiner Simier ; & il eſt vray qu'en ce temps-là la Reine fit publier une eſpéce de proclamation, par laquelle il étoit défendu ſous peine de la vie, de moleſter en rien ny Simier, ny ſes gens : mais outrée contre le Comte de Leiceſtre, elle luy donna en même-temps ordre de ſe retirer au Château de Greenwick, & de n'en pas ſortir ; & peu s'en fallut, qu'elle ne le fit mettre priſonnier à la Tour de Londres.

Le Duc d'Anjou ravi des bonnes nouvelles, que Simier luy mandoit d'Angleterre, oublia tout autre ſoin, tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs à la Cour de France, & tous les dangers où il s'expoſoit en y retournant ; & quoyque luy puſſent dire ſes confidens, pour l'empêcher d'y aller, il partit en poſte vers la my-Mars de l'an 1579. & y arriva ſur le ſoir. Le bruit s'en étant répandu le lendemain matin, il ſe fit des gageures ſur la verité de la nouvelle.

Thuanus l. 68. An. 1579.

Une imprudence réüſſit quelquefois. Le Roy & la Reine charmez de la confiance qu'il leur faiſoit paroître, le reçûrent bien ; & comme ils virent qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein, ni aucune intrigue avec les Huguenots, ny avec les autres Chefs de parti ; qu'il étoit tout occupé de ſon mariage avec la Reine d'Angleterre & de ſes projets de Flandre, ils luy promirent de l'y ſeconder, & que pour ce qui concernoit les Pays-Bas, on fermeroit les yeux ſur les levées de gens de guerre qu'il feroit en France.

Sur ces aſſeurances & ſur les belles paroles qu'Elizabeth donnoit au Baron de Simier, le Duc paſſa *incognito* en Angleterre, pour la voir, & ſe faire voir à elle. Elle fut fort ſurpriſe de ſon arrivée à Greenwick ; mais elle n'oublia rien pour luy faire connoître qu'elle luy étoit tres-agréable. Ils eurent enſemble pluſieurs entretiens, & le Duc repaſſa la mer plus rempli d'eſpérance que jamais.

Camden. part. 2. Hiſt. Eliſab.

En effet, on tint ſur ce ſujet pluſieurs conſeils, où l'on balança les avantages & les deſavantages de ce mariage pour le bien de l'Eſtat, & pour l'interêt & la ſeureté particuliére de la Reine. Cette negociation dura trés-long-temps, & ne laiſſa pas de donner du relief au Duc d'Anjou, par rapport aux affaires des Pays-Bas. Car dans les Conferences de Cologne où l'Empereur s'étoit fait médiateur entre le Roy d'Eſpagne & les Eſtats pour la paix, les Députez de ceux-cy demandant de plus grandes aſſeurances, que celles qu'on leur offroit pour leur ſeureté, & pour la liberté en matiére de Religion, dirent hardiment que ſi on les leur refuſoit, ils étoient en réſolution de declarer le Roy d'Eſpagne déchû du Domaine des Pays-Bas, & de ſe ſoûmettre au Duc d'Anjou leur maître & leur protecteur ; c'eſt ainſi qu'ils parloient

âjoutant qu'ils prendroient ce parti d'autant plus volontiers, qu'aprés ſon mariage avec la Reine d'Angleterre, ils auroient en ſa perſonne un Prince qui par ſon rang, & par ſa puiſſance ſeroit en état de les ſoûtenir contre qniconque; & ils produiſirent les lettres, par leſquelles le Duc aſſeuroit les Eſtats de ſon prochain mariage avec cette Princeſſe. Strada. T 2. l. 8.

Mais la vigilance d'Alexandre de Parme, & divers incidens qui arrivérent aux Pays-Bas durant le cours de l'annee 1580. empêchérent toûjours les partiſans du Duc d'Anjou de rien faire d'éclatant en ſa faveur, jusqu'à ce que le Prince d'Orange détermina enfin les Etats à ſecoüer le joug d'Eſpagne, & à choiſir ce Duc pour leur Souverain.

Les avis que le Duc d'Anjou reçut que tout ſe diſpoſoit à l'élever où il aſpiroit depuis ſi long-temps, l'engagérent à s'offrir au Roy pour médiateur entre luy & le Roy de Navarre, afin de finir la guerre civile de France, dans l'eſperance d'employer à ſon entrepriſe des Pays Bas les troupes qu'elle occupoit en Languedoc, en Guyenne, & en Dauphiné.

Le Roy non ſeulement accepta ſon offre avec joye; mais encore il luy promit que s'il réüſſiſſoit, il travailleroit tout de bon à ſon établiſſement, & qu'il luy donneroit toutes les marques de reconnoiſſance qu'il pouvoit eſpérer de luy.

Il partit donc pour la Guyenne accompagné des ſieurs de Bellievre & de Villeroy, & s'aboucha avec le Roy de Navarre au Château du Flex ſur la Dordogne à deux lieuës de Bergerac: les Députez du parti Proteſtant s'y trouvérent auſſi, pour terminer les difficultez qui avoient empêché l'entiere execution de l'Edit de Poitiers & du Traité de Nérac. Le Roy de Navarre qui ſe voyoit fort preſſé par les troupes du Maréchal de Biron, ſe rendit aſſez facile à l'accommodement. Il inſiſta ſeulement ſur l'article des villes de ſeureté, & elles luy furent laiſſées encore pour ſix ans. Mathieu. l. 7. D'Aubigné. l. 4. c. 21.

Les Huguenots de la faction du Prince de Condé s'oppoſérent fortement à cet accord. Ce Prince, dés qu'il eut ſçû les préparatifs que l'on faiſoit pour le ſiege de la Fére, avoit paſſé en Angleterre, & de-là aux Pays-Bas, pour prier le Prince d'Orange de venir au ſecours de cette place; & n'ayant pû obtenir ce qu'il demandoit, parce que les affaires du Pays ne permettoient pas au Prince d'Orange de s'en éloigner, il étoit allé à Francfort, où il traita avec le Duc Caſimire & quelques autres Princes Allemands, pour une armée de Reitres & de Lanſquenets. Elle luy fut promiſe par Caſimire, à condition que pour la ſûreté du payement, on mettroit entre les mains de ceux qu'il nommeroit, Aigues-Mortes, & le fort de Peccais vers les embouchûres du Rhône, & qu'on luy donneroit le titre de Chef & de Protecteur des Proteſtans de France. c. 17.

Aprés la concluſion de ce Traité, le Prince de Condé revint par Genéve en Dauphiné avec le Docteur Butrick Agent de Caſimire, pour luy faire conſigner les deux places; mais les habitans n'y voulurent point conſentir, & s'offrirent ſeulement à ſoudoyer l'armee Allemande, quand elle y ſeroit arrivée. Cependant nonobſtant les oppoſitions du Prince de Condé, le Roy de Navarre ſigna le Traité de Paix le vingt ſixiéme de Novembre, & le fit publier auſſi-tôt aprés. Il fut ratifié par le Roy le vingt-ſixiéme de Décembre, & vérifié au Parlement de Paix au mois de Janvier ſuivant. An. 1580. An. 1581.

Le Roy de Navarre, pour convaincre le Roy de la réſolution où il étoit de maintenir la paix, l'avertit des offres que le Roy d'Eſpagne luy faiſoit pour la luy faire rompre: c'étoit de luy fournir autant d'argent & d'autres ſecours qu'il en auroit beſoin pour ſe rendre maître de toute la Guyenne. Le motif du Roy d'Eſpagne dans ces offres, étoit d'empêcher par la continuation de la guerre civile, le Duc d'Anjou d'entrer aux Pays-Bas avec une armée; & le Roy ſçut tres-bon gré au Roy de Navarre de la franchiſe dont il uſoit avec luy. Ce fut encore de concert avec la Cour, qu'il fit échoüer le deſſein du Prince de Condé & du Duc Caſimire, dont je viens de parler, & qu'il déclara qu'il ne ſouffriroit pas que perſonne partageât avec luy le titre de Chef & de Protecteur de la Religion Réformée en France. Avant-propos de la Chronologie Novenaire de Victor Cayet.

Depuis ce temps-là le Roy charmé de la droiture de ce Prince, & des égards qu'il avoit pour le repos du Royaume, prit pour luy des ſentimens d'une véritable tendreſſe, qui furent dans la ſuite aſſez utiles au Roy de Navarre: mais au regard de l'acceptation & de la publication du Traité de paix, il n'en fut pas de même dans le Dauphiné, que dans le Languedoc & la Guyenne, parce que dans la prémiére de ces trois Provinces, le Prince de Condé avoit gagné & animé les Huguenots par l'eſpérance du ſecours de l'armee Allemande.

Le Roy fut obligé d'en envoyer une contre eux; & dans la crainte que les Huguenots de Languedoc & de Guyenne n'en fuſſent allarmez, il fit publier une Déclaration,* par laquelle il faiſoit ſçavoir que cette armée n'étoit deſtinée qu'à ſoûmettre les Rebelles du Dauphiné, & à les obliger de recevoir comme les autres l'Edit de Pacification. * datée de Saint Maur des Foſſez 28. Juin 1581.

Leſdiguiéres tenoit en Dauphiné Die, Serres, Livron, Puymore, & la Mure; & dés que le Roy de Navarre eut pris les armes, il les avoit priſes auſſi. Il s'empara de Gap & de la ville de Briançon; mais ne pouvant venir à bout du Château de cette derniere place, il l'abandonna. Les Payſans s'étoient en même temps ſoûlevez dans les montagnes; & quoyque Maugiron, qui depuis la Mathieu. l. 7.

mort du ſieur de Gordes avoit le Gouvernement de cette Province, les eût diſſipez à Morat, Leſdiguieres à l'occaſion de ce ſoulévement s'étoit encore rendu maître de Saint Quentin & de Beauvoir, y avoit fait faire quelques retranchemens & mis des Commandans, moins dans l'eſpérance de pouvoir conſerver ces poſtes, que dans le deſſein d'arrêter quelque temps les ennemis, & d'avoir le loiſir de mettre en défenſe Gap & la Mure.

D'Aubigné l. 3. c. 2.

Le Duc de Mayenne fut choiſi par le Roy pour commander l'armée qu'il envoyoit en Dauphiné : elle étoit de neuf mille hommes de pied François, de trois mille Suiſſes, de deux mille Gendarmes, & de quatorze cens Reitres. Il prit Saint Quentin & Beauvoir ſans beaucoup de réſiſtance, & penſa être tué devant cette bicoque, d'un coup de mouſquet qui luy effleura l'œil, lorſqu'il approcha pour la reconnoître.

Il alla de là mettre le ſiége devant la Mure, qui fut bravement défenduë par Aſpremont & par le Villars ; le prémier commandoit dans la Ville, & l'autre dans la Citadelle.

Leſdiguieres avoit mis ſa principale eſpérance dans la valeur de ces deux Capitaines, pour arrêter l'armée Catholique juſqu'à la chute des neiges : car outre qu'il avoit fort peu de troupes, il étoit en continuelle défiance d'une partie des Huguenots gagnez par quelques Seigneurs & Gentilshommes du Pays, qui ne pouvant ſe réſoudre à luy obéïr, ſur ce qu'il n'avoit ni plus de Nobleſſe ni plus de bien qu'eux, avoient formé un parti qu'on appelloit les *Deſunis*, & qui porterent leur haine contre luy, non ſeulement juſqu'à avoir intelligence avec les Catholiques, mais encore juſqu'à conſpirer contre ſa vie.

Cette diviſion fut un grand bonheur pour le Duc de Mayenne, qui ſans cela couroit riſque de recevoir un affront devant la Mure. Une intelligence qu'il pratiqua dans la ville, contribua beaucoup à la luy faire rendre ; mais il ne ſeroit pas venu à bout de la Citadelle, ſans la faute que commit le Villars qui y commandoit, & qui contre l'ordre exprés qu'il avoit de Leſdiguieres, de n'y recevoir que les ſoldats aprés la priſe de la ville, conſentit qu'une grande partie des habitans s'y retirât. Il arriva de là que les vivres furent bien-tôt conſumez, & l'eau des ciſternes épuiſée. Ce fut une néceſſité pour luy de capituler. Il n'eut pas plûtôt rendu la place, que la neige ſurvint, & en ſi grande abondance, que le Duc de Mayenne auroit été contraint de lever le ſiege, s'il eût pû être prolongé de quelques jours.

Leſdiguieres apres cette perte, n'eut point d'autre parti à prendre, que de ſe retrancher dans les montagnes à l'entrée du Pays de Gap ; & puis ayant été ſollicité par le Duc de Mayenne & par les Huguenots de ſon propre parti à un accommodement, ſuivant l'exemple des *Deſunis*, qui avoient fait leur avec le Duc, il y conſentit, proteſtant cependant que c'étoit par contrainte & contre ſon ſentiment, quoyque l'état de ſes affaires luy fit effectivement fort agréer cette propoſition : mais il vouloit par la feinte réſiſtance qu'il apporta au Traité, ſe faire honneur de ſon zele pour le parti Calviniſte, afin que ſi la guerre recommençoit, les peuples ne manquaſſent pas de l'elire de nouveau pour leur Chef, comme un homme d'humeur à la ſoûtenir juſqu'à l'extrêmité. Il conſentit donc à recevoir l'Edit de Pacification, tel qu'il avoit été modifié aux Conférences de Flex, & remit en la puiſſance du Duc de Mayenne les places dont il étoit maître : mais il ſtipula que toutes les fortifications qui y avoient été faites, ſeroient raſées auparavant, afin que les Commandans qui y ſeroient mis de la part du Roy, ne puſſent s'en ſervir, pour tenir les peuples en une trop grande ſujetion.

La paix étant rétablie dans le Royaume, le Duc d'Anjou ne penſa plus qu'à pourſuivre ſon entrepriſe des Pays-Bas, & ſon mariage avec la Reine d'Angleterre.

Les choſes paroiſſoient ſi avancées au regard du ſecond article, que le Roy ſur les inſtances du Duc d'Anjou, envoya une célebre Ambaſſade en Angleterre, pour faire dans les formes la demande du mariage. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpenſier en fut le Chef, le Duc de Bouillon, le Marechal de Coſſé, les ſieurs de Lanſac, de Carouges, de la Mothe-Fenelon, & Pinart Secrétaire d'Etat, & grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes l'y accompagnerent.

Relation de l'Ambaſſade du Prince Dauphin dans les Mémoires du Duc de Nevers. T. 1.

Le vingt quatriéme d'Avril ils eurent leur prémiére audience publique, où tout ſe paſſa avec tout l'agrément & toute la magnificence poſſible. La Reine fit l'honneur au Prince Dauphin qui luy demandoit ſa main pour la baiſer, de luy preſenter la joüe. Les jours ſuivans ſe paſſerent en bals, en feſtins & en toutes ſortes de divertiſſemens. Enfin on dreſſa le Traité de mariage, & celuy d'une Ligue entre la France & l'Angleterre contre la redoutable puiſſance d'Eſpagne, qui étoit accrûë du Royaume de Portugal, à l'occaſion dont je parlerai dans la ſuite, & qui donnoit de grandes inquiétudes aux deux Couronnes. Un des articles du Traité portoit, que ſix ſemaines au plus tard apres la ratification, le mariage ſeroit contracté ; de ſorte que dans toute l'Europe on le regarda comme une choſe faite : mais la Reine d'Angleterre qui penſoit beaucoup plus à la Ligue qu'au mariage, ne prétendoit pas aller ſi vîte ; & elle prit occaſion de différer, principalement ſur ce qui s'étoit paſſé aux Pays Bas

Camden. part. 3. Hiſt. Eliſab. An 1581.

Le Prince d'Orange étonné des perres que faiſoient les Etats depuis qu'Aléxandre de Parme étoit parvenu au Gouvernement des Pays Bas, & ſur tout de la réünion qui s'étoit faite du Haynault, de l'Artois, & de la Flandre Gallicane avec les Eſpagnols ; réſolut

d'executer le deſſein qu'il méditoit depuis long-temps, de ſouſtraire ouvertement les Etats à l'obéïſſance de leur Prince.

Il leur en avoit fait la propoſition dés l'année précédente, dans une Aſſemblée qu'ils avoient tenuë à Anvers. Il leur avoit repréſenté que les Eſpagnols prévalant de plus en plus dans le Pays, & un grand nombre de Villes qui avoient juſques là contribué à la dépenſe de la guerre, ſe détachant tous les jours du parti des Etats, il falloit choiſir de deux choſes l'une, ou de ſe ſoûmettre à la domination d'Eſpagne, aux rudes conditions qui avoient été propoſées dans les Conférences de Cologne, & qu'on avoit rejettées, ou rompre ſans plus differer le lien qui les attachoit à un Prince, dont ils connoiſſoient la dureté par tant d'expériences, & de qui ils ne pouvoient attendre que les plus mauvais traitemens, quand il les auroit aſſervis par la force des armes, comme il arriveroit infailliblement, ſi on s'amuſoit toûjours à balancer entre l'obéïſſance & une révolte ouverte.

Que cette derniére voye, toute violente qu'elle paroiſſoit, luy ſembloit néceſſaire pour la ſeureté de la vie & des biens d'une infinité de Nobleſſe & de peuple, à qui l'on feroit tôt ou tard un crime d'Etat, d'avoir défendu leur liberté & leurs privileges, & ſur tout qu'il n'y avoit point de quartier à eſpérer pour tous ceux qui ſuivoient la nouvelle Religion; que ſon avis étoit, que l'on fit au plûtôt cette démarche, & qu'aprés l'avoir faite, on choiſit un Prince qui animât les peuples, & vint en perſonne à leur tête, & fût en état de les défendre par ſa puiſſance; qu'il ne ſeroit plus queſtion de délibérer ſur le choix, puiſque par le Traité fait avec le Duc d'Anjou frére du Roy de France, on s'étoit engagé, ſuppoſé qu'on choiſit un nouveau Maître, à n'en point prendre d'autre que luy, & qu'il portoit déja le titre de Protecteur des Etats.

Que quand même il n'y auroit point encore d'engagement, on ne pourroit prudemment tourner ſes vûës ailleurs; que les forces de la France étoient à portée d'entrer dans les Pays-Bas quand on le voudroit; que le Roy même ne pourroit ſe diſpenſer d'entrer dans leur querelle, ſoit pour l'intérêt de ſon frére, ſoit par celuy de ſes Etats, ſoit par la haine des François contre les Eſpagnols, ſoit enfin pour tenir occupé hors de ſon Royaume un jeune Prince, dont la préſence y étoit toûjours dangereuſe à cauſe des factions.

Que la Reine d'Angleterre qui étoit ſur le point de ſe marier avec luy, regarderoit ſon établiſſement dans les Pays-Bas comme ſon affaire propre, & ſeroit ravie de ſe venger des troubles excitez contre elle dans ſes Etats & en Ecoſſe par le Roy d'Eſpagne; que le Haynault, l'Artois & la Flandre Gallicane qui s'étoient laiſſées ſéduire par le Prince de Parme, ſe réüniroient infailliblement aux Etats, quand ils ſe verroient expoſez au pillage des armées de France, d'autant plus que c'étoient eux qui avoient invité les premiers le Duc d'Anjou à venir au ſecours du Pays.

Qu'au reſte le Duc d'Anjou avoit toutes les qualitez requiſes pour les bien défendre; qu'il étoit brave, expérimenté dans le Commandement, & avec cela ſans opiniâtreté, & capable d'écouter conſeil & de le ſuivre.

L'affaire, vû ſon importance, traîna pluſieurs mois, le devoir combattu par la haine de la domination Eſpagnole, tenant les eſprits en ſuſpens.

Tandis qu'on délibéroit, le Roy d'Eſpagne averti de cet attentat du Prince d'Orange, crût ne devoir plus le ménager. Il le proſcrivit, mit ſa tête à prix, & promit vingt-cinq mille écus à celuy ou aux héritiers de celuy qui l'en déferoit. Le Prince d'Orange répondit à cette proſcription par un écrit, qui ne parut néanmoins que dix mois aprés, & ſeulement dans le temps que les Etats aſſemblez à Anvers eurent franchi le pas. Ils déclarérent donc par une proclamation, *que le Roy Philippe étoit déchû de la Principauté des Pays-Bas, pour avoir violé les privileges des Peuples contre ſon ſerment; que pour cette cauſe les Provinces ſuivant la permiſſion que le Roy Philippe leur en avoit donnée luy-même, lorſqu'il fut reconnu Prince de Flandres, étant libres & dégagez de la foy & de l'obéïſſance qu'ils luy avoient vouée, choiſiſſoient pour leur Prince de leur bon gré, & de leur propre mouvement, François de Valois Duc d'Alençon frére du Roy de France.*

Tout cela ſe fit ſous les yeux de l'Archiduc Mathias préſent à l'Aſſemblée, & qui n'eut point d'autre parti à prendre, que de ſe démettre de ſon Gouvernement, ou plûtôt de quitter le vain titre de Gouverneur des Pays-Bas, qu'il avoit porté quatre ans ſous la domination, plûtôt que ſous la direction du Prince d'Orange. Il ajoûta d'un air d'indignation aux Députez des Etats, qu'ils ſe retiroient trop témérairement de la Maiſon d'Autriche, & qu'ils ne conſidéroient pas aſſez les malheurs où ils s'expoſoient; que pour luy il y avoit long-temps qu'il s'ennuyoit de la tyrannie de quelques-uns d'entre eux, (il marquoit aſſez par-là le Prince d'Orange;) qu'il ne pouvoit plus voir l'indignité avec laquelle on ſe conduiſoit, & qu'il luy ſeroit honteux de la ſouffrir davantage.

Il demeura néanmoins encore quelque temps aux Pays Bas, dans l'eſpérance d'obtenir l'Evêché de Liége vacant par la mort du Cardinal Girard Groeſbeeck. Le Prince d'Orange & les Etats travaillérent à faire tomber ſur luy l'élection, qui luy auroit tenu lieu d'un bon dédommagement; mais le Prince de Parme le traverſa de toutes ſes forces, & vint à bout de faire élire Erneſt fils du Duc de Baviére, qui étoit déja Evêque de Friſinge.

L'Acte par lequel le Roy d'Eſpagne étoit déposé de la Seigneurie des Pays-Bas, fut
An. 1581. publié le vingt-ſeptiéme de Juillet. Ses Statuës & ſes Portraits furent ôtez de tous les lieux où ils étoient, ſur tout en Hollande & en Zélande; ſon Sceau fut rompu, & défenſes faites de plus rien ſceller en ſon nom. On ordonna aux Officiers de la Monnoye de n'en plus battre à ſon coin; il fut commandé aux Gouverneurs, aux Magiſtrats, aux Officiers de guerre de faire un nouveau ſerment ſuivant la formule que les Etats preſcrivirent, juſqu'à ce que le Duc d'Anjou fût arrivé; leurs anciennes proviſions furent déchirées, B & on leur en donna de nouvelles. La plûpart obéïrent aux ordres & aux défenſes des Etats; & quelques uns ayant horreur d'un tel attentat, paſſerent au ſervice d'Eſpagne.

Les excés que les Huguenots commirent enſuite à Anvers, à Bruxelles, & dans la plûpart des autres Villes ſoûmiſes aux Etats, en briſant les images, en prophanant les Autels, en chaſſant les Prêtres, firent aſſez connoître les auteurs & les principaux motifs de la révolte, & de quoy l'héréſie eſt capable, quand elle eſt jointe à l'ambition, & à une puiſſance telle que le Prince d'Orange ſe l'étoit acquiſe ſur l'eſprit des peuples. C

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 3. Ce Prince auſſi-tôt aprés la proclamation, envoya au Duc d'Anjou qui étoit au Pleſſis proche de Tours, Philippe Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde, avec une aſſez nombreuſe ſuite de Nobleſſe, pour luy offrir la Principauté des Pays-Bas. Aprés qu'on eut conteſté quelque temps ſur les conditions, le Prince l'accepta, & promit de ſe rendre bientôt aux Pays-Bas avec une armée. Strada
6. ajoûte, qu'il avoit lû une lettre en chiffre adreſſée au Prince de Parme, où on luy mandoit, que Marnix avoit fait un Traité ſecret avec le Duc en faveur du Prince d'O- D range, par lequel la Hollande & la Zélande luy étoient données en fief, pour luy & pour ſes deſcendans.

Tandis que le Prince d'Orange agiſſoit dans le Brabant avec tant d'éclat, pour frayer le chemin à la nouvelle domination du Duc d'Anjou, ou plûtôt à la ſienne, les partiſans de ce jeune Prince commençoient à le ſervir avec plus de vigueur dans les Provinces des Pays Bas plus voiſines de la France: car quoyque le Baron de Montigni qui avoit lié la partie avec luy dans leur entrevûë de la E Fére, ſe fût déclaré pour les Eſpagnols, pluſieurs autres de concert avec les Etats luy étoient demeurez fidelles.

Le Baron d'Inſy Gouverneur de la Citadelle de Cambray, étoit à ſa dévotion, auſſi-bien que Villers qui commandoit dans Bouchain, le Prince d'Epinoy Gouverneur de Tournay, Guillaume de Horn Baron de Heſſe, Créqui & quelques autres. Condé, Binch & pluſieurs autres Villes de ce Canton, étoient dans ſes intérêts, & incommodoient fort Valenciennes qui tenoit pour le Prince de Parme. L'éloignement de ce Prince que A d'autres affaires importantes avoient attiré avec la plûpart de ſes forces vers Groningue à l'autre extrêmité des Pays-Bas, leur donnoit moyen de faire des courſes ſur les Terres des partiſans d'Eſpagne, qui faiſoient de grandes plaintes de ce qu'on les abandonnoit à la mercy des François.

La crainte du mauvais effet que cela pouvoit produire dans l'eſprit de la nobleſſe & des peuples nouvellement rentrez dans leur devoir, obligea Alexandre de Parme à faire marcher ſes troupes de ce côté-là; & aide de quelque argent que la ville de Valenciennes luy fournit, il fit aſſiéger Bouchain par le Comte de Mansfeld & le Baron de Montigni. Villers aprés quelques jours de réſiſtance le rendit par capitulation, & ſe retira à Cambray. Enſuite Condé fut abandonné par la garniſon, compoſée de quelque Infanterie Françoiſe, Angloiſe, & Ecoſſoiſe & de quatre Cornettes de Cavalerie, qui ſe jettérent dans Tournay.

La facilité de ces Conquêtes qui délivrerent les environs de Valenciennes des courſes de l'ennemi, déterminérent le Prince de Parme à tenter une entrepriſe plus impor- C rante; ce fut le ſiége ou plûtôt le blocus de Cambray, dont il chargea le Marquis de Roubais. Ce Général le ſerra de fort prés. La diſette des vivres y fit bien-tôt crier les Bourgeois, & cauſa des diviſions dans la place. C'eſt pourquoy le Baron d'Inſy qui ne pouvoit attendre qu'un trés-rude traitement des Eſpagnols, s'il tomboit entre leurs mains, envoya Courriers ſur Courriers au Duc d'Anjou, pour luy demander du ſecours.

L'affaire étoit trop importante pour la négliger, & il étoit de l'honneur & de la reputation, auſſi-bien que de l'interêt du Duc, D de ne pas laiſſer perdre cette place, qui outré qu'elle étoit trés-forte, faiſoit la communication des frontiéres de France avec le reſte des Pays-Bas.

Il fit prendre les devans à Fervaques avec quatre mille hommes. Ce Seigneur vint ſe camper auprés du Catelet, & deracha mille Fantaſſins ſous les Ordres de Jean de Balagni, bâtard de Jean de Montluc autrefois Evêque de Valence. Balagni cacha ſi bien ſa marche, qu'il ne fût aperçû par les ennemis, que lorſqu'il étoit fort proche de Cambray. Le E Marquis de Roubais en ayant été averty, mit à ſes trouſſes une partie de ſes troupes commandées par Nicolas de Ceſſis, Mathieu Corvin & Aſcagne Paſſer. Balagni ſans s'étonner tourna tête, & ſecondé d'une ſortie que le Baron d'Inſy fit en même-temps, il repouſſa les Eſpagnols qui y firent une aſſez grande perte; & Aſcagne Paſſer un des trois Commandans y demeura priſonnier.

Quelques autres détachemens qui eſcortoient des convoys, ne furent pas ſi heureux: Le Marquis de Roubais les défit, & ne fit gueres de quartier à ceux qui tomberent entre ſes mains.

Fervaques ayant appris que le Duc de Parme s'avançoit avec le reste de son Armée, décampa du Catelet & repassa la Somme, pour attendre le Duc d'Anjou, qui l'ayant joint passa cette riviére, & vint se camper sous le Catelet.

Il y fit la révûë de son Armée, qui se trouva forte de dix à douze milles hommes de pied & de quatre mille chevaux. Bellefont qui en étoit Maréchal de Camp, le Marquis d'Elbeuf, Fervaques, Claude de la Chastre & Rochepot, dont le premier commandoit la Cavallerie & l'autre l'Infanterie, les Comtes de Montgommeri, de Laval, & de Saint-Agnan, Gilbert de Ventadour fils du Duc de ce nom, les Vicomtes de Turenne & de la Guierche, Saint Luc, le Vidame d'Amiens, la Ferté, Beaupré, Mauvissiére, Drou, Sandricourt & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, tant Huguenots que Catholiques étoient dans ces troupes.

Le Duc d'Anjou s'étoit avancé jusqu'à l'Abbaye de Vaucelles à trois heures de chemin de Cambray, & le Prince de Parme se préparoit dans Valenciennes à se mettre en campagne, lorsque Pomponne de Bellievre y arriva de la Cour de France, pour l'asseurer que c'étoit contre la volonté du Roy, que le Duc d'Anjou etoit entré dans les Pays-Bas, & qu'appréhendant que cette irruption ne fut cause dans la suite de la rupture entre les deux Couronnes, il venoit luy proposer une cessation d'armes, pendant laquelle les choses pourroient s'accommoder à l'amiable.

Le Duc de Parme répondit par de grandes plaintes, de ce que le Roy ayant été si obligeamment & si puissamment secouru par le Roy d'Espagne en diverses occasions, souffroit qu'une armée entiére de François vint au secours des Rebelles des Pays-Bas; que le Duc d'Anjou ne seroit pas long-temps sans se repentir de s'être livré au Prince d'Orange; qu'il avoit devant les yeux un bel exemple dans la personne de l'Archiduc: qu'au reste il ne dependoit pas de luy d'accorder la cessation d'armes, & qu'il falloit avoir sur cela les ordres du Roy son Maître: & comme Bellievre luy faisoit diverses propositions les unes apres les autres, il crut, comme il l'écrivit au Roy d'Espagne, que c'étoit un artifice, pour donner le temps au Duc d'Anjou de forcer les passages, & d'obliger le Marquis de Roubais à lever le blocus de Cambray. C'est pourquoy rompant le discours sur la nécessité où il etoit de partir, il monta à cheval pour se mettre à la tête de son armée, qui n'etoit que de cinq mille hommes de pied & de deux mille chevaux; & il s'avança jusqu'à une lieuë de l'armee Françoise, l'Escaut etant entre deux. Quelque mine qu'il fit de vouloir combattre, il n'en avoit nulle envie, tant à cause qu'il etoit beaucoup inferieur en nombre, qu'à cause qu'il reçut en même temps deux lettres, l'une du sieur de Tassis Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, qui luy mandoit que la Cavalerie du Duc d'Anjou etoit composée des meilleures Troupes du Royaume, & l'autre du Duc de Guise qui luy faisoit sçavoir, que même les Régimens entretenus par le Roy marchoient vers la frontiére, pour se joindre à ce Prince.

En conséquence de ces avis, aprés avoir demeuré trois heures en bataille au-delà de l'Escaut, pour donner le temps aux troupes du blocus de se rassembler, & faire marcher son gros bagage & une partie de son canon à Bouchain, il s'éloigna de Cambray. Le Duc d'Anjou y envoya aussi-tôt le Vicomte de Turenne & Gilbert de Ventadour, pour avertir d'Inisy de la retraite des ennemis, & que le lendemain matin il viendroit avec son armée camper sous les murailles de la Ville: mais ces deux Seigneurs s'étant égarez dans les ténébres, tomberent dans un gros de Cavalerie du Comte de Bossu, dont ils furent enveloppez. Ventadour ayant trompé ou gagné ses Gardes, se sauva, & le Vicomte ne sortit de prison quelque temps aprés, que par une grosse rançon.

Le Duc d'Anjou arriva le lendemain à la tête de son armée à Cambray, où il fut reçû avec beaucoup de joye & de respect par le Baron d'Inisy. Deux jours aprés il fit serment de conserver les priviléges de la ville, & commença par-là à se mettre en possession de la souveraineté des Pays-Bas.

Le Duc regardant cette place comme la clef du pays, jugea à propos de s'en asûrer, & de la mettre entiérement en sa puissance. Il en retira les Vallons qui y étoient en garnison, & mit des François à leur place. Il fit consentir le Baron d'Inisy à en céder le Gouvernement à Balagny, luy promettant de le bien dédommager d'ailleurs Ce ne fut pas sans chagrin que d'Inisy donna ce consentement. Tout cela se fit d'une maniére qui ne fit guéres d'honneur au Duc d'Anjou, & qui n'étoit pas digne d'un Prince; mais le Baron n'eût ny le temps de s'en ressentir, ny d'attendre sa récompense, ayant été tué quelque temps aprés dans une rencontre par un parti Espagnol. *Mémoires de Sully. T. 2. c. 161*

Le Duc dans la même vûë employa son armée à prendre Arleux, le Fort de l'Ecluse, Cateau-Cambresis, & tous les autres postes des environs; & ainsi les Espagnols furent chassez de tout le Cambresis. Saint Guilain peu de jours aprés fût surpris par la garnison de Tournay, dont le Prince d'Epinoy étoit Gouverneur. Les villes de Mons & de Valenciennes en furent extrêmement allarmées, & plusieurs soupçonnérent plus que jamais le Comte de Lalain Gouverneur de Haynaut, d'intelligence avec les François. *Strada. l. 4. T. 2.*

Ce furent ces heureux commencemens de la domination du Duc d'Anjou, dont la Reine d'Angleterre se servit comme d'une raison, ou plûtôt comme d'un pretexte pour éluder la conclusion de son mariage. Elle allégua que le Duc d'Anjou par l'acceptation

de la ſouveraineté des Pays Bas, par le ſecours donné à Cambray dont il s'étoit emparé, & par la priſe de pluſieurs villes du Domaine du Roy d'Eſpagne, étoit tellement engagé à la guerre contre ce puiſſant Prince, qu'il ne pouvoit avec honneur abandonner la partie ; qu'en l'épouſant elle ſeroit obligée d'entrer dans ſes interêts, & par conſéquent d'attirer la guerre ſur l'Angleterre; ce qui étoit contre un des articles du traité de mariage, où il étoit expreſſément marqué, que le Duc n'engageroit ce Royaume dans aucune guerre étrangere, & qu'ainſi avant que de rien conclure, il falloit qu'il ſe démêlât de celle qu'il avoit entrepriſe; qu'aprés tout elle étoit trés-portée à ſe declarer contre les Eſpagnols; qu'il étoit de la derniére conſéquence pour ſes Eſtats auſſi bien que pour la France, d'abbattre la puiſſance d'Eſpagne qui croiſſoit tous les jours; que pour cela elle ſouhaitteroit que les deux Couronnes fiſſent enſemble une ligue non ſeulement deffenſive, mais encore offenſive contre l'Eſpagne; qu'il ne tiendroit qu'au Roy, & que c'étoit par là qu'il falloit commencer.

Camden. Thuan. Hiſt. Britab.

Elle ajoûtoit à ces raiſons, que ſes ſujets qui l'avoient tant de fois ſollicité de prendre le parti du mariage, afin qu'elle eût des ſucceſſeurs, faiſoient paroître de l'averſion pour celuy-cy, & qu'il luy falloit du temps pour les ménager là deſſus, & le leur faire agréer.

Ce furent là les principales choſes qu'elle fit dire au Roy par le ſieur Somers Secrétaire de ſon Conſeil, & quelques jours aprés par François Valſingham qu'elle envoya avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de France, les chargeant l'un & l'autre, & Henri Cobham ſon Ambaſſadeur ordinaire, de s'expliquer au Roy là-deſſus, & de le preſſer de conclure le traité de Ligue; mais ce Prince declara qu'il n'écouteroit rien ſur cet article, qu'aprés que le mariage ſeroit fait.

Il y avoit encore un autre point important, ſur lequel les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient ordre de ſçavoir les intentions de la Cour de France. C'étoit au ſujet de la révolution arrivée en Portugal, événement qui ne doit pas être omis en cette hiſtoire, à cauſe de la part que la France y prit pour ſon malheur.

Sébaſtien Roy de Portugal ayant malheureuſement peri à l'âge de vingt cinq ans, dans une bataille en Afrique contre Abdel-Melec Roy de Fez & de Maroc, avec un grand nombre de Nobleſſe de ſon Royaume, eut pour ſucceſſeur Henri Cardinal Archevêque d'Evora ſon grand oncle, âgé de ſoixante & ſept ans. Un âge déja ſi avancé, ſa mauvaiſe ſanté, les Ordres Sacrez où il étoit engagé, & enfin le refus qu'il fit de demander une diſpenſe au Pape pour ſe marier, ôtoient toute eſpérance aux Portugais d'avoir un Succeſſeur à la Couronne, dont le droit ne pût être conteſté. Les héritiers préſomptifs ſe préſentérent auſſi tôt pour faire valoir leur titre, & le faire approuver par les Eſtats du Royaume avant la mort du Cardinal.

Ils ſe trouvérent en grand nombre; car il y a toûjours de la gloire à prétendre à une Couronne, même ſans eſpérance d'y parvenir. Les compétiteurs étoient Philippe Roy d'Eſpagne, Philbert Emmanuel Duc de Savoye, Ranuce Farnéſe Duc de Parme, Catherine femme de Jean Duc de Bragance, Dom Antoine, dit communément le Prieur de Crato, & enfin Catherine de Médicis Reine de France.

Le Roy d'Eſpagne fondoit ſon droit ſur ce qu'il étoit fils d'Iſabelle Sœur du Cardinal Roy, & l'aînée des filles du Roy Emmanuel ayeul de Sébaſtien: Le Duc de Savoye ſur ce qu'il étoit fils de Beatrix la cadette; le Duc de Parme ſur ce qu'il étoit fils de Marie fille aînée d'Edoüard frére du Cardinal Roy: Catherine Ducheſſe de Bragance, ſur ce qu'elle étoit fille, quoyque cadette du même Edoüard: Dom Antoine ſur ce qu'il étoit fils de Loüis autre frere du Cardinal Roy, & Catherine de Médicis ſur ce qu'elle deſcendoit d'Alfonſe III. Roy de Portugal en l'an 1245, par Mathilde de Boulogne & Robert fils de Mathilde, qui avoit été exclus de la Couronne par les enfans de Béatrix de Caſtille quoyque illégitimes, Alphonſe ayant épouſé cette Princeſſe avant la mort de Mathilde. Enfin le Pape même prétendit avoir droit ſur ce Royaume, & d'y nommer un Roy, tant parce qu'il ſoûtenoit que c'étoit comme un Fief du ſaint Siége, auquel les anciens Roys de Portugal l'avoient ſoûmis, qu'à cauſe qu'il étoit actuellement poſſedé par un Cardinal, dont la dépoüille luy appartiendroit à la mort de ce Prince.

De tous ces prétendans, le Pape, Dom Antoine, Catherine de Médicis & le Duc de Savoye paroiſſent avoir été les moins bien fondez. Le Pape, parce que les Peuples depuis bien des ſiecles, ne regardent pas comme un titre valable en cette matiére, la dévotion par laquelle quelques anciens Princes ont ſoûmis leurs Royaumes au ſaint Siége, & qu'une Couronne n'eſt pas un meuble, qui ſoit compté dans la dépoüille d'un Cardinal. Dom Antoine, parce qu'il n'étoit que fils naturel du Prince Loüis: Catherine de Médicis, à cauſe de la preſcription de plus de trois cens ans, les Comtes de Boulogne n'ayant jamais fait de proteſtation ſur ce ſujet: outre qu'il étoit difficile de prouver que Robert fût fils de Mathilde, & qu'au contraire il y avoit des preuves, qu'il étoit fils d'Aliſe ſœur de Mathilde.

Pour le Duc de Savoye, comme il ne deſcendoit que de la cadette du Roy Emmanuel, il étoit évident qu'il ne pouvoit prétendre à la Couronne de Portugal, qu'aprés le Roy d'Eſpagne qui étoit fils d'Iſabelle l'aînée. Auſſi ſe contenta-t-il de demander qu'on eût égard

à ſon droit, ſuppoſé que le Roy d'Eſpagne mourût avant le Cardinal Roy leur oncle commun, prétendant en ce cas avoir droit à la Couronne, comme plus proche parent du Cardinal, que les enfans du Roy d'Eſpagne.

Le Duc de Parme & la Ducheſſe de Bragance faiſoient leur fort ſur le droit de repréſentation, l'un étant petit-fils d'Edouard frére du Cardinal Roy, & l'autre ſa fille. L'un quoyque plus éloigné d'un dégré prétendoit être préferé en qualité de mâle, & l'autre par la proximité. Le Roy d'Eſpagne ſe ſervoit auſſi du même droit de repreſentation comme fils de la fille aînée d'Emmanuel & comme mâle.

Chacun avoit ſes Partiſans non ſeulement en Portugal, mais encore dans les Univerſitez de l'Europe, où le cas fut examiné, & qui furent fort partagées là-deſſus.

Le Cardinal Roy par inclination étoit pour la Ducheſſe de Bragance; & par la crainte d'une guérre qui deſoleroit le Portugal, il étoit porté à declarer pour ſon ſucceſſeur le Roy d'Eſpagne.

Il aſſembla ſur cela les Etats à Liſbonne en 1579 où tous les Procureurs des concurrens furent oüis. Urbain de Saint Gelais Evêque de Comminge député pour Catherine de Médicis y fut auſſi admis, quoyque avec beaucoup de peine. Il n'y fut rien reſolu, & l'affaire fut remiſe aux Eſtats d'Almérin, qui ne furent tenus que l'année ſuivante.

Ils s'aſſemblérent le neuviéme de Janvier. Le Cardinal y declara qu'aprés s'être fait inſtruire des droits de tous les prétendans, il avoit jugé que le Roy d'Eſpagne & la Ducheſſe de Bragance étoient les ſeuls qui dûſſent être reçûs à ſoûtenir leurs droits ſur la Couronne. Les Portugais furent fort chagrins de cette déclaration. Ils s'étoient attendus que le Cardinal prononceroit en faveur d'un Prince ou d'une Princeſſe du Pays, & ne pouvoient ſe réſoudre à ſubir ſa domination des Caſtillans: mais la mort du Cardinal qui arriva ſur la fin du même mois, les jetta dans la plus extrême conſternation.

On ouvrit auſſi tôt ſon teſtament qu'il avoit fait huit mois auparavant, où l'on ne trouva point autre choſe ſur l'article du ſucceſſeur, ſinon qu'il laiſſoit la Couronne à celuy à qui elle appartiendroit ſuivant les regles du droit, à moins qu'il ne l'eût nommé luy-même avant ſa mort.

Mais le Roy d'Eſpagne faiſant ſemblant de ne penſer qu'à briguer les ſuffrages des Docteurs & des Univerſitez, avoit pris des meſures bien plus ſûres pour s'emparer de la ſucceſſion; car ſous prétexte de porter la guerre en Afrique contre les Mahométans, il avoit levé une armée de terre & une de mer.

Il fit déclarer aux Portugais qu'étant aſſûré de ſon droit, il alloit le pourſuivre; qu'ils euſſent à le reconnoître pour leur Roy avec aſſûrance de la conſervation de leurs priviléges, ou à ſe reſoudre à la guerre, & à voir leur pays ſubjugué, & enſuite traité en pays de Conquête.

Une telle déclaration jetta les Adminiſtrateurs du Royaume en d'etranges embarras. Quelques uns gagnez par le Roy d'Eſpagne, & les autres étonnez par le danger d'une guerre qu'ils ne pourroient ſoûtenir, étoient d'avis de recevoir la loy du plus fort. Cependant pour remplir le devoir de leur charge, ils mettoient la frontiére en deffenſe, & ils envoyoient dans les Cours de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie pour demander du ſecours. D'autres ſuivant leur averſion naturelle contre les Caſtillans, écoûtoient favorablement les ſollicitations de Dom Antoine, & ſe conformoient en cela à l'inclination du peuple qui ne vouloit point de Prince étranger, & avoit plus d'éloignement du Roy d'Eſpagne, que de tout autre. Au reſte, quoyque Dom Antoine fût bâtard, il y avoit des exemples dans l'hiſtoire de Portugal qui l'autoriſoient dans ſes prétentions.

Peu s'en fallût cependant, que tenté par les conditions avantageuſes, qu'on luy offroit de la part du Roy d'Eſpagne, il ne ſe deſiſtât de ſon entrepriſe; mais aprés avoir balancé, cet homme naturellement plus vain que prudent ſe laiſſa ébloüir par l'empreſſement que la populace témoignoit pour luy; & dans un tumulte qui ſe fit à Santaren; il conſentit qu'on l'y proclamât Roy, ſans avoir pris aucunes meſures avec les Adminiſtrateurs de l'Eſtat. Ce fut contre le ſentiment de ſes plus ſages ſerviteurs, qui luy conſeilloient de ſe contenter du titre de défenſeur du Royaume: mais il ſe crut fort avancé, lorſque s'étant allé préſenter devant Liſbonne, il y fut reçû, & reconnu pour Roy par cette capitale.

Alors le Duc d'Albe entra en Portugal à la tête d'une armée, & Alvare Baſſan Marquis de ſainte Croix avec une nombreuſe flotte parut ſur les côtes. Dom Antoine de ſon côté aſſembla des troupes, ſe mit en campagne, & accepta la bataille auprés de la ville d'Alcantara. Il y fut défait & bleſſé, & tout le Royaume tomba ſous la puiſſance du Roy d'Eſpagne, à qui cette Conquête ne coûta que cinquante huit jours.

Dom Antoine s'etant tenu caché quelque temps en Portugal, nonobſtant les perquiſitions des Eſpagnols, qui n'épargnérent ny ménaces, ny promeſſes, ny argent pour le découvrir, ſe mit enfin ſur un vaiſſeau qui le conduiſit aux côtes de France, d'où il paſſa auſſi-tôt en Angleterre.

Il n'avoit plus d'autre reſſource dans les Eſtats de Portugal, que l'Iſle Tercére, qui ſe déclara en ſa faveur, & d'où la flotte d'Eſpagne fut répouſſée avec grande perte. Il eſpéroit trouver de l'appuy à la Cour de France, & en celle d'Angleterre; & ces deux Cours étoient effectivement bien intentionnées pour luy; car Catherine de Medicis ne penſoit plus à ſoûtenir ſes propres prétentions,

Diverſes pieces de Walſingham dont on a imprimé un Recuëil à Amſterdam l'an 1700.

tions, mais ſeulement auſſi-bien que la Reine d'Angleterre, à s'oppoſer à cet accroiſſement de la puiſſance d'Eſpagne. Eliſabeth étoit bien réſoluë de ſecourir Dom Antoine, ſi la France vouloit entrer en ligue & en défenſe avec elle; mais ſans cela elle ne prétendoit pas faire de grands efforts.

Il y eut à la Cour de France une négociation fort vive ſur ce point pendant les mois d'Aouſt & de Septembre de cette année 1581. Valſingham Ambaſſadeur extraordinaire d'Angleterre perſiſta toûjours à demander que la ligue ſe conclut avant le mariage du Duc d'Anjou; & le Roy vouloit au contraire que le mariage precédât la ligue. On voit par les lettres de l'Ambaſſadeur le même manége, dont la Reine d'Angleterre avoit uſé autrefois, lorſqu'on traitoit de ſon mariage avec Henri III. encore alors Duc d'Anjou, & l'embarras qu'elle cauſoit à ſes Miniſtres, auſquels elle impoſoit elle-même, & qui ne pouvoient deviner, ſi elle penſoit ſerieuſement ou non à ſe marier. Enfin l'Ambaſſadeur ſans avoir rien fait, prit ſon audience de congé

An. 1581. le douziéme de Septembre, & s'en alla par les Pays-Bas où il vit le Duc d'Anjou, pour qui la Reine d'Angleterre temoignoit avoir non ſeulement de l'inclination, mais même de la paſſion. Le plus grand avantage que le Duc en retira pour lors, fut une ſomme de cent mille écus, qu'elle luy fit tenir ſecrétement.

Cependant les affaires de ce Prince n'alloient pas aux Pays-Bas de la même maniére qu'elles avoient commencé. Ses troupes aprés la priſe de Cambray ſe diſſipérent en grande partie faute de paye, & la nobleſſe Françoiſe qui l'avoit accompagné dans cette expedition, conrente de l'y avoir ſi bien ſervi, ſe retira preſque toute dans ſes Terres & à la Cour. Le Marquis d'Elbeuf donna l'éxemple, en prenant congé du Duc avec quatre cent Cavaliers. L'interêt de ſa maiſon, & l'engagement qu'il avoit pris avec les Liguëurs ne luy permettoient pas de trop contribuer à la ruine des Eſpagnols, & il n'avoit été entraîné à cette expedition, que par l'éxemple de tant de nobleſſe qui s'y engageoit.

Strada l. 4. T. 2. C'eſt ce qui empêcha le Duc d'aller joindre une partie de l'armée des Eſtats, qui l'attendoit entre l'Iſle & le Queſnoy, comme le Prince d'Orange l'en ſollicitoit.

Il ſe retira ſous le Catelet avec quinze cens chevaux & cinq mille hommes de pied qui luy reſtoient; & pour ne point avoir le chagrin de voir le Prince de Parme qui raſſembloit ſon armée, faire des conquêtes à ſa vûë, ſans pouvoir l'en empêcher, il paſſa en Angleterre ſous prétexte que ſa preſence y étoit neceſſaire pour la concluſion de ſon

An. 1581. mariage avec la Reine.

Il y arriva au mois de Novembre, & la

Mémoires du Duc de Nevers. T. 1. Reine l'y reçut avec toutes les démonſtrations ordinaires de joye & d'attachement pour ſa perſonne. Ils y firent un traité de ligue, par lequel ils s'obligeoient reciproquement à ne point traiter avec le Roy d'Eſpagne que d'un commun conſentement, & à ſe donner l'un à l'autre des ſecours dans le beſoin. Cet engagement fut couché par écrit, la promeſſe de la Reine fut miſe entre les mains du Duc d'Anjou, & celle du Duc entre les mains de la Reine.

L'affaire du mariage parut alors s'avancer plus que jamais; juſques là que cette Princeſſe le vingt-deuxiéme de Novembre en préſence des ſieurs de Caſtelnau, Mauviſſiere Ambaſſadeur de France, & de Marchamont & des Milords de Suſſex & Howard, mit un anneau au doigt du Duc d'Anjou, en luy diſant qu'elle le fiançoit dés cette heure là par cet anneau. On dreſſa & l'on mit par écrit en Latin la forme de la célébration du mariage, ce qui ſe devoit faire dans l'Egliſe où ils ſeroient mariez, les termes dont ſe devoit ſervir le Duc d'Anjou en prenant la Reine pour épouſe, & ceux que la Reine devoit prononcer en acceptant le Duc pour mari. * Cet Acte fut ſigné par l'Evêque de Lincoln par les Comtes de Suſſex, de Bedfort, de Leyceſtre, par Hatton & Valſingham qui étoit revenu de la Cour de France. Caſtelnau en donna auſſi-tôt avis au Roy par un exprés, & on crut en Angleterre, & en France la choſe conſommée.

* Cet Acte eſt en parchemin dans la Bibliothéque de M. Foucaut, Conſeiller d'Etat, & l'on y voit la ſignature de l'Evêque & des Seigneurs que j'ay marquez.

Mais la joye du Duc d'Anjou ne fut pas longue. Eſtant allé le lendemain voir la Reyne, elle luy dit qu'elle avoit paſſé la nuit dans des inquietudes & des allarmes mortelles, & que trois nuits comme celle-là ſeroient capables de la mettre au tombeau; qu'elle s'étoit répréſenté le mécontement de la plûpart de ſes ſujets, dont l'averſion étoit inſurmontable pour un Prince François, le peu d'avantage que ſon état retireroit de cette alliance, les grands maux qu'elle en prévoyoit, & les inconveniens qui ſuivroient de leur diverſité de Religion.

Sur quoy je dois en paſſant faire juſtice à ce Prince blâmable par beaucoup d'autres endroits, c'eſt qu'il tint toûjours ferme ſur cet article de la Religion, & qu'étant à la Cour d'Angleterre, il fit toûjours dire la Meſſe dans ſon apparrement, ſans ſe cacher même des Anglois.

Le Sieur Hatton un des Conſeillers d'Etat qui étoit préſent à ce dernier entretien, ajoûta d'autres raiſons, pour montrer qu'il n'étoit pas à propos de paſſer outre. Il dit que la Reine étant âgée de quarante neuf à cinquante ans, ne pouvoit guéres eſpérer de voir des fruits de ſon mariage; que tout ce qui s'étoit fait juſqu'alors n'étoit que conditionnel, & qu'il falloit au moins attendre, ſi le Roy de France ratifieroit les conditions du traité de mariage.

On peut aiſément s'imaginer quel fut le deſeſpoir du Duc d'Anjou, qui s'étoit crû au moment de voir l'accompliſſement de ſes vœux; & une des plus belles couronnes de l'Europe ſur ſa tête; au lieu qu'il alloit devenir la fable de toutes les Cours de l'Europe.

mais ſon chagrin & ſon deſeſpoir augmentérent par les choſes qui ſe paſſérent en public à cet égard.

Quelques Miniſtres Proteſtans Anglois ou d'eux-mêmes, & par la haine qu'ils avoient contre la France & contre la Religion Catholique, ou peut-être ſuſcitez ſous main par la Reine d'Angleterre, prêchérent publiquement contre ce mariage, & dirent entre autres choſes qu'il en ſeroit des Anglois comme des Iſraëlites, qui aprés avoir voulu à toutes forces avoir un Roy, s'en repentirent bien tot. Mais ce qui fut étrange, c'eſt que la nouvelle du mariage conclu étant venuë à Paris, les Prédicateurs Catholiques à la ſollicitation des Ligueurs, firent en même-temps de leur côte mille invectives ſur ce ſujet, & publiérent dans leurs Auditoires, que cette alliance d'un Prince de France avec une Reine hérétique, étoit le préſage le plus certain que l'on pût avoir du renverſement de la Religion & du Royaume.

Au reſte, quelques détails que l'Ambaſſadeur même eût mandé en France touchant cette affaire, la Reine d'Angleterre ne voulut jamais convenir qu'elle eut porté les choſes ſi avant : & un jour Bodin Chancelier du Duc d'Anjou, diſant à cette Princeſſe qu'il travailloit actuellement à l'eloge des grands perſonnages de ce temps là, & qu'il n'avoit garde de manquer à y donner place à ſa Majeſté ; mais que cet endroit de ſon hiſtoire l'embarraſſoit, elle luy repondit, *ſçavez-vous, Monſieur Bodin, ce que l'on dira quand vous le mettrez, on dira que vous aurez crû un menteur. & qu'un ſot l'aura écrit.*

Ce ne fut pas là neanmoins encore la fin de la Scéne. Le Duc d'Anjou, voulant s'en retourner aux Pays-Bas où les Etats le rappelloient, pour arrêter les conquêtes du Prince de Parme, qui avoit pris Tournay & Saint Guilain pendant ſon abſence, la Reine d'Angleterre s'oppoſa toûjours à ſon retour, en luy donnant de temps en temps de nouvelles eſpérances de renouer l'affaire du mariage, l'occupant de toutes ſortes de divertiſſemens, & le menaçant que s'il partoit, elle alloit porter ſes vûës ailleurs. Elle envoyoit Couriers ſur Couriers à la Cour de France, où, nonobſtant les nouvelles propoſitions qu'elle faiſoit là deſſus, on étoit perſuadé qu'elle ne cherchoit qu'à amuſer le Duc d'Anjou. Pluſieurs crurent fort vrai-ſemblablement, que n'étant pas fâchée de voir la guérre aux Pays-Bas occuper les forces du Roy d'Eſpagne, elle n'eût pas été contente de la voir reuſſir à l'avantage d'un Prince François, qui ſe ſeroit aiſément réüni avec la France, & l'auroit renduë trop redoutable à l'Angleterre. D'autres ajoûtent qu'elle ne jotia ſi long-temps ce perſonnage, qu'afin d'empecher le mariage du Duc avec une fille du Roy d'Eſpagne, pour lequel elle avoit été avertie, qu'on avoit déja porté quelques paroles.

Strad. l. 4. T. 2.

Enfin aprés que le Duc eût perdu trois mois en Angleterre, elle conſenrit qu'il en partit, à condition qu'il y reviendroit dans un mois, l'aſſeurant toûjours qu'elle perſévéroit dans la réſolution de l'épouſer, & elle luy fit préſent de quelque argent. Il s'embarqua le premier de Février accompagné du Comte de Leiceſtre ſon rival, & d'un grand nombre de Nobleſſe. Le Prince d'Orange, le Prince d'Epinoy & divers autres Seigneurs vinrent au-devant de luy avec quatre vaiſſeaux de guerre par honneur, & pour aſſûrer ſon paſſage, & le conduiſirent à Fleſſingue, où il deſcendit à terre. An. 1582.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Angleterre, on étoit fort inquiet à la Cour de France, ſur la réſolution que la Cour d'Eſpagne prendroit au regard des affaires des Pays-Bas, & ſi l'irruption qui y avoit été faite par l'armée Françoiſe, ne produiroit point la rupture entre les deux Couronnes. Belliévre fue envoyé au Roy d'Eſpagne, Montmorin & enſuite l'Abbé de Guadagne au Prince de Parme, pour tâcher de pénétrer leurs ſentimens & leurs intentions. Ils les auroient ſans doute bien tôt declarez par une guérre ouverte, ſi la nouvelle conquête du Portugal qu'il falloit affermir, & la crainte d'attirer dans les Pays-Bas toutes les forces de France, d'Angleterre & des Princes Proteſtans d'Allemagne ne les en euſſent empêchez. On fit des excuſes d'une part & des plaintes de l'autre, & rien de plus. Strada l. 4.

Le Duc d'Anjou ayant été reçû magnifiquement à Fleſſingue, paſſa de-là à Anvers, où on luy avoit préparé une magnifique entrée ; & le dix neuviéme de Fevrier étant monté ſur un théatre richement paré hors de la porte de la ville, vis à vis de la Citadelle, & ayant fait les ſermens accoûtumez, il fut publiquement & authentiquement ſalué Duc de Brabant par les Députez des Provinces, qui luy firent ſerment de fidélité. An. 1582.

On réleva fort un mot qu'il dit en cette occaſion, & qui fut reçû avec beaucoup d'applaudiſſement. Comme le Prince d'Orange s'empreſſoit pour luy attacher la boucle du manteau Ducal, qu'on luy mit ſur les épaules au commencément de la Cérémonie, le Duc luy dit, *laiſſez-moy faire, je l'attacheray ſi-bien moy-même, qu'il ne m'échappera pas.* Mais s'il y eut de l'eſprit dans cette parole, la ſuite montra que ce n'étoit pas une Prophétie.

Les jours ſuivans furent employez à de grandes réjoüiſſances, & à recevoir les complimens des Députez de chaque Province qui n'épargnérent point la dépenſe, pour marquer leur joye, & faire leur cour à leur nouveau maître.

Ces réjoüiſſances durerent prés d'un mois & ſe terminérent, par celle qui ſe fit pour le jour de la naiſſance du nouveau Duc de Brabant, le dix-huitiéme de Mars ; mais elle fut troublée par un funeſte accident qui penſa cauſer la perte du Duc même.

J'ay dit que le Roy d'Eſpagne avoit mis à prix la tête du Prince d'Orange, & promis par un écrit public la ſomme de vingt cinq mille écus à celuy qui le tuëroit. Un nommé Strada l. 4. T. 2. Gaſpard d'Anatro, natif de Biſcaye autrefois Marchand riche, mais qui avoit depuis été ruïné, eſpéra rétablir ſa fortune par la récompenſe promiſe à celuy qui feroit périr ce Prince.

Ne ſe ſentant pas aſſez de réſolution, pour éxécuter la choſe de ſa propre main, il l'a communiqua à un nommé Joannel Jauregui de même Pays que luy, & avec qui il avoit lié amitié. C'étoit un jeune homme intrépide & capable d'un tel deſſein, autant par ſon zéle outré pour la Religion Catholique, que par l'eſpérance de partager le gain avec ſon ami, s'il pouvoit echapper.

Il crut le jour de cette Fête fort propre pour faire ſon coup, le Prince d'Orange tout occupé de divertiſſemens devant être alors moins ſur ſes gardes que de coûtume.

Il ſe mêla durant le dîner parmy les domeſtiques du Prince & de divers Seigneurs François & Flamands; mais n'ayant pu l'approcher d'aſſez prés, il le ſuivit apres le repas dans une chambre voiſine, où ayant obtenu permiſſion de luy parler, il luy preſenta un papier en forme de Requête; & tandis que le Prince le lnoit, il luy tira à bout portant un piſtolet de poche chargé de deux bales, qui luy percerent les deux joüës & luy caſſerent quelques dents. L'aſſaſſin voulut prendre un poignard pour l'achever; mais le piſtolet qui avoit crevé luy ayant emporté le pouce, il ne pût l'empoigner. Il fut en même-temps perçé par les gardes de pluſieurs coups, dont on dit que le Prince Maurice fils du Prince d'Orange luy porta le prémier.

Les Chirurgiens étant auſſi-tôt appellez, & ayant viſité la playe, ne la trouvérent point mortelle. En effet le Prince d'Orange en rechappa, & fut guéri en aſſez peu de temps.

Durant le tumulte que cet accident cauſa dans la ville, chacun fit ſes conjectures ſur l'Auteur de l'aſſaſſinat. Pluſieurs oſerent en accuſer le Duc d'Anjou, qui avoit voulu diſoient-ils, ſe défaire du Prince d'Orange, afin de regnér plus abſolument, & être delivré d'un homme ſi accrédité dans le Pays, & ſeul capable de modérer ſon autorité, s'il en abuſoit. La populace qui d'ailleurs n'aimoit pas les François, prit cette conjecture pour un fait indubitable. Les Huguenots publiérent que c'étoit le commencement d'un ſaint Barthélemy, & que pour les maſſacrer tous, on avoit voulu commencer par le Prince d'Orange, comme on avoit commencé en France par l'Amiral de Coligny.

Il n'en fallut pas davantage pour faire un furieux ſoulevement. On ſe jetta ſur les François répandus dans la ville; mais il y eut encore aſſez de modération dans cette fureur, pour neles pas aſſo mmer. On ſe contenta de les déſarmer, & de leur défendre de ſortir de leurs maiſons; & cependant la plus groſſe troupe des mutins alla inveſtir l'Abbaye de Saint Michel, où le Duc d'Anjou étoit logé, & faiſoit travailler à des feux d'artifice & à des ſpectacles qu'il devoit donner le ſoir.

Pluſieurs ſe prépatoient déja à mettre le feu à l'Abbaye, lorſque le Prince d'Orange averty de ce qui ſe paſſoit, envoya le ſieur de Sainte-Aldegonde avec un écrit de ſa main, qui fut lû au peuple aſſemblé, par lequel il l'aſſuroit que ny le Duc d'Anjou ny aucun François n'avoient part à cet aſſaſſinat, & qu'on en avoit connu les Auteurs par des papiers, dont le criminel s'étoit trouvé ſaiſi: cette lecture calma la populace qui ſe retira auſſitôt.

Le Duc d'Anjou dit depuis, qu'il n'avoit jamais été plus devot que dans ce moment, où il s'attendoit de périr: mais Strada ajoûte que le Prince d'Orange qui ſçavoit admirablement ſe ſervir des conjonctures, prit celle-là, pour faire ratifier la promeſſe que le Duc d'Anjou luy avoit faite, de luy donner en fief pour luy & ſes ſucceſſeurs, le Comte de Hollande & la Zélande, & que le Duc qui craignoit quelque fâcheux retour de ce prémier ſoûlévement, luy fit, quoy que bien malgré luy, ce beau preſent par un ecrit ſigné en bonne forme. Ma lice l. 7.

Une autre conjuration fut découverte un peu aprés contre le Prince d'Orange, & contre le Duc d'Anjou. L'Auteur étoit un Eſpagnol nommé Salcéde, que ce Prince avoit quelque temps auparavant ſauvé de la potence, où il avoit été condamné à Roüen pour le crime de fauſſe Monnoye. Il s'étoit mis à ſon ſervice, & l'avoit bien ſervi à la delivrance de Cambray. Il fut arrêté à Bruges ſur quelques ſoupçons avec un Italien nommé Baza. Celuy-cy aprés avoir tout confeſſé, ſe tua luy-même dans la priſon. Salcéde fut encore convaincu d'avoir tramé une conſpiration contre la perſonne même du Roy de France, & ayant été tranſporté à Paris, il y fut écartelé. Mémoires de Duc de Nevers. T. 1.

Ces voyes de violence ne faiſoient point d'honneur à la nation Eſpagnole, & ne ſervirent qu'à la rendre de plus en plus odieuſe. Cependant les troupes des Etats ſurprirent Bergues, Saint-Vinox & battirent les Eſpagnoles en diverſes rencontres.

Ces déſavantages & le bruit qui ſe répandit qu'une nouvelle armée ſe formoit en France, pour venir au ſecours du Duc d'Anjou, mirent les Flamands & les Vallons réünis au Prince de Parme en de grandes inquiétudes, parce que le Comté de Flandre étoit le plus expoſé à l'invaſion des François: & il n'en falloit guéres davantage, pour faire encore changer ces Provinces de parti par la crainte de leur ruine entiére. Mais le Prince de Parme vint à bout par ſon adreſſe, de tirer de cette crainte même un tres grand avantage pour le Roy d'Eſpagne.

Une des conditions de la réünion des Provinces Vallones au parti Eſpagnol, avoit été la ſortie des troupes Eſpagnoles, & des autres troupes étrangéres hors des Pays-Bas. Ces Provinces comprirent aiſément l'impoſſibilité où elles ſeroient, de réſiſter ſeules à la nouvelle armée de France, & à celle des Etats. Le Duc de Parme qui avoit eu ſoin de gagner pluſieurs de ceux qu'on ſçavoit être les plus accreditez parmi la Nobleſſe, les Eccleſiaſtiques & le peuple, ſe ſervit d'eux pour repréſenter aux autres le danger où ils étoient expoſez, & la neceſſité où ils ſe trouvoient de ſe réünir aux Etats, ou bien de faire revenir les troupes Eſpagnoles, que leur honneur, & le zéle qu'ils avoient pour la Religion Catholique, qui leur avoient fait faire leur ſéparation, ne leur permettoient pas de prendre le prémier parti, & que n'y ayant point de milieu, il falloit en venir à l'autre, & prier le Prince de Parme de rappeller les troupes qu'il avoit congédiées.

La plûpart furent ébranlez; mais deux des plus conſidérables, ſçavoir le Marquis de Roubais, & le Comte de Lalain ne pouvoient s'y réſoudre: Le prémier parce qu'il appréhendoit de perdre la Charge de Général de la Cavalerie qu'il avoit gagnée à la retraite des Eſpagnols, & l'autre par la crainte du Roy d'Eſpagne, qui n'ignoroit pas les intrigues qu'il avoit euës avec le Duc d'Anjou, & que c'étoit luy qui étoit l'auteur de ſa venuë dans les Pays Bas. L'exemple du Comte d'Egmond ſon parent luy étoit toûjours préſent à l'eſprit, & il appréhéndoit d'avoir le même ſort, quand les Eſpagnols ſe trouveroient les plus forts.

Comme c'etoit par ſa femme qu'il avoit été engagé d'abord dans le parti du Duc d'Anjou, le Prince de Parme s'adreſſa à elle, pour luy lever ſes ſoupçons, & promit à cette Dame ſur ſa parole de Prince, de périr plûtôt luy-même, que de permettre qu'on fit le moindre tort à ſon mari. Il vint à bout de la perſuader; & l'idée qu'il avoit donnée en pluſieurs occaſions de ſa généroſité & de ſa franchiſe, fit conſentir le Comte de Lalain au rappel des troupes. Pour ce qui eſt du Marquis de Roubais, le Prince l'aſſeura que le Commandement de la Cavalerie luy ſeroit conſervé, & avec d'autant plus d'honneur & d'agrément, que la Cavalerie qu'il auroit ſous ſes ordres, deviendroit beaucoup plus nombreuſe, qu'elle n'avoit été juſqu'alors.

Ces deux Seigneurs ayant été gagnez, la choſe ne ſouffrit plus de difficulté dans l'Aſſemblée des Provinces. On mit une ſeule condition à ce Traité; ſçavoir, que les troupes Etrangéres n'entreroient point dans les Provinces Vallones, & que les villes ſeroient gardées par les ſoldats du Pays.

Les ordres furent auſſi-tôt envoyées pour le retour des troupes Eſpagnolles & Italiennes; & en les attendant le Prince de Parme alla mettre le ſiége devant Oudenarde, qui paſſoit en ce temps-là pour la plus forte place des Pays-Bas, & avoit été fortifiée à plaiſir par le ſieur de la Nouë. Ce Seigneur ayant été fait priſonnier dans une rencontre, étoit alors gardé à la Citadelle de Limbourg; & ſur la nouvelle qu'il eut du deſſein du Duc de Parme, il luy écrivit pour le conjurer par l'eſtime qu'il avoit pour luy, d'y bien penſer, parce que connoiſſant la force de la place, il trouvoit qu'il expoſoit beaucoup ſa réputation dans une ſi dangereuſe entrepriſe. Dans la vie du Sieur de la Nouë.

Le Duc de Parme en vint cependant à bout, nonobſtant tous les efforts du Duc d'Anjou: car ce Prince tantôt pour faire diverſion & l'obliger à abandonner ce ſiége, ſe préſentoit devant une ville comme pour l'aſſiéger, & tantôt devant une autre; tantôt il paroiſſoit à la vûë de ſes lignes, comme s'il avoit eû deſſein de les attaquer; & lorſque la ville ſe rendit aprés un aſſaut où les aſſiégeans ſe logérent ſur la bréche, le Duc d'Anjou n'étoit qu'à demi-lieuë du Camp, prêt à l'aſſaillir, ou du moins en faiſant le ſemblant. Strada. l. 8. T. 2.

Le Duc de Parme partit de-là pour aller dans le Luxembourg, au devant des Troupes étrangéres qui y arrivoient fort à propos; car l'armée de France s'aſſembloit ſur la frontiére; & il reçût en même-temps deux avis, l'un du ſieur de Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, qui luy mandoit que non ſeulement les troupes Françoiſes étoient prêtes à marcher, mais encore qu'il ſçavoit que le Roy avoit fait un fonds pour fournir au Duc d'Anjou cinquante mille écus par mois, deſtinez au payement de ces troupes; que Biron étoit chargé de cette expédition, & qu'il affectoit depuis quelque temps de paroître mécontent de la Cour, pour faire entendre qu'allant à cette armée, ce n'étoit pas par l'ordre du Roy, mais de ſon propre mouvement. Taſſis ajoûtoit que la Reine Mére s'étoit engagée à payer la ſolde aux Suiſſes à ſes dépens, & indépendamment du Tréſor Royal.

L'autre avis que reçût le Duc de Parme, fut du ſieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, qui luy faiſoit ſçavoir qu'il avoit paru ſur les côtes une flotte de France chargée de ſoldats, pour débarquer dans les Ports ſoûmis aux Etats; que par la priſe de quelques barques, il avoit ſçû que l'armée Françoiſe étoit compoſée de ſept mille Arquebuſiers François, de trois mille Suiſſes, & de plus de deux mille Cavaliers, & que le Prince Dauphin d'Auvergne la commandoit en Chef, ayant Biron ſous luy.

Cette conduite de la Cour de France fut un effet de l'élévation du Duc d'Anjou à la ſouveraineté des Pays-Bas, qui fut regardée comme un coup mortel porté à la puiſſance d'Eſpagne de ce côté-là; & quoyque la Ligue entre la France & l'Angleterre n'eût pas été concluë, les deux Couronnes agiſſoient de concert, comme ſi elle l'eût été, & Eliſabeth continuoit de ſecourir le Duc d'Anjou de troupes & d'argent.

Les deux partis étant ainſi fortifiez, la guerre ſe fit plus vivement que jamais. Un Capitaine Ecoſſois nommé Sempil, qui étoit au ſervice des Eſtats, les trahit, ſurprit la ville de Liére qui étoit bien fortifiée, & la livra aux Eſpagnols. Cette ville incommoda beaucoup dans la ſuite Anvers, Bruxelles, Malines, & quelques autres Places dont elle eſt voiſine. Il ſe donna encore un combat aſſez conſidérable auprés de Bergue-Saint Vinox, entre un corps de François, d'Anglois & de Reitres d'une part & les Eſpagnols de l'autre. Les premiers furent repouſſez juſques dans la Place, & les ſeconds y perdirent Sauvage de Matalone, qui y fut bleſſé à mort, & Balanſon qui y fut pris priſonnier. Celuy-cy étoit frere du Marquis de Varambon. Rochepot Colonel de l'Infanterie du Duc d'Anjou ſe mit en campagne avec ſept mille hommes d'Infanterie & huit cens chevaux, pour reprendre la petite ville de Gavre; mais ayant ſçû que le Prince de Parme avec une armée de vingt-deux mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux venoit à luy, il tourna vers Gand, où le Duc d'Anjou s'étoit rendu pour la fête de ſon couronnement en qualité de Comte de Flandre.

Strada l. 5. T. 2.

Le Prince de Parme ſuivit Rochepot, & ayant laiſſé ſes gros bagages à Oudenarde, ſe fit devancer dès la nuit par quelques Arquebuſiers à cheval, & par pluſieurs compagnies d'Infanterie qu'il fit monter ſur des chevaux de Somme. Le Marquis de Roubais ayant marché à toutes jambes avec quelques Eſcadrons, pour amuſer les François par des eſcarmouches, ne pût les joindre avant qu'ils fuſſent ſous le canon de Gand, où il n'oſa les attaquer: mais le Prince de Parme étant arrivé les fit charger. Il empotta quelques moulins & quelques maiſons, où Rochepot avoit mis de l'Infanterie, & vint pour forcer les chariots dont l'armée Françoiſe s'étoit fait un retranchement. Il fut reçû avec beaucoup de bravoure, & aprés quelques efforts inutiles, le canon de la ville luy tuant beaucoup de monde, il fut contraint de s'éloigner.

Rochepot acquit beaucoup d'honneur en cette occaſion par la belle & prompte retraite qu'il fit, & par la valeur avec laquelle il repouſſa les Eſpagnols trois fois plus forts que luy. Cela ſervit encore à rendre la cérémonie du couronnement du Duc d'Anjou plus célebre, & tout s'y paſſa avec les mêmes ſolemnitez qui s'étoient faites à Anvers, lorſqu'il fût reconnu pour Duc de Brabant.

Mathieu. l. 7.

Le Prince de Parme ſe dédommagea par la priſe de Cateau-Cambreſis, du Fort de l'Eſluſe, & de quelques autres petits poſtes, entre le mauvais ſuccez du Duc d'Anjou à Louvain, que ce Prince voulut ſurprendre, & où ſes gens furent repouſſez avec aſſez de perte.

Comme les deux partis avoient des places preſque dans toutes les Provinces, la guerre étoit allumée par tout, les uns & les autres étant tantôt vainqueurs & tantôt batus, tantôt prenant & tantôt perdant des places, juſqu'à ce que ſur la fin de cette année 1581. il arriva une choſe qui eut de grandes ſuites, & qui déconcerta étrangement les Etats, & les affaires du Duc d'Anjou. An. 1581.

Ce Prince nonobſtant les beaux titres dont on l'avoit revêtu, étoit fort mécontent des Etats, à cauſe du peu d'autorité qu'on luy laiſſoit dans ſa nouvelle Principauté. Il n'avoit nulle part au maniment des Finances, & on ne luy fourniſſoit preſque rien pour l'entrétien de ſa Maiſon. Les Charges étoient données par les Etats, les troupes Françoiſes n'étoient reçûës dans les Places qu'avec les plus grandes précautions: il y avoit même un Conſeil ſecret où le Duc n'étoit point admis, & c'étoit le Prince d'Orange avec quelques Députez des Etats qui gouvernoit & diſpoſoit de tout. Strada T. 2.

Sur ces entrefaites la plûpart de l'armée Françoiſe ayant joint le Duc, pluſieurs des principaux Officiers témoignérent à Bodin ſon Chancelier leur ſurpriſe & leur indignation, de voir un Prince du Sang de France traité avec ſi peu d'égard par des gens, qui luy avoient de ſi eſſentielles obligations, & à qui ils étoient redevables de n'avoir pas été accablez par les Eſpagnols.

Ils luy repréſentérent que tandis que les choſes demeureroient en cet état, la perſon du Prince ne ſeroit pas même en aſſûrance; que le danger qu'il avoit couru aprés la bleſſure du Prince d'Orange, en étoit une preuve manifeſte, & qu'à la faveur de l'armée de France, il falloit qu'il ſe tirât de cet eſclavage.

Bodin rendit compte au Duc d'Anjou de ces remontrances, & comme ce Prince portoit trés impatiemment l'état où il ſe trouvoit, il n'eut pas de peine à ſe laiſſer perſuader de faire quelque effort, pour ſe mettre en poſſeſſion de la puiſſance qui luy étoit dûë.

Le moyen le plus propre pour cet effet, étoit de ſe rendre maître de quelques-unes des principales villes du païs. Il ſut d'autant plus porté à cet expédient, que la Reine Mére luy avoit déclaré qu'il ne devoit pas s'attendre à recevoir déſormais d'autres ſecours que celuy qu'on luy envoyoit, & que la difficulté qu'il y avoit à les faire paſſer, faute de places où les troupes Françoiſes puſſent ſe retirer, en cas qu'elles fuſſent attaquées dans leur route, empêcheroit le Roy d'expoſer à de ſi grands riſques les forces de ſon Royaume. Mathieu. l. 7.

Le Duc d'Anjou eut encore en ce temps là une nouvelle inquiétude de l'arrivée de Philippe du Pleſſis-Mornai, que le Roy de Navarre avoit envoyé au Prince d'Orange, avec qui il avoit de fréquentes conférences ſans ſa participation. Il appréhenda que le Roy de Navarre ne peuſât à le ſupplanter; que le Prince d'Orange à cauſe de la Religion, ne Strada T. 2.

s'en accommodât mieux que de luy, & que pour le mettre à ſa place, on ne luy fit le même tour qu'on avoit fait à l'Archiduc Matthias. De ſorte que loin d'admettre du Pleſſis-Mornai dans ſon Conſeil, comme le Prince d'Orange l'en prioit, il réſolut de l'écarter; & ſous prétexte de quelques choſes fort ſecrétes qu'il vouloit faire ſçavoir à la Reine de Navarre ſa ſœur, il le renvoya en France.

Aprés pluſieurs délibérations ſur les moyens de ſe mettre en poſſeſſion de l'autorité que ſes titres de Duc de Brabant & de Cumte de Flandre devoient luy donner, il fut réſolu que dans une aſſemblée des Députez des Provinces, il leur propoſeroit de paſſer un acte, par lequel au cas qu'il mourut ſans enfans, ils ſe donneroient à la France; n'étant pas juſte que le Roy épuiſât ſon Royaume d'hommes & d'argent avec danger de s'attirer la guerre de la part de l'Eſpagne, ſans quelque eſpérance d'en être dédommagé. Il devoit ajoûter que s'ils prenoient ce parti, ils pouvoient s'aſſûrer d'être ſoûtenus de toute la puiſſance du Roy, & que s'ils le refuſoient, il ne leur répondoit pas, qu'on ne les abandonnât aux Eſpagnols.

Le but de cette propoſition étoit, au cas que les Etats l'acceptaſſent, d'engager le Roy par l'eſpérance de voir les Pays-Bas unis à la Couronne de France, à ſecourir le Duc d'Anjou de toutes ſes forces, & ſuppoſé qu'elle fut rejettée, comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'elle le ſeroit, on étoit déterminé à en venir à la force, & à s'emparer à la faveur de l'armée Françoiſe, des places dont le Duc avoit beſoin pour ſa ſûreté, & pour établir ſon autorité, & ſa communication avec la France.

La propoſition ayant été faite, le Prince d'Orange & les Etats demandérent du temps pour en délibérer; mais comme ils différoient toûjours la réponſe, alléguant l'importance de la choſe, le Duc d'Anjou contre l'avis du Prince Dauphin & du Maréchal de Biron, prit la voye de fait, de la maniére que je vais dire, & que le Prince de Parme l'écrivit dans ſes lettres au Roy d'Eſpagne.

On envoya à Dunkerque, à Bruges, à Denremonde, à Vilvorde & en quelque autres places un ordre aux Commandans François qui y étoient avec des Compagnies de la Nation, d'exciter ſous main quelque tumulte, & ſous ombre de le réprimer, d'aſſembler leurs Soldats, & de ſe rendre maîtres des portes & des autres poſtes de la ville que les Bourgeois gardoient. Le Duc d'Anjou ſe réſerva à luy-même le ſoin de s'emparer d'Anvers; & la choſe devoit s'éxécuter par tout le même jour, ſçavoir le ſeiziéme de Janvier.

An. 1583. Le Duc avoit envoyé Bonnivet avec des Troupes pour aſſiéger Lindoven, petite ville qui eſt aujourd'huy du Brabant Hollandois. Ce Seigneur l'ayant priſe, l'ordre fut donné à une autre partie de l'armée Françoiſe de s'avancer juſqu'à Anvers, comme pour ſe joindre à Bonnivet, & faire quelque nouvelle conquête.

Ces troupes étant campées à Bourgerhout bourgade voiſine d'Anvers, le Duc d'Anjou accompagné des gens de ſa maiſon, des ſoldats François & Suiſſes qui étoient dans Anvers au nombre de quatre cens ſeulement, partit de ſon Hôtel, & marcha vers la porte de Kiddorp, à deſſein diſoit il, d'aller faire la revûë des troupes logées à Bourgerhout.

Trois cens Cavaliers de cette armée s'étoient rendus ſur le pont & le long des foſſez d'Anvers pour le recevoir, & comme pour luy ſervir d'eſcorte juſques au Camp. Dés qu'il fut ſous la porte, il ſe tourna vers les gens, & leur montrant la ville de la main, *courage*, leur dit-il, *camarades, la ville d'Anvers eſt à vous.*

A ce ſignal les gens de ſa maiſon font mainbaſſe ſur la garde de la porte, rentrent dans la ville, ſe ſaiſiſſent de l'entrée, & de la muraille voiſine; les trois cens Cavaliers ſe rangent dans la ruë, & le Duc d'Anjou pique vers le Camp, pour hâter la marche des troupes qui approchoient. Trois cens autres Cavaliers accourent à bride abbatuë, trois mille hommes de pied commandez par Fervaques les ſuivent, & vont ſe rendre maîtres de la porte de Cheiſer, de la porte Rouge, & d'une partie des ramparts. Ils braquent le canon contre la ville, & les ſoldats répandus dans les divers quartiers crient par tout, *vive le Duc & la Meſſe.*

Les Bourgeois fort ſurpris & entendant ces cris redoublez, crurent d'abord que c'étoit une émeute à l'occaſion de quelque querelle entre des Huguenots & des Catholiques, comme il en étoit deja arrivé diverſes fois; mais voyant qu'on ſe ſaiſiſſoit de l'Hotel des Marchands appellé la Bourſe, & que les ſoldats commençoient à piller, ils ne doutérent plus que les François n'en vouluſſent à leur liberté & à leurs biens.

Le Prince d'Orange au bruit de ce tumulte étant ſorti de ſon Hotel, fait armer ce qu'il peut raſſembler de Gentilshommes & de ſoldats qu'il avoit auprés de luy, raſſeure les Bourgeois par ſa préſence, les anime à ſe défendre. Ils courent aux armes de toutes parts, ils tendent les chaînes dans les ruës, ils s'attroupent & ſe mettent en corps. Les autres tant hommes que femmes tirent des fenêtres ſur tous les François qui paroiſſent dans les ruës, ou les aſſomment à coups de pierre; & on dit que quelques-uns des plus riches Bourgeois ayant conſommé leur plomb, ſe ſervirent de piéces d'or qu'ils ploient avec les dents au lieu de bales, pour tuër les François.

La défenſe des Bourgeois ſe fit en tous les quartiers de la Ville avec tant de réſolution & tant d'ordre, nonobſtant la ſurpriſe, que par tout les Soldats ſe trouvoient chargez & accablez par le nombre. Fervaques lui-

même fut pris. La terreur qui avoit saisi d'abord les Bourgeois, passa dans le cœur des François qui n'avoient plus de Chef pour les conduire, & la plûpart coururent vers la porte Kiddorp pour se sauver. Ils y furent poursuivis l'épée dans les reins, essuyant de toutes les fenestres une grefle continuelle de pierres. Pour surcroît de malheur, un corps de Suisses que le Duc d'Anjou avoit envoyé à dessein de se saisir de la porte de Cronembourg, l'ayant trouvé fermée, rebrousla chemin vers la porte de Kippop, où rencontrant une foule de monde qui en sortoit, ils crurent que c'étoient des Bourgeois & présentérent les piques pour les arrester. Cela augmenta la foule & le passage fut bientôt entierement bouché d'un tas de morts partie tuez par les habitans, partie étouffez dans la presse.

Le secours n'ayant pû entrer, les Bourgeois achevérent d'assommer le reste des François; & le Duc d'Anjou qui fut longtemps dans l'incertitude du succés de son entrepriſe; parce qu'il ne recevoit aucunes nouvelles de ses gens, connut qu'elle étoit manquée; lorsqu'il apprit que le canon des remparts tiroit sur les troupes qu'il envoyoit les unes aprés les autres. Il les rappella, & se retira au delà de la riviere de Dile.

Il perdit en cette occasion deux cens cinquante Gentilshommes & plus de neuf cens Soldats; & en comptant ceux qui se noyerent au passage de la Dile alors tres enflée par les pluyes, il luy en coûta prés de deux mille hommes. Il n'y eut que cent Bourgeois de tuez, outre les blessez qui furent en grand nombre de part & d'autre, & dont plusieurs moururent de leurs blessures.

La chose fut aussi mal on aussi peu heureusement conduite à Ostende, à Bruges, & à Nieuport, où les habitans se deffendirent contre les Garnisons & les chassérent: mais les François se rendirent maistres de Dunkerque, de Denremonde & de Dixmude. Je dirai ce qui se passa depuis aux Pays-Bas, quand j'aurai raconté une autre expédition, qui se fit quelques mois avant celle-cy par les François contre le Roy d'Espagne.

Dom Antoine aprés sa fuite de Portugal, étant repassé d'Angleterre en France, s'étoit retiré en Bretagne chez les Seigneurs de la maison de Rohan, où il ne lui restoit pour tout bien, qu'une selle de Cheval toute garnie de pierreries. Il prenoit cependant toûjours le titre de Roy de Portugal, & se faisoit servir à genoux par ses Gentilshommes, qui étoient à proportion en aussi mauvais équipage que lui-même.

Dubigo. l. 5. c. 3. 4.

Quoyque sa principale ressource fût les espérances que la Reine Mere luy donnoit, il cherchoit par tout des appuis, & avoit envoyé en Guyenne le Comte de Vimiose, qui prenoit la qualité de Connestable de Portugal, pour voir si le Roy de Navarre & le parti Huguenot ne seroient point disposez à faire en sa faveur quelque diversion, en attaquant le Roy d'Espagne du côté des Pyrénées. Le Roy de Navarre ayant passé déguisé en cuisinier au travers de Bourdeaux, où il pensa être surpris, eut une conférence avec ce Seigneur, sans pouvoir convenir de rien. Dom Antoine traitoit aussi sous main avec le Duc d'Anjou; mais les affaires des Pays Bas qui ouvroient à ce Prince une plus belle carriere, ne luy permirent pas non plus de prendre aucunes mesures avec luy.

La Cour de France & le Conseil du Roy ne luy auroient pas été plus favorables, & il eût été contraint dessors, comme il le fut depuis, d'abandonner entierement son entrepriſe, si la Reine Mére ne voulant pas renoncer absolument à ses prétentions sur la Couronne de Portugal, sans en tirer au moins quelque avantage, n'eût résolu de le soûtenir à certaines conditions, dont ils traitérent ensemble. Quelques uns disent que c'étoit la cession du Brasil, & d'autres de quelques Terres & Seigneuries en Portugal.

Elle vint à bout par l'autorité qu'elle avoit dans le Conseil, d'y faire résoudre qu'on équiperoit une Flotte, pour porter Dom Antoine aux Isles Açores, où celle de Tercére la plus considérable de toutes tenoit encore pour luy. On y avoit déja fait passer quelques Troupes Françoises, & la Reine d'Angleterre y avoit joint trois cens Anglois. Nonobstant le mauvais état des Finances, la Reine Mére fit préparer une Flotte de soixante Vaisseaux tant grands que petits, sur laquelle elle mit six mille hommes commandez par le Colonel Strozzi, à qui elle donna pour Lieutenant Charles Comte de Brissac fils du Maréchal de ce nom & neveu du Maréchal de Gonor, qui étoit mort au mois de Janvier de cette année 1582.

Thuanus l. 65.

Charles Landereau Gentilhomme dont j'ay parlé plusieurs fois dans le récit des Guerres Civiles, & qui entendoit bien la Mer, prit les devans avec neuf Vaisseaux & & huit cens Soldats. Il trouva tout en desordre dans l'Isle Tercére, par la mauvaise conduite d'Emmanuel de Silva qui y commandoit pour Dom Antoine. Les bons avis qu'il luy donna pour le rétablissement de l'ordre & de la discipline, ne servirent qu'à le brouiller avec cet homme vain, & il eut même quelque sujet de le soupçonner d'intelligence avec les Espagnols.

An. 1582.

Le reste de la Flotte fit voile quelques temps aprés, & portoit Dom Antoine & le Comte de Vimiose. A entendre ce Compte, d'abord que les François se présenteroient, toutes les Açores devoient se déclarer pour Dom Antoine, & la Flotte d'Espagne n'osetoit pas seulement paroître. Il ne se fit pourtant nul mouvement en faveur de Dnm Antoine; mais les François ayant fait descente dans l'Isle de saint Michel, & défait deux mille

Eſpagnols, s'emparérent de Villefranche, qui étoit la principale place de l'Iſle. On ſeroit aiſément venu à bout de la Citadelle, pour peu qu'on l'eût attaquée avec vigueur: mais Dom Antoine ſçachant que la garniſon manquoit d'eau, ne jugea pas à propos de la forcer, & ne penſa qu'à ſe faire proclamer Roy dans toute l'Iſle, & à ſe divertir, comme ſi la guerre eût été finie.

Six jours aprés, la Flotte d'Eſpagne parût commandée par le Marquis de Sainte Croix, & compoſée de cinquante gros Navires, de cinq plus petits & de douze Galéres. C'étoit la premiére fois qu'on avoit vû des Galéres s'engager ſi avant dans l'Océan. Il y avoit ſur cette Flotte ſix mille Eſpagnols & cinq cens Allemands. Quelques jours ſe paſſerent ſans qu'on en vint à une action générale, juſqu'au vingt-ſixiéme de Juillet que les deux flottes s'étant rangées en bataille, s'avancérent l'une contre l'autre.

Au 1582.

Aprés une aſſez vigoureuſe canonnade pour ce temps-là, car alors les Navires n'étoient ny ſi forts, ny ſi fournis d'Artillerie, ny ſi bien ſervis qu'aujourd'huy, pluſieurs vinrent les uns ſur les autres à l'abordage. Le ſuccés fut doureux pendant deux heures, & les divers aſſauts furent ſoûtenus par les Eſpagnols & par les François avec une égale vigueur; mais le Colonel Strozzi ayant été bleſſé à mort, & le vaiſſeau du Comte de Briſſac tout criblé de coups de Canon obligé de ſe retirer pour gagner l'Iſle de Saint Michel, où il coula à fond en abordant, le reſte de la Flotte Françoiſe ne put réſiſter à la groſſe artillerie de celle d'Eſpagne, & elle fut entiérement diſſipée. Il en périt huit vaiſſeaux, du nombre deſquels fut celuy que montoit Strozzi. Ce Seigneur expira au moment qu'on le préſentoit au Marquis de Sainte-Croix; le Comte de Vinioſe mourut auſſi de ſes bleſſûres deux jours aprés. Briſſac s'étant ſauvé dans ſa Chaloupe un moment avant le naufrage de ſon vaiſſeau, fut reçû dans un autre, & revint en France avec les débris de la Flotte. Le Marquis de Sainte-Croix ne le pourſuivit point, & jugea plus à propos de reprendre l'Iſle de Saint Michel, qui ſe rendit.

Les François perdirent deux mille hommes dans ce combat, & les Eſpagnols deux cens. Ceux cy ne firent aucun quartier ſur les prémiers vaiſſeaux dont ils s'emparérent; ils en uſérent avec plus de moderation dans les autres; mais ce ne fut que pour faire paroître dans la ſuite avec plus d'éclat leur inhumanité envers les priſonniers; car le Marquis de Sainte Croix aprés les avoir tenus quatre jours enfermez dans une Egliſe, ſans leur donner à manger, & ſans faire penſer les bleſſez, les fit mourir preſque tous par la main du Bourreau à Villefranche, nonobſtant les remontrances de pluſieurs de ſes principaux Officiers. Il ne pardonna pas même à l'Aumonier François, qui aprés avoir entendu les confeſſions des priſonniers, fut auſſi exécuté. Ce fait eſt rapporté dans la plainte que Paul de Foix Archevêque de Toulouſe Ambaſſadeur du Roy à Rome en fit au Pape ſur ce ſujet.

Lettre de M. de Foix au Roy du 4 Novembre 1582.

Ces infortunées victimes d'une fureur qui deshonora la nation Eſpagnole, étoient au nombre de trois cens, parmi leſquels il y en avoit dix-huit d'une naiſſance diſtinguée, la plûpart jeunes gens, cinquante autres Gentilshommes & le reſte ſoldats, ou Matelots ou bas Officiers.

Le Marquis de Sainte Croix ne répondit point autre choſe à ceux qui demandoient leur grace, ſinon que tous ces gens-là étoient de véritables pirates, qui faiſoient la guerre aux Eſpagnols ſans l'aveu du Roy de France, & même contre ſa volonté, & qu'il avoit ſur cela des ordres exprés du Roy ſon Maître. On ne manqua pas de faire le Duc d'Albe auteur d'un ſi cruel commandement; & ſi cela étoit vray, ce fut un des derniers conſeils violens qu'il donna; car il mourut cette même année avec la reputation d'un des plus grands Capitaines & d'un des plus grands hommes de ſon temps, autant eſtimé au dedans & au dehors de l'Eſpagne, qu'il étoit haï par tout pour ſon génie altier & féroce, qui luy avoit fait prendre pour maxime, d'établir par-tout l'autorité de ſon Prince par la hauteur & par la ſévérité, en verſant du ſang & en coupant des têtes, croyant ces voyes beaucoup plus efficaces, que celles de la moderation & de la douceur.

Pour ce qui eſt de Dom Antoine, il avoit eu ſoin de ſe mettre en ſeureté dans l'Iſle de Tercére, où il s'étoit retiré un jour avant la bataille; & cette Iſle nonobſtant la victoire des Eſpagnols, luy demeura fidélle. Son occupation pendant quelques mois fut de s'y abandonner à toutes ſortes de débauches, & d'y amaſſer de l'argent par tous les moyens qu'il put imaginer: aprés quoy il en partit au mois d'Octobre, pour revenir en France, laiſſant le commandement de l'Iſle à Dom Emmanuel de Silva avec quelques Compagnies Françoiſes.

Il fut reçû à la Cour par le Roy & par la Reine Mére avec plus d'honneur qu'il ne méritoit. On luy promit même de faire l'année ſuivante un nouvel effort en ſa faveur. On envoya en effét le Commandeur de Chatte avec douze cens hommes à la Tercére; mais ce ſecours ne fut pas ſuffiſant pour la defendre contre le Marquis de Sainte Croix, qui ſurvint avec une puiſſante Flotte, & ſe rendit maître de cette Iſle, dont la conquête fut ſuivie de la ſoûmiſſion de tout ce que les Portugais poſſédoient dans les Indes.

La Reine d'Angleterre entreprit depuis le rétabliſſement de Dom Antoine, & luy équipa une Flotte conſidérable; mais cette Flotte ayant été répouſſée avec grande perte des Côtes de Galice où elle fit une deſcente, revint ſans avoir rien fait. Dom Antoine s'étant encore

en core retiré en France, y demeura jusqu'à sa mort qui arriva à Paris l'an 1595. Par sa retraite Philippe II. fut paisible possesseur de tous les Royaumes d'Espagne, qui n'avoient jamais été réünis avant luy sous un même Monarque, depuis que les Romains en avoient été chassez. Je reviens aux suites de la journée d'Anvers si funeste aux François.

Ce mauvais succes du Duc d'Anjou tenoit lieu au Prince de Parme d'une grande victoire; & il voyoit avec plaisir ses ennemis qui pouvoient l'accabler s'ils eussent agi de concert, en venir aux mains entre eux, & se détruire, les uns les autres : mais comme ce grand homme n'avoit pas moins de prudence que de valeur, il pensa sérieusement à tirer tout le fruit qu'il pourroit de cette division.

Il sçavoit que les Provinces confédérées étoient fort ennuyées de la guerre qui les désoloit, & que d'autre part le Duc d'Anjou étoit au desespoir d'avoir manqué une entrepriſe, dont le vulgaire ne comprendroit pas les motifs. Elle avoit toutes les apparences d'une trahison, qui le rendoit odieux non seulement aux Pays-Bas, mais encore en France, où plusieurs Familles considérables gémissoient de la perte de ceux qui y avoient peri. Le seul succés, s'il avoit été heureux, auroit pû en quelque façon justifier sa conduite.

Le Prince de Parme bien instruit de tout cela, espéra de deux choses l'une, ou d'amener les Provinces révoltées à un traité de paix avec les Vallons & les autres Provinces fidelles, ou d'engager le Duc d'Anjon à abandonner la protection des Etats, & à remettre au Roy d'Espagne les Places qu'il tenoit aux Pays-Bas.

Au regard des Flamands rébelles, il se servit des Emissaires qu'il avoit parmi eux, pour animer leur colére & leur haine contre les François, qui au lieu de les proteger comme ils en faisoient le semblant, les avoient trahis, & avoient attenté à force ouverte à leur liberté, à leurs biens; & à leur vie. Roubais, Montigni & quelques autres Seigneurs eurent ordre de représenter les mêmes choses aux amis qu'ils avoient parmi la noblesse des Etats, & de tâcher de les ébranler par tous les motifs qu'ils croiroient capables de les toucher; mais ils devoient parler seulement comme d'eux mêmes, & nullement au nom du Gouverneur des Pays Bas.

Strada. l. 5. T. 2.

A l'egard du Duc d'Anjou, le Prince de Parme ne sçavoit comment s'y prendre, pour entamer la négociation, ne voulant pas faire la premiére demarche; mais il fut tiré d'embarras par l'arrivée d'un courrier qu'il reçût de Mario de Birague Mestre de Camp d'un Regiment François de l'armée du Duc, qui luy apporta une lettre de ce Seigneur, où luy témoignant son zéle pour le service du Roy d'Espagne, il l'asseuroit qu'il seroit ravi de luy être utile en quelque chose, & qu'il espéroit l'être dans les conjonctures présentes, s'il vouloit luy envoyer un homme de confiance, avec qui il pût traiter sans rien craindre.

Le Prince de Parme ne douta point que Birague n'agît ainsi du consentement du Duc d'Anjou, d'autant plus qu'il sçût que les Etats avoient jetté une garnison dans le Sas de Gand, & fait rompre les levées de quelques rivières, pour fermer les passages, & empêcher le retour de l'armée du Duc en France.

Il crut donc que Birague n'avoit fait cette avance, que pour engager une négociation, par laquelle le Duc pût se procurer la liberté de son retour; & il espéra la luy faire achepter aux dépens des places d'Espagne, dont les François étoient les maîtres.

Il envoya secrétement à Denremonde où le Duc & Birague étoient, un Capitaine Espagnol nommé Hernandez d'Acosta, homme sage & discret, avec ordre de ne faire paroître aucun empressement, mais au contraire beaucoup d'indifference pour la paix entre le Duc & le Roy d'Espagne.

Des qu'Acosta fut arrivé, il se rendit chez Birague, qui aprés bien des protestations de son zele pour le Roy d'Espagne, ne dissimula point que le Duc vouloit se servir de luy, pour s'accommoder avec ce Prince; que le malheureux succés de l'entrepriſe d'Anvers étoit une favorable conjoncture dont le Prince de Parme devoit profiter; que le Duc s'offroit à mettre bas les armes, & à abandonner les Etats; qu'il y étoit déterminé, pourvû qu'on luy accordât pour une offre si avantageuse aux Espagnols, le Domaine de quelques places de la frontiére, & qu'il se contenteroit de Bapaume, de Bouchain, du Quesnoy, de Landrecy ou de quelque autre équivalent.

Acosta suivant ses instructions, répondit à Birague en soûriant, qu'il mettoit à trop haut prix la fuite du Duc d'Anjou; que c'etoit à luy à acheter la liberté de sa retraite; qu'on la luy accorderoit volontiers, pourvû qu'il voulut mettre entre les mains du Prince de Parme les places occupées par les garnisons Françoises; que pour celles de Brabant en particulier, il luy seroit impossible de les conserver contre les troupes des Etats ou contre l'armée Espagnole, & qu'ainsi en livrant au moins celles-cy, il gagneroit encore beaucoup au marché.

Aprés cet entretien, Acosta fut conduit par Birague au Duc d'Anjou, à qui il fit la révérence sans entrer plus avant en matiére, & retourna vers le Prince de Parme, pour luy rendre compte des propositions qu'on luy avoit faites.

Quelque indifférence que ce Prince fit paroître pour l'accommodement avec le Duc d'Anjou, il le souhaitoit fort, & il engagea le sieur de la Noüe, qu'il tenoit toûjours prisonnier, à conseiller au Prince d'abandonner le parti des Flamands rebelles, qui ne

l'avoient juſques alors payé que d'ingratitude. La choſe fut ſur le point d'être concluë à ces deux conditions, que le Duc livreroit aux Eſpagnols Vilvorde & Denremonde, & que le Prince de Parme luy fourniroit une ſomme d'argent qu'il luy demandoit pour le payement des Garniſons Françoiſes. Mais le Prince d'Orange qui eut avis de cette négociation par le Duc d'Anjou même, & qui en comprit l'importance, rompit le coup.

Mathieu. l. 7.

Dans une aſſemblée des principaux Chefs des Etats qu'il tint à Anvers, il leur dit qu'il n'étoit pas moins indigne qu'eux de la conduite que le Duc d'Anjou avoit tenuë à leur égard, & qu'il n'étoit pas à ſe repentir de l'avoir appellé aux Païs Bas: mais qu'il n'étoit pas queſtion dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires, de prendre conſeil de la paſſion; qu'apres tout ils avoient l'obligation à ce Prince de n'avoir point encore ſuccombé ſous les efforts des Eſpagnols, & qu'il falloit y bien penſer avant que de rompre tout-à-fait avec luy; qu'il n'y avoit que trois partis dont on pût faire le choix, le premier de faire la paix avec le Roy d'Eſpagne en ſe ſoûmettant à ſa domination, le ſecond de ſe réconcilier avec le Duc d'Anjou, le troiſiéme de ſe deffendre avec les ſeules forces des Etats; qu'il étoit dangereux de prendre le premier parti; que quelques conditions que l'on mît dans le Traité, le Roy d'Eſpagne tôt ou tard feroit reſſentir les effets de ſa vengeance au Pays & aux particuliers; que pour le troiſiéme, c'étoit une idée chimerique de croire qu'ils pûſſent ſe ſoûtenir ſeuls contre la puiſſance d'Eſpagne; que le ſecond parti n'étoit pas ſans difficulté, mais que tout bien conſidéré, ſon avis étoit de le prendre, & de trouver le moyen de ſe raccommoder avec le Duc, quand ce ne ſeroit que pour ne pas irriter le Roy de France & la Reine d'Angleterre, qu'on ſçavoit par expérience prendre tant d'interêt à ce qui regardoit ce Prince.

Sur ces entrefaites le ſieur de Belliévre arriva à Anvers envoyé exprés de la Cour de France, pour moyenner la réconciliation des Etats avec le Duc. Le Prince d'Orange homme fécond en artifices s'il en fut jamais, fit répandre le bruit que non ſeulement le Duc d'Anjou traitoit de ſon accommodement avec le Prince de Parme; mais encore de ſon mariage avec une fille du Roy d'Eſpagne.

Strada. l. 6. ch. citato.

Il n'y eut perſonne dans les Etats, qui n'enviſageât ſur tout les conſéquences du mariage, & ne vit que la principale condition qu'on y mettroit, ſeroit l'union des forces de France avec celles d'Eſpagne, pour accabler les Provinces confédérées.

Sur cela on commença à négocier avec le Duc, qui conſentit à remettre Vilvorde aux Etats, à condition qu'on luy fourniroit des vivres, dont il avoit un extrême beſoin, qu'on luy rendroit les priſonniers faits au combat d'Anvers, & qu'on luy laiſſeroit les chemins libres, pour conduire ſes troupes juſqu'à Dunkerque. Ce traité fut promptement & fidélement executé de part & d'autre.

Le Prince de Parme que le Duc d'Anjou avoit cependant toûjours amuſé, deſeſperant de rien gagner par la voye de la negociation, ſoit auprés du Duc, ſoit aupres des Flamands rebelles que Roubais & Montigni avoient inutilement tâché d'ebranler, ſe mit en campagne, pour profiter du deſordre des ennemis, avant que la bonne intelligence fut parfaitement rétablie entre eux.

Il donna ordre à la Mothe Gouverneur de Gravelines à Montigni & à Mondragon de Bloquer Dunkerque, & marcha avec ſon armée dans le Brabant, où il prit Lindoven & quelques autres petites places, & ſçachant que le Maréchal de Biron raſſembloit des troupes à Steemberg, ville aſſez forte, au-delà de Bergopſom, il tourna de ce côté-là.

Ce Maréchal avoit là un corps aſſez conſidérable compoſé de François & d'Allemands, & il y reçût un renfort de quelques troupes Ecoſſoiſes & Flamandes, qui ſur la nouvelle de l'approche de l'armée Eſpagnole, avoient eu ordre des Etats de le joindre.

Les Flamans & les Ecoſſois qui s'étoient campez dans les Dunes à quelque diſtance de Stéemberg, furent attaquez & forcez par les Eſpagnols. Le Maréchal de Biron étant venu au ſecours, repouſſa d'abord les ennemis, & fut enſuite repouſſé luy-même juſques ſous le canon de la place. Si l'on en croit une lettre du Prince de Parme au Roy d'Eſpagne, quinze cens hommes demeurérent ſur la place du côté du Maréchal, la plûpart Flamands & Ecoſſois. Le reſte des troupes Françoiſes fut embarqué un peu aprés ſur des vaiſſeaux que Biron avoit fait venir à Stéemberg, & repaſſa avec luy en France.

Apres cette victoire le Prince de Parme conduiſit ſes troupes à Dunkerque. Le Duc d'Anjou en étoit parti un peu auparavant ſur la fin de Juin, pour retourner en France, & y attendre le ſuccés de la négociation du ſieur de Mirebeau, qui aprés le retour de Belliévre, avoit été envoyé par le Roy aux Etats, pour luy offrir ſa médiation entre eux & le Duc. An. 1583.

Chamois avoit été laiſſé à Dunkerque avec une garniſon de cinq cens hommes; mais ſe voyant aſſiégé par mer & par terre, & n'ayant pas aſſez de monde pour contenir la bourgeoiſie, il ne fit preſque point de réſiſtance, & ſe rendit par compoſition.

On douta ſi le Duc d'Anjou s'étoit retiré en France dans le deſſein de retourner aux Pays Bas, ſuppoſé que la négociation de Mirebeau eût reüſſi, ou ſi rebuté de tant de mauvais ſuccez, il avoit réſolu d'abandonner entiérement ſon entrepriſe: mais la maladie dont il fut attaqué un peu aprés, & dont il mourut à Château Thierry le dixiéme de Juin de l'année ſuivante, fut un dénouëment, qui tira le Prince de Parme d'inquiétude à

Dans le Teſtament du Duc d'Anjou, daté du 2. Juin 1580.

cet égard. Aprés avoir langui long-temps, il mourut d'un vomiſſement de Sang. Le bruit courut à l'ordinaire, qu'il avoit été empoiſonné; mais vray-ſemblablement le poiſon qui le tua, ne fut point autre que le chagrin, & l'excés des debauches où il s'étoit toûjours abandonné avec emportement. Nonobſtant les beaux portraits que la Reine Marguerite ſa ſœur nous fait de luy dans ſes Mémoires, il n'avoit guéres d'autres bonnes qualitez, que la valeur, l'affabilité & l'attachement à la Réligion Catholique; toûjours gouverné par des eſprits brouillons auſquels il ſe livroit, & ſuivant aveuglément les mouvemens de ſon ambition, qui le portoit aux entrepriſes les plus hardies & quelquefois les plus injuſtes, n'ayant d'ailleurs ny aſſez d'eſprit, ny aſſez de prudence, ny aſſez de conſtance pour les ſoûtenir; mais ce qui parut en quelque façon excuſer ſa conduite, c'eſt qu'il avoit à faire à une Cour & à un Prince, qui furent cauſes de la plûpart des fautes où il tomba, par les mauvais traitemens qu'on luy faiſoit.

Il témoigna à la mort un grand regret de l'entrepriſe d'Anvers, & d'avoir tant de fois irrité le Roy ſon frére, à qui il céda les droits qu'il prétendoit ſur Cambray, où il avoit une garniſon Françoiſe. La France ne ſe mêla gueres depuis des affaires des Pays-Bas; & l'offre que les Etats firent quelques mois aprés au Roy de ſe donner à luy, ſans autre condition que de la liberté de conſcience, ne fut point acceptée, à cauſe des embarras où il ſe trouva alors.

Mathieu. l. 7.

Mais ce qui fit & ce qui dût faire extrêmement regretter à toute la France la mort du Duc d'Anjou nonobſtant ſes défauts, ce furent les terribles ſuites qu'elle eut. Il étoit l'héritier préſomptif de la Couronne, parce que le Roy n'avoit point de fils, & la ſucceſſion aprés luy regardoit le Roy de Navarre, malheureuſement engagé dans la Religion Calviniſte. Cette conjoncture fut une occaſion & un prétexte plauſible à la Ligue d'éclater, & un moyen aux Chefs qui ne l'avoient juſqu'alors fomentée que ſourdement, de la faire agir à découvert, & de joüir du fruit de leurs intrigues à la ruine de tout le Royaume.

On peut regarder l'attentat de la Ligue comme un de ces coups extraordinaires de la providence, qui ſçait tirer les plus grands biens des plus grands maux, & ſe ſervir du crime même, pour arriver aux fins qu'elle ſe propoſe.

Dans le cours naturel des choſes, il eſt certain que ſi le Roy de Navarre fût parvenu ſans oppoſition à la Couronne de France, l'héréſie devenoit la Religion dominante; & c'en étoit fait de la Religion Catholique dans le Royaume. Les Grands à qui l'ambition, l'interêt, la faveur du Prince, ſervent d'ordinaire de regle pour leur conduite, auroient pour la plûpart ſuivi la Religion de la Cour: le peuple ſe ſeroit inſenſiblement laiſſé corrompre, & ſelon toutes les apparences, la France ſeroit aujourd'huy comme l'Angleterre, les Royaumes du Nord, & tant d'Etats d'Allemagne, ſeparée de l'Egliſe Catholique, & aſſervie malheureuſement à l'erreur. Une multiplicité d'incidens extraordinaires achemina les choſes d'une maniére tout autre, que la prudence humaine ne pouvoit le prévoir. Le Prince hérétique vint à bout de ſes ennemis, & la vérité triompha de luy-même. La victoire ſe déclara pour ſes droits & pour la juſtice de ſa cauſe, l'héréſie & l'injuſtice dont l'une étoit dans un parti & l'autre dans l'autre, ſuccombérent toutes deux, & la France en couronnant ſon Roy légitime, conſerva la véritable Religion.

Le même motif & le même prétexte qui avoient ſervi à former la Ligue l'an 1576. la mirent en mouvement l'an 1584. & ce motif & ce prétexte étoient la conſervation de la Religion Catholique dans le Royaume, contre les efforts de l'héréſie qui la menaçoit d'une ruine prochaine. C'étoit une couleur dont le Duc de Guiſe qui en étoit le chef, couvroit ſon ambition, & le chagrin de n'avoir depuis neuf ou dix ans preſque nul crédit à la Cour. Les Princes de ſa maiſon le ſecondoient dans les mêmes vûës & par le même eſprit. Pluſieurs autres dont la bonne ou la mauvaiſe fortune dépendoit de celle de ces Princes, s'y engagérent par l'attachement qu'ils avoient pour eux, & pour leurs propres interêts, & le peuple & la plûpart des Eccléſiaſtiques & des Religieux, ſe laiſſérent ſeduire par les ſpécieuſes apparénces du bien commun de la Religion & de l'Etat. An. 1584.

Dans l'intervalle de ſept à huit années que la Ligue demeura dans l'inaction, le Duc de Guiſe mit à profit tout ce qui pouvoit ſervir à ſon deſſein, & ſur-tout le mépris où le Roy étoit tombé par ſa conduite, la jalouſie des Grands & la haine du peuple contre les favoris qui les voyoit s'enrichir à ſes dépens, de l'argent que l'on tiroit tous les jours par la multiplication des impôts à l'occaſion des guérres civiles, & qui manquant toûjours pour les néceſſitez les plus preſſantes de l'Etat, étoit prodigué par le Prince à quatre ou cinq perſonnes, pour entretenir leur luxe & fournir à leurs debauches.

Les Ligueurs murmuroient hautement de la protection que le Roy avoit accordée à Genéve, comme d'une choſe déteſtable & indigne d'un Roy Catholique. Ils faiſoient par là leur Cour au Duc de Savoye qui étoit d'intelligence avec eux, & ſe ſervoient de cela même, comme d'une preuve convainquante, pour perſuader aux peuples, que le Roy s'entendoit avec les Huguenots.

Ils ſe déchaînérent encore plus violemment contre le traité fait avec le Roy de Navarre, par lequel on luy laiſſoit pour ſix ans pluſieurs villes de ſeureté. Les ſecours donnez au Duc d'Anjou pour ſon expédition de Flandre en faveur des Etats, qui aboliſ-

ſoient par tout la Religion Catholique, A etoient pareillement le ſujet des invectives des Ligueurs, & leur fourniſſoient de nouvelles preuves de ce prétendu attachement du Roy pour les Huguenots; & on les faiſoit valoir par tout auprés de ceux, qui n'étant pas capables d'approfondir les raiſons d'Etat, ſe laiſſoient tromper par ces apparences, d'ailleurs fort plauſibles.

C'etoient là les moyens que les principaux Chefs de la Ligue employoient, pour diſpoſer les peuples à la révolte, à laquelle ils ſe preparoient eux mêmes.

Comme parmi les favoris du Roy, le Duc B d'Eſpernon & Anne Duc de Joyeuſe étoient ceux, pour qui ce Prince faiſoit paroître plus de tendreſſe, plus d'attachement & de confiance; qu'ils diſpuſoient de tout à la Cour, & que toutes les faveurs, les emplois, les penſions ne ſe diſtribuoient qu'à leur gré, & qu'aux perſonnes qui ſe devoüoient à eux, c'étoit auſſi contre ces deux Seigneurs, que la haine du Duc de Guiſe etoit le plus enflammée, & dont la ruine étoit une des principales fins, qu'il ſe propoſoit dans le ſoulevement qu'il méditoit. Les prochaines meſures pour ce ſoulévement, furent priſes proche de Nancy dans une maiſon du ſieur de Baſſompierre l'an 1584.

An 1584.

Les plus conſidérables des Seigneurs mécontens s'y aſſemblerent; ſçavoir les Ducs de Guiſe, de Mayenne, de Nevers, le Cardinal de Guiſe, le Baron de Seneçay, Roſne Menneville, Mandreville & quelques autres. Le Duc de Lorraine s'y rendit auſſi, le Duc Caſimire qu'ils vouloient detacher du parti du Roy de Navarre, y fut invité, & y envoya un homme de ſa part. Le Roy d'Eſpagne y eut pareillement ſes Agens.

Mah. en l. 8

Le Duc de Guiſe y repreſenta la triſte ſituation où ſe trouvoit le Royaume de France, les deſordres du Gouvernement abandonné à la diſcretion des Mignons, dont la cupidité inſatiable avoit épuiſé les peuples; que c'étoit tous les jours nouveaux Edits, nouvelles inventions pour tirer de l'argent; que les levées s'en faiſoient avec des extorſions & des cruautez qui reduiſoient les gens de la campagne au deſeſpoir; que le Clergé étoit accable par les contributions énormes auſquelles on l'obligeoit; que les grands Seigneurs n'avoient pour recompenſe des importans ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat au péril de leur vie, & aux dépens de leur ſang, que des rebuts, des mépris, des inſultes, tandis que trois ou quatre nouveaux venus, qui n'avoient pour la plûpart rien de plus recommandable que leur ſocieté de débauche avec un Prince efféminé, gouvernoient ou plûtôt bouleverſoient le Royaume & la Cour ſuivant leurs caprices; qu'étant ne François & tenant par tant d'endroits à la Maiſon de France, il ne pouvoit enviſager qu'avec douleur & indignation le déplorable état de ſa patrie; que le mal étant ſi grand & ſi preſſant, il falloit y apporter un prompt remède; que l'aſſociation faite depuis huit ans etoit l'unique que l'on pût employer; qu'on avoit trop tardé à s'en ſervir, & qu'un plus long retardement le rendroit inutile.

Tous ceux qui avoient voix à l'aſſemblée ayant déja pour la plûpart pris leur parti, on ne délibéra pas long-temps ſur le fond de l'affaire. Tous les Princes de la Maiſon de Lorraine avoient en cela des interêts communs. Les autres Seigneurs & Gentilshommes François & Lorrains avoient attaché leur fortune à celle du Duc de Guiſe & de ſes fréres. Les Miniſtres d'Eſpagne, ſuivant les principes de la politique de leur Roy, ne penſoient qu'à mettre le Royaume de France en feu. Le Député du Duc Caſimire n'eut garde de s'oppoſer à cette concluſion, ſon maître avoit juſqu'alors trouvé ſon compte, ſoit dans les guerres civiles de France, ſoit dans les Traitez de Paix qui les terminoient, ayant toûjours été fort bien payé, même par le parti à qui il fa ſoit la guérre. Il offrit des troupes, & les Eſpagnols tout l'or des Indes. Le Duc de Lorraine laiſſa entre-voir C que ce luy ſeroit une choſe fort agréable, ſi ſon fils, qui par ſa mére etoit petit-fils du Roy Henri II. étoit declaré Chef de la Ligue. Il portoit apparemment ſes vûës plus haut qu'il ne diſoit, & elles étoient plus conformes à ſon ambition, qu'aux Réglemens de la Loy Salique: mais le Duc de Guiſe n'étoit pas d'humeur à ſe contenter de la qualité de ſubalterne, même à l'égard d'un phantôme de Chef; & s'il étoit obligé à le faire, comme il le fut en effet dans la ſuite, il en avoit un autre en vûë plus propre à autoriſer ſon parti.

D Cette Aſſemblée fut ſuivie d'un autre à Joinville, où le ſieur de Taſſis aſſiſta au nom du Roy d'Eſpagne, & il y fut reſolu de reconnoître le Cardinal de Bourbon pour Roy de France, au cas que le Roy mourût ſans enfans, de faire recevoir dans le Royaume le Concile de Trente, & de faire rendre Cambray au Roy d'Eſpagne, à condition qu'il fourniroit aux Liguez cinquante mille écus d'or tous les mois pour faire la guerre aux Huguenots. Ce traité fut tenu fort ſecret pendant quelque temps, conformément E à un des articles, pour ne point trop effaroucher les Huguenots, & de peur qu'ils ne priſſent les armes les premiers.

Leonard Recuil de Traitez. T. 2.

La révolte étant reſoluë, on envoya ordre à tous ceux qui avoient ſigné la Ligue dans tous les quartiers du Royaume, de ſe tenir prêts à prendre les armes, & à ceux à qui leur condition ne le permettoit pas, comme aux Eccléſiaſtiques, de ſervir la faction par les moyens proportionnez à leur Etat.

On commença pour ſoûlever les peuples, par faire courir une eſpéce de Libelle ou de Manifeſte, où ſans parler de la Religion, on ne faiſoit mention que de l'interêt & du bien

public, de la reformation de l'Etat, de la moderation des impôts, de l'oppreſſion de tous les Ordres du Royaume, & de l'avarice & de la tyrannie des favoris.

Pluſieurs de ceux qui ne s'étoient engagez dans la Ligue que par le motif de la Religion, furent ſcandaliſez de cet écrit ; & le Pere Claude Mathieu Jéſuite de Pontamouſſon en parla fortement au Duc de Guiſe.

Ce Jeſuite Lorrain de naiſſance homme habile & intelligent, s'étant laiſſé ſéduire comme une infinité d'autres Eccléſiaſtiques, par les ſpécieuſes apparences de zéle pour la vraye Religion dont on coloroit la Ligue, étoit fort avant dans la confidence de la maiſon de Lorraine ; Il fut employé en diverſes négociations par cette faction ſur tout à Rome, & ſes fréquens voyages luy firent donner le nom de Courrier de la Ligue. Il témoigna Duc de Guiſe qu'il étoit fort ſurpris de que dans l'écrit dont je viens de parler, on ne diſoit pas un mot du motif de la Religion, parmi ceux dont on prétendoit s'autoriſer pour la priſe des armes ; quoyque ce fût le ſeul qui parût pouvoir mettre en aſſûrance la conſcience des aſſociez, & engager les François Catholiques d'ailleurs naturellement portez au reſpect & à l'obéïſſance deüe à leur ſouverain.

Hiſt. de Pierre Mathieu, l. 8.

Mais le Duc de Guiſe luy répondit, qu'il n'étoit pas encore temps de faire valoir ce motif ; que bien que la vûë principale de la Ligue Catholique fut d'empêcher qu'un Prince hérétique ne s'emparât de la Couronne aprés la mort du Roy, il ne convenoit pas d'apporter cette raiſon, tandis que le Duc d'Anjou Prince fort Catholique vivoit encore ; & qu'aprés ſa mort qui ne pouvoit pas tarder, vû l'état où il étoit, on parleroit d'une autre maniére. Il luy ajoûta une autre raiſon de la conduite qu'il avoit tenuë, c'étoit qu'on vouloit engager le Duc Caſimire à donner des troupes à la Ligue, ou du moins l'empêcher qu'il ne traitât ſi-tôt avec le Roy de Navarre, & qu'il avoit déclaré par ſon Député, que jamais il ne conſentiroit à l'excluſion qu'on entreprendroit de donner à ce Prince de la Couronne de France, ſi le Roy venoit à manquer.

En effet cette difficulté du Jeſuite, & des autres qui avoient le même ſcrupule que luy, fût bien-tôt levée ; car le Duc d'Anjou étant mort ſur ces entrefaites, l'allarme fut donnée par tout aux Catholiques, touchant le danger où l'on étoit de voir un Prince hérétique ſur le thrône de France, au cas qu'il arrivât quelque fâcheux accident au Roy, dont on affectoit de publier en tous lieux les infirmitez cauſées par ſes débauches, & le peu d'eſpérance qui luy reſtoit d'avoir des enfans, aprés tant d'années d'un mariage juſqu'alors ſtérile.

Ce péril exaggéré par les émiſſaires que les chefs de la Ligue entretenoient dans toutes les Provinces, mit tout-à-coup les eſprits en mouvement.

On raiſonnoit dans toutes les aſſemblées avec la plus extrême licence ſur le gouvernement preſent & ſur le futur. Les Prédicateurs dans les Chaires, les Curez dans leurs Prônes, les Profeſſeurs dans leurs écoles ſe répandoient en invectives contre la Cour : les plus modérez allarmoient les peuples ſur le péril où ſe trouvéroit la Réligion, ſi aprés la mort du Roy, la loy du Royaume pour la ſucceſſion à la Couronne avoit lieu au regard du Roy de Navarre, & ils remuoient là-deſſus d'autant plus vivement leurs auditeurs, qu'effectivement les malheurs dont la France & la Religion étoient menacées en ce cas, paroiſſoient plus inévitables.

Ces préludes de ſoûlévement ſe firent voir juſques dans la Capitale. Le Docteur Maurice Poncet de l'Ordre de ſaint Benoiſt Curé de ſaint Pierre des Arcis, s'étoit déja quelque temps auparavant déchaîné en pleine chaire contre la perſonne du Roy même : il avoit traité d'hypocriſie & tourné en ridicule toutes ces Confrairies de Pénitens, toutes ces retraites, toutes ces proceſſions, dont il s'occupoit, & dont il entremêloit ſes plaiſirs, au lieu de travailler à remédier aux déſordres de ſon état, au ſoulagement de ſes ſujets, & à pourvoir à la ſûreté de la Religion. Ce téméraire Prédicateur fut cité pour une telle inſolence ; mais il en fut quitte pour une réprimande, aprés laquelle on le renvoya à ſon Monaſtére de Melun : cette indulgence ne ſervit au Roy, qu'à le faire plus mépriſer, & à faire entendre aux ſéditieux qu'on les craignoit.

Journal de Henri III.

Averti cependant que les Ligueurs commençoient à prendre les armes en divers endroits, il aſſembla ſon Conſeil à ſaint Germain, pour délibérer ſur les moyens de prévenir le ſoûlévement. Tous parurent s'intéreſſer fort à maintenir l'autorité Royale, quoy qu'il y eût des Ligueurs parmi eux, & entre autres le Duc de Nevers, qui ſe trouva fort embaraſſé, lorſque le Roy luy adreſſant la parole, luy fit connoître qu'on étoit trés-inſtruit des liaiſons qu'il avoit priſes avec le Duc de Guiſe.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Le Duc de Nevers homme fort droit, juſqu'alors trés-attaché au Roy, mais animé par la Ducheſſe ſa femme contre les favoris, & d'ailleurs ſincerement zélé pour la conſervation de la Réligion Catholique dans le Royaume, n'étoit entré dans les intrigues de la Ligue, que contre ſon inclination, & avec de grands ſcrupules de conſcience, balançant entre ce qu'il devoit à ſon Souverain, & ce qu'il croyoit devoir à Dieu pour la Religion. Il ſe jetta aux pieds du Roy, luy proteſtant que ſon intention avoit toûjours été & qu'elle étoit encore de luy être fidelle, mais ſans préjudice de la fidélité que ſa conſcience l'obligeoit d'avoir pour le maître de tous les Roys. Le Roy fit ſemblant d'agréer la franchiſe avec la quelle il luy parloit, & le réſultat de la délibération fut, que ſa Majeſté feroit publier

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

une déclaration, par laquelle il défendoit toutes ſortes de Ligues ou Aſſociations dans ſon Royaume, & regardoit comme criminel de leze-Majeſté quiconque en ſeroit ou auteur ou complice. Elle fut expédiée le onziéme de Novembre, & publiée auſſi-tôt apres.

An. 1584.

Mais les Ligueurs ſans s'en embaraſſer, alloient toûjours leur chemin, faiſoient ſous main leurs préparatifs, & ſur tout ils prirent leurs meſures à Rome, pour engager le Pape Gregoire XIII. dans leur parti.

Lettre de Pifani Ambaſſadeur de France à Rome, du 11. Septembre an. 1586.

Le Cardinal Nicolas de Pelleve d'une famille trés noble de Normandie, quoy qu'en diſent les libelles des Hugueuots de ce temps-là, tout dévoüé aux Cardinaux de la Maiſon de Lorraine auſquels il devoit ſa fortune, & le plus opiniâtre de tous les Ligueurs, étoit leur principal Agent à Rome. Un nommé Jacques de la Ruë qui prenoit dans ſes lettres le nom de Marrelli, Pilles Abbé d'Orbais & Chanoine de Nôtre Dame de Paris, & quelques autres confidens de la faction, s'y donnoient de grands mouvemens pour gagner les Cardinaux Le Pere Mathieu quelques jours auparavant avant la declaration du Roy, étoit parti pour y aller chargé de Lettres de créance des Cardinaux de Bourbon & de Guiſe, du Duc de Nevers, des Ducs de Guiſe & de Mayenne & du Comte de Vaudemont, & y étant arrivé le vingtiéme de Novembre, il y trouva les choſes déja fort avancées en faveur de la Ligue.

Lettres du P. Mathieu au Duc de Nevers du 21. Fevrier 1585.

Le Pape étoit deſſors tout diſpoſé à déclarer par une Bulle, le Roy de Navarre & tous les autres Princes du ſang qui feroient profeſſion de l'héreſie, incapables de ſuccéder à la Couronne: mais il en fut empêché par quelques Cardinaux, qui luy conſeillerent de ne rien précipiter, & de ne pas faire une démarche de cette conſéquence, juſqu'à ce que les Catholiques de France euſſent fait quelques entrepriſes, qui fiſſent connoître que leur parti etoit le plus fort dans le Royaume.

On voit par les lettres du Pére Mathieu, que dés ce temps là quelques furieux parmi les Ligueurs penſoient à attenter à la vie du Roy, & il déclare ſur ce point de la part du Pape, que nul motif ne peut autoriſer un tel crime: mais que vû les mauvais conſeils de ceux qui gouvernoient ce Prince, ſa Sainteté ne trouveroit pas mauvais, qu'on ſe mit en état de le contraindre, d'uſer de ſon autorité en faveur des Catholiques contre les Hérétiques.

Ce Pére étoit encore chargé particuliérement de la part du Duc de Nevers, de demander au Pape la réſolution du cas de conſcience qui l'embarraſſoit: ſçavoir ſi le motif de maintenir dans le Royaume la Réligion Catholique, pouvoit le diſpenſer de l'obeïſſance qu'il devoit à ſon Souverain. Il avoit déja fait ſur cela une démarche, par laquelle il tenoit bien fort à la Ligue. C'étoit une proteſtation * qui devint publique, de ne jamais reconnoître un Prince hérétique pour ſucceſſeur de la Couronne: mais il y avoit de la difference entre cette réſolution & celle de prendre les armes contre le Roy. La déciſion de pluſieurs Théologiens qui luy levoient ſon ſcrupule, ne le mettoit point en repos, & il ne pouvoit ſe déterminer, à moins que le Chef de l'Egliſe ne parlât luy-même là-deſſus.

datée du 21 Decembre 1584.

Il parla enfin, & déclara que les Princes Catholiques pouvoient prendre les armes, pour maintenir la Religion Carholique en France, que la guerre contre les Huguenots étoit juſte & légirime, & qu'il étoit permis de la faire non ſeulement à eux, mais à tous ceux qui les favoriſeroient ou aideroient, fuſſent ils même *de qualité Royale*. C'eſt ce que le Pere Mathieu, Jacques de la Ruë, & le Cardinal de Pellevé mandérent au Duc de Nevers, le conjurant avec beaucoup d'empreſſement de s'en tenir là; & leurs lettres font aſſez connoître, combien ils avoient d'envie de retenir dans leur parti un Prince de ce caractére, qui avoit en même tems la réputation d'un homme de bien & d'honneur, & d'un grand homme de guérre.

Lettre de la Ruë du 30 Mars 1585. au Duc de Nevers.

Ils avoient fait tout leur poſſible, pour engager le Pape à donner cette réponſe par écrit; mais il refuſa toûjours de le faire. Ce refus laiſſa encore de l'inquiétude au Duc de Nevers, qui conſulra de nouveau ſon Confeſſeur appellé Berthonnier & un nommé Faber de ſon Duché de Nevers, homme docte & pieux, ainſi qu'il le qualifie, & leur demanda, ſi le Pape ayant refuſé de luy donner ſa réponſe par écrit, il pouvoit ſuivre ſa déciſion verbale. L'un & l'autre prévenus comme la plûpart des Eccléſiaſtiques de ce temps-là, en faveur de la Ligue, luy répondirent qu'un tel doute n'étoit qu'un véritable ſcrupule ſur lequel il devoit paſſer: mais non content de cela, il fit exprés le voyage de Rome, où les choſes ayant change de face par la mort du Pape, on luy donna une réſolution de ſon cas bien différente de celle qu'on luy avoit envoyée.

La négociation du Pere Mathieu eut tout le ſuccés qu'il pouvoit ſouhaitter. Il laiſſa en partant de Rome les affaires de la Ligue en trés-bon état, par le crédit du Cardinal de ſaint Côme que le Duc de Guiſe avoit gagné, & qui étoit Secrétaire du Pape. Ce Pére obtint un Jubilé pour tous les Liguez; que le Pape ne luy accorda non plus que de vive voix. Il prit ſon chemin par la Suiſſe ſuivant les ordres qu'il en avoit, & tira promeſſe du Colonel Fiffer, d'amener ſix mille Suiſſes Catholiques au ſecours de la Ligue, dés qu'on luy auroit conſigné à Lucerne la ſomme de treize mille livres pour la prémiére ſolde.

Le Duc de Guiſe ſe voyant ſi bien appuyé à Rome, & aſſûré des Eſpagnols, qu'il ne trouvoit même que trop vifs & trop empreſſez pour l'embarquer dans la révolte, commença à ſe déclarer ouvertement au mois de

Mathieu. l. 8.

Mars, & à aſſembler ſes troupes : mais avant
An. 1585. que de rien entreprendre, le Cardinal de Bourbon publia une déclaration contenant les motifs de la priſe des armes par les Princes & par les Seigneurs de la Ligue.

Ce Cardinal frére de feu Antoine Roy de Navarre & de feu Loüis Prince de Condé, étoit un fort hon Prince, trés zélé pour la Religion, de tout temps grand ennemi des Huguenots, qu'il n'avoit jamais ménagez ſoit dans le Conſeil du Roy, ſoit dans ſon Archevêché de Roüen, aiſé à gouverner par ceux qui avoient pris aſcendant ſur ſon eſprit, & par ces qualitez tout propre à ſeconder l'ambition du Duc de Guiſe. Ce Prince ſçût encore luy préſenter un appas capable de tenter un homme plus fin que ne l'étoit ce Cardinal.

Il luy fit comprendre conformément à ce qui avoit été réſolu à la conference de Joinville, que dans l'etat où étoient les choſes, c'eroit un point capital d'où dépeodoit le ſalut du Royaume & de la Religion, de s'aſſûrer d'un ſucceſſeur Catholique pour la Couronne; que le Roy de Navarre ſon neveu qui y devoit parvenir ſuivant les loix de l'Etat, en étoit exclus par ſa qualité d'hérétique; qu'en ſuppoſant cette excluſion, il étoit inconteſtablement celuy de la Maiſon de Bourbon que le thrône regardoit, & qu'étant même plus proche parent du Roy d'un dégré que le Roy de Navarre, ce titre luy ſuffiſoit pour luy diſputer ſon droit; qu'ainſi ce n'étoit pas ſeulement l'avantage de l'état & de la Religion qui devoit l'obliger à ſe faire chef de la Ligue Catholique, mais ſon intérêt propre.

Lettre du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon ſans date.

L'éclat d'une Couronne brille toûjours agréablement aux yeux de quiconque a un prétexte plauſible d'y prétendre. Le Cardinal nonobſtant ſon âge de ſoixante & deux ans, & celuy du Roy qui n'en avoit que trente quatre, ſentit augmenter ſon zéle pour la Religion par cette agréable chimére, & conſentir ſans peine à ſe déclarer chef de la Ligue.

La déclaration qui fut publiée par le Cardinal de Bourbon étoit dattée de Pérone, & du dernier jour de Mars 1585. c'étoit luy qui parloit dans cet écrit. Il s'y intituloit premier Prince du Sang, comme il avoit déja fait au traité de Joinville, quoy que cette qualité appartint au Roy de Navarre. Il inſinuoit que la ſucceſſion à la Couronne le regardoit. Il y donnoit aux Ducs de Lorraine & de Guiſe le titre de Lieutenans Généraux de la Ligue. Il y nommoit parmy les aſſociez, outre les autres Princes de la Maiſon de Lorraine, de Guiſe, & de Vaudemont, le Cardinal de Vendôme & les Ducs de Némours & de Nevers; & ce qui paroît de plus ſurprenant, mais ce qui marque en même temps combien les intrigues des Ligueurs étoient étenduës, & comme ils avoient pris leurs meſures de loin, lors même qu'ils ſembloient ne pas agir, c'eſt qu'à la tête de la déclaration, quand on la répandit dans le Royaume, on mit une liſte de ceux qui entroient dans l'aſſociation, où l'on voyoit avec ceux que je viens de nommer, le Pape, l'Empereur, les Princes de la Maiſon d'Auſtriche en Allemagne, le Roy d'Eſpagne, les Archevêques de Cologne & de Mayence, les Ducs de Savoye, de Ferrare, de Cléves & de Parme, le grand Maître de Malte, la Seigneurie de Veniſe, les Républiques de Gênes & de Lucques, le Duc de Florence, & le Prince d'Ecoſſe dont l'Ambaſſadeur à la Cour de France prêtoit ſes Chiffres aux Ligueurs, pour les correſpondances qu'ils avoient à Rome.

Lettre du Pére Matheu au Duc de Nevers.

Cette liſte avoit dequoy impoſer aux peuples & effrayer le Roy; car il n'étoit pas vray-ſemblable que la Ligue eût oſé s'autoriſer de tant & de ſi grands noms, ſi toutes les puiſſances dont elle ſe faiſoit fort, n'y avoient elles mêmes conſenti.

Le premier & le principal motif exprimé dans la déclaration étoit, que le Roy n'ayant point d'enfans, on étoit menacé du danger d'avoir pour Roy en France un Prince hérétique & relaps, quoy que le ſerment de nos Roys à leur couronnement les obligeât à maintenir ſur toutes choſes la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine dans le Royaume: on y ajoûtoit le refus des Huguenots de rendre les villes de ſûreté, leurs pratiques auprés des Princes Proteſtans d'Allemagne, pour établir de concert avec eux l'héréſie dans toute la France, les Charges ou les fonctions des charges ôtées aux Seigneurs Catholiques bien intentionnez pour la Religion, les moyens dont on ſe ſervoit, afin d'obliger les Gouverneurs des places ennemies des Huguenots à ſe défaire de leurs Gouvernemens pour de l'argent; l'inſatiable avarice des Favoris; la multitude des nouveaux impôts, l'accablement & l'oppreſſion de tous les Ordres de l'état, & enfin l'inutilité du deſſein formé aux Etats de Blois, de ne ſouffrir aucune autre Religion dans le Royaume que la Catholique; deſſein qui s'étoit évanoüi par la damuable politique de ceux, qui gouvernoient le Roy & le Royaume.

Pour ces juſtes conſidérations, continuoit « le Cardinal, Nous Charles de Bourbon premier Prince du Sang, ... aſſiſté des Princes, « Cardinaux, Pairs, Prélats, Officiers de la « Couronne, Gouverneurs de Provinces, Seigneurs, Gentilshommes, Capitaines, Villes « & autres faiſant la plus ſaine & meilleure « partie du Royaume.... déclarons avoir juré... de tenir la main forte & armée à ce « que l'Egliſe ſoit réintégrée en ſa dignité, « & en la vraye ſeule Religion Catholique; que « la nobleſſe joüiſſe de ſes honneurs & priviléges, le peuple ſoit ſoulagé, les nouveaux « impôts introduits depuis le Roy Charles IX. « abolis, les Parlemens maintenus dans leurs « prérogatives, & les Etats quand ils ſeront « aſſemblez, dans leur autorité, &c. «

Tome I. des Mémoires du Duc de Nevers.

Enfin il s'adreſſoit à la Reyne Mére, & la conjuroit de le ſeconder dans ſes bonnes intentions pour le rétabliſſement de l'ordre dans le Royaume, & la ſureté de la véritable Religion,

Une telle déclaration avec des circonſtances ſi extraordinaires répanduë de tous coтez, fit une étrange impreſſion ſur l'eſprit de la plûpart des Catholiques de toutes les conditions. Les uns emportez par le ſeul penchant de leur génie inquiet & toûjours prêt à prendre parti dans les brouilleries de l'Etat, les autres véritablement ſeduits par un zele aveugle de Religion, d'autres par l'eſpérance de faire leur fortune dans une faction qui avoit de ſi grands appuis, s'y jettérent ſans délibérer davantage. Pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes quittérent la Cour, pour ſe rendre aupres des Chefs de la Ligue & entre autres Schomberg & la Châtre. Le retour de celuy-cy qui les avoit quittez un peu auparavant, fit un extrême plaiſir au Duc de Guiſe, comme il le témoigna dans une lettre au Duc de Nevers, où il l'aſſuroit en même temps que pas un de ceux ſur leſquels il avoit compté, n'avoit manqué à ſa parole.

Lettre du Duc de Guiſe au Duc de Nevers ſans date.

Lettre du même au même de Chalons 27. Mars 1585.

Tandis que cette tempête ſe formoit, le Roy de Navarre qui voyoit bien qu'elle ne tarderoit pas à fondre ſur ſa tête, penſoit à la conjurer, & étoit fort embaraſſé quel parti prendre. Pluſieurs luy conſeilloient de prevenir ſes ennemis, de ſe mettre en campagne, & de ſe ſaiſir d'autant de places qu'il pourroit, pour fortifier ſon parti: mais il conſidéroit d'ailleurs que de courir le premier aux armes, ce ſeroit donner aux Liguez un trop grand avantage; qu'ils ſeroient ravis de pouvoir le faire paſſer dans le Royaume & dans toute l'Europe pour l'auteur de la Guerre Civile, & de mettre par ce moyen le Roy dans la neceſſité de ſe ſervir d'eux & de leurs troupes contre luy, comme contre un Rebelle.

Le Duc d'Eſpernon vint ſur ces entrefaites le trouver de la part du Roy, pour l'aſſûrer de l'amitié & des bonnes intentions que ſa Majeſté avoit pour luy, l'inviter à ſe rendre à la Cour & à condeſcendre à ſes volontez, (cela vouloit dire à changer de Religion) que c'étoit l'unique moyen de faire avorter tous les mauvais deſſeins de la Ligue, & de ruïner leurs communs ennemis.

Mathieu. l. 8.

La choſe ayant été miſe en déliberation, quelques Seigneurs conſeillérent au Roy de Navarre de ne pas balancer à ſatisfaire le Roy; & Roquelaure entre autres voyant le Miniſtre Marmet s'échauffer beaucoup ſur l'article de la Religion, luy demanda bruſquement, ſi une paire de Pſeaumes à la huguenote pouvoit entrer en concurrence avec une Couronne, & dit que ſon avis étoit, qu'une offre telle que le Roy faiſoit devoit être acceptée ſans délibérer: mais les Miniſtres à qui leur autorité ſur les peuples du parti Huguenot, en avoit toûjours donné beaucoup dans le conſeil des Chefs, & qui avoient obligé le Roy de Navarre quelque temps auparavant dans une aſſemblée de Montauban, à faire un nouveau ſerment de perſévérer juſqu'à la mort dans le Calviniſme, continuérent de s'oppoſer fortement à une telle reſolution, & l'emportérent.

Mémoires d'Etat. 2. vol.

Le Roy de Navarre repondit au Duc d'Eſpernon, qu'il conſervoit pour le Roy toute la reconnoiſſance & tout l'attachement poſſible; mais que vû les traitemens qu'on luy avoit toûjours faits à la Cour, il ne pouvoit y retourner avec honneur & avec ſureté; qu'il n'auroit recours aux armes que dans la derniere neceſſité; que pour ce qui étoit de la Religion, il n'étoit ſur ce point nullement opiniâtre; que dés qu'on luy feroit voir qu'il étoit dans l'erreur, il ne balanceroit pas à ſe faire Catholique; mais que juſqu'à ce qu'on l'en eût convaincu, il préféreroit le devoir de ſa conſcience à toutes choſes.

Ce voyage du Duc d'Eſpernon qui fut fort inutile au Roy, ſervit beaucoup aux Ligueurs à décrier de plus en plus ſa conduite. Ils prétendirent en avoir découvert le myſtere, & publiérent hardiment que le Duc avoit promis au Roy de Navarre d'employer tout ſon credit, pour tenir le Roy dans ſes intérets contre tous les efforts de la ligue Catholique, à condition que luy & le Duc de Joyeuſe ſeroient maintenus dans les emplois, & dans la conſideration où ils étoient; & les Liguez ajoutoient dans un écrit * qu'ils publiérent, que le Duc d'Eſpernon de ſon chef & ſans ordre, avoit aſſûté le Roy de Navarre au nom du Roy, que ce Prince regardoit comme ſon fils, & comme l'héritier de ſa Couronne.

* Cet écrit eſt rapporté dans les Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Cependant le Roy de Navarre quoyque réſolu à ne pas commencer la guerre, avoit envoyé Jacques Ségur de Pardaillan à Frideric Roy de Dannemarc, avec ordre de paſſer à ſon retour par les Cours des Princes Proteſtans d'Allemagne, & de là en Angleterre, pour luy ménager la protection de la Reine Elizabeth contre les Ligueurs. Ceux-cy agirent fortement auprés de l'Empereur, pour faire arrêter cet envoyé, & il ne tint pas à ce Prince, qu'il ne fût pris ſur les Terres de l'Electeur de Brandebourg.

Il paroiſt par les inſtructions * de Pardaillan, que le but principal de cette ambaſſade étoit d'engager le Roy de Dannemarc à accorder les Luthériens & les Calviniſtes ſur l'article de la Cene & de l'Euchariſtie, afin de les unir tous contre le Pape, & de les diſpoſer à prendre de concert la protection de leurs freres cruellement perſécutez en divers Etats de l'Europe. Les Ligueurs firent un grand bruit de cette ambaſſade. Ils forgérent un prétendu concordat fait à Magdebourg, entre le Roy de Navarre & les Princes Proteſtans, en vertu duquel une armée de vingt-cinq mille chevaux & de quarante-cinq mille

* Elles ſont en manuſcrit dans la Bibioth. de M. Foucault Conſeiller d'Etat.

mille hommes de pied de diverſes nations devoient entrer en France dans peu de mois. Ils firent lire ce concordat par les Curez dans leurs Prônes, & par les Prédicateurs dans leurs Sermons, comme le plan d'une conſpiration générale des Proteſtans contre la Religion Catholique : mais ſans s'arrêter davantage à des écrits, ils commencerent à uſer de voyes de fait.

Outre les principales Places de leurs Gouvernemens dont ils s'aſſeurérent, le Duc de Guiſe ménagea une intelligence dans Verdun, & ſurprit cette ville le jour de Pâques. Il y entra avec quarante ou cinquante chevaux, & les Bourgeois preſque tous Catholiques s'étant tout à coup ſoûlevez contre le Gouverneur, il l'aſſiega dans une maiſon où il s'étoit ſauvé, & le prit. Cinq Compagnies du Régiment d'Eſpernon, qui y étoient en garniſon, mirent bas les armes, & les Capitaines auſſi-bien que les Soldats prirent parti dans les troupes de la Ligue. Cette expédition ſe fit avec toute la promptitude & toute la vigueur poſſible, & à la vûë de quatre cens Soldats Huguenots venus de Jamets & de Sedan, que le Gouverneur avoit appellez à ſon ſecours, & qui étoient prêts d'entrer dans la ville. Le Duc s'aſſeura auſſi de Méziéres, & le deuxiéme de May le ſieur de Mandelot Gouverneur de la ville de Lyon du parti de la Ligue, ayant tiré par adreſſe de la Citadelle bâtie par Charles IX. le Baron du Paſſage qui y commandoit, s'en empara. Marſeille fut pareillement ſurpriſe par Daries ſecond Conſul de la ville, & par le Capitaine Boniface Cabanes ; mais le ſieur Bouquier homme de grande autorité parmi les Bourgeois les ayant animez, attaqua les traîtres ſi vigoureuſement à la tête de ceux qu'il avoit raſſemblez autour de luy, qu'il les mit en déroute, avant que de Vins Chef de la Ligue en Provence fût arrivé pour les ſeconder ; & le Duc d'Angoûleſme Grand Prieur de France, que Bouquier avoit fait avertir du ſoûlévement, étant accouru, tout fut appaiſé par le ſupplice de Daries & de Cabanes, que l'on fit pendre. Le Grand Prieur ayant encore découvert quelques intrigues de la Ligue dans la ville d'Arles, y mit ordre, & les fit échoüer. Le Duc de Guiſe avoit tâché d'engager le Parlement de Provence dans ſes intetêts : mais ce fut inutilement, & l'Arrêt que cette Cour donna trois jours aprés le ſoûlévement de Marſeille, par lequel il declaroit perturbateurs du repos public, ceux qui prendroient les armes ſans ordre du Roy, fit débander toutes les troupes du ſieur de Vins, & rendit le calme à la Provence.

Bourdeaux un peu auparavant avoit été ſauvé au Roy, par la réſolution & par la prudence du Maréchal de Matignon, qui s'étant ſaiſi de Vaillac Gouverneur du Château-Trompette, le contraignit à luy remettre entre les mains cette Forteresſe, par laquelle il devoit introduire quelques Troupes des Liguez dans la ville, où ils avoient un fort parti. Ils firent encore ſans effet en d'autres endroits quelques tentatives, qui donnérent beaucoup d'inquétude à la Cour.

Tous conviennent que jamais le Roy ne fit paroître plus de foibleſſe, que dans cette conjoncture ; car il eſt certain que le Duc de Guiſe, quand il commença les hoſtilitez, n'avoit au plus que quatre mille hommes de pied & mille chevaux, & que ſi le Roy avec les Gens de ſa Maiſon & quelques troupes qu'il auroit pû aiſément raſſembler, s'étoit mis en campagne, & qu'il eût animé par un peu de réſolution le courage de ſes Sujets fidélles, ainſi que le Maréchal d'Aumont & quelques autres de ſes plus zélez ſerviteurs le luy conſeilloient, il auroit diſſipé cette poignée de gens, & obligé le Duc à quitter le Royaume, avant qu'il eût pû être joint par quelques Enſeignes de Lanſquenets & quelques Cornettes de Reitres qui luy venoient d'Allemagne ; & cela eſt ſi vray, que Beauvais-Nangis qui trouva le Duc de Guiſe à Châlons avec ſi peu de troupes, luy ayant demandé ce qu'il pretendroit faire, ſi le Roy venoit l'attaquer ? me retirer au plus vîte en Allemagne, répondit-il, en attendant une occaſion plus favorable.

La faute du Roy étoit d'autant moins pardonnable, qu'il fût averti avant la fin de Mars de tout ce qui ſe tramoit. Ce fut par un Gentilhomme nommé la Rochete qui avoit tout le ſecret de la Ligue. Il avoit été pris, & s'étoit laiſſé prendre exprés pour tout découvrir ; & l'on voit par des Lettres du Duc & du Cardinal de Guiſe, combien ils étoient conſternez de cette priſe, qu'ils regardoient comme une choſe capable de deconcerter toutes leurs affaires.

Le meilleur Manifeſte du Roy en cette occaſion eût été une bonne armée ; mais ce Prince au lieu d'agir d'abord avec vigueur comme il convenoit, s'amuſa à publier une nouvelle declaration, où n'oſant même nommer ceux qui y avoient donné lieu, il faiſoit, comme un homme qui a peur, une ſimple apologie de ſa conduite ; & promettoit ſes bonnes graces à ceux, qui renonceroient à toutes Ligues & Aſſociations.

Outre ſon indolence & la vie molle à laquelle il s'étoit abandonné, c'étoit la Reine Mére & quelques autres de ſon Conſeil, gens timides ou Partiſans ſecrets de la Ligue, qui luy faiſoient tenir cette conduite.

Cette Princeſſe n'aimoit pas le Duc de Guiſe ; mais elle haïſſoit beaucoup le Roy de Navarre ; & ſi l'on en croit quelques-uns, elle avoit en vûë, ſuppoſé que le Roy n'eût point d'enfans, de faire tomber la Couronne au jeune Prince de Lorraine ſon petit-fils, & fils du Duc de Lorraine. Je croirois plûtôt encore, que dans l'incertitude du ſuccés d'un combat, qui étant deſavantageux au

Lettre du Duc de Guiſe à la Ducheſſe de Névers de Reims 29. d'Avril 1585.

Autre Lettre du même du 26. d'Avril.

Brantome dans l'Eloge du Maréchal de Matignon.

Chronologie Novenaire de Victor Cayet.

Mémoires de Nangis.

Mathieu. l. 7.

Lettre du Duc de Guiſe du 30. Mars au Duc de Nevers.

Autre Lettre du Cardinal de Guiſe au même. Datée du 25. d'Avril 1585.

Lettre des Ducs de Guiſe & de Mayenne au Parlement de Provence du 19. Mars 1585. datée de Joinville.

Roy, auroit mis ſa perſonne en danger, ou l'auroit obligé à avoir recours au Roy de Navarre, elle ne cherchoit qu'à ſuſpendre les premiers efforts de la Ligue; qu'elle vouloit attendre que le temps luy fournîe quelque remède au mal par quelque conjoncture favorable, tenir la même méthode à l'égard des Catholiques Liguez, qu'elle avoit tenuë au regard des Huguenots, depuis la mort de Henri II. & maintenir par les négociations & les traitez; les choſes dans un état tolérable, comme elle avoit fait juſqu'alors.

Quoyqu'il en ſoit, elle fit enviſager au Roy la puiſſance de la Ligue d'une maniére qui l'effraya. Elle luy repréſenta qu'il n'avoit pas affaire au ſeul Duc de Guiſe, d'ailleurs ennemi redoutable par ſon eſprit, par ſon courage, par ſon habileté dans la guerre, par ſa réputation, par l'affection des peuples Catholiques, & par le nombre de ſes Partiſans, mais encore au Pape, à l'Empereur, au Roy d'Eſpagne, au Duc de Savoye, aux Cantons Catholiques, & à tous ceux que l'on voyoit par la declaration du Cardinal de Bourbon autoriſer la Ligue: que les meilleures villes du Royaume & la capitale même entroient dans la conſpiration, & qu'ainſi il falloit promptement & par quelque moyen que ce fût, étouffer un feu qui alloit en peu de temps embraſer tout le Royaume. Elle luy parla ſi fortement là-deſſus, & luy fit voir un ſi grand danger dans la guerre qui s'allumoit, qu'il la conjura d'employer toute ſa prudence à prévenir tant de malheurs, & luy abandonna la conduite de toute cette affaire.

Mathieu. l. 8.

Dés qu'elle s'en vit la maîtreſſe, elle écrivit au Duc de Guiſe, pour luy propoſer une entre-vûë. Il en fut ſurpris & reſolut de ſe bien prévaloir de la terreur où il avoit jetté la Cour.

La Reine ayant reçû un ſauf-conduit du Duc de Guiſe ſe rendit à Epernai & puis à Reims, où ce Duc & le Cardinal de Bourbon luy firent des propoſitions les plus capables de la rebuter, & telles, que non ſeulement elle les rejetta d'abord, mais même que le Cardinal & le Duc qui ne vouloient point en démordre, ne pouvoient ſe perſuader qu'on les acceptât jamais; de ſorte qu'ils mandérent diverſes fois à leurs amis que l'accommodement étoit deſeſpéré, qu'ils alloient voir la Reine pour la derniere fois, & la prier de ſe retirer.

Lettre du Duc de Guiſe au Duc de Nevers du 29. d'Avril

Lettre du Cardinal de Bourbon à à Madame de Nevers 21. May 1585.

Mais cette Princeſſe qui étoit déterminée à conclure le Traité à quelque prix que ce fût, ne ſe rebuta point. Elle ſe relâchoit tous les jours ſur quelque article, pour ne point rompre la négociation, juſqu'à ce qu'enfin voyant que le danger croiſſoit par l'arrivée des Allemands qui étoient prêts de joindre le Duc de Guiſe, qu'il faiſoit un détachement ſous le Duc d'Aumale pour aller fortifier la Ligue en Picardie, & que ſes efforts pour amener ce Prince, & le Cardinal de Bourbon à des conditions raiſonnables, étoient inutiles, elle leur dit qu'elle ne pouvoit pas accepter celles qu'ils propoſoient; mais qu'ils les luy préſentaſſent par écrit, & qu'elle en délibéreroit avec le Roy, à quoy ils conſentirent.

Ils firent donc un écrit en maniére de Requête,* qui contenoit en ſubſtance les points qui ſuivent; que le Roy contraindroit les Huguenots par la voye des armes, ſi cela ne ſe pouvoit faire autrement, à luy remettre les villes qu'il leur avoit laiſſées; qu'il renonceroit à la protection de Genéve; qu'il accorderoit des ſûretez aux Liguez; qu'aprés la concluſion du Traité, il feroit un Edit de pacification irrevocable en faveur de la Religion Catholique, & pour défendre l'exercice de toute autre dans le Royaume; qu'il feroit ſerment d'obſerver cet Edit; que le même ſerment par ordre de ſa Majeſté ſeroit fait par les Pairs, par les Officiers de la Couronne, par les Conſeillers d'Eſtat, par les Parlemens, par les Gouverneurs des Provinces & des Places, & par les Villes & Communautez, & que l'Edit ſeroit executé ſans nul délai.

* Datée du 9. Juin 1585.

Le Roy avoit mille raiſons de ne pas entériner cette Requête. La plus eſſentielle étoit la guerre civile, où il en faudroit venir avec les Huguenots: mais comme d'autre part elle étoit inévitable de la part des Catholiques Liguez, il conſentit par l'avis de la Reine Mére à tout ce qu'on luy demandoit; & l'on conclut à Nemours le ſeptiéme de Juillet le Traité de Paix, où les articles de la Requête furent beaucoup plus particulariſez. Il y fut conveñu qu'il n'y auroit deſormais en France qu'une ſeule Religion; que les Miniſtres Huguenots ſortiroient du Royaume dans un mois, & dans ſix mois tous les autres qui ne voudroient pas rentrer dans la Religion Catholique; que tout hérétique pour la ſeule raiſon d'héreſie, ſeroit incapable de poſſéder aucune Charge, Dignité, ou Bénéfice; que les Chambres mi-parties appellées Chambres de l'Edit ſeroient ſupprimées; que le Roy autoriſeroit ce Traité par un Edit irrévocable, & que luy, ſon Conſeil, & tous les Corps du Royaume le confirmeroient par leur ſerment; qu'il ſeroit enregiſtré au Parlement & executé ſans délai; qu'on retireroit des mains des Huguenots, les villes qu'on leur avoit cédées, ainſi qu'on l'avoit demandé dans la Requête; que le Cardinal de Bourbon auroit Soiſſons pour ville de ſeureté, le Duc de Mercœur Dinan & le Conquet en Bretagne; le Duc de Guiſe Verdun, Toul, Saint Diſier & Châlons; le Duc de Mayenne, le Château de Dijon, la Ville & Château de Beaune; le Duc d'Aumale Saint Eſprit de Ruë en Picardie; que le Gouvernement de Bourbonnois vaquant par la mort du ſieur de Ruffec, ſeroit donné au Duc d'Elbœuf; que le Cardinal de Bourbon auroit pour ſeureté de ſa perſonne ſoixante & dix

An. 1585.

Gardes à cheval & trente Arquebuſiers, le Cardinal de Guiſe trente Arquebuſiers, & les Ducs de Mercœur, de Guiſe, & de Mayenne trente Gardes à cheval, & que tout ce qui avoit été fait & entrepris par la Ligue Catholique ſeroit avoüé & approuvé du Roy, comme fait pour ſon ſervice & pour celuy de l'Etat, ſans qu'aucun de ceux qui y avoient en part, pût être inquieté pour la ſurpriſe des Villes, pour l'enlévement des deniers du Roy, & pour tout autre acte qui pourroit avoir apparence de crime ou de rebellion.

Mathieu l. 2. A tout cela il fut ajoûté que la Citadelle de Lyon ſeroit raſée, que le Roy fourniroit aux Liguez la ſomme de deux cens un mil ſix écus, dont les deux tiers ſeroient employez à payer les Troupes étrangéres qu'ils avoient levées, & qu'il donneroit cent autres mille écus, pour bâtir une Citadelle à Verdun, outre l'entretien des Gardes qu'il accordoit aux Princes Liguez.

Tel fut le fameux Edit de Nemours, que l'on pût appeller le triomphe des Rebelles & l'aneantiſſement de l'autorité Royale. Cet Edit ayant été porté au Roy de Navarre, le jetta dans un tel accablement, que penſant profondément aux maux qui alloient fondre ſur le Royaume, ſur luy-même & ſur ſon parti, la partie de ſa mouſtache du côté qu'il avoit la tête appuyée ſur ſa main, luy blanchit tout à coup. C'eſt ce qu'il dit un jour au Marquis de la Force, en préſence de Mathieu ſon Hiſtoriographe, qui le rapporte dans le huitiéme Livre de ſon Hiſtoire du regne de Henri III.

Tandis neanmoins que tout réüſſiſſoit en France aux Chefs de la Ligue, ils eurent le chagrin d'apprendre que leurs affaires avoient changé entiérement de face à Rome, & qu'ils étoient en danger de perdre l'appui de cette Cour, qui leur étoit d'une ſi grande importance.

An. 1585. Le Pape Gregoire XIII. étoit mort le dixiéme d'Avril. Il étoit favorable à la Ligue; mais toûjours avec quelque doute; ce qui fit qu'il ne voulut jamais donner aucun écrit, que les Ligueurs puſſent produire comme un monument de ſon approbation; & peu de jours avant ſa mort s'entretenant avec le Cardinal d'Eſt ſur ce ſujet, il luy dit que les Liguez de France n'auroient jamais ny Bulle ny Bref de luy; d'autant qu'il ne voyoit pas aſſez clair dans toute cette intrigue. Toutefois la conduite qu'il tint à cet égard, autoriſa extrêmement la faction, & la condeſcendance qu'il eut de laiſſer mettre ſon nom par le Cardinal de Bourbon à la tête de la Liſte des Souverains qui y entroient, fit un étrange effet ſur les Catholiques du Royaume.

Mais ſon Succeſſeur en uſa à ſon avénement au Pontificat d'une toute autre maniére. C'étoit Sixte V. homme que l'Hiſtoire nous repréſente comme un des plus habiles, qui ayent été aſſis ſur la Chaire de ſaint Pierre, & d'un caractére à ne ſe pas laiſſer ébloüir par les apparences.

En effet, dés qu'il fut elû Pape, il ne diſſimula point ſes ſentimens ſur la Ligue. Il en parla comme d'un trés-pérnicieux complot; & comme on luy eut rapporté que quelques Moines avoient tenu des diſcours injurieux au Roy à cette occaſion, il les envoya aux Galéres.

Lettre du Marquis de Piſani du 4. d'Août 1585

Lettre du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon du 13. d'Août 1585.

Du 1. Juillet Let reçûë même au même du 5. Août 1585.

Cette conduite du Pape fit qu'on changea tout-à-fait de langage à Rome ſur cet article. La Ligue ne s'y appelloit plus la Sainte Ligue, mais une injuſte faction & un parti de Rebelles; on n'y parloit que de l'obéïſſance dûë aux Souverains, & on n'y donnoit point aux Ligueurs d'autre nom, que celuy de ſéditieux & d'Eſpagnols.

Le Marquis de Piſani Ambaſſadeur du Roy en cette Cour reprit le deſſus ſur le Cardinal de Pellevé & ſur les autres Agens des Liguez, & ruinoit en peu de jours toutes les cabales, qui leur avoient coûté bien du temps à former.

Cet Ambaſſadeur informa le Roy des bonnes diſpoſitions où étoit le Pape, & luy conſeilla de punir exemplairement ceux qui en parleroient autrement en France, comme pluſieurs faiſoient; car c'étoit là un des artifices des Chefs de la Ligue, à qui il étoit de la derniére importance de paſſer toûjours pour agir ſuivant les intentions du ſaint Siége, le contraire devant immanquablement faire rentrer la plûpart des Catholiques dans l'obéïſſance & dans le parti du Roy.

Mais le Pape ne s'expliqua à perſonne là-deſſus plus ouvertement, qu'au Duc de Nevers, qui malgré les oppoſitions des autres Chefs de la Ligue & de leurs Agens à Rome, en entreprit le voyage, pour conſulter le Pape par luy même, & mettre ſa conſcience en repos.

Diverſes Lettres du Duc de Nevers écrites de Rome en 1585.

Le Pape dans les diverſes Audiences qu'il luy donna, aprés avoir loüé ſa droiture, ſa tendreſſe de conſcience, ſa Religion & ſa Sageſſe à ne pas paſſer ſur des ſcrupules qui etoient trés-bien fondez, luy demanda en quelle école luy & les autres Liguez avoient appris, qu'il fût permis de former des partis dans un Etat contre la volonté d'un Roy légitime, & s'il avoit aſſez enviſagé les ſuites d'une telle conſpiration? Je crains fort, ajoûta-t-il, que ce beau zele pour maintenir la Religion Catholique n'en cauſe l'entiére deſtruction dans le Royaume. Que peut faire le Roy, s'il ſe voit pouſſé par les Liguez? ſinon de ſe jetter entre les bras des Huguenots de France & des Proteſtans d'Angleterre & d'Allemagne, pour maintenir ſon autorité, & conſerver ſa Couronne; & s'il le fait, comme il le fera ſans doute, quels avantages les hérétiques n'en tireront-ils point? & quels effets funeſtes ne doit-on point appreliender pour la véritable Religion, d'une inondation d'hérétiques dans le Royaume, & des traitez honteux que l'on contraindra le Roy

de faire avec le Roy de Navarre & le Prince de Conaé.

Il luy parla des Chefs des Liguez, comme étant parfaitement inſtruit de leur caractére & de leurs vûës. Il luy dit qu'il étoit trés-perſuadé des bonnes intentions du Cardinal de Bourbon ; mais que ce Cardinal étoit la dupe de l'ambition de ceux qui le faiſoient agir ; qu'il ſçavoit qu'aux Etats de Blois le Roy ne s'étoit déclaré que malgré luy le Chef de la Ligue ; que ce Prince regardoit les Liguez comme ſes mortels ennemis ; qu'il avoit raiſon de les regarder ainſi, aprés l'énorme attentat qu'ils avoient commis contre ſon autorité Royale ; qu'il les apprehendoit plus que les Huguenots : & dans l'entretien, en gemiſſant ſur la conduite de ſon Prédéceſſeur, il s'écrioit quel terrible compte il a eu a rendre aprés la mort de l'approbation qu'il a donnée à la Ligue ? ç'a été à la perſuaſion du Cardinal de Saint Coſme, qui répondra auſſi un jour au Jugement de Dieu, du ſang que ſes conſeils feront répandre dans le Royaume de France. Mais lorſqu'il eut appris le détail du Traité de Nemours, il en parla avec encore plus d'indignation que du reſte. Il fit paroître autant de mépris pour la foibleſſe du Roy, que de ſurpriſe pour la conduite également imprudente & inſolente des Chefs des Liguez, d'avoir extorqué de luy tant de choſes indignes de la Majeſté Royale, qui le rendroient irréconciliable à jamais avec eux, & ſur leſquelles il ne tiendroit ſes promeſſes, qu'autant de temps qu'il luy en faudroit, pour ſe préparer à les perdre.

Ces diſcours du Pape étoient preſque autant de Propheties, qui ne furent que trop exactement vérifiées par les evénemens, & le Duc de Nevers en profita, pour rentrer quelque temps aprés dans ſon devoir. Il en rendit compte au Cardinal de Bourbon, au Duc de Guiſe & au Cardinal de Guiſe, & blâma fort la conduite qu'ils avoient tenuë dans le traité de Nemours, ou contre ſon avis ils avoient pouſſé le Roy à bout, & traité avec luy comme de Souverain à Souverain, au lieu de ſe contenter, ainſi qu'ils en étoient convenus avant ſon départ de France, de ruïner les favoris, & en particulier le Duc d'Epernon, & de tirer le Roy de leurs mains, & de les luy faire abandonner. Il les aſſura ſur l'etude qu'il avoit faite de la politique des Italiens & des Eſpagnols pendant ſon ſéjour à Rome, qu'il n'y avoit nul fond à faire ſur les premiers ; qu'ils ne prenoient part que fort mediocrement aux diviſions de la France ; que quelque beau ſemblant qu'ils fiſſent, ils ſe moquoient des priéres, des ſoûmiſſions & du zéle des Liguez ; mais qu'ils prenoient grand plaiſir à voir que la Ligue & le Roy euſſent à l'envi recours à eux, comme aux arbitres du ſort des Etats de la Chrêtienté, & qu'à la fin ils ſe declareroient toûjours pour le parti le plus fort.

Que pour les Eſpagnols, leur but étoit uniquement d'entretenir la guerre civile en France, afin d'empêcher les François de ſe mêler de celles des Pays-bas ; que le Roy d'Eſpagne s'en étoit ainſi expliqué au Pape même par ſon Ambaſſadeur ; que ce Prince donneroit toûjours aux Ligues de grandes eſperances de ſecours, tant d'hommes que d'argent ; mais qu'il ne les ſecoureroit jamais aſſez puiſſamment, pour les rendre maîtres de la Cour & des Huguenots.

Aprés avoir fait le plan de la politique de ces deux Cours, le Duc de Nevers exhortoit fortement le Cardinal de Bourbon à moderer l'impetuoſité du Duc de Guiſe, & conſeilloit à ce Duc de profiter de ſon avantage, non pas pour inſulter au Roy, mais pour ſe r'ouvrir un chemin au rang & au crédit qu'il ſouhaitoit avoir à la Cour ; que la crainte qu'il avoit cauſée luy en faciliteroit les moyens ; que s'il demandoit au Roy ſes bonnes graces avec ſoûmiſſion, & qu'il luy donnât des marques d'un ſincére retour, il en ſeroit reçû à bras ouverts, & qu'il verroit les Mignons ramper à ſes pieds ; qu'enfin il étoit d'avis, qu'il ne s'engageât pas de nouveau dans le mauvais pas dont il étoit ſi heureuſement & ſi glorieuſement ſorti, & que s'il prenoit une autre conduite, il ſe perdroit luy même, le Roy, & tout le Royaume.

Le Marquis de Piſani ne manquoit pas d'inſtruire le Roy de ces ſemences de diviſion, qu'il voyoit naître entre les chefs des Ligueurs, & du mécontentement que le Cardinal de Pellevé faiſoit paroître de la conduite & des diſcours du Duc de Nevérs, qui effectivement convint avec le Pape d'abandonner la Ligue, & de ſe réconcilier avec le Roy : mais comme ſon zele pour la Religion Catholique ne luy permettoit pas de rien faire qui y fût préjudiciable, il obtint une Bulle * & ce fut luy même qui la compoſa, par laquelle le Pape excommunioit en même temps ceux qui donneroient du ſecours aux Huguenots, & ceux qui entreprendroient quelque choſe contre le Roy & contre ſon Royaume. Cette Bulle fut ſouſcrite par ſix Cardinaux, & expédiée au Duc avant ſon départ de Rome.

Lettre du Marquis de Piſani du 4. d'Août 1585.

* Datée du 1. Septembre 1585.

Dés qu'il l'eut en main, il écrivit au Roy une Lettre, où luy demandant pardon pour le paſſé, il luy voüoit une fidélité entiére pour l'avenir, & le ſupplioit de juger de la ſincérité de ſon répentir par la conduite qu'il avoit tenuë à Rome. Il luy en écrivit une autre * deux mois aprés, où il luy diſoit que ſans penſer à ſe juſtifier, il luy auroit déja porté ſa tête en ſe ſoûmettant abſolument à ſa clémence ou à ſa Juſtice, ſi une maladie qui l'avoit arrêté à Nevers ne l'eût contraint de retarder ſon voyage de la Cour.

Lettre du Duc de Nevers au Roy du 15 Septembre 1585.

* Du 15. Decembre de Nevers.

Le Roy ravi du retour de ce Prince, dont les conſeils & l'expérience dans la guerre pouvoient luy être auſſi utiles, que l'exemple qu'il donnoit aux Seigneurs rebelles en

Lettre du Roy au Duc de Nevers sur sa justification.

rentrant dans son devoir, luy récrivit d'une maniére pleine de bonté, & l'assura qu'il ne seroit pas plûtôt arrivé auprés de sa personne, qu'il luy donneroit des marques trés-réelles de sa tendresse.

En effet peu de temps aprés le Duc étant venu à la Cour, il fut trés-bien reçu. Il se jetta aux pieds du Roy, qui le fit lever aussitôt, & en l'embrassant luy donna le gouvernement de Picardie. Il luy fit ce don malgré les remontrances de plusieurs de son conseil, qui ne croyoient pas qu'il fut de la prudence, de confier si-tôt à un des principaux chefs de la Ligue un gouvernement si important, où elle avoit pris naissance, & où elle étoit si puissante. Mais le Roy connoissoit trop la droiture de ce Prince, pour avoir la moindre defiance de luy; & il n'eut effectivement jamais aucun sujet de se repentir de luy avoir donné cette marque de confiance.

Mais le Pape en désapprouvant la Ligue, ne prétendoit pas s'obliger à ne point prendre toutes les mesures qu'il jugeroit propres, pour empêcher que l'héresie ne s'établit en France, & sur tout qu'elle n'y devint la Religion dominante par l'élevation d'un Prince hérétique sur le Thrône. C'est pourquoy cinq jours aprés la Bulle qu'il avoit accordée au Duc de Nevers, où il excommunioit tous ceux qui s'attaqueroient à la puissance Royale, il en publia une autre * contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé signée par vingt-cinq Cardinaux, par laquelle il excommunioit ces deux Princes, les privoit eux & leurs successeurs de tous leurs Etats, & spécialement du droit de succession à la Couronne de France & donnoit à tous leurs vassaux & sujets l'absolution de leur serment de fidélité.

* Datée du 10 Septembre 1585.

Le Roy de Navarre si vivement attaqué par tant d'écrits, & ménacé de l'être bientôt par les armes de ses ennemis, répondoit aux uns, & se préparoit contre les autres.

A la déclaration du Cardinal de Bourbon & à quelques autres libelles des Liguez, il

An. 1585.

oppoſa un manifeſte daté de Bergerac du dixiéme de Juin, où il prouvoit que c'étoit une calomnie de le traiter d'hérétique obſtiné, vû qu'il étoit prêt de ſe ſoûmettre à un Concile libre, & qu'il méritoit encore moins le nom de relaps, étant notoire à tout le monde, qu'il n'avoit changé de Religion en apparence aprés la ſaint Barthélemi, que par violence, & lorſque pour l'y contraindre, on luy tenoit le poignard ſur la gorge. Aprés avoir dans cet écrit donné, ſauf le reſpect du Roy, le démenti à tous ſes ennemis ſur les choſes qu'ils luy impoſoient fauſſement, il s'offroit nonobſtant l'inégalité du rang & de la condition, à vuider la querelle avec le Duc de Guiſe dans un combat ſingulier, pour épargner le ſang de tant de nobleſſe & de peuple, que la guerre civile alloit répandre.

Il publia depuis un autre écrit, aprés s'être abouché à ſaint Paul de Cap de Joux dans le Bazadois avec le Prince de Condé & le Maréchal de Montmorency. Ce Maréchal à peu prés par les mêmes motifs qui l'avoient engagé quelques années auparavant à ſe faire le Chef des Malcontens, & ſur tout par la crainte de voir ſa Maiſon accablée par la puiſſance du Duc de Guiſe, formoit un nouveau parti, compoſé des Catholiques ennemis de la Ligue, & défenſeurs de l'autorité Royale.

Cet écrit intitulé *Avertiſſement ſur l'intention & but de Meſſieurs de Guiſe dans la priſe d'armes*, & compoſé par le ſieur du Pleſſis-Mornai, contenoit entre autres choſes les preuves du deſſein que ces Princes avoient formé, de ſe frayer un chemin au Thrône par la deſtruction de la Maiſon Royale. Un tel écrit fit un grand fracas; il fut envoyé par le Duc de Guiſe au Duc de Nevers, qui ne s'étoit pas encore déclaré pour le Roy, & qui luy récrivit qu'il étoit de la derniére conſéquence, qu'on ne le laiſſât pas ſans reponſe. Il y fit des notes, qui ayant été miſes entre les mains de Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lion, ce Prélat y fit une reponſe, où il y a une choſe digne de remarque. C'eſt qu'en traitant de l'accuſation qu'on y fit au Duc de Guiſe, de prétendre à la Couronne de France, non ſeulement il la réfute trés-fortement; mais encore il montre la nullité des titres, ſur leſquels certains livres qui avoient paru ſur ce ſujet, appuyoient les droits de la Maiſon de Guiſe à cet égard: & rien ne peut prouver plus fortement que du moins juſqu'alors, le Duc de Guiſe n'avoit jamais porté ſes prétentions ſi haut, & que ce qu'il avoit ſouvent dit étoit vray, que non ſeulement ces ſortes de livres avoient paru ſans ſon aveu, mais encore qu'ils avoient été fabriquez ou par des hommes extravagans, ou même par des ennemis de ſa Maiſon.

Mémoires du Duc de Nevers T. 2.

Quant à la Bulle du Pape, le Roy de Navarre écrivit de Montauban quatre Lettres pour y répondre; l'une adreſſée au Clergé de France, une autre à la Nobleſſe, la troiſiéme au Tiers-Etat, & la quatrieme aux Pariſiens. Il en montroit les nullitez, l'atteinte qu'elle donnoit à l'autorité des Souverains, les artifices de ceux qui l'avoient ſollicitée, & en même temps le peu d'égards qu'on avoit eu dans le Traité de Nemours au ſoulagement des peuples, au reglement des finances, & aux autres avantages de l'Etat, quoy que les Ligueurs ſe fuſſent parez de tous ces beaux prétextes, pour juſtifier leurs armes: mais regardant en cette occaſion le Pape comme ſon ennemi perſonnel, & qui l'avoit traité d'une maniere tres indigne, il s'en vengea par un autre écrit, qu'il trouva moyen de faire afficher aux portes mêmes du Vatican. Il y appelloit comme d'abus de cette Bulle au Parlement

Cayet Chronique novenaire.

& au Concile général, & il imploroit le ſecours des Souverains, qui devoient tous s'intéreſſer dans ſa cauſe, par l'injure que le Pape faiſoit à l'autorité Royale, en s'attribuant la puiſſance de diſpoſer des Couronnes, & le droit de décider ſur de tels différents. On dit que Sixte V. quoy qu'il n'eût pas ſujet d'être ſatisfait de cette inſulte, ne la blâma pas, & qu'à cette occaſion il dit au Marquis de Piſani, qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Roy ſon Maître eût autant de réſolution contre ſes ennemis, que le Roy de Navarre en faiſoit paroître contre ceux qui baiſſoient ſon héréſie: ce qui eſt aſſez conforme à ce qu'on a écrit dans la vie de ce Pape, que de tous les Souverains de la Chrétienté, il n'eſtimoit guéres que ce Prince & Elizabeth Reine d'Angleterre; & cela par la fermeté avec laquelle ils gouvernoient, qualité dont luy-même ſe piquoit beaucoup, & dont il donna de temps en temps des preuves aux dépens de quelques Seigneurs Romains à qui il en coûta la tête.

Cette Bulle conſola les Agens des Ligueurs à Rome des déſagrémens qu'ils recevoient du Pape, qui parloit toûjours de la Ligue avec indignation & mépris: mais dans le fond il ne les ſervit que trop utilement par cette Sentence qu'il prononça contre le Roy de Navarre; car l'excluſion de ce Prince de la Couronne de France étoit une des principales fins qu'ils ſe propoſoient; & elle autoriſoit par là le peuple Catholique à ſe joindre à eux.

Auſſi ne manquérent-ils pas de s'en prévaloir, & quoyqu'on n'oſât pas débiter publiquement des exemplaires de la Bulle, & bien moins encore propoſer de la faire recevoir par le Parlement, qui par les remontrances qu'il fit au Roy, luy fit aſſez connoître ſes ſentimens là-deſſus, elle fut imprimée en France, & ſe répandit ſous main. Les plus zélez diſtributeurs de cette Bulle furent les émiſſaires de la Ligue des Seize, qui cauſa depuis tant de déſordres, & dont il faut par cette raiſon que je parle icy, avant que d'entrer dans la narration de la guerre, que le Duc de Guiſe obligea le Roy malgré luy, de faire au Roy de Navarre.

Cayet T. 1.

Le voyage du Duc d'Epernon vers ce Prince aprés la mort du Duc d'Anjou, ayant donné occaſion aux Ligueurs de publier quantité de calomnies contre le Roy, & en particulier qu'il étoit réſolu de ſe joindre avec les Huguenots contre les Catholiques, les eſprits étoient en un tel mouvement ſur l'article de la Religion, qu'il ſembloit que chaque particulier ſe crut chargé d'en prévenir la ruïne, & autoriſé pour le faire.

Cayet. T. 1. Dialogu. du Manant & du Maheutre.

Un Bourgeois de Paris nommé la Roche-Blond, homme de bien & plein de bonnes intentions, étoit dans cette idée, que tout étoit permis pour une ſi bonne cauſe, & qu'il étoit obligé en conſcience d'en entreprendre la défenſe par toutes ſortes de voyes. Il s'ouvrit là-deſſus à pluſieurs Curez Docteurs & Prédicateurs de Paris, & ſur tout à Jean Prevôt Curé de S. Séverin, à Jean Boucher Curé de S. Benoît, & au Docteur Mathieu de Launoy Chanoine de Soiſſons. Ces trois hommes étoient depuis long-temps tout dévoüez à la Ligue, & s'étoient toûjours diſtinguez dans cette faction par leurs emportemens.

Aprés avoir beaucoup raiſonné enſemble, ils convinrent de former une Ligue particuliére, pour mettre Paris entiérement dans les intérets de celle qui étoit répanduë dans tout le Royaume, & ils réſolurent de s'aſſocier quelques autres perſonnes, dont ils ſeroient ſûrs pour le ſecret, & dont l'adreſſe, le crédit parmy le peuple, & le courage pouvoient leur être utiles dans l'éxécution de leur projet.

La Roche-Blond répondit d'un Avocat nommé d'Orléans & du ſieur Acarie Maître des Comptes. Le Curé de ſaint Séverin nomma Compan Marchand, & Caumont autre Avocat. Le Curé de ſaint Benoît choiſit Ménager de même profeſſion & Crucé Procureur. Launoy fournit le ſieur de Manœuvre, de la famille des Hennequins, & comme il n'en connoiſſoit point d'autre du caractére qui leur convenoit, le Curé de ſaint Séverin ſuggéra le ſieur Deffiat Gentilhomme d'Auvergne, qui étoit de ſa connoiſſance, & il fut agréé. On y ajoûta quelque temps aprés Jean Pelletier Curé de ſaint Jacques de la Boucherie, Jean Guinceſtre Bachelier en Théologie & Curé de ſaint Gervais, Buſſi le Clerc, Emonet & la Chapelle Procureurs, le Commiſſaire Louchard, la Morliére Notaire, Roland Elû & ſon frére, & quelques autres tant Eccléſiaſtiques que Laïques.

Mais afin que le ſecret fût mieux gardé ſur les réſolutions qu'ils prendroient, ils établirent un Conſeil compoſé ſeulement de dix perſonnes partie Eccléſiaſtiques, partie Laïques, pour donner le mouvement à tous les autres. Ce Conſeil ſe tenoit d'abord ordinairement en Sorbonne dans la chambre du Curé de ſaint Benoît, & depuis au Collége de Fortet, où celuy-cy alla ſe loger; & ce Collége fut pour cela depuis appellé le berceau de la Ligue des ſeize.

Ils choiſirent enſuite ſix d'entre eux, auſquels ils diſtribuérent les ſeize quartiers de la ville, pour y gagner des partiſans, y ſémer les bruits utiles à la faction, & y porter les ordres de leur Conſeil. Ceux-cy furent la Roche-blond, Compan, Crucé, Louchard, la Chapelle & Buſſi-le-Clerc. C'eſt du nombre des quartiers de Paris & non pas de celuy des perſonnes, que cette aſſociation fut depuis appellée la Ligue des Seize.

Cette Ligue fit en peu de temps des progrez ſurprenans, non ſeulement parmy le peuple, mais encore parmy les gens de condition: mais de ceux-cy peu ſe bazardoient à aſſiſter aux aſſemblées, & on n'y en admet-

toit guéres ſans leur faire proteſter, qu'ils étoient réſolus à tout, & même à ſouffrir la mort pour une ſi ſainte cauſe.

Quoyque la Ligue des Seize ſe couvrit comme celle de Péronne, du ſpécieux prétexte de la Religion, il y avoit neanmoins quelque choſe de beaucoup plus criminel dans le ſerment que l'on faiſoit en y entrant: car au lieu que dans celle de Péronne on y promettoit toute obéïſſance au Roy, on déclaroit dans l'autre qu'elle ſe faiſoit contre l'héreſie, l'hypocriſie, & la Tyrannie: cela vouloit dire, ainſi qu'ils l'entendoient, contre le Roy même qu'ils accuſoient de ces trois crimes.

Cette faction ſe forma à l'inſçû même du Duc de Guiſe: mais dés que les Chefs la virent bien établie & tres-nombreuſe, ils luy en donnerent avis auſſi bien qu'au Cardinal de Bourbon, qui furent ravis d'avoir ainſi contre leur eſpérance la Capitale du Royaume dans leurs intérêts; & dans la ſuite par les méſures qu'ils prénoient de concert avec cette Ligue ils la rendirent infiniment plus pernicieuſe & plus redoutable au parti du Roy, qu'elle n'eut été ſans cela.

Ce fut ſous leur autorité & de leur conſentement, qu'elle eut correſpondance avec la Ligue générale; qu'elle envoya des Agens dans toutes les Provinces, & que les Liguez des Provinces en tenoient à Paris. Le ſecret fut ſi bien gardé, que quoyque le Roy & ſes Miniſtres s'apperçuſſent bien qu'il ſe tramoit quelque choſe, ils ne purent jamais en rien ſçavoir bien diſtinctement; & ils n'eurent une connoiſſance entiére de cette faction, que par les funeſtes effets qu'elle produiſit depuis.

On ne pouvoit pas violer plus directement le traité de Némours, que le fit le Duc de Guiſe, en autoriſant la Ligue des Seize: car par un des articles de ce traité, luy & le Cardinal de Bourbon avoient promis de renoncer à toutes Ligues & Aſſociations au dedans & au dehors du Royaume: mais ces perfidies & ces parjures ne furent jamais des ſujets de ſcrupules & un frein pour l'ambition, & ils l'étoient en ce temps-là encore moins qu'en tout autre.

Le Duc de Guiſe n'en demeura pas là, & ſe voyant un ſi fort parti dans la Capitale du Royaume, il ne penſa plus qu'à contraindre le Roy à faire la guerre au Roy de Navarre. C'étoit une ſuite néceſſaire du Traité de Nemours & de l'Edit de Juillet: car en conſéquence de l'un & de l'autre, les Calviniſtes devoient ſans délai être contraints par les armes de rendre les villes de ſureté, s'ils refuſoient de le faire autrement.

Le Roy vivement preſſé par les Liguez ſur cet article, & voulant d'ailleurs différer autant qu'il le pourroit, à commencer une guerre qui alloit déſoler tout ſon Royaume, & augmenter la puiſſance & le crédit de ceux qu'il regardoit comme ſes plus mortels ennemis, ſe ſervit de deux moyens pour la ſuſpendre quelque temps. Le premier auquel les Liguez ne pouvoient pas s'empêcher de condeſcendre, fut de faire une nouvelle ſommation au Roy de Navarre de ratifier le Traité de Nemours. Il luy envoya à Montauban Philippe de Lénoncourt qui fut fait Cardinal cette même année, & luy joignit le ſieur de Poigni & le Préſident Nicolas Brulard Marquis de Sillery, que le Roy de Navarre étant parvenu à la Couronne, fit pluſieurs années aprés Chancelier de France. Les Ligueurs firent en ſorte, que le ſieur Prevôt Curé de ſaint Séverin un des Chefs de la Ligue des Seize, dont le Roy ne ſçavoit encore rien, accompagnât les envoyez; & ils furent informez par ſon moyen de tout ce qui s'étoit paſſé dans la conférence. Lénoncourt & le Préſident conjurérent le Roy de Navarre ſuivant leurs inſtructions, de ſe faire Catholique, de rendre les villes de ſureté, & du moins de ſuſpendre les ordres qu'il avoit donnez à ſes Agens pour une levée de troupes en Allemagne. Cayet. T. 1. l. 3.

Le Roy de Navarre répondit ſur l'article de la Religion, comme il avoit déja fait diverſes fois, que ce n'étoit point une affaire qui dût ſe conclure par des motifs d'intérêts ou de crainte, & qu'il étoit toûjours prêt à s'en rapporter à un Concile libre; que touchant les villes de ſûreté, ceux qui s'étoient attachez à luy pour conſerver leur Religion, leur liberté & leur vie, ny conſentiroient jamais, & que loin de les rendre, ils avoient droit à l'exemple des Ligueurs d'en demander de nouvelles & de meilleures; qu'enfin il étoit contre toute raiſon de luy propoſer de ſuſpendre les ſecours qu'il attendoit d'Allemagne: dans un temps où ſes ennemis ſe préparoient à l'accabler.

Les Envoyez du Roy n'ayant rien à répliquer aux deux derniers articles, ſe contentérent de luy propoſer une entrevûë avec la Reine-Mére, qui s'offroit à venir juſqu'à Champigni en Poitou, pour trouver avec luy quelques voyes de pacifier les choſes. Il accepta l'offre, & proteſta qu'il ne tiendroit jamais à luy, que la tranquillité ne fût rétablie dans le Royaume: mais cette entrevûë ne ſe fit qu'aprés que la guérre fut commencée.

L'autre expédient que le Roy jugea propre à moderer l'ardeur & l'empreſſement des Liguez pour la guérre, fut de demander qu'on luy fournit des fonds ſuffiſans pour la ſoûtenir. Dans cette vûë l'onziéme d'Août il manda au Louvre le Prevôt des Marchands, le premier & le ſecond Préſident du Parlement, le Doyen de Nôtre-Dame & le Cardinal de Guiſe. Il leur dit qu'ayant par leurs avis & à leurs inſtances rompu la paix, il s'attendoit qu'ils luy ſoutniroient dequoy faire la guerre avec honneur & avec avantage; qu'elle luy coûteroit au moins Mémoires de la Ligue. T. 1. Mathieu. l. 2.

quatre ou cinq cens mille écus par mois : & adreſſant la parule au premier Preſident de Harlay, j'ay remarqué dans vous, luy dit-il, tant de zéle pour la révocation de l'Edit de pacification, qu'infailliblement vous employerez l'autorite que vous avez dans vôtre Corps, à perſuader à ceux qui le compoſent, de renoncer pour quelque temps à leurs gages, afin qu'on les employe aux dépenſes de la guerre. Il parla à proportion de la même maniére au Prevôt des Marchands & au Cardinal de Guiſe, ſur les contributions qu'il attendoit des Pariſiens & du Clergé ; & comme il vit que tous trois se défendoient ſur la difficulré de trouver de l'argent, vû l'epuiſement de tous les Corps de l'Etat, il reprit d'un air & d'un viſage plein d'indignation, *il eût donc mieux valu me croire, lorſque je m'oppoſois à la guerre ; & j'ay grand peur qu'en voulant détruire le prêche, nous ne hazardions beaucoup la Meſſe.* Aprés quoy il les congédia, en leur ordonnant de délibérer ſur les moyens de luy trouver ce qu'il leur demandoit. Les Pariſiens furent les plus prompts à le contiſer, & ils fournirent deux cens mille écus, afin que l'on commençât la guerre au plûtot.

Le Duc de Mercœur Gouverneur de Bretagne fut celuy qui fit les prémiéres hoſtilitez. Il ſortit de ſon gouvernement ſur la fin du mois d'Aout avec deux milles hommes, entra en Poitou, & ſe campa devant Fontenai dans le Fauxbourg des Loges : Mais le Prince de Condé qui s'etoit chargé de la défenſe de cette Province, où le parti Calviniſte étoit trés-fort, ſe mit auſſi tôt à ſes trouſſes, le contraignit de décamper ; & ce Duc voyant les Troupes du Prince croître tous les jours par le grand nombre de Nobleſſe qui luy venoit de toutes parts, prit le parti de retourner en Bretagne ſans avoir rien fait, que de perdre les bagages de ſa petite armée, & un aſſez bon nombre de ſoldats, qui furent faits priſonniers durant ſa retraite.

An. 1585.

D'Aubigné l. 3. chap 10.

Pluſieurs Huguenots apprehendant l'éxécution de l'Edit de Némours, qui obligeoit ceux qui ne voudroient pas ſe convertir, à ſortir du Royaume, ſe refugiérent en Angleterre & en Allemagne avec tout ce qu'ils purent emporter de leurs biens : mais la plûpart ou n'ayant rien à perdre, ou ne pouvant ſe réſoudre à quitter leur patrie, coururent ſe ranger ſous les Drapeaux du Roy de Navarre & du Prince de Condé, qui ſans cela auroient été fort embarraſſez. Le Prince ſe trouva ſi bien accompagné aprés la premiére expédition dont je viens de parler, qu'il fut en état d'entreprendre le ſiége de Broüage, avec le ſecours & à la ſolliciration des Rochelois. Ils luy fournirent de l'Artillerie, des vaiſſeaux & des munitions, & le firent d'autant plus volontiers, qu'ils trouvoient un grand avantage à mettre dans leur parti cette Place, qui n'eſt qu'à dix lieuës de la Rochelle.

Il s'en fût rendu maître ſelon toutes les apparénces, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ſaint Luc qui en étoit Gouverneur, s'il n'eût pas pris le change mal à propos, & d'une maniére qui n'étoit pas d'un grand Capitaine.

Dans le temps qu'il preſſoit vivément ce ſiége, il reçût nouvelle, que le Capitaine Roche, morte Gentilhomme Calviniſte avoit ſurpris le Château d'Angers : mais qu'il pourroit bien y être forcé par les Bourgeois, parce qu'il n'avoit que quinze ou ſeize ſoldats avec luy.

Sur cet avis il part du Camp de devant Broüage, laiſſant le Commandement du ſiége au ſieur de la Roche-Baucour Baron de Sainte-Même, marche à grandes journées avec deux mille chevaux vers la Loire, la paſſe dans des Batteaux à Roſiers entre Saumur & Angers fort pres de cette Place, fait des ſignaux pour avertir du ſecours ceux du Château ; mais on n'avoit garde d'y répondre ; car Roche-Morte ayant été tué d'un coup de mouſquet, les ſoldats avoient capitulé avec les Bourgeois, à condition de ſortir avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Ils s'en étoient retirez riches des meubles précieux & de l'argent que le Comte de Briſſac Gouverneur du Château y avoit mis comme en un lieu de ſeureté ; & le Prince fut obligé à penſer à la retraite, aprés avoir donné inutilement un aſſaut aux barriéres du Faux-bourg.

Il étoit trés-difficile ou plûtôt impoſſible de faire cette retraite en corps d'armée. Le parti qu'il prit, fut de faire debander ſes troupes par petits pelotons pour ſe ſauver où elles pourroient. Les uns comme le Duc de Rohan & pluſieurs Seigneurs de ſa troupe prirent la route de Bretagne, & aprés avoir été long-temps pourſuivis par le Duc de Mercœur, ils trouverent moyen de paſſer la Loire, & ſe ſauvérent à la Rochelle. Quelques uns nonobſtant la garde éxacte que l'on faiſoit à Orléans, à Amboiſe, à Blois, & à Tours y paſſérent ſans être reconnus. Le Baron de ſaint Gelais s'étant jetté dans la foreſt d'Orléans avec quelques Gentilshommes, & y étant demeuré caché quelques jours, paſſa la Loire à un gué auprés de Gien.

Mais c'étoit principalement le Prince de Condé que les ennemis cherchoient. Le Duc de Maycnne avec quinze cens cheveaux tant Réitres que François s'étoit poſté au delà de la Loire, & envoyoit des partis de tous coûtez pour le coûper, au cas qu'il eût paſſé cette riviére. Le Duc d'Epernon & le Maréchal de Biron étoient avec pluſieurs Cornettes & Enſeignes à Bonneval en Beauſſe, pour ne le pas laiſſer échapper, s'il tournoit de ce côté-là. La Châtre s'étoit ſaiſi de tous les batteaux de la Loire. Le Duc de Joyeuſe ayant eu avis qu'il avoit pris la route de Blois & d'Amboiſe, le ſuivoit de fort prés mais, enfin aprés diverſes marches & contre marches

ches pour faire prendre le change à ceux qui le poursuivoient, il tourna vers la baſſe Normandie ; & au travers de mille dangers il gagna l'Iſle de Grenesai, d'où il paſſa en Angleterre. La Reine l'y reçut avec toute la bonté qu'il en pouvoit eſpérer, & luy ayant fait équiper pluſieurs vaiſſeaux, le fit conduire à la Rochelle.

Comme le Prince de Condé & le Roy de Navarre, quoyque coulins germains & Chefs du même parti, ne s'accordoient pas trop enſemble, ainſi que je l'ay déja remarqué en diverſes occaſions, & que le Roy de Navarre eſpéroit que le Roy ſeroit obligé d'avoir recours à luy pour ſe tirer des mains des Ligueurs, il ne fut pas trop fâché de cette aventure du Prince de Condé, & on en fit mille railleries à ſa Cour. Mais les choſes dans la ſuite ayant tourné autrement contre ſon eſpérance, le malheur du Prince de Condé retomba ſur luy ; car la nouvelle de la déroute découragea beaucoup l'armée, qui aſſiégeoit Broüage, dont la priſe étoit infiniment importante pour tout le parti Huguenot. Saint Luc la défendoit toûjours avec beaucoup de valeur ; & un mois aprés le départ du Prince, Sainte Même ayant ſçû que le Maréchal de Matignon approchoit pour attaquer ſon camp, fut contraint de lever le ſiége. Il eut une partie de ſon arriégarde taillée en piéces dans ſa retraite par Saint Luc, qui ſortit ſur elle à la tête de ſa garniſon : aprés quoy le Roy de Navarre ſe vit menacé d'avoir bien-tôt toutes les forces des Catholiques ſur les bras.

D'Aub. gné. l. 5. c. 27.

Ces deux grands avantages donnérent beaucoup de joye aux Liguez : mais elle fut modérée par le chagrin qu'ils eurent, de n'avoir pû obtenir du Roy un Commandant de leur faction pour le Château d'Angers. Le Commandement à la recommandation du Duc de Joyeuſe & du Comte du Bouchage, en fut confié à un Gentilhomme nommé de la Puchairie qui le maintint toûjours fidélement dans l'obéïſſance du Souverain.

Cyet. T. 1.

Cependant les Chefs de la Ligue enflez de leurs ſuccez, preſſoient ſans ceſſe le Roy de mettre en éxécution l'article du traité de Nemours, par lequel tous les Huguenots devoient être chaſſez du Royaume, quoyque les ſix mois qu'ils avoient pour en ſortir, ne fuſſent point encore expirez. Ils obtinrent par leurs importunitez l'avancement de ce terme ; & le Roy eut la foibleſſe de donner un Edit dans ſon Conſeil au mois d'Octobre, qui ordonnoit ſous peine de confiſcation de biens & de crime de leze Majeſté à tous les Calviniſtes, de faire abjuration de leurs erreurs dans quinze jours ; & aprés ce court eſpace on commença à éxécuter l'Edit.

An 1585. Mathieu. l. 2.

Le Roy de Navarre attendit quelque temps, pour voir ſi l'on continuëroit à le faire ; & ayant ſçû qu'on y procédoit avec beaucoup de rigueur, il fit de ſon côté une déclaration, par laquelle il fut ordonné dans tous les pays dont il étoit le maître, de traiter les Catholiques, comme le Roy traitoit les Huguenots. On ſaiſit & on vendit leurs biens, & on les chaſſa des villes & de leurs Terres. Une infinité de gens de tous côtez tant Catholiques que Calviniſtes furent réduits à la derniére miſére, & on ne vit jamais dans le Royaume une pareille deſolation.

Aprés tout, cette premiére campagne, nonobſtant la ſupériorité des forces de la Ligue, luy fut moins avantageuſe qu'au Roy de Navarre. Ce Prince par ſon activité, par la valeur des Seigneurs qui agiſſoient ſous ſes ordres, par le deſeſpoir des Huguenots fit échoüer preſque toutes les entrepriſes des Catholiques, & ſurprit un trés-grand nombre de petites places en Poitou, en Xaintonge, en Guyenne. Le Comte de Laval fit lever le ſiége de Taillebourg attaqué par le Maréchal de Matignon, où Madame de la Trimoüille & ſa fille qui épouſa Monſieur le Prince de Condé quelques mois aprés, étoient renfermées.

Leſdiguieres pour qui la paix étoit un état violent, par l'impatience qu'il avoit de ſe ſignaler & d'accroître ſa fortune, n'avoit pas plûtôt ſçû la déclaration de la guerre, qu'il ſe mit en campagne, courut le Dauphiné, força la ville de Chorges à ſe rendre, ſurprit Montelimar dont il fit ſauter une porte avec le petard, machine dont il fit grand uſage durant cette campagne, défit quelques compagnies de la garniſon d'Ambrun, qui s'alloient jetter dans Gap ; puis continuant ſon chemin vers Ambrun l'emporta d'emblée, & fit un trés-riche butin du Thréſor de la Cathédrale. Par cette priſe il ſe rendit maître d'une bonne partie du Dauphiné, s'aſſura une retraite, & ſe mit en état, à la faveur des montagnes dont cette Province eſt pleine, de ſoûtenir la guerre contre le ſieur de la Valette, qui venoit d'en être fait Lieutenant de Roy. Le Vicomte de Turenne s'empara de Tulles aprés une vigoureuſe attaque. Enfin le Roy de Navarre pourvût tellement à toutes choſes, qu'en ſe tenant ſeulement ſur la défenſive en Guyenne, il pouvoit attendre long-temps les ſecours étrangers.

d'Aubigné. T. 3. l. 5. c. 10.

Ce n'eſt pas que le Duc de Mayenne n'eût pû faire de grands progrez dans la Xaintonge & dans le Poitou, s'il avoit voulu y employer l'armée avec laquelle il traverſa ces deux Provinces : car elle étoit compoſée de ſix à ſept mille hommes de pied François, de cinq mille cinq cens Suiſſes & de plus de deux mille chevaux, partie François, partie Italiens ou Albanois & Réitres, ſans compter quantité de Nobleſſe volontaire qui ſe joignoit à luy à meſure qu'il avançoit : il avoit ſeize canons de batterie, & rien ne luy manquoit.

T. 3. l. 5. c. 5.

Quand cette armée campa auprés de Lu-

ſignan, les Huguenots n'avoient pas en Poitou & en Xaintonge de quoy mettre cinq cens hommes enſemble dans ces deux Provinces. La peſte déſoloit celle-cy, & elle étoit ſi furieuſe à ſaint Jean d'Angéli, que tous les Bourgeois campoient dans les foſſez & ſur la contreſcarpe; & il n'y avoit dans la ville que celuy qui faiſoit le guet dans le plus haut clocher. On ne doutoit point que le Duc de Mayenne ne prît une occaſion ſi favorable, pour s'emparer de cette importante place. Le Comte de Laval s'y jetta avec cinquante hommes, & s'y fit ſuivre par quelques autres troupes ramaſſées de la déruute d'Angers. On propoſa en effet au Duc de Mayenne d'en faire le ſiége: mais la crainte que la contagion ne ſe communiquât à ſon armée, & bien plus encore l'eſpérance qu'il avoit d'accabler en Guyenne le Roy de Navarre, qu'il avoit promis au Roy de luy amener priſonnier, l'en empêchérent. Il paſſa outre, & laiſſa ſeulement dans ces quartiers là les Régimens de Vireluſant, du Comte de la Magnane & de Saulais-Haubois avec Lavardin & Malicorne, leurs compagnies de Gendarmes & quelques autres qui faiſoient à peu prés trois mille cinq cens Arquebuſiers & quatre cens chevaux. Il jugea ces troupes ſuffiſantes, pour empêcher les Huguenots de ſe rallier & de rien entreprendre, & pour affamer les villes Calviniſtes, en quoy il ſe mécompta beaucoup.

Il trouva en avançant vers la Guyenne beaucoup plus de réſiſtance, & bien moins d'occaſion de faire des conquêtes, qu'il n'avoit eſpéré; & celles qu'il fit ſur la fin de cette année 1585. ſe reduiſirent à la priſe de Montignac & de Beaulieu, la premiére en Périgurd, & la ſeconde en Limouſin, places dont les noms ne méritent d'entrer dans l'hiſtoire, que par la valeur avec laquelle les Commandans Huguenots les défendirent.

An. 1585.

L'année ſuivante ne fut ny beaucoup plus heureuſe ny plus glorieuſe pour les Liguez, du moins en Guyenne & dans les autres Provinces d'au delà de la Loire, où les principales forces des Catholiques furent employées.

De quatre armées que le Roy mit cette année là en campagne, celle du Duc de Mayenne, dont je viens de parler, occupée en Guyenne, étoit la plus forte. La ſeconde moins nombreuſe, mais néanmoins aſſez conſidérable, étoit auſſi de ce côté-là vers Bourdeaux, ſous les ordres du Maréchal de Matignon. La troiſiéme qui fut d'abord de dix-ſept mille hommes commandée par le Duc d'Epernon & la Valette ſon frére, agit en Provence & en Dauphiné. La plus foible étoit ſous le Duc de Guiſe ſur les frontiéres de Bourgogne & de Champagne, pour s'oppoſer aux troupes d'Allemagne, au cas que les Princes Proteſtans vouluſſent en envoyer dans le Royaume. Le Roy eut encore depuis un petit corps dans le Poitou conduit par le Maréchal de Biron.

Tous ces Généraux n'avoient pas les mêmes vûës. Le Duc de Mayenne prétendoit pouſſer la guerre à toute outrance contre le Roy de Navarre: le Duc de Guiſe juſqu'à tant que les Allemands ſe préſentaſſent, penſuit à fortifier ſa faction en Bourgogne, en Champagne & en Picardie, & à s'y rendre maître des Places par ſes créatures. Les autres Généraux, c'eſt-à-dire les Maréchaux de Matignon & de Biron, le Duc d'Eſpernon & la Valette à empêcher ſeulement les progrez des Huguenots, & en même temps ceux de la Ligue.

Une des premiéres expéditions du Duc de Mayenne en cette année, fut le ſiége de Caſtels à ſept ou huit lieuës de Bourdeaux en remontant la Garonne. Cette place avoit été aſſiégée un peu auparavant dés le mois de Fevrier par le Maréchal de Matignon; mais la réſiſtance du ſieur de Favas brave Capitaine qui y commandoit, & un ſecours de deux mille hommes de pied & de trois cens Maîtres, que le Roy de Navarre y conduiſit de Montauban en perſonne, avoient obligé le Maréchal à abandonner ſon entrepriſe: enſuite de quoy ce Prince ayant mené Favas avec luy en Béarn, pour tâcher de mettre ce pays hors d'inſulte, donna le commandement de la place au Comte de Gurſon Gouverneur de Caſtel-Gelous. Le Duc de Mayenne prit le temps de l'éloignement du Roy de Navarre, pour aſſiéger luy-même Caſtels, & le fit de nouveau inveſtir par le Maréchal de Matignon. Le Comte de Gurſon, ou moins brave ou moins habile que Favas, ou peut-être moins fidelle au Roy de Navarre, ainſi que quelques-uns l'en ſoupçonnérent, la rendit par capitulation au Duc, qui traita avec luy ſans la participation du Maréchal de Matignon.

1586.

An. 1586. Mathieu, l. 8.

Mémoires de la Ligue, T. 4.

La priſe de Caſtels fut un mal beaucoup moindre pour le Roy de Navarre, que l'avantage qu'il en retira par la méſintelligence qui ſe mit à cette occaſion entre le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon. Ils furent depuis ce temps-là tellement broüillez enſemble, qu'ils ſe tenoient ſur leurs gardes l'un contre l'autre, quoyqu'ils ſauvaſſent toûjours aſſez les apparences.

Sainte-Baſeile ſur la Garonne ſe rendit encore au Duc de Mayenne, & Monſégur entre cette même riviére & la Dordogne, aprés avoir ſouffert deux mille quatre cens coups de canon, luy fut auſſi remiſe par capitulation. Caſtillon ſur la Dordogne qui appartenoit à la Ducheſſe de Mayenne ſa femme, eut le même ſort apres une vigoureuſe réſiſtance. Cette place fut repriſe quelque temps aprés par le Vicomte de Turenne avec une ſeule échelle qu'il fit appliquer à un endroit, qui n'étoit point gardé, parce-qu'on le croyoit inacceſſible: ſur quoy l'on fit cette plaiſanterie, que les Huguenots

étoient bien meilleurs ménagers que le Roy, Caſtillon luy ayant coûté huit cens mille écus à prendre, & le Vicomte de Turenne n'y ayant employé que quatre francs, qui étoit le prix de l'echelle dont il s'étoit ſervi.

D'Aubigné T. 3. l. 1. c. 9.

Ce furent là tous les exploits du Duc de Mayenne durant cette campagne, pendant laquelle il avoit moins projetté d'emporter des villes, que de prendre le Roy de Navarre même. Il ne le perdoit point de vûë, il le ſuivoit par tout à la piſte, dans le deſſein de l'envelopper dans quelque place; & effectivement il ne l'auroit pas manqué, ſi les Officiers qu'il employoit à l'éxécution de ce deſſein, euſſent eu autant de zéle que luy, pour faire triompher la Ligue; mais il ne fut pas toûjours bien ſervi, ſur tout en une occaſion que je vais dire, où ce Prince ne pouvoit guéres luy échapper.

Le Roy de Navarre voyant que faute de troupes, il ſeroit obligé de fuir toûjours devant le Duc de Mayenne, avoit réſolu de paſſer de Guyenne en Poitou & en Xaintonge, où le parti huguenot s'étoit beaucoup renforcé par la priſe de l'Iſle d'Oleron, dont d'Aubigné auteur de l'hiſtoire univerſelle de ce temps là, s'étoit emparé, & d'où il avoit repouſſé ſaint Luc apres luy avoir tué bien du monde.

Ibid. §.

La nobleſſe Huguenote avoit repris les armes dans ces quartiers là; & le Roy de Navarre à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes qui pour la plûpart avoient ſervi dans les armées, y eût trouvé beaucoup plus d'occaſions de ſe ſignaler, qu'en Guyenne. De plus il y auroit eu une retraite à la Rochelle bien plus ſûre que le Bearn, où il pouvoit être facilement acculé. Il n'avoit tenu qu'à luy de paſſer avec bien moins de danger en Xaintonge dés le commencement de l'année, lorſqu'il fit lever le ſiége de Caſtels au Maréchal de Matignon: mais au milieu des plus grands dangers, il ne pouvoit s'empêcher de faire l'amour; & avant que de quitter le païs, il voulut aller faire part de ſa victoire à la Comteſſe de Guiche, qui étoit en une maiſon de campagne dans ces quartiers là.

Le temps qu'il employa à cette viſite, donna le moyen au Duc de Mayenne de ſe ſaiſir des paſſages. Ce Duc, ayant poſté le Vicomte d'Aubeterre à Sauverat proche d'Aymet ſur la riviére de Drot au delà de la Garonne du côté du Périgord, & le ſieur de Puyane Gnuverneur de Dacqs vers les Lanes, marcha luy-même avec ſon armée à Caumont, par où il ſçût que le Roy de Navarre venant de Nérac devoit paſſer la Garonne.

Cayet. T. 1.

En effet le Roy de Navarre ayant ſeulement pris avec luy vingt Gentilshommes & dix de ſes gardes, vint coucher à Caumont. Sur le minuit un de ſes Gentilshommes nommé la Combe, conrut à ſa chambre, & luy dit tout effrayé, que le Duc de Mayenne étoit aux portes de la ville, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il n'eut que le temps de s'habiller & de monter à cheval, & ayant trouvé un batteau fort à propos il traverſa la riviére de Garonne, enfonça le batteau & marcha droit vers Sauverat, quartier gardé par le Vicomte d'Aubeterre, au travers duquel il paſſa & gagna Sainte Foy. Il attendit là les gens de ſa ſuite qu'il avoit laiſſez à Caumont, & qui ayant paſſé la riviére en divers endroits, vinrent le joindre.

Le Vicomte d'Aubeterre ſur les plaintes que le Duc de Mayenne fit de ſon peu de vigilance, proteſta qu'il n'avoit eu nulles nouvelles de ce paſſage: mais tout le monde crut qu'il avoit bien voulu ſe laiſſer ſurprendre, & l'on diſoit même qu'il avoit demandé exprés au Duc de Mayenne la garde de ce poſte de concert avec le Roy de Navarre, pour favoriſer ſa retraite.

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 8.

Ce Prince étant arrivé à Sainte Foy, chargea le Vicomte de Turenne du Commandement général dans la Guyenne, & marcha à grandes journées à la Rochelle, où il fut reçû avec beaucoup de joye des Rochelois. Le Prince de Condé qui commandoit en chef de ce côté-là, en eut bien moins qu'il n'en fit paroître, étant réduit déſormais malgré qu'il en eût, à ne plus commander qu'en ſecond; & il fallut s'y réſoudre dés l'arrivée même du Roy de Navarre, dans une entrepriſe qui juſques là avoit été conduite par ſes ordres.

C'étoit l'attaque de Broüage du côté de la mer, non pas pour prendre la place, mais pour en gâter le port en le bouchant, & attirer par-là tout le commerce à la Rochelle. Saint Gelais qui fut chargé de l'éxécution, y réüſſit, ayant enfoncé pluſieurs vaiſſeaux pleins de leſt à l'entrée du port, malgré tous les efforts que S. Luc fit pour l'en empêcher. Le Roy de Navarre expoſa beaucoup ſa perſonne en cette expédition, ſans autre néceſſité, que de faire connoître ſon intrepidité aux Rochelois, & de montrer à tout le parti Huguenot, qu'il étoit digne de le commander.

Le Duc de Mayenne quelque temps aprés la retraite du Roy de Navarre, voyant ſon armée dépérir tous les jours, & qu'on ne luy envoyoit ny recruës, ny argent, ny munitions, s'en retourna à la Cour. Il s'y plaignit hautement qu'on l'avoit abandonné, trahi, & empêché de detruire les Huguenots en Guyenne, comme il l'auroit fait infailliblement, s'il avoit été ſecondé. Les partiſans de la Ligue ne manquérent pas, ſur tout dans Paris, de tourner tout cela contre le Roy, & de l'accuſer de favoriſer les Huguenots aux dépens des Catholiques.

Ce n'étoit pas à la vérité ſans fondement, non point que ce Prince ſouhaitât que les Calviniſtes prévaluſſent: mais c'eſt qu'il n'étoit pas de ſa prudence d'exterminer entiérement ce parti, qu'il regardoit comme une

reſſource pour luy, & duquel il pourroit avoir beſoin dans la ſuite contre les Ligueurs, dont il pénétroit tous les jours de plus en plus les mauvais deſſeins contre ſa perſonne & contre ſon autorité Royale.

D'ailleurs ſes finances étoient trés-courtes; & ce qu'il en pouvoit tirer pour la guerre, il aimoit mieux s'en ſervir à entretenir les armées du Duc d'Epernon, de la Valette, & du Maréchal de Biron, qui étoient à luy, qu'à augmenter la puiſſance & la réputation des chefs de la Ligue.

En conſéquence de l'aſſemblée, qu'il avoit tenuë au mois d'Août de l'année précédente, il avoit conclu dans ſon Conſeil de ſe ſervir d'un moyen qui avoit été déja mis en uſage, & qu'on a ſouvent employé depuis; ce fut de créer quantité de charges, & d'employer aux frais de la guerre, l'argent qu'on en tireroit. Il alla au mois de Juin tenir ſon lit de Juſtice au Parlement, & y propoſa vingt-ſix Edits à vérifier ſur cet article. Ces Edits nonobſtant les remontrances du premier Préſident, paſſérent & furent enregiſtrez. Dans le même mois l'aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit au fauxbourg ſaint Germain, conſentit aprés quelques oppoſitions des Evêques de ſaint Brieuc & de Noyon, à continuer de payer pour le Roy pendant dix ans treize cens mille livres chaque année des rentes de l'Hôtel de Ville, & à l'aliénation de cinquante mille écus de rente des biens Eccléſiaſtiques. Le Pape autoriſa cette aliénation par une Bulle: mais à condition que la diſpoſition de l'argent qui en proviendroit, ſeroit entre les mains du Cardinal de Bourbon, du Nonce, & de l'Evêque de Paris.

An. 1586. Cayet. T.t.

Une choſe ſervit beaucoup à hâter & à faciliter ces levées d'argent, ſur leſquelles on délibéroit; ce fut l'arrivée des Ambaſſadeurs de pluſieurs Princes d'Allemagne, qui cauſa beaucoup d'inquiétude au Roy & aux Ligueurs.

Le Roy de Navarre, ainſi que je l'ay dit, ſe voyant menacé de la guerre avoit envoyé les ſieurs de Clervant & Ségur-de-Pardaillan vers les Princes Proteſtans d'Allemagne, pour leur demander du ſecours. Ces Princes qui ſçavoient que le Roy de Navarre n'étoit pas en état de leur donner de l'argent pour la levée des troupes, & pour les entretenir en France, ne ſe preſſoient pas: mais quand ils eurent appris que la guerre avoit eté déclarée aux Huguenots, ils commencérent à écouter plus favorablement ſes Envoyez.

Ils convinrent tourefois enſemble de ne point armer, ſans avoir auparavant offert leur médiation au Roy pour la paix entre luy & le Roy de Navarre. C'étoit-là le ſujet de l'ambaſſade, dont le Chef étoit un Prince de la Maiſon de Montbelliard. Elle ſe faiſoit au nom des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, du Duc Jean Caſimire, de Jean Frédéric Adminiſtrateur de Magdebourg, du Lantgrave de Heſſe & de quelques autres.

Quand ils arrivérent à Paris, le Roy étoit à Olinville. On les logea au fauxbourg ſaint Germain à l'hôtel de Ventadour. Le Roy leur fit attendre ſon retour trois ſemaines entiéres; & ils virent bien par cela même, que leur venuë ne luy étoit guéres agréable.

Ils en furent encore plus convaincus par la maniére dont il leur parla, lorſqu'il leur donna audience: car comme ils luy eûrent rendu compte de la conduite que les Princes d'Allemagne avoient tenuë au regard du Roy de Navarre, à qui ils avoient refuſé le ſecours qu'il leur demandoit, & qu'ils luy eûrent expoſé le ſujet de leur ambaſſade, qui étoit de conjurer ſa Majeſté de donner la paix à ſes ſujets, en remettant les choſes dans l'état où elles étoient avant le dernier Edit, il leur répondit avec fermeté, qu'il ne convenoit point à leurs Maîtres ny à aucun Prince étranger de ſe mêler de ce qui ſe paſſoit dans ſes Etats, ny de ſe faire mediateurs entre un Souverain & ſes ſujets rebelles; qu'il étoit le Maître de faire dans ſon Royaume tels reglemens qu'il jugeroit à propos pour l'Etat & pour la Religion; qu'eux-mêmes avoient fait dans leurs Principautez des changemens & des innovations étranges en matiére de Religion, ſans qu'il s'eu fût mêlé; qu'il les prioit de ne point s'ingérer non plus en ce qui regardoit le gouvernement de ſon Royaume, & que c'etoit ſe déclarer ſon ennemi, que d'en uſer autrement.

Le Roy ſans doute prévoyoit les ſuites d'une telle réponſe: mais outre le point d'honneur qui l'obligeoit à ne pas faire paroître qu'il craignît trop les Allemands, il ſe fût rendu ſuſpect à la Ligue, qui n'eût pas manqué de l'accuſer d'être d'intelligence avec eux, s'il en eût uſé avec plus de menagement. Cependant comme cette ambaſſade n'étoit que pour donner quelque couleur à leur armement, on s'attendit bien à les avoir auplûtôt ſur les bras.

Durant ce temps-là, la guerre ſe faiſoit aſſez vivement en Xaintonge, quoiqu'il y eût peu de troupes en campagne de part & d'autre; & outre les priſes & les repriſes de diverſes petites Places, les partis courant le pays en venoient ſouvent aux mains. La plus mémorable rencontre fut auprés de Xainres, où le Prince de Condé accompagné des ſieurs de la Boulaye & d'Avantigny à la tête de quarante Curaſſiers & d'autant d'Argoulets, ſoldats qui étoient à peu prés ce que ſont nos Dragons d'aujourd'huy, tomba ſur le Meſtre de Camp Tiercelin qui marchoit à Xainres avec quatre cens hommes de ſon Régiment d'Infanterie.

Le Prince le chargea, & luy tua d'abord trente à quarante ſoldats. Tiercelin ayant ſoûtenu cette premiére charge, ſe ſervit de l'avantage du terrein, où il y avoit beau-

coup de hayes & de foſſez, derriére leſquels il ſe poſta.

Le Prince ayant reçû dans le moment un renfort de Guy Comte de Laval, qui arriva avec ſa Compagnie d'hommes d'armes, ne laiſſa pas nonobſtant le déſavantage du lieu, de faire une ſeconde charge. Les chevaux franchirent les foſſez, & le Comte de Laval pouſſant juſqu'à l'Enſeigne Colonelle, l'arracha de la main de celuy qui la portoit. Tiercelin voyant la déroute de ſes gens, & luy-même étant bleſſé en rallia une partie, & ſecouru d'un détachement de la garniſon de Xaintes gagna les Fauxbourgs de la Ville. Ce combat fut trés-ſanglant. La Trimoüille Duc de Thoüars beaufrére du Prince y courut riſque de la vie, ayant eu ſon cheval tué ſous luy. Il avoit pris tout le contrepied de ſon pére qui avoit été d'abord le Chef de la Ligue dans le Poitou, & luy au contraire s'étoit fait Huguenot, en donnant ſa ſœur en mariage au Prince de Condé: Mais ce qu'il y eut de plus funeſte dans cette journée, c'eſt qu'elle fût la deſtruction preſque entiére d'une illuſtre famille. Les Sieurs de Rieux & de Sailli fréres du Comte de Laval y furent bleſſez à mort, l'un mourut le lendemain, l'autre au bout de deux jours, & ils venoient de perdre le ſieur de Tanlay leur autre frére mort de maladie peu auparavant à ſaint Jean d'Angéli. Le Comte de Laval fut ſaiſi d'une ſi vive douleur de ces trois pertes, qu'il en mourut luy-même quelques jours aprés, & ainſi tous quatre moururent dans l'eſpace d'un mois. Ils étoient fils du fameux d'Andélot & néveux de l'Amiral de Coligni, & ils avoient hérité de leur bravoure & de leur attachement à la Réligion Huguenote.

Vers le même temps arriva un pareil accident en Gaſcogne, où les trois fils du Marquis de Tran dont le Comte de Gurſon étoit l'aîné, périrent enſemble auprés de Caſtel-Geloux dans un petit combat, qui fut pour cela appellé le combat des trois Fréres: ce qui ayant eté rapporté au Vicomte de Turenne qui commandoit dans ces quartiers là, il dit en ſoûpirant: *J'ay peur que cette guerre nous mangera tous, ſi Dieu n'y met la main.*

Le Roy pour reprendre la ſuperiorité ſur les Huguenots dans la Xaintongey, envoya le Maréchal de Biron, qui avec les Troupes qu'il y conduiſit, & celles qu'il trouva dans le pays, forma un petit corps d'armée de ſix à ſept mille fantaſſins, de huit compagnies de Gendarmes, & de quelque Cavalerie Legére, commandée par Sagonne qui en étoit Meſtre de Camp. Celny-cy étoit un zélé Ligueur qui à la ſollicitation & par les intrigues des Partiſans de la Ligue, avoit été deſtiné pour cette armée, afin d'y veiller ſur les démarches du Maréchal de Biron, perſuadez qu'ils étoient, que ce Maréchal agiſſant de ſon mouvement & par les Ordres de la Cour, n'avoit pas envie de faire grand mal aux Huguenots.

Biron donna lieu de penſer ainſi dés ſon entrée dans le Poitou: car ayant enveloppé le Regiment de Charbonniéres dans les ruines de Luſignan, où il n'avoit pour toute défenſe qu'un méchant retranchement trés-aiſé à forcer, il le reçût à compoſition, & luy en accorda une auſſi honorable, que s'il avoit été renfermé dans une bonne Place.

De Luſignan le Maréchal alla mettre le ſiege devant Marans, où allant reconnoître la place, il eut un doigt de la main gauche & le bout du pouce emportez d'une mouſquetade. Le Roy de Navarre voulant ſauver cette Place à quelque prix que ce fût, pour l'importance dont elle étoit à cauſe de ſon voiſinage de la Rochelle, y conduiſit luy-même deux cens Gentilshommes, & y laiſſa Monſieur de la Force, qui avec la garniſon qui étoit déja de mille hommes, la défendit avec beaucoup de vigueur. Ce ſiége dura pluſieurs mois, & fut levé enſuite d'un traité de neutralité pour cette Place & pour Tonnai-Charente, & à condition que l'exercice des deux Religions s'y ſeroit publiquement.

Ce traité fit beaucoup raiſonner, & irrita fort les Ligueurs. Ils ſe déchaînérent contre le Maréchal, l'accuſérent d'avoir trahi le Roy pour ſauver la Force qui étoit ſon gendre, & ils ſe recriéreut fort ſur la lâcheté, avec laquelle il avoit demandé un paſſepore aux ennemis, pour conduire en aſſûrance ſon artillerie juſqu'à Poitiers: mais il ſe diſculpa au regard du Traité, ſur l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour d'abandonner ce ſiége; & voici ce qui y donna occaſion.

Le Roy étoit informé des levées de troupes que faiſoient les Princes Proteſtans d'Allemagne, & apprenoit en même-temps les entrepriſes du Duc de Guiſe & du Duc d'Aumale, qui ſous pretexte d'aſſûrer les frontiéres, s'emparoient ſans attendre ſes ordres, de diverſes Places, où ils mettoient leurs creatures pour Commandans. Ce fut enſuite d'une aſſemblée tenuë à l'Abbaye d'Orcan, qu'ils prirent les armes, qu'ils aſſiégérent Rocroy ſur la frontiére de Champagne, qu'ils s'emparerent d'Auxonne en Bourgogne, de Dourlens, & de Pont-Dormy en Picardie, & peu s'en fallut qu'ils ne ſurpriſſent Metz & Boulogne.

Le Roy voyant ainſi ſes ennemis du dedans & du dehors concourir à ſon entiére ruine, voulut faire encore une tentative ſur le Roy de Navarre par l'entremiſe de la Reine Mére.

Monſieur de Lénoncourt & le Préſident Brulart dans la Conférence qu'ils avoient euë l'année précédente à Montmarſan avec le Roy de Navarre, avoient tiré parole de luy pour une nouvelle entrevûë avec cette Princeſſe, & depuis il luy avoit témoigné qu'il la ſouhaitoit luy-même, ainſi que je le trouve marqué dans une Lettre, qu'elle écrivit le quatorziéme d'Août au Maréchal de Matignon.

Cayet. T. 1.

Mémoires de la Ligue, T. 2.

D'Aubigné T. 3. l. 1. c. 9.

Chap. 6.

Datte de Chenonceaux.

Elle ſe rendit à Champigni en Poitou, lieu dont on étoit convenu à la Conférence de Mont-Marſan. Elle envoya delà le Duc de Montpenſier au Roy de Navarre, pour l'inviter à l'y venir trouver: mais il refuſa de le faire, à moins que le Maréchal de Biron ne levât le ſiége de Marans; ce qui luy fut accordé; & ce fut enſuite de cette convention, que l'ordre fut envoyé au Maréchal d'abandonner cette entrepriſe: le lieu de l'entrevûë fut changé, & elle ſe fit proche de Coignac en Xaintonge dans le Château de ſaint Brix, qui appartenoit au ſieur de Fors Gentilhomme du parti du Roy de Navarre.

Cayet. T. 1.

La Reine Mére y avoit avec elle pluſieurs perſonnes du Conſeil du Roy, & entre autres le Duc de Nevers, le Maréchal de Biron, les ſieurs Brulart & de Pontcarré. Le Ruy de Navarre s'y rendit en même-temps accompagné du Prince de Condé, du Vicomte de Turenne & de quelques autres Seigneurs. On y fit au Roy de Navarre les mêmes propoſitions, que les ſieurs de Lénoncourt & Brulart luy avoient déja faites touchant la néceſſité de ſa converſion, pour deſarmer les Ligueurs, & rétablir la tranquillité dans le Royaume, & touchant les troupes étrangéres, dont on le conjuroit de retarder l'entrée dans le Royaume.

Il fit auſſi les mêmes réponſes; qu'il étoit prêt à ſe ſoûmettre pour ſa Religion aux déciſions d'un Concile libre; qu'on avoit tort d'éxiger de luy qu'il contremandât les ſecours des Princes d'Allemagne, dans le même-temps que l'on faiſoit marcher contre luy toutes les forces du Royaume, & que le Roy pour le perdre, s'uniſſoit avec la Ligue, quoyqu'il fût notoire que cette faction ne tendoit qu'à la ruine de l'Etat & de la Maiſon Royale, & qu'elle en vouloit à l'autorité & à la perſonne du Roy même. Il ajoûta mille proteſtations de ſon attachement pour le Roy, & fit entendre ſur tout deux choſes: La premiere qu'il accépteroit la paix de tout ſon cœur, telle qu'il plairoit au Roy de la luy donner, pourvû qu'il y trouvât de la ſeureté pour ſa perſonne, pour ſa Religion & pour ceux de ſon parti: La ſeconde qu'il auroit ſoubaité avec paſſion, que le Roy le mît à la tête de ſes Armées, pour ranger les Ligueurs à leur devoir, & humilier la maiſon de Lorraine.

Lettre du Duc de Nevers au Roy, datée de Saint Brix 10. Decembre 1586.

Tout cela aboutit à une courte tréve juſqu'au ſixiéme de Janvier, à certaines conditions, que le Roy ne voulut point ratifier, à moins qu'on n'y ajoûtât, qu'il n'y auroit point dans le Royaume d'exercice public de la Religion Calviniſte. C'eſt ce qu'il déclara par la réponſe qu'il fit à la Reine, & par celle qu'il donna au ſieur de Réaux, que le Roy de Navarre luy députa. Ce Prince ne voulut point accepter la condition propoſée par le Roy, & la Tréve qui nonobſtant cela fut prolongée juſqu'au mois de Mars, étant finie, on ne penſa plus qu'à faire la guerre. Elle fut bien plus violente en cette année

Hiſt. du progrez du Calviniſme. L. 6.

A 1587. qu'elle n'avoit été juſques là: mais avant que d'en raconter les evénemens, je vais toucher en peu de mots ce qui ſe paſſa dans les autres quartiers du Royaume avant l'entrevûë de Saint Brix, & durant qu'elle ſe faiſoit.

L'Eſdiguiéres fit peu de nouvelles entrepriſes en Dauphiné, & ne penſa qu'à aſſûrer ſes premiéres conquêtes. Il fit ſeulement une expédition en Provence, dont la mort du Gouverneur fut l'occaſion.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 10.

Henry Duc d'Angoulême, grand Prieur de France, fils naturel du Roy Henry II. gouB vernoit cette Province avec beaucoup d'autorité, y tenoit en reſpect tant les Ligueurs que les Huguenots, & avoit vigoureuſement repouſſé quelques troupes Calviniſtes qui y étoient venuës faire des courſes du Languedoc & du Dauphiné: mais un emportement de colére qu'il ne ſçût pas modérer, l'ayant précipité à la vengeance d'une maniére indigne de ſon rang, luy fit perdre la vie, & cauſa bien du trouble dans le pays.

Honoré Bouche Hiſt. de Provence. t. 2.

Philippe Altoviti Gentilhomme de Marſeille, mari de Renée de Rieux, plus connuë ſous nom de la Belle Châteauneuf, dont le Roy fut C un temps éperduëment amoureux, avoit écrit à ſa femme qui étoit alors à la Cour, une lettre fort injurieuſe à la reputation du grand Prieur. Il l'y accuſoit non ſeulement de négligence dans ſon gouvernement; mais encore d'avoir des intelligences avec les ennemis du Roy, pour faire durer la guerre, & s'enrichir luy & ſes créatures aux dépens de la Province. Cette lettre étant venuë entre les mains du Roy, il l'envoya au grand Prieur, qui outré de cette injure va chez Altoviti, entre ſeul dans ſa chambre, & luy donne de ſon épée au travers du corps. CeD luy-cy tout bleſſé qu'il étoit, ſe jette ſur le Prince, le ſaiſit, luy donne de ſon poignard dans le bas ventre, & percé de pluſieurs coups par quelques Gentilshommes du Duc qui étoient accourus au bruit, fut jetté mort par les fenêtres. Le grand Prieur ayant été tranſporté à ſon logis, y mourut auſſi de ſa bleſſure dés le jour ſuivant.

Ce fut à Aix que cet accident tragique arriva le premier de Juin, & la nouvelle s'en étant répanduë auſſi tôt par toute la Province, la jetta dans la conſternation. L'embarras fut d'autant plus grand, que dans le E même temps le capitaine Blaccons étant paſſé de Languedoc en Provence, parut à la tête d'un gros de Cavalerie Calviniſte, dont une partie entra du côté de Tataſſon, & l'autre du côté de Syſſéron & de Digne. Pluſieurs autres Huguenots ſe joignirent à Blaccons, conduits par le Baron d'Allemagne Gentilhomme du pays, & s'étant ſaiſis de quelques Châteaux qui leur ſervirent de retraite, firent des courſes en divers endroits.

An. 1586.

Les Etats de la Province aſſemblez alors à Aix ſe trouverent en d'étranges inquietudes; & en attendant les ordres du Roy, à

qui ils envoyérent le Buiſſon Gentilhomme Provençal, ils penſérent à nommer quelqu'nn des principaux Seigneurs du pays, pour défendre la Province contre les Huguenots.

Le ſieur de Vins & le Vicomte de Cadenet offrirent leurs ſervices : le premier fut préféré, & le ſecond, quoyque Catholique, mais d'ailleurs grand ennemi de ſon concurreot, ſe joignit de dépit avec le Baron d'Allemagne, & avec les Huguenots. Les troupes groſſirent de part & d'autre par les inimitiez particuliéres, & ſelon que chacun étoit ami ou ennemi d'un des deux Chefs. Il y ent du ſang répandu dans les rencontres, & pluſieurs Châteaux ou petites Villes furent priſes.

Buiſſon ſur ces entrefaites revint de la Cour, & apporta la nouvelle, que le Roy avoit nommé le Duc d'Epernon pour Gouverneur de Provence, avec ordre aux Chefs des deux partis de mettre bas les armes : mais les eſprits étoienr déja trop échauffez & trop aigris pour ſe ſoûmettre à un ſimple ordre ; & de Vins avec trois ou quatre mille hommes vint mettre le ſiége devant le Château d'Allemagne qui appartenoit au Baron ſon ennemi.

Celuy-cy n'ayant pas aſſez de forces pour faire lever ce ſiége, implora le ſecours de l'Eſdiguiéres, qui accourut avec ſes troupes de Dauphiné. Il étoit accompagné de Gouvernet, qui fut toûjours ſon bras droit dans les guerres civiles, & de pluſieurs autres Gentilshommes. Sa petite armée, quand il eut joint le Baron d'Allemagne, étoit plus nombreuſe & beaucoup meilleure que celle de de Vins.

Ce Seigneur ne laiſſa pas d'aller au devant de luy ſur le chemin de Riez, ou pour le combattre, s'il ne pouvoit l'éviter, ou pour faire ſa retraite vers cette Ville dont la garniſon étoit à ſa dévotion. L'Eſdiguiéres l'obligea à en venir aux mains, & le défit à plate-couture : mille ſoldats, onze Gentilshommes volontaires ; & quarante Officiers demeurérent ſur la place, outre les priſonniers & les bleſſez qui furent en aſſez grand nombre. Peu furent tuez du côté de l'Eſdiguiéres, & nulle perſonne de conſidération hormis le Baron d'Allemagne, Auteur & Chef de la querelle, qui fut abbattu mort ſur la place d'une Arquebuſade dans la tête en pourſuivant les fuyards. De Vins & le ſieur ſaint Canat qui commandoit ſous luy, ſe ſauvérent dans Riez à la faveur de la garniſon, qu'on envoya au devant d'eux.

Lettre du Duc d'Epernon au Roy, du 28 Sept. 1586.

Ces troubles ne finirent qu'à l'arrivée du Duc d'Epernon, qui entra en Provence au mois de Septembre à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pied & de deux mille chevaux, avec la qualité de Gouverneur, d'Amiral du Levant & les pouvoirs les plus amples. Il y rétablit la tranquillité avec aſſez de peine & aprés bien des négociations, par une amniſtie qu'il publia pour tous ceux qui avoient pris les armes, & par la punition de quelques-uns des plus ſéditieux : car d'ailleurs il n'y avoit pas un fort grand nombre de Huguenots en Provence, & ceux qui y étoient venus du Languedoc & du Dauphiné, s'étoient retirez ſur les nouvelles de ſon approche.

Il entra enſuite avec ſon armée en Dauphiné, dont la Valette ſon frére aîné étoit Gouverneur. Il y prit ſur les Huguenots la Réole & Chorgues ; mais la réſiſtance qu'il y trouva, jointe à la rigueur de l'hyver, luy fit périr la meilleure partie de ſes troupes. A ſon retour il fit élever quelques Citadelles, pour s'aſſûrer des Villes, où il ſçavoit que le parti des Ligueurs dominoit. Il changea les Gouverneurs en quelques autres pour la même raiſon ; il intimida quelques membres du Parlement qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec le Duc de Guiſe, & fit, mais inutilement, tous ſes efforts, pour obliger le Baron de Tretz premier Préſident, dont il n'étoit pas plus aſſûré que des autres, à ſe défaire de ſa Charge.

Diverſes Lettres du Duc d'Epernon au Roy & aux Miniſtres.

Le Languedoc ne fournit pas non plus cette année de fort grands exploits. Le Maréchal de Montmorenci redevenu Chef des Politiques, ainſi qu'on les appelloit dans la derniére guerre, ou des Royaliſtes ainſi qu'ils ſe nommérent alors, parce qu'ils s'étoient déclarez contre la Ligue pour maintenir l'autorité Royale, demeuroit aſſez tranquille dans ſon gouvernement. Il ſe contentoit d'en écarter les Liguez, dont il battit quelques troupes en deux rencontres, l'une aupres de Lodéve & l'autre aupres de ſaint Pons, tandis que le Maréchal de Joyeuſe & le Duc ſon fils ſur les Frontiéres de cette Province & de l'Auvergne, ruinoient leur armée à la priſe de quelques petites Places, d'où ils chaſſérent les Huguenots.

La conduite du Maréchal de Montmorenci étoit ſans doute alors beaucoup moins blâmable, que dans la précédente guerre. Il pouvoit dire que cette ſeconde fois il ne s'étoit pas armé contre ſon Souverain, & cela non pas dans le ſens que les Rebelles ont toûjours coûtume de le dire ; mais avec vérité, étant certain que le Roy ne ſouhaitoit rien tant que de ſuſciter des ennemis à la Ligue, & auſquels il pût avoir recours, ſi en continuant dans ſon audace, elle le contraignoit à ſe déclarer contre elle.

Cela étoit ſi vray, que cette même année 1586. le Baron de Roſni étant venu à la Cour de la part du Roy de Navarre ſous quelque prétexte, le Roy convint avec luy, que ce Prince feroit une levée de vingt mille Suiſſes, mais à une condition que ſi luy-même avoit beſoin dans la ſuite du tems de ces Suiſſes contre la Ligue, ils paſſeroient à ſon ſervice.

Mémoires de Sully T. 1. c. 14.

Le Maréchal de Montmorency avoit trop d'amis & d'eſpions à la Cour, qui l'informoient de tout ce qui s'y paſſoit, pour ignorer quels étoient les ſentimens du Roy à cet

Diverſes Lettres du Duc d'Epernon au Roy & aux Miniſtres dans les pouvoirs expediez au Duc d'Epernon.

égard ; & comme il étoit un des plus ſages hommes & des plus grands politiques de ſon temps, il prit admirablement ſon parti en cette occaſion eu égard aux conjonctures ; car il faiſoit plaiſir au Roy, il ſe mettoit en état de s'oppoſer à la puiſſance de la Maiſon de Guiſe, il ſe rendoit conſidérable auprés du Roy de Navarre héritier préſomptif de la Couronne, & ſe faiſoit en même temps bien payer par le Roy d'Eſpagne & par le Duc de Savoye; ainſi que le Marquis de Piſani le manda de Rome au Roy. Il faiſoit agréer au Pape même par les Miniſtres de ces deux Princes la conduite qu'il tenoit : mais on voit par tout cela la malheureuſe ſituation où ſe trouvoit le Roy, qui étoit contraint de faire la guerre à ceux qui armoient pour maintenir ſon autorité, & la leur faiſoit par les armes d'un parti, qui avoit pour but de la détruire.

Lettres de Piſani datées du 27. Sept. & du 4 Novemb. 1586.

En effet le Duc de Guiſe n'omettoit rien pour en venir à bout, & non content de s'être ſaiſi de pluſieurs Places de Picardie & de Bourgogne, ainſi que je l'ay dit, il uſoit de toutes ſortes d'artifices, pour corrompre & enlever au Roy ſes meilleurs ſerviteurs. Il entreprit ſur tout de gagner les Maréchaux de Biron & de Matignon, ſaint Luc & Bellegarde qui fut depuis grand Ecuyer. Ses intrigues ſecrettes ſont trés-marquées dans une lettre qu'il écrivit au Duc de Mayenne, dont voicy l'extrait. *

* rapporté par Matthieu. l. 3.

Je m'aſſûre que vous n'avez oublié de traiter avec le Maréchal de Biron, & que vous l'avez vû à Blaye avec gens de nôtre parti qui tous les auront échauffez. Je vous prie m'en mander les particularitez, & ſurtout n'en partez ſans conclure. J'eſtime de deça avoir parachevé les affaires avec Richebourg. Verme, pour ſaint Luc, & qu'il en ſera ſatisfait. Ledit Richebourg m'a donné eſperance que ſaint Luc avoit reconnu quelque affection en Bellegarde, pour entrer en nôtre parti. Il y ſeroit trés-profitable, il le faut parachever : ce ſeroit un merveilleux chemin pour la Guyenne & force pour ledit ſaint Luc, qui en uſeroit & le conduiroit comme il voudroit. Il n'y faut perdre le temps. Je ſuis trés-aiſe que vous avez vû clair au Château de Bourdeaux, & plût à Dieu que vous euſſiez donné une chaiſne au Capitaine qui y commande, faites-le ſi vous pouvez. Quant à la Croiſade de Matignon, preſſez là en toutes façons, elle nous eſt en toutes ſortes trés utile & profitable : n'en doutez aucunement. Nous nous en pouvons ſervir, & même ſur le ſeul bruit, ſi elle ne s'effectuë, nous pouvons juſtement accuſer qu'on ne l'aura voulu, & le Pape en ſera averti. Nous ſommes d'opinion que partiez bien d'avec ledit Matignon, & y traitez de façon, que cela n'apporte ſoupçon à nos vrays amis. Je me réjoüis de ce que me mandez de la Hilliére, & qu'il ait offenſé le Roy de Navarre. Ne perdez temps de traiter avec luy, comme auſſi avec Poyane qui a trés-bonne réputation parmi les Catholiques, & n'oubliez de leur promettre penſions nous aurons moyen de les payer, & traitez avec tout le monde, je ferai ſatisfaire à tout.

Ces intrigues réüſſirent depuis à l'égard de quelques-uns, & c'étoit toûjours un grand mal pour le Roy, que les autres mêmes écoutaſſent ces ſortes de propoſitions, comme il paroit qu'ils le faiſoient : mais c'eſt l'ordinaire dans les guerres civiles, que dans l'incertitude du ſuccés, chacun ſe ménage avec le parti Contraire, & veut s'y préparer des reſſources, au cas que le ſien ſuccombe.

Pour ce qui eſt de la Croiſade contre les Huguenots dont il eſt fait mention dans cette lettre ; il eſt certain que les Ligueurs la propoſérent au Roy, & le Roy au Pape, ainſi qu'il paroît par quelques lettres * du Marquis de Piſani Ambaſſadeur de France à Rome, & par celles du Cardinal de Joyeuſe : * mais apparemment ce Miniſtre n'eut pas d'ordre de faire grande inſtance là-deſſus & cette idée ne fut point miſe en éxécution.

* Rapportées T. 1 des Mémoires du Duc de Nevers.

* Mémoires pour l'Hiſtoire du Cardinal de Joyeuſe.

L'année 1587. commença par une cataſtrophe, qui attira les yeux de toute l'Europe, & en occupa l'attention, laquelle juſque là avoit été toute entiére pour les troubles de France : mais on peut dire que ce fut un des funeſtes effets de ces mêmes troubles ; car ſans doute ſi la France avoit été alors en paix, elle auroit employé toute ſa puiſſance, pour empêcher un ſi horrible attentat ; & même le Roy nonobſtant l'état fâcheux où il ſe trouvoit, eût agi plus efficacement dans cette affaire qu'il ne fit, ſi la malheureuſe perſonne dont il étoit queſtion, n'avoit pas été ſi étroitement unie par la liaiſon du ſang, avec ceux que ce Prince regardoit comme ſes plus mortels ennemis.

Je parle de la mort tragique de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe & Reine doüairiere de France, qui aprés dix-ſept à dix-huit ans d'une indigne & cruelle priſon, périt enfin par la main d'un bourreau, enſuite de la plus injuſte condamnation qui ait jamais été prononcée.

Il n'eſt pas de mon ſujet de développer les triſtes aventures de cette Princeſſe, depuis qu'elle eut quitté la France, ni les intrigues criminelles dont on ſe ſervit en Angleterre, pour la diffamer, & donner couleur à un Arrêt qui intéreſſoit toutes les têtes couronnées. La poſterité luy a rendu juſtice, auſſi-bien qu'à la déteſtable politique d'Eliſabeth, dont la mémoire, malgré les grandes & rares qualitez qu'elle poſſedoit, eſt devenuë pour cela ſeul execrable à toutes les Nations ; & la Providence par la deſtruction de la plûpart des Familles de ceux qui furent ou les auteurs ou les complices de ce crime, a vengé depuis l'innocence opprimée, & la Majeſté Royale violée.

Ce que j'ay à dire ſeulement là deſſus en général, c'eſt que le Roy durant dix ans ſollicita

lieira par le ſieur de Caſtelnau-Mauviſſiere ſon Ambaſſadeur en Angleterre, la délivrance de la Reine d'Ecoſſe; qu'Eliſabeth pendant tout ce temps-là eluda ſes ſollicitations, tantôt par les vaines eſpérances qu'elle donnoit d'y condeſcendre, tantôt par la crainte qu'elle affectoit de faire paroître des dangers où elle s'expoſoit, en mettant en liberté une ſi dangereuſe ennemie, tantôt en faiſant rallentir la vivacité de cette négociation par celle de ſon mariage avec le Duc d'Anjou, tantôt en ſe faiſant craindre par les ſecours qu'elle menaçoit de donner aux Huguenots, juſqu'à ce qu'enfin voyant le Roy dans l'embarraſſante ſituation où il étoit, obligé de faire la guerre aux Hérétiques, & à ſe tenir dans le même-temps en garde contre la faction de la Ligue, elle ſe ſervit de cette favorable conjoncture, qui ne luy laiſſoit rien à craindre de la part de la France, pour ſe délivrer de toute inquiétude. Elle n'en devoit cependant plus guéres avoir du côté de la Reine d'Ecoſſe, vû les diviſions qu'elle avoit ſemées dans les Eſtats de cette Princeſſe, les partis qu'elle y avoit formez contre elle, & qui étoient tout à ſa devotion, & la ſoûmiſſion où elle voyoit ſes propres Sujets: mais l'ambition toûjours inquiéte & ſoupçonneuſe ne croit jamais pouvoir prendre aſſez de ſeuretez, ſur tout quand il s'agit d'une Couronne.

Tout ce que le Roy put faire, quand il ſçut la vie de la Reine d'Ecoſſe en danger, fut d'envoyer Monſieur de Bellièvre, pour faire de nonvelles remontrances à la Reine d'Angleterre: mais ſoit que cette Princeſſe qui avoit pris ſon parti, mépriſât des remontrances deſtituées de tout ce qui pouvoit les rendre efficaces, ſoit comme quelques-uns l'ont écrit, qu'elles ſe fiſſent fort mollement, par la haine que la Cour avoit pour la Maiſon de Guiſe dont étoit la Reine d'Ecoſſe, ou qu'on appréhendât d'irriter Eliſabeth, en luy repréſentant trop vivement l'horreur du crime qu'elle méditoit, Bellièvre ne pût rien obtenir, & fut obligé de ſe contenter de la réponſe que cette Princeſſe luy donna; ſçavoir que la choſe n'étoit plus en ſon pouvoir; qu'elle ſouhaitoit de tout ſon cœur ſauver la Reine d'Ecoſſe; qu'elle reſſentiroit ſa perte avec plus de douleur qu'aucun autre; mais que l'affaire étoit entre les mains des Juges.

Brantome dans l'Eloge de la Reine d'Ecoſſe.

Cette excuſe frivole ne ſauvoit pas même les apparences; car c'étoit elle-même qui avoit nommé ces Juges, & choiſi ceux qne l'on connoiſſoit pour les plus ſcelerats & les plus dévoüez à ſa paſſion, qu'ils ſervirent trés-fidélement.

Ils condamnérent à la mort la Reine d'Ecoſſe, & en conſequence de leur Arrêt, elle eût la tête tranchée le huitiéme de Février ſur un échaffaut tendu de deüil dans une Sale du Chaſteau de Fotheringhaye, qui fut ſa derniere priſon, ſans qu'elle eût même pû obtenir d'être aſſiſtée à la mort par ſon Confeſſeur, comme elle l'avoit inſtamment demandé.

An. 1587

Telle fut la fin de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe veuve de François II. Roy de France; la plus acomplie Princeſſe de ſon temps pour la beauté, pour l'eſprit, pour la politeſſe, & ſur tout pour la grandeur d'ame, vertu que ſes infortunes firent éclater pardeſſus toutes les autres dont elle étoit ornée, & cela principalement les derniers jours de ſa vie. Quand on luy eut appris ſa condamnation à la mort, on ne luy vit jamais l'eſprit plus tranquille, plus préſent, plus reſigné aux ordres de Dieu, plus de fermeté, de dignité, de majeſté dans ſes maniéres. Mais ce qui ranima infiniment ſon courage, fut une parole que Henry Grey Comte de Kent luy dit aprés que ſa Sentence luy eût été prononcée, *vôtre vie*, luy dit-il, *ſera la perte de nôtre Religion, & vôtre mort ſera ſon ſalut*: car elle conçût par là qu'elle n'étoit pas ſeulement la victime d'un interêt d'Eſtat, mais encore de l'héreſie, & que ſa mort alloit être un glorieux martyre: elle fut effectivement regardée comme telle dans toute l'Europe Catholique.

Camden part 3 Hiſt. Eliſab.

Independemment d'une telle circonſtance, cette mort ne pût être ny plus Chrêtienne ny plus ſainte; car elle pria hautement en Anglois ſur l'echaffaut pour l'Egliſe, pour ſon fils, pour la Reine Eliſabeth, pour l'Angleterre, & pardonna à ſon bourreau; heureuſe de ce qu'aprés avoir brillé avec tant d'éclat à la Cour de France & ſur le thrône d'Ecoſſe par les rares qualitez dont la nature l'avoit comblée, ſes malheurs la dédommagérent de ſes couronnes periſſables par une mort précieuſe non ſeulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, qui l'auroient beaucoup plûtôt oobliée, & euſſent beaucoup moins honoré ſa memoire, ſi elle avoit fini comme tant d'autres, dans la plus haute proſperité.

La nouvelle de la mort de la Reine d'Ecoſſe portée en France n'y fit pas l'impreſſion qu'elle y auroit fait en d'autres conjonctures. Le Roy n'étoit alors gueres en état de ſe porter pour vengeur de la Majeſté Royale, luy qui la voyoit tous les jours outragée en ſa propre perſonne par l'inſolence des Ligueurs juſques dans ſa Capitale même, où les Prédicateurs & les Libelles ſéditieux qui ſe répandoient de tous côtez, continuoient de déchirer impitoyablement ſa réputation, & de détruire dans les eſprits des peuples tous les ſentimens de reſpect & d'obeïſſance à ſon égard.

La punition d'un Avocat de Poitiers nommé le Breton, qui fut pendu pour un Livre ſéditieux, & dont la punition fit tant de peur au Docteur Poncet, qu'il en moutût, ne ſervit qu'à donner matiere à de nouveaux écrits auſſi méchans que ceux qui avoient précédé, & aux invéctives par leſquelles les Seize animoient ſecrétement le peuple dans tons les quartiers de Paris, contre les prétenduës injuſtices de la Cour & du Parlement. Ils prirent cette oc-

Cayet T. 1.

caſion de faire courir de nouveau une remontrance faite dés l'an 1577. pour la réformation des abus de l'Etat & de la Juſtice, & en ayant coupé la premiere page, ils la firent paſſer pour le Livre de l'Avocat le Breton, dont on avoit fait brûler tous les exemplaires. On couroit avec fureur aprés cet ouvrage; c'étoit, diſoit on, le monument de la gloire d'un martyr, qui etoit mort pour la défenſe de la venve & de l'orphelin.

Le Duc de Mayenne depuis ſon retour de Guyenne, avoit furieuſement déclamé contre la Conférence de Cognac, qu'il prétendoit être un violement de l'Edit de Nemours, où l'on étoit convenu de ne plus jamais traiter avec les hérétiques. Les Seize en avoient fait aux Pariſiens un nouveau ſujet d'allarmes pour la Religion, & ils publioient que par une déteſtable colluſion avec les Huguenots, on avoit exprés laiſſé périr l'armée du Duc, en ne luy envoyant ny recruës, ny argent, ny munitions.

Ce qu'il y eut en cela de ſurprenant, c'eſt que cette malheureuſe faction des Seize qui corrompit tout Paris, quelque nombreuſe qu'elle fût, demeura inconnuë au Roy juſqu'au commencement de cette année 1587. qu'un Lieutenant du Prévôt de l'Iſle de France nommé Nicolas Poulain, luy en donna avis, & luy apprit entre autres particularitez, que le Duc de Mayenne dés l'année précédente avoit eu des Conférences avec les principaux de ces factieux à l'Hôtel de Reims proche des Auguſtins; que le ſujet du voyage que le Duc de Guiſe avoit fait l'Eté précédent à Paris, n'avoit été que pour les entretenir, & les aſſeurer qu'il ne les abandonneroit jamais, & que le Duc de Mayenne tout recemment au mois de Mars avoit pris de nouvelles meſures avec eux, pour agir de concert dans les entrepriſes que les Chefs de la Ligue méditoient.

An. 1587.

La même crainte & la même irréſolution qui avoient empêché le Roy d'étouffer la Ligue dans ſa premiére révolte, ne luy permirent pas de profiter de la connoiſſance qu'on luy donna de la conjuration des Seize. Il ſe laiſſa perſuader par quelques uns de ſon Conſeil qui la favoriſoient, que ce n'étoit rien, & qu'il n'y avoit en tout cela qu'un emportement du zéle indiſcret de quelques particuliers pour la Religion, qui leur faiſoit appréhender d'avoir un jour pour Maître un Prince hérétique.

Le Roy ne ſe mit donc pas fort en peine d'apporter un reméde efficace à un mal, dont on luy cachoit le danger. Il en eut moins d'inquiétude, qu'il ne tâcha d'inſpirer de crainte au Roy de Navarre, à qui il envoya le ſieur de Rambouïllet, afin de luy repreſenter pour la derniere fois, de quelle conſéquence il étoit pour luy de rentrer dans la Religion Catholique, & qu'en ne le faiſant pas, il riſquoit de perdre la Couronne de France, vû la détermination où paroiſſoient A les peuples, à ne ſe ſoûmettre jamais à un Prince hérétique. Ce Prince répondit à Rambouillet, que ce n'étoit point là le moyen de pacifier les troubles du Royaume; que les Chefs de la Ligue ne ſouhaitoient rien moins que de le voir Catholique, que quand il s'y réſoudroit, ils feroient paſſer ſon changement pour une pure diſſimulation, & que leur véritable deſſein étoit de partager le Royaume entre eux; mais qu'il conjuroit le Roy de le laiſſer faire en ſe tenant ſeulement neutre; que dans trois mois il auroit cinquante mille hommes, avec leſquels il luy rendroit ſi bon B compte des Ligueurs, qu'il ne ſe repentiroit pas de luy avoir laiſſé vuider ſa querelle tout ſeul, & qu'il luy répondoit qu'avant la fin de l'année, il verroit ſes ſujets dans la plus parfaite ſoûmiſſion.

Le Roy cependant toûjours dans le même embarras ne ſçavoir comment s'y prendre, declaré en apparence pour la Ligue, & entretenant en même-temps quelque correſpondance avec le Roy de Navarre, ſans pouvoir rien concerter pour ſa ſûreté propre, ny avec l'un ny avec l'autre, ſouhaittant la paix, & contraint par tous les deux partis à faire la C guerre, & dans cette malheureuſe néceſſité, n'ayant pas liberté de la déclarer à celuy des deux, qu'il haïſſoit & qu'il craignoit le plus.

Il fallut donc qu'il ſe reſolut à la faire encore conjointement avec la Ligue contre les Huguenots, à voir ſes plus mortels ennemis continuer de combattre ſous ſes propres étendarts, & à prendre des méſures avec eux, pour s'oppoſer aux Allemands, qui ſollicitez par le Roy de Navarre ſe préparoient à venir à ſon ſecours, & à fondre avec une nombreuſe armée dans le Royaume.

Ce fut particuliérement à l'occaſion de cet armement des Proteſtans d'Allemagne, que ſe manifeſtérent la malice & les perverſes in- D tentions des Chefs de la faction des Seize; car voyant l'allarme que la prochaine invaſion des Allemands cauſoit dans toutes les Provinces, ils écrivirent à tous leurs correſpondans de concert avec le Duc de Guiſe, que c'étoit le Roy même, qui faiſoit venir cette armée d'errangers dans le Royaume en faveur du Roy de Navarre. Le Duc de Guiſe avoit deja fait dire la même choſe au Pape, & l'on dreſſa, & l'on envoya partout un mémoire, contenant le projet de ce qu'il y avoit à faire, pour prévenir les malheurs dont la E France & la Religion étoient menacées.

Lettre du Marquis de Piſani au Roy, datée du 17. Juillet 1587.

Ce Mémoire * commençoit de la ſorte: Sur l'avis aſſeuré que nous avons reçû de la volonté du Roy, de faire entrer au Royaume de France une grande armée de Reitres, & de Suiſſes hérétiques avec leſquels il traite, juſques à leur abandonner nos vies & nos biens ſous la conduite du Roy de Navarre, qu'il a appellé pour ſon ſucceſſeur à la Couronne, le tout tendant à la ruine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine pour l'établiſſement de l'héréſie, nous avons bien voulu

* Il eſt rapporté par Victor Cayet T. 1. de ſa Chronologie Novenaire.

» vous aviſer de nos réſolutions, pour nous dé-
» fendre de cet orage, & réſiſter à deſi pernicieu-
» ſes entrepriſes, où le Roy, à nôtre grand re-
» gret, eſt porté par l'induction des gens ma-
» lins qui le poſſédent, pour établir l'hérétique en ruinant les Catholiques, &c.

A la vérité ce qu'on diſoit des Suiſſes hérétiques dans cet écrit, n'étoit pas ſans fondement; car ſelon que je l'ay remarqué un peu auparavant ſur les Mémoires du Baron de Roſni, le Roy étoit convenu avec ce Seigneur, que le Roy de Navarre feroit une levée de vingt mille Suiſſes Proteſtans, à condition que ſi le Roy luy-même prenoit enfin la réſolution de ſe déclarer contre la Ligue, ces Suiſſes paſſeroient dans ſon Camp: mais ce n'étoit qu'une reſſource qu'il ſe préparoit, au cas qu'il ſe vit pouſſé à bout par les Ligueurs, & c'étoient eux-mêmes qui le contraignoient à en uſer ainſi, par le danger où il ſe voyoit, d'être bien-tôt entiérement à leur diſcrétion.

Pour revenir à ce ſéditieux Mémoire, les Factieux devoient ſelon leur projet, ſe tenir d'abord ſeulement ſur la deffenſive, & s'y préparer ſans delai. Les Catholiques des plus conſidérables villes du Royaume, c'eſt-à-dire de Paris, de Roüen, de Lion, d'Orleans, d'Amiens, de Beauvais; de Peronne & de quelques autres devoient députer inceſſamment au Roy des perſonnes conſidérables par leur qualité au nom des Eccléſiaſtiques, de la Nobleſſe & du Peuple, pour le ſupplier d'envoyer ſes troupes ſur la frontiére, afin d'en empêchee l'entrée aux troupes étrangéres, & luy offrir de la part de ces Villes vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux, qu'elles ſoudoyeroient pendant un an; mais à condition qu'elles en choiſiroient les Officiers qui commanderoient ſous le Général que ſa Majeſté nommeroit, & qu'elles accepteroient pourvû que ce fût un Prince Catholique, & nullement ſuſpect de favoriſée les Hérétiques.

Paris & ſa Généralité s'obligeoient à fournir pour leur part quatre mille Fantaſſins & mille Chevaux, Roüen autant, Amiens & le reſte de la Picardie auſſi un pareil nombre: le reſte devoit être levé dans l'Orleanois, dans le Berri, le Lionnois, l'Auvergne & dans les Pays circonvoiſins.

Au cas que la Requête fut rejettée, la réſolution étoit priſe de faire la levée de ces mêmes troupes, & quand elle ſeroit une fois faite, de contraindre le Roy à l'autoriſer: que s'il refuſoit de le faire, alors on choiſiroit pour Chef un Prince Catholique; la circonſtance extraordinaire où l'on ſe trouvoit, & le danger de la Religion diſpenſant, diſoient-ils, les Sujets d'attendre ſur cela les ordres du Souverain, comme on le luy repréſenteroit humblement à luy même, d'autant plus que ſon Conſeil & ceux de ſa confidence étoient infectez d'héréſie pour la plûpart, & même ſuſpects d'atheiſme.

Que ſuppoſé que le Roy vint à manquer dans un temps ſi critique, il faudroit aller au-devant des pernicieux deſſeins de ennemis de la Religion, & qu'en ce cas pour les prévenir, toutes les troupes des Aſſociez ſe rendroient auſſi-tôt entre Paris & Orleans pour la ſûreté d'une Aſſemblée des Eſtats que l'on convoqueroit ſans tarder, afin de tout diſpoſer pour l'Election d'un Roy Catholique; que Monſieur le Cardinal de Bourbon ſeroit ſupplié de ſe rendre à Paris, & de s'y declarer Protecteur du parti Catholique; qu'on implo-reroit le ſecours de Monſieur de Guiſe, de Meſſieurs ſes freres & des autres Princes défenſeurs de la véritable Religion, & qu'on les ſupplieroit de faire enſorte, que l'Election tombât ſur Monſieur le Cardinal de Bourbon, qui bien que plus éloigné de la Couronne que quelque autre, mériteroit la préférence par ſon zele contre l'héréſie, & qu'en même-temps on s'addreſſeroit au Pape & au Roy d'Eſpagne, pour les ſupplier de ſoûtenir cette Election, l'un par l'autorité qu'il a dans toute l'Egliſe, & l'autre par ſes troupes & autres ſecours.

Tel fut le projet envoyé par la faction des Seize dans les Provinces avec une formule du ſerment que devoient faire ceux qui s'engageroient dans cette cabale. Par ce mémoire & ce ſerment, premiérement on voyoit leur intelligence ſecréte avec le Duc de Guiſe & les autres Chefs de la Ligue générale; ſecondement l'artifice groſſier avec lequel ils préparoient le prétexte de leur révolte, en répétant preſque à chaque article, qu'ils ne prétendoient agir que ſous les ordres du Roy, pourvû qu'il ne fût ny hérétique ny fauteur des hérétiques, tandis que dés les premiéres lignes de leur Mémoire, ils le ſuppoſoient déja tel; en troiſiéme lieu, le moyen dont ils ſe ſervoient pour mettre le Saint Siege dans leur parti, en jurant de faire recevoir le Concile de Trente dans le Royaume, choſe que les Papes avoient extrêmement à cœur, & pour laquelle ils avoient toûjours fait inutilement tous leurs efforts, & enfin les Réglemens qu'ils établiſſoient par tout pour la Police, pour les Finances, pour la Guerre, pour le Gouvernement de l'Etat; & tout cela avoit pour Auteurs deux ou trois Curez de Paris, quelques Docteurs & quelques Bourgeois, à qui le peu de vigilance du Prince & ſon extrême foibleſſe avoient laiſſé prendre une autorité, qui aneantiſſoit entiérement la ſienne.

On verra dans la ſuite juſqu'où ils la portérent, & quels en furent les funeſtes effets. Peu s'en fallut qu'on ne les vit éclater dés cette année; car les plus ardens & les plus emportez de cette faction ſçachant que le Roy étoit informé d'une partie de leurs intrigues, propoſérent de lever le maſque, de ſoûlever le peuple, de s'emparer de la Baſtille, de l'Arſenal, du Temple, des deux Châtelets, du Palais & du Louvre, & de ſe ſaiſir de la

Perſonne du Roy, pour le mettre entre les mains du Duc de Guiſe.

Le Duc de Mayenne qui depuis ſon retour de Guyenne étoit demeuré à Paris, pour préſider aux Conſeils des Seize, ſe trouvoit dans d'étranges embarras. Il voyoit que les affaires n'étoient pas encore aſſez meures ny aſſez préparées, & qu'il auroit cependant beaucoup de peine à contenir ces mutins. Il écrivit au Duc de Guiſe, qu'il ne pouvoit demeurer plus long-temps à Paris ſans un extrême danger de ſa perſonne, & qu'il étoit réſolu d'en ſortir au plûtôt, à moins qu'on ne prît le parti de ſuſpendre l'éclat qu'il prévoyoit, en faiſant au Roy quelques propoſitions d'accommodement.

Le Duc de Guiſe luy répondit, qu'il ſe gardât bien de quitter Paris; que ce ſeroit abandonner la partie, & qu'il falloit tout hazarder plûtôt que de le faire; que ſi-tôt qu'il ſeroit parti, les Pariſiens ſeroient ſans Chef & à la merci du Roy, qui ne manqueroit pas de leur faire ſentir les effets de ſa vengeance; que la punition de la Capitale ſeroit ſuivie de la perte d'Orleans, de Lion, & des autres principalles ville du Royaume pour la Ligue; que dés que toutes ces Villes ſçauroient la Ligue de Paris déconcertée, elles demanderoient leur pardon à mains jointes; qu'elles l'obtiendroient; mais que ce ſeroit au prix de la tête de tous les Princes de leur Maiſon; qu'il ne devoit pas avoir oublié ce qu'ils avoient appris par une Lettre interceptée, qu'on en vouloit à leur vie, & que ſi on n'y avoit pas encore attenté, ce n'étoit que faute de moyens on d'occaſion de le faire; que leurs liaiſons avec les Seize étant découvertes, tout le détail qu'en feroient ceux des Pariſiens qui ſeroient arrêtez, donneroit au Roy une couleur de juſtice, pour tout entreprendre contre leur Maiſon; que les favoris en triompheroient, & ne manqueroient pas d'en profiter; que le Roy ſçavoit qu'on avoit tendu une embuſcade à d'Epernon & à la Valette ſon frére, lorſqu'ils paſſerent par Lion pour aller en Provence; que tout cela ſerviroit de prétexte à la Cour, pour autoriſer toutes ſes violences comme néceſſaires, afin de prévenir les mauvais deſſeins qu'on avoit formez contre le Roy & contre ceux de ſon Conſeil; que pour l'accommodement, dont il luy parloit, il ne pouvoit y conſentir, à moins qu'un des articles ne fût la déſtruction entiére des hérétiques, qu'on n'augmentât le nombre des villes de ſûreté qu'on leur avoit accordées, que le Pape, le Roy d'Eſpagne, & les autres Princes Catholiques n'y intervinſſent, & ne s'engageaſſent par un ſerment ſolemnel à la conſervation de la Maiſon de Guiſe, qu'il ne luy fût permis de demeurer ouvertement unie avec les Catholiques des principales villes de France, & de prendre ſous ſa protection en particulier les Catholiques de Paris; qu'au reſte il étoit bien informé de la réſolution où la Cour étoit de ne point agir, juſqu'au retour du Duc d'Epernon & des troupes qu'il amenoit de Provence: mais que s'il abandonnoit les Pariſiens par ſa retraite de Paris, infailliblement on préviendroit le temps pour l'exécution des deſſeins formez contre eux.

Dans la Lettre du Duc de Guiſe, rapportée par Matheu. l. 8.

Cette Lettre fit reſoudre le Duc de Mayenne à demeurer encore quelque remps à Paris, où il ſe tint dans ſon Hotel ſous prétexte d'une maladie vraye ou feinte, faiſant ſous-main tous ſes efforts pour modérer les emportemens des Seize, & pour pouvoir dire, ſuppoſé qu'il ne le pût faire, qu'il n'y avoit eu aucune part.

Cependant le Duc d'Epernon arriva à Paris; & ſa venuë n'ayant pû tirer le Roy de ſes irreſolutions, ny luy faire prendre le parti de la vigueur, les mutins n'en furent que plus encouragez à l'éxécution de leurs pernicieux deſſeins.

Ayant ſçû que le Roy devoit aller à la foire de ſaint Germain, ils concertérent entre eux de ſuſciter une émeute populaire, quand il y ſeroit, & de prendre cette occaſion de l'enlever: mais ce Prince en ayant eté averti, ne ſortit point du Louvre. Le Duc d'Epernon ne laiſſa pas d'aller à la foire bien accompagné, ſeulement pour voir la contenance du peuple. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que les écoliers de l'Univerſité qui devoient commencer la ſédition s'attroupérent tous bien armez, & chargérent ſes gens ſi furieuſement, qu'il fut obligé de ſe retirer craignant d'être enveloppé.

Le Roy ſur cette nouvelle, jetta promptement des troupes dans la Baſtille, dans l'Arſenal, & dans les autres endroits, dont il ſçavoit que les Rebelles avoient projetté de s'emparer. Ce fut alors que le Duc de Mayenne penſa à ſa ſûreté; & aprés avoir proteſté à la Reine qu'il n'avoit nulle part dans ce tumulte, il la ſupplia de luy obtenir du Roy la permiſſion de ſe retirer en Bourgogne.

Comme on ſçavoit que ſa préſence étoit ce qui enhardiſſoit le plus les ſéditieux de Paris, & qu'on auroit peu gagné à l'arrêter ſans tenir en même temps le Duc de Guiſe, on lui accorda volontiers ce qu'il demandoit. Le Roy quand il vint prendre congé de lui, le reçût avec le même accüeil que de coûtume, & lui dit ſeulement en le congédiant, *mais quoy, mon Couſin, abandonnez-vous ainſi les bons Ligueurs de Paris.* Je ne ſçay pas, répondit il; ce que vôtre Majeſté me veut dire, & ſans vouloir entrer davantage en éclairciſſement, il ſe retira, & monta auſſi-tôt à cheval.

Le Duc de Guiſe ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé, envoya Menneville aux Chefs des Seize, pour ſe plaindre de leur mauvaiſe conduite, & de leur précipitation indiſcréte: mais il les aſſûra en même temps que pourvû qu'ils ſe reſoluſſent à ſuivre ſes conſeils, il ne leur manqueroit pas dans le beſoin.

Les choſes en demeurérent là, & le Roy

satisfait d'avoir dissipé cette conjuration, d'en A voir le Chef éloigné, & de s'être assûré des principaux postes de Paris, dissimula le reste, & ne fit point de recherche juridique des auteurs de la sédition.

Cette molle conduite tira le Duc de Guise de l'extrême inquietude où il étoit pour ses partisans de Paris, dont la ruine auroit beaucoup affoibli sa faction. Il ouvrit cependant la campagne par le ravage qu'il fit aux environs de Sedan & de Jametz, places qui appartenoient au Duc de Boüillon, où les Huguenots de l'Isle de France, de Picardie & de Champagne s'étoient réfugiez. Il ne se B fit rien de fort considérable de ce côté-là, & les hostilitez y finirent bientôt par une tréve avec le Duc de Boüillon pour les mois de May & de Juin. Elle se fit à l'occasion des secours étrangers d'Allemagne, qui se préparoient, le Duc de Guise etant bien aise d'être libre, pour leur empêcher l'entrée du Royaume, & le Duc de Boüillon ne demandant pas mieux que de fuspeudre la guerre en les attendant.

D'autre part le Roy de Navarre se mit de bonne heure en campagne dans le Poi-
Mémoires de Sully. T. 1. c. 21. tou. Il s'empara de Chisai, de Sanzai, de C saint Maixent, de Fontenai & de Mauleon, il força les unes, & prit les autres par capitulation & la derniére par escalade, & se rendit maître de plus de villes & de Châteaux en un mois, que le Duc de Joyeuse qui fut envoyé avec une armée dans cette Province, n'en pouvoit reprendre en six.

A son arrivée, le Roy de Navarre n'osant tenir la campagne faute d'un assez grand nombre de tronpes, la luy abandonna, & mit la plûpart de ce qu'il en avoit dans les places dont il s'étoit emparé, aprés avoir rasé les plus foibles. Le Duc prit Tonnai- D Charente & Mailleſais, reprit saint Maixent, défit un petit corps de Huguenots auprés de la Mothe-Saint Eloy, courut jusqu'au prés de la Rochelle, & puis la peste s'étant mise dans son armée, il la sépara. Il laissa le commandement à Lavardin son Lieutenant, & revint à la Cour: c'est tout ce que fit cette armée. C'étoit la cinquiéme qui fut envoyée contre le Roy de Navarre depuis la reprise des armes, & qui sans beaucoup d'effet, se ruina comme les autres.

Pendant ce temps-là le Roy continuoit de s'occuper de ses Confrairies & Processions E de Pénitens, & d'autres semblables pratiques extérieures de dévotion, prétendant toûjours par-là convaincre les Parisiens de son attachement à la Religion Catholique, mais inutilement; tant la faction des Seize avoit prévalu, & prévenu les peuples, en leur persuadant que ce n'étoient-là que des mommeries & des artifices de ce Prince, pour cacher ses mauvais desseins & les liaisons qu'il entretenoit avec les Hérétiques, afin de surprendre & de faire périr les zélez défenseurs de la véritable Religion.

Sur ces entrefaites le Duc de Guise aprés la treve faite avec le Duc de Boüillon, vint trouver le Roy à Meaux au mois de May. Il luy dit qu'il étoit venu premiérement pour l'avertir que les Allemands se mettroient bien-tôt en marche, secondement pour luy demander An. 1587. des troupes avec lesquelles il pût s'opposer à leur passage en France, & en troisiéme lieu pour luy faire des plaintes des infractions du traité de Nemours. Il insista principalement sur la saisie qu'on avoit faite des revenus du Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens, sur ce qu'au contraire on ne saisissoit pas les biens de plusieurs Gentilshommes & Seigneurs Calvinistes, qui demeuroient en repos dans leurs maisons, & enfin sur ce que sa Majesté regardoit toûjours de mauvais œil quelques personnes de la Cour, par la seule raison qu'ils étoient dans les intérêts de la Ligue Catholique & entre autres le sieur d'Entragues Commandant d'Orléans & Brissac, à qui on avoit refusé de rendre le gouvernement d'Angers, depuis que le Château avoit été repris sur les Huguenots.

Ces plaintes; dont le mémoire fut vû de plusieurs gens de la Cour, parurent pour la C plûpart trés-injustes & trés-insolentes. Il n'y avoit personne qui ignorât les justes sujets de l'indignation du Roy contre le Cardinal de Pellevé, qui se déchaînoit publiquement à Rome contre luy en toutes rencontres, étoit pensionnaire des Espagnols, & tramoit mille intrigues contre les intérêts de sa personne & de sa Couronne.

On trouva fort étrange qu'on voulût obliger le Roy à ruiner ceux des Gentilshommes Huguenots qui vivoient dans leurs Terres, sans rien faire contre l'obéïssance dûë à leur Souverain, vû qu'on sçavoit que le Duc de D Mayenne étant à la tête de l'armée de Guyenne, avoit donné des sauvegardes à un trés-grand nombre de personnes de la Religion dans cette Province & en Gascogne, & nommément aux Dames de Trans & de Caumont, & fait de sévéres deffenses à ceux de son armée de les molester, par la seule raison qu'ils avoient mis bas les armes, ou qu'ils ne les avoient pas prises, & n'avoient point armé leurs vassaux en faveur du Roy de Navarre. Brissac avoit laissé perdre le Château d'Augers par sa négligence, & c'étoit la moindre punition qu'il meritoit, de n'en pas E être remis en possession, aprés qu'il eût été repris par la valeur des habitans de la ville. Pour ce qui étoit d'Entragues, loin d'être digne des bonnes graces & des faveurs du Roy, il méritoit si on luy eut fait justice, d'avoir la tête coupée, pour l'insolence avec laquelle il avoit osé réfuser au Duc de Montpensier, l'entrée d'Orléans où le Roy l'envoyoit, & tirer le canon sur luy, lorsqu'il s'en approcha.

Nonobstant ces démarches audacieuses du Duc de Guise, le Roy luy fit beaucoup d'amitiez, & consentit à la mainlevée des biens

du Cardinal de Pellevé, ſur la priére que le Nonce luy en fit de la part du Pape ; & comme il ne reſpiroit qu'aprés la paix, il fit au Duc, afin de l'y faire conſentir, les offres les plus avantageuſes pour luy & pour les ſiens : mais il oppoſa à tout cela les ſermens faits au traité de Nemours, & la ſûreté de la Religon Catholique, pour laquelle il y auroit toûjours à craindre, tandis que le Calviniſme ſeroit toléré en France. Il ne fut plus queſtion que de voir comment on s'y prendroit, pour s'oppoſer à l'entrée des Allemans dans le Royaume, & empêcher leur jonction avec le Roy de Navarre.

Au 1587. Les ordres furent envoyées à la plûpart des troupes, de ſe rendre au quatriéme de Juillet les unes ſur les frontiéres de Champagne, les autres à Gien ; & l'on deſtina un autre corps contre le Roy de Navarre, pour s'oppoſer au deſſein qu'il avoit formé, de venir au devant des Allemands. Je commencerai la rélation de cette campagne par ce qui ſe paſſa dans cette derniére armée.

La conduite en fut confiée au Duc de Joyeuſe. Ce jeune Seigneur d'une grande naiſſance, de beaucoup de courage, & à qui il ne manquoit rien de tous les agrémens & de toutes les qualitez d'un habile courtiſan, avoit ſupplanté les autres favoris, & poſſédoit l'eſprit de ſon maître, n'ayant pour concurrent dans la faveur que le Duc d'Epernon. La ſeule envie qu'il témoigna du commandement de l'armée qu'on devoit envoyer contre le Roy de Navarre, le luy fit obtenir au préjudice du Maréchal d'Aumont, à qui on l'avoit promis, & qui étoit beaucoup plus capable que luy d'un ſi important employ. Le Duc d'Epernun qui étoit bien aiſe de l'éloigner du Roy, loin de s'y oppoſer, le ſervit en cette rencontre. D'ailleurs les partiſans que les Ligueurs avoient dans le conſeil, n'curent garde de le traverſer, ſi ce que quelques-uns ont écrit eſt vray, qu'il panchoit alors du coté de la Ligue par la jalouſie qu'il avoit conçûë contre le Duc d'Epernon, dont le crédit luy donnoit de l'ombrage, ainſi qu'il ne manque guéres d'arriver entre les favoris, qui ſont moins touchez de la faveur du Prince, qu'inquiétez du partage qu'il en fait.

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 14.

Outre les troupes que le Duc de Joyeuſe avoit laiſſées en Xaintonge & en Poitou ſous les ordres du ſieur de Lavardin ſon Maréchal de Camp, & deſquelles il devoit prendre ce qui ne ſeroit point abſolument néceſſaire pour la deffenſe de ces Provinces, il y conduiſit quelque Cavalerie & quelque Infanterie, & fut ſuivi d'un grand nombre de jeune nobleſſe, qui s'attachant à la fortune du favori, ſe fit un mérite de l'accompagner dans cette expédition, & d'y paroître avec un équipage magnifique.

Lorſqu'il fut arrivé auprés de Tours, il y apprit que le Roy de Navarre, qui s'étoit avancé juſqu'à Monſoreau tout proche de la riviére de Loire, ayant été averti de ſa marche, avoit rebrouſſé chemin vers le Poitou, ſoit pour aller par un grand détour gagner le haut de cette riviére & la paſſer à quelque gué, afin de joindre les Allemands dans la Bourgogne, ſoit pour regagner la Gaſcogne, s'il étoit coupé.

C'étoit-là en effet le deſſein de ce Prince. Il avoit été joint par le Vicomte de Turenne, par le Prince de Condé, & par le Comte de Soiſſons, qui bien que Catholique, avoit embraſſé depuis peu auſſi-bien que le Prince de Couti, le parti du Roy de Navarre, & du Prince de Condé leur frére, perſuadez qu'ils étoient que le deſſein de Meſſieurs de Guiſe étoit d'exterminer les Princes de la Maiſon de Bourbon : & ce fut pour cette raiſon, que malgré les preſſantes inſtances que le Cardinal de Bourbon leur fit, pour les faire entrer dans la Ligue avant qu'il publiât ſa déclaration, ils ne voulurent jamais s'y engager.

Le Duc de Joyeuſe qui avoit ordre de combattre le Roy de Navarre, ou de l'obliger à diſperſer ſes troupes, le ſuivit, & par des marches forcées durant pluſieurs jours, ſe trouva le dix-huitiéme d'Octobre fort proche de ce Prince, qui s'étoit campé à Monlieu ſur les confins du Périgord & de la Guyenne.

An. 1587. Quoyque le Roy de Navarre fût aſſez prés des places qu'il tenoit en Guyenne, il n'etoit pas fort en ſûreté, parce qu'il avoit encore deux riviéres à paſſer, ſçavoir la Drogne & l'Iſle ; & le Duc qui étoit déja entre ces deux riviéres, pouvoit aiſément le charger au paſſage. Mais ce qui faiſoit ſon plus grand danger, c'étoit que le Maréchal de Matignon ſuivant les ordres qu'il avoit reçû de la Cour, etoit parti de Bourdeaux, pour venir luy couper le chemin, & le mettre entre ſon corps d'armée & celuy du Duc de Joyeuſe. Ce Maréchal conſeilla au Duc par un Gentilhomme qu'il luy envoya, de ſe ſaiſir du Bourg de Coutras ſur la Drogne, & luy manda qu'il le joindroit inceſſamment. Le Duc ſuivant ce conſeil, détacha le lendemain dix-neuviéme d'Octobre, Lavardin avec ſix-vingt-hommes de Cavalerie legére & autant d'Arquebuſiers à cheval : mais dans le temps que ce Seigneur approchoit du Bourg, le Duc de la Trimoüille le envoyé par le Roy de Navarre pour le même ſujet, parut avec deux cens chevaux ſur la hauteur, & deſcendit vers le Bourg, ſans qu'on pût s'aſſûrer, à cauſe que le Soleil étoit déja couché, ſi le reſte de l'armée ne ſuivoit pas pour forcer le gué. Lavardin qui n'avoit point d'Infanterie, n'oſa entrer dans Coutras, & ſe retira à l'armée du Duc de Joyeuſe campée à la Roche-Chalais à trois lieües delà ; de ſorte que la Trimoüille s'empara de ce poſte ſans réſiſtance. Enſuite la plûpart de l'armée paſſa la Drogne, & ſe logea dans Coutras & dans les villages voiſins,

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 16.

Lettre du Roy au Maréchal de Matignon datée de Paris 3. Juin 1587. Hiſt. du Maréchal de Matignon. l. 2.

D'Aubigné. loc. cit.

excepté la Cavalerie legére, qui s'avança une lieuë & demie plus avant à moitié chemin de la Roche-Chalais, & une troupe de quatre-vingt Cavaliers armez de Salades ſous les ordres de la Boulaye, qui ſe poſta à demie lieuë de cette Cavalerie en tirant vers Contras.

On délibéra dans les deux Camps ſur le parti qu'on avoit à prendre, & ſi on donneroit la bataille. Le Roy de Navarre hazardoit tout en la donnant; car étant une fois defait il n'avoit plus de reſſource: mais d'ailleurs s'il laiſſoit le temps au Maréchal de Matignon d'arriver, il ſe trouvéroit enfermé entre deux armées & entre deux riviéres.

La prudence d'un Général l'oblige en certaines occaſions d'abandonner ſon ſort à la fortune; & telle étoit la conjoncture où ſe trouvoit le Roy de Navarre. La bataille fut réſoluë, & chacun eut ordre de préparer ſes armes, & de ſe tenir prêt à marcher le lendemain aux ennemis.

Le Duc de Joyeuſe de ſon côté aſſembla ſes Officiers, moins pour mettre la choſe en délibération, que pour leur faire ſçavoir l'ordre qu'il avoit du Roy, de ne perdre aucune occaſion de combattre le Roy de Navarre. Il leur ajoûta que quand il n'auroit pas des ordres auſſi précis, il ne balanceroit pas à le faire, vû la ſupériorité de ſes forces & la valeur de tant de nobleſſe qui l'accompagnoit; qu'il pourroit attendre s'il vouloit, le Maréchal de Matignon; mais que ce ſeroit faire trop d'honneur à cette poignée de Rebelles & de gens ramaſſez, que d'attendre à les combattre avec tant d'avantage.

Ce diſcours fut ſuivi d'acclamations & d'applaudiſſemens, & même du ſerment que tous firent, de ne faire nul quartier aux Huguenots. C'eſt au moins ce que manda dés le même ſoir le vieux ſeigneur de Neuvi, qui étoit dans l'armée du Duc de Joyeuſe, à ſon frére cadet Meſtre de Camp dans celle du Roy de Navarre. D'Aubigné loc. cit.

L'impatience du Duc fut ſi grande, qu'il fit partir ſa Cavalerie Legére des dix heures du ſoir, pour avancer toûjours vers l'ennemi, & fit battre aux champs à onze, pour la faire ſuivre par le reſte de l'armée.

Les coureurs de part & d'autre ſe rencontrérent durant la nuit, & ſe chargérent; mais ils ſe firent beaucoup plus de peur que de mal.

A ſoleil levant la Cavalerie Legére du Duc qui faiſoit ſon avantgarde, ayant apperçû celle du Roy de Navarre, laquelle, comme j'ay dit, s'étoit avancée juſqu'à une lieuë & demie de Coutras, vint ſans délibérer fondre ſur elle. Le Duc de la Trimoüille ſoûtint bravement le choc; mais comme il ne vouloit pas s'engager, & que ſuivant les ordres qu'il avoit du Roy de Navarre, il ne penſoit qu'à faire ſa retraite vers Coutras, il fit mettre pied à terre à ſoixante de ſes Arquebuſiers à cheval, & leur fit occuper un défilé. La Roche-Galer ſe mit à leur tête, & s'acquitta parfaitement d'une ſi dangereuſe commiſſion par le feu qu'il fit ſur la Cavalerie ennemie; mais il couroit riſque d'y périr avec tous ſes ſoldats, ſans une vigoureuſe charge que fit le Capitaine Arambure. Sur ces entrefaites arriva la Boulaye avec les quatre-vingt Salades, que j'ay dit avoir été poſtées à demie lieuë derriére la Cavalerie Legére. Le nouveau feu qu'il fit ſur les ennemis, & avec lequel il ſeconda d'Arambure, les fit reculer cinq cens pas, & donna moyen au Duc de la Trimoüille de faire ſa retraite en bon ordre.

Lorſqu'il arriva, le Roy de Navarre averti de ce qui ſe paſſoit, rangeoit ſon Infanterie & ſes hommes d'armes en bataille dans une garenne proche de Coutras, & fit prendre poſte à coté au Duc de la Trimoüille à la tête de la Cavalerie Legére: mais ayant fait réflexion qu'il n'avoit pas dequoy garnir un grand chemin plein de buiſſons entre cette Cavalerie & le reſte des troupes, & que cet endroit étoit trop fourré, il reſolut de changer de terrain.

Le Capitaine Favas luy repréſenta, qu'il étoit un peu tard de prendre ce parti, vû qu'il ne pouvoit le faire, ſans prêter le flanc aux ennemis: mais ayant déliberé avec ce Capitaine & le Vicomte de Turenne, il jugea que l'armée du Duc de Joyeuſe n'étant pas encore là toute entiére, ny tout-à-fait rangée, il n'entreprendroit pas de l'attaquer durant ce mouvement; & ainſi il fit avancer un peu ſon armée ſur la droite au delà du grand chemin.

La plaine où il la rangea étoit de ſix à ſept cens pas d'étenduë en largeur. L'armée avoit à dos le Bourg de Coutras, & à ſa gauche la Drogne, elle s'étendoit à droite dans la Garenne de Coutras, & dans un petit bois-taillis clair & aiſé, parce qu'il n'avoit été coupé que depuis un an, au de là duquel en avançant un peu vers les ennemis, étoit un bouquet d'un plus haut bois bordé d'une haye & d'un foſſé, le long deſquels le Roy de Navarre poſta deux mille Fantaſſins.

Quant à la Cavalerie, il paroît par la relation qu'elle faiſoit la premiére ligne. La Trimoüille eut la droite, ayant devant luy Vignoles avec ſix-vingt Arquebuſiers pour enfans perdus. A la gauche de la Trimoüille à ſoixante pas de luy, & comme dans le centre du croiſſant que faiſoit l'armée, étoit le Vicomte de Turenne avec la Cavalerie de Gaſcogne. Plus loin en tirant toûjours vers la gauche, étoit le Prince de Condé, & puis le Roy de Navarre juſqu'au bord du grand chemin. Ces deux eſcadrons des deux Princes étoient chacun de trois cens chevaux, cinquante de front & ſix de file, les autres avoient la forme d'un quarré oblong: celuy du Comte de Soiſſons de deux cens chevaux ſeulement fermoit cette gauche.

Le Roy de Navarre ſuivit en cette rencon-

tre une maniére de l'Amiral de Coligni, dont il avoit remarqué l'utilité ; ce fut de mettre des Arquebuſiers à pied à côté de chaque eſcadron. Leur employ étoit d'attendre de pied ferme les eſcadrons ennemis, & de ne tirer ſur eux que de vingt pas, pour ne pas le faire inutilement. J'ay deja obſervé en racontant la bataille de Moncontour, que les ſoldats qu'on choiſiſſoit pour cette fonction, étoient tous gens de cœur & d'élite réſolus à périr, & à ſe voir paſſer ſur le corps la Cavalerie ennemie en cas de deroute. Ces petits bataillons étoient ſeulement de cinq de front & autant de file ; les premiers étoient ventre à terre, les ſeconds ſur un genoüil, les troiſiémes panchez, & ceux de derriére debout, pour faire tous leurs décharges en même temps.

Comme le bois de la droite étoit un poſte trés-important, on avoit mis de ce coté-là la plus grande partie de l'Infanterie, & il n'en reſtoit que trés peu pour la gauche. D'Aubigné repréſenta fortement au Roy de Navarre le danger de ce défaut ; mais il étoit difficile d'y remédier : car de faire marcher de l'Infanterie de la droite par derriére l'armée, c'étoit luy faire prendre un chemin bien long, & il etoit fort hazardeux de la faire paſſer à la tête de l'armée en préſence de celle de l'ennemi qui ſe rangeoit. Le parti que prit le Roy de Navarre fut de tirer ſoixante Arquebuſiers de chacun des Régimens de Valiraux, du jeune Montgommeri, des Bories, de Belleſuns & de Salignac, & aprés leur avoir aſſigné leur poſte & leur arrangement, de les faire courir à la débandade entre les deux armées ; ce qu'ils éxécutérent heureuſement & ſans être chargez, & allérent ſe ranger à la gauche derriére deux cens autres Arquebuſiers, qui vinrent au devant d'eux pour les recevoir. C'eſt ainſi que d'Aubigné homme du metier & Capitaine trés-entendu qui étoit à la bataille, decrit l'ordonnance de cette armée, & j'ay crû devoir l'en croire préférablement à quelques autres Hiſtoriens, qui la rapportent différemment aprés l'avoir tracée dans leur cabinet, apparemment ſelon leur idée, plûtôt que ſelon la vérité.

T. 3. L. 1. c. 15.

Il eſt à remarquer que cette armée étoit preſque toute rangée, & que le canon & les trois Régimens de Neuvi, de Charbonniere & de la Borie, qui l'eſcortoient, étoient encore au-delà de la riviére de Drogne ; & quelques-uns blâmérent fort le Duc de Joyeuſe de n'avoir pas commence la charge, avant que cette artillerie qui luy fit beaucoup de mal fut arrivée, auſſi bien que de ne l'avoir pas fait, lorſque le Roy de Navarre découvrit ſon flanc pour prendre un nouveau champ de bataille : mais le même Capitaine que je viens de nommer le défend, ſur ce que ce Duc pour arriver au champ de bataille, avoit eu un pays trés-difficile à paſſer, où ſon armée fut obligée de défiler ; ce qui l'empêcha de la ranger aſſez tôt, pour être en état d'attaquer le Roy de Navarre dans le nouveau mouvement qu'il fit ; & il le loüe même d'avoir fait aſſez preſtement paſſer une partie de ſa Cavalerie pour occuper du terrain, le Roy de Navarre ayant pu le prévenir, & l'arrêter avec ſon Infanterie à la tête des défilez, auquel cas il n'y auroit point apparemment eu de bataille ; mais tous les deux Généraux la vouloient donner.

La diſpoſition de l'armée du Duc de Joyeuſe ſe fit de cette ſorte. Il oppoſa au bois de la droite du Roy de Navarre un gros d'Infanterie, compoſé des Régimens de Picardie & de Tiercelin, où il y avoit environ dix-huit cens Mouſquetaires, & le fit ſoûtenir de mille Corcelets. Ceux-ci avoient à leur droite un Eſcadron de quatre cens Lances : ſuivoit à côté un autre de cinq cens oppoſé à celuy du Vicomte de Turenne : au-delà en tirant toûjours vers la droite étoit, la Cornette blanche du Duc de Joyeuſe, & dix des plus belles compagnies de Gend'armes qu'on eût vû depuis long-temps. Il y avoit dans ce gros plus de ſix vingt, tant Seigneurs que Gentilshommes de diſtinction, & il étoit de treize à quatorze cens Lances. La droite étoit fermée par un bataillon des Cluſeaux, & par ſept Cornettes d'Arquebuſiers à cheval ; tout cela faiſant en cet endroit environ deux mille cinq cens hommes. L'Artillerie qui n'étoit que de deux canons, fut placée entre la Cornette du Duc & l'Eſcadron de cinq cens Lances dont j'ay parlé.

D'Aubigné, loc. cit.

Celle du Roy de Navarre qui n'avoit non plus que deux canons & une coulevrine ; arriva au moment qu'on etoit prêt de donner, par la diligence de Clermont d'Amboiſe Grand Maître de l'Artillerie, & du Baron de Roſni qui eut depuis cette Charge ſous le regne ſuivant, & fut placée ſur un petit tertre de ſable à la droite de l'Ecadron du Comte de Soiſſons.

Ces deux armées étoient à peu prés égales en nombre d'Infanterie, celle du Duc érant de cinq mille fantaſſins, & celle du Roy de Navarre de quatre mille cinq cens : mais dans celle-ci outre les Capitaines en pied, il y avoit quantité d'autres Officiers ſur tout de Gaſcogne, qui ayant laiſſé leurs compagnies dans leur pays, avoient ſuivi le Roy de Navarre. Pour ce qui eſt de la Cavalerie, ce Prince n'avoit que douze à treize cens chevaux, & le Duc deux fois autant beaucoup mieux équipez, & dans ce nombre beaucoup de Gendarmerie.

A en juger par ce qui paroiſſoit à la vûë, l'Armée du Duc de Joyeuſe étoit une des plus leſtes qui ſe fût miſe de long-temps en campagne. Grand nombre de Seigneurs s'étoient à l'envi mis en dépenſe, pour briller dans cette expedition preſque comme dans une Fête, & avoient fourni liberalement aux frais des équipages, d'une infinité de Gentilshommes leurs amis ou leurs ſerviteurs, qui étoient

étoient à leur ſuite. On ne voyoit de tous côtez que gens tout chamarrez d'or & d'argent, de magnifiques écharpes, des bouquets de plumes en formes d'aigrettes flotantes ſur les caſques, des armes luiſantes & dorées, des chevaux richement enharnachez : au lieu que dans l'Armée du Roy de Navarre, les ſoldats pour la plûpart étoient mal habillez, les chevaux ſans houſſes, les Princes & le Roy de Navarre même fort ſimplement vêtus.

Quelques-uns comparérent ces deux armées à celle de Darius, & à celle d'Alexandre, dont la premiére ſembloit être parée de toutes les richeſſes de l'Aſie, & l'autre n'avoit pour ornement que la férocité, qui paroiſſoit ſur le viſage de toutes les troupes : mais il y avoit beaucoup de différence ; car la parure des Seigneurs François de l'armée du Duc de Joyeuſe étoit relevée par leur contenance fiére ; ils étoient tous aux premiers rangs, & ils montrerent bien par la maniére dont ils ſe comporterent dans la bataille, qu'ils ne cédoient en rien aux ennemis pour la valeur.

Les deux armées ayant été quelque temps rangées en préſence, & l'Artillerie commençant à tirer un peu avant neuf heures, le Roy de Navarre ſe tourna vers les Princes de Condé & de Soiſſons, & leur dit en les quittant pour aller prendre ſon poſte ; *Souvenez-vous que vous êtes du Sang de Bourbon, & vive Dieu, je vous ferai voir que je ſuis vôtre aîné.* Et nous, luy répondirent ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons Cadets.* Matheu. l. 8.

Le Roy de Navarre donna ordre au Miniſtre la Roche-Chandieu de faire la priére. On la commença par tout, & quelques uns entonnérent des Pſeaumes : ce que voyant quelques jeunes Seigneurs de la Cornette Blanche du Duc, ils s'écriérent en riant, *Ils ſont à nous les poltrons, ils tremblent & ſe confeſſent.* Sur quoy de Vaux Lieutenant de Bellegarde, qui s'étoit ſouvent trouvé dans les mêlées avec les troupes Huguenotes dit au Duc, *Non non, Monſieur, ne nous y trompons pas, quand les Huguenots font cette mine, ils ont envie de ſe bien battre.*

Le premier ſuccés des deux artilleries ne fut pas égal. Celle des Catholiques fort mal placée & mal tirée ne tua qu'un cheval, & aprés quelques volées, on fut obligé de la changer de place, au lieu que celle du Roy de Navarre admirablement bien ſervie par l'habileté de Clermont d'Amboiſe, faiſoit un grand effet. Le premier coup donna dans la Cornette Blanche du Duc de Joyeuſe ; ce qui parut à quelques-uns d'un mauvais préſage. Elle fit un grand ravage dans la Cavalerie & dans le Regiment de Picardie, dont des files de dix-huit & vingt hommes étoient emportées.

Lavardin voyant ce ravage, picqua vers le Duc, & luy dit en colére, *Monſieur nous perdons pour attendre, il faut jouer.* La permiſſion luy ayant été donnée de charger, il ſe met à la tête de ſon Eſcadron, fait ſonner la charge, & partant en même-temps avec le Capitaine Mercure Commandant d'une troupe d'Albanois, ils donnent l'un & l'autre de furie, Lavardin ſur l'Eſcadron de la Trimoüille, & Mercure ſur celuy d'Arambure. Ils les rompirent de telle ſorte, qu'un inſtant aprés il ne parut plus en cet endroit, que les deux Chefs des deux Eſcadrons, & à trente pas d'eux dix-huit Ecoſſois preſque tous bleſſez, parce qu'ils n'étoient armez que de Halecrets d'Ecoſſe, qui étoient des cuiraſſes faites de ſimples lames cloüées entre deux cuirs. Les vainqueurs pourſuivirent les fuyards juſques dans Coutras : ceux-cy pour la plûpart ayant traverſé la Drogne, ſe ſauvérent à toutes jambes, & entre autres plus de vingt Gentilshommes qui s'étoient ſignalez en pluſieurs rencontres. Quelques-uns fuirent juſqu'à Pons, & y allérent répandre la nouvelle de la déroute entiére du Roy de Navarre.

La Trimoüille ſe voyant abandonné de ſes gens ſe retira à l'Eſcadron du Vicomte de Turenne, qui dans le moment fut enfoncé par Montigni, & auſſi mal mené de ſorte qu'il fut contraint de gagner luy troiſiéme avec la Trimoüille & le Capitaine Choupes, l'Eſcadron du Prince de Condé.

Comme les fuyards de l'Eſcadron de Turenne paſſoient auprés de celui du Prince, Montauſier & Vaudoré qui étoient auprés de luy, criérent de toutes leurs forces, *Au moins, Meſſieurs, ceux qui s'enfuient ne ſont ny Xaintongeois ny Poitevins.* Ils parloient de la ſorte par la jalouſie qu'ils avoient contre les Gaſcons, dont le Roy de Navarre exaltoit ſans ceſſe la bravoure, comme s'ils euſſent été les plus villans ſoldats de l'armée.

Cette raillerie qui fut entenduë de quelques Officiers de la nation Gaſconne, eut un trés bon effet : car ſe ſentant picquez juſqu'au vif d'un tel reproche, au lieu de fuir vers Coutras, comme les autres avoient fait, ils prirent à droite avec une partie de leurs ſoldats ; Long Champ entre autres en rallia beaucoup derriére les Eſcadrons qui n'avoient point encore combattu, & ils firent dans la ſuite de la bataille trés-bien leur devoir.

Tandis que la Cavalerie du Roy de Navarre étoit ſi maltraitée, le peu d'Infanterie qu'il avoit jetté à ſa gauche, fut attaquée par deux cens enfans perdus, détachez du Regiment des Cluſeaux qu'elle avoit en tête. Les Capitaines Saint Jean-de-Ligoure & Caravez allerent audevant avec ſix vingt de leurs gens, & les reçûrent ſi bien, qu'ils les recognerent juſqu'à leurs Piquiers.

Ce fut dans ce même temps, que de cet endroit on vit fuir les Eſcadons de Turenne & de la Trimoüille, & que l'on commença à crier victoire dans l'armée Catholique. Il y a des momens dans leſquels tout dépend de la diſpoſition d'eſprit où ſe trouve le ſoldat :

Ce premier malheur qui devoit naturellement décourager cette Infanterie huguenote, luy inſpira de la fureur.

Les Capitaines Montgommeri & Belleſuns leur criérent, *Enfans il faut périr; mais il faut que ce ſoit au milieu des ennemis; allons l'épée à la main, il n'eſt plus queſtion d'Arquebuſes*; & ſe mettant avec les autres Officiers à la tête du bataillon, qui n'étoit pas de plus de trois cens hommes, ils marchent tête baiſſée à l'Infanterie Catholique plus nombreuſe des deux tiers que la leur, ſe jettent au travers des piques, les écartant ou les arrachant aux Piquiers, l'enfoncent & la mettent en une entiére déroute.

Cette nouvelle apportée au Roy de Navarre, luy donna une extrême joye, & il reçût agréablement la maniére familiére, avec laquelle l'Officier qui luy avoit conſeillé un peu avant la bataille, de faire paſſer cette Infanterie de ce côté-là, luy toucha le caſque par derriére avec ſon epée, en luy diſant, *Sire, pardonnez-leur leur fureur & leurs picorées.*

L'Infanterie du Roy de Navarre ne ſe comporta pas avec moins de bravoure à la droite de l'Armée, où le Capitaine Charbonniéres chargea les Régimens de Tiercelin & de Picardie qui avoient gagné le foſſé du bouquet de bois, dont j'ay parlé, & où ce Prince avoit mis le gros de ſes Fantaſſins. Ces deux Régimens furent défaits à plate-couture, & il ſe fit en cet endroit un grand maſſacre.

Toutes ces trois charges ſe firent dans le même-temps. Le Duc de Joyeuſe ayant vû la déroute d'une partie de la Cavalerie Huguenote, ne tarda pas à s'ébranler, pour aller enfoncer les deux gros Eſcadrons du Roy de Navarre & du Prince de Condé & celuy du Comte de Soiſſons, qui n'avoient point encore combattu; & il auroit eu un grand avantage, ſi Lavardin aprés avoir pourſuivi les fuyards juſqu'à la riviére, s'étoit rallié, & fût venu prendre le Prince de Condé par le flanc qu'il avoit découvert, tandis que le Duc l'auroit attaqué de front: mais il ne fut pas en ſon pouvoir de ramener ſes gens & ſur tout les Albanois, qui s'amuſérent à piller le bagage dans Coutras.

Le Prince de Condé aprés la déroute des Eſcadrons de Turenne & de la Trimoüille, avoit voulu marcher contre Lavardin & Montigni; mais il en fut empêché par un vieux Officier nommé les Ageaux, qui ſaiſiſſant la bride de ſon cheval, luy dit, *Mon Prince il n'eſt pas encore temps: ce n'eſt pas là vôtre gibier, le voici venir*, en luy montrant la troupe du Duc de Joyeuſe qui commençoit à marcher. Elle ſe ſépara en trois, pour aſſaillir en même-temps les deux Eſcadrons du Roy de Navarre & du Prince de Condé & celuy du Comte de Soiſſons.

Ce fut là que l'on vit combien la valeur en de telles occaſions eſt inutile, ſans l'expérience & la diſcipline militaire.

La Gendarmerie du Duc de Joyeuſe étoit aux premiers rangs la lance en arrêt ſur la cuiſſe, pour enfoncer & culbuter la tête des Eſcadrons oppoſez. Dans ces ſortes d'aſſauts de Gendarmerie, deux choſes étoient eſſentielles; la premiére que les Gendarmes marchaſſent ſerrez & ſur la même ligne, afin que l'effort ſe fit en même-temps de tout le front. La ſeconde qu'ils ne priſſent pas trop longue carriére, ainſi qu'un parloit alors; c'eſt-à-dire, qu'ils ne commençaſſent pas de trop loin à courir à bride abbatuë, pour ne ſe pas mettre hors d'haleine ny eux ny leurs chevaux, & ne pas perdre une partie de leurs forces, étant extrêmement chargez du poids de leurs armes.

La fougue qui emportoit cette jeune nobleſſe, l'empêcha d'obſerver ces deux régles. Pluſieurs en approchant des Eſcadrons ennemis étoient hors de rang de la longueur de leurs chevaux; & ayant pris carriere de trop loin, cela fut cauſe que preſque pas un d'eux ne deſarçonna celuy qu'il attaquoit: mais ce qui les déconcerta le plus, fut la décharge qui ſe fit trés-à-propos & de fort prés par les Arquebuſiers que le Roy de Navarre avoit placez à côté de chaque Eſcadron: une infinité en furent jettez par terre, & les Eſcadrons de ce Prince qui n'avoient pas branlé, juſqu'à ce que les ennemis fuſſent à dix pas d'eux, ayant piqué & enfoncé par les bréches avec des lances plus courtes & par conſéquent plus fortes, les percérent & les ſerrérent de ſi prés, que la plûpart ne purent ſe ſervir de leurs longues lances, & furent obligez de les lever en l'air, ſigne d'une prochaine déroute dans ces ſortes de combats. Elle ne tarda pas en effet: tout ce gros de Cavalerie fut percé d'un bout à l'autre, pris par les deux flancs & bien-tôt diſſipé; & comme l'Infanterie des deux aîles étoit deja en déroute, la bataille qui ne dura pas une heure, fut entierement gagnée par le Roy de Navarre.

Il y eut durant ce dernier aſſaut quelque deſordre à l'Eſcadron du Comte de Soiſſons: mais la bravoure & la préſence d'eſprit du Capitaine Favas & de quelques autres Officiers y remédiérent avec beaucoup de promptitude.

Le Roy de Navarre fit paroître en cette journée toute la conduite d'un trés-grand Capitaine, & s'expoſa dans le plus chaud de la mêlée comme un ſimple ſoldat. Dés le commencement du combat, il fut attaqué par le Baron de Fumel & par Châteaurenard Cornette de Sanſac qui s'attachérent à luy. Il fut ſecouru par Frontenac qui abbatit Fumel d'un coup de ſabre qu'il luy donna ſur la tête. Le Roy de Navarre ſaiſit au corps Châteaurenard, luy criant, *rends toy, Philiſtin*; & dans ce moment, il courut un grand riſque de la part d'un Gendarme de Sanſac, qui tandis que ce Prince tenoit Châteaurenard embraſſé, luy donna pluſieurs coups ſur le caſque du tronçon de ſa lance; mais le

Capitaine Conſtant l'en délivra en tuant le Gendarme. Le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons ſe ſignalérent beaucoup durant toute l'action. Le premier eut ſon cheval tué ſous luy, & le ſecond fit pluſieurs priſonniers de ſa main propre. L'action par laquelle Saint Luc ſe conſerva la vie dans cette déroute, eſt remarquable, & fut beaucoup loüée. Ayant rencontré le Prince de Condé qui pourſuivoit les fuyards avec beaucoup d'ardeur, & étant aſſeuré que s'il tomboit entre les mains de ce Prince qui le haïſſoit fort, il luy feroit un mauvais parti, il picque à luy la lance en arrêt, le renverſe de ſon cheval du coup qu'il luy porte dans ſa cuiraſſe, & en même-temps ſautant de deſſus le ſien, luy preſente la main pour le relever, & le gantelet, en luy diſant, Monſeigneur, je me fais vôtre priſonnier; à quoy le Prince répondit en l'embraſſant avec beaucoup d'honnêteté, & le fit mettre en ſeureté.

Le Duc de Joyeuſe ne fut pas ſi heureux: car voyant tout perdu ſans reſſource, & ſe retirant ſeul vers ſon artillérie, il fut rencontré par ſaint Chriſtophle & la Vignole, auſquels il jetta ſon épée, leur promettant une rançon de cent mille écus: mais les Capitaines Bourdeaux, des Centiers & la Mothe-Saint-Herai ſurvénant dans ce moment, ce dernier le tua d'un coup de piſtolet dans la tête.

Lavardin qui par la défaite des Eſcadrons de Turenne & de la Trimouille avoit mis les Catholiques en chemin de vaincre, n'ayant pû aſſez-tôt rallier ſon monde pour revenir au combat, gagna le derriére du bois qui étoit à la droite du Roy de Navarre: il ſe ſaiſit en paſſant d'un drapeau du Régiment de Picardie qu'il trouva abandouné, & s'échappa.

An 1587. Telle fut l'iſſuë de la bataille de Coutras, qui ſe donna le vingtiéme d'Octobre. La victoire fut complette, trois mille hommes de pied y perirent du côté des Catholiques, beaucoup de Cavalerie & plus de quatre cens Gentilshommes, & de ces derniers, au moins de ceux qui combattoient ſous la Cornette du Duc de Joyeuſe, il n'y en eut pas dix de tuez ou de pris hors du champ de bataille, preſque tous ayant choiſi de mourir plûtôt que de fuir.

Les plus diſtinguez d'entre les morts furent le Duc de Joyeuſe, Saint-Sauveur ſon frére, le jeune de Piennes Guidon du Duc de Joyeuſe, le Marquis de Bréſay qui portoit la Cornette Blanche, le Comte d'Aubigeous, le Comte de la Suze, le Comte de Gauvelo, Plnviaut, Neuvi, Fumel, la Croiſette, de Vaux Lieutenant de Roy de Xaintonges ſous le ſieur de Bellegarde, Gurat, Saint-Fort, & Tiercelin Meſtre de Camp.

D'Aubigné. Mémoires de la Ligue. T. 2. &c.

Du nombre des priſonniers ſe trouverent Bellegarde Gouverneur de Xaintonge & d'Angoumois, qui mourut de ſes bleſſures, Saint-Luc Gouverneur de Broüage & des Iſles de Xaintonge, Cypierre, Montigni, le Marquis de Piennes, le Comte de Montſoreau, Châteauvieux, Chatelus, Villegombelin, Maumont, Châteaurenard pris de la main du Roy de Navarre, Sautray de la Maiſon du Lude & Sanſac.

La perte du Roy de Navarre ne fut pas conſiderable. Peu de ſoldats, & cinq Gentilhommes ſeulement furent tuez, & pas une perſonne de diſtinction. Le deſordre & la confuſion qui ſe mirent tout d'abord dans la belle troupe du Duc de Joyeuſe, furent la principale cauſe de ſon entiére défaite, & de la victoire peu ſanglante des ennemis.

Cet heureux ſuccés flatta d'autant plus agréablement le Roy de Navarre, qu'il eut en cette occaſion la gloire d'avoir le premier gagné une bataille à la tête d'un parti, qui juſques là avoit toûjours été battu dans les actions générales, & ſous les plus grands Capitaines, tels qu'avoient été le feu Prince de Condé & l'Amiral de Coligni. Il ne s'acquit guéres moins d'honneur par la maniére genereuſe & peu uſitée alors, dont il uſa envers les vaincus, qui tombérent entre ſes mains. Il donna ordre qu'on eût grand ſoin des bleſſez, il fit rendre les honneurs Funébres aux corps du Duc de Joyeuſe & de Saint-Sauveur ſon frére, il rélâcha preſque tous les priſonniers ſans rançon, fit des preſens à quelques-uns des principaux, & rendit les Drapeaux à quelques-autres, comme au ſieur de Montigni; mais le peu d'avantage qu'il tira de ſa victoire, fit tort à ſa réputation.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 24.

Il étoit queſtion de ſe déterminer ſur deux deſſeins, dont il pouvoit exécuter l'un ou l'autre, & ſur leſquels on délibéra dans ſon Conſeil. L'un étoit de s'avancer avec ſon armée victorieuſe vers la haute Loire, où Monglas avoit donné rendez-vous de ſa part à l'armée Allemande: L'autre de ſe rendre maître des Provinces de Xaintonge, d'Angoumois, du Poitou, & de la partie de l'Anjou qui eſt au-delà de la Loire. Toutes les villes de ces Provinces, excepté Poitiers & Angouleſme, étoient hors d'état de luy réſiſter; & il pouvoit s'y fortifier de maniére à faire long-temps tête à toutes les forces du Roy & de la Ligue: car le Maréchal de Matignon ne penſoit plus qu'à ſe conſerver Bourdeaux, où il s'étoit retiré aprés avoir recuëilli les débris de l'armée du Duc de Joyeuſe, & à empêcher l'effet des intelligéncés que les Huguenots avoient dans cette capitale de la Guyenne: mais l'ambition & la jalouſie du Prince de Condé firent avorter ces deux projets, & mirent le parti Huguenot à deux doigts de ſa perte.

Hiſt. du Maréchal de Matignon. L. 2.

Quoyque les interêts de ſa Religion, de ſa Maiſon, & les ſiens propres l'obligeaſſent à demeurer toûjours tres-étroitement uni avec le Roy de Navarre ſon couſin, il avoit toûjours porté trés-impatiemment de ſe voir contraint de n'agir que ſous ſes ordres, & la ſeule crainte de la ruine entiére de ſon parti

l'avoit déterminé à joindre ſes troupes avec ſes ſiennes, & à ſe ſoûmettre à luy à la journée de Coutras. Il eût ſouhaité que ce Prince luy eût abandonné le commandement abſolu dans le Poitou, dans la Xaintonge & dans les Pays circonvoiſins, & qu'il ſe fût contenté d'agir de ſon côté avec ſes propres troupes de Guyenne & de Bearn dans les lieux, où il auroit jugé à propos de les employer.

Le Duc de la Trimoüille & le Vicomte de Turenne entretenoient cette méſintelligence. Le premier comme beaufrére du Prince eſpéroit s'attirer toute l'autorité ſous ſes ordres, ſurtout dans le Poitou, où il avoit la plus grande partie de ſes Terres, & tenoit le premier rang parmi la haute nobleſſe. Le ſecond qui étoit tout puiſſant aupres du Roy de Navarre, ne prétendoit pas moins dans la révolution de l'Etat qu'on regardoit comme prochaine, que de s'en faire un indépendant, & d'augmenter ſa Vicomté de Turenne de pluſieurs Places du Limouſin & du Périgord.

D'autre côté le Comte de Soiſſons, qui s'étoit rendu aupres du Roy de Navarre, moins par affection pour luy, que par l'eſpérance d'épouſer la Princeſſe Catherine ſa ſœur, n'avoit pas des vûës moins intéreſſées, ni moins préjudiciables au bien commun du parti. Il étoit perſuadé que les Huguenots ne pourroient pas réſiſter long temps aux efforts de la Ligue ſoûtenuë par le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Eſpagne ; ſon deſſein étoit après ſon mariage, de rompre avec le Roy de Navarre ſous quelque prétexte, de retourner à la Cour, où il ſe promettoit d'être toûjours trés-bien reçû, & en vertu de ce mariage, de ſe mettre en poſſeſſion de beaucoup de belles Terres en deça de la Loire, qui appartenoient à la Maiſon de Navarre.

Mémoires de Sully loc. cit.

Ces Princes & ces Seigneurs, quoyque pouſſez par tant d'intérêts différens, concouroient tous à inſpirer au Roy de Navarre la plus mauvaiſe reſolution qu'il pût prendre, qui étoit de ſéparer ſes troupes, pour les faire agir en même-temps en Poitou, en Xaintonge & en Guyenne.

Le Vicomte de Turenne homme d'un grand eſprit, & qui par la confiance que ſon maître avoit en luy, & par le talent qu'il avoit de parler toûjours avec beaucoup de force, s'étoit mis en poſſeſſion de dominer dans les conſeils, luy repréſenta comme inſurmontables les difficultez de ſa jonction avec les Allemands, & luy fit valoir au contraire les avantages qu'il y auroit à attaquer en même-temps les ennemis en divers endroits. Il ajoûta que le Prince de Condé étant avec une partie des troupes dans l'Angoumois, pourroit s'approcher de la Loire, ſelon les nouvelles qu'il recevroit des Allemands, & les mouvemens qu'ils feroient.

Sur ce plan le Roy de Navarre, huit jours après la bataille ſépara ſes troupes, en envoya une partie ſous le Prince de Condé en Angoumois, & en employa une autre à prendre divers petits poſtes ſur la riviére de Lile, où il périt beaucoup plus de braves gens de ſon armée, qu'il n'en avoit perdu à la bataille. Il laiſſa pour commander en ces quartiers-là le Vicomte de Turenne, qui n'y fit rien, & ne put même forcer la Mothe Fénelon, qui s'étoit jetté dans la ville de Sarlat, pour la défendre : il envoya le Baron de Roſni au Prince de Conti, pour le hâter de ſe mettre à la tête des Allemands, qui vouloient abſolument avoir pour Chef un Prince du Sang, & partit avec le Comte de Soiſſons, eſcorté d'un Corps de Cavalerie, pour aller en Bearn.

Les Mémoires des perſonnes de ſa Cour, qui luy étoient les plus affectionnez, ne luy ont point pardonné cette grande faute ; & l'un * d'eux croit luy faire grace, en diſant que ce fut la derniere de cette nature que fit ce Prince. Ils nous font entendre que ce ne furent pas tant les raiſons du Vicomte de Turenne, qui luy firent prendre ce parti, que la paſſion à laquelle il ne ſe laiſſoit que trop ſouvent dominer, & qu'il fut ravi d'avoir le pretexte de quelques affaires, & principalement celle du mariage de ſa ſœur, pour aller en Bearn faire hommage de ſa victoire à la Comteſſe de Grandmont, à laquelle il preſenta les Drapeaux de vingt Compagnies d'Ordonnance, qu'il avoit pris à la bataille de Coutras.

Mémoires de Sully. * d'Aubigné loc. cit.

La nouvelle de la défaite du Duc de Joyeuſe conſterna fort la Cour. Quelques uns ont écrit que le Roy n'en fut pas fort affligé, & même qu'il en fût bien-aiſe, regardant cette perte comme un affoibliſſement conſidérable des forces de la Ligue : mais à en juger par les lettres qu'il écrivit au Maréchal de Matignon devant & aprés cette journée, c'eſt ſans fondement que l'on fait cette conjecture : Car il eſt certain par ces Lettres qu'il prenoit & faiſoit prendre au Maréchal de Matignon & au Duc de Joyeuſe toutes les meſures néceſſaires, pour aſſeurer la victoire à ſon armée, & que ſi ce Duc les avoit ſuivies, & qu'il eut attendu le Maréchal, le Roy de Navarre auroit eu bien de la peine à échapper. Je ne veux pas dire que Matignon n'eût pas des ordres ſecrets de ne point accabler le Roy de Navarre : il en avoit ſans doute, ſelon leſquels il devoit empêcher ſeulement les progrez de ce Prince en Guyenne, & en même-temps ne pas trop ſeconder les entrepriſes des Ligueurs : mais vû la conjoncture de l'approche d'une nombreuſe armée d'étrangers qui menaçoit le Royaume de ſa ruine entiere, contre laquelle le Roy ſe précautionnoit avec tout le ſoin & toute l'attention poſſible, & n'oublioit rien pour empêcher la jonction avec le Roy de Navarre, c'eſt ſe faire une chimére, que de croire qu'il eût voulu perdre une armée compoſée de troupes choiſies, & qui étant défaite

D'Aubigné T. 1 l. 1. c. 18.

Vie du Maréchal de Matignon. l. 2.

laiſſoit la liberté au Roy de Navarre de s'aller mettre à la tête des Allemans, & de luy donner la loy. Il faut maintenant que je raconte la maniére dont on s'y prit, pour détourner cette tempête qui alloit fondre ſur la France, & qui eû égard à la ſituation où elle etoit alors, l'expoſoit à un des plus grands dangers, qu'elle eut jamais à craindre.

Dés que les Princes Proteſtans d'Allemagne eurent appris, avec quelle fierté & quel dédain le Roy avoit reçû les Ambaſſadeurs qu'ils luy avoient envoyez l'année précédente, & les offres qu'ils luy firent de leur médiation, ils convinrent entre eux d'accorder au Roy de Navarre le ſecours que le ſieur de Clairvant leur demandoit de ſa part. Ils mirent ſur pied une armée de plus de huit mille Reitres, & de cinq mille Lanſquenets, auſquels ſe devoient joindre ſeize mille Suiſſes des Cantons Proteſtans, outre quatre mille homme de cette nation qui avoient ordre de paſſer en Dauphiné.

Mémoires de la Ligue T. 2.

C'étoit le Duc Jean Caſimire, dont j'ay fait déja ſi ſouvent mention dans les guerres civiles précédentes, qui devoit d'abord être le conducteur de cette armée; mais s'en étant excuſé ſur l'obligation où il étoit de demeurer dans le Palatinat, à cauſe de la minorité du jeune Electeur ſon néveu, il fit mettre en ſa place le Baron Donaw, Seigneur d'une des plus illuſtres Maiſons de la Pruſſe.

Le Baron devoit avoir toûjours le Commandement des troupes Allemandes: mais le Commandement général de l'Armée étoit deſtiné au Duc de Bouillon dés qu'il y ſeroit arrivé, en attendant que le Roy de Navarre ou le Prince de Conti les eût joints.

Les Allemands & les Suiſſes paſſérent le Rhin au mois d'Août; & trouvérent le Duc de Boüillon qui les attendoit au voiſinage avec deux mille hommes de pied & trois ou quatre cens chevaux François. Quelque temps aprés le Comte de Châtillon fils de l'Amiral de Coligni arriva auſſi avec environ deux mille hommes, ayant traverſé non ſans beaucoup de peine & de dangers, le Languedoc, le Dauphiné, la Breſſe, où le Duc de Savoye fit au moins ſemblant de s'oppoſer à ſon paſſage, & puis la Franche-Comté malgré les embuſcades, que le Marquis de Varembon luy dreſſoit de tous côtez.

D'Aubigné T. 3. l. 1. c. 19.

Ces divers renforts firent croître cette armée, juſqu'au nombre de trente-cinq à quarante mille hommes de trés-bonnes troupes, dont l'approche faiſoit trembler tout le Royaume. Le Duc de Boüillon la commandoit en chef, le Comte de la Marck ſon frére conduiſoit l'avant-garde, Clairvant les Suiſſes, Moüy l'Infanterie Françoiſe, & le Baron Donaw les Allemands.

Mathieu l. 8.

Le Roy pour s'oppoſer à cette inondation d'étrangers, ſuivant le projet dont il étoit convenu avec le Duc de Guiſe dans les Conférences qu'il eut avec luy à Meaux, donna rendez-vous à ſes troupes pour le mois de Juillet partie à Chaumont en Baſſigni, où le corps qui devoit agir ſous le Duc de Guiſe s'aſſembla, partie à Troyes, où le Duc de Montpenſier devoit prendre le Commandement, partie à Gien ſur la Loire, où le Roy avoit choiſi ſon poſte, pour y commander en perſonne.

L'Armée du Duc de Guiſe étoit la moindre de toutes, quoyqu'elle dut être la plus expoſée, comme étant deſtinée à ſoûtenir les premiers efforts des Allemands du coté de la Lorraine; & l'on peut dire de cette armée avec plus de vérité, qu'on ne le diſoit de celle du Duc de Joyeuſe, que le Roy n'eût pas été fâché de la voir bien battuë, tant à cauſe du Chef, que des Lieutenans & des autres Officiers, qui étoient tous gens dévoüez à la Ligue. Le Duc n'avoit de Cavalerie que vingt-cinq Compagnies d'Ordonnance, & quelques Regimens d'Infanterie; mais il ſe fit joindre ſans en demander la permiſſion au Roy, par quatre cens lances Wallonnes, & deux mille Fantaſſins Italiens envoyez des Pays-Bas par le Duc de Parme.

Cayet. T. 1.

D'Aubigné T. 3. l. 1. c. 18.

Le Corps du Duc de Montpenſier étoit plus fort: il ſe joignit depuis avec l'armée du Roy, qui etoit beaucoup plus nombreuſe que les deux autres. Il y avoit dans toutes ces trois armées ſoixante & huit Compagnies de Gendarmes, qui faiſoient environ trois mille cinq cens chevaux, dix mille hommes de pied François, douze mille Suiſſes & quatre mille Reitres: le tout montoit à peu prés à trente mille hommes.

L'avantage qu'avoit cette armée de combattre dans ſon propre pays, compenſoit celuy que les ennemis avoient pour le nombre, & de plus quoyque les Chefs euſſent des vûës trés-différentes, ils s'accordoient ſur le point eſſentiel, qui étoit d'empêcher que les Allemands ne pénétraſſent dans le Royaume. On prenoit pour cet effet de trés juſtes meſures, & il paroiſſoit une grande obéiſſance dans les trois armées. Au contraire dans celle des étrangérs, il n'y avoit gueres de ſubordination ny d'intelligence entre les Généraux. Le Baron Donaw n'avoit pas ſur les Allemands toute l'autorité que le Duc Caſimire y auroit euë, s'il les avoit commandez en perſonne. Les Suiſſes étoient trés-indociles à ſon égard; les François ne s'accordoient gueres avec les Allemands, & le Duc de Boüillon étoit ſouvent en conteſtation avec le Baron touchant le commandement.

Le Duc de Guiſe alla ſe joindre au Duc de Lorraine, dont l'armée étoit de ſept mille Fantaſſins & de quinze cens chevaux, & qui unie avec la Françoiſe en compoſoit une d'environ treize mille hommes.

L'armée étrangére paſſa la Montagne de Saverne; & lorſqu'elle fut ſur la frontiére de Lorraine, les Généraux mirent en délibération, ſi on accépteroit une ſomme d'argent que le Duc offroit, pour ſauver ſes Eſtats du pillage, ou ſi on le traiteroit comme ennemi.

Memoires de la Ligue T. 2.

mi. Les Allemands étoient du premier avis qui étoit fort conforme à leur génie, & à leur maniére de faire de la guerre une eſpéce de trafic, & d'ailleurs ils ne ſe tenoient pas fort aſſeurez, de trouver ſi-tôt en France ce qu'ils refuſeroient en Lorraine : Mais les Généraux François leur repréſentérent qu'ils venoient combattre la Ligue ; que le Duc de Lorraine en étoit un des principaux Chefs, & que ce Prince ayant tant contribué à allumer le feu en France, il n'étoit pas raiſonnable que ſon Duché ne s'en reſſentît point ; que l'intention du Roy de Navarre, au ſervice duquel ils paſſoient, étoit telle, & que d'ailleurs ils feroient un butin qui vaudroit bien l'argent qu'on leur offroit.

Les Allemans ſe rendirent à ces raiſons, ils commencérent le ravage dans le plat-pays, où ils firent de grands deſordres ; & toute l'application du Duc fut à empêcher, qu'ils ne s'emparaſſent de quelque Place. Les Allemands ſe ſaiſirent pourtant de Sarbourg qu'ils pillérent ; mais ils furent repouſſez à Blamont & à Lunéville ; aprés quoy ils paſſerent la Moſelle auprés de Bayon, & entrérent dans le Comté de Vaudemont.

Il y eut au Pont Saint Vincent ſur le Madon un commencement d'eſcarmouche, où le Duc de Guiſe montra beaucoup d'habileté dans une trés-belle retraite, qu'il fit avec quatre cens chevaux en préſence des Allemands qui ſe préparoient à l'envelopper. Il eut encore plus beſoin dans la ſuite de ſuppléer autant par la prudence que par la valeur, au petit nombre de troupes qui luy reſtérent, aprés que les ennemis eurent paſſé la Meuſe à Neuf-Chaſtel : car le Duc de Lorraine ayant juſques-là cotoyé les Allemands conjointement avec luy, ramena ſes troupes dans ſon Duché, ſous prétexte qu'il ne pouvoit pas ſans la permiſſion du Roy entrer dans le Royaume ; & il ne demeura au Duc de Guiſe qu'environ quatre mille hommes.

Ce fut aprés ce paſſage de la Meuſe, que les Généraux delibérerent ſur la route qu'ils feroient prendre à leur armée. Les Allemands & le Duc de Boüillon même ſouhaitoient de prendre à droite, de ſuivre la Meuſe, de s'avancer vers Sedan, & de tirer de là vers la Picardie. Leur raiſon étoit la facilité des chemins, & la bonté du pays pour la ſubſiſtance, outre qu'ils s'éloigneroient moins d'Allemagne, d'où ils pourroient recevoir de nouveaux ſecours. Le motif du Duc de Boüillon pour appuyer ce ſentiment, étoit d'aſſeurer ſes villes de Sédan & de Jamets, dont les Ligueurs penſoient depuis long-temps à s'emparer, & où il diſoit qu'il avoit de gros Magaſins, tant de munitions de guerre que de bouche.

Mais les autres Capitaines François repréſentérent que l'affaire capitale étoit de joindre le Roy de Navarre ; qu'on ne le pouvoit faire qu'en s'approchant de la haute Loire ; que le Duc des deux Ponts avoit autrefois réüſſi dans un pareil deſſein, quoyqu'il eût à ſes trouſſes une armée auſſi forte que la ſienne ; que ſa jonction qui ſe fit à la Charité avec le feu Amiral, avoit été le ſalut du parti Proteſtant en France ; qu'on étoit dans une conjoncture toute ſemblable, & que toute autre conſidération devoit céder à celle-là. Cet avis l'emporta, & on prit à gauche en s'approchant de Chaumont en Baſſigni. Chatillon méditoit une entrepriſe ſur cette Place ; mais il ne pût l'éxécuter.

On s'avança juſqu'à Château-Villain en Champagne ſur la frontiére de Bourgogne. Un écrivain Huguenot dit que l'on prit en cet endroit un Gentilhomme nommé de Villiers, qui confeſſa qu'il venoit de Rome demander au Pape de la part du Duc de Lorraine une ſomme d'argent, pour faire la guerre aux Calviniſtes, & que le Pape l'avoit refuſé ; il ajoûte que ce Gentilhomme fut trouvé ſaiſi d'une lettre de la Ducheſſe de Lorraine, qui écrivoit en ces termes aux Chefs de la Ligue. *Je ſuis trés-aiſe d'entendre l'état de vos affaires, & ſuis d'avis que paſſiez outre ; car jamais ne ſe préſenta une plus belle occaſion de vous mettre le ſceptre en main & la Couronne ſur la tête.* Sur quoy il fut réſolu dans le Conſeil de ne pas laiſſer aller le Gentilhomme, & de le bien garder, pour le mettre entre les mains du Roy de Navarre. Sçavoir ſi ces paroles regardoient les Princes de la Maiſon de Lorraine ou le Cardinal de Bourbon, c'eſt ce qu'on ne peut pas deviner ; mais elles manifeſtoient au moins les intentions des Ligueurs, & étoient fort conformes au mémoire dont j'ay parlé, envoyé par les Seize dans les Provinces, où ils s'expliquoient nettement ſur le deſſein qu'ils avoient d'ôter la Couronne au Roy, pour la mettre ſur la tête du Cardinal, à l'excluſion des autres Princes du Sang.

Mémoires de la Ligue. T. 2.

De Château-Vilain l'armée en quatre marches gagna la Seine, qu'elle traverſa au deſſus de Châtillon ſans attaquer cette place, où le Duc de Guiſe avoit jetté des troupes commandées par le ſieur de la Châtre. Il y eut ſeulement une vive eſcarmouche entre la Garniſon & quelques troupes commandées par le Comte de Châtillon, où celuy-cy eut de l'avantage. On paſſa la riviére d'Yone à Maillé-la-Ville. Le ſieur de Monglas arriva en même temps de la part du Roy de Navarre, pour donner une nouvelle aſſûrance, que ce Prince ſe diſpoſoit à ſe rendre ſur la Loire le plûtôt qu'il luy ſeroit poſſible ; car la bataille de Coutras qui luy fit changer de reſolution ne s'étoit pas encore donnée, quand il envoya Monglas au Baron Donaw.

Durant toute cette marche le Duc de Guiſe, dont les tronpes étoient accruës juſqu'à ſix mille hommes de pied & dix-huit cens chevaux, par le renfort que luy avoient amené à Joigni les Ducs de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf, le Comte de Briſſac & le ſieur de Chaligni, côtoyoit l'armée étran-

gére, la harceloit ſans ceſſe, luy coupoit les vivres, enlevoit ſes fourrageurs, & la faiſoit extrémement ſouffrir. De-là vinrent les murmures & les plaintes continuelles des Allemands, qu'on ne put appaiſer, que par l'eſpérance qu'on leur donna de leur faire bientôt paſſer la Loire, & de trouver au de-là un pays, où ils ſe reſeroient des fatigues paſſées.

On arriva enfin vers la my-Octobre, à la vûë de la Charité ville connuë des Allemands par l'heureux paſſage du Duc des Deux Ponts, & où ils s'aſſûroient de trouver la fin ou le ſoulagement de leurs miſéres: mais ils virent bien qu'ils n'étoient pas encore au bout, quand ils apprirent que cette place étoit en état de deffenſe, & qu'il y avoit une bonne Garniſon: le Duc d'Epernon vint dés la même nuit les réveiller dans leur Camp, & y donna une chaude allarme à un de leurs quartiers.

Ce fut encore bien pis, lorſqu'ils ſçûrent que tous les guez étoient ou bien gardez ou tout rompus, & que le Roy étoit en perſonne de l'autre côté de la riviére avec une puiſſante armée, pour leur en diſputer le paſſage.

Ce Prince s'étoit enfin réveillé de ſon profond aſſoupiſſement, & il commença à paroître à la tête de ſes troupes tel qu'on l'avoit vû autrefois aux journées de Jarnac & de Montcontour, toûjours à cheval, donnant & faiſant éxécuter ſes ordres, pourvoyant à tout, rempliſſant tous les devoirs d'un vigilant & excellent Capitaine, capable de mettre fin aux maux de ſon Etat, s'ils n'avoient pas été ſi invétérez, faute d'y avoir apporté aſſez-tôt un remède efficace par une telle conduite, qu'il prenoit trop tard.

Les Allemands ſe préſentérent inutilement au gué de Neuvy: ils virent de l'autre côté de forts grands retranchemens garnis de Mouſquetaires, & trois batteaux armez ſur la riviére prêts à les prendre en flanc, s'ils oſoient tenter ce paſſage.

Ce fut-là que le Baron Donaw fort déconcerte aſſembla le Conſeil de guerre, ou au nom de ſes Allemands il fit de grandes plaintes aux Officiers François, de ce qu'on l'avoit amené juſques-là, pour y faire périr ſes troupes ſans pouvoir tirer l'épée; qu'il étoit impoſſible d'approcher l'ennemi; qu'il n'y avoit pas encore deux mois de campagne; qu'il ne voyoit nulle apparence à faire aucune entrepriſe; qu'on ne luy parloit point de quartiers d'hyver, où il pût faire ſubſiſter ſes troupes; qu'il ſembloit qu'on prenoit à tâche d'affamer & de ruiner l'armée par le grand nombre de ſauvegardes qu'on accordoit aux Gentilshommes Catholiques pour leurs Châteaux, où les habitans du plat pays retiroient tout ce qu'ils avoient de meilleur, & dont le pillage pouvoit ſervir à nourrir le ſoldat. Il ajoûta que ſes Rëitres demandoient la paye d'un mois, qu'on leur avoit promis de leur donner dés qu'ils ſeroient en France; qu'ils n'avoient pû encore l'obtenir, & que ſi elle ne leur étoit donnée inceſſamment, ils étoient réſolus à s'en retourner chez eux, quelques dangers qu'ils préviſſent dans leur retraite.

Cette déclaration du Baron Donaw étonna fort les Capitaines François. Ils firent tout leur poſſible pour l'appaiſer; ils obtinrent qu'il attendroit le retour d'un Courier qu'on dépêcheroit inceſſamment au Roy de Navarre, pour apprendre ſes intentions, & ils convinrent avec luy, que vû l'impoſſibilité du paſſage de la Loire, on méneroit les troupes dans la Beauſſe pays gras, où l'on auroit des fourrages & des bleds en abondance; & pour la ſolde dûë aux ſoldats, on luy fit eſpérer que dans ces quartiers là on trouveroit quelque moyen de les contenter.

Dés le lendemain on ſe mit en marche, pour prendre la route de la Beauſſe le long de la riviére de Loing, & le ſecond jour on arriva à Chatillon ſur Loing, où le Comte de Chatillon, pour donner exemple aux autres de préférer le bien public au particulier, logea les principaux Officiers dans ſon Château & le reſte de l'armée ſur toutes ſes Terres, & fournit autant qu'il put à leurs beſoins. Ils vinrent enſuite aux environs de Montargis, ayant le Loing à leur droite, toûjours coloyez par le Duc de Guiſe au de-là de cette riviere, qu'il pouvoit, paſſer quand il voudroit étant Maître de Montargis & des autres paſſages, ſans crainte qu'ils puſſent venir à luy.

Le Baron Donaw le vingt ſeptiéme d'Octobre prit ſon logis à Vimori avec ſept ou huit Cornettes de Rëitres, à une lieuë de Montargis, & répandit ſes troupes en des quartiers aſſez éloignez les uns des autres pour la commodité de la ſubſiſtance. Le Duc de Guiſe fut éxactement informé de cette diſpoſition des troupes ennemies, & de la négligence avec laquelle ils faiſoient la garde, par le Capitaine Thomas Frata Albanois. Aprés l'avoir écouté & avoir révé un moment, il donna ordre qu'on ſonnât le boute-ſelle, & que l'on fût prêt à marcher dans une heure. Le Duc de Mayenne ſurpris d'une telle reſolution priſe ſi bruſquement, luy demanda ce qu'il prétendoit faire, *combattre les ennemis*, répondit-il; Mais, reprit le Duc de Mayenne, quelles troupes avez vous pour cela contre une armée ſi nombreuſe? l'affaire mérite au moins qu'on y penſe. *Ceux qui ne ſont pas d'humeur de combattre*, repartit le Duc de Guiſe, *peuvent demeurer icy; ce que je ne réſoudrai pas en un quart d'heure, je ne le réſoudrois pas en toute ma vie*, & il ſe fit ſur le champ apporter ſes armes.

An. 1587.

Davila l. 8.

La confiance que les troupes avoient en luy les fit marcher gaillardement à une entrepriſe, qui ſelon les lumiéres que chacun avoit en particulier, paroiſſoit infiniment hazardeuſe.

Il entra dans Montargis, où la Châtre

etoit déja avec de l'Infanterie, & ayant fait promptement ſon ordre de bataille, il marcha à la tête de tout avec un eſcadron de ſoixante chevaux legers Albanois & de trente Gentilshommes: deux gros d'Infanterie ſuivoient, en l'un deſquels étoient les Régimens de Ponſenac & de Chevriéres commandez par du Cluſeau; l'autre étoit compoſé des Régimens de Gié & de Bourg ſous les ordres du Capitaine ſaint Paul. La Cavalerie partagée en trois marchoit enſuite: le Duc de Mayenne conduiſoit le premier corps qui étoit de cinq cens chevaux, le Marquis du Pont avec les Ducs de Nemours & d'Elbœuf menoient le ſecond de quatre cens Cavaliers, le troiſiéme d'un pareil nombre étoit commandé par le Duc d'Aumale.

Memoires de la Ligue. T. 2. Cayet. T. 1. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 19.

Le Duc de Guiſe arriva à Vimori ſur le minuit ſelon d'Avila, & ſelon des mémoires plus ſûrs, à ſept heures du ſoir à nuit fermée. Ne trouvant ni garde avancée ni ſentinelles, il fait donner l'aſſaut au Bourg par le Capitaine ſaint Paul qui tomba ſur un quartier où il y avoit quatre Cornettes qu'il diſſipa, & principalement celle des Valets, qui en avoient une particuliére dans l'armée des Réitres, où ils portoient une étrille peinte.

Le bruit & l'embraſement des maiſons où l'on mit le feu, ayant donné l'allarme au quartier du Baron Donaw, il court auſſi-tôt à la place de ralliement qu'il avoit marquée en cas d'attaque dés ſon arrivée. Il y rallie autour de luy cinq Cornettes, avec leſquelles il marche bravement au Duc de Mayenne, luy porte un coup de piſtolet qui luy donna dans la mentonniére de ſon caſque ſans le bleſſer, & en reçoit un coup de ſabre au front, arrache le Drapeau au Cornette du Duc, & le tuë. On ſe mêle avec une extrême fureur de part & d'autre: mais une groſſe pluye avec un grand tonnérre étant ſurvenus, termina le combat.

Dav. l. 8.

Si l'on en croit les Panégyriſtes du Duc de Guiſe, le Baron Donaw ſe ſauva juſqu'à Château Landon, quatre-vingt de ceux qui combattirent avec luy demeurérent ſur la place, un beaucoup plus grand nombre périt dans l'embraſement des maiſons, les Catholiques eurent trés peu de gens tuez, & ſeulement trois bleſſez, ils y prirent ſept Cornettes, une paire de timballes de bronze, deux Chameaus qui appartenoient au Général, deux mille huit cens chevaux, un butin prodigieux & trés riche, & le Duc de Guiſe fit tranquillement ſa retraite ſans être pourſuivi.

Mémoires de la Ligue. T. 2. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 19. Cayet T. 1. Mathieu. l. 8.

Au contraire ſuivant les relations des Calviniſtes & de quelques Catholiques mêmes, les Ligueurs perdirent dans ce combat plus de deux cens hommes, & de ce nombre furent plus de quarante Gentilshommes; on leur prit trois Cornettes, ſçavoir celle du Duc de Mayenne, celle de la Bourdaiſiére & une autre, & eux n'en prirent que deux, & amenerent ſeulement trois cens chevaux qui ſervoient à tirer les Chariots & à porter le bagage des Allemands; il n'y eut pas plus de cinquante tant Officiers que Soldats des Réitres de tuez, & environ cent valets le Baron Donair demeura juſqu'au jour à Vimori, pour attendre un Régiment de Lanſquenets qu'il avoit envoyé querir, il vint devant Montargis ſe préſenter en bataille, ſans que les Catholiques oſaſſent en ſortir, & le Comte de Châtillon qui étoit à trois lieuës de Vimori, étant accouru avec de la Cavalerie, fit quelques priſonniers de l'armée du Duc de Guiſe.

Selon cette relation il s'en fallut bien que le ſuccés n'eût répondu à la hardieſſe de l'entrepriſe du Duc. Ce qui eſt certain, c'eſt que du côté des Catholiques le Marquis d'Arques fils du Marquis de Liſtenay y fut tué avec le ſieur de Gigognes, & qu'une bonne partie du bagage des Réitres y fut ou pillée ou brûlée.

La ruine du bagage des Allemands fut le plus grand avantage que le Duc de Guiſe retira de cette expedition; car elle fut cauſe que trois jours aprés les Réitres ſe mutinérent, & recommencérent leurs plaintes; & peu s'en fallut qu'ils ne ſe ſéparaſſent de l'armée, ou pour ſe donner au Roy, ou pour s'en retourner dans leur pays: mais on les appaiſa par la promeſſe de quelque argent pour rétablir leurs équipages: les Officiers Suiſſes les firent ſouvenir du ſerment que les deux nations avoient fait entre elles à Château-Villain, de ne ſe point ſéparer avant la fin de la campagne: la nouvelle de la victoire de Coutras arriva ſur ces entrefaites, & le faux bruit qui avoit couru d'abord de la mort du Roy de Navarre dans le combat, s'étant diſſipé, ils reprirent courage.

Memoires de la Ligue. T. 2. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 19.

L'armée étrangére ſéjourna encore quelques jours aux environs de Montargis, dans l'eſpérance de ſurprendre le Château de cette ville, où ils avoient une intelligence avec le Capitaine Pau; mais il les trahit. Châtillon penſa y périr étant déja monté à l'échelle, pour entrer dans la place, & ſoixante hommes y furent tuez partie par une mine faite ſous le Pont que l'on fit ſauter, partie par les canonades & les mouſquetades qu'on leur tira de deſſus les remparts.

Ils furent plus heureux à Chateau-Landon, que Châtillon prit aprés quelque réſiſtance. Le pillage en fut abandonné aux Réitres, & la rançon des priſonniers qu'on y fit, leur fut auſſi diſtribuée.

Ils marchérent de-là juſqu'à la petite riviére de Some qui paſſe à Etampes, & tournant vers Chartres au mois de Novembre, ils s'approchérent juſqu'à deux lieuës de cette ville, toûjours ſuivis par le Duc de Guiſe & par le Duc d'Epernon, que le Roy aprés avoir paſſé la Loire, fit avancer de ce côté-là à la tête de ſon avantgarde.

Ce fut

Ce fut en cet endroit que le Prince de Conti vint se mettre à la tête de cette armée. Il la trouva en un trés-pitoyable état, & sur le point d'être encore affoiblie de plus de la moitié, par la négociation que les Suisses entretenoient avec le Roy, ensuite des rémontrances qu'il avoit fait faire sous main à leurs Chefs, sur ce que contre les Traitez d'alliance tant de fois renouvellez avec les Cantons, ils portoient les armes contre luy dans son propre Royaume.

Il y avoit prés d'un mois que cette négociation duroit : elle avoit été commencée aussi-tôt aprés la mort de Tilman Colonel du Régiment de Berne, par Bonstet Lieutenant Colonel de ce Régiment, & de concert avec la plûpart des autres Colonels & Capitaines de la nation.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 21.

Clairvant avoit ménagé & fait la levée des Suisses au nom du Roy de Navarre, en leur faisant entendre que c'étoit avec le consentement du Roy, qui avoit dessein de se servir d'eux contre la Ligue : & cela étoit vray, ainsi que je l'ay dit auparavant sur les mémoires du Baron de Rosni, qui traita sécrétement là-dessus avec ce Prince, ayant eu sous un autre prétexte, un passeport pour venir à la Cour.

Les Capitaines de cette nation étant entrez en France avec cette idée, furent dans une grande surprise de voir l'armée Royale leur disputer le passage de la Loire, & empêcher leur jonction avec le Roy de Navarre, avec lequel ils comptoient que le Roy se joindroit luy-même, pour accabler les Ligueurs. Mais ce Prince irrésolu différoit tant qu'il pouvoit à faire une si éclatante démarche, dans la crainte de soulever la plus grande partie de son Royaume contre luy, d'être abandonné d'un grand nombre de Gentilshommes, qui sans être dans les intérêts de la Ligue, étoient fort attachez à l'ancienne Religion, d'attirer en France les forces d'Espagne, du Duc de Savoie, du Pape, & des autres Princes Catholiques, de passer pour hérétique, ou pour fauteur des hérétiques, de voir fondre sur luy les foudres de l'Eglise, & enfin de justifier les bruits que les Ligueurs avoient répandus par tout, que quelque mine qu'il fit, il trahissoit en effet la Religion ; qu'il la vouloit détruire dans son Royaume, & qu'il s'entendoit pour cela avec les Calvinistes.

Toutes ces raisons qui étoient trés-fortes, le tenoient en suspens ; à quoy il faut ajoûter la crainte des ravages qu'il appréhendoit de cette inondation d'étrangers, d'être à la merci des Huguenots aprés avoir exterminé les Ligueurs, & de n'être plus le maître de leur refuser ce qu'ils éxigeroient de luy au préjudice de la Religion Catholique. Ce furent de si puissans motifs, qui le déterminérent à agir de concert avec la Ligue en cette rencontre, pour repousser l'armée étrangére, attendant quelque occasion plus favorable pour prendre d'autres mesures, & ne desespérant pas que le Duc de Guise, dont il connoissoit l'empressement à se signaler contre cette armée, ne s'engageât dans quelque entrepriſe, qui peut-être le vangeroit & le déferoit d'un si dangereux ennemi, sans qu'il eût aucune part à sa perte.

De quelque conséquence que parut aux Généraux Allemands & aux Généraux François, la députation des Suisses vers le Roy, ils ne pûrent l'empêcher. Les députez sur le passeport qui leur fut expédié, étant arrivez à l'armée Royale, eurent ordre d'exposer au Duc de Nevers le sujet de leur ambassade. Mémoires de la Ligue. T. 2.

Bonstet luy dit que ce n'étoit que pour s'éclaircir des intentions du Roy ; qu'on leur avoit fait entendre que ç'avoit été de concert avec sa Majesté, qu'ils avoient été envoyez en France, & qu'on luy avoit fort recommandé le secret là-dessus ; que cependant ils voyoient ce Prince à la tête d'une armée opposée à la leur, & que croyant être venus à son secours contre les Ligueurs, il se trouvoit qu'ils l'avoient pour ennemi.

Le Duc de Nevers qui ignoroit la négociation sécréte du Baron de Rosni de laquelle j'ay parlé, ainsi que me le fait croire une lettre que ce Duc écrivit au Roy aprés avoir traité avec les Suisses, représenta aux Députez l'indignité de leur conduite si peu conforme à la probité, à la franchise, à la fidélité des Traitez, dont leur nation s'étoit toûjours fait honneur, & les dissensions qu'elle pouvoit causer dans leur République, il les exhorta à prendre le parti qui leur convenoit, & qui étoit de se retirer en leur pays : il leur promit de ménager leur accord avec le Roy, & de leur faire donner quelque argent & toutes les suretez dont ils auroient besoin pour leur retour. Dans les Mémoires de Nevers. T. 2.

Les voyant assez ébranlez par son discours, il les conduisit au Roy, qui leur fit d'abord un trés-mauvais accüeil, leur reprocha le violemment des traitez & des sermens qu'ils avoient faits de ne jamais s'armer contre luy, leur demanda d'un air plein d'indignation s'ils ne sçavoient pas qu'il étoit Roy en France ; & si vous en avez douté jusqu'à présent, ajoûta-t'il, vous pouvez le croire maintenant que vous me parlez, & que vous me voyez à la tête de mon armée, pour m'opposer à ceux qui vous ont engagé à prendre les armes contre moy. Je connois trop ceux qui vous gouvernent, pour penser que vous l'ayez fait par leur aveu : je m'en plaindray à eux, & je m'assûre qu'ils me rendront justice. Puis se radoucissant, mais parlant toûjours d'un ton de Maître qu'il sçavoit bien prendre quand il le vouloit, il leur dit qu'il étoit persuadé qu'on les avoit trompez & séduits ; mais qu'il en jugeroit par leur conduite.

Ils s'excusérent par les mêmes raisons qu'ils avoient alléguées au Duc de Nevers, & ce

Duc au ſortir de l'Audience du Roy ſçût ſi bien les flater, qu'à leur retour ils parlérent aux ſoldats de leur nation conformement à ſes intentions, & de telle maniére, que tous les Régimens Suiſſes ſe mutinérent ouvertement, & demandérent trois mois de paye ou leur congé.

Toutefois comme les conditions du traité n'étoient pas encore arrêtées, le Baron Donaw & les autres Généraux gagnérent ſur eux d'avoir un peu de patience. Mais ce qui ſervit le plus à les contenir encore quelque temps, fut la malice de quelques Seigneurs de la Cour, qui je ne ſçay par quel motif, leur firent dire qu'ils ne ſe preſſaſſent point; que plus ils retarderoient, plus ils obtiendroient des conditions avantageuſes, & que le Roy étoit réſolu à leur accorder tout ce qu'ils demanderoient. Un de nos hiſtoriens fait aſſez connoître que ce conſeil leur venoit des partiſans du Duc de Guiſe, qui voyant cette armée en trés mauvais ordre, les chevaux déferrez, les ſoldats nuds pieds, malades, fatiguez, vouloit avoir l'honneur de la détruire piéce à piéce, & de la faire entiérement périr. Mais enfin les Suiſſes aprés quelques nouvelles conférences tantôt avec le Duc d'Epernon, tantôt avec le Duc de Nevers, plus déterminez encore par le pitoyable état où ils ſe trouvoient, & par les quatre cent mille écus qu'on leur offroit, que par les reproches d'infidélité qu'on leur avoit faits, conclurent le traité. Quand ils eurent déclaré leur réſolution, & qu'il n'y eut plus d'eſpérance de les faire changer, la conſternation fut extrême dans les troupes Allemandes; mais elle fut beaucoup augmentée par le nouvel accident qui leur arriva, dans le temps que les Suiſſes préparoient leurs bagages pour ſe retirer.

Dans la même lettre du Duc de Nevers au Roy.

Cayet. T. 2.

Mathieu. l. 2.

Le Duc de Guiſe épioit toûjours l'occaſion de donner une nouvelle camiſade au Baron Donaw qu'il avoit grande envie d'enlever, perſuadé qu'il auroit enſuite bon marché des Réitres, ſi dans le déſordre où ils étoient déja, ils n'avoient plus de Chef. Cette occaſion ſe préſenta ſur les confins de la Beauſſe; il ne la laiſſa pas échapper, & ce fut une des actions des mieux conduites qu'on eût encore vûë.

Le Baron avec pluſieurs Cornettes de ſes Réitres avoit pris ſon quartier à Aulneau petite ville murée, où il y avoit un Château qui eût pû ſoûtenir quelques coups de Canon, & où la plûpart des païſans du voiſinage s'étoient retirez avec leurs meubles. Le Capitaine du Château avoit refuſé d'ouvrir les portes au Général des Réitres, & celuy-cy n'ayant point de canon, ne voulut point expoſer ſes gens à forcer un poſte qu'il devoit bien tôt quitter: mais ils étoient convenus entre eux, que les payſans fourniroient des vivres aux Allemans, & qu'on ne feroit aucunes hoſtilitez ny de part ny d'autre.

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 28.

Memoires de la Ligue. Davila. &c.

Le Duc de Guiſe ayant ſçû que les Réitres devoient demeurer en ce lieu là trois ou quatre jours, trouva le moyen de gagner le Capitaine du Château, & obtint de luy que la nuit du vingt-quatriéme de Novembre jour auquel les Allemands devoient décamper, il recevroit dans ſa place quatre cens Arquebuſiers de ſes troupes: ce furent tous gens delite & ſes gardes etoient du nombre. Il s'approcha des environs à la faveur des ténébres avec un corps de cinq mille hommes de pied & un autre de deux mille chevaux. An. 1587.

Dés le grand matin, ſi-tôt qu'il eut entendu le bruit des chariots que les Allemands rangeoient en file dans les ruës de la ville, il fit avancer ſaint Paul avec quinze cens hommes partagez en petites troupes, qui entrérent bruſquement dans la ville par la porte la plus proche du Château ſans trouver aucune reſiſtance, & qui ſe jettant à la droite & à la gauche de la file des chariots en criant tuë tuë, paſſérent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrérent. Les quatre cens hommes qui s'étoient coulez dans le Château pendant la nuit, ſortirent en même temps, répandirent l'allarme d'un autre coté, & chargerent les Allemands avec le même ſuccés.

Le Baron Donaw dans cette ſurpriſe monta promptement à cheval, & l'embarras des chariots l'empêchant de mettre ſes gens en corps, perça l'épée à la main la foule qu'il trouva dans la ruë, & accompagné de dix Cavaliers gagna la Campagne avec beaucoup de peine. Son Cornette fit ce qu'il pût pour rallier quelques Réitres; mais le bagage qui embaraſſoit toute la ville, & les mouſquetades que l'on tiroit de tous coтez ne le luy permettant pas, il ſe ſauva ſur les murailles avec trente Gentilshommes qui l'avoient joint: comme ils étoient vivement pourſuivis, quelques-uns ſautérent dans les foſſez, quatre furent pris, plus de la moitié furent tuez, tandis que dans la ville on faiſoit main baſſe ſur tous les autres. Il y en eut douze cens d'aſſommez, & quantité d'autres faits priſonniers.

Le Baron d'Onaw avoit joint à demie lieuë de là les Suiſſes, Chatillon, & Clairvant. Ces Généraux propoſerent aux troupes d'aller ſur le champ attaquer les ennemis occupez au pillage; mais le découragement étoit tel parmi elles, qu'elles refuſérent de marcher, & ne répondirent que par des reproches & par des injures.

Le Duc de Guiſe aprés cette victoire, marcha avec ſes troupes vers Etampes. Elles etoient chargées de butin, & la plûpart de ſon Infanterie étoit montée ſur les chevaux des Reitres, & ſur huit cens chariots qu'il avoit pris. Il entra dans la Place comme en triomphe.

Cette déroute ayant déconcerté toute l'armée, elle retourna au hazard ſur ſes pas vers Montargis, avec tant de frayeur, qu'une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval de l'ar-

mée du Roy ayant parû à la queuë, un Régiment entier de Lanſquenets qui conduiſoit quatre piéces d'artillerie, leur fit ſigne qu'il ſe vouloit rendre, mit les armes bas, & leur livra les quatre piéces de canon.

Le reſte étoit ſur le point d'en faire autant au moment que Châtillon arriva, qui leur montrant les caſaques d'une troupe qu'il venoit de défaire, les fit conſentir à le ſuivre juſqu'à Boni.

Sur la route les coureurs de l'Armée du Roy qui ſuivoit toûjours les Reitres, tantôt donnoient ſur tout ce qui s'écartoit, tantôt appellant avec le chapeau quelques Officiers de l'arriére-garde, s'entretenoient avec eux, juſqu'à ce que Châtillon appréhendant les ſuites de ces entrétiens, fit faire une charge par Monluëet, qui les termina.

Le Roy voulant profiter de la conſternation où il voyoit ces étrangers, fit ſemer des billets parmi eux, pour les exhorter à un Traité pour leur retraite. On rélâcha exprés le Capitaine Cormont, qui avoit été fait priſonnier, & quelques-autres pour le même ſujet. Cormont s'adreſſa à Châtillon même, pour le ſolliciter de faire ſon traité particulier: mais il déclara qu'il n'écoûteroit rien ſans le conſentement des autres Chefs. Les Reitres ébranlez par l'exémple que les Suiſſes leur avoient donné, prêtoient volontiers l'oreille à ces ſollicitations, & convinrent même entre eux de ſe ſaiſir des Généraux François, pour obtenir aux dépens de leurs têtes, des conditions plus avantageuſes.

Cormont qui alloit & venoit d'une armée à l'autre, apporta les articles d'un traité, qui fut agréé de tous, à l'exception de l'article, où le Roy vouloit qu'on lui remît tous les Drapeaux des François. Cette négociation dura huit jours, le Duc d'Epernon avec de la Gendarmerie & quelques troupes de Carabins harcelant ſans ceſſe les Reitres dans leur marche.

Ceux-cy étant arrivez à Lanci voulurent enfin conclure; mais on leur dit que puiſqu'ils avoient tant différé, le Roy ne vouloit plus s'en tenir au premier traité, & qu'il demandoit leurs drapeaux auſſi bien que ceux des François.

Cette propoſition les révolta; & Chatillon prit cette occaſion, pour engager le ſixiéme de Decembre une partie des Reitres à le ſuivre, & à gagner avec luy le Vivarais: mais le bruit qu'on ſema dans l'armée, que le ſieur de Mandelot Gouverneur de Lion étoit ſur la route avec un Corps de troupes, & que les néiges rendoient les chemins impraticables, les fit changer de réſolution.

An. 1587.

La déſertion étoit continuelle: les Regimens de Motty & de Clermont ſe débandérent, une partie des ſoldats s'alla rendre à l'Armée du Roy, & les autres voulant s'échapper au travers de la campagne, furent pour la plûpart aſſommez par les Payſans.

Châtillon voyant de jour en jour les choſes aller de mal en pis, fit ſauver le Prince de Conti qui ſe cacha dans le Château d'un Gentilhomme, en attendant que les armées ſe fuſſent éloignées de-là.

Dés qu'il ſçut le Prince en ſûreté, il declara aux Reitres qu'il n'étoit point d'humeur à ſe livrer la corde au cou entre les mains du Roy & des Ligueurs, & qu'il alloit faire ſa retraite au péril de ſa vie, en ſauvant ſon honneur, ſur quoy ils prirent la réſolution de l'arrêter: mais quelques-uns des Officiers des Reitres luy ayant dit à l'oreille ce qui ſe tramoit contre luy, il mit l'épée à la main, là fit mettre à toute ſa troupe, & marchant fiérement aux Eſcadrons qui avoient commencé de l'inveſtir, il leur commanda de s'ouvrir pour luy donner paſſage, & pas un n'oſa branler.

Il fut ſuivi ſeulement de ſix vingts hommes de Cavalerie Legére, & d'environ cent cinquante Arquebuſiers à cheval, avec leſquels il gagna Retortou en Vivarais, au travers de mille dangers, & pourſuivi pendant cinq jours entiers par Mandelot & par le Vicomte de Tournon, contre leſquels il tourna tête pluſieurs fois; & jamais ils ne peurent venir à bout de l'envélopper.

Aprés la retraite de Châtillon, le Traité fut conclu à Marſigni le huitiéme de Decembre avec le reſte de l'armée aux conditions ſuivantes: que les François qui s'y trouveroient, pourroient retourner en leurs maiſons, en ſe conformant aux Edits du Roy, & qu'ils rentreroient dans leurs biens, pourvû qu'ils fiſſent ſerment de ne prendre jamais les armes dans le Royaume, ſans ſon exprés commandement.

An. 1587.

Memoires de la Ligue. T. 2.

Que ceux qui ne voudroient point reſter en France, auroient liberté d'en ſortir avec les troupes étrangéres, & main-levée de leurs biens, ſuppoſé qu'ils vouluſſent faire le ſerment dont il eſt parlé au premier article, & rendre leurs drapeaux.

Quant aux Etrangers, il fut arrêté qu'on leur donneroit paſſe-port juſqu'à la plus prochaine frontiére du Royaume, à condition que les Colonels, Capitaines, Reitmaîtres feroient ſerment de ne porter jamais les armes en France contre le Roy, & de n'y point rentrer, à moins que ce ne fut par ſon commandement exprés.

Qu'ils emporteroient leurs Drapeaux, mais ſans les déployer dans la marche; qu'ils ne feroient aucune hoſtilité durant leur retour, n'emmeneroient aucuns priſonniers, & qu'à ces conditions on leur fourniroit leur ſubſiſtance juſqu'à la frontiére.

Ce Traité ayant été ſigné, les Reitres prirent leur route vers la Lorraine, ſur les confins de laquelle ils firent de grands ravages, pour ſe venger de ce que le Marquis de Pont avoit enlevé une partie de leur bagage. La plûpart périrent en chemin d'épuiſement & de maladies, & tres-peu regagnérent leurs Pays.

Il en arriva preſque autant aux Suiſſes, dont quelques Colonels & Capitaines furent châtiez par leurs Seigneurs, pour donner ſatisfaction au Roy. Le Duc de Boüillon ſe retira à Genéve, & y mourut ou de chagrin, ou de fatigues, l'onziéme de Janvier ſuivant. Les ſieurs de Clairvant & du Vau, & quelques-autres le ſuivirent de prés au tombeau. Le Duc n'étoit que dans ſa vingt cinquiéme année. Il fit ſa ſœur Charlotte de la Marck ſon héritiére, & luy ſubſtitua le Duc de Monpenſier, à condition qu'il ne feroit aucun changement dans ſes Etats, ſoit pour la Police, ſoit pour la Religion. Aprés le Duc de Montpenſier il appelloit à ſa ſucceſſion le Roy de Navarre, & puis le Prince de Condé qui ne luy ſurvêcut pas deux mois, étant mort à Saint Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans, le cinquiéme de Mars ſuivant. Quelques-uns attribuérent ſa mort au coup violent que luy porta Saint Luc à la bataille de Coutras, & dont il le renverſa de deſſus ſon cheval : mais il y eut des atteſtations de Médecins touchant les accidens de ſa maladie, & ſur ce qui parut à l'ouverture de ſon corps, qui ne laiſſérent aucun lieu de douter qu'il n'eût été empoiſonné, ſans qu'on ait jamais pû ſçavoir certainement l'auteur de ce crime. Henri de Condé fut un Prince dont le courage répondoit parfaitement au nom qu'il portoit; mais dont l'ambition, & la jalouſie qu'il avoit contre le Roy de Navarre, l'empêchérent de ſervir ſon parti auſſi utilement qu'il eût pû faire.

Avant que de voir les ſuites de cette ruine entiére de l'Armée des Reitres & des Suiſſes, & les effets qu'elle produiſit; je vais toucher ce qui ſe fit durant cette campagne en Dauphiné. Ce fut l'unique endroit où il ſe paſſa quelque choſe de mémorable, parce que preſque toutes les forces des deux partis ſe trouvérent principalement occupées ſur les frontiéres de Guyenne, & entre les riviéres de Loire & de Seine.

Leſdiguiéres ayant laiſſé repoſer tout l'hyver le peu de troupes qu'il avoit, dans la crainte d'avoir ſur les bras une armée fraîche au Printemps, & voyant alors que tout le fort de la guerre tournoit contre le Roy de Navarre, & contre l'armée étrangére, ſe mit en campagne le premier d'Avril, & prit avec le petard le Château de Champer à deux lieuës de Grenoble. Il s'empara depuis de diverſes autres petites Places tant Châteaux que Villes, qui bien que peu conſidérables par leur force & par le nombre de leurs habitans, luy étoient toutesfois de grande importance pour ſe fortifier, & ſe maintenir dans un pays de montagnes comme le Daupbiné. Mais durant ces petites conquêtes, il apprit que quelques Gentilhommes Catholiques avoient trouvé moyen de ſurprendre la ville de Montelimar le ſeiziéme d'Août, & qu'ayant été joints par quantité de nobleſſe de la Province, & puis du Vivarais, du Lionnois & de Provence, ils ſe diſpoſoient à forcer le Château.

D'Aubigné, T. 3. l. 1. c. 10.

Memoires de la Ligue. T. 2.

Il étoit alors occupé à faciliter le paſſage par le Dauphiné au Comte de Châtillon, qui alloit joindre l'Armée des Allemands, que la Valette pourſuivoit chaudement : c'eſt pourquoy il détacha ſeulement les Sieurs de Poet, de Blacons, de Sales, de Souberocbes avec quelques Compagnies pour le ſecours du Château de Montelimar. Ils apprirent en arrivant, que le ſieur de Vachéres & quelques-autres Gentilshommes Huguenots du Vivarais avoient déja pourvû à la défeoſe de la Place, & les ayant joints, ils trouvérent que leurs troupes montoient bien à douze ou treize cens hommes. An. 1587.

Se voyant ſi forts, ils n'en demeurérent pas là, & réſolurent de reprendre la ville, où la Nobleſſe Catholique avoit déferé le Commandement à François de la Baume Comte de Suſe, non ſeulement pour le rang que tenoit ſa maiſon une des plus anciennes & des plus illuſtres du Pays, mais encore parce qu'il avoit été Lieutenant Général des Armées du Roy, & dés l'an 1578. Gouverneur de Provence & Amiral du Levant, à la Place & par la démiſſion du Maréchal de Retz.

Ce Seigneur ayant reçû quelques piéces de canon, ſe preparoit à attaquer le Château avec environ quatre mille hommes & quatre cens chevaux. Il avoit déja fait quelques retranchemens pour couvrir la ville, & faiſoit travailler du côté de la campagne à une eſpéce de circonvallation, pour renfermer le Château.

De Poet qui en prenoit le titre de Gouverneur, commandoit les troupes Huguenotes. Il les mit en bataille à la veuë de la ville, & fit hauſſer le Pont-levis, pour leur faire entendre qu'il falloit ou vaincre ou périr. Il ſe chargea de l'attaque de la droite ſoûtenu de Blacons, & donna la gauche à Vachéres. L'action commença à 7. heures du matin, l'un & l'autre furent repouſſez au premier aſſaut des retranchemens; mais Vachéres les força de ſon côté au ſecond; ce qui ayant été apperçû de loin par ceux que de Poet avoit en tête, les effraya & leur fit abandonner leur poſte: de ſorte que les aſſaillans entrérent par les deux côtez, & s'étant ralliez, avancérent en bon ordre dans la Ville.

Le Comte de Suſe à la tête de ſa Cavalerie vint auſſi-tôt pour les charger; mais ayant été bleſſé à mort d'une Arquebuſade, la terreur ſe mit parmi ſes troupes, qui aprés une fort petite réſiſtance ſe mirent en fuite, pour gagner la porte de la ville, pourſuivis l'épée & la halebarde dans les reins par les Huguenots, qui en firent un grand carnage.

Prés de deux mille hommes y périrent du côté des Catholiques. De ce nombre outre le Comte de Suſe, furent les ſieurs de Logéres, du Teil le fils, & Dupuy-Saint Martin. Le fils du Comte de Suſe y fut fait pri-

ſonnier avec le Baron de la Garde, Chenillac Gouverneur du Vivarais, Leſtrange, du Teil le pére, Pracontat, Ramefort, le jeune Coſſans, le jeune Vauterel & Belathi qui avoit été l'auteur de l'entrepriſe ſur la ville: Aucone & Saint Ferréol y furent bleſſez. Il n'en coûta aux Huguenots que vingt hommes tuez, & ils n'en eurent pas plus de ſix vingt bleſſez.

Cette perte conſterna étrangement les Catholiques du Dauphiné, & donnoit une grande ſupériorité au parti huguenot, dautant que la Valette Gouverneur de cette Province n'avoit que peu de Troupes, & qu'il étoit obligé de les tenir toutes enſemble, pour s'oppoſer au paſſage du Comte de Châtillon qu'il ne pût empêcher, & à l'entrée de trois mille Suiſſes & de quelques Compagnies Françoiſes dans le Dauphiné, qui venoient fortifier les troupes de Leſdiguiéres. Mais la défaite de ce corps laquelle arriva le même jour, que la priſe de Montelimar, contrebalança l'avantage, que les Huguenots avoient remporté dans cette Place.

Mémoires de la Ligue. T. 2.

Cayet. T. 1.

Alphonſe d'Ornano Colonel des Corſes qui étoient au ſervice du Roy, & alors Gouverneur du Pont Saint-Eſprit, eût la principale part à cette victoire: Car s'étant avancé avec quatre cens Arquebuſiers & quatre Compagnies de Cavalerie au milieu des montagnes, il chargea les Suiſſes avec tant de bravoure & de bonheur, nonobſtant la difficulté du terrain beaucoup plus avantageux à l'Infanterie qu'à la Cavalerie, qu'il les défit entiérement: de ſorte que trés-peu s'échappérent, & cela à la veuë de Leſdiguiéres, qui empêché par une riviére de venir à leur ſecours, fut le ſpectateur de leur défaite ſans pouvoir les ſecourir.

An 1587.

Ce furent là avec la déroute de l'Armée étrangere, les plus importantes expédirions de cette campagne de l'annee 1587. à la fin de laquelle le Roy retournant à Paris, où il arriva deux jours avant Noël, méritoit d'y être reçû comme le Libérateur de ſon Etat: Car dans le fond ce fut luy qui le ſauva, en empêchant l'armée étrangére de paſſer la Loire, & de ſe joindre avec le Roy de Navarre, par les ſages précautions qu'il prît pour leur en rendre le paſſage impoſſible, par les détachemens qu'il fit ſur eux, quand ils commencérent à s'en éloigner; & il en vint à bout aprés les efforts inutiles que le Duc de Guiſe avoit faits, pour les arrêter ſur les frontiéres de Champagne & de Bourgogne. C'eſt ce qui les déconcerta entiérement, ce qui les réduiſit aux derniéres extrémitez, ce qui les ruina, & les obligea à ſortir hors du Royaume par un traite auſſi honteux pour eux, qu'il fût glorieux à la nation Françoiſe.

Thuanus l. 87.

Mais la malice & la perfidie de la faction des Seize, & des autres Partiſans de la Maiſon de Guiſe avoient déja trop prévalu. Ils ne ceſſoient point de calomnier ce Prince, de déguiſer, de diminuër tout ce qui pouvoit luy attirer l'eſtime & l'amitié de ſes Sujets, d'empoiſonner ſes intentions. C'étoit toûjours luy qui avoit fait entrer l'armée étrangere dans le Royaume, c'étoit le ſeul Duc de Guiſe qui l'avoit défaite, les Camiſades de Vimori & d'Auneau étoient des exploits qui égaloient ceux des plus grands Capitaines, c'étoient des coups de partie pour le ſalut de l'Etat, en faiſant le traite avec les Reitres, on luy avoit envié la gloire de les faite tous périr: on ne parloit que des éloges que le Pape, le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye avoient donné à ce heros Chrétien, du préſent que le Duc de Parme luy avoit fait de ſes propres armes, comme d'un hommage qu'il luy rendoit, en le reconnoiſſant pour le plus grand Capitaine de l'Europe; les Chaires des Prédicateurs retentiſſoient de ſes loüanges; ils prétendoient faire grace au Roy, en luy donnant quelque part dans la victoire, & à force de répéter dans leurs Sermons ces paroles de l'Ecriture, *Saul en a tué mille, mais David en a tué dix mille*, elles avoient paſſé dans la bouche de la populace, & l'on n'entendoit autre choſe dans Paris, juſques dans les Places publiques & dans les Hales.

Mathieu l. 2.

Parmi ces ſéditieux Prédicateurs, qui abuſoient de leur Miniſtére, pour ſoûlever les peuples contre leur légitime ſouverain, les plus emportez depuis la mort du Docteur Poncet, étoient Prévoſt Curé de ſaint Séverin, & Boucher Curé de ſaint Benoiſt, qui ne gardoient aocunes meſures. Le prémier avoit déja quelque temps auparavant donné lieu à une ſedition qui ſe fit dans ſa Parroiſſe, où des Archers étant venus pour arrêter un Prédicateur, au ſujet des inſolences qu'il avoit dites contre le Roy dans ſes Sermons, furent chargez par les gens du quartier; & le tocſin ayant en même temps ſonné à ſaint Benoiſt, ils furent obligez de ſe retirer ſans avoir executé leur commiſſion.

Cayet. T. 1.

Ces boute-feux avoient déja corrompu une grande partie de la Sorbonne ſur tout des jeunes Docteurs; car pluſieurs des anciens s'oppoſérent preſque toûjours à tant de mauvaiſes démarches que cette faculté fit depuis. La premiére & une des plus criminelles ſe fit le ſeiziéme de Décembre de cette année, dans une aſſemblée ſecréte, où ſur un cas de conſcience qui y fut propoſé, il fut décidé, *qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux Princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'adminiſtration au tuteur qu'on avoit pour ſuſpect.*

Cayet Prélect. T. 1.

An. 1587.

Journal de Henri III.

Ce fut à cette occaſion, que quinze jours aprés le Roy appella au Louvre la Faculte de Théologie, & en préſence du Parlement luy fit ſur cela une ſévére reprimande, auſſi bien que ſur l'inſolence des Prédicateurs de ce corps, qui oſoient à tous propos & tout ouvertement déclamer contre luy dans leurs chaires. Il adreſſa la parole au Curé de ſaint

Benoît, le traita de méchant, luy reprocha son impudence & son impieté, de monter à l'Autel pour dire la Messe, aprés avoir vomi mille calomnies contre son Souverain: & il les menaça tous, s'ils continuoient, d'en faire faire par son Parlement une sévére justice.

Ces menaces sans effet étoient regardées comme des asseurances d'impunité pour la suite: les coupables persuadez qu'on ne manquoit de les punir, que parce qu'on n'osoit le faire, en devinrent plus hardis, & s'en servirent pour augmenter leur considération auprés de la populace, & pour l'animer de plus en plus contre le Roy.

Mais il y a beaucoup d'apparénce, que cette douceur & cette indulgence du Prince pour des fautes de cette importance, étoient affectées, & qu'ayant dessein de se saisir en même temps de tous les principaux Chefs de la Ligue des Seize, dont il sçavoit tous les complots par Nicolas Poulain, aussi bien que le temps & les lieux où ils s'assembloient, il ne voulut point faire d'abord un trop grand éclat, pour ne les point effaroucher: mais en temporisant à son ordinaire, il se laissa prévenir, & de nouveaux incidens qui le surprirent, l'entretinrent dans cette conduite timide, qui ruina toûjours ses affaires.

Le premier fut un nouvel attentat des Chefs de la Ligue, qui luy fit connoître plus que jamais le dessein qu'ils avoient formé de le détrôner, aprés l'avoir dépouillé peu à peu de toute son autorité.

Aprés que le Duc de Guise secondé des troupes Lorraines, eût poursuivi une partie des Reitres jusqu'auprés de Genéve, & qu'au retour, pour refaire ses soldats, il les eut fait vivre à discrétion dans les Etats du Comte de Montbeliard qui avoit été un des auteurs de l'armement contre la France, il se rendit à Nancy au mois de Février, où se trouvérent les principaux Chefs de la faction; & où deux choses furent resoluës.

An. 1568.

La premiére, dont le Duc de Lorraine se chargea principalement, fut de s'emparer des Estats du feu Duc de Bouillon. Il y eut divers motifs de cette guerre particuliere qui ne sont point de mon sujet, & dont j'aurai une occasion plus commode de toucher quelque chose dans l'histoire du regne suivant. Il me suffira maintenant de dire en passant, que le Duc de Lorraine echoüa dans cette entrepriſe, & que la valeur & la sage conduite du sieur de la Noüe que le Duc de Boüillon avoit fait son exécuteur testamentaire, sauva cette belle succession à Charlotte de la Marck. Ce brave Capitaine que son merite avoit fait long-temps retenir prisonnier chez les Espagnols, commença en ce temps-là à reparoître, & à faire parler de lui, en soûtenant alors une cause plus juste, que celle où il s'étoit tant signalé pendant les précédentes guerres civiles.

La seconde chose qu'on arrêta dans l'assemblée de Nancy, fut de sommer le Roy de prendre les moyens efficaces pour la destruction de l'hérésie dans le Royaume, & d'en venir à l'éxecution. Le Memoire * qu'on luy envoya sur ce sujet contenoit les onze articles suivans.

Rapporté dans d'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 21.

On le prioit premiérement de prendre plus ouvertement que par le passé, & à bon escient le parti de la Ligue, d'éloigner de luy les personnes suspectes qui luy seroient nommées, & de leur oter les Places & les Charges importantes, dont ils pouvoient être revêtus.

II. De faire publier le Concile de Trente dans son Royaume, sauf à en surseoir l'éxécution au regard de certains points, selon qu'il seroit avisé.

III. D'etablir le Tribunal de l'Inquisition au moins dans les principales villes de France, comme le plus prompt moyen qu'on pût employer, pour se défaire des hérétiques & de tous gens suspects; & que ceux à qui on conféreroit cet employ, fussent étrangers, ou du moins ne fussent point natifs des lieux, où l'on établiroit leur Jurisdiction, & qu'ils n'y eussent ni parens ni alliez.

IV. D'accorder aux Ecclesiastiques de rachepter à perpetuité les biens de leurs Bénéfices cy devant aliénez, ou qui le seroient cy-aprés, de quelque qualité que fussent ces biens, ou ceux qui les auroient achetez; de contraindre les Bénéficiers de rachepter dans certain temps prefix, ce qui auroit été vendu de leurs Bénéfices, & qu'on députât des Commissaires pour cet effet.

V. Que le Roy seroit prié de mettre és mains d'aucuns Chefs, les places d'importance qui luy seroient nommées, ausquelles ils pourroient faire forteresses, & mettre gens de guerre, selon qu'ils aviseroient aux dépens des Villes & du plat pays, & ainsi de celles qu'ils tiennent à present.

VI. De fournir la solde des gens de guerre qu'il seroit nécessaire d'entretenir en Lorraine & aux environs, pour obvier à une nouvelle invasion des etrangers: & à cette fin pour continuer toûjours la guerre encommencée, faire vendre au plûtôt & sans autres solemnitez, tous les biens des hérétiques & de leurs associez.

VII. Et outre, que ceux qui autrefois ont été hérétiques, ou tenus pour tels depuis l'an 1560. de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, soient taxez & cottisez au tiers, ou du moins au quart de leur bien, tant que la guerre durera.

VIII. Et les autres Catholiques au dixiéme de leur revenu par chacun an seulement, sauf à les rembourser cy-apres selon la recepte ou dépense qui sera faite... exempts les Officiers des Cours Souveraines, à ce que cela soit éxécuté promptement.

IX. Que les parens des Hérétiques ou Associez soient contraints par toutes voyes d'acheter leur bien, en leur remettant la quarte partie du juste prix, & où ils seront vendus à d'autre aprés leur refus, ils ne seront plus reçûs à le demander par retrait ni autrement.

X. Que les premiers deniers provenans de ce que dit eſt, ſoient employez à l'acquit des dettes que les Chefs ont été contrains de faire cy-devant, & le ſurplus pour l'avenir, à cette fin mis és mains de ceux qui ſeront nommez, ſans pouvoir être convertis ni employez ailleurs.

XI. Que la vie ne ſera donnée à aucun priſonnier ennemi, ſinon en jurant & baillant bonne aſſeurance de vivre Catholiquement, & payer comptant la valeur de ſes biens, s'ils n'ont été vendus, & au cas qu'ils l'ayent été, en renonçant à tous droits qu'ils y pourroient prétendre, & s'obligeant de ſervir trois ans, & plus à ce qu'on les voudra employer ſans aucune ſolde.

Il eſt certain qu'on ne pouvoit gueres imaginer de moyens plus propres que ceux qui ſont marquez dans ce Memoire, pour détruire le parti hérétique en France; veu principalement l'état où il ſe trouvoit alors par la retraite & la ruine de l'armée étrangére. On trouvoit des fonds aux dépens des Huguenots pour leur faire la guerre; on ruinoit de fond en comble ceux qui ſuivoient cette Secte ou qui la favoriſoient, on prenoit des précautions pour l'avenir par la voye de l'Inquiſition contre tous les particuliers, qui pourroient donner la moindre atteinte à la pureté de l'ancienne doctrine: on ôtoit aux perſonnes ſuſpectes tous les moyens de fomenter l'erreur, & ſi le Roy ſe reünifſoit ſincérément avec les Liguez pour accabler le Roy de Navarre, il étoit impoſſible à ce Prince de tenir ſeulement pendant une campagne.

Mais ce n'étoit pas où viſoient les Chefs de la Ligue, & ſurtout le Duc de Guiſe, à qui le ſuccés de ſon entrepriſe commençoit à faire concevoir les deſſeins les plus ambitieux & les plus vaſtes. Il prétendoit ſeulement impoſer aux peuples, au Pape, & à tous les Princes Catholiques de l'Europe par un ſi beau plan, qui mettoit la Religion Catholique en ſeureté dans le Royaume, & y détruiſoit l'héréſie. Il prévoyoit bien que le Roy ne s'accommoderoit jamais d'un tel projet, qui luy enlévoit toutes les perſonnes auſquelles il pouvoit avoir confiance, ſouſtraioit à ſon obéïſſance toutes les Villes conſidérables de ſon Royaume, luy ôtoit la diſpoſition des grandes Charges de l'Etat, le maniment des Finances, & le mettoit en curatelle, & à la merci de ſes plus mortels ennemis.

Par là le Duc de Guiſe non-ſeulement avoit en vûë de perdre le Duc d'Epernon, à qui le Roy outre la charge de Colonel Général de l'Infanterie qu'il avoit déja, venoit de donner la plus belle partie de la dépoüille du Duc de Joyeuſe, en le faiſant Amiral de France, & Gouverneur de Normandie: Mais encore il prétendoit pouſſer à bout ce Prince même, & le jetter dans la néceſſité ou de ſe livrer entiérement entre ſes mains, s'il acceptoit de telles conditions, ou d'appeller le Roy de Navarre à ſon ſecours, & d'employer à ſa défenſe les troupes Calviniſtes; auquel cas les armes de la Ligue paroîtroient pleinement juſtifiées, les accuſations faites contre le Roy à Rome & dans toute l'Europe ſur l'article de la Religion, parfaitement avérées: le Duc même ſeroit en droit d'appeller au ſecours de la Religion Catholique, les troupes d'Eſpagne, de Savoye, d'Italie & tous les Catholiques du Royaume ſous ſes Etendarts, & ſe trouveroit bien-tôt en état d'accabler les deux Roys, & de monter juſqu'au point où ſa fortune, ſa réputation, l'eſtime & l'affection des peuples le pourroient conduire. La ſeule lecture du Mémoire, & la conduite que le Duc de Guiſe tint depuis, fourniſſent plus que des conjectures ſur ce ſujet.

Le Roy ayant reçû cet écrit, ne pût s'empêcher de laiſſer aller quelques ſoûpirs en le liſant: mais s'étant contenu, il fit ſemblant de ne le pas trop deſapprouver, d'être plus déterminé que jamais à pouſſer les Huguenots, à porter la guerre dans le Poitou, & à faire le ſiége de la Rochelle avec le Duc de Guiſe. Ce Duc ne manqua pas de donner communication du Memoire de Nanci à la Ligue des Seize; & elle en envoya auſſi-tôt des copies à ſes correſpondans dans toutes les Provinces.

D'Aubigné, T. 2. l. 1. c. 21. Mathieu l. 8. Cayet. T. 1.

Mais le Roy avoit beau faire; toutes ces démarches & toutes ces paroles étoient priſes en mauvaiſe part, & malignement interpretées par les Seize, & par tous ceux de leur faction. Les Libelles, les Satyres de leurs émiſſaires, les invéctives des Prédicateurs continuoient comme auparavant, la populace en plein jour inſulta le Duc d'Epernon ſur le Pont Nôtre-Dame, & Poulain dans le Carême donna avis d'une conſpiration, qui ſe devoit éxécuter en une Proceſſion de Pénitens, où l'on ſçavoit que le Roy ne manqueroit pas, & avertit que l'on avoit pris des méſures pour l'enléver. Leur audace croiſſoit tous les jours auſſi-bien que l'embarras & la timidité du Roy, qui ſe contentoit de ſe plaindre, & de menacer quelquefois, mais ſans agir.

La Semaine-Sainte il envoya querir quelques uns des Principaux des Seize & entre autres le Préſident de Neüilli, à qui il fit une rude reprimande, & le menaça de le faire pendre & tous ceux de ſa faction, s'ils ne ſe contenoient. Cette menace leur fit peur: ils le mandérent au Duc de Guiſe, & le priérent de venir ſans tarder à leur ſecours, & de ne les pas laiſſer opprimer. Il le leur promit, & ſe rendit à Soiſſons, où il conféra avec le Cardinal de Bourbon, à deſſein de venir de-là à Paris, dés qu'il ſe ſeroit parfaitement inſtruit de l'Etat des choſes, & ſurquoy il pouvoit compter de la part des Pariſiens.

An. 1588.

Cependant il leur donna ordre ſecrettement, de ſe bien fournir d'armes dans tous les quartiers, & en marqua cinq du nombre des ſeize qui compoſent la Ville, où ils s'aſſembleroient en cas de beſoin, pour ne point trop partager leurs forces. Il fit prendre les devans à quelques Seigneurs & à des

Thuanus l. 90. D'Aubigné. Mathieu. Cayet, &c.

Officiers d'armée, gens d'autorite & d'expérience, qui ſe logerent en divers endroits, pour être en état de conduire la Bourgeoiſie: & de ce nombre furent Urbain de Laval Bois-Dauphin, le Comte de Briſſac, les deux de Moüy, l'un appellé Gomeron & l'autre Richebourg, Meuneville qui étoit le grand Agent de la Ligue, & Chamois: quelques autres, comme le Capitaine Saint Paul, & le Capitaine Joannes Gaſcon, allerent loger à Aubervilliers, à la Villette, à Saint Oüen, à Saint Denis, où ils pouvoient être joints en peu de temps par cinq cent Cavaliers répandus aux environs.

Ce fut encore Poulain qui informa le Roy de tout ce détail, & l'avertit qu'une aſſemblée des Seize ſe tenoit dans la Maiſon de la Chapelle un des plus factieux, qui s'étoit déja ſaiſi des clefs de la porte de Saint Denis. Le Roy auroit pu faire enlever tout d'un coup les Chefs de ce parti, en faiſant promptement inveſtir la Maiſon de la Chapelle par ſes Gardes; & c'étoit ſon ſentiment mais Villequier dont la fidelité, ſi l'on en croit le Préſident de Thou, parut toûjours fort ſuſpecte, l'en diſſuada à cauſe du danger qu'il y avoit d'une revolte generale. La Reine Mére qu'on ſoupçonnoit auſſi d'avoir perdu beaucoup de l'amitié qu'elle avoit toûjours euë pour le Roy ſon fils, & d'avoir en veuë, ainſi qu'on l'a deja dit, de faire tomber la Couronne ſur le Marquis de Pont ſon petit-fils, & fils aîné du Duc de Lorraine, en cas que le Roy vint à manquer, appuya l'avis de Villequier, & il fut ſeulement reſolu que le Roy envoyeroit quelqu'un de ſa part au Duc de Guiſe, pour luy défendre de venir à Paris.

Procés verbal de Nicolas Poulain.

Pomponne de Bellié vre fut chargé de cette commiſſion. Il alla à Soiſſons, où il trouva non ſeulement le Duc de Guiſe, mais encore le Cardinal de Bourbon & la plûpart des autres Seigneurs de la Ligue fort occupez de leurs deliberations, ſur l'execution de la plus grande entrepriſe qu'ils euſſent encore faite.

Il intima au Duc l'ordre du Roy, & le conjura de ne point pouſſer à bout la patience de ce Prince par ſa deſobeïſſance. Le Duc que cet ordre ne laiſſa pas d'embarraſſer, ne répondit que par des plaintes ſur les ſoupçons que ſes ennemis jettoient ſans ceſſe contre luy dans l'eſprit du Roy; qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de s'en juſtifier par luy-même; qu'il ſçavoit qu'à ſon occaſion on minutoit la perte d'un grand nombre de zélez Catholiques, & qu'il ne pouvoit les abandonner dans le danger preſſant où ils étoient, que ſi le Roy vouloit luy donner de bonnes aſſurances qu'on n'attenteroit rien contre eux, il étoit tout diſpoſé à luy obéïr; mais que faute de cela il ſçauroit faire ce que ſon devoir, ſon zéle pour la Religion Catholique, & l'amour qu'il devoit à ſa Patrie & à ſes Concitoyens luy preſcrivoient. Aprés bien des diſcours Bellié vre ayant tiré parole de luy, qu'il ſuſpendroit ſon départ encore trois jours en attendant la réponſe de la Cour, s'en retourna.

Après qu'il eut rendu compte de ce qu'il avoit traité à Soiſſons, le Roy luy ordonna d'y retourner avec une lettre de créance, & d'accorder au Duc de Guiſe toutes les ſeuretez qu'il ſouhaitoit pour les Pariſiens, pour luy & pour tous ceux de ſa Maiſon. Mais dans le moment une dépêche de Suiſſe qui demandoit une prompte réponſe étant arrivée, & pour laquelle le Roy avoit beſoin de la préſence de Bellié vre, il luy commanda d'écrire au Duc de Guiſe ce qu'il lui auroit dit de bouche, & de luy promettre d'aller le trouver dans trois jours à Soiſſons. La lettre étant écrite & enfermée avec la lettre de créance dans un pacquet, elle fut donnée à un Courrier, qui ayant été au Commis du Treſorier de l'épargne luy demander vingt-cinq écus pour ſa courſe, & n'ayant pû les obtenir, parce qu'il n'y avoit point d'argent dans le tréſor, mit le paquet à la Poſte. Matthieu, l. 2.

Bellié vre étant venu le troiſiéme jour, demanda au Roy s'il ne vouloit pas qu'il retournât à Soiſſons, veu l'importance de la choſe. Le Roy ſe chagrina, & dit que c'etoit la plus extrême inſolence au Duc de Guiſe d'oſer ainſi compter ris à ric avec ſon Roy, & qu'il ſuffiſoit de luy écrire de nouveau, pour avoir la réponſe à la premiére lettre. Cette ſeconde fut encore envoyée par la Poſte pour la même raiſon.

Dans cet intervalle Catherine Ducheſſe de Montpenſier ſœur du Duc de Guiſe, étoit ſans ceſſe à importuner la Reine Mére, pour obtenir à ſon frere la permiſſion du Roy de venir ſe juſtifier devant Sa Majeſté; & ayant toûjours été refuſée, elle entreprit de concert avec les Chefs des Seize & les autres Partiſans du Duc de Guiſe, de faire un coup des plus hardis. Thuanus l. 90.

Elle ſçut que le Roy devoit aller en Carroſſe à Vincennes, où il alloit ordinairement aſſez peu accompagné. Elle reſolut de le faire enlever au retour, & avec des chevaux de relais qu'on tiendroit prêts, le faire conduire à toutes jambes à Soiſſons. Le rendez-vous des Conjurez étoit à la Raquette proche de la porte Saint Antoine. Poulain qui faiſoit toûjours trés-adroitement ſon métier d'Eſpion, & dont les Seize n'avoient aucune défiance, donna avis de cette conſpiration au Roy quelques heures avant qu'il dût partir de Vincennes; ſurquoy on fit venir de Paris tous les chevaux de ſa garde. Les conjurez connurent par là qu'ils avoient été découverts, & ſe retirérent chacun de leur côté.

Cependant le Duc de Guiſe voyant qu'aprés cinq ou ſix jours Bellié vre contre ſa promeſſe ne revenoit point, regarda comme

me un mépris la conduite que l'on tenoit à ſon égard, & toûjours preſſé par les Pariſiens, qui apres la découverte de tant de criminelles intrigues, en appréhendoient une prompte & ſévére vengeance, ſe réſolut à partir.

L'inquiétude des Seize s'étoit accruë par l'ordre que le Roy avoit envoyé à quatre mille Suiſſes qui étoient à Lagni, de ſe tenir prêts à marcher au premier ordre. Le Duc luy-même avoit appris cette nouvelle à Goneſſe, juſqu'où il étoit venu en ſecret & déguiſé. Il n'héſita plus que ſur le peril à quoy il alloit s'expoſer luy-même: mais ſa maxime étoit que dans les grandes entrepriſes, il y avoit toûjours de certains points critiques & déciſifs, où l'on ne réüſſit jamais qu'en hazardant.

Il partit donc de Soiſſons à neuf heures du ſoir, y laiſſant le Cardinal de Lorraine ſon frére & le Prince de Joinville ſon fils, & pria François d'Eſpinac Archevêque de Lion de ſe rendre auſſi à Paris, quelque temps apres qu'il y ſeroit arrivé luy-même. Mathieu. l. 2.

1588. Le lundy néuviéme de May vers le midi, il entra à Paris accompagné ſeulement de huit Gentilshommes, & alla deſcendre aux Filles Repenties, où il ſçavoit que la Reine étoit. La maniére dont elle le reçût luy fit aſſez connoître ſon émotion & ſa frayeur.

Aprés un court entretien, où il tâcha de juſtifier ſa conduite, la Reine envoya Verderonne au Roy, pour luy faire ſçavoir la venuë du Duc de Guiſe, & s'il trouveroit bon qu'elle le luy menât, comme le Duc l'en prioit.

Le Roy également ſurpris & outré de cette audace, fut un moment ſans dire mot, regardant par la fenêtre de ſon cabinet qui donnoit ſur le Jardin du Louvre, & puis ſe tournant vers Verderonne, il luy dit. *Allez dire à la Reine ma mére; que puiſqu'elle en veut bien prendre la peine, qu'elle améne le Duc de Guiſe, & que je le verrai dans la Chambre de la Reine ma femme.* Enſuite il commanda à Barat de deſcendre dans la Cour du Louvre, & de prendre garde à ceux qui entreroient avec le Duc.

La premiere penſée du Roy fut de le faire poignarder dés qu'il y ſeroit entré; & il demanda à cinq ou ſix de ſes Gentilshommes, s'ils etoient prêts à faire ce qu'il leur commanderoit. Ils répondirent que quelque ordre qu'il luy plairoit de leur donner, ils l'éxécuteroient ſur le champ.

Villequier & la Guiche qui étoient préſens entendirent bien ce que cela vouloit dire; & étant entrez avec le Roy dans ſon cabinet, luy repréſentérent fortement les ſuites du deſſein qu'il méditoit; que dés que la mort du Duc de Guiſe ſeroit ſçûë dans la Ville, on verroit cent mille hommes ſous les armes inveſtir le Louvre: que toute la Cour & Sa Majeſté la premiére ſeroient les victimes de la fureur d'une populace qu'on ne pouvoit contenir; que d'ailleurs certainement le Duc de Guiſe ne ſeroit pas aſſez téméraire, pour venir au Louvre ſe livrer luy-même à ſon Maître, le ſçachant irrité contre luy, s'il n'avoit pas quelque choſe à luy propoſer dont il dût être ſatisfait; qu'il falloit au moins l'entendre, & qu'enſuite on verroit ce qu'il y auroit à faire.

Le Roy fut ébranlé par ces raiſons ſans en être entiérement perſuadé: mais c'étoit le génie de ce Prince de paſſer d'abord aiſement d'un deſſein arrêté à l'irréſolution, & de l'irréſolution au ſentiment contraire.

Cependant la Reine s'étant miſe en chaiſe partit pour venir au Louvre avec le Duc de Guiſe, qui la ſuivoit à pied. A peine le peuple penſa-t-il à elle; tous les ſalots & toutes les acclamations firent pour le Duc de Guiſe; les ruës, les fenêtres & juſqu'aux toits des maiſons, tout étoit rempli d'une foule infinie, & on n'entendoit de tous côtez que *vive Guiſe, vive le Défenſeur de l'Egliſe & de la Religion Catholique, le ſauveur de Paris.* Les plus proches de luy non contens de le ſaluër fléchiſſoient les genoux, lui baiſoient les mains & les habits, & il n'y eut point dans cette manie de la populace de demonſtration & de témoignage d'amour, de reſpect & de vénération, qu'elle ne s'empreſſât de luy donner. Il y répondoit tenant le chapeau à la main, ſaluant à droit & à gauche avec cet air honnête & populaire qui luy étoit naturel, & qui ne luy avoit juſqu'alors que trop bien réüſſi, à l'égard de tous ceux qu'il avoit entrepris de ſéduire. Il fut conduit de la ſorte pendant tout le chemin, & arriva au Louvre, juſqu'où ce bruit & ces aplaudiſſemens retentiſſoient.

En paſſant dans la Cour, il trouva les Gardes rangez en haye; & à leur tête Crillon qui ne l'aimoit pas, & qui reçût d'un air fort indifférent la ſaluade qu'il lui fit. On dit que ſe voyant ſi fort engagé, ſa fermeté l'abandonna pour un moment, & qu'on le vit pâlir. Davila. l. 9.

Suivant l'ordre qu'on avoit donné, il fut introduit dans la Chambre de la jeune Reine, qui étoit au lit. Il y avoit là une porte qui s'ouvroit du côté de l'appartement du Roy, & dont ce Prince avoit ſeul la clef. C'étoit par cette raiſon qu'il avoit marqué cet endroit, pour donner audience au Duc de Guiſe dans le moment qu'il avoit pris la réſolution de ſe défaire de luy. Il n'eut pas le courage ou l'imprudence de la mettre en éxécution; car il y avoit de fortes raiſons de balancer en cette rencontre. Mathieu. l. 5.

D'abord qu'il parut, comme le Duc de Guiſe s'avança pour luy faire la révérence, il luy dit d'un viſage ſévére; *qui vous améne ici.* Le Duc commençant par ſe juſtifier, le Roy l'interrompit, & ſe tournant vers Bellièvre, luy demanda s'il ne l'avoit pas aſſu-

ré que Monſieur de Guiſe ne viendroit pas A à Paris. Ne me l'avez-vous pas dit ainſi, Monſieur, reprit Bellievre, en parlant au Duc de Guiſe. Mais vous, Monſieur, répliquale Duc, ne m'aviez vous pas promis que vous viendriez à Soiſſons dans trois jours, Il eſt vray, repartit Bellievre; mais vous avez reçû deux lettres, par leſquelles je vous réïterois les ordres du Roy, & les raiſons qui m'empêchoient de retourner à Soiſſons: ſurquoy le Duc de Guiſe proteſta avec de grands ſermens, qu'il n'avoit reçû ny ſes lettres ny aucunes nouvelles de ſa part, & reprit ce qu'il avoit commencé à dire B d'abord, qu'il n'étoit venu que pour ſe défendre contre les calomnies de ſes ennemis, & aſſurer ſa Majeſté de la ſincérité de ſes intentions & de ſon attachement à ſon ſervice. Hobien, dit le Roy, ce ſera par vôtre conduite que vous vous juſtifierez, & les effets me feront juger de vos intentions.

Le Duc de Guiſe ne repliqua rien, & ayant fait une profonde révérence, ſe retira. Quelque court que cet entretien eût été, il lui avoit paru durer beaucoup. Il ſortit du Louvre bien réſolu de n'y plus revenir que bien accompagné, & ſe trouvant trop heureux de s'en être tiré. Le peuple fit un grand cri de joye en le revoyant, & le reconduiſit comme en triomphe juſqu'à ſon Hôtel. C

Dés que le Duc de Guiſe fut ſorti, le Roy fit entrer Poulain dans ſon cabinet, pour ſçavoir de luy en quelle diſpoſition il avoit laiſſé les factieux. Poulain lui dit que de conſternez & de déconcertez qu'ils étoient le jour d'auparavant, ils triomphoient depuis l'arrivée du Duc de Guiſe, & paroiſſoient en réſolution de pouſſer la révolte juſqu'à Thuanus l. 90. l'extrémité, & que ſi l'on ne prenoit promptement de bonnes précautions, la perſonne D de Sa Majeſté ne ſeroit pas en aſſurance.

Le reſte du jour & toute la nuit la Cour & la Ville furent en des inquiétudes, & dans des mouvemens continuels. On redoubla les Gardes au Louvre & aux environs, le Duc de Guiſe en fit autant à ſon Hôtel, où toute la Nobleſſe de ſon parti ſe raſſembla; les Bourgeois dans leurs maiſons ſe tenoient armez, & prêts à ſe ranger ſous leurs Chefs à la premiére allarme, & les Eſpions des deux partis rodoient dans les ruës & dans les places, pour rendre compte de tout ce qui ſe paſſoit, les uns au Louvre, les autres à E l'Hôtel de Guiſe, & aux autres Capitaines des factieux.

Le lendemain Mardi dixiéme du mois & le jour ſuivant ſe paſſerent en négociations & en diverſes conférences. Le Duc de Guiſe en eut une avec le Roy & la Reine dans les Jardins de cette Princeſſe, où il ſe rendit eſcorté de quantité de Gentilshommes de ſa faction tous bien armez ſous leurs habits. Ils s'y fit des plaintes réciproques, des juſtifications & des remontrances de la part du Duc de Guiſe, & tout cela ſans rien conclure.

Le Roy fit venir le Prevôt des Marchands & les Eſchevins, & leur ordonna d'aller dans les Hôtelleries & dans les Maiſons des Particuliers, pour prendre le nom de tous ceux qui n'avoient point leur domicile à Paris, & leur commander d'en ſortir ſans délai. Cet ordre fut porté, & ne fut point éxécuté, quoy que les ſieurs d'O & de Villequier Gouverneur de Paris euſſent eux-mêmes fait cette perquiſition avec le Prevôt des Marchands. Les uns ſe cachoient & n'étoient point décelez par leurs hôtes, d'autres s'excuſoient ſur les affaires preſſantes qui les retenoient à Paris; d'autres faiſant ſemblant d'obéïr ſe retiroient à l'Hôtel de Guiſe & dans les quartiers où ils ſçavoient que les ſéditieux étoient les plus forts.

Enfin le Roy voyant qu'il n'étoit point obeï, & que plus il différeroit, plus il donneroit de temps aux factieux de ſe fortifier, fit ce qu'il eût dû faire au moins trois jours plûtôt, qui fut d'introduire les Suiſſes dans Paris, pour les joindre aux Gardes Françoiſes, & par leur moyen ſe rendre maître des principaux poſtes de la Ville, afin de tenir en bride les Bourgeois, rompre la communication des quartiers les uns avec les autres, & ſe ſaiſir des Chefs de la révolte.

Le douziéme du mois de Mars dés la pointe du jour, le ſieur de Canaye qui commandoit à la porte Saint Honoré, en ayant donné les clefs au Marquis d'O, les Suiſſes entrérent d'abord à petit bruit au nombre de quatre mille, ſuivis de deux mille Fantaſſins François. Une partie fut conduite au Cimetiére de Saint Innocent, une autre à la Gréve, une autre au Marché neuf. Les Gardes Françoiſes ſe rangérent ſous les armes ſur le petit pont, ſur le pont Saint Michel, & ſur le pont Notre-Dame, Crillon Colonel des Gardes Françoiſes voulut auſſi ſe ſaiſir de la place Maubert, poſte trés-important dans la conjoncture; parce que le quartier de l'Univerſité & une partie de la Ville à l'Orient & au Midi de la Riviére y aboutiſſent. Mais comme il y trouva une grande multitude de peuple en armes, & qu'il avoit ordre exprés de ne point uſer de violence, il fut contraint de ſe retirer malgré lui & contre ſon ſentiment, qui étoit d'occuper ce poſte à quelque prix que ce fût. Cette défenſe de charger la populace, s'il en étoit beſoin, & d'avoir manqué à s'emparer de la place Maubert par la reſiſtance que les Bourgeois y apporterent, furent les deux plus grandes fautes qui ſe puſſent commettre dans cette conjoncture; la premiére ne faiſoit qu'enhardir les mutins, & la ſeconde les laiſſoit maîtres de tous les quartiers de l'Univerſité; & ce fut parlà que l'émeute commença.

Crucé Procureur au Châtelet un des plus violens des Seize ayant eu avis ſur les quatre heures & demie du matin, que les gens

An. 1588. Thuanus l. 90. D'Aub. ged. Cayet. T. 1.

de guerre entroient par la porte Saint Honoré, envoya trois jeunes garçons crier dans toutes les ruës du quartier de l'Université, allarme, allarme. C'étoit le signal pour tous ceux de la Faction, de se rendre à leurs Corps-de-Garde. Les autres qui n'en étoient point sortant aussi de leurs maisons à ce bruit, & demandant ce que c'étoit, on leur répondoit que Châtillon avec un nombre infini de Huguenots étoit au Fauxbourg Saint Germain pour surprendre la Ville. Cette nouvelle toute ridicule qu'elle étoit, leur fit prendre les armes & suivre les factieux.

Dans le même temps les Capitaines & les autres Officiers d'armée que le Duc de Guise avoit à Paris, se répandirent dans les divers quartiers, pour gouverner cette Bourgeoisie & empêcher la confusion. Le Comte de Brissac avoit choisi son poste dans l'Université; & ce fut luy qui ayant rencontré une grosse troupe d'Ecoliers armez, leur fit faire la premiére barricade avec des tonneaux, d'où vint le nom de cette journée que l'on appella *la journée des barricades*. Elles se firent avec une merveilleuse promptitude en ce quartier-là dans toutes les ruës, & furent poussées jusqu'au petit Châtelet, en deça duquel du côté de Saint Séverin, lors que Crucé arriva, les Officiers des Gardes du Roy posoient déja des sentinelles: mais celuy-cy ayant fait passer des Mousquetaires de l'autre côté de la ruë, obligea les sentinelles à repasser au delà du Châtelet.

La même chose se fit dans tous les autres endroits de Paris. Les chaînes furent tenduës dans les principales ruës, les barricades poussées toûjours en avant, étant soûtenuës par derriére d'un grand nombre de Mousquetaires & de quelques Fauconneaux. Il y en eût qui sur le Midi furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. Les Marêchaux d'Aumont & de Biron, Villequier & d'O avoient beau crier aux Bourgeois, qu'ils s'assurassent sur leur parole & sur leur honneur, qu'on ne vouloit point leur faire de mal, ils n'étoient point écoutez. De sorte qu'en peu d'heures les soldats furent enfermez de toutes parts, exposez aux mousquetades des fenêtres, & aux pavez dont chaque maison s'étoit fournie, en dépavant les ruës; & se trouvérent dans l'impuissance de faire retraite, d'entreprendre ou de forcer aucun passage sans estre accablez de tous les côtez.

Cependant on n'attaquoit point encore ni de part ni d'autre, les Parisiens & ceux qui les conduisoient se contentant de tenir les soldats bloquez. Le Roy averti de cette fâcheuse situation, pria la Reine d'aller à l'Hôtel de Guise avec le sieur de Bellièvre, pour persuader au Duc de sortir de Paris, en luy donnant toutes les asseurances possibles, surtout ce qu'il pourroit souhaiter pour luy, pour les siens, & pour les Bourgeois de Paris.

A Les barricades l'empêcherent d'y aller en Carrosse, & elle eut bien de la peine à passer en chaise, à cause des précautions que les Bourgeois prenoient avant que de détendre les chaînes, & ouvrir leurs barricades. Le Duc de Guise l'amusa long-temps par des réponses générales, par diverses difficultez qu'il luy faisoit, par les plaintes qu'il mêloit à tout propos dans la conversation, en attendant qu'il fut plus exactement informé de l'état des choses: mais dés qu'il en eut eu des avis certains, il répondit nettement qu'il ne luy convenoit point de sortir de Paris, & d'abandonner à la fureur des mauvais Con-
B seillers du Roy, tant de bons Catholiques qui ne s'étoient armez que pour défendre leur vie & leur Religion, protestant d'ailleurs qu'il n'avoit point de part à tout ce qui se passoit, & qu'il n'étoit point en son pouvoir d'arrêter la fougue d'une populace armée, qu'on avoit engagée mal à propos à se soûlever.

Le Président de Thou dit dans son histoi- 1301
re, que nonobstant le danger qu'il y avoit de paroître alors dans les ruës, il eut la curiosité d'aller au Louvre; qu'il y trouva tout dans la consternation, & qu'ayant été de là
C à l'Hôtel de Guise, il avoit vû le Duc avec un visage gay & content, qui faisoit assez connoître qu'il étoit le maître de l'événement de cette journée.

Au retour de la Reine, le Roy ne sçachant plus quel parti prendre, envoya ordre aux soldats de quitter leurs postes, & de revenir au Louvre: mais il n'étoit plus temps. Un coup de Mousquet ayant été tiré par un soldat vers le marché neuf où étoient les Suisses, on commença à tirer sur eux & à les accabler à
D coups de pavé. Il y en eut une vingtaine de tuez & encore plus de blessez. Le reste voyant les coups pleuvoir de toutes parts, commença à demander quartier, criant, bon Catholique, faisant signe du chapeau, & montrant leurs chapelets.

Alors le Comte de Brissac survenant fit cesser les mousquetades, & se tournant vers quelques Gentilhommes qui l'accompagnoient, leur dit en riant, *j'ai enfin trouvé mon terrain, le Roy qui dit que je ne vaux rien ni sur la terre ni sur la mer, verra au moins que je suis bon sur le pavé.* C'étoit au sujet de la bataille des Açores, où Strozzi avoit été défait sur mer par le Marquis de Sainte Croix, &
E où Brissac s'étoit trouvé, que le Roy chagrin de ce qu'il s'étoit tourné du côté de la Ligue, avoit parlé de luy d'une maniére si desobligeante.

Il fit retirer les Suisses dans les Boucheries du Marche-Neuf aprés les avoir desarmez, tandis qu'en d'autres endroits le reste des Suisses & les soldats François ayant été aussi mal menez, furent obligez de crier pareillement *Vive Guise*, & de se rendre au Capitaine Saint Paul, & à quelques autres du même parti.

Le Duc de Guiſe informé de ces heureux ſuccez, ſortit de ſon Hôtel ſans autres armes que ſon épée. Dés qu'il parut, ce furent de nouveaux cris de joye dans tous les lieux où il paſſoit; il courut de barricade en barricade appaiſant le peuple, & empêchant qu'on ne fit plus de violence aux ſoldats. Il ordonna qu'on rendit aux Suiſſes les armes qu'on leur avoit ôtées, & les fit conduire vers le Louvre par le Comte de Briſſac. Saint-Paul eut ordre de ſe mettre à la tête des Gardes Françoiſes, & de les mener auſſi vers le Louvre avec cette différence, qu'ils eurent ordre de marcher chapeau bas & les armes baiſſées, comme pour faire goûter aux Pariſiens par ce ſpectacle le plaiſir de leur victoire.

La Cour fut fort inquiéte durant toute la nuit qui ſuivit cette journée, & d'autre part la faction des Seize ſe reünit beaucoup; car elle vouloit pouſſer les choſes juſqu'à la derniére extrêmité, & ſe ſaiſir de la Perſonne du Roy.

Les Gens du Duc de Guiſe coururent tous les quartiers & les maiſons des principaux Bourgeois, & y receurent les complimens & les éloges, qu'on leur faiſoit partout avec empreſſement à l'honneur de leur maître; mais ils y étoient principalement envoyez, pour confirmer les eſprits dans leurs premiéres réſolutions, & recommander à tous de ne rien entreprendre de nouveau ſans les ordres du Duc, qui étonné luy-même de la grandeur & du ſuccés de ſon entrepriſe, faiſoit en même temps réflexion ſur la maniére, dont elle ſeroit regardée dans les Cours étrangeres.

Il prevoyoit bien qu'il n'y auroit point de Souverain qui ne la deſaptouvât; mais certain d'ailleurs que cela n'empêcheroit pas le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye, & même la Cour de Rome d'être toûjours dans ſes interêts, & qu'il luy ſeroit facile de donner dans ces Cours un beau voile à cet attentat, il voulut au moins ſe faire honneur auprés de celle d'Angleterre, de ſa conduite envers ſon Ambaſſadeur.

C'étoit alors le Comte Edoüard Stafford, qui réſidoit en cette qualité à la Cour de France. Le Duc luy envoya le Comte de Briſſac, pour luy offrir une ſauvegarde, avec ordre d'examiner ſans faire ſemblant de rien, s'il avoit des gens armez chez luy, ainſi qu'on le luy avoit rapporté; mais Briſſac ne luy eut pas plûtôt parlé de ſauvegarde, qu'il l'interrompit, & luy dit, que s'il étoit à Paris ſans titre & comme un ſimple particulier, il ſe tiendroit trés-obligé de l'offre de Monſieur de Guiſe, & iroit l'en remercier; mais qu'ayant l'honneur d'y être en qualité de Miniſtre d'une puiſſante Reine alliée avec la France, il ne pouvoit recevoir de ſauvegarde que de la part du Roy, qu'il croyoit devoir regarder comme ſeul maître dans ſa capitale.

A ce mot Briſſac repliqua que le Duc de Guiſe n'étoit point venu à Paris, pour attenter rien contre le Roy; mais ſeulement pour défendre ſon honneur, & ſauver de la mort une infinité de gens de bien; que la maiſon de Ville & d'autres lieux étoient pleins de bourreaux & de potences deſtinées pour le ſupplice de tant d'innocens, qui n'étoient coupables d'autre crime, que de l'attachement à la Religion de leurs péres, & que le Duc le prioit d'inſtruire la Reine d'Angleterre de ces véritez, ſans ſe laiſſer prévenir des calomnies qu'on débitoit à la Cour. Thuan. l. 80.

A cela l'Ambaſſadeur répondit qu'il n'entroit point dans le ſecret des intentions du Duc de Guiſe, mais qu'il étoit bien aſſeuré que nul des Souverains de l'Europe n'approuveroit, qu'un ſujet vint faire violence à ſon Roy juſques dans ſa capitale; que le fait des potences étoit aiſé à vérifier, le Duc de Guiſe étant maître de la maiſon de Ville, d'où il les pouvoit faire tirer, pour les expoſer aux yeux de tout le public; que quand ce fait ſeroit vray, il ne croiroit pas qu'il fut jamais permis à un particulier de s'oppoſer à main armée aux réſolutions de ſon Prince; qu'il rendroit compte à la Reine ſa Maîtreſſe de ce qu'il avoit vû, ſans déguiſer la vérité, & qu'elle étoit aſſez éclairée pour en juger ſainement.

Briſſac crut l'ébranler en luy diſant que s'il luy avoit parlé de ſauvegarde, ce n'étoit que parce qu'il le voyoit en grand danger, par la haine que le peuple avoit contre les Anglois Proteſtans, pour la cruauté exercée contre la Reine d'Ecoſſe. Cruauté? reprit l'Ambaſſadeur, ce n'eſt point ainſi qu'on doit parler des actions des Princes, & d'un jugement qui a été rendu dans toutes les formes. Au reſte, ajouta-t-il, j'ay ici deux portes, qui ſeront toûjours ouvertes comme celles des Ambaſſadeurs le doivent être. Si les ſéditieux viennent m'attaquer je me défendrai de mon mieux, & je tâcherai de donner un exemple aux perſonnes revêtuës de mon caractére de la maniére dont ils doivent ſe comporter, quand on viole le droit des gens à leur égard: & comme Briſſac luy fit quelque mention des armes qu'on diſoit être cachées dans ſa maiſon, il luy répondit qu'il n'en avoit point, perſuadé qu'il étoit en aſſûrance dans une ville, où le Roy étoit préſent.

La fermeté de l'Ambaſſadeur d'Angleterre luy fit beaucoup d'honneur, & quelque ſujet qu'il eût d'en appréhender les ſuites, elle n'en eut aucunes fâcheuſes pour luy. Le Duc de Guiſe ne put s'empêcher de l'approuver; & autant par généroſité que pour ſa propre réputation, il empêcha que le peuple ne fit aucune inſulte à ce Miniſtre. Il étoit beau pour luy de faire connoître par cet exemple dans les Cours étrangéres, la grande autorité qu'il avoit ſur tous ceux de ſon parti; & il ne pouvoit guéres donner de marque plus éclatante de la ſupériorité de ſon génie, qu'en faiſant garder à une populace

mutinée, des mesures & de la moderation, au milieu même de la plus grande fureur du soûlévement.

Le lendemain il se tint plusieurs conseils au Louvre sur le parti qu'il y avoit à prendre en de si étranges conjonctures, & la Reine étant allé à l'Hôtel de Guise, n'oublia rien pour engager le Duc à faire quitter les armes aux Bourgeois, & à venir trouver le Roy, l'assûrant qu'il en auroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter.

Il répondit que ce n'étoit point luy qui avoit mis les armes à la main des Bourgeois; mais que le tumulte avoit été causé par la seule imprudence de ceux qui avoient conseillé au Roy de remplir la ville de soldats, dont la présence avoit non sans sujet effarouché le peuple; & que pour aller au Louvre, il s'en donneroit bien de garde, n'ignorant pas le danger qu'il y avoit couru, quand il y alla pour se justifier en arrivant à Paris. Il fit ensuite des propositions pour un accommodement, mais très-dures, & qui tendoient à luy mettre en main toute la puissance de l'Etat.

La Reine qui s'étoit volontiers chargée de cette négociation, dans l'espérance qu'il n'en coûteroit que l'exil des Favoris, qu'elle souhaitoit elle-même, pour reprendre la Place qu'ils luy avoient ôtée dans le Gouvernement, fut fort surprise des prétentions du Duc de Guise. De sorte que sur ses réponses & sur les fréquentes allées & venuës de plusieurs tant Bourgeois que gens de guerre qui venoient à tous momens parler en secret au Duc, elle envoya au Roy le sieur Pinart Secretaire d'Etat qu'elle avoit mené avec elle, pour luy dire que bien qu'elle se fût opposée aux avis de plusieurs du Conseil qui luy conseilloient de sortir de Paris, elle étoit maintenant de ce sentiment, & qu'infailliblement il se tramoit quelque fâcheux dessein contre sa personne. Cayet. T. 1.

Le Roy ayant reçû cet avertissement vers les cinq heures & demie du soir, prit aussi-tôt la résolution de se retirer. Les Suisses & les Gardes Françoises eurent ordre de prendre les devans, & on colora leur départ, du prétexte d'ôter toute crainte & tout ombrage aux Parisiens, en éloignant les troupes de Paris. Ensuite le Roy ayant fait semblant d'aller à la promenade au Jardin des Tuileries, monta subitement à cheval avec quelques Courtisans & Officiers d'armée à qui il avoit confié le secret. On dit qu'ayant fait quelque chemin, il se tourna vers Paris, & jura qu'il ne rentreroit jamais que par la bréche dans cette séditieuse ville. Mathieu. l. 2.

Il passa la riviére au pont de Saint Cloud, alla coucher à Trapes, & arriva le jour suivant à Chartres, où par les ordres & par les conseils de Nicolas de Thou qui en étoit Evêque, le peuple le reçût avec toutes sortes de témoignages d'affection & de joye, nonobstant que le gros de la Ville & sur tout le Clergé fut desfors fort engagé dans les intrigues de la Ligue. Le lendemain plusieurs personnes de la Cour, & du Conseil, & quelques Magistrats y arrivérent fort en desordre, les uns à pied, les autres à cheval sans bottes, d'autres sur leurs mules, quelques-uns en robbe, la précipitation de leur départ, & la crainte d'être assommez par les Parisiens, ne leur ayant pas permis de se mettre en un autre équipage. Thuanus. l. 90.

La fureur des Bourgeois de Paris fut telle, que plusieurs de ceux qui faisoient la garde à la porte de Nesle, tirérent de loin sur le Roy & sur sa troupe, vomissant mille injures contre luy, & l'un deux voyant venir le Bac des Tuilleries, où il crût que le Roy étoit pour passer la riviére, coupa la corde, afin qu'emporté par le courant, il s'allât briser contre le rivage. Cayet. T. 1.

La Reine étoit encore à l'Hôtel de Guise, lorsque Menneville vint dire au Duc à l'oreille que le Roy étoit parti. Il en parut très-consterné, & dit brusquement à la Reine, *Madame vous m'amusez, & vous me perdez.* La Reine fit semblant de ne rien sçavoir, & cet incident ayant rompu la conférence, elle s'en retourna au Louvre. Davila. l. 1.

Cette parole & la surprise du Duc de Guise firent croire à bien des gens, que suivant les intentions des Seize, il avoit eu dessein de se rendre maître de la Personne du Roy: mais en réfléchissant sur la conduite qu'il avoit tenuë dans toute cette entreprise, il semble qu'on en doit juger autrement: Car s'il avoit voulu le faire, il n'eût pas renvoyé au Louvre les Suisses, les Gardes Françoises & les autres Soldats dont il étoit le maître, après les avoir enfermez dans les barricades, sans qu'ils pussent ni avancer ni reculer, & rien ne luy étoit plus aisé dans ce moment, que d'investir le Louvre & de faire de gros détachemens des Bourgeois armez, pour se saisir de toutes les avenuës. Ce qu'il y a de plus vraysemblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la Cour, & d'obtenir par la voye de la négociation tous les articles du Mémoire dressé à Nancy au mois de Février dernier, qui l'auroient mis en possession du Gouvernement de l'Etat, & luy eussent donné sans concurrent toute autorité dans les Finances & dans la Guerre, & la disposition entiére de toutes choses, & avec cela tous les moyens d'opprimer le Roy de Navarre, & le parti Huguenot; après quoy il eût vû quel chemin la fortune auroit ouvert à son ambition.

Le Duc de Guise étant maître absolu de Paris, fit un honneur d'y rétablir l'ordre & la paix, après y avoir causé tant de trouble & de confusion. Il sortit à pied de son Hôtel accompagné des Sieurs d'Espinac Archevêque de Lion & de Bréssé Evêque de Meaux, & prenant le chemin du Palais, il fit ouvrir les barricades sur sa route, tandis que le Chevalier d'Aumale donnoit de sa part les mêmes ordres sur les Ponts. Il alla chez le Thuanus. l. 90.

Cayet. T. 1. Premier Préſident Achilles de Harlay, & tâcha en vain de l'intimider pour le mettre dans ſon parti. Ce Magiſtrat luy répondit d'une maniére digne du rang qu'il tenoit, que ſa regle ſeroit toûjours le ſervice du Roy & le bien de l'Etat; qu'il périroit plûtôt que de s'en départir, & que ſur ce qu'il luy propoſoit de tenir le lendemain les Audiences à l'ordinaire, il prendroit les ordres de la Reine, à qui le Roy avoit laiſſé en partant le ſoin de ce qui concernoit Paris. Le Duc alla delà rendre viſite à tous les Préſidens de la Grand-Chambre, les entretint ſur le même ſujet, & ne revint qu'à minuit à ſon Hôtel.

Il envoya ſes ordres dans tous les quartiers, pour faire mettre bas les armes aux Bourgeois, & detendre les chaînes; & il fut ſi bien obéï, que le lendemain il ne parut pas le moindre mouvement dans toute cette grande ville. Les boutiques furent ouvertes, les marchez s'y tinrent à l'ordinaire, & ſur les ordres de la Reine, le Parlement tint ſes ſéances à l'ordinaire.

Mais le Duc en rétabliſſant la tranquillité dans Paris, prit toutes les précautions dont il avoit beſoin, pour en être toûjours le maître. Il ſe ſaiſit de la Baſtille & de l'Arſenal qui y eſt contigu, & fit Capitaine de cette Forteresſe Buſſi-le-Clerc Procureur au Parlement. Ce choix bizarre & ridicule ne ſe fit que par complaiſance pour les Bourgeois, & ſur ce que le Duc connoiſſoit le devoüement de cet homme à ſon ſervice, ſa fureur contre le Roy & contre les Huguenots, & qu'il n'y en avoit point de plus violent & de plus déterminé dans la faction des Seize, dont il étoit l'ame. Apres cela il s'empara du Château de Vincennes & de Corbeil, pour être maître de la Seine, & de peur qu'on ne coupât les vivres à Paris de ce côté-là. Il voulut ſe rendre maître de Melun; mais Triſtan de Roſtaing qui s'y étoit jetté avec quelques troupes, préféra en cette occaſion ſon devoir à l'ancien attachement qu'il avoit à la maiſon de Guiſe, & mépriſa les grandes offres & les menaces qu'on luy fit: il refuſa la garniſon que la Ligue luy envoyoit, & obligea ceux, qui le voulurent forcer par les armes, à ſe retirer.

Thuanu. l. 90.

Le Duc qui ſçavoit à propos retenir ou lâcher la bride aux Chefs de cette furieuſe faction, les laiſſa faire ſur un autre point qui luy étoit d'une trés-grande importance, pour avoir le peuple de Paris à ſa devotion. Le ſieur de Perreuſe Prévôt des Marchands & trois des quatre Echevins avoient toûjours été fidelles au Roy. De tels Officiers l'auroient pû ſouvent traverſer dans la Maiſon de Ville, & il vouloit y en avoir d'autres qui fuſſent à ſa main. Les Seize avoient la même vûë, & deux jours aprés les harricades, ils firent de leur chef une aſſemblée générale du peuple dans l'Hôtel de Ville, où il fut propoſé d'élire un autre Prévôt des Marchands & de nouveaux Echevins, & de faire cette Election comme elle ſe faiſoit autrefois, par les ſuffrages du peuple.

Les trois anciens Echevins fidélles avoient ſuivi le Roy à Chartres, & le Prévôt des Marchands avoit été arrêté & mis à la Baſtille par les ſéditieux, ainſi l'élection ſe fit ſans aucune oppoſition. La Chapelle-Marteau fut élû Prévôt des Marchands, Roland, Compan, Cotte-Blanche & Des Prez Echevins; ce dernier n'étoit point de la faction des Seize; mais les trois autres auſſi-bien que la Chapelle en étoient des principaux membres. La Reine ſur la Requête que les Bourgeois luy préſentérent n'oſa refuſer de confirmer l'Election: mais dés qu'ils l'eurent obtenuë, ils firent malgré ſes remontrances, & de concert avec le Duc de Guiſe, le changement de la plûpart des Colonels, des Capitaines & des Quarteniers de la Ville, & en exclurent tous ceux qui n'étoient pas de leur faction.

C'étoient des Préſidens, des Conſeillers, & d'autres Officiers du Roy, auſquels dés l'an 1585. on avoit prudemment confié la plûpart de ces Charges, pour contenir le peuple par leur autorité & par leur caractére de Magiſtrat, dans un temps où l'on ne voyoit déja que trop de ſemences de révolte & de ſédition: mais on mit en leur place des gens ſi indignes & ſi mépriſables, que la populace même en railloit, & leur donna des ſobriquets, les appellant les uns Capitaines de la Moruë, les autres Capitaines de l'aloyau, & d'autres ſemblables conformément au métier dont ils étoient, ou houchers ou poiſſonniers ou d'autres profeſſions ſemblables.

Brigard à la recommandation du Duc de Guiſe fut fait Procureur du Roy de l'Hôtel de Ville, à la place de Perrot qui poſſedoit cette Charge. Le ſieur d'Autruy-Seguier Lieutenant Civil Magiſtrat incorruptible, & toûjours fermé dans la fidélité qu'il devoit à ſon Souverain, n'ayant pû être gagné par les Seize, qui le ſollicitérent fort d'entrer dans leurs complots, fut obligé par les menaces qu'ils luy firent, de ſortir de Paris, & la Bruiére Lieutenant Particulier, qui dés l'an 1576. avoit été un des premiers ſolliciteurs pour la ſignature de la Ligue, demeura à la tête du Châtelet, & maître de la Police dans Paris. Les Docteurs & les Prédicateurs de la faction s'emparérent de toute l'autorité dans la Sorbonne, & les plus anciens & les plus ſages furent contrains de céder à la cabale du Docteur Boucher, & du grand nombre des jeunes Docteurs & Bacheliers la plûpart dévoüez à ce Curé ſeditieux.

Ce fut par ces voyes que le Duc de Guiſe aſſeura ſon autorité dans Paris; mais il penſoit en même temps à ne la pas laiſſer affoiblir dans les Provinces, & à prévenir les relations fâcheuſes qu'on y envoyeroit, touchant la conduite qu'il avoit tenuë à la journée des harricades & les jours précédens.

Le Manifeſte qu'il publia contenoit l'hiſ-

toire de tout ce qui s'étoit paſſé à Paris. Il y A diſoit qu'il n'étoit venu accompagné que de huit Gentilhommes, à deſſein ſeulement de ſe juſtifier auprés du Roy des calomnies dont ſes ennemis le chargeoient ; qu'au ſujet de ſon voyage, ils en avoient ajoûté une nouvelle & la plus noire de toutes, ſçavoir qu'il avoit voulu ſe ſaiſir de la Perſonne du Roy. Il ſe défendoit ſur ce dernier article ; en diſant qu'en effet il n'avoit tenu qu'à luy de faire ce qu'on luy imputoit, mais que ne l'ayant pas fait, il n'en falloit pas davantage pour détruire cette impoſture. Il attribuoit le ſoûlévement du peuple aux ſoldats qu'on avoit fait B entrer mal à propos dans la ville, & aux potences & aux échaffauts que l'on diſoit avoir été préparez pour faire mourir cent ou ſixvingt perſonnes. Il prétendoit qu'on devoit luy tenir grand compte d'avoir appaiſé la ſédition, & empêché le pillage des maiſons & le maſſacre des ſoldats qui étoient à la merci du peuple. Il ajoûtoit qu'il n'étoit pas reſponſable du conſeil qu'on avoit donné au Roy de ſe retirer de Paris ; qu'aprés cette retraite, il avoit crû devoir pour la ſeureté des Catholiques, ſe rendre maître de l'Arſenal, de la Baſtille & de quelques-autres poſtes, & qu'il avoit fait ſceller les coffres des Finances, pour C les remettre entre les mains du Roy, dés qu'il luy plairoit de donner la paix à ſes fidelles ſujets ; qu'au reſte ſi le mal continuoit, il eſpéroit avec les moyens dont il s'étoit ſervi juſqu'alors, conſerver la Religion & les Catholiques, & les tirer de la perſécution qu'on leur préparoit par les mauvais conſeils de ceux, qui s'étoient emparez de l'eſprit du Roy, & qu'on ſçavoit être d'intelligence avec les Hérétiques.

Il écrivit une autre lettre au Roy, où il luy faiſoit ſon apologie, & diſoit à peu prés les mêmes choſes, mais avec un tour & un ſtile D un peu différens ; il la finiſſoit par de grandes proteſtations de ſoûmiſſion & de fidélité.

Le Roy de ſon côté jugea à propos d'informer les principales villes de ſon Royaume, de la maniére dont le Duc de Guiſe s'étoit comporté à ſon égard en cette occaſion ; comme dans le temps qu'on ſe préparoit à achever de défaire les Huguenots, en leur faiſant vivement la guerre dans la Guienne, il étoit venu à Paris, malgré les défenſes qui luy en avoient été faites, dans la crainte des déſordres que ſa préſence y cauſeroit ; qu'à ſon E arrivée, Paris s'étoit ſoûlevé, que les Bourgeois avoient pouſſé la revolte juſqu'à mettre des barricades & des corps-de-gardes tout proche du Louvre ; qu'un tel attentat commis ſous ſes yeux l'avoit déterminé à ſe retirer de Paris à Chartres ; qu'il l'avoit fait encore pour ne pas voir ſa capitale devenir un champ de bataille, & pour la preſerver d'un pillage & d'une ruine entiére, qui ne pouvoient manquer d'arriver ; que ce malheureux incident en mettant la diviſion dans le parti Catholique, rompoit à ſon grand regret, toutes les meſures qu'il avoit priſes, pour exterminer l'héreſie dans ſon Royaume ; que pour en empêcher les funeſtes ſuites, il les exhortoit à luy être toûjours fidelles ſujets, qu'il les en prioit, & les aſſeuroit qu'il leur en ſçauroit gré.

Lettre du Roy, datée de Chartres 27. de May 1588.

Ces Manifeſtes ou Relations ſi oppoſées produiſirent divers effets dans les Provinces, ſelon les différentes diſpoſitions des eſprits, ou ſelon que les Ligueurs étoient plus ou moins forts dans les Villes. En Picardie, où le Duc d'Aumale s'étoit rendu trés-puiſſant, les bons ſerviteurs du Roy, à qui la Ligue avoit donné le nom de Politiques, furent trés-maltraitez, inſultez, chaſſez ou mis en priſon, ſurtout à Amiens & à Abbeville. Il en arriva de même à Orléans & à Bourges, Cayet. T. 1. dont les Gouverneurs, ſçavoir d'Entragues & la Chaſtre étoient tout dévoüez à la Maiſon de Guiſe : mais il n'en fut pas de même à Tours, à Lion, à Roüen & en quelques autres villes, qui malgré les Partiſans de la Ligue répandus par tout, députérent au Roy, pour l'aſſeurer de leur fidélité, & le ſupplier de vouloir bien leur confier la garde de ſa Perſonne.

Les Villes commençant déja ainſi à prendre parti, c'étoit une diſpoſition trés prochaine à une nouvelle guerre civile entre les Catholiques mêmes. D'Entragues, la Chaſtre & les autres ſerviteurs & amis du Duc de Guiſe accouroient de toutes parts à Paris. Il y fit auſſi venir de Roſne des environs de Sedan, où il l'avoit laiſſé pour commander ; & quoy qu'il le tappellât principalement pour ſe fortifier de ſes troupes, il s'en fit un grand merite à Rome. Le Pape lui avoit écrit depuis peu un Bref, par lequel il le diſſuadoit de ſonger au mariage de l'héritiére de Boüillon pour le Prince de Joinville ſon fils, à quoy il avoit penſé ſérieuſement juſqu'alors ; & c'étoit dans cette vûë qu'il avoit tant d'envie de ſe rendre maître de Sedan & de Jametz. Il fit donc ſçavoir au Pape, que par déférence pour ſes conſeils, il renonçoit à un ſi grand avantage, & que pour l'en convaincre, il avoit retiré ſes troupes de la Principauté de Sedan. Mais en ſuivant ce conſeil du Pape, il n'en ſuivit pas un autre qu'il luy donnoit dans le même Bref, & qui étoit de ne ſe point départir de la fidélité qu'il devoit à ſon Souverain : car rien n'étoit plus équivoque, que la conduite de ce Pape au regard des affaires de France. Il eſt certain qu'il déſapprouvoit & qu'il avoit toûjours déſapprouvé la Ligue ; qu'il en avoit prévû & même prédit les funeſtes effets ; qu'il blâmoit ſouvent le pen de fermeté du Roy ; juſques-là qu'ayant ſçû que le Duc de Guiſe étoit allé au Louvre en arrivant à Paris, & qu'on l'en avoit laiſſé ſortir, il s'étoit écrié, *ô le téméraire Duc, & le lâche Roy* : Mais enviſageant les avantages que la Religion pourroit tirer de la Ligue, ſi elle ſe contenoit dans de certaines bornes, il la favoriſoit, & il te-

D'verſes Lettres de M. de Piſani Ambaſſadeur de France à Rome rapportées au 2. Tome des Mémoires de Nevers.

commandoit ſeulement à l'Evêque de Breſſe A ſon Nonce en France, de faire enſorte que le Roy ne ſe ſéparât pas des Chefs de cette faction, & demeurât en bonne intelligence avec eux : & c'étoit dans cette veuë, qu'il exhortoit le Duc de Guiſe à ne pas ſe départir de la ſoûmiſſion qu'il devoit à ſon Souverain.

Le Roy ſe fortifioit de troupes à Chartres, comme le Duc de Guiſe à Paris, & les Seigneurs & les Gentilshommes fidelles ſe rendoient à la Cour. Le Comte de Soiſſons, dont le mariage avec la ſœur du Roy de Navarre avoit eté rompu, fut de ce nombre, & quoiqu'il eût combattu ſous ce Prince à la bataille de Coutras, il fut bien reçû du Roy, aprés qu'il luy eut proteſté que le ſeul intereſt de la Maiſon de Bourbon que les Ligueurs vouloient exterminer, luy avoit fait prendre les armes. Le Duc d'Eſpernon aprés avoir pris poſſeſſion de ſon Gouvernement de Normandie & tâché inutilement de ſe rendre maître de Caën & du Havre, où les Ligueurs avoient les Commandans à leur devotion, étoit auſſi venu à Chartres joindre le Roy, avec un bon nombre de ceux qui s'étoient attachez à ſa fortune.

Cayet T 1. B

Lettre du Duc de Guiſe au lieu de Buſſompierre.

Quoyque tout ſemblât tendre à la guerre, cependant chacun de ſon côté paroiſſoit vouloir acheminer les choſes à la paix, & la Reine-Mere negocioit toûjours à Paris avec le Duc de Guiſe. C

Thuanus l. 90.

Comme la haute élevation des Favoris, & ſurtout du Duc d'Epernon etoit un des motifs de la jalouſie du Duc de Guiſe, & ce qui rendoit le Gouvernement plus odieux aux peuples, le Roy reſolut d'éloigner ce Seigneur de la Cour, & le fit conſentir quelques jours aprés à ſe défaire de ſon nouveau Gouvernement de Normandie, qui fut donné au Duc François de Montpenſier fils de Loüis Duc de Monpenſier décédé depuis cinq ou ſix ans : mais afin qu'il ſe retirât avec quelque eſpéce d'honneur, il fut envoyé pour commander dans l'Angoumois & dans la Xaintonge. D

D'autre part les Pariſiens confus de leur faute, ou faiſant au moins ſemblant de s'en repentir, députérent au Roy, pour luy en demander pardon; & leur députation fut précédée d'une cérémonie aſſez extraordinaire. E

Aprés qu'on eut fait faire des Proceſſions à Paris, pour prier Dieu d'attendrir le cœur du Roy à leur égard, il en partit une de Capucins pour aller juſqu'à Chartres. Ils portoient à la main divers inſtrumens de la Paſſion, & un d'eux avoit une grande Croix ſur les épaules, & repreſentoit Nôtre-Seigneur allant au Calvaire. Leur idée étoit de faire entendre au Roy, que comme Jeſus-Chriſt avoit pardonné à ſes ennemis, nonobſtant les horribles traitemens qu'ils luy avoient faits, de même il devoit pour l'amour de Dieu faire grace aux Pariſiens, malgré la maniére indigne dont ils l'avoient traité.

Cayet. T 1. D Aubigné. T. 3. l. 1. c. 23 &c.

Celuy qui portoit la Croix étoit Henri de Joyeuſe, frere du Duc tué à la bataille de Coutras. Il avoit été long-temps à la Cour & dans les Armées, portant le titre de Comte du Bouchage. On le comptoit parmi les Mignons du Roy, parce qu'il en etoit fort aimé, & étoit ſouvent de ſes plaiſirs. A la mort de ſa femme Catherine de Nogaret ſœur du Duc d'Epernon, il s'étoit converti & fait Capucin, il portoit le nom de Frére Ange, & il étoit encore Novice dans le temps de cette cérémonie.

La Proceſſion étant arrivée à Chartres, elle alla à la Cathédrale dans le temps que le Roy y étoit à Vêpres. Les Capucins y entrerent chantant le *Miſerere*, deux d'entre eux frappant à coup de diſcipline ſur les épaules du Frére Ange chargé de ſa Croix, & le peuple qui les ſuivoit criant de temps en temps *miſericorde*, d'un ton lugubre & pitoyable. Pluſieurs furent attendris de ce ſpectacle juſqu'aux larmes. La plûpart des Courtiſans en rirent. Le Roy laiſſa à deviner ce qu'il en penſoit, & ayant été averti que parmi ceux qui accompagnoient les Capucins en habit de Pénitens, il y avoit des Emiſſaires de la Ligue envoyez exprés pour conférer à Chartres avec ceux de leur parti, il n'oſa, ou ne voulut point quoiqu'on luy pût dire, les faire arrêter.

La Reine Mére arriva peu de temps aprés accompagnée des Députez des Chefs de la Ligue & des Habitans de Paris, qui s'étant proſternez aux pieds du Roy, luy firent une harangue fort reſpectueuſe & fort ſoûmiſe, où ils imploroient ſa clémence, & demandoient le pardon du paſſé. Il n'y avoit rien qui pût luy déplaire, excepté un mot qu'ils y gliſſérent contre les Favoris, qui abuſant, diſoient-ils, de ſon autorité Royale, avoient voulu faire un maſſacre des Bourgeois de Paris, pour leſquels on avoit recours à ſa protection contre de ſi cruels deſſeins. Ils le ſupplierent enſuite de trouver bon la liberté avec laquelle ils lui faiſoient quelques demandes dans une Requête qu'il leur avoit permis de luy préſenter; & ils la luy mirent en même temps entre les mains.

Elle contenoit pluſieurs articles la plûpart tirez du mémoire dreſſé à Nançy au commencement de cette année, duquel j'ay déja parlé. Les principaux étoient d'exterminer les Hérétiques, & de joindre ſes armes à celles de la Ligue, d'eloigner & de dépoüiller de leurs charges le Duc d'Epernon & le ſieur de la Valette ſon frére, qu'ils accuſoient d'être les cauſes de tous les déſordres de l'Etat, d'avoir détourné à leur profit tout l'argent des Finances, de s'être emparez des plus conſidérables employs dont ils étoient indignes, & d'avoir ruiné dans l'eſprit de Sa Majeſté quantité de Princes & de Seigneurs trés capables de le bien ſervir. Ils le ſupplioient d'oublier les derniers troubles de Paris, de confirmer l'Election qui avoit

avoit été faite d'un nouveau Prévôt des Marchands & des Echevins de Paris, & de remettre en vigueur les anciennes Ordonnances des Roys ſes Prédéceſſeurs.

Cette Requête pleine de demandes ſi inſolentes, faiſoit aſſez connoître au Roy ce qu'il devoit penſer de la ſincérité de leur repentir : le Duc d'Epernon publia depuis ſes réflexions ſur la harangue & ſur la Requête, & dans les mois ſuivans divers écrits des deux partis contenant des accuſations & des apologies coururent par tout le Royaume. Quelques uns des plus ſatyriques contre le Duc d'Epernon furent attribuez à l'Archevêque de Lion qui étoit ſon ennemi declaré, depuis un trait ſanglant que le Duc avoit lâché contre luy dans une compagnie, où ils s'étoient trouvez enſemble. Ce Prelat ayant avancé que le Pape pouvoit diſpenſer les Sujets du ſerment de fidélité qu'ils avoient fait à leur Souverain, le Duc repartit en raillant, qu'il avoit ce pouvoir, comme il avoit celuy de donner la diſpenſe à un Archevêque, pour faire l'amour à ſa ſœur. Soit que cette médiſance eût quelque fondement, ſoit qu'elle fut l'effet de la pure malignité des Courtiſans, le Prélat en fut piqué juſqu'au vif : il ne la pardonna jamais au Duc, & cette haine contre un ennemi commun, l'avoit uni trés-étroitement avec le Duc de Guiſe, dont il fut toûjours l'intime confident.

Le Roy ayant lû la Requête, contint les mouvemens de ſon indignation. Il repondit qu'il feroit aſſembler au mois de Septembre les Etats Généraux de ſon Royaume, pour mettre ordre aux déréglemens qui pourroient s'y être gliſſez, & pour entendre les plaintes de ſes Sujets ; que ſon zéle pour la Religion Catholique étoit aſſez connu partout ce qu'il avoit fait ſoit durant la paix, ſoit dans la guerre ; que la ſeule déroute de l'armée des Réitres, qui ſans luy auroient paſſé la Riviére de Loire, en étoit une preuve convaincante ; mais que les jalouſies qui s'étoient ranimées entre les Grands de ſon Etat, avoient empêché qu'on ne profitât de ce grand avantage contre les Hérétiques ; qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour réunir les eſprits, mais inutilement ; qu'il oublioit volontiers ce qui s'étoit paſſé nouvellement à Paris, pourvû que ſes Sujets ſe confiaſſent en ſa clémence, & qu'ils luy fuſſent ſoûmis & obeïſſans ; & qu'enfin l'interêt de quelques particuliers, dont on luy avoit fait mention dans la Requête, luy ſeroient toûjours moins chers, que le bien général de ſon Etat.

Cette députation des Ligueurs & des Pariſiens fut ſuivie de celle du Parlement, pour témoigner au Roy avec combien de douleur ils avoient été Spectateurs de la journée des barricades, ſans qu'il fût en leur pouvoir d'y apporter de remède, comme ils l'auroient ſouhaité. Les Députez l'aſſurérent de la fidélité du Corps, & de ſon attachement inviolable pour Sa Majeſté. Ils le ſuppliérent de revenir à Paris, pour y remettre le calme & l'ordre, luy proteſtant de contribuer de tout leur pouvoir & de toute leur autorité, à faire rentrer le peuple dans l'obeïſſance qu'il luy devoit.

Le Roy qui ſçavoit que la plûpart des membres de cette illuſtre Compagnie n'étoient nullement coupables de la ſedition des Pariſiens, reçut les Députez avec beaucoup de bonté, les exhorta à perſévérer dans leur devoir, leur ordonna de continuer les fonctions de leurs Charges, & de ſeconder en tout ce qu'ils pourroient la Reine ſa mére, par la bouche de laquelle il leur feroit ſçavoir ſes ordres & ſes intentions pendant ſon abſence de Paris.

L'aprés-dînée, comme ils étoient ſur le point de partir, il les rapella, leur répeta ce qu'il leur avoit dit dans leur premiére Audience, & leur recommanda de faire bien entendre aux Pariſiens, que le pardon qu'il leur avoit accordé étoit ſincére ; mais que s'il retomboient dans leur faute, & qu'ils luy refuſaſſent la ſoûmiſſion qui luy étoit duë, il s'en vengeroit d'une maniere dont eux & leur poſterité ſe ſentiroient long temps, & que comme la ſplendeur & la richeſſe de leur ville dépendoit de ſa preſence, de la réſidence des Cours, des Tribunaux, des Ecoles qui y ſont établies, il avoit en ſon pouvoir d'en faire un deſert, & qu'ils priſſent bien garde à ne le pas contraindre de tranſporter ailleurs les bienfaits, dont ſes Prédéceſſeurs & luy les avoient comblez.

Le Parlement ne manqua pas de s'acquitter de ſa commiſſion. On remarqua bien-tôt que les Pariſiens étoient conſternez de cette menace ; & le Duc de Guiſe s'appercevant de l'impreſſion qu'elle faiſoit dans les eſprits, eut plus d'empreſſement que jamais de ſortir du pas dangereux où il s'étoit engagé, & de faire la paix avec ſon Maître, étant perſuadé par la connoiſſance du génie de ce Prince & de celuy de la Reine Mére, qu'il obtiendroit aiſément un traité trés avantageux pour luy & pour ſa faction, ainſi qu'il arriva.

Durant cette négociation du Duc avec la Reine, le Roy ſoit qu'il ne ſe trouvât pas aſſez commodément à Chartres, ſoit qu'il voulût déja faire reſſentir aux Pariſiens le tort que leur feroit ſon éloignement, partit avec ſa Cour & les troupes qu'il avoit aſſemblées, pour aller faire ſon ſéjour à Rouen. Il y étoit tous les jours informé de ce qui ſe traitoit à Paris, & il en attendit l'iſſuë pendant plus d'un mois que les conférences durérent.

Rien n'étoit plus avantageux au Roy de Navarre, que ces diviſions du parti Catholique : car ſi le Duc de Guiſe, aulieu de tenir ſes troupes aux environs de Sedan & de Jamets, & en Picardie, ſe fut joint au Roy pour aller avec toutes les troupes Catholiques en Poitou & en Guienne, ſuivant le

Mathieu. l. 2.

projet qui en avoit été fait avant les barricades, les Huguenots conſternez par la déroute de l'armée étrangére, auroient été accablez ; & ils l'euſſent été d'autant plus aiſément, qu'ils ne pouvoient eſpérer aucun ſecours de l'Angleterre ; parce qu'elle étoit actuellement en guerre avec le Roy d'Eſpagne, & occupée à ſe précautionner contre la plus nombreuſe flotte & la mieux équipée que ce Prince eût jamais miſe en mer. Cette flotte jointe avec toutes les forces des Pays Bas ſous la conduite d'Aléxandre de Parme, devoit débarquer en Angleterre, pour s'y unir aux Catholiques & détrôner Eliſabeth.

Une telle conjoncture manquée, fit connoître que le principal but du Duc de Guiſe n'étoit pas la deſtruction de l'héréſie en France, ou du moins qu'il prétendoit en avoir ſeul tout l'honneur ; qu'il vouloit en ſe rendant maître de Sedan, de Jametz, & de la Picardie, ouvrir l'entrée aux Eſpagnols dans le Royaume, ſe ſervir d'eux contre le Roy, & le contraindre à ne plus agir qu'avec une dépendance abſoluë de ſes volontez.

Mais ſi ces diviſions empêchérent la ruine des Huguenots, le peu de forces qu'ils avoient ne leur permit pas auſſi de faire de grands progrez. Le Roy de Navarre s'aſſeura de Tarbes, reprit Aire, & fortifia en Béarn quelques paſſages tant du côté de France, que du côté d'Eſpagne. Etant revenu en Guyenne, il trouva que le Maréchal de Matignon avoit mis ſi bon ordre à la défenſe des Places de cette Province, qu'il n'y put rien faire de conſidérable. Il y eut entr'eux une action aſſez vigoureuſe auprés de Nérac, où le Maréchal eut l'avantage : il n'y perdit que ſoixante hommes, & huit cens y demeurérent ſur la place du côté du Roy de Navarre, qui s'étant jetté au plus fort de la mêlée, pour faciliter la retraite de ſon Infanterie ſous le canon de Nérac, eut le talon de ſa botte emporté d'une mouſquetade.

Cayet T. 2. Hiſtoire du Maréchal de Matignon, l. 2. c. 16.

Ce Prince ayant paſſé en Xaintonge, où ſa préſence étoit néceſſaire depuis la mort du Prince de Condé arrivée depuis peu de temps, ne put empêcher Lavardin de prendre Marans, petite Place priſe & repriſe une infinité de fois durant les guerres civiles, parce qu'elle étoit de grande importance pour couvrir la Rochelle ; mais le Roy de Navarre l'enleva de nouveau aux Catholiques quelque temps aprés.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 1 & 2.

Il ne ſe fit non plus ni en Dauphiné ni en Languedoc rien de fort mémorable : toutes les expéditions de la Valette d'une part, & de Leſdiguieres de l'autre dans le Dauphiné, ſe terminérent à la priſe de quelques Châteaux & de quelques petites villes, & le Maréchal de Monmorenci demeura aſſez tranquile dans ſon Gouvernement de Languedoc, attendant avec patience le tour que prendroient les affaires, & à quoy aboutiroient les négociations de la Reine-Méré avec le Duc de Guiſe pour la paix.

Tout le Conſeil du Roy n'étoit pas d'un même ſentiment ſur cet article. Quelques-uns indignez de la conduite du Duc de Guiſe dans la journée des Barricades, & des entrepriſes qu'il avoit faites depuis dans Paris & aux environs, & encore plus de ſes demandes outrées, étoient d'avis qu'on ne l'écoutât plus, & que pour réünir les Catholiques fidelles avec les Huguenots, le Roy renouvellât les anciens Edits de pacification, qui donnoient à ceux-cy la liberté de conſcience avec la permiſſion de vivre en France, & d'y joüir de leurs biens : mais comme cet avis ne rouloit guéres que ſur l'indigne conduite que l'on faiſoit tenir au Roy, en l'engageant à capituler avec ſon ſujet, ſurtout de la maniére dont on le faiſoit actuellement en ſon nom, & que depuis longtemps ce Prince ſembloit avoir pris pour maxime dans les traitez, de préférer toûjours l'utile à l'honnête, & l'eſpérance du repos, quelque foible qu'elle fût, à toutes les voyes de fermeté & de vigueur, on ne délibéra guéres là-deſſus.

La formidable flotte d'Eſpagne qu'on ſçavoit déja être à la hauteur de Bretagne, étoit un nouveau motif de frayeur pour ce Prince ; car quoy qu'on ne doutât guéres qu'elle ne fût deſtinée contre l'Angleterre, on ſe defioit toûjours des deſſeins cachez des Eſpagnols ; d'autant plus que le Havre de Grace étoit entre les mains d'André de Brancas ſieur de Villars, homme tout dévoüé à la Ligue. Ainſi il fut conclu qu'on s'en tiendroit au traité de Nemours, par le quel le Roy s'étoit obligé à faire la guerre aux Huguenots conjointement avec la Ligue.

Cayet. T. 2.

Durant le cours de cette négociation chacun de ſon côté travailloit toûjours à ſe fortifier. Le Cardinal de Guiſe s'empara de Troyes, & le Duc d'Aumale aſſiégeoit Boulogne, de concert, à ce que l'on crut, avec les Eſpagnols, à qui ce Port dans la Manche eût été fort commode, pour ſervir de retraite à leur flotte ; mais Bertrand de Patras Gentil-homme du Condomois Gouverneur d'Etaples, s'étant jetté dans Boulogne avec un ſecours de trois cens hommes, fit lever ce ſiége.

D'autre part le Roy avoit envoyé dans les Provinces diverſes perſonnes de conſidération dont il étoit ſeur, & qu'il avoit choiſi dans le Parlement, dans le Grand-Conſeil & parmi les Maîtres des Requêtes. Le but de leur commiſſion étoit de ramener les Eſprits des peuples à la ſoûmiſſion qu'ils devoient à leur Souverain, de diſſiper les calomnies des Ligueurs, de leur faire entendre que le Roy n'avoit rien plus à cœur que la deſtruction de l'héréſie, & que ſans les embaras que la révolte de Paris lui avoit cauſez, il auroit été à la tête de ſon armée en Poitou, en Xaintonge & en Guyenne, pour finir glorieuſement une guerre, qu'il avoit ſi heureuſement commencée par la

Thuanus, l. 91.

ruine de l'armée étrangére, en l'empêchant de paſſer la Loire.

Ce Prince négocioit en même temps par l'entremiſe du ſieur de Villeroy, avec Balſac d'Entragues qui commandoit à Orléans, & avec Villars Gouverneur du Havre, pour enlever ces Capitaines & ces Places à la Ligue. Villars ne donna que des réponſes générales; d'Entragues propoſoit des conditions tres-dures, & entre autres qu'on luy donnât le Gouvernement d'Orléans, où il ne commandoit que comme Lieutenant du Chancelier de Chiverni qui en étoit Gouverneur, & qu'on y ajoûtât les Gouvernemens de Chartres, de Blois, d'Amboiſe & de Loudun, dont le Chancelier étoit auſſi en poſſeſſion. Ces derniéres conditions & quelques autres qui déplûrent fort au Roy, tinrent en ſuſpens l'article du Gouvernement d'Orléans qu'on étoit reſolu de luy accorder; & pour avoir trop demandé il n'obtint rien. Non ſeulement il aigrit l'eſprit du Roy contre luy; mais encore il devint ſuſpect au Duc de Guiſe, qui par le Traité de Paix eut en ſa diſpoſition le Gouvernement d'Orléans: car enfin aprés bien des conteſtations, la Reine conclut le Traité avec le Duc, & l'envoya au Roy. Il contenoit dix articles, outre trente-deux autres qui furent tenus quelque temps ſecrets; mais qui devinrent bientôt auſſi publics que les premiers.

Cayet. T. 1. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 29. &c.

Les dix articles, étoient que le Roy feroit ſerment d'employer juſqu'à ſa propre vie, pour exterminer l'héreſie dans ſon Royaume, & de ne faire jamais ni paix ni tréve avec les Héretiques, ni aucun Edit en leur faveur.

Que tous ſes Sujets de quelque qualité qu'ils fuſſent, feroient le même ſerment.

Que le Roy ne favoriſeroit ni n'avanceroit aucun Hérétique, & que tous ſes Sujets jureroient de ne recevoir pour Roy apres ſon decés, aucun Prince Hérétique ni fauteur d'Hérétiques.

Que les charges ſoit militaires, ſoit de Finance, ſoit de Judicature ne ſeroient données qu'à des Catholiques.

Qu'il traiteroit tous ſes Sujets ainſi que doit faire un bon Roy, & défendroit de tout ſon pouvoir ceux qui l'auroient ſervi, & expoſé leurs perſonnes par ſon commandement contre les Hérétiques & leurs adhérens.

Que tous ſes Sujets réünis avec luy par ce Traité, jureroient de ſe défendre les uns les autres ſous ſon autorité contre les oppreſſions des Hérétiques.

Qu'ils feroient ſerment de vivre & de mourir dans la fidélité qu'ils luy devoient & aux enfans qu'il plairoit à Dieu de luy donner.

Que tous ſes Sujets de quelque qualité qu'ils fuſſent, ſe départiroient de toutes unions, pratiques, intelligences, ligues, aſſociations tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

Qu'il déclareroit tous ceux qui refuſeroient de ſigner l'Edit de réünion, criminels de léze Majeſté, & que les Villes qui déſobéiroient à cet Edit, ſeroient privées de tous priviléges, graces & octrois.

Le dernier article contenoit une Amniſtie générale pour tout le paſſé, & nommément pour la journée des barricades, & pour tout ce qui s'en étoit enſuivi, attendu qu'on avoit fait entendre à Sa Majeſté, que tout cela s'étoit fait par le zele des bons Catholiques pour la conſervation de l'ancienne Religion.

Il n'y eut que ces dix articles qui furent exprimez dans l'Edit de réünion, ainſi qu'on l'appella. Il fut depuis vérifié au Parlement de Paris le 21. de Juillet. Les trente-deux autres les comprenoient encore pour la plûpart, au-moins en termes équivalens, & voicy outre cela ce qu'ils contenoient de plus important. An. 1588.

Que pour exterminer l'héréſie dans le Royaume, le Roy auroit ſur pied deux armées, dont l'une marcheroit en Dauphiné ſous les ordres du Duc de Mayenne, & l'autre en Xaintonge & en Poitou commandée par tel Général que le Roy voudroit nommer.

Que le Concile de Trente ſeroit publié au plutôt, ſans préjudice des droits & de l'autorité de Sa Majeſté, & des libertez de l'Egliſe Gallicane, & que ces libertez & ces droits ſeroient dans trois mois amplement ſpécifiez par les Prélats & par les Députez des Parlemens que Sa Majeſté nommeroit.

Que les Villes de ſeureté accordées par le Traité de Nemours à la Ligue, luy ſeroient laiſſées encore pour ſix ans, & qu'à ces Villes on adjoûteroit celles de Dourlens, d'Orléans, de Bourges & de Montreüil.

Que le ſieur de Geſſans ſeroit remis dans la Citadelle de Valence, & le ſieur du Belloy en ſa Capitainerie du Crotoy; que le Capitaine Bernet ſortiroit de Boulogne; que l'on mettroit en ſa place un Gentilhomme de Picardie, & que dés que cet article ſeroit éxecuté, les Princes de la Ligue retireroient leurs Gens de guerre des environs de cette Place.

Que les biens des Hérétiques & de ceux qui portoient les armes contre Sa Majeſté ſeroient vendus.

Que le Prévôt des Marhands & les Echevins nouvellement élûs ſeroient continuez encore pour deux ans.

Que la Baſtille ſeroit remiſe entre les mains de Sa Majeſté, pour en diſpoſer en faveur de qui il luy plairoit, & qu'elle nommeroit pareillement un Chevalier du Guet.

Que les Magiſtrats, Conſeillers, Capitaines & autres Officiers des Corps des Villes, qui avoient ſuivi le parti des Princes liguez, remettroient leurs Charges entre les mains du Roy, & qu'il les y rétabliroit au plûtôt par ſon autorité.

Parmi tous ces Articles, celuy qui remettoit

le Roy en poſſeſſion de la Baſtille, & qui ne fut point éxécuté, étoit preſque l'unique qui luy fût avantageux: le reſte établiſſoit plus que jamais la puiſſance des Princes liguez. Cependant le Roy le ſigna à Roüen, où on le luy porta, & fit ſeulement changer ce mot de *Ligue des Catholiques*, comme un terme odieux, & y ſubſtitua celuy d'*union des Catholiques*.

Cayet. T. 1.

Cette facilité à accepter de telles conditions, & ce qui arriva ſur la fin de cette année aux Etats de Blois, firent croire à pluſieurs, que ce Prince avoit uſé en cette rencontre de la même politique, que ſon Prédeceſſeur Charles IX. lorſqu'il voulut attirer à la Cour l'Amiral de Coligny, & les autres Chefs du parti Huguenot. D'autres ne firent pas tant d'honneur à ſa prudence, & jugérent qu'il agiſſoit en tout cela ſans deſſein, ſe laiſſant emporter & déterminer par les occurrences, ne penſant qu'à ſe tirer des embarras préſens, & attendant du temps les moyens qu'il pourroit luy préſenter pour le rétabliſſement de ſon autorité. En effet, Monſieur de Villeroy qui étoit encore alors des conſeils les plus ſecrets, aſſeure que ce Prince dans ce temps-là ne méditoit aucun deſſein violent, & qu'il ne fut engagé à ceux qu'il éxecuta dans la ſuite, que par des gens moins affectionnez à ſes interêts, qu'aux leurs propres.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 3.

Memoires de Villeroy. T. 2.

Aprés avoir fait chanter à Roüen le *Te Deum* pour une paix ſi deſavantageuſe & ſi honteuſe à la Majeſté Royale, il retourna à Chartres, & ne voulut point aller à Paris, quelques inſtances qu'on luy en fit. Il prit pour prétexte les préparatifs qu'il falloit faire, & les ordres qu'il avoit à donner pour les Etats qui devoient s'aſſembler au commencement de Septembre à Blois, dont il étoit plus proche à Chartres qu'à Paris.

Dés qu'il fut arrivé à Chartres, la Reine Mére, la jeune Reine, le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Guiſe & de Nemours allerent le trouver, les uns pour le remercier, & les autres pour le feliciter de l'heureuſe réünion qui venoit de ſe faire, & que tous les Catholiques avoient ſouhaitée avec tant de paſſion, pour achever la ruine du parti Huguenot.

Il affecta d'en faire paroître plus de joye qu'aucun autre. Il reçût le Cardinal de Bourbon & le Duc de Guiſe avec tous les témoignages de cordialité les plus tendres, & pour achever de les convaincre de la ſincerité de ſa reconciliation, il les combla d'honneurs & de bienfaits:

* Datées du 27. d'Août 1585.

Il declara par Lettres * Patentes le Cardinal de Bourbon, premier Prince du Sang & le plus proche héritier de la Couronne, luy permit en cette qualité de créer dans toutes les villes du Royaume un maître en chaque métier, accorda à tous ſes Officiers & Domeſtiques les Priviléges & Exemptions dont joüiſſoient ceux de la Maiſon Royale; & ces Lettres furent verifiées au Parlement de Paris le vingt-huitiéme d'Août.

Par d'autres Lettres * Patentes, il donna au Duc de Guiſe tout le pouvoir de Lieutenant Général de l'Etat pour les armes, & an titre prés, tous les droits & toutes les prérogatives de Conneſtable de France. Il luy promit d'agir auprés du Pape, pour obtenir en faveur du Cardinal de Guiſe la Legation d'Avignon: l'Archevêque de Lion eut parole pour le premier chapeau de Cardinal que le Roy auroit à ſa diſpoſition, & d'être admis au Conſeil ſecret, promeſſe neanmoins qu'on ne luy tint pas. Le Gouvernement du Lionnois fut promis au Duc de Nemours, la Châtre eut le Brevet de Maréchal de Camp, & Menneville grand confident du Duc de Guiſe, fut fait Conſeiller d'Etat d'Epée.

An. 1588.

* Datées du 14. d'Août 1585.

On expédia les Commiſſions pour les armées de Dauphiné & de Poiton, & le Duc de Mayenne obtint les Régimens & les Compagnies d'Ordonnance qu'il ſouhaitoit avoir dans la ſienne. Sur ces entrefaites il ſe paſſa dans les Provinces où ces deux Armées devoient agir, deux choſes qui firent beaucoup de bruit par tout le Royaume.

La premiére fut l'aſſaſſinat du Duc d'Epernon à Angouleſme, qui d'abord fit grand tort à la réputation des Chefs de la Ligue, parmi ceux qui ignoroient le myſtére & le véritable auteur de cette entrepriſe. Je ne ſçai comment il arrivoit que les ennemis de ce parti étoient ſouvent attaquez de la ſorte. Le Prince de Condé avoit été empoiſonné au commencement de cette année à Sainr Jean d'Angeli; & on ne ſçût jamais l'auteur de cet empoiſonnement. Le Roy de Navarre, comme on le voit par une de ſes Lettres, * ſurprit à Nérac un homme qui vouloit le tuer. Le Maréchal de Joyeuſe en fut ſoupçonné, ſur le préjugé de la haine contre ce Prince, à cauſe que les deux fils avoient péri à la bataille de Coutras, & ſur ce que le coupable avoit dit, que le Baron de Mirepoix luy avoit promis de luy faire donner dix mille ecus par le Maréchal, s'il ne manquoit pas ſon coup: mais ce Maréchal à qui Monſieur de Matignon écrivit ſur ce ſujet & envoya la depoſition, ſe diſculpa, & juſtifia le Baron de Mirepoix, qui n'avoit jamais parlé à l'aſſaſſin.

An. 1588.

* Hiſtoire du Maréchal de Matignon. l. 2.

Mais quant à l'aſſaſſinat du Duc d'Epernon, c'étoit une choſe notoire que Meray Gentilhomme d'Angoumois, Meſſelière, Marerole, des Bouchaux, le Maire d'Angoulême ſon frére & les autres conjurez étoient Ligueurs, & que le premier étoit de la ſuite du Duc de Guiſe. Ils vinrent le jour de ſaint Laurent pour forcer le Château où il demeuroit, y donnérent pluſieurs aſſauts qu'il repouſſa avec ſes ſeuls domeſtiques & quelques amis qu'il avoit avec luy; mais il y auroit péri veu l'acharnement des conjurez, ſi le ſieur de Tagen ſon couſin ne fût accouru à ſon ſecours avec quelques ſoldats, & n'eût appaiſé la ſédition du peuple, que le Maire qui fut tué dans le combat, avoit ſuſcité contre le Duc.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 4.

La choſe ayant été racontée au Duc de Guiſe, il dit d'un air de mépris, je ne reconnois pas là le Duc d'Epernon : il s'eſt defendu avec valeur, & a appaiſé la ſédition avec ſageſſe, paroles qui marquoient plus ſa haine contre ſon ennemi, que ſon équité & ſa ſincérité, car le Duc d'Epernon ne fut jamais accuſé de lâcheté, & toute la ſuite de ſa vie montra qu'il ne cedoit guéres en prudence au Duc de Guiſe ; mais voici la vérité de ce fait.

Voyez T. 2.

Le Roy étant à Vernon à ſon retour de Rouen à Chartres, appella le ſieur de Villeroy & luy dit, qu'il avoit avis que le Duc d'Epernon vouloit ſe ſaiſir d'Angoulême, & le chargea d'écrire de ſa part au ſieur de Tagen qui commandoit les troupes en ce Pays-là, au Lieutenant Général de la Ville, & au Commandant de la Citadelle, pour leur ordonner de ne recevoir qui que ce fût dans Angoulême, que l'on pût ſoupçonner avoir deſſein de s'en emparer, à moins qu'ils n'en receuſſent un ordre exprés poſterieur à la Lettre qu'il leur écrivoit.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Le Courier qui la portoit n'arriva à Angoulême, que trois jours aprés que le Duc d'Epernon y fût entré. Ce Seigneur ayant été informé de ce que la lettre contenoit en fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au Roy. Cependant le Maire de concert avec le conſeil de la Ville envoya ſecrétement ſon beaufrére à la Cour, pour apprendre au Roy l'arrivée du Duc d'Epernon à Angoulême, & recevoir ſur cela ſes commandemens.

Ce Député ayant eté introduit par le ſieur de Villeroy dans le Cabinet du Roy, luy expoſa ſa commiſſion, & luy ajoûta que la faute qu'on avoit faite en recevant le Duc d'Epernon pour n'avoir pas ſçu les intentions de Sa Majeſté, pourroit être réparée ; que le Duc ſortoit ſouvent de la Ville pour aller courir la Bague ; qu'il n'y auroit, quand il ſeroit dehors, qu'à fermer les portes, & qu'il ne ſeroit pas en état de les forcer, les Bourgeois étant trés-diſpoſez à éxecuter les ordres qu'on leur envoyeroit là-deſſus.

Le Roy trouva cet expédient fort bon ; mais il ajouta qu'ils luy rendroient encore un plus grand ſervice, s'ils pouvoient ſe ſaiſir en même-temps du Duc d'Epernon ; qu'il avoit d'autres ſujets de ſe defier de luy, & qu'étant arrêté, il l'obligeroit à luy remettre les Villes de Metz & de Boulogne, dont il refuſoit de ſe déſaiſir, & à ſe contenter du Gouvernement de Provence qu'il vouloit luy conſerver.

Sur cet ordre le Député étant de retour à Angoulême, la partie fut liée & mal éxécutée, comme je l'ay dit, & donna vray-ſemblablement lieu à l'autre choſe qui ſe paſſa en Dauphiné, & qui eut plus de ſuites.

La Valette qui y commandoit pour le Roy, ayant appris combien les Ligueurs avoient pris le deſſus à la Cour ; que le Duc d'Epernon ſon frére avoit été contraint d'en ſortir ; qu'on l'avoit voulu ſurprendre à Angoulême, & que le Duc de Mayenne devoit venir en Dauphiné avec une armée, & luy ôter à luy-même le commandement qu'il y avoit, prit la réſolution de faire non ſeulement la paix avec Leſdiguiéres, mais encore une ligue offenſive & défenſive contre tous ceux qui entreroient en armes dans le Dauphiné ; c'étoit-à-dire contre le Duc de Mayenne, & contre tous ceux du parti de la Ligue. Il crut ſervir le Roy, en prenant les armes contre ceux qui avoient obligé ce Prince, à les faire malgré luy les dépoſitaires de ſon autorité.

Il fit propoſer la choſe à Leſdiguiéres, qui ne pouvant attendre que ſa ruine, ſi la Ligue prévaloit en France, accepta l'offre de tout ſon cœur. Le Buiſſon Gentilhomme Provençal & Gouvernet, convinrent entre eux des conditions à Montmort, le premier agiſſant au nom de la Valette & l'autre pour Leſdiguiéres. Le Traité fut conclu le quatorziéme d'Août à Caſtel-Arnoux ; & l'on voit par la teneur de cet Acte, que la Valette traita non ſeulement en ſon nom, mais encore au nom du Duc d'Epernon ſon frére, qui ſe ménagea prudemment cette retraite, au cas que le Roy continuant d'agir avec ſa foibleſſe ordinaire, l'abandonnât à la haine du Duc de Guiſe.

An. 1588.

Videl Vie de Leſdiguiéres l. 3. p. 42.

Leſdiguiéres fut d'autant plus porté à cet accommodement, qu'il avoit appris que le Duc de Savoye armoit puiſſamment ; & il appréhenda que ſous pretexte d'attaquer Genéve, comme il en faiſoit courir le bruit, il ne vint fondre ſubitement dans le Dauphiné ſoit pour le ſervice de la Ligue, ſoit pour ſon propre interêt, & en intention de profiter des débris de la France.

Sa crainte n'étoit pas ſans fondement ; car quoique le projet du Duc de Savoye fut ſur le Marquiſat de Saluces, il étoit impoſſible que le contre-coup de la guerre qu'il méditoit, ne tombât ſur le Dauphiné. C'étoit une choſe trop importante pour ce Prince de s'aſſeurer des paſſages de ce coté là, afin d'empêcher le ſecours de France, d'autant plus, comme je le dirai tout à l'heure, qu'un des prétextes dont il prétendoit ſe ſervir pour autoriſer ſon entrepriſe, étoit la crainte que les Huguenots du Dauphiné ne ſe coulaſſent dans le Marquiſat de Saluces, & n'ouvriſſent par ce moyen la porte à l'héréſie dans ſes Etats & dans l'Italie.

Il ne tarda pas à faire éclater ſon deſſein ; & une lettre du Duc de Nevers au Roy nous apprend, que dés la fin de Juin on en étoit parfaitement informé à la Cour de France.

Datée du 7. de Juillet an 1588.

Ce fut un nouveau & un fâcheux contre-temps pour le Roy, qui déja trop occupé des troubles domeſtiques, n'étoit pas en état de faire tête à un ennemi étranger, & bien moins encore au-delà des Alpes, qu'en aucune autre frontiére de ſon Royaume.

Il connut alors combien grande étoit la faute qu'il avoit faite malgré ſon conſeil,

& les vives rémontrances du Duc de Nevers, d'avoir rendu à ſon retour de Pologne Pignerol, Savillan & la Perouſe au Duc de Savoye ; & il vit, mais trop tard, l'accompliſſement de la prédiction qu'on luy fit dés ce temps-là, que l'indiſcrete générosité dont il ſe piqua au regard du Duc, luy coûteroit avec le temps tout le Marquiſat de Saluces, & l'éxcluroit entiérement de l'Italie, où il luy étoit de ſi grande conſéquence pour ſon bonneur & pour la ſeureté de ſes Etats, d'avoir toûjours une libre entrée.

Les Ducs de Savoye avoient depuis long-temps des prétentions ſur ce Marquiſat, pour leſquelles il y avoit eu de temps en temps des conteſtations entre eux & les Roys de France. Le Duc Emmanuel Philbert n'avoit point été en état de les faire valoir depuis ſon rétabliſſement dans ſes Etats, qui ſe fit par le traité de Cateau-Cambreſis. Son fils Charles Emmanuel, qui luy avoit ſuccédé en 1580. jeune Prince qui ne cédoit guéres en courage & en politique à ſon pére, attendit avec patience pendant ſept ans l'occaſion favorable de réveiller ce procés. Il s'appuya de l'alliance du Roy d'Eſpagne, qui luy fit épouſer ſa fille Catherine d'Autriche en 1583. Depuis ce temps-là plus que jamais ces deux Princes agirent de concert, pour fomenter les troubles de France, l'un pour empêcher que les François ne ſe mêlaſſent de la guerre des Pays-Bas ; & l'autre pour les mettre bors d'état de porter leurs armes au delà des Alpes. Quelques uns même ont écrit, que ce fut une des conditions que le Roy d'Eſpagne exigea ſous ſerment du Duc de Savoye aprés la concluſion de ſon mariage avec l'Infante. Tous deux par ces raiſons, ſous le prétexte de la Religion, favoriſoient ouvertement la Ligue, & quelquefois les Huguenots en ſecret ; & ce fut en faveur de ceux-cy, que l'année précédente le Duc de Savoye avoit laiſſé paſſer quatre mille Suiſſes par ſes Etats pour entrer dans le Dauphiné, dont le Marquis de Piſani fit inutilement de grandes plaintes au Pape.

Thuanus Matot.

Ce Duc parfaitement inſtruit de toutes les intrigues des Ligueurs & de ce qui s'étoit paſſé à la journée des barricades, des ſuites qu'elle eut, des diviſions qui partageoient les Catholiques entre eux, de la jalouſie que les Partiſans du Duc de Guiſe cauſoient au Roy dans la Picardie, d'où il n'oſeroit retirer ſes troupes, crut le temps propre pour l'éxécution de ſon deſſein.

Lettre du Marquis de Piſani au Roy datées du 24. Août & du 7. de Septembre an. 1587.

L'Hiſtorien de Savoye dit que le Duc à l'occaſion de la journée des barricades, envoya à la Cour de France en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire Gaſpard de Genéve Baron de Lullins, pour offrir au Roy du ſecours contre les Rebelles, dequoi le Roy luy fit paroître beaucoup de reconnoiſſance ; mais il y a beaucoup d'apparence que le véritable ſujet de cette Ambaſſade, étoit pour avoir ſur les lieux des lumiéres plus certaines de l'état des affaires de France.

Guicheron Hiſt. de la Maiſon Royale de Savoye.

En effet, quoiqu'on n'eût point accepté l'offre qu'il avoit faite par ſon Ambaſſadeur, il s'ingéra de luy-même de défendre la frontiére de France ; & ſur ce qu'il ſçût que Leſdiguiéres avoit deſſein de ſe ſaiſir de Château-Dauphin derniére Place du Royaume du coté de la Savoye, il le prévint, & s'en empara : mais il le garda peu, Leſdiguiéres & la Vallette ayant quelques jours apres ſurpris & défait cinq cens hommes qu'il y avoit jettez.

Cette repriſe du Château-Dauphin mortifia beaucoup le Duc de Savoye : elle luy fit connoître qu'il n'avanceroit pas beaucoup de ce côté-là par la force ; & il eut recours à la ruſe. Il envoya Claude Guichard ſon Secrétaire à Leſdiguiéres, pour luy faire des complimens de ſa part, luy dire qu'il ne demandoit pas mieux que de vivre en paix avec luy, que le Duc ſon pére l'avoit autrefois fort conſidéré ; qu'il n'avoit pas pour luy moins d'eſtime ; enfin aprés divers complimens réciproques, l'Envoyé luy ajoûta que les choſes étant à la Cour dans l'état où il les ſçavoit, la Ligue étant dominante, une groſſe armée étant ſur le point de fondre ſur luy qui n'avoit qu'une poignée de gens, il luy ſeroit impoſſible de reſiſter, & que s'il vouloit tourner du côté du Duc ſon Maître, on luy feroit un parti ſi avantageux, qu'il en ſeroit content.

Hiſt. de Leſdiguiéres l. 3 64.

Leſdiguiéres répondit par de grands remercimens de la bonne volonté de Monſieur le Duc de Savoye à ſon égard : mais il ajouta qu'il étoit ſujet & bon ſerviteur du Roy, qu'il défendoit le Dauphiné contre les Ligueurs rebelles ; & qu'il ne chercheroit jamais ſa fortune ailleurs que chez ſon Prince.

Le Duc ainſi éconduit ne penſa plus, au moins pendant quelque temps, à s'étendre du côté du Dauphiné, & eſpera trouver mieux ſon compte en s'adreſſant au Duc de Guiſe. Il le fit ſonder là-deſſus, pour ſçavoir, ſi en luy promettant de ſeconder la Ligue de toutes ſes forces, il conſentiroit qu'il ſe dédommageât des dépenſes qu'il feroit pour cet effet, par le Marquiſat de Saluces.

Thuanus l. 92.

Le Duc de Guiſe ſoit qu'il comptât peu ſur de telles promeſſes, ſoit qu'il ne voulût pas qu'on luy reprochât d'avoir donné les mains à un démembrement de l'Etat, fit aſſez comprendre à l'Ambaſſadeur qu'il n'approuvoit pas cette entrepriſe : mais il y a beaucoup d'apparence que ne ſe fiant pas aſſez à ce Miniſtre, il ne luy parla point comme il penſoit, puiſque le Cardinal de Montalte aſſeura peu de temps aprés au Marquis de Piſani, que le Duc de Mayenne étoit ſur cet article tout à fait d'intelligence avec le Duc de Savoye. Quoiqu'il en ſoit le Duc de Savoye fit une autre démarche à l'égard du Roy, qui fit aiſément deviner ſes intentions.

Lettre du Marquis de Piſani au Roy du 13. Novembre.

René de Lucinge ſieur des Alymes Ambaſſadeur de Savoye en France parlant au

Roy, luy exalta fort le zéle du Duc ſon maître pour le bien du Royaume. Il luy dit de ſa part que le Duc de Guiſe portoit ſes deſſeins beaucoup plus haut qu'on ne penſoit, & que Leſdiguiéres en formoit auſſi de trés-dangereux; qu'il avoit des intelligences avec la Fite, Lieutenant de Roy au Marquiſat de Saluces, & qu'aprés avoir pris Château Dauphin, il n'en demeureroit pas là; que ſon Alteſſe ne pouvoit être ſans inquiétude ſur cet article; qu'il y alloit de ſon interêt d'empêcher que les Huguenots ne s'emparaſſent du Marquiſat de Saluces; que ce danger ne le regardoit pas ſeul, mais encore tous les Princes d'Italie, qui pour l'éviter, prendroient peut-être des moyens qui déplairoient à Sa Majeſté, à quoy dans la ſituation où elle ſe trouvoit, il luy ſeroit difficile de s'oppoſer, & que pour prévenir tous ces inconvéniens, il luy offroit de défendre le Marquiſat de Saluces, s'il vouloit luy en confier le Gouvernement.

Le Roy, dont le pis aller étoit de perdre ce Pays, n'avoit garde de le mettre entre les mains du Duc de Savoye, convaincu qu'il étoit, que jamais il ne pourroit l'en retirer que par la force des armes. Il répondit à l'Ambaſſadeur qu'il étoit trés obligé au Duc ſon Maître de ſes bons offices; mais qu'il pourvoyeroit à tout par un nombreuſe armée, qu'il alloit envoyer en Dauphiné ſous les ordres du Duc de Mayenne, qui donneroit tant d'occupation à Leſdiguiéres, qu'aſſeurément il ne ſeroit pas tenté de faire des conquêtes du côté de l'Italie, & qu'ainſi il prioit le Duc de Savoye d'être tranquille à cet égard, & de s'en repoſer ſur luy.

Le Duc qui n'uſoit de toutes ces ſoupleſſes, que pour pouvoir dire qu'il n'en étoit venu à la force ouverte, qu'apres avoir employé toutes les autres voyes de procurer la ſeureté de ſes Etats & d'empêcher l'héréſie de prendre pied en Italie, leva le maſque. Il ſurprit Carmagnole la nuit de la veille de ſaint Michel. Le Château tint quelques jours juſqu'à l'arrivée du Canon, & cela pour ſauver les apparences, la Coſte Gouverneur de la Place & Saint Sivier ſon Lieutenant étant d'intelligence avec le Duc de Savoye, qui les avoit corrompus. Cette Place étoit le Magazin pour tout le Marquiſat de Saluces: Il s'y trouva juſqu'à quatre cens canons, & une infinité de poudres, de boulets & d'autres munitions de guerre.

An. 1588. Guiche ou Hiſt. de la Maiſon Royale de Savoye.

Le même jour le Comte de Luzerne avec une partie des troupes Savoyardes, s'empara de la ville de Cental, & puis du Château. Saluces n'étant pas une Place de beaucoup de défenſe, ouvrit ſes portes au Duc. La Fite Lieutenant de Roy dans le Marquiſat ſe retira au Château de Revel, où il fut auſſi-tôt aſſiégé, & aprés une aſſez vigoureuſe défenſe, contraint de ſe rendre.

Le Duc durant le ſiége de Revel étant venu à Turin, fit appeller le Nonce du Pape & l'Ambaſſadeur de Veniſe, pour leur rendre compte des raiſons qui l'avoient obligé à s'emparer du Marquiſat de Saluces. Il fut moins difficile de les ſatisfaire là-deſſus que la Cour de France, où l'Ambaſſadeur de Savoye n'eût point d'autres raiſons à apporter de la conduite de ſon maître, que la ſeureté de ſes Etats & celle de la Réligion en Italie, proteſtant en même-temps que dés que les troubles du Royaume ſeroient pacifiez, il ſoûmettroit aux arbitres dont il conviendroit avec le Roy, l'éxamen de ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces, & que s'ils n'étoient pas trouvez légitimes, il le luy remettroit entre les mains. Poigni que le Roy envoya au Duc pour lui redemander les places priſes, ne pût rien gagner, & Lamy un des Généraux du Duc de Savoye, aprés avoir manqué Château-Dauphin dans le temps qu'on s'empara de Carmagnole, y étant revénu une ſeconde fois, le prit par capitulation le trentiéme de Novembre aprés un aſſez long ſiége.

Diverſes Lettres de Poigni au Roy dans les Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

An. 1588.

Chacun jugea de l'entrepriſe du Duc de Savoye ſelon ſes préventions. L'interêt de la Réligion la fit loüer à Rome: Quelques Princes d'Italie prévenus en faveur du Duc de Savoye, ſur les prétentions qu'il avoit ſur le Marquiſat de Saluces, ne déſapprouvérent point qu'il eût pris ſon temps, pour s'en mettre en poſſeſſion. D'autres en furent allarmez, & ſurtout les Venitiens, qui enviſagérent les ſuites autrement que leur Ambaſſadeur à la Cour de France n'avoit fait d'abord. Le Cardinal Cornaro parla hautement à Rome ſur cette entrepriſe, comme d'un attentat contre le droit des gens, & qui pouvoit avoir de trés-pernicieuſes conſéquences pour le repos de l'Italie. Au contraire la Cour d'Eſpagne y applaudit fort, comme à un chef d'œuvre de politique, quoique l'Ambaſſadeur de Philippe II. en France eût eu ordre de ſon Maître de témoigner au Roy de ſa part qu'il en étoit fort mecontent. Les Suiſſes, la République de Genéve, & les Princes Proteſtans d'Allemagne en furent trés chagrins. Nicolas de Harlay ſieur de Sancy Ambaſſadeur de France chez les Cantons Suiſſes les anima beaucoup contre le Duc, & les fit réſoudre à luy declarer la guerre; mais elle ne commença que l'année ſuivante; & cependant il ſe paſſa d'étranges choſes en France, qui empêchérent le Roy de tirer vengeance de l'inſulte, que ce Prince venoit de luy faire, malgré les grandes obligations qu'il luy avoit, ſans quoi il n'eût jamais été en état de s'élever contre luy.

Lettre du Marquis de Pilano au Roy, datée du dernier d'Octobre 1588.

Le Roy aprés ſon apparente réconciliation avec le Duc de Guiſe, s'en alla à Blois, où il fut ſuivi par ce Duc, & on commença à y diſpoſer toutes choſes pour l'Aſſemblée des Etats convoquez en cette Ville, tandis que les deux armées dont j'ay parlé agiroient en Poitou, & en Dauphiné contre les Huguenots.

Cayet. T. 1.

On fut ſurpris quand auſſi-tôt aprés

qu'il fût arrivé à Blois, on luy vit faire un changement dans ſon Conſeil, auquel on ne ſe ſeroit jamais attendu. Le Chancelier de Chiverni, les ſieurs de Bellièvre Sur-Intendant des Finances, Brulart, Villeroy, & Pinart Sécretaires d'Etat, qui avoient eu juſqu'alors le maniment de toutes les affaires, eurent ordre de quitter la Cour, & de ſe retirer chez eux. Ruzé & Revol prirent la place de ces deux derniers, & Montholon fameux Avocat du Parlement de Paris, qui ne penſoit à rien moins, & que le Roy n'avoit jamais vû, fut fait Garde des Sceaux à la place du Chancelier, ſur la ſeule reputation qu'il avoit d'homme de bien, d'homme d'honneur & d'une grande intégrité, & qui d'ailleurs avoit de la naiſſance.

Cayet. T. . Thuanus l. 91, &c.

La Reine-Mére avoit toûjours été fort écoûtée du Roy, & quoique durant le regne des Favoris ſon crédit eût beaucoup diminué, toutefois ce Prince n'entreprenoit rien d'important ſans luy demander conſeil, & depuis la journée des barricades, & l'éloignement du Duc d'Epernon, tout ſe conduiſoit par ſes avis. Elle avoit préſidé à toutes les négociations avec le Duc de Guiſe, & le traité de Paix & la réünion du Roy avec ce Duc avoient été ſon ouvrage. La diſgrace des anciens Miniſtres, ſur laquelle elle ne fut nullement conſultée, s'etendit juſqu'à elle, & dés ce moment le Roy n'eût plus en cette Princeſſe qu'une confiance apparente.

De toutes les cauſes que chacun imagina de cette ſubite révolution, il me paroît que l'unique véritable fut la honte & le chagrin que le Roy eut de tout ce qui s'étoit paſſé à Paris, & de s'être vû encore contraint depuis à recevoir la loy du Duc de Guiſe, & que ne pouvant penſer ſans indignation au traité honteux qu'il avoit ſigné à Roüen, il voulut s'en venger ſur tous ceux qui y avoient eu part, réſolu de le faire d'une maniére encore plus terrible ſur les Chefs de la Ligue, dés qu'il en auroit le moyen, s'ils ne rentroient ſincérement dans leur devoir.

Je ſuis perſuadé qu'une des choſes qui firent le plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ce Prince, & qui l'outrérent davantage, furent les Lettres * que le Duc de Guiſe & le Cardinal de Bourbon reçûrent du Pape aprés l'enregiſtrement de l'Edit de réünion, & dont les Ligueurs firent courir une infinité de copies par toute la France. Sixte V. comme je l'ay déja remarqué pluſieurs fois, avoit toûjours fort deſapprouvé la Ligue, & la favoriſoit neanmoins, dans la penſée que vû le train que prenoient les choſes, l'herèſie ſeroit détruite en France par ce moyen. Il écrivit donc au Duc de Guiſe & au Cardinal de Bourbon, pour les encourager à pourſuivre leurs glorieux & religieux deſſeins : Il prodiguoit les loüanges au premier, le comparoit aux Machabées par le zéle & par la valeur, avec laquelle il avoit juſques-là combattu contre les ennemis de Dieu, & l'avertiſſoit qu'il avoit fait ſon Légat en France Jean-François Moroſini Evêque de Breſſe, qui y avoit alors ſeulement la qualité de Nonce, afin que révêtu de cette nouvelle dignité, il pût agir plus efficacement de concert avec luy, & le ſeconder dans toutes ſes entrepriſes.

* Datées du 15. de Juillet 1588.

Rien ne pouvoit être plus offenſant pour le Roy, que de telles Lettres, où il ſembloit qu'on le comptât pour rien dans la déronte des Réitres, qui dans la vérité, comme je l'ay deja obſervé, avoit plus été l'effet de ſa prudence, que de la valeur du Duc de Guiſe: outre que dans ces Lettres on paroiſſoit approuver la conduite, que ce Duc avoit tenuë à ſon égard dans ce qui s'étoit fait à Paris de plus outrageant contre l'autorité Royale, & révêtir exprés le Nonce d'un nouveau caractére, pour le mettre en état d'agir avec plus d'autorité ſelon les intentions des Rébelles, & indépendemment du Souverain.

Ce Prince en eut un vif reſſentiment, & ſon chagrin fut extrêmement augmenté par les rapports qu'on luy fit des intrigues du Duc de Guiſe dans toutes les Provinces, pour faire elire des Députez de ſon parti; & ſurtout par l'avis qu'il reçût, que dans les cahiers que la Province de Picardie dreſſoit pour l'Aſſemblée des Etats, les Ligueurs de ce Pays-là y avoient inſeré une Requête, où ils luy demandoient Monſieur d'Aumale pour Gouverneur à la place du Duc de Nevers. Tout cela le fit réſoudre à ne plus écoûter ceux, qui l'avoient en toutes occaſions porté aux voyes d'accommodement aux dépens de ſon honneur & de ſon autorité, ainſi qu'avoient toûjours fait la Reine, le Chancelier, le ſieur de Villeroy & les autres, & le détermina à leur ôter la connoiſſance des affaires, & à ne plus conſulter que les perſonnes qui luy avoient conſeillé de faire paroître plus de fermeté. De ce nombre étoient le Maréchal d'Aumont, les Sieurs de Rambouïllet, Alphonſe d'Ornano, & quelques autres qu'il ſçavoit n'avoir nulle liaiſon avec le Duc de Guiſe.

Mem'res du Duc de Nevers. T. 2.

Dans cette diſpoſition, aprés avoir vû en particulier tous les principaux Députez, qui l'aſſeurérent de leur entiér dévouement à ſes volontez les uns ſincérement, les autres & la plûpart avec des intentions toutes contraires aux complimens qu'ils luy faiſoient, il fit l'ouverture des Etats à Blois.

Mathieu l. 4. Cayet. T. 2. Thuanus l. 91.

An 1587.

Elle fut précédée le Dimanche ſecond jour d'Octobre d'une Proceſſion générale, qui ſe fit depuis le Château juſqu'à Notre-Dame des Aydes au Fauxbuurg de Vienne Le Roy, les deux Reines, les Princes & tous les Députez y aſſiſtérent. L'Archevêque d'Aix porroit le ſaint Sacrement ſous un Dais ſoûtenu par quatre Chevaliers de l'ordre. Renaud de Beaune Archevêque de Bourges célébra Pontificalement la Meſſe, & Claude de Saintes Evêque d'Evreux fit le Sermon.

Le lendemain on aſſigna aux trois Ordres les

les lieux où ils feroient leurs aſſemblées, le Couvent des Jacobins au Clergé, le Palais à la Nobleſſe, & la Maiſon de Ville au Tiers-Etat. On procéda auſſi à l'Election des Préſidens de chaque Ordre, qui furent pour l'Ordre Eccléſiaſtique les Cardinaux de Bourbon & de Guiſe; mais l'Archevêque de Bourges en leur abſence préſida ce jour-là. Le Comte de Briſſac & le Baron de Magnac furent élûs pour préſider à la Nobleſſe, & la Chapelle-Marteau Prévôt des Marchands de Paris pour le Tiers-Etat. On vit dés-lors par ce choix, combien les Ligueurs étoient puiſſans dans les Etats.

La premiére Séance fut différée juſqu'au ſeiziéme du mois, tant à cauſe que les Princes du Sang qui devoient s'y trouver, n'étoient pas encore tous arrivez, qu'à cauſe du différent ſurvenu pour la preſſéance entre les Ducs de Nemours & de Nevers, & enfin à cauſe de quelques difficultez que l'on fit ſur les procurations & les élections de quelques-uns des Députez. Un jeûne de trois jours fut ordonné pour obtenir de Dieu ſa bénédiction ſur cette Aſſemblée. Le Roy communia dans l'Egliſe du Château, les Princes & les Seigneurs en diverſes Egliſes, & tous les Députez dans celle des Jacobins de la main du Cardinal de Bourbon.

Le ſeiziéme d'Octobre les trois Ordres s'aſſemblérent dans la Salle du Château, qui avoit été magnifiquement parée, & chacun y prit ſa place, ſuivant la diſpoſition qui en avoit été faite par le Maître des Cérémonies.

Dans le fond de la Salle à quelque diſtance de la muraille, il y avoit une grande & large eſtrade, ſur laquelle étoit un marche pied fort étendu, & ſur ce marche-pied un autre plus étroit avec un fauteüil ſous un dais: C'étoit-là le Trône où le Roy s'aſſit, à côté & plus bas ſur le grand marche-pied étoient les ſiéges de la Reine-Mére & de la Reine regnante; la premiére étoit à droite & la ſeconde à gauche: derriére étoient les Capitaines des Gardes, & à côté d'eux les deux cens Gentilshommes au Bec-Corbin.

A la main droite du Roy ſur l'eſtrade étoient deux bancs à doſſier, l'un devant l'autre couverts de tapis; ſur celuy de devant étoient les Princes du Sang, ſçavoir le Cardinal de Vendôme, le Comte de Soiſſons & le Duc de Montpenſier, & ſur celuy de derriére les Ducs de Nemours, de Nevers & de Retz.

Sur deux autres diſpoſez de la même maniére à ganche, étoient aſſis au premier rang les Cardinaux de Guiſe, de Lenoncourt & de Gondi, & derriére eux les Evêques de Langres & de Châlons Pairs Eccléſiaſtiques.

Sur le grand marche-pied immediatement devant le Roy, le Duc de Guiſe faiſant face à l'Aſſemblée, avoit une chaiſe à bras ſans doſſier couverte d'un tapis, en qualité de Grand Maître de la Maiſon du Roy; à gauche étoit le ſiége du ſieur de Montholon Garde des Sçeaux vis-à-vis des Princes du Sang. La place aux pieds du Roy qui appartenoit au Duc de Mayenne comme grand Chambellan, & celle des Maréchaux de France, qui devoit être ſur le dernier dégré de l'eſtrade, demeurérent vuides.

Au pied de l'eſtrade étoit une table, devant laquelle étoient aſſis le dos tourné vers le Roy, les ſieurs de Beaulieu-Ruſé & Révol Secretaires d'Etat, & devant eux les Hérauts à genoux nuë tête. A côté de la table étoient ſur des bancs à droite Monſieur de Bellegarde Premier Gentilhomme de la Chambre, l'Archevêque de Lion, & le ſieur Miron Premier Médecin du Roy, & à gauche Monſieur de Loignac qui étoit auſſi premier Gentilhomme de la Chambre, & les ſieurs Deſcars, de Souvrai & d'O Chevaliers des Ordres.

Aux deux côtez de la Salle il y avoit pluſieurs rangs de bancs. Sur les deux premiers de la main droite étoient aſſis les Conſeillers d'Etat de Robe longue, le ſieur d'Epeſſe Avocat Général, le ſieur de la Gueſle Procureur Général, les ſieurs de Champigni, Faulcon-de-Ris, de Pont-Carré, Marcel & de Roziéres Intendant des Finances & quelques-autres.

Sur les deux bancs de la gauche les Conſeillers d'Etat de Robe-Courte, les ſieurs de Schumberg, de Clermont, d'Entragues, de la Chataigneraye, de Rochefort, de Poigni, de Richelieu, de Liancourt, de Menneville, de la Châtre, de Crillon de Birague, de Chémeraut, de Manou, tous Chevaliers des Ordres excepté Schomberg & Menneville.

Derriere les bancs des Conſeillers d'Etat de Robe-longue, étoient huit bancs en long, & ſur la même ligne pour les Députez du Clergé, & neuf dans la même ſituation derriére les Conſeillers d'Etat de Robe-courte pour les Députez de la Nobleſſe.

Du même côté étoient aſſis les Maîtres des Requêtes, & aprés eux les Sécrétaires de la Maiſon & Couronne de France. Entre ces rangs & les barriéres tout à l'entour, les Députez du Tiers-Etat avoient leurs places.

Au haut de la Sale on avoit fait des galeries fermées de jalouſies, où le Légat, les Ambaſſadeurs & pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour furent admis, pour voir cette belle cérémonie.

Le Clergé avoit cent trente-quatre Députez, & de ce nombre quatre Archevêques & vingt & un Evêques; la Nobleſſe cent quatre-vingt, & le Tiers-Etat cent quatre-vingt-onze. Tous parurent là en habit de cérémonie, les Evêques en Rochet, les Gentilhommes avec la Toque de velours & la Cape, ceux du Tiers-Etat qui étoient Officiers de Robe-longue, en Robe de Palais & en bonnet quarré, les autres de Robe-courte avoient un plus petit bonnet & la Robe de Marchands, je croy que par cette Robe des Marchands les Hiſtoriens de ce temps-là enten-

dent l'habillement des Marchands, lorſqu'ils marchent en certaines cérémonies.

Chacun ayant pris ſa place, le Roy arriva, s'aſſit ſur ſon Trône, & tout le monde étant débout & découvert, il fit une aſſez longue harangue, qu'il recita à ſon ordinaire avec beaucoup de grace & de majeſté, & il aſſeura toute l'Aſſemblée de l'extrême deſir qu'il avoit de voir réfleurir ſon Etat, & de reformer les abus qui s'étoient gliſſez par le malheur des temps, dans les divers Ordres qui le compoſent. Il exhorta les Etats à le ſeconder dans cet important deſſein, où il s'agiſſoit du ſalut du Royaume, du ſoulagement & du repos des peuples. Il proteſta qu'il n'y avoit perſonne en France, qui eût plus de zéle que luy pour la conſervation de la Réligion Catholique Apoſtolique & Romaine, & pour la deſtruction de l'héréſie: il dit qu'il ſoûtoit la juſte crainte des François Catholiques, de tomber aprés ſa mort ſous la puiſſance d'un Prince hérétique, & qu'il la trouvoit ſi raiſonnable, que quoique par l'Edit de réünion il crût y avoir ſuffiſamment pourvû, cependant ſon avis étoit, que pour rendre cet Edit plus ſtable, on en fit dans les Etats une loy fondamentale du Royaume: mais que comme il entroit ſi volontiers dans les ſaintes vûës de ſes Sujets Catholiques, il prétendoit qu'ils ſe ſouvinſſent que par le Traité ſur lequel étoit fondé l'Edit de réünion, on s'étoit obligé avec ſerment à renoncer à toutes Ligues, Aſſociations & Pratiques tant au dedans qu'au dehors du Royaume; que les Ligues, les levées de troupes & d'argent étoient tous Actes de Roy & de Souverain, & que dans toutes les Monarchies bien reglées, & ſelon le droit divin & humain, nul particulier ne pouvoit s'attribuer cette autorité, ſans tomber dans le crime de léze-Majeſté; qu'il vouloit bien ſur cet article oublier tout le paſſé: mais que pour l'avénir, il étoit réſolu de maintenir à cet égard, quoiqu'il luy en dût coûter, les droits attachez à ſa Couronne, & l'honneur de la Majeſté Royale.

Le Roy ayant fini ſa harangue, le ſieur de Montholon garde des Sceaux declara encore plus amplement les intentions de ſa Majeſté, s'étendit ſur les divers deſordres qui regnoient dans le Royaume, tant parmi la Nobleſſe, que parmi les Eccleſiaſtiques & les Gens de Juſtice, & les conjura de contribuer de tout leur pouvoir à en procurer la reformation.

Enſuite l'Archevêque de Bourges pour le Clergé, le Baron de Sénecey pour la Nobleſſe, le Prévôt des Marchands de Paris pour le Tiers-Etat, firent leurs remercimens au Roy de la bonté qu'il avoit euë, & de l'honneur qu'il leur avoit fait de les aſſembler, afin de leur faire part de ſes bonnes intentions pour le bien du Royaume & de la Réligion, & l'aſſeurérent de la réſolution où ils étoient, de le ſatisfaire là-deſſus aux dépens de leurs biens & de leur vie même.

C'eſt ainſi que ſe termina cette premiére Séance, dont toute l'Aſſemblée parut trés-contente, hormis les principaux Chefs de la Ligue, qui furent trés-choquez de ces paroles dont le Roy s'étoit ſervi dans ſa harangue: *Aucuns grands de mon Royaume ont fait des Ligues & Aſſociations; mais témoignant ma bonté accoûtumée, je mets ſous le pied pour ce regard tout le paſſé.* Cayet. T. 1.

Le Duc de Guiſe alla trouver le Cardinal de Bourbon, qu'une indiſpoſition avoit empêché de ſe trouver à l'Aſſemblée, luy repréſenta de quelle conſéquence il étoit pour leur honneur, que le Roy en pleins Etats les eût fait paſſer pour des rebelles, & qu'au moins il falloit que ces termes ne paruſſent pas dans les copies de la harangue qui ſe répandroient dans le public. Ils firent ſur cela leurs remontrances au Roy, qui eut la condeſcendance de les faire retrancher, & de faire changer la feüille où ils étoient, quoiqu'elle fût deja imprimée.

Dans la ſeconde Séance qui ſuivit de fort prés la premiére, le Roy & les Etats firent ſerment d'obſerver l'Edit de Réünion, comme une loy fondamentale du Royaume. Dans l'intervalle qu'il y eut entre celle-ci & la troiſiéme, qui ſe tint le jour de la Touſſaints, le Duc de Nevers eut ordre de partir, pour s'aller mettre à la tête de l'armée de Poitou; & l'on reçût les nouvelles de la priſe de Carmagnoles & des autres entrepriſes du Duc de Savoye.

Cette nouvelle fit grand bruit dans les Etats. Le Corps de la Nobleſſe, de l'avis de la plûpart de ſes membres, preſſa le Roy de laiſſer toute autre affaire, pour tirer raiſon de celle-ci: Mais les Ligueurs dont le nombre étoit plus grand dans l'Ordre Eccléſiaſtique & dans le Tiers Etat, n'étoient nullement de cet avis, & quoiqu'en public ils ne ſe déclaraſſent pas d'abord ouvertement là-deſſus, le Roy étoit bien informé de la maniére dont ils en parloient entre eux. Il connut avec certitude leurs diſpoſitions, lorſqu'ayant propoſé dans l'Aſſemblée de déclarer la guerre au Duc de Savoye, comme un ſentiment auquel il inclinoit, on luy repréſenta qu'il falloit avant toutes choſes guérir le mal qui déchiroit les entrailles de l'Etat, & qu'enſuite on pourvoyeroit au maux du dehors. Le Duc de Guiſe parla luy-même conformément à ces remontrances, & dit en adreſſant la parole au Roy, qu'il étoit d'avis que Sa Majeſté commençât par aſſeurer les bons François du fruit qu'ils s'étoient promis du ſerment de la ſainte union, & de la réſolution priſe dans les Aſſemblées précédentes, & que les Huguenots étant une fois exterminez, il ſeroit le premiér à paſſer les Monts, pour faire *rendre gorge* au Duc de Savoye, ſi Sa Majeſté vouloit luy en donner la commiſſion.

Le Préſident de Thou rapporte la choſe L. 94

d'une autre maniére, & dit que le Duc de Guiſe pour lever les ſoupçons que l'on avoit de ſes intelligences avec le Duc de Savoye, pour faire ſa Cour au Roy, & montrer en même-temps le grand pouvoir qu'il avoit dans les Etats, fit enſorte qu'on y réſolut la guerre contre le Duc de Savoye; mais qu'il avertit en même-temps l'Ambaſſadeur de ce Prince & celuy d'Eſpagne, de ne s'en pas allarmer, les aſſeurant qu'on n'en viendroit pas à l'éxécution. Quoiqu'il en ſoit, tous conviennent, que dés ce moment le Roy réſolut la perte du Duc de Guiſe, & ſe crut diſpenſé d'obſerver ſon ſerment ſur l'Edit de Réunion, dans la perſuaſion où il fut plus que jamais, que ce Duc & ceux de ſa faction le trahiſſoient, & vouloient abſolument le perdre.

Pluſieurs choſes le confirmoient dans la penſée, que le Duc de Guiſe s'entendoit avec le Duc de Savuye. C'étoit premiérement l'indifférence avec laquelle il avoit appris la nouvelle de l'invaſion du Marquiſat de Saluces; ſecondement ce qu'on mandoit de Piémont, que le Marquis de ſaint Sorlin, frére utérin du Duc de Guiſe ſervoit actuellement dans l'Armée du Duc de Savoye troiſiémement la propoſition que l'Ambaſſadeur de Savoye avoit faite quelques jours auparavant, de confier le Gouvernement du Marquiſat de Saluces à ce Marquis, juſqu'aprés la fin des troubles de France; quatriémement l'inaction du Duc de Mayenne qui demeuroit à Lion ſans entrer dans le Dauphiné, ſe contentant d'y envoyer quelques troupes ſous les ordres de Maugiron: mais ce qui luy ôta tout doute là-deſſus, fut l'avis qu'il reçût quelque temps aprés du Marquis de Piſani, à qui le Cardinal de Montalte neveu du Pape avoit dit en ſecret, ainſi que je l'ay déja rapporté, que ſeurement le Duc de Mayenne entroit dans les deſſeins du Duc de Savoye.

Enfin il eſt certain que le Roy dans la ſuite, parmi les motifs qui le déterminérent à ſe défaire du Duc de Guiſe, apporta la conſpiration de ce Prince avec le Duc de Savoye, comme une des raiſons qui l'avoient le plus irrité: mais il s'en preſenta beaucoup d'autres durant le cours des Etats.

La faction des Seize avoit eu grand ſoin de donner à leurs Partiſans qui s'y trouvoient, des inſtructions ſecrétes principalement ſur un point, qui alloit à la deſtruction entiére de l'autorité Royale.

Depuis que la forme des Etats avoit été établie en France telle qu'elle étoit alors, c'eſt-à-dire depuis qu'à l'ordre de la Nobleſſe & à celuy du Clergé repréſenté par les Evêques & quelques Abbez, on eût ajoûté le Tiers-Etat, ils ne s'étoient point attribué d'autre pouvoir, que de faire leurs remontrances ſur les abus que les Députez étoient chargez de repreſenter de la part des Provinces & des Villes, de ſuggérer leurs ptnfées & leurs vûës ſur les moyens que l'on pouvoit prendre pour y remédier, d'y contribuer par leurs conſeils, & en fourniſſant les expédiens qu'ils avoient imaginez pour le ſoulagement des peuples, pour la ſeureté de l'Etat, & pour pourvoir à ſes beſoins dans certaines neceſſitez preſſantes. Sur quoy les Roys les ayant oüis, & aprés avoir examiné leurs cahiers, profitoient de leurs lumieres & avoient égard à leurs remontrances, ſelon qu'ils le jugeoient à propos, comme à des choſes ſoûmiſes à leur prudence & à leur autorité Royale. Lorſque les Etats vouloient en uſer autrement, la choſe étoit regardée comme une entrepriſe ſur les droits du Prince.

La faction des Seize animée de l'eſprit de révolte & d'indépendance, n'agréoit pas cee ancien uſage de la Monarchie, & ne ſongeoit pas à moins, qu'à réduire ſes Souverains au même pied, que ceux de Pologne & d'Angleterre. C'étoient les exemples que les Députez inſtruits par les Mémoires des Seize citoient entre eux. Dans cette vûë ils propoſérent que les délibérations des Etats fuſſent auſſi-tot publiées qu'arrêtées, ſans attendre les ordres du Conſeil du Roy, dont les longueurs, diſoient-ils, & les modifications rendoient inutiles la plûpart des plus ſalutaires remédes.

Tout cela étoit mis par le Roy ſur le compte du Duc de Guiſe, parce qu'il ſçavoit que de tout temps il s'étoit parfaitemeut entendu avec la faction des Seize; & même on l'aſſeura que rien ne ſe propoſoit dans les Aſſemblées particuliéres des Chambres, qu'il n'eût été auparavant réſolu dans une eſpéce de conſeil des principaux de la Ligue, qui ſe tenoit, diſoit-on, dans le Cabinet du Duc. Matthieu. l. 8.

Il luy attribua encore la réſolution qui fut priſe dans les trois Chambres, d'exclure nommément le Roy de Navarre de la Couronne, ſans ſe contenter de la clauſe générale de l'Edit, qui en excluoit tout Prince hérétique. Le Roy pour rompre, ou du moins pour ſuſpendre ce coup, propoſa aux Etats de faire, avant que de paſſer plus outre, une nouvelle ſommation au Roy de Navarre de rentrer dans l'Egliſe Romaine, en abjurant ſon héréſie. Les trois Ordres d'un commun accord réjettérent ce ménagement, & luy députérent l'Archevêque d'Ambrun avec douze des membres de chaque ordre, pour le prier de faire dreſſer l'acte de l'excluſion: & il ne leur répondit point autre choſe, ſinon qu'il verroit, & qu'il examineroit les raiſons contenuës dans leur Requête. Cependant le Roy de Navarre qui comprenoit l'importance de cette déciſion, ſi elle paſſoit dans les Etats, ſollititoit puiſſamment le Roy de ne pas conſentir à une telle injuſtice, & dans une aſſemblée des plus conſidérables de ſon parti, qu'il tenoit alors à la Rochelle, il fit compoſer un écrit, pour

défendre ſes droits. Il y proteſtoit qu'il n'étoit ni relaps ni opiniâtre ; qu'il n'avoit jamais quitté la Religion où il avoit été élevé, & que ſon changement apres la Saint Barthélemi ne pouvoit luy faire meriter cette premiere qualité, veu qu'il n'avoit alors abjuré le Calviniſme qu'en apparence, lorſqu'on luy tenoit le poignard ſur la gorge ; qu'il meritoit encore moins celle d'opiniâtre, puiſqu'il étoit prêt de ſe faire inſtruire dans un Concile libre, ſoit général, ſuit national, & de ſe rendre à la vérité dés qu'on la luy auroit fait connoître. Mais cet écrit qui fut répandu dans les Etats, luy fut fort inutile, parce qu'il avoit affaire à des gens qui pour la plûpart appréhendoient plus la converſion, qu'ils ne la ſouhaitoient.

[Thuanus l. 93.] Deux autres choſes qui ſe paſſérent dans les Etats, aigrirent encore furieuſement le Roy contre le Duc de Guiſe. La premiere fut la propoſition qui s'y fit touchant la diminution des impôts dans un temps, où pour fournir aux dépenſes de la guerre contre les Huguenots, à laquelle on l'avoit contraint, il auroit eu beſoin d'en exiger de nouveaux. Le Duc de Guiſe appuya fortement cette propoſition, & quoique le Roy pût repréſenter au contraire, elle paſſa : deſorte que ce Prince fut obligé de conſentir, que l'on fit un état des impoſitions, dont il fut reſolu qu'on retrancheroit plus de deux millions d'écus.

Il y eut des Députations faites exprés au Roy, pour l'en remercier, & dés que la choſe eut été répanduë dans la Ville, on ſonna toutes les cloches, & l'on fit des feux de joye : c'étoit moins à l'honneur du Roy, que du Duc de Guiſe, dont les Emiſſaires eurent grand ſoin de publier par tout, que c'étoit une victoire remportée par le Duc dans les Etats, en faveur du pauvre peuple depuis ſi long-temps injuſtement accablé d'impôts, pour fournir à l'avarice & au luxe des Mignons.

L'autre choſe dont le Duc de Guiſe fit encore ſon affaire, pour s'en faire un mérite non ſeulement auprés des Catholiques, mais encore plus à la Cour de Rome, fut la réception du Concile de Trente. Il la fit demander par les Etats, & l'appuya fortement, s'aſſeurant que s'il étoit reçû, le Pape luy en tiendroit grand compte, & que s'il ne l'étoit pas, toute la faute en ſeroit rejettée à Rome ſur le Roy.

Ce Prince apperçût avec indignation le nouveau piége qu'on luy tendoit ; mais quoique de luy-même il ne fut pas fort oppoſé à la publication du Concile dans ſon Royaume, il repréſenta l'importance de la choſe, & dit que veu les difficultez que les Parlemens avoient toûjours faites ſur cet article, on devoit y procéder avec précaution ; qu'il conſentoit qu'on l'examinât, & que comme cette affaire d'une part regardoit la Religion, & de l'autre les interêts de l'Etat & de la Couronne, il falloit qu'on nommât des Commiſſaires principalement de l'Ordre Eccleſiaſtique, pour en conférer avec ſon Avocat Général & ſon Procureur Général.

Les Etats choiſirent Loüis de Saint Gelais de Lanſac, qui avoit été Ambaſſadeur de France au Concile de Trente, ſous le Regne de Charles IX. & l'Archevêque de Lion. La plûpart des Evêques & les Conſeillers d'Etat aſſiſtérent à cette Conférence. Elle ſe fit avec beaucoup de vivacité, & le ſieur d'Epeſſes Avocat Général & le ſieur de la Gueſle Procureur Général y furent preſque les ſeuls tenans contre la réception du Concile de Trente.

L'Avocat Général parla le premier, & ayant expoſé en quoy conſiſtoient les libertez de l'Egliſe Gallicanne, dont les bons François avoient toûjours été zélez défenſeurs, il montra qu'elles ne contenoient rien d'abuſif ; que ce n'étoit que l'ancien droit commun, dont on s'étoit toûjours maintenu en poſſeſſion, & que tout ſe reduiſoit à ces deux maximes, ſçavoir que les Papes n'avoient aucun droit de rien commander dans les Pays ſoûmis à la Couronne de France, ni de rien ſtatuer en matiére de Juriſdiction civile, & que s'ils le faiſoient, nulle perſonne même Eccleſiaſtique n'étoit obligé de s'y ſoûmettre. En ſecond lieu, que quoiqu'on reconnût en France le Pape pour Chef de l'Egliſe, & les autres prééminences attachées à cette dignité ſacrée, on n'y avoit jamais admis cette puiſſance abſoluë & ſans bornes qu'il exerçoit ailleurs ; mais qu'on y prétendoit qu'elle devoit être limitée par les Canons des anciens Conciles Généraux & des autres, qui étoient reçûs dans le Royaume ; qu'on ne s'étoit jamais départi de ces deux principes dans l'Univerſité de Paris ; & il apporta l'exemple du Cardinal d'Amboiſe, qui ayant été revêtu du temps de Loüis XII. de la qualité de Légat en France, fut obligé ſur les remontrances que l'Univerſité fit au Parlement de Paris, de ſe ſoûmettre aux modifications, qui furent miſes aux amples pouvoirs qu'il avoit reçû du Pape.

Comme il commençoit à tirer les conſéquences de ces deux principes généraux, & à montrer que pluſieurs articles du Concile de Trente y étoient contraires, le Cardinal Pierre de Gondi l'interrompit, & dit qu'en tout ce qu'il diſoit là, il y avoit beaucoup plus de ſubtilité que de vérité, & que tous ceux qui parloient de la ſorte, quoique habiles dans les autres Sciences, ne l'étoient guéres en Théologie.

L'Avocat Général choqué de ces paroles, répondit bruſquement qu'il ſe tiendroit vaincu, ſi celuy qui le taxoit d'ignorance, pouvoit ſeulement décliner ſon nom en Latin ſelon les régles de la Grammaire. Le Cardinal fort ſurpris d'une telle replique, fit ſemblant de ne l'avoir pas entenduë, & ſe tût : mais l'Archevêque de Lion prenant la parole, commença à réfuter le diſcours de l'Avo-

cat Général, & à ſoûtenir que ces prétenduës libertez de l'Egliſe Gallicane n'étoient que des inventions de l'eſprit humain, qui s'étoit formé ces chiméres, pour ſaper l'autorité du ſaint Siége, & qu'elles n'etoient plus adoptées que par des gens qui ayant de trés-dangereux ſentimens ſur la Religion, vouloient cacher & autoriſer leurs erreurs par le ſpécieux prétexte de leur zéle pour les intérêts de l'Etat.

L'Avocat Général ſenſiblement piqué de ces paroles repartit en colére, qu'il avoit toûjours fait profeſſion ouverte de la véritable & de l'ancienne Réligion; qu'il n'avoit jamais donné lieu de le ſoupçonner du contraire, & qu'il n'avoit jamais été au Preſche à Toulouſe, ni fréquenté les Aſſemblées des Hérétiques, ni participé en aucune maniére à leurs myſtéres.

Cette repartie ferma la bouche à l'Archevêque trés-mortifié de ce que toute l'Aſſemblée en comprenoit trop bien le ſens. On le faiſoit ſouvenir par ces traits mordans, que vingt-cinq ans auparavant, lorſqu'il étudioit en droit à Toulouſe, il avoit donné dans les erreurs des nouveaux Sectaires, & avoit eu de grandes liaiſons avec eux, & qu'ils luy avoient ſouvent reproché, que ſon changement à cet égard, n'avoit été qu'un effet de ſon ambition, & de l'eſpérance d'avancer ſa fortune dans l'Etat Eccléſiaſtique.

Le ſieur de Lanſac qui parla enſuite, ne fut guéres plus ménagé; car aprés s'être étendu fort au long ſur l'éloge du Concile de Trente, où il avoit aſſiſté en qualité de premier Ambaſſadeur, comme il continuoit à prouver l'obligation où étoient tous les ſincéres Catholiques de ſe ſoûmettre aux réglemens faits par un ſi ſaint Concile, l'Avocat Général pria l'Aſſemblée de luy accorder un moment d'audience, & de ne pas trouver mauvais, ſi aprés avoir été interrompu tant de fois, il prenoit la même liberté d'interrompre ceux qui ne luy avoient pas permis d'achever ſon diſcours.

Il adreſſa la parole au ſieur de Lanſac, & le pria de luy dire, s'il avoit toûjours été dans les mêmes ſentimens au regard des Décrets du Concile qui ne concernoient pas les points de Réligion; & celuy-ci ayant répondu qu'oüy, il luy produiſit une lettre qu'il avoit écrite durant le Concile de Trente à André Guillart alors Ambaſſadeur de France aupr s du Pape, où il s'en falloit beaucoup, qu'il ne parlât avec autant de reſpect du Concile, qu'il venoit de faire. On s'échauffa de part & d'autre: peu s'en fallut que des paroles piquantes, on n'en vint aux injures groſſiéres: chacun parloit ſans ordre & en confuſion; de ſorte que l'on fut contraint de finir la conférence, dont les uns ſortirent en colére, & les autres en riant de la ſcene qui venoit de ſe paſſer.

Le Roy fut fort aiſe de ce denoüement, qui ſans le commettre ni avec le Pape ni avec ſes Parlemens, le tiroit d'embarras ſur l'article de la publication du Concile de Trente, & rendoit inutiles à cet égard les artifices du Duc de Guiſe. Mais l'audace de ce Duc qui croiſſoit tous les jours, les diſcours indiſcrets de ceux de ſa faction, & les nouveaux avis qu'on recevoit de divers endroits de ſes projets ambitieux, firent hâter au Roy l'éxécution de ce qu'il avoit réſolu.

Quoique tous les Princes Lorrains fuſſent trés-unis entre eux contre le Roy, pour maintenir la puiſſance de leur Maiſon, convaincus qu'ils étoient que ſon deſſein étoit de la ruiner, ils ne s'accordoient pas neanmoins toûjours, hors delà, les uns avec les autres. Le Duc de Guiſe avoit pris ſur eux un empire & une autorité, qu'il exerçoit avec hauteur, & ſes maniéres étoient devenuës inſupportables au Duc de Mayenne. Il exigeoit d'eux une ſoûmiſſion aveugle à ſes ordres, il les faiſoit ſouvent agir ſans leur communiquer ſes vûës, & il ne s'ouvroit même jamais diſtinctement à eux, ſur le but principal où il viſoit par toutes ſes intrigues. Les étranges entrepriſes qu'il faiſoit continuellement contre l'autorité du Roy, & ſa puiſſance devenuë ſi formidable à ce Prince, & odieuſe à tous ceux que la paſſion & l'eſprit de révolte n'aveugloient pas entiérement, les tenoient dans de continuelles inquiétudes; & tandis que ſon ambition luy faiſoit également mépriſer les périls & les jugemens qu'on portoit de ſa conduite, ils apprehendoient de porter la peine de ſa témerité, & qu'apres qu'elle l'auroit entraîné dans le précipice, elle ne causât en même-remps la ruine entiére de leur Maiſon.

Telles étoient les refléxions du Duc de Mayenne, du Duc de Némours ſon frére uterin, des Ducs d'Elbœuf & d'Aumale leurs couſins germains, qui faiſoient en quelque façon bande à part dans la famille, en gardant quelques ménagemens avec le Roy; & cette eſpéce de ſchiſme de la Maiſon de Guiſe s'appelluit la Faction Caroline, parce que toutes ces Princes portoient le nom de Charles. Le Duc de Guiſe n'ignoroit ni leurs ſentimens ni leur chagrin; mais il diſſimuloit, & ne paroiſſoit pas s'en mettre beaucoup en peine. Ils blâmoient quelquefois ſa conduite en préſence de perſonnes, par leſquelles ils ſçavoient bien que ce qu'ils en diſoient reviendroit au Roy; & le Duc de Mayenne s'entretenant à Lion avec le Colonel Alphonſe d'Ornano, qui étoit ſur le point de partir pour vénir à la Cour, le pria de dire au Roy de ſa part, qu'il apprenoit que le Duc de Guiſe tenoit aux Etats de Blois une conduite qu'il déſaprouvoit fort; que ni luy ni les autres Princes de ſa Maiſon n'y avoient nulle part; qu'ils ſeroient toûjours fidéles à Sa Majeſté envers tous & contre tous ſans excepter perſonne; qu'ils n'enviſageoient que la ſeureté de la Réligion & celle de leurs perſonnes & de leur honneur contre les efforts de leurs ennemis qui vouloient les accabler; qu'à celà

Thuanus l. 91.

prés ils ne prétendoient point être reſponſables des deſſeins du Duc de Guiſe, s'il en avoit de moins conformes au reſpect & à la ſoûmiſſion qu'il devoit à ſon Souverain. On aſſeure même que le Duc de Mayenne envoya un Exprés au Roy, pour l'avértir qu'on machinoit quelque choſe contre ſa Perſonne.

Dans l'Inſtruction de M. de Savoy s'emploient en Guiſe.

La Princeſſe Marie d'Elbœuf ſœur des Ducs d'Elbœufs & d'Aumale, ayant obtenu avec beaucoup de peine une audience particuliére du Roy, qui ne l'aimoit point parce qu'elle luy étoit fort ſuſpecte, luy déclara la même choſe, & le pria de ſe précautionner contre les entrepriſes du Duc de Guiſe.

Le Roy reçût ces avis moins comme des marques de l'affection des Princes de la Maiſon de Lorraine, que comme des indices certains du péril qui le menaçoit. On luy rapporta en même-temps l'inſolent diſcours qu'avoit tenu en préſence de quelques perſonnes, la Ducheſſe Doüairiére de Montpenſier ſœur du Duc de Guiſe, laquelle maniant des ciſeaux d'or qu'elle portoit à ſa ceinture, avoit dit que le meilleur uſage qu'elle en eſpéroit bien-tôt faire, étoit de s'en ſervir à couper les cheveux à l'indigne Prince qui occupoit le Trône de France, afin qu'aprés qu'on l'auroit renfermé dans un Monaſtére, un autre plus digne que luy de gouverner le Royaume fut mis en ſa place, & reparât le tort que la lâcheté de ſon Prédéceſſeur auroit fait à l'Etat & à la Religion. Et comme elle partit alors pour aller à Paris, afin d'aſſiſter aux couches de la Ducheſſe de Guiſe ſa belle-ſœur, le Roy ſoupçonna que ce voyage cachoit quelque mauvais deſſein, & qu'elle pourroit bien ſous ce prétexte, aller de la part du Duc de Guiſe tramer quelque nouvelle entrepriſe avec les Pariſiens de ſa faction.

Dans le même-temps le Roy reçût un billet d'un Seigneur de la Cour, où il n'y avoit que ces mots Latins, *Mors Conradini vita Caroli, Mors Caroli vita Conradini.* On y faiſoit

Cayet. T 2. alluſion à la conduite de Charles d'Anjou frére de ſaint Loüis, qui ayant pris dans une bataille Conradin de Souabe ſon Compétiteur pour le Royaume de Naples, luy avoit fait couper la tête, ne ſe croyant pas en ſeureté, tandis que ce jeune Prince ſeroit en vie; & on luy marquoit par là qu'il devoit ſe comporter envers le Duc de Guiſe, comme Charles d'Anjou avoit fait à l'égard de Conradin.

Thuanus. l. 93. A tout cela ſurvint le rapport que le Maréchal d'Aumont fit au Roy d'un entretien, que le Duc de Guiſe avoit eu avec luy, où ce Duc fit tous ſes efforts pour le mettre dans ſes intérêts, juſqu'à luy offrir le Gouvernement de Normandie, & de faire contraindre le Roy par les Etats à l'ôter au Duc de Montpenſier, pour le luy donner. Ce Maréchal homme auſſi ſage que fidéle ſe débarraſſa du Duc, en luy marquant beaucoup de reconnoiſſance; & ſans ſe trop défendre d'entrer dans ſon parti, il luy dit que ce moyen luy paroiſſoit trop violent, & que s'il avoit envie de luy faire quelque plaiſir, il le pourroit par des voyes plus douces & moins odieuſes.

Ce Seigneur racontant la choſe au Roy, luy fit faire de ſérieuſes réfléxions ſur tout ce qu'il avoit à craindre du Duc de Guiſe; que ce Duc s'étant adreſſé à luy, nonobſtant la connoiſſance qu'il avoit de ſon attachement pour ſa Perſonne Royale, on pouvoit s'aſſeurer qu'il n'en faiſoit pas moins à l'égard de beaucoup d'autres; que pluſieurs ne ſeroient pas à l'épreuve de ſes ſollicitations & de ſes offres, qu'il en corrompoit quantité, & que Sa Majeſté couroit riſque de ſe voir dans peu abandonnée de la plûpart de ſes ſerviteurs; qu'on voyoit dans les Etats un grand nombre de perſonnes, qui ne ſe ménageoient plus ni dans leurs diſcours, ni dans leurs démarches, & que parmi eux on diſoit hautement, que pour venir à bout des hérétiques dans le Royaume, il falloit un Chef qui eût tout pouvoir ſur les Finances & ſur la Guerre. Il ajoûta que ſi on ne ſe hâtoit de prévenir ces eſprits violens, on alloit voir la puiſſance Royale entiérement anéantie tomber entre les mains du Duc de Guiſe, & la perſonne même de Sa Majeſté en trés grand danger.

Ce Prince timide & irréſolu avoit beſoin d'être preſſé auſſi vivement, & piqué par autant d'endroits qu'il le fût, pour ſe déterminer à une action de vigueur. Il prit enfin ſon parti, & peu de jours aprés ayant appellé dans ſon cabinet le Maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes ſieur de Rambouïllet, & Beauvais-Nangis, il leur fit au long le détail de tous les attentats du Duc de Guiſe, de ſes liaiſons avec les étrangers, de ſa conſpiration contre l'Etat avec le Duc de Savoye, des inſultes qu'il en recevoit tous les jours, de ſes continuelles intrigues & entrepriſes dans les Etats depuis qu'ils ſe tenoient, d'une nouvelle tentative qu'il faiſoit actuellement, pour ſe faire donner la Charge de Conneſtable malgré luy par cette Aſſemblée compoſée de gens ſéditieux de ſa faction. Il s'étendit ſur pluſieurs autres choſes qu'ils ſçavoient déja pour la plûpart, & y en ajoûta qu'il avoit juſques-là tenuës ſecrétes.

Thuanus. l. 95.

Il leur dit qu'il les avoit fait venir, pour les conſulter comme des perſonnes, en qui une fidélité depuis long-temps éprouvée, luy faiſoit prendre toute confiance; que le mal étant trés-preſſant, il avoit beſoin d'un prompt remède; qu'il les conjuroit de luy dire librement leurs avis touchant ce qu'il avoit à faire, & que sûr qu'il étoit de leur prudence, de leur courage & de l'affection qu'ils avoient pour luy, ils ne luy conſeilleroient que ce qui ſeroit le plus avantageux pour le bien de l'Etat & pour ſa propre perſonne.

Ils remercierent le Roy de l'honneur qu'il leur faiſoit, l'aſſeurant de tout ce qui dépendroit d'eux non ſeulement pour le conſeil, mais encore pour l'éxécution, & luy deman-

dérent un jour, pour méditer ſur une affaire de cette importance.

S'étant rendus au jour & à l'heure marquée avec Loüis d'Angennes frére de Ramboüillet, à qui le Roy voulut que le ſecret fût communiqué, tous convinrent qu'il falloit s'aſſûrer de la Perſonne du Duc de Guiſe, de quelque maniére que ce fût.

Soit que le Maréchal d'Aumont ne voulut pas paſſer pour auteur de la mort du Duc de Guiſe, ſoit qu'il en appréhendât les ſuites, ſoit que du moins il ne voulut pas être le premier à prononcer ce ſanglant Arrêt, ſoit qu'il eût appercû dans les diſcours du Roy quelque reſte de ſcrupule là-deſſus, il propoſa ſeulement qu'on l'arrêtât avec tous ceux de ſa famille qui ſe trouvoient à Blois, & que le Roy leur fit faire leur procés dans les formes.

Tant de raiſons ſe préſentoient contre cet avis, qu'aucun des autres ne le ſuivit; & le Maréchal même ne s'opiniâtra pas à le ſoûtenir. On ne pouvoit diſconvenir de la difficulté qui ſe trouvéroit à arrêter le Duc à la vûë des Etats dont la plûpart des membres étoient à luy, & d'une infinité de gens attachez à ſa maiſon, à ſa perſonne, à ſa fortune: qu'on ne pouvoit trouver une priſon, où il pût être ſeurement gardé, toutes les Villes de France étant engagées dans la Ligue ou pleines de Ligueurs; que quand on en auroit trouvé une, il ſetoit impoſſible de l'y conduire ſans danger qu'il ne fut enlevé par les chemins, de luy choiſir des Juges dont l'équité & la fermeté fuſſent à l'épreuve des menaces, des offres, des ſollicitations, & de tous les reſſorts que feroient joüer ſes partiſans, qu'on avoit à craindre le ſoûlévement dans les armées de Portou & de Dauphiné, où pluſieurs Officiers tant généraux que ſubalternes étoient tout dévoüez au Duc de Guiſe, ſur tout dans celle qui étoit deſtinée pour le Dauphiné, de laquelle le Duc de Mayenne étoit le maître; que ſi Leſdiguiéres & le Roy de Navarre dans cette conjoncture faiſoient quelques entrepriſes qui leur réüſſiſſent, comme ils n'y manqueroient pas, quel déchaînement ne ſe feroit-il pas contre le Roy? Quelle vray ſemblance les Rebelles ne donneroient-ils pas à leurs anciennes calomnies, ſur les intelligences qu'ils l'avoient toûjours accuſé d'avoir avec les Huguenots?

Par ces raiſons & par quelques autres qu'on allegua, tous conclurent à la mort du Duc de Guiſe, qui étant notoirement coupable d'une infinité de crimes de léze-Majeſté, pouvoit être puni avec juſtice par le Roy, ſans qu'il dût avoir aucun ſcrupule ſur les formalitez, qu'il luy étoit impoſſible d'obſerver dans la ſituation des choſes; qu'à la vérité cette mort pourroit avoir d'étranges conſéquences; mais qu'elle pouvoit auſſi produire le repos de l'Etat, en détruiſant la Ligue plus redoutable par le caractére du Chef qui la gouvernoit, que par ſon étenduë, & par le nombre de ceux qui la compoſoient, & que ce ſeul coup ſeroit capable de diſſiper; qu'en un mot la perte du Roy étoit certaine, ſi on ne la prévenoit au plûtôt par celle du Duc de Guiſe, & que c'étoit là un de ces maux, où la prudence demandoit qu'on mit tout au hazard pour l'éviter.

Cette réſolution étant priſe, avec celle d'arrêter en même-temps Charles Prince de Joinville fils du Duc, le Cardinal de Guiſe ſon frére, les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, & le Cardinal de Bourbon le Chef apparent de la Ligue, on délibéra ſur la maniére dont on s'y prendroit pour l'exécution. La choſe n'étoit pas aiſée, parce que le Duc de Guiſe étoit toûjours trés-bien accompagné de Gardes, de Gentilshommes & de Domeſtiques, tous gens choiſis & fidélles. Voici à peu prés comme l'on s'y prît; car les Hiſtoriens convénant ſur les principales circonſtances de ce fait, ne s'accordent pas ſur quelques-unes moins importantes.

Pour aller de l'eſcalier du Château à la Chambre du Roy, il falloit paſſer une antichambre, où ce Prince mangeoit d'ordinaire, quand il dînoit ou ſoûpoit en public. Tout le monde indifféremment y entroit, excepté quand on y tenoit le conſeil; car alors les Gardes du Roy étoient à la porte, tous les Pages & les autres Domeſtiques de ceux qui étoient du Conſeil, demeuroient dehors ſur l'eſcalier; le Duc de Guiſe comme les autres y laiſſoit toute ſa garde, & l'on jugea qu'on ne pouvoit choiſir un lieu & un tems plus commodes que celuy du Conſeil, pour le ſurprendre.

Il falloit un homme de tête & de réſolution, pour préſider à une action de cette conſéquence. Le Roy s'adreſſa à Crillon Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Ce Gentilhomme répondit librement à la propoſition qu'il luy en fit, que Sa Majeſté connoiſſoit ſon zéle & ſon dévoüement pour elle; mais que l'office de bourreau ne luy convenoit point; que s'il s'agiſſoit de ruër le Duc de Guiſe l'épée à la main dans un duel, il l'aſſeuroit qu'en ſe faiſant ruër luy-même, il ne le manqueroit pas, & qu'il pouvoit compter ſur ſa parole. Le Roy ne parut point offenſé de cette liberté, & luy ayant recommandé le ſecret, que Crillon jura de luy garder, il s'adreſſa à Loignac premier Gentilhomme de ſa Chambre & Capitaine de quarante-cinq Gentilshommes Gaſcons, dont le Duc d'Epernon avoit depuis quelques temps formé une nouvelle garde au Roy. Davila l. 5.

Celuy-ci ne fut pas ſi ſcrupuleux que Crillon. Il accepta la commiſſion d'autant plus volontiers, que le Duc de Guiſe le ſçachant trés-agréable au Roy, ne pouvoit le ſouffrir; qu'il luy avoit ſuſcité pluſieurs méchantes affaires pour le perdre, & qu'il travaillois ſous ombre de retrancher la dépenſe de la Maiſon du Roy, à faire demander par les Etats, que l'on caſſât la garde des Quarante-cinq, ainſi qu'on l'appelloit.

Le Roy communiqua auſſi la choſe à Larchant un des Capitaines des Gardes : il le chargea de s'aſſeurer de l'eſcalier du Château, dans le temps que les perſonnes qui devoient aſſiſter au Conſeil, ſeroient dans la chambre, & il convint avec luy de la maniére dont il le feroit.

Les méſures furent priſes pour le vingt troiſiéme de Décembre. Le Roy fit dire au Duc de Guiſe qu'il vouluſt tenir conſeil le matin ce jour-là, & expédier beaucoup d'affaires, pour aller paſſer les Fêtes à Nôtre-Dame de Cléri, où il prétendoit faire ſes devotions.

Le ſoir du vingt-deuxiéme, Larchant alla trouver le Duc de Guiſe, & luy dit que preſſé par les Officiers & par les Gardes de ſa Compagnie, il venoit le ſupplier d'employer ſon autorité, pour leur faire donner leur paye ; qu'ils n'avoient rien reçû depuis long-temps ; que ſans cela les Gardes pour la plûpart ſeroient obligez de ſe retirer, & pluſieurs d'entre eux contraints de vendre leurs chevaux, pour avoir de quoy faire leur voyage à pied : Et ſur ce que le Duc luy promit de faire ce qu'il luy demandoit, il le ſupplia de trouver bon qu'il luy preſeotât un placet, lurſqu'il entreroit au Conſeil.

Thuanus. l. 93. Le lendemain dés le grand matin le Roy fit vénir dans ſon cabinet Ornano, Bonnivet, la Grange-Montigny, & d'Entragues, qui depuis quelque temps avoit quitté le parti du Duc de Guiſe, pour ſe donner au Roy au prix du gouvernement d'Orleans : Il étoit fort irrité contre le Duc, qui s'obſtinant à vouloir que cette place fût du nombre des villes de ſeureté qu'on luy avoit accordées, empêchoit qu'il ne ſe mît en poſſeſſion de ce Gouvernement. Loignac s'y rendit pareillement avec neuf des plus réſolus des Quarante cinq, qu'on y avoit fait entrer avant le jour par un eſcalier dérobé, & à qui ce Seigneur dit alors dequoy il s'agiſſoit.

Dés qu'ils furent tous aſſemblez, le Roy leur parla en peu de mots ſur le ſervice qu'il attendoit de leur courage & de leur fidélité ; qu'il falloit qu'aujourd'huy ou luy ou le Duc de Guiſe périſſent ; qu'il n'avoit qu'eux pour la défenſe de ſa perſonne, & point d'autre retranchement que ſon cabinet ; que ſon ſalut & celuy de la France qu'on vouloit partager avec les Etrangers, etoient entre leurs mains ; qu'il avoit jetté les yeux ſur eux, pour leur être redevable de ſa vie & de ſa Couronne, & qu'ils pouvoient compter que ſa reconnoiſſance n'auroit point de bornes.

Ils l'aſſeurérent tous de la diſpoſition où ils étoient de ſe ſacrifier pour Sa Majeſté, & qu'ils répondroient parfaitement à la confiance dont il les honoroit. Il ſe fit apporter autant de poignards, que Loignac avoit choiſi d'hommes dans ſa Compagnie, & leur dit en les leur mettant en main : c'eſt une éxécution de Juſtice que je vous commande de faire ſur l'homme le plus criminel de mon Royaume, & que les loix divines & humaines me permettent de punir ſ & ne le pouvant faire par les voyes ordinaires de la Juſtice, je vous autoriſe à le faire par le droit que me donne ma puiſſance Royale.

Il les plaça avec Loignac à l'entrée d'un cabinet qui étoit à gauche en entrant dans la Chambre, pour y attendre le Duc de Guiſe, & ſe retira dans un autre plus avancé, ſuivi des Seigneurs que j'ai nommez.

Si le Duc de Guiſe n'évita pas ce peril, ce ne fut point faute d'en avoir été averti : car quelques précautions que le Roy eûe priſes pour tenir ſon deſſein caché, bien des gens s'en défiérent, ſoit qu'ils jugeaſſent que le Roy feroit enfin ce que ſon interêt demandoit qu'il fît, ſoit qu'attentifs à tout ce qui ſe paſſoit, ils euſſent entreveu & déviné quelque choſe qui leur eût donné cette penſée.

Le ſieur de Vins Chef de la Ligue dans la Provence écrivit au Duc, en déſapprouvant ſa trop grande confiance, veu tant de ſujets qu'il avoit de ſe défier du Roy, quelque bonne mine qu'il luy fît : à quoi il répondit, qu'il ne comptoit nullement ſur la bonté du Roy, dont il connoiſſoit la diſſimulation ; mais ſur la crainte & le bon ſens de ce Prince, qui n'ignoroit pas que s'il entreprenoit ſur ſa perſonne, il ſe perdroit luy-même ſans reſſource. Le Laboureur additions aux Mémoires de Caſtelnau. l. 7. c. 4.

Aprés tout il ne laiſſoit pas quelquefois de faire ſes réfléxions ſur ce ſujet avec ſes Confidens ; & peu de jours avant ſon malheur, comme il s'entretenoit avec le Cardinal de Guiſe ſon frére, l'Archevêque de Lion, le Sieur de Mandreville Gouverneur de Sainte-Menehout, le Préſident de Neüilly, & la Chapelle Marteau Prévôt des Marchands, chacun ditant ſes conjectures ſur je ne ſçay quelles apparences, qui leur faiſoient juger qu'il ſe tramoit quelque choſe, tous lui conſeillérent de s'éloigner ſous quelque prétexte. Il n'y eut que l'Archevêque de Lion, qui ſoûtint que ce ſeroit quitter la partie & par conſequent la perdre ; & que le Roy du génie dont il étoit, ne feroit jamais une entrepriſe ſi hazardeuſe, où il couroit lui même riſque de ſa vie ; ſur quoi Mandreville s'emportant, traita de folie un ſi mauvais raiſonnement, dans une conjoncture où il s'agiſſoit de tout perdre. Dépoſitions de l'Archevêque de Lion au ſ. T. de l'Hiſt. des Cardinaux.

Mais le Duc de Guiſe ne répondit point autre choſe à tout cela, ſinon qu'il étoit trop avancé pour reculer, & que le Roy & luy étoient comme deux armées en préſence, dont l'une en ſe rétirant donnoit la victoire à l'autre. Thuanus, l. 93.

Le jour qui précéda l'éxécution ſe metant à table, il trouva ſous ſa ſerviette un billet, par lequel on luy donnoit avis de prendre garde à luy, & qu'on luy préparoit un mauvais tour. L'ayant lû il prit ſur

Matheu. l. 6. son crayon & écrivit au bas : *On n'oſeroit*, & le jetta ſous la table. C'eſt ainſi que ce malheureux Prince dominé par ſon ambition ſe cachant à luy-même tous les dangers, ou les mépriſant trop, s'opiniâtroit à ſa perte, juſqu'à ce qu'enfin le moment fatal arriva.

Le vingt-troiſiéme de Décembre, ceux qui étoient du Conſeil, ſuivant l'ordre du Roy, ſe trouvérent de grand matin dans l'anti-chambre. Les Cardinaux de Vendôme & de Gondi, les Maréchaux d'Aumont & de Retz, les ſieurs Nicolas de Rambouïllet & d'O s'y rendirent les premiers, & un peu aprés vinrent le Cardinal de Guiſe & l'Archevêque de Lion.

Le Duc de Guiſe arriva le dernier, & trouva au ſortir de ſon appartement Larchant avec la plûpart de ſa Compagnie des Gardes, pour luy preſenter le Placet dont il lui avoit parlé le ſoir precédent. Ils le ſuivirent juſqu'à la porte de l'anti-chambre, les Gardes s'étant rangez des deux coſtez de l'eſcalier, ſelon l'ordre qu'ils en avoient de leur Capitaine, comme pour faire honneur au Duc de Guiſe & rendre le paſſage libre. Le Duc avec ſon honnêteté & ſes maniéres ordinaires leur promit de ne les pas oublier, & entra dans l'anti-chambre. Larchant demeura ſur l'eſcalier avec les Gardes rangez comme ils étoient, & fit deſcendre dans la Cour les Pages, les Valets de pied & tous ceux de la ſuite du Duc & des autres Seigneurs qui étoient entrez.

Le Duc s'étant approché du feu, ſentit une eſpéce de foibleſſe qui le prenoit : quelques-uns prétendirent qu'elle ne venoit que d'une debauche de la nuit précédente, qu'on dit qu'il avoit paſſée avec une Maîtreſſe : d'autres l'attribuérent à une peur ſubite qui le ſaiſit, au ſujet des fréquens avertiſſemens qu'on luy avoit donnez : Car à cela prés il s'étoit trouvé tant de fois ſans Gardes dans cette anti-Chambre pour le Conſeil, qu'il n'y avoit rien de particulier qui dût plus l'effrayer qu'en un autre temps. Saint Prix Valet de Chambre du Roy, luy préſenta des Prunes de Brignoles dont il goûta, & un mouchoir pour s'eſſuyer l'œil, qui étoit ſouvent humide du côté de la playe qu'il avoit reçûë autrefois à la joüe. On dit à cette occaſion, que Péricard ſon Sécrétaire ayant ſçû que Crillon Colonel du Régiment des Gardes avoit fait fermer les portes du Château, entra dans une grande apprehénſion, & luy envoya un Page pour luy porter ſon mouchoir qu'il avoit oublié, & que dedans il mît un billet, où ces mots étoient écrits, *Sauvez-vous, Monſieur, ou vous êtes mort* : mais on ne le laiſſa pas paſſer.

Davila, l. 9.

Sur les huit heures du matin Revol Sécrétaire d'Etat vint dire au Duc de Guiſe, que le Roy le demandoit dans ſon cabinet. Il y alla, & entra dans la Chambre par une courte gallerie qui la ſepatoit de l'antichambre.

La porte ayant été auſſi-tôt fermée comme c'etoit la coûtume, il tourna vers le cabinet de la gauche, où l'on luy avoit fait entendre que le Roy étoit. Ayant levé la Tapiſſerie, & s'étant un peu panché, parce que la porte étoit baſſe, il fut à l'inſtant atteint de ſix coups de poignard, qui ne luy laiſſérent que le temps de crier, *Mon Dieu ayez pitié de moy.*

Cayet T. 1. Thuanus, l. 93. Davila l. 9.

D'autres diſent, que Saint Malin un des quarante-cinq fut celuy qui lui porta le premier coup, & que de crainte qu'il ne fut armé ſous ſes habits, il s'étoit placé de telle ſorte, qu'il pût de haut en bas lui plonger ſon poignard dans la gorge au défaut de la cuiraſſe, & que le Duc ne pouſſa qu'un grand ſoûpir ſans dire mot ; que tous les autres ſe jettérent en même temps ſur lui, & le percerent d'une infinité de coups.

Il y en a qui racontent qu'ayant apperçû Loignac aſſis ſur un coffre, & juge à ſa contenance qu'il avoit un mauvais deſſein contre la perſonne, il porta la main à ſon épée marchant droit à luy ; mais qu'ayant le bras embarraſſé de ſon manteau, & ayant été prévenu par les coups qu'on lui porta, il ne pût la tirer qu'à moitié.

Quoy qu'il en ſoit de ces diverſes circonſtances ; car l'on en feint ſouvent dans ces ſortes de rencontres, il eſt certain que la choſe fut faite en un moment. Le Roy en étant averti, ſortit de ſon cabinet, & ayant fait jetter un Tapis ſur le corps, rentra, pour attendre qu'on euſt achevé d'éxécuter les autres ordres qu'il avoit données.

Le bruit qui s'étoit fait durant ce maſſacre, fut entendu juſques dans l'antichambre. Le Cardinal de Guiſe & l'Archevêque de Lion accoururent auſſi tôt ; & on dit qu'ils entendirent le dernier ſoûpir du Duc mourant : mais les Gardes du Corps Ecoſſois qui étoient à la porte, leur ayant préſenté la pointe de la halebarde, les empêchérent d'avancer. Ils furent arrêtez enx-mêmes, & par ordre du Roy conduits l'un & l'autre au plus haut du Château dans une chambre, où l'on les enferma.

Cayet T. 1. Thuanus l. 93. &c.

Larchant avec ſa Compagnie des Gardes, s'empara de l'anti chambre, & un moment aprés, la porte de la Chambre du Roy ayant été ouverte, & tout ce qu'il y avoit là de Seigneurs y étant entrez, il leur dit en adreſſant particuliérement la parole au Cardinal de Vendôme. « Je ſuis maintenant Roy & réſolu de faire la guerre aux Hérétiques plus vivement que jamais. Les broüillons, qui m'en empêchoient, quoy qu'ils euſſent toûjours le nom de la Religion à la bouche, n'étant plus en état de le faire. Au reſte que leurs ſemblables ou leurs Partiſans ſçachent par l'éxemple que je viens de faire, qu'il leur en pend autant ſur la tête, s'ils oſent déſormais entreprendre ſur mon autorité Royale. »

Ayant dit ce peu de paroles d'un ton de

Maître, qui depuis long-temps ne lui étoit pas ordinaire, & qui jetta la terreur dans l'eſprit de tout ce qu'il y avoit là de Partiſans de la Ligue, il deſcendit chez la Reine Mére qui étoit malade.

Il lui rendit compte de tout ce qui venoit d'arriver. On dit que ſans blâmer & ſans approuver ce qu'il avoit fait, & ſans en paroître beaucoup émû, elle luy demanda ſeulement, s'il avoit prévû les ſuites de la mort du Duc de Guiſe, & s'il avoit bien pourvû à tout? Oüy, Madame, répondit-il, j'ai donné de bons ordres. Je le ſouhaite, réprit-elle, que tout tourne à vôtre avantage. C'eſt ainſi que la plûpart de nos Hiſtoriens rapportent cet entretien, qui ſuppoſe que tout s'étoit fait à l'inſçû de la Reine Mére. Toutefois Miron Premier Médecin du Roy dans la Relation * de la mort du Duc de Guiſe, en parle comme d'une choſe qui avoit été concertée avec cette Princeſſe; tant il eſt difficile de débrouiller éxactement la verité de ce qui ſe paſſe dans le Conſeil des Rois.

* Imprimée au 5. T. de l'Hiſt. des Card.

Cependant on arreſta dans le Château les Ducs d'Elbœuf & de Nemours, Anne d'Eſt Mére de ce Duc & du Duc de Guiſe, le Cardinal de Bourbon & le Prince de Joinville. On mit des Gardes à l'entrée de leurs appartemens, & en même temps François du Pleſſis de Richelieu Grand Prévôt de l'Hôtel étant ſorti du Château avec ſes Archers, ſe ſaiſit du Préſident de Neuilly, de la Chapelle-Marteau, de Compan, de Cotteblanche Députez de la Ville de Paris, de Vincent le Roy Lieutenant Général d'Amiens; c'étoient les plus déterminez Ligueurs du tiers Etat. Urbain de Laval-Bois-Dauphin & le Comte de Briſſac furent auſſi mis en arrêt dans leurs Maiſons. Péricard Sécrétaire du Duc de Guiſe fut ſaiſi avec tous ſes papiers; mais on chercha en vain par tout les Evêques de Comminges, de Rodez & de Boulogne, & quelques autres qui ſe cachérent ou s'évadérent durant le tumulte.

* Urbain de Lauſac.
* François Cornillan.
* Pierre Dormi.

Le Roy au ſortit de l'appartement de la Reine alla entendre la Meſſe, & par ſon Conſeil envoya Revol & le Cardinal de Gondi au Legat Moroſini, pour luy dire les raiſons qu'il avoit eûës de faire ce qu'il avoit fait: ce que ce Prelat écouta fort froidement, & faiſant paroître quelque chagrin; mais dés que Revol l'eut aſſeuré que la mort du Duc de Guiſe, loin d'empêcher la guerre contre les Huguenots, faciliteroit au Roy les moyens de la faire ſans obſtacles, & qu'il étoit réſolu de la pouſſer avec la derniére vigueur, il parût s'adoucir. Preſque tous nos Hiſtoriens aſſeurent que Moroſini entretint le Roy aprés la Meſſe: mais par une lettre de ce Prélat au Cardinal de Montalte, il eſt conſtant qu'on lui refuſa l'entrée du Château, & qu'il ne pût avoir d'Audience que trois jours apres.

Cayet. T. 1.

* Memorie del vita del Cardin.

Moroſini. l. 3. c. 16. 17 18.

Il eſt tres-certain que ſi le Roy en étoit demeuré là, Sixte V. non ſeulement, ne l'auroit pas blâmé de la mort du Duc de Guiſe, mais même que du génie dont il étoit, il auroit eu peine à ſe contenir, pour ne l'en pas loüer; & les paroles de ce Pape que j'ai rapportées, & qu'il dit lorſqu'il apprit que le Roy avoit laiſſé ſortir du Louvre le Duc de Guiſe, qui s'étoit venu livrer témérairement entre ſes mains avant les barricades, ne laiſſent nul doute là deſſus: mais ce qui ſe fit le lendemain au regard du Cardinal de Guiſe, gâta les affaires du Roy à la Cour de Rome, que la prudence ſembloit devoir luy faire ménager plus que jamais, dans la ſituation où il ſe trouvoit.

Le Cardinal tout priſonnier qu'il étoit, s'abandonna non ſeulement aux plaintes, mais encore aux menaces & aux plus violens emportemens contre le Roy. Les ennemis de la Maiſon de Guiſe s'en ſervirent pour irriter ce Prince, qui d'ailleurs n'avoit guéres moins d'averſion pour luy, que pour le Duc ſon frere. On loy rappella le ſouvenir de tout ce que ce Cardinal avoit fait principalement depuis les barricades, l'argent des Bureaux qu'il avoit enlevé à Château-Thierry, l'entrepriſe de Troyes dont il s'étoit ſaiſi, étant luy-même en perſonne à la tête de quatre cent ſoldats; mais ſur tout une Epigramme atroce, dont apparemment il n'étoit pas l'auteur, mais qu'il récitoit avec plaiſir à ſes amis.

Elle étoit faite ſur la deviſe du Roy, dont le corps étoient trois Couronnes avec cette ame. *Manet ultima Cœlo.* Deux repréſentoient celle de France & celle de Pologne, & la troiſiéme étoit celle, dont il devoit être couronné dans le Ciel: l'Epigramme étoit compoſée de ces deux vers.

Cayet. T. 1.

Binas qui dederat, unam aufert, altera nutat.
Ultima tonſori radenda, ad Clauſtra remiſit.

On ſignifioit par ces vers que de ces trois Couronnes Dieu lui en avoit déja ôté une, qui étoit celle de Pologne; que la ſeconde étoit fort chancelante ſur ſa tête, & que la troiſiéme ſeroit l'ouvrage d'un Barbier, quand on le confineroit dans un Cloître. A quoi il ajoûtoit que ſon plaiſir ſeroit de tenir la tête du Roy, quand on lui feroit cette troiſiéme chez les Capucins.

Lettre du Roy Marquis de Pilani du 24. Decembre. Hiſt. des Card. T. 5. p. 614.

Il eſt ſouvent de la ſageſſe des Princes de mépriſer ces inſolences Satyres, & ils doivent toûjours ſacrifier le reſſentiment qu'ils en ont, à des intérêts plus importans. C'eſt ce que le Roy ne fit pas, & il eut tout ſujet dans la ſuite de s'en repentir.

Toutes ces cruelles offenſes qu'il avoit reçûës du Cardinal de Guiſe, le diſpoſérent à écouter les mauvais conſeils qu'on lui donnoit là-deſſus, & à le rendre plus ſuſceptible de la peur qu'on lui fit de l'eſprit fougueux & dangereux de ce Cardinal. Il réſolut donc de le faire auſſi mourir,

Quelques-uns en ayant refuſé la commiſſion par l'horreur de tremper leurs mains dans le ſang d'un homme, qui outre ſa qualité de Prince, étoit Prêtre, Cardinal, & Archevêque de Reims, le Guât Capitaine aux Gardes l'accepta, & ayant pris avec luy un Sergent & trois ſoldats, à qui l'on promit chacun cent écus, il alla le vingt-quatriéme de Décembre ſur les dix heures du matin au galetas, où le Cardinal avoit paſſé la nuit avec l'Archevêque de Lion, & où un peu revenus de leurs premiers emportemens, ils s'étoient confeſſez l'un l'autre, pour ſe diſpoſer à la mort qu'ils attendoient.

D'Aubigné. T. 3 l. 2. c. 14.

Informations ſur la mort, &c. T. 5 de l'Hiſtoire des Cardinaux.

Le Cardinal aprés avoir embraſſé l'Archevêque & demandé ſes priéres, ſuivit le Guât qui luy dit que le Roy le demandoit, & à deux pas de-là luy ajoûta qu'il ſe recommandât à Dieu. Il le conduiſit juſqu'à une galérie obſcure, où les ſoldats le maſſacrerent à coups de halebardes.

Son corps & celuy de ſon frére furent mis dans de la chaux vive, pour en être conſumez : les os en furent brûlez dans une ſallebaſſe du Château, & les cendres jettées au vent. On prit ces précautions pour prévenir la ſuperſtition des peuples, qui, ainſi qu'on le prévoyoit, les regarderoient comme deux martyrs, ne manqueroient pas d'honorer leurs Réliques du culte qu'on rend dans la Réligion Catholique à celles des Saints, & de les donner par tout en ſpectacle, pour émouvoir la compaſſion & la ſédition.

Journal de Henry III.

Telle fut la fin tragique du Duc & du Cardinal de Guiſe. Le premier la méritoit par ſon ambition démeſurée, par ſa révolte, par les mauvais deſſeins qu'il avoit formez contre ſon Souverain, & qui étoient ſur le point d'éclore : mais à cela prés c'étoit un des plus grands hommes qui euſſent jamais paru en France, & dans qui l'aſſemblage des qualitez qui forment un héros, fut le plus complet, je veux dire une valeur & une intrépidité que nul péril n'ébranla jamais, une étenduë de génie capable des plus hautes & des plus vaſtes entrepriſes, une fermeté & une conſtance à l'épreuve des plus grands obſtacles qu'il y rencontroit, une préſence d'eſprit dans les événemens ſubits, qui ne le déconcertoient jamais, une vivacité qui ſuppléoit ſur le champ à tout ce que la prudence n'avoit pû prévoir, un ſecret impénétrable, même à l'égard de ſes plus intimes confidens, une habileté dans le métier de la guerre, dont il ſçavoit mettre en pratique tous les ſtratagêmes & toutes les chicanes; & tout cela rélévé d'une bonne mine, d'une belle taille, d'un air noble & de Prince, & accompagné de maniéres agréables & populaires, dont on ne pouvoit ſe défendre.

De-là cette admiration, cette vénération, cette affection, cette tendreſſe des peuples pour ſa Perſonne, cette confiance des ſoldats qui ſe tenoient ſeurs de la victoire malgré la plus grande inégalité de forces, quand ils marchoient ſous ſes ordres, cette autorité abſoluë, qu'il s'étoit acquiſe dans ſon parti & dans ſa famille dont il tenoit tous les Princes, & quelques-uns malgré eux dans une entiére dépendance de ſes volontez.

Les défauts de ce Prince, comme c'eſt l'ordinaire des grands hommes, furent les excez de ſes vertus, ou le mauvais uſage des grandes qualitez dont il étoit orné. Son intrépidité & ſon courage dégéneroient ſouvent en trop de confiance & en témérité ; & c'eſt ce qui le perdit. Sa prudence, ſon adreſſe, ſa politique mettoient ſouvent en œuvre la fourbe & le menſonge, & malgré la franchiſe dont il ſe faiſoit honneur, & qui paroiſſoit dans toutes ſes maniéres d'agir & de parler, ſon manquement de parole luy fit perdre pluſieurs bons ſerviteurs. Un zele apparent pour la Réligion fut le voile ordinaire dont il cacha toûjours ſon ambition extrême avec plus de ſoin, que ſes amours & ſa jalouſie contre ſes rivaux, qui alla une fois juſqu'à appeller en duel le Duc de Mayenne ſon frére à l'occaſion d'one Maîtreſſe ; & ſi celuy cy n'eût été plus modéré que luy, un des deux fréres auroit ôté la vie a l'autre pour un tel ſujet. Enfin on peut dire avec vérité que ſi ce Prince fut né ſur le Trône, il n'eût point eu ſon pareil parmi les Souverains ; que ſi la fortune à laquelle il ſe livra trop, & ſa naiſſance ne l'euſſent pas mis en paſſe d'y aſpirer, & qu'il ſe fût trouvé dans une condition un peu moins relevée, il eut pû rendre de trés-grands ſervices à l'Etat ; mais que cet entre-deux où ſa deſtinée le plaça, l'engagea inſenſiblement dans une route & dans des projets trop funeſtes à la France & à luy-même. Il n'avoit encore que quarante-deux ans, quand la mort mit fin à ſes vaſtes deſſeins.

Thuanus. l. 93.

L'affaire la plus importante pour le Roy aprés la mort des deux fréres, étoit d'avoir en ſa puiſſance le troiſiéme : Je veux dire le Duc de Mayenne, qui étoit roûjours à Lion ſans faire un fort grand uſage de ſon armée. Elle étoit diminuée de plus du tiers par l'inaction où il l'avoit tenuë d'abord, & enſuite par l'attaque & la priſe du Bourg Doiſant ſous les ordres du ſieur de Maugiron, que Leſdiguiéres harcela continuellement durant ce ſiége.

Hiſt. du Connetable de Leſdiguiére l. 3. c. 5.

Le Roy dés que le Duc de Guiſe fut mort, fit partir en poſte Alphonſe d'Ornano, pour ſurprendre le Duc de Mayenne à Lyon, avant que la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à Blois y fut arrivée. Mais un Courrier de Bernardin de Mendoça Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France fit plus de dili-

Thuanus l. 93.

gence, & le prévint de quelques heures ; de sorte qu'Ornano en entrant dans Lyon, apprit que le Duc étoit échappé.

Le Duc de Nevers qui faisoit la guerre en Poitou, & y avoit déja pris Mauleon, Montagu, & une trentaine de Châteaux ou Maisons de Gentilhommes fortifiees, & assiégeoit actuellement la Garnache, fut aussi averti par le Roy de la mort du Duc de Guise, afin qu'il veillât sur la conduite des Gentilshommes Partisans de ce Duc. Le Duc de Nevers appella la Châtre, Lavardin, & la Chataigneraye les plus considerables du parti, qui d'abord consternez de cette nouvelle, promirent de continuer à servir le Roy avec fidelité: mais aprés la prise de la Garnache qui fut renduë le quatorziéme de Janvier, ils quittérent l'armée, pour suivre la fortune de la Ligue.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

An. 1589.

Quelque diligence que le Roy pût faire, pour prevenir les principales villes du Royaume, & y justifier la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du Duc de Guise, les Partisans de la Ligue furent encore plus prompts que luy. Il avoit surtout envie de s'asseurer de la ville d'Orleans, & y envoya pour cet effet d'Entragues qu'il en avoit fait Gouverneur : mais dans le temps qu'il entroit dans la Citadelle, le sieur de Rossieu natif de la Ville, & serviteur du Duc de Mayenne y arriva, & ayant fait sur le champ une assemblée de la Maison de Ville, souleva tout le peuple contre le Roy, par le recit touchant & animé qu'il fit de la mort du Duc de Guise. Les Bourgeois investirent d'Entragues dans la Citadelle, qui n'étoit qu'un foible rettanchechement à la porte Banniéres, & l'obligérent au bout d'un mois à la leur remettre, nonobstant l'approche du Maréchal d'Aumont qui vénoit à son secours, & que de nouveaux Ordres du Roy rappellérent ailleurs.

Cayet. T. 1.

Cependant le calme parut rétabli à Blois & dans les Etats. Le Roy y fit mettre en liberté Bois Dauphin & Brillac, accorda la vie à l'Archevêque de Lyon à la priére du Baron de Lux son neveu, qui vint se jetter aux pieds de Sa Majesté pour la demander. Il fit la même grace à tous les autres prisonniers, & l'on continua les séances : mais la perte qu'il fit sur ces entrefaites de la personne la plus capable de luy donner de salutaires conseils dans les fâcheuses conjonctures où il se trouvoit, fut le préfage des grands malheurs qui le menaçoient, & peut-être la cause qu'il y succomba,

Ce fut la mort de la Reine sa mére, qui arriva au Château de Blois le cinquiéme de Janvier, en la soixante & dixiéme année de son âge. Les écrits qui nous restent de ces temps là, dont les uns sont en faveur & les autres au desavantage de cette Princesse, font encore aujourd'huy regarder comme un problême, s'il faut plus s'en rapporter aux loüanges qu'on luy a données, qu'au mal qu'on a dit d'elle.

An. 1589.

Tous conviennent de son habileté dans le Gouvernement, de son génie rare pour les plus grandes affaires, de la politesse de son esprit, de son eloquence, de sa magnificence, & que tant de grandes qualitez étoient soûtenuës dans cette Princesse, d'un air de Majesté qui luy attiroit le respect de tous ceux qui l'approchoient, & luy donnoit un ascendant dans les conseils, auquel on se sentoit comme forcé de se soûmettre : mais tous s'accordant sur cet article, il y en a qui vont jusqu'à l'accuser d'irréligion, d'impiété & même de magie, & d'une passion effrenée de dominer, à laquelle ils prétendent qu'elle sacrifia toûjours les intérêts de la Réligion & de l'Etat durant le regne de ses trois fils, & principalement pendant sa Regence & la minorité de François II. & de Charles IX.

D'autres soûtiennent au contraire, qu'elle demeura toûjours trés attachée à la Réligion Catholique, & que les condescéndances qu'elle eut quelquefois pour les Huguenots, & les liaisons qu'elle prit de temps en temps avec leurs Chefs, n'étoient l'effet que d'une sage politique, qui dans la crainte de tout perdre, la faisoit céder à propos à la violence de la tempête, & éloigner par des traitez les maux extrêmes dont le Royaume & la Réligion étoient menacez. Pour les autres crimes atroces dont on la charge, ils disent que ce n'étoient pour la plûpart que des calomnies des hérétiques, qui faisoient profession de déchirer sans nul respect & sans nul ménagement tous les Princes, toutes les personnes de la Cour, & tous les Magistrats qu'ils croyoient leur être contraires; dequoy effectivement une infinité de libelles diffamatoires de ce temps là sont de trés-fortes preuves.

Ils ne disconviennent pas que l'envie d'être maîtresse & de gouverner, ne fût une de ses plus fortes passions : mais elle avoit droit de le faire durant ses Regences ; & les obligations que son fils Henri III. luy avoit, étoient si essentielles, qu'elle pouvoit attendre de luy toute la considération & toute la confiance possible, & qu'il ne fit à son exclusion, personne dépositaire de son autorité.

Pour moy, aprés avoir suivi & étudié toutes les démarches de cette Princesse depuis la mort de son mary Henri II. jusqu'à la sienne, je suis plus de l'avis de ces derniérs : Et quant à ce que quelques-uns ont écrit, que sur la fin du regne de Henri III. elle s'entendoit contre luy avec les Chefs de la Ligue, je n'en ay jamais trouvé de preuves qui m'en parussent fort convaincantes.

Elle fut toûjours portée à faire la paix à quelque prix que ce fut : Elle fit une infinité de traitez de cette nature durant les regnes de ses trois enfans ; mais elle se fondoit toûjours sur cette maxime que l'expérience montra être véritable, qu'il n'y auroit jamais de salut pour la France par la voye de la guerre. Elle ne pouvoit rien faire de mieux du-

rant les minoritez de ſes deux premiers fils, que de balancer les partis oppoſez, dont la trop grande puiſſance étoit également à craindre pour l'autorité du Souverain ; & toute ſon adreſſe alloit à les empêcher de trop prévaloir juſqu'à la majorité. Dans cette vûë elle entretenoit des liaiſons avec les Chefs des deux Factions, pour s'en ſervir avantageuſement ſelon les occurrences. Elle étoit jalouſe de ſon autorité, & elle le devoit être. Il y alloit de ſa propre ſeureté, étant informée des cabales qui ſe formoient contre elle, & des dangers qu'elle courut de la part du Triumvirat, & dont un * des principaux de ce parti propoſa d'attenter ſur ſa vie.

* Le Maréchal de Saint André.

Il paroît certain, qu'aprés la mort du Roy Charles IX. Elle conduiſit tout avec tant d'habileté juſqu'au retour de Henri III. que ſi ce Prince en arrivant de Pologne, ne ſe fût pas entiérement oublié, & qu'il eut ſçû profiter de la ſituation où elle avoit mis les affaires, il pouvoit rétablir la tranquillité dans l'Etat, prendre avec la Couronne qu'elle luy avoit ſauvée, l'autorité qui luy étoit dûë, & ruiner peu à peu les partis qui décbiroient ſon Royaume. L'idée qu'on avoit de luy, par tout ce qu'il avoit fait n'étant encore que Duc d'Anjou, le rendoit redoutable aux plus mutins, qui auroient regardé comme un grand bonheur, la grace qu'il leur auroit accordée ; mais ſa conduite luy attira le mépris de tout le monde, & en ſe livrant aux jeunes Favoris, il ſe rendit odieux ; & c'eſt de-là, & nullement de l'ambition de la Reine ſa mére, que vinrent tous les deſordres, dont tout ſon regne fut troublé.

Le réproche d'irreligion fondé principalement ſur les Lettres qu'elle écrivit au Pape, où elle le prioit d'accorder à la France la Communion ſous les deux eſpéces pour les Laïques, le Mariage des Prêtres & quelques autres articles, parce qu'on luy faiſoit entendre qu'ils n'étoient pas eſſentiels à la Réligion, ce reproche, dis-je, n'eſt nullement une preuve de ſon attachement à l'héréſie. Le premier point avoit été autrefois accordé aux peuples de Bohéme, & ce point même auſſi-bien que l'autre étoient demandez avec un pareil empreſſement par l'Empereur, qu'on ne ſoupçonna jamais à cauſe de cela d'être hérétique, parce qu'il les croyoit néceſſaires pour le bien de la Réligion en Allemagne, comme cette Princeſſe les jugeoit utiles, & propres à ramener les Proteſtans de France à l'Egliſe Romaine.

Enfin ſur l'article de la Magie, on ne peut nier qu'elle ne fut un peu trop entêtée de l'Aſtrologie judiciaire, qui étoit fort à la mode dans le Pays où elle avoit pris naiſſance: mais de croire qu'elle pouſſât ſon entêtement juſqu'à avoir commerce avec le diable, c'eſt une pure chimére.

Dans le temps que j'écris cecy, on a renouvellé contre elle cette groſſiére calomnie, à l'occaſion d'une eſpéce de médaille qui s'eſt conſervée dans la Famille de Monſieur le Preſident de Meſme, & qui a exercé la ſubtilité de quelques ſçavans, dont les uns croyent que c'eſt un Taliſman, les autres un Ouvrage des Huguenots, qui ſous des figures & des termes énigmatiques, declaroient au Roy la réſolution où étoit leur parti, d'obtenir par la force des armes, la liberté de conſcience, s'il ne la leur accordoit pas de bon gré. Mais quel fond peut-on faire ſur un monument de cette nature, où, ſauf le reſpect de ceux qui ont dit leur ſentiment là-deſſus, je croy que tout homme ſage avoüera franchement qu'il n'y entend rien, & qu'on n'y peut rien entendre.

Quoyqu'il en ſoit, il m'a toûjours paru également contre l'équité & contre le reſpect dû à la memoire des Princes, de les faire paſſer dans l'eſprit de la poſtérité pour des perſonnes exécrables ſur des ſignes équivoques & ſur des actions dont on ignore les reſſorts & les motifs, & qui en ont pû avoir de fort légitimes. C'eſt l'injuſtice que pluſieurs ont fait à la Princeſſe dont je parle, qui tout bien conſideré, & ſans trop outrer ſon eloge, doit paſſer pour une des perſonnes les plus accomplies de ſon ſexe, qui ayent jamais monté ſur le Trône de France.

Elle ſurmonta à la mort la haine qu'elle avoit toûjours euë pour le Roy de Navarre, & voici les dernieres paroles qu'elles dit au Roy ſon fils, aprés avoir fait ſon teſtament en ſa préſence. Je vous laiſſe pour derniéres « paroles, leſquelles je vous prie avoir en me- « moire pour le bien de vôtre Etat, que vous « aimiez les Princes de vôtre Sang, & que vous « les teniez toûjours auprés de vous, & princi- « palement le Roy de Navarre. Je les ay toû- « jours trouvez fidelles à la Couronne, étant « les ſeuls qui ont intérêt à la ſucceſſion de vô- « tre Royaume. Souvenez vous que ſi vous « voulez rendre la paix, qui eſt ſi néceſſaire à « la France, qu'il faut que vous accordiez la « liberté de conſcience à vos Sujets, ayant ob- « ſervé que les Allemands & pluſieurs Princes « Souverains de mon temps, n'ont jamais pû « pacifier avec les armes les troubles qu'ils ont « eu en leurs Pays pour la Réligion. «

Cayet T. 2.

Le tour que prirent les affaires obligea peu de temps aprés le Roy à ſuivre ce conſeil. Il continua cependant les Etats à Blois. Le jour même de la mort de la Reine Mére, il tint une aſſemblée, où l'Archevêque de Bourges parla pour l'Ordre Eccleſiaſtique, le Comte de Briſſac pour la Nobleſſe, & l'Avocat Bernard pour le Tiers Etat. Le Roy reçût leurs Cahiers, & promit de les examiner ; mais il différa la prochaine ſéance pour un voyage qu'il jugea néceſſaire. Comme il ne croyoit pas les priſonniers aſſez ſeurement gardez au Château de Blois, il les conduiſit luy même à celuy d'Amboiſe, où il en confia la garde au ſieur le Guaſt. Le ſeul Duc de Nemours ayant trompé ou corrompu ſes Gardes, trou-

va moyen de s'échapper, & se sauva à Paris.

Le Roy ne fut que trois jours à ce voyage, & revint à Blois pour la continuation des Etats : mais les Députez luy ayant repréſenté, que les ſoûlévemens qui ſe faiſoient de tous côtez dans le Royaume, rendroient inutiles toutes les réſolutions qu'ils prendroient pour la reformation de l'Etat, & que luy même devoit penſer à prendre ſes précautions pour la propre ſeureté, il les congédia, aprés avoir fait un Edit pour la diminution du quart des Tailles, & les avoir aſſeurez que ſon intention étoit toûjours, que la ſeule Réligion Catholique fut autoriſée dans le Royaume. Il les exhorta à employer leur crédit dans les Provinces & dans les Villes où ils retourneront, à contenir les peuples dans le devoir & dans la ſoûmiſſion. Tous le luy promirent, & trés peu luy tinrent parole.

La mort du Duc de Guiſe étoit ſans doute un coup terrible pour la Ligue, dont la tête étoit abbatuë : mais il ne falloit pas luy donner le temps de reſpirer ; & le Roy au lieu d'écoûter les conſeils timides du Maréchal de Retz, en faiſant des Déclarations & des Manifeſtes devoit, ſuivant l'avis de Monſieur de Rambouïllet, marcher droit à ſa Capitale avec ce qu'il avoit de troupes, faire promptement venir celles que le Duc de Nevers commandoit en Poitou, ou du moins commencer par s'emparer d'Orleans, comme il l'auroit pû aiſément, ſi d'Entragues avoit été aſſez-tôt ſuivi du ſecours, qu'on luy envoya inutilement depuis. Mais ce Prince à ſon ordinaire temporiſa, quand il falloit agir, & tandis qu'il s'amuſoit à Blois à publier des écrits, à tâcher de gagner par des promeſſes les Députez des Etats, à écoûter les Envoyez d'Orleans, qui n'avoient engagé la negociation, que pour ſuſpendre la marche des troupes prêtes à partir pour ſecourir d'Entragues, les principaux Partiſans de la Ligue d'abord fort déconcertez par tout, ſe reconnurent, & reprirent cœur dés qu'ils eurent appris les mouvemens, que la nouvelle de la mort du Duc de Guiſe avoit cauſez à Paris.

Thuanus. l. 93.

Car dés le ſoir de la veille de Noël, la cabale de Seize ſoûleva tout le peuple, luy fit prendre les armes, ſe ſaiſit des poſtes les plus importans de la Ville, & plaça des Corps de Garde de tous côtez comme à la journée des barricades. La Ducheſſe Doüairiere de Montpenſier ſœur du Duc de Guiſe, qui comme je l'ay dit, étoit venuë à Paris pour les couches de ſa belle ſœur, contribua de tout ſon pouvoir à allumer le feu de la ſédition, & le Duc de Nemours échappé de ſa priſon étant arrivé ſur ces entrefaites, fut reçû comme un Ange du Ciel, & comme celuy que Dieu avoit délivré par miracle, pour en faire le vengeur de la mort de ſes deux fréres uterins & pour prendre à leur place la protection de la Réligion Catholique.

Cayet. T. 1.

La joye & la fureur des Pariſiens redoublérent quand ils apprirent que le Duc de Mayenne ſur lequel ils pouvoient beaucoup plus compter encore, s'étoit mis en ſeurete, & que les Orléanois ſoulevez leur ſervoient de barriéres, pour empêcher que le Roy ne vint ſi tôt à eux. Ils leur envoyérent le Chevalier d'Aumale pour commander leurs troupes, & ſe choiſirent eux-mêmes pour Commandant le Duc frére du Chevalier.

La ſédition de Paris à laquelle le Roy devoit bien s'attendre, l'étonna cependant beaucoup ; & ſon imprudence fut telle, qu'il prit pour l'appaiſer, le moyen le plus propre à l'augmenter. Ce fut d'y envoyer Compan, Cotte-Blanche deux des plus dangereux eſprits des Seize, & le Lieutenant Général d'Amiens, autre Ligueur des plus ſéditieux. Il leur accorda la liberté ſur la promeſſe qu'ils lui firent, d'employer tout leur credit, pour ramener les Pariſiens à leur devoir. Il fit la même grace à Anne d'Eſt Mére du Duc de Guiſe, ou ſur une pareille promeſſe, ou par compaſſion pour cette Princeſſe, qui effectivement n'avoit jamais paru entrer dans les mauvais deſſeins de ſon fils.

Thuanus. l. 93.

Il les fit accompagner par Claude Marcel Intendant des Finances, autrefois accredité dans Paris, & qui fut chargé d'aſſeurer de ſa part les Pariſiens, qu'ils ne devoient rien appréhender de ſon reſſentiment ; que la punition qu'il avoit faite pour ſa propre ſeureté & pour la conſervation de ſa Couronne, ne s'étendroit ſur aucun autre, quelque coupable qu'il pût être, & qu'au reſte, pour montrer qu'il étoit réſolu à exterminer l'héréſie, & à procurer par toutes ſortes de voyes, la ſeureté de la Religion Catholique, il avoit de nouveau confirmé authentiquement l'Edit de Juillet.

Ce fut un nouveau ſurcroît de joye pour les Pariſiens, de revoir leurs Chefs qui s'étoient ſi heureuſement ſauvez du grand péril qu'ils avoient couru, & de les trouver toûjours, nonobſtant les paroles qu'ils avoient données au Roy, dans la même diſpoſition de ſeconder la révolte. Marcel ne fut point écouté ; mais ſous ombre qu'il étoit venu pour négocier, les Pariſiens envoyérent à Blois Pierre le Maître Préſident aux Enquêtes grand Ligueur, comme pour être mieux éclaircis des intentions de Sa Majeſté, & en effet pour l'amuſer par l'eſpérance d'un accommodement, auquel ils n'étoient nullement diſpoſez.

Durant cette négociation, le Roy reçût un avis qui le jetta en de grandes inquiétudes : c'étoit que le Guaſt qu'il avoit fait Gouverneur d'Amboiſe, traitoit ſous main pour la délivrance des Priſonniers qui luy avoient été confiez.

Cayet. T. 1. Thuanus. l. 93.

Quelques juſtes que ſoient les commandemens des Rois, ils ſont quelquefois de telle nature, qu'un honnête homme & un

homme de qualité ne peut avec honneur ſe charger de l'éxécution. Il leur faut des ames baſſes & malnées, dont ils ne manquent jamais, pour être dans ces occaſions les Miniſtres de leur Juſtice. La bienſeance les oblige à les récompenſer; mais ils ne doivent jamais le faire par un employ de confiance, ni par leur eſtime. C'eſt ainſi que le Roy en uſa à l'égard de Loignac dont il s'étoit ſervi pour tuer le Duc de Guiſe: car ce Seigneur luy ayant demandé le Gouvernement, ſur ce que ſans cela il ne pourroit être en ſeureté contre la vengeance de la Maiſon de Lorraine, ce Prince lui dit que toute autre récompenſe horſmis celle là, luy ſeroit accordée; & comme il continua de le preſſer avec une hardieſſe qui approchoit de l'inſolence, il le chaſſa de la Cour, d'où s'étant retiré en Guyenne ſur une de ſes Terres, il y fut tué quelque temps aprés à la chaſſe d'un coup de piſtolet par un Gentilhomme ſon ennemi.

Ce Prince auroit dû tenir la même conduite envers le Guaſt, qui avoit préſidé au maſſacre du Cardinal de Guiſe, & ne luy pas donner le Gouvernement d'Amboiſe, ni mettre entre ſes mains le Cardinal de Bourbon & les autres priſonniers, dont il lny étoit ſi important d'être toûjours bien aſſeuré. Ce lâche Gentilhomme ſe laiſſa corrompre par la Chapelle-Marteau un d'entre eux, qui lui fit accroire que le Roy pour ſatisfaire le Saint Siége touchant la mort du Cardinal de Guiſe, ſeroit homme à le livrer entre les mains du Pape; & il l'éboüit tellement par les grands avantages que luy feroient les Chefs de la Ligue, qu'il l'engagea à recevoir une rançon pour le Cardinal de Bourbon & pour les autres priſonniers: & déja entre eux ils traitoient ce Cardinal de Roy de France & l'appelloient Charles X.

Mais un des amis de le Guaſt, à qui il s'ouvrit ſur ſon deſſein, luy ayant demandé, où il iroit aprés avoir trahi le Roy, & s'il croyoit que les Princes de la Maiſon de Guiſe regarderoient ſa trahiſon, comme une expiation ſuffiſante pour la mort du Cardinal, il rentra en luy-même, & ſuſpendit l'éxécution du Traité; & c'eſt ce qui donna le temps au Roy, qu'on avertit de ce qui ſe paſſoit, de retourner à Amboiſe, pour en tirer les priſonniers.

Le Guaſt fut fort embarraſſé ſur le parti qu'il avoit à prendre; mais ſans avoir égard à ſon honneur & à la fidélité qu'il devoit à ſon Souverain, il ſoûtint parfaitement ſon caractére d'ame vénale. Il eut l'inſolence de marchander avec le Roy, & pour trente mille écus qu'il ſe fit payer ſur le champ, il luy remit entre les mains le Cardinal de Bourbon, le jeune Duc de Guiſe & le Duc d'Elbœuf, & retint l'Archevêque de Lion & les autres, avec la liberté de les rendre à ceux qui lui en donneroient une plus groſſe rançon. Ce furent les Ligueurs, avec leſquels il fit le marché peu de temps aprés.

Ce fut dans ce même temps que Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur d'Eſpagne, aprés avoir ſecrettement & en vain ſollicité les Habitans de Blois à ſe ſoûlever contre le Roy, ſe retira à Paris, où malgré le caractére dont il étoit révêtu, il agit déſormais ouvertement en faveur des Rebelles.

Plus le Roy agiſſoit mollement, & plus ceux-cy devenoient inſolens. La mort du Duc de Guiſe qui avoit d'abord extrêmément échauffé les plus étourdis, en avoit contenu pluſieurs autres, qui aprés un tel éxemple craignoient pour eux-mêmes: mais quand ils virent que le Roy demeuroit à Blois; que la faction ſe fortifioit de jour en jour à Paris; qu'Orléans tenoit ferme dans ſa révolte; qu'une infinité d'autres Villes ſe diſpoſoient à ſuivre la conduite de la capitale, alors ils s'abandonnérent, & la fureur ſuccédant à quelque reſte de crainte, ils ſuivirent le torrent.

Les Prédicateurs ſur tout, qui dans la Morale de leurs Sermons de Noël, s'étoient pour la plûpart contentez de gémir en général ſur les malheurs du temps, & d'éxhorter le peuple à tenir ferme pour la Religion Catholique, revinrent à leurs premiers emportemens contre la perſonne du Roy, & les portérent à des excez incroyables. Journal de Henri III.

Aprés les Eloges des Vertus du Duc de Guiſe, de ſon zéle pour la Religion, des périls où il s'étoit expoſé pour la défendre, des Victoires qu'il avoit remportées contre les Hérétiques; de ſa tendreſſe pour le peuple de Paris, ils faiſoient des peintures & des narrations pathétiques de la maniére dont lui & le Cardinal ſon frére avoient été maſſacrez, & tiroient les larmes des yeux de tous les Aſſiſtans. Delà ils venoient aux invectives contre la cruauté du Prince, auteur de ce maſſacre, qui les avoit immolez à ſa haine & à ſon attachement pour l'Héréſie, & le repréſentoient ſous les plus horribles couleurs.

Quelques-uns oſérent en pleine Chaire éxiger un ſerment public de leurs Auditeurs pour la vengeance de cette mort. Un d'eux nommé Guincestre ou Lincestre prêchant le premier jour de l'an à Saint Barthélemy, ayant fait ſur cela lever la main à tous les Aſſiſtans, eut l'impudence d'adreſſer la parole à Achille de Harlay premier Préſident qui étoit vis-à-vis de luy dans l'Oeuvre, & de luy crier. *Levez la main, Monſieur le Préſident, & levez-là bien haut s'il vous plaît, afin que tout le monde le voye:* Et il fallut que ce Magiſtrat obéît, pour n'être pas mis en piéces par la populace, à qui l'on avoit fait accroire, qu'ayant été

conſulté ſur la mort du Duc de Guiſe, il y avoit conſenti.

François Pigenat Curé de Saint Nicolas des Champs porta ſa fureur encore plus loin; car dans l'Oraiſon Funébre du Duc de Guiſe qu'il fit à Saint Jean en Gréve, il demanda à ſes Auditeurs, s'il ne ſe rencontreroit point parmi eux quelque Catholique aſſez zélé, pour venger ſur la perſonne du Tyran, la mort du Héros Chrêtien, dont il faiſoit l'éloge; & faiſant alluſion aux couches prochaines de la Ducheſſe de Guiſe, il prononça en ſon nom deux vers imitez de Virgile, qui contiennent l'imprecation que Didon fit contre Enée.

Journal M. d'Antoine Loyſel.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.
Qui face Valeſios ferroque ſequare Tyrannos.

On peut imaginer l'impreſſion que faiſoient ces faux Paſteurs ſur l'eſprit du peuple, par cet abus ſacrilége de leur miniſtére. On le vit dés le lendemain, lors qu'une troupe de forcenez alla aux Auguſtins abbatre & & déchirer le tableau, où le Roy s'étoit fait peindre avec l'habit de l'ordre du Saint Eſprit, & les cérémonies de la création des Chevaliers: ſon nom & ſes armes partout où ils paroiſſoient, furent arrachez, les Mauſolées de Quelus, de Saint Megrin, de Maugiron qu'il avoit fait faire dans l'Egliſe de Saint Paul, furent briſez: on ne voyoit dans tous les carrefours que placards, que Satytes, qu'anagrames injurieuſes à ce Prince: on n'en parloit par-tout que comme d'un Hérétique, d'un Excommunié, qui n'étoit plus Roy, & on ne l'appelloit plus dans Paris que Henry de Valois, & toûjours avec les plus horribles épithéres.

Cayet. T. 1.

On fit encore plus; car pour autoriſer tant d'énormes attentats, & lever le ſcrupule de quantité de perſonnes, à qui ils faiſoient horreur, il fut réſolu dans le Conſeil des Seize, de propoſer à la Faculté de Théologie ce cas de Conſcience, au nom du Prevôt des Marchands, des Echevins & de tous les Catholiques de Paris: ſçavoir ſi les peuples de France ne pouvoient pas prendre les armes, s'unir, lever de l'argent & contribuer à la défenſe de la Réligion Catholique, Apoſtolique & Romaine, contre un Prince qui avoit violé la Foy publique dans les Eſtats, & ſi par ce violement, on n'étoit pas diſpenſé du ſerment de Fidélité qu'on luy avoit fait?

Thuanus. l. 94.

Cayet. T. 1.

Un tel cas n'étoit pas aſſeurément de la compétence de la Sorbonne, & on n'auroit pû même ſans crime de léze Majeſté, le propoſer à une aſſemblée des Eſtats Généraux du Royaume. Il fut néantmoins non ſeulement mis en délibération au Tribunal de la Faculté; mais encore on y conclut le ſeptiéme de Janvier pour l'affirmative, & que tout cela pouvoit ſe faire en conſcience: ſoixante & dix Docteurs ſignérent cet étrange decret, * & il fut marqué que la déciſion avoit été faite d'un conſentement général.

An. 1589.

* Il eſt rapporté dans les Memoires de la Ligue. T. 3.

Il eſt toutefois certain, que Jacques le Févre Docteur de Navarre & Doyen de la Faculté s'y oppoſa auſſi bien que quelques anciens Docteurs; mais le grand nombre l'emporta par les intrigues des Docteurs Boucher, Prévot, Aubry, Buurgoin, & Pigenat qui étoient du Conſeil des Seize, & qui furent les Auteurs de ce ſcandaleux cas de Conſcience. Il fut auſſi réſolu qu'on l'envoyeroit à Rome; qu'on ſupplieroit le Pape d'en approuver la déciſion, & d'employer toute ſon autorité, pour ſecourir l'Egliſe de Franee qui étoit dans un extrême danger. Depuis cette déciſion non ſeulement il n'étoit plus permis de donner le nom de Roy au Prince; mais encore les Confeſſeurs faiſoient grand ſcrupule à leurs Pénitens, de le reconnoître pour tel, & la plûpart refuſoient l'Abſolution à ceux qui n'etoient pas dans la reſolution de luy dénier abſolument toute obéïſſance. Les Prêtres à la Meſſe ne le nommoient plus dans le *Memento* ni dans les autres Priéres publiques, ſurquoy il y eut quelque temps aprés un nouveau decret * de la Sorbonne; & depuis ce Prince fut regardé comme un Excommunié, un parjure, un Hérétique, ou fauteur d'Hérétiques, comme le plus déteſtable de tous les hommes, & enfin comme un Magicien: car quelques Prédicateurs produiſirent ſur cet article en particulier des preuves en pleine Chaire auſſi frivoles qu'impertinentes.

Launoy in Hiſt. Gymnaſii Navar. rici T. 1. ad annum 1589.

Memoires de Nevers au diſcours de la priſe des armes.

Thuanus. l. 91.

* Rapporté au 3. T. des Memoires de la Ligue.

Une populace entêtée de telle folies, & miſe en mouvement par des gens auſſi emportez que l'étoient les Chefs de la cabale, des Seize, ne pouvoit pas en demeurer là; & aprés de ſi ſanglantes inſultes faites à la Majeſté du Souverain, ceux qui etoient dépoſitaires de ſon autorité, ne devoient pas s'attendre à être épargnez.

En effet les Seize & le Due d'Aumale, qu'ils avoient fait Gouverneur de Paris, ſçachant qu'Achille de Harlay Premier Préſident du Parlement, & la plûpart des membres de cet auguſte Corps perſiſtoient dans la fidélité qu'ils devoient au Roy, & déſapprouvoient leurs emportemens, réſolurent de s'aſſeurer de leurs perſonnes, & de les mettre en priſon.

Buſſi le Clerc ſe ebargea de la commiſſion, & le ſeiziéme de Janvier, ſuivi d'une troupe de gens armez ſe ſaiſit des portes du Palais & de celles de la Grand'-Chambre, dans le temps que les Chambres aſſemblées délibéroient pour faire une députation au Roy. Il y entra & préſenta une Requête au nom, diſoit-il, de tous les bons Catholiques de Paris, par laquelle il demandoit qu'il plût à la Cour de s'unir avec le Prevôt des Marchands, les Echevins & bons Bourgeois de Paris, pour la

la défenſe de la Réligion & de la Ville; que conformément au decret de Sorbonne, elle déclarât que les François étoient délivrez du ſerment de fidelité & d'obeïſſance envers le Roy, & qu'on ne mit plus ſon nom dans les Arrêts ; & puis il ſe retira, pour laiſſer délibérer ces Meſſieurs ſur la Requête.

Mais étant rentré un moment aprés avec toute ſa troupe le piſtolet à la main, il dit qu'il voyoit bien, que puiſqu'on délibéroit ſur une Requête ſi juſte, il y avoit dans leur Corps des gens qui trahiſſoient la Ville ; qu'on les connoiſſoit, & que ſans attendre davantage, ceux qu'il alloit nommer euſſent à le ſuivre juſqu'à l'Hôtel de Ville, où ils apprendroit ce qu'on avoit à leur dire. Il commença à lire ſa liſte, à la tête de laquelle étoient le premier Préſident, & les Préſidens Potier & de Thou ; & comme le premier Préſident l'interrompit, pour lui demander de la part de qui & par quelle autorité, il intimoit un tel ordre à la Cour, cet homme impudent, qui par ſa qualité de ſimple Procureur n'avoit jamais parlé dans la Chambre que tête nuë, répondit d'un ton menaçant, qu'ils ſe hâtaſſent ſeulement de marcher, & ne l'obligeaſſent pas à en venir à la violence.

Journal de Henri III.

Alors tous les Préſidens & Conſeillers ſe levérent, & dirent qu'il n'étoit pas beſoin d'une plus longue lecture ; & que tous ſuivroient Monſieur le premier Preſident leur Chef, en quelque endroit qu'on le menât.

L'aſſemblée étoit de plus de cinquante ſoixante tant Préſidens que Conſeillers, dont pluſieurs n'étoient pas ſur la liſte. Buſſi le Clerc ſe mit à leur tête, & les fit inveſtir par ſes gens. Il les conduiſit tous en Robe & en Bonnet par le Pont au Change au travers de la foule du peuple, qui les chargeoit de mille injures. Quand ils furent à la Gréve, ils tournérent vers l'Hôtel de Ville, ſur ce que Buſſi leur avoit fait entendre qu'on les y attendoit ; mais il leur dit qu'il falloit aller plus loin, & leur ayant fait prendre à droite, les conduiſit à la Baſtille, dont le Duc de Guiſe l'avoit fait Gouverneur aprés la journée des Barricades.

Dés le même jour il arrêta encore quelques autres Magiſtrats, tant du Parlement que de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes & des autres Compagnies, qui furent mis en diverſes priſons. Monſieur Nicolai premier Préſident de la Chambre des Comptes, qui avoit eu un ordre du Roy de ne point quitter Paris, où il pouvoit par ſon crédit luy rendre ſervice, fut obligé de ſe cacher durant ce tumulte, pour éviter l'empriſonnement ; mais voyant l'autorité des Magiſtrats ainſi foulée aux pieds, il trouva moyen de s'échapper, & ſe retira à une maiſon de campagne. Buſſi fit ſortir de la Baſtille ceux, dont il n'avoit pas eu les noms ſur ſon papier ; & d'une partie de ceux-là & des autres qui ne s'étoient pas trouvez au Palais, on compoſa comme un nouveau Parlement. Le Préſident Briſſon fut mis à la tête, & y fit les fonctions de Premier Préſident. Il accepta trop aiſément cet emploi, pour n'être pas ſoupçonné de s'entendre avec les Ligueurs, nonobſtant une proteſtation qu'il fit en ſecret en preſence de Notaires, ſur tout ce qui s'étoit fait & ſe feroit dans la ſuite. Le ſieur de Moié Conſeiller de la Cour étant tiré de la Baſtille, fit tous ſes efforts pour ſe défendre d'accepter la place de Procureur Général, & ne ſe rendit qu'aux clameurs du peuple, qui l'y força par les menaces de le faire mourir, s'il le refuſoit. Jean le Maître & Loüis d'Orleans Avocats au Parlement furent choiſis pour l'employ d'Avocats Généraux, & dés le lendemain de l'empriſonnement du Premier Préſident & des autres, les cauſes ſe plaidérent à l'ordinaire.

Journ. de Henri III.

Le vingt-ſixiéme du mois arriva un Héraut de la part du Roy, pour ordonner au Duc d'Aumale qui avoit été fait Gouverneur de Paris par la Ligue, d'en ſortir inceſſamment, & pour interdire le nouveau Parlement, la Chambre des Comptes, & les autres Juriſdictions ; mais au lieu de l'entendre & de lire les ordres qu'il portoit, il fut mis en priſon : peu s'en fallut qu'il ne fut pendu, & il fut renvoyé quelques jours apres ſans réponſe.

Un des premiers Actes de ce nouveau Parlement, fut de déclarer nul le ſerment que Compan & Cotte-Blanche avoient fait de ſe rendre à leur priſon de Blois, ſuppoſé qu'ils ne puſſent ramener les eſprits des Pariſiens. Ils avoient ſans beaucoup de peine ſuſpendu leur retour ſur une * Requête qui avoit été préſentée, ſignée de quarante-huit des principaux Bourgeois, pour l'empêcher ; & défenſe leur fut faite de retourner vers le Roy. Quelques jours aprés, la Requête preſentée par Buſſi-le-Clerc, laquelle avoit été l'occaſion de la priſon du Premier Préſident, fut entérinée, & cent vingt-ſix tant Preſidens que Conſeillers, Princes de la Maiſon de Guiſe, & Prélats * jurérent ſur le Crucifix, de ne ſe jamais départir de la Ligue, & de pourſuivre la vengeance de la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe contre tous ceux, qui en avoient été ou les auteurs ou les complices. On fit ſigner cet arrêté par tous les Avocats, Procureurs, Notaires, Greffiers, de la Cour ; & le nombre de ceux qui participérent par leurs ſignatures à ce nouvel attentat, fut de trois cens vingt ſix.

* Elle eſt dans la Bibliotheque de M. Colbert.

Journal de Loüet.

* Ce ſerment eſt raporté au long dans l'Hiſtoire de Cayet. T. 1. fol. 140. & au 3 T. des Memoires de la Ligue.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté 4. K. fol. 320.

On forma au Duc d'Aumale un Conſeil de quarante perſonnes tirées des trois Ordres du Royaume. Ceux qu'on choiſit dans le Clergé furent les ſieurs de Breſé Evêque de Meaux, Roſe Evêque de Senlis, de Villars Evêque d'A-

Cayet. T. 1.

gen, Prevot Curé de ſaint Séverin, Boucher Curé de ſaint Benoît, Aubri Curé de ſaint André, Pelletier Curé de ſaint Jacques, Pigenat Curé de ſaint Nicolas, & Launoy Chanoine de Soiſſons: De l'Ordre de la Nobleſſe le Marquis de Camillac, les ſieurs de Menneville, de ſaint Paul, de Roſne, de Montbérault, de Hautefort, & de Sanzay: Du Tiers-Etat le Préſident de Neüilly, quoyque priſonnier à Amboiſe, de la Bruyére Lieutenant particulier, qui prit la qualité de Lieutenant Civil, de Machaut, Beauclerc, de Marillac, Acharie, & pluſieurs autres Bourgeois ou Officiers.

Ce Conſeil fit auſſi-tôt publier une Déclaration au nom des Princes unis avec les trois Etats Catholiques, ainſi qu'ils s'exprimoient, & l'envoyérent dans les Provinces. Par cette Déclaration ils aboliſſoient le quart des tailles, & promettoient de réduire tous les impôts & ſubſides, ſur le pied qu'ils étoient du temps du Roy Loüis XII. dont le regne fut toûjours regardé comme le plus heureux & le plus modere qu'on eût vû de long-temps en France. Cet écrit fit un trés-mauvais effet dans les Provinces, que cet appas rendit trés-favorables à la Ligue; & il empêcha preſque tout l'effet de ceux, que le Roy publia contre les Ducs de Mayenne & d'Aumale, contre le Chevalier d'Aumale & les revoltez de Paris.

A l'occaſion du ſerment fait dans le nouveau Parlement, la furie des Pariſiens & les invectives des Prédicateurs contre le Roy & les Royaux, ainſi qu'ils les appelloient, recommencérent. Le peuple pilla le Couvent des Minimes de Vincennes, où ce Prince avoit fait de riches preſens de dévotion en argenterie, & où il avoit pluſieurs meubles precieux. Saint Martin Capitaine du Château de Vincennes ayant refuſé de le rendre aux Pariſiens, ils abbatirent les arbres du Parc, & tuérent les bêtes ſauves qui y étoient en grand nombre. C'étoient tous les jours nouveaux empriſonnemens de ceux que l'on ſoupçonnoit être du parti du Roy, & ces deſordres continuérent juſqu'à l'arrivée du Duc de Mayenne, qui ne s'étoit pas preſſé de venir à Paris, juſqu'à tant qu'il eût vû quel train les choſes prendroient.

Son premier ſoin au ſortir de Lion, fut de ſe bien aſſeurer de ſon Gouvernement de Bourgogne. Il commença par Mâcon, & puis il ſe rendit maître de Beaune. Il alla de-là à Dijon, où il avoit une garniſon dans le Château à ſa dévotion; & par ce moyen il étoit maître de la Ville & du Parlement: ce qui n'empêcha pas pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes du parti du Roy, de ſe fortifier dans leurs Châteaux, & de s'emparer quelque temps aprés de Semur & de Flavigni, où pluſieurs Préſidens & Conſeillers du Parlement & autres Officiers Royaux ſe refugiérent.

Ce Prince étoit d'un caractére qui donnoit d'une part au Roy quelque eſpérance de le gagner; & de l'autre, s'il n'y réüſſiſſoit pas, beaucoup de crainte, par les reſſources que trouveroit la Ligue dans la conduite d'un tel Chef.

Il n'avoit ni tant d'ambition, ni tant de vivacité, ni tant d'impetuoſité que ſon frére le Duc de Guiſe, & les entrepriſes bruſques & hazardeuſes n'étoient pas de ſon goût.

Tout vaillant qu'il étoit, la modération & la prudence l'emportoient dans luy ſur la valeur; & ſi le Duc ſon frére avoit ſuivi ſes conſeils, il ſe ſeroit borné à la ruine des Favoris, & à mettre ſa Maiſon à la Cour dans le crédit & dans la puiſſance, où elle avoit été ſous les précédens regnes. Peu de Capitaines en Europe l'égaloient en habileté pour la conduite d'une armée, où malgré la licence des guerres civiles, il ſçavoit maintenir la diſcipline militaire. Il poſſedoit en perfection l'art des ſiéges, & ne manquoit guéres de prendre les Villes qu'il attaquoit. On eſtimoit ſa droiture, & l'on ſe fioit beaucoup plus à luy qu'au Duc de Guiſe, qui promettoit beaucoup, ſans fort s'embarraſſer de rien tenir; au lieu que luy avoit pour maxime de n'engager ſa parole, qu'avec réſolution de la garder, & en prévoyant qu'il le pourroit faire. Sa ſageſſe le faiſoit comparer à Ulyſſe, & la différence que l'on mettoit en général entre les deux freres, étoit que l'un abandonnoit tout à la fortune, & que l'autre la ménageoit par la précaution. Thuan. l. 93.

Le Roy, dés qu'il ſçût qu'Ornano l'avoit manqué à Lion, luy écrivit pour l'appaiſer ſur la mort de ſes freres: le faiſant reſſouvenir de l'avis que luy-même luy avoit donné, de ſe précautionner contre les entrepriſes du Duc de Guiſe. Il luy fit les promeſſes & les offres les plus avantageuſes, ſuppoſé qu'il voulût contribuër de ſon autorité à rendre la tranquillité à l'Etat: mais la douleur & ſon honneur qu'il croyoit engagé à tirer vengeance du maſſacre de ſes deux freres, ne luy permirent pas de rien écoûter. Les fréquentes Ambaſſades qu'il recevoit des Pariſiens qui le conjuroient de venir ſe mettre à leur tête, les inſtances que luy fit la Doüairiére de Montpenſier ſa ſœur, qui alla le trouver en Bourgogne, le ſoûlévement d'Orleans, celuy des principales Villes de Picardie, & en particulier d'Amiens, où les Ducheſſes de Longueville & le Comte de ſaint Paul furent mis en priſon par les Bourgeois, celuy des Gouverneurs de Champagne, où toutes les Villes levérent l'étendart pour la Ligue, excepté Châlons, qui chaſſa de Roſne, que le Duc de Guiſe y avoit envoyé pour y commander, le mépris & la haine que les peuples témoignoient par tout pour le Roy, & l'impuiſſance où étoit ce Prince de ſuſpendre cette révolution générale, tout cela détermina le Duc de Mayenne à ſuivre le chemin que la fortune luy ouvroit, & à s'engager dans une révolte, qui, outre le motif de la Réli-

gion, étoit encore colorée de celuy de venger la mort de ſes fréres, & de ſe mettre luy-même en ſeureté.

De Dijon il alla à Troye, que le Cardinal de Guiſe avoit miſe l'année précédente dans les intérêts de la Ligue. Il y fut reçû avec les plus grands honneurs, & envoya de-là des Commiſſions aux Officiers Partiſans de la Ligue, & entre autres à Roſne & au Capitaine Saint Paul, pour lever des ſoldats & commander en Champagne & en Brie. Ses troupes groſſiſſoient à meſure qu'il avançoit: il ſe trouva aſſez fort pour aller au ſecours d'Orléans, & s'aſſeura de Sens en chemin faiſant. Mais Orléans étoit déja hors de crainte par la retraite du Maréchal d'Aumont, dont les troupes ne furent pas en état de forcer les retranchemens que les Bourgeois avoient eu le loiſir de faire contre la Citadelle, qui fut ruinée du côté de la Ville, & abandonnée par d'Entragues.

Le Duc de Mayenne, aprés avoir donné les ordres qu'il jugea neceſſaires pour la défenſe de cette importante place, prit ſon chemin par la Beauſſe, où Chartres qui en eſt la capitale, ſollicitée par les Pariſiens, ſe donna à luy, malgré Nicolas de Thou & François Deſcoubleau de Sourdis. Le premier étoit Evêque de la Ville & l'autre Gouverneur de la Province; mais n'ayant point de garniſon pour contenir le peuple, ils ne purent ſauver au Roy cette Ville, qui luy étoit de grande conſéquence à cauſe de ſon voiſinage de Paris, & de l'abondance de bled que fourniſſent les campagnes de Beauſſe.

Thuanus l. 94.

Le Duc aprés tant & de ſi faciles conquêtes, entra dans Paris le douziéme de Février parmi les acclamations du peuple, & des témoignages de joye & d'affection les plus exceſſifs, juſques-là qu'il y en eut qui le firent peindre avec une Couronne fermée ſur la tête, pour marquer qu'ils étoient tout diſpoſez à le placer ſur le Trône.

An. 1589.

Journal de Henri III.

Mais ce Prince trop ſage, pour ſe laiſſer ébloüir par les emportemens d'une faction populaire, reçût avec beaucoup de modeſtie tous les honneurs qu'on luy faiſoit, & en même-temps réſolut de ne ſe pas livrer aux caprices de la faction des Seize, qui dominoit dans le Conſeil des Quarante nouvellement établi.

Il s'y prit d'une maniére fort adroite, pour ſe rendre maître dans ce Conſeil, dont on luy déféra d'abord la qualité de Chef. Il fit entendre à ceux qui le formoient, que le *Conſeil général de l'union*, car c'eſt ainſi qu'il fut nommé, devant être comme l'ame qui donneroit le mouvement à tout le Royaume, & d'où tous les ordres ſeroient envoyez dans les Provinces, ne pouvoit être trop nombreux, ni compoſé de trop de gens de mérite & d'autorité; & il fit conclure qu'on y admettroit quantité d'autres perſonnes, dont la ſageſſe, la probité, le zéle, pour l'Etat & pour la Religion étoient connus de tout le monde. Ceux qu'il nomma furent acceptez; ſçavoir le ſieur Hennequin Evêque de Rennes, l'Abbé de Lénoncourt, les ſieurs Jannin Preſident au Parlement de Bourgogne & Vétus Préſident au Parlement de Bretagne, le Préſident le Maître, les ſieurs de Sarmoiſe & de Dampierre Maîtres des Requêtes, d'Amour Conſeiller, les ſieurs de Villeroy pere & fils, de la Bourdaiſiere, du Fay, les Préſidens d'Ormeſſon & de Videville, le ſieur l'Huillier Maître des Comptes, le Procureur Général, & les Avocats Généraux du nouveau Parlement de Paris, le Prevôt des Marchands, les Echevins & le Procureur de la Ville, les Députez des trois Ordres des Provinces, lorſqu'ils ſe trouveroient à Paris, & tous les Evêques & tous les Princes de l'aſſociation, quand ils jugeroient à propos d'aſſiſter aux Aſſemblées.

En aggrégeant tant de perſonnes de diſtinction & de naiſſance, qu'il s'attachoit en leur procurant cet honneur & cette conſidération, ſon principal but étoit de contenir dans les bornes la faction des Seize, la plûpart gens de neant, & qui ſe trouvoient en trop grand nombre dans l'établiſſement du premier Conſeil des Quarante: c'étoit de ne s'en pas laiſſer gourmander, de réprimer leurs fougues, & d'oppoſer dans les délibérations à leurs conſeils toûjours violens, la pluralité des ſuffrages de tant de Prélats, de Seigneurs, de Magiſtrats plus modérez, & plus capables d'entrer dans ſes vûës pour l'avantage de la cauſe commune.

Journal de Henri III.

Un des premiers Actes de cette Aſſemblée, fut de nommer & de déclarer le Duc de Mayenne Lieutenant Général de l'*Etat Royal* & Couronne de France, titre qui luy fut confirmé par le Parlement le treiziéme de Mars, & qui n'avoit jamais été en uſage dans le Royaume: car quoyque dans les regnes précédens, il y eût eu des Lieutenans Généraux, & des Regens ou des Regentes durant les minoritez des Princes, ces qualitez par leur propre ſignification, ſuppoſoient toûjours en Chef, qui étoit ſupérieur en dignité à ceux qui les portoient, c'eſt-à-dire un Roy: mais en cette rencontre on ne comprenoit pas à quel ſupérieur ſe rapportoit ce titre de Lieutenant, ni ce que ſignifioit ce mot d'*Etat Royal*, auquel on l'avoit joint en le conférant au Duc de Mayenne. On fit alors là deſſus bien des réfléxions, mais elles n'empêchérent pas que le Duc de Mayenne en vertu de ce titre, ne fût révêtu d'une puiſſance comme ſouveraine, qu'il ne tarda pas à exercer.

An. 1589.

Il fit avec le Conſeil de l'union pour tout le Royaume des Réglemens de Police tant par raport à ceux qui entreroient dans l'union, qu'à ceux qui refuſeroient d'y entrer, ou qui s'en retireroient, aprés avoir fait le ſerment. On y pourvoyoit aux avantages des uns, & on y confiſquoit les biens des autres, auſſi-bien que ceux des Hérétiques. Il ordonna que toutes les proviſions d'Offices & autres

Bayet. T. 1.

Lettres de Juſtice, qui s'expédioient par le Chancelier ou par le Garde des Sceaux, ſeroient deſormais expédiées par le Conſeil de l'union ſous le Sceau de ce Conſeil, & fit défenſes à toutes perſonnes d'en prendre d'ailleurs ; & ſuppoſé que quelqu'un en eût pris depuis le vingt-quatriéme de Decembre ſous un autre Sceau que celuy de l'union, on les annulloit, & on obligeoit les pourvûs à en demander d'autres.

Il fut ordonné que le Pape ſeroit ſupplié de régler la nomination des Bénéfices Conſiſtoriaux, qui auroient vaqué depuis ce temps-là, ou qui vaqueroient dans la ſuite ; qu'en attendant, le Conſeil de l'union nommeroit des Oeconomes pour en percevoir les revenus, & que pour les autres de collation ou de préſentation Royale, ou qui vaqueroient en régale, il y ſeroit pourvû par le Duc de Mayenne & le Conſeil de l'union.

Que l'on convoqueroit les Etats pour le quinziéme de Juillet ; que cependant l'adminiſtration des Finances & la perception des impôts & des revenus de la Couronne ſeroient entre les mains du même Conſeil, auſſi bien que les aubaines & autres choſes ſemblables.

En un mot le Duc de Mayenne s'attribua toute la puiſſance Royale dans cette Ordonnance, qui fut lûë, publiée & enregiſtrée au Parlement, à la Chambre des Compres & à la Cour des Aydes au commencement du mois d'Avril.

An. 1589. Il agiſſoit de cette maniére avec d'autant plus de confiance, qu'il apprenoit tous les jours les ſoûlévemens qui ſe faiſoient en faveur de la Ligue dans tous les quartiers du Royaume. La Ville de Roüen avoit été une des premiéres à ſuivre l'exemple de Paris. Les habitans chaſſérent le ſieur de Carrouge leur Gouverneur, & pluſieurs des Officiers du Parlement ſe ſauverent au Pont-de-l'Arche, que le ſieur du Rolet qui en étoit Gouverneur, maintint dans l'obeïſſance du Roy. Pluſieurs Villes de cette Province imitérent leur Capitale. Lion & Toulouſe en firent autant ; & dans cette derniére la populace ſoûlevée par Urbain de Saint Gelais bâtard de Lanſac & Evêque de Cominge, ne céda guére en fureur à celle de Paris. Etienne Durant Premier Préſident & Jacques d'Affis Avocat Général furent les principales victimes de la ſédition : le corps du premier fut traîné par les ruës, & puis pendu à une potence. Mille outrages furent faits aux Portraits du Roy, & on ne peut avec bienſéance rapporter ce qui fut dit contre ſa Perſonne.

Bourdeaux fut ſauvé une ſeconde fois au Roy par la réſolution & par la prudence du Maréchal de Matignon : mais ne pouvant être par-tout, & ſa préſence étant abſolument néceſſaire dans cette capitale, il luy fut impoſſible de contenir les Bourgeois d'Agen, qui ſe déclarérent pour la Ligue. Le Mans, Poitiers, Bourges, Aix, Arles, Marſeille, Laon, Riom, & pluſieurs autres Villes conſidérables du Royaume, ſe laiſſérent auſſi emporter au torrent, & à cette manie que les Emiſſaires de la Ligue répandus par-tout leur inſpirérent. De Vins ſoûleva preſque toute la Provence ; Angers eût encore été enlevé au Roy par le Comte de Briſſac, qui nonobſtant les promeſſes qu'il avoit faites à ce Prince lorſqu'il en obtint ſa liberté, reprit ſes anciens engagemens avec les Ligueurs, & entreprit de forcer le Château gardé par le ſieur de la Puchairie : mais le Maréchal d'Aumont y arriva aſſez tôt avec le Régiment de Picardie pour le ſecourir. Briſſac fut obligé de quitter la partie & d'abandonner cette Ville, qui fut condamnée à une groſſe ſomme d'argent, pour ſe racheter du pillage.

Cet exemple de ſévérité que le Maréchal y fit, ſervit au Duc de Mercœur pour hâter la revolte de la Brétagne, dont il étoit Gouverneur. Les Villes de Nantes & de Rennes, & enſuite toutes les autres de la Province ſe preſſérent de faire le ſerment de l'union, & de chaſſer tous les Royaux ou Politiques, ainſi qu'on appelloit ceux qui tenoient le parti du Roy. Les Sieurs Tournemine, Montbarot, d'Aſſerac & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes tinrent quelques jours dans Rennes contre les Ligueurs ; mais le Maréchal d'Aumont n'ayant pû les ſecourir aſſez promptement, ils furent contraints de céder au nombre qui les accabloit. La révolte fut empêchée pendant quelque temps par Roſtain dans Melun, & par Livri dans Senlis : mais le voiſinage de Paris & le mauvais exemple des autres Places des environs entraînerent celles cy comme les autres, malgré les meſures que purent prendre leurs Gouverneurs. Toutes ces révoltes néantmoins ne ſe firent pas en même temps, mais dans l'eſpace de quelques mois. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 17.

Le mal s'étendant tous les jours & devenant preſque univerſel, le Roy ſe trouva réduit à d'étranges extrémitez : également haï des Catholiques & des Huguenots, il ſe voyoit en butte aux uns & aux autres, ſans eſpoir de réconciliation avec les premiers, qui ne le regardoient plus comme leur Roy, & ſe faiſant un ſcrupule & une honte d'avoir recours aux ſeconds, tant à cauſe de la Réligion, que parce qu'il avoit toûjours fait profeſſion d'être leur ennemi déclaré. C'étoit pourtant une néceſſité abſoluë pour lui de tourner de ce côté-là ; & il la ſubit enfin, ſçachant bien que le Roy de Navarre le recevroit à bras ouverts, & autant par inclination que par interêt.

Mais ne voulant pas porter ſa ſeule perſonne dans ce parti, il rappella, avant que de faire une telle démarche, le Duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou. Nicolas de Harlay Sieur de Sancy s'étant offert à aller faire des Troupes en

Suiſſe, où il avoit été Ambaſſadeur, y fut envoyé, & eut ordre, s'il en pouvoit lever quelques unes, de les amener le plus promptement qu'il luy ſeroit poſſible. Ce Seigneur partit ſans recevoir du Roy aucun argent pour une négociation, où il en falloit beaucoup afin d'y réüſſir. Il paſſa à Lion deguiſé de peur d'être arrêté par les Ligueurs, comme le ſieur de Pouni l'avoit été revenant de ſon ambaſſade de Piémont. Il arriva à Genéve conduit par un Suiſſe, & paſſa delà chez les Cantons.

Thuanus. l. 94.

Le Roy durant ce temps-là étoit toûjours demeuré à Blois avec ſon Régiment des Gardes & les Suiſſes de Galatis. Il y avoit penſé mourir d'une violente diſſenterie, & encore plus du chagrin que luy cauſoit l'ingratitude d'une infinité de Seigneurs, de Gentilshommes, de Gouverneurs de Places qu'il avoit comblez de bienfaits, & qui abuſoient de ſes graces, de l'autorité & des emplois qu'il leur avoit confiez, pour fortifier le parti de ſes ennemis. La plûpart de ceux qui lui étoient demeurez fideles ſe rendirent auprés de luy, entre autres le Cardinal de Lénoncourt, Monſieur de Damville, la Ducheſſe d'Angoulême, les Princes du Sang, ſçavoir le Duc de Montpenſier, & le Prince de Dombes ſon fils, le Prince de Conti & le Comte de Soiſſons, qui avoit defait une aſſez groſſe troupe de Ligueurs en paſſant par le Mayne. Il invita auſſi le Duc d'Epernon à le venir joindre avec les troupes qu'il avoit en Angoûmois; & ce fut une grande joye pour ce Seigneur aprés ſa diſgrace, de ſe voir ainſi recherché? Il avoit été fort ſollicité par le Roy de Navarre de ſe joindre à luy & aux Huguenots, & pouvoit être fort tenté de le faire ſur-tout depuis ce qui s'étoit paſſé à Angoulême. Il ne jugea pas à propos de ſe preſſer, mais ſe voyant rappellé par le Roy, il ne ſe fit pas beaucoup prier. La raiſon du devoir & celle de l'interêt étouffcrent ſes reſſentimens; il regarda ce changement de ſcéne comme un événement, qui ouvroit une nouvelle carriére à ſon ambition, & pouvoit le faire remonter juſqu'où ſa premiére fortune l'avoit conduit. Il ſe mit donc en marche avec quatre mille hommes de pied & huit cens chevaux vers la Riviére de Loire.

Cayet. T. 1.

Thuanus l. 94. Hiſt. d'Epernon. l. 3.

Comme Blois n'étoit pas une Place aſſez forte, pour que le Roy y pût être en ſeureté, quand les Liguez ſe mettroient en campagne, on délibéra dans quelle Province du Royaume il ſe retireroit.

Le Duc de Nevers étoit d'avis qu'on allât ſe poſter dans le Bourbonnois, d'autant que Moulins qui en eſt la capitale, étoit fidéle au Roy. Il diſoit qu'on pourroit delà donner la main aux troupes, que le ſieur de Sancy ameneroit de Suiſſe, & que Lion qui ne s'étoit pas encore déclaré pour la Ligue, mais où il y avoit déja de grands mouvemens, ſe tiendroit dans le devoir, voyant marcher les troupes de ce côté-là. Il avoit encore une autre raiſon qu'il ne diſoit pas en donnant ce conſeil au Roy, c'eſt qu'il vouloit l'éloigner du Roy de Navarre, dans la crainte qu'il ne prît la réſolution de ſe joindre á luy, ſur la propoſition qui en avoit été faite dans le Conſeil: car il étoit fort aheurté ſur cet article, par ſon zéle ſincére pour la Religion égal à ſa fidélité envers ſon Souverain: mais dont la concurrence étoit capable de le faire balancer entre l'un & l'autre.

Le Comte de Soiſſons au contraire ſoûtenoit que ce ſeroit tout perdre, que d'abandonner les Villes de la Riviére de Loire; que c'étoit le centre du Royaume, où la Nobleſſe fidelle des Provinces d'en deçà & d'au delà pourroit ſe raſſembler auprés du Roy; que ſi les Liguez s'en rendoient les maîtres, une partie de ſes bons ſerviteurs ſeroit coupée; que ſa retraite vers le Bourbonnois auroit tout l'air d'une fuite, choſe indigne de luy: que Tours Ville riche, grande, forte par ſa ſituation étoit en ſa puiſſance, & qu'il en devoit faire ſa place d'armes.

Comme on délibéroit là-deſſus, un nouvel incident fit conclure à prendre ce dernier parti. La populace animée par les Prédicateurs du Carême ſe ſoûleva à Tours: le ſieur de Souvray qui en étoit Gouverneur, quoyque fort agréable aux Habitans par ſes manieres honnêtes & populaires; & par la réputation de probité qui le rendoit reſpectable, employa en vain la douceur pour appaiſer la ſédition, & fut contraiot d'y employer la force; mais ſans oſer toutefois faire d'exemple ſur les ſéditieux. Il informa le Roy du danger où il étoit de perdre encore cette Ville, s'il ne la bridoit par une forte garniſon; & ce Prince ſur cet avis prit la réſolution d'y aller luy-même avec ſes troupes, & d'y réſider, juſqu'à ce qu'à ce qu'il vît de quel côté les Liguez porteroient leurs armes.

Avant que de partir de Blois, il fit un Edit par lequel il déclaroit, qu'il transféroit le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris à Tours, donnoit ordre à tous les Magiſtrats de ces deux Corps de s'y rendre, & interdiſoit de nouveau les Tribunaux de Paris. Il laiſſa une garniſon à Blois ſous les ordres du Duc d'Epernon, qui s'étoit rendu auprés de luy, envoya le Cardinal de Bourbon ſous une bonne eſcorte au Château de Chinon, dont François de Chavigny qu'il connoiſſoit homme d'honneur & d'une fidélité incorruptible, étoit Gouverneur, & qui bien qu'aveugle, ſuppléoit à ce deffaut par une grande prudence. Le Duc d'Elbœuf fut conduit au Château de Loches, où le ſieur Gaillard com-

Hiſt. d'Epernon. l. 3.

mandoit, & le jeune Duc de Guiſe fut mis en celuy de Tours à la garde de Ronvray.

La préſence du Roy à Tours ôta tout moyen aux mutins d'y rien entreprendre davantage, & ce fut delà qu'il commença à traiter avec le Roy de Navarre.

Ce Prince ayant appris le maſſacre du Duc de Guiſe, ſçût ſe modérer dans la joye que devoit naturellement luy cauſer la mort de ſon plus implacable & plus dangereux ennemi. Il le plaignit en loüant ſes grandes qualitez, & dit ſeulement qu'il n'étoit pas fort ſurpris du malheur qui luy étoit arrivé; qu'il l'avoit dû prévoir, & que ſa conduite le luy avoit attiré; mais cependant il profita du déſordre que cet accident cauſa dans le parti Catholique. Il avoit ſurpris Niort la veille de la mort du Duc de Guiſe : Maillefais & Pont-ſaint Maixant luy avoient ouvert leurs portes. Il s'approcha enſuite de la Loire. Loudun, l'Iſle-Bouchard, Mirebeau, Châtelraut, Vivonne & quelques autres Places & Châteaux ſe ſoûmirent à luy. Il y laiſſa aux Catholiques l'exercice libre de leur Religion: il n'y fit aucun changement à cet égard, ſinon qu'il y retablit les Calviniſtes dans leurs biens & dans la liberté de conſcience, & recommanda aux uns & aux autres d'y vivre en paix. Il s'empara auſſi de la Ville & du Château d'Argenton en Berry, nonobſtant le ſecours qu'on y avoit envoyé d'Orleans, & qui arriva trop tard.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 26.

Mémoires de la Ligue. T. 3.

Delà étant retourné à Châtelraut, il y publia une Déclaration * qu'il adreſſa aux trois Ordres du Royaume, où faiſant pluſieurs réfléxions ſur tout ce qui s'étoit paſſé depuis le vingt-troiſiéme de Décembre juſqu'à ce jour, & ſur les maux infinis que la guerre avoit faits & feroit encore dans le Royaume, il les éxhortoit à ſuivre les intentions du Roy pour la Paix, & pour la réünion de toutes les parties de l'Etat. Il y proteſtoit que ſi Sa Majeſté vouloit ſe ſervir de luy, pour empêcher la ruine prochaine dont le Royaume étoit menacé par les animoſitez qui le déchiroient, il luy mettroit entre les mains toutes ſes troupes & ſa propre perſonne, pour en diſpoſer comme il jugeroit à propos; qu'au reſte il leur répétoit ce qu'il avoit déja dit tant de fois, qu'il n'étoit point opiniâtre ſur l'article de la Religion; mais qu'on ne l'en feroit jamais changer par la force; qu'il étoit prêt de ſe faire inſtruire par les voyes ordinaires & canoniques; qu'il ne prétendoit point non plus forcer les Catholiques à ſuivre la ſienne, & que quoi qu'il arrivât, il continueroit de faire comme il avoit fait juſqu'alors; c'eſt-à-dire de laiſſer vivre chacun dans ſa Religion, ſans rien innover, quelque avantage que Dieu luy donnât ſur ſes ennemis.

* Datée du 4. Mars 1589.

Le Roy connut par cette Déclaration & par quelques autres voyes, la diſpoſition du Roy de Navarre à ſon égard, & lui envoya à Châtelraut la Ducheſſe d'Angoulême pour entamer la négociation.

Cayet. T. 1. D'Aubigné. l. 3. c. 18.

Il y avoit déja pluſieurs années que le Roy avoit un grand penchant à s'unir au Roy de Navarre. Depuis les traitez de Nérac & de Flex, il avoit un grand commerce de Lettres avec luy, & luy écrivoit avec beaucoup de confiance dans le tems que la Ligue éclata. Il comprenoit bien & luy repréſentoit fortement, que leurs interêts étoient communs, & que la ruine du Royaume & celle de l'autorité Royale les regardoient également: mais il n'avoit jamais oſé faire d'autres démarches, dans la crainte d'autoriſer les calomnies des Ligueurs, qui le faiſoient paſſer pour fauteur des Héréticques, & pour ennemi de la Religion Catholique. Ce fut la ſeule extrémité où il ſe trouva dans le temps dont je parle, qui luy fit franchir le pas.

Diverſes Lettres du Roy au Roy de Navarre, dans la Bibliotheque de M. Foucault Conſeiller d'E...

Avant que la Ducheſſe d'Angoulême fût venuë pour cette union à Châtelraut, on avoit fait quelques avances là-deſſus par le Duc d'Epernon, & puis par le Baron de Roſni: car ce Seigneur paſſant par Blois *incognitò*, où il fut reconnu par le ſieur de Rambouillet, ils avoient eu ſur cela un entretien ſecret. Celuy-cy qui tenoit dans le Conſeil pour l'union des deux Roys contre le ſentiment du Duc de Nevers, l'avoit mené au Roy. Si nous en croyons les Mémoires du Baron de Roſni, les choſes furent dés-lors fort avancées, & du Pleſſis-Mornay par ſes intrigues lui enleva l'honneur de la concluſion de ce Traité, & la récompenſe qu'il en méritoit, ſçavoir le Gouvernement de Saumur. Mais ceux qui ont compoſé les Mémoires du Baron de Roſni l'encenſent un peu trop dans cet endroit : car il eſt conſtant par ceux de du Pleſſis-Mornay, où ſont rapportées les Lettres du Roy de Navarre, & les autres Actes de cette négociation, que ce fut lui qui conduiſit toute cette affaire depuis la premiére ouverture qui en fut faite par le Baron de Roſni.

Hiſt. d'Epernon. l. 3.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 26.

Mémoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Le Légat Moroſini ayant eu avis de ce qui ſe traitoit, & en prevoyant les conſéquences, qui ne pouvoient être que fort avantageuſes au parti Huguenot, & trés fâcheuſes à celuy de la Ligue, fit tous ſes efforts pour traverſer la négociation.

Le Roy qu'il preſſa vivement là-deſſus, lui dit qu'on le forçoit malgré luy à s'unir au Roy de Navarre; qu'il n'en venoit là que dans la derniére néceſſité; que les menaces & les offres qu'il avoit faites au Duc de Mayenne n'avoient eu aucun effet; qu'il s'étoit adreſſé inutilement au Duc de Lorraine, pour obtenir par ſa médiation la paix avec la Ligue, & qu'enfin il n'étoit pas réſolu de demeurer ainſi entre deux partis, pour être opprimé par l'un ou par l'autre.

Le Légat le conjura de trouver bon qu'il

agît auprés du Duc de Mayenne, pour luy faire accepter les conditions qui luy avoient déja été propoſées par le Duc de Lorraine. Elles étoient ſi avantageuſes, qu'il ne doutoit pas qu'en les appuyant de l'autorité du ſaint Siége dont il étoit révêtu, il n'engageât le Duc à les accepter. Car on le confirmoit dans ſon Gouvernement de Bourgogne, on luy permettoit de mettre dans les villes de cette Province tels Gouverneurs qu'il voudroit, de nommer aux Charges vacantes, & de prendre quarante mille ecus tous les ans ſur les revenus qu'elle produiſoit au Roy. On donnoit au jeune Duc de Guiſe le Gouvernement de Champagne, & deux Villes à ſon choix, pour y mettre garniſon ſelon ſa volonté, & au Prince de Joinville ſon cadet vingt mille écus de penſion & trente mille livres de rente en Bénéfices. On aſſeuroit le Gouvernement de Lion au Duc de Nemours avec une penſion de dix mille écus, au Duc d'Aumale celuy de Picardie, & deux Villes de ſeureté dans la même Province, au Duc d'Elbœuf le premier Gouvernement de Province qui vaqueroit, & vingt cinq mille livres de penſion, & enfin au Marquis du Pont fils aîné du Duc de Lorraine les Gouvernemens de Merz, Toul & Verdun, avec aſſeurance que ſi le Roy n'avoit point d'enfans mâles, ces trois Villes & leurs dépendances demeureroient unies au Duché de Lorraine; & au cas qu'il y eût quelque difficulté ſur l'exécution de tous ces articles, le Roy les remettroit à l'arbitrage du Pape, du Sénat de Veniſe, des Ducs de Toſcane, de Ferrare, & de Lorraine.

Memoires d'Matoſſini, l. 3. c. 26

Cayet. T. 1.

C'étoit-là mettre le tiers de la France entre les mains des Princes Lorrains, & rien ne faiſoit mieux connoître combien le Roy ſe faiſoit de violence, pour ſe réſoudre à s'appuyer du parti Huguenot: mais quelque inſtance que fît le Legat, il ne pût rien gagner ſur le Duc de Mayenne qui luy répondit toûjours, qu'aprés ce qui s'étoit paſſé à Blois, il ne pouvoit plus ſe fier à la parole du Roy, & qu'il ne croyoit pas que le Pape voulût jamais l'y contraindre. Sur quoy le Légat manda au Roy, qu'il pourvût à ſes affaires, & que pour luy, ne pouvant avec bienſéance demeurer auprés de Sa Majeſté, dés qu'elle ſe ſeroit unie avec le Roy de Navarre, il alloit ſe diſpoſer à retourner à Rome.

Memoires du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Du Pleſſis-Mornay étant venu de la part du Roy de Navarre trouver le Roy à Tours, le traité fut conclu. On convint d'une Tréve pour un an; que durant ce temps là le Roy de Navarre ſervîroit le Roy avec toutes ſes troupes, à condition qu'on luy donneroit un paſſage ſur la riviére de Loire (c'étoit Saumur qu'on demandoit) & que luy & les ſiens y auroient l'exércice libre de leur Religion, auſſi-bien que dans ſon armée & dans quelques autres petites Villes, où il auroit garniſon: mais le Roy ſtipula que cet exercice ne ſeroit public à Saumur, que dans quatre mois; ce qui fut obſervé.

Une des choſes qui me paroiſſent des plus dignes de remarque à cette occaſion, c'eſt que cette union des deux Roys avoit été prédite par le Pape Sixte V. des le temps que la Ligue commença à ſe ſoûlever ouvertement contre le Roy, & que parlant au Duc de Nevers, ainſi que je l'ay obſervé ſous l'année 1585. il luy marqua tout ce que produiroit la Ligue, & en particulier que quand le Roy verroit ſon autorité Royale auſſi violemment attaquée qu'elle l'étoit par cette faction, il ſeroit contraint pour ſe maintenir, de ſe jetter entre les bras des Huguenots, dont enſuite on auroit tout à craindre pour la ruine de l'Etat & de la Religion.

Memoires de Nevers. T. 2.

Mais l'accompliſſement de cette prédiction qui faiſoit beaucoup d'honneur à la prudence de ce Pape, ne le rendit pas plus favorable au Roy. Le danger où il voyoit la Religion en France, ſi les Huguenots prévaloient ſous l'autorité du Souverain, & la mort du Cardinal de Guiſe, où l'honneur du ſaint Siége luy paroiſſoit ſi indignement violé, luy firent blâmer hautement une réſolution qu'il auroit apparemment fort approuvée, s'il n'avoit pas été dans la place qu'il occupoit. Ces motifs l'obligérent à tenir à l'égard de ce Prince une conduite fort dure. Je vais en dire quelque détail, pour garder l'ordre du temps, avant que de raconter ce qui ſe paſſa enſuite de l'union des deux Roys.

Dés le vingt-quatriéme de Décembre qui étoit le lendemain de la mort du Duc de Guiſe, & le jour de celle du Cardinal ſon frére, le Roy depêcha un Courrier à Rome avec des * Lettres au Marquis de Piſani & au Cardinal de Joyeuſe, qui y faiſoit la fonction de Protecteur de France, & un Memoire où il leur expoſoit les motifs de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard de ces deux Princes, & leur ordonnoit d'en rendre compte au Pape.

* Elles ſont rapportées au 5. T. de l'Hiſt. des Card.

La nouvelle de cet événement arriva en même temps par d'autres voyes à Rome, & y fit un grand fracas, chacun prenant parti ſelon ſon inclination, les uns ſe déchaînant contre le Roy, les autres le défendant, & le loüant d'avoir enfin pris la réſolution de ſe rendre Maître dans ſon Royaume.

Le Cardinal de Joyeuſe & l'Ambaſſadeur, avant qu'ils viſſent le Pape, furent avertis qu'il avoit reçû cette nouvelle ſans beaucoup d'émotion, & quemême étant à table, il en avoit parlé avec aſſez d'indifférence. En effet le Marquis de Piſani ayant été le lendemain Vendredy ſixiéme de Janvier à l'audience de ſa Sainteté, n'en fut pas mal reçû, & le Pape ſans s'expliquer de ce qu'il penſoit là deſſus, ne fit que gémir ſur les maux que la Ligue avoit cauſez, & blâmer tantôt le Pape Gregoire XIII. ſon Prédeceſſeur, qui avoit donné trop de créance aux Chefs de cette faction, tantôt le Cardinal de Pellevé, & le Cardinal de Come qui s'en étoient faits les Patrons.

Lettre du Cardinal de Joyeuſe au Roy.

Mais il changea bien-tôt de ton, quand l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui eut ce jour-là même une audience extraordinaire d'une groſſe heure & demie, l'eût entretenu; & le Cardinal de Joyeuſe dans celle qu'il eut le lendemain matin, eſſuya tout ce que le chagrin du Pape put luy ſuggérer de plus dur.

Le Cardinal répondit à tout avec beaucoup de fermeté, & ſur l'article du Duc de Guiſe en particulier, il luy dit, qu'il étoit ſurpris que ſa Sainteté en parût ſi offenſée, *qu'elle devoit ſe ſouvenir que lors des deſordres de Paris, elle dit infinies fois que ſi le Roy avoit quelque ſoupçon ſur le Duc de Guiſe, elle le devoit avoir retenu, & fait tuer, lorſqu'il alla au Louvre venant de Soiſſons.* Sur quoy le Pape reprit bruſquement: *Ouy je l'ay dit, il devoit alors le faire jetter par les fenêtres, & ne pas tant tarder à s'en défaire.*

Nonobſtant cet aveu, il recommença ſes plaintes que le Cardinal interrompit de nouveau en luy diſant, que ſur l'article du Duc de Guiſe le Roy n'avoit à en répondre qu'à Dieu, & que ſa Sainteté devoit tenir compte à ce Prince de l'honnêteté qu'il luy faiſoit de l'en informer; qu'au regard du Cardinal de Guiſe, comme il étoit perſonne Eccleſiaſtique, & qu'à cauſe de ſa qualité de Cardinal, ſa Sainteté pouvoit s'intéreſſer davantage à ce qui le touchoit, auſſi le Roy vouloit bien luy demander l'abſolution pour cette mort; qu'il ne le faiſoit neanmoins que par un excés de précaution, & pour s'oter tout ſcrupule, les plus habiles Docteurs de ſon Royaume l'ayant aſſeuré, que l'abſolution de ſa Sainteté ne luy étoit nullement néceſſaire là deſſus.

Sur cela le Pape ſe fâcha, & dit que perſonne que luy ne pouvoit la luy donner; qu'il mettroit la choſe en délibération avec les Cardinaux, & qu'il falloit que le Roy luy écrivît luy-même, pour luy demander l'abſolution.

Le Cardinal repliqua, que le Roy luy avoit marqué ſes intentions à cet égard, qui étoient que la choſe ſe traitât avec ſa Sainteté ſeule: mais il ne put le faire changer de réſolution là-deſſus. Le Marquis de Piſani luy fit inutilement le lendemain les mêmes inſtances, & le Pape aprés luy avoir donné audience, alla au Conſiſtoire.

Dés qu'il y eut pris ſa place, le Cardinal de ſainte Croix qui étoit fort affectionné à la France, alla luy parler en particulier, & luy dit qu'il avoit examiné le ſentiment des Théologiens ſur le cas du Roy de France, & qu'il avoit trouvé que ſelon eux, un Roy contre lequel un Cardinal auroit fait une conſpiration, pouvoit faire mourir ce Cardinal ſans autre forme de procés. Le Pape trouva fort mauvais qu'il luy fit cette remontrance, & ſe mit en colére contre luy. Cela n'empêcha pas le Cardinal de Joyeuſe de s'approcher, & de le ſuppliér que s'il étoit reſolu de parler de cette affaire dans le Conſiſtoire, du moins il ſe ſouvînt de le faire en des termes qui n'offenſaſſent ni la dignité ni la perſonne de celuy dont il s'agiſſoit.

C'eſt tout ce qu'il put obtenir. Le Pape expoſa aux Cardinaux ce qui s'étoit paſſé à Blois au regard du Cardinal de Guiſe, & ne parla nullement du Duc. Il exagéra l'injure faite au ſaint Siege dans la perſonne de ce Cardinal. Il dit que le Roy luy en demandoit l'abſolution; mais qu'il avoit répondu aux Miniſtres de France, qu'il falloit que ce Prince luy en écrivît, & qu'enſuite il prendroit l'avis d'une Congregation de Cardinaux. Le Cardinal de Joyeuſe s'étant levé, pour faire entendre aux Cardinaux les raiſons que le Roy avoit euës de punir le Cardinal de Guiſe, le Pape luy impoſa ſilence, & continua depuis en toutes occaſions de paroître fort irrité non ſeulement contre le Roy, mais encore contre le Légat Moroſini, de ce que dés le moment qu'il ſçût la mort du Cardinal de Guiſe, il n'avoit pas lancé les plus terribles cenſures contre le Roy, comme il diſoit qu'il le devoit faire, dût-il luy en coûter mille vies.

Le Cardinal de Joyeuſe rendit compte au Roy de tout cecy, & luy dit en même-temps ſes conjectures ſur la conduite du Pape, qui étoient, que peut-être il étoit moins irrité, qu'il ne le paroiſſoit; qu'apparemment il vouloit ſe faire un mérite auprés des Cardinaux de ſa colére affectée, pour leur montrer combien il s'intéreſſoit à la conſervation de leur Perſonne & de leur dignité; qu'il pouvoit avoir encore une autre vûë dans le grand bruit qu'il faiſoit; ſçavoir d'empêcher que Sa Majeſté ne traitât mal le Cardinal de Bourbon, l'Archevêque de Lion & les autres priſonniers qu'elle avoit en ſa puiſſance. Memoires del Vi-la Moroſini. p. c. 19.

Que ſi l'indignation du Pape étoit auſſi grande qu'elle ſembloit l'être, cela ne pouvoit venir que de l'intelligence qu'il avoit euë avec les coupables qui avoient été punis, & de ce que par leur mort ſes deſſeins étoient échoüez ſur le Marquiſat de Saluces & ſur le Dauphiné. Il apportoit toucbant cet article diverſes conjectures, qui luy faiſoient ſoupçonner que le Pape avoit eu quelque vûë de s'emparer du Marquiſat de Saluces par le moyen des Chefs de la Ligue, & que c'étoit pour cela qu'il avoit ſuggeré qu'on le mît en ſequeſtre entre ſes mains, juſqu'à ce que les differents du Duc de Savoye avec la France ſur ce Marquiſat fuſſent décidez.

Cependant la négociation continua toûjours toucbant l'abſolution du Roy. Il arrivoit ſouvent des Courriers à Rome tant de la part de ce Prince, que des Chefs de la Ligue, & le Cardinal de Joyeuſe fit extrêmement valoir un Bref que le Pape avoit envoyé au Roy l'annee précédeute, où il loy permettoit de ſe faire abſoodre par quelque Confeſſeur qu'il voulût choiſir, de tous les cas les plus enormes, même de ceux qui ſont reſervez dans la Bulle *in Cœnâ Domini.* Il dit Diverſes Lettres du Card. de Joyeuſe au Roy dans l'Hiſt. des Card. T. 5.

au

au Pape, que ſuivant cette permiſſion, le Roy s'étoit fait donner l'abſolution de la mort du Cardinal de Guiſe, & qu'il voyoit bien par là, que ſi ce Prince ſouhaitoit en avoir une nouvelle, ce n'étoit que par une pure délicateſſe de conſcience.

Le Pape parut un peu embarraſſé là-deſſus; mais il dit que c'étoit à luy à interpréter ſes Brefs, & qu'il n'avoit jamais eu l'intention que celuy dont on luy parloit, s'étendît au cas duquel il étoit queſtion.

Comme nonobſtant tout ce que les Miniſtres du Roy pouvoient dire pour ſa juſtification, on parloit toûjours de l'excommunier; que le Commandeur de Diou envoyé par le Duc de Mayenne étoit en chemin pour Rome, après avoir eu une entrevûë avec le Duc de Savoye à Turin; que le Cardinal de Pellevé & les autres Agens de la Ligue ſollicitoient puiſſamment, pour obtenir que les Sujets du Roy fuſſent diſpenſez de leur ſerment de fidélité, & que le Pape avoit déja defendu de faire aucunes expéditions à Rome pour la France ſur les matiéres Conſiſtoriales, le Cardinal de Joyeuſe réſolut de parler au Pape avec plus de fermeté, qu'il n'avoit encore fait.

Ayant demandé & obtenu une nouvelle audience, il luy dit qu'il ne luy parloit plus comme Protecteur de France & comme chargé des affaires du Roy, mais comme Cardinal, & comme devant avoir en cette qualité du zéle pour la gloire & pour les intérêts du ſaint Siége; que la ſuſpenſion des expéditions pour les matiéres Conſiſtoriales ſeroit trés-préjudiciable au ſervice de Dieu; que la vacance des Benéfices produiroit de grands maux en un tems où la preſence des Paſteurs étoit ſi néceſſaire dans leurs Egliſes; que ceux qui ſeroient pourvûs des Benéfices, s'ils n'avoient un extrême zéle pour le ſalut des peuples, dont on leur confioit la conduite, ne s'en mettroient guéres en peine, vû qu'ils ſeroient toujours mis en poſſeſſion de leurs revenus; que pluſieurs ſe contenteroient volontiers de l'œconomat qui leur produiroit l'avantage de ne point payer de Buſles; mais que ſa Sainteté devoit ſçavoir, que les Evêques en pluſieurs Aſſemblées du Clergé avoient demandé au Roy qu'on rétablît les élections, & qu'on remît en vigueur la Pragmatique Sanction; que les Parlemens, les Chapitres, les Univerſitez ne ſouhaitoient rien avec plus d'ardeur que le Roy ſe feroit un mérite auprés de tous ces Corps d'en rétablir l'uſage; qu'en ce cas on n'auroit plus recours à Rome, que pour la confirmation des Primaties, laquelle ſuivant l'ancien uſage devroit être donnée *gratis*; que ſa Sainteté ſe méprenoit, ſuppoſé qu'elle crût qu'on eût en France la même idée du pouvnir du Pape, qu'on avoit à Rome; que les Docteurs du Royaume les plus zélez pour la Religion Catholique étoient ſur cet article dans des ſentimens tout différens de ceux d'Italie; qu'ils convenoient pour les dogmes avec eux, mais nullement ſur les droits des deux Puiſſances; qu'on ſçavoit que les Roys de France avoient le privilége de ne pouvoir être excommuniez, & qu'on ſoûtiendroit hautement en France, qu'independemment de ce Privilége, le Roy ne pouvoit l'être pour le cas dont il s'agiſſoit, étant permis même à tout particulier ſans craindre d'encourir les cenſures, de défendre ſa liberté & ſa Perſonne.

Cette remontrance parut faire impreſſion ſur l'eſprit du Pape, qui répondit au Cardinal d'une maniére moins vive qu'à l'ordinaire, & luy donna lieu de penſer qu'on commençoit à ſe repentir d'avoir fait tant de bruit d'abord: Et ce fut enſuite de cette audience, que le Cardinal écrivit au Roy une Lettre, dans laquelle il luy diſoit ſon avis ſur la maniére dont il ſe devoit gouverner à l'égard de la Cour de Rome dans les conjonctures où il ſe trouvoit.

Il luy marquoit qu'il ne s'agiſſoit guéres en cette Cour, que de la mort du Cardinal de Guiſe, laiſſant entendre qu'on ne s'y inquiétoit pas beaucoup de celle du Duc; que l'abſolution demandée par ſa Majeſté avoit déja fait le ſujet de pluſieurs Congregations de Cardinaux; qu'on y gardoit un grand ſecret, juſqu'à ce que l'on vît comment les affaires tourneroient en France, & que ſelon le tour qu'elles prendroient, on publieroit ou l'on ſupprimeroit les réſolutions de la Congrégation des Cardinaux; que nonobſtant les ordres du Pape ſur le ſecret, il avoit appris que le Bref accordé à Sa Majeſté pour être abſous de toutes ſortes de cas, déconcertoit fort les Cardinaux de cette Congregation, parceque le ſentiment de pluſieurs Docteurs même Romains étoit, qu'en vertu de ce Bref elle n'avoit plus beſoin d'autre abſolution; qu'on y ſouhaitoit beaucoup qu'elle députât une ou deux perſonnes de grande qualité, pour venir demander cette abſolution de ſa part, & qu'on avoit grande peur qu'elle ne s'y réſolût pas; qu'au cas que cette députation ſe fiſt, il paroiſſoit que le deſſein du Pape étoit de ſe rendre Juge de la mort du Cardinal de Guiſe, & même de celle du Duc, d'exiger avant toutes choſes qu'on mît en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion, & enſuite d'impoſer des pénitences, qui ſelon ce que quelques-uns diſent, ſeroient de recevoir le Concile de Trente dans le Royaume purement & ſimplement, & ſans aucunes modifications, de faire la guerre aux hérétiques juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement exterminez, d'établir l'Inquiſition en France, de renoncer à toutes Confédérations & Traitez avec la Reine d'Angleterre, avec les Cantons Suiſſes Proteſtans, avec les Princes d'Allemagne de même Religion & avec le Turc, de laiſſer à la nomination du Pape les Benéfices vacans par la mort du Cardinal de Guiſe, & de recevoir pour garans de la ſeureté de la Maiſon de Guiſe, le Pape, les Princes d'I-

talie, & les Cantons Catholiques, & outre cela, de preſcrire certaines cérémonies exterieures de penitence peu convenables à la Majeſté d'un grand Roy.

Que ſur cela les ſentimens des bons ſerviteurs de Sa Majeſté étoient partagez; que les uns étoient d'avis qu'elle n'envoyât au Pape ni Lettre ni Députez; qu'elle répondît à ceux qui la ſolliciteroient de le faire, que l'Abſolution ne luy étoit point néceſſaire pour un Acte de Juſtice qu'elle avoit fait, & dont elle n'avoit pû ſe diſpenſer ſans mettre ſa Perſonne & ſon Etat dans un danger évident, & que toutefois pour plus grande ſeureté, elle s'étoit fait B abſoudre en vertu du Bref qu'elle avoit obtenu du Pape qui lui en donnoit la permiſſion; qu'alléguant ce Bref, elle ſe tireroit de tout embarras, & donneroit lieu au Pape & aux Cardinaux de ſortir de celui où ils s'étoient jettez par les démarches qu'ils avoient faites, & dont on croyoit qu'ils ſe répentoient.

Que d'autres jugeoient qu'il n'y auroit point d'inconvénient à écrire au Pape, pourvû que la Lettre fût ſi bien meſurée, que la Cour de Rome ne pût s'en prévaloir contre les libertez du Royaume, & contre l'autorité de Sa Majeſté; que cette Lettre pourroit être envoyée à l'Ambaſſadeur de France ou même apportée par un Gentilhomme; mais qu'après l'avoir preſentée au Pape & lui avoir baiſé les pieds, il ne faudroit point qu'il entrât en aucun éclairciſſement, ſuppoſé qu'on voulut le faire parler, ni en aucune négociation.

Mais que tous les plus ſages convenoient que quelque parti que l'on prît, il ne falloit point ſe preſſer; que plus Sa Majeſté retarderoit, plus elle auroit une compoſition avantageuſe, & qu'enfin, pourvû que ſes affaires allaſſent bien en France, elle pouvoit s'aſſeurer qu'elles iroient bien auſſi à Rome.

Avant que le Roy eût reçû ce Mémoire du Cardinal de Joyeuſe, il s'étoit déterminé à envoyer à Rome, pour demander ſon abſolution; & ce fut Claude d'Angennes Evêque du Mans, Prélat récommandable par ſa probité & par ſa prudence, qu'il chargea de cette députation.

Dans une Lettre du Roy au Cardinal de Joyeuſe.

An. 1589

Thuanus L. 94.

Il arriva le vingt troiſiéme de Février, & peu de jours aprés il eut audience du E Pape, où il fut accompagné par le Cardinal de Joyeuſe & par le Marquis de Piſani. Le diſcours qu'il fit au Pape ne contenoit rien autre choſe, que ce que ces deux Miniſtres avoient déja dit pluſieurs fois pour la juſtification du Roy, & il le conclut en conjurant le Pape d'accorder à ce Prince l'Abſolution qu'il luy demandoit, quoyqu'il fût perſuadé qu'il n'en avoit nul beſoin. Il ajoûta que le Roy ſupplioit Sa Sainteté de condamner le ſcandaleux decret de la Faculté de Paris, qui avoit tant A contribué à ſoulever les peuples, & les avoit portez à des excez contre le reſpect dû à la Majeſté Royale, qui faiſoient horreur.

Le Pape aprés avoir interrompu diverſes fois ce Prélat par les plaintes qu'il faiſoit ſur l'énormité du meurtre du Cardinal de Guiſe, ſur l'injure atroce faite à l'Egliſe dans la perſonne d'un de ſes principaux membres, ſur la priſon du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque de Lion, lui dit qu'il vouloit avoir ſa Requête par écrit; & qu'en attendant ſa réponſe, il vit les Cardinaux de la Congrégation qu'il avoit établie pour cette affaire.

L'Evêque luy repartit, qu'il avoit ordre d'en traiter avec Sa Sainteté ſeule, & défenſe de donner rien par écrit: ſurquoy le Pape commençant à s'échauffer beaucoup, le Cardinal de Joyeuſe qui appréhenda que les choſes ne s'aigriſſent, luy dit qu'ils avoient diverſes autres affaires à luy propoſer de la part du Roy, qui demandoient plus de temps, qu'il ne pouvoit leur en donner ce jour-là, & qu'il le ſupplioit de leur accorder une autre audience. Et c'eſt ainſi que finit celle-cy.

C Ils en eurent encore deux autres peu de jours aprés, qui furent également inutiles. Dans la premiére l'Evêque du Mans ayant demandé de nouveau au Pape la condamnation du decret de Sorbonne, il répondit qu'il connoiſſoit aſſez la témérité de ce decret; mais que le Roy commençât à ſe mettre à ſon devoir, & qu'aprés il feroit le ſien.

Dans la ſeconde l'Evêque ayant fait mention des Priviléges de l'Egliſe Gallicane, ſelon leſquels les affaires de France ne pouvoient pas être portées au Tribunal D d'une Congrégation de Cardinaux, & bien moins encore celles qui touchoient la Perſonne & l'autorité Royale, le Pape s'emporta beaucoup, traita ces Priviléges de chiméres & d'imaginations d'Hérétiques, & menaça l'Evêque de le faire mettre en priſon, ſi jamais il oſoit en faire mention en ſa préſence.

A ce diſcours le Marquis de Piſani prit la parole, & dit avec fermeté que ce n'étoit point ainſi qu'on traitoit des Ambaſſadeurs; qu'ils ſçavoient le reſpect qu'ils devoient à ſa Sainteté, & qu'ils ne s'en départiroient jamais; mais que leur caractére les autoriſoit à éxécuter tous les ordres qu'ils recevoient de leurs Maîtres; que la crainte de la priſon ni de la mort ne les empêcheroit jamais de faire leur devoir, & que quand il leur en devroit coûter la tête, ils ſe ſentoient aſſez de courage, pour répréſenter ſans rien craindre, les droits du Roy & de ſa Couronne, & les maintenir.

Le Pape qui vit bien qu'il avoit parlé trop fortement, ne répliqua rien, & changea de diſcours; mais en finiſſant l'Audience, il déclara nettement qu'il n'y avoit

point d'abſolution à eſpérer pour le Roy, s'il ne la demandoit d'une autre maniére, & s'il ne relâchoit le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion.

Cependant ce Prince apprehéndant extrémement l'Excommunication du Pape, à cauſe des mauvais effets qu'elle produiroit en France, veu la fâcheuſe diſpoſition, où les eſprits ſe trouvoient, envoya de nouveaux ordres à l'Evêque du Mans de demander purement & ſimplement au Pape ſon Abſolution, ſans appuyer davantage ſur le Bref, en vertu duquel il s'étoit fait abſoudre.

Ce Prélat aprés avoir concerté avec le Cardinal de Joyeuſe & le Marquis de Piſani la maniére dont il s'y prendroit, & les termes dont il ſe ſerviroit, alla à l'Audience du Pape qui avoit déja été averti par ſon Legat, de la grande envie que le Roy avoit d'obtenir ſon Abſolution, & de ce qu'il avoit écrit là deſſus à ſon Envoyé. L'Evêque lui dit que le Roy avoit été informé par les Lettres du Cardinal de Joyeuſe & du Marquis de Piſani, que Sa Sainteté ne jugeoit pas que l'Abſolution qu'il avoit reçûë en vertu du Bref fût valable; que pour ſe conformer à ſa volonté, il ſouhaitoit paſſionément de l'avoir de ſa bouche, & qu'il luy avoit donné ordre de la luy demander trés inſtamment; & en même temps ſe jettant aux pieds du Pape, il prononça ces paroles: *Saint Pere, je demande humblement à vôtre Sainteté au nom du Roy Trés-Chrétien l'Abſolution qu'il ſouhaite avoir de vous, en vous ſuppliant de le recevoir en grace comme vôtre fils & de vous reconcilier avec luy, & de luy donner vôtre Bénédiction.*

Thuanus. l. 94. Lettre de l'Evêque du Mans, datée de Rome 15 Mars 1589.

Le Pape ayant auſſi-tôt relevé l'Evêque, le fit aſſeoir auprés de luy, luy parla avec beaucoup de douceur. Il luy dit qu'il étoit ſi ſenſiblement touché des troubles de la France, qu'il en perdoit le ſommeil; qu'il étoit extrémement fâché que le Roy n'eût pas aſſez ſauvé les apparences dans la mort du Cardinal de Guiſe, & que s'il avoit du moins pris la précaution de ne s'en pas déclarer l'Auteur, on auroit pû fermer les yeux, & ne pas approfondir l'affaire; mais que le ſcandale étoit irréparable, & qu'il falloit au moins, que pour montrer qu'il étoit ſincérement repentant de ſa faute, il remît entre les mains du Légat, le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion.

L'Evêque fort ſurpris de ce qu'aprés la ſoûmiſſion qu'il venoit de faire, le Pape ne parloit point de l'Abſolution, le preſſa de nouveau de l'accorder, & de condamner le decret de la Sorbonne qui autoriſoit la révolte des peuples contre le Souverain; mais il ne put obtenir ni l'un ni l'autre, le Pape lui diſant que tout cela ſe feroit avec le temps, & qu'il écrivît au plûtôt au Roy, pour l'éxhorter à donner des marques de ſa ſincére repentance, en remettant les priſonniers entre les mains de ſon Legat.

Cette conduite du Pape revenoit à ce que le Cardinal de Joyeuſe avoit mandé au Roy, qu'on ſe gouverneroit à Rome à ſon égard, ſelon que ſes affaires iroient bien ou mal en France. Or c'étoit dans ce temps là que ſe faiſoient tant de ſoulevemens dans preſque toutes les Provinces du Royaume; & qu'il n'arrivoit point de Courrier à Rome, ſans apporter quelque nouvelle de cette nature. Le Cardinal de Pellevé & les autres Agens de la Ligue les répandoient auſſi-tôt, les exaggeroient, & les empoiſonnoient de mille calomnies contre le Roy.

Lettre de l'Evêque du Mans au Roy datée de Rome le 15 Mars 1589.

Sur ces entrefaites arriva Pierre Friſon Doyen de la Cathédrale de Reims envoyé par le Duc de Mayenne & par le Conſeil de l'Union, pour ſupplier le Pape de prendre la protection des Catholiques de France & de la Religion, dont le Roy, diſoient-ils, d'intelligence avec les Huguenots, avoit reſolu la ruine. Il le conjura d'avoir pitié d'un Royaume autrefois ſi Catholique & ſi ſoûmis au Saint Siége, & prêt de tomber dans les malheurs, où l'Hereſie avoit plongé l'Angleterre & une grande partie de l'Allemagne, d'approuver le choix que les Catholiques avoient fait du Duc de Mayenne pour ſoûtenir la Religion juſqu'à l'aſſemblée des Eſtats, qui devoient être convoquez au mois de Juillet, l'aſſeurant que durant cet intervalle, tout ſe gouverneroit dans les Conſeils & dans les Armées par les ordres & par la direction de Sa Sainteté, & que ce ſeroit tout perdre que de les obliger avant ce temps-là, à ſe ſoûmettre à un Prince ennemi déclaré de la Religion, & qui s'entendoit avec les Hérétiques pour la détruire.

Ces requêtes & ces priéres étoient appuyées par les Cardinaux de la Faction d'Eſpagne, par l'Ambaſſadeur de cette nation, & par tous ceux qui luy étoient dévoüez, & trouvoient dans le genie du Pape, dont la paſſion étoit de dominer ſur les Souverains, & de ſe faire craindre, des diſpoſitions trop favorables.

Tout cela mandé en France augmenta l'inſolence & l'opiniâtreté de la Ligue, & mit le Roy dans la néceſſité de conclure avec le Roy de Navarre; & enſuite cette démarche à laquelle on l'avoit contraint malgré qu'il en eût, ſervit de prétexte à la Ligue, pour obliger le Pape à traiter ce Prince avec la rigueur que je dirai, en racontant ce qui ſe paſſa en conſéquence de ſon union avec le Roy de Navarre.

Le Traité ayant été ratifié, le Roy commença à l'éxécuter en mettant le Roy de Navarre en poſſeſſion de Saumur, dont du Pleſſis-Mornay fut fait Gouverneur; & à cette occaſion fut auſſi-tôt publiée une

déclaration du Roy de Navarre, * par laquelle il proteſtoit que ſa qualité de premier Prince du Sang l'obligeant à défendre ſon Roy, il étoit réſolu de le faire au peril de ſa vie : mais qu'il ne traiteroit comme ennemis, que les ſeuls Rebelles, promettant ſa protection & toute ſeureté à tous les Catholiques, & nommément à ceux du Clergé qui ſe contiendroient dans le reſpect & dans l'obéïſſance qu'ils devoient à leur Souverain. Il repréſentoit aux trois Ordres du Royaume les miſeres qu'ils avoient ſouffertes depuis ſi long-temps par la guerre, & celles dont ils étoient menacez, ſi la révolte continuoit, & les exhortoit à rentrer dans leur devoir, & à contribuer par une bonne Paix à réparer tous les maux, que les diviſions avoient cauſez dans le Royaume.

* Daté de Sou mur le 21. d'Avril 1589.

Le Roy fit auſſi en même temps paroître deux Déclarations, par une deſquelles il déclaroit le Duc de Mayenne, la Nobleſſe & les Villes de ſon parti coupables de léze-Majeſté, & confiſquoit tous leurs biens, pour n'être pas rentrez dans l'obéïſſance au temps qu'il leur avoit marqué, qui étoit le quinziéme d'Avril.

Par l'autre Déclaration il rendoit compte des motifs de la Tréve qu'il avoit faite pour un an avec le Roy de Navarre. Ces motifs étoient ſa propre ſeureté & la conſervation de ſa Couronne, l'avantage de ſes Sujets, & d'empêcher les progrez que la parti Calviniſte avoit faits, tandis que ceux qui prenoient l'interêt de la Religion Catholique pour prétexte de leur revolte, employoient leurs armes contre leur Souverain, & ne penſoient qu'à uſurper ſon Royaume & à le partager entre eux ; qu'au reſte dans ce Traité il avoit pris les précautions néceſſaires, pour empêcher que les Catholiques obéïſſans ne fuſſent moleſtez, & qu'il ne ſe fiſt rien au préjudice de l'ancienne Religion, & qu'il y avoit même compris le Comtat d'Avignon, où la Tréve ſeroit éxactement obſervée.

Toutes ces Déclarations ne devoient produire d'effet, qu'autant qu'elles ſeroient ſoûtenuës de la vigueur des deux Roys : C'eſt pourquoy il ſe hâtérent de délibérer enſemble ſur les moyens de pouſſer vivement les Rebelles, & de lever tous les ſujets de défiance qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre.

Ils ſe virent au Pleſſis prés de Tours avec une ſatisfaction réciproque le trentiéme d'Avril ; & le Roy de Navarre en eut tant de joye, qu'il ne pût s'empêcher de l'écrire le même jour au ſieur du Pleſſis. La Lettre commence de cette ſorte. » Monſieur du » Pleſſis, la glace eſt rompuë, non ſans nom» bre d'averiſſemens, que ſi j'y allois, j'étois » mort. J'ay paſſé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par ſa bonté, ne m'a » pas ſeulement préſervé, mais fait paroître au viſage du Roy une joye extrême, au» peuple un applaudiſſement nompareil, mê» me criant, *vive les Roys*, dequoy j'étois bien » marry. Il y a eu mille particularitez que » l'on peut dire remarquables, *&c.* » «

An. 1589.

Mémoires du Pleſſis-Mornai T. 2.

La journée de la Saint Barthélemy, que les Huguenots ne pouvoient oublier, cauſoit ces défiances : mais le Roy de Navarre pour convaincre le Roy qu'il ne luy reſtoit pas le moindre ſoupçon, revint le lendemain accompagné d'un ſeul Page pour le ſalüer. Il fut charmé de cette franchiſe, & rien ne contribua plus à rendre leur union plus étroite & plus ſincére. Mémoires de Brantôme. Nang.

Cependant les troupes des deux partis ſe mirent en campagne ; mais le théatre de la guerre ne fut plus dans les mêmes lieux. Juſques là les Provinces d'au delà de la Loire avoient été les plus enſanglantées, & elles étoient dévenuës les plus tranquilles. Avant la Tréve du Roy avec le Roy de Navarre, le Colonel Alphonſe d'Ornano, du conſentement de ces deux Princes, en avoit fait une avec Leſdiguiéres dans le Dauphiné. Le Maréchal de Montmorency tenoit auſſi le Languedoc aſſez en paix. Les Catholiques & les Huguenots en conſéquence du Traité de Tours, s'accordoient aſſez bien enſemble en Gaſcogne, en Bearn, en Poitou & en Xaintonge.

Au contraire la Normandie, la Picardie, la Champagne qui avant la mort du Duc de Guiſe n'étoient pas fort agitées, commençoient à l'être, ſurtout la Normandie, parce que les Villes y étoient fort partagées, les unes tenant pour le Roy, les autres pour la Ligue. Roüen, Falaiſe, Liſieux, Argentan, & toutes les Villes qui avoient des Ponts ſur la Riviére de Seine, hormis le Pont de l'Arche, s'étoient abandonnées à la révolte. Caën, Evreux, Saint Lo, Alençon, Dieppe & quelques autres étoient demeuré fidéles. Les troupes des deux partis couroient le Pays, & ſe chargeoient les unes les autres dans les rencontres, & un trés grand nombre de Payſans s'étant attroupez en faveur de la Ligue, dans l'eſpérance d'être délivrez de la Taille, faiſoient de grands déſordres. Ces Payſans s'appelloient les Gautiers, du nom d'un village nommé la Chapelle-Gautier, dont étoient les principaux de ces mutins.

Le Duc de Montpenſier Gouverneur de la Province y marcha avec quelques troupes. Il y fut joint par les Sieurs de Baqueville & de Larchant gouverneur d'Evreux, par les Sieurs de Hallot-Montmorenci & de Crévecœur ſon frére, & par pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, & ayant tiré de Caën quelques piéces de canon, il alla mettre le ſiége devant Falaiſe le vingtiéme d'Avril. Auſſi-tôt le Comte de Briſſac les Barons de Tubeuf & d'Echaufour, les Sieurs de Pierre-Cour, Lonchamp, Roquenval, de Beaulieu, tous Ligueurs, raſſem- Cayet T. 1. An. 1589.

blérent la Nobleſſe de leur parti ; quelques Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & ſecondez des Gautiers ſe mirent en devoir de faire lever le ſiége de Falaiſe.

Le Duc de Montpenſier averti de leur marche & qu'ils avoient beaucoup plus d'Infanterie que luy, ne crut pas devoir les attendre dans ſon Camp. Il alla au-devant d'eux, & ayant appris du ſieur d'Emeri, qu'il avoit envoyé pour les reconnoître, qu'ils étoient logez au nombre de cinq à ſix milles hommes dans les Villages de Pierre-Fite, de Villers & de Courveaux du côté d'Argentan, il ſe para ſes troupes en quatre Corps. Le Comte de Torigni & les ſieurs de Longaunai & de Vigues l'aîné conduiſoient le premier, Bacqueville & Larchant le ſecond, Beuvron le troiſiéme, & luy-même le quatriéme.

Il trouva quelques troupes en bataille hors de Pierre-Fite. Il les chargea, les mit en déroute après quelque réſiſtance, & entra dans le Village, où il tailla en piéces, ou fit priſonnier tout ce qui s'y rencontra. Il en fit autant à Villers, & quoyque la nuit approchât, il pouſſa juſqu'au troiſiéme Village, où la plupart des ennemis mirent les armes bas. Trois mille hommes demeurérent ſur la place, douze cens furent faits priſonniers, entre leſquels ſe trouverent trente Gentilshommes, & de ce nombre furent le Baron de Tubeuf & Beaulieu : Aprés quoy le Duc de Montpenſier jugeant ſa préſence neceſſaire à Caën la plus conſidérable Ville de la baſſe Normandie, s'y en alla ſans pourſuivre ſon entrepriſe de Falaiſe, où le Comte de Briſſac ſe ſauva avec ce qui luy reſtoit de Cavalerie. Le Roy apprit à Tours cette victoire le vingt-cinquiéme d'Avril : mais la joye qu'il en eut fût auſſi tôt moderée par d'autres nouvelles fâcheuſes.

Le Duc de Mayenne étoit parti de Paris, pour aller ſe mettre à la tête de l'armée de la Ligue, qui s'étoit aſſemblée en Beauſſe. On crût d'abord qu'il prendroit ſa route par la riviére de Loire, pour déloger de Beaugency le ſieur d'Entragues qui y commandoit une garniſon, dont Orleans étoit fort incommodé : mais il prit par Château-Dun, pour de-là aller ſe ſaiſir de Vendôme, où il avoit intelligence avec Maillé-Benehard qui en étoit Gouverneur.

Il ſe fit précéder de ſon avant-garde commandée par de Roſne, qui dés qu'il parut aux portes de Vendôme, y fut reçû. Maillé porta la peine de ſa trahiſon ; car la Ville, dont on luy avoit laiſſé le Gouvernement ayant été priſe ſept mois aprés ſur la Ligue, le Roy de Navarre alors devenu Roy de France luy fit couper la tête. Pluſieurs Officiers du Grand Conſeil que le Roy avoit établi dans cette Ville, y furent pris. De-là le Duc de Mayenne alla ſurprendre Charles de Luxembourg Comte de Brienne, qui commandoit un petit Corps à une lieuë d'Amboiſe, luy tua ſix cens hommes, & prit ſept Etendards qu'il envoya à Paris. Cette victoire y diminua un peu la conſternation, que la déroute des Ligueurs en Normandie avoit cauſée. Le Comte de Brienne fut fait priſonnier dans le Château de ſaint Ouen, où il s'étoit ſauvé aprés ſa defaite ; mais le Marquis de Canillac fut tué dans cette expédition, & ce fut une perte conſidérable pour la Ligue.

Le Duc manqua enſuite de prendre Château-Renaud qu'il avoit aſſiégé, & qu'il abandonna ſur la nouvelle que le Roy de Navarre venoit au ſecours : mais ce Duc avoit un autre deſſein bien plus important, qu'il cachoit avec grand ſoin ; c'étoit de ſurprendre & d'enlever le Roy, & de ſe rendre maître de Tours, où il avoit de ſeures intelligences.

Lettre du Roy de Navarre du ſieur du Pleſſis-Monai du 30. Avril.

Comme il étoit bien averti de tout ce qui s'y paſſoit, il ſçût que le Roy de Navarre étoit allé à Chinon au-devant d'une partie de ſon Infanterie, qui luy venoit de Poitou ; que le Roy n'avoit à Tours que la Nobleſſe de ſa Cour, douze cens hommes de pied & cinquante chevaux logez dans le Fauxbourg de Saint Symphorien, & le Régiment Suiſſe du Colonel Galatis d'environ deux mille cinq hommes. Des gens de la Cour devoient de concert avec le Duc de Mayenne, ainſi qu'on le crût, engager le Roy à une partie de promenade au-delà du Fauxbourg de Saint Symphorien ; & le faire donner dans une embuſcade de Cavalerie qui ſe trouveroit proche de-là ; & au cas que ce coup manquât, le Duc étoit réſolu d'attaquer le Fauxbourg, pour y attirer toutes les troupes, afin que par ce moyen ceux de la Ville qui étoient en grand nombre de ſon intelligence, puſſent impunément prendre les armes, ſe ſaiſir des portes, & enfermer le Roy entre l'armée de la Ligue & les murailles.

Cayet. T. 1. f. 1.

D'Aubigné T. 3. l. 1. c. 18 &c.

Ces meſures étant priſes, il fit la nuit du ſeptiéme de May une marche d'onze lieuës ; la Cavalerie de l'embuſcade prit les devans, & ſe trouva au poſte qu'on luy avoit marqué, dans le temps que le Roy trés-peu accompagné ſe promenoit au-delà du Fauxbourg & de la riviére.

Par bonheur pour ce Prince, comme il entroit dans un chemin creux, au bout duquel la troupe de Cavalerie ennemie étoit cachée, il rencontra un Meuſnier, qui dés qu'il le vit, accourut ; & luy cria, *Sire, où allez-vous ; il y a là tout proche des ennemis, je les viens de voir, retirez-vous au plus vite.* En en effet dans le moment parurent quelques Cavaliers à cent pas de-là.

Le Roy auſſi tôt tourne bride, & gagne à toutes jambes un Corps-de-Garde avancé ; qu'il fit mettre ſous les armes. Il ne fut pas plûtôt dans le Fauxbourg, que cette Cavalerie vint faire le coup de piſtolet à la barriére, & peu de temps aprés parut l'armée du Duc de Mayenne.

Le Roy étant rentré dans la Ville, poſta dans le Fauxbourg de Saint Symphorien le

F Hiſt. du Maréchal de Matignon. l. 2.

An. 1589.

ſieur de Crillon Meſtre de Camp du Régiment des Gardes, Rubempre & Gerzé avec leurs Regimens, commanda au Maréchal d'Aumont de ne point quitter la porte du pont du côté de la Ville, & de ne laiſſer paſſer ſans ſes ordres exprés, qui que ce fût dans le Fauxbourg. Il uſa encore d'une autre précaution tres-ſage : Ce fut de faire entrer dans la Ville le Regiment Suiſſe qu'il diſtribua dans la place & aux avenuës des principales ruës, pour contenir les Bourgeois dont il ſe défioit ; & cependant il envoya Courriers ſur Courriers au Roy de Navarre, qui étoit en chemin, afin qu'il hâtât la marche de ſes troupes.

Tandis qu'on diſpoſoit ainſi toutes choſes pour ſe bien défendre, le Duc de Mayenne ſe préparoit à attaquer le Fauxbourg. Il prit deux mille ſoldats d'élite, pour l'aſſaillir par trois endroits, & les fit ſoûtenir par ſa Cavalerie, derriére laquelle marchoient quelques piéces de Canon.

Crillon, Rubempré & Gerzé s'avancérent à la tête d'une troupe juſqu'au chemin creux, par où l'on deſcend au Fauxbourg, pour arrêter les enfans perdus détachez de l'armée de la Ligue. Crillon tint ferme dans ce poſte, depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Mais enfin rudement chargé par le Regiment de Châtaigneraye, il fut obligé de faire retraite, pour regagner la barriére. Le ſieur Pierre de Berton néveu de Crillon & Gerzé y furent tuez, Rubempré bleſſé aux deux jambes, la barriére fut emportée ; & tout ce que put faire Crillon, fut de fermer promptement la porte du Fauxbourg. Il étoit ſuivi de ſi prés, qu'il reçut en la fermant deux coups d'epée au côté gauche & une mouſquetade au travers du corps, dont il fut dix-huit mois à guérir. Les ſoldats qui gardoient la barriére euſſent été tous pris ou tuez, ſi la plûpart ne s'étoient jettez dans la riviére, alors fort baſſe, pour gagner une Iſle voiſine. Il y eut prés de deux cens hommes de tuez du côté du Roy, & environ cent du côté du Duc de Mayenne. C'étoit peu de choſe vû la durée de l'eſcarmouche.

Eloge funebre du Sieur de Crillon

L'arrivée du Duc de la Trimoüille & des Comtes de Châtillon & de la Rochefoucault ranima le courage des Royaux. Ces Seigneurs furent bien-tôt ſuivis des Régimens de Charbonniéres, de la Grand Ville, de Saint Jean de Ligoure & de la Croix, qui étoient des meilleures troupes du Roy de Navarre. Ils paſſerent le pont malgré le feu des Liguez, qu'il falloit eſſuyer à découvert l'eſpace de trois cens pas, & ſe poſtérent à la tête pour le défendre.

Leurs écharpes blanches firent connoître aux ennemis, qu'elles étoient au Roy de Navarre. Le reſte arriva le ſoir, & leur venuë ôta toute eſpérance au Duc de Mayenne de réüſſir dans ſon entrepriſe. Il fit ſonner le boute-ſelle dés quatre heures du matin, & prit ſa route vers le Maine, où ſa préſence étoit neceſſaire, pour raſſeurer les eſprits contre le voiſinage de l'armee du Roy. Il aſſiégea & prit Alençon qui ne fut pas une petite conquête, pour affermir ſon parti dans ce canton de Normandie, d'où d'autres événemens l'obligérent de partir quelque temps aprés.

Le Roy fit paroître beaucoup de ſatisfaction de la maniere dont les troupes du Roy de Navarre s'étoient comportées en cette rencontre, & pour la leur témoigner, il prit l'Echarpe Blanche, comme le Roy de Navarre & les Officiers de ſes troupes la portoient. Cette circonſtance rapportée par d'Aubigné a quelque choſe de ſurprenant ; car de tout temps l'Echarpe Blanche avoit été en France celle des Armées Royales ; & il falloit que le Roy eut changé cette couleur, depuis ſon union avec la Ligue. L'Echarpe Noire fut celle de cette Faction aprés la mort du Duc de Guiſe ; & dans la ſuite quelques-uns reprirent l'Echarpe Verte, qui étoit la couleur de la Maiſon de Lorraine, comme on le voit par la relation de la bataille d'Ivry. Il n'eſt guéres vray-ſemblable que le Roy étant avec la Ligue, eût permis que ſon armée portât l'Echarpe Noire ; c'eût été porter le deüil de ſon ſujet & de ſon plus grand ennemi : mais il eſt certain par le témoignage que je viens de rapporter, qu'il avoit quitté l'Echarpe Blanche, puiſqu'il la reprit en s'uniſſant au Roy de Navarre. Quoyqu'il en ſoit, quelques Seigneurs de la Cour parurent fort choquez de cette marque de conſidération que le Roy donna aux troupes du Roy de Navarre, & entre autres les ſieurs d'O, d'Entragues & Château-Vieux en murmurerent. Mais le Maréchal d'Aumont, Crillon & Montigni l'en loüerent, fort perſuadez qu'il ne pouvoit faire trop de careſſes à ces troupes, ſur leſquelles il devoit beaucoup plus compter, que ſur celles des Catholiques qui n'étoient pas ſi bonnes à beaucoup prés, & parmi leſquelles il y en avoit d'une fidelité fort ambiguë.

D'Aubigné loc. cit.

* Voyez le Traité du ſieur Gerard des armoiries & Ecuſſons de l'ancienne Chevalerie dans la France pag. 57.

Aprés la retraite du Duc de Mayenne, les deux Roys ayant toutes leurs troupes enſemble, ou fort proche les unes des autres, penſérent à s'acheminer vers Paris, pour obliger le Duc à quitter la Normandie. Ils envoyerent ordre au ſieur de Sancy de faire marcher de ce côté-là le plûtot qu'il ſeroit poſſible, les Suiſſes qu'il étoit allé lever. Ils ordonnérent auſſi des levées en Allemagne, & demandérent du ſecours en Anglererre ; mais l'expédition des Anglois en Eſpagne en faveur de Dom Antoine, qui ſe diſoit toûjours Roy de Portugal, ne permit pas à la Reine Eliſabeth d'en donner ſitôt qu'elle auroit ſouhaité. Le Comte de Soiſſons fut envoyé avec quelques troupes en Bretagne, où Rennes capitale de cette Province s'étoit remiſe ſous l'obéïſſance du Roy, & luy demeura fidéle, nonobſtant le malheur du Comte de Soiſſons, qui s'étant laiſſé ſur-

Cayet. T. 2.

prendre à Château Giton, fut fait priſonnier avec le Comte d'Avaugour par le Duc de Mercœur.

Le Prince de Dombes fils du Duc de Montpenſier fut choiſi à ſa place, pour commander dans cette Province, où la guerre civile devint dans la ſuite auſſi vive qu'ailleurs.

Dans ce même temps le Roy de Navarre, qui prévoyoit bien que le principal appui de la Ligue ſeroit deſormais le Roy d'Eſpagne, ſollicita le Prince de Parme de s'accommoder avec les Etats, & de ſe prévaloir de l'attachement que les troupes & les peuples avoient pour luy, & de la haine que les Flamands avoient contre les Eſpagnols, pour ſe faire Prince des Pays Bas. Du moins on voit dans les Mémoires de du Pleſſis-Mornai un projet de la façon de ce Gentilhomme, où ſuppoſant que le Prince de Parme avoit pris cette réſolution, il luy apportoit tous les motifs qui devroient l'obliger à l'éxécuter au plûtôt : mais quoyque ce Prince fut alors trés-mal à la Cour d'Eſpagne, où ſes ennemis vouloient le rendre reſponſable de la perte de la grande Flotte que Philippe II. avoit envoyée contre l'Angleterre l'année précédente, & qu'il eût ſujet d'appréhender qu'on ne luy ôtat le Gouvernement des Pays-Bas, ſa fidelité fut à l'épreuve des chagrins qu'on luy faiſoit ; ou, s'il eut jamais le deſſein qu'on lui attribuë dans cet écrit, il n'oſa entreprendre de le mettre en éxécution.

Mémoires de du Pleſſis-Mornai. T. 1.

Tandis que les deux Roys ſe préparoient à marcher vers Paris, le Roy reçût avis de Poitiers, que les Partiſans de la Ligue qui y étoient en grand nombre, avoient complotté pour luy enlever cette place, & pour animer le peuple contre luy. Ils ſe ſervoient entre autres prétextes de la tranſlation du Parlement de Paris à Tours, diſant que cette préférence marquoit le peu d'amitié & de conſidération qu'il avoit pour leur Ville, qui durant les guerres civiles du regne de Charles VII. & de la révolte de Paris en ce temps là, avoit eu l'honneur d'être le Siége du Parlement.

Cayet. T. 1.

Le parti favorable au Roy luy manda que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire, pour prévenir la révolte. Il y alla ſur cet avis, aprés avoir envoyé ordre au ſieur de Biron, qu'il avoit depuis quelque temps fait Maréchal de France, au Comte de la Vauguyon, & à quelques-autres Seigneurs qui avoient levé des troupes en Guyenne, de ſe rendre aux environs de cette Place dans le temps qu'il y arriveroit. Ils le firent : mais l'Evêque de Poitiers qui étoit de la Maiſon de Saint Belin, le ſieur de Boiſſeguin Gouverneur du Château, le Vicomte de la Guierche ſon gendre, tous gens dévoüez à la Ligue ayant été avertis de ce voyage, prévinrent les bons ſerviteurs du Roy qui luy avoient promis de ſe rendre maîtres des portes, & quand il y arriva, on tira le canon ſur luy. Il fut obligé de ſe retirer à Châtelraud, où il déclara la ville de Poitiers coupable de révolte & de crime de léze-Majeſté, & en tranſporta le Préſidial à Niort. Alors la guerre civile recommença en Poitou auſſi bien qu'en Guyenne, ou Agen, Blaye, & quelques autres, avoient pris le parti de la Ligue.

Pendant le voyage que le Roy fit en Poitou, le Roy de Navarre qui étoit avec la plus grande partie de ſon armée campé à Baugenci, ſurprit Château-Dun, & envoya le Comte de Châtillon pour un pareil deſſein à Chartres avec deux cens Chevaux & trois cens Arquebuſiers ; mais une rencontre imprévûë rompit ce deſſein, & au lieu d'une ſurpriſe qu'il méditoit, il fallut en venir à un combat qui fut trés-ſanglant.

Le ſieur de Saveuſe Gouverneur de Dourlens paſſoit en même-temps par la Beauſſe, pour aller joindre le Duc de Mayenne vers Alençon. Il avoit avec luy trois cens Cavaliers, dont les deux tiers étoient l'élite de la Nobleſſe de Picardie, & deux cens Arquebuſiers. Les deux partis ſe rencontrérent entre Bonneval & Chartres : ils ſe chargerent l'un l'autre, & combattirent avec un acharnement qui avoit eu peu d'exemples dans ces guerres civiles. Les deux Chefs auſſi bons Capitaines que vaillans ſoldats firent paroître en cette occaſion toute leur bravoure & toute leur habileté. Les rallimens ſe firent à diverſes fois avec tout l'ordre & toute la fermeté poſſible ; mais enfin la victoire demeura au Comte de Châtillon, qui aprés avoit été renverſé de ſon cheval dés le commencement du choc, combattit à pied le reſte du temps : ſix vingt Gentilshommes de Picardie y furent tuez, & quarante furent faits priſonniers. Saveuſe fut de ce nombre, & s'abandonnant au chagrin de ſa défaite & de la mort de ſes amis, il ne voulut jamais qu'on mît d'appareil à ſes bleſſures, dont il mourut.

D'Aubigné T. 3. l. 2. c. 19.

Le Comte de Châtillon porta luy-même au Roy à Châtelraud la nouvelle de cette victoire avec deux Cornettes qu'il y avoit priſes. Il en reçût de grands éloges, & ce Prince à cette occaſion dit qu'il avoit conçû une grande eſtime de luy à la déroute des Reitres aprés la journée d'Auneau, lorſque plûtôt que de rendre ſes Etendarts, il aima mieux s'expoſer à périr en ſe retirant en Vivarais au travers d'une grande partie de la France, pourſuivi de toutes parts, & obligé à forcer une infinité de paſſages ; qu'il avoit jugé dés-lors, que s'il avoit été Catholique, perſonne dans ſon Royaume n'étoit plus capable de luy rendre de grands ſervices ; qu'il avoit été confirmé dans cette penſée par l'action qu'il venoit de faire, & par l'intrepidité qu'il avoit montrée à l'attaque du Pont de Tours contre l'armée du Duc de Mayenne.

Châtillon fut ſi flaté de ces loüanges, & ſi touché de la bonté que le Roy lui témoigna, qu'il lui promit de ſe faire inſtrui-

re, & eut même quelques conférences ſur la Religion avec le Pere Bellenger Jacobin: mais le tumulte de la guerre empêcha les fruits de cette heureuſe diſpoſition.

An. 1589. Le combat dont je viens de parler, ſe donna le dix-huitiéme de May: mais le jour précédent il s'étoit paſſé ſur les frontiéres de Picardie & de l'Iſle de France, une autre action bien plus importante, qui effaça celle-cy. En voici l'occaſion & les principales circonſtances.

Le Duc de Mayenne avant que de s'éloigner de Paris, s'étoit aſſeuré de toutes les Villes des environs, pour rendre le commerce libre avec les Provinces voiſines: mais Loüis de Montmorency-Bouteville avoit ſur la fin d'Avril ſurpris Senlis, & ſon couſin Guillaume de Montmorency-Thoré s'y étoit jetté avec un aſſez bon nombre de Gentilshommes ſes vaſſaux ou ſes amis: les ſieurs de Moucy & de Vigneules freres lui amenérent auſſi quelques jours aprés cent Cavaliers & cinq cens hommes de pied.

La place ne valoit rien, & comme elle coupoit la communication de Paris avec les Villes liguées de Picardie, on ne douta point que les Pariſiens ne fiſſent tous leurs efforts pour la reprendre. En effet le ſieur de Menneville peu de jours aprés, la vint inveſtir avec quatre mille hommes d'Infanterie. Le Duc d'Aumale y amena au bout de deux jours quelque Cavalerie, qui fut bientôt groſſie par un grand nombre de Volontaires tant de Paris que d'ailleurs; mais ce qui rendit cette armée plus conſidérable furent quatre autre mille hommes de bonnes troupes, que Balagni qui étoit toûjours maître de Cambray & s'etoit attaché à la Ligue, y conduiſit avec ſept canons.

An. 1589. Le ſiége fut ſoutenu avec vigueur juſqu'au dix ſeptiéme de May. Ce jour-là, comme il y avoit une aſſez grande bréche à la muraille, quelques Officiers à la téte de leur ſoldats montérent à l'aſſaut ſans ordre des Généraux, & furent repouſſez avec perte par Bouteville & par Moucy qui les ſuivirent juſques dans les tranchées, & cauſéreñt une grande allarme dans le Camp.

Vie du Seigneur de la Noüe.

Néanmoins le ſieur de Thoré qui commandoit dans la place appréhendant d'être emporté, ſi les troupes de Balagni étoient employées à l'aſſaut, & ne voulant pas faire périr tant de brave Nobleſſe qui s'étoit enfermée avec luy, jugea qu'il étoit temps de capituler, & ayant battu la chamade ce même jour, conſentit à rendre la Place s'il n'étoit pas ſecouru avant la nuit.

Il ſçavoit bien que le ſecours s'aſſembloit à Compiégne; mais il ſçavoit auſſi qu'il n'étoit pas fort nombreux, & il craignoit qu'il n'arrivât pas à temps. Il n'étoit effectivement que de huit cens chevaux & de quinze cens Arquebuſiers; mais il avoit un Chef, qui pouvoit par ſa capacité & par ſon expérience ſuppléer à bien des choſes.

C'étoit le brave la Noüe, qui aprés avoir donné ordre autant qu'il luy fut poſſible aux Eſtats de l'Héritiére de Boüillon attaquez par le Duc de Lorraine, en étoit parti pour faire ſervice au Roy, dés qu'il eût appris ſon traité avec le Roy de Navarre.

Il avoit reçû ordre auſſi bien que le Duc de Longueville, d'aller au devant des Suiſſes levez par le ſieur de Sancy avec les troupes qu'ils pourroient raſſembler en Picardie, ſans trop dégarnir cette Province: mais l'affaire de Senlis leur parut ſi conſidérable, qu'ils crûrent y devoir donner leurs ſoins avant toutes choſes.

Il arriva en cette occaſion tout le contraire de ce qui eſt ſi ordinaire à la guerre, où la jalouſie du commandement fait ſouvent échoüer des deſſeins les mieux concertez, & rend inutiles les plus belles armées.

Henri Duc de Longueville étoit encore jeune, avoit peu d'expérience, & avec cela beaucoup de courage & de paſſion de ſe ſignaler. Il fit céder celle cy au bien de l'Etat & au ſervice du Roy, & nonobſtant ſon rang, ſa naiſſance, le droit qu'il avoit de commander une armée qui s'aſſembloit dans ſon Gouvernement, il obligea la Noüe à en prendre la conduite, & à lui aſſigner ſon poſte comme à un Officier ſoûmis a ſes ordres.

Ce Gentilhomme dont le principal caractére fut toûjours une grande moderation, en donna en cette rencontre des marques, qui luy firent bien de l'honneur. Il fit beaucoup de difficulté de ſe charger de ce commandement, & ne l'accepta qu'aprés bien de la réſiſtance.

Il mérita encore bien de la loüange par un autre endroit. Il s'agiſſoit de conduire des poudres & des munitions dans Senlis, ſoit qu'on fiſt lever le ſiége, ſoit qu'on jettaſt ſeulement quelque ſecours dans la place pour le prolonger. Les Marchands qui les fourniſſoient ne vouloient point les livrer ſans argent, ou ſans une aſſeurance pour leur payement. Il n'y avoit perſonne parmi les gens de guerre qui eût de l'argent comptant, & nul d'eux ne voulut ſe charger de la caution. La Noüe eut recours à quelques Traitans, qui s'étoient retirez à Compiégne: mais quoyqu'ils ſe fuſſent fort enrichis au ſervice du Roy, il ne s'en trouva pas un qui voulût rien avancer. Il leur reprocha leur ingratitude avec beaucoup d'indignation, & voyant que ces remontrances étoient inutiles: *Ho bien*, leur dit-il, *ce ſera donc moy, qui feray la dépenſe: garde ſon argent quiconque l'eſtimera plus que ſon honneur; tandis que j'auray une goûte de ſang & un arpent de terre, je l'employeray pour la défenſe de l'Etat où Dieu m'a fait naître.* Et auſſi-tôt il engagea ſa Terre du Pleſſis des Tournelles aux Marchands qui devoient fournir les munitions.

Dés qu'il eut tout ce qui étoit néceſſaire pour

pour ſon expédition, il partit de Compiégne qui eſt à huit lieuës de Senlis, à la tête de ſes troupes, le matin du dix-ſeptiéme de May. C'étoit le jour que la place devoit ſe rendre, ſi elle n'étoit ſecouruë. Il laiſſa ſon canon à Compiégne, ayant donné un ordre ſecret, pour le faire partir une heure aprés le départ de l'armée. Son intention étoit de tromper les eſpions des ennemis, & de leur faire croire qu'il marchoit ſans canon; & cette ruſe ne lui fut pas inutile.

Il avoit dans ſa petite armée quantité de jeune Nobleſſe, où il voyoit beaucoup d'ardeur pour le Combat, entre autres le Comte de Maulévrier, Charles d'Humiéres fils de celuy qui avoit été l'auteur de la Ligue de Picardie, Henry Gouffier de Bonnivet, Chriſtophle de Lannoy-la-Buſſiére, Loüis d'Ogniez Comte de Chaulnes, Anne d'Anglure-Givri Colonel de la Cavalerie Legére, Loüis Barbanſon-Cany, Jean Antoine de Longueval-Haraucourt, Loüis d'Eſtrumel-du Fretoy, & d'Auchi-la Tour-Brunetil: mais veu l'inégalité du nombre en comparaiſon de l'armée des Ennemis, il étoit réſolu de ne les pas trop expoſer, & de ne point hazarder le combat ſans une grande apparence à la victoire: faute de cela ſon parti etoit pris d'acquieſcer à la capitulation, & il s'étoit fait un plan de retraite, en quoy il excelloit ſur tous les Capitaines de ſon temps.

Vie du ſieur de la Noüe.

S'étant approché de Senlis, il vit le Duc d'Aumale venir à luy avec ſa Cavalérie, & ſuivi de la plûpart de ſon Infanterie. Il fit eſcarmoucher, pour faire quelques priſonniers; & il ſçeut de ceux qu'on lui amena, que le Duc perſuadé qu'il n'avoit point de canon, n'en avoit point pris avec luy, dequoy il eut beaucoup de joye.

Deux choſes lui firent eſpérer un bon ſuccés. La premiére fut la peine qu'il vit que le Duc avoit à former ſes Bataillons, ce qui luy fit juger que cette Infanterie pour la plûpart étoit bien neuve, & n'avoit jamais combattu. La ſeconde que la Cavalerie s'avançoit ſi fort, que quand il la chargeroit, elle ne pourroit point être ſoûtenuë de ſon Infanterie. Alors il cria tout haut. *Allons enfans, nous leur paſſerons ſur le ventre.*

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 19.

La Cavalerie de la Noüe étoit partagée en cinq Eſcadrons. Le Duc de Longueville commandoit le plus avancé, & faiſoit la gauche. Derriére luy étoit celuy de Clermont d'Amboiſe pour le ſoûtenir: c'étoient eux qui ſelon que les choſes tourneroient, devoient conduire le convoy dans la place; Humiéres & Givri étoient à la droite, Maulévrier faiſoit le centre, & Haraucourt étoit derriére avec un petit Corps de réſerve. L'Infanterie faiſoit une ſeconde Ligne, hormis quelques pelotons qu'on avoit mis aux flancs des Eſcadrons, & le canon étoit couvert d'un gros bataillon qui le cachoit aux ennemis.

Le Duc d'Aumale n'avoit fait que trois gros de ſa Cavalerie. Il conduiſoit luy-même celuy de la droite, & avoit en tête le Duc de Longueville: Balagni menoit celuy du milieu, & Maqueville celuy de la gauche. Le Duc d'Aumale & Balagni s'ébranlérent les prémiers, vinrent avec beaucoup de réſolution fondre ſur le Comte de Maulévrier, & ſur le Duc de Longueville: mais dans le moment le Bataillon qui couvroit le canon s'étant ouvert, Sarmoiſe qui commandoit l'Artillerie, fit faire une ſalve ſi à propos, qu'elle emporta trois rangs de l'Eſcadron de Balagni.

Ce fut une ſurpriſe pour luy & pour le Duc d'Aumale, qui prit ſon parti ſur le champ. Il laiſſa à droite le Duc de Longueville, marcha au grand trot vers le canon pour s'en rendre le maître, & nonobſtant une ſeconde décharge, qui ne lui fit pas moins de mal que la premiére, il pouſſa ſa pointe: mais un Bataillon de trois cens Arquebuſiers s'étant avancé ſur luy, fit de cinquante pas un terrible feu, qui mit tout ſon Eſcadron en déſordre. Il s'arrêta pour le rallier, & donna le temps à Sarmoiſe de charger de nouveau à cartouches, & de tirer. Un grand nombre de chevaux, & de Cavaliers de cet Eſcadron, & de celui de Balagni furent abbatus par cette nouvelle décharge; & alors la Noüe s'étant mis à la tête d'un des ſiens, & en ayant fait avancer deux autres, diſſipa en un moment cette Cavalerie. Le Duc de Longueville voyant cette déroute, quitta le deſſein de faire entrer le convoy dans la place, & chargea comme les autres. Huit à neuf cens Cavaliers demeurérent ſur la place, & de ce nombre furent les ſieurs de Maqueville & Chamois deux des plus conſidérables Officiers de guerre de la Ligue. L'Infanterie ne fit preſque point de réſiſtance, & il en périt bien onze cens tant ſur le champ de bataille, que dans la fuite. Pluſieurs tant Cavaliers que Fantaſſins voulant fuïr par un marais au-deſſous de l'étang de l'Abbaye de la Victoire, s'y noyérent: le reſte pour la plûpart ſe ſauva dans les bois de Chantilly. Le Duc d'Aumale & Balagni l'un & l'autre bleſſez s'enfuirent, le prémier à ſaint Denis, & l'autre à Paris. Les Aſſiégez qui firent une ſortie à la fin de la bataille, eurent auſſi part à l'honneur de la Victoire. Dix Canons, les Drapeaux, tout le bagage furent la proye des Vainqueurs, qui perdirent trés-peu de monde, & un ſeul homme de quelque diſtinction nommé Mévillers. car Barbanſon-Cany qui y fut dangereuſement bleſſé, récbappa de ſes bleſſures.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 19.

Cayet. T. 2.

La Noüe reçût les complimens de la Victoire avec autant de modeſtie, qu'il s'étoit défendu du commandement; & les Officiers étant venus aprés la bataille lui demander

dans ſon quartier ce qu'ils avoient à faire, allons, Meſſieurs leur dit-il, le demander à Senlis à Monſieur de Longueville ; c'eſt luy qui nous donnera ſes ordres à vous & à moy. Non ſeulement les gens de guerre lui rendirent juſtice, en luy faiſant honneur de ce grand ſervice qu'il avoit rendu au Roy en cette occaſion ; mais il n'y eut perſonne ni à la Cour ni dans toute la France, qui ne lui attribuât la gloire de cette action ; & l'Hiſtorien de ſa vie remarque comme une choſe fort ſinguliére, que la Ville de Senlis ayant ordonné une Fête anniverſaire en mémoire de ſa délivrance, on y faiſoit non ſeulement des Prières pour le Roy, mais encore pour Monſieur de la Nouë, même depuis ſa mort, tout Huguenot qu'il étoit, & pour toute ſa poſtérité. * Le Roy quelque temps aprés, lorſque la Nouë eut l'honneur de luy faire la révérence au Camp devant Pontoiſe, lui fit expédier le Brevet pour la prémiére place de Maréchal de France qui vaqueroit, & lui aſſigna encore d'autres récompenſes : mais les révolutions qui arrivérent bien-tôt aprés, empêchérent l'effet de toutes ces graces.

* On a ceſſé de faire ces priéres pour le ſieur de la Nouë à Senlis.

Dés le lendemain de la bataille, ce Seigneur & le Duc de Longueville aprés avoir mis des munitions à Senlis, & pourvû à la ſeureté de cette place, partirent pour aller au-devant du ſieur de Sancy & des Suiſſes, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçû du Roy. Ils ravitaillérent Vincennes en paſſant, & tirérent quelques coups de canon ſur Paris, dont pluſieurs Boulets tombérent dans les halles. Les Pariſiens en furent ſi épouvantez, qu'ils obligérent la Ducheſſe de Montpenſier d'écrire au Duc de Mayenne qui aſſiégeoit Alençon, de revenir ſans délai pour les défendre.

Cayet. T. 1.

Le Roy de ſon côté penſa tout de bon à profiter de la conſternation, ou cette Victoire avoit jetté le parti de la Ligue ; mais toûjours timide & irréſolu, il avoit beſoin d'être animé par la vivacité du Roy de Navarre ; & ce Prince lui fit comprendre la néceſſité qu'il y avoit d'attaquer l'ennemi par la tête, en aſſiégeant Paris.

Le Roy à ſon retour de Châtelraut à Tours, où le Roy de Navarre alla le trouver, donna ſes ordres pour la ſeureté de cette Ville, & y laiſſa les Cardinaux de Vendôme & de Lénoncourt, le Sieur de Montholon Garde des Sceaux & quelques autres Seigneurs avec une garniſon pour contenir le peuple. Aprés cela les deux Roys ſe rendirent à Baugency à la tête de leur Armée.

Ils ſollicitérent de nouveau les Orléanois de rentrer dans leur devoir ; mais la Châtre qui s'y étoit jetté, les confirma dans la révolte. Le ſiége en auroit été trop difficile & trop long, & auroit donné le temps aux Pariſiens de revenir de leur terreur ; c'eſt pourquoy le Roy pourſuivit ſa route. Il attaqua Gergean, où la Châtre avoit envoyé des Jalanges le Cadet pour le défendre : celuy-cy ayant trop differé à ſe rendre, & ayant été pris à diſcrétion, fut pendu. Gien & la Charité eurent recours à la miſéricorde du Roy qui leur fit grace ; & ainſi tous les Ponts de la Riviére de Loire hormis celuy d'Orléans & de Nantes, furent perdus pour la Ligue.

Aprés la priſe de Gergeau, l'armée Royale entra en Beauſſe & en Gaſtinois. La petite Ville de Pluviers fut emportée de force, & pillée, & l'on marcha delà à Eſtampes.

Le Duc de Mayenne qui aprés la priſe d'Alençon retournoit vers Paris, avoit envoyé à Eſtampes le Baron de Saint Germain, pour défendre cette place. Aprés quelque reſiſtance, il demanda à capituler : mais dans le temps qu'on parlementoit, la Ville fut ſurpriſe du coté oppoſé à celuy de la bréche ; le Baron voulant ſe ſauver, fut pris, & eut la tête tranchée, & Bergeronneau Procureur du Roy & quelques autres Bourgeois furent pendus.

Ce fut là que le Roy reçût la nouvelle du monitoire, que le Pape avoit fait afficher contre luy à Rome, en conſéquence de ſon union avec le Roy de Navarre, & à la ſollicitation du Commandeur de Diou, des ſieurs Coquelai Conſeiller au Parlement de Paris, de Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, du ſieur Friſon Doyen de Reims Députez de la Ligue, pour s'oppoſer à l'Abſolution que le Roy ſollicitoit.

Journal de Henri III.

Par ce monitoire le Pape luy ordonnoit de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion, dans dix jours aprés la publication qui ſe devoit faire aux portes des Cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen, de Meaux, du Mans & d'Orléans, & d'en informer le Saint Siége dans l'eſpace de trente jours par un Acte authentique, à faute dequoy il prononçoit dés-lors, que luy & tous les complices du maſſacre du Cardinal de Guiſe & de l'empriſonnement des autres Prélats, avoient encouru l'Excommunication portée dans la Bulle *in Cœna Domini*, dont ils ne pouvoient être abſous que par le Pape hors l'article de la mort. Il les citoit à comparoître dans ſoixante jours devant ſon Tribunal, le Roy en perſonne ou par Procureur, & les autres perſonnellement, *&c.*

Ce monitoire fut imprimé à Paris avec privilége donné par le Conſeil de l'Union, & publié avec les ſolemnitez ordinaires dans la même Ville, à Meaux & à Chartres.

Mathieu l. 5.

Le Roy en fut conſterné ; & quelques rémontrances qu'on lui fit, pour le convaincre des nullitez de cet Acte, il ne pouvoit revenir des inquiétudes de conſcience qu'il luy cauſoit, juſqu'à ce que le Roy de Navarre l'ayant entretenu là-deſſus pour lever ſes ſcrupules, luy dit qu'il y avoit un reméde à ce mal, qui étoit d'aſſiéger Paris au

plûtôt. *Vainquons*, luy ajoûta-t'il, *& nous aurons l'Abſolution ; mais ſi nous ſommes battus, nous ſerons excommuniez, aggravez & réaggravez.*

Cette parole du Roy de Navarre fit ſouvenir le Roy des lettres du Cardinal de Joyeuſe, dont j'ay parlé, où il luy diſoit à peu-prés la même choſe, & l'aſſeuroit qu'on luy donneroit ou réfuſeroit l'Abſolution à Rome, ſelon que ſes armes ou celles de ſes ennemis ſeroient victorieuſes.

Le Roy s'étant un peu calmé, on continua la marche. La Ville de Dourdan épouvantée des exemples qu'on avoit fait à Eſtampes, n'attendit pas qu'on l'attaquât, & les Bourgeois ayant pris l'Echarpe blanche, vinrent apporter leurs clefs. Delà le Roy de Navarre avec ſix cens hommes de Cavalerie Legére & autant d'Arquebuſiers à cheval, alla faire une courſe juſqu'auprés de Paris, où Arambure ayant apperçû une troupe de Cavalerie hors de la Ville, la chargea, & la pouſſa juſqu'à la barriére du Fauxbourg Saint Jacques, ſans qu'aucunes troupes en ſortiſſent ; on luy tira ſeulement force canonnades. Poiſſi ſe repentit de n'avoir pas fait comme Dourdan ; la Ville fut forcée, & quelques Bourgeois envoyez à la potence. L'armée paſſa la Seine ſur le pont, & vint ſe camper devant Pontoiſe, où elle trouva plus de réſiſtance, qu'on ne luy en avoit fait juſqu'alors, & il fallut en faire le ſiege dans toutes les formes.

Cayet T. 1.

D'Aubigné, T. 3. l. 2. c. 21.

L'armée du Roy s'étoit groſſie à Poiſſi de quelque Nobleſſe & de pluſieurs ſoldats de Picardie & de Normandie ; les principaux Commandans ſous les deux Roys étoient alors le Maréchal de Biron & le Duc d'Epernon.

Charles de Neuville d'Alincourt fils du ſieur de Villeroy qui avoit eté Sécrétaire d'Eſtat juſqu'aux Etats de Blois, étoit Gouverneur de Pontoiſe. Le Duc de Mayenne qui étoit revenu à Paris, luy avoit envoye pour le ſeconder à la defenſe de la Place, Edmond de Hautefort Gentilhomme Limouſin homme fort determiné. Le Régiment du ſieur de Tremblecourt Lorrain qui étoit de prés de trois mille hommes, en faiſoit preſque toute la garniſon, avec quatre-vingt Gentilshommes qui s'étoient jettez dans la Ville, quand l'armée Royale en approcha. Le Duc d'Epernon & le Meſtre de Camp Charbonniéres s'emparérent des Fauxbourgs ſans beaucoup de réſiſtance, & le Maréchal de Biron fit dreſſer la principale batterie contre l'Egliſe de Nôtre Dame, que les Aſſiégez avoient terraſſée. Elle étoit hors de la Ville, & c'étoit le principal boulevart & la meilleure défenſe,

Thuanus. l. 96.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 23.

Hautefort fut tué dans cette Egliſe dés les premiers jours du ſiége d'un coup de Mouſquet dans la tête. Elle fut deffenduë douze jours ; d'Alincourt y fut auſſi bleſſé à l'épaule, & dés que ce poſte eût été emporte, comme il dominoit entiérement la Ville, le Gouverneur fut obligé de capituler le vingt-cinquiéme de Juillet.

Ann. 1589.

La plus grande perte que les Aſſiégeans y firent, fut celle du Meſtre de Camp Charbonniére, qui mourut d'un coup de Mouſquet qui luy caſſa les deux bras, dans le temps que le Roy de Navarre ayant ſa main ſur ſon épaule, s'entretenoit avec luy. Le Duc de Mayenne parut une fois durant le ſiége à la tête de ſon armée, faiſant mine de vouloir ſecourir la place ; mais il n'oſa l'entreprendre. Cette priſe fut ſuivie de celle des autres petites places voiſines ſur la riviére d'Oiſe, ſçavoir de Beaumont, de l'Iſle-Adam & de Creil.

Enſuite de cette expédition le Roy alla voir l'armée des Suiſſes qui étoit campée aſſez prés delà à Conflans, & que le Sieur de Sancy avoit heureuſement conduite juſques-là.

Il falloit avnir autant de zéle pour le ſervice de ſon Prince, autant d'adreſſe, de prudence, & de réſolution que ce Seigneur en avoit, pour venir à bout des deux choſes qu'il avoit ſi heureuſement éxécutées. Prémiérement de lever une armée en Suiſſe, ſans avoir reçû aucun argent du Roy, & ſecondement pour l'amener juſqu'à Paris, en traverſant tant de pays, où les Ligueurs étoient les maîtres, & éviter la rencontre de leurs troupes qui l'attendoient aux paſſages.

Lors que le Roy délibéra dans ſon Conſeil aprés la mort du Duc de Guiſe des moyens de réduire les Villes qui ſe révoltoient de toutes parts, Sancy, ainſi que je l'ai dit plus haut, s'offrit à aller chez les Suiſſes pour y faire des troupes. On accepta ſon offre, moins dans l'eſpérance qu'il réüſſît á cauſe qu'on n'avoit point d'argent à luy donner, que parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient dans la tentative.

Thuanus, l. 96. Cayet. T. 1. Gu chenon Hiſt. de Savoye. Le Laboureur additions aux Mémoires de Caſtelnau T. 2. &c

Il vendit ſes pierreries & une bonne partie de ſon bien, pour ſuppléer à l'argent, qu'il ne pouvoit tirer de l'épargne, & arriva à Genéve cachant avec grand ſoin le véritable but de ſon voyage.

Il trouva les Génévois fort allarmez de la découverte d'une entrepriſe, que le Baron d'Hermance leur voiſin avoit projettée de concert avec le Duc de Savoye ſur leur Ville & ſur Lauſanne, & de ce que le Duc avoit fait conſtruire à Ripaille deux Galéres pour ſe rendre Maître de leur Lac ; car ils ne doutérent nullement que ce ne fut là ſon intention.

Sancy ſe ſervit habilement de leur crainte, pour leur perſuader de faire une Ligue avec le Canton de Berne, & les aſſeura que s'ils invitoient le Roy à y entrer, il ne les refuſeroit pas, & trouveroit dequoy les ſecourir, malgré les troubles de ſon Royaume, tant il étoit animé contre le Duc de Sa-

voye pour l'invaſion de Saluces, & pour les autres projets qu'on ſçavoit bien que ce Duc formoit contre la Provence & le Dauphiné. Il ajoûta que ſi le Duc réüſſiſſoit dans ces entrepriſes, il rétomberoit infailliblement ſur Généve. Il s'offrit à eux, pour appuyer à Berne les propoſitions qu'ils y feroient, & leur dit qu'il étoit chargé d'en faire luy-même à ce Canton de la part du Roy, leſquelles faciliteroient le ſuccés de leur négociation.

Le Senat de Généve ravi de cette ouverture envoya des Députez à Berne, où Sancy ſe rendit. Les Bernois inquiets des mouvemens du Duc de Savoye écoutérent volontiers les Génévois & Sancy, & aprés être convenus entre eux, de la néceſſité où étoit le Corps Helvétique de prendre ſes précautions contre le Duc de Savoye, la négociation ſe reduiſit à deux propoſitions que Sancy leur fit: l'une de faire la guerre en leur propre nom au Duc, & qu'en ce cas le Roy leur envoyeroit du ſecours. L'autre que s'ils ne vouloient pas ſe déclarer ſi ouvertement, le Roy le feroit lui-même, & que leurs troupes n'auroient que la qualité d'Auxiliaires: mais que la France dans l'état où elle ſe trouvoit, ne pouvant pas fournir en même-temps des ſoldats & de l'argent, Généve & eux donneroient cent mille écus pour la ſolde de l'armée.

Quoyque ce ne ſoit guéres la coûtume de Suiſſes de donner de l'argent aux autres nations, pour faire la guerre en leur faveur, ils choiſirent ce dernier parti, afin de ne pas rompre tellement avec le Duc de Savoye, qu'ils ne puſſent avoir quelque excuſe auprés de lui, & des moyens de s'accommoder, ſi leurs armes n'avoient pas tout le ſuccés qu'ils en eſpéroient. Les Bernois & les Génévois firent entrer dans leur Ligue & en part des frais les Cantons de Baſle & de Schafonſe, Saint Gal, Frideric de Virtemberg Comte de Montbelliard & la Ville de Strasbourg.

Une armée de douze mille Suiſſes fut levée en peu de jours: elle fut renforcée de mille Allemans & de trois mille François la plûpart Huguenots réfugiez en Allemagne & en Suiſſe, & d'Haraucourt étoit attendu pour les joindre avec quelque Cavalerie qu'il levoit au voiſinage ſur les frontiéres de France.

Jean de Chanmont de Guitri, Beauvoir-la-Fin & Beaujeu étoient à Généve. Le premier y commandoit les armes, & devoit être à la tête de l'armée avec les deux autres.

Comme la guerre alloit ſe faire au nom du Roy, & que le Duc de Savoye par l'invaſion du Marquiſat de Saluces avoit rompu avec la France, les Capitaines que je viens de nommer, ſe mirent en campagne avec la plûpart des troupes qu'ils avoient dans Généve, ſans autre déclaration de guerre, & entrérent dans le Faucigni le deuxiéme d'Avril, prirent le Château de Monthou, Bonne, Bonneville, Saint Joire, la Ville & le Château de Gex, & furent repouſſez au Fort de la Cluſe, par Caruffo Gentilhomme Piémontois. An. 1589.

Le Duc de Savoye qui ne s'attendoit à rien moins, en fut fort ſurpris. Il partit de Turin pour courir à Chamberri. Tout étoit en allarme dans la Savoye, où il n'y avoit point de troupes; & quand il y fut, quelques-uns de ſon Conſeil dans la crainte que les Génévois ne paſſaſſent de ce côté là, & ne lui coupaſſent ſon retour en Piémont, lui conſeillérent de ſe retirer dans Montmélian.

Tandis qu'il aſſembloit ſes troupes qui furent jointes par mille Eſpagnols & cinq à ſix cens chevaux, que luy envoya le Duc de Terra-Nova Gouverneur du Milanez, Sancy entra dans le Chablais à la tête de dix mille hommes, prit la Ville & le Château de Thonon, & puis Ripailles, où il brûla les deux Galéres que le Duc avoit ſur le Lac de Généve.

La priſe de Ripailles appaiſa un peu les murmures des Suiſſes, qui ſe plaignoient que la Cavalerie Françoiſe qu'on leur avoit promiſe, ne venoit point. Sancy s'excuſa ſur l'état fâcheux des affaires du Roy, & prit delà occaſion de leur propoſer un autre projet de Traité, qui fut, qu'ils envoyaſſent de leur Infanterie à l'armée Royale, & que le Roy leur envoyeroit de la Cavalerie à la place.

Il avoit tellement gagné les Officiers des troupes, que dés qu'il eut fait cette ouverture, ils lui dirent qu'ils le ſuivroient tous volontiers en France. Luy ayant engagé leur parole par écrit, ils le conjurérent d'aller en poſte à Berne, afin de demander à leurs Supérieurs leur agrément pour l'engagement qu'ils prenoient avec luy.

La choſe ne fut pas ſans difficulté: mais enfin il ſçût ſi bien tourner les choſes, en les prenant par l'affection qu'ils avoient toûjours euë pour les Roys de France, par l'honneur qui leur reviendroit d'un ſecours donné ſi à propos à un Prince opprimé, par l'avantage qu'ils retireroient de la Cavalerie dont on remplaceroit leurs Fantaſſins, par la ceſſion qu'il leur fit des places qu'il avoit priſes, qu'ils luy accordérent ce qu'il ſouhaitoit, à une ſeule condition, ſçavoir que les troupes qu'ils lui permettoient d'emmener, ne paſſeroient point le Rhône avant la mi-May, afin qu'ils euſſent le temps de faire de nouvelles levées, & de les mettre en la place des autres dans les poſtes pris ſur le Duc de Savoye.

C'étoit là le point où Sancy en vouloit venir, & où il parvint par ſa ſeule habileté; car s'il avoit d'abord demandé la levée d'un armée de dix mille hommes, n'ayant pas à beaucoup prés ce qu'il falloit d'argent pour

cet effet, il ne l'auroit jamais obtenuë: mais il en vint à bout, ſous prétexte de faire la guerre au Duc de Savoye; & trouvant l'armée toute faite, & les Officiers en bonne volonté de le ſuivre, il eut contre toute eſpérance ce qu'il prétendoit.

Au tems marqué pour le départ de l'armée, il luy fit prendre ſa route par Neuchaſtel & par le Comté de Montbelliard, & luy s'en alla à Straſbourg avec Guitri, Beaujeu, & Villeneuve, pour y prendre la Cavalerie que d'Haraucourt y avoit levée. Theodoric de Schomgerg avoit auſſi par ſes ordres pris mille Lanſquenets & douze cens Reitres à la ſolde du Roy, auſquels il aſſigna le rendez-vous à Langres.

Des qu'il eut rejoint ſon armée, il en donna avis au Roy par un homme déguiſé en Chaudronnier, qui paſſa en cet equipage juſqu'à Chatelraut, où ce Prince étoit alors. Sancy prit ſa route par la Franche-Comté, & il évita le Duc de Nemours, qui y étoit accouru pour luy couper le paſſage. Il arriva à Port ſur Saone, où Guillaume de Saut fils du feu Maréchal de Tavannes vint le recevoir à la tête de trois cens chevaux. De-là il s'avança juſqu'à Langres, malgré les embuſcades que luy tendirent les Troupes du Duc de Lorraine, & puis ayant été joint au-delà de Châtillon ſur-Seine par le Duc de Longueville & la Nouë, ils traverſerent enſemble la Champagne, paſſerent la Marne & vinrent camper à Conflans à deux lieuës de Pontoiſe.

Le Roy reçût Sancy avec les témoignages d'affection & de reconnoiſſance les plus glorieux pour ce Seigneur, & mêlant les larmes aux paroles les plus tendres, luy dit en l'embraſſant, que les récompenſes n'egaleroient point le ſervice qu'il venoit de luy rendre; mais qu'elles paſſeroient ſes eſpérances.

L'armée Royale aprés la jonction de ce renfort qui étoit de dix mille Suiſſes, de deux mille Lanſquenets & de quinze cens Reitres, ſe trouva forte de plus de trente milles hommes effectifs & bien armez; & les deux Roys profitant de l'ardeur qu'elle faiſoit paroître, ſe réſolurent à faire le ſiege de Paris. Ils prirent cette réſolution nonobſtant l'oppoſition de pluſieurs des Officiers Généraux, qui trouvoient de grandes difficultez dans cette entrepriſe, à cauſe de la préſence du Duc de Mayenne & de ſon Armée dans la Ville.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 22.

Le dernier jour de Juillet, le Roy s'étant rendu maître du Pont de Saint Cloud aprés quelques volées de canon, établit là ſon quartier, & ſe logea dans la maiſon du ſieur Jerôme de Gondi. Le Roy de Navarre prit le ſien à Meudon, & répandit ſes troupes, qui faiſoient l'avant-garde de l'armée, dans les villages de Vanves, d'Iſſi, de Vaugirard & dans les autres des environs de Paris de ce côté-là.

An. 1589.

A ces premiers mouvemens de l'armée du Roy, le Duc de Mayenne vit bien qu'il alloit être aſſiégé. Il diſtribua ſon armée dans les Fauxbourgs, ſe chargea luy-même de la garde de ceux de ſaint Honoré & de ſaint Denis, confia la défenſe de ceux de ſaint Jacques & de ſaint Germain à la Châtre, & celle des autres aux principaux Officiers de ſes troupes. Il faiſoit grand fond ſur la haine du peuple de Paris contre les deux Roys & contre les Huguenots; mais il n'étoit pas ſans défiance de pluſieurs Magiſtrats & de quantité des principaux Bourgeois, qui n'avoient ſigné l'union, que pour ſauver leurs maiſons du pillage. Son attention étoit grande de ce côté-là, par où en effet il avoit le plus à craindre. Il dépêcha des Courriers à Nancy au Duc de Lorraine, & à Lion au Duc de Nemours, pour les prier de ne pas tarder à venir à ſon ſecours, & prit toutes les précautions qu'un auſſi grand Capitaine qu'il étoit, pouvoit prendre en une pareille occaſion.

Aprés tout, il y a beaucoup d'apparence que Paris auroit ſuccombé dés que les avénuës en auroient été fermées par le haut de la Seine, comme elles l'étoient déja du côté de Normandie: & bien-tôt la diſette s'y ſeroit fait ſentir, vû le nombre prodigieux des habitans de cette grande Ville. Il n'y avoit pour la défendre que des ſoldats peu aguerris & la plûpart nouvellement levez, contre une armée victorieuſe compoſée d'excellentes troupes, & commandée par les plus habiles Chefs, ſans parler des intelligences, qu'il auroit été facile d'y ménager, & qui ſont beaucoup plus ordinaires dans les guerres civiles que dans les autres, & dont les motifs auroient été non ſeulement ſpécieux, mais encore tres-aiſez à juſtifier dans celle-ci, où il s'agiſſoit de rentrer dans l'obéïſſance du légitime Souverain. Ainſi le Duc de Mayenne, nonobſtant toutes les meſures qu'il avoit priſes au dehors & au dedans, n'auroit pû apparemment s'y ſoûtenir longtemps, ſi le coup funeſte qui fit perdre la vie au Roy, ne l'avoit tiré du pas dangereux où il ſe trouvoit engagé.

Ce fut dés le lendemain du jour auquel l'armée avoit commencé à prendre ſes quartiers autour de Paris, que ce deteſtable parricide fut commis par Jacques Clément jeune Religieux Dominiquain, natif du Village de Sorbonne dans le Sénonois, homme d'un eſprit foible, fort ignôrant, qui s'étoit laiſſé tranſporter à cette fureur, par les continuelles & horribles invectives des Prédicateurs de Paris contre le Roy, & par l'abominable doctrine, qui eut alors grand cours, & qui ſe débitoit dans les Chaires, que l'on pouvoit en conſcience ôter la vie à un Tyran, tel que les Docteurs de la Ligue dépeignoient en toutes occaſions Henri de Valois. On dit qu'on le confirma dans ce deſſein par de prérenduës révélations, & par des voix qu'on luy fit entendre, & qu'on luy perſuada venir du Ciel par le miniſtére des Anges. Edme Bourgoing ſon Prieur qui fut depuis tiré à

Cayet. T. 1. Thuanus Matthieu. D'Aubigné, &c.

quatre chevaux, fut accuſé d'avoir employé ce damnable artifice ; & la Ducheſſe de Monpenſier fut auſſi ſoupçonnée d'avoir le plus contribué à engager Clement à cette entrepriſe.

Quoyqu'il en ſoit, ce malheureux quelque peu d'eſprit qu'il eût, n'en eut encore que trop, pour impoſer aux perſonnes qui étoient les plus intéreſſées à la conſervation de la Perſonne du Roy. On luy fit obtenir ſous je ne ſçay quel prétexte un paſſeport du Comte de Brionne, & une Lettre de créance du Premier Preſident de Harlay qui étoient tous deux priſoniers á la Baſtille, ou ſi cette Lettre qu'il préſenta étoit ſuppoſée, comme il y a beaucoup d'apparence, elle fut ſi bien contrefaite, qu'elle trompa même le ſieur de la Gueſle Procureur Général à qui elle fut remiſe.

Mémoires du Duc d'Angoulême.

Il ſortit de Paris le ſoir du trente & uniéme de Juillet. Il fut arrêté à Vaugirard à un Corps de Garde du Roy de Navarre, & fut relâché par ordre du Roy même à cauſe que c'étoit un Religieux. Etant venu à ſaint Cloud, il s'adreſſa au Duc d'Angoulême pour parler au Roy. Ce Duc dit luy-même qu'il fut choqué de la méchante phyſionomie de cet homme ; mais ſans faire toutefois aucune autre réflexion, ſe contentant de luy dire que le Roy étoit retiré, & qu'il ne pouvoit pas le voir ce jour-là.

Matthieu. Hiſt. de Henri IV. l. 1.

Clément alla trouver le ſieur de la Gueſle Procureur Général, qui ayant reconnû ou crû reconnoître la main du prémier Preſident ſur la lettre de créance qu'il lui préſenta, promit de luy faire avoir audience le lendemain matin, & le conduiſit en effet vers les huit heures au cabinet du Roy. Ce Prince ayant lû la lettre de créance, & le Procureur Général & Monſieur de Clermont, qui ſeuls étoient dans le cabinet, s'étant éloignez de quelques pas, ſur ce que Clément témoigna qu'il avoit quelque choſe à dire en particulier, ce malheureux tira en ce moment un couteau de ſa manche, & l'ayant enfoncé dans le ventre du Roy, l'y laiſſa. Ce Prince jettant un grand cri, retira luy-même le coûteau de ſa playe, & en bleſſa au-deſſus de l'œil l'aſſaſſin, qui fut auſſi tôt aſſommé & percé de pluſieurs coups par les Gardes accourus au bruit, & jetté par les fenêtres.

La conſternation fut dans toûte la Cour, telle que l'on peut s'imaginer. Les Chirurgiens promptement appellez viſitérent la playe, qui étoit à quatre doigts au deſſous du nombril du côté droit, diſtante du milieu du ventre de la largeur d'un doigt. L'inteſtin dont une partie ſortoit par l'ouverture, ne fut point offenſé ; mais les douleurs que le Roy aprés avoir été penſé, ſentit à l'endroit de la playe & aux environs, une ſueur froide qui le prit, & l'altération du poux furent de fâcheux ſymptômes.

Dans l'atteſtation des Chirurgiens rapportée par Matthieu, l. 1.

On ſe garda bien de les publier tels qu'ils étoient : au contraire on répandit le bruit que la playe n'étoit pas dangereuſe ; & c'eſt ainſi qu'on en écrivit dés le même jour à tous les Gouverneurs des Villes & des Provinces. Les Généraux appréhendant à cette occaſion quelque ſurpriſe de la part des Pariſiens, tinrent toutes les troupes alertes : mais il n'en ſortit aucunes de Paris, & on ſçût ſeulement que les Seize cette matinée-là, avoient mis dans toutes les priſons de Paris quantité de perſonnes qui avoient des parens dans l'armée du Roy : & l'on crut que leur deſſein étoit de s'aſſeurer de toutes ces perſonnes comme d'autant d'otages, pour ſauver la vie à Clément, ſuppoſé qu'on l'eût ſaiſi ſans le tuer.

Le Roy de Navarre averti de ce funeſte accident accourut de Meudon, ſe jetta à genoux auprés du lit du Roy, fondant en larmes, & ſans pouvoir dire une parole. Le Roy l'ayant fait lever le haiſa, luy dit que ſi Dieu diſpoſoit de luy, il luy laiſſoit la Couronne de France comme à ſon légitime ſucceſſeur ; mais qu'il ne la poſſederoit jamais tranquilement, à moins qu'il ne rentrât dans la Religion Catholique, comme il l'éxhortoit à le faire ; & puis ayant fait approcher tous les Princes & Seigneurs, il leur commanda au cas qu'il ne rechappât point de ſa bleſſure, de reconnoître le Roy de Navarre pour leur légitime Souverain, de luy jurer ſur le champ fidélité & obéïſſance ; ce qu'ils firent s'étant mis tous un genoüil en terre devant ce Prince.

Le Roy ayant fait retirer tout le monde, ne penſa plus qu'à ſe préparer à la mort. Il s'étoit déja confeſſé au ſieur Eſtienne Boulogne ſon Chapelain, qui pour plus grande ſeureté, luy ayant demandé en quelle diſpoſition il étoit par rapport au monitoire du Pape, dont on ne ſçavoit pas diſtinctement la teneur, il luy répondit en ces termes. *Je ſuis le premier Fils de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant vous, que mon déſir n'a été & n'eſt encore que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle deſire de moy* : ſurquoy le Chapelain luy donna l'Abſolution.

Vers les deux heures aprés minuit la fiévre & ſes douleurs ayant notablement augmenté, il ſe fit apporter le Viatique, & le reçût aprés s'être de nouveau confeſſé. Il renouvella les proteſtations qu'il avoit faites de vouloir mourir dans la Foy de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, pardonna à tous ſes ennemis, & en particulier à ceux qui luy avoient cauſé la mort ; & en récitant tous bas le Pſeaume *Miſerere mei Deus*, qu'il ne pût achever, il expira vers les quatre heures du matin, le ſecond jour d'Août à l'âge de trente-huit ans dix mois & treize jours, ayant régné quinze ans & deux mois. Prince orné de trés-grandes qualitez, même de celles qui font le plus d'hon-

An. 1589.

neur à la Majeſté Royale, & dont il fit un A uſage auſſi heureux que glorieux, avant que d'être Roy de France; mais elles ſemblérent diſparoître en luy, dés qu'il le fut. Auparavant aimé, eſtimé, redouté, depuis haï & mépriſé, autant qu'aucun Prince l'ait jamais été de ſes Sujets; & il n'y en a point, à qui ce mot qu'un Ancien dit d'un Empereur, convienne mieux, qu'il étoit digne de régner, s'il n'eût pas monté ſur le Trône: c'eſt à-dire que tout le monde l'auroit jugé tel, & en auroit toûjours eu cette idée, ſi l'expérience n'en avoit pas donné une toute contraire.

Il avoit naturellement de la bonté, de la douceur, de l'inclination à faire du bien beaucoup d'eſprit, de politeſſe, d'éloquence, un air Royal & Majeſtueux, à quoy le courage & la paſſion pour la gloire, dont on le vit animé, lors qu'il n'étoit que Duc d'Anjou, donnoit un grand relief: mais aprés ſon retour de Pologne on vit ſuccéder à tout cela la timidité, l'irréſolution, l'inapplication, l'amour du repos & du plaiſir, une profuſion aveugle, une pieté mal entenduë, de laquelle il ſe fit un point de politique, pour perſuader le Public de ſon attachement à la Religion, qui dans le fond étoit ſincére, mais qu'une telle affectation rendit ſuſpect. B C

Quoyqu'il ne faille pas ajoûter foy à tout ce que les Huguenots & les Ligueurs ont écrit de ſes debauches ſecretes, il eſt difficile de croire que tout ce qu'on en diſoit fut généralement faux. Un ſeul trait me paroît une bonne preuve, qu'il y avoit du deſordre dans ſa conduite. Je le tire de d'Aubigné Huguenot à la vérité & fort animé contre les Catholiques: mais il n'eſt pas vray-ſemblable qu'un Gentilhomme de ſon caractére eût inventé un fait de cette nature avec toutes les circonſtances dont il l'accompagne, pouvant être aiſément démenti, ſi la choſe eut été entiérement fauſſe. D

Il dit qu'étant priſonnier de Monſieur de Saint Luc qui étoit un de ceux qu'on appelloit les Mignons du Roy, ce Seigneur luy raconta ce qui ſuit. D'Aubigné. T. 2. l. 4. c. 25.

Qu'ennuyé & honteux de certains déſordres dont ſa complaiſance l'avoit rendu complice, il concerta avec Monſieur d'Arques depuis Duc de Joyeuſe & avec la Maréchale de Retz de faire peur au Roy là-deſſus, de percer la muraille de la ruelle du lit de ce Prince, & d'y paſſer une Sarbacane d'airain, par où une ouïe ſe diſant un Ange envoyé du Ciel, il lui fit de la part de Dieu de terribles ménaces ſur ſes vices, & ſes débauches; que ce Prince effrayé penſa en perdre l'eſprit, de ſorte que d'Arques appréhendant qu'il ne lui tournât tout à fait, luy découvrit le myſtére. Saint Luc ne l'auroit pas porté bien loin, ſi le Maréchal de Retz dans un bal ne luy eût fait dire à l'oreille, qu'il ne tardât pas un moment à ſe ſauver. Il profita de l'avis, gagna en poſte en deux jours & demi ſon Gouvernement de Broüage, où il ſe maintint, & enſuite pour ſa ſeureté ſe jetta dans le parti de la Ligue.

Saint Luc ajouta que dés lors ce Prince avoit de trés-grandes inquiétudes de conſcience; qu'il luy prenoit quelquefois la nuit des frayeurs qui le faiſoient cacher ſous ſon lit, & que dés qu'il tonnoit, il deſcendoit toûjours aux baſſes voutes du Louvre. Cela fait voir que les pénitences & les retraites qu'il faiſoit de temps en temps n'étoient pas de pures hypocriſies, mais que la mauvaiſe habitude l'emporroit ſur les bons mouvemens qui ne faiſoient que paſſer. Il paroît toutefois certain que les dernieres années de ſa vie furent exemptes de ces deſordres ſcandaleux.

Pour ce qui eſt de la Religion, la Reine Marguerite ſa ſœur nous apprend dans ſes Mémoires, qu'il ſe laiſſa d'abord gâter l'eſprit par les Huguenots qui l'approchoient; que luy-même la tourmentoit là-deſſus, lorſqu'elle n'avoit que ſix à ſept ans, que quand il luy voyoit un Livre de priéres Catholiques, il le luy arrachoit, & le jettoit au feu, & vouloit la contraindre à en prendre de Huguenotes: mais il changea beaucoup depuis là-deſſus, & fut toûjours dans la ſuite ſincérement attaché à la Religion Romaine.

En luy finit la branche d'Angoulême, qui faiſoit partie de la maiſon d'Orléans, & toute la Race des Valois, laquelle par une longue ſuite de Rois avoit tenu le Sceptre de France pendant prés de deux cens ſoixante ans. Elle fit place à celle de Bourbon dans la Perſoone de Henri Roy de Navarre, & quatriéme de ce nom en France.

HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI IV.

HENRI DE BOURBON à qui toutes les qualitez Royales dont il étoit orné, & les héroïques actions par leſquelles il rendit la tranquillité & & la ſplendeur au Royaume de France, méritérent le ſurnom de Grand, tiroit ſon origine de Robert de France Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, le cinquiéme & le dernier fils du Roy S. Loüis.

Henri étoit Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, la plus proche de la Couronne aprés l'extinction de la Maiſon de Valois; quoyque ſuivant les deux lignes généalogiques maſculines, c'eſt à dire, la ſienne & celle du feu Roy, il ne fût parent de ce Prince qu'au vingt-deuxiéme degré. Quatre Princes fils de Henri II. qui furent tous en état d'avoir lignée & dont trois regnérent, luy ouvrirent par leur mort le chemin à un Trône, où le Roy leur pére avoit tout ſujet de croire, que ſa poſtérité ſeroit aſſiſe pendant long temps : Et il y a peu d'exemples qui montrent mieux combien les fondemens de l'eſpérance des Rois à cet égard ſont fragiles.

Hiſt de Ste Marthe de la Maiſon de France, L. 16. chap. 6. p. 149. T. 2.

Le droit du Roy de Navarre à la Couronne de France au regard de la naiſſance, étoit trop conſtant, pour qu'on le luy diſputât; & c'etoit une pure chimére dont le Duc de Guiſe en 1585. avoit leurré le Cardinal de Bourbon, lorſque pour l'engager à ſe faire Chef de la Ligue, il luy avoit perſuadé de prétendre à la ſucceſſion de Henri III. ſur ce qu'étant frére d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre, il étoit plus proche du Roy d'un degré que Henri ſon néveu fils d'Antoine. Comme s'il n'eût pas été conſtant par la loy & la coûtume, que la branche aînée l'emportoit toûjours ſur ceux de la cadette, quelques proches qu'ils puſſent être.

Mais aux droits de la naiſſance, les Ligueurs avoient oppoſé un obſtacle qui étoit l'incapacité du Roy de Navarre à cauſe de l'héreſie, pour laquelle, & parce qu'il étoit rélaps, le Pape l'avoit déclaré incapable de ſuccéder à la Couronne de France.

Cette raiſon toute nulle qu'elle étoit, avoit un grands polds ſur l'eſprit des Catholiques, même de ceux qui étoient demenrez fidélles au feu Roy, vû le danger où la Religion ſeroit expoſée, ſi un Prince Calviniſte montoit ſur le Trône; & c'eſt ce qui cauſa l'embarras aprés la mort de Henri III. nonobſtant le ſerment que ce Prince avant que de mourir, avoit exigé des principaux de ſa Cour, de reconnoître pour ſon légitime ſucceſſeur le Roy de Navarre.

Dés que le feu Roy eut expiré, on vit changer la contenance de pluſieurs Seigneurs, qui par complaiſance pour luy, avoient affecté juſqu'à ce moment, de paroître fort attachez au Roy de Navarre. Les Sieurs d'O, de Manon ſon frére, d'Entragues, de Château-Vieux & quelques autres murmuroient entre eux dans la chambre même de ce Prince, & quelqu'un leur entendit dire, qu'il valoit mieux, quoyqu'il en pût arriver, prendre tout autre parti, que de ſe ſoûmettre à un Roy Huguenot. Dampierre premier Maréchal de Camp de l'Armée le dit plus haut & plus diſtinctement qu'aucun autre; & ils allérent delà trouver le Duc de Longueville, pour delibérer là-deſſus avec luy.

D'Aubigné T. 3 l. 2. c. 23.

Le Maréchal de Biron voyant ce complot, en fut ravi, non pas qu'il voulût y entrer : mais parce qu'il le regarda comme une occaſion favorable de ſe faire valoir auprés du Roy de Navarre, & de gagner ſes bonnes graces dans une telle conjoncture. Il alla ſur le champ luy faire offre de ſon ſervice, en l'aſſûrant qu'il luy dévoüoit ſa Perſonne, & toute l'autorité qu'il pouvoit avoir dans l'armée. Quant au Duc d'Epernon il ſe contenoit, & ne ſe laiſſoit point pénétrer.

Le Roy de Navarre fort attentif à tout ce qui ſe paſſoit, & prévoyant bien ce qui devoit arriver par ce partage de ſentimens, d'inclinations, & d'intérêts, ne demeura qu'un moment dans la chambre aprés la mort du Roy, & ſe fit ſuivre dans un autre appartement par le ſieur de la Force & par d'Aubigné, pour délibérer avec eux ſur la ſituation des choſes.

D'Aubigné, loc. cit.

La Force demanda du temps, pour penſer à une ſi importante affaire, avant que d'en dire ſon avis : mais d'Aubigné prenant la parole,

role, dit que la choſe preſſoit, & que le ſuccés dépendoit de la promptitude; qu'il voyoit à la Cour & à l'armée deux ſortes de gens, les uns réſolus à ſuivre le Roy, & à ſoûtenir ſon droit inconteſtable à la Couronne, & les autres que le prétexte de la Religion rendoit douteux & incertains; qu'il ne falloit pas laiſſer à ceux-cy le temps de délibérer; que le Roy étoit aſſeuré de ſes propres troupes; que le Maréchal de Biron & pluſieurs autres des principaux Chefs à l'exemple de ce Maréchal étoient tout à luy; qu'il devoit appeller ſans tarder le Maréchal, dont le crédit étoit grand dans l'armée, luy demander comme une marque de ſa ſincére affection qu'il n'oublieroit jamais, d'aller inceſſamment trouver les Suiſſes, & de leur perſuader de donner l'exemple aux autres troupes, en le reconnoiſſant pour Roy de France; qu'il falloit ſe ſervir de Givri, pour engager la Nobleſſe de l'Iſle de France & de la Brie à en faire de même, & donner la même commiſſion à d'Humiéres pour la Nobleſſe de Picardie. Que le Duc d'Epernon ne s'étant pas encore declaré, c'étoit un ſigne qu'au moins il balançoit encore, & que les Chefs de la Ligue étant ſes mortels ennemis, il y avoit tout lieu de croire, que ſon intérêt le feroit tourner vers le parti qui luy conviendroit le mieux, qu'à en juger ſelon les régles de la prudence, il n'en avoit point de plus avantageux à prendre, que de ſe donner à ſon légitime Souverain; qu'en un mot dans la ſituation où Sa Majeſté ſe trouvoit, ſa vigueur, ſa fermeté, ſa reſolution donneroient le branſle aux affaires, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre.

Le Roy comprit la ſolidité de cet avis. Il fit appeller ſur le champ le Maréchal de Biron, & luy dit en l'embraſſant. »C'eſt à cette » heure qu'il faut que vous mettiez la main » droite à ma couronne; ni mon humeur ni la » votre ne veulent pas que je vous anime par » diſcours, pour commenter nos affaires, je » vous prie en penſant à ce qui ſe préſente ſur » nos bras, aller tirer le ſerment des Suiſſes, » comme vous entendez qu'il faut, & puis me » venir ſervir de pére & d'ami, contre ces gens » qui n'aiment ni vous ni moy.

» Le Maréchal luy répondit en peu de mots: » »Sire, c'eſt à ce coup que vous connoîtrez » les gens de bien, nous parlerons du reſte à » loiſir. Je ne vais point eſſaïer, mais vous querir ce que vous demandez: & dans l'inſtant il partit pour aller au quartier des Suiſſes.* Il y trouva les choſes encore plus aiſées, qu'il ne ſe l'étoit promis, & cela par la diligence, & par l'addreſſe du ſieur de Sanci, qui connoiſſant l'importance de l'affaire, étoit allé trouver les Suiſſes, ſans attendre les ordres du Roy; & aprés avoir répondu aux difficultez que quelques-uns des principaux Officiers luy firent, ſur ce qu'ils n'avoient point les ordres de leurs Supérieurs, & qu'ils ignoroient leurs intentions, les fit conſentir à demeurer deux mois dans l'Armée du Roy, à ne luy point demander leur paye qu'il n'étoit pas encore en état de leur fournir, & à envoyer quelques uns d'entre eux à leurs Maîtres, pour leur rendre compte des raiſons, pour leſquelles ils étoient demeurez au ſervice du Roy.

Cependant ceux de l'autre parti, ſçavoir les ſieurs d'O, de Manou, d'Entragues, Château-Vieux, Dampierre & pluſieurs autres, aprés avoir délibéré avec le Duc de Longueville qu'ils mirent à leur tête, vinrent trouver le Roy; & d'O portant la parole, luy fit un aſſez long diſcours, dont le précis fut: que pour entrer en poſſeſſion du Royaume, qui luy étoit acquis par le droit de la naiſſance, il n'avoit qu'un moyen certain, & que c'étoit de promettre de ſe faire Catholique; que dés qu'il auroit fait cette démarche, il verroit les Princes de ſon Sang, la Nobleſſe de France, les Pairs, les Officiers de la Couronne, les Parlemens accourir pour luy rendre leurs hommages; mais qu'il devoit être perſuadé, que la plûpart des Seigneurs & Gentilhommes Catholiques ſe perceroient plûtot eux-mêmes de leur épée, que de s'en ſervir pour la deſtruction de l'ancienne Religion. Qu'on ne prétendoit pas qu'il chaſſat de ſa Cour & de ſon armée ceux qui l'avoient juſqu'alors ſervi: mais ſeulement qu'il ne les mît pas en pouvoir de perdre ceux, contre leſquels leur haine avoit paru juſques là ſi violente: qu'au reſte ſi les Huguenots ſortoient des bornes de la modération, Sa Majeſté ne ſeroit pas plûtot réconciliée avec tout ſon Royaume, qu'elle ſeroit en état de les contenir dans le devoir.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 24.

On remarqua que durant ce diſcours, le Roy avoit changé de couleur plûs d'une fois: ſoit que la colére ou la crainte, ou l'embarras en fuſſent la cauſe: mais s'étant remis, il leur répondit avec fermeté, qu'il étoit ſurpris de voir leurs larmes pour la mort de leur Roy tariés au bout de trois heures, & qu'ils penſaſſent déja non ſeulement à autre choſe qu'à venger le parricide qui venoit d'être commis, mais même à faire diſſiper une armée de trente mille hommes, pour le laiſſer impuni; qu'il ne trouvoit pas moins étrange, qu'on voulût, pour ainſi dire le prendre à la gorge, & le contraindre ſur le champ à changer bruſquement de Religion; qu'ils n'y avoient pas aſſez penſé, & qu'il en appelloit à eux-mêmes, quand ils y auroient fait plus de réflexion; qu'il ne vouloit point paſſer dans leur eſprit pour un athée, comme il le mériteroit, s'il ſuivoit le conſeil qu'ils luy donnoient; qu'il n'étoit point opiniâtre ſur l'article de la Religion: mais qu'il attendroit à délibérer là-deſſus avec eux, quand il verroit plus de Pairs de France & plus d'Officiers de la Couronne aſſemblez, qu'il n'en voyoit actuellement devant luy. Qu'enfin ceux d'entre eux qui ne voudroient pas avoir un peu plus de patience, ni luy donner le

* Mr. de Sancy dans un diſcours rapporté dans le 3. vol. des Memoires d'Etat, dit que ce ne fut pas Mr de Biron, mais Mr de Guitri qui fût envoyé aux Suiſſes.

Thuanus. l. 96.

temps de ſe reconnoître, pouvoient ſe retirer librement, aller prendre leur Roy des mains de maîtres inſolens dont ils ſeroient bien-tôt laſſez, & qu'il étoit aſſeuré d'avoir pour luy tous les Catholiques, qui aimeroient leur honneur & leur Patrie.

Dans ce moment Givri entra, & ſe jettant aux pieds du Roy, & luy baiſant la main, luy dit tout haut en ſtile de Cavalier. « Sire, » je viens de voir là fleur de vôtre brave no- » bleſſe qui ſe reſerve à pleurer ſon Roy mort, » quand elle l'aura vengé : elle attend vos » commandemens, vous êtes le Roy des bra- » ves, & vous ne ſerez abandonné que des » poltrons. » En même-temps on vint avertir le Roy, que les Suiſſes approchoient, ce qui le delivra de la fatigue des repliques & des remontrances. Il alla au devant d'eux, & le Maréchal de Biron accompagné de Guitri, de Sanci, de Châtillon, de la Noüe & de pluſieurs autres Seigneurs, luy préſenta les Colonels & les Capitaines Suiſſes avec le ſerment qu'ils avoient fait par écrit, de ne point quitter l'armée.

Thuanus. loc. cit.

La maniére dont ils les reçût, les charma. Je vous dois, leur dit-il, le ſalut de mon Royaume & le mien, & je n'oublieray jamais le grand ſervice que vous me rendez. Il embraſſa Sancy, & fit au Maréchal de Biron & aux autres de trés-grandes careſſes.

Cette déclaration des Suiſſes & de tant de Nobleſſe Catholique ébranla pluſieurs de ceux dont j'ai parlé, qui étoient venus haranguer le Roy avec le Duc de Longueville. Il ſe tint entre eux pluſieurs aſſemblées, d'où ceux du parti du Roy n'étoient point exclus, lorſqu'ils vouloient y aſſiſter.

Tous convenoient qu'il ne falloit rien précipiter en une affaire de cette importance au préjudice du Roy de Navarre ; car c'eſt ainſi que pluſieurs l'appelloient encore ; mais quelques-uns propoſoient de ne le point reconnoître pour Roy de France, que dans une Aſſemblée des Etats ; d'autres ajoûtoient que juſqu'à ce que les Etats fuſſent aſſemblez, il falloit pour ne point trop préjudicier à ſon droit, luy obéir comme au Chef de l'armée ; & luy donner le titre de Capitaine Général : & c'étoit-là le ſentiment de Monſieur de Biron, qui par des vûës un peu intereſſées vouloit tenir le Roy encore quelque temps dans l'incertitude & dans la dépendance des Seigneurs : les autres & la plûpart concluoient à le reconnoître pour Roy ſans delay, afin d'empêcher qu'il ne ſe formât de nouvelles factions dans le Royaume pendant un interrégne.

Diſcours de M. de Sancy au vol. 3. des Mémoires d'Etat.

Cet avis l'emporta. Il fut conclu qu'on reconnoîtroit le Roy de Navarre pour Roy de France, & qu'on luy feroit ſerment de fidélité à certaines conditions néanmoins qu'on luy propoſeroit.

Ces conditions furent, qu'il promettroit ſur ſa parole de Roy, de maintenir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine dans le Royaume, ſans rien changer ni innover à cet égard ; de ne conférer les Benefices & les Dignitez Eccléſiaſtiques qu'à des Catholiques ; de mettre en éxécution l'offre qu'il avoit faite pluſieurs fois de s'en rapporter ſur l'article de ſa Religion, à un Concile général ou national, qui ſeroit aſſemblé s'il étoit poſſible dans ſix mois ; qu'il n'y auroit plus dans le Royaume d'exercice public d'aucune autre Religion que de la Catholique, hormis dans les endroits dont les Huguenots étoient en poſſeſſion, ainſi qu'on en étoit convenu dans le dernier traité du mois d'Avril paſſé entre luy & le feu Roy, & cela juſqu'à ce qu'il en eût été autrement convenu dans les Etats qu'on aſſembleroit dans ſix mois, ou par quelque autre Edit de pacification, qui ſe feroit dans cet intervalle. Que dans les Villes ou Châteaux qui ſeroient pris ſur les ennemis, on mettroit des Commandans Catholiques ; ſans préjudice de quelques exceptions marquées dans le Traité d'Avril. Que les Charges, Dignités, Gouvernemens des Villes ne ſeroient conferez qu'à des Catholiques ſauve la ſuſdite reſtriction. Qu'il conſerveroit aux Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, aux Gentilshommes & aux autres Sujets fideles, leurs Dignités, Privilèges, prérogatives, libertez, & auroit égard aux ſervices des Miniſtres qui avoient fidelement ſervi le feu Roy ; qu'il procureroit par toute ſorte de moyens le châtiment éxemplaire de ceux qui avoient eû part au déteſtable parricide commis en la perſonne de ce Prince, & qu'enfin il permettroit qu'on députât au Pape, pour luy rendre compte des raiſons qu'on avoit eûës, de ſe comporter en cette affaire de la maniére qu'on l'avoit fait.

Cet écrit ayant été préſenté au Roy le quatriéme d'Août, il l'agréa, & le ſigna. Le Parlement de Tours l'enregiſtra huit jours aprés, & on le publia enſuite dans tout le Royaume. Dés que le Roy y eût mis ſon ſeing, il fut ſouſcrit par François de Bourbon Prince de Conti, François de Bourbon Duc de Montpenſier, Henry d'Orléans Duc de Longueville, François de Luxembourg Duc de Pinei, Louis de Rohan Duc de Montbaſon, Armand de Biron & Jean d'Aumont Maréchaux de France, Joachim d'Inteville Lieutenant de Roy de Champagne, Nicolas d'Angennes, Louis d'Angennes, Joachim de Château-vieux, Charles de Baſſac-Clermont, & Jean d'O, de Manou (ces trois derniers étoient Capitaines des Gardes) François du Pleſſis de Richelieu grand Prevôt de l'Hôtel, Charles de Martel, François de Martel, Renti, Gilbert d'Eſcures & par pluſieurs autres. An. 1589.

Ils firent enſuite ſerment de fidélité au Roy en leur nom, & au nom de toutes les troupes. Ainſi Henry Roy de Navarre fut

proclamé publiquement & ſolemnellement Roy de France quarriéme de ſon nom. Il étoit alors dans ſa trente-ſixiéme année, étant né au Château de Pau Capitale de Bearn l'an 1553. le treiziéme de Décembre.

Quelques Seigneurs refuſérent de ſouſcrire l'écrit dont je viens de parler, non pas que la plûpart ne conſentiſſent à reconnoître Henry pour leur Roy légitime; mais ſur la difficulte qu'ils eurent touchant le rang de la ſignature.

Le Duc d'Epernon fut de ce nombre, prétendant en qualité de Duc ſigner avant les Maréchaux de Biron & d'Aumont: ceux-cy ſoûtenoient au contraire, qu'ayant le commandement de l'armée, & la ſignature ſe faiſant dans le Camp, ils devoient ſigner immédiatement aprés les Princes, & la choſe fut décidée en leur faveur. Mais ſoit que le Duc prît ce prétexte pour ſe diſpenſer de ſigner, ſoit qu'il crût que ſon rang y fût véritablement intereſſé, il avoit d'autres raiſons de ne prendre que le moins qu'il pourroit d'engagement avec le Roy; ſauf à voir dans la ſuite comme les choſes tourneroient.

Hiſt. du Duc d'Epernon. l. j.

Il étoit convaincu que ce Prince ne l'aimoit pas, & qu'on l'avoit fort prévenu contre luy. Il avoit ſceu qu'on avoit voulu luy perſuader qu'au ſiége de Gergeau, il l'avoit mené exprés tout déſarmé qu'il étoit, en un endroit, où les mouſquetades pleuvoient de toutes parts, & où en effet deux Gentilshommes furent tuez à ſes côtés, & cela à deſſein de le faire tuer luy-même.

Une autre choſe étoit arrivée au ſiége d'Eſtampes. Le Duc avoit mis une Garde aux Portes de l'Egliſe, pour empêcher qu'on ne la pillât. Quelques ſoldats du Roy de Navarre ne laiſſerent pas d'y entrer par force; & le Duc étant accouru pour arrêter ce deſordre, tua de ſa propre main un des Gardes du Roy de Navarre, dequoy ce Prince fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au Roy.

A quoy il faut ajoûter, & ce fut peut-être la principale raiſon qui luy fit prendre le parti de ſe retirer de l'armée, qu'étant Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, & le Comte de Châtillon ayant ce même employ dans les troupes Huguenotes, il appréhenda que ce Seigneur ne refuſât de luy obéïr, & qu'étant fort en faveur, il ne l'emportât ſur luy dans cette conteſtation.

Quoyqu'il en ſoit le Duc d'Epernon de toutes ces raiſons de ſa retraite, n'allegua guéres à ſes amis, que celle de la mauvaiſe diſpoſition du Roy à ſon égard: c'eſt ainſi qu'il en parla à la Ducheſſe d'Angoulême, qui fit tout ſon poſſible pour l'empêcher de s'en aller à ſon Gouvernement: mais celle qu'il diſoit publiquement, étoit que la Religion Catholique ne ſe trouvoit point en aſſûrance par la promeſſe que le Roy avoit faite de le faire inſtruire dans ſix mois; que la priſe de Paris ſeroit la fin de la guerre; qu'aprés cela le Roy ſeroit détourné par les Seigneurs & par les Miniſtres Huguenots de penſer à ſa converſion, & que la Religion Calviniſte étant dévenuë la dominante, c'en étoit fait de la Catholique.

Lettre du du Pleſſis-Mornay au Roy, du 1. Septembre 1589.

Ainſi quelques jours aprés, ayant fait partir les troupes qu'il avoit amenées de Xaintonge & d'Angoumois, au nombre de ſix mille hommes de pied & de douze cens chevaux, & qui bien que beaucoup diminuées, étoient encore nombreuſes, & faiſoient une bonne partie de l'armée, il alla prendre congé du Roy.

Hiſt. du Duc d'Epernon. l. j.

Ce Prince le voyant, s'avança vers luy, & luy dit fort ému, & en frappant de ſa canne contre le carreau. « Et bien, Monſieur d'Epernon, vous n'avez pas voulu ſigner l'écrit, qui a été ſigné ſans difficulté de la plûpart des perſonnes de condition qui ſont dans mon armée, qui ne ſont pas moins bons Catholiques que vous. Ne me reconnoiſſez-vous pas auſſi bien qu'eux pour vôtre Roy?

A quoy le Duc répondit. « Qu'il étoit ſon tres-humble Sujet & ſerviteur; qu'il n'y avoit perſonne dans le Royaume, qui eût déſiré plus ardemment que luy, de le voir ſur le Trône, ſi le Roy ſon maître venoit à luy manquer; qu'il ne feroit jamais rien contre ſon ſervice; qu'il aimeroit mieux mourir, que d'en avoir formé la penſée: mais qu'il ſuppliot trés-humblement Sa Majeſté de l'excuſer, ſi étant d'une Religion différente de la ſienne, il ne pouvoit demeurer auprés de ſa perſonne, ne croyant pas le pouvoir faire ſans bleſſer ſa conſcience.

Dans ce moment quelques Seigneurs nouvellement arrivez de Province etant ſurvenus, & le Roy ayant été à eux pour les embraſſer, le Duc ſe retira, & partit pour ſuivre ſes troupes, & s'en aller en Angoumois.

Cette réſolution du Duc d'Epernon fue trés-dommageable aux affaires du Roy. Son exemple fut ſuivi par pluſieurs autres Gentilshommes & Seigneurs, dont quelques uns ſe jettérent dans le parti de la Ligue, alléguant pour motif le ſcrupule de conſcience qu'ils avoient ſur le danger de la Religion Catholique. Le plus conſiderable fut Loüis de l'Hôpital ſieur de Vitri qui entra dans Paris, où tandis que le Roy étoit occupé dans ſon Camp à ménager les Huguenots & les Catholiques, pour n'aliéner ni les uns ni les autres, la rebellion ſe fortifia plus que jamais.

Thuanus l. 97.

La mort de Henry III. y fut regardée par les Ligueurs comme un coup du Ciel, qui les ſauvoit des malheurs dont ils étoient menacez. Ce fut une ample matiére à la fureur des Prédicateurs qui ayant été les organes de la ſédition, pour dechirer ce Prince

& rendre ſa perſonne éxécrable durant ſa vie, ne l'épargnérent pas davantage aprés ſa mort.

Ils comparérent l'action de Jacques Clément à celle de Judith, lors qu'elle coupât la tête à Holuferne dans ſa tente, & firent ſon éloge comme d'un véritable martyr, qui avoit répandu ſon ſang pour la Religion. On le repréſenta comme tel dans des images, & on parla même de luy ériger une ſtatuë dans l'Egliſe de Nôtre Dame.

Cayet. T 1. On publia une hiſtoire de ce qui s'étoit paſſé à Saint Clou, dans laquelle on aſſuroit que cet horrible parricide étoit un ordre du Ciel, qui avoit été intimé à Clément par la bouche d'un Ange: elle fut imprimée à Paris & à Lion par les Imprimeurs de la Ligue: un Dominiquain en étoit l'auteur, & on l'attribua au P. Bourgoin Prieur du Couvent où Clément demeuroit. Ce ſoupçon fut principalement fondé ſur ce qu'aprés l'Aſſaſſinat, ce Prieur étant monté en Chaire, parut un de ſes plus zélés panégyriſtes. La mére de ce déteſtable aſſaſſin étant venuë à Paris en ce temps là, eût grande part aux éloges que les Prédicateurs faiſoient de ſon fils. La popnlace couroit au-devant d'elle dans les ruës, pour luy faire honneur: c'étoit un empreſſement extrême pour la voir, & le Conſeil de l'Union luy fit délivrer une ſomme d'argent, comme une reconnoiſſance, de ce qu'elle avoit mis au monde, celuy que Dieu avoit deſtiné à être leur Liberateur.

Le Duc de Mayenne les laiſſoit faire, regardant leurs emportemens & leurs folies, comme autant de nouveaux engagemens qui les lioient plus fortement à ſon parti. Il fit ſortir de priſon pluſieurs perſonnes qu'on y avoit miſes le jour que Clément ſortit de Paris; & l'on fut par-là confirmé, dans la penſée que pluſieurs avoient eûë d'abord, qu'on ne s'en étoit ſaiſi, que pour ſervir d'ôtages & aſſeurer la vie de Clément, en cas qu'il n'eût pas été aſſommé, comme il le fut aprés avoir fait ſon coup. Le Duc écrivit à toutes les Villes de l'Union & à tous les Gouverneurs, pour les éxhorter à profiter d'un événement ménagé par la Providence qui avoit voulu ſauver la Religion, lors qu'elle étoit à la veille de ſa ruine. Il ajoûtoit que juſques-là ceux qui la défendoient, avoient combattu contre ſes ennemis couverts: mais que dans la ſuite on n'auroit en tête que des Hérétiques déclarez; que le Roy d'Eſpagne zélé Protecteur de l'Egliſe, des qu'il ſçauroit le Roy mort, & le péril où étoit la Religion, ſi un Prince Hérétique montoit ſur le Trône de France, ne ménageroit plus rien; qu'il ſoûtiendroit déſormais ouvertement la bonne cauſe, aprés l'avoir favoriſée ſous main depuis ſi long-temps, & qu'il alloit maintenant prodiguer les ſecours, que des raiſons d'Etat l'avoient empêché de donnee du vivant du Roy auſſi forts & auſſi puiſſans qu'il l'auroit ſouhaité. Il dépêcha effectivement vers ce Prince pour les luy demander, & le conjurer par le zéle ardent qu'il avoit toûjours eu pour la véritable Religion, de le ſeconder de toutes ſes forces, & de toute la grande puiſſance que Dieu luy avoit miſe en main, & d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé avec tous les bons Catholiques, d'empêcher l'héréſie de ſe rendre maîtreſſe de la France, comme elle avoit fait de l'Angleterre & d'une grande partie de l'Allemagne.

Il fit en même-temps publier dans le Parlement tant en ſon nom, comme Lieutenant Général de l'Etat, qu'au nom de tout le Conſeil de l'Union, une déclaration, où il éxhortoit les Princes, les Seignenrs, les Gentilshommes, le Clergé à adorer la main du Tout-Puiſſant, par laquelle ils avoient été délivrez d'un perſécureur, qui ſuivant les pernicieux conſeils de ceux dont il étoit gouverné, fomentoit ſecrettement l'héréſie. Il les éxhortoit à renouveller entre les mains des Gouverneurs, le ſerment qu'ils avoient fait de vivre & de mourir dans la Religion Catholique, & à reconnoître pour Roy le Cardinal de Bourbon, qui par le droit de ſa naiſſance, le Roy de Navarre étant exclus de la Couronne à cauſe de ſon héréſie, étoit leur ſouverain naturel & légitime. Car ce fut la réſolution que ſa modération lui fit prendre auſſi-tôt aprés la mort du Roy Henry III. ſans ſe laiſſer ebloüir par les offres que pluſieurs des principaux de la Ligue luy firent, de l'elever ſur le Trône, en faiſant valoir la prétenduë origine de la Maiſon de Lorraine, du ſang de Charlemagne; & il réjetta auſſi forrement la propoſition de quelques-autres, de préſenter la Couronne à Philippe II Roy d'Eſpagne, pour l'engager à ſoûtenir la Ligue de toute ſa puiſſance.

Mémoires de Villeroy. T. 2.

Il prévit bien les inconveniens de ces deux partis l'un & l'autre trés-dangereux, & qui l'euſſent rendu également odieux. Le premier luy auroit infailliblement ôté l'appuy du Duc de Lorraine, qui ſuppoſé le droit prétendu de ſa Maiſon à la Couronne de France, auroit voulu qu'il tournât à ſon profit, ou à l'avantage du Marquis du Pont ſon fils, neveu du feu Roy par ſa mére. Le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye l'auroient auſſi certainement abandonné, & tout au moins luy auroient fait acheter leurs ſecours, par un démembrement de pluſieurs parties conſidérables du Royaume, qu'il eût été obligé de leur céder. Outre qu'il ſçavoit bien qu'un Prince étranger ne fut jamais du goût des François, & qu'il n'en eût pas fallu davantage, pour faire un dangereux ſchiſme dans la Ligue, & pour faire tourner pluſieurs Seigneurs & pluſieurs Villes du côté du Roy.

Thuanus. l. 97.

La même raiſon étoit encore plus forte au regard du Roy d'Eſpagne, par l'antipa-

thie invétérée des Eſpagnols & des François: & puis il devoit s'aſſurer que ſi le Roy d'Eſpagne étoit appellé à la Couronne de France, ce Prince devenu ſon maître luy ôteroit bien tôt toute autorité, & ne luy en laiſſeroit au plus qu'une purement apparente, & dependante de ſes Miniſtres & de ſes Généraux d'armée.

Au contraire il demeuroit le maître abſolu dans ſon parti, à l'ombre d'un Roy Cardinal homme foible & priſonnier, à qui la Couronne eût effectivement appartenu au défaut de Henri IV. qui en avoit été exclus, & déclaré incapable de la poſſéder par le Pape & au jugement de toute la Ligue. Il ſuivoit en cela le plan dreſſé par le défunt Duc de Guiſe, confirmé par le feu Roy dans le traité de Nemours & dans les Etats de Blois; de ſorte qu'il demeuroit en poſſeſſion de ſa puiſſance de Lieutenant Général de l'Etat, qui avoit l'apparence d'une puiſſance légitime, étant fondée ſur un Réglement des Etats du Royaume, & luy ayant été conférée par le conſentement général du Conſeil de l'Union & de quantité de Villes & de Provinces. Il ne ſe preſſa pas toutefois de faire proclamer Roy le Cardinal de Bourbon; & la cérémonie ne s'en fit que trois mois aprés.

Le Roy ſçachant ce qui ſe paſſoit dans Paris, voulut faire une tentative pour un accommodement avec le Duc de Mayenne. Le ſieur de Villeroy qui avoit été Sécrétaire d'Etat juſqu'aux derniers Etats, s'y étoit retiré, n'ayant pû obtenir du Roy de ſauvegarde pour ſa Maiſon d'Alincourt, où il demeuroit depuis ſa diſgrace. Ce fut à luy que ce Prince s'addreſſa, & il luy aſſigna un rendez vous au Bois de Boulogne. Mais le Duc de Mayenne jugeant que le Roy ne vouloit entrer en négociation, que pour empêcher les Catholiques de ſon armée de ſe débander, ne voulut pas accorder à Villeroy la permiſſion de ſortir de Paris. Il conſentit ſeulement qu'il reçût chez luy une perſonne, que le Roy luy envoyeroit, s'il le jugeoit à propos. Il luy ajoûta qu'il n'avoit nulle haine contre ce Prince, ayant été bien informé, qu'il n'avoit point approuvé le maſſacre de ſes fréres.

Villeroy ayant rendu compte au Roy de cette réponſe du Duc de Mayenne ſans omettre le dernier article, ce Prince luy envoya le ſieur de la Marſilliére un de ſes Sécrétaires, & le chargea de luy témoigner ſur-tout, le deſir qu'il avoit de la paix; qu'il ne tiendroit qu'au Duc de Mayenne de la faire trés-avantageuſe pour luy & pour les ſiens; qu'elle étoit néceſſaire à l'Etat; qu'un grand nombre de Seigneurs Catholiques en avoient jugé ainſi; & qu'ils s'étoient contentez ſur l'article de la Religion, de la parole qu'il leur avoit donnée de ſe faire inſtruire.

Le Duc de Mayenne refuſa toûjours d'admettre la Marſilliére à ſon audience, nonobſtant les preſſantes inſtances du ſieur de Villeroy, qui luy ayant fait le rapport de ce que cet Envoyé luy avoit dit, n'en put tirer d'autre réponſe, ſinon qu'ayant reconnu le Cardinal de Bourbon pour Roy, comme celuy à qui la Couronne appartenoit, il ne pouvoit entrer là-deſſus en traité avec aucun autre; que l'union des Catholiques s'étoit faite uniquement pour empêcher que la Couronne n'écheût à un Prince hérétique; qu'il avoit fait ſerment de n'y conſentir jamais, & qu'en un mot tandis que le Roy de Navarre perſévéreroit dans l'héréſie, & que Monſieur le Cardinal de Bourbon ſeroit retenu priſonnier, il ne ſe croiroit jamais permis d'entendre à aucun accommodement.

Le Roy ne ſe rebuta point, & fit encore ſolliciter Villeroy de luy venir parler par une autre Lettre que luy écrivit Monſieur de Liancourt premier Ecuyer, & qui luy fût portée par Bigot depuis Sécrétaire du Duc de Guiſe: Mais le Duc de Mayenne voyant que ce commerce faiſoit murmurer les Ligueurs, & que Dom Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur d'Eſpagne en faiſoit du bruit, il le rompit entiérement.

Comme il n'y avoit plus aucune eſpérance de paix, & que l'armée s'affoibliſſoit tous les jours par la déſertion non ſeulement des ſoldats, mais de quantité de Gentilshommes Catholiques, qui ſous prétexte d'aller donner ordre à leurs affaires, demandoient ou prenoient d'eux-mêmes leur congé, le Roy ne fut plus en état de continuer le ſiége de Paris. Il leva ſon Camp, & prit le chemin de Compiegne, où il fit tranſporter le corps du feu Roy, & le mit en dépôt dans l'Abbaye de ſaint Corneille, de crainte que le laiſſant à S. Clou, les Pariſiens n'exerçaſſent encore ſur ce Prince mort, la fûreur dont ils avoient été animez contre luy pendant ſa vie.

La Ligue n'avoit point encore de troupes en campagne, & le Roy étoit réſolu à ne pas laiſſer les ſiennes inutiles. Il délibéra avant que de partir des environs de Paris ſur l'uſage qu'il en feroit. Son premier deſſein avoit été de tourner du côté de la Loire, pour maintenir dans ſon parti les places de ces quartiers-là qui étoient demeurées fidelles au feu Roy, & de ſoûmettre les autres, afin d'avoir toûjours de ce côté-là une retraite aſſeurée, & de retourner enſuite du côté de Paris. Pluſieurs furent de cet avis dans le Conſeil de guerre; mais Guitri repréſenta fortement, que dans les conjonctures il falloit avoir beaucoup d'égard à la réputation; qu'en ſe retirant au-delà de la Loire, cette retraite auroit l'air d'une fuite; que les Ligueurs s'en prévaudroient pour entraîner la Normandie dans leur parti; que cette Province par ſa richeſſe & par le voiſinage de Paris, étoit de la derniére importance pour Sa Majeſté; qu'on y trouveroit abondamment de quoy faire ſubſiſter l'armée; qu'on pourroit aiſément recevoir les ſecours d'Al-

Mémoires de Villeroy T. 1.

Thuanus l. 97.

gleterre, & qu'en ſe ſaiſiſſant des places qui ſont ſur la Seine & ſur l'Oiſe, on incommoderoit beaucoup les Pariſiens; que le Duc de Montpenſier qui étoit Gouverneur de Normandie, y avoit des troupes pour fortifier l'armée Royale; qu'infailliblement le Duc de Mayenne accourroit de ce côté-là avec la ſienne, ſans ſonger à reconquérir Pontoiſe & les autres places fidelles des environs de Paris, & qu'il ne manqueroit pas au contraire de les aſſiéger, ſi on s'éloignoit ſi fort au-delà de la Loire.

De ſi bonnes raiſons déterminérent le Roy à prendre la route de la Normandie, avec le peu de troupes qui luy reſtérent aprés le partage qu'il en fit au Camp de Compiegne: Car pour ne pas laiſſer trop prévaloir la Ligue en Picardie & en Champagne, où elle étoit forte, il envoya dans la premiére le Duc de Longueville qui en étoit Gouverneur, & le Maréchal d'Aumont dans l'autre. Il donna permiſſion aux Gentilshommes de ces Provinces de retourner dans leurs maiſons; mais à condition de ſe rendre promptement aux ordres des deux Généraux, dés qu'il en ſeroit beſoin.

Le Roy ne retint avec luy que mille chevaux, trois mille Fantaſſins François & deux Regimens Suiſſes. Durant ſon voyage de ſaint Clou à Compiegne, il s'étoit par le moyen de quelques détachemens, rendu maître de Meulan, de Giſors & de Clermont en Beauvoiſis; & le Duc de Montpenſier aprés la défaite des Gautiers, avant que de ſçavoir la mort du feu Roy, venant le joindre par le bord de la Seine, s'étoit emparé des deux Andelis. Toutes ces petites places quoique la plûpart peu fortes, étoient de conſéquence, pour aſſeurer & faciliter la marche de l'armée Royale en Normandie.

Elle s'avança juſqu'au Pont Saint-Pierre à cinq lieuës de Roüen, où du Rolet Gouverneur du Pont-de-l'Arche, paſſage important ſur la Seine, vint faire la révérence au Roy. Ce Gouverneur avoit maintenu ſa place dans l'obéïſſance, lorſque Roüen ſe revolta contre le feu Roy, & il la ſoûmit à ſon ſucceſſeur, qui le confirma dans ce Gouvernement. Le Roy vint enſuite ſe camper à Dernetal, Bourg à demie lieuë de la ville de Roüen, qui en fut d'autant plus allarmée, qu'il fit quelques jours aprés tous les ſemblans de vouloir en faire le ſiége; mais ſon principal deſſein étoit de s'aſſeurer de Dieppe ville conſidérable, & qui luy étoit de la derniere conſéquence à cauſe de ſon port, pour recevoir les ſecours d'Angleterre.

Le Commandeur de Chattes en étoit Gouverneur, & avoit promis au Roy de luy être fidelle. Ce Prince y alla ſeulement avec quatre cens chevaux d'elite. Le Commandant vint au-devant de luy avec toute ſa garniſon; & contre l'ordinaire de la plûpart des autres Gouverneurs, qui en ce temps-là vendoient leur ſervice toûjours fort cher au parti qu'ils embraſſoient, il dit au Roy en l'abordant, qu'il avoit laiſſé la Ville & le Château vuides de ſoldats, afin que Sa Majeſté y mît telle garniſon qu'elle jugeroit à propos, & qu'il ſe ſoûmettoit à luy ſans aucune condition & ſans réſerve.

Cette généroſité charma le Roy, qui le remit en poſſeſſion de ſon Gouvernement, & l'ayant toûjours à côté de luy, entra dans la Ville, où il fut reçû avec les acclamations de tout le peuple. Gaſpard Polet ſieur de la Vérune Gouverneur de la Ville & du Château de Caën, parent & ami du Commandeur ſuivit ſon exemple. Il envoya faire au Roy une pareille ſoûmiſſion pour ſa place, & ce Prince luy eut l'obligation, de ce qu'aprés ſon expédition de baſſe Normandie dont je parlerai bien-tôt, toute cette partie de la Province fut tranquille dans la ſuite de la guerre, fort ſoûmiſe à ſes ordres, & luy fournit de grands ſecours, ſur-tout d'argent.

Il fit attaquer Neuf-Châtel à quelques lieuës delà, à la priére des habitans de Dieppe, parce que la garniſon de cette bicoque les incommodoit fort par ſes courſes. François de Montmorenci-du Halot le Commandeur de Chattes & Guitri y allérent: celuy-ci étant tombé ſur ſept cens Payſans, qui s'étoient attroupez pour ſecourir la place ſous les ordres de Châtillon Gentilhomme du Pays de Caux, les tailla en piéces; & cette défaite fit rendre la Ville. D'Aubigné T. 3. l. 3. c. 1.

Les Dieppois furent ſi contens de la maniére dont le Roy leur fit ce plaiſir, qu'ils s'offrirent à luy donner autant d'hommes & d'argent qu'ils le pourroient, s'il vouloit faire le ſiége de Rouën. Il accepta leur offre, quoiqu'il jugeât la choſe impoſſible avec le peu de troupes qu'il avoit. Il ne laiſſa pas etant retourné à ſon camp de Dernetal, de faire comme s'il eût eu véritablement le deſſein d'aſſiéger la Place. Il commença à diſtribuer les quartiers, & à ſe ſaiſir des poſtes des environs; & le Duc d'Aumale & le Comte de Briſſac qui étoient dans la ville avec beaucoup de Cavalerie, en furent ſi allarmez, qu'ils envoyérent courriers ſur courriers au Duc de Mayenne, pour le preſſer de tout quitter, & de venir empêcher le ſiége. Mémoires de la Ligue T. 4. Thuan. l. 97.

Les troupes de ce Duc s'étoient notablement augmentées, depuis le départ du Roy de devant Paris, par les renforts qui luy étoient venus de diverſes Provinces. Le Marquis du Pont fils du Duc de Lorraine, aprés la priſe de la Ville & du Château de Jametz, que le ſieur de Schélandre ſoûtint vingt mois entiérs pour Mademoiſelle de Bouillon, vint le joindre avec la meilleure partie de ſes troupes. Le Duc de Parme luy envoya cinq cens chevaux & quelque Infanterie Vallonne. Le Duc de Nemours luy amena du Lionnois un aſſez bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie, Balagni qui étoit toûjours maître de Cambrai, luy fournit encore un renfort conſidérable, & Baſſompiére trois Cornettes de Cayet. T. 14

Reïtres. Toutes ces troupes le joignirent A partie à Paris, partie en chemin, & avec celles qu'il avoit luy formérent une armée de plus de trente mille hommes. Il prit sa route par Mante & par Vernon villes de la Ligue, & s'avança vers Rouën.

Le Roy dont l'armée étoit moins forte de plus des trois quarts que celle du Duc, ne l'attendit pas, content du succés de sa feinte, dont le but avoit été d'empêcher les Ligueurs d'attaquer Pontoise, Senlis & les autres Places qui tenoient pour luy aux environs de Paris. Il décampa pour se retirer vers Dieppe : il envoya ordre au Maréchal d'Aumont & au Duc de Longueville de rassembler leurs troupes & de le venir joindre, & il prit en chemin faisant la Ville d'Eu, où le sieur de Lannoy commandoit.

Le Duc le suivit non pas par le droit chemin ; mais en tirant vers la Picardie par Gournai petite ville qui s'étoit renduë au Duc de Longueville, & qui n'étoit pas en D'Aubigné. loc. cit. état de réſiſter à l'armée des Liguez. Il la reprit aussi-bien que la Ville d'Eu & Neufchâtel.

Ce Duc qui sçavoit bien que le Roy n'avoit pas sept mille hommes, parce que le Maréchal d'Aumont & le Duc de Longueville n'avoient pû encore le joindre, ne se propusoit pas moins, que d'obliger ce Prince à se sauver en Angleterre, & de luy faire ainsi quitter la partie, ou s'il osoit l'attendre, il s'assûroit de le prendre vif ou mort. On en doutoit si peu à Paris, qu'il y en eût qui retinrent des fenêtres à la ruë S. Antoine, pour voir le triomphe du Duc de Mayenne amenant le Bearnois captif à la Bastille ; car c'est le nom que Mémoires du Duc d'Angoulême. les Ligueurs de Paris donnoient au Roy.

Il est certain que ce Prince ne se trouva jamais dans un plus grand péril de perdre la D vie ou sa Couronne : mais accoûtumé depuis long-temps à mépriser les plus grands dangers, ou à en sortir plus glorieux par sa valeur & par son habileté dans la guerre, il prit toutes les precautions possibles, pour se tirer de celuy-là.

Il ne crut pas qu'il fût de sa gloire de s'enfermer dans Dieppe, & de s'y laisser assiéger, ni de sa prudence d'aller audevant du Duc de Mayenne, pour le combattre en rase campagne avec des forces si inégales. Il prit le parti de se retrancher dans un Camp avantageux par sa situation, d'où il pût se E conserver la communication avec Dieppe, & & de suppléer par ce moyen à son peu de forces, si les ennemis venoient l'y attaquer.

Environ à une lieuë & demi de Dieppe est un village nommé Arques, qui n'étoit fermé que de palliſſades, & qui est situé au pied d'un côteau, sur lequel est le Château Flanqué de Tours. Mais il n'y avoit point d'autres fortifications au déhors, qu'une grosse masse de terre, dont étoit couverte la porte du côté de la vallée qui va à Dieppe.

En venant de cette ville au village, on trouve la petite Riviere de Béthune, appel- Mémoires du Duc d'Angoulême. lée aussi la riviére d'Arques, parce qu'elle y passe ; elle a son embouchure dans la mer à Dieppe. Mais pour se faire une idée plus nette & plus distincte du champ de Bataille que je vais d'écrire, il vaut mieux le regarder du village d'Arques en se tournant vers le village de Martin-Egliſe par où les Ligueurs arrivérent, pour attaquer ce Camp. Dans cette situation le Roy avoit derriére luy & à sa gauche la riviére de Béthune ; Marchant de cette riviére sur la main droi- B te on rencontre un ruisseau fort profond qui s'y jette à la tête d'une chaussée, & qui passe par le Village de Martin-Egliſe éloigné d'un grand quart de lieuë de celuy d'Arques : devant le ruisseau à gauche est un marécage de cent pas. Tournant encore à droite on voit une colline, entre laquelle & le ruisseau étoit un chemin ou espace pour cinquante chevaux de front : le sommet de la colline étoit embarrassé d'arbres & de buissons ; de sorte que ni Cavalerie ni Infanterie n'y pouvoient passer sans se mettre en désordre ; ce chemin du côté d'Arques aboutit C à une maladrerie, qui est entre le ruisseau & la colline couverte de bois, ou commence la Forêt d'Arques. Ce fut dans le terrain qui est entre le ruisseau & la colline, & depuis la colline jusques à Arques, que le Roy posta sa petite armée, ayant derriere luy la chaussée, le village & le Château d'Arques. Il fit un retranchement depuis la Maladrerie jusqu'à la colline, qui n'étoit flanqué que de la Chapelle de la Maladrerie, le reste de la courtine étant tout droit. Le fossé du retranchement n'avoit que dix pas de largeur & huit de profondeur ; & il fit vers le milieu élever une plate forme, pour y placer quelques piéces de canon. Il mit derriére le rétranchement le Régiment de Brigneux ; & dans la Chapelle de la Maladrerie & le fossé, ce qu'il avoit de Lansquenets.

Entre la Chapelle & Arques il y a une plaine qui a de longueur cinq à six cens pas ; elle étoit séparée par un grand chemin bordé de deux hayes d'épines. A la droite jusqu'à la colline sont des terres labourables & à la gauche une prairie, jusqu'à la riviére de Béthune.

A la tête de la chaussée, le Roy fit faire un second rétranchement sur la droite depuis la haye jusqu'à la colline. Il étoit composé d'une courtine flanquée de deux demis-bastions, où il mit huit piéces d'artillerie : la garde de ce poste fut donnée au Régiment de Solcure & aux Compagnies de Balthasar ; & le Régiment de Galati occupa tout le terrain de la prairie & le chemin qui alloit à la chaussée.

Ce rétranchément & les avenuës du Camp étoient défenduës par le canon du Château d'Arques. Auprés de ce village, il y avoit

un vallon, où la Cavalerie étoit commodément rangée à couvert du canon des ennemis, en quelque endroit qu'ils le plaçaſſent; & elle pouvoit venir delà au ſecours de l'Infanterie poſtée dans les rétranchemens.

La lenteur ordinaire du Duc de Mayenne laiſſa au Roy le moyen de ſe fortifier de la ſorte: car s'il eût fait plus de diligence pour venir à Dieppe, le Roy n'auroit pointeu d'autre parti à prendre, que de s'y jetter pour la défendre comme ſa derniére reſſource; & aprés un long ſiege dont le Duc ſeroit venu à bout ſelon toutes apparences, il auroit été contraint de paſſer en Angleterre.

Le Duc comptoit tellement ſur le nombre de ſes troupes, qu'il réſolut d'attaquer Dieppe, nonobſtant le voiſinage de celles du Roy, à qui il étoit de la derniére conſéquence de conſerver cette place, & qui étoit déterminé à plûtôt abandonner ſon Camp, que de la laiſſer prendre, d'autant qu'aprés l'avoir perdu, il eût été enfermé de toutes parts: mais il eſpera ſauver l'une ſans quitter l'autre.

Dés qu'il eut entrevû le deſſein du Duc, il laiſſa au Maréchal de Biron le ſoin du Camp d'Arques, & vint à Dieppe, pour donner ordre à la défenſe de cette place. Elle étoit fort foible du côté du Fauxbourg appellé le Polet, dont la conſervation étoit néanmoins trés importante: parce qu'il y a une hauteur qui domine la Ville & le Port. Il fit paliſſader & barricader les avenuës du Fauxbourg, fortifier un moulin, renfermer dans les rétranchemens qu'il y fit, quelques chemins creux qui en étoient proches; & par la diligence & le zéle des Habitans qui y travaillérent nuit & jour, ſans en excepter les femmes & les enfans, ce poſte fut mis en état de défenſe. Il y laiſſa le Comte de Châtillon avec la plûpart de l'Infanterie Françoiſe dont il étoit Colonel Général. Ce Seigneur avoit donné deja tant de preuves de ſa valeur & de ſon expérience, qu'il n'y avoit perſonne dans l'armée, ſur qui le Roy pût ſe repoſer avec plus de confiance.

Le treiziéme de Septembre, le Roy envoya la nuit le jeune Comte d'Auvergne avec cent chevaux, pour prendre langue des ennemis, & le fit accompagner par les ſieurs de Rambure, & de Mignonville. Ils arrivérent à la pointe du jour à une lieuë d'Eu, où un ſoldat Beatnois nommé Guerre ayant été détaché avec ſix chevaux vers un village prochain, rapporta qu'à en juger par la fumée qu'il avoit vûë, quelques Compagnies de Ligueurs y étoient logées. Sur cet avis Monſieur de Rambure y alla luy-même, & donna ſur un quartier de trente Cavaliers, qui n'avoient point de ſentinelles, & les enleva ſans tirer l'épée. On apprit par eux que l'armée ſéjourneroit encore le lendemain quatorziéme du mois aux environs d'Eu, & que le jour ſuivant elle iroit attaquer le Polet.

Le Roy eut encore la confirmation du décampement des ennemis pour le quinziéme, & de leur deſſein d'attaquer le Polet; ce qui l'obligea d'y retourner, afin de hâter les travaux, & d'avertir les troupes de ſe tenir ſur leurs gardes. Mémoires d'Angoulême.

En effet le Duc de Mayenne décampa ce jour là, & fit marcher ſon armée en deux Corps vers Dieppe. Il commandoit luy-même la droite & le Duc de Nemours la gauche. Ils deſcendirent vers Martin-Egliſe, & y logérent quelque Cavalerie & quelque Infanterie.

Le Maréchal de Biron voyant les ennemis ſi proches, rangea ſes troupes dans ſes retranchemens, & fortifia ſes Gardes avancées. Il envoya le Comte d'Auvergne juſques ſur une éminence au-deſſus de Martin-Egliſe avec la Compagnie d'Ordonnance du Roy & celle de Lorge en deux Eſcadrons commandez par Rambure: il fit un détachement de deux cens hommes d'Infanterie du Régiment de Brigneux ſous Marcilli, qui en étoit premier Capitaine, trente de ces Fantaſſins s'avancérent avec un Sergent à leur tête ſoûtenu de cinquante ſous un Lieutenant; le reſte demeura entre les deux Eſcadrons,

Peu de temps aprés Monſieur de Sagone ſortit avec cent chevaux du village, s'étant fait précéder de cent Arquebuſiers, dont il en fit marcher trente devant, pour entretenir l'eſcarmonche, à deſſein de fondre ſur la troupe de l'Infanterie Royale, qui s'étoit avancée vers le village. Dans cette eſcarmouche, Gié ſecond fils de Monſieur d'Entragues, pourſuivant un Cavalier qu'il avoit bleſſé d'un coup de piſtolet, tomba ſous ſon cheval qui avoit été tué d'une Arquebuſade; quelques ennemis ſe détachérent pour le prendre; mais il fut ſecouru par le Lieutenant d'Infanterie dont j'ai parlé.

Sagone dans le moment tourna bride de ce coté-là avec ſon Eſcadron, pour attaquer cette Infanterie. Le Maréchal de Biron qui s'étoit avancé avec cent chevaux tous gens de qualité ou volontaires, s'approcha du jeune Comte d'Auvergne à qui il avoit promis de luy faire acquerir de l'honneur ce jour-là, & luy cria de charger, il partit de la main avec ſon Eſcadron, enfonça Sagone, le rompit, & entrant pêle mêle dans la ville, mit en fuite tout ce qui y étoit. Le Maréchal le ſuivit, & s'étant arrêté à l'entrée du village, fit donner le ſignal de la rétraite.

Les ennemis dans cette déroute, perdirent plus de trois cens hommes, & dix-ſept Officiers: cinq Capitaines furent faits priſonniers, & de ce nombre fut la Moneſtiére, depuis plus connu ſous le nom de du Terrail. Du côté du Comte d'Auvergne, il n'y eut pas un ſoldat tué, mais ſeulement trois bleſſez. Les Capitaines Pnivinel & Courbauſon

bauſon y eurent chacun leur cheval tué ſous eux. Le village fut gardé juſqu'à la nuit, & le Maréchal en ayant retiré ſes troupes, les ennemis y en renvoyérent des leurs.

Tandis que cela ſe paſſoit à Martin-Egliſe. Le Duc de Mayenne fit un derachement pour forcer le Polet. Mais le Comte de Châtillon fit une partie du chemin, & ſortit de ſes retranchemens, ſans avancer néanmoins hors de la portée du canon, dont pluſieurs piéces tiroient ſur les ennemis. Il y eut une longue eſcarmouche tant d'Infanterie que de Cavalerie; mais les Ligueurs ne purent jamais gagner un pouce de terrain. L'eſcarmouche fut terminée par la nuit, pendant laquelle deux Corps de Cavalerie s'étant rencontrez, ils ſe chargérent. Celuy de la Ligue fut défait, & y perdit prés de deux cens Cavaliers.

La vigoureuſe réſiſtance des troupes du Roy fit perdre au Duc de Mayenne l'eſpérance de forcer le Polet, qu'il s'étoit promis d'emporter d'emblée. Il paſſa la nuit avec autant d'incommodité que d'inquiétude, & ſe détermina à tenter l'attaque du Camp d'Arques.

Il revint le lendemain à Martin-Egliſe avec toutes ſes troupes, & y demeura cinq jours ſans rien entreprendre, excepté qu'ayant voulu faire paſſer la riviére de Béthune à quelques Bataillons, ils furent répouſſez avec perte d'un Capitaine & de ſoixantes ſoldats. Cette inaction du Duc permit au Roy de fortifier cet endroit-là même, & de perfectionner ſes autres rétranchemens.

Le Mardy veille de Saint Martin, le Roy apprit par un priſonnier, que le Duc de Mayenne devoit l'attaquer le lendemain. Il paſſa la nuit à la tête de ſa premiére garde compoſée des Compagnies de la Force, de Baqueville, & du jeune Larchant; & eut avis dés la nuit même par une Vedéte, qu'il y avoit déja de l'Infanterie avancée en deça de Martin-Egliſe, & qu'à en juger par le nombre des méches, il y avoit plus d'un Régiment. Sur cet avis le Maréchal de Biron fit prendre des armes à toutes les troupes. Chacun ſe rangea à ſon poſte, & la Cavalerie marcha au lieu qu'on luy avoit deſtiné ſur la gauche d'Arques.

Le jour commençant à paroître, il fit un broüillard ſi épais, qu'on ne ſe pouvoit voir de quatre pas. Ce fut un grand avantage pour le Duc de Mayenne, & un grand déſavantage pour le Roy; car le Duc à la faveur de ce broüillard, ayant marché ſans ſonner ni Tambour ni Trompette, s'avança fort prés des retranchemens, & le canon du Château d'Arques qui les ſoûtenoit, & dominoit ſur la campagne, fut alors inutile; parce que ce broüillard empêchoit de voir l'armée ennemie, dont voicy l'ordre de Bataille, tel qu'il fut trouvé dans la poche du Comte de Belin Maréchal de Camp, quand il fut fait priſonnier.

Elle occûpoit tout l'eſpace entre le ruiſſeau & la colline, la Cavalerie étoit à droite du côté du ruiſſeau, & l'Infanterie à gauche du côté de la colline: l'une & l'autre ayant beaucoup plûs de profondeur que de front, à cauſe que le terrain étoit fore étroit.

Le premier Eſcadron de cent Lanciers étoit conduit par Jean Marc Albanois, le ſecond de trois cens chevaux par Sagone ſoûtenu de quatre cens autres, que Balagni avoit amenez. Le Duc de Nemours ſuivoit Balagni avec une troupe de Nobleſſe & trois cens Cavaliers d'élite armez de cuiraſſes & de piſtolets. Mon ſieur d'Aumale avec la Nobleſſe de Picardie de plus de ſix cens chevaux ſoûtenoit le Duc de Nemours: Derriére luy étoit le Marquis du Pont fils aîné du Duc de Lorraine: ſuivoit la Cavalerie des Pays-Bas. Le Duc de Mayenne marchoit aprés avec un gros de plus de ſept cens chevaux, & derriére luy étoient les Réiſtres.

La Châtaigneraye avoit la tête de l'Infanterie à la gauche de l'Eſcadron de Jean Marc. Il y avoit derriére, quinze cens Lanſquenets, & ſur la droite le Régiment de Tremblecourt; aprés marchoient les Régimens de Ponſac, de Bourg, & de Caſtelière, enſuite les Suiſſes avec quatre canons derriére eux, & puis les Régimens de Walons & l'Infanterie dont Meſſieurs d'Aumale & Balagni avoient renforcé cette armée.

Pour ce qui eſt de l'armée Royale, la Cavalerie occupoit tout le terrain depuis la riviére de Bethune juſqu'à la Maladrerie, & l'Infanterie garda la même diſpoſition que j'ai dite en faiſant la deſcription des retranchemens.

Le combat fut engagé ſur les dix heures du matin; & nonobſtant l'inégalité du nombre, ce furent les troupes du Roy qui le commencérent. Le Capitaine Fournier avec ſa Compagnie de quarante Maîtres chargea l'Eſcadron de Jean-Marc, & le défit, ce Commandant Albanois ayant été tué d'abord.

Le jeune Comte d'Auvergne ſuivoit le Capitaine Fournier avec les Compagnies du Roy, de Lorge & de Montgommeri, commandées par Rambure; & ayant apperçû Sagone à la tête de l'Eſcadron qui ſoûtenoit celuy de l'Albanois, l'appella pour faire le coup de piſtolet. Ce Gentilhomme un des principaux Capitaines de la Ligue, luy cria en riant *du foüet, du foüet petit garçon.* Il vint en même-temps ſur luy, & apparemment voulant le prendre priſonnier plûtôt que de le tuër, donna de ſon épée dans l'épaule droite de ſon cheval, & l'enfonça ſi avant, qu'il eut de la peine à la retirer. Ce qui laiſſa le temps au Prince de luy tirer ſon piſtolet, dont il luy caſſa la cuiſſe droite, & le tua. Il ne fut pas plûtot renverſé du coup, que ſon Eſca-

drou tourna le dos. Le Comte d'Auvergne & Rambure le pourſuivirent juſqu'à celuy de Balagni, qui ſans les attendre, prit la fuite. Mais le Duc de Nemours arrivant avec le ſien, obligea les victorieux à faire alte; & comme il étoit beaucoup plus fort, & que dans ſa troupe, ainſi que je l'ay dit, il y avoit beaucoup de Nobleſſe, il les auroit infailliblement taillez en piéces, ſans Meſſieurs de la Force, Baqueville & Larchant qui les ſecoururent. Le premier prenant en flanc l'Eſcadron du Duc, le perça & le renverſa ſur celuy de Monſieur d'Aumale, qui fût mis luy-même en deſordre. Deſorte que le Duc de Mayenne fut contraint de venir avec le reſte de ſa Cavalerie, pour remédier à cette déroute. La partie étoit ſi inegale, que Rambure & le Comte d'Auvergne prirent le parti de faire retraite, & de regagner la haye qui joignoit la Maladrerie, pour ſe rallier ſous le feu de l'Infanterie Royale.

Durant ce combat de la Cavalerie, l'Infanterie ennemie attaquoit le premier retranchement, depuis la Maladrerie juſqu'à la colline. On s'y défendoit avec vigueur, lorſque les Lanſquenets de la Ligue uſérent d'une trâhiſon, qui a peu d'exemples en pareille rencontre. Ils baiſſerent leurs drapeaux & leurs piques, crierent *vive le Roy*, & dirent qu'ils vouloient ſe ranger au parti de ce Prince.

Ceux de la même nation qui défendoient le retranchement, les crurent, & ſans autre précaution les receurent, & les aidérent à monter: mais ces traîtres ne furent pas plûtôt dans le retranchement, qu'ils tournérent leurs armes contre ceux qui les avoient reçûs comme amis: ils en tuérent & en prirent un aſſez grand nombre. Le Comte de Rochefort depuis Duc de Montbaſon rallia quelques Officiers & quelques ſoldats auprés de luy, & aprés s'être battu avec toute la valeur poſſible, contre les Lanſquenets, ſe démêla & ſe retira bleſſé. Un Capitaine de ces Lanſquenets demanda à parler au Roy, qui tantôt alloit d'un côté & tantôt de l'autre dans les endroits les plus chauds. Y ayant été conduit, il eut la brutalité de luy demander, s'il ne vouloit pas ſe rendre au Duc de Mayenne, & préſentant l'épieu qu'il tenoit, il fit un pas en avant pour le percer: mais il fut ſaiſi, & le Roy eut la bonté de défendre qu'on le tuât.

Durant ce deſordre, le Maréchal de Biron fit prendre ſoixante chevaux au ſieur de Richelieu Grand Prévôt de l'Hôtel, & luy commanda de ſe ranger le long de la coline, pour empêcher les Lanſquenets qu'il voyoit maîtres du premier retranchement, de s'emparer de la plaine qui étoit entre celuy-cy & le ſecond, qu'on avoit élevé à la tête de la chauſſée d'Arques, gardé par les Regimens de Solenre & de Balthazar. Richelieu s'acquitta parfaitement de l'ordre qui luy avoit été donné, & par pluſieurs charges qu'il fit ſur tous ceux des ennemis qui oſérent s'avancer dans la plaine, il les empêcha de paſſer outre. Quelques troupes d'Infanterie qui vouloient aller joindre les Lanſquenets dans le retranchement, furent encore défaites par l'Eſcadron du Comte d'Auvergne; & cet incident qui devoit cauſer la perte de l'armée du Roy, n'eut point d'autre ſuite.

Sur ces entrefaites la Cavalerie ennemie s'étant un peu reconnuë, aprés avoir été d'abord ſi mal menée, recommença le combat. Le Comte de Thianges à la tête d'un Eſcadron de deux cens chevaux fondit ſur celuy du Comte d'Auvergne & le pouſſa juſques dans le Regiment Suiſſe qui étoit rangé dans la prairie, ſur le bord de la Bethune. Galari qui en étoit Colonel, fit voir en cette rencontre la fermeté de la nation: Car ayant pris auprés de luy ce jeune Prince qui ſe trouva démonté pour la ſeconde fois, il arrêta l'Eſcadron de Thianges, & le contraignit à ſe retirer, aprés luy avoir tué plus de ſoixante hommes & un plus grand nombre de chevaux, ſans que cette Cavalerie eût pû faire bréche à ſon bataillon.

Il ſe fit encore deux vigoureuſes charges de Cavalerie par les Royaux. Le Duc de Montpenſier fit la prémiére ſur un autre Eſcadron qui s'étoit pareillement avancé juſques ſur la Bethune, & qui fut défait. Un Gentilhomme du parti de la Ligue revêtu d'une caſaque de velours ras noir, ſemée de croix de Lorraine en broderie d'argent, s'y défendit long-temps ſeul contre Meſſieurs de la Rochefoucaut de Roquelaure & de Beaupré, & fut enfin tué d'un coup de piſtolet par Deſeures Capitaines des Gardes du Comte d'Auvergne. Son habit, ſa groſſe taille, une cicatrice qu'on luy trouva à la jambe, quelque reſſemblance de viſage avec le Duc de Mayenne perſuadérent que c'étoit le Duc luy-même, & le bruit s'en répandit dans l'armée Royale: mais ayant été mieux éxaminé aprés le combat, il ſe trouva que c'étoit Saint André Gentilhomme Provençal & frére du ſieur de Vins.

L'autre charge ſe fit ſur le bord du ruiſſeau par le Comte de Thorigni fils aîné du Marechal de Matignon, & par Monſieur de Bellegarde grand Ecuyer à la tête de la Compagnie du Prince de Condé ſur l'Eſcadron du Marquis du Pont, qui fût rompu. Une partie ſe ſauva dans le marais, où pluſieurs furent noyez, d'autres demeurérent embourbez, le reſte ſe ſauva juſqu'aux Eſcadrons des Reîtres qui faiſoient comme la derniére ligne de la Cavalerie de la Ligue, & qui paroiſſant les plus belles troupes de cette armée, feignirent n'y être venus, que pour être les ſpectateurs du combat.

Mais ce qui acheva la victoire du Roy, fut l'arrivée du Comte de Châtillon, qui étant accouru de Dieppe avec cinq cens Arquebuſiers, attaqua la Maladrerie, dont les ennemis s'étoient ſaiſis aprés s'être rendu maîtres du

premier retranchement, la força, & ayant fait couler deux cens hommes dans le retranchement, en chaſſa tous les Lanſquenets. Le Roy y fit ramener l'Artillerie qu'on en avoit retirée, & apprit au Duc de Mayenne par pluſieurs décharges qu'on en fit ſur ſes troupes, que ſes Lanſqoenets en avoient été chaſſez.

Alors ce Due ne voyant plus d'apparence de réüſſir dans ſon entrepriſe, fit retraite en aſſez bon ordre, aprés avoir perdu ſix cens hommes, & pluſieurs braves Officiers & Gentilshommes dans ce combat, qui ayant commencé à dix heures, finit à onze. Les Royaux y firent un aſſez grand nombre de priſonniers, & entre autres le Comte de Belin Maréchal de Camp, & le Colonel de Tremblecourt; le premier fut pris par Malagny fils du ſieur de Beauvais-la Nocle, & l'autre par Brigneux Meſtre de Camp.

L'endroit où le Roy perdit le plus de monde, fut au premier retranchement, quand les Lanſquenets s'en ſaiſirent, & où il y eut environ ſix vingts hommes tuez ou pris. Le Comte de Rouſſi cadet de Monſieur de la Rocheſoucaut fut tué d'un coup de lance dans l'œil, & un peu aprés luy Monſieur de Baqueville brave Gentilhomme, d'une trés-ancienne nobleſſe, & Capitaine de Cavalerie: quelques-uns de nos Hiſtoriens le font Meſtre de Camp Général de la Cavalerie; mais c'étoit alors Monſieur de Givri qui avoit cette charge que le feu Roy luy avoit donnée. Toute la nobleſſe du parti du Roy fit des merveilles dans cette occaſion. Rambure y fut bleſſé, & la Roche-Jaquelin auſſi d'une mouſquetade. Pont-Courlay y eut ſon cheval tué de cinq coups de lance. Monſieur de la Force en eut trois tuez ſoos luy & deux de bleſſez. La réſiſtance du Colonel Galati dans l'attaque de la prairie, fut regardée comme une des principales cauſes du ſalut de l'armée Royale. Le Maréchal de Biron s'y fit admirer de tous les gens de guerre par ſa prévoyance, ſon activité, ſa preſence d'eſprit dans une rencontre, où la moindre faute eût été capable de tout perdre. Le Roy ſe trouvoit partout, ſa préſence, ſon éxemple, les ordres qu'il donnoit à propos, le maintinrent toûjonrs dans l'avantage qu'il avoit eu dans la premiére attaque; & il n'eût jamais plus beſoin de ſon intrépidité & de ſon expérience, que dans cette rencontre, pour ſoûtenir une partie ſi inégale.

Aprés la retraite des ennemis, il entra dans Arques, où il fit rendre gràces à Dieu de ſa victoire: les Catholiques chantérent le *Te Deum* d'un côté, & les Huguenots leurs Pſeaumes de l'autre.

La plûpart de nos Hiſtoriens parlent d'une maniére fort confuſe de cette journée. J'en ai tiré la relation des Mémoires du Comte d'Auvergne depuis Duc d'Angoolême, qui y étoit préſent, & y ſignala beaucoup ſon courage; & j'ay fait vérifier ſur les lieux par un homme entendu, la deſcription qu'il fait du Camp du Roy, & qui à peu de choſe prés, paroît fort exacte.

Le Duc de Mayenne n'ayant pû réüſſir à forcer l'Armée Royale dans ſes retranchemens, eut recours au ſtratagême. Il affecta de décamper à la ſourdine la nuit du vingt-quatriéme de Septembre, & en apparence avec tant de précipitation, qu'il laiſſa dans le camp une partie de ſes bleſſez & beaucoup de munitions & de bagages. Son intention étoit de revenir bruſquement ſur ſes pas, & de ſe poſter entre Dieppe & le Camp d'Arques, pour ôter au Roy la communication avec cette Ville, & enſuite de l'inſulter. Mais le Roy l'ayant fait ſuivre par ſes Coureurs, & deviné ſon deſſein, le rendit inutile par la diſpoſition qu'il fit de ſes troupes.

An. 1589. Memoires de la Ligue. T. 4. Cayet T. 4. &c.

Il mit le ſieur de la Garde Meſtre de Camp dans le Château d'Arques avec une partie de ſon Régiment; il vint ſe loger avec la plûpart de ſon armée dans Dieppe & dans les Fauxbourgs, & poſta le reſte dans les Villages, pour faire la communication avec le Château d'Arques.

En effet le Duc aprés une marche de ſepe lieuës, parut de nouveau à la vûë de Dieppe deux jours aprés. Il y eut pluſieurs eſcarmouches, où les Royaux eurent toûjours l'avantage; & enfin le Duc de Mayenne ayant demeuré dix jours dans ſon Camp, deſeſpérant de rien faire, & ayant eu avis que le Comte de Soiſſons qui s'étoit ſauvé de ſa priſon de Nantes, le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont approchoient avec leurs troupes pour joindre inceſſamment celles du Roy, & de plus que ce Prince venoit de recevoir un renfort de quatre mille Anglois, il décampa pour prendre la route de Picardie.

Le Roy quelques jours aprés, prit occaſion de ſa victoire, pour faire faire au Duc de Mayennne une nouvelle ouverture d'accommodement par l'entremiſe du Comte de Belin ſon priſonnier: mais elle ne réüſſit pas mieux que la premiére. Le Duc de Mayenne n'oſa pas entamer une telle negociation, de peur d'être abandonné de ceux de ſon parti, dont la vivacité n'avoit pas encore été aſſez mattée par les miſéres de la guerre.

On attribua le manvais ſuccés de ce Duc principalement à deux cauſes. La premiére que ſon armée, quoyqu'elle fût de trente mille bommes, & que le Roy n'en eût pas plus de ſix à ſept mille, n'étoit compoſée pour la plûpart que de nouvelles levées, & qu'il n'y avoit que trés-peu de nobleſſe & d'habiles Officiers. La ſeconde fut la mauvaiſe intelligence qui ſe mît entre luy & le Marquis du Pont fils du Duc de Lorraine, à qui il ne déféra pas le Commandement de l'armée que ce jeune Prince prétendoit avoir, comme étant de la branche aînée de la Maiſon de Lorraine. Ce refus luy fit connoître que l'eſpérance dont on l'avoit flatté, de l'élever au Trône de France, fut ce qu'il

etoit Petit-fils du Roy Henri II. étoit fort vaine. C'eſt pourquoy s'étant retiré quelques jours aprés en Lorraine, il ne revint plus en France, pendant tout le temps que la guerre civile dura.

Le décampement du Duc fit apprehender au Roy, que ſon deſſein ne fût d'aller couper le ſecours que le Comte de Soiſſons, le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont amenoient à l'armée Royale. Il fut confirmé dans cette penſée par la route que tint le Duc pendant trois jours ſans s'éloigner beaucoup. C'eſt pourquoi ayant eu nouvelle de l'arrivée du Comte de Soiſſons vers la ville d'Eu, il prit quatre ou cinq cens chevaux d'elite, avec leſquels il alla audevant de luy.

S'étant mis à la tête de cette troupe, il cotoya le Duc de Mayenne, ayant ſoin de ſe camper toûjours avantageuſement, à cauſe de l'inégalité de ſes forces. Il prit preſque à à ſa vûë la ville d'Eu, & la ville & le Château de Gamache, ſans que le Duc ſe mît en devoir de les ſecourir, & ne s'éloigna point de l'armée ennemie, qu'elle n'eût paſſé la riviére de Somme. Il revint à Dieppe, où ayant ſéjourné encore quelques jours, il laiſſa une partie de ſes troupes au Duc de Montpenſier pour la garde de la Normandie, & les remplaça par les quatre mille Anglois que la Reine d'Angleterre luy avoit envoyez. Il partit pour ſe rapprocher de Paris à deux fins, la premiére, de faire quitter la Picardie au Duc de Mayenne, où ce Duc profitant de l'abſence du Duc de Longueville & de la plûpart de la Nobleſſe de la Province qui étoit venu joindre le Roy, ſurprit la Fere par une intelligence que le Marquis de Menelay y avoit pratiquée; la ſeconde, de l'attirer à une bataille qu'il ſouhaitoit paſſionnément, comme une déciſion qui termineroit la guerre.

C'eſt pour cela, que ſans ſe mettre en peine de mettre la Seine entre luy & le Duc, pour marcher avec plus de ſeureté & de liberté, il ne paſſa cette riviére qu'à Meulan.

Il arriva le trente & uniéme d'Octobre à Bagneux village à une lieuë de Paris, & répandit ſes troupes dans les villages de Montrouge, de Gentilli, d'Iſſy, de Vaugirard, & dans les autres aux environs de la Ville.

Ce fut alors que les Pariſiens connurent que toutes les nouvelles dont on les avoit juſques-là flattez, étoient fauſſes. Les Seize & les autres Emiſſaires du Duc de Mayenne leur avoient fait accroire que le Roy avoit été entiérement défait à la journée d'Arques, & contraint de s'enfuïr en Angleterre. On leur avoit envoyé trois Cornettes que les Lanſquenets avoient priſes dans les rétranchemens du Roy par la rrahiſon dont j'ai parlé: on y en avoit joint quinze autres qu'on avoit faites exprés; & elles furent toutes portées dans Paris comme en triomphe, & comme une marque indubitable de la plus ſignalée victoire.

Mais les Bourgeois furent beaucoup plus ſurpris, lors qu'ils ſçeurent que dés le ſoir les ordres étoient donnez à l'armée Royale, pour inſulter le lendemain leurs Fauxbourgs.

En effet dés la pointe du jour Fête de la Touſſaints, les troupes furent miſes en bataille, pour donner un aſſaut général aux Fauxbourgs de la partie méridionale de la Ville.

Elles étoient partagées en trois. Les quatre mille Anglois, deux Régimens de François & un de Suiſſes ſous les ordres do Marechal de Biron accompagné du Baron de Biron ſon fils, de Guitri & de pluſieurs autres Seigneurs, prirent leur poſte vis-à-vis des Fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor. Quatre Régimens François, deux de Suiſſes commandez par le ſieur de Damville leur Colonel Général, & le tout conduit par le Maréchal d'Aumont qui avoit avec luy Bellegarde grand Ecuyer, & de Rieux Maréchal de Camp, ſe rangerent à l'oppoſite des Fauxbourgs Saint Jacques & Saint Michel. Le troiſieme Corps compoſé de dix Régimens François, du Régiment de Lanſquenets de Theodoric Schomberg, & d'un Régiment Suiſſe ayant à leur tête les ſieurs de la Noüe & de Châtillon, s'approchérent du Fauxbourg Saint Germain.

L'Infanterie de tous ces trois Corps étoit ſoûteuë d'une troupe de Gentilshommes à pied, de quatre piéces d'artillerie, & de la Cavalerie auſſi partagée en trois Corps, dont l'un étoit conduit par le Roy en perſonne, l'autre par le Comte de Soiſſons, & le troiſiéme par le Duc de Longueville.

Des la pointe du jour, toutes ces troupes à la faveur d'un broüillard, s'étant approchées des barricades & des retranchemens, y donnérent d'une telle furie, qu'en moins d'une heure, ils furent emportez à toutes les trois attaques: il n'y eût que cent cinquante Arquebuſiers qui firent ferme dans l'Abbaye de Saint Germain, & qui ſe rendirent la nuit ſuivante. Les Aſſaillans n'y perdirent preſque perſonne: il y eut ſept ou huit cens hommes tuez du côté des Pariſiens, quatorze Enſeignes & treize piéces de canon priſes. Ils furent ſi vivement pourſuivis, qu'il s'en fallut peu que les vainqueurs n'entraſſent pêle mêle avec les fuyards dans la Ville; & ſi le canon étoit arrivé aſſez tôt pour enfoncer les portes qui furent trés-promptement barricadées, elle étoit forcée.

Le ſieur de Roſne Gouverneur de Paris pour la Ligue qui étoit allé prendre Etampes, & qui étoit révenu en grande hâte ſur l'avis de l'approche de l'armée Royale, eut beſoin de toute ſa prudence & de toute ſa fermeté, pour raſſûrer les eſprits dans une telle conjoncture, & empêcher l'effet de quelques intelligences que le Roy avoit dans Paris. Le Duc de Nemours envoyé par le Duc de Mayenne y entra le jour de la Touſſaints, & enfin le Duc de Mayenne luy-mê-

Lettre du Roy au ſieur du Pleſſis-Mornai du 2. Novemb. 1589.

me y arriva le lendemain avec toute son armée, qui le suivit à toute jambe & à la débandade.

Sa présence rassûra la Ville & celle de son armée en rendit la prise impossible au Roy, qui assez content de la diversion qu'il avoit faite en faveur de ceux qui tenoient son parti en Picardie, & d'avoir détrompé les Parisiens sur la prétenduë défaite, retira ses troupes des Fauxbourgs, & demeura le lendemain en bataille à la veuë de Paris depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, pour voir si l'armée de la Ligue viendroit l'attaquer. Comme elle ne sortit point, il se retira, & alla camper à Linas proche de Montléri, où il l'attendit encore un jour entier; & puis il continua sa marche vers la Loire.

L'épreuve que le Duc de Mayenne avoit faite à Arques de la valeur des troupes Royales, luy avoit ôté l'envie d'en venir aux mains avec elles: mais pour sauver son honneur & amuser le peuple, il luy fit entendre que la Ville avoit beaucoup moins à craindre des ennemis du dehors, que de ceux du dedans, qu'on appelloit Royaux ou Politiques.

Un peu avant l'attaque des Fauxbourgs, on avoit trouvé des Ecrits semez dans le Palais & en quelques autres endroits, où étoient déduites les raisons, qui devoient engager le peuple à embrasser le parti du Roy légitime, Blanchet, Rasselin, Renardet & quelques autres Bourgeois furent soupçonnez d'en être les Auteurs, ou de les avoir répandus; sur quoy on les arrêta. Le Roy fit dire aux Parisiens que si on leur faisoit aucun mal, il s'en vengeroit sur un nommé Charpentier du Conseil de l'Union qui étoit entre ses mains. On ne laissa pas de passer outre: Blanchet & ses complices furent pendus, & Charpentier & quelques autres Ligueurs pris par l'armée du Roy le furent aussi par representailles. Jacques Corbinelli homme de qualité de Florence, étoit un de ceux qui avoient le plus de part à ces secrets mouvemens qu'on tâchoit d'exciter dans Paris en faveur du Roy: mais il s'échappa.

Thuanus, l. 45.

Le Président Nicolas Potier de Blancmesnil courut grand risque en cette occasion. Ce Magistrat pour sa fidélité envers le feu Roy, avoit été mis deux fois en prison par les seditieux, & étoit effectivement le Chef & l'ame de l'intelligence que le Roy régnant avoit dans Paris. Les Seize l'entreprirent, & il luy en auroit coûté la vie, s'il n'avoit trouvé moyen de se sauver. Il se retira à Châlons, où le Roy le fit présider à la Chambre du Parlement qui y avoit été établie. Il étoit d'une considérable & ancienne famille de Paris. C'est Jacques Potier son pére Conseiller au Parlement, de qui le Chancelier de l'Hospital fait l'éloge dans une Lettre écrite en vers Latins à Marguerite Reine de Navarre, en disant qu'il mérétoit d'avoir une statuë dans le Palais * Celuy dont je parle & Louis son cadet furent les tiges de deux branches illustres l'une dans la Robe & l'autre dans l'Epée, qui nous restent encore de cette Maison. *

* D'un environ vers Vauvert, in media statua est posita Caritas Templi.

Le Roy en chemin faisant prit Etampes, où commandoit le sieur de Clermont-Lodéve qu'il fit prisonnier de guerre avec deux Mestres de Camp, & qu'il eut la bonté de relâcher sur leur parole. Il fit raser le Château & traita les habitans avec beaucoup de douceur. Il congédia là les troupes de Picardie, & les renvoya dans leur Province avec le Duc de Longueville leur Gouverneur. Givri fut aussi détaché avec les Gentilshommes de Brie; après quoi ce Prince prit le chemin de Tours, où pendant qu'il étoit en Normandie, il y avoit eu une conspiration en faveur de la Ligue, que l'arrivée du Comte de Soissons au sortir de sa prison avoit fait avorter; mais il s'en fit une nouvelle après son départ, & elle auroit pû réüssir, sans la fidélité du sieur de Lesar, qui la découvrit & en donna avis, nonobstant le mécontentement qu'il avoit reçû à l'occasion du Gouvernement de Saumur, qu'on luy avoit ôté avant la mort du feu Roy, pour le donner à du Plessis-Mornay, suivant une des conditions du Traité de Trêve qui se fit entre les deux Roys.

* C'est de M. le Président de Novion & celle de Mlle Duc de Coivres.

Le Roy continuant sa route par la Beausse, prit Janville, place assez importante, parce qu'elle coupoit la communication entre Paris & Orléans, & pour son Château qui étoit assez bon.

Etant arrivé à Château-Dun, il y reçeut une agréable nouvelle de la bouche des Colonels Suisses, qui après la mort du feu Roy avoient été deputez à leurs Supérieurs, pour avoir leurs ordres ou de demeurer au service du Roy, ou de le quitter. Ils assûrérent ce Prince que la volonté des Cantons étoit d'en user avec luy comme avec ses Prédécesseurs, de lui fournir des troupes, & de renouveller leurs alliances avec Sa Majesté. Il fit dans le même temps attaquer la Ville de Vendôme, qui fut forcée par le Comte de Châtillon, & par le Baron de Biron. Maillé-Benhard qui l'avoit livrée à la Ligue du vivant du feu Roy, & en étoit demeuré Gouverneur, fut puni de mort pour sa trahison. Les petites Villes des environs comme Mont-Richard, Château-du-Loir & quelques autres épouvantées de cet exemple firent peu de résistance; après quoy le Roy fit son entrée à Tours le vingt-unième de Novembre, & donna de bons ordres pour arrêter les courses des Ligueurs, qui s'étoient emparez de plusieurs postes dans cette Province, en Anjou & au Maine.

Thuanus, l. 57.

An. 1589.

La Ville de Tours qui fut toûjours depuis fidéle au Roy, luy fit paroître beaucoup de joye de son arrivée; & ce fut-là que Jean

Mocénigo Ambaſſadeur de Veniſe vint au nom de la République le réconnoître pour Roy de France, ſuivant les ordres qui luy en étoient venus, nonobſtant les efforts que les Ambaſſadeurs du Roy d'Eſpagne, de de l'Empereur, du Duc de Savoye & le Nonce du Pape avoient faits, pour empêcher les Sénateurs de prendre une telle réſolution.

Ils ne la prirent qu'aprés deux jours d'une meure délibération, où chacun eut liberté entiére de dire tout ce qu'il voudroit pour, & contre. Tous conclurent à le réconnoître, & quelques-uns ſeulement furent d'avis de ne le pas faire ſi-tôt, pour ne pas offenſer le Pape, qui l'avoit excommunié, & déclaré incapable de la Couronne à cauſe de l'Héréſie : mais le grand nombre fut pour ſe déclarer là-deſſus ſans délay en ſa faveur.

Ce fut un avantage, dont ce Prince fut redevable à la réputation qu'il s'étoit acquiſe : car la politique de ce ſage Sénat en cette occaſion roula principalement ſur ce principe, qu'il étoit du bien & du repos de l'Europe, qu'on y rétablît au plûtôt cet équilibre de puiſſance, qui avoit fait juſqu'alors la ſeureté de tant d'autres Etats ; qu'il falloit pour cela que le Royaume de France reprît ſon ancienne ſplendeur ; qu'il ne la recouvreroit jamais, s'il étoit démembré, comme il couroit riſque de l'être par les divers Prétendans à la Couronne, par ceux qu'ils appelleroient à leur ſecours, & même par les Seigneurs particuliers François ; qu'il n'y avoit qu'un Prince belliqueux comme le Roy de Navarre, qui pût prévenir tous ces inconvéniens ; qu'il étoit le ſeul qui par ſa valeur, par ſa prudence, par ſa modération, vertus dont il avoit donné tant de preuves, pût avec le temps réünir les eſprits, & réparer les bréches qui avoient été faites à cette Monarchie, & que comme outre cela, il étoit le ſucceſſeur légitime du feu Roy par le droit de la naiſſance, la juſtice auſſi bien que l'interêt général de l'Europe demandoient qu'on le reconnût pour Roy de France.

Ce fut en conſéquence de cette réſolution, que la Seigneurie envoya ordre à ſon Ambaſſadeur de complimenter le Roy de ſa part ſur ſon avénement à la Couronne, de continuer ſa fonction auprés de luy, comme il avoit fait à la Cour du feu Roy, & qu'elle déclara à André Hurault de Maiſſe Ambaſſadeur de France à Veniſe, qu'il pouvoit y demeurer & y tenir ſon rang ordinaire, juſqu'à ce que le nouveau Roy luy eût fait entendre ſes intentions.

Thuanus 497. La choſe étant devenuë publique à Veniſe, le peuple je ne ſçay par quel inſtinct, en fit paroître une joye toute extraordinaire. On chercha par-tout le portrait de ce Prince, & s'en étant trouvé un tout poudreux qu'on diſoit qui luy reſſembloit, on en tira une infinité de copies, dont pluſieurs furent affichées dans les places publiques, dans les ruës & à l'entrée du Palais de Saint Marc : ce qui chagrina fort le Nonce du Pape & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roy d'Eſpagne & du Duc de Savoye.

Le Roy en marqua une trés vive reconnoiſſance à l'Ambaſſadeur Mocénigo, cette démarche de la République devant porter coup, & ſervir d'exemple à d'autres Etats, & le mettant en droit de dire qu'il n'étoit pas reconnu Roy ſeulement par les Calviniſtes de France, comme on le publioit partout : mais encore par un Etat Catholique, qui avoit jugé ſans prévention de la juſtice de ſa cauſe.

Il ne ſéjourna pas long-temps à Tours, & étant retourné joindre ſon armée, qu'il avoit laiſſé campée à Château-du-Loir, il prit cette place, & alla mettre le ſiége devant le Mans, ou Bois-Dauphin ayant d'abord fait mine de ſe vouloir bien défendre, ne tint pas long-temps. Lanſac fit encore moins de réſiſtance au Château de Touvoy, & fut ſi charmé de la bonté du Roy, qu'il paſſa dans ſon parti avec la plûpart des Gentilshommes qu'il commandoit dans cette place. Memoires de la Ligue. T. 4. Memoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Sablé, Beaumont, Laval, Château-Gontier, & quelques autres Villes de ces quartiers-là ſe rendirent. A ces conquêtes contribuérent beaucoup l'éxacte diſcipline que le Roy faiſoit obſerver par ſes ſoldats, & le grand ſoin qu'il avoit d'empêcher le pillage des Egliſes, & les profanations des choſes ſaintes, de traiter avec honneur les Eccleſiaſtiques, de conſerver leurs privileges, & de ne rien innover ſur l'article de la Réligion. Cette conduite cauſa bien des murmures contre luy de la part des Miniſtres Huguenots ; & il fut même propoſé par quelques-uns d'entre eux, de faire une Aſſemblée à Saint Jean d'Angéli, pour élire un autre Protecteur des Egliſes Reformées : mais ce Prince toûjours fort embaraſſé à ménager les Catholiques & à ne pas offenſer les Calviniſtes, diſſipa heureuſement par ſa prudence tous ces projets. Memoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Il demeura quelques jours à Laval, où le Prince de Dombes vint le trouver avec quantité de Gentilshommes de Bretagne, dont quelques-uns s'étant détachez en chemin, s'étoient emparés de Château-Briant. Il luy donna ſes ordres pour la Bretagne, & alla faire le ſiége d'Alençon qui paſſoit pour une Ville forte en ce temps-là. Il la prit par capitulation ſur la fin de Décembre, & regarda cette conquête comme importante, parce qu'elle tenoit à celles qu'il avoit déja faites du Vendômois, de la Touraine, de l'Anjou & du Maine, où les Ligueurs n'oſoient plus paroître. Il ne leur reſta dans cette derniére Province que la Ferté Bernard, où le Comte de Briſſac en la quittant, laiſſa une forte garniſon. Le Roy n'en demeura pas là, & ſans ſe donner de relâche, il par- An. 1589.

courut avec le même ſuccés la baſſe Normandie : mais avant que d'entrer dans le détail de ſes progrez de l'année ſuivante, je vais raconter ce qui ſe paſſa ailleurs, & commencer par ce qui ſe fit à Paris.

Outre les fauſſes nouvelles qui s'y publioient au déſavantage des armes du Roy, les Ligueurs n'omettoient nulle ſorte d'artifice pour rendre ce Prince odieux. Beaucoup de gens avoient été ébranlez par l'Ecrit, qu'il avoit ſigné immédiatement aprés la mort de ſon Prédéceſſeur à la requête des Seigneurs de ſa Cour, où il donnoit toutes les ſeuretez qu'ils luy avoient demandées pour la Religion, & leur promettoit de ſe faire inſtruire dans ſix mois : les Ligueurs s'appliquerent à en prévenir l'effet, & à perſuader au peuple, que ce n'étoit qu'une feinte, & une tromperie, dont il ſe ſervoit pour abuſer les Catholiques.

* Rapportée au 4 T. des Mémoires de la Ligue.

Pour cela ils ſuppoſérent une Lettre *écrite, diſoient-ils, par ce Prince aux Suiſſes du Canton de Berne, où ils luy faiſoient dire, que les Cantons ne devoient nullement ſe formaliſer de l'Ecrit qu'il avoit ſigné ; que c'étoit par l'avis de ſon Conſeil, qui avoit jugé que dans la ſituation où il ſe trouvoit, il falloit uſer de diſſimulation ; que ſans ce ſtratagême il étoit en danger de voir diſſiper la plus grande partie de ſon armée : mais qu'ils devoient être aſſeurez de ſon parfait attachement à la Religion où il avoit été élevé ; qu'il avoit crû devoir les en avertir ; comme il l'avoit auſſi fait ſçavoir à la Reine d'Angleterre, aux Princes d'Allemagne, aux Provinces de Hollande & de Zelande, à Genéve, à Sedan & aux autres Egliſes Réformées de France.

Cette Lettre fut non ſeulement imprimée, mais encore lûë publiquement au Prône dans les principales Paroiſſes de Paris, crûë véritable par la plûpart de ceux qui la lurent, ou qui l'entendirent, & confirmée par quelques autres Lettres également forgées à plaiſir.

Tout cela paſſuit auſſi-tôt de Paris à Rome, où la nouvelle de la funeſte mort de Henri III. cauſa des mouvemens bien différens dans les eſprits, ſelon qu'ils étoient prévenus pour ou contre le parti de la Ligue.

La maniére dont le Pape Sixte V. regarda cet événement, ſurprit d'autant plus le monde, qu'elle ne paroiſſoit pas être de ſon génie & de ſon caractére. Il fit ſur cela l'onziéme de Septembre en plein Conſiſtoire un diſcours trés-injurieux à la mémoire du feu Roy, répréſentant cette mort comme une punition du Ciel, que ce Prince s'étoit attirée par ſes péchez, & comme un coup extraordinaire de la Providence, qui avoit pris la protection des bons Catholiques de Paris. Comme c'étoit la Coûtume que l'on fît à Rome un ſervice ſolemnel pour les Souverains Catholiques aprés leur mort, il examina dans ce même diſcours, s'il étoit convenable de rendre ce dernier honneur à Henri III. Roy de France, & conclut qu'il ne falloit pas le faire, parce qu'il prétendoit qu'il étoit mort dans l'excommunication.

Thuanus. l. 95.

La Copie de la harangue du Pape fut envoyée en France, où étant devenuë publique, elle attira des Ecrits ſanglants contre la Cour de Rome en Latin & en François, & en particulier contre la perſonne du Pape, qui y fût traité d'une maniére terrible.

Le Commandeur de Diou & les autres Agens de la Ligue s'étoient tellement emparez de l'eſprit du Pape & des Cardinaux, qu'ils ne vouloient rien écoûter de ce qu'on leur diſoit, ſoit de la part du Roy, ſoit de la part des Seigneurs Catholiques qui avoient ſuivi le parti de ce Prince. Cette prévention parut principalement dans la conduite qu'on tint à l'égard du Duc de Luxembourg. Cayet. T. 2.

Il avoit été dépuré par les Princes & Seigneurs François Catholiques, qui s'étoient ſoûmis au Roy par le Traité du Camp de devant Paris. Cette députation étoit un des articles auſquels le Roy avoit conſenti, & l'intention de ces Seigneurs dans cette députation étoit, de faire ſeulement connoître au Pape les raiſons importantes qu'ils avoient eu de reconnoître ce Prince pour Roy. Dés que le Duc approcha des Terres de l'Egliſe, on luy fit défenſe de la part du Pape d'y entrer ; & le Marquis de Piſani eut beaucoup de peine à obtenir qu'on permît à ce Seigneur de venir à Rome. Il ne l'obtint qu'à condition qu'il n'y paroîtroit que comme un particulier, & non point avec la qualité d'Ambaſſadeur ni d'Envoyé. Il eut beſoin d'une grande patience, pour dévorer tous les deſagrémens qu'il eſſuya en cette Cour, & de toute ſa prudence pour conduire les affaires juſqu'au point où il les amena aprés quelques mois. Il les avoit miſes en ſi bon état, que ſi la mort du Pape ne fût pas arrivée ſi tôt, il y avoit toute apparence que ce Pontife auroit fait un meilleur uſage de ſon autorité & de ſon habileté, qu'il n'avoit fait juſques-là, pour mettre fin aux troubles de France.

Le parti qu'il prît d'abord aprés l'arrivée du Duc de Luxembourg, ſur les inſtances du Commandeur de Diou, ne ſervit qu'à allumer le feu, & à rendre la guerre plus violente que jamais. Ce fut d'envoyer un Légat en France, tel que celuy qu'il choiſit pour cet employ. C'étoit le Cardinal Caëtan frére du Duc de Sermonetta Italien ; mais ſujet du Roy d'Eſpagne, & tout dévoüé aux intérêts de ce Prince.

Sur les nouvelles qu'on luy mandoit de Paris, que le Roy étoit enfermé entre la mer & une armée de trente mille hommes, & qu'il ne pouvoit échapper, s'il ne ſe ſauvoit en Angleterre, & ſur les aſſeurances que le Commandeur de Diou luy donnoit, que le Légat ſeroit le maître abſolu du choix que l'on feroit d'un Roy, il le fit partir avec tant de précipitation, que l'ayant nommé Légat le ſecond d'Octobre, il arriva le neuviéme

de Novembre à Lion, accompagné de Bellarmin Jésuite, depuis Cardinal de Panigarole, & de quelques-autres personnes capables de l'aider de leurs conseils.

Le Roy ayant sçû son départ, envoya ordre à toutes les Villes qui luy étoient soûmises, de le recevoir avec honneur, s'il y passoit, & aux Gouverneurs des Provinces de luy fournir toutes les seuretez nécessaires pour venir à la Cour, où il auroit une entiére liberté. Mais supposé qu'il allât à Paris, où ailleurs joindre les Chefs de la Ligue, il le déclaroit son ennemi, & protestoit de nullité contre tout ce qu'il entreprendroit.

Le Duc de Mayenne ayant été informé du caractére de ce Cardinal, des brigues secrétes de l'Ambassadeur d'Espagne qui avoit gagné les Chefs des Seize en faveur de son Maître, & des intrigues du Duc de Lorraine, pour faire tomber la Couronne sur la tête de son fils, prévit l'embarras où il alloit être, & prit le parti de faire proclamer Roy publiquement dans le Parlement de Paris, Charles Cardinal de Bourbon le vingt & uniéme de Novembre. Il se fit en même-tems confirmer dans la Charge de Lieutenant Général du Royaume pour tout le temps que dureroit la prison de ce Prince, que le Roy avoit fait conduire quelque temps auparavant de Chinon à Fontenai le-Comte en Poitou avec une bonne escorte, par les sieurs de la Boulaye & de Parabére.

An. 1589.

Mémoires du Prefis-Mornay. T. 2.

Depuis la proclamation, dont je viens de parler, tous les actes publics se firent sous l'autorité du Cardinal Roy. On battit monnoye en son nom, & j'ai les coins d'une Médaille ou d'une Monnoye qui fût frappée quelques mois aprés, où le Cardinal est représenté avec la Couronne Royale & cette Légende, CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers est un Autel sur le milieu duquel est un Calice surmonté d'une Hostie, à gauche une Mître & une Croce, à droite une Couronne Royale, le Sceptre Fleur-delisé & la Main de Justice, avec ces mots pour inscription : REGALE SACERDOTIUM, & audevant de l'Autel une Croix rayonnante.

J'ai aussi le pied-fort d'une autre Monnoye où est la même inscription autour de la tête, & au revers une Couronne Royale dans le milieu avec ces mots : AVITA ET JUS IN ARMIS. pour faire entendre que le Cardinal tenoit sa Couronne de ses Ancestres, & qu'il prétendoit soûtenir par les armes, le droit qu'il y avoit. Il se fit par les Ligueurs divers Ecrits pour appuyer ce droit, non seulement sur ce que le Roy de Navarre étoit exclus de la Couronne par l'héréſie, mais encore sur ce que le Cardinal étoit plus proche d'un dégré du feu Roy; & l'on y soûtenoit que ce n'étoit pas l'aînesse de la branche, mais la proximité du Sang, qui donnoit le droit à la Couronne. Le Légat ayant appris la proclamation en fut fort surpris, aussi bien que des conquêtes que faisoit le Roy de Navarre, & vit bien qu'on l'avoit chargé d'une commission, dont il auroit peine à s'acquitter avec autant de succés & d'honneur, que le Pape & luy avoient espéré : Mais il ne laissa pas de continuer sa route, quoyque fort lentement, par la Bourgogne escorté des troupes Lorraines.

Sommaire des raisons qui ont meu les François Catholiques de reconnoître nôtre Roy Charles X.

Dés-lors commencérent les divisions, les jalousies, les broüilleries dans le parti de la Ligue. Le Duc de Mayenne prit des précautions contre les intrigues du Légat & de l'Ambassadeur d'Espagne, & ceux-cy des mésures pour le culbuter. Le Duc de Lorraine voyant son fils exclus de la Couronne, & que la proposition que le sieur de Bourbonne son Chambellan fit dans une assemblée qui se tint à Chanmont, de proclamer ce jeune Prince Roy de France, avoit été mépriſée, n'agit plus que fort mollement; & il auroit entierement quitté la partie, s'il n'avoit espéré que dans le debris du Royaume, il pourroit avoir pour sa part la Champagne. Pour ce qui est du Duc de Savoye, sans trop s'embarasser de ce qui pourroit arriver, il ne pensa qu'à s'asſûrer la posſeſſion du Marquisat de Saluces, & à faire le plus de Conquêtes qu'il pourroit de proche en proche sur la France, persuadé que de quelque maniére que les affaires tournassent, il luy resteroit toûjours quelque partie de ce qu'il auroit pris.

Cayet. T. 1.

Le Plan que se fit le Roy d'Espagne, fut de faire toûjours de grandes offres & de magnifiques promesses; mais de n'envoyer à la Ligue qu'autant de secours qu'il luy en falloit, pour l'empêcher de succomber, jusqu'à ce que la crainte d'être accablée, la contraignît de se livrer entiérement à luy. Celuy du Duc de Mayenne au contraire étoit de se faire appuyer de ce Prince le plus fortement qu'il seroit possible, & de le tenir dans ses intérêts, pour se rendre redoutable au Roy, & recommandable à son parti par la protection d'un si puissant Monarque, dont il publioit hautement que toutes les forces étoient à sa disposition : mais il ne vouloit pas l'appuy de ce Prince, jusqu'au point de s'en laiſſer maîtriſer, & de le voir aussi fort que luy dans le Royaume. Ce fut un manége qui dura pendant toute la guerre, tantôt d'un côté le Roy d'Espagne faisant difficulté de fournir les secours qu'on luy demandoit, sans de bons gages pour son dédommagement, & tantôt de l'autre, le Duc de Mayenne le faisant secrétement menacer de se réconcilier avec le Roy, si l'on différoit de le seconder.

Le Duc de Mayenne connoissoit trop l'intérêt que le Roy d'Espagne avoit à tenir la France en trouble, pour appréhender d'être refusé, & combien ce Prince avoit à craindre du Roy, s'il étoit une fois maître paisible de son Royaume : mais le Duc avoit à se défendre des artifices de l'Ambassadeur Mendose, dont il redoutoit les intrigues dans Paris.

Ce Ministre avoit secrétement de fréquentes

tes conférences avec les Chefs des Seize qu'il avoit gagnez : & de concert avec eux, il fit dans le Conſeil une propoſition fort embaraſſante pour le Duc de Mayenne, qui avoit beaucoup perdu de ſon crédit par le peu de ſuccés de ſa campagne, par la priſe des Fauxbourgs de Paris, & par les progrés du Roy. Mendoſe dit que le Roy ſon Maître étant déja fort avancé en âge, ſe tenoit fort content des grands Etats que Dieu luy avoit donnez ; qu'il n'avoit en vûë que la ſeureté ſeule de la Religion en France ; que depuis que la guerre civile y avoit été allumée par les Huguenots, il avoit toûjours volontiers donné du ſecours aux Catholiques, & cela fort gratuitement, ſans en avoir jamais demandé aucune récompenſe ; que nonobſtant la guerre que le feu Roy luy avoit faite indirectement dans les Pays-Bas par le Duc d'Anjou, & Portugal & dans les Açores par les troupes & les Capitaines qu'il y avoit envoyez, il n'avoit jamais voulu s'en venger, ni rompre la Paix concluë à Cateau-Cambreſis ſous le regne du Roy Henri II. qu'il étoit toûjours prêt de continuer ſes ſecours ; mais qu'il méritoit que la France luy donnât au moins quelque marque de reconnoiſſance, & que ce ne ſeroit pas luy faire trop d'honneur dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit, que de luy offrir ſeulement le titre de Protecteur de France, avec la liberté de pourvoir aux Charges & aux Dignitez du Royaume, comme il faiſoit dans ceux de Naples & de Sicile. Cette propoſition fut fort applaudie par quelques-uns des Seize qui étoient du Conſeil de l'Union, & fort loüée par les Prédicateurs dans les Chaires, où ils firent un grand eloge du zéle & du déſintéreſſement du Roy d'Eſpagne.

Mémoires de Villeroy. Cayet. T. 1.

Mémoires de Villeroy.

Le Duc de Mayenne ſans réjetter cette propoſition, dit ſeulement qu'il falloit y penſer : mais auſſi tôt parut un Ecrit * de la façon des Seize, & fait de concert avec l'Ambaſſadeur Mendoſe touchant cette protection du Roy d'Eſpagne : en voici les principaux articles.

* Rapporté par Cayet T. 1.

„ Premiérement que Sa Majeſté Catholique
„ aura titre de Protecteur du Royaume de
„ France, demeurera pour Roy Monſeigneur
„ le Cardinal de Bourbon, lequel Sa Majeſté
„ fera par la grace de Dieu délivrer de captivité & ſacrer à Reims.

„ Qu'il ſe pourra faire alliance d'une ſienne
„ fille avec un Prince de France, qui aprés le
„ decés dudit ſieur Cardinal ſera couronné
„ Roy : & en faveur de ce mariage donnera
„ Sadite Majeſté le Comté de Flandre ou
„ de Bourgogne, pour l'unir au Royaume de
„ France.

„ Que les Miniſtres de l'Egliſe Gallicane ſe-
„ ront reformez jouxte le Concile de Trente.

„ Qu'en ce Royaume ne ſera pourvû aucun
„ Eſpagnol aux Bénéfices, Offices de Judicature.
„ ni aux Gouvernemens des places frontiéres.

Que Sa Majeſté ſera fond en cette ville (de Paris) de deux millions d'or pour payer les arrérages des rentes de ladite Ville.

Qu'il entretiendra la guerre de ſes moyens, & de ceux qu'il plaira à nôtre ſaint Pére le Pape de donner.

Que le commerce de la marchandiſe ſera ouvert aux François, pour aller aux Terres du Pérou & autres Terres nouvellement conquiſes par Sa Majeſté, & ſe pourront aſſocier avec les Eſpagnols ou Portugais, ou naviger à part ſi bon leur ſemble.

Rien n'étoit plus ſpécieux & plus impoſant que ce projet de traité, ſur lequel chacun raiſonna en ſa maniére : mais les plus éclairez diſoient que ce ſeroit beaucoup, ſi le Roy d'Eſpagne en obſervoit la moitié, & ils furent trés-perſuadez que ce n'étoit qu'un piége. Que ſi ce Prince mettoit une fois le pied dans le Royaume à la faveur de ſon titre de Protecteur, on verroit bien-tôt les principales Places entre ſes mains, & que tout cela tendoit à affoiblir & à ruiner la Monarchie Françoiſe, & peut-être à l'aſſervir aux Eſpagnols.

Le ſieur de Villeroy conſulté là-deſſus par le Duc Mayenne qui paroiſſoit fort chancelant, luy répondit avec beaucoup de franchiſe, qu'il étoit honteux de prêter ſeulement l'oreille à de telles propoſitions. Il en apporta les raiſons tirées de la gloire & du bien de l'Etat, de l'injure que l'on feroit par-là au Cardinal de Bourbon, à qui l'Union avoit deferé la Couronne, & de l'intérêe propre du Duc. Ce Prince l'ayant entendu, le pria d'aſſiſter au Conſeil, où l'on devoit délibérer ſur l'article de la protection du Roy d'Eſpagne en préſence de l'Ambaſſadeur Mendoſe, de Jean-Baptiſte de Taſſis un des principaux du Conſeil d'Etat de Bruxelles, & du Commandeur Morée que Philippe II. avoit envoyé depuis peu de Madrit à Paris. Ce Commandeur étoit Bearnois : mais il avoit été élevé à la Cour d'Eſpagne, & par les grands avantages qu'il y avoit trouvez, il avoit oublié ce qu'il devoit à ſon Souverain légitime.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Villeroy eut avec beaucoup de peine cette complaiſance pour le Duc de Mayenne ; parce que Mendoſe luy ayant d'abord fait confidence de ſon deſſein, pour l'engager à l'appuyer, il luy avoit aſſez fait entendre, qu'il ne l'approuvoit pas.

Il parla fort librement ſur cet article dans le Conſeil, & dit entre-autres choſes pour ſuſpendre la concluſion de l'affaire, qu'il falloit attendre l'arrivée du Légat, que le Pape avoit chargé de préſider aux réſolutions du parti de l'Union, & que ce ſeroit luy faire un affront, que de décider en ſon abſence d'une affaire de cette conſéquence.

L'Archevêque de Lion qui moyennant une rançon avoit obtenu ſa liberté du Capitaine le Guât, & le Cardinal de Gondi ſe joignirent à Villeroy, pour rompre ce coup : & ils firent en ſorte qu'on ne conclût rien là-deſ-

ſus au moins juſqu'à l'arrivée du Légat Caëtan à Paris. Ce Cardinal y fut receu au commencement de Janvier avec tous les honneurs & toutes les marques de reſpect, dont les Ligueurs qui vouloient à quelque prix que ce fût retenir le Pape dans leurs intérêts, purent s'aviſer.

Tandis que les principales forces du Roy étoient occupées en Normandie, en Beauſſe, en Anjou & au Maine, & que le Duc de Mayenne tenoit la plûpart des ſiennes renfermées dans Paris, pour y être le plus fort contre les Eſpagnols, & contre les Pariſiens de leur faction, les deux partis en vinrent ſouvent aux mains en divers endroits de la France.

La Valette Gouverneur de Provence pour le Roy, & qui y étoit fort haï auſſi-bien que le Duc d'Epernon ſon frére, eut beaucoup de peine à ſe ſoûtenir. Le Comte de Carces & le ſieur de Vins Chefs de la Ligue en ce pays-là battirent ſes troupes en diverſes rencontres, lui enlevérent pluſieurs places, & la Comteſſe de Saut femme d'un eſprit & d'un courage audeſſus de ſon ſexe, & qui s'étoit acquis une autorité extraordinaire parmi les Provençaux, luy débaucha une infinité de Nobleſſe, qu'elle engagea dans le parti de la Ligue. Il prit cependant la ville de Lambeſc & le Château, & fit paſſer la garniſon au fil de l'épée, & pendre le Capitaine Balati qui en étoit Gouverneur; parce que le ſieur de Ramefort qu'il y envoyoit pour traiter de la capitulation, avoit été tué d'une mouſquetade tirée de deſſus les murailles, lorſqu'il étoit prêt d'entrer dans la place.

Cayet T. 1.

Bouche Hiſt. de Provence. T. 2.

Taraſcon où les Bourgeois étoient partagez entre les Ligueurs & le parti Royal, fut aſſûré au Roy par le ſieur du Perrant.

Tonlon fut auſſi pris par la Valette, & Montaut un de ſes Officiers ſurprit un Fort qui étoit voiſin du port. Le Duc de Savoye s'étoit emparé de ce Fort, l'avoit fortifié, & y avoit mis garniſon.

De Vins ayant été tué d'une monſquetade devant la ville de Graſſe qui ne laiſſa pas d'être priſe, il eut pour ſucceſſeur le ſieur d'Ampus qui le remplaça bien, & ne fut pas moins zélé pour la Ligue.

Leſdiguiéres en Dauphiné tenoit Grenoble bloqué d'un côté par le Fort de Bauſeucier qu'il avoit conſtruit à une lieuë de la Ville avant la mort du feu Roy, & de l'autre par Monbonnaut, qu'il fit fortifier depuis ſur le chemin de Chamberri.

Le Comte de Rendan un des plus conſidérables Généraux de la Ligue & Gouverneur d'Auvergne, l'avoit fait revolter preſque toute entiére, & avoit attiré à ſa ſuite une partie de la Nobleſſe du Pays. Il faiſoit de continuelles courſes aux environs de Clermont & de Monferrand qui tenoient pour le Roy. La ville d'Yſſoire plus pour s'épargner le ravage de ſon territoire, que par inclination avoit auſſi tourné de ſon côté: mais ſe repentant de ſa révolte, elle s'étoit depuis rendue au Baron de Millaut d'Allégre.

Rendan n'en fut pas plûtôt averti, que ſçachant qu'il n'y avoit pour toute garniſon que deux cens ſoldats, il raſſembla ſes troupes, vint avec Saint Héran, le Vicomte de Château-Clou & pluſieurs autres Gentilshommes, & l'emporta d'emblée, par le moyen de trois petards, aprés un ſanglant combat.

Le Duc d'Epernon même ne demeura pas oiſif, & tint la parole qu'il avoit donnée au Roy en le quittant, qu'il luy rendroit bon compte des Ligueurs, tant de ſes Gouvernemens que des environs. Il ſauva Limoges, où ceux-cy s'étoient déja rendu maîtres de la partie qu'on appelle la Cité. Le Comte de la Vonte fils aîné du Duc de Ventadour tint ferme dans l'autre, & donna le tems au Duc d'Epernon de le ſecourir. A ſon approche les Ligueurs ſe diſſipérent, & il chaſſa de la Ville tous ceux qui avoient eu intelligeuce avec eux.

Vie du Duc d'Epernon. l. 5.

Aprés avoir ſauvé la capitale du Limouſin, il reprit Saint Germain place de la même Province, & y auroit exterminé le reſte des Rebelles, s'il n'eût été contraint de revenir dans ſon Gouvernement d'Angoumois, pour reprendre le Château de Villebois lieu fort & de difficile accés, que le Chevalier d'Aubeterre avoit ſurpris, & où il avoit mis garniſon ſous les ordres de Maumont.

Le Duc vint aſſiéger la place, y fit conduire du canon avec beaucoup de peine, & força Maumont de ſe rendre à diſcrétion: celuy-cy en ſe faiſant deſcendre par des cordes dans les foſſez du Château, fut tué d'un coup de piſtolet, & tous ceux de la garniſon qui avoient été du ſoûlévement d'Angoulême dont j'ai parlé auparavant, & où le Duc avoit penſé périr, furent condamnez à la potence au nombre de dix-huit.

Ce Seigneur étendit même ſes ſoins juſqu'en Guyenne, où il ſecourut le Château de Bourg, dans lequel la Jouiſiére, aprés que la Ville eut été priſe par les Ligueurs, ſe défendit vaillamment juſqu'à ſon arrivée. Le Duc prit ce brave homme à ſon ſervice, & mit en ſa place le ſieur Campagno, qui fut depuis Gouverneur de Boulogne. Il luy laiſſa une bonne garniſon, pour ſe défendre contre celle de Blaye: mais comme il parut vouloir en quelque façon s'impatroniſer de cette place parce qu'il l'avoit ſauvée, le Roy ne jugea pas à propos de luy en laiſſer le commandement; & on crut que c'étoit à la ſollicitation du Maréchal de Matignon, qui ne vouloit point avoir un tel voiſin de ſon Gouvernement de Bourdeaux, où d'ailleurs depuis la mort du feu Roy, ce Maréchal ent dequoy faire uſage de ſon expérience & de ſa ſageſſe.

La Ligue avoit beaucoup de partiſans dans Bourdeaux, & même dans le Parlement. Dés que le Roy y eut envoyé l'Ecrit qu'il avoit ſigné avec les Seigneurs Catholiques

de ſon armée, qui l'avoient reconnu à condition qu'il ſe feroit inſtruire dans ſix mois, on y fut plus allarmé que jamais ſur le danger de la Religion. La plûpart régardoient cette condition comme un artifice, & diſoient qu'aprés que le Roy de Navarre ſe ſeroit ſervi pendant cette eſpace de temps de la ſoûmiſſion des Catholiques, pour venir à bout du Duc de Mayenne, il ne ſe mettroit guéres en peine de tenir ſa parole. Comme il avoit lung temps fait la guerre en Guyenne, ils connoiſſoient mieux que les autres Provinces ſon attachement à ſa Religion, & croioient avoir grand ſujet de ſe défier de luy là-deſſus.

Hiſtoire de M. de Marigeon. l. 3.

Le Maréchal de Matignon étoit lui-même fort en balance ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il devoit ſon élevation à la feuë Reine mére, dont il avoit toûjours eu la confidence, & il n'avoit plus d'appui à la Cour. Il avoit toûjours fait une vive guerre au Roy de Navarre; & ce Prince par cette raiſon ne devoit pas l'aimer. Mais aprés avoir bien conſidéré toutes choſes, il fit prendre au Parlement le parti qu'il prit luy-même, qui fut de ne ſe pas declarer pour la Ligue, mais de ne pas prendre auſſi de trop grands engagemens avec le Roy.

Dans un diſcours qu'il fit à toutes les Chambres aſſemblées, aprés avoir balancé tous les inconveniens qu'il y avoit de part & d'autre, il conclut en ces termes. » Pour » moy, Meſſieurs, je ſerai toûjours d'avis que » nous reconnoiſſions pour Roy celuy qui le » doit être légitimement, quand il aura rendu à l'Egliſe la ſoûmiſſion qui lui eſt dûë: » & pour ne rien faire contre nos interêts ni » contre nôtre devoir, nous devons prendre » conſeil du temps & des événemens, & cependant ſans prononcer contre l'héritier de la » Couronne, Il me ſemble qu'il ſeroit à propos d'ordonner, que les Edits du feu Roy » donnez à Blois ſur le fait de la Religion, » ſeront inviolablement obſervez en la forme » qu'ils ont été régiſtrez en cette Cour; qu'il » ſera enjoint à ceux qui avoient pris les armes contre le ſervice du feu Roy, de ſe » retirer en leurs maiſons à peine de la vie, » & d'obéir aux Arrêts de la Cour en tout » ce qui concerne le Gouvernement Politique » ſous mêmes peines, & que les Archevêques » & les Evêques du Reſſort du Parlement ſeront exhortez d'ordonner des Priéres publiques & particuliéres pour la conſervation » de la Religion Catholique, & pour la Paix » univerſelle de ce Royaume. Par ce moyen, » Meſſieurs, vous établirez ſolidement le point » principal de nôtre Queſtion; & comme le » Roy de Navarre a demandé du temps pour » ſe convertir, vous en prendrez auſſi pour » le reconnoître, & luy rendre nos ſoûmiſſions » & nos obéïſſances. Cependant le temps nous » ouvrira les moyens que nous aurons à tenir » dans nos derniéres réſolutions, & nôtre » bonne intelligence & mutuelle amitié nous ſçaura bien défendre contre tous ceux qui » entreprendront ſur la liberté de nos conſciences, & ſur les loix fondamentales de » l'Etat.

Cet avis parut ſi judicieux, qu'il fut ſuivi tout d'une voix, & l'Arrêt que le Parlement rendit, ne fit nulle mention du Roy.

Le Maréchal leur promit de demeurer toûjours avec eux, de faire approcher les troupes qu'il avoit en campagne, pour la ſeureté & la liberté de la ville; c'étoit autant pour la ſienne propre, & pour ſe conſerver ſon autorité qu'il en uſoit ainſi. Il délivra de nouvelles commiſſions, prit bien garde dans le choix qu'il fit des Officiers, de n'en prendre aucun, dont il ne fût bien aſſuré; & fit quelques changemens de Gouverneurs dans les principales Villes de Guyenne, pour n'avoir rien à craindre au dehors, tandis qu'il demeureroit dans Bourdeaux, dont il étoit bien réſolu de ne pas s'éloigner.

Cette ſuſpenſion & cette eſpece de neutralité fut plus avantageuſe au ſervice du Roy, que ſi le Maréchal avoit entrepris de faire déclarer hautement la Guyenne pour ce Prince, de quoy il ne ſeroit pas venu facilement à bout.

Quelques jours aprés arriva le Comte de Thorigni ſon fils que le Roy luy envoya; pour l'aſſeurer de ſa bienveillance, & pour l'engager à ſe déclarer contre la Ligne. A quoy il répondit en rendant compte de ce qu'il avoit fait, & promettant de veiller ſur les Ligueurs, & de les contenir dans le devoir: mais il ajoûta que le Roy ne régneroit jamais paiſiblement en France, qu'il ne ſe fiſt Catholique; qu'il le conjuroit de le faire, & qu'il n'attendoit que cela, pour le rendre Maître abſolu de la Guyenne.

Le Parlement de Toulouſe n'en avoit pas uſé ainſi quelques jours auparavant. Cette ville avant la mort de Henry III. s'étoit déclarée pour la Ligue. Urbain Evêque de Cominges bâtard de Lanſac, hõmme également hardi & artificieux avoit un grand crédit dans Toulouſe; mais par ſes entrepriſes & par ſes intrigues, il étoit enfin devenu odieux même à ceux de ſon parti. De ſorte que le Maréchal de Joyeuſe Gouverneur de Languedoc pour la Ligue; de concert avec le Parlement & les plus ſages Bourgeois, l'avoit obligé de ſortir de la ville: mais y étant rentré à la faveur de quelques factieux, & s'étant mis à la tête de la populace, il contraignit à ſon tour le Maréchal d'en ſortir.

On ne pouvoit attendre d'un homme de ce caractére, que les plus furieux emportemens. Les Magiſtrats d'une Ville où les eſprits ſont naturellement fort vifs, n'étoient pas propres à le modérer; & le Parlement ayant appris ce qui s'étoit paſſé au Camp devant Paris, & que le Roy de Navarre avoit été reconnu par les Seigneurs Catholiques de ſon armée, rendit un Arrêt, où aſſeuré-

mettre il pouſſa trop loin ſon zéle pour la Religion Catholique.

Extrait des Regiſtres du Parlement de Toulouſe, dans les Mémoires de la Ligue. T. 4.

La mort du Roy y étoit traitée de miraculeuſe & d'épouventable, & on y ordonnoit entre autres choſes, que tous les ans le premier jour d'Août qui étoit le jour de la bleſſure du Roy, on feroit des Proceſſions & des Priéres publiques en reconnoiſſance des bienfaits que Dieu leur avoit procurez ce jour-là : on y défendoit à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent, de reconnoître pour Roy Henry de Bourbon prétendu Roy de Navarre, & on l'y déchroit en vertu de la Bulle du Pape Sixte V. incapable de jamais ſuccéder à la Couronne de France.

Celuy du Parlement de Roüen du vingt-troiſiéme de Septembre fut un peu moins violent, & ſe borna à caſſer les Sentences & les Arrêts des Cours & des Tribunaux établis par le Roy dans les Villes de ſon obéiſſance; & à ſtatuer des peines contre ceux qui ſe ſeroient ſéparés ou ſe ſépareroient de l'Union, juſqu'à dégrader les Gentilshommes qui le feroient.

Celuy d'Aix en Provence ayant reçû les lettres du Roy, qui luy furent envoyées par le ſieur de la Valette, n'en tint aucun compte.

Celuy de Grenoble quoyque dans les interêts de la Ligue, donna une preuve de ſa prudence, par la réponſe qu'il fit aux Ambaſſadeurs que luy envoya le Duc de Savoye. Ce Prince qui faiſoit toûjours la guerre à Cayer. T. 1. Genéve, afin de s'emparer de certains paſſages, dont il avoit beſoin pour les deſſeins qu'il méditoit ſur le Dauphiné & ſur la Provence, ſe ménageoit des Partiſans dans ces deux Provinces, & il oſa faire au Parlement de Grenoble la propoſition de le reconnoître pour Roy de France. Entre autres motifs qu'il apportoit d'une ſi étrange prétention, il ſe fondoit ſur ce qu'il étoit fils d'une fille du Roy François I. & mari de la niéce du dernier Roy, & prétendoit que tous les Princes de la Maiſon de Bourbon étant exclus de la Couronne comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, la proximité du Sang établiſſoit ſon droit.

A cela le Parlement répondit, qu'il étoit fort obligé à Son Alteſſe, des offres de protection qu'elle faiſoit à tous les habitans du Dauphiné, & du zéle qu'il témoignoit pour leur repos : mais que ſa propoſition regardant l'intérêt général du Royaume, c'étoit aux Etats Généraux, quand ils ſeroient aſſemblez, à y répondre, & non à eux qui ne faiſoient qu'une trés petite partie de la France. Ses projets qui n'étoient pas ſi vaſtes, qu'il en faiſoit ſemblant, mais qui n'en étoient pas moins dangereux pour l'Etat, parurent plus à découvert l'année ſuivante.

Ce ſont là les principales choſes qui ſe paſſérent dans les Provinces, ſelon les diverſes inclinations des peuples, ou de ceux qui A les gouvérnoient ; & il y eut partout une infinité de rencontres à la campagne entre les deux partis avec différens ſuccés.

Cependant le Duc de Mayenne étoit fort occupé dans Paris, à ſe démêler des intrigues des Eſpagnols, qui luy mettoient ſur les bras la faction des Seize, les Prédicateurs, & les Eccleſiaſtiques, afin d'extorquer de luy le titre de Protecteur pour le Roy d'Eſpagne, ou pour le broüiller avec tout ce parti, s'il s'opiniâtroit à le refuſer. Ils luy députérent le Pere Odon Pigenat Provincial des B Jéſuites, pour luy faire ſur cela de nouvelles inſtances, & tâcher de luy rendre ſuſpect le ſieur de Villeroy, dont on ſçavoit qu'il écoutoit beaucoup les conſeils. Ce Député ne fut pas bien receu ; mais le Duc pour ſe défaire de toutes ces importunités, fit deux choſes qui luy réüſſirent.

La premiére, fut de répondre ſur l'article Cayet. T. 1. de la Protection, que le Pape ne trouveroit pas bon, qu'un autre que ſa Sainteté prît le titre de Protecteur de la Religion Catholique. Cette réponſe déconcerta d'autant C plus la faction Eſpagnole, que la plûpart des Eccléſiaſtiques & des Religieux de Paris l'approuvérent, & que le Duc après l'arrivée du Légat luy en fit ſa Cour. Comme elle faiſoit honneur au Saint Siége, ce Cardinal tout livré qu'il étoit aux Eſpagnols, ne put s'empêcher de la loüer, & il ne fut plus parlé depuis de la Protection d'Eſpagne.

L'autre choſe qui auroit ſouffert de grandes difficultez, ſi elle n'avoit pas été trés habilement conduite, fut que le Duc caſſa le Conſeil de l'Union. Il vit dans cette délicate conjoncture, le fruit de la précaution qu'il avoit priſe, lors que ſe mettant à la tête de D Ligue, il avoit augmenté ce Conſeil de beaucoup de perſonnes de condition & de mérite, l'ayant trouvé compoſé pour la plûpart de gens de néant de la faction des Seize. Car aprés avoir repréſenté en particulier à pluſieurs de ceux qui avoient le plus d'autorité, l'indignité des prétentions des Eſpagnols, les meſures qu'ils prenoient pour s'emparer du Royaume, leurs artifices pour mettre la diviſion dans le parti de l'Union, afin de s'y rendre néceſſaires & y dominer, leurs intrigues avec les Seize, & à quels déſordres Paris alloit être expoſé, ſi un Buſſi-le-Clerc & d'au- E tres gens de cette eſpéce appuyez par les Eſpagnols prenoient le deſſus, il s'aſſeura de leurs ſuffrages pour la ſuppreſſion du Conſeil de l'Union.

Dés qu'il eut leur parole là-deſſus, il convoqua ce Conſeil, & aprés un éxorde où il loüa fort le zéle & les grands ſervices de ceux qui avoient juſqu'alors compoſé cette Aſſemblée, il dit qu'y ayant un Roy proclamé dont il étoit Lieutenant Général, il n'étoit plus beſoin d'un ſi grand nombre de Conſeillers; qu'une telle Aſſemblée reſſembloit trop à une République, & n'étoit point ſelon les uſages du Royaume, que ſon employ, & la

situation où les affaires se trouvoient, l'obligeant de quitter Paris pour se mettre à la tête des armées, son Conseil l'y devoit suivre, que par l'autorité Royale qui luy avoit été confiée en l'absence du Roy, il en créeroit un moins nombreux; & que dés ce moment, il cassoit celuy qui avoit subsisté jusqu'alors.

Ce fut là un coup de foudre pour les Seize & pour leurs Partisans: mais les plus considérables, & les meilleures têtes de cette Assemblée, ayant consenti sans difficulté à cette suppression, ils n'oférent s'y opposer.

Le Duc fit l'Archevêque de Lion Garde des Sceaux à la place du sieur de Montbolon, qui n'avoit plus voulu exercer cet employ aprés la mort du feu Roy. Il créa quatre nouveaux Sécrétaires d'Etat, qui furent les Sieurs de Bray, Pericard, Rossieux & des Portes-Baudouin, & puis au nom du Roy Carnal il convoqua une Assemblée des Etats à Melun pour le troisiéme de Février prochain.

De cette maniére, le Duc de Mayenne s'attira à luy seul tout l'exercice de la puissance Royale: mais pour en faire ressentir des effets salutaires aux Parisiens, il résolut de se mettre en campagne, & de rétablir le commerce de Paris avec la haute Normandie & la Picardie par la Prise de Pontoise. Cette place interrompoit beaucoup ce commerce depuis que les Royaux en étoient les maîtres, & empêchoit les vivres de venir à Paris de ce côté là.

1589. Le Duc fut la fin de l'année, s'étant rendu maître par composition du Château de Vincennes, aprés un blocus soûtenu pendant un an par le Capitaine S. Martin, à qui le feu Roy avoit confié cette place, forma le siége de Pontoise avec une armée de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux.

Cayet, T 1. L'artillerie commença à tirer le premier de Janvier; & comme la place ne valoit rien,

An. 1590. & que ses principales defenses avoient été ruinées dans le premier siége, sans avoir pû être bien réparées, Buhi qui y commandoit fut obligé de se rendre par capitulation dés le sixiéme du mois.

Le Gouvernement en fut donné à d'Alincourt, non seulement parce qu'il le possédoit avant la prémiére prise, & qu'il avoit été dangereusement blessé en défendant cette place, mais encore pour engager le sieur de Villeroy son pere à demeurer dans Paris, d'où il vouloit se retirer, desespérant de la Paix, pour laquelle il avoit fait d'inutiles efforts aussi bien que le Président Janin, & prévoyant les désordres, où les Espagnols & le Légat alloient précipiter le Royaume.

De Pontoise, le Duc de Mayenne alla mettre le siége devant Meulan, petite Ville qui a un Pont sur la Seine, & un Fort dans une isle voisine. Cette place étoit pour luy d'importance, tant à cause de son Port, que parce qu'elle empêchoit la communication de Paris avec Mante par la riviére.

Le Roy par les mêmes raisons jugea qu'il la devoit secourir, & cesser pour ce à de pousser les conquêtes qu'il faisoit en basse Normandie. Car malgré la rigueur de l'hyver, il y avoit emporté d'assaut la Ville & le Château de Falaise, & fait prisonniers le Comte de Brissac & le Chevalier Picard, qui s'étoient jettez dedans pour la défendre. Pareillement Verneuil avoit été rendu au Comte de Soissons par Ligneri, à des conditions que le Roy approuva; Lisieux s'étoit soûmis à ce Prince sans beaucoup de résistance aussi bien que Pont-eau-de-mer. Honfleur à l'embouchure de la Seine, où le Chevalier de Crillon commandoit, se défendit mieux, parce que cette Place étoit bien pourvûë de toutes les choses nécessaires pour la défense, & que le Gouverneur avoit promesse du Duc de Nemours d'être secouru: mais le dégel qui survint rendit les chemins impraticables au secours, & la place fut remise entre les mains du Duc de Montpensier par composition. On n'avoit point vû depuis long-temps faire la guerre avec la vivacité dont le Roy la faisoit alors. Il fit avec son armée en sept semaines prés de cent cinquante lieuës en plein hyver; & étant obligé presque à chaque campement, de faire une infinité de petits siéges, les Châteaux de la campagne & les petites villes étant partout pleins de Ligueurs. Il auroit fait encore de plus grandes conquêtes, sans le malheur qui arriva à cinq mille Lansquenets que M. de Sancy luy amenoit d'Allemagne; mais la lenteur de Schelandre Capitaine Allemand qui avoit le principal Commandement dans ces troupes, donna le temps au Duc Lorraine de les venir surprendre dans le Territoire de Strasbourg, où il les défit, ou plûtôt les dissipa, car il y eut peu de soldats tuez; & M. de Sancy n'en put amener que douze cens.

D'Aubigné, T 3. l. 3. c. 3.

Lettre du Roy à M. de Sancy du 30 Janvier 1590

Lettre du Roy à M. de Frenes du 2. Janvier 1590.

Dés que le Roy eut agréé la capitulation de Honfleur, il partit avec huit cens chevaux & mille Arquebusiers à cheval, pour venir au secours de Meulan, & donna ordre au Duc de Monpensier de le suivre, dés qu'il auroit donné les ordres nécessaires pour la seureté de Honfleur.

Lettre du Roy au sieur B. son Envoyé en Angleterre, datée de Gaillon 18. Février 1590.

Le Duc à l'arrivée du Roy, abandonna l'attaque du Fort de l'isle, & fit repasser toute son armée au-delà de la riviére du côté du Vexin. Pendant ce passage les assiegez firent une sortie, où ils luy enlevérent du bagage & des munitions de guerre. Le Roy rafraîchit la garnison du Fort, & retourna sur ses pas jusqu'à Breteuil audevant de son armée.

Le Duc fit repasser la Seine à la sienne, & détacha quelque Cavalerie, pour donner sur la queuë de la troupe du Roy, qui en fut poursuivi jusqu'à la riviére d'Eure, sans qu'elle pût jamais l'entamer. L'armée de la Ligue recommença le siége du Fort; & la brêche étant faite à une espéce de muraille qui étoit à l'entrée du Pont, l'assaut y fut donné & vi-

goureuſe ment repouſſe : les batteaux dont le Duc s'étoit ſervi pour y conduire ſes troupes, furent la plûpart enfoncez, & il y perdit beaucoup de ſoldats.

La bravoure des aſſiégez donna encore le temps au Roy de revenir avec ſon armée ; & le Duc ayant eu avis qu'il approchoit, retira promptement ſon artillerie, repaſſa la riviére, & laiſſa l'entrée du Fort libre aux troupes Royales.

Le Roy comptant ſur la valeur de ſes troupes ne ſouhaitoit rien tant, que d'engager à cette occaſion le Duc de Mayenne à une bataille : mais il le trouva ſi bien retranché dans ſon camp, & il étoit ſi dangereux de paſſer la Seine à ſa vûë, qu'il ne crût pas pouvoir prudemment l'entreprendre. Ainſi aprés avoir fait rétablir la breche du Fort, & tiré quelques coups de canon dans le camp ennemi ſans beaucoup d'effet, il tourna vers Poiſſi, que le Duc avoit repris avant le ſiége de Meulan ; & il eſpéra que l'envie de conſerver ce paſſage ſur la Seine au voiſinage de Paris, le feroit décamper pour venir au ſecours, & donneroit lieu à la bataille.

Dans la même Lettre du Roy.

Le Baron de Biron emporta d'abord la Ville par eſcalade : pluſieurs ſoldats de deux Regimens François qui y étoient en garniſon, furent tuez ou pris, & le reſte ſe jetta dans le Fort, bâti au milieu du Pont pour le défendre. Comme Meulan n'eſt qu'à trois ou quatre lieuës de là, le Duc de Mayenne arriva à Poiſſi avec ſon armée bien tôt aprés le Roy, & fit dreſſer une batterie au bout du pont, pour écarter les troupes Royales, & les éloigner du Fort. Le Roy en dreſſa auſſi une de ſon côté, & nonobſtant le grand feu des ennemis fit inſulter le Fort qui fut emporté : Conflans un des deux Meſtres de Camp de la garniſon y fut tué, le jeune Sigoigne y fut pris, & beaucoup de ſoldats des deux Regimens y furent tuez, ou ſe noyérent dans la Seine. Les ennemis pour empêcher l'armée Royale de venir à eux, firent rompre deux Arches du Pont, outre une troiſiéme qui étoit déja rompuë auparavant. Cet exploit ſe fit à la vûë du Duc de Mayenne & du Duc d'Aumale qui reçût une Arquebuſade à la tête.

La proſpérité des armes du Roy donnoit autant de courage à ceux de ſon parti, qu'elle abbatoit celui des Partiſans de la Ligue, & elle animoit les premiers aux entrepriſes les plus hazardeuſes.

Le Marquis d'Alégre commandoit un petit camp volant à Blainville proche de Roüen. Il gagna quelques Bourgeois de cette Ville ; & ceux cy ſe rendirent maîtres du Château qui eſt à la droite de la porte Bouvreul en entrant dans la Ville. Ce fut le vingt troiſiéme de Février. Il y jetta quelques ſoldats, & s'en éloigna. L'allarme fut grande dans la Ville, où l'on ſe mit auſſi-tôt ſous les armes dans tous les quartiers. On fit des retranchemens contre le Château, huit piéces de canon furent pointées avec beaucoup de diligence, on le battit ſans diſcontinuer ; & les ſoldats qui s'en étoient emparez apprehendant d'être forcez, capitulérent. Quant aux Bourgeois qui s'y étoient jettez, on ne voulut les recevoir qu'à diſcrétion, & quelques-uns furent pendus.

An 1590.

Dans la même Lettre du Roy.

La priſe du Château de Roüen fit incontinent acheminer le Roy & le Duc de Mayenne de ce côté-là : mais l'un & l'autre ayant ſçû en chemin qu'il étoit repris, le Roy revint ſur ſes pas, & le Duc de Mayenne tourna vers la Picardie, pour aller recevoir des troupes de Flandres, qui luy venoient ſous les ordres de Philippe Comte d'Egmont. Ce ſecours fut plûtôt l'effet du grand ſuccés des armes du Roy, que de la bonne volonté du Roy d'Eſpagne pour le Duc de Mayenne dont il étoit trés mécontent, à cauſe du refus qu'il avoit fait de luy donner le titre de Protecteur du Royaume de France, & de luy livrer aucune ville ſur la frontiére.

Mémoires du Baron de Roſny. T. 5. c. 25.

Bernardin de Mendoſe appréhendant l'effet des menaces, que le Duc de Mayenne luy faiſoit faire ſous main de s'accommoder avec le Roy, s'il n'étoit promptement ſecouru d'hommes & d'argent, preſſa le Prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit de la Cour de Madrit, de fournir des ſecours à la Ligue, ſelon les avis qu'il recevroit de l'état des affaires de France. Ce Prince ne donnoit qu'à regret ces ſecours, perſuadé qu'il en coûteroit une bonne partie des Pays Bas au Roy ſon Maître, qui ſe flattoit de l'eſpérance chimérique de ſe rendre maître du Royaume de France ; & comme ce grand Capitaine profitoit de tout, il donna ordre au Comte d'Egmont de faire en paſſant une tentative ſur Cambrai, quoique Balagni qui y commandoit depuis que le feu Duc d'Anjou s'en étoit ſaiſi, fut alors tout dévoüé à la Ligue : mais la choſe ne réüſſit pas.

L'approche de ce ſecours releva un peu le courage des Pariſiens. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Légat les firent beaucoup valoir. Il conſiſtoit en quinze cens Lances & cinq cens Arquebuſiers à cheval des meilleures troupes de l'armée Eſpagnole des Pays-Bas.

Mémoires de la Ligue. T. 4. Cayet. T. 1.

Cela n'empêcha pas le Roy d'aller attaquer Dreux. Il prit en paſſant Nonancour que Fonſalmois avoit entrepris de défendre : Cette Place fut forcée, & la garniſon taillée en piéces : mais il en couta la vie au ſieur de Mignonville Maréchal de Camp de l'armée du Roy & excellent Officier.

Le Roy avoit eſpéré de ſurprendre Dreux : mais comme on n'y arrive que par une ruë d'un long Fauxbourg, & que des autres côtez on ne peut approcher des Foſſez, qu'au travers de quantité de Jardins entourez de murs ou de hayes qu'on n'auroit pû abbattre pour en venir à l'eſcalade ſans être découvert, il prit le parti de l'aſſiéger.

A peine avoit il pris les quatiers autour de la place, qu'il eût avis que le Duc de Mayen-

ne renforcé des troupes Eſpagnoles venoit au ſecours, & qu'il avoit deja paſſé ſur le pont de Mante.

A cette nouvelle le Roy ayant aſſemblé ſon Conſeil de Guerre, dit avec beaucoup de gayeté à ſes Officiers. Meſſieurs, nous levons le ſiége: mais je croy qu'il n'eſt pas honteux de le faire, pour donner une bataille. Il alla delà loger à Nonancour, où il communiqua aux principaux Officiers Généraux le plan de bataille qu'il avoit déja fait; & ils le trouvérent ſi beau & dreſſé avec tant d'habileté, que tous jugerent qu'il n'y avoit rien à changer. Il en donna copie au Baron de Biron qui devoit faire la fonction de Maréchal de Camp Général, & à Vic Saret Meſtre de Camp qu'il fit ſon Sergent de Bataille, & rangea ſes troupes en décampant, dans le meme ordre, qu'elles devoient tenir dans la bataille même.

Mémoires de la Ligue. T. 4. Cayet. T. 1. Thuanus l. 98. D'Aubigné. T. 2. l. 3. c. 6 Davila T. 2. Mémoires de du Pleſſis Mornay. T. 2.

Le Soir d'avant le départ, il avoit ordonné qu'on eût recours par les priéres à la protection du Ciel. Les Huguenots firent les leur en particulier, & un trés-grand nombre de Gentilshommes & de ſoldats Catholiques ſe confeſſérent & communiérent. Dés le matin treiziéme de Mars, l'armée marcha en bataille & arriva aux Villages de ſaint André & de Fourcanville dans une grande plaine, qui s'étend entre les riviéres d'Itton & d'Eure, pour rencontrer les ennemis qui, ſelon les avis qu'on avoit eus, prenoient auſſi leur marche de ce côté là.

An. 1590

Le Duc de Mayenne avoit cru d'abord, que le Roy dont les troupes étoient d'un tiers moins nombreuſes que les ſiennes, ſe retireroit ſous le canon de Verneüil ou de quelque autre Place: mais en paſſant à Ivry Bourg ſur la riviére d'Eure, il apprit par ſes coureurs, que ce Prince loin de vouloir l'éviter, avoit fait plus de la moitié du chemin, pour venir à ſa rencontre, & qu'il s'étoit ſaiſi du lieu, où luy même avoit deſſein de ſe camper ce jour là.

Les armées ſe trouvérent ſi proches, & dans un Pays ſi ouvert où il n'y avoit ni ruiſſeaux ni montagne, qu'il étoit impoſſible, qu'elles ſe ſéparaſſent ſans combattre: mais ni l'une ni l'autre n'ayant voulu quitter ſon poſte ce ſoir là, il n'y eut que quelques eſcarmouches, & un petit combat pour un village qui étoit entre les deux Camps, dont les Ligueurs s'étoient ſaiſis, & d'où le Roy les chaſſa. Chacun plaça ſes gardes avancées avec beaucoup de précaution pour la nuit: Le Roy logea la plûpart de ſon armée à ſaint André, à Fourcanville, & dans les autres villages voiſins: le Duc de Mayenne campa avec moins de commodité, parce que le quartier de la plaine qu'il occupoit, n'avoit pas tant de villages que l'autre.

Dés le matin on ſe diſpoſa des deux côtez à la bataille, & le Roy ayant envoyé reconnoître l'armée des Liguez, apprit qu'elle s'étoit reculée vers Ivry, pour prendre un champ de bataille plus avantageux que celuy où elle etoit le jour d'auparavant. Celle du Roy ayant été bien-tôt rangée, parce que chacun ſçavoit le poſte qu'il y devoit occuper, il s'avança vers l'ennemi.

On ſe regarda pendant quelque temps, & le Roy voyant que le Duc de Mayenne ne branloit point, pour ne pas perdre l'avantage de ſon terrain, fit faire un mouvement à ſes troupes, en apparence pour s'approcher de l'ennemi, mais en effet pour ſe mettre le Soleil à dos & prendre le deſſus du vent; choſe qui n'eſt pas indifferente dans les combats de campagne auſſi bien que dans les combats de mer.

L'armée Royale étoit de huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux, ſans y comprendre trois cens Gentilshommes de Picardie, qui arrivérent ſous les ordres du ſieur d'Humiéres vers le milieu du combat; l'artillerie étoit de quatre canons & de deux Coulevrines.

Lettres du Roy to Maire de Langres du 4. de Mars 1590.

L'armée des ennemis étoit de douze à treize mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, & n'avoit que quatre piéces d'artillerie.

L'armée du Roy étoit rangée preſque en ligne droite, excepté qu'elle s'avançoit un peu davantage vers l'ennemi par les deux extrémitez. Toute ſa Cavalerie étoit partagée en ſept Eſcadrons, dont chacun étoit flanqué de Bataillons, & avoit devant une troupe d'Enfans perdus.

Le Maréchal de Biron étoit un peu reculé au delà du centre de la ligne à la tête d'un Eſcadron de cent cinquante chevaux; ayant à ſes côtez deux Régimens d'Infanterie Françoiſe; & c'étoit comme le corps de réſerve. Le Maréchal d'Aumont commendoit à la gauche. Son Eſcadron étoit de trois cens chevaux accompagnez de deux Régimens d'Infanterie Françoiſe: ſuivoit en tirant vers l'extrémité de l'aîle; le Duc de Montpenſier avec un Eſcadron auſſi fort, ayant à ſa gauche un Bataillon de quatre ou cinq cens Lanſquenets, & à droite un Régiment de Suiſſes. Ces deux Eſcadrons dont je viens de parler, étoient de Gendarmerie compoſée de Gentilshommes armez de pied en cap, mais ſans lances. Devant les Eſcadrons de Montpenſier & d'Aumont étoient deux troupes de Cavalerie Legére qui faiſoient quatre cens chevaux, l'une commandée par le Comte d'Auvergne Grand Prieur de France, Colonel de la Cavalerie Legére, & l'autre par Givri Maréchal de Camp; ils avoient à leur gauche l'artillerie, & un peu au delà le Baron de Biron avec deux cent cinquante chevaux en même ligne que la Cavalerie Legére.

Le Roy s'étoit chargé de mener la droite, où il étoit à la tête d'un Eſcadron de cinq rangs de Gendarmerie de ſix vingt chevaux chacun. Le premier rang n'étoit que de Princes & de Seigneurs & des meilleurs Officiers de l'armée; il avoit à ſa gauche

un Régiment de Griſons, & un de Suiſſes, A
à ſa droite deux autres Régimens Suiſſes,
un du Canton de Soleure, & l'autre du Colonel Balthaſar qui ſaiſoient dix-huit enſeignes, & avoient à leur droite le Régiment des Gardes & celuy de Brigneux, & à leur gauche ceux de Vignole & de Saint Jean, plus loin ſur la droite, & un peu avancé vers l'ennemi à l'extrémité de l'aîle, étoit un Régiment de Réitres de deux cens cinquante chevaux, flanqué pareillement de deux Régimens d'Infanterie Françoiſe.

L'armée du Duc de Mayenne paroiſſoit ſur le penchant d'une petite éminence, & B
étoit rangée de la même maniére que celle du Roy, excepté que les deux pointes avançoient davantage, & qu'elle avoit un peu plus la forme d'un croiſſant.

Le Duc ſe mit à la tête de ſon aîle gauche oppoſée à la droite où ſe trouvoit le Roy. Il eut ſoin d'y mettre ſes meilleures troupes, & entre autres douze à treize cens Lances venuës des Pays Bas commandées par le Comte d'Egmond & partagées en deux Eſcadrons; à côté en tirant vers le centre de l'armée, étoient les Eſcadrons des Ducs de Nemours & d'Aumale, qui d'abord furent C
ſéparez du gros du Duc de Mayenne; mais qui dans la ſuite s'y joignirent; de ſorte que le Roy à ſon aîle droite, eut à ſoûtenir le choc de prés de deux mille deux cens chevaux.

Au centre, & à l'aîle gauche du Duc de Mayenne commandée par de Roſne, étoit le reſte de ſa Cavalerie partagée à peu-prés en autant d'Eſcadrons que la Royale, & chaque Eſcadron étoit flanqué pareillement d'Infanterie.

Avant que l'on donnât, le Roy parcourut tous les rangs, & montrant aux ſoldats D
ſon caſque ſurmonté d'un panache blanc, leur diſoit avec beaucoup de gayeté: *Enfans ſi les Cornettes vous manquent, voicy le ſigne du raliement, vous le trouverez toûjours au chemin de la victoire & de l'honneur: Dieu eſt pour nous.*

Entre dix & onze heures, comme les ennemis nonobſtant leur grande ſupériorité ne faiſoient aucun mouvement, le Roy commanda au ſieur de la Guiche Grand Maître de l'artillerie de faire tirer ſon canon. La premiére décharge fut preſtement ſuivie d'une ſeconde. L'une & l'autre firent de grandes eſcarres dans les Eſcadrons & dans les Bataillons ennemis, dont l'armée rangée comme en Amphithéatre ſur le penchant de la petite éminence qu'elle avoit occupée, donnoit beaucoup de priſe. Leurs quatre piéces répondirent, mais avec trés peu d'effet, ſoit qu'elles fuſſent mal placées ou mal pointées. Apres quelques autres décharges de part & d'autre, le ſieur de Roſne qui commandoit l'aîle droite de l'armée de la Ligue, pour faire ceſſer ce feu qui l'incommodoit beaucoup, commença la charge, E
& fit avancer un gros de Cavalerie Legére compoſé d'Italiens, de François & d'Albanois au nombre de cinq à ſix cens chevaux, & un Régiment de Lanſquenets qui étoit la meilleure Infanterie de l'armée.

Le Maréchal d'Aumont ſe préſenta à la tête de trois cens hommes de Gendarmerie pour recevoir ce premier choc, & ayant fait ranger un peu ſur la gauche vers l'artillerie, deux Eſcadrons de Cavalerie Legére qui le couvroient, il fit les deux tiers du chemin. Il eſſuya la décharge des Lanſquenets, qui ne tirérent qu'à la longueur de deux piques, & vint fondre ſur la Cavalerie Legére ennemie avec tant de furie, qu'en un moment il la rompit, & la mena battant juſqu'à l'entrée d'un petit bois, où il s'arrêta pour rallier ſa troupe. Il alla delà joindre le Roy avec ſon Eſcadron, ſuivant l'ordre qu'il en receut.

Dans le même tems & du même côté un Eſcadron de Réitres s'avança vers l'artillerie Royale, pour s'en ſaiſir. La Cavalerie Legére, qui, comme j'ai dit, s'étoit approchée delà pour faire place au Maréchal d'Aumont, leur fit tête; ils ſe contentérent de faire le coup de Piſtolet ſans charger, & ſe retirérent à leurs gros: mais un autre Eſcadron de Lances Vallones qui ſuivoit les Réitres, enfonça la Cavalerie Légére, & elle couroit riſque d'être miſe en une entiére déronte, ſi le Baron de Biron & le Duc de Montpenſier ne fuſſent accourus au ſecours. Le premier attaqua les Vallons en queuë, & le ſecond par la tête. Le combat fut là trés vigoureux. Biron y fut bleſſé au bras & à la tête, & le Duc de Montpenſier renverſé par terre, ſon cheval ayant été tué ſous luy: mais étant auſſi-tôt remonté ſur un autre, il rompit l'Eſcadron ennemi, & l'ayant diſſipé il demeura maître de la place.

Preſque en même-temps que le Duc de Mayenne faiſoit charger par de Roſne à ſon aîle droite, il s'ébranla avec toute ſa gauche pour venir fondre ſur la troupe du Roy, qui s'étant mis au premier rang, devant lequel on le vit avancé de quelques pas, fit une partie du chemin.

Il eſſuya de vingt pas la décharge de quatre cens Carabins à cheval, qui s'étant ouverts, firent place aux douze cens Lances du Comte d'Egmond & à un gros Eſcadron de Réitres. Il eſt marqué dans les Mémoires du Barón de Roſni qui étoit avec le Roy, que ces Réitres la plûpart Proteſtans étant environ à trente pas de l'Eſcadron Royal, s'arrêtérent, & ne vonlurent point combattre contre un Prince de leur Religion, qu'ils tirérent pour la plûpart leurs piſtolets en l'air, & tournérent tout court pour aller ſe mettre à la queuë de l'armée.

Mais le Comte d'Egmond & les Flamans firent une terrible charge, fondant ſur l'Eſcadron du Roy, la lance en arrêt: ils ne purent cependant l'enfoncer, & ce Prince

tout

tout occupé qu'il étoit, remarqua tel des Gentilshommes qui l'accompagnoient, ſur lequel trois lances furent rompuës, ſans qu'il fut déſarçonné.

Aprés ce premier choc, on en vint aux armes courtes : on ſe mêla, & cet aſſaut dura prés d'un quart d'heure. Fonslebon caſſa la tête au Comte d'Egmond d'un coup de piſtolet. Henry Pot de Rodes qui portoit la Cornette du Roy, ayant reçû dans les yeux une bleſſure qui l'aveugloit, & la bride de ſon cheval ayant été rompuë, il en fut emporté. Cet accident fit croire que le Roy ſe retiroit de la mêlée ; & ce qui rendit la choſe plus vrai-ſemblable, fut qu'un jeune Seigneur qui avoit un panache tout ſemblable à celuy du Roy, ſuivit la Cornette. Pluſieurs dans la même penſée tournérent de ce côté là. Le Roy averti de ce déſordre, courut pour y remédier, de rang en rang, avec un trés grand péril. Dés qu'on le vit, le courage de ſa Nobleſſe ſe ranima, & tous firent de ſi grands efforts, qu'ils rompirent entierement les ennemis ; de ſorte que les Ducs de Mayenne, de Nemours & d'Aumale ne ſe trouvérent plus accompagnez que d'environ trente Gentilshommes, faiſant en vain élever leurs Cornettes pour rallier lés fuyards, qui ne ſongeoient plus qu'à ſe ſauver à toutes jambes ; & ils furent obligez eux-mêmes d'abandonner le champ de bataille.

Le Roy courut un nouveau danger ſur la fin de cette déroute de l'armée ennemie : car la plûpart de ſa troupe ne penſant qu'à pourſuivre la victoire, & luy n'ayant plus autour de ſa perſonne qu'une vingtaine de Gentilshommes, il vit venir un Eſcadron de trois Cornettes Valonnes, dont il auroit été enveloppé, s'il n'eût été promptement ſecouru par le Comte d'Auvergne, la Trimoüille, Givri & le Maréchal d'Aumont, ſuivis de quelque Nobleſſe, qui ayant eſcadronné avec luy, fondirent ſur ce reſte de troupes, & les taillérent en piéces.

La Cavalerie ennemie ayant été diſſipée de tous côtez, on ſe tint aſſeuré de la victoire. Mais un faux bruit de la mort du Roy s'étant répandu à la gauche de ſon armée, où il n'avoit point paru, les troupes y avoient plus d'inquiétude que de joye. Elles furent bien-tôt détrompées ; car le Roy ſe fit voir au milieu de la plaine, tenant ſon épée levée, & tout couvert du ſang des ennemis, qu'il avoit tuez de ſa propre main. Ce fut partout un grand cri de *Vive le Roy*, qui paſſa bien vîte juſqu'aux extrémitez du champ de bataille, & qui rétablit partout la joye & l'aſſeurance.

Dés que l'Infanterie ennemie s'étoit vûë abandonnée de la Cavalerie, elle s'étoit pour la plûpart débandée. Il n'y avoit de troupes en Corps dans la Campagne, qu'un gros Bataillon Suiſſe auquel pluſieurs François s'étoient joints, qui ſe retiroit en ordre, & faiſoit bonne contenance.

Lettre du Roy à M. de S. Ivy ſon Ambaſſadeur en Suiſſe du 14 Mars 1590.

Le Roy commanda à ſon Infanterie de la droite qui n'avoit point combattu, de s'avancer pour inveſtir ce Bataillon. Mais s'étant raviſé, il aima mieux ſe ſervir de cette occaſion, pour ſe faire un mérite de ſa clémence auprés des Cantons, qui luy en ſçeurent depuis beaucoup de gré. Il envoya un Trompette à ce Bataillon luy offrir bon quartier de ſa part. Tous l'acceptérent, & ayant mis les armes bas, ils conſentirent de paſſer à ſon ſervice : il fit auſſi la même grace aux François qui s'étoient joints aux Suiſſes.

Dés qu'il vit la campagne entiérement nette d'ennemis ; il voulut luy-même pourſuivre ſa victoire. Aprés avoir rallié la plûpart de ſa Cavalerie, il la partagea en trois Corps, en fit marcher un à ſa droite ſous le Baron de Biron, un autre à la gauche ſous le Grand Prieur, & ſe mit à la tête de celuy du milieu, où étoient les trois cens Gentilshommes de Picardie, qui étoient arrivez pendant le combat ſous la conduite du ſieur d'Humiéres. Les Princes de Conti, & de Montpenſier, le Comte de Saint Paul, le Maréchal d'Aumont, le Duc de la Trimoüille, & une infinité d'autres Seigneurs l'accompagnérent.

Les Liguez s'étoient partagez dans leur fuite. Le Duc de Nemours, Baſſompierre, le Vicomte de Tavanes & quelques autres ſe ſauvérent du côté de Chartres. Le Duc de Mayenne & le plus grand nombre prirent la route d'Ivry, où ils paſſérent la riviére d'Eure, dont le pont fut auſſi-tôt rompu par le commandement du Duc. Cette précaution fut ſon ſalut & celuy des Généraux de ſon armée ; mais elle fit périr un fort grand nombre de Réitres, qui apparemment ayant voulu ſauver une partie de leurs bagages, furent moins diligens que les autres à fuïr. Ils furent contraints de paſſer à la file par le gué de la riviére qui eſt trés-mauvais, & pour ſe donner plus de temps de la traverſer ſans être pourſuivis, ils coupérent les jarrêts à leurs chevaux, & embaraſſérent de leurs corps les ruës d'Ivry : beaucoup ſe noyérent en paſſant, & d'autres furent aſſommez dans le Bourg. Le Roy fut obligé de prendre un aſſez long détour, pour aller paſſer la riviére à Anet. Cela n'empêcha pas qu'il ne trouvât encore un grand nombre de fuyards qui tâchoient de gagner Mante : pluſieurs furent tuez, & d'autres faits priſonniers, ou aſſommez par les Payſans.

Le Duc de Mayenne aprés avoir paſſé la riviére d'Enre à Ivry, n'auroit pas été encore en ſeureté, ſi les habitans de Mante avoient perſiſté dans la réſolution qu'ils avoient priſe d'abord, de ne le pas laiſſer entrer dans leur Ville, ni paſſer ſur leur pont, pour mettre la Seine entre luy & l'armée victorieuſe. Mais il leur fit tant d'inſtances & de priéres, & les aſſeura ſi fortement que le Roy avoit été tué à la bataille ; que la

perte étoit égale des deux côtez, & qu'à la réſerve du bagage que les ennemis avoient pris, ils n'avoient nul avantage, qu'enfin ils luy ouvrirent leurs portes, & luy donnérent une rétraite, ſans laquelle il n'eût pas échappé au vainqueur. Le Roy le ſçachant au delà de la Seine, & ne pouvant luy-même paſſer outre, alla coucher à Roſni en attendant ſon Infanterie, le bagage & l'artillerie de ſon armée, que le Maréchal de Biron devoit luy amener.

La victoire ne pût être plus complette: tout le canon, tout le bagage, preſque tous les drapeaux furent pris ſur le champ de bataille. Le nombre des morts fut trés-grand. Le Roy dans une lettre *, écrite le ſoir du jour de la bataille, marque qu'il y avoit eu douze cens Lanſquenets de l'armée de la Ligue tuez ſur la place, & autant de l'Infanterie Françoiſe, neuf cens ou mille Cavaliers, outre beaucoup d'autres qui ſe noyérent au paſſage de la riviere d'Eure: Et ce Prince ajoûtoit qu'il ne croyoit pas que de cette armée qui étoit de ſeize mille hommes, le quart ſe fût ſauvé.

* Ecrite au Maire de Bourges.

Les plus diſtinguez des ennemis qui y périrent furent le Comte d'Egmond, Guillaume fils du Duc Henry de Brunſwik & la Chataigneraye. Excepté les Suiſſes & les François, qui aprés la bataille ſe rendirent & paſſerent au ſervice du Roy, la plûpart de l'Infanterie qui échappa à la fureur du ſoldat, demeura priſonniere, auſſi bien que le Comte d'Anſfrift Allemand Colonel des Réitres, Bois-Dauphin, Chantelou, & Sicogne qui portoit la Cornette blanche du Duc de Mayenne parſemée de Croix de Lorraine noires, pour faire ſouvenir les ſoldats du maſſacre du Duc & du Cardinal de Guiſe. Les ſieurs de Médavid, de Fontaine-Martel, Longchamp, Lodonen, Falandre, Engueſſan, le Marquis de Ménelai, les Meſtres de Camp, Treuſail, la Caſtelére, Diſimieux, & une trés-grande quantité d'autres Officiers furent auſſi pris.

Il y eut environ cinq cens hommes de tuez du côté du Roy, du nombre deſquels furent vingt Gentilshommes, & entre-autres Clermont d'Entragues Capitaine de ſes Gardes qui fût tué tout proche de luy, Theodorie de Schomberg Allemand, Longaunay Gentilhomme de Normandie âgé de ſoixante & douze ans, de Crenai Cornette du Duc de Montpenſier, & Feuquiéres.

Parmi les bleſſez outre le Baron de Biron dont j'ai déja parlé, je trouve le Marquis de Neſle, qui bien que Capitaine d'une Compagnie de Gendarmes, voulut combattre à la tête des Chevaux-Legers, le Comte de Choiſi, les ſieurs d'O, Mont-Loüet, la Vergne, le Comte du Lude, le Baron de Roſni, qui reçût ſix bleſſures de lance, d'épée & de feu, & nonobſtant ces bleſſures fit priſonniers les ſieurs de Chantelou, Sicogne avec ſa Cornette Blanche, & la Chataigneraye. Celuy-cy s'étant écarté du Baron avec ſa permiſſion, pour ſuivre le Comte de Thorigni ſon parent, fut malheureuſement tué par trois Gendarmes de la Compagnie d'O, qui aprés luy avoir reproché qu'il s'étoit réjoüi de la mort du feu Roy, & qu'il avoit pris l'Echarpe Verte, luy tirérent tous trois chacun un coup de piſtolet dans la tête. Il y eut encore du côté du Roy environ vingt autres Gentilshommes bleſſez, qui guérirent pour la plûpart.

Le Duc de Montpenſier, le Maréchal d'Aumont & le Maréchal de Biron contribuérent le plus à cette grande victoire, & autant par leur prudence que par leur valeur. Le Maréchal de Biron ne combattit point: mais ſe préſentant à propos avec ſon Corps de réſerve dans tous les endroits où ſon ſecours étoit néceſſaire, il encouragea tellement les combattans, par ſa préſence, & rompit ſi à propos toutes les meſures des ennemis, que les plus entendus dans le métier, luy attribuérent plus qu'à aucun autre des Généraux, le gain de la bataille. Ce Maréchal ſur ce qu'il n'avoit point combattu, fit au Roy un compliment, qui montre qu'il étoit auſſi bon Courtiſan que bon Général d'Armée. *Sire*, luy dit-il, *vous avez fait aujourd'huy le devoir du Maréchal de Biron, & le Maréchal de Biron, a fait ce que devoit faire le Roy.* Il eſt certain que ce Prince dans cette bataille auſſi bien que dans celle de Coutras, & en une infinité d'autres occaſions, expoſa ſa Perſonne autant que les moindres Officiers: mais ce qui luy doit faire encore plus d'honneur, c'eſt, comme je l'ai remarqué, qu'il avoit dreſſé luy-même l'ordre de la bataille, & que ſes Généraux ne méritérent que la loüange d'une exacte & généreuſe exécution. Cayet. T. 6

Ce ne fut pas ſeulement à Ivry que la fortune en ce temps-là ſeconda la valeur de ce Prince. Il receut peu de jours aprés la nouvelle d'un grand avantage remporté par les ſiens en Auvergne, ſur Loüis de la Rochefoucaut Comte de Rendan. J'ai déja dit que ce Seigneur qui fût un des plus hardis & des plus intrépides hommes de ſon temps, avoit reduit preſque toute l'Auvergne au parti de la Ligue; & il ſe préparoit à en conquerir le reſte. Il ſe mit en Campagne au mois de Mars avec quatre mille hommes de pied & ſix cens chevaux, pour reprendre la Ville d'Yſſoire, & faire lever le ſiége de la Citadelle que les Comtes de Curton, de Roſſignac Gouverneur de la haute Auvergne, & de Chaſeron Gouverneur du Bonrbonnois attaquoient. Il les aſſiegea eux-mêmes dans la Ville, où ils ſoûtinrent un furieux aſſaut; mais comme il apprit qu'il leur venoit un grand ſecours de Clermont, il alla audevant. Son éloignement de la Ville donna à ces Seigneurs & à une grande partie de leurs troupes le moyen de ſe joindre avec ceux qui venoient les ſecourir; & par cette jonction, les deux armées ſe trouvérent à peu prés égales. D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 7. l. 4. c. 1.

Le Combat ſe donna proche de la ville.

Il fut ſi malheureux pour Rendan, qu'il y perdît prés de deux mille hommes ſur la place : une partie des autres furent maſſacrez dans la fuite par les Payſans, & luy même fait priſonnier par le ſieur de la Mothe-Arnaud. Il mourut de ſes bleſſures, & ce fut une des plus grandes pertes que puſſent faire les Liguez. La Reddition de la Citadelle ſuivit la Victoire.

Ce combat ſe donna le même jour que la bataille d'Ivry, & ce jour fut encore ſignalé par un autre bonheur : car Lanſac qui avoit pris le parti du Roy, ayant de nouveau tourné caſaque, & voulu pour expier ſa premiére deſertion, ſurprendre le Mans, où commandoit le ſieur de Ramboüillet, il en fut vigoureuſement repouſſé. Cayet. T. 1. B

Le fruit de la victoire d'Ivry fut la reddition de Mante & de Vernon. Il y en eut encore un ſecond d'une autre eſpéce quelque temps aprés. Ce fut une Lettre du Pape aux Seigneurs Catholiques du parti du Roy, en réponſe à celle qu'ils luy avoient envoyée par le Duc de Luxembourg. La Lettre du Pape étoit fort honnête, mais en termes généraux; & l'on fut confirmé par cette Lettre dans la penſée qu'un avoit déja, que la Cour Romaine au regard des affaires de France, regleroit ſa conduite ſur les événemens. C

Par la priſe des deux Places que je viens de nommer, le Roy eut en ſa puiſſance tous les Ponts de la Seine entre Paris & Roüen. Ses conquêtes auroient été plus conſidérables ſans le défaut d'argent, que l'on attribua au ſieur d'O Intendant des Finances, qui, ſi l'on T. 2. c. 29. en croit les Mémoires du Baron de Roſni, s'entendoit toûjours avec la Ligue, ne pouvant s'accommoder de la domination d'un Roy Huguenot. Ce défaut d'argent qui fit preſque mutiner les Suiſſes, empêcha le Roy de marcher promptement vers Paris, dont la D conſternation luy auroit peut-être fait ouvrir les portes, & donné le tems au Duc de Mayenne, au Legat, & aux Miniſtres d'Eſpagne de raſſurer les eſprits non ſeulement dans cette Capitale, mais encore dans les autres Villes du Royaume, qui ſe conduiſoient toutes par ſon exemple.

Le Duc Mayenne ayant gagné S. Denys, le Légat, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & l'Archevêque de Lyon, allerent l'y trouver. Ils conclurent enſemble deux choſes, la premiére d'envoyer en Eſpagne, aux Pays-Bas, & à Rome, des Courriers, pour demander du ſecours, & faire entendre que pourvû qu'on en envoyât, la défaite d'Ivry pourroit aiſément ſe réparer; la ſeconde d'amuſer le Roy le plus long temps que l'on pourroit par l'eſpérance d'un accommodement, afin d'avoir le loiſir de pourvoir Paris de troupes & de munitions. E

Aprés cette Conférence le Duc de Mayenne alla à Soiſſons, pour aſſembler quelques troupes de Picardie & de Champagne. Le Comte Cayet. T. 1.

A Jacques Collalte fut envoyé en Allemagne, pour faire une levée de Lanſquenets au nom du Roy d'Eſpagne, d'autres à Rome, en Lorraine & en Savoye; & le Commandeur Morée prit la poſte pour les Pays-Bas, afin de preſſer le Duc de Parme d'envoyer des troupes en France, comme celuy qui pouvoit y en faire paſſer le plus promptement, & de le conjurer même s'il en étoit beſoin, d'y venir avec toute ſon armée.

Le Duc de Mayenne envoya à Paris, le Duc de Nemours avec le titre de Commandant, & pria le Légat d'y demeurer, afin de raſſurer le peuple; & luy, voulant perſuader aux Pariſiens, qu'il n'y avoit rien à craindre pour leur Ville, y laiſſa ſa méte, ſa ſœur, ſa femme & ſes enfans. Quant au deſſein qu'on avoit pris de faire des propoſitions d'accommodement, il fut réſolu qu'on ſe ſerviroit du ſieur de Villeroy, comme d'une perſonne agréable au Roy, qui avoit demandé à conferer avec luy aprés la mort de Henri III.

Le Duc de Mayenne qui avoit juſqu'alors refuſé d'y conſentir, cacha à Villeroy ſon deſſein, & affecta de paroître ne point vouloir penſer à la paix, qu'il n'eût eu ſa revanche. Mémoires de Villeroy. T. 1.

Janin Préſident au Parlement de Dijon, grand confident du Duc de Mayenne parla de la même maniére, & promit ſeulement à Villeroy, que quand le Duc ſeroit un peu revenu de ſa fougue, il travailleroit de tout ſon pouvoir à le porter à la paix.

Cependant on fit agir ſous main le Cardinal de Gondi, pour engager comme de luy-même, Villeroy à aller à Mante de ſa part, afin d'y faire quelque ouverture de négociation, & il luy envoya un paſſeport, qu'il diſoit avoir obtenu pour luy avant la bataille.

Villeroy conſentit à ce voyage avec beaucoup de peine: mais dans la crainte de n'être pas bien receu du Roy, il s'adreſſa à du Pleſſis-Mornai qui étoit ſon ami particulier. Il luy dit que de concert avec le Cardinal de Gondi, il venoit conferer avec luy ſur les moyens de finir la guerre; qu'il n'y en avoit qu'un, ſçavoir que le Roy étant audeſſus de ſes affaires par la bataille qu'il venoit de gagner, ſe fît Catholique; que tous les François, aprés cette démarche qui paroîtroit volontaire, vû l'avantage qu'il avoit remporté ſur ſes ennemis, viendroient en foule ſe ranger à ſon parti; qu'autrement la guerre ſeroit éternelle, tant l'obſtacle de la Religion étoit inſurmontable; que les Eſpagnols profitant de la conjoncture, vendroient chérement leur ſecours au Duc de Mayenne, qui dans le déſordre où il ſe trouvoit, l'achéteroit aux conditions les plus deſavantageuſes à l'Etat; que pour luy, ſi le Duc ſe livroit aux Eſpagnols, il avoit réſolu de l'abandonner, & de ſe retirer avec ſa famille partout où le Roy voudroit bien luy procurer ſa ſûreté; mais que ſi ſa Majeſté prenoit la réſolution de ſatisfaire ſes Sujets ſur le point de la Religion, il

ſeroit le premier à ſe rendre auprés de ſa Perſonne.

A cela le ſieur du Pleſſis répondit, que le Roy ſeroit toûjours prêt à recevoir ſes Sujets avec bonté & en particulier le Duc de Mayenne, dés qu'il les trouveroit diſpoſez à luy rendre l'obéïſſance qui luy étoit dûë; que touchant l'article de la Religion, ils devoient compter ſur la promeſſe qu'il leur avoit faite de ſe faire inſtruire, & que jamais Prince n'avoit été plus fidelle à ſa parole; qu'il n'ignoroit pas les deſſeins des Eſpagnols; mais qu'avec l'aide de Dieu il viendroit à bout de diſſiper leurs intrigues, & de rendre inutiles tous leurs efforts, leur Roy fut-il encore plus puiſſant de beaucoup qu'il n'étoit. Il ajoûta au ſieur de Villeroy, que n'étant point chargé de traiter au nom du Duc de Mayenne, il avoit bien fait de ne pas s'addreſſer immediatement au Roy; qu'il luy conſeilloit comme ſon ami, d'abandonner la Ligue, & de commencer par faire livrer au Roy Pontoiſe, dont ſon fils étoit Gouverneur; qu'il l'exhortoit à continuer de porter le Duc de Mayenne à la paix; qu'il pouvoit aſſûrer ce Prince de la bonne volonté du Roy pour luy; que s'il revenoit avec commiſſion de ſa part pour traiter de la paix, il ſeroit bien receu, & qu'il le ſeconderoit de tout ſon pouvoir: mais qu'il falloit le faire au plûtôt, luy faiſant aſſez entendre que l'Armée Royale iroit dans peu aſſiéger Paris, & qu'alors il ſeroit trop tard.

Villeroy luy promit de ne rien omettre, pour inſpirer au Duc de Mayenne des ſentimens de paix: mais ſur l'article de Pontoiſe, il dit qu'il ne conſeilleroit jamais une trahiſon à ſon fils. Il parla d'autant plus ferme ſur cet article, qu'il crût le conſeil de Dupleſſis intereſſé, ſçachant bien qu'il ſouhaitoit avoir cette place pour le ſieur de Buy ſon frére, à qui le feu Roy aprés l'avoir priſe, en avoit donné le gouvernement.

Il alla trouver le Cardinal de Gondi à Noiſy, & luy rendit compte de ce qui s'étoit paſſé avec le ſieur du Pleſſis. Le Légat y arriva le même jour, & y apprit que le Roy luy avoit accordé la demande qu'il luy avoit faite, d'une conférence avec le Maréchal de Biron.

Ce Maréchal étant arrivé à Noiſy avec le ſieur de Givri, on entra en matiére; mais le Légat y fit paroître ſi peu de droiture, & tant de partialité, & fit connoître ſi évidemment que ſon deſſein étoit de broüiller la France en faveur des Eſpagnols, au lieu de la pacifier, qu'on ne put rien avancer. Il eut même l'indiſcrétion de ſolliciter le Maréchal de quitter le parti du Roy, & d'embraſſer celuy de la Ligue. Il propoſa une aſſemblée des Etats Généraux, & puis une Tréve: tout cela fut rejetté, parce qu'on vit bien que ſon unique but étoit de donner le temps aux Pariſiens de ſe fortifier.

Le ſieur de Villeroy retourna à Paris, où il conféra avec l'Archevêque de Lion, & avec la mére, la femme & la ſœur du Duc de Mayenne, qui tous le conjurérent d'aller à Soiſſons trouver le Duc, & de l'engager à traiter avec le Roy, indépendemment du Légat & des Eſpagnols. Il y alla: mais ſur ces entrefaites, l'armée Royale ſe mit en marche pour s'approcher de Paris.

Comme cette Ville étoit déja bloquée par le bas de la riviére, il n'étoit plus queſtion, pour en former entiérement le blocus, que de luy couper audeſſus la communication avec le reſte du Royaume. La choſe fut aiſée, les villes de Corbeil & de Lagny ſe rendirent à la premiére ſommation, la premiére à cinq lieuës de Paris, ſur la Seine, & la ſeconde à trois ſur la Marne.

Par ce moyen tous les paſſages des Riviéres qui nourriſſent cette grande Ville, furent bonchez. Melun aprés quelque réſiſtance, dont elle ſouffrit beaucoup, fut obligée auſſi de capituler. Ce fut au Camp devant cette Ville, que le ſieur de Villeroy, aprés avoir conféré à Soiſſons avec le Duc de Mayenne, vint trouver le Roy de ſa part; & afin de ne point donner d'ombrage aux Eſpagnols, il publia que le ſujet de ſon voyage étoit de demander une ſauvegarde, pour vivre en aſſûrance retiré à ſa Maiſon de campagne.

Il fut reçû du Roy avec beaucoup de bonté, & tout ſon diſcours ſe réduiſit à l'aſſurer, que s'il vouloit donner ſatisfaction aux Catholiques ſur l'article de ſa Religion, le Duc de Mayenne quoyqu'il dût bientôt avoir une armée ſur pied plus forte que celle qu'il avoit perduë, étoit tout diſpoſé à le reconnoître pour Roy de France. Il luy apporta tous les motifs les plus forts qu'il pût imaginer, pour l'obliger à faire cette démarche, & à donner à la France une paix qui dépendoit entiérement de luy, par l'offre que le Duc luy faiſoit.

Memoires de Villeroy, T. 1.

La réponſe du Roy fut à fort peu prés conforme à ce que du Pleſſis-Mornai avoit dit quelques jours auparavant, qu'il falloit ſur l'article de la Religion s'en rapporter à ſa parole de Roy; que les Princes du Sang, la plûpart des grands Officiers de la Couronne, & quantité d'autres Seigneurs s'en étoient contentez, & qu'on devoit être perſuadé qu'il avoit de l'honneur & de la conſcience.

Sur quoy Villeroy reprit, que c'étoit cela même qui inquiétoit les Catholiques, & que parce qu'on le connoiſſoit Prince conſcientieux, on appréhendoit qu'étant perſuadé de la vérité de ſa Réligion & de la fauſſeté de la Romaine, il ne permît pas à ſes Sujets de vivre librement dans celle cy: Mais, Sire, ajoûta-t-il, puiſque vôtre Majeſté eſt dans la réſolution de tenir la parole qu'elle a donnée, de ſe faire inſtruire, ſi elle vouloit conſentir que quelques Prélats des plus exemplaires du Royaume, & quelques ſçavans Docteurs du parti Catholique commençaſſent cette inſtruction par des conférences qu'ils auroient

avec elle, j'oſe aſſûrer que cela feroit une grande impreſſion ſur l'eſprit des peuples, & les diſpoſeroit beaucoup à revenir à vous.

Cette propoſition parut ne pas deſagréer au Roy: il luy dit qu'il y penſeroit; qu'il luy donneroit réponſe le lendemain, & luy ordonna de le ſuivre à Nangis, où il alloit coucher. Il ne toucha point néanmoins cet article, quand il le congédia; & le chargea ſeulement de dire au Duc de Mayenne, qu'il devoit attendre de luy toute ſorte de ſatisfaction, s'il contribuoit comme il le pouvoit, à pacifier ſon Royaume. Au reſte, ajoûta le Roy, il eſt inutile que je traite plus longtemps avec vous, parce que vous n'êtes pas aſſez authoriſé; dites au Duc qu'il peut me députer quelques perſonnes avec des pouvoirs ſuffiſans; qu'ils ſeront les trés bien-venus, & que je tâcheray de leur donner contentement, par le déſir que j'ay de délivrer mes Sujets des miſéres de la guerre.

Villeroy demanda permiſſion au Roy de luy repreſenter, que bien que le Duc de Mayenne fut le Chef du parti de la Ligue, il n'en étoit pas tellement le maître, qu'il pût rien conclure tout ſeul, principalement, en ce qui concernoit la Religion, & le point le plus important, qui étoit de reconnoître ſa Majeſté pour Roy de France; qu'il ne pourroit le faire qu'avec une Aſſemblée des Députez des plus conſidérables Villes; qu'il faudroit avoir des paſſeports pour les faire venir, & il luy inſinua qu'une ſuſpenſion d'armes ſeroit néceſſaire pour cet effet; qu'au reſte à l'égard de ces derniers articles, ce n'étoit qu'une penſée qui luy étoit venuë, & qu'il ne parloit point là-deſſus au nom du Duc de Mayenne. Le Roy luy répondit, qu'il n'accorderoit ni l'un ni l'autre, & qu'il luy étoit trop important de ne pas ſuſpendre la guerre, pour ne point perdre le fruit de ſa victoire.

Avant que de quitter le Camp, Villeroy parla au Maréchal de Biron, le conjura d'appuyer les remontrances qu'il avoit faites au Roy, & l'aſſeura qu'on ſe trompoit, ſi l'on s'imaginoit venir ſi aiſément à bout de Paris.

Cependant le Duc de Mayenne ne laiſſa pas d'écrire aux principales Villes Liguées, pour qu'elles envoyaſſent inceſſamment leurs Députez à Paris, ſans leur dire néanmoins le véritable ſujet de cette convocation, leurs faiſant ſeulement entendre, que c'étoit pour délibérer avec eux, & prendre leur avis ſur l'état préſent des affaires; & comme il ſceut en même-temps que les Eſpagnols ſollicitoient quelques Gouverneurs des Villes de Picardie, pour les engager à les leur livrer, il marcha vers cette frontiére, tant pour rompre ces intrigues, que pour preſſer luy-même le ſecours que le Prince de Parme luy promettoit.

Le Roy durant ce temps la continuoit à ſe rendre maître des Villes voiſines de Paris. Provins ſe ſoûmit, & Monglas en fut fait Gouverneur. Bray ouvrit auſſi ſes portes: Monglas y conduiſit l'Evêque de Cineda qui y vint de la part du Légat, & y eut un nouveau pour parler avec le Maréchal de Biron, mais ſans effet. Cayet. T. 2.

Montereau Faut-Yonne ſe remit ſous l'obéïſſance du Roy, qui alla delà à Sens, dans l'eſpérance que la ſeule préſence luy en feroit ouvrir les portes; mais la Compagnie d'Hommes d'armes du Duc de Nemours, & le Capitaine Peloſe s'étant jettez dedans avec quelques autres Officiers, les Bourgeois reprirent cœur, & le Roy, prévoyant que la priſe de cette place luy coûteroit trop de temps, revint avec toutes ſes troupes aux environs de Paris.

Son armée étoit alors d'environ quatorze mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux. C'étoit une grande entrepriſe d'aſſiéger avec ſi peu de troupes une Ville de l'étenduë de Paris, où il y avoit huit mille ſoldats étrangers & plus de cinquante mille Bourgeois capables de porter les armes, & que la guerre Civile avoit déja aſſez aguerris. D'Aubigné T. 3. l. 3. c. 7.

Mais le Roy comptoit encore plus ſur la facilité qu'il auroit à affamer Paris, que ſur la valeur de ſon armée; & en effet il n'y avoit guéres d'apparence, qu'une Ville auſſi peuplée pût avoir dequoy vivre ſeulement pendant un mois, toutes les riviéres qui luy apportent les vivres étant bouchées au deſſus & au deſſous.

Le Duc de Nemours Gouverneur de Paris fit en cette occaſion preuve de ſon courage; & encore plus de ſon habileté, par les meſures qu'il prit, ſoit pour ſoûtenir les attaques, ſoit pour ſe précautionner contre mille inconvéniens qui ne pouvoient manquer d'arriver durant un ſiége, où l'on étoit menacé de famine, & où il avoit à ſe deffendre contre les intelligences & contre les mutineries d'un peuple, dont la miſére abat le courage, & allume aiſément la fureur.

Il fit fondre de nouvelle artillerie; & eut bien-tôt en batterie ſur les remparts plus de ſoixante canons; & c'étoit beaucoup pour ce temps-là. Il fit retrancher les endroits les plus foibles, & pour n'avoir rien à craindre des attaques ſubites qui ſe pourroient faire, par la riviére; il tendit une chaîne depuis la maiſon qu'on appelle la Tournelle, qui eſt ſur le bord méridional de la Seine, juſqu'aux Céleſtins qui ſont de l'autre côté; & une autre au deſſous des ponts depuis la porte de Nelle juſqu'au Louvre: il logea les Suiſſes dans le Temple: il confia aux Lanſquenets la garde des murailles depuis la porte neuve juſqu'à l'Arſenal, celle des portes aux chefs des Seize; il laiſſa celle de la baſtille à Buſſi le Clerc, & ne mit aux poſtes les plus importans pour y veiller, que ceux qui étoient intéreſſez à le faire éxactement, par le déſeſpoir d'obtenir leur

pardon, ſi la Ville étoit priſe.

Malgré le peu de vivres qu'il avoit pour un ſi grand nombre d'habitans, il en pourvût aſſez abondamment ceux qui avoient le plus de crédit ſur le peuple; afin qu'eux-mêmes ſouffrant moins de la diſette, ne s'en laiſſaſſent pas abattre. Il avoit des eſpions partout, qui luy rendoient compte de toutes les demarches & de toutes les paroles des Royaux ou Politiques; c'eſt-à dire, de ceux qu'on ſoupçonnoit de pancher vers le parti du Roy. La Ducheſſe de Montpenſier & quelques autres Dames eurent auſſi leurs fonctions, qui furent de ſervir de modéle de conſtance & de fermeté aux autres femmes, d'employer dans les occaſions les careſſes, la liberalité & tous les artifices dont leur ſexe eſt capable, & qui en certaines conjonctures ſont quelquesfois plus efficaces, que l'autorité des Commandans.

An. 1590. Cependant les Ponts de Charenton & de Saint Maur furent attaquez par l'armée Royale le vingt-cinquiéme d'Avril, & emportez, & ceux qui reſiſtérent dans les Forts qui deffendoient ces Ponts, ayant été pris à diſcrétion, furent pendus.

Le Roy fit conſtruire un pont vis-à-vis de Conflans, par où il envoyoit ſes partis courir la campagne vers Gentilly, Iſſy, Vaugirard: De ſorte que les vivres ne pouvant plus venir même par terre de ce côté là, la Ville fut entiérement bloquée le huitiéme de May. On plaça ſur le haut de Montmartre, & ſur la bute de Montfaucon quelques piéces d'artillerie, non pas pour faire bréche aux murailles; mais ſeulement pour épouvanter les Pariſiens en abattant quelques maiſons; & puis le Roy fit attaquer le Fauxbourg Saint Martin par le ſieur de la Mémoires de la Ligue. T. 4. Noüe qui fut repouſſé, & bleſſé d'une mouſquetade à la cuiſſe.

Ce ſiége ou plûtôt ce blocus fut moins ſanglant qu'il ne fut long; car quoy qu'il ſe fit de temps en temps quelques ſorties aſſez vigoureuſes, il ne s'y donna point de combats fort conſidérables pendant plus de quatre mois qu'il dura, le Roy eſpérant venir à bout de la Ville par la famine, & ne penſant qu'a faire bien garder les paſſages, par où l'on pouvoit conduire des vivres tant à Paris qu'à Saint Denis, qu'il bloqua auſſi, & qu'il prit aprés quelque temps par compoſition.

Ainſi, bien que les plus grandes forces du Roy fuſſent employées à cette entrepriſe, la guerre ſe faiſoit avec plus de vivacité dans les Provinces, qu'aux environs de Paris. Le ſieur de Hertray Gouverneur d'Alençon pour le Roy, attaqua un Corps de troupes commandé par Banſac, qui aprés avoir été repouſſé de la Ville du Mans s'étoit campé à Memers; il y fut défait à plate couture, & obligé de ſe ſauver en Bretagne.

Preſque dans le même temps pluſieurs Gentilshommes d'Anjou & du Maine du parti de la Ligue, dont les principaux étoient les ſieurs Deſcheinaies, du Pin, de la Rocheboiſſeau, de Birague, de Corces s'étant joints enſemble, mirent ſur pied un Corps conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie compoſé de leurs vaſſaux & de leurs amis, & choiſirent pour les commander, le ſieur de la Saulaye: car durant ces guerres Civiles, la Nobleſſe des Provinces agiſſoit de ſon propre mouvement, & ſelon les occaſions, ſans conſulter les Chefs du parti qu'ils ſoûtenoient. Ils tombérent tout à coup ſur la petite Ville de Sablé qu'ils ſurprirent, & y firent Madame de Rambouillet priſonniére. Cayet, T. 1.

Landebri Gouverneur du Château s'y défendit vaillamment, & nonobſtant la priſe de la Baſſe-cour, donna le temps au ſieur de Rambouillet qui commandoit dans le Mans, de venir à ſon ſecours. Ce Seigneur ſur la nouvelle de la priſe de la Ville de Sablé, avoit fait promptement monter à cheval la Nobleſſe du parti du Roy: les ſieurs de Maintenon, de Poigni & du Fargis ſes fréres, Bouillé Gouverneur de Clérac, de Leſtelle Gouverneur de Mayenne, & pluſieurs autres Seigneurs le ſuivirent dans cette expédition.

Le Marquis de Villaines, & le ſieur d'Achou leur amenérent des troupes à Brulon petite Place, que du Fargis voulut reprendre en chemin faiſant, & où il reçût une bleſſure qui l'obligea de ſe retirer au Mans: la Place fut forcée, & le Capitaine qui y commandoit, pendu.

Ils formérent en cet endroit leur petite armée: les ſieurs de la Patriére & de la Rochepatras y firent la Charge de Maréchaux de Camp, Beauregard commanda l'Infantetie de l'avant-garde, & Malherbe celle de la Bataille.

Dés qu'ils parurent à la vûë de Sablé, les Liguez ſortirent au-devant d'eux. Il ſe donna un ſanglant combat, où de Corces Sergent de bataille des Liguez fut tué, la Saulaye leur Général pris, & Beauregard du côté des Royaux bleſſé. Une pluye qui ſurvint avec des éclairs & des tonnerres épouvantables, fit ceſſer le feu des Arquebuſes, & on ne ſe ſervit plus que de l'épée. Les Liguez furent pouſſez juſques ſous les murailles: mais il fut impoſſible aux Royaux de jetter du ſecours dans le Château, & ils ſe retirérent à Saint Denis. Cette action fut trés-bien conduite de part & d'autre; & l'on en parla comme d'une des plus vigoureuſes qui ſe fuſſent faites depuis long-temps, la perte fut à peu prés égale, chacun prétendit y avoir eu l'avantage, les Royaux étant demeurez maîtres du champ de bataille, & les Liguez etant venus à bout d'empêcher qu'aucun ſecours n'entrât dans le Château.

Le Gouverneur ne laiſſa pas de tenir dans cette bicoque, qui ne méritoit pas qu'on

répandit tant de ſang pour la deffendre : A
mais il en coûta encore plus dans la ſuite, par l'opiniâtreté des aſſiegeans & des aſſiegez.

Le ſieur de la Rochepot Gouverneur d'Anjou pour le Roy, quitta le Château de Briſſac qu'il aſſiégeoit, pour venir delivrer celuy de Sablé. Des qu'il fut arrivé, & qu'il eut ruiné les retranchemens des Ligueз avec deux canons qu'il avoit pour toute artillerie, on monta à l'aſſaut. La Ville fut emportée aprés beaucoup de réſiſtance : tout ce qui s'y trouva de ſoldats, fut taillé B en piéces ; la baſſe-cour du Château fut auſſi forcée ; ſept ou huit cens hommes furent tuez du côtez des Liguez ; la Rocheboiſſeau ſauva la plûpart de la Cavalerie, avec laquelle il fit ſa retraite en fort bon ordre. Deſcheinayes, & quelques autres Gentilshommes qui ſe trouvérent enfermez dans la Ville, eurent recours à Madame de Rambouillet leur priſonniére, pour demander quartier ; & elle en uſa avec beaucoup plus de généroſité, qu'ils n'avoient eu d'honnêteté à ſon égard lors qu'ils la prirent. C

Tant de déroutes des troupes de la Ligue dans le Maine, donnoient lieu d'eſpérer que ſes Partiſans n'oſeroient plus y revenir ; & dans cette penſée quantité de Nobleſſe du Pays conduite par le ſieur de Leſtelle, ſe mit en marche pour ſe rendre à l'armée du Roy : mais il n'étoit pas encore fort loin, lors qu'il reçût de Tours un Courier de la part du Prince de Conti, qui luy envoyoit ordre de retourner ſur ſes pas.

Ce Prince à qui le Roy avoit donné le Commandement des Armes dans le Poitou, la Touraine, le Maine, le Perche, le Berri, D le Bléſois, le Vendomois, le Dunois, & le Limouſin, avoit reçû avis que Lanſac marchoit à grandes journées, à la tête de deux mille cinq cens hommes de pied, & de deux cens bons Cavaliers que le Duc de Mercœur luy avoit donnez en Bretagne, & qu'il venoit fondre dans le Maine avec cette troupe.

En effet Lanſac accompagné de Viques Gentilhomme de Normandie, de Guébriant Gentilhomme Breton & de quelques autres, vint ſe préſenter devant la Ville de Mayenne, & par le moyen des intelligences qu'il avoit avec quelques Bourgeois, s'en empara. E Celuy qui commandoit en l'abſence du ſieur de Leſtelle Gouverneur de la Place, ſe retira au Château avec ſa garniſon, réſolu de le bien deffendre.

Leſtelle ſur l'ordre du Prince de Conti rebrouſſa chemin, & marchant jour & nuit arriva à Laſſé à quatre lieuës de Mayenne, d'où il détacha avec quelques ſoldats, le Capitaine du Motet, qui ayant forcé deux Corps-de-Gârde, entra dans le Château.

Le Gouverneur d'Alençon ſuivant les ordres qu'il en avoit auſſi reçûs du Prince de Conti, vint joindre Leſtelle à Laſſé, & forma avec les troupes qu'il amena & celles qu'il y trouva, un petit corps de quinze cens hommes de pied, & de deux cens chevaux.

Il ſemble que la deſtinée des Ligueurs en ce Pays-là, étoit toûjours de bien commencer & de mal finir, de prendre les Villes & d'écbouer aux Châteaux. Lanſac voyant un ſi gros ſecours, avoit réſolu de lever le ſiége, mais il fut prévenu. Leſtelle le fit Cayet. T. 8
attaquer du côté du Château par de Hertrey Gouverneur d'Alençon & par Montatére, & luy-même ayant forcé quelques barricades, ou il eſſuya un aſſez grand feu, entra par la Ville qui étoit ouverte. Il trouva Lanſac en bataille dans la place avec un gros de Cavalerie, ayant ſur ſa droite un fort Bataillon de deux mille hommes : il chargea la Cavalerie qu'il renverſa, & enſuite l'Infanterie qu'il rompit ſans beaucoup de réſiſtance ; mais Lanſac rallia ſes troupes hors de la Ville, & fit ferme.

Leſtelle ayant été rejoint par Hertrey & Montatére, qui venoient de mettre en déroute tous ceux qu'ils avoient eu en tête, fortit de la Ville, & attaqua & défit de nouveau Lanſac. Celuy-cy pour comble de malheur, ayant raſſemblé les débris de ſa petite armée à une lieuë delà ſur la Chauſſée d'un étang, fut rencontré par le Marquis de Villaines qui venoit renforcer Leſtelle avec cent Cuiraſſiers, & qui jugeant à la contenance de cette troupe que c'étoient des gens qui avoient été battus, ne les marchanda point, & vint ſur eux avec tant de furie, qu'il acheva de les diſſiper.

Lanſac perdit dans ces trois attaques douze à treize cens hommes, & parmi eux le Baron de Monteſſon, les ſieurs de la Beſaudiére, de la Chevalerie, Lornois, la Chapelle, & Beaumanoir : pluſieurs Enſeignes & Cornettes furent priſes, & trois cens hommes faits priſonniers.

Du côté des Royaux là perte ne fut conſidérable, que par la mort de la Charniére, Pérénaut, & Coulenges : Lanſac ſe refugia de nouveau en Bretagne : & perdit l'envie de revenir troubler le Pays du Maine.

Il n'y avoit plus que la Ferté-Bernard dans cette Province qui tint pour la Ligue. Le Prince de Conti vint luy-même y mettre le ſiége : le ſieur Dragues Commene qui ſe diſoit deſcendant des anciens Empereurs de Conſtantinople, en étoit Gouverneur, & s'y deffendit pendant pluſieurs jours avec habileté & courage ; mais ne voyant point paroître le ſecours que la Bourdaiſiére Gouverneur de Chartres luy avoit promis, il rendit la place par une capitulation honorable.

La Bourdaiſiére au lieu de venir au ſecours de la Ferté-Bernard, avoit fait une diverſion. Il prit Meun ſur Loire & Châteaudun. Cette derniére place rompoit la communication de Tours avec le Camp de devant Paris.

Le Roy ordonna au Prince de Conti de la réprendre, & luy envoya même le Maréchal d'Aumont, & le ſieur de Champlivaut avec un renfort de Cavalerie & d'Infanterie. Toutes les Troupes du Maine y marchérent. La Pattiére Gentilhomme de Beauſſe qui y commandoit, ſe voyant attaqué par tant de troupes, & n'eſpérant point de ſecours, ſouffrit ſeulement quelques volées de canon, & rendit la Place; apres quoy le Prince de Conti avec cette armée alla joindre le Roy devant Paris, ou un nouvel événement donna beaucoup d'inquiétude aux Chefs de la Ligue.

Ce fut la mort du Cardinal de Bourbon nommé par les Ligueurs Charles Roy de France dixiéme du nom, titre qui luy fût fort inutile, puiſqu'il ne le porta jamais qu'en priſon; auſſi ne le prenoit-il pas luy-même. Il affectoit au contraire, depuis la mort de Henri III. lorſqu'il parloit du Roy, de l'appeller non pas le Roy de Navarre, mais ſimplement le Roy mon néveu. Il avoit toûjours aimé ce Prince, & quand la nouvelle de la bataille de Coutras luy fut apportée, il en fit paroître beaucoup de joye, en préſence de deux anciens domeſtiques auſquels il ſe fioit, loüé ſoit Dieu, dit-il, le Roy de Navarre mon neveu eſt victorieux, nôtre ennemi eſt mort (il parloit du Duc de Joyeuſe) ainſi en prendra-t-il à tous ceux qui s'attaqueront à nôtre Maiſon. Vive Bourbon: Dieu donné la vie au Roy; mais j'eſpére que s'il mouroit ſans hoirs, je verrois mon neveu Roy. Rien ne prouve mieux, que le ſeul amour de la Religion l'avoit jetté dans le parti oppoſé à celuy du Roy, contre lequel la Maiſon de Guiſe, dont cependant il n'ignoroit pas les deſſeins, l'avoit furieuſement prévenu. Ce bon Prince Chef apparent de la Ligue depuis cinq ans, mourut d'une retention d'urine cauſée par la pierre, au Château de Fontenai-le-Comte, le huitiéme de May à l'âge de ſoixante & ſept ans.

Cayet T. 1. C.

An. 1590.

Cette mort devoit beaucoup embaraſſer le Duc de Mayenne, qui depuis la proclamation que l'on avoit faite à Paris de ce pretendu Roy, n'avoit plus voulu tenir que de luy ſa Lieutenance Générale du Royaume, & non point du Conſeil de l'Union, de qui il l'avoit reçûë d'abord, & qu'il avoit caſſé luy-même; delà s'enſuivoit, que ſon titre & l'autorité qui en dépendoient, ne ſubſiſtoient plus depuis la mort de ce Prince.

C'étoit auſſi un contretemps fâcheux pour l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en particulier; parce que le Roy ſon maître dans une Déclaration & dans une Lettre * addreſſée à l'Archevêque de Tolède que l'on avoit répanduës partout, juſtifioit principalement ſur la captivité du Cardinal Roy Charles X. les ſecours qu'il envoyoit ouvertement en France aux Liguez depuis la mort de Henri III. Ce prétexte étoit entiérement détruit par la mort de ce Prince, & d'autant plus qu'il n'y avoit dans le parti de la Ligue, aucun Prince du Sang qu'on pût luy ſubſtituer.

Daté: du 5. Mars, datée 9. Mars.

Le Légat qui étoit dans les mêmes intérêts, & entiérement livré aux Eſpagnols n'étoit pas moins deconcerté, parceque juſqne-là, la priſon d'un Cardinal avoit donné à Rome quelque couleur à ſa partialité; mais ce qui le chagrinoit davantage, c'eſt qu'il avoit appris qne le Duc de Luxembourg député de la part des Princes & de la Nobleſſe Catholique de France du parti du Roy, commençoit à être écoûté favorablement du Pape, qui enſuite des entretiens qu'il avoit eû avec luy, paroiſſoit beaucoup changé au regard des affaires de France, ſurtout depuis la bataille d'Ivry.

Mais ils avoient toûjours une reſſource dans le prétexte de la Religion, & ils le firent valoir plus que jamais en cette occaſion.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Légat, ſur la nouvelle qu'ils receurent de la maladie du Cardinal de Bourbon, engagérent le Prévôt des Marchands, les Echevins & pluſieurs des principaux Bourgeois de Paris, à preſenter à la Sorbonne trois queſtions en forme de cas de conſcience, pour les examiner & en donner la déciſion.

Memoires de la Ligue. T. 4.

La premiére, « ſuppoſé que le trés-bon Roy Charles X. mourut (ce que Dieu ne veüille), ou qu'il cedât à Henri de Bourbon ſon droit à la Couronne, dans le temps qu'il eſt détenu dans une injuſte captivité, ſi les François ſont obligez, ou peuvent en ſeureté de conſcience, de recevoir pour Roy ledit Henri, ou tout autre Prince fauteur d'hérétiques, même aprés qu'il auroit été abſous de ſes crimes & des cenſures, vû qu'il y aura toûjours ſujet de craindre de la perfidie, & le renverſement de la Religion & du Royaume.

La ſeconde. « ſi celuy qui travaille à procurer la Paix avec ledit Henri, ou qui le permet pouvant l'empêcher, peut-être réputé ſuſpect ou fauteur d'héréſie.

La troiſiéme. « ſi cela regarde le Droit Divin, & peut être approuvé par un Catholique ſans peché mortel, & ſans mériter la damnation, & ſi de s'oppoſer audit Henri de toutes ſes forces eſt une choſe méritoire, & ſi de luy réſiſter juſqu'à répandre ſon ſang, peut être appellé un martyre.

Ces cas de Conſciences ne ſe propoſoient jamais, qu'on ne fut aſſuré d'une déciſion telle qu'on la ſouhaitoit, & voicy celle que l'on donna.

« Qu'il étoit deffendu par le Droit Divin « à tous Catholiques, de reconnoître pour « Roy un homme hérétique ou fauteur d'hé- « rétiques ennemi notoire de l'Egliſe, & beau- « coup plus encore un Relaps & nommément « excommunié par le Saint Siége.

Que ſi un homme de ce caractére avoit « obtenu dans le fort extérieur l'abſolution « de ſes crimes & des cenſures, & que cepen- « dant il y eût un danger manifeſte de diſſimu- « lation de perfidie, & de renverſement de « la

la Religion Catholique, cet homme devoit
" être exclus (de la Couronne) par le même Droit (Divin.)
" Quiconque agit pour l'élever sur le Trône, luy est attaché ou favorable, ou permet qu'il parvienne à la Couronne le pouvant empêcher, & le devant par sa Charge, viole les Sacrez Canons, est justement suspect d'hérésie, & pernicieux à la Religion & à l'Eglise, & l'on peut & l'on doit procéder sur ce sujet contre luy, de quelque rang & éminence qu'il soit.
" Comme donc Henri de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérétiques, ennemi notoire de l'Eglise, relaps & nommément excommunié, & qu'au cas que peut-être il obtint son absolution dans le for extérieur, la dissimulation, la perfidie & le renversement de la Religion sont manifestement à craindre, les François sont obligez quand même il obtiendroit son absolution, & que le légitime héritier de la Couronne mourut ou luy cedât son droit, de l'empêcher de s'emparer du Royaume trés-Chrétien, & qu'on ne fasse la paix avec luy: Et ceux qui luy sont favorables, violent les Canons, sont suspects d'hérésie & pernicieux à l'Eglise; & comme tels, ils doivent être sérieusement & diligemment reprimez & punis.
" Et comme ceux qui favorisent de quelque maniere que ce soit, le dessein que ledit Henri à de parvenir à la Couronne, sont des déserteurs de la Religion, & sont dans un état continuel de peché mortel, aussi ceux qui s'opposent à luy par le zéle de la Religion autant qu'il est en eux, meritent beaucoup auprés de Dieu, & des hommes; & comme on doit juger que les premiers qui s'obstinent à établir le regne de Satan, seront éternellement damnez, de même il faut être persuadé que ceux qui y résistent jusqu'à verser leur sang, en recevront une récompense éternelle, & obtiendront la palme du martyre en qualité de défenseurs de la foy.
" Conclu d'un commun consentement dans la troisiéme assemblée faite sur cette affaire, en la grande Salle du College de Sorbonne, tous les Maîtres en général & en particulier ayant été appellez par serment le septiéme May de l'an 1590.

Cayet. T.1. Ce decret ayant été publié, exalté & commenté par les Prédicateurs, fut envoyé quelque temps aprés aux Villes liguées avec une Lettre des Parisiens, où l'on exhortoit toutes ces Villes à demeurer fermes dans l'Union, & à se laisser moins épouvanter par les maux que l'on souffroit dans Paris à cause de la disette, qu'animer par la patience, dont les Catholiques de cette grande Ville leur donnoient un si beau modéle.

Au bout de peu de jours le Duc de Nemours receut la nouvelle de la mort du Cardinal de Bourbon, & la cela d'abord: mais voyant le peuple affermi par ce nouvel artifice, il n'en fit plus de mystére. On fit une Procession générale qui se rendit aux Augustins, où aprés une Messe solemnelle, & un Sermon sur la constance que tout Catholique devoit avoir pour la défense de la Religion, le Légat revêtu des habits Pontificaux, tenant le Livre des Evangiles ouvert, receut un nouveau serment de tous les Princes, Princesses, Prélats, des Chefs de tous les Corps, des Colonels, des Capitaines, par lequel ils promirent de répandre jusqu'à la derniére goûte de leur sang, pour maintenir la Religion Catholique dans le Royaume, défendre Paris & les autres Villes de l'Union, & de ne se soûmettre jamais à un Roy hérétique; & le même serment fut prêté aussi tôt aprés par le peuple, entre les mains des Chefs des Quartiers.

Je ne dois pas omettre ici une chose assez singuliére qui a été remarquée par un de nos Historiens, c'est que les Ligueurs aprés la mort du Cardinal de Bourbon continuérent de marquer leur Monnoye à son coin; & il dit qu'il a vû une trés-grande quantité de piéces de vingt sols appellées quarts d'Ecu marquées de l'an 1591. & du nom de ce Cardinal, & même une de cette sorte de l'an 1596. Il n'en faudroit pas davantage, pour faire tomber dans l'erreur les siécles futurs, touchant l'époque de la mort de ce Cardinal, si elle n'étoit pas aussi expressément marquée, qu'elle l'est dans nos Histoires. Bouche Hist. de Provence. T.2. p.724

La cérémonie dont je viens de parler, fut suivie d'une chose tout-à-fait bizarre; car on mettoit tout en œuvre, pour fraper l'esprit du peuple. On fit une espéce de Régimene composé de Religieux, de Prêtres, & d'Ecoliers jusqu'au nombre de treize cens hommes. Les Religieux des Ordres les plus austéres de l'Eglise, commes les Capucins, les Feüillans, les Chartreux & quelques autres, s'y enrollerent: mais les Chanoines Réguliérs de sainte Geneviéve & de saint Victor, les Bénédictins, les Célestins, & quelques autres ne donnérent point dans ce ridicule.

On vit les autres ayant à leur tête Monsieur Rose Evêque de Senlis, & Hamilton Ecossois Curé de saint Côme qui faisoient la fonction de Sergent, marcher en ordre de bataille, armez de pied en cap sur leur froc, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté, la pique ou la hallebarde à la main, ou le mousquet sur l'épaule. Un spectacle si extraordinaire attira tout le monde dans les ruës & aux fenêtres; le Légat les ayant rencontrez auprés du Pont Nôtre-Dame, fit arrêter son carrosse pour les voir passer, & eux par honneur luy firent une salve de mousqueterie: Mais un de la Troupe, qui apparemment ne sçavoit pas que son mousquet fût chargé à Bâle, ayant tiré trop bas, tua le Sécretaire du Légat tout proche de luy: ce qui empêcha ce Cardinal de joüir plus long temps du plaisir de cette reveuë, de peur de quelque nouvel accident. On fit des Estampes de la marche de ce Régiment de

nouvelle parure : on en voit encore aujourd'huy, & on les prendroit pour des groteſques faites de pure imagination, ſi le fait n'étoit pas auſſi avéré, qu'il l'eſt par nos Hiſtoires.

Pour donner plus de force à la déciſion de Sorbonne, & au nouveau ſerment fait entre les mains du Légat, le Parlement rendit un Arrêt conforme à l'un & à l'autre ; par lequel il étoit défendu de parler d'aucune compoſition avec Henri de Bourbon, ſous peine de la vie, & ordonné à tous les Bourgeois d'obéïr en tout à Monſieur le Duc de Nemours.

* Daté du 15. Juin.

Les Eſpions de ce Duc, l'avertirent dans le même-temps, que le ſieur de Vigni Receveur de la Ville, beaufrére du Préſident Briſſon entretenoit quelque commerce avec le Roy. Il fut arrêté, & peu s'en fallut qu'il ne fût condamné à la mort ; mais comme on vit qu'il avoit pour complices pluſieurs perſonnes de conſidération, & que cette découverte pourroit produire de méchans effets, ſi elle devenoit publique, on ſe contenta de le chaſſer de la Ville, après luy avoir fait rácheter ſa vie au prix de douze mille écus.

Une des choſes qui contribuoient le plus à contenir le peuple, étoient les liberalitez de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui fourniſſoit pour ſa part tous les jours à deux mille pauvres de quoy ſoûtenir leur vie : il vendit pour cela ſa vaiſſelle d'or & d'argent, & tout ce qu'il avoit de meubles les plus précieux. Le Légat & les Princeſſes imitoient cet exemple, & tandis qu'ils s'épuiſoient ainſi pour ſoulager la miſére des particuliers, le Duc de Nemours, afin de ſubvenir aux beſoins publics & principalement à la paye des troupes, employoit ſans que perſonne s'y oppoſât, l'or & l'argenterie des Egliſes, les Joyaux & les meubles de la Couronne.

* Memoires de la Ligue. T. 4.

Le Roy qui ne s'étoit pas attendu à une ſi opiniâtre deffenſe, & qui avoit crû qu'un mois d'un blocus auſſi ſerré que celuy qu'il avoit formé autour de Paris, mettroit les Pariſiens à la raiſon, en voyoit déja trois paſſez, ſans avoir rien avancé.

C'eſt ce qui le détermina à faire un nouvel effort, dans l'eſpérance que s'il réüſſiſſoit, la terreur pourroit achever de dompter des gens déja mattez par la faim & par les miſéres.

Il réſolut donc de donner un aſſaut général aux Fauxbourgs, & la choſe fut éxécutée le vingt-ſeptiéme de Juillet, avec une facilité qu'il n'avoit pas eſpérée. Châtillon ayant commencé l'attaque au Fauxbourg Saint Marceau, tous les autres furent inſultez en même-temps, & emportez. On ſe logea vis-à-vis, & fort prez de toutes les portes, excepté de celle de Saint Antoine, où il n'y avoit encore alors que trés peu de maiſons, qui puſſent couvrir les aſſiégeans.

An. 1590.

D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 7.

Auſſi-tôt aprés cette expédition, chaque Commandant ſe fortifia dans ſon poſte Fervaques à la Courtille, & au Fauxbourg Saint Martin, le Baron de Biron dans le Fauxbourg Saint Denis, Saint Luc à celuy de Montmartre, Crillon avec le Régiment des Gardes au Fauxbourg Saint Honoré & aux Tuilleries, le Maréchal d'Aumont aux Fauxbourgs Saint Germain & Saint Michel, le Baron de Salignac au Fauxbourg Saint Jacques avec trois Régimens Gaſcons ; mais il devoit être aux ordres du Comte de Châtillon, dont le Commandement s'étendoit dans ce Fauxbourg, & dans ceux de Saint Marceau & de Saint Victor. Tous ces quartiers ſéparez étoient de trés-difficile & de trés-dangereuſe garde, n'y ayant pas à chacun plus de douze à treize cens hommes, qui pouvoient être attaquez tout à coup par vingt mille, & en ce cas, obligez de ſoûtenir, & d'attendre plus d'une demi heure le ſecours des quartiers les plus voiſins. Ils s'y maintinrent toutesfois & ôtoient par-là tous les moyens de ſubſiſter aux Pariſiens, qui juſques-là avoient receu quelques vivres du dehors, en corrompant à force d'argent quelques Officiers de l'armée deſtinez à la garde des paſſages : le Roy ne l'ignoroit pas ; mais il ne pouvoit y remédier, n'oſant uſer de la ſévérité que meritoit un tel crime, de peur d'être abandonné de pluſieurs Gens de guerre qui le ſervoient bien d'ailleurs, & ne pouvoient s'entretenir dans ſon armée, que par ces ſortes de voyes.

Luy-même par un excés de bonté, avoit déja fait une grande faute, en laiſſant paſſer au travers de ſon Camp une infinité de vieillards, de femmes & d'enfans, que le Duc de Nemours avoit mis hors de la Ville comme des bouches inutiles. Il en uſa de la ſorte contre le conſeil de la plûpart de ſes Généraux, & la Reine d'Angleterre luy en fit faire des reproches : en effet cette compaſſion dont les Ligueurs ne luy ſçeurent guéres de gré, luy couta cher.

Lettres du Roy au ſieur de Beauvois ſon Envoyé en Angleterre.

Nonobſtant cette décharge de la Ville, la priſe des Fauxbourgs la reduiſit aux plus effroyables extrémitez. Avant ce temps-là, les légumes, les racines, les fruits que la campagne commencoit à produire, étoient de petites reſſources pour le menu peuple, qui en tiroit quelques ſoulagemens ; au deffaut du bled, du ſeigle, & de l'orge, qui avoient manqué dés le mois de Juin, le pain d'avoine & de ſon, étoit la nourriture des plus aiſez. On mangea les chevaux les ânes, les chiens, les chats, les rats, les peaux, les cuirs, on alla juſqu'à faire une eſpece de pâte des os pulvériſez des morts : quelques uns ont écrit qu'on renouvella dans cette occaſion les horreurs des ſiéges de Jeruſalem & de Samarie, & plus de treize mille perſonnes moururent par la famine, ſans que la conſtance de la plûpart des autres parût ébranlée.

L'exemple des gens de la plus haute qualité qui participoient à ces miſéres, les fré-

quentes & pathétiques exhortations des Prédicateurs, les fausses nouvelles que l'on faisoit courir d'un prompt secours, la rigueur & la promptitude avec laquelle on punissoit les moindres mutineries contenoient ce peuple nombreux. On en prévint une qui devoit se faire pendant la nuit de concert avec les assiégeans, lesquels tinrent leurs échelles toutes prêtes, afin de présenter l'escalade aux murailles, dés qu'ils entendroient le tumulte : Mais le Duc de Nemours en ayant été averti, demeura toute la nuit à cheval, tint alerte les corps-de-garde qu'il avoit dans tous les quartiers, & personne ne branla jusqu'au jour, qu'un grand nombre de pauvres gens vinrent au Palais où le Conseil se tenoit, criant qu'on fit la Paix, & qui furent dissipez à l'arrivée de quelques soldats.

Mémoires de la Ligue, T. 4.

Quinze jours aprés, la sédition recommença, & une troupe de la populace vint encore au Palais demandant Paix ou pain. Un Bourgeois nommé le Gois Capitaine d'un quartier, ayant voulu s'opposer à leur entrée, fut blessé à mort, & la chose auroit eu de fâcheuses suites, si le Chevalier d'Aumale qu'on avoit informé de bonne heure de ce qui devoit arriver, ne fût accouru avec un grand nombre de Gentilshommes & de soldats. Il fit fermer les portes du Palais, arrêta tous ceux qui se trouvérent armez, & on en fit pendre deux pour l'exemple. Les prisonniers confessérent, qu'ils avoient intelligence avec les assiégeans, & que le but de cette sédition, étoit de favoriser l'attaque des murailles de la Ville.

Ces intelligences découvertes firent appréhender, qu'il n'y en eût encore d'autres qui pourroient éclater, lors qu'on y penseroit le moins; de sorte que nonobstant la décision de Sorbonne & l'Arrêt du Parlement, on mit en délibération dans le Conseil, si on ne traiteroit point avec le Roy. Le Duc de Nemours s'y opposa fortement, alléguant le ferment qu'on avoit renouvellé entre les mains du Légat, de ne jamais entrer en composition avec ce Prince, & la parole qu'on avoit donné au Duc de Mayenne son frére, de conserver Paris à l'Union, quoy qu'il en dût couter. Mais la plûpart de ce Conseil, dont étoient le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, l'Archevêque de Lion, les Présidens & les Conseillers du Parlement, & plusieurs des principaux de la Ville furent de l'avis contraire, & dirent que l'extrémité où l'on se trouvoit, & le danger continuel où l'on étoit d'être surpris, & de voir la Ville emportée & saccagée, suffisoient pour les dispenser de leur ferment.

Ainsi il fut conclu que le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lion iroient trouver le Roy; qu'ils luy offriroient de remettre Paris sous sa puissance, pourvû qu'il voulut se faire Catholique, & que les autres Villes A liguées se soûmettroient à luy sous la même condition; mais qu'ils le prieroient de trouver bon, qu'avant que d'exécuter le Traité, ils allassent s'aboucher avec le Duc de Mayenne.

Le Roy les reçût au Fauxbourg Saint Antoine bien plus froidement qu'ils n'avoient espéré. Il leur dit qu'il n'étoit point redevable de leur soûmission à l'affectionqu'ils avoient pour luy, mais à la crainte de leur perte qu'ils sçavoient être prochaine & inévitable; & sur les propositions qu'ils luy firent, il répondit que si la Ville de Paris se soûmettoit à sa misericorde, il l'a recevroit : mais sans comprendre dans le Traité B aucune autre des Villes rebelles, que ce n'étoit point aux Sujets à prescrire des conditions à leur Souverain, & qu'ils devoient seulement penser à luy demander pardon de leur révolte, qu'il falloit que les Parisiens méritassent ce pardon par une reddition sans délay; qu'il n'étoit plus question du Duc de Mayenne, & qu'il ne leur permettroit pas de l'aller trouver. Les deux Prélats repartirent qu'ils avoient ordre exprés de ne rien conclure, sans avoir vû le Duc de Mayenne, & le Roy leur ayant déclaré de nouveau qu'il ne leur en donneroit pas la per- C mission, ils se retirérent.

La Relation de Pierre Corneio homme du parti de la Ligue, d'où j'ai tiré le détail de cette conférence, dit que le Roy y déclara au Cardinal & à l'Archevêque, qu'il étoit résolu de ne jamais quitter sa Religion, circonstance qui n'est nullement vraye-semblable, ce Prince en toutes les autres occasions, où il fut question de ce point-là, ayant toûjours affecté de tenir au moins en suspens les Catholiques à cet égard, & l'auteur ne peut avoir écrit ce fait, que sur le bruit que le Duc de Nemours répandit exprés dans la Ville, de l'opiniâtreté du Roy D dans son héréfie, pour animer les Parisiens à tout souffrir, plûtôt que de tomber sous la puissance d'un Prince hérétique obstiné.

Mémoires de la Ligue, T. 4.

Le Roy jugeant par cette Ambassade, que les Parisiens étoient fort ébranlez, espéra les déterminer, en les attaquant dans les formes. Il fit élever une batterie de treize piéces de canon proche de la porte saint Germain, où le fossé étoit sec & peu profond. On commença à battre la muraille, & l'on conduisit en E même-temps une mine sous le fossé vers le rempart.

Le Duc de Nemours tourna sa principale attention de ce côté-là. Il fit fermer & terrasser la porte, faire des coupures & d'autres retranchemens flanquez derriére l'endroit attaqué, & mettre tout en état pour soûtenir l'assaut; mais, il ne fut point donné, la mine ayant été éventée.

Le Roy nonobstant la confiance & la hauteur qu'il avoit affectées en parlant aux deux Prélats, ne laissa pas d'entretenir la négociation avec le Duc & la Duchesse de Nemours.

Il leur envoya & receut de leur part diverſes Lettres. En voici une de celles qu'il écrivit au Duc que je mettray toute entiére, parce quelle eſt courte, & qu'elle contient les motifs qu'il luy apportoit de ſe rendre.

» Mon couſin, vous avez fait aſſez paroître » vôtre valeur & généroſité en la defenſe de Paris juſques icy : mais de vous opiniâtrer d'avantage ſous une vaine attente de ſecours, » il n'y a aucune apparence; & ſi vous me contraignez de tenter la force, vous pouvez » penſer qu'il ne ſera lors en ma puiſſance » d'empêcher qu'elle ne ſoit ruinée, pillée & » ſaccagée. Encore quand le ſecours que vous » attendez viendroit, vous ſçavez qu'il ne peut » paſſer juſqu'à vous ſans une bataille, laquelle devant que me donner ni me préſenter, » vôtre frére ſe ſouviendra de la derniére; & » quand bien Dieu me défavoriſeroit tant » pour mes pechez, que je la perdiſſe, vôtre » condition ſeroit encore piré, (pour n'avoir » voulu reconnoître vôtre Roy legitime & naturel) de tomber ſous le joug & domination » des Eſpagnols les plus fiers & cruels du monde. Partant je vous prie de vous ſouvenir de » ce qui s'eſt paſſé, & jetter les yeux ſur ce qui » peut avenir, & me reconnoître pour tel que » devez vôtre Roy & bon amy.

Le Duc de Nemours ne répondit point au Roy: mais il écrivit à un des deux Maréchaux de France, & les pria de dire au Roy de Navarre; qu'encore qu'il fût ſon ſerviteur, il » l'étoit plus de la Religion Catholique & de » la Foy, qui ne luy permettoient de le reconnoître à cauſe de ſa prétenduë Religion : » mais qu'embraſſant la vraye, & ſe faiſant Catholique, il ſeroit le premier qui travailleroit à le faire reconnoître & à la paix, & » que ceux de Paris luy ouvriroient les portes: » mais autrement qu'ils étoient déliberez de » mourir plûtôt tous, & luy avec eux, que de » contrevenir à ce qu'ils avoient tous promis.

Cependant aprés les bruits du ſecours que l'on avoit tant de fois fauſſement debitez dans Paris, la nouvelle veritable & certaine qu'il approchoit arriva enfin. Le Duc de Mayenne avoit donné ordre au Marquis de Menelay & au Colonel ſaint Paul, d'aſſembler le plus de troupes qu'ils pourroient, ſoit des débris de la bataille d'Ivry, ſoit des autres Partiſans de la Ligue. Ce Duc avoit ſéjourné encore quelque temps en Picardie, où ſur la fin de Juin il penſa être ſurpris par le Roy, qui partit luy même de ſon camp avec un gros corps de Cavalerie, & fit une marche de dix-ſept lieuës tout d'une traite, pour l'envelopper au lieu où il étoit; mais il en fut aſſez-tôt averti, pour avoir le temps de ſe jetter dans Laon. Il alla enſuite à Cambray pour confirmer Balagni dans les interêts de la Ligue, & luy demander une partie des troupes qu'il avoit à ſon commandement, & il l'obtint.

Cayet. T. 1.

Mémoires de Villeroy. T. 2.

A ſon retour il fit faire un nouveau ſerment à tous les Gouverneurs des Villes de Picardie, de demeurer toûjours unis avec luy, & de ne point traiter avec le Roy ſans ſa participation. Cela ſe fit vers le temps que le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lion conférérent avec le Roy, & qu'il leur refuſa le paſſeport qu'ils demandoient, pour aller trouver le Duc de Mayenne.

Ce Duc étoit alors ſi mécontent de la lenteur des Eſpagnols, & des réponſes ambiguës que luy faiſoit le Prince de Parme ſur le ſecours qu'il luy demandoit, que ſi le paſſeport eût été accordé, il y avoit beaucoup d'apparence, que dans la crainte de la priſe de Paris, il auroit volontiers entendu à un Traité: mais le Roy perſuadé que cette Ville étoit aux abois, & encore plus que le Prince de Parme ne fourniroit pas aux Liguez un ſecours capable de faire lever le ſiége, manqua cette belle occaſion de finir heureuſement & glorieuſement la guerre civile. La prudence oblige en ces rencontres à ſuivre le plus vray-ſemblable; mais en le ſuivant, on s'écarte quelquefois de la vérité, & on ne prend pas le meilleur parti.

En effet le Roy raiſonnoit juſte. Il n'étoit pas naturel que le Prince de Parme dénûât les Pays-Bas de ſes meilleurs troupes, tandis que le Prince Maurice fils & ſucceſſeur du Prince d'Orange dans le commandement des Troupes des Etats, avoit une armée toute prête à envahir les Places d'Eſpagne, dés qu'il les trouveroit dégarnies, & tandis que les Hollandois agiſſant de concert avec le Roy, tenoient actuellement ſur les côtes de Normandie quantité de vaiſſaux, pour empêcher les Liguez de rien entreprendre ſur cette Province, & pour y ſoûtenir le parti Royal. Il étoit encore conſtant que le Prince de Parme n'étoit nullement d'avis, d'expoſer les Pays-Bas Eſpagnols à une perte certaine, pour aller au ſecours des Liguez dans l'eſpérance d'un ſuccés fort incertain. Le Preſident Richardot confident de ce Prince avoit été en Eſpagne, pour repréſenter au Roy Philippe II. les conſéquences d'une telle diverſion : mais nonobſtant ſes remontrances, il étoit revenu chargé d'ordres trés-précis ſur ce ſujet, par leſquels le Roy d'Eſpagne ordonnoit au Prince de Parme de ne rien ménager, pour venir à bout de donner du ſecours à Paris. Nonobſtant ces ordres, ce Prince fit tout ce qu'il pût pour rebuter le Duc de Mayenne, & l'engager par là à renoncer luy-même à ce ſecours: mais le Duc devora tout.

Grotius Annal. des Pays Bas.

Il s'aboucha avec le Prince de Parme à Condé, où il eſſuya encore bien des deſagrémens. Quelqu'un à cette occaſion le compara à Pompée, lorſqu'aprés la perte de la bataille de Pharſale, il alla demander du ſecours à Ptolomée Roy d'Egypte, & ajoûta que le Duc ne pût ſe conſoler que par les paroles de ce grand Capitaine, lequel dit alors à ceux qui le ſuivoient & qui le plaignoient d'être obligé de ramper devant un homme, dont la fortune dépendoit de luy

Cayet. T. 1.

un peu auparavant, que les vaincus qui vont les mains vuides implorer le ſecours des Princes leurs voiſins, doivent être réſolus à ſouffrir tous les affrons qu'on leur voudra faire. Le Prince de Parme ſuivant ſes ordres, promit enfin au Duc de luy donner le ſecours qu'il demandoit, & ajouta, ce qui ne luy plût guéres, qu'il le conduiroit en perſonne.

Mémoir. de Villeroy. T. 2.

En effet, peu de jours aprés, il fit prendre les devans au Colonel Dom Antoine Quiroga avec ſon Régiment de quinze cens Eſpagnols, qui ſe rendirent auprés du Duc de Mayenne, & il les ſuivit bien-tôt avec tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, au nombre de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Il marcha aſſez lentement, nonobſtant l'empreſſement du Duc de Mayenne, & avec toutes les précautions, qu'un grand Capitaine doit prendre pour la ſeurete de ſes troupes dans un Pays étranger. Ce fut une terrible nouvelle pour le Roy, quand il apprit contre ſon attente, que cette armée étoit ſur les frontiéres prête à entrer dans le Royaume. Il écrivit auſſi tôt au Cardinal de Gondi & à l'Archevêque de Lion par le ſieur Dandelot cadet du Comte de Châtillon, qui ayant été fait priſonnier par les Pariſiens, avoit la liberté d'aller au camp, pour porter & rapporter les paroles touchant la négociation que l'on continuoit toûjours quoyque peu vivement, & juſques-là aſſez inutilement. Il les pria d'aller trouver le Duc de Mayenne, comme ils le luy avoient propoſé dans l'entrevûë du Fauxbourg ſaint Antoine, leur envoya des Paſſeports, & la carte-blanche, pour traiter la paix. Le Duc étoit déja arrivé à Meaux où ſes troupes s'étoient aſſemblées. Balagni l'avoit joint avec les ſiennes, & le Comte de Chaligni s'y étoit auſſi rendu avec un Corps de Cavalerie Lorraine.

Memoires de la Ligue. T. 4.

Les deux Prélats étant arrivez à Meaux, & ayant déclaré leur commiſſion au Duc de Mayenne, il leur dit qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix, les pria de retourner au plutôt à Paris, & d'en aſſûrer le Roy; & cependant il donna une Lettre au Sécrétaire du Duc de Nemours qui avoit ſuivi l'Archevêque de Lion, par laquelle il mandoit à ce Seigneur, de ne point compter ſur le bruit qui alloit courir de la paix; qu'elle ne ſe feroit point; qu'il aſſurât ſeulement les Pariſiens que le Prince de Parme ſeroit à Meaux dans quatre jours, & que de là l'armée marcheroit inceſſamment pour leur délivrance.

Cayet. T. 1.

Je ne ſçay comment le Cardinal de Gondi qui n'eût jamais le ſecret dans ces ſortes de négociations, parce qu'on ſe défioit de luy, ſçut le contenu de cette Lettre; mais il en fut ſi chagrin, que ſans retourner à Paris, il ſe retira à ſa maiſon de Campagne à Noiſi.

Au contraire l'Archevêque de Lion fit toûjours ſon manége ordinaire ſuivant l'intention du Duc de Mayenne. Il amuſa le Roy de l'eſpérance d'une prochaine paix, alla & revint pendant quelques jours tantôt à un camp & tantôt à l'autre: & enfin aprés bien des ſoupleſſes, il declara au Roy avec un fort grand chagrin en apparence, que le Duc de Mayenne ne pouvoit paſſer outre, & que les choſes étoient en telle ſituation, qu'il ne luy étoit plus libre de traiter ſans le conſentement du Prince de Parme. Ce Prince ſur ces entrefaites arriva à Meaux le vingt-deuxiéme d'Août.

An. 1592.

Le Roy vit bien que c'étoit une néceſſité pour luy de lever le ſiége, & que s'il différoit à le faire, il ſeroit enfermé entre l'armée ennemie auſſi forte que la ſienne, & cinquante mille hommes qui pourroient ſortir de Paris en armes, & attaquer en même temps tous ſes quartiers.

Il laiſſa toutefois ſon Infanterie dans les poſtes qu'elle occupoit, & marcha avec toute ſa Cavalerie juſqu'à Claye, tant pour reconnoître l'armée du Duc de Parme, que dans l'eſpérance, ſi l'occaſion s'en préſentoit, de donner ſur une partie de ces troupes, qui étoient campées en deça de la Marne.

D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 8.

Dés qu'il fut arrivé à Claye, il s'avança avec la Cavalerie Legére & quelques Eſcadrons de Gens-d'armes, pour tâter les ennemis. Il les trouva trés-avantageuſement campez, & ſes premiers Eſcadrons rencontrerent à la tête du Camp dans un chemin creux, un vieux Régiment de Lanſquenets, d'où il partit une ſi terrible decharge, qu'ils ne jugerent pas à propos de s'expoſer à en eſſuyer une ſeconde.

Le Roy laiſſa Givri avec la Cavalerie Legére à une lieuë de Meaux, avec ordre de veiller ſur les mouvemens des ennemis, de l'en avertir exactement, & en cas qu'on vînt à luy, de faire retraite avec ſa prudence ordinaire.

Le Duc de Parme averti par ſes eſpions, que la Cavalerie Legére étoit ſéparée du Camp du Roy, vint dés la pointe du jour pour la ſurprendre avec toute la ſienne, & ſes Carabins & ſes Arquebuſiers à cheval. Il fit attaquer un petit village, où le Capitaine la Curce étoit poſté. Celuy-cy aprés avoir eſcarmouché avec les premiéres troupes qui parurent, ſe retira au gros en bon ordre dans un village fermé d'aſſez bonnes murailles: mais Givry voyant les ennemis ſe répandre à droite & à gauche pour l'inveſtir, abandonna le village, & en faiſant de temps en temps volte face, gagna le Camp de Claye.

Le Roy y tint Conſeil de Guerre, pour délibérer ſur le parti qu'il avoit à prendre. Tous convinrent qu'il étoit temps que l'Infanterie quirtât les Fauxbourgs de Paris, pour ſe réünir à la Cavalerie, & qu'il falloit donner bataille, s'il y avoit moyen de joindre l'ennemi: mais les opinions furent différentes ſur le lieu où l'on ſe poſteroit, pour luy couper le chemin de Paris.

La Nouë fut d'avis qu'on demeurât au poſte de Claye, qui étoit le chemin de Meaux à Paris, où les Eſpagnols avoient des riviéres & des Forêts à paſſer, & où par cette rai-

ſon on pourroit les attaqner avec avantage dans leur marche ; qu'autrement on ne pouvoit guéres eſpérer d'en venir aux mains avec eux, la méthode du Prince de Parme étant de ne camper jamais ſans de hons retranchemens, où il ſeroit toûjours dangereux de l'attaquer.

Le Vicomte de Turenne appuya ce ſentiment ; mais le Maréchal de Biron jugea qu'il ſeroit plus avantageux de ſe poſter à Chelles au deſſous de Lagni, où l'on ſeroit maître de la Marne, & où l'armée s'étendant à gauche vers la forêt de Livri, boucheroit le paſſage aux ennemis, leſquels ne s'engageroient pas aiſément à paſſer par cette forêt, qui étoit le chemin le plus droit pour aller à Paris. Le Roy s'en tint à cet avis, & aiant quitté Claye, vint dans la plaine de Bondi audevant de ſon Infanterie, que les Généraux avoient retirée des Fauxbourgs de Paris.

Il fit la révûë de ſon armee en cet endroit. Elle ſe trouva de dix-huit mille hommes de pied ; & de ſept mille hommes de Cavalerie, parmi leſquels il y avoit quatre ou cinq mille Gentilshommes : car les troupes de divers endroits ſur la nouvelle de l'entrée de l'armée Eſpagnole dans le Royaume, étoient venu joindre ce Prince, & entre-autres le Duc de Nevers, qui depuis la mort du feu Roy, s'étoit retiré dans ſon Duché, où il étoit demeuré comme neutre, faiſant toûjonrs ſcrupule de ſervir ſous un Roy herétique. Mais dés qu'il vit que la Ligue appelloit une armée entiere d'Etrangers qui alloit penetrer juſque dans le cœur du Royaume, il crût qu'il étoit de ſon devoir de ne pas manquer à ſa patrie en une telle occaſion, & amena un Corps conſidérable de Nobleſſe & de ſoldats au Roy.

Dés que l'armée Royale eut abandonné le Camp de Claye, le Prince de Parme vint s'y loger, de là tournant à gauche, il marcha vers Chelles le premier de Septembre, & fit prendre le devant à ſes Maréchaux de Camp, pour y préparer les logemens : mais ceux du Roy ſurvenant preſqu'en même-temps les en chaſſérent, & demeurérent maîtres du poſte ; ce qui n'empêcha pas le Prince de Parme, de venir camper à deux portées de canon de cet endroit ſur le panchant d'une montagne, au pied de laquelle étoit un marais qui en rendoit l'accés trés-difficile, & il étendit ſes troupes ſur ſes derriéres juſqu'aſſez prés des Fauxbourgs de Lagny.

An. 1590.

Ce n'étoit nullement l'intention de ce Général de hazarder une bataille, ſurtout quand il eut vû la nombreuſe armée du Roy ; & il en fit reproche au Duc de Mayenne, qui l'avoit aſſuré qu'il n'auroit pas à faire à plus de dix mille hommes. Ainſi durant ſept jours que les deux armées furent ſi proche l'une de l'autre, il ne permit jamais que ſes troupes paſſaſſent des eſcarmouches à aucune action conſidérable : & à l'occaſion de ce que luy dit un trompette de l'armee Royale qui étoit venu à ſon Camp, que le Roy ſon maître n'eſquivoit jamais une bataille ; pour moy, repartit il, j'eſquiveray à ſes dépens celle qu'il me préſente, & quiconque m'y contraindra, en ſçaura plus que moy.

On crut toutefois le ſeptiéme jour, qu'il vouloit en venir aux mains ; car il mit ce jour-là ſon armée en bataille ſur le panchant de la Montagne, l'étendit dans tout le terrain qu'elle devoit occuper, comme ſi elle eût marché contre l'ennemi. Il l'a fit même avancer quoyque trés-lentement vers la plaine, & fit paroître vingt pieces de canon : il parcourut toutes les files, & puis ſe vint mettre à la tête ; mais tout à coup tournant à gauche, il rabbatit du côté de Lagni, & arriva à la veuë de cette place dans des retranchemens qu'il faiſoit achever dans le temps qu'il rangeoit ſon armée en bataille, & qu'il faiſoit mine de vouloir combattre. Davila. l. 12.

Ce mouvement fut ſi preſte, que le Roy qui de ſon côté avoit rangé ſon armée pour la bataille dont il ne doutoit pas, ne put le ſuivre à cauſe du marais qui etoit entre les deux Camps, & qu'on ne pouvoit paſſer ſans détour & ſans defilez. Il s'apperçût trop tard du deſſein du Prince de Parme, qui étoit de ſe ſaiſir de Lagny, & d'ouvrir par ce moyen la Marne aux vivres pour Paris.

Le Roy fort déconcerté, conſulta le Maréchal de Biron & quelques autres Officiers Généraux de l'Armée, ſur le parti qu'il avoit à prendre. Le Maréchal de Biron propoſa de faire le tour de la montagne par la gauche, & d'aller attaquer le Prince de Parme dans ſes retranchemens ſur le chemin de Meaux à Lagny, parce qu'ils étoient beaucoup moins forts de ce côté-là que de l'autre. D'autres vouloient que l'on paſſât la Marne ſur le pont qu'on y avoit à côté du Camp, & que l'armée allât ſe poſter derriére Lagny pour le ſoûtenir, étant aiſé d'en empêchee la priſe par la liberté qu'on auroit d'y envoyer des troupes fraîches à tous momens : mais le Roy leur repréſenta que d'abandonner le lieu où il étoit, c'étoit ouvrir le paſſage au Prince de Parme, & luy donner les moyens de prendre les devans vers Paris ; c'eſt pourquoy il s'en tint à la premiére penſée qu'il avoit euë, de renforcer la garniſon de Lagny, pour la mettre en état de repouſſer les ennemis, & de conſerver ce poſte important, tout mauvais qu'il étoit. D'Aubigné, loc. cit.

Il fit marcher auſſi-tôt les Régimens de Saint Jean de Ligoure & de Buſſes, que le Maréchal d'Aumont eſcorta avec quelques autres troupes juſqu'à la vûë de Lagny.

Le ſieur de la Fin Gouverneur de cette Place, avoit d'abord abandonné le Fauxbourg qui étoit du côté du Prince de Parme, & rompu le pont qui en faiſoit la communication avec la Ville. Il ne s'étonna point des grandes forces de l'ennemi qui l'attaquoit, parce qu'avant que de venir à luy, il falloit qu'il paſſât la Marne. Mais le Prince de Parme

ayant placé une batterie de neuf groſſes piéces de canon ſur le bord de cette riviére, fit en moins de trois heures une trés-grande bréche aux murailles, qui n'étoient ni flanquées ni terraſſées, & ayant fait jetter ſur la riviére un pont de barques qu'il tenoit tout prêt, fit paſſer quelques Régimens, qui ſans marchander, vinrent à l'aſſaut.

Il fut bravement ſoûtenu, & les Eſpagnols repouſſez: & dans ce moment, arriverent fort à propos les deux Régimens envoyez par le Roy. Dés qu'ils furent entrez, on les conduiſit à la bréche, pour prendre la place de ceux qui avoient deja combatru: mais ce changement ſe fit avec beaucoup de confuſion; ce qui ayant été apperçû par le Commandant Eſpagnol, qui avoit déja remis ſes ſoldats en ordre, il profita de la conjoncture, & revint à l'aſſaut avec une telle furie, qu'il empotta la bréche, tailla en piéces tout ce qui parut ſur le rempart; le reſte ſe ſauva par les portes de la Ville, & alla rejoindre le Maréchal d'Aumont qui n'étoit pas encore fort loin. Le Gouverneur fut bleſſé & pris. Ce fut le huitiéme de Septembre que cette action ſe paſſa.

An. 1590.

C'étoit là le coup de partie pour le ſecours des Pariſiens: car aprés la priſe de Lagny, il étoit impoſſible au Roy d'empêcher en même-temps le paſſage au Prince de Parme des deux côtez de la riviére qu'il avoit à choiſir, pour continuer ſa route vers Paris. Ainſi voyant le mal ſans remede, & s'étant préſenté encore à la vûë de l'ennemi qui étoit plus réſolu que jamais à ne pas riſquer une bataille, il ſe retira avec ſon armée dans la plaine de Bondi, & y campa.

On peut aiſément imaginer quelle fut la douleur de ce Prince, qui ſe voyoit arracher la victoire des mains aprés tant de peines & de fatigues, & à la veille de triompher de tous ſes ſujets rebelles par la priſe de la capitale de ſon Royaume; ſur laquelle il avoit ſi ſurement compté. Mais ſon chagrin fut d'autant plus grand, qu'il vit le courage de ſon armée auſſi abatu, & le zele de la plûpart de ſa Nobleſſe pour ſon ſervice auſſi ralenti, qu'il avoit paru vif aprés la bataille d'Ivry. Il eſt vray que tout contribuoit alors à ce découragement: les Troupes n'étoient point payées faute d'argent, la plûpart des ſoldats étoient preſque tous nuds, & les vivres manquoient tellement à l'armée, que deux jours avant la priſe de Lagny, le Roy n'ayant pas de quoy dîner, alla en chercher dans la tente du ſieur d'O; qui en fut beaucoup plus mortifié, qu'il ne s'en tint honoré; ſa table s'étant trouvée trés-bien ſervie, dans le temps que ſon maître manquoit de tout.

D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 23.

Ce qui étoit de plus deſagréable & de plus dangereux pour ce Prince, c'eſt que quelques Seigneurs Catholiques qui avoient toûjours du panchant pour la Ligue, à cauſe qu'il ne parloit point de quitter ſa Religion, fomentoient ſous-main le mécontentement de l'armée, d'où pluſieurs Gentilshommes, dés que l'on eut décampé de Chelles, s'en allérent ſans demander congé.

De ſi fâcheuſes ſuites de la levée du ſiége le firent reſoudre à ſeparer ſon armée; mais avant que de le faire, il crut encore pouvoir tenrer une entrepriſe ſur Paris. Il eſpéra que les Pariſiens dans la joye de ſe voir délivrez du ſiége, & raſſurez par le voiſinage de l'armée Eſpagnole, ſe tiendroient moins ſur leurs gardes, & que peut-être il pourroit les ſurprendre. Il détacha pour cet effet le Comte de Châtillon avec une bonne partie de l'Infanterie, & le ſuivit avec une troupe de Cavalerie.

Châtillon arriva ſur les onze heures dû ſoir dans le Fauxbourg ſaint Jacques qui étoit abandonné, & preſque inhabité, depuis que l'armée Royale s'en étoit ſaiſie pendant le ſiége. Les troupes ne pûrent marcher ſi ſecrérement, qu'on n'entendît quelque bruit de deſſus les murailles vers ſainte Geneviéve. Comme tout le monde ſans en excepter les Eccleſiaſtiques & les Religieux, montoit la garde, les Jéſuites dont le Collége étoit dans le voiſinage, la faiſoient en cet endroit: ils donnerent l'allarme, & auſſi-tôt les Bourgeois accoururent ſur le rempart.

Cayet. T. 1. Davila. l. 12.

Châtillon fit alte au lieu où il étoit, & ordonna un profond ſilence à ſes gens. Les Pariſiens n'entendant plus rien, crûrent que ce n'avoit été qu'une fauſſe allarme, & ſe retirerent chacun chez ſoy. Ils laiſſerent ſeulemene dans le Corp-de-Garde les Jéſuites & quelques-autres, qui y étoient en faction pour cette nuit là. Cependant les ſoldats Royaux ſe coulérent le long des ruës du Fauxbourg, avec plus de précaution qu'ils n'avoient fait d'abord; & vers les quatre heures du matin, Châtillon en ayant fait deſcendre quelques-uns dans le foſſé, ils gagnérent le pied de la muraille à la faveur d'un gros broüillard ſans être apperçûs. Ils y appliquérent juſqu'à ſept ou huit échelles, juſtement au quartier que les Jéſuites gardoient, & ou l'un d'eux & aſſez prés de là Nicolas Nivelle, nom fameux encore depuis dans la Librairie, & Guillaume Balden Avocat Anglois étoient en ſentinelle.

Relation de Pierre Cotton.

A la vûë du premier des Aſſaillans qui parut au baut d'une échelle, la ſentinelle cria aux armes, & allant à luy, luy caſſa ſa ballebarde ſur la tête; & le renverſa dans le foſſé: trois autres ſautérent en même-temps ſur le rempart; qui furent encore culbutez par le Jéſuite ſecondé de l'Avocat & du Libraire: les Corps-de-Garde voiſins vinrent au ſecours; & on accourut de toutes parts: on jetta des bottes de paille allumée dans le foſſé, pour voir ce qui s'y paſſoit: en peu de temps les murailles furent remplies de ſoldats; & Chatillon ne voyant plus aucune apparence de réüſſir, fit ſonner la retraite.

Ce coup étant manqué, le Roy quitta

la plaine de Bondi, & alla ſe camper à Gonneſſe, où il commença à éxécuter la réſolution qu'il avoit priſe, de faire pluſieurs détachemens de ſon armée. Il envoya les uns dans les Villes qui étoient les plus expoſées, comme, Melun, Corbeil, Senlis, Meulan, Mantes, & les autres dans les Provinces. Le Prince de Conti ramena avec luy la plûpart de la Nobleſſe d'Anjou, de Touraine, & du Maine, pour contenir les Ligueurs dans ces quartiers-là. Le Duc de Montpenſier retourna en Normandie avec les troupes qu'il en avoit amenées, le Duc de Longueville en Picardie, le Maréchal d'Aumont en Bourgogne, le Duc de Nevers alla commander en Champagne, & le ſieur de Lavardin fut chargé de la défenſe de Saint Denis.

Memoires de la Ligue. T. 4.

LeRoy retint auprés de luy le Maréchal de Biron avec uncorps encore aſſez conſidérable, pour ſe porter où ſa préſence ſeroit néceſſaire, pour harceler les ennemis dans leur marche, leur couper les convois & tâcher en fatiguant l'armée Eſpagnole, de l'obliger à retourner aux Pays-Bas: Et afin de faire voir à la Ligue, qu'il étoit encore en état de faire des conquêtes, il mit le ſiége devant Clermont en Beauvoiſis, qui aprés quelques réſiſtance ſe rendit par capitulation.

Dés que le Roy ent retiré ſon Infanterie des Fauxbourgs de Paris, pour venir ſe camper à Chelles, deux grands Convois que le Duc de Mayenne avoit fait préparer, l'un à Dourdan & l'autre à Chartres, étoient entrez dans cette capitale. Celuy de Chartres étoit de mille charettes de bled; & comme cela ſuffiſoit, pour ſoulager les beſoins les plus preſſans, ce fut la raiſon pourquoy le Prince de Parme & le Duc de Mayenne ne s'étoient point preſſez de quitter leur Camp d'auprés de Lagny, où la Brie leur fourniſſoit aſſez abondamment la ſubſiſtance. Mais la famine auroit bien-tôt recommencé dans Paris, ſi les Riviéres de Seine & de Marne ne fuſſent demeurées libres; & c'eſt à quoy les Chefs des troupes de la Ligue travaillérent, aprés s'être rendus maîtres de Provins & de quelques autres petites Places, qui n'etoient pas en érat de leur réſiſter, ſans ſe mettre en peine de ſuivre le Roy, qui étoit plus foible qu'eux de la moitié. Ils paſſerent la Marne, pour la laiſſer à leur droite, & s'avancérent vers Paris, ou le Prince de Parme entra *incognitò*. Ils ſe rendirent maîtres des Ponts de Saint Maur & de Charenton, & delà remontant la Seine, allérent mettre le ſiége devant Corbeil le vingt-quarriéme de Septembre.

Cayet. T. 1

An 1590. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 2.

Le ſieur de Rigaud Meſtre de Camp le ſoûtint avec une extrême valeur, & arrêta pendant trois ſemaines l'armee Eſpagnole devant une place commandce & ouverte de toutes parts. Il y fut tûé d'un coup de canon.

Les Capitaines & les ſoldats de ſon Régiment en le perdant, ne perdirent point courage; mais enfin ils furent emportez d'aſſaut, & taillez en piéces. Les habitans quoyque Ligueurs d'inclination furent traitez avec la derniére cruauté: le Prince de Parme eut la douleur d'y voir périr le Marquis de Renti, un de ſes plus habiles Généraux, & quelques autres perſonnes de qualité tant Eſpagnols qu'Italiens, & un grand nombre de ſoldats. Il borna là ſes conquêtes, & voyant que ſes troupes étoient beaucoup diminuées; que l'hyver approchoit; que les François & les Eſpagnols ne s'accordoient pas bien enſemble; qu'il tâchoit inutilement de piquer de reconnoiſſance le Duc de Mayenne, pour l'engager à livrer quelque place de la frontiére au Roy d'Eſpagne, en le dédommagement des grandes dépenſes qu'il avoit faites pour le ſecours de Paris; que le Prince Maurice profitoit beaucoup de ſon éloignement, il reprit la route des Pays Bas au mois de Novembre.

An. 1590.

En traverſant la Brie, il apprit à Colomiers que les ſieurs de Givri, de Marivaut & de Parabére avec les troupes Royales qui étoient à Melun & quelques autres avoient ſurpris Corbeil, où ils avoient fait main baſſe ſur les Eſpagnols, & ſur deux cens Lanſquenets qui y étoient en garniſon. Les Pariſiens ſollicitérent en vain le Prince de Parme de reprendre cette place qui leur étoit ſi importante, & dont ſa priſe fermoit de nouveau l'entrée des vivres à Paris, par le haut de la Seine, il refuſa de le faire, & pourſuivit ſon chemin.

d'Avila. l. 11

Il fut beaucoup plus inquieté dans ſon retour, qu'il ne l'avoit été dans ſon entrée dans le Royaume. Le Roy avoit jetté des troupes dans Châteauthierry, & dans les autres places, dont il étoit maître ſur la route que tenoient les Eſpagnols: il ſe mit luy-même à leurs trouſſes avec un gros corps de Cavalerie: il les barceloit ſans ceſſe, & contraints de demeurer toûjours ſerrez, ils campoient avec beaucoup d'incommodité. Il chargea leur arriére-garde, ſur le chemin de Marle: il y eût là un combat aſſez ſanglant, qui fut bien ſoûtenu par les Eſpagnols, & où ils perdirent cependant quelque bagage. On prétend que ce fut durant cette expédition, que le Roy paſſant par Cœuvres, ſe laiſſa charmer de la beauté de Gabrielle d'Etrées, qui fit dans la ſuite une grande figure à la Cour.

Des que l'armée Eſpagnole fut arrivée ſur la frontiére des Pays-Bas, le Prince de Parme en fit la revûë. Il en ſepara un Régiment Italien de Fantaſſins, & quelques autres Compagnies d'Infanterie avec quelque Cavalerie qu'il donna au Duc de Mayenne, & luy promit que ſi ſa préſence etoit encore néceſſaire en France, il y reviendroit au Printemps avec toutes ſes forces, le Roy ſon maître étant réſolu de tout ſacrifier, pour ſauver la Religion dans ce Royaume.

Cayet. T. 2.

Le

Le Roy ayant ceſſé de pourſuivre les ennemis, alla faire ſon entrée à Saint Quentin qui s'étoit mis de ſon plein gré ſous ſon obéïſſance, & il y apprit le dixiéme de Décembre la nouvelle de la conquête de Corbie, que les ſieurs d'Humiéres, de la Boiſſiére & de Parabére avoient ſurpriſe par le moyen du Petard, & où la garniſon avoit été paſſée au fil de l'épée avec le ſieur de Belle-fourriére qui en étoit Gouverneur.

An. 1590.

Ce fut là la derniére expédition importante qui fut faite cette année en Picardie. Je vais raconter ce qui ſe paſſa ailleurs.

Philippe Emmanuël de Lorraine Duc de Mercœur étoit à la tête de la Ligue en Bretagne, dont il avoit été fait Gouverneur par Henry III. & où les principales Villes & beaucoup de Nobleſſe tenoient ſon parti. Il agiſſoit aſſez indépendemment du Duc de Mayenne; car bien qu'ils fuſſent unis par l'intérêt commun de leur Maiſon & de la Ligue, le Duc de Mercœur en avoit un particulier, & il portoit ſes vûës bien haut. Il avoit épouſé Marie de Luxembourg héritiére de la Maiſon de Penthieure branche des anciens Ducs de Bretagne: & ſur ce titre, & ſous prétexte d'empêcher que ce Duché ne tombât ſous la domination d'un Prince hérétique, il ne prétendoit pas moins que de le détacher de la Couronne de France, & de s'en emparer. Il avoit réveillé dans la Nobleſſe de Bretagne l'ancienne inclination, qui n'y étoit pas encore tout à fait éteinte, d'avoir ſon Prince particulier. Il avoit traité de ſon chef avec le Roy d'Eſpagne, pour avoir du ſecours; & ce Prince luy avoit envoyé quatre à cinq mille hommes, qui aprés avoir été obligez dés le mois d'Août, par des Navires Anglois dont ils furent pourſuivis, à relâcher ſur les côtes de Biſcaye, avoient enfin paſſé, & étoient arrivez en Bretagne au mois d'Octobre. La principale condition du Traité fait avec la Cour d'Eſpagne, étoit que le Duc livreroit aux Eſpagnols le Port de Blavet, aujourd'huy Port Loüis, pour place de ſeureté avec permiſſion de s'y fortifier.

Cayet. T. 2.

Le Roy d'Eſpagne envoya des troupes à ce Duc d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit luy-même avoir des droits ſur la Bretagne, par l'Infante qu'il avoit euë d'Elizabeth de France fille du Roy Henry II. héritiére, diſoit-il, des trois derniers Roys ſes fréres, ſur-tout au regard de la Bretagne, par ce que ce Duché avant la réünion qui en avoit été faite à la Couronne de France, tomboit en quenoüille. Il regardoit l'entrée de ſes troupes dans le Port de Blavet, comme une priſe de poſſeſſion du Duché de Bretagne, où il ne déſeſpéroit pas de ſe maintenir par leur moyen, ſauf à diſputer enſuite de ſes prétentions avec le Duc de Mercœur.

Ce Duc avec le ſecours des Eſpagnols, devint le plus fort, & reprit Hennebon place voiſine du Port de Blavet, que le Prince de Dombes avoit priſe quelque temps auparavant. La guerre ſe faiſoit dans cette Province comme ailleurs avec divers ſuccés. Il ſe donna une infinité de petits combats; on prenoit & on reprenoit des Châteaux & d'autres petites places: car il n'y avoit pas aſſez de troupes pour des entrepriſes conſiderables: mais la guerre n'en étoit pas moins dommageable pour les peuples. Tout le plat-Pays étoit continuellement ravagé par les courſes & par les violences des deux partis, & l'arrivée des Eſpagnols qui fortifiérent Blavet, les menaçoit encore de plus grands malheurs.

Thuanus l. 99.

A l'autre extrémité du Royaume le Duc de Savoye qui avoit levé le maſque, ne déguiſoit preſque plus ſes prétentions, & faiſoit plûtôt la guerre à la France qu'au Roy. On voyoit à découvert le deſſein qu'il avoit formé de ſe rendre maître du Dauphiné & de la Provence, & d'en ajoûter l'uſurpation à celle du Marquiſat de Saluces.

Leſdiguiéres battit ſes troupes dans le Dauphiné preſqu'en toutes les rencontres: il prit Briançon & pluſieurs autres places ſur la Ligue, & aprés avoir long-temps bloqué Grenoble, & en avoir ſurpris une partie qui eſt ſeparée du reſte par l'Iſére, il obligea cette Ville à ſe ſoumettre, & à reconnoître le Roy. Ce Gentilhomme qui ſous les précédens Régnes, s'étoit fait une grande réputation dans la guerre, la ſoûtint ſous celuy cy, avec cette différence, que l'éclat de ſes premiers exploits étoit terni par la qualité de Rebelle, & que ceux qu'il fit dans la ſuite, étoient pour le ſervice de ſon Souverain legitime, qui les récompenſa des plus grands honneurs.

Vid. la Vie de Leſdiguiéres. T. 1.

Sa premiére récompenſe fut le Gouvernement de Grenoble, qui luy fut accordé d'une maniére, où il y eut quelque choſe de ſingulier. Il envoya au Roy Saint Julien ſon Secrétaire, pour luy porter la nouvelle de la priſe de cette place, & luy en demander le Gouvernement qu'il luy avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît.

Le Roy étoit actuellement au Conſeil dans Saint Denis, lors que Saint Julien arriva. On lut la lettre de Leſdiguiéres, & le ſieur d'O s'oppoſa à ſa demande, ſur ce que dans le Traité paſſé entre le Roy & les Seigneurs qui l'avoient reconnu aprés la mort de Henri III. il étoit expreſſément porté par un article, que les Gouvernemens des Villes que l'on prendroit, ne ſeroient donnez qu'à des Catholiques.

Cette oppoſition embarraſſa le Roy, & quoyque le Maréchal de Biron fut fort porté à appuyer la requête de Leſdiguiéres, il n'oſa le faire paroître. Il tâcha de perſuader à Saint Julien de ne point inſiſter davantage à cauſe de l'engagement que le Roy avoit pris avec les Catholiques, l'aſſurant qu'avec le temps Sa Majeſté combleroit ſon

maître de plus de faveurs, qu'il n'en pourroit ſouhaiter. Celuy-cy ſans repliquer fit une profonde révérence, & ſe retira ſans dire mot : mais étant retourné un moment aprés. *Meſſieurs*, dit-il, *vôtre réponſe ineſpérée m'a fait oublier un mot ; c'eſt que puiſque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon Maître le Gouvernement de Grenoble, vous ſongiez aux moyens de le luy ôter* ; & ſans rien ajoûter davantage, il s'en alla.

Le Maréchal de Biron ayant jugé par la contenance du Roy, que la hardieſſe de Saint Julien ne luy avoit pas déplû, & qu'au contraire il portoit impatiemment le refus qu'on l'obligeoit de faire à Leſdiguiéres, prit la parole, & dit que c'étoit là un cas tout riculier ; que le Roy avoit promis le Gouvernement de Grenoble à Leſdiguiéres, s'il la prenoit, & cela dans un temps où il n'y avoit nulle apparence qu'il la pût prendre, & qu'il ne convenoit point que le Roy manquât là-deſſus à ſa promeſſe. L'autorité du Maréchal qui avoit luy-même ſigné le Traité avec les autres Seigneurs, empêcha qu'aucun ne repliquât, & l'on fit ſur le champ expédier le Brevet.

Le Duc de Savoye réüſſir mieux en Provence, qu'en Dauphiné. Dampierre, la Comteſſe de Saut, & le Parlement d'Aix étoient d'intelligence avec luy. Il leur avoit envoyé un grand ſecours dés l'année précédente, & de Vins lors qu'il fut tué au ſiége de Graſſe, avoit dans ſon camp deux mille hommes de pied & mille chevaux Savoyards : mais la choſe fut pouſſée beaucoup plus loin cette année.

Bouche Hiſt. de Provence. T. 2. l. 10.

Il fut réſolu dans l'Aſſemblée des Etats, qui ſe tinrent à Aix ſous l'autorité du Parlement, qu'on députeroit au Duc, pour le prier de venir en perſonne prendre le Gouvernement, & la protection de la Provence. Elſias Raſtellis Evêque de Riez, le Baron d'Oyſe, le ſieur d'Ampus & Fabrégues Avocat furent chargez de cette ambaſſade, & Beaumont qui étoit Conſul d'Aix l'année précédente, fut dépuré au Duc de Mayenne, pour luy faire agréer cette démarche, qu'il n'auroit pas aſſurement approuvée, s'il eût été en ſon pouvoir de l'empêcher.

Le Duc de Savoye reçût cet offre avec toute la joye que luy inſpiroit ſon ambition. Il aſſeura les Provençaux que dans peu de temps, ils le verroient à leur tête avec de bonnes troupes, & ſe prépara une facile entrée en Provence par de groſſes ſommes d'argent, qu'il fit diſtribuer à Aix & à Marſeille, pour s'y faire de nouvelles créatures.

Le Duc de Lorraine dont les Ancêtres avoient eu de grandes prétentions ſur cette Province, ayant ſçû les intrigues du Duc de Savoye pour s'en emparer, penſa à le traverſer. Il offrit aux Provençaux un ſecours de troupes, & le Comte de Vaudemont pour les commander ; mais la grande diſtance qu'il y a entre la Lorraine & la Provence, & les avances qu'on avoit déja faites auprés du Duc de Savoye, le firent remercier de ſa bonne volonté.

Le Duc de Savoye fit prendre les devans au Comte Martinengue avec un corps de troupes, qui jointes avec celle des Ligueurs prirent quelques places, attaquérent la Ville de Saint Maximin, & furent obligez d'en lever le ſiége, par la vigoureuſe réſiſtance du ſieur de Valavoire qui en étoit Gouverneur. Le Duc arriva à Nice au mois d'Octobre, & y ayant ſéjourné quelque temps, il en partit pour ſe rendre à Aix ; voulant ſe faire un mérite de la confiance qu'il avoit aux habitans. Il y entra le dix-ſeptiéme de Novembre à cinq heures du ſoir, accompagné ſeulement de pen de Seigneurs de ſa Cour, & de quelques Gentilshommes du Pays, qui étoient allez au-devant de luy. An. 1590.

Il alla deſcendre chez la Comteſſe de Saut, qui le régala ſplendidément. Il coucha au Palais Archiepiſcopal, & ſortit de la Ville le lendemain aſſez matin dans un caroſſe fermé, pour y revenir quelques heures aprés, & y recevoir les honneurs de la belle entrée qu'on luy préparoit. Elle ſe fit avec une magnificence dont un Roy de France même auroit pû être content. Il accepta tous ces honneurs, excepté celuy du Dais, diſant, que celuy-là n'étoit dû qu'à Dieu & au Roy.

Cinq jours aprés, il vint au Parlement, où s'étant aſſis à la premiére place, le Premier Préſident au nom de toute la Cour, le déclara Gouverneur & Lieutenant Général en Provence, *ſous la Couronne de France* : car depuis l'Anarchie introduite par la Ligue dans ce Royaume, c'étoit une néceſſité d'inventer toûjours quelque nouvelle formule, pour exprimer l'injuſte autorité qu'elle donnoit à ſes Chefs. Enſuite il créa des Officiers d'armée qu'il tira de la Nobleſſe du Pays, ſe forma un Conſeil, fit des Ordonnances de Police, & puis ſe mit en campagne. Il prit Salon, & quelques autres petites places, & convoqua les Etats de Provence à Aix pour le mois de Janvier ſuivant. Il fit tout cela avec autant de facilité & de tranquillité, qu'il l'eût fait dans ſa principauté de Piémont ou dans ſon Duché de Savoye ; parce que la Valette faute de troupes ne pouvoit guéres faire autre choſe, que de ſe tenir ſur la deffenſive, le ſecours que Leſdiguiéres luy amenoit de Dauphiné, n'ayant pû encore arriver. Il empêcha néanmoins, en ſe ſaiſiſſant des paſſages, que le Duc n'allât recevoir les ſoûmiſſions de Marſeille, où les Habitans l'invitoient.

Cette élection du Duc de Savoye pour Protecteur de Provence, y produiſit un tiers parti ; car le Comte de Carces qui avoit épouſé la fille de la Ducheſſe de Mayenne & étoit Gouverneur de la Province pour l'Union, ſe voyant dépoſſédé par le Duc,

commença avec ſes amis à faire bande à part; & ce ne fut pas-là un petit avantage pour le Roy.

Cayet. T.1.

Il ſe fit en Auvergne, au Maine, en Languedoc, & en quelques autres Provinces, diverſes entrepriſes toutes peu importantes; mais la levée du ſiége de Paris ranima la vivacité des Ligueurs de Bourdeaux. Ils firent beaucoup valoir cette diſgrace du Roy, & pluſieurs du Parlement ſe plaignirent, de ce que les ſix mois, aprés leſquels le Roy ainſi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs Catholiques, devoit ſe faire inſtruire, étoient paſſez, ſans qu'on luy eut veu depuis faire aucune démarche à cet égard. Il y en eut qui dirent qu'on les joüoit; que puiſque ce Prince ayant tant d'interêt à ſatisfaire ſur ce point là ſes Sujets, ne le faiſoit point, il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'il tint ſa parole, quand il ſeroit maître de l'Etat; & ils propoſérent comme ils l'avoient déja projetté ſur la nouvelle de la mort du feu Roy, de ſe joindre avec le Parlement de Toulouſe, pour prévenir le malheur dont le Royaume étoit menacé, d'avoir un Roy hérétique.

Hiſtoire du Maréchal de Matignon. l. 3.

Le Maréchal de Matignon averti de la cabale qui ſe formoit, vint au Parlement, & aprés avoir écouté avec beaucoup de patience ce que les plus hardis luy dirent ſur ce ſujet, il leur repréſenta tout ce qui étoit capable d'excuſer le Roy; que ſes ennemis qui s'étoient mis en campagne pour le pouſſer à toute outrance, ne luy avoient pas laiſſé le loiſir de penſer à une affaire auſſi ſérieuſe & auſſi importante que celle-là; que le combat d'Arques, la bataille d'Ivry, le ſiége de Paris, & l'entrée du Prince de Parme en France, luy en avoient ôté tous les moyens; que pendant ce temps-là, il luy avoit été impoſſible d'aſſembler les Prélats de France, & qu'ainſi on ne pouvoit pas l'accuſer encore d'avoir manqué à ſa parole; que la tranquillité dont la Guyenne avoit joüi, tandis que les Provinces voiſines étoient toutes en feu, montroit la ſageſſe de la réſolution que le Parlement avoit priſe, de ne rien précipiter; que la prudence & l'avantage du Pays demandoient qu'on temporiſât encore; mais que ſon avis étoit que la Cour députât au Roy, pour le ſupplier avec reſpect de ſe faire au plûtôt Catholique.

Aprés bien des conteſtations, l'autorité que le Maréchal s'étoit acquiſe, fit entrer la plûpart des Préſidens & des Conſeillers dans ſon ſentiment. On nomma des Députez, & pendant qu'ils ſe préparoient à leur voyage, il avertit le Roy de ce qui ſe paſſoit. Ce Prince le remercia par une Lettre du nouveau ſervice qu'il luy avoit rendu, & l'aſſura qu'il recevroit bien les Députez qu'on luy envoyeroit.

Ils partirent au bout de quinze jours, & trouvérent le Roy à Senlis. Il leur fit beaucoup de careſſes, ſe juſtifia par les mêmes raiſons que le Maréchal avoit dites au Parlement, & leur promit de les ſatisfaire, dés que ſes affaires le luy permettroient.

Cette réponſe générale marquoit l'irréſolution où il étoit toûjours, & elle provenoit principalement de la difficulté qu'il y avoit pour luy à ménager les Huguenots & les Catholiques. Les Députez retournérent à Bourdeaux fort ſatisfaits de l'accüeil que le Roy leur avoit fait; mais mécontens de ce qu'il ne leur avoit rien promis d'aſſez poſitif. Les murmures augmentérent, & le Maréchal en ayant informé le Roy, ce Prince luy envoya un ample Mémoire, où il luy faiſoit un grand détail de toute ſa conduite, & des difficultez qui l'avoient empêché de faire une Aſſemblée de Prélats, & luy ajoûtoit, qu'il avoit deſſein de la convoquer à Tours pour le quinziéme du mois de Mars prochain. Le Maréchal ſe ſervit utilement de ce que le Roy luy mandoit, & s'étant dans cette intervalle fortifié de troupes, il ſe mit en état de contenir les Bourdelois dans le devoir.

Comme les affaires de France dépendoient alors beaucoup de la ſituation de la Cour de Rome, la mort du Pape Sixte V. qui arriva durant le ſiége de Paris le vingt-ſeptiéme d'Août, tint à cet égard les eſprits des deux partis fort en ſuſpens. On la regarda comme un malheur pour le Roy: car le Pape l'eſtimoit, & quoy qu'il eût fait juſqu'alors, il avoit toûjours haï la Ligue. Il étoit plus convaincu que jamais des mauvais motifs qui l'avoient formée; il avoit pénétré les deſſeins artificieux des Eſpagnols; il commençoit même à ſe broüiller avec eux, & on a prétendu qu'un grand tréſor qu'il amaſſoit depuis quelques années dans le Château Saint Ange, étoit deſtiné à leur enlever le Royaume de Naples. Il écoutoit favorablement le Duc de Luxenbourg, & il y a beaucoup de ſujet de croire, qu'il étoit réſolu de prendre de nouvelles meſures pour pacifier la France, s'il ne fût pas mort. An. 1590.

On étoit dans l'impatience d'apprendre l'élection de ſon ſucceſſeur. Elle fut aſſez prompte; le Cardinal Jean-Baptiſte Caſtanea fut fait Pape le quinziéme de Septembre, & prit le nom d'Urbain VII. mais étant mort treize jours aprés, il fallut procéder à une nouvelle élection. Le Concla-ve dura plus long-temps, & ce ne fut que le cinquiéme de Décembre, que le Cardinal Nicolas Sfondrate fut mis en ſa place ſous le nom de Gregoire XIV.

Il y avoit dans ce choix deux préjugez aſſez fâcheux pour le Roy: le premier que ce Pape étoit natif du Milanés ſujet du Roy d'Eſpagne, & l'autre qu'il étoit du nombre de ceux que l'Ambaſſadeur de ce Prince avoit propoſez pour le Pontificat. Sa conduite ne répondit que trop à la crainte que le parti du Roy en avoit conçûe.

& c'eſt parlà que je vais commencer la narration de ce qui ſe paſſa l'année ſuivante 1591.

Cayet T. 1. Dés que le Cardinal Gaëtan ent appris la mort de Sixte V. Il prit ce prétexte, pour ſe retirer à Rome, prétendant que ſa légation étoit finie par la mort du Pape; mais il y a beaucoup d'apparence que les faveurs qu'il avoit euës durant le ſiége de Paris, les dépenſes qu'il y avoit faites, le peu d'eſpérance qu'il avoit de réüſſir à mettre la Couronne de France ſur la tête du Roy d'Eſpagne, & enfin la haine des François, même de la plûpart de ceux de la Ligue que ſa partialité pour l'Eſpagne luy avoit attirée, le déterminérent à ce prompt départ, & à ne pas attendre que le Pape qui ſeroit élû, le rappellât.

Il laiſſa à Paris Philippes Séga Evêque de Plaiſance, pour tenir ſa place, & pour y agir au nom du ſaint Siége. Il s'aboucha en chemin avec le Prince de Parme & le Duc de Mayenne, qui aſſiégeoient alors Corbeil, & ſe fit eſcorter juſqu'en Lorraine par le Comte de Chaligni & le Colonel Saint Paul, dans la crainte qu'il avoit d'être enlevé par quelque parti des troupes du Roy, deſquelles il n'avoit pas lieu d'eſpérer d'être bien traité, s'il avoit été pris, & gagna l'Italie par le pays des Suiſſes.

On ne peut douter que ce Cardinal livré comme il étoit aux Eſpagnols, n'eût beaucoup contribué par la relation qu'il fit des affaires de France au Pape Gregoire XIV. à l'animer contre le Roy: & les Seize dans une Lettre * qu'ils écrivirent au Pape, le ſuppoſerent ainſi.

* Datée du 24. Février 1591

Le Duc de Luxembourg ayant été rappellé de Rome par le Roy, qui vouloit être inſtruit de ſa propre bouche, de l'état où étoient ſes affaires, en partit avant l'exaltation de Gregoire XIV. & n'étant pas encore loin de Rome, il compoſa un Mémoire, où il expoſoit ſes penſées ſur les moyens que l'on pouvoit prendre, pour rétablir la tranquillité dans le Royaume de France, & y pourvoir à la ſeureté de la Religion. Il l'adreſſa au Conclave, mais les Cardinaux de la faction d'Eſpagne & les Partiſans de la Ligue empêchérent qu'il n'y fût lû: ce que le Duc ayant ſçû aprés ſon retour en France, il fit un autre Mémoire en forme de Lettre, qui contenoit les mêmes choſes. Il le donna à un Gentilhomme François qui alloit être à Rome l'Agent des Seigneurs Catholiques du parti du Roy, & le chargea de le preſenter au Pape qui ſeroit élû. Il fut mis entre les mains de Gregoire XIV. auſſi tôt aprés ſon élection. Ce Pape le receut avec bonté, & l'ayant lû promit d'y faire réponſe: mais il changea de penſée quelques jours aprés, à la perſuaſion des ennemis du Roy. Dans cette Lettre * le Duc de Luxembourg faiſoit le précis des choſes qu'il avoit miſes dans le Mémoire préſenté au Conclave.

* Rapportée par Cayet. T. 2. Datée du 8 d'Avril 1591. au Camp devant Chartres.

Il y ſuppliоit le Pape de ne ſe point laiſſer prévenir par les Eſpagnols ni tromper par leurs artifices, d'enviſager les ſuites de leurs deſſeins ambitieux, qu'ils couvroient du ſpécieux prétexte de la Religion, de ſe ſouvenir de ce que ſa Sainteté luy avoit fait l'honneur de luy dire elle-même, lorſque allant à Rome pour le Conclave, elle le rencontra en Toſcane, ſçavoir qu'il falloit que le Roy de France fut Roy de France, & le Roy d'Eſpagne, Roy d'Eſpagne, afin que la puiſſance de l'un ſervît de barriére à l'ambition de l'autre. Le Duc repreſentoit encore, que le Pape Sixte V. s'étoit repenti de certaines démarches trop fortes qu'il avoit faites, & qu'aprés avoir été mieux inſtruit, il étoit entiérement réſolu à prendre les voyes de douceur; que toute autre conduite mettroit la Religion en France en un extrême danger; qu'il ne pouvoit croire les bruits qui couroient, que ſa Sainteté alloit ſe déclarer ouvertement contre le Roy, & contre les Catholiques qui ſuivoient ſon parti, fournir de l'argent aux Rebelles, & les aſſiſter de toute ſa puiſſance; que la connoiſſance qu'il avoit de ſa profonde ſageſſe luy répondoit de la fauſſeté de ces nouvelles; qu'il loüoit le deſſein qu'elle avoit d'envoyer un Prélat en France, pour être informé par ſon moyen des choſes qui s'y paſſoient; mais qu'il la conjuroit, de faire choix d'une perſonne, dont la droiture & le deſintéreſſement égalaſſent la prudence & l'expérience dans le maniment des affaires; que faute de prendre une précaution ſi neceſſaire, elle auroit la douleur de voir abîmer un Royaume autrefois le plus floriſſant de la Chrêtienté; & qu'enfin elle voulut bien écoûter favorablement le Gentilhomme, que les Seigneurs Catholiques de l'armée du Roy luy envoyoient, en attendant une plus ſolemnelle Ambaſſade, pour la feliciter de ſon élévation ſur le Trône de ſaint Pierre.

Cette Lettre n'eût pas plus d'effet que la premiére. Le Pape prévenu par le Cardinal Gaëtan & par les partiſans de la Ligue, ne fut pas plûtot couronné, qu'il ordonna à l'Evêque de Plaiſance, d'aſſurer les Pariſiens de ſa Protection, & en particulier de la réſolution qu'il avoit priſe de leur fournir de ſon Tréſor quinze mille livres par mois, pour récompenſer la conſtance avec laquelle ils avoient ſoûtenu un ſi penible ſiége contre les hérétiques, & leur donner le moyen de réſiſter aux nouveaux efforts, qu'ils ſe préparoient à faire contre la ville de Paris.

* Lettre du Pape datée du 20. Janvier 1591.

L'Evêque de Plaiſance publia auſſi-tôt la Lettre du Pape, & l'envoya à toutes les Villes Liguées, faiſant dans celle * qu'il leur écrivit en même-temps, un grand éloge du zéle & de la libéralité du ſaint Pére, qui devoient leur ſervir d'un nouveau motif, pour défendre leur Religion contre les hérétiques, juſqu'à la derniére goute de leur ſang.

* Datée du 22. Février.

Ces promeſſes du Pape furent accompagnées des effets. L'argent pour le premier

mois fut délivré ; & ce fut en conſéquence de ce payement, que la faction des Seize, comme ſi elle eût repreſenté tout le Royaume de France, eut l'inſolence d'écrire au Pape pour l'en remercier, & le feliciter de ſon élevation au Pontificat, & de ſouſcrire la Lettre * de cette maniére. *De vôtre Sainteté les trés humbles, trés-dévots, & trés obéiſſans ſujets & ſerviteurs, ceux du Conſeil des Seize Quartiers de Paris, qui ont prié huit d'entre eux de ſouſcrire pour toute la Compagnie, ſigné* Génebrard, Boucher, Aubry, de Launoy, de Buſſy, de la Bruiere, Crucé, Senault.

*Datée du 24 Février 1591.

Le Pape qui n'avoit pas daigné répondre au Duc de Luxembuurg, fit l'honneur à ces ſéditieux, la plûpart de la lie du peuple, de les remercier de leur Lettre, par une * tres-honnête qu'il leur écrivit, & où il leur confirmoit la promeſſe qu'il leur avoit faite, de les ſecourir d'argent. Il leur rendoit compte dans ſa Lettre d'une levée de Gens de guerre qu'il faiſoit, pour leur envoyer ſous les ordres d'Hercule Sfondrate Duc de Montémarciano ſon neveu, & les avertiſſoit qu'il avoit nommé pour ſon Nonce en France Marcilio Landriano, qui leur feroit connoître plus en détail, avec quel zele il étoit réſolu de prendre leur protection.

*Datée du 25 May 1591.

Sur ces entrefaites le Cardinal Charles de Lorraine fils du Duc de Lorraine, arriva à Rome avec un Sécrétaire du Duc de Mayenne, pour conjurer le Pape de hâter la levée des troupes qu'il deſtinoit au ſecours de la Ligue, & de leur faire prendre leur marche vers la Lorraine, afin de les oppoſer à celles que le Vicomte de Turenne avoit obtenuës des Princes Proteſtans d'Allemagne pour le Roy, & que le Prince d'Anhalt devoit luy conduire.

Le Duc de Seſſe Ambaſſadeur d'Eſpagne ſeconda parfaitement le Cardinal de Lorraine dans cette negociation. Il avoit ſur cela des ordres trés-forts du Roy ſon maître, qui inquier du grand amas d'or & d'argent que Sixte V avoit fait dans le Château Saint-Ange, ſoupçonnoit, comme je l'ay dit, que ce Pape avoit des deſſeins ſur le Royaume de Naples, & ne ſouhaitoit rien tant, ſinon que ſon Succeſſeur diſſipât ce Tréſor : ce fut pour l'y engager qu'il uſa d'un trés-ſubtil artifice. Il fit demander au Pape la permiſſion d'aliéner quantité de biens d'Egliſe, afin de s'en ſervir, diſoit-il, à continuer la guerre qu'il faiſoit aux hérétiques en France & en Flandre. La choſe fut miſe en délibération au Conſiſtoire. Les Cardinaux de la faction d'Eſpagne bien préparez ſur cet article, ſe déchaînérent fort contre ces aliénations, que les Agens de la Ligue auſſi-bien que les Eſpagnols demandoient, & comme ils convenoient cependant ; qu'il falloit ne rien omettre pour ſoûtenir la guerre contre les Huguenots, ils conclurent à fournir abondamment de l'argent que le ſaint Siége avoit en

Cayet. T. 2.

A réſerve, & effectivement il en fut dépenſé en trés-peu de temps plus de trois millions de ducats pour ce ſujet.

La levée des troupes du Duc Montémarciano ſe fit avec beaucoup d'empreſſement ; mais de quelque diligence que l'on uſât, elles ne purent arriver à Verdun où elles avoient leur rendez-vous, que vers la fin de Septembre ; & en attendant, le Pape ſe ſervit d'autres armes, qu'il luy étoit beaucoup plus aiſé de mettre en uſage. An. 1591.

Le Nonce Landriano arriva en France, & y apporta deux monitoires que les Liguez avoient fort ſollicitez. L'un * étoit adreſſé à toutes les perſonnes Eccleſiaſtiques qui ſuivoient le parti du Roy. Par ce Monitoire le Pape leur ordonnoit ſous peine d'excommunication & de ſuſpenſe, de ſe ſéparer de ce Prince & de ſes intérêts dans quinze jours, & ſi au bout de l'autre quinzaine, ils n'avoient pas exécuté cet ordre, il les déclaroit décheus de toutes leurs dignitez & bénéfices.

* Daté du 3. Mars 1591.

L'autre qui n'étoit que comminatoire, portoit le même commandement aux Princes, aux Seigneurs, aux Gentilhommes, & à tous les autres François du parti du Roy. Dans tous les deux ce Prince étoit déclaré hérétique, relaps, perſécuteur de l'Egliſe, excommunié, privé de ſes Royaumes, & de tout ſes Domaines, & l'on y promettoit aux Catholiques, de grands & de prompts ſecours, pour les défendre contre les Huguenots.

Ces deux Monitoires que le Nonce fit imprimer à Reims, cauſérent un grand fracas par toute la France. Le Parlement de Châlons ſur Marne ne les eut pas plutôt vûs, que ſur la réquiſition du Procureur Général, il rendit un Arrêt, * par lequel faiſant droit ſur l'appel interjetté par ledit Procureur Général au futur Concile, tant ſur les deux nouveaux Monitoires, que ſur les excommunications lancées contre le feu Roy, & ſur les Bulles de la Légation du Cardinal Caëtan, il déclara tous ces Actes nuls, abuſifs, ſcandaleux, ſéditieux, faits contre les ſaintes Loix, Conciles approuvez, libertez de l'Egliſe Gallicane, & ordonna qu'ils fuſſent brulez dans la place publique par la main du bourreau, décerna priſe de corps contre Landriano ſoy diſant Nonce du Pape, avec promeſſe à quiconque le livreroit à la Juſtice de la Cour, de dix mille livres de récompenſe, &c.

* Daté du 10 du mois de Juin 1591.

Un Arrêt tout ſemblable, * fut prononcé par le Parlement de Tours. Une grande multitude d'Ecrits fut répanduë par tout le Royaume touchant l'autorité du Pape, & un entre-autres qui eſt rapporté au quatriéme Tome des Mémoires de la Ligue, où cette matiére eſt traitée plus à fond en faveur des Souverains, & avec plus d'ordre, qu'elle ne l'avoit jamais été.

* Daté du 5 Août 1591.

Peu de temps aprés l'Arrêt du Parlement de Châlons, le Roy fit à Mante une Déclaration en ſon nom ſur ce ſujet, beaucoup plus moderée que cet Arrêt, ainſi qu'il luy conve-

* Datée du 4. Juin 1591.

noit. Il y expoſoit qu'ayant appris que le ſieur Landriano venoit en France de la part du Pape, il avoit avant qu'il y fût entré publié une Patente, par laquelle il declaroit comme il avoit déja fait au regard du Cardinal Caëtan, que s'il venoit vers luy, il ſeroit reçû avec toutes ſortes d'honneurs; mais que s'il alloit chez ſes ſujets Rebelles, il défendoit à tous les François de reconnoître en luy aucun caractére, & de luy obeïr; il repetoit ce qu'il avoit déja dit en pluſieurs autres Ecrits, qu'il étoit prêt de ſe ſoûmettre à l'inſtruction d'un Concile ou de quelque aſſemblée de Prélats ſur l'article de la Religion; que les Rébelles au lieu d'accepter un moyen ſi legitime & ſi neceſſaire pour le bien du Royaume, avoient perſiſté dans leur révolte, & fait de nouvelles ligues avec les Princes étrangers les plus grands ennemis de la France. Il ajoûtoit que le feu Pape Sixte V. revenu de ſes préventions, étoit entré dans ces vûës, & s'étoit fort repenti de s'être pendant un ſi long-temps laiſſé tromper par les Agens de la Ligue; mais que par un grand malheur, le ſucceſſeur de ce Pape s'étoit encore laiſſé prévenir par leurs artifices & leurs calomnies; qu'il avoit cru ſur leur parole, ce qui étoit trés faux, qu'il refuſoit de ſe faire inſtruire; mais qu'il étoit toûjours dans la diſpoſition de garder la promeſſe qu'il avoit faite à cet égard aux Princes & aux Seigneurs de ſon Royaume dés ſon avénement à la Couronne, & que la guerre que les Rebelles luy faiſoient ſans luy donner le moindre relâche, avoit été cauſe qu'il ne l'avoit point encore fait; que cette perſuaſion du Pape avoit été ſuivie de Monitoires, contre les Princes, Seigneurs, Officiers de la Couronne, Cardinaux, Archevêques, Evêques, & contre tous ſes fidelles ſujets; que la conduite qu'il avoit tenuë devoit avoir deſabuſé le Pape de toutes les fauſſetez que l'on publioit, vû qu'il n'avoit juſqu'alors rien innové ſur la Religion; qu'au contraire il avoit par tout maintenu les Catholiques dans leur liberté, comme il étoit dans la réſolution de le faire toûjours; qu'au reſte à l'égard du ſieur Landriano & des Monitoires qu'il avoit ſemez dans le Royaume; comme la choſe ne regardoit pas ſeulement ſa perſonne, mais encore tout l'Etat & les Priviléges de l'Egliſe Gallicane, il laiſſoit à ſes Parlemens le ſoin d'y pourvoir, la conſervation de ces Priviléges leur appartenant, & qu'il leur ordonnoit, d'y mettre ordre ſans delay, & de procéder inceſſamment contre le Nonce. Par la même déclaration, il commandoit auſſi aux Cardinaux, Archevêques & Evêques de ſon Royaume, de ſe diſpoſer à une aſſemblée pour ſe pourvoir par les voyes de droit contre de telles entrepriſes; & elle ſe tint quelques mois aprés.

Dans le même-temps, & au même lieu, le Roy publia un Edit, par lequel il caſſoit, révoquoit, annulloit ceux de l'an 1585. & de 1588. que les Chefs de la Ligue avoient extorquez du feu Roy & qui aneantiſſant l'autorité Royale, luy avoient ôté tous moyens de pacifier le Royaume, & y avoient cauſé de trés-grands troubles, dont on voyoit les ſuites funeſtes.

Mémoires de la Ligue. T. 4.

Par le même Edit, qui revoquoit ceux dont je viens de parler, il rétabliſſoit les autres qui les avoient précedez, & ſurtout celuy de l'an 1577. qui accordoit la liberté de conſcience. Il déclaroit que celuy qu'il publioit actuellement, n'étoit que proviſionnel, & qu'il ne ſubſiſteroit que juſqu'à ce que Dieu luy eût fait la grace de reunir tous ſes Sujets par une bonne & ſolide paix, & qu'alors il prendroit des meſures plus particuliéres ſur le fait de la Religion, comme il l'avoit promis à ſon avénement à la Couronne.

Il prévoyoit bien que cet Edit ne racommoderoit pas ſes affaires à Rome; mais il avoit moins d'égard, à l'effet qu'il produiroit en ce pays-là, qu'à celuy qu'il devoit avoir dans le Royaume, où les peuples étoient extrêmement laſſez de la guerre, & où tout le monde étoit perſuadé par l'expérience de tant d'années, que la liberté de conſcience étoit l'unique moyen de mettre fin à tant de maux. Tous les Catholiques du parti du Roy étoient dans cette penſée, & il n'y en avoit aucun, même parmi les plus zélez, qui ne fut content de cet expédient, pourvû qu'il fût accompagné de la converſion du Roy.

Cette multitude d'Ecrits qui parurent alors de part & d'autre ne ſervoit qu'à aigrir les eſprits, & la guerre ſe fit partout cette année avec la même fureur que la précédente.

La premiére entrepriſe ſe fit par les Ligueurs le troiſiéme de Janvier. Paris nonobſtant les ſecours qu'on y avoit reçûs du Prince de Parme, & les convois qui y avoient été introduits, ſouffroit beaucoup de la diſette, parce qu'il ſe trouvoit encore bloqué par la repriſe de Corbeil, & par ſaint Denis, où les Royaux s'étoient maintenus.

An. 1591.

Thuanus l. 101. Cayet. T. 2. D'Aubigné, T. 3. l. 3.

Le ſieur de Belin à qui le Duc de Nemours avoit laiſſé le Commandement dans Paris, pour aller en ſon Gouvernement du Lionnois, fit deſſein de reprendre ſaint Denys, pour s'ouvrir la campagne de ce côté-là. Le Chevalier d'Aumale ſe chargea de cette expédition, qui en effet ne paroiſſoit pas fort difficile, vû l'état de la Place & la circonſtance du temps.

La garniſon n'étoit que d'un aſſez petit nombre de Lanſquenets: les murailles étoient fort baſſes, & il y avoit tel endroit, où elles n'étoient pas plus hautes que d'une toiſe: il faiſoit un trés grand froid, & les foſſez où il y avoit de l'eau, étoient glacez juſqu'au fond. Le ſieur de Vic en étoit Gouverneur depuis trés peu de jours, Monſieur de Lavardin qui l'étoit avant luy, ayant remis ce Gouvernement entre ſes mains.

Le Chevalier d'Aumale ſortit de Paris la nuit avec quatre cens Fantaſſins, ſuivis de deux

Cayet. T. 1.

cens chevaux. Ils arrivérent juſqu'aux foſſez A de la Porte de Paris ſans être apperçûs: pluſieurs échelles furent placées en un inſtant: les ſoldats ſautérent ſans peine ſur la muraille, enveloppérent quelques ſentinelles, & le Chevalier d'Aumale ayant couru promptement à la porte, la fit rompre avec des léviers, pour faire entrer la Cavalerie.

De Vic dans cette ſurpriſe eut toute la préſence d'eſprit, dont il avoit beſoin. Il ſe poſta devant l'Abbaye avec ſept Gentilshommes à cheval, & ordoona aux Lanſquenets de couler le long des murailles vers la Porte de Paris, pour tâcher de la reprendre.

Le Chevalier d'Aumale qui ſe crût le maître de la Place, alla droit vers l'Abbaye à pied à la tête de ſes Fantaſſins, qui pour jetter l'épouvente & empêcher les habitans de ſortir de leurs maiſons, crioient *tuë tuë*.

De Vic réſolu de périr, ou de ſauver une place ſi importante qu'on venoit de luy confier, toute mauvaiſe qu'elle etoit, alla au devant de l'ennemi, faiſant ſonner la charge par un trompette, comme s'il avoit eu un Eſcadron entier, & n'attaqua le Chevalier d'Aumale, que quand il le vit engagé dans une ruë fort etroite qui va à l'Abbaye; il fut ſuivi par quelques Bourgeois, qui s'étoient aſſemblez dans la Place, & tint ferme dans ce défilé.

Cependant les Lanſquenets étant tombez tout à coup ſur la Cavalerie Pariſienne, l'arrêtérent par une décharge faite de fort prés, lorſqu'elle entroit dans la Ville trompette ſonoantes comme dans une Place priſe, l'obligérent de reculer, & ſe rendirent maîtres de la porte. Les Fantaſſins de la Ligue ne l'eurent pas plûtôt appris, que la peur les ſaiſit, & la plûpart ſe debaoderent pour ſe ſauver par-deſſus les murailles. Le Chevalier d'Aumale voyant qu'on l'abandonnoit, voulut faire retraite avec quelque ordre en combattant; mais il fût tué dans la mêlée ſans être connu, & on ne le ſçût que quelques heures aprés.

Le Roy apprit à Senlis ce qui s'étoit paſſé à ſaint Denis. Il ne faiſoit que d'arriver des frontiéres de Flandre, juſqu'où il avoit pourſuivi l'armée du Prince de Parme, & ſe préparoit à faire une nouvelle tentative ſur Paris.

Ayant fait repoſer ſes troupes pendant quelques jours, il les y conduiſit dans l'eſpérance de le ſurprendre par la porte ſaint Honoré. Il arriva à trois heures du matin au Fauxbourg. Soixante Capitaines déguiſez en payſans conduiſoient des chevaux & des charettes: Lavardin les ſuivoit avec cinq cens Cuiraſſiers & deux cens Arquebuſiers: le Baron de Biron, venoit enſuite avec une troupe de douze cens hommes: aprés luy marchoit la Nouë avec les Suiſſes & quelques pieces de canon. Le Roy s'arrêta au bout du Fauxbourg avec les Duc de Longueville, & d'Epernon, & tous ſe mirent à pied, excepté le Duc de Nevers qui demeura à cheval avec cinquante à ſoixante Gendarmes.

Douze des Capitaines deguiſez s'avancérent vers la porte Saint Honoré, conduiſant chacun un cheval charge de farine. Ils devoient d'abord embarrauer la porte, quand on la leur auroit ouverte, & ſoûtenus de ceux qui les ſuivoient, s'en emparer en donnant ſur la garde; une partie des troupes devoit couler le long de la riviére, & preſenter l'eſcalade de ce côte là.

Mais le Comte de Belin averti des mouvemens des troupes du Roy, avoit eu quelque ſoupçon. Il avoit pris toutes ſes precautions pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, & entre autres choſes, il avoit terraſſé la porte de Saint Honoré par derriére.

Un des Capitaines qui conduiſoit les farines cria aux ſentinelles qu'on leur ouvrit la porte. Le ſieur de Tremblecourt qui etoit de Garde en cet endroit, luy fit diverſes queſtions, auſquelles il répondit en langage de payſan, & ſi adroitement, que ce Gentilhomme le prit pour un de ces payſans, qui pour éviter les partis ennemis venoient ſouvent la nuit apporter des vivres dans Paris; il lui dit que la porte étoit barricadée, qu'on n'entroit point par-là, & qu'il allât le long de la riviére, & par une autre porte qu'on luy ouvriroit.

Ces Capitaines allérent faire leur rapport au Roy, qui vit bien que les ennemis étoient ſur leurs gardes. Il retira ſes troupes, & les Pariſiens ayant appris le danger qu'ils avoient évité, firent chanter le *Te-Deum*, comme s'ils euſſent remporté une grande victoire. Cette journée s'appella la journée des farines, & il fut ordonné qu'on en feroit une fête tous les ans: ce fût la cinquiéme de cette nature qui fut inſtituée à Paris; car on en avoit fait une de la journée des barricades; une de celles qu'ils appellérent la journée du pain, lorſque le Roy retira ſon Infanterie des Fauxbourgs, pour aller au devant du Prince de Parme, & que le paſſage fut ouvert aux convois; une de celle de l'entiére levée du ſiége, quand l'armée Eſpagnole vint juſqu'à Paris; & une de celle de l'eſcalade du Fauxbourg Saint Jacques, où le Comte de Châtillon fut repouſſé, & toutes ces Fêtes furent chommées juſqu'à la réduction de cette capitale à l'obéiſſance du Roy.

Le Duc de Mayenne qui étoit en Picardie, où il prit ſeulement quelques Châteaux, ayant eu nouvelle de cette entrepriſe, fit auſſi-tôt un détachement de ſoldats Italiens & Eſpagnols des Régimens que le Prince de Parme luy avoit laiſſé. Il en envoya une partie à Paris, & l'autre à Meaux ſous les ordres du ſieur Dupeſche; & cette Ville fut la premiére, où les étrangers furent mis en garniſon d'une maniére à en être les maîtres & plus forts que les Bourgeois.

Cayet T. 6. Mémoires de la Ligue, T. 4.

Durant ce temps-là, la Châtre Gouver-

neur de Berri ſe mit en campagne avec une petite armée, & vint aſſiéger Aubigni ſur Nerre petite Ville de la Province. Il en leva le ſiége aprés deux aſſauts, ſçachant que Châtillon & quelques autres Seigneurs du parti Royal venoient au ſecours. Il prit Sangoin ſur les confins du Bourbonnois, où il n'y avoit point de garniſon, aſſiégea Chatellet ſans le pouvoir prendre, à cauſe qu'il étoit toûjours côtoyé par Châtillon, & puis ayant appris que le Roy étoit entré en Beauſſe avec ſon armée, il ſe hâta de ſe rendre à Orléans. Il ſépara ſes troupes & les mit en diverſes Villes, aprés les avoir aſſez inutilement beaucoup fatiguées.

Il y avoit déja long-temps que le Roy formoit un deſſein ſur Chartres, pour ôter aux Pariſiens le ſecours des bleds, qui leur venoient de la Beauſſe : mais il falloit tromper ceux-cy, pour les empêcher de jetter des troupes dans Chartres, où il n'y en avoit point ; car en la plûpart des Provinces, les Bourgeois ſeuls gardoient alors leurs Villes, & ne vouloient point de garniſon, ſinon en cas de ſiege.

Le Roy pour y réüſſir prit les meſures ſuivantes. S'étant retiré à Senlis aprés la journée des farines, il marcha en Brie, fit ſemblant d'aſſiéger Provins, où les Ligueurs firent auſſi tot entrer ſix cens fantaſſins & deux cens chevaux : il donna de là jalouſie à Troyes & puis à Sens, en attendant les troupes que le Maréchal de Biron luy amenoit de Normandie, où il avoit receu de l'argent, des poudres & des boulets de la Reine d'Angleterre, & pris Harfleur, Caudebec, Feſcamp & quelques autres petites places.

Memoires de la Ligue, T. 4. —

Le Roy fit courir le bruit qu'il alloit à Tours, au ſujet d'un différent ſurvenu entre le Cardinal de Lénoncourt & le Cardinal de Vendôme, qu'on appelloit le Cardinal de Bourbon depuis la mort du vieux Cardinal de ce nom ; & pour confirmer ce bruit, il fut dix jours ſans paroître. Biron eut ordre de prendre la route de cette même Ville, & puis de rebrouſſer chemin tout à coup. La choſe fut trés-bien conduite, & Biron inveſtit Chartres le neuviéme de Février. Le Roy s'étant rendu à Etampes pour le venir joindre, apprit que le Capitaine de la Croix parti d'Orléans pour ſe jetter dans Chartres avec ſoixante Cuiraſſiers, & deux cens Arquebuſiers, avoit été defait, & ne s'étoit ſauvé que luy cinquiéme. Il en arriva de même au Capitaine Larchenau qui entreprit de paſſer au travers du Camp avec deux cens hommes : quelques autres furent plus heureux : mais il entra peu de monde dans la place, & le ſieur de la Bourdéſiére qui en étoit Gouverneurs n'eût guére, pour ſoûtenir le ſiége, que les Compagnies des Bourgeois, & quelques Gentilshommes qui s'etoient trouvez dans la Ville, lorſqu'elle fut inveſtie.

Au. 1591.

Il ne laiſſa pas de ſe deffendre ſi bien, qu'on ſe repentit d'avoir entrepris ce ſiége ; & on en ſceut fort mauvais gré au Chancelier de Chiverni. Le Roy l'avoit depuis quelques temps rétabli dans ſes charges, & on l'accuſa d'en avoir été l'autheur, tant par l'interêt qu'il y avoit, à cauſe que pluſieurs de ſes Terres étoient aux environs, que parce que quelques-uns prétendirent, qu'un intrigue d'amour peu ſéante à un ſi grand Magiſtrat, avoit été un des motifs de cette entrepriſe. De ſorte qu'aprés deux aſſauts qui n'avoient point réüſſi, on étoit ſur le point de l'abandonner, lors que le Comte de Châtillon arriva au Camp. Ce Seigneur ayant viſité tous les travaux, pria le Roy de ne ſe point preſſer, & luy fit eſpérer la reddition de la place dans ſix jours.

D'Aubigné T. 3. l. 5. c. 10.

En effet ayant fait faire une galerie couverte de ſon invention pour paſſer le foſſé, le mineur fut attaché à la muraille, & la Bourdéſiére dans la crainte d'être emporté d'aſſaut, Battit la chamade, & promit de ſe rendre, s'il n'etoit point ſecouru dans huit jours.

C'étoit à quoy le Duc de Mayenne ne penſoit pas : car n'oſant hazarder une bataille, il avoit ſeulement fait diverſion par le ſiege de Château-Thierri. Ainſi la place fut renduë le vendredy d'aprés Pâques, & le Gouvernement donné à Sourdis qui en étoit en poſſeſſion, dans le temps que la Ville s'étoit déclarée pour la Ligue. Le Roy perdit à ce ſiége mille ou douze cens hommes, le ſieur de Beleſbat, & huit Meſtres de Camp dont il reſſentit fort la perte.

Au. 1591.

Il en fit une plus grande dans la mort du Comte de Châtillon, qui peu de temps aprés le ſiége de Chartres, étant tombé malade à ſa Terre de Châtillon ſur Loin, y mourut. C'étoit un des plus braves Seigneurs de France, le plus entreprenant, le plus intrepide, qui ſçavoit le mieux la guerre, & qui la faiſoit avec le plus de vigueur & de bonheur, ſçavant dans les mathématiques & principalement dans la partie de cette ſcience qui traite de l'Art Militaire. Il étoit fils de l'Amiral de Coligny, moins attaché que luy à la Religion Huguenote, & ſans éloignement pour la Religion Catholique, ſur laquelle il étoit fort diſpoſé à ſe faire inſtruire ; & qu'il auroie apparemment embraſſée, s'il avoit eu le bonheur de vivre juſqu'à la converſion du Roy.

Aprés le ſiége de Chartres, l'armée Royale marcha pour faire lever le ſiége de Château-Thierry : mais le Vicomte Pinard fils de celuy qui fut Secrétaire d'Etat ſur la fin du Régne de Henri III. la rendit, & ne la deffendit pas, diſoit-on, auſſi long-temps qu'il le pouvoit. Pluſieurs l'accuſérent d'intelligence avec le Duc de Mayenne ; mais le ſieur de Villeroy qui fut preſent au ſiége

T. 1. ge le diſculpe parfaitement là-deſſus dans ſes Mémoires. Cette priſe fut pour la Ligue une conſolation de la perte de Chartres, quoyqu'il y eut beaucoup de différence pour l'importance de la Place, ſurtout par rapport à Paris.

Ces deux ſiéges étant terminez, les deux armées furent miſes en quartier, pour ſe repoſer quelques tems, aprés une campagne qui avoit duré plus d'un an, & pendant le plus fort de l'hyver. Le Duc de Mayenne eut une raiſon particuliére de la finir; c'eſt qu'il n'étoit pas aſſez fort pour tenir devant B l'armée du Roy. Ce Prince de ſon côté en avoit auſſi une autre importante, qui étoit, ſous ombre de ce repos qu'il vouloit donner à ſes troupes, de travailler ſourdement à l'éxécution d'un deſſein trés avantageux pour ſon parti.

Le Marquis de Ménelai avoit l'an 1589. ſurpris la Fére Place des plus fortes de Picardie, & en avoit eu depuis ce tems-là le Gouvernement. Il ſçeût que la Ligue traitoit avec les Eſpagnols, pour leur donner cette Place en récompenſe du nouveau C ſecours, dont elle prévoyoit bien qu'elle auroit bien-tôt beſoin. Ce Seigneur auſſi-bien Cayet. T. 2. que quelques autres Partiſans de la Ligue portoient trés-impatiemment, qu'on mît ainſi les étrangers en poſſeſſion des Places du Royaume, & il avoit trouvé fort mauvais que le Duc de Mayenne eût déja livré la Ville de Meaux aux Eſpagnols. Le Marquis de Piennes ſon pere qui étoit au ſervice du Roy, profita de cette diſpoſition; & luy perſuada enfin de remettre ſa Place entre les mains de ſon légitime Souverain, plûtôt que d'être obligé de la céder aux D Eſpagnols.

L'affaire étoit concluë, & le Roy s'étoit rendu à Compiégne, pour aller delà à la Fere, lorſque les Ligueurs avertis du Traité conjurérent contre la vie de Ménelai, & il fut aſſaſſiné par Colas Sénéchal de Montelimard, qui eut ſon Gouvernement pour récompenſe; c'eſt ainſi que la choſe eſt racontée par quelques-uns de nos Hiſtoriens: mais le Préſident de Thou & le ſieur de Thuanus. Villeroy parlant de cet Aſſaſſinat, ne con- f. 102. viennent pas du Traité de Ménelai avec le Mémoires de Villeroy. Roy, & diſent au contraire que ce fut une T. 2. calomnie du Sénéchal, qui pour faire périr E ce Seigneur, & profiter de ſa dépoüille, l'accuſa fauſſement d'intelligence avec ce Prince.

Quoy qu'il en ſoit de la verité de ce fait, le Roy ſéjourna peu à Compiégne, & alla rejoindre ſon armée qui s'étoit raſſemblée à Villepreux à ſix ou ſept lieuës de Paris. Il alla delà loger à Montfort l'Amaury; d'où il envoya le ſieur de la Noüe en Bretagne, pour aider de ſes conſeils le Prince de Dombes, contre le Duc de Mercœur & les Eſpagnols; puis ayant ſéjourné le lendemain à Mante, où le Duc de Nevers prit congé de luy, pour aller prendre le commandement des troupes

A Royales en Champagne, il vint à Vernon pour l'éxecution d'une entrepriſe ſur Louviers.

Elle fut conduite par le Capitaine Marin & par le ſieur du Rolet Gouverneur du Pont de Larche, qui avoit gagné un Caporal de la Ville, un Prêtre & un Marchand d'Huile. Le Prêtre qui étoit chargé de faire le guet au clocher, promit de laiſſer avancer les troupes auſſi proche de la Ville qu'on voudroit ſans ſonner le toccin, & les deux autres de livrer la porte.

La choſe s'éxécuta le ſixiéme de Juin. Du Ao. 1592. B Rolet envoya devant ſept ſoldats déterminez avec l'écharpe noire, qui étoit toûjours celle de la Ligue. Ils s'arrêtérent ſous la porte de la Ville, ou le Caporal & le Marchand s'entretenoient avec eux, comme avec des gens de l'Union. Du Rolet averti par le Marchand, qu'il étoit temps de donner, ſort de ſon embuſcade, accourt à la porte, s'en ſaiſit, fait main baſſe ſur le corps-de-garde, entre dans la Ville, & pouſſe juſqu'aux Halles. Il trouva là de la réſiſtance; car les Bourgeois au bruit de C l'allarme, s'y étant rangez en bataille, s'y deffendirent, & donnérent le loiſir au ſieur de Fontaine-Martel qui étoit ſorti de la Ville, d'y r'entrer, & de ſe venir mettre à leur tête avec ſa Compagnie d'Hommes d'armes.

Il repouſſa du Rolet juſqu'à la porte; & le Baron de Biron qui devoit appuyer ce Capitaine, fut ſi long-tems à arriver, qu'il s'en fallut peu que les Royaux accablez par le nombre, n'abandonnaſſent la partie; mais enfin Biron ſurvenant avec de nouvelles troupes, chargea les Bourgeois, les mit en une entiére déroute, & ſe rendit maître D de la Ville. Fontaine Martel y fut fait priſonnier auſſi bien que Claude de Sainctes Evêque d'Evreux, autrefois Chanoine Régulier de Saint Auguſtin dans l'Abbaye de Saint Chéron proche de Chartres: c'etoit un trés-ſçavant homme & un grand Prédicateur; mais Ligueur opiniâtre. Il s'étoit retiré à Louviers depuis que ſa Ville Epiſcopale étoit tombée ſous la puiſſance du Roy. On trouva dans ſes papiers un écrit, ou il approuvoit l'Aſſaſſinat de Henri III. & ſoûtenoit qu'on pouvoit traiter de même le Roy actuellement régnant. Thuanus. l. 101.

Il fut conduit à Caën, & convaincu d'avoir fait cet Ecrit. Comme non ſeulement il ne le déſavoüoit pas; mais encore qu'il en ſoûtenoit la doctrine avec obſtination par un malheureux entêtement trop commun en ce temps-là, on luy fit ſon procés, & il auroit été condamné à la mort, ſi le Cardinal de Bourbon & les autres Prélats qui étoient avec le Roy, n'euſſent intercédé pour luy. On le condamna ſeulement à une priſon perpétuelle, où il mourut peu de temps aprés.

Le Roy enſuite de l'expédition de Louviers, Ville alors trés riche, & beaucoup plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'huy,

alla à Andeli, dont la Citadelle, une des plus fortes de France, appellée Château-Gaillard, luy avoit été remiſe peu de jours auparavant, par Mouy-Richebourg qui y commandoit pour la Ligue.

Cayet. T. 2.

Il en partit le quatorziéme de Juin, pour aller à Dieppe, où il receut un ſecours de cinq cens Anglois & des munitions. Delà il vint à Giſors rejoindre ſon armée, prévint une entrepriſe que le Vicomte de Tavannes & le ſieur de Villars avoient projettée ſur le Pont de Larche, & fit partir de Mante le Duc de Luxembourg qu'il envoyoit Ambaſſadeur à Veniſe, pour maintenir cette République dans ſes interêts.

An. 1591.

Le Roy tint à Mante pluſieurs conſeils tant d'Etat que de Guerre. Dans ceux-cy on délibéra touchant les projets de la campagne; ſurquoy le Roy avoit un embaras; c'eſt que les Gouverneurs des Provinces & des Villes le preſſoient chacun de leur côté, de faire ſes conquêtes dans leur voiſinage. Ce n'etoit pour la plûpart que leur interêt particulier, qui leur faiſoit faire ces inſtances.

Les Gouverneurs des Provinces vouloient étendre les bornes de leurs Gouvernemens, & y ſoûmettre les Villes que la Ligue y poſſedoit. les Gouverneurs des Villes étoient chagrins de l'éloignement de l'armée; par ce qu'ils appréhendoient d'être attaquez, & de perdre leurs places qu'ils gouvernoient en Souverains, & où ils ne penſoient qu'à s'enrichir; ſe reſervant ſous prétexte d'entretenir leur garniſon, la plus grande partie des revenus du Roy. Nonobſtant ces avantages, toutes les fois qu'ils écrivoient ou qu'ils venoient à la Cour, ce n'étoit que plaintes de leur part de ce qu'on les abandonnoit; qu'on les laiſſoit manquer de tout; qu'on n'avoit nul égard à leurs ſervices, & ſans faire ouvertement des menaces, ils laiſſoient quelquesfois aſſez entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire leur condition meilleure, en changeant de parti: ce n'étoit point ſur des ordres, mais ſur des prieres réïtérées du Roy, qu'ils luy envoyoient une partie de leurs troupes, quand il etoit éloigné d'eux; ils l'importunoient ſans ceſſe apres quelques courts ſervices, pour les faire revenir; & l'on peut dire que ce Prince pendant pluſieurs années, eut autant beſoin de patience & de modération, pour conſerver dans ſon parti tant d'eſprits difficiles à gouverner, que de valeur pour reconquerir ſes Etats.

Dans le diſcours de l'Etat de la France l'an 1591.

Ce fut le Duc de Longueville Gouverneur de Picardie, qui l'emporta cette fois, & qui fit conclure pour le ſiége de Noyon. Le Roy partit de Mante le ſeiziéme de Juillet, & marcha comme s'il eut voulu prendre la route de Champagne; le Maréchal de Biron prit Conflans ſur Oyſe en paſſant, les Anglois forcérent Armeil qu'ils pillérent, & le vingt-quatriéme du même mois le Baron de Biron inveſtit Noyon.

Rieux Gouverneur de la petite Ville de Perrefond, ſe jetta dans Noyon avec quarante Cavaliers, qui portoient chacun un Arquebuſier en croupe, & le ſieur de Ville qui commandoit dans la place ſe prépara à ſe bien deffendre, parce que le Vicomte de Tavannes qui avoit en ces quartiers là quatre Régimens d'Infanterie & quatre à cinq cens chevaux, luy avoit promis de luy envoyer du ſecours.

Il ne fut pas ſi aiſé à Tavannes qu'il l'avoit crû, de tenir ſa parole; car quoyque cette Ville-là à cauſe de pluſieurs petites riviéres, fut difficile à inveſtir entiérement par une auſſi petite armée que celle du Roy, qui ne paſſoit pas huit mille hommes, le Maréchal de Biron faiſoit faire une garde ſi éxacte dans tous les quartiers, & dans les places des environs, qu'il n'entra que trés-peu de ſecours dans Noyon durant le ſiége.

La Chanterie fut le premier qui entreprit de s'y jetter avec ſon Regiment: mais la garniſon de Chauni étant tombée ſur luy, il fut entiérement defait, & il n'y eut que luy & le Capitaine Broüilly avec douze ſoldats qui arriverent dans la place: le Régiment de Tremblecourt ne fut pas plus heureux, & s'étant trop engagé, il fut auſſi taillé en piéce.

Cayet. T 2. Mémoires de Sully. T. 2. c. 514.

Aprés ces deux défaites, le Vicomte de Tavannes réſolu à quelque prix que ce fut de ſauver cette place, entreprit d'y conduire luy-même quatre cens Arquebuſiers, & ſe mit à la tête de trois cens Cuiraſſiers pour leur ſervir d'eſcorte. Il partit de Roye le premier d'Août, & couvrit ſi bien ſa marche par les bois, qu'à une heure aprés minuit il arriva à trois portées de mouſquet de la Ville. Il avoit traverſé juſques là tout le Camp ſans être reconnu, lors que les Chevaux Legers du Roy qui faiſoient la ronde, ayant apperceu une ſi groſſe troupe s'avancer vers la Ville, entrerent en quelque defiance, & marchérent de ce côté-là avec de l'Infanterie.

A leur approche ces troupes prirent l'épouvente, & ſans preſque attendre qu'on les chargeât, ſe debandérent pour ſe ſauver dans les bleds. Le Vicomte s'étant mis en deffenſe avec quelque peu de ſoldats qui étoient demeurez autour de luy, fut fort bleſſé, & fait priſonnier avec pluſieurs Officiers.

Enfin le Duc d'Aumale accompagné des ſieurs de Belleglíſes, de Lonchamp, de Gribouval, & de quelques autres Gentilshommes vinrent huit jours aprés avec trois cens Arquebuſiers & trois cens chevaux, pour forcer le quartier des mêmes Chevaux Legers du Roy, dans le temps que l'on changeoit les Gardes, & que la plûpart de ces Chevaux Legers étoient déſarmez & à pied. Il en tua d'abord une quinzaine, & entre autres le Maréchal des Logis, quelques-uns

firent ferme, & donnérent le temps au Baron de Biron, & aux ſieurs de Largerie, de la Boiſſiére & de Lannoy de venir à leur ſecours. Il y eut là un violent combat, & il s'y fit juſqu'à douze charges. Le Duc d'Aumale craignant d'être enveloppé ſe ſauva à la débandade, & fut pourſuivi juſqu'auprés de Ham, d'où il étoit parti. Il perdit dans cette rencontre le Capitaine Dom Francisco Guévara & ſoixante tant ſoldats qu'Officiers: Lonchamp & quelques autres Gentilshommes y demeurérent priſonniers.

Cependant le ſiége s'avançoit; & le canon ayant fait une ouverture à un endroit de la muraille de l'Abbaye de Saint Eloy, les Anglois s'y coulérent, & ſurprirent la garniſon, dont ils firent quarante ſoldats priſonniers.

Comme cette Abbaye étoit une eſpéce de Fort qui couvroit la Ville de ce côté là, & faiſoit la principale fortification, le Roy qui avoit juſques-là beaucoup douté du ſuccés de ce ſiége, commença d'en bien eſpérer: mais il apprit en même-temps, que le Duc de Mayenne approchoit avec une armée de neuf à dix mille hommes.

Ce Duc étoit parti de Roüen, où il étoit allé pour appaiſer une ſedition, & avoit marché vers Mante à deſſein de la ſurprendre par une intelligence, que d'Alincourt Gouverneur de Pontoiſe y avoit ménagée.

Le Baron de Roſni qui en fut averti, avoit donné ſi bon ordre à tout, que ſi le Duc eût tenté l'attaque, il ne s'en fut pas tiré ſans une grande perte; mais le Roy luy-même par une grande faute rendit inutiles les preparatifs qu'on avoit faits. Il trouva la choſe ſi bien concertée, qu'il voulut y être preſent, & ſe rendit à Mante avec peu de ſuite.

Roſni tout ſurpris de ſon arrivée, luy dit en colére, *hé quoi, Sire, n'avez-vous pas acquis aſſez de gloire, & vous verra-t'on faire toûjours le Chevau-Leger? Vous gâterez tout, car il eſt impoſſible que vous ayez caché voûtre marche* Le Roy qui vit bien qu'il avoit tort, rit de la bruſquerie du Baron, & l'aſſura que perſonne ne ſçavoit rien de ſon voyage Mais quelques Payſans qui l'avoient reconnus en avertirent le Duc de Mayenne, & ce Duc jugeant bien qu'il étoit découvert, ne ſe préſenta point devant Mante. Il continua ſa route vers la Picardie, reprit Conflans ſur Oyſe, ruina la petite Ville de Lile-Adam, fut repouſſé à Houdan par huit cens Suiſſes qu'il avoit eſpéré d'enlever, & vint à la Fére le jour même que le Roy avoit penſé la ſurprendre; & il l'auroit ſurprife en effet ſans une femme, qui ayant apperceu dans les déhors le feu de la méche d'un mouſquetaire, avoit donné l'allarme.

Le Duc de Mayenne arrivant à Ham y trouva les reſtes des trois défaites dont j'ay parlé, & quantité d'Officiers & de ſoldats bleſſez. Quelque mine qu'il fît de vouloir donner la bataille pour ſauver Noyon, il avoit réſolu avec le Duc d'Aumale, & le Prince d'Aſcoli, qui luy avoit amené de Flandre un renfort de troupes, de ne point la hazarder. Pour le Roy il étoit déterminé à l'accepter, & à aller au-devant de l'ennemi, s'il s'avançoit davantage vers Noyon: mais le ſieur de Ville Gouverneur de la place, voyant qu'on ne ſe mettoit point en devoir de le délivrer, & qu'il étoit en danger d'être emporté d'aſſaut, battit la chamade le Samedi dix-ſeptiéme d'Août, & capitula pour ſe rendre le Lundi ſuivant à midi, au cas qu'il ne fut point ſecouru. Le Duc de Mayenne qu'il en fit avertir, n'ayant fait aucun mouvement pour cela, il rendit la place au jour marqué. Le Roy ne perdit en ce ſiége de perſonnes conſidérables, que le ſieur du Fourny Meſtre de Camp, qui fut tué le jour que la place fut inveſtie. Monſieur d'Etrées en fut fait Gouverneur. An. 1594.

Le lendemain ce Prince alla avec toute ſa Cavalerie ſe préſenter devant Ham; mais le Duc de Mayenne ne jugea pas à propos d'en ſortir, & ſe contenta de faire tirer quelques volées de canon. Durant le ſéjour qu'il fit dans cette Ville là, arriva le Préſident Janin qu'il avoit envoyé en Eſpagne, pour tâcher de pénétrer les véritables intentions du Roy Philippe II. & à quoy il tendoit principalement dans la protection qu'il donnoit à la Ligue.

Cette Ambaſſade avoit été une ſuite de quelques négociations que Villeroy avoit entamées pour une ceſſation d'armes, & qui n'avoient point réüſſi: le Roy même ne déſapprouva point le voyage du Préſident, parce qu'il ſçavoit, que bien que Ligueur zelé, il n'aimoit pas les Eſpagnols, & qu'il étoit trés-éloigné de favoriſer les deſſeins qu'on attribuoit au Roy d'Eſpagne, de vouloir s'emparer de la Couronne de France. Villeroy luy avoit encore fait entendre, que dans la ſituation où ſe trouvoit le Duc de Mayenne, il étoit impoſſible que ce Duc traitât avec ſa Majeſté que de concert avec les Eſpagnols, & que ſuppoſé qu'on en vint là, il faudroit par le même traité regler les ſujets de querelle qui étoient entre les deux Monarchies: le Roy luy avoit répondu qu'il y conſentiroit volontiers, & qu'il le pouvoit dire de ſa part au Préſident Janin. Mémoires de Villeroy. T. 1. Mathieu, vie de Henri 4. l. 2.

Cette marque d'eſtime & de confiance que le Roy donna au Préſident, luy fit extrêmement plaiſir, & le détermina à partir; car quoyqu'il ne vit gueres d'apparence à rien conclure avec le Roy d'Eſpagne, il ne deſeſpéroit pas que les réponſes qu'il rapporteroit de cette Cour, n'engageaſſent le Duc de Mayenne à s'accommoder avec le Roy.

Il trouva Philippe II. prévenu des idées les plus chimériques ſur les affaires de France, & ſi mal inſtruit par ſes Miniſtres, qu'à

* Dom. Bal. tom. de Henri IV.

l'entendre, il ne doutoit pas que ce Royaume ne fût à luy dans peu de temps. * L'Hiſtorien Duplex dit qu'il avoit entendu de la propre bouche du Préſident Janin, que ce Prince étoit ſi entêté là-deſſus, qu'à tout propos dans l'entretien, il repetoit au Préſident, *ma ville de Paris, ma ville d'Orleans, ma ville de Rouen*, & autres choſes ſemblables, comme ſi le Royaume eût déja été en ſa puiſſance.

Le Préſident en cette affaire avoit de grands ménagemens à garder. Il ne falloit ni trop exagérer la puiſſance de la Ligue, de B peur de détourner le Roy d'Eſpagne de conſentir à la paix, ni la trop rabaiſſer, de peur qu'il n'abandonnât le Duc de Mayenne, ni paroître trop contraire aux prétentions de ce Prince ſur la Couronne de France en faveur de ſa fille, pour la même raiſon. C'eſt pourquoy dans deux longues audiences qu'il eut de luy, aprés avoir témoigné la reconnoiſſance des Catholiques du Royaume pour les grands ſecours qu'il leur avoit donnez, il ſe contenta de marquer qu'on commençoit à s'y ennuyer de la guerre; qu'il y avoit à C craindre que le Roy de Navarre par ſes ſollicitations, par ſes promeſſes, par l'aſſûrance qu'il donnoit de ſe faire inſtruire, n'attirât à ſon parti beaucoup de gens touchez des miſéres, où une ſi funeſte guerre réduiſoit l'Etat; qu'il faiſoit de grandes offres au Duc de Mayenne; & capables de tenter un homme moins zélé que luy pour la Religion. Il luy inſinua, que ce ſeroit une grande gloire pour ſa Majeſté Catholique, ſi faiſant paroître ſon deſintéreſſement, il contribuoit à rétablir la paix dans un Royaume autrefois ſi floriſſant, en y procurant en même-temps la ſeureté de la Religion.

Cette gloire ſi pure & ſi deſintéreſſée n'é- D toit pas du goût du Roy d'Eſpagne, qui ſans s'ouvrir davantage au Préſident, le renvoya à Dom Idiaque un de ſes Miniſtres, pour apprendre de luy ſes intentions plus en détail.

Aprés quelques conférences entre ces deux Miniſtres, où l'un tâchoit de découvrir les intentions de l'autre en cachant les ſiennes, enfin Idiaque déclara au Préſident que le Roy ſon Maître ne trouvoit aucune ſeureté dans la paix, ni dans les promeſſes du Roy de Navarre, que tous les Princes de la Maiſon de Bourbon ſeroient toûjours ſuſpects ſur l'article de la Religion; que l'Infante E d'Eſpagne, comme plus proche parente du feu Roy, étoit celle qui avoit le plus de droit à la Couronne de France; qu'elle en avoit, diſoit-il, un inconteſtable ſur la Bourgogne & ſur la Bretagne; que le deſſein du Roy étoit de la marier à l'Archiduc Erneſt, en luy donnant les Pays-Bas; que ce ſeroit un grand accroiſſement pour la Monarchie Françoiſe, ſi la Princeſſe avec une telle dot étoit élevée ſur le Trône de France, & qu'au reſte, ſi on ne s'accommodoit pas aux inclinations du Roy, il étoit réſolu de ne pas perdre l'argent & les hommes, qu'il prodiguoit depuis A long temps en faveur de la France.

Le Préſident qui ne s'attendoit pas à une telle propoſition (car on n'avoit point juſques là fait mention du mariage de l'Infante avec l'Archiduc) prit le parti de ne pas contredire davantage le Miniſtre Eſpagnol. Il luy dit ſeulement que les difficultez qu'il luy avoit faites ſurtout ce qui avoit été propoſé, n'étoient que pour le mieux inſtruire de l'état des choſes, & que d'ailleurs le Duc de Mayenne & les Catholiques de France avoient tant d'obligation à ſa Majeſté Catholique, qu'ils ſeroient toûjours diſpoſez à la ſatisfaire en tout.

Cette réponſe plût infiniment au Roy d'Eſpagne. On promit au Préſident de fournir au Duc de Mayenne dix mille écus par mois, & outre cela, la ſolde aux Troupes qu'on meneroit au ſecours des Catholiques de France: mais que ce ſeroit par les mains des Miniſtres d'Eſpagne que ſe feroient les payemens.

Le Préſident faiſant ſemblant d'être fort content de cette promeſſe, prit ſon audience de congé, bien réſolu à ſon retour d'engager le Duc de Mayenne à s'accommoder avec le Roy; & ce fut le Conſeil qu'il luy donna en effet. Le Duc parut fort porté à le ſuivre: mais mille incidens qui arrivérent, en firent encore long temps différer l'exécution. Ce fut dans le temps du retour du Préſident, que le Roy étant encore au ſiége de Noyon, apprit que le jeune Duc de Guiſe, s'étoit ſauvé du Château de Tours, & qu'il avoit été conduit à Bourges par Maſſonfort fils du ſieur de la Châtre Gouverneur de Berri.

A cette nouvelle il ne dit point autre choſe, ſinon, *plus j'aurai d'ennemis, plus j'auray d'honneur à les battre*. On crut pourtant qu'il ne fût pas trop fâché de cette fuite, perſuadé qu'elle cauſeroit de la diviſion dans la Ligue, dont pluſieurs quitteroient le Duc de Mayenne, pour s'attacher au jeune Duc, de qui les intérêts ne ſeroient pas les mêmes que ceux de ſon oncle; & effectivement la choſe arriva ainſi.

Le Roy ne s'occupoit pas tellement de ces expéditions militaires, qu'il ne penſât à prévenir par toutes ſortes de moyens, les mauvais effets que les Monitoires du Pape pouvoient produire ſur l'eſprit des peuples; & outre la Declaration qu'il avoit publiée ſur ce ſujet, & les Arrêts rendus par les Parlemens de Châlons & de Tours, il voulut que les Cardinaux & les Prélats de ſon parti inſtruiſiſſent ſes Sujets Catholiques, de la maniére dont ils devoient ſe comporter en cette occaſion.

Les Cardinaux, de Bourbon & de Lénoncourt, l'Archevêque de Bourges, les Evêques de Nantes, de Mailleſais, de Chartres, de Beauvais, du Mans, de Châlons ſur Marne, & quelques-autres perſonnes conſidérables du Clergé, s'aſſemblérent d'abord à Mante, & puis à Chartres. Ils y publiérent un Ecrit *

* Daté du 2. Septembre 1591.

par lequel ils expoſoient aux Catholiques du Royaume, que le Pape mal informé de l'état des affaires de France tant Eccléſiaſtiques que temporelles & prévenu par les ennemis de l'Etat, avoit prononcé des excommunications & d'autres cenſures, non ſeulement contre les Evêques; mais encore contre les Princes, la nobleſſe, & les peuples qui refuſeroient de ſuivre le parti des Rebelles; que s'étant aſſemblez ſur ce ſujet, ils avoient jugé aprés une meure délibération, que tous ces Monitoires pouvoient avoir de trés-fâcheuſes ſuites, même pour la Religion, & qu'aprés avoir conſulté ſur cela les Saintes Ecritures, les Canons des Conciles Généraux & autres conſtitutions Canoniques, les exemples tirez des Saints Péres, & les droits & les Libertez de l'Egliſe Gallicane, il leur avoit paru que toutes ces cenſures étoient nulles & injuſtes, tant pour la matiére que pour la forme, & ſuggerées par des gens qui vouloient perdre le Royaume; & ils déclaroient que les François Catholiques ne devoient point s'en embaraſſer pour la conſcience; qu'au reſte par leur Déclaration, ils ne prétendoient donner aucune atteinte au reſpect dû au Souverain Pontife. Que pour lever tout ſcrupule aux Catholiques, l'aſſemblée avoit réſolu d'envoyer des Députez au ſaint Siége, afin de l'informer de la vérité des choſes qu'on luy déguiſoit, & le ſatisfaire pleinement, & qu'ils eſpéroient en recevoir une réponſe pareille à celle, qu'un Pape fit à un Archevêque de Ravennes, à qui il récrivit ſur ſes remontrances, qu'il ne trouvoit point mauvais qu'on n'obeït point à des ordres, qu'il n'avoit donnez que ſur de faux alléguez. Ils exhortoient tous les bons François & principalement les Eccleſiaſtiques, à unir leurs prieres avec celles qu'ils faiſoient eux-mêmes, afin d'obtenir de Dieu les graces néceſſaires, pour diſpoſer le cœur du Roy leur légitime Souverain à la vraye Religion, & à ſa reünion avec l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, de quoy ce Prince leur avoit donné eſpérance à ſon avénement à la Couronne: ils ordonnoient aux Curez de faire publier ce Decret à leurs Prônes & de le faire afficher aux portes de leurs Egliſes, afin que tout le monde s'y conformât. Cette Déclaration produiſit un grand effet, & ne contribua pas peu à tirer de peine pluſieurs Catholiques, que les Monitoires du Pape avoient beaucoup inquiétez.

Dans les guerres civiles, lorſque deux partis déchirent un Etat, il n'eſt pas ſurprenant que de nouveaux ſchiſmes ſe forment dans ces partis mêmes; ce ſont pour les Chefs des embarras inévitables, & c'eſt ce que le Roy & le Duc de Mayenne éprouvérent cette année.

Le Cardinal Charles de Bourbon, neveu de celuy de même nom qui étoit mort l'année précédente dans ſa priſon de Fontenay-le Comte, ſe laiſſa tenter du deſir de monter ſur le Trône. Il étoit fils de Loüis Prince de Condé tué à la bataille de Jarnac, & le plus proche de la Couronne dans cette branche, aprés Henri de Condé II. du nom ſon néveu, qui n'avoit alors que trois ans, & qui étoit fils de Henri I. mort de poiſon à ſaint Jean d'Angéli. Quelques Seigneurs Catholiques mécontens de ce que le Roy différoit ſa converſion, mirent ce deſſein en tête au Cardinal, & voulurent former un tiers parti, pour luy tranſporter la Couronne, en cas que le Roy ne ſe convertît pas au plûtôt. On prétend que le Duc de Longueville & le Comte de Soiſſons entrérent dans ce complôt. Davila. l. 11.

Le Cardinal étoit à Tours avec une partie du Conſeil que le Roy y avoit laiſſé, pour régler les affaires qui ſe préſenteroient de ce côté-là, tandis qu'il ſeroit occupé à faire la guerre ailleurs. Souvrai Gouverneur de la Ville eut connoiſſance de cette intrigue, & en avertit le Roy, qui en reçeut un avis encore plus certain par un autre endroit.

Un Italien natif de Luques nommé Scipion Balbani s'étoit mis bien avant dans la confidence du Cardinal, qui ſe ſervit de luy, pour aller traiter de cette affaire avec le Pape. Il fut chargé de repréſenter l'injuſtice qu'il y auroit à priver de la Couronne toute la Famille de Bourbon, tandis qu'il y auroit quelqu'un qui pourroit la poſſeder ſans préjudice de la Religion Catholique, de ſupplier le Pape de ne l'en pas exclure, pour la donner à des Etrangers, & de le ſeconder dans les meſures qu'il alloit prendre, pour faire valoir ſon droit, l'aſſûrant qu'il avoit déja un parti formé, & que dés qu'il ſe déclareroit, la plûpart des Seigneurs Catholiques ennuyez de ce que le Roy de Navarre reculoit toûjours ſa converſion, tourneroient de ſon côté.

Il arriva par hazard, que Deſportes-Baudouin Sécretaire du Duc de Mayenne que ce Prince envoyoit à Rome pour ſes affaires, rencontra Balbani en chemin. Ils eurent enſemble quelques entretiens, dans l'un deſquels Balbani s'ouvrit à Deſportes ſur le ſujet de ſon voyage, ſans doute dans la penſée que le Duc de Mayenne ſeroit ravi de trouver dans le Cardinal le même avantage, qu'il avoit eu dans le feu Cardinal de Bourbon, & de mettre à la tête de la Ligue un nouveau Roy Catholique, qui autoriſeroit ſon parti. Il luy montra ſes inſtructions, & luy permit d'en tirer une copie, que celuy-cy envoya promtement au Duc par deux endroits différens; mais un des Courriers fut pris par la garniſon d'Auxerre, & la copie interceptée vint entre les mains du Roy.

Ce Prince diſſimula fort ſagement, & ſous ombre de réünir tout ſon Conſeil auprés de ſa Perſonne, il envoya ordre au Cardinal de Bourbon, au Cardinal de Lénoncourt & aux autres Conſeillers d'Etat qui étoient à Tours, de le venir joindre au plûtôt.

Comme les méſures n'étoient pas encore

ement priſes pour une affaire ſi importante ; le Cardinal de Bourbon n'oſa refuſer de partir ; & aprés quelques difficultez ſous divers prétextes qu'il apporta, il fût contraint de ſe rendre auprés du Roy, qui ſans faire ſemblant de rien, alla audevant de luy, & le receut de la maniére du monde la plus agreable. Touchard Abbé de Belloaane autrefois Précepteur du Cardinal & le ſieur du Perron qui fut dans la ſuite honoré du Cardinalat, etoient du complot. Le Roy les fit queſtionner tous deux en particulier là-deſſus par le ſieur de Bellegarde grand Ecuyer. L'Abbé n'avoüa rien ; mais du Perron fut plus ſincere, ou moins fidelle à ſon maître, & révéla tout le myſtére.

Thuanus l. 101.

Le Roy content d'avoir le Cardinal en ſa puiſſance, & d'être inſtruit de la choſe, ne jugea pas à propos de faire d'eclat. L'Auteur des Notes ſur le Catholicon d'Eſpagne prétend qu'en conſéquence de ce projet d'un tiers parti, il y eut une conſpiration à Mante, pour le ſaiſir de la perſonne du Roy, & tuër les Maréchaux d'Aumont & de Biron ; mais les circonſtances avec leſquelles il rapporte ce fait, ſuffiſent pour perſuader que cette conſpiration n'eſt qu'une chimere : il ajoute que le Cardinal étant à Gaillon, ſollicita Villars qui commandoit dans Roüen, de venir l'enlever, pour le conduire dans ſon Gouvernement & l'y faire proclamer Roy, & que celuy-cy le refuſa, ſur ce qu'il ne vouloit point avoir de maître audeſſus de luy dans ſa Ville. Quoyqu'il en ſoit, cette affaire n'eut point de ſuites, du moins qui éclataſſent beaucoup.

Il n'en fut pas ainſi au regard de la diviſion qui ſe mit parmi les Ligueurs. Les Seize de Paris donnoient beaucoup d'inquiétude au Duc de Mayenne. Cette faction depuis le ſiége de Paris y avoit repris le deſſus, & étoit devenuë tres-redoutable. Les grands ſervices que les Seize avoient rendus à la Ligue, en contenant le peuple, en l'encourageant à ſouffrir les plus affreuſes extrêmitez, pour attendre le ſecours du Prince de Parme, la conſidération qu'ils s'étoient acquiſe par là auprés du Pape & des Eſpagnols, les avoient rendus inſolens à l'excés. Ils étoient parfaitement d'intelligence avec ceux cy, qui ſe ſervoient d'eux pour arriver au but où ils tendoient deſlors, de faire ajuger la Couronne à l'Infante d'Eſpagne, & à celuy des Princes Catholiques qui ſeroit choiſi pour l'épouſer. Irritez de ce que le Duc de Mayenne avoit caſſé le Conſeil de l'Union, & leur avoit par ce moyen retranché une grande partie de leur crédit, ils ne penſoient qu'à ſecouër ſon autorité, & à le contraindre de ſe livrer abſolument aux Eſpagnols.

Rapporté par Cayet. T. 2.

Dés le temps qu'il aſſiégeoit Corbeil avec le Prince de Parme aprés la délivrance de Paris, ils luy avoient envoyé un Mémoire * en forme de remontrance, dont la ſubſtance étoit, qu'il luy plût de faire la guerre à toute outrance à leur ennemi commun, ſans jamais faire mention d'accommodement avec luy ; que s'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour ſoûtenir cette guerre, il traitât avec l'Eſpagne, afin d'en être ſecouru à quelques conditions que ce fût ſans rien ménager, vû le grand danger où la Religion étoit expoſée, choſe pour laquelle il falloit paſſer par deſſus toutes ſortes de conſidérations ; que comme la plûpart de Meſſieurs du Parlement qui avoient été empriſonnez l'an 1589. avoient repris les fonctions de leurs charges, ils étoient en état de tirer vengeance en mille rencontres de l'injure qu'ils prétendoient qu'on leur avoit faite ; qu'ainſi pour prévénir les injuſtices & les violences, qu'ils pouvoient exercer contre ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis, il étoit à propos que cet empriſonnement fût avoüé par un acte public, & qu'on établît un Tribunal compoſé de perſonnes deſintereſſées, pour juger ſouverainement des cauſes de tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, & qu'enfin il voulût bien rétablir le Conſeil de l'Union, ſi néceſſaire pour la maintenir, & pour conſerver celle qu'on avoit avec les Villes de diverſes Provinces.

Cet Ecrit fut préſenté au Duc de Mayenne par le Docteur Boucher qui porta la parole, par le Pére Bernard dit communement le petit Feüillant, & par quelques autres des principaux de la faction des Seize.

Le Duc receut leur Mémoire, & le montra à ſon Conſeil, où quelques-uns dirent qu'il falloit faire jetter ces inſolens par les fenêtres. Ils demeurérent huit jours au camp, & furent renvoyez ſans réponſe. Ils prétendoient avoir une Audience en cérémonie du Prince de Parme, comme s'ils avoient été députez d'une République : mais le Duc de Mayenne leur défendit de la demander. Cette défenſe n'empêcha pas le Docteur Boucher de voir le Général Eſpagnol, ſous prétexte d'une viſite qu'il rendit à l'Evêque de Plaiſance, où le Prince de Parme ſe trouva ; & ce Docteur ſe mit fort peu en peine de la reprimande que le Duc de Mayenne luy en fit.

Dans le dialogue du Manant & du Maheutre.

Aprés leur retour à Paris, ils ne laiſſérent pas de continuer leurs intrigues, d'écrire au nouveau Pape, comme je l'ai dit, au nom de leur Corps, de publier la réponſe qu'ils en receurent, de traiter avec le Roy d'Eſpagne, de comploter avec l'Ambaſſadeur de ce Prince, & de ſe prévaloir de l'abſence du Duc de Mayenne, pour fortifier contre luy-même leur faction dans cette capitale.

Mémoires d'Etat. T. 3. p. 44.

Rapporté par Cayet. T. 2.

La réponſe qu'ils avoient reçûë du Pape, leur enfla tellement le courage, qu'ils dreſſérent un nouveau Mémoire * encore plus hardi que le premier, & l'envoyérent au Duc de Mayenne au mois de Juin par l'Avocat Oudinot, par le Docteur Boucher & deux autres de leurs Corps.

Ils luy demandoient entre autres choſes. Premiérement qu'il leur donnât un autre

Evêque que le Cardinal de Gondi, & qu'il écrivît pour cela au Pape ; parce, disoient-ils que ce Cardinal trahissoit le parti de l'Union. Secondement, qu'il purgeât le Parlement, la Chambre des Comptes & la Cour des Monnoyes de quantité de gens suspects, & remplît leur place de gens de bien, & affectionnez à la véritable Religion. En troisiéme lieu, que le Conseil d'État résidât à Paris, & ne le suivit point à l'armée.

Ce Mémoire ne fut pas mieux reçû que le premier ; & ils en furent tellement irritez, que dés qu'ils sceurent le Duc de Guise sauvé de sa prison, ils résolurent d'abandonner le Duc de Mayenne, & de mettre à leur tête ce jeune Prince son neveu.

Dans cette vûë, ils écrivirent une Lettre * au Roy d'Espagne, pour luy offrir la Couronne de France ; & au cas qu'il ne voulut pas l'accepter luy-même, ils luy demandoient l'Infante sa fille pour Reine, & le supplioient de luy choisir un mary. Le Porteur de la Lettre étoit chargé dans ses instructions, d'obtenir que ce fut le Duc de Guise.

* Da écdu 4 Septembre. 1591.

Ce Porteur étoit le Pere Mathieu Jésuite Lorrain, dont j'ai déja parlé ailleurs, qui fut surpris par le sieur de Chaseron Gouverneur du Bourbonnois. La Lettre dont il se trouva saisi, fut envoyée au Roy, & le Roy l'envoya au Duc de Mayenne, qui connût mieux que jamais ce qu'il avoit à craindre de cette dangereuse faction.

Les Seize eux-mêmes surprirent une autre Lettre écrite par Brigard Procureur du Roy de l'Hôtel de Ville à son oncle, qui étoit à Saint Denis & dans le parti Royal ; & elle donna lieu à ces Factieux d'exercer leur fureur d'une maniére, qui les perdit enfin eux mêmes.

Sur cette Lettre Brigard fut mis prisonnier à la Conciergerie, & les Seize sollicitérent violemment sa mort : mais le Parlement ayant éxaminé la chose, & n'ayant rien reconnu dans la Lettre de fort criminel ; Brigard fut absous & délivré de prison.

Les Seize enragez de cet Arrêt, résolurent de s'en vanger sur celuy qui l'avoit rendu ; c'est-à-dire sur le sieur Brisson qui faisoit alors les fonctions de premier Président, & conjurérent sa mort.

Aprés quantité d'Assemblées secretres qu'ils firent entr'eux, Bussi, Louchart, le Normand & Anroux les plus furieux de cette cabale suivis de plusieurs autres, attendirent le Président sur le Pont-Saint Michel ; & de leur propre autorité le saisirent & le conduisirent au petit Châtelet le quinziéme de Novembre. Il n'y fut pas plûtôt entré, qu'on le fit monter à la chambre du Conseil où Cocheri, Cromé & quelques autres s'étant assis comme Juges, Cromé luy fit prêter l'interrogatoire. Dans le même-temps Charlier qui se disoit Lieutenant du Grand Prevôt de l'Union ; arrêta le sieur Larcher Conseiller au Parlement.

An. 1591.

Le Curé de Saint Cosme suivi de quelques Prêtres & de plusieurs Archers, alla aussi prendre le sieur Tardif Conseiller au Châtelet, & ces deux Magistrats furent conduits dans la même prison que le Président. Dés le même jour, tous trois furent condamnez à être pendus : l'Arrêt fut éxécuté dans la prison, & le lendemain leurs corps parurent à une potence dans la Place de Greve.

Quelques autres Magistrats & Officiers, du nombre desquels étoit le sieur le Picard Maître des Comptes, ayant été arrêtez, peu s'en fallut qu'ils ne subissent le même sort ; mais ils se rachetérent par de l'argent.

Ces horribles éxécutions allarmérent toutes les familles considérables de Paris, qui craignirent que ces furieux aprés de tels préludes, ne vinssent saccager leurs maisons, & leur couper la gorge. On envoya Couriers sur Couriers au Duc de Mayenne, qui se trouva alors à Laon, & qui tout occupé qu'il étoit de beaucoup d'autres affaires qu'il avoit sur les bras, partit sur le champ avec le sieur de Vitri & quelques troupes, & vint à grandes journées à Paris.

Les Seize sur l'avis qu'il étoit en chemin, avoient délibéré entr'eux, s'il étoit à propos de le laisser entrer dans Paris, & l'on prétend qu'ils avoient résolu de le poignarder, s'il entreprenoit de les châtier. Sa diligence les prévint ; & ils le sçûrent à la porte Saint Antoine, avant que d'avoir pû prendre leurs mesures ; pour s'opposer à son entrée.

Il étoit en de grandes inquiétudes, dans la crainte que la garnison & le menu peuple ne se joignissent aux Seize contre le peu de troupes qu'il avoit : mais il est certain que les Ministres d'Espagne désaprouvérent la violence faite contre le Président Brisson ; & le Duc l'ayant sçû, se rasseura.

Dans la Lettre de Diego Ibarra au Roy d'Espagne, dont il étoit Résident auprés Duc de Mayenne.

Dés qu'il fut arrivé, il fit une Assemblée dans l'Hôtel de Ville, où se trouvérent les principaux des Seize, quantité de Magistrats & des plus considérables Bourgeois. Les premiers s'efforcérent de se justifier touchant la mort du Président, & des deux Conseillers, sur ce qu'ils étoient d'intelligence avec les Huguenots : plusieurs autres demandérent Justice d'un tel attentât, & qu'il fut fait un éxemple, pour empêcher dans la suite de pareilles violences.

Le Duc usant de dissimulation, & se contentant de blâmer l'emportement de ceux qui avoient eu part à ce désordre, dit qu'il ne falloit point se presser ; qu'il pourvoyeroit à ce que dans la suite semblables choses n'arrivassent plus, & même au sortir delà ; il mena quelques-uns des Seize souper avec luy au Louvre, où sans parler davantage de cette affaire, le repas se fit fort gayement.

Cependant le Duc fit durant la nuit poſer des corps-de-gardes en divers endroits de la Ville; & des quatre heures du matin, le ſieur de Vitri alla enlever dans leurs maiſons Anroux, Emonot & Hameline, trois des plus furieux des Seize, & les conduiſit au Louvre, où le bourreau s'étant rendu par l'ordre du Duc, ils furent pendus à une Solive dans la ſalle baſſe. Le ſieur de Congis amena quelque temps aprés le Commiſſaire Louchart, à qui on fit voir ſes trois camarades déja expédiez, & l'échelle préparée pour luy. Il fut auſſi éxecuté, & quelques autres furent encore arrêtez: mais Cocheri & Cromé les plus coupables de tous s'evadérent. Buſſi le Clerc qui n'étoit point ſorti de la Baſtille dont il etoit Gouverneur, ſe rendit à la premiére ſommation, que luy fit le Duc, à condition d'avoir la vie ſauve, la permiſſion d'emporter ſon argent & ſes meubles, & de ſe retirer où il voudroit. On luy tint parole pour la vie & pour la retraite; mais quelques ſoldats ayant ſçû que la plupart du butin qu'il avoit fait durant la guerre Civile, étoit dans une maiſon voiſine de la Baſtille, la pillérent quelques jours aprés, ſans que le Duc s'en mit fort en peine. Il ſe ſauva à Bruxelles, où il vécut aſſez miſérablement, s'étant fait Prévôt de Sale pour gagner ſa vie, homme digne de la corde & de la roüe, s'il en fut jamais, & entre tant de ſcélérats, celuy de tous qui méritoit le mieux la mort infâme qu'on luy épargna.

Le Duc apres avoir fait cet éxemple, fit grace aux autres, publia une Amniſtie * de laquelle les ſeuls Cromé & Cocheri furent exceptez, & deffenſes furent faites ſous peine de la vie, de faire déſormais d'Aſſemblées particuliéres, nommément aux Seize. Cela n'empêcha pas que ceux-cy n'entretinſſent toujours des correſpondances ſécrettes avec les Eſpagnols, & quoy que pût faire le Duc de Mayenne, il y eut toûjours trois partis dans Paris; ſçavoir le ſien, celuy des Royaux ou Politiques, ainſi qu'on l'appelloit, & celuy des Seize & des Eſpagnols.

Cet acte de Juſtice du Duc, la prudence & la fermeté avec laquelle il ſe conduiſit dans une affaire ſi délicate, luy firent beaucoup d'honneur: mais aprés tout le Roy en tira un plus grand avantage que luy. Car les Royaux qui étoient en aſſez grand nombre dans le Parlement, dans les autres Cours & parmi les plus conſiderables Bourgeois, commencérent à avoir plus de liberté & d'autorité, & ſous ombre d'éxécuter ce que le Duc de Mayenne recommanda à tous ces Corps en partant de Paris, d'agir vigoureuſement contre les Prédicateurs ſéditieux, contre les Seize & contre ceux qu'ils reconnoîtroient favorables aux Eſpagnols; ils vengeoient de temps en temps le Roy de ſes plus mortels ennemis, & ſous main luy acqueroient de nouveaux Partiſans parmi ceux, qui d'une part irritez de la tyrannie des Seize, & de l'autre dégoûtez du Duc de Mayenne par les mauvais ſuccez de ſes armes, voyoient la guerre Civile tirer en longueur, les miſéres des peuples croître de jour en jour, & le Royaume encore actuellement en proye aux étrangers, comme il etoit arrivé ſous les précedens Régnes. Car dés le commencement de l'année, les deux partis pour ſe ſoûtenir, avoient réſolu chacun de leur côté d'employer ce funeſte moyen du ſecours étranger.

Non ſeulement le Prince de Parme avoit promis au Duc de Mayenne de revenir avec ſon armée, s'il en etoit beſoin: mais encore le Pape, ainſi que je l'ay déja dit, en avoit fait lever une pour être conduite en France ſous les ordres du Duc de Monté Marciano ſon neveu. Elle étoit compoſée de douze cens chevaux, & de deux mille fantaſſins Italiens, auſquels ſe devoient joindre en chemin quatre mille Suiſſes des Cantons Catholiques. Tout cela ſe rendit à Verdun ſur la fin de Septembre, la Cavalerie en bon état, & l'Infanterie Italienne fort délabrée par les maladies qui s'y étoient miſes. Le Prince d'Aſcoli étoit déja en France avec trois mille hommes du Prince de Parme, & le Comte de Briſſac fut envoyé vers ce temps-là à ce Prince, pour avoir de nouveaux ſecours.

Davila l. 11.

An. 1591.

Le Roy de ſon côté avnit agi fortement auprés de la Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans d'Allemagne, pour être auſſi ſecouru. Cette Princeſſe luy avoit déja envoyé des ſommes conſidérables & quelques troupes. Elle le ſecondoit de tout ſon crédit auprés des Princes Allemands, & elle leur avoit envoyé ſur ce ſujet Horace Palavicin, qui s'étant fait Proteſtant, avoit quitté l'Italie, & s'étoit réfugié à la Cour d'Angleterre.

Jacques de Bongars natif d'Orléans dont les Lettres écrites délicatement en Latin durant ſes négociations, & quelques autres ouvrages qu'il a donné au public, font connoître ſa doctrine autant que ſon habileté dans la politique, étoit Agent du Roy en Allemagne, dés le temps que ce Prince n'étoit encore que Roy de Navarre, & continuoit à le ſervir dans les diverſes Cours de ce Pays, & dans les Royaumes du Nord: mais le Roy par le conſeil d'Eliſabet avoit principalement chargé le Vicomte de Turenne de la négociation d'Allemagne. Ce Seigneur paſſa d'abord en Angleterre, pour s'aboucher avec elle, & delà alla en Hollande, où le Prince Maurice luy promit deux mille fantaſſins, au lieu de l'argent qu'il luy demandoit. Il continua ſa route vers les Princes Allemans. Il avoit ordre de négocier ſpécialement avec Chriſtien I. Electeur de Saxe, qui avoit introduit le Calviniſme dans ſes Etats, & qui étoit fort zélé pour cette ſecte. Aprés bien des difficultez qu'il eut à ſurmonter, tant à cauſe que

Jacobi Bongars Epiſtolæ.

Thuanus l. 101.

Inſtruction pour M. le Vicomte de Turenne, datée de Griſors Octobre 1590.

* Datée du 30. Decembre 1591.

Dans le Livre du Manteau & du Malheureux.

que les Miniſtres de l'Empereur le traverſoient, qu'à cauſe du peu d'intelligence qu'il y avoit alors entre ces Princes; il en obtint enfin une armée de ſeize mille hommes, partie Reîtres, partie Lanſquenets, quatre piéces de gros canon, & quelques piéces de Campagne. Cette armée marcha ſous les ordres du Prince d'Anhalt, & le Baron d'Onaw qui ayant commandé la derniére armée des Allemans, lorſqu'elle entra en France, voulut bien être ſubalterne dans celle-cy, à la tête ſeulement d'un Régiment de douze cens chevaux.

An. 1591. Bayer. T. 3

L'armée Allemande arriva ſur la frontiére au même-temps que les troupes Italiennes ſe rendirent à Verdun, & s'avança juſqu'à Vendi ſur la riviére d'Aiſne. Le Roy partit de Chauni le quinziéme de Septembre pour aller au-devant, & laiſſa au ſiége de Pierrefond qu'il avoit commencé, le Maréchal de Biron, qui fut obligé de le lever. Le vingtiéme il arriva à Mézières, & le vingt-troiſieme à Sedan, où fut conclu le Traité de Mariage de Mademoiſelle Charlotte de la Mark Dame de Sedan & de Bouillon avec le Vicomte de Turenne; c'eſt par-là que cette Principauté eſt entrée dans la Maiſon de la Tour d'Auvergne. La préférence du Vicomte fit autant de jaloux, qu'il y avoit eu de prétendans à ce mariage. Le Duc de Montpenſier entre autres en fut trés-chagrin, parce qu'il ſouhaitoit fort d'avoir cette Héritiére pour le Prince de Dombes ſon fils; mais le Roy l'appaiſa, en luy promettant d'avoir ſoin de ce jeune Prince. La raiſon qui le détermina en faveur du Vicomte, fut qu'il vouloit avoir à Sedan un homme qui donnât de l'exercice au Duc de Lorraine, dont le fils avoit auſſi prétendu à ce mariage, & le Vicomte de Turenne étoit tel qu'il luy falloit pour cela.

Le Roy ſomma en paſſant Mouzon de ſe rendre à luy: mais les Bourgeois luy ayant demandé la permiſſion de demeurer neutres, il la leur accorda. Le Château de Givri & Attigni furent abandonnez par la garniſon de la Ligue, & l'on trouva dans ce lieu là quantité de munitions de bouche & de fourage. Le jour de ſaint Michel le Roy ſe rendit à l'Armée Allemande, dont il fit la revûë auprés de Vendi. Il la trouva trés-belle, & dés le lendemain il s'avança avec quatre mille chevaux juſqu'à Verdun, pour voir la contenance des Troupes Italiennes, des Lorraines & des autres que le Duc de Mayenne avoit raſſemblées aux environs de cette Place; mais elles ſe rétirerent auſſi-tôt ſous le canon: ſeulement ſept Officiers Italiens ſe détachérent, pour faire le coup de piſtolet contre les Sieurs de Prâlin, de la Curée, de Largerie & deux Chevaux-Legers qui s'étoient avancez devant les Troupes du Roy.

Ceux-cy acceptérent le défi, & furent ſi heureux, qu'ils tuerent chacun leur homme & amenérent les deux autres priſonniers & bleſſez. Comme le Roy vit qu'il n'y avoit point d'eſperance d'attirer les Ennemis à la campagne, il retourna à Attigni, & quatre jours apres au Camp devant Hautmont, Château trés-fort par ſa ſituation, que le Duc de Nevers aſſiégeoit, & où il ſe préparoit à donner l'aſſaut. Le Roy voulut luy-même pointer un canon, qui tira ſi heureuſement, que du même coup le Capitaine qui commandoit dans la Place, ſon Lieutenant & un Enſeigne furent emportez. La mort de ces trois Officiers effraya tellement la Garniſon, qu'elle demanda à capituler: une partie prit parti dans l'Armée Royale, & l'autre fut renvoyée le bâton à la main.

Ces époques ſont prouvées par les dates du Contrat de mariage, & des Lettres par leſquelles Henri IV. nomma le Duc de Bouillon à la dignité de Maréchal de France. Voyez Juſtel pag. 290. & ſuivantes, & Baluze dans les preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne, pag. 791.

Le Roy retourna l'onziéme d'Octobre à Sedan, où ſe fit le mariage du Vicomte de Turenne, ce qui ne l'empêcha pas de ſurprendre Stenay la nuit même de ſes nopces. Le Roy le fit Maréchal de France l'année ſuivante. Je remarque cette circonſtance au ſujet de la mépriſe d'un Auteur moderne, * ſelon lequel le bâton de Marechal fut donné au Vicomte avant ſon mariage: le Roy, dit-il, *l'honora du bâton de Maréchal de France, afin qu'il ne parut point inégal à cette alliance.* Réflexion auſſi fauſſe, qu'elle eſt injurieuſe à la Maiſon de la Tour d'Auvergne.

Aprés bien des marches & des contre-marches, pour tenir les ennemis en inquiétude, l'Armée Royale prit par divers endroits, la route de Normandie, & le deſſein que le Roy méditoit depuis long temps, éclata enfin. C'étoit le ſiege de Roüen, qui fût inveſti par le Maréchal de Biron le jour de ſaint Martin. Le Roy prit quelques jours aprés le même chemin. Il apprit à Oiſemont que le ſieur de Rubempré avoit ſurpris ſur les Ligueurs Saint-Eſprit de Rue Ville de Picardie, alors trés-forte, entre les riviéres de Somme & d'Authie, & arriva devant Roüen le vingt-quatrieme de Novembre.

* Mezeray dans ſon Hiſtoire de France & dans ſon abbregé dans l'an 1591.

An. 1591.

Ce ſiege fut un des plus fameux qui ayent été faits durant ces guerres civiles, ſoit par la réſiſtance des aſſiégez, ſoit par les grands évenemens dont il fut l'occaſion. J'ay déja décrit le plan de cette ville au ſujet du ſiége qui y fut mis ſous le Regne de Charles IX. & où Antoine de Bourbon Roy de Navarre pére du Roy Henry IV. fut bleſſé à mort. Je vais le retracer icy, pour faciliter l'intelligence des choſes que je raconteray.

Cette Ville eſt ſituée ſur la rive Septentrionale de la Seine, qui eſt en cet endroit trés-large & trés-profonde: Elle avoit alors un fort beau Pont de Pierre, & au bout ſur le rivage méridional, un Château dans une petite Iſle. Ce pont a été ruiné depuis: Il y en a encore pluſieurs arches ſur pied, & on a fait à coté un peu plus haut, un pont de bateaux, d'un artifice trés-particulier.

La Ville depuis l'Orient juſqu'au couchant du côté du Nort eſt entourée d'une chaîne de montagne, qui de la maniére dont on fait aujourd'huy les ſiéges, la rendroient trés-

aiſée à prendre, tant elle en eſt commandée dans toute cette étenduë.

De toutes ces montagnes, celle de ſainte Catherine eſt la plus orientale, la plus haute, & la plus proche de la Ville, qu'elle enfile dans toute ſa longueur. C'eſt pourquoy afin de la défendre de ce côté-là, il y avoit un Fort ſur cette montagne appellé auſſi le Fort de Sainte Catherine. Les Foſſez de la Ville étoient larges & profonds; mais non à fond de cuve, les murailles de pierre de taille avec un bon & aſſez large terre-plein par derriére, ſans baſtions excepté en deux ou trois endroits, où il y en avoit de fort bas & forts petits. En tirant vers l'Occident, entre les portes Bouvreul & Cauchoiſe, il y avoit un vieux Château, & un autre au-delà de cette derniére porte, qu'on appelle encore aujourd'huy le Vieux Palais qui domine ſur la riviére & ſur le Port.

Quelques temps avant le ſiége, le Vicomte de Tavannes étoit Gouverneur de cette Place, & Lieutenant Général en Normandie: mais André de Brancas ſieur de Villars Gouverneur du Havre, où il avoit amaſſé beaucoup d'argent par le moyen des Armateurs qu'il envoyoit en mer, avoit contraint le Duc de Mayenne à luy donner la place du Vicomte, menaçant que ſi on la luy refuſoit, il prendroit le parti du Roy. Ces menaces avoient fait faire au Duc de Mayenne un voyage à Roüen, où il avoit engagé le Vicomte de Tavannes à accepter un commandement dans l'Armée au lieu de celuy de Roüen; & afin que cette ceſſion parût moins violente, il donna le titre de Gouverneur de Normandie à Henry de Lorraine ſon fils, depuis Duc d'Aiguillon: mais Villars avoit pleine & entiére puiſſance dans cette Capitale de la Province.

D'ailleurs le Duc de Mayenne ne pouvoit faire un meilleur choix, pour defendre cette importante Place. Villars étoit un des plus braves hommes de ſon temps, trés-entendu dans la guerre, homme d'eſprit, fort alerte, prévoyant, ferme, capable de ſe donner ſur les ſoldats, & ſur les Bourgeois beaucoup d'autorité, choſe ſi néceſſaire dans ces ſortes d'occaſions, avec cela plein d'ambition, & qui s'étoit propoſé de parvenir en ſe ſignalant, aux dignitez militaires les plus relevées.

Dés qu'il ſe vit menacé du ſiége, dont il ne doutta plus, quand il ſçût que le Maréchal de Biron s'étoit ſaiſi de Caudebec ſur la Seine entre le Havre & Roüen, & de quelques-autres petites places des environs, il fit un amas prodigieux de munitions de guerre & de bouche, ſe pourvût d'une infinité de moulins à bras, & prit un état exact de ce que tous les particuliers avoient d'armes & de vivres. Il fit brûler les Fauxbourgs, & fortifia ſa place au dehors & au dedans. Il eut ſoin de ſe fournir de bons Officiers. Il augmenta ſes troupes de douze cens hommes de pied François & de ſix cens chevaux, leſquels joints aux Suiſſes qui y étoient déja en aſſez grand nombre, & aux Bourgeois, dont il forma pluſieurs Compagnies, luy firent une garniſon fort nombreuſe. Il arma en guerre des barques ſur la Seine, chaſſa de la Ville ceux qui luy étoient ſuſpects, choiſit pour ſon Lieurenant le ſieur de la Londe Maire de la Ville homme de tête & de main, mit Dumeſnil Banquemare pour commander dans le Vieux Palais, Aimard de Chaſte ſieur de Jeſſan dans le Fort de l'Abbaye de Sainte Catherine, & le Capitaine Marc dans le Fort du bout du Pont.

L'Armée du Roy étoit de plus de trente-cinq mille hommes effectifs, ſçavoir de trente-deux Regimens François, mais ſi peu complets, qu'à peine faiſoient-ils quatre mille hommes, de ſix milles Suiſſes, de preſque autant d'Anglois commandez par le Comte d'Eſſex, de ſept mille Reîtres, & d'autant de Lanſquenets ſous le Prince d'Anhalt. Cinq à ſix mille Gentilhommes volontaires de divers Provinces, dés qu'ils le ſçûrent attaché à ce ſiége, vinrent l'y joindre; & il reçût encore depuis qu'il fut formé, deux Regimens des Etats de Hollande. D'Aubigné T. 2. l. 2. c. 14.

Le Roy prit ſon quartier à Dernetal avec les Suiſſes; le reſte de la plûpart de l'Infanterie s'étendit à droite & à gauche juſqu'au bord de la Seine au deſſous de la Ville, & juſqu'à la montagne de Sainte Catherine au deſſus. Preſque toute la Cavalerie fut miſe ſur le chemin de Dieppe dans les Villages, pour la commodité des fourrages, & le Comte de Soiſſons avec la Cavalerie de Normandie, & quelque Infanterie de la même Province, ſe poſta de l'autre côté de la Seine au-delà du Pont.

Durant qu'on ſe logeoit, Villars fit quelques ſorties; mais le Maréchal de Biron garda un ſi grand ordre dans la diſtribution des quartiers, qu'il ne pût être entamé en nul endroit. Il ne pût neanmoins empêcher, que Henri de Lorraine fils du Duc de Mayenne ne ſe jettât dans la place avec cinq cens chevaux, & que douze cens Fantaſſins n'y entraſſent un peu aprés.

La tranchée fut ouverte contre le Fort de Sainte Catherine. Quelques-uns ont prétendu que ſi le Maréchal s'étoit logé entre ce Fort & la Ville, le ſiége auroit beaucoup moins duré, parce qu'en coupant la communication de l'un avec l'autre, certains travaux que Villars fit faire avec une grande diligence devant le Fort, & qui retardérent beaucoup les approches, n'auroient point été faits: mais ceux qui ont accuſé le Maréchal de cette faute, ont ignoré la ſituation des lieux, la montagne de Sainte Catherine étant ſi proche de la Ville, qu'il étoit trés-difficile & trés-dangereux de ſe loger entre deux. Ce fut le Comte d'Eſſex qui s'offrît au Roy de s'y loger, & il luy fut défendu de le faire, par la raiſon que je viens de dire; mais d'autres reprochent au Maréchal quelque choſe Cayet. T. 4. • Memoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

de pire que cela, c'eſt qu'ayant demandé au Roy le gouvernement de Roüen, quand il auroit été pris, & ce Prince luy ayant répondu qu'il l'avoit déja accordé au ſieur du Hallot à la priére du Duc de Montpenſier, il prit deſlors la réſolution de faire échoüer cette entrepriſe, & que ce fût pour cette raiſon qu'il attaqua la place par l'endroit le plus fort, qui etoit la Montagne de Sainte Catherine.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 131.

Le Maréchal détourna la riviére de Robec, qui faiſoit aller onze moulins dans la Ville, à quoy le Gouverneur ſupplea par les moulins à bras dont j'ay parlé, qu'il avoit fait faire en grand nombre: on tâcha inutilement de faire auſſi changer de lit à la petite riviére d'Aubette, qui ſe jette dans la Seine, en coulant le long des murailles à la partie Orientale de la Ville.

Jeſſan dés le quinziéme de Novembre avant l'arrivée du Roy, fit une ſortie du Fort de Sainte Catherine, attaqua un quartier, & enleva quatre-vingts chevaux, brûlâ dans une grange pluſieurs ſoldats, qui s'y étoient retirez pour s'y défendre, & il ne ſe paſſoit guere de jour, qu'on n'en vint aux mains, ſurtout de ce côté-là.

Quand le Roy fut venu au Camp, il fit ſommer les Bourgeois de ſe rendre à luy. comme à leur légitime Souverain: ſurquoy une aſſemblée de Ville ayant été faite, il fut répondu de bouche au Heraut, que tous les Habitans étoient réſolus à mourir, plûtôt que de reconnoître un hérétique pour Roy de France, & qu'ils n'avoient pas moins de zéle pour conſerver l'ancienne Réligion, que les Calviniſtes avoient d'opiniâtreté pour étendre leur héreſie. Enſuite l'on fit une Proceſſion genérale, & nonobſtant la rigueur de la ſaiſon, trois cens Bourgeois y marcherent pieds nuds. L'Evêque de Bayeux célébra Pontificalement la Meſſe dans la Cathédrale, où la Proceſſion ſe rendit. Le Docteur Jean Dadré Pénitencier y fit un ſermon fort pathétique, pour encourager les aſſiſtans à répandre juſqu'à la derniere goûte de leur ſang pour l'honneur de Dieu & de l'Egliſe, & tous les Auditeurs levant la main, firent ſerment de ne jamais reconnoître pour Roy Henri de Bourbon hérétique.

Memoires de la Ligue. T. 3.

Quelques jours aprés le Capitaine Bois-Roſe qui avoit pris la place de Jeſſan tué à la défenſe du Fort de Sainte Catherine, fit une ſortie avec cinq cens hommes, nettoya les tranchées, & pourſuivit les aſſiégeans juſqu'à leur canon. Le Baron de Biron accourut avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, & le combat devint trés-ſanglant. La tranchée fut regagnée, & puis repriſe à la faveur d'un renfort de deux cens hommes; Biron par un ſecond effort, en chaſſa de nouveau les ennemis. Bois-Roſé ayant eu la jambe gauche caſſée d'un coup de mouſquet, fut contraint de faire retraite, & ſa bleſſure le mettant hors d'état de ſervir, Villars mit le Chevalier Picard, pour commander dans le Fort.

Une autre ſortie commandée par le Capitaine Boniface, ſe fit par les aſſiégez à la porte Cauchoiſe ſur le ſieur de ſaint Denis-Mailloc, qui s'étoit avancé avec des Troupes, pour ſe ſaiſir de l'Egliſe de ſaint Gervais quoyque preſque toute ruinée: cent ou ſix vingt hommes des aſſiégeans demeurérent ſur la place, & entre autres le Vicomte de Baqueville, Méru & Montigni, & le reſte ſe ſauva en deſordre au quartier des Anglois, ſur le Mont aux Malades. Les aſſiégez y perdirent cinquante hommes dont le plus conſidérable, fut le ſieur de ſaint Sulpice.

Villars qui n'obmit rien dans ce ſiége, pour fatiguer les Royaux, & les empêcher d'avancer, parce qu'il ſçavoit bien que le ſecours qu'on luy promettoit ne ponvoit pas être ſitôt prêt, fit ouvrir une tranchée vers l'attaque du Fort de Sainte Catherine, la fit conduire le long du penchant de la montagne, fort proche des tranchées du Roy, & y logea ſix à ſept cens hommes, qui pendant quelques jours firent pluſieurs ſorties, juſques ſur la queuë des travaux des aſſiégeans.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 133.

Le Roy réſolut de chaſſer les ennemis de ce poſte, & d'y donner l'aſſaut une nuit, qu'il devoit monter luy-même la tranchée. Il choiſit pour l'y accompagner, trois cens Gentilshommes, les arma de hallebardes, & leur fit prendre des armes défenſives à l'épreuve. Quatre cens ſoldats partie Mouſquetaires partie piquiers, tous gens d'élite furent poſtez, pour ſoûtenir cette Nobleſſe, & ſur le minuit qu'il faiſoit un trés grand froid, il donna le ſignal pour l'attaque.

Elle fut ſoûtenuë pendant demie heure, le Roy ſe trouvant au milieu du plus grand feu. La tranchée fut emportée, on s'y logea, & on y mit les Anglois du Général Roger Willems pour garder ce logement.

"Villars ayant ſçû par quelques priſonniers, que le Roy avoit fait cette attaque en Perſonne, ne put s'empêcher de s'écrier»; ho le brave Prince! Il merite mille Couronnes, & "
"c'eſt dommage que par ſon attachement à "
"l'héréſie, il nous contraint à luy diſputer "
"celle qu'il poſſéde: mais, ajouta-t-il, il m'a "
"fait trop d'honneur, & je dois le reconnoî- "
"tre. Il a payé de ſa perſonne en cette occa- "
"ſion, & je veux auſſi payer de la mienne. "

Dés la nuit ſuivante, il ſe mit à la tête de quatre cens de ſes meilleurs ſoldats armez comme l'avoient été ceux du Roy, & de huit cens tant piquiers que Mouſquetaires, il attaqua le logement, & aprés un combat de deux heures, en chaſſa les Anglois.

Cette affaire devint un point d'honneur, & le Roy deux jours aprés, entreprit de reprendre le logement. Le Général Anglois le ſupplia de vouloir bien que ſa nation en eût l'honneur: Il le luy accorda, & ayant pris avec luy cent Gentilhommes Anglois, & les meilleurs ſoldats de cette nation que ce Général luy choiſit, il donna un nouvel aſſaut,

reprit le logement, & les Anglois s'y fortifiérent de telle maniére, que Villars fit en vain de nouveaux efforts, pour les en déloger.

L'artifice & la ruſe étoient employez de part & d'autre avec la force ouverte. Du Rolet Gouverneur de Louviers traita avec Langonne Lieutenant du Capitaine Marc dans le Château du bout du Pont, pour ſe faire livrer ce poſte. Ils ſe donnérent rendez vous pour le vingt-ſeptiéme de Decembre, auprés des Emmurées, qui eſt un Convent de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Dominique fort proche du Château. Langonne avoit caché des ſoldats en cet endroit dans des caves de maiſons ruinées, qui ſortirent ſur du Rolet. Il ſe mit en défenſe, & porta à Langonne un grand coup d'épée, dont il l'auroit tué, ſans une côte de maille de laquelle il s'étoit armé. Du Rolet enveloppé de toutes parts, fut obligé de ſe rendre. *

* Je croy que c'eſt de la tromperie faite au Capitaine du Rolet, que vient une coûtume qui eſt encore parmi la populace de Roüen, de crier, *au Rolet*, ſur ceux que l'on trompe, en mettant exprés en leur chemin quelque choſe qu'ils penſent mériter d'être ramaſſé, & qui s'y laiſſent attraper.

Une autre entrepriſe ſur la porte Cauchoiſe ne réüſſit pas mieux. Elle devoit être livrée par quelques habitans de la Ville, où il y avoit bien des ſerviteurs du Roy. La choſe fut découverte par un Avocat nommé Mauclerc, qui par l'ordre du Gouverneur contrefaiſoit le Royaliſte, & ſçavoit par ce moyen tous les ſecrets de ceux de ce parti. Les coupables furent pris & exécutez, & on dreſſa dans toutes les places de la Ville des potences, qu'on déclara par un Arrêt du Parlement, être deſtinées pour ceux qui ſeroient convaincus d'avoir eu le moindre commerce avec les ennemis.

Nonobſtant les ſoins du Maréchal de Biron & l'activité du Roy, qui montoit à ſon rang la tranchée de quatre jours en quatres jours, de même qu'un ſimple Officier Général, le ſiége alloit fort lentement par la vigueur & la vigilance des aſſiégez, & l'on n'avoit point encore pû emporter la contreſcarpe du Fort à la fin de cette année 1591.

D'Aubigné, loc. cit.

Comme ce qui s'y paſſa dans la ſuite me conduiroit trop avant dans l'année ſuivante, je ſuis obligé d'en interrompre icy le récit, à cauſe de la multitude des autres événemens de celle-cy en divers endroits de la France, & dont je vais rapporter les principaux.

Depuis que la Ligue ſe fut renduë maîtreſſe de Poitiers un peu avant la mort du feu Roy, le Poitou devint comme il avoit été auparavant, le théatre d'une ſanglante guerre; non point qu'il y eut là de grandes armées: mais parce que la Nobleſſe étoit ſans ceſſe à cheval, & qu'il ſe donnoit une infinité de petits combats dans les rencontres entre ceux des divers partis.

Le Prince de Conti dés le commencement de l'année, paſſa la Loire avec quelques troupes, pour entrer dans cette Province, & s'étant fait joindre par les Gentilshommes Royaliſtes, attaqua & prit Mauleon. Chemillé ſur la frontiére d'Anjou luy fut rendu par capitulation, aprés trois aſſauts que la Perraudiere ſoûtint avec beaucoup de valeur.

Le Duc de la Trimoüille avec une partie des troupes qu'il conduiſoit au Prince, fit lever le ſiége de Bélac au Vicomte de la Guierche Commandant pour la Ligue dans le haut Poitou & dans la Marche; & aprés que ce Duc eut rejoint le gros, on aſſiégea Montmorillon, où la plûpart de l'Infanterie du Vicomte s'étoit retirée. La place fut forcée, douze cens ſoldats au moins y furent taillez en piéces, quinze Enſeignes & trois canons pris, & pluſieurs Capitaines faits priſonniers, dont quelques-uns furent pendus par repreſailles, & en vengeance de ce que la Guierche à la priſe de l'Abbaye de Saint Javin avoit fait pendre le Capitaine Taillefet trés-brave homme, & fait maſſacrer la plûpart des ſoldats contre la capitulation: quelques autres petites Places ſe rendirent, & le ſiége fut mis devant Mirebeau.

La Guierche ſe voyant ſi mal mené, pria le Duc de Mercœur de luy donner quelque renfort, & ce Duc luy envoya de Bretagne huit cens Eſpagnols, des quatre mille qui luy étoient venus l'année précédente. Le Vicomte avec ce ſecours & quelques autres troupes qu'il avoit raſſemblées, ſe diſpoſoit à aller attaquer le Prince de Conti, lors qu'il apprit que Salerne Gouverneur de Loches avoit ſurprit ſon Château de la Guierche ſur la riviére de Creuſe. L'intérêt particulier qu'il avoit à la repriſe de cette Place, d'ailleurs aſſez importante à cauſe du paſſage, le fit tourner de ce côté là.

Les ſieurs d'Abin & de Rochepoſay Royaliſtes ayant eu avis de ſa marche, allérent au devant de luy avec cinq cens chevaux. Ils le chargérent avec tant de vigueur, qu'ils le rompirent. Il ſe jetta dans un Bac pour ſe ſauver au-delà de la Creuſe: mais le Bac trop chargé par le grand nombre de ceux qui y ſauterent apres luy, coula à fond: & le Vicomte avec tout ce qui étoit dedans s'y noya, plus de huit cens fantaſſins pétirent dans cette défaite, & entre autres cinq cens Eſpagnols, & cent cinquante Gentilshommes.

Le Prince de Conti prît la Ville de Mirebeau par aſſaut, & le Château par compoſition; & aprés quelques tentatives inutiles ſur Poitiers, où les intelligences qu'il y avoit, furent découvertes, il alla mettre le ſiége devant Selles en Berri. Lignerac s'y deffendit bien: mais n'étant pas aſſez tôt ſecouru par le Duc de Nemours qui aſſiégeoit, & prit Saint Pourſain en Bourbonnois, elle fut obligée de ſe rendre. La conquête de Ménetou ſuivit la priſe de Selles: aprés quoy le Prince de Conti voyant la ſaiſon trop avancée pour faire de nouvelles entrepriſes, licentia ſes troupes, & ſe retira à Tours.

D'Aubigné, T. 3. l. 3. c. 11.

Le Duc de Nemours n'ayant pû ſecourir Selles, congédia auſſi les Régimens, qui luy étoient venus pour ce ſujet du Berri & de l'Orléanois. Il avoit un peu auparavant ſoûmis à la Ligue diverſes petites places dans le Lionnois, dans la principauté de Dombes, & en Bourbonnois.

Le Maréchal d'Aumont fit une campagne moins heureuſe, que celle du Prince de Conti. Il fut obligé de lever le ſiége d'Autun aprés un aſſaut, où il perdit bien du monde, & eſpérant prendre le Château de Châlons par intelligence, il en fut repouſſé, & y eut encore beaucoup de ſes gens tuez.

Le Duc de Montpenſier aprés un aſſez long ſiége, prit Avranche en baſſe Normandie, & borna-là ſes expéditions. D'un autre côté le Chevalier de Crillon ſurprit Honfleur Port de Mer dans la même Province, & ce ne fut pas une petite perte pour le Roy. Cayet. T. 2.

En Limouſin le Vicomte de Pompadour Gouverneur de cette Province & le ſieur de Monpeſat fils de la Ducheſſe de Mayenne Gouverneur de Perigord & de Querci pour la Ligue, attaquérent le Comte de la Rochefoucaut, qui avoit un petit corps de quatre cens chevaux & de ſix cens Carabins, & le défirent avec grand carnage. Le Comte de la Rochefoucaut, les ſieurs de Châteauneuf, la Coſte-Mézières & pluſieurs autres Gentilshommes & ſoldats demeurérent ſur la place.

Peu de temps aprés les Royaux eurent leur revanche dans le Querci. Le même Monpeſat & le Marquis de Villars ſon frére tenoient la Campagne avec deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux, Ponce de Lauſiére Sieur de Themines Sénéchal de Querci & depuis Maréchal de France, ſe mit à la tête de la Nobleſſe du parti Royal avec le Duc de Ventadour, les Vicomtes d'Auberterre & de Gordon, les ſieurs de Noailles, de Bénac, de Devéze, de Moneins & de Vivans, & vint attaquer les Ligueurs. Il les battit en deux combats, & ceux-cy ayant fait peu de réſiſtance dans le dernier, y perdirent douze cens hommes & tout leur bagage.

Le Duc d'Epernon avoit eu permiſſion du Roy, d'aller à ſon Gouvernement du Boulonois avec cinq cens chevaux, ſur des avis qu'il eut de quelques intelligences que les ennemis ménageoient dans Boulogne. Il y arriva ſans obſtacle : mais à ſon retour Maignieu Gouverneur de Montreuil, & le Duc d'Aumale convinrent enſemble de l'attaquer au paſſage de la riviére d'Authie. Le Duc d'Aumale ſe poſta avec la meilleure partie de ſes troupes en deça de la riviére du côté de la Somme, & Maignieu ſe mit en embuſcade au delà du côté de Montreuil.

Le Duc d'Epernon fut chargé par celuy-cy en paſſant ; mais ce Duc ayant tourné tête, fondit ſur luy avec tant de furie, qu'il le défit, le prit priſonnier avec ſon fils & quelques autres des principaux Officiers : le Duc d'Aumale ayant appris cette défaite ſe retira.

Le Duc d'Epernon voulut en chemin faiſant inſulter Pierrefont : mais y ayant reçû une mouſquetade qui luy perça la joüe & luy fit ſauter quelques dents, il abandonna l'entrepriſe.

C'eſt ainſi que les François acharnez à leur propre deſtruction, s'égorgeoient les uns les autres dans ces Provinces : mais la guerre ſe faiſoit avec encore plus de violence en Dauphiné, en Provence, & en Bretagne.

Dans cette derniére Province, le Duc de Mercœur ayant receu les quatre mille Eſpagnols, dont j'ay parlé, leur livra le Port de Blaver ; & ils s'y fortifiérent d'une maniére à faire craindre, qu'il ne fût trés-difficile de les en chaſſer. Ce grand renfort n'empêcha pas les Royaux de tenir la Campagne. Chévrier un des Partiſans du Duc fut défait par le ſieur de la Puchairie Gouverneur d'Angers, dans une rencontre auprés de Chambellai. Saint Laurent autre Ligueur ayant ſurpris la Ville de Moncontour, & aſſiégeant le Château, fut attaqué par le Marquis de Coët-Quen ſon beaupére, & taillé en piéces. Les ſieurs de Molac, de Bouteillere, de Bois-feüillet, & de Combure eurent grande part à cette victoire ; le dernier qui étoit gendre du Marquis, y fut tué.

Le même Saint Laurent aſſiégea Malétroit avec auſſi peu de ſuccés. Il fut repouſſé en deux aſſauts par Ville-voiſin, & contraint d'abandonner le ſiége.

Sur ces entrefaites le Prince de Dombes Gouverneur de Bretagne pour le Roy, fut renforcé de deux mille cinq cens fantaſſins & de cinq cens chevaux Anglois, que la Reine d'Angleterre qui n'eût pas vû volontiers les Eſpagnols ſe rendre maîtres de la Bretagne, luy envoya. Avec ce ſecours & quelques troupes que luy amenérent les ſieurs de Tremblaye-Greſil & de Kergomar, il attaqua l'Iſle de Bréhaci : les Anglois emportérent le Fort par aſſaut, & la garniſon fut paſſée au fil de l'épée.

Le Prince aprés cette expédition accompagné des Marquis d'Aſſerac & de Coët-Quen, du Baron de Molac, des ſieurs Tournemine, la Hunauldaye, Kergomar, la Mouſſaye, Poigni, Bois-Feüillet, Liſcoüet, Montmartin, Tremblay, Rochegiſard, Tréfumel, Baſtenay, Sarroër & de pluſieurs autres Gentilshommes, ayant fait un corps d'armée des troupes Angloiſes, de quinze cens Lanſquenets, de deux mille fantaſſins François & de cinq cens Cavaliers, aſſiégea Guincamp. Le ſieur de Kergulen aprés une aſſez vigoureuſe réſiſtance, rendit la place par capitulation, le Duc de Mercœur

n'ayant pû arrivet aſſez-tôt au ſecours.

Les deux armées s'étant enſuite trouvées fort proche l'une de l'autre entre Guincamp & Quintin le vingtiéme de Juin, on crût qu'on en viendroit à une bataille ; mais tout ſe termina à quelques eſcarmouches.

An. 1591.

Ce fut vers ce temps là, que le ſieur de la Nouë envoyé par le Roy en Bretagne, pour ſervir de Lieutenant Général & de conſeil au Prince de Dombes, y arriva avec la Compagnie de Gens d'armes du Comte de Montgommery & quelques autres troupes. On tint Conſeil de guerre, ou d'Aſſerac & la Hunauldaye qui avoient des Terres proche de Lambale, firent conclure pour le ſiége de cette place, contre l'avis du ſieur de la Nouë qui doutoit fort du ſuccés de l'entrepriſe, & ſembloit preſſentir le malheur qui luy arriva.

Vie du Seigneur de la Nouë.

Le ſiége fut pouſſé avec vigueur, & la breche etant faite, on ſe diſpoſa à l'aſſaut. La Nouë envoya un Officier pour la reconnoître : mais n'étant pas ſatisfait du rapport qu'on luy en fit, il voulut s'en inſtruire par luy-même. Il fit planter une échelle tout proche du foſſé derriére quelques ruines, d'où il découvroit la bréche, & pouvoit voir la contenance des ennemis. Aprés avoir tout éxaminé, il fit ſigne de la main droite aux troupes d'avancer pour donner ; mais dans l'inſtant une hâle de mouſquet luy ayant effleuré le front, & fait détourner la têre, ce mouvement ſubit le fit chanceler ; & comme il n'étoit accroché à l'échelle que par ſon bras de fer atraché à ſon épaule, (car il avoit eu autrefois le bras gauche emporté au ſiége de Fontenay-le-Comte) il tomba, & ſi rudement qu'il ſe caſſa la têre, & mourut quinze jours apres. Cet accident ſuſpendit l'aſſaut, & ſa mort empêcha la priſe de Lambale, dont on leva le ſiége.

Le Roy reſſentit vivement cette perte, qui fut effectivement une des plus grandes qu'il pût faire. C'étoit un des plus grands Capitaines, & de l'aveu de tout le monde, un des plus honnêtes hommes de ſon temps. Il n'eſt pas ſeulement loüé dans nos Hiſtoires par les Hiſtoriens de la Religion Prétenduë Réformée, à laquelle ſa vertu & ſa régularité faiſoient beaucoup d'honneur ; mais généralement par tous ceux qui ont parlé de luy ; & par les Eſpagnols mêmes : l'idée que ceux-cy avoient de ſa perſonne luy coûta pluſieurs années de priſon, aprés qu'il fut tombé entre leurs mains aux Pays-Bas : & ils ne l'auroient jamais relâché, ſans la priſe du Comte d'Egmont, dont ils n'oſérent refuſer l'échange avec luy, de peur d'irriter les Seigneurs de la Maiſon d'Egmond toûjours trés-puiſſante dans le Pays. Il nous reſte un ouvrage de luy intitulé, *Diſcours Politiques & Militaires*, dont le ſtile net, les réfléxions judicieuſes ſur les guerres Civiles, & un certain caractére d'homme d'honneur qui y régne par-tout, confirment les témoignages que l'Hiſtoire nous rend de ſa vertu, de ſa modération, de ſa politeſſe & de ſa prudence. Il ſe fit depuis ſa mort quelques expéditions en Bretagne cette année ; mais peu conſiderables. Ce qui ſe paſſa du côté des Alpes fut plus important.

Le Duc de Savoye ainſi que je l'ay raconté ſous l'an 1590. ayant fait ſon entrée à Aix, & s'étant fait reconnoître en plein Parlement, pour Gouverneur & Lieutenant Général en Provence, ſous la *Couronne de France*, avoit convoqué les Etats dans cette même Ville pour le vingt deuxiéme de Janvier de cette année 1591. Il les y tint avec toutes les ſolemnitez ordinaires dans la Sale du Palais Archiepiſcopal. Il y harangua, & fit fort valoir ſon zéle pour la deffenſe de la Religion Catholique, & pour l'avantage des habitans du Pays, qui l'avoient invité par leurs Députez à prendre leur protection ; il proteſta qu'il n'y prétendoit point faire de conquêtes pour ſon intérêt particulier ; Il fit l'énumeration de celles qu'il avoit déja faites, pour enlever aux hérétiques les Places dont ils s'étoient emparez : il aſſura les Villes de la réſolution où il étoit de conſerver leurs priviléges & leurs franchiſes ; & il éxhorta les membres des Etats à contribuer de tout leur pouvoir aux moyens de chaſſer de la Province le ſieur de la Valette, & les Huguenots, ou fauteurs des Huguenots, qui s'étoient armez en ſa faveur.

Bouche Hiſt. de Provence, T. 2. Liv. 9.

Les principales réſolutions que l'on y prit, furent que la Province auroit ſur pied dix mille hommes d'Infanterie à ſa ſolde ; que le Duc feroit les frais pour l'entretien de la Cavalerie & de l'Artillerie, & qu'on députeroit à Rome & au Roy d'Eſpagne, pour demander des ſecours d'hommes & d'argent. Ces députations ſe firent, & l'on s'appliqua auſſi-tôt aprés les Etats, à fournir la Ville d'Aix de munitions de guerre & de bouche, au cas qu'elle ſe trouvât dans la néceſſité de ſoûtenir un ſiége.

La Valette de ſon côté comme Gouverneur de la Province pour le Roy, fit une autre convocation d'Etats, dont l'ouverture fut faite à Riez deux jours aprés celle d'Aix. Ce Seigneur n'eût pas de peine à y convaincre l'Aſſemblée de l'injuſtice des armes du Duc de Savoye, & des deſſeins qu'il formoit ſur la Provence, où ſes prédeceſſeurs avoient autrefois uſurpé les Comtez de Nice & de Barcelonnette, & qu'aprés s'être emparé par voye de fait du Marquiſat de Saluces, il ſe propoſoit maintenant d'envahir tout le Comté de Provence & le Dauphiné. La concluſion de ſon diſcours fut qu'il falloit aſſembler des troupes ſuffiſantes pour s'oppoſer à cette nouvelle invaſion, & députer au Roy, pour luy faire connoître l'état des choſes, & luy demander du ſecours.

Cependant la Comteſſe de Sault intriguoit à Marſeille, afin d'y faire recevoir le Duc de Savoye, comme il le ſouhaitoit fort, à cauſe de l'importance de cette Place, qui luy donneroit une entrée par Mer en Provence. Elle y trouva d'abord de l'oppoſition : mais enfin elle en vint à bout, & le ſecond jour de Mars, le Duc y fut receu au bruit de l'Artillerie de la Ville & des Châteaux. Arles ſuivit bien-tôt cet exemple de Marſeille, & le Duc voyant que tout luy réüſſiſſoit à ſouhait, prit la reſolution de paſſer en Eſpagne, pour aller ſolliciter luy-même cette Cour, de le ſeconder dans l'entrepriſe qu'il avoit faite de concert avec elle. Il fit voile le troiſiéme d'Avril accompagné de Jean de Fourbin ſieur de la Fare premier Conſul d'Aix, de l'Evêque de Riez & de l'Avocat Fabrergue Député de la Province, du Préſident Janin, que le Duc de Mayenne faiſoit paſſer en Eſpagne pour les raiſons dont j'ay parlé auparavant, & qui empêcha ſous main que Marſeille ne reçût une garniſon Savoyarde. La Galére qui portoit le Nonce du Pape en Eſpagne, fit le voyage en même-temps, & alla de conſerve avec les vaiſſeaux que le Duc de Savoye & les Députez montoient.

An. 1592.

Hiſtoire de l'Edi-guiéres. l. 4. c. 2.

La Valette faute de troupes, n'avoit pû empêcher le ſoûlévement des principales Villes de la Provence, & il attendoit avec impatience Leſdiguiéres, qui luy avoit promis de luy amener tout ce qu'il pourroit tirer de ſoldats du Dauphiné. Ce Seigneur arriva enfin, & aprés avoir ravagé le Comté de Sault en punition de la révolte & des intrigues de la Comteſſe, il ſe rendit au camp de Riez.

Ces deux Généraux n'y furent pas longtemps oiſifs. Ils attaquérent & prirent la petite Ville de Vinon. Ils étoient ſur le point d'aller delà mettre le ſiége devant Digne : mais ayant eu avis que le ſieur de Meſplés manquoit de vivres dans le Fort de Berre que les Liguez bloquoient, ils tournérent de ce côté là pour y mener un convoy. Ils apprirent que le Comte Martinengue Lieutenant Général du Duc de Savoye étoit ſur le chemin, & ils ſe hâtérent de marcher pour le ſurprendre.

Martinengue avoit mille chevaux, & deux mille Arquebuſiers partie Eſpagnols, partie Savoyards, partie Provençaux, qu'il avoit partagez dans trois villages éloignez d'une demie lieuë l'un de l'autre : l'avant garde étoit à Sparron, la bataille à Rians & l'arriére garde à Saint Martin.

La Valette & Leſdiguiéres avoient un pareil nombre d'Arquebuſiers & un peu moins de Cavalerie. Ils marchérent droit à Sparron, & étant arrivez ſur une petite hauteur, ils virent les Eſcadrons ennemis rangez en bataille, qui faiſoient néanmoins paroître à leur contenance qu'ils avoient été ſurpris.

Les Royaux ſans marchander, deſcendirent dans la plaine, & Leſdiguiéres détacha le ſieur de Poligny avec un Régiment d'Infanterie, pour engager le combat. Dés la premiére ſalve de mouſquéterie que fit ce Régiment, la Cavalerie Savoyarde quitta la plaine, & ſe retira ſur un côteau au-deſſus de Sparron, ſe conſervant une communication par derriére avec ce village où étoit l'Infanterie, qu'il eût été dangereux d'attaquer. Auſſi ne le fit-on pas : mais Leſdiguiéres ayant envoyé ſeulement une petite troupe vers le côteau, pour amuſer les ennemis en eſcarmouchant, fit le tour du village, & vint fondre ſur un gros Eſcadron du Comte de Bar qui occupoit le terrain entre le côteau & le village, le rompit à la troiſiéme charge, & le pouſſa juſques dans le corps de bataille, qui venoit de Rians au ſecours de l'avant-garde ; & ainſi toute l'Infanterie qui étoit dans Sparron avec trois cens chevaux, demeura coupée.

Leſdiguiéres eſſuya une terrible décharge de la bataille : mais ayant ſoûtenu ce premier feu, il donna tête baiſſée avec tant de furie ſur ce corps, qu'il le mit en déroute : l'arriére-garde ennemie voyant l'avant-garde & la bataille ſi mal menée, ne tint pas & ſe débanda.

Cependant la Valette qui étoit demeuré à la tête du Village de Sparron, cherchoit quelque endroit pour le forcer : mais la nuit ſurvenant, il ſe contenta de l'inveſtir de toutes parts, pour empêcher que ceux qui étoient dedans, ne s'échappaſſent à la faveur des ténébres.

Le lendemain deux cens ſoldats qui s'étoient jettez lés uns dans une Egliſe, & les autres dans un moulin, ſe rendirent à diſcrétion ; les étrangers demeurerent priſonniers, & ceux du pays furent pendus à des arbres.

Ceux qui avoient été enveloppez dans le Village au nombre de trois cens chevaux & de mille fantaſſins, ſe rendirent la vie ſauve quelques heures aprés. Il y eut en cette expédition du côté des Savoyards, cinq cens hommes de tuez, en y comprenant ceux qui furent pendus, mille priſonniers, & parmi ceux-cy le Marquis Vitelli un des Généraux du Duc de Savoye, ſaint Romans un des principaux Chefs des Ligueurs de Provence, ſept ou huit Capitaines & pluſieurs Gentilhommes : quatorze Enſeignes & trois Cornettes furent priſes. Les vainqueurs ne perdirent qu'environ vingt ſoldats, & Brionnet Gentilhomme de Dauphiné fut le ſeul homme de marque qui fût bleſſé : cette action ſe fit le quinziéme d'Avril.

Lettre du Sieur de la Valette au ſieur Bataſt du 21. d'Avril 1592.

An. 1592.

Aprés cette victoire qui conſterna la Ville d'Aix, la Valette conduiſit des munitions dans Berre, força en paſſant la Bourgade de Grans, dont il fit prendre quelques habitans ; enſuite les troupes ſe ſeparérent : une partie paſſa en Languedoc pour renforcer le Duc de Montmorency contre le Duc de Joyeuſe, Leſdiguiéres retourna en Dauphiné,

Bouche. Hiſt. de Provence. loc. cit.

ou le ſieur de Gouvernet prit par famine la Forteresſe imprénable de Meoilhon, & la Valette ſe retira vers Manoſque, Pertuis, & Syſteron pays ſoûmis au Roy.

Martinengue aprés le départ des Troupes Royales, raſſembla les débris des ſiennes, & ſerra de plus prés le Fort de Berre, en attendant le retour du Duc de Savoye, pour l'aſſiéger dans les formes. Le voyage de ce Prince ne fût pas long. Il revint d'Eſpagne au commencement de Juillet, & aborda au Port de Marſeille avec quinze Galéres chargées d'Infanterie Eſpagnole. Ce fut le fruit de ſes négociations avec le Roy d'Eſpagne, qui attaquoit la France par tous les endroits, par où il eſpéroit pouvoir l'entamer; mais qui pourtant n'avoit pas envie que le Duc de Savoye ſe rendît maître abſolu de la Provence. Ce Duc avec un tel renfort ſe trouva en état de mettre le ſiége devant le Fort de Berre, qui faute de ſecours, luy fut rendu le vingt-deuxiéme d'Août par capitulation.

Guichenon Hiſt. de la Maiſon Royale de Savoye.

An. 1591.

La Conquête de ce Fort ſitué ſur le bord de la mer aſſez proche d'Aix & de Marſeille, étoit conſidérable: mais elle fût l'occaſion de la ruine des affaires du Duc de Savoye en Provence. La Comteſſe de Sault en demanda le gouvernement pour le ſieur de Beſaudun qui étoit tout à elle, & les Salines qui en dépendent pour elle-même. Le refus que le Duc luy fit de l'un & de l'autre, nonobſtant les grandes obligations qu'il luy avoit, l'irrita au dernier point; & ſon chagrin fut augmenté par l'autorité que les Comtes de Suſe & de Carces ſes ennemis avoient dans le Conſeil du Duc.

Il n'en fallut pas davantage à cette femme ambitieuſe, qui avoit juſqu'alors dominé en Provence, & y avoit établi le Duc de Savoye, pour la determiner à ruiner ſon ouvrage, à abandonner la Ligue, & à embraſſer le parti du Roy. Elle traita ſous main avec le ſieur de la Valette, non ſeulement pour ſe réünir au parti Royal; mais même pour ſon mariage avec ce Seigneur, dont la femme Anne de Batarnai étoit morte à Syſteron le mois de Juin dernier. Elle envoya ſécrétement Bédoin un de ſes domeſtiques au Duc de Montmorency & à Leſdiguiéres, pour prendre des méſures avec eux, & elle engagea le Duc de Savoye, qui ne ſe défioit d'elle en aucune maniére, au ſiége de la Forteresſe de Puech, où elle eſpéroit qu'il ruineroit ſon armée.

Elle forma cependant ſon parti dans Aix: mais ſes intrigues ne purent être ſi ſecrétes, que les Ligueurs n'en euſſent quelque ſoupçon. Il ſe fit une emeute, où elle eut péri avec Charles de Crequi ſon fils, ſi le Duc de Savoye ne fut accouru avec des troupes. Il arrêta la ſédition, & donna des gardes à la Comteſſe, reſolu de la faire tranſporter au plûtôt à Nice: mais elle ſe ſauva avec ſon fils, elle déguiſée en Suiſſe & luy en Jardinier, & elle ſe refugia à Marſeille, où elle avoit grand crédit. Le Duc & le Parlement y députérent, pour demander qu'on l'a remît entre leurs mains. Il s'y excita un grand tumulte entre les deux Partis: mais celuy de la Comteſſe prévalut, & elle demeura là en ſeureté.

Bouche Hiſt. de Provence. L. 10.

Ces mouvemens inquiétérent d'autant plus le Duc de Savoye, qu'il venoit de recevoir un terrible échec en Dauphiné. Leſdiguiéres en avoit amené une bonne partie de ſes troupes juſques vers Tataſcon, pour s'y joindre au Duc de Montmorenci & à Alphonſe d'Ornano, à deſſein de ſecourir le Fort de Betre: mais le Gouverneur ayant été contraint de ſe rendre avant qu'ils puſſent être à luy, le Duc de Montmorenci s'étoit retiré dans ſon Gouvernement de Languedoc. Leſdiguiéres, aprés avoir pris la petite ville de Lurs & quelques Forts, ſe diſpoſoit à aller aſſiéger Digne, lorſque Morges ſon neveu qui commandoit dans Grenoble, luy envoya un Courier, pour le preſſer de ſe rapprocher de cette Ville menacée par une groſſe armée, qui prenoit ſa route vers ces quartiers-là.

C'étoit celle que le Pape envoyoit en France au ſecours de la Ligue. Un autre corps d'Eſpagnols conduit par Olivéra qui alloit en Flandre, & un autre de ſept mille hommes de pied de dix compagnies de Gensd'armes & de ſix de Carabins qu'Amedée de Savoye frére batard du Duc commandoit, s'avançoient de ce côté-là, pour faire diverſion.

L'Armée du Pape continua ſon chemin vers la Franche-Comté: mais les Savoyards & les Eſpagnols étoient déja dans la Vallée de Géſivaudan, & aſſez proche de Grenoble, lorſque Leſdiguiéres y arriva. Les troupes qu'il amena avec luy, & celles qui s'y rendirent par ſon ordre, conſiſtoient en trois mille Dauphinois, & ſix cens Provençaux conduits par Meſples qui avoit défendu le Fort de Berre, auſquels s'étoient joints les Régimens de Ptahaut, quinze cens autres ſoldats tirez des garniſons de Grenoble & de quelques autres Places, les Compagnies de Gendarmes de Leſdiguiéres commandées par Poligni, celles de Mures, de Morges, de Briquemaut, de Valouſes, quelques Carabins, & environ cent volontaires. Tout cela enſemble ne faiſoit pas plus de la moitié de celle des ennemis; car outre les ſept à huit mille Savoyards, le Capitaine Olivéra avoit quinze cens Eſpagnols, trois mille hommes du Milanez, deux mille Napolitains, & environ ſept cens chevaux.

Hiſt. de Leſdiguiéres. l. 4. c. 4.

Leſdiguiéres ne laiſſa pas d'aller au-devant d'eux. Il partit de Grenoble, & arriva à Gonſelin le cinquiéme de Septembre. Il y logea une partie de ſa Cavalerie, le reſte fut poſté à Tanſin, & l'Infanterie au Cheylar.

An. 1591.

Les ennemis qui s'étoient avancez juſqu'à Moreſtel pour l'attaquer, quitérent ce deſſein à l'approche de Leſdiguiéres, & ſe camperent à Pancharra, jetté ent des troupes dans les Châteaux de Bayard & d'Avalon, & s'étenditent aux environs, ayant leur gauche à Gréſivaudan, leur droite à la riviére

rivière d'Yſere, & derriére eux le Pays qui A s'etend juſqu'en Savoye, d'où ils tiroient leur ſubſiſtance.

An. 1591.

Le ſeptiéme de Septembre, Leſdiguiéres s'avança avec ſon armée à la vûë des ennemis, & on ſe diſpoſa de part & d'autre à la bataille aprés quelques eſcarmouches. Leſdiguiéres fit attaquer par ſes Enfans perdus, quinze cens Savoyards, qui s'étoient ſaiſis d'un coteau un peu au delà du Château de Bayard vers Grenoble, & en même-temps fit faire un grand feu ſur ceux par trois cens Arquebuſiers, qu'il avoit jettez dans des maiſons voiſines. Les Savoyards ne pûrent ſoûtenir ce choc & ce feu, & quittérent leur poſte, pour B aller par un grand détour gagner une plaine, & s'y remettre en bataille. Cette fuite encouragea les Royaux, & toute l'Infanterie s'étant miſe en mouvement, tant la droite qu'à la gauche, pouſſa vigoureuſement celle des ennemis, la chaſſa des hayes qu'elle occupoit, & la fit reculer aſſez loin.

Alors leur Cavalerie parut s'ébranler pour venir à la Charge, & un Commandant Eſpagnol s'étant avancé avec vingt Cavaliers, vint fondre avec la lance ſur Leſdiguiéres même, qui detourna le coup avec ſon épée, dont il le tua. Cette action du Général fit jetter un cri de joye à toutes les troupes, & ſembla leur inſpirer une nouvelle ardeur. C

Leſdiguiéres en profita, & faiſant faire une partie du chemin à ſon avantgarde, alla au-devant de la Cavalerie ennemie qui ſoûtint aſſez bien la premiére charge: mais elle plia à la ſeconde, & abandonna lâchement l'Infanterie, dont il fut fait un furieux carnage.

Le Marquis de Belle-Joyeuſe qui commandoit deux mille hommes dans les Châteaux d'Avalon & de Bayard, fut inveſti, & obligé de ſe rendre à diſcrétion. Leſdiguiéres ne pût empêcher que le ſoldat dans la premiére fureur ne taillat en piéces une bonne partie de ces troupes. Le Marquis demeura priſonnier: D le reſte eut permiſſion de ſe retirer ſans armes, & aprés avoir fait ſerment, de ne jamais ſervir contre la France. Amédée de Savoye ſe ſauva à Miolans, Olivara & le Comte de Trévie s'étant cachez dans un bois prochain, y demeurérent pendant trente-ſix heures, & trouvérent enſuite moyen de gagner Montmélian. Prés de deux mille cinq cens hommes de leurs troupes y périrent, neuf cens furent faits priſonniers, & trente-deux drapeaux avec un Guidon & une Cornette furent pris, ſans compter ceux du Marquis de Belle-Joyeuſe. La perte des François E dans cette action qui dura peu, ne fut pas de plus de quarante hommes, parmi leſquels, il n'y eut aucun Officier de conſidération, non plus que parmi les bleſſez, excepté le ſieur de Vélouſes, qui rechappa de ſes bleſſures. L'Auteur de l'Hiſtoire du Connêtable de Leſdiguiéres met cette bataille au ſeptiéme de Septembre, & les Mémoires de la Ligue au dix-huitiéme.

Mémoires de la Ligue T. 4.

Le fruit de la victoire fut la priſe de Barcelonnette, d'où Leſdiguiéres étant retourné en Provence, aida la Valette à prendre Digne, tandis que le Duc de Savoye ruinoit ſes troupes au ſiege de Puech. Le ſieur de Saint Canat qui défendoit cette Place aprés avoir ſoûtenu pluſieurs aſſauts, obligea le Duc à lever le ſiége le ſeptieme de Novembre.

An. 1592.

Ce Duc pour retablir ſa réputation qui ſe ruinoit dans l'eſprit des Provençaux, par tant de mauvais ſuccez, entreprit de reprendre Vinon petite Place peu forte ſur le Verdon, de laquelle j'ay déja parlé; mais elle étoit importante pour ſon paſſage ſur cette riviére, & coupoit les vivres à la ville d'Aix de ce côté-là.

Boucha Hiſt. de Provence. L. 10.

Il y marcha au commencement de Decembre avec deux mille Arquebuſiers, ſept cens chevaux & deux Coulevrines. Il y trouva plus de réſiſtance qu'il n'avoit eſpéré: Le ſieur des Meſplés s'y défendit avec valeur, & donna le temps à la Valette de venir à ſon ſecours.

Ce Seigneur ayant promptement raſſemblé cinq cens chevaux & autant de Fantaſſins, réſolut nonobſtant l'inégalité de ſes forces, d'attaquer le Duc, qui de ſon côté ne délibéra pas, & paſſa le Verdon pour aller au-devant de luy le quinziéme de Decembre. Le combat fut trés-opiniâtté; mais enfin la victoire demeura aux François. La nuit qui ſurvint empêcha le carnage des fuyards. Le Duc ſe ſauva à Aix à la faveur d'une petite Jument barbe trés-vîte qu'il montoit d'ordinaire; mais ſon bagage & ſon canon demeurérent en la puiſſance des vainqueurs. Ainſi finit en Provence cette année 1591. d'une maniére bien différente de la précédente, où le Duc étoit entré comme en triomphe dans cette Province, qu'il regardoit déja preſque comme un Pays conquis.

Le Roy pour donner ailleurs de l'occupation au Duc de Savoye, ſe ſervoit avantageuſement de l'animoſité des habitans de Genéve, & entretenoit la guerre, que le ſieur de Sancy avoit allumée entre eux & le Duc dés la fin du Regne précédent. Elle s'étoit faite l'année derniére avec divers ſuccez, & ce Seigneur, pour ne la pas laiſſer ralentir, étoit retourné de ce côté-là dans le temps que le Duc étoit entré en Provence. Un des premiers coups qu'il y fit, fût d'enlever dans la forêt de Rhinsfeld, cinquante-ſix mille écus que le Roy d'Eſpagne envoyoit aux Pays-Bas, & quelques pierreries deſtinées à faire des préſens à divers Princes d'Allemagne.

Diſcours du ſieur de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Il aſſembla quelques troupes, auquelles il avoit donné rendez-vous aux environs de Bâle, & ayant été joint par un Régiment Suiſſe, & par trois Compagnies d'Albanois, qu'André Huraut ſieur de Maiſſe avoit levé ſous-main à Veniſe, & que l'on ſoupçonnoit être ſoudoyez par les Vénitiens, il arriva à Genéve.

Avec ce renfort, il aida les ſieurs de Burbigni & de Conforgien à prendre Boringe, & défit le ſecours que les Savoyards y envoyoient. Chriſtophle d'Ivara qui commandoit la Cavalerie Eſpagnole dans les Troupes de Savoye, fut tué en cette rencontre.

Dans le même temps, Guitry & Anglure-Dautricourt menérent trois cens chevaux, & quinze cens Fantaſſins aux Génevois, avec leſquels ils prirent Verſoy, où Compois Gouverneur pour le Duc de Savoye ſe défendit bien. Guitri aſſiégea Evian, prit la Ville & enſuite le Château par compoſition, & puis le Château de Polinge. Les François ſe diſpoſoient au ſiége de Bonne: mais ayant eu avis qu'Amédée de Savoye s'avançoit de ce coté là avec des troupes beaucoup ſuperieures, ils n'exécutérent point cette entrepriſe. Sancy ayant attendu de pied ferme les Savoyards, il y eut une action aſſez chaude auprés de Monthou, où ceux-ci furent battus, & Sonnas un de leurs principaux Chefs s'etant avancé au-delà d'un defilé, fut chargé, défait, & tué avec un aſſez grand nombre de Gentilshommes & de ſoldats.

Aprés ces expéditions Sancy & Guitri retournérent en France. Celuy-cy ayant été chargé à ſon retour par le Marquis de Tréfort Gouverneur de Breſſe, perdit dans ce combat une bonne partie de deux Compagnie de Chevaux Legers Albanois. Le reſte de la Campagne de ce côté là ſe paſſa en courſes, ſans autre action conſidérable.

La France par un grand bonheur évita une
Cayet. T. 2. nouvelle & dangereuſe tempête du côté des Pyrénées. Le Roy d'Eſpagne reſolu de l'envelupper de toutes parts, non content d'y faire entrer ſes troupes des Pays-Bas, d'en envoyer en Bretagne & en Provence, dunna à Alphonſe Vargas douze mille hommes de pied & deux mille Chevaux, pour attaquer les Frontieres de ce Royaume par la Navarre: mais la revolte du Royaume d'Arragon, au ſujet de la priſon d'Antonio Pérez, autrefois Secretaire d'Etat, attira ces troupes ſur les Arragonnois. Les aventures de cet Eſpagnol que l'on peut voir dans les Relations qu'il en publia luy-même, firent grand bruit en Eſpagne, & n'eurent pas d'ailleurs beaucoup de rapport à la France, ſinon par la retraite qu'il trouva dans ce Royaume, & par le ſecours de quinze cens hommes que Madame Catherine ſœur du Roy, laquelle gouvernoit alors le Bearn, envoya aux peuples ſoulevez, & enfin par l'heureuſe diverſion que cet événement cauſa, & qui coûta bien des têtes à l'Arragon.

Je reviens maintenant au Duc de Mayenne. Il étoit encore aux environs de Verdun avec ſon Armée, lorſqu'il eut avis certain du ſiége de Roüen, & il receut preſqu'en même-temps une autre nouvelle qui le conſterna fort. Ce fut celle de la mort du Pape Gregoire XIV. qui mourut le quinziéme d'Octobre
An. 1591. dans l'onziéme mois de ſon Pontificat. C'étoit pour le Duc un fâcheux contre-temps, tant à cauſe que ce Pape s'étoit declaré hautement en faveur de la Ligue, & qu'il y avoit ſujet d'apprehender que ſon Succeſſeur ne tint une autre conduite, qu'à cauſe que le Duc de Montemarciano par la mort de ſon oncle, n'étoit plus en pouvoir de retenir les troupes du ſaint Siege, qui faiſoient une partie conſidérable de l'armee de la Ligue. Le ſieur Mateucci Archevêque de Raguze Commiſſaire Général de l'armee Italienne propoſoit déja faute d'argent, de licentier les Suiſſes: mais aprés avoir délibéré là-deſſus, le Duc de Montemarciano dit, que dans l'incertitude où il étoit de ce qu'il devoit faire, il s'en rapporteroit au Prince de Parme, & ce Prince le pria de ne rien changer dans ſon armee, & d'attendre les ordres du Pape qui ſeroit élû. Davila. l. 12.

Ce fut Jean Antoine Fachinetti, qui prît le nom d'Innocent IX mais etant mort dés le vingt-neuviéme de Décembre aprés deux mois de Pontificat, il n'eût pas le loiſir de prendre de réſolution determinée ſur les affaires de France, excepté qu'il envoya ordre au Duc de Montémarciano de congédier ſon Infanterie, ſi le Duc de Parme n'etoit entré en France le quinziéme de Decembre. Il l'a congédia en effet, & les Eſpagnols la prirent pour la plûpart à leur ſolde. Lettre de Diego d'Ybarra au Roy d'Eſpagne, de Lorraine 20. Decembre 1591.

Hippolyte Aldobrandin fut élévé un mois aptés ſur la Chaire de ſaint Pierre ſous le nom de Clement VIII. Il ſuivit d'abord les briſées de Gregoire XIV. & promit à la Ligue de l'argent & des troupes.

Quoyque le ſiége de Roüen n'avançât pas beaucoup, le Duc de Mayenne en étoit extrêmement inquiét, regardant cette Ville comme le plus fort boulévart de la Ligue aprés Paris. Il preſſoit ſans ceſſe le Prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit reçûs du Roy d'Eſpagne, de venir promptement avec ſon armee au ſecours de cette Place: mais il ne ſe preſſoit point, voulant faire achepter ce ſecours au Duc de Mayenne beaucoup plus cher, que celuy qu'il avoit donné à Paris.

Un des pretextes de ſon retardement, étoit
Cayet. T. 2. une Ambaſſade que l'Empereur avoit envoyée aux Pays Bas, à la ſollicitation du Roy d'Eſpagne touchant la paix avec les Etats; afin qu'etant libre de ce coté là, on pût employer toutes les forces Eſpagnoles à la conquête de la France. Cette negociation ne réüſſit point, non plus que celle du Roy, ni celle de la Reine d'Angleterre aupres d'Amurat III. Empereur des Turcs, pour l'engager à déclarer la guerre à l'Eſpagne; & à attaquer le Portugal, dans le deſſein d'y ranimer le parti de Dom Antoine.
An. 1591.

Enfin le Duc de Parme rentra en France le vingt-uniéme de Décembre, & ſa premiére entrevûë avec le Duc de Mayenne fut à Guiſe, où, comme on n'y demeura qu'une nuit, on ne parla d'affaires qu'en général: mais dés le lendemain l'armée étant allé campet à la Fére, on commença des Confé- Diverſes Lettres du Prince de Parme & de Dom Diego d'Ybarra au Roy d'Eſpagne, datées de la fin de 1591. & du commencement de 1592.

rences, ainſi qu'on en étoit convenu. Elles roulérent non ſeulement ſur le ſecours de Roüen ; mais encore ſur l'article capital de l'Election d'un Roy Catholique, ſur l'aſſemblée des Etats Généraux du Royaume, & ſur la reconnoiſſance que le Roy d'Eſpagne attendoit des grands ſecours qu'il avoit fournis juſqu'alors.

Cette négociation fut confiée par le Duc de Mayenne au Préſident Janin, & par le Duc de Parme au Préſident Richardor & à Dom Diego d'Ibarra. Ceux-cy s'expliquérent d'abord trés-nettement ſur la prétention du Roy d'Eſpagne, de faire ajuger la Couronne de France à l'Infante Iſabelle ſa fille. Le Préſident Janin qui dans ſon Ambaſſade d'Eſpagne avoit été parfaitement convaincu, que c'etoit là le principal motif des ſecours que les Eſpagnols donnoient à la Ligue, & des grandes dépenſes qu'ils faiſoient pour cet effet, ne douta pas que ſi on réjettoit cette propoſition, & qu'on leur ôtât toute eſpérance là-deſſus, il ne fallût rompre avec eux. Il prévit bien qu'il n'y auroit plus rien à atrendre pour le ſecours de Rouen, & que le Duc de Mayenne ſeroit contraint de ſe ſoûmettre au Roy ſans même capituler pour la converſion de ce Prince ; c'eſt pourquoy loin de faire paroître qu'il fût choqué ou ſurpris de cette propoſition, il fit ſemblant de l'agréer : mais il ajoûta que comme il s'agiſſoit de changer à cet égard la Loy Salique, Loy fondamentale du Royaume, il y avoit beaucoup de précautions à prendre.

Qu'il falloit premiérement que les Etats Généraux du Royaume autoriſaſſent ce changement ; & que le Duc de Mayenne eut ſur cela l'avis du Duc de Lorraine & des autres Princes de ſa Maiſon ; qu'on feroit inutilement une démarche ſi délicate, à moins qu'on n'eût gagné auparavant les Gouverneurs des Provinces & des principales Villes du Royaume ; qu'on ne devoit pas eſpéter d'obtenir le conſentement de tant de perſonnes qui tous avoient leurs intérêts en vûë, ſans leur faire de grands avantages ; qu'avant toutes choſes, il falloit avoir quantité d'argent tout prêt, ſoit pour contenir beaucoup de Nobleſſe de la Ligue même, qui auroit peine à goûter une innovation dans l'Etat auſſi eſſentielle que celle-là, ſoit pour attirer les Seigneurs Catholiques qui ſuivoient le parti du Roy de Navarre ; qu'il falloit que ſa Majeſté Catholique fît de trés-grands fonds au moins pour deux ans, afin de ſoûtenir le parti de l'Infante, quand elle ſeroit dans le Royaume ; & qu'il promît de plus que cette Princeſſe ne choiſiroit un époux, que du conſentement des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Etats.

Les Miniſtres d'Eſpagne ne purent diſconvenir de la néceſſité qu'il y avoit, de prendre toutes ces meſures : mais Richardot dit que dés que la réſolution ſeroit priſe, de donner la Couronne à l'Infante, on pouvoit s'aſſurer que le Roy d'Eſpagne ne manqueroit à rien ; qu'ayant juſqu'à préſent fait tant de dépenſe, & fourni ſi libéralement de ſi grands ſecours en faveur de la Religion, on ne pouvoit douter que ſon zéle animé par un ſi grand intérêt, ne mît tout en œuvre, pour conſommer une affaire ſi importante à ſa gloire, au bien de ſes Royaumes & à une perſonne qui luy étoit auſſi chére que l'Infante ; qu'on devoit donc s'en rapporter à Sa Majeſté Catholique ; qu'il falloit ſans retardement aſſembler les Etats ; mais que quand ils ſeroient aſſemblez, les choſes y devoient être conduites de telle maniére, que les concluſions y fuſſent priſes, ſelon les intentions de Sa Majeſté Catholique.

Le Préſident Janin convint ſans peine de tout cela, & ajoûta que pourvû que le Roy d'Eſpagne fournît de l'argent & des troupes ſuffiſamment pour ſoûtenir une ſi grande entrepriſe, on luy pouvoit répondre qu'il ne trouveroit pas de grandes difficultez du côté des Seigneurs & de la Nobleſſe ; qu'on auroit le moyen de les ſatisfaire touchant leurs intérêts particuliers, & que pour ce qui étoit des Etats, le Duc de Mayenne y mettroit ſi bon ordre, qu'il en ſeroit entiérement le maître.

Ce ſage négociateur prévoyoit bien, que l'impuiſſance où ſeroit le Roy d'Eſpagne de pourvoir à tout ce qu'on luy demandoit, ſeroit l'endroit par ou ce Prince échoüeroit dans ſes projets. Il n'ignoroit pas que le Prince de Parme avoir trés-peu d'argent, & qu'à peine en avoit-il autant qu'il luy en falloit, pour ſoûtenir la guerre contre le Prince Maurice. Il luy voyoit fort peu de troupes ; car l'armée qu'il avoit amenée, n'étoit pas de plus de dix mille hommes, & il luy étoit impoſſible d'en faire venir un plus grand nombre en France, ſans abandonner pluſieurs Places des Pays-Bas aux Hollandois. D'ailleurs il prévoyoit de grandes difficultez pour l'Aſſemblée des Etats du Royaume, à cauſe de la guerre, & des courſes des partis dans toutes les Provinces qui rendoient les chemins impraticables. Le Duc de Mayenne, par ſon Conſeil, étoit réſolu de differer cette Aſſemblée le plus qu'il luy ſeroit poſſible, parce que ſuppoſé qu'on y reconnût l'Infante pour Reine, ce devoit être-là le terme de ſa puiſſance, & la fin de ſa Lieutenance Générale du Royaume. Enfin Villetoy de concert avec le Duc de Mayenne & avec le Préſident, entretenoit toûjours ſous main une négociation avec le Roy, & il avoit porté parole à ce Prince ; qu'il ne tenoit qu'à ſa converſion, que l'accommodement ſe fît avec le Duc. Mémoires de Villeroy, T. 1.

Les Royaux durant ces négociations du Préſident Janin avec les Miniſtres d'Eſpagne, interceptérent pluſieurs de leurs Lettres. On ne manquoit pas de les envoyer Cayet, T. 81

au Duc de Mayenne, & il apprenoit par-là bien des Myſtéres, qui le refroidiſſoient fort au regard des Eſpagnols. Ce qui ſe paſſa de plus important en cette premiére Conference, ſe réduiſoit à ce que je viens de dire. Il s'en tint un autre, où ſe trouvérent le Duc de Mayenne & le Prince de Parme: les mêmes choſes y furent répétées, & il fut ſeulement conclu, que le Prince de Parme auroit ſur ce ſujet un entretien avec le Comte de Vaudemont fils du Duc de Lorraine, le Duc de Guiſe & le Comte de Chaligni les ſeuls Princes de leur Maiſon, qui ſe trouvoient alors au Camp de la Fére.

Le Prince de Parme s'ouvrit donc à eux ſur l'intention du Roy d'Eſpagne, de faire élire au plûtôt un Roy Catholique par les Etats de France, & ſur les vûës qu'il avoit pour l'Infante, & les éxhorta à ſeconder ſes deſſeins par la reconnoiſſance qu'ils devoient avoir pour les biens-faits, dont Sa Majeſté Catholique avoit comblé leur Maiſon dans toutes les rencontres. Mais ils luy parurent fort froids & fort irréſolus, & luy dirent que n'étant point informez des intentions du Duc de Lorraine Chef de leur famille, ni de celle du Duc de Mercœur, ni des autres Princes Lorrains, ils ne pouvoient luy rien répondre touchant un article de cette importance.

Cependant le Duc de Mayenne preſſoit toûjours le Prince de Parme pour le ſecours de Roüen, & celuy-cy voulant profiter de ſon empreſſement, afin de le contraindre à prendre des engagemens plus particuliers & plus étroits avec l'Eſpagne, ne ſe hâtoit point, & faiſoit à loiſir repoſer ſes troupes aux environs de la Fére. Il étoit d'ailleurs fort embaraſſé ſur la conduite qu'il devoit tenir; car il n'avoit point d'argent, & il ſçavoit que le Duc de Mayenne étoit inſtruit de ſa diſette. La diviſion s'augmentoit entre les Chefs. Le Duc de Montemarciano comme Général des troupes du Saint Siége prétendoit dans les rencontres avoir le pas ſur le Prince de Parme: le Duc de Mayenne & le Duc de Guiſe étoient dans des défiances plus grandes que jamais l'un de l'autre, & ce jeune Duc par cette raiſon, avoit demandé & obtenu, que le ſieur de la Châtre aſſiſtât aux Conférences, pour y avoir ſoin de ſes intérêts.

Il avoit pour le même ſujet envoyé François de Péricard Evêque d'Avranches à la Cour d'Eſpagne, & les Eſpagnols n'étoient pas trop fâchez de cette méſintelligence entre l'oncle & le neveu, laquelle obligeroit l'un & l'autre à les ménager, & à rechercher leur appuy avec plus d'empreſſement: mais cela ne remédioit pas à l'embarras où ſe trouvoit le Prince de Parme, qui faute d'argent & de troupes, ne pouvoit parvenir à ſon but, qui étoit de s'aſſûrer de quelques places importantes en France, pour y prendre pied, & commencer à y jetter les fondemens de la domination Eſpagnole.

Les Seize le ſollicitoient d'augmenter le nombre des troupes Eſpagnoles de la garniſon de Paris, pour fortifier leur faction contre le parti des Royaliſtes, qui prenoit peu à peu le deſſus. Les Ligueurs d'Orléans luy faiſoient les mêmes inſtances par le même motif, & il ne pouvoit y ſatisfaire.

Il voulut au moins s'aſſûrer de la Ville de la Fére avant que d'en décamper. Il avoit mis ſa groſſe artillerie & quantité de munitions dans cette Place, & il déclara au Duc de Mayenne qu'il ne pouvoit les y laiſſer ſans une garniſon Eſpagnole pour les garder, lors qu'il iroit faire lever le ſiége de Roüen. Le Duc de Mayenne luy fit de grandes difficultez là-deſſus, & n'y conſentit qu'à condition qu'il y auroit auſſi une garniſon Françoiſe, & que le Prince de Parme luy donnat un écrit, par lequel il luy promettoit d'en tirer la garniſon Eſpagnole, à méſure qu'on en enleveroit les munitions. La choſe fut acceptée par le Général Eſpagnol, ſur ce que Colas qui en étoit Gouverneur, l'aſſura de ſon parfait attachement aux intérêts d'Eſpagne. Depuis ce temps-là le Prince de Parme & Dom Diego d'Ibarra ne ceſſérent point de ſolliciter ſous-main les Gouverneurs de diverſes places, de ſe livrer à eux; mais comme ils ne donnoient que des promeſſes & point d'argent, ils ne reüſſirent point.

Quand le Prince de Parme eut obtenu de mettre garniſon dans la Fére, il décampa, & ſe mit en pleine marche. On ne laiſſoit pas de négocier en chemin faiſant: mais ſans rien conclure, le Préſident Janin arrêtant toûjours les Eſpagnols ſur ce qu'il falloit commencer par avoir de l'argent & des troupes, ou du moins convenir de ce qu'on pourroit attendre du Roy d'Eſpagne touchant ces deux articles.

On conteſta ſur le nombre des troupes & des millions qui ſeroient fournis: ſurquoy il fallut attendre la réponſe du Roy d'Eſpagne, qui n'avoit pas donné là-deſſus à ſes Miniſtres des pouvoirs aſſez déterminez & aſſez amples.

Cependant le ſiége de Roüen continuoit; mais fort lentement, tant à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, que par la vigilance & l'activité de Villars, qui ne donnoit nul repos aux aſſiégeans. Le deuxiéme de Janvier la Flote Hollandoiſe compoſée de quarante cinq Vaiſſeaux, & commandée par le Comte Philippe de Naſſau arriva devant Roüen. Elle amenoit un ſecours de trois mille hommes, parmi leſquels étoit la Compagnie des Gardes du Prince Maurice. Ce renfort fut ménagé par le ſieur de Buzenval Ambaſſadeur du Roy chez les Etats; car on jugea à propos qu'il prît cette qualité auprés d'eux, pour faire dépit au Roy d'Eſpagne, en reconnoiſſant dés-lors par-là

An. 1592

Lettre du ſieur du Pleſſis-Mornay au ſieur de Buzenval 16 Mars 1592.

cette République comme Souveraine. Ces troupes furent reçûës avec beaucoup de joye du Roy, dont l'Infanterie étoit extrémement fatiguée & diminuée, outre que les troupes Hollandoiſes étoient en ce temps-là en grande eſtime, ſur-tout pour les Siéges.

D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 25.

On attaqua un Ravelin devant le Fort de Sainte Catherine; mais l'attaque ſe fit mollement, & l'on fut repouſſé. Deux jours aprés Villars, quoyque bleſſé à une jambe, fit une ſortie à la tête de trois cens Cavaliers du côté de Dernétal, & fit en même-temps filer quinze cens Arquebuſiers le long de la petite riviére qui vient de ce Bourg. Ils renverſérent les gardes avancées. Le Maréchal de Biron, le Baron ſon fils, & Crillon Colonel du Régiment des Gardes accoururent avec quelques Anglois en petit nombre, & ſe préſentérent pour arrêter les ennemis. Le Roy étoit alors dans la tranchée: il en ſortit au bruit de l'allarme accompagné ſeulement de Villems Général des Anglois & du ſieur d'Aubigné. Ils deſcendirent à cheval par le côté de la montagne, où la deſcente eſt ſi roide, qu'à peine un homme à pied peut s'y ſoûtenir.

La petite riviére étoit entre luy & le champ de bataille, & il n'y avoit pour la paſſer qu'une eſpéce de Digue, qu'on avoit faite afin d'arrêter l'eau, & qui n'étoit qu'un amas de pieux & de pierres. Villems & d'Aubigné trouvérent ce paſſage ſi dangereux, qu'ils en allérent chercher un autre à cent pas delà. Mais le Roy dans l'impatience d'arriver au lieu du combat, ſe hazarda à paſſer par cet endroit, & alla ſe joindre à ſept Cavaliers qui vinrent au-devant de luy. Sa préſence ne fut pas inutile: dés qu'il parut quatre-vingt Anglois qui avoient formé un petit bataillon, criérent vive le Roy & jettérent leurs chapeaux en l'air en ſigne de joye. Toute la peine du Roy fut de les contenir, & de les empêcher d'aller charger l'ennemi nonobſtant leur petit nombre, la troupe groſſit peu à peu, & Villars ne jugeant pas à propos de s'engager plus avant, fit retraite. Crillon dans cette eſcarmouche eut le bras caſſé d'une arquebuſade.

Le vingt-ſixiéme du même mois quelques Compagnies de Lanſquenets de la Ville firent une autre ſortie du côté des Chartreux, qui étoient au pied de la Montagne Sainte Catherine, entre cette Montagne & Dernétal. Ils furent vigoureuſement repouſſez: mais ceux du Fort étant ſortis en même-tems, ſur les Royaux, les prirent en queuë & en flanc. Villars accourut par un autre endroit avec de la Cavalerie; quelques Eſcadrons du Camp furent auſſi envoyez contre luy. Il ſe donna-là un ſanglant combat, qui fut opiniâtré depuis midi juſqu'à quatre heures & demie, & la nuit ſeule le finit. Villars y perdit cinq Capitaines, eut ſon cheval tué ſous luy, & auroit été pris ſans le jeune Baron de Mailloc, qui avec quelques autres Gentilshomme le tira du milieu d'une troupe de Royaux dont il avoit été enveloppé: ceux-cy y perdirent auſſi beaucoup de monde, & ni les uns ni les autres ne purent s'attribuer l'honneur de la victoire.

La contreſcarpe du Fort avoit été emportée peu de jours auparavant; mais les aſſiégez la réprirent: les Royaux s'en rendirent maîtres une ſeconde fois, & en furent encore chaſſez le huitiéme de Février. On ne vit jamais de deffenſe plus opiniâtre, & l'ardeur des aſſiégez étoit telle, que Villars fut obligé de faire défenſe ſous de grandes peines aux Commandans des poſtes, de faire aucune attaque ſans ſon ordre exprés. An. 1592.

Memoires de Sully. T. 1. c. 34. Cayet. T. 2.

L'approche du ſecours jettoit le Roy dans de grandes inquiétudes; & pour s'inſtruire par luy-même de la route de l'armée des ennemis, & de l'état de leurs troupes, il partit de ſon Camp avec quatre mille hommes de Cavalerie Françoiſe, autant de Reïtres, & mille Arquebuſiers à cheval, que l'on appelloit des ce temps-là du nom de Dragons, laiſſant le ſoin du ſiége au Maréchal de Biron. Son intention étoit d'attaquer la Cavalerie ennemie, s'il pouvoit la joindre ſéparée de l'Infanterie: mais il avoit affaire au Prince de Parme, qui n'etoit pas homme à ſe laiſſer ſurprendre.

Le Roy tira vers Neuchâtel, & la premiére eſcarmouche ſe fit auprés de Folleville. Elle fut plus conſidérable par la qualité de ceux qui s'y trouvérent que par le nombre des combattans. C'étoit d'une part les ſieurs de Rnſne, Balagni, Vitri, le jeune la Châtre, Saint Paul, la Mothe, qui s'étoient détachez de l'armée de la Ligue, pour aller reconnoître le Pays avec quelques Cavaliers, & de l'autre le Baron de Biron, Lavardin, Givri, Saint Géran, Marivaut, Champlivaut, la Curée, Arambure, tous gens diſtinguez par leur naiſſance, ou par leurs emplois dans leur parti. On ſe chargea vivement de part & d'autre: les Royaux furent pouſſez, Lavardin ayant eu ſon cheval tué ſous luy, y auroit péri, ſi le Roy ne fût accouru luy-même pour le dégager: mais les Ligueurs voyant avancer quelques Eſcadrons, que le Duc de Nevers qui étoit demeuré plus loin à la tête de l'armée, avoit détachez, ſe retirérent ſuivant les ordres qu'ils en avoient, & informérent le Prince de Parme du grand nombre de Cavalerie que le Roy avoit avec luy.

Memoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Il y eut les deux & trois jours ſuivans quelques autres eſcarmouches; mais la plus chaude fut au Bourg de Bures, où le Roy enleva le quartier du Duc de Guiſe, & penſa l'enlever luy-même. Deux cens des ennemis y demeurérent ſur la place; on fit quelques priſonniers, & le bagage fut pris avec la Cornette verte du Duc. Le ſieur de

Praſlin, & quelques autres du parti du Roy furent bleſſez.

Cette action auroit été beaucoup plus importante, ſi le Duc de Guiſe n'avoit pas été averti de l'approche de la Cavalerie Royale, par les fuyards d'un parti de quatre-vingts chevaux défaits par Arambure, & où le Comte de Chaligni fut pris. L'avanture de ce Comte, Prince de la Maiſon de Lorraine & frére de la Reine Douairiére de France le chagrina autant, qu'elle apprêta à rire à toute l'armée Françoiſe.

Inveſti de tous côtez, comme il ſe battoit avec beaucoup de valeur, pour ſe démêler, il fut ſaiſi par Chicot boufon du Roy, qui ne le lâcha point tout bleſſé qu'il étoit d'un coup d'épée, que le Comte luy donna.

Il y avoit long-temps que Chicot, à qui le Duc de Mayenne avoit une fois donné des coups de canne, cherchoit l'occaſion de s'en venger ſur le Duc ou ſur quelqu'un de ſa Maiſon; & d'Aubigné dit que ce Boufon avoit eu en deux ans cinq chevaux tuez ſous luy en diverſes rencontres, où il s'expoſoit aux plus grands dangers pour ſe ſatisfaire; celle-cy luy coûta la vie; car il mourut de la bleſſure.

T. 3. l. 3. c. 21.

Le Comte ayant été préſenté au Roy, luy témoigna le chagrin du malheur qu'il avoit eu, d'être pris par un homme de cette ſorte: le Roy en plaiſanta avec luy, & luy dit pour le conſoler, que Chicot tout boufon qu'il étoit, étoit homme de cœur. Cette priſe ſervit à dédommager la Ducheſſe de Longueville qui avoit été arrêtée en Picardie avec ſes filles dés le commencement de la guerre, & avoit payé une rançon de trente mille écus, dont elle fut rembourſée par celle du Comte de Chaligni, que le Roy luy remit entre les mains.

L'échec qu'avoit receu le Duc de Guiſe, fit que le Prince de Parme marcha avec plus de précaution que jamais: mais le Roy n'en fit pas de même, & il penſa luy en coûter la vie. Il s'avança juſqu'à Aumale à la tête de ſix mille chevaux, dont il détacha Givri pour aller à la découverte. Ce Seigneur luy manda que toute l'armée ennemie étoit à quelques lieuës delà. Surquoy on tint Conſeil de Guerre, où il fut réſolu de renvoyer les bagages & la plûpart des troupes à Neuchâtel, & de retenir ſeulement quatre cens chevaux, & cinq cens Arquebuſiers à cheval au delà d'Aumale, qu'il ſeroit facile de ramener ſans beaucoup de péril.

Le Roy demeura à la tête de ce Corps, & voulut reconnoître l'ennemi de plus prés. Il fit prendre les devants à Givri avec ſes Coureurs, & le ſuivit avec le reſte accompagné d'une trentaine des plus braves Seigneurs & Gentilshommes de ſon armée. Il monta la côte d'au delà d'Aumale, & marcha deux lieuës ſans rien rencontrer, juſqu'à ce qu'étant arrivé à une plaine, & le temps s'étant fort éclairci, Givri luy manda qu'il voyoit l'armée ennemie qui approchoit en bel ordre.

Sur ce rapport le Roy jugea qu'il n'y avoit pas d'eſpérance de rien tenter, & aprés avoir luy même conſideré cette armée d'une hauteur, il retourna ſur ſes pas. Etant arrivé ſur la hauteur d'Aumale, il fit repaſſer le pont de cette Ville à trois cens de ſes Cavaliers, & n'en retint que cent. Il ordonna à Lavardin de ſe loger aux environs d'Aumale, & d'en border les foſſez & les hayes avec les cinq cens Arquebuſiers à cheval, pour le ſoûtenir dans ſa retraite, s'il étoit preſſé.

Tous les Seigneurs qui ſe trouvoient auprés du Roy, étoient au déſeſpoir de le voir s'expoſer à un tel péril, & luy envoyérent le Baron de Roſni, pour le conjurer de ne plus différer à ſe retirer au delà de la riviére: mais il n'en voulut rien faire.

Cependant l'armée Eſpagnole avançoit toûjours, & elle ne s'arrêta qu'à peu de diſtance de l'Eſcadron du Roy. Le Prince de Parme jugea à propos de faire alte en cet endroit, parce qu'il ne doutoit pas que toute la Cavalerie Françoiſe beaucoup meilleure que la ſienne ne fût fort proche. Ce fut par la même raiſon qu'il fit déffenſe à ſes Coureurs de ſe mêler, & de faire autre choſe que le coup de piſtolet: mais quand ceux-cy en caracolant, & en s'écartaot ſur les hauteurs voiſines, luy eurent rapporté que cet Eſcadron étoit ſeul en deça de la riviére, & qu'il ne paroiſſoit qu'un petit corps au-delà, il fit charger avec pluſieurs Eſcadrons, de telle maniere que le Roy fut pouſſé avec le ſien juſques dans le Vallon.

Ce Prince penſoit y trouver ſes Arquebuſiers qui devoient le ſoûtenir, & arrêter les ennemis par leur feu, comme il l'avoit ordonné; mais les Arquebuſiers ou épouventez, ou pour prendre l'avantage de quelques hayes, s'étoient plus éloignez qu'il ne penſoit. Il ne laiſſa pas de tourner tête, & de faire ferme, aprés avoir fait le raliément. Alors il cria à haute voix, *charge*, *charge*: à ce cri les ennemis qui apprehendoient toûjours quelque embuſcade, s'arrêtérent, perſuadez que les hayes & les maiſons étoient remplies d'Infanterie; mais comme ils virent que le feu que l'on fit ſur quelques-uns de ceux qui s'étoient avancez, n'étoit pas fort violent, & qu'aprés cinquante ou ſoixante mouſquetades, on ne tiroit plus, ils pouſſérent leur pointe, & ſerrérent le Roy de fort prés. Ce Prince avoit pris le moment que les ennemis s'etoient arrêtez, pour faire repaſſer le pont à ſes Cavaliers, & étoit demeuré à la queuë, pour empêcher le déſordre de la retraite.

Ce fut-là qu'il receut un conp de mouſquet dans les reins au défaut de la Cuiraſſe; mais par bonheur la balle ne fit qu'effleu-

rer la peau. Il perdit cinquante de ſes Ca- A
Mémoires de la Ligue. T. 1. valiers dans cette action, & environ deux cens Arquebuſiers à cheval qui furent coupez. Le Vicomte de Paulmi & les ſieurs de
Remarques de Beauvais Nangis ſur d'Avila. la Chapelle & de Beſancour y furent tuez, & Givri bleſſé dans une ruë d'Aumale.

Le Roy ayant repaſſé le pont, ſe mit à la tête de ſa troupe. Il fit ſi bonne contenance, que le Prince de Parme crût encore que toute la Cavalerie étoit derriére. Ainſi ce Général fit ſonner la retraite, pour empêcher ſes gens de paſſer le pont; & ce fut-là une de ces occaſions, où il arrive que par prudence, on manque les coups les plus eſſentiels & les plus deciſifs: car le Roy B
étoit perdu, ſi l'armée Eſpagnole avoit entrepris de forcer le paſſage.

Quelques Seigneurs François ne purent s'empêcher de laiſſer échapper certains mots, qui marquoient leur chagrin ſur un ſi beau coup manqué: mais le Duc de Parme leur répondit que s'il avoit à recommencer, il feroit encore comme il avoit fait, parce que la raiſon le demandoit ainſi, & qu'il avoit crû avoir affaire à un Général d'armée, &
Davila, l. 12. non pas à un Capitaine de Chevaux Legers, tel qu'il connoiſſoit maintenant le Roy de Navarre.

Le lendemain le Prince de Parme allant toûjours au plus ſeur, fit une contre marche vers la Somme au devant du Duc de Mayenne, qui venoit le joindre avec quelques troupes. Le Roy le ſuivit de nouveau, mais ſans pouvoir l'entamer, par la précaution avec laquelle ſon arriere garde marchoit.

Le Roy aprés cette excurſion, ayant laiſſé Givri dans Neuchâtel avec quelque Infanterie & trois cens chevaux, s'approcha de Dieppe, en attendant le décampement de l'armée ennemie. Elle attaqua Neuchâtel, où Givri ſe deffendit plus qu'il n'a D
voit eu ordre de faire dans une ſi méchante Place, & la rendit par capitulation l'onziéme de Février jour du Mardy-Gras. Le
Cayet. T. 2. an 1592. Prince de Parme y laiſſa une garniſon, & s'avança à petites journées vers Roüen, encore fort incertain ſur la maniére dont il s'y prendroit, pour ſecourir la Place, & toûjours fort mécontent du Duc de Mayenne, qu'il ſçavoit être bien réſolu auſſi-bien que Villars, à ne point laiſſer entrer de troupes d'Eſpagne dans cette Ville.

Quand il fut arrivé à ſept lieuës de Roüen, Il fit courir le bruit qu'il alloit aſſieger Dieppe. Le Roy ſe tranſporta auſſi-tot de ce côté là avec un detachement: mais ſur ces entrefaites, il receut le vingt-ſeptiéme de Février une fâcheuſe nouvelle du ſiége de Roüen, qui luy fit prendre d'autres méſures auſſi bien qu'aux ennemis.

An. 1592.

Villars voulant avoir la gloire de faire lever le ſiége indépendemment du ſecours, ſe fit inſtruire éxactement par ſes eſpions de l'état du Camp & de la force de tous les quartiers, & ayant appellé chez luy le ſieur de Guitri-Fours, * les Capitaines Canonville, Groſmémil, Péricard, Perdriel, Boniface, Bois-Roſé & les autres de ſon Conſeil, il leur propoſa le deſſein qu'il avoit de faire une ſortie avec la plûpart de la garniſon ſur le quartier de Dernétal.

* Ce Guitri étoit différent d'un autre de même nom qui étoit dans le parti Royal & qu'on appelloit Guitri-Barbe chêne.

Les avis furent partagez à cauſe du danger qu'il y avoit d'être coupé, d'où pourroit s'enſuivre la perte de la Place: mais Bois-Roſé qui avoit inſpiré ce deſſein au Gouverneur, leur fit un plan ſi éxact de la maniére dont on pouvoit conduire cette action avec ſeureté, que la choſe fut concluë.

Le vingt-ſixiéme de Février detrés grand matin, la Londe Maire de la Ville receut ordre du Gouverneur, de faire mettre ſous les armes les douze Capitaines des quartiers avec leurs Compagnies. On les partagea ſur les murailles, excepté qu'on en fit un petit détachement, qui fut mis hors de la porte Saiot Hilaire, par où l'on va à Dernétal. Aprés quoy la plûpart des ſoldats de la garniſon ſe rendirent dans le Fort Sainte Catherine, d'où la ſortie ſe devoit faire. Ils étoient au nombre de deux mille Fantaſſins, outre quatre cens autres armez de C
pied en cap partie Gentilshommes, partie Cavaliers à pied.

Le Capitaine Boniface avec ſon Régiment ſoûtenu des Compagnies du Chevalier d'Oiſe, de la Braqueterie, & de la Riviere devoit ſortir du Fort par le foſſé du côté de la petite riviére de Dernétal, vis-à vis un petit bois, qui eſt ſur le côté Septentrional de la montagne appellé le bois de Turinge: le Capitaine Jacques avec ſon Régiment d'Infanterie & ſa Compagnie de Cavalerie qui étoit à pied, devoit marcher vers les Chartreux & Dernétal; Bois Roſé avec ſa Compagnie de Fantaſſins devoit enfiler un autre chemin auſſi vers Dernétal, & devoit être ſoûtenu par Péricard, Canonville & Guitri avec leurs Compagnies de Cavalerie à pied; le Capitaine Perdriel à la tête de ſa Compagnie de Cavalerie à cheval, avoit ſon poſte marqué à quelque diſtance du Fort, pour favoriſer la retraite.

Sur les ſept heures du matin au ſignal d'un coup de canon, tous ſortirent en bon ordre. Les uns donnerent à la tête de la tranchée, & y taillérent en piéces tout ce qu'ils y trouvérent, encloüérent deux canons, & en amenérent cinq autres à force de bras juſques ſur E
le bord du foſſé du Fort, d'où ils furent traînez dans la Place. Bois-Roſé pouſſa juſqu'au Parc de l'Artillerie, en chaſſa les Lanſquenets qui le gardoient, & en enleva toutes les poudres: enſuite une partie rentra par la queuë de la tranchée, qui fût entiérement nettoyée & comblée pour la plûpart.

Mémoires d. Sully. T. 1. c. 35.

Tout cela fut exécuté avec tant de promtitude, que le Maréchal de Biron qui ſe trouva éloigné de ce quartier, n'y pût être aſſez-tôt pour l'empêcher. Il parut avec un gros

de Suiſſes, & chargea les ennemis qui s'étant
Davila.l.12. ralliez, ſoûtinrent la charge pendant quelque
temps. Larchant Capitaine des Gardes du
Roy y fut tué, & le Maréchal même bleſſé.
Villars fit alors ſonner la retraite, qui ſe fit
en bon ordre. Perdriel s'étant avancé avec ſa
Cavalerie, pour ſoûtenir ceux qui avoient fait
la ſortie, juſqu'à ce qu'ils euſſent regagné les
foſſez & fuſſent en ſeureté ſous l'Artillerie du
Fort.

Les Royaux outre les canons, & la plûpart
de leurs poudres, y perdirent un Enſeigne:
cinq cens hommes, & entre autres le Mar-
quis d'Epinay & les deux freres de Piles y
furent tuez, & Boëſſe Meſtre de Camp y fut
D'Aubigné. fait priſonnier. La perte des aſſiégez ne paſſa
T. 3. l. 3. pas quarante hommes.

Cet événement affligea beaucoup le Roy, d'autant plus qu'il cauſa de la diviſion dans le Camp entre les Huguenots & les Catholiques, ſur ce que ceux cy ne vouloient pas permettre qu'on enterrât les Calviniſtes dans les Cimetieres. Les murmures de pluſieurs Seigneurs & Gentilhommes ſur les delais de la converſion du Roy recommencérent, & il eut beſoin de toute ſa prudence, de toute ſa modération, & de toute ſa préſence d'eſprit ordinaire, pour les appaiſer & ranimer le courage des troupes. Ce fut au contraire une extrême joye dans le Camp de la Ligue; & le Prince de Parme propoſa au Duc de Mayenne d'aller ſans différer, attaquer les Royaux
Cayet T. 2. devant Roüen, tandis que la conſternation étoit parmi eux.

Ce Duc n'en fut pas d'avis, & l'on raiſonna beaucoup depuis ſur la conduite qu'il tint en cette occaſion. Le plus commun ſentiment fut, qu'il appréhenda que les Eſpagnols ne ſe rendiſſent maîtres de Roüen, ou qu'il ne fût obligé de rompre avec eux, s'il leur en réfuſoit l'entrée. Il ne manquoit pas d'ailleurs de raiſons, pour faire agreer ſon ſentiment au Prince de Parme. Le grand nombre de troupes qui étoit encore au ſiége, la facilité que le Roy auroit d'y arriver avant eux avec ſa Cavalerie, où il y avoit quantité de Nobleſſe, la force des retranchemens, le voiſinage du Pont-de-l'Arche, & des autres Villes où ce Prince & ſes troupes pourroient avoir une retraite en cas qu'il fût défait, au lieu que la Ligue n'en avoit aucune qui ne fût trés-eloignée, & que l'Armée ſeroit entiérement diſſipée, ſi elle étoit battuë.

Le Prince de Parme ſe rendit ou fit ſemblant de ſe rendre à ces raiſons, & il fut ſeulement réſolu, premiérement, de faire entrer un ſecours de huit cens hommes dans Roüen, ce qui fût exécuté le huitiéme de Mars, & ſecondement, que comme rien ne preſſoit deſormais, il valoit mieux faire repoſer l'armée qui étoit fort fatiguée, & attendre le Printemps, où elle pourroit tenir commodément la Campagne. On prit donc ce parti; l'armee rentra en Picardie, repaſſa la Somme, & prit des quartiers à couvert de cette riviére.

Le Roy dés qu'elle ſe fût éloignée, retourna à ſon Camp, où il arriva le quinziéme de Mars. Il fit achever de réparer les travaux qui avoient été endommagez, & continuer le ſiege par le Maréchal de Biron avec peu de troupes, ayant congédié la plus grande partie de ſa Nobleſſe, & fait cantonner la plûpart des Régimens à Gournai, à Andeli, à Giſors, à Magni, à Mante, à Meulan, à Arques, à Dieppe, à Evreux, à Paſſi, à Vernon, à Conches, & à Louviers; il prit ſon quartier dans cette derniére Place. Le ſiege fut pouſſé depuis fort foiblement, & il ne s'y paſſa rien de fort mémorable dans le reſte du temps qu'il dura. An. 1592.

Le Prince de Parme parfaitement inſtruit de cette diſpoſition des troupes du Roy, & ayant ſupputé le temps qu'il luy faudroit pour les raſſembler, fit voir mieux que jamais qu'il étoit grand Capitaine; car apres avoir fait repoſer les ſiennes durant un mois, & fait courir le bruit de ſon retour aux Pays Bas Cayet T. 2. pour s'oppoſer aux nouveaux projets du Prince Maurice, ſon armée par ſes ordres ſe trouva tout-à-coup réünie au Pont Dormi ſur la Somme. Il paſſa cette riviére à la tête de douze millehomme de pied & de cinq milleschevaux, fit trente lieuës en quatre jours de marche, & arriva le vingtiéme d'Avril à une lieuë de Roüen. An. 1592.

Le Maréchal de Biron fort ſurpris, & n'ayant point ſuffiſamment de troupes pour garnir ſes rétranchémens, n'eut point d'autre parti à prendre, que de lever le ſiége. Il fit promptement retirer ſon canon des batteries & ſes ſoldats des tranchées, & alla ſe poſter aux Bans village, à une lieuë andeſſus de Dernétal, ſur le chemin du Pont-de-Larche, où il ſe mit en bataille.

Le Roy qui étoit allé à Dieppe, ſur l'avis de quelques intelligences que les ennemis y pratiquoient, arriva la nuit ſuivante au Camp, & envoya par-tout des courriers porter ordre à la Nobleſſe & à ſes autres troupes, de venir inceſſamment le joindre.

Le Prince de Parme campa cette même nuit dans la Vallée de Dernétal du côté des attaques, & le Duc de Mayenne au Bois-Guillaume, l'un & l'autre à un quart de lieuë de Roüen. Ce Duc, & les Ducs de Guiſe & d'Aumale, l'Evêque de Plaiſance fait Cardinal par le Pape Innocent IX. & nommé Légar par Clément VIII. entrérent le lendemain dans la Ville, & y firent chanter le *Te-Deum* pour ſa délivrance.

Aprés cette Cérémonie tous ces Seigneurs étant retournez au Camp, on y tint Conſeil de Guerre. Le Prince de Parme y propoſa d'aller attaquer le Roy dans ſon Camp des Bans; mais le Duc de Mayenne n'en fut point d'avis. Il répréſenta qu'il étoit trés-difficile d'y aborder, & au Roy trés-aiſé de ſe retirer au Pont-de-l'Arche, quand il le jugeroit à propos; que cependant ſes troupes alloient croître de moment en moment; qu'il

ſeroit

qu'il ſeroit bien-tôt plus fort qu'eux, & que tandis qu'ils étoient ſupérieurs en troupes, il falloit aller prendre Caudebec, où les Royaux avoient de gros magazins de bled dont l'armée avoit grand beſoin; que par la priſe de cette Place, qui ne réſiſteroit point, on rétabliroit la communication du Havre avec Rouën, de quoy cette Ville & l'Armée recevroient de grandes commoditez. Ce ſentiment fut ſuivi, & on ſe mit en marche vers Caudebec.

La Place fut inveſtie le vingt-quatriéme du mois d'Avril par l'Infanterie Vallonne, ſous les ordres du ſieur de Vert & du Comte An. 1592. de Boſſu. Les Wallons eurent beaucoup de peine à ſe loger, à cauſe que la Flotte Hollandoiſe qui avoit deſcendu la riviére juſques-là, foudroyoit à coups de canons tous les environs. Le Duc de Parme fit préparer des batteries ſur le bord de la riviére, pour obliger les Vaiſſeaux à s'éloigner, & ce fut en déſignant le lieu d'une de ces batteries, qu'il receut un coup de mouſquet dans le bras droit, entre le coude & la main, où la balle demeura. Sa fermeté fut telle en cette occaſion, qu'il ne changea pas ſeulement de couleur, & que perſonne ne s'apperçut de ſa bleſſure, que quand quelques momens aprés le ſang commença à ruiſſeler de ſon bras. C'étoit la premiére fois que ce Prince avoit été bleſſé, quoyqu'il ſe fût rencontré en une infinité d'occaſions trés-dangereuſes: ce fut auſſi la derniére: car il mourut quelques mois aprés à Arras.

Les batteries étant dreſſées ſur le bord de la riviére, la Flotte fut obligée de ſe retirer; & le jour ſuivant, le ſieur de la Garde qui commandoit dans Caudebec déſeſpérant de pouvoir deffendre la Place juſqu'à l'arrivée du ſecours, la rendit par capitulation. Une partie des vivres qui s'y trouverent en grande abondance, ſervit à l'armée, & le reſte fut employé à ravitailler Roüen. Le Vaiſſeau Amiral de la Flotte Hollandoiſe qui s'étoit aſſablé, ne pût ſe relever, & vint en la puiſſance des ennemis.

Dés le même jour le Prince de Parme eut avis que le Roy approchoit avec ſon armée. Il en fut trés-inquiet, & avec raiſon. On peut dire que ce Général, contre ſon ordinaire, en s'engageant dans le Pays de Caux, fit une des plus énormes fautes, qui ſe pût commettre en matiére d'Art militaire.

Ce Pays eſt une eſpece de Péninſule, formée à la gauche du côté de Caudebec par la Seine qui eſt fort large en cet endroit, & à la droite, & à la pointe par la mer; de ſorte que depuis Caudebec juſqu'au bord de la mer oppoſé, il n'y a pas plus d'onze ou douze lieuës d'étenduë.

Le Roy ayant donc raſſemblé ſon armée beaucoup plus promptement, que le Prince de Parme n'avoit crû, fit tant de diligence, que le vingt-neuviéme d'Avril quatre jours aprés la priſe de Caudebec, il arriva à demie lieuë d'Ivetot, où l'Armée de la Ligue étoit campée, réſolu de s'oppoſer à ſon retour, & de la forcer à recevoir la bataille, ou de la faire périr dans un pays qui ne pouvoit pas luy fournir long-temps de quoy ſubſiſter. An. 1592. Cayet. T. 2.

Le Duc de Mayenne commandoit alors toute l'Armée de la Ligue à la place du Prince de Parme, que ſa bleſſure avoit mis hors d'état de le faire; & cela même fut cauſe qu'ils perdirent une belle occaſion, d'attaquer avec avantage l'avantgarde du Roy, à ſon approche d'Ivetot: Car dans ce Canton qui eſt fort rempli de Nobleſſe, il y avoit quantité de Parcs fermez de murailles, entre leſquels l'armée fut obligée de défiler; de ſorte que l'avantgarde conduite par le Duc de Mon- Davila l. 13. penſier etant paſſée, ne pouvoit qu'avec beaucoup de temps être jointe par la bataille, & par l'arriéregarde; & cependant l'armée ennemie paroiſſoit ſur une hauteur peu éloignée de là.

Le Duc de Mayenne étoit trop habile, pour ne pas penſer à profiter de cet avantage, & il en envoya donner avis au Prince de Parme. Ce Prince répondit d'abord, que pour combattre le Roy de Navarre, *il falloit des hommes vivans, & non pas des corps épuiſez de ſang, & demi-morts comme il étoit.* Il délibéra neanmoins avec le Duc de Mayenne, & abandonna la choſe à ſa prudence: mais durant cette irréſolution, le Roy qui connoiſſoit parfaitement le danger de ſes troupes, marcha ſi promptement, que l'armée fut preſque toute paſſée, avant que les ennemis fuſſent en état de la charger.

Les armées étant ſi proches l'une de l'autre, les allarmes & les eſcarmouches furent continuelles. Il y avoit entre les deux Camps ſur la droite du Roy, une petite éminence couverte d'un bois fort touffu, par le moyen duquel ce Prince, s'il en avoit été maître, cût extrêmement incommodé l'armée de la Ligue. Les plus grands efforts ſe firent ſur ce poſte. Le Duc de Mayenne s'en étoit ſaiſi le premier, il y avoit placé le Comte de Boſſu avec deux mille Wallons, & luy avoit donné ordre de s'y retrancher. Le Roy y fit marcher des troupes à trois repriſes le premier jour de May, non pas pour l'emporter: mais ſeulement pour le reconnoître.

Le Baron de Biron y alla le premier, enſuite le Maréchal Duc de Boüillon, & puis Mon- An. 1592. tigni chacun à la tête d'une troupe de Cavalerie. Nul des trois n'en put aborder: Biron fut repouſſé par le Duc de Guiſe qui s'étoit poſté au pied de la colline, le Maréchal de Biron par de Roſne, & Montigni par le Baron de la Châtre. Mais le lendemain Biron ayant fait un nouvel effort, culbuta un gros de Cavalerie ennemie qui s'oppoſoit à ſon paſſage, & s'étant approché, reconnut qu'il n'y avoit à l'avenuë du bois, qu'un ſimple foſſé, ſans flancs ni redoutes, ni artillerie.

Sur ſon rapport, le Roy commanda le jour ſuivant dés le grand matin, trois bataillons

un d'Allemands, un autre d'Anglois, & le troiſiéme de François pour faire l'attaque de ce poſte. Ils donnérent avec tant de furie l'épée à la main, qu'ils en chaſſérent les deux mille Wallons, & s'y logérent : mais le Duc de Mayenne ayant fait répandre à droite & à gauche quelques Eſcadrons de Cavalerie Légére & de Carabins, & attaquer en même-temps les François par Camille Capiſucchi à la tête d'un Regiment Italien & des Wallons, le foſſé fut repris, & l'Infanterie Françoiſe eût été enveloppée par la Cavalerie, ſi les Ducs de Nevers & de Monpenſier & le Comte de Saint Paul avec trois Eſcadrons de Gentilshommes ne l'euſſent dégagée, aprés avoit diſſipé la Cavalerie Légére & les Carabins du Duc de Mayenne.

Les ennemis employerent toute la nuit à fortifier ce poſte ; ils y élevérent une redoute, le flanquerent, & y mirent quatre piéces d'artillerie ; de ſorte que le jour ſuivant, il fut hors d'inſulte.

Le Roy ne voyant plus d'apparence à forcer cet endroit, ſongea à s'emparer d'un autre, d'où il ne pouvoit gueres moins incommoder les ennemis ; & ayant fait avancer ſon Camp ſur la droite, ſe ſaiſit d'une autre colline qui commandoit le Bourg d'Ivetot, où le Duc de Guiſe étoit logé avec l'avantgarde. Il y fit dreſſer une batterie, dont il foudroyoit le Bourg de telle maniére, que le Duc de Guiſe fut obligé de l'abandonner, & de ſe retirer vers la bataille. Il ne le fit pas impunement ; car ayant été chargé en queuë par le Maréchal de Boüillon & par le Baron de Biron, il y perdit pluſieurs ſoldats ; & les Barons de Courtenan & de Maiſon y furent faits priſonniers.

Le Roy réſolu de reſſerrer toûjours de plus prés les ennemis, fit attaquer un autre poſte à la portée de leur canon, au-delà du petit bois dont j'ay parlé, & qui en faiſoit la communication avec leur armée. Il étoit gardé par trois Compagnies Wallonnes du Regiment de Mansfeld & par trois Eſpagnoles de Loüis de Vélaſco. Le Comte Philippe de Naſſau à la tête de ſes Hollandois fut chargé de cette attaque, & ayant coulé à la gauche du petit bois, vint ſurprendre les Wallons, & les emporta aprés une réſiſtance de demie heure.

La choſe étoit ſi importante pour l'armée de la Ligue, que le Duc de Mayenne, la mit toute ſous les armes, & fit marcher deux gros bataillons d'Infanterie Wallonne & Italienne, pour chaſſer les Hollandois. Ceux-cy ſoûtinrent l'aſſaut pendant deux heures, & furent enfin forcez, & pluſieurs paſſez au fil de l'épée.

Comme les deux armées étoient en bataille, & que de part & d'autre on tenforçoie les combattans, on ne doura point qu'on n'en vînt à un combat général : mais le Prince de Parme qui s'étoit fait tranſporter dans une chaiſe ſur le champ de bataille ne voulut point s'y engager ; & d'ailleurs le Roy, qui ſe tenoit aſſuré de faire périr l'armée ennemie en peu de temps, n'avoit pas ſon empreſſement ordinaire de donner bataille. Tout ſe paſſa en eſcarmouches de Cavalerie, dans l'une deſquelles Ranuce Farnéſe fils du Prince de Parme ayant été abbatu ſous ſon cheval, conrut grand riſque d'être pris par les Anglois ; la nuit approchant les deux armées rentrérent chacun dans leur Camp.

Ces fréquentes allarmes que le Roy donnoit à l'armée de la Ligue, n'étoit pas ce qui faiſoit le plus de peine au Prince de Parme. La diſette commençoit à être preſſante dans ſon Camp : la livre de pain s'y vendoit dix ſols, le vin y étoit beaucoup plus cher encore à proportion, l'eau même y manquoit, parce que dans le pays de Caux, & particuliérement dans ce canton, il n'y a guere que quelques petits ruiſſeaux fort éloignez les uns des autres. Les chevaux mouroient faute de fourage, & le peu d'argent que le Prince avoit apporté des Pays-Bas étoit épuiſé. Le Roy au contraire recevoit de Dieppe & de ſaint Valery en Caux, & des environs, des convois reglez, & avoit ſes fourrages libres à ſes derriéres dans une grande étenduë de Pays. Cayet. T. 2.

Ces raiſons déterminérent le Prince de Parme à ſe rapprocher de Caudebec pour la commodité de l'eau, & parce que le pays des environs de cette Place n'étoit pas ſi ruiné que le reſte. Il décampa la nuit du dix-huitiéme du mois ſans tambour & ſans trompette, & vint ſe loger à un quart de lieuë de Caudebec, aux dépens ſeulement de quelque bagage qui ne put pas ſuivre aſſez promptement. *

Le Roy qui ne ſe donnoit aucun repos, & qui n'en laiſſoit gueres prendre aux ennemis, s'avança auſſi de ce côté-là, & ayant ſçû que la Cavalerie Légére commandée par George Baſti bon Capitaine, mais actuellement malade de diſſenterie, étoit logé à Ramſon, ſeparé du reſte de l'armée, pour la commodité du fourage, il s'y en alla luy-même avec la plûpart de ſa Cavalerie, & tandis qu'il amuſoit les ennemis, par des eſcarmouches, le Maréchal de Biron qui avoit pris un plus grand tour, rabatit ſur le Village, le força, y paſſa au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra. Le reſte de dix-ſept Cornettes qui occupoient ce quartier, fut mis en fuite, & abandonna un grand nombre de chevaux & tous les bagages. On y trouva entre-autres choſes la vaiſſelle d'argent du Commandant, celle du Comte Charles de Croy & quelques milliers d'écus.

Le Quartier du Colonel de la Betlote fut auſſi enlévé à Louvetot, où il étoit campé avec trois mille hommes, dont pluſieurs furent tuez, & luy-même demeura priſonnier. Du Pleix.

Le Prince de Parme ainſi acculé entre l'armée du Roy & la Seine, n'avoit, ce ſemble, plûs d'autre moyen de ſauver ſon honneur & une partie de ſes troupes, qu'en ſe faiſant

* J'ay entre les mains les Heures du Duc de Mayenne, qui furent priſes en cette rencontre. On y voit les Priéres qu'on y faiſoit pour la proſperité des Armes de la Ligue.

jour au travers de celle du Roy, pour regagner Roüen ou la Picardie, & l'armée Royale s'attendoit tous les jours à le voir venir en bataille tenter la fortune : mais les grands Capitaines trouvent des reſſources, où les autres ſeroient à bout, & ne paroiſſent jamais plus grands hommes, que dans ces occaſions dangereuſes, où tout paroît deſeſpéré.

Outre les raiſons que j'ay dites, qui avoient déterminé le Prince de Parme à ſe rapprocher de Caudebec, il avoit en faiſant ce mouvement, encore un autre deſſein qu'il tint fort ſécret. C'étoit de paſſer la Seine, pour ſe tirer du mauvais pas où il ſe trouvoit engagé. La choſe étoit infiniment difficile veu la grande largeur de cette riviére devant Caudebec ; & ce fut cette difficulté qu'on regarda comme une impoſſibilité, qui le ſauva : car dans cette idée, le Roy prit ſi peu de précaution de ce côté-là, que ſans qu'il s'en apperçût, le Prince de Parme fit paſſer huit Enſeignes du Regiment de la Berlote dans des
d'Avila. 13 bateaux à l'autre bord de la riviére, où ils élevérent un Fort. Il en fit conſtruire un autre du côté de Caudebec avec des redoutes ſur le rivage, pour aſſûrer les deux bouts du Pont qu'il méditoit de faire, & ayant fait aſſembler à Roüen quantité de bateaux qui arrivérent à point nommé au retour de la marée avec les ancres, les cables, les poutres, les planches, & tout l'attirail néceſſaire prêt à être mis en œuvre, le pont ſe trouva fait le vingt deuxiéme de May, ſans que le Roy en eût eu aucun avis, & il ne s'en apperçût qu'aprés que l'avantgarde & le corps de bataille, la plupart de l'artillerie & les bagages furent paſſez. Il courut auſſi tôt ſur les hauteurs voiſines de la riviére, d'où il vit avec le plus extrême dépit ſa proye luy échapper. Il donna ordre qu'on amenât au plus vîte du canon, pour tirer ſur le pont, & s'avança avec ſa Cavalerie vers le Camp des ennemis : mais il fut contraint de s'en éloigner par le canon du Fort & des redoutes dont j'ay parlé, & avant que le ſien fût arrivé, Ranuce Farnéſe qui étoit reſté avec l'arriéregarde, paſſa comme les autres, & eut le loiſir de faire embarquer l'artillérie du Fort d'en deça. Quelques barques de Quillebœuf arrivérent ſur la fin du paſſage, & attaquérent inutilement le Pont, parce que le canon de l'autre Fort les foudroyoit. Tout étant paſſé, le Prince Ranuce fit mettre le feu au pont, & ne quitta point le bord malgré l'artillerie du Roy qui commençoit à tirer, que la plus grande partie des bateaux ne fut brûlée, ou emportée le courant de la riviére.

Cette retraite fut regardée avec raiſon comme un prodige, & comme une des plus belles choſes qu'Alexandre de Parme eût encore faite à la guerre : mais il faut avoüer qu'elle ne pouvoit réüſſir, que par le plus grand de tous les bonheurs, & qu'il en fut autant redevable à la négligence de ſon ennemi, qu'à ſa propre habileté. On dit qu'étant paſſé, il envoya un Trompette au Roy, & que ce Trompette aprés avoir éxécuté ſa commiſſion, ajoûta qu'il avoit ordre de ſon Maître de demander à Sa Majeſté, ce qu'elle penſoit d'une telle retraite. A quoy le Roy répondit bruſquement qu'il ne ſe connoiſſoit point en retraite, & que la plus belle retraite du monde, il l'appelloit une fuite.

Le Roy toutefois fut beaucoup moins déconcerté par cet événement, que par l'oppoſition qu'il trouva dans ſon Conſeil, aux moyens qu'il vouloit prendre pour réparer ſa faute. Son idée étoit de gagner promptement le Pont de Larche, afin d'y paſſer la Seine, de ſe faire précéder par quatre ou cinq mille chevaux, qui pourroient faire aſſez de diligence, pour joindre le Prince de Parme, avant qu'il eût gagné Paris, le harcéleroient & l'obligeroient à marcher lentement ; il y avoit d'autant plus d'apparence à réüſſir dans ce deſſein que le Prince de Parme avoit la riviére d'Eure à paſſer, ſur laquelle & aux environs étoient quantité de Places du parti Royal, où l'on envoyeroit ordre de rompre le Pont de Cocherel, & d'embarraſſer les autres paſſages, & cependant l'armée Françoiſe arriveroit, & tomberoit ſur celle des ennemis déja à demi détruite par la diſette, les fatigues, & les maladies ; & vû la ſupériorité & la bonté des troupes Royales, ce reſte de fuyards ne pouvoit guére leur échapper.

Ce ſentiment quoyque ſi bien appuyé, ne fut point ſuivi, pour les raiſons qui ſont rapportées dans les Mémoires d'un des Seigneurs préſent à ce Conſeil. La prémiére fut la difficulté que les Anglois & les Hollandois firent de repaſſer la Seine, ſur ce que le temps pour lequel ils s'étoient engagez au ſervice du Roy, étoit paſſé ; & ils demandoient d'être conduits à Dieppe pour s'y rembarquer. La ſeconde, fut le dépit du Maréchal de Biron, qui toûjours chagrin du refus que le Roy luy avoit fait du Gouvernement de Roüen, s'appliquoit à le luy faire reſſentir, en le contre-diſant à toute occaſion dans le Conſeil. Il appuyoit néanmoins ſon ſentiment qui étoit d'aller en Picardie, d'une raiſon aſſez ſpécieuſe ; c'étoit d'y prévenir l'arrivée du Prince de Parme, qui pourroit en y paſſant, ſe ſaiſir de quelque Place, & il ne laiſſoit pas, diſoit-on, de prétendre même faire par-là ſa cour au Roy, qui devoit trouver ſur ce chemin Gabrielle d'Estrées. La troiſiéme raiſon étoit, que pluſieurs autres Seigneurs Catholiques ne vouloient point la deſtruction entiére de la Ligue, tandis que le Roy ne changeroit point de Religion, & étoient même reſolus à le quitter, & à ſe joindre aux Ligueurs, s'il ne ſe convertiſſoit au plûtôt. La quatriéme, enfin qui procédoit de la même cauſe, étoit que quelques uns d'en-

Mémoires de Sully. T. 1. c. 35.

ete eux qui étoient chargez des Finances, A ne fourniſſoient point l'argent qu'on avoit promis aux Suiſſes & aux Reitres; & ces troupes refuſérene nettement de paſſer la Seine, ſi on ne leur donnoit pas au moins une partie de ce qui leur étoit dû.

Tout cela contraignit le Roy non ſeulement d'abandonner ſon deſſein; mais encore de faire ce qu'il avoit fait aprés le ſiége de Paris; c'eſt à-dire de congédier une partie de ſon armée, d'en mettre une autre dans des quartiers de rafraichiſſement, & aprés avoir donné quelque argent aux Suiſſes, & aux Allemans, de ne ſe réſerver qu'un Camp volant de cinq ou ſix mille hommes de pied & de trois mille chevaux, avec lequel il prit la route de Picardie & de Champagne, pour coroyer le Prince de Parme: car il ſçavoit qu'il étoit réſolu de rétourner aux Pays-Bas.

En effet ce Général appréhendane d'être coupé, uſa de tant de diligence, qu'il ne fit que quatre campemens depuis Caudebec juſqu'à Saint Clou, & ne s'arrêta point pour faire reprendre haleine à ſes troupes, qu'il ne C fût arrivé à Château-Thierry en Champagne. Il continua delà ſa route vers les Pays-Bas, ſans faire autre choſe en paſſant, que de tenter la fidelité de quelques Gouverneurs de Places, pour les gagner en faveur du Roy d'Eſpagne.

Cependant on négocioit toûjours, & il n'y eut pas juſqu'aux Miniſtres d'Eſpagne, qui firene ſecrettement propoſer au Roy, que s'il vouloit céder à leur Maître les Duchez de Bourgogne & de Bretagne, non-ſeulement il abandonnéroit la protection de la Ligue; mais encore il l'aideroit à s'établir ſur le Trône de France. C'étoit mettre le D marché bien haut, & le piege étoit trop groſſier, pour que le Roy y donnât.

Memoires de Sully. T. 1. c. 55.

Mais le Duc de Mayenne commençoit à penſer tout de bon à ſon accommodement avec ce Prince. Les bons conſeils du Préſident Jannin, en qui il avoit beaucoup de confiance, les hauteurs des Eſpagnols, la connoiſſance du deſſein qu'ils avoient de le détruire, & de mettre en ſa place ſon neveu le Duc de Guiſe à la tête de la Ligue, les promeſſes qu'ils faiſoient à ce jeune Prince, de luy faire épouſer l'Infante d'Eſpagne, quand ils l'auroient fait couronner Reine E de France, & de luy donner le Commandement des troupes d'Eſpagne qui reſteroient en France en l'abſence du Prince de Parme, l'incertitude des événemens d'une guerre, où les bons & les mauvais ſuccés des deux partis tenoient toûjours les choſes en balance, & enfin ſa mauvaiſe ſanté qui l'empêchoit d'agir par luy même en beaucoup d'occaſions, où ſa preſence eût été néceſſaire, tout cela luy inſpira de l'inclination pour la Paix, & luy fit prendre, ou parut luy faire prendre ſa réſolution.

La patience & l'adreſſe du ſieur de Villeroy vinrent à bout de vaincre une infinité d'obſtacles, qu'il rencontroit à chaque pas. Depuis le commencement de cette année, il eut un commerce continuel avec le ſieur du Pleſſis-Mornay, qui étoit alors en trés-grande conſidération auprés du Roy. Ce commerce s'entretenoit partie par Lettres, partie pae des perſonnes interpoſées, ils avoient de temps en temps des Conférences, tantôt ſécrettes, tantôt ſans en faire de myſtére: mais alors le Duc de Mayenne avoit grand ſoin d'aſſeurer les Eſpagnols, B que ce n'étoit que pour amuſer le Roy, & il ne les en perſuadoit pas toûjours.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Mémoires de du Pleſſis-Mornay. T. 2.

Outre les grandes demandes que le Duc de Mayenne faiſoit pour luy & pour les autres Princes de ſa Maiſon, l'article de la Religion du Roy étoit ce qui arrêtoit toûjours. Le Duc de Mayenne vouloit avoir des aſſurances, que le Roy ſe feroit Catholique, & le Roy prétendoit qu'on s'en tînt à la promeſſe, par laquelle il s'engageoit à ſe faire inſtruire, proteſtant qu'il ne ſe réſoudroit jamais à laiſſer croire au C monde, qu'il eût changé de Religion pae intérêt, & autrement que par principe de conſcience.

Le Duc de Mayenne à la fin paſſa cet article, & ſe contenta de la parole du Roy à cet égard: mais il tint ferme ſur deux autres points. Il déclara prémiérement, qu'il ne traiteroit avec le Roy que de concert avec les principaux de ſon parti, & que pour cela il les aſſembleroit, ſans même en exclure les Miniſtres d'Eſpagne, avec leſquels il ne vouloit point rompre, tandis que les affaires ſeroient en ſuſpens: mais il s'engageoit à ſi bien faire ſa partie dans D cette Aſſemblée, que la tranſlation de la Couronne à l'Infante d'Eſpagne ſeroit rejettée. Il déclara en ſecond lieu qu'il ne feroit rien, qu'avec le conſentement du Pape, mais qu'il agiroit luy-même auprés de ſa Sainrete, pour l'engager à prendre tous les moyens poſſibles de rendre la tranquilité au Royaume; & qu'il falloit pour cet effet que le Roy employât le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani, afin d'obtenir ce conſentement du Saint Siége, ou que s'il ne jugeoit pas à propos de le ſolliciter en ſon nom, il le fiſt demander par les Evêques ou par les Seigneurs Catholiques de E ſon parti.

Les particularitez de cette négociation devinrent publiques, on ne ſçaie pas comment. Monſieur de Villeroy dans ſes Mémoires accuſe le ſieur du Pleſſis-Mornay de cette infidelité contre la parole qu'il luy avoit donnée de la part du Roy, de tenir la choſe extrémement ſecrette; mais d'autre pare l'auteur de quelques notes ſur les Mémoires de du Pleſſis-Mornay, & Beauvais-Nangis dans les ſiens l'en diſculpent. Le Roy en fut trés-chagrin, & le Duc de Mayenne encore plus; parce que la choſe

pouvoit avoir pour luy de fâcheuſes ſuites par rapport aux Eſpagnols ; & peu s'en fallut qu'un tel éclat ne rompît toutes les meſures qu'on avoit priſes de part & d'autre.

Cet incident toutesfois n'eut pas d'autre effet, que d'obliger les Eſpagnols à ménager d'avantage le Duc de Mayenne ; & c'eſt ce qui les empêcha de donner au Duc de Guiſe le commandement des troupes qu'ils laiſſérent en Champagne, quoy qu'il fût Gouverneur de cette Province, qu'il ſolliciтât ce Commandement avec grande inſtance, & qu'ils le luy euſſent fait eſpérer. Ils firent tout de nouveau pluſieurs offres trés-avantageuſes au Duc de Mayenne, qui ſans les rejetter, ſe contenta de leur faire paroître beaucoup d'irreſolution, afin de les tenir en ſuſpens, & ne laiſſa pas de continuer à traiter avec le Roy.

Enfin le ſieur de Villeroy, aprés avoir veu de nouveau du Pleſſis-Mornay, alla de nuit trouver le Roy à Giſors ; il le preſſa vivement de prendre ſa derniére réſolution, & de faire partir au plûtôt le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani pour Rome.

Il luy répréſenta l'embarras ou ſe trouvoit le Duc de Mayenne ; que les Eſpagnols le ſollicitoient ſans ceſſe de renoüer avec eux, & d'éxécuter ce qu'il leur avoit promis, quand le Prince de Parme rentra en France ; ſçavoir, d'aſſembler les Etats, & d'y faire ajuger la Couronne à l'Infante ; que ce Duc ne pouvoit plus différer à prendre ſon parti, de peur de ſe voir abandonné des Eſpagnols, ſans avoir aucune aſſiſtance du côté de Sa Majeſté ; que le moindre délay pouvoit tout gâter, d'autant plus qu'il y avoit dans les deux partis des gens, dont les uns ne vouloient point la Paix, les autres ne ſe contentoient pas de la parole que Sa Majeſté avoit donnée de ſe faire inſtruire, jugeant cette promeſſe trop vague, & ſa converſion demeurant toûjours par-là trés-incertaine ; que pluſieurs Catholiques du parti Royal trouvoient mauvais que la choſe fût traitée par un Huguenot, tel qu'étoit le ſieur du Pleſſis-Mornay ; en un mot que le Duc de Mayenne étant réſolu de ne rien conclure ſans l'agrément du Pape, c'étoit par travailler à l'obtenir, qu'il falloit commencer, & ne plus retarder la députation.

Le Roy luy répondit, qu'il étoit extrémement fâché, qu'on eût ſçû qu'il traitoit avec le Duc de Mayenne ; que ce n'étoit ni par ſa faute, ni par celle des perſonnes qu'il y avoit employez ; qu'il y avoit des gens à ſa Cour & ailleurs qui appréhendoient autant la Paix qu'il la déſiroit ; que puis que le Duc de Mayenne ne vouloit rien arrêter avant que le Pape eût parlé, & ſans en communiquer avec ceux de ſon parti, il alloit hâter le départ du Cardinal de Gondi, & du Marquis de Piſani ; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de luy, pour donner ſatisfaction à ſes Sujets qui ſonhaitoient ſon inſtruction ; mais que le Duc de Mayenne devoit extrémement prendre garde, que l'Aſſemblée qu'il prétendoit faire fût compoſée de gens de qualité & d'honneur ; qu'autrement il s'y pourroit prendre des réſolutions trés-dangereuſes pour le Royaume & pour le Duc même ; qu'on luy diſoit tous les jours que ce Duc étoit déja tellement engagé avec les Eſpagnols, qu'il ne pouvoit plus s'en dégager ; que le Comte de Briſſac en avoit auſſi parlé à ſaint Luc ; que le Cardinal Légat le diſoit tout haut : mais qu'il n'en vouloit rien croire, & qu'il s'en rapportoit d'avantage à la franchiſe avec laquelle le Duc paroiſſoit agir avec luy depuis quelque temps ; qu'il ſe défiât des Eſpagnols qui le haïſſoient, & ſe confiât à ſa bonté, & ſe perſuadât qu'il trouveroit beaucoup mieux ſon compte à traiter avec luy, qu'avec les ennemis nez de l'Etat, qui le ſacrifieroient le premier à leurs intérêts.

Il témoigna à Villeroy qu'il étoit trés-ſatisfait de ſa conduite ; mais il luy demanda une nouvelle preuve de ſes bonnes intentions, & luy fit promettre, qu'en cas que le Duc de Mayenne n'agît pas en cette affaire avec droiture & ſincerité, il l'en informeroit au plûtôt, afin qu'il ne comptât plus là-deſſus, & qu'il pût prendre ſes meſures d'une autre maniere.

Les bruits qui s'étoient répandus de cette négociation, firent réſoudre le Duc de Mayenne à n'en plus faire de myſtére : mais il y donna toutes les couleurs dont elle avoit beſoin, pour ne ſe point broüiller avec les Eſpagnols & avec ſes autres Partiſans. Il proteſta qu'il ne concluroit rien que ſous le bon plaiſir du Pape, ſans l'avis des Princes Souverains qui ſoutenoient ſon parti, & ſans le conſentement de l'Aſſemblée qu'il prétendoit tenir au plûtôt ; qu'il n'auroit jamais d'autres vûës, que celles qu'il avoit euës juſqu'alors, & ne ſuivroit point d'autres régles dans ſa conduite, que ſa conſcience, ſon honneur, l'utilité publique, & le bien du Royaume, dont nul intérêt particulier ne ſeroit capable de le faire écarter. Mais comme l'aſſemblée ne ſe put faire que l'année ſuivante, que la députation de Rome n'eût auſſi quelque effet qu'en ce temps-là, je remettrai à parler de la ſuite de cette négociation, aprés que j'aurai raconté ce qui ſe paſſa durant la préſente année 1592. dans les diverſes Provinces de ce Royaume, ou tantôt un parti prévaloit, & tantôt l'autre.

Au mois de May, tandis que les deux principales armées étoient occupées en Normandie, le Prince de Conti aſſiégea la petite ville de Craon ſur les confins de l'Anjou, de laquelle le ſieur du Pleſſis de Côme étoit Gouverneur pour la Ligue, & faiſoit continuellement des courſes dans cette Province, dans le Maine & dans la Bretagne. Le Prince de Conti ſe fit joindre par le Prince de An. 1592

Cayet. T.2. Dombes, qui luy amena la meilleure partie des troupes qu'il avoit dans cette derniére Province, entre autres quelques Compagnies de Lanſquenets & les Anglois, que la Reine d'Angleterre y avoit envoyez depuis peu au numbre de deux ou trois mille. Le Duc de Montbazon, les ſieurs de Damville, de Ramboüillet, de Boüillé le pére & le fils, d'Avougour, de Leſtelle, de la Puchairie, le Marquis de Villaines, & pluſieurs autres Gentilshommes de ces Provinces ſe trouvérent à ce ſiége : Racan étoit Maréchal de Camp des troupes du Prince de Conti, & des Pruneaux de celles du Prince de Dombes.

De Côme ſe défendit avec beaucoup de valeur, & donna le temps au Duc de Mercœur de venir à ſon ſecours. Ce Duc avoit gagné à ſon parti le Marquis de Belle-Iſle fils du Maréchal de Retz & pluſieurs autres Gentilshommes, qui ſoit par zéle pour la Religion, ſuit pour conſerver leurs Terres & leurs Châteaux, avoient embraſſé le parti de la Ligue. Bois-Dauphin & les Gentilshommes du Maine, que les Royaux avoient vivement pouſſez dans cette Province, s'étant refugiez en Bretagne, & unis avec la Nobleſſe du pays de même faction, faiſoient au Duc de Mercœur une trés-bonne Cavalerie. Son Infanterie compoſée pour la plûpart d'Eſpagnols dont il avoit recen un nouveau renfort, ſe trouvoit en fort bon état, & etoit commandée par Dom Juan d'Aguilar.

Il ſe mit en Campagne avec quatre canons, An. 1592. & s'approcha de Craon. Il arriva à la vûë de la Ville le Vendredy d'aprés la Pentecôte, & donna aux aſſiégez le ſignal du ſecours par trois coups de canon.

Dés le lendemain matin vingt quatriéme de May, il attaqua le Château de Bouche-deux-heures ſur la riviére d'Oudon, qui paſſe auſſi par Craon. Le ſieur de Leſtelle fut détache par les Princes avec cinquante chevaux, pour aller reconnoître l'armée dn Duc de Mercœur. Il le trouva forçant actuellement le Château que je viens de nommer & ſa préſence ſervit à ſauver le Comte de Torigni qui y commandoit, & qui voyant la place emportée, paſſa la riviére à la nage, pour ſe rendre auprés de luy.

Cependant le Prince de Dombes par l'ordre du Prince de Conti, avoit repaſſé cette riviére pour le venir joindre, & n'eut pas la précaution de rompre le pont. Le Duc de Mercœur ne perdit point de temps, & envoya devant un détachement qui s'en ſaiſit. Leſtelle donna avis aux Princes que le tiers de l'armée ennemie étoit paſſé, & leur conſeilla de charger cet avantgarde, ſans attendre plus long temps.

L'irréſolution des deux Princes fut cauſe de leur malheur, que pluſieurs attribuérent à la trahiſon de quelques Officiers Généraux, qui empêchérent qu'on ne ſuivît le conſeil de Leſtelle. Le Duc de Mercœur ayant paſſé avec toutes ſes troupes, on commença à eſcarmoucher, & l'eſcarmouche dura juſques bien avant dans l'aprés-midi.

Les Princes d'autant plus embaraſſez, qu'ils ſe trouvoient dans un terrain fort deſavantageux, délibérérent, s'ils accepteroient la bataille, ou s'ils feroient retraite. Leſtelle qui parla le premier, dit que la retraite étoit impoſſible vû la ſituation de deux Camps; qu'il falloit acepter la bataille, mais le plus tard que l'on pourroit, & la ſoûtenir juſqu'à la nuit, afin que ſi elle tournoit mal, on pût au moins ſauver l'artillerie, & que l'Infanterie à la faveur des ténébres ſe mît en ſeureté. Ce fut là auſſi le ſentiment des deux Princes, & de Monſieur de Damville; mais la pluralité des voix fut pour la retraite. Le Duc de Mercœur ſçut profiter du mauvais parti qu'ils prenoient : il les ſuivit, & à la premiére charge qu'il fit au Prince de Dombes qui commandoit l'aile gauche, & étoit le plus proche de luy, il le rompit, & toutes les troupes de ce Prince furent en un moment diſſipées.

Le Prince de Conti en remontant d'un vallon qu'il venoit de paſſer, vit cette déroute; & quelque effort qu'il pût faire pour raſſeurer ſes ſoldats, la peur les ſaiſit, & ils ſe débandérent ſans rendre de combat. Les deux Princes ainſi abandonnez, furent contraints de ſe ſauver eux-mêmes, & ſe retiré-rent trés-peu accompagnez à Château-Gontier. Mille ou douze cens ſoldats furent tuez en cette journée : mais comme c'eſt la coûtume en ces ſortes de rencontres, pluſieurs braves Officiers qui ne purent ſe reſoudre à fuïr ſi-tôt, y demeurérent ou morts ou priſonniers. entre autres le ſieur de Baſcon Capitaine des Gardes du Prince de Dombes, y perdit la vie, de la Puchairie Gouverneur d'Angers y fut bleſſé, les ſieurs de Rochepot, de Racan, de Leſtelle, & d'Achon qui portoit la Cornette Blanche, furent faits priſonniers, l'artillerie & la plûpart des Cornettes & des Enſeignes furent priſes.

Les Princes ne ſe trouvant point en ſeureté à Château-Gontier, le Prince de Conti ſe retira à Angers, & le Prince de Dombes en Bretagne. Château Gontier fut pris auſſi tôt par le Duc de Mercœur, & le Marquis de Villaines qui s'etoit retiré à Laval, fut contraint, faute de troupes, pour contenir les habitans, la plûpart Ligueurs, d'en ſortir, & de l'abandonner aux ennemis.

Cette déroute fit grand tort aux affaires du Roy dans ces quartiers-là, en ranimant la Ligue dans l'Anjou & dans le Maine, où elle avoit été fort affoiblie; & les deux Princes y perdirent beaucoup de leur réputation. Tout le détail de l'action depuis le commencement juſqu'à la fin, montre trop clairement leur peu d'habileté, ou du moins leur peu de prévoyance dans cette journée.

Le Roy ayant appris cette fâcheuſe nouvelle, envoya ordre au ſieur de Montmartin de ſe jetter dans Vitré ſur la frontiére de Bretagne, pour la défendre, au cas que le Thuanus 1031.

Duc de Mercœur en entreprît le ſiége. Il fit auſſi partir en diligence le ſieur de Lavardin pour le Maine, afin d'y raſſeurer par ſa préſence ceux du parti Royal. Le Maréchal d'Aumont alla prendre le commandement en Bretagne à la place du Prince de Dombes que le Roy appella auprés de luy, & à qui il donna quelque temps aprés la déroute de Craon, le Gouvernement de Normandie, qui vaqua alors par la mort du Duc de Montpenſier pére de ce jeune Prince, que j'appelleray deſormais Duc de Monpenſier.

Le Roy le faiſoit encore venir auprés de ſa Perſonne pour un autre deſſein, qui étoit de luy faire épouſer Madame Catherine ſa ſœur, mariage que le Comte de Soiſſons avoit manqué par ſon peu de complaiſance pour le Roy, par des vûës trop intéreſſées, dont on le ſoupçonna, & tout récemment par un voyage de Bearn qu'il fit ſans permiſſion, & qui au lieu d'avancer ſes affaires à cet égard, les ruina.

L'arrivée de Montmartin à Vitré avec douze cens hommes, fit rebrouſſer chemin au Duc de Mercœur, qui marchoit actuellement pour en faire le ſiége. Il rabatit ſur Malétroit & le prit, le Duc de Monpenſier n'ayant pû aſſez tôt aſſembler ſes tronpes pour ſecourir la Place: mais il ſe dédommagea en quelque ſorte par la défaite de trois cens Lorrains arrivez depuis peu en Bretagne, & qu'il ſurprit dans le Fauxbourg de Dinan.

Le Maréchal d'Aumont en allant en Bretagne, prit la Ville de Mayenne ſur la riviére de même nom dans le pays du Maine, & ſe diſpoſoit à reprendre Laval: mais les habitans d'Angers l'ayant inſtamment preſſé de les délivrer de Rochefort, dont la garniſon couroit tout le pays, il y alla mettre le ſiége. La Place étoit petite, mais trés-forte par ſa ſituation; & elle fut ſi-bien défenduë, qu'aprés deux mois & demi de ſiége, le Duc de Mercœur étant venu au ſecours, le Maréchal fut obligé de le lever.

Quelque ſuccez que ce Duc eût en Bretagne, & nonobſtant ſes prétentions ſur ce Duché, dont il avoit eu deſſein d'abord de ſe rendre le maître en vertu des droits de la Ducheſſe ſa femme, qui étoit héritiére de la Maiſon de Penthieure, ainſi que je l'ay déja remarqué, il commença à entrer dans les vûës du Duc de Mayenne pour leur accommodement avec le Roy. Il voyoit que le nombre des Eſpagnols croiſſoit en Bretagne, & que le Roy d'Eſpagne luy envoyoit beaucoup moins d'argent, que de ſoldats de cette nation. Dom Juan d'Aguilar ne penſoit qu'à s'aſſûrer du Port de Blavet. Il luy avoit déclaré que de trois mois, il ne marcheroit en Campagne, voulant employer tout ce temps à achevet les fortifications de ce Port, d'où il avoit chaſſé tous les habitans Bretons.

De plus le Duc ne trouvoit pas que les gens du pays qu'il avoit fait ſonder, euſſent autant d'envie qu'il ſe l'étoit imaginé, d'avoir un nouveau Prince, & de changer de maître en ſa faveur. C'eſt pourquoi il commença à traiter avec du Pleſſis-Mornay, par l'entremiſe du ſieur de Taloüet Gouverneur de Rhedon, & à penſer aux moyens de ſe défaire des Eſpagnols, en gardant ſon gouvernement de Bretagne. Mémoires de du Pleſſis Mornay, T. 2.

Cependant nonobſtant la retraite des deux armées hors du pays de Caux, les bords de la riviére de Seine d'entre Roüen & le Havre, ne furent pas tout-à fait délivrez de la guerre. Le Roy s'étoit rendu maître de Caudebec, & faiſoit fortifier Quillebœuf village au-deſſous de l'autre côté de la riviére. Roüen étoit bloqué par ces deux places de ce côté-là, & ne pouvoit avoir communication par eau avec le Havre; & comme il l'étoit encore par le Pont-de-l'Arche, & par les autres Places que les Royaux tenoient au-deſſus de cette Ville, elle couroit riſque d'être affamée & aſſiégée de nouveau.

C'eſt ce qui fit réſoudre le Duc de Mayenne à tâcher de ſe rendre maître de Quillebœuf. La choſe luy devint d'autant plus facile, que Ponteau-de-mer qui n'en eſt qu'à quatre ou cinq lieuës, luy fue livré par le ſieur de Haqueville Gouverneut de cette Place. Quillebœuf fut inveſti le quatriéme de Juillet par Villars Gouverneur de Roüen, qui commandoit une petite armée de la Ligue d'environ cinq mille hommes tant Infanterie que Cavalerie. Les Fortifications que le Roy y avoit fait commencer, n'étoient nullement en état, & leur étenduë qui étoit de prés d'une lieuë de tour, en rendoit la défenſe trés-difficile. Monſieur de Bellegarde Grand Ecuyer de France ſe trouva dans la Place, lorſqu'elle fut inveſtie, n'ayant avec luy que quarante-cinq ſoldats, dix Gentilshommes, & les habitans du lieu en fort petit nombre. Il s'y trouva ſuffiſamment du canon, quelques poudres & trés-peu de munitions de bouche. Il entreprit neanmoins de la défendre, & demanda du ſecours d'hommes & de vivres au ſieur de la Garde Gouverneur de Caudebec, & au Commandeur de Chartes Gouverneur de Dieppe. Le premier luy envoya par la Seine cinquante ſoldats conduits par Flaſſac ſon neveu, tout le pain cuit & toute la farine qu'il avoit dans ſa Place, du bled, des moulins à bras, de la poudre, des armes, & la dénüa preſque de tout, pour ſauver Quillebœuf. Le Comte de Torigny s'y jetta avec ſix Gentilhommes, un page & un valet de Chambre. Le Baron de Neubourg frére de Haqueville, qui avoit livré Ponteau-de-mer, trouva moyen d'entrer la nuit ſuivante avec autant de Gentilshommes, & enfin le ſieur de Crillon luy troiſiéme dans un bateau chargé de vivres, y arriva le ſeptiéme jour du ſiége. Cayet. T. 2. Thuanus l. 103. An. 1592.

Tous ces renforts moins conſidérables par le nombre, que par la qualité & la valeur des

perſonnes, firent grand plaiſir au grand Ecuyer, qui réſolut, quoyqu'il en dût coûter, de prolonger la défenſe de la Place juſqu'à l'arrivée du ſecours.

Villars dés le quatriéme ou cinquiéme jour, ayant pouſſé quelques tranchées, fit ſommer Monſieur de Bellegarde de ſe rendre, en luy répréſentant l'état de la Place qu'il entreprenoit de défendre, & le petit nombre de ſes ſoldats, incapable de fournir à un circuit de ſi grande étenduë. La ſommation fut rejettée avec fierté; & depuis le ſixiéme du mois juſqu'au dix-neuviéme, les aſſiégez s'attendirent à l'aſſaut qui fut donné en effet ce jour-là, & vigoureuſement repouſſé. Bellegarde, Sercanne ſon Lieutenant, le Comte de Torigny & Crillon y firent des prodiges de valeur; & ces trois derniers étant preſque ſeuls chacun de leur côté, chaſſérent de la Place les plus hardis des ennemis qui s'y étoient déja jettez.

Cette réſiſtance donna le loiſir au Comte de ſaint Paul, & aux ſieurs d'O & de Fervaques de raſſembler douze cens chevaux, & quelque Infanterie; & avec ce petit corps ils marchérent à Quillebœuf. Villars en étant averti, & ſçachant de plus qu'il venoit encore un ſecours par eau aux aſſiégez envoyé de Dieppe par le Commandeur de Chattes, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer d'avantage & ſe retira à Ponteau-de-mer. Les vaiſſeaux de Dieppe arrivérent effectivement le jour que le ſiége fut levé, & le lendemain les troupes qui venoient par terre, parurent à la vûë de la Place.

Le Comte de ſaint Paul fut effrayé de la hardieſſe, pour ne pas dire de la témérité, avec laquelle le Grand Ecuyer, & le peu de Nobleſſe qui l'accompagnoit, avoient oſé tenir pendant ſeize ou dix-ſept jours, non pas dans une Ville, mais dans un Village, ou plûtôt dans un champ qui entouroit le Village, dont les fortifications n'étoient guere, que tracées, & dont le foſſé aux endroits où l'on avoit commencé de le creuſer, n'avoit pas plus de quatre pieds de profondeur & de largeur: On en acheva depuis les Ouvrages, & Roüen en fut trés-incommodé: Le Grand Ecuyer partit quelques jours aprés pour aller trouver le Roy en Champagne, où le Maréchal de Biron avoit inveſti Epernay, que le Prince de Parme avoit pris en retournant aux Pays-Bas.

De Rône y commandoit, & en avoit fait ſortir quatre cens hommes du Régiment de la Berlote pour faire des courſes. Le Roy l'ayant appris en arrivant devant la Place, réſolut de couper ces troupes qui faiſoient la meilleure partie de la garniſon.

Il les rencontra comme elles revenoient pour rentrer dans la Place. Il avoit pris les devans, & n'avoit avec luy que quatorze perſonnes. De ce nombre étoit le ſieur Parchappe avec cinq de ſes fils. C'étoit un Magiſtrat d'Epernay qui avoit toûjours été fidelle au Roy & à ſon Prédéceſſeur. Le Roy avec cette petite troupe fit ferme dans un chemin creux & étroit qui conduiſoit à la Ville, & cependant ſes troupes arrivérent, qui ayant enveloppé les ennemis, les taillérent en piéces. Parchappe y fut bleſſé, & eut deux chevaux tuez ſous luy, un de ſes fils y fut tué. Le Roy pour reconnoître la valeur & la fidélité de ce Magiſtrat & de ſes fils l'annoblit. Ce combat eſt répréſenté dans une ancienne tapiſſerie, que l'on voit encore à Epernay dans la ſalle appellée la ſalle de l'Arquebuſe, où l'on lit de fort méchans Vers Latins & François qui en font mention. La Ville fut repriſe, mais il en coûta la vie au Maréchal de Biron, qui y eut la tête emportée d'une volée de canon, en l'allant reconnoître.

Le Roy perdit en ſa perſonne le plus grand Capitaine de France; car c'eſt ainſi que le ſieur de la Nouë bon connoiſſeur s'en exprime dans ſes diſcours militaires, & la ſuite de cette hiſtoire la fait voir, ſurtout à la bataille d'Ivry. C'étoit trop peu dire, ſelon Brantome, & il prétend que ce Maréchal étoit le plus grand homme de guerre, qu'il y eût alors dans la Chrétienté. Le Roy avoit encore une autre raiſon de reſſentir cette perte; c'étoit qu'il luy avoit l'obligation eſſentielle d'avoir été reconnu Roy par l'armée & par la plûpart des Seigneurs Catholiques de la Cour aprés la mort de Henri III.

Mais peut-être en auroit-il été encore plus vivement touché, ſi ce Seigneur ne ſe fût pas tant prévalu des ſervices qu'il luy avoit rendus, s'il eût été moins impérieux & plus docile à ſes ordres, ſi ce Prince ne l'avoit pas ſoupçonné d'avoir par un dépit-fait manquer le ſiége de Roüen, ainſi que je l'ai remarqué en parlant de ce ſiége, & de ne vouloir pas voir finir la guerre: car on prétend qu'à la retraite du Prince de Parme d'auprés de Caudebec, nonobſtant la négligence que ce Maréchal avoit euë à l'obſerver, on auroit pû encore défaire une grande partie des troupes Eſpagnoles; & on raconte que le Baron de Biron étant venu dire au Roy, que s'il vouloit luy donner quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, il ſe faiſoit fort de tailler en piéces l'arriéregarde, le Maréchal s'y oppoſa, & le traita d'aventurier; & que le ſoir le Baron luy ayant témoigné qu'il étoit ſurpris de ce qu'il l'avoit empêché de ſe ſignaler par un ſi beau coup, qui luy auroit fait tant d'honneur, il luy répondit: Je ſçavois bien que tu le pouvois faire: mais ſi tu l'avois fait, la guerre étoit finie, & toy & moy n'aurions plus rien eu à faire, qu'à aller planter des choux à Biron.

Ces raiſons firent que le Roy, qui d'ailleurs ne manquoit pas de bons Capitaines, & pouvoit par luy-même ſuppléer à ce défaut, ſe conſola plus aiſément de la mort du Maréchal.

Aprés la priſe d'Epernay, ce Prince n'ayant pas de quoy ſoudoyer les Reîtres & les Lanſquenets,

A L'arrêt d'anobliſſement du ſieur Parchappe, datés dumois d'Août 1592.

B Brantome dans l'Eloge du Maréchal de Biron.

C

D

E

quenets, enngédia le Prince d'Anhalt. Il leur fit faire une montre, où il leur donna quelque argent, & promit de les ſatiſfaire dans peu de temps pour le reſte qu'il leur devoit. Le Maréchal de Boüillon qui les avoit amenez en France les reconduiſit juſqu'à la frontiére, & à ſon retour defit le ſieur d'Amblize grand Maréchal de Lorraine, qui aſſiégeoit la petite Ville de Beaumont à quelques lieuës de Sedan. Sept cens Lorrains demeurérent ſur la place, leur canon fut pris avec pluſieurs drapeaux, le Général y fut tué d'une Arquebuſade dans la tête, le ſieur d'Eſne Meſtre de Camp fut fait priſonnier avec pluſieurs autres Officiers, quatre cens Lanſquenets qui mirent les armes bas aprés la déroute de la Cavalerie, furent renvoyez dans leur païs ſans armes, s'étant obligés par ſerment à ne point ſervir pendant un an, ni contre le Roy, ni contre la Ville de Straſbourg, ni contre le Maréchal de Boüillon dans toute l'étenduë de ſon domaine de Sedan. Le Roy pour marquer la ſatisfaction qu'il avoit du Duc de Buüillon en cette rencontre, luy fit préſent de l'artillerie qui avoit été priſe dans cette journée, excepté une piéce qu'il reſerva pour le Château de Maubert-Fontaine.

Mémoires de la Ligue. T. 5.

Lettre du Roy au ſieur de la Guiche maiſtre de l'artillerie dans les preuves de l'hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne par M. Baluze. p. 753.

Ce Maréchal perdit fort peu de monde dans ce combat, & nulle perſonne de conſidération: mais il y receut deux coups d'épée, l'un au viſage, & l'autre au petit ventre dont il guérit. Il délivra par cette victoire le ſieur de Montigny brave Gentilhomme Picard qui commandoit dans Beaumont, le Régiment de ce Gentilhomme, celuy de Chambaret, & les Compagnies de Chevaux Légers de la Tour & de Flavigny, qu'il craignoit beaucoup plus de perdre que la Place, qui ne valoit rien, & qu'il avoit réſolu de démanteler. Il empêcha auſſi par le même moyen le ſiége de Mouſon, en veuë duquel d'Amblize avoit voulu prendre Beaumont. Il emporta d'emblée quelque temps aprés, Dun ſur la Meuſe, & répondit parfaitement à l'intention que le Roy avoit euë, en luy faiſant épouſer l'héritiére de la Mark, qui étoit de mettre à Sedan un homme capable de donner bien de l'exércice au Duc de Lorraine, & de le contraindre à rappeller ſes troupes de l'armée de la Ligue, pour garder ſon propre pays.

Les armes de la Ligue ne furent pas plus heureuſes en Languedoc; qu'aux environs de la Meuſe. Le Duc de Joyeuſe les commandoit dans ces quartiers-là. Il étoit fils du Maréchal de Joyeuſe mort depuis quelque temps, & frére du Duc de Joyeuſe & du Marquis de Saint Sauveur qui périrent à la bataille de Coutras, du Cardinal de Joyeuſe, & du Comte du Bouchage qui s'étoit fait Capucin. Il étoit le cadet de tous ceux que je viens de nommer; & depuis la mort de ſes deux frères, & la retraite du Comte du Bouchage, il avoit quitté la Croix de Commandeur de Malthe, & pris le titre de Duc de Joyeuſe

Il s'étoit rendu maître de la Campagne dés le commencement de May, & étoit à la tête d'une petite armée de cinq mille hommes de pied & de ſept à huit cens chevaux. Il avoit dés le commencement de ce mois defait deux Régimens d'Infanterie & deux cens chevaux commandez par le Baron de Montoiſon, Gondin Meſtre de Camp & le ſieur Violet. Il avoit pris le Château de la Trape, Monbéquin, Monbartier, Monbéton, le Fort de la Barte, le Château de Mauſſac, le Fort de Saint Maurice, & aprés avoir ravagé les environs de Montauban, il voulut ajoûter à ces Conquêtes, Villemur ſur la riviére de Tarn. An. 1593.

Le ſieur de Reniers commandoit dans cette Place dont il étoit Seigneur, & il envoya demander du ſecours à Munſieur de Themines Sénéchal de Quercy, qui avoit quelques troupes pour deffendre cette Province. Les Habitans de Montauban voiſins de Villemur, qui avoient beaucoup ſouffert toute cette Campagne des excurſions du Duc de Joyeuſe, conjurérent auſſi le Sénéchal de ne les pas abandonner dans cette occaſion; & celuy-cy ayant joint à ſes troupes, un détachement que luy donna le Duc d'Epernon, qui alloit en Provence pour les raiſons que je diray dans la ſuite, ſe mit en Campagne, pour tâcher de ſauver Villemur.

Il y jetta d'abord quarante ſix hommes, partie Cuiraſſiers, partie Arquebuſiers, & aſſura Reniers d'un prompt ſecours. En effet le Duc d'Epernon jugea la choſe aſſez importante, pour y venir luy-même; & à ſon approche le Duc de Joyeuſe leva le ſiége: mais dés que le Duc d'Epernon fut parti, il ſe rapprocha de Villemur, & donna une eſcalade aux Royaliſtes qu'il ſurprit à la Court dans la pleine de Montauban, tua quatre cens hommes, prit deux Coulevrines; & ſans la valeur & la conduite du ſieur de Themines qui accourut avec quelques troupes, il auroit encore pris quelques autres piéces d'artillerie, qu'on ramena à Montauban: cette déroute arriva le dix-neuviéme de Juillet.

Mémoires de la Ligue. T. 5.

Le Duc de Joyeuſe aprés cette expédition mit ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement, & en remplit les Places du parti de la Ligue, pour leur donner moyen de faire la récolte des bleds; & dés qu'elle fut faite, il alla le dixiéme de Septembre inveſtir de nouveau Villemur. An. 1593.

Le Baron de Mauſſac y commandoit au lieu du ſieur de Reniers, à qui ſes infirmitez ne permettoient pas de ſe donner les mouvemens néceſſaires pour la deffenſe d'une Place: il avoit avec luy le ſieur de Chambert, & le Capitaine la Chaiſe, auſquels ſe joignit le ſieur de Deſme, qui ſe jetta dans la Place avec quelques troupes & pluſieurs autres Gentilshommes, qu'il y conduiſit de Montauban.

An. 1591. Le Duc de Joyeuſe en moins de neuf jours pouſſa ſes tranchées juſqu'à la contreſcarpe, & commença à battre en bréche avec huit canons & deux Coulevrines. Sur l'avis qu'en eut Monſieur de Thémines, il vint à Montauban, & appréhendant que le ſecours ne fût pas aſſez-tôt aſſemblé, il jugea à propos de conduire luy-même un renfort à la garniſon. Il marcha avec tant de diligence & de précaution, qu'il entra dans la Place ſans que les ennemis s'en apperçûſſent, avec deux cens Arquebuſiers & ſix vingt Cavaliers à pied, parmi leſquels il y avoit plu- B ſieurs braves Gentilshommes & gens de Commandement.

Il arriva fort à propos; car dés le lendemain, le Duc de Joyeuſe donna l'aſſaut: mais il fut vigoureuſement répouſſé. La perte qu'il y fit rallentit beaucoup l'ardeur de ſes gens, & l'empêcha de tenter un nouvel aſſaut, avant que d'avoir élargi la bréche, & comblé entiérement le foſſé.

Ce retardement donna le temps aux troupes, que le Maréchal Duc de Montmorency Gouverneur de Languedoc pour le Roy envoyoit en grande hâte; elles arri- C vérent à Montauban ſous la conduite des ſieurs de Lecques & de Chambaut, qui joints au Vicomte de Gourdon & aux ſieurs de Guiſcart & de Meſſignac Gouverneur de la Haut-Auvergne, faiſoient environ cinq cens maîtres, & deux mille cinq cens Arquebuſiers. Ils marchérent auſſi-tôt vers le Camp du Duc de Joyeuſe, dont l'armée étoit de quatre mille hommes de pied & de ſix cens chevaux.

Ils firent diligence, afin de ſurprendre le Duc avant qu'il eût ſa Cavalerie, qui étoit D éloignée du Camp pour la commodité du fourage. Quand ils furent arrivez à la Forêt qui eſt proche de Villemur, ils firent alte; & comme ils étoient parfaitement informez de la diſpoſition du Camp, & que pour le forcer, il n'étoit queſtion que d'emporter deux retranchemens qui étoient ſur le chemin de Villemur à la Forêt, ils diſpoſérent tout pour les attaquer.

An. 1592. Les ſieurs de Montoiſon & de Clouſel furent chargez de le faire chacun avec leurs Régiment, & dés le Soleil levant le dix- E neuviéme jour d'Octobre, ils parurent à la vûë du premier rétranchement. Le Duc ſur l'avis de l'approche des ennemis, l'avoit bien garni, & avoit donné en même-temps un ſignal de trois coups de canon à ſa Cavalerie, afin qu'elle vînt le réjoindre.

Le retranchement ne fut preſque point deffendu, & les Royaux l'emportérent en un moment; quatre cens Arquebuſiers firent ferme au ſecond pendant demie heure: mais toute l'armée des Royaux s'étant étenduë à droite & à gauche, & Thémines ayant fait dans le même-temps une grande ſortie ſur les tranchées, la terreur ſe répandit dans le Camp: le retranchement A fut forcé, & quelques efforts que pût faire le Duc de Joyeuſe, il fut abandonné de la plûpart de ſes troupes qui commencérent à fuir de tous côtez, & contraint de ſe retirer aux Condomines, où étoit ſon Parc d'Artillerie.

Le Pont du Tarn ſur lequel les fuyards ſe jettoient à corps perdu, rompit ſous le poids de la foule. Les Royaux ſe ſaiſirent encore d'un gué voiſin du Pont par où d'autres ſe ſauvoient; de ſorte que l'Infanterie demeura à la merci des vainqueurs, qui en firent un grand carnage. Le Duc de Joyeuſe même voulant paſſer la riviére à la nage ſur ſon cheval ſuivi, de deux Gentilshommes, fut emporté par le courant de l'eau, & ſe noya. Deux mille hommes de l'armée de la Ligue furent tuez ou périrent dans la riviere, trés peu furent faits priſonniers, parce qu'on ne fit guéres de quartier; le bagage & vingt-deux Enſeignes furent priſes avec cinq piéces de canon, dont étoient les deux Coulevrines que le Duc de Joyeuſe avoit priſes à la camiſade de la Court, & il n'y eut que dix hommes de tuez du côté des Royaux.

Le corps du Duc de Joyeuſe ayant été retiré de la riviére, fut porté à Villemor & enſuite rendu à la famille. Il ne reſtoit plus que le Cardinal & le Capucin de tous les fils du Maréchal de ce nom; & l'un & l'autre étoient actuellement à Toulouſe au voiſinage de Villemur.

Les Toulouſains, qui aprés les Pariſiens étoient les plus emportez Ligueurs du Royaume, priérent le Cardinal de ſe mettre à la tête de la Ligue dans le Languedoc, & ſur ſon refus, on prit la réſolution biſarre de tirer des Capucins ſon autre frére. Il en quitta en effet l'habit quelque temps aprés avec la diſpenſe du Pape, pour reprendre le Caſque & la Cuiraſſe, & le titre de Duc de Joyeuſe.

Cette défaite fut la choſe la plus mémorable qui ſe paſſa de ce côté-là. Mais les Eſpagnols toûjours attentifs aux occaſions de prendre pied en France, voulurent s'y nuvrir une nouvelle entrée, & formérent un deſſein ſur Bayonne. Le Gouverneur de Cayet. T. 2. Fontarabie avoit gagné à Bayonne un Médecin nommé Blancpignon, avec qui il entretenoit un commerce fréquent de Lettres, & qui l'informnit de tout ce qui ſe paſſoit dans la Place en termes de Médecine dont ils étoient convenus entre eux, & ſous la figure d'un malade qui tantôt ſe guériſſoit, tantôt étoit en danger, tantôt avoit beſoin de remédes prompts, tantôt devoit être traité avec plus de circonſpection, il luy marquoit le temps & les meſures qu'il falloit prendre pour ſe ſaiſir de la Ville.

Blancpignon menoit toute cette affaire de concert avec un Eſpagnol établi depuis quelque temps dans Bayonne; & elle étoit ſi avancée, qu'à un certain jour marqué une flote & une armée de terre devoient

tout à coup paroître devant la Place. Un Laquais venant de Fontarabie de la part du Gouverneur, fut ſurpris avec des Lettres dans le ſtile de celles qui avoient précédé, & il confeſſa qu'il avoit ordre de les rendre au Médecin & à l'Eſpagnol. La Hilière Gouverneur de Bayonne, les fit ſur le champ arrêter tous deux, & les convainquit de la trahiſon. Il avoit envie de ſurprendre luy même les Eſpagnols, en les engageant à venir avec leurs troupes devant la Place, & promit la vie à l'Eſpagnol, s'il vouloit écrire au Gouverneur de Fontarabie, une Lettre qu'il luy dicteroit; mais il aima mieux mourir que de trahir ſa nation, & fut éxécuté avec le Médecin.

Les plus grands efforts de la guerre, aprés ceux qui s'étoient faits en Normandie entre le Roy & la grande armée de la Ligue, ſe firent du coté des Alpes en Dauphiné & en Provence.

Le Duc de Savoye avoit été fort mal mené l'année précédente en Provence, & celle cy ne fut pas plus heureuſe pour luy. La priſe de Fourques petite Ville vers le Confluant de la Robine & du Rhône luy ayant été enlevée par le Duc de Montmorenci au mois de Décembre, l'obligea d'aller au mois de Janvier à Arles qui n'en eſt qu'à deux lieuës, pour maintenir dans ſes intérêts le Conſul de cette derniére Place nommé la Riviére, qui y avoit grand credit, & il envoya en même-temps vers Draguignan le Comte de Carces qui prit Trans.

Bouche Hiſt. de Provence, t. 10.

La Valette de ſon côté alla aſſiéger Roquebrune ſur la riviére d'Argens, à trois lieuës de Fréjus. Il y fut malheureuſement bleſſé à mort d'une mouſquetade, en faiſant établir une batterie de canon l'onziéme de Février, & il en mourut quatre heures aprés avoir été tranſporté à Fréjus. C'étoit un Seigneur d'un grand mérite, bon Catholique, quoy que les Ligueurs l'euſſent voulu faire paſſer pour Huguenot, & beaucoup plus homme de bien, que ne l'étoient en ce temps là, la plûpart des perſonnes de ſon rang & de ſon employ.

An. 1591.

Sa mort n'empêcha pas la priſe de Roquebrune; mais elle cauſa une grande conſternation dans le parti Royal en Provence. Le Parlement retiré à Syſtéron, prit en main le Gouvernement, en attendant que le Roy y eût pourvû, & de concert avec la plûpart de la Nobleſſe & des principaux Officiers de l'armée, nomma le Marquis d'Oraiſon pour commander en deça de la Durance, & le Baron de Montault pour commander au-delà, c'eſt-à-dire dans la partie Méridionale de la Provence. Cependant on députa vers le ſieur de Leſdiguiéres, pour le prier de venir ſe mettre à la tête de l'armée, & vers le Roy, pour luy demander un Gouverneur. Le ſieur de Tourrevez chargé de cette derniére députation avoit ordre de ne déſigner au Roy perſonne en particulier pour ce Gouvernement; mais les Capitaines Gaſcons que la Valette avoit mis Gouverneurs dans la plûpart des Forteresſes, envoyérent de leur part Meſplés & des Garebaques à la Cour, pour demander en grace à Sa Majeſté, qu'il luy plût leur donner pour Gouverneur le Duc d'Epernon frére & heritier du ſieur de la Valette.

Le Roy qui n'avoit pas encore oublié le mauvais ſervice que le Duc luy avoit rendu, par ſa rérraite de l'armée de devaot Paris aprés la mort de Henry III. & qui ne ſe fioit que médiocrement à luy, fut choqué de cette requête: mais il étoit dans un temps, & ſe trouvoit en des conjonctures, où il étoit ſouvent contraint de ſuivre plûtôt les inclinations d'autruy que les ſiennes. Il fut averti que les Gaſcons diſoient aſſez haut en Provence, que ſi on les refuſoit, ils ſe rangeroient au parti de la Ligue, & livreroient leurs Places au Duc de Savoye. Il diſſimula, & leur accorda le Duc d'Epernon: mais ſans luy donner dans ſes Patentes le titre de Gouverneur de Provence; il le déclara ſeulement Général de ſes Armées en ce Pays-là, & envoya ordre à toutes les Villes de luy obeïr.

Hiſt. du Duc d'Epernon. l. 4.

Cependant la Ville d'Arles ſe révolta contre le Duc de Savoye le ſeiziéme de Mars; le Conſul la Riviere qui voulut y faire entrer des troupes de ce Duc, fut tué auſſi bien que Rides Capitaine Savoyard qui les commandoit. On cria *vive le Roy* dans la Ville, & l'on en chaſſa tous les Savoyards: mais nonobſtant ces cris de *Vive le Roy*, & qu'elle eût ſecoüé le joug du Duc, elle demeura dans le parti de la Ligue. Ce nouveau revers deconcerta le Duc de Savoye. On croit que déslors il perdit l'eſpérance qu'il avoit conçûë, de ſe rendre maître de cette Province, & aprés avoir fait un voyage à Aix, où il exhorta fort le Parlement à demeurer fidelle à ſa Perſonne & à la Ligue, il ſe retira à Nice, promettant neanmoins de revenir dans deux mois avec de nombreuſes troupes, & de chaſſer entiérement les Royaliſtes de la Provence. Le Comte de Carces fut choiſi par le Parlement d'Aix, pour commander les Troupes de la Ligue en ſon abſence.

Bouché Hiſt. de Provence t. 10.

An. 1592.

L'Eſdiguiéres ſur l'avis de la mort de la Vallette & ſur la députation des Provençaux, ſe rendit en Provence au mois de May avec quinze cens hommes d'Infanterie & mille de Cavalerie. La terreur de ſon nom ſupplea au petit nombre de ſes troupes. A ſon arrivée Béyoes, Rians, Ginaſervi, Aups, Bariols, Draguignan, & quelques autres petites Places ſe mirent en l'obeïſſance du Roy, & le Chevalier d'Aiglun, & Châteauneuf de Brignoles s'étant avancez juſqu'à Pignan avec deux piéces de canon & un corps de troupes aſſez conſidérable, pour y ſurprendre quelques ſoldats Royaliſtes, furent dé-

faits par les ſieurs de Tourrevez & de Caſtillon.

Ces pertes qui affoibliſſoient extrêmement le parti de la Ligue en Provence, firent ſouhaiter au Parlement d'Aix une ſuſpenſion d'armes, & il en fit faire la propoſition à celuy de Syſteron. C'étoit auſſi un artifice inſpiré par le Duc de Savoye, qui pretendoit par là rallentir l'ardeur, & retarder les progrez des troupes Royales, tandis que luy-même groſſiroit les ſiennes, de celles qu'il faiſoit venir de delà les Monts.

Le Parlement de Syſteron, aprés avoir concerté ſa réponſe avec Leſdiguiéres, fit dire à celuy d'Aix qu'il n'étoit point queſtion de traiter, mais ſeulement de ſe ſoûmettre à ſon légitime Souverain, & que quand les Ligueurs de Provence auroient fait cette démarche, non ſeulement ils obtiendroient une ſuſpenſion d'armes, mais encore la paix ſi néceſſaire à toute la Province.

Cette réponſe offenſa le Parlement d'Aix au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il s'unit plus étroitement que jamais avec le Duc de Savoye, qui pour ranimer ſon parti dans cette Capitale, y avoit depuis peu de jours fait diſtribuer quelque argent. Il fut réſolu qu'on envoyeroit des Deputez au Roy d'Eſpagne, d'autres au Pape, & d'autres au Duc de Mayenne, pour les aſſûrer de la conſtance de la Ville dans le parti de la Ligue, & leur demander de nouveaux ſecours; & l'on fit élever des potences en divers lieux, pour y faire pendre ceux qui oſeroient deſormais parler de paix & de tréve avec le Roy de Navarre.

Ce nouvel éclat ne ſervit qu'à animer les Royaliſtes qui étoient maîtres de la Campagne, á faire tout le mal qu'ils pourroient aux Liguez. Leſdiguiéres courut une grand partie de la Province, défit quelques troupes Savoyardes ſur la riviére de Var proche de Nice, prit la ville de Vence & quelques autres poſtes: il ravagea les terres des Partiſans de la Ligue, & l'auroit entiérement abbatuë, ſans une diverſion que le Duc de Nemours fit du côté du Dauphiné, qui obligea Leſdiguiéres à y retourner avec la meilleure partie de ſes troupes.

Hiſtoire de Leſdiguieres. l. 4. c. 6.

Le Duc de Nemours Gouverneur du Lionnois pour la Ligue ſervoit ce parti, mais dans les mêmes vûës que le Duc de Mercœur, c'eſt-à-dire pour ſon intérêt particulier; & comme celuy cy avoit prétendu d'abord ſe faire Souverain de Bretagne, l'autre de même ne ſe propoſoit pas moins, que de démembrer le Lionnois de la Couronne, & de s'en faire un Etat: tous deux avoient formé ces projets contre les intentions du Duc de Mayenne, dont ils ne ſe mettoient pas fort en peine depuis long-temps.

Le Duc de Nemours profita d'un chagrin que Maugiron Gouverneur de Vienne avoit reçû de la Cour, par le refus d'un Bénéfice qu'il avoit demandé pour un de ſes amis; car

Cayet. T. 2

ainſi que je l'ay deja remarqué pluſieurs fois, les Gouverneurs des Provinces & des Villes, vendoient pour la plûpart leur ſervice au Roy au prix des graces qu'ils extorquoient de luy; & les leur refuſer, c'étoit toûjours les expoſer à la tentation de ſe livrer à la Ligue.

Maugiron traita avec le Duc, pour mettre ſa place entre ſes mains: mais il y avoit un obſtacle, c'eſt qu'au mois de May, il s'étoit fait une tréve ponr le Lionnois & le Dauphiné, que le Duc de Nemours avoit ſignée, & il ne pouvoit entrer en armes dans cette Province ſans rompre le traité. On ne manque jamais de prétexte en ces occaſions. Il prit celuy de la priſon d'un Homme darmes qui étoit detenu à ſaint Marcellin contre les conventions, à ce qu'il prétendoit, & ſe crut par là en droit de ne pas tenir la tréve.

Il informa le Duc de Savoye de ce dont il étoit convenu avec Maugiron. Il luy répréſenta que l'unique moyen pour faire ſortir Leſdiguiéres de Provence, étoit de faire une diverſion dans le Dauphiné, & que celle qu'il propoſoit ſeroit d'autant plus importante, qu'elle ôteroit au parti Royal une ville auſſi conſidérable que Vienne.

Le Duc de Savoye qui voyoit ruiner ſon parti en Provence par Leſdiguiéres, ne ſe fit pas beaucoup prier pour cette expédition. Dom Olivara Commandant des troupes Eſpagnoles qui étoient au ſervice du Duc de Savoye, avoit aſſemblé un corps de ſept à huit mille hommes, partie de ſa nation, partie de Savoyards & d'Italiens, pour aller du côté de Genéve, où la guerre entre le Duc & cette République ne ſe fit gueres cette année que par des courſes, qui ruinerent beaucoup le pays de l'un & de l'autre.

Le Duc fit partir Olivara avec cette armée qui paſſa le Rône & la Saone à Lion, & parut aux environs de Vienne. Maugiron, qui n'attendoit que la venuë de cette armée, pour pouvoir dire qu'il ne s'étoit rendu, que parce qu'il n'avoit pas de quoy réſiſter à tant de forces, capitula avec le Duc de Nemours: mais il fut fort ſurpris que ce Duc au lieu de luy laiſſer ſon gouvernement, en pourvût le Marquis de Saint Sorlin, à qui il donna pour Lieutenant le ſieur de Diſimieux.

Le Duc demeura quelque temps aux environs de Vienne avec ſon armée forte de dix mille hommes de pied & de plus de quinze cens chevaux, dans l'eſpérance que quelques autres Places prendroient ſon parti: mais tous les Gouverneurs demeurérent fidelles au Roy, & detéſterent la trahiſon de Maugiron. Le Duc ſe ſaiſit ſeulement de ſaint Marcellin qui n'étoit pas une place de défenſe, & rabatit ſur le Fort des Echelles aux frontiéres de Dauphiné & de Savoye, que le ſieur de Belliers luy rendit aprés une brave réſiſtance.

Sur ces entrefaites Leſdiguiéres étant rentré en Dauphiné, ſe joignit avec Alphonſe

d'Ornano, reprit Saint Marcellin, & quelques autres poſtes. Le Duc de Nemours ſépara ſes troupes, en mit une partie dans Vienne, dans les Echelles, & dans Mirebel, & ſe retira ſur les Terres du Duc de Savoye. Leſdiguiéres mit auſſi ſon armée en quartier de rafraichiſſement, tant pour la faire repoſer, que pour ſe preparer à l'execution d'un deſſein important qu'il méditoit, ſuivant les ordres qu'il avoit depuis peu reçûs de la Cour.

Le Duc de Savoye ne s'étoit point écarté de Nice durant l'expédition du Duc de Nemours, & jugeant que les conquêtes qu'il feroit de proche en proche luy ſeroient plus utiles, que celles qu'il pourroit faire plus avant dans la Provence, il avoit attaqué & pris Antibe, dés que Leſdiguiéres ſe fût éloigné. Il l'avoit extrêmement fortifiée, bien munie d'artillerie, & y avoit laiſſé une groſſe garniſon.

Sur ces entrefaites le Duc d'Epernon arriva en Provence vers la fin d'Août à la tête d'une armée de dix mille hommes, & fut reçû avec beaucoup de joye des troupes, qui avoient toûjours été fort affectionnées à la Valette ſon frére. Pluſieurs Gentilshommes de la Ligue la quitterent à ſon arrivée, & la Comteſſe de Sault qui en avoit été un des principaux appuis, s'étant broüillée, comme j'ay dit, avec le Duc de Savoye, vint luy préſenter le ſieur de Créquy ſon fils, & le pria de trouver bon qu'il ſervît le Roy ſous ſes ordres.

Hiſt du Duc d'Epernon. L. 4.

La premiére expédition que le Duc d'Epernon fit en Provence, fut le ſiége de Montauroux, qu'il prit à diſcretion. Le Duc de Savoye y avoit une garniſon de neuf cens ſoldats. Le Duc d'Epernon traita d'une étrange maniére ceux qui tombérent entre ſes mains. Car voulant oter l'envie aux Savoyards de venir en Provence, il fit pendre quatorze Capitaines, & envoya cinq cens ſoldats aux Galéres.

Bouche Hiſt. de Provence. L. 10.

Enſuite il aſſembla les Etats ſur la fin de Septembre, publia des Réglemens pour le ſoulagement des peuples & pour la ſubſiſtance des ſoldats, auſquels il fit obſerver une bien plus exacte diſcipline qu'ils n'avoient fait juſqu'alors, & ſe rendit ſi redoutable, que la ville d'Aix nonobſtant les ſévéres défenſes qu'on y avoit faites, de jamais parler de paix ou de tréve avec les Royaliſtes, prit la réſolution de traiter avec luy.

La négociation dura pluſieurs mois : mais inutilement, parce que cette Ville conſentant à renoncer à la Ligue avec les étrangers, c'eſt-à dire, avec le Duc de Savoye & avec le Roy d'Eſpagne, ne voulut jamais ſe départir des engagemens qu'elle avoit pris avec le Duc de Mayenne, ſans quoy le Duc refuſa toûjours de traiter.

Durant les conférences qui ſe tinrent ſur ce ſujet, il ne voulut attaquer aucune Place dans l'intérieur de la Provence : mais il alla mettre le ſiége devant Antibe, & la prit par capitulation le ſixiéme de Décembre ; le Château fut forcé quelques jours aprés, où il fit de nouveau exemples de ſéverité ſur les Savoyards. Il prit encore la petite ville de Cannes, & ayant delà renvoye ſon canon à ſaint Tropés & à Brignole, avec des troupes ſous prétexte de les tenir en ſeureté, il contraignit les habitans de ces deux Villes à ſouffrir qu'il y bâtît des Citadelles ; ce qui fut trés-mal receu des Provençaux, & le fit même ſoupçonner à la Cour, de vouloir ſe rendre maître de la Provence. An. 1592.

Cependant Leſdiguiéres aprés avoir concerté par Lettres toutes choſes avec le Roy, fit une entrepriſe dont il connoiſſoit parfaitement le danger ; mais dont il ſçavoit auſſi l'importance, ſi elle luy réüſſiſſoit ; ce fut de paſſer les Alpes, & d'aller porter la guerre dans le Piémont, pour ôter au Duc l'envie de retourner en Provence & en Dauphine, & les moyens d'y ſoûtenir les reſtes de la Ligue. Cayet. T. 4.

Il donna rendez vous à Ouls à ſes troupes, qui n'étoient que de trois mille cinq cens fantaſſins & de ſix cens chevaux. Une partie prit avec luy le chemin de Pignerol, & l'autre celuy de Suſe, à deſſein d'emporter d'emblée ces deux Places, où le Duc de Savoye n'avoit que trés-peu de ſoldats. Il ſe rendit maître d'abord du Bourg de la Perouſe le vingt-ſixiéme de Septembre, & n'ayant point encore ſon canon, il en laiſſa le Château bloqué. Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 4. c. 8. An. 1592.

Il pourſuivit ſon chemin vers Pignerol ; l'eſcalade qu'il y préſenta ne réüſſit point : les ſieurs de Poët & de Blanieu qui commandoient le détachement deſtiné à l'attaque de Suſe, emportérent d'abord les Fauxbourg de cette Place ; mais l'artillerie du Château les obligea à s'en retirer.

Le Canon étant arrivé devant la Perouſe, le Château ſe rendit : celuy d'Oſaſque proche de Pignerol en fit de même aprés quelque réſiſtance : Leſdiguiéres ſe ſaiſit auſſi de la Tour de Luſerne & du Fort de Mirebouc, & s'aſſeura par la priſe de ces poſtes, la communication du Piémont avec le Dauphiné. Enſuite il alla camper le troiſiéme d'Octobre à Briquetas qui eſt à côté de Pignerol.

Il commença à fortifier ce Bourg, & à faire des courſes dans la plaine de Piemont, où la conſternation fut grande. Les Milices du pays s'aſſemblérent auſſi-tôt, & ſe retranchérent dans Vigon entre Briquetas & Turin à trois lieuës de cette Capitale. Le ſieur Bruniquet s'y rendit, ayant ſous ſes ordres huit cens hommes de Chivas & du Canavais. Il fut joint par cinq cens autres, en attendant le Régiment de Purpurat, & quelques autres troupes, qui devoient y former un corps d'armée : mais Leſdiguiéres attaqua le Camp de Vigon avant que les renforts fuſſent arrivez, força les retranchemens, & tailla en piéces toute cette Infanterie, Bruniquet y fut tué, pluſieurs Officiers faits priſonniers & dix drapeaux pris, que Leſdiguiéres envoya au Roy par le Baron de Jous. Il n'y eut du côté des Guichenon Hiſt. de Savoye.

François que ſix Officiers de bleſſez, du nombre deſquels fut Briquemaut, & douze ſoldats tuez.

Cette défaite & la priſe de Château-Dauphin, que le ſieur de Poët emporta en même-temps, firent que les Vallees d'Angrogne, de Luzerne, & de la Perouſe ſe ſoûmirent; & elles firent ſerment de fidelité au Roy, à condition qu'il conſerveroit leurs Privileges.

Le Duc de Savoye qui étoit encore à Nice, lorſque les François marchérent en Piémont, repaſſa promptement les Alpes, pour défendre ſes Etats. Il fit propoſer un accommodement à Leſdiguiéres par le Comte de Morette, & offrit de rendre au Roy, Berre, Salon, Grace, Antibes, Places les plus conſidérables qu'il tenoit en Provence, pourvû que l'armée Françoiſe quittât le Piemont. C'étoit moins à deſſein de conclure, que pour gagner du temps, & ſe donner le loiſir d'arriver à Saluces, où Leſdiguiéres l'eût aiſément prévenu, s'il n'avoit jugé plus avantageux de s'établir & de ſe fortifier à Briqueras.

Cayet, T. 2.

Il éconta le Comte de Morette; mais ſans ceſſer d'agir, & luy fit des propoſitions qu'il étoit bien aſſuré que le Duc n'accepteroit pas. Il envoya le ſieur de Chaune Treſorier de l'armée vers quelques Princes d'Italie, pour les prier de ne ſe point inquiéter de ſon entrée dans le Piémont, & leur déclarer qu'il n'avoit point d'autre deſſein, que de reprendre le Marquiſat de Saluces, que le Duc avoit ſi injuſtement uſurpé ſur la Couronne de France. Il eut ſoin en même-temps de conſerver la liberté de l'exércice de la Réligion Catholique dans tous les lieux dont il s'étoit emparé, & fit des ordres trés-ſévéres, & qui furent obſervez, de ne faire aucun mal aux Eccleſiaſtiques, ſoit dans leurs perſonnes, ſoit dans leurs biens.

Hiſtoire de Leſdiguiéres, L. 4.

Le Duc de Mantouë & les Vénitiens approuvérent ſon entrepriſe, & même par l'entremiſe du ſieur de Maiſſe Ambaſſadeur du Roy auprés de la Seigneurie, il en obtint quelque argent pour la ſolde de ſes troupes.

Cependant Leſdiguiéres avoit fort avancé la fortification de Briqueras, & y avoit receu ſon canon, qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire paſſer par les montagnes. Il luy vint en même-temps un renfort de deux cens Maîtres & de deux cens Arquebuſiers à cheval, qu'Ornano luy avoit envoyez de Dauphiné, outre trois cens Maîtres, cent Carabins, & trois à quatre cens Arquebuſiers à cheval des troupes du Duc d'Epernon.

Son canon & ces nouvelles troupes le mirent en état de tenter une entrepriſe, qui parut témeraire. Ce fut d'aſſiéger Cahours. C'étoit un grand Bourg fermé de murailles, comme la plûpart de ceux d'Italie. Il eſt ſitué dans une plaine au bas d'une Montagne iſolée, & qui découvre le pays fort loin de toutes parts. Ce n'étoit pas une affaire que de prendre le Bourg qui ne réſiſta pas: mais ſur le haut de la montagne eſt un fort Château, & vis-à-vis une tour appellée Bramefan qui en eſt éloignée de cent ou ſix vingt pas. La plus grande difficulté étoit d'y conduire le canon, d'autant que le Rocher eſt eſcarpé en beaucoup d'endroits, & le chemin fort roide, & fort étroit dans les autres.

Leſdiguiéres y marcha avec la plûpart de ſes troupes en ordre de bataille, parce que le Duc de Savoye étoit avec les ſiennes à Villefranche, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Cahours ſur le Cluſon, & du même côté: mais le Duc qui ne vouloit pas expoſer ſon Etat au riſque d'une bataille, quoyqu'il fût devenu beaucoup plus fort par un ſecours de deux mille hommes que le Gouverneur de Milan luy avoit envoyez, paſſa le Cluſon & ſe retira à Vigon.

Ainſi Leſdiguiéres étant paſſé ſans obſtacle, mit le ſiege devant Cahours; & ayant fait à force de bras & de gruës, monter le canon ſur la montagne, il obligea aprés quelques jours d'attaque, ceux qui défendoient la Tour de Bramefan, de l'abandonner & de ſe retirer dans le Château.

Le Duc de Savoye fort embaraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre, délibéroit avec ſes Officiers Généraux. Les uns étoient d'avis de donner bataille, pour ne point laiſſer perdre une Place de cette importance, & ne pas avoir l'affront de la voir enlever à leur vûë; les autres enviſageant les conſéquences d'une défaite, jugerent qu'il étoit plus à propos de faire une diverſion, en allant attaquer Briqueras.

Ce ſentiment fut ſuivi, & le Duc aprés avoir répandu le bruit qu'il alloit au ſecours de Cahours, & avoir fait quelques mouvemens qui le firent croire, tourna tout à coup vers Briqueras, où il arriva à cinq heures du matin le vingt-deuxiéme de Novembre. An. 1592

L'attaque ſe fit avec beaucoup de vigueur à trois endroits par trois bataillons, l'un Napolitain, l'autre Eſpagnol, & l'autre Piémontois. Les Baſtions n'étoient pas encore tout-à-fait hors d'inſulte, & les Eſpagnols ayant préſenté l'eſcalade à deux, en emporterent la pointe.

Les aſſiégez s'y défendirent avec une extrême valeur, & ne laiſſérent pas paſſer les Eſpagnols plus avant. On ſe battit de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté; mais enfin les aſſaillans furent culbutez, & le Duc perdant l'eſpérance de réüſſir, donna le ſignal de la retraite. Il eut beaucoup de monde tué; mais il en coûta la vie à Souberoche Gouverneur de la Place, qui fut percé de pluſieurs coups de halebarde.

Le bruit de la mouſquéterie avoit été entendu du Camp de Cahours; & quand le Soleil fut levé, Leſdiguiéres jugea par les mouvemens des ennemis qu'on entrevoyoit du haut du rocher, qu'ils avoient manqué leur coup. Il penſa à profiter de leur décourage-

ment, & marcha avec toute ſa Cavalerie vers Gréſillane, pour prendre l'occaſion de les charger dans leur retraite.

Etant arrivé à Gréſillane il trouva le village occupé par les ennemis, & le pays étoit ſi couvert & ſi fourré, qu'il étoit trés difficile de les attaquer avec la Cavalerie, leur Infanterie couverte de hayes & des foſſez ayant au contraire tout l'avantage poſſible pour ſe défendre.

Nonobſtant cette difficulté, Gouvernet, Buous, & Merargue qui menoient l'avantgarde de Leſdiguieres, marchérent droit à la tête du Village; mais une ſalve de mouſquéterie, & la Cavalerie du Duc qui ſe préſenta à l'entrée de la plaine, les obligerent à ſe retirer, & peu s'en fallut qu'ils ne fuſſent coupez.

Leſdiguiéres courut de ce côté-là avec un petit Eſcadron de Volontaires, & les dégagea. Il fit mettre pied à terre à ſes Arquebuſiers, les jetta dans les hayes du Village, & fit faire un ſi grand feu ſur les ennemis, qu'aprés avoir fait ferme quelque temps, ils l'abandonnérent. Il donna ſur les plus lents à ſe retirer, & en tua un aſſez grand nombre.

Le Duc de Savoye fit paroître en cette occaſion beaucoup de valeur: car pour donner exemple à ſes gens, il paya de ſa perſonne. Il ſe mit à pied, la demi-pique à la main, & auroit couru un grand danger d'être pris, ſi cinq cens Mouſquetaires qui venoient du Camp de Cahours joindre Leſdiguiéres fuſſent arrivez aſſez tôt. La précipitation de Gouvernet & des deux autres Commandans de l'avantgarde, qui commencérent le combat ſans attendre l'ordre du Général, fut cauſe du peu de ſuccez de cette action, où les François acquirent plus de gloire, qu'ils ne cauſérent de perte aux Savoyards.

Cette déroute cependant étonna tellement la garniſon de Cahours, que le Comte Emanuël de l'Uſerne, & Dom Jeronimo de Verſel furent ſur le point de battre la chamade dés le ſoir; mais ils ſe ravirent pendant la nuit. Le Duc quelques jours aprés y envoya cent cinquante hommes avec chacun un ſac de poudre & un de farine. Ils paſſérent au travers du Camp à la faveur des ténébres, & euſſent entré dans la Place, s'ils n'avoient point fait trop tôt leur ſignal; & crié *vive Savoye*: car quoy qu'ils fuſſent trés proche de la Ville, Leſdiguiéres qui ne dormoit jamais que tout armé durant les ſiéges, & qui avoit toûjours deux chevaux ſellez à la porte de ſa tente, fut encore aſſez-tôt à leurs trouſſes, pour en couper la plus grande partie: quatre-vingt furent tuez, & les autres bleſſez pour la plûpart gagnérent les foſſez du Château.

Ce nouveau malheur détermina les Commandans à capituler, & Leſdiguiéres leur ayant accordé une compoſition honorable, ils ſortirent le ſixiéme de Décembre à la tête de la garniſon, qui étoit encore de cinq cens hommes, & furent conduits à Vigon au Camp du Duc de Savoye. An 1581.

Leſdiguiéres aprés une ſi belle Campagne, ayant muni la Place de tout ce qu'elle avoit beſoin pour une bonne deffenſe, mit le ſieur de Poët dans Briqueras pour y commander, & aprés avoir établi les contributions juſques fort prés de Turin, repaſſa les Monts tant à cauſe de la rigueur de la ſaiſon qui l'empêchoit de rien entreprendre davantage, qu'à cauſe que le Marquis de Tréfort Gouverneur de Savoye s'étoit jetté dans le Gréſivaudan, où il portoit le ravage juſqu'aux portes de Grenoble. L'arrivée de Leſdiguiéres fit bien-tôt retirer les Savoyards, & chacun ſe mit en quartier d'hyver, les uns en deça, les autres au delà des Monts. Hiſtoire de l'Edigueres. l. 3. c. 13.

Tandis que toutes ces expéditions militaires ſe faiſoient en tant de différents endroits, les diviſions augmentoient entre les Ligueurs, ſur-tout à Paris. La faction des Seize dans cette Capitale, depuis l'éxécution de quelques-uns de leurs principaux Chefs au ſujet de la mort du Préſident Briſſon, y étoit beaucoup affoiblie: mais non pas de telle ſorte, qu'elle n'eût encore de quoy ſe faire craindre. Celle des Politiques avoit prévalu: elle étoit compoſée de beaucoup de gens de qualité; de la plûpart des Magiſtrats, & des plus conſidérables Bourgeois, dont l'intention étoit de reconnoître le Roy, pourvû qu'il ſe fît Catholique; ce que les Seize étoient réſolus de ne pas faire même en ce cas, étant tout dévoüez à la faction d'Eſpagne.

Les Politiques profitant de la conſternation des Seize aprés l'éxécution dont j'ay parlé, s'étoient étroitement unis entre eux, & étoient venus à bout de deux choſes importantes. La premiére, d'exclure la plûpart des Seize des Offices de la Maiſon de Ville qui ſe conféroient par élection. La ſeconde, de faire donner la garde des ſeize quartiers de Paris aux Colonels de ces quartiers, ſelon l'ancienne maniére: parmi ces Colonels il y en avoit treize ennemis jurez de la faction des Seize, la plûpart des Capitaines & des Quarteniers l'étoient auſſi, & dans les occaſions ils étoient ſoûtenus ſous-main par le Parlement; qui excepté cinq ou ſix de ce corps, vouloit détruire cette méchante faction. Tous étoient trés-oppoſez aux deſſeins des Eſpagnols, & réſolus de ne pas laiſſer groſſir dans la Ville les troupes de cette nation qui y étoient; de ſorte que quand le Prince de Parme aprés ſa rétraite de Caudebec, paſſa anprés de Paris, les Colonels de la Ville mirent leurs Régimens ſous les armes à toutes les portes, pour empêcher les Eſpagnols d'y entrer, & ſe tinrent dans leurs poſtes jour & nuit, juſqu'à ce que l'armée du Prince s'en fût éloignée. Cayet T. 2.

Mais les Seize avoient encore grand cré-

dit parmi la populace, & pouvoient compter ſur la garniſon Eſpagnole. Le ſieur de Belin Gouverneur de Paris ſe trouvoit fort embarraſſé, ne voulant ſe déclarer, ni pour un parti, ni pour l'autre, quoyque dans le fond, il fût contraire aux Seize, ſuivant les ordres du Duc de Mayenne; & comme il appréhenda que cette diviſion n'allumât une guerre entre les habitans, il fit enſorte que les principaux des deux factions s'abbouchaſſent, & conféraſſent en ſa préſence. Ils s'aſſemblerent pluſieurs fois; mais tout ſe paſſa en reproches & en durez réciproques, & ils ne pûrent convenir de rien.

C'eſt ce qui obligea le Duc de Mayenne à venir à Paris, & le Préſident Janin aſſiſta de ſa part à une de ces Conférences: mais elle n'eût pas plus de ſuccés que les autres, parce que les Seize vouloient qu'on ajoûtât au ſerment de l'Union fait en 1591. qu'on ne traiteroit jamais d'accommodement avec le Roy de Navarre & avec ſes adhérans, & les Politiques rejettoient abſolument cette adition. Les Seize voyoient clairement qu'on vouloit ruiner leur faction; & effectivement on leur ſuſcitoit ſouvent exprés de fâcheuſes affaires, où les Tribunaux & ſurtout le Parlement, ne manquoient pas d'agir avec beaucoup de ſévérité contre ceux d'entre eux qui ſe trouvoient coupables. Cela les jettoit dans d'étranges inquiétudes; ils n'oſoient d'ailleurs préſenter de Requête au nom de leur corps: car elles auroient ſuppoſé qu'ils avoient fait des Aſſemblées, qui étoient deffenduës ſous peine de la corde, par l'Ordonnance que le Duc de Mayenne avoit faite, enſuite de la punition de ceux qui avoient fait mourir le Préſident Briſſon. C'eſt pourquoy ils eurent recours aux Docteurs & aux Prédicateurs de leur faction, & les engagérent ſur la fin de Novembre à préſenter un Mémoire au Duc. Ils y proteſtoient que le ſeul intérêt de la Religion, qu'ils étoient obligez en conſcience & par leur état de maintenir, leur faiſoit faire les remontrances, & les demandes contenuës dans le Mémoire. Ils y repréſentoient le danger, où la Religion étoit expoſée par les intelligences que les Politiques avoient avec le Roy de Navarre; que les zélez Catholiques qui avoient autrefois ſi utilement empêché l'effet de ces pernicieux deſſeins, n'oſoient plus entreprendre de le faire; qu'ils n'étoient plus écoutez; qu'on les mépriſoit; qu'on les maltraitoit, & qu'ils ne pouvoient avoir de juſtice contre leurs adverſaires. Ils finiſſoient en ſuppliant le Duc, de vouloir bien avoir égard à cette remontrance. Il leur répondit qu'il en délibéreroit avec ſon Conſeil: voicy les articles dont il s'agiſſoit, & les réponſes qui y furent faites dans un Ecrit qui leur fut mis entre les mains.

An. 1592.

[* Daté du 2. Decembre 1592.

Premier Article du Mémoire préſenté. D'ordonner que le ſerment de l'Union des Catholiques ſoit réïteré entre les mains de Monſieur le Légat, repréſentant Sa Sainteté, Chef de cette Union Catholique, afin qu'il n'y ait plus qu'un parti avec peine ordonnée contre les contrevenans, deſquels comme des Hérétiques, Politiques, détracteurs de nôtre Saint Pére & de ſon autorité, du Roy d'Eſpagne, & des Princes Catholiques Chefs d'icelle Union, Eccléſiaſtiques & Prédicateurs, ſoit faite diligente recherche & punition, *&c.*

Réponſe du Conſeil d'Etat. Le ſerment ſoit réïteré devant les Magiſtrats, qui donneront ordre contre les contrevenans, & pour la punition des hérétiques & autres, il ſera fait Edit, s'il eſt beſoin, en temps & lieu.

Second article. Qu'il ſoit fait deffenſe de parler d'accord ou compoſition avec le Roy de Navarre Hérétique, relaps & excommunié, & ſes adherans, & ce par Edit qui ſoit émologué.

Réponſe. Ce ſont paroles vaines, qui ne méritent y avoir égard ni en faire cas.

Troiſiéme article. Que les Catholiques affectionnez que l'on a éxilez & banois ſoient révoquez promptement, & deffenſe faite à Meſſieurs du Parlement de ne connoître des cauſes deſdits Catholiques, ſuivant l'Arrêt du Conſeil Général de l'Union, & auſſi de ceſſer les pourſuites intentées contre un grand nombre deſdits Catholiques, qui ſont en peine pour certains hérétiques tuez durant les troubles que leſdits Sieurs du Parlement eſtiment crime, encore qu'ils ayent été tuez comme ennemis en temps & action de guerre.

Réponſe. Monſieur (le Duc de Mayenne) rappellera les abſens, quand il jugera être expedient, & que ſon autorité ſera conſervée; & quant à la Cour de Parlement, c'eſt un corps auquel il ne peut toucher comme néceſſaire pour l'éxercice de la Juſtice, & au ſurplus capable pour connoître ce qui eſt crime ou non.

Quatriéme article. Que tant à ſa ſuite qu'en ſes armées, il y ait Prédicateurs, Chapelains, & Confeſſeurs, ſelon l'ancienne Ordonnance de la diſcipline militaire, & défenſe aux gens de guerre de ne loger leurs chevaux és lieux dediez au ſervice de Dieu.

Réponſe. C'eſt choſe que Monſieur (le Duc de Mayenne) deſire faire quand il les pourra appointer, & au ſurplus qu'il ne permettra que les ſaints lieux ſoient polluez.

Cinquiéme article. Que tous Bénefices ſoient diſtribuez ſelon le Saint Concile de Trente, & non à gens de guerre ni Laïques.

Réponſe. L'injure du temps ne peut permettre un ordre, lequel il ſera avec le temps.

Sixiéme article. Qu'il lny plaiſe lever le ſoupçon & crainte, touchant le voyage de Monſieur

Monſieur le Cardinal de Gondi à Rome.

Réponſe. Il ne ſçait ce que c'eſt que ce voyage, & ne l'avoue.

Septiéme article. Que convocation générale ſoit faite à Paris des Etats de France ſans plus différer, pour procéder à l'élection & nomination d'un Roy Trés-Chrétien & Catholique.

Réponſe. Il procurera, ſi faire ſe peut licitement, que l'Aſſemblée ſoit dans un mois.

Huitiéme article. Qu'il ſoit donné ſecours promptement à la Ville de Paris, & les garniſons étrangéres augmentées, & outre icelles, y mettre trois cens hommes de cheval, pour deffendre la Ville des incurſions ordinaires de l'ennemi.

Réponſe. Que les Miniſtres du Roy d'Eſpagne baillent à Monſieur (le Duc de Mayenne) ayde & moyen, & il y aviſera d'y mettre des forces telles qu'il luy plaira.

Neuviéme article. Que le Parlement ſoit purgé des Partiſans du Roy de Navarre, enſemble les Magiſtrats de la Ville, Colonels & Capitaines, Lieutenans & Enſeignes qui ont adhéré & adhérent à l'ennemi, & en leur lieu, y établir & commettre de bons Catholiques, & ce plûtôt que faire ſe pourra.

Réponſe. La ſaiſon ne requiert aucun rémuëment, & partant les choſes demeureront en l'état quelles ſont.

Dixiéme article. Qu'il luy plaiſe approfondir la conſpiration, laquelle par la grace de Dieu s'eſt découverte le Jeudy vingt-ſixiéme du préſent mois (de Novembre) pour pourvoir aux maux qui en aviendront, s'il n'en eſt fait bonne & briéve Juſtice, & pour mettre la Religion & la Ville en ſeureté, ne perdre cette occaſion.

Réponſe. Monſieur (le Duc de Mayenne) a été informé que telle entrepriſe ne procedoit de mauvaiſe intention : mais du déſir qu'aucuns Bourgeois avoient de trouver quelque prompt remède pour ſortir de leur miſére : ce que l'on doit plûtôt excuſer que punir.

Ce Mémoire fait connoître l'état & la ſituation où ſe trouvoit alors Paris, l'attachement des Seize pour les Eſpagnols, leur foibleſſe, & la haine que le Duc de Mayenne avoit contre eux, & le mépris qu'il commençoit à en faire.

La conſpiration dont il eſt parlé dans le dixiéme article, n'étoit point autre choſe, qu'une réſolution que les Politiques avoient priſe entre eux, de faire une députation au Roy, pour établir le trafic & le commerce entre les deux partis, & que le ſieur de Villeroy ſollicita long-temps en vain. Il l'avoit fait du conſentement du Duc de Mayenne, pour faciliter le paſſage des Députez de l'Aſſemblée dont on étoit convenu : mais les Politiques faiſoient ces demandes ; parce que Paris commençoit à ſouffrir beaucoup du nouveau blocus, que le Roy avoit formé aux environs de la Ville, qui n'avoit plus la Seine libre, à cauſe de Corbeil que les Royaux tenoient au deſſus, & de Saint Denis dont ils étoient toûjours maîtres au deſſous, & parce qu'il leur avoit encore fermé la Marne par le Fort qu'il y avoit fait conſtruire dans une Iſle vis-à-vis de Gournay, ou Odet de la Noüe, fils de celuy dont j'ay ſi ſouvent parlé, fut mis Gouverneur ; & comme la garniſon couroit ſans ceſſe les environs de Paris, & rançonnoit ſouvent les Pariſiens qui tomboient entre ſes mains, ce Fort fut appellé Pille-Badaud. Cayet. T. 1.

Pour achever de déconcerter les Seize, les Politiques firent en ſorte que le ſieur l'Huilier Préſident à la Chambre des Comptes, fut élû quelques temps aprés Prevôt des Marchands : c'étoit un des plus animez contre cette faction, & des mieux intentionnez pour la Paix. D'ailleurs les principaux des Politiques entretenoient un commerce ſecret de Lettres avec le Roy, & entre autres l'Abbé de Sainte Geneviéve, & le ſieur Langlois Echevin l'informoient éxactement de tout ce qui ſe paſſoit dans Paris.

La diviſion n'étoit pas moindre à Orléans qu'à Paris entre les Ligueurs. Il y avoit auſſi deux factions, l'une de Politiques, compoſée de la plûpart des principaux de la Ville & qui s'appelloient Francs-Bourgeois, & une autre qui répondoit à celle des Seize : ceux qui en étoient s'appelloient les zélez ou les gens du Cordon, nom dont je n'ay pû découvrir ni deviner l'origine : ceux-cy s'opiniâtroient à demander qu'on fiſt venir une garniſon Eſpagnole, & les autres s'y oppoſoient fortement.

La Châtre Commandant pour la Ligue dans le Berri & dans l'Orléannois, vint à Orleans ſur l'avis que d'Entragues Gouverneur de Baugency y avoit quelque intelligence avec les Francs Bourgeois, pour ſurprendre cette place, & que le Roy même s'approchoit de ce côté-là. Sa préſence ôta au Roy toute eſpérance de réüſſir dans cette entrepriſe ; mais elle ne diminua rien de l'animoſité des deux partis qui diviſoient la Ville. Comme Gouverneur de la Place employa toute ſon adreſſe à en empêcher les ſuites, tenant la balance entre l'un & l'autre autant qu'il le pouvoit. Les Gouverneurs de pluſieurs autres des principales Villes de la Ligue, où de pareilles diviſions regnoient, en uſérent de même ; & ſans cela on auroit vû partout d'étranges déſordres, & répandre bien du ſang.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Ces diviſions des Ligueurs étoient trés-avantageuſes au Roy. Les Politiques empêchoient que les Eſpagnols ne ſe ſaiſiſſent des Places, & les chagrins qu'ils recevoient des autres Ligueurs en diſpoſoient quelques uns à paſſer à ſon ſervice. Sicogne qui portoit la Cornette Blanche du Duc de Mayenne à la

bataille d'Ivry, devenu ſuſpect aux Orleannois, fut obligé de quitter Orleans. Il fut ſuivi de quelques Gentilshommes de ſes amis, qui auſſi-bien que luy prirent deſlors l'Echarpe Blanche, & vinrent ſe rendre au Roy.

Bois-Rozé Gentilhomme qui s'étoit extrêmement ſignalé à la défenſe de Roüen, mécontent de Villars, ſurprit Fécamp, & s'y retrancha ſi-bien, que ce Gouverneur qui vint l'y attaquer, ne put le forcer, & fut contraint de le bloquer dans cette bicoque, où ce Gentilhomme luy tint tête treize mois entiers : mais il ſe dédommagea par la ſurpriſe du Château du Pont-de-l'Arche, ſans pouvoir neanmoins prendre la Ville qui eſt au-delà du pont ; & les Royaux n'ayant pû non plus reprendre le Château, ce partage ſubſiſta juſqu'à ce que Villars ſe fût rangé longtemps aprés au parti du Roy. Sur la fin de cette année les Royaux manquérent le Mont ſaint Michel, & furent plus heureux à Pontorſon, dont ils ſe ſaiſirent. Il y eut pluſieurs braves Gentilshommes de part & d'autre qui périrent dans ces deux occaſions.

D'Aubigné, T. 3. l. 3. c. 26.

Le voyage de Rome auquel le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani ſe préparoient de concert avec le Roy & le Duc de Mayenne, déplaiſoit fort aux Eſpagnols, & au Cardinal Légat, qui n'étoit gueres moins dans leurs intérêts que ſon Prédéceſſeur. Ce Prélat un peu avant le départ du Cardinal & du Marquis, qui ſe mirent en chemin au commencement de Novembre, publia une Bulle du Pape, par laquelle il ordonnoit à tous les Catholiques du Royaume de France de ſe réünir, & de procéder au plûtôt à l'Election d'un Roy, qui fût ſincérement attaché à l'ancienne Religion.

An. 1592.

Cette Bulle comme celle de Gregoire XIV. fut ſuivie d'un violent Arrêt * du Parlement de Châlons, & cet Arrêt d'un autre * de même force, que le Parlement de Paris y oppoſa pour autoriſer la conduite du Pape Clement VIII.

*Daté du 28. Novembre 1592.
* Daté du 12 Decemb.

Le Duc de Mayenne ſe conformant, ou faiſant ſemblant de ſe conformer à la Bulle & aux intentions du Pape, prenoit ſes meſures pour convoquer l'aſſemblée dont j'ay parlé, & déliberoit touchant le lieu où elle ſe tiendroit.

Les Eſpagnols propoſoient de la tenir à Soiſſons ou à Reims, ſous prétexte de la commodité du Prince de Parme qui devoit y aſſiſter ; ces Villes étant plus proches des Pays-Bas que Paris. Ils ajoûtoient que les Députez pourroient s'y rendre avec plus de facilité qu'à cette Capitale, veu qu'elle étoit inveſtie de toutes parts des garniſons Royales, outre que les vivres y étoient fort chers depuis la conſtruction du Fort de Gournai ; mais le Préſident Janin s'y oppoſa fortement.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Il repreſenta au Duc de Mayenne, que ſon but étant d'empêcher les Eſpagnols de dominer dans cette Aſſemblée, il falloit la faire dans un lieu, où ils ne puſſent pas ſe rendre les plus forts ; que le Prince de Parme tant pour ſa ſeureté, que pour faire montre de ſes forces aux députez, y viendroit avec une armée ; qu'il s'en ſerviroit peut être pour ſe rendre maître de Reims ou de Soiſſons, ſi l'aſſemblée ſe faiſoit dans une de ces deux Villes ; qu'au moins la préſence de l'armée intimideroit ceux des députez qui ſeroient contraires aux intérêts d'Eſpagne ; que cela ne ſeroit point à craindre à Paris, tant parce que le parti des Politiques oppoſé aux Eſpagnols y étoit le plus fort, que parce qu'en cas qu'on voulût faire quelque violence, on pourroit avoir une reſſource dans les troupes mêmes du Roy, qui occupoient la plûpart des Places des environs, & qu'enfin les Pariſiens ſouhaitoient extrêmement que l'aſſemblée ſe tînt dans leur Ville.

Le Duc de Mayenne ſuivit ce conſeil, & déclara au Prince de Parme, que l'aſſemblée ſe tiendroit à Paris. Il en fut trés-chagrin, & ſans donner poſitivement ſon agrément à cette réſolution, il dit qu'il alloit tout diſpoſer pour ſon voyage de France, & y conduire les troupes néceſſaires pour la ſeureté de l'aſſemblée contre les efforts du Roy de Navarre.

Le Roy d'Eſpagne qui à force de raffiner en politique, ruinoit quelquefois ſes affaires par de trés-mauvais contre-temps, envoya le Duc de Féria pour préſider aux négociations durant l'aſſemblée, & cela contre l'avis de Dom Diego d'Ibarra qui avoit expreſſément écrit à Dom Idiaque Miniſtre d'Etat du Roy d'Eſpagne, qu'il ne convenoit point de partager ainſi l'autorité dans cette occaſion, qu'il étoit plus à propos que celuy qui avoit le commandement des armes, fût auſſi chargé de la négociation, & qu'infailliblement le Duc de Féria & le Prince de Parme ne s'accommoderoient point enſemble.

Lettre de d'Ibarra à Dom Idiaque.

Cependant le Roy informé des préparatifs du Prince de Parme pour ſa troiſiéme entrée en France, s'avança juſqu'à Corbie avec deux mille Chevaux, & y donna rendez-vous aux troupes qu'il avoit miſes en quartier dans toutes les Villes de Picardie de ſon obéïſſance, réſolu s'il en trouvoit l'occaſion de combattre les Eſpagnols : mais la mort du Prince de Parme qui arriva ſur ces entrefaites, fit bien changer la face des affaires.

Ce Prince aprés avoir été prendre les eaux de Spa, dont il receut peu de ſoulagement, revint à Bruxelles, & alla delà à Arras, pour y tenir les Etats d'Artois, & aſſembler les troupes qui devoient l'accompagner en France. Il s'y trouva extrêmement affoibli, tant par la bleſſure qu'il avoit receuë à Caudebec, que par d'autres incommoditez ; & quoyqu'il affectât de monter tous les jours à cheval, pour ôter aux troupes & aux peuples l'idée de ſa mauvaiſe ſanté, il ſentoit ſes forces diminuer de jour en jour, juſqu'à ce qu'enfin le deuxiéme Decembre au retour d'une de ſes cavalcades, il ſe trouva tellement abbatu, qu'il fut contraint de ſe mettre au lit, & mourut ce

An. 1592.

ce même jour âgé ſeulement de quarante-ſix ans.

Ce fut la plus grande perte que le Roy d'Eſpagne pût faire alors, & un avantage conſidérable pour la France & pour les Hollandois, qui avoient en tête dans la perſonne du Prince de Parme, un des plus grands Capitaines & des plus ſages hommes de l'Europe. Monſieur de la Nouë qui n'avoit pas ſujet d'être trop content de ce Prince, dit de luy que c'étoit *le plus dextre aſſaillieur de Villes*, qu'il eût jamais connu. Le premier mauvais effet que l'Eſpagne reſſentit de cette perte, fut la diſſipation des troupes aſſemblées pour l'expédition de France, dont une partie ſe mutina, & ſe ſaiſit de Maubeuge & de quelques-autres Places, juſqu'à ce qu'on leur eût payé leur ſolde.

La Nouë diſcours Militaires & Politiques pag. 339.

Cayet T. 2.

Le Roy d'Eſpagne avoit un peu auparavant, fait paſſer d'Italie en Flandre, quinze cens mille écus en lingots qu'on tranſporta ſur des mulets par la Savoye & par la Franche-Comté, & qui furent monnoyez à Namur: mais cet or étant deſtiné pour gagner les Députez de l'aſſemblée de France, & les Gouverneurs des Places tant de la Ligue que du Roy, les troupes n'y eurent que trés peu de part; & c'eſt ce qui les fit mutiner.

Le Comte de Fuente beaufrére du Duc d'Albe, que le Roy d'Eſpagne avoit nommé pour ſucceſſeur du Prince de Parme dans le gouvernement des Pays-bas, ſuppoſé que ce Prince vint à manquer, n'arriva qu'aprés ſa mort, & ſans une commiſſion aſſez expreſſe, pour ſe faire reconnoître en qualité de Gouverneur. Les Grands du pays s'y oppoſérent, alleguant que le Roy d'Eſpagne leur avoit promis, qu'aprés le Prince de Parme, il leur donneroit un Gouverneur Flamand. Cette conteſtation fit que le Gouvernement demeura entre les mains du Comte Pierre Erneſt de Mansfeld, que le Prince de Parme avoit nommé ſon Lieutenant pour le temps de ſon voyage en France. Il en fit les fonctions juſqu'à l'arrivée de l'Archiduc Erneſte d'Autriche frére de l'Empereur, qui ne prit ce Gouvernement qu'en 1594. & le Comte Charles de Mansfeld fils du Comte Pierre fut fait Lieutenant Général de l'armée aſſemblée en Artois.

On prétendit que la mort du Prince de Parme avoit fait autant de plaiſir au Duc de Mayenne qu'à aucun autre, parce qu'il en avoit toûjours été traité avec beaucoup de hauteur, & toûjours contraint comme un ſimple Lieutenant Général, de ſuivre ſes ordres, ſoit pour les campemens, ſoit pour les marches, ſoit pour les ſiéges, & qu'il eſpéroit déſormais, avoir en ſa diſpoſition les troupes d'Eſpagne, avec celles de la Ligue. Quoy qu'il en ſoit ce Duc parut alors changer de diſpoſition pour la Paix; & on ſe le perſuada aiſément, quand on ſceut que Deſportes ſon Sécrétaire, qu'il avoit envoyé à Rome avec l'Evêque de Lieux, au lieu de faciliter les choſes auprés du Pape, & de le diſpoſer à écouter le Cardinal de Gondi, comme il l'avoit promis au Roy par le ſieur de Villeroy, traverſoit cette négociation.

Mémoires d'Etat de Villeroy. T. 1.

Il fit une autre démarche qui ſurprit encore ceux qui avoient le ſecret des affaires; c'eſt que non content d'avoir créé par ſon authorité de Lieutenant Général de l'Etat Royal, le ſieur de la Châtre Maréchal de France, il fit connoître qu'il avoit encore deſſein de conférer cette Dignité aux ſieurs de Bois Dauphin, de Roſne & de Saint Paul, pour remplir le nombre ordinaire des Maréchaux de France, & qu'il dunna le Brevet d'Amiral au ſieur de Villars, comme le Roy l'avoit donné un peu auparavant au Baron de Biron aprés la démiſſion du Duc d'Epernon. Ce fut à cette occaſion que Monſieur de Chanvalon luy dit en parlant de ces Maréchaux, qu'il faiſoit des bâtards, qui ſeroient un jour légitimez à ſes dépens, voulant luy faire entendre que ces Meſſieurs, pour être conſervez en cette haute Dignité qui eſt le terme de l'ambition de la Nobleſſe de France, & la poſſéder par la voye de l'authorité Royale qui eſt la ſeule légitime, l'abandonneroient & ſe rangeroient au parti du Roy. Mais le Duc de Mayenne étoit impénétrable dans ſa Politique; & il y a beaucoup d'apparence que tout ſon but étoit d'embarraſſer de plus en plus le Roy, par les nouveaux obſtacles qu'il faiſoit naître à l'accommodement, & de rendre par là toûjours ſa condition meilleure, ſuppoſé qu'il ne pût parvenir dans l'Aſſemblée de Paris à ſe faire élire Roy de France; ce qu'il n'avoit guéres lieu d'eſpérer.

Ainſi finit l'année 1592. La ſuivante fut moins mémorable par les expéditions militaires, mais beaucoup plus par d'autres événemens, par la multiplicité des intrigues des différens partis, & par le bon tour que prirent les affaires du Roy.

L'Aſſemblée de Paris tenoit tous les Eſprits en ſuſpens ſur la déciſion de la grande affaire qu'on y devoit traiter, qui étoit l'élection d'un Roy de France. Les Eſpagnols ſe propoſoient de faire donner la Couronne à l'Infante d'Eſpagne, & à celuy qu'ils jugeroient à propos de luy faire épouſer. Les Princes de Lorraine ſongeoient à la faire tomber dans leur maiſon: quelques-uns y penſoient pour eux mêmes, & les autres eſpéroient au moins profiter des débris de la Couronne.

Le Duc de Mayenne qui avoit en main un plus grand pouvoir, par ſa dignité de Lieutenant Général de l'Etat Royal de France, par le Commandement des armées & le maniement des Finances, où il avoit mis ſes creatures, eût travaillé volontiers pour luy-même à l'excluſion de tous les autres; mais il voyoit qu'il ne pouvoit parvenir au Trône,

que par le ſecours des Eſpagnols, & que ceux-cy ne l'y aideroient pas, parce qu'étant marié, il ne pouvoit épouſer l'Infante qu'ils vouloient faire Reine de France. Les Ducs de Mercœur, d'Elbœuf, & d'Aumale avoient le même empêchement, & ils ne penſoient dans la révolution, qu'à ſe conſerver leurs gouvernemens, ou ſi la fortune les ſecondoit, à s'en faire des ſouverainetez. Le Duc de Lorraine avoit eu de tout temps en veuë de placer le Marquis du Pont ſon fils ſur le Trône de France : mais ce Prince y étoit regardé comme étranger ; & à parler en général, les François pour cette raiſon, de quelque parti qu'ils foſſent, ne l'auroient pas agréé. De plus il n'étoit nullement porté par les Eſpagnols ni par le Légat, dont la faveur devoit être d'un grand poids en cette rencontre. Ces mêmes raiſons excluoient auſſi le Duc de Savoye, qui avoit borné ſon ambition à ſe conſerver le Marquiſat de Saluces, & à s'emparer, s'il le pouvoit, de la Provence & du Dauphiné.

Le Duc de Némours frére utérin du Duc de Mayenne avoit aſſez de mérite, pour porter dignement la Couronne. Il avoit fait preuve de ſa valeur en pluſieurs rencontres, & ſurtout dans le ſiége de Paris, qu'il avoit ſi courageuſement & ſi prudemment ſoûtenu. Il avoit avec cela aſſez d'ambition pour y aſpirer, quoyqu'il ſe gardât bien de la faire paroître: mais on la découvrit par les inſtructions * qu'il donna au Baron de Téniſſé, pour traiter avec le Duc de Mayenne, & qui furent interceptées par le ſieur de Vaugrenant Commandant pour le Roy à Saint Jean-de-Laune en Bourgogne, dans un combat où il défit dix ſept Compagnies de Fantaſſins, prit leurs drapeaux & leur bagage quelque-temps avant l'aſſemblée de Paris.

* Rapportés dans les Mémoires de la Ligue, T. 5.

Par ces inſtructions, le Baron étoit chargé d'engager le Duc de Mayenne, ſuppoſé que luy-même ne pût ſe faire élire Roy, à préférer le Duc de Némours aux autres Prérendans, en l'aſſeurant que ſa reconnoiſſance n'auroit point de bornes, & que s'il l'étoit, il ne gouverneroit que par ſes avis, & luy laiſſeroit toute la puiſſance dont il étoit en poſſeſſion par ſa Charge de Lieutenant Général du Royaume. Téniſſé avoit ordre de gagner le Préſident Janin, en luy promettant la dignité de Chancelier de France, & devoir faire à tous les autres confidens du Duc de Mayenne, des offres proportionnées aux prérentions qu'ils pourroient avoir, pour les mettre dans ſes intérêts.

Mais le Duc de Mayenne étoit trop mécontent du Duc de Némours, & connoiſſoit trop ſon genie indocile, pour penſer à ſon élévation. Depuis le ſiége de Paris le Duc de Nemours avoit toûjours voulu agir indépendemment de luy, dans l'eſpérance de ſe faire une ſouveraineté du Lionnois avec le ſécours du Duc de Savoye, qui par les liaiſons qu'ils avoient priſes enſemble, ſe feroit emparé de la Provence & peut-être du Dauphiné. Il avoit refuſé au Duc de Mayenne de luy envoyer des troupes, quand il en avoit eu beſoin, ſous ombre qu'il ne pouvoit s'en défaire ſans expoſer les Lionnois aux invaſions des Royaliſtes. En un mot, quelques remontrances que luy eût faites le Duc de Mayenne, il n'avoit penſé qu'à ſes avantages particuliers, ſans nul égard pour le bien commun.

Ainſi de tous les Princes de la Maiſon de Lorraine, celuy qui étoit le plus à portée de la Couronne, étoit le Duc de Guiſe, tant à cauſe de la mémoire de ſon pére qui étoit toûjours trés-chére aux Catholiques, qu'à cauſe du ſupport qu'il avoit des Eſpagnols, & que d'ailleurs, depuis qu'il ſe fut ſauvé de ſa priſon de Tours, il s'étoit attiré par ſes bonnes qualitez, l'affection & l'eſtime de la Nobleſſe & des Troupes. L'Election ſans doute ſeroit tombée ſur luy, à condition d'épouſer l'Infante d'Eſpagne, ſi le Duc de Mayenne n'eût rompu ſes meſures, indigné de ce que ce jeune Prince étoit devenu ſon concurrent, & de ce qu'il avoit pris des liaiſons avec ſes ennemis, ſur tout avec les Seize de Paris & avec les Eſpagnols, qui firent tous leurs efforts pour le mettre à la tête de la Ligue.

Tout cela ſuppoſé, on ne peut gueres douter que le Duc de Mayenne, quelque conduite qu'il tînt depuis en diverſes occaſions, ne fût deſlors déterminé à empêcher l'election d'un Roy dans l'aſſemblée de Paris, & qu'il n'eût réſolu de s'accommoder tôt ou tard avec le Roy, conformement aux avances qu'il avoit déja faites auprés de ce Prince, par l'entremiſe du ſieur de Villeroy.

Il agit cependant comme s'il eût été toûjours fort éloigné de ce deſſein: Il publia le cinquiéme de Janvier une déclaration, qu'il avoit ſignée dans ſon Conſeil dés le mois précédent, par laquelle il donnoit avis à tous les François de l'aſſemblée qu'il prétendoit faire le dix-ſeptiéme du mois à Paris, pour trouver remede aux maux, qui affligeoient depuis ſi long temps le Royaume, & mettre l'ancienne Religion en ſeureté. Dans cette Déclaration, apres un aſſez long détail de ce que luy & ceux de ſon parti avoient fait, pour empêcher que l'héréſie ne devînt dominante en France, de la conduite du Roy de Navarre, qui nonobſtant la parole qu'il avoit donnée aprés la mort du feu Roy, de ſe faire inſtruire dans ſix mois, ne l'avoit jamais voulu faire, des marques que ces délais donnoient de ſon attachement opiniâtre à ſes erreurs, il invitoit les Catholiques du parti de ce Prince à concourir avec ceux de l'Union, pour aſſeurer la Réligion dans le Royaume, à s'unir avec eux dans l'aſſemblée, à ſe ſéparer d'un Prince hérétique, dont la domination ſeroit bien-tôt ſuivie de la corruption de tout l'Etat par l'héréſie, comme l'expérience le devoit faire craindre, par les trop funeſtes exemples de tant d'autres Etats. Il ajoûtoit que s'ils refuſoient de con-

An. 1593.

tribuer à une ſi ſainte réſolution, ils en ſeroient reſponſables à Dieu & à l'Etat, & luy auſſi bien que tous ceux qui ſe propoſoient la même fin, ſeroient diſculpez au jugement de toute l'Europe.

* Daté du 15. Janvier 1593.

Le Légat fit paroître dix jours aprés, un Ecrit *auſſi addreſſé aux Catholiques du parti du Roy ſur le même ſujet: mais où ce Prince étoit moins ménagé, que dans celuy du Duc de Mayenne. On y donnoit le nom d'Etats Généraux à l'aſſemblée convoquée à Paris, terme que le Duc avoit évité, exprés ſans doute, pour ne pas offenſer le Roy, qui avoit dans les négociations avec le ſieur de Villeroy conſenti à cette convocation, & qui n'y auroit jamais donné ſon conſentement ſous le nom d'aſſemblée des Etats, étant un acte de Souverain de convoquer de telles aſſemblées. Celle cy neanmoins dans la ſuite eut ce nom, la maniére de parler des Ligueurs ayant prévalu.

Le Roy dans la conjoncture de la députation du Cardinal de Gondi & du Marquis de Piſani pour la Cour de Rome, ne jugea pas à propos de relever l'Ecrit du Légat; mais il en fit publier * deux au ſujet du Duc de Mayenne: l'un en ſon nom, dans lequel il expoſoit les artifices des Chefs de la Ligue, pour maintenir les peuples dans la révolte, où ils les avoient engagez par leur ambition. Il y juſtifioit ſa propre conduite particuliérement au regard de la Religion, & déclaroit coupables de léze-Majeſté tous ceux qui aſſiſteroient à cette aſſemblée, & les en tenoit pour convaincus par la ſeule maniére dont l'acte de convocation avoit été fait, c'eſt à dire en forme d'Edit ſcellé du grand Sceau, addreſſé aux Cours de Parlement, & avec toutes les autres formalitez, dont il ne fut jamais permis en France d'uſer, qu'aux ſeuls Souverains.

* Datez de Chartres du 29. Janvier 1593.

* Daté du 27. Janvier 1593.

L'autre * qui fut publié deux jours auparavant, avoit été fait par le Conſeil de Gaſpard de Schomberg Comte de Nanteüil, & à la ſollicitation de Villeroy qui luy en fit parler auſſi bien qu'au Duc de Nevers, comme d'un expédient capable de rompre d'abord toutes les meſures des Eſpagnols. Cet Ecrit portoit ce titre: *Propoſition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs Catholiques tant du Conſeil du Roy, que autres étant auprés de ſa Majeſté, tendant afin de parvenir au repos tant néceſſaire à ce Royaume, pour la conſervation de la Réligion Catholique & de l'Etat, faite à Monſieur le Duc de Mayenne, & autres Princes de ſa Maiſon, Prélats, ſieurs & autres perſonnes envoyées par aucunes Villes & Communantez, ſe trouvant à preſent aſſemblez dans la ville de Paris.*

Mémoires de Villeroy. T. 1.

L'invitation que le Duc de Mayenne avoit faite dans ſon Ecrit à tous les Catholiques du parti du Roy, de concourir avec ceux de la Ligue, à la tranquilité de l'Etat & à la ſeureté de la Réligion, fut l'occaſion que l'on prit, pour faire à ceux-cy la propoſition de conférer avec les Catholiques Royaliſtes ſur ces deux points importans; & on leur offroit de convenir avec eux d'un lieu entre Paris & ſaint Denis, où l'on pût délibérer enſemble ſur les moyens de parvenir à une fin ſi ſouhaitable.

L'ouverture des Etats s'étoit déja faite deux jours auparavant, le vingt ſixiéme de Janvier dans la grande Salle du Louvre. Le Cardinal de Pellevé Archevêque de Reims étoit venu exprés de Rome, pour y ſervir de tout ſon crédit ſes bons amis les Eſpagnols. Le Duc de Feria n'étant pas encore arrivé, Dom Diego d'Ibarra y tenoit ſa place; Baſſompiérre Ambaſſadeur du Duc de Lorraine, étoit là pour veiller aux interêts de ſon Maître. An. 1593.

De Roſne, le Comte de Belin Gouverneur de Paris, Villars Gouverneur de Rouen & nouvel Amiral de la Ligue, l'Archevêque de Lion, le Vicomte de Tavannes, le ſieur de Villeroy & le Préſident Janin, & la plûpart de ce qu'il y avoit de perſonnes conſidérables du parti formoient cette aſſemblée avec les Députez de pluſieurs Villes & des trois Etats, qui avoient eu des Paſſeports du Roy. Quelques autres Députez, nonobſtant la révocation des Paſſeports que le Roy avoit faite, ſur les défiances qu'il conceut du Duc Mayenne au ſujet des intrigues de Deſportes ſon Sécrétaire à Rome, n'avoient pas laiſſé de s'y rendre.

Le Parlement, les Gouverneurs des Provinces, & les principaux Officiers de l'armée y devoient avoir auſſi droit de ſuffrage. C'étoit une adreſſe du Duc de Mayenne, qui étant plus aſſuré d'eux que des Députez, leur avoit fait attribuer ce droit, pour pouvoir contrebalancer la faction Eſpagnole.

Le Duc de Mayenne fit l'ouverture des Etats par un diſcours, où il exhorta toute l'aſſemblée à n'avoir en veuë que le bien de la Religion & de l'Etat. Le Cardinal de Pellevé parla aprés luy, & fit une harangue non pas auſſi ridicule que celle, que luy met en bouche la fameuſe *Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Eſpagne*, * mais cependant fort longue & fort ennuyeuſe. Le Baron de Sénecay Préſident pour la Nobleſſe, & du Laurent Avocat Général au Parlement de Provence Préſident du Tiers-Etat, haranguérent auſſi, & toute cette ſéance ſe paſſa en ces ſortes de Préliminaires, ſans entrer encore en matiére.

* Cette Satyre eſt une collection de pièces faites à plaiſir. Cette collection eſt de Nicolas Rapin qui luy a donné le titre de *Satyre Menippée* à l'imitation de deux Auteurs.

Davila. l. 13.

Dans la ſeconde qui ſe fit le jour ſuivant, le Légat propoſa qu'avant toutes choſes, les membres des Etats s'obligeaſſent par un ſerment ſolemnel à ne ſe réconcilier jamais avec le Roy de Navarre, quand même il embraſſeroit la Réligion Catholique. L'oppoſition qu'il y eut à cette propoſition, luy fit connoître & aux Eſpagnols, qu'il ne leur ſeroit pas ſi facile que pluſieurs d'entre eux ſe l'étoient imaginé, de parvenir au but de leurs intrigues. Le Duc de Mayenne la rejetta hautement, la plûpart de l'aſſemblée parut applau-

dit à ce Duc, & l'Archevêque de Lion ayant pris la parole, ſe ſervit d'un moyen qui ferma la bouche au Légat : ce fut de dire qu'on avoit remis à la prudence du Pape, le choix des voyes les plus propres à rendre la tranquilité au Royaume de France, & à procurer la ſeureté de la Religion ; qu'on ne ſçavoit point encore quelles étoient ſes intentions, & que ce ſeroit luy lier les mains & arrester ſur ſon autorité, que de faire ce ſerment, avant que de l'avoir conſulté ſur un point ſi important.

Le lendemain vingt-huitiéme du mois, arriva un trompette du Roy venant de Chartres, qui dit qu'il étoit chargé d'un paquet addreſſé à Monſieur le Comte de Belin Gouverneur de Paris, & ajoûta en parlant fort haut, que c'étoit une declaration des Seigneurs Catholiques du parti du Roy qui l'envoyoient à l'aſſemblée. On le mena au Gouverneur, & ſuivant les ordres qu'il en avoit, il fit en chemin le détail de tout ce que la declaration contenoit, à tous ceux qui voulurent l'entendre.

Le Gouverneur porta le paquet au Duc de Mayenne qui étoit au lit pour une indiſpoſition, & qui ne voulut point l'ouvrir qu'en préſence des principaux de l'aſſemblée. Le Légat, le Cardinal de Pellevé, Diego d'Ybarra, Baſſompiérre, Villeroy, le Préſident Janin, & pluſieurs autres, s'étant rendus chez luy, il ouvrit le paquet, & en tira l'Ecrit dont j'ay parlé, où les Catholiques du parti du Roy invitoient ceux de l'aſſemblée de Paris, à une conférence ſur les affaires de la Religion & de l'Etat. Dés qu'on en eut vû le titre, *Propoſition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, &c.* chacun fut curieux d'en ſçavoir le contenu ; & il fut lû par un Sécrétaire d'Etat.

Le Légat aprés l'avoir entendu fort impatiemment, ſe leva tout en colére, & dit que cet Ecrit étoit plein d'héréſies. Le Cardinal de Pellevé & Diégo d'Ybarra en dirent autant, & conſeillérent au Duc de Mayenne de n'y point faire de réponſe, & de le ſupprimer. Le Duc ſans s'expliquer ſur ce qu'il en penſoit, écoutoit les avis qui ſe trouvérent fort partagez. Monſieur de Villeroy & le Préſident Janin, opinérent à ce qu'on le lût dans l'aſſemblée des Etats, puiſqu'il leur étoit adreſſé, & non au ſeul Duc de Mayenne ; qu'ils auroient ſujet de ſe plaindre, ſi on ne le leur communiquoit pas, & de croire qu'on n'agiſſoit pas franchément avec eux ; qu'auſſi bien la choſe ne pouvoit demeurer ſecrére, veu que le Trompette avoit dit hautement le ſujet qui l'amenoit, & le contenu de l'Ecrit.

Le Comte de Belin ajoûta, qu'il croyoit que ce Trompette en avoit diſtribué quelques exemplaires. On réſolut de remettre la delibération ſur cet affaire au jour ſuivant, où malgré les efforts du Légat, il fut conclu que l'Ecrit ſeroit communiqué à l'aſſemblée.

Mémoires de Villeroy. T. 2.

Auſſitoſt aprés, parut l'autre Ecrit ou Manifeſte du Roy, qui fit encore beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de pluſieurs. Le Légat, afin d'en empêcher l'effet autant qu'il ſeroit poſſible, mit *la Propoſition des Princes &c.* entre les mains des Docteurs de Sorbonne pour l'examiner ; & ces Docteurs conformément à ſes intentions, la condamnérent comme abſurde, ſchiſmatique & hérétique. Cayet. T. 2.

Le Duc de Mayenne embarraſſé de cet incident, ſuſpendit la délibération touchant le premier Ecrit, juſqu'au retour du voyage qu'il étoit obligé de faire ſur les frontiéres de Picardie, pour aller au-devant du Duc de Féria Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit en marche avec l'armée des Pays-Bas commandée par le Comte Charles de Mansfeld.

De quelque importance que fût ſa préſence aux Etats, il jugea plus à propos de s'en abſenter, que de laiſſer aller le Duc de Guiſe au devant des Eſpagnols, comme ce jeune Prince l'eût fort ſouhaité. Il pria l'Aſſemblée de traiter durant ſon abſence, & juſqu'à l'arrivée du Duc de Féria, de quelques affaires moins importantes, & laiſſa les Sieurs de Villeroy & Janin, pour veiller ſur la conduite du Légat & des Miniſtres d'Eſpagne.

Le Roy de ſon côté ayant attendu huit jours à Chartres la réponſe *à la Propoſition des Princes, &c.* & voyant qu'elle ne venoit point, renvoya une partie de ſa Nobleſſe dans les Provinces, pour y tenir les Liguez en reſpect, & s'avança vers la Loire, avec un corps commandé par l'Amiral de Biron, qui prit en chemin faiſant la petite ville de Meun à trois à quatre lieuës d'Orleans. Il continua ſa route par Blois, par Tours, & arriva à Saumur le vingt-huitiéme de Février, pour y voir Madame Catherine ſa ſœur, qui y étoit arrivée de Bearn depuis deux mois : car c'étoit-là le principal motif de ſon voyage. Le Duc de Montpenſier s'y rendit auſſi, dans l'éſperance que le Roy luy avoit donnée, de luy faire épouſer cette Princeſſe. On fit quelques avances là deſſus ; mais elle avoit toujours de l'inclination pour le Comte de Soiſſons que le Roy étoit réſolu de ne luy pas accorder ; & rien ne fut conclu pour le Duc de Montpenſier. An. 1595.

Pluſieurs crurent à la Cour, que le Roy n'avoit pas envie de marier ſitôt cette Princeſſe, & qu'il étoit bien aiſe de s'attacher divers Princes par l'eſpérance de ce Mariage. D'Aubigné raconte à ce ſujet, qu'étant un jour à la Garnache en Poitou couché dans la Chambre du Roy avec Monſieur de Frontenac dans un même lit, celuy-cy à qui il parloit fort bas de ce Mariage, ne l'entendant pas bien, luy dit pour le faire répéter, Que dis-tu ? Le Roy qui avoit l'oreille extrémement fine, luy cria de ſon lit : Sourd que vous êtes, n'entendez vous pas qu'il dit, que je veux faire pluſieurs gendres de ma Sœur ? A quoy ils repondirent : Sire, dor- T. 3. l. 3. c. 25.

mez, nous en avons bien d'autres à dire à vos dépens. Cette Princeſſe en effet n'epouſa ni le Duc de Montpeoſier, ni le Comte de Soiſſons, ni le Prince d'Anhalt qui l'avoit auſſi demandée, & ne fut mariée qu'en 1599. au Marquis du Pont Fils aîné du Duc de Lorraine.

L'Amiral de Biron eut ordre de paſſer la Loire, & d'aller en Sologne mettre le ſiége devant Selles : mais le Roy ſur la nouvelle qu'il reçût, que le Comte de Mansfeld avoit aſſiegé Noyon avec l'armée des Pays Bas, fit revenir l'Amiral, & ſe rapprocha de Paris. Le Comte de Mansfeld n'avoit que quatre mille hommes de pied, & Davila l. 13. mille chevaux ; mais il avoit été joint par douze cens Lanſquenets & cent chevaux des troupes du Pape, ſous les ordres d'Appio Conti, à qui le Duc de Montémarciano en avoit laiſſé la conduite, en s'en retournant en Italie. Le Duc de Mayenne les renforça encore de trois mille fantaſſins François & de quinze cens chevaux, & ſe rendit au ſiége avec les Ducs de Guiſe & d'Aumale, & les ſieurs de Roſne & de la Châtre.

Le Roy qui ſur la nouvelle de ce ſiége avoit mandé ſa Nobleſſe, aſſembloit ſes troupes pour ſecourir la place ; mais elle fut ſi vivement attaquée, & battue avec tant de furie, que Monſieur d'Etrées qui y commandoit, ne pût attendre le ſecours ; & aprés avoir ſoutenu un aſſaut, où il tua beaucoup de monde aux aſſiegeans, il fut obligé de capituler. Appio Conti Général des troupes du Pape perdit la vie à ce ſiége, non point par le feu des ennemis ; mais de la main d'un Colonel de Lanſquenets du Camp, qui ayant refuſé d'exécuter un ordre qu'il luy donnoit, & le voyant venir ſur luy l'épée haute, le perça d'un épieu, dont il le tua ſur la place.

La priſe de Noyon avoit été précédée de pluſieurs conférences du Duc de Mayenne avec le Duc de Féria, où il s'étoit paſſé des choſes qui ne devoient pas faire eſpérer un ſi heureux & un ſi prompt ſuccez de cette entrepriſe, ni que le ſiége dût ſe faire avec autant de concert des deux nations, qu'il ſe fit.

d'Avila l. 13. Ce fut à Soiſſons que ces deux Ducs ſe rencontrerent. Le Duc de Féria perſuadé que l'aſſemblée de Paris étoit le coup de partie, pour réuſſir dans le deſſein que la Cour d'Eſpagne s'étoit toûjours propoſé, de faire tranſporter la Couronne à l'Infante, & qu'ayant enfin contraint le Duc de Mayenne à convoquer cette aſſemblée, on l'avoit réduit au point où l'on vouloit l'amener, fut d'avis que l'on commençât par abolir la Loy Salique. Sa raiſon étoit, que tous ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne en vertu de cette Loy fondamentale du Royaume, c'eſt-à dire tous les Princes de la Maiſon de Bourbon, étoient ou hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, & par conſéquent déchûs de leur droit : que cela ſuppoſé, l'abolition de la Loy devoit être faite par les Etats, auſquels dans le cas préſent, l'autorité & le pouvoir de la faire étoient devolus : enſuite la conſéquence qu'il tiroit de ces principes, étoit que la Couronne appartenoit par un droit inconteſtable à l'Infante Iſabelle, comme étant fille d'Eliſabeth de France Sœur du dernier Roy.

Il prévint l'objection qu'on luy pouvoit faire, que ceux qui étoient héritiers legitimes de la Couronne en vertu de la Loi Salique étant exclus, la nation Françoiſe acquéroit le droit de ſe choiſir un Roy tel qu'elle jugeroit à propos : ſurquoi il répondit deux choſes ; la premiére, que les Etats devoient dans ce choix ſuivre le droit commun, qui étoit de prendre le plus prochain héritier ; ce qui convenoit à l'Infante : la ſeconde, que le Roy d'Eſpagne s'étant épuiſé pour défendre la Réligion dans le Royaume, & pour empêcher qu'il ne tombât ſous la puiſſance d'un Prince héretique, qu'ayant pour cela ſacrifié ſes propres interêts, & abandonné les affaires des Pays-Bas, l'équité & la reconnoiſſance demandoient la préférence en ſa faveur.

Il ajoûta de magnifiques promeſſes, pour tous ceux qui ſeconderoient les intentions de ſa Majeſté Catholique, & en particulier pour le Duc de Mayenne, l'aſſeurant qu'il auroit tout pouvoir ſous l'autorité de l'Infante : qu'on le combleroit d'honneurs & de richeſſes ; que pour commencer à luy en donner des marques, le Roy d'Eſpagne le faiſoit Généraliſſime de ſes Troupes, & que le Comte de Mansfeld avoit ordre de luy céder le commandement de celles qui étoient entrées en France.

Le Duc de Mayenne écouta fort froidement ce diſcours du Duc de Féria, & luy répondit, qu'il étoit ſurpris que l'on fiſt de telles propoſitions, ayant pris ſi peu de meſures pour les appuyer ; que l'armée d'Eſpagne n'étoit que de cinq mille hommes, & que pour conduire une affaire de cette importance, dont il faudroit aſſûrer le ſuccez en prodiguant les millions, on ne luy préſentoit que vingt-cinq mille écus ; qu'on avoit affaire à un Prince belliqueux, & expérimenté, qui avoit des troupes nombreuſes, & les meilleures qu'il y eût en Europe ; que le Prince de Parme, tout grand homme qu'il étoit, n'avoit oſé luy preſenter la bataille ; qu'étant entré deux fois en France avec des armées beaucoup plus fortes que celles qu'amenoit le Comte de Mansfeld ; tous ſes efforts s'étoient réduits à faire lever deux ſiéges, ſans avoir en aucune maniére affoibli un ſi rédoutable ennemi ; que ce Prince étoit encore en état & ſur le point de venir affamer Paris ; que quand il auroit raſſemblé ſon armée, celle d'Eſpagne auſſi foible qu'elle étoit, n'oſeroit paroître en ſa préſence ; qu'en vain on propoſoit de faire reconnoi-

tre l'Infante pour Reine de France, ſi on n'avoit de quoi l'établir & l'affermir ſur le Thrône; que la ſeule idée d'une domination étrangére effaroucheroit les François & principalement la Nobleſſe; que ſeroit-ce quand ils verroient qu'on leur propoſeroit de faire une telle démarche, ſans apparence de la pouvoir ſoûtenir, & que loin de rendre par ce moyen la tranquilité à l'Etat, & d'aſſeurer la Religion, ce ſeroit expoſer l'un & l'autre à une ruine évidente & prochaine? Que pour diſpoſer les François à abolir la loy fondamentale du Royaume, & diminuer au moins la repugnance naturelle qu'ils y avoient, il faudroit s'y prendre d'une autre maniére, les ébloüir par une montre de puiſſantes forces, & répandre l'argent à pleines mains, pour gagner les principaux Chefs; qu'en uſer autrement, c'etoit travailler en faveur du Roy de Navarre, & vouloir fortifier ſon parti; qu'en un mot, il ſe garderoit bien en de ſemblables conjonctures, de faire une telle propoſition aux Etats, ne voyant nul moyen d'y réuſſir, & qu'infailliblement le deſeſpoir porteroit les Députez à s'accorder avec les hérétiques.

Le Duc de Féria fort ſurpris de cette réponſe; parce que les autres Miniſtres d'Eſpagne luy avoient répondu de la favorable diſpoſition des Etats, repartit que la ſédition d'Arragon, la longue maladie, & la mort du Prince de Parme avoient empêche ſa Majeſté Catholique de donner de plus grands ſecours; que c'etoit la faute des François de n'avoir pas profité de ceux qu'on leur envoyoit depuis long temps; qu'ils avoient perdu la bataille d'Ivri; que les ſommes d'argent qui étoient ſorties juſqu'alors de l'épargne de ſa Majeſté Catholique pour la France, ne leur paroiſſoient peu conſiderables, que par l'infatiable avarice de pluſieurs d'entre eux: mais qu'au reſte, on ne ſe mît pas en peine; qu'ils marquaſſent de leur côté, la reconnoiſſance qu'ils devoient à ce Prince en recevant l'Infante pour Reine; qu'alors picqué par ſon propre interêt, & n'agiſſant plus dans l'incertitude ſur l'utilité ou ſur l'inutilité de ſes dépenſes, il employeroit tous ſes treſors & toutes les forces de ſon Etat, & qu'on verroit en peu de temps cinquante mille hommes de pied & dix mille chevaux entrer en France de tous côtez, pour maintenir l'Infante, & exterminer les hérétiques.

Le Duc de Mayenne répliqua en ſoûriant, qu'il s'agiſſoit du préſent, & non pas de l'avenir; que le joug d'une domination étrangére étoit un morceau bien dur pour l'eſtomac des François, & qu'il falloit bien des aſſaiſonnemens pour le leur faire avaler.

Inigo de Mendoza Juriſconſulte, que le Roy d'Eſpagne avoit donné au Duc de Féria, pour luy ſervir de Conſeil ſur les points qui dependroient de la Juriſprudence, prit la parole, & dit au Duc de Mayenne, qu'il étoit bien aſſeuré que tous les Deputez des Etats de Paris, non ſeulement recevroient l'Infante, mais encore qu'ils prieroient ſa Majeſté Catholique de la leur donner, & que luy ſeul étoit contraire à cette election.

Le Duc de Mayenne luy répartit avec mépris, qu'il parloit d'une affaire, où il n'entendoit rien, & qu'apparemment il prenoit les Députez des Etats pour des Indiens: mais que les Eſpagnols trouveroient qu'ils n'étoient pas tout-à fait ſi ſtupides, ni ſi aiſez à duper. Surquoy Mendoza luy ayant répété qu'il ſçavoit bien la diſpoſition des Etats, & qu'on n'auroit pas beſoin de ſon crédit, pour faire reconnoître l'Infante: Vous vous méprenez, reprit le Duc de Mayenne, & ſi je ne conſens à cette élection, toute la terre n'eſt pas capable de la faire réüſſir.

Le Duc de Féria n'étant pas plus maître de luy que ſon adjoint, dit avec avec hauteur au Duc de Mayenne, que c'étoit luy même qui s'abuſoit; que l'élection ſe feroit malgré luy, & qu'il luy ôteroit le commandement de l'armée, pour le donner au Duc de Guiſe.

Cette menace outra le Duc de Mayenne, qui prenant le ton encore plus haut, luy repartit, qu'il le défioit de faire du pis qu'il pourroit; qu'il étoit en ſon pouvoir de tourner toute la France contre les Eſpagnols; que s'il l'entreprenoit, il les mettroit tous en huit jours hors du Royaume; qu'au reſte, ils ſembloient le traiter déja comme leur ſujet; qu'il s'en falloit bien qu'il ne le fût encore, & que leur procédé l'empêcheroit de vouloir l'être à l'avenir: ſurquoy il rompit la conférence, & ſe retira.

L'emportement du Duc de Féria & de ſon Juriſconſulte fut fort deſaprouvée des autres Miniſtres d'Eſpagne; & dans le Conſeil qu'ils tinrent tous enſemble, il fut réſolu qu'on tâcheroit par toutes ſortes de moyens, d'appaiſer le Duc de Mayenne. Jean Baptiſte Taſſis alla le voir, pour luy faire des excuſes, & il les receut fort fierement. Le Protonotaire Acuchi & Maluezzi Commiſſaire des troupes du Pape, que le Légat avoit envoyez à la conférence de Soiſſons, ſe firent les médiateurs. Le Comte de Mansfeld ſe joignit à eux: Taſſis offrit au Duc de la part du Roy d'Eſpagne; s'il vouloit ſeconder l'election de l'Infante, le Duché de Bourgogne en Souveraineté, le Gouvernement de Picardie ſa vie durant, le titre & l'autorité de Lieutenant Général du Royaume ſous la Reine, d'acquitter toutes ſes dettes, & outre les vingt-cinq mille écus qu'on luy délivreroit inceſſamment, il luy promit un billet pour deux cens mille autres, & de luy faire expédier les Lettres Patentes de Général des troupes d'Eſpagne, dont il diſpoſeroit abſolument, & qui n'agiroient que par ſes ordres.

Le Duc, ſoit qu'il ſe fût laiſſé gagner par ces offres, ſoit qu'il voulût ſeulemeot le faire paroître, ſe radoucit; & en les acceptant, ſe reconcilia avec le Duc de Féria: mais cependant, il envoya un ordre ſécret à l'Archevêque

vêque de Lion & au Préſident Janin, de faire en ſorte dans les Etats, que la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roy, fût réſoluë. Il avoit deux fins dans la conduite qu'il tint en cette occaſion: l'une de ſe rendre redoutable au Roy par ſa réconciliation avec les Eſpagnols, & de ſe mettre en état de traiter avec luy plus avantageuſement, ſi les conjonctures de ſes affaires le demandoient, & l'autre de tenir les Eſpagnols en inquiétude par la conférence dont il étoit queſtion, & qui pouvoit tourner tres-deſavantageuſement pour eux.

Le Duc de Mayenne enſuite du ſiége de Noyon, s'en alla à Reims, pour y conférer avec les Princes de ſa maiſon, dont pluſieurs s'y étoient rendus; & le Comte de Mansfeld, aprés s'être ſaiſi de Bohaim, de ſaint Valeri, & d'Eraples, recula vers la frontiére. Ce fut un grand ſujet de chagrin pour les Pariſiens & pour le Legat, qui avoient eſperé que cette armée feroit lever le blocus de Paris au moins en partie par la priſe de ſaint Denis. Cette retraite de Mansfeld ſe fit du conſentement des Miniſtres d'Eſpagne & du Duc de Mayenne; mais pour des raiſons bien différentes. Le Duc de Mayenne étoit bien-aiſe que l'armée durant les Etats, ne fut point ſi prés de Paris, de peur que les Eſpagnols ne s'en prevaluſſent, & ceux-cy s'en éloignoient volontiers, parce que leurs troupes avoient été fort affoiblies par le ſiége de Noyon, & qu'ils ne vouloient point les employer au ſiége de ſaint Denis, eſpérant que plus les Pariſiens ſouffriroient de la diſette, & plus les Etats ſe preſſeroient de faire l'élection de l'Infante.

Thuanus l. 105.

Quant à la conférence de Reims, elle fut fort inutile: elle ne ſervit qu'à augmenter les défiances, que les Princes de la Maiſon de Lorraine avoient les uns des autres; & quelque beau ſemblant qu'ils fiſſent, ils ſe ſéparérent plus mecontens que jamais, tous n'ayant eu en veuë que de tromper leurs concurrens.

Mémoires de Villeroy. T. 2.

Pour revenir à l'aſſemblée de Paris, tout s'y paſſoit avec beaucoup de deſordre & de confuſion. L'aigreur & l'animoſité y éclatoient dans toutes les ſéances, les uns étant contraires au parti Eſpagnol, & les autres le favoriſant. On y conteſta le droit d'y aſſiſter à ceux qui n'avoient pas la qualité de Députez: tantôt leurs ſuffrages y etoient receus & tantôt réjettez comme illégitimes: on s'emportoit; on ſe querelloit ſans nul égard, & nul ménagement; mais ce fut principalement à l'occaſion de la conference propoſee par les Catholiques Royaux, que les eſprits s'échauférent.

Le Cardinal Légat, le Cardinal de Pellevé & toute la faction Eſpagnole s'y oppoſérent de toutes leurs forces: mais l'Archevêque de Lion & le Preſident Janin, leur ayant laiſſé jetter tout leur feu, repréſentérent que cette conférence ne pouvoit produire aucun mauvais effet, & que tout au plus elle ſeroit inutile; qu'on auroit ſoin d'y envoyer des perſonnes qui n'engageroient l'aſſemblée à rien mal à propos; que le refus irriteroit la nobleſſe Catholique du parti Royal; qu'il auroit un trés-mauvais air aux yeux du peuple, qui ennuyé de la guerre, s'offenceroit de ce qu'on rejettoit une ouverture de paix; qu'on pourroit au contraire eſperer quelque avantage de cette conference; que parmi les Catholiques Royaux, il y en avoit pluſieurs qui voyant que le Roy de Navarre ne penſoit point à ſa converſion, demeuroient malgré eux dans ſon parti; que ce ſeroit un moyen de les en retirer, ſurtout au cas qu'on engageât ce Prince, comme on auroit lieu de le faire, à donner de nouvelles marques de ſon opiniâtreté dans ſa Religion; & qu'enfin, quoy qu'il arrivât, on ſeroit toûjours en pouvoir de ne rien conclure, quand même on n'auroit que le prétexte de demander, & d'attendre ſur tout cela les ordres du ſaint Siége.

Ces raiſons firent impreſſion ſur l'eſprit du Légat, qui d'ailleurs appréhendoit de paſſer à Rome pour tout-à-fait partial, & pour un homme entiérement livré aux Eſpagnols. Ainſi il donna les mains, & l'on concerta la réponſe qu'il falloit faire à la propoſition des Catholiques Royaux, plus d'un mois aprés qu'elle eût été apportée.

C'eſt réponſe * fut envoyée à Chartres le huitiéme de Mars par un Trompette. On y offroit, pour lieu de la conférence, Montmartre, Chaillot, où ſaint Maur, & ſans y mettre d'autres conditions, on y declaroit ſeulement qu'on ne traiteroit qu'avec des Catholiques, & ſur les moyens de conſerver la Religion & l'Etat.

*Rapportée au 5 volume de Mémoires de la Ligue.

L'abſence du Roy & de pluſieurs Princes & Seigneurs Catholiques de ſon parti fut cauſe, que la choſe traîna quelque temps; & aprés diverſes Lettres écrites de part & d'autre, ſoit pour excuſer le delai des reponſes, ſoit ſur les paſſeports, & touchant le lieu & les Députez, il fut convenu que l'on s'aſſembleroit à Surêne le vingt & uniéme d'Avril.

An 1593.

Dans cet intervalle le Duc de Féria arriva à Paris. Toute la nobleſſe de la Ligue qui étoit dans cette Capitale, alla audevant de luy, ayant à ſa tête le ſecond fils du Duc de Mayenne. Le deuxiéme jour d'Avril, le Duc de Féria alla à l'aſſemblée. Il y harangua, & enſuite préſenta au Cardinal de Pelleve Préſident pour le Clergé, ſes Lettres * de creances qui furent lûës tout haut; aprés quoy le Cardinal répondit à la harangue avec de grands éloges du Duc & du Roy d'Eſpagne.

*Datées de Madrid le 20 Janvier 1593.

L'arrivée du Duc de Féria ne changea rien au regard de la conférence qui avoit été réſoluë; mais les Seize, ſoit d'eux mêmes, ſoit à l'inſtigation des Eſpagnols, ſe déchaînérent contre; & comme ils n'avoient pas grand crédit dans les Etats, & qu'ils

Cayet. T. 80

avoient défenſe, ſous peine de la corde, de preſenter des Requêtes, ils firent courir divers libelles, où le Roy, les Catholiques du parti de ce Prince, les Politiques, & l'Archevêque de Lion qui avoit opiné en faveur des conférences, étoient également maltraitez. Le mépris que l'on fit de ces Ecrits, quoyque affichez en divers endroits de Paris, fit voir celuy qu'on avoit pour ceux qui en étoient les auteurs, & on ne laiſſa pas de proceder à l'election des Députez pour les conférences.

L'Aſſemblée choiſit l'Archevêque de Lion, le ſieur de Billi Abbé de ſaint Vincent, & depuis Evêque de Laon, Villars Gouverneur de Roüen, le Comte de Belin Gouverneur de Paris, le Préſident Janin, le Baron de Talmet, les ſieurs de Montigny & de Montolin, le Préſident le Maître, l'Avocat Bernard, & du Laurent Avocat Général au Parlement de Provence.

Le Roy qui étoit alors à Mante, ayant aſſemblé ſon Conſeil pour choiſir pareillement des Députez, le choix tomba ſur Renault de Beaune Archevêque de Bourges, auquel on joignit les ſieurs de Chavigni, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pont-Carré, Emeric de Thou, & Revol, qui tous étoient du Conſeil Royal.

An. 1593. Quoyque les conférences euſſent été fixées au vingt & uniéme d'Avril, elles furent differées juſqu'au vingt-neuviéme : & comme les Catholiques du parti Royal ne pouvoient en eſpérer aucun ſuccez, qu'au cas que le Roy voulût donner des paroles plus poſitives, qu'il n'avoit encore fait ſur ſa converſion, le ſieur d'O fut chargé de la part des autres de le faire expliquer là deſſus.

Ce Seigneur luy repreſenta le grand intérêt qu'il avoit dans les conjonctures preſentes, à ne plus tenir les eſprits en ſuſpens ſur un point ſi eſſentiel, tant pour empêcher l'élection d'un nouveau Roy, à quoy tout ſe diſpoſoit dans l'aſſemblée de Paris, que pour ne pas laiſſer renaître le Tiers parti qu'il avoit étouffé dans ſa naiſſance, & dont l'idée ſembloit ſe reveiller dans l'eſprit de quelques Seigneurs Catholiques, rebutez d'une part des délais de la converſion de ſa Majeſté, & de l'autre, effrayez du joug de la domination Eſpagnole, dont le Royaume étoit menacé ; que ſi une fois ce Tiers-parti ſe formoit, il deviendroit nombreux, ſoit par la deſertion de ceux qui abandonneroient le parti Royal, ſoit par la jonction de pluſieurs du parti de la Ligue, qui ne pourroient ſe réſoudre à ſe ſoûmettre aux Eſpagnols ; & qu'une nouvelle faction de cette nature multiplieroit les deſordres, & augmenteroit de beaucoup la confuſion du Royaume.

Le Roy luy répondit qu'il étoit entiérement reſolu à donner là deſſus & au plûtôt, toute ſatisfaction aux Catholiques qui l'avoient ſervi. Il luy rendit raiſon des délais qu'il avoit juſques-là apportez à ſon inſtruction & à ſa converſion ; que quand il ſe ſeroit fait Catholique immediatement aprés qu'il eût été reconnu Roy par l'armée devant Paris, ſon changement de Religion n'auroit point donné la paix à l'Etat ; que les Huguenots l'auroient abandonné ; qu'ils n'auroient point manqué de ſe faire un nouveau Chef ; que les forces de la Ligue étoient alors trop grandes, pour qu'il eût pû y reſiſter ſans l'aide des Huguenots ; que les peuples étoient animez, & ne demandoient que la guerre ; que les choſes avoient changé depuis, & n'étoient plus en ces termes ; qu'il avoit fait venir auprés de luy ceux des Seigneurs François que les Calviniſtes auroient pû mettre à leur tête : (il entendoit par-là principalement les Ducs de Boüillon & de la Trimoüille) que les affaires des Liguez étoient en deſordre ; que leur armée étoit preſque reduite à rien ; que les peuples étoient las de la guerre ; qu'ils ſoûpiroient aprés la paix ; que dans cette ſituation, il pouvoit avec honneur, ſans ſembler y être contraint & violenté, quitter le Calviniſme ; que la permiſſion qu'il avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſon parti, de députer au Pape pour traiter de ſa converſion, étoit une démarche qu'il avoit faite exprés, pour convaincre tout le monde qu'il y penſoit ſerieuſement, & de longue main ; que la Cour de Rome prévenuë par les Eſpagnols ne ſecondant pas ſes intentions, il ne laiſſeroit pas de les executer, & que dans trois mois au pluſtard, il aſſembleroit les Evêques de France pour conſommer cette affaire. Vous pouvez, ajoûta-t-il, dire cela de ma part à l'Archevêque de Bourges, qui doit être à la tête des Députez de la conférence de Suréne, & qu'il peut y parler, & y agir ſur la parole que je vous donne.

On ne peut raiſonnablement douter de la ſincérité de ce Prince en cette occaſion, non ſeulement parce qu'il étoit naturellement franc & droit ; mais encore parce que depuis long-temps il ſe faiſoit inſtruire ſous-main ; & Victor Cayet Docteur en Théologie, dont nous avons une aſſez bonne hiſtoire du Regne de ce Prince juſqu'à la paix de Vervins, dit qu'il le conſultoit luy-même par Lettres, ſur les difficultez qu'il avoit touchant divers articles de la Religion Romaine, que par ſon ordre, il luy envoya une inſtruction dés le temps du ſiége de Vendôme ; qu'il n'étoit pas le ſeul des Théologiens Catholiques, avec qui le Roy conféroit ſur la Religion ; que par le ſecours des entretiens qu'il avoit avec eux, & des Ecrits qu'ils luy fourniſſoient, il embarraſſoit ſouvent les Miniſtres Calviniſtes ; que lorſque Monſieur d'O luy fit la remontrance dont je viens de parler, il étoit parfaitement affermi ſur l'article de la Réalité du Corps de JESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement de l'Autel, article capital qui avoit donné lieu plus qu'aucun autre, à la ſéparation des Calviniſtes d'avec l'Egliſe Ro-

Cayet. T. 2.

maine, & qu'il n'avoit plus de difficulté que A
ſur trois Points ; ſçavoir ſur l'Invocation des Saints, ſur la Confeſſion auriculaire, & ſur l'autorité du Pape : & certainement la conduite que tint ce Prince aprés ſa converſion, montra qu'elle avoit été trés-ſincére ; car bien que, comme il n'arrive que trop ſouvent à tant d'autres Catholiques, & ſurtout aux grands, il n'agît pas toûjours dans la pratique conformément aux régles de la Morale chrétienne, on ne remarqua jamais en luy rien qui pût rendre ſa foy ſuſpecte.

Monſieur d'O ayant eu cette réponſe du Roy, alla la rapporter à l'Archevêque de B
Bourges, qui ſe préparoit à partir pour Suréne. Il en eut une extrême joye, & luy dit: Je ne commence que de ce moment à bien eſpérer de nos conférences.

An. 1593 Il ſe rendit donc à Suréne, où il trouva l'Archevêque de Lion, & les autres Députez de la Ligue qui les attendoient. Leur premiére entreveuë ſe fit le vingt-neuviéme d'Avril, à deux heures aprés-midi ; on s'embraſſa de part & d'autre avec beaucoup de cordialité, & pluſieurs par l'eſpérance d'une prochaine reconciliation, ne purent s'empêcher de laiſſer couler des larmes.

Quoyque tout ſe paſsât avec beaucoup de civilité de part & d'autre, l'Archevêque de Bourges prit ſans cérémonie la droite dans la C
ſéance avec ceux de ſon parti, diſant ſeulement que venant de la part des Princes du Sang, dont il n'y en avoit aucun dans le parti de l'Union, il croyoit que cette place luy étoit dûë ; & l'Archevêque de Lion ne fit là-deſſus aucune difficulté.

Dans cette premiére conférence, on ne fit point autre choſe, que de convenir de quelques préliminaires touchant la ſeureté des Deputez, & la maniére des Paſſeports tant pour eux, que pour ceux qui iroient & viendroient de leur part. L'Archevêque de Lion demanda qu'il fût permis à Monſieur de Villeroy, quoyqu'il ne fût point du nombre des D
Députez, d'aſſiſter aux conférences, le Duc de Mayenne le ſouhaitant ainſi. On le luy accorda, à condition que le ſieur de Vic Gouverneur de ſaint Denis, y fût auſſi aggregé avec les Députez du parti Royal. On propoſa auſſi une ſuſpenſion d'armes pour les lieux des environs. Il y eut quelques difficultez ſur Monſieur de Ramboüillet. L'Archevêque de Lion propoſa qu'il voulût bien n'être point du nombre des Députez, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé à Blois, & avoir cette complaiſance pour Madame la Ducheſſe de E
Guiſe. On luy faiſoit entendre par-là quel'on croyoit qu'il avoit été des conſeils, où le feu Roy avoit réſolu la mort du Duc de Guiſe.

Ce Seigneur répondit que la raiſon qu'on apportoit pour l'exclure, étoit celle qui l'obligeroit pour ſon honneur, à ne ſe pas départir de la députation ; que ce ſeroit s'avoüer coupable du fait qu'on luy impoſoit, & qu'il s'offroit à donner là deſſus à Madame de Guiſe des éclairciſſemens qui la ſatisferoient. Cette réponſe ayant été portée à Paris, on ceſſa d'inſiſter ſur ce point. En attendant que la ſuſpenſion d'armes fût reglée, on envoya au Roy le ſieur de Geſvres Secrétaire d'État, pour le prier d'empêcher les courſes des Garniſons, aprés quoy les Deputez de la Ligue ſe retirérent à Paris, & ceux du parti Royal demeurérent à Suréne avec une garde de douze Suiſſes.

Le Lundy d'aprés, troiſiéme de May, les Deputez de la Ligue retournérent à Surene, excepté l'Archevêque de Lion qui étoit indiſpoſé. Il y eut quelque conteſtation ſur les limites des lieux où s'etendroit la ſuſpenſion d'armes : Le Comte de Belin & le Preſident Janin en conférérent en particulier, avec les ſieurs de Revol & de Vic ; & elles furent réglées pour toute l'étenduë du pays qui eſt entre Paris, Chelles, Vaujour, Aunay, Ville-Peinte, Roiſſi, Gonneſſe, Sarcelles, Montmorenci, Argenteüil ; & de l'autre côté de la Seine, pour toute la campagne juſqu'à ſaint Germain-en-Laye, Roquencourt, Choiſi-aux Bœufs, Palaiſeau, Lonjumeau, Juviſi, & delà à Villeneuve ſaint George, Suſſi, Boiſſi, Amboiles, Noiſi, Nulli-ſur-Marne, & delà à Chelles. Cette ſuſpenſion fut pour dix jours, à compter du deuxiéme du mois, ſauf à la prolonger s'il étoit néceſſaire.

Elle fut concluë avant le retour du Duc de Mayenne à Paris. Il parut en être mécontent, ſoit qu'on n'y eût pas ſuivi exactement ſes ordres, ſoit à cauſe de la joye que les Pariſiens en témoignérent, & qu'il regarda comme une marque d'un deſir de la paix plus empreſſé qu'il n'eût voulu. Memoires de Villeroy. T. 1.

Le Mercredy cinquieme de May, on ſe raſſembla. L'Archevêques de Bourges & l'Archevêque de Lion, tous deux recommandables par leur éloquence & leur habileté, firent paroître l'une & l'autre dans les diſcours fort judicieux qu'ils firent ce jour là, tant ſur l'Etat où ſe trouvoit le Royaume, que pour la juſtification de leur parti : mais l'Archevêque de Lion, aprés avoir délibéré en particulier avec ſes Collégues, declara *que quant à la reconnoiſſance du Roy de Navarre* (que l'Archevêque de Bourges avoit propoſée) *ils n'en vouloient point entendre parler, & proteſtoient mourir plûtôt, que jamais obéir à un hérétique* : que pour ce qui étoit de l'inviter à embraſſer la Religion Catholique, ils ne pouvoient & ne devoient pas non plus le faire, pour pluſieurs raiſons qu'il apporta, dont les principales étoient, que ce Prince avoit été preſſé inutilement là-deſſus par les Etats de Blois un peu avant la mort du feu Roy, & depuis par le Duc de Mayenne ; qu'il n'avoit point tenu la promeſſe qu'il avoit faite aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſon parti au camp devant Paris, de ſe faire inſtruire dans ſix mois ; que s'ils luy faiſoient une telle invitation, ils agiroient contre pluſieurs ſermens qu'ils avoient faits ; que ce ſe- Actes de la conférence rapportés par Cayet. T. 2.

roit violer le reſpect & la ſoûmiſſion qu'ils devoient au ſaint Siege qui l'avoit excommunié, & leur avoit défendu de traiter & d'avoir aucune communication avec luy; que ce Prince avoit renouvellé ſolemnellement les promeſſes qu'il avoit faites aux Calviniſtes, de ne jamais changer de Religion; qu'il mettoit entre leurs mains les Charges & les Places importantes de l'Etat; qu'il répandoit les Miniſtres dans les Provinces, & les payoit comme des Officiers à gages; qu'il avoit renouvellé les anciens Edits de Janvier & de Juillet, en faveur des hérétiques, & fait défenſe d'informer ſur la Religion de ceux qui ſeroient pourvûs d'Offices; qu'on avoit interceptè des Lettres à ſes Envoyez en Angleterre, où il diſoit que l'eſpérance qu'il donnoit de ſa converſion, n'étoit que pour ſe conſerver les Catholiques de ſon parti juſqu'à ſon établiſſement ſur le Trône. Il repréſenta l'effroyable danger qu'il y avoit à mettre un Roy hérétique en poſſeſſion de la Couronne de France, d'où ſuivroit la ruine entiére de la Religion dans le Royaume, & peut être dans toute la Chrétienté. Il finit en exhortant les Députez du parti Royal, à ſe joindre aux autres Catholiques contre les ennemis communs de leur Religion, & à ſe ſeparer au plûtôt de leur ſociété.

L'Archevêque de Bourges repartit à ces raiſons, en apportant celles que le Roy avoit euës de differer ſa converſion, & l'impuiſſance où il avoit été de vacquer à cette affaire par la continuation de la guerre; qu'il n'avoit pas voulu y être contraint, ni paroître avoir changé de Religion pour aucun motif temporel; que quand il n'auroit pas été juſqu'alors dans une ſincére diſpoſition de ſe convertir, il y étoit à préſent; & que le grand bien, qui proviendroit de ſa converſion pour la Religion & pour le Royaume, devoit faire paſſer ſur toutes autres conſidérations, que les pretenduës Lettres interceptées pourroient bien être une calomnie fabriquée par les ennemis du Roy, des Princes, & des Seigneurs Catholiques, qui luy étoient demeurez fidéles; que pour ce qui concernoit les Bulles des Papes, elles n'avoient point été ſignifiées au Roy; que les Ruys de France avoient des Privileges pour ne pouvoir être excommuniez, qu'on ſçavoit que ces Bulles étoient émanées du ſaint Siége, par la crainte qu'on avoit des Eſpagnols à Rome; que tout cela étoit contre les priviléges de l'Egliſe Gallicane; que les anciens Papes, loin de pouſſer à bout les Princes Chrétiens, quand ils étoient hérétiques, alloient au devant d'eux pour les recevoir à bras ouverts, lorſqu'ils rentroient dans le bon chemin; que la dureté en ces occaſions ne ſervoit qu'à troubler les Etats, & à y ruiner la Religion, comme l'expérience l'avoit montré au regard de l'Angleterre & de la Hongrie. Au reſte, ajoûta-t-il, c'eſt à vous, Meſſieurs, à bien conſulter, avant que de faire vôtre prétenduë election d'un nouveau Roy: car ſeurement le notre ne s'enfuira pas pour luy faire place; & il ne manquera ni de courage ni de fidéles ſujets, pour défendre ce que Dieu & la naiſſance luy ont donné.

La conference qui avoit été tenuë à trois ou quatre repriſes ce jour-là, finit aprés quelques conteſtations ſur l'autorité du Pape, & ſur les libertez de l'Egliſe Gallicane.

On ſe raſſembla le dixiéme du mois de May aprés le retour du Duc de Mayenne à Paris, & aprés que les Députez de la Ligue eurent en pleine aſſemblée rendu compte de ce qui s'étoit paſſé juſques-là à Suréne. L'Archevêque de Bourges ſans faire de plus longs diſcours, leur dit: Meſſieurs nous nous ſommes aſſez ouverts ſur ce que nous prétendons: c'eſt-à-vous à en faire autant de vôtre côté, & à nous inſtruire à fond de vos intentions.

L'Archevêque de Lion répondit qu'ils l'avoient fait auſſi clairement qu'ils le pouvoient faire; que tout leur but dans cette conférence, étoit une ſincére réünion entre les Catholiques, pour aſſeurer la Religion, procurer le ſalut de l'Etat, le rétablir dans ſon ancienne piéte & tranquilité, & de ſe conformer en tout à l'avis & à l'autorité du ſaint Pére, de l'obéiſſance duquel ils ne ſe départiroient jamais.

Mais quoy, reprit l'Archevêque de Bourges, que nous répondez-vous ſur la converſion du Roy, ne voulez vous pas nous aider à le faire Catholique?

Plût à Dieu, repliqua l'Archevêque de Lion, qu'il fût bon Catholique, & que nôtre ſaint Pére en pût être ſatisfait. Nous ſommes enfans d'obeïſſance, & ne demandons que la ſeureté de la Religion & le repos du Royaume.

Ne nous faites point faire de ſi longs voyages, reprit Monſieur de Bourges, il y a tant de montagnes à paſſer pour aller à Rome, & tant d'obſtacles à vaincre de ce côté-là, que cette voye ne peut être que fort dangereuſe dans l'état préſent des affaires. Toutefois puiſque vous vous en tenez-là, trouvez bon que je délibére un moment avec mes Condeputez.

L'Archevêque aprés avoir conféré quelque temps avec ſes Collegues dans une chambre voiſine, rentra, & dit. Nous ne pouvons, Meſſieurs, vous faire de plus amples ouvertures, ſans en avoir communiqué avec ceux qui nous ont envoyez. C'eſt pourquoy nous vous demandons quelques jours de ſurſéance. L'Archevêque de Lion y conſentit, & la ſuſpenſion d'armes aux environs de Paris fut prolongée. Les Sieurs de Schomberg & de Révol furent envoyez à Mantes, où ils firent leur rapport au Conſeil du Roy, & furent plus long temps à revenir, qu'ils n'avoient promis aux Députez de la Ligue, tant à cauſe d'une indiſpoſition ſurvenuë à Monſieur de Schomberg, qu'à cauſe de la réſolution que le Roy prit alors, de faire inceſſamment une

assemblée de Prélats pour trater de sa conversion, & de rendre public le dessein qu'il avoit formé de se faire Catholique, dés qu'on l'auroit satisfait sur quelques points, sur lesquels il avoit encore des difficultez.

Dans le Discours de l'Archevêque de Bourges dans la conférence suivante.

Ce Prince, aprés avoir long-temps balancé par des raisons d'Etat & de conscience, & s'être fait instruire en particulier sur la plupart des doutes & des préjugés, dont son éducation dans le Calvinisme luy avoit rempli l'esprit touchant la pureté de la doctrine de l'Eglise Romaine, étoit déja Catholique dans le cœur; & l'assemblée des Prélats qu'il vouloit faire, n'étoit qu'une cérémonie pour consommer cette grande affaire avec plus d'éclat, & fraper davantage l'esprit des peuples.

Schomberg & Révol ayant reçû cette asseurance de sa propre bouche, retournérent à Surène, où les conférences recommencérent le dix-septiéme de May. L'Archevêque de Bourges d'un air plein de joye, annonça cette nouvelle aux Députés de la Ligue, & leur dit que la conversion du Roy, sur laquelle on n'avoit eu jusques-là que des espérances, étoit maintenant une chose asseurée; qu'il ne leur proposoit pas neanmoins encore de traiter immediatement avec ce Prince sur les seuretés qu'ils pourroient souhaiter de luy pour la Religion Catholique dans le Royaume: mais qu'ils ne pouvoient se défendre d'entrer sérieusement sur ce point en négociation avec les Princes & les Seigneurs Catholiques du party Royal, puisqu'ils ne pouvoient s'être proposé d'autre but dans ces conférences; qu'au reste afin qu'ils ne crussent pas qu'on voulût les surprendre, on consentiroit que rien de tout ce qui seroit reglé, ne fût mis en execution, qu'aprés que le Roy se seroit publiquement réüni à l'Eglise; & que bien qu'une tréve générale ne pût être que préjudiciable au Roy dans la situation, où les affaires & celles de la Ligue se trouvoient, il avoit cependant ordre de la leur proposer pour trois mois, & de les exhorter à l'accepter, afin que ce Prince ne fût point détourné par les embarras de la guerre, dans l'accomplissement d'un dessein si avantageux à la Religion & à l'Etat.

Cette déclaration embarrassa fort l'Archevêque de Lion, & il demanda qu'avant que de répondre, il pût en conferer en particulier avec ses collegues. Aprés qu'ils eurent déliberé entr'eux, il dit qu'on ne pouvoit leur apprendre une nouvelle plus agreable, que la conversion du Roy de Navarre, & qu'il souhaitoit passionnément qu'elle fût sincére: mais, ajoûta-t-il, quelle preuve pouvons nous avoir de cette sincérité? & au cas qu'elle ne fût pas telle que vous le dites, quels maux n'auroit-on point à craindre, s'il étoit une fois reconnu pour Roy de France? Ce n'est pas tout, continua-t-il, nous avons des preuves toutes récentes, que cette conversion n'est qu'une feinte; & en même temps il produisit des Lettres, par lesquelles on asseuroit que le Roy avoit depuis peu fait expédier des Patentes pour une assignation de six vingt mille écus, destinés à l'entretien des Ministres & des Colléges, où les enfans des Calvinistes étudieroient: établissement qui tendoit à empoisonner tout le Royaume du venin de l'hérésie, & qui assûrément ne s'accordoit guéres avec une véritable conversion du Roy de Navarre.

Cette replique étonna l'Archevêque de Bourges. Il repartit qu'à la vérité les Huguenots avoient souvent importuné le Roy là-dessus; que la chose avoit été proposée dans le Conseil; que luy-même, le Cardinal de Bourbon, & le Sieur de Révol s'y étoient toûjours opposez, & en avoient représenté les conséquences, & qu'apparemment les Patentes étoient de l'an 1591 temps auquel le Roy n'avoit pas encore pris son parti pour sa conversion.

An. 1593.

Non, reprit l'Archevêque de Lion, les Patentes dont je parle, sont de cette année: à la vérité elles ne sont pas encore scellées; mais elles sont déja signées.

Hé bien, réprit l'Archevêque de Bourges; puisqu'elles ne sont pas encore scellées, c'est à vous & à nous à prévenir ce mal, & à empêcher par nôtre prompte réunion, qu'une chose si dangereuse pour la Religion ne s'exécute. On ne passa pas outre, & le Sieur de Révol donna par écrit aux Députez de la Ligue, la déclaration qu'on venoit de leur faire touchant la conversion du Roy, les priant de la communiquer à l'Assemblée de Paris, & d'y faire de sérieuses réflexions, conformément au zéle qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour le bien de la Religion. Cette déclaration fut imprimée, & répandue par tout le Royaume, aussi bien que la Lettre circulaire * que le Roy écrivit à plusieurs Evêques & Docteurs, pour les inviter à se rendre auprés de luy au quinziéme de Juillet, & à contribuer par leurs lumiéres à sa parfaite conversion. La Lettre fut envoyée dans les Provinces dés le lendemain de la derniére conférence.

* Elle est rapportée dans Cayet T. 2.

Ces deux Ecrits firent un grand effet; & nonobstant les défenses du Cardinal Légat, trois Curez des principales Paroisses de Paris en sortirent, & se rendirent auprés du Roy, sçavoir les Sieurs Benoit Curé de Saint Eustache, Chavignac Curé de Saint Sulpice, & Morenne Curé de Saint Méri, depuis Evêque de Sées.

Mais si cette démarche fut utile au Roy pour luy ramener plusieurs Catholiques, elle le jetta dans de grands embarras au régard des Huguenots. La République de Genéve luy écrivit fortement sur ce sujet. Le Sieur du Plessis Mornay, qui avoit été le plus puissant solliciteur pour les Lettres Patentes, dont il fut parlé dans la conférence de Surène, agissoit tant par ses Lettres, que par l'entremi-

Lettre des Seigneurs de Geneve dans les Mémoires de Villeroy T. 2.

Memoires de du Plessis-Mornay. T. 2.

ſe du Maréchal de Bouillon auprés du Roy ſur toutes ces affaires. Il prévoioit où aboutiroient les conférences de Suréne, & l'Aſſemblée des Prélats & des Docteurs. On voit bien néanmois par ſes Lettres, que ſa veüe n'étoit pas tant d'empêcher la converſion du Roy qu'il régarduit comme une choſe conclue, & dont l'Etat pouvoit tirer de grands avantages, que de faire enſuite qu'en cette occaſion on eût ſoin des interêts & de la ſeureté de ceux de la Religion : mais les Miniſtres Calviniſtes n'étoient pas ſi moderez.

Ils firent pluſieurs aſſemblées particuliéres, quelques-uns parlerent là-deſſus dans leurs prêches avec emportement, & d'autres publiérent divers écrits, les uns plus, les autres moins reſpectueux. Le Roy averti de tout ce bruit, appella les Miniſtres qui étoient à la Cour, & écouta avec bonté leurs remontrances, en préſence du Maréchal de Bouillon qui aſſiſta aux deux premiéres. Dans la troiſiéme, le Roy adreſſant la parole au Miniſtre la Faye, luy parla en ces termes: *Si je ſuivois votre avis, il n'y auroit ni Roy ni Royaume en peu de temps en France. Je deſire de donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame. Aviſez entre vous, ce qui eſt de beſoin pour vôtre ſeureté : je ſeray toûjours prêt de vous faire contenter.*

Cayet. T. 2.

En effet il engagea les Seigneurs Catholiques à promettre aux Huguenots, que dans la continuation des conférences de Suréne, il ne ſe feroit rien à leur préjudice ; que quoy qu'il arrivât, ils joüiroient des Priviléges qui leur avoient été accordez par les Edits des Roys précédens, & qu'on n'omettroit rien pour entretenir l'union entre ceux des deux Religions. Cette promeſſe leur fut donnée par écrit, & fut ſignée par François d'Orleans Comte de Saint Paul, par le Chancellier, & par Meſſieurs de Montmorenci-Meru, de Bellegarde, de Chabot-Brion, de Schomberg, & de Lévi. Une telle aſſeurance que le Roy donna de ſa protection aux Huguenots, les calma, & rétablit l'union qui commençoit à s'altéter dans ſon parti entre eux & les Catholiques.

Au contraire la nouvelle de la prochaine converſion du Roy augmenta les diviſions dans celuy de la Ligue. Les Politiques triomphoient en ſecret, la faction des Seize étoit au déſeſpoir, & ſes Emiſſaires affichérent aux Carrefours, une nouvelle proteſtation contre les conférences de Suréne. Les Partiſans que les Eſpagnols avoient dans l'aſſemblée, ne pouvoient s'empêcher de faire paroître leur mécontentement contre l'Archevêque de Lion. Il y fit ſon apologie, tant ſur ce qu'il avoit opiné pour faire tenir les conférences de Suréne, que ſur ce qui s'y étoit paſſé : il ſoûtint pour le premier point, qu'on n'auroit pû prudemment rejetter l'invitation des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal, & dit que quand on les auroit refuſez, le Roy de Navarre ne s'en ſeroit pas moins converti, l'état de ſes affaires demandant, qu'il ne différat plus cette démarche. Pour l'autre point, il prie à témoins tous ceux qui étoient préſents, qu'il n'avoit fait dans les conferences aucunes avances, qui n'euſſent été auparavant concertées avec l'aſſemblée ; & le Duc de Mayenne le diſculpa luy-même parfaitement là deſſus.

Il y en eut qui furent d'avis de rompre les conferences, & de ne point faire de réponſe à l'écrit donné par le Sieur de Révol à l'Archevêque de Lion, pour le communiquer à l'aſſemblée. La plûpart jugérent que la choſe ſeroit trop odieuſe, & qu'il falloit faire une réponſe ; mais qu'il faudroit qu'elle fût bien meſurée ; & on en dreſſa les articles.

Les Députez du parti Royal ayant attendu pluſieurs jours le retour de ceux de la Ligue, s'impatientérent, & ſortirent de Suréne pour ſe retirer à Saint Denis. On leur envoya dire, qu'on leur feroit réponſe au premier jour, & on les pria de choiſir le lieu, où ils jugeroient à propos de ſe trouver entre Paris & Saint Denis. C'étoit la faction des Seize qui cauſoit ces délais. Leur conduite emportée dans cette rencontre, choqua le Légat même, qui crut qu'il n'étoit pas de ſa dignité de ſuivre davantage les impreſſions de cette bande de mutins. Il ſe réunit au Duc de Mayenne, aprés que ce Duc eut fait ſerment entre ſes mains de ne point reconnoître le Roy de Navarre, quand même il ſe ſeroit Catholique, qu'on n'eût auparavant receu là-deſſus le conſentement du Pape ; & ſur cela on reprit les conférences, que l'on avoit cru pendant quelques jours ne devoir plus être continuées.

On ſe taſſembla le cinquiéme de Juin à la Roquette au Fauxbourg Saint Antoine, lieu appellé aujourd'huy par corruption la Raquette. L'Archevêque de Lion y fit des excuſes du retardement de la réponſe à l'Ecrit que luy avoit donné le Sieur de Révol, ſur ce que le point dont il s'y agiſſoit, étant de la derniére importance, & devant être communiqué à un trés grand nombre de perſonnes, on n'avoit pu répondre plûtôt ; & aprés avoit répeté les raiſons qu'on avoit de douter de la ſincérité de la converſion du Roy, il reduiſit la réponſe à trois points, conformément aux ordres qu'il en avoit. Le premier, que pour la converſion du Roy de Navarre, les Catholiques du parti Royal euſſent à ſe pouvoir auprés du Pape, à qui il appartenoit de l'abſoudre, & de le recevoir dans l'Egliſe ; le ſecond, qu'on ne pouvoit entrer en traité ſur la ſeureté de la Religion, ſans avoir ſçû auparavant les intention du ſaint Siége ; & le troiſiéme, qu'au regard de la Treve, on en délibéreroit, aprés qu'un auroit entendu ce qu'on répondroit ſur les deux premiers articles.

L'Archevêque de Bourges refuta de nouveau les doutes, que l'on formoit sur la sincérité de la conversion du Roy, & rapporta les raisons que ce Prince avoit eu de ne tien faire avec trop de précipitation en une affaire de cette conséquence; que pour ce qui regardoit le Pape, le Roy étoit dans la résolution de luy rendre tout le respect & toute la soûmission que luy doit un Prince très-Chrétien, & de ne rien omettre pour ôter à sa Sainteté toute défiance : mais que si le Pape vouloit se mêler de décider sur la capacité ou l'incapacité de la personne de ce Prince pour la succession à la Couronne, il croyoit ceux-mêmes qui composoient l'assemblée, trop bon François, & trop instruits des droits & des loys du Royaume, & des libertez de l'Eglise Gallicane, pour appuyer en cela les prétentions de la Cour de Rome; que les autres Princes, non plus que les Roys de France, ne souffriroient point que les Papes se mêlassent du temporel de leurs Etats, & que le Roy d'Espagne même n'avoit jamais permis que les Legats entrassent en aucune manière dans les affaires du Royaume de Portugal, lorsqu'il s'en étoit saisi.

Que touchant la difficulté qu'ils faisoient de traiter pour la seureté de la Religion sans le consentement du Pape, il ne pouvoit s'empêcher de leur dire, que c'étoit contre toute sorte de raison; qu'ils ne traitoient point avec le Roy, mais avec les Princes & les Seigneurs Catholiques de son parti, & que s'ils avoient sur cela quelque scrupule à cause de leur prétendu serment ou des censures du Pape, ils pouvoient s'en faire relever & dispenser par Monsieur le Légat; que les points dont on seroit convenu dans l'espace du temps qu'il y avoit jusqu'à l'assemblée des Evêques & des Docteurs que le Roy avoit convoquez, étant réglez, il n'y auroit plus d'obstacles, ni de retardement à la paix; & qu'ils devoient d'autant plus aisément se resoudre à travailler à cette affaire si nécessaire pour la tranquillité du Royaume, qu'ils ne seroient engagez à rien, supposé que le Roy n'exécutât pas sa promesse.

Que pour ce qui concernoit la Tréve proposée, elle étoit fort préjudiciable aux affaires du Roy; mais qu'il s'en remettoit à eux, & qu'on ne la leur avoit offerte, que pour faciliter le Traité; qu'au reste, il n'étoit plus question de perdre le temps en discours, & qu'il falloit desormais mettre en écrit ce qui seroit arrêté dans les conférences, afin que l'on sçût à quoy s'en tenir.

L'Archevêque de Lion s'obstina à ne rien rélacher sur les trois articles de sa réponse. L'Archevêque de Bourges aprés le dînet proposa un expédient pour tout accommoder; sçavoir que le Roy se feroit absoudre en France, *ad futuram Cautelam*, & par provision; qu'il iroit à la Messe ensuite de son absolution, & qu'aprés il envoyeroit un Ambassade à Rome, pour demander la benediction du Pape, *& luy faire l'obedience accoûtumée* : mais que pour mettre son droit à la Couronne en compromis, & à la discrétion de la Cour de Rome, sous prétexte des censures lancées contre luy, il ne le feroit jamais. Il ajoûta que Monsieur le Duc de Mayenne, s'il étoit aussi zélé pour le repos de l'Etat qu'il le faisoit paroître, pourroit se faire garent auprés du Pape de la bonne volonté du Roy, & obtenir un Bref qui autorisât Monsieur le Légat à recevoir son abjuration.

Ces expedients ayant été rejettez par l'Archevêque de Lion, on fut sur le point de rompre les conférences; & l'Archevêque de Bourges déclara aux Deputez de la Ligue, qu'il alloit se retirer avec ses Collegues. Monsieur de Schomberg pria l'assemblée de ne rien précipiter, & s'offrit à aller trouver les Princes & les Seigneurs Catholiques du parti Royal à Mante, pour leur faire le rapport de l'etat des choses.

Les Députez de la Ligue demandérent qu'on prorogeât la suspension d'armes qui expiroit. Ceux du parti Royal répondirent, qu'ils en avoient une défense expresse; qu'ils voyoient bien qu'on ne pensoit qu'à gagner du temps, pour faire avancer des troupes étrangéres, & qu'on abusoit de cette suspension, pour faire entrer des vivres dans Paris. Il fut cependant convenu de la prolonger encore pour trois jours, & avant que de se sépater, un des Députez de la Ligue laissa un Ecrit * contenant la réponse, à celuy que le Sieur de Révol avoit donné dans la derniére séance; cette réponse n'étoit que le précis de ce que l'Archevêque de Lion avoit dit dans la conférence.

* Rapporté par Cayet. T. 2.

Le Vendredy onziéme de Juin la conférence se tint à la Villette à my-chemin de Paris à Saint Denis, dans la maison du Sieur Emeric de Thou. L'Archevêque de Bourges dit que les Sieurs de Schomberg & de Revol avoient fait leur rapport aux Princes & aux Seigneurs Catholiques du parti du Roy, de ce qui s'étoit passé à la derniére conference, & que comme on étoit résolu de ne plus traiter que par écrit, on avoit jugé à propos de faire un précis de toute cette négociation depuis le commencement : qu'il prioit l'assemblée d'en écouter le récit, pour voir si tout ce qui s'y étoit dit d'essentiel, étoit fidelement rapporté. Le Sieur de Revol en fit la lecture, & en donna une copie aux Députez de la Ligue. L'écrit finissoit en declarant, que si les Liguez en exigeant du Roy des conditions, qu'il ne pouvoit & ne devoit point accorder, empêchoient la Tréve, tout le Royaume seroit témoin, qu'il n'avoit pas tenu à luy de prévenir les malheurs qui en suivroient, que sa conscience en seroit déchargée, & que toute l'Europe jugeroit à qui ils devroient être imputez.

Comme les Députez de la Ligue consultoient ensemble sur cet Ecrit, sçavoir, s'ils le

recevroient ou non, les Sieurs de la Châtre & de Roſne arrivérent. Les Députez les priérent de leur en dire leur avis ; & aprés avoir déliberé, ils conclurent de le recevoir, mais en proteſtant qu'on y avoit inſéré des termes qui ne convenoient point, & même changé certaines choſes de la ſubſtance de ce qui avoit été dit dans les conférences. Ils dirent ſur l'article de la Tréve, qu'ils s'étonnoient qu'on en fiſt tant de mention, veu que le Roy de Navarre aſſiegeoit actuellement Dreux, tandis que le Duc de Mayenne faiſoit demeurer le Comte Charles de Mansfeld ſur la frontiére avec l'armée Eſpagnole ; que neanmoins ils feroient toûjours connoître, combien ils avoient à cœur le ſoulagement du peuple & la tranquillité du Royaume. On en demeura là ; & les Députez de la Ligue ayant reçû l'Ecrit dont il étoit queſtion, s'en retournérent à Paris.

On peut regarder cette conférence comme la derniere de celles qui avoient commencé à Suréne ; car quoyqu'il s'en fit d'autres le mois ſuivant, ce ne fut plus entre les mêmes Députez, ni tout-à-fait ſur la même matiére.

Le Roy s'étoit bien apperçû par le manége des Députez de la Ligue, qu'ils ne cherchoient qu'à tirer les choſes en longueur, à deſſein de fournir Paris de vivres le plus qu'ils pourroient, & que les Miniſtres Eſpagnols avoient le même but, pour donner le temps à leurs troupes de s'approcher de Paris, afin d'en être appuyez dans la reſolution où ils étoient, de faire faire l'election d'un Roy par les Etats : c'eſt pourquoy le Roy ne voulant pas ſe laiſſer amuſer plus long-temps, avoit donné ordre à l'Amiral de Biron d'inveſtir la ville de Dreux, & quelques jours apres, il fit declarer que la ſuſpenſion d'armes aux environs de Paris étoit finie.

Pluſieurs raiſons le déterminerent à entreprendre ce ſiége, quoyqu'il n'eut pas alors une armée fort nombreuſe. Il ſçavoit que les troupes d'Eſpagne s'etoient de nouveau mutinées, & que d'ailleurs le Comte Erneſt de Mansfeld Lieutenant Général des Pays-Bas en avoit à faire, pour aller au ſecours de Gertrudemberg aſſiégé par le Comte Maurice. De plus Dreux luy étoit d'une grande importance, parce que cette Place luy empêchoit la liberté de la communication de Manre avec Chartres. Enfin il jugea que dans le deſordre où ſe trouvoient les affaires de la Ligue, & vû l'ebranlement des eſprits au bruit de ſa prochaine converſion, la priſe d'une Ville qui avoit réputation d'être forte, emportée au voiſinage de Paris, & à la veuë de ſes ennemis, ſeroit un coup trés-avantageux pour luy.

Le ſiege commença le ſepriéme de Juin. Les Fauxbourgs furent d'abord emportez ; on pouſſa quatre tranchées, & on dreſſa autant de batteries. Une de ces batteries fit une aſſez grande bréche au buulevard de la porte de Chartres, & deux Meſtres de Camp allérent pour la reconnoître. Les ſoldats de ce quartier les ſuivirent d'eux-mêmes & ſans attendre d'ordre : ils y donnerent l'aſſaut, qui contre l'ordinaire de ces attaques precipitées réüſſit. Un Regiment François ſe logea ſur le baſtion : la garniſon effrayée ſe jetta dans le Château & dans la Tour Griſe. La Ville fut emportée le dix huiriéme du mois, & le Roy n'en pût empêcher le pillage. Enſuite on attaqua la Tour & le Château avec la même vivacité.

Gravelle un des Magiſtrats de la Ville s'opiniâtra à défendre la Tour. On fit deux mines deſſous : La premiére ayant joüé, les ſoldats deſtinez à l'aſſaut y coururent étourdiment, ſans attendre l'effet de la ſeconde, qui en faiſant ſauter une autre partie de la Tour, en accabla pluſieurs avec la plûpart de ceux qui la défendoient. Gravelle ayant voulu ſe ſauver, fut arrêté avec huit autres, & ils furent tous neuf pendus à des arbres vis-à-vis de la bréche, par où l'on avoit pris la Ville. Cayet. T. 2.

Le Gouverneur du Château avant la priſe de la Tour, avoit obtenu une Tréve pour capituler, & regardant ce qui s'étoit fait à la Tour comme une infraction de la Tréve, recommença à tirer dans le temps que le Roy ſe promenoit aſſez proche delà avec Madame ſa Sœur, Madame de Rohan & ſes filles, & pluſieurs autres Dames & Demoiſelles. Elles eurent grande peur ; car les bales ſifflant de toutes parts, tuerent quelques uns de leurs domeſtiques fort proche d'elles. Enfin au bout de quelques jours, la garniſon ſe rendit vie & bagues ſauves, & le Roy y mit pour Gouverneur le Sieur de Manou frere de Monſieur d'O. Le Duc de Montpenſier, receut en ce ſiége une arquebuſade, dont la balle luy perça le menton, & coula le long de la gorge juſqu'à l'épaule : le Roy s'expoſant à ſon ordinaire aux endroits où il faiſoit le plus chaud, y eut deux Meſtres de Camp tuez à ſes côtez.

La priſe de cette Place jetta une grande conſternation dans Paris : mais elle n'empêcha pas les Eſpagnols de preſſer les Etats de proceder à l'election d'un Roy, attribuant le peu de vigueur avec laquelle on faiſoit la guerre, au defaut d'un chef qui eût cette qualité. Il y avoit long temps qu'on attendoit, qu'ils s'ouvriſſent là-deſſus plus diſtinctement qu'il n'avoient encore fait. On ſçavoit bien que le Duc de Féria avoit eu pluſieurs enrreriens en particulier avec le Duc de Mayenne & avec le Légat ; qu'il y avoie toûjours inſiſté ſur l'election de l'Infante, & que c'étoit la raiſon pour laquelle il s'étoit oppoſé ſi fortement à la Treve, dans la crainte qu'elle ne fût un acheminement à une paix entiére : mais il ne s'étoit point encore expliqué ſur le Prince que la Cour d'Eſpagne deſtinoit pour Epoux à l'Infante. Enfin durant le ſiége de Dreux, aprés un long diſcours ſur les obligations que la France avoit

An. 1593 Davila. l. 13.

avoit au Roy Catholique ſon Maître, il paſſa aux droits que l'Infante Claire Eugénie Iſabelle avoit au Thrône de France, comme née d'Eliſabeth de France fille aînée du Roy Henri II. Il dit que ſa Majeſté Catholique étoit bien aiſe, que ſes juſtes prétentions fuſſent confirmées par les Etats, & qu'il leur demandoit en ſon nom la Couronne de France pour cette Princeſſe, & pour l'Archiduc Albert qu'elle devoit épouſer.

[1] Mémoires de Villeroy. T. 1.

Cette propoſition révolta non ſeulement ceux qu'on appelloit Politiques, & la Nobleſſe qui aſſiſtoit aux Etats, mais encore le Clergé & le tiers-Etat. Les Seize mêmes & les plus affectionnez au parti Eſpagnol, dirent aux Miniſtres d'Eſpagne, que ſi on avoit à abolir la Loy Salique en faveur de l'Infante, ce ne ſeroit qu'à condition qu'elle épouſeroit un Prince François. Les autres parloient d'une autre maniére, & diſoient que l'on commençoit à voir les ſoupleſſes de la Cour d'Eſpagne, & à découvrir les intentions qu'elle cachoit ſous ce deſintereſſement affecté, dont elle ſe faiſoit tant d'honneur, lorſqu'aprés la mort du feu Roy, les Miniſtres Eſpagnols proteſtoient que leur Roy n'avoit d'autre vûë que de ſauver la Religion, ſans pretendre aucun dédommagement, & que tout cela aboutiſſoit enfin à impoſer encore aux François le joug de la Maiſon d'Autriche, & à les ſoumettre à une Reyne & à un Roy d'une famille qui avoit été de tout temps l'ennemie déclarée de la Nation.

La réſiſtance que les Eſpagnols trouvérent à cette propoſition, leur fit changer de langage & de meſure. Ils propoſérent donc que l'Infante prît un Epoux parmi les Princes Francois, comprenant ſous ce nom de Princes François, ceux de la Maiſon de Lorraine: mais que ce fût le Roy d'Eſpagne qui le choiſît; & ils firent entendre en ſecret au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guiſe, que cela les regardoit à l'excluſion de tous les autre.

Pluſieurs donnérent dans cette idée, voulant ſeulement que la Couronne fût donnée à l'Infante & à ſon futur Epoux ſolidairement, c'eſt-à-dire, que celuy qui l'épouſeroit, ne fût pas ſeulement Roy par le droit de l'Infante, mais par le droit qu'il acquéreroit en vertu de l'élection. De plus ils demandoient que le Roy d'Eſpagne nommât celuy ſur qui il jetteroit les yeux, & que le mariage ſe fiſt avant la publication de l'Election.

Les Miniſtres Eſpagnols ne voulurent point accepter cette condition, diſant qu'il étoit contre la dignité de l'Infante, de partir d'Eſpagne avant la déclaration de ſon Election. On propoſa pour lever cette difficulté, que les Etats envoyaſſent, ou donnaſſent au Duc de Mayenne le pouvoir d'envoyer des Ambaſſadeurs en Eſpagne avec le Prince que ſa Majeſté Catholique choiſiroit, & qu'on y publieroit l'Election dans le même temps que le Mariage ſe feroit.

Les Eſpagnols rejettérent encore cet expédient: ce qui fit croire, qu'ils n'avoient pas envie d'executer la condition du Mariage avec un Prince François aprés l'Election de l'Infante; que leur deſſein étoit de l'éluder & de faire enſorte avec le temps & par leurs intrigues, de mettre l'Archiduc ſur le Thrône de France.

Sur ces entrefaites, les Députez des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal qui étoient demeurez à ſaint Denis, en attendant encore une réponſe que les Députez de la Ligue avoient promiſe touchant la Tréve, leur écrivirent une Lettre, * pour leur demander cette réponſe. Ce fut un nouvel embarras pour les Eſpagnols: mais ce que le Parlement de Paris fit à cette occaſion, les déconcerta bien d'avantage. Car le Préſident le Maître informé & indigné de la conduite des Miniſtres Eſpagnols dans les Etats rendit un Arreſt *dont voici la teneur.

* Rapporté par Cayet T. 2. & datée du 13. Juin 1593.

* Daté du 28 Juin.

Sur la remontrance cy devant faite par le Procureur du Roy, & la matiére miſe en délibération, la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention, que de maintenir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en l'Etat & Couronne de France, ſous la protection d'un Roy Trés-Chrétien, Catholique & François, a ordonné & ordonne, que remontrances ſeront faites cette aprés-dînée par Monſieur le Préſident le Maître aſſiſté d'un bon nombre de ladite Cour, à Monſieur de Mayenne Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, en la préſence des Princes & Officiers de la Couronne, étant de préſent en cette Ville, à ce qu'aucun traite ne ſe faſſe, pour transférer la Couronne en la main de Princes ou Princeſſes Etrangers; que les Loix fondamentales de ce Royaume ſeront gardées & les Arrêts donnez par ladite Cour, pour la déclaration d'un Roy Catholique & François, ſoient executez, & qu'il ait à employer l'autorité qui luy eſt commiſe, pour empêcher que ſous prétexte de la Religion, la Couronne ne ſoit transférée en mains étrangeres contre les Loix du Royaume; & pour venir le plus promptement que faire ſe pourra, au repos du peuple, pour l'extrême néceſſité duquel il eſt rendu: & neanmoins dés à préſent a déclaré & déclare tous Traitez faits & qui ſe feront cy-aprés, pour l'établiſſement d'un Prince ou Princeſſe étrangers, nuls & de nul effet, comme faits au préjudice de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France.

Le Duc de Mayenne, ſur l'avis qu'il eut de cet Arrêt, envoya le Comte de Belin au Préſident le Maître, pour le prier de venir chez l'Archevêque de Lion où il ſe trouveroit. Le Préſident s'y rendit avec les ſieurs de Fleury & d'Amours Conſeillers de la Cour. Le Duc luy fit de grandes plaintes de cet

Arrêt, & de ce qu'il avoit été donné en ſon abſence. Le Préſident luy répondit qu'il l'en avoit fait avertir, & qu'il n'avoit tenu qu'à luy de venir au Parlement. Il luy parla avec beaucoup de fermeté, ſans ſortir neanmoins des bornes de la bienſéance ; & la converſation ſe paſſa avec beaucoup plus de modération de part & d'autre, qu'on n'avoit eſpéré. Ce coup porté ſi à propos fit beaucoup d'honneur au Magiſtrat, & fut cauſe qu'aprés la réduction de Paris, il fut confirmé dans ſa Charge par le Roy, au lieu que tous les autres Préſidens établis par la Ligue furent dégradez.

Les Eſpagnols & le Légat plus embarraſſez que jamais, tant par cet Arrêt, que par la Lettre des Députez du parti Royal, faiſoient tous leurs efforts auprés des membres des Etats pour empêcher la Tréve. Le Légat avoit quelques jours auparavant publié une proteſtation,* par laquelle, il déclaroit qu'il ſortiroit de Paris, ſi on en parloit davantage : mais nonobſtant toutes ſes intrigues & celles des Eſpagnols, l'ordre de la Nobleſſe & le Tiers-Etat furent d'avis de la Tréve, & prié-rent le Duc de Mayenne de la faire à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le ſeul ordre du Clergé s'y oppoſa.

*Rapporté par Cayet, T. 2.

Les Miniſtres d'Eſpagne voyant que c'étoient leurs premiéres propoſitions, qui avoient choqué le Parlement & les Etats, dirent au Duc de Mayenne & aux principaux de l'aſſemblée, que juſques-là pour de bonnes raiſons, ils n'avoient pas jugé à propos d'expliquer ſi diſtinctement les intentions du Roy leur Maître ; mais que puiſqu'on étoit entré en défiance des propoſitions trop générales qu'ils avoient faites, il déclaroient nettement la volonté de ſa Majeſté Catholique, qui étoit que le Duc de Guiſe épouſât l'Infante, & fût declaré Roy conjointement avec elle, pourvû que l'élection ſe fiſt ſans retardement.

Le bruit s'en étant répandu, la joye fut grande parmi le peuple toûjours affectionné au nom de Guiſe ; mais elle ne fut pas univerſelle, tant les intérêts étoient différens dans le parti de la Ligue. Quelque bonne mine que fiſt le Duc de Mayenne, il s'en falloit bien qu'il ne fût content de ce nouveau projet. Les premiéres propoſitions des Eſpagnols l'avoient infiniment offenſé ; quand il les eut entenduës, il fut ſur le point de prendre une route toute différente de celle qu'il avoit tenuë juſqu'alors, & il penſa à reſſuſciter le Tiers-parti en faveur du Cardinal de Bonrbon. Il alla même juſqu'à luy dépêcher un Exprés avec des inſtructions ſur ce ſujet, pour traiter avec luy : mais aprés y avoir bien réfléchi, il changea de penſée, & fit revenir le Gentilhomme qu'il envoyoit à Gaillon, où le Cardinal étoit.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

La derniére propoſition, quand il vit qu'on la recevoit avec tant d'applaudiſſement, luy cauſa encore plus d'inquiétude & de dépit contre les Eſpagnols, qui ſans aucun ménagement, luy préferoient ſon neveu. Il les arrêta par la demande qu'il leur fit de leurs pouvoirs ſur cet article en préſence du Légat & du Cardinal de Pellevé. Ils montrérent un endroit de leurs inſtructions, où il en étoit fait quelque mention par forme d'alternative. Le Duc ſoûtint que cela ne ſuffiſoit pas. Il inſiſta ſur ce qu'avant que de procéder à l'élection de l'Infante, il falloit avoir plus d'aſſeurance du mariage, plus de troupes & d'argent, & qu'il vouloit luy-même être dédommagé des pertes qu'il avoit faites, & recompenſé des ſervices qu'il avoit rendus. Le credit qu'il avoit dans les Etats, où il fut parfaitement ſecondé par les Politiques, fit avorter ce dernier artifice des Eſpagnols. Il fit même ſi bien comprendre au Duc de Guiſe ſon neveu, le peu de fond qu'il devoit faire ſur la puiſſance & ſur les promeſſes de l'Eſpagne, que ce jeune Prince ne s'en laiſſa point trop ébloüir. Son peu d'empreſſement à porter la main à une Couronne, où il luy étoit trop difficile d'atteindre, acheva de déconcerter les Eſpagnols, & luy fit une grande réputation de prudence. Il ſuivit en cela l'avis de ſes plus ſages amis, qui luy conſeillérent de ſe réünir avec ſon oncle : on dit même qu'il voulut tuër celuy qui luy porta le premier la nouvelle, qu'on l'alloit proclamer Roy dans les Etats.

Cayet. T. 2.

Tout cela cauſa de grands mouvemens dans Paris. Les Seize ſe dechainérent de nouveau, & firent courir des Ecrits contre le Duc de Mayenne, dont le plus offenſant fut un parallele entre luy & Henry III. où ils prétendoient montrer, que depuis un temps ce Duc commençoit à tenir la même conduite que Henri avoit tenuë. Quelques Prédicateurs oſérent parler contre luy dans leurs Sermons ; mais il les fit taire, en les menaçant de les faire jetter à la Riviére. Les Miniſtres d'Eſpagne tachérent en vain de le regagner, pour l'empêcher d'accepter la Tréve propoſée par le Roy, & il réſolut de la conclure au plûtôt. Le Légat ayant reçû des lettres de Rome, par leſquelles il s'apperçût que le Pape commençoit un peu à changer de ſentiment ſur les affaires de France, y donna les mains, & ce fut une néceſſité pour les Eſpagnols d'y conſentir. Le Duc de Mayenne écrivit au Roy d'Eſpagne, pour ſe juſtifier ſur ce point par la ſituation des affaires, n'ayant ni forces ni argent pour réſiſter au Roy. Il réfuta dans ſa Lettre ce que le Duc de Féria avoit écrit contre luy à ce Prince : le Sieur de Montpeſat fils de la Ducheſſe de Mayenne porta luy-même cette Lettre en Eſpagne, & on ſoupçonna à cette occaſion, que le Duc quoyqu'il fût toûjours ſecrétement en négociation avec le Roy par l'entremiſe du ſieur de Villeroy, briguoit la Couronne pour Henri de Lorraine ſon Fils.

Mathieu, Hiſt. de Henri IV. l. 1.

Quoiqu'il en ſoit il ne laiſſa pas de travailler à la Tréve, & nomma pour ce traité

d'autres Députez, qui furent les ſieurs de la Chaſtre, de Roſne, Baſſompierre, de Villeroy, de Dampierre, & le Préſident Janin; & tout le Royaume prévit ſur cette démarche la décadence de la Ligue.

Cependant les Prélats que le Roy avoit appellez auprés de luy, pour terminer l'affaire de ſa converſion, ſe rendirent à Saint Denis. Ce furent, outre l'Archevêque de Bourges qui étoit depuis long-temps à la Cour, Philippes du Bec Evêque de Nantes, Claude d'Angennes Evêque du Mans, Nicolas de Thou Evêque de Chartres, & Jacques Davi du Perron nommé à l'Evêche d'Evreux. Le Roy conféra avec eux le vingt-troiſiéme Juillet. Il les aſſeura de ce qu'il avoit déja dit diverſes fois, qu'il n'avoit nulle peine ſur le principal article, qui étoit celuy du S. Sacrement de l'Autel, & qu'il luy reſtoit ſeulement quelques ſcrupules ſur la Confeſſion auriculaire, ſur l'Invocation des Saints, & ſur la puiſſance du Pape. Ils eurent bientôt diſſipé ſes doutes; & il fut réſolu que deux jours aprés, il ſeroit publiquement reconcilié avec l'Egliſe.

Thuanus l. 107.

An. 1593.

Le Cardinal de Bourbon, quoyqu'il fût alors à la Cour, ne fut point de la conférence avec les autres Prélats. Le Roy qui avoit toûjours ſur le cœur le deſſein que ce Cardinal avoit eu de ſe mettre à la tête du Tiers Parti, le regardoit comme un eſpion, & avoit d'ailleurs, ou affectoit de faire paroître ſi peu d'idée de ſa doctrine, qu'il dît à ceux qui luy parloient de l'admettre à la conference, que s'il entreprenoit de diſputer tête à tête contre le Cardinal de Bourbon, il en ſçavoit aſſez en matiére de Réligion ſans être Théologien, pour luy fermer la bouche.

Ceux des Prélats qui paſſérent pour avoir le plus contribué à la converſion du Roy anrecedemment à cette conférence, furent l'Archevêque de Bourges & l'Abbé du Perron. D'Aubigné fort zelé Huguenot, & qui étoit trés-chagrin de voir le Roy changer de Religion, ajoûte, que les Miniſtres Morlas, Rottam, Salettes & quelques autres y aidérent beaucoup par politique; que voyant que les affaires du Roy demandoient qu'il changeât de Religion, ils luy avouërent qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans l'Egliſe Romaine, & qu'en diſputant en ſa préſence contre du Perron, ils s'en laiſſoient exprés vivement pouſſer & vaincre; qu'à tout cela ſe joignit la Marquiſe de Monceaux depuis Ducheſſe de Beaufort maîtreſſe de ce Prince, qui ainſi que cet Hiſtorien le prétend, n'aſpiroit pas à moins qu'à devenir avec le temps épouſe legitime du Roy; que comme elle n'y pouvoit parvenir que par le divorce qu'il ſouhaitoit de faire avec la Reine Marguerite, & qu'elle ſçavoit que le Pape ſeul pouvoit décider ſur un article de cette importance, elle preſſoit ſans ceſſe le Roy de ſe réconcilier avec le ſaint Siége.

T. 3. c. 24.

Quoyqu'il en ſoit de la vérité de ces faits, qui au moins ne manquent pas de vray ſemblance, & ſont conformes à ce qui eſt rapporté dans les mémoires du Baron de Roſni, lequel tout Huguenot qu'il étoit, conſeilloit auſſi au Roy de changer de Religion ſur ce principe, qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans la Réligion Catholique, la choſe réüſſit avec la ſatisfaction de tous les bons François. On en vit de grandes marques dés le jour même que le Roy prit pour la cérémonie de ſa réconciliation. Ce fut un Dimanche vingt-cinquiéme de Juillet. Car nonobſtant une nouvelle proteſtation, que fit le Légat contre cette réconciliation du Roy, & malgré les menaces d'excommunication contre tous ceux qui y aſſiſteroient, & de privation de Benéfices & de Dignitez au régard des Eccléſiaſtiques, une infinité de gens de toutes ſortes d'états, ſortirent de Paris, pour venir à ſaint Denis être ſpectateurs de cette ſolemnité.

T. 3. c. 38. & ſuiv.

An. 1593. Procés verbal de l'abjuration du Roy Henri IV.

Sur les huit à neuf heures du matin, le Roy vêtu d'un habit de ſatin blanc, un manteau noir pardeſſus, marcha vers l'Abbaye de ſaint Denis accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, de toute ſa garde, tambour battant, les ruës par où il paſſoit étant tapiſſées & jonchées de fleurs, & parmi les acclamations d'un grand nombre de perſonnes de toute condition, qui crioient de tous côtez, *Vive le Roy.*

Etant arrivé au grand Portail, il trouva l'Archevêque de Bourges à peu de diſtance de la porte au dedans de l'Egliſe, aſſis en habits Pontificaux dans une chaiſe couverte de damas blanc aux armes de France & de Navarre; & autour de ce Prélat qui faiſoit l'Office dans cette cérémonie en qualité de grand Aumônier, étoient le Cardinal de Bourbon & les autres Evêques, & puis les Religieux de l'Abbaye. L'Archevêque ſelon la formule ordinaire, luy demanda qui il étoit. Il répondit: *Je ſuis le Roy. Que demandez vous,* reprit l'Archevêque: *Je demande,* dit le Roy, *d'être reçu au Giron de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Le voulez-vous,* dit encore l'Archevêque? *Oüy,* reparrit le Roy; *Je le veux & le deſire;* & puis s'étant mis à genoux, il fit ſa Profeſſion de Foy en ces termes: *Je proteſte & jure devant la face de Dieu Tout-Puiſſant, de vivre & mourir en la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, de la protéger & défendre envers tous au péril de mon ſang & de ma vie, renonçant à toutes héréſies contraires à icelle Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.* Il mit cette formule par écrit entre les mains du Prélat, qui luy ayant préſenté ſon anneau à baiſer, luy donna à haute voix ſa bénédiction & l'abſolution des cenſures encouruës pour l'héréſie qu'il avoit profeſſée; ce qui fut ſuivi de nouveaux cris de *Vive le Roy*, dont non ſeulement toute l'Egliſe, mais toute la ville retentirent.

S'étant relevé, il fut conduit par les Evêques au grand Autel, où il reïtéra son serment sur les saints Evangiles, & ayant passé derriére, il se confessa à l'Archevêque de Bourges, randis que l'on chantoit le *Te Deum*.

Ce spectacle tira les larmes des yeux de plusieurs personnes, & on vit par la suite qu'il avoit changé à son égard le cœur d'une infinité de Parisiens, qui aprés leur retour à Paris ne le nommoient plus le Bearnois ou le Roy de Navarre comme auparavant, mais simplement le Roy.

Aprés s'être confessé, il entendit la Messe avec beaucoup de modestie & de pieté. Elle fut suivie d'un *Vive le Roy* chanté en Musique, d'une largesse de quantité d'argent qu'on jetta au peuple, du son des tambours & des trompettes, & d'un grand bruit d'artillerie. Aprés le dîner, il assista aux Vêpres & au Sermon, qui fut fait par l'Archevêque de Bourges. Il alla delà en devotion à Montmartre, & toute la cérémonie de ce jour finit par des feux de joye, dont non seulement la Ville, mais encore les Bourgs & les Villages d'alentour, & toute la Vallée de Montmorency furent éclairez pendant la nuit.

Dupleſſis Mornay dans ſes Mémoires aſſûre que le Roy étant à la porte de l'Abbaye, & au moment de faire ſon abjuration, on luy propoſa de jurer, qu'il déclareroit la guerre aux Huguenots, & qu'il le refuſa; & on dit que ce fut le Cardinal de Bourbon, qui luy fit cette propoſition ſi à contre-temps.

T. 2. Lettre au Maréchal de Bouillon, datée du 10. d'Août.

Dés le même jour le Roy envoya des Couriers à tous les Parlemens, pour les informer de ſa converſion, & des raiſons qui l'avoient obligé de la différer ſi long-temps, quelque envie qu'il eût de ſe faire inſtruire, conformement à la parole qu'il en avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques immédiatement aprés la mort du feu Roy. Les Villes qui luy étoient ſoûmiſes, firent éclater leur joye, par les plus grandes réjoüiſſances. Pluſieurs Catholiques, même dans les villes de la Ligue, en benirent Dieu en ſecret; car pour les autres, ils ne firent jamais paroître plus de fureur contre le Roy.

Le Docteur Boucher ſe ſignala dans Paris à ſon ordinaire. Dés le temps de l'ouverture des Etats, il avoit commencé un ſermon, par ces paroles du Pſalmiſte, *Eripe me de luto fœcis*, & y avoit donné cette interpretation, auſſi fade & auſſi ridicule qu'inſolente, *Seigneur débourbez-nous, ôtez-nous cette race de Bourbon.* Il monta en Chaire dans ſaint Merri un jour ou deux aprés la réconciliation du Roy, vomit contre luy mille outrages, & dit entre autres choſes, que la cérémonie qui s'étoit faite à ſaint Denis, n'étoit qu'une farce, & que ce Prince ayant été le matin à la Meſſe, avoit été au Prêche la nuit ſuivante. Ces Sermons furent imprimez, & les Pariſiens étant rentrez dans le devoir en eurent tant de honte, qu'aprés la réduction de Paris, la premiere choſe qu'ils firent dés le lendemain, fut de les faire jetter au feu par la main de l'Exécuteur de la Juſtice, pour commencer à expier par-là le crime de leur longue & opiniâtre révolte contre leurs Souverains.

Cayet. T. 1.

Nonobſtant ces déchaînemens des Ligueurs, le traité de Tréve pour lequel on s'étoit aſſemblé à la Villette, fut conclu, & ſigné peu de jours aprés pour trois mois, & publié à Paris & à ſaint Denis, le premier jour d'Août. Le Duc de Savoye en fut nommément exclus, & il fut ſeulement dit dans le vingtiéme article, que s'il vouloit y être compris, il pourroit dans l'eſpace d'un mois envoyer ſa déclaration, ſur laquelle on délibéreroit, & qu'on ne concluroit rien ſur ce point, que du conſentement des deux partis; c'eſt-à-dire de celuy du Roy & de celuy de la Ligue.

An. 1593.

Pluſieurs furent tres-choquez, de ce que le Roy avoit paru en cette occaſion, traiter avec le Duc de Mayenne comme d'égal à égal, & ſurtout, de ces termes inſérez dans ce même article vingtiéme: *Les Chefs des deux Partis*: mais les plus ſages aprés y avoir bien réfléchi, loüérent la prudence du Roy, de ne s'être point arrêté à ces formalitez, vû les avantages qu'il pouvoit retirer, & qu'il retira en effet de cette Tréve, & de ce qu'il avoit à craindre, s'il eût refuſé de les paſſer. Car s'il ne l'eût pas fait, le Duc de Mayenne qui s'opiniâtroit là-deſſus, auroit peut-être conſenti à l'élection d'un nouveau Roy dans les Etats, & on auroit imputé au Roy de s'être oppoſé à ce qui pouvoit procurer quelque repos alors ſi néceſſaire à l'Etat. Cette conduite, & la prolongation de la Tréve qui ſe fit dans la ſuite, juſtifierent ſi bien ſes bonnes intentions pour le ſoulagement de ſes peuples, que cela ſeul luy acquit plus de villes & de ſerviteurs dans l'eſpace de quelques mois, qu'il n'en auroit pû gagner en dix ans.

Memoires de Villeroy. T. 2.

Lettre de du Pleſſis-Mornay au Roy du 8. d'Août.

La Tréve empêcha qu'on ne parlât deſormais dans les Etats de l'Election de l'Infante; mais le Duc de Mayenne, pour être toûjours en état de traiter avantageuſement avec le Roy, réſolut de maintenir & d'affermir ſon parti. Il fit pour cela deux choſes de concert avec le Légat: La premiére fut un nouveau ſerment entre les mains de ce Cardinal de maintenir la Ligue, & de ne point faire la paix avec le Roy de Navarre, quelque acte de Catholique qu'il fît; & cela à certaines conditions dont le Duc Féria convint au nom du Roy d'Eſpagne. Le Cardinal de Pellevé, les Ducs de Guiſe, d'Aumale, d'Elbœuf, les ſieurs de la Châtre, de Roſne & de ſaint Paul, Maréchaux de la Ligue, & Tournabon Florentin Agent du Duc de Mercœur le firent auſſi. Ce ſerment fut fort ſecret, & on ne le ſceut que par une Lettre interceptée du Cardinal Légat écrite à Rome. La ſeconde choſe que fit le Duc de Mayenne pour gagner les bonnes graces du Pape, qu'il prévoyoit deſormais devoir faire pancher la balance de quel côté il voudroit, malgré les Eſpagnols,

fut de faire recevoir le Concile de Trente, & de le faire autoriſer par les Etats. L'un & l'autre ſe firent avec beaucoup d'appareil : La réception du Concile fut publiée *ſans reſtrictions ni modifications quelconques*. Ce ſont les termes de la déclaration ſur la publication du Concile.

Mémoires de Villeroy, T. 1.

Les Députez des Provinces avoient neanmoins été d'avis, qu'on y mît cette reſtriction, *Que ſi aux immunitez & franchiſes du Royaume, il y avoit quelque choſe qui meritât d'être entretenuë, ſa Sainteté étant requiſe d'y pourvoir, il n'y feroit aucune difficulté ;* & ce fut cette reſtriction qui dans la ſuite, rendit la réception du Concile ſans effet en ce Royaume.

Le Roy de ſon côté, afin de ſatisfaire à la promeſſe qu'il avoit faite aux Evêques, d'envoyer un Ambaſſadeur au Pape, pour luy rendre compte de ſa converſion, & des raiſons que ces Prélats avoient euës de luy donner l'abſolution, ſans attendre les ordres du ſaint Siége, nomma le Duc de Nevers pour cette Ambaſſade, & le fit précéder par le ſieur de la Chelle avec une Lettre* pour le ſaint Pére fort reſpectueuſe, & qu'il ſigna en ces termes, *Vôtre bon & dévot Fils Henri.*

* Datée de S. Denys 18. Août 1595.

Le ſuccés de cette Ambaſſade étoit fort incertain, veu la maniére dont le Pape en avoit uſé juſques-là à l'égard du Cardinal de Gondi, & du Marquis de Piſani Députez à Rome de la part des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal. Le Roy pour leur ménager un plus favorable accés, avoit inutilement employé le crédit de la République de Veniſe & du Grand Duc. Le Cardinal s'etoit arrêté à Florence & le Marquis à Dezenzano ſur le lac de Garde, ville de la Seigneurie de Veniſe, en attendant que ces deux puiſſances agiſſent auprés du Pape en leur faveur. Mais Clement VIII. ne vouloit rien écouter, irrité qu'il étoit de la maniére dont les Parlemens de Tours & de Chaalons avoient traité les Bulles de ſes prédéceſſeurs, & prévenu toûjours contre le Roy par les Eſpagnols, & par Deſportes Secretaire du Duc de Mayenne, qui au lieu de faciliter la choſe ainſi que le Duc s'y étoit engagé, la traverſoit.

Davila, l. 13

Ce Pape réſiſta conſtamment aux inſtances des Ambaſſadeurs de Veniſe & du Grand Duc, & dés qu'il ſçût le Cardinal de Gondi arrivé à Florence, il y envoya le Pére Alexandre Franceſchi Dominiquain ſon Théologien, qui l'alla trouver à l'Ambroſiane, maiſon de plaiſance du Grand Duc. Il luy fit défenſe de la part de ſa Sainteté, & en termes trés-durs, de mettre le pied dans les Terres de l'Egliſe, & la luy donna par écrit. Le Grand Duc ſe tint trés offenſé de cette dénonciation faite au Cardinal, ſans qu'on luy en eût rien communiqué, & dans ſon propre Palais, où il étoit actuellement, & de la maniére dont elle luy avoit été faite : mais il diſſimula, pour ne ſe point mettre hors d'état de ſervir le Roy. La même défenſe fut intimée au Marquis de Piſani par le Nonce qui reſidoit à Veniſe, & qui luy ajoûta, que s'il entroit dans l'Etat Eccléſiaſtique, on procéderoit contre luy comme contre un homme deja ſuſpect d'héréſie.

Le Cardinal obeït ; mais il ne ſe rebuta point, & envoya ſon Secretaire à Rome, qui ayant obtenu audience du Pape par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur du grand Duc, plaida la cauſe de ſon Maître. Il repreſenta au Pape, qu'à la vérité le Cardinal de Gondi n'avoit jamais voulu ſigner la Ligue ; mais qu'il n'avoit toûjours refuſé de le faire, que parce que parfaitement inſtruit des affaires de France, il avoit reconnu que ce parti n'étoit formé que par l'ambition, & nullement pour l'interêt de la Religion ; qu'il avoit ſur cela rendu compte de ſa conduite au Pape Sixte V. qui l'avoit approuvée ; que ſi durant le ſiége de Paris, il avoit traité avec le Roy de Navarre, ce n'avoit été que par le conſentement du Légat ; que le voyage, qu'il avoit entrepris, n'étoit que pour informer ſa Sainteté du veritable état des affaires du Royaume de France ; qu'il avoit beaucoup de choſes d'importance à luy communiquer là-deſſus, dont il ne pouvoit être bien averti que par luy, & qu'au reſte s'il le trouvoit coupable, il ſe ſoûmettoit en tout à ſa juſtice.

Ces raiſons & quelques autres que le Sécrétaire déduiſit, & qui furent appuyées par l'Ambaſſadeur du Grand Duc, & par celuy de Veniſe, firent impreſſion ſur l'eſprit du Pape ; & même aprés cette audience, il dépêcha le Protonotaire Acuchi à ſon Légat en France, pour luy recommander d'aller bride en main, & de ne rien précipiter : mais le Légat vendu aux Eſpagnols, dont on dit qu'il eſperoit un jour le Souverain Pontificat, ſuivit toûjours davantage ſes interêts particuliers, que les intentions de ſon Maître. Le Pape accorda depuis au Cardinal de Gondi la permiſſion de venir à Rome, & aprés quelques entretiens, il luy fit aſſez connoître qu'il n'étoit pas tout à fait ſi contraire au Roy, qu'il l'avoit paru juſqu'alors, & qu'il affecta encore aſſez long-temps de le paroître.

Il falloit dans ces conjonctures, & pour bien mener une affaire ſi délicate, un Pape d'une auſſi grande prudence que l'étoit Clement VIII. ſa propre réputation, l'honneur du ſaint Siége, & la ſeureté de la Réligion en France, demandoient de luy de ne pas reconnoître le Roy, & de ne pas luy accorder l'abſolution qu'il ſollicitoit, ſans être bien aſſeuré de la ſincérité de ſa converſion. Il devoit avoir de grands égards pour le Roy d'Eſpagne ; car quoyqu'il fût trés convaincu que les ſecours que ce Prince avoit toûjours donné aux Catholiques de France, étoient autant l'effet de ſon ambition, que de ſon zéle pour la Religion ; il étoit toutefois

certain, que ſans luy l'héréſie auroit pris le deſſus en France, & que c'étoit l'unique Souverain dans la Chrétienté, ſur qui l'Egliſe pût compter contre les Hérétiques. Par ces raiſons, il devoit beaucoup le ménager, & ne pas faire de démarches qui choquaſſent ouvertement ſes deſſeins & ſes interêts; ainſi le Pape, quoyque trés-bien intentionné pour le Roy, réſolut d'attendre du temps & des événemens, les occaſions de le favoriſer, en ſuivant toûjours au dehors la conduite, que luy & ſes prédéceſſeurs avoient tenuë juſqu'alors, luy faiſant cependant entrevoir, qu'il ne manquoit pas d'envie de le ſatisfaire, s'il pouvoit s'aſſurer que ſa converſion fût véritable.

Le Cardinal Pierre Aldobrandin neveu du Pape avoit à ſon ſervice un nommé Jacques Sannéſio, qui étoit comme ſon Intendant, homme d'aſſez bon eſprit, mais qui ne brilloit pas fort à la Cour, & tel qu'on ne pouvoit guéres croire qu'il dût être employé à une négociation importante. Le Pape d'ailleurs étoit aſſeuré de ſa diſcrétion & de ſa fidelité; & il ſçavoit qu'il étoit en commerce d'amitié avec un François natif d'Auch en Gaſcogne, qui s'étant mis au ſervice de Monſieur de Foix autrefois Ambaſſadeur de France à Rome, étoit demeuré en cette Cour au ſervice du Cardinal d'Eſt. La Reine doüairiere de France ſe ſervoit de luy, pour demander au Pape, tantôt des Bulles pour l'érection de quelque Monaſtére, tantôt pour obtenir des Indulgences, & d'autres choſes ſemblables; ce qui luy donnoit occaſion de venir quelquefois au Palais. Davila l. 14

C'étoit Arnaud d'Oſſat, homme dont le grand mérite ſupplea à une naiſſance fort obſcure, pour l'élever avec le temps au plus hautes dignitez de l'Egliſe, & qui s'en fraya le chemin par cette heureuſe conjoncture.

Le Pape s'ouvrit à Sannéſio du deſſein qu'il avoit, & luy donna ordre de parler comme de luy-même à d'Oſſat des affaires de France, ſans qu'ils paruſſent avoir plus de commerce enſemble, qu'ils n'en avoient auparavant, & pour cela de ne le voir gueres ailleurs, que dans un coin de l'antichambre du Palais, où ils avoient coûtume de ſe rencontrer.

L'un & l'autre ravis de ſe voir chargez d'une ſi importante négociation, s'y comportérent avec toute la circonſpection & toute la prudence poſſible, & ils s'étoient déja entretenus pluſieurs fois ſur ce ſujet, lorſque le ſieur de la Clielle arriva à Rome, portant la Lettre du Roy au Pape.

Suivant l'ordre qu'il en avoit, il s'adreſſa à Séraphino Oliviéri Auditeur de Rote, que le Roy ſçavoit être dans ſes intérêts. C'étoit un homme fort bien venu du Pape, qui prenoit plaiſir à s'entretenir avec luy, parce qu'il avoit la converſation fort agréable & réjoüiſſante.

La Clielle luy mit la Lettre du Roy entre les mains, & le pria de la donner au Pape, & de luy en obtenir une audience. Oliviéri ne luy promit ni l'un ni l'autre, y prévoyant de grandes difficultez: mais il l'aſſeura qu'il feroit de ſon mieux pour y réüſſir. Il alla un jour à l'Audience pour quelque affaires particulieres, & ayant mis le Pape en belle humeur, il luy dit qu'il avoit encore à luy parler d'une autre affaire, qu'il avoit peine à luy dire, mais dont il avoit cru pour de bonnes raiſons, pouvoir ſe charger; c'eſt, luy dit il, qu'on m'a mis entre les mains une Lettre du Roy de Navarre pour vôtre Sainteté.

Le Pape à ce mot, entra en groſſe colére, & fut ſur le point de chaſſer Oliviéri, qui ſans ſe démonter, ſe mit à plaiſanter ſur la Lettre, & ſur ce qu'il ſe fâchoit, & le voyant un peu revenu de ſa premiére chaleur, il luy dit *Saint Pére, quand ce ſeroit le Diable qui vous demanderoit audience, s'il y avoit eſperance de le convertir, vous ne pourriez pas en conſcience la luy refuſer.* Cette plaiſanterie ayant fait rire le Pape, & Oliviéri le trouvant radouci, le pria de lire la Lettre, & d'accorder une audience à la Clielle, dont il pourroit apprendre des choſes, qu'il ſeroit bien aiſe de ſçavoir. Il luy repréſenta que cela ne l'engageroit à rien, que perſonne ne ſçavoit le ſujet du voyage de ce Gentilhomme, & qu'il ſe préſenteroit à ſa Sainteté, non point comme un Envoyé du Roy de Navarre, mais comme un ſimple étranger, qui étoit bien-aiſe de luy baiſer les pieds. Le Pape refuſa toûjours de recevoir la Lettre: mais pour l'audience, il dit qu'il y penſeroit; & dés le même ſoir il fit dire par Sannéſio à d'Oſſat, de s'abboucher avec le Gentilhomme venu de France, de luy donner bonne eſpérance de ſa négociation, en l'avertiſſant, mais comme de luy-même, de ne point ſe rebuter des difficultez qu'il y trouveroit.

Le lendemain ſur le ſoir Silvio Antoniani Maître de Chambre du Pape alla chez Oliviéri, y prit la Clielle dans ſon carroſſe, & l'ayant mené au Palais, le conduiſit par un eſcalier dérobé au Cabinet du Pape.

Ce Gentilhomme en entrant ſe jetta aux pieds de ſa Sainteté, luy dit qu'il venoit de la part du Roy ſon Maître, pour les luy baiſer, & luy préſenter une Lettre dont il l'avoit chargé.

A ces mots le Pape l'interrompit, & d'un air irrité luy dit qu'on l'avoit trompé; qu'on luy avoit demandé audience pour un Gentilhomme particulier, & non pas pour l'Agent d'un hérétique relaps & excommunié, & luy ordonna de ſe retirer de ſa préſence ſans tarder.

La Clielle qui étoit préparé à cette Comédie, luy demanda pardon, le ſupplia de ne pas trouver mauvais qu'il eût exécuté les ordres du Roy ſon Maître, qui voudroit luy rendre en perſonne ſes ſoûmiſſions, & les marques du profond reſpect, dont il étoit pénétré pour ſa perſonne & pour ſa dignité:

mais que puiſque ſa Sainteté ne vouloit pas l'entendre, il laiſſeroit au moins la Lettre qu'on luy avoit confiée avec le Mémoire de ſes inſtructions. Il mit l'un & l'autre ſur la table du Pape, & luy ayant de nouveau baiſé les pieds, il ſe retira.

Le lendemain, il receut ordre d'aller chez le Cardinal François Tolet. Ce Cardinal avoit été tout récemment transféré de la Compagnie des Jeſuites dans le Sacré Collége. Le Pape ſe fioit extrêmement à luy, & il étoit ſi perſuadé de ſa droiture, qu'il le fit entrer plus avant qu'aucun autre dans le ſecret de l'affaire du Roy de France, tout Eſpagnol qu'il étoit. La Clielle eut trois entretiens avec ce Cardinal ſur l'état du Royaume de France, & ſur les diſpoſitions où étoit le Roy au regard de la Religion: mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon que le Pape ne pouvoit point écoûter ce Prince, ni luy accorder l'abſolution, parce qu'il avoit déja autrefois envoyé au ſaint ſiége l'abjuration de ſon héréſie, & qu'il y étoit retombé depuis. Cette abjuration étoit celle, que le Roy avoit faite pour ſauver ſa vie enſuite du maſſacre de la ſaint Barthelemy, & ſur laquelle il avoit écrit à Gregoire XIII. aprés avoir mis ſa profeſſion de Foy entre les mains de celuy qui étoit alors Nonce en France.

La Clielle ne ſçachant où tout ce manége aboutiroit, ſe diſpoſoit lentement à ſon retour en France, lorſque d'Oſſat, la nuit de devant le jour de ſon départ vint le trouver, & luy apporta la réponſe ſuivante, ſur laquelle il eut ordre de garder un trés grand ſecret; que le Roy continuât à montrer par ſa conduite la ſincérité de ſa converſion, & que bien que le Pape fût réſolu à ne pas recevoir l'Ambaſſade du Duc de Nevers, ne croyant pas le pouvoir faire en conſcience, avant que d'avoir éprouvé la conſtance du Roy dans la Religion, neanmoins ce Prince ne s'impatientât pas, & qu'en temps & lieu on luy donneroit contentement.

Cette aſſeurance quoyqu'en termes aſſez généraux, paſſa l'eſpérance que la Clielle avoit conçûë du ſuccez de ſa négociation. Il partit ſans voir même Oliviéri à qui il avoit l'obligation de ſon audience, pour ne donner au Pape aucun lieu de ſoupçonner, qu'il luy eût fait part de ſon ſecret, & ſe hâta de porter au Roy cette bonne nouvelle.

Cependant le Duc de Nevers s'étoit mis en chemin pour Rome par la Suiſſe & le pays des Griſons; & comme il étoit à Peſchiano dans la Valteline, le Pére Antoine Poſſevin Jéſuite y arriva, & luy préſenta un Bref * qui n'étoit qu'une Lettre de créance, ſur ce que ce Pére avoit à luy dire de la part du Pape. Le Duc ayant lû le Bref, luy demanda quels étoient ſes ordres? Je n'en ay point d'autres, répondit Poſſevin, ſinon de vous dire que le Pape vous verra avec plaiſir à Rome comme Louis de Gonzague Duc de Nevers: mais qu'il ne peut vous y recevoir comme Ambaſſadeur d'un Roy, qu'il ne reconnoît point pour tel; qu'au reſte il a de la joye de la converſion de ce Prince, & qu'il ſouhaiteroit qu'elle fût telle quelle devroit être.

Mémoires du Duc de Nevers, T. 2.

Le Duc pria Poſſevin de faire entendre au Pape l'importance de l'affaire dont il s'agiſſoit, luy donna des Lettres pour luy & pour le Cardinal de ſaint George ſon neveu contenant les raiſons, qui devoient engager le Pape à le recevoir comme Ambaſſadeur du Roy, & s'en alla à Mantouë, réſolu de continuer ſon voyage. Il s'abboucha en cette Ville-là avec le Cardinal de Gondi, le Marquis de Piſani & le ſieur de Maiſſe Ambaſſadeur du Roy auprés de la Seigneurie de Veniſe, tandis que l'Ambaſſadeur de cette République à Rome & celuy du grand Duc agiſſoient en faveur du Roy auprés du Pape & du Cardinal Tolet: mais le Pape ſuivant toûjours le ſyſtême qu'il avoit pris, le Pére Poſſevin fut renvoyé vers le Duc, & luy préſenta une Lettre * du Cardinal de ſaint George, par laquelle il luy mandoit *que le Pape perſiſtant en ſa réſolution, ne vouloit le recevoir comme Ambaſſadeur, quoyqu'il ſe pût aſſeurer d'être bien aimé de ſa Sainteté.*

* Datée du 15 d'Octobre.

Le Duc aprés quelque délibération ne laiſſa pas de pourſuivre ſa route. Poſſevin le vint encore trouver à Moucha à cinq journées de Rome chargé d'une nouvelle Lettre * du Cardinal de ſaint George qui luy écrivoit par ordre du Pape, de n'entrer à Rome qu'avec trés-peu de monde & peu d'équipage, & qu'il ſeroit plaiſir à ſa Sainteté, de n'y pas ſéjourner plus de dix jours. Il eut avis en même-temps que les Cardinaux avoient défenſe de recevoir ſes viſites, & de luy en faire. Il en fût trés offenſé: mais réſolu d'eſſuyer tous ces deſagrémens pour le ſervice du Roy ſon maître, il paſſa outre, & arriva à Rome le vingt & unieme de Novembre accompagné de cinquante Gentilhommes outre ſes Domeſtiques; & pour ſatisfaire le Pape, il n'entra que ſur le ſoir fort tard, non point par la porte Del Popolo, où le peuple accouru de toutes parts l'attendoit; mais par la porte Angélica, proche de laquelle étoit ſon Palais de la Roveré.

* Datée du 6. Novembre.

An. 1593.

Dés le même ſoir, il alla baiſer les pieds du Pape, le ſupplia de ne pas limiter à dix jours ſon ſéjour à Rome, & de luy permettre de voir les Cardinaux, tant pour donner à quelques-uns d'entre eux des Lettres du Roy, que pour leur communiquer les affaires, qu'il avoit à traiter avec ſa Sainteté. Le Pape répondit qu'il y penſeroit: enſuite étant tombé dans l'entretien ſur l'état des affaires de France, & ſur la converſion du Roy, il dit qu'il ne pouvoit ſans péché accorder l'abſolution à ce Prince, même *dans le for de la conſcience.*

Le Duc ne releva pas cette parole: mais continuant ce qu'il avoit commencé à dire touchant les fauſſes informations qu'on avoit envoyées à ſa Sainteté ſur ce qui ſe paſſoit

* Daté du 19. Septembre 1593. rapporté par Cayet. T. 2.

en France, il la ſupplia de luy donner audience en préſence de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, des Agens de la Ligue, & d'une aſſemblée de Cardinaux, & dit qu'il ſe faiſoit fort de confondre les ennemis du Roy, & de les convaincre de fauſſeté ſur une infinité de faits qu'ils avoient publiez à Rome. Le Pape ne voulut pas la luy accorder ; mais il luy dit que le Mardi ſuivant, il luy donneroit une plus longue audience.

Le Duc y vint accompagné de ſoixante & dix Gentilshommes François. Il luy fit un expoſé fort en détail de l'Etat du Royaume, & des forces du Roy, qui avoit dans ſon parti tous les Princes du Sang, les Officiers de la Couronne, & les trois quarts de la Nobleſſe de France, les Parlemens de Bretagne, de Bourdeaux, & de Toulouſe, les Chefs des autres, c'eſt à dire les Premiers Préſidens & & les Procureurs Généraux, excepté le Premier Préſident de Toulouſe * qui avoit été maſſacré par les Ligueurs avec l'Avocat Général * tous deux trés-bons Catholiques ; que les deux tiers des Villes étoient declarez pour luy, qu'il avoit déja réduit une fois Paris aux dernières extrémitez, & qu'il le ſerroit actuellement d'une maniére à le replonger encore bien-tôt dans les mêmes miſéres ; qu'il bloquoit Orléans qui faiſoit la communication entre les deux moitiez du Royaume ; & qu'il étoit maître de la riviére de Loire juſqu'à Nantes ; que tout cela montroit evidemment la ſupériorité du Roy ; qu'au contraire la foibleſſe de la Ligue étoit extrême ; qu'elle avoit été contrainte de ſe jetter entre les bras des Eſpagnols & du ſaint Siége, & qu'à moins qu'ils ne luy fourniſſent des ſecours trés-puiſſans & continuels, elle ſuccomberoit de l'aveu même du Duc de Mayenne, dont il montra au Pape des Lettres originales, que ce Duc écrivoit au Roy d'Eſpagne, & qu'on avoit interceptées ; que le Duc de Mayenne ſoûtenoit trés-mal la dignité de Lieutenant Général du Royaume qu'il avoit uſurpée, & qu'il ne tenoit que d'une aſſemblée ſéditieuſe, compoſée pour la plûpart de Marchands, de Banquiers, de Procureurs, de Curez, de Docteurs, & d'autres pareilles gens tous ignorans dans les matiéres d'Etat, & dont l'inſolence l'avoit obligé à caſſer ce pretendu Conſeil, & à faire une ſévére juſtice des plus mutins, quoyqu'il n'eût receu que d'eux ſeuls toute ſon autorité ; que pour ſe la conſerver, il avoit devoré les plus deſagréables rebuts de la fierté Eſpagnole, & ſurtout du Prince de Parme, qui en diverſes occaſions l'avoit traité avec une hauteur, que le ſeul beſoin qu'on avoit de luy, pouvoit faire ſupporter à un Prince de la naiſſance du Duc de Mayenne ; qu'avec tout cela, il ſe brouilloit ſans ceſſe avec les Eſpagnols, & que ces broüilleries fréquentes étoient un préſage de la décadence entiére & prochaine de la Ligue ; que les troupes des Eſpagnols en France n'étoient comparables, ni en valeur ni en nombre à celles du Roy ; qu'ils promettoient vingt mille hommes ; mais que quand ils en auroient trente mille, & que le Roy d'Eſpagne vivroit encore cinquante ans, ils ne viendroient jamais à bout de conquérir le Royaume de France ; que le Roy les déferoit ſans combattre, & en ſe tenant ſeulement ſur la défenſive ; que l'élection d'un Roy étranger avoit revolté tous les François ; que le Parlement de Paris, quoyque du parti de la Ligue, s'y étoit fortement oppoſé ; & qu'un nouveau Roy élû ne feroit rien autre choſe, que d'achever la ruine du Royaume, & la deſtruction des Egliſes & des Catholiques, & d'augmenter le déréglement des Eccleſiaſtiques, auquel il étoit impoſſible de remédier, tandis que le feu de la guerre embraſeroit l'Etat.

Il s'étendit encore ſur la partialité du Légat, & ſur ſon devouëment au parti des Eſpagnols, & le prouva par des Lettres de ce Cardinal au Nonce d'Eſpagne qui avoient été ſurpriſes. Enfin, ſaint Pére, ajoûta t il, les Catholiques du parti du Roy ſe ſont obligez par ſerment à ſoûtenir ſa Couronne. Ils l'ont fait juſqu'à préſent : mais vous pouvez vous aſſûrer que depuis la converſion du Roy, ils ſe feront hacher en piéces, plûtôt que de ſouffrir l'injuſtice, que les Rebelles & les Eſpagnols veulent faire à ce Prince.

Le Pape écoûta fort tranquillement tout ce diſcours : mais avant que de l'entendre, il avoit ſa réponſe toute prête, qui fut qu'il ne croiroit jamais que le Roy fût converti, à moins qu'un Ange du Ciel ne l'en aſſûrer, & il ajoûta des choſes auſſi outrageantes pour les Catholiques du parti du Roy, qu'avantageuſes à ceux du parti de la Ligue. Le Duc de Nevers les releva, mais avec moins de force qu'il n'auroit fait, s'il n'eût pas ſuivi ſa principale vûë, qui étoit de gagner le Pape par ſes maniéres complaiſantes & ſoûmiſes. Il demanda avec inſtance la prolongation du terme de ſon ſéjour à Rome, à quoy le Pape répondit comme la premiére fois, qu'il y penſeroit ; mais qu'il pourroit encore luy parler le Jeudy ſuivant.

Il retourna ce jour là à l'audience, accompagné ſeulement de deux Prélats Italiens, le Pape luy ayant fait dire par ſon Maître de Chambre, que ce grand cortége de Nobleſſe Françoiſe qu'il avoit amené aux deux premiéres Audiences, ne luy plaiſoit point. Il commença par demander, qu'il luy fût permis de demeurer à Rome. Le Pape luy fit la même réponſe, qu'il y penſeroit, & quelque inſtance qu'il fiſt, il n'en put tirer autre choſe là deſſus. C'eſt pourquoi déſeſperant d'avoir une audience en Conſiſtoire, comme il l'auroit ſouhaité, il ne crut pas devoir différer davantage de préſenter au Pape la lettre dont le Roy l'avoit chargé ; & en la luy préſentant, il l'aſſeura de la part de ce Prince, de la ſincérité de ſa converſion, du déſir qu'il avoit de recevoir ſa benedic-

tion

* Duran

* d'Aſſe.

tion & son absolution, de son respect pour sa personne & pour le saint Siége, & que si la guerre qu'il avoit à soûtenir contre ses sujets rebelles & ses autres ennemis ne l'en eût empêché, il seroit venu en personne luy demander la grace, qu'il le supplioit par sa Lettre & par la bouche de son Ambassadeur de luy accorder. Le Duc ajoûta qu'il avoit amené avec luy l'Evêque du Mans, & un des plus considérables Religieux de l'Abbaye de saint Denis, & le Doyen de Notre Dame de Beauvais Louis Seguier; qu'ils avoient été choisis, pour rendre compte au S. Siége de la conduite qu'on avoit tenue dans la réconciliation du Roy avec l'Eglise; qu'ils le feroient avec tout le respect qu'ils devoient à sa Sainteté, & luy apprendroient des choses qu'elle seroit bien aise de sçavoir. Le Pape luy répondit qu'il y penseroit; & jamais le *Vedérémo* des Italiens ne fut plus souvent mis en usage, que durant cette négociation.

* Claude d'Angennes. * Le Sieur Goblin

Le Lundy suivant le Maître de Chambre du Pape vint trouver le Duc de Nevers, & luy dit que s'il vouloit encore parler à sa Sainteté, il le pourroit faire; mais qu'il se disposât à partir au premier jour, parce qu'un plus long séjour qu'il feroit à Rome, donneroit de l'ombrage à ceux, que le saint Siége croioit avec justice devoir ménager (il entendoit les Espagnols & les Ligueurs) que n'étant venu à Rome que comme particulier, il n'étoit pas nécessaire, qu'il rendît visite aux Cardinaux; qu'à l'égard de l'Evêque du Mans, & des deux autres personnes dont il avoit parlé à sa Sainteté, elle ne vouloit point leur permettre de luy baiser les pieds, qu'auparavant ils ne se fussent presentez au Cardinal de sainte Sévérine chef de l'Inquisition & Grand Pénitencier.

Le Duc de Nevers connut par-là, qu'un avis qu'on luy avoit donné de France étoit vray, sçavoir qu'on avoit écrit de Rome au Cardinal Légat & au Duc de Féria, qu'ils ne se missent point en peine de l'Ambassade envoyée au Pape par le Roy pour son absolution; qu'on ne souffriroit pas que l'Ambassadeur demeurât long-tems à Rome, & qu'ils en avertissent les partisans de la Ligue, afin qu'ils ne se hâtassent pas de se ranger au parti du Navarrois. Il vit bien qu'on vouloit absolument l'empêcher d'instruire les Cardinaux de ce qu'il avoit ordre de leur dire de la part du Roy, & que le dessein étoit d'engager l'Evêque du Mans & ses deux collégues dans un labyrinte de procédures dangereuses pour eux, en les faisant comparoître devant le Cardinal chef de l'Inquisition. Il pria le Maître de la Chambre, de luy donner par écrit ce qu'il venoit de luy dire; & sur le refus qu'il en fit, n'ayant point ordre de le donner, il le pria de demander cet ordre au Pape, & de l'excuser s'il différoit d'aller à l'audience jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu.

Le soir du même jour, le Cardinal Tolet rendit une visite au Duc de Nevers, & ne luy dit rien autre chose, que ce que le Maître de Chambre luy avoit déja dit, sinon qu'il luy ôta toute espérance d'avoir l'écrit qu'il demandoit. & sur ce que ce Cardinal le pressa de consentir, que l'Evêque du Mans & les deux autres personnes qui l'accompagnoient comparussent devant le Cardinal de sainte Sévérine, afin qu'ils vissent ensuite le Pape, il répondit qu'ils ne le feroient pas; qu'il avoit essuyé plusieurs affronts qu'on avoit faits à sa personne, à son caractére, & au Roy son Maître; qu'il les avoit soufferts avec patience, pour convaincre le Pape de la soumission avec laquelle ce Prince recherchoit son amitié; mais qu'il ne permettroit jamais qu'on en fît à l'Evêque du Mans & à ses Collégues, & que luy en dut-il coûter la vie, il l'empêcheroit par toutes sortes de voyes.

Le Cardinal Tolet alla faire au Pape le rapport de cet entretien, & le Maître de Chambre vint le lendemain repéter au Duc, que le Pape ne verroit point l'Evêque du Mans, avant que ce Prelat se fût presenté au Cardinal chef de l'Inquisition, & qu'il ne vouloit point qu'on luy parlât davantage de la visite des Cardinaux. Il demanda au Duc si le Pére Possevin ne luy avoit pas déclaré de la part de sa Sainteté, quand il le vit à Moucha, qu'elle ne vouloit point qu'il luy parlât des affaires du Navarrois, lorsqu'il seroit arrivé à Rome? Le Duc repondit, que non, & que s'il luy avoit fait cette déclaration, il eut délibéré sur ce qu'il auroit eu à faire: mais qu'il le conjuroit de supplier de nouveau sa Sainteté de lui accorder ses demandes, & sur tout de prolonger le terme de sa demeure à Rome.

Cette réponse attira une terrible tempête au Pére Possevin, qui fut obligé de s'évader de Rome, depeur d'être arrêté. On raisonna beaucoup sur cette fuite, & quand on sçût depuis ce que le Pape avoit fait dire en secret au sieur de la Clielle, qu'on ne s'allarmât point du traitement qu'il feroit au Duc de Nevers, plusieurs jugérent que la colére du Pape contre Possevin étoit une chose effectée. Le Duc de Nevers dans ses Mémoires l'attribue à la liberté, avec laquelle ce Pére avoit conseillé au Pape, & à quelques-uns des Cardinaux de se rendre faciles aux demandes du Roy, de donner la paix à la France, & de prévenir les maux que la dureté dont on usoit envers ce Prince, pouvoit causer. T. 2.

L'Evêque du Mans & le sieur Seguier furent aussi contraints de s'enfermer dans l'appartement du Duc de Nevers, depeur qu'on ne se saisît de leurs personnes. On arrêta leurs bagages & leurs Mulest, & Dom Gobelin Religieux de saint Denis qui étoit venu de la part de sa Communauté, pour justifier ce qui s'étoit passé dans l'Abbaye à la réconciliation du Roy, fut saisi d'une telle frayeur, que la fiévre le prit; & il en mou-

rut quelque temps aprés à Ferrare.

Le Duc de Nevers qui apprehenda pour luy-même, parce que les dix jours finiſſoient le lendemain, fit prier le Maître de Chambre de demander les ordres du Pape touchant ſon départ. Sur quoy on luy manda que ſa Sainteté vouloit bien luy accorder encore une audience pour le cinquiéme de Décembre.

Il ſe rendit ce jour-là au Palais. Le Pape ſe plaignit de ce que l'Evêque du Mans avoit refuſé d'aller trouver le Cardinal de ſainte Sévérine : mais que puiſqu'il avoit tant de peine à ſe réſoudre à cette démarche, il ſe contenteroit qu'il ſe préſentât devant le Cardinal d'Arragon chef de la Congregation établie pour les affaires de France. Le Duc répéta au Pape ce qu'il avoit dit là-deſſus au Cardinal Tolet, & le ſupplia de vouloir bien ſeulement permettre à l'Evêque & aux deux autres de luy baiſer les pieds, même ſans écouter ce qu'ils avoient à luy dire, & qu'aprés cela il les renvoyât aux Cardinaux ſes neveux qui étoient ſes Miniſtres ; que le Cardinal d'Arragon pourroit s'y trouver auſſi bien que tels autres Cardinaux que ſa Sainteté jugeroit à propos. Le Pape rejetta encore cette demande, & luy ajoûta que la ſeule conſidération qu'il avoit pour luy l'avoit empêché juſqu'alors de faire juſtice de ces Députez, & qu'avant que de s'y réſoudre, il en délibéreroit encore.

Le Duc voyant le Pape toûjours inflexible, & apprehendant que cette audience ne fût la derniére qu'on luy accorderoit, ſe jetta à ſes pieds, le conjura par les plus puiſſans motifs de recevoir dans le ſein de l'Egliſe un Roy penitent, & de luy impoſer telles ſatisfactions, qu'il jugeroit à propos, ce Prince étant réſolu de les accepter, pourvû qu'il obtînt l'abſolution du Chef de l'Egliſe, qui luy tenoit la place de Jeſus-Chriſt.

Le Pape l'interrompant à chaque parole, & ne répondant que par des négatives, le Duc tira de ſa poche la procuration qu'il avoit du Roy ſur tout ce qu'il avoit demandé & offert, & la luy préſenta décachetée & ouverte, entrecoupant ſes paroles de ſanglots & de larmes qui émûrent le Pape, mais ſans le fléchir. Il luy commanda de ſe lever & de ſe raſſeoir ; & le Duc aprés de nouvelles inſtances auſſi inutiles que les précédentes, luy préſenta un Mémoire contenant en ſubſtance tout ce qu'il avoit dit, le ſupplia de le lire, & de luy faire ſçavoir enfin ſa derniére réſolution. Le Pape le reçût, & en le congédiant, luy promit de luy envoyer inceſſamment ſes derniers ordres.

Quoyque le terme des dix jours fût paſſé, & que le Pape n'eût point accordé la prolongation, on fit dire ſous main au Duc qu'il pouvoit demeurer le reſte du mois, juſqu'au commencement de Janvier ; ce qui luy fit beaucoup de plaiſir.

Cependant on raiſonnoit fort à Rome ſur cette grande affaire, les uns étant pour l'abſolution du Roy, & les autres contre. Quelques Cardinaux murmurérent aſſez haut de ce qu'un point de cette importance n'étoit point traité en conſiſtoire : mais ſeulement entre le Pape & quelques Cardinaux. Ces murmures qui revinrent au Pape, donnérent occaſion au Conſiſtoire, qui fut tenu le vingtiéme de Décembre. Le Pape s'y expliqua d'une maniére à faire connoître qu'il étoit fort choqué de la liberté qu'on ſe donnoit de raiſonner ſur ſa conduite. Il dit qu'il n'avoit rien fait juſques-là que ſuivant les régles de la prudence, qu'il agiroit dans cette affaire comme il le jugeroit à propos, & que ſi quelqu'un oſoit deſormais s'ingérer à en parler, il luy feroit ſentir combien il en étoit offenſé. An. 1593.

Le Duc de Nevers eut avis, que le Pape dans ce Conſiſtoire s'étoit aſſez ouvert ſur la réſolution où il étoit, de ne point ratifier l'abſolution donnée au Roy par l'Archevêque de Bourges, & il ſçût que le ſieur Montorio un des Prélats qui avoient accompagné le Cardinal Légat à Paris, en étoit venu de ſa part & de la part du Duc de Mayenne, pour dire au Pape qu'il étoit à propos dans la ſituation des affaires de France, de tirer les choſes en longueur, & d'amuſer le Duc quelque temps à Rome ; ſur quoy ce Prince fit mettre entre les mains du Pape un Mémorial ou Requête, par laquelle il le ſupplioit de vouloir bien luy donner une réponſe ſur le Mémoire qu'il avoit eu l'honneur de luy préſenter le cinquiéme de Décembre, & de la luy donner par Ecrit, afin que le Roy ſon Maître ſçût à quoy il devoit s'en tenir.

Cette réponſe par écrit luy fut refuſée ; mais on luy dit que le Pape luy donneroit une audience le deuxiéme de Janvier. Cette audience ne fut pas plus favorable que les précédentes. Le bruit cependant courut alors dans Rome, que l'Evêque du Mans avoit eu un entretien ſecret avec le Pape. Quelques jours aprés le Duc voyant qu'il perdoit ſon temps, & qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer, conformément à ce que le Légat avoit fait dire au Pape par le Prélat Montorio, il ſortit de Rome pour aller à Veniſe. Je reviens à ce qui ſe paſſa en France, depuis la concluſion de la Tréve juſqu'à la fin de 1593. & aux autres choſes qui ſe firent cette même année en diverſes Provinces.

Les pernicieuſes maximes de pluſieurs Docteurs & Théologiens de la Ligue, debitées hardiment dans les Chaires de Paris & de quelques autres Villes de France, inſpirérent encore à un ſcélerat le deſſein d'attenter ſur la vie du Roy, & de le faire périr de la même maniére que ſon Prédéceſſeur. Ce furieux s'appelloit Pierre Barriére batelier de la riviére de Loire à Orleans. Il s'ouvrit à Lyon & à Paris ſur ce qu'il méditoit, à pluſieurs Eccleſiaſtiques tant Séculiers que Réguliers, qui le confirmérent dans ſa réſolution. Thuanus l. 107.

Le dernier qu'il consulta à Lyon, fut un Dominicain Florentin, nommé Séraphin Bianchi homme prudent, qui le remit au lendemain, pour recevoir sa réponse. Le Dominiquain cependant pria le sieur Brancaléon Gentilhomme domestique de la Reine douairière, de se trouver chez luy, & de bien envisager l'homme qui s'y rendroit à l'heure qu'il luy marqua.

Ce Gentilhomme ne manqua pas au rendez-vous: il observa Barriére à loisir, & quand celuy-cy se fut retiré, Bianchi dit à Brancaléon de quoy il s'agissoit, & le conjura d'aller promptement trouver le Roy, afin qu'on pût arrêter cet assassin, avant qu'il approchât de sa personne Royale.

Le peu de seureté qu'il y avoit dans les chemins, empêcha Brancaléon de se rendre à la Cour avant Barriére, dont il avoit cependant envoyé le Portrait au Roy. Ce Prince quelque temps aprés raconta luy-même, en admirant la protection de Dieu sur sa personne, ce qui luy étoit arrivé à cet égard; sçavoir qu'étant sur le chemin de Brie Comte-Robert, & ayant été obligé de mettre pied à terre, il appella une espéce de Paysan qui étoit là proche, & luy donna son cheval à tenir. (C'étoit Barriére luy-même) & qu'il le vit foüiller dans ses chausses, apparemment pour tirer son coûteau; mais qu'il ne le tira point. Ce malheureux avoüa depuis dans son interrogatoire, qu'il étoit venu à saint Denis à la Messe que le Roy entendit apres son abjuration; qu'il s'approcha de luy pour faire son coup, mais qu'il s'étoit senti arrêter le bras par une force invisible, & qu'il s'étoit trouvé le cœur tout changé, aprés la cérémonie; qu'étant retourné à Paris, on luy fit entendre que la conversion du Roy n'étoit qu'une feinte, & qu'il reprit son premier dessein; qu'il vint à Melun, où Brancaleon l'ayant reconnu, il fut arrêté. Il varia fort dans ses dépositions, & dans la question, il chargea un Ecclesiastique de Lyon, un Capucin, un Jésuite, le sieur Aubri Curé de saint André des Arcs, qui l'avoient, disoit-il, exhorté à ce crime, lorsqu'il les avoit consultez. Au regard du Jésuite qui s'appelloit le Pére Varade, ceux de sa Compagnie s'en défendirent fortement, lorsque l'année suivante on voulut les charger de ce crime, & le Roy luy-même dans le temps qu'il les rappella en France, voulut bien de sa propre bouche disculper les Jésuites sur ce fait. Barriére ajoûta qu'on luy avoit persuadé, s'il étoit surpris, de dire que c'étoit le Comte de Soissons, qui l'avoit engagé à ce parricide; dequoy le Roy neanmoins n'eût aucune inquiétude, parce que cet article luy fut dit en présence du Comte même, & qu'il vit bien que cet homme ne le connoissoit point. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux, & l'Arrêt fut exécuté le dernier jour d'Août.

Mathieu Histoire de Henri IV. l. 2.

Cayet. T. 2.

Défenses des Jésuites rapportées au 6. T. de l'Hist. de l'Université de Paris.

Mathieu. l. 3

An. 1593.

La mesintelligence des Chefs de la Ligue, dont on avoit déja vû tant de marques, parut en ce même mois d'Août avec un grand éclat.

Le Duc de Nemours ne cachoit guéres le dessein qu'il avoit de se faire une souveraineté de son gouvernement du Lionnois & des Provinces voisines, & ayant assez connu que dans les Etats de Paris, on ne penseroit point à luy dans l'élection d'un Roy, il n'avoit point voulu y envoyer de Députez, nonobstant les instances que le Duc de Mayenne lui en avoit faites. Il avoit changé les Magistrats de Lyon de sa propre autorité; & en attendant qu'il pût bâtir deux Citadelles, pour se rendre maître absolu dans cette Ville, il s'étoit asseuré des principaux postes, y avoit fait faire des retranchemens, & y tenoit des troupes. Il avoit tâché de s'emparer de Mâcon, & de quelques autres Places sur les confins du Lionnois, & même de Bourg en Bresse qui appartenoit au Duc de Savoye; mais ses intélligences n'avoient pas réüssi.

Plusieurs autres démarches qu'il avoit faites, & qui tendoient toutes au même but, avoient fort chagriné le Duc de Mayenne, qui résolut de prevenir les ambitieux projets de ce Prince. Il en confera avec l'Archevêque de Lyon, & ce Prélat aprés avoir qui tout concerté avec luy, s'en alla dans son Diocèse à l'occasion de la Tréve, qui luy permettoit de faire ce voyage.

Il se comporta dans cette rencontre avec beaucoup de prudence. Il gagna sous-main les principaux Bourgeois, qui d'ailleurs étoient fort irritez contre le Duc de Nemours au sujet des deux Citadelles, dont ils sçavoient qu'il avoit fait le projet, & il attendit une occasion favorable, où il pût dire qu'il avoit plûtôt repoussé la violence, qu'il ne l'avoit faite luy-même.

Thuanus l. 107.

Il sçût que Diximieux Gouverneur de Vienne arriveroit bien-tôt avec des troupes, & que le Duc par leur moyen, & seconde de quantité de Noblesse qu'il avoit auprés de luy, devoit lever l'étendart de la révolte, & se rendre tellement maître de la Ville, qu'il pût faire tout ce qu'il jugeroit à propos, sans apprehender de résistance de la part des Bourgeois.

Il avertit ceux des habitans qui étoient de garde à la porte du Rhône, que Diximieux devoit entrer le dix-neuviéme d'Août dans Lion par cette porte. Ils s'y tinrent fort alerte, & dés qu'ils sçûrent qu'il approchoit, ils fermérent la barriére. Il voulut la forcer, il y eut quelques coups tirez, & un Bourgeois fut tué: mais Diximieux s'étant trop avancé, fut pris luy-même, & ses troupes repoussées.

Au bruit de l'escarmouche les Bourgeois prirent les armes. Le Duc de Nemours accourut à cheval à la tête de quelques Gentilshommes vers la porte. Il fut fort surpris, lorsqu'on luy vint dire que sur le modéle des barricades de Paris, les Lyonnois en avoient fait dans les principales ruës. Il se trouva enve-

loppé, & fut contraint de ſe laiſſer conduire à ſon Hotel, où les Bourgeois mirent une groſſe garde. Le lendemain on l'obligea à en faire ſortir la ſienne, & l'Archevêque pendant ce temps-là s'étant ſaiſi du Château de Pierre-Enciſe, l'y fit enſuite renfermer.

Cette nouvelle étant venuë à Paris, Anne d'Eſt mére du Duc de Mayenne, & qui l'étoit auſſi du Duc de Nemours qu'elle avoit eu de ſon ſecond mariage, fit de grands réproches au premier, d'avoir traité ſon frere de la ſorte. Il s'en excuſa, ſur ce qu'il n'étoit pas reſponſable d'un tumulte populaire, que le Duc de Nemours avoit excité luy-même, par les entrepriſes qu'il avoit faites ſur la liberté des Bourgeois. On capitula pour ſa délivrance : il fut convenu, qu'on luy donneroit au lieu du Gouvernement du Lyonnois, celuy de Guienne & de quelques places de Gaſcogne qui obéïſſoient à la Ligue, à condition que le Marquis de Saint Sorlin frére du Duc de Nemours remettroit entre les mains des Gouverneurs qu'on nommeroit, quelques places d'Auvergne dont il s'étoit emparé. Ce traité ne fut point mis en exécution, par les obſtacles que le Duc de Mayenne y fit naître, & le Duc de Nemours demeura cependant toûjours priſonnier.

Vers ce même temps, Saint Luc qui commandoit en Bretagne pour le Roy, en attendant l'arrivée du Maréchal d'Aumont, battit quelques troupes de la Ligue auprés de Laval, inveſtit dans ſa Guierche quatre mille hommes, que le Duc de Mercœur y avoit envoyez, pour relever les fortifications de cette place, & les obligea d'en ſortir par capitulation, en y laiſſant leurs armes & leurs bagages. Le Duc de Mercœur mit le ſiége devant Montcontour, ou Saroüet qui y commandoit, ſe défendit avec beaucoup de valeur; & le Duc ne fut pas trop fâché de la nouvelle de la Tréve, pour avoir un honnête prétexte de lever le ſiége.

En Poitou, le ſieur de Malicorne Gouverneur de cette Province pour le Roy, le Duc de la Trimouille, les ſieurs de Mortemar & de Parabére avoient bloqué Poitiers, & le ſerroient de fort prés. Le Comte de Briſſac s'y étoit jetté pour le défendre avec de bonnes troupes. Il fit de ſi frequentes & de ſi vigoureuſes ſorties, qu'il obligea les Royaux à laiſſer les paſſages libres aux vivres. Dans une de ces ſorties, il fut bleſſé de trois coups d'Epée & renverſé de ſon cheval : le Baron de Saint Jemme jeune Seigneur de ſeize ans, ſe ſignala en cette occaſion. Il mit pied à terre pour remonter ſon Général, & ayant ſaiſi la queuë du cheval qu'il luy avoit donné, tous deux ſe tirérent de la mélée.

Dupleix Hiſt de Henri IV.

Un ſervice ſi conſidérable rendu à la Ligue par le Comte de Briſſac, fut mal reconnu par le Duc d'Elbœuf, qui étant entré quelques jours aprés dans Poitiers, l'obligea d'en ſortir. Ce fut un grand chagrin pour le Duc de Mayenne, qui voyoit les Princes de ſa Maiſon n'avoir plus guéres de déference pour luy, & contribuer parlà plus qu'aucuns autres à la ruine de la Ligue. Elle ne laiſſa pas neanmoins vers ce temps-là d'avoir quelques autres petits avantages. Sablé que le Maréchal d'Aumont avoit pris, ſe revolta contre Landebrie ſon Gouverneur : les Bourgeois le maſſacrérent, & redevinrent Ligueurs moins par haine contre le Roy, que contre le Commandant qu'il leur avoit donné, & dont ils étoient maltraitez. Selles en Berry dont le Prince de Conti s'étoit rendu maître, fut auſſi ſurpriſe par les troupes du ſieur de la Chatre.

David Bouchard Vicomte d'Aubeterre étoit ſouvent aux mains en Perigord & aux environs, avec le ſieur de Montpeſat fils de la Ducheſſe de Mayenne. Il prit Corny à diſcrétion, excepté que les Capitaines eurent la vie ſauve : cinq ou ſix cens ſoldats furent faits priſoniers, & les armes, les bagages, les drapeaux, les enſeignes & quatre cens chevaux, furent la proye des vainqueurs; mais la priſe la plus conſidérable fut celle des papiers de Monpeſat. On y trouva le ſecret du voyage que le Duc de Mayenne avoit réſolu de luy faire faire en Eſpagne, pour faire élire Roy par les Etats de Paris, Henri de Lorraine ſon fils aîné, & de plus la promeſſe du ſecours de mer, que les Eſpagnols deſtinoient pour Blaye alors aſſiégée par le Maréchal de Matignon. Aubeterre apres le ſiége de Corny, fit celuy de Lile petite ville en Perigord, où il fut bleſſé d'une mouſquetade, dont il mourut au bout de neuf jours.

Thuanus l. 107.

Il ſe fit quelques autres petites expéditions de ce côté là peu conſiderables, en comparaiſon de celle du ſiége que le Maréchal de Matignon avoit mis devant Blaye Place importante par ſa ſituation vers l'embouchure de la Garonne, & pour la la liberté du commerce de Bourdeaux qu'elle incommodoit fort.

Le Maréchal avant que de s'engager à ce Siége, ſe ſaiſit du Château de Ha, qui étoit un des forts de Bourdeaux, & qu'il ne croyoit pas être aſſez en aſſeurance entre les mains de Merville. Il avoit auſſi eu ordre du Roy de traiter avec Luſſan Gouverneur de Blaye, pour tâcher de l'attirer dans ſon parti : mais celuy-cy demanda des choſes ſi extraordinaires, qu'on ne put les luy accorder : ainſi le Maréchal s'étant aſſeuré du ſecours d'une flotte Hollandoiſe qui étoit à la Rochelle, & de quelques vaiſſeaux Anglois, il s'approcha de Blaye avec ſon armée, pour l'aſſiéger par terre.

Hiſtoire du Maréchal de Matignon. l. 3. chap. 21.

Il commença par l'attaque du Fauxbourg, qu'il emporta aprés deux heures de combat, & il s'y logea. Luſſan ſe défendit avec beaucoup de valeur & de conduite, & avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ayant préveu le ſiége, il s'étoit ménagé diverſes reſſources. Le premier dont il fut ſecouru, fut le Baron de Caſtelnau Gouverneur de Marmande, qui

ayant ramaſſé vingt-cinq bateaux, mit deſſus huit cens hommes commandez par les Capitaines Lioux & Gilet, & leur fit deſcendre la Garonne. Ils paſſerent la nuit devant Bourdeaux ſans être apperceus; mais quand ils arrivérent au confluant de la Dordogne & de la Garonne, ils y trouvérent les vaiſſeaux Anglois & Hollandois qui leur lacherent quelques volées de canon. Ils n'étoient pas en état de leur repondre; c'eſt pourquoy ils s'écbouérent ſur le bord de la Riviere à quelques diſtances de Blaye. Ils marchérent delà en bataille, defirent quelques payſans qui voulurent s'oppoſer à leur paſſage, forcérent un quartier du Camp du Maréchal, & entrérent dans la Ville.

La tranchée fut conduite juſqu'au pied d'une Demie-lune ou ravelin, qui fut inſultè, & d'abord emporté: mais cette fortification s'étant trouvée retranchée & paliſſadée à la gorge, les aſſaillans ne purent s'y maintenir. Le Comte de la Roche fils du Maréchal y donna un ſecond aſſaut avec ſon Régiment, & il y eut l'épaule caſſée d'une arquebuſade, dans le temps qu'il ordonnoit le logement. Sa bleſſure découraga les ſoldats, & la bréche fut une ſeconde fois abandonnée.

Peu de jours aprés, parut la flotte d'Eſpagne compoſée de ſeize gros navires, montant par l'embouchure de la Garonne, à la faveur du vent & de la marée, les Anglois & les Hollandois les attendirent. Le combat fut violent: deux vaiſſeaux Anglois furent brûlez, & trois des Eſpagnols pris. Ceux-cy auroient ſans doute remporté la victoire, ſi le Maréchal ayant fait conduire douze canons ſur le rivage, ne les eût obligez par ce nouveau feu, à ſe laiſſer aller au courant de la riviére pour prendre le large.

Trois ſemaines ſe paſſérent ſans autre action entre les deux Flottes, tandis que les aſſiégez par leurs continuelles ſorties fatiguoient beaucoup les aſſiégeans. Dans cet intervalle le Maréchal fit armer quinze vaiſſeaux au Port de Bourdeaux, & le Capitaine la Limaille fameux homme de Mer de ce temps-là luy avoit promis de venir par l'embouchure de la riviére avec une Eſcadre qu'il commandoit, attaquer les Eſpagnols dans le même temps que les Vaiſſeaux de Bourdeaux, les Anglois & les Hollandois, tomberoient de leur côté ſur eux.

Le Maréchal monta luy-même ſur le meilleur vaiſſeau au jour marqué, & alla livrer bataille aux Eſpagnols. Il leur coula à fonds quatre Gallions, diſſipa le reſte; & ſi la Limaille fût arrivé, il n'en ſeroit pas échapé un ſeul; mais ſoit par trahiſon, comme quelques-uns le ſoupçonnérent, ſoit par le défaut d'un vent favorable, ainſi que la Limaille l'aſſeura, il manqua au rendez-vous.

A quelques jours delà, les Eſpagnols s'étant reconnus, entrérent dans la riviére pendant une nuit fort obſcure, & jettérent dans la Place des vivres, des munitions & des troupes fraîches. Ce nouveau ſecours, fit deſeſpérer au Maréchal de la priſe de Blaye, & apres avoir fait retirer ſon canon des batteries; il leva le ſiége. Il y perdit un aſſez grand nombre de ſoldats, ſurtout des Régimens de Poyaune & de Paniſſaut dont les Meſtres de Camp furent tuez, auſſi-bien que le Capitaine Dimanche & Antoine de Gourgues, qui s'étoit ſignale un peu auparavant par la priſe de Châtillon dans le Medoc. Thuanus. l. 107.

Le Maréchal partit un peu aprés pour la Cour, ayant eu ordre du Roy de luy amener le plus qu'il pourroit de troupes. Il mit ordre à la ſeureté des Places de Guyenne, & communiqua la bonne nouvelle de la prochaine converſion du Roy au Parlement de Bourdeaux. Le Parlement fut ravi d'avoir donné une preuve de ſa fidélité envers ſon légitime Souverain, & de n'avoir pas écouté le ſcrupule de quelques-uns de ce Corps, qui avoient opiné à prendre le parti de la Ligue ſur l'exemple du Parlement de Toulouſe.

Du côté des Alpes Leſdiguiéres s'étoit rendu ſi redoutable au Duc de Savoye, que ce Prince fit un effort, pour mettre ſur pied avec le ſecours des Eſpagnols, une armée de dix mille hommes de pied & de quinze cens chevaux, à deſſein de reprendre Briqueras & Cahours, qui tenoient le Piedmont en de continuelles allarmes. Il voulut amuſer Leſdiguiéres par une négociation pour un traité de Paix: mais ce Général n'etoit pas homme à ſe laiſſer ſurprendre. Il mit ces deux Places en ſi bon état, que le Duc n'oſa en tenter le ſiége. Ce Prince tourna du côté d'Exiles petite Place dans les montagnes commandée de toutes parts, & qu'il eſt impoſſible de ſecourir, quand les avenuës en ſont une fois ſaiſies. Thuanus. l. 107. Hiſt. de Leſdiguiéres. l. 4. c. 12.

Dés que Leſdiguiéres le vit avancer de ce côté-là, il détacha Blacons qui ſe jetta dans la Place avec quelques troupes. Il y arrêta pluſieurs jours le Duc, ſoûtint quatre aſſauts, & ne pouvant plus tenir, parce que le canon de l'ennemi donnoit de revers dans la Place de tous côtez, il ſe rendit par la plus honorable capitulation.

Peu de temps aprés les François eurent leur revanche; car Roderic de Tolède Général des troupes Eſpagnoles, s'étant engagé dans les montagnes proche du village de Salbertran avec trois mille Eſpagnols, Leſdiguiéres qui connoiſſoit en perfection tout ce pays-là, le fit inveſtir de toutes parts; & attaquer dans le temps qu'il faiſoit retraite, pour ſortir du mauvais pas où il s'étoit engagé. Ce fut moins un combat qu'une tüerie. Quinze cens hommes demeurérent ſur la place; & Roderic luy-même, qui ne voulut point ſe rendre à un Arquebuſier à cheval, parce qu'il n'étoit pas Gentilhomme. Pluſieurs furent faits priſonniers, & de ce nombre étoient la plûpart des Commandans: dix-huit Enſeignes furent priſes; & une victoire ſi ſanglante pour les Ennemis, ne coûta à Leſdi-

guiéres que trois ou quatre ſoldats ; il n'y eut pas même beaucoup de bleſſez ; & parmy ceux qui le furent, il n'y eut perſonne de marque.

Leſdiguiéres aprés cette expédition revint vers Grenoble, pour empêcher les courſes que le Marquis de Trefort un des Généraux du Duc de Savoye, faiſoit dans la vallée de Gréſivaudan : de-là il envoya Belliers & la Buſſe ſon frere en Savoye, où ils ſe ſaiſirent de quelques poſtes, pour faciliter le paſſage à trois mille Suiſſes levez par les ordres du Roy: mais le Duc de Savoye, qui apprehendoit que cette guerre ne luy devînt de plus en plus funeſte, jugea à propos d'en arrêter, ou ou moins d'en ſuſpendre le cours, en acceptant le traité de Tréve que la Ligue avoit faite avec le Roy, où il etoit dit, qu'il pourroit y entrer, pourvû qu'il le fiſt dans l'eſpace d'un mois. Il prit ce parti, & Leſdiguiéres n'en fut pas trop fâché, tant parce que cette ſuſpenſion d'armes procureroit quelque repos à ſes troupes, que parce qu'elle luy donneroit moyen de ravitailler Cahours & Briqueras. Il s'y tranſporta pour ce ſujet, dés que la Tréve eut été ſignée par le ſieur de Poët, à qui il donna la commiſſion de la conclure.

La diverſion que Leſdiguiéres avoit faite en Piémont, empêcha le Duc de Savoye de rien entreprendre en Provence : mais ce pays n'en fut pas pour cela plus tranquille. J'ay dit en rapportant ce qui s'y étoit paſſé ſur la fin de l'an 1592. que la ville d'Aix, comme la capitale & le ſiege du Parlement étoit entrée en négociation avec le Duc d'Epernon pour la paix, & qu'elle conſentoit à renoncer à toutes Ligues étrangéres, c'eſt à dire, avec le Roy d'Eſpagne, & le Duc de Savoye ; mais ſans ſe ſeparer de celle de France & du Duc de Mayenne.

Les Conférences furent continuées pendant le mois de Janvier de l'année ſuivante, mais ſans nul effet, parce que les Deputez de la Ville, & ceux du Comte de Carces pourvû du Gouvernement de la Provence par le Duc de Mayenne, ne vouloient point démordre de l'article que je viens de dire. Le Duc d'Epernon au contraire s'opiniâtroit là-deſſus, quoyque ſur ce même point il eût eu de la condeſcendance pour Arles qui obtint de luy une eſpéce de neutralité, à trois conditions, la premiére de le reconnuître pour légitime Gouverneur de Provence ; la ſeconde, de luy céder le Fort de Trinquetaille ; & la troiſieme, d'abandonner au Duc de Montmorenci Gouverneur de Languedoc, le Fort de la Mothe.

Ainſi la guerre recommença. Le Duc d'Epernon prit Lambeſc, Saint-Canat, Gardane & Rocquevaire, & penſa ſurprendre Marſeille : ce qui donna lieu à Caſaux & à Loüis d'Aix Conſuls de cette Ville, de demander du ſecours au Roy d'Eſpagne & au Duc de Savoye : la ville d'Aix en fit autant : mais ces deux Princes avoient trop affaire ailleurs de leurs troupes, pour penſer à leur en envoyer.

Le Duc d'Epernon prit la réſolution d'aſſiéger cette Capitale, & aprés s'être rendu maître de quelques autres petites Villes, il parut avec ſon armée devant la place le vingt-deuxiéme de Juin. Comme il n'avoit pas aſſez de troupes pour l'aſſiéger dans les formes, il ſe ſaiſit ſeulement des hauteurs, ſe retrancha à une portée de mouſquet de la Ville, & aprés y avoir fortifié ſon camp, & s'y être bien terraſſé contre le canon, il commença à bâtir dans cet endroit un trés-grand Fort, eſt façon de Citadelle, & en avança beaucoup les travaux en trés peu de temps. Il ſe donna une infinité de combats entre l'armée du Duc & la garniſon commandée par le Comte de Carces ; & le neuviéme de Juillet comme on ſçut dans la Ville que le Duc d'Epernon joüoit dans une tente, un Canonier braqua vers cet endroit deux canons, qui furent tirez ſi juſte, que deux Officiers qui joüoient avec le Duc, en furent tuez, & luy dangéreuſement bleſſé à la cuiſſe & au côté, des éclats des chaiſes & de la table. An. 1593.

Au commencement d'Août, il y eut quelques nouveaux pour-parlers touchant une Tréve ; & le vingt-troiſiéme du même mois, la nouvelle de celle que le Roy avoit faite avec le Duc de Mayenne étant arrivée à Aix, le Comte de Carces députa au Duc d'Epernon, pour le ſommer de l'obſerver, & de lever le ſiége, l'aſſûrant qu'on l'avoit fait publier dans la Ville, où l'on avoit fait auſſi des réjouiſſances pour la converſion du Roy. Le Duc répondit qu'il n'avoit reçû aucun ordre de la Cour : mais enfin cet ordre vint, & il fut obligé de faire publier la Tréve, tant à Manoſque où étoit le Parlement Royal, que dans ſon camp. Le ſieur Virelli Gouverneur de Berre pour le Duc de Savoye demanda à y être compris, & on le luy accorda à condition qu'il tiendroit cette Place & la conſerveroit pour le Roy de France, ſans ſpécifier, ſi c'étoit pour le Roy Henry IV, ou pour celui que l'Aſſemblée de Paris pourroit élire. Le ſieur de Gaud Gouverneur de Graſſe au nom du Duc de Savoye, n'eut pas le temps de faire pour ſon maître, ce qu'avoit fait Vitelli ; car les Bourgeois l'ayant ſurpris, le chaſſerent de leur Ville.

La Treve chagrina beaucoup le Duc d'Epernon, que l'on ſoupçonnoit alors plus que jamais, d'avoir deſſein dans cette guerre, de ſe rendre maître de la Provence, & de ſe mettre en état de garder ce Gouvernement malgré la Cour. Il auroit pû y réüſſir, tant le Prince étoit dépendant de ceux qui ſuivoient ſon party, s'il avoit eu le talent de ſe faire aimer, comme le feu ſieur de la Valette ſon frére : mais ce Duc étoit un homme fier, hautain, dur, ſévére, qui vouloit que tout le monde pliât ſous luy, & beaucoup plus appliqué, à affermir ſon autorité par la crainte,

An. 1593.

Bouche Hiſt. de Provence, l. 10. Hiſt. du Duc d'Epernon, l. 14

que par l'affection des peuples. Les Provençaux las de la guerre, qui les ruinoit de fond en comble, luy avoient ſçû trés-mauvais gré, de n'avoir voulu rien accorder à la ville d'Aix, qui luy avoit propoſé la Tréve dés la fin de l'année précédente. Ils regardoient les Citadelles qu'il avoit fait bâtir à Saint-Tropez, & en quelques autres Villes, & celle qu'il avoit elevée aux portes d'Aix, comme un joug qui alloit opprimer leur liberté. La ſévérité dont il uſoit à la priſe des Villes, où il faiſoit pendre quelquefois les Officiers de la garniſon, & envoyoit les ſoldats aux Galéres, aigriſſoit & revoltoit les familles de ceux qui ſouffroient ces rudes traitemens. On écrivoit mille Lettres contre luy à la Cour, tandis qu'il s'y plaignoit luy même d'une maniére qui approchoit de la menace, ſur la prétenduë injuſtice qu'on luy faiſoit, de ne luy avoir pas donné encore des Patentes de Gouverneur. Il en fut d'abord plus écouté que ceux qui l'y accuſoient, & on luy avoit déja fait expédier les Patentes qu'il demandoit avec tant d'empreſſement: mais ſur un nouvel avis que l'on reçût, de l'extrême animoſité des Provençaux contre luy, on différa de les luy envoyer; & même le Roy réſolut de le rappeller; car dans le fond, quelques careſſes qu'il luy fiſt, il ne l'aimoit pas, & comme je l'ay déja dit, il ne luy pardonna jamais ſa retraite du Camp de devant Paris, aprés la mort du feu Roy.

Priſe & priſonnier du ſieur de la Fin Envoyé au Connétable de Montmorenci.

Mais d'ailleurs il appréhendoit de le chagriner, de peur qu'il ne ſe jettât dans le party de la Ligue, & qu'il ne prît des liaiſons avec le Duc de Savoye & avec le Roy d'Eſpagne. Deplus le Duc s'étoit étroitement uni avec le Maréchal Duc de Montmorency, que le Roy avoit depuis peu honoré de l'épée de Connétable, à cauſe des grands ſervices qu'il luy avoit rendus, en ſe déclarant toûjours hautement contre la Ligue, & en luy conſervant le Languedoc. Cette affaire devoit être conduite avec beaucoup de circonſpection, & le Roy y avoit beſoin d'un homme de tête & de main.

Leſdiguiéres en qui il reconnoiſſoit ces deux qualitez, étoit à portée d'agir en Provence ſuivant ſes ordres, & le ſieur de la Mote qui avoit été envoyé à la Cour par les Mécontens, avoit demandé au Roy de la part de la Nobleſſe du Pays, qu'on y fiſt venir ce Seigneur avec des troupes, pour les défendre contre la tyrannie du Duc d'Epernon, ainſi qu'ils parloient.

Hiſtoire de Leſd guiéres, l. c. 3.

Le Roy prit ce parti. Il fit confidence à Leſdiguiéres de la réſolution qu'il avoit priſe de retirer le Duc d'Epernon de Provence, & le conjura de l'aider dans une affaire ſi délicate, de toute ſa prudence, de toute ſon adreſſe, & de tout le zéle qu'il avoit pour le bien de l'Etat.

Le principal moyen dont on devoit ſe ſervir, étoit d'animer ſous-main les Gentilshommes mécontens du Duc, de les engager à mépriſer ſes ordres, & même à ſe révolter hautement contre luy, afin que le Roy ſous ce prétexte pût dire au Duc, que contre ſon inclination, il étoit contraint de le rappeller, pour rétablir la tranquillité dans la Province, étant trés-dangereux dans la ſituation où il ſe trouvoit, de mécontenter tout un pays, qui étoit frontiére, des Etats de Savoye, & où la faction Savoyarde, n'étoit pas encore entiérement diſſipée.

La plus grande difficulté étoit de faire entrer dans cette conſpiration contre le Duc, les Gouverneurs de pluſieurs Places, qui luy étoient extrêmement attachez. Il y en avoit cinq entre autres qui pouvoient donner le branle à tout le reſte, ſçavoir le Marquis d'Oraiſon qui commandoit dans Manoſque, Saint-Canat Gouverneur de Pertuis, Buoux de Forcalquier, Valavoire de ſaint Maximin, & de Crottes Gentilhomme de Dauphiné, qui l'étoit de Digne. Le Roy leur écrivit une Lettre * qui contenoit un commandement général de prendre ſes ordres de Monſieur de Leſdiguiéres.

Boyché Hiſtoire de P. ov ence l. 30.

* Datée du 9. d'Août.

Ce Seigneur la leur envoya par le ſieur de Janſon, avec une Lettre de Créance en ces termes: *Je vous envoye la Lettre que Sa Majeſté vous écrit par le ſieur de Janſon, au quel j'ay commis la Créance. Croyez par luy l'intention de Sa Majeſté, & employez-moy qui ſeray tout appareillé, quand le beſoin m'y appellera. A Piémore le 12. d'Octobre.* Celle que le Roy écrivoit à ces Gentilshommes ne contenoit que ce peu de paroles: *Faites ce que monſieur de Leſdiguiéres vous dira, ou vous envoyera dire, & croyez que je ne perdray point le ſouvenir de ce ſervice: mais le vous reconnoîtray.* Buoux Gouverneur de Forcalquier entiérement dévoüé au Duc d'Epernon, ſoupçonnant quelque myſtére dans cette Lettre, ne voulut point la recevoir. Les quatre autres la lûrent, & écoutérent ce que le ſieur de Janſon avoit à leur dire de la part de Monſieur de Leſdiguiéres. Il les trouva fort portez à ſuivre les intentions du Roy; mais fort embarraſſez du danger qu'il y avoit pour eux dans l'exécution. Ils voyoient que le Duc avoit dans la Province un aſſez grand nombre de troupes à ſa dévotion, & ſurtout quantité de Gaſcons; qu'il étoit ſoûtenu par le Connétable ſon amy & ſon parent, qui luy prêtoit ſes troupes dans le beſoin; qu'il étoit extrêmement craint partout; qu'eux étant ſans Chef, peu de gens oſeroient ſe déclarer à leur exemple, & que s'ils ſuccomboient, le Roy peut-être les deſavoüeroit, & les ſacrifieroit à la haîne du Duc. Toutefois aprés bien des réfléxions & des difficultez auſquelles Janſon répondit du mieux qu'il luy fut poſſible, ils luy firent eſpérer qu'ils exécuteroient les ordres du Roy.

S'étant aſſemblez entre eux pour conférer ſur une affaire ſi dangereuſe, ils convinrent de s'ouvrir au Comte de Carces, & de luy demander, ſi en cas de beſoin, il les ſecoure-

roit contre le Duc d'Epernon. Ils luy députérent Saint-Canat, ſous prétexte d'aller à Aix porter ſes plaintes de quelque infraction faite à la Tréve, dont il avoit été nommé un des conſervateurs, du conſentement des Chefs des deux partis.

Le Comte de Carces qui outre la haine qui luy étoit commune avec preſque tous les Provençaux contre le Duc d'Epernon, étoit à la tête du parti de la Ligue, promit à Saint-Canat de donner refuge dans toutes les Places de ſa dépendance tant à luy, qu'à ceux de la part de qui il venoit, & de les ſoûtenir de toutes ſes forces contre le Duc d'Epernon. Il leur en donna une promeſſe par écrit, & il laiſſa même entrevoir à ce Gentilhomme, que s'il pouvoit eſperer pour luy le Gouvernement de Provence poſſedé par feu ſon pére ſous le précédent Regne, il feroit pour le ſervice du Roy quelque choſe de plus qu'on ne luy propoſoit de faire. Pluſieurs autres Gentilshommes, qui avoient parû juſques là fort attachez au Duc, entrérent dans le complot, & entre autre les ſieurs de Beſaudun, de Meyrargue, & d'Eſcaravaque Gouverneur de Toulon.

La choſe fut tenuë fort ſecrette, juſqu'au voyage que le Duc d'Epernon fit de Provence à Peſenas, pour y voir le Connétable. Peu de jours aprés qu'il en fut ſorti, tous ces Gouverneurs au même jour, qui fut le vingtiéme de Novembre, mirent adroitement hors de leurs Villes ſous divers prétextes, les troupes Gaſconnes, & celles qu'ils croyoient affectionnées au Duc d'Epernon, & dés qu'elles furent dehors, ils firent crier par le peuple, *vive le Roy, & la liberté.* Il fallut ſeulement que le Gouverneur de Toulun attaquât la Citadelle, où Signac Gentilhomme Gaſcon ſe défendit pendant trois jours. Il y fut tué d'un coup de pertuiſanne à l'aſſaut qu'on y donna, & la plûpart de la garniſon fut taillée en piéces. Les habitans de Taraſcon, de Tretz, de Gardane, d'Eguilles chaſſérent les garniſons que le Duc y avoit miſes Le château de Bouc fut forcé : on n'y fit quartier qu'au Chevalier de Caſtelet, & aux ſoldats Provençaux ; & les Gaſcons furent ou pendus ou paſſez au fil de l'épée. Les garniſons de Cabriéres & de Marignane furent pareillement obligez de les abandonner deux jours aprés : & toute la Provence étoit perduë pour le Duc, ſi les auteurs de ce ſoûlévement, au lieu de ne penſer qu'à faire révolter les Villes contre luy, avoient eu la prévoyance de furmer un petit corps, pour empêcher ſon retour.

La choſe étoit trés aiſée : car il luy falloit pour rentrer en Provence, paſſer le Rhoſne, & enſuite la Durance, avant que de pouvoir joindre le gros de ſes troupes au voiſinage de la ville d'Aix Deux mille hommes l'auroient arrêté au paſſage de ces riviéres : mais faute de cette précaution, il les paſſa l'une & l'autre ſans obſtacle, à la tête de quatre cens chevaux qu'il aſſembla promptement en Languedoc, & arriva à ſon Fort devant Aix. Les habitans de la Ville qui avoient fait de grandes réjoüiſſances, dans la penſée qu'ils étoient entiérement délivrez de luy, furent fort ſurpris de le revoir en état de leur faire plus de mal que jamais ; car la Tréve ayant été rompuë par tant d'hoſtilitez, les ravages & les combats recommençérent aux environs de cette Ville, & en d'autres endroits de la Provence, qui ſe ſoûlevérent encore contre le Duc. Ce qu'il y avoit en cela de ſinguler, c'eſt que ce Seigneur prétendoit qu'il faiſoit la guerre aux Provençaux, comme à des rebelles, ſous l'autorité Royale, & que ceux qui s'étoient ſoûlevez ſoûtenoient auſſi, qu'ils la faiſoient au Duc d'Epernon, ſuivant les intentions du Roy. Le Comte de Carces & la Ville d'Aix qui étoient prêts de reconnoître ce Prince, ſi la Provence eût pû entiérement ſecoüer le joug de ce Duc, ſuſpendirent pour quelques jours leurs reſolutions, agiſſant néantmoins toûjours de concert avec ceux du parti Royal, qui s'étoient déclarez contre les Gaſcons. Je raporteray ſous l'année prochaine la ſuite de ces mouvemens, qui furent fort avantageux au Roy.

Thuanus, l. 107.

Comme les guerres civiles produiſent de jour en jour de nouveaux déſordres, il ſe fit cette année un ſoûlévement de Payſans dans le Périgord, le Limoufin & le Poitou, tout ſemblable à celuy des Gautiers de Normandie, dont le Duc de Montpenſier avoit, ainſi que je l'ai conté, fait quatre ans auparavant un ſi grand maſſacre. Ils s'attroupérent, ſe firent des Chefs & des Officiers, refuſérent de payer les impôts, coururent la campagne, & ne faiſoient nul quartier aux Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, pour ſe venger, diſoient-ils, des violences qu'ils en avoient ſouffertes, & des extorſions des Gouverneurs des Villes & des Châteaux. On leur donna le nom de Croquans, parce qu'ils croquoient (c'étoit le terme populaire) c'eſt-à-dire, qu'ils mangeoient & buvoient tout ce qu'ils trouvoient à manger & à boire dans les maiſons des Gentilshommes, & que tout leur butin étoit employé à faire bonne chere. Les ravages qu'ils firent, durérent plus de deux ans. Il en périt beaucoup par le fer en diverſes rencontres qu'ils eurent avec les troupes, que les Gouverneurs des Places lâchoient ſouvent ſur eux : quelques-uns rentrérent d'eux-mêmes dans le devoir, & le reſte par une amniſtie qui leur fut accordée.

La Tréve qui avoit été rompuë en Provence le vingtiéme de Novembre, devoit bientôt expirer aux environs de Paris & dans tout le Royaume : car elle n'étoit que pour trois mois, & avoit été publiée dés le mois d'Août. Cependant le Duc de Mayenne, avant que de ſe déterminer à s'accommoder avec le Roy, ou à continuer de fomenter la Ligue, vouloit avoir des nouvelles de Rome, touchant le ſuccés de l'Ambaſſade du

An. 1593.

Duc

Duc de Nevers, & en attendoit auſſi d'Eſpagne ſur la négociation du ſieur de Montpeſat : c'eſt pourquoy il fit de grandes inſtances auprés du Roy, pour obtenir la prolongation de cette Treve.

Le Roy au contraire qui pénétroit la politique du Duc de Mayenne, & prévoyoit que la prolongation de la Treve ne ſerviroit qu'à remplir les magazins de Paris, & à donner le temps aux Eſpagnols d'accroître le nombre de leurs troupes, vouloit ou la paix ou la guerre. Le ſieur de Villeroy faiſoit tous les efforts poſſibles, pour engager le Duc à faire la paix. La foibleſſe de la Ligue, le peu de fond que l'on pouvoit faire ſur les Eſpagnols, & ſur tout les grands avantages que le Duc pouvoit obtenir du Roy pour luy & pour ſa famille, étoient les motifs qu'il luy rebatoit ſans ceſſe, pour le déterminer à cette réſolution, & auſquels le Duc n'avoit rien à oppoſer, ſinon qu'il ne pouvoit reconnoître le Roy qu'avec le conſentement du Pape, & que pour cet effet, il alloit envoyer à Rome le Baron de Senneçey & le Cardinal de Joyeuſe.

Mémoires de Villeroy, T. 1.

Il ſe tint des conférences à Andreſi, à Mully & en d'autres endroits ſur tout cela, où le Duc ſe ſervoit tantôt du ſieur de Villeroy, tantôt du Preſident Janin, tantôt du Comte de Belin. Mais Monſieur de Villeroy étant allé à Fontainebleau, fut ſurpris, lorſque le Roy luy montra la Lettre interceptée du Legat, où étoit contenu le ſerment que le Duc de Mayenne & ſes principaux confidens avoient fait entre ſes mains, de ne pas reconnoître le Roy de Navarre, quand même il ſe feroit Catholique. Il en fut extrêmement irrité, & peu s'en fallut, qu'il ne prît le parti de quitter le Duc de Mayenne, qui tandis qu'il luy faiſoit des proteſtations de ne ſouhaiter rien plus paſſionnément que la tranquilité du Royaume, s'engageoit par ſerment à n'en finir jamais les troubles, & l'employoit à negocier avec le Roy, ayant actuellement intention de ne ſe réconcilier jamais avec luy.

Le Roy ayant montré ces Lettres à Monſieur de Villeroy, luy demanda, s'il luy conſeilloit aprés cela, d'accorder au Duc de Mayenne, la prolongation de la Tréve. Il luy mit entre les mains la Lettre originale, pour la montrer au Duc, non pas tant à cauſe du ſerment qui y étoit rapporté tout au long, qu'à cauſe que le Légat y parloit fort deſavantageuſement du Duc, & entre autres épithetes, luy donnoit celle du plus grand trompeur qui fût au monde.

Villeroy étant retourné à Paris, fit voir la Lettre au Duc de Mayenne, qui en fut fort étonné, & n'eut point autre choſe à répondre, ſinon qu'il n'avoit fait ce ſerment, que pour empêcher qu'on ne procédât dans les Etats à l'élection d'un Roy, qu'il n'eût pas pû peut être, diſoit-il, empêcher ſans cela, & aprés quoy le Pape auroit été engagé à ſoûtenir cette élection, & par conſequent à refuſer l'abſolution au Roy ; que ſes intentions avoient été toûjours trés-droites pour la paix ; que le voyage du Cardinal de Joyeuſe & du Baron de Senneçey à Rome, tendoit à ce but ; & que ce n'étoit que pour en attendre l'effet, conformément à ce que le Roy ſouhaitoit luy même, qu'il demandoit la prolongation de la Treve ; que le refus qu'on luy en feroit, pourroit rompre ſes meſures, & l'obliger à des démarches qui éloigneroient la paix ; que pour marque qu'il agiſſoit de bonne foy, il alloit donner permiſſion aux Députez des Etats de ſe retirer chez eux, & que par leur retraite, l'élection d'un Roy, etoit une affaire déſeſpérée pour les Eſpagnols.

Il pria Monſieur de Villeroy de rendre compte de tout cela au Roy. Il le fit ; & l'ayant aſſuré de la ſincérité du procédé du Duc de Mayenne, il obtint enfin la prolongation. Il ſe rendit à Pontly avec les Deputez du party Royal, & il fut arrêté que la Tréve ſeroit encore continuée pendant les mois de Novembre & de Decembre.

La Treve n'empécha point le Roy, d'aller avec des troupes en Normandie, au ſecours du ſieur de Bois-Rozé, qui avoit traité avec luy, pour luy remettre entre les mains Feſcamp, que Villars Gouverneur de Rouen aſſiegeoit depuis pluſieurs mois. Cet incident cauſa une nouvelle difficulté ; le Duc de Mayenne prétendant que c'étoit violer la Tréve, vû que Feſcamp appartenoit à la Ligue, & que Bois-Rozé s'en étoit ſaiſi en ſe révoltant contre Villars : mais le Roy répondit qu'il avoit traité avec ce Gentilhomme avant la Tréve, & que par conſéquent ce n'étoit point une contravention.

Bois-Rozé remit la Place au Roy, & le Duc ne diſputa point là deſſus au contraire, il demanda une nouvelle prolongation de la Tréve. Le Roy rejetta cette propoſition avec d'autant plus de hauteur, qu'on luy apporta alors les papiers du ſieur de Montpeſat qui avoient été pris à Corny, ainſi que je l'ay dit. On y trouva les inſtructions qui avoient été données à ce Seigneur pour ſon voyage à la Cour d'Eſpagne, où il devoit propoſer de marier le fils aîné du Duc de Mayenne à l'Infante, en mettant l'un & l'autre ſur le Trone de France.

Ce nouvel incident convainquit le ſieur de Villeroy, que le Duc de Mayenne n'agiſſoit pas ſincérement avec le Roy : C'eſt pourquoy aprés luy avoir de nouveau repreſenté qu'il s'alloit perdre, s'il différoit de traiter de ſon accommodement, & que plus il retarderoit, moins les conditions ſeroient avantageuſes pour luy & pour ſa Maiſon, il prit congé de luy, pour ſe retirer à Pontoiſe avec toute ſa Famille. Il prit déſlors la réſolution d'engager d'Alincourt ſon Fils qui en étoit Gouverneur, à traiter avec le Roy, & dés qu'il y fut, ayant fait connoître à ce Prince l'envie qu'il

avoit de luy faire ce bon ſervice, il obtint de luy une prolongation de trois mois de Tréve pour Pontoiſe, afin d'amener ſon fils à ce qu'il ſouhaitoit.

Cependant le Roy que les Seigneurs Huguenots qu'il avoit à ſa Cour, fatiguoient ſans ceſſe de leurs plaintes ſur ſa converſion, & ſur les malheurs qu'ils en apprehendoient pour tous ceux qui faiſoient profeſſion de leur Religion, leur avoit accordé une aſſemblée de Députez de leurs Egliſes, d'où ils pourroient luy préſenter leur Requête, & luy expoſer leurs griefs.

An. 1593. Hiſtoire du progrez du Calviniſme, l. 7.

Il donna audience à Mante le douziéme de Décembre au ſieur Faydeau, chargé de parler au nom des autres en leur préſence; & aprés avoir receu fort obligeamment leurs complimens, il leur dit qu'il les avoit fait venir pour trois raiſons. La premére, pour les aſſeurer que ſa converſion n'avoit rien diminué de l'affection qu'il avoit toûjours euë pour eux; la ſeconde, que les Chefs de la Ligue témoignant quelque diſpoſition à la Paix, il vouloit être inſtruit des demandes que luy pourroient faire ceux de la Religion, afin qu'il ne ſe fiſt rien dans le traité à leur prejudice; la troiſiéme qu'ayant entendu dire que parmi eux il ſe faiſoit de grandes plaintes contre luy, il étoit bien-aiſe de les entendre pour les ſatisfaire.

Ayant receu leur cahier, il leur ordonna de choiſir quelques perſonnes d'entre eux, pour conférer avec les Commiſſaires, qu'il nommeroit. Les Huguenots choiſirent Monſieur de Rohan, & les ſieurs de Monloüet, de Pujols, de Montigni, de la Mothe & Faydeau; & le Roy pour examiner leurs demandes, nomma Monſieur le Chancelier, les ſieurs de Belliévre, Deſcars, Schomberg, & de Pontcarré. L'Auteur * de l'Hiſtoire du progrez du Calviniſme, ouvrage compoſé ſur des piéces les plus authentiques, dit que le Mémoire qu'ils préſentérent, contenoit plus de quatre-vingt articles.

*Le ſieur Soulier.

Les conférences commencérent à Vetnon chez Monſieur le Chancelier. La plus importante demande, fut qu'il y eût un libre exércice de la Religion Huguenote dans toutes les Villes du Royaume, & même à la Cour: Surquoy, aprés pluſieurs aſſemblées, & un long examen de ce point dans le Conſeil du Roy, il fut arrêté le vingt-ſeptiéme de Decembre par maniére de proviſion ſeulement: Premiérement que ſa Majeſté, envoyeroit des Lettres de juſſion à tous les Parlemens & aux autres Cours, pour vérifier de nouveau l'Edit de Poitiers, & les articles dont on étoit convenu à Bergerac & à Flex du temps du feu Roy; Secondement, que l'exercice de la Religion prétenduë Reformée ſe feroit dans les Villes & dans les autres Lieux, que les Calviniſtes avoient pris depuis le commencement des troubles de la Ligue juſqu'à la Tréve faite par le feu Roy à Tours; & en troiſiéme lieu, que l'exércice de la Religion Catholique ſeroit rétabli dans tous les endroits où il avoit ceſſé.

An. 1593.

Cette réponſe ne ſatisfit point les Calviniſtes, eux qui avoient regardé autrefois l'Edit de Poitiers comme une choſe ſi avantageuſe, que le Prince de Condé le fit publier aux flambeaux à ſaint Jean d'Angéli la nuit même qu'il l'eût reçû. Ils préſentérent une nouvelle Requête au mois de Janvier ſuivant; mais ils n'eurent point d'autre réponſe du Roy, ſinon que l'état de ſes affaires ne luy permettoit point de leur accorder d'autre liberté, que celle qui leur étoit donnée par l'Edit de Poitiers. Dupleſſis-Mornay, & quelques-autres Seigneurs de la même Religion bons ſerviteurs du Roy, tâchérent d'adoucir les Députez, en leur répréſentant que ſa Majeſté étoit obligée autant que jamais, à ménager les Catholiques. Ils s'en retournérent ſans faire plus d'inſtance: mais ils firent bien voir dans la ſuite, qu'ils n'étoient pas gens à ſe contenter ſi aiſément.

Memoires Dupleſſis-Mornay. T. 2.

Juſques là la converſion du Roy n'avoit encore produit aucun événement important, excepté d'avoir empêché l'élection de l'Infante d'Eſpagne dans l'aſſemblée de Paris. Depuis cinq mois qu'il avoit fait ſon abjuration, nulle Ville conſidérable du Royaume n'avoit abandonné la Ligue. Pluſieurs Huguenots s'en applaudiſſoient en ſecret, par le chagrin qu'ils avoient de la converſion de ce Prince: mais enfin ſur les derniers jours de l'année 1593. la Ville de Meaux donna une exemple, qui fût bien-tôt ſuivi de pluſieurs autres.

Le ſieur de Vitri en étoit Gouverneur. Il avoit été le premier des Seigneurs Catholiques qui aprés la mort du feu Roy, ne voulant point ſe ſoûmettre à un ſouverain Huguenot, avoit quitté le Camp Royal, pour aller ſe rendre à Paris, & ſe devoüer au ſervice de la Ligue. Cette faute qui pouvoit être excuſée par le ſpécieux motif de la conſcience & du zéle de la Religion, fut avantageuſement réparée par la conduite qu'il tint, lorſqu'il ſe fut bien convaincu de la ſincére converſion du Roy. Voici comme la choſe ſe paſſa.

Vitri un peu aprés la cérémonie de l'abjuration du Roy à ſaint Denis, répréſenta au Duc de Mayenne, que rien ne pouvoit plus empêcher les Catholiques bons François de ſe ſoûmettre à leur Prince légitime, & luy déclara qu'il étoit réſolu à prendre ce parti. Le Duc le pria de ne rien précipiter. Il luy dit qu'on négocioit une Tréve, que cette Tréve ſelon toutes les apparences, aboutiroit à la paix, & qu'il étoit plus convenable que l'accommodement avec le Roy ſe fiſt par un traité général, que par des traitez particuliers.

Dans le traité de la reduction de Meaux au t. T. des Mémoires du Duc de Nevers.

Ce Seigneur eut cette complaiſance pour le Duc; ce qui ne l'empêchoit point, non plus que quelques-autres, d'aller de temps en temps pendant la Tréve ſaluër le Roy, & même d'être quelquefois de ſes parties de

chaſſe: mais quand il vit que la Tréve alloit finir, & la guerre recommencer par l'opiniâtreté du Duc de Mayenne, il jugea à propos de ne pas différer d'avantage l'exécution de ſon deſſein.

An. 1593. Le vingt-quatriéme de Décembre, il fit ſortir toute ſa garniſon, & aſſembler les principaux Bourgeois & Officiers de la Ville de Meaux. Il leur dit que le Roy s'étant fait Catholique, il avoit levé l'obſtacle qui empêchoit ſes Sujets de le reconnoître pour leur légitime Souverain; que pour luy il étoit réſolu de ſe ranger à ſon devoir, qu'il en avoit averti le Duc de Mayenne, & luy avoit même écrit qu'il étoit ſur le point de partir, pour ſe rendre auprés du Roy. Il ajouta que ſes Officiers & ſes ſoldats étoient dans la même réſolution; qu'il avoit été en ſon pouvoir de livrer la Ville au Roy: mais qu'en ayant été conſtitué Gouverneur par la Ligue, un ſcrupule d'honneur & de fidélité envers ce parti qui la luy avoit confiée, l'avoit empêché de le faire, & que pour eux il les laiſſoit en liberté de prendre telle réſolution qu'ils voudroient. Il remit les clefs des portes entre les mains des Magiſtrats, & ſortit pour aller joindre ſes troupes, qui l'attendoient à un demi quart de lieuë delà.

Cette déclaration ſurprit beaucoup les Magiſtrats, qui aprés avoir un peu délibéré entre eux, réſolurent de ſuivre l'exemple de leur Gouverneur; & au ſortir de leur aſſemblée, ils criérent tous, *Vive le Roy*. Le peuple y répondit par un cri ſemblable, & les Bourgeois dés le lendemain qui étoit le jour de Noel, prirent tous l'Echarpe blanche. Comme Madame de Vitry accompagnée de ſes Enfans & de ſes Domeſtiques étoit déja dans la ruë pour s'en aller, les Magiſtrats vinrent au devant d'elle, la priérent non ſeulement de s'arrêter; mais encore de faire revenir Monſieur ſon mari, en l'aſſûrant que la ville de Meaux vouloit ſe ſoûmettre au Roy auſſi-bien que luy. Elle rentra dans ſon Hôtel à leur priére, & ils mirent un Corps-de-Garde à la porte, pour empêcher qu'elle ne les quittât.

Ils députérent vers Monſieur de Vitry un des principaux d'entre eux, qui l'informa de tout ce qui ſe paſſoit, le ſupplia de retourner à la Ville, & d'envoyer avertir le Roy de la réſolution que les Habitans avoient priſe de ſe donner à luy.

Monſieur de Vitry revint ſur ſes pas, & rentra dans la Ville accompagné ſeulement de quatre Cavaliers. Il loüa fort la prudence & la fidélité des Magiſtrats, & promit aux Bourgeois, qu'ils auroient bien-tôt des marques de la bonté du Roy, pour le grand exemple qu'ils donnoient aux autres du Royaume.

Sur cette heureuſe nouvelle, le Roy s'achemina à Meaux, & y arriva au commencement de Janvier. Il y fut reçû avec de grands témoignages de joye. Il y rendit le Gouvernement à Vitry, & en donna la ſurvivance à ſon fils, conformément à la priére que luy en firent les Bourgeois. Il les aſſûra qu'il n'y auroit point dans leur Ville d'exercice d'autre Religion que de la Catholique. Il déchargea les Eccléſiaſtiques du payement des décimes juſqu'au mois d'Octobre de la même année, confirma dans les bénéfices & dans les Charges, ceux que le Duc de Mayenne en avoit pourvûs, à condition ſeulement qu'ils prendroient de nouvelles proviſions de luy. Il éxempta le peuple de tout tribut pour neuf ans; & afin de luy marquer ſa confiance, il ne laiſſa pour toute garniſon dans la Ville, que la ſeule compagnie d'Hommes-d'armes de leur Gouverneur.

Il parut auſſi-tôt aprés deux manifeſtes, l'un au nom de Monſieur de Vitry adreſſé à la Nobleſſe de France, & l'autre des Bourgeois de Meaux à la ville de Paris, où ils juſtifioient la conduite qu'ils avoient tenuë, & dont la ſubſtance étoit, que tandis que le Roy avoit été dans l'héréſie, ils avoient fait en faveur de la Ligue tout le devoir de bons Catholiques pour la sûreté de la Religion: mais que ce Prince étant rentré dans l'Egliſe par ſa converſion, ils auroient crû meriter l'infâme nom de Rebelles, s'ils avoient été plus long-temps à le reconnoître pour leur légitime Souverain.

Le Roy retourna à ſaint Denis, pour être à portée de profiter des mouvemens, que la réduction de Meaux pourroit exciter dans Paris, & de l'effet d'une déclaration, qu'il avoit fait publier le vingt-ſeptiéme de Décembre dans le temps qu'il s'approchoit de Meaux, touchant le refus de la continuation de la Tréve, & où il faiſoit bien connoître qu'il étoit parfaitement inſtruit des intrigues du Duc de Mayenne à la Cour d'Eſpagne.

Il en avoit beaucoup appris par un paquet intercepté depuis peu, & il en ſçut encore davantage par le Roy d'Eſpagne même. La ruſe dont il ſe ſervit pour avoir ces lumiéres, mérite d'être racontée.

Dans le temps qu'il étoit du côté de Dieppe pour le ſecours de Bois-Roze aſſiégé dans Fécamp par le ſieur de Villars, on luy amena le porteur du paquet. Il fit mettre ſecrettement cet homme en lieu de sûreté, avec défenſe de luy laiſſer voir perſonne. On luy ſaiſit tous ſes papiers, qui conſiſtoient en des Mémoires du Duc de Mayenne & des Miniſtres Eſpagnols, qu'il portoit en Eſpagne avec une Lettre de Créance, par laquelle on diſoit au Roy d'Eſpagne, qu'il pouvoit ajoûter foy à tout ce que cet homme luy diroit.

La penſée vint au Roy de faire porter cette Lettre de Créance au Roy d'Eſpagne, pour tirer de ſa propre bouche les meſures qu'il prenoit ſur les affaires de France. Il falloit un homme adroit, maître de ſa contenance, preſent à luy & intrépide, pour s'acquitter d'une commiſſion ſi délicate. Il choiſit pour cela la Varenne alors ſon Porte-manteau, dont il s'étoit utilement ſervi en diverſes occaſions.

An. 1594. Thuanus l. 128. Cayet. T. 2.

Cayet. T. 2. Memoires de Bouvanges.

caſions, & en qui il avoit beaucoup de confiance pour ſes affaires les plus ſecrettes. Outre la Lettre de Créance, on luy donna un Mémoire tout différent de celuy qui avoit été déchifré ; mais fait ſur le même chifre, & on l'inſtruiſit à fond de quantité de choſes, ſur leſquelles il auroit à répondre.

Dés qu'il fut arrivé en Eſpagne, il rendit ſes dépêches, & il eut audience du Roy. Il fit ſi bien ſon perſonnage, que ce Prince luy parla à cœur ouvert, & luy ordonna entre autres choſes, d'aſſûrer le Duc de Mayenne & les Miniſtres d'Eſpagne qui étoient à Paris, qu'il étoit certain que le Pape n'approuveroit jamais la converſion du Prince de Béarn, à moins que ce Prince n'allât à Rome en perſonne ; & que s'il y alloit, il envoyeroit de bons ordres à ſes Agens, pour empêcher qu'on ne l'en laiſſât partir ſi aiſément ; que ceux de l'Union devoient compter ſur toute ſa puiſſance, pourvû que de leur part ils répondiſſent à ſes bonnes intentions ; & qu'il falloit avoir grand ſoin, que les Prédicateurs de Paris, & des autres Villes liguées fiſſent leur devoir à l'ordinaire, pour bien perſuader aux peuples que la converſion du Prince de Béarn n'étoit qu'une feinte.

La Varenne fut enſuite introduit chez l'Infante, qui aprés diverſes queſtions qu'elle luy fit ſur ce qui ſe paſſoit en France, luy parla à diverſes repriſes du Prince de Béarn. Il luy en montra un portrait qu'il avoit ſur luy : elle le regarda aſſez long-temps, & tandis qu'elle le regardoit, la Varenne remarqua quelque émotion ſur ſon viſage. Il luy dit que le bruit avoit été en France, qu'on avoit parlé de la marier avec ce Prince, & cela étoit vray ; car les Miniſtres d'Eſpagne tâchoient de s'ouvrir toutes ſortes de chemins, pour atriver à leur fin. Elle ne luy répondit rien là deſſus : mais elle retint le portrait. La Varenne aprés avoir reçû ſes ordres du Roy d'Eſpagne, retourna chez la Princeſſe, pour prendre congé d'elle : mais au ſortir de là, il eut avis que le duplicata du paquet qui avoit été ſurpris en France, venoit d'arriver avec l'avis de la ſurpriſe. Il ne perdit pas un moment, & par la grande diligence qu'il fit, il fut aſſez heureux pour éviter d'être arrêté ; car s'il l'avoit été, il ne s'agiſſoit pas moins pour luy, que de la torture & de la corde. Le danger où il s'étoit expoſé, & ſes autres ſervices, luy valûrent depuis d'être Controlleur général des Poſtes, & puis Gouverneur de la Ville & du Château d'Angers.

Ce fut principalement ce que le Roy avoit appris par cette voye, qui l'empêcha d'accorder la prolongation de la Tréve, pour laquelle le Duc de Mayenne luy faiſoit de ſi grandes inſtances, ſous prétexte d'avoir le temps de recevoir la réſolution du Pape ſur l'abſolution, que le Duc de Nevers ſollicitoit à Rome. Le Roy toutefois luy offrit de la prolonger encore pour un mois, à condition que pendant ce temps-là, on commenceroit tout de bon les négociations de la paix, & qu'il ſetoit pourvû inceſſamment au ſoulagement des peuples, par des réglemens que l'un ſetoit pour le payement des tailles : mais le Duc n'en voulut point à ces conditions.

C'eſt ce que le Roy fit extrêmément valoir dans la * déclaration dont j'ay parlé, auſſi-bien qu'un autre point qu'il avoit appris par la Varenne ; ſçavoir que les Députez du Duc de Mayenne faiſoient le voyage de Rome aux dépens du Roy d'Eſpagne, & par conſéquent pour agir ſelon les intentions de ce Prince, & nullement pour procurer la tranquillité de l'Etat.

*Datée du 27. Decembre 1593.

La concluſion de cette déclaration étoit une exhortation à tous les Partiſans de la Ligue, de ſe remettre ſous ſon obéïſſance dans un mois. Le Roy leur y promettoit l'amniſtie pour tout le paſſé, de les conſerver dans toutes leurs charges, dignitez & bénéfices, & il faiſoit en même temps commandement à ſes Parlemens & à tous autres Juges, de procéder aprés ce terme expiré, contre tous ceux qui demeureroient opiniâtres, comme contre des criminels de léze-Majeſté au premier chef.

Cette Déclaration fit grand bruit dans Paris, auſſi-bien que la nouvelle qui ſe répandit, & qui n'étoit point ſans fondement, que Villeroy & ſon fils d'Alincourt traitoient avec le Roy pour luy livrer Pontoiſe. Pluſieurs Députez des Villes liguées preſſérent le Duc de Mayenne de faire la paix ; & c'eſt ce qui réveilla la défiance des Seize, & leur animoſité contre les Politiques. Ce fut alors que parut le libelle *du Manant & du Maheutre*, ouvrage de la faction des Seize, où le Duc étoit trés maltraitté ; & il fut convaincu plus que jamais, que ſi cette faction reprenoit le deſſus dans Paris, il en ſeroit la victime.

Néanmoins comme elle étoit appuyée par les Miniſtres d'Eſpagne, & qu'il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût dans la Ville toute l'autorité qu'il y avoit euë autrefois, il fut contraint de condeſcendre à la priére que les Eſpagnols incitez par les Seize, luy firent, de mettre hors de Paris au moins les principaux des Politiques.

Le ſieur d'Aubrai un des Colonels de la Ville le plus accrédité fut le premier à qui on ſignifia l'ordre de quitter Paris. On l'intima auſſi tôt aprés à quelques autres : les uns ſe retirérent à leurs maiſons de campagne, les autres à ſaint Denis, & en diverſes Places de l'obéïſſance du Roy.

Comme le Comte de Belin avoit été employé à quelques négociations avec le Roy, pour la prolongation de la Tréve, les Seize prirent auſſi de l'ombrage de luy, & firent propoſer au Duc de Mayenne par les Miniſtres d'Eſpagne, de luy ôter le Gouvernement, & de le donner au Duc de Guiſe. Cette propoſition déplut fort au Duc de Mayenne, qui ſans délibérer, donna l'excluſion au

Duc de Guiſe. Enſuite on luy propoſa le Comte de Briſſac que les Seize regardoient comme un homme irréconciliable avec le Roy, ſe ſouvenant de la vigueur qu'il avoit fait paroître à la Journée des Barricades, où il eut plus de part qu'aucun autre.

Le Duc y conſentit quoyque malgré luy: mais en même tems, il augmenta la Garniſon Françoiſe de Paris, pour être en état de contenir les Seize, & la garniſon étrangére, pour laquelle il ſe defioit beaucoup: ou plutôt comme quelques-uns le conjecturérent, ſa vûë étoit de ſe ſervir des François contre les Seize, s'ils remûo eut, & des Wallons, des Napolitains, & des Eſpagnols, contre les Politiques, ſuppoſé qu'ils entrepriſſent de livrer la Ville au Roy. Le Parlement s'oppoſa fort à la dépoſition du Comte de Belin: mais le Duc luy ayant dit, qu'il ne pouvoit l'empêcher, la choſe fut exécutée malgré les remontrances; & le Comte ſe retira auprés du Roy. Cayet. T. 3.

Sur ces entrefaites le Duc de Lorraine prévoyant la décadence prochaine de la Ligue, fit demander au Roy la prolongation de la Tréve pour ſes Etats; à quoy il conſentit, à condition qu'il traiteroit de la Paix avec luy; & elle fut concluë en effet quelque temps aprés.

La Tréve avec la Ligue étant finie, les hoſtilitez avoient recommencé dés le premier jour de Janvier. La garniſon de ſaint Denis attaqua Charenton, en chaſſa les Liguez, & par cette entrepriſe, Paris fut ſerré de plus prés que jamais, tant par cet endroit au deſſus, que par ſaint Denis au deſſous. An. 1594.

Loüiſe de Lorraine Reine Doüairiére de France étant arrivée de Touraine à Mante ſur la fin de l'année précédente, préſenta une Requête au commencement de celle-cy à deux fins; la premiére que l'on fit juſtice de l'aſſaſſinat du feu Roy, & la ſeconde qu'on rendît au Prince les honneurs funébres avec les cérémonies ordinaires. Le Roy luy donna audience avec grand appareil dans l'Egliſe de Nôtre Dame de Mante; & le ſieur de la Gueſle Procureur Général parla ſur ce ſujet avec beaucoup d'éloquence. Le Roy promit de faire la juſtice que l'on demandoit: mais pour la cérémonie des funérailles, il dit qu'il falloit la différer à un autre temps, où elle ſe pourroit faire avec un appareil convénable.

Deux jours aprés le Roy alla au ſiége de la Ferté-Milon, Ville du Gouvernement de l'Iſle de France, qu'il avoit fait inveſtir par J'Amiral de Biron. Il s'en rendit maître aprés quelque réſiſtance, & delà il alla à Mante, afin de donner ordre à la cérémonie de ſon Sacre, qui ſe devoit faire à Chartres le vingt-ſeptiéme de Février. Il envoya la plus grande partie de ſes troupes dans le Gaſtinois. Elles prirent Joigny dans le Senonois: pluſieurs Châteaux fortifiez dans ces quartiers-là furent pris, ou ſe ſoûmirent. La retraite de ce Prince d'auprés de Paris, n'étoit pas ſans deſſein. Il vouloit diminuer l'inquiétude du Duc de Mayenne, des Eſpagnols & des Seize, & donner le temps aux Politiques de former leur parti, pour luy livrer Paris, ainſi qu'ils le luy avoient promis. La reduction de Lion qui ſe fit au commencement de Février, fut un nouvel exemple pour la Capitale, beaucoup plus capable de l'ébranler, que celuy de Meaux.

Depuis le ſoulévement des Bourgeois de Lion contre le Duc de Nemours, & la priſon de ce Duc, le Roy avoit conceu beaucoup d'eſpérance de les gagner à ſon parti, parce qu'ils étoient trés-mecontens du gouvernement de la Ligue, & qu'il avoit là beaucoup de bons ſerviteurs, qui n'avoient juſques alors oſé ſe déclarer. Il avoit même déja fort ébranlé l'Archevêque de Lion, par l'eſpérance qu'il luy avoit donnée du Gouvernement du Lionnois.

Afin de ménager une ſi importante affaire, le ſieur de la Fin Envoyé par le Roy au Connétable pour un autre ſujet, eut ordre de prendre ſon chemin par l'Auvergne, & puis par le Lionnois. & d'engager le ſieur de Chevrieres Seigneur puiſſant & accrédité dans le pays, à ſeconder le Roy pour la reduction de Lion, en luy promettant le gouvernement de cette Ville, au cas qu'il la pût ſoûmettre ſans le ſecours de l'Archevêque; & ſuppoſé qu'il ne le pût faire ſans cela, on l'aſſeuroit au moins du Commandement des Armes dans le Lionnois. Le ſieur de la Fin étoit accompagné de Saint-André Préſident au Parlement de Grenoble, & Conſeiller d'Etat, qui avoit auſſi tout le ſecret, & devoit demeurer à Lion, où la Tréve luy permettoit de s'arrêter, tandis que ſon Collégue iroit trouver le Connetable en Languedoc. Il étoit chargé de Lettres pour quelques-uns des Echevins, & pour quelques-autres des principaux Bourgeois & Magiſtrats affectionnez au ſervice du Roy. Dans les inſtructions données au ſieur de la Fin.

Comme ils avoient ordre de ne rien précipiter, les choſes s'acheminoient lentement: mais enfin la vigoureuſe réſolution que prirent les ſieurs Jacques Echevin, de Liergues, & de Seve ôta l'honoeur de l'exécution à J'Archevêque & à Monſieur de Chevrieres.

On avoit ſurpris des Lettres du Roy d'Eſpagne datées de Madrit du onziéme de Janvier & écrites à ſes Partiſans de Lion, par leſquelles ils apprirent que le Duc de Terranova Gouverneur de Milan devoit bien-tôt faire paſſer des troupes en France, & entre-autres douze cens Suiſſes; que ceux-cy ſous prétexte de ſecourir Lion contre le Marquis de Saint-Sorlin frére du Duc de Nemours, s'approcheroient de la Ville, y entreroient à la faveur des Ligueurs & s'en rendroient les maîtres. C'eſt ce qui détermina l'Echevin Jacques, & les Sieurs de Liergues & de Seve à ſe hâter d'aſſeurer la place au Roy. Ils en donnérent avis au Colonel Alphonſe Ornano, & le priérent de s'avancer avec les Dans le recit de la reduction de Lion au T. 2. des Mémoires du Duc de Nevers.

troupes qu'il commandoit en Dauphiné; & cependant ils avertirent tous les Bourgeois du parti Royal de ſe tenir prêts à les ſeconder.

An. 1594. Ornano ne manqua pas au jour marqué qui étoit un Lundy ſeptiéme de Février, de ſe rendre proche du Fauxhourg de la Guillotiére pendant la nuit. Le ſieur Jacques accompagné de ſes deux amis, & d'une troupe de Bourgeois d'élité bien armez, attaqua entre trois & quatre heures du matin le Corps de-Garde de l'Herbrie au bout du pont, où commandoit Thierry autre Echevin, Ligueur opiniâtre, & le forcérent aprés beaucoup de reſiſtance. Le bruit des Arquebuſades donna l'allarme par toute la Ville. Les Bourgeois du parti Royal qui étoient avertis & ſous les armes, ſortirent auſſi-tôt de leurs maiſons; & par les bons ordres qui avoient été donnez, les principaux quartiers de la Ville ſe trouverent barricadez; car ſur le modele des barricades de Paris, cette maniére de ſe rendre maître des Villes, étoit devenuë à la mode dans les ſoulévemens.

On commença à crier partout, *Vive la liberté Françoiſe*. Cela vouloit dire qu'il falloit ſecoüer le joug des étrangers; & ſous ce nom étoient compris les Princes de la Maiſon de Lorraine, auſſi-bien que les Eſpagnols, & & les Savoyards.

L'Archevêque de Lion réveillé par l'allarme, ſort de ſon Palais avec les Barons de Lux & de Chaſſeul ſes neveux, pour aller à l'Hôtel de Ville. Il y arriva aprés avoir été deux heures avant que de pouvoir paſſer le Pont de Saonne. Il témoigna ſa ſurpriſe ſur cette ſédition, & remontra qu'il falloit au moins demeurer neutres, juſqu'à ce qu'on eût ſçû la réſolution du Pape ſur l'abſolution du Roy, & le ſuccez de la négociation du Duc de Nevers: mais un murmure ſourd qui ſe fit dans la Troupe, & qui marquoit que cette harangue de l'Archevêque ne plaiſoit pas, la luy fit bien-tôt finir, & ſans rien dire davantage, il ſe retira à l'Archevêché beaucoup plus vîte qu'il n'en étoit venu.

Neanmoins l'Echevin Jacques empêcha qu'on ne criât encore *Vive le Roy*: mais il ſe ſaiſit de l'Arſenal, fit arrêter ſept autres Echevins, quelques Bourgeois Partiſans de la Ligue, & quelques Penons, (on appelle ainſi à Lion, les Capitaines de Quartiers:) C'eſt tout ce qui ſe fit ce jour là: mais durant la nuit, le ſieur Jacques & les principaux de ſon parti allérent dans tous les quartiers animer le peuple, à achever ce qu'il avoit ſi-bien commencé. Le Mardi matin, on vit paroître de tous côtez la plûpart des habitans avec des Panaches & des Echarpes Blanches: chacun courut à l'envi chez les Marchands, acheter des étoffes de cette couleur qui étoit celle des Echarpes Royales; de ſorte qu'à dix heures, toutes les boutiques étoient vuidées de taffetas & de creſpon blanc, tous juſqu'aux enfans, voulant paroître dans les ruës avec cette livrée. Tous les Quartiers retentiſſoient des cris de *Vive le Roy*. On alluma des feux dans toutes les ruës, on y foula aux pieds les armes d'Eſpagne, de Savoye & de Nemours qu'on arrachoit de tous les lieux où elles ſe trouvoient; & la populace ayant fait une effigie de la Ligue ſous la figure d'une vieille ſorciére, la jetta au feu aprés luy avoir dit mille injures, & fait toutes ſortes d'imprécations. Les Armes du Roy furent auſſi-tôt élevées en divers lieux, & ſur les barricades mêmes: les plus conſidérables Bourgeois du parti Royal firent mettre des tables devant leurs maiſons, où le peuple venoit boire la ſanté du Roy, tandis que ceux qui étoient connus pour Ligueurs, ſe cachoient où ils pouvoient, dans la crainte d'être mis en piéces.

Sur les deux heures aprés-midy le Colonel Ornano accompagné des ſieurs d'Andelot, de Chevrieres, de la Baume, de Mures & d'un grand nombre d'autres Gentilhommes, tous avec l'Echarpe Blanche, entra à pied tout botté dans la Ville, & ayant aſſemblé les principaux Bourgeois du parti Royal, regla avec eux tout ce qu'il falloit faire pour l'aſſûrer parfaitement au Roy, & pour modérer l'ardeur du peuple contre les Ligueurs. On commença par la dépoſition des ſept Echevins qui avoient été arrêtez, de Rubis Procureur de la Maiſon de Ville, homme qui s'étoit toûjours ſignalé par ſes emportemens, ſoit dans ſes écrits, ſoit dans ſes diſcours, tant contre le feu Roy que contre le Roy regnant, & l'on mit en leur place des perſonnes bien intentionnées. On fit ſortir de la Ville les Echevins dépoſez, & quelques autres dont on avoit lieu de ſe défier: mais on ne toucha ni à leurs maiſons ni à leurs biens. On fit quelques autres changemens pour les Capitaines des Quartiers, & le Colonel d'Ornano ne s'éloigna point de la Ville, qu'il n'eût receu les ordres du Roy. L'Archevêque trés-mécontent de ce qui s'étoit paſſé, parce qu'il n'en avoit ni l'honneur ni le profit qu'il eſpéroit en tirer, voulut s'en aller; mais on le pria de demeurer, & il y conſentit. Le Roy confirma les Priviléges des Bourgeois. Il promit, que ni dans la Ville, ni dans les Fauxbourgs, il n'y auroit d'exércice d'aucune autre Religion que de la Catholique; qu'il n'y bâtiroit jamais de Citadelle, & qu'il n'y reſteroit pour toute garniſon, que ſix cens Suiſſes. Le Roy avoüa ce qui avoit été fait pour l'empriſonnement du Duc de Nemours, qui demeura ſon priſonnier, & qu'il fut ravi d'avoir en ſa puiſſance. La déclaration qu'il envoya ſur ce ſujet, fut trés agréable à la Ville, qui dès le lendemain ſe trouva dans une tranquillité, qu'elle n'avoit point goûtée depuis pluſieurs années.

La ſoûmiſſion de Lion à l'obéïſſance du Roy fut ſuivie peu de jours aprés de celles d'Orléans & de Bourges. Le ſieur de la Châtre, qui avoit les Gouvernemens de l'Orléannois & du Berri, aprés avoir écrit une Lettre trés-preſſante au Duc de Mayenne, afin de luy perſuader de faire la paix,

Cayet T. 2. Mémoires du Duc de Nevers, T. 2.

obtint du Roy une prolongation de la Tréve pour trois mois : mais on ne la luy accorda qu'à condition que pendant ce temps-là, il traiteroit de la paix. La Châtre n'eût pas beaucoup de peine à y engager le Berri ; mais la faction du Cordon ou des Zélez qui étoit à Orléans, oppoſée à celle des Politiques, n'en vouloit point entendre parler. Il fit arrêter les plus mutins, & les mit hors de la Ville ; il s'aſſeura des poſtes les plus importans, pointa du canon devant ſa maiſon, & aprés avoir pris toutes ces précautions contre la ſédition, il fit une Aſſemblée dans l'Hôtel de Ville, ou ſe trouvérent l'Evêque, le Maire, les Echevins, & les plus conſiderables Habitans. Il leur fit un plan de l'état des affaires de la Ligue, dont il leur démontra la foibleſſe & la ruine prochaine, par la mauvaiſe intelligence des Chefs, qui ne ſongeoient plus qu'à leurs intérêts particuliers, & à faire ſéparément leur paix avec le Roy : il leur fit un grand détail de toutes les menées des Eſpagnols, qui ſous ombre de protéger la Religion dans le Royaume, avoient pour but principal de ſe l'aſſervir, ou s'ils ne le pouvoient pas, d'y perpétuer la guerre. Il les aſſeura que quelque mine que fiſt le Pape, ſon intention étoit de rétablir la tranquillité dans le Royaume, ſans quoy la Religion couroit un extrême danger, & d'empêcher les Eſpagnols de s'en emparer ; qu'il ne différoit d'accorder l'Abſolution au Roy, que par la ſeule crainte du Roy d'Eſpagne, dont l'Ambaſſadeur avoit oſé luy faire les plus terribles menaces * s'il l'accordoit ; que le Pape en avoit été outré juſqu'à verſer des larmes, & à en tomber malade ; qu'il avoit enſuite mandé au Duc de Mayenne de ne point embarraſſer le Saint Siége de la déciſion de cette affaire, mais de luy ſuggérer les moyens de la terminer ; que les Eſpagnols n'étoient nullement en état de ſoûtenir la Ligue, même en ſuppoſant l'effet des promeſſes qu'ils faiſoient, à quoy le paſſé montroit aſſez qu'on ne devoit nullement ſe fier ; qu'enfin on n'avoit pris les armes, que pour empêcher qu'un Prince Heréticque ne montât ſur le Trône de France, & que la converſion du Roy ôtoit entiérement ce prétexte ; que le Berri dont il étoit Gouverneur, étoit tout diſpoſé à ſe ſoûmettre à ſon légitime Souverain ; que le Duc de Lorraine étoit en traité pour la paix avec le Roy ; que Lion s'étoit déja remis dans l'obeïſſance de ce Prince ; qu'il ſçavoit que Roüen, Pontoiſe, les Villes de Picardie penſoient ſérieuſement à prendre le même parti ; que la Provence étoit preſque toute ſoûmiſe ; qu'il étoit important pour la Ville d'Orléans qu'elle ne fût pas des derniéres à rentrer dans ſon devoir, & que ſi les Habitans différoient plus longtemps à le faire, il les prioit de trouver bon qu'il les quittât, pour n'être pas enveloppé dans les malheurs dont ils étoient menacez.

L'Evêque, le Maire, les Echevins & la plûpart de ceux qui compoſoient l'Aſſemblée, avec leſquels il avoit concerté auparavant toutes choſes, applaudirent à ce diſcours, le remercierent de ſes ſages & ſalutaires conſeils, le priérent de ne les point abandonner, & l'aſſeurérent qu'ils en paſſeroient en tout par ſon avis.

La choſe étant ainſi concluë, on lût le Traité que les Députez d'Orléans pour la prolongation de la Tréve, avoient dés-lors fait avec le Roy : les conditions étoient la plûpart ſemblables à celles qui avoient été accordées à Meaux & à Lion. Quant à ce qui concernoit le ſieur de la Châtre en particulier, il fut confirmé dans ſa dignité de Maréchal de France, & dans ſes Gouvernemens, & il reprit ſur le champ le Collier de l'Ordre du Saint Eſprit, qu'il n'avoit point porté depuis l'an 1589. Le peuple averti de cette réſolution, en témoigna ſa joye par des cris de *Vive le Roy*, & par des feux allumez dans toutes les ruës : on alla chanter le *Te-Deum* à la Cathédrale, & le bruit du canon annonça à tout le voiſinage une ſi importante nouvelle. Les Députez partirent auſſi-tôt pour aller à Tours y faire enrégiſtrer le Traité par le Parlement, ce qui fut fait le dernier jour de Février, tant pour Orléans, que pour la Ville de Bourges. An. 1594.

Aprés de ſi heureux ſuccés, le Roy s'en alla à Chartres, pour la cérémonie de ſon Sacre. Quelques-uns luy avoient propoſé une difficulté là-deſſus ; ſçavoir, que le lieu deſtiné de tout temps pour cette cérémonie, étoit la Ville de Reims, où ſe conſervoit la Sainte Ampoulle, dont on ſe ſervoit pour l'onction des Roys de France dans leur Sacre : mais on répondit que cette Ville étant en la puiſſance de la Ligue, il étoit impoſſible d'obſerver cette coûtume, & que la choſe n'étoit pas ſans éxemple ; que la même difficulté s'étoit rencontrée en l'an 1108. pour le Sacre de Loüis le Gros, & que ſur les fortes raiſons que le ſçavant Evêque Yves de Chartres apporta alors, ce Prince avoit été Sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens & ſes Suffragans. Ainſi l'on paſſa outre, & au lieu de la Sainte Ampoulle de Reims, on fit venir celle de Saint Martin, qui ſe garde dans l'Abbaye de Marmoutier à Tours. Yvo Carnot. Epiſt. 7.

Le vingt-ſeptiéme de Février qui tomboit un Dimanche, le Sacre ſe fit avec grand appareil, & avec toutes les cérémonies accoûtumées. Le Roy fut ſacré par Nicolas de Thou Evêque de Chartres, accompagné de Philippe du Bec Evêque de Nantes, de Henri Maignan Evêque de Digne, de Henri Deſcoubleau Evêque de Mailleſais, de Claude de Laubeſpine Evêque d'Orléans & de Charles Miton Evêque d'Angers. Ces Pré- An. 1594.

* Rapportées au T. 2. des Mémoires du Duc de Nevers.

dats représentoient les Pairs Ecclésiastiques, qui étoient ou dans le parti de la Ligue, ou morts, ou absens pour diverses causes. Le Prince de Conti, le Comte de Soissons, le Duc de Montpensier, les Ducs de Luxembourg, de Retz & de Ventadour y firent les fonctions des Pairs Laïques, c'est-à-dire, des Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, des Comtes de Toulouse, de Flandre & de Champagne.

La cérémonie du Sacre ayant occupé toute la matinée, le Roy alla le soir à Vêpres à la Cathédrale, ou il reçût de la main de l'Evêque de Chartres les Colliers des deux Ordres. Il fit le serment ordinaire, & reçût les hommages des Commandeurs, Chevaliers & Officiers qui tous luy baisérent la main.

Le Sacre du Roy, à qui il ne manquoit plus rien de tout ce qui rend nos Souverains respectables à leurs Sujets, & les relations qu'on en répandit par toute la France, firent de grandes impressions sur l'esprit des peuples: mais l'Ecrit que le Légat publia dans cette conjoncture, n'en fit pas moins contre son intention en faveur de ce Prince. C'étoit une Lettre addressée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertissoit que le Pape n'avoit point voulu recevoir le Duc de Nevers comme Ambassadeur de France, & que sa Sainteté étoit resoluë à ne jamais donner l'absolution au Roy. Il croyoit par-là suspendre la décadence de la Ligue, & l'empressement des Villes liguées à l'abandonner: mais la chose tourna tout autrement; car comme dans cette Lettre on ne rendoit nulle raison du refus de l'absolution du Roy, elle ne pût persuader que ce fussent là les véritables sentimens du Pape. Elle fut regardée au contraire comme un effet de la partialité du Légat, & des artifices des Espagnols, qui vouloient fomenter la guerre en France.

Mémoires de Villeroy, T. 1.

En effet un grand nombre de Gentilshommes déserterent des troupes de la Ligue, pour passer dans celles du Roy: les Partisans de ce Prince se multiplioient dans la plûpart des Villes autant que le nombre des Ligueurs s'y diminuoit, & surtout à Paris, ou les Politiques voyant leur partie à peu-prés faite, commencérent à prendre des mesures plus prochaines pour la livrer au Roy.

Le Duc de Mayenne se doutoit bien qu'il y avoit quelques intrigues secrettes, n'ignorant pas que les Politiques faisoient souvent des Assemblées entre eux: mais il ne sçavoit comment y remedier. Il n'y avoit qu'un moyen de le faire, qui étoit de chasser de Paris ceux que l'on soupçonnoit d'intelligence avec le Roy: mais comme il le disoit dans une de ses Lettres, * *s'il eût usé de cette voye à l'endroit de plusieurs Parisiens qui avoient tant bien mérité du parti de l'Union, c'eût été donner une frayeur aux autres grands Villes qui étoient en la main des peuples, & avis de penser à leur salut, pour se garantir de pareils inconvéniens.*

*Rapporté par Cayet. T. 3.

D'ailleurs il ne pouvoit faire sortir les Politiques de Paris, sans que les Seize y demeurassent les maîtres; & c'eût été se mettre à la discrétion de gens qui le haïssoient à mort, & qui depuis long temps avoient en vûë de luy ôter toute authorité. Il sçavoit encore que Roüen traitoit actuellement avec le Roy, & prévoyoit que ce nouvel exemple entraîneroit infailliblement Paris.

Dans ces fâcheuses conjonctures, il ne voyoit nulle seureté pour luy à y demeurer, & il prit la resolution au commencement de Mars, de s'en aller à Soissons avec la Duchesse sa femme & son fils aîné, sous prétexte de s'approcher de l'armée Espagnole, qui s'étoit avancée sur la frontiére de Picardie sous les ordres du Comte de Mansfeld. Cette armée étoit sa derniére ressource, pour maintenir les Villes liguées dans son parti, ou plûtôt pour se mettre en état de faire une paix tolérable avec le Roy. Il éxigea du Comte de Brissac avant que de partir, une promesse trés expresse de bien veiller à la conservation de Paris, & d'être trés attentif sur toutes les démarches des Politiques, pour prévenir l'éxécution de leurs desseins: mais dans la situation où étoient les choses, les promesses & les sermens n'étoient pas des liens assez forts, pour résister à l'interêt, & à diverses raisons que les circonstances faisoient naître de s'en croire dispensé.

An. 1594.

Brissac apparemment étoit d'abord résolu de tenir parole au Duc de Mayenne: mais aprés avoir étudié la disposition des divers partis qui étoient dans Paris, & leur forces, & connu l'inclination de la plûpart des principales familles pour le Roy, il vit bien la difficulté qu'il auroit à couper pied à toutes les intelligences, & que tôt ou tard, quelque vigilance qu'il apportât, il succomberoit. Ces réflexions firent renaître ses ressentimens contre la maison de Lorraine, pour le traitement qu'il avoit reçû du Duc d'Elbœuf, qui l'avoit fait sortir de Poitiers, nonobstant la valeur avec laquelle il avoit soûtenu & fait lever le Blocus de cette Place. Il se représenta l'éxemple du Maréchal de la Châtre, celuy de Villars Gouverneur de Roüen qui traitoit actuellement avec le Roy, & les avantages qui luy reviendroient en les imitant. Enfin la justice qu'il y avoit à se soûmettre à son légitime Souverain, depuis que l'obstacle de la Religion étoit levé, se présenta à son esprit d'une toute autre maniére, qu'il ne l'avoit envisagé jusqu'alors.

Thuanus, L. 109.

Les sollicitations secrettes, & les promesses que le Roy luy faisoit, achevérent de le déterminer. Il s'ouvrit au Sieur Lullier Prévôt des Marchands qu'il sçavoit être tout-à-fait dans les intérêts de ce Prince, & à

Langlois

Langlois Echevin homme d'eſprit & diſcret s'il en fut jamais, & qui ſans donner aucun ſoupçon, ſoit par ſes paroles, ſoit par ſa conduite, étoit celuy qui travailloit le plus efficacement dans Paris pour le Roy. Le Préſident le Maître, le Procureur Général Molé depuis Préſident au Parlement, les Conſeillers d'Amours & du Vair qui fut depuis premier Préſident au Parlement de Provence, Néret Echevin, quelques Colonels & Capitaines des Bourgeois eurent communication du deſſein du Comte de Briſſac. Le Duc de Mayenne dans ſon Apologie * qu'il envoya cette année au Roy d'Eſpagne, fait entendre que le Comte de Briſſac ſe ſervit pour ſéduire quelques-uns des Pariſiens, des blancs ſignés qu'il luy avoit laiſſé, en leur faiſant à croire qu'il ne traiteroit pour la reddition de Paris que de concert avec luy. Il ne fut donc plus queſtion que de la maniére, dont on s'y prendroit pour l'éxécution.

*Rapportée par Cayet. T. 3.

Cayet. T. 3. D'Aubigné T. 3. l. 4. c. 3. Mémoires de Sully T. 3. c. 47.

Le ſieur de Saint-Luc qui avoit épouſé la ſœur du Comte de Briſſac, ſe trouvoit alors à la Cour, & étoit en differend avec le Comte ſur quelques biens de la famille. Saint-Luc par ordre du Roy, luy propoſa de mettre leur affaire en arbitrage, afin d'avoir lieu ſous ce prétexte, de luy parler ſur la reddition de Paris. Ils convinrent de quelques gens de Juſtice pour arbitres. Ils ſe virent à l'Abbaye de Saint Antoine, & le Comte donna ſa parole à Saint-Luc, de ſervir le Roy de tout ſon poſſible. Ils ſe ſéparérent en apparence fort mécontens l'un de l'autre, chacun ayant affecté de ne ſe point relâcher ſur ſes intérêts.

On ſe déchaîna exprés à la Cour contre le Comte de Briſſac, comme contre un partiſan outré des Eſpagnols, & le Roy en public ne parloit de luy qu'avec menace de le châtier ſévérement comme il le méritoit.

Le jour dont on convint pour introduire le Roy dans Paris, fut le vingt-deuxiéme de Mars. Ce Prince un peu auparavant, afin d'ôter tout ſoupçon, s'en éloigna & alla de Saint Denis à Senlis. Le vingt & uniéme il aſſembla la plus grande partie de ſes troupes dans la vallée de Montmorenci. Il fit courir le bruit que c'étoit pour aller au devant des Eſpagnols qui étoient déja dans le Beauvoiſis, & fit charger quantité de bateaux ſur des chariots, comme pour aller paſſer la riviére d'Oiſe à l'Iſle-Adam. Le ſoir de ce même jour, le Prévôt des Marchands & l'Echevin Langlois donnérent ordre aux Capitaines de leur intelligence d'envoyer des billets chez les Bourgeois Royaliſtes de leurs Quartiers, à qui on n'avoit pas jugé à propos de confier le ſecret, pour les avertir que la paix étoit faite; que les Députez du Roy entreroient le lendemain dans Paris, qu'ils euſſent à s'armer pour les défendre, quand ils viendroient annoncer cette nouvelle au peuple, & pour reſiſter aux Eſpagnols & aux autres étrangers, s'ils ſe mettoient en devoir de leur faire violence.

Act. 1594.

Le même ſoir le Comte de Briſſac appella le Capitaine Jacques Ferrarois, dont le Régiment étoit en garniſon dans Paris. Il luy dit qu'il avoit eu avis qu'un convoy d'argent que l'on menoit au Roy, étoit paſſé vers Palaiſeau; qu'il ne falloit pas manquer un ſi beau coup; qu'il le chargeoit de cette commiſſion, comme un homme capable de la bien exécuter; & qu'il pouvoit prendre avec luy les troupes qu'il commandoit, & autant d'autres qu'il jugeroit à propos. Ce Capitaine dont le Comte vouloit ſe défaire, ſortit par la porte ſaint Jacques qui fut auſſi-tôt refermée; & battit la campagne toute la nuit, pour chercher ce qu'il ne devoit pas trouver.

Les jours précédens, il étoit entré dans Paris beaucoup de Gens de guerre du parti Royal, partie deguiſez, partie comme déſerteurs, que le Prévôt des Marchands & les Echevins avoient mis en divers Quartiers, pour les employer dans le beſoin.

La porte neuve étoit bouchée depuis long-temps. Briſſac feignant qu'il vouloit la faire murer, pour oter toute inquiétude de ce côté-là, y avoit fait porter des materiaux & des outils, & en avoit fait tirer la terre; afin qu'on la pût ouvrir. C'étoit par cette porte & par celle de ſaint Denis, que les troupes Royales devoient entrer. Les Echevins Nérer & Langlois y mirent de nombreux Corps-de gardes de leur intélligence. Ils en firent autant à celle de ſaint Honoré & de ſaint Martin; & le Capitaine Jean Greſſier fut poſté au Boulevart des Celeſtins avec pluſieurs Bourgeois, & un bon nombre de bateliers, pour faciliter l'entrée des garniſons de Meulan & de Corbeil, qui venoient par la riviére ſous les ordres du ſieur de la Nouë Commandant du Fort de Gournai. Le ſieur de la Chevalerie Lieutenant Provincial d'Artillerie qui demeuroit à l'Arſenal, devoit les recevoir, & de concert avec la Nouë, les faire marcher où il ſeroit néceſſaire.

Comme dans le grand nombre de perſonnes, à qui on ne peut ſe diſpenſer de communiquer le ſecret en ces ſortes d'occaſions, il eſt difficile qu'il n'y en ait toûjours quelques-uns qui ne le gardent pas, le Duc de Féria & Dom Diego d'Ibarra furent avertis, qu'il devoit y avoir cette nuit-là une entrepriſe ſur Paris. Ils mirent tous les Eſpagnols ſous les armes aux avenuës de leurs quartiers, & envoyérent au Comte de Briſſac pour luy faire part de leur inquiétude. Il alla les trouver, tâcha de les raſſeurer, & ajoûta, que quoyqu'il ne crût pas qu'il y eût rien à craindre, il alloit luy-même faire la ronde ſur les murailles.

Il demanda exprez au Duc de Féria quelques Capitaines Eſpagnols pour s'en faire accompagner, & auſquels ce Duc commanda en ſecret, au cas qu'il ſe fiſt quelque mouvement, de commencer par tuër le Comte. Il

n'entendirent pas le moindre bruit dans toute la campagne, parce qu'il n'étoit que minuit, & que les Troupes Royales ne devoient s'approcher des portes, que vers les quatre heures du matin. Le Comte reconduisit les Capitaines Espagnols sur les deux heures à leur quartier : Il dit un peu en colére au Duc de Féria, qu'on prenoit trop aisément l'allarme sur des bruits populaires ; & en s'en retournant, il commanda au Corps-de-garde le plus proche du logis des Espagnols, de tirer sur eux s'ils en sortoient.

Les Seize n'étoient pas moins inquiéts que les Espagnols, parce qu'il étoit échappé à quelques-uns de leurs voisins de leur dire, que la paix étoit faite entre le Roy & le Duc de Mayenne, & que s'ils entendoient quelque bruit pendant la nuit, ils leur conseilloient de ne point sortir de leurs maisons. Ils furent alerte jusqu'à prés de trois heures du matin : mais voyant qu'il ne paroissoit nul sujet d'allarme, ils se tranquillisérent.

Ce fut vers cette heure-là que les Bourgeois du parti Royal commencérent à se tendre aux lieux qui leur avoient été assignez. L'Echevin Langlois sortit sur les quatre heures par la porte saint Denis, pour aller audevant des troupes du Roy : mais le mauvais temps les avoit retardées. Etant sorti une seconde fois quelque temps aprés, il rencontra Monsieur de Vitri, accompagné de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, à qui il livra la porte. Le Roy qui s'étoit avancé jusqu'aux Thuilleries, fit marcher Monsieur d'O à la porte neuve. Ce Seigneur y fut receu, & tourna à gauche sur le rampart vers la porte saint Honuré dont il se saisit. Il fit amener quelques piéces de canon qui étoient sur la muraille, & les fit pointer pour enfiler la ruë saint Hunoté. D'autres troupes coulérent vers saint Germain l'Auxerrois. Loüis de Montmorenci Bouteville qui les conduisoit, tomba sur un Corps-de-garde de soixante Lansquenets, qui s'étant mis en défense, & refusant de crier, *Vive le Roy*, furent partie tuez, partie jettez dans la riviére.

On se saisit ensuite du Palais, de la tête des Ponts, & des deux Châtelets sans aucune résistance.

Le Roy averti que tous ces postes étoient occupez, entra par la porte neuve avec le reste des troupes cummandées par le Duc de Retz. Le Comte de Brissac vint audevant de sa Majesté, & luy presenta une belle Echarpe en broderie. Ce Prince l'embrassa, luy donna la sienne, & le fit sur le champ Maréchal de France. Aussi-tôt arrivérent le Prévôt des Marchands & les Echevins à la tête d'une grosse troupe de Bourgeois sous les armes, & présentérent au Roy les clefs de la Ville. Il les receut de la maniére que méritoit le grand service ; qu'ils venoient de luy rendre.

Les rélations de cette entrée du Roy dans Paris varient sur plusieurs circonstances ; mais toutes conviennent qu'elle se fit sans aucune effusion de sang, excepté le Corps de garde de Lansquenets dont j'ay parlé, & deux ou trois Bourgeois qu'on trouva courans étourdiment dans une ruë, pour animer le peuple à prendre les armes contre le Roy.

Cependant le Duc de Féria averti de ce qui se passoit, avoit assemblé toutes ses troupes au Temple & aux environs, résolu de se défendre, si on l'attaquoit. Le Roy luy envoya le Comte de Brissac luy demander le Capitaine Saint-Quentin Colonel des Wallons, qu'il avoit fait arrêter sur quelque soupçon d'intelligence avec les Royaux. Dés qu'il luy eût été remis entre les mains, le Comte dit au Duc de Féria qu'il n'avoit rien à craindre ; qu'il avoit affaire à un Prince clément & généreux, & que pourvû que luy & ses troupes ne se rendissent pas indignes de sa bonté, on ne leur feroit aucun mauvais traitement. La capitulation fut aussi-tôt dressée : le Roy leur permit de sortir le jour même de Paris tambour battant, Enseignes déployées, avec tous leurs bagages, mais la méche éteinte.

Alexandre Montano Colonel des Napolitains s'étant saisi de la porte Bussy, s'y retrancha & fit mine de s'y vouloir défendre : mais sur l'ordre qu'il reçût du Duc de Feria, il la quitta, & accepta la capitulation. Le Roy envoya Saint-Luc au Cardinal Légat, & aux Ducheſſes de Montpensier & de Nemours pour les rasseurer, & l'on mit des Corps-de-garde devant leurs portes ; moins pour les garder, que pour empêcher quelque violence du peuple.

Le Cardinal de Pellevé étoit alors malade à l'extrêmité dans son Hôtel ; & au moment qu'on luy vint apporter la nouvelle, que le Roy étoit maître de la Ville, & que tout y étoit tranquille, il se tourna de l'autre côté sans dire mot, & expira.

Dés que le Roy sçût que ses Capitaines s'étoient asseurez de tous les quartiers de la Ville, & qu'il n'y avoit plus rien à craindre, il alla à Nôtre-Dame entendre la Messe, & fit chanter le *Te Deum*. Pendant ce temps là toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'Echarpe-Blanche, & on n'entendit dans la Ville d'autre bruit, que celuy des cris de *Vive le Roy*, qui retentissoient de toutes parts.

Le Roy aprés avoir dîné au Château du Louvre, alla à porte saint Denis, pour voir sortir les troupes d'Espagne, qui étoient au nombre de trois mille hommes. Le Duc de Féria, Diego d'Ibarra & Jean Baptiste Taxis le saluërent profondément en passant : Le Roy leur rendit le salut fort humainement, & leur dit en riant : Recommandez-moy Messieurs, à vôtre Maître ; mais n'y revenez plus. Tous les Soldats le chapeau à la main firent de profondes inclinations, & furent si charmez de la bonté que ce Prince avoit euë de les laisser aller en liberté, que quelques uns entrérent à son service : plusieurs autres promirent volontairement, de ne plus jamais porter les armes contre luy. Monsieur de Saint-Luc & le Baron de Sali-

gnac les conduiſirent juſqu'au Bourget, & leur donnérent une eſcorte juſqu'à Guiſe.

Le Cardinal Légat invité par le Roy à le venir voir, le pria de l'en diſpenſer, & fut conduit juſqu'à Montargis par Monſieur du Perron Evêque d'Evreux. Pluſieurs des Seize & quelques autres Ligueurs ſortirent auſſi de Paris, nonobſtant l'amniſtie qui fut publiée. Le ſieur de Bourg qui commandoit à la Baſtille, & étoit trés attaché au Duc de Mayenne, refuſa pendant cinq jours de la rendre, & tira même le canon ſur la ruë ſaint Antoine. Il la rendit enfin à condition, qu'il ſortiroit luy & ſes ſoldats avec leurs armes; & le même jour, le Château de Vincennes fut rendu aux mêmes conditions par le Capitaine Beaulieu.

Les principaux Seigneurs qui accompagnérent le Roy en cette expédition, furent le Comte de Saint Paul, les Maréchaux de Retz & de Matignon, les ſieurs d'O, & de Saint-Luc, de Bellegarde grand Ecuyer, les ſieurs d'Humieres & de Sancy, le Baron de Rhoſni, le Comte de Torigni fils du Maréchal de Matignon, le Marquis de Cœuvres, le Comte Belin, de Vic Gouverneur de ſaint Denis, de Vitri Gouverneur de Meaux, de Salignac, des Acres, de Marſilli, d'Harau-court, de Bouteville, d'Edoudeville, de Mouchy, de Saint Angel, du Rollet Gouverneur du Pont-de l'Arche, de Bellangreville, de Trigny, de Favas, de Chambaret, de Marin, de Manicamp & Heil Colonel d'un Regiment Suiſſes.

Les jours ſuivans le Roy s'occupa à donner ſes ordres dans Paris, tant pour la Police, que pour les ſûretez qu'il y devoit prendre, à reduire en maniére de Déclaration ou d'Edit, les conditions dont il étoit convenu avec le Comte de Briſſac avant la réduction de la Ville, à delibérer comment il en uſeroit à l'égard des membres du Parlement qui étoient demeurez à Paris, tandis que ceux qui avoient été fidelles au feu Roy repréſentoient ce corps dans les villes de Tours & de Châlons. Sur cet article, le Roy fit grace à tous les Préſidens & Conſeillers en les laiſſant dans leurs Charges, mais à condition, que ceux que Roy avoit mis dans ſes Parlemens de Tours & de Châlons, précéderoient les autres, quoyque plus anciens.

An. 1594.

Le lundy vingt-huitiéme de Mars, Monſieur le Chancelier accompagné de pluſieurs Officiers de la Couronne, des Pairs de France, des Conſeillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, alla au Palais, & y fit lire l'Edit ou Declaration du Roy, ſur la réduction de ſa ville de Paris, & les Lettres de rétabliſſement de la Cour de Parlement, Antoine Loiſel faiſant la fonction d'Avocat Général, & Pierre Pithou celle de Procureur Général. Aprés ce rétabliſſement, tous les Conſeillers & Officiers de la Cour qui étoient à Paris, prêtérent ſerment de fidelité entre les mains de Monſieur le Chancelier. La même choſe ſe fit le même jour à la Chambre des Comptes, à la Cour des monnoyes & au Châtelet.

Pour ce qui eſt de l'Edit ou Déclaration, outre une abolition générale pour tout ce qui étoit avenu dans la ville de Paris à l'occaſion des troubles, les principaux articles étoient, que dans cette Capitale, & à dix lieuës à la ronde, il n'y auroit point d'exercice d'autre Religion que de la Catholique; que le Roy rétabliſſoit les Pariſiens dans tous leurs anciens priviléges; que les proviſions d'Offices accordées par le Duc de Mayenne demeureroient nulles; mais que les pourvûs en prendroient de nouvelles: dans cet article étoient exceptez les Preſidens des Cours Souveraines; que les bénefices non conſiſtoriaux de la Ville conferez par le Duc de Mayenne, ſeroient conſervez à ceux qui les avoient, en prenant du Roy de nouvelles expéditions; que les comptes rendus durant les troubles devant les Officiers des comptes par les Comptables, ne ſeroient point ſujets à réviſion, &c. mais que ceux qui ſe trouveroient coupables de l'aſſaſſinat du feu Roy, ou de conſpiration contre la vie de ſa Majeſté actuellement regnante, ne jouiroient point du bénéfice de l'Edit. Cayet. vol. 5.

Le lendemain vingt-neuviéme de Mars jour de l'octave de la réduction de la Ville, on fit une Proceſſion générale, où le Roy aſſiſta avec les Officiers de la Couronne & tous les Corps. Cette Proceſſion s'appella depuis la Proceſſion du Roy, & ſe fait tous les ans à Paris en mémoire de ce grand évenement, le vingt-deuxiéme de Mars, jour auquel la Ville fut remiſe en l'obéïſſance de ſon Souverain légitime.

Le trentieme du même mois fut vérifié en Parlement, un Edit portant création de deux charges de Préſident, l'une de la Cour pour le ſieur le Maître, qui auparavant ne l'avoit exercée que par commiſſion du Duc de Mayenne, l'autre en la Chambre des Comptes, pour le ſieur Lullier Prévot des Marchands. On créa une nouvelle Charge de Maître des Requêtes pour l'Echevin Langlois. Ce fut en recompenſe des ſervices que ces trois Magiſtrats avoient rendus au Roy dans la réduction de Paris.

Le même jour le Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, rendit un arrêt, par lequel tous décrêts, arrêts, ordonnances, ſermens donnez, faits, prêtez, depuis le vingt-neuviéme de Décembre de l'an 1588. au préjudice de l'autorité de nos Roix & Loix du Royaume, furent déclarez révoquez, caſſez, annulez, & ſpécialement tout ce qui avoit été fait contre l'honneur du Roy Henry III. tant de ſon vivant que depuis ſon décés; fut ordonné qu'il ſeroit informé du déteſtable parricide commis en ſa perſonne, & procédé extraordinairement contre tous ceux qui en ſeroient trouvez coupables. Le pouvoir cy-devant donné au Duc de Mayenne ſous le titre de Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, fut révoqué Defenſes faites de luy donner cette qualité, ni rendre

aucune obéïſſance, ſous peine de crime de léze-Majeſté, au premier chef; & ſous les mêmes peines, enjoint au Duc de Mayenne & autres Princes de la Maiſon de Lorraine, de reconnoître le Roy Henri quatriéme du nom, Roy de France & de Navarre pour leur Roy & Souverain Seigneur. Enjoint pareillement à tous autres Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshommes, Villes, Communautez, de renoncer au parti de la Ligue, de rendre au Roy ſervice, obéïſſance, fidélité, à peine pour les Princes, Seigneurs & Gentilshommes, d'être dégradez de nobleſſe, & de confiſcation de corps & de biens pour les autres; & pour les Places qui ſeroient réfractaires, de razement & de démolition: fut révoqué & caſſé, tout ce qui avoit été fait & arrêté par les Députez de la derniére aſſemblée de Paris ſous le nom d'Etats Généraux, &c.

Aprés la publication de cet Arrêt, le ſecond jour d'Avril, Maître Jacques d'Amboiſe Recteur de l'Univerſité, quelques Docteurs & Suppôts vinrent de leur propre mouvement ſe proſterner aux pieds du Roy, pour le ſupplier de vouloir bien par ſa grande bonté les tenir pour ſes ſerviteurs trés-obéïſſans & fidelles ſujets: & nonobſtant le ſcrupule de quelques uns d'entre eux, ſur ce que le Pape n'avoit pas encore accordé l'abſolution au Roy, il ſe fit le vingt-deuxiéme du même mois d'Avril, d'un commun conſentement, une aſſemblée dans les Ecoles de Théologie du Collége de Navarre, où aſſiſtérent de la part du Roy, l'Archevêque de Bourges nommé Archevêque de Sens & grand Aumônier de France, Monſieur d'O rétabli dans ſon Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France, & Monſieur Séguier Lieutenant Civil, & conſervateur des priviléges de l'Univerſité; & en leur préſence, le Recteur au nom de toutes les Facultez, des Chefs de Communautez & des Curez des Paroiſſes de Paris, jura de garder foy & loyauté au Roy, de renoncer à toutes ligues, ſermens, aſſociations, unions prétenduës faites, contraires à la Déclaration qui fut préſentée & ſignée. Par cette Déclaration ils reconnoiſſoient le Roy Henri quatriéme du nom pour leur Roy & légitime Seigneur, vray Roy, Roy trés-Chrétien, nonobſtant que nôtre ſaint Pére le Pape, ne l'eût pas encore reconnu publiquement pour tel, veu qu'il étoit notoire que ce Prince avoit fait de ſon côté tout ce qui dépendoit de luy à cet égard, & que ſaint Paul nous aſſûrant que toute puiſſance vient de Dieu, on ne pouvoit ſans réſiſter aux ordres de Dieu, & ſans encourir la damnation, réſiſter à la puiſſance de ſa Majeſté. Tous luy jurérent fidélité & obéïſſance juſqu'à la mort. Ils firent tous ce ſerment en mettant la main ſur les ſaints Evangiles, & déclarérent que quiconque auroit d'autres ſentimens, ils le retrancheroient de leurs corps comme rebelle, & criminel de léze-Majeſté, exhortant tous les vrays François & ſincéres Catholiques à ſuivre leur exemple.

Aprés tous ces Arrêts, ces Déclarations, cette ſoumiſſion de tous les Corps, Paris reprit bien-tôt ſon ancienne forme & ſplendeur: & pendant ce temps-là on négocioit pour la reduction de Rouën.

Le ſieur de Villars Gouverneur de cette Place ayant inutilement preſſé le Duc de Mayenne, de faire la paix avec le Roy, ſe réſolut de faire la ſienne en particulier. Il envoya le ſieur Deſportes Abbé de Tyron au Baron de Roſni, pour faire connoître ſes intentions à ce Prince, qui ne crut pouvoir choiſir perſonne plus capable de bien conduire ce traité, que ce Baron même, donc il avoit éprouvé le ſincére attachement pour ſa perſonne & pour les interêts de l'Etat, ſoit dans la guerre, ſoit dans les autres affaires.

Il luy fit expédier de trés-amples pouvoirs, & l'envoya à Rouën, où il arriva le premier jour de Mars. Il fut agréablement ſurpris de ce que le Gouverneur n'y fit point un myſtére de ſon arrivée, & que bien loin d'avoir beſoin de gardes pour ſa ſûreté, le peuple luy donnoit mille bénédictions, comme à celuy qui venoit luy apporter la paix.

Mémoires de Sully, T. 2. c. 44. 45. &c.

An. 1594.

Le Gouverneur ne le logea pas néanmoins dans ſon hôtel, & ne voulut point d'abord traitter avec luy par luy-même; mais il luy envoya ſur le ſoir l'Abbé Deſportes, qui luy dit que pour avoir trop longtemps différé ſon voyage, il ſe pourroit trouver des difficultez qu'on auroit prévenuës, s'il étoit venu plutôt; que Dom Simon Antoine Envoyé d'Eſpagne, & la Chapelle-Marteau un des principaux Chefs des Seize étoient à Rouën; qu'ils faiſoient tous leurs efforts auprés de Monſieur de Villars pour le diſſuader de traiter avec le Roy. Il luy montra même des Lettres de quelques Seigneurs Catholiques de la Cour, dont il avoit coupé les ſignatures, qui jaloux de le voir chargé d'une ſi importante négociation, conſeilloient au Gouverneur de refuſer l'entremiſe d'un Huguenot. Il ajoûta que le Roy d'Eſpagne, & Monſieur le Duc de Mayenne faiſoient à Monſieur de Villars les offres les plus avantageuſes, & qu'il en paroiſſoit ébranlé: Cependant, ajoûta l'Abbé de Tyron, ne vous rebutez point, je vous ſeconderai: il faut ſeulement vous armer de patience contre les fougues de Monſieur de Villars.

Le Baron de Roſni le remercia de cette confidence. Il vit bien qu'il y avoit de l'artifice, & que tout cela ſe diſoit pour le rendre plus facile à accorder au ſieur de Villars les conditions outrées qu'il vouloit obtenir du Roy. En effet dés la premiére entrevuë qu'ils eurent chez Madame de Simiers ſœur de Monſieur de Vitry, Villars demanda entre autres choſes, que Monſieur de Montpenſier Gouverneur de Normandie pour le Roy n'en exerçât point les fonctions pendant

trois ans, dans toutes les Villes & les Baillages de Rouën & de Caux, & qu'il n'eût aucune autorité ſur luy dans ce diſtrict; que la dignité d'Amiral qui luy avoit été conférée par la Ligue, luy fût confirmée, & cédée par Monſieur de Biron, à qui le Roy l'avoit donnée; que Feſcamp qui luy avoit été enlevé par Bois-Rozé, & que ce Gentil-homme avoit remis au Roy, & où il avoit été laiſſé pour Gouverneur, luy fût ôté, & uni à ſon Gouvernement de Rouën; que les Abbayes de Jumiéges, de Tiron, de Bonport, de Valaſſe, de ſaint Taurin dont le Roy avoit diſpoſé en faveur de ſes ſerviteurs, fuſſent laiſſées ou données à ceux qu'il nommeroit; que celle de Montiviliers fût accordée à la ſœur de Madame de Simiers; que l'exercice de la Religion Huguenote ne fût permis au plus qu'à ſix lieuës de Rouën; que tous les Officiers pourvûs par la Ligue fuſſent conſervez dans leurs Charges; qu'on luy entretînt dans les Places qu'il ſoumettroit au Roy, quinze cens hommes de pied, & trois cens chevaux; qu'on luy donnât douze cens mille livres pour payer ſes dettes, & de plus ſoixante mille livres de penſion.

On conféra pendant trois ou quatre jours ſur tous ces articles. Monſieur de Roſni accorda tout, excepté ce qui regardoit Monſieur de Montpenſier, Biron, & Bois-Rozé. Il dit que ces trois points paſſoient ſes pouvoirs, eu égard à la qualité des deux premiers, & au tort que l'on faiſoit au troiſiéme. Villars répondit en colére, qu'il vouloit tout ou rien; qu'on luy faiſoit des offres de la part du Roy d'Eſpagne & du Duc de Mayenne qui paſſoient tout ce qu'il demandoit au Roy, & qu'il étoit inutile de conférer davantage.

Monſieur de Roſni luy dit que là réponſe qu'il luy faiſoit, ne devoit pas l'offenſer; que ce n'étoit point un refus: mais que la choſe étoit ſi importante, qu'il ne devoit pas la paſſer ſans avoir conſulté le Roy; qu'il luy dépêcheroit inceſſamment un courier; qu'il appuyeroit ſes demandes; qu'il luy offroit même de ſigner le traité à ces conditions, mais ſeulement ſous le bon plaiſir du Roy, & qu'il luy donneroit un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il déclareroit le traité nul, s'il n'étoit pas ratifié par ſa Majeſté.

Villars qui ſentoit bien qu'on avoit un extrême empreſſement de conclure avec luy à quelque prix que ce fût, ſe fit beaucoup prier: mais enfin ſur les inſtances de Madame de Simiers, de l'Abbé de Tiron, & du ſieur de la Font qui étoit fort dans ſa confidence, il ſigna, & reçeut le billet du Baron, qui envoya ſon courier à la Cour.

Le Roy ayant reçu ſa dépêche, luy écrivit une Lettre datée de Senlis le huitiéme de Mars, par laquelle il luy ordonnoit de paſſer tous les articles, pour diverſes raiſons qu'il luy apportoit. La principale étoit, qu'il ſeroit plus avantageux de traiter avec les particuliers, à quelques conditions que ce pût être, que de traiter avec le Chef du parti, afin que cette qualité ne luy demeurât pas aprés la paix, au grand préjudice de l'autorité Royale.

Monſieur de Roſni ſur cette réponſe, ajoûta un Apoſtille au traité deja ſigné en ces termes. *Ces trois articles ont été depuis accordez, en vertu des Lettres à moy écrites de la propre main du Roy*, & le porta à Monſieur de Villars: mais durant le voyage du courier, il étoit arrivé une affaire qui penſa tout rompre.

Du Rolet Gouverneur de Louviers & du Pont de l'Arche appréhendoit extrêmement le ſuccés de cette negociation, qui feroit que ſes Gouvernemens n'étant plus frontiéres, deviendroient trés-peu conſidérables, & luy ôteroient les groſſes contributions qu'il tiroit des environs de Rouën. Il avoit ſouvent propoſé une entrepriſe ſur cette Ville, prétendant avoir un moyen infaillible de la ſurprendre, & d'en enlever le Gouverneur, dans l'eſpérance de joindre ce Gouvernement à ceux qu'il avoit déja. Mais le Roy ne luy ayant pas paru fort vif là-deſſus, il avoit toûjours différé l'éxécution de ſon deſſein. Voyant donc paſſer le Baron de Roſni par le Pont de l'Arche, pour aller à Rouën, il crut qu'il falloit ſe preſſer. Il fit partir un Capitaine nommé Lepré qui s'étant joint avec les Domeſtiques de Monſieur de Roſni, entra dans Rouën, comme s'il eût été de ſa ſuite. Dés qu'il y fut arrivé, il s'abboucha avec ceux qui étoient de l'intelligence de du Rolet, & prit des meſures, pour ſe ſaiſir du vieux Palais, & faire tuer Villars, au cas qu'il ne pût l'enlever. Lepré fut trahi & arrêté, & le Gouverneur informé de tous ſes deſſeins.

Comme il ſçut que cet homme étoit entré à la ſuite du Baron de Roſni, il ne douta point que cette conſpiration n'eût été tramée de concert avec ce Seigneur; & quoy que luy pût dire l'Abbé de Tiron, pour luy faire ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce qu'il fût parfaitement éclairci de toutes choſes, il ne put jamais s'ôter cette idée de l'eſprit.

Roſni qui ne penſoit à rien moins, aprés avoir apoſtillé le traité de la maniére que j'ay dit, alla tout joyeux chez l'Abbé de Tiron où Villars dînoit. Il avoit dans ſa poche une écharpe blanche dont il vouloit luy faire preſent, dés qu'il luy auroit donné en le ſaluant le titre de Monſieur l'Amiral de France; & de Gouverneur en Chef des Baillages de Rouën & du pays de Caux. Mais il fut étrangement ſurpris, lorſqu'à ſon entrée dans la ſalle, Villars luy jettant un regard farouche, vint à luy comme un forcené; & ſans luy donner le temps d'ouvrir la bouche, luy arracha des mains le

traité qu'il tenoit, & le jetta au feu, en jurant & pouvant à peine parler, tant il étoit hors de luy. Tout ce que conçut Monſieur de Roſni, fut qu'il luy parloit d'une trahiſon; qu'on avoit voulu luy ôter la vie & ſon honneur; qu'il le menaçoit de s'en venger ſur luy & contre ſon Prince de Béarn, & que dans demie heure, il alloit conclure avec l'Envoyé d'Eſpagne & la Chapelle-Marteau.

Le Baron l'éconta avec beaucoup de ſang froid, & luy dit que ne comprenant rien dans tout le furieux diſcours qu'il venoit de luy faire, où il avoit dit beaucoup de choſes outrageantes contre le Roy, & contre luy, il voyoit ſeulement qu'il ne cherchoit qu'un prétexte, pour manquer à ſa parole. A ce mot, Villars qui ſe promenoit à grands pas dans la ſalle, reprit en jurant toujours, qu'il ne luy étoit jamais arrivé, & qu'il ne luy arriveroit jamais de manquer à ſa parole: Ni à moy non plus, repartit Roſni, & nous verrons aujourd'huy lequel de nous deux ſoutiendra mieux ſon caractére. Je ſuis en vôtre puiſſance, & ſur la trahiſon que vous me reprochez, je ne demande ni faveur ni grace.

Aprés ces premiéres ſaillies, & cette réponſe de Roſni, Villars parut ſe calmer un peu. L'Abbé de Tiron prit la parole, & luy dit qu'il croyoit Monſieur de Roſni trop galand homme, pour être capable de la choſe dont il l'accuſoit, & trop habile pour ſe livrer entre ſes mains dans une pareille conjoncture; & que le Capitaine priſonnier, loin de le charger en aucune maniére, le déchargeoit entiérement. Madame de Simiers arriva là deſſus; on s'éclaircit du fait par un nouvel interrogatoire du Capitaine qui fut pendu auſſi-tôt aprés. On conféra de nouveau, & le traité fut enfin conclu: mais on convint qu'on ne publieroit rien de tout ce qui s'étoit fait, que le Roy ne l'eût ratifié par une Lettre. Elle arriva au bout de quatre jours, & le Roy y parloit du ſieur de Villars d'une maniére qui le charma. Villars pria Monſieur de Roſni d'aſſeurer le Roy qu'il n'auroit jamais de ſerviteur plus fidelle que luy; qu'il alloit donner tous les ordres pour la réduction de Rouën, & des autres Villes qui étoient en ſa puiſſance, & que la choſe ſeroit éxécutée dans peu de jours.

Le Baron de Roſni, ſuivant l'ordre du Roy, fit un voyage à la Cour; & aprés la réduction de Paris, qui ſe fit à ſon arrivée, ce Prince concerta avec luy la maniére dont il s'y prendroit, pour faire agréer au Baron de Biron, & au Duc de Montpenſier les articles du traité de Rouën, où ils étoient intéreſſez. Voicy comme il s'y prit.

Il ſe fit rendre compte de la négociation en leur preſence. Roſni dit que tout étoit réglé à deux articles prés, qui concernoient Monſieur le Duc de Montpenſier & Monſieur de Biron, & qu'il n'avoit eu garde de les paſſer, perſuadé que ſa Majeſté plutôt que de les chagriner, aimeroit mieux perdre Rouën & Villars. Le Roy le loüa de ne s'être pas engagé ſur cet article, & ajoûta qu'il étoit vray, que quand il luy en devroit coûter toute la Province de Normandie, il ne concluëroit rien là-deſſus, ſans le conſentement du Duc de Montpenſier & du Baron de Biron.

Roſni reprit, & dit qu'il n'avoit pas néanmoins ôté toute eſpérance à Villars ſur ce point, dans la penſée que Monſieur le Duc de Montpenſier & Monſieur de Biron, voyant de quelle importance il étoit pour les affaires de ſa Majeſté, que Rouën & d'autres Villes de Normandie fuſſent réduites ſous ſa puiſſance, voudroient bien peut être ſe contenter de quelque autre récompenſe, qu'elle leur pourroit donner, & qui les dédommageroit de ce qu'ils céderoient pour un ſi grand bien.

Le Roy répartit qu'il s'en rapporteroit à eux, & qu'il les faiſoit maîtres de l'affaire. Cette honnêteté les engagea apparemment un peu malgré eux, à dire que leur interêt particulier ne ſeroit jamais un obſtacle au bien public, ni à celuy du Roy, & qu'ils le prioient de paſſer outre, ſans avoir égard à eux. Le Roy leur témoigna, qu'ils luy faiſoient un plaiſir trés ſenſible; mais qu'il ne vouloit pas qu'ils en ſouffriſſent. Aprés avoir éxaminé ce qu'il pourroit faire en leur faveur, il fut arrêté que Monſieur de Biron, en dédommagement de ſa charge d'Amiral, ſeroit fait Maréchal de France, & que pour récompenſer Monſieur le Duc de Montpenſier du Gouvernement de Rouën, & du Baillage de Caux que Villars vouloit garder pendant trois ans, on ajoûteroit à ſon Gouvernement de Normandie, le Perche & le Maine: mais ce ſecond point fut ſans éxécution, par la ceſſion volontaire que Villars aprés la réduction de Rouën, fit au Duc du Gouvernement de cette Capitale.

Aprés un ſi heureux denouement, Monſieur de Roſni retourna à Rouën, & y arriva le vingt-cinquiéme de Mars. L'Envoyé d'Eſpagne & la Chapelle-Marteau ayant fait inutilement tous leurs efforts, pour regagner le Gouverneur à la Ligue, furent congédiez le lendemain, & eſcortez juſqu'à Soiſſons. Le même jour, quelques régimens entrérent dans le Fort de ſainte Catherine, dans le vieux Palais & dans le Château. Les corps de garde furent renforcez en divers endroits de la Ville, & le jour d'aprés qui étoit le vingt-ſeptiéme de Mars, Roſni alla le matin conduit par les Sieurs de Perdriel, d'Iſencourt & de la Font avec quelques Gardes du Gouverneur, le trouver à l'Abbaye de ſaint Ouën.

Il le rencontra dans une grande Place, qui eſt devant l'Egliſe, où il s'entretenoit avec Monſieur de Médavid, & le Préſident

An 1594.

de Boquemare, toutes les ruës des environs étant remplies de peuple.

Le Baron de Rosni, en l'abordant, luy dit : Il faut, Monsieur, que vous vous fassiez connoître aujourd'huy pour ce que vous êtes, c'est-à-dire, pour bon François. La Capitale du Royaume a donné un bel exemple à la Capitale de Normandie : elle doit l'imiter. Il tira en même temps une riche écharpe blanche, & la luy présenta. Villars la reçût, se la mit en baudrier à la maniére de ce temps là, & dit en jurant selon sa coûtume ; *allons mord.... la Ligue est que chacun crie, vive le Roy.* Cette parole fut suivie des cris & des acclamations de tout le peuple, & le signal ayant été donné de la tour de l'Abbaye, les canons du Fort sainte Catherine, du vieux Palais, du Château, des vaisseaux qui étoient au Port, la mousquéterie, les cloches des Eglises annoncérent à toute la campagne la nouvelle de la réduction de Roüen. On alla de-là chanter le *Te Deum*. Monsieur de Rosni y demeura jusqu'à la Messe, où sa Religion ne luy permit pas d'assister. Des couriers furent dépêchez à Verneüil, à Ponteau de mer, à Honfleur, à Montivilliers, à Tombelaine, & aux autres lieux dont Villars avoit le commandement, & qui exécutérent ses ordres. Il n'y eut que Honfleur, où le Chevalier de Crillon commandoit, qui s'opiniâtra encore à tenir pour le parti de la Ligue, & que le Duc de Montpensier obligea au bout de quelque temps à se soumettre.

Peu de jours aprés arrivérent des Lettres du Roy au Baron de Rosni & au sieur de Villars. Le dessus de la Lettre adressée à celuy-cy, étoit : *A mon Cousin de Villars Amiral de France, Gouverneur en chef de Roüen, du Hâvre, & des Baillages de Roüen & de Caux.* Le Roy l'invitoit par sa Lettre à se rendre auplutôt auprés de luy, pour entendre de sa propre bouche, combien il étoit satisfait de ses services : mais comme Villars vouloit paroître à la Cour avec grand équipage, il pria le Roy de luy donner quelques jours pour se préparer à son voyage. Monsieur de Rosni prit congé de luy, & alla coucher à Louviers, où il luy arriva une avanture qui fit beaucoup rire le Roy, quand il la luy raconta. C'étoit au sujet du troisiéme article qui avoit fait de la difficulté pour le traité de Roüen.

Bois-Rozé qui avoit appris que par ce traité, Fescamp étoit donné à Monsieur de Villars, en avoit été outré ; & il partit pour aller à la Cour en faire ses plaintes. Il arriva à Louviers un peu aprés le Baron de Rosni, & dans la même hôtellerie. On luy dit qu'il y venoit d'arriver un Seigneur de la Cour, qu'on disoit être fort puissant auprés du Roy : mais dont on ne put luy dire le nom.

Il monta à la chambre ; & aprés luy avoir fait excuse, de ce que n'ayant pas l'honneur de le connoître n'y d'en être connu, il prenoit la liberté de s'adresser à luy, il luy dit qu'il imploroit son secours au sujet d'une extrême injustice qu'on luy avoit faite, & qu'il le supplioit de le favoriser de son crédit auprés du Roy. Le Baron luy répondit, qu'il se faisoit un plaisir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il étoit à son service.

Ma principale affaire, reprit Bois-Rozé, est contre un Monsieur de Rosni, qu'au Diable soit-il donné, tant il m'a fait de mal, sans l'avoir en rien offensé. Je m'appelle Bois-Rozé Gouverneur de Fescamp : il m'a fait perdre mon Gouvernement, & a fait bien pis encore à Messieurs de Montpensier & de Biron, tant il abuse de son pouvoir & de son crédit aux dépens des bons serviteurs du Roy : mais ajoûta-il en jurant, il en pourroit tant faire qu'il s'en repentiroit, & que quelqu'un aussi étourdi que luy, luy pourroit joüer quelque mauvais tour.

Le Baron luy répondit en soûriant, qu'apparemment Monsieur de Rosni n'avoit rien fait que par l'ordre du Roy son Maître ; qu'il le connoissoit, & sçavoit qu'il affectionnoit tous les bons François ; qu'il ne doutoit pas même qu'il n'eût agi en cette occasion auprés du Roy, pour le faire dédommager du Gouvernement de Fescamp ; qu'il falloit luy rendre justice, & faire réflexion que pour l'intérêt de quelques particuliers, il ne convenoit pas qu'on manquât une affaire aussi importante au Roy & à l'Etat, que l'étoit la réduction de Roüen. Il l'asseura qu'il pouvoit compter sur luy, & que dés qu'il seroit arrivé à la Cour, il n'avoit qu'à le venir trouver, & qu'il seroit content.

Bois-Rozé s'étant retiré fort satisfait, demanda à un Page qu'il rencontra, le nom de son Maître. Le Page luy dit, que c'étoit Monsieur le Baron de Rosni. Il en fut si épouventé, qu'il monta sur le champ à cheval, & alla chercher un autre logis ; & dés le lendemain il partit à la pointe du jour, pour prévenir le Roy, sur ce que Monsieur de Rosni pourroit dire & faire contre luy : mais ce Seigneur content de s'être réjoüi de cette rencontre, luy rendit toutes sortes de bons offices : il le fit dédommager du gouvernement de Fescamp plus avantageusement qu'il ne demandoit ; & depuis ayant eu la Charge de Grand Maître de l'Artillerie de France, il le fit son Lieutenant Général au département de Normandie.

L'Amiral de Villars arriva quelque temps aprés à Paris ayant plus de cent Gentilshommes à sa suite. Il fut receu du Roy avec de grandes marques de bonté, & luy fit sa cour d'une maniére qui satisfit extrêmement ce Prince ; car ayant été rendre ses respects au Duc de Montpensier, & en ayant été receu assez froidement, comme il jugea bien que l'article du Traité de Roüen en étoit cause, il luy dit : Je confesse, Monsieur, que j'ay manqué

à ce que je devois à un Prince du Sang Royal. Je viens vous en faire ſatisfaction, & ſans capituler avec vous, vous dire que je vous reconnois pour mon Gouverneur en Chef, & pour mon Seigneur & Maître aprés le Roy. Le Duc de Monpenſier charmé de cette honnêteté, l'embraſſa, & luy dit qu'au titre prés, qu'il luy cédoit ſi généreuſement, il auroit tout pouvoir en Normandie, & le premier rang parmi ſes amis.

Paris, Lion, Roüen, Orléans les plus conſidérables Villes de la Ligue & du Royaume s'étant ſoûmiſes, pluſieurs autres en diverſes Provinces s'empreſſérent de ſuivre leur exemple. Troyes en Champagne ſe rendit au mois d'Avril. Le Maréchal de Biron s'en étoit approché de concert avec les principaux Bourgeois, qui dés qu'il fût aſſez prés pour les ſoûtenir, priérent le Prince de Joinville frére du Duc de Guiſe de ſe retirer; ce qu'il n'oſa refuſer de faire, n'ayant point de garniſon pour contenir le peuple. Joachim d'Inteville en fut fait Gouverneur. Sens de concert avec le Sieur de Bellau ſon Gouverneur, en fit autant; & ce Gentilhomme fut confirmé dans ſon Gouvernement. Le ſieur de Monluc Sénéchal d'Agenois, vint faire ſes ſoûmiſſions au Roy, pour Agen, Villeneuve, & Marmande.

Cayet. T. 3. Thuanus. l. 109. &c.

En Picardie Abbeville, & Montreüil firent auſſi leur accommodement. Beauvais & Amiens étoient dans la même diſpoſition: mais la préſence des Ducs de Mayenne & d'Aumale les arrêta. Le Marquis de Canillac engagea la ville de Riom en Anvergne à ſe déclarer pour le Roy. Loüis de ſainte Marthe Lieutenant Général de Poitiers travailla efficacement à la réduction de cette Ville. Le Duc d'Elbœuf qui s'étoit ſaiſi de ce Gouvernement de ſa propre autorité, malgré le Duc de Mayenne, conſentit ſecrétement au Traité, parce qu'il penſoit à ſe faire comprendre dans celuy que ce Duc devoit faire bientôt avec le Roy, ainſi qu'il croyoit: mais voyant qu'il tiroit les choſes en longueur, il traita en particulier; & le Roy en recevant ſa ſoûmiſſion, le fit Gouverneur du Poitou. Cette clauſe neanmoins à la priére du Duc d'Elbeuf, demeura quelque temps ſecréte. Il en fit ajoûter encore une autre au Traité, qui fut que l'exercice de la Religion Catholique ſeroit rétabli à la Rochelle, à Fontenai, à Niort, & en quelques autres Places de ces quartiers là. Aprés ce traité, qui ne fut tout-à-fait conclu qu'au mois de Juillet, il ne reſta plus à la Ligue dans le Poitou, que le Château de Mirebeau.

Il eſt aſſez difficile de comprendre, comment le Duc de Mayenne voyant le train que prenoient les choſes, ne ſe determinoit point à traiter avec le Roy. Toute ſa reſſource étoit dans l'armée Eſpagnole, dans les grandes promeſſes que luy faiſoient les Miniſtres d'Eſpagne, & dans quelques Villes de Picardie, de Champagne & de Bourgogne, où il avoit des garniſons: mais il devoit prévoir qu'ayant auſſi peu de troupes qu'il en avoit, c'étoit une néceſſité pour luy de devenir l'eſclave des Eſpagnols, & de ne plus agir que dépendemment de leur volonté. Il en fut bien-tôt réduit-là, & aprés avoir balancé comme il faiſoit depuis plus d'un an, & comme il fit encore les deux années ſuivantes, le fruit de ſes irréſolutions fut un accommodement trés-peu avantageux pour ſa fortune, & trés-déſavantageux pour la réputation d'un Prince tel que luy, qui avoit paſſé pour être d'une politique & d'une prudence conſommée.

Sur ces entrefaites Erneſt Archiduc d'Autriche frére de l'Empereur, étoit arrivé aux Pays-Bas au commencement de cette année 1594. & y avoit pris poſſeſſion du Gouvernement, conformément à ce qui avoit été réſolu au Conſeil d'Eſpagne aprés la mort du feu Prince de Parme. On luy avoit fait une peinture des affaires de France & des armées d'Eſpagne, bien différente de la vérité. Il vit auſſi-tôt aprés ſon arrivée, les principales Villes du Royaume ſe ſoûmettre au Roy, & perdit toute l'eſpérance dont on l'avoit flatté, de monter ſur le Trône de France, par ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne. C'eſt pourquoy abandonnant ce deſſein chimérique, il ne penſa plus qu'à conſerver la ville de la Fére, qui avoit été livrée aux Eſpagnols, quand le Prince de Parme vint au ſecours de Roüen, & à augmenter ſon Gouvernement de quelques Villes de la frontiére de France voiſine des Pays-Bas.

Il ordonna au Comte Charles de Mansfeld, de tamener ſon armée qui s'étoit avancée en France au mois de Mars, & de faire le ſiége de la Capelle Ville de Picardie dans la Thierache. Il fallut que le Duc de Mayenne pour tout ſecours, ſe contentât de cette diverſion, tandis qu'avec le peu de troupes qu'il avoit, il tâchoit de retenir dans le parti de la Ligue, Amiens, Laon, & quelques autres places de cette Province.

La Capelle petite Ville, mais trés-bien fortifiée pour ce temps-là, fut attaquée avec beaucoup de vigueur, & contrainte aprés quatorze jours de ſiége, de ſe rendre à compoſition, le neuviéme de May. Le Maréchal de Biron, n'ayant pû y arriver avant la reddition, ni engager le Comte de Mansfeld à la bataille qu'il luy préſenta, receut ordre du Roy d'inveſtir Laon; & ce Prince ſe rendit luy-même au ſiége.

Cette place trés-forte par ſa ſituation ſur une montagne, étoit un des principaux boulevarts de la Ligue en ces quartiers là. Charles Emmanuël de Lorraine ſecond fils du Duc de Mayenne y étoit avec le Préſident Janin: Le ſieur du Bourg brave Gentilhomme en étoit Gouverneur. A la nouvelle de ce ſiége, le Duc de Mayenne courut à Bruxelles ſolliciter l'Archiduc pour le ſecours de la Place; il rapporta ſur cela des ordres au Comte de Mansfeld; & deux cens Napolitains

politains de l'armée de ce Comte s'y jetterent, avant que le siége fût tout à fait formé. L'armée du Roy etoit de cinq mille cinq cens Suisses, de six mille fantassius François, & de trois mille cinq cens chevaux. Celle du Comte de Mansfeld aprés la prise de la Capelle, ne se trouva plus que de sept mille hommes de pied & de neuf cens chevaux. Il n'osa tenter le secours, & tacha seulement d'y faire entrer deux convois.

Dans une Lettre du Duc de Mayenne au Roy d'Espagne rapportée par Cayet T. 2.

Le premier escorté par sepr cens hommes, fut surpris & enlevé le dix-septiéme de Juin, l'escorte entiéremenr défaite, & il n'y eut que quarante, tant Espagnols qu'Italiens, qui entrérent dans la Place : mais la Garde Gouverneur de Caudebec fut ruë du côté du Roy en ce combat. Le même malheur arriva le lendemain au second convoy. Le Maréchal de Birun & les sieurs de Givri & de Sancy allérent au devant avec un détachement du Camp. Treize cens hommes de pied & trois cens chevaux de l'armée Espagnole qui escortoient le convoy, soûtinrent le choc pendant une heure à la faveur de leurs chariots. Le Marechal de Biron appréhendant qu'il ne leur vînt du secours, mit pied à terre avec la Noblesse qui l'avoit suivi, & avec presque toute sa Cavalerie, à qui il fit prendre des hallebardes, & aprés avoir essuyé un grand feu, enfonça les Espagnols qui ne purent tenir contre ce nouvel effort. Ils furent rompus; huit cens demeurerent sur la place, deux Capitaines furent faits prisonniers, le reste se dissipa dans la forêt. Les charettes chargées de munitions, & douze cens chevaux qui les tiroient demeurérent en la puissance des vainqueurs, & la Cavalerie fut poursuivie jusqu'aux portes de la Fére. Le sieur de la Cureé du coté du Roy y fut blessé d'une Arquebusade au bras.

Dans le Discours du sieur de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat

Mémoires de Sulli T. 2. c. 52.

Le Comte de Mansfeld nonobstant cette défaite, demeura encore trois jours dans son Camp, qu'il avoit retranché à une lieuë de Laon; & puis s'étant approché de celuy du Roy comme pour luy livrer bataille, il prit le chemin de la Fére, & delà tegagna l'Artois.

Le Roy ayant reçû des munitions qui luy avoient manqué pendant plusieurs jours, pressa le siege. Monsieur de Givri qui étoit un de ses meilleurs Officiers, fut tué d'une mousquetade. L'armée fut renforcée de quelques troupes de Balagny Gouverneur de Cambray, qui avoit fait son accommodement avec le Roy. Les assiégez tinrent encore un mois, & soûtinrent trois assauts; mais ayant perdu toute espérance de secours, ils capitulérent le vingt-deuxiéme de Juillet. Ils obtinrent une suspension d'armes jusqu'au second jour d'Août, à condition de rendre la Place ce jour-là, si elle n'étoit pas secouruë : le secours n'ayant point paru, elle fut remise entre les mains du Roy, qui en donna le Gouvernement au sieur de Marivaut. On perdit peu de temps apres Charles d'Etrées Marquis de Cœuvres, qui mourut des blessûres qu'il avoit reçûës à ce siége.

Thuanus. l. 121.

La diversion du Prince Maurice aux Pays-Bas contribua beaucoup à la prise de cette Place. Il fit lever le blocus de Couverden que les Espagnols avoient formé dés le mois de Septembre précédent. Il alla ensuite assiéger Groningue, & l'obligea de capituler le même jour que Laon avoit capitulé avec le Roy.

Tant de mauvais succés déconcertérent fort l'Archiduc, & le Duc de Mayenne, mais celuy-cy fit encore d'autres perres, Saint Chamant Baron de Pesche Gouverneur de Château-Thierry embrassa le parti Royal les Bourgeois d'Amiens se soûlevérent contre le Duc d'Aumale, le chassérent, & s'étant rendus maîtres de leur Ville, se soûmirent au Roy. Il y entra en triomphe le quatorziéme d'Août : Beauvais, Peronne, & Dourlens suivirent l'éxemple de leur Capitale.

An. 1594.

Immédiatement aprés la prise de Laon, le Roy sur les instances de Balagni, alla jusqu'à Cambray, pour y confirmer le traité qu'il avoit fait avec luy. Entre une infinité de conditions toutes trés-avantageuses à ce Seigneur, & dont plusieurs étoient trés onereuses pour le Roy, les deux principales de ce traité furent, que Balagny auroit le bâton de Maréchal, & la possession héréditaire de Cambray & du Cambresis sous la protection de la Couronne de France. Ainsi par un effet des plus bizarres de la fortune & du désordre des guerres Civiles, le bâtard d'un Evêque * que sa seule naissance devoit tenir dans le plus bas lieu, devint non seulement Maréchal de France, mais encore Prince Souverain, aussi sa Principauté ne fut-elle pas de longue durée, & la maniére tyrannique dont luy & sa femme *gouvernérent, la leur fit bien-tôt perdre.

* Jean de Montluc Evêque de Valence.

* Renée de Clermont d'Amboise.

On fit ensuite le siége de Noyon, que le sieur Descluseaux qui y commandoit pour la Ligue, s'opiniâtra à deffendre pendant quelque temps; mais par le conseil des amis qu'il avoit à la Cour, il traita avec le Roy pour la reddition de la Place, & pour se remettre luy-même sous son obéïssance. Il le fit au commencement d'Octobre; de sorte qu'il ne resta plus à la Ligue de ce côté-là que trois Villes : sçavoir, Soissons, Ham & la Fére, ou les garnisons étoient plus fortes que la Bourgeoisie.

An. 1594.

L'avantage d'asseurer cette frontiére contre les Espagnols, rendoit au Roy trés-importantes les conquêtes qu'il faisoit dans ces quartiers. La Treve qu'il conclut avec le Duc de Lorraine, ne luy fut pas moins avantageuse : mais l'accommodement du Duc de Guise qui se fit en même temps, fut comme le dernier coup de foudre, qui mit la Ligue aux abois.

Ce Traité soûmit au Roy la Champagne, dont le Duc de Guise n'auroit pas eté en pouvoir de disposer, sans une action de vigueur qu'il fit, & qui l'en rendit le maître.

Le sieur de Saint-Paul, homme qui de simple soldat, étoit monté par sa bravoure aux plus hauts emplois dans les armées de la Ligue, & jusqu'à la dignité de Maréchal de France, avoit été fait Lieutenant Général de Champagne par le Duc de Mayenne. Il y commanda en cette qualité, tandis que le Duc de Guise fut prisonnier au Château de Tours. Il s'y rendit si puissant, qu'il y agit toûjours avec indépendance de ce Prince. On pretendit que n'espérant pas, vû son peu de naissance, trouver de si grands avantages en traitant avec le Roy, qu'en se jettant parmi les Espagnols, son dessein étoit de leur livrer la Champagne, & quelques places dans le Réthelois, qu'il avoit enlevées au Duc de Nevers.

Il en usoit toûjours fort mal avec le Duc de Guise; & ce Prince indigné de l'audace d'un homme, qui étoit redevable de son élevation & de sa fortune au Duc son pére & au Duc de Mayenne son oncle, cherchoit l'occasion de s'en délivrer. Etant venu à Reims au mois de May de cette année 1594. quelques Bourgeois se plaignirent à luy comme à leur Gouverneur, de ce que Saint Paul avoit fait bâtir un Fort à la porte Mars, où il avoit mis une garnison de deux cens Etrangers sous quatre Capitaines, & le supplierent de les décharger du joug de cette garnison & de ce Fort, persuadez que Saint-Paul vouloit commencer par-là à se rendre maître de leur Ville, pour la mettre entre les mains des Espagnols.

Le Duc leur promit d'en parler à Saint-Paul, & luy en parla en effet diverses fois. Saint-Paul eluda toûjours, & enfin luy dit nettement que le Fort subsisteroit & que la garnison y demeureroit. Le lendemain le Duc ayant sçû, qu'aprés cette derniére conversation, il avoit parlé fort insolemment sur ce sujet, il alla entendre la Messe à l'Abbaye de saint Pierre, & le joignit dans le Cloître, où il le pria de nouveau d'accorder aux Bourgeois ce qu'ils souhaitoient. Il répondit d'un ton hautain que cela ne se pouvoit faire, & ne se feroit pas; & en disant cela, il mit la main sur la garde de son épée. Le Duc outré de cette nouvelle insulte, tira la sienne, & luy en donna au travers du corps. Le Baron de la Tour, & un Suisse qui étoient avec Saint-Paul, mirent l'épée à la main: mais quelques Gentilshommes de la suite du Duc etant accourus, la Tour & le Suisse furent contraints de se sauver.

Le Duc de Guise depuis cette mort, ne sortit plus de Reims, & conclut quelque tems apres le traité, pour lequel il avoit déslors commencé à négocier avec le Roy.

Dés qu'il avoit vû les principales Villes du Royaume rentrer à l'envi sous l'obéïssance de ce Prince, & qu'il n'auroit plus qu'un trés-foible appuy dans les Espagnols, il avoit jugé à propos de laisser le Duc de Mayenne son oncle s'opiniâtrer dans sa révolte, & de concert avec la Duchesse de Guise, Doüairiére sa mére, il offrit au Roy de se soûmettre à luy à des conditions, qui missent son honneur à couvert, & luy asseurassent un établissement digne de sa naissance.

Le Roy receut cette offre avec joye, & accorda des Passeports aux sieurs de la Rochette, Pericard, & Bigot, que le Duc choisit pour cette négociation. Le Roy nomma pour conférer avec eux le Chancelier de Chiverni, le Duc de Retz, & les Secrétaires d'Etat Ruzé & de Gévres. Ils s'assemblérent souvent durant quinze jours, sans pouvoir rien conclure, sur trois articles que le Duc demandoit. Le premier étoit, la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy, qu'il souhaitoit avoir, comme ayant été possédée par le feu Duc son pére, & dont le Roy avoit disposé en faveur du Comte de Soissons. Le second étoit le Gouvernement de Champagne qu'il vouloit se conserver, & que le Roy avoit donné au Duc de Nevers. Le troisiéme étoient les Bénéfices du feu Cardinal de Guise, dont il prétendoit gratifier ses serviteurs; mais le Roy avoit déja pourvû Monsieur du Bec de l'Archevêché de Reims.

Mémoires de Sully. T. 2 ch. 16 & suivans.

Madame de Guise ennuyée de ces longueurs, supplia le Roy de charger de cette affaire le Baron de Rosni, qui avoit si heureusement négocié avec l'Amiral de Villars au sujet de la reduction de la Normandie, & dans plusieurs autres occasions pour le service de sa Majesté. Il y consentit, & fit expédier un plein pouvoir à ce Seigneur.

La Duchesse ne fut pas trompée dans son espérance: car dés la seconde conférence la chose fut concluë. Les Agens du Duc de Guise se desistérent sur les trois articles dont j'ay parlé; & outre plusieurs autres conditions avantageuses qu'ils obtinrent, tant pour luy que pour ses amis, pour les Villes de Champagne, & pour la seureté de la Religion en ce pays-là, on le dédommagea par le Gouvernement de Provence qui luy fut accordé: & bien en prit au Duc que la chose fût terminée sans différer davantage; car dés le lendemain des Députez des Bourgeois de Reims résolus de se soûmettre au Roy, vinrent trouver Monsieur de Rosni, pour luy dire qu'on les faisoit languir: que le Duc de Guise marchandoit trop: mais qu'eux luy promettoient de le luy livrer, qu'ils avoient si bien pris leurs mesures, qu'ils étoient maîtres de leur Ville & du Duc: & que pourvû que le Roy leur donnât un aveu par écrit sur ce qu'ils feroient, ils mettroient en sa puissance l'un & l'autre.

Le Baron de Rosny alla sur le champ donner avis au Roy, tant de la conclusion du Traité, que de l'offre des Bourgeois de Reims. Ce Prince, aprés avoir fait quelques

tours dans ſon cabinet, ſans répondre, dit en A ſouriant : Voilà ce que c'eſt que la faveur d'un peuple volage & inconſtant, il faut la tenir. Il fit venir les Deputez de Reims, leur fit beaucoup d'amitiez, les remercia de leur bonne volonté ſans l'accepter, & leur accorda pluſieurs demandes qu'ils luy firent.

Quand le traité fut expoſé dans le Conſeil, pluſieurs le déſapprouverent, & entre-autres le Chancelier, qui avoit un peu de chagrin de le voir conclu ſans luy, y ayant d'abord été employé. Il propoſa ſurtout le grand inconvenient qu'il y avoit, à donner le Gouvernement de Provence à un Prince d'une Maiſon, qui prétendoit avoir des droits ſur ce pays; que l'exemple du Duc de Mercœur, qui s'étoit voulu impatroniſer de la Bretagne ſur de pareilles prétentions, en montroit la B conſequence ; que la Provence étoit frontiére des Etats du Duc de Savoye, avec qui le Duc de Guiſe pourroit prendre des liaiſons tres-préjudiciables à l'Etat ; que ſi le Duc vouloit en prendre avec le Roy d'Eſpagne, les Ports de Marſeille & de Toulon donneroient, quand il le voudroit, une entrée libre aux Eſpagnols ; & comme nonobſtant ſes remontrances, le Roy voulut que l'on paſsât outre, il fit ſa proteſtation, & l'inſera dans les Patentes accordées au Duc de Guiſe pour ce C Gouvernement, lorſqu'il y appoſa le Sceau.

Dés que le Traité fut ratifié, Reims, ſaint Diſier, Rocroy, Guiſe, Fiſmes, Joinville, Montcornet en Ardennes, & quelques-autres Places dont le Duc étoit le Maître, furent remiſes ſous l'obéïſſance du Roy : ce qui n'empêcha pas que ſur les raiſons de politique propoſées par le Chancelier, le Baron de Roſni ne fut fort blâmé de pluſieurs pour cette action : de ſorte qu'il ſe crut obligé de faire ſon apologie. Il la préſenta au Roy, qui luy D défendit de la faire paroître : mais elle a été inſerée depuis dans les Memoires de ce Seigneur.

Elle contenoit pluſieurs raiſons trés-ſolides. La premiére, qu'il étoit queſtion d'un dédommagement pour la Charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roy, pour le Gouvernement de Champagne, & pour les Bénéfices du Cardinal de Guiſe. La ſeconde, qu'il fallait éloigner le Duc de la Lorraine, des Pays Bas, de la Picardie, & de la Bourgogne, d'où ſuppoſé qu'il ne fût pas ſincérement reconcilié avec le Roy, il auroit pû être toûjours appuyé par les Eſpagnols, & par le Duc E de Mayenne. La troiſiéme étoit la maniére franche avec laquelle la Ducheſſe Doüairiére & le Duc de Guiſe avoient juſques là rejetté la nouvelle Union, qu'on leur avoit propoſée de faire avec les autres Princes de leur Maiſon, & qui répondoit au Roy de la réſolution ou l'un & l'autre étoient de luy être fideles. La quatriéme, étoit l'envie & les juſtes motifs qu'il ſçavoit que le Roy avoit, de retirer le Duc d'Epernon de Provence : Et à cette occaſion il expoſoit la maniére hautaine, & peu reſpectueuſe dont ce Duc avoit toûjours uſé à l'egard du Roy, ſes vuës toujours ambitieuſes & intereſſées, ſon peu de ſoûmiſſion aux ordres qu'il recevoit de la Cour, la néceſſité qu'il y avoit de luy oter le Gouvernement de Provence, pour le repos & la tranquillité du pays, la difficulté qu'il y auroit de le faire, ſi on ne luy oppoſoit un homme du rang & du caractere du Duc de Guiſe, qui ſecondé de Lefdiguieres & d'Ornano le contraindroit bien tôt à abandonner la partie, & l'ameneroit au point où il falloit le reduire, qui étoit de le mettre dans la dépendance, où il devoit être de ſon Maître.

Le Roy demanda en riant à Roſny, où il en avoit tant appris ſur cette matiere, & luy fit aſſez entendre qu'à cet égard & en tout le reſte, il étoit parfaitement entré dans ſes vûës en cette affaire : & ainſi, malgré les murmures des Politiques, ou des envieux du Baron de Roſny, on s'en tint à ce qu'il avoit fait.

Le voiſinage du Roy & de ſon armée avoit beaucoup contribué à ramener les Villes de Picardie & de Champagne à leur devoir : mais il ne pouvoit être partout, & la Ligue ailleurs preſque abbatuë, ſe ſoûtenoit encore en Bretagne à la faveur des Eſpagnols, que le Duc de Mercœur y avoit introduits.

Louiſe de Lorraine Reine Doüairiére de France avoit pluſieurs fois inutilement ſolicité ce Duc qui étoit ſon frere, à faire ſon accommodement ; car quoyqu'il ne s'accordât nullement avec le Duc de Mayenne, il paroiſſoit vouloir régler ſes démarches ſur les ſiennes : mais comme dans le commencement d'une guerre civile, le ſoulévement d'une Province entraîne ſouvent celuy des autres, auſſi quand une fois les peuples commencent à ſe reconnoître, le bon exemple eſt ſuivi comme le mauvais. Cayet. T. 6.

La Ville de ſaint Malo qui s'étoit declarée pour la Ligue, mais ſans vouloir recevoir de Gouverneur, étoit maîtreſſe de ſon ſort ; & ayant pris la réſolution de reconnoître le Roy comme ſon legitime ſouverain, elle n'y trouva nul obſtacle. Cette Place à cauſe de ſon Port, de ſes richeſſes, & de la valeur de ſes Habitans, ne fut pas une petite conquête. Leſonet Gouverneur de Concarneau, & Taloüet Gouverneur de Rhedon, aprés avoir repréſenté au Duc de Mercœur, que le Roy s'étant fait Catholique, rien ne pouvoit plus juſtifier leurs armes, abandonnérent la Ligue quelque temps aprés, & prirent l'Echape-Blanche. Thuanus, l. 121.

Dans le même-temps, le Maréchal d'Aumont Commandant en Bretagne pour le Roy, aprés avoir ſoûmis Laval dans le Maine, vint ſe préſenter devant Morlaix qui luy ouvrit ſes portes : mais le ſieur de Carné qui en étoit Gouverneur, ſe jetta dans le Château avec ſixante Gentilshommes & cinq cens ſoldats, pour le défendre juſqu'à l'arrivée du ſecours,

que le Duc de Mercœur luy avoit promis. Ce ſecours arriva, compoſé de cinq mille Eſpagnols, ſous les ordres de Dom Jean d'Aguilar, & des autres troupes du Duc. Le Maréchal dans le même-temps fut joint par le Général Noris qui commandoit les Anglois envoyez au Roy par la Reine d'Angleterre. Ce renfort luy fit une armée de ſix mille hommes, où étoient le Marquis de Coëtquen, Liſcoüet, Molac & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes du pays; ce dernier commandoit l'Infanterie. Le Maréchal ſe prépara au combat; car il ne doutoit pas que les ennemis norablement plus forts que luy, ne luy livraſſent la bataille: mais le Général Eſpagnol ne jugea pas à propos de la hazarder; ce qui fit que Carné, qui commençoit à manquer de beaucoup de choſes néceſſaires pour ſe défendre, capitula & rendit le Château.

De-là, le Maréchal alla à Quimper qui ſe rendit, & aprés cette priſe, il ſe diſpoſa à aſſiéger Crodon, Place que les Eſpagnols fortifioient actuellement à l'entrée de la Baye de Breſt. Elle fut défenduë avec beaucoup de valeur par Thomas Praxeda Eſpagnol, qui ſoûtint pluſieurs aſſauts: il fut tué au dernier, & la Place fut emportée. Les Aſſiégez y perdirent beaucoup de monde, & entre autres Liſcoüet, Romegat brave Gentilhomme de Xaintonge, & Forbisket Anglois qui commandoit la Flotte, ſur laquelle les troupes d'Angleterre avoient paſſé en Bretagne.

Dans le dernier aſſaut, un ſoldat Anglois fit une action de généroſité, qui méritoit que ſon nom fût marqué dans l'Hiſtoire. Il y avoit ordre, ſous peine de la vie, de ne faire quartier à aucun Eſpagnol. Cet Anglois en ſauva un, & fut déféré pour ce ſujet au Maréchal d'Aumont qui le fit venir devant luy, pour le condamner dans le Conſeil de Guerre. Il avoüa le fait, & ajoûta qu'il étoit prêt de ſouffrir la mort, pourvû qu'on accordât la vie à l'Eſpagnol. Le Maréchal ſurpris luy demanda, quel ſi grand intérêt il prenoit à la conſervation de cet homme. C'eſt, dit-il, Monſieur qu'en pareille rencontre, il m'a ſauvé une fois la vie à moy même, & la reconnoiſſance m'oblige à la luy ſauver aux dépens de la mienne. Le Maréchal charmé de ſon bon cœur accorda la vie à l'un & à l'autre, fit leur éloge, & admira la Providence, qui ménage ainſi les occaſions de récompenſer la vertu. Ce General prit encore quelques autres Places, la meſintelligence qui étoit entre le Duc de Mercœur & Dom Jean d'Aguilar, luy facilitant ſes conquêtes. Il mit enſuite ſes troupes en quartier de rafraîchiſſement.

Durant ce temps-là le Duc de Nemours ſe ſauva du Château de Pierre-Enciſe, & ſon evaſion ralluma pour quelque temps la guerre dans le Lyonnois. Ce Prince avoit contrefait le malade; & un jour ayant fait mettre ſon Valet de Chambre dans ſon lit, il prit ſes habits, luy fit couper les cheveux, & s'en fit une perruque: il s'attacha au menton une barbe ſemblable à celle de ce Valet, qui n'avoit point fait couper la ſienne depuis la priſon de ſon maître; & portant le ſoir un baſſin qu'il fit ſemblant d'aller vuider dans le foſſé, paſſa les ſentinelles qui ne ſe defioient de rien de pareil, gagna un trou qui avoit été fait à la muraille, & deſcendit avec une corde. Il fut receu par Albigny qui l'attendoit avec des chevaux frais, & ſe ſauva à Vienne en Dauphiné.

Il y raſſembla quelques Troupes, auſquelles ſe joignirent trois mille Suiſſes, que luy envoya le Duc de Savoye, & s'étant mis en campagne avec du canon, il prit Feurs en Foreſt, ſaint Germain, ſaint Bonnet, Montbriſon, & quelques autres petites Places: mais le Connétable de Montmorenci & Leſdiguiéres ayant envoyé des troupes de ce côté-là, il mit fin à ſes conquêtes, & quitta la Campagne.

Les mouvemens de Provence furent plus conſidérables. Dés le commencement de cette année la Ville d'Aix cria *Vive le Roy*, & envoya des Députez à la Cour, pour demander la conſervation de ſes Privileges. Genebrard Archevêque de la Ville ſi fameux par ſa grande érudition, & Ligueur des plus opiniâtres, s'oppoſa fortement à cette réſolution. Il monta en Chaire le jour des Roys pour l'empêcher: le fruit du Sermon fut une dangereuſe ſédition; mais elle fut reprimée. L'Archevêque cinq jours aprés ſortit de la Ville, & ſe retira à Marſeille. An. 1594. Bouche Hiſt. de Provence, l. 12.

Le Roy fut redevable de cette prompte reduction de la ville d'Aix, & la haine du Comte de Carces & des Provençaux contre le Duc d'Epernon, à qui elle fut annoncée par le bruit de la Mouſqueterie, du canon, & des cloches, & par les acclamations du peuple. Il en fut trés-chagrin, parce qu'elle luy ôtoit le moyen de ſe venger de cette Ville, & tout prétexte de continuer ſes hoſtilitez contre les Bourgeois. Il fit toutefois ſemblant d'en être fort ſatisfait. Il en envoya faire compliment au Parlement, & au Comte de Carces, & celuy qui le fit, leur dit de ſa part, que la guerre étoit finie, & qu'ils pouvoient luy députer quelques perſonnes, pour traiter avec luy des moyens, de rétablir entiérement la tranquillité dans la Provence.

A cela il fut répondu, qu'il ne tiendroit qu'à Monſieur le Duc d'Epernon de rendre la paix aux peuples, en leur ôtant l'unique ſujet de crainte & de mécontement qu'ils pouvoient avoir, qui étoient les Citadelles qu'il avoit fait bâtir en divers lieux, & en particulier le Fort ou Citadelle de ſainte Eutrope, que les habitans d'Aix ne pouvoient voir ſans frayeur à une portée de mouſquet de leur Ville, & qu'ils regardoient comme un joug, & un moyen d'opprimer leur liberté; que pour le reſte, ils traiteroient avec le Roy même, & qu'ils attendroient ſes ordres.

Sur cette réponſe le Duc d'Epernon prétendit que la ville d'Aix perſeveroit dans ſa révolte, puiſqu'elle ne vouloit pas ſe ſoûmettre à la volonté de celuy qui etoit revêtu de l'autorité du Roy, & il continua les hoſtilitez. Le canon du Fort de ſaint Eutrope recommença à tirer contre la Ville. Il alla attaquer Aiguilles, & la garniſon s'etant renduë à diſcrétion, il en fit fabrer pluſieurs, & pendre quelques autres. Saint Canat, Lambeſc, Marignane, ſaint Maximin, Trets & Rioms apprehendant un pareil traitement, luy ouvrirent leurs portes. Aprés quoy, il revint au Fort de ſaint Eutrope, où il y eut une groſſe eſcarmouche le dix-neuviéme de Février entre la Garniſon du Fort & les Bourgeois de la Ville, & pluſieurs y furent tuez ou bleſſez de part & d'autre.

Ainſi la Provence fut plus troublée que jamais, pluſieurs Villes, & entre autres Marſeille & Arles tenant encore pour la Ligue, quoyque celle-cy gardât une eſpece de neutralité. Le reſte des Places pretendoit tenir pour le Roy, les unes parce qu'elles étoient dans le parti du Gouverneur général, qui avoit en main l'autorité Royale, & les autres étant contre, ſuivant, diſoient-elles, les intentions du Roy.

Le Comte de Carces & le Duc aſſemblérent chacun de leur côté les Etats de la Province, où des leves de troupes furent réſoluës. Sur ces entrefaites le ſieur de la Fin arriva à Aix le quatriéme d'Avril.

Aix. 2194.

J'ay dit que ce Gentilhomme avoit été envoyé par le Roy, tant pour négocier la réduction de Lyon, que pour traiter avec le Connétable, pour l'engager à pacifier les troubles de Provence. Il avoit déja eu quelques conferences ſur ce ſujet avec ce Seigneur & avec le Duc d'Epernon, ſans avoir pû rien conclure, n'ayant oſé s'ouvrir au Connétable ſur les ſecrétes intentions du Roy, d'oter le Commandement de Provence au Duc qui étoit beau-frere du Connétable, & fort lié d'amitié avec luy.

La Fin publioit en Provence que ſon unique commiſſion, étoit de réünir les eſprits & de pacifier les différens : mais en effet c'étoit pour fomenter l'animoſité de la Nobleſſe Provençale contre le Duc, & ſecunder Leſdiguieres & Ornano quand ils viendroient en Provence au ſecours de cette Nobleſſe. Il avoit concerté la choſe avec ces deux Généraux, ſous ombre de les accommoder ſur quelques conteſtations ſurvenuës entre eux.

Leſdiguiéres ſollicité par les Etats tenus à Aix, où préſida le Comte de Carces, ne fut pas long-temps ſans paroître ſur la frontiére, avec cinq à ſix cens chevaux & quinze cens Arquebuſiers, pour ſe joindre aux troupes du Comte de Carces, au cas que le Duc ne ſe conformât pas à une Déclaration qu'il luy envoya, datée du huitiéme de Mars. Par cette Déclaration il luy faiſoit ſçavoir, qu'il alloit entrer en Provence avec des troupes, & le priuit de n'en prendre aucun ombrage, puiſque c'étoit par ordre du Roy, dont il le croyoit tres fidelle ſerviteur. Il l'aſſûroit que ces troupes ſeroient à ſes ordres, dés qu'il s'agiroit du ſervice de ſa Majeſté, dont la volonté etoit qu'il ſe fît une ſuſpenſion d'armes, que la Nubleſſe & le Parlement d'Aix etoient prêts de l'accepter, pourvû qu'il retirât ſes troupes des maiſons, des Châteaux, & des Villes dont il s'étoit ſaiſi, depuis que la Ville d'Aix étoit rentrée en l'obeïſſance du Roy, & qu'il fît auſſi raſer le Fort de ſainte Eutrope, qui n'étoit plus néceſſaire aprés la ſoûmiſſion des habitans d'Aix, que rien toutefois ne s'exécuteroit avant les ordres de Monſieur le Connétable, à qui il luy etoit ordonné de rendre toute obeïſſance.

Cette Déclaration choqua beaucoup le Duc d'Epernon, qui n'en tint aucun compte, & commenca à raſſembler ſes troupes. Leſdiguiéres s'avança avec les ſiennes juſqu'à Pertuis, & ayant eu avis que le Duc venoit à luy, ſe hâta de paſſer la Durance. Il traverſa cette riviére le vingt ſeptieme d'Avril dans le territoire d'Ourgon, & vint ſe poſter entre ce Bourg & Schas, en un endroit fort avantageux & naturellement retranché.

Le Duc à la tête d'une armée de dix mille hommes de pied & de douze cens chevaux, parut auſſi tot aprés à la vûë de ce camp. On fut quelques jours à ſe regarder, Leſdiguiéres beaucoup plus foible que le Duc, ne voulant pas perdre l'avantage de ſon terrain, & le Duc n'oſant entreprendre de l'y forcer. On envoyoit ſeulement de part & d'autre quelques partis en campagne. Un de ces partis de trente chevaux, à la tête duquel etoient les ſieurs de Morges neveu de Leſdiguiéres, Beſaudun Maréchal de Camp, & Meirargues, tomba dans une embuſcade de cent Maîtres, qui le chargea & le défit. Beſaudun y fut pris, & le Duc d'Epernon le fit inhumainement maſſacrer en ſa preſence, parce que ce Gentilhomme non content d'avoir pris le parti contraire, parloit ſouvent fort mal de luy; qu'il avoit fait courir des libelles injurieux à ſa réputation, & que le feu ſieur d'Ampus frere de Beſaudun avoit autrefois fait tuer de ſang froid d'Eſtampes Gentilhomme Gaſcon, parent du Duc.

C'eſt là tout ce qui ſe paſſa en cette rencontre, dont quelques-uns de nos Hiſturiens ont parlé comme d'une bataille; mais l'Hiſtorien de Provence qui me paroît homme fort exact & fort inſtruit, & l'Auteur de l'hiſtoire de Leſdiguiéres s'accordant à fort peu prés ſur les circonſtances de ce fait, & en particulier ſur le petit nombre des combattans, diſent l'un & l'autre, que ce n'étoient que deux partis qui ſe rencontrérent dans la campagne.

Hiſt. de Leſdiguiéres, l. 5. c. 4.

Bouche, l. 10.

La choſe n'en ſeroit pas demeurée là, tant à cauſe du voiſinage des deux armées, qu'à cauſe de l'envie que les deux Chefs avoient de s'éprouver l'un contre l'autre, ſi le ſieur de la Fin ne fût venu peu de jours aprés leur ordonner de la part du Roy, de mettre les armes bas; & ſi le Connétable n'avoit trouvé un milieu ſur l'article principal, qui concernoit le Fort de ſainte Eutrope. Il fut arrêté que les troupes du Duc d'Epernon en ſortiroient, & qu'en attendant d'autres ordres du Roy, la garde en ſeroit confiée au ſieur de la Fin, comme à une perſonne neutre. La choſe fut éxécutée, & la Tréve publiée le premier jour de May, pendant laquelle le Duc d'Epernon entra dans Aix. On ne l'y regarda pas de fort bon œil, & il fut fort choqué de la defiance que l'on parut y avoir de luy, par les précautions qu'on y prit.

Au contraire Leſdiguiéres y fut reçû deux jours aprés avec toutes ſortes d'honneurs & de témoignages de joye. Ce qui mortifia le plus le Duc, fut que le Roy ſuſpendit pour tout ce même mois, ſes fonctions de Commandant de Provence. Cependant le Parlement qui réſidoit à Manoſque, retourna à Aix par un nouvel ordre de la Cour; & tous les membres s'étant réünis ſe trouvérent parfaitement d'accord, pour ſecoüer la domination du Duc d'Epernon.

Au commencement de Juillet le ſieur de la Fin avec deux Conſeillers du Parlement & un de la Chambre des Comptes, fut député vers le Connétable qui étoit toujours en Languedoc, pour le ſupplier de donner l'ordre de razer le Fort de ſainte Eutrope. La Fin luy fit aſſez entendre que c'étoit l'intention du Roy, & les autres l'en conjurent au nom du Parlement & de la Ville, l'aſſûrant que rien ne contribuëroit plus à rendre la tranquillité à la Province, & à attacher les Provençaux au ſervice de ſa Majeſté.

Le Connétable toûjours favorable au Duc d'Epernon, ne donna que des réponſes générales, & fit ſeulement eſpérer aux Députez, que l'on ſatisferoit avec le temps les habitans de la Ville d'Aix: ce qui ayant été rapporté à Leſdiguiéres qui avoit des ordres ſecrets de la Cour ſur cet article, il réſolut de ne pas différer plus long temps à les éxécuter.

Ce Seigneur homme prévoyant, & qui prenoit toûjours ſes meſures de longue main, tira le fruit d'un artifice qu'il avoit préparé dés le temps qu'on fit le traité, par lequel le Fort de ſainte Eutrope avoit été mis comme en ſéqueſtre entre les mains du ſieur de la Fin. Un des articles portoit, que les cinq cens hommes que l'on devoit mettre en garniſon dans le Fort, ſeroient tirez du Comtat, comme d'un pays neutre. Leſdiguiéres appella alors un de ſes Officiers nommé Sabliéres, en qui il ſe fioit beaucoup, & qui de concert avec luy ſe retira de ſon armée, ſous prétexte d'un mécontentement; fit ſortir la plus grande partie de ſon Régiment vers le Comtat, & alla enſuite offrir ſon ſervice au ſieur de la Fin, en luy promettant de faire promptement la levée des ſoldats, dont il vouloit compoſer la garniſon du Fort de ſainte Eutrope. La Fin accepta ſon offre. La levée en fut faite en peu de jours, preſque toute compoſée de ſoldats deſerteurs, & Sabliéres entra dans le Fort: mais la Fin mit au deſſus de luy le Capitaine Jean, auquel il luy ordonna d'obéir.

Les choſes étant ainſi diſpoſées, Leſdiguiéres fit mettre en priſon à Montelimar, un Capitaine des troupes du Duc d'Epernon nommé Garontre, par repréſailles pour Saint Bonnet Capitaine de ſes gardes, que le Duc avoit arrêté priſonnier, nonobſtant un paſſeport qu'il luy avoit donné luy-même. Le Duc pour ſe venger de la priſe de ſon Officier, fit quelques hoſtilitez; & c'étoit ce que prétendoit Leſdiguiéres, pour pouvoir imputer au Duc la rupture de la Tréve.

Le huitiéme de Juillet Leſdiguiéres & le Comte de Carces s'étant trouvez à Aix, firent une partie de chaſſe, & au retour Leſdiguiéres s'étant approché du Fort, envoya prier le Capitaine Jean qui y commandoit, de luy venir parler. Il luy déclara qu'il avoit ordre de faire razer le Fort, & luy commanda de la part du Roy de le luy remettre. Le Capitaine s'excuſant ſur ce que Monſieur de la Fin le luy avoit confié, & qu'il ne pouvoit s'en deſſaiſir ſans un commandement exprés de ſa part, Leſdiguiéres luy répondit, que le Roy étoit maître dans ſon Royaume, & s'avança ſur le champ vers la porte, où il trouva Sabliéres qui la luy livra. Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 5. c. 5.

Lorſque Leſdiguiéres ſortit pour aller à la chaſſe, il avoit donné ordre au Baron de la Croſe premier Conſul de la ville d'Aix, de mettre la milice de la Ville ſous les armes, ſans qu'il luy en eût dit la raiſon. Dés qu'il fut maître du Fort, il y fit entrer cette milice, & en même temps commanda aux Bourgeois de fournir des pionniers, pour en faire la démolition. Jamais commandement ne fut éxécuté avec plus de joye & de promptitude. Toutes ſortes de gens mirent la main à l'œuvre, & au bout de vingt-quatre heures, il n'y reſta pas pierre ſur pierre.

A cette nouvelle Fréjus & quelques autres Villes chaſſérent les garniſons du Duc. Leſdiguiéres laiſſa le commandement des troupes au Comte de Carces; & aprés avoir fait renouveller le ſerment de fidélité aux Bourgeois d'Aix, & des autres Villes qui venoient de ſe ſoûmettre, il retourna en Dauphiné avec la Cavalerie qu'il avoit amenée. Le Connétable fut ſi irrité de

cette entrepriſe, que le ſieur de la Fin s'étant alors trouvé à Peſenas, il le fit mettre en priſon, perſuadé qu'il avoit été du complot : & il y a en effet beaucoup d'apparence, qu'ayant eu le ſecret pour la négociation avec la Nobleſſe de Provence & la Ville d'Aix, il s'entendoit auſſi avec Leſdiguiéres. Le Connétable s'appaiſa à ſon égard, & il fut mis peu de temps aprés en liberté par ordre du Roy.

La priſe du Fort Saint Euttope mit le Duc d'Epernon au déſeſpoir. Il fut encore plus outré de voir que le Roy continuant de ſuſpendre le Commandement qu'il luy avoit donné en Provence, envoya le Maréchal de Damville frére du Connétable, pour préſider aux Etats qui devoient ſe tenir à Aix au mois de Septembre : mais avant ce temps-là, le Connétable fit une aſſemblée à Beaucaire, où les Députez du Parlement d'Aix, & le Duc d'Epernon aſſiſtérent avec pluſieurs perſonnes de qualité des deux partis.

Le Connétable entreprit inutilement de les accommoder ; & on convint ſeulement d'une nouvelle Tréve pour trois mois, en attendant qu'on eût ſçû plus diſtinctement la volonté du Roy. Cette Tréve fut trés-mal obſervée, chacun de ſon côté tâchant de ſurprendre des Places, & tendant continuellement des embûches à ſes ennemis. Vers la fin de cette année, arriva la nouvelle du traité du Duc de Guiſe avec le Roy, par lequel on luy donnoit le Gouvernement de Provence. Ce fut un nouveau coup de foudre pour le Duc d'Epernon, mais qui ne finit pas les troubles de cette Province.

An. 1594.

Cependant le Duc de Savoye ne manqua pas de profiter de ces troubles & de l'éloignement de Leſdiguiéres, pour attaquer les Places où ce Géneral s'étoit établi en Piémont. Il vint aidé des troupes d'Eſpagne aſſiéger Briqueras avec huit mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & pouvoit être encore renforcé par quatre mille Lanſquenets, qui étoient dans le Milanez en quartier de rafraîchiſſement ſous les ordres du Colonel Lodron. La baſſe Ville fut emportée d'aſſaut le premier d'Octobre. Il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre en cette occaſion : mais la plus grande perte fut du côté des aſſaillans.

Cayet. T. 1 Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 5. c. 6.

An. 1594

Eſpinouſe & Maſeran qui défendoient la Place, ſe retranchérent dans la haute Ville, ſur l'avis qu'ils eurent que Leſdiguiéres venoit à leurs ſecours. Il s'étoit effectivement avancé avec cinq mille hommes de pied & mille chevaux, reſolu de donner bataille au Duc de Savoye, s'il venoit au-devant de luy : mais ce Prince demeura dans ſes retranchemens, qu'il avoit rendu inacceſſibles, & que Leſdiguiéres jugea tels. Il fit en vain diverſion en attaquant quelques poſtes qu'il prit, ſans que le Duc changeât de réſolution. Enfin la Place étant ouverte en cinq endroits, par où l'on pouvoit monter à cheval, les Commandans à qui il ne reſtoit plus que deux cens hommes en état de combattre, capitulérent aprés ſept ſemaines de ſiége. Ils obtinrent les conditions les plus honorables, & entre autres, que le Duc payeroit le prix des canons & des munitions qu'ils laiſſeroient dans la Place ; à quoy il s'obligea par un Ecrit particulier.

Leſdiguiéres voyant la perte de cette Place inévitable, penſa à s'aſſeurer un paſſage dans le Piémont pour la communication avec Cabours ; & pour cet effet il attaqua & prit un Fort, que le Duc de Savoye avoit fait élever ſur un côteau proche de Pignerol. Aprés cette expédition, il mit ſes troupes en quartier d'hyver, parce que le Duc de Savoye y avoit auſſi mis les ſiennes. Il fit un voyage à Digne, pour appaiſer un différent ſurvenu entre le Gouverneur & les habitans. A ſon retour, il fit paſſer, malgré des difficultez qui paroiſſoient inſurmontables, un trés grand convoi à Cahours ; & puis lorſque le Duc de Savoye y penſoit le moins, dautant que les montagnes etoient toutes couvertes de neiges, il inveſtit Exilles le premier de Janvier, & en forma le ſiége, dont je parleray ſous l'année ſuivante.

Cependant le Duc de Mayenne ſe trouvoit dans d'étranges embarras, & ſans doute il n'étoit pas à ſe repentir de n'avoir point conclu ſa paix avec le Roy dans un temps, où il l'auroit fait acheter bien cher à ce Prince, & à des conditions qu'il ne pouvoit plus en eſpérer. Les Miniſtres Eſpagnols de leur côté déſeſperez du mauvais ſuccez de leurs intrigues, le chargeoient auprés du Roy d'Eſpagne, & le rendoient reſponſable de tous les malheurs qui etoient arrivez.

Le Duc de Féria écrivit ſur ce ſujet à la Cour d'Eſpagne une Lettre * qui fut interceptée, dont le précis étoit, que le Duc de Mayenne avoit fait tout ce qu'il falloit faire pour perdre la Religion en France, ſous prétexte de la défendre ; qu'il avoit eu toûjours de ſecrétes intelligences avec le Roy de Navarre ; qu'il n'avoit ceſſé de ſoûtenir le parti des Politiques, juſqu'à répandre le ſang des plus zélez Catholiques ; (il entendoit par cet article la juſtice que le Duc avoit faite des plus furieux des Seize, en les faiſant pendre pour l'attentat commis contre le Préſident Briſſon ;) qu'il avoit laiſſé échaper en diverſes rencontres le Roy de Navarre, le pouvant ruiner ; qu'il avoit laiſſé prendre Dreux, afin d'intimider les Etats aſſemblez à Paris, & les obliger à conſentir à la Tréve ; qu'il avoit fait livrer les principales Villes du parti de la Ligue au Roy de Navarre ; qu'il étoit cauſe que les ſieurs de la Châtre & de Villars avoient embraſſé le parti de ce Prince ; qu'il avoit préveu la priſe des villes de Meaux, de Paris, de Lyon, d'Amiens & de Beauvais, & y avoit conſenti ; qu'il s'étoit aſſeuré une retraite dans ſon Gouvernement de Bourgogne, où il devoit ſe retirer bien-tôt ; & que

* Rapportée par Cayet T. 1.

dés qu'il y auroit amaſſé beaucoup d'argent, il y feroit publier la paix qu'il avoit concluë depuis long-temps; qu'il n'avoit jamais penſé qu'à ſes intérêts particuliers; qu'il étoit hay & mépriſé de tout le monde; qu'il étoit ſans pouvoir & ſans autorité; qu'il s'en falloit defaire, l'arrêter priſonnier, & le contraindre à mettre Soiſſons entre les mains des Eſpagnols.

Cette Lettre ayant été ſurpriſe & portée au Roy, il la fit mettre entre les mains du Duc de Mayenne, qui en fut cruellement offenſé. Il écrivit une longue Apologie qu'il addreſſa au Roy d'Eſpagne, où il réfutoit de de point en point les accuſations contenuës dans la Lettre, & luy demandoit la permiſſion de prouver ſon innocence les armes à la main, & de ſe battre contre le Duc de Feria, nonobſtant l'inégalité qu'il y avoit entre eux pour le rang & pour la naiſſance.

Le Duc de Féria ſuivant ce qu'il avoit écrit en Eſpagne, & Diego d'Ibarra preſſoient effectivement l'Archiduc de faire arrêter le Duc de Mayenne, qui etoit alle à Bruxelles, pour conférer avec ce Prince ſur les moyens d'empêcher la ruine entiére de la Ligue. L'Archiduc, ou par généroſité, ou parce qu'il ne vouloit pas faire un coup de ſi grand éclat, ſans en avoir des ordres exprés de la Cour d'Eſpagne, ne ſe rendit point aux inſtances de ces deux Miniſtres, & laiſſa aller le Duc de Mayenne.

Ce Duc vint en diligence en Bourgogne preſſé par le Préſident Janin, qui luy manda que ſa préſence y étoit néceſſaire, & que s'il differoit plus long-temps à s'y rendre, il couroit riſque de perdre tout ce qu'il avoit de Places dans cette Province, comme il y avoit déja perdu Avalon, Mâcon, & Auxerre.

Cayet. T. 3. En effet le ſieur Jacques Verne Maire de Dijon qui avoit été continué dans cette Charge pendant ſix ans, parce qu'il avoit toûjours paru trés-zélé Ligueur, traitoit alors avec le Roy, pour luy livrer cette Capitale du Duché de Bourgogne: mais ſes pratiques furent découvertes, & le Duc de Mayenne donna ordre de l'arrêter & de luy faire ſon procez. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & l'arrêt fut exécuté, deux jours avant que ce Duc arrivât à Dijon, où il entra au commencement de Novembre.

An. 1594. Durant le ſejour qu'il y fit, il courut des bruits bien différens ſur les deſſeins qu'il méditoit. Les uns ont écrit qu'il commença en ce temps-là à traiter ſérieuſement avec le Roy, & que la plus importante condition qu'il demanda, etoit de conſerver ſon gouvernement de Bourgogne, où il prétendoit deſormais vivre comme un particulier, ſans ſe mêler davantage des affaires publiques, & qu'il offrit au Roy de luy mettre ſon fils aîné entre les mains comme un ôtage de ſa fidélité: mais que cet article luy fut abſolument réfuſé.

D'autres ont dit que ſon deſſein étoit d'obtenir du Roy d'Eſpagne qui avoit d'anciennes prétentions ſur le Duché de Bourgogne, qu'on érigeât pour luy ce Duché en Royaume ſous la protection de ſa Majeſté Catholique, & de s'y cantonner avec toutes ſes forces qu'il y raſſembleroit; que comme cette Province eſt voiſine de la Lorraine, & de la Franche-Comté, il eſpéroit s'y ſoûtenir à la faveur non ſeulement des forces d'Eſpagne, mais encore de celles qu'il recevroit d'Allemagne & de Savoye, & des diverſions qu'il feroit en Picardie, par le moyen des Villes de Soiſſons, de Ham & de la Fére qu'il tenoit encore de ce côté-là. Quoyqu'il en ſoit de ce projet, ſurquoy on ne peut rien dire de certain, le Roy envoya le Maréchal de Biron en Bourgogne, où il pouſſa vivement le Duc de Mayenne l'année ſuivante. Memoires de Sully, T. 2. c. 55.

Ce Duc avoit toûjours pour prétexte de ſa conduite & de ſon irréſolution, que le Pape n'avoit pas encore voulu reconnoître le Roy, & qu'il luy refuſoit l'abſolution. Il faiſoit extrémement valoir ſur ce point la maniére dont on en avoit uſé à Rome à l'égard du Duc de Nevers qui en étoit ſorti, ſans avoir pû rien obtenir.

Le Duc de Nevers à ſon retour avoit rencontré le quinziéme de Janvier ſur la route de Florence, le Cardinal de Joyeuſe & le Baron de Sénecey qui alloient à Rome de la part du Duc de Mayenne & de la Ligue; &, ſans ſe dire mot les deux troupes avoient paſſé l'une d'un côté du chemin, & l'autre de l'autre. Le Cardinal de Joyeuſe, dés qu'il fut arrivé à Rome, avoit eu audience du Pape le vingt-quatriéme du même mois, & luy avoit demandé des ſecours d'hommes & d'argent pour ceux de l'Union Catholique: mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il ne pouvoit rien reſoudre, ſans en avoir communiqué avec le Roy d'Eſpagne, & que pour ce qui étoit de l'argent en particulier, il ne falloit plus luy parler d'en donner, étant obligé à de grandes dépenſes, pour aider les Chrétiens de Hongrie contre le Turc. An. 1594. Cayet. T. 3.

Cette réponſe chagrina fort le Duc de Mayenne, qui néanmoins ne déſeſpéra pas d'obtenir quelque choſe du Pape par le crédit des Eſpagnols, les croyant maîtres du terrain à la Cour de Rome depuis le départ du Duc de Nevers, parce qu'il n'y paroiſſoit plus perſonne qui pût agir pour le Roy: mais il ſe trompoit beaucoup; car d'Oſſat qui ne luy étoit point ſuſpect, à cauſe qu'il avoit en cette Cour la qualité d'Agent de la Reine Doüairiére, & qu'il n'avoit paru avoir aucun commerce avec le Duc de Nevers, continuoit d'y agir trés-efficacement pour le Roy. Le Pape qui dans le fond étoit trés-bien intentionné pour la France, parce qu'il voyoit la décadence de la Ligue, ſe ſervit ſecrétement de luy dans la ſuite, pour ménager la reconciliation, & le Roy par le même canal traita depuis avec le Pape & avec le Cardinal

Diverſes Lettres de d'Oſſat de l'année 1594. & 1595.

dinal Aldobrandin ſon neveu, auſſi-bien que par l'entremiſe de Ferdinand grand Duc de Toſcane qui avoit le ſecret.

Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris qui obtint enfin la permiſſion de venir à Rome, avoit ſi bien inſtruit le Pape de ce qui ſe paſſoit en France, qu'il luy avoit fait agréer, que le Roy luy envoyât Monſieur du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux ; & le Pape luy avoit promis d'écouter favorablement ce Prélat. Le Cardinal étant retourné en France, apprit cette bonne nouvelle au Roy, qui ordonna à d'Oſſat d'en remercier le Pape de ſa part, & de prendre cette occaſion de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans les myſtéres de la Cour Romaine ſur ſon ſujet. Le Pape confirma à d'Oſſat ce qu'il avoit dit au Cardinal ; & dans les audiences qui luy furent données ſur cet article, & dans celles qu'il eût du Cardinal Aldobrandin, non ſeulement il connut que le Pape vouloit ſe réconcilier avec le Roy ; mais encore qu'il avoit pour cela de l'empreſſement. Il entrevit même par pluſieurs choſes qui luy revinrent de divers endroits, qu'on appréhendoit d'y trouver des difficultez du côté du Roy & du Royaume, & qu'on avoit de l'inquiétude, ſur ce que l'Evêque d'Evreux ne s'étoit pas encore mis en chemin.

Il donna avis de tout au Roy, & luy marqua la maniére dont il jugeoit qu'il s'y falloit prendre, pour ne point faire de fauſſes démarches dans cette importante affaire. Il le raſſeura ſur le voyage d'Eſpagne de Jean-François Aldobrandin frére du Cardinal, qui autant qu'il l'avoit pû découvrir (& ſes conjectures le trouvérent véritables,) n'y étoit envoyé, que pour faire agréer au Roy d'Eſpagne, qu'on accordât l'Abſolution au Roy, vû que non ſeulement les Princes & les Seigneurs de France, mais encore pluſieurs puiſſances de l'Europe la ſollicitoient fortement.

Ce Seigneur étoit encore chargé de traiter avec le Roy d'Eſpagne des conditions auſquelles il vondroit faire la Paix ou une Tréve avec la France, afin qu'on les propoſât au Roy, & qu'on l'engageât à les paſſer, avant que de luy donner l'Abſolution ; mais d'Oſſat crut devoir prévenir le Cardinal neveu ſur ce point ; & dans une longue conférence qu'il eut avec luy, il luy fit comprendre qu'il ne convenoit nullement de faire un pareil marché pour une Abſolution ; que l'Abſolution étoit une choſe purement ſpirituelle, pour laquelle le Roy ſe ſoûmettroit volontiers au Pape ; mais que la Paix & la Tréve étoient des choſes temporelles, dont il prétendroit être le Maître. On entra fort avant en matiére dans cette conférence, & le Cardinal dit à d'Oſſat que le Pape exigeroit du Roy trois autres conditions qui ne regardoient point purement le temporel ; ſçavoir le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Bearn, la publication du Concile de Trente en France, & de retirer le Prince de Condé des mains des Huguenots, pour le faire élever dans la Religion Catholique, ce jeune Prince qui n'etoit alors âgé que de ſix à ſept ans, étant l'heritier préſomptif de la Couronne, au cas que le Roy n'eût point d'enfans.

D'Oſſat repréſenta auſſi au Cardinal, que bien que le Roy fût trés-diſpoſé à ſatisfaire le Pape ſur ces trois articles, il ſe trouveroit beaucoup de difficultez dans l'exécution ; qu'il falloit attendre du temps & des conjonctures les moyens d'y réüſſir, ſans rejetrer le Royaume dans le trouble ; & que ſi on exigeoit du Roy qu'il accomplît ces conditions avant ſon Abſolution, ce ſeroit peut-être l'éloigner beaucoup, & luy ôter les avantages qu'elle luy procureroit, ſi on la luy donnoit au plûtôt.

Il ajoûta qu'il ne falloit pas encore s'attendre, que le Roy accordât une autre choſe qu'on ſembloit vouloir éxiger de luy, ſçavoir qu'il renonçât à l'alliance d'Angleterre & des Etats de Hollande, & qu'il fit la guerre aux Hérétiques. Il dit pour ce ſecond article, que le Roy employeroit tout ſon pouvoir & toute ſa prudence, à ramener les Huguenots à la véritable Religion ; mais qu'il ne convenoit nullement à la tranquillité de ſon Etat, de leur faire la guerre ; & pour l'autre, qu'il avoit trouvé en ſuccédant à la Couronne, les alliances faites avec l'Angleterre & les Etats ; qu'il avoit de bonnes & de juſtes raiſons de les entretenir ; que le Roy d'Eſpagne qui vouloit paſſer pour ſi grand Catholique, avoit ſouvent recherché luy même l'alliance avec la Reine d'Angleterre, & qu'il avoit eu long-temps un Ambaſſadeur auprés de cette Princeſſe.

La maniére dont le Cardinal Neveu répondit à toutes ces remontrances, confirma d'Oſſat dans la penſée qu'il avoit, que la Cour de Rome ſouhaitoit fort ſa réconciliation avec le Roy : car au regard de la guerre contre les Hérétiques, & des alliances avec l'Angleterre & les Etats de Hollande, de la publication du Concile de Trente, & de l'éducation du Prince de Condé, le Cardinal dit qu'on ne prétendoit point éxiger du Roy des choſes impoſſibles, & que touchant la Paix ou la Tréve avec le Roy d'Eſpagne, le Pape ſe contenteroit de la voye d'exhortation, ſans en venir à la contrainte. C'étoit-là l'état ou les affaires du Roy étoient à Rome ſur la fin de cette année 1594. & juſqu'où l'habileté du négociateur les avoit amenées.

Mais pour ce qui eſt de la Paix avec le Roy d'Eſpagne, les choſes prenoient dés-lors un train tout contraire aux intentions du Pape. Pluſieurs Seigneurs, ſur tout les Huguenots, & entre autres le Duc de Boüillon preſſoient fort le Roy de porter la guerre aux Pays Bas, & de la déclarer dans les

Mémoires de Sully, T. 1. c. 34.

formes aux Eſpagnols ; car quoy que ceux-cy la fiſſent ouvertement au Roy, ce Prince néanmoins s'étoit tenu juſques-là ſur la deffenſive, & le commerce s'entretenoit entre les Marchands François, & ceux des Pays-Bas Sujets du Roy d'Eſpagne ; mais ſur la fin de cette année le Duc de Boüillon envoya des partis dans le Luxembourg, & ſe ſaiſit de quelques petites Villes. On fit ſur ſaint Omer une entrepriſe qui manqua, auſſi bien que celle que les Eſpagnols firent ſur Montreüil en Picardie.

Le motif des Seigneurs Huguenots pour détourner le Roy de la Paix avec l'Eſpagne, étoit l'appréhenſion qu'ils avoient, que ſi elle étoit une fois bien établie, il ne ſe fit une Ligue entre les deux Roys & avec le Pape & les autres Princes Catholiques, pour détruire la Religion prétenduë Reformée en France ; & le Duc de Boüillon dans une conférence qu'il eut à Sedan avec le Baron de Roſni, ne luy diſſimula point, que c'étoit-là une des raiſons qui luy faiſoit conſeiller au Roy, de ne point traiter avec le Roy d'Eſpagne.

Ce fut auſſi dans cette crainte, quoy que trés mal fondée, que les Huguenots s'aſſemblérent à Sainte-Foy ſur la Dordogne, & que ſans conſulter le Roy, ni luy en demander la permiſſion, ils ordonnérent dans cette Aſſemblée, qu'il s'en feroit tous les ans une générale, pour délibérer entre eux de leurs affaires ; *qu'il ſeroit établi un conſeil Politique dans chaque Province* ; que ces Conſeils *pourroient faire arrêter & ſaiſir les deniers Royaux, pour les employer aux payemens de leurs garniſons, & qu'ils établiroient des ſubſides & des peages dans les lieux, où il n'y auroit point d'Election.*

Soulier Hiſt. de l'Edit de Nantes, t. 7.

Aprés un coup ſi audacieux ils envoyérent des Députez au Roy de la part de leur Aſſemblée, pour luy faire les mêmes demandes qu'ils luy avoient faites à Mante, & auſquelles il fit les mêmes réponſes. Elles furent ſuivies d'une Déclaration du quinziéme de Novembre portant confirmation de l'Edit de Poitiers, & des Conférences de Flex & de Nerac, avec une abolition générale pour tous les actes d'hoſtilité, que les Huguenots avoient faits juſqu'alors.

Cette Déclaration fut publiée au Parlement de Paris le ſixiéme du mois de Février ſuivant : les autres Cours refuſérent de la vérifier, & elle demeura ſans effet dans les Provinces. Les Parlemens par ce refus firent contre leur intention, un grand plaiſir aux Huguenots, qui vouloient obtenir un Edit plus avantageux pour eux, que celuy de Poitiers ; & qu'ils obtinrent dans la ſuite. Ce fut le fameux Edit de Nantes. Ils étoient en effet ſi peu réſolus de s'en tenir à celuy de Poitiers, qu'ils firent de grandes reprimandes à leurs frères de l'Iſle de France, de ce qu'ils en avoient pourſuivi l'enregiſtrement au Parlement de Paris ; & il fallut que les Députez de ceux cy proteſtaſſent dans une Aſſemblée qui ſe tint à Saumur, qu'ils n'avoient ſollicité cet enregiſtrement ni directement ni indirectement.

Le Roy étoit perſuadé que c'étoit le Duc de Boüillon & quelques autres Seigneurs de la même Religion, qui animoient ſous main les Huguenots à faire ces entrepriſes contre ſon autorité : mais il étoit obligé de diſſimuler ; & ſans s'arrêter aux autres raiſons qu'ils luy apportoient, pour l'engager à déclarer la guerre aux Eſpagnols, celle qui le faiſoit pancher le plus fortement à ſuivre leur conſeil étoit l'eſpérance d'étouffer toutes les ſemences d'une guerre Civile, en occupant tant d'eſprits remuans d'une guerre étrangére.

Mémoires de Sully, T. 2. l. 6. 31.

Il s'y reſolut & aprés avoir pris ſon parti là deſſus, il écrivit d'Amiens aux Etats d'Artois & de Haynaut une Lettre datée du dix-ſeptiéme de Décembre, dont la ſubſtance étoit : que ne pouvant plus ſupporter les entrepriſes du Roy d'Eſpagne ſur ſon Royaume, il les avertiſſoit que contre ſon inclination, il ſeroit forcé à luy déclarer la guerre ; que les Provinces d'Artois & de Haynaut étant les frontiéres de la domination d'Eſpagne, elles en ſouffriroient plus que les autres ; qu'elles fiſſent donc enſorte que le Roy d'Eſpagne rappellât les troupes qu'il avoit en France, & ceſsât de ſoûtenir ce qui y reſtoit de Rebelles ; parce que s'il differoit de le faire au-delà du mois de Janvier, il luy déclareroit la guerre.

Rapporté par Cayet. T. 3.

An. 1594.

Ces Lettres ayant été envoyées à l'Archiduc, & étant demeurées ſans réponſe, le Roy tint ſa parole, comme je le diray, aprés que j'auray raconté l'accident qui luy arriva, le vingt-ſeptime de ce même mois de Décembre, lors qu'il fut retourné à Paris, & les ſuites qu'il eut.

An. 1594.

Ce Prince arrivant de Picardie, & étant encore botté dans la Chambre de la Marquiſe de Monceaux, à l'Hôtel de Schomberg derriére le Louvre, entouré de Princes & de Courtiſans, un jeune homme âgé de dix huit à dix-neuf ans ſe coula ſans être apperçû, juſqu'auprés du Roy, & luy porta un coup de coûteau, dont il prétendoit le frapper à la gorge : mais ce Prince par bonheur s'étant courbé dans le moment, pour embraſſer les ſieurs de Raigni & de Montigni qui l'abordoient en le ſaluant trés-profondément, il reçût le coup dans la levre ſupérieure au côté droit, & en eut une dent rompuë.

Mémoires de Chiverni.

Lettre du Roi au ſieur du Pleſſis-Mornay du 27. Décembre.

L'Aſſaſſin qui s'appelloit Jean Châtel fils d'un drapier de Paris, fut arrêté ſur le champ. La bleſſure du Roy ayant été ſçûë, toute la Ville en fut allarmée : mais dés qu'on eut appris qu'elle n'étoit nullement dangereuſe, on courut en foule à Nôtre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir preſervé ce Prince d'un ſi grand péril ; on y chanta le *Te-Deum*, & le Roy y aſſiſta luy

même ſur les huit heures du ſoir. Ce fut à cette occaſion qu'il s'éleva une terrible tempête contre les Jéſuites, ou plûtôt que celle qui ſe formoit depuis quelque temps contre eux, éclata tout à coup ſur ce nouvel incident.

L'aſſaſſin interrogé, ſuivant la coûtume, ſur ſon nom, ſon Païs, ſon âge, ſon état, ſes occupations, dit entre autres choſes qu'il avoit étudié ſous les Jéſuites. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de cette Societé, pour l'envelopper dans le procés, & pour tâcher de la perdre avec le criminel. Comme avec le temps cette affaire des Jéſuites devint une affaire d'Etat; qu'elle entra même dans les négociations touchant l'Abſolution du Roy; que les Corps les plus conſidérables de Paris, & pluſieurs perſonnes des plus diſtinguées de la Cour & du Royaume contribuérent les uns à la diſgrace, les autres à la deffenſe & au rétabliſſement de cette Compagnie, je dois à l'exemple de preſque tous les Ecrivains de nôtre Hiſtoire, entrer dans quelque détail ſur ce ſujet.

Quoy qu'il n'y eut pas beaucoup d'années que cette Compagnie avoit été inſtituée, elle s'étoit déja fort étenduë dans le monde. Quelques-uns de ce Corps s'étoient beaucoup diſtinguez au Concile de Trente, où ils aſſiſtérent en qualité de Théologiens du Pape. D'autres par leurs miſſions avoient fait de grands biens pour la reformation des mœurs en pluſieurs quartiers d'Italie; l'Empereur & les autres Princes Catholiques d'Allemagne les avoient oppoſez avec ſuccez aux Docteurs Hérétiques; & diſoient hautement que les Colléges & les maiſons qu'ils leur avoient fondées dans les principales Villes de leur domination, étoient autant de boulevarts de la Religion contre l'héréſie. La ſainteté, les miracles de François Xavier, & les progrés ſurprenans que le Chriſtianiſme avoit faits par ſon moyen dans les Indes, avoient attiré par tout une grande conſidération à ſes confréres d'Europe; & même avant la mort de Saint Ignace de Loyola leur Fondateur, il n'y eut guéres que la France de tous les Pays Catholiques, qui ne les demandât pas avec empreſſement: quoique leur Compagnie fût née dans le Royaume, & dans le ſein de l'Univerſité de Paris.

Hiſt. Academ. Pariſ. T. 6. p. 916.

L'an 1540. qui fut celui de l'approbation de cette Compagnie par le Saint Siége, Saint Ignace envoya quelques-uns de ſes Novices étudier à Paris. Ils demeurérent d'abord au Collége des Tréſoriers, & puis en celuy des Lombards, où l'on ne les regardoit point encore alors comme des Religieux, parce qu'on ne les connoiſſoit point en France, & que ſuivant leur Inſtitut, ils avoient l'habit ordinaire des Eccleſiaſtiques. Quelque temps aprés, la guerre s'étant allumée entre Charles V. & François I. comme ils étoient la plûpart Eſpagnols ou Italiens, ils furent contraints de ſortir du Royaume, en vertu d'une Ordonnance qui en chaſſoit tous les Sujets de l'Empereur.

La paix étant faite, quelques-uns d'eux y furent renvoyez, & Guillaume du Prat alors Evêque de Clermont s'étant inſtruit de leur Inſtitut au Concile de Trente, les logea à la ruë de la Harpe à ſon Hôtel de Clermont, qui lui appartenoit comme à l'Evêque de cette ville-là, & qui fut déſlors appellé le Collége de Clermont, quoyqu'alors les Jéſuites n'y enſeignaſſent pas. Ce Prélat eſt regardé par les Jéſuites comme leur premier pére & leur protecteur en France, où il leur fonda pluſieurs Colléges.

Comme juſques-là les Jéſuites ne travailloient au ſalut du prochain ni dans les Chaires, ni dans les Claſſes, on les laiſſoit à Paris fort tranquiles: mais dés que par la faveur du Cardinal Charles de Lorraine, ils eurent obtenu un Edit du Roy Henri II. pour leur établiſſement en 1550. ils virent ſuſciter contre eux de grandes perſécutions. Pluſieurs Docteurs les entreprirent, & prêchérent publiquement contre leur Inſtitut; & nonobſtant que le Conſeil, aprés l'éxamen de leurs Conſtitutions, eût déclaré qu'il n'y avoit rien de contraire aux Loix de l'Etat, le Parlement refuſa d'enregiſtrer les Patentes de leur établiſſement. Enſuite d'une ſeconde juſſion de la part du Roy pour cet enregiſtrement, le Procureur Général requit qu'il en fût communiqué à l'Evêque de Paris; & le Roy y conſentit.

Hiſt. Academ. Pariſ. loc. cit.

Cet Evêque étoit Euſtache du Bellai fort prévenu contre ces Péres; il déclara que ce nouvel Inſtitut étoit contraire aux Concordats faits entre le ſaint Siége & la Couronne de France, & aux droits Epiſcopaux.

Cette déclaration fut ſuivie d'un trés-violent decret de la Faculté de Théologie de Paris, où tout ce qui auroit pû être dit de plus attroce contre une nouvelle ſecte d'Hérétiques, fut avancé contre les Jéſuites. On leur ſuſcita depuis mille affaires, qui les empêchérent de pourſuivre l'enregiſtrement de leurs Patentes durant tout le reſte du Regne de Henri II.

Rapporté dans l'Hiſtoire del'Univerſité T. 6.

Mais les difficultez augmentérent ſous celui de François II. ſucceſſeur de Henri; parce qu'alors les Seigneurs Huguenots commencérent à partager l'autorité avec les Seigneurs Catholiques à la Cour & au Conſeil. Le Roy, nonobſtant les oppoſitions qu'il y trouva, ordonna de nouveau l'enregiſtrement; & aprés trois juſſions, les gens du Roy y conſentirent: mais la mort de ce jeune Prince le ſuſpendit encore.

Charles IX. qui haïſſoit ſincérement les Hérétiques, inſtruit des grands ſervices que les Jéſuites rendoient à la Religion en Allemagne & aux Pays-Bas, reprit le deſſein de ſon prédéceſſeur. Il trouva la même réſiſtance dans le Parlement: mais enfin la choſe ayant été remiſe à l'Aſſemblée qui fut ap-

pellée le Colloque de Poiſſi, elle paſſa, moyennant des conditions fort dures, & l'enregiſtrement fut fait. Les Jéſuites quittérent l'Hôtel de Clermont; ils vinrent s'établir à une Maiſon de la ruë ſaint Jacques appellée l'Hôtel de Langres; & parce qu'alors on les appelloit les Ecoliers & les Prêtres du Collége de Clermont, ce même nom demeura à leur nouvelle Maiſon. Julien de Saint Germain Recteur de l'Univerſité les y incorpora, & leur donna communication de tous les priviléges des autres membres de l'Univerſité. Quelque temps aprés ils ouvrirent leurs Claſſes en 1564. & ſoit par l'attrait de la nouveauté, ſoit par le mérite des Maîtres, les écoliers y vinrent avec une telle affluence, que ſi elles avoient été aſſez grandes, il n'en ſeroit guéres reſté dans les autres Colléges. Voici comme en parle l'Hiſtorien de l'Univerſité: » [Les Jéſuites] ayant été admis » par l'Aſſemblée [de Poiſſy] & par le Parlement aux mêmes conditions, commencérent à enſeigner l'an 1564. & ils le faiſoient » *gratis*: ce *gratis* plût beaucoup à bien des » gens; & l'oppoſition de l'Univerſité, à laquelle ſe joignirent l'Evêque, le Clergé de » Paris, la Ville & les Ordres Mendians, ne » ſervit de rien. Il arriva delà, que leurs Claſſes furent extrémement fréquentées, & » celles de l'Univerſité dépeuplées; ce qui diminua beaucoup l'éclat de l'Univerſité, & fut » en même-tems un trés-grand bien pour la » Religion Catholique, par l'aveu même de » ceux qui les ont le plus violemment perſécutez.

Hiſt. Academ. Pariſ. T. 6.

Hiſt. Academ Pariſ. p. 516.

Ce ſuccés anima l'Univerſité contre eux plus que jamais, & fut la ſource d'une infinité d'affaires qu'on leur ſuſcita dans la ſuite. Elle s'addreſſa au Cardinal de Châtillon Evêque de Beauvais & Huguenot dés ce tems-là, qui étoit Conſervateur de ſes Priviléges. Elle ne pouvoit avoir un plus favorable protecteur dans cette conjoncture; & nonobſtant la bonne volonté du Roy, qui par de nouvelles Lettres Patentes, leva toutes les modifications appoſées à la réception des Jéſuites par le Colloque de Poiſſi, on leur intenta procés au Parlement, où ils eurent huit parties qui avoient chacun leur Avocat. Ces parties étoient l'Evêque de Paris, le Cardinal de Châtillon, l'Univerſité, le Prévôt des Marchands, les Chanceliers de l'Univerſité & de Sainte Geneviéve, l'Exécuteur du Teſtament du feu Evêque de Clermont, & les Gouverneurs des Pauvres de Clermont. L'Avocat de l'Univerſité fut Etienne Paſquier qui étoit encore fort jeune. Elle le choiſit, parce que les ſieurs de Montolon, Chauvelin, Choart, & Chyppart Avocats Jurez de l'Univerſité ayant été conſultez, avoient répondu qu'ils trouvoient juſte la cauſe des Jéſuites, & qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à plaider contre eux en cette occaſion.

Dans le Plaidoyé du ſieur Verſoris & du ſieur Dumeſnil.

Hiſt. Acad. Pariſ. T. 6. p. 592.

Le ſieur Verſoris habile homme & encore plus homme de bien, fut le ſeul qui voulût ou qui oſât prendre la défenſe de la cauſe des Jéſuites contre de ſi puiſſantes parties, & devant une Cour qui paſſoit pour n'eſtre pas favorable à ſes cliens: Mais il démêla ſi bien l'affaire, que quoique la cauſe ne fût pas jugée au fond, les Jéſuites furent maintenus par proviſion au droit de continuer leurs Claſſes, & de faire les autres fonctions de leur état.

Ils le firent avec encore plus d'éclat qu'auparavant, non ſeulement dans les Humanitez, mais encore dans la Théologie, où le ſçavant Maldonat avoit ſouvent pour Auditeurs les plus célébres Avocats, des Conſeillers, des Préſidens & même des Evêques, qui ſe faiſoient garder des places dans la Claſſe pluſieurs heures avant que la leçon commençât.

Les perſécutions paſſées furent utiles à ceux qui les avoient ſouffertes, comme il arrive quelquefois. Elles les firent connoître auſſi-bien que leur inſtitut. Pluſieurs de ceux qui faute d'être aſſez inſtruits, avoient le plus crié contre eux, devinrent leurs amis, & on les laiſſa aſſez en repos, ſurtout depuis l'an 1573. juſqu'en l'an 1580. ſoit parce que depuis la journée de ſaint Barthélemy, le parti de l'Héréſie étoit moins puiſſant à la Cour, ſoit que les Chaires de l'Univerſité s'étant inſenſiblement remplies de Diſciples des Jéſuites, ces Diſciples ne vouluſſent pas ſe déclarer ſi fort contre leurs anciens Maîtres, ſoit à cauſe de l'éloignement du Cardinal de Châtillon qui avoit paſſé en Angleterre, ou qu'enfin Pierre de Gondi ſucceſſeur de Monſieur du Bellai, & qui protégeoit autant les Jéſuites, que ſon prédéceſſeur leur avoit été contraire, rompît les meſures de leurs ennemis, & les empêchât de remuer.

Il paroît même que pendant ce temps-là, les Jéſuites étoient en aſſez bonne intelligence avec l'Univerſité, vû que leurs écoliers étoient quelquefois admis aux dégrez comme les autres, nonobſtant un Décret qui avoit été fait, pour les en exclure. Le Cardinal Charles de Bourbon en 1578. reçut un Bref du Pape Grégoire XIII. qui le chargeoit de travailler à pacifier les différends entre l'Univerſité & les Jéſuites. Ce Pape en écrivit auſſi au Cardinal de Guiſe, aux Evêques de Paris, d'Auxerre, d'Evreux & d'Angers. Ce dernier appellé Guillaume Ruſé qui étoit Confeſſeur du Roy, & le Cardinal de Bourbon propoſérent à l'Univerſité d'unir les Jéſuites à leur Corps, afin que les uns & les autres n'euſſent plus que le même interêt, pour rendre les Etudes à Paris plus floriſſantes que jamais. Il ſe fit ſur cela pluſieurs conférences dans l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, entre le Recteur & les Suppôts de l'Univerſité d'une part, & les Supérieurs des Jéſuites de l'autre: mais toûjours inutilement.

Enſuite ſurvinrent les funeſtes attentats de la Ligue, qui en mettant tout le Royaume en feu, produiſirent une eſpece de Tréve entre ces deux Compagnies.

La haine de l'Heréſie, & le zéle pour la véritable Religion ne les unirent que trop étroitement contre leur légitime Souverain. La maniere dont j'ai raconté ce qui ſe paſſa durant ces temps malheureux, fait aſſez voir que je n'ai pretendu ni trop charger, ni trop épargner les uns & les autres. Le détail que j'ai fait des négociations du Pere Matthieu Jéſuite Lorrain à Rome, & chez les Suiſſes en faveur de la Ligue, montre que mon affection pour la Compagnie dont je ſuis, ne m'a point fait trahir la vérité, ni omettre les faits que j'ai trouvez dans des Mémoires ſûrs, & que ſi je n'ai pas copié les invectives continuelles de d'Aubigné, & de quelques autres Hiſtoriens Huguenots ou favorables aux Huguenots contre les Jéſuites, c'eſt que ce ne ſont pour la plûpart, que des choſes vagues & ſans preuves.

Mais auſſi la raiſon de mon état ne doit pas m'empêcher de rendre une juſtice à mes Confréres, que tout Hiſtorien deſintéreſſé leur rendroit, ſçavoir que parmy tant de Docteurs, de Théologiens, de Prédicateurs qui ſe ſignalérent à Paris par leurs emportemens effroyables, dans leurs Livres, & dans leurs Sermons contre la Majeſté Royale, & contre les perſonnes ſacrées des Roys Henri III. & Henri IV. à peine trouva-t-on un ou deux Jéſuites accuſez de ces excez, même par les Hiſtoriens Huguenots, dans les endroits où ces Hiſtoriens rapportent avec affectation les noms & les paroles de tant de Théologiens & de Prédicateurs factieux; & un Hiſtorien contemporain rend ce témoignage aux Jéſuites, *qu'on trouvoit plus d'ordre, de modeſtie, de gravité & de tempérament dans leurs Sermons, que dans quelques autres.* Ils ne parurent point dans Paris le jour des Barricades. On ne les vit point aſſiſter à la Proceſſion bizarre de 1590. où les Religieux de la plûpart des Communautez de Paris marchérent armez de pied en cap, & aſſûrément il n'y avoit aucun Corps Eccléſiaſtique dans Paris, qui pour ſe diſculper, pût dire avec plus de vérité qu'eux, ce que le Recteur de l'Univerſité dit dans ſa harangue au Roy, aprés la réduction de Paris, qu'il falloit que ſa Majeſté pardonnât à la folie commune les fautes que les particuliers du Corps avoient commiſes dans leurs diſcours & dans leurs Ecrits contre la Majeſté Royale. Ainſi ces Péres qui n'etoient au plus coupables que de la faute commune à une infinité de gens beaucoup plus diſtinguez qu'eux, en portérent pourtant preſque ſeuls toute la peine, au ſujet du nouvel attentat de Jean Châtel.

Matthieu, l. 3.

Ce ne fut aprés tout, ainſi que je l'ai dé-

ja dit, qu'un incident, qui ſervit aux ennemis de cette Compagnie, pour precipiter ſa perte, & pour faire éclore la nouvelle conſpiration qui ſe tramoit contre elle depuis quelques mois: car de ce que ce ſcélérat avoit étudié quelque temps auparavant chez eux, c'étoit une raiſon trop légére, pour rappeller ce qui s'étoit paſſé avant la réduction de Paris, ſur quoy on avoit donné une amniſtie générale, outre qu'il avoit étudié depuis à l'Univerſité.

Jacques d'Amboiſe Recteur de l'Univerſité, des le mois de May précédent, avoit préſenté au Parlement une Requête, où il concluoit que cette ſecte (c'eſt ainſi qu'il qualifioit la Compagnie des Jéſuites) fut chaſſée non ſeulement de l'Univerſité de Paris; mais encore de tout le Royaume. L'Avocat Antoine Arnaud qui plaida ſur cette Requête, conclut de même ſon plaidoyé, requérant que ces ennemis du Roy, & ces partiſans d'Eſpagne fuſſent mis hors du Royaume.

An. 1594. Hiſt. Acad. Parif. T. 6. p. 817. & ſeq.

Une démarche ſi hardie du Recteur de l'Univerſité fit comprendre aux Jéſuites, qu'ils avoient à la Cour des parties fort puiſſantes; que les Huguenots abuſoient des préventions du nouveau Roy, & qu'on luy donnoit une idée de leur Société toute contraire à celle que ſes quatre Prédéceſſeurs en avoient euë: c'eſt ce qu'on voit expreſſément marqué dans les Lettres de Jacques Bongars grand Huguenot, duquel j'ai déja parlé, au ſujet des négociations d'Allemagne, où il etoit employé par le Roy»: Nous ſommes icy occupez, dit-il, à « faire chaſſer les Jéſuites. L'Univerſité, les « Curez des Paroiſſes & toute la Ville ont « conjuré contre ces peſtes publiques. Cette « cauſe ſe plaidera ſans delay au Parlement. « De telles Epithetes ſortant de la plume d'un Huguenot ſont beaucoup d'honneur à la Société.

Dans l'Epître dédicatoire touchant les additions aux Lettres de Bongars.

Mais la Requête du Recteur excita un ſi grand bruit parmy les Catholiques, & cauſa tant de ſcandale, que la Faculté de Théologie, pour en empêcher les ſuites, fit un Décret le neuviéme de Juillet, par lequel elle déclara que ſon ſentiment étoit, que les Péres de la Compagnie de Jéſus ſe ſoumiſſent aux Réglemens de l'Univerſité; mais qu'elle n'étoit nullement d'avis, qu'on les chaſſât du Royaume.

La Faculté des Arts, celle de Médecine & celle du Droit firent une pareille Déclaration, & proteſtérent qu'elles n'entroient dans ce Proces, que pour la Diſcipline de l'Univerſité; que non ſeulement elles ne demandoient point qu'on chaſſât les Jéſuites du Royaume, ni de l'Univerſité; mais qu'elles n'avoient jamais eû ce deſſein, & qu'elles ne conſentoient point qu'on agît là-deſſus en leur nom. Nonobſtant ces deſaveus, le Recteur qui fut exprés continué dans ſa Charge, pouſſa ſa pointe; & c'eſt

ce qui confirma tout le monde dans la penſée, qu'il ne faiſoit que prêter ſon nom & celuy de l'Univerſité aux Hérétiques de la Cour. Il fit en ſorte dans la ſuite que la Faculté des Arts & celles du Droit Canon & de Médecine ſe déclaraſſent auſſi contre les Jéſuites.

Le plus grand malheur de ces Péres étoit que leurs amis intimidez par la puiſſance de la Faction contraire, n'oſoient entreprendre de les protéger, au moins ouvertement; & qu'il ne leur fut pas poſſible de trouver un Avocat, pour défendre leur cauſe.

Ils auroient eû une reſſource dans la perſonne du Cardinal de Bourbon neveu du Cardinal de même nom, qui les avoit quelques années auparavant établis dans leur Maiſon Profeſſe de Paris, & au Collége de Roüen. Sa qualité de Prince du ſang, & la conſidération que le Roy affectoit de faire paroître pour luy, quoyque dans le fond il ne l'aimât guéres, auroient été un frein capable d'arrêter au moins les plus grands efforts de leurs ennemis : mais ce Cardinal étoit alors dans une langueur, qui ne luy permettoit pas d'agir comme il l'auroit ſouhaité, & dont il mourut en effet à la fin de ce même mois de Juillet.

Il fit cependant tout ce qui dépendoit de luy. Il écrivit au Baron de Roſni qui étoit avec le Roy à l'armée de Picardie, pour le prier de faire un voyage à Paris, où il s'ouvriroit à luy ſur des affaires qu'il vouloit luy communiquer avant que de mourir.

Mémoires de Sully. T. 5. c. 30. p. 52.

Ce Seigneur s'étant rendu à ſes ordres, le Cardinal luy expoſa les choſes, dont il ſouhaitoit qu'il parlât au Roy, avec tout le zéle qu'il luy connoiſſoit pour ſon ſervice. La premiére étoit, de conjurer le Roy de faire tous ſes efforts, pour avoir au plutôt l'Abſolution du ſaint Siége, l'aſſûrant que le Pape étoit fort diſpoſé à la luy accorder; qu'une des raiſons qui le devoient engager à finir cette affaire ſans délay, étoit ſon divorce avec la Reine Marguerite, afin qu'il pût par un nouveau mariage légitime, avoir un Succeſſeur pour l'affermiſſement de ſa Couronne. La ſeconde étoit, d'obtenir du Roy que l'Archevêque de Glaſco, qu'il avoit toûjours aimé tendrement, pût finir ſes jours à Paris, & que Monſieur d'O ne vînt pas à bout de faire chaſſer ce Prelat qui étoit vieux & tout caſſé, & qu'il ſçavoit être dans la réſolution de ne ſe plus mêler d'aucune affaire. La troiſiéme étoit, de faire ceſſer la perſécution de la Sorbonne, de l'Univerſité, & des Curez de Paris contre les Jéſuites; que ſi ce qui ſe paſſoit là-deſſus, ſe faiſoit par la volonté du Roy, il ſe contenteroit de luy en faire de ſimples & humbles remontrances, que vous même, luy dit-il, tout Huguenot que vous êtes, jugeriez être raiſonnables; que ce n'étoit point la paiſon de perſécuter des perſonnes, qui étoient chéries & honorées de tous les bons Catholiques; que le Roy n'ignoroit pas que bien des gens n'étoient pas encore parfaitement perſuadez de la ſincérité de ſa converſion; que Meſſieurs de Longueville, de Nevers, & même le Maréchal de Biron, depuis que le Roy luy avoit refuſé le Gouvernement de Laon, & pluſieurs autres Seigneurs Catholiques le laiſſoient prévenir de ces ſoupçons; qu'il ne parloit pas ſans connoiſſance là-deſſus, & que cela luy étoit revenu par Meſſieurs d'Entragues, d'Humiéres, & de Sourdis; qu'il falloit attendre à voir comment les Péres de cette Société ſe comporteroient dans la ſuite; que s'ils s'écartoient de leur devoir, il ſeroit le premier à ſe déclarer contre eux; & que ſon exemple ſeroit ſuivi de tous les autres.

Le Baron de Roſni luy promit d'éxécuter les choſes dont il le chargeoit, d'agir efficacement auprés du Roy ſuivant ſes intentions; & il demeura exprés trois jours à Paris, pour s'inſtruire de ce qui s'y paſſoit. Il découvrit en effet qu'il ſe faiſoit des complots & des cabales contre le ſervice du Roy, & en faveur de l'Eſpagne, par Monſieur & Madame d'Entragues, & par le Comte d'Auvergne, dont il donna avis au Chancelier de Chiverni, & aux ſieurs de Belliévre, de Pontcarré & de Maiſſe; & au regard des Jéſuites, il recommanda fortement leurs interêts à ces Meſſieurs, qui luy promirent d'avoir grand égard à ſa recommandation. Il ſçeut auſſi une choſe qui fit grand plaiſir au Cardinal, que nonobſtant les oppoſitions que le Parlement avoit faites juſqu'alors à la réception des Jéſuites, pluſieurs de ce Corps leur étoient devenus favorables, & que pour empêcher que les invectives atroces qu'on avoit coûtume de faire contre eux en pareilles rencontres, ne fuſſent entenduës du peuple, ils avoient ordonné que la cauſe ſe plaidât à huis clos, & qu'outre Duret Avocat du Cardinal de Bourbon, que ce Prince avoit obligé de plaider pour les Jéſuites, Verſoris prendroit encore leur défenſe contre Arnaud & Dolé Avocats de l'Univerſité.

Le Baron de Roſni agit auprés du Roy ainſi qu'il l'avoit promis, & envoya au Cardinal la Lettre qu'il écrivoit en faveur de l'Archevêque de Glaſco, & une autre qu'il adreſſoit au Chancelier & à ſon Conſeil, pour leur recommander les affaires des Jéſuites.

Le Cardinal de Bourbon fit encore plus pour eux; car il préſenta une Requête au Parlement, pour être reçû Partie Intervenante dans le Procés; & tout moribond qu'il étoit, aprés ſe l'être fait lire, il écrivit au bas ces paroles de ſa main : *Si l'état où je ſuis me le permettoit, j'irois moi-même*

Hiſtoir. Acad. Parlem. T. 6. p. 819.

vous préſenter cette Requête.

Monſieur le Duc de Nevers en fit autant que le Cardinal de Bourbon, & préſenta auſſi deux Requêtes au Parlement pour l'interêt qu'il avoit dans cette affaire à cauſe de ſon Collége de Nevers, où il expoſoit les grands ſervices que ſon Duché & l'Egliſe recevoient en ce pays-là des Jéſuites.

François de la Rochefoucauld Evêque de Clermont, la ville de Bourges & quelques autres du Royaume préſentérent de ſemblables Requêtes, & envoyérent des Députez avec des Procurations, pour s'oppoſer aux prétentions du Recteur de l'Univerſité de Paris. Meſſire d'Eſcars Evêque de Langres donna auſſi de grandes marques de ſon affection aux Jéſuites en une occaſion ſi importante.

La cauſe fut plaidée: pluſieurs Seigneurs qui avoient droit de ſéance au Parlement, s'y rendirent pour favoriſer les Jéſuites. Monſieur de la Gueſle Procureur Général, & Monſieur Seguier Avocat Général prirent hautement leur protection. Enfin ces Péres furent encore maintenus par proviſion dans leurs fonctions ordinaires. Les Plaidoyers & les Requêtes de part & d'autre furent imprimez, & l'on y voit une étrange contraſte de choſes atroces dites d'une part contre les Jéſuites, & de l'autre des éloges infinis en leur honneur. Ainſi le procez ne fut point jugé pour le fond; & la Requête du Recteur de l'Univerſité, par laquelle il demandoit que les Jéſuites fuſſent non ſeulement exclus de l'Univerſité, mais encore chaſſez de toute la France, n'eut alors aucun effet. Ce fut contre l'avis de quelques-uns des Juges, & en particulier du Préſident Auguſtin de Thou, qui vouloit qu'on finiſt l'affaire ſuivant les demandes du Recteur contre les Jéſuites.

Mémoires du Chancelier de Chiverni.

Thuanus l. 121 p. 519.

Mais à peine avoient-ils reſpiré après une telle bouraſque, que la malheureuſe affaire de Jean Châtel arriva; & quoy qu'ils n'y euſſent aucune part, elle donna lieu à leurs parties de les pouſſer à outrance; & enfin ils ſuccombérent.

A peine eut-on arrêté ce ſcélérat, que par ordre de Monſieur le Chancelier, on procéda à l'Interrogatoire. Le Criminel dit entre autres choſes, ainſi que je l'ay déja marqué, qu'il avoit étudié trois ans ſous les Jéſuites; & c'eſt par-là qu'on les fit entrer dans ce procés.

Thuanus l. 122.

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tout Paris, que cet attentat avoit été commis par le conſeil des Jéſuites, & même que c'étoit un Jéſuite déguiſé qui avoit fait le coup. La populace ſe ſoûleva, & ſans les Gardes que l'on mit autour de leur Collége & de leur Maiſon Profeſſe, ils étoient en danger d'être mis en piéces. Pluſieurs perſonnes de la Cour remplirent l'eſprit du Roy de ſoupçons contre eux, & luy conſeillérent de s'en défaire: Monſieur de Sancy alors attaché au parti Calviniſte, ayant agi plus fortement que nul autre pour cet effet, en reçût de grands complimens du Sieur Dupleſſis-Mornay, qui en qualité de trés-zélé Huguenot, haiſſoit mortellement la Societé.

Lettre de du Pleſſis Mornay au Sieur de Sancy du 30. Janvier 1595.

La précaution qu'on avoit priſe de mettre des Gardes aux Maiſons des Jéſuites, étoit en même-temps pour les ſauver de la fureur du peuple, & pour empêcher qu'aucun d'eux ne s'échapât. On commença les procédures contre eux au Parlement, & on continua celles qu'on avoit commencées contre Châtel.

Le Conſeillet Loüis Maſure & quelques autres furent nommez Commiſſaires pour aller faire la viſite du College des Jéſuites, & s'emparer des papiers qui s'y rencontreroient. Un d'eux ſe trouva ſaiſi de quelques écrits contre la dignité des Rois en général, & de quelques autres libelles injurieux en particulier à la mémoire du feu Roy Henri III. & au Roy actuellement regnant.

Thuanus lib. cit.

Ce Jéſuite s'appelloit Jean Guignard natif de Chartres, Bibliothéquaire du Collége. Il proteſta & ſoûtint toûjours juſqu'à la mort, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le Roy, lorſqu'il ſe fut rendu maître de cette Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombez dans de pareilles fautes, excepţant ſeulement de l'amniſtie les perſonnes qui avoient été ou les auteurs ou les complices de la mort du feu Roy, ou coupables de conſpiration contre ſa propre perſonne. On l'arrêta ſur le champ, & on le conduiſit à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot.

Il y avoit encore dans le Collége un autre Jéſuite nommé Guéret, dont Châtel avoit été écolier en Philoſophie. Il fut auſſi envoyé en priſon avec quelques-uns de ſes Confréres; & les autres furent trés-étroitement gardez tant dans leur Collége, que dans leur Maiſon Profeſſe à la ruë *S.* Antoine.

Le P. Guéret fut confronté à Jean Châtel, qui étant interrogé s'il ne luy avoit point parlé de ſon exécrable deſſein, répondit qu'il n'en avoit jamais rien dit à perſonne qu'à ſon propre pére, qui avoit fait tout ſon poſſible pour l'en détourner.

Ces réponſes avoient été faites d'abord devant le Grand Prevôt de l'Hôtel: mais le Parlement ayant été ſaiſi de l'affaire, Châtel fut appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire, & perſiſta dans les mêmes réponſes qu'il avoit faites au Prevôt de l'Hôtel.

Dupleix hiſt. de Henri IV. ſous l'an 1594.

C'étoit là le point capital; & il ſemble que par là les Jeſuites, hormis le Pere Guignard, devoient être tirez d'intrigue: car Châtel étant ſorti de leurs Claſſes il y avoit déja ſept mois, c'eſt à dire fort peu après la réduction de Paris, il ne pouvoit plus guéres les charger de rien, dont ils n'euſſent été déchargez par l'amniſtie générale, que le Roy avoit accordée auſſi-tôt après que cette Ville fut venuë en ſa puiſſance: mais il s'agiſſoit de la ſeureté du Roy; & le Parlement eſperoit toûjours à force d'interrogatoires & de tortures, tirer quelque éclairciſſement ſur les complices du criminel.

Enquis de nouveau par qui il avoit été perſuadé de tuer le Roy, il répondit qu'en pluſieurs lieux il avoit entendu dire, qu'il étoit permis de le faire. Cette réponſe n'apprenoit rien qu'on ne ſçut déja, puiſqu'il étoit notoire que depuis le maſſacre des Princes de Guiſe à Blois, c'étoit là la folie ou plûtôt la fureur de la Ligue; que ces damnables maximes ſe débitoient à Paris dans les Chaires, dans les Libelles, & juſques dans les Tribunaux de la Pénitence. Interrogé s'il n'avoit

Cayet. T. 3.

pas entendu dire la même chose chez les Jésuites, il répondit qu'oüy : mais sans pouvoir nommer personne en particulier.

Sur ces dépositions qui enveloppoient beaucoup de Docteurs, de Prédicateurs, de Confesseurs, & de particuliers de divers Corps, on jugea à propos de faire un exemple sur les seuls Jésuites ; & on forma le vingt-neuviéme de Décembre l'Arrêt contre Châtel, & contre la Société ; par lequel ce malheureux étoit condamné à être écartelé, & les Prêtres du Collége de Clermont, & tous autres soy-disans de ladite Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Etat, à vuider dedans trois jours après la signification du présent Arrêt, hors de Paris, & autres Villes & Lieux où sont leurs Colléges, & quinzaine après hors du Royaume, sur peine, où ils seront trouvez ledit temps passé, d'être pris comme criminels & coupables dudit crime de léze-Majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, employez en œuvres pitoyables, & distribution faite d'iceux, ainsi que par la Cour sera ordonné : outre fait défense à tous sujets du Roy d'envoyer des écoliers aux Colléges de ladite Société qui sont hors du Royaume, pour y être instruits, sur la même peine du crime de léze-Majesté.

An. 1594.

Il y a au regard de cet Arrest une circonstance très-digne de remarque ; sçavoir, que pour l'article qui ordonnoit l'exil de la Société des Jésuites, on passa pardessus les formalitez ordinaires. C'est ce que Monsieur le Premier Président de Harlay nous apprend luy-même dans la Remontrance qu'il fit au Roy quelques années après pour s'opposer au rétablissement des Jésuites dans le Royaume, laquelle est rapportée dans l'Histoire du Président de Thou qui y étoit présent *. On n'observa point en cette rencontre, dit le Premier Président, l'ordre des procédures, & les parties ne furent point entenduës. Il en apporte la raison ; c'est, ajoûte-t'il, que dans une telle conjoncture on crut devoir se comporter comme dans une émeute populaire, & comme dans un brigandage public, à la vûë du danger que le Roy avoit couru, & dont tout le Parlement avoit été consterné. Cette circonstance, qui montre le juste zéle de cet illustre Corps pour la conservation de la personne du Souverain, diminuë aussi beaucoup l'ignominie dont la Société fut alors flétrie par son exil.

* Eo factũ, ut tanti periculi sensu attoniti patres, non servato juris ordine, neque partibus auditis, ut in seditione & publica grassatione, socieratem toto regno iam salutari S.C. evulsare jusserint. *Thuan. lib.* 132.

L'Arrêt fut exécuté au regard de Châtel le même jour qu'il fut prononcé, & les Jésuites qui étoient tous, en prison ou gardez étroitement dans leurs Maisons, n'en sçurent la teneur que deux jours après ; c'est à dire le Samedy trente-uniéme de Decembre, que Doron premier Huissier vint le leur signifier dans leur Collége.

An 1594. Hist MS. dans les Archives du Collége des Jésuites de Paris.

Le Pére Clément Dupuy Provincial des Jésuites qui se trouva alors dans le Collége, ayant entendu la lecture de cet Arrêt, dit à l'Officier, que luy & les siens étoient prêts d'obéir : mais qu'il supplioit la Cour de six choses. La premiére, qu'on luy remît entre les mains huit de ses inférieurs qui étoient dans les prisons ; la seconde, que le terme du départ fût prolongé de quelques jours, pour avoir le temps de payer les créanciers de leurs Maisons ; la troisiéme, qu'il luy fût permis de prendre sur ce qui appartenoit au Collége, de quoy faire le voyage jusques hors du Royaume ; la quatriéme, que chacun pût emporter ses Ecrits ; la cinquiéme, qu'on donnât escorte ou quelque seureté pour le chemin ; la sixiéme, que quantité de Livres d'hérétiques qui étoient dans leur Bibliothéque, fussent remis entre les mains de Monsieur le Cardinal de Gondi Evêque de Paris.

L'Officier répondit, qu'il falloit faire ces demandes au Parlement par une Requête. Elle fut présentée le Lundy suivant deuxiéme de Janvier : mais elle ne fut point répondue. Il paroît seulement que la Cour consentit tacitement à la prolongation du terme du départ pour quelques jours.

An 1595.

Cependant on travailloit avec chaleur au procès des huit Jésuites prisonniers. Le Pére Guignard, sur les Ecrits dont j'ay parlé, fut condamné le septiéme de Janvier à être pendu. On le conduisit d'abord devant l'Eglise de Nôtre-Dame, pour faire amende honorable. Le Sieur Rapin Lieutenant de Robe-Courte, luy dictant la formule, pour demander pardon à Dieu, au Roy, & à la Justice, il répondit, qu'il demandoit pardon à Dieu ; mais que pour le Roy, il ne l'avoit point offensé. Le Sieur Rapin luy disant qu'il l'avoit offensé par ses Ecrits ; il repartit, que si on avoit trouvé quelque chose contre Sa Majesté dans ses papiers, il en avoit obtenu le pardon par l'amnistie générale, & que sa conscience ne luy reprochoit point d'avoir rien dit ni écrit depuis ce temps-là qui pût offenser le Roy. Vous avez au moins, reprit l'Officier, contrevenu à l'Arrêt publié depuis la réduction de Paris, par lequel il étoit ordonné de brûler toutes ces sortes d'Ecritures.

Ce fut là sans doute en effet le motif de sa condamnation ; mais dans laquelle une infinité d'autres que luy auroient été enveloppez, si on avoit fait la recherche des Cabinets & des Bibliothéques de Paris, où tant d'Ecrits de cette nature se sont conservez ; sans quoy ils ne seroient pas venus jusqu'à nous. Quoy qu'il en soit, ce Pére tint ferme à dire qu'il n'avoit point offensé le Roy. On passa pardessus cette formalité, & on le conduisit à la Place de Gréve, où il fut exécuté en présence d'une foule extraordinaire de gens de toutes sortes d'états, dont les sentimens parurent fort divers sur une telle exécution.

Dès le jour des Innocens, le Pére Guéret avoit été transporté du Fort-l'Evêque à la Conciergerie, & mis dans un cachot, où il demeura jusqu'au dixiéme de Janvier. Pendant ce temps-là, il subit plusieurs fois l'interrogatoire. Il répondit toûjours avec autant de sagesse que de modestie, & fut condamné à la question. Il la soûtint avec une fermeté & une patience qui toucha les assistans.

Spondanus ad an. 1595.

N'ayant rien confessé, on se contenta de le condamner au banniſſement perpétuel ; & comme ce n'est point la coûtume que les Arrests énoncent le motif de la condamnation, on n'y dit rien à sa charge : on y marque seulement sa qualité de *Prêtre soy-disant de la Congregation & Société du Nom de Jesus, & cy-devant*

cy-devant Précepteur de Jean Châtel.

Pour les autres Jéſuites priſonniers, il n'en eſt fait aucune mention dans cet Arrêt, comme étant compris avec tous les autres dans celuy du banniſſement de la ſocieté.

Il fut dit par le même Arrêt, que la Maiſon de Pierre Châtel pere de Jean Châtel ſeroit raſée, & la place appliquée au public, dans laquelle place, il ſeroit mis & érigé un pillier éminent de pierre de taille avec un Tableau ou ſeroient écrites les raiſons de cette démolition & érection du pillier, lequel ſeroit fait des deniers provenans des démolitions de cette Maiſon.

Le ſoir de l'exécution du Pére Guignard, on intima l'ordre aux Jéſuites de ſortir de Paris dés le lendemain Dimanche huitiéme de Janvier, excepté ceux qui étoient priſonniers, & qui ne parirent que deux jours aprés. Ils furent tous conduits à la Maiſon Profeſſe: on leur donna à chacun huit écus & trois charettes, pour les vieillards & les malades, qui ne pouvoient faire le voyage à pied.

An. 1595.

Le peuple qui étoit en foule dans les ruës pour les voir paſſer, fit bien connoître qu'il avoit changé de ſentiment à leur égard, & qu'il jugeoit alors tout autrement de ceux, dont ils avoient voulu brûler les maiſons le jour de la bleſſure du Roy. Leurs diſciples qui étoient en trés-grand nombre, les conduiſirent les larmes aux yeux. L'Huillier Bernard que le Parlement avoit commis pour la ſeureté de leur voyage, les quitta dés le ſoir. Le Duc de Nevers l'ayant appris, & appréhendant pour ces Péres les inſultes & les violences des Huguenots dans leur route, il alla au Roy, leur fit expédier un paſſeport, & avec ſa permiſſion, leur envoya quelques Archers de ſa Compagnie, & ſon Capitaine des Gardes, qui les eſcortérent juſqu'à S. Diſier. De là ils allérent en Lotraine, où ils furent receus à bras ouverts. Le Duc de Nevers malgré les raiſons de politique qui empêchoient tous les amis des Jéſuites de les ſervir dans ces fâcheuſes conjonctures, prit toûjours hautement leur protection, & eut aſſez d'autorité, pour les retenir trois mois dans ſon Collége de Nevers, au-delà du terme de l'Arrêt du banniſſement.

Mémoires du Chancelier de Chiverni.

Hiſt. Acadein. Pariſ. T. 4.

Les Parlemens de Rouën & de Dijon ſe conformérent à celuy de Paris, & les Jéſuites furent bannis de toute l'étenduë de leur reſſort: mais ceux de Bourdeaux & de Toulouſe les retinrent, & le Roy ne fit pas de fort grandes inſtances, pour les obliger à ſuivre l'exemple des autres Parlemens. Bien plus dans la ſuite, nonobſtant tous les efforts des ennemis des Jéſuites, le Roy accordoit ſans nulle peine la permiſſion, que quantité de perſonnes de qualité luy demandoient, d'envoyer leurs enfans étudier aux Colléges de Douai, de Pont-à-Mouſſon, de Verdun, de Dole & de Beſançon.

Lettre 40. de l'an 1595.

Cette conduite du Roy fit multiplier les libélles diffamatoires, qu'on répandoit par-tout contre les Jéſuites. Le Recteur de l'Univerſité fit une harangue publique contre eux, où il les accuſa d'attirer toute la jeune nobleſſe du Royaume dans les pays étrangers, ce qui produiſoit, diſoit-il, deux grands inconveniens; le premier, que par ce moyen beaucoup d'argent ſortoit de France, & le ſecond, que les Jéſuites inſpiroient à tous ces jeunes Gentilshommes de l'averſion contre le Roy & contre leur Patrie.

Quelque plauſibles que fuſſent ces motifs, ils ne firent nulle impreſſion ſur les parens des enfans, ni ſur l'eſprit du Roy: mais ce qui fit la pleine juſtification des Jéſuites, fut la même dont ce Prince les rappella peu d'années aprés, les bienfaits dont il les combla, & plus que tout le reſte, la confiance dont il les honora toûjours depuis, ſans s'en repentir jamais: en quoy les Succeſſeurs de ce grand & ſage Roy ont bien voulu l'imiter, & ſi on le peut dire, le ſurpaſſer, nonobſtant les efforts tant de fois réïterez de tant de puiſſantes cabales formées pour les ruiner dans l'eſprit de ces Princes.

La nouvelle de l'attentat commis ſur la Perſonne du Roy, & du banniſſement des Jéſuites à cette occaſion, étant arrivée à Rome, y fit grand bruit. Le Pape témoigna une grande horreur du prémier, & bien du chagrin du ſecond: l'un & l'autre firent le ſujet de diverſes audiences que le ſieur d'Oſſat eut du Pape & du Cardinal Aldobrandin ſon neveu. On luy dit qu'il étoit fort ſurprenant, qu'étant conſtant par l'Arrêt même du Parlement, que Jean Châtel n'avoit chargé en rien les Jéſuites du cas particulier dont il s'agiſſoit, ont eût chaſſé du Royaume toute cette Compagnie, & que quand même il y auroit eu quelque particulier coupable, il ne paroîtroit pas juſte de punir tout le Corps, qui d'ailleurs ſervoit par tout utilement la Religion; qu'une telle conduite ne pouvoit manquer de cauſer un grand ſcandale dans un tems où le Roy parlnit de ſe réconcilier avec l'Egliſe; qu'outre le merite de cette Société en général, il étoit luy-même témoin des bons ſervices, que quelques Jéſuites s'étoient efforcez de rendre au Roy dans l'affaire de ſa réconciliation avec le ſaint Siége. Il parloit du Cardinal Tolet & du Pére Poſſevin, & nomma encore le Pére Commolet autrefois grand Ligueur, mais qui étoit actuellement à Rome, & agiſſoit auprés des Cardinaux pour l'Abſolution du Roy; que l'on diſoit que le banniſſement des Jéſuites n'étoit que l'éxécution d'une réſolution priſe & jurée dans une aſſemblée de Montauban; qu'on alloit auſſi bannir du Royaume les Minimes, les Capucins, & les Chartreux, & même quelques Laïques, & entre autres l'Avocat Général Seguier; qu'on aſſuroit qu'il avoit déja été privé de ſa Charge, & chaſſé hors de Paris, pour s'être oppoſé à l'éxil des Jéſuites, & n'avoir pas été d'avis, qu'on annullât les proviſions données par les Légats; qu'on venoit de re-

Diverſes Lettres de d'Oſſat de l'an 1595.

nouveller en faveur des Huguenots l'Edit de l'an 1577. que le Maréchal de Bouillon étant entré en armes dans le Duché de Luxembourg, y faiſoit ſaccager toutes les Egliſes, s'y ſaiſiſſoit des Vaſes Sacrez, & fouloit luy-même aux pieds le ſaint Sacrement; que le Parlement avoit déclaré hérétique cette propoſition, que le Roy ne devoit être ni reçeu ni reconnu, s'il n'avoit l'Abſolution du ſaint Siége, & que ce n'étoit pas là le moyen d'accommoder les affaires, qui avoient commencé de prendre un ſi bon train.

Le ſieur d'Oſſat appliquoit tous ſes ſoins à éclaircir, ou a déſabuſer le Pape ſur toutes ces nouvelles, qui ſe répandoient les unes aprés les autres, à meſure qu'il venoit des Courriers de France, & que les Eſpagnols faiſoient fort valoir.

Sur l'article particulier de la perſécution commencée contre les Catholiques & les Religieux, qui inquiétoit le Pape plus que tout le reſte, d'Oſſat l'aſſeura que le banniſſement des Jéſuites n'étoit nullement l'éxécution des reſolutions priſes dans l'Aſſemblée de Montauban; que c'étoit-là une pure chimére; qu'il y avoit douze ans que cette Aſſemblée s'etoit tenuë, & que le Roy n'agiſſoit point du tout en conſéquence de ce qui y avoit été projetté: qu'au regard des Chartreux, des Minimes & des Capucins, on n'avoit jamais penſé à les chaſſer de France; que nonobſtant la profeſſion publique, que ces Religieux faiſoient de ne point reconnoître le Roy, avant qu'il eût receu ſon Abſolution du ſaint Siége, ce Prince & ſon Conſeil avoient pris le parti de diſſimuler leur partialité & leur déſobeïſſance: mais que quand on avoit vû qu'au ſujet de l'opiniâtreté de ces Religieux, on prenoit occaſion d'artenter ſur la vie du Roy, d'où dépendoit le repos du Royaume, & même la ſeureté de la Religion, on les avoit admoneſtez que s'ils continuoient dans leur déſobéïſſance, on les obligeroit à ſortir du Royaume; & qu'en ce cas ce ſeroient eux qui ſe banniroient eux-mêmes, & non le Roy, ni ſon Conſeil, ni ſa Juſtice qui les condamneroient à l'exil.

Le Pape parut ſe raduucir beaucoup par ces réponſes du ſieur d'Oſſat. Il témoigna qu'il étoit toûjours diſpoſé à donner l'Abſolution au Roy, pourveu que de ſon côté il fiſt les démarches qu'il luy convenoit de faire; & quelque temps aprés ayant appellé les Cardinaux protecteurs des trois Ordres Religieux que j'ay nommez, il leur ordonna de mander aux Supérieurs de France, qu'il leur permettoit & à leurs inférieurs de prier Dieu pour le Roy.

Jean François Aldobrandin neveu du Pape, qui étoit allé vers le Roy d'Eſpagne, pour le faire conſentir à l'Abſolution du Roy de France, & luy offrir la médiation du ſaint Siége pour la paix entre les deux Couronnes, écrivit vers ce temps-là, qu'il ne voyoit nulle apparence de réüſſir dans ſa négociation, & qu'on étoit plus déterminé que jamais en cette Cour à continuer la guerre. Il eſt fort vray ſemblable que le Pape ſur cette nouvelle, prit dés-lors la réſolution de ne plus s'embarraſſer des Eſpagnols, & de paſſer outre pour l'Abſolution du Roy, quoy qu'il en dût arriver.

C'eſt dequoy le ſieur d'Oſſat, qui étoit toûjours regardé à la Cour de Rome comme ſimple Agent de la Reine Doüairiére, ſans que les Eſpagnols cruſſent qu'il agît pour les affaires du Roy, fut trés-perſuadé par la maniére dont le Pape luy parla, dans l'audience qu'il luy donna le douziéme d'Avril. Car ſur ce qu'il diſoit au Pape que Monſieur du Perron Evêque d'Evreux devoit être actuellement en chemin pour Rome, & que dés que les Eſpagnols le ſauroient, ils redoubleroient tous leurs efforts & tous leurs artifices, pour traverſer cette négociation, il luy répondit, *qu'il ſçavoit combien cette réconciliation du Roy importoit, & connoiſſoit auſſi les intérêts des uns & des autres, & il n'y auroit ni Eſpagne ni Angleterre, qui la regardaſſent de faire ce qui ſeroit expédient pour le bien de la Religion & de la Chrétienté.* An. 1595.

En effet, quoy que les Eſpagnols puſſent faire, il alla ſon chemin, bien que toujours fort inquiet, ſur ce qu'il ne recevoit point de nouvelles du départ de Monſieur du Perron. D'Oſſat luy-même qui avoit conſeillé au Roy l'année précédente, de ne point précipiter cette ambaſſade, & de ſe contenter de témoigner une grande envie de ſon Abſolution, mais ſans trop d'empreſſement, portoit impatiemment ce délay, à cauſe des favorables diſpoſitions du Pape. Les Eſpagnols ſe prévaloient de ce retardement, & publioient que quoy que l'on dît, Monſieur du Perron ne viendroit point; que le Roy de France amuſoit le Pape; que quand il ſe verroit bien affermi ſur ſon Trône, il ſe mocqueroit de luy, leveroit le maſque & retourneroit au Prêche. Ils tâchoient à cette occaſion de jetter des ſcrupules dans l'eſprit du Pape, & diſoient ſouvent, afin qu'on le luy rapportât, que pour vouloir conſerver l'union de la France avec le ſaint Siége, il couroit riſque d'en faire ſéparer l'Eſpagne avec tous les Etats qui en dépendoient.

Ils ſollicitoient ſans ceſſe les Cardinaux: ils leur offroient des penſions, pour leſquelles il y avoit un fond de vingt mille écus qui avoient été réſervez par le Roy d'Eſpagne ſur l'Archevêché de Tolléde, & dont on gratifieroit ceux d'entre eux, qui vuudroient contribuer à faire changer le Pape, où du moins à l'obliger d'éxiger des conditions ſi rudes du Roy de France, qu'il ne pût les accepter. Quelques-uns même de ceux qui s'étoient déclarez ouvertement pour l'Abſolution, ſembloient ſe laiſſer ébranler.

Mais enfin la nouvelle qui arriva que Monsieur du Perron étoit parti le dernier jour de May pour son voyage de Rome, déconcerta toutes ces menées. Le Pape en fit paroître une joye extrême, & ce Prélat arriva le douziéme de Juillet. Il fut admis dés le jour même à baiser les pieds du Pape, dont il fut aussi bien receu, qu'il le pouvoit souhaiter. An. 1595.

Il visita ensuite les deux neveux du Pape, tous les Cardinaux, & avant les audiences où cette importante affaire devoit se traiter, il concerta tout avec le sieur d'Ossat, que le Roy luy avoit adjoint pour cette négociation.

Rapportées dans les Ambassades du Cardinal du Perron.

Monsieur du Perron avoit des instructions fort éxactes & fort précises, qu'il eut ordre de communiquer en passant au grand Duc, comme à un Prince trés-attaché au Roy, & qui avoit beaucoup travaillé jusqu'alors à luy rendre la Cour de Rome favorable. Il y étoit surtout recommandé aux sieurs du Perron & d'Ossat, de se conduire avec telle circonspection, qu'en demandant l'Absolution pour le Roy, celle qui luy avoit été donnée à Saint Denis ne fût point annullée, afin que si le Pape refusoit de la luy donner, l'Absolution qu'il avoit reçûë des Prélats de France subsistât, & ne pût être revoquée en doute. C'est pour cette raison que le Roy avoit donné à Monsieur du Perron deux procurations, *l'une pour demander l'Absolution au Pape purement & simplement, & l'autre qui faisoit mention de valider les choses passées, entant que besoin seroit, d'y ajoûter l'Absolution souveraine de sa Sainteté, pour plus grande seureté de son ame*, sa Majesté se remettant à la prudence & à la fidelité des sieurs du Perron & d'Ossat, d'user de l'une ou de l'autre, suivant la disposition en laquelle ils trouveroient sa Sainteté & les affaires de Rome.

Ils devoient faire entendre au Pape, que la chose ne pouvoit souffrir de plus longs délais, tant pour le bien de l'Etat, que pour celuy de la Religion, & pour la seureté de la personne du Roy, & que le sieur du Perron avoit ordre de retourner en France aprés trente jours, s'il voyoit que les choses tirassent en longueur. Ce Prélat pour ne pas laisser le Pape dans le doute sur cet ordre, avoit fait exprés répandre le bruit en passant par Bologne & par Florence, & puis étant à Rome, qu'il avoit deffense de dépêcher aucun courier en France avant la conclusion de l'affaire; & c'est ainsi qu'il répondit toûjours au sujet de plusieurs difficultez qu'on luy fit dans le cours de cette négociation, sur lesquelles on luy proposoit d'envoyer à la Cour demander des éclaircissemens.

Lettre de Monsieur du Perron au Roy du 6. Novembre 1595.

De plus ces deux Agens avoient deffenses de souffrir qu'on inserât dans le traité aucunes propositions ou conditions qui pussent blesser l'honneur & les intérêts du Roy, sous quelque prétexte que ce fût, comme seroit par exemple, de l'obliger avant que de luy accorder l'Absolution, à traiter de Paix ou de Tréve avec le Roy d'Espagne, avec le Duc de Savoye, ou avec ses Sujets Rebelles, à faire la guerre aux Huguenots, & pour cela à revoquer les Edits faits par les Roys ses prédécesseurs, & qu'il avoit confirmé pour la tranquilité du Royaume, à rompre la bonne intelligence qu'il avoit avec les Princes de différente Religion, & autres choses semblables.

Il leur recommandoit encore en particulier & trés-expressément, de ne jamais admettre le terme de réhabilitation à son égard, prévoyant bien qu'à cause des censures publiées contre sa personne, par lesquelles le Pape l'avoit declaré déchu du droit que sa naissance luy donnoit à la Couronne, la Cour de Rome s'efforceroit d'inférer ce terme dans la Bulle pour l'Absolution, ou en quelque autre acte: c'étoient là les points les plus essentiels de l'instruction du sieur du Perron.

Le Pape avoit déja fait commencer des priéres publiques, pour implorer les lumiéres du Ciel dans une affaire de cette conséquence. Il les fit redoubler à l'arrivée de Monsieur du Perron; & apres deux audiences, dans l'une desquelles ce Prelat luy presenta deux Lettres du Roy, & dans l'autre la requête de ce Prince pour son Absolution, il assembla tous les Cardinaux le Mécredi second jour d'Août. Il leur exposa la conduite qu'il avoit tenuë jusqu'alors au regard de la France, & leur fit envisager l'importance du sujet dont il s'agissoit, & qui étoit telle, ajoûta-t'il, que depuis plusieurs siécles, le Saint Siége n'en avoit eu aucune qui méritât d'être traitée avec plus d'attention, & de desintéressement, & où la passion dût avoir moins de part, veu les conséquences pour l'Eglise, pour la Religion, & pour un des plus grands Royaumes de la Chrétienté. Il leur dit qu'il vouloit avoir leurs avis là-dessus, & qu'il les en entretiendroit tous en particulier. Il les pria de méditer sur cette affaire, avec toute la réflexion qu'elle méritoit & de n'avoir en vûë dans les conseils qu'ils luy donneroient, que l'honneur de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bien commun de la Chrétienté.

10 Lettre du sieur d'Ossat de l'an 1595.

C'étoit un grand trait de prudence à ce sage Pontife, d'en user de la sorte. Car il avoit prévû que s'il demandoit les avis des Cardinaux en plein Consistoire, il y en auroit plusieurs, que la crainte de déplaire au Roy d'Espagne empêcheroit de dire avec liberté ce qu'ils penseroient; outre qu'en leur parlant en particulier, il pourroit luy-même avec plus de facilité les faire entrer dans ses vûës, & appuyer de son autorité la force de ses raisons

La chose réüssit, & les trois quarts des

Cardinaux furent pour accorder l'abſolution au Roy : mais ils n'étoient pas tous de même avis ſur les conditions auſquelles on la devoit donner. Ceux de la faction d'Eſpagne qui étoit trés forte, vouloient qu'avant toutes choſes, le Roy révoquât l'Edit de 1577. qu'il avoit confirmé en faveur des Huguenots; qu'on l'obligeât à exclure de toutes Charges & Dignitez ceux de cette Religion; qu'on ne la tolerât point dans le Royaume; que le Roy ceſsât de faire la guerre aux reſtes de la Ligue; qu'il en rétablît les Chefs dans toutes les Charges & Gouvernemens qu'ils avoient poſſedez, & qu'il les reçût en grace aux conditions dont le Pape conviendroit avec luy par l'entremiſe du Légat qu'il envoyeroit en France; que l'on fiſt une Tréve avec l'Eſpagne, pour parvenir à une Paix entre les deux Couronnes, dont le Pape ſeroit le médiateur; que les Jéſuites fuſſent rappellez de leur éxil, & rétablis dans le Royaume; qu'on effaçât dans l'Arrêt rendu contre Jean Châtel cette clauſe, que le Roy devoit être reconnu pour Roy, quand même il n'auroit pas l'Abſolution du Pape. On propoſoit encore pluſieurs autres conditions également dures & peu convenables à la Majeſté Royale, aux intérêts du Roy, & au repos du Royaume.

Thuanus, l. 113.

Il y avoit des Cardinaux qui détournoient le Pape de donner l'Abſolution au Roy dans Rome, & luy conſeilloient d'envoyer un Légat en France pour cette fonction. C'étoit à l'inſtance du Duc de Seſſe Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui deſeſpérant de rompre le coup, qui alloit achever d'abattre la Ligue, vouloit l'éloigner le plus qu'il luy ſeroit poſſible. Si le Pape avoit pris ce parti, le deſſein du Duc de Seſſe étoit de faire enſorte, que le Légat qu'on envoyeroit, ne partît pas ſitot, & d'obtenir de luy qu'il fiſt lentement le voyage, dans l'eſpérance que durant cet intervalle, il pourroit arriver tels incidens, que l'Abſolution ne ſe donneroit jamais; & ce fut là un des articles, ſur leſquels on diſputa le plus avec les ſieurs du Perron & d'Oſſat.

Lettre 30. du Cardinal d'Oſſat de l'an 1595.

Pendant que cette affaire ſe traitoit, on continuoit les Priéres publiques & les Proceſſions dans Rome. Le Pape le jour de ſainte Marie aux Neiges, alla accompagné d'un trés-petit nombre de perſonnes pieds nuds, depuis ſon Palais de Montécavallo juſqu'à l'Egliſe de ſainte Marie Majour, & y dit la Meſſe toûjours pieds nuds. Il s'en retourna de même, aprés avoir été en priéres trés-long-temps. On le vit dans tout le chemin verſer une grande abondance de larmes, la tête baiſſée, ſans regarder perſonne ni donner de bénédiction. Il en fit autant le jour de l'Aſſomption; & tout Rome étoit dans l'attente de ce grand événement.

Enfin les ſieurs du Perron & d'Oſſat ayant toûjours tenu ferme ſuivant leurs inſtructions, & proteſtant qu'ils ne pouvoient ſere-

lâcher plus qu'ils avoient fait ſur aucun article, ſans paſſer leur commiſſion, & ſans offenſer le Roy, on convint des conditions ſuivantes, au nombre de quinze, rapportées dans le Livre des Ambaſſades du Cardinal du Perron; en voici la teneur.

Que ce Prélat & le ſieur d'Oſſat, comme Procureurs pour le Roy, préteroient le ſerment accoûtumé d'obéir au Mandement du ſaint Siége & de l'Egliſe.

Qu'ils abjuréront pardevant le Pape le Calviniſme, & toutes autres héréſies, & feront profeſſion de Foy.

Que le Roy reſtituera l'éxercice de la Religion Catholique en la Principauté de Bearn, & y nommera au plûtôt des Evêques Catholiques, & juſques à ce que les biens puiſſent être reſtituez aux Egliſes, donnera & aſſignera du ſien aux deux Evêques, de quoy s'entretenir dignement.

Que le Roy dans un an, ôtera Monſieur le Prince de Condé d'entre les mains des hérétiques, & le conſignera entre les mains de perſonnes Catholiques, pour le nourrir en la Religion Catholique, & piété Chrêtienne.

Que les Concordats ſeront gardez & entretenus, tant à la proviſion des Bénéfices, qu'és autres choſes.

Que le Roy ne nommera aux Evêchez & Abbayes, & autres Bénéfices, auſquels il a droit de nomination, perſonnes hérétiques, ni ſuſpectes d'héréſie.

Que le Roy fera publier & obſerver le Concile de Trente, excepté aux choſes qui ne ſe pourront éxécuter, ſans troubler la tranquillité du Royaume, & s'il s'y en trouve de telles.

Que le Roy aura en particuliére recommandation & protection l'Ordre Eccléſiaſtique, & ne ſouffrira que les perſonnes Eccléſiaſtiques ſoient opprimées ou vexées, par eeux qui portent l'Epee, ni par autres, ni que leur biens ſoient détenus; & s'il y en a d'occupez, les fera rendre au plûtôt par tout le Royaume, où qu'ils ſoient ſituez, ſans aucune forme, ni figure de procés.

Que ſi le Roy avoit fait quelque infeodation des Châteaux & lieux qui appartiennent à l'Egliſe, en faveur de Catholiques ou d'Hérétiques, il les révoquera.

Que le Roy montrera par faits & par dits, & même en donnant les honneurs & dignitez du Royaume, que les Catholiques luy ſont trés-chers; de façon que chacun connoiſſe clairement, qu'il deſire qu'en la France, ſoit & floriſſe une ſeule Religion, & icelle la Catholique, Apoſtolique & Romaine, de laquelle il fait profeſſion.

Que le Roy, s'il n'a légitime empêchement, dira tous les jours le Chapelet de Nôtre-Dame; & le Mercredy, les Litanies; & le Samedy, le Roſaire de Nôtre-Dame, laquelle il prendra pour ſon Avocate és Cieux; & gardera les jeûnes, & autres Commande-

„mens de l'Egliſe, oira la Meſſe tous les jours, A
„ & les jours de Fête, Meſſe haute.

„ Qu'il ſe confeſſera, & communiera en pu-
„ blic quatre fois pour le moins par chacun
„ an.

„ Qu'il bâtira en chacune Province du
„ Royaume, & en la Principauté de Bearn, un
„ Monaſtére d'hommes, ou de femmes, de Re-
„ ligion Monaſtique, ou des Mendians des Re-
„ ligions Réformées.

„ Qu'il ratifiera en France entre les mains
„ du Légat, ou d'autres Miniſtres du ſaint Sié-
„ ge, l'abjuration & la profeſſion de foy & les
„ autres promeſſes faites par ſes Procureurs, & B
„ envoyera au Pape, l'inſtrument de la ratifi-
„ cation.

„ Qu'il écrira aux Princes Catholiques, en
„ ſe coojoüiſſant de ce qu'il aura été receu en
„ la grace de l'Egliſe Romaine, en laquelle il
„ fait profeſſion de vouloir demeurer à jamais.

„ Qu'il commandera que par tout ſon
„ Royaume graces ſoient renduës à Dieu pour
„ un ſi grand bien receu de luy.

Ces articles furent auſſi tôt envoyez au Roy par les ſieurs du Perron & d'Oſſat, avec des notes ſur chacun, pour luy marquer qu'ils ne s'étoient en aucune maniére écartez de C
leurs inſtructions; & ce Prince en fut trés-ſatisfait.

Le Pape deſigna le dix-ſeptiéme de Décembre, pour donner l'Abſolution au Roy, & la cérémonie ſe fit avec un trés-grand appareil. Dés que le Pape eut prononcé les derniers mots de l'Abſolution, le bruit des trompertes & des tambours ſe fit entendre de toutes parts: le canon du Château-Saint-Ange y répondit, nonobſtant les inſtances de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit fait tous ſes efforts, pour empêcher qu'on ne fiſt aucune réjoüiſſance publique, & qu'au moins on la D
differat, juſqu'à ce que les conditions de l'Abſolution euſſent été ratifiées en France, & que le Roy eût envoyé un Ambaſſadeur à Rome. Le Peuple fit paroître par ſes acclamations une joye incroyable. Pluſieurs mirent les armes de France ſur les portes de leurs Maiſons, & les plus pauvres achetoient avec empreſſement le Portrait du Roy, qu'on avoit eu ſoin de faire graver, pour en diſtribuer un grand nombre aprés la cérémonie. La Bulle d'abſolution fut expédiée quelques jours aprés, & envoyée en France. E

Le Roy aprés l'avoir reçûë, écrivit à tous les Evêques, & leur enjoignit de faire rendre dans leurs Diocéſes de ſolemnelles actions de graces à Dieu, pour une choſe qu'il avoit tant ſouhaitée. Il écrivit enſuite au Pape & aux Cardinaux des Lettres de remerciement ſur ce ſujet; & il le fit en des termes & d'une maniére qui ſervirent beaucoup à mettre cette Cour dans ſes intérêts, & à la luy rendre auſſi favorable, qu'elle luy avoit été contraire.

Ce Prince fut admirablement bien ſervi dans toute cette importante négociation. Le Grand Duc & la République de Veniſe préparérent les voyes, & l'aidérent beaucoup à bien diſpoſer l'eſprit du Pape, dés que l'affaire eut été entamée. Le ſieur d'Oſſat la conduiſit, & la ſuivit avec toute l'adreſſe, toute la prudence & toute la circonſpection poſſible. Monſieur du Perron y mit avec luy la derniére main, & la conſomma. L'un & l'autre en furent bien récompeoſez dans la ſuite. Les deux neveux du Pape, les Cardinaux d'Arragon, Paleotto, Médicis, Valier, Gallo, Sarnano, Morofini, Pierbénédetto, Juſtiniano, del Monté, Montalto, Saſſo les ſecondérent de toute leur autorité, & de tout le crédit qu'ils avoient auprés du Pape. Le Cardinal de Joyeuſe, quoyque le Duc de Joyeuſe ſon frére fût encore alors un des principaux Chefs de la Ligue dans le pays de Toulouſe, & que par cette raiſon ce Cardinal eût grand interêt à faire différer l'Abſolution du Roy, juſqu'à ce que ſon frére eût fait ſon accommodement aux conditions avantageuſes qu'il pouvoit eſpérer; fit paroître un trés grand deſintéreſſement à cette occaſion. Le Pape luy rendit ce témoignage, que lorſqu'il le conſulta là-deſſus, ce Cardinal l'avoit fort preſſé de ne point retarder cette Abſolution, tant il la jugeoit néceſſaire pour le bien de la France, de la Religion & de toute la Chrétienté, & que bien qu'il vît clairement le grand dommage que ſa Maiſon, & ſon frére en particulier en pouvoient ſouffrir, il voulut qu'on n'y eût aucun égard. Le Pape ajoûta que ces inſtances du Cardinal furent ce qui le détermina le plus fortement à accorder l'Abſolution ſans un plus long délay. En effet le Cardinal de Joyeuſe fut un de ceux qui firent paroître le plus de joye, quand il vit la choſe terminée. Il chanta le *Te Deum* dans l'Egliſe de ſaint Loüis, fit mettre les armes de France & de Navarre ſur ſon Hotel, & ſe diſtingua par les marques de réjoüiſſance, qu'il donna dans tout ſon quartier.

Le Cardinal de Plaiſance qui avoit été Légat en France durant l'aſſemblée de Paris, & qui avoit tant travaillé en faveur de l'Infante d'Eſpagne, puur luy faire donner la Couronne, fut un de ceux qui parlérent le plus vivement au Pape pour l'Abſolution du Roy: de quoy les Eſpagnols qui luy avoient procuré le chapeau de Cardinal, furent trés irritez contre luy.

Les ſieurs d'Elbeone, Lomellin, & Séraphin Oliviéri, gens qui avoient beaucoup de manége & d'acces auprés des Cardinaux & du Pape, ſervirent auſſi trés utilement le Roy. Ce dernier qui, comme je l'ai déja remarqué, étoit en poſſeſſion de plaiſanter avec le Pape, & de luy dire en riant les véritez les plus importantes, s'entretenant un jour avec luy, & le Pape luy ayant demandé ce qu'on diſoit dans Rome

Lettres 32. & 33 du Sieur d'Oſſat de l'an 1595.

Lettre 35. du ſieur d'Oſſat de l'an 1595.

Davila. l. 14

sur les affaires présentes : *On dit, saint Pére,* répondit Séraphin, *que Clément VII. a perdu l'Angleterre, & que Clément VIII. s'il n'y prend garde, perdra aussi la France* ; paroles qui firent grande impression sur le Pape.

Mais celuy dont les sieurs du Perron & d'Ossat exaltérent le plus les services en cette rencontre dans leurs Lettres au Roy, & à Monsieur de Villeroy Sécrétaire d'Etat, fut le Cardinal Tolet, jusqu'à dire qu'aprés Dieu & le Pape, *le Roy doit reconnoître tenir son Absolution de luy.* Sa prudence & sa doctrine, jointe à une vertu & à une probité reconnuë, luy avoient attiré toute créance dans l'esprit du Pape. Il soûtint parfaitement ce caractére dans cette occasion ; car tout Espagnol qu'il étoit, & dans le temps que ceux de sa Compagnie étoient le plus maltraitez en France, & malgré toutes les sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne, il n'envisagea que la justice de la cause du Roy & le bien de la Religion, & ne prit point d'autres régles de sa conduite

Lettre 31. du Cardinal d'Ossat an. 1595.

Le Roy n'oublia pas les obligations qu'il luy avoit, & ce Cardinal étant mort l'année suivante, ce Prince par reconnoissance, luy fit faire un service dans Notre-Dame de Paris, avec une magnificence Royale. J'ai mis tout de suite ce qui regardoit cette importante affaire, quoy qu'elle n'eût été consommée que sur la fin de cette année 1595. dont je vais maintenant rapporter les autres évenemens.

La guerre avoit été déclarée à l'Espagne dans toutes les formes, & par un Manifeste daté du dix-septiéme de Janvier. Elle se faisoit avec differents succez sur les frontiéres de France & des Pays-Bas, où le Roy ne pouvoit pas envoyer toutes ses forces, parce que les restes de la Ligue suscitoient encore de nouveaux troubles en diverses Provinces du Royaume.

An. 1595.

Les François faisoient des courses jusqu'aux portes d'Arras & de Mons, & les Espagnols avec les Ligueurs, jusques à celles d'Amiens & de Péronne : mais les Places de la Ligue qui incommodoient le plus, étoient la Fére & Soissons. Il y avoit dans cette derniére Ville une forte Garnison, dont les partis venoient jusqu'à Paris ; de sorte qu'un jour quelques jeunes Seigneurs qui éxerçoient leurs chevaux dans le manége des Thuilleries, furent enlevez ; mais le Baron de Saint Blancard frére du Maréchal de Biron courut aprés, chargea le parti, & délivra les prisonniers.

Cayet. vol. 3.

Le Roy pour empêcher ces courses, mit une grosse Garnison dans Crespy en Valois, & ordonna aux sieurs de Moussi, de Gadencourt, d'Edouville & de Beyne, qui occupoient divers postes de ce côté-là, d'être fort alertes, & d'avoir toûjours des partis en campagne entre Soissons & Paris. On se dressoit de part & d'autre de contiA nuelles embuscades : Ponsenac qui commandoit à Soissons, en disposa une à demie lieuë de Crespy, pour enlever d'Edouville qui devoit avec trente hommes aller à Velli en Laonnois. D'Edouville en fut averti ; & s'étant fait soûtenir par Moussi, Gadencourt & Beyne, il chargea si heureusement la troupe ennemie, composée de deux cens Cuirassiers, & de deux Compagnies d'Argoulets ou Dragons à cheval, qu'il la défit entiérement. Cinquante furent tuez sur la place, soixante blessez ; B plusieurs faits prisonniers, & entre autres Bellefont, & le Baron de Conan qui commandoient le parti : dix neuf Officiers de la Garnison, presque tous Capitaines se trouvérent parmy les morts, ou parmy les prisonniers.

Mémoires de la Ligue. T. 6.

Le Duc de Boüillon continuoit le ravage qu'il avoit commencé sur la fin de l'année précédente dans le Luxembourg. Les Etats de Hollande inutilement sollicitez à la paix par l'Archiduc, avoient joint quelques troupes à celles de France, sous les ordres du Comte Philippe de Nassau. Quatre Compagnies de ce Prince avoient été C enlevées par le Comte de Mansfeld, n'ayant pû être secourues par les François à cause du débordement des eaux : le Duc de Boüillon eut sa revanche sur onze Compagnies des troupes d'Espagne, qu'il défit auprés de Virton : mais faute d'assez grandes forces, il ne fit dans cette Province aucune conquête qu'il pût conserver.

Annales de Grotius, l. 3. & 4.

Mémoires de la Ligue, T. 6.

D'autre part la Tréve continuant entre la France & le Duc de Lorraine, & ce Duc résolu à conclure la paix ayant congédié ses troupes, le Roy les prit à son service, au nombre de cinq mille hommes de pied & de mille chevaux. Leurs Chefs étoient le sieur de saint George Baron d'Aussonville & le sieur de Tremblecourt, qui ayant pris l'écharpe blanche, & s'étant de plus fait avoüer par le Comte Maurice Stathouder des Provinces unies, entrérent brusquement en Franche-Comté, où ils se rendirent maîtres de Vezoul, & firent des courses dans la Province. S'ils avoient pû s'y établir, & que le Duc de Boüillon eût pû pareillement se maintenir dans le Luxembourg, c'eût été un grand embarras pour les Espagnols, à qui on auroit par ce moyen, coupé la communication de l'Italie & de l'Allemagne avec les Pays-Bas, & il leur auroit été trés-difficile d'y faire venir des secours : c'est ce qui les obligea à s'opposer promptement à ces entrepriles ; & comme ils avoient envoyé le Comte de Mansfeld dans le Luxembourg, pour empêcher le Duc de Boüillon de s'y fortifier, ils firent aussi marcher en diligence vers la Bourgogne, Velasco Connetable de Castille & Gouverneur de Milan, qui se vint poster sur la riviére de Saonne, où évitant le combat, en attendant le reste de ses trou-

Lettre du Roy au sieur Duplessis du 12. Février 1595

pes, il fit rallentir la premiére boutade des François.

Sur ces entrefaites, l'Archiduc Erneſt Gouverneur des Pays-Bas mourut. C'étoit un bon Prince, mais peu habile pour le Gouvernement, & encore moins propre à la guerre. Cette mort ne cauſa pas tant de déſordres dans les affaires des Pays Bas Eſpagnols, qu'il y avoit lieu d'en appréhender. Le Comte de Fuente fut nommé Gouverneur par l'Archiduc, en attendant les ordres de la Cour d'Eſpagne : ce Comte étoit une des meilleures têtes, & un des plus grands Capitaines de ſon temps.

Sa premiére expédition, fut le ſiége de Huy, que Hérauguiére Gouverneur de Bréda avoit un peu auparavant ſurpris ſur l'Evêque de Liége. La Ville fut priſe d'aſſaut par les Eſpagnols, & Hérauguiére qui s'étoit retiré dans le Château, contraint de ſe rendre par Capitulation ; mais le Comte ſe préparoit à de plus hautes entrepriſes.

Le Roy de ſon côté n'en méditoit pas de moins importantes. Le Duc de Mayenne aprés le danger qu'il courut d'être arrêté à Bruxelles, s'étoit retiré en ſon Gouvernement de Bourgogne, où le Préſident Janin qui étoit à la Cour, pour traiter en ſon nom avec le Roy, luy manda, qu'on n'y vouloit plus entendre parler des conditions avantageuſes, qu'on luy avoit offertes avant la priſe de Laon. Cette nouvelle le fit réſoudre à tout hazarder, & à tâcher de ſe maintenir en Bourgogne contre les armes du Roy, par le ſecours & les diverſions des Eſpagnols. Il avoit raſé les Fauxbourgs de Beaune, qui étoient fort vaſtes & fort peuplez, & fait murer toutes les portes, excepté deux, dont il avoit partagé la Garde entre les Bourgeois & la Garniſon ; & aprés avoir donné aux Bourgeois l'eſpérance de la paix, & de ſon accommodement avec le Roy, il s'étoit retiré à Dijon.

Thuanus. l. 1. 2.

La défiance qu'il avoit des Bourgeois de Beaune, luy faiſoit prendre toutes ces précautions. Le nouvel avis qu'on luy donna des intelligences qu'ils entretenoient avec le Maréchal de Biron, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de cette Province, & qui actuellement battoit le Château de l'Abbaye de Moutier Saint-Jean, fit revenir ce Duc à Beaune le premier jour de Février. Il fit murer encore une porte, & mit deux Corps de Garde à l'autre, dont l'un compoſé de Bourgeois qu'il vouloit toûjours ménager, fut poſté auprés de la porte au dedans de la Ville, & l'autre au dehors à la barriére qui n'étoit que de ſoldats, & qu'il regardoit comme le plus important, & le plus propre pour empêcher la ſurpriſe. Il recommanda la Ville au Capitaine Montmoyen, & luy dit en s'en allant, *que qui la luy ôteroit, luy arracheroit le cœur du ventre.*

An. 1595.

Cayet. vol. 3.

Montmoyen par les ordres ſecrets du Duc, arrêta aprés ſon départ pluſieurs Bourgeois, du nombre deſquels fut le Maire nommé Belin : mais il le relâcha par la crainte d'un ſoulévement. Il fit en cela une grande faute ; car ce Maire homme de trés-grande autorité dans la Ville, & de beaucoup de reſolution, voyant le péril où il étoit, prit ſon parti, & le cinquiéme de Février, ayant donné ordre ſecrétement à tous les Bourgeois de s'armer, ſans attendre l'heure dont il étoit convenu avec le Maréchal de Biron, il fit ſonner la cloche de l'horloge de la Ville, qui étoit le ſignal pour les Bourgeois.

Dans le moment, tous ſortirent en armes de leurs maiſons ; & le Maire ayant paru devant la ſienne l'épée à la main avec l'écharpe blanche, cria *Vive le Roy.* Ce cri ſe fit en même temps dans tous les quartiers de la Ville ; on ſe jetta ſur les ſoldats qui ne s'attendoient à rien moins ; la porte où étoient les Corps de Garde, fut fermée, par celuy qui commandoit les Bourgeois en ce quartier-là ; les ſoldats qui étoient dehors à la barriére, demeurérent expoſez au feu que l'on fit ſur eux de deſſus les murailles, & ils demandérent quartier. On ſe battit furieuſement en divers endroits : mais les Bourgeois s'emparérent de toutes les ruës, excepté de la ruë de la belle Croix voiſine du Château, qui fut la ſeule où la Garniſon ne put être forcée.

Les Bourgeois ſe retranchérent à l'entrée du côté de la Ville, ils rompirent les portes qui avoient été bouchées, & envoyérent au Maréchal de Biron, qui n'étoit qu'à demie lieuë de là, & qui accourut à toutes jambes avec de la Cavalerie. Il ſe diſpoſa à attaquer la ruë de la Belle Croix : mais les ſoldats qui la gardoient, capitulérent ; & eurent permiſſion de ſe retirer avec leurs armes & leur bagage. Il inveſtit auſſi-tôt le Château, pour en faire le ſiége. Oudineau que le Duc de Mayenne avoit fait Grand Prevôt, fut ſurpris portant deux Lettres, l'une pour le Capitaine Montmoyen, où il y avoit une liſte des Bourgeois qu'il devoit mettre en priſon, & une autre pour le Gouverneur de Dijon avec un ordre pareil, d'arrêter certains Bourgeois de cette Ville, qui y étoient nommez.

Le Maréchal de Biron envoya celle cy à Dijon, & elle ne contribua pas peu à engager les Bourgeois à ſuivre l'exemple de Beaune quelque temps aprés. Le ſiége du Château de Beaune fut formé, & ſur la nouvelle que le Duc de Mayenne aſſembloit ſix ou ſept mille hommes pour le ſecourir, toute la Nobleſſe du parti Royal ſe rendit auprés du Maréchal. Le Roy luy envoya encore quelques troupes, ſous les ordres des ſieurs Guillaume de Tavannes, de Sipierre & de Ragni. La Place tint un mois ; mais la bréche étant faite, le Capi-

Thuanus. l. 121. An. 1592.

taine Montmoyen capitula le jour de Pâque fleurie, & la rendit.

Le Roy reçeut cette nouvelle au Bois de Vincennes, où il s'étoit retiré pour faire ſes dévotions. Il fit chanter le *Te Deum* dans la Chapelle, & puis à Paris. Un peu aprés le Baron de Seneçey abandonna la Ligue, & rendit Auſſonne au Roy, à condition qu'il auroit la Lieutenance de Roy de la Province. Nuits & Autun imitérent dans le même temps l'exemple de Beaune & d'Auſſonne.

Ces ſuccez des armes du Roy encouragérent les Bourgeois de Dijon, à éxécuter le deſſein qu'ils avoient depuis long-temps, de ſecoüer le joug de la Ligue. Ils prirent bruſquement les armes contre le Vicomte de Tavannes & contre François Boyot de Franceſque Gouverneur du Château, & ſecondez par le Maréchal de Biron, qui leur envoya un ſecours fort à propos, ſe rendirent maîtres de la Ville. Franceſque ſe retira dans le Château, & le Vicomte de Tavannes dans celuy de Talan, Place aſſez forte à quelque diſtance de Dijon.

Sur ces entrefaites, le Connétable de Montmorenci ayant gagné le ſieur de Diſimieux Gouverneur de Vienne, acquit cette Place au Roy : c'étoit l'unique paſſage que le Duc de Nemours eût ſur le Rhoſne, & par où les reſtes de la Ligue, en Auvergne, en Lionnois, & en Foreſt pouvoient recevoir du ſecours des Etrangers. Cette circonſtance rendoit trés-importante la réduction de cette Ville. Le Duc de Nemours, dont elle faiſoit la principale reſſource, conçeut tant de chagrin de ſa perte, qu'il en tomba malade, & aprés une langueur de quatre mois, mourut à Anneçy. C'étoit un jeune Prince d'un mérite égal à ſa naiſſance; mais d'une ambition demeſurée, & qui ſe voyant exclus du Trône de France, où il avoit aſpiré auſſi bien qu'au mariage de l'Infante d'Eſpagne qui ſeul l'y pouvoit conduire, avoit toûjours regardé comme ſon pis aller, de ſe faire un Etat ſouverain du Lionnois, du Beaujolois, & du Forés. Il s'étoit rendu dans cette vûë entiérement indépendant du Duc de Mayenne, & avoit par cette méſintelligence beaucoup affoibli le parti de la Ligue. Sa mort acquit encore au Roy quelques petites Places dont il étoit maître, la plûpart de ſes amis & ſerviteurs trouvant mieux leur compte, à prendre ce parti, qu'à ſuivre celui qui dépériſſoit tous les jours.

Toutes ces conquêtes ne donnoient guéres plus de joye au Roy, qu'elles luy cauſoient d'embarras, à cauſe des différentes vûës de ſes Généraux, qui ſe trouvant en ſi beau chemin, le ſollicitoient chacun de leur côté, de leur envoyer des troupes, & même de venir en perſonne, pour achever de diſſiper ſes Ennemis dans leurs Gouvernemens.

Mémoires de Sully, T. 2. c. 59.

Le Connétable de Montmorenci aprés la réduction de Vienne, & aprés avoir mis en fuite tout ce qui reſtoit dans ces quartiers-là de troupes aux Ducs de Savoye & de Nemours, avoit deſſein d'entrer dans la Breſſe & de commencer par quelque action conſidérable, à faire avec quelque éclat les fonctions de ſa dignité de Connétable. Le Maréchal de Biron de ſon côté vouloit attirer le Roy en Bourgogne, où il faiſoit actuellement le ſiége du Château de Dijon, qui étoit fort, & celuy du Château de Talan encore plus difficile à prendre : mais d'ailleurs le Roy étoit inquiét pour la frontiére de Picardie, & ſurtout pour Cambray, que le Comte de Fuente avoit déja bloqué, & qu'il ſe préparoit à aſſiéger dans les formes.

Le Roy aprés avoir beaucoup délibéré, réſolut d'aller joindre le Maréchal de Biron, & promit au Connétable de ſe rendre à Lyon, quand il auroit ſoûmis la Bourgogne. Ce fut le ſieur de Sancy qui avoit alors beaucoup de crédit ſur l'eſprit de ce Prince, & le Chancelier de Chiverny qui luy firent prendre cette réſolution, par le moyen de la Marquiſe de Monleaux, non pas que cette Dame aimât Sancy : au contraire elle luy en vouloit, pour quelques railleries qu'il avoit fait ſur ſes amours : mais il fit agir auprés d'elle, une autre Dame qui la prit par un endroit fort ſenſible. Elle luy fit eſpérer, qu'aprés la priſe des Châteaux de Dijon & de Talan, le Roy réüniſſant ſon armée à ce Corps de Lorrains qu'il avoit pris à ſon ſervice, & qui s'étoit rendu maître de Veſoul en Franche-Comté, cette Province ne ſeroit point en état de réſiſter à l'armée Royale; que le Roy en feroit la conquête en une ſeule campagne; qu'on en pourroit donner la Souveraineté honorifique aux Cantons Suiſſes, & la proprieté à ſon fils Céſar, qu'elle avoit eu du Roy, & qui étoit oé durant le ſiége de Laon.

Le Roy ayant pris la réſolution d'aller en Bourgogne, chargea du ſoin des frontiéres de Picardie, Meſſieurs de Nevers, de Saint Pol, de Bouillon, & l'Amiral de Villars, & au cas qu'ils uniſſent leur forces enſemble; c'étoit le Duc de Nevers qui devoit en avoir le commandement général. Il établit deux Conſeils à Paris, tant pour les Finances, que pour les autres affaires, dont il fit Chef le Prince de Conti : le Comte de Soiſſons, qui prétendoit à cet honneur, en fut trés-chagrin : mais il y avoit une ſi grande antipathie entre le Roy & ce Prince, que le Roy ne luy accordoit des graces, que quand il ne pouvoit les luy refuſer, & le Comte ne pouvant ſe réſoudre à la complaiſance, recevoit ſouvent des déboires, dont il ne pouvoit ſe venger, que par des murmures fort inutiles.

Le Roy partit de Paris, fit ſa premiére entrée à Troyes le treotiéme de May, & An. 1595.

prit

prit le chemin de Bourgogne, à la tête d'un assez gros corps de troupes, qui s'étoient renduës auprés de luy de divers endroits. Il apprit en arrivant que le Connétable de Castille avoit repris Vesoul en Franche-Comté, & il ne douta pas que son dessein ne fût de venir avec le Duc de Mayenne au secours des Châteaux de Dijon & de Talan. Il donna ses ordres pour asseurer les deux sieges, fit faire de nouveaux retranchemens au Camp, & coupa la communication entre les deux Châteaux, que le Maréchal de Biron faute d'avoir assez de troupes, n'avoit pû empêcher jusqu'alors.

Comme il vouloit venir à bout de cette entrepriſe à quelque prix que ce fût, il partit du Camp, & marcha au-devant des Espagnols, pour retarder leur marche le plus qu'il luy seroit possible; & déterminé à leur livrer bataille, s'il ne pouvoit autrement les empêcher d'approcher de Dijon, il donna rendez-vous à ses troupes à Lux & à Fontaine Françoise,

Relation du sieur Bellhara de la journée de Fontaine Françoise au Baron de Koint.

En les attendant il passa la riviére de Vigenne à la tête de cent cinquante chevaux & d'autant d'Arquebusiers à cheval, & il en détacha le Marquis de Mirebeau avec cinquante à soixante Cavaliers, pour apprendre des nouvelles des ennemis, tandis que luy reconnoîtroit le pays, & choisiroit un champ de bataille, au cas qu'il en fallût venir à une action. Le Roy n'eut pas fait une lieuë de chemin, qu'il vit revenir Mirebeau en désordre, & qui luy dit qu'ayant été brusquement chargé par un gros de quatre cens chevaux, il n'avoit point eu le moyen de reconnoître les troupes ennemies aussi distinctement qu'il l'eût souhaité: mais que selon toutes les apparences l'armée Espagnole étoit fort proche, & qu'elle venoit pour se loger à Saint-Seine.

Le Maréchal de Biron étant arrivé dans le moment avec quelque Cavalerie s'offrit à aller luy même reconnoître les ennemis, pour en rapporter des nouvelles plus certaines. Il n'eut pas fait mille pas à la tête de trois cens chevaux, qu'il apperceut comme une garde avancée de soixante sur une colline. Il alla à eux, les écarta, & découvrit delà toute l'armée Espagnole qui marchoit en bataille, & dont quatre cens chevaux plus avancez en poursuivoient vivement environ cent cinquante commandez par le Baron d'Aussonville, qui venoit joindre le Roy.

Les quatre cens chevaux abandonnant ce Baron, pour ne pas trop s'écarter de leur gros, tournérent vers le Maréchal de Biron; & à quelque distance de luy, au lieu de venir le charger, se séparérent en deux troupes, & prirent à droite & à gauche, à dessein de reconnoître ce qu'il y avoit derriére les Escadrons François,

Ces quatre cens chevaux étoient soûtenus de six cens autres, qui firent la même manœuvre. Le Maréchal qui pénétra leur dessein, sépara aussi sa troupe en trois Escadrons, envoya sur sa droite le Marquis de Mirebeau, & sur sa gauche le Baron de Lux, & luy avec le troisieme Escadron, fit ferme au lieu ou il étoit: par ce moyen il empêcha quelque temps les ennemis de reconnoître ses derriéres: mais deux Escadrons de cent cinquante chevaux chacun, ayant chargé trés-vigoureusement Mirebeau & de Lux, celuy-cy fut fort mal mené: le Maréchal courut à son secours, & le dégagea au moment qu'il étoit prêt d'être pris, ayant eu son cheval tué sous luy.

Cette charge où la Cavalerie ennemie fut repoussée, permit au Baron de Lux de rallier ses gens: mais le Maréchal voyant plusieurs Escadrons s'avancer pour l'envelopper pensa à la retraite, qui se fit avec assez de désordre. Il y receut un coup de sabre sur la tête, & un coup de lance dans le bas ventre, mais qui n'entroit pas fort avant.

Le Roy envoya cent chevaux au-devant du Maréchal, pour faciliter sa retraite & arrêter l'ennemi: mais ils furent encore culbutez & poussez jusqu'à l'Escadron du Roy, qui n'eut jamais plus besoin de sa valeur, & de sa presence d'esprit qu'en cette occasion.

Il n'avoit avec luy que trois cens chevaux, & il s'en voyoit huit cens sur les bras en six Escadrons, dont le succés animoit le courage. Il appella auprés de sa personne tout ce qu'il y avoit de Seigneurs & d'Officiers de distinction, donna au Duc de la Trimouille la moitié de sa troupe à conduire, prit l'autre avec luy, & cria: A moi Messieurs, & faites comme vous m'allez voir faire. Il se met à la tête de son Escadron & va enfoncer un de ceux des ennemis, quoy qu'il n'eût ni pot ni casque en tête: le Duc de la Trimouille en fit autant avec le sien, & la charge se fit avec telle furie, que les deux Escadrons ennemis furent percez & renversez sur les autres. Le Maréchal qui avoit rallié six vingt chevaux accourut tout blessé qu'il étoit, & acheva la déroute.

Ils alloient pousser jusqu'à un corps de trois cens chevaux, ou étoit le Duc de Mayenne, si le Roy n'eût fait faire alte, sur ce qu'il apperçût des hayes toutes bordées de Mousquetaires, devant lesquelles il falloit passer, & essuyer un trés grand feu. Deux grosses troupes de Cavalerie ennemie parurent sortant d'un bois voisin. Le Roy les chargea encore, & les ayant dissipées revint se poster au lieu ou il étoit d'abord. Il y vit arriver fort à-propos huit cens chevaux de ses troupes, ou étoient le Comte de Chiverni, le Chevalier d'Oise, les sieurs de Vitri, de Clermont, de Rissé, de la Curée, d'Arambure, d'Heure, de Saint Géran, & la Boulaye.

Ces nouvelles troupes firent croire au Connétable de Castille, que toute l'armée

Royale arrivoit; & ſur l'experience de ce qui venoit de ſe paſſer, il appréhenda que la partie ne fût trop dangereuſe pour luy. C'eſt pourquoy comme il ne vouloit pas hazarder une bataille, il raſſembla toute ſa Cavalerie à la tête de ſon armée, & fit défiler par derriére ſes Bataillons vers la riviére de Saone. Le Roy le pourſuivit, & le harcela ſans ceſſe, juſqu'à ce que ce Général eût mis cette riviére entre les François & luy, à la faveur d'un pont qu'il y avoit au-deſſous du Bourg de Grey.

Pluſieurs ont écrit, que le Duc de Mayenne fit de fortes inſtances au Connétable de Caſtille, pour qu'il luy donnât encore ſeulement quinze cens chevaux, avec leſquels il luy répondoit d'envelopper cette poignée de gens qu'ils avoient en tête; mais la prudence du Général Eſpagnol l'empêcha de les luy accorder, parce qu'il ne pouvoit ſe perſuader, que le Roy s'exposât de la ſorte, ſans être ſoûtenu au moins de toute ſa Cavalerie: & c'eſt la ſeconde fois qu'un tel préjugé ſauva ce Prince, & l'empêcha de perir; car ſur un ſemblable raiſonnement, Aléxandre de Parme l'avoit manqué à Aumale l'an 1592.

Mathieu Hiſt. de Henri IV. l. 2.

Monſieur de Thiange qui étoit alors dans le parti de la Ligue, a dit depuis qu'en cette rencontre il conduiſoit une des troupes qui combattirent, qu'ayant reconnu le Roy, il s'étoit arrêté, & que ce Prince le fit charger en même temps ſi furieuſement par le Marquis de Mirebeau, que ſon Eſcadron fut en un moment diſſipé.

Ce fut-là une de ces occaſions, où l'on vit ce que peut la preſence d'un Prince guerrier à la tête de ſa Nobleſſe: car les ennemis dans toutes les charges qui ſe firent, étoient ſix contre un, & furent battus comme s'ils n'avoient été qu'un contre ſix. Entre ceux qui eurent part à cette fameuſe journée, & qui furent preſque toûjours aux côtez du Roy, ſont nommez les Ducs d'Elbœuf, & de la Trimouille, le Marquis de Piſani, les ſieurs d'Inteville, de Roquelaure, de Château-vieux, de Liancour, de Montigni, de Mirepoix, & le Marquis de Treſnel. Quelques-uns d'entre eux conjurérent pluſieurs fois le Roy de ſe retirer ſur un cheval Turc extrémement vîte, qu'on tenoit tout prêt: mais il ne voulut jamais abandonner la partie. Le Roy dans une Lettre * qu'il écrivit au ſieur du Pleſſis-Mornay, fait un grand éloge de la valeur que les ſieurs de Mirebeau & la Curée firent paroître dans ce combat.

Cayet. T. 3. * Datée du 9. Juin 1595.

Une témérité quand elle eſt heureuſe, ne fait guére de tort pour l'ordinaire à un Général en matiére de guerre: mais il me paroît qu'en ces rencontres ce grand Prince en fut accuſé ſans ſujet. Il avoit pour maxime celle de tous les grands Capitaines, qui eſt de s'inſtruire éxactement par eux-mêmes des forces & de la diſpoſition des ennemis, ſans s'en rapporter à d'autres, quand il s'agit d'une action importante & déciſive. C'eſt pour cela qu'en de telles conjonctures il alloit en perſonne à la découverte: ces précautions toûjours ſi utiles, pour le ſuccés des grandes entrepriſes, ne ſont pas d'ordinaire ſans quelque peril; un accident imprévû, un hazard, l'addreſſe de l'ennemi le font naître quelquesfois; & c'eſt alors que l'honneur oblige un Général à ſoûtenir par ſa valeur, ce qu'il n'a entrepris que par prudence, & à payer alors de ſa perſonne, comme un Officier ſubalterne, ſans nul égard à ſon rang & à ſa dignité.

Quelque vigoureuſe qu'eût été cette action de la part des François, leur perte fut trés-petite. Ils n'y eurent que ſix hommes de tuez, un de pris & quelques bleſſez. Les Eſpagnols y perdirent ſix vingt ſoldats, & quelques Officiers, ſoixante autres demeurérent priſonniers, & environ deux cens furent bleſſez: on leur prit auſſi un drapeau dans la derniére charge que le Royleur fit.

Ce Prince ſe ſceut trés-bon gré du danger qu'il avoit couru, non ſeulement parce que aprés de tels éxemples, perſonne n'eût oſé ſe trop ménager: mais encore parce que le Connétable de Caſtille jugeant par cette épreuve des gens à qui il avoit affaire, n'oſa s'engager plus avant; & s'étant retranché ſous Grey Ville de la Franche-Comté, laiſſa prendre les Châteaux de Dijon, & de Talan. De ſorte qu'il ne reſta plus au Duc de Mayenne en Bourgogne, que les ſeules Villes de Seure & de Châlons ſur-Saône, où il ſe retira ſe voyant abandonné par les Eſpagnols. Cayet. T. 3.

Aprés la priſe des deux Châteaux le Roy entra en Franche-Comté, ravagea le plat pays, & auroit pû y faire quelque entrepriſe plus conſiderable, ſi les Suiſſes y euſſent voulu conſentir: mais nonobſtant les beaux projets formez en faveur de la Marquiſe de Monceaux & de ſon fils, que les Cantons ne goûtérent pas, ils demandérent au Roy la confirmation du Traité de neutralité fait en 1580. entre cette Province & le Duché de Bourgogne. Il ſe fit dés-lors une ſuſpenſion d'armes de ce côté-là; on commença les conférences ſur ce ſujet, où aſſiſtérent le Marquis de Piſani & Monſieur de Sillery alors Ambaſſadeur du Roy chez les Suiſſes, les Députez du Roy d'Eſpagne, & ceux des Cantons; la choſe fut entiérement concluë quelque temps aprés, & le traité ratifié par le Roy le vingt-troiſiéme de Septembre ſuivant. Au Recueil des Traitez par Leonard, T. 2.

Le Roy aprés avoir ſatisfait au déſir du Maréchal de Biron, qui ſans ſon arrivée étoit en danger d'être accablé par le Duc de Mayenne & par le Counérable de Caſtille, voulut auſſi contenter le Connétable de Montmorenci. Ce Seigneur le ſollicitoit fort de venir à Lyon, où ſa préſence devoit produire de grands effets, & d'où il pourroit donner ſes ordres de plus prés pour

rétablir la tranquilité en Provence.

Il fut receu le quatriéme de Septembre dans cette Ville, une des plus considérables de son Etat, avec une magnificence qui effaça celle de toutes les entrées qu'il avoit faites jusques-là dans les autres Villes, qui s'étoient soumises à son obeïssance. Ses maniéres franches & populaires luy gagnérent les cœurs. Tous les Ordres, & tous les particuliers de quelque distinction s'empressérent en toutes maniéres à luy témoigner leur joye; & il eut surtout un grand plaisir, de voir l'Archevêque de Lyon, autrefois l'ame de la Ligue & le conseil du Duc de Mayenne, venir à la tête du Clerge luy rendre son obeïssance.

An. 1595. Elle est raconte en détail par Cayet. vol. 6.

Sur l'exemple de la République de Venise, qui luy avoit envoyé une trés-solemnelle ambassade qu'il receut à Paris au commencemeur de cette année, les Députez de plusieurs Princes Allemans, des Suisses, des Grisons, & de quelques Républiques d'Italie vinrent le complimenter durant cette céremonie. Trois jours aprés le Connétable le mena à Mont-Luel Ville des Etats de Savoye à trois lieuës de Lyon, de laquelle il s'étoit emparé quelque remps auparavant, & qui luy donnoit un assez grand Pays pour la commodité des quartiers d'hyver.

Plusieurs choses importantes se passérent durant le séjour du Roy à Lyon. La mort du Duc de Nemours qui arriva vers ce temps-là, fit rentrer quelques places du Lyonnois & de la Principauté de Dombes dans l'obeïssance. Le Gouvernement du Lyonnois possédé par ce Duc, fut donné à Monsieur de la Guiche, & la Charge de Grand Maître de l'Artillerie fut céde par celuy-cy à Monsieur de Saint Luc.

Monsieur de Bois-Dauphin qui maintenoit le parti de la Ligue en Anjou & dans le Maine, y tenoit encore Châteaugontier & Sablé, & avoit paru jusques-là ne point vouloir se séparer d'intérêt d'avec le Duc de Mercœur: mais par le conseil du sieur du Plessis-Mornai, il traita séparément avec le Roy, qui signa le Traité à Lion. Sa dignité de Marechal de France qu'il avoit euë de la Ligue, luy fut confirmée aprés la signature du Traité, dans lequel neanmoins le Roy ne luy permit pas de prendre ce titre. Les sieurs Ourceau & du Breüil qui avoient conduit cette négociation, furent récompensez, le premier d'une Charge de Maître des Requêtes, & l'autre fut fait Conseiller au Parlement de Bretagne: & ainsi fut vérifiée la prédiction que Monsieur de Chanvalon avoit faite au Duc de Mayenne, au sujet de la création qu'il fit de quarre Maréchaux de France, que ces bâtards se feroient un jour légitimer à ses dépens. Cela fut vray des Maréchaux de la Châtre & de Bois-Dauphin; mais du Rhosne prit l'Echape-rouge, & demeura avec les Espagnols. Pour Saint-Pol qui étoit le quatriéme, il avoit été tué par le Duc de Guise comme je l'ay dit auparavant.

Lettre de du Plessis-Mornay à M. de Lomenie du 23 Decembre 1595.

Ce fut encore à Lyon, que le Roy receut nouvelle certaine, que le Pape étoit prêt de luy donner son Absolution. Cette nouvelle fit un grand effet. Le Duc de Joyeuse qui en eut avis du Cardinal son frére, commença à penser serieusement à se remettre en l'obeïssance du Roy avec Toulouse, & les autres Places qu'il maintenoit dans les intérêts de la Ligue; ce qui fut éxecuté au mois de Février de l'année suivante. Enfin le coup mortel fut dans le même lieu porté à la Ligue, par les traitez de Tréve que le Roy y fit avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoye.

Le Duc de Mayenne si mal secondé par les Espagnols pour le secours du Château de Dijon, vit bien que desormais il ne pouvoit plus faire aucun fond sur eux; & prenant occasion de la résolution où le Pape étoit de donner l'Absolution au Roy, dont le refus luy avoit jusques-là servi de prétexte pour continuer la guerre, envoya à Lyon vers ce Prince, pour luy proposer une Tréve. Le Roy n'ignoroit pas le desordre des affaires du Duc: mais il ne vouloit point le pousser à bout, ni le contraindre à se retirer avec les Espagnols, qui pourroient profiter de son désespoir, des lumiéres qu'il leur donneroit sur les moyens d'attaquer le Royaume, & des intélligences qu'il pourroit y entretenir. Par toutes ces considérations fondées sur trop d'exemples tirez de l'Histoire des Rois de la branche des Valois, & par les sollicitations de Gabrielle d'Etrées qui le possedoit alors entiérement, & à qui le Duc de Mayenne avoit eu recours, il témoigna recevoir avec joye la proposition du Duc. La Tréve luy fut accordée pour trois mois à plusieurs conditions, qui devoient beaucoup contribuer au repos du Royaume: mais on luy en imposa une, sans laquelle on ne l'auroit pas écouté. Ce fut de donner sa parole, que durant cette Tréve on travailleroit sérieusement & sincérement au traité de Paix.

Thuanus. l. 113

Dans le traité de Tréve daté du 13 Septembre 1595.

Il y eut beaucoup de difference entre ce traité de Tréve & celuy qui fut fait en 1593. Le Roy ne permit point qu'on employât en ce dernier le terme d'Union ou de Ligue: dans l'autre traité de Tréve, le Roy avoit souffert qu'on ne l'y nommât point avec le titre de Roy; mais dans celuy cy il s'y qualifia Roy de France & de Navarre, sans parler de quelques autres formalitez, qui marquoient assez que le Duc Mayenne traitoit avec luy comme avec son Souverain.

Pendant cette Tréve, le Marquis de Saint-Sorlin qui avoit pris le nom de Duc de Nemours aprés la mort de son frére aîné, se disposa aussi à traiter avec le Roy: mais le Duc de Mercœur n'eut aucun égard à ce traité, & toûjours secondé par les Espagnols, il continua la guerre en Bretagne. Pour ce qui est du traité avec le Duc de Savoye,

avant que d'en dire la concluſion, je dois toucher les expéditions militaires, qui ſe firent du côté de ſes Etats par le ſieur de Leſdiguieres.

An. 1595. Ce Seigneur avoit aſſiégé le Fort d'Exiles le premier jour de cette année 1595. & l'avoit pris aprés un ſiége de prés d'un mois, & aprés avoir répouſſé le Duc, qui étoit venu au ſecours avec une armée de neuf à dix mille hommes. Ce Fort repris fermoit au Duc de Savoye de ce côté-là l'entrée du Dauphiné: mais il falloit ravitailler Cahours, qui ſans cela couroit riſque d'avoir le même ſort que Briqueras, étant au-delà des montagnes & fort proche de Pignerol. Leſdiguiéres prit ſi-bien ſes meſures, qu'il y fit conduire par Saint. Jurs un convoi de trois cens quintaux de bled & de farine, & que l'eſcorte malgré les embuſcades du Duc de Savoye, le vint réjoindre ſans aucun fâcheux accident.

Hiſtoire de Leſd guiéres, l. 5. c. 7. &c.

Aprés tout quelque chére que fût cette Conquête à Leſdiguiéres, parce qu'elle luy avoit été trés-glorieuſe, il fallut qu'il ſe réſolût à la perdre. Il luy étoit auſſi difficile de conſervêr cette Place, qu'il étoit aiſé au Duc de Savoye de l'aſſiéger. Ce Prince l'inveſtit, & ſe retrancha devant d'une maniére à ne pouvoir être forcé dans ſes retranchemens. Leſdiguiéres y vint avec une petite armée au mois de May, & employa toutes ſortes de moyens & de ſtratagêmes pour attirer le Duc à un combat; mais il ne voulut jamais le hazarder. Enfin la garniſon manquant de toutes ſortes de vivres, aprés avoir été réduite à manger, non ſeulement les chevaux, mais encore les chiens & les rats, fut obligée de capituler, & Leſdiguiéres de penſer à la retraite qu'il fit non ſans danger, mais avec tant de prudence & d'ordre, qu'elle luy fit preſque autant d'honneur qu'une victoire. Il ſe dédommagea enſuite de la perte de Cahours par la priſe de quelques poſtes dans les montagnes.

Cayet, vol. 3.

Durant ce temps-là le Duc de Savoye traitoit de ſa paix avec le Roy par l'entremiſe de Zamet, qui eut diverſes conférences avec le Préſident de Sillery. On erût l'affaire conclue moyennant quelques ſommes d'argent, que le Duc donneroit au Roy qui en avoit grand beſoin, & la reſtitution de quelques petites Places que le Duc occupoit en Provence & en Dauphiné. Le Roy même inquiet ſur les affaires de Picardie, de Bretagne, & de Provence, alla juſqu'à ſe rélâcher ſur le Marquiſat de Saluces, & juſqu'à conſentir qu'un des fils du Duc de Savoye en fût mis en poſſeſſion, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France: mais le Duc qui agiſſoit toûjours par les impreſſions de la Cour d'Eſpagne, & qui n'étoit entré en traité que par la peur de l'approche du Roy, & pour gagner du temps, rejetta avec hauteur l'article de l'hommage: c'eſt ce qui empêcha la concluſion de la paix; tout ſe termina

An. 1595. à une Tréve juſqu'à la fin de cette année 1595. & elle fut continuée à diverſes repriſes, juſqu'au mois de Mars de l'an 1597.

Leſdiguiéres ſe ſervit de cette conjoncture, pour venir faire ſa Cour. Lorſqu'il arriva à Lyon accompagné du jeune Crequi ſon gendre fils de la Comteſſe de Saut, le Roy couroit la Bague dans la Place de Bellecour. Ce Prince l'ayant apperçû de loin, piqua vers luy la lance en arrêt, & luy cria en riant, *Ha vieux Huguenot, tu en mourras.* Leſdiguiéres étant dans le moment ſauté à terre, pour ſaluër ſon Roy, qu'il n'avoit point vû depuis trés-long temps, en fut receu avec toutes les careſſes que ſes grands ſervices méritoient. Ce Prince l'aſſeura qu'il n'y avoit rien qui dépendît de luy, à quoy il ne pût prétendre. Il le fit le lendemain Conſeiller d'Etat, & luy en envoya le Brévet par le ſieur de Calignon Chancelier de Navarre.

Hiſtoire de Leſd guiéres, l. 5. c. 12.

Le Connétable conſeilla au Roy de ne point quitter Lyon, avant que d'avoir mis ordre aux troubles de Provence qui continuoient toûjours, par la haine que les Provençaux avoient contre le Duc d'Epernon, & par la fierté de ce Duc qui s'opiniâtroit à ne pas deſemparer, & à ſe maintenir dans ce Pays quoy qu'il luy en dût arriver.

Une Tréve qui s'y étoit faite ſur la fin de l'année derniére, avoit été prolongée pour trois mois par les ordres exprés du Roy. Le Duc d'Epernon n'y avoit eu aucun égard, & avoit fait pluſieurs hoſtilitez pendant ce temps-là contre les Villes & les Perſonnes contraires à ſon parti. Les uns & les autres députérent à la Cour pour juſtifier leur conduite, & accuſer celle de leurs adverſaires.

Cependant le Comte de Carces Chef du parti oppoſé à celuy du Duc d'Epernon, ſurprit la Ville de Salon, & aſſiégea le ſieur de Saint Romans dans le Château. C'étoit un brave ſoldat, zélé Partiſan de la Ligue, & qui ſans ſe livrer au Duc d'Epernon, ne vouloit point non plus reconnoître les ordres du Comte, depuis que celuy-cy avoit reconnu le Roy.

Bouche Hiſt. de Provence, l. 10.

Aléxandre Vitelli, Commandant de Berre pour le Duc de Savoye aſſembla des troupes pour ſecourir Saint Romans, & le Duc d'Epernon ſe joignit à luy, non pas pour l'amour de Saint Romans, mais par haine contre le Comte de Carces: ils ſe préſentérent devant la Ville, d'où le Comte fit une ſortie, & les repouſſa.

Le Duc à ſon retour ſe ſaiſit d'un lieu nommé Alenſon, d'où il pouvoit beaucoup incommoder le Comte de Carces dans Salon. Cela luy attira un terrible Arrêt du Parlement d'Aix, par lequel il fut ordonné qu'informations ſeroient faites de ſa conduite, & envoyées au Roy & à Monſieur le Connétable. On publia par tout la défenſe de porter les armes ſous ſes ordres, de luy fournir des munitions & des vivres, & un commandement à tous ceux qui étoient à ſon ſervice, de l'abandonner comme un re-

belle, & comme un ennemi de l'Etat, qui avoit tenté de donner du secours au Château de Salon tenu par un homme revolté contre le Roy; & en même temps on députa à Monsieur de Lesdiguieres, pour le prier de venir avec ses troupes en Provence.

Le Duc sans s'embarasser de tant de fracas, ayant assemblé toutes ses forces, alla assiéger le Comte de Carces dans Salon, qui se trouva ainsi entre deux feux, entre celuy du Château & celuy de la campagne. Le Connétable averti de tous ces desordres, envoya par Maridat son Sécrétaire, commandement au Duc de se retirer de devant Salon, au Comte, de lever le siége de devant le Château, & à Saint Romans, de mettre sa place en séquestre entre les mains de Duménil-Conin Gentilhomme de Languedoc, en attendant que le Roy en eût autrement ordonné.

L'approche de Lesdiguiéres avec ses troupes, plûtôt que l'ordre du Connétable, fit abandonner l'entrepriſe de Salon au Duc. Vitelli fut bleſſé en cette expédition, & alla mourir en son Gouvernement de Berre. Le Comte de Carces n'obéit point. Saint Romans se voyant sur le point d'être forcé, voulut s'échapper, & se cassa la cuisse en sautant d'un lieu trop haut; & le Comte se rendit maître du Château, excepté des Egliſes des Cordeliers & de Saint Laurent.

Sur ces entrefaites le sieur du Frêne Conseiller d'Etat envoyé par le Roy arriva en Provence le quinziéme d'Avril, pour s'inſtruire sur les lieux, du véritable Etat des choſes, dont les deux partis avoient jusqu'alors informé la Cour ſi diverſement. Il fit tout ce qu'il pût en parlant en particulier au Duc d'Epernon, pour l'engager à renoncer de luy-même au Gouvernement de Provence, l'aſſeurant qu'il feroit un extrême plaiſir au Roy, qui trouveroit bien moyen de le dédommager. Le Duc entendant cette propoſition, changea de couleur, & s'emportant avec une extrême violence, il répondit qu'il avoit arraché la Provence des mains du Duc de Savoye & de la Ligue au dépens de son sang, de celuy de ses amis, de ses parens, & de son propre frére; qu'on ne pouvoit luy en ôter le Gouvernement sans ruiner sa réputation; qu'il s'y maintiendroit contre quiconque entreprendroit de le luy enlever, & qu'il ne le quitteroit qu'avec la vie.

Le sieur du Freſne tâcha en vain de l'adoucir, en luy repréſentant les malheurs où ces réſolutions extrêmes alloient plonger la Provence; & le trouvant inflexible, il luy déclara enfin, que le Roy le vouloit abſolument, & qu'il avoit ordre de sa part, de luy dire, que s'il n'obéïſſoit au plûtôt, il viendroit luy-même l'en chaſſer, & luy faire sentir les effets de son indignation. Hé bien, repartit le Duc en furie, qu'il vienne; je luy ſerviray de Fourrier, non pas pour luy préparer les logis, mais pour brûler tous ceux qui seront sur son paſſage.

Nonobſtant ces paroles inſolentes, & toutes ces rodomontades, ayant fait de plus ſérieuſes reflexions, il signa quelques jours aprés les articles de la Tréve que le Roy avoit commandée aux deux partis.

Le sieur du Freſne avoit auſſi ordre de la Cour, de faire son poſſible pour ramener par la douceur Marſeille à l'obéïſſance du Roy. Deux hommes depuis long temps, dominoient dans cette Ville, ou plutôt la tyranniſoient. L'un s'appelloit Caſaux Conſul de la Ville, & l'autre Loüis d'Aix Viguier. Ils s'étoient rendus indépendans & du Duc d'Epernon & du Comte de Carces, ſe promettant d'être bien appuyez du Roy d'Eſpagne, dont ils recevoient tous les jours les Vaiſſeaux & les Galéres dans leur Port. Le sieur du Freſne leur envoya un Trompette, pour leur porter les Lettres que le Roy leur écrivoit. Le Trompette rencontra auprés de Marſeille Loüis d'Aix qui revenoit d'une Maiſon de campagne: il alla le ſaluër, & luy preſenta les Lettres. Ce brutal aprés les avoir liës, ordonna à ſes gens de ſe ſaiſir du Trompette, luy fit couper les oreilles, & foula aux pieds les Lettres du Roy, en jurant, & diſant des paroles les plus outrageuſes à la perſonne de ce Prince; deſquelles il fut depuis bien puni.

La Tréve étant expirée, elle fut prolongée par le commandement du Roy à diverſes repriſes, mais trés-mal obſervée par les deux partis, qui ne ceſſérent point de faire des entrepriſes l'un ſur l'autre à toute occaſion.

Tout ce que je viens de raconter s'étoit paſſé en Provence, avant l'arrivée du Roy à Lyon; & dés que l'on ſçût qu'il en approchoit, tous les Ordres de la Province luy envoyérent des Députez pour le complimenter; & le ſupplier de faire en ſorte que ſon voiſinage ne fût pas inutile à leur patrie, & d'employer toute ſon autorité Royale, pour y rétablir la tranquilité.

Le Duc d'Epernon receut ordre de ſe rendre à la Cour: il obéït, mais ſi tard, qu'il n'étoit pas encore à Valence, quand le Roy fut obligé de partir de Lyon en poſte le vingt-quatriéme de Septembre, ſur la nouvelle que les Eſpagnols pouſſoient vivement le ſiége de Cambray.

L'Auteur de l'Hiſtoire du Duc d'Epernon p. 1781
ſe prévaut beaucoup de cette obéïſſance, pour réfuter les bruits qui coururent, que ce Duc entretenoit des intelligences avec le Roy d'Eſpagne & avec le Duc de Savoye, prétendant que s'il s'étoit ſenti coupable de ce crime, il ne ſe fût pas expoſé à aller à la Cour: mais outre qu'il retarda tant ſon voyage, qu'il ne pût s'y rendre avant le départ du Roy, il y a deux fâcheuſes preuves contre ce Duc en cette matiére.

La premiére eſt une Lettre * du Cardinal d'Oſſat à Monſieur de Villeroy, où il l'avertit que dans le temps que le Duc d'Epernon

* Datée du 17. Janvier 1596.

An. 1595.

faiſoit les plus grandes proteſtations de fidélité & d'obéïſſance au Roy, » il avoit envoyé » à Turin à Monſieur de Savoye, & à Milan » au Connétable de Caſtille, duquel il avoit » obtenu ſoixante mille écus, à ſçavoir cinq » mille en comptant, dont on luy achetoit à » Milan des armes & des chevaux, & cinquante cinq mille en une Lettre de change, pour » les prendre à Gennes, & dit-on, que c'eſt par » avance de deux mois d'une penſion de trente » mille écus par mois qu'on luy donne pour » être bon François, comme il écrit par deça » qu'il ſera toute ſa vie; & fait dire que l'argent qu'il prend à Milan, c'eſt argent qu'il » y avoit en banque, comme ſi cela même d'avoir mis argent en banque en une Ville du » Roy d'Eſpagne, quand ainſi ſeroit, & l'y tenir » pour bien aſſeuré, n'étoit point en ce temps » un grand ſigne de n'être guere bon François. » Ceux qu'il a envoyez à Turin & à Milan s'appellent l'un de Mons & l'autre Caumeny, ou » d'un nom ſemblable. Il y a ja pluſieurs jours » qu'il court un bruit par deça qu'il a promis » Boulongne aux Eſpagnols, &c.

Cette Lettre entre dans un ſi grand détail, qu'il eſt difficile de croire que tout y ſoit faux: mais l'autre preuve ne paroît guéres moins forte. Elle eſt tirée de l'Hiſ- *P. 331.* toire du Maréchal de Matignon, où il eſt raconté que ce Maréchal ayant découvert » une entrepriſe qui ſe tramoit ſur Bayonne » par les Eſpagnols, & ayant fait ſaiſir un » nommé Château-Martin, celuy-cy avoit » avoüé qu'il avoit eû part à l'entrepriſe de » Bayonne, & qu'il ajoûta dans la queſtion » que Monſieur le Duc d'Epernon avoit auprés du Roy d'Eſpagne, un homme qui » négocioit cette affaire: parce que demandant des forces & de l'argent à ſa Majeſté » Catholique pour ſon ſecours en Provence, » ce Roy luy demandoit en récompenſe Boulogne, ou qu'il eſſayât de luy mettre Bayonne entre les mains; que le moyen étoit que » Monſieur d'Epernon trouvât un homme affidé qui en achetât le Gouvernement du ſieur » de la Hillière, & que le Roy d'Eſpagne en » fourniroit l'argent; que celuy qui étoit propoſé pour traſiquer du Gouvernement, ſe » nommoit Médérano du Royaume de Navarre, & marié en Gaſcogne; que le ſieur » d'Epernon ſe faiſoit fort de réüſſir en ce » deſſein, & qu'il y employeroit des gens qui » ne l'oſeroient dédire.

A tout cela on peut ajoûter une Lettre * du Duc de Mayenne au Duc de Mercœur, où il luy parloit en ces termes: *Je viens de recevoir nouvelles, que Monſieur d'Epernon ſe range de notre parti.* Il paroît difficile de bien défendre ce Seigneur ſur tous ces faits; & d'ailleurs il n'eſt pas fort ſurprenant que l'ambition dans un eſprit fier & hautain, tel que l'étoit le Duc d'Epernon, qui ſe voyoit pouſſé à bout par la Cour, & ſur le point d'être dégradé, luy inſpirât d'auſſi mauvais conſeils, & le diſpoſât à prêter l'oreille aux ſollicitations, que les Eſpagnols & le Duc de Savoye luy faiſoient pour le gagner. Quoy qu'il en ſoit, le Roy avant que de partir de Lyon, donna ordre au Connétable, au Marquis de Piſani, aux ſieurs de Roquelaure & de Freſne d'aller attendre le Duc à Valence, pour luy déclarer ſes intentions, qui étoient, qu'il eût au plutôt à quitter la Provence, à n'en plus troubler la paix, & à en laiſſer la poſſeſſion libre au Duc de Guiſe.

L'autorité du Connétable qui étoit ſon parent, & les conſeils de Roquelaure qui étoit ſon ami, & avoit toûjours répondu au Roy de ſa fidélité, l'ébranlérent beaucoup: mais ils ne le déterminérent pas entiérement. Il retourna en Provence fort inquiét & fort chagrin, & y trouva les eſprits d'autant plus mal diſpoſez à ſon égard, qu'ils l'étoient mieux alors envers le Roy, pour deux raiſons: la premiére, que la nouvelle de l'Abſolution de ce Prince avoit été publiée par le Cardinal Aquaviva Légat d'Avignon; & l'autre, que ſa Majeſté avoit déclaré qu'elle tiendroit ferme ſur la réſolution qu'elle avoit priſe, de mettre le Duc de Guiſe en poſſeſſion du Gouvernement de Provence.

Sur l'avis de l'Abſolution, Arles & les Villes circonvoiſines qui n'avoient point encore voulu reconnoître le Roy, & gardoient cependant une eſpéce de neutralité, ſe ſoûmirent d'elles-mêmes à ſon obéïſſance. Elles députérent Robert de Quiqueran Baron de Beaujeu avec quelques autres, pour aller rendre leurs hommages à leur légitime Souverain, & luy faire ſerment de fidélité, & ſe réünirent aux autres Villes de Provence contre le Duc d'Epernon.

Les amis de ce Duc commencérent à l'abandonner: le ſieur de Buoüx, le Chevalier de Buoulx ſon frére, le Capitaine Boyer, & le ſieur de Ramefort, ſur leſquels il avoit toûjours le plus compté, ſe déclarérent contre luy. Boyer alla offrir ſon ſervice au Parlement d'Aix, & prit de luy une commiſſion pour lever des troupes, & ſervir le Duc de Guiſe contre le Duc d'Epernon. Le Chevalier de Buoulx ſe ſaiſit au nom du Roy des villes de Riez & de Montiers, & fit priſonniers tous les Gaſcons qui y étoient. La Garniſon d'Aulps compoſée de ſoldats de même Nation fut égorgée par les Bourgeois, & Monſieur de Leſdiguiéres venu de Dauphiné par ordre du Roy, pour inſtaller le Duc de Guiſe qui n'étoit pas loin à la tête de quelques troupes qu'il amenoit, ayant ſommé Ramefort de luy rendre Syſtéron, celuy-cy à la vérité refuſa de déférer à la ſommation, parce que Leſdiguiéres étoit Huguenot; mais il promit de remettre la Place au Duc de Guiſe, dés qu'il le verroit dans le Camp; & il le fit.

Forcalquier & quelques autres Places,

*Datée du 16. Janvier 1595 au T. 2. des Mémoires de du Pleſſis-Mornay.

A
B
C
D
E

ſuivirent encore ces éxemples: mais le dernier coup qui atterra le Duc d'Epernon, fut la vérification des Lettres Parentes du Duc de Guiſe au Parlement d'Aix pour le Gouvernement de Provence, & l'Arrêt qui fut rendu en conſéquence, par lequel tous les Gaſcons & autres qui teuoient le parti du Duc d'Epernon, étoient declarez atteints & convaincus de felonnie, ſi dans huit jours ils ne ſortoient de la Provence, & de toutes les Villes & Places qu'ils occupoient; & de plus il étoit ordonné à tous Gentilshommes & gens de guerre qui avoient ſuivi ce parti, de venir faire ſerment de fidélité devant la Cour, & de ſe rendre ſous les drapeaux du Duc de Guiſe, s'ils vouloient ſervir. Pluſieurs obéïrent, & déſertérent des troupes du Duc d'Epernon: mais peu s'en fallut que ce Seigneur ne mît fin aux troubles de Provence par ſa mort, qu'il n'evita que par un des plus ſurprenants bonheurs, qu'on liſe dans l'Hiſtoire, & qui par cette raiſon mérite d'y avoir place.

Il étoit à Brignole toûjours penſant à ſe roidir contre ſa mauvaiſe fortune, lorſqu'un Payſan nommé Bergue ou Bigue, pour le faire périr, & pour venger ſa patrie des maux qu'il y avoit cauſez, s'aviſa du moyen que je vais dire. Il remplit de poudre à canon deux aſſez grands ſacs, & mit du bled par-deſſus. Dans chacun de ces ſacs il y avoit un piſtolet bandé, & par le moyen d'une petite corde, qu'on ne pouvoit manquer de tirer en remuant le ſac, le piſtolet devoit faire feu & enflammer la poudre.

Il porta ces ſacs au logis où demeuroit le Duc, & les mit dans une ſalle baſſe, au-deſſous de l'endroit où ce Seigneur avoit coûtume de manger. Dés qu'il le ſçeut à table, il ſortit de la maiſon, & pria un valet de ce logis de luy aller querir des cordes qu'il avoit enfermées dans un des ſacs; & durant qu'il y alloit, il ſortit de la Ville à grande hâte, pour voir de loin l'effet de ſon ſtratagême.

Dés que le valet eut touché la ficelle de l'ouverture du ſac, le piſtolet ſe débanda, la poudre prit feu dans les deux ſacs, le plancher ſauta, & tous ceux qui étoient dans la chambre du Duc d'Epernon tombérent en bas, la plûpart tuez. Luy ſeul demeura aſſis ſur ſa chaiſe, qui par hazard portoit ſur la poutre; & parmy tout ce fracas où tant de gens périrent, il en fut quitte pour une partie de ſa barbe qui fut grillée.

Le Payſan courut auſſi-tôt à Aix, porter la nouvelle de la mort du Duc d'Epernon: mais ce Duc fit bien-tôt connoître qu'il ſe portoit bien. Ce fut ſur la fin de cette année 1595. que cecy arriva, auſſi-bien que la ſurpriſe de Graſſe, dont le Duc de Savoye étoit encore le maître, & que la mort du Gouverneur qui fut tué par deux Capitaines de la Garniſon, remit ſous l'obéïſſance du Roy; de ſorte qu'il ne reſta plus que Berre dans cette Province au Duc de Savoye. Le Duc d'Epernon, malgré tous ces revers, s'opiniâtra à demeurer en Provence, & y parut encore en campagne l'année ſuivante, comme je diray, aprés que j'auray raconté ce qui ſe paſſa durant celle cy en Bretagne, & ſur la frontiére de Picardie. Ce fut ſur cette frontiere que la guerre ſe fit plus vivement, & moins heureuſement pour le Roy.

La campagne commença de ce côté-là par un accident trés-facheux. Le Roy prévoyant que les Eſpagnols y feroient leurs plus grands efforts, fit partir Monſieur de Longueville Gouverneur de cette Province, pour faire la viſite de toutes les Places, & donner les ordres pour leur défenſe. Comme il entroit à cheval dans Dourlens, & s'entretenoit avec le Capitaine Ramelle, homme fort entendu dans les Fortifications, la Garniſon rangée en haye luy fit par honneur une ſalve de mouſqueteries mais il partit une bale qui jetta le Capitaine Ramelle mort ſur la place, & bleſſa ſi dangéreuſement le Duc de Longueville, qu'il en mourut peu de jours aprés. Le Roy perdit à la mort de ce Prince, un trés-fidelle, tres-zélé & trés brave ſerviteur. Cayet. vol. 3.

Le Gouvernement de Picardie fut donné au Comte de Saint-Pol ſon frére, & le Duc de Boüillon fut chargé du Commandement de l'armée.

Dés que la campagne put fournir des fourages, le Comte de Fuente fit avancer ſon armée de ce côté-là. Il y avoit douze mille hommes de pied, trois mille chevaux & vingt piéces de canon. Ces troupes inveſtirent le Catelet, aſſez mauvaiſe Place, & trés mal pourvûë de munitions Lirau-mont qui en étoit Gouverneur, ne laiſſa pas de s'y bien défendre. Il tint cinq ſemaines, & capitula le vingt cinquiéme de Juin à des conditions honorables. D'Aubigné. T. 3. l. 4. c. 9.

An. 1595.

La brave réſiſtance qu'il fit, donna lieu au Comte de Saint-Pol & au Maréchal de Boüillon de faire une entrepriſe, dont le ſuccés dédommagea la France de la perte du Catelet.

Il y avoit encore trois Places entre Paris & cette frontiére dont les ennemis étoient les maîtres; ſçavoir Soiſſons, la Fére & Ham. Soiſſons étoit gardé par une groſſe Garniſon du Duc de Mayenne. La Fére étoit en la puiſſance des Eſpagnols. Le Duc d'Aumale s'étoit ſaiſi de Ham, & il avoit fait Gomeron Gouverneur du Château où il y avoit une Garniſon Françoiſe. Celle de la Ville étoit compoſée de cinq cens Napolitains ſous les ordres de Michel Caraccioli, de cinq cens Lanſquenets, de deux cens Eſpagnols, de deux cens cinquante Walons & d'autant de François.

Cette Place qui n'eſt eloignée que d'environ cinq lieuës de Saint Quentin & de la Fére, & qui ouvre le chemin de cet en-

droit de la Picardie juſqu'à Beauvais, étoit regardée pour ces raiſons, comme trés-importante par les Eſpagnols ; & ils avoient grande envie de l'avoir entiérement à leur diſpoſition. Ils en avoient traité avec le Duc d'Aumale à Bruxelles, nû Gomeron Gouverneur du Château fut mandé : on luy fit de ſi grandes offres, qu'il ſe laiſſa corrompre, & envoya ordre à ſa femme & à d'Orvilliers ſon beaufrére, qu'il avoit laiſſé pour commander en ſon abſence, de livrer le Château aux Eſpagnols qui étoient dans la Ville. Quelques uns ont écrit qu'il envoya cet ordre malgré luy, & pour ſe tirer des mains des Eſpagnols qui le retenoient à Bruxelles.

Quoy qu'il en ſoit, Monſieur d'Humiéres ayant eu avis de cette négociation, en prévint l'effet, & agit ſi bien auprés d'Orvilliers & de Madame de Gomeron, qu'il les détermina à ſe donner plutôt au Roy qu'aux Eſpagnols, en les aſſûrant que ce Gouvernement leur ſeroit conſervé, & que les Officiers Eſpagnols & ceux de la Ligue qui ſeroient pris dans la Ville, ſerviroient d'autant d'otages, pour empêcher qu'on n'attentât à Bruxelles ſur la vie de Gomeron.

D'Orvilliers convint avec d'Humiéres, de luy donner entrée par le Château, pour fondre enſuite ſur la Garniſon de la Ville, & la tailler en piéces, ou la prendre priſonniére. Ce Seigneur en donna avis au Comte de Saint Pol & au Maréchal de Boüillon qui marchérent auſſi-tôt de ce côlà avec leurs troupes.

La nuit du vingtiéme de Juin d'Humiéres fut introduit dans le Château avec quelques troupes : dequoy la garniſon de la Ville étant avertie, elle ſe barricada & ſe retrancha contre le Château. L'aſſaut fut donné aux retranchemens : d'Humiéres fut repouſſé deux fois, & tué à la ſeconde attaque d'une mouſquetade à la tête.

Le Maréchal de Boüillon qui arriva ſur ces entrefaites, donna un nouvel aſſaut, & ſe ſaiſit de quelques maiſons. Les Eſpagnols pour en chaſſer les François, y mirent le feu. Ce combat dura douze heures, & les mêmes poſtes furent pris & repris pluſieurs fois, juſqu'à ce que le Maréchal de Boüillon à la faveur de la flamme des maiſons que le vent pouſſoit contre les Eſpagnols, ſe fit un paſſage, & ſuivi de quelques Officiers, & de pluſieurs ſoldats, perça juſqu'à la porte de Noyon, la fit rompre, & introduiſit le Comte de Saint-Pol avec le reſte des troupes qu'il avoit amenées. Alors la garniſon de la Ville déja épuiſée par une ſi longue réſiſtance, fut accablée. Il en perit huit cens hommes, & quatre cens demeurerent priſonniers. Du côté des François, outre Monſieur d'Humiéres qui fût trés regreté, la Croix Meſtre de Camp, les ſieurs de Maziéres & de Bayencour, vingt autres Gentilshommes, & environ cent ſoldats furent tuez.

Le Comte de Fuente ayant été averti du deſſein des François, étoit parti en diligence du Catelet avec quatre mille hommes d'Infanterie, & les mieux montez de ſa Cavalerie, pour venir au ſecours de Ham : mais étant déja aſſez proche, il apprit la défaite de la garniſon. Il en fut ſi outré, qu'il fit ſur le champ couper la tête à Gomeron, & retourna au ſiége du Catelet qui ſe rendit cinq jours aprés.

Ce Général aprés avoir mené un convoy à la Fére, & fait quelques ravages aux environs de Péronne, tourna tout-à-coup vers Dourlens, & l'inveſtit le treiziéme de Juillet. An. 1595.
Il ne put empêcher, que prés de quinze cens hommes, parmi leſquels il y avoit beaucoup de Nobleſſe, ne ſe jettaſſent dans la Place, pour la défendre ſous les ordres du ſieur d'Haraucour qui commandoit dans la Ville, & de Ronſoy fils de Monſieur de Piennes Gouverneur du Château.

Valentin de Pardieu ſieur de la Mothe, Gouverneur de Graveline faiſant dreſſer une batterie contre la Place, receut une Arquebuſade dans la tête, dont il mourut auſſi-tôt aprés. C'étoit un des meilleurs & des plus expérimentez Capitaines des troupes Eſpagnoles, François d'origine, mais dont le pére s'étoit engagé au ſervice d'Eſpagne ſous le Regne de Charles Quint, & avoit établi ſa Maiſon dans les Pays-Bas.

Quoique les Généraux François qui commandoient ſur les frontiéres de Picardie, c'eſt à-dire le Duc de Nevers, le Maréchal de Boüillon, le Comte de Saint-Pol & l'Amiral de Villars euſſent beaucoup moins de troupes que les Eſpagnols, leur activité & leur expérience pouvoient beaucoup traverſer ce ſiége, & le Comte de Fuente n'étoit point ſans inquiétude ſur le ſuccez de ſon entrepriſe : mais le ſieur de Roſne le raſſeura, par le peu d'intélligence qu'il y avoit entre ces Généraux ; & l'expérience montra bien qu'il ne ſe trompoit pas.

Le Duc de Nevers qui devoit commander toutes les troupes de Picardie, ayant receu la nouvelle du ſiége de Dourlens, partit pour ſe rendre à la tête de l'Armée : mais les autres Généraux prétendant ſe ſignaler avant ſon arrivée, convinrent entre eux de faire entrer un convoy dans la Place, & ſix cens hommes d'Infanterie. Le Maréchal de Boüillon, le Comte de Saint-Pol, & l'Amiral de Villars eſcortérent eux-mêmes ce convoy, à deſſein de reconnoître en même-temps du plus prés qu'il ſeroit poſſible, la ſituation du Camp des Eſpagnols. Ils prirent pour cela ſeulement douze à quinze cens chevaux. Le Maréchal marchoit à la tête avec quatre cens, l'Amiral ſuivoit avec une autre troupe à peu prés égale, & le Comte de Saint Pol avec cinq cens faiſoit comme l'arriére garde de cette Cavalerie. L'Infanterie & le convoy qu'on devoit faire entrer dans la Place, étoient à la queuë.

Cayet. vol. 3. Deplein. d'Aubigné. T. 3. l. 4. c. 9.

Cependant le Comte de Fuente bien averti par ſes eſpions de l'approche des François, n'ayant

n'ayant laiſſé dans ſes tranchées, qu'autant de troupes qu'il en falloit pour repouſſer les ſorties des aſſiegez, s'avança avec le reſte de ſon armée, & la rangea entre ſes retranchemens & un côteau qu'il avoit devant luy. Le Maréchal arrivant ſur le haut de ce coteau, fut fort ſurpris de trouver l'armée Eſpagnole en bataille, & ſi proche de luy: car deux gros de Cavalerie à droite & à gauche chacun de huit cens chevaux, n'étoient qu'à quatre cens pas: un peu plus loin, paroiſſoient trois autres Eſcadrons & toute l'Infanterie derriére en trés bel ordre ſous le Commandement du ſieur de Roſne; ayant devant elle ſix piéces de canon.

Monſieur de Boüillon vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que celuy de la retraite, & la jugea en même-temps trés-difficile. Il envoya un Aide de Camp au Comte de Saint Pol, pour le prier de faire rebrouſſer l'Infanterie fut ſes pas avec les chariots du convoy, & de gagner un bois qui étoit ſur le chemin du retour, où il le ſuivroit bien tôt. Il envoya en même-temps dire à l'Amiral de Villars qui avoit étendu ſa troupe ſur la gauche, qu'il n'étoit point à propos de s'engager; qu'il ſe contentât de tenir en échec le Corps de Cavalerie qu'il avoit en tête; que pour luy, il étoit trop prés de l'ennemi pour ſe retirer, ſans faire une charge; que ſi-tôt qu'il l'auroit faite, il iroit le joindre vers une hauteur qu'il luy marqua, & où il feroit ſon ralliement; que durant le combat, il gagnât cette hauteur; qu'il s'y arrêtât; & que quand il l'auroit rejoint, ils ſuivroient enſemble leur Infanterie, qui auroit le temps de gagner le bois.

Le Comte de Saint Pol ſuivit exactement l'avis du Maréchal de Boüillon, & fit acheminer ſon Infanterie vers le bois: mais Villars répondit bruſquement à l'Ayde de Camp, que puiſque le Maréchal vouloit charger, il chargeroit auſſi de ſon coté.

Le Maréchal ſans attendre la réponſe de l'Amiral, & ſuppoſant qu'il exécuteroit ſes ordres, chargea ſi furieuſement les Eſcadrons ennemis les plus proches de luy, qu'il les renverſa, & puis à la faveur de la fumée & de la pouſſiere, il fit ſa retraite vers le lieu, où il croyoit que l'Amiral l'attendoit: mais il le trouva aux mains avec l'autre gros de la Cavalerie Eſpagnole, où il s'étoit tellement enfonce, qu'il y prit trois Cornettes, & en perdit une. Le Maréchal voulut faire avertir l'Amiral de ſe dégager au plûtôt: mais ce fut inutilement; car de nouveaux Eſcadrons dérachez par le Comte de Fuentes, & quelques Mouſquetaires étoient tombez ſur ce Seigneur, & l'avoient enveloppé. Une partie de ſa troupe ſe rallia au Maréchal, qui voyant toute l'armée Eſpagnole s'ebranler, fit ſa retraite en aſſez bon ordre, & joignit le Comte de Saint-Pol: mais l'Infanterie ne pût aſſez tôt gagner le bois. Elle fut coupée, & preſque toute priſe ou diſſipée. Le Convoy & ce qu'il y avoit de bagages, tombérent entre les mains des ennemis.

L'Amiral aprés s'être aſſez long-temps défendu avec toute la valeur poſſible, demeura pris ſous ſon cheval qui en tombant mort, luy avoit caſſé la cuiſſe. Il ſe rendit priſonnier au ſieur de la Chapelle Lieutenant du Vicomte d'Eſtauges: Seſſeval Maréchal de Camp, le Capitaine Perdriel, le ſieur de Loncbamp, le Comte de Belin & quelques autres furent auſſi faits priſonniers. Des Officiers François de la Ligue qui portoient l'Echarpe-rouge dans l'Armée Eſpagnole, traitérent fort mal l'Amiral, & Seſſeval. Ils leur reprochérent qu'aprés avoir été ſi conſidérez de leur parti, & en avoir receu tant de biens & d'honneurs, ils l'avoient lâchement abandonné. L'un & l'autre répondirent avec beaucoup de fierté: mais dans le moment ſurvint une querelle entre les Eſpagnols & ces Officiers François de leur parti touchant ces deux Seigneurs priſonniers, qu'ils ſe diſputérent les uns aux autres. Quelques-uns ont crû que la choſe étoit concertée; & pour terminer la querelle, ils furent tous deux maſſacrez ſur le champ. Haqueville & quelques autres de la troupe de l'Amiral furent tuez, ſoixante demeurérent priſonniers & furent conduits à Arras.

Les Eſpagnols animez par ce ſuccez pouſſérent le ſiege avec plus de vigueur qu'ils n'avoient encore fait, nonobſtant un ſecours de ſoixante cuiraſſiers, & de vingt mulets chargez de poudre, que le Duc de Nevers trouva moyen de faire entrer dans la Place, par l'adreſſe du ſieur de Rinſeval qui commandoit ce convoy. La bréche fut faite à un baſtion du Château: les Eſpagnols aprés un violent aſſaut, ſe logérent ſur la pointe le dernier jour de Juillet, & un peu apres cet aſſaut, étant bruſquemment ſautez de leur logement, dans le retranchement, que l'on avoit fait à la gorge, ils l'emportérent malgré la réſiſtance de pluſieurs Gentilshommes, qui y furent tuez. La terreur ſe répandit tout à coup dans la garniſon; elle ſe ſauva dans la Ville, & abandonna le ſieur de Ronſoy Gouverneur du Château qui fût fort bleſſé & pris. An. 1594

Les Eſpagnols pourſuivirent les François l'épée dans les reins, & entrérent avec eux pêle-mêle dans la ville, où il ſe fit un carnage épouventable, la premiere fureur du ſoldat n'épargnant ni âge ni ſexe; & plus de deux mille perſonnes, tant de gens de guerre que des habitans furent paſſez au fil de l'épée. De ce nombre furent le Comte de Dinan ſecond fils de Monſieur de Piennes & frére de Ronſoy, les ſieurs de Chalency & d'Argenvilliers, ſix Capitaines de Cavalerie, & preſque tous les Officiers de l'Infanterie. Ceux qui s'étoient ſauvez dans les Egliſes furene pour la plûpart épargnez. Haraucour Gouverneur de la Ville, qui entendoit beaucoup mieux la guerre de Campagne, qu'à

Lettre du Duc de Nevers à M. de Sancy écrite de Saint Quentin du 21. d'Août.

défendre une Place, Gribouval, les Mestres de Camp Saint-Ravy, Villerey & Prouilly & vingt autres Personnes de qualité tous blessez furent faits prisonniers. Enfin dans cette rencontre, & durant tout le siége, il périt un trés-grand nombre de Noblesse Françoise.

Cayet vol. 1. La petite armée qui venoit au secours, où il n'y avoit que seize cens chevaux, & deux mille cinq hommes de pied, n'étoit qu'à deux lieuës de Dourlens, quand ce malheur arriva, & elle se retira à Péquigni. Le Duc de Nevers chagrin contre le Maréchal de Boüillon, qui n'avoit pas attendu son arrivée pour l'expédition dont j'ay parlé, n'avoit point voulu en prendre le commandement, quoy que dés le commencement de la campagne, il en eût été nommé Général par le Roy. On tint conseil de guerre dans ces fâcheuses conjonctures; & aprés bien des contestations, on prit le parti de séparer les troupes. Le Comte de Saint Pol & le Maréchal de Boüillon avec une partie, allérent couvrir le Boulonnois, & le Duc de Nevers se retira à Amiens, pour veiller à la seureté de cette Place, de Corbie, & de Saint-Quentin.

Lettre du Duc de Nevers à M. de Sancy du 21. d'Août.

Pendant que les Espagnols faisoient par tout des feux de joye pour tant de victoires, on amusa le peuple de Paris par un Arrêt infamant qui fut publié contre le Duc d'Aumale, qu'on avoit vû parmi les Espagnols devant Dourlens avec l'Echarpe rouge. Il fut déclaré criminel de léze-Majesté au premier Chef, & son Effigie vêtuë à l'Espagnole avec l'Echarpe & les Jarretiéres rouges, fut traînée depuis la Conciergerie jusqu'à la Gréve, où le Boureau la coupa en quatre quartiers. Tous ses biens furent confisquez, & Madame de Montpensier sœur du feu Duc de Guise apprehendant à cette occasion la fureur du peuple, ou qu'on ne la recherchât pour les anciens troubles de Paris, où elle avoit eu la meilleure part, se réfugia à saint Germain auprés de Madame Sœur du Roy, qui luy donna volontiers un appartement dans le Château. Mais elle fut bien-tôt rasseurée par la promesse que le Roy luy fit, qu'elle ne seroit jamais inquiétée pour tout le passé, & que l'amnistie qu'il avoit donnée, seroit toûjours fidélement observée.

Le Comte de Fuente ne demeura pas en si beau chemin. Dés qu'il eût donné ses ordres pour la réparation des bréches de Dourlens, il se mit en marche avec son armée reduite à dix mille hommes, & roda en remontant le long de la riviére de Somme, pour voir si quelque Ville étonnée de ce qui venoit de se passer à Dourlens, n'envoyeroit point luy offrir ses clefs: mais le Duc de Nevers avoit si-bien pourvû à tout, que cette promenade fut inutile au Général Espagnol, qui prenant sa route par le Catelet, vint tomber sur Cambray, qu'il investit.

Cette Place fut toûjours fort incommode aux Espagnols, tandis qu'elle demeura entre les mains des François, qui faisoient de-là des courses dans les Provinces voisines, & les obligeoient à avoir de grosses garnisons dans les Villes. Les siéges du Catelet & de Dourlens n'avoient été entrepris que dans la vûë de celuy de Cambray: mais le Comte de Fuente n'auroit pas été en état de le faire, à cause de la diminution de son armée, s'il ne luy étoit venu du renfort d'ailleurs, & si on ne luy avoit fourni de nouveaux secours d'argent pour cette entreprise.

Le Général Mondragon Gouverneur de la Citadelle d'Anvers avoit été laissé en Brahant, pour veiller sur les démarches du Comte Maurice, qui de concert avec le Roy tenoit les Espagnols en échec, & attiroit de ce côté-là une partie de leurs troupes. Le Comte assiégea Groll au Comté de Zutphen: mais Mondragon y étant accouru avec une armée, que l'on disoit être beaucoup plûs nombreuse qu'elle ne l'étoit en effet, ce Prince apprehendant qu'elle ne luy coupât les convois, leva le siége. Ce mauvais succés fut bien-tôt suivi d'un autre encore assez fâcheux, qui fut la défaite du Comte Philippe de Nassau Gouverneur de Nimégue. Il s'étoit avancé avec cinq cens chevaux, pour empêcher un fourrage de Mondragon, & celuy-cy le surprit, ayant été averti de sa marche. Ce jeune Prince fut blessé & pris, & mourut de ses blessures. Le Comte Ernest de Nassau son frére, & le Comte de Solms furent aussi du nombre des prisonniers. Ces disgraces obligérent le Comte Maurice de séparer ses troupes.

Annales de Grotius, l. 4.

Mondragon en fit autant des siennes: mais il en envoya une partie au Comte de Fuente, qui fut encore joint par cinq mille hommes que la Province de Haynaut soudoya volontiers pour le siége de Cambray. Cette Province ajoûta deux cens mille Florins, pour les frais, Arras cent mille, Tournai deux cens mille. Loüis de Barlemont Archevêque de Cambrai exclus depuis si long-temps de sa Ville dont il étoit Seigneur, en promit quarante mille, de l'Artillerie, des munitions & des Pionniers. Tous ces secours mirent le Général Espagnol en état de faire dans les formes le siége de cette Place, que le Colonel Berlotte bloquoit depuis long-temps, & autour de laquelle il avoit déja fait quelques travaux.

Cayet vol. 3.

Mais une des raisons qui déterminérent le plus fortement le Comte de Fuente à entreprendre ce siége, nonobstant les grandes difficultez qu'il y prévoyoit, étoit la disposition où ils sçavoit que les Cambrésiens étoient à l'égard du Maréchal de Balagni, qui depuis sa réconciliation avec le Roy avoit pris le titre de Prince de Cambrai, sous la protection de la Couronne de France. Il s'étoit attiré la haine de tous les habitans par son avarice & par sa dureté, & il en ressentit les mauvais effets dans la suite.

Lettre du Duc de Nevers au Conseil d'Etat du 7. Septembre.

Lettre du Duc de Nevers à M. de Sancy.

Dés qu'il vit sa Place investie, il écrivit Lettres sur Lettres au Duc de Nevers pour avoir du secours. Ce Duc se trouva fort embaraſſé à cause du peu de troupes qu'il avoit, & qu'il luy paroiſſoit fort dangereux de dégarnir les Villes frontiéres, sur tout depuis la découverte d'une conspiration tramée à Amiens, pour livrer cette Ville aux Espagnols; mais le Duc ayant assemblé son Conseil, il fut resolu, veu l'importance de l'affaire, de tout hazarder pour secourir Cambray.

Les troupes effrayées de ce qui étoit arrivé à Doullens, n'avoient guere d'envie de s'exposer à la défense de Cambray, & au périls qu'il faudroit essuyer pour y entrer: mais le Duc de Nevers les y engagea, en mettant à leur tête le Duc de Réthelois son fils qui n'avoit que quinze à seize ans, comme un gage qui leur repondoit, qu'on ne les abandonneroit pas à la merci des Espagnols.

Ce jeune Prince partit avec trois cens hommes de Cavalerie-Legére & cent Arquebuſiers à cheval, sous les ordres du sieur de Buſſi & du sieur de Tommelet-Maréchal de Camp. Ils firent grande diligence, & arrivérent la nuit du seizieme d'Août à la vûë de Cambray. Ils forcerent quelques Corps de garde, & entrérent dans la Place, n'ayant perdu que trois Chevaux-Légers, huit Argoulets ou Dragons, & quelques Valets. Ce ne fut pas sans un trés-grand risque; car les Espagnols ayant été avertis de leur marche, toute la Cavalerie du Camp monta à cheval pour les couper; mais un chemin creux qu'ils mirent entre eux & cette Cavalerie, empêcha qu'ils n'en fussent attaquez.

An. 1595.

Ce secours encouragea la garnison; mais il n'étoit pas suffisant pour contenir la Bourgeoisie, dont on avoit grand sujet de se défier. Balagny redoubla ses instances, pour avoir encore douze cens Arquebuſiers. La chose n'étoit pas difficile à éxecurer, pourvû que la marche de ces troupes fût secrete; car les Espagnols, n'avoient point d'autres circonvallations que quelques Forts, qu'ils avoient élevez de distance en distance. Il ne se trouvoit pas plus de douze cens chevaux dans leur armée; ils n'avoient que de trés-foibles Corps de-gardes sur les chemins qui aboutiſſoient à la porte de la Citadelle, à la porte Neuve, & aux portes de saint Quentin & du saint Sepulchre, & il sortoit & rentroit toutes les nuits par ces portes des hommes envoyez par Balagni aux Generaux des troupes Françoiſes de Picardie: mais la mesintelligence des Ducs de Nevers & de Boüillon empêchoit qu'on ne prît aucune résolution. Tous deux refuſoient de prendre sur eux le risque que le secours pourroit courir. Le Duc de Boüillon alléguoit que le Duc de Nevers avoit été nommé Généraliſſime de l'Armée de Picardie, & celuy-cy diſoit, que quoy qu'il eût cette commiſſion, il n'avoit point voulu jusques-là s'en servir, ni commander au Duc de Boüillon, avec qui il avoit depuis

Lettre du Duc de Nevers au Conseil d'Etat du 7. Septembre.

long temps de grands différens; que d'ailleurs Cambray n'étoit point de la Picardie, & que ce Duc pouvoit agir pour le secours indépendemment de luy.

Aprés bien des contestations le sieur de Vic se chargea de conduire le secours, on le luy confia; mais il n'étoit pas si fort que Balagni le demandoit. Il le conduiſit heureuſement dans la Ville; sa préſence valoit tout le secours ensemble, car c'étoit le plus habile homme qu'il y eût alors en France pour la défense d'une Place, & les Espagnols s'en apperceurent bien-tôt. Cayet vol. 3.

Le Comte de Fuente ayant receu un renfort de huit mille hommes depuis qu'il eût commencé le siége, le pouſſoit avec beaucoup de vigueur. Il avoit la plus nombreuſe artillerie qui eût peut-être été jusqu'alors employée à l'attaque d'une Place: elle étoit de soixante & dix canons. L'attaque etoit à la partie occidentale de la Ville, comme à l'endroit le plus foible, & une batterie de trente groſſes piéces la foudroyoit de ce côté-là.

De Vic y fit faire une contrebatterie, qui démonta neuf canons des Espagnols, leur tua beaucoup de monde, les obligea à changer leur batterie, & ils furent dix jours sans tirer. De deux autres qu'ils firent pendant ce temps là, une de quatorze piéces & l'autre de huit, la premiére fut encore démontée; & une mine ayant été faite sous la seconde, quoyqu'elle n'eût pas eu tout l'effet qu'on en espéroit, deux canons furent enterrez & la terre tellement éboulée, qu'il fallut recommencer cet ouvrage.

Les Espagnols furent tellement déconcertez par une si vigoureuſe réſiſtance, & par pluſieurs inventions de feux d'artifice, & d'autres choſes semblables que le sieur de Vic imaginoit tous les jours, que le Comte de Fuente délibéra, s'il léveroit le siége. Pluſieurs des Chefs en furent d'avis, repreſentant qu'un ne pouvoit prendre la Place que par le moyen du canon, & que toutes leurs batteries jusqu'alors n'avoient pas plûtôt été élevées, que celles de la Ville les avoient ruinées; que le Duc de Nevers étoit à Peronne avec quatre mille hommes de pied & quinze cens chevaux; que ſes troupes augmentoient tous les jours, & que le Roy étoit en chemin, pour venir en perſonne faire lever le siége; qu'enfin l'automne ordinairement pluvieuſe en ces quartiers-là, rendroit l'entrepriſe non seulement plus difficile, mais encore la retraite dangereuſe, si on étoit obligé de la faire, comme il y avoit grand sujet de l'appréhender.

L'Archevêque de Cambrai qui étoit au Camp & de ce conseil, ne put disconvenir de la force de ces raiſons: mais il repréſenta le deſeſpoir où la levée du siége jetteroit les Provinces & les Villes voiſines, aprés les efforts & les dépenſes qu'elles avoient faites, & pria qu'on différat encore seulement quelques jours à prendre la derniére réſolu-

tion. Le ſieur de Roſne & le Colonel la Berlotte appuyérent ſon avis, & celuy-cy s'offrit à prendre ſoin de l'artillerie, ſe faiſant fort de l'employer avec plus de ſuccés, qu'on n'avoit fait juſqu'alors.

Ce qui avoit fait demander par l'Archevêque le délay de quelques jours, étoit l'eſpérance de voir l'effet des intelligences qu'il avoit dans la Ville, & il ne fut pas trompé.

Aux autres ſujets de haine que les habitans avoient pour Balagni, étoit ſurvenu un nouveau mécontentement. Ce Seigneur prévoyant que l'argent pourroit luy manquer, avoit fait battre une monnoye de cuivre du poids d'une demie-once, où d'un côté il avoit fait graver les armes du Roy comme protecteur de Cambray, & les ſiennes de l'autre comme Prince de cette Ville. Il la faiſoit valoir vingt ſous; on en payoit les ſoldats, & il vouloit que les Habitans la receuſſent ſur ce pied dans l'achapt des denrées, avec promeſſe qu'aprés le ſiége levé, il leur en feroit donner la valeur en monnoye ordinaire: mais luy-même refuſoit de recevoir ces piéces de cuivre des habitans, & vouloit qu'ils payaſſent les impôts & les autres ſubſides en argent, & en bonne monnoye. C'eſt ce qui les irrita furieuſement, & ce qui les fit ſoûlever le deuxiéme d'Octobre, aprés qu'ils eurent concerté la choſe avec les Eſpagnols.

An. 1591.

Le Colonel la Berlote avoit mis quarante piéces de canon en pluſieurs batteries contre divers endroits des murailles. Il les fit tirer toutes enſemble ce jour là; & tandis que la garniſon étoit partagée aux diverſes attaques, pour faire des retranchemens derriére les bréches, & ſervir & tranſporter le canon où il étoit beſoin, les habitans ſe ſaiſirent de la grande Place, s'y mirent en bataille, & firent des barricades dans toutes les ruës. Ils avoient gagné deux cens Suiſſes qui étoient en garniſon dans la Ville, & qui ſe joignirent à eux avec deux cens Cavaliers du pays, que ces habitans ſoudoyoient.

Balagny & de Vic accoururent, & employérent les prieres & les promeſſes pour appaiſer ce ſoulevement: mais tout cela fut inutile. Les habitans ſe ſaiſirent d'une des portes de la Ville, & ayant fait publier le traité qu'ils avoient fait ſecrétement avec le Comte de Fuente pour la conſervation de leur liberté, & de leurs Privileges, ils firent entrer quelques troupes de l'Armée Eſpagnole, afin de ſe fortifier contre les François.

Ceux cy voyant les Eſpagnols dans la Ville, abandonnérent les murailles, & ſe retirerent dans la Citadelle. Balagni avoit fait une faute eſſentielle pour un homme qui vouloit ſe maintenir dans ſa principauté malgré les Bourgeois, dont il ne pouvoit ignorer la mauvaiſe diſpoſition à ſon égard; c'eſt qu'il n'avoit que trés peu fortifié la Citadelle du côté de la Ville, & n'avoit pas eu ſoin d'en remplir les Magazins; de ſorte que tant de monde renfermé dans la Citadelle ne pouvoit y ſubſiſter que trés peu de jours. Auſſi les Eſpagnols s'étant rendus maîtres de la Ville, ſe tinrent aſſeurez d'avoir bien-tôt la Citadelle.

En effet, les François ſommez de ſe rendre, ayant délibéré entre eux, demanderent une Tréve de vingt quatre heures qui leur fut accordée, & puis prolongée de jour en jour le reſte de la ſemaine. Cependant les Eſpagnols inveſtirent tellement la Citadelle avec toutes leurs troupes, dont ils n'avoient plus beſoin pour le ſiege de la Ville, qu'il étoit impoſſible d'envoyer des convois aux aſſiégez, & de les ſecourir qu'avec une armée conſidérable que le Duc de Nevers n'avoit point. Ainſi par ſon avis même ils capitulérent, & obtinrent toutes les conditions les plus avantageuſes; tant le Comte de Fuente avoit envie de mettre fin à une entrepriſe, où il avoit été en ſi grand péril d'échoüer.

La Citadelle luy fut livrée le neuviéme d'Octobre, & Balagni de Prince Souverain qu'il étoit, redevint particulier. Il ne fut plaint de perſonne, tant à cauſe que tout le monde étoit indigné de ce que le batard d'un Evêque avoit pouſſé ſon ambition juſqu'à vouloir devenir ſouverain, qu'à cauſe que dans toutes les guerres paſſées, il n'avoit jamais eu en vûë que ſon intérêt propre, tantôt favorable aux Eſpagnols, tantôt à la Ligue, tantôt à la France & au Roy, ſelon qu'il luy convenoit pour arriver au but où il viſoit. An. 1591.

Renée d'Amboiſe ſon épouſe femme d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, mais d'une fierté & d'une ambition encore plus grande, aprés avoir reproché à ſon mari d'avoir aſſez de lâcheté pour ſurvivre à ſon malheur, mourut de chagrin deux jours avant la reddition de la Citadelle, & avec joye, diſent quelques Hiſtoriens, de ce qu'elle mouroit avant que de ceſſer d'être Princeſſe.

Le Comte de Fuente mit garniſon dans la Citadelle, & nonobſtant les remontrances de l'Archevêque, le Roy d'Eſpagne demeura depuis ce temps-là Maître abſolu de la Place, dont il n'étoit auparavant que le Protecteur. Les armes du feu Duc d'Alençon qui s'étoit emparé de cette Place ſous le précédent Regne, & celles de Balagni furent abbatuës, & briſées dans tous les lieux où l'on les trouva, & le Comte de Fuente aprés avoir donné ordre à la ſeureté de ſa conquête, s'en alla à Bruxelles. Il y fut receu comme en triomphe, ainſi qu'il le méritoit aprés tant d'importans ſervices, qu'il avoit rendus dans cette campagne au Roy ſon Maître.

Le Roy qui aprés avoir beaucoup travaillé à rétablir la tranquillité dans la Provence & dans le Lionnois, avoit pris la poſte pour venir en perſonne ſecourir Cambray, apprit étant à Beauvais, que la Place étoit renduë aux Eſpagnols. Cette nouvelle luy cauſa un extrême chagrin. Il vouloit neanmoins pourſuivre ſa route; & ſur ce que le Duc de Ne-

Mathieu Hiſtor. de Henri IV. l. 2.

vers luy repreſentoit l'inutilité de ce vuyage, il luy repartit en colére : C'eſt bien à vous à me conſeiller là-deſſus, vous qui n'avez jamais approché de cette Place plus prés que de ſept lieuës.

Cette parole fut un coup de poignard pour le Duc de Nevers, & dont il eut le cœur ſi ſerré, qu'il en tomba malade, & mourut au bout de quinze jours à Neſle en Picardie. C'étoit un Prince qui avoit ſervi dignement l'Etat ſous cinq Roys, reconnu pour auſſi ſage dans le Conſeil, qu'habile & vaillant dans la guerre, ſincérement homme de bien, & dont le caractére diſtinctif étoit une droiture de cœur à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Cléves ſa femme l'engagea d'abord dans la Ligue ; mais dés qu'il eût pénêtré les deſſeins ambitieux du Duc de Guiſe, il s'en retira, & ſe dévoüa entiérement au ſervice du Roy Henri III. Aprés la mort de ce Prince, l'attachément qu'il avoit pour la Religion Catholique, & le péril où il la voyoit ſous la domination d'un Roy Huguenot, que d'ailleurs il reconnoiſſoit pour Roy légitime, firent qu'il ſe retira dans ſon Duché de Nevers, ſans prendre aucun parti : mais dés qu'il vit ce Prince penſer ſerieuſement à ſa converſion, il rentra à ſon ſervice, & luy fut toûjours trés fidéle & trés-attaché.

Le Roy ayant appris ſa maladie, & ce qui la luy avoit cauſée, eut un regret extrême de la dureté qu'il luy avoit dite ; & c'eſt-là un de ces exemples qui apprennent aux Princes, combien ils doivent toûjours ſe poſſéder. Le Roy luy fit dire durant ſa maladie, qu'il vouloit l'aller voir : mais le Duc le pria de n'en pas prendre la peine ; qu'il n'étoit pas en état d'être vû de ſa Majeſté, & qu'il lui recommandoit ſeulement le Duc de Réthelois ſon fils.

Un peu auparavant mourut auſſi à Paris Antoine ſoy-diſant Roy de Portugal, agé de ſoixante & quatre ans, ne laiſſant gueres à ſes deux fils, que les vaines prétentions qu'il avoit euës ſur ce Royaume, & qui avoient été ſi funeſtes à la France.

Le Roy ayant aſſemblé les troupes qu'il avoit deſtinées pour le ſecours de Cambray, ne les voulut pas laiſſer tout-à-fait inutiles, & fit bloquer au commencement de Novembre la Fére, que les Eſpagnols avoient en leur puiſſance, & où commandoit le Vice-Senéchal de Montelimar, qui la leur avoit livrée. La ſituation de la Place, la forte garniſon qui y étoit, & la rigueur de la ſaiſon rendirent ce blocus, & puis le ſiége trés-difficiles & trés longs, & l'Armée Royale y fut occupée juſqu'au mois de May de l'année ſuivante.

La guerre de Bretagne faiſoit encore alors une grande diverſion, qui empêchoit le Roy d'avoir ſur les frontiéres de Picardie les forces neceſſaires pour reſiſter aux Eſpagnols ; & c'eſt l'unique des expéditions militaires de cette année, qui me reſte à raconter.

Il y avoit eu dés l'année précédente, & il y eut dans tout le cours de celle-cy, des conférences à Ancenis, & en quelques autres endroits pour l'accommodement du Duc de Mercœur avec le Roy, qui regardoit cette affaire comme la plus importante qu'il eût alors, à cauſe des troupes Eſpagnoles qui étoient dans cette Province, & en poſſeſſion du Port de Blavet. Il y employa l'entremiſe de la Reine Doüairiére ſœur du Duc de Mercœur. Elle ſe tranſporta en Bretagne, & aſſiſta aux conférences d'Ancenis avec le ſieur du Pleſſis Mornai, l'Archevêque de Reims * oncle de ce Seigneur, le ſieur de Saint-Luc Lieutenant du Maréchal d'Aumont en Bretagne, les ſieurs de Châteauneuf, de Rochepot, & les Préſidens de Marigni & de la Grée. Cette négociation inquiéta fort les Eſpagnols, qui commencérent à être un peu plus ſouples à l'égard du Duc de Mercœur, qu'ils n'avoient été juſqu'alors. Ils luy promirent de nouvelles troupes, & de l'argent ; & de luy tranſporter les droits de l'Infante ſur la Bretagne, au cas qu'elle mourût ſans hoirs : & quelque temps aprés arriva un Secrétaire du Roy d'Eſpagne, qui luy offrit de la part de ſon Maître une penſion de trois cens mille écus par an, s'il vouloit ſe déclarer Eſpagnol, c'eſt-à dire faire la guerre au nom & ſous les ordres du Roy d'Eſpagne, & prendre l'Echarpe rouge. Il luy en apporta une enrichie de pierreries qu'il luy preſenta, & qu'il le preſſa de recevoir.

Ce Duc un des plus raffinez politiques de ſon temps luy donna de belles eſpérances : mais ſans ſe trop engager, & envoya en Eſpagne Tournabuon Florentin de nation, qui étoit ſon plus grand confident, & dont il écoûtoit fort les conſeils. Ce n'étoit pas à deſſein de rien conclure ; mais ſeulement de connoître la diſpoſition de la Cour d'Eſpagne à ſon égard, & de donner de l'inquiétude à celle de France, afin qu'au cas qu'il fût obligé de s'accommoder, il pût faire ſes conditions meilleures.

Il tira en longueur par mille artifices, & par une infinité de difficultez qu'il faiſoit naître de jour en jour dans les négociations d'Ancenis, attendant quel tour prendroient les affaires du Roy, & dans l'eſpérance de profiter de ſon éloignement pendant ſon voyage de Lyon, dont le bruit courut long-temps avant qu'il le fit.

Les affaires auroient été bien-tôt terminées par un piége qu'on avoit tendu à ce Duc, & dont il auroit eu peine à s'échapper, ſans un contre-temps fâcheux qui en empêcha le ſuccés.

Le Baron de Kamor fort affectionné au parti du Duc de Mercœur étoit amoureux de la Dame de Kervenau, auprés de laquelle le ſieur du Pleſſis-Mornai avoit ſi-bien agi, qu'elle luy avoit promis d'engager le Baron à enlever le Duc de Mercœur, & à le conduire à Rennes : elle en étoit venuë à bout, & du Pleſſis envoya au Baron de ſes propres ſoldats

* Mémoires de du Pleſſis Mornay au T. 2.

* Philippe du Bec.

pour l'éxécution de ce coup important : mais comme il étoit en chemin pour aller trouver le Duc, il fut rencontré par le Maréchal d'Aumont, qui ne ſçachant rien de ce myſtére, l'attaqua, & le défit : & le Baron prétendant avoir ſatisfait ſa Maîtreſſe par cette tentative, ne voulut point pouſſer ſa complaiſance plus loin.

Le Duc de Mercœur avoit réſolu d'être le dernier de la Ligue à quitter les armes, & de faire ſon traité de ſorte, qu'il fût toûjours regardé de tous les Catholiques, comme le plus zélé protecteur de la Religion. Sa vûë étoit, ſi dans la ſuite il arrivoit quelque révolution dans l'Etat, où que le Roy favoriſât trop les Huguenots, & alienât de luy les Catholiques, d'être regardé d'eux comme une reſſource & un refuge, ſur lequel ils pourroient compter, aprés les preuves qu'il auroit données de ſa conſtance à ſoûtenir la Religion, dans le temps même que le Duc de Joyeuſe, & les autres Chefs les plus conſidérables de la Ligue penſoient à mettre les armes bas.

Pour cela il étoit déterminé à ne rien écouter, qu'on ne le confirmât dans ſon Gouvernement de Bretagne avec une pleine autoriré, & avec pouvoir de mettre tels Gouverneurs & telles garniſons qu'il jugeroit à propos dans toutes les Places. Tant que dura la négociation, il propoſa toûjours pour premier & principal article, que nul éxercice de la Religion Proteſtante ne ſe feroit dans la Province, & que l'Edit de pacification de l'an 1577. que le Roy avoit confirmé, n'y ſeroit ni receu ni éxécuté.

Le Roy qui pénétroit ſes deſſeins, avoit ordonné à ſes Plenipotentiaires de ne paſſer nul de ces articles, aimant mieux, quelque deſir qu'il eût de la paix, achever de conquérir le reſte de ſon Royaume par les armes, que de laiſſer dans ſon Etat des ſémences de révolte, & aucun Seigneur ſi puiſſant, que ſes ſujets mal intentionnez puſſent jamais le regarder comme un Chef capable de ſoûtenir leur rebellion.

Comme il vit de ce côté-là ſi peu de diſpoſition à la paix, il fit propoſer la continuation de la Tréve, qui avoit été faite pour quelques mois ; que cependant les conférences ſe continueroient pour la paix ; que pour en lever les obſtacles & procurer le repos des peuples, tous les étrangers ſortiroient de la Province ; & il fit dire par ſes Députez, qu'il étoit prêt d'en retirer les Anglois, ſi le Duc vouloit en faire ſortir les Eſpagnols.

Il faiſoit d'autant plus volontiers cette offre, qu'il ſçavoit que la Reine d'Angleterre étoit réſoluë à rappeller ſes troupes, pour s'en ſervir contre les révolrez d'Irlande, & que ce ſecours étant ôté au Maréchal d'Aumont, le Duc de Mercœur demeureroit maître de la Campagne. De plus il faiſoit connoître par-là aux peuples qui étoient fort ennuyez de la guerre, que ce n'étoit pas ſa faute, s'ils ne joüiſſoient pas du repos qu'ils deſiroient mais le Duc éluda toûjours ; & ce ne fut qu'au mois de Décembre, qu'une Tréve fut conclue pour quatre mois. An. 1595.

Ces négociations furent cauſe, qu'il ne ſe fit pas en Bretagne de fort grands exploits militaires. Le Roy y acquit Rhedon & Belle-Iſle : mais ce fut ſans coup ferir, & par la ſoumiſſion volontaire du Marquis de Belle-Iſle & du ſieur de Taloüet Gouverneur de Rhedon.

Le Maréchal d'Aumont aprés avoir pris Moncontour & quelques Châteaux, aſſiegea Comper, Bourg fortifié dans l'Evêché de ſaint Malo, qui appartenoit au Comte de Laval, ſitué ſur la petite riviére de Démen, qui va aſſez loin delà ſe jetter dans la Villaine. Ce fut devant cette Bicoque, que ce Seigneur illuſtre par la conſtante fidélité qu'il eut toûjours pour ſes Souverains légitimes, & par les grands ſervices qu'il leur rendit dans la guerre, trouva la mort ; car ayant été bleſſé d'une mouſquetade au bras, & s'étant retiré à Montfort pour ſe faire pancer, la bleſſure qui d'abord ne parut pas dangereuſe, devint mortelle par la fiévre qui ſurvint, & qui l'emporta. Il mourut le dix-neuviéme d'Août à Rennes, laiſſant à deux fils de grands éxemples, & peu de biens. Le bâton de Maréchal de France vaquant par ſa mort fut donné à Jean de Beaumanoir ſieur de Lavardin, dont il a été fait ſouvent mention dans cette Hiſtoire, & Saint-Luc qui étoit Lieutenant du feu Maréchal, prit le commandement des Armes dans le Pays.

L'accident du Maréchal fit lever le ſiége de Comper ; mais au mois de Novembre ſuivant, il fut ſurpris, & emporté par les ſieurs Dandigni, deux fréres Gentilshommes Bretons, à qui l'Hiſtoire à cette occaſion, donne en même temps l'éloge de courage & d'habileté dans les belles Lettres, qualitez qui ſe trouvoient alors rarement alliées dans la Nobleſſe Françoiſe. Dupl. ſous l'an 1595.

Les négociations pour la paix du Duc de Lorraine avec le Roy ſe firent plus heureuſement, que celle de Bretagne. Le traité qui dés l'année précédente en avoit été projetté à ſaint Germain-en Laye, fut conclu ſur la fin de celle-cy. Par le troiſiéme article, la ville de Marſal étoit cédée au Duc de Lorraine, quoy qu'elle eût été uſurpée ſur l'Evêché de Mets. Par le quatriéme, les Gouvernemens de Toul & de Verdun étoient donnez à un des fils du Duc de Lorraine, à qui en cas de mort, un autre fils du Duc devoit ſuccéder. Par le ſecond, il étoit dit qu'il ſeroit fait juſtice à Meſſieurs les enfans du Duc de Lorraine pour les biens de la ſucceſſion de la feuë Reine Catherine de Médicis leur Grande-mére, ſans préjudice des droits que le Duc prétendoit tant de ſon chef que de celuy de ſes enfans ſur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & ſur les Comtez de Provence, de Blois & de Coucy. Par Recüeil de Traitez par Leonard. T. 3.

le douziéme, le Roy comme garant de la dot de la feuë Ducheſſe de Lorraine Claude de France, s'obligeoit à payer les rentes conſtituées pour cette dot, & tant pour cela que pour d'autres dettes, promettoit la ſomme de neuf cens mille écus.

An. 1595. Ce traité fut ratifié par le Roy au mois de Décembre à Folembray, & par le Duc de Lorraine à Nancy au mois de Mars ſuivant; mais pluſieurs articles furent retranchez dans la ratification; & quand on en fit la vérification au Parlement, le vingt-quatriéme de Décembre de l'an 1601. le ſecond article où il eſtoit fait mention des prétentions du Duc de Lorraine ſur les Duchez de Bretagne & & d'Anjou, & ſur les Comtez de Provence, de Blois, & de Coucy, fut ôté, & les neuf cens mille écus du douziéme, furent reduits à deux cens cinquante mille.

Ce ne furent pas ſeulement les Eſpagnols & les reſtes de la Ligue, qui donnerent cette année au Roy beaucoup d'embarras; mais encore les Huguenots qui le fatiguoient ſans ceſſe par leurs requêtes, & qu'il avoit inutilement tâché de ſatisfaire par la confirmation de l'Edit de 1577. Ils s'étoient tenus trop heureux de l'avoir obtenu, lorſque le feu Roy le leur accorda: mais ils le comptérent pour rien depuis, parce qu'en effet ce n'étoit rien pour eux, eu égard aux grandes eſpérances qu'ils avoient conçûës de rendre leur Religion dominante, au cas que le Roy pour lequel ils avoient tant combattu, fût eleve ſur le Trône.

On ſoupçonna quelques grands Seigneurs, & en particulier le Duc de Boüillon, de les pouſſer ſous-main à faire du brüit. Le Roy commençoit à ſe défier fort de ce Duc, dont la conduite qu'il étudioit depuis quelque temps, luy donnoit lieu de croire, qu'il avoit deſſein de ſe faire Chef & Protecteur des Prétendus Réformez dans le Royaume.

An 1595. Hiſt. de l'Edit de Nantes. 17. Ceux-cy firent une aſſemblée à Saumur le vingt-quatriéme de Février. On y commença par la lecture du Brévet, qui leur donnoit permiſſion de faire cette aſſemblée; mais comme ils prétendoient avoir droit de la faire ſans cette permiſſion, ils proteſtérent aprés la lecture du Brévet, *que s'étoit ſans s'y lier & s'aſtreindre, & ſans préjudicier en aucune façon à la liberté de leurs Egliſes, de ſe pouvoir aſſembler ſans telles & ſemblables Lettres:* & parce qu'ils avoient des affaires importantes à traiter qui demandoient le ſecret, il fut réſolu que le Préſident, & tous les Députez des Provinces feroient ſerment, de ne point réveler ce qui ſeroit propoſé ou conclu. Ils y renouvellérent les Réglemens faits à l'Aſſemblée de Sainte-Foy. Il y fut arrêté qu'on préſenteroit de nouveau le Cayer de l'Aſſemblée de Mantes de l'an 1593. qu'on feroit un manifeſte juſtificatif de leurs demandes & de leur conduite; qu'on choiſiroit un Agent ou Procureur pour le tenir à la Cour, & y avoir ſoin de leurs intérêts; que ſans accepter l'Edit de 1577. les Egliſes particuliéres des Bailliages pourroient ſe ſervir de ce qui leur y étoit accordé, pourvû qu'elles declaraſſent, que ce n'étoit qu'en attendant que Sa Majeſté eût plus amplement & plus favorablement pourvû à leurs juſtes demandes; qu'ils ne rendroient aucunes Places de celles qu'ils tenoient; & que ſi le Roy en vouloit entiérement ôter les garniſons, ou reduire ces garniſons à ſi peu de ſoldats, qu'ils ne fuſſent pas ſuffiſans pour les défendre, & que pour cet effet il fiſt défenſe aux Receveurs Généraux de leur délivrer de l'argent pour leur entretien, les Gouverneurs de ces Places, pourroient arrêter l'argent entre les mains des Receveurs, juſqu'à ce qu'on eût fait les remontrances convenables au Roy, & que s'il ne les recevoit pas, on verroit ce que l'on auroit à faire.

Ils députérent vers le Roy qui étoit alors à Lyon, les ſieurs de la Nouë & de la Grimaudaye, pour repréſenter les ſervices que ceux de la Religion luy avoient rendus, ſe plaindre de ce que dans les capitulations accordées aux Villes de la Ligue, qui s'étoient ſoûmiſes, on avoit violé l'Edit même de 1577. & faire les autres remontrances conformes à ce qui avoit été arrêté dans l'aſſemblée de Saumur qui les députoit.

Ces Députez ayant préſenté au Roy leur Cayer, il prit quelques jours pour l'éxaminer. Il leur répondit le vingtiéme de Septembre, qu'il vouloit qu'on s'en tint à l'Edit de 1577. & à la teneur des conférences de Nerac & de Flex, & qu'il les feroit au plûtôt vérifier dans les Provinces. Il leur dit en particulier ſur les plaintes des infractions faites à l'Edit dans les capitulations des Villes de la Ligue, que certaines éxceptions faites par ces Traitez ne donnoient pas beaucoup d'atteinte à l'Edit, & que le grand bien qui en étoit revenu à ſon Etat, méritoit bien que ſes ſujets ſouffriſſent pour une ſi grande raiſon, ce petit dommage; que pour ce qui étoit de la réduction de leurs garniſons, dont ils faiſoient de ſi grandes plaintes, la guerre qu'il ſoûtenoit contre l'Eſpagne, l'avoit reduit à retrancher les dépenſes extraordinaires, & que néanmoins il avoit traité à cet égard plus favorablement leurs Places de ſeureté, que les autres Villes, même celles des frontiéres.

Procez verbal, de l'aſſemblée de Saumur. Ces réponſes ne ſatisfirent point les Huguenots; mais ils ne ſe trouvérent pas encore en état de remuer, & ils différérent à les éxaminer dans d'autres aſſemblées qu'ils firent l'année ſuivante. Deux choſes les irritérent furieuſement vers ce temps-là: la premiére fut le maſſacre qui ſe fit à la Châtaigneraye, dont les habitans Huguenots s'étant aſſemblez dans la maiſon d'un Gentilhomme nommé Vaudoré, pour faire le Prêche, furent ſurpris par la Garniſon de Rochefort, Place alors fortifiée ſur la Loire en Anjou, & qui tenoit pour le Duc de Mercœur. Tout y fut paſſé au fil de l'é-

Lettre de M. du Plessis-Mornay, à Mde Lorme le du 4. Sept. 1581. & du 16. Septembre.

pée, sans qu'on épargnât ni les femmes ni les enfans, les soldats criant qu'ils avoient ordre de Monsieur le Duc de Mercœur, de ne faire desormais nul quartier à aucun Huguenot. Madame de la Châtaigneraye fut fort soupçonnée d'avoir fait faire ce coup. La Noblesse du Poitou s'assembla sur ce sujet à Fontenay, pour délibérer des moyens d'en avoir raison, & elle se tint extrémément offensée de cette difference, que les ennemis faisoient entre les sujets Catholiques du Roy & les Huguenots. Le sieur Duplessis-Mornay en fut autant irrité qu'aucun autre, & chercha long temps quelque occasion favorable de faire représailles sur les Ligueurs; il ne la trouva pas: car il n'en est fait mention ni dans ses Lettres, ni dans nos Histoires.

L'autre chose qui tint fort au cœur au commun des Huguenots, parce qu'ils n'en sçavuent pas le mystére, fut l'execution de la promesse que le Roy avoit faite au Pape, de retirer de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé, qui n'avoit alors que sept ans. Le Président de Thou nous apprend que le Duc de Mayenne envoyant à Rome le Baron de Séneçey, l'avoit chargé de bien recommander au Pape, que supposé qu'il donnât jamais l'Absolution au Roy, il exigeât de luy, d'enlever aux Protestans, & de faire élever dans la Réligion Catholique ce jeune Prince, qui étoit son heritier présomptif, & devoit par l'ordre de la naissance luy succeder à la Couronne, supposé qu'il n'eût point d'enfans; que le Roy l'ayant sçû, & ne voulant pas que les Protestans crussent, que c'étoit par l'ordre du Pape, qu'il leur ôtoit ce Prince, il avoit déslors traité avec leurs Chefs pour se le faire rendre, & que ce ne fût qu'à cette condition, qu'il leur promit de confirmer l'Edit de 1577.

L. III.

En effet les sieurs d'Ossat & du Perron informez sans doute de ce fait, & qui ne manquérent pas d'en instruire le Pape, ne voulurent jamais permettre que cette condition fût un preliminaire du traité pour l'Absolution du Roy. Clément VIII. se contenta de la parole qu'ils luy donnérent de sa part, que cela se feroit en temps & lieu, & dés que les conjonctures le permettroient; & il accorda un an pour l'exécution. Quand donc le Roy demanda le Prince de Condé aux Chefs du parti, ils ne firent pas grande difficulté de le luy donner, comme ils s'y etoient engagez, de quelque importance qu'il leur fût d'avoir en leur puissance l'héritier présomptif de la Couronne, & de l'élever dans la Religion Huguenote; & c'est pourquoy le sieur Duplessis-Mornai, qui sçavoit alors la plûpart des secrets du Roy, écrivant sur ce sujet à un de ses amis, & luy apprenant que le Marquis de Pisani étoit déja en Xaintonge pour cette affaire, luy prédit qu'il ne trouveroit sur cela aucune resistance.

Lettre du 24. d'Octobre 1595.

Toutefois le Roy colora de deux autres prétextes le voyage du Marquis. Le premier étoit d'arrêter les suites d'un soulevement, qui s'étoit fait en Xaintonge à l'occasion des impôts; l'autre étoit d'amener à Paris Madame Catherine Charlotte de la Trimoüille Princesse de Condé Douairière, & mére du jeune Prince, laquelle avoit présenté Requête au Roy, pour y être transférée & jugée par le Parlement de Paris, sur le crime dont on la chargeoit.

La maniére extraordinaire & violente dont le feu Prince de Condé étoit mort en 1588. avoit fait beaucoup parler, & la Princesse sa femme fut soupçonnée, & accusée de l'avoir empoisonné. Les Huguenots l'arrêtérent à saint Jean d'Angeli, & nommérent des Commissaires, pour luy faire son Procés. Elle ne voulut jamais les reconnoître pour ses Juges, & prétendoit qu'en qualité de Princesse femme d'un Prince du sang, elle devoit être jugée par la Cour des Pairs, qui est le Parlement de Paris. Elle présenta donc sa Requête au Roy sur ce sujet, & demanda en même temps d'être mise en liberté, à la charge de se présenter dans le terme qui luy seroit prescrit, sous la caution des Seigneurs, qui souscrivirent à sa Requête: c'étoient le Comte d'Auvergne, le Duc Montmorenci, le Maréchal de Damville, le Duc de Thouars, la Trimoüille, les Maréchaux de Brissac & de Boüillon, & quelques autres ses parens ou ses alliez.

Le Roy luy accorda sa demande, & envoya ordre à Jean de la Roche-Beaucourt sieur de saint Même Gouverneur de saint Jean d'Angély, de la mettre en liberté, & de l'envoyer à Paris, & de remettre en même temps le jeune Prince de Condé son fils entre les mains du Marquis de Pisani, qu'il luy donnoit pour Gouverneur. Saint-Même nonobstant les sollicitations des Rochellois & de plusieurs autres Huguenots, qui vouloient que ce Prince fût toûjours en leur puissance, obéït à l'ordre du Roy.

L'un & l'autre furent amenez à la Cour. La Princesse se présenta au Parlement de Paris, où aprés les procédures ordinaires, elle fut justifiée l'année suivante par un Arrêt: ensuite elle fit abjuration de l'héresie, entre les mains du Cardinal de Médicis, alors Légat du Pape en France; ce qu'elle avoit toûjours refusé de faire avant sa justification, de peur qu'on ne regardât son changement de Religion, comme un moyen qu'elle auroit pris, pour se tirer d'une si fâcheuse affaire.

Pour ce qui est du Prince de Condé, outre le Marquis de Pisani qui fut chargé de son éducation, on luy donna pour Précepteur, le sieur Nicolas le Févre, homme d'une probité & d'une piété reconnuë, & d'une grande capacité. Le jeune Prince son disciple qui avoit beaucoup de vivacité d'esprit

d'eſprit, une trés-heureuſe mémoire, & un jugement trés ſolide, dont il donna de grandes preuves dans toute la ſuite de ſa vie, profita ſi bien de ſes leçons en matiére de Religion, que quelques années aprés il n'y avoit point de Docteur Calviniſte qui osât luy tenir tête ſur les controverſes. Il fut effectivement depuis un des plus ſolides appuis de la Religion Catholique, à laquelle il rendit de grands ſervices, auſſi-bien qu'à l'Etat ſous ce Regne, & ſous le ſuivant.

Le Pape & tous les bons Catholiques eurent une extrême joye, de voir ce Prince en ſûreté contre l'héréſie, & d'avoir en ſa perſonne un héritier preſomptif de la Couronne, élevé dans la Religion Catholique; car c'étoit-là un point capital, ſans lequel les ſincéres Catholiques du Royaume ne pouvoient avoir l'eſprit en repos: & ainſi finit l'année 1595. mêlée de bonheurs & de malheurs. La ſuivante ne fut pas moins variée: mais au milieu de ces viciſſitudes de la fortune, tantôt contraire, tantôt favorable, le Roy affermiſſoit toûjours ſon trône & ſon autorité. Il applaniſſoit de plus en plus le chemin à la tranquillité, qu'il avoit toûjours en vûë de rétablir dans ſon Etat, & il en vint à bout avec le temps.

An. 1596. Cette année 1596. commença par le traité de paix, qui enfin fut conclu avec le Duc de Mayenne. Ce Duc ayant obtenu l'année precédente une Tréve de trois mois, fit déclarer dans les Provinces à tous ceux qui y maintenoient encore le parti de la Ligue, que la réconciliation du Roy avec le ſaint Siege étant faite, la cauſe qui luy Cayet vol. 3. avoit fait prendre les armes contre ce Prince, ne ſubſiſtoit plus; qu'il étoit tout-à fait réſolu de ſe ſoûmettre à luy, & de le reconnoître pour ſon Roy, & pour ſon légitime Souverain; qu'il les exhortoit à en faire de même, à luy envoyer leurs prétentions, qu'il les préſenteroit à ſa Majeſté, & que comme Chef de l'Union qu'il avoit jurée avec eux, il ménageroit leurs intérêts. Tous excepté le Duc de Mercœur, & pluſieurs de ceux qui s'étoient attachez à ſa fortune, conſentirent que le Duc de Mayenne traitât pour eux; & ſes Agens étant convenus de tous les articles, le traité fut ſigné. Ils furent publiez au nombre de trente & un dans un Edit du Roy fait à Folembrai, au An. 1596. mois de Janvier, ſous ce titre: *Edit du Roy ſur les articles accordez à Monſieur le Duc de Mayenne pour la paix du Royaume.*

Le Roy, comme j'ay dit en parlant du traité de Tréve de l'année précédente, ne vouloit pas réduire le Duc au déſeſpoir, de peur qu'il ne ſe jettât entre les bras des Eſpagnols, & qu'il ne leur livrât les Places de Sens, de Châlons ſur Saonne, & de Soiſſons qu'il tenoit encore. C'eſt pourquoy il conçût ſon Edit en des termes honorables pour ce Prince, & luy accorda pluſieurs choſes qu'il luy auroit refuſées, ſans les raiſons que je viens de dire.

Il le loüoit d'abord du deſſein qu'il avoit pris de contribuer à la tranquillité du Royaume, dés qu'il eut ſçû que le ſaint Siége avoit approuvé qu'il le fit. Il relevoit ſon affection pour ſa patrie, en ce que durant ſa plus grande proſpérité, il n'avoit jamais voulu conſentir au démembrement de l'Etat; & de ce que pouvant faire encore durer la guerre par des moyens qui auroient été trés-préjudiciables au bien public, il avoit preferé la paix à toute autre conſidération.

Par le premier article, il luy accordoit pour Place de ſûreté, la Ville de Seure, Châlons & Soiſſons, durant ſix ans. Il luy aſſûroit le Gouvernement de Châlons, pour un de ſes enfans, en détachant cette Ville du Gouvernement de Bourgogne. Il conſentoit que dans l'eſpace de ſix ans, il n'y eût à deux lieuës de Soiſſons, d'autre exercice de Religion, que de la Catholique; & que nulles perſonnes d'autre Religion ne fuſſent admiſes aux Charges, & aux Offices de la Ville.

Par le quatriéme, tous Eccléſiaſtiques, Gentilshommes & Officiers qui avoient ſuivi le parti du Duc, étoient rétablis dans leurs biens, Charges, Bénéfices, pourvû qu'ils fiſſent ſerment de fidélité au Roy.

Par quelques autres l'amniſtie étoit accordée pour tout ce qui s'étoit fait durant les guerres, excepté à ceux qui avoient eu part à l'aſſaſſinat du feu Roy.

Et comme cette exçeption pouvoit être tirée à conſéquence pour le Duc de Mayenne, & pour les autres Princes & Princeſſes qui avoient ſuivi ſon parti, le Roy les en déclaroit parfaitement diſculpez par les informations qu'il en avoit fait faire pendant ſept ans.

Par le douziéme, il déclaroit auſſi que le Duc n'avoit eu aucune part à l'aſſaſſinat du Marquis de Maignelay Gouverneur de la Fére, & défendoit que l'on fit aucunes recherches ſur ce fait contre le ſieur de Maigny Lieutenant du Duc, & contre les ſoldats de ſes Gardes qui avoient aſſiſté à cette mort.

Par le vintg-ſixiéme, Marſeille & les autres Villes de Provence devoient joüir du bénéfice de l'Edit, en ſe ſoumettant au Roy. Cette mention particuliére de Marſeille n'étoit pas néceſſaire, vû l'article de l'amniſtie générale: mais on la fit exprés, pour engager les Bourgeois de cette Ville à ſecoüer le joug de ceux qui la gouvernoient, & qui penſoient à la mettre entre les mains des Eſpagnols.

Par le vingt ſeptieme le Roy déclaroit, qu'il étoit prêt d'écouter les demandes des Ducs de Mercœur & d'Aumale, s'ils vouloient ſuivre l'exemple du Duc de Mayen-

ne, & ordonnoit la furicance de l'Arrêt du Parlement rendu contre le Duc d'Aumale, quelque temps apres la priſe de Dourlens.

Par le vingt-neuviéme le Roy ſe chargeoit d'acquitter les dettes du Duc de Mayenne, juſqu'à la concurrence de trois cens cinquante mille écus.

Il y eut encore quelques autres articles ſecrets; qui ne furent point énoncez dans cet Edit, dont le principal fut, que le Duc de Mayenne quitteroit ſon Gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement, ſon fils aîné auroit celuy de l'Iſle de France vacant par la mort de Monſieur d'O, excepté Paris; que ce jeune Prince ſeroit reçû au Parlement Pair de France & Duc d'Eguillon & fait grand Chambellan, Charge que le Duc ſon pére avoit poſſédée, & qu'il remettoit entre les mains du Roy.

Le Duc de Joyeuſe & les ſieurs de Villars & Montpeſat, tous deux fils de la Ducheſſe de Mayenne de ſon premier mariage, les ſieurs de l'Eſtrange qui commandoit au Puy, ſaint Offange Gouverneur de Rochefort en Anjou, Dupleſſis Gouverneur de Craon, la Séverie Gouverneur de la Garnache, avoient mis entre les mains du Duc de Mayenne leurs demandes, pour les préſenter au Roy, qui y avoit répondu aprés les avoir éxaminées dans ſon Conſeil.

Il étoit dit par le vingt-huitiéme article de l'Edit, qu'ils joüiroient de ce que le Roy leur avoit accordé, pourvû que le Duc de Mayenne fît connoître qu'ils l'acceptoient: mais de ceux-là, ſaint Offange & Dupleſſis ou n'étant pas contens des modifications que le Roy avoit miſes à leurs requêtes, ou regagnez par le Duc de Mercœur, perſiſtérent dans le parti de ce Duc.

Quant au Duc de Joyeuſe, il obtint un Edit particulier pour luy, pour Toulouſe, & pour les autres Villes de Languedoc qu'il avoit en ſa diſpoſition, & gagna par ſon traité, la dignité de Maréchal de France, & une des Lieutenances générales du Languedoc. Le nouveau Duc de Nemours fut auſſi reçû en grace. Le Gouvernement général de quelques Places qu'il tenoit encore, luy fut conſervé, & les Gouverneurs particuliers de ces Places furent auſſi confirmez dans leurs Gouvernemens, à condition de faire au plûtôt ferment de fidélité au Roy.

Cette importante affaire de la réconciliation du Duc de Mayenne étant conſommée, ce Duc obtint permiſſion du Roy de luy venir baiſer les mains: & il le vint trouver à Monceaux. Il en fut reçû avec tout l'agrément qu'il pouvoit ſouhaiter. Jamais réconciliation ne fut plus ſincére: le Duc depuis ce temps-là, renonça à toutes intrigues, & mérita par ſa conduite, que le Roy dans la ſuite eût en luy toute confiance, & l'employât dans des affaires trés-importantes.

Cet évenement fut un grand ſujet de raiſonnemens & de réfléxions ſur les intentions du Duc de Mayenne, & ſur toute la conduite qu'il avoit tenuë, depuis qu'il fut déclaré Chef de la Ligue, aprés la mort de ſes deux fréres.

Le reſſentiment de cette mort, & le danger où il étoit luy-même expoſé dans cette conjoncture, avoient paru à la plûpart juſtifier alors ſa révolte. Le péril où ſe trouva la Religion par la mort du feu Roy, & par le grand nombre de Nobleſſe qui reconnut Henri IV. pour ſucceſſeur à la Couronne ſans autre précaution, que la promeſſe qu'il leur fit de ſe faire inſtruire, & d'éxaminer les deux Religions, avoit fourni à ce Duc un beau prétexte de ſuivre ſes premiers projets, & le chemin que la fortune ſembloit luy ouvrir, pour parvenir juſqu'au trône même. Il ſçut en profiter; & s'il eût eu affaire à un ennemi moins courageux, moins heureux & moins habile, il pouvoit ſe promettre tout de l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans le Royaume.

Mais quand il ſe vit preſque entiérement abbatu par la perte de la bataille d'Ivry: quand il ſçut aprés le voyage du Préſident Janin en Eſpagne, que Philippe II. prétendoit au Royaume de France pour luy ou pour l'Infante ſa fille; quand enfin aprés la converſion du Roy, il apperçut, que l'inclination des peuples laſſez de la guerre, ſe tournoit ouvertement vers ce Prince; que luy-même ne pouvoit plus compter ſur les Eſpagnols, qui ne penſoient plus qu'à le décrediter, & à le perdre, & qu'ils luy préferoient & à ſes enfans, le Duc de Guiſe ſon neveu, au cas qu'ils fuſſent contraints de ſouffrir, que l'on mît un Prince François ſur le trône, il devoit, ce ſemble, en ſuivant le conſeil de ſes plus ſages ſerviteurs & amis, s'accommoder avec le Roy: & au lieu d'amuſer ce Prince par des négociations, qu'il entretenoit, ſans vouloir rien conclure, au lieu de tromper Monſieur de Villeroy, qui jugeant de ce qu'il feroit, par ce qu'il devoit faire ſelon ſes véritables intérêts, n'oublioit rien ni auprés de luy, ni auprés du Roy pour faire l'accommodement, la prudence paroiſſoit demander qu'il le fît ſans plus différer.

Il auroit eu en ce cas l'honneur d'avoir rendu la tranquillité à l'Etat. Il auroit convaincu tout le public, qu'il n'avoit jamais eu en vûë que la ſûreté de la Religion, puiſque dés qu'il l'auroit cruë en aſſûrance par la converſion du Roy, il eût auſſi-tôt mis les armes bas, & il auroit obtenu pour luy & pour les ſiens, les conditions le plus avantageuſes. Il auroit toûjours été regardé par tous les Catholiques, comme le protecteur de la Religion: il n'auroit pas même entiérement perdu la qualité de leur Chef; & ſuppoſé que le Roy eût manqué aux paroles qu'il avoit

données de maintenir la Religion Catholique dans le Royaume, tous les Catholiques, & même pluſieurs de ceux du parti du Roy, ſe ſeroient réünis ſous ſes étendarts : le Pape, le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye dans l'eſpérance d'une nouvelle révolution, l'auroient ménagé, & euſſent entretenu correſpondance avec luy. C'étoient là les raiſons & les motifs, que Monſieur de Villeroy ne ceſſoit de luy rebattre dans le temps des négociations : mais comme le dit ce ſage Politique, l'eſpérance de regner, & de ſe conſerver au moins la qualité de Chef de parti, tranſporta toûjours ce Duc, qui pour vouloir trop avoir, n'eut à la fin preſque rien ; & s'il n'avoit eu affaire à un Prince auſſi droit, auſſi ſincére, auſſi genéreox que le Roy, il eût couru riſque de ſe voir dans la ſuite, non ſeulement mépriſé, mais entiérement ruiné, & peut-être de périr avec infamie : car quels moyens n'a point un Souverain de ſe venger quand il le veut, & de ſe défaire d'un ſujet qu'il a en ſa puiſſance, & qui n'a plus ni appuy ni reſſource ?

Mémoires de Villeroy, T. 4.

Il parut en ce temps là une eſpéce de Fanatique nommé François de la Ramée, qui ſe diſoit fils de Charles IX. & d'Eliſabet d'Autriche femme de ce Prince Il prétendoit que la Reyne mére Catherine de Medicis l'avoit enlevé aprés ſa naiſſance, & qu'ayant eté expoſé, comme un enfant dont on vouloit ſe défaire, il avoit été recüeilli par un Gentilhomme de Poitou, nommé Gilles la Ramee, dont il avoit pris le ſurnom, aprés avoir eté élevé chez luy. Sur ce fondement il diſoit, qu'il étoit le légitime Roy de France, & faiſoit beaucoup valoir certaines révelations, que luy & un Laboureur de Vaux en Champagne ſoûtenoient qu'ils avoient euës. Quelques Seigneurs donnoient, ou faiſoient ſemblant de donner dans ces chiméres, & fourniſſoient libéralement par compaſſion, diſoient-ils, à ſon entretien. Dans un autre temps on ſe ſeroit apparemment contenté d'enfermer cet homme aux Petites Maiſons comme un fou : mais dans les conjonctures où les moindres choſes étoient à craindre en cette matiére, le Parlement de Paris confirma la Sentence du Siege Royal de Reims, par la quelle la Ramee avoit été condamné à être pendu, & il fut éxécuté dans la Place de Gréve.

Thuanus vo. 5 p. 659.

Extrait des Regiſtres du Parlement de Paris an. 1, 76.

Aprés que le Duc de Mayenne fut rentré dans l'obeïſſance, le Roy n'eut plus d'inquietude du côté de la Bourgogne, & ce traite luy facilita les moyens de s'en délivrer du côté de la Provence.

Le Duc d'Epernon refuſoit toûjours d'en ſortir, nonobſtant les ordres de la Cour, & quoyque le Duc de Guiſe eût été reçû en qualité de Gouverneur de la Province par le Parlement d'Aix. Le Château de Barbantane, qui tenoit pour le Duc d'Epernon, fut pris le deuxiéme de Janvier par le ſieur de Croſe aprés un aſſez long ſiege, & la défaite de la Garniſon de Gavelon, qui étoit venuë au ſecours. Monſieur de Leſdiguiéres prit Vinon par capitulation, & quelques autres Places. Enſuite il vint à Aix, pour ſe faire recevoir Lieutenant de Roy de la Province ſous Monſieur le Duc de Guiſe. Il préſenta les Lettres Patentes du Roy pour cette Charge, afin de les faire vérifier au Parlement. Cette Cour les envoya aux trois Etats de la Province, qui conſentirent à la vérification, à cauſe des grands ſervices que ce Seigneur leur avoit rendus : mais les intrigues du Comte de Carces, & du Marquis d'Oraiſon qui pretendoient à cette Charge, firent revoquer le conſentement de la Nobleſſe, ſur ce que Monſieur de Leſdiguiéres étoit Huguenot. Il en fut vivement piqué, mais déſeſpérant de venir à bout de cette affaire, & étant prié par le Duc de Guiſe de s'en déſiſter pour le bien public, il ſe retira en Dauphine.

Marche de Provence.

Le Parlement d'Aix voulant de plus en plus ſignaler ſon zéle pour le ſervice du Roy par l'anéantiſſement entier de la Ligue, informa ſuivant ſes ordres contre Gilbert Génébrard Archevêque de cette Ville, qui avoit été depuis peu d'années pourvû par le Pape de cet Archevêche. Il fut un des plus opiniâtres Ligueurs, & cette qualité qui l'avoit fait élever à cette dignité, la luy fit perdre. Un livre qu'il avoit compoſé depuis peu fort contraire aux libertez de l'Égliſe Gallicane, & l'oppoſition qu'il fit à la réſolution que la Ville avoit priſe de ſe ſoumettre au Roy, parce que l'Abſolution n'avoit pas encore été donnée à ce Prince par le Pape, furent les principaux motifs de l'Arrêt, qui fut rendu contre luy le vingt ſixieme de Janvier. Par cet Arrêt il fut declaré convaincu de crime de léze Majeſté, & condamné au banniſſement hors du Royaume, ſes biens acquis & confiſquez au Roy, & le livre dont je viens de parler, mis entre les mains du Bourreau pour être brûlé. Il s'en alla à Avignon, & ayant depuis eu permiſſion de ſe retirer à un aſſez riche Prieuré qu'il avoit en Bourgogne, il y mourut treize mois aprés l'Arrêt de ſon éxil. Le ſieur de Vallegrand nommé à cet Archevêché par le Roy, en eut l'œconomat, & obtint depuis ſes Bulles du Pape : mais l'affaire capitale pour le repos de la Provence, étoit la réduction de Marſeille.

An. 1596.

Charles de Caaulx, & Louis d'Aix dont j'ay déja parlé, gouvernoient abſolument cette Ville depuis cinq ou ſix ans, le premier en qualité de premier Conſul, & l'autre en qualité de Viguier, & contre les Coûtumes & les Privileges des Bourgeois, ils s'étoient maintenus dans ces Charges par les mêmes violences qu'ils y étoient montez. Ils s'étoient donné des Compagnies

de Gardes, avoient levé des Soldats, fait fondre du canon, & ne voulant reconnoître ni le Roy, ni le Duc d'Epernon, ni les Chefs de la Ligue, ils entretenoient seulement quelque commerce, avec le Duc de Mayenne; mais sans nulle dépendance, & ils exerçoient impunément toutes sortes de violences sur le peuple, auquel ils s'étoient rendus redoutables par un grand nombre de scélérats, gens determinez, qui étoient à leur dévotion.

La brutalité avec laquelle j'ay raconté que l'un d'eux fit couper les oreilles au Trompette du sieur du Frêne envoyé Commissaire par le Roy en Provence, ne fut rien en comparaison de celle qu'ils commirent le mois d'Octobre suivant contre la Majesté Royale. Car le jour de l'élection des nouveaux Magistrats, ils firent brûler publiquement le portrait du Roy. Ce Prince nonobstant de si effroyables excez, vû l'importance de Marseille, leur fit faire de grandes offres, s'ils vouloient luy remettre la Place entre les mains: mais ils refuséreut toûjours de le faire, alléguant le prétexte de la Religion, qui, disoient-ils, ne pouvoit jamais être en asûrance sous le Regne du Roy de Navarre.

Tout leur appuy étoit le Roy d'Espagne qui les entretenoit dans la révolte, & à la faveur duquel ils espéroient se maintenir dans leur tyrannie. Ils étoient résolus, si on les attaquoit, de livrer leur Place à ce Prince, & d'y recevoir Garnison Espagnole. En effet ils avoient dans leur Port la Flote de l'Amiral Doria avec un nombre considérable de soldats Espagnols prêts à les secourir au besoin, & dont une partie étoit logée dans la Ville: mais toutes leurs précautions furent renduës inutiles, par la maniére dont l'entrepriſe que le Duc de Guise avoit formée sur leur Ville, fut conduite; le bonheur aprés tout y eut autant de part, que la bravoure & la prudence.

La plûpart des honnêtes gens de la Ville gemissoient de se voir asservis à cet indigne joug: mais nul n'osoit entreprendre de le secoüer, tant ceux d'entre eux que l'on pouvoit soupçonner de quelque mécontentement, étoient veillez de prés: aussi ce ne fut point par leur moyen que la Ville recouvra sa liberté.

Un nommé Pierre de Libertat en fut l'Auteur. Il étoit Corse de nation, trés-avant dans la confidence des deux Tyrans, jusques-là qu'ils l'avoient fait Capitaine de la porte Royale, qui étoit la seule qu'on tenoit ouverte tous les matins, jusqu'à ce qu'on eût été battre l'estrade, pour éviter les surprises. Cet étranger qui avoit & du bon sens & du cœur, & étoit plus jaloux encore de sa fortune, que de la conservation de ses deux Patrons, fit réflexion que difficilement ils pourroient tenir contre la puissance Royale, & contre les forces de toute la Province; que tôt ou tard ils succomberoient ou à la force ouverte ou aux embûches secrétes qu'on leur tendoit tous les jours, & que leur chute entraineroit la sienne.

Aprés avoir long-temps délibéré, il se résolut de traiter avec le Duc de Guise, pour luy livrer la Ville. Il communiqua son dessein à Geofroy du Pré Notaire, homme d'esprit & de résolution, & ils firent au Duc ouverture de leur projet, par un Docteur nommé Nicolas du Bausset, qui aprés être sorti de la prison, où d'Aix & Casaux l'avoient renfermé, faisoit son séjour ordinaire à Aubagne Bourg à trois lieuës de Marseille. On eut bien-tôt conclu le traité; par lequel le Duc promit cinquante mille écus à Libertat, la Charge de Viguier, & les autres Magistratures les plus considérables de la Ville pour ses parens & pour ses amis.

On prit pour le jour de l'éxécution le dix-septiéme de Février. Le Duc de Guise devoit ce jour-là se trouver avec des troupes aux environs de Marseille; & comme tous les matins Casaux & d'Aix sortoient avec quelque Cavalerie par la porte Royale, ne s'en rapportant qu'à eux-mêmes sur les précautions contre la surprise, Libertat qui commandoit à cette porte, devoit en faire tomber la herse dés qu'ils seroient dehors, pour empêcher qu'ils ne pussent rentrer, ni échapper aux troupes qui fondroient sur eux. An. 1596.

Le Duc de Guise pour mieux couvrir son dessein, vint à Toulon avec ses troupes, assiégea & prit la Ville d'Hieres, & quelques Bourgades le long du bord de la mer, qui n'avoient pas encore voulu le reconnoître. Il envoya des partis courir la campagne, & le Marquis d'Oraison s'avança le quatorziéme de Février jusqu'à Aubagne avec cent Maîtres. L'allarme fut donnée à la Ville: Casaux & d'Aix, toûjours alerte renforcérent tous les Corps-de-garde, & en firent un nouveau de cinq ou six cens Espagnols, à la Maison du Baron de Meoilhon, où sont maintenant les Capucines; mais le lendemain le Marquis s'éloigna vers la Cioutat.

Le jour d'aprés seiziéme de Février, il revint à Aubague, où il demeura avec sa Cavalerie, & fit avancer de l'Infanterie vers Masaugue, saint Julien, Allauch, saint Marcel, & se mit en embuscade tout proche de Marseille avec deux cens Arquebusiers & soixante Maîtres, qui surprirent un parti de la garnison, dont dix furent tuez & trente faits prisonniers. Sur cette nouvelle allarme, Casaux fit sortir toute sa Cavalerie & l'Infanterie Espagnole, qui allérent jusqu'à saint Julien, & n'y ayant trouvé personne, elles revinrent tambour battant, & traversérent toute la Ville, pour donner de la terreur aux Bourgeois Royalistes, & les contenir.

Le dix septiéme de Février, jour de l'entrepriſe, le Marquis d'Oraison partit d'Aubagne devant le jour avec sa Cavalerie, pour s'approcher de Marseille, devant être suivi

par le Duc de Guiſe, qui venoit du côté de Toulon par Aubagne.

Deux choſes penſérent tout déconcerter: la premiére fut, qu'un Payſan ayant découvert la Cavalerie du Marquis d'Oraiſon qui s'approchoit de Marſeille, courut vîte, pour en donner avis dans la Ville; l'autre que Caſaux s'étant trouvé mal durant la nuit, ne ſortit point le matin de la Ville contre ſon ordinaire, & qu'il n'y eut que Loüis d'Aix, qui avec douze Mouſquetaires à cheval, alla pour découvrir aux environs ce qui s'y paſſoit. Il appperceut de loin quelques Cavaliers, ſur leſquels il détacha huit des plus réſolus de ſa troupe, qui chargérent ces Cavaliers, & les pourſuivirent aſſez loin.

Le ſieur d'Allamanon qui commandoit les embuſcades qu'on avoit miſes dans les environs, voyant ſes gens ſi vivement pourſuivis, ne douta point que l'entrepriſe ne fût découverte, & crut même que Libertat avoit trahi. Il piqua vers le Duc de Guiſe, & luy conſeilla de faire retirer les troupes les plus avancées, qui couroient riſque d'être enveloppées par la garniſon, d'autant plus qu'on ne donnoit aucuns ſignaux de la Ville. Le Duc étoit ſur le point de prendre ce parti, lorſqu'on luy vint dire que la herſe de la porte Royale étoit abbatuë. C'étoit un des ſignaux dont on étoit convenu: ſurquoy il fit approcher quelques troupes vers la ville: mais elles n'eurent pas plûtôt paru, que le canon des remparts & du Fort de Nôtre-Dame de la Garde commença à tirer deſſus, & les obligea à ſe retirer au Plan ſaint Michel. Cela confirma le Duc de Guiſe dans la penſée qu'il étoit trahi: Il ne ſe preſſa pas neanmoins de faire ſa retraite, & ſe mit ſeulement en état de repouſſer la garniſon, ſi elle ſortoit.

Cependant Libertat enviſageant le péril où il ſe trouvoit, ne ſe perdit point, & prit ſon parti en homme de réſolution. Il étoit perſuadé que Loüis d'Aix étant dehors, s'il pouvoit ſe défaire de Caſaux reſté dans la Ville, les Royaliſtes & le peuple ſe voyant délivrez de l'un & de l'autre ſe joindroient à luy contre les Eſpagnols, & contre la faction des deux Tyrans. Il envoya dire à Caſaux, que ſa préſence étoit néceſſaire à la porte Royale, veu que les ennemis rodoient en grand nombre aux environs de la Place, & qu'il le prioit de s'y rendre inceſſamment. Caſaux vint auſſi-tôt accompagné de douze Mouſquetaires. Libertat qui n'avoit avec luy que deux de ſes fréres, & deux de ſes couſins, étoit entre les deux portes ayant l'épée à la main. Caſaux en l'abordant luy dit: *Hé bien, Capitaine, qu'eſt-ce que cecy? Voila bien du mouvement. Vous l'allez voir, Monſieur le Conſul*, repartit Libertat; & en même temps luy ayant donné de ſon épée au travers du corps, & un autre coup de demie picque dans le cou, il le renverſa ſur le carreau. Les Mouſquetaires qui eſcortoient Caſaux, ſe mirent en défenſe, & tirérent quelques coups ſur Libertat: mais celuy-cy avec les quatre qui l'accompagnoient, les chargea avec tant de vigueur, qu'aprés avoir tué le Sergent, il les mit en fuite, & auſſi-tôt il cria, *Vive le Roy*.

Le peuple dans la ſurpriſe, répondit à Litat par le même cri, qui paſſa de ruë en ruë. Le Preſident Bernard bon ſerviteur du Roy voyant l'affaire en ſi bon chemin, ſortit de ſa maiſon la demie pique à la main tout malade qu'il étoit. Il fut joint par les ſieurs de Bourgogne, de Cabre, de Ruffy, de Boyer, de ſaint Jacques, & de quelques autres: il anima la populace contre les deux Tyrans, & ſuivi de plus de deux mille perſonnes, marcha vers la porte Royale, pour ſeconder Libertat.

Le bruit qui ſe faiſoit dans la Ville, fit tourner tête de ce côté-là à Louis d'Aix, qui trouvant la herſe abbatuë, vit bien que les choſes y alloient mal pour luy: mais dans l'eſperance d'y apporter remède, ou de périr en combattant, il va au pied de la muraille, proche de laquelle il avoit poſté les cinq cens Eſpagnols, ſe fait tirer avec des cordes dans la Ville, & s'étant mis à la tête de quatre cens hommes de ſa faction que le fils de Caſaux avoit raſſemblez, il marche avec cette troupe vers la porte Royale, ayant fait avertir Doria de mettre à terre les ſoldats de ſes Galéres, pour ſe rendre maîtres de la porte en dehors: mais ayant été répouſſé par Libertat, il alla ſe retrancher dans le Corps-de-Garde de la Maiſon de Ville.

Durant ce tumulte, Libertat fit ſortir par le Guichet le Capitaine Imperialé d'une des plus illuſtres & des plus anciennes Maiſons de Gennes, qui s'étoit établi à Marſeille, & l'envoya au Duc de Guiſe, pour l'avertir de l'état des choſes, & le hâter de venir à ſon ſecours. Le Duc accourut avec toute ſa Cavalerie, que ſon Infanterie ſuivoit à grand pas; & à ſon arrivée, la herſe ayant été levée, il entra, & ſe ſaiſit de la porte. Il marcha droit au Corps-de-garde de la Loge, où Loüis d'Aix fit mine de ſe vouloir défendre; mais ne voyant pas d'apparence de réſiſter long temps, il s'echappa au travers de la preſſe avec les fils de Caſaux. Ils gagnérent enſemble le port, où s'étant jettez dans un batteau, d'Aix ſe fit conduire au Monaſtére de ſaint Victor, & Fabio de Caſaux au Fort de Nôtre-Dame de la Garde.

Le Duc de Guiſe ayant receu ſon Infanterie, alla pour attaquer le Corps-de-garde des cinq cens Eſpagnols dont j'ay parlé. Ils s'enfuirent à ſon approche, ſe ſauverent vers le Port, & la plûpart ſe jettérent dans la mer, pour gagner leurs Galéres. Dom Carlo Doria qui par une ſage précaution s'étoit ſaiſi de la chaîne, ayant recüeilli ceux qui purent aborder, quitra le Port, & prit le large. C'eſt ainſi que cette importante Ville fut reduite à l'obéiſſance de ſon legitime Souverain.

Le Duc de Guiſe fit faire dés le lendemain une Proceſſion générale en action de graces pour une ſi belle conquête, & ayant aſſemblé tout ce qu'il y avoit là de Nobleſſe, de Magiſtrats, & de Bourgeois reconnus pour n'a-

voir point eu de part à la révolte, il deſtitua A les Officiers créez par ſes deux Tyrans, donne le bâton de Viguier à Libertat, & pluſieurs Charges à ſes parens & à ſes amis, ſuivant les conventions faites avec luy. Le Roy le confirma dans cette Charge, y ajoûta le Commendement de deux Galeres avec celuy de la porte Royale & du Fort de Nôtre-Dame de la Garde; & quelques jours aprés dans une nouvelle aſſemblée, il fut réſolu que l'on graveroit ſur un marbre, ou ſur une lame de cuivre la belle action de Libertat, pour être honorablement placée dans la Maiſon de Ville.

Ce brave homme ne joüit pas long-temps des honneurs qu'on luy faiſoit, & des biens B dont le Roy le combla; car il mourut l'année ſuivante: & comme la choſe étoit encore récente, on illuſtra ſa mémoire par de nouvelles marques d'honneur. Le Preſident du Vair fit ſon oraiſon Funebre, que l'on voit imprimée parmi les autres ouvrages de ce Magiſtrat: on luy éleva une ſtatuë dans la Salle de l'Hôtel de Ville avec ſon éloge, & il fut ordonné que tous les ans le dix huitiéme de Février, il ſeroit fait un ſervice pour luy dans l'Egliſe de l'Obſervance, où le Viguier & les Conſuls ſeroient obligez d'aſſiſter.

Quoy que la Ville fût renduë, il y avoit encore deux Forts à prendre, ſçavoir celuy de Nôtre-Dame de la Garde, & le Monaſtére de ſaint Victor. Celuy-cy ne fit pas grande réſiſtance; car Loüis d'Aix qui s'y étoit poſté, apprehendant que la garniſon ne le livrât au Duc de Guiſe, en ſortit une nuit; & dés qu'on le ſçeut dehors, la Place fut renduë. C

Il vouloit entrer dans le Fort de Nôtre-Dame de la Garde, où il croyoit être plus en ſeureté: mais on luy en refuſa l'entrée. Il fut obligé de ſe cacher à la campagne, juſqu'à ce qu'au prix d'une chaîne d'or & d'une Turquoiſe, un Peſcheur le porta dans ſon bateau juſqu'à la Flotte d'Eſpagne. D

Le Fort de Notre-Dame de la Garde ne fit guéres plus de réſiſtance; & les fils de Caſaux qui s'y étoient retirez, s'en étant évadez avant la Capitulation, ſe ſauvérent à Genes. Le Roy regarda la priſe de Marſeille comme une affaire de ſi grande conſéquence, qu'en apprenant cette nouvelle, il dit plein de joye: *C'eſt maintenant que je ſuis Roy*: & en effet tandis que cette porte étoit ouverte aux Eſpagnols & au Duc de Savoye, à l'extremité du Royaume entre l'Eſpagne & l'Italie, il avoit toûjours ſujet de craindre, que ces deux ennemis n'inondaſſent la France de leurs troupes, & n'y penetraſſent trés avant, veu principalement qu'il étoit alors trés-occupé, & même trés-mal mené du côté des Pays-Bas. E

La nouvelle de la reduction de cette Place ne cauſa gueres moins de joye en Italie qu'en France. Dés qu'on y avoit ſçû que les Eſpagnols y envoyoient des Galéres avec des troupes pour s'en ſaiſir, l'Ambaſſadeur de Veniſe & celuy de Toſcane conjointement avec les ſieurs du Perron & d'Oſſat, firent de grandes inſtances auprés du Pape, pour l'engager à traverſer cette entrepriſe; mais il n'étoit plus gnéres queſtion de négocier là-deſſus, & la choſe auroit réüſſi aux Eſpagnols, ſi le Duc de Guiſe ne ſe fût hâté de les prévenir; car la Ville étoit déja venduë au Roy d'Eſpagne au prix de cinq cens mille écus, & de vingt mille écus de rente dans le Royaume de Naples pour chacun des deux Tyrans.

Lettre du ſieur d'Oſſat à M. de Villeroy du 17 Janvier 1596.

La priſe de Marſeille fut auſſi le coup, qui dompta l'opiniâtreté du Duc d'Epernon en Provence: quelques-uns prétendirent que ſi le Roy d'Eſpagne n'avoit point été prevenu par le Duc de Guiſe, & que Caſaux & d'Aix l'euſſent mis en poſſeſſion de cette Ville, le Duc d'Epernon eſpéroit en avoir le Gouvernement, & par ce moyen, ſe maintenir malgré la Cour dans cette Province. Ce n'étoient que des conjectures, mais aſſez bien fondées ſur ce que j'ay dit auparavant: quoy qu'il en ſoit, la priſe de cette Place le déconcerta entiérement.

Il avoit encore la Ville de ſaint Tropez en ſa diſpoſition, qu'il avoit trés bien fortifiée. Meſplez en avoit été Gouverneur; c'étoit un excellent homme de guerre, qui avoit eu grande part les années précédentes dans la plûpart des avantages que le Duc avoit remportez ſur les Ligueurs & ſur les Provençaux ſoûlevez contre luy; mais on le luy rendit ſuſpect, & il luy ôta ce Gouvernement. Meſplez irrité de cet affront, ſe jetta dans le parti du Duc de Guiſe qui aſſiégea ſaint Tropez. Le Duc d'Epernon accourut au ſecours avec trois cens Maîtres & deux cens Fantaſſins: le Duc de Guiſe alla audevant avec ſix cens Fantaſſins & cent cinquante Gend'armes, le battit au paſſage de la riviére d'Argens le vingt-cinquiéme de Février, & luy enleva ſon bagage. C'eſt ainſi qu'en parle un des plus exacts Hiſtoriens de Provence. L'Auteur de l'Hiſtoire du Duc d'Epernon ne convient pas de ce fait, & dit que le Duc d'Epernon fit une trés belle retraite; qu'il paſſa la riviére avant que le Duc de Guiſe l'eût pu joindre; qu'il le repouſſa, lorſqu'il voulut la paſſer aprés luy, & luy tua pluſieurs ſoldats.

An. 1596.

Bouche. l. 10.

Hiſt. du Duc d'Epernon l. 4.

La défaite ou la retraite du Duc d'Epernon luy fit perdre ſaint Tropez & quelques autres petites Places, dont la perte luy ôta tout moyen de tenir plus long temps en Provence. Il luy vint une nouvel ordre du Roy d'en ſortir au plûtot; ſur quoy il dépêcha à la Cour ſon Sécrétaire nommé Guet, qui fut préſenté au Roy par Monſieur de Roquelaure toûjours ami fidéle du Duc d'Epernon, lorſque tout le monde étoit déclaré contre lui.

Le Roy receut trés-mal cet Envoyé, & luy dit que peu s'en falloit qu'il ne luy fiſt couper la tête, pour avoir eu la hardieſſe de venir le trouver de la part d'un homme, qui avoit intelligence avec les ennemis de l'Etat.

Guet répondit que ſi cela étoit vray, il conſentoit à ſubir le châtiment, dont Sa Majeſté le menaçoit.

L'état des affaires de ce Prince, l'obligeoit encore à ſe ménager avec les grands Seigneurs de ſon état, & on apprehendoit que les Gouverneurs particuliers des Villes de Xaintonge & d'Angoumois, dont le Duc d'Epernon avoit le Gouvernement général, ne ſe révoltaſſent. Cette crainte rendit le Roy plus facile à pardonner à ce Duc, & Monſieur de Roquelaure obtint non ſeulement ſa grace, mais encore promeſſe d'un dedommagement pour le Gouvernement de Provence. Il partit pour en aſſeurer le Duc, qui ſur ſa parole ſe rendit à la Cour. Les Provençaux afin de hâter ſon départ, conſentirent à luy faire un préſent de cinquante mille écus, & un de trente mille pour les Officiers de ſes troupes. Il fut aſſez bien receu du Roy, qui luy donna quelque temps aprés le Gouvernement de Limouſin, bien moins conſidérable que celuy de Provence : mais qu'il trouvoit fort à ſa bienſéance, parce qu'il étoit voiſin des Gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge & du Pays d'Aunix qu'il avoit déja. C'eſt ainſi que finirent les troubles de Provence, où tout fut ſoumis au Roy, excepté Berre, dont le Duc de Savoye s'étoit emparé depuis quelques années, & qu'il conſerva juſqu'à la paix de Vervins.

Lettre du ſieur du Pleſſis-Mornay au Roy du 30. Décemb. 1595.

La joye que le Roy receut de ces heureux ſuccés en Provence, fut bien tempérée par les diſgraces qui luy arrivérent en Picardie. L'Archiduc Albert d'Autriche encore alors Cardinal étoit arrivé aux Pays-Bas, pour en prendre le Gouvernement que le Comte de Fuente n'avoit eu que par *interim*. Ce Prince aprés avoit fait quelques tentatives inutiles, pour engager les Etats de Hollande à faire la paix, ne penſoit qu'à ſignaler les armes d'Eſpagne, que ſon Prédeceſſeur avoit renduës ſi glorieuſes l'année précédente, par la priſe du Catelet, de Dourlens & de Cambray. Il avoit apporté beaucoup d'argent, & amené de nouvelles troupes : de ſorte qu'outre le Corps d'armée qu'il oppoſoit aux Etats, il pouvoit en former encore un de quinze mille Fantaſſins & de quatre mille chevaux, pour entrer en France.

Sa premiére veuë fut de délivrer la Fére, qui avoit été bloquée dés le mois de Novembre, & qui étoit alors ſerrée de fort prés : mais le danger de s'engager ſi avant, & de s'expoſer à une bataille contre une armée compoſée des meilleurs troupes du Royaume, & commandée par le Roy en Perſonne, le détourna de ce deſſein, & luy fit prendre celuy d'une diverſion, que luy propoſa le ſieur de Roſne.

Ce Gentilhomme natif de Champagne ſur les confins de la Lorraine, étoit un des plus habiles Capitaines de ſon temps. Le Duc de Mayenne auquel il avoit toûjours été fort attaché, & qui connoiſſoit ſon mérite, avoit conſeillé au Roy de le rappeller auprés de luy, & avoit voulu le comprendre dans ſon traité d'accommodement : mais le Roy ne l'écoûta point, réſolu d'exclure de ce traité autant qu'il luy ſeroit poſſible, les créatures du Duc, afin qu'ils ne luy euſſent point l'obligation des avantages qu'il leur procureroit, ſe reſervant à les en gratifier luy-même pour ſe les attacher. Mathieu

En effet il avoit ſous main fait parler à de Roſne, pour l'engager à quitter les Eſpagnols & l'attirer aupres de luy, en luy promettant d'avoir ſoin de ſa fortune. De Roſne s'y trouva fort diſpoſé, & fit dire au Roy qu'une ſeule choſe l'arrêtoit à Bruxelles ; qu'il y devoit vingt mille écus, & que ſi ſa Majeſté vouloit luy fournir de quoy s'acquitter de cette dette, il ne tarderoit pas à ſe rendre auprés de ſa perſonne, pour luy offrir ſes ſervices.

Cette négociation ne fut pas tenuë aſſez ſecrette, & etant venuë à la connoiſſance de quelques anciens Ligueurs encore mal affectionnez au ſervice du Roy, ou de quelques jaloux de la fortune de Roſne, ils en donnérent avis à Diego d'Ibarra, & luy envoyérent la copie du traité.

Celuy cy en fit auſſi-tôt part à l'Archiduc & au Conſeil d'Etat, où il fut réſolu de faire un éxemple ſur le ſieur de Roſne, & de luy faire trancher la tête ; que cependant il falloit l'entendre avant que de le condamner.

Il étoit à table, lorſqu'on l'envoya querir ; & étant en chemin pour ſe rendre chez l'Archiduc, un laquais luy mit un billet en main, où ces mots étoient écrits : *Sauvez-vous ſi vous pouvez ; autrement vous êtes perdu.* Il déchira le billet aprés avoir lû, & ſe douta bien de quoy il s'agiſſoit. Il eut beſoin en cette occaſion de toute ſa préſence d'eſprit, & il s'en ſervit fort à propos. Il entra dans la Salle où le Conſeil étoit aſſemblé, & faiſant bonne contenance, il dit d'un viſage gay : Meſſieurs j'étois ſur le point de vous venir trouver, pour vous communiquer un deſſein des plus glorieux, & des plus avantageux pour la gloire & le ſervice du Roy d'Eſpagne.

Diego d'Ibarra qui le haïſſoit depuis longtemps, par les mêmes raiſons qui l'avoient toûjours fait déclarer contre le Duc de Mayenne, luy dit en l'interrompant, qu'on l'avoit mandé pour autre choſe. Je ne ſçay pas, reprit de Roſne d'un ton également ferme, pourquoy vous m'avez mandé ; mais je ſuis venu pour vous dire, que ſi vous négligez ce que j'ay à vous propoſer, le ſervice du Roy en ſouffrira, & pour ma décharge, je luy en écriray.

Le Comte de Fuente qui préſidoit au Conſeil, le pria de ſe retirer pour un moment. Il dit enſuite qu'il étoit d'avis de ne rien précipiter ; qu'on étoit maître de la perſonne du ſieur de Roſne ; qu'il falloit l'écoûter ; qu'on s'étoit ſouvent trés-bien trouvé de ſes conſeils, & que ſuppoſé même qu'il pût être uti-

le pour l'éxecution de celuy qu'il vouloit proposer, il faudroit s'en servir, mais en le veillant de prés. On s'en tint là malgré l'animosité de Diego d'Ibarra, & on fit rentrer de Rosne.

Il leur dit, que depuis qu'il étoit au service de la Ligue & de l'Espagne, il avoit reconnu que la Maison d'Autriche avoit toûjours eu grande envie d'enlever deux Places à la France, sçavoir Mets & Calais; que depuis le Regne de Henri II. les Empereurs avoient fait tous leurs efforts, pour retirer la premiére des mains des François par la voye de la négociation, sans y pouvoir réüssir, & que le Roy d'Espagne regardoit Calais comme une Place, dont il luy seroit extrêmement important d'être le maître, & comme un frein dont il brideroit en même-temps la France & l'Angleterre. Il les asseura qu'il avoit des moyens trés-surs de prendre ces deux Places; que Mets pressoit moins que l'autre dans les conjonctures présentes: mais qu'on ne pouvoit s'asseurer trop tôt de Calais; qu'il répondoit de la prendre en peu de jours: & il fit en même-temps l'exposition d'un projet qui rendoit la chose si facile, que le Conseil en fut surpris & charmé. Ma fidélité, ajouta-t-il, peut vous être suspecte, & j'ay sujet de le croire; mais quand je ne serois pas en vôtre puissance, comme j'y suis, ma femme & mes enfans que vous avez dans vos Etats, ne sont-ils pas des ôtages qui vous répondent de moy?

Le Comte de Fuente fit de grands remercimens au sieur de Rosne, des lumiéres qu'il venoit de communiquer au Conseil, loüa beaucoup son zéle pour la Couronne d'Espagne, & lui promit de faire faire à Monsieur l'Archiduc de serieuses réflexions sur ce projet: ainsi loin de penser à se saisir de sa personne, on ne songea plus qu'à luy fournir les moyens d'éxécuter l'entrepriſe sur Calais. C'est ainsi que de Rosne se tira de ce mauvais pas, & qu'un défaut de secret causa un trés-grand mal au Royaume; car il tint parole aux Espagnols, & voyant qu'il n'y avoit de seureté pour luy & pour toute sa famille, qu'autant qu'il les convaincroit de sa fidelité par le succés, il n'oublia rien pour y réüssir.

L'Archiduc fit courir le bruit, qu'il vouloit aller faire lever le siége de la Fére, & en fit asseurer la garnison par George Basta, qui fut assez heureux pour conduire dans la Ville le quatorziéme de Mars, deux cens chevaux chargez chacun d'un sac de farine, & de les ramener sans être coupé à son retour, nonobstant les embuscades qu'on luy dressa.

Cayet. vol. 2.

Le Roy avoit fait faire une digue à quelque distance de cette Place, pour arrêter le cours de la riviére d'Oyse, dans l'espérance que les Ingénieurs luy avoient donnée, de noyer la Ville, qui est située dans des marais & dans un lieu fort bas. A la vérité l'inondation, quand on lâcha les eaux, fut extraordinaire: mais bien moindre, qu'on n'avoit espéré; car elle ne mit pas plus de trois pieds d'eau dans l'endroit le plus bas de la Ville. Elle gâta quelques magazins; ce qui fit que les vivres y devinrent fort chers. Les soldats n'avoient plus qu'une livre de pain par jour, & l'on commençoit à manger les chevaux, faute d'autre viande. C'est ce qui détermina le Roy à ne la prendre que par famine, sans exposer ses soldats au feu d'une Place si meurtriére; & sur le faux avis qu'il eut, que l'Archiduc venoit au secours avec toutes ses troupes, il fit venir les siennes de toutes parts, pour luy livrer bataille.

L'Archiduc afin de le confirmer dans cette pensée, fit prendre la route de Valenciennes à son armée, & le Roy ne douta plus qu'il ne vînt à luy, sur l'avis qu'il reçût que le Dûc d'Arscot s'étoit avancé jusqu'au Catelet avec l'avant-garde: mais il commença à se détromper, quand il sçut, qu'Ambroise Landriano un des Généraux de l'armée ennemie, aprés un long détour & une marche forcée, étoit arrivé avec la Cavalerie Légére aux environs de Montreüil, & il crut que l'Archiduc alloit s'attacher à cette Place.

Mais ce n'étoit encore qu'une feinte, & l'on ne découvrit le véritable dessein de l'ennemi, que quelques jours aprés, quand on apprit que Rosne ayant traversé l'Artois avec une extrême diligence à la tête de cinq mille hommes de pied & de trois cens chevaux, avoit pris sa route par saint Omer, & étoit arrivé aux environs de Calais le cinquiéme d'Avril. Augustin Mexie Gouverneur de Cambrai l'y suivit avec dix-sept compagnies d'Infanterie, & huit grosses piéces de canon, & toute l'armée de l'Archiduc prit la même route. An. 1596.

Si Calais avoit été en état de défense, le Roy auroit eu tout le temps de prendre la Fére qui étoit trés-pressée, & d'aller ensuite au secours de la Place assiégée; mais il s'en falloit beaucoup que Calais eût tout ce qui étoit nécessaire pour soûtenir un long siége.

Le Gouverneur nommé Vidossan étoit neveu du Capitaine Gourdan, qui y avoit été mis pour y commander l'an 1558. lorsqu'elle fut prise sur les Anglois par le Duc de Guise. Vidossan étoit homme de cœur, mais fans expérience pour la défense d'une Place; & la considération des services de son oncle, plutôt que son mérite, luy avoit fait confier un poste de cette importance. Ni luy ni son prédécesseur n'avoient eu soin d'en réparer les fortifications, plus attentifs à s'enrichir, soit par les contributions, soit par le commerce, qu'à la conservation de la Place. Nonobstant les avis que l'on donna à Vidossan, que l'armée Espagnole pourroit bien l'attaquer, il n'avoit eu soin ni d'augmenter sa Garnison, ni de prendre les autres précautions nécessaires en ces rencontres.

Les

Les choſes étant en un ſi mauvais état, A Roſne en arrivant s'empara du Pont de Nieulé, qu'il prit ſans reſiſtance. Ce poſte, s'il avoit eté bien fortifié & bien défendu, auroit pû ſeul arrêter long-temps les ennemis, auſquels il auroit été impoſſible, ſans l'avoir pris, de former le ſiége de la Place, n'y ayant pour y aborder, que ce ſeul paſſage.

De Roſne fit enſuite l'attaque du Fort de Riſban, qui eſt à l'embouchure du Port, autre poſte de la derniére importance, pour empêcher ou recevoir les ſecours par mer: mais il n'étoit pas en meilleur etat que le Fort du Pont de Nieulé; & il fut emporté avec preſque autant de facilité. On y établit des batteries, qui foudroyoient l'entrée du Port, malgré leſquelles néantmoins un vaiſſeau Hollandois y entra, porta des poudres & des Canonniers aux Aſſiégez, & en ſortit, en eſſuyant un trés-grand feu. Un autre Hullandois s'offrit au Comte de ſaint Pol qui s'étoit avancé de ce côté-là avec quinze cens hommes, d'y tranſporter une partie de ces troupes; mais le Comte ne jugea pas à propos de les expoſer à un ſi grand peril.

Annal de Grotius l. 5.

L'Archiduc aprés la priſe de ces deux poſtes, paſſa le Pont de Nieulé, & forma le C ſiege. Le quinziéme du mois d'Avril, il fit l'attaque du Fauxbourg du Courguet, & en chaſſa deux Compagnies de Hollandois, qui aprés la perte d'un de leurs Capitaines & de quelques ſoldats, ſe retirérent dans la Ville.

L'épouvente y fut ſi grande, que les Bourgeois preſſérent Vidoſſan de capituler. Il n'eut pas aſſez d'autorité, ou aſſez de fermeté, pour s'oppoſer à cette réſolution; & le dix-ſeptiéme du mois le canon avant commencé à tirer contre la Ville, il battit la chamade, & demanda pour ſe reſoudre, huit jours de Tréve qu'on luy accorda. Au bout de ce terme, il demanda encore vingt quatre heures, que l'Archiduc luy refuſa, averti par quelques Bourgeois avec qui de Roſne avoit intelligence, de la conſternation où l'on étoit dans la Ville. La capitulation fut concluë, par laquelle on rendoit la Ville à l'Archiduc avec toute l'artillerie qui s'y trouvoit: les Habitans avoient la liberté de ſe retirer dans le Château avec la garniſon, ou de demeurer dans leurs maiſons avec ſeureté pour leurs E perſonnes & pour leurs biens, & on accordoit au Gouverneur une Tréve de ſix jours, à condition de rendre le Château, s'il n'etoit ſecouru dans ce terme.

Cependant le Roy, dés qu'il ſçût que le ſiége de Calais étoit formé, laiſſa le Commandement du Camp de la Fére au Connétable, & en partit avec une partie de ſa Cavalerie & quelque Infanterie au nombre d'environ quarre mille hommes, & ſe rendit à Boulogne. Il n'y arriva qu'aprés la priſe du Fauxbourg de Calais, & y apprit la Capitulation de la Ville.

Son premier ſoin fût de faire paſſer quelque ſecours dans le Château, pour encourager le Gouverneur, & le mettre en droit de ne ſe pas rendre à la fin des ſix jours de Tréve conformement à la capitulation de la Ville. Le ſieur le Noir de la Maiſon de Campagnole Capitaine au Regiment de Picardie, dont le frére étoit Lieutenant de Roy de Boulogne, s'offrit pour cette hazardeuſe commiſſion, & il l'executa heureuſement à la faveur de la nuit & de la baſſe maree. Il ranima le courage de la garniſon, & Vidoſſan luy promit de périr plûtôt que de rendre la Place.

Hiſt. du Duc d'Eſpernon. l. 5.

Le Roy monta luy-même ſur mer ayant B avec luy ſur ſes vaiſſeaux beaucoup de Nobleſſe & de ſoldats, pour forcer le Port, & jetter des munitions, & une partie de ſes troupes dans la Place; mais les vents contraires l'obligérent à relâcher à Boulogne. Le ſieur Martelet qui fut depuis Gouverneur de Foix, fit une ſeconde tentative qui luy réüſſit; & malgré le grand feu du Riſban & des Eſpagnols retranchez dans les Dunes, entra dans le Château. Il y avoit un autre moyen bien plus sûr d'en empêcher la priſe, s'il avoit dépendu du Roy. Le Comte d'Eſſex étoit dans la Manche avec C une aſſez nombreuſe flote que la Reine d'Angleterre avoit armée, pour ſe tenir en garde contre les Eſpagnols. Il y avoit deſſus de trés-nombreuſes troupes; & ſelon toutes les apparences, ſi le Comte d'Eſſex eût fait ſeulement ſemblant de venir attaquer le camp Eſpagnol, il auroit fait lever le ſiége, d'autant plus que le Roy en ce cas ſe fût approché de Calais avec ſes troupes, & que le Prince Maurice, qui en avoit auſſi de fort proches ſur quelques vaiſſeaux, étoit prêt, en cas d'attaque, de ſe joindre aux Anglois.

Mémoires de Sully T. 2. c. 80.

Grotius, l. 5.

Le Roy avoit dépêché Monſieur de Sancy en Angleterre pour ce ſujet, & faiſoit D de grandes inſtances, afin d'engager la Reine à le ſecourir comme ſon Allié en un ſi preſſant beſoin. Cette Princeſſe aprés pluſieurs mauvaiſes excuſes, qui faiſoient déja aſſez connoître ſon intention, luy dit nettement: *Je vois bien que Calais eſt perdu, ſi je n'en entreprends la defenſe, & je le ferai ſi le Roy me le veut laiſſer. Madame*, repartit Sancy, *le Roy eſt tout proche, pour empêcher qu'il ne ſe perde, ou pour être à portée de le reprendre, s'il ſe perdoit. Mais quoy*, reprit la Reine, *puiſqu'il eſt perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il ſoit entre mes mains, qu'en celles des Eſpagnols? Nous voulons*, repliqua Sancy, *qu'il ne ſoit ni à l'un ni à l'autre: mais nous aimerions encore mieux qu'il fût aux Eſpagnols, qu'à vous.* La Reine auſſi ſurpriſe que choquée de cette réponſe, luy dit un peu émuë: *Monſieur l'Ambaſſadeur, je ne croy pas, que le Roy vous ait donné charge de me tenir un tel langage. Non, Madame*, reprit Sancy, *il ne me l'a pas commandé; mais c'eſt qu'il n'a*

Diſcours de M. de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat

Matthieu l. 2.

jamais crû qu'au terme où sont ses affaires, vôtre Majesté luy eût voulu faire une telle demande. Le Roy mon maître chérit si parfaitement l'honneur de vôtre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui puisse l'en dedommager, s'il la perdoit. Si vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie : car la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dépouillent de si belles piéces. On a employé trop de temps & de peine, pour en faire sortir les Anglois. Si les Espagnols le prennent, ils n'y demeureront pas si long-temps, & nous sommes persuadez, Madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres pour les en chasser.

Cette vive conversation fut brusquement interrompuë par la Reine, qui dit qu'elle feroit sçavoir au Roy ses intentions par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprés de luy. C'étoit Milord Sidney, qui dit nettement à ce Prince, que la Reine avoit des desseins plus importans pour le bien particulier de ses Etats, que de secourir Calais ; qu'elle feroit toutefois ses efforts, pour empêcher les Espagnols de le prendre, pourvû seulement, qu'il consentit à l'engager à la Couronne d'Angleterre, jusqu'au payement des sommes prêtées à sa Majesté depuis tant d'années qu'on l'aidoit à soûtenir la guerre contre ses ennemis.

Le Roy reçût une telle proposition aussi mal qu'elle le méritoit, & tournant le dos au Milord, luy dit, *que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un Lion que d'une Lionne.*

Il pria le Prince Maurice de suppléer au deffaut des Anglois : mais ce Prince s'en excusa, sur ce qu'il ne pouvoit pas sans la jonction des Anglois, exposer ainsi ses troupes dont il avoit affaire, pour se défendre dans son propre pays contre les Espagnols.

Tandis que le temps se passoit ainsi en négociations inutiles, l'Archiduc fit pousser trés vivement les travaux du siége ; & le canon ayant fait de trés-grandes bréches aux murailles du Château, il y fit donner l'assaut le vingt-quatriéme du mois sur le midy. Vidossan tenant la parole qu'il avoit donnée au Capitaine le Noir, paya parfaitement de sa personne sur la bréche, & il y fut tué. L'assaut fut soûtenu pendant une heure avec beaucoup de courage ; mais au bout de ce temps, les Espagnols redoublant leurs efforts, se rendirent maîtres de la Place, & firent passer par le fil de l'épée tous ceux qui y étoient pour la défendre. Huit cens François y périrent, peu y furent faits prisonniers, du nombre desquels fut le Capitaine le Noir.

Le sieur de Rosne engagé plus fortement que jamais avec les Espagnols par l'heureux succés de cette grande entrepriſe, & se trouvant parmi eux dans la plus haute consideration, ne pensa plus à les quitter : mais à s'attirer de plus en plus leur estime & leur confiance par de nouveaux exploits. Il proposa le siége d'Ardres à trois lieuës de Calais, petite Ville ; mais trés-bien fortifiée.

Il y avoit une Garnison de quinze cens hommes, sous les ordres de dn Bois-d'Annebourg Gentilhomme du pays de Caux, homme brave, & entendu dans la défense d'une Place. Le Comte de Belin, les sieurs de Rambures & de Monluc, & plusieurs autres Officiers s'y étoient jettez par ordre du Roy, qui étoit retourné au siége de la Fére, se promettant de venir à bout de celle cy, avant qu'Ardres, ou Montreüil, ou Bologne, qu'il avoit également bien fournis, fussent emportez par les Espagnols, s'ils s'attachoient à quelqu'une de ces trois Places, & prétendant venir au secours avec toute son armée, quand la Fére se seroit renduë.

Rosne malgré l'opposition de presque tout le Conseil de guerre, fit conclure au siége d'Ardres, & repondit du succés, il fut investi le sixiéme de May. Le Fauxbourg qui est du côté de Boulogne, fut d'abord forcé par Mexie Gouverneur de Cambrai ; mais le sieur de Montagu de la Maison des Vicomtes de Lavedan, étant sorti sur les ennemis, les en chassa, leur tua trois cens hommes ; & la Berlotte un des principaux Officiers de l'armée Espagnole, y fut blessé. Ce Fauxbourg fut depuis abandonné. Monluc fit le dix-neuviéme une autre sortie, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, & il y fut tué ; il étoit petit-fils du Maréchal de ce nom.

An 1596. Thuanus l. 116.

Cayet. vol. 3.

Ces commencemens d'une si vigoureuse réſistance firent espérer au Roy que les Espagnols seroient arrêtez long temps devant cette Place, dont on n'avoit encore ruiné aucunes défenses, le canon des ennemis battant seulement un ravelin : mais il fut fort surpris d'apprendre qu'elle s'étoit renduë quatre jours apres la reprise du Fauxbourg le vingt-troisiéme de May jour de l'Ascension, & que la Garnison en étoit sortie forte de douze cens hommes. Les Historiens varient sur les causes de cette lâche reddition, dans une conjoncture, où il étoit si important pour l'Etat de faire durer ce siége. Il paroît par les suites, qu'on en rejetta la faute sur le Comte de Belin, qui avoit le Commandement dans la Place, au-dessus du Gouverneur en qualité de Lieutenant de Roy de Picardie. Les uns le soupçonnérent de trahison ; parce qu'il avoit été autrefois grand Ligueur : ceux qui luy étoient les plus favorables ne l'accusoient que de lâcheté, & on luy fit son procés. Il se disculpa, aidé, dit on, de la faveur des Dames, & on luy ôta seulement la Lieutenance de Roy de Picardie ; mais on l'en dédommagea dans la suite par le colier de l'Ordre, & par d'autres employs considérables.

D'Avigné l. 4 c. 10. Thuanus, l. 116.

La perte de cette Place soûleva d'autant

plus les eſprits, que la veille du jour qu'elle fut renduë, la Fére avoit capitulé, & que le Roy s'en étant rendu maître, étoit en etat d'aller au ſecours des Aſſiegez. Aprés tout, cette conquête conſola un peu des autres pertes; paree que par la priſe de la Fére, les ennemis n'avoient plus aucune Ville en France en deça de la riviére de Somme. Le Commandement en fut confié au ſieur de Manicamp, & le titre de Gouverneur avec les appointemens fut donné au jeune Prince Ceſar fils du Roy & de la Marquiſe de Monceaux.

Mémoires de Sully T. 1 c 61.

L'Archiduc aprés avoir ravagé le Boulonnois, dont il emmena tout le bétail, mit de fortes garniſons dans Ardres & dans Calais, & ſe retira aux Pays Bas. Roſne ne joüit pas long temps de la gloire qu'il avoit acquiſe; car il fut tué d'une volée de canonau commencement d'Anût, au ſiége de Hulſt, un des plus difficiles que les Eſpagnols euſſent encore entrepris, que ce Général avoit fort avancé, & dont le ſuccés luy fut attribué, même par les Hiſtoriens de cette Nation. On prétendoit auſſi que la gloire non ſeulement de cette campagne, mais encore de la précédente, luy étoit duë; & que ce fut luy qui conduiſit le ſiége de Dourlens, & qui empêcha les Eſpagnols de lever celuy de Cambray.

Cayet. vol. 1.

On fit à cette occaſion le parallele de ce Seigneur avec Godefroy d'Harcour, qui ſous le Regne de Philippe de Valois, s'étant réfugié chez Edoüard Roy d'Angleterre, l'emmena en Normandie, le fit paſſer en Picardie où ce Prince gagna la Bataille de Creci, & prit Calais. On fit auſſi alors une autre réfléxion qui n'étoit pas nouvelle, & qu'on a faite encore depuis, & de nos jours; ſçavoir que les ennemis de la Couronne de France n'ont jamais mieux réüſſi contre elle, que quand ils ont eu à leur tête des Généraux François, dont ils ont mis le mécontentement à profit. Mais de Roſne fut plus excuſable que la plûpart de ceux dont il avoit ſuivi l'exemple, & que les autres qui ont ſuivi le ſien; car étant prêt de rentrer dans ſon devoir, il ne fut rengagé avec les Eſpagnols, que par néceſſité, & pour ſauver ſa vie; ſa mort ſans cela allant être réſoluë dans le Conſeil de Bruxelles.

Le Roy voyant l'armée Eſpagnole ſortie de Picardie, mit la ſienne en quartier de rafraichiſſement, pour la laiſſer repoſer des fatigues qu'elle avoit ſouffertes à un Blocus & à un ſiége qui avoient duré enſemble plus de ſix mois.

Malgré la mauvaiſe maniére dont la Reine d'Angleterre en avoit uſé à ſon égard, un nouveau traité de Ligue offenſive & défenſive fut conclû entre eux en ce même mois de May contre le Roy d'Eſpagne, par l'entremiſe du Duc de Boüillon & de Monſieur de Sancy. Le Roy en jura ſolemnellement l'obſervation le dix-neuvieme d'Octobre à Roüen dans l'Egliſe de l'Abbaye de ſaint Ouen, en préſence de Gilbert Talbot Comte de Shreuſburi Ambaſſadeur d'Angleterre, & les Etats conſidérez de Hollande entrérent dans cette Ligue, par les inſtances du ſieur de Buzenval, qui faiſoit chez eux les fonctions d'Ambaſſadeur de France.

Diſcours du ſieur de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 2.

Ce traité quoyque propoſé contre l'ennemi commun, ne ſe fit qu'avec beaucoup de difficultez, fondées principalement ſur ce que le Roy d'Eſpagne voulant detacher ces trois puiſſances les unes des autres, leur faiſoit à toutes ſeparément parler de paix, & que chacune appréhendoit que ſes Alliez ne l'abandonnaſſent: mais cet artifice même des Eſpagnols bien expoſé par le Duc de Boüillon, & par Monſieur de Sancy en Angleterre, & par le ſieur de Buzenval en Hollande fut enfin ce qui fit conclure au plutôt le traité avec cette condition, que nul des Alliez ne traiteroit jamais avec l'Eſpagne, ſans le conſentement des autres, ou du moins ſans les avoir avertis longtemps auparavant; & dés lors on fit de concert au moins en général, les projets pour la campagne prochaine.

Thuanus, l. 116.

Sur ces entrefaites, Aléxandre de Médicis dit communément le Cardinal de Florence, parce qu'il en étoit Archevêque, arriva en France avec la qualité de Legat du ſaint Siége. Il étoit fort proche parent du grand Duc de Toſcane, homme de bien, ſage, moderé plein de droiture & de franchiſe, & par toutes ces qualitez, il mérita d'être élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre aprés la mort de Clément VIII. qui le luy avoit prédit; mais il n'eut pas le temps d'y faire uſage de tant de vertus, la mort l'ayant enlevé à l'Egliſe vingt-ſept jours aprés ſon éxaltation, où il avoit pris le nom de Léon XI. Il étoit fort agréable au Roy, parce qu'il avoit été un de ceux qui avoient le plus contribué à ſon Abſolution. Le Pape en cette rencontre marqua l'empreſſement qu'il avoit pour l'union parfaite de ce Royaume avec le ſaint Siége: car quoy qu'il fut un peu chagrin, de ce que le Roy différoit ſi long temps à luy envoyer un Ambaſſadeur, comme on le luy avoit promis, & qu'il s'en fût plaint diverſes fois, il ſe contenta des excuſes que le ſieur d'Oſſat luy fit, ſur ce que le Roy étoit occupé au ſiége de la Fére, & à défendre les frontiéres de Picardie contre les Eſpagnols, & ſans vouloir trop diſputer ſur le cérémonial à cet égard, il fit partir le Légat.

Lettre du ſieur d'Oſſat à M. de Villeroy du 5. d'Avril 1596.

Ce Cardinal ayant été reçû ſur ſa route par les Gouverneurs avec tous les honneurs poſſibles, arriva à Chantelou proche de Montlheri au mois de Juillet, & y ſéjourna quelque temps, en attendant que tout fût prêt pour ſon entrée à Paris. Il y fut ſalué par quantité de Prélats & de perſon-

Cayet. T. 3.

nes de qualité : le Roy vint en poſte de la frontiére luy rendre viſite avec pluſieurs Princes & Seigneurs, & voulut que le Duc de Mayenne fût de ce nombre, pour faire connoître au Légat avec quelle bonté & quelle franchiſe il traitoit ceux-mêmes qui avoient été les Chefs de la Ligue. Thuanus. L. 116.

Il fit ſon entrée à Paris le jour de ſaint Jacques : les Princes de Condé & de Montpenſier allérent au-devant de luy, & l'accompagnérent juſqu'à l'Egliſe de ſaint Jacques du haut pas. Il s'arrêta en cet endroit, pour recevoir les complimens & les harangues du Clergé, du Parlement, de l'Univerſité, & des autres Corps. Il fut l'aprés-dinée conduit à Nôtre Dame ſous un dais de damas rouge porté par les plus conſidérables Bourgeois de Paris. Les deux Princes du ſang le ſuivoient immédiatement; enſuite marchoient quantité de Prélats en violet, & puis le Parlement, & les autres Cours. Les Lettres de ſa Légation furent préſentées au Parlement, qui y mit les reſtrictions ordinaires pour la conſervation des libertez & des priviléges du Roy, du Royaume, & de l'Egliſe Gallicane. Cette formalité cauſa quelques conteſtations; mais par la modération du Légat, & par les tempéramens que le Roy imagina, elles n'eurent aucunes fâcheuſes ſuites.

Quelques Seigneurs de la Cour, & quelques Magiſtrats, les uns par zéle, les autres par chagrin, firent pluſieurs plaintes au Légat ſur divers points, qu'ils regardoient comme dangereux pour la Religion, & principalement ſur ce que Madame ſœur du Roy qui logeoit à l'Hotel, qu'on appelle aujourd'huy l'Hôtel de Soiſſons, y faiſoit tenir le Prêche, où tous ceux qui vouloient y aſſiſter, étoient reçûs: mais le Légat beaucoup plus froid, qu'ils n'avoient eſperé ſur tous ces griefs, leur répondit, qu'il étoit envoyé pour contribuer au repos & à la tranquilité du Royaume; que le Pape & luy étoient trés perſuadez de la ſincérité de la converſion du Roy, & de ſes bonnes intentions pour la Religion; qu'il falloit s'en rapporter à ſa prudence, & qu'ils devoient s'aſſûrer, qu'avec le temps ſa Majeſté mettroit ordre à tout au contentement des Catholiques.

La peſte qui étoit alors à Paris, empêcha que la cérémonie de l'entrée du Légat ne fût encore plus magnifique, & l'obligea auſſi bien que le Roy à s'en retirer au plutôt. L'un & l'autre agirent toûjours depuis avec beaucoup de concert, & le Légat ſuivant ſes inſtructions, ne ſe propoſa jamais que deux fins dans l'exercice de ſa Légation : l'une de faire enſorte, que le Roy exécutât les promeſſes qu'il avoit faites au ſujet de ſon Abſolution, & l'autre d'empêcher, que les reſtes de la Ligue n'excitaſſent de nouveaux troubles dans le Royaume, & que tous ceux qui fomentoient encore ce parti, ſe rangeaſſent à l'obéïſſance qu'ils devoient à leur légitime Souverain.

Pour ce ſecond article, il n'y avoit plus que le Duc de Mercœur à réduire. Le Légat luy en écrivit : il luy déclara que le Pape ayant reconnu le Roy, il devoit rentrer dans l'obéïſſance, & luy fit entendre que s'il ne le faiſoit, il pourroit bien s'attirer une excommunication de la part du ſaint ſiége. Le Duc par cette declaration, n'avoit plus ni cauſe ni prétexte de differer ſon accommodement, d'autant plus qu'on luy accordoit des conditions les plus avantageuſes : mais toûjours ſollicité & ſoûtenu par le Roy d'Eſpagne, & toûjours occupé des vaſtes projets que ſon ambition luy faiſoit former, il ne pouvoit ſe déterminer : de ſorte que par mille artifices, il prolongea encore les négociations durant toute cette année. Ces artifices étoient ſi viſibles, que les moins éclairez les appercevoient. Le ſieur Dupleſſis-Mornai qui étoit principalement chargé de la conduite de cette affaire, en avertiſſoit tous les jours le Roy, & l'aſſûroit, que l'unique moyen de réduire le Duc, étoit, que ſa Majeſté vînt en Bretagne à la tête de ſes troupes: mais les bréches que les Eſpagnols avoient faites à la Picardie par la priſe d'Ardres & de Calais, ne permettoient pas à ce Prince de s'en écarter ſi loin; & il ne put employer ce moyen, que plus d'un an aprés. Diverſes Lettres rapportées aux T. de Memoires de du Pleſſis-Mornai de l'an 1596.

La campagne pour les entrepriſes conſidérables ſur les frontiéres de Picardie & des Pays-Bas, finit au mois de May aprés la priſe d'Ardres par les Eſpagnols, & aprés celle de la Fere par le Roy: car les Eſpagnols étoient occupez du côté des Hollandois au ſiége de Hulſt, & le Roy n'étoit pas en état de reprendre les deux Places importantes qui leur avoient ſi peu coûté, & qu'ils avoient trés-bien fortifiées, & munies depuis qu'ils les avoient priſes.

Les troupes Françoiſes ne demeurérent pas cependant ſans rien faire. Le Maréchal de Balagni, aprés avoir perdu ſa Principauté, étoit dans le Comté de Marle en Tierrache avec quelques troupes, ayant ſous ſes ordres les ſieurs de Montigni, de Gié, le Marquis de Boiſy, le Comte de Charlus, Villiers-Houdan, & quelques autres Seigneurs, & Gentilshommes. L'envie de ſe venger des Eſpagnols ne luy faiſoit perdre aucune occaſion de faire des courſes dans le Haynaut & dans les autres Provinces voiſines. Il le fit ſouvent avec ſuccés: mais ſans autre avantage, que du butin qu'il trouvoit dans le pays, & de la défaite de quelques partis des troupes d'Eſpagne. Cayet. vol. 3

Le Maréchal de Biron étant arrivé ſur la fin d'Août avec la plûpart des troupes qu'il commandoit en Bourgógne, & s'étant joint avec le Comte de ſaint Pol, il ſe donna quelques combats plus conſidérables, dans An. 1596.

l'un deſquels le Marquis de Varambon Gouverneur d'Artois fut pris. La petite ville de ſaint Pol fut forcée & pillée: le Marechal fit une courſe au delà d'Arras juſqu'à Douai, & traita l'Artois avec la même rigueur, que le Boulonois avoit été traité par l'Archiduc aprés ſa priſe d'Ardres & de Calais.

Mémoires de Sully T. 2. c. 61.

Un des plus grands maux que les malheureux ſucces des affaires du Roy en Picardie avoient produits, étoit l'audace des Huguenots, qui devenoient de jour en jour plus intraitables: parce qu'ils voyoient bien que ce Prince n'étoit pas en état de les contenir dans le devoir; & ils penſoient à profiter de ces conjonctures, pour extorquer de luy tout ce qu'ils pourroient en faveur de leur Secte.

J'ay parlé ſous l'année précédente de leur aſſemblée de Saumur, des demandes que les Députez de cette aſſemblée firent au Roy à Lyon, de la réponſe qu'il y fit en les exhortant à ſe contenter de ce qui avoit été reglé par l'Edit de 1577. & dans les conférences de Flex & de Nérac, & à ne le point preſſer touchant l'entretien des garniſons de leurs Places de ſeureté, vû l'impuiſſance où il étoit de trouver de l'argent pour cela, n'en ayant pas à beaucoup prés autant qu'il luy en falloit pour la défenſe des frontiéres du Royaume contre les Eſpagnols.

Diverſes Lettres de du Pleſſis-Mornay de 1596.

Ils ne furent nullement ſatisfaits de cette réponſe. D'ailleurs les Parlemens en uſoient de temps en temps à leur égard avec ſévérité pour les contenir, & quelques-uns refuſoient encore d'enregiſtrer la confirmation de l'Edit de 1577. c'étoit-là pour les Huguenots autant de ſujets de nouvelles plaintes, qui étoient appuyées par des Seigneurs de la Cour, ſur tout par le Duc de Boüillon, qui ſans prendre encore le titre de Chef & de Protecteur de la Secte, ſe comportoit comme s'il eût déja été reconnu pour tel. Il étoit ſecondé par le ſieur du Pleſſis Mornay, qui à la vérité étoit zélé ſerviteur du Roy, & affectionné au bien de l'Etat: mais qu'on voyoit en certaines rencontres, flater un peu trop l'indocilité de ceux de ſa Religion.

Regiſt. de l'Edit de Nantes. Procés verbal de l'aſſemblée de Loudun.

Ils s'aſſemblérent cette année à Loudun dans la maiſon du ſieur de Choupes, pour éxaminer les réponſes que le Roy avoit faite à leurs Requêtes. Les Députez du bas Languedoc y demandérent d'abord, ſi cette aſſemblée étoit légitime, ſi on avoit pû la convoquer ſans des Lettres expreſſes du Roy, & ſi l'on pouvoit en convoquer d'autres dans la ſuite ſans ſa permiſſion: à quoy il fut répondu, qu'il ſeroit bon de l'obtenir; mais que ſi on ne le pouvoit pas, il y avoit aſſez de raiſons, pour tenir l'aſſemblée ſans cela.

Aprés la lecture de la réponſe faite par le Roy à leur derniére Requête, ils en dreſſégent une autre, par laquelle il repréſentoient à Sa Majeſté, que l'Edit de Poitiers de 1577. ne pourvoyoit point ſuffiſamment à leur ſeureté, ils la ſupplioient de leur accorder le libre éxercice de leur Religion dans tous les lieux de ſon obéïſſance, de fournir à l'entretien de leurs Miniſtres, & des garniſons dans leurs Places de ſeureté, & luy demandoient la création de trois ou quatre Chambres mi-parties outre celle de Languedoc.

Vulſon Député des Egliſes de Dauphiné fut le porteur de cette Requête; & la préſenta au Roy au Camp de la Fére. La Réponſe du Roy fut à peu prés la même que celle qu'il avoit donnée à leur précédente Requête, qu'il falloit s'en tenir à l'Edit de Poitiers, & qu'il avoit envoyé des ordres aux Parlemens pour la vérification; qu'on leur laiſſeroit les Places de ſeureté, & que ſi dans les traitez faits pour la réduction des Villes de la Ligue, l'Edit de Poitiers avoit receu quelque atteinte, on trouveroit les moyens de les en dédommager. Il les exhortoit a ſe fier à ſa parole & à ſa protection, & leur ordonna de congédier leur aſſemblée: mais loin de le faire, les membres de cette aſſemblée commencérent à comploter entre eux, & à agir comme s'ils avoient déja été réſolus à un ſoulevement général.

Un nommé Ernard fut chargé de convoquer à Niort une autre aſſemblée des Gouverneurs des Villes, & de la Nobleſſe Huguenote du Poitou, de la Xaintonge, d'Aunix & de l'Angoumois pour l'erection d'un Conſeil Provincial. Ils devoient aprés l'avoir tenuë ſe rendre à Loudun, où l'on invita Monſieur de Clermont, & les principaux Seigneurs Huguenots de la Cour, pour s'unir avec toutes les Egliſes.

Il fut ordonné de la part de l'aſſemblée de Loudun à tous ceux du parti, de faire par tout l'éxercice de leur Religion, & de ne point ſouffrir qu'on dît la Meſſe dans les Places dont ils étoient les maîtres; que pour l'entretien des garniſons, les Conſeils Provinciaux arrêteroient entre les mains des Receveurs tous les deniers Royaux; que là où il n'y auroit ni élection ni recepte, ils établiroient des péages ſur les riviéres, & ailleurs pour les marchandiſes, & que le Conſeil Provincial de Normandie aſſiſteroit le ſieur de Courtaumer, pour reprendre la ville d'Argentan, que les troupes du Roy luy avoient ôtée.

On envoya des gens de confiance à Monſieur de Leſdiguiéres, & aux autres grands Seigneurs Huguenots, pour ſonder leur diſpoſition, leur faire entendre les intentions de l'aſſemblée, & les prier de s'y trouver pour la rendre plus célébre.

Les ſieurs Claude de la Trimoüille, du Pleſſis-Mornay, de Parabére, tous les Gouverneurs des Places Huguenotes de ces quartiers-là, & pluſieurs autres tant Seigneurs que Gentilshommes s'y rendirent. Le ſieur de la Nouë Préſident de l'aſſemblée leur fit entendre le ſujet pour lequel on les avoit appellez. Ils approuvérent ce qui avoit été fait, & jurérent d'employer leurs vies, & tout ce qui dépendroit d'eux, pour le mettre en éxécution.

Il fut réſolu qu'on augmenteroit les garniſons ; que celle de l'Iſle-Bouchard caſſée par le Roy ſeroit rétablie, auſſi bien que le peage de Royan qui avoit été ſupprimé, & que les deniers qui en proviendroient, ſeroient employez à l'entretien des garniſons de Pons, de Taillebourg, & des autres Villes voiſines: & ce nouveau Sénat s'attribuant une autorité ſouveraine, déclara qu'à cet effet, il feroit expédier les proviſions néceſſaires. Le lendemain vingtiéme de Juin, on exigea le ſerment de tous ceux qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée pour l'éxécution de ce qui y avoit été reſolu, & enſuite on confirma & on augmenta les articles de l'aſſemblée de ſainte Foy, tenuë en 1594. qui reveoient à peu prés à ceux de Loudun ; mais qui deſcendoient en de plus grands détails.

An. 1596.

Les Sieurs Tixier, Brunier & Vulſon furent nommez pour aller en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné afin d'aſſembler les Egliſes de ce pays là, & y faire juter l'union concluë à Loudun ; ce qu'ils exécutérent avec beaucoup d'exactitude.

Les deniers Royaux furent auſſi-tôt ſaiſis dans toutes ces Provinces, les garniſons augmentées, les Places fortifiées; & parce moyen le Roy fut privé des ſecours tant d'hommes que d'argent, dont il avoit un extrême beſoin en Picardie pour la défenſe du Royaume. Il étoit alors à Abbbeville, & du Pleſſis-Mornai, comme on le voit par les Lettres de ce Seigneur, l'avertiſſant de ce qui ſe paſſoit à Loudun, luy en faiſoit enviſager les ſuites, & luy conſeilloit de donner quelque ſatisfaction aux Huguenots.

Le Roy par ſon avis, avant que l'aſſemblée ſe ſéparat, & de peur que les Députez n'allaſſent chacun dans leurs Provinces allumer le feu de la ſédition, envoya à Loudun les ſieurs de Vic & de Calignon tous deux de ſon Conſeil d'Etat avec des inſtructions * ſur ce qu'ils avoient à faire : le premier étoit Catholique, & le ſecond Huguenot.

* Datées d'Amiens le 9. Juillet.

Leur voyage fut fort inutile ; parce qu'ils n'avoient ordre que de faire des plaintes, & ne pouvoient accorder que l'éxecution du traité de Poitiers, avec le dédommagement pour les lieux, où l'exércice de la Religiun Prétenduë Reformée avoit été aboli contre cet Edit par les traitez que le Roy avoit faits avec diverſes Villes, lorſqu'elles abandonnérent le parti de la Ligue.

L'Aſſemblée de Loudun députa au Roy pour ſe plaindre à ſon tour du peu de pouvoir qu'il avoit donné aux ſieurs de Vic & de Calignon : mais le Roy ſans luy répondre & la ſatisfaire ſur cet article, renvoya les deux mêmes perſonnes, pour luy faire faire de nouvelles réflexions ſur la conduite quelle tenoit. Outre les motifs qu'ils devoient propoſer de nouveau à l'aſſemblee, tirez du danger où ils expoſoient l'Etat par des contre temps ſi fâcheux, ils eurent ordre premiérement de leur repréſenter, que ſi le Roy conſentoit au rétabliſſement de leurs garniſons dans les Provinces de Guyenne, d'Angoumois, de Poitou, de Xaintonge, il ſeroit obligé d'en faire de même, pour les Villes Catholiques de ces Pays-là ; qu'il ne pouvoit ſuffire à tant de dépenſes faute d'argent, & que des deux côtez on luy enleveroit des ſoldats, dont il avoit plus de beſoin que jamais ſur la frontiére.

Cette raiſon ſur tout au regard de l'argent n'étoit que trop réelle, & dés le temps du ſiége de la Fére, ce Prince étoit tout-à fait à l'etroit à cet égard. On le voit par une Lettre * qu'il écrivit en ce temps là au Baron de Roſni dont je vais rapporter l'extrait, qui ſervira non ſeulement a faire connoître la vérité de ce fait ; mais encore à faire admirer la prudence, le courage, & la conſtance de ce Prince, qui avoit en même-temps ſur les bras les forces tres puiſſantes de l'ennemi étranger, & les reſtes de la Ligue laquelle ſe maintenoit encore en Bretagne, & qui étant tres-mal ſervi par ceux qu'il avoit chargé du ſoin de ſes Finances, & qui le laiſſoient manquer de tout, & ſi fort traverſé par quelques Seigneurs Huguenots, qui travailloient ſous-main à ſoûlever contre luy tous ceux de cette Religion, ſe ſoûtint neanmoins parmi tous ces embarras, par la ſeule force & grandeur de ſon genie. Voici ce qu'il écrivit ſur ce ſujet au Baron de Roſni.

* D'Orléans le 25. d'Avril 1596.

« Je vous veux bien dire l'état où je me « trouve reduit ; qui eſt tel que je ſuis fort « proche des ennemis, & n'ay quaſi pas un « cheval, ſur lequel je puiſſe combattre, ni un « harnois complet que je puiſſe endoſſer. Mes « chemiſes ſont toutes deſchirées, mes pour- « points trouez au coude, ma marmite eſt ſou- « vent renverſée, & depuis deux jours, je dîne « & ſoupe chez les uns & chez les autres, mes « pourvoyeurs diſant n'avoir plus moyen de « rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a « plus de ſix mois qu'ils n'ont receu d'argent : « partant jugez ſi je mérite d'être ainſi traité, « & ſi je dois plus long-temps ſouffrir que les « Financiers & Tréſoriers me faſſent mourir de « faim, & qu'eux tiennent des tables friandes « & bien ſervies; que ma Maiſon ſoit pleine de « neceſſitez, & les leurs de richeſſes & d'opu- « lence, & ſi vous n'êtes pas obligé de me ve- « nir aſſiſter loyalement comme je vous en prie, « &c. Le deſſein du Roy dans cette Lettre, étoit d'engager le Baron de Roſni à ſe charger des Finances, que ceux qu'il y employoit, adminiſtroient ſi mal.

Pour revenir à l'aſſemblée de Loudun, la ſeconde choſe que les Envoyez du Roy devoient y propoſer, étoit que cette aſſemblée fut tranſportée à Vendôme où à Gergeau, lieux plus commodes par leur ſituation pour les Députez, & plus proche du lieu où étoit le Roy: & en troiſieme lieu, il ordonna à ſes deux Envoyez de déclarer avec fermeté à l'aſſemblée, que ſi elle perſévéroit dans la faute qu'elle avoit faite par de telles entrepriſes ſur l'autorité Ruyale, il regarderoit

leur conduite, comme une desobeïssance inexcusable, & qu'il seroit obligé de prendre les moyens qui luy conviendroient, pour y pourvoir.

Ils firent encore entendre à l'assemblée de Loudun, que le Roy alloit faire à Roüen au mois de Novembre une assemblée des *Notables*, où il souhaitoit que les Huguenots envoyassent leur Députez, pour y délibérer avec les autres sur les moyens d'achever de rendre la tranquillité au Royaume, & de se mettre en état d'en repousser les Espagnols. Sur quoy le Maire de la Rochelle, dit qu'il avoit en particulier un ordre exprés du Roy de s'y trouver.

On délibéra de nouveau dans l'assemblée sur les propositions faites par les Envoyez, & sans désavoüer les attentats qu'elle avoit commis contre l'autorité Royale, elle consentit seulement d'être transférée à Vendôme, & d'envoyer des Députez à Roüen, en leur faisant promettre de s'en tenir exactement aux instructions qu'on leur donneroit. Ils eurent ordre principalement de ne se point relâcher sur trois points. Le premier étoit l'éxércice de leur Religion par tout le Royaume sans restriction. Le second regardoit les nouvelles Chambres mi-parties qu'ils demandoient dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Roüen, de Rennes & de Dijon. Le troisiéme étoit l'entrerien des Ministres, & des Garnisons des Villes dont ils étoient les maîtres.

Cependant le Roy fit son entrée à Roüen, qui fut des plus magnifiques, & y tint l'assemblée des *Notables* : c'est le nom qu'on avoit déja donné quelquefois à de telles assemblées, qui n'étoient pas des Etats Généraux du Royaume dans toutes les formes; mais qui y suppléoient en quelque façon, & étoient composées de Princes, de Seigneurs, de Prélats, & des personnes des plus distingnées de tous les ordres, que le Prince consultoit sur les moyens de pourvoir aux béſoins & aux dangers de l'Etat. Celle-cy fut moins considérable que quelques autres; car il y eut peu de Noblesse, & le gros fut principalement de Magistrats, & de gens de Finances. On y fit divers projets, principalement sur les moyens d'assûrer des fonds au Roy, & de trouver de l'argent pour la guerre; mais ils étoient la plûpart si chimériques, qu'on n'en tira aucune utilité.

Mémoires de Sully T. 3. c. 69.

Au regard des Députez des Huguenots de l'assemblée de Loudun, qui s'étoit transportée à Vendôme selon les intentions du Roy, dés qu'ils furent arrivez à Roüen, le Roy nomma pour conférer avec eux, Monsieur le Connétable, les sieurs de Bellièvre, de Sillery, de Vic & de Forget Sécrétaire d'Etat. Ces conferences traînérent en longueur à cause des autres affaires. Durant ce temps-là, les Députez faisoient sçavoir à Vendôme ce qu'on leur proposoit, & en recevoient des réponses. Les Huguenots se relâchérent sur l'article de l'éxercice de leur Religion, qu'ils vouloient d'abord avoir partout sans restriction. On leur accorda, qu'il se feroit dans tous les lieux où il s'étoit fait depuis le commencement de la présente année 1596. & outre cela on leur permit d'avoir un nouveau Prêche dans chaque Bailliage & Sénechaussée, où par l'Edit de Poitiers ils en avoient déja un. Le Roy en leur donnant cette nouvelle permission, déclara que c'étoit pour les dédommager, de ceux qu'on leur avoit ôtez par les capitulations faites avec les Villes de la Ligue. On éluda de répondre sur les autres articles; mais l'assemblée de Vendôme s'obstina à en poursuivre la réponse.

Le Roy y envoya encore sur ce sujet les sieurs de Vic & de Calignon qui leur représentérent touchant le second article des Chambres my-parties dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Roüen, de Rennes & de Dijon, que l'établissement de ces Chambres causeroit des divisions dans l'Etat; que les Parlemens ne pourroient se résoudre à en faire la vérification, & qu'ils devoient se contenter d'une Chambre de l'Edit en chaque Parlement : & pour ce qui étoit du troisiéme qui concernoit l'entretien des Garnisons dans leurs Places de sûreté, le Roy leur fit de nouveau représenter que cela l'obligeroit à en mettre aussi dans les Villes Catholiques, & diminuëroit extrêmement ses armées; mais pour leur faire connoître combien il avoit à cœur de les satisfaire, il leur promit de faire un fonds de cinquante mille écus pour l'entretien des Garnisons qu'ils avoient actuellement, & pour celuy de leurs Ministres.

Les sieurs de Vic & de Calignon leur déclarérent en même temps, que le Roy ne leur accordoit ces nouvelles graces, qu'à condition, qu'ils cesseroient d'arrêter les deniers Royaux, & de faire des levées sur le peuple, étant résolu de ne pas souffrir plus long-temps ces sortes d'attentats contre son autorité Royale. Tout cecy fut dit & intimé par les Envoyez du Roy à l'assemblée de Vendôme, le troisiéme de Février de l'an 1597. Ils s'étendirent sur la conduite indigne qu'elle tenoit à l'égard du Roy, en luy suscitant de si grands embarras; dans un temps où il étoit occupé à défendre le Royaume contre les Espagnols, avec tant de fatigues & de dangers de sa propre personne, au lieu de l'aider, & de le seconder, comme devoient de fidelles sujets, & comme le devroient faire ceux de la Religion, avec d'autant plus de zéle, que c'étoit à la persuasion des plus considérables Seigneurs Huguenots, qu'il avoit déclaré la guerre à l'Espagne. An. 1597.

Ces réponses & ces représentations furent reçûës fort froidement de l'assemblée de Vendôme, & dés le lendemain le sieur Vulson Député de Dauphiné déclara au nom de tous

* Hist. de l'Edit de Nantes. l.

aux Envoyez du Roy ; *qu'ils ne pouvoient ſe contenter deſdites réponſes, ni ſur le point de la Religion ni de la Juſtice, ni des ſûretez, & que les oppreſſions qu'on leur faiſoit ordinairement, les obligeroient de chercher quelque ſoulagement en eux mêmes, ſi Meſſieurs du Conſeil n'y donnoient ordre.*

Ces derniéres paroles, qu'on les *obligeroit de chercher quelque ſoulagement en eux-mêmes*, marquoient aſſez clairement le deſſein où ils étoient d'avoir recours aux armes, & de ſe ſoûlever ; & celuy qu'ils prirent de quitter Vendôme & de tranſporter de leur propre autorité l'aſſemblée à Saumur, pour être plus proche des Places dont ils étoient les maîtres au delà de la Loire, le fit aſſez connoître.

Cette opiniâtreté des Huguenots inquiétoit le Roy d'autant plus, qu'il ſçavoit que le Duc de Mercœur & les Eſpagnols faiſoient grand fond ſur cette diviſion, que le Duc ne continuoit de tirer les négociations en longueur, que pour prendre ſes meſures, ſelon la maniére dont cette affaire tourneroit, & que les Eſpagnols en eſpéroient au moins une diverſion conſidérable des troupes Royales. D'ailleurs ce Prince appréhendoit que s'il accordoit aux Huguenots ce qu'ils demandoient, les Catholiques ne priſſent l'allarme, comme ils avoient fait ſous le Regne de ſon prédéceſſeur, & que les membres diſperſez de la Ligue ne ſe réüniſſent, pour la former de nouveau.

An. 1597. Il ſçut que le cinquiéme de Mars, d'Orival que l'aſſemblée avoit envoyé au Duc de Boüillon, y avoit rapporté ſa réponſe, & qu'il avoit dit publiquement, que ce Duc approuvoit tout ce que l'aſſemblée avoit fait ; qu'il ne falloit point qu'elle ſe ſeparât ; qu'il étoit à propos de déclarer aux Envoyez du Roy qu'on la continuëroit, juſqu'à ce que l'on vît l'éxécution des choſes qu'elle demandoit ; qu'il falloit y inviter tous les grands Seigneurs du parti, & que le Duc avoit propoſé luy même a Meſſieurs de Leſdiguiéres & de la Force, & à quelques autres de s'y rendre.

Procés verbal de l'Aſſemblée de Saumur.

Aprés cela le Roy ne douta plus de ce qu'il avoit ſeulement ſoupçonné juſqu'alors, & qui étoit trés vray, que le Duc de Boüillon ne fut ou l'auteur, ou le principal fauteur de cette nouvelle faction qui ſe formoit, & que l'eſpérance de ſe voir Chef & protecteur de parti, ne l'emportât ſur la reconnoiſſance qu'il luy devoit, pour les grands biens dont il l'avoit comblé.

Mémoires de Sulli. T. 1. c. 79.

Les choſes en étoient là, lorſque la fâcheuſe nouvelle de la ſurpriſe d'Amiens par les Eſpagnols arriva. Cet événement en de telles conjonctures auroit abbatu un courage moins ferme que celuy du Roy, tant il pouvoit avoir de funeſtes ſuites. La priſe d'Amiens ouvroit le chemin à l'ennemy juſqu'à la Capitale du Royaume, luy donnoit le moyen de courir non ſeulement dans toute la Picardie, mais encore dans les Provinces voiſines, obligeoit le Roy à raſſembler de ce côté là toutes ſes forces, à affoiblir celles qu'il deſtinoit contre le Duc de Savoye, qui faiſoit de grands préparatifs pour ſe jetter dans le Dauphiné & dans la Provence : & de plus cet accident rehauſſoit la fierté du Duc de Mercœur, que le Roy n'avoit pas déſeſpéré de pouvoir déscette année mettre à la raiſon ; voicy comme la choſe arriva.

Hernand Teillo-Porto Carréro vieux Officier Eſpagnol, homme de petite taille, mais d'un grand cœur, & de beaucoup d'eſprit, & qui s'étoit ſignalé en quantité d'occaſions dans les troupes d'Eſpagne, étoit alors Gouverneur de Dourlens. Il avoit été pluſieurs fois à Amiens, tandis que cette Ville tenoit pour la Ligue, & ſelon la coûtume des gens de guerre, qui font le métier avec application, il n'avoit pas manqué de reconnoître parfaitement les dehors & les dedans de cette Place. Ces ſortes de connoiſſances peuvent être utiles en certaines occaſions, qu'on ne prévoit pas toûjours, mais qui peuvent ſe préſenter.

Cayet. vol. 3. D'Aubigné. T. 3. l. 4. c. 19. Mémoires de Sully. T. 1. c. 73.

Dés qu'il fut fait Gouverneur de Dourlens qui n'eſt qu'à ſix ou ſept lieuës d'Amiens, il avoit toûjours eu en tête de ſurprendre cette Place. Il y étoit venu pluſieurs fois déguiſé tantôt en Religieux, tantôt d'une autre maniére, & avoit remarqué que la Garde s'y faiſoit aſſez négligemment par les Bourgeois, qui ſeuls gardoient leur Ville. Le Roy n'étoit pas ſans inquiétude pour cette Place, qui depuis la priſe de Dourlens étoit la plus expoſée. Il avoit eu deſſein d'y envoyer quelques Compagnies de Suiſſes : mais les Bourgeois s'y étoient oppoſez ; & de peur de les mecontenter & de les ſoûlever, il n'avoit pas voulu les contraindre à recevoir cette Garniſon, d'autant plus que la campagne n'étoit pas encore prête de commencer, & il avoit ceſſé de faire inſtance là-deſſus, parce que ſon projet étoit d'aſſembler ſon armée de ce côté-là, de couvrir cette Place, & d'être à portée d'y jetter des troupes, au cas que les Eſpagnols penſaſſent à en former le ſiége.

Ces raiſons-là mêmes firent, que Porto-Carréro ſe hâta d'éxécuter ſon entrepriſe. Il la propoſa à l'Archiduc Albert, qui l'approuva, & luy promit les troupes néceſſaires pour cet effet. Quelque temps auparavant les Garniſons de Dourlens, & des autres Places voiſines avoient été notablement renforcées, & l'on n'en avoit pris aucun ombrage du côté de France, parce que les troupes Françoiſes commençant à ſe mettre en mouvement, on regarda cette augmentation de Garniſons, comme une ſimple précaution de l'Archiduc : mais ce Prince, pour avoir un prétexte de faire avancer un plus grand nombre de troupes, fit en ſorte ſous-main, que la Garniſon de laine

Pol

Pol ſe mutinât, choſe aſſez ordinaire depuis pluſieurs années parmi les troupes Eſpagnoles, & en même-temps ſous ombre de punir les mutins, il envoya ſur cette frontiére pluſieurs Régimens qui s'aſſemblérent en corps ſous Dourlens au nombre de cinq mille hommes d'Infanterie, & de ſept cens chevaux.

An. 1596. Porto Carréro ſe mit à la tête de ce Corps, la nuit du dixiéme au onziéme de Mars, ſur la route de Dourlens à Amiens, & plaça ſur tous les chemins & ſur tous les ſéntiers qui conduiſoient à cette Ville, des Vedétes & des Sentinelles pour arrêter tous ceux qui iroient de ce côté-là. Il prit cinq cens hommes choiſis, qu'il fit cacher dans des hayes & dans des maſures fort proche de la Ville. Trente autres habillez en payſans & en payſannes armez ſous leurs habits, les uns avec des hottes, les autres avec des panniers, comme des gens qui alloient au marché, s'avancérent juſqu'à la porte de Montreſcu. Ils conduiſoient trois chariots, un deſquels devoit s'arrêter ſous la porte, à l'endroit qui répondoit à la herſe pour la ſoûtenir, lorſqu'on l'abbatroit.

Dés que la porte fut ouverte, deux des chariots entrérent : quatre ſoldats qui conduiſoient le troiſiéme s'arrêtérent à l'endroit marqué, les autres ſoldats allant devant, aprés, & aux côtez. Un d'eux ayant ſur ſes épaules un ſac de noix, & le remuant comme pour le porter plus commodement, délia la fiſſelle qui le fermoit, & le répandit devant le Corps-de-garde. Auſſi-tôt les Bourgeois de la garde accourent, & en faiſant des huées ſur le payſan, commencent à ſe jetter ſur les noix. Au même inſtant les ſoldats déguiſez mettent les uns la bayonnette, les autres le piſtolet à la main, tuent quelques Bourgeois, mettent les autres en fuite, & ſe ſaiſiſſent du Corps-de garde & des armes qui y étoient. On coupa les traits des chevaux du chariot arrêté ſous la porte, de peur qu'effarez du tumulte ils ne le tiraſſent plus avant, & les deux autres furent mis en travers dans la ruë pour ſervir de retranchement contre les Bourgeois, qui pourroient venir au ſecours.

Les Bourgeois qui étoient en ſentinelle ſur la porte, coupent auſſi tôt les cordes de la herſe, qui étant tombée ſur le chariot, laiſſa un paſſage libre par deſſous ; car les deux côtez furent bouchez, la herſe n'étant pas toute d'une piéce, mais en façon d'orgues, & compoſée de poutrillons détachez les uns des autres. Le ſignal fut donné aux cinq cens hommes cachez au voiſinage. Ils accoururent promotement : quelques ſoldats montérent ſur la porte, tuerent la ſentinelle, relevérent la herſe, & ouvrirent le paſſage. Les cinq cens hommes entrérent dans la Ville ſans réſiſtance, & un moment aprés arrivérent quelques Compagnies de Cavalerie qui y entrérent auſſi.

La plûpart des Bourgeois étoient alors au Sermon du Prédicateur du Carême dans la Cathédrale, & entendant ſonner fortement l'allarme au Béfroy, ſortirent en foule pour courir aux armes. Ils furent fort ſurpris de voir au ſortir de l'Egliſe, les ruës remplies de ſoldats avec l'Echarpe rouge qui marchoient en bataille, la méche allumée ſur le ſerpentin, & qui les couchoient en joüe. Comme ces Bourgeois n'étoient pas en état de faire aucune réſiſtance, chacun s'enfuit, les uns d'un côté les autres d'un autre, & les Eſpagnols, en moins de demie-heure ſe ſaiſirent, des Places, des ramparts, de la Maiſon de Ville, & furent tout à fait maîtres de la Place ſans combat. Le Comte de ſaint Pol qui étoit dans la Ville n'eut que le temps de gagner la riviére, qu'il paſſa dans un barteau, & ſe ſauva à Corbie.

Porto-Carréro, commença par déſarmer tous les Bourgeois : aprés quoy les maiſons furent pillées ſans beaucoup de déſordre, & les Eſpagnols y firent un butin ineſtimable. Le plus grand malheur pour le Roy fut, qu'un peu auparavant, il avoit fait tranſporter dans cette Ville qu'il avoit deſtinée pour être ſa Place-d'Armes pendant la campagne, quantité d'artillerie, de munitions, d'outils à remuer la terre, & tout l'argent qu'il avoit pû ramaſſer pour la ſolde des ſoldats.

Le Comte de ſaint Pol qui s'étoit ſauvé à Corbie, en fit auſſi-tôt ſortir la garniſon, dans la penſée que peut-être les Bourgeois d'Amiens auroient fait de la réſiſtance en quelque endroit de la Ville, & que s'ils ſe défendoient encore, il pourroit y entrer. Il prit en chemin ſept à huit cens Suiſſes logez en un Bourg ſur le chemin. Un jeune Gentilhomme nommé ſaint Surin, Enſeigne d'une Compagnie commandée par ſon frere, fit en cette occaſion, une action qui mérite de n'être pas oubliée dans l'Hiſtoire. Il trouva une échelle dans le foſſé, avec laquelle il monta ſur la muraille, & entra dans la Ville. Il alla vers la porte par où les Eſpagnols étoient entrez : il en rencontra deux, dont il en tua un d'un coup d'épée au travers du corps, bleſſa l'autre, & le mit en fuite : trouvant la porte fermée, & le verrouil arrêté par un clou, il l'arracha, ouvrit la porte, & courut au devant des troupes, pour les hâter de venir ſe ſaiſir de la porte qu'il avoit ouverte : mais les Eſpagnols avertis de ce qu'il venoit de faire, prévinrent les François, & levérent le Pont levis. Porto Carréro fut fait Gouverneur de la Ville, qu'il avoit ſi heureuſement ſurpriſe, & receut d'autres récompenſes & d'autres marques d'honneur du Roy ſon Maître, qu'il avoit ſi-bien ſervi.

Le Roy apprit cette nouvelle la nuit d'aprés, au ſortir d'un bal que le Maréchal de Biron avoit donné. Il en fut conſterné : il envoya querir ſur le champ quelques-uns de ſes Officiers d'armée, & pluſieurs Seigneurs pour la leur apprendre, & demander leur avis ſur un ſi fâcheux accident, & ſur les

Mémoires de Sully. T. 4. c. 73.

moyens d'en prévenir les ſuites. Il etoit difficile d'en imaginer d'auſſi efficaces & d'auſſi prompts, qu'il en eût été beſoin, & il étoit principalement queſtion de trouver de l'argent.

Le Baron de Roſni qui depuis quelque-tems étoit un des Chefs du Conſeil des Finances, tâcha de conſoler un peu le Roy, qui luy parut plus abbatu qu'il ne l'avoit jamais vû, & luy dit en général, que quoy que la choſe fût difficile, elle ne luy paroiſſoit pas impoſſible. Il entra avec luy dans ſon cabinet, & luy promit de luy apporter bien-tôt un Mémoire, dont il pourroit être content. En effet étant allé chez luy pour méditer ſur cette affaire, & digerer un peu les choſes qu'il avoit propoſées en gros au Roy, il revint quelques heures après, & luy préſenta le Memoire qu'il luy avoit promis.

Le Roy en fut ſi ſatisfait, qu'il le copia de ſa propre main, & dit au Baron, qu'il prétendoit s'en faire beaucoup d'honneur dans un Conſeil qu'on alloit tenir, où il appelleroit les principaux Seigneurs de la Cour, les plus conſidérables Magiſtrats de Paris, & quelques uns de l'aſſemblée des Notables de Roüen qui en étoient venus.

Il envoya auſſi-tôt ordre à tous ceux qui devoient aſſiſter à ce Conſeil, de ſe rendre auprés de luy. Il leur fit comprendre la dangereuſe ſituation où le Royaume ſe trouvoit par la perte d'Amiens, qu'il étoit réſolu à quelque prix que ce fût de reprendre cette Place, & de commencer par là la campagne; qu'il avoit beſoin pour cela de ſecours extraordinaires, qu'il falloit avoir de quoy faire les préparatifs de ce ſiége qui ſeroit long; qu'il luy falloit des magazins, des munitions de guerre en quantité, de l'artillerie, beaucoup de Pionniers pour une circonvallation qui ne pût être forcée par l'armée Eſpagnole, étant trés-dangereux dans les conjonctures préſentes de donner une bataille; qu'il verroit en cette occaſion l'amour & le zéle de tous tant qu'ils étoient pour leur patrie; que quoy qu'il arrivât, il étoit réſolu à cette entrepriſe, à en venir à bout ou à y périr; qu'il les prioit de l'aider de leurs conſeils, & de luy ſuggérer les moyens de trouver de l'argent, ſans quoy il étoit impoſſible de rien faire & de ſauver l'Etat.

Le Roy ayant fini ſon diſcours, & voyant qu'ils ſe regardoient tous les uns les autres ſans dire mot, il leur dit qu'il falloit parler, & ne pas ſe ſeparer, ſans prendre quelque réſolution.

Les Seigneurs dirent que s'agiſſant de trouver de l'argent, c'étoit à Meſſieurs des Finances à en fournir les expédiens. Ceux cy repartirent qu'il n'étoit pas difficile d'en propoſer pluſieurs: mais que le point étoit de les mettre en éxécution. Ils propoſérent de lever de nouveaux impôts ſur le peuple; mais en même temps, ils ajoûtérent que la campagne étoit ruinée, & les Villes epuiſées par une ſi longue guerre, & que les ſéditions étoient à craindre. D'autres furent d'avis, de faire des créations de Charges, & ſur tous ces projets, les opinions ſe trouvérent fort partagées.

Le Roy les ayant écoûtez, leur dit que quelque peu verſé qu'il fut dans les affaires de Finances, la neceſſité de l'Etat l'avoit obligé à rêver là-deſſus, & il tira de ſa poche ſon Mémoire qu'il leur lût. Il ajoûta que s'ils pouvoient luy ſuggérer des moyens plus faciles, que ceux qu'il venoit de leur propoſer, il les prendroit volontiers: mais que s'ils n'imaginoient rien de mieux, il étoit réſolu à ſe ſervir de ceux-là. Perſonne n'ayant rien repliqué, il reprit la parole, & dit qu'il voyoit bien, que ce qu'il propoſoit etoit ce qu'on pouvoit trouver de meilleur, & qu'il falloit s'en tenir là.

Les quatre points principaux de ce Mémoire étoient premiérement, que tous les Aiſez luy fiſſent un prêt chacun ſelon leur facultez; qu'il les remhourſeroit dans deux ans, & leur payeroit l'interêt de leur ſomme; qu'outre ſa parole Royale qu'il engageoit, & dont ils ſçavoient qu'il étoit trés-jaloux, il leur aſſigneroit un fond aſſeuré, dont il étoit convenu avec ſon Conſeil. Secondement, qu'il falloit augmenter la Gabelle de quinze ſols ſur chaque minot de ſel. Troiſiémement, qu'il vouloit faire un établiſſement de Comptables Triennaux; & en quatriéme lieu, que les malverſations ayant été infinies & exorbitantes dans les Finances depuis un trés grand nombre d'annees, il étoit réſolu de faire rendre compte à ceux qu'on en croyoit coupables, & employer les taxes qu'on leur impoſeroit, à ſauver l'Etat qu'ils avoient ruiné; qu'au regard des aiſez il ne prétendoit leur faire aucune violence; mais qu'il ſçauroit beaucoup de gré à ceux qui feroient paroître en cette occaſion l'affection qu'ils avoient pour luy & pour leur patrie; & qu'à l'égard de ceux qui avoient mal verſé, il ne leur feroit aucun quartier.

Tout le monde applaudit à ces quatre expédiens, & en trés-peu de temps, on amaſſa une ſomme de trois cens mille écus des prêts volontaires des Aiſez, & douze cens mille des Triennaux, & autant des Financiers, qui aimérent mieux venir à compoſition, & fournir cette ſomme par forme de prêt à jamais rendre, que de s'expoſer aux recherches dont le Roy les menaçoit.

Cet heureux ſuccés du Mémoire du Baron de Roſni luy valut l'adminiſtration des Finances, que le Roy luy deſtinoit depuis long-temps. Ce ne fut pas ſans chagriner beaucoup les ſieurs de Schomberg & de Sancy, qui juſques-là avoient eu la plus grande autorité dans le Conſeil des Finances, que le Roy avoit fait ſédentaire à Paris. Ils diſſimulérent neanmoins leur chagrin, par la joye qu'ils affectérent de faire paroître, de la liberté que le Roy leur donnoit d'aller ſervir au ſiége d'Amiens; & le ſieur de Sancy ſur

Mémoires de Sully. T. 2. c. 74.

tout, témoigna qu'il ſeroit ravi d'y faire la fonction de ſa Charge de Colonel Général des Suiſſes, dont ſa Majeſté l'avoit honoré.

Le Roy aſsûré de ce ſecours, partit de Paris peu de jours aprés, pour aller raſſûrer la frontiére. Il alla à Beauvais, à Montdidier & à Corbie, où ſa préſence & la promeſſe qu'il leur fit de reprendre au plutôt Amiens, relevérent le courage des Habitans; & effectivement déslors il commanda au Maréchal de Biron de faire le bloeus de cette Place avec trois à quatre mille hommes qu'il avoit aſſemblez, & luy-même en perſonne quelques jours aprés, ayant fait une marche fort ſecréte de douze à treize lieuës, penſa ſurprendre Arras ſur la fin de Mars.

Thuanus. l. 118.

Il avoit fait couler quelques ſoldats juſqu'aux portes de la Place. Ils avoient trouvé moyen de baiſſer les ponts-levis : deux petards avoient déja rompu deux portes, & un troiſiéme alloit être appliqué à la herſe pour la faire ſautet, lorſque quelques pierres étant tombées d'enhaut ſur celuy qui portoit le petard, le renverſérent dans le foſſé. Ce malheur donna le temps aux Bourgeois & à la Garniſon d'accourir à la défenſe des portes, & le Roy déja ſi avancé dans ſon entrepriſe, fut contraint de l'abandonner, ſans avoir fait néantmoins une fort grande perte.

Lettre du Roy au Comte de Schomberg du 31. Mars 1596.

Ce Prince tâchoit ainſi au péril de ſa propre perſonne, de ranimer le courage des ſiens : mais avant que de venir au ſiége d'Amiens, qui ne ſe formoit qu'à meſure que les troupes arrivoient, je raconteray la maniére dont les Huguenots aſſemblez à Saumur ſe comportérent à l'égard de ce Prince en une occaſion ſi preſſante, dans laquelle ils luy firent évidemment connoître le danger où le Royaume étoit, de retomber dans une guerre civile auſſi funeſte que celle qu'il venoit de terminer preſque entiérement par la deſtruction de la Ligue.

Quelques heures aprés avoir reçu la nouvelle de la perte d'Amiens, il leur écrivit pour la leur apprendre. La Lettre ne pouvoit être plus touchante, ni écrite d'une maniére plus capable de les engager à ſe deſiſter de leurs exceſſives demandes, ou du moins à les differer à un autre temps.

*Datée de Paris le 12. Mars 1596.

Elle leur fut portée par le ſieur de Monglat, & en même temps Monſieur de Leſdiguiéres leur écrivit, que le grand armement que le Duc de Savoye faiſoit, l'obligeoit à partir de la Cour, pour ſe rendre en diligence dans le Dauphiné, & il les conjuroit que la perte d'Amiens, & le mauvais état où ſe trouvoient les affaires du Roy, ne foſſent point pour eux un motif de trop éxiger de ce Prince.

Hiſt. de l'Edit de Nantes. l. 7.

Monglat fut écouté dans l'aſſemblée le dix-neuviéme de Mars, & n'oublia pour l'ébranler, ni motifs d'honneur, ni motifs de zéle pour la patrie, ni raiſons priſes de l'obéïſſance & de l'affection qu'ils devoient à leur légitime Souverain : mais tout cela fut inutile ſur des gens que l'eſprit de révolte animé par celuy de l'héréſie poſſédoit déja.

Ils firent une reponſe * à la Lettre du Roy par des condoléances ſur la perte de la ville d'Amiens, & de grandes aſsûrances du deſir qu'ils avoient de le ſervir : mais que ce ne ſeroit qu'à condition qu'il leur accorderoit avant toutes choſes, ce qu'ils luy avoient demandé par leurs Requêtes : & Monglat eut le chagrin de voir cette aſſemblée de Rebelles expédier en ſa préſence de nouvelles ordonnances à leurs Conſeils Provinciaux de Poitou, de Guienne, de Languedoc & de Xaintonge, pour enlever l'argent des Bureaux des Officiers du Roy, & s'en ſervir pour le payement des Garniſons des Villes Huguenotes.

*Datée de Saumur du 25. Mars 1596.

Le Roy avoit ordonné au ſieur de Neſlé Gouverneur de Chauvigny, Château appartenant à l'Evêque de Poitiers, d'en ſortir avec ſa Garniſon : mais l'aſſemblée de Saumur le luy défendit, & elle fut obeïe.

Le ſieur du Coudrais dans le même temps répréſenta à l'aſſemblée, que la Ville de la Rochelle étoit pourſuivie pour une ſomme de douze mille ecus, que les Egliſes Réformées de France avoient empruntée de quelques Marchands Anglois aprés la journée de la ſaint Barthélemi, & demanda qu'elle fût déchargée de cette caution. L'aſſemblée eut l'inſolence de décider tout d'une voix, que la ville de la Rochelle ſeroit déchargée, & *que ſa Majeſté ſeroit tenue d'acquitter ladite ſomme, ou de faire ceſſer la pourſuite, & qu'à cet effet il en ſeroit mis un article dans le cahier.*

Ils firent plus encore ; car ſuivant le Conſeil que leur avoit donné le Maréchal de Boüillon, de continuer l'aſſemblée pour le moins pendant deux ans, ils reſolurent le premier d'Avril, qu'elle ſeroit augmentée de nouveaux Députez, & transférée à Châtelleraud, voulant toûjours s'éloigner de plus en plus du Roy, & s'approcher des pays, où ils avoient le plus de Places à leur dévotion. Ce fut le ſieur Dupleſſis-Mornay qui dreſſa le Mémoire, qu'on envoya dans les Provinces pour cette nouvelle convocation.

Hiſt. de l'Edit de Nantes. l. 7.

Les ſieurs de Schomberg, de Thou, de Vic & de Calignon firent auſſi inutilement que Monſieur de Monglat le voyage de Saumur. Les Lettres que le Roy écrivit aux ſieurs de la Trimoüille, de la Nouë, de Parabere, de du Pleſſis Mornay, qui étoient des plus conſidérables du parti, ne firent aucun effet. Ce dernier, comme je l'ay déja dit, étoit véritablement bon ſerviteur du Roy : mais ſa Religion le faiſoit autant mollir en ces occaſions, qu'il étoit ardent & appliqué dans les négociations dont il étoit chargé pour ramener la Bretagne à l'obéïſſance.

Le Roy ne ſe rebuta point : il envoya de nouveau Monglat avec le Marquis de la Force, & les chargea encore d'une Lettre * pour l'aſſemblée des Huguenots. Il fit partir le lendemain le ſieur de Vic, qui ent ordre de leur accorder de ſa part, premiérement l'établiſſement d'une Chambre de l'Edit à Tuurs pour les reſſorts des Parlemens de Paris & de Roüen. Secondement, cent ſoixante mille écus, pour l'entretien des Garniſons des Villes Huguenotes pendant ſix ans, s'ils vouloient s'en rapporter à ſa parole Royale, & ſeulement pendant deux ans, s'ils vouloient avoir cette promeſſe par écrit. Troiſiémement, quarante mille écus pour l'entretien de leurs Miniſtres : mais tout cela à condition, qu'ils caſſeroient toutes les ordonnances qu'ils avoient faites pour arrêter ſes deniers, & qu'ils ſe ſépareroient, ſans plus tenir aucune forme d'aſſemblée ou de Conſeil général ſous quelque prétexte que ce fût, la conſéquence en étant trop grande, dautant que les Catholiques en voudroient faire de même.

* Datée du 29. d'Avril 1596.

Le ſieur de Vic avoit ordre encore de leur répréſenter, que le Duc de Mercœur fondoit de grandes eſpérances ſur cette malheureuſe diviſion, & ſur les nouvelles graces qui pourroient être acordées à ceux de la Religion, pour ſoûlever par ce motif les Catholiques, & les maintenir en Bretagne dans la révulte, & que l'on avoit connu les ſentimens & les intentions de ce Duc par des Lettres interceptées.

Cette condeſcendance du Roy ne luy fut pas plus utile que ſes refus : elle ne ſervit qu'à faire croire aux Huguenots qu'on les craignoit, & à les perſuader qu'en tenant bon, ils auroient tout le reſte. Ils ſuivirent leur deſſein de ſe tranſporter à Châtelleraud, & ils y firent l'ouverture de leur nouvelle aſſemblée, le ſeizième de Juin. Tous les aſſiſtans y firent un ſerment aſſez ſemblable à ceux que les Ligueurs avoient faits autrefois dans l'établiſſement de la Ligue ; c'eſt-à-dire que proteſtant de leur obéïſſance & de leur ſoumiſſion envers le Roy, ils y ajoûtoient des clauſes & des conditions, qui exprimoient aſſez nettement la révolte.

An. 1596.

Hiſt. de l'Edit de Nantes. l. 5

Plus de deux cens Députez ſignérent ce ſerment, & le Duc de Boüillon étant arrivé le vingt ſeptiéme du mois à Châtelleraud, le ſigna auſſi. Il étoit en cela d'autant plus blâmable, que c'étoit luy qui avoit perſuadé au Roy de déclarer la guerre aux Eſpagnols, & qu'aprés l'y avoir engagé contre l'avis de la plûpart de ſon Conſeil, non ſeulement il l'abandonnoit, mais encore il formoit un parti contre luy, & luy ôtoit par une telle diverſion, les moyens de ſoûtenir cette guerre, le mettoit dans un danger éminent d'y ſuccomber, & de ſe voir réduit à un état pire que celuy où s'étoit trouvé ſon prédéceſſeur, inſulté & attaqué par une Ligue au dedans du Royaume, peu sûr de ſes autres ſujets, parmi leſquels l'eſprit de l'ancienne Ligue n'étoit pas encore entiérement éteint, & en même temps accablé par les ennemis étrangers.

Vers ce temps-là le Baron de Roſni ayant fait un voyage à l'armée, pour y eſcorter luy-même un convoy d'argent, le Roy luy déchargea ſon cœur ſur l'embarras où il ſe trouvoit. Il luy dit qu'on luy mandoit de Châtelleraud, que l'aſſemblée des Huguenots penſoit à éxiger de luy un nouvel Edit, par lequel il leur accordât toutes les demandes outrées qu'ils luy avoient faites juſqu'alors ; qu'il étoit bien aſsûré que tous les Parlemens s'y oppoſeroient, & que cependant ſur le refus, les Huguenots étoient réſolus de prendre les armes ; qu'il ſçavoit que pluſieurs Egliſes n'étoient pas de cet avis : mais qu'il appréhendoit que les Ducs de Boüillon & de la Trimoüille, le ſieur Dupleſſis & quelques autres qui avoient le plus de crédit dans la ſecte, ne les attiraſſent dans la conſpiration ; que ſi cela arrivoit, tout étoit perdu ; qu'il alloit ſe trouver entre les Huguenots & les Eſpagnols, contraint de partager ſes troupes au-delà de la Loire contre les uns, & en deça contre les autres ; & qu'il le prioit d'écrire au Duc de la Trimoüille dont il ſçavoit qu'il étoit ami particulier, pour l'engager à rompre ce funeſte coup.

Mémoires de Sully. T. 2. c 74.

Le Baron de Roſni bien que zélé Huguenot, étoit attaché au Roy, modéré & affectionné au bien du Royaume. Il éxecuta ce que ce Prince ſouhaitoit de luy, & écrivit une Lettre trés preſſante à Monſieur de la Trimoüille : mais en même temps il ſe répandit une nouvelle qui mit les Huguenots en fureur. Ils ſçurent, ce qui étoit vray, que le Pape travailloit actuellement à moyenner la paix entre les deux Roys, & qu'il avoit pour ce ſujet envoyé en Eſpagne le Général des Cordeliers.

Sur cet avis, ils députérent au Roy le ſieur Conſtans Gouverneur de Marans, pour luy faire leurs plaintes là-deſſus. Ce Député ayant été admis à l'audience, parla ſuivant ſes inſtructions, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'audace. Il dit qu'on avoit juſques-là tiré exprés les affaires en longueur, pour avancer un traité avec le Roy d'Eſpagne, qui ne pouvoit leur être que trés-ſuſpect, ſoit parce que le Pape, ce cruel ennemi de leur Religion, étoit le principal promoteur de ce traité ; ſoit parce qu'il s'agiſſoit de la paix avec un Prince, dont les traitez avoient toûjours eu pour principal fondement, l'extirpation de la prétenduë héréſie ; ſoit enfin parce qu'il étoit ſouvent échappé aux principaux du Conſeil de Sa Majeſté, de dire qu'il falloit abſolument faire la paix avec l'Eſpagne, pour mettre les Huguenots à la raiſon ; que ce traité leur paroiſſoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit plus affecté de le cacher, & qu'on ſça-

Hiſt. de l'Edit de Nantes. l. 5.

voit pourtant qu'il étoit fort avancé par les A
soins du Général des Cordeliers & de Monſieur de Bellièvre ; que ceux de la Religion Réformée ſe tenoient fort aſſeurez que ſa Majeſté ne ſe porteroit jamais de ſon propre mouvement à rien faire contre ſes fidéles ſujets, qui luy avoient rendu tant de ſervices ; mais qu'ils n'ignoroient pas auſſi, combien les Princes étoient ſujets & faciles à ſe laiſſer aller aux mauvais conſeils des perſonnes artificieuſes & violentes qui les approchoient ; qu'on n'en avoit veu que trop d'éxemples dans les regnes précédens ; qu'en ce cas ceux B
de la Religion ſeroient obligez d'avoir recours à une défenſe néceſſaire contre l'abus qu'on voudroit faire de ſon autorité ; qu'étant unis comme ils l'étoient, & comme ils le ſeroient toûjours, ils eſpéroient pouvoir ſe défendre ; que l'experience avoit fait connoître l'inutilité des efforts qu'on avoient faits pour les détruire ; que ces efforts n'avoient ſervi qu'à les fortifier & à les multiplier ; qu'ils eſpéroient que ſa Majeſté, ayant tout bien conſidéré, prendroit le parti le plus ſage & le plus convenable : mais qu'il ne devoit point trouver étrange, que de leur côté ils ſe pré- C
muniſſent contre le mal, ſelon la prudence que Dieu leur inſpireroit.

Le Roy écouta cette audacieuſe remontrance avec la modération, à laquelles ces fréquentes incartades, tantôt des Huguenots & tantôt des Catholiques l'avoient accoûtumé depuis tant d'années. Il renvoya le Député avec tant de grandes aſſurances de ſon affection pour ceux de la Religion, dont il auroit toûjours le repos & la ſeureté fort à cœur, & il leur donna parole, que pourvû qu'ils luy fuſſent fidéles, ils trouvéroient toûjours en luy D
un protecteur & un pére.

Cette réponſe n'empêcha pas les Huguenots, de prendre déſlors des meſures plus prochaines pour l'éxécution de la révolte qu'ils projettoient. Comptant déja ſur les Ducs de Bouillon & de la Trimoüille, ils envoyérent vers Monſieur de Leſdiguiéres, pour s'aſſeurer auſſi de ſon ſecours en cas de beſoin. La choſe leur étoit de la derniére conſéquence ; ce Seigneur étant Lieutenant de Roy de Dauphiné par la démiſſion d'Alphonſe d'Ornano, que le Roy avoit fait depuis quelque temps Maréchal de France. Il E
avoit en ſa diſpoſition les troupes qu'on devoit oppoſer au Duc de Savoye, & il ne pouvoit manquer de donner un trés-grand poids au parti qu'il embraſſeroit.

Les grands ſervices que Monſieur de Leſdiguiéres avoit rendus juſqu'alors au Roy, furent infiniment relevez par la conduite qu'il tint en cette occaſion. Non ſeulement il blâma fort les Huguenots de ce qu'ils abandonnoient leur Souverain dans un temps, où il avoit beſoin de toutes les forces de ſon Royaume, & leur reprocha l'ingratitude dont ils uſoient envers un Prince de qui ils avoient receu tant de biens ; mais encore il leur déclara, qu'il les

Hiſt. de Leſdiguiéres, l. 6. c. 3.

déſereroit à Sa Majeſté, & qu'il tourneroit ſes armes contre eux, s'ils perſiſtoient dans leurs mauvais deſſeins & dans leur méconnoiſſance.

Telle étoit la diſpoſition de ceux qui compoſoient l'aſſemblée, lorſque Monſieur de Schomberg arriva à Châtelleraud, le vingt-quatriéme de Juillet avec des pouvoirs plus amples du Roy ſur une partie des articles de leur Requête. L'Aſſemblée nomma pour conférer avec luy, Meſſieurs de Bouillon, de la Trimoüille, de Parabére, de la Noüe, d'Aubigné & de la Mothe. Il leur fut accordé en cette conférence, que l'éxercice public de leur Religion ſe feroit dans tous les lieux, où il avoit été fait publiquement pendant l'année 1596. & la preſente année 1597. qu'ils auroient un ſecond Prêche dans chaque Bailliage à deux lieuës des principales Villes, aux Fauxbourgs deſquelles il ne pourroit être établi alors ſans trouble & ſans crainte de ſédition de la part des Catholiques, comme à Roüen, à Dijon, à Orléans, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bourdeaux, à Bourges, à Lyon, à Rennes, à Chaalons, à Beſiers, à Vienne & en quelques autres lieux ; & au regard de Paris, Monſieur de Schomberg ſe chargea d'écrire au Roy, pour un Prêche à quatre lieuës de cette Capitale ; qu'il leur ſeroit fourni une ſomme de cent quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garniſons de leurs Places de ſeureté, avec permiſſion de garder ces Places l'eſpace de huit ans, & que pour les Gouvernemens de ces mêmes Places qui viendroient à vaquer, le Roy y pourvoyeroit ſur la nomination de ceux de la Religion ; qu'il y auroit quarante mille écus tous les ans deſtinez pour l'entretien de leurs Miniſtres, & qu'ils auroient des Chambres myparties & des Chambres de l'Edit.

An. 1597.

C'étoit là preſque tout ce que les Huguenots avoient demandé ; & même le rapport de cette conférence ayant été fait à l'aſſemblée, elle avoüa qu'il y avoit là de quoy ſe contenter. Cela fit eſpérer à Monſieur de Schomberg, que ce trouble alloit finir ; & c'eſt ainſi qu'il en écrivit au Roy par le ſieur de Montmartin en partant de Châtelleraud pour ſe rendre à Angers, où l'on alloit traiter de la prolongation de la Tréve avec les Ligueurs de Bretagne. Il ajoûtoit au Roy dans ſa Lettre, qu'il devoit faire en ſorte que les Ducs de Bouillon & de la Trimoüille allaſſent au plûtôt le joindre à l'armée, & conclure ſans délai, de peur de quelque nouvel incident.

C'étoit bien l'intention du Roy de faire l'un & l'autre s'il avoit pû, étant bien informé que les Seigneurs qui étoient à Châtelleraud, faiſoient leur poſſible, pour rompre cette accommodement : mais il ſollicita en vain les deux Ducs de venir à l'armée ; & le Duc de Boüillon, bien loin de déférer en cela à ſes ordres ou plûtôt à ſes priéres s'en alla à ſa Vicomté de Turenne : ce qui

donna au Roy de nouveaux ſoupçons touchant les intentions de ce Seigneur.

Le Roy ayant lû le traité fait par Monſieur de Schomberg, mit des reſtrictions à quelques uns des articles: c'en fut aſſez pour exciter de nouvelles clameurs dans l'aſſemblée de Châtelleraud qui cependant inquiéte du traité commencé ou plûtôt projetté avec l'Eſpagne, réſolut de le traverſer par le moyen de la Reine d'Angleterre & des Etats de Hollande.

On envoya ſur ce ſujet le ſieur de Saint-Germain à cette Princeſſe, & le ſieur de la Foreſt au Prince Maurice avec des inſtructions, * où les Huguenots ſe faiſoient beaucoup d'honneur de ce qu'ils avoient fait dans leurs aſſemblées, & de tout ce qu'ils avoient obtenu en faveur de leur Religion. Les deux Envoyez avoient ordre de faire enviſager à la Reine d'Angleterre & au Prince Maurice, les conſéquences de la paix avec l'Eſpagne pour l'intérêt des Egliſes Reformées, & les ſuppliоient s'ils ne jugeoient pas à propos d'empêcher que ce traité ne ſe fit, d'employer leur autorité & toute leur puiſſance, pour maintenir au moins les Proteſtans de ce Royaume en poſſeſſion de ce qui leur avoit été accordé, & de faire inſérer dans le traité la clauſe ſuivante, *que la Reine & le Prince Maurice tiendront pour rupture ou contravention à iceluy, la guerre qui ſe fera, ou qu'on ſouffrira être faite contre eux en ce Royaume, directement ou indirectement, par force ouverte, ou par revocation, infraction, ou inexécution des Edits faits avec eux.* Ces Envoyez furent aſſez bien receus dans les deux Cours; mais ils ne rapportérent que des réponſes générales.

* Raportées dans l'Hiſt de l'Edit de Nantes l. 8.

Cependant le ſiége d'Amiens dont le ſuccés avoit été long temps incertain, finit heureuſement pour le Roy, qui ne gagna pas peu, d'avoir pendant ſix ou ſept mois empêché par la voye de la négociation, que les Huguenots ne s'emportaſſent aux derniéres extrémitez durant le cours de ce ſiége. Je vais en reprendre l'hiſtoire, & en marquer les principaux événemens.

Le Roy auſſi-tôt aprés la ſurpriſe d'Amiens, avoit envoyé en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, pour ſolliciter du ſecours. Le ſieur Ancel qui fut chargé de négocier auprés des Princes Allemands, ne put rien obtenir, les Eſpagnols par leur argent, & par les créatures qu'ils avoient dans les Conſeils de ces Princes, ayant rompu toutes ſes meſures. La Reine d'Angleterre promit quatre mille Anglois, & le Prince Maurice s'engagea à faire une puiſſante diverſion à l'autre extrémité des Pays Bas.

Thuanus l. 118.

D'autre part Porto Carréro n'oublia rien pour conſerver ſa conquête. Il s'étoit pourvû d'une forte garniſon, & de bons Officiers, & avoit profité de l'argent, de l'artillerie & & des munitions que le Roy avoit mis dans cette Place. Il en raſa d'abord les Fauxbourgs, & éleva une digue au-deſſus d'Amiens, par le moyen de laquelle il détourna le bras de la Somme qui coule dans la Ville, & en fit dégorger l'eau dans le foſſé du grand Ravelin qui couvroit la porte de Montreſcu, où elle s'éleva à la hauteur de huit pieds, & ſe répandit dans la campagne: car il prévoyoit que ce ſeroit par-là, que la principale attaque ſe ſeroit. Il manda à l'Archiduc que le Maréchal de Biron bloquoit déja la Place, & le pria de ſe preſſer de luy envoyer encore quelques renforts, & les autres choſes néceſſaires pour la défenſe, avant que les troupes Françoiſes que le Roy faiſoit venir de toutes parts, euſſent fermé toutes les avenuës.

Thuanus l. 118.

D'Avila l. 13

Mémoires de Sully. T. 2.

L'Archiduc au commencement d'Avril, luy envoya cinq cens chevaux ſous la conduite de Dom Juan de Guſman. Ce Capitaine fut chargé par le Maréchal fort proche de la Place, & vivement pourſuivi juſqu'à ce qu'il ſe fût mis ſous le feu des remparts à la faveur d'une ſortie de Cavalerie & d'Infanterie qui arrêta les François. Pluſieurs ſoldats des troupes Eſpagnoles furent tuez, la plûpart des autres bleſſez: Roger Taccon & François Déza deux des Officiers qui commandoient la ſortie, y receurent chacun une bleſſure. & Déza mourut quelques jours aprés de la ſienne.

Le Maréchal s'étoit campé à Lompré Village ſur la Somme au-deſſous d'Amiens du côté de Dourlens; & s'étoit retranché dans la campagne vers le pays ennemi, où il faiſoit de fréquentes courſes, pour empêcher qu'il n'entrât de nouveaux convois dans la Ville. Un peu aprés l'entrée de Dom Guſman dans Amiens, il fit une tentative ſur Dourlens, qu'il avoit conduite fort ſecrétement: mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, il ne put l'exécuter. Quatre mille Anglois arrivérent au mois de May à l'armée Françoiſe, qui ſe trouva au mois de Juin forte de treize mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Le Baron de Roſni nouveau ſur-Intendant des Finances fit en ſorte par ſon application & ſes ſoins, que tout abondât au Camp. Il fournit de l'argent pour la paye des ſoldats; & comme cet article étoit important, pour empêcher les troupes de ſe débander, c'étoit Monſieur de Villeroy qui le diſtribuoit ordinairement luy-même. Ces précautions empêchérent la déſertion & les maladies dans le Camp, au lieu qu'elles ſe mirent dans la Ville, & firent un grand ravage parmi la garniſon.

Le Maréchal de Biron fit des lignes de circonvallation, qui commencoient à Lompré au-deſſous d'Amiens, & venoient rejoindre la riviére au-deſſus. Il y avoit des Forts de diſtance en diſtance, & les retranchemens étoient ſi bons, qu'il eût été difficile aux ennemis de les forcer. On ne ſe mit pas ſi fort en peine de fortifier le camp en deça de la riviére, parce qu'on n'appréhendoit guéres, que les Eſpagnols oſaſſent la paſſer en préſence de l'armée Françoiſe.

Le Roy ayant fait un voyage à Paris au commencement de Juin, afin d'y donner ſes ordres par luy-même pour la ſubſiſtance de l'armée, & faire enſorte que l'on continuât de fournir toutes les choſes néceſſaires au camp, y revint quelques jours aprés avec le Connétable, & prit ſon logement à la Magdelaine, au-delà de la Somme vers l'Artois, & s'y logea. La préſence de la Marquiſe de Monçeaux qu'il amena avec luy, fit beaucoup murmurer les principaux Officiers de l'armée. Le Maréchal de Biron en parla avec ſa liberté ordinaire : mais le Roy le plus raiſonnable des hommes ſur tout le reſte ſe laiſſoit toûjours dominer par l'amour, même dans les plus grands dangers de ſa perſonne & de ſon Etat. Ce logement de la Magdelaine étoit ſi proche de la Ville, que le canon y donnoit ; mais quoy qu'on pût dire à ce Prince, pour l'obliger à en prendre un autre, il voulut y demeurer, afin d'être plus à portée de donner ſes ordres dans les occaſions ſubites.

Peu de jours aprés le retour du Roy au camp, un ſoldat qui étoit entré dans la Ville déguiſé en Auguſtin, fit dire au Maréchal, qu'il étoit convenu avec quelques Bourgeois de luy livrer une Tour à l'Orient de la Ville ; qu'il n'avoit qu'à tenir des ſoldats prêts, & à préparer des échelles pour y entrer : mais un de ceux qui étoient du complot, le découvrit au Gouverneur, & il en coûta la vie à ceux qui y avoient eû part. Quelques Religieux Auguſtins que l'on ſoupçonna de cette intelligence, furent mis en priſon.

Les ſorties des Aſſiégez furent fréquentes, & quelquefois fort ſanglantes, tantôt avec avantage pour les uns, & tantôt pour les autres. Il y eut un violent combat à une Chapelle, que le Maréchal de Biron faiſoit fortifier, pour y établir une batterie. Le Marquis de Monténégro qui avoit le principal Commandement dans la Place ſous le Gouverneur, accompagné du Capitaine Taccon, ſortit à la tête de cinq Compagnies de Cavalerie, & de deux d'Infanterie, & vint fondre ſur les travailleurs & ſur les ſoldats qui les ſoûtenoient. Ceux-cy reçurent avec valeur les aſſaillans ; mais étant inférieurs en nombre, & ayant été pris en flanc, ils étoient prêts d'abandonner le poſte, lorſqu'un Régiment Anglois arriva, qui leur fit reprendre cœur. On ſe mêla avec plus de furie qu'auparavant. Les Eſpagnols furent obligez de faire retraite, & ils furent pourſuivis juſques ſur la contreſcarpe, où les Anglois & les François plantérent leurs enſeignes en ſigne de leur victoire. Plus de deux cens hommes de chaque côté furent tuez dans cette eſcarmouche : mais la perte des Eſpagnols fut eſtimée plus conſidérable par la mort de Dom Jnan de Guſman Seigneur d'une des plus illuſtres familles d'Eſpagne, qui y périt avec quelques autres Officiers.

Le Maréchal aprés avoir repouſſé cette attaque, établit ſa batterie d'onze groſſes piéces de canon contre le ravelin de la porte par où les Eſpagnols avoient pris la Place.

Tout le but du Gouverneur étoit de retarder autant qu'il ſeroit poſſible, les travaux des Aſſiégeans, afin de donner le temps au ſecours promis par l'Archiduc, que le défaut d'argent, & la lenteur de la marche des renforts qui luy venoient d'Allemagne & d'Italie, empêchoient d'aſſembler ſi promptement ſon armée. Ce fut pour cet effet que non ſeulement Porto-Carréro dans les premiers mois du ſiége fit tant de ſorties, mais encore que le Gouverneur de Cambray avec un corps de Cavalerie qu'il avoit aſſemblé ſous Dourlens, donnoit de continuelles allarmes au camp.

Une autre ſortie fort vigoureuſe ſe fit le dix-ſeptiéme de Juillet ſous les ordres de François d'Arco & de Didaque Durand. Ils ſortirent en même temps par divers endroits avec cinq cens hommes d'Infanterie, ſoûtenus de quelque Cavalerie du Régiment d'Auria, & ſurprirent le Régiment de Picardie, qui fut trés-maltraité. Montigny, Fleſſan & Fouquerolles tous trois Meſtres de camp y furent tuez, & Henry d'Avila Auteur de l'Hiſtoire Italienne des guerres civiles de France y fut bleſſé d'un coup de pertuiſane. La tranchée ayant été netroyée, les ennemis pouſſérent juſqu'aux batteries pour enclouer le canon. Le Maréchal de Biron ſuivi de quelque peu d'Officiers & de ſoldats fit ferme dans un endroit trés-étroit, & les arrêta : mais il auroit été accablé par le nombre, ſi le Prince de Joinville ne fût venu à ſon ſecours du quartier voiſin avec cent hommes. Le combat fut là trés-opiniâtré : mais les Eſpagnols nonobſtant la réſiſtance commencoient à forcer le défilé, lorſque le Roy arriva du poſte de la Magdelaine, & s'étant mis à pied, la demie pique à la main accompagné des Comtes de ſaint Pol & d'Auvergne, & d'un grand nombre de Nobleſſe, ranima ſes gens par ſa préſence & par ſa valeur. Le Duc de Mayenne qui étoit trés éloigné de ce quartier, y accourut avec cinq à ſix cens hommes, eſſuyant le feu du canon de la Place. Ce renfort obligéa les Eſpagnols à faire retraite ; ils la firent en combattant, & furent pourſuivis par le Prince de Joinville qui les conduiſit juſqu'à leur contreſcarpe. Le Roy fort en peine de ce Prince, le vit avec joye revenir tout couvert du ſang des ennemis, qu'il avoit tuez de ſa main, & luy donna les éloges que méritoit ſa valeur. D'Avila qui groſſit ordinairement les objets, dit que les François eurent huit cens hommes tuez en cette ſortie : mais cela ne s'accorde gueres avec ce que dit le Préſident de Thou, que Monſieur de Villeroy qui faiſoit luy-même les montres, l. 128. trouva que durant tout le ſiége, le Roy ne

perdit pas plus de ſix cens hommes.

Depuis ce temps-là Porto-Carrére ne fit plus de ſorties pour deux raiſons. La premiére, parce que ſa Garniſon diminuoit tous les jours par ces combats, & beaucoup plus encore par les maladies, qui devinrent contagieuſes. La ſeconde, parce qu'il étoit obligé de ſe tenir en garde contre les Bourgeois: de ſorte qu'aux moindres allarmes, il faiſoit monter à cheval toute ſa Cavalerie qui alloit par les ruës, pour empêcher que les Habitans ne s'y attroupaſſent. Ainſi le Maréchal qui nonobſtant la préſence du Connétable, étoit chargé de tout le ſuin du ſiége, avança ſes tranchées avec plus de facilité qu'auparavant, & fit en état le premier jour d'Août d'attaquer la contreſcarpe. Elle fut emportée aprés que les Aſſiégez eurent fait joüer une mine, qui fit ſauter en l'air une quarantaine de ſoldats.

On ſe logea ſur le chemin couvert, & on y éleva un Cavalier pour battre les boulevarts. On fit la deſcente du fuſſé avec beaucoup de peine, & comme ſelon la maniére de fortifier les Places de ce temps là, les foſſez des villes de guerre étoient pleins de Caſemattes & de Caponniéres, il fallut les ruiner & en chaſſer les ennemis, qui diſputérent leur terrain pied à pied, pendant plus de vingt jours. On en vint à bout par les mines, & le canon ayant fait bréche au ravelin qui couvroit la porte, l'aſſaut y fut donné d'un côté par les Anglois, & de l'autre par les François.

Ils l'emportérent le vingt-quatriéme d'Août au ſoir: mais le lendemain à la pointe du jour, leur logement n'étant pas encore tout-à-fait en état, le Capitaine Didaque Durand les y attaqua, & les en chaſſa. Il fut repris dés le même ſoir, & l'on s'y établit parfaitement.

Porto-Carréro voyant les ennemis au corps de la Place, fit perfectionner les retranchemens qu'il avoit faits ſur la muraille, & cependant le Maréchal fit travailler à une mine qui joüa le vingt-huitiéme d'Août, & réüſſit mal; car elle ne combla point le foſſé, comme on l'avoit prétendu; mais elle eut un autre effet qui n'auroit pas été moins utile aux Aſſiégeans, s'ils l'avoient prévû. Les décombres tombérent du côté de la Ville en ſi grande quantité, qu'elles bouchérent la communication de la muraille avec une Tour avancée dans le foſſé, où il y avoit trés-peu de ſoldats ſous les ordres du Capitaine Ollava; & ſi l'on avoit eu des échelles prêtes, il auroit été facile de l'emporter par eſcalade; mais le Gouverneur fit pendant la nuit ranger toutes ces ruines, & rétablit la communication. On travailla ſous cette Tour; elle fut renverſée par la mine, & quatre jours aprés les François non ſeulement en furent maîtres, mais encore d'une partie de la muraille, où ils ſe logérent, n'étant ſéparez des ennemis que par leurs retranchemens, que Féderic Paciotto fameux Ingénieur avoit mis en trés-bon état.

Cependant le Roy eut avis que l'Archiduc s'étoit mis en marche avec ſon armée, & que Contréra Commiſſaire des troupes d'Eſpagne étoit parti de Douay avec quelque Cavalerie, pour reconnoître les chemins & la ſituation du camp.

Sur cet avis le Roy ayant chargé le Duc de Mayenne de la conduite du ſiége, prit avec luy le Maréchal de Biron, donna ordre au Comte d'Auvergne de le ſuivre avec huit cens chevaux, & marcha ſur le chemin de Dourlens à la tête de ſix cens.

Il prit les devants avec cent, ſuivi de prés par le ſieur de Montigni Commandant de la Cavalerie Légére qui conduiſoit le reſte. En deſcendant d'une colline, il apperçut la troupe de Contréra qui ſortoit d'un bois qui eſt à peu prés à mi-chemin de Dourlens à Amiens. Les deux troupes étant ſi proches, il n'y avoit pas moyen de ſe retirer ſans combattre. Le Roy prit ſur le champ ſon parti & alla droit aux ennemis.

Contréra ſurpris, & ne doutant point que ce petit corps ne fût ſoûtenu de pluſieurs Eſcadrons, cria à ſes Cavaliers de ſe débander vers Bapaume, où ils ſe ſauvérent. On leur prit dans la pourſuite trois Etendars, & deux cens chevaux qu'ils abandonnérent pour ſe mettre en ſeureté dans les bois: mais le Roy n'eût pas pour cela tout ce qu'il prétendoit, qui étoit d'empêcher que les ennemis ne reconnuſſent ſon Camp: car Jean Jacques de Belle-Joyeuſe, & Emmanuel de Vega qui avoient pris par un autre chemin, arrivérent à la veuë du Camp, dont ils conſidérérent à loiſir toutes les avenuës, & en allérent rendre compte à l'Archiduc.

Le Roy étant revenu à ſon armée, preſſa les travaux & les attaques plus vivement que jamais, pour emporter la Place avant l'arrivée de l'Archiduc. Il fit donner un aſſaut le quatriéme de Septembre aux retranchemens, où ſes troupes furent repouſſées: mais les aſſiégez y firent la plus grande perte qui pût leur arriver; car Porto Carréro s'étant avancé pendant l'aſſaut pour rafraîchir ſes gens, fut tué ſur la Place d'une mouſquetade, qu'il reçeut au côté droit.

Cet accident neanmoins n'abbatit pas le courage d'une garniſon compoſée des plus braves Officiers, & des meilleurs ſoldats des troupes d'Eſpagne. Le Commandement fut déféré au Marquis de Montenégro trés-vaillant homme, & qui avoit ſignalé ſa valeur & ſa conduite dans tout le cours de ce ſiége.

Les retranchemens étoient ſi bien conſtruits, & ſi bien flanquez, que l'on fut obligé de les attaquer par tranchées. Monſieur de Saint Luc grand Maître de l'artillerie y étant venu, pour preſſer l'établiſſement d'une batterie, y fut tué d'une mouſquetade dans la tête le huitiéme de Septembre. C'étoit un Seigneur

Seigneur qui au mérite de la valeur joignoit toute la politeſſe d'un courtiſan, l'habileté d'un homme de Lettres, beaucoup d'eſprit, & d'agrément dans toute ſa perſonne, qualitez qui le faiſoient aimer, & eſtimer de tout le monde.

An. 1597.

Cette mort fit bien des prétendans à la Charge de Grand-Maître d'Artillerie. Monſieur de Villeroy la demanda pour d'Alincourt ſon fils, ou pour ſon neveu Châteauneuf-Laubeſpine ; & Montigny la ſollicita pour luy-même : mais le Roy la deſtina au Baron de Roſni, qui ne l'eut pourtant pas pour cette fois, car la Marquiſe de Monceaux étant venuë à la traverſe, l'obtint pour Monſieur d'Etrées ſon pere, à condition que dés qu'il vaqueroit quelque autre charge conſiderable, ce Seigneur la prendroit, en cédant celle de Grand Maître de l'Artillerie au Baron de Roſni.

Mémoires de Sully T. 2. c. 74.

La conſtance des aſſiégez donna le temps à l'Archiduc de venir à leurs ſecours à la tête de ſon armée, qui étoit de vingt mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Le vieux Comte Pierre de Manſfeld en étoit le Maréchal de Camp Général, & ne pouvant monter à cheval à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez, il ſe faiſoit porter dans une litiére. Le Duc d'Aumale étoit auſſi dans cette armée.

Aprés avoir délibéré, s'il ne ſeroit point plus à propos de faire une diverſion par le ſiege de ſaint Quentin ou de Peronne, que de venir attaquer les François dans leurs Lignes, ils s'etoient determinez à ce dernier parti, ſur l'avis qu'ils avoient eu, que les aſſiegez étoient extrêmement preſſez, & qu'il leur ſeroit impoſſible de tenir aſſez longtemps, pour donner le loiſir à leur armee de faire un ſiege. Enſuite il fut queſtion de ſçavoir, comment ils s'y prendroient pour le ſecours d'Amiens.

Quelques uns propoſérent dans le Conſeil, d'aller paſſer la riviere de Somme au-deſſous de Corbie, afin de jetter autant de troupes dans la Place qu'il en ſeroit néceſſaire, pour la defendre pied à pied, & prolonger le ſiége juſques bien avant dans l'automne qui approchoit, & qui étant ordinairement pluvieuſe en Picardie, incommoderoit fort les François, & les obligeroit peut-être à abandonner une entrepriſe qui les fatiguoit depuis ſix mois. La choſe paroiſſoit aiſée à éxécuter, parce que le Camp n'étoit point fortifié de ce côté-là qui regarde la France, & que les François n'y avoient que quelques Corps de garde, qu'il ſeroit aiſe à un detachement d'éviter, ou de forcer : mais il fut oppoſé à cela que l'armée n'avoit des vivres que pour trés peu de jours ; que tout ce pays-là étoit ruiné ; qu'on n'y trouveroit nuls fourrages pour la ſubſiſtance de la Cavalerie ; & que ſi le Roy remontant la Somme avec la meilleure partie de ſes troupes, ſe poſtoit à la tête des guez qu'on auroit paſſez, le retour ſeroit fermé, & l'armée en danger de périr. Ainſi la réſolution fut priſe d'aller droit aux retranchemens par le chemin de Dourlens.

Dés que l'on ſçût les Eſpagnols en pleine marche de ce côté-là, on delibéra dans le Camp ſur la conduite qu'on avoit à tenir en cette rencontre. L'armée avoit été beaucoup renforcée par les Troupes que le Duc de Montpenſier avoit amenées depuis quelques jours, & elle étoit alors de prés de vingt mille hommes de pied & de huit mille chevaux.

L'avis du Maréchal de Biron fut d'aller avec toute la Cavalerie au-devant des ennemis qui en avoient beaucoup moins, & de moins bonne que la Françoiſe, de les arrêter aux défilez, & de prendre les occaſions qui ſe préſenteroient d'attaquer quelque partie de leur armée, aſſeurant que pour peu qu'on les entamât, & qu'on retardât leur marche, ils retourneroient ſur leurs pas, faute de vivres. Il ſe fondoit ſur l'expérience de la journée de Fontaine-Françoiſe, où le Roy avec un trés petit corps de Cavalerie, avoit arrêté l'armée du Connétable de Caſtille, qui venoit au ſecours de la Citadelle de Dijon & l'avoit obligé en le harcelant, de ſe retirer & de laiſſer prendre cette Place.

Mais le Duc de Mayenne dit au contraire, qu'il connoiſſoit parfaitement les troupes d'Eſpagne ; qu'elles étoient compoſées pour la plûpart de vieilles bandes braves & aguerries ; qu'elles étoient conduites par Manſfeld experimenté Capitaine ; que de ſe preſenter devant une telle armée ſans infanterie, c'étoit trop hazarder ; que ſi par malheur on étoit battu, l'Infanterie ſe voyant ſans Cavalerie perdroit cœur, qu'elle courroit riſque d'être entiérement defaite, & que les ſuites en ſeroient terribles pour l'Etat.

Le Roy prenant la parole, luy demanda ce qu'il jugeoit donc à propos de faire ? Votre deſſein, Sire, reprit le Duc eſt de prendre Amiens, & non point de gagner une bataille. Vos retranchemens ſont trés-forts ; laiſſez vôtre armée derriére ; je connois les Eſpagnols ; ils ne hazarderont pas volontiers, & n'entreprendront point de vous forcer. Le Roy apres avoir réfléchi quelque temps ſur ces deux avis, s'en tint à celuy du Duc. Il réſolut d'attendre les Eſpagnols, & fit la diſpoſition de ſon armée telle que je vais dire.

Il laiſſa dans les logemens de l'attaque le Régiment de Navarre, & un Régiment Suiſſe, pour ſoûtenir les efforts que le Commandant de la Place pourroit faire durant l'aſſaut du Camp. Le Roy eut une raiſon particuliére de confier ce poſte au Régiment de Navarre ; c'eſt que ce Régiment s'etoit rendu ſi redoutable à la garniſon dés le commencement du ſiége, que depuis ce temps-là elle n'oſa jamais faire une ſortie, lorſqu'elle ſçavoit qu'il étoit à la tranchée. Le ſieur de Vie fut envoyé avec quinze cens Fantaſſins

d'Aubigné, T. 2. l. 4. c. 18.

vers le village de ſaint Sauveur au-deſſus de Lompré, pour ſe fortifier en une Chapelle ſur le rivage de la riviére de Somme. On poſta de gros Corps-de-garde au-deſſus & au-deſſous d'Amiens le long des bords de la même rivére; le reſte de l'Infanterie fut logé dans les retranchemens au-delà de la Somme vers l'ennemi, & la Cavalerie fut rangée devant les retranchemens, ſur leſquels on mit la plûpart du canon du Camp. Telle fut la maniére dont l'armée fut diſpoſée, pour attendre l'arrivée de l'Archiduc.

Ce Prince vint camper à l'Abbaye de Bertaucour. Si-tôt qu'il y fut, il fit faire une décharge de toute ſon artillerie, pour avertir les aſſiégez de l'approche du ſecours, & marcha le lendemain avec beaucoup de précaution, ayant appris que le Duc de Monpenſier étoit avec un gros corps de Cavalerie à Vignacour aſſez prés delà. Il s'avança à quelque diſtance de Pequigni, & laiſſant cette Place & la riviére de Somme à droite, il rabatit vers Amiens. Le Roy qui étoit allé de ce coté-là avec quelque Cavalerie, eſcarmouchoit de temps en temps en ſe retirant vers ſon camp, où il ſe rendit enfin.

La route que prit l'Archiduc, ne laiſſa pas de l'inquiéter; car il venoit droit à Lompré, village où étoit le pont de communication de l'armée ſur la riviere de Somme à cinq cens pas du Camp, & qu'on avoit trés-imprudemment négligé de fortifier avec autant de ſoin que le reſte. Une précaution que le Roy prit, & la trop grande prudence des Chefs de l'armée Eſpagnole firent éviter le mal, dont la Françoiſe étoit menacée.

Lettre du Roy au ſieur du Pleſſis-Mornay du 17. Septembre 1597.

Avant que l'armee Eſpagnole arrivât à Lompré, il falloit qu'elle paſſât ſur une éminence à quelque diſtance de ce Village. Le Roy donna ordre au ſieur de Durasfort qui commandoit l'artillerie depuis la mort de Monſieur de Saint-Luc, de faire avancer pluſieurs piéces, pour battre ſur l'éminence & faire grand feu ſur l'armée Eſpagnole, dés qu'elle y paroîtroit. L'ordre fut promptement éxécuté, & les canons ſi bien pointez, qu'il n'y avoit preſque point de coups perdus, & que des files entiéres étoient enlevées.

Ce feu n'eût pas pû durer, ſi les Eſpagnols avoient eu aſſez de réſolution pour l'eſſuyer pendant quelque temps, & s'ils fuſſent promptement deſcendus de la colline, pour venir attaquer Lompré, où l'Infanterie qui le gardoit, n'avoit pas une contenance fort aſſeurée, la fuite des Vivandiers qui avoient leur quartier à ſaint Sauveur, ayant déja jetté beaucoup de terreur dans le Camp: mais l'Archiduc, ſoit pour ménager ſes gens, ſoit pour être mieux informé de la ſituation du Camp, recula au lieu d'avancer, & s'arrêta pour ſe camper un peu au-delà de l'éminence dans un lieu plus bas, & où le canon ne pouvoit aller, ſinon en bondiſſant de deſſus l'éminence. Il différa l'attaque juſqu'au lendemain, & l'on convint parmi les François, que jamais on ne vit mieux la vérité d'un proverbe militaire fort ancien en France, que ſi *l'oſt*, c'eſt à-dire l'armée *ſçavoit ce qui ſe paſſe dans l'oſt, l'oſt viendroit aiſément à bout de l'oſt.*

Ce parti que les ennemis prirent, réjouit extrêmement le Roy, & le raſſeura. Le Duc de Mayenne fit auſſi-tot travailler un trés-grand nombre de Pionniers & de ſoldats, qui travaillérent toute la nuit avec tant de ſuccés, que le lendemain matin cette partie foible des retranchemens ſe trouva être la plus inacceſſible, & de plus difficile attaque.

Dans le temps que l'Archiduc s'étoit arrêté avec ſon armee ſur la colline, Charles de Longueval Comte de Buquoy s'en étoit détaché avec mille fantaſſins choiſis de tous les Régimens, & s'étoit approché de la riviére au-deſſous de Lompré, à deſſein d'y jetter un pont, tandis que les François occupez de l'approche de l'armée ne penſeroient qu'à s'en défendre. Il prétendoit faire paſſer par là un convoi de munitions, & ſe jetter dans la Place avec ſon Infanterie par le coté de France, où comme j'ay dit, il n'y avoit point de circonvallation.

Le Comte de Buquoy trouva de la réſiſtance dans une chapelle dont j'ay parlé, qui étoit ſur l'autre bord de la riviére, & où le ſieur de Vie qui avoit été envoyé de ce côté-là avec quinze cens hommes d'Infanterie, avoit laiſſé quelques ſoldats: mais le feu des Eſpagnols beaucoup ſuperieur, les avoit écartez: le pont fut jetté avec une promptitude merveilleuſe, & le Capiraine Fabrice Sammango avoit déja paſſé avec trois cens ſoldats, & une partie du convoy, lorſque les ſieurs de Fervaques, de Montigni, de la Noüe & de Vic arriverent fort à propos avec leurs détachemens, & chargérent ſi furieuſemene les trois cens Eſpagnols, qu'ils les taillérent en piéces. Ils écarterent à leur tour par un grand feu le Comte de Buquoy, qui fut obligé de faire retraite, en abandonnant le pont qu'il avoit fait jetter ſur la riviére.

Cette dangereuſe journée ayant fini ſi heureuſement, donna la victoire au Roy: car l'Archiduc aprés avoir fait reconnoître de tous côtez les retranchemens, les trouva ſi forts, ſur tout ceux de Lompré, qu'il déſeſpéra de les forcer, & de paſſer ſur le corps à huit mille hommes de Cavalerie ſoûtenus du canon du camp, & qu'il falloit rompre avant que d'en aborder; de ſorte que voyant d'ailleurs les François ſi alerte, pour garder tous les paſſages de la riviére, il prit le parti de ſe retirer dés le même jour: c'étoit le ſeiziéme de Septembre. Comme les vivres n'abondoient pas dans ſon armée, il ne fit nulles feintes, pour inquiéter les François, & reprit la route des Bays-Bas. An. 1597.

Le Roy le ſuivit avec la plus grande partie de ſon armée: & comme l'arriere garde ennemie marcha toûjours en tres-bon ordre ſous la conduite du Gouverneur de Cambray & d'Ambroiſe Landriano, il n'y eut que de

légéres escarmouches. Quand l'Archiduc eut A passé un Vallon un peu en deça de l'Abbaye de Bertaucourt, il rangea son armée en bataille comme pour défier les François au combat; mais voyant que le Roy rangeoit pareillement la sienne, il continua sa marche, passa la riviére d'Authie, & gagna Arras sans être poursuivi.

Le Roy étant retourné au Camp, envoya un Trompette sommer le Marquis de Monténégro de se rendre, veu la retraite du secours. Ce Commandant aprés avoir délibéré avec son Conseil, renvoya le Trompette, & pria le Roy de vouloir luy permettre, avant que de prendre sa résolution, d'envoyer à l'Archiduc, pour luy rendre compte de l'état de sa Place; ce qui luy fut accordé.

L'Archiduc répondit au Marquis, qu'il étoit content des preuves de courage, & de fidélité, qu'il avoit données au Roy d'Espagne dans la défense de sa Place; qu'il pouvoit capituler, & qu'il tachât seulement de le faire aux conditions les plus honorables qu'il seroit possible.

Le Roy ne se rendit pas difficile là-dessus. Monténégro, outre les marques d'honneur ordinaires qui luy furent accordées, demanda qu'on ne touchât point au Tombeau de C Porto-Carrero, & des autres Officiers morts durant le siége, à quoy le Roy consentit, à une condition, sçavoir qu'il n'y eût rien, soit de peint, soit de gravé, qui fût injurieux à la nation Françoise. Le tombeau de ce brave homme étoit dans le Chœur de la Cathédrale de l'Eglise d'Amiens, mais on en ôta l'Epitaphe, parce qu'elle n'étoit pas honorable aux habitans d'Amiens. Les François furent surpris, quand ils virent la cuirasse, le casque & les autres armes dont il se servoit: elles étoient si petites, qu'on les eût prises pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondoit peu à la grandeur de son courage. Monténégro obtint encore la permission d'envoyer la capitulation à l'Archiduc, pour la luy D faire agréer, & de ne rendre la Place que dans six jours, durant lesquels il y auroit suspension d'armes, & sans être obligé de tenir le traité, au cas qu'il fût secouru de deux mille hommes qui entrassent dans la Ville.

Ce terme étant expiré le vingt sixiéme de Septembre, le Marquis de Monténégro sortit avec sa garnison; & le Roy voulant luy faire honneur, envoya le Connétable, le Maréchal de Biron, & Hercules de Rohan Duc de Montbazon à la porte de Beauvais au devant de luy. Ils l'amenérent au Roy qu'il trouva à cheval à demie lieuë de-là, accompagné du Prince de Conti, du Duc de Montpensier, du Prince de Joinville, des Ducs de Mayenne & de Nemours à la tête d'un grand corps de Cavalerie. Il descendit de cheval, & accolant la botte du Roy, il luy dit en Italien * *qu'egli rendeva quella piazza in mano d'un Ré Soldato, poiche non era piaciuto al suo Ré, di far lo soccorer da Capitani Soldati.*

An. 1597.

D'Avila. l. 25.

* Qu'il remettoit la Place entre les mains d'un Roy soldat, puis-

Le Roy luy fit beaucoup de caresses, & loüa fort sa valeur. Il voulut voir tous les principaux Officiers, & sçavoir leurs noms; & ensuite il leur donna une escorte, pour les faire conduire en sûreté jusqu'à Dourlens. Il entra sur les quatre heures dans la Ville à la tête de mille Cavaliers; alla entendre le *Te Deum* dans la Cathédrale, & retourna coucher à son Camp. Il donna le Gouvernement d'Amiens à Monsieur de Vic, auquel il laissa une Garnison de vingt Compagnies d'Infanterie, & de trois de Cavalerie; & puis pour rendre, disoit il, la visite à l'Archiduc Albert, qui l'étoit venu B voir en son camp avec tant d'appareil, il alla luy-même faire une course jusqu'aux portes d'Arras, où ce Prince étoit demeuré malade. Aprés avoir fait le dégât aux environs, pendant lequel il y eut quelques escarmouches entre ses troupes & le Régiment de d'Avalos qui étoit dans les Fauxbourgs, il revint camper à Pas. Il donna en ce lieu-là, le bâton de Maréchal de France à Urbain de Laval de Bois-Dauphin, conformément au traité qu'il avoit fait avec ce Seigneur, qui en rentrant à son service, luy avoit remis quelques Places qu'il tenoit C pour la Ligue en Anjou & dans le Maine.

Le Roy de retour à Amiens, fit un réglement par lequel il réünissoit au Domaine plusieurs droits & octrois dont les Bourgeois joüissoient auparavant, & ordonna que desormais ils auroient un Gouverneur & recevroient une Garnison, quand il jugeroit à propos d'y en envoyer. C'étoit une punition pour la faute qu'ils avoient faite, en refusant d'admettre les troupes qu'il avoit voulu y loger un peu avant la surprise: mais il confirma en même temps leurs autres privilèges. De plus il fit dresser le plan d'une Citadelle, la jugeant necessaire pour la conservation d'une Place de cette importance, qui étoit la frontiére & le boulevart de l'Etat, & y fit travailler avec une extréme diligence: mais la paix étant survenuë, on discontinua les travaux, & elle ne fut tout à-fait achevée que sous le Regne suivant. Ce Prince espérant profiter de la consternation, où les Espagnols étoient depuis la prise d'Amiens, fit investir Dourlens le neuviéme jour d'Octobre: mais étant survenu des pluyes extraordinaires qui rendoient impraticable le terrain fort gras E aux environs de cette Place, il ne s'opiniâtra pas à cette entreprise, & l'abandonna dés le treiziéme du même mois.

Cependant le Général des Cordeliers étoit revenu d'Espagne, & avoit rendu compte au Pape de sa négociation en cette Cour. Il en avoit rapporté le consentement du Roy d'Espagne pour le traité de paix entre les deux Couronnes. L'Archiduc reçût des ordres là-dessus, & envoya le Président Richardot sur les frontiéres de Picardie & d'Artois, où il s'aboucha avec Monsieur de

qu'il n'avoit pas pû au Roy son Maître de la secourir par des Capitaines soldats.

Mémorial de la Chambre des Comptes cotté 4. fol. 61. 1.

Lettre du Roy au Baron de Rosni du 9. d'Octobre. an. 1597.

Villeroy. Il fut arrêté que l'on conviendroit au plutôt d'un lieu, pour y commencer les conferences. Cette importante affaire fut concluë plutôt & plus facilement, qu'on n'auroit dû l'eſpérer: mais avant la concluſion pluſieurs autres choſes importantes ſe paſſerent en France, dont je vais toucher les principales.

Diverſes Lettres du Cardinal d'Oſſat.

On attendoit à Rome avec beaucoup d'impatience, que le Roy y envoyât un Ambaſſadeur, & le Pape avoit ſouvent témoigné du chagrin de ce qu'il différoit ſi long-temps à le faire. Il prétendoit même que l'arrivée de l'Ambaſſadeur à Rome devoit avoir précédé celle de ſon Légat en France, & je ne ſçay quelles raiſons le Roy avoit euës de ne ſe pas preſſer davantage là-deſſus. François de Luxembourg Duc de Piney fut choiſy pour cette Ambaſſade. Il avoit déja été envoyé deux fois à Rome ſous le Pontificat du Pape Sixte V. premiérement par Henry III. & en ſecond lieu aprés la mort de ce Prince, par les Seigneurs qui avoient reconnu le Roy de Navarre pour légitime ſucceſſeur de la Couronne de France. Ce Seigneur avoit beaucoup de mérite; mais ſi l'on en croit le Chevalier Delphino Ambaſſadeur de Veniſe à Rome dans le temps de cette derniére Ambaſſade, il manquoit d'une certaine vigueur, & de la vivacité requiſe dans un homme de cet employ, pour avancer les affaires de ſon Maître; le Marquis de Piſani qui étoit Ambaſſadeur ordinaire à Rome, lorſqu'il y vint du temps de Henri III. n'en avoit pas une idée plus avantageuſe ſur ce point.

Dans les notes ſur les Lettres du Cardinal d'Oſſat, p. 444.

Il fut reçû avec joye du Pape, & il ne ſe trouva qu'une ſeule difficulté dans la fonction qu'il devoit faire d'abord. C'étoit au ſujet du compliment d'Obédience dont il étoit chargé de la part du Roy, & ſur la maniére dont ſeroit reçû ce compliment, à cauſe du Roy d'Eſpagne qui diſputoit au Roy le titre de Roy de Navare. Le Pape avoit prévenu Monſieur d'Oſſat ſur cet article, & luy avoit dit qu'il ne pourroit pas ſe diſpenſer de mettre dans la réponſe au compliment d'obédience ces paroles, *ſans préjudice du Roy Catholique*. Monſieur d'Oſſat en avoit écrit à la Cour, & ſon ſentiment étoit, qu'il ne falloit pas beaucoup conteſter ſur cette formalité, vû qu'elle avoit été admiſe, lorſque le Roy Antoine de Navarre pére du Roy, envoya au Pape Pie IV. faire ſon compliment d'Obédience en 1560. & que la même choſe s'étoit faite, lorſque le Roy luy-même aprés la ſaint Barthélemi, envoya en 1573. le ſieur de Duras au Pape Grégoire XIII. pour le même ſujet. Il ajoûtoit que le Pape luy paroiſſoit là-deſſus ſi déterminé, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût le faire changer d'avis, à cauſe de ces exemples qui autoriſoient le Roy d'Epagne à éxiger que l'on gardât la même conduite en cette rencontre.

Monſieur de Luxembourg avoit néanmoins ſur ce point une inſtruction particuliére, ſelon laquelle il devoit demander au Pape que dans la réponſe que l'on feroit à la harangue d'Obédience, qui ſe faiſoit ſuivant la coûtume, par un Orateur que l'Ambaſſadeur choiſiſſoit on ne mît point cette clauſe, *ſans préjudice du Roy d'Eſpagne*. Il ne prétendoit point cependant empêcher, que les Miniſtres Eſpagnols fiſſent les proteſtations qu'ils jugeroient à propos, & que ſa Sainteté leur en donnât acte.

Dans les inſtructions de l'Ambaſſade de M. de Luxembourg.

Les raiſons dont il devoit ſe ſervir pour obtenir cet article, étoient premiérement, que ces proteſtations ſuffiroient au Roy d'Eſpagne pour la conſervation du droit qu'il prétendoit ſur la Navarre; que d'autres Princes en cas ſemblables s'en étoient contentez, & en particulier le feu Roy Henri III. lorſque Batori envoya faire ſon compliment d'Obédience au Pape Gregoire XIII. pour le Royaume de Pologne, dont il fut éln Roy aprés la tetraite de ce Prince, qui en porta toûjours le titre.

Sécondement, parce que la Lettre du Roy à ſa Sainteté ſur l'Obédience, ne faiſoit point mention du Royaume de Navarre, & qu'il n'en ſeroit point parlé non plus dans la harangue qui ſe devoit faire dans le Conſiſtoire.

Troiſiémement, parce que le Roy poſſédoit du Royaume de Navarre, toute cette partie qu'on appelle la baſſe Navarre, où il avoit un Parlement, d'autres Siéges & Juriſdictions, un Chancelier & d'autres Magiſtrats, & que le Roy d'Eſpagne ne prétendoit & ne pouvoit prétendre aucun droit ſur cette partie.

En quatriéme lieu, parce que les deux actes où l'on avoit ajoûté la clauſe, n'avoient point dû ſe faire de cette maniére, & que par conſéquent on ne devoit pas les prendre pour modéles; que le premier avoit été fait à l'inſçû du Roy Antoine, & le ſecond dans un temps où le Roy actuellement regnant étoit mineur, & nullement en liberté aprés la ſaint Barthélemy.

Enfin l'inſtruction portoit que ſi Monſieur de Luxembourg ne pouvoit faire changer de réſolution au Pape là-deſſus, il eût au moins ſoin de deux choſes: la premiére, qu'il fût bien exprimé, que les proteſtations du Roy d'Eſpagne ne regardoient que le Royaume de Navarre, & nullement le Royaume de France, cette précaution étant néceſſaire contre l'ambition des Eſpagnols, dont on ne pouvoit trop ſe donner de garde: & la ſeconde, qu'aprés ces paroles, *ſans préjudice du Roy d'Eſpagne pour le regard du Royaume de Navarre*, il fiſt ajoûter celles cy, *que cette proteſtation s'entende auſſi être ajoûtée, ſans préjudice de ſa Majeſté trés-Chrétienne au même Royaume de Navarre.*

Comme Monſieur de Luxembourg ne put obtenir du Pape, que la formule fût chan-

gée, il fut obligé de ſe contenter de ces deux précautions, qui furent agréées & inſerées dans un Bref ſpécialement expédié ſur cet article. Les choſes ayant été ainſi réglées, il fit ſon entrée, & puis ſon compliment d'Obédience avec les cerémonies accoûtumées, & demeura à Rome en qualité d'Ambaſſadeur, & chargé des affaires de France. Il eut ordre d'agir de concert avec Monſieur d'Oſſat qui avoit été nommé Evêque de Rennes, & faiſoit déſlors à Rome une toute autre figure, que celle qu'il avoit faite, lorſqu'il conduiſoit ſécrétement l'importante négociation touchant la réconciliation du Roy avec le ſaint Siége.

Les avis que Monſieur de Luxembourg, l'Evêque de Rennes & Monſieur de Silleri Envoyé en Piémont pour traiter de la paix, donnoient au Roy des préparatifs du Duc de Savoye, & des levées que les Eſpagnols faiſoient dans leurs Etats d'Italie, l'obligérent à faire partir Monſieur de Leſdiguiéres pour le Dauphiné, où il retouroa non ſeulement avec la qualité de Lieutenant de Roy de cette Province, mais encore avec celle de Lieutenant Général des armées en Savoye & en Piémont.

Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 6. c. 3. &c Guichenon Hiſt. de Savoye.

Son crédit au défaut de l'argent du Tréſor Royal que le ſiége d'Amiens abſorboit entiérement, luy fit trouver les moyens de lever une armée de ſix mille hommes de pied & de ſix cens chevaux qu'il aſſembla aux environs de Grenoble. Le deſſein principal qu'il ſe propoſa, fut de ſe ſaiſir du mont Cénis, & du petit ſaint Bernard, les deux ſeuls paſſages par où les ennemis pouvoient avoir une entrée en France. Il fit ſemblant d'enfiler la vallée d'Oyſans: mais prenant tout à coup à côté vers la montagne de Vaujani qui ſépare la Savoye du Dauphiné, il s'empara d'un paſſage que des payſans avoient barricadé, leſquels ſe diſſiperent dés qu'il parut. De-là il marcha vers ſaint Jean de Maurienne Ville capitale de la Vallée, que l'épouvente des Bourgeois luy fit rendre, dés qu'il ſe préſenta le vingt-troiſiéme de Juin. Il étoit temps qu'il y arrivât; car dés ce même jour le Comte de Salines Général de la Cavalerie du Duc de Savoye devoit y entrer avec huit cens Faoraſſins, & deux cens chevaux.

An. 1597.

Leſdiguiéres pouſſa ce Général Savoyard de poſte en poſte juſqu'au mont Cénis, & s'étant ſaiſi de quelques châteaux, ſe rendit maître de ce paſſage, ainſi qu'il l'avoit prétendu. Il prit encore quelques petites Places qui coupoient la communication de la Maurienne avec le reſte de la Savoye, & luy aſſûroient la ſienne avec le Dauphiné; & puis ayant eu avis que quinze cens Eſpagnols venoient par le petit ſaint Bernard pour entrer en Savoye, il tourna de ce côté là. Créqui ſon gendre vint avec l'Infanterie ſe loger à Aiguebelle ſur l'Arg vis-à-vis de la Tour Charbonniére; mais les Eſpagnols ne parurent point.

Le Duc de Savoye voyant dans ſes Etats un ennemy doot il avoit éprouvé tant de fois la valeur & l'adreſſe, & qu'il appelloit ordinairement le renard de Dauphine, vint par le Val d'Aoſt & la Tarentaize à Montmélian qui eſt éloigné de trois ou quatre lieuës d'Aiguebelle, & forma ſon armée à Conflans ſous les ordres du Comte Martinengue ſon Lieuteoant Général. Dés qu'il y fut arrivé, il apprit que Leſdiguiéres étoit venu la nuit avec ſa Cavalerie, quatre cens Arquebuſiers & quantité de Charpentiers, qu'il s'étoit ſaiſi du Pont de Montmélian, & eo avoit rompu la longueur de quarante pieds: c'étoit à deſſein d'empêcher le ſecours de la Tour Charbonniére qu'il vouloit aſſiéger, & qu'il prit en peu de jours, auſſi-bien que les poſtes de la Rochete, de Chaumouſſet, & de Lneille, outre un autre que le Duc de Savoye commençoit à fortifier au-delà de la riviére qui fut emporté l'épée à la main par Créqui & en même temps démoli. Une partie des Savoyards fut taillée en piéces dans le Fort, & beaucoup ſe noyérent au paſſage de la riviére.

La guerre dans ces pays de montagnes eſt toute différeore de celle que l'on fait ailleurs. Elle demande beaucoup de vigueur & de vigilance, pour ſe ſaiſir à coups de main des poſtes avantageux, & ſe donner de garde d'être coupé par les détours des montagnes; & c'étoit en ces deux qualitez que Leſdiguiéres n'avoit point d'égal. Il courut un grand danger vers ce fort que le Duc de Savoye commencoit à bâtir; car un Mouſquetaire l'ayant reconnu, le coucha en joue de deux cens pas, & tira ſi juſte, que la bale donna dans ſon chapeau au-deſſus du cordon; mais ſans le bleſſer.

Cependant le Duc de Savoye avoit reçû toutes les troupes qu'il attendoit, compoſées pour la plûpart de Suiſſes, d'Eſpagnols, de Napolitains, qui avec les Savoyards luy faiſoient une armée de ſept mille hommes de pied, & de ſept à huit cens chevaux beaucoup plus forte que celle de France.

Il l'amena ſous Montmélian, & fit jetter un Pont de batteaux ſur l'Izére qui étoit défendu par le canon du Château, réſolu de la paſſer pour chaſſer les François de la Maurienne.

Leſdiguiéres s'avança de ce côté-là, afin d'empêcher le Duc de ſe ſaiſir du poſte de Pontchara & de pénétrer dans le Dauphiné, ſur les confins duquel eſt placé Montmélian. Il poſta ſon Infanterie aux Molettes, ſa Cavalerie à la Chapelle-Blanche, & prit ſon quartier aux Eſſals. Le Duc paſſa avec ſon armée, & vint ſe camper à ſainte Héléne.

Les Molettes & ſainte Héléne, ſont deux côteaux à l'entrée du Dauphiné, à demie

lieuë de Montmélian, & éloignez l'un de l'autre d'une portée de canon.

Il y a entre ces deux côteaux & Montmélian un large marais qui s'étend en ſe rétréciſſant juſqu'aux Molettes, & aboutit à un grand pré de mille arpens appellé le Pré de Praquin, dont il eſt ſéparé par un ruiſſeau aſſez creux, & large de ſix pieds. Ce pré à la main gauche en allant vers Montmélian va juſqu'au bord de l'Iſére, & à un bois de haute fuſtaye. Il eſt bordé à la droite par des buiſſons, & touche à d'autres prairies, où commence à s'élever le côteau de ſainte Héléne, au-deſſus duquel eſt le Château.

Ce fut par ce penchant que l'armée du Duc deſcendit dans le grand pré, & elle y fut rangée en bataille ſur le midy, avant que celle de France fût encore en état de la repouſſer, ſi elle eût entrepris de paſſer le ruiſſeau : mais ſoit que le Duc de Savoye n'eût pû découvrir l'état de l'armée Françoiſe à cauſe des buiſſons qui étoient entre deux, ſoit comme le bruit en courut, que les Suiſſes euſſent fait d'abord difficulté de marcher ſur les Terres de France, & d'y attaquer les François, n'étant venus au ſervice du Duc que pour défendre ſon pays, il ne profita point de cet avantage, & donna le temps à Leſdiguiéres de faire occuper les bords du ruiſſeau. Il y eut là auſſi-tôt aprés, une vive eſcarmouche qui dura cinq heures. Elle fut ſi bien conduite par Leſdiguiéres, que cinq cens hommes du Duc y furent tuez ou bleſſez. Les François n'y perdirent que trente hommes, & n'y eurent pas plus de quatre-vingt bleſſez. Leſdiguiéres y eut un cheval tué ſous luy. La nuit étant ſurvenuë, le combat finit, & les deux armées ſe retirérent l'une aux Molettes, & l'autre à ſainte Héléne.

Le lendemain l'armée du Duc parut en bataille au même endroit : mais Leſdiguiéres qui dés le jour précédent, l'avoit examinée, & jugé ſi bien poſtée, qu'il ne pourroit l'aller attaquer ſans déſavantage, avoit fait retrancher toute la nuit le bord du ruiſſeau, ſur lequel il avoit jetté & fortifié deux Ponts ; de ſorte que le Duc n'oſa non plus hazarder de paſſer le ruiſſeau : on fut ainſi en préſence quatre jours, pendant leſquels le camp François fut à loiſir bien retranché de toutes parts.

Il y eut encore quelques eſcarmouches, & même des défis de part & d'autre. Philippin de Savoye frére bâtard du Duc fit appeller Monſieur de Créqui, pour faire le coup de piſtolet. Ce Seigneur ſe rendit au lieu marqué ; mais Dom Philippin n'y parut point, en ayant été empêché par le Duc. Cet appel eut des ſuites, dont je parleray dans une autre occaſion.

Le cinquiéme jour le Duc de Savoye commençant à manquer de vivres & de fourages, ſe réſolut à l'attaque du camp ; & tandis qu'il faiſoit battre avec quatre coulevrines les retranchemens des deux Ponts du ruiſſeau, il fit couler à couvert du bois trois mille Arquebuſiers, avec ordre de ſe tenir prêts à attaquer le camp par derriére au ſignal qu'il donneroit ; & cependant il tint ſa Cavalerie rangée dans un vallon, pour entrer dans le camp dés qu'il ſeroit forcé.

Le ſignal fut donné ſur les trois heures aprés midy, par un coup de canon tiré du Château ſainte Héléne, & en même temps l'attaque commença tant par le ruiſſeau, que par les derrieres du camp. Une troiſiéme attaque ſe fit par le marais au quartier de Créqui, par cinq cens Eſpagnols ſous les ordres du Colonel Ambroiſe. C'étoit l'endroit le plus foible : la nature du terrain n'ayant pas permis de le fortifier ſi bien que le reſte. Mais l'attaque fut ſoûtenuë partout avec une pareille valeur. Créqui bleſſé d'une mouſquetade au bras, ſortie pour un moment de la mêlée, afin de faire bander ſa playe, & revint auſſi-tôt à la défenſe de ſon quartier.

Les Savoyards rebutez de la réſiſtance qu'ils trouvoient partout, commencérent à plier, & à ſe retirer en déſordre. Alors Leſdiguiéres ſortant de ſon camp, les ſuivit, & les pouſſa l'épée dans les reins. Mille ou douze cens furent tuez ou bleſſez, tant dans les attaques que dans la fuite, preſque ſans aucune perte du côté des François, parce qu'ils avoient combattu à l'abry de leurs retranchemens. On s'étonna de la témérité du Duc de Savoye : mais on dit depuis, qu'il avoit tenté cette entrepriſe ſur un faux avis, que Leſdiguiéres étoit allé avec cinq cens chevaux du côté de Chamberri.

Cette campagne fut preſque une ſuite continuelle de defaites des troupes du Duc de Savoye. Il voulut faire une diverſion dans le Briançonnois où le Colonel Pontus ſe jetta par ſon ordre avec un corps conſiderable de troupes : mais ce deſſein ayant été connu à Leſdiguiéres par des Lettres interceptées de la Ducheſſe de Savoye, Diſe-Roſans qui commandoit dans Exiles, ſe mit en embuſcade avec ſes troupes ſecondées des milices du pays qu'il aſſembla fort promptement, & Pontus fut attaqué ſi inopinément & ſi vivement, qu'il luy en coûta douze cens hommes.

Peu de jours aprés le Comte de Salines fut envoyé par le Duc dans le Gréſivaudan pour y faire le ravage ; mais Leſdiguiéres toûjours exactement averti de toutes les démarches de l'ennemi, fit paſſer pendant la nuit dans une Iſle de l'Iſére deux cens maîtres commandez par la Baume-Doſtun, & par ſaint Jurs, pour attendre le Comte au paſſage. Dés la pointe du jour, ils virent marcher le long du bord de la riviére ce Commandant avec cinq cens chevaux. Ils

luy laiſſérent prendre quelque avance, & paſſérent l'autre bras de la riviére ayant de l'eau juſqu'à la ſelle. Ils le ſuivirent, & tombérent ſur luy lorſqu'il y penſoit le moins, le défirent à plate coûture, tuérent deux cens hommes ſur la place, & firent quatre-vingts priſonniers, du nombre leſquels furent pluſieurs perſonnes de qualité, quelques Officiers, & le Comte de Salines luy-même. Cette action fut ſi heureuſement conduite, que la Baume & Saint Jurs n'y perdirent que ſix hommes.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le Duc de Savoye qui aprés le combat des Molettes avoit repaſſé l'Iſére, s'étoit campé à Barreaux, & Leſdiguiéres au Château de Bayard, la riviére entre eux deux. Il prit fantaiſie au Duc de faire un fort à Barreaux, dont on ne put comprendre l'utilité; car Montmélian n'étoit pas loin de-là, & luy donnoit le moyen indépendemment de ce nouveau Fort, de faire des courſes dans le Dauphiné. On ne ſçauroit s'imaginer quel autre motif l'engageoit à cela, que la pretenduë gloire d'avoir bâti un Fort ſur les Terres de France à la vûë de l'armée Françoiſe; & en effet pour ſe faire honneur de ce beau projet, il en envoya le plan dans toutes les Cours d'Italie: c'étoit un Pentagone fortifié ſelon toutes les régles, & qui avoit trés-belle apparence ſur le papier.

Leſdiguiéres le luy laiſſa conſtruire nonobſtant que les principaux Officiers de ſon armée le preſſaſſent de s'y oppoſer. Quelques-uns s'en plaignirent à la Cour; & le Roy en écrivit à Leſdiguieres avec quelque chagrin: mais il laiſſa parler ſes Officiers, & envoya au Roy le Baron de Luz, luy dire qu'un Fort comme celuy-là étoit trés-néceſſaire à ſa Majeſté en cet endroit, pour brider la Garniſon de Montmélian; que puiſque le Duc de Savoye vouloit bien en faire la dépenſe, il falloit le laiſſer faire, & que dés qu'il ſeroit en défenſe & bien fourni de canon & de munitions, il luy promettoit de le prendre, ſans qu'il en coûtât rien à ſon Epargne. Le Roy convaincu de la juſteſſe des vûës de ce Général, s'en rapporta à luy; & il vit peu de temps aprés l'effet de ſes promeſſes.

Quelques troupes du Duc furent encore battuës du côté de Barcelonnette: mais ce qui le chagrina le plus, c'eſt qu'il fut prévenu à Romans Ville du Dauphiné, où il avoit intelligence avec le Comte de la Roche qui pour je ne ſçay quel mécontentement, étoit convenu de luy livrer la Citadelle dont il étoit Gouverneur. Saint Ferreol ſon Lieutenant & fidelle ſerviteur du Roy ayant eu quelque connoiſſance de cette conſpiration, en avertit Leſdiguiéres, qui y envoya le ſieur de Poët avec douze cens hommes. Celuy-cy ſecondé des Bourgeois aſſiégea la Citadelle, & contraignit le Comte de la Roche de la luy remettre entre les mains.

Le Duc fit une autre tentative ſur ſaint Jean de Maurienne qui ne luy réüſſit pas mieux que le reſte. Le Comte de Sarraval & le Colonel Ferrier s'en approchérent avec douze Compagnies d'Infanterie & deux Cornettes de Cavalerie. Leſdiguiéres ſur l'avis de leur marche, y envoya les Régimens de Créqui & de Fontcouverte, l'un & l'autre commandez par Monſieur de Créqui. Ce Seigneur fit tant de diligence nonobſtant la difficulté des chemins, qu'il ſurprit le Comte & le Colonel, les défit entiérement & prit tous leurs drapeaux. Le Colonel y fut tué, & le Comte fait priſonnier. Les drapeaux furent envoyez au Roy qui venoit de prendre Amiens. Il les envoya à Nôtre Dame de Paris, où l'on les voyoit encore l'an 1666. lorſque l'Auteur de l'Hiſtoire de Monſieur de Leſdiguiéres la faiſoit imprimer. Aprés tous ces exploits l'hyver obligea les deux armées de quitter la campagne, le Duc étant plus déterminé que jamais par les mauvais ſuccez de la guerre de cette année, à faire au plûtôt la paix. Hiſt. de Leſdig. ſeconde, Liv. 8.

Le Duc de Mercœur, quoy qu'il en fit paroître plus d'envie que luy, n'étoit pas dans le fonds dans une diſpoſition ſi favorable à cet égard, nonobſtant que deux flottes d'Eſpagne qui luy apportoient du ſecours, euſſent été diſſipées l'une aprés l'autre par la tempête.

Les négociations qui avoient duré ſi longtemps, & où il n'avoit eû d'autre but que d'amuſer le Roy, n'ayant abouti à rien, & la Tréve ayant fini, les hoſtilitez recommencérent de part & d'autre. Les eſpérances du Duc s'étoient ranimées par les grandes affaires que le Roy avoit ſur les bras depuis la perte d'Amiens, & par les ſéditieuſes aſſemblées des Huguenots dont j'ay parlé.

Le Maréchal de Briſſac Lieutenant Général en Bretagne avoit peu de troupes, & les vivres devinrent ſi rares dans le pays aux mois d'Avril, de May, & de Juin, que ne pouvant mettre ſa Cavalerie & ſon Infanterie en corps, il les fit cantonner dans les villages & dans les bourgs aux environs de Rennes, où elles ſe retranchérent.

Le Duc de Mercœur étoit plus au large. Il avoit plus de forces; & dés que la Tréve fut expirée, il étoit parti de Nantes, & étoit allé à Château Briant, où il aſſembloit des Troupes, pour entrer en Anjou: mais ſes deſſeins furent traverſez par la vigilance du Maréchal de Briſſac, qui attentif à toutes les démarches des partiſans du Duc, donna avis au ſieur de la Tremblaye, que ſaint Laurent Gouverneur de Dinan s'alloit mettre en marche avec cinq cens ſantaſſins & cent chevaux, pour aller joindre le Duc à Château-Briant. Cayet. Vol. 3.

La Tremblaye étoit logé à Meſſac avec de l'Infanterie, ayant avec luy les ſieurs de la Troche, de Tévi, de Courbe, de Beaumont, & de la Pommeraie. Il réſolut de donner une

camisade à Saint-Laurent, & partit le dix-
An. 1597. neuviéme de Juillet pour aller à Maure, où il sçavoit qu'il devoit arriver ce même soir; mais il vint trop tard. Saint Laurent s'étant remis en marche dés quatre heures du matin vers Bois de-la Roche, la Tremblaye le suivit, & n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'il découvrit Trémereuc frere de Saint-Laurent qui faisoit l'arriére garde. Il le chargea; mais celuy cy aprés avoir bien soûtenu la charge, continua sa marche en bon ordre durant une lieuë & demie, n'ayant perdu qu'une cinquantaine de ses gens, dont quelques uns furent tuez d'abord, & les autres dans la retraite. La Tremblaye aprés avoir fait alte quelque temps, se remit aux trousses de Trémereuc, qui se voyant pressé, se jetta dans un champ entouré de fossez, où il fit ferme. Il y fut forcé aprés quelque resistance, & pris prisonnier: le reste de sa troupe fut tué, ou pris ou dissipé, & trés-peu échappérent; car ceux qui avoient pris la fuite, furent pour la plûpart assommez par les payſans. Saint Laurent qui avoit pris les devans avec six cens Cavaliers, revint sur ses pas pour secourir son frere: mais le trouvant defait, & n'ayant plus d'Infanterie, il reprit le chemin de Dinan.

Il rassembla quelques garnisons voisines, & s'empara de Saint-Suliac sur la riviére de Dinan, d'où il incommodoit fort les environs de Saint Malo. Les Bourgeois de cette Ville envoyérent prier la Tremblaye de les délivrer de ces mauvais voisins, & ils convinrent avec luy, que tandis qu'il attaqueroit Saint-Suliac par terre, ils feroient remonter la riviére à deux Galéres armées, pour les attaquer par eau. La Tremblaye se rendit à Saint Suliac à l'heure marquée, & les deux Galéres ayant rompu à coup de canon les palissades du Bourg, il fut emporté l'épée à la main, & de deux cens cinquante soldats qui le défendoient, on ne fit quartier qu'à trés-peu, qui furent pendus aussi tot apres.

Delà la Tremblaye alla attaquer le Château du Plessis Bertrand, où il fut malheureusement tué d'un coup de mousquet dans la tête. Sa mort fit abandonner le siege; mais au retour, les Gentilshommes qui commandoient sous luy, ayant rencontré le Capitaine Château-Gaillard, qui alloit avec sa Compagnie joindre Saint-Laurent, ils l'enveloppérent, le prirent prisonnier & l'obligerent en le menaçant de le tuer, à leur dire où Saint-Laurent avoit donné rendez vous à ses Troupes.

Il le leur marqua, & leur dit que les Troupes qu'il assembloit, étoient pour le secours du Plessis Bertrand. Ils profitérent de cette connoissance, & dressérent une embuscade à Saint-Laurent, qui y donna: trois cens des siens restérent sur la Place, plusieurs Gentilshommes & Capitaines furent faits prisonniers, & entre autres les Capitaines Thoulot & son frere, Fontaine fils du sieur de Foumebon, & le Gouverneur de Lamballe.

Toutes ces petites défaites arrivées les unes sur les autres coutérent bien des soldats au Duc de Mercœur, & le déconcertérent tellement, qu'il ne pût rien entreprendre de toute la Campagne. Le Maréchal de Brissac regretta fort le sieur de la Tremblaye qui étoit un trés-brave Gentilhomme, & qui avoit péri en servant si utilement son Roy; mais par malheur pour luy il avoit depuis peu embrassé le Calvinisme. La nouvelle de la prise d'Amiens étant arrivée quelque temps aprés, rabatit beaucoup de la fierte du Duc de Mercœur, qui convint avec le Mareschal d'une nouvelle suspension d'armes. Elle fut publiée le dix septieme d'Octobre, & devoit durer jusqu'au dernier jour de Décembre.

Lettre de du Plessis-Mornay du 4. Juillet 1597.

An. 1597.

Elle avoit été extrêmement souhaitée par les Sujets fidelles du Roy, parce que les troupes du Duc de Mercœur faisoient de grands ravages dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, & dans le Vendomois. Il y eut même de ses gens qui se hazardérent de venir par divers chemins jusqu'à Paris, & qui s'y étant réunis, enlevérent des prisonniers dans les Faux bourgs. Il avoit dans la route des Gentilshommes de ses amis, qui facilitoient ces sortes de courses; ce qui donna lieu à un Arrêt du Parlement contre tous ceux qui recéleroient ces coureurs. Deux Avocats l'un de Beauvais, l'autre de Paris furent arrêtez, & ayant été convaincus que par leur moyen le Duc de Mercœur entretenoit commerce en Flandre avec l'Archiduc, ils furent rompus vifs dans la Place de Gréve.

Vers le même temps quelques restes de la Faction des Seize réveillez par la perte d'Amiens, firent des assemblées; & ayant été surpris, cinq furent pendus d'abord, & deux autres trois jours aprés. quelques-uns furent bannis, & sur ces nouvelles semences de sédition, on renforça les Gardes des portes de Paris.

Tout cela fit voir de quelle importance il étoit au Roy d'avoir repris Amiens. Les Huguenots en furent consternez: mais ils n'en parurent pas plus dociles; & l'on crut que la seule chose qui les empêcha de prendre incessamment les armes, fut un différend qui survint touchant le maniement de l'argent qu'on léveroit pour la guerre; les Seigneurs qui prétendoient se faire leurs Chefs, c'est à-dire les Ducs de Bouillon & de la Trimoüille voulant l'avoir en leur disposition, & les Ministres s'obstinant à ce que ces Finances du parti fussent entre les mains de ceux, qui seroient nommez par les assemblées.

Cayet. vol. 3.

Aprés tout l'heureuse campagne du Roy, la réception magnifique qu'on luy fit à Paris, l'attachement que les Catholiques faisoient paroître pour ce Prince, dont les maniéres bonnes & populaires, & les périls où il s'étoit exposé pour sauver l'Etat, les avoit gagnez la plûpart, firent faire de sérieuses

réflexions

réflexions à plusieurs Huguenots. Quelques-uns firent leur cour aux dépens des autres & révélérent au Roy les secrets des assemblées. Il sçut profiter de ces lumiéres, & parla plus ferme. Il déclara qu'il vouloit voir la fin des assemblées, & publia qu'au printemps prochain il iroit avec toutes ses forces accabler les restes de la Ligue en Bretagne. Comme cette Province est voisine du Poitou, les Huguenots appréhendérent fort d'avoir leur part de la tempête, qui devoit fondre de ce côté-là. Ils commencérent à parler avec un peu plus de modération, & à souhaiter tout de bon, qu'avant le départ du Roy pour la Bretagne, les affaires fussent reglées à leur égard. Ce Prince ne le souhaitoit pas moins, etant bien asûré que si les Huguenots étoien une fois appaisez, tirez d'allarmes, & en bonne intelligence avec luy, la guerre de Bretagne seroit bien-tôt terminée: ainsi luy & les Huguenots tendant au même but, les choses commencérent à se disposer pour l'accommodement, & elles tournérent de telle maniére, que l'une & l'autre affaire furent consommées presqu'en même temps.

Lettre du Sieur du Plessis-Morsay à l'assemblée de Châtellerault du Novembre 1597.

Le Roy dés qu'il fut de retour de sa campagne de Picardie, fit ses préparatifs pour celle de Bretagne. L'armée qu'il y destina étoit de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux avec un équipage d'artillerie de douze canons. Il envoya le Connétable en Picardie, qui y eut sous ses ordres un corps de six mille hommes d'Infanterie & de douze cens de Cavalerie, pour garder cette frontiére, tandis qu'il seroit occupé à l'autre extrémité du Royaume.

Mémoires de Sully T. 3. c. 78.

An. 1598. Il se mit en chemin le dix huitiéme de Février, & il n'y fut pas plutôt, qu'il vit par experience ce que les Seigneurs Bretons fidelles luy avoient fait dire plusieurs fois, que la seule présence suffiroit pour obliger les Rebelles à rentrer dans son obéissance. Plessis de Cosne vint au devant de luy, & traita pour la reddition de Craon en Anjou, & de Monte Jean. Heurtaud, & la Houssaye-saint Offange son frére vinrent le premier de Mars se soumettre, celuy-cy en luy rendant saint Symphorien, & l'autre Rochefort sur la Loire. Comme la garnison de cette Place avoit exercé d'étranges violences sur les sujets du Roy, Heurtaud fut mal receu: mais par le crédit du sieur de la Varenne qui étoit en grande faveur, il obtint sa grace. Un peu apres, Mirebeau en Poitou fut rendu par Villebois, Ancenis par Bourcaui, & Tiffauges par Champagnac.

Le Duc de Mercœur consterné de toutes ces desertions, & desespérant de tenir contre une armée Royale, dont la seule approche avoit déja eu de si fâcheux effets, prit la voye la plus sûre pour éviter son entiére ruine. Ce fut de s'addresser à la Marquise de Monceaux, à qui il sçavoit bien que le Roy ne pouvoit rien refuser; & ayant obtenu par son moyen un passeport pour la Duchesse sa femme, il l'envoya à Angers, où le Roy s'étoit arrêté.

[Mémoires de Sulli. T. 2. c. 78.

La premiére proposition par laquelle elle demanda que le Gouvernement de Bretagne demeurât au Duc son mari, fut réjettée, & ne voyant nulle espérance de l'obtenir, elle en fit une autre, qui fut le mariage de sa fille unique avec Cesar-Monsieur; (c'est le titre que l'on donnoit au fils que le Roy avoit eu de la Marquise de Monceaux) & que moyennant ce mariage, le Gouvernement fût donné à ce jeune Prince. La condition étoit trop avantageuse à la Marquise de Monceaux, pour n'être pas acceptée. On convint des articles du traité de mariage: le Duc & la Duchesse de Mercœur constituérent pour leur fille, cinquante mille livres de rente sur le Duché de Penthievre & sur la Principauté de Martigues. Le Roy y ajoûta quelques jours aprés le Duché de Vendomois, dont il fit la donation au petit Prince. La Marquise de Monceaux le déclara aussi son heritier, & luy donna le Duché de Beaufort dont le Roy luy fit présent; le Duc de Mercœur se démit dans les formes de son Gouvernement de Bretagne en sa faveur, le Roy & se reserva la nomination des Lieutenans Généraux à sa volonté. C'est de là que sont venus tant de grands biens dans la Maison de Vendome.

L'article de la démission du Gouvernement de Bretagne qui étoit le capital soit pour le Roy, soit pour le Duc, étant arrêté, le reste des articles du traité qui regardoient l'amnistie pour le passé, la seurete pour tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc, la confirmation dans les Emplois pour ceux qui en avoient dans la Province, à condition neanmoins de prendre de nouvelles provisions du Roy, tous ces articles & d'autres pareils qu'on a coûtume de mettre dans ces sortes de traitez, ne souffrirent que peu de difficulté.

De cette maniére toute la Bretagne fut soûmise au Roy avant la fin de Mars, excepté le Port de Blavet, & quelques peu d'autres postes, dont les Espagnols s'étoient rendus les maîtres. C'est là où aboutirent tous les artifices du Duc de Mercœur, qui s'étoit laissé aveugler par son ambition; car on ne doute point, que s'il eût traité dans le même-temps que le Duc de Mayenne, ou avant que le Roy eût repris Amiens, il ne fût demeuré en possession de son Gouvernement; & c'est ce qui fit dire de luy, ce qu'il avoit dit plusieurs fois luy-même du Duc de Mayenne, qu'il n'avoit sçû ni faire la guerre ni faire la paix.

Par cette soumission du Duc de Mercœur, la Ligue fut enfin aneantie, vint deux ans aprés qu'elle eût été formée en Picardie par le sieur d'Humiéres, & treize ans aprés qu'elle eut été mise en mouvement par Henri Duc de Guise, dont l'ambition causa un si long & si funeste incendie par tout le Royaume, où luy-même fut enveloppé.

Le traité du Duc de Mercœur ayant été conclu à Angers, le Roy pour y mettre la derniére main, alla en Bretagne, où il n'étoit guéres connu des Bretons, que par la réputation de ſa valeur. Sa préſence augmenta beaucoup l'idée qu'ils avoient de luy. Ils furent charmez de ſes maniéres, & les Etat de leur propre mouvement, luy firent préſent de huit cens mille écus. Aprés qu'il eût ſéjourné quelque temps à Rennes capitale de la Province, il alla à Nantes pour y conſommer l'affaire des Huguenots. Il le fit par le fameux Edit appellé l'Edit de Nantes, du nom de la Ville où il fut fait.

Les Sieurs de Schomberg, de Thou & de Calignon n'ayant pû venir à bout de ſatisfaire l'aſſemblée de Châtelleraud, nonobſtant la condeſcendance du Roy, qui ſe laiſſa extorquer preſque tous les articles de leurs Requêtes les uns aprés les autres, ce Prince ordonna de nouveau au Duc de Boüillon & de la Trimoüille de ſe rendre auprés de luy. Ils obeïrent enfin cette fois là, & en leur abſence le ſieur de la Nouë préſida à l'aſſemblée de Châtelleraud, qui eut ordre d'envoyer des Députez à Nantes avec un plein pouvoir de conclure. Elle n'oſa non plus deſobeïr; car le ſieur du Pleſſis Mornay luy fit entendre, comme il le luy avoit été commandé, que ſi elle formoit de nouvelles difficultez, le Roy prendroit d'autres meſures.

Lettres du Roy au ſieur du Pleſſi-Mornay du 9. de Février 1598 & Hiſt. de l'Edit de Nantes, l. 8.

Ces Députez furent les ſieurs Conſtans, de la Muthe, de Caſes, & Chamier Miniſtre de Montélimar, qui aprés d'aſſez vives conteſtations avec les Commiſſaires nommez par le Roy, ſe relâchérent ſur certains points, & obtinrent enfin un Edit pour leur ſeureté beaucoup plus ample, que tous ceux qu'ils avoient obtenus ſous les précédens Regnes. Le Roy qui ſe voyoit à la veille d'avoir la paix avec l'Eſpagne, voulut auſſi l'établir au-dedans de ſon Etat à quelque prix que ce fut. L'Edit fut ſigné le dernier jour d'Avril, & contenoit quatre-vingts-onze articles, outre cinquante ſix autres ſecrets qui devinrent bien tôt publics.

An. 1598.

Les principaux étoient la liberté de conſcience pour les Huguenots par tout le Royaume: mais ſans exercice public, hormis dans les lieux qui furent ſpécifiez, & qui étoient en grand nombre, & hors des Villes, excepté celles où il étoit déja établi les deux années précédentes 1596. & 1597. au mois d'Août, c'eſt à-dire dans toutes celles que les Huguenots appelloient leurs Places de ſeureté, qui étoient la plûpart au delà de la Loire, & dans le Dauphiné. Mais ce fut à condition, que l'éxercice public de la Religion Catholique ſeroit rétabli dans toutes celles où il avoit été aboli.

Les Huguenots étoient déclarez capables de toutes les Charges, Emplois, Dignitez, leurs enfans pouvoient comme ceux des Catholiques étudier dans les Colléges & Univerſitez, & leurs pauvres & leurs malades être reçûs dans les Hôpitaux. Les Chambres de l'Edit & my-parties devoient être erigées en divers endruits, & ceux de la Religion s'obligeoient de renoncer à toutes pratiques, intelligences, négociations au dedans & au-dehors du Royaume, de d'ſſoudre toutes leurs aſſemblées, & de n'en plus faire de nouvelles, excepté celles que l'Edit leur permettoit en quelques rencontres, où ils ne pourroient ſe trouver avec des armes.

Cet article touchant les Aſſemblées, qui eſt le quatre vingt-deuxiéme dans les éxemplaires imprimez de cet Edit, paroît avoir été mis à la place d'un autre qui fit grand bruit, par lequel il étoit permis aux Huguenots de tenir des aſſemblées en tel lieu, en tel temps, & toutes les fois que bon leur ſembleroit, ſans en demander permiſſion au Roy ni aux Magiſtats. Les Miniſtres Proteſtans & autres Docteurs des Pays étrangers y pouvoient être admis, & pareillement ceux de France pouvoient aller aux Synodes des pays des autres Princes de la même Religion. Tout le monde ſe recria fort là-deſſus: on en répreſenta au Roy les conſéquences, & que c'étoit donner aux Huguenots le moyen d'entretenir des liaiſons hors du Royaume, & aux Princes étrangers d'avoir des intelligences dans le cœur de l'Etat.

Mémoires de Sully T. 1. c. 85.

Le Roy comprit l'importance de la choſe, & ayant appellé les ſieurs de Schomberg, de Thou, de Calignon & Janin qu'il avoit choiſis pour Commiſſaires dans la conférence de Nantes avec les Députez de Châtelleraud, il les blâma d'avoir paſſé cet article contre l'ordre qu'il leur avoit donné, de n'en admettre aucun de cette nature ſans le conſulter. Ils ſe défendirent ſur ce que Meſſieurs de Boüillon, de la Trimoüille, du Pleſſis-Mornay & les Députez de Châtelleraud s'étoient tellement opiniâtrez ſur ce point, qu'il y avoit ſujet de craindre, que ſi on ne l'accordoit, le traité ne fût rompu contre l'intention de ſa Majeſté qui vouloit abſolument le terminer.

Si nous en croyons le Duc de Sully dans ſes Mémoires, l'Auteur de cet article étoit le Duc de Boüillon, qui avoit alors en vûë deux choſes; la premiére que ſon Egliſe de Sedan pût être du Corps des Egliſes de France; la ſeconde de ſe faire nonobſtant cela, reconnoître pour Prince étranger; & afin d'y parvenir, il penſoit à mettre Sédan en fief d'Empire, afin de s'aſſeurer un rang en France, d'autant que non ſeulement les Ducs & Pairs, mais encore les Maréchaux de France plus anciens luy diſputoient le pas & la preſſéance: quoy qu'il en ſoit le Roy fit ſi bien, que cet article de l'Edit fut changé en celuy dont je viens de parler.

Par l'article vingt & uniéme, défenſe fut faite aux Huguenots d'imprimer & de vendre publiquement des Livres concernans leur Religion hors des Villes & des lieux, où ils auroient l'éxercice public, & ceux qu'ils feroient imprimer ailleurs, devoient être révûs par les

Officiers du Roy & par des Théologiens conformément aux anciennes Ordonnances. Les autres articles descendoient dans de grands détails, sur tout au regard de l'administration de la Justice.

Les Députez de l'assemblée de Chatelleraud y retournérent fort contens, & y portérent l'Edit signé, avec deux Brévets, l'un contenant la permission que le Roy donnoit à ceux de la Religion Pretenduë Réformée de garder pendant huit ans, les Villes & les Places dont ils étoient en possession, & avec cette permission, la promesse de leur fournir par an cent quatre-vingt mille écus, pour en soudoyer les Garnisons. Par l'autre Brévet, le Roy s'engageoit au payement de la somme de quarante-cinq mille écus tous les ans pour la subsistance des Ministres; & ce payement étoit pour suppléer à un article de la Requête des Huguenots, par lequel ils avoient demandé qu'il leur fût accordé de payer les dixmes à leurs Ministres, au lieu de les payer aux Curez & aux autres Décimateurs.

Hist. de l'Edit de Nantes, l. 8.

L'assemblée de Châtelleraud ayant receu l'Edit & les deux Brévets, ordonna que dés le lendemain on feroit des prières pour la prospérité du Roy, & luy fit une nouvelle deputation, pour le remercier de tant de graces. Nous verrons dans la suite le peu de reconnoissance que les Huguenots en eurent, & comme le terme des huit ans étant expirez, ils refusérent de remettre les Places entre les mains de leur Souverain.

Le Roy voulut qu'on procédât incessamment à l'éxécution de l'Edit, tant au regard du rétablissement de l'exercice public de la Religion Catholique dans les lieux où il avoit été interrompu, qu'au regard des autres points avantageux aux Huguenots, & il envoya des Commissaires dans les Provinces pour cet effet.

Cet Edit ne fut ni publié ni vérifié, tandis que le Légat demeura en France, parce qu'il en fit paroître beaucoup de mécontentement, aussi-bien que le Pape, qui s'en plaignit à l'Evêque de Rennes. Le Parlement, l'assemblée du Clergé, le Recteur de l'Université, la Sorbonne en murmurérent hautement. Il y eut des Prédicateurs qui le blâmérent dans leurs Sermons, & entre-autres le Pére Brulart Capucin frére de Monsieur de Sillery: mais le Roy parla si ferme là dessus, qu'il fit cesser ces discours seditieux: il obligea enfin par toute son autorité le Parlement de Paris à vérifier l'Edit le vingt-cinquiéme de Février de l'année suivante, en luy permettant d'y mettre quelques modifications; & ce Prince ne fut pas trop fâché qu'on y en mît.

Hist. de l'Edit de Nantes, l. 8.

Au reste, jamais Edit ne fut plus extorqué que celuy-là; & quand les Huguenots n'y auroient pas depuis fait autant de contraventions qu'ils en firent, & par lesquelles ils en méritérent cent fois la cassation, la seule maniere dont il avoit été obtenu suffiroit pour autoriser, & justifier la conduite que Louis le Grand a tenuë à leur égard en abolissant cet Edit.

Les autres Parlemens suivirent l'exemple du Parlement de Paris pour la vérification, & entrérent dans les raisons que le Roy avoit exposées aux Députez de ce Corps, dans le dernier discours qu'il leur fit sur ce sujet. Ce discours est un des monumens qui donnent la plus grande idée de la prudence, de la bonté & en même temps de la vigueur & de la Religion de ce Prince, & il merite d'être rapporté ici tout du long. Le voicy,

Rapporté dans l'Histoire de l'Edit de Nantes, l. 8

Messieurs, j'ay receu les supplications, & remontrances de ma Cour de Parlement, tant de bouche que par écrit, qui m'ont été portées par Monsieur le Président Seguier. Je recevray toûjours toutes celles que me ferez de bonne part, comme gens affectionnez à mon service, & qui le doivent être. J'ay fait voir vos dernières à mon Conseil, & fait refaire mon Edit, ou plûtôt l'Edit du feu Roy, en plusieurs articles, tant sur ce que vous m'avez remontré, que sur l'avis de mon Conseil. Je veux croire qu'aucuns de vous ont eu des considérations de la Religion: mais la Religion Catholique ne peut être maintenuë que par la paix; & la paix de l'Etat est la paix de l'Eglise. Si donc vous aimez la paix, vous m'aimerez aussi; ce que vous n'avez pas fait, en doutant de moy; car vous faites ce que les Etrangers, & mes ennemis mêmes m'ont voulu faire. N'est-ce pas un grand cas? Tous les Princes de la Chrêtienté me tiennent pour le fils aîné de l'Eglise, pour le Roy Tres-Chrêtien; le Pape me tient pour Catholique, & vous qui êtes mon Parlement, me voulez faire entrer en défiance envers mes sujets, & voulez qu'ils doutent de ma croyance. Je suis Catholique, Roy Catholique, Catholique Romain; mais je ressemble le Berger qui veut ramener ses brebis en la bergerie avec douceur. Ne vous fiez-vous pas aux paroles qu'avez eu de moy? Le Pape & le Roy d'Espagne s'y sont bien fiez, & vous en voulez encore douter. Je sçay bien que mon Royaume ne se peut sauver que par la conservation de la Religion Catholique; mais la Religion & l'Etat ne se peut sauver que par ma personne. Vos difficultez sur mon Edit apportent de grands troubles en mes affaires, car il y a des esprits foibles, induits par suppositions sur infinies choses qu'on leur dit qui ne sont point: jusques-là, qu'il est venu un homme me demander, si on faisoit deux Eglises dans Paris, l'une des Catholiques & l'autre des Huguenots, & qu'il seroit bien étrange de voir que des Huguenots eussent des Eglises dans Paris pour Prêche.

Je prens bien les avis de tous mes serviteurs; lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse; & si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous, que quand il me voudra venir trouver, & me dire: Sire, vous faites telle & telle chose qui est injuste à toute

" raiſon, que je ne l'écoute fort volontiers. Il
" s'agit maintenant de faire ceſſer tous faux
" bruits ; il ne faut plus faire de diſtinction de
" Catholiques & de Huguenots, il faut que tous
" ſoient bons François, & que les Catholiques
" convertiſſent les Huguenots par l'exemple
" de leur bonne vie ; mais il ne faut pas donner
" occaſion aux mauvais bruits qui courent par
" tout le Royaume ; vous en êtes la cauſe : car
" pour n'avoir promptement vérifié l'Edit,
" bon dit en divers lieux, que c'eſt l'Edit de Jan-
" vier. Je ſçay que les Catholiques font le plus
" grand nombre de cet Etat ; mais ils ne ſe-
" ront rien & ne le peuvent être ſans mon aſ-
" ſiſtance. J'ay un deſſein dés long temps, &
" deſire l'éxécuter ; mais je ne le puis faire ſans
" la paix. Je vous diray encore une fois ; je ſuis
" Roy Berger, qui ne veux repandre le ſang de
" mes brebis ; mais les veux raſſembler avec
" douceur. Je vous dis encore, je ſuis Roy Ca-
" tholique, &c. Je veux donner ordre, que les
" Catholiques ſoient de bonne vie. J'ay donné
" à cette fin des Benéfices à quelques-uns de
" mes ſerviteurs, à ce qu'ils nourriſſent leurs en-
" fans, pour être capables un jour des Charges
" de l'Egliſe.

" Vous empêchez mes deſſeins par les trou-
" bles que vos longueurs entretiennent dans cet
" Etat....

" Vos refus ont donné occaſion aux Hugue-
" nots de me demander permiſſion de s'aſſem-
" bler : cela leur a fait connoître ce qu'ils pou-
" voient. Si vous donniez de l'argent aux Hu-
" guenots, vous ne feriez pas tant pour eux
" que vous avez fait, je crois qu'ils ont gagné
" ceux d'entre vous qui réſiſtent à ma volonté.

" Quand on faiſoit des Edits contre ceux de
" la Religion, lorſque j'étois avec eux, je fai-
" ſois des caprioles, je diſois : Loüé ſoit Dieu ; car
" tantôt nous aurons quatre mille hommes, &
" tantôt ſix mille ; & nous les trouvions enfin ;
" car ceux qui étoient diſperſez auparavant,
" étoient contraints de ſe reünir.

" Il y a vingt-cinq ans que je commande au
" parti de ceux de la Religion, cela m'a fait con-
" noître tout le monde. Je ſçay ceux qui veulent
" la guerre, & connois ceux qui veulent la paix.
" Je connois ceux qui faiſoient la guerre pour
" la Religion Catholique ; ceux qui la faiſoient
" pour l'ambition, ceux qui la faiſoient pour
" la Faction d'Eſpagne, & enfin ceux qui n'a-
" voient envie que de voler parmi ceux de la
" Religion, où il y en a eu de toutes ſortes,
" auſſi-bien que parmi les Catholiques. J'ay bien
" eu de la peine à faire obéïr les Huguenots.

" Le feu Roy ayant beaucoup à ſouffrir dans
" ſon Etat, j'ay toûjours aimé la paix, j'ai toû-
" jours été bon patriote ; Monſieur de Belliè-
" vre eſt bon témoin, ayant traité avec moy par
" pluſieurs fois. Cela étoit cauſe, qu'on parloit
" mal de moy & de pluſieurs autres, qui ai-
" moient l'ordre & la paix, & on nous appel-
" loit des chiens muets. Bilcon étoit un de ceux-
" là. Monſieur le Connetable qui eſt ici pré-
" ſent, le ſçait bien.

A Il faut que je vous faſſe un conte, de deux
de la Religion, qui me vinrent trouver à
Roüen : Je ne les nommeray point en cette
Compagnie. L'un des deux me fit un grand
diſcours ſur le fait de la Religion, & ſur ce
qu'il me diſoit avoir tout abandonné pour la
liberté de la conſcience, & qu'il valoit mieux
quitter le monde, que bleſſer ſon ame. Aprés
qu'il eût tout dit, je commençay à dire à ceux
qui étoient auprés de moy, qui avoient en-
tendu ce diſcours : Meſſieurs, n'en croyez rien.
Il ſe retourna vers moy, & dit : Sire, pour-
quoy ? Je luy fis réponſe, que c'étoit de luy de
qui je parlois, & qu'il ne falloit pas croire ce
B qu'il diſoit, parce que toutes les fois qu'il y
avoit eu des Edits contre ceux de la Reli-
gion, il étoit allé à Meſſe ; & s'il n'y en avoit
aſſez d'une, il en oyoit deux, voire trois.
Quant à l'autre qui me vint parler de la mê-
me façon de la Religion, je luy dis : Vous ſça-
vez bien que vous étiez un voleur, un larron
& un traître, bien que vous fuſſiez de mon
Conſeil ; & ce fut l'occaſion pour laquelle je
vous en chaſſay. Vous ne connoiſſez pas les
maux de mon Etat, non plus que les biens,
ſi bien que moy. Je reconnois toutes les ma-
ladies qui y ſont, & puis dire ſans me flater,
C que je les connois mieux que tous les Roys
qui ont été devant moy : j'en connois auſſi
les remedes. Les maux où j'ai été, & les né-
ceſſitez dans leſquelles je me ſuis trouvé, me
les ont appris ; ce que je n'euſſe pû ſi bien
ſçavoir, ſans l'expérience que j'en ay eu. J'ay
receu plus de biens & plus de graces de Dieu,
que pas un de vous, je ne deſire en demeurer
ingrat : mon naturel n'eſt pas diſpoſé à l'in-
gratitude, combien qu'envers Dieu je ne
puiſſe être autre ; mais pour le moins, j'eſpé-
re qu'il me fera la grace d'avoir toûjours
de bons deſſeins. Je ſuis Catholique, & ne
veux que perſonne en mon Royaume affec-
te de paroître plus Catholique que moy. Eſtre
D Catholique par intérêt, c'eſt ne valoir rien.
Je tiens une maxime, qu'il ne faut pas divi-
ſer l'Etat d'avec la Religion. Les refus que
mes autres Parlemens ont fait de vérifier ma
Déclaration de l'an mil cinq cens quatre-
vingt-quatorze, comme vous l'avez fait, ont
été cauſe que les Huguenots ont demandé à
Châtelleraut plus qu'ils n'avoient fait aupa-
ravant. Les principaux qui s'y ſont trouvez,
& qui vouloient le bien de cet Etat, ne de-
mandoient point qu'il y eût des Conſeillers de
leur Religion au Parlement ; mais la plura-
E lité des voix l'a emporté des mutins, des
broüillons, comme eſt une compagnie,
quand le plus de voix l'emporte ſur la meil-
leure opinion ; je ſçay ce que c'eſt de telles
aſſemblées ; ce ſont autant de Rois que de
Conſultans ; je m'y ſuis trouvé ſous le Regne
du feu Roy, j'avois bien de la peine à les
faire obéïr ; enfin j'en vins à bout : je veux
dire, qu'il y a bien eu cy-devant des Rois dans
mon Royaume ; mais je les ay chaſſez, &
leur ay fait connoître qu'ils n'étoient Rois

» qu'en papier & en peinture.
» On dit que je veux favoriſer ceux de la
» Religion, & on veut entrer en quelque mé-
» fiance de moy. Si j'avois envie de ruiner la
» Religion Catholique, je ne m'y conduirois
» de la façon, & ſi je le deſirois, vous ne m'en
» ſçauriez empêcher; je ferois venir vingt mil-
» le hommes; je chaſſerois d'ici ceux qu'il me
» plairoit; & quand j'aurois commandé que
» quelqu'un ſortît, il faudroit obéir. Je dirois:
» Meſſieurs les Juges, il faut vérifier l'Edit, où
» je vous feray mourir; mais alors je ferois le
» tyran: je n'ay point conquis ce Royaume par
» tyrannie, je l'ay par nature, & par mon tra-
» vail. Je deſire faire deux mariages, l'un de
» ma ſœur, (je l'ay fait) l'autre de la France
» avec la paix. Ce dernier ne peut être que par
» la paix, & la paix ne peut être, que mon Edit
» ne ſoit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous prie:
» ma Juſtice eſt mon bras droit: mais quand je
» ſerois ſans bras droit, je ſauverois toûjours
» bien l'Etat, étant gauche. Il eſt vray que j'au-
» rois plus de peine, mais je le ſauverois pour-
» tant, & mieux que vous. Il importe plus que
» vous ne penſez, de n'entrer point en défian-
» ce de moy. Vous êtes ici ou Preſidens ou
» Conſeillers, & n'êtes pas aſſeurez que vos en-
» fans le ſeront. Pour moy je ſuis bien certain,
» que ſi j'ay des enfans, ils ſeront Roys.
» Je ſçay que la plus grande difficulté que
» vous m'avez faite en mon Edit, eſt ſur les Of-
» ficiers; la neceſſité m'y a contraint. Quand
» je fis la Déclaration de l'an mil cinq cens
» quatre-vingt-quatorze, je vous promis à la
» vérité, que je ne mettrois point de Conſeillers,
» ni autres Officiers qu'ils ne fuſſent Catholi-
» ques, en ma Cour de Parlement.
» Le refus de vérifier cette Déclaration à
» Bourdeaux & ailleurs, a donné lieu aux Hu-
» guenots de demander des Conſeillers de la
» Religion en mes Parlemens. J'ai été contraint
» par la neceſſité de mes affaires de l'accorder.
» Je penſois bien que par le moyen des ſupreſ-
» ſions, je remédierois au mal qui eſt en mon
» Royaume touchant le nombre effréné des
» Officiers; la neceſſité qui eſt la Loy du temps,
» m'a fait dire, ores une choſe, ores une autre.
» Je ne veux mettre des Conſeillers de la Re-
» ligion en mon Parlement, que juſqu'au nom-
» bre porté par mon Edit, & encore n'y en aura-
» t-il que quatre; car les deux autres, je
» leur ay promis, vacation avénant, ou autre-
» ment part mort. Et vous ſçavez qu'il y a ſup-
» preſſion des Offices de mon Parlement, mort
» avenant. Mes affaires ne me permettent pas
» de pourvoir dans les Offices, que des Catho-
» liques, parce que je ſçay que c'eſt le bien de
» l'Etat: & tandis que j'ay été parmy ceux de
» la Religion, je n'ay pourvû aux Offices que
» des Catholiques, reconnoiſſant qu'il étoit né-
» ceſſaire d'en uſer ainſi pour le bien du Royau-
» me. Je ne veux mettre auſſi des Lieutenans
» Généraux & Procureurs, que des Catholi-
» ques dans les principales Villes. Je ſçay bien
» ce qui importe à telles Charges, & à quoy
» elles s'étendent. J'ay été à la Rochelle, où
» j'ay vû la puiſſance d'un Lieutenant Général,
» quoy que ceux de la Ville faſſent tout ce
» qu'ils peuvent pour maintenir leur autorité;
» & aux autres lieux. Monſieur le Lieutenant,
» & Monſieur le Gouverneur s'entendant,
» tout eſt fait, & en matiére de Juſtice & de
» Finances, il n'en faut faire aucun état. Vous
» m'empêchez de faire un bien par mon Edit
» vérifié. J'ay envie, lorſque l'occaſion s'en pré-
» ſentera, de mettre des Officiers Catholiques
» aux Villes que tiennent ceux de la Religion.
» Par éxemple j'ay commencé à Niſmes, où
» j'ay mis un Viguier Catholique, nonobſtant
» que ceux de la Religion en euſſent offert
» quinze cens écus plus que les Catholiques:
» Monſieur le Connétable en eſt témoin, &
» Monſieur le Chancelier qui en a expédié les
» Lettres. Dites donc à ceux de mon Parle-
» ment, ce que je vous dis de mon intention
» touchant le nombre des Conſeillers, & ma
» réſolution ſur mes Lieutenans Généraux ou
» Particuliers.
» Je ne veux pas que perſonne ſe diſe plus
» Catholique que moy; car ceux qui veulent
» ſe faire paroître tels, le font à deſſein. J'aime
» mon Parlement de Paris par deſſus tous les
» autres: il faut que je reconnoiſſe la vérité,
» que c'eſt le ſeul lieu où la Juſtice ſe rend au-
» jourd'huy dans mon Royaume; il n'eſt point
» corrompû par argent. En la plûpart des au-
» tres, la juſtice s'y vend, & qui donne deux
» mille écus l'emporte ſur celuy qui donne
» moins. Je le ſçay, parce que j'ay aidé autre-
» fois à bourſiller: mais cela me ſervit à des
» deſſeins particuliers.
» Vos longueurs & vos difficultez donnent
» ſujet de remuemens étranges dans les Villes.
» L'on a fait des Proceſſions contre l'Edit
» même à Tours, où elles ſe devoient moins
» faire qu'en tout autre lieu, d'autant que j'ay
» fait celuy qui en eſt Archevêque, l'on en a fait
» auſſi au Mans, pour inſpirer aux Juges à re-
» jetter l'Edit. Cela ne s'eſt fait que par mau-
» vaiſe inſpiration: empêchez que de telles
» choſes n'arrivent plus. Je vous prie que je
» n'aye plus à parler de cette affaire, & que ce
» ſoit pour la derniére fois. Faites-le, je vous
» le commande, & vous en prie.
» Le Roy ayant fini ſon diſcours, dit tout haut
» en ſe levant: J'ay fait faire aujourd'huy une
» dépêche générale à tous les Evêques de mon
» Royaume, afin qu'ils aviſent de mettre de
» bons Prédicateurs pour ce Carême. Je ſçay
» que c'eſt par ce moyen que la Ligne a été éta-
» blie ſous le feu Roy: mais je châtieray bien
» ceux qui parleront mal à propos, & j'oteray
» tous les inſtrumens de ſédition & de diviſion.
» Durant le voyage du Roy en Bretagne, &
» pendant que l'on négocioit avec les Hugue-
» nots, le traité de paix entre les deux Couron-
» nes s'avançoit fort à Vervins petite Ville en
» Picardie dans le Tierache, voiſine des fron-
» tiéres de la Monarchie d'Eſpagne de ce côté-là.

Dés le temps que le Pape penſoit à accorder l'Abſolution au Roy, il avoit en veuë de faire cette paix ; & même il ſembloit que la Cour de Rome en voulût faire une condition, ou un préliminaire de l'Abſolution: mais, ainſi que je l'ay obſervé en parlant de la négociation des Sieurs d'Oſſat & du Perron, ils avoient une défenſe expreſſe dans leurs inſtructions, d'engager en quelque maniére que ce fût le Roy ſur cet article, ce Prince ne voulant point abſolument que ſon Abſolution donnât aucune atteinte à ſon autorité Royale, & aux intérêts temporels de ſa Couronne.

Diverſes Lettres du ſieur d'Oſſat de l'an 1597.

Aprés l'Abſolution donnée, le Pape parla ſouvent de cette affaire au ſieur d'Oſſat, & il ſouhaitoit que le Roy commençât par renoncer à l'alliance qu'il avoit avec la Reine d'Angleterre. C'étoit encore un point dont la diſcuſſion avoit été interdite aux Agens du Roy avant l'Abſolution, & ſur lequel il fut toûjours répondu depuis au Pape, qu'on n'y entendroit jamais, parce que toutes les raiſons, de prudence, de politique, de ſincérité & d'honneur obligeoient le Roy à ne pas ſe brouiller avec cette Princeſſe, dont l'appuy luy avoit juſques-là été ſi utile, & luy étoit encore trés néceſſaire contre la puiſſance d'Eſpagne.

Le Pape propoſa une ſuſpenſion d'armes entre les deux Couronnes. Cette propoſition fut encore rejettée, par la raiſon que le Roy d'Eſpagne délivré d'inquiétude du côté de la France, fondroit avec toutes ſes forces ſur les Etats de Hollande, & ſur l'Angleterre, & qu'aprés les avoir ou ruinez ou obligez à faire une paix déſavantageuſe, il reviendroit tomber ſur la France, qui abandonnée de ſes Alliez qu'elle auroit elle même abandonnez la premiére, ſe trouveroit ſeule chargée de tout le poids de la guerre : mais on répondit que pour la paix qui ſe pourroit faire du conſentement des Alliez de France, le Roy y ſeroit toûjours trés-diſpoſé, ſur tout ſi elle ſe traitoit à Rome, où ſa Sainteté étant auſſi bien intentionnée qu'elle l'étoit, pourroit par ſon autorité lever une infinité d'obſtacles qui ſe préſenteroient dans ce traité. Monſieur d'Oſſat ne laiſſa pas de faire entendre au ſujet de la ſuſpenſion d'armes, qu'on pourroit y penſer, ſuppoſé que le Roy d'Eſpagne voulût conſentir en la concluant, à la reſtitution de Calais, d'Ardres, & des autres Places qu'il avoit priſes ſur la France, parce que ce ſeroit là une barriére qui mettroit la France en ſeureté contre les mauvais deſſeins des Eſpagnols, dont on n'avoit que trop de ſujet de les ſoupçonner dans tous les traitez qu'ils faiſoient.

Le Pape n'inſiſta pas davantage là-deſſus, perſuadé qu'il étoit que le Roy d'Eſpagne n'accepteroit jamais une telle condition. Le ſieur d'Oſſat ajoûta que tous ces projets ſeroient fort inutiles, juſqu'à ce que ſa Sainteté fût inſtruite plus en particulier ſur les intentions du Roy d'Eſpagne ; mais qu'elle pouvoit s'aſſûrer que le Roy ſon Maître de ſon côté apporteroit toutes les facilitez au traité, & s'en rapporteroit à elle, pourvû que ſon honneur & la ſûreté de ſon Etat n'y fuſſent point intéreſſez. Ce ſage Miniſtre prit encore une précaution en cette occaſion, qui fut de bien faire comprendre au Pape, que quoyque le Roy ſon Maître fût fort diſpoſé à faire la Paix avec le Roy d'Eſpagne, cependant il ne la luy demandoit pas.

Il avoit deux raiſons de parler au Pape de cette maniére. La premiére, pour faire voir que le Roy ne craignoit pas les Eſpagnols : la ſeconde, pour rendre inutiles les artifices de ceux cy, qui ne cherchant qu'à fomenter les troubles de France, faiſoient par leurs Emiſſaires courir le bruit parmy les Huguenots que le Roy recherchoit la paix avec l'Eſpagne, à deſſein de s'unir avec elle, pour exterminer la Religion Prétenduë Reformée. Il répandoient la même choſe en Angleterre & en Hollande, afin de le brouiller avec ſes Alliez, tandis qu'ils tâchoient de ſoûlever de nouveau les Catholiques contre luy, au ſujet de la vérification qui s'étoit faite de l'Edit de 1577. Le Roy fit ſçavoir à Monſieur d'Oſſat tous ces manéges, & luy ordonna d'en informer le Pape, de l'aſſûrer en même temps de la réſolution où il étoit de ne faire jamais la paix aux dépens de ſon honneur, & que s'il arrivoit qu'il accordât encore plus aux Huguenots, qu'il ne leur accordoit par l'Edit de 1577. ce ne ſeroit que par contrainte, & pour l'avantage même de la Religion Catholique.

Lettre du Roy datée du 7. Mars 1597.

Le Pape qui ſouhaitoit paſſionnément la paix entre les deux Couronnes, tant pour voir la France en repos, qu'à cauſe des grands progrez du Turc du côté de la Hongrie, fit ſonder le Roy d'Eſpagne conformément à ce que luy avoit dit Monſieur d'Oſſat.

Il envoya en Eſpagne le Pére Bonaventure Catalagitoné General des Cordeliers, Sicilien de nation, & depuis Patriarche titulaire de Conſtantinople, ſous prétexte d'aller faire la viſite des Couvents de ſon Ordre. Il le chargea de voir le Roy d'Eſpagne de ſa part, & de tâcher de découvrir ſi ce Prince avoit du panchant & de la diſpoſition à la paix avec la France.

Il ne luy en parut pas éloigné, & même le Général comprit aſſez qu'il en avoit grande envie pour pluſieurs raiſons d'Etat aiſées à deviner. Philippe II. étoit fort âgé & fort infirme. Il avoit un ſucceſſeur jeune, & dont le génie aſſez médiocre ne luy paroiſſoit pas capable de ſoûtenir le poids de tant de groſſes affaires où l'Eſpagne ſe trouvoit alors engagée. Il avoit forme le deſſein de donner en Souveraineté les Pays-Bas à ſa fille Iſabelle Claire Eugénie, en luy faiſant épouſer l'Archiduc Albert qui les gouver-

Cayet chronologie ſeptenaire.

noit actuellement. Il prévoyoit que s'il mouroit avant que d'avoir fait la paix avec la France, cette Princeſſe attaquée de tous côtez par les François, les Anglois & les Hollandois, ſuccomberoit infailliblement; que cette partie de la Monarchie Eſpagnole deviendroit la proye de ces trois puiſſants voiſins, & qu'ayant tant de peine à la défendre luy-même, ſon ſucceſſeur quand il le pourroit, ne voudroit pas faire toutes les dépenſes néceſſaires pour la conſervation d'un bien qu'il regarderoit comme démembré de ſa Couronne. Il n'ignoroit pas combien il y avoit de mécontens dans ſes Etats ſur tout en Portugal, & en Italie, le panchant que les Eſprits mutins avoient à remuer dans un changement de Gouvernement, & principalement dans un Etat tel que celuy d'Eſpagne, dont les parties ſont ſi éloignées les unes des autres, & enfin la jalouſie des Princes Etrangers contre la puiſſance d'Eſpagne, qui leur étoit formidable à tous.

De ſi fortes raiſons le faiſoient incliner à la paix avec la France. Le Général des Cordeliers en rendit compte au Pape qui réſolut de profiter de cette bonne diſpoſition, & preſſa plus fortement que jamais le Roy de s'y rendre facile de ſon côté.

La ſurpriſe d'Amiens arrivée ſur ces entrefaites fut un contretemps dont le Pape eut un extrême chagrin, dans la crainte que les Eſpagnols qui s'étoient ouvert par-là un chemin juſqu'à Paris, ne conçûſſent de nouvelles eſpérances ſur le Royaume de France. En effet quand cette nouvelle fut venuë au Roy d'Eſpagne, le Général des Cordeliers dans la premiére audience qu'il eut de luy, le trouva fort changé ſur le chapitre de la paix. D'autre part le Roy déclara au Légat qu'il ne falloit pas y penſer avant qu'on eût repris Amiens, parce qu'il étoit de ſon honneur de ne pas laiſſer croire dans le monde, qu'il l'auroit faite par force: mais la maniére dont il s'y prit pour reparer cette perte, & en prévenir les ſuites, fit reprendre au Roy d'Eſpagne ſes premiéres penſées, & le Général des Cordeliers étant retourné à Rome, le Pape l'envoya en France, pour travailler à cette grande affaire de concert avec le Légat.

Mémoires de Sulli. T. 2. c. 78.

La repriſe d'Amiens facilita beaucoup les choſes, d'autant plus que les Eſpagnols étoient conſternez des grands avantages que le Prince Maurice avoit remportez ſur eux; car outre le combat de Tournhout en Brabant, qui avoit précédé la ſurpriſe d'Amiens, & où il leur avoit défait un corps de cinq mille cinq cens hommes toutes vielles troupes dont deux mille étoient reſtez ſur la place, & cinq cens avoient été faits priſonniers, il faiſoit tous les jours ſur eux de nouvelles conquêtes à l'autre extrémité des Pays Bas: ainſi l'on convint

A déſlors de tenir les conférences à Vervins pour la paix. Le Roy choiſit pour ſes Plénipotentiaires Meſſieurs de Bellièvre & de Sillery: le Général des Cordeliers alla à Bruxelles ſolliciter le Cardinal Archiduc pour le déterminer à envoyer au plûtôt les ſiens: car le Roy d'Eſpagne avoit donné à ce Prince des pouvoirs pour traiter de cette paix.

Le Roy avant que de s'engager ſi avant avoit ſuivant les traitez, donné avis de tout à ſes Alliez, c'eſt à-dire à la Reine d'Angleterre & aux Etats de Hollande, & leur avoit propoſé d'entrer eux mêmes dans ce traité, s'ils jugeoient qu'il fût de leur intérêt de faire la paix avec l'Eſpagne.

Cette propoſition déplut fort à Eliſabeth & aux Etats. Ils firent dire au Roy qu'ils luy envoyeroient des Ambaſſadeurs pour luy faire ſçavoir leurs intentions. Milord Cécile & le Comte Juſtin de Naſſau paſſérent en France, le premier de la part de la Reine d'Angleterre, & l'autre envoyé par les Etats pour détourner le Roy de la paix: mais ils furent ſi long-temps à venir, qu'ils n'arrivérent que quand le traité étoit déja fort avancé à Vervins; & ſans ce retardement l'affaire auroit été concluë en très-peu de temps.

Mémoires de Sulli. T. 2. c. 79.

Mémoires de Bellièvre & de Sillery.

Dés qu'ils furent arrivez à Rennes où le Roy étoit alors, le Duc de Boüillon & quelques autres Seigneurs Huguenots dont les deſſeins ambitieux ne s'accommodoient pas de cette paix, allérent les trouver & les exhortérent à ne rien oublier pour empêcher le traité avec les Eſpagnols, à s'y oppoſer de toutes leurs forces au nom de leurs Maîtres, & juſqu'à menacer le Roy de conclure une Ligue offenſive avec le Roy d'Eſpagne, & de faire valoir toutes les anciennes prétentions que ce Prince & l'Angleterre avoient ſur diverſes Provinces de France.

Les deux Ambaſſadeurs quoyque chargez de traverſer les négociations, n'avoient point ordre d'uſer de ces moyens violens, & dans une audience particuliére où le Roy ſeul les écouta, ils luy propoſérent de faire un nouveau traité d'alliance perpétuelle avec la Hollande & l'Angleterre, dont nul des trois ne pourroit ſe départir ſans le conſentement exprés des deux autres. Ils luy offrirent pour l'y engager, de luy entretenir durant toute la guerre dix mille hommes de pied & mille chevaux aux dépens de l'Angleterre & des Etats, & des vaiſſeaux bien armez autant qu'il en auroit beſoin pour la ſûreté des cotes de France, & pour les entrepriſes qu'il voudroit faire.

Le Roy leur marqua ſa reconnoiſſance des offres avantageuſes qu'ils luy faiſoient: mais il les pria de conſidérer que l'état de ſes affaires étoit bien différent de celuy d'Angleterre & de Hollande; qu'elles étoient

dans l'abondance, bien cultivées & conſervées; que l'ordre, la diſcipline, la police, les loix y étoient en vigueur, les fonds des Finances aſsûrez; que la mer, les canaux, les rivières les rendoient preſque inacceſſibles à leurs ennemis; qu'au contraire la France étoit déſolée partout; que la plûpart des Terres y étoient en friche; que la longueur des guerres y avoit mis tout en déſordre, accoûtumé les peuples au brigandage & à la déſobéïſſance; que la Couronne n'avoit plus de revenus certains; qu'il s'étoit gliſſé une infinité d'abus dans la juſtice, parmy les gens de guerre & les Eccléſiaſtiques; que le Royaume étoit tellement ſitué, qu'il pouvoit être attaqué par mer & par terre en mille endroits, & que pour en empêcher l'entrée à l'ennemi, il falloit avoir preſque autant d'armées, qu'il y avoit de Provinces; que la paix étoit l'unique remède qu'il pouvoit apporter à tant de maux & à tant de dangers, où luy & ſes Sujets étoient tous les jours expoſez; & qu'il les prioit de faire entrer la Reine d'Angleterre & les Etats de Hollande dans de ſi fortes raiſons dont il les faiſoit eux-mêmes les juges; qu'au reſte la paix n'empêcheroit pas qu'au cas que ni la Reine ni les Etats ne vouluſſent point être compris dans le traité, il ne leur rendît ſervice; que même la paix luy donneroit moyen de les aider d'argent, ſans que les Eſpagnols puſſent y trouver à redire, ayant toûjours pour prétexte, de leur payer celuy qu'ils luy avoient prêté dans ſes plus preſſants beſoins.

Effectivement toutes ces raiſons étoient ſi fortes, que les deux Ambaſſadeurs ne purent y répondre. Ils promirent au Roy d'en rendre un fidelle compte, l'un à la Reine, l'autre aux Etats. Mais il comprit par leurs diſcours, qu'on ne vouloit ni en Angleterre ni en Hollande entendre parler de paix avec le Roy d'Eſpagne. Ce Prince les en faiſoit alors ſolliciter par l'Empereur Rodolphe, par Sigiſmond Roy de Pologne, par Chriſtiern Roy de Dannemarc: mais les Envoyez de ces Princes eurent ſur cet article un refus net & précis, fondé ſur la défiance que ces deux Puiſſances avoient de la ſincérité des Eſpagnols dans les traitez; c'eſt au moins la raiſon qu'ils en apportérent: mais apparemment la caducité du Roy d'Eſpagne qui ne pouvoit pas vivre long-temps, & l'eſpérance d'un Gouvernement plus foible ſous le Regne de ſon ſucceſſeur, & des avantages que les Hollandois principalement en tireroient pour l'affermiſſement de leur République, furent les plus forts motifs qui les firent s'opiniâtrer à refuſer la paix.

Le ſieur Barneveld qui avoit alors grande autorité en Hollande, & qui fut toûjours le bras droit du Prince Maurice, tandis que l'ambition de ce Prince ne le porta pas juſqu'à vouloir opprimer la liberté des Etats, arriva quelque temps aprés le Comte Juſtin de Naſſau, & fit de nouveaux efforts pour engager le Roy à rompre le traité: mais il n'en put venir à bout, & la Reine d'Angleterre employa auſſi depuis inutilement toutes ſortes de moyens durant le cours de cette négociation, pour la traverſer.

Mémoires du Sieur du Maurier.

Mémoires de Bellièvre & de Sillery.

La premiére ſéance ſe tint le neuviéme de Février. Dans la ſuivante il y eut une difficulté ſur la maniére, dont les Plénipotentiaires d'Eſpagne avoient été nommez: c'étoient le Preſident Richardot, le Commandeur de Taxis, & le ſieur Verreiken Secrétaire Treſorier des Chartes du Conſeil d'Etat des Pays-Bas. Il étoit porté dans leurs Patentes, qu'ils avoient reçû de Monſieur l'Archiduc Albert plein pouvoir de traiter, & le même que ce Prince avoit reçû du Roy d'Eſpagne. Meſſieurs de Belliévre & de Sillery Plénipotentiaires de France déclarérent, qu'ils ne pouvoient les reconnoître en qualité de Plénipotentiaires du Roy d'Eſpagne, vû que le ſeul Archiduc avoit cette qualité, & que n'étant pas Souverain, mais ſeulement Gouverneur des Pays Bas, il ne pouvoit pas ſubroger d'autres perſonnes en ſa place. Sur cet incident le Roy d'Eſpagne fut obligé d'envoyer un autre *Mandement* de Madrit, par lequel il promettoit de ratifier tout ce que l'Archiduc ou ſes *Subdéléguez* concluëroient avec les Commiſſaires de France.

An. 1598. Journal du traité de Vervins par le Secretaire du Légat.

Obſervations ſur les traitez des Princes par le ſieur Amelot de la Houſſaye.

Le Roy d'Eſpagne n'avoit point voulu envoyer immédiatement des Députez aux Conférences pour éluder la conteſtation touchant la préſéance entre les Plénipotentiaires. Le terme de *Subdéléguez* mis dans le nouveau Mandement étoit apparemment à même fin, pour pouvoir dire que n'ayant point la qualité d'Ambaſſadeurs, ils avoient cedé ſans conſequence en cette occaſion. Quoy qu'il en ſoit, comme ceux de France les virent ſuffiſamment autoriſez par le Roy d'Eſpagne, & qu'ils ne diſputeroient point le rang pour la ſéance, ils ne leur firent plus de peine ſur ce point-là.

Le Cardinal Légat durant les ſéances étoit au bout de la table: François de Gonſague Evêque de Mantouë Nonce du Pape étoit à ſa droite; les Députez d'Eſpagne à côté du Nonce; ceux de France à gauche immédiatement aprés le Legat; & le Général des Cordeliers à l'autre bout de la table. Le Légat conçût une grande eſpérance du ſuccés de cette négociation, par la maniére dont Taxis ſecond Plénipotentiaire d'Eſpagne parla dés la ſeconde ſéance. Il déclara nettement que pour montrer la franchiſe avec laquelle ſa Majeſté Catholique vouloit procéder en ce traité, elle étoit prête à rendre au Roy de France les Places qu'elle avoit priſes en Picardie, de raſer les fortifications du Port de Blavet en Bre-

en Bretagne, & à en retirer la Garnison. C'eſt ainſi que le Sécrétaire du Légat en parle dans ſon Journal *du Traité de Vervins, & Meſſieurs de Sillery & de Béllié-vre dans leurs Lettres au Roy & à Monſieur de Villeroy beaucoup plus croyables, que quelques Hiſtoriens, qui voulant toûjour dans ces occaſions donner à leurs Lecteurs de belles ſcénes de politique, fourniſſent quelquefois du fond de leur imagination des contraſtes & des difficultez qui ne furent jamais. Il n'y en eut aucune à cet égard ſinon pour le temps de l'évacuation des Places, & le Légat par ſa prudence leva cette difficulté; ce fait eſt encore confirmé par une Lettre du Cardinal d'Oſſat, & par une autre écrite par le Roy même au Duc de Luxembourg, où il eſt dit qu'on avoit déclaré de ſa part aux Eſpagnols, qu'il n'entreroit point en traité ſans une aſſûrance poſitive qu'on luy rendroit toutes les Places.

* Rapporté au ſecond tome des Memoires du Duc de Nivers.

Lettre du Cardinal d'Oſſat datée du 17. 1599

Lettre datée du 17. Decembre 1598.

Le Légat eut plus de peine ſur la difficulté que les François firent, d'admettre l'Ambaſſadeur de Savoye aux conferences, & ſur ce que le pouvoir des Plénipotentiaires d'Eſpagne ne faiſoit nulle mention des Alliez du Roy, que ce Prince vouloit être compris dans le traité, ſuppoſé qu'eux-mêmes le ſouhaitaſſent. Le Légat obtint un Paſſeport pour l'Ambaſſadeur de Savoye; & pour ce qui eſt des Alliez de la France, c'eſt à dire de l'Angleterre & des Etats, on dépêcha un courier en Eſpagne par la France; qui rapporta quelque temps aprés le contentement du Roy d'Eſpagne, pour admettre les Plenipotentiaires des Anglois & des Etats aux conf rences, s'ils demandoient d'y être admis.

Ceux d'Eſpagne propoſérent de comprendre le Duc de Mercœur dans le traité; mais on rejetta cette propoſition, ſur ce qu'il ne convenoit pas au Roy de traiter avec un ſujet; & par la nouvelle de l'accommodement du Duc leva cette difficulté.

L'affaire de Savoye fut une de celles qui prolongerent le plus les conferences. Gaſpard de Genêve Marquis de Lullins Ambaſſadeur du Duc demanda que ſon Maître fut compris dans le traité, & que les différens qu'il avoit avec la France fuſſent remis à l'arbitrage du Pape. Il fallut envoyer ſur cela un courier au Roy qui y conſentit, à condition que le Duc luy rendît avant toutes choſes, ce qu'il tenoit encore en Provence.

Le Légat qui ſçavoit que le Roy vouloit la paix, & que l'Archiduc la deſiroit auſſi, par l'envie d'épouſer au plutôt l'Infante qui luy apportoit la Souveraineté des Pays Bas, ne s'étonnoit point des difficultez qui ſe préſentoient de temps en temps; & il vint à bout en effet de les lever toutes par ſon adreſſe & par ſa modération. Le traité fut enfin heureuſement conclu, & luy fut remis entre les mains le deuxiéme jour de May, ſigné des Plénipotentiaires, à condition de le tenir ſecret, & de ne le montrer à perſonne qu'à la fin du mois, ſi les Princes intéreſſez ne jugeoient pas à propos de le rendre public avant ce temps-là. An. 1598.

Le principal article fut celuy de la reſtitution de Blavet en Bretagne & des Places occupées par le Roy d'Eſpagne en Picardie, ſçavoir de Calais, d'Ardres, de Montulin, de Dourlens, de la Capelle, & du Catelet. Le Roy de ſon côté remettoit le Roy Catholique en poſſeſſion libre du Comté de Charulois, pour en joüir luy & ſes ſucceſſeurs en le tenant ſous la Souveraineté des Roys de France. On avoit parlé en quelques Conférences de remettre Cambray dans ſon ancien état, c'eſt-à dire d'en rendre la Souveraineté à l'Archevêque: mais le Roy ne jugea pas à propos d'inſiſter beaucoup là-deſſus.

Par le vingt-troiſiéme article étoient reſervez au Roy trés Chrétien de France & de Navarre & à ſes ſucceſſeurs & ayant cauſe, tous les droits, actions & pretentions qu'il entendoit luy appartenir à cauſe de ſes dits Royaumes, Pays & Seigneuries, auſquels n'auroit été par luy ou par ſes prédéceſſeurs expreſſement renoncé, pour en faire pourſuite par voye amiable ou de juſtice, & non par les armes. Il s'agiſſoit principalement en cet article du Royaume de Navarre. Par le vingt quatriéme étoient pareillement réſervez au Roy d'Eſpagne & à la ſereniſſime Infante ſa fille aînée, & à leurs ſucceſſeurs, pour les pourſuivre de la même maniere, tous les droits, actions & prétentions qu'ils pourroient avoir ſur quelques pays du Royaume de France, c'eſt-à dire ſur le Duché de Bourgogne, & ſur celuy de Breragne.

Pour le Duc de Savoye, il s'obligea à commencer par reſtituer au Roy la Ville & le Château de Berre qu'il tenoit encore en Provence, & cela dans deux mois; & au regard des autres differens qui concernoient principalement le Marquiſat de Saluces, ils furent remis, ainſi qu'on en etoit convenu, au jugement du Pape qui s'obligeoit à les terminer dans l'eſpace d'un an. Il ne fut point fait mention des Anglois ni des Etats dans le traité, parce qu'ils ne voulurent point y entrer.

Ce traité fut dreſſé ſur le plan de celuy du Câteau Cambreſis de l'an 1559. Il ne pouvoit être plus glorieux pour le Roy qui ne rendoit rien, & rentroit en poſſeſſion de toutes les Places de ſon Etat dont les ennemis s'étoient emparez.

Memoires de Bellievre & de Sillery.

Durant cette négociation qui dura quatre mois, il ne ſe paſſa rien de mémorable ſur la frontiére de Picardie: mais la guerre nonobſtant la rigueur de la ſaiſon, s'étoit faite avec chaleur en Savoye. Le Duc plus heureux que l'année précédente, avoit repris Aiguebelle & la Tour Char-

Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 4. c. 9.

b manière, & il avoit défait & pris prisonnier Créqui qui étoit accouru au secours. Lesdiguieres de son côté avoit tenu sa parole au Roy, en surprenant le Fort de Barreaux, qu'il emporta par éscalade.

La conclusion du traité de Vervins termina aussi la guerre de ce côté là : mais sans appaiser l'animosité de deux grands Seigneurs, qui ne put s'éteindre que dans le sang de l'un d'eux. Ce different, quoyque particulier, fit tant de bruit par toute l'Europe, qu'il n'a été omis dans aucunes de nos Histoires, & doit pour cette raison avoir place dans celle-cy.

J'ay dit que le jour qui précéda le combat des Molettes, il s'étoit fait non seulement plusieurs éscarmouches entre les deux camps des François & des Savoyards, mais encore queique défis, entre autres celuy de Dom Philippin de Savoye à Monsieur de Créquy, & que ce duel fut empêché par le Duc qui retint son frére.

Ce duel avoit une autre cause que l'émulation des deux nations ; & l'envie que Dom Philippin faisoit paroître de s'éprouver avec Créqui, qui passoit pour une des plus vigoureuses épées de France. Il y avoit entre eux un sujet particulier de querelle. Quelques troupes du Duc de Savoye ayant été battuës auprés du Château de Chamousset, Dom Philippin prit pour se sauver, l'habit d'un Payſan, & luy donna le sien avec l'écharpe qu'il portoit, & cette écharpe fut venduë à fort bon marché à un Sergent du Régiment de Créqui. Le lendemain un Trompette du Duc de Savoye étant venu au Camp de Lesdiguieres, pour s'informer des morts & des prisonniers faits dans la derniere action, Créqui le chargea de dire à Dom Philippin qu'il fût une autre fois plus soigneux de conserver les presens des Dames, faisant allusion à l'écharpe qu'il avoit laissée au Payſan.

Dom Philippin piqué vivement de ce reproche, voulut en avoir raison, & fit le défi dont j'ay parlé ; mais n'ayant pas alors eu la liberté de se battre, il fit entendre à Créqui, lorsqu'aprés la conclusion de la paix de Vervins ce Seigneur sortit de sa prison de Turin, qu'il vouloit le voir l'épée à la main. Ce nouveau défi se fit à Chamberry, où Créqui étoit allé saluer le Duc, qui ayant eu avis du dessein de son frére, en empêcha une seconde fois l'éxécution.

Créqui étant de retour à Grenoble, Dom Philippin luy envoya demander son écharpe, à quoy Crequi répondit, qu'il vînt la querir luy-même. Cette réponse qui marquoit un extrême mépris pour sa personne, l'outra à l'excés ; & il fit si bien, que s'étant échappé de la Cour, il vint à Gére qui étoit le rendez vous qu'il avoit donné à Créqui. Ils s'y battirent seul à seul. Philippin fut porté par terre d'un coup d'épée, & obligé de demander la vie. Monsieur de Créqui, luy envoya un Chirurgien qui le pansa & le guérit.

Etant de retour à la Cour de Savoye, le Duc luy fit défense de paroître devant luy qu'il n'eût eû sa revanche : d'autres ajoûtent qu'une Demoiselle qu'il voyoit, le renvoya avec insulte, luy disant qu'elle ne vouloit point du reste d'un Gentilhomme François.

Dom Philippin au déſespoir fit appeller Créqui de nouveau par le Baron d'Artignac. Créqui qui avoit droit de refuſer le cartel aprés luy avoir donné la vie, l'accepta néanmoins ; & le lieu du combat fut assigné à saint André dans l'Etat du Duc de Savoye sur le bord du Rhône. On convint de la maniére dont il se feroit ; qu'ils se batteroient en chemise l'épée à une main & le poignard à l'autre, jusqu'à ce que l'un des deux eût perdu la vie ; que douze Gentilshommes du Dauphiné & autant de Savoye seroient présens à une certaine distance, pour venir aprés le combat enlever le corps du vaincu, & empêcher qu'on ne fist aucun mal au vainqueur. Ils avoient chacun un second ; le Baron d'Artignac étoit celuy de Dom Philippin, & le sieur de la Buisse celuy de Créqui : mais on convint que ces deux seconds ne se battroient point, & demeureroient seulement tout proche des deux combattans.

Dés qu'ils eurent mis l'épée à la main, Dom Philippin que la fureur transportoit, & qui ne se mettoit pas en peine d'être tué, pourvû qu'il perçât son ennemi, commença à pouſſer Créqui d'une terrible force, & le fit reculer plusieurs pas, celuy-cy se contentant de parer, & conservant tout son sang froid, chose qui assûre d'ordinaire la victoire dans ces sortes de rencontres. En effet prenant son temps à propos, il luy allongea un coup, dont il le perça & le renversa par terre. Il luy offrit la vie, s'il vouloit la luy demander : mais il n'étoit plus temps, Dom Philippin avoit perdu la parole dans le moment, & mourut fort peu aprés. Créqui tout glorieux repassa le Rhône, & alla rejoindre les douze Gentilshommes Dauphinois qui avoient été fort allarmez du commencement du combat, & qui le voyant reculer, luy avoient crié plusieurs fois, qu'il se souvînt de l'honneur de la France. Ainsi périt le bâtard de Savoye, qui s'opiniâtrant à venger un affront dans le sang de son ennemi, ne s'en lava que dans le sien.

Cependant le traité de Vervins ayant été ratifié, l'Archiduc Albert envoya à Paris le Duc d'Arſcot, & l'Amirante d'Arragon qui assistérent dans Nôtre-Dame au serment que le Roy fit publiquement de l'observer. Le Maréchal de Biron que le Roy fit alors Duc & Pair, fut envoyé à Bruxelles au mois de Juillet avec Messieurs de Bellievre & de Sillery pour une pareille céré-

Cayet sous l'année 1598. Thuanus, l. 129.

nome, qui fut faite par l'Archiduc : aprés quoy ſe fit la reſtitution reciproque des Places & du Comté de Charolois, auſſi-bien que de la Ville & du Chaeau de Berre en Provence par le Duc de Savoye.

Amelot obſervations ſur les traitez des Princes, Coloma, l. 11.

Quelques-uns ont ecrit que le Maréchal de Biron ne ſortit pas de Bruxelles auſſi fidelle à ſon Roy, qu'il y etoit entré, & que deſlors il donna commencement aux intrigues qui cauſérent ſa perte dans la ſuite. Si cela eſt vray, c'eſt une nouvelle marque du peu de ſincerité avec laquelle les Eſpagnols procédoient : mais il y a long-temps que la bonne foy eſt bannie de la plûpart des traitez des Princes les plus ſolemnellement jurez.

Un autre traité ſe fit en même temps que celuy de Vervins ; ce fut avec le Grand Duc de Toſcane, & par Monſieur d'Oſſat.

Quelque temps aprés la mort de Henri III. le Capitaine Bauſſet Provençal ſe trouva Gouverneur de Lille & du Château d'If. Il étoit du parti de la Ligue ; mais de ceux qui ne vouloient point de la domination des Eſpagnols. Il appréhenda qu'ils ne formaſſent quelque deſſein ſur ſon Gouvernement ; & comme il n'avoit pas des troupes ſuffiſantes pour le défendre, il s'addreſſa au Grand Duc, & le ſupplia de luy en envoyer, à condition ſeulement qu'elles garderoient ſon Iſle au nom du Prince qui ſeroit declaré Roy de France, & qu'elles ne la rendroient qu'à celuy qui ſeroit & Roy & Catholique.

Les Princes ne demandent pas mieux que d'être toûjours ſaiſis & le Grand Duc dans le bouleverſement où étoit alors la France, ne pouvoit qu'être loüé de donner un ſecours qu'on luy demandoit tant contre les Eſpagnols, que contre les Hérétiques. Il prétendoit de plus ſe faire un mérite auprés de celuy, qui ſeroit reconnu pour Roy de France, en luy conſervant un poſte ſi avantageux par rapport à Marſeille que le Château d'If pouvoit beaucoup incommoder, & tenir en crainte : mais outre cela, comme tous les Princes voiſins de la France penſoient à profiter de ſes débris, il ſe préparoit par là à tout événement une entrée en Provence, ſur laquelle il pourroit ſelon les conjunctures, former des prétentions, la Ducheſſe ſa femme étant de la Maiſon de Lorraine qui en a toûjours eu ſur cette Province.

Il envoya donc cinq cens hommes à Bauſſet, qui en homme habile & prudent, ne les admit jamais dans le Château d'If, & les logea ſeulement dans Lille, juſqu'à ce que l'an 1597. ayant laiſſé la garde de ſa Forteresſe à ſon fils beaucoup moins vigilant que luy, le Commandant de la Garniſon Florentine nommé Philippe Fulvio s'en ſaiſit.

Bouche Hiſt. de Provence.

Le Duc de Guiſe & les Marſelois fort ſurpris de cette entrepriſe, en demandérent raiſon au Commandant, qui répondit, qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Duc ſon Maître, & du contentement du Roy. Il diſoit vray pour le premier, & faux pour le ſecond. Le Roy qui ſe préparoit alors à faire le ſiége d'Amiens, s'en tint trés offenſé ; mais il diſſimula, & laiſſa faire le Duc de Guiſe & les Marſelois qui bâtirent un Fort dans l'Iſle de Ratonneau voiſine du Château d'If, pour tenir cette Forteresſe en bride. Les Florentins en bâtirent un autre dans l'Iſle de Pomégue, & Dom Jean de Medicis frére bâtard du Duc vint avec quatre Galéres & de nouveaux ſoldats, pour ſoûtenir ceux qui le fortifioient.

Dans les inſtructions de M. d'Oſſat.

Un Agent du Duc de Florence qui étoit auprés du Roy, proteſtoit que Philippe Fulvio s'étoit emparé du Château d'If à l'inſçû du Duc, & par le mécontentement qu'il avoit du Capitaine Bauſſet qui en uſoit mal avec les Florentins : mais le Roy avoit en main des Lettres du grand Duc & de ſon Secrétaire qu'on avoit interceptées, qui luy faiſoient connoître que l'entrepriſe s'étoit faite par l'ordre de ce Prince ; & comme il n'étoit pas en état alors de s'en reſſentir, & que d'ailleurs il avoit reçû de grands ſervices du Duc pour ſon Abſolution, & même des ſecours conſidérables d'argent, il faiſoit ſemblant d'ajoûter foy à ce que l'Agent luy diſoit.

Aprés la repriſe d'Amiens, le Roy ayant eu connoiſſance de quelques autres intrigues que le Grand Duc avoit tramées en Provence pour la ſurpriſe de quelques Places, & voyant qu'il éludoit les demandes réïtérées qu'il luy faiſoit, de luy remettre le Château d'If, & le Fort de Pomégue, il commença à luy parler plus ferme. Le Duc preſſé enfin ſe déclara, & dit qu'il étoit prêt de rendre les Iſles, pourvû que le Roy luy rendît l'argent qu'il luy avoit prêté : mais qu'en attendant il garderoit ces Places qui luy ſerviroient de garantie. Le Roy ne pouvoit pas encore rendre au Duc les ſommes qu'il luy devoit. Elles montoient à plus de deux cens mille écus d'or, & il luy en avoit aſſigné le payement en divers termes, ſur les Parties Caſuelles, le fond le plus clair qu'il eût en ce temps-là. Ce fut-là le ſujet de la négociation dont Monſieur d'Oſſat fut chargé. Il eut ordre d'y procéder avec beaucoup de circonſpection & de douceur, le Roy pour les obligations qu'il avoit au Grand Duc, voulant le ménager. Il avertit même Monſieur d'Oſſat de ne pas luy faire connoître que l'on ſçût rien de ſes mauvais deſſeins ſur la Provence, de peur que le reſſentiment qu'il jugeroit bien que le Roy devroit en avoir, ne l'effarouchât, & ne luy fiſt croire qu'on le regardoit comme un ennemi : mais Monſieur d'Oſſat avoit ordre, ſi le Grand Duc s'opiniâtroit à retenir les Iſles juſqu'à l'entier payement des ſommes qu'il avoit prêtées,

de luy faire entendre qu'on ne le ſouffriroit pas ; que la reconnoiſſance avoit des bornes, & que celles que le Roy mettoit à la ſienne étoient ſon honneur, l'injure & l'affront qu'on luy faiſoit, & l'interêt de ſon Etat.

Comme le Roy ne vouloit point que ce ſujet de broüillerie qu'il avoit avec le grand Duc, fût connu, Monſieur d'Oſſat, pour aller à Florence négocier l'affaire dont il étoit chargé, prit l'occaſion du voyage que le Pape alloit faire à Ferrare. Ce voyage du Pape ſe faiſoit au ſujet d'un événement conſidérable, qui venoit de mettre les Princes d'Italie en grand mouvement.

Diverſes Lettres de M. d'Oſſat de l'an 1598.

Alphonſe II. du nom Duc de Ferrare étoit mort au mois d'Octobre de l'an 1597. ſans enfans, & le Duché de Ferrare fief de l'Egliſe revenoit par-là au ſaint Siége. Alphonſe qui de ſon vivant avoit inutilement ſolliciré la Cour de Rome de luy accorder l'inveſtiture de ce fief pour quelqu'un de ſes parens, ne laiſſa pas de déclaret par ſon Teſtament ſon Légataire univerſel Céſar d'Eſt ſon parent, mais bâtard. Céſar s'empara de Ferrare auſſi tôt aprés la mort d'Alphonſe, & écrivit à tous les Princes de l'Europe, pour leur demander du ſecours, dans l'eſpérance de ſe maintenir en poſſeſſion de ce Duché. Pluſieurs Princes d'Italie, & ſurtout les Vénitiens aimoient mieux qu'il demeurât entre ſes mains, que de le voir entre les mains du Pape à cauſe du voiſinage de leurs Etats, & des prétentions que le ſaint Siége avoit ſur la Poléſine. Le Roy en cette occaſion fit offre au Pape de prendre ſon parti ; & cette offre le luy attacha extrêmement & toute la Cour de Rome.

Clément VIII. fit paroître en cette rencontre qu'il étoit auſſi grand Prince que grand Pape. Il commença par faire uſage des armes ſpirituelles : mais il les ſoûtint avec beaucoop de promptitude par les armes temporelles. Le Cardinal Aldobrandin marcha ſans tarder à Ferrare avec une armée ; & Céſar d'Eſt n'étant pas encore préparé à ſe défendre, fut contraint d'abandonner la partie, & de ſe contenter d'être Duc de Modéne & de Régio dont l'Empereur luy accorda l'inveſtiture. C'eſt depuis ce temps-là que le Ferrarois eſt ſous la domination du Pape.

Ce fut donc ſous prétexte du voyage du Pape à Ferrare, que Monſieur d'Oſſat alla à Florence, où il expoſa au Grand Duc les intentions du Roy. Sa négociation quoyqu'avec beaucoop de peine, eut le ſuccés qu'il deſiroit ; & le traité fut conclu le premier jour de May qui fut la veille de la concluſion de celuy de Vervins.

An. 1598.

Le Duc conſentit à retirer toutes ſes troupes des Iſles de Marſeille, à condition que le Roy ſe déclareroit ſon debiteur de deux cens mille ſept cens trente-ſept écus d'or ſols, dont il s'acquitteroit chaque année de cinquante mille écus, & luy donneroit pour caution douze perſonnes en France qu'il luy nommeroit.

Cet article des cautions fit de la peine au Roy, tant à cauſe de ceux que le Duc pourroit nommer, qui ne ſe chargeroient pas volontiers d'un tel engagement, qu'à cauſe des conſéquences, les Cantons Suiſſes ſur tout à qui il devoit beaucoup, pouvant ſe prévaloir d'un tel éxemple, pour demander de pareilles cautions : mais quelque temps aprés, le Grand Duc qui vouloit conſerver l'amitié du Roy, le déchargea de cette obligation par une contre-Lettre, qu'il accorda généreuſement à Monſieur d'Oſſat, lorſqu'il luy porta la rarification du Traire.

Par ces deux traitez qui ſe firent & s'éxécutérent en même-temps, le Roy devint entiérement maître de tout ſon Royaume, & penſa à remédier aux déſordres, que de ſi longues guerres y avoient cauſez. Il mit ſur tout ordre à ſes Finances par les ſoins du Baron de Roſni, qui ne ſe diſtingua pas moins par ſon habileté dans cette adminiſtration, qu'il avoit fait par ſa valeur dans les emplois de la guerre. Le Roy pour épargner la dépenſe, licentia pluſieurs Régimens, & en réforma quelques autres. Il fit un Edit par lequel il fut défendo de porter des armes à feu, avec certaines reſtrictions pour les Officiers de ſa Maiſon, & pour la Nobleſſe. C'étoit un des bons moyens qu'il pût prendre, pour empêcher les déſordres & la ſuite des querelles dans ſon Royaume, où la longueur des guerres avoit fait preſque autant de ſoldats, qu'il y avoit d'habitans : mais pour contenir les eſprits broüillons & les langues indiſcrétes toûjours dangereuſes ſur tout dans un état, où le calme n'étoit pas encore bien affermi, il fit un exemple ſur Guillaume Roſe Evêque de Senlis.

Ce Prélat autrefois Ligueur des plus opiniâtres, ne pouvoit s'empêcher de loüer & d'exalter la Ligue. Il fut accuſé de s'être fait honneur d'y avoir ſouſcrit des premiers, & d'avoir dit que ſi les mêmes circonſtances de temps ſe rencontroient, il en feroit encore autant. De plus il avoit fort loüé un Livre ſéditieux d'un Avocat nommé Loüis d'Orléans, & y avoit fait des notes aux marges. Ayant été convaincu de ces faits, il comparut dans la Grand'Chambre, & là debout & tête nuë, il fut admoneſté, obligé d'avoüer ſa faute, de dire qu'il avoit parlé inconſidérement & témérairement, & de déclarer qu'il deteſtoit le Livre de l'Avocat : aprés quoy il fut condamné à cent écus d'amende au profit des priſonniers.

Le Roy écouta les remontrances, que le Clergé de France alors aſſemblé à Paris luy fit par la bouche de François de la Gueſle Archevêque de Tours, qui entre-autres choſes, luy demanda la publication du Concile de Trente avec les modifications requiſes pour les Libertez de l'Egliſe Gallicane, &

qu'il voulût bien desormais ne plus se charger la conscience de la nomination aux Evêchez & aux autres Bénéfices. Le Roy répondit en termes Généraux, qu'il avoit fort à cœur le rétablissement de la discipline Ecclésiastique dans le Royaume ; mais qu'il falloit aller pied à pied, & ne rien précipiter, & qu'il espéroit que bien tôt l'Eglise de France reprendroit son ancienne splendeur, pourvû que les Prelats par l'attachement à leurs devoirs, le secondassent dans une si sainte œuvre, comme il l'espéroit.

Au mois d'Octobre il fut attaqué tout à coup d'une violente & dangereuse fiévre, qui alarma étrangement tous ses bons sujets : mais elle n'eut point de suite, & cette alarme ne servit qu'à augmenter leur amour pour ce grand Roy. L'Espagne venoit de perdre le sien, qui mourut le treiziéme de Septembre
An. 1598. à l'âge de soixante & onze ans, accablé depuis quelque temps de maux aussi douloureux qu'humilians.

Ce fut un Monarque, qui sans prétendre jamais, à la reputation de vaillant, se contenta de celle de Prince sage & Religieux. Les Rois de France qui regnérent de son temps sur tout Henry III. & Henry IV. ne convenoient pas que cette derniére qualité luy fut donnée à fort juste titre. Ils prétendoient avoir trop de preuves, que la Religion étoit un voile, dont il couvroit souvent son ambition, & Henri IV. sçavoit par sa propre expérience, que le zéle de ce Prince contre les hérétiques ne l'empêchoit pas de les rechercher, & de les animer même contre les Catholiques, quand il y trouvoit son intérêt. Pour ce qui est de la sagesse & de la prudence, il possedoit en perfection cette partie de l'art de gouverner, qui apprend à allumer le feu chez ses voisins, pour avoir la paix chez soy ; en quoy il étoit parfaitement servi par ses Ambassadeurs, dont il faisoit toûjours un trés-bon choix, & il excita plus de mouvemens en Europe, sur tout en France, en Angleterre & en Portugal, sans sortir de son Cabinet, que l'Empereur Charles V. son pére n'avoit fait à la tête de ses armées, & en tant de différentes expéditions, où il se trouvoit en personne : mais si on mésure la prudence de ce Prince par le succés de sa politique ; je ne sçay si la postérité a dû luy conserver ce titre de prudent, que les Espagnols luy ont donné comme son caractére distinctif ; toutes ses plus grandes entrepriſes, excepté celle de Portugal, luy ayant trés-mal réüssi. Il perdit la Goulette en Afrique, & tout ce qu'il possédoit dans le Royaume de Thunis, dont la conservation luy étoit si importaote pour le commerce & la seureté de ses Etats, tant d'Espagne que d'Italie contre les Turcs. Il se conduisit dans les troubles des Pays Bas d'une maniére peu convenable, & par une sévérité à contre-temps, il en perdit la plus grande partie, que ses Successeurs n'ont jamais pû recouvrer. Il ruina encore ses affaires dans ce Pays-là par la vaine espérance dont il se flatta, de conquerir les Royaumes de France & d'Angleterre, contre l'avis d'Alexandre de Parme qui luy prédit plus d'une fois, qu'en poursuivant une proye qu'il n'attraperoit jamais, il ne pourroit réparer les pertes que ces diversions luy causoient. On trouva dans ses papiers aprés sa mort, qu'en tant de projets inutiles, il avoit dépensé cinq mille cinq cens quatorze millions d'or ; & tout cela aboutit au traité de paix de Vervins, qu'il fit avec sagesse ; mais qui effectivement luy fut trés-honteux, en faisant voir son impuissance de continuer la guerre, & la necessité où il étoit de la finir avec un Prince, qu'il avoit crû pouvoir accabler, & de qui il l'acheta aux dépens de tant de Villes, qu'il avoit prises sur luy.

Tout prude qu'il étoit, les intrigues d'amour, & les jalousies si l'on en croit plusieurs Historiens, excitérent beaucoup de broüilleries dans sa Cour, & dans sa famille. La mort de son fils Dom Carlos, la mort d'Elizabeth de France sa femme qui suivit de prés celle de ce jeune Prince, la persecution d'Antonio Pérez donnérent lieu à bien des bruits vrais ou faux trés-désavantageux à sa réputation. Aprés tout sa grande puissance, le profond secret avec lequel il conduisoit ses desseins, ses entrepriſes hardies, quoyque d'ordinaire malheureuses, le firent toûjours redouter de tous les Princes de l'Europe, & tout ce que purent faire de son vivant, les Rois de France & la Reine d'Angleterre souvent unis contre luy, fut d'arrêter ses progrès, & d'empêcher qu'il n'envahît leurs Etats, sans faire sur luy aucunes conquêtes qu'ils pussent conserver.

Il fit dans son Testament touchant l'article de la Navarre, ce que son Prédécesseur avoit fait ; c'est-à-dire, qu'il chargea son successeur de faire éxaminer les droits qu'il avoit sur cet Etat, prétendant se décharger par là d'un scrupule, avec lequel il n'osoit paroître au Tribunal de Dieu.

Il faisoit encore par son Testament donation des Pays-Bas, du Comté de Bourgogne, & du Charolois à sa fille Isabelle Claire Eugenie sous la protection d'Espagne, & ordonnoit son mariage avec l'Archiduc Albert, qui remettoit son Chapeau de Cardinal au Pape. L'Archiduc ne laissa pas de craindre que Philippe III. ne s'opposât à cette derniére volonté de son pére : mais il la ratifia, & elle fut éxécutée.

La paix étant bien affermie entre les deux Couronnes, elle fut suivie de divers mariages, sçavoir de celuy de Philippe III. Roy d'Espagne âgé de vingt ans avec Marguerite d'Autriche fille du défunt Archiduc Charles, & de celuy de l'Archiduc Albert avec l'Infante Claire Eugenie sœur du Roy Regnant. Tous deux furent faits à Ferrare par le Pape même. Marguerite d'Autriche étoit présente, & elle fut épousée par Procureur

au nom de Philippe III. L'Archiduc Albert étoit chargé de cette procuration, & luy-même épouſa l'Infante, le Duc de Seſſa Ambaſſadeur d'Eſpagne répondant pour cette Princeſſe. Les deux nopces furent faites au mois d'Avril ſuivant à Valence en Eſpagne, apres leſquelles l'Archiduc & l'Infante vinrent prendre poſſeſſion de leurs nouveaux Etats.

Dans le même-temps, le Roy de ſon côté penſa au mariage de Madame Catherine ſa Sœur, qu'il avoit deſtinée au Duc de Bar fils aîné du Duc de Lorraine. On n'a guéres veu de Princeſſe, ſur laquelle ayent été formez plus de différents projets en matiére de mariage. Des l'an 1558. comme elle n'étoit qu'au berceau, on parla de la marier à François Duc d'Alençon quatriéme fils du Roy Henri II. & le même Prince l'an 1582. fit inſtance pour l'éxécution de ce projet.

Chronologie ſeptenaire de Cayet ſous l'an 1598.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 64.

Henri III. à ſon retour de Pologne eut deſſein de l'épouſer, & la choſe eût été faite infailliblement, ſi elle avoit été du voyage de Lyon, où la Cour alla audevant de ce Prince : mais la Reine Mére Catherine de Médicis l'empêcha, en diſant au Roy qu'elle étoit naine & contrefaite, ce qui n'étoit pas fort vray : car elle étoit d'une médiocre ſtature, quoyqu'un tant ſoit peu boiteuſe. Mais c'eſt que la Reine Mére haïſſoit beaucoup le Roy de Navarre frére de cette Princeſſe pour pluſieurs raiſons que j'ay touchées dans l'Hiſtoire du Regne de Henri III. & en particulier, parce qu'un Aſtrologue Italien, à ce que l'on diſoit, luy avoit prédit que ce Prince monteroit ſur le Trône de France aprés la mort de tous ſes fils.

Le Duc de Lorraine qui fut depuis ſon beau-pére, la rechercha auſſi : mais elle n'en voulut point, tant parce qu'il étoit trop vieux, que parce qu'il avoit déja des fils de ſon premier mariage, qui auroient exclu de la ſucceſſion du Duché ceux du ſecond.

Enſuite le Roy d'Eſpagne, nonobſtant les liaiſons qu'il avoit avec les Ligueurs, la demanda en mariage à deux conditions; la premiére qu'elle ſe fiſt Catholique, & la ſeconde que le Roy de Navarre ſon frere s'unît avec luy pour faire la guerre à la France : mais ces conditions furent rejettées par l'un & par l'autre.

L'an 1583 le Duc de Savoye fit de grandes avances, pour parvenir à épouſer cette Princeſſe, & promit de luy laiſſer toute liberté ſur ſa Religion. Le feu Prince de Condé l'avoit auſſi recherchée : le Roy d'Ecoſſe jetta pareillement les yeux ſur elle, & la Reine d'Angleterre entra dans cette negociation. Le Prince d'Anhalt étant venu au ſecours du Roy à ſon avénement à la Couronne avec l'armée Allemande, la demanda pour luy. Tous ces projets n'eurent point de ſuite par diverſes raiſons d'Etat ou d'inclination, & le Roy trop occupé des affaires de la guerre, vouloit d'ailleurs mettre ce mariage à profit.

Celuy de tous, qui pendant un aſſez long-temps prétendit à ce grand parti avec plus d'eſperance de réüſſir, fut le Comte de Soiſſons. Le Roy luy en parla luy même, pour l'attirer à ſon parti durant la plus grande chaleur de la Ligue ; & en effet il le gagna par-là. Le Comte luy amena quelques troupes, & le ſervit bien à la bataille de Courras, aprés laquelle ils allérent de compagnie en Bearn. Le Prince agrea fort à la Princeſſe, & & la Princeſſe au Prince, & la choſe auroit été concluë, ſans les ſoupçons qu'on donna au Roy du Comte de Soiſſons, qui, luy dit-on, aprés qu'il auroit epouſé ſa ſœur, avoit deſſein de ſe retirer à la Cour de France, pour obtenir la confiſcarion des biens de la Maiſon de Navarre, & joüir de ceux dont il pourroit ſe ſaiſir, ſans ſe mettre autrement en peine de luy.

Mémoires de Sully T. 1. c. c. 36.

Soit que cela fût vray, ſoit qu'il fût faux, le Comte de Soiſſons fut obligé de s'en retourner ſans avoir rien fait ; ce qui n'empêcha pas que l'inclination, & les correſpondances entre le Prince & la Princeſſe, ne continuaſſent, juſques-là qu'ils réſolurent de ſe marier ſans attendre le conſentement du Roy, qui étoit alors occupé au ſiége de Roüen. Le Comte de Soiſſons pour cet effet quitta la Cour ſous prétexte d'un voyage qu'il fit à Nogent, & alla une ſeconde fois en poſte en Bearn : mais cette intrigue ne put être conduite ſi ſecrétement, que le Roy n'en eût avis, & quand le Comte arriva, il trouva le ſieur de Pangeas qui avoit ordre & pouvoir du Roy de s'oppoſer au mariage. Le Comte nonobſtant cette oppoſition vouloit paſſer outre : mais Jean de Gaſſion alors ſecond Préſident du Conſeil Souverain de Bearn, fit prendre les armes aux Bourgeois, & le Comte de Soiſſons, de peur d'être arrêté, fut contraint de ſe ſauver en diligence. Le Roy fut ſenſible à ce ſervice que Gaſſion luy avoit rendu ; de ſorte qu'aprés la mort du Premier Préſident, ne pouvant luy donner cette Charge, à cauſe qu'il étoit Calviniſte, il la laiſſa vacante juſqu'à la mort de Gaſſion, afin qu'il fut toûjours à la tête de ce Conſeil.

Ces oppoſitions ne firent qu'irriter la paſſion du Prince & de la Princeſſe ; & par le moyen de la Comteſſe de Guiche chagrine contre le Roy qui l'avoit autrefois aimée & qui ne l'aimoit plus, ils ſe donnérent mutuellement par écrit une promeſſe de mariage ; mais le Roy quelque temps aprés, par l'adreſſe du Baron de Roſni, tira de l'un & de l'autre une retractation de cette promeſſe.

Le Duc de Montpenſier, étoit venu depuis ſur les rangs, le Roy luy ayant donné eſpérance de ce mariage. Cette concurrence produiſit une grande animoſité entre le Duc & le Comte de Soiſſons, qui furent pluſieurs fois ſur le point d'en venir à un duel à cette occaſion, juſqu'à ce que le Roy aſſez long-temps aprés, déclara nettement à ſa ſœur, qu'il vouloit abſolument qu'elle ne penſât plus au Comte de Soiſſons, qui ne ſe mé-

nageoit auprés de luy en aucune maniére, & paroiſſoit plûtôt s'appliquer à luy déplaire en toute rencontre.

Cette Déclaration fut trés-chagrinante pour la Princeſſe : mais il fallut obéïr. La paix cependant ayant été concluë à Vervins, le Roy luy propoſa le Duc de Bar qu'elle agréa, & ils furent fiancez quelque temps aprés. Il y avoit une difficulté du côté de la Religion de cette Princeſſe qui étoit fort entêtée du Calviniſme. Le Pape prétendoit que ce mariage ne pouvoit point ſe faire ſans qu'il donnât une diſpenſe, tant à cauſe de l'héréſie, qu'à cauſe qu'elle & le Duc étoient parens au troiſiéme & au quatriéme dégré. Nul Prélat de France par la même raiſon ne vouloit ſe charger de les marier. Le Pape avoit écrit au Duc de Bar, pour le détourner de ce mariage, à moins que la Princeſſe ne ſe convertît. Cet obſtacle embaraſſoit beaucoup le Duc de Bar, parce qu'il regardoit une telle alliance comme fort avantageuſe pour luy : toutesfois d'autant que le Roy ſouhaitoit auſſi que la choſe s'éxécutât, on ne laiſſa pas de faire le mariage, & Charles de Bourbon Archevêque de Rouen frére bâtard du Roy s'étant laiſſé gagner, ils furent mariez par ce Prélat au commencement du mois de Janvier. On ſuppoſa que quand la choſe ſeroit faite, on obtiendroit la diſpenſe avec le temps ; & que peut être on viendroit à bout de convertir la Princeſſe.

Mémoires de Sully. T. 1. chap. 88.

An. 1599.

En effet le Duc dans cette vûë, l'engageoit de temps en temps à des conférences avec des Docteurs Catholiques, & ſur tout avec le pére Commolet Jéſuite : mais comme quelques Calviniſtes de France, & en particulier du Pleſſis Mornay qu'elle eſtimoit fort, n'oublioient rien, pour l'affermir de plus en plus dans ſon héréſie par leurs Lettres, & par leurs Livres qu'ils luy envoyoient, ces conférences auſquelles elle ne condeſcendoit que par complaiſance pour le Duc, ne l'ébranloient point, étant bien réſoluë, ainſi qu'elle l'écrivoit un jour au ſieur du Pleſſis-Mornay, de n'aller à la Meſſe, que quand il ſeroit Pape.

Lettre de Madame au ſieur du Pleſſis-Mornay du mois de May 1599

Lettre du ſieur du Pleſſis-Mornay à Madame du 30 May 1599.

Le Pape à la fin ſe laiſſa fléchir : la diſpenſe fut accordée trois ans aprés, à condition que le mariage ſeroit contracté de nouveau ; que Madame ſuivant la promeſſe qu'elle en donna, écouteroit ſérieuſement les inſtructions des Théologiens Catholiques, & que tous les enfans qui naîtroient de ce mariage, ſeroient élevez dans l'ancienne Religion : mais le courrier qui apportoit une ſi bonne nouvelle tant ſouhaitée du Duc de Bar, n'arriva en Lorraine, qu'aprés la mort de cette Princeſſe, qui avoit expiré dans ſon héréſie le treiziéme de Février de l'an 1603.

Le Cardinal de Florence Légat du Pape étoit parti ſur la fin du mois d'Août, pour retourner à Rome, comblé des bénédictions que les peuples de France luy avoient données pour la paix de Vervins, & des honneurs que le Roy luy fit ; car il alla le viſiter luy-même à ſon Hôtel avant ſon départ. Mais le Cardinal étoit toûjours un peu chagrin de trois choſes ; la premiére étoit le mariage dont je viens de parler ; la ſeconde étoit l'Edit de Nantes qu'il n'avoit pû empêcher, & dont on n'avoit retardé l'enregiſtrement que par égard pour luy ; & la troiſiéme fut un nouvel Arreſt du Parlement contre les Jéſuites, en confirmation de celuy qui avoit été rendu en 1595. & qui les banniſſoit tout de nouveau du reſſort de quelques Parlemens, où ils avoient été retenus. Il avoit receu ſur ce dernier article pluſieurs Lettres du Pape, qui avoit fort à cœur le rétabliſſement de cette Compagnie en France : Monſieur d'Oſſat luy en avoit toûjours donné quelque eſpérance, & dés le temps de l'Abſolution du Roy ; ce qui ne s'accordoit pas avec le nouvel Arreſt : mais ce Prélat preſſé par le Pape écrivit à la Cour ſi fortement là-deſſus, que l'Arrêt ne fut point mis en éxécution.

Diverſes Lettres de M. d'Oſſat de l'an 1598 & 1599.

Le départ du Légat fut ſuivi quelques mois aprés de celuy du Préſident de Sillery, qui alla à Rome en qualité d'Ambaſſadeur de France aprés le rerour du Duc de Luxembourg, pour travailler à deux affaires importantes de concert avec Monſieur d'Oſſat, qui fiit honoré le troiſiéme jour de Mars de la dignité de Cardinal, auſſi-bien que Monſieur Deſcoubleau de Sourdis depuis Archevêque de Bourdeaux. Le Roy avoit fortement ſollicité le chapeau pour ce Prélat, à l'inſtance de la Marquiſe de Monceaux, qu'on nommoit alors la Ducheſſe de Beaufort.

Mémoires de Sully. T. 1.

Les deux affaires dont le Préſident de Sillery fut chargé étoient celle du Marquiſat de Saluces remiſe à l'arbitrage du Pape, & la diſſolution du mariage du Roy & de la Reine Marguerite ſœur du feu Roy Henri III. Je commenceray par celle-cy.

Ce n'étoit pas ſeulement depuis la paix, que le Roy avoit pris le deſſein de faire caſſer ſon mariage avec la Reine Marguerite. Il y penſoit même avant ſa converſion, & dés l'an 1592. il travailloit à obtenir là-deſſus le conſentement de cette Princeſſe.

Lettre du ſieur du Pleſſis Mornay du 14. Avril 1592.

Leurs humeurs ſympathiſoient ſi peu, que quoyqu'il en dût couter le rang de Reine de France à Marguerite, elle s'y reſolut ſans beaucoup de peine ; peut-être même la choſe auroit-elle été faite bien plûtôt, ſans que le Roy ſe fit Catholique, & qu'aprés cette démarche, c'étoit une neceſſité pour luy d'avoir ſur ce divorce une Sentence du ſaint Siége. Il falloit avant que d'en venir là, qu'on le reconnût pour Roy à Rome, ce qui ne ſe fit pas ſi-tôt, & quand il eut receu ſon Abſolution, les guerres qu'il eut à ſoûtenir, l'empêchérent de preſſer cette affaire.

Dés que Monſieur de Sillery fut arrivé à Rome, le Cardinal d'Oſſat & luy en parlérent au Pape, qui ayant fait examiner la choſe par des Cardinaux & des Théologiens, nomma des Commiſſaires, pour en faire une

Diverſes Lettres du Cardinal d'Oſſat de l'an 1599.

dius exacte diſcuſſion ſur les lieux. Ce furent le Cardinal François de Joyeuſe retourné depuis peu de Rome en France, Gaſpard Silingardi Evêque de Modene, que le Pape envoya avec la qualité de Nonce auprés du Roy, & Horatio del Monté Archevêque d'Arles.

Comme les deux parties ſe trouvérent conſentantes, & qu'il n'y avoit point d'enfans du mariage, tout conſiſtoit à bien vérifier les faits, ſur leſquels la Requête pour le divorce étoit fondée. Il y en avoit trois principaux. Le premier etoit, que la Reine Marguerite n'ayant encore que dix-neuf ans, avoit été violentée dans ce mariage par le Roy Charles IX. ſon frere, & par la Reine Catherine de Medicis ſa mére : Le ſecond que Marguerite & le Roy etoient parens au troiſieme dégré, & que ni luy ni elle n'avoient point demandé la diſpenſe de conſanguinité, le Roy parce qu'il etoit Huguenot, & la Princeſſe parce qu'elle ne conſentoit pas à ce mariage. Il eſt bien vray que le Roy Charles IX. l'avoit obtenuë de Rome ; mais il l'avoit demandée ſans conſulter la Princeſſe. Il eſt vray encore que depuis le mariage conſommé, le Roy de Navarre l'avoit demandée luy même, mais c'étoit ſur un faux allégue, diſant par la crainte de la mort apres la ſaint Barthelemy, qu'il étoit Catholique, quoyqu'il ne le fût pas en effet : outre que cette diſpenſe n'avoit point été préſentée à l'Evêque de Paris, ni inſinuée. Le troiſiéme fait étoit *la cognation ſpirituelle*, Henri II. pére de Marguerite ayant été Parrain du Roy ; car bien que cet empêchement de mariage entre les enfans du Parrain & le baptiſé eût été retranché par le Concile de Trente, cependant ce Concile n'ayant point été receu en France, il y faiſoit une difficulté particuliére

Recueil des actes touchant ce divorce parmi le Memoires pour l'hiſtoire du Cardinal de Joyeuſe.

Le Roy & la Reine furent interrogez juridiquement ſur ces trois points, & ſur pluſieurs autres motifs de la Requête préſentée au Pape pour le divorce. La Reine atteſta avec ſerment, qu'elle avoit été forcée contre ſa volonté à ce mariage ; qu'elle n'avoit non ſeulement jamais demandé la diſpenſe ; mais qu'il n'y avoit qu'un an ou deux qu'elle ſçavoit qu'il y en eût eu une, & que depuis qu'elle en eût eu connoiſſance, elle n'avoit eu nulle intention de l'accepter ni de s'en ſervir, y ayant quatorze ans qu'elle n'avoit veu le Roy.

L'article de la violence faite fut examinée avec toute l'exactitude poſſible. Neuf témoins furent oüis, la plûpart gens de qualité : c'étoient le Cardinal Pierre de Gondi, le Maréchal de Retz, Eſtienne le Roy Abbé Commendataire de Saint-Martin de Nevers, Jerôme de Gondi Premier Gentilhomme de la Chambre, Claude Pinart Conſeiller d'Etat, Nicolas Brulart Conſeiller d'Etat, Eſtienne Pean ſieur du Sauger Secrétaire de la feuë Reine-Mére, Charlotte de Beaulieu femme de François de la Trimoüille Marquis de Nermoutier, Françoiſe Miquelot fille de Chambre de la Reine Mére. Tous atteſtérent unanimement la violence & les menaces qu'on avoit faites à la Princeſſe, avec diverſes circonſtances qui rendoient la choſe indubitable.

Surquoy le Cardinal de Joyeuſe, l'Archevêque d'Arles, & le Nonce du Pape rendirent leur Sentence le dix-ſeptiéme de Décembre, par laquelle ils déclarérent nul, le mariage contracté entre Henri Roy de France & de Navarre, & Marguerite Ducheſſe de Valois. La procédure ayant été envoyée à Rome, le Pape approuva tout ce qui s'étoit fait, & le Roy fut entiérement libre, pour contracter un autre mariage ſelon les vœux de toute la France, qui ſouhaitoit paſſionnément de luy voir un ſucceſſeur ; & il n'y avoit pas lieu de l'eſpérer de la Reine Marguerite qui avoit déja quarante-ſix ans, & qui paſſoit pour être ſtérile. An. 1599.

Cette Princeſſe vécut depuis avec plus de douceur & de regularité, qu'elle n'avoit fait dans les premiéres années de ſon mariage. Le Roy luy ayant rendu ſon amitié que ſes anciens deportemens luy avoient fait perdre, elle s'occupa de l'étude & des converſations ſçavantes qu'elle avoit toûjours aimées, & fit de grandes aumônes aux pauvres, des revenus conſiderables qu'elle tiroit des Comtez d'Auvergne & de Clermont, & de la Baronnie de la Tour. Elle mourut en 1615. dans ſon Hôtel du Fauxbourg ſaint Germain, & ſon cœur fut depoſé dans l'Egliſe des Auguſtins, qu'on appelle encore aujourd'huy les Auguſtins, de la Reine Marguerite, parce que cette Princeſſe fut leur fondatrice. On y voit au-deſſous de ſon cœur, ſon épitaphe compoſée l'Avocat Général Servin.

La ſeconde choſe pour laquelle Monſieur de Sillery avoit été envoyé en Ambaſſade à Rome, regardoit, ainſi que je l'ay dit, le différend du Marquiſat de Saluces qui par le traité de Vervins avoit été remis à l'arbitrage du Pape. Monſieur d'Oſſat avant l'arrivée de l'Ambaſſadeur, avoit déja eu quelques audiences là deſſus, & comme le Pape craignoit ſur tout, que ſice Marquiſat revenoit au Roy, il n'y mît un Gouverneur Huguenot, avec danger que l'heréſie ne ſe coulât en Italie, ce Cardinal l'aſſeura que ſa Majeſté étoit reſoluë de donner ce Gouvernement à un Catholique, de même qu'il avoit deja envoyé un Ambaſſadeur Catholique en Angleterre ; & cette promeſſe fit beaucoup de plaiſir au Pape.

Diverſes Lettres du Cardinal d'Oſſat de l'an 1599.

Le Cardinal luy promit encore d'engager le Roy à écrire aux Magiſtrats de Geneve, pour les prier de permettre dans leur Ville l'exércice de la Religion Catholique : mais tout cela ne fut pas capable de faire goûter au Pape la nouvelle qui vint quelque temps aprés, de l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes, & elle luy cauſa une extrême affliction. Le Cardinal d'Oſſat l'adoucit un peu, en luy repreſentant que le Roy ne l'avoit fait que par

par neceſſité, pour rétablir la paix dans ſon Etat, en luy faiſant enviſager l'avantage que l'Egliſe de France en retireroit par le rétabliſſement de l'exércice public de la Religion Catholique en quantité de Villes du Royaume, où il avoit eté aboli, & en luy donnant eſpérance que durant la paix, il ſeroit beaucoup plus facile de ramener un grand nombre de Huguenots, par les ſoins que le Roy & les Evêques donneroient à leur converſion, que par une guerre civile, qui ſans l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes paroiſſoit inevitable

Cependant le Duc de Savoye qui n'avoit nullement envie de lâcher ce qu'il avoit pris, n'oublioit rien pour gagner le Pape, ſe couvrant toûjours du prétexte de la Religion, qu'on ne pouvoit, diſoit-il, conſerver ſaine & entiere en Italie, ſi on y donnoit entrée aux hereſies, en remettant le Marquiſat de Saluces entre les mains du Roy de France. Il fit demander permiſſion au Pape, d'aller luy-même à Rome, pour luy repréſenter ſes droits: mais le Pape ne jugea pas à propos de conſentir à ce voyage, de peur de ſe rendre ſuſpect au Roy. Ainſi le Duc ſe contenta d'y envoyer le Comte de Verruë en qualité de ſon Ambaſſadeur, & le fit accompagner de Loüis Morozzo Preſident du Senat de Turin, & de Jean Vando Senateur, & premier Profeſſeur en l'Univerſité de cette Ville. Les Envoyez des deux Princes firent à Rome divers écrits, qui furent mis entre les mains du Pape, & de ſes Miniſtres.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Le Duc avoit envoyé un peu auparavant à la Cour de France Pierre Leonard Roncas ſon Secretaire d'Etat, pour faire des plaintes au Roy au ſujet de quelques courſes que les troupes Françoiſes de la frontiére avoient faites ſur ſes Terres, & de ce que Monſieur de Lesdiguieres ne tenoit pas aſſez la main à empêcher ces infractions du traité de paix: mais le principal deſſein de Roncas étoit de reconnoître la diſpoſition du Roy au regard du Marquiſat de Saluces. Il trouva ce Prince dans la reſolution de le retirer de gré ou de force; ſurquoy le Duc prit celle d'aller luy-même trouver le Roy, & de traiter immédiatement avec luy de cette affaire, comptant beaucoup ſur ſa propre addreſſe, & ſur ſon habileté à négocier.

Mais comme il ne vouloit pas que l'on crut, qu'il avoit pris de luy-même ce deſſein que tout le monde n'approuveroit pas, il obligea Roncas à dire en plein Conſeil, où il faiſoit le rapport de ſa négociation, que le Roy auroit extrêmement ſouhaité de voir ſon Alteſſe, dans l'eſpérance que tous deux traitant enſemble, les choſes pourroient aiſément s'accommoder.

Déſlors le bruit ſe répandit par tout, que le Duc devoit aller à la Cour de France. Peu le crurent, & ceux qui ſe piquoient le plus de politique, s'en moquérent. Ce voyage ſe fit neanmoins, mais ce ne fut que pluſieurs mois aprés. Le Duc de Savoye penſoit ſeulement alors à faire prolonger le terme du compromis qui expiroit au deuxieme de May, jour auquel le traité de Vervins avoit été ſigné l'année précédente; & il y avoit été dit expreſſément, que le Pape rendroit ſon jugement ſur le Marquiſat de Saluces, dans cet eſpace de temps.

Le Duc agiſſoit auprés du Pape pour cette prolongation. Il envoya le Chevalier Berton en France pour ce même ſujet, & pour dire au Roy que ſon Maître vouloit venir luy mettre ſa perſonne & tous ſes interêts entre les mains. Il envoya en même temps le Comte Alphonſe de Languſque en Eſpagne, pour prévenir le jeune Roy ſur ce voyage, & tâcher de découvrir ce qu'il pourroit eſpérer de luy, au cas qu'il fût obligé de rompre avec la France au ſujet du Marquiſat de Saluces. Les Miniſtres d'Eſpagne luy firent ſur ce ſecond point les plus belles promeſſes du monde, juſqu'à luy dire que s'il étoit attaqué par les François, ſa Majeſté Catholique monteroit auſſi-tôt à cheval, pour aller à la tête de ſes armées le ſecourir. C'eſt ainſi que l'on parloit en Eſpagne à l'Ambaſſadeur de Savoye; mais le Duc de Seſſa Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, avoit dit au contraire pluſieurs fois au Comte de Verruë, que ſon Alteſſe ne devoit pas ſe flatter juſqu'au point de croire, que le Conſeil d'Eſpagne voulût engager le jeune Roy à une nouvelle guerre avec la France pour la défenſe du Marquiſat de Saluces

Le Roy accorda aux inſtances du Pape la prolongation du compromis; & le Général des Cordeliers nommé alors Patriarche titulaire de Conſtantinople étant venu en France, obtint encore une autre choſe, qui fut que le Marquiſat de Saluces ſeroit mis en ſequeſtre entre les mains du Pape. On crut à la Cour de France avoir fait un bon coup, d'avoir par ce moyen commencé à depoſſeder le Duc de Savoye de ce Marquiſat; mais cette démarche ne fut nullement du goût du Cardinal d'Oſſat, & il en avoit de bonnes raiſons qu'il écrivit à Monſieur de Villeroy. La premiére, que le Roy renonçoit par là tacitement au poſſeſſoire qui etoit le plus sûr & le plus clair de ſes droits, dont il ne falloit jamais ſe départir. La ſeconde, que quand bien Monſieur de Savoye ſubiroit de bonne foy le dit ſéqueſtre, en ſouffrant que tous les gens de guerre qu'il a au Marquiſat en ſoient ôtez, le Marquiſat ſera entre les mains du Pape pour autant de temps qu'il luy plaira, deſquelles ne ſera ſi facile de le ravoir, comme de celles de Monſieur de Savoye: dautant que le Roy, quand il en faudroit venir-là, ne commencera pas ſi facilement la guerre contre un Pape & contre le ſaint Siége, comme il feroit contre Savoye & Piémont: & cette conſidéra-

Lettre du Card. d'Oſſat du 12. d'Août 1599.

» tion peut encore empirer, ſi le Pape vient
» à mourir, & qu'il luy ſuccéde quelqu'un
» qui eût plus d'inclination à l'Eſpagne qu'à
» la France, comme il peut avenir. La troi-
» ſieme, que le Roy tient une grande partie
» de la Breſſe, & ſe pourroit ſervir des Pla-
» ces & forces qu'il a, pour prendre par
» ſurpriſe, ou par ſiege la Ville & Citadelle
» de Bourg: là où aprés ce ſequeſtre, il n'y
» tiendra plus rien; & s'il en veut quelque
» choſe, faudra qu'il l'ote au Pape & au ſaint
» Siege, avant que de pouvoir toucher à ce
» que Monſieur de Savoye en tient. La qua-
» triéme, qu'il faudra que ſa Majeſté ſe ſur-
» charge de dépenſe, pour entretenir au
» moins une grande partie des garniſons du-
» dit Marquiſat, que Monſieur de Savoye ne
» voudra plus payer, & le Pape encore
» moins, & ainſi Monſieur de Savoye qui
» ſe conſumoit en frais & en ſoin pour le
» ſoupçon perpetuel auquel il étoit du Roy
» & des Habitans mêmes dudit Marquiſat,
» ſera ſoulagé d'autant de dépenſe & de ſou-
» cy: mais ce qui me fait porter cecy avec
» moins d'impatience, ajoûte le Cardinal,
» eſt la mauvaiſe foy dont Monſieur de Sa-
» voye ſans doute uſera en la procédure de
» ce ſequeſtre qui donnera le moyen au Roy
» de retirer ſa parole ſans y rien laiſſer de
» ſa réputation.

Cette prédiction du Cardinal d'Oſſat ſe trouva vraye à cet égard, ainſi que je le diray bien tôt, en parlant du voyage du Duc en France, avant lequel il ſe fit pluſieurs changemens à la Cour par la mort & par la retraite de quelques perſonnes de conſidération, qui y occupoient de grandes Places.

Le Chancelier de Chiverni ſignalé par ſa fidelité au ſervice de ſon Souverain, & par les grands ſervices qu'il luy rendit depuis qu'il l'eut rappellé à la Cour, mourut cette année, & il en fut fort regretté. Ce
An. 1599 Prince donna ſa place à un homme qui le remplaça bien: ce fut Pompone de Bellié-vre illuſtre par ſes Ambaſſades, où il avoit toûjours tres-bien ſoûtenu les interêts & l'honneur de la Couronne dans des temps & dans des occaſions, où les ennemis de ce Royaume pouvoient impunément y donner atteinte Luy ſeul ſembla deſaprouver le choix que le Roy faiſoit de ſa perſonne, entrant dans cette grande Charge, diſoit-il, dans un temps où ſon grand âge eût dû la luy faire quitter, s'il l'avoit euë plutôt: mais il ne laiſſa pas de s'en acquitter avec toute la dignité & tout l'avantage pour l'Etat, que ſon intégrité, ſa prudendence & ſa grande expérience faiſoient attendre de luy.

Gaſpard de Schomberg Allemand de naiſſance, mais établi en France depuis long-temps, fut une autre perte pour le Roy qui l'affectionnoit fort par l'attachement que ce Seigneur avoit pour ſa perſonne, & à cauſe de pluſieurs importants ſervices qu'il luy avoit rendus, ſoit dans la guerre, ſoit dans les négociations, & en dernier lieu dans les affaires de Bretagne & dans celles des Huguenots. François de Vivonne Marquis de Piſani, ne fut pas moins regreté du Roy. On a fait ſouvent dans cette Hiſtoire mention de ce Seigneur également recommandable par ſa valeur, par ſa ſageſſe & par ſa probité. Le choix que le Roy fit de ſa perſonne pour l'employ de Gouverneur du jeune Prince de Conde héritier préſomptif de la Couronne, fut une marque de la grande eſtime qu'il en faiſoit. La réputation qu'il s'acquit à Rome, où il fut long temps Ambaſſadeur, & les ſignalez ſervices qu'il y rendit à la Couronne dans les temps les plus difficiles, rendront ſa mémoire immortelle & chere à toute la France. Il eut pour ſucceſſeur auprés du Prince de Conde le Comte de Belin. Ce choix fit connoître que la reddition de la ville d'Ardres aux Eſpagnols ne l'avoit pas entierement ruiné dans l'eſprit du Roy, ou du moins qu'à la Cour on revient avec le temps des plus grandes & des plus juſtes diſgraces.

Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon qui avoit joué un ſi grand rolle durant la Ligue décéda pareillement. Comme depuis la reddition de Paris, il n'étoit plus en credit, ſa mort n'attira l'attention que de ceux qui pretendoient à un ſi bel Archevêché. Mais on peut dire que de toutes ces morts il n'y en eut point qui fit plus d'éclat, que celle de Gabriele d'Etrees Marquiſe de Monceaux & Ducheſſe de Beaufort, tant pour la maniere, que pour les circonſtances où elle arriva.

Cette Dame d'une beauté ſinguliére qui avoit charmé le Roy, rouloit depuis long-temps les plus hauts deſſeins, & ne viſoit pas à moins, qu'à devenir Reine de France. C'étoit plûtôt à la ſollicitation de ſes parens & de ſes Alliez, que d'elle même; car elle étoit d'un eſprit mediocre, & naturellement modérée Le Roy par un amour aveugle, l'entretenoit dans ces projets ambitieux, & il avoit autant d'envie de la faire Reine, qu'elle en avoit elle même de l'être. C'étoit un des motifs qui luy donnoit le plus d'empreſſement pour ſon divorce avec la Reine Marguerite; & comme il ne cachoit pas aſſez ſes intentions là deſſus, cela même fit un obſtacle de la part de cette Princeſſe; car elle avoit peine à céder la place à une perſonne ſi fort au-deſſous d'elle pour la naiſſance, & qui bien que de grande qualité, n'étoit point Princeſſe. Monſieur de Sancy dans un diſcours imprimé parmi les Mémoires d'Etat, ſe fait grand vol. 3. honneur de la maniére libre avec laquelle il parloit au Roy là-deſſus, même en preſence de la Ducheſſe de Beaufort, & il attribuë ſa diſgrace à cette liberté. Mais la provi-

dence de Dieu & peut être ſa juſtice pourvûrent par une autre voye aux inconvéniens qu'on pouvoit appréhender de ce mariage.

Elle étoit à Fontainebleau ſur la fin du Carême, & le Roy ne voulant pas pour éviter le ſcandale, qu'elle s'y trouvât avec luy pendant les Fêtes, jugea à propos qu'elle les allât paſſer à Paris. Il la conduiſit juſqu'à moitié chemin, où en ſe ſéparant, elle luy parla comme ſi elle avoit eu quelque preſſentiment de ce qui devoit luy arriver. Elle luy recommanda ſes deux fils Ceſar & Alexandre, & ſa fille Hennette, & ſes ſerviteurs, & luy dit beaucoup d'autres choſes qui l'attendrirent fort.

Il luy donna la Varenne pour l'accompagner. Le lendemain qui étoit le Jeudy-ſaint, étant allée aux Ténébres au petit ſaint Antoine, elle y eut quelques éblouiſſemens qui l'empêchérent de les entendre toutes entiéres, & elle retourna au Logis du ſieur Zamet où elle avoit dîné. Elle y fut frappée d'une violente apoplexie, de laquelle étant un peu revenuë, la premiére & même l'unique choſe qu'elle dit, fut qu'on la tranſportât au Logis de Madame de Sourdis au Cloître ſaint Germain : & comme elle fit paroître ſur cela beaucoup d'inquiétude & d'empreſſement, la Varenne l'y fit porter. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle eut de nouvelles attaques de ſon mal. Elle étoit fort prête d'accoucher : ce qui empêcha qu'on ne luy donnât de certains remédes dont on auroit pû ſe ſervir, ſi elle n'avoit pas été dans cet état. Elle mourut le Samedy ſaint dixiéme d'Avril. Dés qu'elle eut expiré, ſon viſage devint tout livide, & les convulſions luy avoient fait tourner le cou, comme ſi on le luy avoit tors, & d'une maniére qui faiſoit horreur.

An. 1599.

Ces accidens qui peuvent arriver fort naturellement, ne laiſſérent pas de donner lieu à mille contes ridicules. Il y en eut qui les attribuérent à l'opération du Diable, à qui, diſoient-ils, elle s'étoit donnée pour poſſeder abſolument le cœur du Roy. D'autres prétendirent qu'elle avoit été empoiſonnée ; & il ſemble par la relation de cette mort que le ſieur de la Varenne envoya au Baron de Roſny, qu'elle eut elle-même quelque ſoupçon là-deſſus, vû l'empreſſement avec lequel elle voulut ſortir toute malade qu'elle étoit, du logis du ſieur Zamet où elle avoit fait ſon dernier repas.

Lettre du ſieur de la Varenne au Baron de Roſni.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy qui s'étoit mis en chemin pour venir à Paris, & n'en étoit pas à quatre lieuës lorſqu'il reçut la nouvelle de cette mort, retourna ſur ſes pas à Fontainebleau. L'extrême amour qu'il avoit pour cette Dame, luy fit faire certaines choſes que tout le monde n'approuva pas. Il prit d'abord le dûeil en noir contre la coûtume de nos Rois, & auſſi-tôt aprés en violet qu'il porta trois mois. La

Mémoires de Chiverny.

Cour le prit auſſi par compaiſance, & le porta auſſi long-temps. Aprés tout, cet accident fit faire au Roy de ſérieuſes reflexions ; mais l'effet qu'elles produiſirent ſur ſon eſprit, fut de peu de durée ; car ce Prince obſédé de gens qui connoiſſoient ſon foible, & n'avoient en vûë que leur fortune ſans nul égard ni pour ſa réputation, ni pour ſa conſcience, ni pour le bien de ſon Etat, uſoient de toutes ſortes d'artifices, pour le jetter en d'autres engagemens, dans l'eſpérance d'avoir part à ſes faveurs & à ſes graces par le moyen d'une nouvelle Maîtreſſe.

Mémoires de Sully, T. 1. c. 92.

Mademoiſelle d'Entragues qui n'avoit guéres moins de beauté, & étoit beaucoup plus artificieuſe que la Ducheſſe de Beaufort, le charma. Elle étoit fille d'une mere qui avoit auſſi été maîtreſſe de Charles IX. & dont elle avoit eu le Comte d'Auvergne Cette Demoiſelle repondoit fort à l'inclination du Roy ; mais, luy diſoit elle, je ſuis gardée à vûë par mes parens qui pour leur honneur & pour leur conſcience, ne me permettront jamais de vous ſatisfaire, à moins que vous ne me donniez une promeſſe de mariage. Ce refus ne fit qu'irriter ſa paſſion, & il ſe réſolut à luy donner ce qu'elle luy demandoit : mais comme la raiſon prenoit de temps en temps le deſſus dans l'eſprit de ce grand Prince, il ne ſe preſſoit pas de luy mettre en main cette promeſſe, quoy qu'il l'eût deja couchée par écrit ; & avant que de la donner, il en parla au Baron de Roſni.

C'eſt un grand avantage pour un Roy ; d'avoir des ſerviteurs fidelles & ſincéres, qui dans les conſeils qu'ils leur donnent, enviſagent ſon bien & ſon honneur, plutôt que l'avancement de leur fortune en flattant ſa paſſion.

Ce Seigneur refuſa d'abord de dire ſon avis ſur une telle matiére : mais preſſé de le faire avec toute liberté, il prit le papier que le Roy tenoit à la main, & le déchira, en diſant : *Voilà, Sire, puiſqu'il vous plaît le ſçavoir, ceque je penſe d'une telle promeſſe. Comment, morbleu, dit le Roy fort ſurpris, je croy que vous êtes fou ? Il eſt vray, Sire*, reprit le Baron, *je ſuis un fou & un ſot ; & voudrois l'être ſi fort ; que je le fuſſe tout ſeul en France.*

Il continua avec la même liberté, & fit ſouvenir le Roy de ce que ſa Majeſté même luy avoit dit autrefois de cette Demoiſelle ; qui ne vaut pas, ajouta-t il, les cent mille écus que vous m'avez déja obligé de luy donner. Il luy repréſenta les conſequences d'une telle promeſſe donnée par écrit, & qu'on ne luy demandoit, que pour la rendre publique ; qu'elle le perdroit de réputation, & donneroit lieu aux intrigues de quantité de gens mal intentionnez dont ſa Cour etoit remplie ; qu'elle empêcheroit ſon divorce avec la Reine Marguerite, qui toute réſoluë qu'elle avoit été depuis pluſieurs années à y donner ſon

consentement, avoit changé de réſolution ſur le bruit qui avoit couru, qu'il vouloit épouſer la Ducheſſe de Beaufort ; que la même raiſon la feroit perſiſter dans ce refus, quand elle ſçauroit qu'il auroit eu ſeulement la premiére penſée d'épouſer la Demoiſelle d'Entragues, & que ſeurement le Pape informé d'un deſſein ſi indigne d'un ſi grand Roy, ne donneroit jamais les mains au divorce ; que les peuples qui n'aſpiroient qu'à luy voir un ſucceſſeur d'un mariage légitime & digne de luy, changeroient en haine & en mépris, l'affection & l'eſtime qu'ils avoient pour ſa Perſonne, & qu'il le prioit d'enviſager ſerieuſement de telles conſequences.

Le Roy tout penſif ſe retira dans ſon cabinet, & demanda de l'encre & du papier au ſieur de Lomenie, & l'on crut que c'étoit pour écrire de nouveau la promeſſe qui avoit été déchirée : il en ſortit un demi quart d'heure aprés, & monta à cheval pour aller à la chaſſe, ſans dire un ſeul mot au Baron de Roſni qu'il rencontra.

Ce Seigneur ſe crut diſgracié : mais il en fut déſabuſé, lorſque le Roy quelques jours aprés le fit Grand Maître de l'Artillerie, en dedommageant Monſieur d'Etrees pére de la Ducheſſe de Beaufort, qui avoit été pourvû de cette Charge durant le ſiege d'Amiens. Les amours ne laiſſérent pas de continuer entre le Roy & Mademoiſelle d'Entragues, dont il eut des enfans ; mais ce fut apparemment ſans condition, quoyque des copies de la promeſſe dont j'ay parlé vrayes ou fauſſes euſſent couru tout le Royaume

Je ne ſçay ſi la funeſte mort de la Ducheſſe de Beaufort, fut la cauſe de la retraite de deux perſonnes qui faiſoient grande figure à la cour : mais elle ſe fit auſſi tôt apres. L'une fut Antoinette d'Orléans fille du Duc de Longueville, Marquiſe Doüairiére de Belle Iſle, qui ſe fit Feuillentine, & l'autre de Henri Duc de Joyeuſe & Maréchal de France, qui étant ſorti des Capucins, pour ſe mettre à la tête de l'armée de la Ligue en Languedoc, renonça de nouveau au monde, pour reprendre l'habit de Capucin.

Mémoires de Sulli T. 3. c. 92.

On rapporte pluſieurs motifs d'une ſi généreuſe réſolution, qui devoit luy avoir beaucoup coûté, aprés avoir gouté une ſeconde fois les délices & les grandeurs de la Cour avec aſſez de liberté. Les uns diſent que preſſé par le Pape de rentrer dans l'Ordre des Capucins, les cauſes de la diſpenſe qu'il avoit euë pour en ſortir ne ſubſiſtant plus, les remords de ſa conſcience l'obligérent de ſatisfaire à ce devoir : mais cette raiſon, eſt évidemment fauſſe, parce qu'aprés avoir eu cette diſpenſe, & être ſorti de cet Ordre, le Pape par un Bref daté du cinquiéme de May de l'an 1595. l'avoit fait paſſer dans la Religion des Chevaliers de Malte, & par un autre du dix-huitiéme de Septembre 1596. il luy avoit permis l'uſufruit & la diſpoſition de tous les biens de ſa famille, tant de ceux qu'il poſſéde actuellement, que de ceux qui pourroient luy écheoir par quelque voye que ce fut, & cela juſqu'à la fin de ſa vie.

Ces Brefs ſont rapportés dans les Mémoires pour l'Hiſt. du Cardinal de Joyeuſe.

D'autres ont attribué ſa retraite à quelques mots piquants, que le Roy dit en certaines occaſions ſur ſa ſortie des Capucins. D'autres enfin, à un Sermon fort touchant, qu'il entendit du pére Laurent Capucin à ſaint Germain l'Auxerrois pendant le Carême, qui précéda de peu de jours ſon retour chez les Capucins: & dont il parut extrêmement touché. Mais on a ſçû de feu Monſieur Sublet Deſnoyers Secrétaire d'Etat de Louis XIII. que le coup venoit de plus loin.

Il racontoit que Monſieur Sublet de la Guicbonniére Maître des Comptes ſon pére, grand homme de bien, & qui avoit fort à cœur le ſalut du Maréchal, dont il adminiſtroit les revenus, l'avoit fait rentrer dans luy-même par l'innocent, & ſaint artifice que je vais dire.

Vie de S. François de Borgia par le Pére Ribadeneira.

Le Jéſuite Ribadeneira avoit compoſé en Eſpagnol la Vie de François de Borgia autrefois Duc de Candie, mort Général de ſa Compagnie en odeur de ſainteté, & qui depuis a été canoniſé. Cette vie avoit été traduite en François, & Sublet l'ayant luë, crut qu'elle pourroit faire impreſſion ſur l'eſprit du Maréchal. Il la fit relier avec une propreté extraordinaire, & n'y épargna pour l'embellir, ni l'or ni l'émail.

Un ſoir le Maréchal s'étant mis au lit, & tous ſes gens s'étant retirez, le ſieur Sublet reſta ſeul comme pour l'entretenir des affaires de ſa maiſon, ayant ſous le bras le Livre dont je parle. La beauté de la relieure excita la curioſité du Maréchal, qui luy demanda à le voir. Ce ſage vieillard s'excuſa en riant, de le luy laiſſer, diſant que ce n'étoit pas un Livre à ſon uſage, & qu'il pourroit bien ſe repentir de l'avoir lû. Il le luy donna enfin à condition de ne l'ouvrir que le lendemain, parce que s'il ſe mettoit une fois à le lire, il ne pourroit le quitter, & y perdroit le repos de la nuit.

Le Maréchal le luy promit ; mais il ne pût s'empêcher d'en commencer la lecture, qui l'attacha ſi fort, & en même-temps le toucha ſi vivement, qu'il y reconnut ſa condamnation par les exemples héroïques de la vertu du Seigneur Eſpagnol, qui ne luy cédoit ni en rang, ni en naiſſance, ni en richeſſes, ni en faveur auprés de ſon Souverain : mais qui avoit été beaucoup plus fidéle à la grace que luy. Il paſſa la nuit en de violentes agitations d'eſprit ; & ayant fait appeller de grand matin Monſieur Sublet, il luy dit en ſe jettant à ſon cou tout baigné de larmes : Il faut, mon cher pére, il faut ſuivre la voix de Dieu, & vos ſages conſeils : je ne vous demande que peu de temps pour mettre ordre à mes affaires, & je reprendray auſſi-tôt aprés le ſaint état de vie que j'ay quitté. Il le fit, en effet, dés qu'il eût marié ſa fille unique au Duc de Monpenſier, & parut peu de temps aprés en Chaire,

où quoyque peu ſçavant, il fit par ſon exemple beaucoup plus que par ſes diſcours, un trés-grand nombre de converſions; un Duc en Chaire, ainſi qu'on l'avoit dit en Eſpagne de celuy dont la vie avoit converti ce Seigneur, étant une conviction infiniment forte du mépris que le monde mérite.

Ce furent là les plus conſidérables changemens qui ſe firent à la Cour, laquelle depuis la paix de Vervins, n'étant plus occupée de projets de guerre, ne fourniſſoit guéres que ces ſortes d'evénemens particuliers.

Cependant l'Archiduc Alberr revint dans ſes Etats des Pays-Bas aprés ſon mariage avec l'Infante Iſabelle, & trouva que bien qu'il fût délivré d'un auſſi puiſſant ennemi que le Roy de France, il ne luy ſeroit pas ſi facile qu'il l'avoit eſpéré, de venir à bout des Hollandois toûjours ſoûtenus de la Reine d'Angleterre.

La guerre s'étoit faite avec divers ſuccés durant ſon abſence, & les Eſpagnols étoient entrez dans l'Iſle de Bommel. Cette Iſle eſt formée par les riviéres du Rhin & de la Meuſe. Ils regardoient la Ville qui donne le nom à l'Iſle, comme une des plus importantes conquêtes qu'ils puſſent faire, parce qu'ils pouvoient de-là entrer fort avant dans le pays des Eſtats, & les Hollandois par la même raiſon en appréhendoient extrêmement la perte. C'eſt pourquoy le Prince Maurice y accourut en perſonne, pour raſſeurer par ſa preſence le courage des habitans conſternez de la deſcente des Eſpagnols dans l'Iſle. Il pourveut à leur défenſe, & ce fut là proprement que l'on commença à mettre en uſage, la maniére que l'on a ſuivie depuis, d'entourer les Places de beaucoup de dehors, de faire à ces dehors des foſſez comme à la Ville même, & de les renfermer d'un eſpéce de Parapet appellé chemin couvert, flanqué d'angles ſaillans, au-devant duquel on fait un glacis, qui en rend les approches tres difficiles aux ennemis.

Cette nouvelle maniére de défenſe a fait depuis imaginer aux Ingenieurs, diverſes methodes d'attaquer. Cet art eſt parvenu à ſa perfection de nos temps, & je croy que ce fut la une des principales raiſons, qui fit donner depuis aux armées de Hollande, le glorieux nom d'Ecole de la Guerre. Le Prince Maurice par cette invention, mit la Ville de Bommel en aſſeurance.

Il fut ſecouru non ſeulement des Anglois, mais encore par les François, qui accoûtumez à la guerre, & s'ennuyant déja de la paix, venoient en foule en Hollande. Le ſieur de la Nouë entre-autres, fils de ce fameux Capitaine qui avoit autrefois commandé les troupes des Etats, y en mena grand nombre; & c'eſt ce qui donna ſujet à l'Archiduc, d'envoyer au Roy, pour faire des plaintes de trois choſes. Premierement de ce que nonobſtant la paix jurée à Vervins, les troupes Hollandoiſes étoient pleines de François; ſecondement, de ce que le Roy fourniſſoit de l'argent aux Etats; & en troiſiéme lieu, de ce que quelques François avoient tenté de ſuprendre Cambray.

Le Roy le ſatisfit ſur ces trois Chefs. Il répondit ſur l'article de l'argent fourni aux Hollandois, que c'étoit ſes dettes qu'il acquittoit, & les prêts qu'ils luy avoient faits durant les guerres paſſées. Touchant celuy de Cambray, il déſavoüa les auteurs de l'entrepriſe; ceux d'entre eux qui furent pris par les Eſpagnols, proteſtérent qu'ils l'avoient fait ſans l'aveu du Roy, & que c'étoit à l'inſtigation du Maréchal de Balagny, qui de ſon propre mouvement, & dans l'eſperance de ſe rétablir dans ſon ancienne Principauté, avoit ménagé des intelligences dans la Place. Enfin au regard des François qui alloient ſervir en Hollande, le Roy fit publier par tout de ſévéres défenſes à tous ſes ſujets de le faire: mais ſoit par l'inquietude naturelle à la nation, ſoit parce qu'on ne crût pas que le Roy prétendît exiger ſur cet article, une obéïſſance trop exacte, les Regimens Hollandois furent toûjours bien fournis d'Officiers & de ſoldats François.

Il y en eut qui prirent une autre parti; ce fut d'aller ſervir en Hongrie, où Vaubecourt Gentilhomme de Champagne ſurprit Javarin avec le petard, inſtrument de guerre juſq'alors inconnu aux Turcs, & le Duc de Mercœur, invité par l'Empereur à prendre part à cette guerre y alla l'année ſuivante avec l'agrément du Roy, s'y ſignala, & y acquit beaucoup plus de veritable gloire, qu'il n'avoit fait dans les guerres civiles de France.

Quoyque la Ligue fut entiérement détruite, les maximes pernicieuſes qu'elle avoit inſpirées à ſes Sectateurs, regnoient encore dans quelques eſprits. Deux Jacobins de Flandre l'un nommé Charles Ridicovi, & l'autre Pierre Arger avoient reſolu entre eux d'aſſaſſiner le Roy, dans le temps qu'il n'avoit pas encore receu l'Abſolution du Pape. Ils vinrent tous deux en France à diverſes fois, pour éxécuter leur deteſtable deſſein, ſans avoir pû en trouver l'occaſion. Ridicovi ayant ſçû que ce Prince avoit été abſous par le ſaint Siége, non ſeulement ne penſa plus à éxécuter ce qu'il avoit projetté; mais encore il déféra ſon complice. Tous deux furent ſaiſis. Arger convaincu d'avoir perſiſté dans ſa damnable réſolution, fut puni de mort, & Ridicovi mis au Fort l'Evêque, où il demeura deux ans ſous le nom d'Avenin, qu'il avoit pris au lieu de ſon véritable nom. Il trouva moyen de s'echapper avant l'éxécution de l'Arrêt de banniſſement prononcé contre luy: mais ayant été arrêté de nouveau, & un Curé de l'Evêché de Langres ayant atteſté, que ce malheureux homme avoit repris ſa premiére penſce d'attenter ſur la Perſonne du Roy, il fut puni du même ſupplice que ſon confrére.

Un Capucin de Milan donna encore avis, qu'un homme qui étoit ſorti de l'Ordre, où

Dupleix

il avoit été frére lay, médiroit un pareil attentat. Celuy-cy fut ſurpris en habit de marmiton, & ayant paru embarraſſé dans l'interrogatoire, & apportant de mauvaiſes raiſons, pour leſquelles il avoit quitté ſon habit, & ſuivoir la Cour, il fut auſſi puni de mort.

C'étoit un horrible ſcandale, de voir ſortir ces monſtres des lieux conſacrez à la plus haute ſainteté, & les Huguenots ſçûrent toûjours fort bien le dire, & le reprocher aux Catholiques : mais ce reproche leur ſiéoit mal ; car outre que les Catholiques deteſtoient alors généralement autant qu'eux, ces horribles deſſeins, auſquels durant la fureur de la Ligue, on ne peut nier que pluſieurs n'euſſent applaudi, c'eſt qu'on avoir trop clairement connu depuis deux ans, l'eſprit de la Secte Huguenote, & ſa diſpoſition à l'égard du Roy, & qu'elle ne tendoit pas à moins, qu'à ôter la Couronne à ce Prince, qu'elle ſe vantoit de luy avoir miſe ſur la tête. L'exemple de Poltrot au regard de François Duc de Guiſe, la conjuration d'Amboiſe, & quelques autres faits ſemblables, montrent aſſez que l'eſprit de faction eſt toûjours le même, & toûjours capable des mêmes excés, ſur tout quand le motif de la Religion peut ſervir de prétexte, pour colorer les plus grands crimes.

Cependant les Agens que le Duc de Savoye envoyoit les uns ſur les autres à la Cour de France, ne recevoient du Roy & de ſes Miniſtres que des réponſes ou générales, ou peu agréables. Enfin on leur declara que le Duc ayant laiſſé paſſer l'année du compromis, & les deux mois de la prorogation que le Roy en avoit faite à la priére du Pape, ſa Majeſté étoit réſoluë de ravoir le Marquiſat de Saluces ; qu'il étoit de ſa réputation plus encore que de ſon intérêt, qu'on ne put pas dire dans l'Europe, qu'il eût été forcé à lâcher une partie de ſon Etat uſurpée d'une maniére ſi indigne par un Prince qui luy étoit ſi inférieur ; qu'au reſte ſi le Duc vouloit remettre de bonne grace le Marquiſat de Saluces, il pourroit enſuite traiter ſur cer article même, repréſenter les droits qu'il y prétendoit avoir, & cumpter ſur la bonté du Roy, qui ne ſe laiſſoit jamais vaincre en honnêteté & en libéralité.

Mémoires de Sulli. T. 1. c. 5. p. 5.

Ces derniéres paroles ne donnoient qu'une fort petite eſpérance au Duc de Savoye, d'avoir ce Marquiſat, ſoit à condition d'hommage, ſoit par une échange. Il n'en déſeſpéroit pas néantmoins tout à-fait ; & pour gagner le Roy, il affecta en diverſes occaſions, de ſe comporter avec beaucoup de froideur au regard des Eſpagnols. Il fit beaucoup valoir auprés du Roy, le refus qu'il venoit de faire, d'envoyer en Eſpagne ſon fils aîné, & ſa fille aînée que Philippe III. luy demandoit pour les faire élever à ſa Cour : mais ſes Envoyez luy donnérent une autre eſpérance qui le flatta beaucoup.

Ils l'aſſûrérent qu'ils avoient reconnu qu'à la Cour de France il y avoit beaucoup de grands Seigneurs mécontens, & que quelques uns d'entre eux, pour peu qu'ils puſſent eſpérer d'être ſecondez, paroiſſoient diſpoſez à exciter de grandes broüilleries dans l'Etat. Ce fut ce qui acheva de déterminer le Duc à venir luy-même à la Cour à deux fins. La premiére, de gagner le Roy par ſes ſoupleſſes, ſur leſquelles il comptoit beaucoup, s'eſtimant le plus habile négociateur de l'Europe, & ayant effectivement un grand eſprit, beaucoup d'adreſſe, de manége, de patience, ſans être d'ailleurs trop ſcrupuleux en fait de ſincérité.

Son autre vûë étoit de prendre des liaiſons avec les mécontens, & s'il pouvoit y réüſſir, de prolonger la négociation, juſqu'à ce que le Roy occupé à demêler les broüilleries qu'il luy ſuſciteroit dans le Royaume, ne fût plus en état de le venir inquiéter dans ſes Etats.

Il luy fit donc agréer ſon voyage à la Cour, en luy proteſtant qu'il n'y venoit que pour recevoir ſes ordres, bien avec luy une amitié trés ſincére, & ſe rapporter de tout à ſa juſtice & à ſa bonté.

An 1599. Guichenon Hiſt. de Savoye.

Il partit de Chamberry le premier de Decembre avec un train de douze cens chevaux, accompagné de la plûpart de ſes Miniſtres, des Seigneurs de ſa Cour, & de ſa plus leſte Nobleſſe.

Le Roy avoit donné ordre partout de le recevoir comme ſa propre perſonne. Monſieur de la Guiche Gouverneur de Lyon luy rendit les plus grands honneurs, juſqu'à luy préſenter le dais qu'il refuſa. Il prit la poſte juſqu'à Rouanne : il s'embarqua ſur la riviere de Loire, & deſcendit par eau juſqu'à Orleans.

Il y trouva le Duc de Nemours qui l'y attendoit, & le Maréchal de Biron ſur la route de Fontainebleau où la Cour étoit alors, & un peu plus loin, le Duc de Montpenſier qui avoient tous été envoyez pour le complimenter. Le Roy ſe diſpoſoit à aller luy-même le recevoir ſur le chemin : mais le Duc pour luy épargner cette peine, partit de grand matin avec le Duc de Nemours & quelques Seigneurs de ſa ſuite, & arriva à Fontainebleau, comme le Roy ſortoit de la Meſſe, & alloit monter à cheval.

En approchant du Roy, il mit un genoüil en terre. Ce Prince le releva auſſi tôt, l'embraſſa, luy fit les plus aimables careſſes, & le régala magnifiquement pendant ſept jours, durant leſquels il luy tint ſouvent compagnie, luy montrant luy-même les augmentations qu'il avoit faites au Château, ſe promenant ſouvent avec luy dans les jardins, le menant à la chaſſe ; mais ſans jamais luy parler d'affaires, ce qui l'inquiétoit fort, parce qu'il s'étoit attendu que le Roy luy en feroit la premiére ouverture ; mais il avint

affaire à un Prince auſſi habile que luy, qui le connoiſſoit à fond, & qui étoit bien preparé contre ſes artifices.

Le huitieme jour, le Roy le mena à Paris, où il luy avoit fait preparer un appartement au Louvre. Le Duc l'en remercia, & alla deſcendre à l'Hôtel du Duc de Nemours ſon parent, & Prince de la Maiſon de Savoye. Les Fêtes de Noel ſe paſſerent partie en dévotions, partie en divertiſſemens, en bals, en tournois, en courſes de bagues.

Le premier jour de l'an, le Duc fit des profuſions en Etrennes aux perſonnes les plus conſiderables de la Cour, & particulierement à Mademoiſelle d'Entragues qu'il vouloit mettre dans ſes intérêts, comme il avoit toûjours tâché d'y avoir la feuë Ducheſſe de Beanfort. Le Maréchal de Biron refuſa deux beaux chevaux dont il luy voulut faire preſent, diſant qu'il ne luy convenoit pas de rien recevoir d'un Prince qui étoit en différend avec ſon Roy, ſoit qu'effectivement il en uſât ainſi par ce ſcrupule, ſoit pour mieux cacher les intrigues que quelques-uns ont prétendu qu'il avoit déja avec le Duc.

An. 1600.

Mathieu l. 2.

Ce Prince & le Roy ſe firent auſſi réciproquement des préſens aſſez magnifiques. Le Duc, dit on, dépenſa bien quatre cens mille écus en bijoux & en autres largeſſes; mais rien ne luy fit plus d'honneur, & ne luy donna plus de réputation de galand homme, que la maniére dont il ſe comporta en jouant un jour aux cartes avec le Roy au jeu de la Prime, qui étoit alors fort en uſage à la Cour.

Il s'agiſſoit de quatre mille piſtoles. Le Roy croyant avoir un jeu sûr, le jetta ſur la table. Le Duc toutefois avoit ce qu'ils appelloient un fredon de quatre cinq qui le faiſoit gagner: mais ayant montré ſon jeu au Duc de Guiſe, & à d'Aubigné qui rapporte ce trait dans ſon Hiſtoire, il mêla les cartes, comme s'il eût perdu, & laiſſa l'enjeu au Roy.

T. 3. l. 5. c. 5.

La politique avoit beaucoup plus de part que la générosité dans ces libéralitez du Duc de Savoye: mais il s'ennuyoit fort de ce que le Roy ne luy donnoit aucune occaſion de parler du principal ſujet de ſon voyage. Il en jetta quelques mots dans un entretien; & la réponſe du Roy luy fit aſſez connoître, que ſon intention étoit de retirer de ſes mains le Marquiſat de Saluces. La maniére dont les principaux du Conſeil luy parlérent, ne luy laiſſérent aucun lieu d'en douter, & il demanda enfin au Roy que l'on conférât là-deſſus.

Les Commiſſaires furent nommez de part & d'autre. Ceux du Roy furent le Connétable, le Chancelier, le Baron de Roſni, le Maréchal de Biron, & Monſieur de Villeroy. Le Duc choiſit pour les ſiens le Marquis de Lullins, le Commandeur Berton, les ſieurs Dominique Belly grand Chancelier de Savoye, & Roncas. Le Patriarche de Conſtantinople faiſant depuis peu la fonction de Nonce en France, aſſiſta auſſi aux Conferences.

Sur l'affaire du Marquiſat de Saluces dont il s'agiſſoit, il y avoit deux points à vuider. Le premier étoit les droits que le Roy d'une part, & le Duc de l'autre, prétendoient avoir ſur ce Marquiſat. Le ſecond regardoit ce qu'on appelle le poſſeſſoire, ſur quoy le Roy demandoit qu'on luy fiſt juſtice, avant l'éxamen du fond: c'eſt à dire qu'avant que l'on jugeât des prétentions de l'une & de l'autre partie, on le retabliſt dans la poſſeſſion, où les Roys de France étoient avant que le Duc s'en fût emparé durant la guerre civile, & lorſque les deux Etats étoient en paix l'un avec l'autre. Les Ambaſſadeurs de France & de Savoye à Rome avoient déja fait chacun leurs productions devant le Pape, & le Duc demandoit que le petitoire fut jugé en même temps que le poſſeſſoire, parce qu'il luy ſeroit impoſſible de ſoûtenir ſon droit, ſi une fois le Marquiſat de Saluces étoit remis entre les mains du Roy, à moins qu'il n'eût recours à ſes Alliez; & que s'il étoit contraint à leur demander du ſecours, cela cauſeroit une fâcheuſe guerre en Italie. D'ailleurs il prétendoit que ſes prédeceſſeurs ayant été dépoüillez de ce Domaine, il luy avoit été permis de le recouvrer, l'occaſion favorable s'étant préſentée de le faire.

Outre ces raiſons, le Duc produiſoit quelques hommages faits pour le Marquiſat de Saluces à ſes prédeceſſeurs, tandis qu'ils n'étoient encore que Comtes de Savoye, & n'avoient point encore le titre de Duc qui ne fut donné qu'en 1416 à Amedée VIII. du nom par l'Empereur Sigiſmond. Monſieur de Sillery Ambaſſadeur de France à Rome montroit au contraire des hommages faits pour ce Marquiſat aux Dauphins de Viennois, & que par conſequent c'étoit un fief mouvant du Dauphiné. Il produiſoit trois inveſtitures données par François I. aux Marquis de Saluces, & faiſoit grand fond ſur ce que le dernier de ces trois Marquis étant mort ſans hoirs, le Marquiſat avoit été réüni à la Couronne de France. Il ajoûta que dans le traité de Câteau-Cambreſis entre Henri II. & Philippe II. Roy d'Eſpagne, par lequel le Duc de Savoye fut rétabli dans la plus grande partie de ſes Etats, ce Duc ne fit pas ſeulement la moindre mention du Marquiſat de Saluces, que Henri II. l'avoit poſſédé paiſiblement, & que ſes trois enfans & ſucceſſeurs au Royaume, l'avoient poſſédé de même, juſqu'à l'invaſion du Duc actuellement regnant; que les hommages faits à quelques Comtes de Savoye, ou au Duc de Milan, ou à quelques autres, n'avoient été faits que par force, ou par cabale, ou ſeulement de quelques Terres du Marquiſat, & qu'Amedée VIII.

premier Duc de Savoye ayant eu quelques prétentions ſur ce Marquiſat, en avoit remis la déciſion au Parlement de Paris qui l'en avoit debouté par deux Arrêts avec dépens.

Toutes ces raiſons furent de nouveau produites de part & d'autre par les Commiſſaires du Roy & du Duc de Savoye dans les conférences de Paris. Ceux du Duc ajoûtérent que ce Marquiſat coûtoit au Roy pour le garder, dix fois plus qu'il n'en tiroit de revenu. Guichenon Hiſt. de Savoye.

Aprés qu'on eût expoſé ſes droits des deux côtez, on chercha les voyes d'accommodement. La premiére propoſition qui fut faite par les Commiſſaires de Savoye, fut qu'on laiſſât ce Marquiſat au Duc, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France, propoſition que le Roy avoit ſemblé agréer dans un traité qui avoit été commencé à Bourgoin l'an 1595. par Monſieur de Sillery, ou bien qu'en recompenſe du Marquiſat que le Duc garderoit en Souveraineté, le Roy ſe contentât de quelques Villes & Chateaux qu'il avoit pris en Breſſe durant la guerre.

Cette propoſition ayant été rejettée, ils en firent une autre, ſçavoir, que le Marquiſat demeurant au Duc en Souveraineté, ſon Alteſſe remettroit au Roy le Fort de Demont au pied de l'Argentiére avec l'artillerie qui y étoit, Roqueſparvieres & Cental qui ſeroit demoli, & outre cela, tous les Forts, Villes & Bourgades qui ſont entre Demont, Roqueſparvieres & Cental, la vallée de Barcelonnette, Terresneuves & autres lieux au delà de l'Argentiére, le Fort de ſaint Jean en Pragelas dans l'état où il étoit Château-Dauphin & Pont: ils y ajoûtoient depuis Baſque avec la Juriſdiction & le Mandement.

Le Patriarche de Conſtantinople, qui ſuivant l'inclination du Pape, avoit grande envie que le Marquiſat demeurât au Duc, repreſenta à ce Prince, qu'on n'avanceroit rien, tandis qu'à toutes ſes offres on n'ajoûteroit pas quelque Place, qui donnât au Roy un paſſage en Italie: ſur quoy le Duc offrit Coni avec ſon Mandement, à la reſerve de Saint Dalmace & la Vallée de Sture juſqu'à l'Argentiére; mais le Roy tint ferme, pour être réintégré au Marquiſat de Saluces, ou du moins pour le ſequeſtre entre les mains du Pape, auquel il avoit conſenti dés l'année précédente, en attendant qu'on eût diſcuté les droits des parties.

Le Duc voyant que les choſes tournoient tout d'une autre maniére qu'il n'avoit eſpéré, conſentit, ou fit ſemblant de conſentir à la réintégrande: mais il y ajoûta les conditions ſuivantes; que le Roy ne nommeroit point pour Gouverneur au Marquiſat une perſonne qui luy fut déſagréable; que l'on ne mettroit dans les Places fortes, que des Garniſons Suiſſes priſes des ſix cantons Catholiques; que le Gouverneur feroit ſerment de rendre le Marquiſat à celuy à qui il ſeroit ajugé par le Pape qui decideroit le different dans l'eſpace de deux ou trois ans pour le plus tard; qu'il ne ſe feroit aucun changement dans le Marquiſat, que celuy des Garniſons, & que le Roy rendroit tout ce qu'il avoit pris dans la Breſſe.

Le Patriarche de Conſtantinople ſe chargea de propoſer ce projet d'accommodement au Roy qui refuſa de l'accepter, à moins que l'on n'y changeât pluſieurs des conditions. Il dit qu'il ne pouvoit conſentir que les Places fortifiées fuſſent tenuës par des Garniſons Suiſſes; que ce ne ſeroit plus une reintégrande, mais un depoſt du Marquiſat entre les mains des Cantons; qu'il vouloit bien néantmoins que pendant deux ans, les Villes fuſſent gardées par des Suiſſes, mais que les Garniſons des Citadelles & des Châteaux, & tous les Officiers ſeroient François: & qu'au reſte il s'obligeoit volontiers à nommer pour Gouverneur du Marquiſat, une perſonne que le Duc de Savoye ne pourroit nullement regarder comme ſon ennemi.

Cette réponſe n'ayant pas ſatisfait le Duc, le Roy fit luy-même au Patriarche une derniere propoſition qui étoit, ou de s'en tenir à ce même projet ainſi réformé, ou bien à un autre qu'il luy propoſa: ſçavoir que le Duc gardât le Marquiſat de Saluces en toute Souveraineté, & que ſon Alteſſe donnât par forme d'echange, ou de recompenſe, tout le pays de Bredé, Barcellonnette avec ſon Vicariat juſqu'à l'Argentiére, le Val de Sture, celuy de la Peroute avec ſes dependances, & la Ville & le Château de Pignerol avec ſon territoire; que toutes les autres Villes & Terres occupées de part & d'autre, fuſſent reſtituées dans le même temps que l'echange s'éxécuteroit, & que le Duc fiſt demolir le Fort de Roche Dauphin, moyennant quoy il promettroit de s'employer pour terminer les differens que le Duc avoit avec le Canton de Berne & avec Genéve par la voye de la Juſtice. Ce projet fut mis par écrit; & aprés que le Duc en eût délibéré avec ſon Conſeil, les articles furent ſignez le vingt ſeptiéme de Fevrier; & il fut dit que le Duc opteroit dans le premier de Juin ſuivant.

Des que cet écrit fut ſigné, le Duc fort peu content du ſuccés de ſon voyage ſe diſpoſa à retourner dans ſes Etats. On ne comptoit guéres à la Cour ſur la ſignature, parce que dans l'alternative dont il s'agiſſoit, il n'avoit pas ce qu'on ſçavoit qu'il s'étoit propoſé, ſçavoir, de faire tellement ſon traité, que l'entrée de ſes Etats fût fermée aux troupes Françoiſes; or ſoit qu'il rendît le Marquiſat de Saluces, ſoit qu'en le retenant il cedât Pignerol & les autres Places nommées dans le Traité, la porte en étoit toûjours ouverte au Roy: & l'on fut perſuadé, qu'il An. 1600.

qu'il n'avoit ſigné que pour ſe retirer de la Cour de France, & que parce que le délay qu'on luy accordoit pour la concluſion, luy donnoit le loiſir de delibérer, & de chercher les moyens de rompre, s'il jugeoit la rupture avantageuſe pour luy.

D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 3.

Ce fut par cette raiſon, que quelques-uns du Conſeil propoſérent au Roy de l'arrêter, dautant que par ce moyen il auroit le Marquiſat de Saluces, ſans qu'il luy en coutât ni guerre ni dépenſe, & que d'ailleurs l'uſurpation que le Duc avoit faite de ce Marquiſat en pleine paix, juſtifieroit la conduite qu'on tiendroit à ſon égard, & la feroit regardet comme une repréſaille: mais le Roy répondit d'une maniére veritablement Royale à ceux qui luy donnoient ce Conſeil, que la parole d'un Prince eſt inviolable; que la perfidie de ſes ennemis ne doit luy ſervir qu'à donner du luſtre à ſa fidélité, & que quoy qu'il en dût arriver, il aimoit mieux imiter la conduite que François I. tint à l'égard de Charles V. que le mauvais exémple du Duc de Savoye. Comme il ſçût que ce Prince avoit quelque inquiétude là deſſus, il luy fit dire, qu'il retourneroit dans ſes Etats avec la même liberté, qu'il en étoit ſorti

Le Duc raſſeuré par cette nouvelle promeſſe, quitta le deſſein qu'il avoit propoſé à quelques-uns de ſes confidens, de s'échaper ſecrétement de la Cour, & en parrit avec l'agrément du Roy au commencement de Mars, laiſſant le ſieur Berliet-Chiloup Archevêque de Tarentaize avec la qualité de ſon Ambaſſadeur à la Cour de France. Le Roy ſuivi de toute la Cour l'accompagna juſqu'au pont de Charenton, & luy donna le Baron de Lux pour le conduire juſques ſur la frontiére.

An. 1602.

Il arriva le quatorziéme de Mars à Bourg en Breſſe. Il dépêcha de là un courier au Roy avec des Lettres de remerciemenr, pour tous les honneurs qu'il luy avoit faits, & paſſa à Chamberri, où il demeura juſqu'au vingtiéme de May.

Avant qu'il en partît, le Patriarche de Conſtantinople, & le ſieur Brulart de Berni frére du Préſident de Sillery l'y vinrent trouver, pour le ſommer de faire l'option dont on étoit convenu dans le traité de Paris; dautant que le premier de Juin, qui étoit le terme marqué par la concluſion du traité, étoit déja fort proche. Il leur promit de leur faire ſçavoir ſa réſolution à Turin, & cependant il renvoya Roncas à la Cour de France, pour obtenir du Roy un nouveau délay. C'étoit afin de donner le temps à Belly ſon Chancelier qu'il avoit envoyé en Eſpagne, de le raccommoder avec cette Cour, & de ſçavoir s'il en pourroit obtenir du ſecours en cas de rupture avec la France.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Cet Envoyé avoit été aſſez mal receu. On luy dit qu'on ſçavoit les propoſitions que le Duc de Savoye avoit faites à Paris, & que pour obtenir que le Marquiſat de Saluces luy demeurât, il avoit offert au Roy de France de l'aider à la conquête du Duché de Milan. Le Chancelier nia ce fait, quoyqu'il fût trés-véritable, & fit extrêmement valoir les intelligences que le Duc avoit ménagées en France. On fit ſemblant de le croire ſur le premier article; & comme entre les Princes l'intérêt fait oublier les plus grandes injures, on l'aſſeura que non ſeulement on n'abandonneroit pas le Duc de Savoye, mais qu'en cas de guerre, on le ſecoureroit de toutes les forces d'Eſpagne.

Cependant Roncas fit ſi-bien, qu'il obtint une prolongation de tout le mois de Juillet pour l'éxécution du traité; & le Roy qui prévoyoit ce qui arriveroit de toutes les irréſolutions affectées du Duc, vint à Lyon, dans l'eſperance que ce Prince le voyant ſi prés de ſes Etats, ſeroit intimidé, & prendroit enfin le parti de la paix: mais le contraire arriva, & le Marquis de Lullins étant venu trouver le Roy, luy déclara de la part du Duc, que les conditions du traité de Paris, étoient ſi dures, que ſon Maître ne pouvoit les accepter.

Sur cette déclaration le Roy envoya Monſieur de Montmorency Foſſeuſe en Piemont, pour ſommer de nouveau le Duc touchant l'éxécution du traite. Il répondit nettement qu'il ne rendroit point le Marquiſat de Saluces, & que ſi le Roy entreprenoit de le luy enlever par force, il luy prépareroit de ſon côté de la beſogne pour quarante ans.

Lettre 242 du Cardinal d'Oſſat.

Une réponſe ſi fiére luy auroit fait déclarer la guerre ſur le champ; mais Roncas etant revenu trouver le Roy, & luy ayant promis que le Duc luy donneroit ſatisfaction, il y eut encore quelques conférences entre le Marquis de Lullins & l'Archevêque de Tarentaize d'une part, & le Préſident Janin & le ſieur de Berni de l'autre: ils arrêtérent de nouveau à Lyon les articles du traité le vingt-uniéme de Juiller, mais ſans le ſigner, Roncas ayant ſupplié le Roy de trouver bon que le Duc ſon Maître le vît, avant que ſes Ambaſſadeurs le ſignaſſent. Le Roy y conſentit, en luy déclarant que s'il n'étoit ſigné dans le cinquiéme d'Août, il n'en vouloit plus entendre parler. Roncas le porta à Turin: mais le Duc au lieu de le renvoyer vers le Roy, ſe contenta de dépêcher un courrier à ſes Ambaſſadeurs, par lequel il leur ordonna de conclure le traité, ſans donner autre aſſeurance qu'il le ſigneroit.

An. 1600.

Il engagea le Patriarche de Conſtantinople qui paſſoit par Turin pour aller à Rome, à retourner à Lyon, pour aſſeurer de nouveau le Roy de la reſtitution du Marquiſat: mais il n'étoit plus temps: car le Roy indigné de ſe voir ainſi amuſé, avoit donné ordre au Marquis de Lullins de ſe retirer, & avoit déclaré la guerre au Duc.

Tous les retardemens de ce Prince n'avoient eu pour but, que de donner le temps au Comte de Fuente Gouverneur du Milanés, d'aſſembler ſon armée. Il vouloit en-

Lettre 231 du Cardinal d'Oſſat. Lettre 234.

core voir le ſuccés d'une conférence, qui ſe tint au mois de Juin à Boulogne en Picardie avec permiſſion du Roy, pour la paix entre la Reine d'Angleterre & l'Archiduc, laquelle fut ſans effet. Et ce qu'on oſeroit à peine croire, s'il n'avoit pas déja été publié dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat, ce Duc faiſoit grand fond ſur les exécrables deſſeins qui ſe formoient de temps en temps contre la vie du Roy.

Mais les Eſpagnols qui promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient tenir, ne furent pas aſſez à temps au ſecours du Duc, qui ſe vit bien-tôt enlever une grande partie de ſes Etats d'en deçà les Monts: car le Roy à qui toutes ces ruſes du Duc de Savoye ne faiſoient point prendre le change, avoit fait avancer ſes troupes, dont il fit deux corps: l'un ſous les ordres de Monſieur de Leſdiguiéres, devoit entrer en Savoye par Chamberry, & l'autre commandé par le Maréchal de Biron étoit deſtiné pour fondre dans la Breſſe.

An. 1600.

Ce Maréchal ſe mit en marche l'onziéme d'Août. Dés le lendemain il ſurprit Bourg capitale de cette Province, & l'emporta par le moyen du petard ſans réſiſtance. Il n'y eut que quelques Suiſſes qui s'étant retranchez dans un baſtion, ſe rendirent par capitulation. La Ville fut pillée: le Maréchal laiſſa la citadelle bloquée ſous les ordres du Baron de Lux, & alla ſe ſaiſir de Pont-d'Ains, de Poucin, des Alimes, d'Ambronay, de ſaint Denis de Chauſſon, de ſaint Ramberr, de Belley, de Pierre Châtel, de Seyſſel, qui étoit la ſeule Place du Bugey où il y eût garniſon, du Fort de la Cluſe, & du pays de Gex. Le Duc de Guiſe dans le même temps, manqua de ſurprendre le Château de Nice, & y fit quelque perte. Les Savoyards prétendirent que le Duc de Guiſe en fuyant, y avoit perdu ſon chapeau & ſon épée, & en formérent une eſpéce de trophée dans l'Egliſe de ſainte Réparate.

Le Patriarche de Conſtantinople étant venu le quinziéme d'Août à Grenoble où le Roy étoit, fit tous ſes efforts, pour ſuſpendre la guerre: mais le Roy, ſans avoir egard à ſes remontrances, ſe contenta de le renvoyer à ſes Miniſtres qu'il trouveroit à Lyon, pour conférer avec eux.

Hiſtoire de Leſd guiéres, l. 6. c. 12.

Tandis que le Maréchal de Biron ſoumettoit la Breſſe & les pays des environs, Leſdiguiéres entra en Savoye: Créqui s'empara de la Ville de Montmelian & bloqua le Château: Crillon avec le Régiment des Gardes ſe ſaiſit des Fauxbourgs de Chamberry; & le Roy s'étant avancé juſqu'au Fort des Barraux, & ayant fait de-là ſommer Jacob Gouverneur de Chamberry, celuy-cy fut contraint par les Bourgeois de rendre la Ville. Enſuite le Roy prit Miolans, & Leſdiguiéres s'empara de Conflans, paſſage pour entrer dans la Tarentaize: Charbonniere qui eſt la clef de la Maurienne, ſe rendit auſſi aprés quelques jours de défenſe le dix-neuviéme de Septembre. Aprés quoy Leſdiguiéres ſoumit toutes les Places de cette Vallée juſqu'au pied du Mont Cenis. De-là il paſſa dans la Tarentaize, où il ne trouva pas plus de réſiſtance. Ainſi toute la Savoye fut enlevée au Duc, excepté le Château de Montmelian & le Fort de Sainte Catherine proche de Genéve, vers lequel Monſieur de Sancy étoit avec quelques troupes, moins à deſſein d'aſſiéger ce Fort qui n'étoit pas aiſé à prendre, que pour tenir les Savoyards en inquiétude.

Leſdiguiéres & Roſny qui avoit été fait depuis peu Grand-Maître de l'Artillerie, aſſiégerent le Château de Montmelian, nonobſtant la réputation de cette Place, qui paſſoit pour une des plus fortes de l'Europe. Roſny fit guinder ſix canons ſur une Montagne qui la commandoit, & où l'on ne croyoit pas qu'il fût poſſible d'y en conduire; ce qui étonna fort le Comte de Brandis Gouverneur du Château.

Durant toutes ces expéditions, Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés du Roy tenoit bonne contenance, & ne faiſoit point paroître que le Roy d'Eſpagne prît beaucoup d'intérêt aux pertes du Duc de Savoye; mais le Duc de Suſſe Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome ſe donnoit de grands mouvemens auprés du Pape, pour l'engager à reprendre la médiation entre le Roy & le Duc, luy marquant en même temps que ſon Maître ſouhaitoit fort que le Roy de France ſe contenât d'un dédommagement en deça des Alpes pour le Marquiſat de Saluces, & que Pignerol n'y fût pas compris.

Mémoires du Cardinal Bentivoglio. c. 5.

Le Pape s'excuſa d'abord, ſur ce que le Duc de Savoye ne s'étoit pas fié à luy; qu'il avoit refuſé le ſequeſtre du Marquiſat, auquel le Roy avoit conſenti; qu'il avoit mieux aimé aller negocier luy-même à la Cour de France; que le Duc l'avoit même ſoupçonné de vouloir faire tomber le Marquiſat de Saluces à quelqu'un de ſes parens; de quoy ayant été trés-offenſé comme d'une choſe trés-éloignée de ſa penſée, il s'étoit déporté de l'arbitrage. Neanmoins, il ſe laiſſa gagner, & envoya au Roy le Cardinal Aldobrandin ſon néveu avec le titre de Légat, pour tâcher de moyenner la paix.

Le Cardinal étant arrivé à Tortone, le Duc s'y rendit avec l'Archevêque de Bari Nonce du Pape à Turin, & Dom Mendez de Ledeſma Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés du Duc de Savoye. Leurs conférences ſe terminérent à prier le Legat, d'engager le Roy à recevoir le pays de Breſſe en dedommagement du Marquiſat de Saluces. Leur vûë commune étoit, d'éloigner les François autant qu'il ſeroit poſſible du Piémont & du Duché de Milan. Cependant le ſiége de Montmelian ſe pouſſoit avec vigueur. Le Roy en rappella Leſdiguiéres, pour ſatisfaire la jalouſie du Maréchal de Biron contre ce Sei-

Chap. 4

gneur. Il donna ſes ordres pour le ſiége de la Citadelle de Bourg, & alla luy-même reconnoître le Fort de ſainte Catherine.

Le Légat arriva à Chamberri au commencement de Novembre, ayant paſſé auprés de Montmélian, dont le Gouverneur avoit capitulé dés le quarorziéme d'Octobre, & promis de ſe rendre le ſeiziéme de Novembre, s'il n'étoit ſecouru.

An 1600.

Le Duc de Savoye ſur une ſi fâcheuſe nouvelle, étoit parti de Turin avec une armée de dix mille hommes de pied, de quatre mille cinq cens Arquebuſiers à cheval, & de huit cens Maîtres, pour venir au ſecours. Il avoit pris ſa route par le Val d'Aoſt, paſſé le petit ſaint Bernard, & étoit venu camper à Aixme, le douziéme de Novembre: mais les neiges, & les troupes que le Roy avoit à Conflans, & à Montiers l'empêchérent de paſſer outre. Le Roy ſur le bruit qui courut que le Duc penſoit à entrer dans le Foucigny, alla en perſonne au paſſage du Cornet, & le Maréchal de Biron, à celuy de Nôtre-Dame de la Gorge. Ces précautions firent que le Duc déſeſpera de forcer aucun de ces paſſages.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Le Légat étant à Chamberry, fit donner avis de ſon arrivée au Roy, qui refuſa de l'admettre à ſon audience avant la priſe de Montmelian, qu'on n'attendoit pas ſi tôt, à cauſe de l'approche du Duc de Savoye. Ce Prince eut en ce tems-là un petit avantage ſur le Comte de Soiſſons & ſur Leſdiguiéres, dans un choc où ils perdirent trois cens Cavaliers, outre quelques priſonniers: mais Brandis Gouverneur de Montmelian, n'attendit pas le terme de la capitulation, & ſe rendit le neuviéme de Novembre.

Ce Gouverneur ayant ſi mal ſervi ſon Maître, n'oſa paroître devant luy, & ſe retira en France, & puis à Brandis en Suiſſe: mais étant quelque temps aprés venu à Caſal, il y fut enlevé, & mené en priſon à Turin.

Le Roy aprés cette conquête alla à Chamberry pour voir le Légat, & y arriva le vingt-cinquiéme de Novembre. Sur l'ouverture que ce Cardinal luy fit de la paix, & de la reſtitution du Marquiſat de Saluces, à condition qu'on rendît au Duc les Places priſes ſur luy, le Roy répondit qu'il n'étoit plus queſtion de cette reſtitution pure & ſimple, puiſque le Duc l'avoit refuſée ſi long-temps: mais qu'il prétendoit au contraire qu'on luy reſtituât tous les revenus du Marquiſat depuis l'uſurpation avec les frais de la guerre, leſquels ſeuls montoient à huit cent mille écus; & ſur les inſtances que luy fit le Légat, de vouloir bien écoûter les ſieurs Arconas & des Alymes envoyez du Duc, qu'il avoit amenez avec luy, & d'accorder une Tréve, afin de faciliter la concluſion du traité de paix, le Roy luy dit que pour la Tréve, il ne l'accorderoit pas: mais qu'à ſa conſidération il recevroit bien les deux Envoyez, à qui il permit de venir luy faire la reverence. Il ajoûta au Légat que ſa preſence étant neceſſaire à ſon armée, & ſes affaires ne luy permettant pas de traiter avec luy, il le prioit de s'adreſſer à Monſieur de Villeroy, qui luy feroit ſçavoir plus en particulier ſes intentions. Le Légat alla trouver Monſieur de Villeroy à Lyon; & je dois remarquer ici que l'on obmit en cette occaſion une formalité, qui s'obſervoit toûjours en France, ſçavoir la limitation des pouvoirs du Légat par le Parlement de Paris, & la raiſon pourquoy on négligea cette formalité, fut que le Roy ne penſoit qu'à terminer au plûtôt de maniere ou d'autre l'affaire de Savoye.

Thuan. l. 123.

Ce Prince qui ne vouloit plus être la dupe des artifices du Duc, & qui prevoyoit que tandis que la Citadelle de Bourg & le Fort ſainte Catherine tiendroient, il auroit peine à le mettre à la raiſon, alla luy-même preſſer ces deux ſiéges. Celuy de ſainte Catherine finit le ſeiziéme de Décembre par la priſe de cette Place, qui avoit infiniment coûté au Duc de Savoye à fortifier, & qu'il regardoit non ſeulement comme un frein pour Genéve, mais encore comme un moyen de ſe faciliter la priſe de cette Ville, ſi jamais l'occaſion favorable de l'aſſiéger ſe préſentoit.

An. 1600.

Pour ce qui eſt du ſiége de la Citadelle de Bourg, la bravoure de Bouvens qui en étoit Gouverneur, le fit durer beaucoup plus long temps. Il ne ſe rendit que l'année ſuivante, un peu avant la concluſion de la paix. Le Légat en traita pendant l'abſence du Roy avec le Preſident Janin & le Préſident de Sillery, qui ne faiſoit que de revenir de ſon Ambaſſade de Rome, & avec les ſieurs Arconas & des Alymes Plenipotentiaires du Duc de Savoye.

Mathieu l. 2.

La premiére propoſition que ceux cy firent, fut la reſtitution du Marquiſat de Saluces, pourvû que le Roy voulût bien auſſi rendre au Duc de Savoye ce qu'il avoit pris ſur luy. Les deux Plenipotentiaires de France répondirent ce que le Roy avoit déja dit au Légat, qu'il falloit y ajoûter les frais qui avoient été faits pour une guerre, que le Duc s'étoit attirée, aprés tous les moyens juſtes qu'on luy avoit propoſez de la prévenir. Le Légat propoſa un autre ſyſtême plus conforme aux intentions du Pape, du Roy d'Eſpagne, & même du Duc de Savoye, qui fut que le Duc cédât au Roy la Breſſe avec Bourg & la Citadelle qu'on aſſiegeoit actuellement. Il fut répondu à cette propoſition que le Duc de Savoye étant à Paris, l'avoit déja faite, & beaucoup plus ample, cédant avec la Breſſe pluſieurs autres territoires, & que l'état où il ſe trouvoit, ne comportoit pas qu'il diminuât ſes offres. Le Légat en convint, & ajoûta encore le Bugey & le Val Romey.

An 1600. Mémoires d'Aumale, c. 2.

Le Roy conſulté là-deſſus, agréa la choſe: mais il fit dire par ſes Miniſtres, qu'il ne prétendoit accorder au Duc de Savoye que le ſeul Marquiſat de Saluces, & que les Châteaux de Démont, de Contal & Roqueſparviére étant

ces dépendances du Comte de Provence, ils ne pouvoient être compris dans cette ceſſion du Marquiſat. Les Ambaſſadeurs de Savoye furent ſurpris de cette replique, à laquelle ils ne s'etoient pas attendus; mais comme leur but principal etoit de conſerver le Marquiſat de Saluces, ils offrirent au lieu de ces Places, le Bailliage de Gex, & cent mille écus pour l'Artillerie qui avoit été priſe dans Carmagnole, lorſque le Duc envahit le Marquiſat.

L'offre fut acceptée, & ces points eſſentiels étant reglez, on ne doutoit plus de la concluſion du Traité, lorſqu'un nouvel incident la ſuſpendit tout à coup. Le Roy ayant pris le Fort de Sainte Catherine, fut extrêmement ſollicité par les Bourgeois de Genéve de le faire démolir, parce que le voiſinage de ce Fort incommodoit beaucoup leur Ville, & les tenoit en une inquietude continuelle; car ils n'ignoroient pas que l'intention du Duc de Savoye, en le faiſant conſtruire, avoit été de les tenir toûjours bloquez de ce côté-là. Le Roy pour leur faire plaiſir ordonna la démolition; & elle fut faite.

Le Légat s'en tint fort offenſé, parce que dans les conferences on luy avoit promis, qu'au cas que la paix ſe fiſt, on rendroit au Duc de Savoye toutes ſes Places en l'état où elles étoient, quand on les avoit priſes: & Meſſieurs de Bellièvre & de Villeroy luy avoient donné leur parole ſpecialement pour le Fort de ſainte Catherine, ne ſçachant pas que le Roy avoit fait une promeſſe contraire à ceux de Genéve. Le Légat avoit luy-même écrit à Rome ce que ces deux Meſſieurs luy avoient promis touchant ce Fort, parce qu'il ſçavoit que cela ſeroit fort agréable au Pape; de ſorte que dans la colere, il dit qu'il retiroit toutes ſes paroles, puiſqu'on ne luy tenoit pas celles qu'on luy avoit données, & qu'il ne vouloit plus ſe mêler de cette négociation.

Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne appréhendant cette rupture, ſupplia le Roy de trouver quelque moyen de ſatisfaire le Légat, & ajoûta qu'il l'en conjuroit d'autant plus inſtamment, que ſi la guerre ſe pouſſoit d'avantage contre la Savoye, il prevoyoit que le Roy ſon Maître ne pourroit s'empêcher d'y prendre part.

A ces dernières parmles le Roy regarda Taſſis d'un œil irrité, & luy dit: *Monſieur l'Ambaſſadeur, on ne me fera rien faire par force ni par menaces, & quand il me plaira, je porteray la guerre juſques dans le milieu des Etats du Roy voſtre Maiſtre.*

Les choſes en étant là, les conférences ceſſérent, & les Ambaſſadeurs de Savoye affectoient de n'en paroître pas fort inquiétez. Ils eſperoient en effet que la vigoureuſe défenſe que Bouvens faiſoit à la Citadelle de Bourg, donneroit le loiſir au Duc de la ſecourir, ou du moins de la ravitailler de maniére qu'elle pût occuper encore long temps les forces du Roy, qui ſe ruineroient par la rigueur de la ſaiſon: mais ayant reçû une Lettre de ce Gouverneur, par laquelle il leur apprenoit le mauvais état de ſa garniſon, & que la diſette de vivres l'obligeroit à ſe rendre inceſſamment, pour n'être pas contraint, s'il attendoit plus long-temps, à faire une capitulation honteuſe, ils changérent de penſée & de conduite, & preſſérent le Légat de reprendre le traité.

Il refuſa de le faire, à moins qu'ils ne luy donnaſſent une déclaration par écrit, que c'étoit à leur priére qu'il reprenoit la negociation, comme une choſe avantageuſe au Duc de Savoye, & néceſſaire à ſes Etats, & qu'ils ſigneroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils le firent; & luy qui avoit autant d'envie qu'eux, de ne pas laiſſer ſon ouvrage imparfait, pour l'honneur qui luy reviendroit d'avoir fait cette paix, & delivré l'Italie de la crainte d'une dangereuſe guerre qui la menaçoit, réſolut nonobſtant le chagrin que luy cauſoit la démolition du Fort de ſainte Catherine, de renoüer l'affaire.

Il eût fort ſouhaité que le Roy l'eût luy-même remis ſur les voyes: mais il n'oſoit l'eſpérer; & le Roy effectivement ne crut pas le pouvoir faire avec honneur. Un ordre que ce Prince donna à Monſieur de Roſny, inquiéta plus que jamais le Légat; mais il luy fournit en même temps une ouverture pour rentrer en matiere.

L'ordre que le Roy donna à Monſieur de Roſny, étoit d'aller à Paris, afin d'y faire les preparatifs pour la campagne de Piémont au commencement du printemps. Ce Seigneur alla prendre tout botté congé du Légat, & affecta de luy dire le ſujet de ſon voyage. Le Légat luy répondit qu'il étoit bien fâché de voir tant de peines qu'il avoit priſes, & tant de ſoins qu'il s'étoit donnez, demeurez inutiles, & qu'il voyoit bien que le Roy, quelque ſemblant qu'il fiſt de vouloir la paix, étoit reſolu à la guerre: à quoy Roſny repartit, que ſi la paix étoit bonne avant la demolition du Fort de ſainte Catherine, elle l'étoit encore aprés; qu'il étoit ſurpris qu'on demeurât en ſi beau chemin pour ſi peu de choſe; que le fond en demeureroit au Duc de Savoye, & que pour cinquante mille écus, il remettroit ce Fort ſur pied dés qu'il le jugeroit à propos.

Mais, reprit le Légat, il y a encore beaucoup d'autres points à vuider, & il luy en marqua juſqu'à ſept, le conjurant en même temps de l'aider à renoüer les Conferences. Roſny qui ſçavoit parfaitement les intentions du Roy, luy répliqua que de ces ſept points, il y en avoit quatre ſur leſquels le Roy ne ſe relâcheroit jamais, ſçavoir la reſtitution de Château-Dauphin, la demolition de Béche-Dauphin, la ceſſion de quelques Villages aux environs de Genéve, & les deux rives du Rhône qu'il vouloit avoir entiérement libres depuis Lyon juſqu'à Genéve.

Le Légat aprés avoir fait deux ou trois tours de Chambre ſans dire mot, luy de-

Mémoires de Sully T. 3. c. 97.

manda, ſi ſuppoſé qu'il accordât ces quatre articles, le Roy ſe relâcheroit ſur les trois autres, qui etoient cent cinquante mille écus qu'il exigeoit du Duc de Savoye pour les frais de la guerre, la liberté d'un paſſage ſur le Rhone, pour aller de Savoye en Franche Comte, & le pouvoir de fortifier ſelon ſa volonté, les lieux qui luy ſeroient cédez.

Monſieur de Roſny répondit, qu'il n'avoit aucune charge du Roy là-deſſus, & que ce n'etoit que par occaſion, & de luy-même qu'il luy parloit : mais, ajouta-t il, je croy pouvoir vous aſsûrer, que par la conſidération qu'il a pour vous, il ne ſe rendra pas difficile ſur ces articles.

Il alla ſur le champ trouver le Roy à la priére du Légat : il luy rendit compte de tout ce qui venoit de ſe paſſer, & retourna quelques heures aprés dire au Légat, que l'affaire étoit concluë.

Ils dreſſerent enſemble les articles du traité, dont voicy les plus importans conçûs en ces termes ; Que le Duc de Savoye céde au Roy toute la Breſſe, tout le Rhône compris d'un & d'autre côté depuis Genêve juſqu'à Lyon, ſans aucune choſe en reſerver, que le Pont de Gréſin & quelques autres Villages pour le paſſage de Savoye en la Franche-Comté, eſquels lieux néanmoins ni proche des rives du Rhône, ledit Duc ne pourra paſſer aucuns gens de Guerre par le Pont de Greſin ſans permiſſion du Roy ; & ſuivant cela ſera la Citadelle de Bourg remiſe és mains de ſa Majeſté.

Plus céde ledit Duc au Roy, les Villages d'Aire, Chancy, Avuly, Pont-Arly, Seyſſel, Chana & Pierre Châtel.

Plus ledit Duc céde au Roy le Bailliage de Gex.

Plus reſtituëra ledit Duc au Roy la ville & Châtellenie & Tour du Pont du Château Dauphin, & tout autre lieu des dépendances du Dauphine de-çà les monts.

Plus démolira ledit Duc les fortifications de Beche-Dauphin.

Plus payera ledit Duc au Roy cent mille écus pour la permiſſion du paſſage du Pont de Greſin.

Plus moyennant ce que deſſus, le Roy céde audit Duc tout le Marquiſat de Saluces, & les Places de Cental, de Démont & de Roqueſpatviéres.

Plus reſtituëra le Roy audit Duc tout ce qui a été occupé ſur ſes Pays pendant les guerres : mais poutra retenir l'artillerie, & les munitions étant éſdites Places.

Sous le nom de Breſſe furent compris le Bugey & le Val Romey, qui furent expreſſément nommez dans l'éxemplaire autentique du Traité. Le Duc de Savoye fit de nouveau beaucoup de chicanes ; mais enfin la paix fut ſignée à Lyon le dix ſeptiéme de Janvier de l'an 1601. Il y eut encore bien des longueurs pour les ratifications, & la paix ne fut juree à Paris par le Roy, qu'au mois de Décembre ſuivant, comme elle l'avoit été quelque temps auparavant par le Duc à Turin.

Ce traité fut le ſujet de l'entretien de toute l'Europe Les uns en jugeant d'une façon & les autres d'une autre. Les uns diſoient que le Roy en avoit eu tout le profit, & le Duc tout l'honneur ; le Duc étant demeuré en poſſeſſion du Marquiſat de Saluces, qui avoit été le ſujet de la guerre. Leſdiguiéres en recevant cette nouvelle, dit dans la même penſée, que le Roy avoit fait la paix en Marchand, & le Duc de Savoye en Prince. Il vouloit dire qu'en cédant le Marquiſat de Saluces, le Roy s'étoit épargné les grandes depenſes qu'il falloit faire, pour conſerver ce Marquiſat, & qui alloient bien au-delà des revenus qu'on en retiroit ; & qu'il avoit acquis un Pays qui luy produiroit beaucoup plus que le Marquiſat ; mais qu'il eût été de ſa gloire de ne pas laiſſer à un Prince beaucoup moins puiſſant que luy, un Pays dependant de la Couronne, qu'il avoit uſurpé.

Il y avoit en tout cela, comme il arrive dans tous les traitez, des avantages & des déſavantages. Le Roy entroit en poſſeſſion d'un Pays contigu à ſes Etats, pouſſoit de ce cote là ſes frontieres juſqu'aux Alpes, épargnoit au Lyonnois les grandes incommoditez qu'il recevoit de la Citadelle de Bourg en temps de guerre, ſe faiſoit une communication aiſée avec Genêve, les Suiſſes & l'Allemagne. D'autre part auſſi il ſe fermoit la porte d'Italie, & y laiſſoit dominer les Eſpagnols : mais le plus important avantage qu'il retiroit de cette paix, étoit de delivrer entiérement ſon Royaume de la guerre, & de pouvoir à loiſir y retablir l'ordre, la tranquillité & la police, de regler ſes Finances, & de ſe mettre en érat de reprimer les Factieux, qui y étoient en grand nombre, & dont il n'ignoroit pas déſlors une partie des intrigues. Je ſuis perſuade que les ſoupçons qu'il avoit déſlors du Maréchal de Biron, ne contribuerent pas peu à luy faire prendre ce party ; & a en juger par l'evenement, rien n'eût été plus funeſte au Roy, que la continuation de la guerre, qui l'auroit obligé de paſſer les Monts, & facilité dans le Royaume aux ſéditieux, les moyens d'y allumer de tous côtez une guerre civile. Je vais raconter les autres choſes qui ſe paſſerent pendant l'année 1600, dont la principale fut le mariage du Roy tant ſouhaité de ſes Sujets.

Guerre entre Henri IV. & le Duc de Savoye.

J'ay deja dit que ce Prince étoit tellement paſſionné pour la feuë Ducheſſe de Beaufort, qu'il avoit preſque entiérement pris la reſolution de l'épouſer. Dans le dernier entretien qu'il eut aprés la paix de Vervins avec le Cardinal de Medicis qui partoit pour retourner à Rome, il voulut le faire parler là deſſus ; mais le Légat changea tout à coup de diſcours, & le Roy vit bien que loin d'entrer dans ſes vûës, il luy ſeroit trés-con-

traire ſur cet article. Parmy ceux à qui le Roy s'en ouvrit, il y en avoit qui le confirmoient dans ce deſſein pour faire leur cour, en flattant ſon inclination : d'autres par intérêt, leur fortune dépendant de l'élévation de la Ducheſſe : quelques uns plus ſinceres lui remontroient les conſéquences dangereuſes de ce mariage. Il y en avoit une inevitable, & que les moins éclairez prévoyoient, c'eſt que s'il ſe marioit avec la Ducheſſe, & qu'en conſéquence de ce mariage, il faiſoit déclarer légitimes les deux fils qu'il avoit eus d'elle, comme il ſembloit que c'etoit ſon intention, ceux qu'il auroit dans la ſuite, n'auroient garde aprés ſa mort de les reconnnoître pour tels, ce qui replongeroit le Royaume dans le malheur des guerres civiles.

Mémoires de Sully T. I. c. 99.

Malgré de ſi grands inconvéniens, Monſieur de Silleri allant à Rome, pour faire caſſer le Mariage du Roy avec la Reine Marguerite, avoit ordre dans ſes inſtructions de pourſuivre cette affaire, & devoit aprés avoir obtenu le divorce, tâcher encore d'obtenir l'agrément du Pape pour le mariage du Roy avec la Ducheſſe, & la légitimation des deux enfans deja nez, pour les faire reconnoître fils de France. Si Monſieur de Silleri venoit à bout de cet article, il avoit aſſûrance d'avoir à ſon retour les ſceaux & la dignité de Chancelier dés qu'elle vaqueroit ; mais la mort de la Ducheſſe de Beaufort delivra l'Ambaſſadeur de la peine d'une ſi difficile négociation, & l'empêcha de ſucceéder à Monſieur de Chiverni dans la Charge de Chancelier, dont il fut néanmoins honoré aprés Monſieur de Bellièvre.

§. 81.

La fantaiſie que le Roy eut enſuite d'épouſer Mademoiſelle d'Entragues lui ayant paſſé, il ſongea ſerieuſement à un mariage plus digne de luy, & aprés avoir tout bien examiné, il trouva que nulle Princeſſe ne loy convenoit mieux, que Marie de Médicis, fille de François Grand Duc de Toſcane, & niéce de Ferdinand actuellement regnant. Une alliance ſi honorable & ſi avantageuſe à la Maiſon de Médicis, fut acceptée avec empreſſement ; & Monſieur de Silleri étant allé de Rome à Florence pour ce ſujet, avec Monſieur d'Alincourt fils de Monſieur de Villeroy, convint au nom du Roy des articles du traité de mariage.

Lettre 210. du Cardinal d'Oſſat lettre 230.

La choſe ayant été concluë, & Monſieur d'Alincourt en ayant apporté la nouvelle à la Cour, Roger de Bellegarde Grand Ecuyer de France, fut choiſi pour aller épouſer la Princeſſe au nom du Roy. Il arriva à Florence ſur la fin de Septembre, accompagné de quarante, tant Seigneurs que Gentilshommes. Le Cardinal Aldobrandin qui alloit en Savoye, pour faire la paix entre le Duc & le Roy, fit la cérémonie du mariage, & aprés toutes les réjoüiſſances ordinaires en ces ſortes d'occaſions, la nouvelle Reine partit le treiziéme d'Octobre. Elle s'embarqua le dix-ſeptiéme à Livourne ſur une Galére la plus magnifiquement & la plus richement parée qu'on eût jamais vûë ſur cette mer. Cette Galére fut eſcortée par ſix autres Galéres du Grand Duc, par cinq du Pape, & cinq de Malthe ; & la Princeſſe aprés avoir eſſuyé pluſieurs tempêtes, arriva au Port de Marſeille le troiſiéme de Novembre. An 1600

Le Duc de Guiſe Gouverneur de Provence accompagné de quantité de Nobleſſe, des Cardinaux de Joyeuſe, de Gondi & de Sourdis, & de pluſieurs autres Prélats, vint la recevoir, & le Connétable ayant avec luy le Chancelier, & les Ducs de Nemours & de Veotadour, la complimenta de la part du Roy.

Aprés avoir ſéjourné treize jours à Marſeille, pour ſe repoſer de la fatigue du trajet, elle alla à Aix, où on luy fit une magnifique entrée, & puis à Avignon. Elle remonta le Rhône par Valence, par Vienne, & arriva à Lyon le deuxiéme de Décembre, où Monſieur de Roquelaure vint de nouveau la ſaluer de la part du Roy, & luy fit eſpérer de le voir bien-tôt. Il etoit allé donner ſes ordres au ſiege du Fort de ſainte Catherine, & il ſe rendit ſept jours aprés à Lyon. Ce fut-là que la cérémonie des nopces fut faite par le Cardinal Aldobrandin. Les affaires de Savoye retinrent encore quelque temps le Roy & la nouvelle Reine dans ces quartiers-là, & ce ne fut que ſur la fin de l'hiver qu'ils allérent à Paris. Les Pariſiens ſe diſpoſoient à faire de grandes magnificences pour l'entrée de la Reine ; mais le Roy leur envoya ordre de différer cette cérémonie, à laquelle on ne penſa que fort long-temps aprés.

La guerre & la paix de Savoye, & le mariage du Roy, qui ſont les plus grands événemens de cette année 1600. furent précédez d'un autre beaucoup moins conſidérable, & d'une eſpéce toute différente, mais qui fit aſſez de bruit en France, pour n'être pas omis en cette Hiſtoire, le parti Catholique & le parti Huguenot y ayant pris un trés grand intérêt.

Monſieur du Pleſſis-Mornai Seigneur recommandable par ſa valeur, & par les emplois qu'il avoit eus dans les armées, & qui ne l'étoit pas moins par ſon habileté dans le maniement des affaires d'Etat, étoit un des plus zélez Huguenots qu'il y eût dans le Royaume. On voit dans quelques-unes de ſes Lettres, la joïe qu'il reſſentoit, lorſque les Miniſtres Huguenots faiſoient quelque Proſélyte, ou qu'il s'établiſſoit quelque nouvelle Egliſe de ſa ſecte. Il s'y trouve de temps en temps des ſentimens de piété, & ſouvent des maximes de probité & d'honneur, qui font regretter qu'un homme de ce caractére ſe trouvât malheureuſement engagé dans l'héréſie, & en fût autant entêté qu'il l'étoit. Il fut toûjours trés attaché & trés-fidelle au Roi, même depuis la

conversion de ce Prince : mais comme je l'ay déja remarqué, on s'apperçoit dans les écrits qu'il nous a laissez touchant les assemblées des Huguenots à Saumur & à Chatelleraud que l'attachement qu'il devoit à son Souverain, & celui qu'il avoit pour sa Religion se combattoient souvent l'un l'autre dans son esprit, & que l'amour de la Secte l'emportoit quelquefois sur le devoir de sujet.

Aprés la paix de Vervins, & l'Edit de Nantes, il revint à la Cour, & libre de tant de négociations, où le Roy l'avoit employé, comme il étoit sçavant, qu'il aimoit l'Etude, & qu'il écrivoit poliment, il s'occupa à composer des Livres en faveur du Calvinisme. Il en fit paroître un sur les prétendus abus de la Messe, ou entrérent diverses matiéres de Controverse. Cet ouvrage étoit plein d'une infinité de passages tirez des Saints Péres, & même de quelques anciens Scolastiques, pour montrer que l'Eglise Romaine s'étoit écartée de la Doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages pour la plûpart luy avoient été fournis par les Docteurs de Genéve, & par les Ministres de France ; & comptant sur leur exactitude & sur leur bonne foy, il les avoit employez dans son ouvrage, sans les voir luy-même dans les Livres, d'où on l'asseuroit qu'ils avoient été extraits.

Plusieurs Théologiens Catholiques ayant lû ce Livre, y trouvérent un trés-grand nombre de passages falsifiez. Ils en firent beaucoup de bruit : plusieurs Prédicateurs en parlérent dans leurs Sermons, & le refutérent. Madame sœur du Roy Duchesse de Bar écrivit au sieur du Plessis ce que le Jésuite Commolet luy en avoit dit. Il s'en mocqua, & luy répondit ce qu'il avoit déja répondu à Monsieur d'Andelot qui luy en avoit parlé, qu'il étoit prêt de soûtenir son Livre devant quiconque, & de vérifier tous les passages qu'il avoit citez.

Lettre du sieur du Plessis à la Duchesse de Bar du 30. May 1599.

Des discours on en vint aux Ecrits. Quelques Docteurs de Paris & le Jesuite Frontondu Duc qui avoit déslors beaucoup de réputation parmi les Sçavans, écrivirent contre ce Livre. Ces écrits donnérent de l'inquiétude aux gens de la Secte, & quelques uns des plus considérables presserent le sieur du Plessis de se défendre. Il répondit que ceux qui l'attaquoient étoient ou des Jésuites, ou des Moines, ou des Pédans ; qu'il ne vouloit pas se compromettre avec eux : mais que si quelque homme de distinction se faisoit son adversaire, il luy répondroit de maniére à luy fermer la bouche. Monsieur du Perron Evêque d'Evreux ayant dit au sieur de Sainte-Marie du Mont encore alors Huguenot, qu'il étoit prêt d'entrer en lice, Monsieur du Plessis ne put plus s'en dédire, & Sainte-Marie engagea le combat.

Cayet sous l'an 1606. Thuanus. l. 123.

L'Evêque d'Evreux fit un écrit qu'il imprima, par lequel il s'obligeoit à montrer cinq cens énormes faussetez dans le Livre du sieur du Plessis, & que s'il plaisoit au Roy de vouloir bien qu'il en vînt à la preuve, il tiendroit exactement sa promesse. Du Plessis répondit au défi de l'Evêque, & fit présenter une Requête au Roy par le Duc de Bouillon, pour luy demander des Commissaires. Le Roy y consentit, & commanda à Monsieur le Chancelier de Belliévre de voir les deux tenans, & de nommer des Juges de la dispute.

L'Evêque de Modene Nonce du Pape allarmé de cette conférence sur la Religion, en écrivit à Rome, & remontra au Roy les conséquences d'une dispute sur la Religion en présence de Juges Laïques. Le Pape en témoigna aussi son chagrin au Cardinal d'Ossat : mais ce Cardinal luy répondit qu'il ne s'agissoit point de disputer sur la Religion, & qu'il n'étoit question seulement, que de la verification de quelques passages, sans entrer dans le fond des controverses. Le Roy dit la même chose au Nonce, & enfin aprés divers détours de Monsieur de Mornay, qui commençant à appréhender de s'être trop engagé, cherchoit à éluder la conférence, le jour fut assigné, & le Roy luy donna & à l'Evêque d'Evreux rendez-vous à Fontainebleau, où la Cour alloit passer le mois de May.

Lettre du Cardinal d'Ossat 244.

Le Chancelier nomma pour Juges trois Catholiques, sçavoir le Président Jacques Auguste de Thou, le sieur Pithou célébre Avocat, & le sieur le Févre Précepteur de Monsieur le Prince, & deux Calvinistes, sçavoir Monsieur de Calignon Chancelier de Navarre, & le fameux Isaac Casaubon. Le Chancelier de Navarre étant tombé malade, le sieur de Fresne Cannaye Président en la Chambre de l'Edit de Languedoc fut mis en sa place, & le Précepteur de Monsieur le Prince n'ayant pû non plus venir à la conférence, on luy substitua le sieur Martin Docteur en Medecine, & fort habile dans la Langue Grecque.

Les deux parties agreérent ces Juges, qui étoient les plus sçavans hommes du Royaume ; car quoyqu'il n'y eût que deux Calvinistes contre trois Catholiques, le sieur de Mornai étoit ami particulier du sieur Pithou, & du Président de Thou, outre qu'il etoit allié de celuy-cy, qui d'ailleurs n'avoit jamais été fort contraire aux Huguenots, & qui faisoit profession d'honorer beaucoup les sçavans de cette Secte.

An. 1600.

Le quatriéme de May on s'assembla à une heure aprés-midi dans une Salle du Palais de Fontainebleau. Au milieu de la Salle étoit une assez grande table : le Roy étoit assis à l'un des bouts, ayant au retour à sa main droite l'Evêque d'Evreux, & à sa gauche le sieur de Mornay vis-à-vis de l'Evêque, & à l'autre bout de la table étoient les sieurs Pasquier & Vassaut, * que le Roy avoit nommez pour Sécrétaires de la conférence, & le sieur Desbordes-Mercier fils du fameux Mercier Professeur en Langue hébraïque, que Monsieur de Mornay avoit demandé au

* Ils étoient Commis de Messieurs de Vill. roy & de Fresne Secrétaires d'Etat.

Roy pour adjoints à Paſquier & à Vaſſaut.

A droite à côté du Roy étoient aſſis le Chancelier & les Juges de la conférence; derriere étoient l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Beauvais, de Nevers & de Caſtres, & à la main gauche du Roy les quatre Secrétaires d'Etat. Aux deux cotez derrière l'Evêque d'Evreux & Monſieur de Mornay ſur des bancs, étoient les Princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbœuf, d'Eguillon, de Joinville, les Officiers de la Couronne, les Conſeillers d'Etat, & d'autres gens de qualité, tant Catholiques que Proteſtans.

Il y avoit dans la Salle environ deux cens perſonnes en tout, qui avoient eu permiſſion d'entrer, & parmi eux ſe trouvoient pluſieurs Miniſtres Huguenots.

Tout le monde étant placé, Monſieur le Chancelier fit un petit diſcours, ou entre autres choſes, il dit expreſſément que cette conférence ſe faiſoit entre deux ſçavants hommes, non point ſur des points de Religion, ce que ſa Majeſté ne voudroit pas permettre ſans en avoir eu le conſentement du Pape, mais ſeulement pour l'examen de ſimples faits, & de quelques paſſages, ſur la vérification deſquels rouloit tout le different.

Le Roy prenant la parole répéta cette proteſtation. Il ajoûta qu'il n'avoit nul doute ſur aucun article de la Religion Catholique, & ordonna à Monſieur le Chancelier de prendre garde, qu'aucun des deux diſputans ne paſſât du fait au droit; & s'ils le faiſoient, d'avoir ſoin de les contenir dans les bornes, & leur recommanda à tous deux de s'abſtenir de toutes paroles aigres & offenſantes.

L'Evêque d'Evreux commença la conférence par louër beaucoup le Roy de ce qu'il venoit de dire, & du reſpect qu'il témoignoit pour le ſaint Siége. Il parla de Monſieur de Mornay avec bien de l'eſtime, & proteſta qu'il ne prétendoit point le convaincre de fauſſeté: mais ſeulement ceux qui luy avoient fourni les paſſages citez dans ſon Livre, & auſquels il s'en étoit un peu trop rapporté.

Monſieur de Mornay dit auſſi en peu de paroles, qu'il étoit là pour répondre ſur un Livre qu'il n'avoit point compoſé pour ſe faire réputation: mais dans le deſſein que les Egliſes reformées en profitaſſent; qu'il ſe trouveroit heureux ſi cet ouvrage pouvoit leur être utile, & que s'il croyoit qu'il dût leur être dommageable, il le brûleroit de ſa propre main; qu'il ne ſeroit point ſurprenant qu'entre quatre mille paſſages, il y en eût quelqu'un où il ſe fût mepris: mais qu'il ſe rendoit ce témoignage à luy même, que ſi cela étoit, il ne l'avoit point fait de mauvaiſe foy; qu'au reſte il proteſtoit que cette diſpute luy étoit perſonnelle, & que quoy qu'il en arrivât, elle ne pouvoit préjudicier à la doctrine des Egliſes Reformées.

Aprés ces préliminaires on vint au fait dont il s'agiſſoit. L'Evêque d'Evreux avoit A deux jours auparavant fourni à ſon adverſaire une liſte de ſoixante paſſages, qu'il prétendoit avoir été ou falſifiez, ou tronquez, ou pris à contre ſens, promettant, quand on auroit confére ſur ceux-là, d'en donner d'autres juſqu'à la concurrence de cinq cens, ainſi qu'il s'y étoit engagé. Monſieur de Mornay en avoit chuiſi dix-neuf de ces ſoixante, comme les plus aiſez à ſoûtenir dans cette premiére conférence: & les deux premiers qu'il produiſit furent des textes du Docteur Scot Franciſcain, & un autre de Durand Dominiquain, où il prétendoit qu'ils tenoient B une Doctrine contraire à celle de l'Egliſe Romaine ſur le Sacrement de l'Euchariſtie.

Ce Seigneur en ſe préparant à la diſpute, les avoit lûs dans ces deux Auteurs; mais n'étant pas fait à la méthode Scolaſtique de leur temps, qui conſiſtoit ordinairement à apporter d'abord les preuves du dogme qu'ils veulent combattre, pour les réfuter enſuite comme des objections, il avoit cru que ces Docteurs l'établiſſoient en effet. L'Evêque qui avoit apperçû la mépriſe, la fit ſentir à tous les auditeurs, en liſant la ſuite du texte des deux Théologiens, & tout le monde convint, C que le ſieur de Mornay avoit pris l'objection pour leur aſſertion.

Deux autres paſſages étoient de ſaint Chryſoſtome touchant l'invocation des Saints. L'Evêque montra que ces paſſages étoient tronquez, & qu'en ajoûtant ce qui en avoit été retranché, le ſaint Docteur diſoit ſeulement, qu'il ne falloit pas tant s'appuyer ſur le ſecours des Saints, que la confiance que nous avions en leur crédit auprés de Dieu, nous rendît négligens dans l'affaire de nôtre ſalut. Le ſieur de Mornay fort embaraſſé répondit mal, & d'une maniére que le Roy même releva, en luy diſant ce qui étoit vray, D que dans ſa réponſe il s'écartoit des principes de la Doctrine Calviniſte.

La difficulté de repliquer plûtôt que le reſpect qu'il avoit pour le Roy, luy impoſa ſilence ſur ces deux articles. Il ne réüſſit pas mieux ſur cinq autres paſſages qui regardoient encore l'invocation des Saints & de la ſainte Vierge, l'adoration de la Croix, & l'honneur que les Catholiques rendent aux Images. Ces paſſages ſe trouvérent encore ou falſifiez, ou tronquez, ou ſuppoſez, & cela de l'aveu de tous les Juges, dont Monſieur E le Chancelier recüeilloit les voix ſur chaque paſſage, aprés qu'on l'avoit examiné.

Cette conférence ayant duré juſqu'à ſept heures du ſoir, on la finit, pour recommencer le lendemain l'examen des autres paſſages: mais le ſieur de la Riviére Premier Medecin vint trouver le Roy le matin, & luy dit qu'il n'y auroit point de conférence, veu la violente maladie, où Monſieur de Mornay étoit tombé pendant la nuit. Elle n'eut pas toutesfois les ſuites qu'on en appréhendoit; mais dés qu'il pût monter à cheval, il partit de Fontainebleau pour Paris, ſans prendre congé

gé ni du Roy, ni de Monſieur le Chancelier, & puis il ſe retira à ſon Gouvernement de Saumur.

Il fit courir un petit imprimé de cette conférence à ſon avantage, où il ſe plaignoit fort d'une Lettre que le Roy avoit écrite au Duc d'Epernon ſur ce ſujet, dans laquelle il diſoit *que le Diocéſe d'Evreux avoit vaincu celuy de Saumur.* L'Evêque d'Evreux réfuta la relation de ſon adverſaire par une autre plus véritable : mais quoyque pût faire ou dire le ſieur de Mornay, ſa défaite étoit ſi notoire, que ceux même de ſon parti n'en pouvoient diſconvenir. Le Préſident de Thou auſſi bien que la plûpart des autres Ecrivains de ce temps-là, rendent au Prélat la Juſtice qu'ils luy doivent. Il ſuffit pour ne laiſſer nul doute là deſſus, de rapporter la réponſe que le Baron de Roſni, tout bon Huguenot qu'il étoit, fit au Roy à cette occaſion, & qu'on lit dans ſes Memoires. Le ſieur du Pleſſis, dit-il, ſe défendit ſi foiblement, qu'il faiſoit rire les „ uns, mettoit les autres en colére, & faiſoit „ pitié aux autres ; ce que voyant le Roy, il „ vint demander au Baron de Roſni : He bien, „ que vous en ſemble de vôtre Pape ? Il me „ ſemble, dit le Baron, qu'il eſt plus Pape que „ vous ne penſez ; car ne voyez-vous pas, qu'il „ donne un Chapeau rouge à Monſieur d'E- „ vreux ? mais au fond je ne vis jamais homme „ ſi étonné, ni qui ſe défendît ſi mal. Si nôtre „ Religion n'avoit un meilleur fondement, „ que ſes jambes & ſes bras en croix (car il „ les tenoit ainſi) je la quitterois plûtot aujourd'huy que demain.

Ce Seigneur ne fut pas aſſez heureux pour en venir juſques-là. mais le Préſident de Freſne-Cannaye un des Juges Huguenots de la conférence ſçut mieux en profiter ; car convaincu de la mauvaiſe foy des Miniſtres Calviniſtes, qui pour erabli leur doctrine, ne faiſoient nulle conſcience de falſifier tant de paſſages de Docteurs & de Péres de l'Egliſe, en leur faiſant dire tout le contraire de ce qu'ils penſoient, il s'appliqua à s'inſtruire luy-même à fond de ſa Religion, & quelque temps aprés il fit abjuration de l'héréſie.

Cette conference ſervit encore à perſuader de plus en plus les Catholiques, que le Roy étoit ſincerement converti ; car non ſeulement il parut qu'il avoit beaucoup de joye de l'avantage que l'Evêque d'Evreux remportoit ſur ſon adverſaire ; mais encore il l'encourageoit, en faiſant luy-même des réflexions fort ſenſées ſur les mauvaiſes réponſes qu'on donnoit à ce Prélat. Les Miniſtres Proteſtans furent trés mortifiez de cette diſgrace du ſieur de Mornay, qu'ils regardoient comme le pilier de la Secte, & le ſçavant de leur parti à la Cour. Ses amis le blâmérent fort de s'être ſi imprudemment engagé : d'autres & mêmes des Huguenots qui ne s'embaraſſoient pas tant de leur Religion, en raillérent, & l'on rit beaucoup d'un bon mot, que dit un Capitaine Huguenot ſur le ſuccés de cette diſpute. Un Miniſtre qui y étoit préſent, luy diſant avec douleur, *que l'Evêque d'Evreux avoit déja emporté pluſieurs paſſages ſur du Pleſſis : Qu'importe*, repartit le Capitaine, *pourvû que celuy de Saumur luy demeure.* C'étoit le Gouvernement de Monſieur du Pleſſis Mornay, qui étoit un paſſage important ſur la riviere de Loire qu'il avoit eu pour récompenſe de l'union ménagée par ſon moyen entre le Roy & le feu Roy Henri III.

Cependant quoyque le Roy eût fait publier & enregiſtrer l'Edit de Nantes dans les Parlemens, & qu'il en procurât l'obſervation, pour les articles favorables aux Huguenots, ceux-cy s'oppoſoient autant qu'il leur étoit poſſible à l'exécution des autres articles, qui étoient avantageux aux Catholiques.

En vertu d'un de ces articles, les Catholiques du Languedoc s'étant préſentez, pour être reçûs comme ceux de la Religion, aux Charges & aux Employs electifs des Villes de cette Province, on refuſa de les y admettre. Ils en firent leurs plaintes au Roy, qui ordonna qu'on leur feroit droit là-deſſus. Les Huguenots refuſérent d'obéïr : ils firent une remontrance au Roy, & il fallut que Monſieur le Connétable Gouverneur de cette Province interpoſât toute ſon autorité, pour ſuſpendre au moins les Elections juſqu'à nouvel ordre.

Les Huguenots députérent ſur ce ſujet à l'aſſemblée de la Secte, qu'on tenoit encore à Saumur, nonobſtant l'Edit de Nantes, & contre la volonté du Roy qui leur avoit fait dire de ſe ſéparer. Il fut réſolu dans cette aſſemblée, de faire une nouvelle remontrance au Roy, ſur l'ordre qu'il avoit envoyé en Languedoc. Elle ſe fit auſſi inutilement que la premiére : mais aprés avoir conſulté les plus puiſſants Seigneurs du parti, & entre autres les Ducs de Boüillon & de la Trimoüille, on hazarda encore une troiſieme remontrance. Le Roy y répondit comme aux autres le cinquieme de Février, & il fallut enfin obéïr.

Comme il n'avoit plus de guerre ſur les bras, ſes ordres commencérent à être plus efficaces, qu'ils n'avoient été juſqu'alors. Les Huguenots malgré qu'ils en euſſent, rompirent l'aſſemblée de Saumur, & ſur les repréſentations qu'ils firent encore, touchant cet article, il leur fut ſeulement accordé, de pouvoir entretenir à la Cour, un ou deux Députez de leur Religion, pour y avoir ſoin de leurs intérêts. Il leur fut permis, pour en faire le choix, de convoquer une nouvelle aſſemblée à Sainte Foy en Guyenne au mois d'Octobre, où préſidérent le Comte de Jarnac & Béraud Miniſtre de Montauban. Ils y choiſirent pour leurs Réſidens à la Cour, les ſieurs de Saint-Germain & Deſbordes, & y firent divers Reglemens, par leſquels le Roy connut la neceſſité de veiller de prés ſur les démarches de ce turbulent parti qui avoit ſes Chefs, quoyqu'ils n'oſaſſent pas encore

Mathieu l. 2. Dupleix.

Bayet ſous l'an 1600.

l. 123.

Mémoires de Sully. T. 3. c. 95.

Hiſt. de progrez du Calviniſme l. 2.

An. 1621.

prendre ce titre ; & c'etoient les Ducs de Bouillon & de la Trimouille.

Le Roy ne l'ignoroit pas : mais il diſſimuloit tant à leur egard, qu'à l'egard de pluſieurs autres grands Seigneurs, ſoit Huguenots, ſoit Catholiques, qu'il eſpéroit par le moyen de la paix, reduire peu à peu à la ſoumiſſion qu'ils devoient à leur Souverain, & auſquels le beſoin qu'il avoit eu d'eux, & la licence des guerres civiles avoient inſpiré un certain eſprit de fierté & d'indépendance, dont ils ne pouvoient ſe défaire.

Cependant nonobſtant la ſignature & la ratification de la paix, on n'etoit pas hors de toute crainte de la guerre. L'eſprit inquiet du Duc de Savoye, certaines intrigues qu'il avoit dans le Royaume, dont le Roy avoit quelque connoiſſance, mais qu'il ne demêloit pas encore aſſez, le grand nombre de troupes Eſpagnoles qui étoient dans le Milanez que le Comte de Fuente Gouverneur de ce Duché ne congedioit point, & même qu'il augmentoit tous les jours, contre l'article vingt-quatriéme du traité de Paix; tout cela tenoit le Roy en ſuſpens. Il en étoit d'autant plus inquiet, qu'il ſçavoit que le Comte de Fuente avoit traverſé la paix de toutes ſes forces ; qu'elle ne s'étoit faite que malgré luy, & que le ſouvenir des grands ſuccés qu'il avoit eus en Picardie durant ſon *interim* du Gouvernement des Pays-bas, luy faiſoit ſouhaiter paſſionnément la guerre, pour s'eſſayer nouveau contre les François, & dans l'eſpérance d'acquerir une nouvelle gloire, en les battant, & en faiſant de nouvelles conquêtes ſur eux.

Diverſes Lettres du Cardinal d'Oſſat de l'an 1601.

Le Cardinal d'Oſſat, l'Ambaſſadeur de Veniſe, & celuy du Grand Duc qui n'avoient pas moins d'inquiétude là deſſus, en parloient ſouvent au Pape. Il les raſſeuroit, ſoit qu'il ſçût le véritable deſſein de l'armément des Eſpagnols, ſoit qu'il fût bien informé de la diſpoſition du Conſeil d'Eſpagne, pour entretenir la paix avec la France : mais les ſoupçons redoublérent à l'occaſion de quelques intelligences, qui furent découvertes, & qu'on ſçut avoir été pratiquées par le Comte de Fuente pour ſurprendre Marſeille, & par l'Archiduc Albert, pour s'emparer de Mets au profit de l'Empereur, qui regardoit toûjours cette Place auſſi bien que Toul & Verdun, comme d membrées de l'Empire.

An. 1601. Toutes ces incertitudes durerent juſqu'au mois de Juillet, que la plûpart des troupes du Comte de Fuente furent partagées en trois. Une partie alla aux Pays Bas joindre l'Archiduc Albert, une autre en Croatie pour groſſir les troupes de l'Archiduc Ferdinand, & la troiſiéme fut miſe ſur les Galéres ſous les ordres de Doria pour une expédition contre les Turcs en Afrique. C'étoit pour attaquer Alger, entrepriſe qui ne réuſſit point, à cauſe du mauvais temps & des vents contraires : mais n'y ayant plus guéres de ſujet d'appréhender la rupture de ce côté là, il arriva une choſe en Eſpagne fort capable de broüiller les deux Couronnes.

Antoine de Silly Comte de Rochepot étoit Ambaſſadeur de France en cette Cour avec trés-peu d'agrement : l'antipathie des deux nations etoit ſi grande, & les Eſpagnols s'y laiſſoient tellement emporter, qu'ils ne pouvoient voir un François ſans émotion. Delà naiſſoient de fréquentes querelles, & des plaintes de la part de l'Ambaſſadeur, à qui on ne ſe mettoit pas fort en peine de rendre juſtice : mais l'inſulte qu'on luy fit le dix ſeptiéme de Juillet ne pouvoit pas ſe diſſimuler. Cayet Lettre 29. du Cardinal d'Oſſat. Thuanus. Dupleix. An. 1602.

Lorſque la Cour étoit à Vailladolid, le neveu de l'Ambaſſadeur alla ſe baigner avec d'autres jeunes Gentilshommes François. Quelques gens du peuple s'etant aſſemblez ſur le bord de la riviere, commencérent à leur dire des injures, & jettérent dans l'eau les habits de quelques uns de ceux qui ſe baignoient. Irritez de cette inſolence, ils allérent l'épée à la main ſur cette canaille, & nonobſtant leur petit nombre, la mirent en fuite. Il s'y trouva quelques Gentilshommes Eſpagnols, qui s'étant mis en défenſe, d'eux d'entre eux furent tuez, & quelques autres bleſſez : aprés quoy les François ſe refugiérent dans l'Hôtel de l'Ambaſſadeur. Alors le peuple s'attroupa, força les portes de l'Hotel, le pilla comme une Place priſe d'aſſaut, & l'Alcade étant ſervenu, ſe ſaiſit du neveu de l'Ambaſſadeur, & de pluſieurs François qu'il conduiſit en priſon.

Le Roy de France averti de cet attentat, ordonna à ſon Ambaſſadeur de ſortir d'Eſpagne, & fit publier une interdiction de tout commerce avec les Eſpagnols. Le Roy d'Eſpagne appréhendant les ſuites de cet accident, avoit d'abord commandé à l'Alcade, d'aller demander pardon à l'Ambaſſadeur. Il le fit, & proteſta qu'il n'avoit arrêté le neveu, & les gens de ce Seigneur, que pour les ſouſtraire à la fureur du Peuple : mais comme on ne relâchoit point les priſonniers, à cauſe de l'oppoſition des pareos de ceux qui avoient été tuez, l'Ambaſſadeur ne voulut point recevoir ces excuſes.

Le Nonce du Pape n'oublia rien pour accommoder l'affaire, & le Pape informé de ce qui s'étoit paſſé, agit fortement auprés des deux Roys, pour la terminer. Il en vint à bout : les priſonniers furent delivrez, & les procédures remiſes entre les mains du Nonce aprés qu'on eut fait ſatisfaction à l'Ambaſſadeur, que le Roy ne jugea pas à propos de laiſſer plus long temps en cette Cour.

Il envoya à ſa place Emeric de Barrault Sénéchal de Baſadois, homme ferme & vigoureux. Il en donna une preuve quelque temps aprés : car étant avec le Roy d'Eſpagne à une Comédie, dont une Scéne repréſentoit la bataille de Pavie, & où l'on voyoit François I. demandant la vie à un Capitaine Eſpagnol, qui luy tenoit le pied ſur la gorge, il ſortit de ſa place, monta ſur le Theatre, Notes d'Amelot ſur la 171 Lettre du Cardinal d'Oſſat.

& paſſa ſon épée au travers du corps de l'Acteur. Durant que l'on travailloit à l'accommodement dont je viens de parler, le Roy voulant pourvoir à ſa frontiere de Picardie, au cas qu'on en vînt à la guerre, alla à Calais. Ce voyage inquiéta extrêmement l'Archiduc Albert, alors occupé au ſiege d'Oſtende ſi fameux par ſa longueur; car il dura plus de trois ans. Il envoya au Roy le Comte de Solre, pour le prier de ne point faire retomber ſur luy, la juſte indignation de l'affront fait à ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, & pour luy proteſter qu'il faiſoit tous ſes efforts, afin de luy en procurer une pleine ſatisfaction.

Mémoires de Sully l. 2. c. 4.

Le Roy receut le Comte avec beaucoup de bonté, & envoya le Duc d'Aiguillon fils du Duc de Mayenne à l'Archiduc, pour l'aſſeurer de la reſolution où il étoit d'obſerver religieuſement la paix, pourvû qu'on le ſatisfiſt ſur ce qui étoit arrivé à Vailladolid, & que ſon intention n'étoit point de l'en rendre reſponſable, ſuppoſé qu'en cas de guerre, il ne prît point parti pour le Roy d'Eſpagne.

Cayet ſous l'an 1601.

Pendant que le Roy étoit à Calais, la Reine d'Angleterre ſe trouva par hazard à Douvres, ou y vint exprés. Elle luy envoya delà pour le ſaluër, Milord Edmond, qui dit au Roy que la Reine ſa Maîtreſſe avoit une extrême paſſion de le voir; que l'occaſion étoit la plus favorable du monde; qu'elle feroit la moitié du trajet, & qu'elle le prioit de vouloir bien en faire autant.

Le Roy fut embaraſſé de cette propoſition, & apés y avoir penſé, il ne jugea pas à propos de l'accepter. Ses véritables raiſons étoient, qu'il n'avoit pas alors un équipage digne de la Majeſté Royale pour une telle entrevûë, & qu'il ne ſe fioit que médiocrement à cette Princeſſe, qu'il ſçavoit être mécontente de luy tant à cauſe de ſa converſion à la Religion Catholique, qu'à cauſe de la paix de Vervins; mais celle qu'il apporta au Milord pour s'excuſer de voir la Reine, fut le danger qu'il y avoit à s'expoſer ſur la Mer, & qu'il ne faudroit qu'un coup de vent, pour le jetter ſur les côtes de l'obéiſſance de l'Archiduc, riſque que la prudence ne luy permettoit pas de courir.

Il envoya quelques jours aprés à la Reine d'Angleterre, le Maréchal de Biron avec deux cens tant Seigneurs que Gentilshommes; & de ce nombre étoient Monſieur de Crequi, & le Comte d'Auvergne qui y alloit par pure curioſité, & avec deſſein de ne ſe pas faire connoître..

La Reine receut à Vigne le Maréchal, qui luy fit les complimens & les excuſes du Roy. Elle luy demanda le nom des Seigneurs les plus apparents de la troupe, & fit de grandes careſſes à Monſieur de Crequi. Elle luy parla avec de grands éloges de Monſieur de Leſdiguiéres beau-pére de ce Seigneur, & dit qu'elle en faiſoit tant de cas, que s'il y avoit deux Leſdiguiéres en France, elle en demanderoit un au Roy: compliment qui déplut beaucoup au Maréchal de Biron, fort jaloux de la gloire & du crédit de Leſdiguiéres.

Hiſt. de Leſdiguiéres, l. 7. c. 3.

Elle luy demanda, lequel de tous ces Meſſieurs étoit le Comte d'Auvergne. Ce Comte qui penſoit être là *incognito*, fut un peu ſurpris: mais ne pouvant pas ſe cacher, il approcha de la Reine, qui luy fit beaucoup d'amitiez, & le diſtingua extrêmement dans tout le temps qu'il fut à ſa Cour.

Parmi les divertiſſemens qu'elle donna à toute cette Nobleſſe Françoiſe, elle avoit de frequens entretiens tantôt avec les uns & tantôt avec les autres. Cauſant une fois avec le Maréchal de Biron, la triſte aventure du Comte d'Eſſex vint dans le diſcours. Ce Comte avoit été ſon favori pendant un grand nombre d'années: mais ſa fierté & le grand nombre d'enuemis qu'il avoit, le perdirent; & il n'y avoit que quelques mois, que la Reine laſſée de ſes hauteurs, luy avoit fait couper la tête pour crime de trahiſon, vraye ou ſuppoſée; car les Hiſtoriens ne conviennent pas ſur cet article.

Quelques-uns ont écrit, qu'elle fit voir au Maréchal ſur la Tour de Londres pluſieurs têtes, & entre autres celle du Comte d'Eſſex, en luy diſant que c'étoit ainſi qu'on puniſſoit les Rebelles en Angleterre. Cette circonſtance a été inventée; car Vigne où elle reçut l'Ambaſſade, eſt fort éloignée de Londres: mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'en luy parlant du Comte d'Eſſex, elle mêla dans ſon diſcours de grandes maximes ſur la ſoumiſſion & la fidélité que les Sujets doivent à leur Souverain, & qu'en racontant la funeſte fin du Comte, elle traça parfaitement la deſtinée du Maréchal; ſoit que cela ſe fiſt ſans deſſein, ſoit que ſçachant déja quelque choſe de ſes intrigues avec les ennemis de l'Etat, elle voulût luy faire enviſager ce qu'il avoit à craindre: mais ſi elle eut cette intention, le Maréchal n'en profita pas; ainſi que je le dirai bien tôt.

Le Maréchal ayant repaſſé la mer, ſe rendit auprés du Roy à Fontainebleau, où toute la Cour étoit en joye pour la naiſſance du Dauphin, qui naquit dans ce Château le vingt ſeptiéme de Septembre ſur les onze heures du ſoir. Cette joye ſe répandit bien-tôt par toute la France. Les peuples la firent éclater par les *Te Deum*, par les feux de joye, & par toutes les ſortes de rejoüiſſances qu'ils purent imaginer. Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il n'étoit né de ſucceſſeur de la Couronne avec la qualité de Dauphin, parce que François II. étoit venu au monde avant que Henri II. ſon pére fût ſur le thrône, & Henri luy même ne porta ce titre, qu'aprés la mort de François Dauphin ſon frere aîné qui naquit en 1517.

Ann. 1601.

La naiſſance d'Anne d'Autriche fille de Philippe III. Roy d'Eſpagne, ne précéda que de cinq jours celle du Dauphin; & ainſi ces deux grandes Monarchies eurent en même temps l'eſpérance de voir monter ſur le

trône les descendans de leur Souverain. On dit déſlors que le Ciel avoit fait le Prince & la Princeſſe l'un pour l'autre ; & cette prédiction fut accomplie pluſieurs années aprés par leur mariage.

Le Duc de Savoye fut celuy qui prit la moindre part à la joye des Eſpagnols, parce qu'il avoit épouſé l'Infante ſœur du Roy Philippe ; ce qui luy donnoit eſpérance de parvenir un jour à cette Couronne, d'autant plus qu'on étoit perſuadé, je ne ſçai par quelle raiſon, que l'autre Infante mariée à l'Archiduc Albert n'auroit jamais d'enfans, comme elle n'en eut pas en effet.

La France n'ayant plus de guerre, les François en allérent chercher ailleurs, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Pluſieurs s'engagérent au ſervice des Hollandois : le Prince de Joinville alla ſervir dans l'armée de l'Archiduc ; & le Duc de Nevers à l'exemple du Duc de Mercœur, dans celle de l'Empereur Rodolphe II. contre les Turcs, tous deux ſuivis de quantité de volontaires. Ces deux Ducs ſe ſignalérent fort en Hongrie. Le Duc de Mercœur enſuite d'une des plus belles retraites qu'on eût jamais vû faire en préſence d'une armée ennemie, prit ſur les Turcs Albe Royale, & les battit deux fois : mais revenant en France l'année ſuivante, pour y lever de nouvelles troupes, il mourut de maladie à Nuremberg. Le Duc de Nevers ſur la fin de la même année, fut bleſſé au ſiége de Peſt que les Impériaux prirent ſur les Turcs.

Mahomet III Empereur des Turcs ayant fait de ſi fâcheuſes épreuves de la valeur des François, envoya en France Barthélemi de Cueur natif de Marſeille, & Renégat : on dit que c'eſt le premier Chrétien que les Turcs euſſent employé à une négociation. Il avoit trois points principaux dans ſes inſtructions ; le premier, de prier le Roy de ne point entrer dans la Ligue des Princes Chrétiens, que le Pape vouloit faire contre les Muſulmans. Le ſecond, de diſpoſer l'Empereur à une tréve avec eux ; & le troiſiéme, de rappeller en France le Duc de Mercœur qui étoit ſon vaſſal.

Cayet ſous l'an 1601.

Le Roy luy donna des réponſes générales ſur les deux premiers points, & ſur le troiſiéme il répondit, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de rappeller le Duc de Mercœur, parce que bien qu'il fût ſon vaſſal, il l'étoit auſſi de l'Empereur, & en cette qualité luy devoit ſervice. Cet Envoyé vint ſans train, & fut reçû ſans appareil. On luy fit ſeulement quelques préſens en reconnoiſſance de ceux qu'il avoit apportez de la part du Grand Seigneur.

C'eſt-là tout ce qui ſe paſſa de plus mémorable en France en cette année 1601. On vit l'année ſuivante des ſemences de guerres civiles par le mécontentement, ou plutôt par l'inquiétude de pluſieurs Seigneurs. Les Chefs de cette faction naiſſante, étoient

An. 1601

Mémoires de Sully. T. 2. c. 17.

A les Ducs de Biron & de Boüillon, l'un & l'autre Maréchaux de France, tous deux redoutables par leur ambition, & leur habileté dans la guerre, le Duc de Boüillon plus que l'autre, parce qu'il étoit moins fier & moins hautain, & en même temps plus fin, plus politique, beaucoup plus capable de conduire une entrepriſe. De plus il étoit Huguenot, & fort accrédité dans ce parti : il y avoit ſujet d'appréhender qu'il ne fût ſuivi des Huguenots toûjours fort diſpoſez à ſe ſoûlever, & qu'ils ne luy livraſſent quantité de Places dont ils étoient les maîtres en
B Guyenne, en Languedoc & ailleurs. Le Comte d'Auvergne fils naturel du Roy Charles IX. entroit auſſi dans cette conſpiration : c'étoit le Maréchal de Biron qui avoit déja fait le plus d'avances.

On ne vit jamais d'ambition plus aveugle, plus outrée & plus chimérique que celle de ce Seigneur. Il avoit acquis toute la gloire où un homme de ſon état pouvoit aſpirer. Il paſſoit pour le premier homme de guerre qu'il y eût en France, & méri-
C toit cette reputation. Il avoit la bienveillance & la faveur de ſon maître, & à la charge de Connétable prés, où il ne pouvoit aſpirer du vivant du Duc de Montmorenci qui la poſſédoit, il avoit été comblé de tous les honneurs & de tous les avantages qu'il eût pû eſpérer. Le Roy l'avoit fait Amiral, & puis Maréchal de France ; il l'avoit fait commander au ſiége d'Amiens en qualité de ſon Lieutenant Général, quoyqu'il y eût des Princes du ſang, & que le Connétable y fût préſent. Il avoit été fait Chevalier des Ordres, Duc & Pair, & pourvû du Gouvernement de Bourgogne, un des
D plus beaux du Roſaume, & alors des plus importans. Non content de cette élévation, ſon inſatiable vanité alla juſqu'à former le projet de ſe faire Souverain d'une partie de la France.

J'ai dit qu'aprés la paix de Vervins le Roy l'envoïa à Bruxelles, pour aſſiſter de ſa part au ſerment public de l'Archiduc Albert pour l'obſervation du traité ; & ce fut-là que ſa fidelité commença à être ébranlée, & qu'il s'entêta de l'idée de ſes vaſtes projets.

Cayet ſous l'an 1601. Lettre d'Oſſat 324

Il trouva-là un nommé Picoté natif d'Orléans, qui en aïant été chaſſé pour je ne
E ſçai quel ſujet, s'étoit retiré en Flandre. Le Cardinal d'Oſſat en parle dans une de ſes Lettres, comme d'un homme d'eſprit, & fort intriguant, & que le Roi par cette raiſon devoit tâcher d'ôter aux Eſpagnols, qui ayant connu ſon habileté, l'employoient utilement pour leurs deſſeins.

Il avoit été autrefois priſonnier du Maréchal ; & c'eſt ce qui luy donna lieu d'aller luy faire la révérence à Bruxelles. Dans un entretien qu'ils eurent enſemble, le Maréchal luy ayant fait un grand éloge de la conduite de la Cour d'Eſpagne, où l'on ré-

Notes d'Amelot ſur ladite Lettre.

compenſoit toûjours le mérite de ceux qui ſervoient bien l'Etat, Picoté prit la parole, & apres l'avoir flatté ſur la haute eſtime que les Eſpagnols avoient de ſes grandes qualitez, il luy dit qu'il ne tiendroit qu'à luy de s'élever en les ſervant, à la plus haute fortune où il pourroit aſpirer.

Un homme moins vain que le Maréchal, pour peu qu'il eût été attaché à ſon Roy, ne ſe ſeroit pas laiſſé ébloüir de cette groſſiére flatterie : mais au lieu de rejetter une telle offre avec l'indignation qu'elle méritoit, non ſeulement il ne s'en offenſa point ; mais encore il dit à Picoté, que s'il vouloit ſe rendre ſecrétement en France, il pourroit luy parler plus en détail ſur ce qu'il luy diſoit maintenant ſeulement en général. Picoté rendit compte de cet entretien aux Miniſtres d'Eſpagne, qui ne négligérent pas cette ouverture, dans l'eſpérance, ſi elle avoit des ſuites, d'ôter au Roy un homme tel que le Maréchal de Biron, ſoit en l'attirant à leur parti, ſoit en le faiſant périr par la juſtice du Roy même, ſi la conſpiration étoit découverte.

Le Maréchal entretint depuis commerce avec Picoté, & écouta les propoſitions de mariage qu'on luy fit depuis, tantôt avec Marie d'Autriche niéce de l'Empereur Maximilien II. & couſine de l'Empereur Rodolphe actuellement regnant ; tantôt avec la ſœur naturelle du Duc de Savoye, tantôt avec la troiſiéme fille de ce Duc, qui étoient autant de leurres qu'on luy préſentoit, pour le faire révolter contre le Roy.

Ces folles idées luy firent refuſer à ſon retour de Bruxelles, quelques partis conſidérables que le Roy qui vouloit le marier, luy propoſa ; & il ne faiſoit point de façon de dire, qu'il avoit de plus hautes vûës, & qu'il prétendoit épouſer une Princeſſe. Au lieu de ſe contrefaire pour cacher ſes deſſeins, ſa fougue qui l'emportoit ſouvent ſur ſa prudence, ne luy permettoit pas de ſe ménager. Son prétendu mécontentement éclatoit à toute occaſion : il ſe plaignoit de l'ingratitude du Roy, qui ne reconnoiſſoit point ſes ſervices, & il ſe donnoit même la liberté de tenir quelquefois des diſcours fort inſolens ſur la conduite de ce Prince. Cayet ſous l'an 1602.

La venuë du Duc de Savoye à la Cour de France acheva d'engager le Maréchal dans le précipice. Quelques-uns ont crû que la partie étoit tout-à fait liée avant ce voyage ; d'autres diſent plus vray-ſemblablement qu'elle n'étoit encore qu'en projet. L'Hiſtorien de Savoye prétend que le Duc n'avoit nul deſſein formé à cet égard, & que ce fut le Maréchal qui le mit luy-même ſur les voyes, de la maniére que je vais le dire ſur ſon rapport. Guichenon Hiſt. de la Maiſon de Savoye.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne étant allé voir le Duc de Savoye, luy reprocha qu'il n'étoit venu en France, que pour ſe liguer avec le Roi contre l'Eſpagne. Il étoit vray que le Duc de Savoye en avoit fait la propoſition au Roi ; mais il le nia. L'Ambaſſadeur le lui ſoûtint, & ajoûta que le Roi le lui avoit dit luy-même.

Le Duc outré de colere, étant à la chaſſe avec le Maréchal de Biron, lui dit mille choſes deſobligeantes du Roi, s'attendant, dit cet Hiſtorien, qu'il les releveroit ; que de l'humeur dont il étoit, il mettroit la main à l'épée, & que le Duc ne pouvant ſe venger ſur le Roy même, il feroit au moins porter au favori la peine de l'infidélité qui luy avoit été faite : mais le Maréchal, loin de ſe fâcher, encherit encore ſur ce que le Duc luy diſoit, & luy découvrit qu'il y avoit déja un parti formé dans l'Etat, dont le Comte d'Auvergne, le Connétable & luy étoient les Chefs ; qu'ils ſeroient ſous-main appuyez d'un Prince du ſang, c'étoit le Comte de Soiſſons ; & qu'ils étoient reſolus de le mettre ſur le thrône à la place du Roy.

Alors le Duc luy fit offre de toute ſa puiſſance, luy promit d'engager le Roy d'Eſpagne dans ce parti, & ſous prétexte de rendre compte à ce Prince de ce qui ſe paſſoit touchant la négociation au ſujet du Marquiſat de Saluces, il envoya Belly ſon Chancelier en Eſpagne, pour luy faire part de ce qu'il avoit négocié avec Biron.

Quoy qu'il en ſoit de cette rélation, où la querelle que le Duc vouloit faire au Maréchal, pour luy faire mettre l'épée à la main, n'eſt guéres vray-ſemblable : il eſt certain qu'ils traitérent deſſors enſemble ; que le Duc de Savoye n'oublia rien pour luy aigrir l'eſprit contre le Roy, & entre autres choſes, il eut grand ſoin de luy faire rapporter une parole que ce Prince luy avoit dite, à l'occaſion des éloges qu'il luy faiſoit du Maréchal & de ſon pere ; à quoy le Roy avoit répondu bruſquement, qu'il avoit eu beaucoup plus de peine à moderer la fierté & la brutalité des deux Birons, qu'il n'en avoit tiré de ſervice. Le Maréchal outré à l'excés de ces paroles, dit en furieux, que s'il avoit été preſent, lorſqu'elles furent proférées, il eût couvert de ſang, ſans rien excepter, tout ce qui ſe fût trouvé à l'entour de luy, & ſoy-même.

Pluſieurs deſlors conjecturérent, qu'il machinoit quelque choſe ; & ſon affectation même à refuſer aux étrennes les preſens du Duc que les autres recevoient, à détourner le Roy de l'échange du Marquiſat de Saluces avec la Breſſe, à ſe déchaîner dans le Conſeil contre le Duc, fut deſlors ſuſpecte aux plus éclairez. Ces conjonctures furent confirmées par un mot que le Duc de Savoye laiſſa échapper à ſon départ, au ſujet de quelques railleries qu'on avoit faites touchant l'inutilité de ſon voyage à la Cour ; ſur quoy il dit, *Qu'il n'étoit pas venu en France pour recueillir, mais pour ſemer.* d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 6.

Enfin la plus commune opinion fut, que la raiſon qui fit rompre au Duc de Savoye le traité de Paris, etoit l'eſperance d'un prompt & général ſoulévement dans le Royaume.

Nonobſtant quelques ſoupçons que le Roy avoit deſlors du Maréchal, il ne laiſſa pas de luy confier l'armée qui devoit entrer dans la Breſſe; & le Baron de Roſni dit dans ſes Mémoires, que le Maréchal y eut beaucoup plus de ſuccés, qu'il ne pretendoit en avoir; que quand il ſurprit la ville de Breſſe, ce ne fut que malgré luy; qu'il avoit fait avertir le Gouverneur de ſe tenir ſur ſes gardes; que l'armee qui devoit arriver la nuit, n'arriva qu'un peu devant le jour; que ſous prétexte que l'attaque faite de jour ſeroit trop hazardeuſe, il voulut ſe retirer; mais que les principaux Officiers furent d'avis d'inſulter la Place, & que la choſe réuſſit contre l'eſperance & l'intention du Marechal.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 95.

On l'accuſa encore de n'avoir pas défait l'armée de Savoye, qu'il ne tint qu'à luy de ſurprendre, lorſque le Duc vint pour tenter le ſecours de Montmelian, & que ſous ombre d'aller reconnoître un paſſage, il avoit fait avertir d'Albigni Lieutenant Général du Duc de ſe retirer, & luy avoit envoyé un état de l'armée Françoiſe.

Cayet ſous l'année 1602.

Il falloit des confidens au Maréchal pour conduire ſecrétement toutes ſes intrigues, & il jetta les yeux ſur le ſieur de la Fin. C'étoit un homme de qualité frére du ſieur de Beauvais la Nocle, autrefois auſſi remuant & auſſi intriguant que luy & dont j'ay ſouvent fait mention dans l'Hiſtoire du Regne de Henri III. La Fin avoit été employé avec diſtinction dans les armées: ce fut luy qui fut emporté d'aſſaut dans Lagni par le Duc de Parme, lorſqu'il vint faire lever le ſiége de Paris en faveur de la Ligue: ce fut luy que le Roi envoya encore en Provence, pour accommoder les differens entre le Duc d'Epernon & Monſieur de Leſdiguiéres, & qui, dit on, les trompa tous deux, ſurtout le Duc d'Epernon. D'Aubigné en parle comme d'un homme ſans foy, ſans honneur, ſans Religion, & comme du plus habile fourbe qui fût en France.

T. 3. l. 5. c. 6.

Le choix d'un homme de ce caractére ne fait pas beaucoup d'honneur à la prudence du Maréchal de Biron: mais il le ſçavoit mécontent de la Cour, d'où il s'étoit retiré dans une de ſes Terres; & d'ailleurs il le connoiſſoit pour homme adroit, d'un eſprit vif & entreprenant: il l'avoit toûjours regardé comme ſon ami, & il étoit ſon parent. Il ſe ſervit encore d'un Curé & d'un Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, nommé Fargues: ces deux-ci ne faiſoient guéres que la fonction de couriers C'étoit la Fin & Picoté, & depuis encore Renaſé Secrétaire de la Fin, & le Baron de Lux qui eurent tout le ſecret.

Quelque temps avant la concluſion de la paix avec le Duc de Savoie, la Fin ſe trouva *incognitò* à Somo ſur le Po, & y confera avec le Comte de Fuente, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & Picoté. Le traité y fut conclu, par lequel Biron devoit épouſer la troiſiéme fille du Duc dotée de cinq cens mille écus; & le Roy d'Eſpagne tranſportoit à cette Princeſſe tous ſes droits de Souveraineté ſur la Bourgogne dont le Maréchal etoit Gouverneur, & dont les limites devoient être beaucoup étenduës, pour former ce nouvel Etat.

Afin d'engager les Seigneurs de France dans ce parti, on ne penſoit pas à moins, qu'à faire des grands Gouvernemens, autant de Principautez, qui n'auroient pas plus de dépendance du Roi de France, que les Princes de l'Empire n'en ont de l'Empereur, & que les grands vaſſaux apres leurs uſurpations n'en eurent d'abord du temps de Hugues Capet. On y traita encore des projets de la campagne, de la jonction des troupes du Milanez avec celles de Savoye, & des diverſions que le Maréchal & ſes amis feroient en divers endroits du Royaume, pour occuper tellement le Roy, qu'il ne penſeroit plus au Marquiſat de Saluces: mais la paix que le Légat fit d'autorité, & ſur laquelle le Duc n'oſa le dédire, ſuſpendit l'exécution du traité de Somo, & donna beaucoup à penſer au Maréchal, qui apprébenda fort qu'une affaire de cette nature venant à traîner ſi long-temps, ne parvînt à la connoiſſance du Roy.

Le repentir de s'être ſi fort engagé ſuivit ces refléxions, & l'idée qu'il avoit de la bonté de ſon maître, le fit réſoudre à luy avoüer une partie de ſon crime, pour en obtenir le pardon. Un jour qu'il ſe promenoit à Lyon avec le Roy, aprés avoir paru quelque temps rêveur, il luy dit: Sire, il faut que je vous décharge ma conſcience. Les ſoupçons que vous avez eu de ma conduite, ne ſont pas tout-à-fait faux; je vous avoüerai, que chagrin du refus que vous me fiſtes il y a quelque temps, du Gouvernement de la Citadelle de Bourg pour un de mes amis, me mit en fureur, & me fit écouter quelques propoſitions du Duc de Savoye contre vôtre ſervice, & entre autres le mariage avec une de ſes filles. Je vous ſupplie de me le pardonner: j'en ſuis tout confus, & tout à fait repentant Le Roy ayant reçû cet aveu avec beaucoup de bonté, luy fit diverſes queſtions ſur les liaiſons qu'il avoit euës avec le Duc de Savoye, & ſur les points particuliers dont il étoit queſtion entre eux: à quoy le Maréchal répondit, en découvrant le moins qu'il put de ſes intrigues.

Mathieu. l. 3. Cayet ſous l'an 1602.

Le Roy ne jugea pas à propos de le pouſſer davantage. Il luy dit qu'il oublioit tout le paſſé; mais qu'il prît bien garde à ne jamais retomber dans une pareille faute. Ce Prince qui à force de ménager depuis beaucoup

d'années tant d'eſprits turbulens dont il avoit beſoin, pour ſe ſoûtenir contre ſes ennemis, avoit acquis une habitude de clemence, qui s'accordoit parfaitement avec ſon cœur naturellement trés bon, en uſa depuis avec le Marechal, avec autant de bonté qu'auparavant: car ce fut depuis ce temps-là qu'etant à Calais, il l'envoya à la Reine d'Angleterre, pour la complimenter à la tête de la plus illuſtre Nobleſſe de France; qu'il le nomma Ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour jurer le renouvellement d'Alliance avec les Cantons, & qu'il luy fit encore un préſent de trente mille écus: ce qui joint à quelques autres éxemples, donna lieu de dire de luy, qu'il donnoit les recompenſes à ceux qui lui avoient fait du mal, plutôt qu'à ceux qui s'étoient ſacrifiez pour ſon ſervice: mais on doit juſtifier ce Prince ſur cet article, & c'eſt la vérité, que quand il en uſoit de la ſorte, c'etoit d'ordinaire par politique & par la néceſſité de ſes affaires, & nullement par bizarrerie, ou par entêtement pour ſes Favoris, foible qu'il n'eut jamais.

Mémoires de Sulli T. 2 c. 4. Notes d'Amelot ſur la Lettre 114. du Cardinal d'Oſſat.

Soit que le retour de Biron ne fût pas ſincére, ſoit que de nouveau tenté par le Duc de Savoïe & par le Comte de Fuente, il eût repris ſes premiers projets, il eſt conſtant qu'il continua ſes intrigues avec eux. Le Roi en reçût des avis certains de divers endroits, & ſçut deplus qu'il avoit ſigné une aſſociation avec le Comte d'Auvergne & le Duc de Bouïllon, pour ſe maintenir & ſe défendre les uns les autres, envers tous, & contre tous *ſans nul excepter*; ainſi que le portoit en termes exprés leur promeſſe mutuelle qui fut miſe par écrit; & qu'en conſéquence de cette aſſociation, ils uſoient de toutes ſortes d'artifices, pour fomenter le mécontentement tant des particuliers, que des Villes & des Provinces, & pour faire de nouveaux mécontens.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 7.

Ils ne laiſſerent pas échapper une occaſion qui ſe préſenta en ce temps là, d'aigrir l'eſprit des peuples. On avoit réſolu dans l'Aſſemblée des Notables de Roüen en 1596. que pour aider le Roy dans les dépenſes qu'il étoit obligé de faire pour la conſervation de l'Etat, on impoſeroit un ſou pour livre ſur toutes les denrées qui entreroient dans les Villes & dans les gros Bourgs, ou qui en ſortiroient. La publication s'en fit dans une eſpéce de pancarte, qui fut affichée aux portes des Villes & des Bourgs fermez; ce qui fit donner à ce ſubſide le nom de Pancarte. Cet impôt ne devoit durer que trois ans: mais le Roi qui en retiroit un argent fort net, jugea à propos de prolonger ce terme. Cette prolongation cauſa des ſoûlévemens ſurtout dans les païs d'au-de-là de la Loire. Le Roy pour les appaiſer, fit un voïage juſqu'à Poitiers. On fit quelques éxemples ſur les plus mutins, & les Villes ſe ſoûmirent; mais de peur d'irriter les peuples du Poitou & de la Guyenne, le Roy aïant eté ſatisfait de leur obéïſſance, abolit le ſubſide, & il ſçut en même temps que les trois chefs que j'ai nommez, s'etoient extrêmement prevalus de ces mouvemens, & qu'ils avoient partout des gens apoſtez, pour allumer à cette occaſion le feu de la ſédition.

Mémoires de Sully T. 2. c. 10.

Le Roy ſur cette nouvelle connoiſſance, réſolut enfin de creuſer l'affaire; & comme il avoit appris que le ſieur de la Fin avoit été le grand Agent du Maréchal de Biron dans toute cette intrigue, il mit tout en œuvre pour le detacher de ce Seigneur, & en vint à bout par le moïen du Vidame de Charttes, qui aſſûra de la part du Roy le ſieur de la Fin dont il etoit neveu, d'une abolition entiére pour le paſſé, pourvû qu'il découvrît tous les myſteres que l'on vouloit ſçavoir.

La Fin qui avoit appréhendé auſſi-bien que Biron, qu'on ne decouvrît avec le temps tout leur manége, avoit uſé d'une précaution, pour ſe mettre en sûreté aux depens du Maréchal, ſuppoſé que d'autres moïens lui manquaſſent; & ce qui l'y determina encore, fut la jalouſie qu'il conçeut contre le Baron de Lux, en qui Biron luy paroiſſoit depuis quelque temps prendre plus de confiance, qu'il n'eu avoit en lui.

Il dit un jour au Maréchal, qu'il étoit dangereux de garder en original le traité de Somo; que ſi par malheur on l'arrêtoit ſur les ſoupçons qu'il ſçavoit qu'on avoit de luy à la Cour, & qu'on le trouvât ſaiſi de cet écrit, il n'en faudroit pas davantage, pour luy faire ſon procés, & pour juſtifier à toute l'Europe la ſévérité dont le Roy uſeroit contre ſa perſonne; qu'il ſuffiſoit de garder une copie des articles, & qu'il falloit brûler l'original.

Dupleix Hiſt. de Henri IV.

Le Maréchal ſe repoſoit ſur ſon lit, lorſqu'il luy fit cette propoſition, & il la trouva prudente. Il luy mit l'original en main, pour en tirer une copie. Quand il l'eut faite, il la donna au Maréchal, & chifonna l'original, comme pour le jetter dans le feu en ſa préſence: mais il y ſubſtitua adroitement un autre papier de même grandeur, qu'il tenoit tout prêt, qu'il brula, & ſe réſerva l'original.

Cette perfidie, comme je le dirai bien-tôt, fut la principale cauſe de la perte de Biron. Le Comte de Fuente ſur ces entrefaites eut quelque défiance de la Fin; & aprés un entretien qu'il eut avec luy, il l'envoya au Duc de Savoye, auquel il conſeilla de s'aſſûrer de cet homme. La Fin en ayant eu quelque ſoupçon, aulieu d'aller trouver le Duc, revint en France par le Pays des Griſons, & ſe contenta de dépêcher au Duc Renafé ſon Sécretaire, qui fut arrêté, & envoyé priſonnier à Quiers.

Cayet ſous l'an 1601.

La détention de Renafé fut un nouveau motif pour le ſieur de la Fin de trahir Bi-

ron, & de ſe rendre aux ſollicitations du Vidame de Chartres. Il manda à ce Maréchal, que le Roy l'appelloit à la Cour, & qu'il ne pouvoit pas, ſans ſe rendre ſuſpect, déſobeïr à cet ordre. Le Maréchal luy conſeilla luy-même d'y aller, en luy diſant qu'il comptoit ſur ſon adreſſe & ſur ſa fidélité. Vous avez, luy ajoûta-t-il dans ſa Lettre, ma fortune & ma vie entre vos mains: brûlez vos papiers, ne menez avec vous aucun de ceux qui vous ont accompagné en Piémont, ne faites nulle mention de Renaſé vôtre Sécrétaire; car il n'eſt plus au monde: attendez vous à être mal reçû du Roy; mais vous l'adoucirez en l'aſsûrant que vous n'avez été en Italie, que pour un voyage de dévotion à Nôtre-Dame de Lorette. Vous avoüerez qu'en paſſant par Milan, on vous a parlé du mariage d'une des filles du Duc de Savoye avec moi; mais que je n'y ay point voulu conſentir, ſçachant que le Roy avoit deſſein de me marier.

La Fin étant arrivé à Fontainebleau au mois de Mars, découvrit au Roy toute la conſpiration. Il en dit même beaucoup plus qu'il n'y en avoit, & nomma parmy les conjurez, le Baron de Roſni. Le Roy qui connoiſſoit parfaitement la fidélité de ce Seigneur, n'en eut aucun ſoupçon, & aprés en avoir raillé avec luy, luy ordonna de donner un rendez-vous à la Fin dans la forêt, pour tirer de luy l'éxacte vérité de la conſpiration.

An. 1602. Mémoires de Sully. T. 2. c. 7.

Aprés cet entretien, le Baron eut ordre du Roy d'éxaminer avec Meſſieurs de Bélièvre & de Villeroy, tous les Mémoires, Lettres & autres papiers, que la Fin avoit ſoutnis contre le Maréchal de Biron, le Maréchal de Bouillon, le Comte d'Auvergne & quelques autres.

Cette affaire devoit être menée avec beaucoup de prudence & ſans précipitation: car on avoit en vûë ſurtout, de s'aſsûrer du Maréchal de Biron qui étoit en Bourgogne; & la choſe n'étoit pas aiſée. Le Roy ſe conduiſit en cette rencontre avec toute la ſageſſe poſſible. Le Baron de Lux confident du Maréchal étoit alors à la Cour. Le Roy l'appella, & luy dit qu'il avoit beaucoup de joye d'avoir entendu la Fin; que l'entretien qu'il avoit eu avec luy, le tiroit d'inquiétude; qu'il voyoit maintenant clair dans cette affaire; qu'il étoit convaincu que tous les bruits qui avoient couru des mauvais deſſeins du Maréchal, étoient faux, & n'avoient pour fondement que ſes Rodomontades, à quoy il devroit prendre garde, parce que ſes ennemis en abuſoient pour le perdre. Le Baron de Lux écrivit tout ce détail au Maréchal, & la Fin luy manda en même temps qu'en parlant au Roy & aux Miniſtres, il ne luy étoit pas échapé un mot qui pût luy nuire.

Ce fut en ce temps-là, que le Roy fit ſon voyage de Poitou. Etant prêt de partir, il écrivit une Lettre au Maréchal, par laquelle il luy donnoit ordre de le venir trouver, ayant à luy parler de certaines affaires, où il avoit beſoin de luy. Il s'en excuſa ſur ce qu'il avoit avis que les Eſpagnols devoient faire paſſer un grand nombre de troupes au Pont de Greſin ſous prétexte de les envoyer aux Pays-Bas, diſant que ſa préſence en cette conjoncture étoit néceſſaire en Bourgogne; & deplus que les Etats de cette Province étant convoquez pour le vingt deuxiéme de May, il étoit de l'intérêt de ſa Majeſté qu'il y aſſiſtât.

Le Roy ne jugea pas à propos de le prier Balors; mais à ſon retour de Poitou ayant eu de nouveaux avis des mouvemens qui ſe préparoient dans cette Province, en Xaintonge, en Périgord & en Gayenne, où il ſçut qu'il alloit & venoit ſouvent des courriers, il envoya en Bourgogne le ſieur des Eſcures intime ami du Maréchal; mais qui n'entroit pas dans ſes intrigues, pour luy dire, que le Roy vouloit abſolument qu'il le vînt trouver; & que s'il ne venoit, il l'iroit trouver luy-même.

Le Roy y étoit effectivement réſolu, d'autant plus que ſous prétexte de refondre les Canons, & de rebattre la poudre des magazins des principales Villes de Bourgogne, le Baron de Roſni comme Grand-Maître de l'artillerie, les en avoit fait enlever la plûpart: de ſorte que le Maréchal n'étoit guéres en état de ſe défendre. Il s'apperçut trop tard du tour qu'on luy avoit joué, & jura qu'il s'en vengeroit ſur Roſni. Des Eſcures ne put rien gagner ſur l'eſprit du Maréchal: mais le Préſident Janin qui luy fut envoyé aprés le retour de des Eſcures, luy fit comprendre les ſuites de ſa déſobeïſſance, & que quelque innocent qu'il fût, ce refus le rendroit ſuſpect, & même coupable. Enfin il l'aſsûra ſi fortement de la bonne volonté du Roy pour luy, qu'il luy fit prendre la réſolution de partir.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 10.

On prétend qu'il reçut ſur la route de la part de ſes amis, pluſieurs Lettres, où on luy conſeilloit de ne pas venir à la Cour; qu'il y alloit de ſa tête, & qu'il feroit mieux de ſe retirer en Franche Comté. Le conſeil que luy donna le Duc d'Epernon, étoit le plus ſage. Quand ce Seigneur qui étoit ſon ami, le ſçut aſſez prés de Paris, il luy envoya ſecrétement un Gentilhomme nommé Pleſſis-Bauſſonniére, qui luy dit de ſa part, que la démarche qu'il faiſoit, méritoit bien qu'il y penſât; que s'il venoit ſous l'eſpérance que la Fin n'eût pas dit au Roy tout ce qu'il ſçavoit, il ſe trompoit fort; que pour luy il ignoroit ces ſecrets, auſſi-bien que le ſujet des entretiens de la Fin avec le Roy & avec ſes Miniſtres: mais qu'il étoit aſsûré qu'il y en avoit eu de fréquens; & il luy en marquoit les temps & les lieux; qu'ainſi il ne devoit prendre conſeil que de ſa conſcience; que ſi elle luy reprochoit quelque

Cayet ſous l'an 1601.

* Hiſt. du Duc d'Epernon ſous l'an 1601.

quelques choſes, il ne devoit pas s'attendre A qu'elles fuſſent demeurées ſecrétes, & que l'unique parti qu'il avoit à prendre, étoit de recourir à la clémence du Roy.

Biron reçut mal cet avertiſſement. Il répondit au Gentilhomme, que le Duc d'Epernon luy faiſoit tort de ſoupçonner ſa fidélité; qu'il venoit à la Cour pour faire mentir & mourir ceux qui parleroient mal de ſa conduite; puis mettant la main ſur la garde de ſon épée, il dit en jurant à ſon ordinaire, que ſi quelqu'un oſoit entreprendre ſur ſa perſonne, il couperoit autant de bras & de têtes qu'il s'en préſenteroit devant luy.

Au. 1602. Il arriva à Fontainebleau le mercredi trei- B ziém d Juin à ſix heures du matin. La Fin l'alla ſaluer comme il deſcendoit de cheval; & joüant toûjours parfaitement ſon perſonnage de traître, il luy dit à l'oreille: *Mon Maître, courage & bon bec, ils ne ſçavent rien.*

Mémoires de Sulli. T. 2. c. 20.

Le Roy, dés qu'il parut dans ſa chambre luy ſaura au cou, & luy dit en riant: *Vous avez bien fait de venir; car autrement je vous allois querir.* Le Maréchal luy fit ſes excuſes, & luy apporta pluſieurs raiſons de ſon retardement: mais d'une maniére froide qui dépleut fort au Roy. Ce Prince le mena dans les jardins, & aprés quelques diſcours indifférens ſur ſes nouveaux bâtimens & d'autres choſes pareilles, il entama le diſcours touchant les ſujets de mécontentement qu'il avoit de luy; & ſans entrer trop avant en matiére, pour ne luy pas faire connoître tout ce qu'il ſçavoit, il luy dit que pourvû qu'il luy confeſsât la vérité, ſans luy rien déguiſer, il ne luy en coûteroit que le repentir de ſes fautes.

Cayet.

Biron toûjours e même malgré le danger où il ſe trouvoit, repondit fiérement, C qu'il n'étoit point venu pour ſe juſtifier: D mais pour ſçavoir ſes accuſateurs, & qu'il n'avoit point beſoin de pardon, puiſqu'il n'avoit point fait de faute. Le Roy n'en put rien tirer davantage, non plus que le Baron de Roſni, qui par ordre de ce Prince, l'entretint long-temps, & l'aſſûra pluſieurs f is qu'un ſimple aveu le rétabliroit entiérement dans les bonnes graces du Roy.

Aprés le dîner, le Roy l'appella dans ſon cabinet & le conjura de nouveau de luy E parler à cœur ouvert; mais il luy répondit toûjours, qu'il ne pouvoit luy dire autre choſe, que ce qu'il luy avoit dit autrefois dans le Cloître des Cordeliers de Lyon, & le pria encore de luy nommer ſes accuſateurs. Le Roy rompant le diſcours, dit: Allons joüer une partie de Paume, & prit pour ſeçond, le Comte de Soiſſons, contre le Duc d'Epernon, & le Maréchal.

On a écrit à l'occaſion de cette partie de Paume, que quand elle fut faite, le Duc d'Epernon dit au Maréchal, en riant: *Monſieur, vous joüez bien; mais vous faites mal vos parties*: mais l'Hiſtorien Dupleix nous aſſeure qu'il avoit oüy dire pluſieurs fois au Duc d'Epernon, que jamais il n'avoit dit rien de ſemblable, étant trop ami du Maréchal, pour luy dire par raillerie une parole ſi picquante, & n'étant pas aſſez inſtruit de ſes ſecrets, pour la luy dire par maniére d'avertiſſement.

Dans l'Hiſtoire de Henri IV.

Le ſoir le Comte de Soiſſons fut envoyé par le Roy au Maréchal, pour faire encore une tentative, & tâcher de vaincre ſon opiniâtreté: mais ce fut inutilement. Le lendemain le Roy s'étant levé de grand matin, & ce bon Prince ne pouvant ſe reſoudre à punir un crime auſſi atroce que celuy du Maréchal, dans une perſonne qui l'avoit ſi long temps & ſi utilement ſervi, luy parla encore à deux diverſes repriſes: & comme il fit toujours les mêmes réponſes, & les mêmes plaintes, enfin le Roy outré aſſembla ſon Conſeil ſecret, dont étoient entre autres Monſieur le Chancelier, Monſieur de Villeroy, & le Baron de Roſni. Il leur dit la réſolution où il étoit de faire arrêter le Maréchal, & de luy faire faire ſon procés, puiſqu'il ne vouloit pas profiter de ſa clémence par un aveu ſincére de ſon crime. Il leur demanda ſi dans les papiers qu'ils avoient vûs, il y avoit dequoy le condamner à la mort, ne voulant pas ſans cela faire aucun éclat. Ils luy repondirent que les conſpirations du Marechal étoient ſi avérées, qu'il n'y avoit nul Tribunal, où il ne fût condamné.

Aprés cette aſſeurance il appella Meſſieurs de Vitri & de Pralin, & leur donna ſes ordres pour arrêter le Maréchal & le Comte d'Auvergne, les avertiſſant de ſi bien prendre leurs meſures, que la choſe s'éxécutât ſans bruit, & ſans déſordre.

Le Comte d'Auvergne, & le Maréchal vinrent aprés ſouper chez le Roy, & le Maréchal ſe mit à joüer à la Prime avec la Reine. Un Gentilhomme Bourguignon nommé Mergé luy vint dire à l'oreille qu'on devoit l'arrêter: mais il parla ſi bas que le Maréchal ne l'entendit point. Le Comte d'Auvergne à qui Mergé avoit dit que le Maréchal ne s'étoit point ébranlé de ce qu'il venoit de luy dire, entra dans la Chambre & s'approchant du Maréchal, luy dit tout bas: *Il ne fait pas bon ici pour nous.*

Le Maréchal n'ayant pas fait ſemblant de l'entendre, continua de joüer. Sur le minuit, le Roy étant entré chez la Reine fit finir le jeu, & ordonna qu'on ſe retirât. En rentrant dans ſon appartement, il dit au Maréchal: *Adieu Baron de Birón; vous ſçavez ce que je vous ay dit.*

Le Maréchal ſortant de l'antichambre, Vitry luy ſaiſit la main droite de ſa gauche, & de l'autre ſon épée, en luy diſant: *Monſieur, le Roy m'a commandé de luy rendre compte de vôtre Perſonne, donnez moy vôtre épée.* Quelques Gentilshommes de la ſuite du Maréchal firent mine de vouloir ſe mettre en defenſe; mais les Gardes qui accompagnoient Vitry,

Cayet ſous l'an 1602.

les ſaiſirent. Le Maréchal demanda à parler au Roy : *Le Roy*, reprit Vitri, *eſt retiré ; donnez-moy vôtre épée. Ha ! mon épée, dit-il, en ſoupirant, qui a rendu tant de ſervices au Roy.* Il la donna, & on le conduiſit dans une chambre, où il fut bien gardé toute la nuit. Il la paſſa dans une eſpece de fureur, parlant tout haut, ſe plaignant ſans ceſſe du Roy, & invectivant contre ſon ingratitude.

Il avoit reſolu de s'échaper cette nuit là même, & ſes chevaux etoient déja ſellez, quand il fut arrêté : mais il auroit eu bien de la peine à le faire, toutes les avenuës de Fontainebleau, & tous les paſſages ſur les chemins étant occupez par des Troupes. Le Comte d'Auvergne fut auſſi arrêté par Pralin à la porte du Château, & il fut mené dans un autre appartement.

Le Baron de Roſni qui s'étoit retiré chez luy, attendoit avec impatience le ſuccés de cette affaire, prêt à monter à cheval avec ſes gens, ſuivant l'ordre qu'il en avoit receu. La Varenne vint luy dire comme tout s'étoit fait ; il alla trouver le Roy qui luy dit : Nos gens ſont pris, montez à cheval & allez leur prépatez leur logis à la Baſtille, je les envoyeray par bateau : ils vous ſuivront de prés, faites les deſcendre par la porte de l'Arſenal du côté de l'eau, & les conduiſez par les jardins. Faites en ſorte d'empêcher la foule du peuple : allez au Parlement & à l'Hôtel de Ville, & leur faites entendre ce qui s'eſt paſſé : dont ils ſçauront les cauſes à mon arrivée, & je m'aſſeure qu'ils les trouveront juſtes. Dés le lendemain les priſonniers partirent bien eſcortez, & arrivérent le quinziéme de Juin à la Baſtille, où l'on les logea dans des Chambres ſeparées.

Mémoires de Sully. T. 2.

An. 1602.

On delibera dans le Conſeil ſecret, ſi on n'arrêteroit auſſi les Ducs d'Epernon & de Bouillon, & quelques uns en furent d'avis. Le Roy les connoiſſoit pour gens qui luy étoient fort peu affectionnez. Il avoit été averti de l'entretien du Maréchal de Biron avec le Pleſſis Bauſſonniére, que le Duc d'Epernon luy avoit envoyé ſur le chemin de Bourgogne à Fontainebleau. Il ſçavoit que le Duc de Bouillon étoit le principal auteur de toutes les peines que les Huguenots luy avoient faites durant & aprés le ſiége d'Amiens, & que c'étoit luy qui les entretenoit dans cette aigreur, & dans cet eſprit de révolte & d'independance, où l'on les voyoit depuis ſi long temps : mais il connoiſſoit le Duc d'Epernon, trop ſage & trop prudent, pour s'être engagé dans des entrepriſes auſſi mal concertées, que celles du Maréchal de Biron. D'ailleurs dans un entretien que le Duc avoit eu avec luy, il ne luy avoit point fait un myſtere du voyage de Bauſſonniére, & luy avoit promis de demeurer à la Cour auprés de ſa Perſonne, juſqu'à ce que l'affaire du Maréchal fût terminée. Le Duc de Bouillon luy avoit parlé d'une maniére qui le ſatisfit moins : & ce qui luy déplût davantage, fut que ce Seigneur, ſous prétexte de ſes affaires particulieres luy avoit demandé permiſſion d'aller paſſer quelque temps dans ſes Terres : mais comme dans les piéces fournies par le ſieur de la Fin, il n'y avoit rien qui le chargeât beaucoup, non plus que le Duc d'Epernon, il conclut à ne les point arrêter.

Le Roy arriva à Paris le même jour, que les priſonniers furent amenez à la Baſtille, & fut receu avec d'autant plus de joye de tout le peuple, qu'on avoit conçû plus d'indignation de la perfidie du Maréchal, & d'admiration pour la clémence de ce Prince ; car on n'ignoroit pas la diſpoſition où il avoit été de luy faire grace, s'il avoit ſeulement voulu ſe reconnoître.

Trois jours aprés, le Roy étant à ſaint Maur des-Foſſez, tous les parens du Maréchal vinrent ſe jetter à ſes pieds. Monſieur de la Force portoit la parole : il n'oublia aucun des motifs les plus capables de toucher le Roy, & demanda ſeulement, que pour ſauver l'honneur de la Famille, la peine de mort fût changée en une priſon perpetuelle.

Cayet ſon Pan 1602.

Le Roy répondit avec beaucoup de bonté, que ſon indignation ne s'étendroit ſur aucun des parens du Maréchal, & qu'il donneroie des marques de ſon affection à tous ceux de ſa Maiſon qui s'en rendroient dignes ; qu'il y avoit pluſieurs grandes Familles en France, dont les fautes commiſes par quelques-uns de leurs ancêtres, & le châtiment qui en avoit été fait, n'avoient point terni le luſtre, qu'au reſte l'affaire étoit entre les mains de la Juſtice ; qu'il la laiſſeroit agir ; & qu'il leur permettoit de ſolliciter les Juges pour leur parent.

Le ſieur de la Force reprit en diſant : Au moins, Sire, nous avons la conſolation, qu'on ne trouve point qu'il ait eu aucun mauvais deſſein contre vôtre Perſonne ; à quoy le Roy ſans s'expliquer ſur ce point, repartit : Faites ce que vous pourrez, pour prouver ſon innocence, & je vous ſeconderai.

Dés le dix huitiéme du mois de Juin le Roy envoya Commiſſion au Parlement, pour faire le procés au Maréchal de Biron, (dans cette commiſſion il n'eſt point fait mention du Comte d'Auvergne) & Meſſieurs Nicolas Potier de Blanc-Meſnil Préſident à Mortier, Eſtienne Fleury, & Philbert de Turin Conſeillers de la Cour ſe tranſportérent à la Baſtille avec Monſieur le Premier Préſident Achilles de Harlay, pour luy faire prêter l'interrogatoire.

On luy confronta d'abord le ſieur de la Fin, & comme le Maréchal étoit toûjours perſuadé qu'il luy avoit gardé le ſecret, il ne le récuſa point : au contraire il déclara qu'il le reconnoiſſoit pour Gentilhomme, homme d'honneur, ſon ami & ſon parent.

Aprés cette déclaration on receut les dépoſitions de la Fin, dont voici les principales ; que le Maréchal avoit eu un grand commer-

ce avec un nommé Picoté de la Ville d'Orleans réfugié aux Pays-Bas au ſujet de la Ligue, & que celuy-cy avoit fait de ſa part pluſieurs voyages en Flandre & en Eſpagne.

Que pendant que le Duc de Savoye étoit à Paris, luy (la Fin) ne bougeoit du logis du Maréchal, & n'en ſortoit que la nuit, pour aller conferer avec le Duc, qui le chargeoit ſouvent de meſſages vers ledit Maréchal.

Que le Duc par ſon moyen avoit offert au Maréchal une de ſes filles en mariage, ce que ledit Maréchal avoit eu fort agréable; que depuis le Roy étant en Savoye, le Maréchal avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour la conſervation dudit Duc, à la ruine de l'armée du Roy, & de la propre perſonne de ſa Majeſté.

Que lorſque le Maréchal étoit devant Bourg (en Breſſe,) il avoit envoyé pluſieurs inſtructions écrites de ſa propre main au Duc de Savoye, tant par quelques ſoldats, que par Renaze, touchant les forces du Roy, des moyens de le défaire, des défauts qui ſe trouvoient dans ſes Places, & le tout fort en détail.

Que lorſqu'il fut queſtion de prendre le Fort de ſainte Catherine, le Maréchal avertit celuy qui y commandoit de faire promptement des paliſſades hors de la place, dautant qu'ayant été ſçû qu'il n'y avoit que quatre cens hommes dedans, le ſieur de Vitri s'étoit offert au Roy de l'eſcalader en plein jour.

Que le Maréchal avoit auſſi averti ledit Gouverneur du Fort ſainte Catherine, de pointer ſes canons, & qu'il meneroit le Roy le lendemain reconnoître la Place, ou afin qu'on ne le tuât pas luy-même (Maréchal) on le diſtingueroit par un panache noir mais que ſi cela manquoit, il étoit aiſé de mettre hors de la Place quelques Cavaliers en embuſcade à la faveur du foſſé, qui pourroient facilement enlever le Roy, parce qu'il le meneroit ſi avant luy troiſiéme, qu'il ne ſe pourroit dégager.

Que depuis, luy (la Fin) avoit fait certains voyages à ſaint Claude, Milan, Turin, Pavie & en Suiſſe, où il avoit conféré tant avec le Duc de Savoye & Roncas ſon Secrétaire, le Comte de Fuente & l'Amirante d'Arragon qu'aux pays des Suiſſes avec un Docteur Agent d'Eſpagne nommé Alphonſe Caſal, avec leſquels il avoit traité des ſeuretez que l'on pourroit prendre les uns des autres, avec charge même de conclure; mais que luy (la Fin) ne l'avoit jamais voulu faire.

Que les clauſes dudit traité étoient; que l'on promettroit au Maréchal la belle ſœur du Roy d'Eſpagne, ou ſa niéce de Savoye en mariage, la Lieutenance par toutes ſes armées, dix-huit cens mille écus pour la guerre de France, le Duché de Bourgogne en propriété ſous l'hommage d'Eſpagne, & que ledit ſieur Maréchal promettoit ſervitude perpetuelle, & affection à l'Eſpagne, & de bouleverſer tous les Ordres & Etats de France, & de rendre ce Royaume électif à la nomination des Pairs, à la mode de l'Empire.

Cette dépoſition ayant été lûë au Maréchal, il s'emporta en une infinité d'injures contre la Fin, & en parla comme du plus méchant homme du monde, dont on ne devoit pas recevoir le témoignage contre un homme de ſa qualité: mais outre qu'il ne l'avoit pas récuſé d'abord, & qu'au contraire il l'avoit reconnu pour homme d'honneur, lorſqu'on le luy confronta, c'eſt que la Fin luy ſoûtint en ſa preſence, tout ce qu'il avoit dépoſé, & d'une maniére qui avoit un grand air de vérité. Mais de plus il avoit fourni aux Juges des Lettres & d'autres écrits de la main du Maréchal ſur pluſieurs de ces Chefs.

Une autre choſe déconcerta beaucoup le Maréchal. Il avoit dit dans ſon interrogatoire que ſi Renaſé étoit là, il démentiroit la Fin ſur tout ce qu'il avoit avancé. Ce Renaſé étoit le Secretaire de la Fin, qui ainſi que je l'ay dit, avoit été arrêté par le Duc de Savoye, & mis en priſon à Quiers ſur quelque défiance qu'on eut de luy & ſon Maître. Le Maréchal étoit perſuadé que le Duc l'avoit fait mourir: mais il s'étoit ſauvé de priſon.

On le fit paroître devant luy quatre jours aprés qu'il eût parlé de cet homme dans ſon interrogatoire. La préſence de cet homme le ſurprit etrangement, & il crût qu'il avoit été trahi non ſeulement par la Fin, mais encore par le Roy d'Eſpagne, & par le Duc de Savoye. Renaſé luy ſoutint que par ſon ordre, il avoit fait les voyages marquez dans la dépoſition de la Fin, & d'autres encore, & qu'il avoit porté des Lettres & des avis au Duc de Savoye, & aux Gouverneurs ou Commandans des Places, qui avoient été aſſiégées par les François dans la derniére guerre.

Un Secrétaire du Maréchal nommé Hébert avoüa, qu'il avoit écrit de ſa main des Lettres en chiffres adreſſées au Duc de Savoye, contenant leurs intelligences, & fait des copies d'autres écrites par le Maréchal même; qu'il avoit par ſon commandement fait un voyage à Milan depuis quatre mois: mais ſeulement pour diverſes empletes, dont il montreroit le bordereau. On produiſit alors au Maréchal pluſieurs des Lettres & Memoires dont on avoit fait mention. Il en reconnut une partie, & deſavoüa les autres. Un Mémoire où il étoit parlé de l'état de l'armée du Roy, contenoit qu'il y avoit eu à la revûë ſeize cens paſſe volans; que la Nobleſſe ne ſeroit plus que quinze jours à l'armée, & qu'elle étoit réſoluë de ſe retirer; que le Roy n'avoit plus d'argent, & étoit hors d'état par ce défaut, de renouveller l'Alliance avec les Suiſſes; qu'il étoit obligé de s'éloigner de l'Armée, pour aller recevoir la nouvelle Reine; que le Duc d'Epernon l'accompagneroit dans ce voyage, ne voulant pas demeurer à l'Armée; que Monſieur de Monpenſier en avoit refuſé le commandement; que luy Maréchal, n'en avoit pas voulu non plus; mais

que le Comte de Soiſſons l'avoit accepté. Il y donnoit enſuite des avis au Duc de Savoye pour la defenſe de ſes Places. Il y marquoit que la priſe de Montmélian avoit decouragé tous les gens de bien ; qu'il falloit que le Duc fiſt une diverſion en Provence, en y faiſant paſſer promptement des troupes & de l'argent ; qu'autrement tout étoit perdu ; il y avoit pluſieurs autres avis de cette nature.

Comme c'étoit là un des points capitaux de ſon procés, il tâcha de ſe défendre là deſſus : mais il ne put dire autre choſe pour ſa défenſe, ſinon que la Fin luy avoit fait écrire ce Mémoire, uniquement pour ſe ſouvenir des fautes qui s'étoient faites dans cette campane, & non pour l'envoyer aux ennemis, & qu'il avoit crû que la Fin l'avoit jetté au feu.

Un Valet de Chambre du Roy qui avoit couché dans la chambre du Marechal la premiére nuit de ſa priſon, dépoſa qu'il l'avoit ſollicité d'écrire à ſes Secrétaires, qu'ils euſſent à ſe cacher pour quelque temps, & d'avertir le Comte de Rouſſy, de donner le même avis à ſes autres Secrétaires qui étoient reſtez à Dijon, & que s'ils étoient interrogez, ils aſſeuraſſent que leur maître n'écrivoit jamais en chiffre.

Tous les témoins ayant été oüis & les interrogatoires achevez, Monſieur le Chancelier accompagné de Meſſieurs de Maiſſe & de Pontcarré Conſeillers d'Etat, vint au Parlement le Mardy vingt-troiſieme de Juillet, où les Gens du Roy demandérent défaut contre Meſſieurs les Pairs de France, qui avoient été ajournez deux fois pour aſſiſter au jugement, ſans avoir comparu, ny envoyé leurs excuſes, & qu'il fût paſſé outre ; ce qui fut accordé.

An. 1602.

Madame de Biron mére du Maréchal préſenta une Requête, par laquelle elle demandoit qu'on donnât un Conſeil à ſon fils pour ſe défendre ; à quoy les Gens du Roy firent oppoſition, attendu l'action criminelle & l'état du procés ; ſur quoy fut dit neant par Arrêt.

On employa trois Séances à la réviſion des piéces, ſur leſquelles le Procureur Général ayant donné ſes concluſions, on fit comparoître le Maréchal au Parlement le vingt-ſeptiéme de Juillet. Il y fut mené par Monſieur de Montigny Gouverneur de Paris, qui l'alla prendre à cinq heures du matin, & le conduiſit dans un caroſſe par l'Arſenal au bord de la riviére, où il le fit entrer dans un bateau fermé d'ais. Monſieur de Montigny & Monſieur de Vitry Capitaine des Gardes le mirent dans le bateau avec luy. Il y avoit des ſoldats ſur les deux bords de la riviére, & dans deux autres bateaux, entre leſquels étoit celuy du Maréchal. Il fut ainſi conduit par eau juſqu'à l'Iſle du Palais, dans lequel il entra par la porte de la Tournelle. Il fut conduit à la Grand'Chambre, où il y avoit cent douze Juges de toutes les Chambres aſſemblées, & au lieu de ſellette ordinaire, on luy donna un aſſez haut tabouret pour s'aſſeoir.

Toutes les dépoſitions furent reduites à cinq points. Il étoit accuſé, premiérement d'avoir eu commerce avec un nommé Picoté natif d'Orleans réfugié en Flandre, pour prendre intelligence avec l'Archiduc, & de fait avoit donné audit Picoté cent cinquante écus pour deux voyages faits à cette fin.

Secondement, d'avoir traité avec le Duc de Savoye, trois jours aprés l'arrivée de ce Duc à Paris ſans la permiſſion du Roy, de luy avoir offert toute aſſiſtance envers tous & contre tous, ſur l'eſpérance de ſon mariage avec la troiſiéme fille du Duc.

Troiſiémement, d'avoir conjuré avec ledit Duc, tant pour la perte de Bourg, qu'autres Places, de luy avoir écrit & donné avis d'entreprendre ſur l'armée du Roy & ſur ſa perſonne même, de luy avoir écrit à cette fin pluſieurs choſes importantes pour ſon ſervice.

Quatriémement, d'avoir voulu conduire le Roy devant le Fort de ſainte Catherine, pour le faire tuer, & à cette fin donné avis au Capitaine qui commandoit dans la Place, du lieu & du ſignal pour reconnoître ſa Majeſté.

Cinquiémement, d'avoir envoyé la Fin traiter avec le Duc de Savoye & avec le Comte de Fuente contre le ſervice du Roy.

Il fut interrogé de nouveau ſur tous ces articles. Il répondit avec beaucoup de préſence d'eſprit, & d'une maniére à éblouïr les Juges, s'ils n'avoient eu par des écrits, des preuves trop évidentes de ſes crimes. Cet interrogatoire ayant fini ſur les dix heures, il fut reconduit à la Baſtille de la même maniére qu'il en avoit été amené.

Le lundy vingt-neuviéme de Juillet le Parlement ſe raſſembla, Monſieur le Chancelier étant à la tête. Monſieur de Fleuri qui étoit le Rapporteur, aprés avoir lû les concluſions du Procureur Général, opina le premier à la mort. Son avis fut ſuivi de tous, & en conſéquence Monſieur le Chancelier prononça l'Arrêt qui condamnoit le Maréchal à avoir la tête tranchée dans la Place de Gréve.

Le lendemain mardi trentiéme du mois tout fut préparé dans cette Place pour l'éxécution, & le Maréchal entendant grand bruit dans la Ville, & voyant par les grilles de ſa fenêtre, le peuple accourir en foule aux environs de la Baſtille, il s'écria : *Je ſuis jugé, & je ſuis mort.*

L'éxécution néanmoins fut différée juſqu'au lendemain, & les parens obtinrent du Roy qu'elle ſe feroit dans la Baſtille. Ce jour-là Monſieur le Chancelier accompagné de trois Maîtres des Requêtes, & ſuivi d'Audienciers & de Huiſſiers alla aprés le dîner du Maréchal, luy prononcer ſon Arrêt.

On vit en cette occaſion, la différence qu'il y a pour les plus intrépides, entre voir pour ainſi dire venir la mort de loin, & l'affronter dans un aſſaut ou dans une bataille.

Ce Seigneur qui n'avoit jamais tremblé dans les plus affreux dangers, parut en cette conjoncture un tout autre homme. Il ne ſe poſſeda nullement : tantôt c'étoient des emportemens ; tantôt des prières à Monſieur le Chancelier, tantôt des imprécations ſurtout contre la Fin, tantôt même quelques extravagances.

Monſieur le Chancelier s'étant retiré, le Docteur Garnier qui fut depuis Evêque de Montpellier, & le ſieur Maignan Curé de ſaint Nicolas des Champs eurent beaucoup de peine à le calmer, & à le reſoudre à ſe préparer à la mort. Ils vinrent enfin à bout de le faire confeſſer, & ſa confeſſion dura prés d'une heure.

Sur les cinq heures du ſoir, le Greffier vint luy dire qu'il falloit deſcendre. Il fit effort pour raſsûrer ſa contenance, jettant ſeulement de temps en temps quelques ſoûpirs en deſcendant l'eſcalier, & lâchant quelques paroles qui marquoient la peine qu'il avoit à pardonner au ſieur de la Fin.

Il parut devant l'aſſemblée avec un air plus fier que ferme ; & s'étant mis à genoux au pied de l'échelle, par où il devoit monter ſur l'échafaut, il jetta ſon chapeau, & pria Dieu environ un demy quart d'heure, ayant à ſes côtez les deux Docteurs, qui tâchoient de luy inſpirer les ſentimens convenables à un Chrétien dans une telle conjoncture : enſuite s'étant relevé, il monta ſur l'echafaut. Il regarda de toutes parts, & voyant les ſoldats rangez à l'entour, il leur dit ces paroles : *O que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mouſquetade au travers du corps ! Helas, quelle pitié!*

Le Greffier luy lut de nouveau ſon Arrêt ; & quand ce vint à ces mots, *Pour avoir attenté ſur la vie du Roy* : il l'interrompit, & cria : *Cela eſt faux, oſtez cela, je n'y ſongeay jamais.*

Apres la lecture de l'Arrêt, les deux Docteurs l'exhortérent encore à penſer à Dieu. Il fit une courte priére, & puis ſe banda luy-même les yeux de ſon mouchoir : mais auſſi-tôt il ſe l'ôta, & ſe tourna vers le Bourreau. Pluſieurs crurent que c'étoit à deſſein de luy arracher ſon coutelas ; mais le Bourreau l'avoit laiſſé entre les mains de ſon valet, qui le tenoit caché.

On luy dit qu'il falloit luy couper les cheveux. A ces mots il entra en fureur, & dit en jurant : *Que l'on ne m'approche pas, & ſi l'on me met en fougue, j'étrangleray la moitié de ce qui eſt icy.* Il prononça ces paroles d'une maniére ſi terrible, que pluſieurs des aſſiſtans regardérent vers la porte, pour s'enfuir. Il appella le ſieur Baranton, qui l'avoit gardé pendant ſa priſon, & le pria de luy rendre ce dernier office. Ce Gentilhomme monta ſur l'échafaut, luy retrouſſa ſes cheveux, & luy banda les yeux. Le Maréchal cria au Bourreau : *Dépêche, dépêche.* Celuy-cy luy répondit : Monſieur, il faut dire auparavant vôtre *In manus* : mais dans le moment ayant pris ſon coutelas de la main de ſon valet, il lui coupa la tête qui tomba de l'échafaut à terre.

Ainſi mourut Charles de Gontaud Maréchal de Biron, précipité dans cet abîme de malheur par ſa fierté, par ſa préſomption, par ſa vanité qui n'eurent jamais d'egales.

Sa vaillance, où il entroit beaucoup de témérité, avoit été preſque toûjours heureuſe ; car jamais Général ne ménagea moins ſa vie, & ne ſe tira avec plus de bonheur des plus grands & des plus frequens dangers. Dans les Lettres par leſquelles le Roy érigea la Terre de Biron en Duché-Pairie aprés le ſiége d'Amiens, il eſt marqué que le Maréchal avoit reçû trente-deux bleſſures. Cette intrépidité étoit la qualité dont il ſe faiſoit le plus d'honneur : mais ce n'étoit pas ſon unique mérite. Il avoit fort bon eſprit, & réuſſir bien en diverſes négociations que le Roy luy confia : il n'étoit point ignorant comme la plûpart de la Nobleſſe de ce temps-là, & quoyqu'il eût été tiré de fort bonne heure des études, il y avoit ſuppléé par la lecture ; juſques-là qu'il entendoit le Grec. D'Aubigné en apporte une preuve. Il dit qu'un jour le Roy érant au Frêne, il vit une inſcription Gréque, dont il demanda l'interprétation à quelques gens de robe qui ſe trouvérent à ſa ſuite, & qui ne purent la luy donner. Biron prit un crayon, écrivit ce qu'elle ſignifioit ſur un papier qu'il jetta par deſſus ſon épaule, & s'échappa dans le logis, comme s'il avoit eu honte d'en tant ſçavoir pour un Cavalier, & juſqu'à faire confuſion à des gens, qui devoient ſe mieux connoître que luy en pareille matiére. Il étoit ſobre, & n'étoit point debauché ; faiſant ſon plus grand plaiſir de la guerre : mais il n'avoit guéres de Religion & railloit également de la Meſſe & du Prêche ; ſa mére & Madame de Briſſanbourg ſa tante paternelle l'avoient d'abord élevé dans le Calviniſme : mais le Maréchal ſon pere le fit changer de Religion.

T. 3. l. 3. chap. 12.

Voyez ſur l'an 1602.

Il étoit entêté de l'Aſtrologie judiciaire. On a écrit que deux Aſtrologues luy prédirent ſa fin malheureuſe, & qu'un des deux luy dit, que s'il pouvoit éviter le coup d'un Bourguignon par derriére, il ſeroit Roy ; que s'étant ſouvenu de cette prédiction, lorſqu'il fut mis à la Baſtille, il demanda de quel pays étoit le Bourreau de Paris, & que luy ayant été répondu qu'il étoit de Bourgogne, il dit : Je ſuis mort.

Son deſaſtre fit beaucoup de bruit dans l'Europe par la réputation qu'il avoit partout d'un grand homme de guerre. Cet exemple de ſévérité auquel le Roy ſe détermina avec tant de peine, étoit néceſſaire pour la ſûreté & le repos de l'Etat. Il fut fort approuvé de la Reine d'Angleterre, qui avoit dit pluſieurs fois, ſur la connoiſſance qu'elle avoit des intrigues de pluſieurs Seigneurs François, que le Roy ſon

frere étoit trop bon, & qu'il ne seroit point maître chez luy, qu'il n'eût fait couper autant de têtes à Paris, qu'elle en avoit fait couper à Londres.

Ce Prince néanmoins naturellement porté à la clemence, ne passa pas outre. Il accorda la grace au Comte d'Auvergne, plus coupable d'avoir sçû une partie des secrets de Biron sans les révéler, que d'y avoir autrement eu part. Les prieres & les larmes de Mademoiselle d'Entragues, appellée alors la Marquise de Verneuil qui étoit sa sœur de mere, faciliterent cette grace; & il en fut quitte pour deux mois de prison, apres avoir dit tout ce qu'il sçavoit.

d'Aubigné. T. 3 l. 1 c. 24.

Le Baron de Lux beaucoup plus criminel, eut ordre de venir à la Cour, & parole du Roy pour son pardon, pourvû qu'il ne voulût luy rien cacher. Il obeït, & apprit bien des choses au Roy, qu'il ne sçavoit pas. Elles demeurerent pour la plûpart sec êtes, & ce Prince sage fit toûjours semblant de les ignorer, afin de n'être pas obligé de punir bien des coupables.

Il pressa le Duc de Bouillon qui s'étoit retiré à Turenne de revenir à la Cour, sous de pareilles asûrances: mais ce Duc ne jugea pas à propos de s'y fier. Il se sauva depuis à Geneve, & de là à Heydelberg.

Matheu. l. 5. Diverses Lettres du Duc de Bouillon au Roy au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

Le Prince de Joinville qui étant allé servir dans l'armée de l'Archiduc, s'étoit laissé gagner par les Espagnols, fut arrêté. Il y avoit de quoi le perdre dans ce qu'il avoüa en présence du Roy & du Baron de Rosni; mais c'étoient des choses si mal concertées, que le Roy se contenta d'envoïer querir Monsieur & Madame de Guise, & de le mettre entre leurs mains: *Mon neveu*, dit il au Duc de Guise, *c'est vôtre cadet, & un enfant qui s'est mis de telles folies dans la tête: vous m'en répondrez: je vous le donne en garde, & vous le rendrez sage, s'il y a moyen.*

Mémoires Sully, T. 2 chap. 11.

Le Comte de Chatillon-Coligni très-lié avec le Duc de Bouillon, n'auroit peut-être pas été si doucement traité, si on l'eût tenu. Un coup de canon qui lui emporta la tête à Ostende, prévint l'effet des mauvais desseins qu'il machinoit: c'étoit de se mettre suivant l'exemple de son pere & de son grand pere, à la tête du parti Huguenot. Le Roy étant à Calais apprit sa mort. Il en eut d'abord une fort grande douleur, regardant ce jeune Seigneur, comme un des plus accomplis de la Cour, & comme pouvant être un jour un des plus grands Capitaines de l'Europe: mais étant instruit depuis des discours qu'il tenoit, & des marques qu'il donna même dans les troupes du Prince Maurice, d'un esprit factieux, & porté à la révolte, il fut bien aise d'en être défait, & de le voir soustrait à sa justice.

Hebert Secrétaire du Maréchal de Biron fut mis à la question, & la soûtint avec constance sans rien avouer. Il se justifia encore mieux, lorsque de lui-même il vint faire au Roy une confession que les tourmens n'avoient pû lui arracher.

Monbarrot Gouverneur de Rennes accusé d'intelligence avec le feu Marechal, fut mis à la Bastille. Les grands services qu'il avoit rendus au Roy en Bretagne contre le Duc de Mercœur, lui firent accorder la vie: mais le Baron de Fontanelle qui n'avoit pas un si bon titre pour obtenir la grace, fut pour un pareil crime, rompu tout vif en Gréve. Le Roy en épargna beaucoup d'autres, dont il tint quelques-uns longtemps en inquiétude, par le silence qu'il affecta sur ce que leur propre conscience leur reprochoit.

Un de ses premiers soins fut de s'asûrer de toutes les Places de Bourgogne. C'étoit-là qu'étoit le fort du parti du Maréchal de Biron. Le Maréchal de Lavardin y fut envoïé avec des troupes, & remit dans le devoir cette Province, où il y avoit eu quelques mouvemens, quand on y sçut l'emprisonnement de Biron: la Lieutenance Générale en fut donnée à Monsieur de Bellegarde Grand Ecuïer de France, sous Monsieur le Dauphin qui en fut nommé Gouverneur.

Cayet sous l'an 1602.

Tous les Ambassadeurs des Puissances Etrangéres vinrent faire au Roy leurs complimens sur la découverte d'une si dangéreuse conspiration. La Reine d'Angleterre & le Roy d'Ecosse en envoïérent exprès pour ce sujet à la Cour de France. Le Comte de Tassis s'acquitta de ce devoir au nom du Roy d'Espagne son maître; & l'Archiduc Albert pria le Roy par son Envoïé, de ne le rendre en aucune maniére responsable de la conduite du Comte de Fuente dans cette affaire.

Matheu. l. 5.

Le Duc de Savoïe fit comme les autres: il envoïa le Comte de Visque pour féliciter le Roy, & encore plus pour reconnoître quelle étoit la disposition de la Cour aprés la mort de Biron. Cet Envoïé eut son audience à Monçeaux en même temps que ceux d'Angleterre & d'Ecosse: mais le Roi sçeut mettre beaucoup de distinction entre lui & les autres, par la différente maniére dont il reçut leurs complimens. Les Courtisans qui sçavoient ses sentimens au regard du Duc de Savoïe, firent leur cour en faisant fort mauvais visage au Comte de Visque, & pas un seul n'alla l'accoster dans la Chambre du Roi; au lieu qu'ils combloient d'honnêtetez les Envoïez d'Ecosse & d'Angleterre. De Visque se tira de son compliment du mieux qu'il lui fut possible, & rejetta tout sur le Comte de Fuente.

Mémoires de Sully.

Toutes ces Ambassades furent suivies d'une autre, qui fut reçûë avec beaucoup d'appareil & grand éclat. Ce fut celle des Suisses pour le renouvellement de leur alliance avec la Couronne de France.

Cette alliance qui avoit commencé ſous Charles VII. mais qui n'avoit été bien cimentée, que ſous le Regne de Louis XI. avoit été renouvellée de temps en temps par les Rois leurs ſucceſſeurs. Le Roi actuellement regnant l'avoit confirmée en 1592. de la maniere qu'elle avoit été concluë par Monſieur de Sanci ſur la fin du Regne de Henri III. & immédiatement aprés la paix de Vervins, il leur avoit envoïé le ſieur de Morte-Fontaine Conſeiller d'Etat, pour leur faire part de cette paix, leur marquer le ſoin qu'il avoit eu de les y faire comprendre, & les empêcher de prendre des liaiſons avec les ennemis de la France, qui ſe ſervoient de toutes ſortes de moyens, pour les broüiller avec elle. L'Ambaſſadeur les aſsûra que ſi-tôt que le Roi ſeroit en état de s'acquitter à leur égard, il le feroit, & qu'ils devoient en être d'autant plus perſuadez, que l'année précédente, nonobſtant qu'il fût ſi preſſé par ſes ennemis, & que ſes Finances puſſent à peine ſuffire pour ſoûtenir la guerre, il leur avoit fait donner cent mille écus.

Dans la proposition ou diſcours du ſieur de Mortefontaine dans la Diete des Suiſſes.

Le même Ambaſſadeur y retourna en l'année 1600. pour leur propoſer le renouvellement d'alliance, & comme il mourut à Soleure durant cette négociation, le Roi y envoïa le ſieur Emeric de Vic Préſident au Parlement de Thoulouſe, & Conſeiller d'Etat. Il eut beaucoup de peine à déconcerter les artifices des Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Savoye, qui le traverſoient de toutes leurs forces. Il en vint pourtant à bout : l'affaire fut concluë dans une diéte générale à Soleure, où Monſieur de Silleri vint le joindre, & on réuſſit également chez les Griſons.

Le Roi quelque temps avant que le Maréchal de Biron fût arrêté, l'avoit envoyé en Suiſſe porter la ratification du traité, & il n'étoit plus queſtion que d'en jurer l'obſervation avec les ſolemnitez ordinaires : ce fut pour cette cérémonie, que les cantons envoyérent leurs Députez à Paris. Ils partirent au mois de Septembre au nombre de quarante deux. Ils furent receus par tout avec beaucoup d'honneur, & magnifiquement traitez dans toute la route, & arrivérent le quatorziéme d'Octobre à Charenton.

An. 1601.

Cayet ſous l'an 1601.

Aprés un grand repas qu'on leur y donna, le Duc de Montbazon & Monſieur de Montigny Gouverneur de Paris accompagnez de plus de cent Gentilshommes dans un équipage fort leſte, allérent les prendre pour les amener à Paris. Durant la marche chaque Député avoit deux Gentilshommes, l'un à droite, & l'autre à gauche.

Le ſieur de Bragelonne Prévôt des Marchands accompagné de tous les Officiers de Ville, des Archers & de pluſieurs des plus conſidérables Bourgeois, vint les complimenter à cinquante pas de la porte ſaint Antoine, & les conduiſit au Logis de la Chaſſe dans la rue ſaint Martin qu'on leur avoit préparé, & où l'on leur avoit apprêté un ſouper magnifique.

Le lendemain Monſieur le Chancelier leur donna à dîner, & aprés le repas le Duc d'Aiguillon ſuivi de cinquante jeunes Gentilshommes arriva, pour les conduire au Louvre où ils devoient avoir leur premiére audience du Roy.

Monſieur le Duc de Montpenſier avec quantité de Seigneurs les reçût dans la Cour, & le Comte de Soiſſons au bas du grand eſcalier, par où il les mena à la Chambre du Roy. Le premier Député fit en deux mots ſon compliment à ſa Majeſté en Langue Suiſſe, & luy dit le ſujet de ſon Ambaſſade. Le Roy y répondit fort obligeamment, & leur toucha à tous dans la main, auſſi-bien qu'au Colonel Galatis, & à quelques autres Officiers qui avoient ſervi en France, & qui étoient venus à la ſuite des Ambaſſadeurs. Ils firent la revérence à la Reine, & allerent le Mardy ſeptiéme d'Octobre à ſaint Germain ſaluër Monſieur le Dauphin, qui leur toucha auſſi à tous dans la main.

Etant de retour à Paris, ils firent ſupplier le Roy de leur permettre avant la cérémonie du ſerment, de luy propoſer trois articles dont ils étoient chargez par leurs Superieurs. Monſieur le Chancelier fut nommé pour les écouter.

Le premier étoit, l'augmentation de la ſomme de quatre cent mille écus qu'on devoit leur payer tous les ans : le ſecond, la conſervation des Priviléges de ceux de leur nation qui trafiquoient en France ; & le troiſiéme, qu'on leur donnât les deux déclarations qu'on leur avoit promiſes, l'une pour les cinq petits Cantons touchant la continuation de leur alliance avec les Duchez de Milan & de Savoye, ſans routefois préjudicier à celle qu'ils avoient faite avec ſa Majeſté ; l'autre pour les Cantons Proteſtans, qui avoient demandé que l'on mît une exception dans le traité, ſçavoir qu'ils ne ſeroient point obligez à faire la guerre en France contre les gens de leur Religion.

Le Roy répondit à la premiére demande, que les guerres civiles & étrangéres qui avoient ruiné ſes ſujets, ne pouvoient luy permettre d'augmenter ſes dépenſes, & qu'ils devoient ſe contenter de ce qui leur avoit été promis. Pour ce qui eſt des déclarations auſquelles on s'étoit obligé, on les leur accorda. Le refus du premier article les chagrina un peu : mais enfin on leur fit entendre raiſon.

Le Dimanche ſuivant douziéme d'Octobre fut choiſi pour la cérémonie du ſerment. Monſieur de Vic les alla prendre à leur Logis, & les mena dans douze caroſſes à l'Evêché.

La cérémonie ſe fit dans Nôtre-Dame avec un ſuperbe appareil. Tous les Princes du Sang, les Cardinaux, les Prélats, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs à Paris & à

la Cour, y assistérent. Dés que le Roy fut assis sur le Tróne, qu'on luy avoit élevé dans le Chœur, les Princes de Condé & de Conty allérent querir les Ambassadeurs à l'Evêché, & les conduisirent jusqu à leurs places, qu'on avoit marquées sur deux bancs couverts de riches tapis à la gauche du Roy.

Aprés la Messe qui fut célebrée par l'Archevêque de Vienne, & durant laquelle les Députez Protestans se tinrent hors du Chœur, ce Prélat apporta le Livre des Evangiles, & le sieur Vaguer Secrétaire d'Etat du Canton de Soleure s'approcha, ayant à ses côtez Messieurs de Sillery & de Vic, & portant entre ses mains un coussin de velours cramoisi, sur lequel étoit un double exemplaire du Traité d'Alliance, l'un en François, & l'autre en Allemand, scellez du Sceau du Roy & de ceux des Cantons & des Grisons.

Ils firent une profonde révérence au Roy, auquel Monsieur de Sillery dit, que ces Traitez d'Alliance étoient les mêmes que ceux que les Roys ses Prédécesseurs avoient faits avec Messieurs des Ligues, & que ce qui y avoit été ajouté, étoit à l'avantage de sa Majesté.

L'Envoyé du Canton de Berne qui portoit la parole, dit que Messieurs des Ligues leurs Superieurs avoient reputé à grand honneur, la recherche que sa Majesté avoit faite de leur Alliance; qu'ils étoient envoyez pour en jurer l'observation en leur nom, & pour supplier sa Majesté de l'observer avec autant de fidélité, qu'ils étoient résolus de le faire.

Le Roy étant debout & tête couverte, leur répondit qu'ayant toûjours eu une haute estime de la valeur de leur nation, qui avoit jusqu'alors eu part à ses victoires, il souhaitoit beaucoup leur alliance; qu'il acceptoit l'offre de leur secours, & leur promettoit de les assister de toutes ses forces, contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur leur liberté; qu'au reste il n'avoit jamais manqué à ses promesses, & qu'il étoit prêt à jurer d'observer inviolablement le traité d'alliance.

Monsieur le Chancelier aprés avoir salué le Roy en mettant un genoüil en terre, se tourna vers les Ambassadeurs, & étendit plus au long la courte priére du Roy. Il montra les avantages réciproques de cette alliance; qu'elle avoit été très-utile aux deux nations, & le prouva par plusieurs éxemples; qu'elle avoit été jusques là très-sincére & sans soupçon d'infidélité; au lieu que quelques autres Princes qui vouloient l'empêcher, & attirer les Cantons dans leur parti, avoient toûjours dû leur être suspects, par les atteintes que leurs prédécesseurs avoient tant de fois tâché de donner à leur liberté, & que dans le fond ils n'étoient guéres moins les ennemis des Cantons, qu'ils l'étoient de la France.

Quand le Chancelier eut fini son discours, les Ambassadeurs s'avancérent pour la prêtation du serment, & mettant les uns aprés les autres la main sur les Evangiles, selon l'ordre & le rang de dignité des Cantons, le Chancelier leur disoit: *Vous jurez & promettez sur les saints Evangiles au nom de vos Seigneurs & Supérieurs, de bien & fidellement observer le traité d'alliance fait entre sa Majesté & vos Supérieurs, sans aller ni faire aucune chose au contraire directement ou indirectement.*

Aprés qu'ils eurent tous juré, le Roy dit aussi, *Qu'il jurroit & promettoit d'observer le traité ainsi qu'il avoit été convenu.* La cérémonie finit par le *Te Deum*, & les Ambassadeurs furent conduits de l'Eglise dans la salle de l'Evêché, où le festin étoit préparé.

Monsieur le Prince prit sa place au bout de la table; les Princes de Conti, de Soissons, de Montpensier, le Connétable, les Ducs de Nevers, d'Aiguillon, les Comtes d'Auvergne & de Sommerive, & quelques autres s'assirent à sa droite. Les quarante-deux Ambassadeurs, & parmi eux quelques Gentils-hommes François à la gauche.

Sur la fin du repas qui dura bien deux heures & demie, le Roy qui avoit dîné dans une autre Salle, vint les voir. Il défendit que personne ne bougeât de sa place, & se mit au bout de la table sans s'asseoir. Il se fit apporter du vin, & but à la santé de ses bons compéres amis & alliez, qui luy en firent raison sur le champ; & aprés avoir causé quelque temps avec eux, il s'en retourna au Louvre. Le soir il se fit des feux de joye par toute la Ville, & l'on fit trois décharges du canon de la Bastille & de l'Arsenal.

Le lendemain les Ambassadeurs furent régalez à la Maison de Ville, & les jours suivants chez Monsieur le Comte de Soissons, chez Monsieur le Connérable, & chez Madame de Longueville. Le vendredy ils eurent leur audiance de congé du Roy, dans la galerie haute du Louvre, où ce Prince leur fit encore beaucoup de caresses, leur donna à tous chacun une chaîne d'or, avec une médaille d'un or dont on avoit depuis peu découvert une mine vers la Bresse, & les fit reconduire avec toutes sortes d'honneurs, & défrayer jusqu'aux frontiéres de leur pays. Ils furent charmez de la bonté & de la politesse du Prince, dont ils avoient déja depuis long temps une si haute idée pour la valeur. Thuanus l. 119.

Cependant le Roy s'appliquoit à policer son Royaume. Il fit cette année plusieurs Réglemens tant pour reformer les abus dans la monnoye, qui causoient la ruine du commerce, que pour profiter des mines de toutes espéces, qui furent découvertes alors en diverses Provinces de France. Il regla le salaire des Avocats non sans peine, veu la résistance qu'ils y firent, ayant par complot pendant quelques jours abandonné le Barreau, & il fut ordonnné conformément au cent soixante & uniéme article des Ordonnances faites Gayet sous l'an. 1602.

faites à Blois ſous le feu Roy, qu'eux & les Procureurs écrivoient & parapheroient de leur main à la Fin des écritures, ce qu'ils auroient receu des parties. C'étoit pour éviter les fraudes dans la taxe des dépens aprés les Sentences & les Arrêts : & comme la fureur des ducls entre les Gentilshommes & les Officiers d'armée, étoit venuë à un tel excés, qu'il en periſſoit plus par ces damnables combats ſinguliers, que par les guerres mêmes, juſques-là qu'il y eut telle année, où l'on compta quatre mille Gentilshommes qui avoient été tuez de cette ſorte, le Roy publia un ſévére Edit contre ceux qui feroient les appels, contre ceux qui ayant été appellez, n'auroient pas refuſé le combat, contre les Seconds, & contre tous les autres qui y auroient part ; mais cet Edit n'eut pas un fort grand effet, & on prétend qu'il y eut un peu de la faute du Roy, qui en certaines occaſions laiſſa echapper des paroles de raillerie ſur quelques-uns de ceux qui avoient en conſéquence de l'Edit, refuſé de tirer l'épée. C'étoit au regne ſous lequel nous vivons, qu'étoit réſervé le remède efficace d'un ſi grand mal, où le Prince a ſçû faire le diſcernement de la véritable valeur, d'avec le courage brutal, & a obtenu par ſa conſtance & par ſa ſeverité, une parfaite ſoumiſſion ſur un point ſi important, & qui paroiſſoit en même temps ſi difficile à la nobleſſe de ſon Roïaume.

Le Roy en s'occupant ainſi à policer ſon Etat, avoit toûjours l'œil ſur les démarches du Duc de Savoye, dont la conduite paſſée, & la part qu'il avoit euë à la conſpiration du Maréchal de Biron luy donnoient toûjours de la défiance. Ce Duc avoit nonobſtant la paix, des troupes ſur pied, à qui il faiſoit faire de fréquens mouvemens.

Le Comte de Fuente Gouverneur du Milanez en parfaite intelligence avec luy, tantôt aſſembloit les ſiennes, & tantot les renvoyoit dans leurs quartiers, ſans que l'on pût penétrer leurs deſſeins. Enfin le Duc vers le milieu du mois de Décembre tourna tout-à-coup vers Genéve. Il avoit ſi-bien & ſi ſecrétement pris ſes meſures, qu'il ſurprit cette Place par eſcalade ; & déja deux cens de ſes ſoldats conduits par Brignolet Gouverneur de Bonne, s'étoient rendus maîtres de la muraille, avoient forcé le Corps-de-Garde de la porte neuve, & fait ſauter cette porte avec le petard, pour y faire entrer le reſte de l'armée qui étoit tout proche en embuſcade, lorſque les Bourgeois reveillez par le bruit coururent aux armes de toutes parts : mais c'en étoit fait, ſi un des ſoldats du Corps-de-Garde de la porte neuve, n'eût eu aſſez de préſence d'eſprit, pour aller vîte abatre la herſe, qui empêcha les Savoyards d'entrer en plus grand nombre.

An. 1602. Guichenon Hiſt. de Savoye. Thuanus l. 129.

L'allarme s'étant répanduë par tout, les Milices de la Ville coururent chacun à leur poſte. Ils eurent bien-tôt ou aſſommé ou inveſti ce peu de Savoyards qu'ils trouvérent ſur les murailles, & qui ayant voulu regagner leurs échelles, les trouverent renverſées par le canon du Baſtion voiſin. Ceux qui furent pris, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Gentilshommes, furent pendus, leurs têtes, & celles des autres qui avoient été tuez en combatrant, plantées ſur le Baſtion, & leurs corps jettez dans la riviére.

Le Duc de Savoye qui avoit été préſent à cette expédition, repaſſa les Alpes avec beaucoup de précipitation. Les Genévois envoyérent au Roy des Députez, pour le prier de ne les pas abandonner, ſi le Duc, comme ils l'apprehendoient, venoit les aſſieger. Il le leur promit, & le fit entendre au Duc de Savoyé. Le Nonce du Pape à la Cour de France, prévoyant que ſi le Roy entroit dans cette querelle, le Roy d'Eſpagne ne manqueroit pas d'y prendre part en faveur du Duc de Savoye, pria le Roy d'interpoſer ſon autorité auprés des Suiſſes, pour ménager un accommodement. Monſieur de Vic Ambaſſadeur chez les Cantons eut ordre d'y travailler. L'affaire fut miſe en négociation, & terminée à ſaint Julien l'année ſuivante 1603. par un traité. An. 1603.

Dans le temps que l'on negocioit, le Roy ſous prétexte d'aller à Nancy voir Madame ſa ſœur Ducheſſe de Bar, que l'on diſoit être groſſe, & qui cependant ne l'étoit pas, alla à Merz au commencement de Mars, pour s'aſſeurer de cette Place, où il étoit arrivé bien des broüilleries ; & c'étoit là le veritable, ou du moins un des principaux motifs de ce voyage.

Le feu Roy avoit donné le Gouvernement de cette importante Place au Duc d'Epernon qui avoit mis une de ſes creatures, pour commander dans la Ville & dans la Citadelle : c'étoit Raymond de Comminges ſieur de Soubole Gentilhomme diſtingué par ſa valeur & dont la fidélité n'avoit pu être ébranlée durant les guerres civiles, par les offres avantageuſes que luy firent les ennemis de l'Etat, & ceux de ſon Souverain : mais il avoit de grands démêlez avec les Bourgeois, & la haine qu'ils luy portoient étoit ſi violente, qu'on avoit ſujet de craindre, qu'elle ne les engageât à livrer la Ville aux Eſpagnols, dont les garniſons de Thionville & des autres Places du Luxembourg étoient à portée de les ſeconder. On avoit même de grands ſoupçons là-deſſus de quelques-uns des principaux de la Ville. La conjoncture que le Roy prit pour remédier au danger, étoit favorable ; car les Eſpagnols étoient alors occupez au ſiége d'Oſtende, & le Prince Maurice les tenoit en haleine en divers endroits des Pays-Bas. De ſorte que le Roy prit toutes ſes meſures à loiſir, ſans crainte d'être prévenu par les intelligences, que les Eſpagnols pouvoient avoir dans la Place.

Le Duc d'Epernon étoit luy-même fort mécontent de Soubole, qui n'avoit pas depuis quelques années toute la déférence qu'il exigeoit de ceux que ſa faveur avoit avancez, &

ſoit par reſſentiment, ſoit qu'il prévît bien qu'il ne ſeroit pas le maître de cette affaire, il avoit conſenti qu'on deſtituât ce Commandant. Il auroit bien ſoubaité que le Roy en eût pris un autre de ſa main: mais c'étoit ce que ce Prince qui ne l'aimoit pas, & qui n'avoit nulle confiance en luy, n'avoit garde de faire. Le ſieur de la Varenne fut ſecrétement envoyé à Soubole, pour l'engager à mettre la Place entre les mains du Roy, & la choſe ſe fit ainſi, dés que ce Prince parut. Monſieur de Montigny fut fait Commandant de la Ville, & d'Arcy ſon frére de la Citadelle. Le ſeul titre de Gouverneur avec les appointemens demeura au Duc d'Epernon, qui fit ſemblant d'en être fort content.

Thuanus, l. 119.

Mémoires de Sully T. 2. c. 14.

Le Roy receut à Metz quelques Princes d'Allemagne qui vinrent le viſiter, & les Ambaſſadeurs de pluſieurs autres, que le peu de ſéjour qu'il fit en cette Ville empêcha d'y venir en perſonne. Il accommoda le different qui étoit depuis long-temps entre le Cardinal Charles de Lorraine, & Jean George de Brandebourg pour l'Evêché de Straſbourg. Il partagea entre eux deux par une Sentence arbitrale, les Terres de cet Evêché, & donna au Marquis de Brandebourg celles qui étoient les plus voiſines de la Ville, à laquelle ce Prince étoit plus agréable que le Cardinal, qui fut mis en poſſeſſion des autres.

L'Envoyé de Fréderic de Baviére Electeur Palatin, chez qui le Duc de Boüillon s'étoit retiré, préſenta au Roy des Lettres de la part de ſon Maître, où il luy demandoit le rétabliſſement de ce Duc dans ſes bonnes graces. Il y proteſtoit qu'avant l'arrivée de Monſieur de Boüillon à Heydelberg, il ne ſçavoit rien de ſa diſgrace; qu'il croyoit que l'unique ſujet de ce voyage étoit une pure viſite; qu'il rendoit à Madame l'Electrice ſa belle-ſœur; que le ſieur de Bongars Agent du Roy en Allemagne pouvoit luy rendre témoignage là deſſus, & qu'il avoit été fort ſurpris d'apprendre du Duc, qu'il s'étoit ſauvé du Roïaume par la crainte d'être arrêté pour les choſes dont on l'avoit accuſé à ſa Majeſté; que ſi elles étoient véritables, il ne voudroit ni le protéger, ni même ſe faire ſon interceſſeur pour obtenir ſa grace; mais qu'il le connoiſſoit d'une vertu, d'un zéle pour l'état, & d'un attachement à ſon Prince, qui luy ôtoient tout ſoupçon ſur ſa fidélité.

Le Roy répondit à l'Electeur, qu'il avoit pris en trés bonne part ce qu'il luy avoit écrit touchant le Duc de Boüillon; qu'il avoit eu raiſon de bien juger de ſa fidélité, non ſeulement par les régles du devoir d'un véritable ſujet, mais encore par les grands bienfaits dont la libéralité de ſon Souverain l'avoit cumblé; qu'il avoit porté luy-même un ſemblable jugement de ce Duc; que c'étoit pour cette raiſon qu'il l'avoit appellé à la Cour, afin d'entendre de ſa propre bouche, & en ſecret ſa juſtification ſur les choſes dont on l'avoit chargé; que n'ayant pas obeï à cet ordre, il rendoit dés-là fort ſuſpecte cette fidelité dont il ſe faiſoit tant d'honneur, & montroit, quoy qu'il pût dire, qu'il ne faiſoit pas un ſi grand fond ſur ſon innocence. Mais, ajoutoit le Ruy, je veux bien à vôtre conſidération oublier cette nouvelle faute, pourvû que dans deux mois il ſe rende auprés de moy, pour m'éclaircir ſur certains points dont je veux être inſtruit. Vous pouvez l'aſſeurer que perſonne ne ſoubaite plus que moy de le trouver innocent des choſes dont on l'accuſe, perſonne n'a plus à cœur l'augmentation de ſa fortune & de ſa gloire, & n'eſt plus diſpoſé à le défendre & à le protéger contre ſes accuſateurs: mais s'il perſévére dans ſa déſobéïſſance, j'eſpére que vous le jugerez vous-même indigne de votre protection. Ces Lettres furent ſans effet, & le Duc ne revint en France que pluſieurs années aprés.

Le Roy pourſuivit ſon voyage, & alla à Nancy pour voir Madame ſa ſœur & le Duc de Lorraine, qu'il tâcha de détacher des intérêts de la Maiſon d'Autriche; & aprés avoir demeuré quelque temps en cette Cour, il revint à Paris ſur la fin d'Avril. An. 1603.

Etant en chemin, il apprit la mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre. Cette Princeſſe, étoit morte le quatriéme d'Avril dans ſa ſoixante & dixiéme année aprés un Regne de plus de quarante-cinq ans, fort regretée des peuples qu'elle avoit toûjours gouvernez avec beaucoup de douceur, excepté les Catholiques qu'elle perſécuta à outrance, reſpectée des grands qu'elle ſçut tenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion par des exemples de ſévérité qu'elle fit à l'égard de quelques uns, redoutée de ſes ennemis, & ſurtout des Eſpagnols à qui elle fit bien du mal & cauſa de grandes pertes, recherchée des autres puiſſances qu'elle attaquoit ou ſecouroit, ou abandonnoit ſelon que ſes intérêts le demandoient, eſtimée dans toute l'Europe par la ſupériorité de ſon génie, & pour ſon habileté dans le Gouvernement, en quoy non ſeulement peu de Princeſſes; mais encore trés-peu de Roys l'ont égalée.

Le Roy qui en avoit receu bien plus de ſecours que de mauvais offices, l'aimoit: mais ce qui luy fit le plus regretter ſa perte, fut que les meſures qu'il avoit priſes avec elle pour abbattre la puiſſance d'Eſpagne, étoient rompuës & qu'il ne pouvoit pas autant compter à cet égard, ſur celuy qu'il prévoyoit devoir ſuccéder à cette Princeſſe.

Mémoires de Sully T. 2. c. 14.

La mort d'une Reine de ce caractére étoit capable de produire de grands changemens dans la ſituation des affaires de l'Eutope. Elle étoit ennemie declarée de l'Eſpagne, dont elle tenoit en crainte toutes les côtes, & tous les Etats dans les Indes par les Flotes qu'elle mettoit en mer: elle protegeoit les Hollandois, & leur fourniſſoit de grands ſecours contre l'Archiduc. S'il arrivoit que ſon Succeſſeur ne tînt pas la même conduite, comme il y avoit au moins ſujet d'en douter, il falloit

que la France fût en garde plus que jamais contre les Eſpagnols, & contre les Anglois mêmes.

Ce ſucceſſeur fut Jacques VI. Roy d'Ecoſſe fils de la Reine Marie Stuart, & premier de ce nom en Angleterre. Eliſabeth n'avoit jamais voulu le declarer pendant ſa vie: mais elle avoit mis entre les mains de Robert Cecile ſon premier Secrétaire un écrit cacheté, où elle leguoit ſa Couronne à ce Prince, avec defenſe de l'ouvrir que quand elle ſeroit morte. Cecile en fit l'ouverture en préſence du Conſeil d'Etat, & aprés quelque délibération, cette derniere volonté de la feuë Reine, fut publiée dés le jour même de ſa mort dans Londres; & l'on dépêcha des courriers dans toutes les Provinces pour la notifier. Elle fut reçûë par tout avec applaudiſſement, & Milord Robert Carrey fut député, pour en porter la nouvelle au Roy d'Ecoſſe. Ce Prince dix jours aprés l'avoir reçoë, partit pour aller prendre poſſeſſion de ſon nouvel érat, & arriva à Londres au commencement de May. Il y fut Couronné Roy d'Angleterre & d'Irlande avec le conſentement & la joye univerſelle du peuple & des Grands du Royaume.

Les Catholiques Anglois eſpérérent que ce Prince fils d'une Reine martyre de la Religion Romaine, leur accorderoit au moins la liberté de conſcience: mais leur eſperance fut vaine, & une Requête peu prudente, & qu'ils ſe hatérent trop de luy préſenter, eut un effet tout contraire à leur deſir: car ce Prince pour oter tout ſoupçon aux Anglois, & la crainte qu'il ne voulût changer quelque choſe dans la Religion, fit publier une Déclaration, par laquelle il approuva & confirma la Confeſſion de Foy reçûë dans l'Egliſe Anglicane, à laquelle il demeura toûjours attaché.

Quoyque Chriſtophle de Harlay Comte de Beaumont Ambaſſadeur de France en Angleterre eut déja complimenté par ordre de la Cour le nouveau Roy ſur ſon avénement à la Couronne d'Angleterre, le Roy de France ſous prétexte de luy rendre cet honneur avec plus de cerémonie, réſolut de luy envoyer un Ambaſſadeur extraordinaire. C'étoit à deſſein de découvrir ſes intentions, & ſelon la diſpoſition où on le trouveroit, de renouveller avec luy les traitez faits avec la feuë Reine, & de rompre les liaiſons qu'on diſoit qu'il avoit priſes avec l'Eſpagne, dans le temps qui n'etoit encore que Roy d'Ecoſſe.

Le Roy choiſit pour cette ambaſſade le Baron de Roſni, à qui il donna dans ſes inſtructions le titre de Marquis, que ce Seigneur, autant que j'ay pû le remarquer, n'avoit jamais pris auparavant. Ces inſtructions, outre l'ordre qui y etoit donné au Marquis de Roſni, de complimenter le Roy, la Reine d'Angleterre & leurs enfans, de renouveller l'alliance, & les anciens traitez entre les deux Couronnes, contenoit la maniére dont il devoit ſe comporter, ſelon qu'il verroit ce Prince porté à la paix ou à la guerre, attentif ou peu ſenſible à ce qu'il devoit apprehender de la grandeur de la Monarchie Eſpagnole, & des intrigues de la Cour d'Eſpagne, & ſuivant la bonne volonté ou l'indifference qu'il feroit paroître pour les Etats de Hollande. Il avoit ordre de communiquer ſur ce dernier article avec les Députez des Etats, s'ils étoient encore en Angleterre, & ſur tout avec le ſieur de Barneveld, qui avoit toûjours paru au Roy homme de grande prudence, & à qui on pouvoit ſe confier avec ſeureté.

Mais outre ces inſtructions qui furent expédiées & lûës dans le Conſeil d'Etat, le Roy luy en donna une ſecréte, ſuivant laquelle il devoit tâcher d'entrer dans la confidence du Roy d'Angleterre le plus avant qu'il pourroit, en luy faiſant paroître un grand zéle pour la Religion Proteſtante, une extrême inquiétude ſur l'état où elle étoit en France ſous le regne d'un Prince qui l'avoit abandonnée pour embraſſer celle de l'Egliſe Romaine, & enfin en luy marquant que les Huguenots François faiſoient grand fond ſur la protection d'un Roy tel que luy, devenu ſi puiſſant par l'union de trois Royaumes dont il étoit en paiſible poſſeſſion; que pour luy en particulier, il le ſuppliot de le regarder comme un ſerviteur qui luy étoit tout dévoüé, & que quand il s'agiroit de maintenir la Religion dans laquelle il avoit été elevé, il n'y auroit ni eſpérance de fortune, ni patrie, ni maître, dont les avantages luy fuſſent plus chers que ceux de ſa conſcience.

Le Marquis de Roſni approuva fort cet expédient, comme trés-propre à inſpirer au Roy d'Angleterre les mêmes vûës, & la même politique que la Reine Elizabeth avoit ſuivies, & à l'engager à ſe mettre à la tête d'une Ligue des Princes Proteſtans d'Allemagne & du Nord, que le Roy avoit deſſein de former contre la Maiſon d'Autriche, & qui devoit être propoſée au Roy d'Angleterre dans cette negociation, ſuppoſé qu'il y eût apparence d'y réüſſir: mais ce Seigneur trouva cette Commiſſion un peu délicate pour luy en particulier. Il repreſenta au Roy, que le Roy d'Angleterre communiqueroit peut-être à d'autres la fauſſe confidence qu'il luy feroit; qu'il y avoit du danger que par ce moyen la choſe ne fût ſçûë en France, & qu'il pourroit arriver telles conjonctures, que de pareilles démarches luy feroient de groſſes affaires. C'eſt pourquoy il pria le Roy de luy donner cet ordre par écrit.

Le Roy jugea cette précaution ſage. Il écrivit l'inſtruction de ſa main, la ſigna & aprés l'avoir lûë au Marquis de Roſni, la cacheta, & la luy mit entre les mains. Une retention d'urine qui mit la vie du Roy en danger, retarda de quelques jours l'expédition des autres inſtructions; mais cet accident n'ayant point eu de ſuite, le Marquis de Roſni partit pour l'Angleterre au commence-

Mémoires de Sully. c. 51. 16. & 17

An. 1603.

ment de Juin, avec une ſuite de deux cens Gentilshommes ou Officiers d'armée.

Le Sieur de Vic Gouverneur de Calais & Vice-Amiral de France, luy avoit préparé un Vaiſſeau pour le paſſer : mais deux Remberges Angloiſes étant arrivées de la part du Roy d'Angleterre pour le prendre, il monta ſur une des deux, de peur de choquer les Anglois, s'il refuſoit de s'en ſervir. Monſieur de Vic avec quelques vaiſſeaux François, & pluſieurs autres des Etats qui s'étoient trouvez à cette rade dans le temps de l'embarquement, le ſuivirent pour l'eſcorter par honneur juſqu'à Douvre : mais à peine fut-on en Mer, qu'il arriva une choſe trés embaraſſante.

Monſieur de Vic qui étoit ſorti du Port des derniers, s'avança vers la Remberge Angloiſe qui portoit l'Ambaſſadeur, ſon vaiſſeau ayant le Pavillon au grand Maſt. Dés que les Anglois l'eurenta pperçû, il ſe fit un grand murmure parmi eux, & le Vice-Amiral d'Angleterre ſans en rien dire au Marquis de Roſni, fit pointer cinquante canons contre le Vaiſſeau de Vic.

Monſieur de Roſni ſe doutant bien de ce dont il s'agiſſoit, fit avancer ſa Remberge vers le Vice-Amiral, & luy demanda ce qu'il prétendoit faire ? couler à fond, repartit il, le Vice-Amiral de France, ou l'obliger à ôter ſon Pavillon. L'Ambaſſadeur apprehendant les ſuites de ce déſagréable incident pour l'eſſentiel de ſa négociation, luy dit que c'étoit par ſon ordre, que Monſieur de Vic avoit mis ſon Pavillon, prétendant qu'il luy devoit cet honneur d'arriver auprés de luy de la ſorte : mais que ſi-tôt qu'il l'auroit joint, il le baſſeroit, dés qu'on luy feroit le ſignal ; & en même temps il dépêcha un Gentilhomme au Vice-Amiral de France, pour le réſoudre à paſſer dans cette occaſion ſur le point d'honneur. Il le fit avec beaucoup de répugnance, bien réſolu de s'en venger à la premiére rencontre. Telle étoit alors la foibleſſe de la France ſur la Mer, où elle étoit contrainte d'eſſuyer de temps en temps de pareilles inſultes ; & c'eſt dequoy gémit le Cardinal d'Oſſat dans une de ſes Lettres, à l'occaſion de quatre Galéres du Grand Duc, qui gourmandoient impunément les François ſur les côtes de Provence, lorſque ce Prince refuſoit de rendre les Iſles d'If & de Pomégue, dont il s'étoit emparé durant les guerres civiles Au reſte le Roy d'Angleterre deſavoüa la conduite de ſon Vice Amiral, & en fit faire des excuſes à Monſieur de Roſni.

A cela prés les Anglois rendirent toutes ſortes d'honneurs à l'Ambaſſadeur de France, qui fit ſon voyage en partie par terre & en partie par la Tamiſe juſqu'à Londres.

Le Roy d'Angleterre luy envoya Milord Cecile, pour luy offrir contre la coûtume, l'audience, ſans qu'il l'eût encore demandée, & partit de Grewic exprés pour la luy donner, avant que de l'accorder au Comte d'Aremberg Envoyé de l'Archiduc Albert, quoyqu'il fut venu le premier. Monſieur de Roſni remarqua, que depuis ſon arrivée on en uſoit mieux envers le Prince Henry de Naſſau & envers les autres Députez des Etats, qu'on n'avoit fait juſqu'alors. Il jugea par les empreſſemens de Milord Cecile pour l'engager à le charger de faire quelque propoſition de ſa part au Roy ſon Maître, que ce Miniſtre ſouhaitoit fort d'être employé dans la négociation qui ſe devoit faire, & que quelque mine qu'il fit, il ne ſe tenoit pas aſſeuré d'avoir autant de crédit ſous le nouveau regne, qu'il en avoit eu ſous le précédent.

Diverſes Lettres du Marquis de Roſni au Roy datées de Juin & de Juillet 1605 dans les Mémoires de Sully T. 2.

La Cour d'Angleterre fut alors comme le rendez-vous des Ambaſſadeurs de la plûpart des puiſſances de l'Europe d'en deça des Alpes. Outre les Envoyez de France, de l'Archiduc, & des Etats, ceux des Roys du Nord, de l'Electeur Palatin, & de quelques autres Princes s'y trouvérent, & Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit en chemin pour s'y rendre. On y mit ſur le tapis les plus importantes affaires qui puſſent être traitées en ce temps-là ; & comme la puiſſance du Roy d'Eſpagne étoit redoutable à tous les autres Potentats, les principales délibérations roulérent ſur les moyens de la détruire, ou du moins de l'empêcher de s'accroître. C'étoit où tendoient tous les Miniſtres des autres Princes : il n'y en avoit aucun qui ne ſe propoſât ce but, & qui ne fût volontiers entré dans une Ligue générale contre ce Monarque, ſi la difficulté de ces ſortes d'unions à cauſe des intérêts particuliers de chaque Prince, l'incertitude du ſuccés, & la crainte que quelques-uns d'eux avoient des troubles domeſtiques, ne les euſſent rendus plus lents dans l'éxécution d'un tel projet.

L'Ambaſſadeur de France & ceux des Etats Généraux, comme y étant les plus intéreſſez, étoient les plus vifs là-deſſus. Ceux-cy pour qui on avoit aſſez peu de conſidération à la Cour d'Angleterre, fondoient toute leur eſpérance ſur le crédit de l'Ambaſſadeur de France, qui s'étoit rendu fort agréable au Roy, tant par ſes maniéres franches & nobles, que par la conduite ſage & modérée qu'il tenoit.

Barneveld qui avoit le ſecret de l'Ambaſſade des Etats, n'oublioit rien pour l'engager à prendre en main leurs intérêts, & à perſuader aux deux Roys de déclarer la guerre à l'Eſpagne. Il repreſentoit à l'Ambaſſadeur de France, que ſans cela Oſtende étoit perduë, & que ſuppoſé que les Eſpagnols ſe rendiſſent maîtres de cette Place, il étoit impoſſible aux Etats de ſe ſoûtenir par leurs ſeules forces ; qu'ils ſeroient obligez de faire la paix, toute dangereuſe qu'elle devoit être pour eux ; que dés la premiére ouverture qu'ils en feroient, les Eſpagnols les recevroient à bras ouverts : que ſi tôt qu'elle ſeroit concluë, l'Eſpagne fondroit ſur la France avec toutes ſes forces tant de mer que de

terre, que l'on ſçavoit être actuellement trés-conſidérables. Il aſſeura le Marquis de Roſni, que le Roy d'Eſpagne avoit fait propoſer au Roy d'Angleterre une Ligue offenſive contre la France, & qu'il le ſollicitoit de faire valoir les anciennes prétentions des Anglois ſur la Normandie, ſur le Poitou, & ſur les autres Provinces qu'ils avoient autrefois poſſédées dans le Royaume, tandis que l'Eſpagne prendroit pour ſujet de la guerre, les droits qu'elle prétendoit avoir ſur la Bretagne & ſur la Bourgogne; que la Reine d'Angleterre qui avoit un empire trés-abſolu ſur l'eſprit du Roy ſon mari, étoit Eſpagnole d'inclination; que des qu'elle ſeroit arrivée, & que Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne ſeroit paſſé en Angleterre, ils agiroient de concert, & qu'on étoit en danger de voir de funeſtes effets de leurs intrigues.

Le Marquis de Roſni & le Roy à qui Barneveld avoit fait ſçavoir ce projet de Ligue, ne purent le croire, & s'imaginérent que c'étoit une adreſſe des Hollandois, pour obliger la Cour de France à prendre hautement leur protection, par la crainte qu'ils ne fiſſent leur paix avec l'Eſpagne: mais cet avis leur vint encore d'autres endroits, & le Comte de Nortumberland qui paroiſſoit être dans les intérêts de France, le confirma à Monſieur de Roſni. Ce Seigneur fut fort alerte, pour découvrir ce qui ſe paſſoit là-deſſus, ſans qu'il pût en avoir aucune autre connoiſſance, ſinon qu'il ſçut depuis, que la Reine d'Angleterre n'étoit pas ſi dévoüée à l'Eſpagne, qu'on l'avoit publié.

Indépendemment de tout cela, il étoit trop de l'intérêt de la France, que les Etats ne fiſſent pas la paix avec l'Eſpagne, pour rien negliger de tout ce qui pourroit l'empêcher; & c'étoit un des points eſſentiels de la négociation du Marquis de Roſni: mais pour y réüſſir c'étoit une néceſſité d'aſſeurer aux Etats la protection, ſoit des deux Roys conjointement, ſoit au moins celle du Roy de France Le Roy n'étoit gueres en état de s'en charger ſeul: ſes Finances n'étoient pas encore fort abondantes, les peuples reſpiroient à peine aprés un ſi long-temps de guerres civiles; il ſe défioit des Huguenots, toûjours inciteż ſous-main à la révolte par le Duc de Boüillon, & par quelques autres Seigneurs du même parti; il ſçavoit que du Pleſſis-Mornay qui luy avoit été ſi long temps trés-fidélle, toûjours entêté de ſa Secte, & chagrin de l'affront qu'il avoit receu à la conférence de Fontainebleau, étoit en continuel commerce avec le Duc de Boüillon pour les intérêts du parti.

D'ailleurs le Marquis de Roſni étoit fort embarraſſé à reconnoître la diſpoſition de la Cour d'Angleterre & du Conſeil d'Etat. Il connoiſſoit le Roy d'Angleterre pour un Prince fin & diſſimulé, & en même temps plus occupé de ſa paſſion pour la chaſſe, que des affaires de ſon Royaume, qu'il abandonnoit à ſes Miniſtres. Il le voyoit homme de bien dans ſa Religion juſqu'au ſcrupule, & juſqu'à s'en faire un, de ſoûtenir les Etats dans leur révolte contre leur Souverain; de ſorte que bien que dans ſes premiéres audiences, ce Prince luy eût proteſté qu'il vouloit toûjours être trés étroitement uni avec le Roy de France, il ne pouvoit compter ſur ſes proteſtations générales, ainſi qu'il le diſoit dans pluſieurs Lettres, qu'il écrivit au Roy durant le cours de ſa négociation.

Il voyoit de grandes diſpoſitions à de nouveaux mouvemens en Angleterre, pluſieurs Seigneurs mécontens, & qui ne diſſimuloient pas fort leur mécontement, de grandes jalouſies entre les Anglois & les Ecoſſois, leſquelles vray-ſemblablement augmenteroient aprés l'arrivée de la Reine, qui devoit bientôt partir d'Ecoſſe.

C'étoient-là de puiſſants motifs pour le Roy d'Angleterre, de ne pas s'engager en une guerre avec l'Eſpagne, qui avoit de dangereux Emiſſaires dans le Royaume, où le parti Catholique à la premiére occaſion ſeroit toûjours prêt à ſe ſoulever, pour peu qu'il fût ſecondé des Eſpagnols.

Les Miniſtres d'Angleterre étoient fort ſuſpects au Marquis de Roſni, ſurtout Milord Cécile le plus habile & le plus expérimenté de tous, & qui avoit encore le principal maniement des affaires. Il s'étoit apperçû de ſon peu de ſincérité & de ſa mauvaiſe intention pour la France, par les faux rapports que ce Milord avoit faits au Roy d'Angleterre, des conférences qu'ils avoient euës enſemble. Il ne fut guéres plus content des Ambaſſadeurs des Roys de Suéde & de Dannemark, lorſqu'il leur propoſa la Ligue entre les Princes Proteſtans, la France, & quelques autres Etats contre l'Eſpagne. A la vérité ils l'euſſent fort ſouhaitée; mais le Roy de Dannemare avoit encore beaucoup de choſes à regler dans ſon Etat, avant que de pouvoir s'engager dans une telle entrepriſe. Le Roy de Suéde ſe défioit du Roy de Pologne ſon neveu, qui ſembloit vouloir renouveller ſes prétentions ſur la Suéde, & les deux Roys euſſent voulu que les Roys de France & d'Angleterre qui devoient être les Chefs de la Ligue, fuſſent avant toutes choſes entrez en action.

L'Ambaſſadeur dans de ſi difficiles conjonctures, crut ne pouvoir prendre un meilleur parti, que de traiter immediatement avec le Roy d'Angleterre, & par le crédit qu'il s'étoit d'abord acquis dans ſon eſprit, il le luy fit agréer. Il ſe ſervit habilement en cette rencontre, du peu de droiture & de l'infidélité dont il avoit convaincu Milord Cécile, touchant le faux rapport dont j'ay parlé, & du chagrin que le Roy d'Angleterre en avoit fait paroître en ſa préſence contre ce Miniſtre.

Il luy repréſenta donc dans une audience particuliere, tous les motifs les plus capables de l'engager à demeurer étroitement uni avec le Roy de France, ce que les deux Royaumes ſans cette union avoient à craindre de la redoutable puiſſance d'Eſpagne, & du projet que la Maiſon d'Autriche dés le temps de Charles V. avoit formé, de la Monarchie univerſelle. Il luy remit ſous les yeux les pernicieuſes intrigues de la Cour d'Eſpagne contre les Royaumes de France & d'Angleterre, les conſpirations tramées contre la vie de la *feuë Reine Eliſabeth, & contre celle du Roy B de France, le peu de fonds qu'il pouvoit faire ſur les traitez avec les Eſpagnols, qui ſe ſervoient même de la paix pour la ruine de ceux avec qui ils l'avoient jurée, témoin ce qu'ils avoient fait au regard de la France depuis la paix de Vervins, l'appuy qu'ils avoient donné au Duc de Savoye, pour ſe maintenir dans ſon injuſte uſurpation du Marquiſat de Saluces, la conjuration du Maréchal de Biron, laquelle tendoit à renverſer la Monarchie Françoiſe de fond en comble, & juſqu'à faire périr le Roy même; que le deſſein des Eſpagnols dans la C paix qu'ils luy propoſoient, étoit d'accabler les Etats de Hollande, pour retomber enſuite avec toutes leurs forces ſur la France ou ſur l'Angleterre; que quand une fois ils ſeroient venus à bout des Etats, il ne ſeroit plus temps de s'unir pour arrêter leurs conquêtes; qu'avant qu'on ſe fût mis en devoir de leur réſiſter, ils auroient fait des progrez qui les mettroient en état de repouſſer les efforts des deux Couronnes, & que s'ils ſe rendoient une fois maîtres d'Oſtende, il falloit que les Etats leur demandaſſent la paix la corde au cou.

Le Roy d'Angleterre luy répondit, qu'il D comprenoit parfaitement la force de ces raiſons; mais que la concluſion étoit, qu'il falloit declarer la guerre à l'Eſpagne, choſe que la ſituation de ſes affaires ne luy permettoit pas de faire ſi tôt, & avant que de s'être bien affermi ſur le thrône d'Angleterre.

Non, Sire, reprit le Marquis de Roſni, ce n'eſt point là la concluſion que je prétens tirer. J'ay ordre du Roy mon Maître de me regler ſur vos avis & ſur vos intérêts, ſans excepter même la paix que vous E pourriez faire avec l'Eſpagne: mais vous en voyez trop les conſequences, pour embraſſer ce parti. Je ne prétens point vous engager à une guerre ouverte; mais ſeulement vous remontrer la néceſſité qu'il y a de s'y preparer, au cas qu'il fal'ût en venir juſques-là. Ce que je me propoſe, eſt de vous convaincre de quelle importance il eſt pour vous & pour le Roy mon Maître, de ne pas laiſſer perdre Oſtende, ni accabler le Etats de Hollande, ni les contraindre en les abandonnant, de faire une A paix ſi cette pour eux, pour l'Angleterre, & pour la France. C'eſt de vous faire connoître la néceſſité de les aider, & de les protéger de concert avec la France, & de leur fournir des moyens de ſe ſoûtenir contre l'Eſpagne, juſqu'à ce que vous ſoyez en état d'attaquer avec ſûreté conjointement avec le Roy de France, cette redoutable Monarchie, qui veut engloutir toute l'Europe.

Le Roy d'Angleterre luy repartit, qu'il regardoit les choſes dont il luy parloit, comme les plus importantes dont il put l'entretenir; qu'elles meritoient qu'on y penſât à loiſir; qu'il en conféreroit avec deux ou trois perſonnes de ſon Conſeil; mais qu'il pouvoit l'aſſûrer que déja il étoit bien reſolu de ne point laiſſer perdre Oſtende, ni de précipiter les Etats de Hollande dans le deſeſpoir.

Un voyage de quelques jours que le Roy d'Angleterre fit pour aller au devant de la Reine, retarda une autre audience particuliere, qu'il avoit promiſe au Marquis de Roſni; mais il donna ordre au Milord Cécile & à quelques autres du Conſeil, de conférer avec ce Seigneur, pour ébaucher les matiéres, & eclaircir certains points du traité que l'on projettoit. Milord Cécile dans cette conference qui ſe tint le vingt ſeptiéme de Juin, parut toûjours fin, artificieux, & mal intentionné pour la France à ſon ordinaire; & on n'y avança preſque point. An. 1603.

Le vingt-neuviéme du même mois, le Roy d'Angleterre fit l'honneur à Monſieur de Roſni & à Monſieur de Beaumont, & aux principaux de leur ſuite, de leur donner à dîner. Le Roy d'Angleterre y but la ſanté du Roy & de la Reine de France & de leurs enfans, & dit tout bas à l'oreille au Marquis de Roſni, qu'il alloit boire auſſi *au double parentage qui ſe devoit faire*; c'étoit à dire au mariage du Dauphin avec une fille du Roy d'Angleterre; & du Prince de Galles avec Madame de France, dont il s'étoit dit quelque choſe dans un des entretiens que le Roy d'Angleterre avoit eu avec l'Ambaſſadeur.

Roſni reçût ces honêtetez avec de grands témoignages de joye. Il dit au Roy d'Angleterre que le Roy d'Eſpagne avoit déja fait porter quelques paroles, pour le mariage de l'Infante avec Monſieur le Dauphin; mais qu'aſſûrément le Roy préféreroit toûjours l'alliance d'un ami à celle d'un ennemi. J'en ſerai de même, repartit le Roy d'Angleterre: il m'a auſſi offert ſa fille pour mon fils, & il l'offre à tous les Princes pour les abuſer.

Aprés le dîner, il dit à Monſieur de Roſni qu'il pouvoit conférer encore le lendemain avec ſes Miniſtres; qu'il étoit toûjours reſolu d'aſſiſter les Etats, au moins couvertement, & que c'étoit ſur la maniére de le faire, que ſe tiendroit la conférence.

Elle ſe tint chez l'Ambaſſadeur de Fran-

ce, & les Députez des États de Hollande y assistérent. Milord Cécile conformément à ce que le Roy d'Angleterre avoit dit le jour précédent, déclara que l'intention de son Maître, etoit de secourir les Etats; mais sans déclarer la guerre à l'Espagne; qu'il fourniroit quatre mille hommes de pied & mille chevaux, & mettroit deux flottes en mer, l'une qu'il envoyeroit sur les côtes d'Espagne, pour tenir les Espagnols en inquiétude, & l'autre aux Indes à même dessein, & demanda que le Roy de France aidât les Hollandois de huit mille Fantassins, & de deux mille Chevaux.

Cette proposition agrea fort au Marquis de Rosni: mais le Milord ajoûta une condition qui fut, que le Roy de France payeroit en deux ans toutes les sommes qu'il avoit empruntées à la feuë Reine d'Angleterre, pour être employées au payement des troupes Angloises.

Une telle condition fut rejettée par l'Ambassadeur, qui dit qu'on demandoit au Roy une chose impossible, lorsqu'on exigeoit de luy qu'il payât en deux ans tout l'argent qu'il devoit à l'Angleterre; que ces dettes se payeroient infailliblement; que c'étoit l'intention du Roy, mais que ce seroit peu à peu; qu'il vouloit bien payer cette année même deux cens mille livres, & que pour le reste, on y satisferoit dés que les affaires des Finances auroient été mises en meilleur état, à quoy on travailloit avec beaucoup d'application.

Milord Cécile tenant ferme sur ce point, & faisant furt valoir les offres que l'Espagne faisoit au Roy d'Angleterre, l'Ambassadeur conpa court, & aprés avoir pris à témuins les députez des Etats, de la bonne volonté que le Roy son Maître avoit pour leur conservation, il pria Milord Cécile de rapporter au Roy d'Angleterre ce qui s'étoit passé dans cette conference, & d'obtenir pour luy son audience de congé. C'étoit sans préjudice d'une autre particuliére, que le Roy d'Angleterre luy avoit assignée à Grenwic où il alla immédiatement aprés la conférence.

L'entretien dura quatre heures entiéres. L'Ambassadeur y développa tout au long les intérêts de tous les Princes de l'Europe qu'il sçavoit parfaitement, & il remarqua que le Roy d'Angleterre prenoit grand plaisir à l'entendre. Il luy fit un trés-beau plan & fort plausible de la Ligue des deux Roys du Nord, & de tous les Princes Protestans d'Allemagne avec la France & l'Angleterre contre la Maison d'Autriche, dont il ne luy avoit encore parlé qu'en général: il luy fit comprendre, qu'il n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, de faire sortir l'Empire de cette Maison, & de réduire le Roy d'Espagne dans ses Etats d'au-delà des Pyrénées. Il ajoûta que les Vénitiens, & quelques autres Princes d'Italie, & le Duc de Savoye même, pourvû que l'on sçût à propos piquer son ambition, y pourroient entrer.

Ce fut à cette occasion qu'il fit au Roy d'Angleterre, la fausse confidence contenuë dans ses instructions secrétes, pour maintenir la Religion Protestante en France, & l'empêcher de tomber dans l'oppression, & qu'aprés l'avoir engagé par serment à luy garder le secret, il l'assûra de son dévouëment entier & sans reserve pour sa personne, supposé qu'il voulût prendre en main la protection des Huguenots de France & de la Religion Protestante, à la conservation de laquelle il étoit prêt de tout sacrifier. Il le conjura ensuite de conclure luy-même le traite proposé entre la France & l'Angleterre, sans s'arrêter aux chicanes de ses Ministres, qui n'agissoient pas avec assez de franchise, & qui avoient plus en vûë leurs intérêts particuliers, que ceux de sa Majesté.

Le Roy d'Angleterre partie ébloüi par les beaux détails que l'Ambassadeur luy avoit faits de la situation de l'Europe, partie charmé de la confiance qu'il luy témoignoit en s'ouvrant à luy sur des matiéres aussi delicates, que celle de la protection des Huguenots de France, partie convaincu par les fortes raisons qui montroient l'importance de son union étroite avec le Roy, & de la conservation des Etats de Hollande, l'embrassa, & luy dit qu'il ne doutât plus de la conclusion du Traité; que s'il avoit un plein pouvoir de son Maître, il pouvoit s'assûrer qu'il remporteroit en France ce Traité signé, que s'il ne l'avoit pas, il porteroit le Traité avec luy pour le faire signer au Roy, & que pourvû que dans l'espace de six semaines on le renvoyât signé en Angleterre, il y seroit aussi-tôt ratifié. Ils convinrent ensemble des articles, & le Roy d'Angleterre ayant sur le champ appellé les principaux de son Conseil, il ordonna à Milord Cécile de le copier, sans y rien stipuler touchant le terme de deux ans pour le payement des sommes duës par le Roy de France à l'Angleterre. Il ajoûta qu'il vouloit dés le lendemain donner assûrance de sa protection aux Envoyez des Etats; & c'étoit-là la premiére fois qu'il se servit de ce nom d'Etats, au lieu de celuy de Rebelles, qu'il leur donnoit assez souvent.

Les articles de ce traité furent, que les anciens traitez de la France avec l'Ecosse, & ceux du Roy de France avec la feuë Reine Elisabeth seroient renouvellez; que les deux Roys agiroient de concert par leurs Envoyez ou Ambassadeurs auprés du Roy d'Espagne, de l'Archiduc, & de l'Archiduchesse, pour les engager à laisser les Etats de Hollande en repos, ou au moins à les reconnoître pour leurs sujets ou pour sujets de l'Empire, à des conditions telles, qu'ils ne puf-

ſent appréhender d'être opprimez, ni les deux Roys prendre une juſte jalouſie à cet égard.

Qu'au cas que leurs ſollicitations fuſſent inutiles, les deux Couronnes conviendroient entre elles d'un nombre ſuffiſant de ſoldats pour le ſecours des Hollandois; que ces troupes ſeroient levées en Angleterre; que le Roy de France les ſoudoyeroit, & mettroit l'argent entre les mains des Etats; que la moitié des ſommes requiſes, ſeroit purement & ſimplement fournie par le Roy de France, & l'autre auſſi par luy même; mais en déduction de l'argent qu'il devoit à la Couronne d'Angleterre.

Qu'au cas que les Eſpagnols offenſez de ces ſecours qui ſeroient fournis le plus ſecrétement qu'il ſeroit poſſible, déclaraſſent la guerre au Roy d'Angleterre ſeul, le Roy de France luy fourniroit au moins ſix mille hommes à ſes depens, & luy payeroit dans ce cas en quatre ans, & par payemens égaux, les ſommes qu'il luy devoit.

Que ſi le Roy de France étoit pareillement attaqué ſeul, il ſeroit aidé à ſon choix d'une armée de terre ou d'une armée de mer compoſée au moins de ſix mille hommes, par le Roy d'Angleterre, qui ne pourroit alors luy demander le payement de ſes dettes.

Que ſi les deux Roys étoient tous deux attaquez, ils ſeroient l'un & l'autre pour ſoûtenir la guerre, des efforts dignes de deux ſi puiſſants Monarques; que le Roy de France entreroit dans les Pays Bas avec une armée qui ſeroit au moins de vingt mille hommes; qu'il tiendroit en Guyenne, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, dans la Breſſe & en Bourgogne des troupes aſſez nombreuſes, pour donner de tous ces côtez-là de la jalouſie aux Etats d'Eſpagne, & de plus un nombre ſuffiſant de Galéres ſur la Mediterranée pour le même ſujet.

Que le Roy d'Angleterre de ſon côté auroit deux flotes en mer, l'une pour envoyer aux Indes, & l'autre pour croiſer ſur les côtes d'Eſpagne, & y attaquer les Eſpagnols ſelon les occaſions; qu'il fourniroit au moins ſix mille hommes de terre levées & ſoudoyées à ſes dépens; que tant que cette guerre dureroit, il ne pourroit exiger le payement de l'argent que le Roy de France luy devroit de reſte.

Que l'un ne pourroit faire ſa paix ſans l'autre; que le Traité pour la défenſive ſeroit rendu public, & que pour l'offenſive, il demeureroit ſecret entre les deux Roys.

Quelques jours aprés la concluſion de ce Traité, le Marquis de Roſni fort ſatisfait de l'heureux ſuccés d'une negociation ſi difficile, eut ſon audience de congé; & aprés avoir eſſuyé une violente tempête dans la traverſe, arriva à Boulogne. Dés qu'il eut gagné Abbeville, il prit la poſte, & vint à Villers Coterets trouver le Roy qui l'y attendoit avec grande impatience.

Durant ſon ſéjour à la Cour d'Angleterre, il y gagna à la France pluſieurs Seigneurs & Dames qui y avoient grand crédit, aux quels on fit depuis de la part du Roy de riches préſens, & mêmes des penſions à quelques-uns d'eux.

Le Roy ne tarda pas à ſigner un tel Traité. Il le renvoya en Angleterre à Monſieur de Beaumont de Harlay Ambaſſadeur ordinaire de France en cette Cour. Ce Miniſtre le préſenta au Roy d'Angleterre qui le ſigna ſans faire aucune difficulté, & ſans y rien changer, nonobſtant la crainte qu'on avoit à la Cour de France du contraire, & contre l'eſperance de l'Ambaſſadeur même, qui ne fut tiré d'inquietude, que lorſqu'il vit la choſe entiérement conſommée. Une clauſe y fut ajoûtée, qui marquoit encore plus que tout le reſte, l'union etroite des deux Roys, ſçavoir, que celuy des deux qui ſurvivroit à l'autre, prendroit en ſa protection les enfans & la Reine femme du mort, & les aſſiſteroit de ſes conſeils & de toute ſa puiſſance contre leurs ennemis.

Diverſes Lettres de M. de Harlay Ambaſſadeur en Angleterre du mois de Juillet & Août 1603.

Thuanus, l. 129.

En éxécution de ce Traité, le Roy d'Angleterre fit paſſer ſix mille hommes à Oſtende, de quoy le Comte de Taſſis, qui arriva peu de temps aprés à Londres en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, fit de grandes plaintes, qui ne produiſirent alors aucun effet.

Durant cette négociation d'Angleterre, il s'en faiſoit une autre à Rome ſur un point moins important; mais que le Pape avoit fort à cœur: c'étoit le rétabliſſement des Jeſuites en France.

La haine des Huguenots, les préventions de pluſieurs des principaux du Parlement de Paris, & la jalouſie de quelques autres Corps contre cette Compagnie d'une part, & de l'autre le deſir de pluſieurs zélez Catholiques de tous les états, qui ſouhaitoient leur retour en France, & ſurtout les preſſantes ſollicitations du Pape tenoient le Roy en ſuſpens ſur cette affaire.

J'ay deja dit que depuis qu'ils avoient été chaſſez de France, à l'occaſion de l'attentat commis par Jean Chatel ſur la perſonne du Roy, & dont ce furieux ne chargea jamais aucun de leur Compagnie, le Pape ne perdit nulle occaſion de ſolliciter le Roy en leur faveur. Il propoſa leur rappel en France, comme un preliminaire de l'Abſolution de ce Prince, & ſur les remontrances qu'on luy fit touchant les difficultez que le Parlement feroit, à cauſe que la choſe étoit trop récente, il ſe contenta de l'eſpérance qu'on luy donna, de le luy accorder avec le temps. Depuis dans preſque toutes les audiences qu'il donnoit à Monſieur d'Oſſat & aux autres Agens du Roy, il leur faiſoit de nouvelles inſtances là-deſſus; & il chargea le Cardinal Légat en l'envoyant à Vervins pour travailler à la paix, de témoigner au Roy, combien il avoit cette affaire à cœur.

Diverſes Lettres du Cardinal d'Oſſat depuis 1596. juſqu'à 1603.

Le Pape fut tres irrité lorſqu'il apprit l'an 1597. que le Parlement par un nouvel Arrêt du

du vingt uniéme d'Août, avoit tout de nouveau flétri la Société des Jésuites, en faisant défense en termes très-injurieux pour eux, à toutes personnes, Corps, Communautez des Villes, &c. de recevoir aucun des Prêtres ou autres de cette Compagnie pour enseigner, quand même ils l'auroient quittée.

Le Pape fut encore bien plus outré d'un autre Arrêt du Conseil Privé du vingt uniéme de Novemb. de la même année, par le quel il étoit ordonné que les Jésuites sortiroient de la ville de Tournon, où ils étoient demeurez aprés l'Arrêt de l'an 1594. Le Parlement de Toulouse les y avoit maintenus, cette Ville étant de son ressort, où le Parlement de Paris n'avoit point de droit de faire éxécuter ses Arrêts.

Le Pape ayant appris cette nouvelle, envoya querir sur le champ Monsieur de Luxembourg alors Ambassadeur à Rome, sans attendre le lendemain qui étoit le jour ordinaire de l'audience, & luy parla d'une maniére trés-forte là-dessus. Cet Ambassadeur en conféra avec Monsieur d'Ossat, qui en écrivit à la Cour une Lettre fort pressante: & cette Lettre est un monument qui seul peut servir d'apologie aux Jésuites contre toutes les satyres de leurs ennemis, tant elle est pleine de leurs éloges d'autant moins suspects, que ce Prélat n'avoit nulle liaison particuliére avec eux, & qu'il ne prenoit que peu d'intérêt à ce qui les regardoit, comme il le dit plusieurs fois luy-même dans ses Lettres. Celle qu'il écrivit à cette occasion, fit surseoir l'éxécution du dernier Arrêt, & l'espérance qu'on donna au Pape que l'on ne passeroit pas outre, l'adoucit: mais sa Sainteté pour agir plus efficacement, résolut d'envoyer au Roy Horatio del Monté Evêque d'Atrie & nommé par sa Majesté à l'Archevêché d'Arles, afin de demander le rétablissement des Jésuites en France, & des passeports pour le Pére Laurent Magio destiné par Claude Aquaviva leur Général, pour visiter quelques Maisons qu'ils avoient encore dans le Royaume. L'Evêque avoit ordre d'obtenir au moins du Roy des Commissaires pour éxaminer la cause des Jésuites, & qu'il leur fût permis de défendre leur innocence & leur réputation dans un jugement réglé. Le passeport fut accordé; le Visiteur vint à la Cour, & il eut l'honneur de saluer le Roy, qui luy permit de faire sa visite; & luy donna de bonnes espérances pour ses confréres.

Hist. societ. l. 15. part. V.

Cependant les choses demeuroient toûjours en suspens, le Roy voulant différer à prendre sa résolution là-dessus, jusqu'aprés la conclusion de la paix. Le Pape portoit fort impatiemment ce délay; & un jour le Cardinal d'Ossat luy ayant dit dans une audience, qu'il avoit commandement du Roy de luy ramentevoir de temps en temps la Dispense de mariage d'entre Monsieur le Duc de Bar, & Madame sœur de sa Majesté: *Et moy*, répartit le Pape, *je ramentois au Roy la publication du Concile de Trente, & le rétablissement des Péres Jésuites.*

Ce Cardinal & le Comte de Béthune eurent enfin ordre de traiter avec sa Sainteté sur cet article, & le Roy asséura le Cardinal Aldobrandin à Lyon durant la négociation de la paix avec le Duc de Savoye, de la résolution qu'il avoit prise de rappeller les Jésuites dans son Royaume, & même de leur fonder un College à la Fléche, lieu où il avoit été conçû, *comme les estimant, disoit il, plus propres & plus capables que les autres, pour instruire la jeunesse*: & désors il fit espérer au Cardinal, qu'il feroit abattre la Pyramide élevée auprés du Palais, à l'occasion du supplice de Jean Chatel.

Lettres du Roy au Cardinal d'Ossat de Lyon le 20. Janvier 1601. dans l'appendix de la nouvelle edition des Lettres du Cardinal d'Ossat.

La chose traîna toutefois encore assez longtemps, & depuis l'audience que le Roy donna au pére Magio, les Jésuites ne purent approcher de la Cour, que cette année 1603. durant le voyage que le Roy fit à Metz. Ce fut là que le sieur de la Varenne obtint pour eux de ce Prince, la permission de venir se jetter à ses pieds.

An. 1603.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 15.

Le Pére Ignace Armand leur Provincial accompagné de trois autres de sa Compagnie, fut admis dans le Cabinet du Roy en présence de Messieurs d'Epernon, de Villeroy, de Gévre & de la Varenne. Le Provincial se mit à genoux: le Roy le fit aussi tôt lever, & écouta sa harangue avec beaucoup de bonté. Elle fut longue, mais éloquente, & serrée. Il y disculpa en général sa Compagnie sur les principaux points, par lesquels ses ennemis s'efforçoient depuis long-temps de la rendre odieuse au Roy & au Public, & il implora pour elle la justice & la clemence de sa Majesté, qui y répondit en ces termes: *Je ne veux point de mal aux Jésuites, & le mal que je désire à homme qui vive, m'avienne. Ma Cour de Parlement a fait quelque chose contre vous; ce n'a pas été sans y bien penser.*

Thuanus l. 129.

Matthieu, l.

Le Pére Armand luy ayant présenté la harangue qu'il venoit de prononcer, le Roy la remit entre les mains de Monsieur de Villeroy. Il la lut ensuite en particulier, & ayant fait rappeller ce Pére, il luy dit: *Si vôtre affaire n'étoit entre les mains du Pape, je vous dépêcherois maintenant; mais vous jugez bien qu'il n'est pas expédient d'y rien faire sans luy: je vous veux avoir, vous estime utiles au public & à mon Etat.* Il les remit pour une plus ample réponse à son retour à Paris: le Pére Armand luy demanda, si sa Majesté auroit agréable que les trois Provinciaux de leur Compagnie en France accompagnez de trois autres de leur corps, se trouvassent à son retour pour recevoir ses commandemens: *Il n'en faut pas tant*, dit le Roy, *il suffit que vous & le Pére Coton y veniez.*

Le Pére Pierre Coton que le Roy ne connoissoit encore que par sa réputation, s'étoit acquis une grande estime en Provence, en Languedoc, & en Dauphiné, par sa vertu, par sa doctrine, par un rare talent pour la

Chaire, par les converſions des Huguenots qu'il avoit faites en grand nombre dans ces pays là, & par pluſieurs avantages qu'il avoit remportez ſur les plus fameux Miniſtres Calviniſtes dans des diſputes publiques & par ſes écrits. Il avoit avec tous ces talens un exterieur trés-agréable, un air doux & modeſte, des manieres trés-inſinuantes dont il étoit difficile de ſe defendre, & un entretien charmant.

Etant venu à Grenoble, Monſieur de Leſdiguieres qui tout Huguenot qu'il étoit, eſtimoit ſon mérite ſur les rapports qu'on luy en
Vie du Pére Coton, l. 2. avoit faits, eut envie de l'entendre prêcher; & pour ne pas offenſer les Miniſtres Huguenots, il fit faire une fenêtre à une eſpéce de Tribune de l'Egliſe, où il pouvoit aller ſans être veu, & entendoit de là le Sermon. Il y prit tant de goût, qu'il voulut connoître plus particuliérement le Prédicateur, & il en fut ſi content, que ſans plus rien ménager, il le voyoit trés ſouvent. Il traita même deſlors, pour etablir une Maiſon de Jéſuites à Grenoble; & ce fut luy principalement, qui ſur les choſes avantageuſes qu'il écrivit au Roy du Pére Coton, fit naître à ce Prince l'envie de le voir & de l'entendre.

Ce Pére eut ordre de venir à la Cour, & s'y rendit à Fontainebleau avec le Pére Armand, le jour de la Fête-Dieu. Ils aſſiſtérent à la Meſſe du Roy, qui les appella aprés la
An. 1603. Meſſe, embraſſa tendrement le Pere Coton, & l'entretint pendant une heure. On vit bien par la maniére dont il le congedia, que dans ce premier entretien, il avoit conçû pour luy autant de tendreſſe que d'eſtime, & il luy commanda de ſe préparer à prêcher devant luy, le Dimanche ſuivant.

Quoyque ce dangereux Theatre, où le Prédicateur devoit paroître pour la premiére fois, dût luy donner de l'inquiétude, le Roy en fit paroître beaucoup plus que luy: auſſi l'applaudiſſement qu'il receut generalement de toute la Cour dans cette rencontre, fit au Roy plus de plaiſir qu'au Predicateur même. Ce Prince luy dit obligeamment aprés ſon Sermon, qu'il avoit fait ce jour là ce que perſonne n'avoit pû faire avant luy; c'étoit d'avoir plû à tout le monde dans un lieu, où plaire aux uns, eſt d'ordinaire une raiſon de deplaire aux autres.

Le Pére Coton ſe ſervit de cette extraordinaire bienveillance du Roy, pour l'engager à terminer au plûtôt l'affaire du rétabliſſement de ſa Compagnie dans le Royaume. Il vit bien que le Roy y étoit tout-à-fait réſolu; mais ce Prince ſage qui vouloit procéder avec prudence dans une affaire de cette nature, luy ordonna de rendre une viſite à Monſieur le Premier Préſident de Harlay, qu'il ſçavoir y être le plus oppoſé; & cette
Hiſt. du Duc d'Epernon, l. 2. an. 1603. viſite fut fort inutile. Cependant il étoit aſſuré de la protection du Duc d'Epernon, qui l'avoit promiſe au Pére Armand dés le temps de l'Audience de Metz. Monſieur de Villeroy, les Préſidens Jaunin, & de Sillery, & preſque tous les Seigneurs Catholiques de la Cour etoient à cet égard auſſi-bien intentionnez qu'il le pouvoit ſouhaiter; & il eſpéra plus que jamais une concluſion prompte & favorable, lorſqu'il ſçût que vers le commencement d'Aout, le Roy avoit receu des Lettres du Pape, par leſquelles il le remercioit de ce qu'il avoit deja fait en faveur des Jeſuites, & le conjuroit de luy donner enfin la ſatisfaction qu'il attendoit & ſouhaitoit depuis ſi long-temps ſur cet article. Vie du P. Coton, l. 2.

En effet le Roy concerta déſlors avec le Nonce, le Pére Armand, & le Pére Coton, l'affaire du rétabliſſement. Sur ces entrefaites l'Archevêché d'Arles étant venu à vaquer, il preſſa deux fois vivement le Pére Coton de l'accepter; & le refus que ce Pere en fit, fondé ſur les Conſtitutions de ſa Compagnie, où les Profés font vœu de renoncer à toutes les Dignitez Eccleſiaſtiques, excepté dans le cas d'un commandement abſolu du Pape, augmenta de beaucoup l'eſtime que le Roy faiſoit de ſa perſonne, & luy donna grande idée du déſintereſſement de cette Compagnie. Lettre du Pere Coton à M. de Chaverous ſon frére aîné.

Quoyque le Roy eut pris ſon parti, neanmoins, pour ne point choquer ſi directement le Parlement de Paris, il eût bien voulu que ſon Conſeil luy eût fait luy même la propoſition du rétabliſſement des Jéſuites; & il luy ordonna de s'aſſembler ſur cette affaire.

Ce Tribunal etoit compoſé pour la plûpart de perſonnes favorables aux Jéſuites, & le Roy n'y apprehendoit gueres que l'oppoſition du Marquis de Roſni, tant parce qu'il étoit Huguenot, que parce que le Roy d'Angleterre, dans une des audiences ſecretes qu'il luy avoit données durant le cours de la negociation dont j'ay parlé, luy avoit extrêmement recommandé d'employer tout le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon maître, pour l'empêcher de recevoir jamais les Jeſuites en France, par la raiſon, diſoit il, que ſelon leurs Conſtitutions, ils devoient avoir pour leurs Superieurs une obeïſſance aveugle, choſe qui luy paroiſſoit infiniment dangereuſe. C'étoient les bizares preventions où l'on l'avoit mis là deſſus, & les interprétations chimeriques qu'on donnoit en Angleterre à ces termes d'obeïſſance aveugle, qui l'avoient fait parler de la ſorte. Mémoires de Sully T. 2. c. 22. 301

A ce Conſeil qui ſe tint chez Monſieur le Chancelier de Belliévre, ſe trouvérent Monſieur le Connetable, Monſieur de Roſni, Meſſieurs de Châteauneuf, de Poncarré, de Villeroy, de Calignon, de Maiſſe, de Sillery, de Vic, de Caumartin, & les Preſidens de Thou & Jaunin. Le ſieur de la Varenne y fut le porteur de la Requête des Jéſuites & des propoſitions qu'ils faiſoient, pour obtenir leur rappel dans le Royaume.

Meſſieurs de Belliévre, de Villeroy, & de Sillery etoient convenus enſemble, de faire parler le Marquis de Roſni le premier. Il refuſa de le faire, & dit qu'il opineroit à ſon

rang. Il y eut à cette occaſion quelques paroles aigres entre luy & Monſieur de Sillery. Cependant Monſieur de Roſny, ſans déclarer ſa penſée ſur le fond de l'affaire, dit qu'avant toutes choſes il falloit ſçavoir l'intention du Roy. Le Préſident de Thou fut d'avis de renvoyer la Requête au Parlement : mais Monſieur le Connétable ayant appuyé celuy du Marquis de Ruſny, on ne prit aucune réſolution ſinon qu'il falloit conſulter le Roy.

Le lendemain marin, le Marquis de Roſny alla trouver le Roy. Il luy dit ce qui s'étoit paſſé dans le Conſeil, le pria de le diſpenſer d'y aſſiſter quand on y traiteroit de cette affaire, veu que s'il ſuivoit ſes propres lumiéres, il ne conſentiroit jamais au rétabliſſement des Jéſuites ; & il le fit reſſouvenir de ce que le Roy d'Angleterre l'avoit chargé de luy dire ſur ce ſujet. *Ho bien*, reprit le Roy, *dites-moy ce que vous apprehendez de ces gens-là, & je vous diray ce que j'en eſpére.*

Il s'en excuſa d'abord, ſur ce qu'il plaideroit inutilement contre des gens, qui avoient deja gagné leur cauſe dans l'eſprit de ſa Majeſté ; mais le Roy luy ayant commandé de luy dire ſes penſées, il apporta pluſieurs raiſons priſes du dévoüement que les Jeſuites avoient pour la Maiſon d'Aurriche, de la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, contre leſquels, s'ils avoient une fois ſa confiance, ils ne manqueroient pas de l'animer, & de l'engager peut-être à leur faire la guerre, & à rompre l'alliance qu'il avoit contractée avec le Roy d'Anglererre, ce qui étoit capable de renverſer tout l'Etat. Il ajoûta ce qu'on diſoit de l'obeïſſance aveugle qu'ils avoient pour leur Général, & parla de certains Mémoires qu'il avoit, diſoit-il, reçûs d'Italie, où l'on luy faiſoit mention des cabales qui ſe tramoient en France par quelques Seigneurs autrefois Partiſans de la Ligue, & qui prétendoient obliger le Roy à faire une aſſociation avec l'Eſpagne, & à rompre avec les Princes Proteſtans ſes Alliez.

Le Roy l'ayant écouté, luy dit, qu'il prenoit en bonne part toutes les choſes qu'il venoit de luy expoſer, & que dans une audience qu'il avoit donnée au Pére Magio, ce Pére étoit convenu de l'attachement que les Jéſuites avoient pour la Maiſon d'Autriche : ſur quoy le Roy ajoûta à M. de Roſny, que cela n'étoit pas fort ſurprenant, veu que dans tous les Etats dépendans de cette Maiſon, ils étoient chéris, honorez, révérez, comblez de bienfaits, & qu'au contraire, ils avoient toûjours été mal traitez, décriez, perſécutez en France, & que quand on y changeroit de conduite à leur égard, leurs inclinations & leurs attachemens changeroient auſſi ; que pour ſe laiſſer porter par leurs conſeils à maltraiter ceux de la Religion, ou à leur faire la guerre, cela n'arriveroit jamais, & qu'il pouvoit s'en aſſeurer ; qu'au reſte toutes les défiances qu'on luy vouloit donner d'eux pour ſon état & pour ſa propre perſonne, étoient une des raiſons qui luy paroiſſoient les plus fortes pour les rétablir : veu que s'ils étoient capables de pareils deſſeins, ils ſeroient beaucoup plus à craindre pour luy, quand ils le verroient irréconciliable avec eux, que quand il les auroit reçûs en ſes bonnes graces, & qu'il leur auroit fait autant de bien, qu'ils en recevoient des autres Princes Catholiques. *Sire*, repartit Monſieur de Roſny, *je n'ay rien à repliquer à cette derniére raiſon ; & puiſqu'ainſi eſt, je me réſous de devenir même le ſolliciteur du rétabliſſement des Jeſuites, autant on plus que le ſçauroit être la Varenne, comme j'eſpére que dés le premier Conſeil qui ſe tiendra ſur ce ſujet, vôtre Majeſté en aura des preuves. Je ne vous nieray point*, reparrit le Roy, *que ce ne me ſoit un plaiſir fort ſingulier de vous voir en cette diſpoſition.* Dés le lendemain le Pére Coton par ordre du Roy, alla rendre viſite à Monſieur le Marquis de Roſny, & en fut reçû avec toute l'honnêteté poſſible. L'affaire paſſa enſuite ſans beaucoup de difficulté au Conſeil ; & l'Edit du rétabliſſement fut dreſſé peu de temps aprés à Roüen, dans un voyage que le Roy fit en Normandie au mois de Septembre. An. 1603.

Par cet Edit, ils eurent permiſſion de demeurer aux lieux du reſſort des Parlemens, qui n'avoient pas voulu ſe conformer à l'Arrêt de celuy de Paris de l'an 1594. & d'où ils n'étoient pas ſortis ; c'eſt-à-dire à Toulouſe, à Auch, à Agen, à Rodez, à Bourdeaux, à Perigueux, à Anecy, à Limoges, à Tournon, au Puy, à Aubenas, à Beſiers ; & il leur fut accordé de retourner à Lyon & à Dijon.

Par le même article de l'Edit, le Roy leur fit donation de ſa Maiſon Royale de la Fléche, & leur permit comme dans les autres lieux dont il a été fait mention, d'y avoir un Collége.

Les principales conditions compriſes dans cet Edit, ſous leſquelles on les rétabliſſoit dans le Royaume, étoient que leurs Supérieurs ſeroient tous François naturels, & qu'ils ne pourroient avoir parmi eux aucun étranger, ſans la permiſſion du Roy.

Qu'ils auroient toûjours quelqu'un de leur Compagnie auprés de ſa Majeſté, François de nation, & en qualité de ſon Prédicateur, pour luy répondre de la conduite de ceux de ſa Compagnie dans les occaſions.

Les Jeſuites, ſelon leur Inſtitut, peuvent garder leurs biens & heriter de leurs parens juſqu'à leurs derniers Vœux, qui ſe font ordinairement à l'âge de trente-trois ou de trente-quatre ans, & au cas qu'ils ſortent de leur Compagnie avant ce temps-là, ils les conſervent, comme il ſe pratique en France à l'égard de pluſieurs Communautez qui s'y ſont établies depuis.

Les Jéſuites joüiſſent de ce droit en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Eſpagne, en Pologne, & dans tous les pays où ils ont des Maiſons : mais le Roy pour ne pas faire trop

de peine sur cela au Parlement de Paris, leur ôta ce premier droit ; sçavoir de garder la possession de leurs biens & d'hériter jusqu'à leurs derniers Vœux: mais il leur conserva celuy d'y rentrer, au cas qu'ils sortissent de leur Compagnie, avant que de les avoir faits.

Enfin il leur fut permis par le dernier article, de rentrer en possession des biens & des maisons qu'ils possédoient dans le temps de leur exil. Cet Edit causa beaucoup de joye dans plusieurs Villes du Royaume, tant dans celles où les Jésuites étoient demeurez, que dans d'autres qui souhaitoient les avoir, & qui espéroient que le Roy ne se rendroit pas difficile à les leur accorder, veu que luy-même les mettoit en possession de sa Maison de la Fléche : mais les principaux du Parlement de Paris en furent trés-chagrins : dautant que par l'Edit, l'Arrêt de 1594. ne subsistoit plus; & ce fut là le plus grand obstacle que le Roy eut à vaincre.

Mathieu. l. 5.

Il manda Monsieur le Premier Président de Harlay à Fontainebleau, luy dit les raisons qu'il avoit pour le rétablissement des Jésuites dans le Royaume, & qu'il vouloit que l'Edit qu'il en avoit fait, fût vérifié au Parlement. Ensuite, il luy envoya le Pére Coton pour traiter avec luy, & luy fit dire par le sieur de la Varenne, qu'il luy feroit plaisir de le recevoir avec bonté. Le sieur Rusé de Beaulieu Secrétaire d'Etat eut ordre d'écrire de sa part au Procureur Général, de poursuivre comme d'office la vérification de l'Edit. Le Roy étant de retour à Paris, fit venir au Louvre plusieurs des Présidens & des Conseillers des Chambres, les exhorta à se conformer à sa volonté ; & aprés leur avoir fait un assez long discours sur ce sujet, il leur dit en riant: *Messieurs, je vous ay fait un Sermon, & vous invite à un autre qui sera du Pére Coton, que j'iray entendre cet aprés-dinée.*

Comme le Parlement ne se pressoit point d'enregistrer l'Edit, Monsieur le Chancelier commanda de la part du Roy au Premier Président, de ne plus différer l'exécution de ses ordres. La proposition fut faite par ce Magistrat le vingt-troisiéme de Décembre: l'Edit fut mis sur le Bureau, & le sieur de Fleury alors Doyen de la Grand'Chambre en fut le Rapporteur.

An. 1603.

Les avis furent partagez. Les uns opinérent à refuser l'Edit ; les autres à le verifier, & quelques uns même à demander au Roy, que les Jésuites étant receûs dans le Royaume, fussent remis dans l'exércice de leur Collége de Paris. La pluralité des voix fut pour faire des remontrances.

Quand on vint dire au Roy la veille de Noël, que les Députez venoient pour ce sujet, il répondit, *qu'ils se dépêchassent ; qu'il tenoit ces remontrances pour faites, & qu'ils ne sçauroient rien remontrer, qu'il n'eût bien considéré.* Il ajoûta quelques autres paroles qui dûrent faire sentir au Parlement, qu'il étoit choqué de cette conduite.

Nonobstant cela, le Premier Président à la tête des principaux du Corps, fit sa remontrance, & n'y oublia rien de tout ce qui se pouvoit dire de plus fâcheux contre les Jesuites. Il parla avec tant de force & d'éloquence, que tous les amis de ces Péres appréhendérent que le Roy n'en fût ébranlé.

Mais ce grand Prince sçavoit maintenir ses résolutions, & se faire obéir. Il répondit à tous les points de la harangue du Premier Président. Son discours a été rapporté par Mathieu son Historiographe, à qui il fournissoit luy même les Mémoires pour son Histoire : d'autres encore l'ont transcrit dans leurs Histoires, & il aura aussi sa place dans celle cy, comme un monument qui marque que ce Prince avoit autant de force & de présence d'esprit, que de prudence & de valeur.

L. 5. Hist. de Dupleix. Mémoires d'Etat, T. 4. p. 400.

Je vous sçay bon gré (leur dit-il) du soin que vous avez de ma Personne & de mon Etat : j'ay toutes vos conceptions en la mienne ; mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultez qui vous semblent grandes & considérables, & n'avez pas sçû que tout ce que vous avez dit, a été pensé & considéré par moy il y a huit ou neuf ans, & que les meilleures résolutions pour l'avenir, se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ay plus de connoissance qu'autre qui soit. On reconnut à Poissy non l'ambition des Jésuites, mais la suffisance ; & je ne sçay pas comme vous trouvez ambitieux, ceux qui refûsent les dignitez, & les Prélatures, & qui font Vœu de n'y point aspirer. Pour les Ecclesiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, & j'ay observé que quand j'ay commencé à parler de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposoient, particuliérement ceux de la Religion Prétenduë, & les Ecclésiastiques mal vivans : & c'est ce qui les a fait estimer d'avantage. Si la Sorbonne les a condamnez, ç'a été sans les connoître. L'Université a occasion de les regreter, puisque par leur absence, elle a été comme deserte, & les Ecoliers nonobstant tous vos Arrêts, les ont été chercher au dedans & au dehors de mon Royaume : ils attirent à eux les beaux esprits (dites-vous) & choisissent les meilleurs ; & c'est dequoy je les estime. Quand je fais des troupes de gens de guerre, je veux que l'on choisisse les meilleurs soldats, & desirerois de tout mon cœur, que nul n'entrât en vos Compagnies qui n'en fût bien digne ; que par tout la vertu fût la marque & fist la distinction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent dans les Villes : aussi font bien les autres, & fais-moy-même entré en mon Royaume comme j'ay pû. Il faut avoüer qu'avec leur patience & bonne vie ils viennent à bout de tout, & que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ny altérer de leur premiére Institution, les fera durer long-temps. Quant à ce que l'on reprend en leurs Doctrine, je ne l'ay pû croire, parce que je n'ay pas trouvé un seul

» d'un ſi grand nombre de ceux qui ont été en
» leurs Colléges, non pas même de ceux qui
» ont changé leur Religion, qui ait ſoûtenu
» leur avoir oüy dire ou enſeigner, qu'il eſt
» permis de tuër les Tyrans, ni d'attenter ſur
» les Roys. Barriére ne fut pas confeſſé par
» un Jéſuite en ſon entrepriſe, & un Jéſuite luy
» dit qu'il ſeroit damné, s'il oſoit l'entrepren-
» dre. Quand Châtel les auroit accuſez, ce
» qu'il n'a pas fait, & qu'un Jéſuite même eût
» fait ce coup, duquel je ne me veux plus ſou-
» venir, & confeſſe que Dieu voulut alors m'hu-
» milier & ſauver (dont je luy rends graces) fau-
» droit-il que tous les Jéſuites en pâtiſſent, &
» que tous les Apôtres fuſſent chaſſez pour un
» Judas ? S'ils ſont obligez plus étroitement
» que les autres au commandement du Pape,
» c'eſt pour ce qui regarde la converſion des
» Infidéles ; & je n'eſtime pas que les Vœux
» d'obéïſſance qu'ils font, les obligent plus que
» le ſerment de fidélité qu'ils me feront. Mais
» vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais
» à Rome, que le Cardinal Bellarmin n'a pas
» donné en ſes Ecrits autant de juriſdiction &
» d'autorité au Pape ſur les choſes temporelles,
» que les autres luy en donnent ordinairement.
» Il ne leur faut plus reprocher la Ligue ; c'é-
» toit l'injure du temps : ils croyoient bien faire,
» & ont été trompez comme pluſieurs autres.
» Je veux croire que ç'a été avec moindre ma-
» lice que les autres ; & m'aſſeure que la mê-
» me conſcience jointe à la grace que je leur
» fais, les rendra autant, voire même plus af-
» fectionnez à mon ſervice qu'à la Ligue. L'on
» dit que le Roy d'Eſpagne s'en ſert : Je dis
» auſſi que je m'en veux ſervir, & que la France
» ne doit pas être de pire condition que l'Eſ-
» pagne. Puiſque tout le monde les juge uti-
» les, je les tiens neceſſaires à mon Etat, & s'ils
» y ont été par tolérance, je veux qu'ils y
» ſoient par Arrêt. Dieu m'a reſervé la gloire
» de les y rétablir par Edit. Ils ſont nez en mon
» Royaume, & ſous mon obeïſſance, je ne
» veux pas entrer en ombrage de mes naturels
» Sujets, & ſi l'on craint qu'ils communiquent
» mes ſecrets à mes ennemis, je ne leur commu-
» niqueray que ce que je voudray. Laiſſez moy
» conduire cette affaire, j'en ay manié d'autres
» bien plus difficiles, & ne penſez plus qu'à faire
» ce que je vous dis & ordonne.

Le Parlement aprés les Fêtes de Noël, s'aſſembla de nouveau ſur cette affaire. Le Préſident y fit connoître la volonté du Roy, & il fut conclu qu'avant la vérification, on mettroit quelques modifications à l'Edit. Ils les envoyérent à la Cour : le Roy conſentit qu'elles fuſſent examinées, & les mit entre les mains de Monſieur le Chancelier, & de Meſſieurs de Villeroy, de Sillery, de Châteauneuf, Janin & de Maiſſe.

Aprés leur rapport, le Roy envoya le ſieur de Maiſſe au Parlement le dernier jour de l'année, pour luy déclarer qu'il entendoit ; que ce fût là leur derniére aſſemblée ſur ce ſujet. Il fut enfin obéï : la vérification fut faite purement & ſimplement, & ſans aucune modification ; & l'Edit fut enregiſtré le deuxiéme de Janvier. An. 1603.

Le dépit qu'en conceurent les Huguenots alla dans quelques-uns juſqu'à la fureur : leurs Hiſtoriens n'ont pû le diſſimuler, & d'Aubigné entre-autres, s'eſt exprimé là-deſſus d'une maniére indigne d'un homme de ſa qualité. Appendix de l'Hiſtoire d'Aubigné.

Mais la conſommation de cet ouvrage penſa couter cher au Pére Coton. Ce Pere dix ou douze jours aprés retournant le ſoir dans le caroſſe d'un de ſes amis, au logement que le Roy luy avoit fait prendre auprés du Louvre, un jeune homme grand & puiſſant, mit la tête dans le caroſſe, pour remarquer où il étoit placé : puis étant monté derriére, il enfonça ſon épée au travers des cuirs, & perça le cou de ce Pére juſqu'aux clavicules. On le porta chez un Chirurgien proche delà, qui ayant ſondé la playe, s'écria que le plus habile Anatomiſte n'eût pû faire une inciſion plus heureuſe, tant l'épée avoit paſſé juſte entre la veine jugulaire & les muſcles, où le coup auroit été mortel.

Cet accident qui n'eut point de fâcheuſes ſuites, ne ſervit qu'à redoubler l'affection du Roy, de la Reine & de la Cour pour ce ſaint homme, & à faire voir la rage des ennemis de ſa Perſonne & de ſa Societé. Il eut encore à eſſuyer depuis auſſi-bien qu'elle, beaucoup de calomnies, que ſa conſtance, ſa vertu & la ſage conduite de ſes confréres rendirent inutile. L'année ſuivante, la pyramide élevée proche du Palais, fut abattuë par ordre du Roy. Dans la ſuites pluſieurs Villes obtinrent la permiſſion de leur fonder des Colléges & des Maiſons. Ils eurent des Lettres Patentes pour ouvrir leur Collége de Paris, & y enſeigner. L'Univerſité y fit oppoſition : cet article demeura indécis pendant pluſieurs années, & la triſte mort du Roy étant ſurvenuë, la choſe ne leur fut accordée que ſous le regne ſuivant.

Le Pape eut une grande joye du rétabliſſement des Jéſuites en France. Le Cardinal d'Oſſat qui pour luy faire plaiſir, avoit longtemps ſollicité cette affaire à la Cour par ſes Lettres, n'en eut gueres moins ; parce que les délais qu'on y apporta étoient la matiére ordinaire des reproches que ſa Sainteté luy faiſoit du peu de conſidération que le Roy avoit pour elle, aprés tant de témoignages ſi eſſentiels de ſa ſincére affection pour ce Prince ; outre que cela rendoit le Pape chagrin & difficile, ſur pluſieurs demandes qu'on luy faiſoit de la part de la Cour. Le Cardinal obtint auſſi en même-temps, & aprés trois ou quatre ans de refus, la diſpenſe pour le mariage de Madame Catherine avec le Duc de Bar : mais tant de peines furent inutiles, parce que la Princeſſe mourut, avant que la diſpenſe fût arrivée en Lorraine.

Ce Cardinal la ſuivit de prés, étant mort luy-même le treiziéme de Mars. Ce fut une trés-grande perte pour le Roy, à qui il avoit An. 1604.

ren lu de ſignalez ſervices à Rome dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus delicates. Il etoit en etat de l'y ſervir encore auſſi utilement dans la ſuite, vû le grand crédit qu'il s'etoit acquis en cette Cour par ſa rare prudence, par ſa probité, par ſon déſintéreſſement, par l'application qu'il avoit à entretenir la bonne intelligence entre les deux Puiſſances. Ses Lettres ſont un des plus excellens monumens qui nous ſoient reſtez pour l'Hiſtoire de ce temps là; & rien n'eſt plus propre à former un eſprit pour la négociation & pour le miniſtére: employ ou ſon ſeul mérite le fit entrer, n'ayant d'ailleurs ni naiſſance, ni d'abord aucun appuy. Il fut remplacé par Jacques David du Perron Evêque d'Evreux, que le Pape honora cette même année du Chapeau de Cardinal, & qui fut envoyé depuis à Rome. Le Comte de Bethunes frére du Marquis de Roſni Ambaſſadeur ordinaire y demeura chargé de toutes les affaires aprés la mort du Cardinal d'Oſſat.

L'autorité du Roy s'affermiſſoit tous les jours de plus en plus, & il profitoit de la paix, pour établir ſes Finances, & fournir ſes magazins d'armes & de munitions de guerre, pour faire des alliances dans les Pays Errangers, principalement avec les Princes Proteſtans d'Allemagne, & ſe mettre en état d'attaquer la Maiſon d'Autriche, ou de ſe defendre contre cette Puiſſance, ſelon les occaſions que luy ou elle auroient de rallumer la guerre: car ces occaſions naiſſoient de temps en temps, & la haine & la jalouſie réciproque des deux Maiſons étoit telle, qu'il paroiſſoit difficile que bien-tôt on n'en vînt à une rupture.

Mémoires de Sully T. 2. c. 32.

Le Roy d'Eſpagne avoit un avantage ſur le Roy, c'eſt qu'au lieu que tout étoit tranquille dans les Etats de la domination Eſpagnole, & tous les Sujets fort ſoumis, il y avoit encore des ſemences de guerre civile en France, & quantité de mécontens. Le Duc de Boüillon réfugié chez l'Electeur Palatin avoit ſes partiſans dans le Royaume, & beaucoup de crédit & d'autorité parmy les Huguenots, dont le parti étoit redoutable, & fort diſpoſé à la révolte. On leur donnoit de continuelles défiances du Roy, comme ſi ce Prince en affermiſſant ſon trône & ſa puiſſance, eût eu en vûë de les opprimer, quand une fois il ſe ſeroit mis en état de ne les plus craindre. Le Duc de la Trimoüille Seigneur trés puiſſant dans le Poitou, le ſieur Dupleſſis-Mornay, & quelques autres les entretenoient dans leurs ſoupçons. Le Duc de Rohan fut accuſé mais ſans preuve, de n'être pas mieux intentionné: on ne ſe tenoit pas à la Cour trop sûr de Leſdiguiéres au regard du Dauphiné, où il étoit tout puiſſant, & où il avoit favoriſé l'évaſion du Duc de Boüillon, en luy facilitant le paſſage du Rhône, quoyqu'il ſe fût charge de l'empêcher; & le Roy ſçavoit même qu'on avoit été juſqu'à ſolliciter le jeune Prince de Condé, pour l'engager à former un parti.

Mémoires de Sully T. 2. c. 46.

Mémoires de Sully T. 2. p. 351.

Les Eſpagnols étoient aux aguets, & entretenoient ſous main cet eſprit de revolte. Ils avoient de grandes liaiſons avec le Comte d'Auvergne, & même avec la Marquiſe de Verneuil Maîtreſſe du Roy, avec d'Entragues ſon frére, avec ſon pére & avec ſa mére; mais ils ſçurent encore moins de ſecrets du cabinet par cette voye, que par une autre qui ne fut découverte, qu'aprés qu'ils en eurent tiré bien des lumiéres dont ils pouvoient ſe ſervir utilement à l'avantage de leur Etat, & à la ruine du Royaume de France.

Ce fut par le moyen d'un nommé Nicolas l'Hôte natif d'Orléans, fils d'un Domeſtique de Monſieur de Villeroy Secrétaire d'Etat, qui ayant reconnu dans ce jeune homme dont il étoit parain, beaucoup d'eſprit & d'adreſſe, s'en ſervit en diverſes rencontres, & prit tant de confiance en luy, qu'il luy faiſoit pour l'ordinaire tranſcrire les dépêches les plus importantes, aprés qu'elles avoient été déchifrées.

Thuanus, 132.

Ce malheureux ſe laiſſa corrompre en France par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à qui il révéloit tous les ſecrets dont il avoit connoiſſance, & ayant été donné par ſon Maître comme un homme intelligent à Monſieur de Rochepot qui alla Ambaſſadeur en Eſpagne aprés la paix de Vervins, il y continua ſa trahiſon pour une penſion de douze cens écus d'or qu'on luy aſſura.

Etant revenu en France avec Monſieur de Rochepot, & étant rentré dans ſon ancien employ chez Monſieur de Villeroy, il ſervoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne comme auparavant. Monſieur de Barraut qui avoit ſuccédé à Monſieur de Rochepot dans ſon Ambaſſade, fut un jour fort ſurpris, lorſqu'en parlant au Nonce du Pape d'une affaire fort ſecréte qui étoit dans une de ſes depêches de la Cour de France, le Nonce luy dit qu'il la ſçavoit deja par les Miniſtres d'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur comprit par là, que quelqu'un ſans doute trahiſſoit le ſecret de la Cour; & comme il ne ſçavoit ſur qui faire tomber ſes ſoupçons, un nommé Raſis autre François de Bourdeaux refugié en Eſpagne pour quelque cas particulier, qui l'avoit empêché d'être compris dans l'amniſtie générale accordée aux Ligueurs, vint le trouver, & ennuyé de ſon exil, s'offrit à luy découvrir un myſtére important pour le Roy, s'il vouloit luy obtenir ſa grace, & quelque récompenſe.

L'Ambaſſadeur luy engagea ſa parole pour l'une & pour l'autre, & apprit de luy les intrigues de l'Hôte qui les luy avoit confiées, lorſqu'il étoit en Eſpagne, & entretenoit encore correſpondance par Lettres avec luy; & afin que l'Ambaſſadeur n'en doutât point, il luy montra quelques unes de celles qu'il avoit reçuës.

Monſieur de Barraut bien aiſe de cette importante découverte, le fit partir en poſte, & luy donna des Lettres de créance pour Mon-

ſieur de Villeroy, luy ordonna de porter celles qu'il avoit de la main de l'Hoſte, & pour plus grande ſûreté, le fit accompagner par le ſieur Deſcartes Secrétaire de l'Ambaſſade.

Les Miniſtres d'Eſpagne qui ſçavoient que Rafis avoit le ſecret de l'Hoſte, ne furent pas plutôt avertis de ce départ précipité, qu'ils dépêchérent un courier à Balthazar de Zuniga Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, & ce courier fit tant de diligence, qu'il arriva avant Rafis.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne que le courier trouva à Paris, en donna auſſi tôt avis à l'Hôte qui étoit à Fontainebleau, & que la ſeule vûë de Rafis lequel arriva en même temps que la Lettre de l'Ambaſſadeur, détermina à la ſuite. Monſieur de Villeroy avoit déja donné ſes ordres pour l'arrêter; mais il s'échappa, & étant pourſuivi par le Lieutenant du Prevôt, qui avoit eu la précaution de ſe ſaiſir du Bac de Fay ſur la Marne, il ſe noya en paſſant cette riviére en un endroit, où il croyoit qu'il y eût un gué.

On luy fit ſon procés aprés ſa mort, & ſon corps fut mis en quatre quartiers. Cette affaire mit Monſieur de Villeroy extrêmement en peine, tant parce qu'il avoit confié les ſecrets de l'Etat à ce traître, que parce que s'étant chargé de l'arrêter, il l'avoit manqué. Ses ennemis publiérent contre luy des choſes trés-fâcheuſes à cette occaſion. Les Huguenots qui le regardoient comme l'homme le plus contraire qu'ils euſſent dans le Conſeil, diſoient hautement que le Roy devoit voir par-là ce qui luy en coûtoit, pour donner ſa confiance à des gens qui avoient été autrefois de la Ligue. Monſieur de Villeroy ſe crut obligé de faire ſon apologie qu'il rendit publique; mais le Roy perſuadé de ſa fidélité, & de ſon attachement à ſa perſonne, & de ſon véritable zele pour l'Etat, ne l'en conſidéra pas moins depuis, & cette conduite du Maître impoſa ſilence aux envieux.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 33.

Cecy arriva ſur la fin d'Avril dans le temps que le Roy avoit d'autres chagrins, & d'autres inquiétudes d'autant plus ſenſibles, qu'elles luy venoient de ſa Cour & de ſa famille même. La Marquiſe de Verneüil ſa Maîtreſſe & la Reine étoient furieuſement broüillées; & la haine qu'elles avoient l'une contre l'autre, éclatoit de temps en temps ſans ménagement. La Marquiſe parloit quelquefois inſolemment à la Reine, juſqu'à faire comparaiſon de ſes enfans avec ceux de cette Princeſſe, fondée ſur une promeſſe de mariage, qu'elle prétendoit avoir par écrit de la main du Roy. La Reine de ſon côté traitoit à toute occaſion la Marquiſe avec hauteur, & avec le mépris qu'elle méritoit, & qu'elle s'attiroit par ſon indigne conduite. Quelques gens de la Cour, comme c'eſt aſſez l'ordinaire, contribuoient à allumer ce feu de plus en plus. Le contrecoup de cette méſintelligence retomboit ſur le Roy, qui portoit par-là la peine de la malheureuſe paſſion à laquelle il s'abandonnoit.

An. 1604.

La Reine toûjours chagrine ne pouvoit gagner ſur elle de ſe contraindre, & quelques careſſes que luy fiſt le Roy, il n'en recevoit que de la froideur. Elle avoit partout des Eſpions, pour éclairer toutes ſes démarches, & il les connoiſſoit bien. Elle ne pouvoit ſouffrir les enfans naturels du Roy, même ceux qu'il avoit eus avant ſon mariage. Il la voyoit abſolument gouvernée par Eléonor Dory ſa Dame d'atour, & par ſon mary Concini depuis connu ſous le nom de Maréchal d'Ancre, qui luy aigriſſoient ſans ceſſe l'eſprit. D'ailleurs la Marquiſe luy faiſoit de continuelles plaintes de la Reine; & abuſant de l'empire qu'elle avoit pris ſur ſon cœur, elle oſa une fois luy parler de cette Princeſſe en des termes ſi outrageux, qu'il leva la main pour luy donner un ſoufflet. Elle le menaçoit de le quitter: tantôt c'étoit par dépit qu'elle vouloit ou faiſoit ſemblant de le vouloir faire, tantôt c'étoit, diſoit-elle, pour calmer les remords de ſa conſcience, qui luy reprochoit continuellement ſes déſordres; quoyqu'elle ne paſsât pas pour être trop ſenſible par cet endroit-là. Le Roy pour augmenter luy-même ſa peine, s'imaginoit qu'elle aimoit ailleurs. Bien des gens à la Cour le penſoient ainſi, & l'en croyoient capable. Les foibleſſes de ce Prince étoient extrêmes là-deſſus; mais il avoit la diſcrétion de les cacher, & ne s'en ouvroit guéres qu'au Marquis de Roſni, celuy de toute la Cour en qui il avoit le plus de confiance, & dont il ſe ſervoit tantôt pour remontrer à la Reine, que ſes maniéres froides & peu agréables étoient cauſe que le Roy ne ſe détachoit point de ſes amours, tantôt pour ſonder la Marquiſe, & pénétrer ſes véritables intentions ſur ſa retraite de la Cour.

C'eſt ce qu'elle tâcha toûjours de cacher avec beaucoup d'artifice; mais enfin elle fut la dupe de ſes propres fineſſes. Le Roy ſe rebuta, & ayant été inſtruit de ſes correſpondances, de celles de ſon frére d'Entragues, & de leur pére & de leur mere avec la Cour d'Eſpagne, il réſolut de les faire tous arrêter. Mais avant que d'exécuter la réſolution qu'il avoit priſe, de ſe ſaiſir de tous ceux de cette famille, il voulut s'aſſûrer de la perſonne du Comte d'Auvergne, qui ainſi que je l'ay déja dit, étoit auſſi frére de mére de la Marquiſe, & fils du Roy Charles IX.

Le Comte d'Auvergne Prince de beaucoup d'eſprit & de courage, avoit été arrêté avec le Maréchal de Biron, & avoit obtenu ſa grace & la liberté à la ſollicitation de la Marquiſe de Verneüil, du Connétable & de Monſieur de Ventadour, qui étoient venus tous enſemble ſe jetter aux pieds du Roy. Il avoit fait une confeſſion qui paroiſſoit ſincére, des liaiſons qu'il avoit priſes avec le Maréchal de Biron, & le Duc de Boüillon, & de ſes correſpondances avec les Eſpagnols: & pour marquer ſon attachement à la perſonne du

Mémoires de Sully, T. 2. c. 64.

Roy, il luy avoit demandé la permiſſion d'entretenir ſon commerce ordinaire en Eſpagne, afin de luy découvrir les ſecrets de cette Cour : propoſition que le Roy avoit trouvé fort étrange, regardant le metier d'Eſpion, comme tres-indigne d'un hõmme de cette qualité. Il avoit néanmoins accepté cette offre, ſuivant la maxime des Princes qui profitent des trabiſons, tandis qu'ils ont pour les traîtres la haine & le mépris qu'ils méritent.

Mais le Comte par une trabiſon beaucoup plus criminelle, avoit continué des correſpondances non pas feintes, mais véritables avec les Eſpagnols, auſquels il découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des ſecrets de l'Etat.

Ses intrigues furent reconnuës par des Lettres que Monſieur de Loménie intercepta. Le Comte en ayant eu avis, jugea qu'il ne faiſoit pas sûr pour luy à la Cour, & prit quelques prétextes de s'en aller en Auvergne, bien réſolu de ne plus revenir auprés du Roy, & même de ſortir du Royaume, s'il ne ſe trouvoit pas aſſez en sûreté en Auvergne.

Il n'y fut pas long-temps, que le Roy luy envoya le ſieur d'Eſcures, pour le rappeller auprés de ſa perſonne. Il refuſa de revenir, à moins qu'on ne luy donnât une abolition de tout le paſſé, diſant que le Roy avoit fait paroître des ſoupçons de ſa conduite ; qu'il étoit mal avec les Princes du ſang, avec Monſieur le Grand Ecuyer, & même avec la Marquiſe de Verneüil ſa ſœur, & avec tous ceux qui étoient dans les bonnes graces du Roy ; qu'il ne recevoit aucune Lettre de Monſieur le Connétable, ni de Meſſieurs de Roſni, de Villeroy & de Sillery : marque certaine qu'il étoit entiérement ruiné dans l'eſprit du Roy : & il ajoûtoit qu'il connoiſſoit aſſez le méchant eſprit de la Marquiſe de Verneüil, pour la croire capable de ſe réconcilier avec le Roy aux dépens de ſon propre frére.

Ce furent-là les réponſes qu'il donna au ſieur d'Eſcures. Depuis ce temps-là il étoit en de continuelles alarmes. Il n'entroit plus dans les Villes, ne parloit plus à ſes amis que dans les bois & à la campagne : il n'alloit jamais à la chaſſe, qu'il n'eût des vedétes ſur toutes les hauteurs, qui l'avertiſſoient par le ſon du cor, de tout ce qu'ils découvroient de gens dans les campagnes ; de ſorte qu'il étoit trés-difficile de le ſurprendre.

Mais les Souverains ont les mains longues, & le Roy étoit alors beaucoup mieux ſervi qu'autrefois. On employa à cette capture Murat Tréſorier de l'Extraordinaire des guerres homme adroit & réſolu, qui concerta la choſe, avec le ſieur d'Eſcures, pour ne pas manquer ſon coup, & fit donner le comte d'Auvergne dans le piége.

On fit une montre des Chevaux-Legers de Monſieur de Vendôme, & le Comte y fut invité, comme Colonel de la Cavalerie Légére de France. Il y vint ſur un cheval dont il connoiſſoit la vîteſſe, & qu'il ſçavoit pouvoir courir dix lieuë d'une haleine, bien réſolu de ne ſe pas laiſſer trop approcher, ni de s'engager dans aucun lieu etroit ou fermé.

Durant la revûë le ſieur de Nereſtan arriva comme par hazard, & vint luy faire la révérence, ſuivi ſeulement de quatre laquais qui n'avoient point d'armes ; mais qui étoient quatre ſoldats deguiſez & determinez ; deux deſquels dans le temps qu'il embraſſoit Néreſtan ſaiſirent les rênes du cheval, & les deux autres le prenant par la botte, le renverſérent par terre. Il fut mené avec bonne eſcorte à Paris, & mis à la Baſtille dans le même appartement, d'où ſon ami le Maréchal de Biron avoit été conduit au ſupplice.

Comme il vit qu'il n'avoit point d'autre eſpérance de ſauver ſa vie, que dans la bonté du Roy, & par l'aveu de toutes ſes intrigues paſſées, il luy découvrit une grande partie de celles qu'il avoit au-dedans & au dehors du Royaume, & luy mit entre les mains la Lettre d'aſſociation faite entre luy, le Maréchal de Biron, & le Duc de Boüillon. Ce fut la premiére preuve bien évidente que l'on eut, de la part que ce Duc avoit euë à la conſpiration de Biron ; & l'on n'auroit pas manqué de l'arrêter, ſi on l'avoit euë dans le temps de la priſe de ce Maréchal. Celle du Comte d'Auvergne fut un coup de partie ; car on eut par ſa confeſſion, la connoiſſance éxacte de tous les myſtéres, & le Duc de la Trimoüille étant mort dans ce même temps-là, & le Duc de Boüillon n'etant plus dans le Royaume, on ſe raſſûra, les autres perſonnes mal intentionnées étant gens de peu de conſéquence.

Le Roy apés cette priſe & la confeſſion du Comte d'Auvergne qui luy donna de nouvelles lumiéres ſur la conduite des Entragues, il penſa à éxécuter le deſſein qu'il avoit formé contre eux. Il commença par ordonner à Entragues le pére, de luy remettre en main l'écrit ou promeſſe, dont la Marquiſe ſe faiſoit tant d'honneur, & qui dans le fond & de la maniére dont elle étoit conçuë, ne pouvoit luy être guére utile, ni à ſes enfans. Il obéit, & rendit cet écrit en préſence du Comte de Soiſſons, du Duc de Montpenſier, de Monſieur le Chancelier, des ſieurs de Roſni, de Silleri, de Maiſſe, de Geſvres & Janin : ces deux derniers certifiant que c'étoit le vray & ſeul écrit fait par le Roy & donné à la Marquiſe de Verneüil.

La Reine eut une grande joye de ce qu'on avoit retiré cet écrit ; car quoyque les prétentions que la Marquiſe fondoit là-deſſus, fuſſent trés chimériques, cette Princeſſe en avoit beaucoup d'inquiétude : mais ſa joye fut complete, lorſque quelque temps aprés le Roy encore plus inſtruit des intrigues de la Marquiſe de Verneüil & de ſon pere avec le Comte de Taſſis Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour d'Angleterre, & avec Zumga qui faiſoit la même fonction en celle de France, fit arrêter le pére & la fille. D'Entragues fut mis à la Conciergerie, & la Marquiſe renfermée dans ſon Hotel avec des Gardes. Morgan Gentil-

Gentilhomme Anglois Catholique, qui étoit leur entremetteur, fut mis dans une autre prison. Je parleray bien-tôt de leur procés, qui ne leur fut fait qu'an commencement de l'année ſuivante.

D'Oſſat Lettre 348. Cependant le Roy d'Eſpagne faiſoit tous ſes efforts, pour conclure la paix avec l'Angleterre, & dés le temps de l'Ambaſſade du Marquis de Roſni en cette Cour, il en avoit fait faire des propoſitions par des gens obſcurs, & dont on ne ſe défioit point. Le Comte de Taxis y étant arrivé en qualité d'Ambaſſadeur aprés le départ de Monſieur de Roſni, avuit beaucoup avancé cette affaire; & il la mit en tel état, que lorſque Ferdinand de Vélaſco Connétable de Caſtille Ambaſſadeur extraordinaire y arriva, il n'eut plus qu'à ſigner le Traité.

Mémoires de Sully. T. 2.

Ce Traité de paix étoit ſans préjudice de la Ligue défenſive qui avoit été faite l'année précedente par le Roy d'Angleterre avec la France: car quoyque par un des articles il fût dit, que le Roy d'Angleterre & le Roy d'Eſpagne ne protégeroient point les Rebelles des deux Etats, on ajoûtoit que les fautes des particuliers en cette matiére ne romproient point le Traité, & qu'on auroit de part & d'autre toute liberté de le punir perſonnellement: de ſorte que ce Traité n'empêcha pas les Anglois de prendre parti dans les troupes de Hollande, où il y en eut toûjours un grand nombre auſſi-bien que de François; & les Etats parurent ſe mettre ſi peu en peine de ce Traité, qu'ils rejettérent fiérement la propoſition qu'on leur fit de la part de l'Empereur, de faire la paix avec l'Eſpagne. A la vérité ils perdirent cette année Oſtende aprés un ſiége de plus de trois ans; mais ils prirent dans le même temps l'Ecluſe, & eurent d'autres avantages ſur les troupes de l'Archiduc.

Grotius Annals des Pays-Bas, L. 14.

De plus ils faiſoient grand fond ſur les ſujets de rupture qui arrivoient fréquemment entre la France & l'Eſpagne, & ils eſpéroient toûjours que la guerre ſe rallumeroit entre les deux Couronnes. Les impôts exorbitans que les Eſpagnols mirent ſur les vaiſſeaux Marchands François qui trafiquoient dans leurs Ports, & l'interdiction du commerce entre les deux Etats, que le Roy pour cette raiſon, fit publier en France, étoit un commencement de diviſion qui pouvoit avoir des ſuites: mais le Pape s'étant mêlé de ce différend, il fut terminé par le Cardinal Bufalo Nonce alors à la Cour de France.

Les François ſe ſervirent de la paix, pour aller à l'exemple des Eſpagnols, des Portugais & des Hollandois, chercher de nouvelles Terres au-delà des Mers, & prendre part à la conquête du nouveau monde: mais comme ils ne s'en étoient aviſez qu'aprés les autres, ils furent les plus mal partagez. Les Pays où ſe trouvent les mines d'or, & ceux où ſe pêchent les perles avoient déja été occupez, & ils ſe contentérent dn Canada dans l'Amérique Septentrionale pays plus ſain; mais qui ne fournit pas des marchandiſes ſi précieuſes.

Dés le temps de François I. Jean Vérazan Florentin en avoit pris poſſeſſion au nom de ce Prince l'an 1525. mais il fut pris & mangé par les Sauvages. En 1534. Jean Cattier de Saint-Malo s'inſtruiſit un peu plus en détail des qualitez du Pays: le ſieur du Pont-Gravé de la même Ville en 1602. & 1603. pénétra beaucoup plus avant, & reconnut aſſez éxactement la grande riviére appellée le fleuve de Saint-Laurent, & enfin cette année 1604. Pierre de Gua ſieur de Mont Gentilhomme Xaintongeois accompagné de Samuel de Champlein qui a fait une relation de ce voyage, y commença l'établiſſement d'une Colunie. Elle accrût depuis peu à peu, & donna au Canada le nom de nouvelle France.

On entreprit cette même année la communication de la Loire & de la Seine par le Canal de Briare; mais ce travail ſi utile pour le Commerce, ne put être achevé que ſous le Regne ſuivant. On fit auſſi dans le même temps l'Edit pour la Paulette, ainſi appellé du nom de Charles Paulet qui en fut le Traitant. En vertu de cet Edit l'Officier ayant payé le ſoixantiéme denier de ſa charge tous les ans dans le temps que la Paulette eſt ouverte, la Charge demeure à ſes héritiers, s'il meurt dans le cours de l'année; autrement elle tombe aux Parties Caſuelles, & eſt venduë au profit du Roy. Cet Edit du Conſeil fut publié ſans être vérifié au Parlement. Il cauſa d'abord de grands murmures: mais les Officiers y trouvant leur Compte, pour aſſûrer leurs Charges à leurs héritiers, ils s'y ſoumirent volontiers avec le temps. Il n'a été enregiſtré au Parlement qu'au mois de Decembre de l'an 1665. en préſence du Roy.

L'année ſuivante commença par le procés du Comte d'Auvergne, du ſieur d'Entragnes, de la Marquiſe de Verneuil ſa fille, & du ſieur Morgan. On y travailla avec chaleur: l'interrogatoire roula principalement ſur les entrevûës, qu'ils avoient euës avec le Comte de Taxis & Zuniga Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſur le billet de promeſſe de mariage que le Roy avoit laiſſé à la Marquiſe de Verneuil, dont on diſoit qu'ils avoient envoyé une copie au Roy d'Eſpagne, & ſur le complot fait avec ce Prince touchant l'enlevement projetté de la Marquiſe & de ſes enfans, pour être conduits en Eſpagne, au cas que le Roy vînt à manquer. Ce dernier point étoit extrêmement délicat: car on voyoit bien que le deſſein du Roy d'Eſpagne, ſuppoſé qu'il eût eu en ſa puiſſance le billet & les enfans que la Marquiſe avoit eus du Roy, étoit de prendre la défenſe de leur prétendu droit à la Couronne contre les enfans légitimes.

Thuanus L. 134.

Ils confeſſérent qu'ils avoient vû quelquefois Taxis & Zuniga. Le Comte d'Auvergne avoüa que ces deux Miniſtres d'Eſpagne leur avoient demandé le billet, & qu'Entragues le leur avoit lû deux fois. Toutes leurs réponſes

ayant été examinées, auſſi bien que quantité de leurs Lettres qui avoient été ſurpriſes, & plusieurs témoins ayant été ouïs, le Parlement le premier jour de Février rendit l'Arrêt, par lequel Charles de Valois Comte d'Auvergne, François Balzac d'Entragues & Thomas Morgan atteints & convaincus de léze-Majeſté au premier Chef, & de conſpiration contre le Roy & l'Etat, furent condamnez à avoir la tête tranchée en la Place de Gréve; & Henriette de Balſac Marquiſe de Verneüil à être renfermée dans l'Abbaye de Beaumont lez-Tours, en attendant de plus amples informations ſur ſon ſujet en particulier.

An. 1605.

Quand on eut rendu compte au Roy de l'Arrêt, il en ſurſit l'éxécution; & aprés avoir été juſqu'au quinziéme d'Avril ſans déclarer ſes intentions, il commua la peine de mort ſtatuée contre le Comte d'Auvergne & le ſieur d'Entragues, en celle de la priſon perpetuelle, & leur fit grace pour leurs biens qui avoient été confiſquez, en les privant ſeulement de leurs Gouvernemens, & de leurs Charges.

Pluſieurs des Juges ſe plaignirent au Roy, de ce que par ces ſortes de graces, il rendoit leurs jugemens illuſoires, & les expoſuit à la haine des parties; à quoy il répondit qu'ils avoient fait la fonction de bons Juges, & qu'il vouloit à ſon tour faire celle de bon Roy. Il permit même à Monſieur d'Entragues quelque temps aprés, d'aller demeurer en ſa Maiſon de Malherbe en Beauſſe; mais pour le Comte d'Auvergne, il ne ſortit point de la Baſtille du vivant du Roy; & même ſous le regne ſuivant, il y demeura juſqu'à l'an 1616. que la Reine-Mére l'en retira, pour ſe ſervir utilement de luy contre le parti qui luy étoit contraire à la Cour.

Le lieu de la retraite de la Marquiſe fut auſſi changé, & au lieu de l'Abbaye de Beaumont, où elle devoit être renfermée, elle eut permiſſion d'aller demeurer à Verneuil: & pour la délivrer de l'inquiétude, *du plus amplement informé*, le Roy par d'autres Lettres la fit décharger abſolument: ce qui fit croire à pluſieurs qu'il y avoit encore dans ſon cœur quelques reſtes de tendreſſe pour cette Dame; & cela étoit vray.

Dans le même-temps que l'on découvrit les intrigues du Comte d'Auvergne & des Entragues avec les Eſpagnols, le Roy fut informé de celles du Duc de Boüillon, qui de concert avec ce Comte tâchoit de ſoûlever les peuples en Limouſin, en Perigord, en Quercy & en Guyenne; mais avec beaucoup plus de circonſpection: car il ne ſe trouva jamais aucun écrit de ſa main: il donnoit de bouche tous ſes ordres, & n'agiſſoit que par des emiſſaires affidez.

Les Huguenots dont il avoit toûjours affecté de ſe déclarer le zélé Protecteur, étoient ceux ſur leſquels il faiſoit le plus de fond, à cauſe du grand nombre de Villes qu'ils avoient en leur puiſſance dans ces quartiers-là. Il fomentoit leurs mécontentemens & leurs défiances, par les allarmes continuelles qu'il leur donnoit de la mauvaiſe volonté du Roy pour eux, & du deſſein qu'il attribuoit à ce Prince, de les opprimer & de les exterminer inſenſiblement avec le temps. Les impôts & les ſubſides, que la néceſſité des affaires du Roy l'avoient obligé de lever, étoit le motif dont il ſe ſervoit au regard des autres. Il piquoit la Nobleſſe par le prétendu mépris que l'on faiſoit d'elle, depuis que la paix l'avoit renduë inutile, & il les amuſoit tous de l'eſpérance d'être ſoûtenus d'une nombreuſe armée d'Allemands bien ſoudoyée, qu'il obtiendroit, quand il en ſeroit temps, par le moyen de l'Electeur Palatin: à quoy on ajoûtoit, pour animer les parens & les amis du feu Maréchal de Biron, la vengeance de ſon ignominieuſe mort.

Le Roy avoit de temps en temps des avis, qu'il ſe tramoit quelque choſe dans ces Provinces, & ſuppoſé qu'ils fuſſent véritables, il ſe doutoit bien de l'auteur de toutes ces pratiques: mais on ne luy en faiſoit que des rapports fort confus & fort généraux, ſur leſquels il ne pouvoit faire autre choſe, que de chercher des voyes de s'en éclaircir.

Sur ces entrefaites les Huguenots luy demandérent permiſſion de faire une aſſemblée générale, comme ils faiſoient de temps en temps. Le prétexte de celle-cy étoit l'Election des nouveaux Députez, qui devoient être nommez à la place de ceux qu'ils avoient eu juſques-là à la Cour pour les affaires de leurs Egliſes, ainſi que le Roy le leur avoit permis: & ils demandoient que cette aſſemblée fût tenuë à la Rochelle. Le Roy leur accorda de faire leur aſſemblée à quatre conditions; la premiére qu'elle ſe feroit à Châtelraud, & qu'elle tiendroit lieu de celle que le Synode de Gap avoit aſſignée à la Rochelle: la ſeconde qu'un homme de grande qualité de leur Religion y aſſiſteroit en ſon nom, en préſence duquel on traiteroit tout ce qui ſeroit propoſé dans l'aſſemblée: la troiſieme que les Provinces n'y députeroient chacune que deux perſonnes, & la quatriéme, qu'il ne s'y traiteroit que de la nomination des Députez Généraux pour réſider à la Cour.

Hiſtoire du progrez du Calviniſme, l. 2.

Hiſtoire du progrez du Calviniſme, l. 2.

Le Roy avoit de grandes raiſons de ne leur accorder cette aſſemblée qu'à ces conditions. Il s'étoit paſſé deux ans auparavant des choſes dans celle de Gap qui les rendoient très-néceſſaires. Ils avoient oſé écrire au Duc de Savoye au nom de leur Synode, en faveur des Vaudois des Vallées de Piemont. Ils y avoient reçu des Lettres de l'Electeur Palatin & du Duc de Boüillon, auſquelles ils avoient fait réponſe. Il y fut délibéré ſur la réünion des Lutheriens avec les Calviniſtes, & Regnaut Miniſtre de Bourdeaux avoit été choiſi, pour négocier cette réünion auprés de l'Electeur Palatin, avec les Univerſitez de Hollande & les Egliſes de Genéve, de Suiſſe & d'Al-

lemagne, & ils avoient écrit aux ſieurs de Gordon & de Fontaine qui étoient en Angleterre, pour travailler en ce pays-là à cette réünion. Enfin ils avoient ajoûté un article à leur confeſſion de Foy, par lequel on étoit obligé de croire que le Pape étoit l'Antechriſt; ce qui avoit infiniment choqué la Cour de Rome, & dont le Nonce avoit fait grand bruit à la Cour de France.

La raiſon pour laquelle le Roy voulut que l'aſſemblée ſe tînt à Châtelraud, étoit qu'il avoit jetté les yeux ſur le Marquis de Roſni, pour l'y faire aſſiſter de ſa part, & que cette Place étant dans ſon Gouvernement de Poitou, il y auroit plus d'autorité qu'ailleurs. Ils firent en vain leurs remontrances ſur tous ces points, & ils furent obligez de s'accommoder à la volonté du Roy.

Le Marquis de Roſni ſe tranſporta à Châtelraud au mois de Juillet. Pluſieurs choſes luy furent recommandées dans ſes inſtructions, & par les Lettres qu'il receut du Roy & de ſes Miniſtres durant l'aſſemblée, entre autres que ſi les Huguenots parloient de s'y choiſir un Protecteur, il leur fiſt entendre avec vigueur, que le Roy ſe tiendroit infiniment offenſé d'une telle propoſition, ſa Majeſté ne voulant pas abſolument qu'ils en euſſent un autre qu'elle, dont ils devoient être contens, aprés les bien-faits qu'ils en avoient reçûs, & aprés la condeſcendance qu'il avoit euë pour eux dans l'Edit de Nantes; qu'il fiſt enſorte qu'on luy nommât ſix Députez pour la Cour, dont le Roy en choiſiroit deux: qu'il empêchât qu'on ne preſentât dans l'aſſemblée des Lettres du Duc de Boüillon, ni d'aucun Prince étranger, & qu'on n'y parlât du ſieur de Blaccons que le Roy vouloit retirer du Gouvernement d'Orange, pour remettre cette Place entre les mains du Prince de ce nom, à qui elle appartenoit comme à l'héritier de ſes ancêtres; & qu'il ne ſouffrît point qu'aucun Député de quelque particulier que ce fût, comme par exémple du Maréchal de Leſdiguiéres, prit ſéance dans l'aſſemblée.

An. 1605. Mémoires de Sully, p. 581 & ſuivantes.

L'autorité du Marquis de Roſni, la prudence avec laquelle il manía les eſprits, la perſuaſion où les Huguenots étoient de ſon affection & de ſon attachement pour leur Religion, la fermeté avec laquelle il leur fit comprendre que le Roy étoit maintenant en état de ſe faire obéïr, firent tourner les choſes comme on l'avoit ſouhaité, & ils ſçûrent beaucoup de gré à ce Seigneur, de ce qu'il leur fut accordé de garder leurs Places de ſeureté encore pour quatre ans.

Durant cette aſſemblée, le Roy receut pluſieurs éclairciſſemens ſur la conſpiration qui ſe formoit dans les Provinces d'au-delà de la Loire. Outre ceux qu'on avoit déja eus par le ſieur Murat Lieutenant Général à Riom, & par le ſieur de Vivans Gentilhomme Huguenot, mais trés-fidéle au Roy, & par quelques autres voyes, le détail le plus exact fut celuy que l'on eut par la Reine Marguerite, qui arriva alors à la Cour, où elle n'étoit point venuë depuis vingt ans, qu'elle s'étoit ſéparée du Roy. On ne laiſſa pas d'être un peu ſurpris de ſon arrivée; car quoyqu'elle eût eu permiſſion de venir, on ne l'attendoit pas ſi-tôt: mais appréhendant que cette permiſſion ne fût révoquée, elle partit du Château d'Uſſou en Auvergne ſans en donner avis, & l'on n'apprit ſon départ qu'aprés qu'elle eût fait une grande partie du chemin.

On n'eut pas lieu de ſe repentir de la grace qui luy avoit été accordée; car depuis qu'elle fut revenuë à la Cour, elle s'y comporta avec beaucoup de diſcrétion, n'entra plus dans aucune intrigue, ſoit d'Etat, ſoit de galanterie, choſe qui luy avoit attiré toutes les diſgraces, & elle prit le parti de la devotion.

Mais ce qui la remit entiérement dans les bonnes graces du Roy, fut les lumiéres qu'elle luy donna ſur les affaires de la conſpiration qui l'inquiétoient le plus alors. Il ſçût par ſon moyen, que les factieux avoient traité avec les Eſpagnols, pour leur livrer Marſeille, Toulon, Beſiers, Narbonne & Leucate; que la Chapelle Biron & plus de trente Gentilshommes dont il entretenoit la plûpart, étoient de ce complot; mais que voyant le peu d'apparence qu'il y avoit à y reüſſir, ils chercheient les moyens de s'en retirer, & qu'ils le feroient, pourvû que le Roy leur accordât leur grace; qu'il y en avoit encore d'autres dont on luy avoit caché les noms, & dont on luy avoit dit ſeulement en général, que c'étoient gens de qualité, parens de Monſieur le Duc de Montpenſier, & du Cardinal de Joyeuſe; qu'il étoit venu quelque argent d'Eſpagne, qui avoit été diſtribué ſous le nom & par les ordres du Duc de Boüillon; que la ſomme ne paſſoit pas dix ou douze mille écus: mais que le Duc avoit fait dire à ceux qui l'avoient reçûë, que ce n'étoit que des arres pour ce qui devoit être libéralement diſtribué dans la ſuite.

Toutes ces découvertes firent prendre au Roy des méſures, pour étouffer tant de mauvais deſſeins dans leur naiſſance. Il envoya ordre au Duc d'Epernon qui étoit en Guyenne, de lever quelques troupes. Il en fit faire d'autres pour ſervir de recruës au Régiment des Gardes, & pour le mettre ſur le pied de trois mille hommes. Il envoya Monſieur de Thémines, pour ſe ſaiſir de quelques uns des Rebelles dont on ſçavoit les noms. Les deux Lucquiſſes fréres Gentilhommes du Languedoc qui avoient ménagé des intélligences pour ſurprendre Narbonne, furent arrêtez par le Chevalier de Montmorency, & avoüérent tout. Blanchart Intendant du Duc de Boüillon en qui il ſe fioit le plus, ſe voyant en danger d'être pris, eut recours à la bonté du Roy, & luy fit une ample déclaration de toute la cabale. Quelques autres Gentilshommes, l'imitérent, & obtinrent auſſi leur grace: mais ce qui déconcerta le plus les Ré-

Lettre du Roy à M. de Roſni du dernier de Septembre 1605.

belles, fut la réſolution que le Roy prit d'aller luy-même ſur les lieux, pour les châtier ; & quoyque biens des gens de la Cour le détournaſſent de ce voyage comme inutile, veu que la conjuration étoit découverte, il le fit toutefois, & partit à la my-Septembre avec ſon Régiment des Gardes de trois mille hommes, & huit à neuf cens Chevaux, tant Gendarmes que de Cavalerie Légére. Il fit marcher par un autre chemin ſix piéces d'Artillerie, & devoit être joint dans le Limouſin, par trois autres mille Fantaſſins ſous les ordres du Duc d'Epernon.

Mémoires de Sully. t. 2. p 640.

Le Duc de Bouillon qui n'eût jamais cru que le Roy dût en venir juſques là, ni que ſans crainte d'effaroucher les Huguenots, il eût jamais oſé attaquer les Places qu'ils tenoient, & dont quelques unes étoient de celles qu'on appelloit Places de ſeureté, fut fort ſurpris de le voir ſe mettre en campagne pour cet effet. Il penſa alors à luy-même & à ſes propres affaires ; & quand il ſçût que le Roy etoit prêt à ſe mettre en marche, il luy écrivit de Sédan, où il étoit venu de Heydelberg, une Lettre fort ſoumiſe. Il y faiſoit de grandes proteſtations d'obéïſſance ; il y témoignoit la douleur qu'il avoit de voir que ſa fidélité luy fût ſuſpecte, & l'avertiſſoit que le Gentilhomme qui étoit le porteur de la Lettre, l'étoit en même-temps des ordres, qu'il envoyoit aux Capitaines auſquels il avoit confié la garde de ſes Places, d'obéïr aux commandemens de ſa Majeſté.

Thuanus, l. 134.

Cette Lettre n'empêcha pas le Roy de partir. Il ſe fit devancer par Jean-Jacques de Meſme ſieur de Roiſſy Maître des Requêtes, qui eut ordre d'informer de toutes ces cabales ſur les lieux, & de faire le procés aux coupables. Il envoya pareillement le ſieur de Feuillas autre Maître des Requêtes pour la même fonction en Perigord, & en même temps des Officiers pour ſe ſaiſir des Places du Duc. Il en choiſit exprés de ceux de la Religion, pour ne point trop allarmer les Huguenots ; & les portes leur furent ouvertes, des qu'ils ſe préſentérent.

Reignac & Vaſſignac que le Duc avoit mis dans le Château de Turenne, qui étoient le plus en état, & en réſolution de ſe défendre, obeïrent comme les autres, & cédérent la Place au ſieur de Villeplon qui s'en ſaiſit & & s'y logea avec ſoixante ſoldats des Gardes. Les ſieurs de Roiſſy & Feuillas aſſiſtez de quelques autres Magiſtrats, tinrent ce qu'on appelle en France les grands Jours dans ces quartiers là. Il en couta la tête à neuf ou dix des plus coupables. Vaſſignac & Reignac & quelques-autres qui s'étoient évadez, furent citez, condamnez & exécutez en effigie, & dégradez de Nobleſſe, & il fut ordonné que leurs maiſons ſeroient raſées. De cette ſorte tout le pays fût ſoumis & pacifié en peu de temps, & le Roy aprés avoir paſſé huit jours à Limoges, revint à Paris.

Une des choſes qui luy firent le plus de plaiſir dans ce voyage, fut la députation des Habitans de la Rochelle, qui luy envoyérent non ſeulement faire leurs ſoumiſſions ; mais encore le preſſérent de leur faire l'honneur de venir dans leur Ville, l'aſſûrant qu'ils l'y recevroient avec une extrême joye, & qu'ils avoient tant de confiance en ſa bonté, que s'ils le jugeoit à propos, ils y verroient ſans crainte toute ſon armée. Il careſſa fort leurs Députez, loüa leur affection, & les exhorta à continuer dans la fidélité & dans l'attachement qu'ils luy témoignoient.

Une révolte prudemment diſſipée, & ſévérement punie, ne ſert qu'à affermir l'autorité du Prince ; & la maniére dont le Roy ſe comporta à l'occaſion de celle-cy, fit comprendre aux factieux, que déſormais ils ne pourroient pas broüiller auſſi impunement qu'au temps paſſé : mais ce qui acheva de les déconcerter, fut le nouvel exemple de ſévérité que le Roy fit dans la perſonne de Loüis d'Alagon Baron de Mairargues Seigneur des plus qualifiez de Provence.

Il avoit traité avec les Eſpagnols pour leur livret Marſeille ; car même depuis la paix de Vervins, ils avoient toûjours eu envie de ſurprendre cette importante Place. Mairargues avoit differé à executer ſon criminel deſſein juſqu'à l'année prochaine, qu'il eſpéroit être élû Viguier de Marſeille, Charge qui luy eût donné toute ſorte de facilité pour le faire réuſſir. Il y commandoit deux Galéres, & s'étoit ouvert à un Forçat homme d'eſprit & adroit dont il prétendoit ſe ſervir.

Lettre du Cardinal d'Oſſat 279.

Bouche Hiſt. de Provence, t. 2.

Celuy-cy jugeant de l'imprudence de ce Gentilhomme, par la confidence même qu'il faiſoit d'un ſecret de cette nature à un homme de ſon état & de ſon caractére, aima mieux acheter ſa liberté & une bonne récompenſe en le décelant, que de s'expoſer au danger d'un tel complot, dont le ſuccés luy paroiſſoit fort douteux. Il en donna avis au Duc de Guiſe Gouverneur de la Province, qui en avertit le Roy.

Comme Mairargues étoit allié au Duc de Montpenſier & à la Maiſon de Joyeuſe, le Roy manda au Duc de Guiſe de ne rien précipiter juſqu'à ce qu'on eût des preuves plus convaincantes, de veiller cependant ſur la conduite de ce Gentilhomme, & de prendre toutes les précautions néceſſaires pour la ſûreté de la Ville.

Sur ces entrefaites on tint les Etats en Provence, & Mairargues fut député à la Cour, pour préſenter le cahier. Des qu'il y fut arrivé, le Roy donna ordre au ſieur de la Varenne de faire connoiſſance avec luy, & d'examiner de prés toutes ſes démarches. La Varenne apperçut qu'il avoit un fréquent commerce avec Zuniga Ambaſſadeur d'Eſpagne, & que Bruneau Flamand Secrétaire de cet Ambaſſadeur le voyoit ſouvent.

Il ſçut le cinquiéme de Décembre, que ce Secrétaire étoit chez Mairargues. Il y alla

An 1605.

ſur les neuf heures du ſoir avec de Fontis Lieutenant de Robe-Courte, & ayant laiſſé des Archers au voiſinage, il demanda à parler à Mairargues. On luy dit qu'il étoit enfermé dans ſon cabinet avec un etranger. Etant monté à la chambre, il entendit une partie de ce qu'ils diſoient touchant les affaires dont il étoit queſtion; & quand ils ſortirent du cabinet, il les arrêta l'un & l'autre, les fouilla, & l'on trouva dans un des bas du Secrétaire ſous ſa jarretiére, un Mémoire Eſpagnol qui apprit une partie de ce qu'on vouloit ſçavoir. On conduiſit celuy-cy au Châtelet, & Mairargues à la Baſtille.

Les ſieurs de Boiſſiſe & Janin furent choiſis pour Commiſſaires, & les interrogérent ſéparément en préſence de Monſieur de Loménie Secrétaire d'Etat. Mairargues fut bientôt convaincu. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & à être écarrelé aprés ſa mort. Le Roy par conſidération pour le Duc de Montpenſier & pour le Cardinal de Joyeuſe, leur envoya offrir de commuer la peine portée par l'Arrêt en une priſon perpétuelle: mais ils répondirent, qu'il falloit défaire le monde de tous ces ſcelérats, & que s'il n'y avoit point de Bourreau pour punir celuy-cy tout leur parent qu'il étoit, ils en ſerviroient eux-mêmes; ainſi il fut éxécuté en Gréve, & ſa tête fut portée à Marſeille, & plantée au bout d'une pique ſur la Tour d'une des portes de la Ville.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit grand bruit de la priſon de ſon Secretaire, & ſe plaignit avec beaucoup de fierté, de ce qu'on violoit le droit des gens en ſa perſonne. Le Roy ne manquoit pas de réponſe à des plaintes ſi mal fondées, & luy remit devant les yeux toutes les indignes pratiques des Eſpagnols contre ſon Royaume & contre ſa propre perſonne; que c'étoient eux-mêmes qui violoient le droit des gens; que les Ambaſſadeurs n'étoient pas à la Cour des Princes, pour y tramer des trahiſons contre leur Etat; & il le congédia en luy diſant, qu'il luy feroit juſtice & à ſon Secrétaire: cependant quelques jours aprés, il fit ſortir le Secrétaire de priſon, & le luy renvoya.

Thuanus, l. 134. Le même jour que Mairargues fut éxécuté, le Roy courut un trés-grand riſque de la vie. Comme ce Prince paſſoit le ſoir à cheval ſur le Pont neuf enveloppé de ſon manteau, un homme ayant percé au-travers des Gardes, le ſaiſit par derriére, le renverſa ſur la croupe de ſon cheval, & l'auroit tué d'une bayonnette qu'on trouva ſur luy, ſi dans le moment il n'avoit été ſaiſi par des valets de pied.

Il s'appelloit Jean de Liſle natif de Vineux auprés de Senlis. Ayant été conduit en priſon & interrogé par le Préſident Janin, il ne fit que des réponſes extravagantes. Il dit entre autres choſes, qu'il étoit Roy de tout le monde, & qu'il avoit voulu ſe défaire de Henri, qui luy retenoit une partie de ſon Empire. On fit des informations ſur le lieu de ſa naiſſance, & il fut atteſté que depuis long-temps il étoit véritablement fou, & furieux. Le Roy ne voulut point qu'on le condamnât à la mort, mais ſeulement qu'on le mît dans une priſon où il mourut peu de temps apres.

An. 1605. Rome vit cette année trois Papes ſur le Siége Pontifical l'un aprés l'autre, ſçavoir Clément VIII. qui mourut le troiſiéme de Mars, fort regretté du Roy pour la maniére dont ce Pontife s'étoit conduit à l'égard de la France, & pour les marques ſingulíéres d'eſtime & d'affection paternelle, qu'il avoit toûjours fait paroître pour ſa perſonne. Il eut pour ſucceſſeur Alexandre de Médicis Cardinal de Florence qui avoit été Légat en France, & s'y étoit acquis une grande réputation de ſageſſe par la conduite qu'il tint durant ſa Legation, & au Traité de Vervins pour la concluſion de la paix entre les deux Couronnes. Il prit le nom de Leon XI. & mourut le vingt-cinquiéme jour d'aprés ſon élection. Le Cardinal Camille Borgheſe fut élû en ſa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V. Quoyque la faction Eſpagnole fût alors trés-puiſſante à Rome, toutefois ces deux derniers Papes furent l'ouvrage du Cardinal de Joyeuſe, homme trés-habile dans le manége de cette Cour.

Thuanus, l. 134.

Diverſes Lettres du Cardinal du Perron au Roy de l'an 1605.

Ces trois Papes eurent extrêmement à cœur la publication du Concile de Trente en France; & Clément VIII. en avoit fait une infinité de fois ſolliciter le Roy de ſa part, tant par le Cardinal d'Oſſat, que par ſes Légats & par ſes Nonces. Ce Prince y trouvoit tant d'obſtacles, qu'il avoit toûjours reculé, & éludé les preſſantes inſtances qu'on luy en faiſoit. L'aſſemblée du Clergé de France qui ſe tint cette année à Paris chez les Auguſtins, les luy renouvella; mais l'ayant contentée ſur quelques autres points, il remit celuy là à un autre temps, à cauſe des grandes difficultez qu'il y prévoyoit de la part des Parlemens, & qui l'avoient empêché juſques-là de ſatisfaire là-deſſus la Cour de Rome.

Une autre affaire de différente nature donna du chagrin au Roy. Monſieur de Roſni en qualité de Sur-Intendant des Finances luy avoit dreſſé un Mémoire éxact des dettes dont la Couronne ſe trouvoit chargée, ou du moins qu'on luy demandoit, & qui montoient juſqu'à plus de trois cens ſept millions. On en devoit prés de trente-ſix aux Suiſſes, plus de ſept à l'Angleterre, plus de neuf aux Etats de Hollande. Il y avoit de trés-gros articles pour quantité de Seigneurs, de Gentilshommes & d'autres qui en ſoumettant leurs Gouvernemens, ou contribuant à la réduction des Villes, lorſqu'ils paſſoient de la Ligue à ſon parti, luy avoient vendu trés-cherement leur devoir & leur fidélité.

Mémoires de Sully, T. 2. p. 317. 612.

Ces ſommes exorbitantes dont il ſe trouvoit accablé, luy faiſoient chercher les moyens de ſe ſoulager d'une partie de cette charge, ſoit par compoſition, ſoit autrement;

& il pensa surtout à faire examiner les Contrats de rentes de la Maison de Ville, où il y avoit eu plusieurs abus. Ce dernier article allarma les Parisiens qui apprehendoient ou la suppression, ou la réduction des rentes. On luy fit sur cela des remontrances; & comme le Sur-Intendant ne parut pas les écouter volontiers, on vint aux plaintes & aux murmures. Le Roy craignant à cette occasion quelques fâcheux mouvemens dans Paris, prit le parti de remettre cette discussion à un autre temps, & d'achever cependant de mettre le Duc de Boüillon à la raison.

Ce Duc étoit fort déconcerté, depuis que ses intrigues avoient été découvertes & dissipées dans les Provinces de-là la Loire, & qu'il avoit été contraint de consentir, que le Roy mît garnison dans les Places qui luy appartenoient en ces quartiers là. Il eut recours aux intercessions des Puissances étrangéres, & en particulier aux Cantons: mais le Roy leur ayant fait entendre, qu'il ne trouvoit pas bon que les Etrangers s'ingéraſſent dans un different entre luy & un de ses Sujets dont il n'éxigeoit que la soumission, l'obéïſſance & la fidélité qui luy étoient dûës, ils ne luy en parlérent pas davantage.

Le Duc de Boüillon ne réuſſit pas mieux auprés du Roy de la Grande Bretagne; car c'eſt le titre qu'on résolut en Angleterre de donner à ce Prince depuis l'union des trois Royaumes. Le Marquis de Roſni dés le temps de son Ambaſſade, l'avoit prévenu ſur cet article conformément à ſes inſtructions. Le Roy de la Grande Bretagne luy avoit promis de ne ſe comporter à cet égard, que de la maniére dont le Roy le jugeroit à propos; & depuis qu'il fut inſtruit plus à fond des intrigues du Duc de Boüillon, pour la révolte des Provinces de delà la Loire, & qu'il en eut ſçû le détail par Monſieur de Vitry que le Roy luy envoya ſur ce ſujet, il avoit fait dire au Duc de Boüillon, qu'il ne ſe mêleroit point de ſes affaires.

Le Duc n'ayant plus de reſſource de ce côté là, agit auprés du Roy par l'entremiſe des ſieurs de la Noüe & de Nérencour, qui firent diverſes propoſitions de ſa part: mais le Roy tint toûjours ferme, & déclara au Duc, qu'avant toutes choſes, il falloit qu'il ſe réſolût à le recevoir dans la Ville & le Château de Sedan avec autant de troupes qu'il jugeroit à propos d'y faire entrer; & qu'à cette condition, il luy accorderoit ſa grace, & l'abolition pour tout le paſſé.

Thuanus, l. 136.

Cet article paroiſſoit infiniment dur au Duc de Boüillon: mais il fallut pourtant ſe réſoudre à le paſſer; car le Roy préparoit une armée de vingt cinq mille hommes, & le Marquis de Roſni que ce Prince fit en ce temps là Duc, en érigeant ſa Terre de Sulli en Duché & Pairie, travailloit en diligence à un équipage d'artillerie, avec lequel il luy avoit répondu de venir à bout de Sedan en moins d'un mois.

En effet le Roy ſe mit en campagne dés la fin de Mars, & arriva avec la plûpart de ſes troupes à Donchéri à deux lieuës de Sedan. La Reine relevée depuis peu de ſes couches d'une ſeconde fille étoit du voyage, bien intentionnée pour le Duc de Boüillon. Elle l'en avoit fait aſſûrer avant que de partir de Paris, & luy avoit conſeillé de ſe confier à la clémence du Roy, plûtôt que de s'abandonner à ſon déſeſpoir. Le Duc de Sully luy conſeilloit la même choſe, & le ſervoit auprés du Roy; mais en éxigeant de luy la ſoumiſſion qu'il devoit à ſon Souverain.

An. 1606.

Lettre du Duc de Sully au Duc de Boüillon.

Lettre du Duc de Boüillon au Duc de Sully au 5 vol. d'ſes Memoires d'Etat.

On crut que ces conſeils luy étoient donnez de concert avec le Roy même, qui dans le fond ne vouloit pas perdre le Duc: mais ſeulement luy faire ſentir le poids de ſon autorité pour l'exemple, & pour le contenir dans la ſuite dans ſon devoir, luy & les autres Grands du Royaume.

Il fit ſupplier le Roy de ne pas paſſer outre, & de vouloir bien luy accorder encore une conférence avec quelqu'un de ſes Miniſtres. Le Roy y conſentit; & luy envoya Monſieur de Villeroy, avec qui il s'aboucha au village de Torcy.

L'affaire fut bien tôt terminée; car ayant reçû de la bouche de Monſieur de Villeroy de nouvelles aſſûrances de la bonté que le Roy & la Reine conſervoient pour luy, il ſe ſoumit à tout, & promit de livrer Sedan & le Château à condition de l'abolition, & de ſon rétabliſſement dans les bonnes graces de ſa Majeſté.

Le traité ayant été ſigné de part & d'autre, il vint à Donchéri, où le Roy étoit encore au lit. Il ſe jetta à ſes genoux en preſence de la Reine, & luy demanda pardon de tout le paſſé. Le Roy le luy accorda, & l'Acte d'abolition fut auſſi tôt expédié, & envoyé à Paris, pour être enregiſtré au Parlement: ce qui fut fait ſur le champ, ſans que le Duc de Boüillon fût obligé d'y comparoître, le Roy ayant bien voulu le diſpenſer de cette formalité.

Nérencour fut mis par le Roy avec une Garniſon dans le Château de Sedan pour quatre ans, ainſi que portoit un de articles du traité. Enſuite ce Prince fit ſon entrée à Sédan, où il demeura trois jours, & puis reprit le chemin de Paris à petites journées, bien content de voir non ſeulement les peuples, mais encore les grands s'accoûtumer à reſpecter l'autorité Royale. Le Duc le ſuivit quelques jours aprés, & revint à la Cour, où il reprit ſon ancien rang. Le Roy affecta ſelon ſa coûtume en pareilles rencontres, de paroître avoir oublié le paſſé; & il ne ſe faiſoit pas en cela grande violence, étant naturellement porté à la clémence & à l'oubli des injures les plus atroces, lorſqu'il croyoit ſincére le retour de ceux qui l'avoient le plus offenſé. Il le fit bien connoître au Duc de Boüillon, en luy remettant au bout d'un mois la ville & le Château de Sedan.

Le Roy quelques jours aprés revenant de

saint Germain à Paris, courut un nouveau danger; & il semble qu'il étoit de sa destinée de ne point passer presque d'année sans quelque accident, où il allast de sa vie. Il n'y avoit point encore alors de Pont à Neuilly; mais seulement un bac. Le Roy avoit avec luy dans son carosse, la Reine, les Duc de Montpensier & de Vendôme, & la Princesse de Conti. Il pleuvoit, & pour s'épargner la pluye, ils ne descendirent point du carosse pour entrer dans le bac. Les chevaux de volce n'ayant pas bien enfilé, le carosse versa dans la riviére. Le Roy se dégagea le premier, & comme il sçavoit nager, il fut aisément secouru. André de Vivonne Seigneur de la Chataigneraye piquant son cheval dans la riviére sauva la Reine, & le Duc de Vendôme: le Duc de Montpensier & la Princesse de Conti furent tirez les derniers. Il n'en coûta que les chevaux qui furent tous noyez; & aprés que la premiére fraïeur fut passée, on se rejoüit sur ce que, pour éviter un peu de pluye, on s'étoit si bien trempé dans la Seine. Ce malheur valut à la Châtaigneraye, outre un beau présent de pierreries que luy fit la Reine, la Charge de Capitaine des Gardes de cette Princesse, qu'elle luy donna quelque temps aprés.

La comparaison que le Comte d'Auvergne toûjours renfermé dans la Bastille, fit de son fort avec celuy du Duc de Boüillon, augmenta son chagrin; d'autant plus que sa disgrace donna lieu à une autre fâcheuse affaire qu'on luy suscita.

Le Roy Henri III. luy avoit fait donation du Comté d'Auvergne, & de quelques autres Domaines qu'il avoit héritez de la Reine Catherine de Medicis sa mére, à qui ils avoient été donnez par son contract de mariage avec Henri II. Mais comme ces biens avoient été par le même contract substituez aux filles au défaut des mâles, la Reine Marguerite qui étoit aussi fille de la Reine Catherine, prétendoit que la donation du feu Roy son frére avoit été nulle, & que ces biens maternels aptés la mort de ce Prince, luy appartenoient.

Le Procés fut porté au Parlement, qui aprés s'être fait rapporter le contract, & avoir examiné la substitution, la trouva selon les régles, & ajugea le Comté d'Auvergne & les autres Domaines dont il étoit question, à la Reine Marguerite. Cette Princesse en ayant été mise en possession, en fit quelque temps aprés donation entre vifs au Roy & à Monsieur le Dauphin, à condition qu'ils seroient unis pour toûjours à la Couronne. Elle s'en reserva seulement l'usufruit, auquel elle renonça encore depuis pour une grosse pension qu'on luy assûra.

L'arrivée de la Duchesse de Mantoüe sœur de la Reine, qui avoit pris sa route par Paris, pour conduire sa fille en Lorraine, & l'y marier avec le Duc de Bar, fit avancer la cérémonie du baptême de Monsieur le Dauphin; & de ses deux sœurs. La Duchesse fut la marreine du Dauphin, & le Pape Paul V. le parrein. La ceremonie se fit à Fontainebleau par le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, & le Cardinal de Joyeuse y représenta la personne du Pape, qui l'avoit fait son Légat pour cette fonction. Le jeune Prince y reçût le nom de Loüis. Ce nom luy fut donné en mémoire de saint Loüis, dont le dernier fils Robert Comte de Clermont étoit la tige de la branche de Bourbon, qui étoit montée sur le trône dans la personne du Roy. Il luy fut aussi donné à l'honneur de Loüis XII. dont le souvenir étoit encore alors trés-cher à la France par la douceur de son Gouvernement.

L'aînée des deux sœurs du Dauphin fut tenuë sur les Fonts au nom de l'Archiducheſſe Isabelle Claire Eugénie Dame des Pays-Bas, & Diane de Valois Ducheſſe d'Angoulême qui la représentoit, donna le nom d'Elisabeth à la petite Princesse qui n'eut point de parrein. Celuy de la cadéte fût Monsieur le Duc de Lorraine, & Madame la Grande Ducheſſe fut la marreine, qui fut représentée par le Prince Dom Jean de Médicis. La Princesse fut nommée Christine du nom de sa marreine. Il se fit à cette occasion de grandes réjoüissances. La magnificencē y auroit été beaucoup plus grande, si la cérémonie se fût faite à Paris; comme on l'avoit projetté d'abord: mais la maladie contagieuse qui fut pendant l'été assez violente dans cette Capitale, l'empêcha, & les grands préparatifs qu'on y avoit faits, furent pour la plûpart inutiles. Matthieu l. 3.

Les changemens de Pontificat arrivez à Rome durant cette année, étoient autant d'obstacles au grand dessein que les plus considérables Etats d'Italie meditoient depuis long temps, de se précautionner par une Ligue contre la puissance d'Espagne qui leur étoit formidable; & leur crainte avoit redoublé, depuis que le Comte de Fuente étoit Gouverneur du Milanez.

Cet homme d'un esprit remuant & inquiet, s'il en fut jamais, les tenoit en de continuelles allarmes, tantôt faisant des levées de troupes, sans que l'on pût deviner où il les destinoit, tantôt bâtissant des Forts sur les frontiéres de son Gouvernement, qui inquiétoient divers Princes dont les Terres y confinoient. Celuy à qui il donna son nom à l'entrée de la Valtelline, pour couper la communication des Vénitiens avec les Grisons & rendre leur alliance inutile, fit grand bruit, & fut dans la suite l'occasion d'une guerre. Il envahit en 1602. Final sur les Seigneurs de la Maison de Carrete, sans qu'ils ayent jamais pû depuis en avoir raison. Il fit certaines démarches qui persuadérent aux Génois qu'il vouloir s'emparer de Savone. Il avoit fait l'année précédente citer divers Princes pour des fiefs qu'ils possédoient, & qu'il prétendoit relever du Duché de Milan. Toutes ces entrepriſes donnoient beaucoup d'inquiétude à Diverſes Lettres des Cardinaux d'Oſſat & du Perron.

tous les Princes d'Italie, & il n'y en avoit pas un ſeul qui ne fût d'avis de faire une Ligue.

Le Pape, les Vénitiens, le Grand Duc de Toſcane convenoient de la néceſſité qu'il y avoit de la faire, & le Duc de Savoye même n'en paroiſſoit pas fort éloigné : mais ſelon la coûtume de ces Princes de delà les Monts, il ſe faiſoit beaucoup de projets, & rien ne s'éxécutoit.

Ils en traitoient ſouvent avec les Miniſtres du Roy à Rome, qui faiſoient tout leur poſſible pour les encourager : mais la difficulté d'être ſecourus par la France depuis la ceſſion du Marquiſat de Saluces, ralentiſſoit les plus échaufez : ſurquoy quelques-uns ne déſeſpérérent pas d'engager le Duc de Savoye à remettre les choſes dans leur ancien état, & à propoſer luy même au Roy de reprendre ce Marquiſat en rendant la Breſſe.

Mais ſur ces entrefaites, il ſurvint une affaire qui penſa allumer la guerre entre deux des plus conſidérables Puiſſances de l'Italie, c'eſt-à dire entre le Pape & les Vénitiens : & c'étoit un grand contre-temps pour la Ligue des Princes d'Italie contre l'Eſpagne. La France prit part à ce différent, & eut tout l'honneur de l'accommodement qui le termina.

Le Pape Paul V. à en juger par la conduite qu'il tint en diverſes rencontres, ne fut pas plutôt élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre, qu'il ſe propoſa de porter le plus loin qu'il luy ſeroit poſſible, l'autorité du ſaint Siége, au moins en Italie ; car à l'égard de la France & de l'Angleterre, il garda des meſures, & uſa de beaucoup de circonſpection ; & même au regard de celle-cy, il écoutoit volontiers les conſeils que le Roy de France luy donnoit, & s'y conformoit pour l'ordinaire.

Diverſes Lettres du Cardinal du Perron.

Il entreprit avec chaleur de maintenir les immunitez Eccléſiaſtiques, qui ont beaucoup plus d'étenduë en Italie, qu'ailleurs ; & dés le commencement de ſon Pontificat, il fit reſpecter ſon autorité ſur ce ſujet à Gênes, à Luques & à Naples même, & les Eſpagnols s'y oppoſérent inutilement. Ce fut auſſi ce qui donna lieu aux brouilleries dont je parle entre luy & la République de Veniſe.

Hiſtoire particuliere delle coſe paſſate tra Paulo V. e la Republica di Venetia.

Ce différend roula principalement ſur trois articles. Le premier étoit une défenſe que le Senat avoit faite à tous ſes ſujets de bâtir de nouvelles Egliſes, des Hôpitaux, & des Monaſtéres ſans ſa permiſſion. Le ſecond fut au ſujet d'une Loy qui avoit été portée, par laquelle il avoit été défendu aux Laïques d'aliéner leurs biens en faveur des Eccléſiaſtiques ; & le troiſiéme fut la connoiſſance que le Tribunal ſeculier s'étoit attribuée des crimes d'un Chanoine de Vicence, & du Comte Brandélino Valdémarino Abbé de Nervéze tous deux grands ſcélérats.

Le Pape demandoit que le Sénat révoquât la défenſe & la Loy, comme injuſtes, comme contraires à l'honneur de Dieu, & aux droits des Eccleſiaſtiques, & prétendoit que le jugement du Chanoine & de l'Abbé étoit de la compétence de ſon Nonce, entre les mains duquel il vouloit qu'on remît ces deux priſonniers.

Les Brefs qu'il écrivit à la Républiqne ſur tous ces articles, n'ayant point eu d'effet, il employa les cenſures & excommunia le Doge Léonard Donato, & les Sénareurs, & interdit tout l'Etat de Veniſe. Cet interdit cauſa de grands troubles, les uns par reſpect pour le ſaint Siége, voulant l'obſerver, les autres pour ſe conformer aux ordres du Sénat, tenant leurs Egliſes ouvertes, & y faiſant l'Office Divin à l'ordinaire. Vendramino nouvellement élû Patriarche de Veniſe ſe retira à Padoüe, & Barbaro Patriarche d'Aquilée étant ſur le point de publier l'Interdit dans ſon Diocéſe, en fut empêché par les menaces du Doge, qui ayant aſſemblé le peuple de cette Metropolitaine, luy fit entendre qu'il ne s'agiſſoit pas en cette rencontre de la Religion, mais du ſalut & de la liberté de la République. Les Jéſuites pour ne ſe pas trouver engagez dans cette tempête, quittérent avec la permiſſion du Senat, qu'ils n'obtinrent pas ſans peine, les établiſſemens qu'ils avoient dans l'Etat de Veniſe, & en ſortirent. Les Religieux de quelques autres Ordres nouvellement inſtituez en firent autant ; les anciens demeurérent, & ne gardérent point l'Interdit.

Comme le Sénat prévit que cette affaire pourroit aboutir à une guerre, il s'y prépara. Il fit une levée de ſix mille Griſons. Il écrivit à François Comte de Vaudemont, à qui la République avoit donné quelque temps auparavant la Charge de Général de ſes troupes, pour le faire venir en Italie, & luy expédia des Cummiſſions pour lever ſix mille fantaſſins & ſix cens chevaux : mais ce Prince qui avoit peine à ſe réſoudre à faire la guerre au ſaint Siége, après avoir balancé quelque temps, ſe démit du Généralat des troupes Venitiennes. Enfin le rendez-vous de l'armée fut donné à Soncino ſur les Frontieres du Milanez ; & le Pape aſſembla la ſienne auprés de Ferrare ſous les ordres de Ranuce Duc de Parme.

Durant ce temps-là on publia de part & d'autre des Manifeſtes & divers autres écrits de Théologiens & de Canoniſtes, qui ne ſervoient qu'à aigrir les eſprits ; mais on étoit plus attentif encore aux démarches que feroient les Princes de l'Europe dans une affaire, qui devoit ſelon toutes les apparences, avoir de grandes ſuites.

Diverſes Lettres du Cardinal du Perron.

Les Princes d'Italie s'y trouvoient fort embaraſſez, appréhendant de ſe voir enveloppez dans l'incendie qui la menaçoit, & ils attendoient à ſe déclarer que la France & l'Eſpagne euſſent fait connoître leurs intentions. Il n'y eut que le Duc de Savoye qui fit offrir ſous-main ſon ſervice aux Venitiens, au cas que le Comte de Fuente entreprît quelque choſe ſur leurs Etats. On entrevit auſſi que le Duc d'Urbin & le Duc de Modene penchoient

penchoient du côté de cette République.

La Cour d'Eſpagne ne vouloit point dans le fond s'engager dans la guerre : mais elle auroit été ravie que les deux parties l'euſſent faite, afin de les voir s'affoiblir l'une l'autre; & ſes Miniſtres faiſoient tout leur poſſible, pour irriter de plus en plus le Pape.

Philippe III. ne laiſſa pas de luy écrire une Lettre, par laquelle il luy offrit toutes les forces de ſes Etats pour le défendre. Son Ambaſſadeur auſſi-bien que celuy de l'Empereur & celuy du Duc de Savoye garderent l'interdit à Veniſe, & ne ſe trouverent plus dans l'Egliſe de ſaint Marc avec le Doge. Monſieur de Freſne-Canaye Ambaſſadeur de France y alla à ſon ordinaire ; & le Pape ne parut pas le trouver mauvais.

Mathieu Hiſtoire de Henri IV. l. 3.

Quoyque le Roy eût auſſi fait offre de ſon ſecours au Pape, cependant le parti qu'il prit fut de travailler à l'accommoder avec la République de Veniſe. C'eſt à quoy le Cardinal du Perron & Monſieur d'Alincour qui avoit ſuccedé au Comte de Béthune dans l'Ambaſſade de Rome, tâchérent roûjours de le porter; & le but qu'ils ſe propoſérent, fut que le Roy eût ſeul la gloire de cette médiation & de l'accommodement.

Les Eſpagnols s'en apperceurent. Dom François de Caſtro Gouverneur de Gayéte & neveu du Duc de Lermes premier Miniſtre d'Eſpagne fut envoyé à Veniſe, pour ſonder l'eſprit des Venitiens; & quoyqu'il eût été un de ceux qui avoient le plus aigri les affaires, le principal deſſein de ſon voyage étoit de faire en ſorte, que ſuppoſé que les choſes tournaſſent à la paix, le Roy ſon Maître y eût au moins quelque part.

Mais le Pape ſe defioit trop des Eſpagnols, pour agréer leur médiation. Au contraire il témoigna toujours aux Miniſtres du Roy la ſatisfaction qu'il auroit de ſes bons Offices, & que c'étoit le ſeul Prince auquel il voulût confier ſes intérêts.

Il ne fut pas long temps ſans ſe repentir d'avoir fait tant d'éclat, & d'avoir été ſi vîte dans cette affaire : & il fit connoître à l'Ambaſſadeur de France, que ſi des Lettres qu'il luy préſenta de la part du Roy, étoient arrivées trois ou quatre jours plûtot, il auroit au moins ſuſpendu une partie de ce qu'il avoit fait contre les Venitiens.

Le Roy informé par le Nonce de France, de la diſpoſition où le Pape étoit à cet égard, fit partir au mois d'Octobre le Cardinal de Joyeuſe, ſous prétexte d'aller réſider quelque temps à Rome comme Cardinal, & en particulier de rendre compte au Pape de la Légation, dont il l'avoit honoré pour le Baptême de Monſieur le Dauphin. Meſſieurs d'Alincour Ambaſſadeur à Rome, & de Freſne Canaye Ambaſſadeur à Veniſe furent avertis du véritable ſujet pour lequel on envoyoit le Cardinal à Rome, afin d'agir ſuivant les mêmes vûës avec les deux partis, & en l'attendant d'avancer les choſes le plus qu'ils pourroient.

An. 1606. Dans l'inſtruction donnée au Cardinal de Joyeuſe.

Le Cardinal n'arriva à Ferrare que ſur la fin de l'année. Il y demeura quelque temps, & y attendit l'agrément du Pape pour paſſer à Veniſe, où il ſe rendit au commencement de l'année 1607.

An. 1607.

Les Miniſtres du Roy à Rome & à Veniſe avoient déja ſur ſes ordres, fait quelques propoſitions touchant l'accommodement. Monſieur d'Alincour propoſa au Pape une ſuſpenſion mutuelle, c'eſt-à-dire, que de ſon côté, il ſuſpendît ſes cenſures, & les Venitiens l'exécution de leurs Ordonnances, & qu'ils revoquaſſent les Patentes, par leſquelles le Sénat avoit enjoint au Clergé de n'avoir nul égard à l'Interdit.

Le Pape aprés beaucoup de réſiſtance, preſſé par l'Ambaſſadeur qui luy remontra les funeſtes conſéquences de cette diſſenſion, agréa la ſuſpenſion propoſée, proteſtant que c'étoit uniquement par conſidération pour le Roy, qu'il avoit cette condeſcendance. Un courier fut auſſi-tôt dépêché à Monſieur de Freſne-Canaye, afin qu'il fît la même propoſition à la Seigneurie, qui ne pût ſe réſoudre à y conſentir, parce qu'elle prétendit que cette démarche donneroit atteinte à ſon autorité ſouveraine, & ſembleroit remettre à l'arbitrage d'autruy, le droit de diſpoſer à ſa volonté de ce qui luy appartenoit.

Mais les Venitiens pour convaincre le Roy de l'inclination qu'ils avoient à la paix, & de leur déférence pour ſes conſeils, propoſérent un autre expédient, ce fut d'engager le Pape à changer la ſuſpenſion en une entiére révocation qui ſe feroit de part & d'autre; & même ils s'offrirent à remettre entre les mains du Roy les deux priſonniers Eccléſiaſtiques, qui faiſoient en partie le ſujet de la querelle, pour en diſpoſer comme bon luy ſembleroit.

Monſieur d'Alincour ayant propoſé cet expédient au Pape, il en parut trés-irrité ſur l'article des deux priſonniers, diſant que c'étoit à luy-même que les Venitiens devoient ſatisfaction là-deſſus, & que c'étoit luy faire inſulte, que de propoſer de remettre les deux priſonniers entre les mains d'un autre. Il ajouta toutefois ces paroles, que ſi au moins la République ſe fût miſe en devoir de me demander conjointement avec ſa Majeſté, la révocation de mes cenſures, & qu'elle remît entre les mains des Juges Eccléſiaſtiques de Veniſe & non en celles de ſa Majeſté les deux priſonniers. Il s'arrêta là ſans rien dire davantage.

L'Ambaſſadeur reprenant la parole, luy demanda, ſi au cas que les Vénitiens fiſſent ce qu'elle venoit de dire, ſa Saintete s'en contenteroit ? ſurquoy il ne voulut point répondre, & dit ſeulement qu'il ſçavoit de bonne part, & de Veniſe même, que ſi le Roy parloit plus ferme aux Vénitiens qu'il n'avoit fait juſqu'à préſent, il leur feroit entendre raiſon.

Lettre du Cardinal du Perron du 21. Septembre 1606.

Le Roy le fit; & l'Ambaſſadeur de France

par ſon ordre ſe plaignit aux Vénitiens du peu d'égard qu'ils paroiſſoient avoir pour les conſeils de ſa Majeſté, & pour la peine qu'elle vouloit bien prendre de les tirer du mauvais pas où ils s'étoient engagez; mais il en uſa auſſi de même à l'égard du Pape.

Il affecta de luy parler plus froidement que de coûtume ſur cette affaire, & eumme d'une choſe à laquelle le Roy ne prenoit intérêt, que par la ſeule conſidération qu'il avoit pour le ſaint Siége. Quelque temps aprés le Cardinal du Perron, dans un entretien de trois ou quatre heures qu'il eut avec le Pape, parla ſur le même ton & luy dit avec beaucoup de liberté & de fermeté ſes penſées là-deſſus.

Autre Lettre du dernier Octobre.

Autre Lettre du 15. Novembre.

Cette conduite eut ſon effet, & le Pape & les Vénitiens parurent plus faciles. Dom François de Caſtro qui étoit toûjours à Veniſe, vit bien parce qui luy revenoit de divers endroits, que les choſes s'acheminoient à l'accommodement; & au lieu qu'auparavant il avoit agi avec aſſez de hauteur auprés des Vénitiens, en les exhortant à ſatisfaire le Pape, il commença à prendre des manieres d'un homme plus neutre, & fit tout ce qu'il pût pour ſe fauxfiler avec l'Ambaſſadeur de France, à deſſein de l'engager à concerter avec luy les moyens de la réconciliation. C'étoit afin de pouvoir dire que le Roy d'Eſpagne y avoit eu quelque part: mais quoy qu'il pût faire, Monſieur de Freſne-Canaye ne s'ouvrit jamais à luy, & éluda toûjours ſur les avances qu'il fit, pour s'ingérer dans l'affaire.

Autre Lettre du 1. Decembre.

Ainſi le Cardinal de Joyeuſe trouva à ſon arrivée à Veniſe les choſes aſſez bien diſpoſées, quoyqu'à en juger par les apparences, on les crut comme deſeſpérées: car le Pape, vrayſemblablement, pour intimider les Vénitiens, commença à faire des préparatifs extraordinaires de guerre. Les Eſpagnols en firent autant dans tous leurs Etats d'Italie, & il parut que ces deux puiſſances agiſſoient tellement de concert, qu'on ne douta plus que dans peu on ne les vît fondre l'un & l'autre ſur les Terres de la République. D'autre part les Vénitiens ſe mettoient auſſi en état de défenſe, & le Roy de ſon côté armoit à toute événement.

La ſage conduite du Cardinal de Joyeuſe ſurmonta toutes les difficultez, & aprés avoir répreſenté au Conſeil de Veniſe les conſéquences de ce différend pour le repos de l'Italie & de toute l'Europe, les dangers où une guerre qui étoit prête à s'allumer, expoſeroit leur République, la peine qu'ils auroient à contenir au-dedans de leur Etat les peuples que le zéle pour la patrie d'une-part, & l'inquiétude des conſciences de l'autre partageroient infailliblement, il fut arrêté entre-eux, que l'éxécution des Loix qui concernoient les Eccléſiaſtiques, & qui avoient donné lieu à la querelle, ſeroit ſuſpenduë, juſqu'à ce que les parties fuſſent convenuës à l'amiable là-deſſus, que les deux priſonniers, ſeroient mis entre les mains d'un Délégué du Pape; que les Edits publiez contre l'Interdit ſeroient révoquez, & que les Religieux qui s'étoient retirez des Terres de la Seigneurie, ſeroient rétablis; que le Pape de ſon coté révoqueroit l'interdit, & qu'en même-temps que Monſieur d'Alincour & le Cardinal de Joyeuſe préſenteroient au Pape ces articles, il leur mettroit entre les mains un plein pouvoir adreſſé à ce Cardinal touchant l'Interdit.

Il y eut de grandes & de longues conteſtations ſur l'article du rétabliſſement des Ordres Religieux, parce que les Vénitiens s'obſtinérent à en exclure les Jéſuites, qui s'étoient, diſoient ils, bannis d'eux mêmes, & contre leſquels enſuite de leur retraite, le Sénat avoit rendu un Arrêt d'Exil perpetuel. Ils firent valoir à cette occaſion toutes les choſes les plus atroces, que les héretiques & les autres ennemis de cette Societé, avoient tant de fois publiées contre elle. Le Cardinal quelque envie qu'il eût de ſervir ces Péres, conformément aux ordres du Roy qui avoit fort à cœur leur rétabliſſement, & les difficultez qu'il prévit de la part du Pape, fut obligé de paſſer cet article aux Vénitiens.

Lettre du Cardinal Ubaldini Nonce en France datée du 1. de Février 1608. & du 25. d'Avril.

Il arriva à Rome ſur la fin de Mars, & n'eut à vaincre la réſiſtance du Pape, que ſur deux points. L'un étoit le rétabliſſement des Jéſuites, & l'autre le lieu où devoit ſe faire la revocation des Cenſures, parce que le Pape à la perſuaſion des Eſpagnols, qui traverſoient cette affaire par le chagrin de ce qu'elle s'étoit conclue ſans eux, vouloit que la révocation ſe fiſt à Rome, & les Vénitiens, que ce fût à Veniſe. Les Miniſtres du Roy en vinrent neanmoins à bout; le Cardinal du Perron faiſant eſpérer au Pape ſur l'article des Jeſuites, qu'aprés que les choſes ſeroient pacifiées, ſa Sainteté & le Roy employeroient plus efficacement leur crédit là-deſſus auprés de la Seigneurie. Il en arriva cependant autrement; car ce ne fut que ſous le regne de Loüis XIII. & ſous le Pontificat de Grégoire XV. que la Societé fut rétablie dans les Etats de Veniſe. Pour l'autre article, on prit un temperament; ſçavoir que ce ſeroit Monſieur d'Alincour Ambaſſadeur de France à Rome, qui demanderoit au Pape la révocation des Cenſures, & non pas Monſieur de Freſne-Canaye, qui faiſoit la même fonction à Veniſe.

Lettre du Cardinal du Perron du 13. & 19. de Mars 1607.

Le Cardinal de Joyeuſe étoit ſur le point de retourner à Veniſe, lorſque le Pape reçeut une Lettre de Dom François de Caſtro, par laquelle il l'aſſeuroit que s'il vouloit tenir ferme ſur l'article des Jéſuites, les Vénitiens y donneroient infailliblement les mains. Cette Lettre fit qu'il chargea le Cardinal de Joyeuſe de faire encore de nouvelles inſtances ſur ce point, & de déclarer au Doge, que ſans cela il romproit l'accommodement: mais c'étoit-là un artifice du miniſtre Eſpagnol concerté avec le Doge, qui voulant faire plaiſir au Roy d'Eſpagne, en le faiſant en-

Thuanus, l. 137.

trer pour quelque chose dans cette affaire, étoit convenu de deux points avec les Agens d'Espagne à Rome : le premier qu'ils représenteroient au Pape, que jamais la République n'accepteroit cette condition du rétablissement des Jésuites, & le second, qu'ils feroient en sorte par leurs instances, que le Pape se relâcheroit sur cet article. Ils l'avoient effectivement obtenu de luy avant l'audience du Cardinal de Joyeuse, & le Pape ne fit tant de difficulté là-dessus dans cette audience, où il termina l'affaire avec le Cardinal, que pour se faire auprés du Roy un mérite de sa condescendance. Ainsi le manége de Castro n'étoit que pour faire renaître cette difficulté, & pour pouvoir dire qu'elle n'avoit été levée que par le moyen des Espagnols. Le Doge découvrit luy-même ce mystere au Cardinal de Joyeuse, quand tout le reste fut réglé; & le Président de Thou dans son histoire dit qu'il avoit sçû tout ce manége du Cardinal même.

Les Espagnols toûjours dans la même vûë, firent encore une tentative, qui fut d'engager le Pape à proposer au Cardinal de Joyeuse, d prendre pour adjoint dans la revocation des Censures & dans la conclusion du Traité, le Cardinal Zapata : mais le Cardinal de Joyeuse rejetta avec fermeté cette proposition, & dit qu'il abandonneroit plûtôt entiérement l'affaire, que de permettre qu'ayant coûté tant de peine au Roy & à ses Ministres, un autre en partageât l'honneur avec sa Majesté.

Le Pape n'ayant pas davantage insisté là dessus, le Cardinal retourna à Venise; & aprés quelques conférences & quelques nouvelles difficultez qui furent levées, il transsomma cette grande affaire. Le succés d'une telle négociation, & celuy que les Ministres de France avoient eu dans les deux derniers Conclaves, augmentérent extraordinairement la réputation du Roy en Italie, & rétablirent parfaitement la considération de la Nation Françoise en cette Cour, où depuis les guerres civiles elle étoit tombée dans un grand mépris. Tout étant conclu à Venise, le Cardinal envoya le Traité au Pape qui le ratifia le dernier jour d'Avril. Il retourna peu de temps aprés en France, aussi-bien que le Cardinal du Perron, que le Roy avoit fait depuis peu Archevêque de Sens & Grand Aumônier de France.

Lettre du Cardinal du Perron du 1. May 1607

Cet accommodement causa autant de joye à la plûpart des Princes d'Italie en les délivrant de l'appréhension de la guerre, qu'il donna de chagrin aux Protestans, qui ne projettoient rien de moins, que d'engager la République de Venise dans leur parti, & dans l'hérésie à l'occasion du différend dont il s'agissoit.

*Ces Lettres sont dans la Bibliothéque de M. l'Abbé d'E-

Ce que je vais raconter de ce fait, est tiré de trois Lettres* du Cardinal Ubaldini alors Nonce en France.

Le Roy depuis l'accommodement avoit fort exhorté le Pape & la Seigneurie à avoir l'un pour l'autre toute la condescendance possible dans les démêlez qui pourroient survenir, afin de maintenir entre eux une parfaite intelligence.

trées, datées du 28. d'Août 1607 du 16. de Septembre & du 13. d'Octobre.

Le Pape suivit ce conseil, & donna aux Vénitiens en diverses occasions de grandes marques de bienveillance & d'une parfaite réconciliation. Peu de temps aprés il y eut un nouveau conflit de Jurisdiction, touchant l'Abbaye de Vangua dizza, où le Pape se comporta encore d'une maniére tout-à fait conforme aux sages conseils du Roy, & les plus prudens des Sénateurs Vénitiens en usérent de même. Néanmoins quand on traita de cette affaire, il y en eut plusieurs qui s'emportérent fort contre le Pape, & firent tous leurs efforts pour ranimer les dissensions : mais le grand nombre envisageant les véritables intérêts de la République, & touché de la conduite honnête du Pape, l'emporta; & la chose se termina à l'amiable.

Le Roy fit témoigner au Nonce Ubaldini par Monsieur de Villeroy, la satisfaction qu'il avoit de la modération que le Pape avoit fait paroître en cette rencontre, & on luy communiqua par son ordre, une Lettre qu'on avoit interceptée, qui faisoit connoître combien il étoit à propos dans ces conjonctures, que le saint Siége se ménageât avec la République de Venise.

Cette Lettre étoit écrite par un Ministre de Geneve, à un Huguenot de Paris des plus considérables : en voici le contenu. Ce Ministre y disoit que luy-même avoit sejourné quelque temps à Venise; qu'il y avoit introduit l'Evangile, & que dans quelques années on en verroit de grands fruits; que Fra Fulgentio trés saint Prédicateur Evangélique travailloit infatigablement dans cette vigne; que plusieurs des Sénateurs, & en particulier le Doge, avoient ouvert les yeux à la vérité; qu'ils avoient résolu de ne se pas déclarer si-tôt, d'attendre une conjoncture plus favorable, & que le nombre de leurs partisans fût augmenté; que l'on croyoit que l'auteur d'une Lettre écrite contre le Pape & contre les Jésuites, étoit un Gentilhomme Vénitien nommé Dominique de Molino; qu'il ne restoit desormais aux Réformateurs de la Religion, qu'à prier Dieu de permettre que le Pape suscitât quelque nouvelle querelle aux Vénitiens, pour avoir lieu d'introduire la Religion Réformée dans la République.

Le Nonce également surpris & réjoüi de cette découverte, pria Monsieur de Villeroy d'asûrer le Roy de la reconnoissance du Pape, & de le conjurer d'user de toute l'autorité qu'il s'étoit acquise dans le Sénat de Venise, pour empêcher que l'hérésie ne prît pied dans cette République, & ne se répandît de là dans le reste de l'Italie. Monsieur de Villeroy luy répondit, que le Roy avoit déja pris des mesures pour cet effet, & que Monsieur de Champigny son Ambassadeur à Venise qui

*C'est celuy qui fut depuis Sur-Int-

tenant des Finances, & du Premier Président.

étoit parfaitement informé de tout, feroit son devoir.

En effet le Roy avoit envoyé à l'Ambassadeur une copie de la Lettre du Ministre de Genéve, avec ordre de demander sur ce sujet une audience au Sénat, d'y parler fortement, & de l'exhorter efficacement de sa part à ouvrir les yeux sur le danger où la République étoit exposée, si elle ne prenoit les précautions nécessaires pour le prevenir.

L'Ambassadeur éxécuta son ordre avec exactitude & beaucoup de prudence. Il montra d'abord la Lettre en particulier à quelques uns des principaux Senateurs, qu'il sçavoit être trés bons Catholiques. Ils le conjurérent de ne pas differer d'éxécuter ses ordres, & luy dirent que s'il ne le faisoit pas, ils ne pourroient se dispenser de rendre compte de ce qu'il leur avoit dit, à l'Inquisition de l'Etat & au Conseil des Dix.

Il délibéra avec eux de la maniére dont il s'y prendroit. Il fut conclu que l'on feroit une autre copie de la Lettre; qu'on en ôteroit le nom du Doge qui y étoit nommé, comme un de ceux qui favorisoit le plus l'héréſie. On en usa ainsi par égard pour sa dignité, & de peur qu'il ne traversât cette affaire. On en retrancha encore un article où il étoit fait mention des Jésuites: mais l'Ambassadeur refusa d'ôter le nom de Fra Paolo, & celuy de Fra Fulgentio, comme quelques-uns le vouloient. Ce Fra Fulgentio étoit de l'Ordre des Servites, comme Fra Paolo, & c'est celuy qui a écrit sa vie.

L'Ambassadeur ayant été introduit à l'audience, parla avec beaucoup de force sur le sujet qui la luy avoit fait demander; & s'étendit fort sur l'intérêt que la République avoit à fermer l'entrée de ses Etats à l'héréſie. Ensuite il produisit la Lettre, dont la lecture, dit le Cardinal Ubaldini, fit pâlir un des Sénateurs qu'il ne nomme point.

Il y en eut un autre qui soûtint que cette Lettre étoit supposée, & qu'elle avoit été fabriquée par quelque Jésuite, qui par le moyen du Pére Cotton vouloit décrier la République dans l'esprit du Roy, & dans le monde. Sur quoy l'Ambassadeur reprit avec fermeté, que le Roy étoit trop sage, pour se laisser imposer d'une maniére si grossiére; que la Lettre étoit véritable, & que le Roy en étoit si asſûré, qu'il la soûtiendroit toûjours comme telle. En effet le Roy en parla depuis de la même maniére au sieur Foscarini Ambassadeur de Venise à la Cour de France, & luy dit, que s'il n'avoit été bien asſûré de la vérité du fait, il se seroit bien gardé d'en faire part à un Sénat aussi sage que celuy de la Seigneurie.

Lettre du Cardinal Ubaldini du 8. Novembre 1609.

Les Sénateurs qui n'étoient point de la faction favorable aux Hérétiques furent épouventez de la Lettre. Plusieurs déclamerent contre Fra Paolo & Fra Fulgentio, & le Sénat témoigna qu'il se tenoit trés-obligé au Roy de ses bons offices dans une affaire si importante. Il fut ordonné aux Inquisiteurs de l'Etat, de s'appliquer avec diligence à leur ministére, pour prévenir les malheurs qu'on avoit à craindre de l'héréſie, & des artifices des Heretiques. On fit défense à Fra Fulgentio de prêcher désormais: Fra Paolo perdit beaucoup du crédit qu'il avoit dans la République, & luy & les autres Theologiens qui avoient embrassé ses sentimens, furent depuis beaucoup plus réservez dans leurs discours & dans leurs écrits, prévoyant que dans la suite ils auroient beaucoup plus à craindre de la République, que du Pape même.

On peut faire sur ce récit plusieurs réflexions importantes: car premiérement on y voit l'attention des Hérétiques à profiter de toutes les conjonctures, pour étendre leur secte, & que les Venitiens nonobstant leur mauvaise disposition à l'égard du Pape, comprirent de quelle conséquence il étoit pour la sûreté de leur Etat, de couper pied d'abord à toutes ces funestes intrigues. Secondement on doit remarquer le sincére attachement que le Roy avoit pour la Religion Catholique, nonobstant les soupçons que quelques faux zélez avoient encore alors de luy là-dessus: & en troisiéme lieu, on y trouve de quoy réfuter les vaines apologies que l'on voit faire à certaines gens, de Fra Paolo, & de Fra Fulgentio, & de leurs semblables sur l'article de leur Religion, comme s'ils ne s'étoient attiré la haine & les censures des Papes, que pour avoir entrepris la défense des intérêts temporels de la République. Les liaisons avec les Novateurs supposent d'ordinaire de deux choses l'une, ou que l'on est de leur Religion, ou qu'on n'en a point du tout.

Monsieur d'Alincour dont le Roy venoit de récompenser les services, & ceux de Monsieur de Villeroy son pére par le Gouvernement de Lyon, demeura encore quelque temps à Rome aprés l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, & y soûtint dignement l'honneur de la Nation en une occasion qui se présenta.

Aprés la cerémonie du compliment d'obédience que le Duc de Féria vint faire au Pape de la part de Philippe III. Roy d'Espagne, comme sa Sainteté passa dans la salle du Consistoire accompagné de ce Duc & de l'Ambassadeur Ordinaire d'Espagne, Monsieur d'Alincour les y suivit, pour y prendre la place qui luy étoit dûë à la droite du Pape, & bien preparé à s'y maintenir, si les deux Ambassadeurs Espagnols entreprenoient de luy faire quelque difficulté sur la presséance: mais dés qu'ils l'eurent apperçû, ils prirent la gauche, & de-là se retirérent au bout de la salle, sans faire le moindre semblant de disputer la place à l'Ambassadeur de France.

Lettre du Cardinal du Perron du 16. May 1607.

Le Pape entretenant ensuite ce Seigneur, luy dit que le Roy de France n'avoit pas autant de soin que le Roy d'Espagne, de se faire des créatures à Rome & dans l'Italie; sur quoy le Pape n'étoit pas tout-à-fait bien instruit de ce qui se passoit à sa Cour: car depuis

Mathieu, l. 3.

Digitized by Google

que le Cardinal d'Oſſat & le Cardinal du Perron y avoient été chargez des affaires de France, ils avoient travaillé plus efficacement qu'il ne penſoit à cela même, & avoient mis pluſieurs tant Cardinaux que Prélats, & d'autres perſonnes dans les intérêts de la Couronne.

L'Ambaſſadeur luy répondit, que les Eſpagnols uſoient en cela de certains moyens que le Roy ne jugeoit pas convenables à un grand Prince d'employer: mais ſur ce que le Pape luy dit, qu'entre autres choſes le Roy d'Eſpagne honoroit volontiers pluſieurs Seigneurs Italiens du collier de la Toiſon d'or, & que le Roy n'avoit encore donné à aucun le collier de l'Ordre du ſaint Eſprit, l'Ambaſſadeur repartit, qu'au regard de l'Ordre du ſaint Eſprit, il y avoit un obſtacle qui n'étoit point pour celuy de la Toiſon d'or; ſçavoir, que le Roy de France qui étoit Grand-Maître de cet Ordre, faiſoit un ſerment qui en excluoit les Etrangers: mais que ſi ſa Sainteté vouloit diſpenſer le Roy de ce ſerment, aſſûrément il ſeroit ravi de ſuivre ſes conſeils là-deſſus.

Le Pape conſentit à donner cette diſpenſe; & l'Ambaſſadeur l'ayant fait ſçavoir à la Cour, le Roy le chargea de donner en ſon nom le collier de ſes Ordres au Duc de Sforce & au Duc de ſaint Gémini des Urſins. La cérémonie s'en fit dans l'Egliſe de ſaint Loüis avec une grande pompe. Le Pape permit à Monſieur d'Alincour d'y inviter tous les Barons Romains, luy accorda les Suiſſes & les Chevaux-Légers de ſa garde, & trouva bon même que dans l'inſtant qu'il donneroit le Collier & le Cordon-Bleu à ces deux Seigneurs, on fiſt une décharge du canon. Le bruit de cette action fit beaucoup de peine aux Eſpagnols, & ils ſe gardérent bien de paroître dans cette cérémonie.

Aprés la conſommation de l'important ouvrage de la paix entre le Pape & les Vénitiens, le Roy fit encore une choſe trés-agreable au ſaint Siége, ſur laquelle le Pape Clément VIII. luy avoit ſouvent fait de grandes inſtances, parce que ce Prince s'y étoit engagé en recevant ſon Abſolution; mais la prudence la luy avoit fait differer juſqu'à cette année. Ce fut le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Béarn, où à peine il en reſtoit quelques veſtiges. Il permit aux Jéſuites & à quelques autres Eccléſiaſtiques & Religieux d'y faire des Miſſions, dont le ſuccés avec le temps & de la patience ſurpaſſa dans la ſuite l'eſpérance du Roy & des Miſſionaires.

Dupleix Hiſt. de Henri IV.

La naiſſance d'un ſecond fils de France le ſeiziéme d'Avril, fut un nouveau ſujet de joye pour tout le Royaume: on luy donna le titre de Duc d'Orléans: mais il mourut dans ſa cinquiéme année.

An. 1607.

Le Roy publia en celle-cy un Edit mémorable, par lequel il unit à la Couronne de France la Navarre & ſes autres Etats patrimoniaux. Il étoit contraire à un autre, qu'il avoit fait quelque temps aprés qu'il fut parvenu à la Couronnne de France. Comme alors il n'avoit point d'enfans; qu'il deſeſpéroit d'en avoir de la Reine Marguerite, & que cette Princeſſe n'étoit plus avec luy depuis long-temps, il avoit déclaré ſa ſœur Catherine de Navarre héritiére de ſes biens paternels & maternels. Il avoit voulu faire paſſer cet Edit au Parlement de Paris transféré à Tours: mais Jacques de la Gueſle Procureur Général s'y étoit oppoſé, & ſe rendit partie pour l'intérêt de la Couronne, à laquelle ſont dévolus tous les biens qui en relévent, dés là que le Prince qui les poſſéde, monte ſur le trône.

La choſe en étoit demeurée là: mais le Roy ſe voyant des enfans, & Madame Catherine Ducheſſe de Bar ſa ſœur étant morte, il changea d'avis là-deſſus & publia au mois de Juillet le nouvel Edit dont je parle, par lequel approuvant l'ancienne oppoſition de ſon Procureur Général, & l'Arrêt du Parlement qui avoit été rendu en conſéquence, il declara que ſes biens patrimoniaux demeureroient à perpétuité unis à la Couronne; & cet Edit fut enregiſtré dans tous les Parlemens du Royaume. Par-là les Duchez de Vendôme, d'Albret & de Beaumont, les Comtez de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Rouergue, de Périgord, & de Marle, la Vicomté de Limoges, & d'autres Villes & Seigneuries qui étoient de ſon patrimoine, devinrent des Domaines de la Couronne. La Principauté de Béarn, comme mouvante du Duché d'Aquitaine, eût du auſſi être compriſe dans l'Edit: mais le Roy eut quelques raiſons de ne l'y pas comprendre alors, & la réunion à la Couronne n'en fut faite que ſous le Regne ſuivant. An. 1607.

Le Roy s'étoit acquis une ſi grande réputation, premiérement par ſa valeur dans la guerre, & puis par ſa prudence depuis la paix, & enfin par ſa droiture & ſa franchiſe envers ſes Alliez, que cette haute eſtime où il étoit, commençoit à le mettre ſur le pied d'être l'arbitre des différens des Princes de l'Europe: & c'étoit un honneur auquel ſes prédéceſſeurs depuis un trés-long-temps, avoient ceſſé de prétendre.

A peine avoit-il terminé l'affaire de la Cour de Rome, avec la République de Veniſe, que les Etats de Hollande, & les Archiducs, ainſi qu'on parloit alors, c'eſt-à dire l'Archiduc Albert & l'Archiducheſſe ſa femme, agréérent ſa médiation pour mettre fin à une guerre qui les ruinoit les uns & les autres: car on prétend que la longueur du ſiége d'Oſtende avoit coûté cinquante mille hommes aux Eſpagnols, & que les Hollandois à la défenſe de cette Place, & dans les diverſions qu'ils avoient faites par d'autres ſiéges ou expéditions, en avoient perdu beaucoup davantage. Il arriva donc, comme c'eſt aſſez l'ordinaire, que lorſque la guerre ſe faiſoit entre les deux nations avec de plus grands efforts,

elle étoit plus prête de finir.

Le Roy toutefois n'eut pas d'abord ſujet en cette rencontre, d'être fort content des Hollandois, qui firent à ſon inſçû des démarches qu'ils ne devoient pas cacher à un Allié, dont ils avoient reçû tant de bons offices, & duquel ils n'avoient nul ſujet de ſe défier : mais également jaloux de leur liberté, ennuyez de la guerre, & accablez des dettes qu'ils avoient contractées pour la ſoûtenir, ils s'étoient imaginez que ce Prince ne cherchoit qu'à la fomenter, & qu'il eſpéroit que quand ils ſeroient à bout, ils ſe verroient obligez de ſe jetter entre ſes bras, & de le reconnoître pour leur Souverain, par la crainte de retomber ſous la Domination d'Eſpagne. Ceux qui vouloient la paix en Hollande, faiſoient exprés courir ce bruit, pour allarmer les Archiducs, & les déterminer à faire eux-mêmes les premiéres avances ; à quoy on ſçavoit bien qu'ils avoient beaucoup de penchant.

Dans les inſtructions des ſieurs Jannin & de Buzenval. Annales de Grotius, l. 15

Philippe III. Roy d'Eſpagne beaucoup plus agréablement occupé de ſes plaiſirs, que des affaires de ſon Etat, ſoubaitoit auſſi extrêmement la fin de cette guerre. Il étoit fatigué des plaintes des Portugais & de ſes autres Sujets, dont les Hollandois déſoloient le commerce dans les Indes, & qui étoient ſans ceſſe en allarmes, par les flottes qui paroiſſoient continuellement ſur les côtes d'Eſpagne & de Portugal. Ce Prince ſe voyoit à la veille d'une nouvelle guerre en Italie, au ſujet des broüilleries du Pape & des Vénitiens ; & pouvant à peine ſubvenir aux dépenſes de celle des Pays-Bas, où ſes troupes ſe mutinoient ſouvent faute de paye, il ſe trouvoit dans d'étranges embarras.

Il couroit un bruit que les Hollandois offroient des vaiſſeaux aux Mahométans d'Afrique, pour les faire paſſer en Eſpagne, & les remettre en poſſeſſion du Royaume de Grenade, d'où le Roy Ferdinand avoit autrefois chaſſé tous ceux de cette nation, qui n'avoient pas voulu embraſſer la Religion Chrétienne. Ce projet parut d'autant moins chimérique au Conſeil d'Eſpagne, qu'il avoit ſçû qu'en 1605. ces reſtes de Mahométans mal convertis, & toûjours trés maltraitez des Eſpagnols, s'étoient offerts au Roy de France de ſe ſoulever, s'il vouloit les aſſûrer d'une armée de vingt mille hommes. Il avoit même été averti que deux Capitaines Gaſcons, l'un nommé Panniſſaut & l'autre la Claverie, envoyez par la Cour de France pour s'inſtruire ſur les lieux de l'état des choſes, y étoient demeurez cachez aſſez long-temps. On parloit encore de la venuë d'un Chaoux en France de la part du Grand Seigneur, qui en effet y arriva cette année 1607. & eut audience du Roy : mais il n'étoit chargé que de complimens, & de nulles autres affaires.

Toutes ces raiſons appuyées des inſtances des Archiducs dont le pays étoit tout ruiné, faiſoient que le Roy d'Eſpagne penſoit ſérieuſement à faire la paix avec les Etats ; & il conſentit, que les Archiducs cherchaſſent le moyen d'en faire quelque ouverture.

Ils ſe ſervirent pour cet effet d'un Gentilhomme nommé Valrave de Vittenhorſt, qui avoit beaucoup de parens en Hollande. D'abord il ne parla qu'à quelques particuliers : mais étant allé à la Haye ſur la fin de l'année précédente, il traita avec quelques-uns des principaux des Etats, & les aſſûra de la part des Archiducs de leur diſpoſition à une paix ou à une Tréve, & qu'il ne tiendroit nullement à eux, qu'on n'entrât au plûtôt en négociation.

La choſe ayant été divulguée, cauſa un grand partage dans les eſprits. Elle fut approuvée de la plûpart à cauſe des miſéres que produiſoit la guerre, & des avantages que l'on pouvoit eſperer de la paix. Les autres ſur le préjugé du peu de ſûreté qu'il y avoit à traiter avec les Eſpagnols, ne pouvoient goûter cette propoſition. Le Prince Maurice qui s'étoit fait tant de réputation, & avoit acquis un ſi grand crédit durant la guerre, prévoyoit bien que la paix diminueroit fort l'un & l'autre. Ceux qui etoient attachez à luy, & dont la fortune dépendoit de ſon autorité & de ſa grandeur, luy en faiſoient enviſager la decadence, comme le plus grand mal qui pût arriver à une perſonne de ſon rang : mais le ſieur Barneveld, dont les conſeils paſſoient pour des oracles dans les Etats, & qui avoit beucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Prince Maurice, parce que ce Prince luy avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des armées aprés la mort du Prince d'Orange ſon pére, fit taire ce parti, & conſentir le Prince à la négociation propoſée. Il ſe ſervit principalement de cette raiſon, que depuis long temps les Anglois n'étoient guéres que ſpectateurs de leurs guerres ; que la France à la verité les ſecouroit, mais d'une maniere qui ne pouvoit pas les rendre ſupérieurs à leurs ennemis ; que quand ces deux puiſſances verroient qu'on enrameroit le traité de paix, ils prendroient apparemment le parti d'agir plus efficacement en faveur des Etats, pour les mettre en pouvoir de ſoûtenir une guerre qui étoit ſi utile aux deux Couronnes, & empêchoit les Eſpagnols de tourner leurs forces contre elles.

Grotius, l. 16.

Sur ces raiſons il fut réſolu d'écouter Vittenhorſt & Gevarts Greffier de Tournebout qui s'étoit joint à luy ; & dés qu'ils eurent produit leurs Lettres de créance de la part des Archiducs, ils furent introduits dans les Etats.

Leurs diſcours roulérent ſur l'avantage qui reviendroit de la paix tant aux Archiducs, qu'aux Etats, & ſur la réſolution où le Prince & la Princeſſe étoient d'y contribuer de tout leur poſſible : mais comme ils y jettérent quelques mots touchant les droits & les prétentions de l'Archiducheſſe ſur les Provinces unies, on ne leur répondit point autre choſe, ſinon qu'il n'étoit plus queſtion de cela ; que

les Provinces unies étoient un Etat libre, reconnu pour tel par les Princes Etrangers, qui leur envoyoient des Ambaſſadeurs, & chez qui elles envoyoient elles-mêmes des Miniſtres avec cette qualité, pour faire avec eux des traitez & des alliances, comme il ſe pratique entre Souverains; que tandis que les Archiducs voudroient diſputer ſur ce poinct-là, il n'y auroit ni paix ni tréve; & que les Etats avoient encore depuis peu déclaré trés-nettement à l'Empereur leurs intentions là-deſſus.

Vittenhorſt étant rétourné à Bruxelles avec cette réponſe, écrivit dé-là quelque temps aprés aux Etats, que les Archiducs étoient ſi bien intentionnez pour la paix, que les formalitez ne les empêcheroient point d'en traiter; qu'ils ne prétendoient point par le traité étendre leur Domination, & qu'ils ſeroient contens que les choſes demeuraſſent dans l'état, où elles ſe trouvoient actuellement.

Vittenhorſt en partant de la Haye avoit laiſſé à Riſvic Village voiſin, un Cordelier déguiſé nommé Jean Neyen natif d'Anvers, mais originaire de Zélande, & fils d'un pére qui avoit autrefois ſuivi le parti du Prince d'Orange. Il étoit Provincial de ſon Ordre, homme adroit; mais qui avoit des maniéres franches & ouvertes, & étoit fort propre par cet endroit, à traiter avec les gens du pays.

Il avoit des amis dans les Etats, & les Archiducs l'avoient chargé de découvrir les difficultez qui pourroient empêcher la paix, & de les en informer. Il s'acquitta bien de ſa commiſſion, & ſur de nouveaux ordres qu'il reçut, il trouva moyen d'avoir une audience ſecréte du Prince Maurice, qui luy répéta qu'on n'entameroit jamais la négociation, à moins que les Archiducs ne fuſſent réſolus de traiter avec les Etats, comme avec des peuples libres.

Il alla à Bruxelles rendre compte de cette conférence, & il en rapporta une Lettre des Archiducs, par laquelle ils conſentoient de traiter à cette condition, pourvû que devant la fin du mois d'Août, les Etats leur fiſſent ſçavoir leurs intentions, & arrêtaſſent le lieu & le temps des conférences. La propoſition fut acceptée, & l'on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour huit mois.

Cette réſolution fut diverſement reçûë dans les Provinces unies, ſelon que les uns ſe trouvérent affectionnez à la paix, ou portez à la continuation de la guerre; & pluſieurs Miniſtres dans leurs Préches en firent les uns de grands éloges, & les autres lâ blâmérent avec de violentes invectives. Nonobſtant ce bruit, & le partage des opinions, la ſuſpenſion d'armes fut concluë & publiée; & il eſt remarquable que deux des plus importans traitez qui ſe ſoient faits en ce temps-là, furent l'un & l'autre entamez par deux Cordeliers, celuy de Vervins par le Pére Calata Gironé, & l'autre par le Pére Neyen. C'étoit aſſez la maniére de la Maiſon d'Autriche depuis Ferdinand le Catholique, de faire ainſi ſonder le gué par des perſonnes de cette ſorte, que l'on pouvoit impunement deſavoüer, ſi le ſuccés de leurs premiéres démarches ne répondoit pas aux eſpérances qu'on en avoit conçûës.

Cette nouvelle étant venuë en France, & les Etats ayant donné avis au Roy de la ſuſpenſion d'armes, il ſe tint extrêmement offenſé, de ce qu'ils l'avoient concluë ſans ſon conſentement. Il nomma le Préſident Janin & le ſieur de Buzenval qui avoit reſide long-temps en Hollande, pour y aller de ſa part. Il les chargea de faire ſes plaintes aux Etats de leur conduite, d'aſſiſter à la négociation, ſuppoſé que l'on paſſât outre, d'y veiller à ſes intérêts, & d'empêcher qu'il ne s'y conclût rien de déſavantageux aux Etats & à leurs Alliez. Le ſieur de la Place de Ruſſy déja choiſi pour faire la fonction de Réſident de France en Hollande, fut adjoint au Préſident Janin & à Monſieur de Buzenval. Ils arrivérent le vingt-deuxiéme de May à Fleſſingue en Zelande, & le vingt quatriéme à la Haye.

Dans l'Hiſtoire des Pays-Bas par Janin & Buzenval.

Lettres du Préſident Janin du 22. & 30. May 1607.

Ils y trouvérent les opinions fort partagées ſur l'importante affaire dont il s'agiſſoit. Le Prince Maurice, leur fit paroître un grand éloignement de la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant à la conclure, l'un & l'autre pour les raiſons que j'ayd éja touchées. Les Ambaſſadeurs ne leur parlérent qu'en général des vûës du Roy, qui en effet n'en avoit point encore de bien déterminées, & vouloit avant que de faire aucune démarche, être informé de la diſpoſition des eſprits & de la ſituation des choſes en Hollande. Outre qu'il ignoroit de quelle maniére le Roy d'Angleterre ſe comporteroit en cette occaſion, & s'il voudroit agir ou non de concert avec la France.

Le Préſident Janin Chef de l'Ambaſſade parla pour la premiére fois dans les Etats le vingt-huitiéme de May. Il dit que le Roy avoit été fort ſurpris de la démarche qu'ils avoient faite pour la Tréve, ſans conſulter un allié auſſi puiſſant & auſſi bien intentionné pour eux qu'il l'étoit. Aprés cette plainte, il leur témoigna que le Roy approuvoit fort le refus qu'ils avoient fait aux Archiducs, d'entrer en traité avec eux, avant que d'en être reconnus pour peuples libres & indépendans. Il les aſſeura que ſa Majeſté avoit leurs intérêts fort à cœur; qu'elle les avoit toûjours fort affectionnez, non ſeulement quand elle avoit eu beſoin de leur ſecours durant les guerres civiles, mais encore depuis que Dieu l'avoit mis en état de s'en paſſer, & de reſiſter avec ſes ſeules forces, aux plus puiſſans ennemis qui entreprendroient de l'attaquer. Il les exhorta à procéder avec beaucoup de circonſpection dans leur négociation avec les Archiducs, ſuppoſé qu'on en vint là; leur fit un détail des points auſquels ils devoient faire le plus d'attention, leur conſeilla d'écouter les avis de tous leurs Alliez, & en parti-

An. 1607.

culier ceux du Royd'Angleterre,dont l'amitié leur avoit été ſi utile,il leur propoſa de la part du Roy qui n'avoit en veuë que leur ſeureté & leur liberté, de nommer des perſonnes qui puſſent inſtruire de leurs affaires ceux qu'il leur députoit, & leur recommanda ſurtout de faire enſorte, que s'ils avoient la paix au-dehors, elle ne fût point troublée au-dedans par les factions & par les interêts particuliers.

Ce diſcours fut tres bien receu des Etats, qui y répondirent par la bouche du ſieur Barneveld, & firent d'abord des excuſes, de ce qu'ils avoient accepté la Tréve ſans conſulter le Roy, ſur ce que leur ayant été propoſée par l'Archiduc, ils avoient crû ne pas devoir différer l'acceptation d'une propoſition ſi avantageuſe à l'état preſent de leurs affaires : mais que leur intention avoit toûjours été de ne pas paſſer plus avant, ſans prendre les conſeils de ſa Majeſté, à qui ils ſe reconnoiſſoient redevables du ſalut de leur République; qu'ils ne prendroient aucune réſolution dans la ſuite, que celle qui luy ſeroit la plus agréable, & qu'elle jugeroit être la plus utile à leur Etat, & qu'ils nommeroient inceſſamment des Députez, pour donner une connoiſſance exacte à ſes Miniſtres de la ſituation de leurs affaires, & pour conférer avec eux des meſures qu'ils avoient à prendre.

L'autre du Préſident Janin du 19 May 1607.

Dans le temps que les Ambaſſadeurs François étoient en chemin pour la Hollande, un Envoyé des Archiducs arriva à la Cour de France, pour complimenter le Roy ſur la naiſſance de Monſieur le Duc d'Orleans. Cet Envoyé aprés ſon compliment, fit part au Roy de la ſuſpenſion d'armes concluë avec les Etats. Il luy dit que ſes Maîtres eſpéroient qu'il ſeroit content des conditions de cette Tréve, comme ils étoient trés-ſatisfaits du choix qu'il avoit fait du Préſident Janin pour l'Ambaſſade de Hollande, parce que c'étoit un homme prudent, modéré & qui aimoit la paix; qu'ils s'aſſeuroient que ſa Majeſté travailleroit à la procurer aux Pays-Bas, comme elle l'avoit procurée à l'Italie par l'accommodement des Vénitiens avec le Pape; à quoy le Roy répondit qu'il ne deſiroit rien plus que le repos de ſes voiſins, & en particulier celuy des Archiducs : mais qu'on auroit peine à y parvenir, tandis qu'on ne leveroit pas les ombrages, que l'on avoit avec raiſon de l'inquiétude & de l'ambition des Eſpagnols, & que l'unique moyen de le faire, étoit de renvoyer des Pays-Bas les Troupes Eſpagnoles. L'Envoyé aſſeura le Roy que c'étoit auſſi là l'intention des Archiducs; mais qu'ils étoient obligez de garder des meſures; que ſi la paix ſe faiſoit, on en renvoyeroit la plûpart; qu'on n'en retiendroit qu'autant qu'il en faudroit pour garder les Citadelles, & qu'avec le temps, on s'en déferoit entiérement.

L'autre de M. de Villeroy au Préſident Janin.

Il eſt certain à en juger par toute la conduite des Archiducs, qu'ils vouloient ſincérement la paix : & l'on voit même par une autre Lettre * de Monſieur de Villeroy au Préſident Janin, qu'au cas que l'Eſpagne s'y oppoſât, ils avoient eu quelque penſée de s'appuyer du Roy de France, pour la faire malgré les Eſpagnols, & de ſe rendre tout à fait indépendans d'eux.

* Du 7. Juin 1607.

Cependant on doutoit fort que le Roy d'Eſpagne agréât, & ratifiât la ſuſpenſion d'armes, & qu'on entrât en négociation pour la paix, ſous la condition que les Archiducs avoient acceptée, de traiter avec les Etats comme avec des peuples libres, dautant que cette ratification ſeroit une renonciation à ſa Souveraineté ſur les Provinces-Unies.

Deux raiſons augmentoient ce doute. La premiére que l'accommodement des Vénitiens avec le Pape ne laiſſoit plus au Roy d'Eſpagne aucun ſujet de craindre la guerre en Italie, & la ſeconde étoit que l'Amiral Hemskerke venoit de gagner une grande bataille navale ſur les Eſpagnols proche de Cadis, & qu'il n'étoit guéres de l'humeur Eſpagnole de paſſer une condition ſi peu honorable à la nation dans une telle conjoncture, de peur qu'elle ne parut y avoir été contrainte par cette nouvelle diſgrace.

On ne pouvoit neanmoins ſans cette ratification paſſer outre; & tout ce que pouvoient faire les Ambaſſadeurs François en Hollande, étoit de délibérer avec le Prince Maurice & Barneveld ſur ce qu'il conviendroit de faire, ſuppoſé que le Roy d'Eſpagne donnât ou ne donnât pas la ratification.

Au cas qu'il ne la donnât point, les Etats qui ne trouvoient point de ſeureté à traiter avec les ſeuls Archiducs, penchoient plus à la continuation de la guerre, qu'à la paix: mais ils repreſentoient au Roy qu'ils ne pouvoient la continuer ſans de plus grands ſecours, & luy demandoient quatre millions par an, pour les aider à ſoûtenir les dépenſes qui les abîmoient : mais ſuppoſé que la ratification vint, ils préféroient la paix; & il étoit ſeulement queſtion de la rendre ſtable, & d'empêcher que les Eſpagnols ne s'en ſerviſſent pour les diviſer entre-eux, les ruiner & les perdre par leurs intrigues & leurs artifices ordinaires.

L'avis qui prévaloit là-deſſus étoit, de faire intervenir le Roy de France & le Roy d'Angleterre pour la garantie du Traité, & de les engager par ce moyen, à prendre la protection des Provinces-Unies, au cas que les Eſpagnols n'obſervaſſent pas exactement le Traité. Le Prince Maurice faiſoit toûjours tous ſes efforts, pour faire prendre une autre parti, qui étoit que ſans s'amuſer à une paix dangereuſe, & qui pourroit cauſer dans la ſuite de la diviſion dans les Provinces Unies, les deux Roys déclaraſſent ouvertement la guerre à l'Eſpagne, aſſeurant que s'ils la faiſoient tout de bon, les Eſpagnols ne tiendroient pas dans les Pays-Bas.

Les Ambaſſadeurs de France traitoient ſans

ceſſe

ceſſe ſur tout cela avec les Etats, & avec le ſieur Vivoord Agent d'Angleterre en Hollande : le ſieur de la Boderie Ambaſſadeur de France auprés du Roy de la grande Bretagne en faiſoit de même avec les Miniſtres de ce Prince, lorſqu'enfin contre toutes les apparences, la ratification de la Tréve aux conditions marquées arriva d'Eſpagne. Un plein pouvoir fut Envoyé aux Archiducs de traiter avec les Etats; & déſlors aprés quelques difficultez ſur certains termes de la ratification, on penſa ſérieuſement à entrer en négociation. Les Hollandois de peur d'offenſer leurs autres Alliez par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître au Roy de France, s'ils l'admettoient tout ſeul dans ce Traité, prierent le Roy d'Angleterre, le Roy de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg & le Palatin, d'envoyer à la Haye leurs Miniſtres, pour les aider de leurs conſeils & contribuer au ferme établiſſement de leur République. Le Roy qui au cas que la paix ne ſe fiſt pas, ne vouloit point être ſeul chargé de la défenſe des Etats, trouva bon qu'ils en uſaſſent ainſi.

Grotius, l. 16.

Les Hollandois demandérent ſix ſemaines aux Archiducs, avant que de commencer la négociation, pour faire admettre la ratification d'Eſpagne par les ſept Provinces qui compoſoient leur République ; & dans cet intervalle le Preſident Janin de concert avec Barneveld, fit en ſorte que les Etats luy propoſaſſent d'eux-mêmes auſſi bien qu'aux Miniſtres d'Angleterre, de faire entre les deux Rois le Traité de garantie, ſuppoſé que la paix ſe fiſt, & celuy d'une Ligue au moins défenſive en faveur de la République, au cas qu'il fallût continuer la guerre.

Negociations du Préſident Janin.

Les Anglois qui vouloient toûjours ménager l'Eſpagne & les Archiducs, répondirent qu'ils feroient volontiers le traité de garantie; mais que pour l'autre, il ſeroit aſſez temps d'y penſer, quand on verroit la paix entiérement déſeſpérée. Les François repartirent, que les deux Roys ayant en vûë de procurer la paix aux Etats, il falloit faire les deux Traitez avant qu'on entamât la négociation, par la raiſon que les Archiducs & le Roy d'Eſpagne voyant les deux Princes réſolus à prendre la defenſe de la République, ſe rendroient beaucoup plus faciles à accorder toutes les conditions néceſſaires pour ſa ſeureté, & que c'étoit l'unique moyen infaillible, de leur faire conclure la paix malgré qu'ils en euſſent.

Cette conduite des Anglois cauſoit un grand embarras au Roy, qui ainſi que je viens de le dire, ne voulnit point ſe charger ſeul de la protection & de la défenſe des Etats, à cauſe de la dépenſe qu'il y faudroit faire. Neanmoins il donna ordre au Préſident Janin, ſuppoſé que les Anglois s'opiniâtraſſent à ne pas faire le Traité de la Ligue avant la négociation, de le conclure avec les Etats en ſon nom ſeul, en y ajoûtant que le Roy d'Angleterre pourroit y entrer dans la ſuite, s'il le jugeoit à propos.

Lettre du Roy au Préſident Janin du 13. Novembre 1607.

Le delay que les Etats avoient demandé, pour donner communication aux Provinces de la ratification du Roy d'Eſpagne, & quelques autres difficultez qui ſurvinrent, firent que de toute cette année 1607. on n'entra point en conférence ſur la paix.

Dés que les Provinces eurent donné leur conſentement, les Archiducs chargérent le Provincial des Jéſuites de Flandre qui alloit à Rome & devoit paſſer par la France, de demander une audience au Roy de leur part, & de le remercier en leur nom des ſoins qu'il avoit pris pour une choſe qu'ils ſouhaitoient beaucoup, & qui devoit procurer le repos à l'Europe, de luy dire qu'ils avoient ſçû que ſa Majeſté s'étoit tenuë un peu offenſée, de ce qu'ayant témoigné à leur Ambaſſadeur ſes bonnes intentions là deſſus, ils ſembloient luy en avoir tenu ſi peu de compte, de l'aſſeurer qu'il n'y avoit eu en cela de leur côté ni mépris ni indifférence ; que l'unique raiſon qui les avoit empêchez de conférer avec elle ſur ce ſujet, avoit été l'incertitude où l'on étoit, ſi les Etats ſe réſoudroient à traiter de la paix ; mais que depuis qu'ils avoient fait ſçavoir leur réſolution d'en traiter, ils étoient bien-aiſe de luy témoigner leur reconnoiſſance des bons offices que ſes Ambaſſadeurs leur avoient rendus en cette occaſion.

Lettre de M. de Villeroy au Préſident Janin du 10. Janvier 1608.

Le Roy répondit, qu'aprés ce qu'il avoit dit à l'Ambaſſadeur des Archiducs, ils n'avoient pas dû continuër dans leurs défiances, & que de ſon côté il n'avoit pas dû faire paroître plus d'empreſſement, ſans en être prié, qu'il n'avoit pas laiſſé d'ordonner à ſes Ambaſſadeurs d'agir efficacement pour la paix ; & que puiſque l'on commençoit quoyque trop tard, à luy en ſçavoir quelque gré, il y travailleroit avec plus d'application que jamais.

Le Provincial ſelon les ordres qu'il en avoit, luy fit encore quelques autres propoſitions, comme celle du mariage de Madame Chriſtine de France avec le Prince d'Eſpagne, auquel en ce cas, les Pays-Bas ſeroient donnez en Souveraineté aprés la mort des Archiducs, qui n'avoient point d'enfans. Le Roy fit à cette propoſition une réponſe obligeante, telle que la meritoient des projets qu'il prévoyoit bien devoir être ſans effet. Aprés tout ſans la défiance que le Roy avoit du peu de ſincérité de la Cour d'Eſpagne dans cette offre, elle auroit pu être acceptée ; & ſi elle l'avoit été, les Hollandois étoient perdus : car une des conditions étoit que le Roy joindroit toutes ſes forces à celles d'Eſpagne, pour accabler les Etats & les ſoûmettre à l'Archiduc. Mais peu de temps aprés il ſe paſſa une choſe en Hollande, qui dût moins déplaire aux Archiducs, qu'à la Cour d'Eſpagne. Ce fut le Traité de Ligue défenſive entre la France & les Etats, pour maintenir le traité de paix, quand il ſeroit fait.

Lettre du Nonce Ubaldini datée du 22. d'Octobre 1608.

Suivant les principaux articles de ce traité, le Roy s'obligeoit envers les Hollandois contre tous ceux qui enteprendroient de violer la paix, à leur fournir dix mille hommes à ſes frais & dépens pour autant de temps qu'ils en auroient beſoin; & au cas qu'un plus grand ſecours fût néceſſaire, il s'engageoit à le donner; mais à condition que la depenſe qu'il feroit alors ne ſeroit que par forme de prêt, & qu'elle luy ſeroit renduë aprés la guerre.

Pareillement les Etats s'obligeoient, ſi le Roy étoit attaqué, à luy ſoudoyer cinq mille hommes, & plus s'il en étoit beſoin, & aux mêmes conditions que je viens de dire, excepté qu'il ſeroit libre au Roy de prendre l'équivalent en vaiſſeaux, & en autres choſes néceſſaires, pour faire la guerre ſur la mer. Ce traité devoit ſubſiſter même aprés la mort du Roy au regard de ſon ſucceſſeur, pourvû qu'il le confirmât dans l'an & jour de ſon avénement à la Couronne.

Il ſe fit avec le Roy ſeul, & non avec le Roy d'Angleterre, les Ambaſſadeurs de ce Prince ayant demandé du temps, pour ſçavoir plus particuliérement ſes intentions, au ſujet de quelque conteſtation qu'ils avoient eë dans leurs conférences avec les Députez des Etats, touchant les Villes ôtagéres ou cautionaires, ainſi qu'ils parloient, que les Anglois tenoient en Zelande, & touchant le commerce & les ſommes dont les Hollandois leur étoient redevables.

Ce traiténe fut ſigné que le vingt-cinquiéme de Janvier quoy qu'il ſoit daté du vingt-troiſiéme. C'eſt qu'aprés qu'il eut été mis au net, les Anglois ſe raviſérent, & dirent qu'ils vouloient y être compris, & puis ils ſe dédirent: ainſi on ne le ſigna que deux jours aprés. Il cauſa beaucoup de joye dans les Villes des Provinces-Unies; & ce fut Barneveld qui le fit conclure par la grande autorité qu'il avoit dans les Etats, où il dominoit preſque abſolument.

An. 1608. Lettre du Préſident Janin du 22. Janvier 1608.

Les Députez des Archiducs pour les conférences de la paix arrivérent à la Haye le premier jour de Février: c'étoient le Marquis Spinola, le Secrétaire Mancidor, le Pére Neyen, le ſieur Verreiken, & le Préſident Richardot, qui depuis tres-long-temps avoit toûjours été employé dans les négociations par les Roys d'Eſpagne, & qui avoit le ſecret de celle-cy.

Leur premiére conférence avec les Députez des Etats dont le Chef étoit Barneveld, ſe paſſa à examiner les pouvoirs ou procurations des uns & des autres: elles furent réciproquement agréées, étant expreſſément marqué dans celle des Archiducs & du Roy d'Eſpagne, qu'ils reconnoiſſoient les Provinces-Unies pour Etats libres, & qu'ils ne prétendoient rien ſur eux. Barneveld demanda que déſlors on mit cette clauſe en exécution, & que l'on déclarât qu'on alloit traiter avec les Etats comme avec des peuples libres, ce qui leur fut accordé; mais un des Etats fit une difficulté, ſur ce qu'ayant regardé le ſceau de la procuration des Archiducs, & ayant vû les écuſſons des ſept Provinces-Unies, il dit que ces Princes marquoient par-là qu'ils conſervoient leurs prétentions ſur ces Provinces, quoy qu'ils paruſſent y renoncer par leur procuration.

Le Préſident Richardot répondit, qu'on ne devoit pas chicaner là-deſſus que les Archiducs prenoient dans leurs titres celuy de Duc de Bourgogne, & le Roy d'Angleterre celuy de Roy de France, ſans que les François y trouvaſſent à redire. La conteſtation ne fut point vuidée dans cette conférence: mais le Préſident Richardot étant venu voir le Préſident Janin, ce Miniſtre luy repréſenta, que les Etats ne devoient point ſe relâcher, & ne ſe relâcheroient point ſur cet article; que l'exemple qu'il apportoit des Archiducs & du Roy d'Angleterre étoit contre luy, vû que ces Princes prétendoient par là marquer leurs droits ſur les Etats dont ils mettoient les noms parmi leurs titres, & qu'au contraire les Archiducs avoient déclaré qu'ils renonçoient, à ceux qu'ils avoient ſur les Provinces-Unies: ſur quoi le Préſident Richardot conſentit encore à paſſer ſur ce point, quoy qu'il avoüât qu'il étoit fort honteux pour ſes Maîtres.

Dans ce même entretien qu'il eut avec le Préſident Janin, ils diſputerent ſur un autre article de grande importante. Richardot prétendoit que les Archiducs cédant leurs droits ſur les ſept Provinces Unies, les Hollandois devoient leur rendre les Places qu'ils tenoient en Brabant & en Flandre, dont les garniſons pouvoient courir juſqu'aux portes de Bruxelles, & offrit de leur donner en échange quelques Places que les Eſpagnols avoient dans la Provence d'Ouweriſſel, & la Ville de Linguen qui apparrenoit au Prince Maurice.

Le Préſident Janin luy dit que ce différend pourroit s'accommoder, ſi les Archiducs y ajoûtoient celles qu'ils tenoient dans la Gueldre: mais Richardot rejetta cette propoſition. La raiſon pour laquelle les Archiducs vouloient garder les Places de Gueldre, étoit les prétentions qu'eux & l'Empereur avoient ſur les Duchez de Cléves & de Juliers, qui furent depuis un ſujet de guerre, & que ces Places de Gueldre ſaiſoient la communication des Pays-bas avec ces Duchez.

Lettre du Préſident Janin du 16 Février 1608.

Le Préſident Janin luy propoſa quelques autres expédients, & entre autres de remettre cette diſpute aprés la concluſion de la paix & qu'alors on traiteroit des échanges des Places, dont on pourroit faire arbitres les Roys de Frances & d'Angleterre: mais ce point demeura indécis.

Dans une autre conférence entre les Députez des Archiducs & ceux des Etats, on en agita un autre qui n'étoit pas de moindre conſéquence; c'étoit ſur le commerce des

Indes tant Orientales qu'Occidentales. Les Archiducs vouloient que les Hollandois y renonçaſſent, & ceux-cy étoient réſolus de s'en conſerver la liberté, comme étant une choſe eſſentielle, pour rendre leur Etat riche & floriſſant. Ils ne demandoient point qu'on le leur accordât abſolument, mais ſeulement qu'ils puſſent faire ce commerce comme les François le faiſoient; c'eſt-à-dire, qu'au-delà de la Ligne, ſans préjudice de la paix, on ſe battroit dans les rencontres, & que les plus forts l'emporteroient.

Le Préſident Richardot & le Marquis Spinola firent paroître en cette rencontre beaucoup d'indignation, & dirent que les Etats devoient ſe contenter de la permiſſion qu'on leur accordoit de trafiquer en Eſpagne. On s'échauſa de part & d'autre là-deſſus, & cette conteſtation fit beaucoup de bruit dans les Provinces-Unies, parce qu'un trés grand nombre de particuliers étoient intéreſſez à ce commerce. On cria par tout, qu'il valoit mieux continuer la guerre, & le Prince Maurice qui perſiſtoit toûjours à ne point vouloir la paix, vit par là beaucoup groſſir ſa Faction, & diminuer celle de Barneveld.

Le Préſident Janin eut avec celuy-cy, & puis avec le Preſident Richardot quelques entretiens particuliers ſur ce ſujet. Les Etats mêmes ſouhaitérent d'avoir là-deſſus l'avis des Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, de Dannemarck & des Princes d'Allemagne, & les priérent d'aſſiſter à leur aſſemblée. Ils s'y trouvérent deux ou trois fois, ſans pouvoir rien imaginer qui pût ſatisfaire les Hollandois. Le Preſident Janin leur propoſa de remettre la déciſion de cet article juſqu'à ce qu'on fut convenu des autres: mais il étoit regardé comme ſi capital, ſoit par les Etats, ſoit par les Eſpagnols, qu'on ne crût pas devoir paſſer plus outre ſans l'avoir reglé.

Autre Lettre du 17. Février.

Comme les Députez des Archidus & ceux des Etats s'étoient mutuellement donné les articles que les uns & les autres prétendoient obtenir dans le traité, & qu'ils ne convenoient preſque ſur rien, les Ambaſſadeurs François ſe plaignirent aux Etats de la lenteur avec laquelle on procédoit, & dirent que le Roy trouvoit fort mauvais qu'une affaire qui pour leurs propres intérêts devoit être finie en ſix ſemaines, prenoit le train de durer pluſieurs mois, & leur ajoûtérent, qu'ils ne devoient pas s'attendre que le Roy continuât à leur fournir les ſommes dont il les avoit aidez juſque là. Cette déclaration les étonna; mais elles ne les rendit pas plus faciles, & la conférence des Députez des deux partis tenuë l'onziéme de Mars, finit avec un mécontentement réciproque, & des paroles d'aigreur qui firent appréhender une entiére rupture. On s'adoucit néanmoins de part & d'autre, & on réſolut de prolonger la tréve juſqu'à la fin de May, pour donner le luiſir aux Archiducs d'envoyer en Eſpagne, & d'en avoir réponſe ſur l'article du Commerce des Indes.

La tréve fut encore prolongée pour un an, mais à condition que ſi dans deux mois on n'avoit conclu avec les Archiducs, on romproit abſolument les conférences. Un voyage que le Préſident Janin fit à la Cour de France, pour mieux informer le Roy de tout le détail de la négociation, & d'où il ne revint en Hollande qu'à la my-Août, fut cauſe que les conférences furent prolongées au-delà du terme marqué, parce que les Députez des Archiducs, & ceux des Etats par conſidération pour le Roy, ne jugérent pas qu'il convînt de ſe ſéparer en l'abſence de ſon principal Miniſtre. An. 1608. Lettre du Préſident Janin du 24. d'Août.

Le Préſident trouva à ſon retour les choſes plus embroüillées, & les eſprits plus aigris que jamais. Le Préſident Richardot luy dit, que quoyque le Pére Néyen qu'on avoit envoyé en Eſpagne, ne fût pas revenu, cependant on avoit reçû les ordres de cette Cour; dont le contenu étoit, que le Roy Catholique ne vouloit rien changer ni ajoûter aux propoſitions faites aux Etats pour la paix, & qu'il ne leur céderoit jamais la Souveraineté qu'à deux conditions: l'une que l'éxercice de la Religion Catholique fût rétabli dans toute l'étenduë des Provinces Unies avec une entiére liberté & ſans aucune reſtriction; l'autre que dés le jour que la paix ſeroit concluë, les Etats s'abſtinſſent du Commerce des Indes, & qu'on leur accordetoit ſeulement autant de temps qu'il en faudroit pour en faire revenir leurs navires & les marchandiſes qu'ils y avoient.

On avoit toûjours ſoupçonné les Eſpagnols de réſerver pour la fin l'article de la Religion, afin de rompre au cas qu'ils ne puſſent pas faire un traité avantageux pour le reſte. Le Préſident Janin ſur ce que luy rapporta Richardot de la réponſe du Roy d'Eſpagne, luy dit: Je vois donc bien, Monſieur, que la rupture eſt certaine. Je ne le crois pas, répartit Richardot, parce que les Etats ont autant beſoin de la paix que leurs ennemis, & que le Roy de France a tant d'autorité ſur eux, que s'il veut bien inſiſter un peu fortement ſur l'article de la Religion, infailliblement ils le paſſeront.

Le Préſident Janin fit inutilement tous ſes efforts pour engager les Ambaſſadeurs des Archiducs à ſe relâcher au moins en partie ſur cet article, & à attendre aprés la concluſion du traité, à ménager quelque avantage pour les Catholiques de Hollande, l'aſſûrant qu'il étoit chargé par le Roy d'y travailler, & luy répondant d'en venir à bout; mais que ſans cela il n'y avoit plus rien à eſpérer pour la paix, & qu'il falloit ſe retirer chacun chez ſoy.

En effet Barneveld même que tout le monde ſçavoit avoir été juſque-là ſi hautement déclaré pour la paix, propoſa au Préſident Janin de dire aux Ambaſſadeurs des Archiducs, que les Etats vouloient qu'ils ſortiſſent inceſſamment de la Haye, parce qu'ils

voyoient bien qu'ils n'étoient venus, que pour les amuſer & les tromper. Ce n'eſt pas que Barneveld eût en effet envie de rompre les conférences; mais il eſpéroit qu'une telle déclaration embarraſſeroit ces Ambaſſadeurs, & les feroit changer de langage, dans la perſuaſion où il étoit, que quelque mine que fiſſent les Archiducs, ils n'étoient ni préparez ni réſolus à la guerre: & de plus il ſe juſtifioit par-là auprés de la faction du Prince Maurice, qui l'accuſoit de vouloir la paix, même aux dépens du bien public.

Mais le Préſident n'approuva pas cet expédient: prémiérement, parce que ſi les Eſpagnols le prenoient au mot, & que l'on rompît les conférences, cette rupture arrivant immédiatement aprés ſon retour de la Cour de France, ils s'en prévaudroient, pour publier dans toute l'Europe, que c'étoit le Roy qui avoit empêché l'accommodement; & ſecondement, parce qu'ils ſe feroient honneur à leur ordinaire, d'avoir ſacrifié leurs intérêts au bien de la Religion, ſur le refus qu'on leur auroit fait d'en procurer la ſûreté dans les Provinces unies.

Le parti que l'on prit fut de prier les Ambaſſadeurs des Archiducs de venir dans l'aſſemblée des Etats, afin d'y déclarer nettement les intentions de leurs Maîtres. Ils le firent de la même maniére que le Préſident Richardot l'avoit fait au préſident Janin, & dirent que l'avance que faiſoient leurs Maîtres & le Roy Catholique, de reconnoître la Souveraineté des Provinces unies, étoit ſi conſidérable, qu'elle valoit bien la peine que les Etats de leur part paſſaſſent ſur les articles de la Religion & du commerce des Indes, & que ſans cela il ne falloit pas penſer à la paix.

Le lendemain vingt-uniéme jour d'Août, les Etats priérent les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, de leur donner conſeil là-deſſus. Les Ambaſſadeurs des deux nations délibérérent entre eux, & les opinions furent pargées: les Anglois opinérent à ne ſe point relâcher ſur le point de la Religion, & les François au contraire furent d'avis, qu'il falloit au moins trouver quelque tempérament, d'autant plus que le nombre des Catholiques étant fort grand dans les Provinces unies, il étoit du bien des Etats, que chacun eût ſujet d'être content, ſans quoy ils n'y auroit jamais d'union & de concorde aſſûrée entre eux. Pour ce qui eſt du commerce des Indes, les Anglois auſſi-bien que les François convintent qu'il falloit imaginer quelque expédient, pour contenter les Eſpagnols.

Cet avis ayant été rapporté aux Etats, ils dirent que ſi aprés le traité, le Roy de France leur propoſoit quelque choſe en faveur des Catholiques, ils tâcheroient de le ſatisfaire, vû les grandes obligations qu'ils luy avoient; mais qu'ils ne s'engageroient à rien ſur ce point par le traité, ni à la ſollicitation du Roy d'Eſpagne; que les Catholiques de l'Etat, ſi la choſe ſe faiſoit ainſi, regarderoient ce qu'on leur accorderoit, comme une obligation qu'ils auroient à ce Prince; qu'il n'en faudroit pas davantage pour les luy affectionner, pour cauſer des partialitez dans l'Etat, & y fomenter un parti favorable à l'Eſpagne.

Une telle réponſe fit croire aux Ambaſſadeurs François, que la paix étoit une affaire déſeſpérée: de ſorte qu'ils prirent la réſolution de n'en plus parler: mais de propoſer ſeulement une tréve pour pluſieurs années. Cet expédient fut approuvé par les Anglois, & il fut réſolu qu'on en feroit la propoſition de la part des deux Roys.

Cette propoſition ſe fit par le Préſident Janin le vingt-ſeptiéme d'Août: mais les eſprits étoient tellement diſpoſez, qu'elle auroit été abſolument rejettée, ſans trois conditions que le Préſident y ajoûta: la premiére, que les Archiducs traiteroient là-deſſus avec les Etats, comme avec des peuples libres; la ſeconde, que durant la tréve ceux cy auroient le commerce libre dans tous les Etats d'Eſpagne, même aux Indes; la troiſiéme qu'ils demeureroient en poſſeſſion de toutes les Places & Pays qu'ils poſſédoient actuellement. Les Etats répondirent qu'ils en délibéreroient, quand les Députez des Archiducs leur auroient fait connoître qu'ils ne rejetteroient pas abſolument ce parti. An. 1608.

Le Préſident Janin conféra ſur ce ſujet avec le Préſident Richardot, qui luy dit, que ſelon toutes les apparences, les Archiducs ne voudroient pas faire une tréve de cette nature, en reconnoiſſant par un nouvel Acte les Etats pour peuples libres: mais qu'il faudroit ajoûter ce traité à celuy qui avoit été fait pour la ſuſpenſion d'armes, où cette clauſe étoit exprimée, & que cela reviendroit au même; que ces Princes avoient tant d'inclination pour l'accommodement, qu'ils s'en tiendroient à la propoſition faite aux Etats par les Ambaſſadeurs des deux Roys, & s'obligeroient à la faire exécuter: mais que le Roy d'Eſpagne ne ratifieroit point expreſſément ce traité, ſe contentant d'en ſouffrir l'exécution en ce qui le touchoit ſur l'article du commerce.

La réponſe de Richardot ayant été communiquée aux Etats, y cauſa un grand trouble. Tous dirent qu'on voyoit bien que les Eſpagnols n'avoient en vûë que de les tromper; qu'on ſçavoit bien que les Archiducs avoient un plein pouvoir du Roy d'Eſpagne pour traiter; qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en ſervir, & que ce refus de la ratification expreſſe du Roy d'Eſpagne n'étoit qu'un artifice, par lequel il vouloit ſe conſerver le moyen de rompre la tréve, quand il le jugeroit à propos.

Le Prince Maurice & ſa faction ſe prevalurent de cette diſpoſition des eſprits, pour faire changer de ſentiment aux Provinces qui étoient les plus portées à la paix. On ſema des Ecrits partout, dont le but étoit de montrer qu'il falloit ou la paix ou la guerre, &

Dans les negociations du Préſident Janin.

qu'une tréve quelque longue qu'elle fût, tendoit à la ruine de leur République. On y rendoit Barneveld odieux, & on le faiſoit paſſer pour un homme vendu aux Eſpagnols, pour trahir ſa patrie. La choſe alla ſi loin, qu'il demanda aux Etats la permiſſion de ſe retirer. Il s'abſenta en effet quelques jours des aſſemblées, & n'y revint qu'aprés que les Etats luy eurent député, pour le prier d'y aſſiſter comme à l'ordinaire, en l'aſſûrant qu'ils étoient trés convaincus de ſa fidélité, & trés-reconnoiſſans des bons ſervices qu'il rendoit à la République.

La faction du Prince Maurice n'en demeura pas là, & elle entreprit même de rendre ſuſpectes aux Provinces les intentions du Roy, à l'occaſion d'un Ambaſſadeur Extraordinaire, que le Roy d'Eſpagne venoit d'envoyer à la Cour de France. C'étoit Dom Pedro de Tolède chargé de propoſer au Roy les mariages de l'Infante d'Eſpagne avec Monſieur le Dauphin & de l'Infant avec une fille de France. Le Nonce avoit ordre du Pape de ſeconder l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & l'on n'avoit point fait myſtére de cette négociation. On fit donc entendre aux Provinces que le Roy de France alloit s'unir avec le Roy d'Eſpagne aux dépens des Etats, & que cette union projettée étoit la cauſe du changement de la conduite des Ambaſſadeurs des Archiducs, & de la propoſition d'une tréve pernicieuſe, au lieu de celle qu'on avoit d'abord faite d'une paix qui pouvoit être utile, ſuppoſé la garantie des deux Roys.

Tous ces bruits & tous ces écrits animérent tellement le peuple contre les Députez des Archiducs, qu'ils avoient ſujet d'en craindre quelque inſulte. C'eſt pourquoy comme les choſes n'avançoient point du tout, les perſonnes les plus ſages des Etats, & les Ambaſſadeurs de France leur conſeillérent de ſe retirer, leur abſence pouvant contribuer à diminuer l'aigreur des eſprits Ils ſuivirent leur avis, & retournérent à Bruxelles ſur la fin de Septembre.

On ne laiſſa pas de négocier toûjours, comme les Ambaſſadeurs de France le leur avoient promis : car depuis quelque temps ils agiſſoient tout-à fait de concert, & la bonne intelligence étoit telle entre eux, comme on le voit par quelques Lettres que les Préſidens Janin & Richardot s'écrivirent depuis, qu'elle alloit juſqu'à une entiére confiance.

Dans les negociations du Préſident Janin.

Les libelles dont j'ay parlé avoient fait tant d'impreſſion ſur les eſprits, que le Préſident Janin crût qu'il étoit neceſſaire de les réfuter. Il fit un Ecrit qu'il publia, aprés l'avoir lû tout du long le treizieme d'Octobre dans l'aſſemblée des Etats, & en preſence des Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Dannemark, des Electeurs Palatin & Brandebourg, du Marquis d'Anſpach, & du Langdgrave de Heſſe qui l'avoient autoriſé. Il y montra les avantages de la tréve pour les Provinces unies aux conditions propoſées, la foibleſſe des raiſons alléguées dans les Ecrits qui avoient couru, & les inconvéniens de la guerre beaucoup plus grands, que ceux qu'on oppoſoit à la tréve, quand ceux-cy euſſent été auſſi réels qu'on le prétendoit.

Ce diſcours fut bien reçû de l'aſſemblée, & c'eſt ce qui obligea le Prince Maurice d'y repliquer par une Lettre, qu'il adreſſa aux Provinces, afin qu'elles empêchaſſent leurs Députez aux Etats, de ſe preſſer d'accepter la tréve. Ces contrebatteries étoient cauſe que les choſes demeuroient toûjours en ſuſpens; & cependant le Préſident Richardot écrivit au Préſident Janin, que s'il ne pouvoit faire autrement, il ajoûtât au Mémoire préſenté aux Etats touchant la tréve, le nom du Roy d'Eſpagne, & que les Archiducs tant en leur nom qu'au nom du Roy d'Eſpagne, *ont déclaré & déclarent ſelon qu'ils ont déja fait par la tréve du vingt-quatriéme d'Avril, qu'ils ſont contens de traiter avec les dits ſieurs Etats Généraux des Provinces unies, en qualité & comme les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien.*

Cette clauſe propoſée par le Préſident Janin comme de luy-même, ainſi que Richardot l'en avoit prie, adoucit un peu les Etats; & comme il leur repréſenta en même temps, qu'ayant la garantie des deux Roys, ils n'avoient rien à craindre de la puiſſance d'Eſpagne, ils parurent un peu plus dociles. Deux Lettres que le Roy écrivit, l'une aux Etats, & l'autre au Prince Maurice leur donnérent beaucoup à penſer. La premiére ne contenoit qu'un ſimple conſeil d'accepter la tréve à des conditions raiſonnables: il y faiſoit toutefois aſſez entendre, qu'il n'étoit pas trop content des Etats, qui ſembloient faire ſi peu de compte de ſes avis : mais la ſeconde étoit trés-vive, & leur déclaroit qu'aprés s'être intéreſſé à leurs affaires comme un ami véritable & ſincére, il ne s'en inquiéteroit pas davantage, & les laiſſeroit prendre tel parti qu'ils jugeroient à propos. Le Prince Maurice que cette Lettre regardoit principalement, en fut trés-inquiet, ſçachant que ſans l'appuy du Roy, ſa fortune tomberoit, ſoit durant la paix, ſoit durant la guerre, & il déſavoua en préſence des Ambaſſadeurs François, tout ce qu'un nommé Lambert qu'il avoit envoyé à la Cour de France, y pourroit avoir dit de mal à propos: mais nonobſtant ce déſaveu, il continua d'animer les Provinces à la guerre, & cette négociation traîna encore prés de ſix mois. C'étoient toûjours les Provinces de Hollande & de Zélande qui étoient les plus difficiles à ſatisfaire, parce que le Prince Maurice y avoit beaucoup de crédit.

Dés que les Députez de Zélande furent de retour à la Haye, d'où ils étoient partis pour aller prendre de nouvelles inſtructions des Villes de cette Province, les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre firent une nouvelle remontrance à l'aſſemblé, pour engager tous les membres qui la compoſoient à ſe réünir

dans le même avis, & pour leur faire enviſager les pernicieuſes conſéquences de leur déſunion.

La réſiſtance de la Zélande & de quelques Villes de Hollande étoit principalement fondée ſur ce qu'elles prétendoient, que la liberté & l'indépendance que les Eſpagnols leur accordoient, n'étoient point exprimées en termes aſſez forts & aſſez formels, & ſur ce que le Roy d'Eſpagne refuſoit d'en donner une plus ample déclaration.

Les Ambaſſadeurs leur repréſentérent, qu'on étoit ſurpris partout, de ce que des gens auſſi ſages qu'eux, héſitoient ſi longtemps à recevoir l'offre qu'on leur faiſoit de les reconnoître pour des peuples libres & indépendans, qui étoit l'unique but, où ils avoient viſé depuis quarante ans, & un avantage qu'ils s'étoient procuré à la pointe de l'épée, aux dépens de tant de ſang, & avec tant de dangers & de fatigues, & que l'ayant obtenu, ils s'amuſaſſent à pointiller ſur des formalitez inutiles, qui ne rendroient le traité ni plus sûr ni plus authentique; que le refus que le Roy d'Eſpagne faiſoit d'une plus ample declaration de leur liberté & de leur independance d'ailleurs ſuffiſamment exprimées, n'étoit que pour épargner à une auſſi puiſſante Monarchie que la ſienne, quelque partie de la honte & du deshonneur que luy faiſoit un traité de cette nature.

" Mais on ſe promet peut être, dit le Préſi-
" dent Janin qui portoit la parole à l'ordinaire,
" & eſt vray-ſemblable, que c'eſt l'eſpétance
" de ceux qui rejettent opiniatrement la tréve,
" que les Roys ſont trop intéreſſez en vôtre con-
" ſervation, pour vous laiſſer perdre, & que
" par raiſon d'Etat, ils ſeront contraints de vous
" ſervir. Ne faites pas une faute irréparable ſur
" un fondement ſi peu aſſûré; car vous y ſeriez
" trompez; & afin que perſonne n'en puiſſe dou-
" ter cy aprés, nous vous déclarons, comme en
" ayant charge & commandement exprés de
" nos Roys, que ſi vos adverſaires refuſent la
" tréve, ſelon les articles qui vous ont été pré-
" ſentez de nôtre part, c'eſt leur intention de
" vous aſſiſter & ſecourir de leurs forces &
" moyens, non ſeulement comme du paſſé, mais
" plus puiſſamment, s'il en eſt beſoin: comme
" au contraire ſi la rupture avient de vôtre cô-
" té, & que vous mépriſiez le conſeil qu'ils vous
" donnent, vous ne devez attendre aucun ſe-
" cours d'eux, pour ce que le refus que vous
" aurez fait d'accepter des conditions ſi sûres,
" honorables & avantageuſes pour vôtre Etat,
" rendront vôtre guerre injuſte, & eux nè veu-
" lent rien faire qui ſoit ſujet à blâme, & dont
" ils puiſſent recevoir du reproche, au lieu d'en
" être priſez & loüez.

" Recevez donc, continua-t-il en finiſſant
" ſon diſcours, le conſeil que nos Roys vous
" donnent, le jugeant non ſeulement utile,
" mais du tout néceſſaire en l'état auquel ſont
" vos affaires, & à l'inclination du plus grand
" nombre des Provinces. Nous en prions de
" toute affection Meſſieurs de la Province de
" Zélande; & comme leur Province eſt véritablement l'une des plus importantes de cet
" Etat, qu'ils veüillent auſſi être les premiers à
" ſe laiſſer vaincre, puiſqu'il eſt ainſi requis
" pour le ſalut commun de tous. Nous faiſons
" la même priére à ſon Excellence le Prince
" Maurice, à Monſieur le Comte Guillaume, qui
" ont travaillé, & couru beaucoup de périls,
" pour établir, affermir & agrandir cet Etat,
" & qu'à preſent les choſes ſont reduites à cet-
" te néceſſité, de ne pouvoir choiſir autre con-
" ſeil, que celuy que nous leur donnons, d'en
" faire autant avec nous envers la Province de
" Zélande, afin de ſe rendre auteurs par ce
" moyen, de leur réunion, ſans laquelle ils ne
" peuvent attendre que la ruine entiére de leur
" Etat, & qu'ils puiſſent dire avec joye & con-
" tentement, ce que dit Phocion grand & ſage
" Capitaine à ſes concitoyens de la Ville d'A-
" thénes, & d'un conſeil qu'il avoit diſſuadé,
" qui néanmoins entrepris & exécuté contre
" ſon avis ſuccéda heureuſement, qu'il ne ſe re-
" pentoit pas d'avoir rejetté un conſeil qu'il
" jugeoit en ſa conſcience leur devoir être dom-
" mageable; mais qu'il étoit trés-aiſe que le
" ſuccés en eût été meilleur & plus heureux
" qu'il n'avoit penſé.

Ce fut le dix-huitiéme de Novembre, que ce diſcours fut prononcé dans l'aſſemblée des Etats: & comme les Députez de Zélande n'avoient point d'autre pouvoir que de propoſer les raiſons contre la tréve, il fallut qu'ils retournaſſent, pour prendre de nouveaux ordres. Les Etats les firent accompagner de leurs Députez, pour repréſenter aux Zélandois l'utilité & la néceſſité de la tréve, & pour aller dans les Villes de cette Province, faire aux Bourgmeſtres les mêmes remontrances. An. 1608.

Le Prince Maurice parut un peu ébranlé. Les Ambaſſadeurs de France ménagérent chez eux une entrevuë entre luy & Barneveld. Ils les réconciliérent enſemble; & c'eſt ce qu'ils étoient obligez de faire de temps en temps entre les Chefs des deux partis, dont l'un vouloit la tréve, & l'autre la guerre: ainſi il y avoit beaucoup d'apparence, que la diviſion qu'on appréhendoit entre les Provinces, n'arriveroit point. Il n'étoit plus guéres queſtion que de l'agrément du Roy d'Eſpagne, parce que les Archiducs avoient promis de s'en tenir au projet que les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre avoient propoſé aux Etats; mais on doutoit fort que le Roy d'Eſpagne donnât cet agrément, vû que depuis ſi long-temps la réponſe ne venoit point, quoyqu'il y eût ſans ceſſe des courriers en chemin, qui alloient de Flandre en Eſpagne, & d'Eſpagne en Flandre pour ce ſujet.

C'eſt ce qui obligea les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre d'écrire au Préſident Richardot, pour qu'il obtînt une Lettre de Monſieur l'Archiduc, par laquelle il confirmât ce que ce Préſident avoit écrit au Préſident Janin, que ſi l'on ne pouvoit amener les Etats

à conſentir à la tréve ſans y faire mention du Roy d'Epagne, on pouvoit promettre cet article, ſçavoir, *que les Archiducs tant en leur nom qu'au nom du Roy d'Eſpagne, ſont contens de traiter avec leſdits ſieurs Etats Généraux des Provinces unies, en qualité & comme les tenans pour Pays, Provinces & Etats libres ſur leſquels ils ne prétendent rien.*

L'Abbé de Preaux neveu de Monſieur de Villeroy fut chargé de porter cette Lettre, & d'agir à Bruxelles, pour avoir celle que l'on demandoit de l'Archiduc. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit ; & déſlors les Ambaſſadeurs des deux Roys commencérent à avoir plus d'eſpérance que jamais, de mettre fin à cette importante affaire.

Lettre de M. de Villeroy au Préſident Janin du 16. Decembre 1608.

La declaration que le Roy fit faire en même temps par le Nonce à Dom Pédro de Toléde, de la réſolution où il étoit de prendre hautement le parti des Hollandois, & de les défendre avec toutes ſes forces, ſi l'Eſpagne refuſoit la Tréve ſuivant le projet agrée par les Archiducs, ne contribua pas peu à l'avancement de la négociation: mais comme la ſuſpenſion d'armes expiroit à la fin de l'année, on la prolongea juſqu'au quinziéme de Fevrier de la ſuivante, en réſolution de tout terminer dans cet intervalle. Les Ambaſſadeurs des deux Roys déclarérent de nouveau aux Etats, qu'il falloit s'en tenir au projet agreé par eux & par les Archiducs, puiſqu'enfin la Zelande & Amſterdam conſentoient à traiter de la Tréve ſur ce plan, ainſi que leurs Députez l'avoient déclaré à leur retour.

Les Etats y conſentirent, & donnérent un écrit aux Ambaſſadeurs, où ils exprimérent les principaux articles de ce projet ; ſçavoir „ que les Archidues déclaréront tant en leur „ nom qu'en celuy du Roy d'Eſpagne, qu'ils „ ſont contens de traiter avec leſdits ſieurs „ Etats Généraux en qualité & comme les te„ nans pour Pays, Provinces & Etats libres, ſur „ leſquels ils ne prétendent rien ... qu'auſſi ne „ ſeront admis aucuns points és cauſes Eccléſiaſtiques ni ſéculiéres contre ladite liberté, „ ni nouveaux délais ſur le trafic & navigations „ aux Indes.

„ Ils ajoutérent qu'en cas que de la part du „ ſieur Roy d'Eſpagne ou des Archiducs ſoit „ ſoûtenu le contraire, & qu'ils y perſiſtent plus „ que huit jours, le traité ſera rompu, &c. Le Préſident Janin obtint encore des Etats, que cette déclaration ſeroit miſe au bas du projet.

Cet écrit fut exigé par les Ambaſſadeurs médiateurs, pour abréger la négociation, & obliger les Etats à ne ſe point dédire de la concluſion, les autres articles ne devant pas vray-ſemblablement produire des difficultez inſurmontables : mais il falloit prendre la même précaution du côté des Archiducs ; car quoyque les Lettres de l'Archiduc & du Préſident Richardot dont j'ay parlé, écrites au Preſident Janin & aux autres Ambaſſadeurs, continſſent une pareille promeſſe touchant ces principaux articles, neanmoins leurs délays ſous prétexte d'attendre le retour du Confeſſeur de l'Archiduc envoyé à la Cour d'Eſpagne pour en avoir encore quelques réponſes, les faiſoient ſoupçonner de n'agir pas avec ſincérité, & donnoient ſujet de craindre que le Roy Catholique ne revoquât, ou ne modifiât le plein pouvoir de traiter, qu'il avoit donné aux Archiducs.

Cependant on étoit convenu, que les Ambaſſadeurs des deux Roys & ceux des Archiducs ſe trouveroient à Anvers, principalement pour convenir de ces préliminaires. Les premiers s'y rendirent l'onziéme de Fevrier, & y trouvérent le Préſident Richardot. Ils luy déclarérent de bouche, comme ils avoient deja faits par Lettres, qu'ils vouloient avoir l'Ecrit des Archiducs ſur les points dont il étoit queſtion, afin d'être aſſurez qu'ils ne travailleroient point inutilement pour la Tréve, & luy déclarérent que s'ils ne l'avoient le vingt-quatriéme du mois, ils ſe retireroient, & romproient la négociation ; & pour luy montrer que c'étoit une réſolution priſe, ils firent demeurer au Port les Navires qui les avoient amenez.

Richardot eut beaucoup de peine à s'y réſoudre. Il demanda quelques jours pour déliberer, & de plus que la ſuſpenſion d'armes fût prolongée juſqu'à la fin du mois; ce qui luy fût accordé. Il fallut enfin que les Archiducs qui ne vouloient point rentrer en guerre, en paſſaſſent par là ; & le Préſident Richardot rapporta de Bruxelles, où il étoit allé pour ce ſujet, un acte de ces Princes, par lequel eux & le Roy d'Eſpagne conſentoient qu'on traitât avec les Provinces Unies, comme avec des peuples libres. Cet acte contenoit auſſi les autres articles, excepté que ſans faire mention des Indes, on avoit mis en général que la Tréve qu'on alloit conclure ſeroit par tout.

Cette omiſſion devoit faire de la difficulté de la part des Etats : mais les Ambaſſadeurs des deux Roys eſpérérent venir à bout de cet obſtacle, veu que la clauſe générale de la Tréve univerſelle renfermoit ſuffiſamment la particuliére, & que l'on pourroit ſupplécr par quelque autre expédient à une telle omiſſion. Ainſi ils mandérent aux Etats qu'ils pouvoient envoyer leurs Députez à Bergopſom, comme on en étoit convenu, ſuppoſé qu'on pût obtenir des Archiducs l'acte dont il étoit queſtion, & l'on prolongea encore de vingt jours la ſuſpenſion d'armes pour expédier le reſte.

Les Ambaſſadeurs ſe rendirent à Bergopſom, où les Députez des Etats les attendoient; & ayant fait lire dans leur aſſemblée un écrit contenant tout ce qui avoit été traité avec les Plénipotentiaires des Archiducs, il y fut approuvé ; & delà ils paſſérent tous enſemble à Anvers, pour regler avec ceux-cy le reſte des articles.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Jean

Guillaume Duc de Cléves & de Juliers qui ne laiſſoit point d'enfans ; & cet incident étoit capable de renverſer tout ce qui avoit été fait juſques là pour la Tréve.

Lettre du Roy au Préſident Janin du 3. Avril 1609

Ce Prince avoit eu quatre ſœurs : l'aînée avoit été mariée à un Prince de la Maiſon de Brandebourg. Elle n'avoit laiſſé qu'une fille, que l'Electeur de ce nom avoit épouſée ; & en vertu de ce mariage il prétendoit à la ſucceſſion.

Le Duc de Neubourg oncle de l'Electeur Palatin avoit épouſé la ſeconde ſœur du Duc de Cléves, dont il avoit des enfans mâles qui en cette qualité, quoy que fils de la cadette, ſoûtenoient qu'ils devoient être préférez à l'Electrice de Brandebourg.

Le Duc des deux Ponts avoit épouſé la troiſiéme, dont il avoit auſſi laiſſé des fils. La quatriéme avoit été mariée au Marquis de Burgau fils de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, & n'en avoit point eu d'enfans ; de ſorte que le différent ne pouvoit être qu'entre le Marquis de Brandebourg, dont la femme étoit fille de la ſœur aînée du Duc de Cléves, & le fils aîné du Duc de Neubourg comme enfant mâle de la ſeconde.

Le Roy avoit prévû les inconvéniens de la mort du Duc de Cléves, & avoit fait ſon poſſible, pour engager les Princes intéreſſez à convenir entr'eux ſur leurs prétentions, avant qu'elle arrivât ; mais il n'avoit pû en venir à bout.

L'Electeur de Brandebourg qui avoit depuis peu ſuccédé aux Etats de feu ſon pére, étoit actuellement dans la Pruſſe Ducale, pour obtenir du Roy de Pologne l'inveſtiture de ce Duché. Le Duc de Neubourg, n'étoit ni aſſez puiſſant pour s'emparer de la ſucceſſion par les armes, n'étant point aidé par l'Empereur avec qui il étoit brouillé, ni en état de ſoûtenir la guerre contre l'Electeur de Brandebourg, qui ſeroit ſecondé par l'Electeur Palatin ſon ami & Proteſtant comme luy, au lieu que le Duc de Neubourg étoit Catholique. Quant à l'Empereur, outre les broüilleries qui étoient entre luy & ſon frére le Roy de Hongrie, ſes propres ſujets de la Religion Proteſtante luy donnoient trop d'occupation en Bohême & en Autriche, pour pouvoir par luy même entrer dans cette querelle : mais il y avoit beaucoup d'apparence, qu'il ſe ſerviroit de l'Archiduc Albert, & que ce Prince envoyeroit ſes troupes des Pays bas, pour ſe ſaiſir des Etats de Cléves & de Juliers, ſous prétexte de les tenir en ſequeſtre au nom de l'Empereur, parce que ces Etats réleveroient nuëment de l'Empire. C'étoit ce que le Roy appréhendoit, & ce qu'il étoit réſolu de ne point ſouffrir, prévoyant bien que la Maiſon d'Autriche étant une fois en poſſeſſion, feroit valoir les prétentions du Marquis de Burgau, & en obtiendroit une partie par l'accommodement.

Pour ces raiſons le Roy envoya ordre au Préſident Janin, de déclarer nettement ſes intentions au Préſident Richardot, & de luy faire entendre, qu'il ne pourroit ſouffrir, que l'Archiduc entrepriſt rien par voye de fait contre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ſes amis & alliez, & qu'il eſpéroit que les peines qu'il avoit priſes pour luy procurer la Tréve, l'empêcheroient de l'offenſer en cette rencontre. Il ordonna auſſi au Préſident Janin de parler de cette affaire aux Etats, qui étoient encore plus intéreſſez que luy, à ne pas permettre que l'Archiduc ſe ſaiſît d'un Pays, qui luy donneroit une entrée libre dans les Provinces-Unies, de faire entrer le Prince Maurice & Barneveld dans ſes vûës, & de ſuſpendre s'il en étoit beſoin, la concluſion de la Tréve : parce qu'il étoit réſolu de faire ouvertement la guerre à l'Eſpagne & aux Archiducs, plûtôt que de permettre, que les Duchez de Cléves & de Juliers tombaſſent entre leurs mains.

Le Roy s'attendoit bien que ces remontrances ſeroient du goût des Etats ; & effectivement ils paroiſſoient réſolus, ſuppoſé qu'ils dûſſent être ſecondez du Roy, à ne pas ſouffrir que la Maiſon d'Autriche prît pied dans les Duchez dont il s'agiſſoit.

Lorſque ces ordres du Roy furent apportez au Préſident Janin, il n'étoit plus temps de ſuſpendre la concluſion du Traité, dautant que tous les articles qui concernoient les deux puiſſances étoient reglez, & qu'il n'y avoit plus rien à terminer que ce qui regardoit les intérêts de quelques particuliers. On délibéra là-deſſus ; & aprés avoir tout bien conſidéré, on jugea que les choſes étant ſi avancées, il ne convenoit pas de reculer ; que les droits des prétendans pourroient être débattus ſans préjudice de la Tréve, & qu'elle pourroit même ſubſiſter en cas que la guerre s'allumât de ce côté-là, dautant que les Archiducs & les Etats auſſi-bien que la France, ne devoient agir pour le parti qu'ils prendroient, que comme auxiliaires. Ainſi le traité de Tréve pour douze ans, contenant trente-huit articles, fut conclu & ſigné le neuviéme d'Avril. An 1609.

Il commençoit ainſi. Comme ainſi ſoit que les Séréniſſimes Princes Archiducs Albert & Iſabella la Clara Eugenia, &c. ayent dés le vingt-quatriéme d'Avril 1607. fait une Tréve, & ceſſation d'armes pour huit mois avec Illuſtres Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en qualité & comme les tenans pour Etats, Provinces & Pays libres, ſur leſquels ils ne prétendoient rien, laquelle Tréve devoit être ratifiée avec partille déclaration par la Majeſté du Roy Catholique, en ce qui le pouvoit toucher, & leſdites ratifications & déclarations delivrées auſdits ſieurs Etats trois mois aprés icelle Tréve, comme il s'eſt fait par Lettres Patentes du dix-huitiéme Septembre audit an : & outre ce, procuration ſpéciale données auſdits ſieurs Archiducs du ſixiéme Janvier 1608. pour, tant en ſon nom comme au leur,

» leur faire tout ce qu'ils jugeroient convena-
» ble, pour parvenir à une bonne paix ou Tré-
» ve à longues années, &c.

Cette reconnoiſſance de la liberté des Etats par les Archiducs & par le Roy d'Eſpagne fut non ſeulement exprimée dans cette eſpéce d'exorde du Traité ; mais encore dans le premier article, que l'on peut regarder comme le capital, & qui dût être bien dur & bien difficile à paſſer pour le Roy d'Eſpagne, dont les deux derniers prédéceſſeurs avoient porté ſi haut la puiſſance de cette Monarchie, & s'étoient rendus ſi redoutables à toute l'Europe.

Par le ſecond article, le temps de la Tréve étoit déterminé à douze ans tant par mer que par terre, entre le Roy d'Eſpagne, les Archiducs & les Etats Généraux, ſans exception de lieux & de perſonnes. Sous cette Généralité étoient compriſes les Indes, autre point qui avoit beaucoup coûté au Roy d'Eſpagne à lâcher.

Par le troiſiéme chacun demeuroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit, & les Bourgs, Villages & Hameaux étoient joints aux Villes dont ils dépendoient. Cet article avoit auſſi été fort diſputé, à cauſe des Villes que les Hollandois tenoient en Flandre & en Brabant, & par leſquelles leur Domaine s'étendoit juſques fort proche de Bruxelles & d'Anvers.

Par pluſieurs des articles ſuivans, la maniére & la ſeureté du commerce étoient reglées avec beaucoup d'avantage pour les Hollandois ; & il y eût encore un article ſecret à part, pour expliquer plus en détail ce qu'on leur accordoit là-deſſus dans les autres.

Par le trente-ſeptiéme, les Archiducs s'obligeoient à donner dans trois mois en bonne & dûë forme, la ratification du Roy d'Eſpagne pour ce Traité. Les autres contenoient les clauſes ordinaires dans la plûpart des Traitez, & concernoient les droits des particuliers, ſpécialement de la Maiſon de Naſſau, dont le Roy avoit extrêmement recommandé les intérêts à ſes Plénipotentiaires, & à quoy l'on avoit pourvû à leur ſollicitation dans les Etats, indépendemment du Traité ; & de plus par un article à part, les Archiducs s'obligeoient à payer en deux termes aux héritiers du feu Prince d'Orange, trois cens mille florins pour quelque prétentions de cette Maiſon.

L'article de la liberté de la Religion pour les Catholiques dans les Provinces Unies, au moins pour les dépendances des Villes du Brabant qui reſtérent aux Hollandois, ne fut point exprimé dans le traité, & les Etats refuſérent conſtamment de conſentir qu'il y fût inſéré : mais les Ambaſſadeurs François promirent aux Archiducs qu'aprés le traité conclu, ils ſolliciteroient fortement la choſe de la part du Roy, & qu'ils l'obtiendroient.

L'approbation que les Plénipotentiaires de l'Archiduc donnérent à cet expédient, qui ôtoit au Roy d'Eſpagne, & laiſſoit au Roy de France l'honneur d'obtenir des Hollandois un point de cette nature & de cette importance, perſuada plus que tout le reſte, que les Eſpagnols vouloient tout de bon voir la fin de la guerre.

Les Ambaſſadeurs François tinrent leur parole, & tirérent promeſſe des Etats & de Monſieur le Prince Maurice, que le ſeul exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine ſeroit publiquement en uſage dans les lieux dont il étoit queſtion, comme il y avoit été au temps paſſé. Ils en donnérent un certificat par écrit aux Députez des Archiducs, promirent au nom du Roy, que ſi dans la ſuite il ſe faiſoit quelque contravention à cet égard, ſa Majeſté employeroit les inſtances les plus fortes, pour y mettre ordre. Ils exhortérent auſſi les Etats à permettre aux Catholiques dans toute l'étenduë de leur domination l'exércice particulier de leur Religion au moins par tolérance ; conſeil auquel ils ſe conformerent dans la ſuite.

Peu de temps aprés les deux Roys firent & ſignérent le Traité de garantie, où celuy de la Ligue défenſive fait avant la Tréve, fut compris. Ainſi fut établie la Souveraineté de la République de Hollande. Elle reconnut par ſa Lettre de remerciement au Roy, qu'elle luy en avoit toute l'obligation, & aprés luy à la grande prudence du Préſident Janin, qui en effet répondit parfaitement à l'idée qu'on avoit de la perſonne, comme d'un des plus habiles hommes qu'il y eût en Europe ; pour conduire une négociation.

Il ne s'étoit guéres veu de long-temps d'affaire plus difficile à manier. Il s'agiſſoit de ſouſtraire à la domination du plus puiſſant Prince de l'Europe, une partie conſidérable de ſon Etat, de l'amener juſqu'à reconnoître expreſſément & par un acte public & authentique pour ſouverains légitimes de leurs pays, des peuples qui conſtamment avoient été ſes ſujets, qu'il avoit toûjours traitez de rebelles, & qui avoient effectivement ſecoüé le joug par une révolte. Le Préſident ſe rendit tellement maître de cette affaire, que les Hollandois en paſſérent preſque par tout ce qu'il voulut, nonobſtant les embarras que luy cauſoient les factions oppoſées de Barneveld & du Prince Maurice, qui partageoient les Etats. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour ce Préſident fut que même le Roy d'Eſpagne & les Archiducs eurent recours à ſon autorité & à ſon adreſſe, pour modérer les prétentions exceſſives des Hollandois, & qu'ils furent contraints de luy remettre leurs intérêts entre les mains. Les Anglois à la faveur de la médiation qui leur étoit commune avec la France, traverſérent long-temps ſous-main ce Traité ; mais ils furent obligez les quatre derniers mois, de ſuivre en tout les conſeils & la direction du Préſident ; & on convint par tout, que cette Tréve qui donna moyen aux Etats d'établir & de régler leur Gouverne ment, fut ſon ouvrage. La Lettre dont je

viens de parler, par laquelle les Etats témoignérent au Roy leur reconnoiſſance, doit être inſerée ici pour la gloire de ce Prince & de ſon principal Miniſtre.

LETTRE DES ETATS GENERAUX au Roy, du 22. de Juin 1609.

SIRE,

» Le Sieur Préſident Janin Ambaſſadeur de » vôtre Majeſté, prenant congé de Nous pour » s'en retourner en France, Nous avons jugé » être de nôtre devoir de remercier bien humblement vôtre Majeſté, que ſon bon plaiſir » a été d'envoyer par deçà un tel Perſonnage, » qui nous a laiſſé beaucoup de témoignages » de ſa trés-grande expérience, jugement, prudence, & bonne conduite és grandes affaires, » & qui par magnanimité & ſinguliére dextérité a ſurmonté toutes ſortes de difficultez » qui ſe ſont offertes : tellement que tous les » gens de bien ont grand contentement de luy » & de ſes actions, louënt & remercient de bon » cœur vôtre Majeſté particuliérement de ce » bienfait, comme nous faiſons auſſi de ſes Let- C » tres du dix-ſeptiéme May, & de la Ligue & » garantie de la Tréve concluë entre vôtre » Majeſté & le Roy de la grande Bretagne, & » Nous conjointement. Ledit ſieur Preſident » retourne ſi-bien informé & inſtruit de la pré- » ſente conſtitution de nôtre Etat, que celle-ci » ne portera que ſon rapport, fors que nous » aſſûrons vôtre Majeſté, qu'aprés Dieu nous » tenons la conſervation de cet Etat des mains » d'icelle, & que nous & nôtre poſtérité de- » meurerons à jamais obligez de la reconnoî- » tre avec toutes ſortes de gratitudes, & bien » humbles ſervices, & n'ayant rien plus cher ni » plus en recommandation, que de ſuivre ſes » trés ſages conſeils & avis, & de les tenir pour D » régle en la conduite & direction de nos af- » faires, nous avons ferme confiance, que vô- » tre Majeſté nous continuera ſes paternelles » affections, ſecours & aſſiſtance, comme nous » l'en prions bien humblement, & le Créateur, » SIRE, de vouloir conſerver la Royale Per- » ſonne de vôtre Majeſté en trés-parfaite ſan- » té & trés-longue vie. De la Haye ce vingt- » deuxiéme de Juin 1609. De vôtre Majeſte les » bien-humbles ſerviteurs, les Etats Généraux » des Pays Bas-Unis. *Et plus bas :* Par Ordon- E » nance d'iceux. AERCENS.

L'Expérience a montré que leur poſtérité n'a pas toûjours tenu au regard de nos Roys, la parole qu'ils donnoient pour elle dans cette Lettre : mais les intérêts de l'Etat qui ſont les regles des Souverains, changent par la ſuite des temps, & la puiſſance de Loüis le Grand étant devenuë auſſi redoutable à toute l'Europe, que celle de Henri le Grand leur avoit été utile, ils ont cru devoir changer de conduite, & pouvoir oublier par le changement des conjonctures, les obligations qu'ils avoient à la Couronne de France.

Aprés le détail que je viens de faire de cette fameuſe négociation, dont je n'ay point voulu interrompre l'Hiſtoire, & qui m'a conduit juſqu'à l'an 1609 je vais reprendre en peu de mots la ſuite de ce qui ſe paſſa de plus remarquable en France l'année précédente.

La paix qu'on avoit alors au-dedans & au-dehors de l'Etat, ne pouvoit guéres fournir de grands évenemens. La naiſſance d'un troiſiéme fils de France, & la mort de quelques perſonnes illuſtres de la Cour furent les plus importans. Le Prince dont la Reine accoucha Ble vingt-cinquiéme d'Avril à Fontainebleau, & à qui on donna le titre de Duc d'Anjou, fut depuis dans la cérémonie publique du Baptême, nommé Gaſton, nom fort ordinaire aux Princes de la Maiſon de Foix, dont il deſcendoit par la Reine Catherine de Navarre Comteſſe de Foix ſa triſayeule, & on y ajoûta celuy de Jean Baptiſte. Il fut depuis appellé Duc d'Orleans aprés la mort du jeune Prince ſon frére, qui étoit né un an avant luy. An. 1608.

La joye que la naiſſance de ce Prince cauſa au Roy, le conſola de la perte qu'il avoit faite deux mois auparavant de Henri de Bourbon Duc de Monpenſier, Prince plein de bonnes qualitez. Il mourut n'étant âgé que de trente-cinq ans, & ne laiſſa qu'une fille toute jeune, qui fut depuis mariée au jeune Prince Gaſton dont je viens de parler.

Cette mort fut ſuivie quelques mois aprés de celle de Pomponne de Belliévre Chancelier de France, qui avoit ſervi dans les Ambaſſades & en d'autres Employs ſous cinq de nos Roys avec la réputation d'une grande prudence, & dont le Roy régnant diſoit, qu'il ne connoiſſoit point de plus homme de bien à la Cour. Nicolas Brulart ſieur de Sillery qui avoit déja les Sceaux, luy ſuccéda dans la dignité de Chancelier de France.

Le Roy depuis l'exaltation de Paul V. ſur la Chaire de ſaint Pierre, ne luy avoit point encore envoyé l'Ambaſſade qu'on appelle d'Obédience. Il choiſit pour cette fonction Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui s'étant embarqué le premier d'Octobre avec un magnifique équipage, fit le vingt-cinquiéme de Novembre ſon entrée à Rome, où Monſieur de Bréves étoit alors Ambaſſadeur ordinaire. Le Duc receut en cette rencontre autant d'honneur & de ſatisfaction de la Cour de Rome, que le feu Duc de Nevers ſon pére en avoit eu de mécontentement en 1599. ſous le Pontificat de Clement VIII. lorſqu'il y fut envoyé, pour traiter de l'Abſolution du Roy. An. 1605.

La mort de Ferdinand de Médicis grand Duc de Toſcane oncle de la Reine fit prendre le deüil à la Cour, au commencement de l'année ſuivante : mais on le quitta pour la cérémonie du mariage de deux Princes. L'un fut celuy du Duc de Vendôme fils naturel du An. 1609.

Roy avec Françoiſe de Lorraine fille unique & héritiére du Duc de Mercœur. C'étoit un des articles du Traité que ce Duc avoit fait avec le Roy, lorſqu'il ſe ſoûmit à luy, & luy remit entre les mains le Gouvernement de Bretagne, où il avoit entretenu le parti de la Ligue ſi long temps, & avec tant d'opiniâtreté.

L'autre mariage fut celuy de Henri Prince de Condé premier Prince du Sang, avec Charlote Marguerite de Montmorency fille du Connétable, Dame d'une beauté ſinguliére: mais dont les attraits quelques mois aprés ſon mariage cauſerent bien du fracas à la Cour

Le Roy toûjours foible de ce côté là, avoit eu quelque commencement de paſſion pour Mademoiſelle de Montmorency avant qu'elle fût mariée. On s'en étoit apperçû, & on avoit eſpéré en même temps, que quand elle ſeroit une fois engagée par le mariage, il n'y penſeroit plus: mais le contraire arriva, & de telle maniére que ce Prince ne ſauvoit pas même trop les apparences.

On peut aiſément s'imaginer le chagrin, que cet amour cauſa au Prince de Condé, qui n'y vit point de meilleur remédé, que d'éloigner la Princeſſe de la Cour; ce qu'il fit, en l'envoyant à une maiſon de campagne. Le Roy plus touché encore de ſon abſence, qu'il n'affectoit de paroître offenſé des ſoupçons du Prince Conde, le pria de la faire revenir à la Cour, & ſur quelque difficulté qu'il en fit, ſe fâcha contre luy.

Le Cardinal Bentivoglio relatione della fuga del Principe di Condé.

Le Prince qui avoit pris ſon parti là deſſus, parut condeſcendre à la volonté du Roy, & faiſant ſemblant d'aller querir luy-même la Princeſſe, fit ſous-main préparer des relais ſur la route des Pays Bas, & au lieu de prendre le chemin de Paris, gagna Landreci en grande diligence.

Y étant arrivé, il dépêcha un Gentilhomme vers l'Archiduc Albert qui étoit alors à Mariemont, pour luy dire en général le ſujet de ſa retraite, & le prier de luy permettre de l'aller trouver. Cette demande embaraſſa fort l'Archiduc qui appréhendoit de ſe broüiller avec le Roy, il s'excuſa au Prince ſur l'entrevûë qu'il luy demandoit, & luy fit entendre par le Gentilhomme, qu'il ne pourroit pas non plus luy permettre de ſéjourner dans ſes Etats; mais qu'il auroit toute liberté d'y paſſer, s'il vouloit ſe retirer ailleurs. Sur ce refus, le Prince qui ne pouvoit plus reculer, paſſa au Duché de Juliers, & delà à Cologne, où le Magiſtrat luy permit de demeurer, comme dans une Ville libre, & parfaitement neutre par rapport à la France & à l'Eſpagne.

Dés que le Roy eut le premier avis de la retraite du Prince de Condé, il envoya aprés luy Monſieur de Praſlin, avec ordre, s'il ne pouvoit le joindre avant qu'il fut ſorti du Royaume, d'aller trouver l'Archiduc, pour le prier de le faire arrêter dans ſes Etats.

A Monſieur de Praſlin & Monſieur de Berni Ambaſſadeur de France à Bruxelles preſſerent vivement l'Archiduc là deſſus, en luy repréſentant qu'il ne pouvoit faire un plus ſenſible plaiſir au Roy, qui attendoit ce bon office de ſon amitié; que des eſprits broüillons avoient par leurs mauvais conſeils, fait faire une telle équipée à ce jeune Prince, dans l'eſpérance d'exciter de nouveaux troubles dans le Royaume; que ſes prétendus ſoupçons n'étoient qu'un prétexte imaginé exprés, & que le plus grand ſervice qu'il pût rendre au Prince de Condé même, étoit en l'arrêtant de prévenir les ſuites fâcheuſes, où il s'expoſoit par legéreté & par imprudence.

B La réponſe de l'Archiduc fut, qu'il croyoit avoir fait à l'égard du Roy tout ce qu'il pouvoit exiger de luy, en n'accordant pas au Prince de Condé la permiſſion de ſéjourner dans ſes Etats; qu'il n'avoit pas crû qu'il luy convint de refuſer le paſſage à une perſonne de ce rang; d'ailleurs qu'il le croyoit actuellement ſorti de deſſus ſes Terres; qu'au reſte pour marquer au Roy combien il avoit à cœur la ſatisfaction & le repos de ſon Royaume, il s'offroit à faire tout ſon poſſible par ſes conſeils, pour ramener le Prince, & le faire rendre dans ſon devoir.

Quoyque le Prince de Condé n'eût pû obtenir pour luy la permiſſion de demeurer aux Pays-bas, on avoit cependant accordé à la Princeſſe ſa femme de venir à Bruxelles, en attendant qu'elle pût être conduite commodément au lieu, où le Prince s'arrêteroit. Elle avoit encore demandé cette permiſſion pour avoir la ſatisfaction de voir la Princeſſe d'Orange ſœur de ſon mari, laquelle étoit alors à Breda. Philippe Prince d'Orange & la Princeſſe ſa femme vinrent en effet auſſitot à Bruxelles, pour luy rendre viſite, & l'Archiduc & l'Archiducheſſe y étant revenus quelques jours aprés, luy firent tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſa qualité.

D Cependant les Miniſtres Eſpagnols de cette Cour avoient fort deſapprouvé la conduite de l'Archiduc, dans le refus qu'il avoit fait au Prince de Condé, d'une retraite dans ſes Etats. Le Marquis Spinola qui y étoit alors l'homme de confiance du Roy d'Eſpagne, luy dit librement ſes ſentimens là deſſus; qu'une telle condeſcendance ne luy faiſoit point E d'honneur, & marquoit un peu trop de crainte d'offenſer le Roy de France, d'autant plus que ce Prince donnoit retraite & ſeureté dans ſes Etats à Antonio Pérés, autrefois Miniſtre du feu Roy d'Eſpagne, & qui avoit été trés-infidelle à la Couronne; que la Cour d'Eſpagne auroit pû tirer de grands avantages, d'avoir en ſa puiſſance un Prince rel que le Prince de Condé, qui par ſa qualite de premier Prince du Sang tenoit un ſi haut rang dans le Royaume; que le Roy de France ſe mettoit en poſſeſſion de ſe faire l'arbitre de tous les differends des Princes de l'Europe, qu'il avoit fait conclure la Tréve entre l'Eſ-

pagne & les Provinces Unies comme il avoit voulu ; qu'il prétendoit être encore médiateur dans l'affaire de Juliers & de Cléves ; que l'honneur qu'il se faisoit par là, rabaissoit infiniment la Couronne d'Espagne, qui auroit à son tour de quoy se faire craindre, si elle avoit entre ses mains le Prince de Condé ; qu'il ne falloit pas s'imaginer que pour un tel sujet, il en fut venu à une rupture ouverte, veu principalement que la cause de la retraite du Prince de Condé étoit si juste, & en même-temps si odieuse pour celuy qui l'y avoit contraint.

L'Envoyé d'Espagne appuya les plaintes du Marquis, & quoy que l'Archiduc appréhendât extrêmement de se voir replonger dans les malheurs de la guerre, toutefois comme il avoit toûjours une grande dépendance de la Cour d'Espagne, & beaucoup de déférence pour ses conseils, il fut ébranlé de ses raisons, & consentit que le Prince de Condé revînt aux Pays-Bas, s'il le vouloit.

Le prétexte qu'il prit de ce changement de résolution, fut ce que Monsieur de Villeroy avoit dit à l'Envoyé de l'Archiduc à la Cour de France, qu'il étoit fâché de ce que Monsieur de Praslin n'eût pu joindre le Prince de Condé, parce que si luy & Monsieur de Berny Ambassadeur du Roy à la Cour de Bruxelles s'étoient pû aboucher avec ce Prince, ils luy auroient infailliblement persuadé de retourner en France, & le Roy avoit depuis dit la même chose à l'Envoyé de l'Archiduc.

L'Archiduc fit donc sçavoir au Roy, qu'il avoit accordé au Prince de Condé la permission de venir aux Pays-Bas, & que vû ce que sa Majesté & son Ministre avoient dit à son Envoyé, il croyoit avoir agi en cela suivant ses intentions.

Le Prince ayant receu cette permission partit aussi-tôt de Cologne, & arriva à Bruxelles au mois de Décembre. Cependant on y receut les ordres de la Cour d'Espagne, où l'on avoit donné avis de ce qui s'étoit passé. Selon ces ordres, on déclara au Prince qu'il pouvoit demeurer aux Pays-Bas en toute seureté ; qu'il y seroit traité d'une manière digne de sa naissance, & que le Roy d'Espagne le prenoit sous sa protection. Il se sçût alors bon gré du parti qu'il avoit pris, & ne pensa plus qu'à justifier la conduite qu'il avoit tenuë.

Il écrivit deux Lettres sur ce sujet, l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Borghèse neveu du Pape, & les mit pour les faire tenir, entre les mains de Guy Bentivoglio Archevêque de Rhodes, alors Nonce à Bruxelles, dont nous avons une relation fort exacte de cette aventure du Prince de Condé. Le Prince par ces Lettres imploroit la protection du Pape, & demandoit les bons Offices du Cardinal neveu dans une affaire où il prétendoit qu'il n'avoit pû se comporter autrement qu'il avoit fait, sans courir risque de l'honneur & de la vie.

Le Nonce étoit fort persuadé du contraire au regard du danger de la vie, connoissant parfaitement le Roy, pour un Prince très-éloigné de la violence : mais il ne laissa pas d'envoyer les Lettres ; & depuis tant par l'ordre du Pape, que de son propre mouvement, & de concert avec le Nonce de France il chercha des voyes d'accommodement. Il agit pour cet effet auprés de l'Archiduc, qu'il trouva assez disposé à le seconder. Les Ministres d'Espagne faisoient au moins semblant d'y vouloir aussi contribuër : mais le Nonce s'apperçevoit bien, qu'ils n'étoient pas fâchez de voir le Roy dans l'embarras, & qu'ils l'y laisseroient volontiers, pourvû qu'une guerre contre l'Archiduc n'en fût pas la suite.

Diverses Lettres du Cardinal Ubaldi alors Nonce en France qui sont MSS. dans la Bibliothéque de M. l'Abbé d'Estrées.

Ce Prélat voulant s'instruire des intentions du Prince de Condé, pour regler ses démarches, le trouva fort irrésolu. Tantôt ce Prince proposoit que le Roy luy assignât pour Place de seureté une Ville forte dans la Guyenne dont il étoit Gouverneur, & il souhaitoit qu'elle fût la plus éloignée de Paris & la plus proche des frontiéres d'Espagne qu'il seroit possible. Tantôt ne croyant pas qu'il dût être encore assez en asseurance tandis qu'il seroit dans le Royaume, il vouloit demander au Roy la permission de se retirer dans une Ville neutre d'Allemagne ou d'Italie ; tantôt il luy prenoit envie de se retirer en Espagne.

Mais toutes ces idées ne s'accommodoient nullement avec celle du Roy, qui étoit, que le Prince aprés avoir obtenu son pardon qu'il luy offroit, & la promesse d'être rétabli dans ses bonnes graces, revint à la Cour, sans exiger d'autres conditions. C'est ce qu'il luy fit entendre par son Ambassadeur à Bruxelles.

Comme ce Ministre ne put rien obtenir, le Roy crut que le Marquis de Cœuvres qui étoit aimé & fort considéré du Prince de Condé, seroit plus capable qu'aucun autre de le ramener. Il l'envoya à Bruxelles avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire. Ce Seigneur parla avec tant de force à l'Archiduc sur les suites du refus qu'il feroit au Roy de luy remettre entre les mains le Prince & la Princesse de Condé, qu'il luy en parut ébranlé : car il appréhendoit beaucoup de retomber dans l'embarras de la guerre, d'où il ne faisoit que de sortir : mais le Marquis Spinola l'eut bientôt raffermi dans la résolution qu'il avoit prise & déja déclarée à Monsieur de Berni, de n'avoir point cette condescendance pour le Roy.

La négociation avec l'Archiduc n'empêchoit point que le Marquis de Cœuvres suivant les ordres, ne traitât avec Monsieur le Prince, pour l'engager à revenir à la Cour, en luy offrant toutes les conditions qui pouvoient luy plaire & le rasseurer. Dans plusieurs entretiens qu'il eut avec luy, il luy fit envisager d'un côté tous les avantages qu'il devoit attendre de son obéïssance, & de l'autre les extrêmitez inévitables où un refus opiniâtré devoit l'entraîner. Il rendoit compte

au Roy de toutes ces conférences & de l'éloignement qu'il trouvoit toûjours dans l'esprit du Prince.

Le Roy aigri de plus en plus par cette résistance envoya à son Ambassadeur un Mémoire signé de luy & d'un Secrétaire d'Etat, où il exposoit premierement toutes les graces & les bienfaits signalez dont il avoit comblé Monsieur le Prince : il y exaggéroit le crime qu'il avoit commis contre luy, en sortant de son Royaume sans sa permission pour se refugier chez un Prince étranger, & luy aller demander sa protection; que toutefois s'il ne persistoit pas dans sa désobeïssance, il luy promettoit que non seulement il oublieroit cette faute, mais qu'il retrouveroit en luy la même bonté & la même affection dont il avoit déja receu tant de marques.

C'est là ce que contenoit la premiére partie du Mémoire; mais dans la seconde il ordonnoit au Marquis de Cœuvres, qu'en cas que le Prince ne se rendît pas aux temoignages de bonté qu'il luy donnoit, & qu'il persistât dans une conduite aussi criminelle que celle qu'il avoit tenuë jusqu'alors, il luy déclarât de sa part qu'il le regarderoit & le traiteroit comme un criminel de léze-Majesté.

Le Marquis ayant receu ce Mémoire alla trouver Monsieur le Prince, & redoubla ses exhortations & ses priéres pour l'obliger à se conformer aux volontez du Roy : mais le voyant inflexible, il luy dit : Je vous ay parlé jusqu'à présent, Monseigneur, comme vôtre serviteur & comme un homme qui n'a rien plus à cœur que vos intérêts : mais comme vous vous roidissez contre tout ce que mon zéle peut me suggérer pour vôtre avantage, trouvez bon que j'execute mes ordres, & que je vous communique le Mémoire que j'ay receu, & qu'on m'ordonne de vous lire. Il luy en fit la lecture d'un bout à l'autre, que le Prince écouta avec beaucoup d'agitation, mais sans se rendre. Aprés quoy l'Ambassadeur luy faisant les excuses sur la nécessité où il avoit été de faire ce que le Roy luy avoit commandé, se retira.

Comme cette nouvelle tentative fut sans effet, & que le Roy avoit cette affaire fort à cœur, on songea à la finir par d'autres voyes, au moins à l'egard de Madame la Princesse; & on chargea le Marquis de Cœuvres d'employer toute son adresse & toute son habileté pour l'enlever de Bruxelles.

D'une part la difficulté d'un tel enlévement dans la capitale & dans le centre des Etats de l'Archiduc, & les plaintes que le Marquis fit avec beaucoup de véhémence sur les soupçons qu'on avoit fait paroître là dessus à la Cour de Bruxelles, & d'autre part les précautions qu'on y prit pour prévenir l'exécution de cette entrepriſe, ont laissé plusieurs Historiens de ce temps-là dans l'incertitude, & ils n'osent décider si ce projet fut réel de la part de la Cour de France, ou si ce fut seulement une fausse allarme, que l'on prit sans sujet en celle de Bruxelles. Mais voici la vérité & le détail du fait, dont j'ai été informé de trés-bonne part.

Le Connétable de Montmorenci étoit plein de tendresse pour Madame la Princesse sa fille. Il n'ignoroit pas l'indifference de Monsieur le Prince pour elle, & le mécontentement qu'elle avoit des maniéres dont il usoit à son égard. Il apprehenda qu'il ne l'emmenât en quelque pays éloigné, où elle n'auroit personne qui pût la soutenir dans ses chagrins. Il luy défendit par tout le poids de l'autorité paternelle de quitter Bruxelles, & luy ordonna d'employer tout le pouvoir de l'Archiducheſſe, & tout autre moyen possible, pour empêcher Monsieur le Prince de la conduire ailleurs, au cas que luy même fût obligé de s'éloigner. Il s'ouvrit au Roy là dessus, & le supplia d'agréer qu'il luy commandât de revenir, pour être remise entre les mains de la Ducheſſe d'Angoulême qui l'avoit élevée.

Le Roy luy accorda sans peine cette permission, & ce fut à l'instance du Connétable qu'il envoya des ordres réïtérez au Marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen d'enlever la Princesse.

Le Marquis concerta la chose avec elle par l'entremise de Madame de Berni femme de l'Ambassadeur, lequel ne fut point admis au secret. Cette Dame & Monsieur de Châteauneuf depuis Garde des Sceaux qu'on avoit envoyé à Bruxelles pour quelque affaire particuliére, furent les seuls qui eurent part à cette intrigue.

L'Hôtel d'Orange où la Princesse logeoit n'étoit pas éloigné d'un endroit de la muraille de la Ville, où il y avoit une bréche, par où l'on pouvoit assez aisément descendre dans le fossé. Il se devoit trouver là des chevaux prêts; la nuit qu'on avoit assignée pour son enlévement, on la devoit conduire jusqu'à un lieu qu'on appelloit le Ponrarmé, où elle trouveroit une escorte avec des chevaux frais, & ainsi de distance en distance on avoit disposé des Cavaliers qui la conduiroient jusqu'à Rocroy.

Monsieur de Cœuvres envoya un exprés à la Cour avec une dépêche sur ce sujet qui fut remise entre les mains du Connétable. L'exprés arriva le Mecredi & la chose devoit s'executer la nuit du Samedi suivant. Le Connétable en rendit aussi-tôt compte au Roy.

Ce Prince ne put contenir sa joye; & supposant qu'il y avoit trop peu de temps, pour que la chose pût être mandée à Bruxelles avant l'exécution, il crut pouvoir sans danger en faire confidence à la Reine même. On ne peut excuser ce Prince d'imprudence en cette occasion. Il n'y avoit personne à qui il dût plus cacher une telle affaire, qu'à cette Princesse toûjours infiniment jalouse des Dames pour lesquelles le Roy faisoit paroître quelque attachement.

Elle parut recevoir agréablement cette nouvelle : mais dés qu'elle fut sortie d'avec le Roy, elle envoya querir le Nonce Uhaldini, qui étant allié de la Maison des Médicis, luy étoit fort dévoüé. Elle le conjura de dépêcher secrétement sur le champ un courier au Marquis Spinola, pour l'avertir de ce qui se passoit, & que la chose devoit s'éxécuter la nuit du Samedy au Dimanche.

Le Courier fit assez de diligence pour arriver le Samedy à onze heures du matin. Spinola ayant receu cet avis, en fit part aussi-tôt à l'Archiduc & à l'Archiducheſſe, qui sans differer, envoyérent une Compagnie de Chevaux-Légers de leur garde, pour se saisir de toutes les avenuës de l'Hôtel d'Orange. Une heure aprés arrivérent des caroſſes avec un des principaux Officiers de l'Archiduc, qui pria la Princeſſe de venir prendre un appartement qu'on luy avoit fait préparer au Palais, où une perſonne de son rang logeroit avec plus de dignité que dans une maison particuliére. Quelques pretextes que pût apporter la Princeſſe pour s'en excuſer, il fallut malgré qu'elle en eût, accepter cette feinte honnêteté.

Le Marquis de Cœuvres conſterné de ce coup imprévû, & ne pouvant deviner par qui son secret avoit été trahi, alla au Palais avec Monsieur de Berni Ambaſſadeur ordinaire, & demanda audience. Il se plaignit hautement de l'inſulte qu'on venoit de faire à Madame la Princeſſe, & qui retomboit sur le Roy par les soupçons odieux qu'on alloit forger sur la conduite de ce Prince. Il parla avec autant d'aſſeurance, que s'il avoit été perſuadé de la fauſſeté des motifs qui avoient fait agir l'Archiduc, & Monsieur de Berni qui ignoroit parfaitement tout le myſtére s'échauffant encore plus que le Marquis, s'épuiſoit en raiſonnemens, pour convaincre l'Archidue qu'on avoit pris fauſſement l'allarme, & que rien n'étoit plus chimérique que ce qu'on paroiſſoit craindre touchant l'evaſion de la Princeſſe.

L'Archiduc de son côté fit parfaitement son perſonnage. Il ne luy échapa rien qui pût faire connoître qu'il avoit été inſtruit du complot. Il dit qu'il étoit fort ſurpris qu'on interprétât ſi mal ce que Madame l'Archiducheſſe n'avoit fait que par conſidération & par amitié pour Madame la Princeſſe ; qu'il étoit perſuadé que le Roy bien informé de ſes intentions ne se tiendroit nullement offenſé de la conduite qu'on avoit tenuë, & qu'au contraire il en approuveroit les raiſons, quand elles luy ſeroient bien repréſentées. L'Audience finit de cette ſorte.

Cependant Monsieur de Cœuvres & Monsieur de Châteauneuf étoient dans l'impatience de ſçavoir par quelle voye leur deſſein avoit été découvert. Le Marquis Spinola avoit dans ſa maiſon un Gentilhomme qui avoit été autrefois Gendarme de Monsieur le Connétable. Ce Gendarme faiſoit regulierement ſa cour à Madame la Princeſſe, comme étant créature de ſa Maiſon. Spinola ſe ſervoit de luy pour faire auſſi la ſienne par les ſoins & par les attentions qu'il avoit pour la Princeſſe, & qui étoient telles qu'on le ſoupçonna d'avoir pour elle plus que des ſentimens de reſpect. Le Gentilhomme étoit entré par là fort avant dans la confidence de ce Seigneur qui ne luy cachoit rien de ce qui pouvoit regarder la Princeſſe. Elle l'avoit gagné elle-même en luy faiſant eſpérer des graces du Roy par l'entremiſe du Connétable, & c'étoit par ſon canal qu'elle avoit correſpondance avec le Marquis de Cœuvres : mais il ne le voyoit que rarement & la nuit. Ils ſe donnérent rendez-vous pour la nuit ſuivante dans un cimetiére où il y avoit trois pieds de neige ; & ce fut là que le Marquis apprit par quel endroit ſon deſſein avoit échoüé de la maniére que je l'ay raconté. Tel fut le ſuccés du voyage & de la négociation du Marquis de Cœuvres à la Cour de Bruxelles.

Le Prince de Condé s'applaudit fort de la découverte du complot pour l'enlévement de Madame la Princeſſe ; mais il n'étoit pas pour cela tiré de toute inquiétude ; & Comme il voyoit les choſes s'aigrir de plus en plus à la Cour contre luy, il commença à craindre de n'être pas trop en ſeureté à Bruxelles, où il y avoit beaucoup de François & d'autres Etrangers, dont quelques-uns pourroient dans la ſuite être gagnez pour l'enlever luy-même, lorſqu'il ſortiroit de Bruxelles. C'eſt pourquoy il prit le parti de s'éloigner, & ayant gardé un grand ſecret ſur le départ qu'il méditoit, il partit lorſqu'on y penſoit le moins ſur la fin de Février de l'année 1610. & ſe rendit par l'Allemagne à Milan, auprés du Comte de Fuente.

Ce fut une extrême joye pour ce Comte, celuy de tous les Eſpagnols qui haiſſoit le plus la France. Il rappella à cette occaſion le ſouvenir de la révolte du Connétable de Bourbon, qui eut de ſi funeſtes ſuites pour ce Royaume du temps de François I. & de Charles V. mais il y avoit autant de différence entre les deux Roys de ce temps-là & ceux d'alors, qu'il y en avoit, au moins pour l'habileté dans la guerre, entre ces deux Princes fugitifs. Ce qui irritoit le plus le Roy, c'eſt que le Comte de Fuente, les Miniſtres d'Eſpagne & le Prince de Condé même oſérent avancer que le mariage du Roy avec Marie de Médicis étoit nul, & que le Prince feroit un jour en droit de diſputer la Couronne à Monſeigneur le Dauphin. Quelque mal fondée & quelque chimérique que fût cette prétention, elle inquiétoit le Roy.

Diverſes Lettres du Nonce Uhaldini.

Cependant aprés le retour du Marquis de Cœuvres & ſon inutile négociation de Bruxelles, on ne laiſſa pas de négocier encore ; & l'Abbé de Preaux fut envoyé à l'Archiduc pour luy demander de nouveau la Princeſſe, afin de la remettre entre les mains du Connétable ſon pére & de Madame d'Angoulê-

me, mais il répondit, qu'ayant promis au Prince de Condé de ne point disposer de la Princesse sans sa participation, il ne pouvoit en honneur la laisser sortir de Bruxelles: que cependant, il ne la retiendroit pas malgré le Roy & malgré elle, pourvû que la chose *se fist par voye competente*, entendant par là, la médiation du Pape, avec qui on pourroit traiter là-dessus ou à Rome, ou en France, ou en Flandre par l'entremise des Nonces.

En effet le Pape tâchoit par toutes sortes de moyens d'empêcher que cette affaire n'eût de plus fâcheuses suites, & il envoya dans cette vûë avec la qualité de Nonces extraordinaires, l'Archevêque de Chiezi à la Cour d'Espagne, & l'Archevêque de Nazaret à la Cour de France.

Cependant le Roy armoit puissamment en France; & bien qu'il ne fût pas trop fâché qu'on se persuadât, que le sujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Espagnols, à retenir chez eux le Prince & la Princesse de Condé, ce n'en étoit pas là toutefois le véritable motif, & le Cardinal Bentivoglio n'a pas raisonné juste là dessus dans sa relation de la retraite du Prince de Condé. Il y en avoit un autre beaucoup plus plausible dont j'ay déja parlé; sçavoir le different de divers Princes d'Allemagne qui prétendoient à la succession des Duchez de Cleves & de Juliers, dont le Roy ne vouloit pas que la Maison d'Autriche se prévalût pour son aggrandissement. Il agissoit vivement par ses Envoyez en divers Cours d'Allemagne sur ce sujet, & il avoit tenvoyé le sieur de Boissize Conseiller d'Etat a Hall en Suaube, pour

Instructions du sieur de Boissize au 3. T. des Mémoires d'Etat.

assister aux conférences de plusieurs Princes d'Allemagne unis en faveur des Maisons de Brandebourg & de Neubourg, & prendre avec eux des mesures contre les intrigues de la Maison d'Autriche.

Mais apparemment ce n'étoit pas là non plus le principal ou du moins l'unique motif de cet armement du Roy: car une armée médiocre commandée par quelqu'un de ses Généraux, & secondé par les troupes des Etats qui avoient encore plus d'interêt que luy, à ne pas laisser mettre le pied aux Princes de la Maison d'Autriche dans ces pays là, auroit suffi pour le rendre maître & arbitre de cette affaire.

Quarante mille hommes qu'il avoit sur pied, sans y comprendre six mille Suisses qu'il faisoit lever, son Regiment des Gardes, & quatre mille Gentilshommes commandez pour monter à cheval, la résolution qu'il avoit prise & déclarée de se mettre à la tête de toutes ses troupes, un équipage d'artillerie proportionné à une si grande armée, la nomination de la Reine pour la Regence du Royaume pendant son absence, tout cela cachoit quelque dessein extraordinaire, qu'on n'a jamais bien pénétré.

Dans tout ce que l'on en a dit, où écrit, ce qui me paroît de plus vray semblable, est que c'étoit pour commencer l'exécution du projet de la Ligue générale contre la Maison d'Autriche, que Monsieur de Rosni proposa au Roy d'Angleterre durant son Ambassade de l'an 1603. dont le plan agréa extrêmement à ce Prince, & dont le Duc fit dans le même-temps quelque ouverture aux Ambassadeurs de Suède & de Danemarc. Il en entretenoit souvent le Roy après son retour d'Angleterre, & en qualité de sur Intendant des Finances & de Grand-Maître de l'Artillerie, il faisoit depuis long-temps à la Bastille, un grand fond d'argent, & un amas prodigieux de toutes sortes d'armes & de munitions.

Mémoires de Sully T. 5. p. 248. 325.

Le but de cette Ligue étoit, non pas d'anéantir entiérement la Maison d'Autriche; mais de la reduire dans les bornes des Pyrénées & des deux Mers qui environnent l'Espagne, de luy enlever les Indes par le moyen des Flottes Angloises & Hollandoises, de faire des dix-sept Provinces des Pays-Bas plusieurs Républiques, & de rétablir non seulement la liberté de l'élection au Trône de l'Empire, mais encore aux Royaumes de Hongrie & de Bohême, & à quelques autres Etats, dont la Maison d'Autriche s'étoit fait comme un patrimoine: on se proposoit de détruire par des voyes proportionnées, sa domination en Italie, & l'on comptoit beaucoup sur la bonne disposition, où l'on sçavoit que les Vénitiens & quelques autres Princes de delà les Monts étoient à cet égard. Monsieur de Rosni avoit fait quelque ouverture sur cet article au Cardinal Bufalo Nonce du feu Pape à la Cour de France, & ce Cardinal avoit paru fort goûter la proposition de réünir à l'Etat Ecclesiastique les Royaumes de Naples & de Sicile, qui sont des Fiefs du saint Siége.

Le fondement de cette Ligue étoit, que les Princes qui y entreroient, & sur tout les Roys de France & d'Angleterre ne penseroient point à augmenter leur puissance des débris de la Maison d'Autriche, mais qu'ils tendroient seulement au but principal qu'on se proposoit, qui étoit d'abattre celle de cette Maison devenuë redoutable à toute l'Europe, & à rétablir entre les principales Couronnes une certaine égalité, qui en ôtant la crainte & la jalousie d'une trop grande puissance, maintiendroit la paix entre elles, & affermiroit la tranquillité dans les autres Etats.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roy entretenoit des négociations par tout, & qu'outre celles d'Allemagne dont je viens de parler, Monsieur de Bullion Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Savoye, étoit entré fort avant en traité avec le Duc, pour le mariage de Madame fille aînée du Roy & du Prince de Piémont; qu'on proposa à ce Duc de le rendre maître du Duché de Milan, à l'exception de quelques Places qui étant à la bienséance des Vénitiens, leur se-

Hiſtoire de Leſdiguiéres, l. 8. c. 1

Diverſes Lettres de M de Bullion au 1. T. des Mémoires de Nevers. 4

Guichenon Hiſt. de Savoye.

roient cédées, & à condition que pour le Duché de Milan, il abandonneroit le Duché de Savoye au Roy. Monſieur de Leſdiguiéres fait depuis peu Maréchal de France aprés la mort du Maréchal d'Ornano, fut chargé d'achever ce traité, & il alla s'aboucher pour cet effet avec le Duc de Savoye à Bruſol. Les Vénitiens & les Griſons qui avoient aſſez de ſujet de rompre avec l'Eſpagne pour les entrepriſes faites ſur la Valteline par le Comte de Fuentes, devoient faire irruption dans le Milanez, tandis que le Duc de Savoye y entreroit de ſon côté avec douze mille hommes de pied & deux mille chevaux, outre l'armée que le Maréchal de Leſdiguiéres devoit conduire au-delà des Monts.

Selon le projet propoſé en Angleterre, dont j'ay parlé, les deux Roys du Nort devoient ſe mettre de la partie, dés que le Roy ſeroit entré en action; & jamais la Maiſon d'Autriche ne fut en plus grand péril, & moins en état de réſiſter, veu la foibleſſe du Gouvernement, & des Princes qui en étoient alors les Chefs en Eſpagne & en Allemagne, & qui euſſent été ſi violemment attaquez de tous côtez, & dans des Etats ſi ſéparez les uns des autres. Mais le funeſte accident de la mort du Roy qui arriva ſur ces entrefaites, diſſipa la tempête qui étoit prête d'accabler la Maiſon d'Autriche, & rejetta la France dans les embarras d'une minorité, qui l'obligérent à penſer uniquement à ſa propre conſervation.

Le Roy étoit déja en état de ſe mettre en campagne, & en ſe déclarant hautement pour les droits de l'Electeur de Brandebourg & du Duc de Neuhourg ſur l'article des Duchez de Cléves & de Juliers, il avoit fait demander à l'Archiduc Albert paſſage par le Luxembourg, pour aller chaſſer de Juliers l'Archiduc Leopold; car ce Prince envoyé par l'Empereur, s'étoit ſaiſi de cette Place de concert avec le Gouverneur qui étoit depuis long-temps penſionnaire d'Eſpagne. Une telle propoſition étonna fort l'Archiduc Albert, & il la regarda comme une déclaration de guerre.

Relation du Cardinal Bentivoglio

Le Roy pour donner plus d'autorité à la Reine durant ſa Regence avoit réſolu de la faire couronner avant ſon départ pour l'armée. D'autres affaires plus preſſantes avoient toûjours fait différer juſqu'à ce temps-là cette cérémonie: mais on n'eût jamais crû, qu'elle dût être immédiatement ſuivie d'un accident ſi déplorable. On le devoit d'autant moins apprehender, que depuis long-temps on n'entendoit plus parler de ces déteſtables embuches, qu'on avoit tant de fois tenduës à la vie de ce grand Prince, qui par ſon attachement & par ſon zéle pour la véritable Religion, avoit diſſipé toutes les anciennes préventions de ſes ſujets Catholiques, & en étoit alors plus chéri que des autres: mais il y avoit encore un monſtre en France capable d'un auſſi execrable deſſein, & qui l'éxécuta dans des conjonctures, où la perſonne du Roy ne pouvoit, ce ſemble, être guéres mieux gardée, & paroiſſoit devoir être parfaitement en aſſeurance.

Le couronnement de la Reine ſe fit par le Cardinal de Joyeuſe le Jeudy treiziéme de May avec beaucoup de ſolemnité, de magnificence & d'ordre à ſaint Denis, nonobſtant le mécontentement de quelques perſonnes pour les rangs, & entre-autres de la Reine Marguerite, qui fut avec bien du chagrin contrainte de marcher aprés Madame fille aînée du Roy. Le Comte de Soiſſons poue une ſemblable raiſon, ne voulut point s'y trouver, & s'en alla à la campagne avec la Comteſſe ſa femme. Au. 1610.

L'entrée ſolemnelle de la Reine à Paris ſe devoit faire le Dimanche ſuivant, & en attendant elle revint au Louvre avec le Roy aprés ſon couronnement. Le lendemain ce Prince en qui on remarqua ce jour-là une inquiétude extraordinaire, monta en caroſſe un peu avant quatre heures aprés midi. Il fit mettre le Duc d'Epernon à ſa droite: à la portiére du même côté, étoient Meſſieurs de Lavardin & de Roquelaure, à l'autre portiére le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, & ſur le devant du carroſſe Monſieur de Liancour ſon premier Ecuyer, & le Marquis de Mireheau. Mathieu l. 14.

Le cocher luy ayant demandé où il ſouhaitoit aller, il répondit d'un ton un peu chagrin: *Mettez-moy hors d'ici.* Lorſqu'il fût ſous la premiére porte, il fit ouvrir le caroſſe de tous côtez, circonſtance que je remarque, parce que apparemment ſans cela, il auroit évité le malheur qui le menaçoit. Il fit dire au cocher d'aller à la Croix du Tiroir, & étant devant l'Hôtel de Longueville, il renvoya ſa garde à cheval, ſe faiſant ſeulement accompagner de ſes valets de pied, & de quelques Gentilshommes. Il fit tourner vers le cimetiére de ſaint Innocent, & ſon deſſein étoit aprés avoir fait quelques tours dans Paris, pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine, d'aller à l'Arſenal apprendre à Monſieur de Roſni, que le ſieur d'Ecures luy avoit rendu un compte exact des chemins & des paſſages, par où il devoit conduire ſon armée dans le Duché de Juliers.

Le caroſſe entrant dans la ruë de la Ferronnerie, fut arrêté par un embarras de charettes; & cependant les valets de pied pour paſſer plus aiſément, avoient pris la plûpart par dedans le cimetiére de ſaint Innocent. Deux ſeulement étoient reſtez, dont l'un s'étoit avancé pour faire défiler les charettes, & l'autre s'étoit arrêté pour raccommoder ſa jarretiére.

L'exécrable aſſaſſin qui n'avoit pû faire ſon coup entre les deux portes du Louvre, comme il l'avoit projetté, avoit toûjours ſuivi le caroſſe, & prit pour l'éxécuter le moment de l'embarras, & de l'éloignement de tous ceux qui par leur office devoient être à côté des portiéres:

portiéres. Il s'appelloit François Ravaillac natif d'Angoulême, qui avoit déja évité la potence qu'il méritoit pour un homicide commis dans la perſonne d'un Gentilhomme, & qui avoit donné en quelques occaſions des marques de folie. Ce malheureux ayant mis le pied ſur une des rouës du caroſſe qui étoit arrêté, porta ſi promptement deux coups de couteau au Roy qui liſoit un papier au Duc d'Epernon, qu'à peine ceux qui étoient dans le caroſſe s'en apperçûrent, que par le cri que fit le Roy en diſant : Je ſuis bleſſé. Il luy en porta même un troiſiéme, que le Duc de Montbazon ayant levé le bras pour l'arrêter, reçût dans ſa manche.

Le ſecond coup qui fut mortel, perça un des lobes du poulmon & la veine pulmonaire ; & quoyque quelques-uns ayent écrit, que le Roy n'expira pas ſur le champ, un de nos Hiſtoriens dit qu'il avoit ſçû de quelques-uns des Seigneurs qui étoient dans le caroſſe, que ce Prince n'eut pas aprés le coup deux momens de vie ; & en effet vû l'endroit de la bleſſure, la choſe ne pouvoit être autrement.

Dupleix.

Tous ces Seigneurs furent ſi conſternez, & d'ailleurs le meurtrier fit une contenance ſi aſſeurée, que s'il eût jetté ſon couteau ſous le caroſſe, il eût pu s'échaper : mais il le tint froidement à la main. Un des Gentilhommes ordinaires qui ſuivoit le caroſſe, nommé Saint-Michel l'ayant apperçû, accourut l'épée à la main pour le percer : mais le Duc d'Epernon luy cria ſagement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de ſa tête. Ce malheureux fut ſaiſi & mis par le Duc entre les mains d'un Exempt des Gardes pour être conduit en priſon, & être interrogé ſur ſes complices. Cette conduite du Duc d'Epernon le juſtifie évidemment contre les calomnies que quelques gens répandirent contre ſa réputation au ſujet de cette funeſte mort du Roy : car de quoy la malignité n'eſt-elle point capable à l'égard des Grands en de pareilles rencontres ?

On tranſporta promptement le corps du Roy au Louvre ; & pour calmer le tumulte des peuples, on diſoit en paſſant dans les ruës, que le Roy n'étoit que bleſſé. On fit quelque temps aprés l'ouverture du corps en préſence des Médecins, qui aſſeurérent qu'il avoit toutes les parties nobles ſi ſaines, qu'il eut pû vivre encore trente ans. Ce qui redoubla l'affliction de toute la France, laquelle ne pouvoit trop long temps conſerver un ſi grand & ſi bon Roy.

La conſternation & la douleur de toute la Maiſon Royale ne pouvoit s'exprimer. Paris qui depuis trois jours étoit dans la joye pour le couronnement de la Reine, & dans l'attente des réjoüiſſances qu'on préparoit pour l'entrée de cette Princeſſe, changéa tout à coup de face, & les Arcs de triomphe que l'on voyoit par tout abatre pour y ſubſtituër les préparatifs du deüil & des funerailles, tiroient les larmes des yeux à tout le monde.

L'accablement & la triſteſſe ſe répandirent dans tout le Royaume avec la nouvelle de ce déplorable accident ; & l'on peut dire que les Pompes funebres dont on honora par tout la mémoire de ce grand Monarque, n'eurent rien de plus glorieux pour luy, que la ſincére douleur qui paroiſſoit peinte ſur le viſage de tous ſes ſujets, dont il fût pleuré comme un pére par ſes enfans.

On prit auſſi-tôt des meſures pour faire déférer la Régence à la Reine, tandis que le Corps du Roy expoſé ſelon la coûtume, recevoit les derniers devoirs de toutes les Compagnies ; ſouvent interrompus par les gémiſſemens qui redoubloient à tout moment à la veuë d'un ſi lugubre ſpectacle.

Il fût tranſporté à ſaint Denis le vingt-neuviéme de Juin ; lieu ordinaire de la ſepulture de ſes Prédéceſſeurs.

Le ſieur de la Varenne Gouverneur d'Angers fit ſouvenir la Reine, que l'intention du feu Roy avoit toûjours été que ſon cœur fût donné aux Jeſuites, pour être mis dans leur Egliſe de la Fléche. La Reine qui ſçavoit qu'effectivement telle avoit été la volonté du Roy ; l'éxécuta volontiers. Le Prince de Conty par ſon ordre apporta le Cœur en cérémonie à la Maiſon Profeſſe de Paris ; & le mit entre les mains du Superieur. Un ſi précieux gage de la bonté d'un tel Prince, demeura quelque temps en dépôt dans cette Maiſon ; & fut enſuite conduit au Collége Royal de la Fléche ; par Monſieur le Duc de Montbazon.

Matthieu l. 4.

Nos Hiſtoriens rapportent pluſieurs préſages & prédictions, qu'ils prétendent qu'on eut de cette mort. Pour les prédictions, on ſçait qu'on les invente d'ordinaire aprés coup dans ces ſortes de rencontres, & que ce n'eſt que l'événement qui en fait trouver ou plûtôt imaginer le ſens. Quant aux préſages, il faudroit penétrer plus avant que nous ne pouvons faire dans les vûës de la Providence, pour être obligez de les regarder comme tels ; & de croire que ſon intention eût été de nous marquer inutilement par certains accidens, auſquels d'ailleurs on n'auroit fait nulle attention, un funeſte avenir, contre lequel elle n'étoit pas réſoluë de nous faire prendre des précautions pour l'éviter : mais il paroît conſtant que Prince eut des preſſentimens de quelque malheur, & deſquels peut-être Dieu ſe ſervit, pour le faire rentrer en luy-même. C'eſt ce qu'il y a lieu de préſumer du ſoin qu'il avoit eu de le conſerver en tant d'occaſions perilleuſes, & ce qui ſeroit encore plus à ſouhaiter pour le ſalut de ce grand Roy.

Quoyqu'il en ſoit, un ſiécle entier qui a coulé depuis la mort de cet incomparable Monarque, n'a pû encore effacer dans l'eſprit des François l'idée de ſes Royales qualitez, qui nous a été tranſmiſe par nos péres avec ces deux traits que l'on trouve ſi rarement réünis, de grand Prince, & de bon Prince ;

& qui luy méritérent en même-temps l'admiration de toute l'Europe & la tendre affection de ſes ſerviteurs & de tous ſes ſujets. Le titre de Grand luy fut donné aprés ſa mort comme de concert, même par les nations Etrangéres, & celuy de bon Prince luy fut confirmé bien plus par le regret de ſes peuples, que par les inſcriptions, & par les autres monumens, qui furent faits pour éterniſer ſa mémoire. La valeur & l'habileté dans la guerre fut ce qui brilla le plus en luy, & ce qui luy fit donner ſans contredit, le premier rang parmi tous les Princes de ſon temps: mais j'oſe dire neanmoins, que ce ne furent pas ſes vertus dominantes, ni celles dans leſquelles il excella le plus.

En le ſuivant depuis la journée de ſaint Barthélemy juſqu'à la fin de ſa vie, & dans toutes les ſituations differentes, où il ſe trouva durant ce long intervalle, ce qui m'a paru de plus admirable en ſa perſonne, a été la prudence, avec laquelle il ſe conduiſit dans les diverſes viciſſitudes de bonne & de mauvaiſe fortune, profitant de l'une, & ſe roidiſſant contre l'autre, ſans jamais ſe laiſſer abattre, & trouvant toûjours des reſſources, où il paroiſſoit n'en avoir aucune. Chef d'un parti, où il fut toûjours obligé de ménager le caprice des Grands, dont la plûpart ne le ſervoient que pour établir leur fortune, aux dépens même de l'Etat & de ſon autorité Royale, il ſçût toûjours plier avec dextérité, ſans ſe rendre mépriſable, diſſimuler les fréquens ſujets de chagrin qu'on luy donnoit, s'accommoder au tems & aux humeurs de ſes Généraux & de ſes Miniſtres, engager par ſon exemple les ſoldats ſouvent rebutez & déſeſpérez, aux entrepriſes les plus dangereuſes, & porter quelquefois par ſageſſe ſon courage juſqu'à la témérité, parce que ſouvent denüé d'argent, de munitions, & d'une infinité de choſes néceſſaires pour faire la guerre, c'étoit l'unique moyen de les encourager, & de ſoûtenir parmi eux la réputation de valeur, qui luy étoit abſolument néceſſaire.

De quelle habileté n'eut-il pas beſoin, pour ne point augmenter dans le cœur des Catholiques, la haine qu'on leur avoit inſpirée contre luy, & pour ne pas porter en même-temps ſa modération trop loin à leur égard, afin de ne ſe pas rendre ſuſpect aux Calviniſtes dont il dépendoit? De quels ménagemens ne luy fallut-il point uſer aprés ſa converſion, pour n'irriter ni les uns ni les autres? Quelles précautions ne fut-il point obligé de prendre, pour contenir les factions qui ſe formérent dans ſon Etat durant la guerre contre l'Eſpagne, ſur tout aprés la perte d'Amiens, dont les Huguenots qui refuſérent de l'aider à reprendre cette clef de ſon Royaume, prirent occaſion de luy faire en faveur de leur parti, les propoſitions les plus inſolentes.

Tous ces embarras, où un genie moins fort que le ſien auroit ſuccombé, ne luy ſervirent qu'à affermir ſon autorité; & ce ne fut qu'en s'en démêlant heureuſement, qu'il vint peu à peu à bout de rendre ſouples les Grands de ſon Royaume, de les mettre hors d'état de remuër de ſon vivant, & ce qui en fut une ſuite, de devenir redoutable à tous ſes voiſins, de leur faire la Loy, & d'être en pouvoir de ruiner ſes plus puiſſans ennemis, comme il eût fait ſelon toutes les apparences, ſi la mort ne l'eût prévenu. Ce ſont toutes ces réfléxions qui me ſont dire, que Henri le Grand avoit mérité cet illuſtre titre, plus encore par ſa prudence, que par ſa valeur.

Ce fut cette prudence qui mit en œuvre toutes les rares qualitez qu'il avoit reçûës de la nature, un eſprit vif, pénétrant, fécond, agreable, accort, des manieres engageantes, une franchiſe qui gagnoit les cœurs, une généroſité, une inclination & une facilité à pardonner les injures les plus atroces, & d'une maniére à perſuader ceux qui recevoient le pardon, que la réconciliation de ſa part étoit ſincére, pourvû que leur repentir le fût auſſi.

La conduite qu'il tint depuis ſa converſion montra qu'elle étoit ſans feinte, & de bonne foy: l'avis dont j'ay parlé, qu'il donna aux Venitiens touchant les intrigues d'un Miniſtre de Genéve pour introduire ſa Secte dans la République, en eſt une preuve des plus inconteſtables. Les avantages que les Docteurs Catholiques remportoient ſur les Calviniſtes dans leurs diſpures & par leurs Livres, étoient pour luy des nouvelles toûjours agreables; & il n'avoit point de plus grande joye, que lorſqu'il apprenoit la converſion de quelque Seigneur Huguenot. Il avoit en ſe convertiſſant luy-même, eu intention de protéger les Calviniſtes dans les bornes des Edits; mais ayant fait l'expérience de leur indocilité & de leurs mauvais complots, qui alloient juſqu'à vouloir établir entre eux une eſpéce de République dans le Royaume, il perdit beaucoup de ſon affection pour ceux de cette Secte; & certainement s'il eût vêcu, il fût venu à bout d'abattre peu à peu & ſans violence un parti ſi dangereux, & l'eût mis hors d'état de faire autant de peine, qu'il en fit depuis à ſon ſucceſſeur. On doit à ſon zéle & à ſa pieté, une plus grande liberté que les Chrétiens obtinrent alors pour l'exércice de leur Religion à Conſtantinople, où il procura l'établiſſement d'une Maiſon de Miſſionnaires Jéſuites, & empêcha le deſſein que le Grand Seigneur avoit pris, de détruire le ſaint Sepulchre de Jéruſalem. Sainte Marthe. T. 2.

L'incontinence étoit un défaut de ce Prince trop public, pour le pouvoir diſſimuler. Il condamnoit luy-même ſon foible en cette matiére, & écoûtoit ſans ſe fâcher, les remontrances de ceux qui avoient par leur caractére quelque droit de luy en faire, & même de quelques uns de ſes Miniſtres, & ſur-

tout du Duc de Sully, étant perſuadé qu'il le faiſoit par affection pour ſa perſonne.

Il fut blâmable par un autre endroit ; c'étoit ſur l'article des duëls, ſurquoy ſes diſcours n'étoient pas toûjours aſſez conformes à ſes Ordonnances ; & ils furent cauſe par cela même de la continuation de ce déſordre.

On luy a encore reproché un peu d'avarice ; & c'étoit peut-être par comparaiſon avec les profuſions indiſcrétes de ſon Predéceſſeur.

Il eſt certain que depuis la paix de Vervins il amaſſoit beaucoup d'argent : mais il eſt vray auſſi, qu'il s'en ſervoit pour payer ſes dettes qui étoient exceſſives ; & l'on voit par les entretiens qu'il avoit de temps en temps avec le Duc de Sully Sur-Intendant des Finances, qu'il ſe propoſoit encore dans ſes épargnes un autre but, qui étoit de ſe mettre en état, non ſeulement de réſiſter à ſes ennemis, mais encore de les attaquer, quand il le jugeroit à propos pour le bien de ſon Royaume ; & il étoit en effet au moment de le faire, lorſqu'il fut aſſaſſiné.

Mémoires de Sully.

Il reforma pluſieurs abus que la licence des guerres civiles avoit introduits dans tous les Ordres du Royaumes. Il penſoit ſerieuſement à faire fleurir le commerce en France, & avoit charge le Préſident Janin durant ſes negociations de Hollande, de traiter avec quelques Hollandois, pour les établir dans les Ports de France, & s'en ſervir pour le trafic dans les Indes. Il écoutoit volontiers & favoriſoit ceux qui luy propoſoient de nouvelles inventions pour la perfection des Arts. Il avoit garni les frontiéres d'armes & de Magazins, & connoiſſant la foibleſſe de la France ſur la mer, il penſoit à fortifier les Ports, & à conſtruire des Vaiſſeaux.

Il augmenta les Bâtimens du Louvre, ceux de Fontainebleau, de ſaint Germain-en-Laye, & de quelques autres Maiſons Royales. Il commença la communication des rivieres de Seine & de Loire par le canal de Briare, & pluſieurs autres ouvrages pour la commodité du Public. Il inſtitua deux Profeſſeurs en Théologie dans l'ancien Collége de Sorbonne, & fonda l'Univerſité d'Aix en Provence. Il avoit formé le deſſein d'une Academie pour pluſieurs jeunes Gentilshommes en ſon Collége Royal de la Fléche, qu'il affectionnoit beaucoup, & il vouloit faire partout refleurir les Lettres pour l'avantage de la Religion.

Il eut un grand diſcernement dans le choix de ſes Miniſtres, & de ceux qu'il employoit dans les affaires d'Etat. Meſſieurs de Belliévre, de Sillery, de Villeroy, Janin, de Sully furent ceux auſquels il eut le plus de confiance. Il érigea en faveur de ce dernier la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie en Office de la Couronne ; & l'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France de plus grands hommes d'Etat, que ceux que je viens de nommer, & en ſi grand nombre.

Il érigea en Duché-Pairie Aiguillon en faveur de Henry de Lorraine fils du Duc de Mayenne, Fronſac pour François d'Orleans Comte de ſaint Paul, Ventadour pour Anne de Lévi, Biron pour Charles de Gontaut, Thoüars pour Claude de la Trimoüille, Rohan pour Henri de Rohan Sully pour Maximilien de Bétbune Marquis de Roſny.

Ce Prince étoit d'une ſtature médiocre : mais bien pris dans ſa taille, d'un viſage agreable & majeſtueux : il avoit le tint vermeil, le nez aquilin, les yeux vifs, le front large, le poil brun, mais qui avoit commencé à griſonner dés l'âge de trente-trois ans ; ce qui étoit arrivé *parce que le vent de ſes adverſitez avoit commencé de bonne heure à ſouffler contre luy*. C'eſt ainſi qu'il s'exprimoit. On luy attribuë beaucoup de ces ſortes de bons mots. Il ſe piquoit en effet d'en dire ſouvent : communement il y réuſſiſſoit bien, mais tous n'étoient pas également heureux.

On luy éleva pluſieurs Monumens, même dans les Pays étrangers ; & ſa ſtatuë Equeſtre en bronze que l'on voit aujourd'huy à Paris au milieu du Pont-Neuf, fut faite par les ordres des Grands Ducs Ferdinand & Coſme de Médicis.

Il mourut dans la cinquante-huitiéme année de ſon âge, la trente-huitiéme de ſon regne en Navarre, & la vingt & uniéme depuis ſon avénement à la Couronne de France.

Il n'eut point d'enfans de ſon premier mariage avec la Reine Marguerite ſœur de Henri III. mais il eut trois fils de ſa ſeconde femme Marie de Médicis, ſçavoir le Roy Loüis XIII. ſon ſucceſſeur, le Duc d'Orleans qui ne vécut que quatre ans, & Gaſton Jean-Baptiſte Duc d'Anjou depuis Duc d'Orleans qui luy ſurvécut long temps. Il eut auſſi trois filles du même mariage ; ſçavoir Eliſabeth qui épouſa l'Infant d'Eſpagne depuis Roy ſous le nom de Philippe IV. Chriſtine Ducheſſe de Savoye par ſon mariage avec Victor Amédée Prince de Piémont, & Henriette Reine d'Angleterre par ſon mariage avec le Prince de Galles qui fut depuis Charles I. du nom Roy de la grande Bretagne.

Il eut auſſi pluſieurs enfans naturels, premiérement de Gabrielle d'Etrées Marquiſe de Monceaux & puis Ducheſſe de Beaufort, ſçavoir Ceſar Duc de Vendôme, Alexandre de Vendôme Grand Prieur de France, & Catherine Henriette qui fut mariée à Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf.

Secondement de Henriette de Balſac d'Entragues Marquiſe de Verneuil, il eut Henri de Bourbon qui fut nommé à l'Evêché de Mets, & fait Abbé de ſaint Germain des Prez & de Tyron, & ayant renoncé à ſes Bénéfices, ſe maria & prit le titre de Duc de Verneüil : Il en eut encore Gabrielle qui épouſa Bernard de Nogaret Duc de la Valette.

Troiſiémement de Jacqueline de Beuil Comteſſe de Moret, il eut Antoine de Bourbon Comte de Moret, qui fut tué ſous le re-

gne ſuivant à la journée de Caſtelnaudari, ſelon que le racontent les Hiſtoires de ce temps-là. Elles ont été contredites par une autre * qui a paru depuis quelques années, ſelon laquelle ce Prince ſe ſauva de la déroute, & ſe fit Hermite, & eſt mort en Anjou, l'an 1691. en odeur de ſainteté. L'Auteur ſur ce ſujet rapporte pluſieurs conjectures, & fait beaucoup de fond ſur la grande reſſemblance de viſage, que cet Hermite avoit avec le Roy Henri IV. Il eſt certain qu'il dit des choſes qui donnent bien de la vraiſemblance à ce fait.

Vie d'un Solitaire inconnu, par le ſieur Grandet.

Enfin Henri IV. eut de Charlotte des Eſſarts Dame de Remonratin, deux filles, Jeanne, & Marie-Henriette de Bourbon. La premiére fut Abbeſſe de Fontevraud, & l'autre de Chelles.

ERRATA DU TROISIE'ME VOLUME.

Colonne 13 lig. 59 fut fit ſuſpendre cette réſolution, *liſez* : la fit ſuſpendre.
Col. 16 lig 42 qu' nneles, *l.* qu'on ne les.
Col. 69 lig 25 ainſi que l'ai déja dit, *l.* ainſi que je l'ai déja dit.
Col 85 lig 28 Gouvernoeue. *l.* Gouverneur.
Col. 201 lig. 41 à la vûë des Genes, *l.* à la vûë de Genes.
Col. 251 lig. 55 l'Emperene, *l.* l'Empereur.
Col. 247 lig. 28 ou l'on l'aſſoroit, *l.* où l'on l'aſſuroit.
Col. 311 lig. 10 dans un Iſle, *l.* dans une Iſle.
Col. 314 lig 47 trente mil'e, *l* trente mille.
Col 316 lig. 56 & Guiſe même t'étant contenté, *l.* s'étoit contenté.
Col. 443 lig. 57 à ſon arrivae, *l* à ſon arrivée.
Col. 4442 la marge proviſioelle, *l* proviſionelle. Item nans, *l.* dans Item Bioliotheque, *l.* Bibliouheque.
Col. 452 lig. 24 Moenins, *l.* Monnerins.
Col 458 lig. 4 printepn, *l.* printemps.
Col. 459 lig 9 Angleſterre, *l* Angleterre.
Col. 464 lig. 26 JJ. *l.* II.
Col 488 lig. 11 Auſter, *l.* Aiciter.
Col. 489 lig 50 ceux qui ſe préparoient, *l* qu'ils ſe préperoient;
Col 490 lig. 3 deſarma, *l.* deſarmât.
Col 491 lig. 46 den ſort, *l.* d'en ſortir.
Col. 518 lig. 1 ce. *l.* ces.
Col. 161 lig. 15 murmrues, *l.* murmures.
Col. 610 lig. à la marge la Popeliniere, *l.* la Popeliniere.
Col. 624 lig. 59 de ce que Roy, *l* de ce que le Roy.
Col. 629 lig 24 fut l'avis qu'il en eut pris le parti, *l.* fut l'avis qu'il en eut, pris.
Col. 638 lig. 21 du Papé. *l.* Pape.
Col. 845 lig 12 la furete, *l.* furetè.
Col. 657 lig. 16 decouvrirent piéges, *l* découvrit ces piéges,
Col. 668 lig 43 Capuion. *l.* Capuion.
Col. 695 lig. 27 le bien de l'eat, *l.* de l'Etat.
Col 723 lig. 55 & convaincu, *l* convaincu.
Col 736 lig. 7 Coeille, *l.* Conеille.
Col 748 lig. 27 il ſe rendirent, ils ſe rendirent.
Col. 759 lig. 25 en faiſant, *l.* en faiſant.
Col. 781 lig 9 de le part, *l.* de la part
Col. 811 lig. 61 Damoiſeau, de Commerci. *lezez* la virgule.
Col. 829 lig. 59 Prince de Sang, *l.* Prince du Sang.
Col. 840 lig. 13 la Déiue, *l.* la Diéte.
Col. Ibid lig 16 Droit Eccleſiaſtiques, *l.* Droit Eccleſiaſtique.
Col. 879 lig. 30 Duc de Savy, *l.* Duc de Savoye.
Col. 886 lig. 59 aux dépens de Religieux, *l.* aux dépens des Religieux.
Col. 958 lig. 4 il'continua ſa mach-, *l.* la marche.
Col. 939 lig. 48 il en coroit, *l.* couroit.
Col. 972 lig. 51 pour défend retant, *l.* pour défendre tant.
Col. 981 lig. 13 Moncon out, *l.* Montcontour.
Col. 984 lig. 60 qui dedemandoient, *l.* qui demandoient.
Col, 990 lig 41 Maillé-Brechait, *l.* Maillé-Benhart.
Col. 991 lig. 18 ſeulment, *l.* ſeulement.
Col. 1049 lig. 49 de la Capetuation, *l* de la Capitulation.
Col. 1051 lig. 4 recevir, *l.* recevoir.
Col. 1061 lig 10 ao paſſions, *l.* aux penſions.
Col. 1070 lig 56 Seigneur de la Lucerne, *l.* de la Luſerne.
Col. 1074 lig. 42 Apouchaire, *l.* Apotiquaire.
Col. 1083 lig. 44 naturalité. *l* naturalité.
Col. 1101 lig. 19 ils étoient trouvez été, *l.* ils s'étoient trouvez être.
Col. 1185 lig 20 Maiſon Guiſe, *l.* Maiſon de Guiſe.
Col. 1178 lig 36 Inſi, *l.* Inſi.
Col. 1157 lig. 37 Général des Aemes, *l.* Général des Armées.
Col. 1161 lig 32 exeuſe *l.* excuſe.
Col. 1176 lig. 36 Duc d'Alençon, *l.* Duc d'Anjou.
Col. 1193 lig 19 peuſat *l* penſât.
Col. 1194 lig. 64 quelque autres Places, *l.* quelques autres Places.
Col 1195 lig. 50 Cavetiers, *l.* Cavaliers.
Col. 1197 lig 42 expederion. *l.* expédition.
Col. 1197 lig. 46 Prince, *l* Prince.
Col. 1202 lig. 57 il témoigna Duc de Guiſe, *l.* il témoigna au Duc.
Col 1209 lig. 20 pour lui, *l.* pour luy.
Col. 1216 lig 47 Deux cens un mil ôx écus, *l* un mille.
Col. 1221 lig. 16 immancablement. *l.* immanquablement,
Col. 1230 lig. 63 gaurre, *l* guerre.
Col. 1232 lig. 53 cheveaux, *l* chevaux.
Col 1238 lig 32 pas ſes o dres, *l.* par ſes ordres.
Col 1241 lig. 51 Xaintongey, *l.* Xaintonge, y envoya.
Col. 1247 lig. 32 l'extrait, *l.* l'extrait.
Col. 1249 lig. 18 condamenerent, *l.* condamnerent.
Col. 1286 vulans. *l.* vaillans.
Col. 1271 lig. 20 mille homme, *l.* mille hommes.
Ibid. lig. 34 étoit deſti, *l* étoit deſtiné,
Col. 1274 lig. 62 aclibration. *l.* délibération.
Col. 1318 lig. 51 Marhande, *l* Marchands.
Col 1332 lig. 52 au maux, *l.* aux maux.
Col. 1317 lig. 14 aupres, *l.* auprès.
Col. 1342 lig. 61 il travaillos, *l* il travailloit;
Col. 1400 lig 1 le deuxi m:, *l.* le deuxiéme.
Col. 1406 lig. 28 l'emportoit. *l* l'emportoit.
Col. 1413 à la marge, du Dupleſſis-Mornai, *l.* de Dupleſſis-Mornay.
Col. 1441 lig 46 cojoint, *l.* conjoint.
Col. 1448 lig 39 de Ligue. *l.* de la Ligue,
Col. 1447 à la marge Cayet, *l.* Cayet.
Col. 1452 lig. 64 quatiers, *l.* quartiers.
Col. 1403 lig. 33 exhoroit, *l.* exhortoit.
Col 1471 à la marge 1350, *l.* 1390.
Col. 1488 lig. 12. en le dédommagement, *l.* en dédommagement,
Col. 1489 lig. 24 ucarie, *l.* Marie.
Col. 1491 lig. 17 tout teculier, *l.* tout particulier,
Col. 1528 lig. 54 edroit, *l.* endroit.
Ibid. lig 55 elle avoit valoris, *l.* alors.
Col. 1550 lig. 12 accompagnée, *l.* accompagné,
Col. 1536 lig 31 Geſtivaudan, *l.* Greſivaudan,
Ibid. lig. 37 quitterent, *l.* quitterent.
Col. 1537 lig. 52 ſur leux, *l* ſur eux.
Col. 1551 au bas, *l* printemps, *l.* le Printemps.
Ibid. lig. 40 une grand partie, *l.* une grande partie
Ibid. lig. 63. la déliberation, *l.* la déliberation.
Col. 1599 lig. 52 pour maintenir, *l.* maintenir. avec avec hauteur, *l.* avec hauteur.
Col. 1602 lig. 31 c'eſt réponie, *l.* cette réponſes
Col. 1609 pour traier, *l* pour traiter.
Col. 1612 ligne 52 & ure, *l.* jure.
Col. 1624 ligne 5 leurs Souverains, *l.* leur Souverain.
Col. 1626 lig 11 Secretaire, *l.* Secretaire.
Col. 1638 lig. 28 aprés avoir eu tout concerté, *l.* aprés avoir tout concerté.
Col. 1666 lig. 51 à porte ſaint Denis, *l.* à la porte ſaint Denis,
Col. 1667 lig 40 que Roy, *l.* le Roy.
Col. 1686 lig. 37 & la haine, *l.* à la haine.
Col. 1689 lig. 31 à domination, *l.* la domination;
Ibid. lig 40 conjureat, *l* conjurerent.
Col. 1697 lig 36 au payement, *l* aux payemens;
Col. 1700 lig. 24 l'Evêque de ris, *l.* de Paris,
Ibid. lig 39 Epeico, *l* Epiſcopaux.
Col. 1718 lig 35. les nluſtres, *l.* joſulres.
Col. 1726 lig. 18 monleaux, *l.* Monceaux.
Col. 1762 lig. 33. ſe roumont. *l.* ſe retournoit;
Col. 1764 lig. 14 caaulx, *l.* Caſaulx.
Col. 1785 lig 22 jurer l'unioo, *l.* jurer l'union.
Col. 1823 lig. 18 émeu, *l.* émeut.
Col 1824 lig. 27 le Roy. *l.* & le Roy.
Col. 1833 lig c dluc exacte, *l.* plus exacte;
Col. 1840 lig. 14 du Cateau, *l.* de Cateau.
Col. 1848 lig. 62 L'pfante, *l.* l'Infante.
Col. 1889 lig 33. pour s'eſſayer nouveau, *l.* de nouveau;
Col. 1899 lig 65 les pas mutins, *l.* les plus mutins.
Col. 1923 lig. 55 le teme qui n'étoit, *l.* qu'il n'étoit.
Col. 1913 lig. 16 David. *l.* Davi.
Col 1949 lig. 27 qu'on ſçauroit, *l.* qu'on auroit.
Ibidem. lig. 28 le puna, *l.* punit
Col. 1987 lig. 43 & les opinions furent partgées, *l.* partagées;
Col. 2002 lig. 48 & de faire tendre. *l.* de faire rendre.
Col. 2009 lig. 31 tenvoyé, *l.* renvoyé.

FIN.

TABLE
DU REGNE
DE
FRANCOIS PREMIER.

A.

André de Foix Seigneur de Lesparre, frere du Maréchal de Lautrec, eſt fait General de l'armée en Navarre, 71. il prend la ville de Pampelune & aſſiege la Citadelle; la prend & ſe rend maître de preſque toute la Navarre; il aſſiege Logrogno en Caſtille, 72. il leve le ſiége & eſt défait par l'armée d'Eſpagne 73. André Doria quitte le parti de France pour prendre celui de l'Empereur, 247. 250. il conduit un convoi à Naples pour les Imperiaux, 250
Angleterre, elle ſe ſouſtrait à l'obéiſſance du Pape, 293
Anne de Montmorency favori du Roy, 2. il ſe jette dans Mézieres pour la défendre, 78. il défait les ennemis, 102. il force la ville de Novare, 104. il marche à la tête des Suiſſes au combat de la Bicoque, 106. il court riſque de la vie dans ce combat, 107. il eſt fait Maréchal de France, 133. il eſt pris priſonnier à la bataille de Pavie, 176 il porte au Roy la nouvelle de la Ligue conclue pour ſa délivrance entre la Regente & le Roy d'Angleterre, 190. il va recevoir les deux fils du Roy, dont le retour d'Eſpagne avoit été ſtipulé dans le traité de Cambray, 269. il eſt fait Généraliſſime des troupes Françoiſes au ſujet de l'entrée de l'Empereur en Provence, & ſe campe prés d'Avignon, 327. il force le pas de Suze, 352. il eſt fait Connetable de France, 317. il eſt diſgracié, & ſe retire à Chantilly, 370
Antoine de Crequy Seigneur de Pondormi, ſa valeur à la journée de la Bicoque, 108. il ſe jetta dans Cremone, ſa valeur & ſa conduite contre les ennemis en Picardie, 141. il force le paſſage de Neaſ-foſſé aux Pais bas; 177. il perit par un étrange accident, 180
Antoine de Lettes Seigneur de Montpeſat eſt envoyé en Angleterre, 76. il entreprend la défenſe de Foſſan contre l'armée d'Antoine de Léve, 322. il rend la place par une capitulation fort honorable, 325. il eſt diſgracié au ſujet du mauvais ſuccés du ſiege de Perpignan, 380
Antoine de Léve ſoûtient le ſiége de Pavie contre le Roy 163. il fait des conquêtes dans le Milanez, 213. il défait le Comte de S. Pol & le prend priſonnier, 261. il fait le ſiege de Foſſan, 322 il court un grand danger durant ce ſiege, 323. la place lui eſt rendue, 325. il a la principale autorité ſous l'Empereur dans l'armée de Provence, 328. il meurt. 334
Antoine du Prat premier Preſident du Parlement de Paris eſt fait Chancelier de France, 2. on lui attribuë le traité touchant le concordat, 43. il accompagne le Roy dans ſa premiere entrevûë avec le Roy d'Angleterre, 66
Antoine Eſcalin, dit le Capitaine Polin & depuis le Baron de la Garde, envoye en Turquie, rétablit la bonne intelligence entre le Roy & Soliman, 389. il commande les Galeres dans l'expedition d'Angleterre, 465

B.

Barthelemy d'Alviane, ſa valeur. Il arrive ſur la fin de la bataille de Marignan & acheve de défaire les Suiſſes, 50. ſa mort, 26
Bataille de Ceriſole, 401. de Marignan, 57. de Pavie, 171
Bicoque, champ de bataille, 107
Blaiſe de Montluc eſt envoyé par le Comte d'Enguyen à la Cour, 397. il obtient du Roy la permiſſion pour la bataille contre les Imperiaux, 399. il ſe diſtingue à la bataille de Ceriſoles à la tête des enfans perdus, & eſt fait Chevalier de la main du Comte d'Enguyen, 406
Boutieres, Commandant en Piémont, y prend quelque places, 391. il ſe retire chez lui mécontent, 392 il commande l'avant garde à la bataille de Ceriſoles, 401

C.

Cambray appellé par le Doge André Gritti, le Purgatoire des Venitiens, 265. il eſt reduit ſous la domination de la Maiſon d'Autriche, 389
Camiſade, origine de ce nom, 247
Ceriſoles, champ de la Bataille, 401
Charles, Cardinal de Lorraine eſt envoyé par le Roy de France à l'Empereur pour traiter touchant le Duché de Milan. 314
Charles Duc de Bourbon eſt fait Connétable de France, 5. il commande l'armée pour la conquête du Milanez, 9. ſes exploits à la bataille de Marignan, 17. 21. il eſt fait Lieutenant General dans le Milanez, 29. il prend Hédin, Bapaume & Bouchain, 98. il ſe revolte contre le Roy, cauſe de cette revolte, 223. il traite avec l'Empereur Charles V. 229. il s'echape de France, 231. il entre en France avec une armée & aſſiége Marſeille 155. il ſe brouille avec le Marquis de Peſcaire, 156. il leve le ſiége de Marſeille, 158. il eſt à la tête de l'armée comune e à la bataille de Pavie, 172. il eſt fait Duc de Milan par l'Empereur, 203. il arrive en Italie & oblige François Sforce à lui rendre le Château de Milan. 217. il marche à la tête d'une armée vers Rome, 226. il preſente l'eſcalade à Rome & eſt tué d'un coup d'arquebuſe, 227.
Charles Duc d'Orleans fils du Roy, commande l'armée aux Pais-bas, & ſe rend maître de preſque tout le Duché de Luxembourg, 378. il quitte le Pais-bas ſans les ordres du Roy pour aller à l'armée de Rouſſillon, 379. il rentre dans le Luxembourg, & en fait de nouveau la conquête, 382. il meurt, 421.
Charles III. Duc de Savoye donne divers ſujets de mécontentement au Roy de France, 197. il eſt depoüillé de ſon Duché de Savoye, de la Breſſe & du Bugey, 300. Il eſt obligé d'abandonner le Piémont aux François & de ſe retirer à Nice, 344. ſa deviſe, 363. il fait faire une inſcription odieuſe pour la France au ſujet du ſiége de Nice; il prend Mondevis, 391
Charles d'Autriche Prince d'Eſpagne ſe ménage avec le Roy de France, 5. il prend le titre de Roy d'Eſpagne aprés la mort de Ferdinand, 36 caractere de ce jeune Prince, 39. il traite avec le Roy de France, 38. il part des Pais-bas & arrive en Eſpagne, eſt couronné Roy d'Eſpagne. 50. il regagne le Cardinal Volſey & le remet dans ſes interêts, 54. ſes intrigues pour être élû Empereur, 59. il eſt élû Empereur Charle V. du nom, 64. 85. il laiſſe en Eſpagne pour adminiſtrateur de ſes Etats le Cardinal Hadrien. il arrive en Angleterre, regagne le Cardinal Volſey & le Roy d'Angleterre par ſon moyen, 69. il ſe fait couronner à Aix la Chappelle, 70. il envoye une armée contre Robert de la Mark & l'oblige à demander quartier, 76. il fait la guerre à la France, 77. il fait ligue avec le Pape contre les François, 83 il paſſe en Angleterre & de là en Eſpagne, 124. il fait ligue avec le Pape & les Venitiens contre la France, 132. il aſſiége Fontarabie & la prend, 144. il affecte beaucoup de moderation au ſujet de la nouvelle de la priſe du Roy de France, 180. il délibere ſur la maniere dont il en uſera avec le Roy de France priſonnier, 186. il refuſe de voir le Roy de France ſon priſonnier, 190 il viſite le Roy attaqué d'une dangereuſe maladie, 230. il conclut avec le Roy de France le traité de Madrit pour la délivrance de ce Prince, 209. il prend le deüil au ſujet du ſaccagement de Rome par ſes propres troupes, 228. il fait ſon accommodement avec le Pape, 232. il fait la paix avec le Roy, 263. il accorde aux Lutheriens la liberté de conſcience juſqu'à un Concile Général, 284. il va à la tête d'une armée contre Soliman Empereur des Turcs, & l'empêche de rien entreprendre, 284. il a une entrevûë avec le Pape, *ibid* le ſuccés de ſes armes en Afrique, 300. il amuſe le Roy de France au ſujet du Duché de Milan, 301. 306. il va à Rome, 307. il harangue en preſence du Pape & des Cardinaux contre le Roy de France d'une maniere tres-violente, 309. il donne des éclairciſſemens & met des adouciſſemens à ſa harangue en parlant à l'Ambaſſadeur de France, 313. il ſe diſpoſe à entrer en France à la tête de ſes troupes, 312. il rend le Roy odieux en Allemagne, 318. il entre en Provence à la tête d'une armée 327. il fait inveſtir Marſeille par le Duc d'Albe 331. il décampe pour repaſſer les Alpes, 334. la plus grande partie de ſon armée perit, il arrive en Piemont, 335. il repaſſe en Eſpagne, 344. il fait une tréve avec le Roy de France, 354. la tréve eſt prolongée, 357. il fait une tréve de dix ans avec le

Roy de France, 362. il a une entrevûë avec ce Prince, 363. il demande au Roy permiſſion de paſſer par la France pour reduire les Gantois qui s'étoient revoltez, 366. il eſt reçû à Paris, 367. ſon peu de diſpoſition à l'égard du Roy de France, 389. il fait le ſiége d'Alger, & eſt obligé de le lever, 376. il ſe ligue avec le Roy d'Angleterre contre la France, 384 il marche contre le Duc de Clevres, & l'oblige à implorer ſa clemence, 384 ſon armée fait en même temps les ſiéges de Guiſe & de Landrecy, abandonne celuy de Guiſe, 385. il leve le ſiége de Landrecy, 388. il bâtit une Citadelle à Cambray qui demeure pour toûjours à la maiſon d'Auſtriche, 389. il déclame contre le Roy à la diete de Spire au ſujet de ſon alliance avec Soliman, 392. il fait déclarer la guerre à la France au nom de l'Empire, 394. il ſe rend maître de Luxembourg, 402. il prend Commercy & quelques autres petites places & vient aſſiéger S. Dizier. 409 il prend ſaint Dizier par capitulation; 413. il fait la paix avec le Roy, 417. ſes ſoins pour la convocation d'un Concile General de concert avec le Roy de France, 428

Charles de Coſſé Seigneur de Briſſac, ſe diſtingue au ſiége de Perpignan, 379. il eſt Général de la Cavalerie Legere & défait le Sieur de Liques un des Generaux de l'Empereur, 382. il charge avec ſuccés l'arriere garde des Imperiaux, 385. il ſe ſignale dans le retraite de l'armée Françoiſe, 388

Charles de Luxembourg Comte S. Pol, commande la retraite de la Seſſia aprés la bleſſure de l'Amiral Bonnivet & du Chevalier Bayard, 150. il reprend la toute de France, 152. il prend Pavie d'aſſaut, 254. & divers autres places, 255. il eſt défait par Antoine de Leve & pris, 262. il s'empare de preſque toute la Savoye, 344

Cheredin dit Barberouſſe aſſiége Nice avec le Comte d'Enguin. 390

Claude, Comte de Guiſe frere du Duc de Lorraine commande les Lanſquenets à la bataille de Marignan, 14 il eſt retiré couvert de bleſſures de deſſous un tas de morts, 21. il couvre la Champagne & la Bourgogne contre les Allemands, 139. il défait leur arriere garde, 140. il defait des Paiſans fanatiques d'Allemagne en Alſace, 185. il commande l'armée des Pais-bas ſous le Duc d'Orleans, 278. il prend Monmedy, 379

Claude d'Annebaut depuis Amiral & Maréchal de France défend Turin contre les Imperiaux, 341. il fait lever le ſiége, 344 il jette du ſecours dans Terouenne aſſiegée, & eſt pris au retour, 348. il eſt mis dans la miniſtere à la place du Connétable de Montmorency, 375. il commande l'armée de Rouſſillon ſous le Dauphin, 378. il va commander en Piémont, 380. il preſente la bataille ſur mer aux Anglois qui la refuſent, 435. fait deſcente dans l'Iſle de Vigth, 437

Combat de la Bicoque, 107

Concile General aſſemblé à Trente, 429. ouverture de ce Concile, 434

Concordat entre le Pape Leon X. & François I. touchant la nomination des Benefices, 28. il eſt enregiſtré au Parlement malgré les oppoſitions, 47

E.

Erard de la Mark Evêque de Liege, rompt les meſures du Roy pour l'élection à l'Empire, 60

Execution de Carreres & de Merindol, 412

F.

Fanatiques d'Allemagne, défaits par Claude Comte de Guiſe, 185.

Ferdinand Roy d'Eſpagne unit le Royaume de Navarre à la Couronne de Caſtille, 3 ſa mort & ſon caractere, 30

Ferdinand frere cadet de Charles Roy d'Eſpagne a un parti qui projette de le faire Roy d'Eſpagne, 37

Ferdinand de Tolede Duc d'Albe, ſon genie vaſte, altier & dur, 186. il défend Perpignan contre l'armée Françoiſe, 379. il fait lever le ſiege, 380

Foſſan aſſiegé & défendu par Montpeſat, 322

Fontarabie défendë par Lautrec, 143

François Comte d'Angoûlesme & Duc de Valois, Roy de France I. du nom, Colomne premiere. 1. il traite avec le Roy d'Angleterre, 3. & avec la Republique de Veniſe, 4. il s'avance juſqu'à Lion avec une partie de ſon armée, 8. il y déclare Louiſe de Savoye ſa mere Regente du Royaume, 9. il s'ouvre un nouveau paſſage en Italie, 10. il entre en Italie, ſe rend maître de Novare, 15 il traite avec les Suiſſes qui luy manquent de parole, 14. il eſt attaqué par les Suiſſes, 17. il combat à la tête de ſes troupes la pique à la main, & repouſſe les Suiſſes, 18 il ſe trouve la nuit tout proche d'un bataillon Suiſſe, 19. il gagne ſur les Suiſſes la bataille de Marignan, 20. il ſe rend maître de la ville de Milan, & de preſque toutes les places du Milanez, 23. il fait ſon entrée dans Milan aprés la conquête de tout le Milanez, 24. il a une entrevûë avec le Pape à Boulogne 26. il fait le fameux concordat avec le Pape touchant la nomination des Benefices, 28. il remet les Suiſſes dans les interêts de la France, 29. il traite avec Charles Roy d'Eſpagne, 38 il fait la paix avec l'Empereur Maximilien, 40. il fait un nouveau traité avec tous les Cantons Suiſſes, appellé le traité de la paix perpetuelle, 42. il renouvelle ſon alliance avec la Republique de Veniſe, fait épouſer Madelaine de Boulogne ſa couſine à Laurent de Medicis pour s'attacher le Pape, 48. il envoye du ſecours à Jean Roy de Danemarc contre les Suédois, 52. il penſe à faire enregiſtrer le Concordat, 53. il trouve de grandes oppoſitions à cet enregiſtrement, 55. il fait une rude reprimende aux deputez du Parlement ſur ce ſujet, 56. il ôte au Parlement la connoiſſance des procés touchant les Evêchez, Abbayes, &c. & l'attribue au grand Conſeil, 58. il regagne Volſey Archevêque d'York, & fait un traité avantageux avec l'Angleterre, 51. ſes intrigues pour être élû Empereur, 57. il va en Picardie pour une entrevûë avec le Roy d'Angleterre, 66. magnificence de ſon équipage & de ſa ſuite dans l'entrevûë qu'il a avec le Roy d'Angleterre, 66. il ſe détermine à attaquer la Navarre, 70. il envoye une armée en Navarre, 71. il entre dans les Pais-bas à la tête de ſon armée, 80. il prend Bouchain, 81. il fait enlever & fondre la groſſe d'argent que Louis XI. avoit fait faire au tombeau de S. Martin à Tours, 115. il refuſe la tréve propoſée par le Roy d'Angleterre, 116. la revolte du Connétable de Bourbon l'empêche de marcher en perſonne en Italie, 133. il vient à la tête d'une armée au ſecours de Marſeille, & fait lever le ſiége, 158. il prend la deſſein de reconquerir le Milanez, & fait Loüiſe de Savoye ſa Mere Regente du Royaume, 160. il ſe rend maître de Milan, 161. il bloque le Château, 162. il met le ſiége devant Pavie, 163. il attend les ennemis devant Pavie, 171. il eſt attaqué dans ſon camp devant Pavie, 172. il eſt bleſſé & pris, 174. il eſt mis en priſon à Pizzighitone, permet au Duc de Bourbon de le venir ſaluer, 176. il eſt tranſporté en Eſpagne, 189. il tombe dangereuſement malade à Madrit, & eſt viſité par l'Empereur, 190. il ſigne le traité de Madrit pour ſa délivrance aprés avoir proteſté juridiquement & ſecrettement contre ce traité, 209. il eſt fiancé avec Eleonor Reine doüairiere de Portugal, part d'Eſpagne pour retourner en France, 209 il arrive ſur le bord de la riviere d'Andaye, & eſt délivré en donnant ſes deux fils Otages en Otage, 210. il ſigne une ligue avec le Pape, les Venitiens & le Duc de Milan, 213. il déclare la guerre à l'Empereur conjointement avec le Roy d'Angleterre, 239 il propoſe à l'Empereur de finir leur querelle par un duel, 240. il épouſe Eleonor Reine doüairiere de Portugal, 281. il ſe ſert de la paix pour raames les Etudes & merite le titre de Reſtaurateur des Lettres en France, 289. il fait l'union du Duché de Bretagne à la Couronne de France ſur la requiſition des Etats de Bretagne, 271. il fait un changement dans la Milice Françoiſe en établiſſant les legions qui devoient être chacune de ſix mille hommes, 274. il a une conference avec le Roy d'Angleterre, 282. il traite avec le Pape pour le mariage de Duc d'Orleans ſon fils avec Catherine de Medicis nièce du Pape, 287. il demande au Pape une entrevûë, 289. il vient trouver le Pape à Marſeille & y conclut le mariage de ſon ſecond fils avec Catherine de Medicis, 290. il tâche d'empêcher la rupture entre la Pape & le Roy d'Angleterre, 291 il ſe plaint à tous les Prince de l'Europe de l'attentat commis contre Merveille ſon envoyé à la Cour de Milan, 295 il fait une ſevere juſtice des Sectaires qui commençoient à dogmatiſer dans le Royaume, 298 il eſt ſollicité par Marguerite Reine de Navarre ſa ſœur de faire venir à la Cour Melanchton, en eſt detourné par le Cardinal de Tournon, 299. il declare la guerre au Duc de Savoye, 300. il enleve au Duc de Savoye une grande partie de ſes Etats, 300. il refuſe la harangue que l'Empereur avoit faite devant le Pape, 315. il fait faire la dégât dans toute la Provence pour ruiner l'armée de l'Empereur, 327. il ſe campe auprés de Valence au ſujet de l'entrée de l'Empereur en Provence, 327. il délibere s'il ſuivra l'Empereur au delà des Alpes, 336 il fait citer l'Empereur à la Cour des Pairs comme ſon Vaſſal, 346. il entre avec une armée en Artois, aſſiege Hedin, le prend & quelques autres places, 347. il fait une tréve pour les Pais-bas, & fait paſſer là quitter le ſiége de Terouenne aux ennemis, 349. il récompenſe les habitans de Terouenne en les déchargeant de tous impôts, 350. il marche en Piémont avec une armée, 351. il fait une tréve avec l'Empereur, 354. il fait ligue avec Soliman Empereur des Turcs, 355. la tréve eſt prolongée, & on traite de la paix, 357. il fait une tréve de dix ans avec l'Empereur, 362. il a une entrevûë avec ce Prince, 363. il traite avec beaucoup d'honneur & de franchiſe l'Empereur qui paſſoit par la France, 367. il ſe laiſſe tromper par l'Empereur, 368 il fait alliance avec les Roys du Nord, 373. il déclare la guerre à l'Empereur, 377. il fait fortifier Landrecy, 381. il s'approche de Landrecy aſſiegé par l'Empereur, 386. il envoye à Spire ſon Apologie touchant ſon alliance avec Soliman, 393. il traite de paix avec l'Empereur, 414; il fait la paix avec l'Empereur, 417. il fait un grand armement de mer au Havre, 422. ſes ſoins pour la convocation d'un Concile General de concert avec l'Empereur, 429 il fait la paix avec le Roy d'Angleterre, 438. il meurt, ſon caractere, 439.

François Dauphin de France âgé de 18. ans meurt à Tournon empoiſonné, 329

François de Bourbon Comte d'Enguyen, prend Arlon dans le Luxembourg, 378. il marche en Provence avec une armée, 389. il manque de ſurprendre le Chateau de Nice, fait le ſiége de la Ville avec Cheredin dit Barberouſſe General de la flotte des Turcs, 390. il prend la Ville, & ne peut prendre le Château, 391. il va commander en Piémont, 392 il

s'empare de Carmagnol, envoye Blaiſe de Montluc au Roy, pour demander permiſſion de donner bataille au Marquis du Guaſt, 397. il gagne la bataille de Cerifoles, 404. il prend pluſieurs places en Piémont, 405.
François de Lorraine Duc d'Aumale, depuis Duc de Guiſe, eſt dangereuſement bleſſé au viſage, auprés de Boulogne, 428
François de Montholon depuis Preſident au Parlement de Paris & Garde de Sceaux, plaide pour le Conétable de Bourbon, 528.
François Marquis de Saluces, eſt fait Lieutenant General en Piémont par le Roy, 317. il trahit le Roy, 320. il eſt tué au ſiége de Carmagnol, 350
François Marie de la Rovere Duc d'Urbin, fait la guerre au Pape & ſe remet en poſſeſſion de preſque tout ſon Duché, 41. 100.
François Guichardin auteur de l'Hiſtoire des Guerres d'Italie, Gouverneur de Regio & de Modéne, traite avec le Maréchal de Foix, 85
François Sforce vient à Pavie 102. il arrive à Milan, & eſt reconnu Duc de Milan, 104 il ſe rend maître du Château de Milan, 119. il reçoit l'inveſtiture du Duché de Milan de la part de l'Empereur, 195. il traite avec la France, le Pape & les Venitiens, 198. il eſt obligé de rendre le Château de Milan au Duc de Bourbon, 217. il permet à un envoyé ſecret du Roy de France de demeurer à la Cour, 294. il fait couper la tête par la crainte de l'Empereur, 591. il meurt, 300
Frederic Electeur de Saxe refuſe l'Empire, & donne ſa voix à Charles Roy d'Eſpagne, 83

G

Gennes ſe rend aux François, 233. elle ſe rend à l'Empereur, 253.
Grille d'argent du tombeau de S. Martin de Tours envoyée à la monnoye par François I. 151
Du Guaſt, le Marquis du Guaſt eſt fait General de l'Armée de l'Empereur en Italie, 344 il fait priſonnier Burie Commandant de Turin 346. il prend Carmagnole, 350. il prend pluſieurs places & inveſtit Pignerol, 351. il fait aſſaſſiner deux envoyez du Roy qui alloient à Veniſe, 374. il perd la bataille de Ceriſoles, 404
Guillaume Duc de Cleves & de Juliers ſe joint au Roy contre l'Empereur, 378. il eſt contraint d'implorer la Clemence de l'Empereur, 384
Guillaume de Naſſau herite de René de Naſſau, de la Principauté d'Orange, &c. 418
Guillaume du Bellay Sieur du Langey eſt envoyé aux Princes Proteſtans d'Allemagne pour une ligue défenſive, 280. il met dans les interêts du Roy, Philippe Lantgrave de Heſſe, 296 il eſt renvoyé en Allemagne, & y ſert utilement le Roy, 318. 319 il eſt fait Gouverneur de Turin, 354. il ſuccede au Commandement du Piémont au Maréchal d'Annebaut, 371. il meurt, caractere de ce Seigneur, 380
Guillaume Gouffier dit l'Amiral de Bonnivet négocie heureuſement en Angleterre 52. il négocie pour faire élire le Roy de France Empereur, 59. il accompagne le Roy dans ſa premiere entrevûë avec le Roy d'Angleterre, 66. il aſſiege & prend Fontarabie, 81. il commande l'armée en Italie, 135 il bloque Milan, 138. il eſt bleſſé dans ſa tetraite & eſt obligé de ſe retirer du combat, 150. il engage le Roy au ſiege de Pavie, 163. il perſuade au Roy d'attendre les ennemis devant Pavie, 172. il eſt tué à la bataille de Pavie, 174
Guillaume Poyet depuis Chancelier de France, plaide pour Loüiſe de Savoye contre le Conétable de Bourbon, 128. il préſide au procés de l'amiral Chabot, ſa violence contre ce Seigneur, 371. on lui fait ſon procés, & il eſt dépoüillé de ſa dignité, 372
Guy Rangoné à la tête d'un corps d'armée pour le Roy de France, fait lever le ſiege de Turin & prend pluſieurs places en Piémont, 344

H.

Hadrien Cardinal Evêque de Tortoſe, Precepteur de Charles Quint eſt fait adminiſtrateur d'Eſpagne, 69. il eſt fait Pape, 89 il entre dans la ligue de l'Empereur & des Venitiens, 822. il meurt, 135
Hedin, deux places de ce nom. Le vieux Hedin aſſiegé par les Anglois, 115. ils levent le ſiege, 116
Henry VIII. Roy d'Angleterre, renouvelle le traité fait avec Louis XII, 3. il conſent au mariage de Marie Reine doüairiere de France, avec le Duc de Suffolc, 4. il penſe à ſe liguer contre la France avec l'Empereur, 31. il traite avec le Roy de France, & eſt gouverné par Wolſey, 32. il paſſe à Calais pour une entrevûë avec le Roy de France, 66. magnificence de ſes équipages & de ſa ſuite dans l'entrevûë qu'il a avec le Roy de France, 66. il repaſſe en Angleterre pour y aller recevoir l'Empereur, ſe laiſſe gagner par ce Prince, 69. il declare la guerre au Roy de France, 134. il ſe laiſſe regagner par la Regente de France, & fait un traité de ligue défenſive avec elle, 184. il entre dans la ligue avec la France, les Venitiens, le Pape & le Duc de Milan contre l'Empereur, 226. il declare la guerre à l'Empereur conjointement avec le Roy de France, 239. il devient amoureux d'Anne de Boulen, & penſe à repudier Catherine d'Arragon tante de l'Empereur, 256. il preſſe le Pape de declarer le mariage nul, 258. il fait la paix avec l'Empereur, 263. Il a une conference avec le Roy, 282. il fait juger en Angleterre l'affaire de ſon divorce avec Catherine d'Arragon & épouſe ſecrettement Anne de Boulen & enſuite il ſe marie publiquement avec elle 291. il eſt excommunié ſecrettement par le Pape, 291. & puis publiquement. 293. il renonce en ſon nom & au nom de toute l'Angleterre à l'obeïſſance du Pape & ſe conſtituë chef de l'Egliſe Angleane, 293. il eſt fort inquiet de la réunion de l'Empereur avec le Roy de France, 364. il ſe ligue avec l'Empereur contre la France 384. il paſſe à Calais à la tête d'un armée, aſſiége Boulogne & Montreuil, 408 il ſe rend Maître de Boulogne, 418. il leve le Siége de Montreuil, 419. il fait la paix avec le Roy de France. 438. il meurt 439
Henry Comte de Naſſau un des Generaux de l'Empereur, attaque & prend Mouſon, 77 il met le Siege devant Méziere, 98.
Henry d'Albret Roy de Navarre eſt pris à la bataille de Pavie, 176. il eſt tiré de Priſon par Jean de Gaſſion, 204
Henry nouveau Dauphin de France, fait ſes premieres armes ſous le Maréchal de Montmorency, 333. il ſe trouve au combat du pas de Suze, 345. il pouſſe vivement le Marquis du Guaſt, 353. il commande une armée en Rouſſillon, 378. il aſſiége Perpignan, 379. il en léve le ſiége, 380. il commande l'armée contre l'Empereur, 410. il coupe les vivres à l'armée de l'Empereur, 414. il ſurprend la baſſe ville de Boulogne & ne peut ſe rendre Maître de la haute 439. il proteſte ſecrettement contre le traité de Cleſpy 445

I

Jacques V. Roy d'Ecoſſe vient en France au ſecoure du Roy, 344. il demande en mariage Magdelaine de France fille du Roy, 345. il l'obtient. le mariage eſt conclu 346. il meurt, ſuite de cette mort en Ecoſſe 383
Jacques Daillon Seigneur du Lude eſt fait Gouverneur de Fontarabie 82. ſa valeur à défendre cette place, 122
Jacques de Beaune Baron de Semblancai Sur-intendant des Finances eſt pendu à Monfaucon. 349
Jacques de Chabannes Seigneur de la Paliſſe eſt fait Maréchal de France, 2. il fait lever le Siége de Fontarabie aux Eſpagnols, 123. il eſt tué à la bataille de Pavie, 175
Janot d'Herbouville, Seigneur du Bunon conſerve le Château de Crémone & attend le ſecours avec huit Soldats qui lui reſtoient, 135
Jean d'Albret tâche de ſe mettre en poſſeſſion de la Navarre, il meurt, 38
Jean de Brinon premier Préſident du Parlement de Normandie, conclut un Traité avec le Roy d'Angleterre aprés la priſon du Roy, 284
Jean de Gaſſion tire le Roy de Navarre de ſa priſon 204
Jean de Montluc Evêque de Valence fait l'Apologie du Roy au Senat de Veniſe touchant ſon alliance avec les Turcs 396.
Jean Seigneur de Taix Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, la commande à la bataille de Ceriſoles 402. il prend pluſieurs villes en Piémont 407. il eſt bleſſé à l'attaque de la baſſe Boulogne 419. il emporte l'épée à la main les lignes de la terre d'Oye 418
Jean Duc de Saxe ſe declare protecteur du Lutheraniſme & fait une ligue contre les Princes Catholiques d'Allemagne, 176. il ſollicite le Roy de France d'appuier les proteſtans d'Allemagne 276. il en obtient de l'argent & une ligue défenſive, 280.
Jean Jacques Trivalce Maréchal de France eſt diſgracié & meurt de chagrin, 84
Jerôme Morône vice-Chancelier de Milan fu retiré mécontent ſur les terres de l'Empereur 84. il propoſe un Marquis de Peſcaire de le faire Roy de Naples, 196. il eſt arrêté par ordre de l'Empereur, 201. il obtient ſa liberté pour 10000 écus, 223.
Ignace de Loyola depuis fondateur de la Compagnie de Jeſus eſt bleſſé ſur la bréche de la citadelle de Pampelune, 24
Jules de Medicis eſt fait Pape ſous le nom de Clement VII, 236. il devient favorable au Roy de France 241. ſon embarras après la priſon du Roy, 292. 294. il traite avec le Duc de Milan, la France & les Venitiens, 298. il conclut la ligue avec le Roy, 313. il eſt inſulté dans Rome par les Colonnes, eſt contraint de ſe ſauver au Château S. Ange, ſigne une tréve de quatre mois avec l'Empereur, 280. il rompt cette tréve 283. il ſe ſauve au Château S. Ange à la priſe de Rome par les imperiaux, 827. il traite avec les imperiaux & devient priſonnier de l'Empereur, 832 il ſe ſauve du Château S. Ange deguiſé en Marchand 837. il fait ſon accommodement avec l'Empereur 262. il a une entrevûë avec l'Empereur, 284 il traite avec le Roy du mariage de Catherine de Medicis ſa niéce avec le Duc d'Orleans ſecond fils du Roy 287. il arrive à Marſeille avec Catherine de Medicis & conclut ce Mariage, fait pluſieurs Cardinaux François, 290. il prononce la Sentence d'excommunication contre le Roy d'Angleterre dans un conſiſtoire ſecret 291. il la prononce publiquement, 293. il meurt, 294

L

LEgions, nouvelles milices instituées par François I. 274
Leon X Pape se ligue avec l'Empereur, le Roy d'Espagne & les Suisses pour la défense du Milanez, 7. il traite & s'accommode avec le Roy après la conquête du Milanez, 15. il a une entrevûë avec le Roy à Bologne, 26. il demande au Roy l'abolition de la Pragmatique Sanction 27. il fait de fameux concordat avec le Roy touchant la nomination des Benefices, 28. il tache de réünir les Princes Chrétiens contre le Turc 50. il traite en même temps avec le Roy & l'Empereur 70. il fait ligue avec l'Empereur, 81. il se declare ouvertement contre la France, 87. il meurt, 96
Loüis de Bafti Comte de Sancerre entreprend de défendre Saint Didier, 409. il rend saint Dizier par capitulation, 413
Loüis de la Trémoüille couvre la Picardie contre les Espagnols & les Anglois, 141. 142. il est tué à la bataille de Pavie, 174.
Loüise de Savoye Mere du Roy est declarée Regente durant l'absence du Roy pour l'expedition d'Italie, 9. elle est cause de la perte du Milanez & fait perir Sombrancai, 110. elle est cause de la revolte du Connétable de Bourbon, 121. fon embarras après la prise du Roy 121. elle donne ses ordres pour la seureté du Royaume & tâche de regagner le Roy d'Angleterre, 182. elle en vient à bout, 183. elle fait un traité de ligue avec ce Prince, 184. elle meurt, 270
Luther antisne, fon origine & ses progrés, 275. 430

M

MAiguerite Duchesse d'Alençon sœur du Roy va à Madrid chargée de la negotiation pour la delivrance du Roy, 190. elle part d'Espagne fort avoit bien conclu, 203. elle échape à l'Empereur qui vouloit la faire arrêter, 204
Marguerite Reine de Navarre sœur du Roy de France se laisse seduire par les Sectaires, 299
Marie Reine douairiere de France veuve de Loüis XII. épouse en secondes nôces le Duc de Suffolc, 3
Marignan Champ de bataille, 21.
Marseille assiegé, 155
Martin du Bellay est fait Gouverneur de Turin, prend le nom de Langey après la mort de son frere, se saisit de Landrecy, 381. il jette du secours dans Landrecy, 387
Martin Rossem General de l'Armée du Duc de Cleves défait
Philippe de Croy Duc d'Arscot 381. il passe au service de l'Empereur, 385
Maximilien Empereur entre en Italie avec une nombreuse armée, 32. il fait quelques conquêtes, 33. il fait vers le Trentin, 37. il fait la paix avec le Roy de France, 40. il meurt, 54
Maximilien Sforce Duc de Milan promet de remettre le Duché de Milan entre les mains du Roy, 14. il renonce à fes pretentions sur le Duché de Milan, 24
Medicis, commencement de la grande puissance des Medicis à Florence, 268
Mezeville, Gentilhomme du Milanez est à la Cour du Duc de Milan avec la qualité d'Envoyé de France, mais sans la prendre en public, 164. le Duc lui fait trancher la tête, 195
Meziere assiegé, 78.
Milan, Château de Milan se rend au Duc de Sforce faute de vivres, 219
Milanez entierement perdu pour les François 151.

N

NAples assiegé par Lautrec, 145
Negotiations des Princes de l'Europe au sujet de l'Election d'un Empereur, 56. & 60

O

OCtavien Frégose fait declarer les Genois pour la France, 8
Odard dit le Maréchal du Biez commande en Picardie, 408. il défend Montreüil contre le Roy d'Angleterre, 416. il défait un corps considerable d'Anglois, 438
Odet de Foix dit le Maréchal de Lautrec traite avec les Suisses qui lui manquent de parole 14. il commande l'armée Françoise & dans tout le Milanez, 35. il repend Breſſe & la remet entre les mains des Venitiens *ibid.* il remet Verone entre les mains des Venitiens, 40. il est envoyé pour défendre le Milanez, 82. il fait lever le siege de Parme, 91. faute de ce General, 93. il est abandonné par les Suisses, 94. il attaque Pavie, 104. il leve le siege, 105. il attaque Prosper Colonne dans son camp de la Bicoque, 106. il est défait au combat de la Bicoque, 108. il va à la Cour & est mal reçû du Roy, 109. il défend Bayonne & en fait lever le siege, 149. il entre en Italie & fe rend maître de Gennes, & d'Alexandrie, 233. il prend Pavie & fait d'autres conquêtes, 234. il entre dans le Royaume de Naples, 242. il prend plusieurs places dans ce Royaume, 243. il assiege Naples, 245. il meurt de maladie au siege de Naples, 250. fuites fâcheuses de cette mort, 251

P

PArlement. Le Parlement de Paris s'oppose à l'enregistrement du Concordat, 45. il l'enregistre en protestant contre, 47. il juge contre le Concordat en adjugeant l'Evêché d'Albi à celui qui avoit été élû par le Chapitre, 48
Pavie champ de bataille, 172.
Paul III. de la Maison de Farnéze est élû Pape après la mort de Clement VII. 301. il avertit Velly Ambassadeur de France que l'Empereur l'amuſoit, 308. il s'pond avec ſageſſe à la harangue de l'Empereur, 311. il propoſe d'avoir une entrevûë avec l'Empereur & le Roy de France, 317. il ſe rend à Nice, 320. il fait conclure une tréve de dix ans entre le Roy & l'Empereur, 362
Pefcaire, le Marquis de Pefcaire ſurprend Milan, 91. il enleve Gennes aux François 112. il force le Chevalier Bayard au village de Rebec, 147. ſa jalouſie contre le Conneſtable de Bourbon, il ſe brouille avec lui, 214. il commande avec lui & le Vice-Roy de Naples à la bataille de Pavie, 172. ſon honnêteté à l'égard du Roy de France priſonnier, 177. il eſt fait Capitaine General des troupes Imperiales, 194. on lui propoſe de le faire Roy de Naples, 196. il entre ou fait ſemblant d'entrer dans ce deſſein, 197. il découvre ce myſtere à l'Empereur, 198. il reçoit ordre de l'Empereur d'arrêter Moroné, 200. il le fait arrêter, 201. il penſe à ſe ſaiſir du Duc de Milan, aſſiege le Château de Milan, 101. il meurt non ſans ſoupçon de poiſon, 204
Philbert Prince d'Orange, force les muraille de Rome après la mort du Conneſtable de Bourbon, 127. il défend Naples contre Laurrec, 244. il oblige les François à lever le ſiége de Naples après la mort de Laurtrec, 231. il eſt fait au ſiege de Florence, 268
Philippe Chabot de Brion favori du Roy, 31. il défend Marſeille contre le Conneſtable de Bourbon, & fait lever le ſiege, 155. il eſt fait Amiral de France, 211. il commande l'armée contre le Duc de Savoye, & fait enlever tous ſon païs en deça des Alpes, 300. il ſe rend maître de Turin, 341. il ramene ſon armée en France 317. il eſt diſgracié, 370. il eſt arrêté, on lui fait ſon procés, & eſt condamné au banniſſement, 371. il rentre en grace & meurt, 372
Philippe de Croy Duc d'Arſcot, eſt défait par Martin Roſſem, 381.
Philippe Landgrave de Heſſe défait l'armée du Roy des Romains, & traite avec le Roy de France, 296
Philippin Doria défait les Eſpagnols ſur la mer, 246. il quitte le parti du Roy à l'exemple de ſon oncle André Doria, 250
Pierre Navarre paſſe au ſervice de France par chagrin contre le Roy d'Eſpagne, & commande un grand corps pour la conquête du Milanez, 9. il fait le ſiege du Château de Milan, 232 il y eſt bleſſé & l'oblige à capitu'er, 24. il eſt fait priſonnier dans Gênes, 112. il ſe rend Maître de Savone, 218
Pierre du Terrail, dit le Chevalier Bayard, ſurprend Proſper Colonne, & le fait priſonnier, 1 1. il a l'honneur de faire le Roy Chevalier, 17. il commande dans Mezieres aſſiegé par le Comte de Naſſau, 78. ſa valeur & ſa prudence dans la défenſe de cette place, 79. il eu fait lever le ſiege, 80. il prete du ſecours dans le Château de Crémone, 131. il eſt forcé par le Marquis de Pefcaire au Village de Rebec, 147. il eſt bleſſé à mort à la retraite de la Seſſia, il meure, 150. ſon élogue, 158
Proſper Colonne eſt ſurpris & fait priſonnier par le Chevalier Bayard, 11. il eſt fait General des troupes du Pape, 88. il aſſiege Parme, 91. il leve le ſiege, 92. il pourſuit vivement Lautrec, 94. il ſurprend la ville de Milan, 91. il ſe rend maître de diverſes places du Milanez, 96. il aſſiege le Château de Milan, 101. il ſe campe à la Bicoque, 105. il y eſt attaqué par les François, 106. il eſt fait General iſſime des troupes de la ligue de l'Empereur, des Venitiens, &c. 122. ſa maladie l'oblige à quitter le commandement de l'armée de la ligue, 136. il meurt. Son caractere, 139.

R.

RNé Comte de Naſſau Prince d'Orange, General de l'Armée de l'Empereur, entre en Picardie, aſſiege Peronne, 337. il leve le ſiege, 340. il reprend Luxembourg & la plûpart des autres Villes de ce Duché, 379. il eſt bleſſé à mort au ſiege de ſaint Dizier i il fait ſon heritier Guillaume de Naſſau, 412
Rentio Cerés ſoûtient le ſiége de Marſeille contre le Conneſtable de Bourbon, 111. il ſurprend Orbitelle, 218
Robert de la Mark mécontent de l'Empereur, ſe reconcilie avec le Roy de France, & déclare la guerre à l'Empereur, 78.
Robert de la Mark Maréchal de France, appellé communément Maréchal de Fleurange, 211. il défend Peronne contre l'armée Imperiale, ſon habileté & ſa valeur dans cette défenſe, 337. il fait lever le ſiége, 340
Robert de Monte Jean preſide aux Etats de Bretagne, où ſe fit la réünion de ce Duché à la couronne de France, 271. il eſt fait Maréchal de France, 317
Rome priſe d'aſſaut par Philibert Prince d'Orange, & miſe au pillage, 227

S.

Sieges de Foſſan, 322. de Marſeille par le Connétable de Bourbon, 155. de Mezieres, 78 de Naples par Lautrec, 245. ce ſiege eſt ſervé par les François aprés la mort de Lautrec, 251. ſiege de Pavie, 163
Suiſſes continuent d'être ennemis de la France, 4. ils ſe ſaiſiſſent des paſſages des Alpes, 8. ils les abandonnent, 53. ils traitent avec le Roy, 54. ils lui manquent de parole, 55. ils attaquent l'armée du Roy, 57. il recommencent le combat le lendemain, 59. ils perdent la bataille, 60 ils ſe reconcilient avec la France, 69. tous les Cantons font un nouveau traité avec le Roy, 422. leur optoiârreté à la journée de la Bicoque, 105. ils entrent dans la ligue avec le Roy de France, le Pape, &c. & envoyent 00 corps de troupes au camp des Confederez, 218

T.

Theodore Trivulce eſt fait Maréchal de France, 218
Thomas de Leſcut ou de Leſcun, dit le Maréchal de Foix, mécontente les Milanois, 84. il eſt excommunié par le Pape, 86. il défend Parme, 93. il fait lever le ſiege, 92. ſa valeur & ſa conduite à la journée de la Bicoque, 108. il meurt des bleſſures reçûës à la bataille de Pavie, 174
Thomas Wolſey homme de néant, fait depuis Archevêque d'Yorck, grand Chancelier & Cardinal, diſpoſe Henry VIII. Roy d'Angleterre, à faire la Guerre à la France, 30. il ſe reconcilie avec le Roy de France & engage Henry VIII. à un traité avantageux pour la France, 32. il ſe laiſſe regagner contre la France par Charles Roy d'Eſpagne, 54. il fait naître des doutes à Henry VIII. ſur la validité de ſon mariage avec Catherine d'Arragon, 257. il eſt diſgracié, & meurt, 279
Traité de Cambray entre Marguerite d'Autriche & Loüiſe de Savoye, mere du Roy, pour la paix entre l'Empereur & le Roy, 263. traité de paix de Creſpy en Laonnois entre le Roy de France & l'Empereur, 417. traité de Madrit, 201

V.

Veniciens confirment le traité qu'ils avoient fait avec Loüis XII. 4. ils envoyent du ſecours au Roy à la journée de Marignan, 20. ils reprennent quelques places que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne leur avoient enlevées, 24. ils ſont remis en poſſeſſion de Veronne, 40. ils renouvellent leur alliance avec le Roy de France, 42. ils abandonnent le Roy de France, & font alliance avec l'Empereur, 122. il font ligue avec le Roy de France aprés qu'il fut delivré de priſon, 213. ils ſont obligez de s'accommoder avec l'Empereur aprés le traité de Cambray, 267
Vervin rend lâchement Boulogne au Roy d'Angleterre, 418. il eſt mis au Conſeil de guerre, & a la tête tranchée, 419
Univerſité de Paris s'oppoſe à l'enregiſtrement du Concordat, 47.

TABLE
DES USAGES SOUS LE REGNE de François I.

CHarges de Judicature deviennent venales en France, 8
Uſage encore obſervé de declarer la guerre par un Heraut d'armes avec certaines ceremonies, 238
Changement de la milice Françoiſe en France par l'établiſſement des Legions qui devoient être de 6000. hommes, 274
Ordonnance du Roy, par laquelle il ordonna que *dorenavant tous Arrêts... ſoient prononcés, enregiſtrés & délivrés aux parties en langage maternel & non autrement.* 441

TABLE
DU REGNE
DE
HENRY SECOND.

A.

ALbert de Brandebourg trahit le Roy. 495. il ſe declare ouvertement pour l'Empereur, 499
André de Montalambert Sieur d'Eſſé, commande les François en Ecoſſe. Ses exploits dans ce Royaume, 448. il fait paſſer en France Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, 449. il eſt tué en défendant Terouenne, 509
Anglois, declarent la guerre à la France, 595. ils ſont entierement chaſſés de France par la priſe de Calais & de Guines, 628. ils font deſcente en Baſſe-Bretagne, & ſont défaits, 630
Anne de Montmorency Connétable de France revient à la Cour, & y eſt en grand crédit, 441. il défait un corps conſiderable d'Imperiaux en Picardie, 513. il marche au ſecours de ſaint Quentin, 599. il perd la bataille de ſaint Quentin, 601. il y eſt bleſſé & pris, 602. il travaille à la paix entre le France & l'Eſpagne durant ſa priſon, 633. il obtient la grace de d'Andelot ſon neveu, 636
Antoine de Bourbon Duc de Vendôme, épouſe Jeanne d'Albret heritiere de Henry Roy de Navarre, 450
Artus de Coſſé eſt fait Gouverneur de Metz, 485

B.

BAtailles de Marciano, 534. de Renti, 536. de S. Quentin, 601.
Blaiſe de Monluc eſt envoyé à Rome pour y negocier avec le Pape, 468. il défend Beyne dans le Piémont & en fait lever le ſiege, 507. il eſt fait Commandant dans Sienne, 532. il ſe prépare à ſoûtenir le ſiege dans Sienne, 537. il le ſoûtient avec beaucoup de valeur, 543. il rend la place aprés un ſiege de dix mois, 555. il eſt fait Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, 615. il ſe ſignale au ſiege de Thionville, 617
Bourdeaux ſe revolte, 412. cette Ville eſt ſoûmiſe & punie par le Connétable, 414

C.

CAlais eſt pris par le Duc de Guiſe en huit jours, 616
Charles Cardinal de Lorraine engage le Roy à ſe liguer avec le Pape Paul IV. pour la conquête de Naples, 570. il va à Rome & conclut la ligue, 574
Charles V. Empereur, défait Frederic Duc de Saxe, le met en priſon avec Philippe Lantgrave de Heſſe, 446. il s'accommode avec les Proteſtans d'Allemagne par un *interim*, 456. il accuſe le Roy de France de ſuſciter les Turcs contre les Chrétiens, 471. fauſſeté de cette accuſation, 472. il eſt ſurpris par l'Electeur de Saxe & s'enfuit d'Inſpruck, 487. il met en liberté Jean Frederic ancien Electeur de Saxe, 488. il delivre de priſon la Lantgrave de Heſſe, 490. il vient au ſiege de Metz, 500. il leve le ſiege de Metz, 504. il fait raſer la vieux Hedin, & bâtit la nouveau Hedin, 521. il perd la bataille de Renti, 527. il fait lever le ſiege de Renti, 528. il ſe démet de ſes Etats entre les mains de ſon fils Philippe, cede l'Empire à Ferdinand ſon frere, & ſe retire au Monaſtere de S. Juſte, 564.
Charles Caraffe neveu du Pape engage le Roy à faire une ligue avec la Pape pour la conquête du Royaume de Naples & du Milanez, 570
Charles de Coſſé de Briſſac commande l'armée Françoiſe en Piémont, 469. ſon caractere, ſes conquêtes, il eſt fait Maréchal de France, 470. il prend Albe en Piémont, 503. il prend Verüé, 507. il ſurprend Vercéil & d'autres places, 513. il prend Yvrée, 539. il fait lever le ſiege de Santya au Duc d'Albe, 557. il ſe ſoûtient en Piémont avec tres-peu de troupes, 609 il vient à la Cour & eſt renvoyé en Italie, 631
Claude Duc d'Aumale eſt défait par Albert de Brandebourg, bleſſé & pris, 499. il aſſiege Vulpian en Piémont, 517. il le prend, 558
Claude d'Annebaut perd ſon crédit ſous le nouveau Regne, 445.
Combat Naval entre des Vaiſſeaux Flamands & des Vaiſſeaux de Dieppe, 542
Coſme de Medicis Duc de Florence, ſe joint à l'Empereur contre la France, 512. il ſe declare ouvertement contre la France, 519. Sienne lui eſt cedée par les Eſpagnols, 589

D.

D'Aramon Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, ſon Apologie ſur la priſe de Tripoli par les Turcs, 471
Diane de Poitiers eſt en grand crédit à la Cour, 441

E.

EDoüard VI. Roy d'Angleterre ſuccede à Henry VIII. 446. il eſt engagé dans l'hereſie. 427. il meurt, 515
Eliſabeth fille d'Henry VIII. & d'Anne de Boulen eſt élevée ſur le thrône d'Angleterre, 637. elle rétablit l'héreſie en Angleterre, 638. elle conclut la paix avec la France, 641
Emmanuël Philbert de Savoye Prince de Piémont & puis Duc de Savoye, aſſiege Hedin, 510. il le prend, 511. il aſſiege ſaint Quentin, 596. il gagne la bataille de ſaint Quentin, 601 il ſe trouve au ſiege de ſaint Quentin, 603. il le prend, 604. il eſt rétabli par la paix dans la plus grande partie de ſes Etats, 642.

F.

FErdinand d'Autriche, frere de Charles V. eſt fait Empereur par la démiſſion de ce Prince, 564
Ferdinand de Gonzague commande les troupes dans le Plaiſantin, 469
Ferdinand de Tolede Duc d'Albe, arrive en Piémont avec une nombreuſe armée, 556. il aſſiege Santya, 556. il leve le ſiege, 557. il vient au Royaume de Naples, 579. il prend diverſes places ſur la Pape, 582. il fait lever le ſiege de Civitella au Duc de Guiſe, & refuſe la bataille, 589
François Cardinal de Tournon déchoit de ſon crédit ſous le nouveau Regne, 445. il ménage une ſuſpenſion d'armes entre le Pape & la France, 476
François Dauphin de France, épouſe Marie Reine d'Ecoſſe, & prend le titre de Roy Dauphin, 521
François de Coligny, appellé ordinairement d'Andelot, ſe jette dans ſaint Quentin, 599. il ſe ſignale au ſiege de Calais. 614. il ſe déclare Calviniſte en preſence du Roy, & eſt envoyé priſonnier au Château de Melun, 624. il perd ſa charge de Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, 625
François de Lorraine Duc d'Aumale, & depuis Duc de Guiſe, eſt en grand crédit à la Cour, 445. il prend le titre de Duc de Guiſe aprés la mort de Claude ſon pere, ſe prépare à ſoûtenir le ſiege de Metz contre l'armée de l'Empereur, 492. il arrive en Italie avec une armée, 584. il ſe ſaiſit de Valence dans la Milanez, 586. il arrive à Rome, 588. il aſſiege Civitella, leve le ſiege & preſente la bataille au Duc d'Albe qui ne la veut point accepter, 589. il eſt rappellé d'Italie à cauſe de la perte de la bataille de ſaint Quentin, 591. il arrive à la Cour, & la puiſſance de ſa maiſon s'y augmente par la priſon du Connétable, 610. il eſt déclaré Lieutenant General dans tout le Royaume, 611. il aſſiege Calais, 613 il le prend en huit jours au milieu de l'hyver, 616. il aſſiege Guines & la prend, 617. il aſſiege Thionville, 625. il la prend, 628
François de Montmorency commande dans Terouenne aprés la mort de d'Eſſé, 509. il eſt forcé & fait priſonnier, 510
François de Noailles Evêque de Dax eſt envoyé en Angleterre pour empêcher que Marie fille d'Henry VIII. ne monte ſur le Thrône, 511. il eſt renvoyé en Angleterre pour complimenter la Reine ſur ſon mariage, 522
François Goufier de Bonnivet défend vaillamment Santya, 557 il meurt d'une bleſſure reçûë à l'aſſaut de Vulpian, 558
François Olivier Chancelier de France eſt éloigné de la Cour, 445.
François de Scepeaux Sieur de Vieilleville, depuis Maréchal de France, ſauve Metz au Roy, 539

G.

GAſpard de Châtillon dit l'Amiral de Coligny manque de ſurprendre Douay, 594. il ſe jette dans ſaint Quentin pour le défendre, 596. Il ſoûtient le ſiege de ſaint Quentin aprés la perte de la bataille, 603. il eſt ſauvé & pris priſonnier, 604

H.

HEdin aſſiegé & pris par le Roy, 563. il eſt repris par les troupes de l'Empereur, 581. il eſt raſé par l'Empereur, *ibid.*

Henry II. du nom Roy de France eſt ſacré à Reims, 443. il fait beaucoup de changemens à la Cour, & érige en Charge la garde des Sceaux, 445. il traite avec les Ecoſſois pour le mariage de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, avec François Dauphin de France, 447. il envoye des troupes en Ecoſſe, 447. il traite ſeverement les Heretiques en France, 449. il viſite une partie des Provinces de France, 450. il aſſiege Boulogne, 457. Cette place lui eſt rendüe, 458. il traite avec Octavio Farneze Duc de Parme, 468. & envoie des troupes à ſon ſecours, 469. il ſe défend contre l'accuſation de l'Empereur touchant la guerre des Turcs, 471. il ſe ligue avec Maurice Electeur de Saxe, &c. contre l'Empereur, 480. il entre en Lorraine, avec une armée, & s'empare de Metz, Toul & Verdun; & prend ſes ſuretez contre l'Empereur à la Cour de Lorraine, 484. il entre en Alſace, 485. il rentre en France, 486. il prend pluſieurs places dans le Luxembourg, 491. il aſſiege & prend Hedin, 503. il fait marcher une armée au Pais-bas qui fait quelques conquêtes, 524. il aſſiege Renti, 525. il défait l'armée de l'Empereur devant Renti, 526. il leve le ſiege de Renti, 528. il ſe ligue avec le Pape pour la conquête de Naples, 574. il fait fortifier Rocroy, 595. il rappelle le Duc de Guiſe d'Italie aprés la perte de la bataille de ſaint Quentin, 601. il tient les Etats à Paris, fait ſon entrée à Calais, 618, il fait mettre d'Andelot en priſon pour le Calviniſme, 624. il fait la paix avec l'Angleterre & l'Eſpagne à Cateau-Cambreſis, 642. il eſt bleſſé à mort, dans un tournois, 646. il meurt, *ibid.* ſuites de cette mort, 647. ſon caractere, 648

I.

JAcques d'Albon Maréchal de ſaint Andeé aſſiege & prend Marienbourg, 524

Jean Bertrandi eſt fait premier Preſident du Parlement de Paris & Garde des Sceaux, 445

Jean de Fieſque Comte de Lavagne, perit par un malheur dans la conjuration de Gennes, 446

Jean de Freſſe Evêque de Bayonne, negocie avec Maurice Duc de Saxe pour une ligue entre la France & les Princes Proteſtans d'Allemagne, 479. il demande dans une Diéte la délivrance du Lantgrave de Heſſe, 488. il l'obtient, 490

Jean Frederic Electeur de Saxe eſt fait priſonnier par l'Empereur, 446. il eſt mis en liberté par l'Empereur, 488

Jean Jacques de Medicis Marquis de Marignan commande les troupes du Duc de Toſcane, 521. il gagne la bataille de Marciano contre Strozzi, 531. il fait le ſiege de Sienne, 543. il prend cette place, 555

Jean Marie Cardinal du Mont eſt fait Pape ſous le nom de Jules III. il raſſemble le Concile à Trente, 462. il negocie avec l'Empereur touchant les Duchez de Parme & de Plaiſance, 463. il negocie avec le Roy ſur le même ſujet, 485. il negocie de nouveau avec l'Empereur & le Roy pour la paix entre ces deux Princes, 514. il meurt, 555

Jean Pierre Caraffe, eſt fait Pape ſous le nom de Paul IV. 560. ſon caractere, 561. il ſe ligue avec le Roy contre la Maiſon d'Autriche, 574. il s'accommode avec le Roy d'Eſpagne, 598.

Jeanne d'Albret heritiere de Henry Roy de Navarre, épouſe Antoine de Bourbon, 450

Joachim Electeur de Brandebourg & Maurice Electeur de Saxe, ſollicitent la déliverance de Jean Frederic & de Philippe Lantgrave, 477

L.

LAmoral Comte d'Egmond gagne la bataille de Gravelines ſur le Maréchal de Termes, 629

M.

MArciano champ de bataille, 524

Marie d'Angleterre fille d'Henry VIII. eſt élevée ſur le Thrône d'Angleterre, & travaille à rétablir la Religion Catholique, 518. elle traite pour ſon mariage avec Philippe Prince d'Eſpagne, 520 elle épouſe Dom Philippe Prince d'Eſpagne, 532. elle meurt, 634

Marie de Lorraine Regente d'Ecoſſe fait la guerre aux Anglois en faveur de la France; ſon armée eſt défaite, 620

Marie Stuart Reine d'Ecoſſe eſt tranſportée en France, 439. elle épouſe François Dauphin de France, 652. elle prend le titre & les armes de Reine d'Angleterre, 637

Mauritee eſt fait Duc de Saxe par la dépoſition de Jean Frederic, 478. il prend Magdebourg, traite avec pluſieurs Princes d'Allemagne & le Roy de France, 479. il ſe déclare contre l'Empereur, 481. il défait les Imperiaux & manque de ſurprendre l'Empereur, 487

Medailles frappées au ſujet de la levée du ſiege de Metz, 506

Metz, ſituation de cette place, & l'état où elle étoit quand elle fut aſſiegée, 492

Moneins Gouverneur de Bourdeaux eſt maſſacré par les ſeditieux, 512

N.

NIcolas de Polviliers ſujet du Duc de Savoye, marche pour ſurprendre Lyon, & ne réuſſit pas, 608

O.

OCtavio Farneze Duc de Parme, traite avec le Roy pour ſe conſerver ce Duché, 468

Odart Maréchal du Biez, eſt condamné à une priſon perpetuelle, 444

P.

PAix de Cateau-Cambreſis, 641

Paule de Termes, commande les troupes de France en Ecoſſe à la place de d'Eſſé, 449. il ſe jette dans Parme pour défendre la place, 470. il commande dans le Siennois, & pourvoit à la défenſe de Sienne, 512. il fait deſcente dans l'Iſle de Corſe, & y prend pluſieurs Villes, 513. il eſt fait Gouverneur de Calais, 618. il eſt fait Maréchal de France, 628. il prend Dunkerque, 629. il perd la bataille de Gravelines, *ibid.* il eſt pris priſonnier, 630

Philippe Prince d'Eſpagne, épouſe Marie Reine d'Angleterre, 522. l'Empereur ſon pere ſe démet de ſes Etats entre ſes mains; il eſt Roy d'Eſpagne ſous le nom de Philippe II. 564. il fait bâtir ſaint Laurent de l'Eſcurial en action de graces pour la victoire de S. Quentin, 606. ſes troupes aſſiegent & prennent le Catelet, Ham & Noyon, 607. il fait la paix avec la France, 641. il épouſe Elizabeth fille aînée du Roy de France, 645.

Philippe Lantgrave de Heſſe eſt fait priſonnier par l'Empereur, 446. il eſt délivré de priſon, 490

Pierre Strozzi commande l'armée Françoiſe en Italie, 530. il perd la bataille de Marciano, 535. il eſt fait Maréchal de France, 582. il eſt tué au ſiege de Thionville, 617

R.

REnand Pool Cardinal eſt ſur la liſte de ceux que Marie d'Angleterre ſongeoit à épouſer, 519. il réconcilie les Anglois avec le ſaint Siege & leur donne l'abſolution, 522. il negocie inutilement pour la paix entre l'Empereur & le Roy de France, 540

Renti, Champ de bataille, 526

Revolte en Xaintonge, en Angoumois, en Guienne, &c. 450

S.

SAint Quentin, champ de bataille, 602. il eſt pris par les Eſpagnols, 604

Siege de Calais par le Duc Guiſe, 613. de Metz, 496. eſt levé par l'Empereur, 504. ſiege de Renti, 525. de ſaint Quentin, 596. de Terouenne par les Imperiaux, 508

Sienne ſe donne aux François, 507. elle eſt aſſiegée par le Marquis de Marignan & vaillamment défenduë par Monluc, 543. elle eſt obligée de ſe rendre, 555

T.

TErouenne aſſiegée par les Imperiaux, 508. ſa priſe, 510

Turcs déclarent la guerre à l'Empereur, 470

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE
DE
FRANÇOIS SECOND.

A.

ANne de Montmorency Connétable de France, quitte la Cour & ſe retire à Chantilly, 657. il vient à l'aſſemblée de Fontainebleau bien accompagné, 701

Anne du Bourg Conſeiller au Parlement, fait l'apologie des Calviniſtes en preſence du Roy Henry II. 681. il eſt arrêté & conduit à la Baſtille, 682. on lui fait ſon procés, 683. il eſt executé à la Gréve, 685

Antoine de Bourbon Roy de Navarre, ſon caractere, 652. il va à la Cour & y eſt mal reçû, 661. il conduit juſqu'aux Pyrenées Elizabeth ſœur du Roy mariée au Roy d'Eſpagne, 664. il ſe laiſſe amuſer par le Roy d'Eſpagne, *ibid.* il ſe retire dans ſes Domaines de Beſin, *ibid.* il ſe réſout à venir aux Etats, 720. il arrive aux Etats d'Orleans, 721. il eſt arrêté, 722. il eſt raſſuré par la Reine mere, à condition de lui ceder ſa Regence au cas de la mort du Roy, & ſe reconcilie avec Meſſieurs de Guiſe, 728

Antoine du Pleſſis-Richelieu eſt fait Capitaine de la nouvelle Garde du Roy, 704

Aſſemblée des notables à Fontainebleau, 704

C.

CAlvin, ſes études, 668. occaſion qui le détermina à ſe faire chef de Secte, ſon caractere, ſuite de ſa vie, 671. il s'établit à Genéve; ſon livre de l'Inſtitution, 672. ſon livre de l'Antidote, 673. il engage les Princes Proteſtans d'Allemagne & les Suiſſes à agir auprés du Roy en faveur de ſes Sectateurs, 678. 683

Calviniſme. Son commencement & ſes progrés, 666

Calviniſtes s'aſſemblent & celebrent la Cene en la ruë ſaint Jacques, & ſont punis, 677. ils chantent publiquement dans le Pré aux Clercs les Pſeaumes mis en vers par Clement Marot, 678. ils font des aſſemblées aprés la mort d'Henry II. 684. ils font leur premiere conjuration contre l'Etat à Nantes & à Lyon, 687. ils s'acheminent vers Blois, 688. & puis vers Amboiſe, 689. ils veulent preſenter une requête au Roy, à Amboiſe, où on ne veut point les admettre, 690. ils ſont appellés Huguenots; origine de ce nom, 692. ils ſe ſoulevent en divers endroits du Royaume, 699. 700. 701. ils ſe réjouiſſent fort de la mort du Roy, 730

Catherine de Medicis Reine de France mere de François II. Son caractere, 653. ſon embarras ſur le chois de la faction qu'elle devoit favoriſer, 654. elle s'unit avec Meſſieurs de Guiſe, 656. elle amuſe Antoine de Bourbon par des promeſſes, 662. ſon habileté dans les Etats d'Orleans, 714. 716. elle ſuſpend l'execution de l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé, 717. elle intimide le Roy de Navarre & l'oblige à ne lui point diſputer la Regence au cas que le Roy mourût, 718

Charles Cardinal de Lorraine eſt fait premier Miniſtre d'Etat, 656. il harangue avec moderation dans l'aſſemblée de Fontainebleau, 711

Charles de Coſſé, Maréchal de Briſſac, eſt fait Gouverneur de Picardie, 659

Charles de Marillac Archevêque de Vienne, harangue dans l'aſſemblée de Fontainebleau, 709. conjuration d'Amboiſe, 689. elle eſt diſſipée, 691. autre conjuration des Calviniſtes, pour ſurprendre Lyon, 713. Elle eſt découverte & manquée, 716. 717.

D.

DIane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, eſt éloignée de la Cour, 656

E.

EDit de Remorentin, 698

Eliſabeth Reine d'Angleterre favoriſe les Huguenots de France, elle envoye des troupes en Ecoſſe pour ſoûtenir les Proteſtans, 701. elle publie un manifeſte qui inquiete le Roy de France, 702. elle oblige le Roy de France à un traité honteux, 703

Etats tenus à Orleans, 718

F.

FAction des Princes du Sang, oppoſée à la Maiſon de Guiſe, tient une aſſemblée à Vendôme, 660. ce qui y fut reſolu, 662.

Factions qui partageoient la Cour quand François II. monta ſur le Thône, 652

Fanatiſme d'un Calviniſte à Roüen, 702

Formulaire de Foy pour faire ſigner à tout le monde, 715

François Roy de France II. du nom. Sa Cour partagée en factions, 652. il charge du Gouvernement le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, 656. il engage le Connétable à ſe retirer de la Cour, 657. il reçoit froidement le Roy de Navarre, 662. il ſe retire avec la Cour à Amboiſe, aprés avoir été informé de la conjuration des Calviniſtes, 689. il punit de mort pluſieurs Gentilshommes Calviniſtes, petit nombre, aux environs d'Amboiſe 693 il inquiete le Prince de Condé par la maniere dont il lui parle, 694. fait un traité honteux avec Elizabeth Reine d'Angleterre, 703 il ſe retire à Fontainebleau & augmente ſa garde, 704. Il fait une aſſemblée des notables à Fontainebleau, 704. il declare ſes intentions à l'aſſemblée de Fontainebleau, 705. il s'y réſout à aſſembler les Etats, 711. il tâche d'attirer aux Etats d'Orleans le Roy de Navarre, le Prince de Condé & les autres Chefs des Mécontens, 719. il tombe malade, 725. il meurt, ſon caractere, 729

François de Coligny appellé ordinairement d'Andelot, ſon caractere, 653. il eſt employé pour engager les Huguenots dans la faction des Mécontens, 666. il y reüſſit, 686

François de Lorraine Duc de Guiſe, eſt pourvû du commandement des armes, 656. il eſt fait Lieutenant General du Royaume au ſujet de la conjuration d'Amboiſe, 690. il défait les troupes Calviniſtes, & diſſipe la conjuration d'Amboiſe, 691. il harangue dans l'aſſemblée de Fontainebleau, & refute vivement le diſcours de l'Amiral, 710

François de Montmorency, fils aîné du Connétable eſt fait Maréchal de France par extraordinaire, 657

François de Tournon Cardinal eſt mis dans le Conſeil d'Etat, 658.

François de Vendôme Vidame de Chartres, eſt chargé avec d'Andelot d'engager les Huguenots dans le parti des Mécontens, 666. il y reüſſit, 686

François Olivier Chancelier de France eſt rappellé à la Cour, 658. il meurt, 698

G.

GAſpard de Coligny Amiral de France, ſon caractere, 653. ſon avis dans l'aſſemblée de la Feſte pour engager les Huguenots dans le parti des Mécontens, 665. il eſt appellé à la Cour & envoyé en Normandie pour empêcher les ſeditions, 697. il vient à l'aſſemblée de Fontainebleau, 705. il preſente une requête au Roy en faveur des Huguenots, 706

Gerard Roüſſel Evêque d'Oleron, fait un petit Seminaire qui fut une pepiniere de Calviniſtes, 674

H.

HUguenots, nom des Calviniſtes; origine de ce nom, 692

I.

JAcques d'Albon dit le Maréchal de ſaint André, ſon caractere, 658. il ſe range au parti du Duc de Guiſe, 659. il eſt envoyé au Roy de Navarre & au Prince de Condé pour les engager à venir aux Etats, 719

Jacques de la Sague Agent du Roy de Navarre, eſt arrêté à Fontainebleau, on ſaiſit ſes papiers, & on y découvre une nouvelle conjuration, 713

Jacques Spifame, Evêque de Nevers embraſſe le Calviniſme, ſe marie, ſe ſauve à Genéve où il eut la tête tranchée, 683

Jean Bertrandi Cardinal eſt privé de la Charge de Garde des Sceaux, & ſe retire à Rome, 658

Jean

Jean de Monluc Evêque de Valence, Huguenot, contrefait le Catholique, 699. il parle dans l'aſſemblée de Fontainebleau, & ſoûtient ſon caractere équivoque ſur la Religion, 707
Jean du Barry Sieur de la Renaudie eſt choiſi par les Chefs du parti Calviniſte pour les aſſembler & faire le premier coup d'éclat; il eſt envoyé en Angleterre à la Reine Elizabeth pour en être appuyé, 686. il aſſigne des Chefs aux Calviniſtes en diverſes Provinces, 687. il eſt tué, 691

L.

Loüis Prince de Condé, ſon caractere, 653. il eſt envoyé à Bruxelles pour la ratification du traité de paix de Cateau-Cambreſis, 658. il tâche en vain de ſe rendre favorable le Parlement de Paris, 663. il aſſemble les plus conſiderables de ſon parti dans ſon Château de la Ferté, 664. il eſt déclaré *le Chef muet* de la revolte 665. il eſt fort inquiet dans Amboiſe aprés la déroute des Huguenots, eſt en danger d'être arrêté, 694. il ſe défend dans le Conſeil, 695. il ſe retire d'Amboiſe & va joindre le Roy de Navarre ſon frere en Bearn, 696. il entreprend de ſe ſaiſir de Lyon, 714. il ſe refout malgré lui à venir aux Etats, 720. il arrive aux Etats d'Orleans, 721. il eſt arrêté & mis en priſon, 722. on lui fait ſon procés, il eſt condamné à la mort, 723. la mort du Roy lui ſauve la vie, 729

M.

Maiſon de Guiſe, ſa grande puiſſance, 655. libelles diffamatoires publiés par les Huguenots contre les Princes de cette Maiſon, 686. ils preſſent la Reine mere de faire executer l'Arrêt rendu contre le Prince de Condé, 725
Maligny eſt chargé de mettre en execution la conjeration du Prince de Condé contre Lyon, 715. il ſe ſauve de Lyon avec ſon frere, 717
Mercuriales du Parlement ſont de l'inſtitution de Loüis XII, 680.
Michel de l'Hôpital eſt fait Chancelier de France, ſa fortune & ſon caractere, 698
Minard Préſident au Parlement eſt aſſaſſiné aprés avoir parlé contre les Calviniſtes, 684
Mouvant ſe fait Chef des Calviniſtes en Provence, 700

N.

Nicolas Durand de Villegagnon établit une Colonie de Calviniſtes en Amerique, 675. il ſe convertit à la Religion Catholique & écrit contre les Calviniſtes, 676

P.

Paule de Termes Maréchal de France eſt envoyé avec des troupes au devant du Roy de Navarre, ſous prétexte de lui faire honneur, mais en effet pour l'empêcher de retourner ſur ſes pas, 726
Philippe II. Roy d'Eſpagne amuſe Antoine de Bourbon ſur la reſtitution du Royaume de Navarre, 664
Princes du Sang n'avoient point de part au Gouvernement de l'Etat depuis la revolte du Connétable de Bourbon, 652

TABLE
DES USAGES SOUS LE REGNE de François II.

On ne faiſoit point encore alors de Maréchal de France que quand le Bâton de Maréchal étoit vacant par la mort d'un autre Maréchal, 652

TABLE
DU REGNE
DE
CHARLES IX.

A.

AMbaſſadeurs Polonois venans deferer la Couronne de Pologne au Duc d'Anjou, ſont reçûs à Paris, 1013
Anne de Montmorency Connétable de France, vient à la Cour, y eſt reçû avec honneur & y agit avec autorité, 731. il penſe à ſe retirer de la Cour, & y demeure par ordre du Roy, 738. Il ſe réunit ſincerement avec le Duc de Guiſe contre les Huguenots, & ceſſe de les ménager, 740. il fait raſer le Prêche de Popincourt auprés de Paris, 768. il quitte la Cour & l'armée avec le Duc de Guiſe ſur la promeſſe de l'éloignement du Prince de Condé, 778. il revient à l'armée avec le Duc de Guiſe, 781. il livre bataille au Prince de Condé proche de Dreux, 806. il eſt bleſſé & fait priſonnier. 807. il eſt conduit à Orleans & mis entre les mains de la Princeſſe de Condé, 813. il eſt mis en liberté par le traité de paix, 830. il ſe retire mécontent dans ſes terres, 830. il ſe laiſſe regagner par la Reine, 831. il fait le ſiege du Havre, 835. il le prend, 837. il ſort de Paris à la tête d'une armée pour aller combattre le Prince de Condé dans la plaine de ſaint Denis, 906. il livre la bataille au Prince de Condé, 907. il eſt bleſſé à mort, 909. il demeure maître du champ de bataille, 910. il meurt, 911
Anne d'Eſt veuve de François Duc de Guiſe, demande avec éclat au Roy juſtice de la mort de ſon mari, 842
Antoine Cardinal de Granvelle, Miniſtre d'Etat du Roy d'Eſpagne aux Païs-bas, ſe brouille avec les Seigneurs du Païs, 887.
Antoine de Bourbon Roy de Navarre eſt fait Lieutenant Général du Royaume, 731. il penſe à ſe retirer de la Cour, & ſe trouve obligé d'y demeurer, 738. il commence à pancher du côté de la Religion Catholique, 756. il négocie avec l'Eſpagne pour avoir un équivalant du Royaume de Navarre; ſa jalouſie contre le Prince de Condé ſon frere, 757. il s'unit au Triumvirat, 758. il marche à la tête d'une armée contre le Prince de Condé & l'Amiral, 775. il prend Blois, 784. & Tours, 785. il aſſiege Bourges & y méne le Roy, 785. il aſſiege Rouen, 789. il eſt bleſſé à ce ſiege, & meurt de ſa bleſſure, 793.
Antoine de la Terride, ſe rend maître de preſque tout le Bearn pour le Roy, 978. il eſt puis priſonnier par le Comte de Montgommeri, 972
Armand de Biron inveſtit la Rochelle, 1039
Arnay-le-Duc champ de bataille, 1067
Artus Maréchal de Coſſé, frere du feu Maréchal de Briſſac, commande ſous le Duc d'Anjou, 914. il manque de défaire l'armée Huguenote à nôtre Dame de l'Eſpine, 935. il commande l'armée de Bourgogne contre l'Amiral, 1004. il eſt repouſſé par l'Amiral à Arnay-le-Duc, 1008 il ſe rapproche de Paris avec ſon armée, 1008. il eſt envoyé pour négocier avec l'Amiral, 1008. il eſt arrêté par ordre du Roy, 1063
Aſcagne Sforce Comte de Santafiore eſt nommé pour conduire en France le ſecours envoyé par le Pape & le Duc de Florence, 960. il ſe trouve à la bataille de Moncontour, & envoye à Rome une partie des Etendards pris, 989

B.

BAtailles de Dreux, 806. de Jarnac, 948. de Moncontour, 988. de ſaint Denis, 906
Blaiſe de Montluc défait un corps de ſix mille hommes que le Baron de Dutas menoit au Prince de Condé, 799. il empêche l'Amiral d'entrer dans le Bourdelois, 1004. il eſt bleſſé au ſiege de Rabaſtens & le prend, il eſt diſgracié, 1005
Bourges aſſiegé, 785. il eſt pris, 786

C.

CAlviniſme s'introduit dans les Païs-bas, 886
Calviniſtes ſe ſoulevent en divers endroits, 741. 758. Pluſieurs ſe déclarent Calviniſtes à la faveur de l'Edit de Janvier, 782. ils ſont irritez par le maſſacre de Vaſſi, 764. ils prennent les armes par tout la Royaume & y font de grands deſordres, 772. ils reconnoiſſent le Prince de Condé pour leur Chef 777. ils ſont mal menez par les Catholiques en Champagne, en Bourgogne & en Provence, 814 leur inquiétude ſur le voyage du Roy vers les frontiers d'Eſpagne. 874 & ſur la conference de Bayonne, 881. ils ſont appellez gueux aux Païs-bas, 889. leurs progrés aux Païs-bas, *ibid* leurs nouveaux mouvemens dans les Provinces, 915. ils recommencent la guerre & en rejettent la faute ſur les Catholiques, 927. leurs progrez au delà de la Loire, 933. ils font grand bruit à Paris au ſujet de la bleſſure de l'Amiral, 1026. Maſſacre des Calviniſtes le jour de ſaint Barthelemy, 1028. ils font de nouvelles entrepriſes aprés le ſiege de la Rochelle, 1057
Catherine de Medicis fait venir le Connétable à la Cour, 731. elle ſe ménage avec les deux factions, & met en liberté le Prince de Condé, 732. on veut en vain dans les Etats lui diſputer la Regence, 735. elle empêche le Connétable & le Roy de Navarre de ſe retirer de la Cour, 738 elle ſe ménage avec les deux Partis, 740. elle propoſe dans le Conſeil une Conference publique entre les Docteurs Huguenots & les Catholiques, 744 elle fait reſoudre que cette Conference ſe tiendra à Poſſi, 745. elle redoute le Triumvirat & s'unit au Prince de Condé & aux Coligni, 758. elle engage les Chefs des deux partis à s'éloigner de la Cour & conduit le Roy à Monceaux auprés de Meaux, & de là à Fontainbleau, 760. elle court danger de la vie de la part du Triumvirat, 768. elle entre en negociation avec le Prince de Condé, 800 elle penſe à faire la paix, 827. & la conclut, 829 elle ſe rend maîtreſſe du Gouvernement & fait tout diſpoſer pour le ſiege du Havre, 833. elle y méne le Roy, 834. elle forme un Conſeil ſecret où il eſt reſolu d'enlever le Prince de Condé & l'Amiral, 918. elle va à Limoges, 960. elle exhorte inutilement les Chefs des Calviniſtes à la paix aprés la bataille de Moncontour, 991. elle fait prendre au Roy la reſolution de ſe défaire de l'Amiral & des principaux Chefs des Huguenots, 1027. elle arrête au Château de Vincennes le Roy de Navarre & le Duc d'Alençon, 1063
Catholiques s'oppoſent en divers endroits aux Calviniſtes par les armes, 758
Charles Cardinal de Lorraine eſt d'avis du Colloque de Poiſſi, 745 il eſt à la tête des Docteurs Catholiques au Colloque de Poiſſi, 749. il réfute ce que Beze avoit dit au Colloque de Poiſſi, 751. il aſſiſte au Concile de Trente, 851. ſon different avec le Maréchal de Montmorency, 879. il ſe reconcilie avec le Maréchal de Montmorency, 883
Charles IX. frere de François II. lui ſuccede ſur le Thrône, 711. il accorde une amniſtie pour tout le paſſé, 715. il ſuſpend l'execution des Edits contre les Huguenots, 736. il eſt ſacré à Reims, 741. il aſſemble le Parlement, les Princes du Sang & les Pairs du Royaume pour remedier aux troubles de l'Eſtat, 742. il défend les aſſemblées des Calviniſtes & leur accorde une amniſtie, 745. il fait une aſſemblée des Notables à ſaint Germain en Laye, 759. il y fait une nouvel Edit, 759. il envoye un Secretaire d'Etat ſommer le Prince de Condé, l'Amiral & d'Andelot de mettre bas les armes, 777 il aſſiege Bourges 781. & la prend, 786. il prend Roüen, 794 il punit pluſieurs Calviniſtes, 795. il ſoûmet Dieppe, Caën, Falaiſe, &c. aprés la priſe de Roüen, 796. On lui remet entre les mains la plûpart des places priſes par les Calviniſtes conformément au traité de paix, 831. il entre dans ſa quatorziéme année & eſt déclaré majeur au Parlement de Roüen, 838. il conclut la paix avec l'Angleterre, 840. il viſite pluſieurs Provinces de ſon Royaume, 873. il eſt témoin des animoſitez entre les Catholiques & les Huguenots, 877. il fait à Rouſſillon en Dauphiné un nouvel Edit en interpretation du dernier Edit de pacification, 878. il fait un autre Edit au même lieu qui fixe au premier de Janvier le commencement de l'année, laquelle auparavant commençoit à Pâques, 879. il fait ſon entrée à Bourdeaux, 881. il confera à Bayonne avec la Reine d'Eſpagne & le Duc d'Albe, 881. il court riſque d'être enlevé par les Huguenots, 899. il fait ſommer le Prince de Con-

dé de mettre bas les armes, 903. il fait malgré lui & par complaiſance pour la Reine Henry Duc d'Anjou ſon frere Lieutenant General du Royaume, 913. il fait la paix avec le Prince de Condé, 919. il va à Metz avec la Reine au ſujet de l'entrée du Duc des Deux-Ponts en France, 957. il condamne l'Amiral, le Vidame de Chartres & le Comte de Montgommery à la mort, & les fait executer en effigie; il met à prix la tête de l'Amiral, 980. il ſe trouve au ſiege de ſaint Jean d'Angeli, va à la tranchée & aux endroits les plus dangereux; ſon chagrin de ne pas commander ſon armée, 999. il fait la paix avec les Huguenots, 1010. il épouſe Elizabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien, 1013. il propoſe à la Reine de Navarre de faire épouſer ſa ſœur Marguerite à Henry Prince de Bearn ſon fils, 1017. il fait ce mariage, 1025. il ſe comporte indignement à la journée de ſaint Barthelemy; menace le Roy de Navarre & le Prince de Condé de les faire mourir s'ils ne renoncent au Calviniſme, 1030. il declare que l'execution de la ſaint Barthelemi s'eſt faite par ſes ordres, 1030. il fait déclarer par le Parlement l'Amiral convaincu de crime de leze-Majeſté, 1032. il tombe malade en conduiſant le Roy de Pologne, 1054. il meurt, 1070. ſon caractere, 1071

Charles de Collé, Maréchal de Briſſac, eſt fait Gouverneur de Paris, 774. il meurt, 876

Claude de la Châtre Gouverneur de Berry, depuis Maréchal de France défait les Calviniſtes, qui vouloient ſurprendre Bourges, 1000. il aſſiege Sancerre, 1051. il la prend, 1052

Claude Duc d'Aumalle, commandé les troupes en Bourgogne contre le Duc des Deux-Ponts; il défait quelques troupes de Calviniſtes, 957. il ſe brouille avec le Duc de Nemours qui commandoit avec lui, 958. Colloque de Poiſſi, on en fait l'ouverture, 749. fin de ce Colloque, 751. combat d'Arnay-le-Duc, 1007. de Gemmes, 1002. de Roche-la-Belle, 964. de ſaint Clair, 982

Concile de Trente recommence, 843. difficultez ſur la nouvelle convocation de ce Concile, 844 *& ſuiv.* il eſt terminé, 871. il n'eſt point reçû en France pour la diſcipline, 873

Conference de Bayonne, 881

Conjuration découverte, 1063. les Chefs en ſont punis, 1065

Coſme de Medicis Duc de Florence envoye du ſecours au Roy contre les Calviniſtes, 960

D.

DOminiqoe de Gourgues, ſon expedition contre les Eſpagnols, dans la Floride, 920. il ſurprend les Eſpagnols, 923. & raſe leurs Forts, 925. il revient en France; on lui fait des affaires à la Cour pour ſon expedition; il eſt nommé pour commander la flotte d'Angleterre contre le Portugal; il meurt, 926

Dreux, champ de bataille, 806

E.

EDit de Janvier, 719. Edit de Juillet, 743

Elizabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien épouſe le Roy, 1013

Elizabeth Reine d'Angleterre traite avec le Prince de Condé, 788. elle envoye des Anglois au Havre qui lui eſt livré, 790. elle refuſe de remettre le Havre entre les mains du Roy, & on en vient à la guerre à ceſte occaſion, 833. elle conclut la paix avec la France, 840. elle demande Calais à la France pour avoir un prétexte de reconnoître les Huguenots, elle envoye de l'argent au Prince de Condé, & des canons & des munitions à la Rochelle, 941. elle traite de ſon mariage avec le Duc d'Anjou ſans deſſein de le conclure, 1055

Emmanuel Philbert Duc de Savoye, oblige le Roy à le remettre en poſſeſſion de Turin & de la pluſpart des autres villes de Piemont, 817. 818

Etats de Pontoiſe, 745. Etats d'Orleans; l'ouverture s'en fait, 732.

F.

FErdinand de Tolede Duc d'Albe, conſere à Bayonne avec le Roy de France & la Reine mere, 881. il arrive aux Païs-bas avec une armée, 893. il fait coaper la tête au Comte d'Egmond & au Comte de Horn, 894. il envoye du ſecours au Roy contre les Calviniſtes, 960. ſon embarras au ſujet de la nouvelle revolte des Calviniſtes des Païs bas, 1012

François Cardinal de Tournon s'oppoſe au Colloque de Poiſſi, 745. il parle avec zele au colloque de Poiſſi, 751

François Seigneur de Beaumont, Baron des Adreſs ſe ſignale dans le parti Huguenot, 815. ſa cruauté, 816

François de Guiſe appellé ordinairement d'Andelot ſurprend Orleans, 767. il eſt envoyé en Allemagne pour hâter le ſecours des Proteſtans, 781. il amene au Prince de Condé un grand ſecours d'Allemagne, 798. il ſe charge de défendre Orleans contre l'armée Catholique, 810. il tente inutilement de ſurprendre Metz, 893. il paſſe la Loire avec de grands dangers à la tête d'un corps de Calviniſtes, 933. il meurt, 961

François de la Noüe eſt défait par le Vicomte de Martigues, 933. il eſt pris à la bataille de Moncontour, 989. ſes exploits en Guyenne & en Xaintonge, 1001. il défait Puy-Gaillard au village de Gemmes, 1002. il prend Fontenay, & y a le bras caſſé d'une arquebuſade, 1003. il quitte le Commandement des armes dans la Rochelle & ſe retire au camp du Duc d'Anjou, 1043. il engage les Rochelois dans une nouvelle revolte, 1061.

François de Montmorency Maréchal de France favorable au parti Huguenot, rentre dans celuy du Roy, 800. il empêche le Cardinal de Lorraine d'entrer dans Paris avec les gens de ſa ſuite armez, 879. il ſe reconcilie avec lui, 883. il eſt arrêté par ordre du Roy, 1063

François Duc d'Alençon frere du Roy ſe trouve au ſiege de la Rochelle; la Reine mere eſt en défiance de ce Prince, 1041. il penſe à ſe faire le Chef du parti des Malcontens, 1061. il eſt arrêté par la Reine mere dans le Château de Vincennes, 1063

François Duc de Guiſe s'unit étroitement avec le Connétable & le Maréchal de ſaint André, 740. il prend ſa place au deſſus du Duc de Montpenſier au ſacre du Roy, 741 il ſe reconcilie par ordre du Roy publiquement avec le Prince de Condé, 746. il donne occaſion à ce qu'on appella depuis le maſſacre de Vaſſi, il y eſt bleſſé, 763. il eſt reçû avec des cris de joye à Paris, 764. il oblige la Reine mere d'amener le Roy de Fontainebleau à Paris, 766. il quitte la Cour & l'armée avec le Connétable ſur la promeſſe de l'éloignement du Prince de Condé, 778. il revient à l'armée avec le Connétable, 781; il gagne la bataille de Dreux, 808. il en uſe avec beaucoup de generoſité envers le Prince de Condé ſon priſonnier, 812. il eſt fait General de l'armée Catholique, 813. il forme le ſiege d'Orleans, 822. il eſt tué en trahiſon au ſiege d'Orleans, ſon caractere, 825

G.

GAbriel de Lorges Comte de Montgommery, ſe jette dans Roüen pour le défendre contre le Roy, 790. il ſe ſauve au Havre aprés la priſe de Roüen, 794. il va au ſecours du Bearn pour la Reine de Navarre. 978. il prend la Terride priſonnier & reprend tout le Bearn, 979. il eſt condamné à la mort, & executé en effigie, 980. il s'échappe de Paris à la journée de ſaint Barthelemy, 1029. il ſe diſpoſe à ſecourir la Rochelle par mer, 1043. il ſe retire ſans avoir rien fait, devant cette place, & va piller Belle-Iſle, 1046. il eſt, fait priſonnier par Matignon au ſiege de Domfront, 1070

Gaſpard de Châtillon dit l'Amiral de Coligny, engage la Reine à faire le Colloque de Poiſſi, 744. il demande juſtice du maſſacre de Vaſſi, 764. il empêche le Prince de Condé de tenir ſa parole touchant ſon éloignement de la Cour, & lui propoſe de ſurprendre l'armée Catholique, 780. il fait une belle retraite à la bataille de Dreux, 810. il eſt reconnu General de l'armée Huguenote, & ſe retire à Orleans, 813. il eſt ſoupçonné d'avoir fait aſſaſſiner le Duc de Guiſe, & ſe défend contre cette accuſation, 817. il ſe réconcilie en apparence avec Henry Duc de Guiſe, fils du deffunt, 882. ſon danger à la bataille de ſaint Denis, 908. il s'échape de Noyers avec le Prince de Condé, & gagne la Rochelle, 918. il ſe laiſſe ſurprendre par le Duc d'Aoust & eſt forcé à la bataille, 947. il donne ordre à tout aprés la perte de la bataille de Jarnac, 954. il eſt fait General de l'armée Huguenote, 955. il attaque le camp du Duc d'Anjou à Roche-la-Belle en Limoſin & défait deux Regimens, 963. il s'éloigne & tourne vers le Perigord, 965 il marche pour aſſieger Poitiers, 966. il leve le ſiege de Poitiers 975. il eſt condamné à la mort & executé en effigie, ſa tête miſe à prix; il court riſque d'être empoiſonné par un de ſes domeſtiques, 980. il eſt forcé de donner la bataille de Montcontour, 985. il perd cette bataille, 988. il y eſt bleſſé 990. il ſe ſoûtient aprés la perte de la bataille de Moncontour, 991. il envoye demander du ſecours à la Reine d'Angleterre, aux Princes Proteſtans d'Allemagne & aux Cantons Proteſtans Suiſſes, 993. il entre en Bourgogne & ſe ſaiſit d'Arnay-le-Duc. 1006 il repouſſe le Maréchal de Coſſé à Arnay-le-Duc, 1008. il gagne la riviere de Loire, *ibid.* il fait la paix avec le Roy, 1010. il ſe retire à la Rochelle aprés la paix, 1011. il vient à la Cour nonobſtant ſes défiances, & y eſt reçû avec honneur, 1020. il eſt bleſſé d'un coup d'Arquebuſe qu'on lui tire d'une feneſtre, 1021. il eſt viſité par le Roy qui lui promet juſtice, 1026. il eſt maſſacré à la journée de ſaint Barthelemy, 1028

Gaſpard de Saulx depuis Maréchal de France ſous le nom de Tavannes reprend Châlons & Macon ſur les Huguenots, 814. il eſt mis par la Reine auprés du Duc d'Anjou, pour lui ſervir de conſeil à l'armée, 914. il fait connoître au Prince de Condé & à l'Amiral qu'on vouloit les aſſaſſiner, 930. il accompagne le Duc d'Anjou à la bataille de Jarnac, 946. & à la bataille de Moncontour, 982. il meurt allant au ſiege de la Rochelle, 1042

Gemmes, champ de bataille, 1002

Gueux, nom donné aux Huguenots aux Païs-bas, 889. Ils ſe revoltent de nouveau en divers endroits contre le Duc d'Albe, 1012.

Guillaume Prince d'Orange, ſon caractere, 888. il évite d'être arrêté par le Duc d'Albe en ſe retirant des Païs-bas, 894. Il entre en France avec ſon armée en faveur du Prince de Condé & vient juſqu'à Soiſſons, il ſe retire, 942

Guy d'Aillon Comte de Lude, Gouverneur de Poitou, ſe prépare à ſoûtenir le ſiege de Poitiers, 967

TABLE DES MATIERES

H.

HAvre de Grace, ſa ſituation & ſes Fortifications, 834
Henry de Montmorency qui fut dans la ſuite Connétable de France empêche l'armée Catholique d'être ſurpriſe par le Prince de Condé, 781. il prend le Prince de Condé à la bataille de Dreux, 809. il eſt fait Gouverneur de Languedoc, 831. il eſt Chef des Malcontens ou Politiques dans ce pays-là; ne penſe en vain à l'arrêter, 1047
Henry Duc d'Anjou frere du Roy traite avec hauteur le Prince de Condé, 891. il eſt fait Lieutenant General du Royaume aprés la mort du Connétable, 913. il pourſuit le Prince de Condé, 914. il s'approche de ce Prince à la tête de ſon armée, 936. il paſſe la Charente à l'inſçû du Prince de Condé & de l'Amiral, 947. il livre la bataille à l'Amiral, 948. il gagne la bataille de Jarnac, 950. il ſe retire à Limoges aprés que les Allemans eurent paſſé la Loire, 960. il fait lever le ſiege de Poitiers, 975. il va chercher l'Amiral pour lui donner bataille, 980. il s'avance vers Moncontour & range ſon armée en bataille, 986. il gagne la bataille de Moncontour, 988. ſes conquêtes aprés cette bataille, 994 il aſſiege ſaint Jean d'Angeli, 996. il le prend, 999. on propoſe de le marier avec Eliſabeth Reine d'Angleterre, & on negocie ſur ce ſujet, 1021 il aſſiege la Rochelle, 1042. il negocie inutilement pour ſoûmettre les Rochelois, 1046. il reçoit devant la Rochelle la nouvelle de ſon élection au Royaume de Pologne, 1048. ſon élection au Royaume de Pologne le détermine à finir le ſiege de la Rochelle par les armes ou par la negociation, 1048. il court un grand riſque de la vie, 1049. il fait un traité avec les Rochelois & leve le ſiege, 1052. il eſt ſalué du Roy de Pologne, 1053. Il part pour la Pologne, 1054. il eſt mal reçû par Frederic III. Electeur Palatin, 1055 il arrive en Pologne, 1056
Henri Duc de Guiſe ſe reconcilie en apparence avec l'Amiral par ordre du Roy, 882. il ſe perte dans Poitiers, aſſiegé par l'Amiral, 967. il eſt chargé par la Cour de ſe défaire de l'Amiral, 1027. il force la maiſon de l'Amiral & le fait tuer, 1028
Henry Prince de Bearn, depuis Roy de France, IV. du nom ſe déclare Chef du parti Huguenot. 955. Il ſe trouve à la bataille de Moncontour, 986. il ſe retire à Parthenay ſur la fin de la bataille, 990. il prend le titre de Roy de Navarre aprés la mort de la Reine Jeanne ſa mere, 1014. il épouſe Marguerite ſœur du Roy, 1015. il embraſſe la Religion Catholique, 1037. il eſt obligé malgré lui de ſe trouver au ſiege de la Rochelle, 1041. il eſt arrêté par la Reine mere dans le Château de Vincennes, 1063
Henry Prince de Condé ſe trouve à la bataille de Moncontour, 986. il ſe retire à Parthenay ſur la fin de la bataille, 990. il eſt menacé de mort par le Roy s'il ne ſe convertit, 1037. il fait ſon abjuration, 1038. il eſt obligé malgré lui de ſe trouver au ſiege de la Rochelle, 1041
Hippolyte d'Eſt Cardinal de Ferrare Legat du Pape, arrive à la Cour, 732. il tâche de ramener le Roy de Navarre à la Religion Catholique, 756. il negocie avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour faire donner un équivalent à Antoine de Bourbon au lieu du Royaume de Navarre, 757

I.

JAcques d'Albon Maréchal de ſaint André, s'unit avec le Duc de Guiſe & le Connétable, 740 il propoſe de ſe défaire de la Reine mere, 768. il prend Poitiers, 785. il eſt tué à la bataille de Dreux, 810
Jacques de Cruſſole Seigneur d'Acier, joint le Prince de Condé avec un corps conſiderable de troupes, 936. il eſt fait Colonel General de l'Infanterie Françoiſe dans le parti Huguenot, 968. il eſt pris priſonnier à la bataille de Moncontour, 989. il rentre dans l'obéïſſance du Roy, & eſt envoyé contre les Rebelles en Languedoc, 1048
Jacques de Matignon commande les Catholiques en baſſe Normandie, 790. il y pouſſe vivement les Huguenots, 1068. il prend le Comte de Montgommeri dans Domfront, 1069
Jacques Laynez General des Jeſuites accompagne le Cardinal de Ferrare en France, & diſpute contre les Calviniſtes à Poiſſi, 718. la liberté avec laquelle il parle, déplait à la Reine, & elle le diſſimule, 753
Jarnac, champ de bataille, 948
Jean Caſimir fils de Frederic Comte Palatin, leve une armée en Allemagne en faveur des Huguenots de France, 818
Jean de Merey plus connu ſous le nom de Poltrot né le Duc de Guiſe en trahiſon: il eſt arrêté, 825. on lui fait ſon procés, 828. il eſt tiré à quatre chevaux, 827
Jean de Monluc Evêque de Valence, fait par ſon habileté élire Henry Duc d'Anjou Roy de Pologne, 1028
Jeanne Reine de Navarre, vient avec Henry ſon fils & des troupes joindre le Prince de Condé, 931. elle vient avec lui, & le jeune Henry fils du feu Prince de Condé joindre l'Amiral à Tonnay Charante aprés la bataille de Jarnac, 954. ſa fermeté en cette occaſion où elle harangue les Calviniſtes, 955. elle court riſque d'être enlevée par Puy-Gaillard Capitaine Catholique, 1003. elle accepte le mariage de Henry Prince de Bearn ſon fils avec Marguerite ſœur du Roy, & nonobſtant ſes défiances elle vient à la Cour, 1017. elle meurt, ſon caractere, 1063
Jeſuites, leur Compagnie reçûë en France, au Colloque de Poiſſi, 713
Imbert de la Platiere Sieur de Bourdillon, s'oppoſe à la reſtitution de Turin, &c. au Duc de Savoye, 817. il eſt fait Maréchal de France, 876

L.

LAmoral Comte d'Egmond, ſe broüille avec le Cardinal de Granvelle, 787. on lui fait ſon procés, & il a la tête tranchée, 894
Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier, tâche d'empêcher d'Andelot de paſſer au delà de la Loire, & eſt prévenu par lui, 933. il commande à la bataille de Jarnac ſous le Duc d'Anjou, 950. il défait quelques troupes de l'Amiral dans la plaine de Talcot Clair, 982. il gagne la bataille de Moncontour ſous le Duc d'Anjou, 988
Loüis Prince de Condé ſe reconcilie publiquement par ordre du Roy avec le Duc Guiſe, 746. il eſt obligé de ſortir de Paris, 765. il s'approche de Paris avec des troupes & y donne l'allarme, 767. il s'empare d'Orleans, 768 il demande du ſecours aux Huguenots de France, & aux Proteſtans d'Allemagne, 769. il publie divers manifeſtes, 770. il fait beaucoup d'argent des pillages des Egliſes, & léve des troupes, 774. il a une conference avec le Roy de Navarre & la Reine, 775. il irrite le Roy par les propoſitions qu'il fait dans la Conference, 776. il a une conference avec la Reine, & ſe laiſſe contraindre par les Huguenots à demeurer à leur tête, 781 il entreprend de ſurprendre l'armée Catholique, & ne reüſſit point, 781. il ſe retire à Orleans, 782. il revient avec une armée aux environs de Paris, & attaque les Fauxbourgs, 798. il eſt repouſſé, il conſent à une negociation, 800. il décampe des environs de Paris, 803. il eſt ſuivi par l'armée Royale, 804. il eſt fait priſonnier à la bataille de Dreux, 809. il eſt mis en priſon au Château d'Onzain proche d'Amboiſe, 811. il eſt mis en liberté par le traité de paix, 830. il prend de nouvelles liaiſons avec les Proteſtans d'Allemagne & la Reine d'Angleterre, 890. il demande la Charge de Connétable, 891. il penſe à ſe faire Roy de France, 896. il entreprend d'enlever le Roy, 899. il bloque Paris, & conſent à une negotiation, 901. il fait ouvertement la guerre au Roy, 904. il reçoit avec des troupes fort inégales la bataille que lui preſente le Connétable dans la plaine de S. Denis, 907. il ſe retire à S. Denis ſans être pourſuivi, 909. il va vers la Lorraine au devant du ſecours d'Allemagne, 912. il eſt pouſſivi par le Duc d'Anjou, 914. il joint les Allemans vers le Pont-à-Mouſſon, 915. il aſſiege Chartres, 917 il accepte une negotiation avec la Reine, & fait la paix, 919. il s'échappe de Noyers avec l'Amiral & gagne la Rochelle, 929. il aſſemble des troupes, 930 conquêtes que font ſes Partiſans, 933. il fait rendre les biens Eccleſiaſtiques de tout les Pais dont il étoit maître, 940. il revient ſur ſes pas au ſecours de l'Amiral qui avoit été forcé à donner bataille, 950. il eſt pris & tué par le Baron de Mouteſquiou, *ibid.* ſon caractere, 951

M.

MAlcontens ou Politiques, nouveau parti qui s'éleve en France, 1060
Marguerite d'Autriche Ducheſſe de Parme, eſt faite Gouvernante des Pais-bas, 887
Marguerite ſœur du Roy eſt mariée malgré elle au Roy de Navarre, 1025
Marie Stuart veuve de François II. retourne en ſon Royaume d'Ecoſſe, & évite d'être priſe par les Anglois, 746
Michel Caſtelnaux de Mauviſſiere, Auteur des Memoires qui portent ſon nom, commande quelques troupes du côté du Havre, 795. il eſt envoyé à la Cour par le Connétable pour conſulter la Reine ſi on livrera bataille au Prince de Condé, 804. il eſt envoyé au Duc de Guiſe pour lui faire quitter le ſiege d'Orleans, 808. il eſt envoyé en Angleterre pour la concluſion de la paix, 840. il eſt de nouveau envoyé en Angleterre & en Ecoſſe, 884. il réconcilie Elizabeth Reine d'Angleterre avec Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, 885. il avertit la Reine du deſſein des Huguenots, d'enlever le Roy, 897 il va de la part du Roy demander du ſecours au Duc d'Albe, 905
Michel de l'Hôpital Chancelier de France fait l'ouverture des Etats, 733
Moncontour, champ de bataille, 988
Monein défend le fort de ſainte Catherine proche de Roüen, il ſe laiſſe ſurprendre, 791. il eſt bleſſé, le Duc de Guiſe obtient ſa grace du Roy aprés la priſe de Roüen, 795

O.

ODet Cardinal de Châtillon, frere de l'Amiral, fait la Cene à la Calviniſte à Beauvais dont il étoit Evêque; il court riſque de la vie de la part des Catholiques, 741. il ſe déclare ouvertement Huguenot, & pour ſe mocquer du Pape, il épouſe Elizabeth de Loté, revêtu de la Soutane rouge, 838.

il ſe ſauve en Angleterre, 930 il meurt empoiſonné en Angleterre, 1021
Orleans aſſiegé par le Duc de Guiſe, 811. il eſt rendu au Roy par le traité de paix, 830

P

Philippe II. Roy d'Eſpagne, entretient les broüilleries en France, 819
Philippe Strozzi eſt fait Colonel General de l'Infanterie par le Roy, 962. il ſe ſignale au combat de Roche-la-Belle, & y eſt pris, 965
Pie IV. Pape penſe à aſſembler de nouveau le Concile de Trente, 843. difficultez qu'il y trouve, 844. & ſuiv. il cite Jeanne Reine de Navarre à comparoître devant le ſaint ſiege, 870. il l'excommunie, 871
Pie V. Pape envoie du ſecours au Roy contre les Calviniſtes, 960
Pile défend ſaint Jean d'Angeli contre l'armée Catholique, 996. il rend la place, 999
Poitiers aſſiegé, 966
Préſéance, ſujet de conteſtations entre l'Ambaſſadeur de France & celui d'Eſpagne, 853. Hiſtoire de ces conteſtations, 854. & ſuiv. autres difficultez dans la ſuite du Concile, 868. & ſuiv.
Puy-Gaillard ſurprend Angers en faveur des Catholiques, 785

R.

Rêné de Rohan couſin germain de la Reine de Navarre, eſt fait par elle ſon Lieutenant General dans les Domaines de ſon fils; il fait des conquêtes, 1003
Rochet-la-belle en Limoſin, champ de bataille, 964
Rochelle, la Rochelle devient le boulevart de la faction Calviniſte, 930. elle eſt inveſtie par Armand de Biron, 1039. & aſſiegée par le Duc d'Anjou, 1041. ſon opiniâtre reſiſtance, 1044.
Roüen aſſiegé, 789. il eſt pris, 794

S.

Saint Barthelemy, journée de ſaint Barthelemy où quantité de Huguenots furent maſſacrez, 1017. reflexions ſur cette journée, 1032. l'exemple de Paris eſt ſuivi dans quantité de villes du Royaume, 1036
Saint Clair, champ de bataille, 982
Saint Jean d'Angeli aſſiegé par le Duc d'Anjou, 996. il ſe rend, 999.
Sancerre ſe défend ſans garniſon contre les troupes Catholiques, & les oblige à lever le ſiege, 944. elle ſoûtient un ſecond ſiege juſqu'à l'extrémité, 1056. elle ſe rend, 1055
Sebaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues défait quelques troupes Huguenotes, 932. il défait le Comte de Montgommeri, 956
Sieges de Bourges, 785. de la Rochelle, 1041. il eſt levé par accommodement, 1049. ſiege de Poitiers, 966. de Roüen, 789. de S. Jean d'Angeli, 930. de Sancerre, 944. autre ſiege de Sancerre, 1051. ſiege d'Orleans par le Duc de Guiſe, 811. du Havre, 834
Suiſſes ſauvent le Roy & le conduiſent à Paris, 899

T.

Theodore de Beze eſt à la tête des Docteurs Calviniſtes au Colloque de Poiſſi, ſon caractere, 748. il parle au colloque de Poiſſi, 750. il parle d'une maniere équivoque ſur le ſaint Sacrement de l'Autel, 751
Thumoleon de Coſſé Comte de Briſſac défait un grand corps de Calviniſtes, 935. il ſe ſignale à la bataille de Jarnac, 948. il attaque Mucidan en Perigord, & y eſt tué, 956
Triumvirat ou union du Duc de Guiſe, du Connétable & du Maréchal de ſaint André, 740

V.

Vaſſi, maſſacre des Huguenots à Vaſſi, 763
Volfang Guillaume de Baviere Duc des Deux-Ponts, leve des troupes en Allemagne pour le Prince de Condé, 942. il entre en France à la tête d'une armée, 956. 957. il paſſe au travers de la France & arrive ſur la Loire, 958. il prend la Charité & paſſe la Loire, 959. il meurt, 962
de Vins Ecuyer du Duc d'Anjou, ſauve la vie à ce Prince en recevant le coup, & il en échappe, 1094
Volrad Comte de Mansfeld prend le commandement de l'armée des Allemans aprés la mort du Duc des Deux-Ponts, & joint l'Amiral, 961. il empêche la défaite de l'avant-garde de l'Amiral dans la plaine de ſaint Clair, 984

Y.

d'Yvois frere de Genlis ſoûtient le ſiege de Bourges, 785

TABLE
DES USAGES SOUS LE REGNE de Charles IX.

L'Année qui commençoit à Pâques fut fixée au premier de Janvier par l'Edit de Rouſſillon, 879
Les titres de Lieutenant General & de Maréchal de Camp donnez encore à peu de perſonnes ſous ce Regne, 915
Les Regimens commencent ſous ce Regne, *ibid.*
Les Erections frequentes des Terres en Duché commencent auſſi ſous ce Regne, 1073

TABLE
DU REGNE
DE
HENRY III.

A.

Achille de Harlay premier Président, fe fermeté en parlant au Duc de Guife après la journée des Barricades, 1307. inſolence d'un Prédicateur à ſon égard, 1359. il eſt conduit à la Baſtille avec le Parlement, 1361
Alexandre de Parme eſt fait Gouverneur des Païs-bas, 1568. il fait bloquer Cambray, 1578. il aſſiege & prend Oudenarde, 1582.
Alphonſe d'Ornano Colonel des Corſes, défait quelques Compagnies Suiſſes à la vûë de Leſdiguieres, 1589
Anne Duc de Joyeuſe eſt envoyé avec une armée contre le Roy de Navarre, 1257. il eſt envoyé avec un nouvelle armée contre ce Prince, 1259. il pourſuit le Roy de Navarre, 1260. il perd la bataille de Coutras, 1268, il eſt tué, 1269.
Dom Antoine dit le Prieur de Crato prétend à la Couronne de ſe Portugal, 1182. il ſe faiſt proclamer Roy: il eſt défait par le Duc d'Albe, & ſe ſauve en Angleterre, 1184. il paſſe aux Açores ſur une flotte de France, 1198. il meurt à Paris, 1200
Armand de Birou eſt fait Maréchal de France après la mort du Maréchal de Monluc, 1139. il fait la guerre au Roy de Navarre en Guyenne, 1153. il commande l'armée en Xaintonge contre les Huguenots, 1241. il les ménage, 1242
Armis de Coſſé Maréchal de France, eſt tiré de ſa priſon, 1110
Aulneau, Champ de bataille, 1283

B.

Barricades, journée des Barricades, 1301
Bataille de Coutras, 1268. c'eſt la premiere bataille gagnée par les Huguenots, 1270
Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſe retire de Blois à Paris, & ſe joint aux rebelles, 1359
Blaiſe de Monluc eſt fait Maréchal de France, 1092. il meurt, 1115.
Buſſi le Clerc Procureur au Parlement, eſt fait Capitaine de la Baſtille par le Duc de Guiſe, 1307. il enferme le Parlement dans la Baſtille, 1361

C.

Cahors ſurpris par le Roy de Navarre après un dangereux combat, 1152
Calviniſtes ou Gueux de Flandre, ſe prévalent de la mort de Requeſens Gouverneur des Païs-bas, 1117
Catherine de Medicis Reine mere envoye des Coutiers en Bourgogne pour avertir le Roy de la mort de Charles IX. 1076. elle ménage une tréve avec les Rochelois & prend d'autres meſures pour empêcher l'augmentation des troupes dans le Royaume, 1077. elle tepoit du Roy des Lettres Patentes conſtitutives de ſa Regence, 1080. elle va au devant du Roy à Lyon & lui preſente le Duc d'Alençon Roy de Navarre, 1091. elle négocie avec le Duc d'Alençon, 1111. elle conclut une tréve à des conditions fort dures pour le Roy, 1112. elle conclut la paix par un traité auſſi honteux, 1116. elle va trouver le Roy de Navarre en Guyenne, 1140. elle négocie avec lui, 1141. elle paſſe au Dauphiné; elle demande une entrevûë au Duc de Savoye & l'obtient, 1142. elle conclut un traité honteux à Nemours avec le Duc de Guiſe, 1231. elle a une entrevûë avec le Roy de Navarre auprés de Coignac, & conclut une tréve, 1241. elle négocie avec le Duc de Guiſe & l'amuſe, 1301. elle continuë de négocier avec le Duc de Guiſe après la retraite du Roy, 1311. elle perd la confiance du Roy, 1317. elle réponſe au Roy ſur la mort du Duc de Guiſe, 1347. elle meurt, 1351. ſon caractere, & les divers jugements qu'on a portez de cette Princeſſe, 1352
Catherine Ducheſſe de Montpenſier ſœur du Duc de Guiſe, t'allie de faire enlever le Roy, 1296. ſes paroles inſolentes & atroces contre le Roy, 1339
Catholiques inſultent les Huguenots en divers endroits en conſequence de la ligue, 1125
Charles Cardinal de Bourbon publie une Déclaration contenant les motifs de la priſe des armes par les Princes & Seigneurs de la ligue, 1133. il eſt déclaré par le Roy premier Prince du Sang & le plus proche heritier de la Couronne, 13.9. il eſt arrêté à Blois, 1347. & tranſferé au Château d'Amboiſe, 1354. il eſt mis priſonnier au Château de Chinon, 1370
Charles de Bourbon Comte de Soiſſons, ſe ſignale à la bataille de Coutras, 1267
Charles Comte de Briſſac eſt fait Lieutenant de Philippe Strozzi, pour l'expedition des Açores, 1198. il échappe à la défaite de l'armée Françoiſe, & revient en France, 1199. bon mot de ce Seigneur au ſujet de la journée des Barricades; il delarme les Suiſſes, 1302
Charles Cardinal de Lorraine meurt, ſon caractere, 1295
Charles Duc de Mayenne, conteye l'armée des Allemans en Bourgogne, 1114. il fait lever le ſiege de Xaintes au Prince de Condé & prend quelques places, 1136. il commande l'armée Catholique en Dauphiné, & y prend quelques places, 1173. il commande l'armée Catholique en Xaintonge & en Poitou, 1234. il fait peu de progrés, 1235. il ſe brouille avec le Maréchal de Matignon, & prend Chaſtillon ſur la Dordogne, 1246. il uſe de toutes ſortes de moyens pour prendre le Roy de Navarre, 1257. il le manque, 1258. il fait reconnoître au Roy qu'il blâme la conduite audacieuſe du Duc de Guiſe, 1338. il échape de Lyon ſur le pont d'Y étre arrêté par l'ordre du Roy, 1351. il s'affaire de ſon Gouvernement de Bourgogne, 1363. ſon caractere, 1364. il s'allure d'Orleans & de Chartres, & arrive à Paris, 1365. il met dans le *Conſeil de l'union* pluſieurs perſonnes de condition pour moderer la faction des ſeize; il eſt nommé Lieutenant General de l'*Etat Royal* & Couronne de France, 1366. il s'attribuë toute la puiſſance Royale, 1367. il défait Charles de Luxembourg Comte de Brienne, 1381. il matchéponr les pendre le Roy à Tours, 1386. il attaque le Fauxbourg de Tours, il ſe retire de devant Tours, 1387.
Charles Emmanuel Duc de Nemours arrêté à Blois, s'échape & ſe ſauve à Paris, 1314
Charles Emmanuel Duc de Savoye, ſe ſaiſit du Marquiſat de Saluces, 1315. divers ſentimens des Princes de l'Europe ſur cette entrepriſe, 1326
Claude de la Trimouille, ſe fait Huguenot en donnant ſa fœur en mariage au Prince de Condé, 1241
College de Fortet appellé le berceau de la ligue des ſeize, 1228
Combat d'Aulneau, 1283
Combat dans Montlimart, 1288. de Vimori, 1329
Coutras, champ de bataille, 1268
Crillon Meſtre de camp du Regiment des Gardes refuſe d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe & s'offre à l'appeller en duel ſe faiſant fort de le tuer, 1341. il eſt bleſſé en défendant le fauxbourg de Touts contre le Duc de Mayenne, 1387

D.

Doſteurs ſédicieux à Paris, 1350
Donaw, le Baron Donaw-General Allemand eſt défait à Vimori, 1279. il l'eſt une ſeconde fois à Aulneau, 1284

E.

Edit de Nemours en faveur de la ligue aneantit l'autorité Royale, 1221
Edouard Staffort Ambaſſadeur d'Angleterre en France, ſa fermeté à la journée des Barricades, 1303
Elizabeth Reine d'Angleterre traite de ſon mariage avec le Duc d'Anjou, 1169. elle conſtituë d'amuſer le Duc d'Anjou ſur ſon mariage 1186. elle fait trancher la tête à Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, 1248
Emmanuel Philbert Duc de Savoye tâche d'engager le Roy par

les honneurs qu'il lui fait à lui rendre ce que les François tenoient encore dans le Piémont, 1087. il vient trouver la Reine mere à Grenoble, 1142
d'Espesses Avocat General, s'oppose à la reception du Concile de Trente. Ses réponses aux Cardinal de Gondi & à l'Archevêque de Lyon, & à Monsieur de Lansac, 1336. 1317
Etats de Blois, 1131. autres Etats de Blois, ouverture de ces Etats, 1328. ordre de la seance dans ces Etats, 1329. on y tient une Conference touchant la reception du Concile de Trente, en France, 1336. on n'y conclut rien, 1337
Etats des Païs-bas traitent avec le Duc d'Anjou pour le faire leur Prince, 1166

F.

FAculté de Theologie de Paris, sa conduite à l'égard du Roy, 1360.
la Fere assiégée, 1154. elle est prise, 1155
François Duc d'Alençon accusé d'entrer dans la conspiration contre le Roy, obtient son pardon, 1100. il se broüille avec le Roy de Navarre, 1106. il se racommode avec lui, 1108. il s'évade de la Cour & publie un manifeste, 1108. il fait une tréve avec le Roy, 1112. il fait la paix, 1116. on augmente son appanage, & il prend le titre de Duc d'Anjou, 1117. il prend la Charité sur la Loire, & Yssoire en Auvergne, 1136. il se resoud à aller se mettre à la tête des Etats des Païs-bas contre le Roy d'Espagne, 1157. il s'échape de la Cour, 1163. il offre ses services aux Etats, 1164. il entre aux Païs-bas à la tête d'une armée & fait quelques conquêtes 1167. on traite de son mariage avec la Reine d'Angleterre, 1169. il se fait médiateur de la paix entre le Roy & le Roy de Navarre, 1171. il vient à bout de la faire, 1172. il avance fort l'affaire de son mariage avec la Reine d'Angleterre, 1174. il accepte l'offre de la principauté des Païs-bas, 1177. il envoye du secours à Cambray, 1178. il fait lever le blocus de Cambray & s'empare des places des environs, 1180. il passe en Angleterre, 1185. il se croit à la veille d'épouser la Reine d'Angleterre; son esperance est trompée, 1186. il est couronné Duc de Brabant, 1188. il court risque de la vie à Anvers, 1190. il est reconnu pour Comte de Flandre, 1193. il entreprend de se saisir d'Anvers, 1196. il manque cette entreprise, 1197. il meurt, son caractere, 1205
François de Bonn Seigneur de Lesdiguieres devient le Chef du parti Huguenot en Dauphiné, 1106. il se rend maître de plusieurs places, 1172. il reçoit l'Edit de pacification comme les autres Chefs des Calvinistes, 1174. il fait des conquêtes en Dauphiné, 1234. il défait le Sieur de Vins en Provence, 1245
François de Châtillon fils de l'Amiral de Coligny, refuse de se rendre au Roy aprés la défaite des Allemans & gagne le Vivarez au travers d'une infinité de dangers, 1286. il défait Saveuse Gouverneur de Dourlens, 1390
François Prince de Conty, se signale à la bataille de Coutras, 1267. il se met à la tête de l'armée Allemande, 1281
François de la Baume Comte de Suze, attaque le Château de Montlimar, & y est tué, 1288
François de la Noüe, éloge de ce Seigneur par le Duc d'Alençon, 1115. il est fait Maréchal de Camp General de l'armée des Etats sous le Duc d'Anjou, 1167. il marche au secours de Senlis assiegé par les Ligueurs, 1393. il défait l'armée de la Ligue, 1394
François de Montholon est fait Garde des Sceaux, 1327
François de Montmorency Maréchal de France, est tiré de sa prison, 1110. il meurt, 1148

G.

GAbriel de Lorges Comte de Montgommery, a la tête coupée en place de Gréve, 1079
Gilles de Souvré est fait grand Maître de la Garderobe; éloge de ce Seigneur. 1092
Guillaume de Hautemer Seigneur de Fervaques, depuis Maréchal de France, découvre au Roy une conspiration contre sa personne, 1098
Guillaume de Montmorency Seigneur de Thoré, entre en France à la tête d'un corps de Reitres pour aller joindre le Duc d'Alençon, 1110. il est défait par le Duc de Guise, 1111
Guillaume Prince d'Orange, ses intrigues aux Païs-bas contre le Roy d'Espagne, 1127. 1156. il fait déclarer par les Etats le Roy d'Espagne déchu de la Principauté des Païs-bas 1176. il envoye au Duc d'Anjou lui offrir la Principauté des Païs-bas, 1177. il est blessé d'un coup de pistolet par un assassin, 1189. il sauve la vie au Duc d'Anjou, 1190

H.

HEnry Cardinal, grand oncle de Sebastien Roy de Portugal est élevé sur le Thrône, 1181. il meurt, 1183
Henry III. du nom Roy de France est appellé Edoüard Alexandre au Baptême, 1075. il ne peut s'accommoder des manieres des Polonois, 1080. il apprend la mort du Roy son frere, 1081. il se résout à repasser en France, 1082. il amuse les Polonois, 1083. il s'échappe; ses avantures durant son voyage, 1084. il est reçû à Vienne par l'Empereur avec beaucoup de civilité; il arrive à Venise, 1086. il joint le titre de Roy de Pologne avec celui de Roy de France, 1087. il rend au Duc de Savoye Pignerol, &c. contre l'avis de plusieurs de son Conseil; 1090. il arrive à Lyon, 1091. il met le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre en liberté, 1092. il prend la resolution de faire la guerre aux Huguenots & aux Malcontens, 1093. il la fait avec peu de succés, 1094. sa fausse politique, 1097. il découvre une conspiration contre sa personne, 1098. il est sacré à Reims, 1100. il épouse Loüise de Vaudemont, 1100. sa haine contre le Duc d'Alençon son frere, 1101. il negocie avec les Huguenots pour la paix, 1103. & avec le Maréchal de Montmorency Danville, 1104. il donne le commandement de l'armée de Champagne à Henry Duc de Guise, 1109. il tire de prison les Maréchaux de Montmorency & de Cossé, 1110. il assemble les Etats à Blois, & se resout à se déclarer Chef de la ligue, 1130. il fait l'ouverture des Etats, 1131 il fait la paix avec les Huguenots, 1137. son indigne conduite à l'égard de ceux qu'on appelloit ses Mignons, 1144. il institüe l'ordre des Chevaliers de S. Esprit 1144. il est également haï & méprisé des Catholiques & des Huguenots, 1147. il fait assieger & reprendre la Fere, 1154. il fait la paix avec les Huguenots, 1155. il refuse l'offre que les Etats des Païs bas lui font de se donner à lui, 1156. son emportement contre le Duc d'Anjou & sa réconciliation, 1162. il traite du mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, 1169. il fait la paix avec le Roy de Navarre, 1172. il envoye une armée en Dauphiné contre les Huguenots, 1172. il pense à prévenir les desseins des Ligueurs, 1202. sa conduite molle à l'égard de la ligue, 1218. il est accusé par les Ligueurs, de favoriser les Huguenots, 1238. il reçoit une Ambassade des Princes Protestants d'Allemagne en faveur des Huguenots, & leur répond avec fermeté, 1240. il apprend la ligue des seize par Nicolas Poulain, Lieutenant du Prevôt de l'Isle de France, & néglige d'y apporter remede, 1251. il est accusé par les Ligueurs de faire venir une armée d'Allemans en France, 1252. il se dispose à s'opposer à l'armée des Allemans & des Suisses prête à entrer en France, 1274. il se met à la tête de son armée pour disputer le passage de la Loire à l'armée étrangere, 1277. il dissipe & détruit l'armée étrangere, 1285. il est décrié par les Ligueurs, par des libelles & dans les sermons des Prédicateurs, 1294. il court risque d'être enlevé par les Ligueurs, 1296. il pense à faire poignarder le Duc de Guise en cas qu'il vienne au Louvre, 1297. il change de resolution, 1298. il fait venir des troupes dans Paris, 1300. il se retire de Paris, 1305. il public un manifeste sur la journée des Baricades, 1309. il accorde le pardon aux Parisiens & les menace, s'il retombent dans la revolte, de ruiner Paris; il va à Roüen 1314. il fait un nouveau traité avec le Duc de Guise, nommé le traité de réunion, 1317. il va à Blois pour y assembler les Etats, 1326. il change presque tout son Conseil, & est fort choqué d'une lettre du Pape écrite au Duc de Guise & au Cardinal de Bourbon, 1327. il prend la resolution de se défaire du Duc de Guise, 1340. il conclut sur l'avis de son Conseil secret de faire mourir le Duc de Guise, 1341. son discours aux Partisans du Duc de Guise aprés la mort de ce Duc, 1346. il rend compte à la Reine mere de la mort du Duc de Guise, 1347. il envoye Alphonse d'Ornano à Lion pour arrêter le Duc de Mayenne qui lui échape, 1350. son peu de fermeté & de conduite aprés la mort du Duc de Guise, 1356. il rappelle auprés de lui le Duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou, 1368. il va à Tours, & met le Cardinal de Bourbon prisonnier au Château de Chinon, 1370. il traite avec le Roy de Navarre pour s'unir ensemble, 1373. il demande l'absolution au Pape pour la mort du Cardinal de Guise, 1375. 1379. il déclare le Duc de Mayenne criminel de leze-Majesté; il a une entrevûë avec le Roy de Navarre, 1383. il court risque d'être enlevé par le Duc de Mayenne, 1386. il donne ses ordres pour la défense de Tours, 1387. il assiege Pontoise, 1397. & la prend, 1398. il reçoit les Suisses que Sancy lui amenoit, 1398. il forme le siege de Paris, 1401. il est blessé à mort par Jacques Clement, 1403. il fait reconnoître le Roy de Navarre par son successeur par les grands de sa Cour; il meurt, 1404. son caractere, 1405
Henry Roy de Navarre, s'échape de la Cour & abjure la Religion Catholique, il passe en Guyenne, où il se rend maître de quelques places, 1113. il est sommé par le Roy de rentrer dans son devoir & dans le sein de l'Eglise, 1135. il fait la paix avec le Roy, 1137. il entreprend de surprendre Cahors, 1150. il se sert du Petard dans cette entreprise, 1151 sa valeur & sa résolution dans cette entreprise dont il vient à bout, 1152. il fait la paix avec lui & l'avertit des offres que le Roy d'Espagne lui faisoit pour la rompre, 1172. il est surpris & fort embarassé du soulevement des Ligueurs, 1215. il se défend par des écrits, & s'offre à vuider la querelle avec le Duc de Guise dans un combat singulier, 1225. il fait afficher aux portes du Vatican un écrit contre la Bulle du Pape, 1233. il fait échouer la plûpart des entreprises de la ligue, 1234. foible de ce Prince du côté de l'amour qui le met en danger d'être pris, 1237. il passe à la Rochelle, & signale sa valeur à l'attaque du Port de Broüage, 1238. il a une entrevûë avec la Reine mere auprés de Coignac, & conclut une tréve, 1243. il fait des conquêtes dans le Poitou, 1257. il range son armée dans la plaine de Coutras, 1262. il gagne la bataille de Coutras, 1268. il prend quelques places en Guyenne, & passe en Xaintonge, 1315. sa moderation en apprenant la mort du Duc de Guise; il se rend maître de plusieurs places, 1371. il traite d'une tré-

ve avec le Roy & prennent de le servir de ses troupes, 1373. il est reconnu pour successeur legitime de la Couronne par les Princes & les Grands de la Cour, 1404
Henry Duc d'Augustesme Grand Prieur de France & Gouverneur de Provence, est tué malheureusement, 1544, suite de cette mort, 1545
Henry Prince de Condé qui s'étoit sauvé en Allemagne, s'offre aux Huguenots à être leur Chef, 1078. il est reconnu par les Huguenots pour leur Chef, 1078. il recommence la guerre, 1133. il surprend la Fere en Picardie, 1149. il assiege Boissage, 1233. il prend & change pour aller surprendre Angers, 1234. il se sauve en Angleterre, 1235. il ne s'accorde point avec le Roy de Navarre, *idid.* il défait un corps de Catholiques auprés de Xaintes, 1240. il se signale à la bataille de Coutras, 1267. il meurt à Saint Jean d'Angely,
Henry Duc de Guise commande l'armée de Champagne envoyée contre les Allemans, 1269. il défait Guillaume de Montmorency Seigneur de Thoré; il est blessé au visage & surnommé le Balafré, 1271. il commence à mettre la ligue en mouvement, 1302 il se met à la tête de la ligue, 1313. il se saisit par Intimême ou par ses Partisans de plusieurs Villes en France, 1317. il tâche de détacher plusieurs Seigneurs du parti du Roy, 1347. il attaque le Baron Donzac à Vimori, 1378. & le défait, 1379. il attaque le nouveau ce General dans la petite ville d'Aglenan, 1383. il le défait, 1384. il encourage la faction des seize, & leur ordonne de se fournir d'armes, 1394. il fait entrer dans Paris plusieurs Officiers d'armée 1395. il arrive à Paris, 1397. il vient au Louvre parmi les acclamations du peuple, & paſſe au Roy, 1398. il contribue avec le Roy & la Reine, 1399. son autorité dans Paris à la journée des Barricades, 1303. il fait ôter les Barricades & rétablit la tranquillité dans Paris, 1306. il se saisit de la Bastille, de l'Arsenal & du Château de Vincennes, 1307. il publie un manifeſte sur la journée des Barricades 1308. il fait un nouveau traité avec le Roy, 137. il vient saluer le Roy à Chartres, 1319. il est fait par le Roy Lieutenant Général de l'Etat pour les armes, 1320. il est soupçonné d'intelligence avec le Duc de Savoye, 1333. il fait demander par les Etats la reception du Concile de Trente en France, 1331. il mécontente les Princes de sa Maison, 1358. il est averti de divers endroits qu'on tâme quelque entrepriſe contre sa perſonne, & mépriſe tous ces avis, 1344. il eſt poignardé dans la chambre du Roy, 1346. son caractere, 1349.
Henry de Joyeuſe qui s'étoit fait Capucin sous le nom de Frere Ange, va à Chartres à la tête de la Procession des Capucins, 1321.
Henry de la Tour d'Auvergne Vicomte de Turenne, force la ville de Tulles, 1134. il surprend Chaſtillon, 1236. il commande en Guyenne pour le Roy de Navarre, 1338
Henry de Montmorency appellé auſſi le Damville, depuis Connétable de France, travaille à unir les Huguenots & les Malcontens entre eux, 1074. il va trouver le Roy à Turin, & s'évade crainte d'être arrêté, 1090. il se revolte ouvertement, 1094. il abandonne les Huguenots & les Malcontens, 1130. il traite inutilement avec le Roy de Navarre, pour l'engager à reſtituer quelques places, 1248. il forme un nouveau parti compoſé des Catholiques ennemis de la ligue, 1225
Huguenots font confirmer un plan de Gouvernement Republicain, 1079. ils preſentent une audacieuſe requête au Roy, 1101

I.

JAcques Clement bleſſe le Roy à mort au camp devant Paris; il eſt aſſommé, 1403
Jacques d'Humieres Principal auteur de la ligue en Picardie, 1115.
Jacques de Matignon, depuis Maréchal de France, reprend le Mont-Saint-Michel ſur les Huguenots, 1105. il fait le ſiege de la Fere en Picardie, 1153. il prend cette place, 1155. il fauve Boudeaux au Roy, 1137
Jean Caſimir fils de l'Electeur Palatin ſe prépare à entrer en France avec une armée d'Allemans, 1309. il ſe retire de France, 1317
Jean d'Aumoſt Maréchal de France, tres-fidelle au Roy, lui repreſente ce qu'il avoit à craindre du Duc de Guiſe, 1339. il lui propoſe d'arrêter ce Duc, 1343
Jean d'Autriche fils naturel de Charles V. eſt fait Gouverneur des Pais-bas; il paſſe déguiſé par la France; il s'abouche avec le Duc de Guiſe, 1118 il ſe rend maître de Namur, 1160. il gagne la bataille de Gembloux ſur l'armée des Etats, 1165. il meurt, 1167
Jean de la Vardin depuis Maréchal de France, ſe ſignale à la bataille de Coutras, 1165
Jean de Monluc Evêque de Valence, negocie heureuſement avec Henry de Montmorency Maréchal de France, 1238. il meurt plus en Catholique qu'il n'avoit vécu, 1239
Jean Louis de Nogaret de la Valette, depuis Duc d'Epernon, ſe ſignale au ſiege de la Fere, 1154. il entre en Provence avec une armée & y établit la tranquillité, 1245. il prend quelques places en Dauphiné, 1246. il eſt attaqué dans le Château d'Angouleſme, & évite le péril par ſa valeur, 1330. il traite avec les Refugiez, pour ſe ſoûtenir l'un l'autre contre les Ligueurs, 1322.

L.

LIgue des Catholiques contre les Huguenots, 1118. formule d'aſſociation pour cette ligue, 1120. elle eſt autoriſée par les Etats de Blois & par le Roy même, 1134
Les Chefs de la ligue prennent occaſion de la mort du Duc d'Anjou pour la faire éclater, 1205. ils s'aſſemblent en armes, 1207. inventions artificieuſes qu'ils font preſenter au Roy, 1292. une inſtitiſé de Villes ſe déclarent pour la ligue, 1367
Ligueurs, s'emparent de pluſieurs villes en Champagne, en Bourgogne & en Picardie, 1242. ils accuſent le Roy de faire venir une armée d'Allemands en France, 1252. leurs entrepriſes contre l'autorité du Roy, 1253
Loignac premier Gentilhomme de la Chambre, promet au Roy d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe, 1342
Louis de Bourbon Duc de Montpenſier, fait des conquêtes en Poitou & en Xaintonge ſur les Huguenots, 1080
Louis de Gonzague Duc de Nevers s'engage dans la ligue par ſcrupule de conſcience, 1210. il rentre dans l'obéiſſance du Roy, & eſt fait Gouverneur de Picardie, 1215
Louis de la Trimoüille Duc de Thouars, contribuë le plus à la ligue en Poitou, 1115
Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe frere du Duc, s'empare de Troye, 1316. il eſt arrêté par ordre du Roy, 1346. il eſt maſſacré, 1349

M.

MAlcontens & les Huguenots haiſſent le Roy, 1075
Marguerite Reine de Navarre, excommunie ſon mari avec le Duc d'Alençon, 1109. elle a part à ſon évaſion de la Cour, 1108. on lui donne des Gardes pour l'obſerver, 1111. elle eſt conduite au Roy ſon mari par la Reine mere 1141. ſes intrigues pour rallumer la guerre, 1149. elle négocie au Païs-bas pour faire mettre le Duc d'Anjou à la tête des troupes des Etats, 1158, elle évite les embuſcades de Jean d'Autriche dans ſon voyage, 1160. elle fait évader le Duc d'Anjou de la Cour, 1165
Marie Stuart Reine d'Ecoſſe a la tête tranchée en Angleterre, 1148.
Mathias Archiduc d'Autriche frere de l'Empereur, eſt élû Gouverneur des Païs bas par les Etats, 1164. il eſt obligé de ſe déſiſter du Gouvernement des Païs-bas, 1176
Montbrun un des Chefs des Huguenots, eſt défait & pris par de Gouet, 1109. ſes paroles inſolentes en parlant du Roy; il a la tête tranchée,
Montlimar, la Ville eſt ſurpriſe par les Catholiques, 1187. le Château défendu par les Huguenots & attaqué par les Catholiques qui ſont défaits, 1188

N.

NIcolas Brulard Seigneur de Sillery, depuis Chancelier de France, eſt diſgracié, 1232
Nicolas de Harlay Sieur de Sancy Ambaſſadeur de France en Suiſſe, engage les Cantons à déclarer la guerre au Duc de Savoye, 1312. il va en Suiſſe lever des troupes pour le Roy, 1360. ſa négociation en Suiſſe, 1398. il amene un grand ſecours de Suiſſes au Roy proche de Paris, 1402
Nicolas de Pellevé Cardinal, eſt Agent de la ligue à Rome, 1112
Nicolas de Villeroy Secretaire d'Etat eſt diſgracié, 1317

O.

ORdre des Chevaliers du ſaint Eſprit, ſon inſtitution, 1144. ſtatuts de cet Ordre & Phabillement des Chevaliers, 1145

P.

PAriſiens ſe contiſent pour faire la guerre aux Huguenots, 1124. ils ſe barricadent dans toutes les rues, 1301. ils tirent ſur les troupes du Roy lorſqu'ils ſe retirent de Paris, 1306. ils députent au Roy à Chartres pour lui demander pardon, & ſont préceder leur députation par une Proceſſion de Capucins, 1311. leur députez preſentent au Roy une requête inſolente, 1313
Parlement de Paris conduit à la Baſtille par les ſéditieux, 1361
Philipe du Pleſſis-Mornay negocie & conclut un traité entre le Roy & le Roy de Navarre, 1373. il eſt fait Gouverneur de Saumur, 1388
Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne fait les premieres hoſtilitez contre les Huguenots après l'Edit de Nemours, 1131
Philippe Hurault dit le Chancelier de Chiverny eſt diſgracié, 1317
Philippe II. Roy d'Eſpagne, ſa ſenteur gâte ſes affaires aux Païs-bas; ſes grands projets ſur l'Angleterre en faveur de Jean d'Autriche, 1118. il offre au Roy de Navarre de le rendre maître de la Guyenne, 1172. il proſcrit le Prince d'Orange & met ſa tête à prix, 1178. il s'empare du Royaume de Portugal,
Philippe Strozzi commande l'armée Françoiſe envoyée aux Açores, 1198. il perd la bataille, ſe bleſſe à mort, & meurt, 1359.

Pierre

Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon, répond au manifeſte du Maréchal de Montmorency, 1226. il eſt arrêté par ordre du Roy, 1346. le Roy luy accorde la vie, 1351
Polonois ſont reſolus à ne pas laiſſer aller le Roy, 1082. ils envoyent aprés le Roy pour le prier de revenir & de ne pas quitter la Pologne, 1085. ils arrêtent tous les François aprés le départ du Roy, 1086. ils éliſent un autre Roy, 1087
Pompone de Belliévre, Sur-Intendant des Finances, eſt diſgracié, 1327.
Prédicateurs ſéditieux à Paris, 1296. ils ſe déchaînent contre le Roy, 1359
Provence fort troublée par la mort du Duc d'Angouleſme, 1245

S.

Sainte Croix, le Marquis de ſainte Croix arrive aux Açores avec une flotte d'Eſpagne, il livre la bataille navale à la flotte de France, & la défait, ſa cruauté envers les François, 1199
Sebaſtien Roy de Portugal, perit dans une bataille en Affrique, 1181.
Seize, les Seize, ligue particuliere formée à Paris, 1228. ils commencent à remuer dans Paris contre le Roy de concert avec les Ducs de Guiſe & de Mayenne, 1251. ils projettent de ſe ſaiſir de la Baſtille & de la perſonne du Roy, 1254. odieuſe comparaiſon qu'ils font du Roy avec le Duc de Guiſe, 1290. ils changent le Prevôt des Marchands, les Echevins, &c. 1307. leurs entrepriſes dans les Etats de Blois contre l'autorité Royale, 1354. ils ſoulevent Paris contre le Roy, 1355
Siege de la Fere, 1154
Sixte V. Pape, ſes ſentimens ſur la ligue qu'il regardoit comme une pernicieuſe faction, 1222. il excommunie ceux qui s'attaqueroient à la puiſſance Royale, & en même temps le Roy de Navarre & Prince de Condé, & les prive de leurs Etats & du droit de ſucceſſion à la Couronne de France, 1225. ſon eſtime pour Henry Roy de Navarre, 1227. il continue de blâmer la ligue & de la ſoûtenir, 1310. il écrit des lettres au Duc de Guiſe & au Cardinal de Bourbon fort choquantes pour le Roy, 1317. ſes ſentimens & ſa conduite aprés qu'il eut appris la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, 1375.

V.

Vimori, champ de bataille, 1179

TABLE

DES USAGES ET COUTUMES ſous le Regne de Henry III.

Invention du petard pour rompre la porte d'une Ville, 1150
Maniere de combattre pour les Gendarmes avec la lance dans une bataille, 1268

TABLE
DU REGNE
DE
HENRY IV.

A.

Achille de Harlay harangue fortement contre les Jeſuites en preſence du Roy, 1940
Aix ſe ſoumet au Roy, 1686
Albert Cardinal Archiduc d'Autriche, prend le Gouvernement des Pais bas, 1771. il ſe prépare au ſiege de Calais, 1774. il en forme le ſiege; il prend la ville & le Château, 1775. il aſſiege Ardres & prend cette place, 1778. il vient au ſecours d'Amiens à la tête d'une armée, 1806. il s'approche d'Amiens avec ſon armée, il manque de forcer le camp par trop de précaution, 1809. il ſe retire pour retourner à Arras, 1810. il reçoit les ordres d'Eſpagne pour traiter de la paix avec la France, 1812. il quitte le Chapeau de Cardinal, & épouſe l'Infante Iſabelle Claire Eugenie Sœur du Roy d'Eſpagne, 1848. il revient au Pais-bas dont il avoit la Souveraineté par ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne, 1863. il penſe à faire la paix avec les Etats de Hollande, 1976. il fait une longue tréve avec les Etats de Hollande en les reconnoiſſant pour peuples libres & indépendans, 1996
Alexandre de Médicis dit le Cardinal de Florence arrive en France avec la qualité de Legat, & fait ſon entrée à Paris, 1780. il agit de concert avec le Roy, 1781. il écrit au Duc de Mercœur pour le faire rentrer dans l'obéïſſance, 1782. ſa ſage conduite au traité de Vervins, 1838
Alexandre Prince de Parme Gouverneur des Pais bas, ſe diſpoſe à venir au ſecours de Paris, 1481. il force Lagny, 1485. il s'approche de Paris avec ſon armée & y entre *incognito*, 1487. il retourne au Pais-bas, 1488. il rentre en France pour le ſecours de Roüen, 1540. il manque d'envelopper le Roy par trop de prudence, 1549. il jette du ſecours dans Rouen, & repaſſe la Somme, 1551. il paſſe la Somme & fait lever le ſiege de Roüen, 1552. il aſſiege Caudebec, y eſt bleſſé; il prend la place, 1553. il fait une retraite admirable en paſſant la Seine à l'inſçû du Roy, 1557. il retourne aux Pais-bas, 1559. il ſe prépare à rentrer en France avec une armée; il meurt, 1588. ſon éloge, 1589
Amiens & d'autres villes de Picardie, ſe ſoûmettent au Roy, 1680. cette ville eſt ſurpriſe par les Eſpagnols, 1729
André de Brancas Sieur de Villars eſt fait Gouverneur de Rouen & ſe prépare à ſoûtenir le ſiege, 1553. ſa vigoureuſe défenſe, 1525. *& ſuiv.* il ruine dans une ſortie tous les travaux du ſiege, 1550. il aſſiege Quilbœuf défendu par Bellegarde, 1566. il leve le ſiege, 1567. il traite avec le Roy pour la reduction de Roüen, 1670 il eſt confirmé dans la dignité d'Amiral de France & dans ſon Gouvernement de Roüen, 1674. il eſt défait & tué à la journée de Dourlens, 1744
Antoine Prieur de Crato ſe diſant Roy de Portugal meurt, 1751.
Antoine Poſſevin Jeſuite déclare au Duc de Nevers de la part du Pape qu'il ne le recevra point à Rome comme Ambaſſadeur, 1630.
Antoine Scipion Duc de Joyeuſe, Chef des Ligueurs en Languedoc, fait des conquêtes, il aſſiege Villemur, 1570. il eſt défait devant cette place & ſe noye dans la riviere du Tarn au combat de Villemur, 1572
Antoine de Silly Comte de Rochepot, Ambaſſadeur de France en Eſpagne eſt ſoſpecté; on lui fait ſatisfaction, 1890
Armand de Biron Maréchal de France promet au Roy de lui conſerver les Suiſſes de l'armée, 1409. il preſente les Suiſſes au Roy, 1411. il commande l'armée ſous le Roy au camp d'Arques, 1424. ſon habileté à la journée d'Arques, 1429 & dans la bataille d'Ivry, 1460. il inveſtit Roüen, 1522. il reçoit un grand échec au ſiege de Roüen, & y eſt bleſſé, 1551. il leve le ſiege de Roüen, 1552. il eſt tué d'un coup de canon devant Eſpernay, 1568
Arnauld d'Oſſat entretient ſecretement commerce avec Sanneſio Intendant du Cardinal Aldobrandin ſur les affaires de France, 1607. il commence à traiter avec le Pape pour l'abſolution du Roy, 1695. il eſt nommé Evêque de Rennes, 1815. il traite avec le Duc de Florence pour faire reſtituer au Roy quelques Iſles de Provence, & y réuſſit, 1845. il eſt fait Cardinal, 1852. il meurt, 1945. ſon éloge, 1943
Arques champ de bataille, 1422
Aumalle champ de Bataille, 1548

B.

Bataille de Craon, 1563. d'Yvry, 1456
Beaumont champ de bataille, 1569
Belin, le Comte de Belin eſt obligé de quitter le Gouvernement de Paris, & ſe retire auprés du Roy, 1655
Bernard de Nogaret Sieur de la Valette, frere du Duc d'Eſpernon & Gouverneur de Provence convoque les Etats, 1532. il eſt joint par Leſdiguieres, 1533. il défait les Savoyards, 1534. il défait le Duc de Savoye, 1538. il eſt bleſſé à mort devant Roquebrune, & meurt, 1573
Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur d'Eſpagne, gagne les Chefs des Seize en faveur de ſon Maître, 1439. il propoſe de faire donner au Roy ſon Maître le titre de Protecteur de France, 1441. ſes largeſſes aux pauvres durant le ſiege de Paris, 1475
Blaver en Bretagne livré au Roy d'Eſpagne par le Duc de Mercœur, 1489
Bois-Dauphin Chef de la ligue en Anjou & dans le Maine, ſe ſoumet au Roy, & eſt confirmé dans ſa dignité de Maréchal de France, 1731
Bois-Roſé ſe ſignale à la défenſe de Roüen, 1550. il ſe brouille avec Villars Gouverneur de Roüen, il ſurprend Fécamp & s'y cantonne, 1587. il livre Fécamp au Roy, 1648. ſon incartade au Bâton de Roſni qu'il ne connoiſſoit point, 1676
Bonaventure Calatagirone General des Cordeliers, rapporte au Pape le conſentement du Roy d'Eſpagne pour traiter de la paix avec la France, 1812
Boucher Docteur de Paris; ſes inſolens ſermons & ſon déchaînement contre le Roy aprés ſa converſion, 1614
Buſſi-le Clerc eſt obligé de quitter ſon gouvernement de la Baſtille, & ſe ſauve à Bruxelles, 1519

C.

Caëtan, le Cardinal Caëtan eſt envoyé Legat en France par Sixte V. 1438. il eſt reçû à Paris par les Ligueurs avec beaucoup d'honneur, 1443. il fait prêter un nouveau ſerment aux Princes, aux Seigneurs & au peuple de Paris aprés la mort du Cardinal de Bourbon, 1474. il s'en retourne à Rome, 1495.
Calais aſſiegé par l'Archiduc Albert, 1774
Calviniſtes allarmez de la prochaine converſion du Roy, 1610. leurs entrepriſes audacieuſes contre l'autorité Royale, 1697. leur conduite embarraſſe fort le Roy, 1755. ils ſuſcitent de nouveaux embarras au Roy. 1783. ils tâchent d'engager les Seigneurs Huguenots à les ſoûtenir, 1784. ils ſaiſiſſent les deniers du Roy en divers endroits, 1785. ils paroiſſent diſpoſez à la revolte, 1789. ils profitent de la perte d'Amiens pour faire plus de peine au Roy, 1796. ils font une remontrance audacieuſe au Roy, écrivent à Leſdiguieres pour l'engager dans leur faction, 1799
Cambray aſſiegé, 1745
Camille Borgheſe eſt élû Pape, & prend le nom de Paul V. 1958. il ſe brouille avec les Venitiens, 1963. il fait la paix avec eux par l'entremiſe du Roy de France, 1969
Cas de conſcience propoſé par les Pariſiens à la Sorbonne aprés la mort du Cardinal de Bourbon, 1472. déciſion de ce cas, 1473.

Catherine ſœur du Roy recherchée en mariage par divers Princes, 1849. elle épouſe le Duc de Bar; elle meurt Huguenote, 1851.

Catherine Charlotte de la Trimoüille eſt déclarée innocente de la mort de ſon mari, & ſe fait Catholique, 1718

Céſar d'Eſt eſt obligé d'abandonner le Ferrarois & de ſe contenter d'être Duc de Modéne, 1845

Charles Comte d'Auvergne, tuë de ſa main Sagone un des principaux Capitaines de la ligue à la journée d'Arques, 1426. il entre dans les intrigues du Maréchal de Biron, 1901. il eſt arrêté & mis à la Baſtille, 1905. il eſt mis en liberté à la priere de la Marquiſe de Verneüil, 1946. il trahit de nouveau le Roy, 1947 il eſt arrêté & mis à la Baſtille, 1948

Charles Cardinal de Bourbon, eſt proclamé Roy de France par la ligue, 1439. il meurt dans ſa priſon, 1471

Charles Cardinal de Bourbon, neveu du feu Cardinal du même nom, penſe à former un tiers parti pour ſe faire ajuger la Couronne, 1514. il prend en main les interêts des Jeſuites, 1703.

Charles de Caſaulx, premier Conſul de Marſeille avec Lotis d'Aix Viguier de cette Ville s'y érigent en Tyrans, 1764. il eſt appuyé du Roy d'Eſpagne, 1765. il eſt tué par Libertat, 1767.

Charles de Coſſé de Briſſac, eſt fait Gouverneur de Paris, 1615. il livre Paris au Roy 1662. il eſt fait Maréchal de France, 1665.

Charles de Crequi gendre de Leſdiguieres, eſt bleſſé au combat des Moleſtes, 1818. il eſt pris priſonnier par les Savoyars, 1841, il tuë en duel Dom Philippin de Savoye, 1842

Charles de Gontaut Baron de Biron, emporte Poiſſi par eſcalade, 1451. il fait la fonction de Maréchal de Camp General à la bataille d'Ivry, 1413. il y eſt bleſſé, 1416. il eſt fait Maréchal de France, 1674. il aſſiege Laon, 1678. il prend cette place, 1679. il pouſſe vivement en Bourgogne le Duc de Mayenne, 1694. il ſe rend maître de Beaune, 1724. & de Dijon, 1725. il eſt bleſſé à la journée de Fontaine Françoiſe, 1728. il force les Châteaux de Dijon & de Talan à ſe rendre, 1730. il bloque Amiens, 1795. il eu forme le ſiege, 1802. il eſt envoyé à Bruxelles pour l'obſervation du traité de Vervins, 1842. il eſt ſoupçonné dés lors de quelques intrigues avec les Eſpagnols, 1843 il fait des conquêtes ſur le Duc de Savoye, 1873. il prend Monmelian, 1875. il eſt envoyé en Angleterre, 1891. ſon extréme ambition, ſes intrigues avec les Eſpagnols, 1894. il traite avec le Duc de Savoye, 1896. il choiſit la Fin pour confident de ſes intrigues, 1897 il avoüe ſes intrigues au Roy, & en obtient ſon pardon, 1898 il eſt appellé à la Cour par le Roy, 1902. il y vient aprés pluſieurs délais, 1903. il refuſe d'avoüer au Roy ſes intrigues contre l'Etat, 1903. il eſt arrêté, 1904. il eſt conduit à la baſtille, 1905. on lui fait ſon procés, 1906. chefs d'accuſation contre lui, 1907. il eſt condamné à avoir la tête tranchée, il eſt executé dans la Baſtille, ſon caractere, 1912

Charles de Gonzague Duc de Nevers eſt envoyé vers le Pape Paul V. pour l'Ambaſſade d'Obedience, 1000

Charles de Lorraine Duc de Guiſe, ſe ſauve de ſa priſon de Toura, 1512. il ſe brouille avec ſon oncle le Duc de Mayenne, 1143. il reçoit mal la propoſition que les Eſpagnols lui font de le faire élire Roy de France, 1650. il tué faint Paul Maréchal de la ligue, il ſe ſoûmet au Roy & eſt fait Gouverneur de Provence, 1683. il eſt reçû par le Parlement d'Aix Gouverneur de Provence, 1763 il diſpoſe tout pour ſurprendre Marſeille, 1766. il eſt introduit dans Marſeille par Libertat. & s'en rend maître, 1768

Charles Comte de Mansfeld commande l'armée d'Eſpagne 1589. il aſſiege Noyon & le prend, 1197

Charles Duc de Mayenne anime les Ligueurs contre le Roy, 1413. il demande du ſecours au Roy d'Eſpagne, 1416. il refuſe d'entrer en négociation avec le Roy, 1417. il marche en Normandie, 1421. il attaque le Roy dans ſon camp d'Arques, 1426. il eſt repouſſé avec perte, 1429. il revient à Paris, 1433. il fait proclamer Roy de France Charles Cardinal de Bourbon ſous le nom de Charles X. 1439 il ſe précautionne contre les intrigues du Légat & de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, 1440 ſon plan de politique à l'égard du Roy d'Epagne, *ibid.* il refuſe de donner le titre de Protecteur de France au Roy d'Eſpagne; il caſſe le *Conſeil de l'union*, 1448. il aſſiege & prend Pontoiſe, & en donne le Gouvernement à d'Alincourt fils de Monſieur de Villeroy, 1449. il aſſiege Meulan, *ibid.* il vient au ſecours de Dreux, 1452. il perd la bataille d'Ivry, 1457. il met la Seine entre le Roy & lui aprés la bataille d'Ivry, 1459. ſon embarras aprés la mort du Cardinal Charles de Bourbon, 1470. il tyrannile Paris, 1487. il eſt fort embarraſſé à ſe précautionner contre les Seize, 1515. il arrive à Paris, 1518. il fait pendre quelques-uns des Seize, 1519. il ſolicite le Prince de Parme de venir au ſecours de Roüen, 1540. il ſe brouille avec le Duc de Guiſe ſon neveu, 1543. il répond à un Memoire preſenté par les Docteurs & par les Prédicateurs de Paris à l'inſtigation des Seize, 1584 il ſe prépare à convoquer à Paris une aſſemblée que les Ligueues appelloient les Etats du Royaume, 1588. il crée quatre Maréchaux de France & Villars Gouverneur de Roüen Amiral, 1590. il rompt les meſures de ceux qui prétendoient à la Couronne de France dans les Etats, 1591. il publie une déclaration touchant la convocation des Etats, 1592. il fait l'ouverture des Etats de Paris, 1594 il va en Picardie au devant du Duc de Feria, 1596 il confere avec ce Duc, 1598. il traite avec hauteur le Duc de Feria & les autres Miniſtres d'Eſpagne; il ſe réconcilie avec ce Duc, 1600. il penſe à reſuſciter le tiers parti en faveur du Cardinal de Bourbon, 1819. il fait ſecretement ſerment entre les mains du Cardinal Legat, de ne point faire la paix avec le Roy de Navarre. Le Cardinal de Pellevé, les Princes de la maiſon de Guiſe, &c. le font auſſi, 1654. il fait recevoir le Concile de Trente ſans reſtriction par les Etats, 1625. ſa conduite peu ſincere dans les negociations qu'il entretenoit avec le Roy, 1647. ſon deſſein de propoſer au Roy d'Eſpagne de marier ſon fils avec l'Infante, & de les mettre tous deux ſur le Thrône de France, 1648. il ôte malgré lui le Gouvernement de Paris au Comte de Belin, & le donne au Comte de Briſſac, 1651. il obtient du Roy une tréve de trois mois, 1735. il ſe ſoûmet au Roy, 1739. il eſt bien reçû du Roy, 1763. reflexion ſur la conduite qu'il avoit tenue, 1702. il ſe ſignale au ſiege d'Amiens, 1804. il eſt chargé du ſiege d'Amiens, à l'abſence du Roy & du Maréchal de Biron, 1806

Charles Emmanuel Duc de Nemours, ſe prépare à ſoûtenir le ſiege de Paris contre le Roy, 1426. ſon habileté dans la défenſe de cette Capitale, 1471. *& ſuiv.* il penſe à démembrer le Lyonnois de la Couronne, & à s'en faire un Etat, 1571. il ſe rend maître de Vienne en Dauphiné, 1576. il agit auprés du Duc de Mayenne pour ſe faire élire Roy de France dans les Etats de Paris, 1591. il prend ſes meſures pour ſe rendre maître de la ville de Lyon, 1638. il eſt renfermé au Château de Pierre-Enciſe, 1639. il le ſauve de ce Château, 1685. il ſe rend maître de quelques places, 1686. il meurt; ſon caractere, 1755

Charles Emmanuel Duc de Savoye, propoſe au Parlement de Grenoble de le reconnoître pour Roy de France, 1447. il penſe à ſe rendre maître du Dauphiné & de la Provence, 1490. les Ligueurs lui députent pour le prier de prendre le Gouvernement & la protection de la Provence; il accepte leur offre, 1491. il eſt reçû dans la Capitale de Provence & reconnû pour Gouverneur & Lieutenant General en Provence *ſous la Couronne de France*, 1492. il convoque les Etats de Pinvence, 1535. il eſt reçû à Marſeille & à Arles; il va en Eſpagne ſollicitter du ſecours. 1533. il amene le ſecours d'Eſpagne en Provence, 1538. il eſt défait par la Valette, 1538. Arles ſe revolte contre lui, 1574. il eſt repouſſé à Briqueras, 1580. il ſe remporte avec valeur dans une terraite, 1581. il attaque Exiles & la prend aprés quatre aſſauts, 1642. il fait tréve avec la France, 1643. il prend Briqueras, 1691. il reprend Caboura, & commence à traiter avec le Roy, 1733. il vient à la tête d'une armée contre Leſdiguieres, 1816. il attaque ſon Camp; il eſt repouſſé & défait, 1818 ſes mauvais ſuccés durant cette Campagne, 1819. il eſt admis au traité de Vervins, 1839. ſes artifices pour retenir le Marquiſat de Saluces, 1855. il vient à la Cour de France & arrive à Fontainebleau où étoit la Cour, 1866. il negocie avec le Roy touchant le Marquiſat de Saluces, 1867. il ſigne un traité avec le Roy, 1870. il retourne dans ſes Etats, 1872. ſes artifices & ſes délais pour ne pas ratifier le traité, 1875. il fait la paix avec le Roy, & garde le Marquiſat de Saluces en cedant le Pais de Breſſe, &c. 1879. il ſurprend Genéve, 1919. ſes troupes ſont repouſſées, 1950.

Claire Eugenie Infante d'Eſpagne, épouſe l'Archiduc Albert, 1848.

C'aude de la Chaſtre ſoûmet Orleans & Bourges au Roy, 1658. il eſt confirmé dans la dignité de Maréchal de France & dans ſes Gouvernemens, 1660

Claude de Saintes Eveſque d'Evreux, Ligueur opiniâtre eſt pris à Louviers & mis en priſon, où il meure, 1506

la Clielle Gentilhomme François envoyé à Rome par le Roy, y arrive, 1617. il met entre les mains de Seraphino Olivieri une lettre du Roy pour le Pape, 1617. il eſt introduit à l'Audience du Pape qui fait ſemblant de ſe fâcher, 1628. il laiſſe dans le Cabinet du Pape le Memoire de ſes inſtructions; il entretient le Cardinal François Tolet & retourne en France avec de bonnes eſperances, 1628

Combat d'Arques, 1426. d'Aumalle, où le Roy eſt bleſſé, 1548. dans le Pais de Caux entre l'armée du Roy & celle du Prince de Parme, 1833. de Beaumont, 1589. de Doullens, 1743. de Fontaine Françoiſe, 1727. de Mayenne entre les Ligueurs & les Royaliſtes, 1469. des Moleſtes entre le Duc de Savoye & Leſdiguieres, 1817. de Sablé entre les Ligueurs & les Royaliſtes, 1468. de Villemur, 1573. d'Yſſoire, 1460

Combats divers, & priſes de Ville par les deux partis pendant le ſiege de Roüen en divers endroits du Royaume, 1317

Combats en Bretagne entre les deux partis, 1820

Conference de Fontainebleau entre Monſieur du Perron & Monſieur du Pleſſis-Mornay ſur la controverſe, 1884

Conference propoſée dans les Etats de Paris avec les Catholiques du parti Royal, 1601. on convient de la tenir à Surenne, 1602. On choiſit des Députez pour cette Conference, 1603

Craon champ de bataille, 1763

Croquans, faction de Paiſans revoltez au delà de la Loire, 1648

Digitized by Google

D.

Dijon ſe ſoûmet au Roy, 1781
Diſcours du Roy au Parlement de Paris au ſujet de l'Edit de Nantes, 1818. autre diſcours du Roy au premier Préſident en faveur des Jeſuites, 1940
Dourlens Champ de bataille, 1744

E.

Edit de Nantes, 1851
Edit de la Paulette, 1950
Edit du Roy dans ſon Conſeil pour le rétabliſſement des Jeſuites, 1958
Elizabeth Reine d'Angleterre refuſe de ſecondre le Roy pour le ſecours de Calais, 1776. elle fait un traité de ligue offenſive & défenſive avec le Roy de France contre les Eſpagnols; 1779. elle tâche de détourner le Roy de faire la paix avec le Roy d'Eſpagne, 1816. elle demande au Roy une entrevûë avec lui ſur la mer dont il s'excuſe, 1891. elle fait au Maréchal de Biron une leçon ſur la ſoûmiſſion des Sujets aux Souverains, 1892. elle meurt, 1951
Emerie de Barrault Ambaſſadeur de France en Eſpagne, ſa fermeté & ſa vigueur, 1890
Erneſt Archiduc d'Autriche eſt fait Gouverneur des Païs-bas par le Roy d'Eſpagne, 1593. il prend la Capelle, *ibid.* il meurt, 1743.
Etats d'Hollande, ils tâchent de détourner le Roy de faire la paix avec l'Eſpagne, 1836. ils acceptent la propoſition de l'Archiduc pour traiter de la paix, 1977. ils ſont reconnus peuples libres & Souverains par les Archiduc & le Roy d'Eſpagne, 1996. ils écrivent une lettre de remercîment au Roy pour le traité où ils ſont reconnus peuples libres & indépendans, 1999
Etats de Paris aſſemblés par le Duc de Mayenne, 1590. divers prétendans à la Couronne de France dont on devoit diſpoſer dans ces Etats, 1593. ouverture de ces prétendus Etats, 1594. grandes brouilleries dans ces Etats, 1601

F.

Faction des francs-Bourgeois à Orleans, pareille à celle des Politiques de Paris, 1586
Faction du Cordon à Orleans, pareille à celle des Seize de Paris, 1586.
Ferdinand de Medicis grand Duc de Toſcane, ſes bons offices auprés du Pape pour le Roy, 1720. ſes entrepriſes ſur la Provence, 1843. il conſent à rendre au Roy les Iſles de Provence dont il s'étoit ſaiſi, 1845
Feria, le Duc de Feria eſt nommé par le Roy d'Eſpagne pour préſider aux negociations durant les Etats de Paris, 1588. il confere avec le Duc de Mayenne, 1598. il ſe brouille avec lui & ſe réconcilie, 1600. il arrive à Paris & harangue dans les Etats, 1602. il révolte contre lui tous les Etats ſur la propoſition qu'il fait de donner la Couronne à l'Infante d'Eſpagne, 1617. il propoſe que le Duc de Guiſe ſoit élû Roy en épouſant l'Infante d'Eſpagne, 1812
La Fin, Gouverneur de Lagny eſt bleſſé & emporté d'aſſaut, 1485. il vient en Provence de la part du Roy & fait mettre bas les armes aux deux partis, 1689. il eſt le confident des intrigues du Maréchal de Biron, 1897. il eſt appellé à la Cour & découvre toutes les intrigues du Maréchal de Biron, 1900
Fontaine-Françoiſe, champ de bataille, 1727
François Aimbal d'Eſtrées Marquis de Cœuvres, depuis Maréchal de France eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire à Bruxelles, pour redemander le Prince & la Princeſſe de Condé, 2004. il prend des meſures pour enlever la Princeſſe de Condé, 2005. il manque ſon coup par la faute du Roy, 2007
François de Bonn de Leſdiguieres, bat les troupes du Duc de Savoye en diverſes rencontres; il prend Grenoble, 1490. il en eſt fait Gouverneur, 1491. il va ſe joindre la Vallette en Provence, 1533. il défait les Savoyards, 1534. 1537. il rentre en Provence & y fait des progrés ſur les Ligueurs, 1574. il porte la guerre en Piémont, & défait les troupes de Duc de Savoye, 1578 il aſſiege Cahours, 1579. il prend cette place, 1588. il défait trois mille Eſpagnols dans les montagnes du Dauphiné, 1642. il ſe rend maître du Fort de ſaint Entrope tout proche d'Aix & le fait raſer, 1690. il ravitaille Cahours, 1733. il vient à la Cour qui étoit à Lyon, & eſt fait Conſeiller d'Etat, 1734. il fait une genereuſe répoſe aux Huguenots, & les menace s'ils ſe révoltent contre le Roy, 1799. il entre en Savoye, 1815. il aſſiege le Château de Montmelian, 1874. ſon eſtime & ſon amitié pour le Pere Coton; il fait naître au Roy l'envie de voir & d'entendre ce Pere, 1935
François de Bourbon Duc de Montpenſier, contribuë beaucoup au gain de la bataille d'Ivry, 1460
François Comte de Chaſtillon repouſſe le Duc de Mayenne aux Fauxbourgs de Dieppe, 1485. il acheve la défaite des Ligueurs à la journée d'Arques, 1488. il empêche le Roy de lever le ſiege de Chartres, il meurt; ſon éloge, 1504
François Prince de Conty commande les armes pour le Roy dans le Poitou, la Touraine, &c. 1469. il aſſiege & prend la Ferté-Bernard, 1470. il vient joindre le Roy au camp devant Paris, 1471. il aſſiege Ceaon, 1562. il eſt défait par le Duc de Mercœur, 1564
François Cardinal de Joyeuſe eſt envoyé par le Roy à Rome, 1925 il négocie l'accommodement entre le Pape & les Venitiens, 1967. il réüſſit dans ſes négociations, 1969
François de la Noüe arrive en Bretagne avec des troupes; il aſſiege Lamballe; il y eſt bleſſé à mort & meurt, éloge de ce Seigneur, 1538
Françoiſe de la Ramée fanatique ſoy diſant fils de Charles IX. eſt pendu en Greve,
Françoiſe de Luxembourg eſt député par les Princes & les Seigneurs Catholiques ſoumis au Roy vers le Pape, 1438. il quitte Rome pour revenir en France. & laiſſe des Memoires pour être preſentez au Pape ſur les affaires de France, 1495. il eſt de nouveau envoyé par le Roy en Ambaſſade à Rome pour le compliment d'Obedience, il y arrive, 1813. ſes inſtructions, 1814.
François Ravaillac aſſaſſine le Roy, 2013
François Tolet Cardinal, confere avec un Gentil-homme François envoyé au Pape par le Roy, 1689. il confere avec le Duc de Nevers, 1633. ſes bons offices auprés du Pape pour l'abſolution du Roy; le Roy lui fait faire un Service dans Nôtre-Dame de Paris aprés ſa mort, 1751
François de Vivonne Marquis de Piſani, ſon éloge, 1858
Frederic de Baviere Electeur Palatin écrit au Roy en faveur du Duc de Bouillon, 1881
Le Comte de Fuente eſt Gouverneur des Païs-bas par *interim*, & prend Huy, 1703. il prend le Catelet, 1740. il aſſiege Dourlens, 1742. il défait les François devant Dourlens, 1743. il ſe rend maître de la place, 1744. il inveſtit Cambray, 1745. il s'en rend maître, 1710

G.

Gabrielle d'Eſtrées devient maîtreſſe du Roy, 1488. elle contribue à ſa converſion dans l'eſperance d'être Reine de France, 1651. ſa mort, 1859
Gilbert Genebrard Archevêque d'Aix eſt condamné au banniſſement par le Parlement de cette Ville, & meurt dans ſon exil, 1764.
Guillaume Roſe Evêque de Senlis Ligueur opiniâtre eſt admoneſté par le Parlement de Paris, 1846

H.

Henry IV du nom Roy de France monte ſur le Thône par le droit de ſa naiſſance, 1407. ſon embarras aprés la mort du Roy Henry III. 1408. ſa réponſe au diſcours que lui fit le Duc de Longueville touchant ſa Religion, 1410. il ſigne un écrit qui lui eſt preſenté par les Princes & Seigneurs Catholiques & reçoit leur ſerment de fidelité, 1411. il penſe à un accommodement avec le Duc de Mayenne, & propoſe une entrevûë à Monſieur de Villeroy, 1417. il leve le ſiege de Paris 1418. il marche en Normandie, 1419. il ſe rend maître de Dieppe & de Caën; & fait ſemblant d'aſſieger Roüen, 1420. il ſe retranche dans un camp avantageux au Village d'Arques proche de Dieppe, 1421. il repouſſe & défait le Duc de Mayenne, 1429. il propoſe une negociation au Duc de Mayenne qui la refuſe, 1430. il vient aux environs de Paris, 1431. il force les Fauxbourgs de Paris, 1432. il va à Tours; il reçoit une députation des Suiſſes, 1434 il eſt reconnu ſolennellement pour Roy de France par la Republique de Veniſe, 1435. il fait des conquêtes dans le Vendômois, la Touraine, l'Anjou & le Maine, 1436. ſes conquêtes en Normandie; il vient au ſecours de Meulan. 1450 il revient au ſecours de Meulan; il attaque Poiſſi, & s'en rend maître, 1451. il aſſiege Dreux, 1452. il leve le ſiege pour aller au devant du Duc de Mayenne, 1453. il range ſon armée dans la plaine proche d'Ivry, 1454. il livre la bataille au Duc de Mayenne, 1455. il gagne la bataille d'Yvry, 1457. il bloque Paris, 1464. il aſſiege Paris, 1466. il attaque & force les Fauxbourgs de Paris, 1475. il rejette les conditions propoſées par le Cardinal de Gondi durant le ſiege de Paris, & fait une attaque dans les formes, 1478. il marche avec ſa Cavalerie au devant du Prince de Parme. 1482. il tâche de ſurprendre Paris, mais inutilement, 1486. il leve entierement le ſiege, 1497. il fait une nouvelle tentative pour ſurprendre Paris, 1501. il aſſiege Chartres, 1503. & la prend, 1504. il aſſiege Noyon, 1508. il le prend, 1510. il eſt informé des intrigues du Cardinal de Bourbon, & les déconcerte, 1514. il aſſiege Roüen, 1522. il part de ſon camp avec un corps de Cavalerie pour aller reconnoître l'armée du Prince de Parme; il enleve le quartier du Duc de Guiſe, 1546. ſon danger à la retraite d'Aumale; il y eſt bleſſé, 1548. il empêche par ſa bonne contenance le Prince de Parme de paſſer le Pont d'Aumale, 1549. il continuë le ſiege de Roüen nonobſtant le ſecours, 1552. il ſuit le Prince de Parme, & penſe me dans le païs de Caux, 1553. le Prince de Parme lui échape par une belle retraite en paſſant la Seine, 1557. il eſt obligé de congedier ſes troupes, 1559. il bloque de nouveau Paris, il eſt bien ſervi par ſes Partiſans dans cette Capitale, 1586. il publie un écrit, où il déclare coupables de leze-Majeſté tous ceux qui aſſiſteront aux prétendus Etats de Paris; & un autre au nom des Princes,

Prélats,

Prélats, Officiers de la Couronne, &c. 1593. il embarrasse les Etats de Paris en leur envoyant l'écrit intitulé, *Proposition des Princes, &c.* 1595. il va à Saumur pour voir Madame Catherine sa sœur, 1596. il se rapproche de Paris, 1597. il fait paroître des dispositions prochaines à sa conversion, 1603. il publie la résolution qu'il a prise d'abjurer l'heresie, 1610. il tâche de calmer les inquiétudes des Huguenots à cette occasion, 1611. il assiege Dreux, 1615. il prend cette place; 1616. il fait abjuration de l'Heresie dans l'Abbaye de saint Denis, 1622. il donne avis de son abjuration à tous les Parlemens du Royaume, 1623. il nomme le Duc de Nevers pour aller Ambassadeur auprés du Pape de sa part, 1625. il pense à rappeller de Provence le Duc d'Espernon; il fait confidence de cette resolution à Lesdiguieres; les moyens dont il se servit pour cet effet, 1645. Fécamp lui est livré par Bois-rosé, 1648. il a beaucoup de peine à menager les Huguenots, 1649. il trouve moyen de découvrir les intentions du Roy d'Espagne touchant les affaires de France, 1652. il se fait sacrer à Chartres, 1660. il se rend maître de Paris, 1665. il donne divers ordres dans Paris, 1667. il donne avis de son absolution à tous les Evêques, 1719. il declare la guerre à l'Espagne dans les formes, 1721. il marche en Bourgone & va au devant de l'armée d'Espagne, 1727. il court un grand danger à Funtaine Françoise, 1728. il fait son entrée à Lyon, il y reçoit des Ambassades, 1731. il parle durement au Duc de Nevers au sujet de la prise de Cambray, 1751. il traite avec le Duc de Mercœur, 1752. il fait la paix avec le Duc de Lorraine, 1754. il ôte aux Huguenots le jeune Henry Prince de Condé, 1758. il accorde la paix au Duc de Mayenne, 1759. sa joye à la nouvelle de la prise de Marseille, 1769. il dissimule son mécontentement à l'égard du Duc d'Espernon, & lui donne le Gouvernement de Limousin, 1771. il fait des efforts inutiles pour le secours de Calais, 1775. la Reine d'Angleterre refuse de le seconder dans cette entreprise, 1776. il se rend maître de la Fere en Picardie, 1778. il conclut un traité de ligue offensive & défensive contre les Espagnols avec la Reine d'Angleterre, 1779. il se trouve fort embarrassé à dissiper les complots des Calvinistes, 1785. il se trouve dans une grande disette d'argent, 1786. il fait son entrée à Roüen, & y tient l'Assemblée des Notables, 1787. il apprend avec un extrême chagrin la perte d'Amiens, 1791 il manque de surprendre Arras; il écrit aux Huguenots assemblez à Saumur touchant la prise d'Amiens par les Espagnols, 1795. il revient au siege d'Amiens, 1803. il défait un corps d'Espagnols qui venoient reconnoître son camp, 1806. il fait summer le Marquis de Montenegro de rendre la place aprés la retraite de l'Archiduc, la place lui est renduë, 1811. il donne ses ordres pour la sureté d'Amiens, & fait dresser le plan d'une Citadelle, 1812. il marche en Bretagne avec une armée, plusieurs Gentilshommes & Villes se rendent à lui en Anjou, 1823 il pardonne au Duc de Mercœur & le dépoüille de son Gouvernement de Bretagne, il se rend maître de toute la Province, excepté du Port de Blavet & de quelques autres postes dont les Espagnols étoient les maîtres, 1824. il fait l'Edit de Nantes en faveur des Huguenots, 1825. il fait un discours aux Députez du Parlement de Paris au sujet de la verification de l'Edit de Nantes, 1828. il donne avis à ses Alliez de son dessein de faire la paix avec l'Espagne, 1836. il conclut la paix avec l'Espagne, 1839. il se fait restituer par le Duc de Florence les Isles de Provence, 1845. il s'applique au Reglement de son Royaume aprés la paix de Vervins, 1846. il marie Madame Catherine sa sœur avec le Duc de Bar, 1851. il pense à faire casser son mariage avec la Reine Marguerite, 1652. il obtient la cassation du mariage, 1854. on lui découvre encore deux conspirations contre sa vie, 1864. il reçoit le Duc de Savoye à Fontainebleau, 1866. il traite avec lui touchant le Marquisat de Saluces, 1867. il lui fait la guerre, 1873. il fait la paix avec lui; il lui laisse le Marquisat de Saluces pour le païs de Bresse, &c. 1879. il pense à épouser Gabrielle d'Estrées, 1880. on le détourne de cette resolution, & prend celle d'épouser Marie de Medicis, 1881. il permet une conference entre M. du Perron & M. du Plessis-Mornai à Fontainebleau sur un livre de ce Seigneur Huguenot, 1884. il use de fermeté envers les Huguenots; il leur permet d'avoir des Résident à la Cour pour leurs affaires, 1888. il s'excuse d'une entrevûë que lui demandoit la Reine d'Angleterre, & lui envoye le Maréchal de Biron, 1891. il appaise un soulevement dans le Poitou, 1899. il découvre les intrigues du Maréchal de Biron, 1901. il l'appelle à la Cour, 1902. il exige seulement de lui pour lui pardonner l'aveu de ses intrigues, 1903. il le fait arrêter, 1904. il fait faire le procés au Maréchal de Biron, 1906. il renouvelle l'alliance avec les Suisses, 1916. il s'assure de Mets, 1920. il envoye le Baron de Rosni en Ambassade au Roy d'Angleterre, 1923. il signe un traité avec ce Prince, 1934. il fait assurer le Pape de la resolution où il est de rétablir les Jesuites en France; il donne de bonnes esperances à leurs Superieurs, 1934. il met en déliberation dans son Conseil le rétablissement des Jesuites, 1936. il presse le Parlement de Paris d'enregistrer l'Edit du rétablissement des Jesuites, 1939. il répond par un discours au premier President de Harlay & refute celui que ce Magistrat avoit fait contre les Jesuites, 1940. il fait arrêter la Marquise de Verneüil & d'Entragues son pere, 1948. il envoye une Colonie au Canada; il fait commencer le Canal de Briare, il fait l'Edit de la Paulette; il fait faire le procés à la Marquise de Verneüil, au pere de cette Demoiselle & au Comte d'Auvergne, 1950. il accorde la vie au Comte d'Auvergne & à Monsieur d'Entragues, & fait absoudre la Marquise de Verneüil, 1951. il apprend de la Reine Marguerite une conspiration contre l'Etat, & y met ordre, 1954. il court un grand risque de la vie de la part d'un fou, 1957. il oblige le Duc de Boüillon à lui remettre la Ville & le Château de Sedan; il les lui rend, 1960. il court risque de se noyer dans la Seine, 1961. il se fait mediateur entre le Pape & les Venitiens, 1965. il vient à bout de les accommoder, 1969. il découvre aux Venitiens les intrigues des Calvinistes pour introduire leur secte dans la Republique; 1970. il donne l'Ordre du saint Esprit à deux Seigneurs Italiens, 1973. il unit la Navarre & ses autres biens patrimoniaux à la Couronne de France, 1674. il envoye le President Janin en Hollande pour travailler à la paix entre les Etats de Hollande & les Archiducs, 1978. ses Plenipotentiaires font conclure une longue tréve entre les Etats de Hollande & les Archiducs, 1996. & font reconnoître les Etats comme peuples libres & independans par le Roy d'Espagne & les Archiducs, 1997. il reçoit une lettre de remerciment des Etats, 1999. il envoye M. de Praslin à Bruxelles pour faire revenir le Prince de Condé à la Cour, 2001. il y envoye ensuite le Marquis de Cœuvres, 2004. il leve une grande armée, reflexions sur cet armement, 2009. il fait couronner la Reine, 2011. il fait tout préparer pour l'entrée solemnelle de cette Princesse à Paris, 2012. il est assassiné par Ravaillac, 2013. son cœur est transporté au College de la Fléche, 2014 caractere de ce Prince, 2015

Henry de Bourbon Prince de Dombes est fait Gouverneur de Normandie; il prend le titre de Duc de Montpensier par la mort de son Pere, 1565

Henry Prince de Condé second du nom, est remis entre les mains du Roy, 1758. il épouse Charlotte Marguerite de Montmorency fille du Connétable; il se retire de la Cour, 2001. il vient faire sa demeure à Bruxelles, 2003. il refuse de retourner à la Cour, 2004. il quitte Bruxelles & se retire à Milan, 2008.

Henry de Joyeuse Comte du Bouchage, depuis Maréchal de France est tiré des Capucins pour commander les troupes de la ligue dans le Languedoc, & prend le titre de Duc de Joyeuse, 1572. il se soûmet au Roy, 1732. il rentre chez les Capucins, motifs de sa conversion, 1861

Henry de Montmorency est fait Connétable de France, 1645. il réduit Vienne à l'obéïssance du Roy. 1725

Henry d'Orleans Duc de Longueville propose au Roy de se faire Catholique, 1410

Henry de la Tour d'Auvergne Viconte de Turenne amene au Roy une armée d'Allemans, 1521. il épouse Charlotte de la Mark & est fait Maréchal de France l'année suivante, & porte le titre de Maréchal Duc de Boüillon; 1522. il défait d'Amblize grand Maréchal de Lorraine, & est blessé dans le combat, 1569. il est soupçonné de fomenter le mécontentement des Huguenots 1698. il le fomente en effet, 1789. il refuse de venir joindre le Roy à l'armée, 1800. il se retire à Heydelberg par la crainte d'être arrêté, 1913. il revient à Sedan & écrit une lettre soûmise au Roy, 1955. il se soûmet au Roy & lui livre Sedan. 1960

Henriette de Balsac d'Entragues Marquise de Verneüil maîtresse du Roy, son caractere, 1860. son peu de ménagement pour la Reine, 1945. on lui donne des Gardes pour ses intrigues avec les Espagnols, 1948. elle est renfermée dans un Monastere, 1951

Hercule Sfondrate Duc de Monte-Marciano neveu du Pape, arrive à Verdun à la tête d'une armée pour le secours de la ligué, 1520

Hernand Teillo Portocarrero Gouverneur de Dourlens, se prépare à surprendre Amiens, 1790. il surprend cette place, 1791. il la défend avec beaucoup de vigueur, 1804. il est tué d'une mousquetade, 1806

Hippolyte Aldobrandin est fait Pape sous le nom de Clement VIII. & favorise la ligue, 1540. il refuse la permission de venir à Rome au Cardinal de Gondi & au Marquis de Pisani, 1625. il la leur accorde, 1626. il est resolu de temporiser à l'égard du Roy, 1627. il fait déclarer au Duc de Nevers qu'il ne le recevra point comme Ambassadeur, 1629. il lui donne diverses audiences, & affecte de paroître toûjours inflexible à l'égard du Roy, 1630. *& suiv.* il pense à se reconciler avec le Roy, 1695. il est fort irrité du bannissement des Jesuites, 1712. il donne l'absolution au Roy avec grand appareil, 1719. il se saisit du Ferrarois & le réünit au Domaine du saint Siege, 1845. il tâche de faire la paix entre le Roy & le Duc de Savoye, 1874. il presse le Roy de rétablir les Jesuites en France, 1934. il meurt, 1958

I.

JAcques VI. Roy d'Ecosse fils de la Reine Marie Stuart succede à la Couronne d'Angleterre aprés la mort d'Elizabeth; il embrasse la Religion Anglicane, 1922

Jacques Davy du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux, arrivé à Rome de la part du Roy, ses instructions, pour sa négociation avec le Pape, 1715. ce Prélat & d'Ossat concluënt le traité pour l'absolution du Roy, 1727. il a une conference avec

du Plessis-Mornai , 1828 . il confond ce Seigneur dans cette conference ,
Jacques de Matignou Mareschal de France empêche Bourdeaux de se déclarer pour la ligue , & le lui fait garder une espece de neutralité, 1445. 1493. il assiege Blaye,1640. il défait l'armée Navale d'Espagne , 1641. il leve le siege de Blaye ; 1642.
Jacques Sanneslo par un ordre secret du Pape entretient commerce avec Arnauld d'Ossat fut les affaires de France , 1617
Janin, le President Janin est envoyé en Espagne par le Duc de Mayenne , 1510. il negocie , 1511. il y découvre les intentions du Roy d'Espagne pour se rendre maitre de la France , 1512. son adresse dans ses negociations avec les Deputez du Prince de Parme , 1542. il est envoyé en Ambassade en Hollande , 1578. ses negociations pour la paix entre les Archiducs & les Etats de Hollande , 1579. il fait conclure le traité d'une longue trêve entre ces deux Puissances , 1596
Jean d'Aumont Mareschal de France contribuë beaucoup au gain de la bataille d'Ivry, 1460. il est envoyé pour commander en Bretagne , 1565 il y fait plusieurs conquêtes , 1585. il meurt d'une blessure ; eloge de ce Seigneur , 1754
Jean Barneveld homme tres-considerable en Hollande , fait inutilement ses efforts pour détourner le Roy de faire la paix avec l'Espagne , 1837
Jean Chastel fils d'un Drapier de Paris entreprend de tuer le Roy & le blesse , 1698
Jean de Montluc Seigneur de Balagny est fait Mareschal de France & Prince Souverain de Cambray, 1680. il est assiegé dans Cambray par les Espagnols,1703. les Bourgeois se révoltent contre lui, 1749. il est obligé de le rendre, & de Prince Souverain il redevient particulier , 1750
Jean de Pontevez Comte de Carces est choisi par le Parlement d'Aix pour commander les troupes de la ligue en Provence , 1574. il fait fommer le Duc d'Epernon d'observer la trêve , 1644.
Jean de saint Lary grand Ecuyer de France ; sa valeur à la défense de Guiskeuf contre les Ligueurs , 1568
Jean Guillaume Duc de Cleves & de Juliers meurt sans enfans, plusieurs prétendent à sa succession , 1995
Jean Louis de Nogaret Duc d'Epernon , refuse de signer l'écrit presenté au Roy par les Seigneurs Catholiques , 1413. il le retire de l'armée avec un grand nombre de troupes , 1414. il sauve Limoges au Roy , 1444. il est demandé pour Gouverneur de Provence par les Gouverneurs Gascons de cette Province ; il est nommé par le Roy pour y commander, mais sans avoir le titre de Gouverneur, 1574 il entre en Provence avec une armée , sa severité envers les Savoyars, 1577. il bloque la ville d'Aix par un grand Fort , 1644. il est soupçonné de se vouloir rendre maitre de la Provence ; il y est extrémement haï , 1644. quantité de places de Provence se revolent contre lui , 1647. ses paroles insolentes sur l'ordre qu'il reçoit du Roy de quitter la Provence , 1735 il est soupçonné d'intelligence avec le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye , 1736. il est abandonné par ses Partisans , 1738. il court un grand danger de la vie , 1739. il est obligé de quitter la Provence & revient à la Cour , où il est assez bien reçû du Roy qui lui donne le Gouvernement de Limousin , 1771
Jean-Louis de la Rochefoucauld Comte de Rendan s'empare de la ville d'Yffoire pour la ligue , 1444. il est défait auprés de cette place , 1460. il est pris prisonnier & meurt de ses blessures , 1461
Jean Moncenigo Ambassadeur de Venise reconnoit le Roy pour Roy de France au nom de la Republique , 1435
Jesuites, naissance & progrez de leur Compagnie , 1699. leurs differends avec l'Université deParis,1701.la populace se souleve contre eux au sujet de Jean Chatel , 1707. plusieurs sont mis en prison, 1708. ils sont chassez de France , 1710. le Roy fait les instances du Pape pour les y rétablir , 1934. ils obtiennent un Edit pour leur rétablissement , 1938
Journée des Farines festée à Paris, 1502
Ivry champ de bataille , 1456

L.

Lausquenets , leur trahison à la journée d'Arques, 1427
Lettres des Etats Generaux des Provinces Unies, où ils assurent le Roy de leur reconnoissance & de celle de leur posterité pour le traité de la grande trêve , 1999
la Ligue s'affoiblit par la reduction de quantité de Villes à l'obéïssance du Roy , 1677. elle est entierement éteinte , 1814
Ligueurs , leurs artifices contre le Roy , 1437.la division & les défiances se mettent parmi eux , 1440
Lyon est soûmis à l'obéïssance du Roy par l'adresse des Sieurs Jacques de Liergues & de Sève ,
Louis d'Aix Viguier de Marseille,& Charles de Casaulx premier Consul de cette Ville s'y érigent en tyrans , 1764. ils sont appuyez du Roy d'Espagne , 1765. Louis d'Aix fort de Marseille pour aller à la découverte,& en est exclus à son retour, 1767. il rentre dans la Ville en se faisant tirer du fossé avec des cordes , il attaque Libertat & est repoussé , 1768. il se sauve & se fait transporter à la flote d'Espagne , 1769
Louis d'Alagon Baron de Mairargues traite avec les Espagnols pour leur livrer Mausselle , 1916. il est arrêté & condamné à la mort , 1957
Louis de Gonzague Duc de Nevers, vient joindre le Roy sur la nouvelle de l'entrée du Prince de Parme en France , 1483. il va à Rome de la part du Roy avec la qualité d'Ambassadeur , 1619. il arrive à Rome & est admis à l'audience du Pape , 1630. il fait un détail au pape des affaires de France , 1631. & sait. il se retire de Rome sans avoir rien fait, 1636. il meurt de chagrin pour une duretê que le Roy lui avoit dite , 1751.
Louis de l'Hôpital Sieur de Vitry se retire dans Paris avec les Ligueurs , 1414. il remet la Ville de Meaux entre les mains du Roy,après son abjuration , 1451. il publie un manifeste adiesſé à la Noblesse de France pour justifier sa conduite , 1652

M.

Marcilio Landriano est nommé Nonce en France par le Pape, 1497. il arrive en France , 1498. il publie deux Monitoires , *ibid;*
Marguerite Reine de Navarre consent à son divorce avec le Roy, 1833 sa vie plus regulière depuis son divorce , 1834. elle active à la Cour & découvre au Roy bien des intrigues , 1914
Marie de Médicis épouſe le Roy , 1881. elle arrive en France , 1822. elle ne peut souffrir la Marquise de Verneüil, 1941. son peu de complaisance pour le Roy , 1946. elle est solemnellement couronnée , 2011. on fait des préparatifs à Paris pour son entrée solemnelle , 2012
Maurice Prince d'Orange & sa faction s'opposent à la paix entre les Archiducs & les Etats , 1928
Maximilien de Bethune Baron de Rosni , negocie avec Villars pour la reduction de Roüen , 1670. il fournit des expedients au Roy d'avoir l'argent pour reprendre Amiens , 1793. sa liberté en parlant au Roy touchant Mademoiselle d'Entragues , 1820. il est fait grand Maître de l'Artillerie,1874. il est envoyé par le Roy Ambassadeur en Angleterre, 1913. ses instructions , 1914. sa conduite dans l'infulte que le Vice-Amiral d'Angleterre fait au Sieur de Vic Vice-Amiral de France , 1915 ſes negociations , 1926. il fait au Roy d'Angleterre le plan d'une ligue generale des Princes pour abattre la Maison d'Autriche, 1931. il conclut un traité avec ce Prince, 1932. il est contraire au rétablissement des Jesuites & agit ensuite en leur faveur , 1937
Molettes champ de bataille , 1817
Monnoyes frappées au coin de Charles X. Roy de France , 1439
Montenegro défend Amiens aprés la mort de Portocarrero, 1806. il rend la place au Roy, & lui fait un compliment flateur , 1811.

N.

Nicolas Brulart de Sillery depuis Chancelier de France est nommé Plenipotentiaire à la paix de Vervins,1836. il est envoyé Ambassadeur de France à Rome, 1852. il est fait Chancelier de France à la mort de Pompone de Belivre , 2000
Nicolas de Harlay Sieur de Sancy occupe les forces du Duc de Savoye du côté de Genéve & remporte divers avantages sur elles , 1538
Nicolas de Neufville Sieur de Villeroy presse en vain le Duc de Mayenne de donner audience à l'Envoyé du Roy , 1418. il s'oppose au titre de Protecteur de France qu'on proposoit de donner au Roy d'Espagne, 1441. il negocie avec le Roy , 1464. il continuë la negociation sous main de concert avec le Duc de Mayenne , 1541. fuite de la negociation avec le Roy , 1560. il reconnoit le peu de fincerité du Duc de Mayenne dans ſes negociations avec le Roy , il le quitte pour ſe retirer à Pontoiſe,1648. il s'abouche avec le Président Richardot pour traiter de la paix entre la France & l'Espagne , 1813. il est fort inquiet de la trahiſon d'un de ſes commis qui revelоit les ſecrets de l'Etat , & convainct le Roy de ſon innocence , 1945
Nicolas de Pellevé Cardinal harangue dans les Etats de Paris , 1594. il meurt un moment aprés la reduction de Paris à l'obéïſſance du Roy , 1666
Nicolas Potier de Blanc-Meſnil , ſa fidelité envers le Roy, il court riſque de la vie , 1433
Nicolas Sfondrate eſt fait Pape ſous le nom de Gregoire XIV. 1494. il répond à la lettre que les Seize lui avoient écrite , 1497. il meurt , 1539

P.

Paix de Vervins , 1839
Paris aſſiegé , 1446. cette Ville reutre dans l'obéïſſance du Roy , 1565.
Parlemens de France,leur conduite differente au commencement de ce Regne , 1447
Parlement de Paris s'oppoſe à la tranſlation de la Couronne à un Prince ou une Princeſſe étrangere , 1628. il eſt obligé de verifier l'Edit de Nantes , 1827. il enregiſtre l'Edit du Roy pour le rétabliſſement des Jeſuites , 1941
Philippe II. Roy d'Eſpagne , ſon plan de politique ſur les affaires de France , 1440. il envoye des troupes en Bretagne au Duc de Mercœur , 1480. il ſe flatte d'être bien-tôt maître du Royaume de France , 1510. il donne ſon conſentement pour traiter de la paix avec le Roy de France , 1811. ſes raiſons pour conſentir à la paix , 1834. il conclut la paix avec le Roy de France , 1839. il meurt , ſon caractere , 1847

Philippe III. monte ſur le Thrône d'Eſpagne, 1621
Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur Gouverneur de Bretagne, penſe à ſe faire Duc de Bretagne, & eſt ſoûtenu par le Roy d'Eſpagne, 1582. il déclare ſe Prince de Conti, 1564. il traite avec le Roy & l'amuſe, 1752. il tire toûjours ſes negociations en longueur, 1789. il eſt contraint de ſe ſoûmettre au Roy, & eſt dépoüillé de ſon Gouvernement de Bretagne, 1814. il fait la guerre en Hongrie pour l'Empereur, 1864. il s'y ſignale & meurt à Nuremberg à ſon retour, 1893.
Philippe du Pleſſis-Mornay, ſon attachement à la Religion Hugueuote, 1812. il fait un livre de controverſe & eſt attaqué par pluſieurs Theologiens Catholiques, 1883. il a une conférence avec Monſieur du Perron Evêque d'Evreux ſur ce livre, 1884. il eſt mal mené dans cette conférence, 1886
Philippe Sega Evêque de Plaiſance Legat du Pape adreſſe un écrit aux Catholiques du parti du Roy au ſujet des Etats de Paris, 1593. il propoſe dans les Etats de Paris que tous les membres de ces Etats s'obligent par ſerment à ne ſe réconcilier jamais avec le Roy de Navare, quand même il ſe feroit Catholique, 1594
Philippin de Savoye tué en duel par Crequi, 1842
Pierre Barriere Batelier de la riviere de Loire, forme le deſſein d'aſſaſſiner le Roy, 1638. il eſt tué à quatre chevaux, 1637
Pierre Coſton Jeſuite, ſa grande réputation & ſon caractere, 1934. il eſt eſtimé de M. Leſdiguieres; il a ordre de venir à Fontainebleau; il gagne l'eſtime & l'affection du Roy & prêche devant lui avec ſuccés, 1935. il refuſe l'Archevêché d'Arles, 1939. il eſt bleſſé d'un coup d'épée tres-dangereux dont il guérit, 1942
Pierre Eroeſt Comte de Mansfeld eſt Gouverneur des Païs-bas par *interim*, 1589
Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon eſt delivré de priſon; il s'oppoſe au titre de Protecteur de France qu'on propoſoit de donner au Roy d'Eſpagne, 1442. il eſt fait Garde des Sceaux à la place du Sieur de Montholon, 1443. il eſt envoyé pour negotier avec le Roy durant le ſiege de Paris, 1477. il eſt Chef des Deputez de la ligue aux Conferences de Surenne, 1603.
Pierre Cardinal de Gondi Evêque de Paris, s'oppoſe au titre de Protecteur de France qu'on voulut donner au Roy d'Eſpagne, 1442. il eſt envoyé durant le ſiege de Paris pour negocier avec le Roy, 1477
Pierre de Libertat conſidere de Caſteulx & d'Aix, 1765. il traite avec le Duc de Guiſe pour lui livrer Marſeille, 1766. il tuë Caſaula, 1767. il eſt ſecondé par les Habitans de Marſeille, 1768. il fait avertir le Duc de Guiſe d'avancer avec ſes troupes, & l'introduit dans la Ville, 1768. il eſt récompenſé par le Roy, & on lui éleve une ſtatuë à l'Hôtel de Ville; il meurt, 1769
Pallniques, factieux dans Paris favorable au Roy, abattent la faction des Seize, 1581
Pompone de Belliévre eſt nommé Plenipotentiaire par le Roy pour la paix de Vervins, 1836
Pouce de Lanfiere Sieur de Thesmines, depuis Maréchal de France, défait les Ligueurs dans le Querci, 1529. il ſoûtient un aſſaut dans Villemur, 1571
Prédicateurs de Paris, leurs emportemens contre le feu Roy, 1415.

R.

Regiment compoſé de Religieux, de Prêtres & d'Ecoliers fait la revûë devant le Legat, 1474
Regiment de Navarre, valeur de ce Regiment redoutable aux Eſpagnols, 1808
Renauld de Beaune Archevêque de Bourges, Chef des Deputez des Catholiques Royaux aux Conferences de Surenne, 1603. il prend la place d'honneur dans ces Conferences, 1605. il y declare que le Roy eſt reſolu d'abjurer l'heteſie, 1609. il reçoit l'abjuration du Roy, 1621
Richardot, le Preſident Richardot s'abouche avec M. de Villeroy pour commencer le traité de paix entre la France & l'Eſpagne, 1812
du Rolet ſurprend Louviere, 1506. voulant ſurprendre Roüen, il eſt pris lui-même, 1547
de Rône Gouverneur de Paris, depuis Maréchal de la Ligue raſſure les Pariſiens, 1432. il penſe à rentrer ſous l'obéiſſance du Roy; il en eſt empêché par un contre-temps, il court riſque de la vie de la part des Eſpagnols, 1772. il l'évite par ſa preſence d'eſprit & par les offres qu'il leur fait de prendre Calais, 1773. il eſt tué au ſiege de Hulſt, 1779
Roüen aſſiegé, 1522. il eſt reduit à l'obéiſſance du Roy, 1675

S.

Saint Malo ſe ſoûmet au Roy, 1824
Saint Pral Maréchal de la Ligue, eſt tué par le Duc de Guiſe, 1681.
Saulx, la Comteſſe de Saulx: ſon autorité & ſes intrigues en Provence, 1443. elle eſt d'intelligence avec le Duc de Savoye, 1491. elle fait recevoir le Duc de Savoye à Marſeille & à Arles, 1533. elle ſe broüille avec ce Prince, elle court riſque de la vie, & ſe ſauve déguiſée en Suiſſe, 1531
Seize, les Seize favorables au Roy d'Eſpagne, 1439. ils écrivent au Pape, 1491. ils s'uniſſent aux Eſpagnols contre le Duc de Mayenne, 1515. ils écrivent au Roy d'Eſpagne pour lui offrir la Couronne de France, 1517. ils font pendre le Preſident Briſſon, le Sieur Larcher Conſeiller au Parlement & le Sieur Tardif, Conſeiller au Châtelet, 1528. ils font preſenter un Memoire au Duc de Mayenne par les Docteurs & les Prédicateurs, 1583
Seraphin Bianchi Dominicain donne avis du déteſtable deſſein de Barriere contre le Roy, 1637
Seraphino Olivieri preſente au Pape une lettre du Roy, 1618
Siege de Calais, 1774. de Cambray, 1745. de Paris, 1422. extrémitez où ce ſiege réduit les Pariſiens, 1476
Siege de Rouen, 1522
Sixte V. Pape, ſa conduite dure envers le Roy Henry III. après ſa mort, 1437. il envoye le Cardinal Caëtan Legat en France, 1438. il meurt, 1494
Suiſſes demeurent dans l'armée du Roy après la mort d'Henry III. 1411. leurs députez viennent à Paris renouveller leur alliance avec le Roy, 1915
Surenne proche de Perit, lieu des Conferences entre les députez de la Ligue & les députez des Catholiques du parti Royal, 1602.

T.

Traité pour l'abſolution du Roy fait par M. du Perron & par M. d'Oſſat à Rome, 1718
Traité entre le Roy de Fesnes & le Duc de Savoye pour le Marquiſat de Saluces, 1879. reflexions que l'on fit ſur ce traité, 1880
Traité du Duc de Mayenne avec le Roy en ſe ſoûmettant à lui, 1760.
Traité d'une longue tréve entre les Archiducs & les Etats de Hollande où ceux-ci ſont reconnus pour Etats libres & indépendans, 1916
Traité de Vervins, 1840. il eſt dreſſé ſur le plan de celui de Câteau Cambreſis, 1840
Tréve faite entre les Ligueurs & le Roy après ſon abjuration, 1624.

V.

Varenne envoyé en Eſpagne par le Roy, il va comme venant de la part de la ligue, il s'acquite de cette dangereuſe commiſſion avec beaucoup d'adreſſe, 1653
Velaſco Connétable de Caſtille, vient en Bourgogne à la tête de l'armée d'Eſpagne, 1722. il manque d'envelopper le Roy à Fontaine-Françoiſe par trop de précaution, 1719
Veniſe, bons offices de cette Republique auprés du Pape pour l'abſolution du Roy, 1720
Venitiens reconnoiſſent ſolennellement Henry IV. pour Roy de France, 1431. ils ſe broüillent avec le Pape, 1563. il font la paix avec lui par l'entremiſe du Roy de France, 1569. leur Doge & pluſieurs de leurs Senateurs ſe laiſſent ſeduire par les Calviniſtes, 1570. le Senat remedie aux intrigues des Calviniſtes, 1571
Verſoris plaide pour les Jeſuites contre leurs parties, 1700
Vervins Ville en Picardie où l'on traite de la paix entre la France, & l'Eſpagne, 1831. cette paix y eſt concluë, 1839
de Vic repouſſe le Chevalier d'Aumelle de ſaint Denis qu'il avoit ſurpris, 1501. il conduit du ſecours à Cambray & ſe ſignale à la défenſe de cette place, 1748

Y.

Yſoire, champ de bataille, 1466

TABLE
DES USAGES SOUS LE REGNE de Henry IV.

Etabliſſement de la Paulette, 1956

A01 1475524

O.76.

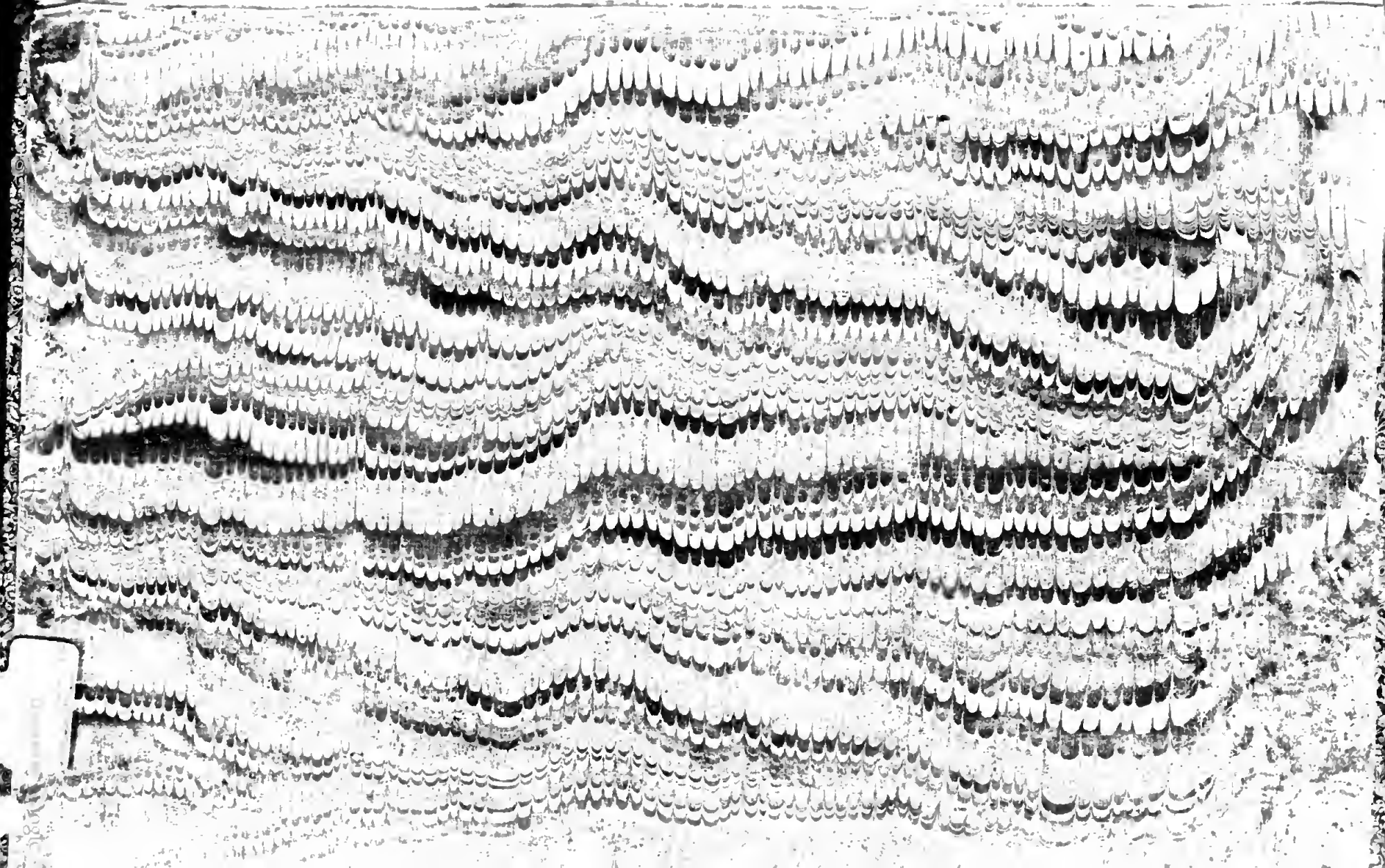

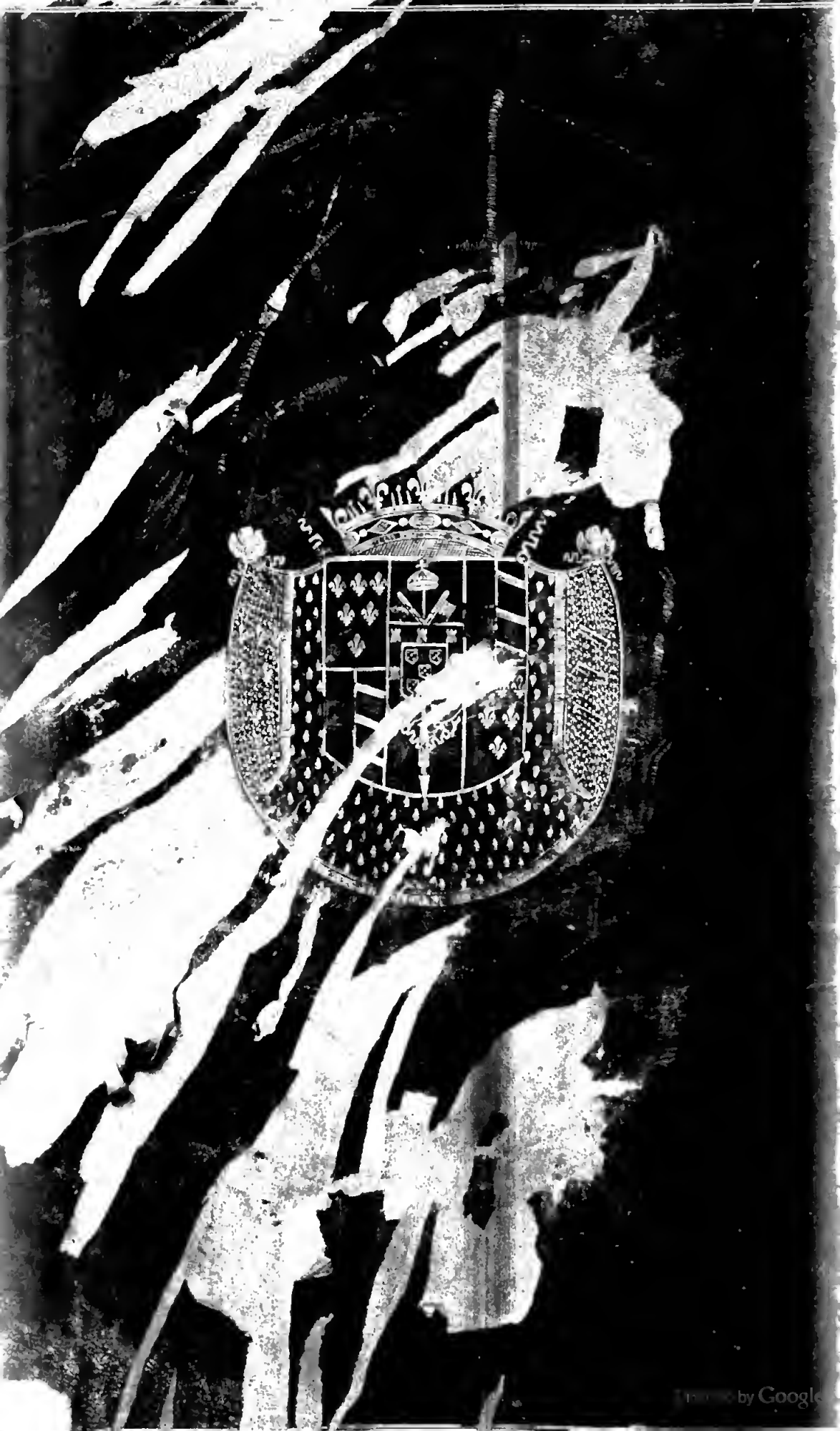
Digitized by Google